GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX^E^ SIÈCLE

NOUVEAU DICTIONNAIRE, ILLUSTRÉ, comprenant : 1° la Langue française ; 2° des développements encyclopédiques sur les Lettres, les Sciences et les Arts ; 3° la Géographie, l'Histoire et la Mythologie ; 4° les Locutions étrangères : latines, anglaises, etc. *Quatre Dictionnaires en un seul.* 1,500 grav.

DICTIONNAIRE COMPLET, ILLUSTRÉ, comprenant toutes les matières du *Nouveau Dictionnaire* ci-dessus, avec de plus longs développements encyclopédiques ; des notices sur les *principales œuvres d'art* (peinture, sculpture, architecture et musique) ; les *types* et *personnages littéraires* ; la bibliographie. *Quatre Dictionnaires en un seul.* 1,500 grav.

L'ÉCOLE NORMALE, journal d'éducation et d'instruction, collection complète formant treize volumes qui peuvent être considérés comme la bibliothèque de l'enseignement pratique dans l'école et dans la famille.

MÉTHODE LEXICOLOGIQUE DE LECTURE, avec 31 vignettes caractéristiques.

PETITE ENCYCLOPÉDIE DU JEUNE AGE, comprenant : 1° Cent cinquante Exercices de lecture et de mémoire ; 2° Premières notions de langue française (20 devoirs) ; 3° Exercices lexicologiques (34 devoirs propres à développer l'intelligence et à former le raisonnement) ; 4° Exercices de calcul mental (800 problèmes variés qui donnent au jugement de l'enfant cette rectitude que les chiffres seuls font acquérir).

PETITE GRAMMAIRE LEXICOLOGIQUE DU PREMIER AGE, comprenant : 1° la *Théorie complète* d'une grammaire élémentaire, avec des *Remarques syntaxiques* ; 2° un recueil de plus de 200 *Devoirs orthographiques* sur les dix parties du discours ; 3° des Exercices d'*Analyse grammaticale* ; 4° un grand nombre de Devoirs *lexicologiques*, c'est-à-dire d'*invention*, réduits à la taille d'une intelligence de huit ans.

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE LEXICOLOGIQUE (Cours de 1re année). Cet ouvrage, dont la *Grammaire du premier âge* n'est qu'un extrait, renferme, outre une théorie complète : 1° 130 Exercices orthographiques et syntaxiques ; 2° 150 Devoirs lexicologiques et intellectuels.

GRAMMAIRE COMPLÈTE, SYNTAXIQUE ET LITTÉRAIRE (Cours de 2e année).

GRAMMAIRE SUPÉRIEURE (Cours de 3e année). Résumé et complément de toutes les études grammaticales, comprenant :

Introduction : *Histoire de la langue française*, depuis sa formation jusqu'à nos jours.

Première partie : *Lexicologie*, ou étude du Nom, de l'Article, de l'Adjectif, du Pronom, du Verbe, etc.

Deuxième partie : *Remarques particulières*, où l'on trouve des notions étendues et précises sur l'Orthographe d'usage, l'emploi de la Majuscule, le Trait d'union, l'Apostrophe, les Préfixes, les Suffixes, l'Étymologie, les Locutions vicieuses, les Paronymes, les Synonymes, la Ponctuation, la Versification, l'Analyse grammaticale, l'Analyse logique et la Rhétorique.

Troisième partie : *Syntaxe complète* (Participes, Verbes irréguliers, etc.), suivie d'une Table alphabétique très détaillée, offrant le moyen de trouver instantanément la solution de tous les cas qui peuvent présenter quelque difficulté.

EXERCICES D'ORTHOGRAPHE ET DE SYNTAXE appliqués numéro par numéro à la *Grammaire complète* et à la *Grammaire supérieure.*

LE LIVRE DES PERMUTATIONS, petits Exercices d'orthographe en texte suivi, sans le secours de la méthode cacographique (Permutations de genre, de nombre, de forme, de personne et de voix).

DICTÉES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE. (Des Gaulois à la guerre des Albigeois.)

TRAITÉ COMPLET D'ANALYSE GRAMMATICALE.

TRAITÉ COMPLET D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE LOGIQUES.

A B C DU ST[…]E LA COMPOSITION. 167 petits Exercices en texte suivi, su[…]ymie et la propriété des mots, pour amener insensiblement le[…]à rendre leurs pensées et à faire une narration française.

MIETTES LEXICOQUES. 100 Exercices pratiques sur les rapports et la propriét[…]ots.

COURS LEXICOL[…]E DE STYLE, renfermant une rhétorique *pratique*, c'est-à-di[…] série de devoirs sur les Synonymes, les Acceptions, la Consti[…], la Gradation dans les idées, l'Inversion, l'Ellipse, le Pléonas[…]ériphrase, le Syllogisme, le Sens propre et le Sens figuré, les[…]erbes, l'Allégorie, l'Emblème et le Symbole, la Comparaison et 50 sujets gradués de narration française.

ART D'ÉCRIRE ens[…]aux élèves des deux sexes par des exemples tirés de nos gr[…]crivains, depuis Pascal jusqu'à Victor Hugo ; **Gymnastique i[…]ctuelle**, cours d'Études classiques, divisé en trois degrés : 1° les[…]ns ; 2° les Bourgeons ; 3° les Fleurs et les Fruits.

JARDIN DES RACI[…]LATINES. Étude raisonnée des rapports de filiation qui existent[…] la langue latine et la langue française, suivie d'un Dictionnair[…]tymologies curieuses.

JARDIN DES RACI[…]RECQUES. Étude raisonnée de plus de 4,000 mots que les scien[…]s arts, l'industrie, ont empruntés à la langue grecque.

NOUVEAU TRAITÉ DE[…]IFICATION FRANÇAISE, accompagné de nombreux exercices[…]lication, et divisé en quatre parties : 1° *Règles de la versifica*[…]0 Exercices ; — 2° *Mécanisme de la versification*, 28 Exercices[…] *Invention*, 25 Exercices ; — 4° *Vers à mettre en prose*, 47 Ex[…]

GRAMMAIRE LITTÉR[…] Explications, suivies d'exercices, sur les phrases, les allusions[…]pensées heureuses empruntées à nos meilleurs écrivains et qui[…]ujourd'hui partie du domaine public de notre littérature, à laq[…]les servent en quelque sorte de condiment.

PETITE FLORE LATIN[…] des citations latines que l'on rencontre dans les ouvrages d[…]vains français.

FLEURS HISTORIQUES [… D]AMES ET DES GENS DU MONDE. Ouvrage où sont rappelées[…]e et l'explication de tous ces mots, de tous ces faits célèbres[…]els les écrivains font sans cesse allusion, et qui restent bien[…]t une énigme pour le lecteur, tels que : l'Abîme de Pascal. — A[…]in les affaires sérieuses. — Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! — A[…]it quelque sottise ? — A moi ! Auvergne, voilà les ennemis ! — [A]nch'io son' pittore ! — L'Ane de Buridan. — L'Anneau de Gygès. —[Ap]rès moi le déluge. — Après vous, messieurs les Anglais, etc.

FLEURS LATINES DES DAM[…]ET DES GENS DU MONDE ; avec une préface de Jules Janin ; ouv[…]e donnant l'explication des principales locutions latines tirées [de V]irgile, Horace, Cicéron, Térence, Ovide, Tacite, Lucain, Lucrèce, [etc.], qui ont passé dans le domaine de toutes les littératures, telles q[ue] : *Ab Jove principium.* — *Ab uno disce omnes.* — *Adhuc sub judice est.* — *Alea jacta est*, etc.

LA FEMME SOUS TOUS SES [AS]PECTS.

MONOGRAPHIE DU CHIEN, il[lust]rée de 10 jolies vignettes.

LES JEUDIS DE L'INSTITUT[RIC]E. Livre de lecture courante à l'usage des pensionnats de jeunes[fi]lles et des familles ; par P. Larousse et A. Deberle.

LES JEUDIS DE L'INSTITUTEU[R]. Livre de lecture courante à l'usage des pensionnats de jeunes [ge]ns et des familles ; par P. Larousse et A. Deberle.

TRÉSOR POÉTIQUE. 300 morce[aux] de poésie empruntés pour la plupart aux poètes du XIXe siècle, [par] Larousse et Boyer.

DICTIONNAIRE DES OPÉRAS, [compre]nant la nomenclature et l'analyse de tous les opéras et opér[as com]iques représentés en France et à l'étranger depuis l'origine d[u g]enre d'ouvrages jusqu'à nos jours ; par Félix Clément et Pierr[e Laro]usse.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL DU XIX^E^ SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, BIOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE
BIBLIOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS;
LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE;
LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS;
LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES;
LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES
POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES
ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART.

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME DOUZIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.

P s. m. (pé dans l'ancienne épellation, pe dans la nouvelle). Seizième lettre et douzième consonne de notre alphabet : *Un* P *majuscule. Un petit* p. *Un mot qui commence par un* p. *Le* R *majuscule des Grecs ressemble à notre* P *majuscule.*

Le P se prévalant de son pouvoir suprême,
En latin présida tous les mots d'un poëme;
Mais dans les vers français, placé plus à loisir,
Qu'il sache précéder la peine et le plaisir;
Qu'il fasse prononcer à l'enfance prospère
Le premier mot de pain et le doux nom de père;
Que la pointe et le pieu, la pique et le poignard
Paraissent par ses soins percer de part en part;
Pour prouver à propos sa pétulance insigne, [gne;
Qu'il pousse avec les poings, que des pieds il trépi-
Qu'il peigne le pétard et la poudre à canon
Comme il peint lourdement la pesanteur du plomb;
Mais de son plein pouvoir alors qu'il se détache,
Qu'il rivalise l'*F* et se fonde avec l'*H*.

De Piis.

— Ph, Signe qui équivaut à l'articulation simple *f*, et fait double emploi avec ce dernier caractère.

— Comme abréviation, P, dans les monuments et les anciens manuscrits, signifie : *Publius*, nom propre; *passus*, pas; *patria*, patrie; *pecunia*, argent; *pedes*, pieds; *perpetuus*, perpétuel; *pius*, pieux; *plebs*, peuple; *pontifex*, pontife; *posuit*, a mis, a posé; *potestas*, puissance; *præses*, président, gouverneur, chef; *prætor*, préteur; *pridie*, la veille; *princeps*, chef, prince; *pro*, pour; *provincia*, province; *publicus*, public; *primus*, premier; PA. signifie père; PAE. ET ARR. COS., *Pæto et Arrio cousulibus*, Sous le consulat de Pætus et d'Arrius; P. A. F. AVCT., *postulo an fias auctor*, Je te demande si tu es de cet avis; PAT. PATR., *pater patriæ*, Père de la patrie; PC., *procurator*, Fondé de pouvoir, intendant; P. C., *patres conscripti*, Les sénateurs, ou *pactum conventum*, Convention, accord; PEQ., *pecunia*, argent; PEG., *peregrinus*, Etranger; P. EX. R., *post exactos reges*, Après l'expulsion des rois; P. II. S. L., *pondo duarum semis librarum*, Du poids de deux livres et demie; P. KAL., *pridie calendas*, Le jour d'avant les calendes; P. M., *pontifex maximus* ou *patronus municipii*, Grand pontife ou défenseur du municipe; POM., *Pompeius*, Pompée, nom propre; P. P. P. C., *propria pecunia ponendum curavit*, Il l'a fait faire de ses propres deniers; P. PR., *proprætor*, Propréteur; P. PRT., *præfectus pretorii*, Préfet du prétoire; P. R., *populus romanus*, Le peuple romain; P. R. C., *post Romam conditam*, Depuis la fondation de Rome; PR. N., *pronepos*, Arrière-petit-fils; PRR., *prætores*, Les préteurs; PS., *plebiscitum*, Plébiscite; PVD., *pudicus*, Pudique, ou *pudor*, Pudeur; PVR., *purpureus*, De pourpre.

— En français, P remplace le mot *père* ou un prénom commençant par cette lettre : le *P. Hardouin*, le Père Hardouin; *P. Corneille*, Pierre Corneille. ‖ P. C. signifie Patriarche de Constantinople; P. R., Prétendus réformés, dans le langage des catholiques; P.-R., Port-Royal; P. A., Propriété assurée.

— En musique, P. signifie *piano*, doucement; PP, *piano piano*, très-doucement; PPP., *pianissimo*, d'une manière extrêmement douce.

— En pharmacie, P. signifie *pugillum*, Pincée, ou *pars*, Partie.

— En chimie, Pa ou Pd signifie Palladium; Pb, Plomb; Pt, Platine.

— En métrologie, P signifiait Pied, et p signifiait Pouce : 3 P. 4 p., 3 pieds 4 pouces.

— En astronomie, PM signifie *postmeridianus*, De l'après-midi.

— Dans le commerce, P. signifie Protêt ou Protesté; A. P., A protester; A. S. P., Accepté sous protêt; A. S. P. C., Accepté sous protêt pour compte. ‖ Il signifie *pour* dans les symboles 3 p. °/₀, 3 pour 100; 4 p. °/₀, 4 pour 100, etc.

— Dans le calendrier républicain, P indiquait le Primidi ou premier jour de la décade.

— Comme signe numérique, P, chez les Grecs, valait 80 avec l'accent en haut et à droite (π'), 80,000 avec l'accent en bas et à gauche (͵π). ‖ Il vaut quelquefois 5, comme initiale de πέντε, cinq.

— P, chez les Romains, valait, dit-on, 400, comme le G, et, surmonté d'une ligne horizontale ($\bar{P}$), 400,000. Selon d'autres, P aurait valu autant que S, c'est-à-dire 7, et 7,000 avec la ligne horizontale. Enfin d'autres lui donnent la valeur du C, c'est-à-dire 100.

— Comme signe d'ordre, P, seizième lettre de l'alphabet, indique le seizième rang : *Le casier* p.

— En typographie, P marquait la seizième feuille d'impression; aujourd'hui, on emploie généralement le nombre 16.

— Comme symbole, P, sur les monnaies françaises, désignait la monnaie de Dijon.

— **Encycl.** Chez les grammairiens grecs, le *pi* fait partie du tableau des muettes, dont il est la labiale forte. Les Grecs appelaient ces lettres *aphona*, muettes, parce qu'elles arrêtent la voix, ou, ce qui revient au même, parce qu'elles ne sont pas susceptibles d'intonation.

La distinction à faire entre une muette quelconque et la sonnante correspondante, par exemple entre le *p* et le *b*, échappe à quelques étrangers et produit de leur part ce défaut de prononciation que nous remarquons surtout chez les Allemands, qui, en parlant le français, confondent perpétuellement ces deux valeurs phonétiques. Dans la prononciation de leur propre langue, les habitants de la haute Allemagne mettent souvent le son du *p* à la place de celui du *b*, et c'est exactement le contraire que font les habitants de la basse Allemagne. Le son du *p* n'est pas non plus naturel aux Suédois, d'après le savant Ihre, qui assure que dans la langue de son pays tous les mots commençant par cette lettre sont d'origine étrangère. Dans l'écriture runique, le caractère qui représente l'articulation *p* n'est autre que celui du *b* (identique avec le nôtre), dans la boucle inférieure duquel on insère un point.

Parmi les Orientaux, les Arméniens ont échangé entre elles les valeurs des deux lettres de leur alphabet qui correspondent au *bêta* et au *pi* des Grecs, donnant au premier la valeur de *p* et au second celle de *b*. Parmi les idiomes sémitiques, il n'y a que l'éthiopien

qui ait pour le son *p* une lettre particulière ; l'hébreu et le syriaque confondent ce son avec celui du *b*. La lettre *p* manque à l'alphabet arabe. Les Turcs, les Persans et les Indous musulmans, qui se servent des caractères arabes, mais qui emploient souvent dans leurs langues respectives l'articulation *p*, sont obligés, pour représenter cette articulation, de marquer d'un nouveau point diacritique le caractère qui est affecté au *b* dans l'écriture d'emprunt dont ils font usage. Dans l'alphabet devanâgari, ainsi que dans les autres alphabets indigènes indiens, il existe pour le *p* un signe propre. Fréquent en chinois, le son *p* manque en japonais.

Dans l'ancienne langue latine, le *p* ne s'aspirait point; de là l'orthographe TRIVMPE, pour *triumphe*, dans le chant des frères arvales. Comme son initial, le *p*, dans les mots de pure latinité, ne s'unit comme consonne qu'à *l* et à *r*, et les assemblages *pn*, *ps* et *pt* appartiennent aux mots tirés du grec, à l'exception du suffixe *pte*. Au milieu des mots, au contraire, l'assemblage de *p* avec *s* et *t* est tellement approprié à l'organe des Latins, que l'on trouve souvent *ps* et *pt* même pour *bs* et *bt*, par exemple : OPSIDES, OPTINVI, pour *obsides*, *obtinui*, dans les inscriptions du tombeau des Scipions. De même, dans des inscriptions postérieures, APSENS, APSENTI, SVPSIGNARE, etc., se trouvent pour *absens*, *absenti*, *subsignare*. Comme son final, *p* ne se trouve que par apocope dans le mot *volup*. Il est mis pour *v* dans le latin *opilio* pour *ovilio*, d'*ovis*, brebis. *P* remplaçait quelquefois les gutturales, comme le prouve *lupus*, loup, correspondant au grec *lukos* et au sanscrit *oraka*, et inversement *jecur*, foie, correspondant au grec *épar*. Le *p* s'est assimilé à *f* dans *officina*, d'*opificina*, et il a complètement disparu dans *oscus*, d'*opscus*. C'est par euphonie qu'un *p* se trouve intercalé entre le *m* et le *s* dans *sumpsi*, entre le *m* et le *t* dans *sumptum*.

Dans la dérivation du latin aux langues romanes, le *p* se transforme souvent en *v* : *aprilis*, avril; *capillus*, cheveu; *capra*, chèvre; *coopertus*, couvert; *cupa*, cuve; *cuprum*, cuivre; *episcopus*, évêque; *juniperus*, genièvre; *lepus*, *leporem*, lièvre; *lupa*, louve; *napus*, navet; *nepos*, neveu; *pauper*, pauvre; *papilio*, *papilionem*, pavillon; *piper*, poivre; *præpositus*, prévôt; *rapa*, rave; *rapere*, ravir; *ripa*, rive; *recipere*, recevoir; *recuperare*, recouvrer; *opera*, œuvre; *sapere*, savoir; *sapor*, saveur; *sapo*, *saponem*, savon; *sinapis*, sénevé; *separare*, sevrer.

P est devenu *b* dans boutique (*apotheca*), bruine (*pruina*), cabri (*caper*), ciboule (*cæpula*), double (*duplex*), tambour (*tympanum*). Il est devenu *f* dans chef (*caput*), nèfle (*mespilum*), fresaie (*præsaga*), oiseau de mauvais augure appelé en Guyenne *bresaga*.

On dit que les Romains qui s'établirent en Dacie changeaient *qu* en *p* toutes les fois que *qu* était suivi d'un *a*. De là *apa* pour *aqua*, *epa* pour *equa*. Le valaque macédonien change encore *pectus* en *keptu*, *pectine* en *keptine*. « Devons-nous, dit Max Müller, supposer que les Italiens qui colonisèrent la Dacie prononcèrent *aqua* tant qu'ils séjournèrent sur le sol d'Italie, et qu'ils changèrent *aqua* en *apa* dès le jour de leur arrivée sur les bords du Danube? Ou ne pouvons-nous pas plutôt nous référer aux fragments des anciens dialectes de l'Italie, qui nous ont été conservés dans les inscriptions osques et ombriennes, et qui montrent que, dans des parties différentes de l'Italie, certains mots furent, dès le commencement, fixés différemment? Par là se trouverait justifiée cette supposition que les légions qui s'établirent en Dacie étaient originaires de localités où le *qu* latin suivi d'un *a* avait toujours été prononcé comme un *p*. Les humanistes seront presque disposés à crier au blasphème quand ils nous entendront expliquer les phénomènes de la langue d'Homère et de celle d'Horace, en leur supposant à toutes deux un lointain passé qui aurait ressemblé à l'état actuel des dialectes polynésiens. Les linguistes, de leur côté, aimeront mieux admettre ce qu'ils appellent une dégénérescence des gutturales, qui se seraient affaiblies et changées en dentales et en labiales, que de chercher des analogies dans les îles Sandwich. Pourtant, le point capital est d'avoir une conception claire des mots que nous employons, et nous avouons qu'à moins de certaines circonstances atténuantes nous ne pouvons concevoir un *k* franchement articulé dégénérant en *t* ou en *p*. Mais nous concevons un son indéterminé et vague donnant naissance à différents sons déterminés et nets, et ceux qui ont visité les îles de la Polynésie ont constaté que ce fait s'accomplit de nos jours. Or, ce qui se passe aujourd'hui a pu se passer il y a des milliers d'années; et si nous voyons le même mot commencer, en sanscrit, en grec et en latin, par *k*, *t* et *p*, ce serait être bien timoré que de ne pas oser arriver à cette conclusion qu'il y eut un temps où ce mot était prononcé d'une manière moins distincte qu'il ne le fut plus tard et, pour tout dire, de la manière dont *k* et *t* sont prononcés actuellement en hawaïen. Il y a encore cet autre point à considérer, que chaque homme a ses idiosyncrasies phonétiques, et que ce qui est vrai des individus l'est aussi des familles, des tribus et des nations. Nous avons vu des peuples entiers manquer de certaines consonnes, et, par contre, ce défaut est généralement compensé par une prédilection marquée pour quelque autre classe de consonnes... Cependant ces idiosyncrasies sont tout à fait insuffisantes pour expliquer pourquoi le latin *coquo*, je cuis, se dit en grec *peptô*. Les lettres labiales ne manquent pas en latin, ni en grec les gutturales. Nous ne pourrions pas non plus, en bonne conscience, dire que les gutturales du latin se sont réduites graduellement jusqu'à être des labiales en grec. Les formes comme celles que nous venons de citer sont des variétés dialectales, et je crois qu'il est de la plus grande importance, si l'on veut raisonner avec justesse, de tenir ces variétés dialectales aussi distinctes que possible des corruptions phonétiques. »

Court de Gébelin, dans son *Histoire naturelle de la parole*, prétend que *p* représentait dans l'origine la figure de la bouche ouverte et vue de profil. M. Vaisse remarque avec raison que cet auteur demande à son lecteur par trop de complaisance quand il veut lui faire reconnaître la figure en question dans le *pi* grec (π), qui est l'équivalent de notre *p*.

On s'est étonné de ce que la forme du P, dont la valeur correspond à celle du *pi*, soit la forme du *rho* (P) des Grecs, lettre destinée à représenter une valeur phonétique toute différente. Mais l'étonnement cesse quand on suit les phases de la paléographie grecque sur les anciens monuments; on voit que notre P ne peut pas dériver que du *pi* grec, et que sa ressemblance avec le *rho* est fortuite et ne tient qu'au rapprochement irréfléchi, sous la main de l'artiste ou du scribe, de deux formes primitivement distinctes. On voit aussi que les deux jambages du *pi* furent longtemps d'inégale longueur et que, pour convertir cette lettre en leur P, les Latins n'eurent qu'à joindre ensemble les deux jambages à la hauteur du pied du plus court, et à arrondir les angles formés par les extrémités du petit jambage et des lignes transversales. Il paraît même que les formes plus arrondies sont anciennes.

Pa. Chim. Abréviation du mot *palladium*, qui se figure aussi *Pd*.

PA s. m. (pa). Linguist. Forte de l'ordre des labiales, dans l'alphabet sanscrit. ‖ Troisième lettre de l'alphabet turc.

— Mus. milit. Coup fort frappé sur le tambour avec la baguette gauche. ‖ On dit aussi PLA.

PÂ s. m. (pâ). Nom donné, dans la Nouvelle-Zélande, à des villages fortifiés.

— **Encycl.** Le *pâ* est situé généralement sur une hauteur et joue un grand rôle dans les guerres que les différentes tribus belliqueuses ont toujours entre elles. Plusieurs voyageurs ont donné de ces *pâs* des descriptions qui dénotent chez ces insulaires une certaine intelligence instinctive de l'art de la guerre. En effet, les *pâs* sont si habilement construits, qu'ils ont opposé des obstacles sérieux aux soldats européens, ainsi qu'on a pu le voir dans les relations des derniers combats que les Anglais ont eu à soutenir contre les Nouveaux-Zélandais. Autant que possible, le *pâ* est situé sur une éminence baignée par la mer, et à peu près inaccessible de deux côtés. Le côté de la terre est défendu par un double fossé et une palissade rappelant assez bien le *vallum* romain, avec son revêtement intérieur de terre. Les fossés ont quelquefois jusqu'à 24 pieds de profondeur. Les points faibles sont commandés par des plates-formes ou *parawas* assez élevées, sur lesquelles les assiégés montent et visent à leur aise les assaillants. Souvent à l'extrémité du *pâ* se trouvent quelques petits ouvrages avancés; en dehors de la grande enceinte extérieure, chaque pli du terrain, qu'on choisit de préférence disposé en amphithéâtre, est entouré d'une palissade en pieux, ce qui produit une série de lignes fortifiées communiquant entre elles par un étroit passage et opposant à l'ennemi des obstacles redoutables et multipliés, parce que, la première enceinte franchie, on en a encore devant soi cinq ou six autres, vaillamment défendues, car les Nouveaux-Zélandais sont des guerriers déterminés et ne craignent pas même nos soldats européens. Quelques hommes expérimentés peuvent tenir tête derrière un *pâ* à plusieurs tribus réunies. En outre, chaque *pâ* est abondamment fourni de provisions consistant principalement en racines de fougères et en poissons secs entassés par piles; aussi est-il toujours prêt à toute éventualité.

PA, ville de l'empire chinois, province de Sse-Tchouan, ch.-l. de l'arrond. du même nom, sur la rive droite du Kialing-Kiang. ‖ Autre ville de Chine, province de Tchi-Li, ch.-l. de l'arrond. de son nom, à 80 kilom. S. de Pékin.

PAALZOW (Henriette-Jeanne WACH, dame DE), romancière allemande, née à Berlin en 1798, morte dans la même ville en 1847. Elle épousa, vers l'âge de dix-sept ans, un major prussien, M. de Paalzow, qui l'emmena quelque temps après à Cologne. Le succès qu'obtint dans le monde la jeune femme, tant par sa ravissante beauté que par le charme extrême avec lequel elle récitait des vers, les hommages empressés et galants dont elle était l'objet excitèrent au plus haut point la jalousie de son mari. Bientôt la vie commune devint si difficile, que les deux époux durent se séparer, et Mme de Paalzow retourna dans sa ville natale, où elle alla habiter chez son frère, le peintre Wach. Quelques années après, en 1837, elle débuta dans les lettres par un roman intitulé : *Godwin Castle* (3 vol.), dont le succès fut extrêmement brillant, puis elle fit successivement paraître : *Saint-Roche* (1839); *Thomas Tyrnau* (1842); *Jacques de La Rees* (1844). A l'exception du dernier, qui pèche par la diffusion, les romans de Mme de Paalzow sont remarquables par la richesse des tableaux et par l'intérêt soutenu de l'intrigue, qui se déroule à travers de nombreuses péripéties.

PAAR, rivière d'Allemagne, dans la Bavière, cercle de la haute Bavière. Elle prend sa source à 6 kilom. N. de Landsberg, coule au N.-E., baigne Friedberg, Pornbach, et se jette dans le Danube par la rive droite, à 6 kilom. E. d'Ingolstadt, après un cours de 100 kilom.

PAAR, famille noble autrichienne, qui possède des propriétés considérables en Bohême et en Styrie. Le chef actuel de cette maison est le prince Charles DE PAAR, né en janvier 1806. Il a été nommé conseiller d'empire, conseiller intime, grand maître des postes de l'Autriche et chambellan de l'empereur François-Joseph. De son mariage avec la princesse Ida de Lichtenstein (1832), il a eu neuf enfants. L'aîné de ses quatre fils est le prince Charles-Jean-Wenceslas, né en 1834, et qui est devenu chambellan de l'empereur d'Autriche. — Un frère du prince Charles, le comte Alfred DE PAAR, né en décembre 1806, a suivi la carrière des armes. Il est conseiller intime, propriétaire du 4e régiment de lanciers et feld-maréchal lieutenant. — Son frère, le comte Louis-Jean-Baptiste-Emmanuel DE PAAR, né en 1817, entra dans la diplomatie. D'abord secrétaire de légation à Turin, il devint ensuite chargé d'affaires *ad interim* dans la même ville. Lors du différend qui s'éleva en 1859 entre le Piémont et l'Autriche, le comte de Paar joua un rôle très-actif, et son rappel, en amenant la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, fut le signal de la guerre qui éclata alors. Nommé ensuite ministre plénipotentiaire à Dresde, puis à Copenhague, le comte de Paar se montra diplomate habile et conciliant. Au mois de novembre 1873, il fut appelé au poste d'ambassadeur auprès du Vatican et spécialement chargé d'amortir le conflit qui pouvait s'élever entre le saint-siége et le gouvernement autrichien au sujet des lois présentées aux chambres, au mois de mars 1874, pour régler dans un sens plus libéral et plus conforme aux idées modernes les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Dans cette tâche ardue, le comte de Paar a fait preuve de beaucoup de souplesse et d'habileté.

PAARLBERG (*montagne de la Perle*), montagne du gouvernement du Cap de Bonne-Espérance, district de Stellenbosch, à 60 kilom. environ de la ville du Cap. Rochers granitiques dominés par les rocs élevés de la Perle et du Diamant.

PAAS, nom d'une famille d'artistes hollandais. V. PASS.

PAAW, nom de plusieurs savants hollandais. V. PAUW.

PABAN (Adolphe), littérateur français, né à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) en 1839. Après avoir étudié la médecine à Paris, M. Paban a fondé la *Revue de la Province* et publié les recueils de vers suivants : *Poésies* (1859-1862, 3 vol. in-18); *Mes tablettes* (1866, in-18); les *Souffles* (1868, in-18); la *Voix des grèves* (1869, in-18).

PABBAY, petite île d'Ecosse, comté d'Inverness, dans l'archipel des Hébrides, au S., entre les îles de Vatersay au N. et de Mingalay au S., par 56° 51' de latit. N. et par 10° de longit. O.; 800 hab., qui s'occupent de pêche et de l'élève du bétail.

PABER, rivière de l'Indoustan, présidence d'Agra, province de Lahore. Elle descend des monts Himalaya et va se perdre dans la Tonsa, après un cours d'environ 80 kilom. Elle arrose une vallée très-élevée.

PABLO (SAN-), rivière de l'Océanie (Malaisie). Elle descend du versant septentrional du mont Sungay, archipel des Philippines, et se jette dans la lagune de Bay par trois embouchures.

PABLO (SAN-), ville de l'Océanie (Malaisie), archipel des Philippines, île de Luçon, province de Batangas, archevêché de Manille, au S. du lac de Sampaloc; 20,000 hab. environ. Commerce de toiles; élève de chevaux et de bœufs.

PABLO (SAN-), bourg de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, département de Cauca, district et à 88 kilom. N.-E. de Bonaventura, sur la rive droite du San-Juan; 3,270 hab.

PABO s. m. (pa-bo — mot espagnol qui signif. proprement *dindon*). Sorte d'instrument de musique populaire en Espagne, et qui se compose d'un simple morceau de parchemin tendre, traversé d'un bâton que l'on agite pour produire un bruit qui rappelle le gloussement du dindon.

PABO, prince breton qui vivait au Ve siècle de notre ère. Ayant été vaincu et dépossédé par ses voisins, il se retira dans le pays de Galles, auprès du roi de Powys, qui l'accueillit généreusement, puis renonça à la vie du monde et s'enferma dans un cloître. Le tombeau du prince Pabo, qui fut mis au nombre des saints, se trouve dans l'église de l'île de Man, église dont il était le fondateur.

PABST (Jean-Henri), philosophe allemand, né à Lindau (Thuringe) en 1785, mort à Dœbling, près de Vienne, en 1838. Lorsqu'il eut pris à Gœttingue le diplôme de docteur en médecine (1807), il se rendit à Vienne, obtint une place de précepteur dans la maison du baron de Moser, entra en 1809, en qualité de premier chirurgien de bataillon, dans l'armée autrichienne et fut mis pendant quelque temps à la tête de l'hôpital d'Erlau, en Hongrie. A la suite d'une grave maladie, Pabst quitta le service militaire et retourna à Vienne en 1810. C'est alors qu'il entra en relations intimes avec Gunther et Veit, et que, tout en exerçant la médecine, il résolut avec ses amis de fonder un nouveau système philosophique, servant à confirmer, à appuyer les doctrines catholiques. « La philosophie de Gunther-Pasbt, dit M. Rumelin, part de la philosophie hégélienne, qu'elle essaye de christianiser au moyen d'une nouvelle formule logique nommée la contre-position. Ainsi elle prétend, du même coup, prouver la trinité chrétienne ainsi que la transsubstantiation. Selon ces auteurs, les trois termes de la trilogie étant retournés comme on retourne un gant, ou vus sous leur revers opposé, le premier donne l'unité universelle ou Dieu le Père, le second la différenciation ou séparation de Dieu en ses deux natures dans le Christ, tandis que le troisième, qui fait tout rentrer dans le sein de l'unité primitive ou dans Dieu, représente le Saint-Esprit qui dirige actuellement le monde et qui conduit tout à ce but. Pour la transsubstantiation, les mêmes termes semblent encore suffisants à ces philosophes, seulement le procédé de cette contre-position est plus compliqué. L'unité universelle (Dieu le Père) est représentée par le pain ou le corps (corps de toute la chrétienté), qui, par suite de l'effusion du sang (symbole à la fois de la diffusion du christianisme et de la séparation de la chrétienté en sectes), est morcelé. Le Saint-Esprit représente, selon eux, la réunion et la réhabilitation finales de tous les éléments, tant physiques que logiques et spiritualistes. » Nous ne pousserons pas plus loin l'exposé d'un système dépourvu de toute clarté, de toute valeur scientifique, et dont les évolutions sont encore plus péniblement agencées que celles de Hegel. Nous citerons, parmi les ouvrages de Pabst : *Sur l'utilité de l'agriculture au point de vue philosophique* (Gœttingue, 1804); l'*Homme et son histoire* (1830); *Y a-t-il une philosophie du christianisme positif?* (1832); *Sur l'extase* (1834); *Adam et Christ* (1836); *Philosophie de l'histoire* (1838); *Sur le magnétisme* (1838), etc. Citons encore de Pabst, qui, comme écrivain, ne manquait pas de talent, des *Critiques philosophiques* dans les *Feuilles patriotiques* (Vienne, 1809-1814), des *Poëmes*, dans l'*Ami de la jeunesse*, revue publiée à Vienne.

PABST (Henri-Guillaume), agronome allemand, né dans la haute Hesse en 1798, mort en 1868. Il fut nommé, en 1821, professeur à l'Ecole d'économie rurale d'Ohenheim, dont il reçut par la suite la direction, devint en 1831 secrétaire perpétuel des sociétés agronomiques du grand-duché de Hesse, fonda à Darmstadt une école d'agriculture théorique et pratique, et fut mis à la tête de l'Académie rurale d'Eldena en 1839. La réputation qu'il avait acquise par ses ouvrages et par ses travaux le fit appeler en 1850 à Vienne, où il fut nommé chef de la section d'agriculture près du ministère de l'empire. C'est à ce titre que Pabst a organisé l'école modèle d'agriculture d'Altenbourg, en Hongrie. Parmi les ouvrages du savant agronome, nous citerons : *Etudes sur l'éducation perfectionnée des brebis* (Stuttgard, 1826); *Guide de l'éducation des bêtes à cornes* (Stuttgard, 1829); *Traité d'économie rurale* (Darmstadt, 1832, 2 vol. in-8°), etc.

PABST (Michel), médecin allemand. V. BAPST.

PAC s. m. (pak — mot persan). Ornith. Espèce d'aigle de mer.

PAC (Louis-Michel), général et patriote polonais, issu d'une branche des Pazzi de Florence, fixée en Lithuanie depuis quatre siècles, né à Strasbourg en 1780, mort à Smyrne en 1835. Il entra au service de la France en 1808, se fit remarquer aux batailles d'Essling et de Wagram, et fut nommé, en 1812, général de brigade. Après la retraite de Moscou, à Maloiaroslavetz, il parvint à dégager, à la tête de deux pelotons de chasseurs et de chevau-légers polonais, Napoléon et le duc d'Istrie, assaillis par une masse de Cosaques. En 1813, après la mort du prince Poniatowski et la retraite du prince Sulkowski, on lui offrit le commandement en chef du corps polonais; mais, par une modestie rare, il le refusa. En 1814, Pac fut mis à la tête d'une division de cavalerie composée de troupes auxiliaires polonaises restées fidèles à la France quand presque tous ses alliés l'avaient abandonnée, et devint peu après général de division. Il re-

tourna en Pologne après la seconde abdication. Un duel qu'il eut en 1818 avec le prince Adam Czartoryski, à propos de la princesse Anne Sapilha, qui épousa son rival, fit alors beaucoup de bruit. En 1825, le czar le nomma sénateur. Pendant un voyage en Italie, Pac réunit un grand nombre d'œuvres et de curiosités artistiques, dont il orna son palais de Varsovie et le magnifique édifice gothique qu'il avait fait construire dans son domaine de Dospuda.

Membre du gouvernement provisoire de Pologne en 1830, il fut le premier à souscrire et à déposer sur l'autel de la patrie la somme de 100,000 florins de Pologne, refusa le commandement en chef qui lui était offert, combattit en qualité de commandant de la réserve et fut nommé palatin. Blessé à la bataille d'Ostrolenka, il reprit les armes aussitôt après sa guérison, et ne quitta sa malheureuse patrie que lorsqu'elle eut été remise sous le joug de la Russie.

PACA s. m. (pa-ka). Mamm. Genre de rongeurs, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud, et quelques espèces fossiles : *Le* PACA *s'accoutume aisément à la vie domestique; il est doux et traitable tant qu'on ne cherche pas à l'irriter.* (Buff.)

— **Encycl.** Les *pacas* sont des animaux à formes lourdes, trapues, dont le corps, bas sur jambes, leur donne l'aspect d'un gros lapin. Longtemps confondus avec les cabiais, ils s'en distinguent en ce qu'ils ont, au lieu d'abajoues, des sortes de poches constituées par la peau de la joue qui contourne son bord inférieur et se replie sous sa face interne, sans toutefois qu'il y ait aucune communication entre la poche qu'elle y forme et la cavité buccale, l'ouverture de cette poche étant tout extérieure; leur formule dentaire consiste, à chaque mâchoire, en deux incisives et huit molaires (quatre de chaque côté) à couronne plate, sillonnée de replis irréguliers. Les *pacas* ont, en outre, quatre mamelles, la queue très-courte et les pieds tous pentadactyles. Les mâles ont un pénis assez gros, armé de crochets en forme de scie, au moyen desquels l'animal retient sa femelle pendant la copulation. Ce genre ne comprend que deux espèces, longtemps confondues ensemble, et qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud.

Les *pacas* sont des animaux à démarche assez lente et comme embarrassée; néanmoins, quand ils sont poursuivis, ils courent très-bien; ils fréquentent de préférence les lieux boisés ou couverts, humides ou voisins des eaux; ils s'y creusent des terriers. Par leur allure et leur grognement, ils rappellent assez le cochon; comme lui, ils fouillent la terre avec leur museau pour chercher leur nourriture; ils nagent et plongent très-bien; on assure même qu'ils peuvent rester assez longtemps sous l'eau sans revenir à la surface. Essentiellement nocturnes, ils ne vivent que de substances végétales et causent souvent de très-grands dégâts dans les plantations de cannes à sucre, qu'ils ravagent pendant la nuit; ils lapent en buvant. Ce sont des animaux très-propres; leur chair est très-bonne à manger; on en fait beaucoup de cas dans toute l'Amérique du Sud et surtout aux Antilles, mais il paraît qu'on s'en fatigue bientôt.

« On fait continuellement la guerre à ces animaux, dit V. de Bomare; ils sont difficiles à chasser pendant l'hiver; les grandes eaux leur sont favorables. Les femelles portent ordinairement au commencement des pluies ou de l'hiver (quelques-uns prétendent qu'elles ne font qu'un petit, qui ne quitte la mère que quand il est adulte; et même, si c'est un mâle, il s'accouple avec elle avant de la quitter; d'autres disent que ces animaux produisent souvent et en grand nombre); la chasse de ces animaux est alors très-pénible; il faut des chiens dressés pour les prendre; ils se creusent des terriers comme les lapins, mais peu profondément, de sorte que souvent les chasseurs en marchant enfoncent dans l'endroit où ils sont cachés pendant le jour, et les font partir. La retraite qu'ils se pratiquent a trois issues; ils la recouvrent de feuilles sèches, qui font croire au chasseur que c'est un ancien trou abandonné.

« Quand on veut les prendre en vie, on bouche deux issues et on fouille la troisième; mais il faut être sur ses gardes, car ils se défendent vigoureusement et même se vengent en mordant avec autant d'acharnement que de vivacité. Les serpents et les fourmis les molestent quelquefois dans ces terriers. Quoique les hommes et les bêtes de proie détruisent beaucoup de *pacas*, cependant l'espèce en est toujours à peu près également nombreuse. Ils trouvent souvent leur salut en s'enfuyant et se jetant à l'eau, où ils plongent, car ils ne reparaissent pas tant que les chiens qui les ont lancés les cherchent en nageant : on a vu des chiens et des *pacus* s'y étrangler réciproquement. »

On distingue deux espèces de *pacas*: le *paca brun*, à pelage brun noirâtre, marqué, de chaque côté du corps, de quatre ou cinq rangées longitudinales de taches blanches arrondies; et le *paca fauve*, qui a le pelage fauve, avec des taches blanches comme chez le précédent, et les pattes antérieures brunes; c'est cette dernière espèce que Buffon regardait comme la femelle.

Ces animaux sont faciles à apprivoiser. « Ils s'accoutument aisément, dit V. de Bomare, à la vie domestique; ils sont doux et traitables tant qu'on ne cherche pas à les irriter; ils sont très-sensibles aux caresses et aiment qu'on les flatte; ils mordent les gens qu'ils ne connaissent pas ou qui les contrarient, mais ils ne mordent jamais ceux qui ont soin d'eux; ils manifestent leur colère par une espèce de claquement de dents et par un grognement qui précède toujours leur petite fureur. Ils mangent de tout, mais ils aiment surtout le sucre et les fruits. » La chair de ces animaux est blanche, tendre et succulente; sa saveur rappelle assez celle du lièvre; elle est grasse et accompagnée d'un lard assez épais; on mange même la peau des jeunes comme celle du cochon de lait. Les adultes paraissent pouvoir donner une assez belle fourrure.

PACAGE s. m. (pa-ka-je — bas lat. *pascuaticum*; du lat. *pascuum*, pâturage; de *pascere*, paître). Pâturage abondant, lieu où l'on mène paître les bestiaux : *Le froment sert, comme le seigle, à former des* PACAGES. (Morogues.)

Puissent de frais gazons, puissent de claires ondes
Dans un riant *pacage* arrêter mes brebis!
DELILLE.

— Cout. *Droit de pacage*, Droit de faire paître les troupeaux dans certains pâturages, à certaines époques de l'année.

— **Syn. Pacage, pâtis, pâturage, pâture.** *Pacage* est un terme de coutume; on ne l'emploie aujourd'hui que très-rarement, et alors il paraît différer des trois autres mots en ce qu'il appelle l'attention sur le but particulier que se propose le propriétaire des bestiaux en les menant paître. Les *pâtis* sont des lieux qui fournissent naturellement aux bestiaux une nourriture abondante. Une *pâture*, une vaine *pâture* produit aussi de l'herbe sans culture, mais en petite quantité. Les *pâturages* sont des terrains où l'on fait venir de l'herbe, où on entretient l'herbe avec soin, afin d'y mettre des bestiaux et pour qu'ils y trouvent tout ce qui est nécessaire à leur développement.

— **Encycl.** Au siècle dernier, on avait *droit de pacage* sur tous les chemins publics, places, carrefours et terres dépouillées de fruits ou de semences; les prés étaient réputés *vaines pâtures* après la seconde récolte.

Le droit de mener les bestiaux dans les vaines pâtures, quoique le fonds appartînt à autrui, était une espèce de droit commun, conservé par les coutumes pour maintenir l'abondance des bestiaux; quelquefois les voisins d'un lieu de *pacage* payaient une légère redevance au propriétaire. Lorsque arriva la Révolution, les paysans voulurent encore jouir des *droits de pacage* sur les anciennes terres seigneuriales; ils avaient des titres qu'ils crurent devoir faire valoir. Les nouveaux propriétaires s'opposèrent à ce droit, en se fondant sur ce que les terres, n'ayant plus rien de féodal, ne devaient plus aucune redevance féodale, car le droit de *pacage* était de droit féodal; ainsi, nous voyons, au moyen âge, un Lusignan d'Angoulême, donnant une forêt aux abbés de la Couronne, ordonner à ces abbés d'accorder droit de *pacage* aux habitants de Moulidars. Or, les paysans, profitant des bienfaits de la Révolution, pouvaient-ils, dans leur intérêt, maintenir le système féodal? La loi a dit non.

Voici les principales dispositions du droit moderne de *pacage*. Le *pacage* est le droit d'envoyer paître les porcs dans les bois; lorsque ce droit est appuyé sur des titres, le propriétaire ne peut s'en affranchir que par le rachat. Le pouvoir municipal règle ce droit entre les particuliers.

On entend encore par *pacage* le droit qu'ont les animaux de paître dans certaines forêts; ce droit s'étend à tout le gros bétail à cornes : bœufs, vaches, veaux, taureaux et aux chevaux; il ne comprend ni les chèvres, ni les moutons.

Ces règlements, qui restreignent l'ancien droit de *pacage*, mécontentèrent au suprême degré les habitants des campagnes qui admiraient la révolution antinobiliaire, mais auraient bien voulu maintenir certaines coutumes féodales dont l'abrogation blessait leurs intérêts. Ils continuèrent de conduire leurs troupeaux dans les lieux où ils avaient l'habitude de les faire pacager; les propriétaires s'opposèrent à cette prise de possession; des combats eurent lieu, et la force armée dut intervenir pour faire respecter la propriété.

PACAGER v. n. ou intr. (pa-ka-jé — rad. *pacage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Il pacagea, nous pacageons*). Faire paître des troupeaux dans les pacages : *Il est permis de* PACAGER *une terre vaine et vague.* (Acad.)

— **v. a. ou tr.** Faire paître, livrer aux troupeaux comme pacage : *Faire* PACAGER *les seigles.*

PACAJES, ville de l'Amérique du Sud (Bolivie), ch.-l. de la province de son nom, départ. et à 130 kilom. S. de La Paz. Commerce de bestiaux; mines d'argent aux environs. ‖ La province de ce nom est un pays très-élevé, arrosé au N. par le Desaguadero et assez bien cultivé. L'éducation du gros bétail et celle des moutons constituent la principale industrie des habitants, au nombre d'environ 70,000. Cette province renferme des mines d'or, d'argent et d'émeraudes, dont l'exploitation a été abandonnée.

PACANE s. f. (pa-ka-ne). Bot. Noix lisse et en forme d'olive, que produit le pacanier.

PACANIER s. m. (pa-ka-nié — rad. *pacane*). Bot. Espèce de noyer originaire d'Amérique.

— **Encycl.** Le *pacanier* est une espèce de noyer, qui atteint 20 à 25 mètres de hauteur; ses feuilles imparipennées se composent de treize ou quinze folioles ovales, longues d'environ 0m,50, dentelées; ses noix sont oblongues, presque cylindriques, à brou peu épais, relevé de quatre angles saillants; elles sont moins grosses que nos noix. Cet arbre croît le long des rivières de l'Amérique du Nord, depuis le pays des Illinois jusqu'à la Louisiane; il abonde surtout sur les bords du Mississipi. On le trouve tantôt isolé, tantôt formant des forêts assez étendues. Son amande, qui remplit bien la coque, a une saveur délicate qui rappelle celle de la noisette; elle fait l'objet d'un assez grand commerce avec les Antilles et les grandes villes de l'Amérique. Le bois de cet arbre, plus dur et plus coloré que celui de notre noyer, est recherché pour l'ébénisterie.

PACANT s. m. (pa-kan — du même primitif que l'espagnol *pagano*, paysan et païen. V. PAÏEN). Homme grossier, rustre, manant. ‖ Vieux mot.

PACAPAC s. m. (pa-ka-pak — corrupt. de *pacapaca*, mot guyanais). Ornith. Oiseau du genre cotinga, qui habite la Guyane : *La grosseur du* PACAPAC *excède un peu celle du mauvis.* (V. de Bomare.) ‖ On l'appelle aussi POMPADOUR.

— **Encycl.** Le *pacapac* a environ 0m,20 de longueur totale; il est d'abord gris; mais, à sa première mue, son plumage commence à se nuancer de pourpre; après la seconde, tout le plumage, chez les mâles, est d'un pourpre éclatant et lustré, excepté les pennes, qui sont blanches, avec un peu de brun à l'extrémité des sept premières; les grandes couvertures des ailes sont blanches aussi, mais d'une conformation singulière : ces plumes sont longues, roides, inclinées en bas, avec des barbes désunies et comme enroulées autour de la tige, qui est blanche et très-grosse. Cet oiseau, appelé aussi *cotinga pourpre*, habite la Guyane, où il est assez commun; c'est un des plus beaux volatiles du pays. Il vit en bandes nombreuses, qui passent successivement d'un canton à un autre, suivant la maturité des baies et des autres fruits dont il se nourrit; il se tient sur les arbres au bord des rivières, mais on n'a pas remarqué qu'il s'enfonce dans les grands bois.

PACARA, rivière de l'Amérique du Sud. Elle naît dans la province de Para (Brésil), coule généralement au N. et va se perdre dans le Xingu, après un cours d'environ 150 kilom.

PACARAD, satrape arménien, d'origine juive. Il vivait vers le milieu du IIe siècle avant J.-C. Le roi d'Arménie Vagharschag Ier le combla de faveurs, en récompense des services qu'il lui avait rendus. C'est de lui que descend la famille des Pacradouni ou Bagratides, qui régna en Arménie du IXe au XIe siècle.

PACARAINA (sierra), chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, formant une partie de la limite septentrionale du Brésil, qu'elle sépare de la république de Venezuela, sous 4° 10' de latit. N., et entre 62° et 66° de longit. O. Elle se rattache à l'O. à la sierra Parime, et à l'E. à la sierra de Rinocotte, et sépare le bassin de l'Orénoque de celui du rio Negro. Son développement total est d'environ 450 kilom. Elle donne naissance au Caroni et à la Paragua, qui se rendent dans l'Orénoque, et au rio Branco, affluent du rio Negro.

PACARD (Georges), théologien protestant français, mort en 1610, selon Quick. Il exerça les fonctions de son ministère à La Rochefoucauld et jouit parmi les protestants d'une considération méritée. Pacard assista, comme député, à plusieurs synodes, et présida, en 1601, celui de Jargeau, lequel fit la singulière défense de se parer de fleurs aux épousailles et de faire porter par des jeunes filles ornées de guirlandes le cercueil des jeunes filles décédées. Une délibération plus importante fut celle qui avait trait à la prospérité des écoles et à l'entretien des professeurs. En ces temps de controverse acharnée, où chacun composait au moins un traité, Pacard se distingua par des écrits devenus forts rares et dont voici les titres : *Théologie naturelle* ou *Recueil contenant plusieurs arguments contre les épicuriens et athéistes de notre temps* (La Rochelle, 1579, in-16; nouv. édit., Niort, 1606, in-8°); *Traité contre la transsubstantiation* (Niort, [illegible], in-8°); *Dispute touchant l'Écriture* (Niort, [illegible], in-8°); *Anti-Panigarole* (Niort, [illegible], in-8°).

PACAREAU (Pierre), prélat français, né à Bordeaux en 1716, mort dans la même ville en 1797. Étant entré dans les ordres, il s'adonna avec beaucoup de succès à la prédication, devint chanoine de la cathédrale de Bordeaux et dut à ses connaissances en droit canonique d'être nommé à deux reprises vicaire capitulaire, en 1769 et en 1781. Lorsque la Révolution éclata, Pacareau se montra favorable aux idées nouvelles, prêta le serment exigé du clergé (1790), et fut nommé, en 1791, évêque constitutionnel de la Gironde en remplacement de Champion de Cicé. Il publia quelques mandements et se tint à l'écart pendant la Terreur. C'était un homme versé dans les langues grecque, hébraïque, syriaque, anglaise, italienne, espagnole et dans la littérature étrangère. Il se signala, comme prêtre, par son désintéressement et par sa charité. Nous citerons de lui : *Nouvelles considérations sur l'usure et le prêt à intérêt* (Bordeaux, 1784, in-8°); *Réflexions sur le serment exigé du clergé* (Bordeaux, 1791, in-8°); *Mandements divers* (Bordeaux, 1793, in-4°).

PACARET s. m. (pa-ka-rè — altérat. de l'espagn. *pazarete*). Nom de l'un des vins du cru de Xérès. ‖ On l'appelle quelquefois PAXARETE.

PACAS s. m. (pa-kass). Mamm. Un des noms vulgaires du coudous ou condoma. ‖ On dit aussi PACASSA OU PACASSE.

PACASCHAS s. m. (pa-ka-schass). Sorte de moscouade, que les habitants des Philippines extraient de la sève du palmier.

PACASE s. m. (pa-ka-ze). Linguist. Dialecte aymara parlé par les Pacases, tribu appartenant à la famille péruvienne ou quichua.

— **Encycl.** V. PÉRUVIEN.

PACASMAYO, rivière du Pérou. Elle descend du versant occidental des Andes et se jette dans l'Océan, après un cours d'environ 130 kilom.

PACATIEN (Titus Claudius Marcius PACATIANUS), usurpateur de la pourpre romaine, vaincu par Dèce, vers 249. Son existence n'est constatée que par les médailles trouvées dans le midi de la Gaule. Selon toute vraisemblance, c'était un chef militaire qui reçut de ses soldats la pourpre pendant les troubles qui précédèrent ou suivirent la mort de Philippe, et qui la perdit presque aussitôt avec la vie.

PACATUS DREPANIUS (Latinus), poëte latin. V. DREPANIUS.

PACAUD (Pierre), oratorien et prédicateur français, né en Bretagne, mort en 1760. Il acquit beaucoup de réputation, comme orateur de la chaire, par des sermons pleins d'élévation et de simplicité. En 1745, il fut exclu de la maison de l'Oratoire de Paris et relégué en province pour s'être montré favorable aux appelants. On a de lui : *Discours de piété* ou *Sermons sur les plus importants objets de la religion* (Paris, 1745, 3 vol. in-12), recueil qui parut sous le voile de l'anonyme.

PACAUDIÈRE (LA), ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Roanne; pop. aggl., 834 hab. — pop. tot., 2,401 hab. Fabrication de toiles, tanneries, teintureries, commerce de blé et de vin. Station du chemin de fer de Paris à Lyon. Ce bourg est situé au pied d'une chaîne de collines, à l'entrée d'une plaine entrecoupée de nombreux étangs, qui se prolonge à l'E. jusqu'à la Loire, au S. jusqu'à Roanne, à l'O. jusqu'aux montagnes du Forez.

PACAUT s. m. (pa-kô — corrupt. de *pacant*). Pop. Manant, rustre, homme grossier.

PACAY s. m. (pa-kè). Bot. Nom vulgaire du pois sucré de la Guyane.

PACAYA ou **PACAJAZ**, rivière du Brésil. Elle naît dans la province de Para, coule au N. et débouche dans la Guanapu, par la rive droite, après un cours de 260 kilom.

PACCA (Barthélemy), cardinal et homme d'État italien, né à Bénévent en 1756, mort à Rome en 1844. Lorsqu'il eut achevé ses études à Rome, il se fit admettre dans la noble Académie ecclésiastique rétablie par Pie VI (1778), entra dans les ordres, attira l'attention du pape, qui le nomma un de ses camériers secrets en 1785, reçut l'année suivante le titre d'archevêque de Damiette et fut envoyé alors à Cologne, en qualité de nonce apostolique. En 1791, Pacca, nommé nonce extraordinaire auprès de Louis XVI, ne put remplir sa mission par suite du schisme qui éclata alors en France, et passa en 1794 à la nonciature de Lisbonne, où il resta jusqu'à la fin de 1800. Au commencement de 1801, Pie VII lui donna le chapeau de cardinal et l'appela en 1808 aux fonctions de prosecrétaire d'État. Ces hautes faveurs lui méritèrent pour le pape un dévouement sans réserve et dont il donna des preuves non équivoques lors des démêlés qui eurent lieu entre la cour de Rome et Napoléon. Dans plusieurs discussions qu'il eut avec le général Miollis, il soutint les prétentions du saint-siége avec une grande fermeté et fut arrêté, le 6 septembre 1808, sous l'inculpation d'avoir excité à la révolte contre les Français; mais le pape protesta énergiquement et obtint que le cardinal restât auprès de lui. Lorsque, l'année suivante, Pie VII fut enlevé de Rome par ordre de Napoléon et conduit en France, Pacca suivit le pontife jusqu'à Grenoble. Là, il fut de nouveau arrêté et l'empereur, qui le regardait comme l'auteur de la bulle d'excommunication lancée contre lui au mois de juin 1809, ordonna de le conduire à la forteresse de Fenestrelle, où il resta détenu jusqu'au commencement de 1813. A cette époque, il obtint de rejoindre Pie VII à Fontainebleau et conseilla au pape de rétracter le concordat qu'il avait signé le 25 janvier 1813. L'année suivante, Napoléon s'étant décidé à renvoyer le pape à Rome, le cardinal Pacca re-

vint dans cette ville, où il reprit ses anciennes fonctions, fut nommé camerlingue et fit rétablir l'ordre des jésuites. Lorsque, en 1815, l'armée de Murat marcha sur Rome, le cardinal quitta de nouveau cette capitale après avoir lancé une proclamation véhémente dans laquelle il protestait contre la violation du territoire et après avoir créé une junte d'État chargée du gouvernement en l'absence du pape. Au mois de juin 1815, il rentra encore une fois à Rome avec le pape et ne fut pas étranger aux mesures intolérantes qui prit alors ce pontife. Depuis cette époque, il devint successivement nonce extraordinaire à Vienne (1816), gouverneur de Rome (1817), président d'une commission chargée d'examiner l'état des finances, protecteur de l'Académie archéologique de Rome, évêque de Porto et de Sainte-Rufine (1821), évêque d'Ostie et de Velletri (1830), prodataire du saint-siége et archiprêtre de la basilique de Saint-Jean de Latran. Indépendamment de divers ouvrages, on a du cardinal Pacca de curieux *Mémoires sur son ministère et l'histoire de ses deux voyages en France*, lesquels ont été traduits pour la première fois en français par l'abbé James (Paris, 1852, 2 vol. in-8°). Ses *Œuvres complètes*, publiées à Orvieto en 1843, ont été traduites aussi en français par M. H. Queyras (Paris, 1846, 2 vol. in-8°).

PACCALONGANG, ville de l'Océanie (Malaisie), ch.-l. de la province de son nom, dans l'île de Java (Malaisie hollandaise). ‖ La province de ce nom, comprise entre la province de Tagal à l'O. et celle de Batang à l'E., et baignée au N. par la mer de Java, a 1,520 kilom. carrés de superficie et environ 130,000 hab.

PACCANARI, prêtre tyrolien, qui vivait vers la fin du XVIII^e siècle. Il fonda à Rome l'ordre des *Pères de la foi*, destiné à remplacer celui des jésuites qui venait d'être aboli.

PACCARD (Jean-Edme), littérateur et acteur, né à Paris en 1777, mort dans la même ville en 1844. D'abord garçon pâtissier, il se fit ensuite acteur, parut sans succès sur une scène du boulevard, puis au théâtre de la Foire, fut atteint en 1798 par la conscription, obtint sa libération en 1800, et joua dans plusieurs villes de province sans parvenir à être un acteur remarquable. S'étant marié, il renonça au théâtre et se mit, quelque temps après, à composer des romans, ainsi que des écrits divers d'une valeur littéraire médiocre. Sous la Restauration, il obtint un brevet de libraire, puis un modeste emploi au ministère des finances. Nous citerons de lui : *Clémence et Julien* (1807); la *Judith française* (1810); *Eugène et Alvina* ou les *Victimes de l'intolérance* (1811); *Dieu, l'honneur et les dames* (1813); *Melusine* (1815); *Edelmone et Loredan* (1817); le *Château du Lac* (1819); l'*Ermite du marais* (1819); l'*Abbaye de la Trappe* (1821); la *Grande Chartreuse de l'Isère* (1826), etc., romans; l'*Orpheline du hameau* (1807) et le *Villageois d'Ermenonville*, comédies; l'*Invisible au milieu de Paris* (1833, 4 vol. in-12), les *Scènes de la vie malheureuse* (1835), recueils d'observations assez curieuses sur Paris; *Mémoires et confessions d'un comédien* (1839, in-8°), sorte d'autobiographie de sa jeunesse.

PACCARD (Alexis), architecte, fils du précédent, né à Paris en 1813, mort en 1867. Élève de Huyot et d'Hippolyte Le Bas, il obtint le premier grand prix de Rome en 1841. Son concours, *Palais d'ambassadeur à l'étranger*, révélait déjà un goût très-vif pour l'archéologie, au point de vue architectonique. Pendant un séjour de quatre ans à Rome, le jeune artiste fit une étude toute particulière des monuments du siècle d'Auguste, puis il alla étudier à Athènes ceux de l'époque de Périclès (1845). Là, Paccard exécuta la *Restauration polychrome du Parthénon*. Cette excellente étude, qu'il envoya en France et qui fut exposée au Salon de 1847, fut très-remarquée et valut à l'auteur une véritable notoriété dans le monde des artistes.

De retour à Paris, Paccard entra dans l'inspection des travaux publics. C'est à ce titre qu'il surveilla les constructions du ministère des affaires étrangères, que l'on bâtissait alors, puis fut inspecteur des travaux des Tuileries, sous Visconti. Le zèle et l'intelligence dont il avait fait preuve dans ces fonctions modestes le firent nommer, en 1852, architecte du palais de Rambouillet. Des restaurations sérieuses signalèrent son entrée en fonctions. En 1853, il fut appelé à la direction des travaux du château de Pau, dont l'achèvement fut confié à M. Tétaz. A la fin de cette même année, la mort de Blouet lui procura la place d'architecte du palais de Fontainebleau. Enfin, en 1863, lors des réformes qui eurent lieu à l'École des beaux-arts, le comte de Nieuwerkerke l'y fit nommer professeur d'architecture. Paccard avait reçu en 1857 la croix de la Légion d'honneur.

PACCHIAROTTO (Jacopo), peintre italien, né à Sienne. Il vivait dans la première moitié du XVI^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est que, s'étant mis à la tête d'une émeute qui éclata à Sienne en 1535, il eût été pendu si les frères observantins ne l'avaient caché dans leur couvent et ne lui avaient fourni les moyens de passer en France. Pacchiarotto y reçut un bienveillant accueil du Rosso qui lui procura des travaux, et ce fut vraisemblablement dans ce pays qu'il mourut. Cet artiste peignait avec un égal talent à l'huile et à fresque. Ses tableaux, remarquables par l'invention et par la beauté de la composition, rappellent le style et la manière du Pérugin, dont il avait étudié les œuvres, mais dont il n'avait point été l'élève. On cite, parmi ses meilleures œuvres : l'*Ascension*, le *Couronnement de la Vierge*, l'*Annonciation*, la *Nativité*, une *Madone*, *Sainte Catherine visitant le corps de sainte Agnès de Montpellier*, un de ses chefs-d'œuvre, à Sienne; un *Saint François d'Assise*, à Munich. Parmi ses fresques, les plus belles sont les *Pères dominicains miraculeusement preservés d'un assassinat*, la *Bienheureuse Catherine Colombini*, la *Naissance de la Vierge*, également dans sa ville natale. On trouve dans ces divers morceaux des figures d'une beauté et des airs de tête d'une grâce qui ne seraient pas désavoués par Raphaël.

PACCHIEROTTI ou **PACCHIAROTTI** (Gaspardo), célèbre sopraniste italien, né à Fabriano en 1744, mort à Padoue en 1821. Il débuta, à l'âge de seize ans, sur les scènes italiennes par les rôles féminins confiés, à cette époque, aux virtuoses fabriqués à l'aide de l'opération que l'on connaît. Ses commencements furent humbles; mais, quand vers 1770 sa voix eut acquis tout son développement et toute sa puissance, il devint l'idole du public des grandes scènes. Musicien d'instinct et travailleur acharné, Pacchierotti se créa une méthode et un style inimitables. Chanteur d'expression avant tout, il engagea, sur le théâtre de Palerme, une lutte, tout à son avantage, avec la fameuse Gabrielli. Après avoir parcouru en triomphe les principales villes de la Péninsule, le sopraniste se rendit à Londres et y remporta les plus brillants triomphes qu'ait cueillis chanteur en renom. L'empressement qu'il soulevait était tel qu'un jour, au milieu d'une discussion des plus animées au Parlement anglais, on vit un ministre monter à la tribune et demander le renvoi au lendemain du débat sur une question très-importante pour laquelle, disait-il, le gouvernement avait besoin de se consulter. C'était tout simplement une scène arrangée par les dilettanti du Parlement, qui voulaient assister à une représentation du sopraniste.

Chargé d'or, l'artiste revint en Italie, chanta encore cinq années au théâtre, puis retourna en Angleterre en 1790 et, malgré son âge avancé, retrouva l'admiration d'autrefois. Retiré à Padoue en 1801, il termina sa brillante carrière en cette ville, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On a conservé le souvenir de quelques airs interprétés par lui, notamment un air du *Demofoonte* de Monza, dans lequel il atteignait le sublime du genre.

PACCHIONI (Antoine), médecin et anatomiste italien, né à Reggio en 1665, mort à Rome en 1726. Il commença ses études médicales dans sa ville natale, puis il partit pour Rome, où il se livra à l'étude de l'anatomie avec une grande ardeur, sous la direction de Malpighi. Appelé à Tivoli, après sa réception au doctorat, il obtint un très-grand succès dans sa pratique. Au bout de dix ans, il revint à Rome, où il se lia avec Lancisi, et partagea son temps entre sa clientèle et ses travaux de cabinet. Pacchioni, dans ses recherches anatomiques, commit plusieurs erreurs, dont la plus grave est la prétendue structure musculaire de la dure-mère. Il a donné son nom aux granulations de la méninge, qu'il considérait à tort comme des glandes.

Les corpuscules de Pacchioni, comme on les appelle aujourd'hui, sont de petits grains d'un blanc jaunâtre, offrant quelque analogie avec les granulations de la méningite tuberculeuse. Ils sont situés au niveau de la grande scissure inter-hémisphérique, le long du sinus longitudinal supérieur. La nature de ces corpuscules a été longtemps inconnue. Les micrographes s'accordent aujourd'hui à admettre que ces petits corps dérivent immédiatement du tissu conjonctif. Dans certains cas morbides, cette prolifération prend une activité telle qu'il se forme des tumeurs de volume varié. Ces corpuscules, appelés aussi granulations méningiennes, n'existent pas chez le fœtus, mais sont très-développés chez le vieillard.

Les recherches de Pacchioni sont consignées dans les quatre ouvrages suivants : *De duræ menyngis fabrica et usu disquisitio anatomica* (Rome, 1700, in-8°); *Dissertatio epistolaris de glandulis conglobatis duræ menyngis humanæ* (Rome, 1705, in-8°); *Dissertationes binæ datæ, ad spectatissimum virum D. S. Fantonum, cum ejusdem responsione illustrandis duræ menyngis ejusque glandularum structuræ atque usibus concinnatæ* (Rome, 1713, in-8°); *Dissertationes physico-anatomicæ de dura menynge humana, novis experimentis et lucubrationibus auctæ et illustratæ* (Rome, 1721, in-8°). Ces travaux ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (Rome, 1741, in-4°).

PACCI, famille italienne. V. PAZZI.

PACCIANI (Fulvio), jurisconsulte italien, né à Modène, mort à Ferrare en 1613. Il professa le droit dans cette dernière ville et composa, outre des poésies latines et italiennes, plusieurs ouvrages dont les plus estimés sont : *De probationibus* (Venise, 1594); *Dell' arte di ben governare i popoli* (Sienne, 1607); *De appellationibus* (Francfort, 1663).

PACCIOLI (Lucas), surnommé **de Burgo**, en latin **Paciolus**, célèbre mathématicien italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane). Il vivait vers la fin du XV^e siècle, et eut beaucoup de part à la renaissance du goût des sciences en Europe. C'était un moine franciscain; il avait longtemps voyagé en Orient. Il enseigna successivement les mathématiques à Pérouse, à Naples, à Rome, à Pise, à Venise et à Milan, où il occupa le premier une chaire fondée par Louis Sforza. On lui doit une traduction d'Euclide, en latin. Son principal ouvrage, imprimé la première fois à Brescia en 1494 et réédité en 1523, est intitulé : *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita, etc.* Il est dédié au duc d'Urbin. On y trouve les règles de fausse position simple et double, qu'il nomme règles d'*Elkathaim*, d'importants développements sur l'algèbre, qu'il appelle *Arte maggiore*, et un grand nombre de solutions algébriques de problèmes de géométrie. On a encore de lui un traité, *De divina proportione* (Venise, 1509), où il s'agit de la division en moyenne et extrême raison, division que l'auteur appelle divine et dont il détaille toutes les applications. Enfin, dans un troisième ouvrage publié en 1508, sous le titre : *Libellus in tres partiales tractatus divisus quorumcumque corporum regularium, etc*, Lucas de Burgo traitait des polygones et polyèdres réguliers et de leur inscription les uns aux autres. Les questions posées sont le plus souvent résolues par l'algèbre, mais les données sont toujours supposées numériques. Paccioli était très-lié avec Léonard de Vinci. Lors de l'arrivée des Français à Milan, ils quittèrent ensemble cette ville et se rendirent à Florence. On le trouve à Venise, en 1508, expliquant Euclide. On croit qu'il retourna ensuite à Florence et qu'il passa dans cette ville les dernières années de sa vie.

PACCORI (Ambroise), théologien et écrivain ascétique français, né à Ceaucé, dans le Maine, en 1649, mort à Paris en 1730. Il prit seulement l'ordre du diaconat, fut successivement directeur du collége de sa ville natale et de celui de Meung, dans l'Orléanais, puis se retira à Paris, où il s'adonna à la composition d'un grand nombre d'ouvrages de piété pleins d'onction, qui se réimpriment encore aujourd'hui. Les plus répandus sont : *Entretiens sur la sanctification des dimanches et fêtes* (1691, in-8°); *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions* (1700, in-12); *Devoirs des vierges chrétiennes* (1727, in-8°); *Pensées chrétiennes* (1733, in-18); la *Journée chrétienne* (1750, in-12).

PACE (IN-) s. m. V. IN-PACE.

PACE (Richard), en latin **Paceus**, diplomate anglais, né près de Winchester vers 1482, mort en 1532. Grâce à la protection de l'évêque Langton, il put étudier le droit public, civil et canonique à Oxford, puis à Padoue, entra ensuite dans les ordres et suivit à Rome le cardinal Bambridge. Pace gagna, à son retour (1514), la faveur de Henri VIII, qui le nomma successivement chanoine d'York, archidiacre de Dorset, doyen d'Exeter, doyen de Saint-Paul de Londres, le consulta dans les affaires les plus importantes et le chargea de plusieurs missions diplomatiques, notamment à Vienne, auprès de Maximilien, en 1515, à Venise pour assister à une négociation importante entre l'empereur et le roi de France (1522). Après la mort de Léon X, le cardinal Wolsey, qui voulait monter sur le trône pontifical, envoya Pace plaider sa cause auprès du sacré collége. Mais le diplomate échoua et Wolsey en conçut une telle irritation qu'il résolut de le perdre dans l'esprit du roi. Dans ce but, il l'accusa de trahison, le rappela de Venise, où il était ambassadeur, et le fit jeter à la Tour de Londres, d'où le malheureux Pace sortit au bout de deux ans, à moitié fou. A partir de ce moment, Pace se retira à Steppey, près de Londres, et y vécut dans une profonde retraite. On a de lui des harangues, des lettres, des vers, des traductions, un *Traité contre le mariage de la reine Catherine*; un autre, *De fructu qui ex doctrina percipitur* (Bâle, 1517, in-8°).

PACE ou **PACIO** (Jules), jurisconsulte et philologue italien. V. PACIUS.

PACÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 9 kilom. O. de Rennes; pop. aggl., 692 hab. — pop. tot., 2,327 hab. Commerce assez actif; foires importantes.

PACECO ou **PACCIO**, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 8 kilom. S.-E. de Trapani, chef-lieu de mandement; 4,303 hab.

PACENTRO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure II^e, district, mandement et à 5 kilom. E. de Salmona; 3,781 hab.

PACH ou **PACHY**, préfixe qui signifie épais, et qui vient du grec *pachus*, épais, gros, le même que le sanscrit *bahus*, dense, nombreux, de la racine *bah*, croître, grossir, devenue en grec *pachunô* et en russe *puczu*, *puchnu*.

PACHA s. m. (pa-cha. — On fait provenir ce mot turc du persan *pa*, pied, et *chah*, roi, proprement appui du souverain, ou du turc *bash*, tête, tête de l'État). Administr. ottom. Titre commun, en Turquie, aux chefs supérieurs de l'armée et aux gouverneurs des provinces de l'empire : *L'opinion est sans force dans les pays despotiques : il n'y a de réel que l'amitié du* PACHA. (H. Beyle.) ‖ *Pacha à deux, à trois queues*, Celui qui a le droit de se faire précéder de deux, de trois queues de cheval portées solennellement devant lui.

— Fam. Homme voluptueux, lent et paresseux : *C'est un* PACHA, *un véritable* PACHA.

— Métrol. Monnaie de cuivre de Guzarate.

— **Encycl.** Le terme *pacha* ne désigne pas de fonction spéciale; c'est un titre honorifique, donné à l'origine, en Turquie, aux seuls princes du sang, et dont on a ensuite décoré de grands personnages, soit qu'ils appartinssent à l'armée ou à l'administration civile, soit qu'ils n'eussent aucune charge dans l'État. Le titre de *pacha* est pourtant essentiellement militaire. A la guerre, on porte devant ceux qui en sont revêtus des queues de cheval flottant à l'extrémité d'une lance. Il y a des *pachas* à une, à deux et à trois queues. Les premiers s'appellent *feriks*, les seconds *miri-miran* et les troisièmes *mouchirs*. Sur une balustrade, devant la porte de leurs maisons, on place, suivant le grade, un, deux ou trois globes argentés ou dorés, surmontés d'un plumet blanc et rose. Les *pachas* à trois queues, qui ont le rang de vizir, sont ordinairement les premiers personnages de l'empire, comme le vice-roi d'Égypte, le grand vizir, le capitan-*pacha* (ministre de la marine). Le titre de *pacha* n'est accordé qu'à des musulmans. La plupart des gouverneurs de province sont *pachas*, et leurs gouvernements reçoivent le nom de *pachaliks*, dénomination qui n'est pas bien définie, puisque, en Turquie, les provinces d'une grande étendue reçoivent, en outre, le nom d'*eyalet* et en Égypte celui de *moudérieh*. Quelques *pachas* à trois queues ont le titre de *beylerbey*, c'est-à-dire bey des beys. Le *pacha* entretient un état militaire plus ou moins nombreux, suivant la position et les revenus du *pachalik*, et marche à la tête de toute la force armée lorsqu'il en est requis par le souverain ou lorsque la frontière est menacée; les beys ou sous-gouverneurs sont sous ses ordres. Investis des pouvoirs les plus étendus, ayant droit de vie et de mort sur tous leurs agents, les *pachas* ont exercé longtemps le pouvoir le plus tyrannique et se sont livrés à toutes sortes d'exactions. Lorsque, à la longue, les plaintes et les insurrections éveillaient l'attention du gouvernement, le sultan envoyait un *capidji* auprès du *pacha* pour lui intimer l'ordre de s'étrangler, ou bien il donnait l'ordre de s'emparer du *pacha* coupable, dont la tête sanglante allait figurer à la porte du sérail, pendant que l'on confisquait ses trésors extorqués. Depuis que la civilisation européenne a pénétré quelque peu en Turquie, on a amoindri les pouvoirs des *pachas*, tout en leur laissant de grandes prérogatives.

Au siècle dernier, l'Égypte était gouvernée par un *pacha* qui jouissait d'un pouvoir réel fort restreint, puisqu'il n'était que l'exécuteur des ordres du divan, des beys et des ogiacs militaires. Cependant, les *pachas* d'Égypte essayaient sourdement de secouer le joug de la Porte, et, à la fin du XVIII^e siècle, le pouvoir des Ottomans était fort amoindri en Égypte. Les *pachas* touchaient les taxes, avaient droit d'investiture, etc., etc. Lorsque, par extraordinaire, il s'en trouvait quelqu'un de fidèle à son serment et qui fît avorter les desseins préjudiciables à la Porte Ottomane, le pays se soulevait contre lui, et on faisait tant et si bien qu'il était déposé. Aujourd'hui, l'Égypte, devenue à peu près indépendante, est gouvernée par un khédive, qui continue à ajouter à son nom le titre de *pacha*.

Pacha de Suresnes (LE), comédie en un acte et en prose, d'Étienne (théâtre Louvois, 31 mai 1802). Une anecdote du temps de Louis XV a inspiré cette ingénieuse peinture de mœurs. Trois jeunes pensionnaires, songeant qu'il faudrait se quitter lors du mariage, écrivirent au Grand Turc de les prendre pour femmes; elles n'avaient rien appris au couvent que la danse, le chant et l'art de la toilette; mais elles savaient que, le sultan étant polygame, il y avait là, pour elles, un moyen de se marier et de rester ensemble tout à la fois. Étienne a su lier cette anecdote à la satire de l'éducation que reçoivent les jeunes demoiselles dans certains pensionnats fameux. Le caractère de la maîtresse de pension, qui s'occupe de l'achalandage de sa maison bien plus que de l'éducation et du bonheur à venir de ses élèves, qui, au lieu d'être une mère de famille, n'est qu'une marchande de connaissances futiles, a beaucoup de vérité et de force comique. Ses manières guindées, qu'elle prend pour le bon ton, le jargon affecté, sentencieux qui lui semble le beau langage, sont parfaitement appropriés au rôle. Le mérite même de ce portrait trop ressemblant faillit empêcher la représentation de la pièce. Des institutrices en crédit s'alarmèrent d'une pièce qui pouvait mettre le public dans la confidence de toutes les petites charlataneries du métier, et M^me Campan elle-même se reconnut dans le *Pacha de Suresnes*.

Cette pièce a été reprise en 1822.

Le *Dey d'Alger*, vaudeville en un acte, de Desvergers et Varin (théâtre du Gymnase, 30 septembre 1831), n'en est qu'une imitation à peine déguisée.

PACHA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Novgorod, dans le cercle et à l'O. de Tichwin, coule à l'O., puis au N., entre dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg et se jette dans le Swir, près de l'embouchure de cette rivière dans le lac Ladoga. Cours de 225 kilom. Son principal affluent est le Kapcha, à droite.

PACHACAMAC ou **PATCHAKAMAK**, l'Être suprême, au Pérou. C'était le premier principe de la vie et l'âme de l'univers. Les Péruviens avaient pour ce dieu invisible un respect encore plus grand que pour le soleil, leur dieu sensible et présent. Ils l'invoquaient dans tous leurs travaux. Pachacamac avait un temple magnifique dans une vallée, près de Lima; Pizarre en tira des richesses immenses. Les débris qui subsistent encore aujourd'hui suffisent à donner une idée de la splendeur de ce monument primitif.

PACHALESQUE adj. (pa-cha-lè-ske — rad. *pacha*). Néol. Qui appartient ou convient à un pacha : *Un luxe* PACHALESQUE.

PACHALIK s. m. (pa-cha-lik — rad. *pacha*). Administr. ottom. Province administrée par un pacha : *La Morée étant devenue un* PACHALIK, *le pacha a fixé sa résidence à Tripolizza*. (Chateaub.)

— **Encycl.** La Turquie actuelle est divisée administrativement en eyalets, subdivisés en livahs qui se subdivisent eux-mêmes en cazas. L'eyalet est désigné fréquemment sous le nom de *pachalik*, parce qu'il forme le gouvernement d'un pacha. Quelques livahs ou sangiacs sont, à raison de leur importance, de véritable *pachaliks*, gouvernés par des pachas. D'autres sont annexés, à titre de *mohassiliks* (fermes), au gouvernement d'un pacha d'un rang supérieur. En 1833, on comptait officiellement, d'après M. Hammer, 28 *pachaliks*, en y comprenant l'Égypte, la Nubie, Tripoli et Tunis. Le littoral et les îles forment un gouvernement séparé, que l'on appelle *djezaïr* et qui est placé sous la dépendance exclusive du capitan-pacha.

PACHE (Jean-Nicolas), homme d'État français, né à Verdun en 1746, mort à Thin-le-Moutier (Ardennes) en 1823. Son père, Suisse d'origine, était concierge de l'hôtel de Castries. Le maréchal de Castries, frappé de la remarquable intelligence du jeune Pache, le chargea d'élever ses enfants, puis le fit nommer premier secrétaire au ministère de la marine. Nicolas Pache devint successivement intendant de la marine à Toulon, munitionnaire général des vivres de la marine et, sous le ministère Necker, contrôleur des dépenses de la maison du roi. Dans ces diverses fonctions, il fit preuve d'une rare aptitude aux affaires, d'une grande assiduité au travail et acquit de solides connaissances administratives. Mais, ayant au plus haut degré le goût de l'indépendance, auquel il joignait une austérité de mœurs qui lui rendait singulièrement désagréable le commerce des grands, Pache se démit de ses fonctions, fit remise au roi des brevets de ses pensions, montant à 11,000 francs, et alla habiter la Suisse avec sa famille. C'est là qu'il vivait lorsque les événements de 1789 vinrent annoncer l'effondrement de l'ancien régime. Pache, ayant perdu sa femme, quitta la Suisse et retourna à Paris, sans autre ambition que celle de contribuer à l'établissement de la liberté naissante. A son arrivée, le maréchal de Castries voulut le faire nommer commissaire de la marine, mais il refusa cette fonction. Sur ces entrefaites, Roland fut appelé au ministère de l'intérieur (1792). Chargé d'une tâche écrasante et au-dessus de ses forces, le nouveau ministre désirait vivement trouver un homme capable de venir en aide à son inexpérience et de prendre la direction des affaires courantes. Un ami de Roland, Gilbert, lui désigna Pache, dont il connaissait la haute valeur. Dans ses *Mémoires*, la femme du ministre, la célèbre Mme Roland, a raconté comment son mari fit la connaissance de ce dernier, et elle en a tracé un portrait qui mérite d'être reproduit. « Pache connaissait à fond la triture des affaires, dit-elle; il avait un sens droit, du patriotisme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme public et cette simplicité qui n'indispose jamais contre lui. On fait parler à Pache, qui manifeste aussitôt le plus grand empressement à servir Roland, en étant utile à la chose publique, mais sous la condition qu'il conserverait son indépendance, sans prendre aucune espèce de titre, d'appointements... Pache se rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivait tous les matins à sept heures, avec son morceau de pain à la poche, et demeurait jusqu'à trois heures sans qu'il fût possible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, remplissant bien sa destination, faisant une observation, plaçant un mot qui ramenait la question à son but, adoucissant Roland, quelquefois irrité des contradictions aristocratiques de ses ennemis. » En peu de temps, Pache eut organisé le ministère de l'intérieur et assuré la marche des affaires. Le ministre de la guerre Servan, l'ayant vu à l'œuvre, pria Roland de lui céder son utile collaborateur, pour l'aider à débrouiller son ministère. Avec la même abnégation et le même désintéressement, Pache alors des bureaux de l'intérieur passa à ceux de la guerre, où il déçut les espérances de Servan. Après la retraite du cabinet girondin (12 juin 1792), Pache fréquenta les clubs, où il combattit vivement les prétentions menaçantes de la cour. Lorsque Roland reprit le portefeuille de l'intérieur, à la suite de la journée du 10 août, il fit appel à son ancien collaborateur, pour qui il avait autant d'estime que d'affection; mais Pache refusa son concours et lui désigna Faypoul. Désireux de rester éloigné de la vie publique, Pache refusa également les fonctions d'intendant général du Garde-Meuble. Toutefois, sur les instances de son ami Monge, qui le pressait d'utiliser ses talents au service de la République, il consentit à remplir une mission dans le Midi.

Pache avait terminé cette mission lorsque, le 18 octobre 1792, la Convention le nomma ministre de la guerre en remplacement de Servan, par 441 voix sur 560 votants. Prenant la direction des affaires militaires dans un moment où la situation était des plus critiques, il se montra complètement à la hauteur de sa tâche et fit preuve d'une fermeté, d'une sagacité, d'un talent d'organisation qui, joints à ses autres qualités, font de lui un des hommes les plus éminents de la Révolution. Avec sa remarquable perspicacité, il comprit que les girondins manquaient de la hardiesse, de l'unité de vue, de l'esprit politique nécessaires pour triompher des difficultés effrayantes de la situation. Ayant manifesté ses sympathies pour les montagnards, il se vit aussitôt en butte aux attaques les plus virulentes des girondins qui, en le poussant au pouvoir, avaient cru trouver en lui l'instrument docile de leur politique. Les brissotins, Servan, Biron, Carnot lui-même s'unirent contre lui et trouvèrent dans les royalistes des auxiliaires, charmés de pouvoir accabler de calomnies et d'outrages l'austère républicain. Pache, l'organisateur habile, l'homme désintéressé par excellence, ne fut plus que « l'ignoble » Pache. Non-seulement on l'accusa d'ineptie, d'ignorance, mais encore de malversation. Ce furent les girondins qui se chargèrent de porter à la tribune ces dénonciations ineptes, et, comme ils étaient en majorité dans l'Assemblée, ils firent porter contre lui un décret de destitution (2 janvier 1793). Peu après, les Parisiens le vengèrent de ses ennemis en le mettant à la tête de la mairie. Dans ce poste important, Pache facilita la mise à exécution de toutes les mesures hardies de la Commune, mais s'efforça constamment de conjurer les troubles et les révoltes. Les hébertistes le désignèrent, sous le nom de **Grand Juge**, comme le dictateur qui devait réaliser leurs espérances le lendemain d'une nouvelle révolution populaire qu'ils méditaient. En frappant ceux-ci, le comité de Salut public n'osa pas toucher au maire de Paris, généralement aimé de la population, et ce ne fut que quelques mois après qu'on le remplaça par Fleuriot; il rentra définitivement alors dans la vie privée. Mais, lors de la réaction qui suivit le 9 thermidor, ses ennemis, qui ne l'avaient point oublié, firent intenter contre lui des poursuites qu'on dut abandonner. Après les journées de prairial, il se vit de nouveau poursuivi comme étant de connivence avec les insurgés, fut arrêté, traduit devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, où il se justifia sans peine et fut absous. Malgré cet acquittement, la haine implacable des réacteurs l'aurait fait déporter à la Guyane si l'amnistie du 4 brumaire n'était venue le protéger contre la haine de ses ennemis. Retiré dans son domaine de Thin-le-Moutier, qui lui rapportait 3,000 à 4,000 francs de revenu, il y passa le reste de sa vie, dans la solitude, profondément attristé de la tournure qu'avaient prise les événements, des palinodies écœurantes dont il était le témoin, s'attachant à rendre des services aux paysans au milieu desquels il vivait et donnant gratuitement des leçons aux jeunes gens intelligents du voisinage. Impliqué, sous le Directoire, dans la conjuration de Babeuf, il publia de sa retraite, en 1795, trois *Mémoires* très-curieux, contenant des particularités peu connues de l'époque de la Terreur. Sous le Consulat, Monge se rendit secrètement à Thin-le-Moutier, pour porter à son ancien ami Pache une lettre dans laquelle Bonaparte proposait des fonctions élevées au vieux républicain; mais celui-ci, toujours désintéressé, toujours fidèle à ses convictions, repoussa ces offres et resta dans sa retraite. Il passa les dernières années de sa vie à composer un grand ouvrage de métaphysique, que l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles l'empêcha de terminer et qui est resté manuscrit. C'est à tort qu'on a attribué à Pache la devise : *Liberté, égalité, fraternité*, qui est de Momoro : il n'y eut d'autre part que d'ordonnner, comme chef de l'administration municipale, qu'elle fût peinte sur les monuments de Paris.

PACHECO, bourg d'Espagne, province de Murcie, à 22 kilom. N.-E. de Carthagène; 3,700 hab.

PACHECO (Édouard), surnommé **l'Achille portugais**. Ce capitaine soutint dans l'Inde, de 1503 à 1505, une lutte héroïque contre le zamorin de Calicut et, avec une troupe de 900 hommes, réduisit le prince indien à payer tribut au Portugal; il sauva, par son courage, les possessions portugaises de l'Inde. Malgré les services rendus par lui à sa patrie, il fut disgracié, puis emprisonné par l'ordre du roi Emmanuel le Fortuné et, finalement, mourut à l'hôpital.

PACHECO (doña Maria), épouse de don Juan de Padilla, morte vers la fin du XVIe siècle. Quand son mari, qui était chef de l'insurrection espagnole connue sous le nom de Sainte-Ligue, eut été fait prisonnier après la bataille de Villalar et envoyé à l'échafaud, elle montra un courage héroïque et défendit Tolède contre toutes les forces de Charles-Quint (1522). S'étant aliéné le clergé en le forçant à contribuer de son argent à la défense commune, elle fut abandonnée du peuple, à qui on persuada qu'elle était sorcière, et se réfugia dans la citadelle, où elle se défendit encore pendant quatre mois. Cette héroïne, ne pouvant plus combattre faute de vivres et de munitions, parvint à s'échapper sous un déguisement et gagna le Portugal, où elle mourut obscurément.

PACHECO (Christophe), peintre espagnol qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Le duc d'Albe, qui avait remarqué son talent, le chargea de la décoration de son palais. Cet artiste excella surtout dans le portrait et reproduisit les traits des personnages les plus considérables de son temps. Il rendait avec un soin minutieux tous les détails des vêtements et joignait à un large style un brillant coloris. Tous les travaux qu'il avait exécutés pour le duc d'Albe ont péri dans un incendie.

PACHECO (François), célèbre peintre espagnol, né à Séville en 1571, mort dans la même ville en 1654. Lope de Vega, se faisant l'écho de ses contemporains, a laissé sur l'œuvre et la vie de ce maître des éloges hyperboliques. Ses toiles et ses fresques, fort nombreuses, n'en comptent pas moins parmi les plus belles productions de l'art espagnol. On ne sait presque rien de sa jeunesse, sinon qu'il fut l'un des élèves de Fernandez *el Fresquita*, dont le surnom indique le talent spécial et qui fut l'un des fondateurs de l'école de Séville. Les rares facultés de Pacheco se développèrent sans doute très-rapidement, puisque, vers 1598, il fut associé à son maître pour exécuter, de concert avec lui, les décorations votées par la municipalité de Séville lors des funérailles de Philippe II. Il peignit l'un des quatre côtés de l'immense catafalque dressé sous les voûtes de la cathédrale le jour de la cérémonie. Cette détrempe, représentant un épisode de la guerre contre les Maures, était encore au musée de Séville alors que M. Viardot le visita; elle avait surtout une grande hardiesse de conception et des qualités de ton remarquables, et elle valut au jeune Pacheco l'honneur d'être choisi pour peindre, au monastère de la Merci, la *Vie de saint Raymond*. Les six grands panneaux qui forment l'ensemble de ce travail se voient encore à la place où ils furent exécutés. Cean Bermudez, l'un de ses biographes, croit que Pacheco ne fut, en cette circonstance, que le collaborateur de Vasquez, peintre alors très-célèbre. Mais ni Palomino, ni Lope de Vega n'en ont parlé, et la main d'un seul peintre est visible dans toute cette œuvre. Enfin, on peut lire sur l'un des panneaux, celui qui fut sans doute exécuté le dernier, cette signature : P. P. P. 1601, qui doit signifier : *Pacheco, pictor, pinxit*. Trois ans plus tard, le duc d'Alcala, qui avait passé quelque temps, *por su recreo*, dans l'atelier de Fernandez et s'y était lié avec Pacheco, demanda à son ancien camarade de lui décorer l'une des plus grandes galeries de son palais situé aux portes de Séville. L'artiste déroula splendidement, en sept fresques immenses, l'*Histoire de Dédale et d'Icare*. Ces peintures, détachées avec art au commencement de ce siècle, ont été transportées à Madrid, où l'on peut encore les admirer.

Après ce dernier travail et malgré le succès qu'il obtint, Pacheco se décida à visiter l'Italie, pour y étudier les œuvres de la Renaissance. Il passa à Rome deux ou trois années, soucieux de s'instruire et dans une apparente inaction; on n'a de lui aucun tableau de cette époque. A son retour, il s'arrêta à Madrid pour étudier les merveilles de Velazquez. Lope de Vega nous apprend qu'à son retour à Séville Pacheco était comme transformé par ses études nouvelles. La première œuvre qui date de ce temps-là et qui ouvre sa seconde manière, c'est le fameux *Jugement dernier* que l'on voit encore au monastère de Sainte-Isabelle de Séville. Cette œuvre capitale est de 1618. L'imitation de Michel-Ange est sensible, cependant Pacheco avait en lui tant de puissance et d'originalité, qu'il reste lui-même et garde ses qualités propres de coloriste dramatique, tout en suivant le sillon creusé par le grand Florentin. En 1623, accompagné son gendre, Jacques Velazquez, il revint à Madrid, où il se fit pas, d'ailleurs, long séjour. Il y peignit seulement, nous dit Palomino, l'esquisse de *Saint Michel* que l'on voit au musée. A son retour à Séville, il reprit son esquisse et exécuta de grandeur naturelle pour le collège de Saint-Albert. C'est alors aussi qu'il commença cette longue galerie de *Portraits*, que nous a conservé presque toutes les illustrations du temps. En ce dernier genre, il n'est pas à la hauteur de ses fresques et de ses tableaux religieux, Murillo et Velazquez l'ont dépassé de beaucoup. Néanmoins, certains de ces portraits, ceux qu'il a dessinés seulement au crayon noir et rouge sur papier jaunâtre, sont excellents, entre autres celui de Cervantes. Il peignit aussi, durant ces dernières années, les innombrables *Madones*, Vierges et Saints que l'on trouve dans les églises de Séville, Cadix, Cordoue, [illegible], et qui n'ajoutent presque rien à sa gloire.

Faut-il maintenant ajouter à l'œuvre du peintre le bagage littéraire que lui attribue Cean Bermudez? Lope de Vega nous fait entendre, dans un sonnet, que [illegible] faisait des vers, et un certain Pacheco, peintre, fut en 1619 l'éditeur des poésies de Fernand de Herrera. Il existe en outre, sous le même nom, un *Traité de l'art de peinture* et une *Dissertation* sur le patronage [illegible]. Il est incertain que l'on doive attribuer ces œuvres à François Pacheco, et l'affirmation de Cean Bermudez ne repose que sur des conjectures. Ce qui est plus singulier encore, c'est le jugement porté sur ce peintre dans la *Biographie Michaud* : « ... L'exécution manque de franchise; contre le caractère ordinaire des maîtres de l'école de Séville, si remarquable par la beauté du coloris, ses tableaux sont d'une couleur généralement terne... Avant d'exécuter un tableau, il en faisait deux ou trois dessins différents et étudiés; il copiait à part et à l'huile, d'après nature, les têtes qu'il voulait faire entrer dans ses compositions et dessinait avec soin sur des cartons toutes les autres parties de ses figures. » Il y a là autant d'erreurs que de mots; Pacheco est l'un des plus grands coloristes de l'art espagnol, et il eut une touche presque aussi fougueuse que celle de Herrera.

PACHECO (Joaquin-Francisco), homme politique et littérateur espagnol, né à Ecija, province de Séville, en 1808. Il étudia, de 1823 à 1829, le droit à l'université de Séville, devint en 1833 procureur de l'ayuntamiento d'Ecija et, l'année suivante, alla se fixer à Madrid, où le ministre Burgos lui confia la rédaction des *Annales administratives*. Il quitta cette feuille l'année suivante pour devenir l'un des rédacteurs du journal politique *La Abeja* (l'Abeille), fondé en 1835, avec Bravo Murillo et Perez Hernandez, le *Bulletin de jurisprudence* et fut élu, la même année, membre des cortès qui devaient reviser le statut royal, mais qui ne se réunirent pas, par suite des événements de la Granja. En 1837, il fonda deux nouveaux journaux, l'*Espagne* et l'*Espagnol*, et refusa, à la même époque, le titre de sous-secrétaire d'État et le portefeuille de la marine, que lui offrait le cabinet Ofalia. Réélu en 1839 aux cortès, il y acquit, par ses talents d'homme d'État et d'orateur, une influence qu'il devait conserver pendant toute sa carrière parlementaire. Rédacteur du *Courrier national* à l'époque du pronunciamento de septembre 1840, il fut exilé à Léon par la junte de Madrid et se retira à Paris, d'où il revint, l'année suivante, siéger de nouveau aux cortès, où il a été réélu, depuis lors, à différentes reprises. En 1845, il devint ministre d'État et président du conseil des ministres, et, lorsqu'il quitta ces fonctions, il fut nommé ambassadeur à Rome. En 1854, il fit partie de la junte du gouvernement de Madrid, devint ministre d'État dans le cabinet Espartero-O'Donnell et fut, en outre, élu député aux cortès constituantes. Quelque temps après, il alla reprendre ses fonctions d'ambassadeur auprès du saint-siège, puis il fut nommé conseiller d'État et sénateur. M. Pacheco est membre de l'Académie espagnole. On a de lui les ouvrages suivants : *Commentaire sur la loi d'[illegible] des [illegible]* [illegible]; *le Code pénal*, [illegible] (1848-1849); [illegible]; *Alfred*, drame en cinq actes; [illegible] *de Carpio*, drame en cinq actes; *les Sept Infants de Lara*, drame en cinq actes; [illegible] *Italie*, essai descriptif, artistique et politique (1857), etc.

PACHECO (Juan), marquis de Villena. V. VILLENA.

PACHECO DE NARVAEZ (Louis), maître d'escrime espagnol, né à [illegible] dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il [illegible] des [illegible] du roi Philippe IV, fut quelque temps [illegible] des [illegible] aux [illegible], puis revint à Madrid, où il exerça [illegible] le maître d'armes. Pacheco a écrit entre autres ouvrages : [illegible] de la espada [illegible] (1600); [illegible] de [illegible] y [illegible] de las armas de Geronimo Carranza (Madrid, 1612, in-4°), etc.

PACHÉE s. f. (pa-ché). Mécan. [illegible] circulaire, contenant des [illegible] de [illegible].

PACHETRE s. f. (pa-ke-tre — [illegible] part, et du gr. [illegible], bas-ventre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuélides, dont l'espèce type habite la France.

PACHINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Syracuse, [illegible] à 22 kilom. S. de Noto, [illegible] de [illegible]; 4,[illegible] hab. Petit port de commerce et [illegible] de thon. Ce bourg occupe l'emplacement de l'ancienne [illegible].

PACHIRIER s. m. (pa-ki-rié — de *pachira*, nom indigène). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sterculiacées, tribu des bombacées,

comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale : *Le* PACHIRIER *aquatique porte vulgairement le nom de cacaoyer sauvage.* (De Jussieu.)

— Encycl. Les *pachiriers* (*pachira* ou *carolinea*) sont de grands arbres, à feuilles très-amples, alternes, pétiolées, digitées, munies de stipules, à fleurs très-belles, solitaires, axillaires, offrant la structure générale des malvacées; le fruit est une grande capsule ovoïde, coriace, presque ligneuse, striée, uniloculaire, s'ouvrant en plusieurs valves et renfermant de nombreuses graines rousses et anguleuses. Ils habitent les régions les plus chaudes de l'Amérique du Sud. Le *pachirier aquatique*, vulgairement nommé cacaoyer sauvage, est un arbre d'un très-bel aspect, à bois spongieux et mou, recouvert d'une écorce cendrée; son fruit ressemble assez à un concombre, ou mieux à la cabosse du cacaoyer; ses graines sont alimentaires; les Galibis les mangent cuites sous la braise. Cette espèce habite la Guyane. Le *pachirier élégant*, vulgairement châtaignier de la côte d'Espagne, originaire de la Vera-Cruz, a été de là importé au Brésil et dans les Antilles françaises.

PACHISI s. m. (pa-chi-zi). Jeux. Sorte de jeu de trictrac, qui se joue à quatre, et qui était autrefois en honneur à la cour des rois musulmans de l'Inde.

— **Encyl.** Voici une description de ce jeu, d'après un article d'un journal d'Agra, dans le haut Bengale. Le *pachisi* se joue entre quatre personnes : chaque joueur reçoit quatre petits cônes en bois ou en ivoire, appelés *gots* et qui sont de différentes couleurs, afin qu'on puisse les distinguer les uns des autres. La table du *pachisi* est une sorte d'échiquier à cases blanches et noires, au centre duquel est un espace vide. Pour gagner la partie, il faut faire arriver sans accident ses quatre gots, à travers toutes les cases de l'échiquier, jusqu'à la place vide centrale, et cela, malgré les autres joueurs, qui arrêtent les pièces en chemin, de la même façon qu'on arrête les pièces au trictrac. La marche des gots se règle avec de petits coquillages que l'on jette en l'air; suivant qu'ils retombent du côté de leur ouverture ou de l'autre côté, ils décident la valeur du coup d'après certaines règles fixes. Dans les ruines de Futtehpore Sikree, le Versailles du fameux empereur Akbar, on montre encore une cour intérieure pavée de carrés de marbre blanc et noir, qui servait à l'empereur et à ses femmes de table de *pachisi*. Seulement, comme sur ce gigantesque échiquier les gots de bois ou d'ivoire se seraient complétement perdus, ils étaient remplacés par seize jeunes filles habillées d'une façon distincte, savoir : quatre en rouge, quatre en bleu, quatre en blanc et quatre en jaune. Elles parcouraient les cases en tous sens, puis, quand un adversaire les arrêtait, elles retournaient à leur point de départ; enfin, quand, après bien des vicissitudes, il se trouvait quatre jeunes filles de la même couleur réunies ensemble dans l'espace central, la partie était gagnée.

PACHITE s. f. (pa-ki-te — du gr. *pachus*, épais). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PACHLYS s. m. (pa-kliss). Entom. V. PACHYLIS. ‖ On dit aussi PACHLYDE.

PACHMINA s. m. (pa-chmi-na). Comm. Poil de chèvre dont on fait les châles de Cachemire.

PACHNÉE s. m. (pa-kné — du gr. *pachneeis*, couvert de givre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant quatre espèces, qui habitent surtout les Antilles.

PACHNEPHORE s. m. (pa-kné-fo-re — du gr. *pachné*, givre; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues surtout en Europe et en Afrique.

PACHNODE s. f. (pa-kno-de — du gr. *pachnodès*, couvert de givre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'Afrique.

PACHNOLITHE s. f. (pa-kno-li-te — du gr. *pachné*, givre; *lithos*, pierre). Minér. Fluorure complexe que l'on rencontre dans la cryolithe du Groenland.

— **Encycl.** La *pachnolithe* est un fluorure double d'aluminium, de calcium et de sodium que l'on trouve dans la cryolithe du Groenland, sous la forme d'efflorescence, constituées par de petits cristaux transparents, brillants, incolores, qui remplissent les cavités de la cryolithe, ou en gros cristaux parallélipipèdes rectangulaires qui garnissent la surface de la même substance. Les petits cristaux appartiennent au système rhombique.

Modérément chauffée, la *pachnolithe* dégage des vapeurs d'eau qui ne possèdent aucune réaction acide; mais lorsqu'on la chauffe rapidement, elle émet des vapeurs blanches et acides, qui se condensent sur les parois du vase et que l'on ne peut plus alors volatiliser; le résidu fond en un émail transparent. Le sublimé est insoluble dans l'eau, mais se dissout avec facilité dans l'acide chlorhydrique et donne une liqueur qui possède les caractères des solutions aluminiques. Le minéral inaltéré se dissout facilement dans l'acide sulfurique en dégageant de l'acide fluorhydrique. Il donne à l'analyse : 13,14 à 13,20 d'alumine; 12,16 à 12,06 de sodium; 17,25 à 18,05 de calcium; 50,79 de fluor; 9,60 à 9,36 d'eau. Knop déduit de ces nombres la formule

$$3\left\{\begin{matrix}\frac{3}{5}Ca''\\ \frac{2}{5}Na^2\end{matrix}\right\}Fl^2,Al^2Fl^6 2H^2O.$$

Cette formule est celle d'une cryolithe hydratée dont les $\frac{3}{5}$ du sodium seraient remplacés par du calcium; elle exigerait : calcium, 51,12; alumine, 12,29; sodium, 12,38; fluor, 51,12, et eau, 8,07. Reth a proposé une formule d'après laquelle la *pachnolithe* serait de la cryolithe avec les $\frac{3}{5}$ du sodium remplacés par du calcium et avec la moitié du fluorure d'aluminium remplacé par de l'alumine. Mais on ne peut ajouter aucune foi à sa formule, parce qu'il n'a pas dosé le fluor et que, par conséquent, il n'a pas pu en tenir compte dans ses calculs.

PACHO (Jean-Raymond), voyageur français, né à Nice en 1794, mort à Paris, par suicide, en 1829. Il avait à peine huit ans lorsqu'il perdit son père et sa mère. Envoyé, l'année suivante, au collége de Tournon, il y montra une extrême facilité à apprendre les langues savantes, et se prit de goût, dès cette époque, pour la poésie, la botanique et le dessin. Au sortir du collége, comme il avait besoin de se faire un état, il alla étudier le droit à Aix. Toutefois, il s'occupa principalement de peindre, d'herboriser, de composer des vers, et forma le projet d'entrer dans la carrière littéraire. Après un voyage en Italie, entrepris en 1816, il vint à Paris dans ce dessein, mais chercha vainement un éditeur pour publier une traduction, en vers de dix syllabes, du *Roland furieux* de l'Arioste, traduction sur laquelle il avait compté pour se faire connaître comme poëte. Il renonça alors à se faire un nom dans cette voie, tout en continuant à rimer par occasion. Parvenu à sa majorité et son patrimoine liquidé, il se trouva l'avoir dépensé en courses infructueuses. Il vécut quelque temps à Paris en peignant le portrait; mais bientôt las de ce métier, il passa en Égypte (1818), où il alla rejoindre son frère, négociant à Alexandrie.

Entraîné par le goût des voyages, Pacho parcourut l'Égypte (1822). Il avait déjà visité la vallée du Nil et les déserts voisins lorsqu'il conçut le projet de pénétrer dans la Pentapole libyque. Pacho partit d'Alexandrie le 3 novembre 1824, confiant dans la connaissance qu'il avait acquise des mœurs et du langage de ses habitants. Il prit le costume arabe et n'emmena avec lui qu'un jeune orientaliste européen, M. Muller, avec lequel il avait déjà voyagé, deux guides arabes qui connaissaient le pays, pour lui indiquer le gisement des puits et des monuments, et quelques domestiques. Après avoir visité les tribus des Aoulad-Ali et celles des farouches Harabi, il franchit l'Akabah, et put explorer, non sans courir de fréquents dangers, toute la Pentapole libyque. Il en dressa une carte détaillée et leva un plan topographique de Cyrène et de ses environs, dessina les monuments, copia les inscriptions et constata, en un mot, son état présent aussi complétement que possible. Pacho revint à Alexandrie, après un voyage qui avait duré plus de huit mois, le 17 juillet 1825.

C'est le résultat de ce beau voyage, couronné, à son arrivée à Paris, par la Société de géographie, qui parut sous ce titre : *Relation d'un voyage dans la Marmorique, la Cyrénaïque et les oasis d'Aoudjelah et de Mouradèh, accompagnée de cartes géographiques et topographiques, et de planches représentant les monuments de ces contrées*, par J.-R. Pacho (Paris, 1827-1829, 2 vol. in-4°), orné de plus de cent planches, dont plusieurs coloriées. Depuis son retour à Paris, Pacho, en proie à une maladie dont il avait pris le germe en Égypte, et de plus dans un grand état de gêne, tomba dans une profonde mélancolie. Dans un accès de désespoir, il mit fin à son existence. Outre l'ouvrage précité, il avait publié divers articles dans les *Nouvelles annales de voyages* et dans le *Bulletin de la Société de géographie*.

PACHOLÈNE s. m. (pa-ko-lè-ne — du gr. *pachus*, épais; *laina*, enveloppe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

PACHOMÈTRE s. m. (pa-ko-mè-tre — du gr. *pachus*, épaisseur; *metron*, mesure). Techn. Instrument destiné à mesurer l'épaisseur des glaces : *Le* PACHOMÈTRE *donne le moyen de s'assurer instantanément si une glace est d'égale épaisseur partout, vérification qui, par les moyens ordinaires, serait peu commode à faire sur une glace nue, et impraticable sur une glace montée.*

PACHON s. m. (pa-chon). Chronol. Neuvième mois copte ou égyptien, répondant à notre mois de mai.

PACHT, déesse égyptienne aux attributs multiples. Tantôt elle semble caractériser la radiation solaire dans sa double action vivifiante et destructive; elle porte alors une tête de lionne, et sa taille a cette sveltesse chère aux Égyptiens; son titre principal est **Grande chérie de Ptah**. On lui attribuait la création de la race asiatique. Tantôt, en qualité de déesse vengeresse, elle a pour rôle de torturer les coupables. Le Louvre possède une faïence qui représente Pacht écrasant sous ses pieds deux impies. Alors elle s'appelait **Menhi**. Favorable aux hommes, elle se nommait **Beset** et prenait la tête d'une chatte. On l'appelait aussi **Ouati**, comme déesse de l'Égypte septentrionale. Les attributions de cette déesse nous échappent par leur multiplicité même. Il faudrait posséder de la mythologie égyptienne une connaissance plus exacte que celle qu'on peut avoir aujourd'hui, pour trouver le vrai caractère de cette déesse, dont le culte fut très-répandu. Le musée du Louvre possède plusieurs belles statues de la déesse Pacht.

PACHTLI s. m. (pach-tli). Chronol. Onzième mois des Mexicains.

PACHUCA, ville du Mexique, dans l'État et à 87 kilom. N.-E. de Mexico; 4,000 hab. Cette ville, située dans une contrée élevée, est bien bâtie et renferme plusieurs couvents. On exploitait autrefois, aux environs de Pachuca, plus de cent mines pour la plupart abandonnées aujourd'hui.

PACHY, préfixe. V. PACH.

PACHYBLÉPHAROSE s. f. (pa-ki-blé-fa-rô-ze — du préf. *pachy*, et du gr. *blepharos*, paupière). Méd. Épaississement du tissu des paupières.

PACHYBRACHIS s. m. (pa-ki-bra-kiss — du préf. *pachy*, et du gr. *brachis*, bras). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, voisin des gribouris, et comprenant plus de soixante espèces, dont six habitent l'Europe, et presque toutes les autres l'Amérique.

PACHYCALYX s. m. (pa-ki-ka-likss — du préf. *pachy*, et du gr. *kalux*, calice, enveloppe). Bot. Syn de SIMOCHILE.

PACHYCARE s. m. (pa-ki-ka-re — du préf. *pachy*, et du gr. *kara*, tête). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, dont l'espèce type habite la Grèce.

PACHYCARPE adj. (pa-ki-kar-pe — du préf. *pachy*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui porte des fruits épais.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PACHYCÉLIE s. f. (pa-ki-sé-lî — du préf. *pachy*, et du gr. *koilia*, cavité du ventre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des asidites, dont l'espèce type est originaire de l'Australie.

PACHYCENTRIE s. f. (pa-ki-san-trî — du préf. *pachy*, et du gr. *kentrion*, petit aiguillon). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

PACHYCÉPHALE adj. (pa-ki-sé-fa-le — du préf. *pachy*, et du gr. *kephalê*, tête). Zool. Qui a une grosse tête.

— s. m. Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des pies-grièches.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés siphonostomes, comprenant les groupes des dichélestiens et des ergasiliens.

PACHYCÉPHALINÉ, ÉE adj. (pa-ki-sé-fa-li-né — rad. *pachycephale*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pachycéphale.

— s. f. pl. Tribu de passereaux, de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre pachycéphale.

PACHYCÈRE s. m. (pa-ki-sè-re — du préf. *pachy*, et du gr. *keras*, antenne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant dix espèces qui habitent l'ancien continent et surtout l'Europe.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des akisites, dont l'espèce type habite l'Inde.

PACHYCÉRINE s. f. (pa-ki-sé-ri-ne — dimin. de *pachycère*). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, dont l'espèce type habite la Suède.

PACHYCHILE s. m. (pa-ki-ki-le — du préf. *pachy*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Bot. Syn. de BLÉTIE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des tentyrites, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent la côte de Barbarie.

PACHYCHYMIE s. f. (pa-ki-ki-mî — du préf. *pachy*, et du gr. *chumos*, humeur). Méd. État d'épaississement des humeurs.

PACHYCNÈME s. f. (pa-ki-knè-me — du préf. *pachy*, et du gr. *knêmê*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent l'Afrique australe.

PACHYCORISE s. f. (pa-ki-ko-ri-ze — du préf. *pachy*, et du gr. *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, comprenant plusieurs espèces, dont deux habitent le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

PACHYDACTYLE s. m. (pa-ki-da-kti-le — du préf. *pachy*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckoniens, réuni par plusieurs auteurs aux platydactyles, et dont l'espèce type habite l'Afrique australe.

PACHYDÈME s. f. (pa-ki-dè-me — du préf. *pachy*, et du gr. *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite les environs de Tunis.

PACHYDENDRON s. m. (pa-ki-dain-dron — du préf. *pachy*, et du gr. *dendron*, arbre). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des aloïnées, réuni par plusieurs auteurs, comme simple section, au genre aloès.

PACHYDERME adj. (pa-ki-dèr-me — du préf. *pachy*, et du gr. *derma*, peau). Zool. Qui a la peau épaisse.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, caractérisé surtout par une peau très-épaisse, et comprenant, entre autres, les genres éléphant, rhinocéros, hippopotame, etc. : *Les* PACHYDERMES, *l'éléphant, l'hippopotame, tient la faune de l'Afrique occidentale et centrale à celle de l'Éthiopie et de l'Afrique australe.* (A. Maury.) *Les* PACHYDERMES *sont les premiers mammifères qui aient apparu dans la période éocène.* (L. Figuier.)

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Mexique.

— s. f. Bot. Syn. de STÉRÉODERME.

— **Encycl.** Zool. Les *pachydermes* sont caractérisés par l'épaisseur et la dureté de leur peau. Ils vivent réunis en troupes ou en familles, et lorsqu'ils sont menacés de quelque danger, ils peuvent courir avec vélocité, mais, si l'on en excepte les chevaux, ce ne sont pas des coureurs; tous fournissent une chair très-nourrissante et des peaux applicables aux besoins de l'industrie, et c'est dans cette classe que l'on trouve les animaux les plus utiles, comme les bêtes de somme et de trait. Du reste, ils diffèrent beaucoup entre eux par leur structure ainsi que par leurs mœurs, et ils forment trois familles naturelles bien distinctes :

1° La famille des *prosboscidiens*. Le trait le plus remarquable de l'organisation des animaux qui composent cette famille est la conformation singulière de leur nez, qui s'allonge en forme de tube et constitue une trompe cylindrique dont ils se servent comme organe de préhension avec presque autant d'adresse que la main peut en donner aux singes; c'est un double tuyau qui se continue avec les fosses nasales, et qui est revêtu intérieurement d'une membrane fibro-tendineuse, autour de laquelle se trouvent des milliers de petits muscles, diversement entrelacés, et disposés de manière à allonger la trompe, à la raccourcir et à la courber dans tous les sens; à son extrémité supérieure, il existe une valvule cartilagineuse et élastique, qui, à moins d'être relevée par la contraction volontaire des muscles, intercepte la communication entre les fosses nasales et le dehors; enfin, à son extrémité libre se trouve un appendice en forme de doigt, également mobile. Cette longue trompe sert à l'animal pour saisir tout ce qu'il veut porter à sa bouche, pour cueillir l'herbe et les feuilles dont il se nourrit, et pour pomper la boisson qu'il lance ensuite dans son gosier : sans elle, la conformation générale de son corps rendrait son existence impossible. En effet, pour qu'un animal puisse chercher commodément à terre sa nourriture, il faut, lorsqu'il n'a pas d'organes spéciaux de préhension, que la longueur de son cou soit proportionnée à celle de ses jambes, de telle sorte qu'en abaissant la tête il puisse, sans les fléchir, toucher le sol avec ses lèvres; s'il est haut sur pattes, il lui faut donc un long cou, et cette disposition est à son tour incompatible avec une tête très-grosse et très-lourde, dont le poids devient d'autant plus difficile à soutenir qu'il est placé à l'extrémité d'un cou plus long; aussi observe-t-on que, chez tous les animaux dont les pattes sont allongées, et dont la bouche sert à la préhension des aliments, le cou est long et la tête petite, tandis que chez ceux dont la tête est forte et lourde, ou destinée à exécuter des mouvements très-énergiques, le cou est plus ou moins court. Or, les proboscidiens sont de très-grands animaux, dont la tête est éloignée du sol et en rapport comme volume avec les défenses énormes dont la mâchoire supérieure est armée; son poids est par conséquent très-considérable, et par conséquent encore le cou qui le supporte très-court. Le volume du corps de ces animaux nécessite aussi une grande solidité dans la structure des membres; aussi leurs doigts, au nombre de cinq partout, sont-ils très-courts, et la peau calleuse qui entoure le pied les encroûte tellement, qu'ils n'apparaissent au de-

hors que par les ongles attachés au bout de l'espèce de sabot ainsi formé. La tête de ces animaux est pourvue de puissantes défenses; ce sont les incisives de la mâchoire supérieure, qui prennent un accroissement extrême, et se recourbent en bas et en avant; les canines manquent, et à la mâchoire inférieure il n'y a que des molaires. Les parois du crâne contiennent de grands vides qui allégissent la tête. On ne connaît dans la nature vivante qu'un seul genre de proboscidiens, celui des éléphants (v. ce mot); mais on trouve enfouis dans la terre les débris de quelques autres animaux qui depuis longtemps ont disparu de la surface du globe et qui, avec les différences dans la structure des dents mâchelières, présentaient le même mode général de structure et d'organisation, et qui par conséquent doivent être cités dans la famille des *pachydermes* : ce sont les mastodontes. (V. ce mot.)

2° La famille des *pachydermes* ordinaires se distingue par le nombre des doigts, qui est de quatre, de trois ou de deux; ils se rapprochent à plusieurs égards des ruminants. Ceux chez lesquels le nombre des doigts est pair ont le pied en quelque sorte fourchu. Leur estomac présente une certaine complication qu'on n'observe pas chez les autres *pachydermes*, et leur squelette offre des particularités qui ne se rencontrent pas dans l'ordre des ruminants. Les principaux genres dont ce groupe se compose sont les hippopotames, les cochons, les rhinocéros, les damans et les tapirs (v. ces mots). Les deux premiers se distinguent des derniers par leurs doigts en nombre pair et leur pied en quelque sorte fourchu, tandis que, chez les rhinocéros, les damans et les tapirs, les sabots des doigts médians ne se touchent pas par une surface aplatie, et ne ressemblent pas à ceux des animaux à pieds fourchus. On doit ranger aussi dans la famille des *pachydermes* ordinaires plusieurs quadrupèdes perdus, dont les ossements se retrouvent à l'état fossile dans les carrières à plâtre des environs de Paris et dans diverses autres localités. De ce nombre sont les paléothériums qui, à en juger par la structure de leur tête osseuse, devaient avoir une courte trompe charnue comme les tapirs, mais qui s'en distinguent par les dents et les doigts, qui sont au nombre de trois. On en connaît une douzaine d'espèces dont une, presque de la taille du rhinocéros, a été découverte près d'Orléans. Cuvier a aussi donné le nom d'anoplothérium à un genre fossile de *pachydermes* ordinaires, qui se rattache, à quelques égards, à l'ordre des ruminants.

3° La troisième famille de l'ordre des *pachydermes* est celle des *solipèdes*, et est caractérisée par un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied; elle ne se compose que du genre cheval. (V. ce mot.)

— Paléont. Lors de la première apparition des mammifères en Europe, ce sont les *pachydermes* qui ont dominé. Quelques *pachydermes* fossiles forment une transition aux édentés, d'autres aux ruminants, et les limites de ce groupe semblent avoir été rendues moins strictes par la découverte des anoplothériums, qui présentent une réunion de caractères appartenant actuellement les uns aux *pachydermes*, les autres aux ruminants. En s'arrêtant aux espèces actuelles, si les ruminants forment un ordre naturel et dont les genres sont intimement liés les uns aux autres, il n'en est pas de même des *pachydermes*. Cependant si l'on étudie les fossiles, on trouve de nouveaux liens et des passages nombreux, qui font de l'ordre des *pachydermes* un ensemble presque aussi naturel que celui des ruminants. Un autre résultat des études fossiles montre que les différences de taille, chez les *pachydermes*, ont été, aux époques anciennes, encore plus remarquables qu'aujourd'hui. On divise les *pachydermes* en deux familles : la première comprend tous ceux qui ont des doigts en nombre impair ou périssodactyles; la seconde, les artiodactyles. La première de ces séries commence aux rhinocéros et se termine aux anoplothériums, qui forment eux-mêmes transition aux ruminants. La plupart des restes des grands *pachydermes* connus ont été rapportés d'Amérique en Europe par A. de Humboldt et mentionnés par Cuvier dans la seconde édition de ses *Recherches sur les ossements fossiles*.

Les périssodactyles sont les *pachydermes* à système digital impair, c'est-à-dire chez lesquels le médius prédomine toujours et forme le milieu du pied. Leur astragale est toujours caractéristique et s'appuie sur le calcanéum par trois grandes facettes. C'est à cette division qu'appartient le daman, non trouvé fossile, et qui se développe avec un placenta zonaire, tandis que tous les autres *pachydermes* ont un placenta diffus. Les périssodactyles comprennent : les rhinocéroïdes, qui manquent de canines et sont en outre caractérisés par des formes lourdes, une peau épaisse, et le plus souvent une ou deux cornes sur le nez, les tapiroïdes, qui ont des canines, et dont les molaires, surtout les inférieures, sont en général formées de collines transverses; les pieds antérieurs ont trois ou quatre doigts; les paléothérioïdes, qui ont aussi des canines, mais dont les molaires inférieures sont formées de croissants successifs, les pieds ont toujours trois doigts; les solipèdes, qui ont des canines petites ou nulles, des molaires formées d'une lame d'émail plissée d'une manière compliquée, et des pieds composés d'un seul doigt développé et de doigts accessoires rudimentaires.

Les artiodactyles renferment tous les *pachydermes* dont les doigts sont en nombre pair, le médius et l'annulaire étant égaux ou à peu près, le pied comme fendu en deux parties égales, l'astragale en double poulie, le calcanéum articulé sur le tibia et sur le péroné. Ils comprennent : les hippopotamides, qui ont quatre doigts presque égaux, les canines et les incisives prolongées en défenses; les suilliens, qui ont deux doigts beaucoup plus grands que les autres, les canines tantôt simples, tantôt prolongées en défenses, et les incisives normales; les anoplothérioïdes, à canines normales, prenant la forme de prémolaires, en sorte que les dents font une série continue, sans barres.

PACHYDERRIS s. m. (pa-ki-der-riss — du préf. *pachy*, et du gr. *derris*, peau). Bot. Syn. de PTERONIE.

PACHYDISSE s. m. (pa-ki-di-se — du préf. *pachy*, et du gr. *dissos*, double). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Hollande.

PACHYGASTRE adj. (pa-ki-ga-stre — du préf. *pachy*, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'estomac épais.

— s. m. Entom. Syn. d'OTIORHYNQUE, genre de coléoptères. ‖ Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des notacanthes, tribu des stratiamydes, comprenant deux espèces qui habitent la France.

PACHYGLOSSE adj. (pa-ki-glo-se — du préf. *pachy*, et du gr. *glôssa*, langue). Zool. Qui a la langue épaisse.

— s. m. pl. Erpét. Tribu de reptiles sauriens, caractérisée surtout par une langue épaisse, et comprenant, entre autres, les genres dragon, lyrocéphale, calote, cératophore, lophure, etc.

PACHYGNATHE s. m. (pa-ki-ghna-te — du préf. *pachy*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Arachn. Genre d'aranéides, intermédiaire entre les lyniphies et les pétragnathes. ‖ Autre genre d'arachnides, de l'ordre des acarides, dont l'espèce type habite le midi de la France : *Le* PACHYGNATHE *velu marche avec beaucoup de lenteur*. (H. Lucas.)

PACHYLARTHRE s. m. (pa-ki-lar-tre — du gr. *pachulos*, épais; *arthron*, articulation). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens.

PACHYLE s. m. (pa-ki-le — du gr. *pachulos*, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des phalangides, dont l'espèce type habite le Chili.

PACHYLÈNE s. f. (pa-ki-lè-ne — du préf. *pachy*, et du gr. *laina*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

PACHYLÉPIDE s. f. (pa-ki-lé-pi-de — du préf. *pachy*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, originaire de l'Amérique boréale.

PACHYLÉPIS s. m. (pa-ki-lé-piss — du préf. *pachy*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Syn. de WIDDRINGTONIE, genre de conifères.

PACHYLIS s. m. (pa-ki-liss — du gr. *pachulos*, épais). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des coréides, comprenant plusieurs espèces, toutes exotiques, et dont la plupart habitent l'Amérique du Sud : *Les* PACHYLIS *sont des insectes de grande taille, qui se font remarquer par leur tête courte*. (Blanchard.) ‖ On dit aussi PACHLYS ou PACHLYDE.

PACHYLOCÈLE s. m. (pa-ki-lo-se-le — du gr. *pachulos*, épais; *kêlê*, pince). Entom. Genre d'aranéides pulmonaires, ayant pour type une espèce du Brésil.

PACHYLOCÈRE s. m. (pa-ki-lo-se-re — du gr. *pachulos*, épais; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type habite les côtes de Guinée et de Sierra-Leone. ‖ Autre genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Inde et le Sénégal.

PACHYLOME s. m. (pa-ki-lo-me). Bot. Syn. d'HÉTÉRONOME.

PACHYLOPE s. m. (pa-ki-lo-pe — du gr. *pachulos*, épais; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PACHYLOPHIS s. m. (pa-ki-lo-fiss — du gr. *pachulos*, épais; *ophis*, serpent). Bot. Syn. d'ONAGRE ou ONAGRAIRE.

PACHYLOSCÈLE s. m. (pa-ki-lo-sè-le — du gr. *pachulos*, épais; *skelos*, jambe). Arachn. Syn. d'ACTINOPE, genre d'arachnides.

— Encycl. Ces arachnides, appelées aussi actinopes, ont pour caractères : des mâchoires divergentes, allongées, fusiformes ou cylindriques; des palpes très-longues, pédiformes; huit yeux, formant un groupe dilaté transversalement sur le devant du céphalothorax, qui est cordiforme et relevé en avant; l'abdomen gros, ovoïde, attaché au céphalothorax par un court pédicule; les ouvertures stigmatiques, au nombre de quatre, ovales et en forme de boutonnières; deux paires de filières, à l'extrémité de l'abdomen; les pattes robustes, courtes et renflées. Les *pachyloscèles* filent une toile en forme de bourse, à la racine des grands arbres, dans les lieux marécageux; elle est enfoncée à 0m,15 en terre, et attachée au tronc de l'arbre; l'animal se tient au fond et n'en sort probablement que la nuit. En novembre, les petits, très-nombreux, recouvrent l'abdomen de la femelle, qui est alors très-rapetissé. Ces arachnides, qui ont des affinités avec les lycoses, habitent surtout le Brésil.

PACHYMA s. m. (pa-ki-ma — du gr. *pachus*, épais). Bot. Genre de champignons hypogés, formé aux dépens des truffes.

PACHYMÉNINGITE s. f. (pa-ki-mé-nain-ji-te — du préf. *pachy*, et de *méningite*). Pathol. Inflammation de la dure-mère.

PACHYMÈRE adj. (pa-ki-mè-re — du préf. *pachy*, et du gr. *méros*, cuisse). Entom. Qui a les cuisses épaisses.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des bruchides, comprenant environ vingt espèces, toutes originaires de l'Amérique équinoxiale. ‖ Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygéens, formé aux dépens des lygées, et dont l'espèce type habite l'Allemagne. ‖ Syn. de GLAPHYRE, autre genre d'insectes.

PACHYMÈRE (Georges), historien byzantin, né à Nicée en 1242, mort vers 1310. Lorsqu'en 1261 Constantinople fut reprise aux Latins par Michel Paléologue, Pachymère se rendit dans cette ville où il compléta son instruction, entra dans les ordres, étudia le droit, devint procureur général de l'Église de Constantinople, président de la cour de justice impériale, gagna la faveur de l'empereur et fut chargé par lui de plusieurs missions importantes. Pachymère se montra un adversaire déclaré de la réunion des Églises grecque et latine. Il se livra à l'enseignement et compta Manuel Philé au nombre de ses élèves. Son ouvrage le plus remarquable est son *Histoire d'Orient*, en treize livres, qui va de 1258 à 1308 et qui joint à une remarquable impartialité un style pur pour l'époque. Elle a été publiée, pour la première fois, avec une traduction latine et un bon commentaire, à Rome (1666-1669, 2 vol. in-fol.). Le président Cousin l'a traduite en français. On doit en outre à Pachymère divers ouvrages, entre autres un *Abrégé de la philosophie d'Aristote* (Augsbourg, 1600, in-fol.); *Sur les lignes insécables* (Paris, 1629); *Paraphrase des œuvres de saint Denis l'Aréopagite* (Paris, 1561), etc.

PACHYMÉRINE s. f. (pa-ki-mé-ri-ne — rad. *pachymère*). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, formé aux dépens des empis, et comprenant quatre espèces, qui vivent sur les fleurs de nos prairies.

PACHYMORPHE s. m. (pa-ki-mor-fe — du préf. *pachy*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite le Chili.

— s. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, voisin des bacilles, et dont l'espèce type habite la Tasmanie.

PACHYMYE s. f. (pa-ki-mi — du préf. *pachy*, et du gr. *muôn*, muscle). Moll. Genre de mollusques à coquille bivalve, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans le lias, en Angleterre.

PACHYNE s. f. (pa-ki-ne — du gr. *pachus*, épais). Bot. Syn. de PHAJUS, genre d'orchidées.

PACHYNÈME s. m. (pa-ki-nè-me — du préf. *pachy*, et du gr. *nêma*, filament). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des dilléniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Astralie tropicale.

PACHYNEVRON s. m. (pa-ki-ne-vron — du préf. *pachy*, et du gr. *neuron*, nerf). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens.

PACHYNOTE s. f. (pa-ki-no-te — du préf. *pachy*, et du gr. *nôtos*, dos). Bot. Syn. de MATHIOLE, genre de crucifères.

PACHYNOTÈLE s. m. (pa-ki-no-tè-le — du gr. [illegible]). Entom. Genre [illegible], de la famille [illegible], originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PACHYNUM, ville de la Sicile ancienne. V. PACHYNUS.

PACHYODON s. m. (pa-ki-o-don — du préf. *pachy*, et du gr. *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de mammifères cétacés.

PACHYONYQUE s. m. (pa-ki-o-ni-ke — du préf. *pachy*, et du gr. *onux*, *onuchos*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticides, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

PACHYONYX s. m. (pa-ki-o-niks — du préf. *pachy*, et du gr. *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des [illegible], dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PACHYOTE adj. (pa-chi-o-te — du préf. *pachy*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Qui a les oreilles épaisses : [illegible] PACHYOTE.

— s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères.

PACHYPALPE s. m. (pa-ki-pal-pe — du préf. *pachy*, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulies, tribu des fongicoles, formé aux dépens des mycétophiles, et dont l'espèce type habite le nord de la France.

PACHYPE s. m. (pa-ki-pe — du préf. *pachy*, et du gr. *pous*, pied). Mamm. Genre de mammifères édentés. Syn. de GLYPTODON.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant six espèces qui habitent l'Europe méridionale. ‖ Syn. de CALLICNÉMIDE, autre genre d'insectes.

PACHYPÈZE s. f. (pa-ki-pe-ze — du préf. *pachy*, et du gr. *peza*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit au Brésil.

PACHYPHRAGME s. m. (pa-ki-fra-gme — du préf. *pachy*, et du gr. *phragma*, cloison). Bot. Syn. de THLASPI, genre de crucifères.

PACHYPHYLLE adj. (pa-ki-fi-le — du préf. *pachy*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou.

PACHYPLEURE s. m. (pa-ki-pleu-re — du préf. *pachy*, et du gr. *pleura*, côté). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, type de la tribu des pachypleurées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne et au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de NEOGAYA, autre genre d'ombellifères.

PACHYPLEURÉ, ÉE adj. (pa-ki-pleu-ré — rad. *pachypleure*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pachypleure.

PACHYPODE adj. (pa-ki-po-de — du préf. *pachy*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Qui a le pied épais ou le stipe épais.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, originaire du Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de THELYPODE et de TONGUÉE, autres genres de plantes.

PACHYPTÈRE s. m. (pa-ki-ptè-re — du préf. *pachy*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des opatrides, comprenant trois espèces qui habitent le Sénégal, la Barbarie et la Corse.

PACHYPTÉRIS s. m. (pa-ki-pté-riss — du préf. *pachy*, et du gr. *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, comprenant deux espèces qui se trouvent dans les terrains oolithiques.

PACHYPTILE s. m. (pa-ki-pti-le — du préf. *pachy*, et du gr. *ptilon*, aile, plume). Ornith. Syn. de PRION.

PACHYRAMPHE s. m. (pa-ki-ran-fe — du préf. *pachy*, et du gr. *rhamphos*, bec). Ornith. Syn. de PACHYRHYNQUE.

PACHYRE s. f. (pa-ki-re — [illegible]). Entom. Genre d'insectes [illegible], comprenant deux espèces qui habitent l'Australie.

PACHYRHAMPHE s. m. (pa-ki-ran-fe — du préf. *pachy*, [illegible]). Genre de reptiles, formé aux dépens des ptérodactyles.

PACHYRHINE s. m. (pa-ki-ri-ne — du préf. *pachy*, [illegible]). Entom. Syn. de [illegible].

PACHYRHYNCHIDE [illegible]

— [illegible]

PACHYRHYNQUE s. m. (pa-ki-rain-ke — du préf. *pachy*, et du gr. *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des [illegible].

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille [illegible]. ‖ Syn. de [illegible].

— Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des [illegible], espèces croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PACHYRINE s. f. (pa-ki-ri-ne — du préf. *pachy*, et du gr. [illegible]). Entom. Genre d[illegible]

sectes diptères nemoceres, de la famille des tipules, comprenant dix especes, dont la plupart habitent la France et l'Allemagne.

PACHYRRHIZE s. f. (pa-kir-ri-ze — du pref. *pachy*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaseolees, comprenant des espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

— **Encycl.** Les *pachyrrhizes* sont des sous-arbrisseaux grimpants, à feuilles trifoliolees, à fleurs violacees ou bleuâtres, de mediocre grandeur, en grappes axillaires; le fruit est une gousse comprimee, allongee, renfermant sept ou huit grains réniformes. Ces végétaux, voisins des doliques, habitent la Chine, la Cochinchine, les Moluques, etc. La *pachyrrhize* anguleuse a ete autrefois cultivee aux Antilles et a l'île de la Reunion, pour ses grosses racines, employees comme aliment, bien que ses graines fussent réputées malfaisantes. Aujourd'hui ces racines sont abandonnées aux porcs, ce qui a fait donner, par les créoles, à cette plante le nom vulgaire de pois-cochon. La *pachyrrhize* trilobee est assez généralement cultivee en Chine et en Cochinchine, où on mange ses racines volumineuses. La *pachyrrhize* des montagnes habite les forêts montagneuses de la Cochinchine.

PACHYSANDRE s. f. (pa-ki-zan-dre — du pref. *pachy*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, originaire de l'Amerique du Nord.

PACHYSAURE s. m. (pa-ki-sô-re — du pref. *pachy*, et du gr. *sauros*, lezard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, dont l'espece type habite l'Afrique.

PACHYSCELE s. m. (pa-kiss-se-le — du préf. *pachy*, et du gr. *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromeres, de la famille des mélasomes, tribu des pimélies, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Orient et la Barbarie. ‖ Syn. de TRICHODE, autre genre d'insectes.

PACHYSCHÈLE s. m. (pa-ki-skè-le — du pref. *pachy*, et du gr. *cheilos*, levre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, voisin du genre brachys.

PACHYSOME s. m. (pa-ki-so-me — du préf. *pachy*, et du gr. *sôma*, corps). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des roussettes, formé aux dépens des ptéropes, comprenant cinq espèces, qui vivent à Java et à Sumatra: *Les* PACHYSOMES *ont des formes lourdes et trapues.* (E. Desmarest.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type vit au cap de Bonne-Espérance.

— Crust. Genre de crustacés, formé aux dépens des grapses, et comprenant six especes, dont le type vit dans les mers du Japon.

— **Encycl.** Mamm. Les *pachysomes*, ainsi que leur nom l'indique, sont caractérisés par un corps massif et de lourdes allures; leur tête est courte, grosse, le museau épais, et la boîte cérébrale est également remarquable par la grosseur relative de son volume. Ils ont, de chaque côté, une dent de moins que les roussettes, et tandis que, chez celles-ci, les mamelles sont placées en dessous à l'insertion de l'humérus, elles sont situées, chez les *pachysomes*, en avant de l'insertion des bras. Parmi les cinq especes de ce genre, qui toutes sont originaires de Java et de Sumatra, on peut citer comme la plus connue le *pachysome* à courte queue (*pachysoma brevicaudatum*), long d'environ 0m,10 et ayant une envergure de 0m,30 à 0m,35. La partie supérieure de l'animal est d'un roux verdâtre, le dessous est gris au ventre et d'un gris plus ou moins fauve aux flancs, à la gorge et aux côtés du cou; les oreilles sont entourées d'un liseré blanc; la queue dépasse à peine la membrane postérieure. Cette espece semble être également répandue dans l'Inde. Les autres espèces sont le *pachysome* mélanocéphale de Java; le *pachysome* mammilèvre, à queue [illegible]ongue, de Sumatra et de Java, le *pachysome* de Diard et le *pachysome* de Duvaucel.

PACHYSTACHYDE s. f. (pa-ki-sta-ki-de — du pref. *pachy*, et du gr. *stachus*, epi). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, formé aux dépens des carmantines, et dont l'espèce type croît à la Guyane.

PACHYSTEMON s. m. (pa-ki-ste-mon — du pref. *pachy*, et du gr. *stêmon*, filament). Bot. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanees, comprenant des espèces qui croissent au Japon.

PACHYSTIGME s. m. (pa-ki-sti-gme — du pref. *pachy*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Syn. d'ORBOPHILE.

PACHYSTOLE s. f. (pa-ki-sto-le — du pref. *pachy*, et du gr. *stolê*, vêtement). Entom. Genre d'insectes coleopteres tétrameres, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant deux especes, dont l'une vit en Europe et l'autre au Sénégal.

PACHYSTOME s. m. (pa-ki-sto-me — du pref. *pachy*, et du gr. *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachoceres, de la famille des notacanthes, tribu des sicaires, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

— s. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

PACHYTE s. f. (pa-ki-te — du gr. *pachus*, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lepturetes, comprenant environ quarante espèces, répandues en Europe et dans le nord de l'Asie et de l'Amérique.

— Moll. Genre de mollusques acephales à coquille bivalve, forme aux depens des plagiostomes, qui paraît devoir être réuni aux spondyles, et que l'on trouve à l'état fossile dans le terrain crétacé.

PACHYTÈLE s. m. (pa-ki-tè-le — du préf. *pachy*, et du gr. *telos*, bout). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentameres, de la famille des carabiques, tribu des brachinites, comprenant trois espèces qui vivent au Brésil.

PACHYTÉRIE s. f. (pa-ki-té-ri — du gr. *pachuteros*, plus épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant six espèces qui habitent l'Inde.

PACHYTÉRION s. m. (pa-ki-té-ri-on — du préf. *pachy*, et du gr. *therion*, bête sauvage). Mamm. Genre de mammifères édentés, dont l'espèce type se trouve au Brésil à l'état fossile.

PACHYTRIE s. f. (pa-ki-trî — du préf. *pachy*, et du gr. *thrix*, cheveu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des anthobies, dont l'espèce type habite l'Australie.

PACHYTRIQUE s. m. (pa-ki-tri-ke — du préf. *pachy*, et du gr. *thrix*, *trichos*, poil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétrameres, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

PACHYURE s. m. (pa-ki-u-re — du préf. *pachy*, et du gr. *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckoniens, formé aux dépens des phyllodactyles, et dont l'espèce type habite l'Australie.

— s. f. Mamm. Genre de mammifères insectivores, formé aux dépens des musaraignes, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'ancien continent: *La* PACHYURE *étrusque vit en Europe.* (E. Desmarest.)

— Entom. Syn. de PACHYRE, genre d'insectes coléoptères.

PACIAIRE s. m. (pa-si-è-re — du lat. *pax*, *pacis*, paix). Hist. ecclés. Délégué du saint-siége auprès des princes auxquels le pape avait enjoint de garder la paix. ‖ Prince chargé par le pape de maintenir la paix dans certains Etats.

PACIAUDI (Paul-Marie), savant antiquaire italien, né à Turin en 1710, mort à Parme en 1785. Dès l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre des theatins, devint ensuite professeur de philosophie à Gênes, expliqua un des premiers en Italie et adopta les idées de Newton, puis s'adonna pendant dix ans à la prédication. Forcé par l'état de sa santé de renoncer à la chaire (1750), Paciaudi alla se fixer à Rome, où le pape Benoît XIV l'admit dans son intimité et le nomma membre d'une Académie qu'il avait fondée pour la recherche des anciens monuments. A partir de ce moment, il s'occupa principalement d'archéologie et de belles-lettres et fonda sa réputation d'érudit par la publication de divers ouvrages dans lesquels on trouve une critique saine et judicieuse, une sagacité rare, beaucoup de méthode et de clarté dans la discussion. Sur le bruit de sa renommée, le duc de Parme, don Philippe, le chargea, en 1761, de lui former une bibliothèque, dont il le nomma conservateur. Paciaudi acquit pour ce prince la collection de livres du comte Pertusali à Rome, puis se rendit à Paris, où il fit l'acquisition d'un grand nombre d'ouvrages précieux. De retour à Parme, il remplit avec une telle ardeur la mission qu'il avait reçue, qu'au bout de six ans la bibliothèque de don Philippe contenait plus de 60,000 volumes de tous genres, dont il dressa le catalogue raisonné. En 1763, il fut chargé de diriger les fouilles dans l'ancienne ville de Veleia. Quatre ans plus tard, après l'expulsion des jesuites, il devint président des études dans le duché et s'attacha à mettre l'enseignement en harmonie avec l'esprit de l'époque et les progrès de la science. Lorsque son ami le comte de Felino fut renversé du ministère, Paciaudi partagea sa disgrâce et fut destitué de ses fonctions de bibliothécaire et d'antiquaire du duc. Il se retira alors à Turin; mais, sur des instances pressantes, il retourna à Parme, où il fut réintégré dans ses fonctions et où il mourut d'une attaque d'apoplexie. Ce savant antiquaire était associé de l'Académie des inscriptions de Paris et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Il comptait au nombre de ses amis Winckelmann, M.-J. Gesner, l'abbé Barthélemy et le comte de Caylus, avec qui il entretint une correspondance très-active. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *De sacris christianorum balneis* (Venise, 1750); *De rebus gestis Seb. Paulii* (Naples, 1751, in-4°); *De Umbellæ gestatione* (Rome, 1752, in-4°); *De cultu S. Joannis-Baptistæ antiquitates christianæ* (Rome, 1755), écrit fort estimé; *Monumenta Peloponnesiaca* (Rome, 1761, 2 vol. in-4°), un de ses meilleurs ouvrages; *Memorie de gran maestri del ordine Gerosolimitano* (Parme, 1760, 3 vol. in-4°), histoire des grands maîtres de l'ordre de Malte, dont il avait été nommé historiographe, et que la mort l'empêcha de terminer; *De libris eroticis antiquorum* (Leipzig 1803), etc. Sérieys a publié les *Lettres de Paciaudi au comte de Caylus* (Paris, 1802, in-8°), précédées d'un essai sur la vie et les écrits du laborieux antiquaire italien.

PACICHELLI (Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Pistoie vers 1640, mort à Naples en 1702. Il parcourut la plus grande partie de l'Europe, fut auditeur du légat apostolique en Allemagne, puis alla se fixer à Naples, où il obtint un bénéfice. Il était très-versé dans la théologie, les antiquités, et il a publié, outre plusieurs dissertations sur l'origine des masques, des gants, des perruques, etc., quelques ouvrages dont les principaux sont: *Memorie de viaggi per l'Europa cristiana* (Naples, 1685-1690, 5 vol. in-12), relation de ses voyages; *Lettere familiari, istoriche ed erudite* (Naples, 1695, 2 vol.); *Il regno di Napoli* (Naples, 1703, 3 vol. in-4°), avec cartes et figures, l'ouvrage le plus complet qui eût alors paru sur ce pays.

PACIEN (saint), prélat espagnol, mort à Barcelone en 391. Il était veuf et père d'un fils, nommé Dexter, qui devint préfet du prétoire sous Honorius (395), lorsqu'il entra dans les ordres. Appelé au siége épiscopal de Barcelone vers 373, il s'y signala par son éloquence, sa prudence, par la pureté de ses mœurs et de sa doctrine. L'Eglise célèbre sa fête le 9 mars. Saint Pacien a laissé des lettres, des sermons, etc., remarquables par l'élégance du style, par l'élévation des raisonnements et par la profondeur des pensées. Ses *Œuvres* ont été publiées pour la première fois à Paris (1538, in-4°) et plusieurs fois reéditées.

PACIFICATEUR, TRICE adj. (pa-si-fi-ka-teur, tri-ce — rad. *pacifier*). Qui pacifie, qui apaise, qui donne la paix; qui a la paix pour but ou pour résultat: *Un prince* PACIFICATEUR. *Des tentatives* PACIFICATRICES.

— Substantiv. Personne qui apaise, qui apporte la paix, particulièrement entre les nations: *Après les revers et les déchirements de la France, Henri IV apparut aux peuples en vainqueur, en libérateur, en* PACIFICATEUR. (A. de Rémusat.) *Le temps est un grand* PACIFICATEUR. (A. Fée.) *Le travail est le plus grand* PACIFICATEUR *des temps modernes.* (Mich. Chev.)

— Hist. Nom donné, dans le VIe siècle, à ceux qui adhérèrent à l'*Henoticon* de l'empereur Zénon. ‖ Nom donné à des sectaires anabaptistes, qui prétendaient que leur doctrine établirait sur la terre une paix perpétuelle. ‖ Nom donné, dans le XIIe siècle, aux membres d'une association religieuse et guerrière, qui avait pour but l'extermination des bandits qui infestaient les provinces méridionales. ‖ On dit aussi PACIFIQUE dans ces divers sens.

— **Encycl.** Hist. relig. Au VIe siècle, on désignait par le nom de *pacificateurs* ceux qui adhéraient à l'*Henoticon* de l'empereur Zenon, c'est-à-dire à un édit d'union qu'avait porté cet empereur en 482 pour la reconciliation des catholiques et des eutychéens, édit qui ne fit qu'engendrer de nouvelles querelles et qui fut plus tard rejeté par le pape Félix III. Ceux qui acceptaient l'*Henoticon* refusaient de reconnaître les décisions du concile de Chalcédoine, et comme ils prétendaient que ce formulaire de foi n'avait d'autre but que celui de pacifier les esprits et qu'ils en attendaient ce résultat, ils furent appelés les *pacificateurs*. L'Eglise les traita en hérétiques et leur secte s'éteignit rapidement.

Au XIIe siècle, la même qualification fut donnée à une association de religieux guerriers qui s'armèrent pour purger nos provinces méridionales des troupes de bandits, cotereaux et brabançons, qui se livraient à des violences inouïes. L'association des *Pacificateurs* se forma en 1183, au Puy-en-Velay. Ils firent une guerre à outrance aux bandits et en peu de temps ils en purgèrent nos provinces.

On a encore, au XVIe siècle, donné le nom de *pacificateurs* à une secte d'anabaptistes.

L'esprit de révolte et de sédition n'était pas essentiel à l'anabaptisme. Quelques anabaptistes entreprirent de réunir leurs coreligionnaires dispersés dans les différentes parties de l'Allemagne, et de former une société purement religieuse. Tels furent Hutter, Gabriel et Menno, qui formèrent la Société des frères *pacificateurs* de Moravie et celle des *mennonites*. Hutter et Gabriel achetèrent dans la Moravie un terrain assez étendu, dans un endroit fertile, mais inculte; ils parcoururent ensuite la Silésie, la Bohême, la Styrie et la Suisse, annonçant partout que Dieu avait élu un peuple suivant son cœur, que ce peuple était répandu dans les contrées de l'idolâtrie, que le moment de rassembler Israël était venu, qu'il fallait que les vrais fidèles sortissent de l'Egypte et passassent dans la terre de promission. Lorsque Hutter eut réuni assez de partisans pour former une société, il rédigea un symbole et des lois.

Les *pacificateurs* habitaient toujours la campagne, dans les terres des gentilshommes, ou ils remplissaient le rôle de fermiers. Dans ces sociétés, on ne voyait aucune trace des déréglements que l'on reprochait aux différentes sectes des anabaptistes. S'il arrivait que, par emportement, un *pacificateur* eût commis un homicide, comme il aurait été dangereux de le laisser impuni et que, d'autre part, on avait horreur de répandre le sang du coupable, on avait imaginé un genre de supplice fort extraordinaire; c'était de chatouiller le criminel jusqu'à ce qu'il mourût. La secte, après la mort de Hutter, se relâcha; le luxe s'introduisit dans les colonies et y attira tous les vices. Bientôt les *pacificateurs*, d'abord aimés de toute la Moravie, se rendirent odieux et les persecutions commencèrent. Enfin, vers l'an 1620, la communauté fut presque détruite; un grand nombre de frères se retirerent en Transylvanie et s'y unirent aux sociniens.

Il y eut encore une autre secte d'anabaptistes pacifiques qui s'appelerent *pacificateurs*, comme ceux dont nous venons de résumer l'histoire; ce furent les *pacificateurs* de Hollande.

Enfin, on a désigné sous le nom de *pacificateurs* des théologiens qui ont cherché un moyen terme pour accorder ensemble les protestants et les catholiques, et dont les efforts ont été stériles.

PACIFICATION s. f. (pa-si-fi-ka-si-on — rad. *pacifier*). Rétablissement de la paix entre les peuples en guerre ou dans un pays troublé par des dissensions intestines: *Travailler à la* PACIFICATION *d'un pays.* ‖ Apaisement: *Ces mesures menaçantes sont également inutiles et dangereuses, soit au bon ordre, soit à la* PACIFICATION *des esprits, soit à la sûreté du trône.* (Mirab.)

— Hist. *Edits de pacification*, Nom donné à des édits royaux du XVIe siècle, qui avaient pour but de mettre fin aux dissensions religieuses.

— **Encycl.** Hist. *Edits de pacification.* L'histoire du calvinisme en France est un exemple frappant de ce que peut la persévérance dans la revendication du plus précieux des droits: la liberté de conscience. Dans cette lutte interminable du droit contre la force, plus d'une fois le pouvoir, ou lassé ou vaincu, dut se résigner à des concessions que les clameurs du clergé ne tardaient pas à faire révoquer, mais qui devaient finir par être définitives. Cette série d'édits favorables aux droits des calvinistes a reçu le nom d'édits de *pacification*, nom qu'il faut leur conserver, car il traduit bien le besoin de paix qui les a rendus nécessaires. Nous allons en faire une énumération rapide.

En 1561, pendant la durée des états assemblés à Orléans, vaincue par les réclamations de la noblesse et du tiers, la cour se décida à publier des lettres royaux (28 janvier), qui ordonnaient de surseoir aux poursuites pour fait de religion et de mettre en liberté tous les détenus emprisonnés pour ce fait. Ainsi débutait le jeune roi qui devait ordonner la Saint-Barthélemy! Cette tolérance, toutefois, ne dura que jusqu'au 22 février de la même année.

L'édit d'Amboise (19 mars 1563), concerté entre Catherine et Condé, ne satisfit aucun des des deux partis. Il réglait qu'en attendant la tenue d'un concile et la majorité du roi, « les barons, châtelains, hauts justiciers, seigneurs tenant fiefs de plein haubert pratiqueraient librement la religion; » la bourgeoisie et le peuple, moins bien traités, ne pouvaient pratiquer que dans des lieux déterminés et avec certaines restrictions humiliantes. Condé se contenta de cette convention, où il était personnellement fort bien traité.

L'édit qui suivit la paix de Saint-Germain (8 août 1570), sans donner la liberté, améliora quelque peu la situation des huguenots. La pratique de la religion réformée était autorisée, pour quiconque voudrait s'y livrer, dans les villes de prêche ou dans les maisons appartenant à des personnes qui possédaient haute justice ou fief de plein haubert. Personne ne pourrait être « recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion. » Quatre villes, La Rochelle, Cognac, Montauban et La Charité, mises entre les mains de chefs protestants, devenaient des asiles pour les calvinistes persécutés.

La paix signée devant La Rochelle, en 1573, fut confirmee par l'édit de juillet, qui stipulait en faveur de la ville héroïque, ainsi que pour Nîmes et Montauban, le plein exercice du culte réformé, l'exemption de garnison, la promesse de ne construire aucune citadelle. Cette fois les conquêtes étaient importantes, et le parti calviniste avait acquis une puissance réelle.

Plus important encore fut l'édit de mai 1576, qui accorda aux protestants: le libre exercice de leur culte par tout le royaume, à l'exception de Paris; la légitimation des enfants des prêtres et religieux mariés; la création des chambres mi-parties pour juger les causes entre protestants et catholiques; la création de huit places de sûreté, etc., etc.

L'édit qui suivit la paix de Bergerac (17 septembre 1577) ne fut pas aussi desastreux pour les protestants qu'on aurait pu le craindre apres les echecs qu'ils venaient de subir. Il créait même de nouvelles chambres mi-parties, confirmait les concessions déjà faites, mais cassait toutes les ligues, associations et confréries faites ou à faire. Cet article, du

reste, était dirigé contre la Ligue, plus encore que contre les associations calvinistes.

L'édit de Nérac (28 février 1579) et celui de Fleix (26 novembre 1580) confirmèrent et, sur certains points, étendirent les concessions stipulées à Bergerac.

Le célèbre édit de Nantes (15 avril 1598) fut le couronnement de toutes ces concessions successivement arrachées à l'autorité royale, et le premier établissement de la liberté de conscience en France.

Le rôle militaire des huguenots finit par la chute de La Rochelle (29 octobre 1628). Louis XIV essaya de mettre fin à leur rôle politique, et même à leur existence, par la révocation de l'édit de Nantes (17 octobre 1685) et par les proscriptions qui suivirent cet acte aussi impolitique qu'injuste; mais le sang versé pour la liberté n'est jamais perdu, même quand la liberté succombe; la grande Révolution devait rendre aux protestants cette liberté de conscience qui n'est jamais réclamée que par les opprimés et qui devrait être le cri de toutes les âmes honnêtes.

Pacification religieuse, par M. Dupanloup (1845). M. Dupanloup, alors chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, ému par la lutte qui venait de s'engager entre l'Église et l'Université, se jeta au milieu des combattants avec des paroles de paix. Il prétendait avoir trouvé, par un effort de génie, un biais qui devait mettre d'accord les deux parties belligérantes; le secret était simple : c'était d'accorder à l'Église l'objet de toutes ses prétentions. Or, que demandait l'Église? Peu de chose en vérité : la *liberté* d'enseignement. Chacun sait le cas que fait de la liberté le parti clérical, et comment entendre ce mot quand il sort de la bouche des prêtres et des évêques.

La meilleure réponse qu'on ait faite à la *Pacification* de M. Dupanloup est l'*Enseignement du peuple* de M. Quinet, publié en 1851. Tous les sophismes du futur prélat sont réfutés victorieusement dans cette brochure. Bien que l'abbé Dupanloup se soit scrupuleusement enfermé dans son sujet, bien qu'il n'aborde nulle part la question religieuse proprement dite, il se donne l'occasion, en passant, d'appliquer le coup de patte au voltairianisme, renaissant dans l'enseignement de MM. Quinet et Michelet. Michelet, Quinet, Voltaire sont cependant, n'en déplaise aux partisans de M. Dupanloup, trois noms qui vivront longtemps encore après qu'on aura oublié celui de l'évêque d'Orléans.

PACIFICUS, savant italien, né à Vérone en 776, mort en 844. Il devint archidiacre de la cathédrale de Vérone, où se trouve son tombeau, et ne nous est connu que par l'épitaphe consacrée à sa mémoire. D'après cette épitaphe, il s'adonna aux arts mécaniques, travailla avec une égale perfection l'or, l'argent, le bois, le marbre, perfectionna la clepsydre et copia 218 volumes dont il fit présent à la cathédrale. Enfin, il écrivit sur l'Ancien et le Nouveau Testament une glose, genre de commentaires dont, un des premiers, il introduisit l'usage dans la théologie.

PACIFICUS (Picenus), poëte et franciscain italien, né dans la marche de Fermo. Il vivait au XIIIe siècle. La réputation qu'il acquit comme poëte lui fit décerner par l'empereur Frédéric II la couronne poétique et le titre de **Roi des vers**. Converti aux idées religieuses par un sermon de saint François, il embrassa la vie monastique et fut alors nommé, par le saint, **Pacificus** (on ignore son nom véritable), à cause de l'extrême douceur de son caractère. Quelques années après sa conversion, il se rendit en France, où il devint le premier provincial des frères mineurs. Wadding lui attribue un grand nombre de *Chansons* et d'autres *Poésies*, qu'il avait composées avant sa conversion.

PACIFICUS (Maxime), poëte latin italien, né à Ascoli en 1400, mort à Fano vers 1500. Il partagea son temps entre la culture des lettres et les plaisirs, et composa en latin de nombreuses poésies, qui ont été réunies et publiées pour la première fois sous ce titre : *Hecatelegium, sive elegiæ jocosæ et festivæ, ... rum, invectivæ in quosdam, etc.* (Florence, 1489, in-4°). [illegible] doué d'une grande facilité, mais avait peu d'imagination et de naturel.

PACIFIÉ, ÉE (pa-si-fi-é) part. passé du v. Pacifier. Apaisé, ... la paix : *Peuples pacifiés*. [illegible]

PACIFIER v. a. ou tr. (pa-si-fi-é — ... [illegible] ... sens de pactiser. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. ... et du prés. du subj. : *Nous pacifiions*, ... [illegible] ... *l'éloquence comme tout le reste;* PACIFIER *l'éloquence, c'est l'éteindre.* (Villem.)

Se pacifier v. pr. [illegible]

— Syn. **Pacifier, apaiser, calmer.** V. APAISER.

PACIFIQUE adj. (pa-si-fi-ke — lat. *pacificus*; de *pax*, paix, *facio*, je fais). Qui produit, qui amène la paix, qui pacifie : *Rien n'est* PACIFIQUE *comme la liberté.* (E. Laboulaye.) ‖ Qui aime la paix, qui la recherche : *Homme* PACIFIQUE. *Esprit* PACIFIQUE. *Au lieu de la dispute, les âmes tendres et* PACIFIQUES *emploient l'insinuation, la patience et l'édification.* (Fén.)

> Il leur tomba du ciel un roi tout *pacifique*.
> LA FONTAINE.

> Ces gens, avant l'hymen si fâcheux et critiques,
> Dégénèrent souvent en maris *pacifiques*.
> MOLIÈRE.

> Heureux, deux fois heureux, le peuple *pacifique*,
> Qui, content des climats où l'ont placé les dieux,
> Vit libre sur le sol où dorment ses aïeux.
> MASSON.

— Qui a la paix pour but, pour aspiration, pour tendance : *Plus l'on avancera dans l'avenir, plus les idées* PACIFIQUES *feront de progrès.* (E. de Gir.) Qui se fait par la paix, par des moyens exempts de violence; qui se passe dans la paix : *Progrès* PACIFIQUE. *Vie* PACIFIQUE. *Le règne de Salomon fut un règne* PACIFIQUE. (Fleury.) *Le crédit est le champ de bataille de toutes les victoires* PACIFIQUES. (E. de Gir.)

— Poétiq. Bienveillant, inspiré par un esprit de paix :

> Que Dieu jette sur vous des regards *pacifiques*.
> RACINE.

— Jurispr. *Possesseur, titulaire pacifique*, Celui qui n'est pas troublé dans sa possession, dont le titre n'est pas contesté.

— Dr. canon. *Lettres pacifiques*, Lettres testimoniales et de recommandation que les évêques délivraient à leurs diocésains, pour attester leur orthodoxie. ‖ *Écrire en forme pacifique*, Écrire, non comme évêque, mais comme simple particulier.

— Zool. Qui vit dans l'océan Pacifique : *Platycerque* PACIFIQUE.

— Substantiv. Personne pacifique : *Bienheureux les* PACIFIQUES; *ils seront appelés enfants de Dieu.* (Évangile.)

— Hist. ecclés. Nom donné quelquefois aux pacificateurs. V. ce mot. ‖ Nom donné aux membres d'une association religieuse et militaire qui se forma pour s'opposer aux ravages causés par les brabançons et les cotereaux. ‖ Nom donné à des anabaptistes du XVIe siècle qui annonçaient la paix dans les bourgs et les villages.

— **Syn. Pacifique, paisible.** *Pacifique* exprime l'amour de la paix et même les efforts faits pour faire régner la paix; *paisible* marque l'état de paix ou de tranquillité. On peut être *pacifique* dans le temps même qu'on fait la guerre ou qu'on soutient vivement une discussion, si le but qu'on se propose est de rétablir l'accord entre les parties opposées; on peut aussi être *paisible* au milieu des combats, si l'âme reste calme et ne ressent aucun trouble. Appliqué à un pays, à une époque, à la vie, *pacifique* marque seulement l'absence de la guerre, tandis que *paisible* marque de plus l'absence de toute agitation politique ou morale : un règne *pacifique* s'écoule sans qu'on ait besoin d'envoyer des soldats au combat; une vie *paisible* est une vie qu'on passe au milieu du plus grand calme.

PACIFIQUE (océan), appelé aussi grand Océan, mer du Sud, océan Austral, entre l'Amérique à l'E., l'Australie et l'Asie à l'O. Il s'étend du cercle arctique au cercle antarctique et forme, le long de la côte orientale de l'Asie et des grandes îles qui, du N. au S., se développent devant elle, une série de méditerranées à plusieurs issues, connues sous les noms suivants : mer de Behring, entre le Kamtchatka, l'extrémité N.-O. de l'Amérique et l'archipel des Aléoutes; mer d'Okhotsk, entre le Kamtchatka, la côte d'Okhotsk et la grande île de Tarrakaï ou Tchoka, celle de Ieso et les Kouriles; mer du Japon, entre le pays des Mandchoux, la Corée, l'archipel du Japon et les îles de Ieso et de Tarrakaï; mer Orientale ou Toungkaï, entre le pays des Mandchoux, la Chine, l'île Formose, l'archipel de Lou-Tchou et ... celui du Japon; une partie de cette mer est connue sous la dénomination de mer Jaune; mer de la Chine, entre la Chine, l'Inde transgangétique ... [illegible] ... principaux enfoncements portent les noms de golfe de Tonquin et de golfe de Siam. L'océan Pacifique, en s'enfonçant entre l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, forme la vaste mer des Indes. Sur la côte occidentale de l'Amérique, il forme le golfe de Californie ou mer Vermeille et la baie de Panama. [illegible] ... plus grande mer du globe. Indépendamment de [illegible] ... récifs, le Pacifique est remarquable aussi par le [illegible] ... ses eaux, du côté de l'Asie, entre autres fleuves [illegible] ... cette mer, on voit qu'elle est largement ou[illegible] ... de ce cercle que la côte d'Asie et la côte d'Amérique convergent, pour se réunir vers le détroit de Behring, situé par 65° de latit. N. L'océan Pacifique présente, dans les contours des côtes qui le limitent, quelques traits remarquables de ressemblance avec l'océan Atlantique. La côte O. de l'Amérique du Sud se projette en effet à peu près comme la côte O. d'Afrique au S. de l'équateur. Le golfe de Panama et la côte du Mexique ont des situations qui offrent quelque similitude avec celles du golfe de Guinée et du promontoire de l'Afrique; la mer des Antilles, qui s'enfonce jusqu'à la côte E. du Mexique, semble être le pendant du golfe qui est compris entre la côte N. de la Nouvelle-Hollande et les côtes de la Chine, golfe dans lequel on trouve les Moluques, les îles Philippines, etc. Néanmoins ces deux mers, dans leurs autres parties, soit au N., soit au S. de la ligne, diffèrent beaucoup dans leur étendue et dans la forme des contours de leurs rivages. On avait cru d'abord que, sur toute la vaste étendue de mer occupée par l'océan Pacifique, les vents alizés soufflaient avec autant et même plus de régularité que dans l'océan Atlantique. Mais des observations récentes, nombreuses, ont fait penser qu'il n'y a pas probablement une moitié de cette mer soumise à l'influence constante des vents alizés, et l'on est à peu près certain aujourd'hui qu'ils n'y soufflent que sur la portion comprise entre le méridien des îles Gallapagos, à 800 kilom. environ de la côte d'Amérique, et le méridien des îles Marquises ou archipel de Nouka-Hiva, pour les vents alizés du S.-E., et sur celle qui, commençant à 400 kilom. environ au large de la côte d'Amérique, s'étend jusqu'aux environs des îles Mariannes, pour les vents alizés du N.-E. Les nombreux groupes d'îles qui se trouvent dans l'O. de l'archipel de Nouka-Hiva et près de la Nouvelle-Hollande, ainsi que celles qui se trouvent au N. de l'équateur, dans les mêmes parages, paraissent avoir pour effet de changer les vents alizés, dans la partie O. de l'océan Pacifique, en vents périodiques, ou en moussons, et en vents variables. Ainsi on a remarqué que, dans ces groupes, le vent alizé n'était dominant que depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, pour la zone située au N. de l'équateur; de mars à octobre, pour le S. de l'équateur; et que les vents d'O., les rafales et les pluies remplaçaient ce vent pendant le reste de l'année. La zone où s'étendent les vents alizés de l'océan Pacifique, celle où ils soufflent avec régularité, est comprise entre l'équateur et les parallèles de 30° de latit. N. et de 30° de latit. S. Par la comparaison de plusieurs routes suivies par de célèbres navigateurs, le courant traversier de cet océan prendrait son origine près de la pointe S. de la terre de Van-Diemen ou Tasmanie, et il paraîtrait être le résultat de deux courants combinés : 1° le courant chaud de la côte E. de la Nouvelle-Hollande, dont l'existence est constatée; 2° le courant froid de la côte S. de la Nouvelle-Hollande, qu'indiquent des observations qui ne sont pas cependant aussi concluantes que pour le précédent. Ce courant se dirigerait de l'O. à l'E., en traversant l'océan Pacifique dans toute sa largeur, et en s'élargissant de plus en plus à mesure qu'il s'approche de la côte O. de l'Amérique. Près de cette côte, et à peu près sur le méridien de 100° de longit. O., il se divise en deux branches principales. La branche du N. continue à courir à l'E.-N.-E. et à l'E., jusque sur le méridien de 80° de longit. O., et tourne ensuite assez brusquement au N., au N.-O. et à l'O.-N.-O., en prenant le nom de *courant du Mentor*, pour se fondre dans le courant équatorial du S. L'autre branche, celle du S., formée de la plus grande partie des eaux du courant traversier et de celles dont la température est la plus basse, s'avance, d'une part, vers le N., le long de la côte O. d'Amérique, où elle forme le courant froid de la côte du Pérou ou courant de Humboldt; de l'autre, vers le S., le long de la même côte d'Amérique, où elle forme le courant froid du cap Horn, qui pénètre dans l'océan Atlantique en contournant ce cap.

Il y a deux routes à prendre pour se rendre d'Europe dans l'océan Pacifique : l'une par l'O., en doublant le cap Horn; l'autre par l'E., en doublant le cap de Bonne-Espérance. Dans ce dernier cas, on traverse l'océan Indien pour pénétrer dans l'océan Pacifique, en passant par l'un des nombreux détroits qui font communiquer ces deux mers dans leur partie centrale, ou en contournant par le S. la Nouvelle-Hollande ou bien la terre de Van-Diemen.

[illegible] ... ce but, il a été fait un nombre [illegible] ... ce côté, quoiqu'il ne fût peut-être pas navigable. Comme on a remarqué également depuis longtemps que dans la mer de Behring l'eau court au S., on en a conclu que la masse d'eau qui entre par le détroit de Behring tourne autour de la côte N. de l'Amérique et, se portant dans la mer de Baffin, arrive ainsi à l'Océan.

D'après de Humboldt, la différence de niveau entre le Pacifique et la mer des Antilles est de 3 mètres; [illegible] nivellement fait en 1828 et 1829 par les ordres de Bolivar, on a reconnu que le niveau de la mer des Antilles ne serait qu'à 1 mètre au-dessous de celui du Pacifique.

C'est dans l'océan Pacifique qu'est située l'Océanie, la cinquième partie du monde. Inconnue des anciens, cette mer fut aperçue, en 1513, par Balboa, du sommet d'une des montagnes de l'isthme de Panama, et Magellan, qui la traversa le premier en 1520, lui donna le nom de Pacifique, à cause de la facilité avec laquelle il se rendit de l'Amérique aux îles Malaises. Le nom de mer du Sud vient de ce que Balboa avait, pour la découvrir, traversé du N. au S. l'isthme de Darien. Traverser cette mer était, pour les Européens, une entreprise des plus hardies, et on ne s'y aventurait, dans la partie septentrionale, qu'à cause des relations existant entre les colonies espagnoles du Mexique et de Manille. L'océan Pacifique est aujourd'hui une des mers du monde les plus fréquentées.

Pacifique (CHEMIN DE FER DU). En 1848, la découverte de l'or en Californie attira subitement une multitude [illegible] vers les côtes du Pacifique. De presque tous les pays du globe arrivaient d'innombrables aventuriers, qui venaient chercher fortune; ils s'embarquaient soit sur des navires à voiles qui doublaient le cap Horn, soit sur des vapeurs qui les conduisaient à Chagres; ils traversaient l'isthme de Darien et continuaient leur voyage de Panama à San-Francisco sur d'autres vapeurs. Cette dernière manière de voyager était fort coûteuse; par le cap Horn, on était quelquefois six ou sept mois en route, et le grand nombre des voyageurs qui prenaient le chemin de l'isthme de Darien obligeait quelquefois les passagers à attendre plusieurs semaines à Chagres ou à Panama avant de trouver des moyens de transport pour continuer leur voyage; beaucoup d'entre eux tombaient malades, mouraient ou devenaient invalides sous l'influence de ce climat malsain. Parmi les habitants des États de Missouri, Illinois, Mississipi et Arkansas se trouvaient grand nombre d'esprits aventureux, qui, stimulés par la soif de l'or, se dirigèrent vers la Californie. Beaucoup parmi eux préféraient la route directe et, partant de Fort-Leavenworth, sur le Missouri, au mois d'avril ou de mai, ils réussissaient souvent, après avoir couru de grands périls, à arriver en Californie au mois de septembre [illegible] le nombre croissant des émigrants et la difficulté d'arriver en Californie firent comprendre de bonne heure la nécessité d'établir entre cette contrée et les États-Unis une voie de communication rapide et sûre. A la suite d'[illegible] ... la construction d'une grande ligne commen[illegible] ... point de départ, se dirige vers l'E. Une com[illegible] ... autrefois, et dans les [illegible]

montagneuse et il abrège de 2,240 kilom. la distance de Londres à Chang-Haï.

PACIFIQUE (le Père), capucin et missionnaire français, né à Provins, mort à Paris en 1653. Attaché aux missions du Levant en 1622, il fonda des couvents à Alep et dans l'île de Chypre, passa en 1628 en Perse, où il fut bien accueilli par Schah-Abbas, établit des congrégations catholiques à Ispahan et à Bagdad, puis revint en France. Il fut alors nommé supérieur préfet des missions de son ordre en Amérique et passa aux Antilles françaises, où il resta quelque temps. On lui doit les ouvrages suivants : *Lettre sur l'étrange mort du Grand Turc, empereur de Constantinople* (Paris, 1622); *Voyage de Perse, contenant les remarques particulières de la terre sainte et le testament de Mahomet* (Paris, 1631, in-8°); *Relation ou Description des îles Saint-Christophe et de la Guadeloupe, en Amérique* (Paris, 1648).

PACIFIQUE (le Père), théologien italien. V. DRAMI MAR-ANTONIO.

PACIFIQUEMENT adv. (pa-si-fi-ke-man — rad. *pacifique*). Dans la paix : *Vivre* PACIFIQUEMENT. ‖ Avec calme, sans emportement, sans troubler la paix : *Discuter* PACIFIQUEMENT. Syn. PAISIBLEMENT.

PACINI (Antonio-Francesco-Gaetano-Saverio), compositeur et éditeur de musique, né à Naples en 1778, mort à Paris en 1866. Il étudia la musique au conservatoire de la Pietà de' Turchini, sous la direction de Fenaroli. Sa famille vint s'établir en France, après que les armées républicaines eurent été forcées d'abandonner Naples, et elle s'établit à Nîmes, où Pacini entra comme chef d'orchestre au théâtre. Quelques compositions religieuses et un petit opéra-comique, *Isabelle et Gertrude*, sur un livret de Favart, le firent connaître. Martin et Elleviou, en représentation à Nîmes, engagèrent Pacini à venir à Paris, et il y fit représenter son opéra-comique (théâtre Feydeau, 1805), puis : *Point d'adresse*, autre opéra-comique en un acte (théâtre Feydeau, 1806); le *Voyage impromptu* ou *Sera-t-il médecin*, opéra-comique en un acte, paroles d'Aubertin (théâtre Montansier, 1807); *Amour et mauvaise tête* ou la *Réputation*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, paroles de Stephen Arnoult (Opéra-Comique, 17 mai 1808), ouvrage correctement écrit, mais dépourvu d'intérêt et de situations dramatiques. Un cruel accident marqua la cinquième représentation de cette petite pièce. Mlle Rolandeau, qui avait créé avec talent le principal rôle de cette pièce, rentrant dans sa loge, s'approcha de la cheminée, mit le feu à ses vêtements et périt dans les flammes. Pacini renonça au théâtre. Il s'était lié avec Blangini pour la publication d'un recueil musical périodique, intitulé : *Journal des troubadours*, que tous deux fournirent abondamment de romances. Le succès décida Pacini à se faire éditeur de musique, et c'est à lui que l'on doit la vulgarisation par la gravure des opéras des compositeurs italiens qui ont illustré ce siècle : Rossini, Donizetti, Bellini, etc. Dès lors, il renonça pour lui-même à la composition musicale et se livra tout entier à son commerce. Il était le doyen des éditeurs de musique lorsque la mort est venue le frapper. Une de ses filles avait épousé Martin, le célèbre chanteur de l'Opéra-Comique.

PACINI (Jean), compositeur italien, né à Catane (Sicile) le 11 février 1796, mort en décembre 1867. Il vint à Rome très-jeune pour y commencer son éducation musicale, puis alla suivre à Bologne les leçons de Marchesi et de Mattei. Dès l'âge de quinze ans, il écrivit, sans beaucoup de succès, de la musique religieuse, pour céder aux vœux de sa famille, qui voulait en faire un maître de chapelle; mais, entraîné par sa vocation pour le théâtre, il fit, en 1814, à dix-huit ans, un petit opéra, *Annetta e Lucindo*, qui fut bien accueilli à Venise. Ce succès l'encouragea, et sa muse féconde produisit sept opéras en quatre ans, de 1814 à 1817 : l'*Evacuazione del tesoro*, à Pise, *Rosina*, à Florence; *Il Matrimonio per procura*, *Il Carnevale di Milano*, *Dalla beffa il disinganno*, à Milan; et enfin, à Venise, l'*Ingenua*. Ces œuvres légères, bien accueillies pour la plupart, furent suivies [illegible], *I Barone di Dolsheim*, [illegible], *Gli sposi fedeli*, [illegible], *Il Contestabile di Chester*, *la Sposa fedele*, [illegible], *la Gioventù di Enrico V*, [illegible], la *Sacerdotessa d'Irmensul*, *Atala*, *Isabella ed Enrico*, [illegible] par la légèreté, [illegible] et par une abondance [illegible] Rossini. A ce moment de sa carrière, Pacini était un des meilleurs [illegible]. En 1824, il aborda le théâtre San-Carlo de Naples en y faisant représenter *Alessandro nelle Indie*. Les deux années suivantes, il donna, tant à Naples qu'à Milan, à la Scala, *Amazilia*, *l'Ultimo giorno di Pompei*, la *Gelosia corretta*, et enfin, en 1826, la *Niobe*, au théâtre San-Carlo, avec Mme Pasta. Malgré le talent de la cantatrice, cette œuvre fut froidement accueillie; mais plus tard l'opinion publique, plus équitable, l'a reconnue pour une des meilleures productions de Pacini, et la cavatine de cet opéra est passée à l'état de pièce classique dans la musique italienne. A trente ans, le jeune compositeur avait donc écrit trente opéras, outre plusieurs messes et morceaux de musique instrumentale. Infatigable dans sa facilité, Pacini écrivit encore, de 1827 à 1830 : *I Crociati in Tolemaide*, *Gli Arabi nelle Gallie*, un de ses meilleurs ouvrages, représenté à Paris vers 1860, avec Mmes Borghi-Mamo et Penco pour principales interprètes; *Margherita d'Angiu*, *Cesare in Egitto*. *Giovanni di Calais* et *Giovanna d'Arco*, chantée en 1830, à la Scala, par Rubini, Tamburini, etc., mais sans succès. Cet échec, ou tout autre motif, le dégoûta pour plusieurs années du théâtre. Mais plus tard, reprenant l'amour de l'art et le courage de la lutte, Pacini a donné, sur les grandes scènes d'Italie : la *Fidanzata Corsa*, *Malvina di Scozia*, *Merope*, la *Regina di Cipro*, *Stella di Napoli*, *Saffo*, *Il Saltimbanco*, joué au Théâtre-Royal, à Turin, en 1859. « On ne peut nier, dit Fétis, qu'il n'y ait, dans les opéras de Pacini, de la facilité, de la mélodie et de l'entente de la scène; mais, imitateur du style de Rossini, puis de Bellini et de Mercadante, il n'a pas mis à ses ouvrages le cachet de la création. »

PACINO (Eustachio), général milanais, qui vivait dans la première moitié du XVe siècle. Il devint le favori et le ministre du duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, qui le chargea, à deux reprises, de combattre les flottes vénitiennes avec une marine formée sur les lacs et les rivières de la Lombardie et manœuvrée par des bateliers qui, pour la plupart, n'avaient jamais vu de vaisseaux. Battu, dans une première affaire, par l'amiral Bembo, sur le Pô, au-dessous de Crémone (21 mai 1427), il prit une éclatante revanche en remportant une victoire signalée le 23 mai 1431, dans le même endroit, sur Nicolas Trevisani, commandant en chef la plus belle flotte que les Vénitiens eussent équipée au XVe siècle. Il mourut peu de temps après, emporté par la peste.

PACIO (Jules), jurisconsulte et philologue italien. V. PACIUS.

PACIOLUS (Lucas), mathématicien italien. V. PACCIOLI.

PACIUS, ou **PACIO**, ou **PACE** (Jules), jurisconsulte et philologue italien, né à Vicence en 1550, mort à Valence en 1635. Après avoir pris le grade de docteur en droit à Padoue, il alla habiter Genève pour y suivre librement les pratiques de la religion réformée, et y professa pendant dix ans la jurisprudence. Appelé à occuper, en 1585, une chaire de droit à Heidelberg, il quitta cette ville en 1594, puis fut successivement professeur de logique à Sedan, recteur du collège de Nîmes, professeur de droit à Montpellier, à Valence (1616), à Padoue (1618), et de nouveau à Valence, où il termina sa vie. C'était un homme très-instruit dans les langues anciennes et dans les matières juridiques, qu'il exposait avec autant de méthode que de clarté. Ses principaux ouvrages sont : *Synopsis juris civilis* (Lyon, 1588, in-fol.); *De juris methodo* (Spire, 1597, in-8°); *Doctrinæ peripateticæ* (1606, in-4°); *Isagogica in corpus juris civilis et decretales* (Lyon, 1606, in-8°); *Analysis codicis* (Lyon, 1616); *Ars lulliana emendata* (Valence, 1618), etc.

PACK (Richardson), littérateur anglais, né vers 1680, mort à Aberdeen en 1728. Il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, puis entra dans l'armée et parvint au grade de major. C'était un homme instruit qui joignait la verve à un goût très-pur. On lui doit des poésies, un roman, une vie de Pomponius Atticus, etc., qui ont été réunis sous le titre d'*Œuvres* (Londres, 1729, in-8°).

PACKFOND s. m. (pak-fon). Minér. Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, qui a l'apparence de l'argent, et qui est usité en Chine. ‖ On écrit aussi PACKFUND et PACKFONG.

PACKHUIS s. m. (pa-kuiss). Comm. Magasin des douanes hollandaises, dans lequel on dépose les marchandises qui n'ont pas encore acquitté les droits.

PACLIN s. m. (pa-klain). Argot. Pays natal. ‖ On dit aussi PASQUELIN.

PACLITE s. f. (pa-kli-te). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des bélemnites.

PACO s. m. (pa-ko — mot péruvien qui signifie *rouge*). Mamm. L'un des noms vulgaires de l'alpaca : *Le lama et le* PACO *sont domestiques au Pérou*. (Buff.)

— Minér. Au Chili, Minerai argentifère peu riche en argent, et contenant beaucoup de fer.

PACOCÉROCA s. m. (pa-ko-sé-ro-ka). Bot. Nom de l'amome zerumbeth, aux Antilles et au Brésil.

PACOLET s. m. (pa-ko-le). Mar. Cheville que l'on emploie pour amarrer.

PACOLET, personnage des anciennes légendes, qu'on figurait monté sur un cheval très-rapide. On pense que ce mot vient du polonais *pachołyk*, valet de soldat.

PACÔME (saint), instituteur de la règle des cénobites, né de parents païens dans la haute Thébaïde vers 292, mort en 348. A l'âge de vingt ans, il fut contraint de servir comme soldat dans les armées romaines et envoyé à Thèbes avec d'autres jeunes gens, arrachés comme lui à leurs familles. A son arrivée dans cette ville, il reçut de touchantes marques d'intérêt de la part de plusieurs chrétiens et fut tellement frappé de leur désintéressement et de leur charité, qu'il résolut de s'initier à leurs doctrines. Aussi, dès qu'il eut recouvré la liberté de ses actes, il se convertit, reçut le baptême, se mit sous la direction d'un saint solitaire nommé Palémon, et bâtit avec lui une cellule à Tabenne, sur les bords du Nil (325). Telle fut l'origine des nombreux monastères que Pacôme fonda par la suite pour les religieux qui vinrent se mettre sous sa conduite, et auxquels il donna la même règle. En 338, il alla habiter Pabau, où il fit construire une église, puis contribua à la fondation d'un monastère de femmes au delà du Nil, et mourut de la peste. Il avait, par humilité, refusé de recevoir l'ordre de la prêtrise. A l'époque de sa mort, on voyait réunis sous sa discipline près de cinq mille anachorètes. On a de lui : *Præcepta, judicia et monita*, traduit en latin par saint Jérôme, et *Epistolæ et verba mystica X*, insérés dans le *Codex regularum* (Paris, 1663). L'Eglise honore ce saint le 14 mai.

PACONÉ, ville du Brésil (Matto-Grosso), par 16° 16′ de latit. S. et 59° 28′ de longit. O., près de Villa-Bella; 3,000 hab. Son commerce consiste dans l'exportation des bestiaux et de l'eau-de-vie. Cette ville, appelée encore *Poconé* ou *Ipoconé*, fut fondée vers la fin de 1780.

PACORUS, prince parthe, mort en 38 av. J.-C. Il était fils aîné d'Orodes Ier, qui le mit à la tête de l'armée victorieuse des Romains en Mésopotamie (53). Profitant des succès de Surena, qui avait presque anéanti les légions de Crassus, il envahit les provinces romaines d'au delà de l'Euphrate, en opérant de concert avec le roi d'Arménie, Artavasde, dont il avait épousé la fille. Malgré sa rare bravoure et d'incontestables talents militaires, Pacorus ne put réaliser le but de son entreprise, qui était de chasser les Romains de l'Asie. Les trois invasions faites successivement par lui, en 52, 51 et 50, n'eurent aucun résultat décisif et n'amenèrent que d'inutiles dévastations. Après la mort de César (44), les Parthes jugèrent l'occasion favorable pour reprendre les armes. Pacorus reprit encore une fois le commandement de l'armée; mais il fut vaincu et mis à mort par Ventidius, qui lui fit trancher la tête. La mort de ce prince causa une désolation générale en Asie, où il s'était acquis une grande réputation par sa valeur et par ses belles qualités.

PACORUS, prince parthe et roi de Médie, fils de Vonones II. Il vivait au Ier siècle de notre ère. Vers 55, son frère, Vologèse Ier, lui concéda, à titre de royauté, la Médie Atropatène. En 63, il fut contraint d'envoyer à Rome ses fils en otage. Par la suite, il eut à subir une invasion des Alains, qu'il ne put repousser, et dut s'enfuir en laissant entre leurs mains son harem. A partir de ce moment, il disparaît de l'histoire.

PACORUS, roi des Parthes, neveu du précédent. Il vivait vers la fin du Ier siècle de notre ère, du temps de Domitien et de Trajan. Les Arméniens lui donnent le nom d'**Ardaschès** (*Grand roi*) et placent son avènement au trône vers l'an 91. D'après la chronique d'Arménie, il mourut vers l'an 111. Tout ce qu'on sait de sa vie, d'après Pline le Jeune, c'est qu'il s'allia contre les Romains avec Décébale, roi des Daces. Il fortifia, croit-on, et agrandit la ville de Ctésiphon.

PACORUS (Aurelien), roi d'Arménie, qui vivait du temps des Antonins, au IIe siècle de notre ère. Il régna par la protection de l'empereur romain Marc-Aurèle et fut renversé par Lucius Verus, qui le remplaça par Sohème, de la race des Arsacides (163). Il vécut longtemps à Rome, où mourut son frère Aurelien Merithates. D'après quelques auteurs, il serait le même personnage que Pacorus devenu roi des Lazes, peuple de la mer Caspienne, par la protection d'Antonin le Pieux.

PACOTILLE s. f. (pa-ko-ti-lle; *ll* mll. — rad. *paquet*). Comm. Marchandises que l'on permet aux hommes de l'équipage et aux passagers d'un navire d'emporter avec eux, pour les vendre au lieu de débarquement : *Une* PACOTILLE *de quincaillerie, de bijouterie, de verroterie. Vendre avantageusement sa* PACOTILLE. ‖ Marchandises qui composent la cargaison d'un navire : *Ce navire a une* PACOTILLE *d'un grand prix.*

— Par dénigr. Marchandise de mauvaise qualité : *C'est de la* PACOTILLE *que vous m'offrez là.*

— Fam. Grande quantité d'objets de nature quelconque : *J'ai une* PACOTILLE *de livres dont je voudrais bien me défaire. Il avait une* PACOTILLE *de manuscrits refusés par tous les éditeurs.*

— **Encycl.** Comm. Dans la *pacotille*, tout est sacrifié à l'apparence, de façon à séduire l'œil, tromper l'acheteur qui ne considère que l'aspect des choses; mais tout y est inférieur, produits et travail. La *pacotille* est fabriquée tout exprès pour l'exportation et pour les foires, pour tous les marchés où la marchandise est achetée au déballage, sans responsabilité réelle pour le vendeur. Les fabricants de *pacotille*, toujours à la recherche des grands débouchés rapides et sûrs, ont pendant un moment spéculé sur le droit de préhension des douanes de certains pays. L'opération consistait à donner, comme toujours, une belle apparence à la marchandise, à garnir les ballots, sur le dessus, des articles les mieux conditionnés ou fabriqués tout exprès. A l'arrivée en douane, la valeur déclarée était telle que les préposés n'y voulaient point croire et réclamaient contre la déclaration dont ils soupçonnaient la sincérité; le destinataire, de concert avec les expéditeurs, refusait de se soumettre aux exigences du fisc, mais avec assez d'habileté pour ne point faire disparaître complètement ses soupçons. Finalement, la douane usait de son droit de préhension; elle prenait l'expéditeur au mot, payait le prix indiqué dans la déclaration de valeur et faisait vendre pour son compte. C'était ce que demandaient les fabricants expéditeurs qui ne réalisaient, dans cette vente toute particulière, qu'un assez modeste bénéfice relativement, mais très-respectable en raison des grosses sommes sur lesquelles ils opéraient, et d'autant moins à dédaigner que le payement était certain et immédiat. Mais, après avoir été prises à ce piége un certain nombre de fois, les douanes ont fini par se montrer moins naïves et par n'user de leur droit qu'après s'être bien assurées qu'il y avait véritablement un très-sérieux écart entre la valeur déclarée et la valeur réelle.

— Navigation. La *pacotille* était autrefois une certaine quantité de marchandises que le capitaine d'un navire achetait à l'un des lieux où il mouillait et qu'il ramenait dans l'un des ports européens pour en effectuer la vente en masse, bénéficiant ainsi de la différence de valeur dans les pays et du transport fait par lui-même. Les conditions dans lesquelles cette vente était faite, si elle procurait un bénéfice au capitaine, présentait presque toujours de sérieux avantages à l'acheteur qui, à son tour, attirait la clientèle en revendant avec un rabais plus ou moins grand, plus ou moins réel, et en faisant savoir que ce rabais était la suite du marché avantageux fait sur une *pacotille*. Il y avait là une occasion toujours séduisante qui assurait le débouché de ce genre de commerce. Le négoce avec l'Amérique l'avait largement développé, et il avait pour principal objet l'exportation de la bijouterie fausse, des verroteries, soieries communes, etc., et l'importation des pelleteries, denrées coloniales et produits pharmaceutiques. Ce commerce avait donné lieu à un genre de transactions connu sous le nom de prêt ou contrat de *pacotille*, qui n'est autre que le prêt ou contrat à la grosse (v. GROSSE) appliqué au chargement fait pour le compte du capitaine. Les prêteurs à la *pacotille* étaient les commanditaires de celui-ci, comme les prêteurs à la grosse sont les commanditaires des armateurs, et les conditions du contrat étaient les mêmes, mais ne s'étendaient naturellement qu'à la part afférente au capitaine. Le prêt ou contrat à la grosse fait l'objet de dispositions spéciales du code de commerce, mais le prêt ou contrat de *pacotille* n'y a point été mentionné, de telle sorte qu'il reste soumis à la législation en vigueur pour les autres prêts et autres contrats.

Quand le commerce forain florissait, des fabricants chargeaient des marchands ambulants de l'écoulement d'une certaine quantité de marchandises, qui formait une *pacotille*. Le marchand faisait l'avance de ses frais de voyage ou de transport, tandis que le fabricant faisait l'avance de ses produits, et le premier n'en payait le prix au second qu'au retour de son voyage, à la fin de la saison ou à la saison suivante, suivant les conventions faites. C'était encore là, on le voit, un autre genre de commandite, la commandite de la *pacotille*. Mais, dans l'un et l'autre cas, la commandite restait un prêt, en ce que les bénéfices n'étaient point partagés proportionnellement; il n'était perçu qu'un intérêt déterminé, et le bénéfice appartenait tout entier au capitaine ou au marchand, responsables des marchandises dont ils s'étaient chargés. La création des chemins de fer a considérablement amoindri ce mode de transaction en ce qui touche les marchands forains. Quant au commerce de *pacotille* appartenant aux capitaines, la régularité de la navigation et du négoce maritime lui a enlevé la plus grande partie de ses avantages; en second lieu, il s'est créé, comme nous l'avons dit en commençant, une fabrication toute spéciale destinée à exercer la séduction du bon marché et de l'occasion exceptionnelle, ayant pour objet l'exportation ou l'importation de la *pacotille*. Mais celle-ci est maintenant classée et tarifée comme les autres marchandises, et sur tous les marchés on sait à quoi s'en tenir.

PACOTILLER v. n. ou intr. (pa-ko-ti-llé; *ll* mll. — rad. *pacotille*). Comm. Former une pacotille; faire le commerce de pacotille : *Il est défendu depuis longtemps aux officiers de marine de* PACOTILLER, *et aucun d'eux ne se livre à ce trafic.* (Legoarant.)

PACOTILLEUR s. m. (pa-ko-ti-lleur; *ll* mll. — rad. *pacotiller*). Celui qui fait un commerce de pacotille.

PACOURIER s. m. (pa-cou-rié). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des carissées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

— **Encycl.** Les *pacouriers* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, entières, brièvement pétiolées; à fleurs groupées

en bouquets à l'extrémité de longs pédoncules rameux, axillaires, cirrhiformes; le fruit est une baie pulpeuse, à une seule loge, renfermant des graines dures et anguleuses. Le *pacourier* de la Guyane, espèce type du genre, a des tiges vigoureuses, de 0m,10 environ de diamètre, émettant des rameaux nombreux, [illegible], sarmenteux, qui montent jusqu'à la cime des plus grands arbres et retombent ensuite brusquement vers la terre; les fleurs sont jaunes; le fruit est une baie piriforme, jaune, pulpeuse, exhalant, dit-on, une odeur très-agréable à la maturité. Toutes ses parties sécrètent un suc laiteux et visqueux. Cette plante croît à la Guyane, autour de l'anse des Galibis, et au Brésil. On mange ses fruits crus ou confits, comme ceux de l'ambelanier; ses autres propriétés sont peu connues.

PACOURINE s. f. (pa-kou-ri-ne — rad. *pacourier*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique équinoxiale. ‖ On dit aussi PACOURINOPSIS ou PACOURINOPSE ou PACOURINES.

— **Encycl.** Les *pacourines* ou *pacourines* sont des plantes herbacées, à tiges cylindriques, glabres, portant des feuilles alternes, ovales ou oblongues, à limbe décurrent le long du pétiole, embrassant la tige et dentelé sur les bords; les fleurs, pourpres, sont groupées en capitules globuleux, solitaires, latéraux et sessiles, à réceptacle commun charnu et muni de paillettes; les fruits sont des akènes munis d'aigrettes. Ces végétaux habitent les contrées chaudes de l'Amérique du Sud. La *pacourine* comestible est une plante vivace, rameuse, haute de 1 mètre et plus, croissant à la Guyane; on la trouve surtout aux bords des ruisseaux d'eau saumâtre ou des ruisseaux dans lesquels remonte l'eau de la mer; on mange ses réceptacles, comme ceux de l'artichaut. La *pacourine* à feuilles de [illegible] habite les lieux humides, près de Guayaquil.

PACOURY s. m. (pa-kou-ri). Bot. Syn. de PLATONIE.

PACOVA s. m. (pa-ko-va). Bot. Nom que les créoles espagnols donnent au fruit du bananier des sages. ‖ On l'appelle aussi BACOVA et FIGUE-BANANE.

PACQUAGE s. m. (pa-ka-je — rad. *pacquer*). Pêche. Action de pacquer le poisson, de le mettre en barils pour l'expédier.

PACQUÉ, ÉE (pa-ké) part. passé du v. Pacquer : *Poisson* PACQUÉ.

PACQUER v. a. ou tr. (pa-ke). Pêche. Trier et mettre en baril, en parlant du poisson qu'on veut expédier.

PACQUET s. m. (pa-kè). Tech. Mélange de suie, de farine et d'urine que l'on emploie pour tremper le fer par cémentation.

PACQUIRE s. m. (pa-ki-re). Mamm. Espèce de pachyderme qui habite l'île de Tabago : *Les* PACQUIRES *sont probablement des espèces de pécaris.* (V. de Bomare.)

PACTA CONVENTA s. m. pl. (pa-kta-con-vain-ta — mots lat. qui signif. *pactes convenus*). Hist. Convention que le roi de Pologne, après son élection, passait avec l'aristocratie du pays, pour fixer les devoirs et les droits respectifs : *A chaque nouvelle élection, les rois étaient obligés de signer des* PACTA CONVENTA *de plus en plus chargés de garanties pour l'aristocratie, qui donnait à ses priviléges le nom dérisoire de libertés nationales.*

PACTE s. m. (pa-kte — lat. *pactum*; de *pacisci*, faire un pacte, qui est l'inchoatif de l'archaïque *pacere* et de sa forme nasalisée *pangere*. Tous trois se rencontrent dans le participe *pactus* et se rapportent à la racine sanscrite *paç*, lier, conservée dans le grec *pêgnuô*, *pêgnumi*, fixer, affermir, gothique *fahan*, allemand *fahen*, *fangen*, anglais *to fang*, lithuanien *paszau*, russe, *pazu*, racine qui a fourni un grand nombre de dérivés aux langues indo-européennes. Les Latins conjuguaient la racine *paç* de deux manières, ou d'après la deuxième conjugaison sanscrite ou d'après la septième : dans le premier cas, elle faisait *pago*, dans le second elle faisait *pango*. Cette dernière forme a deux sens : 1° ficher, planter, et alors son parfait est *panxi*, *pegi* ou *pepigi*; 2° contracter, faire un traité, et alors le parfait est *pepigi*. Il n'y a qu'un supin, qui est *pactum*). Convention, accord, acte écrit ou non, par lequel on accepte des obligations réciproques : *Faire un* PACTE. *Rompre un* PACTE. *Le mariage est un* PACTE *de chasteté, de charité et de justice.* (Proudh.) ‖ Ce qui unit, ce qui met en relation deux personnes ou deux classes de personnes : *Le* PACTE *d'alliance, tant désiré, entre la bourgeoisie et le prolétariat, c'est l'impôt sur la rente.* (Proudh.)

> Rompez, rompez tout *pacte* avec l'impiété.
>
> RACINE.

— **Fig.** Ce qui met deux choses en rapport et leur assure une action commune : *Le* PACTE *entre la raison et la foi ne peut être fondé que sur l'autorité absolue de celle-ci. La raison est un* PACTE *entre l'intuition et l'expérience.* (Proudh.) ‖ Résolution par laquelle une personne se détermine à agir en tout et toujours d'une certaine manière : *Faire un* PACTE *avec ses sens, avec sa langue.*

> Quiconque a fait un *pacte* avec la vérité
> Du haut de la faveur tombe précipité.
>
> BARTHÉLEMY.

— **Politiq.** Convention expresse ou tacite par laquelle des hommes sont unis en société et défèrent le commandement à certains d'entre eux : *Le fondement du* PACTE *social est la propriété.* (J.-J. Rouss.) *Le tigre élevé pour la chasse dévore son maître lorsqu'il oublie de lui donner une part de la proie; c'est le* PACTE *des tyrans.* (Marmontel.) *Contre un* PACTE *semblable, l'insurrection est le premier droit et le plus saint des devoirs.* (Proudh.) ‖ *Pacte colonial*, Pacte fait entre une métropole et ses colonies, pour assurer les droits politiques de la métropole et les intérêts commerciaux des colonies.

— **Jurispr.** *Pacte commissoire*, Clause qui annule une vente, au cas où l'acquéreur n'aurait pas acquitté le prix de vente dans les délais convenus. ‖ *Pacte de succession future*, Pacte par lequel l'une des parties s'engage à donner à l'autre certains droits sur sa succession. De pareils actes sont nuls devant la loi. ‖ *Pacte de préférence*, Clause par laquelle l'acquéreur s'engage à donner la préférence au vendeur, s'il vient à revendre lui-même. ‖ *Pacte de quota litis*, Convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fait recouvrer. ‖ *Pacte de famille*, Accord entre les membres d'une même famille, ou entre des familles différentes, pour régler entre elles l'ordre et les conditions de l'hérédité, autrement que la loi ne les a réglés. ‖ *Pacte nu*, dans le droit romain, Celui qui n'était confirmé ni par le droit civil ni par le droit prétorien.

— **Hist.** *Pacte de famille*, Accord entre des membres d'une même famille souveraine régnant en divers pays. Se dit en particulier du traité passé en 1761 entre les familles royales de France et d'Espagne. ‖ *Pacte de famine*, Association d'accapareurs, fondée avec l'approbation et la participation active du roi en 1729, et qui avait pour but d'acheter les blés pendant les années d'abondance, pour réaliser de gros bénéfices pendant la disette : *Louis XV était* [illegible] *du* PACTE DE FAMINE. (Proudh.) ‖ *Pacte fédéral*, Constitution de la Suisse.

— **Sorcell.** Accord par lequel le diable se met à la disposition de quelqu'un, à la condition que celui-ci lui abandonnera la propriété de son âme : *Les maléfices avaient le même caractère que les évocations et les* PACTES. (A. de Gasparin.)

— **Syn.** **Pacte, accord, contrat**, etc. V. ACCORD.

— **Encycl.** Jurispr. Le droit romain établissait une distinction entre les *pactes* et les contrats, et il n'accordait de force obligatoire aux conventions qu'autant qu'elles reposaient sur l'une des trois circonstances suivantes : 1° si la volonté de s'obliger reposait sur un fait; 2° si elle était exprimée au moyen de certaines paroles solennelles, 3° ou de certaines écritures spéciales; c'est-à-dire *re*, *verbis* ou *litteris*. Dans la suite, les préteurs et les empereurs accordèrent force obligatoire à plusieurs conventions qui, ayant pour base le seul consentement, sans être accompagnées des solennités voulues, n'étaient que de simples *pactes*; toutefois, comme la force obligatoire n'était donnée à ces conventions qu'en vertu du droit prétorien ou d'un droit civil restreint, elles n'en restèrent pas moins en dehors de la dénomination de contrats et dans la classe des *pactes*; mais, tout en les appelant *pacta*, on y joignit les épithètes de *prætoria* et de *legitima*. Ainsi, les principes du droit romain étaient tout différents de ceux de l'ancienne jurisprudence française, qui, du reste, sont encore en vigueur à cet égard; et, en général, toute convention intervenue entre deux ou plusieurs personnes pour former entre elles un engagement, ou pour en résoudre un déjà formé ou le modifier, était civilement obligatoire, indépendamment de toute formalité additionnelle : cependant on ne donnait, à proprement parler, le nom de contrats qu'aux conventions qui avaient eu pour but d'engendrer des obligations.

Il existait en droit romain certains cas où de simples *pactes* engendraient des obligations, sans être accompagnés des solennités de paroles ou d'écritures. Parmi ces *pactes* on distinguait : 1° les *pacta adjuta*, c'est-à-dire les clauses qui étaient ajoutées incontinent aux contrats faits de bonne foi et qui empruntaient force obligatoire au contrat principal lui-même; 2° le *pacte* de [illegible] et le *pacte* commissoire; 3° les *pactes* prétoriens; 4° les *pactes* légitimes, par exemple, depuis Justinien, la donation entre-vifs consentie sans stipulation. Ces principes de la législation romaine en matière de *pactes*, « n'étant pas, dit Pothier, fondés sur le droit naturel et étant très-éloignés de sa simplicité, n'ont pas été admis en droit français, où, toutes les fois que deux ou plusieurs personnes sont d'accord pour former entre elles quelque engagement ou pour en résoudre un précédent ou pour le modifier, la convention produit son effet légal, sauf toutefois certains cas exceptionnels dans lesquels sa validité se trouve subordonnée à l'emploi de certaines formalités exigées par la loi. » Nous devons conclure de là qu'en droit français il n'y a plus de conventions qui soient des *pactes* dans le sens du droit romain, c'est-à-dire que chez nous il n'y a point de *pactes nus*, n'engendrant aucune obligation. Toutes les conventions produisent leur effet, sauf dans les cas où des formalités spéciales sont requises par la loi.

On distingue deux sortes de *pactes* : les *pactes* personnels et les *pactes* réels.

Les *pactes* personnels concernent uniquement la personne des contractants; les *pactes* réels passent à leurs héritiers. Les premiers sont inhérents à la personne; les autres sont attachés à la chose.

— *Pacte commissoire*. En droit romain, le *pacte* commissoire était réputé avoir opéré de plein droit la résolution du contrat de vente à défaut de payement par l'acheteur dans le délai fixé; ainsi l'acheteur ne pouvait pas, même par des offres réelles, depuis l'expiration de ce temps, empêcher la résolution, alors d'ailleurs que le vendeur n'avait point apporté d'obstacle au payement et qu'il voulait user du *pacte*.

Il n'en était pas de même dans l'ancien droit français, et le *pacte* commissoire n'emportait point de plein droit la résolution du contrat par défaut de payement dans le temps limité. Il donnait seulement au vendeur, en ce cas, une action pour demander la résolution du contrat, résolution qui n'était opérée, au moins irrévocablement, que par la sentence déclarant le contrat nul et résolu, faute par l'acheteur d'avoir payé. L'acheteur pouvait donc, jusqu'à ce que la sentence fût intervenue, quoiqu'après l'expiration du terme, empêcher par des offres la résolution du contrat.

Le *pacte* commissoire est censé ne se faire qu'en faveur du vendeur, et il ne donne de droits qu'à lui. C'est pourquoi, suivant la maxime *Unicuique licet juri in favorem suam introducto renuntiare*, le vendeur qui n'est pas payé peut ne pas user de ce *pacte* et, au lieu de demander la résolution du contrat, poursuivre l'acheteur pour le payement, sans que l'acheteur puisse être admis à la demander.

En droit français, si l'acheteur se laisse prévenir par une sommation, le droit résultant du *pacte* commissoire est acquis au vendeur.

Aux termes de l'article 1656 du code civil, « s'il a été stipulé, lors de la vente d'immeubles, que, faute de payement dans le terme convenu, la vente serait résolue de plein droit, l'acquéreur peut néanmoins payer après l'expiration du délai, tant qu'il n'a pas été mis en demeure par une sommation; mais, après cette sommation, le juge ne peut pas lui accorder de délai. » Ainsi, lors même que le contrat porte que la vente sera résolue de plein droit à défaut de payement au terme convenu, l'acheteur peut encore payer utilement après le terme, et tant qu'il n'a point été mis en demeure par une sommation. La sommation jointe au refus de payer opère seule la résolution. Quant aux denrées et effets mobiliers, la vente qui en est faite par *pacte* commissoire est résolue de plein droit et sans sommation préalable, après le délai dans lequel il était convenu que l'acheteur retirerait la chose vendue et en payerait le prix. Les denrées et effets mobiliers ne circulent pas dans le commerce toujours avec le même avantage; il y a une si grande variation dans leur prix, que le moindre retard peut souvent occasionner un préjudice irréparable; la résolution de plein droit et sans sommation préalable prévient précisément ce retard, qui serait souvent si préjudiciable au vendeur.

En matière de contrat, de gage ou nantissement, le *pacte* commissoire était, dans l'ancien droit romain, un *pacte* par lequel le débiteur, en donnant un meuble en gage ou en hypothéquant son immeuble à son créancier, consentait à ce que celui-ci demeurât propriétaire incommutable du meuble ou de l'immeuble, à défaut du payement de sa créance dans le délai fixé. Ce *pacte* fut proscrit formellement par l'empereur Constantin, dans la loi dernière *de pactis pignorum*. Cette prohibition a été renouvelée par le code civil. Ainsi, le créancier n'a pas le droit de se faire autoriser en justice à garder l'immeuble en payement d'après une estimation [illegible] expresse ajoutée au contrat, car la loi, dans l'intérêt des propriétaires, prohibe toute [illegible] l'immeuble sans remplir les formalités de la [illegible].

Lorsqu'en vertu d'un *pacte* commissoire le [illegible] désintéressant le bailleur.

— *Pacte de préférence*. En vertu du principe [illegible] paraît contraire au droit commun. Dans l'ancien [illegible]

ble dans [illegible] qu'on présumait qu'il avait été pris en considération [illegible] de l'objet vendu ou échangé, soit dans les conditions [illegible] celui qui l'avait stipulé.

[illegible] aucune disposition qui autorise formellement le *pacte* de préférence [illegible] cette stipulation soit prohibée, car nous ne trouvons [illegible]. Or, d'après le code civil, les conventions formées [illegible] exécuter de bonne foi.

Mais on ne [illegible] confondre ce *pacte* avec la promesse de vente qui vaut vente. M. Duvergier fait observer qu'il ne renferme qu'une obligation de faire et une [illegible] toujours et dans tous les cas se résoudre en [illegible].

Mais le *pacte* [illegible] à celui au profit duquel il est stipulé un droit réel sur la chose.

— *Pacte* [illegible] main, l'obligation naturelle résultant d'un *pacte* simple pouvait être érigée en obligation [illegible] appelait *pacte constitutæ pecuniæ*. Bien que cette seconde promesse fût faite par un simple *pacte*, non revêtu de la formalité de la [illegible] *pacte constitutæ pecuniæ* [illegible] roborer une obligation [illegible] rait une nouvelle action en faveur du créancier, qui avait [illegible] vices. »

Le mot *pacte* [illegible] choses corporelles qu'[illegible], il naissait [illegible] obligations nature[illegible] lorsqu'il n'avait [illegible] tion; au lieu que [illegible] cause.

[illegible]

le débiteur ne peut ordinairement être constitué en demeure que par une interpellation judiciaire, c'est-à-dire par un exploit de demande, ou, lorsqu'il y a un titre exécutoire de créance, par un commandement. Nous avons, néanmoins, des conventions qu'on peut aussi appeler en quelque façon des *pactes constitutæ pecuniæ*, par lesquelles on promet à un créancier de lui payer ce qui lui est dû; telles sont celles par lesquelles un débiteur de rente ou ses héritiers passent un titre nouveau au créancier et s'engagent à lui payer ce qu'ils lui doivent; la nouvelle obligation qui en résulte et qui est ajoutée à l'obligation contractée antérieurement est utile au créancier, puisqu'elle empêche l'extinction de la rente par prescription.

Le *pacte constitutæ pecuniæ* renfermait ordinairement, chez les Romains, la désignation d'un certain jour de payement. Ce mot *constitutæ* paraissait tellement renfermer l'idée d'un terme de payement, qu'on avait douté si le *pacte constitutæ pecuniæ* pouvait être valable lorsqu'il n'y en avait aucun d'exprimé; c'est là l'opinion d'Ulpien, qui pensait néanmoins qu'en ce cas le *pacte* ne laissait pas d'être valable, mais qu'on devait y sous-entendre un terme d'au moins huit jours. Pour la validité du *pacte constitutæ pecuniæ*, il n'était point nécessaire que ce fût principalement la même somme qui était due qu'on promettait de payer; ce pouvait être une somme moindre. On pouvait même s'obliger par ce *pacte* autrement que pour l'obligation principale; on pouvait, par exemple, s'obliger de payer dans un lieu autre que le lieu indiqué par l'obligation principale. On pouvait même par ce *pacte* s'engager à payer dans un terme plus court que celui porté dans l'obligation principale.

— *Pacte de quota litis*. Lorsque cette convention est faite en faveur de quelqu'un qui, ne faisant que l'office d'ami, a avancé son argent pour la poursuite d'un procès, elle est valable. « Mais, dit Merlin, elle est vicieuse et illicite quand elle est faite au profit du juge, ou de l'avocat ou du procureur du créancier... parce qu'on craint que de telles personnes n'abusent du besoin qu'on peut avoir de leur ministère, pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance. » Cette prohibition s'étend même à d'autres personnes. Ainsi, toute convention dans laquelle l'avocat stipule qu'à titre d'honoraires il lui sera remis par son client une partie de l'objet en litige ou de sa valeur est sévèrement proscrite. Une convention qu'on peut assimiler au *pacte de quota litis* est celle par laquelle l'avocat consentirait à un partage de valeurs qui lui serait offert par son client ou bien par laquelle il ferait avec lui, pendant le cours du litige, un contrat quelconque, tel qu'un achat d'immeubles, d'objets mobiliers, de créances, un emprunt de sommes d'argent.

On ne doit point confondre le *pacte de quota litis* avec la cession des droits litigieux, bien qu'il en présente les inconvénients.

En effet, la personne à qui une partie de l'objet du procès a été promise n'en est point saisie; la propriété n'en continue pas moins à résider dans la personne du créancier, et les poursuites n'ont lieu qu'à la requête de ce créancier seul.

Bien qu'une partie seulement d'une créance en litige soit cédée à un avocat et à un avoué et que la cession ne soit pas faite moyennant un prix, mais à la charge d'en opérer le recouvrement par les soins et par les démarches de cet avocat et de cet avoué, cette cession n'en est pas moins nulle, d'après l'article 1597, aux termes duquel « les juges, leurs suppléants, les magistrats remplissant le ministère public, les huissiers, greffiers, avoués, défenseurs officieux et notaires ne peuvent devenir cessionnaires des procès, droits et actions qui sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel ils exercent leurs fonctions, à peine de nullité et des dépens, dommages et intérêts. »

Cet article, relatif à la cession des droits litigieux, comprend le *pacte de quota litis*. M. Duvergier soutient néanmoins la négative et il pense que de la part des personnes designées plus haut une pareille convention ne serait pas nulle. Il ajoute cependant que les règles de la discipline intérieure interdisent de la manière la plus expresse ces sortes de conventions à tous les fonctionnaires declarés incapables d'acheter des droits litigieux.

— Polit. *Pacte colonial*. On nomme ainsi une convention passée entre une colonie et sa métropole pour régler leurs relations. L'histoire nous apprend que ces conventions, au[illegible], à l'origine de la fondation des colonies, imposées à ces dernieres par la métropole, qui en usait avec ses enfants détachés de la mère patrie presque comme avec des peuples conquis. Cette façon de procéder avait invariablement pour résultat de pousser la colonie à rompre av[illegible] se sentait assez forte [illegible] n'était point un lien de famille, mais un joug quelquefois très-lourd. L'histoire des colonies dans l'antiquité confirme presque toujours ce que nous venons de dire et, dans les temps modernes, presque de nos jours, la scission qui s'est opérée entre l'Angleterre et ses possessions de l'Amérique du Nord, entre l'Espagne et ses immenses conquêtes de l'Amérique du Sud, prouve que tôt ou tard une colonie échappe nécessairement à la métropole, et ce d'autant plus vite que sa prospérité est plus grande et que les exigences du pouvoir métropolitain sont plus intolérables. D'ailleurs, rien de plus contestable que le droit d'une métropole sur ses colonies, fondées souvent par l'initiative de quelques particuliers audacieux et désireux de faire fortune, ou bien, comme on l'a vu, par des citoyens chassés de leur pays à la suite de persécutions politiques ou religieuses et jaloux d'échapper à des pouvoirs despotiques.

Nous n'entrerons pas ici dans l'histoire du *pacte* colonial ou des relations des colonies avec leurs métropoles dans l'antiquité; nous nous contenterons de donner quelques détails sur ce qui se passait chez nous à l'époque ou nous commençâmes à posséder quelques lointains pays; cela fait, nous dirons quelle est aujourd'hui la conduite de la France envers ces mêmes pays, et, enfin, nous terminerons par quelques considérations générales à propos des droits que peut avoir la mère patrie sur ses rameaux plus ou moins éloignés.

Au XVIIe siècle, lorsque la France, suivant de très-loin le mouvement qui portait les nations de l'Europe à conquérir, soit en Amérique, soit aux Indes, de vastes territoires, fonda quelques colonies, le *pacte* colonial, rédigé sous le bon plaisir du roi et de ses ministres, traita les colons en suspects et les livra pieds et poings liés aux seigneurs que le roi gratifiait du gouvernement des territoires colonisés.

A cette époque, deux systèmes sont en présence; dans le premier, les colonies sont aux mains d'exploiteurs privilégiés, jouissant de monopoles exorbitants, ou sous l'autorité de seigneurs traitant le pays en territoire conquis; dans le second, la colonie est sous l'autorité directe de la métropole. Alors qu'elle est aux mains d'une compagnie exploitant le territoire en vertu d'un monopole, aucun particulier ne peut, à côté de la compagnie reconnue par le roi, faire un commerce quelconque; les produits sont vendus par les monopoleurs aux prix qui leur conviennent, et tous les habitants sont contraints d'acheter dans les magasins de ces privilégiés ou du seigneur. Ce système a pour résultat presque immédiat de dépouiller le pays rapidement de toutes ses productions, de pousser la compagnie ou le seigneur qui exploitent à escompter le plus vite possible l'avenir et, enfin, d'amener fatalement le dépeuplement de la colonie.

Lorsque la colonie dépend directement du pouvoir central, le roi accorde aux particuliers le droit de commerce, mais il leur interdit toute relation avec l'étranger et les oblige à ne produire que pour la métropole. Il s'arrange, du reste, pour que lui ou ses favoris puissent recueillir tous les fruits de ce commerce.

Les abus scandaleux du régime d'exploitation d'une colonie par une compagnie ou un seigneur étaient tels, au commencement du XVIIIe siècle, que presque partout on lui substitua le régime de la dépendance directe. Les colons, contraints d'opter entre deux maux, choisirent le moindre. Lorsqu'en 1664 Colbert fit les règlements de la Compagnie des Indes, voici quels étaient les principes admis en cette matière et qui constituaient le *pacte* colonial : 1o réserve de la production coloniale au marché métropolitain; 2o réserve du débouché colonial à la production métropolitaine; 3o navigation réservée au pavillon national; 4o enfin, perceptions fiscales sur tous les produits coloniaux, soit à leur sortie des colonies, soit à leur entrée en France. Telles étaient les règles posées par Colbert. Elles furent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle scrupuleusement observées, et les galères punissaient tout individu coupable d'infraction même légère à ce règlement. On s'explique très-bien qu'avec un pareil système nos colonies n'aient jamais été pour la France une ressource précieuse et qu'elles soient restées si pauvres alors que d'autres pays, qui n'avaient point eu pour administrateur le grand Colbert, voyaient leurs colonies prospérer à la faveur d'une liberté, sinon complète, au moins relative.

Le système de Colbert fut fortement ébranlé par la Révolution, qui proclama la liberté des colonies et la liberté commerciale; mais les guerres continuelles qui suivirent cette réforme, l'état déplorable dans lequel la monarchie de droit divin avait mis nos possessions d'outre-mer, tout contribua à empêcher nos colonies de se ressentir des bienfaits qu'eût amenés cette réforme. L'Empire, qui ne tenait pas aux colonies et qui les eût volontiers abandonnées comme trop difficiles à défendre, rétablit une partie des règlements de Colbert et, de plus, prit contre les colonies des précautions politiques. Depuis lors, de nombreuses réformes ont été faites dans le *pacte* colonial; toutefois, nous sommes loin encore du régime de liberté complète, lequel est le seul qui ait le sens commun et puisse, en laissant tous les débouchés libres, favoriser la production et amener le développement et la prospérité de la colonie.

Quelques renseignements fournis à l'endroit des restrictions aujourd'hui en vigueur feront comprendre que, si la législation coloniale a fait de grands progrès, elle est loin encore d'être un modèle de justice. Sous le régime Colbert, la production coloniale était exclusivement réservée à la métropole. Or, la Réunion ne peut aujourd'hui expédier ses sucres, cafés et coton qu'à destination de France. A côté de cette colonie, d'autres dont les produits sont similaires expédient où bon leur semble. La troisième règle fixée par le ministre de Louis XIV et qui réserve au pavillon national la navigation entre la France et ses colonies, ou entre elles, existe encore pour certaines colonies éloignées et a pour résultat de faire payer fort cher aux colons les produits importés chez eux. Enfin, aujourd'hui comme il y a deux siècles, la production coloniale est écrasée d'impôts et paye plus que sa part des dépenses de la métropole.

A toutes ces règles formées de mille pièces et ne se tenant plus debout, abrogées pour les uns, encore en vigueur pour les autres, il convient de substituer une législation qui, sauf certains cas très-rares, peut se formuler ainsi : liberté absolue de commercer, vendre ou produire dans telles conditions qu'il peut plaire aux colons, en ne les soumettant qu'aux lois commerciales en vigueur dans la métropole. Telle devrait être la base du *pacte* colonial en ce qui touche la partie commerciale. Sur le terrain politique, il convient que les colons soient égaux en droits aux citoyens de la métropole et ne se voient point privés du droit de participer à l'administration générale, puisqu'ils contribuent de leurs deniers à solder les frais généraux du pays et puisqu'ils sont Français. Cette question de l'assimilation des colonies à la métropole, au point de vue politique, a été fréquemment soulevée. La grande Révolution avait admis le principe d'assimilation et ne croyait pas que des citoyens devenaient incapables parce qu'ils habitaient une terre française lointaine. Les monarchies et les deux empires qui succédèrent aux républiques de 1791 et de 1848 n'admirent point cette théorie, et l'Algérie seule était, avant le 4 septembre, représentée par des députés élus. La république de 1870 rendit aux colonies les représentants auxquels elles ont droit. Au mois de février 1874, le cabinet de Broglie manifesta l'intention de demander à la Chambre de revenir à l'ancienne législation; ce projet, on n'eût point songé à le mettre en avant si nos colonies n'eussent partout donné la majorité aux républicains, partisans de la liberté. Une fois de plus, le *pacte* colonial, qu'on devrait songer à baser sur l'équité, sera-t-il, en matière politique comme en matière commerciale, dicté par un sentiment de défiance injuste et inexplicable?

Le résultat de cette politique serait, dans un avenir plus ou moins lointain, la rupture des colonies avec une métropole qui traite en esclaves des colons qui veulent être libres et qui revendiquent légitimement leurs droits de citoyens.

— *Pacte de Bordeaux*. V. BORDEAUX au *Supplément*.

— Hist. *Pacte de famille*. V. FAMILLE.

— *Pacte de famine*. V. FAMINE.

— Sorcell. Le diable, type éternel de l'envieux, le diable, perpétuellement préoccupé d'entraîner le genre humain dans l'enfer, où il est tombé lui-même par sa faute, passe cependant pour avoir rendu quelques services à des sorciers de ses amis; mais, comme on peut aisément le soupçonner, jamais il n'a été poussé à se rendre utile par un sentiment de générosité instinctive. Ses présents ne sont que des amorces; toutes ses apparentes amitiés ont le caractère d'un *pacte* où, en définitive, il se réserve la grosse part. Le plus souvent, quand le diable traite avec ses amis, leur promettant des trésors ou la satisfaction d'une passion quelconque, ce qu'il demande en retour, c'est leur âme. On l'a vu souvent emporter dans un sac cette âme qu'on lui avait vendue. On l'a vu venir réclamer jusqu'auprès du lit d'un moribond l'exécution du contrat fatal. Mais plus d'une fois, il faut bien le dire, on a vu ceux qui avaient traité avec lui éluder avec plus d'habileté que de délicatesse la promesse qu'ils lui avaient faite. Un signe de croix, une goutte d'eau bénite, une invocation pieuse suffisent pour le mettre en fuite, et plus d'un rusé coquin a mis à profit cette horreur des choses saintes, pour se débarrasser, au moment décisif, de ce fâcheux créancier. C'est par une ruse de ce genre que l'architecte de la cathédrale de Cologne lui arracha, sans payer le prix convenu, le plan de ce magnifique monument (v. COLOGNE). Plus heureux avec un moine qui lui avait demandé sa guérison, le diable sut le décider à renier la foi chrétienne et à commettre un acte de paillardise si honteux qu'il nous est défendu même de le nommer. La chronique scandaleuse veut que, sur ce dernier point, le diable n'ait pas eu beaucoup à lutter. Souvent trompé, le démon prend ses précautions; il exige communément de ses cocontractants un engagement écrit avec leur propre sang, et Dieu sait s'il est ensuite difficile de lui arracher le fatal papier.

Quelquefois, cependant, le démon, moins exigeant, ne demande pas la livraison expresse de l'âme et se contente de quelque épouvantable blasphème ou de quelque énorme péché; nous en avons déjà vu un exemple dans l'histoire de ce moine abominable dont nous avons parlé. Il est raconté dans les *Mémoires* de Duclerq que sept misérables, brûlés pour ce fait à Arras en 1460, fréquentaient régulièrement le sabbat, et « là faisoient oblation et hommaiges audict diable et l'adoroient, et luy donnoient les plusieurs leurs ames, et à peine tout ou du moings quelque chose de leurs corps; puis baisoient le diable en forme de boucq au derrière, c'est au c., avec candeilles ardentes en leurs mains; et après cette hommaige faicte, marchoient sur la croix et cacquoient de leur salive sus, en despit de Jésus-Christ et de la saincte Trinité; puis montroient le c.. devers le ciel et le firmament en despit de Dieu, etc., etc. » La suite ne peut être racontée décemment; qu'il nous suffise de dire que ces sorciers, hommes et femmes, commettaient avec les démons des crimes plus horribles que ceux qui ont fait détruire Sodome. Mais, pour tout dire, l'inquisiteur d'Arras, qui fit brûler ces malheureux et bien d'autres, est véhémentement soupçonné de s'être mis d'accord avec le comte d'Étampes, à qui profitait la confiscation des biens des sorciers :

> Pour cuider prendre à tort et à travers
> Les biens d'aucuns notables et expers,
> Avec leurs corps, leurs femmes et chevance,

dit une satire du temps.

Quelques théologiens, honteux de toutes les inepties qu'on met sur le compte du diable et de leurs amis, ont nié bravement qu'il puisse y avoir des *pactes* avec le démon, et soutenu que l'enseignement de l'Eglise est contraire à ces superstitions. Nous ne pensons pas, cependant, que l'Eglise ait été tout à fait étrangère aux brûleries de ces mille et mille sorciers qu'on a accusés et convaincus d'avoir pactisé avec le diable. Nous ne voulons pas insister sur ces douloureux souvenirs dont les théologiens ont bien raison de rougir aujourd'hui. Mais quant à la doctrine de l'Eglise sur les *pactes* et les sorciers, il est par trop téméraire d'essayer de la dénaturer. L'Eglise a si bien cru à ces *pactes*, qu'elle a pris soin de les condamner dans une multitude de circonstances; qu'il nous suffise d'en citer quelques-unes : quatrième concile de Carthage (398); sixième concile de Paris (829); concile de Valence (1322); Faculté de théologie de Paris (1398); concile provincial de Rouen (1445); le pape Léon X, dans sa bulle *Superno dispositionis arbitrio* (1514); statuts synodaux de Paris (1515); synode de Sens (1524); concile provincial de Bourges (1528); Adrien VI, dans sa bulle *Dudum*; synode d'Augsbourg (1548); concile de Trente; concile provincial de Narbonne (1551); synode de Chartres (1559); concile provincial de Cambrai (1565); premier concile provincial de Milan (1565)); statuts synodaux de Lyon (1566); synode d'Anvers (1610); synode de Ferrare (1612); Grégoire XV, dans sa bulle *Omnipotentis Dei* (1623); statuts synodaux de Cahors (1631), de Beauvais (1653), de Sens (1658), de Namur (1659), de Mâcon (1659), d'Evreux (1664), de Genève (1673), d'Agen (1673), de Noyon, etc.

Le XVIIIe siècle a jeté une telle dérision sur ces pratiques et une telle horreur sur ceux qui brûlaient des malheureux qu'il n'eût fallu qu'instruire, que l'Eglise a à peu près renoncé à tonner contre les *pactes*, dont le nombre diminue d'ailleurs de jour en jour avec les progrès modernes. Cependant, il y quelques années, quand le spiritisme a fait son apparition, quelques évêques et plusieurs curés ont écrit et prêché pour prouver que les communications que les spirites prétendent avoir avec le monde suprasensible sont obtenues par eux au moyen d'un *pacte* avec le diable. Quelques évêques paraissent donc conserver l'antique foi à ces monstrueuses superstitions; mais pas un, nous aimons à le croire, ne regrette le temps où le crime des prétendus sorciers les conduisait à la place de Grève; tous, même les ardents, jugent aujourd'hui suffisant de les condamner aux feux éternels. Non pas, assurément, que le mécréant moderne éprouve quelque répugnance pour ce moyen sacrilège de s'enrichir; mais l'incrédulité, qui a détrôné les saints, ne pouvait garder aucune confiance au démon; personne ne prend plus le diable au sérieux.

Pacte de famine (LE), drame en cinq actes et en prose, par MM. Paul Foucher et Elie Berthet, tiré d'un roman portant le même titre, par ce dernier. V. à la fin du mot FAMINE.

PACTHOD (Michel-Marie), général français, né à Carouge (Savoie) en 1764, mort en 1830. Il était licencié en droit et auditeur des guerres lorsqu'éclata la Révolution, dont il adopta les idées avec enthousiasme. En 1793, il entra dans la division des Allobroges, dont il devint bientôt un des chefs, se distingua au siège de Toulon, fut nommé successivement adjudant général, gouverneur de Marseille, qu'il préserva de la guerre civile, général de brigade (1795), commandant de Strasbourg, prit part à la campagne de Hanovre et donna de nouvelles preuves de son intrépidité à Crevismulen (1806), à la prise de Lubeck, à la bataille de Mohrenheim (1807), à Friedland, etc. Envoyé en Espagne en 1808, il fut promu général de division sur le champ de bataille d'Espinosa, assista à la prise de Madrid, passa en Italie l'année suivante, rejoignit la grande armée, avec laquelle il prit part aux batailles de Raab et de Wagram (1809), fit de nouveau partie de

l'armée d'Italie de 1810 à 1812, combattit à Bautzen en 1813 et reçut alors le titre de comte de l'Empire. Pendant toute la campagne qui se termina par l'abdication de Napoléon, le général Pacthod ne cessa de se distinguer, notamment à Hoyerswerda, où il fit 8,000 Prussiens prisonniers, à Hanau, à Francfort-sur-le-Mein, puis soutint à la Fère-Champenoise, à la tête des gardes nationales de Sens, de Montereau, etc., une lutte héroïque contre les Russes et les Prussiens, fut couvert de blessures et tomba entre les mains de l'ennemi. Ce général s'abstint de servir pendant les Cent-Jours, devint inspecteur général d'infanterie en 1818 et prit sa retraite en 1827.

PACTION s. f. (pa-ksi-on — lat. *pactio*; de *pactum*, pacte). Pacte, action de faire un pacte. ‖ Vieux.

PACTISER v. n. ou intr. (pa-kti-zé — rad. *pacte*). Faire un pacte, un accord, une convention : *Il est défendu aux avoués de* PACTISER *avec leurs clients sur le montant des sommes qui font la matière du procès.* (Acad.)

— Par ext. Se mettre d'accord, agir en commun, entrer en composition : *Il ne faut point* PACTISER *avec les hypocrites. Si vous cédez à un enfant, il le remarquera et deviendra votre maître; alors, à chaque instant, pour vous faire obéir, il faudra* PACTISER *avec lui.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Transiger, entrer dans une sorte d'accommodement avec un sentiment personnel ou avec un être moral quelconque : PACTISER *avec sa conscience.*

PACTOLE s. m. (pa-kto-le — nom d'un fleuve qui charriait de l'or). Crust. Genre de décapodes anomoures, type de la tribu des pactoliens, comprenant une seule espèce, dont la patrie est inconnue.

PACTOLE, le plus célèbre des fleuves aurifères de l'antiquité, appelé aujourd'hui Sart ou Bagouly. Il prenait sa source sur les frontières de la Lydie, au revers oriental du mont Tmolus, passait à Sardes et se jetait dans l'Hermus. Le Pactole doit sa célébrité, encore aujourd'hui vivace, aux paillettes d'or qu'il roulait dans ses eaux, ce qui l'a fait appeler Chrysorroas par les poëtes anciens. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit torrent, souvent à demi desséché, dans le lit duquel on ne trouve, au lieu de paillettes d'or, que de petits cailloux comme dans le lit du Paillon, qui coule à Nice, dans celui du Var et dans la plupart des torrents des Alpes Maritimes. On ne saurait cependant mettre en doute que le Pactole n'ait été autrefois aurifère. Il en a été des fleuves qui charriaient de l'or comme de certaines mines de ce précieux métal : l'or s'est épuisé dans ces gisements dont les fleuves, en passant, le détachaient et l'emportaient mêlé avec leurs eaux. Le Pactole, ainsi que l'Hermus et le Tage, n'a donc pas usurpé son antique réputation, et on ne saurait reprocher à Virgile d'avoir dit de lui : *Pactolusque irrigat auro*, et d'avoir appelé l'Hermus *Auro turbidus Hermus*. Tout au plus pourrait-on dire que Juvénal, venu plus tard, n'usait plus que d'une expression proverbiale quand il dit (XIVe satire) qu'à l'homme insatiable dont il parle n'aurait pas suffi tout l'or que le Tage et le Pactole roulent dans leur sable brillant :

. . . . *Aurum*
Quod Tagus et rutila volvit Pactolus arena.

Le Pactole ne roulait déjà plus la moindre parcelle d'or au temps où écrivait Strabon.

Une autre légende fait mention d'une certaine pierre qu'on trouvait dans ce fleuve, et qui, placée à l'entrée du lieu où était renfermé un trésor, écartait les voleurs en rendant le son éclatant d'une trompette. Chrysermus parle également d'une plante qu'on tirait du Pactole, et qui, plongée dans de l'or en fusion, se convertissait elle-même en or.

Les poëtes anciens, pour lesquels les phénomènes physiques avaient toujours une origine merveilleuse, n'ont pas manqué de faire honneur à une circonstance de ce genre de la propriété précieuse que le Pactole avait de rouler des parcelles d'or dans son lit. Ils ont raconté que Midas, désespéré du don fatal de Bacchus, implora la pitié du dieu, qui, touché de son repentir, lui ordonna de se baigner dans le Pactole. Midas cessa de transformer en or tout ce qu'il touchait et ce fut le fleuve qui acquit l'heureux privilége de rouler dans ses eaux des parcelles de ce précieux métal.

Quoique le Pactole, comme nous l'avons déjà dit, ait perdu depuis longtemps sa précieuse vertu, la littérature n'en a pas moins conservé la métaphore à laquelle la fable a donné naissance, et, à l'exemple des anciens, nous disons, pour désigner un homme fort riche ou tout à fait dépourvu de fortune : *Le Pactole roule chez lui* et *Le Pactole ne roule pas chez lui*; de là aussi les expressions figurées *l'or du Pactole, les richesses du Pactole*, pour de grands trésors, d'immenses richesses. Quelquefois, enfin, les écrivains ont recours à une périphrase, surtout en poésie; c'est ainsi que Ginguené a dit, voulant faire entendre qu'il abandonnait la poésie pour la finance :

Transfuge du Permesse aux *rives du Pactole*,
Aux tristes arbrisseaux qui naissent sur ses bords
Je suspendrai ma lyre

De même Henri Murger (*Chanson d'hiver*) :

Si d'amour sec et d'onde pure
L'amour, dit-on, ne vit pas bien,
Notre tirelire murmure
Le bruit du *flot pactolien*.
A ce doux bruit qui nous caresse,
Sans crainte nous pouvons dormir :
Nous avons six mois de tendresse
Sur la planche de l'avenir.

Donnons encore quelques exemples :

« Jamais la position des gens de lettres dans la société n'a été plus agréable. Ils ne logent plus dans les régions élevées qu'on leur reprochait autrefois; les domaines de la littérature sont devenus plus fertiles; *les flots de l'Hippocrène roulent des paillettes d'or aussi bien que le Pactole*. Egaux de tout le monde, ils n'entendent plus le langage du protectorat; et, pour comble de biens, la gourmandise leur accorde ses plus chères faveurs. »

BRILLAT-SAVARIN.

« Jamais je n'ai été aussi riche. *Le Pactole* s'est frayé une route vers notre hôtel de la rue Saint-Louis, et *il y roule des flots d'or*. De belles cures habilement obtenues, de grandes causes gagnées nous enrichissent et préparent à notre Blanche une dot de quelque valeur. »

KÉRATRY.

« Depuis la courtisane titrée, à qui un bracelet tourne la tête, jusqu'au cuistre nécessiteux qui convoite un bouquin ou un plat de lentilles, tout venait là comme aux *sources du Pactole*, et l'usurier, fier de sa clientèle et de ses exploits, entretenait la prison de Clichy en attendant qu'il y allât lui-même. »

A. DE MUSSET.

« Saint-Amant eut sans doute des moments de gêne; mais ce sont de ces embarras comme en éprouvent tous les fils de famille qui ont laissé trop vite *ruisseler leur Pactole* entre leurs doigts et qui sont aux expédients en attendant l'échéance du premier quartier de leur pension. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Mais loin de mon projet je sens que je m'engage;
Revenons de ce pas à mon texte égaré.
L'honneur partout, disais-je, est du monde admiré :
Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
Quel est-il, Valincour? pourras-tu me le dire?
L'ambitieux le met souvent à tout brûler,
L'avare à voir chez lui le *Pactole rouler*. . . »

BOILEAU.

PACTOLIDE s. f. (pa-kto-li-de). Mythol. gr. Nom donné aux nymphes qui habitaient les eaux du Pactole.

PACTOLIEN, IENNE adj. (pa-kto-liain, iène — rad. *pactole*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pactole.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes anomoures, composée du seul genre pactole.

PACURINE s. f. (pa-ku-ri-ne). Bot. Syn. de PACOURINE.

PACUVIUS (Marcus), poëte tragique latin, né à Brindes vers 220 av. J.-C., mort à Tarente en 130. Il était par sa mère le neveu d'Ennius, qu'il alla rejoindre à Rome, se distingua bientôt à la fois comme peintre et comme poëte, composa des tragédies, des discours ou satires en vers, et s'attira par son obligeance, par la douceur de son caractère, l'affection de ses plus illustres contemporains, particulièrement d'Accius. Vers la fin de sa vie, il se retira à Tarente, où il mourut à quatre-vingt-dix ans, accablé d'infirmités. De ses tragédies, intitulées *Oreste, Anchise, Antiope, Atalante, Hermione, Iliona, le Jugement des armes, Médée, Paulus, Teucer, Dulorestes, Peribæus*, il ne reste que des fragments, recueillis par H. Estienne (1564) et insérés dans le *Corpus poetarum* (1713). Ses pièces se recommandaient, d'après Quintilien, par la solidité des pensées, par la noblesse de l'expression et la dignité des personnages. Quant à son style, mêlé de qualités et de défauts, il est énergique, ample, sonore, laborieusement orné, souvent âpre, dur, incorrect, archaïque. « Pacuvius, dit M. Fournel, n'a pas le souffle, le mouvement, la couleur poétique d'Ennius; sa poésie se rapproche plus des allures de la prose. Il aime beaucoup à décrire et il le fait avec art; il cherche à peindre en même temps qu'il expose et qu'il raconte. Un de ses lieux communs est la description des tempêtes, et Virgile a reproduit quelques traits de la meilleure de toutes celles qui faisaient partie du *Dulorestes*... Malgré l'incorrection et la recherche qu'on reprochait à son style, le vieux poëte avait, lui aussi, plus d'une perle dans son fumier. »

PACUVIUS CALAVIUS, sénateur de Capoue, qui, suivant l'historien Tite-Live, se déclara pour Annibal après la bataille de Cannes et tenta d'entraîner avec lui ses concitoyens. Il reçut le vainqueur dans sa maison et empêcha son fils Perolla, qui tenait pour les Romains, d'assassiner le général carthaginois.

PACY, village de l'Yonne, cant. d'Ancy-le-Franc, arrond. de Tonnerre, sur la rive droite de l'Armançon; 453 hab. Carrières renommées. L'ancien château seigneurial, aujourd'hui bien délabré, était autrefois un des plus importants du Tonnerrois. Aux environs, tunnel du chemin de fer de Paris à Lyon.

PACY-SUR-EURE, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. E. d'Evreux, sur l'Eure, qui commence à y devenir navigable; pop. aggl., 1,724 hab.; — pop. tot., 1,781 hab. Moulins à blé; commerce de grains, farines, laines et bestiaux. Pacy possède une ancienne église digne d'attention. Cet édifice, construit au XIIIe et au XIVe siècle, en grande partie dans le style ogival primaire, et qui a été classé parmi les monuments historiques, renferme de belles verrières modernes. On remarque aussi à Pacy un curieux édifice du XVIe siècle, dont le pignon, percé de fenêtres en croix, est décoré de gargouilles. Des débris de l'enceinte fortifiée du bourg se voient encore du côté du faubourg de Pacel. Pacy possédait autrefois un château fort, un prieuré, un Hôtel-Dieu, une abbaye et une léproserie. Ce bourg, d'origine fort ancienne, était très-important du temps des comtes d'Evreux de la maison de Normandie. C'était une seigneurie, dont le château fut fortifié par Eustache de Breteuil vers 1118, et qui tomba au pouvoir du roi d'Angleterre. Le comte de Leicester dut la céder, pour prix de sa rançon, à Philippe-Auguste en 1196. Pacy appartint par la suite à Charles le Mauvais, qui y eut une conférence avec le roi Charles V (1365). Les fédéralistes y furent battus par les troupes de la Convention en juillet 1793.

PADAMO, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela, dans la partie méridionale de la province de Guyane; elle prend sa source au versant méridional du mont Maravaca, coule au S.-E. et se jette dans l'Orénoque, par la rive droite, après un cours de 225 kilom.

PADANG, ville de l'Océanie, sur la côte S.-O. de l'île de Sumatra, sur la rive droite et à l'embouchure du Passebang ou Padang dans l'Océan, capitale des possessions néerlandaises de l'île, à 420 kilom. N.-O. de Bencoulen, par 1° de latit. S. et 98° 15' de longit. E.; 25,000 hab., dont environ 800 Européens. Port de commerce. Exportation importante de café, poivre, benjoin; grand marché pour l'or, qu'on envoie à Batavia. Fabrication de bijoux et ouvrages en filigrane. Padang est moins une ville qu'une agglomération de villages. Les maisons d'habitation des Européens, construites en bois par suite de l'appréhension des tremblements de terre, sont pour la plupart entourées de jardins ou de plantations de cocotiers qui donnent à la ville l'apparence d'un parc, dont les routes bordées d'arbres simulent les allées. Les Hollandais formèrent cet établissement vers le milieu du XVIIIe siècle; il leur fut enlevé, en 1781, par les Anglais, qui s'en dessaisirent à la paix de 1783, et qui le reprirent en 1792 pour ne le rendre qu'en 1814.

PADAVARA s. m. (pa-da-va-ra). Bot. Syn. de MORINDA.

PADDA s. m. (pa-da — mot chinois). Ornith. Espèce de fringille ou de moineau, devenue pour quelques auteurs le type d'un genre particulier, et qui habite la Chine. ‖ On l'appelle aussi OISEAU DE RIZ.

— Encycl. Le *padda* est à peu près de la taille du moineau; il a environ 0m,23 d'envergure; les ailes et la queue sont fort courtes; son plumage est d'un gris cendré, avec la tête, la gorge et la queue d'un noir lustré, les joues d'un blanc pur, les ailes gris foncé; les cuisses, le bas-ventre et le dessous de la queue teintés de rose. La femelle se distingue en ce qu'elle a les joues noires, le bord de l'aile, le bas-ventre et le dessous de la queue blancs. Cet oiseau habite la Chine et s'écarte peu des limites de cette contrée. Il vit dans les champs de riz, dont il fait sa principale nourriture. C'est une très-belle espèce, remarquable par la propreté, l'élégance et le lustre de son plumage [illegible] Chinois le représentent-ils souvent dans leurs peintures et leurs dessins. Il est d'un naturel silencieux, et son chant est à peu près nul. On le voit assez souvent en Europe, où il est recherché comme oiseau de volière.

PADDAIR, rivière de l'Indoustan anglais, présidence de Madras. Elle coule au S.-S.-E. et se jette dans le golfe du Bengale, après un cours de 150 kilom.

PADDINGTON, village d'Angleterre, comté de Middlesex, [illegible] regardé comme un faubourg, sur le canal de [illegible] de cours.

PADDY s. m. [illegible]

PADELIN s. m. [illegible]

PADEN s. m. (pa-dain). Amande amère dont on se sert, à Guzarate, comme de basse monnaie.

PADENA s. f. (pa-de-na). Anc. techn. Poêle à faire le sel, dans le Béarn.

PADER (Hilaire), peintre et littérateur français, né à Toulouse en 1607, mort en 1677. Il reçut les leçons de Chalette, exécuta pour divers édifices de sa ville natale des tableaux dont un seul, le *Triomphe de Joseph*, subsiste encore, fut nommé membre de l'Académie de peinture, sur la présentation d'un tableau intitulé la *Paix universelle* du règne d'Auguste, et tint pendant longtemps une école de dessin à Toulouse. On lui doit, comme graveur, une cinquantaine de pièces. Pader joignit à la culture des arts celle des lettres. Il a publié plusieurs ouvrages devenus rarissimes, notamment : la *Peinture parlante du sieur Pader* (Toulouse, 1653, in-4°); le *Songe énigmatique sur la peinture universelle* (Toulon, 1658, in-4°), etc.

PADERBORN (*Paderbona, Fontes Paderæ*) ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 80 kilom. S. de Minden, sur un petit affluent de la Lippe, la Pader, qui prend sa source sous la cathédrale de la ville, chef-lieu du cercle de son nom; 12,000 hab. Evêché catholique fondé en 777 par Charlemagne, gymnase, séminaire; cour d'appel; société d'histoire et d'antiquités westphaliennes; université fondée en 1623 et supprimée en 1819, école normale, institution de jeunes aveugles. Brasseries, distilleries, fabrication de tabac et d'amidon. Commerce important de grains et d'autres produits agricoles. Le plus bel édifice de Paderborn est la cathédrale, construite d'abord par ordre de Charlemagne sur les sources de la Pader, reconstruite de 1133 à 1143 par l'évêque Œseda. Elle a 115 mètres de longueur sur 31 mètres de largeur. L'attention est surtout attirée à l'extérieur du monument par les curieuses sculptures qui décorent les deux portails. On remarque à l'intérieur : les tombeaux des princes-évêques; le sarcophage en argent de saint Liborius, et la crypte que décorent des statues en bois de Charlemagne et de Henri II. Dans l'église du Gymnase se voit une curieuse chapelle qui remonte aux premières années du XIe siècle. Signalons aussi : l'église des jésuites; l'hôtel de ville; les promenades établies sur l'emplacement des anciens remparts, etc. Aux environs se dresse le *Teutoburgerwald*, qui serait, selon la tradition, le *Saltus Teutobergicus* des Romains, où Arminius détruisit les légions de Varus l'an 9 de J.-C. Paderborn était célèbre du temps de Charlemagne, qui y habita à diverses reprises et y réunit des conciles en 777, 780, 782 et 785. Charlemagne s'occupa dans ces assemblées d'amener les Saxons vaincus à embrasser le christianisme, de créer des évêchés et de régler la forme du gouvernement qu'il voulait donner aux Saxons.

L'ancien évêché-principauté de Paderborn était l'un des plus importants de l'ancien empire d'Allemagne. Il était compris dans le cercle de Westphalie, à l'orient de ce cercle, entre les comtés de Lippe, de Rittberg et de Waldeck, la Hesse, [illegible] duché de Westphalie et les Etats [illegible] Paderborn, qui fut érigé en évêché-principauté de l'empire vers 1273. Dans l'ancien [illegible] ces et y émettait le quatorzième suffrage, après l'évêque d'Hildesheim et avant l'évê[illegible]

PADERE [illegible]

— Encycl. [illegible] gnes le long du dos; [illegible]

PADERELLE s. f. (pa-de-re-le). Bot. [illegible]

vulgaire de la patience, dans le Médoc. || On dit aussi PARELLE.

PADERNO FASOLARO, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 22 kilom. N.-O. de Crémone, mandement de Pizzighettone; 2,[illegible] hab.

PADIHAM, bourg d'Angleterre, comté de Lancastre, sur la Calder, à 25 kilom. E. de Preston; 3,800 hab. Importante fabrication de coton.

PADILLA (SANTO-ANTONIO DE), village du Mexique, dans l'Etat de Tamaulipan, à 51 kilom. O. de Nuovo-Santander; 1,[illegible] hab. L'empereur Iturbide y fut pris et fusillé en 1824.

PADILLA-DE-ABAXO, village d'Espagne, province et à 44 kilom. N.-O. de Burgos, près de la rive gauche de la Pisuerga; 600 hab. Patrie de Maria de Padilla.

PADILLA (doña Maria DE), favorite du roi de Castille Pierre le Cruel, morte en 1361. Elle descendait d'une ancienne famille castillane de haute noblesse, mais déchue de sa splendeur, et dont les membres subsistants étaient réduits à un état voisin de la pauvreté. Maria de Padilla était au service d'Alphonse d'Albuquerque et placée dans un de ses châteaux des Asturies, lorsque Pierre la vit, dans un de ses voyages (1352), et fut tellement frappé de sa beauté, de son esprit, de ses qualités brillantes et séductrices, qu'il conçut pour elle la plus ardente passion. A cette époque, le roi de Castille était fiancé à Blanche de Bourbon. Ne pouvant rompre l'alliance projetée sans s'exposer à une guerre avec la France, il retarda le plus possible cette union, qui eut lieu néanmoins en 1353. Mais, dès le lendemain, il abandonna la jeune reine pour aller retrouver, dans le château de Montalvan, celle qui avait su prendre sur son esprit un empire absolu, et que d'ailleurs il avait rendue mère. Cédant aux pleurs et aux supplications de la reine, sa mère, et de la princesse Eléonore, sa tante, le roi revint à Blanche de Bourbon, mais ce fut pour l'abandonner de nouveau, deux jours après, et revenir près de doña Maria de Padilla. « On crut, dit Moreri, qu'il y avait là du sortilège, car, dans ce siècle, tout ce qui était un peu extraordinaire était attribué au démon. » Alors les grands de la cour, Albuquerque, la reine et les frères du roi en tête, tentèrent de balancer la haute influence acquise par la maîtresse et de rompre cette liaison. Une ligue formidable se forma contre don Pedro et échoua complètement; Albuquerque et ses partisans furent chassés de la cour et leurs emplois donnés aux parents de la favorite. Diego de Padilla, frère de Maria, fut nommé grand chambellan, puis grand maître de l'ordre de Calatrava; Jean de Padilla, son autre frère, fut fait grand maître de Saint-Jacques, à la place de don Frédéric, frère du roi, quoiqu'il fût marié : dérogation sans exemple aux lois de l'ordre. Blanche de Bourbon fut enfermée dans un château fort, comme coupable de connivence avec la ligue des princes, et bientôt après la jeune reine mourut empoisonnée.

Doña Maria survécut peu à celle dont elle avait causé la mort. Elle expira la même année que sa victime, dans les premiers jours de juillet 1361. Son corps fut inhumé avec une pompe royale dans le monastère de Notre-Dame d'Estervillo, dans la Vieille-Castille, et plus tard transféré dans le lieu de sépulture des rois de Castille, car, l'amour survivant à la mort de sa maîtresse dans le cœur de don Pedro, il avait déclaré qu'un mariage secret l'unissait à Maria de Padilla. Il fit même reconnaître comme son successeur légitime un fils qu'il avait eu de sa maîtresse, mais qui mourut peu de temps après sa mère.

Padilla (MARIA), tragédie en cinq actes et en vers, d'Ancelot (Comédie-Française, 29 octobre 1838). Cette estimable composition débute par le songe classique : Maria Padilla, innocente et pure jeune fille, raconte qu'elle rêve chaque nuit d'un bel inconnu qui la prend par la main et la fait asseoir sur un trône. A force de songer qu'on l'enlève, Maria est toute prête à passer du rêve à la réalité. Elle apprend le soir même que don Pèdre, le roi de Castille, vient pour l'enlever; et, au lieu d'avertir son père et son frère, elle ouvre sa porte au séducteur, elle reçoit le roi dans sa propre chambre, puis, après quelques instants passés à se défendre, tant bien que mal, elle consent à épouser le roi en secret et à le suivre comme sa maîtresse. La condition convient à Sa Majesté; don Pèdre épouse Maria Padilla et il quitte le château avec elle. Amenée à la cour, Maria donne des fêtes sans fin, bals, concerts, festins; elle distribue toutes les grâces, elle reçoit chez elle tous les seigneurs du royaume, elle est folle de joie, elle gouverne l'Etat au milieu des plaisirs. Divers incidents surviennent coup sur coup : ici c'est don Pèdre qui poignarde un homme, parce que cet homme lui a déplu, et uniquement pour justifier un peu le nom de *Cruel;* plus loin, c'est le peuple qui s'entasse sous les fenêtres de Maria Padilla en criant : « Meure la favorite ! »

Cependant, don Pèdre est obligé d'épouser Blanche de Bourbon. Le dénoûment a lieu à l'église, pendant la cérémonie nuptiale; l'auteur a fait en cela violence à la vérité historique. Au moment même où don Pèdre va jurer foi et fidélité à Blanche de Bourbon, Maria Padilla, que rien n'arrête, se précipite. Elle s'empare de la couronne préparée et la met sur sa tête, déclarant qu'elle est la femme du roi, qu'elle est la reine, puis elle se tue d'un coup de poignard. Cet ouvrage obtint un honorable succès, grâce au mérite de certaines situations et aux beautés vraiment tragiques de la versification.

Padilla (MARIA), opéra italien, musique de Donizetti, représenté à Milan en 1841. Cet ouvrage renferme un duo de femmes délicieux, souvent intercalé dans d'autres ouvrages, et qui a été chanté avec un grand succès aux Italiens, à Paris, par Mmes Persiani et Castellan.

PADILLA (don Juan DE), l'un des chefs de la ligue castillane contre Charles-Quint, mis à mort à Villaflor en 1522. En 1520, Tolède et après elle plusieurs villes de la Castille se soulevèrent pour le maintien de leurs libertés communales. Padilla, placé à la tête de l'insurrection, marche au secours de Ségovie, convoque une assemblée de toutes les villes à Avila et organise la *Sainte-Ligue* des communes. Il s'empare ensuite de Tordesillas et de Valladolid, puis promulgue les décrets des *communeros* au nom de Jeanne la Folle, tombée en son pouvoir. Charles-Quint, alors en Flandre, consent à quelques concessions, qui détachent de la ligue quelques nobles et une partie du clergé, irrités, d'ailleurs, de la couleur démocratique prise par le mouvement. De part et d'autre, on se prépare à la lutte : Charles-Quint fait avancer des troupes pour dissoudre la ligue; Padilla, manquant d'argent pour l'entretien de ses soldats, s'empare des trésors de la cathédrale. Cet acte vigoureux détache définitivement de lui le clergé et même un grand nombre de ses soldats. Il n'en livra pas moins la bataille de Villalar, mais fut vaincu et fait prisonnier (1522), après des prodiges de valeur. Des le lendemain, il eut la tête tranchée, sans jugement. Il vit les apprêts de son supplice avec un calme héroïque, consola ses compagnons et écrivit deux lettres, l'une à sa femme et l'autre à la ville de Tolède. Les historiens, même du parti contraire, les ont trouvées d'un style si noble et si éloquent qu'ils n'ont pu s'empêcher de les rapporter. Toutes les villes de l'Union se soumirent, à l'exception de Tolède, où se trouvait Maria Pacheco, noble et héroïque épouse du martyr; elle leva des troupes et continua la lutte; mais l'absolutisme royal devait triompher facilement d'une cause qui s'abandonnait elle-même, et Maria Pacheco (v. ce nom) ne put que donner au monde un exemple sublime de courage et de dévouement patriotiques.

PADILLA (Laurent DE), hagiographe espagnol, né à Antequera, province de Séville, vers 1485, mort vers 1540. Il devint archidiacre de Ronda et historiographe de Malaga. Padilla s'occupa presque constamment de l'étude des antiquités romaines et de recherches sur les grandes familles de l'Espagne. Parmi ses ouvrages, qui ont été mis à contribution par les chroniqueurs espagnols postérieurs, nous citerons : *Catalogo de los santos de España* (Tolède, 1538, in-fol.); *El libro primero de las antiguedades de España* (Valence, 1669, in-12); *la Historia general de España*, etc.

PADILLA (François DE), historien espagnol, neveu du précédent, né à Antequera, province de Séville, en 1527, mort dans la même ville en 1607. Après avoir professé la théologie à Séville, il obtint un canonicat à Malaga et l'emploi de chapelain du palais royal à Tolède. Ses principaux ouvrages sont : *Historia ecclesiastica de España* (Malaga, 1605, 2 vol. in-fol.) et *Conciliorum omnium index, chronographia, seu epitome* (Madrid, 1587, in-4°).

PADILLA (Pedro DE), poëte espagnol, né à Linares vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1600. Ami de Cervantes, rival souvent heureux de Garcilaso, Padilla acquit la réputation d'un des meilleurs poëtes bucoliques de l'Espagne, puis renonça tout à coup au monde pour entrer dans un couvent de carmes (1585). Ses poésies sont remarquables par l'esprit, la verve poétique, la facilité de la versification. Nous citerons de lui : *Tesoro de varias poesias* (Madrid, 1575, in-8°); *Eglogas pastoriles* (Séville, 1582, in-4°); *Jardin espiritual* (Madrid, 1585); *Grandezas y excelencias de la Virgen* (Madrid, 1587, in-4°).

PADINE s. f. (pa-di-ne). Bot. Syn. de ZONAIRE, genre d'algues.

PADINUM, ville de l'Italie ancienne, sur le *Padus*, sur les limites de la Gaule Cisalpine et de la Vénétie. C'est actuellement le village italien de Bondeno.

PADISCHAH ou **PADISHA** s. m. (pa-di-cha — mot persan qui signifie monarque; de *pad*, protecteur, et de *schah*, roi). Titre du sultan ou empereur des Turcs :

> Écoute-moi, vizir de ces guerriers sans nombre,
> Ombre du *padischah* qui de Dieu même est l'ombre.
> V. HUGO.

|| Titre que le sultan donne au souverain de la France, aux empereurs d'Autriche et de Russie, et qu'il réservait autrefois au premier de ces trois monarques.

PADJITAN, ville de l'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, sur la côte méridionale de l'île de Java, à 460 kilom. S.-E. de Batavia, ch.-l. de la sous-résidence de son nom; 5,000 hab. Récolte et commerce de café, poivre et gingembre.

PADMA s. m. (pa-dma). Bot. Nom que porte, dans l'Inde, le nélumbium magnifique.

PADOLLE s. f. (pa-do-le). Moll. Genre de gastéropodes, formé aux dépens des haliotides.

PADORANI (Elideo), médecin italien, né à Forli, mort à Bologne en 1576. Il prit les grades de docteur en médecine et de docteur en philosophie, et laissa, entre autres ouvrages : *Curationes et consilia in curandis particularibus morbis* (Leipzig, 1697), *De superfluo fluxu; De variis morborum generibus*, etc.

PADOTA s. f. (pa-do-ta). Bot. Genre de labiées.

PADOU s. m. (pa-dou — du nom de la ville de *Padoue*, où l'on a fabriqué d'abord ces rubans). Comm. Ruban fil et soie : *Deux mètres de* PADOU. *Border des rideaux avec du* PADOU.

PADOUACANN s. m. (pa-dou-a-kann). Mar. Navire malais à deux ou trois mâts. || On l'appelle aussi PADOUHANN.

PADOUAN, ANE s. et adj. (pa-dou-an, a-ne). Géogr. Habitant de Padoue; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PADOUANS. *L'université* PADOUANE.

— Linguist. Un des dialectes italiens, intermédiaire entre le vénitien et le lombard.

— Numism. *Médaille padouane* ou substantiv. *Padouan* ou *Padouane*, nom donné à des imitations de pièces antiques faites au XVIe siècle par le graveur Giovanni Cavino, surnommé le Padouan, parce qu'il était né à Padoue, ainsi que par son fils, Octaviano Cavino, et par son associé Alessandro Bassiano. || Nom donné également à des imitations du même genre dues à d'autres artistes, surtout à Michel Dervieux, de Florence, à Carteron, de Hollande, à Cogornier ou Cogonnier, de Lyon, etc.

— s. f. Chorégr. Danse usitée à Padoue.

— **Encycl.** Numism. Les *padouanes* ont été frappées avec des coins modernes gravés avec un talent très-remarquable, et paraissent avoir été faites plutôt pour traduire en quelque sorte l'art ancien que pour tromper les amateurs. Ces pièces, toutes de bronze et, en général, de grand module, sont les copies des plus belles médailles du haut-empire. « On les reconnaît aux caractères suivants : 1° les flans sont moins épais que sur les originaux; 2° la conservation des types est toujours à fleur de coin; 3° les légendes sont formées de lettres qui, par leur forme, indiquent une époque moderne; 4° la patine ou vernis, qui couvre la plupart des bronzes antiques, n'existe pas le plus souvent; quand, par hasard, on a voulu simuler cette patine, on n'est parvenu qu'à recouvrir le métal d'une sorte d'enduit noirâtre et d'un aspect gras, qui s'enlève facilement avec une pointe; la patine antique, au contraire, est brillante et adhère au bronze de manière à ne pouvoir être enlevée sans rayer ce dernier; 5° les bords du flan ont été arrondis à la lime, et cette opération laisse des traces qu'il est impossible de faire disparaître complètement; 6° les bronzes padouans ont, dans leurs contours, une régularité qui ne se trouve presque jamais sur les monnaies et les médailles authentiques. » (Barthélemy.)

PADOUAN (le), ancien pays de l'Italie au moyen âge, dépendance de la république de Venise, situé entre le Trévisan au N., le Véronèse à l'O., la Polésine et le Rovigo au S., le Dogado à l'E.; ch.-l., Padoue.

PADOUAN (le), graveur italien. V. CAVINO.

PADOUE, en latin *Patavium*, en italien *Padova*, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de la province et du district de son nom, à 35 kilom. O. de Venise, sur le Bacchiglione, qui s'y partage en deux bras, le Piovego et la Roncafetta, par 45° 24' de latit. N. et 9° 31' de longit. E., 51,737 hab. Siège d'un évêché suffragant de Venise. Université célèbre, fondée en 1222 par l'empereur Frédéric II et illustrée par ses professeurs : Galilée, Guglielmini, Fallopius, etc., et plus encore par ses élèves, tels que : Dante, Pétrarque et le Tasse; bibliothèque publique de 100,000 volumes; observatoire astronomique; académie des sciences et des arts; musée d'inscriptions; jardin botanique; plusieurs colléges; nombreux couvents, etc. Hôtel d'invalides et bel hospice. Sauf la fabrication des étoffes de soie, des rubans et des cordes de boyau, l'industrie n'y a qu'une faible importance; mais le commerce des grains, des huiles, des vins et des bestiaux y est très-considérable. Les affaires qui s'y traitent au mois de juin, pendant la foire Saint-Antoine, s'élèvent à un chiffre très-important.

La ville de Padoue est de forme triangulaire et possède sept portes, qui sont toutes dignes d'attention. Elle s'étend dans une belle plaine d'une grande fertilité, reliée à l'Adige et aux lagunes de l'Adriatique par des canaux. Ses fortifications datent du XVIe siècle; deux de ses bastions, appelés Cornaro et Sainte-Croix, œuvre de Sammichelli, passent pour deux chefs-d'œuvre d'architecture militaire.

— Hist. Padoue passait dans l'antiquité romaine pour avoir été fondée par Anténor, après la prise de Troie :

> *Hic tamen ille urbem Patavi sedesque locavit,*

dit Virgile (*Enéide*, I, 243), en parlant du fabuleux frère de Priam.

On donna à cette ville le nom de *Patavium*, du marais *Patina*, sur lequel elle fut construite. Strabon assure que c'était une des plus célèbres villes d'Italie, qu'elle pouvait mettre une armée sur pied et qu'elle renfermait plus de 500 personnes de l'ordre équestre, ce qu'on ne voyait dans aucune autre ville. Les troupes de *Patavium* contribuèrent beaucoup au salut de Rome lorsque cette dernière tomba au pouvoir des Gaulois. Les Romains lui accordèrent le droit de bourgeoisie en 705 de la fondation de Rome, époque à laquelle la ville fut inscrite dans la tribu Fabienne. Tite-Live y naquit en 59 av. J.-C.

Lors des invasions barbares, Alaric et Attila la mirent au pillage; plus tard, les Lombards la détruisirent; enfin, elle tomba au pouvoir de Charlemagne. En 900, les Hongrois la ravagèrent; cinquante ans plus tard, Padoue dépendait de l'empereur Othon. Au XIIe siècle, elle se constitua en république indépendante et entra dans la ligue lombarde; mais, dès 1257, elle était de nouveau réduite à subir le joug d'un gouverneur impérial, Ezzelino, dont la tyrannie insupportable ne tarda pas à soulever la population. Aidée des secours envoyés par le pape, Padoue se débarrassa encore une fois de ses oppresseurs; son armée s'empara successivement de Vicence, de Feltre et de Bellune; enfin Trente se soumit à son obéissance. Après une période de prospérité toujours croissante, les luttes intestines des grandes familles rivales, luttes si fréquentes dans les grandes cités italiennes du moyen âge, aboutirent à faire tomber Padoue sous la tyrannie de Cane della Scala, puis sous celle de Carrara. Dès lors son histoire n'est qu'une suite de querelles continuelles, auxquelles mit fin, au XVe siècle, son occupation par les Vénitiens, qui s'y introduisirent par trahison. Les Vénitiens la fortifièrent avec soin et, en 1509, elle put soutenir avec succès les attaques de l'empereur Maximilien. Les Français s'en emparèrent au commencement de la Révolution et, à la formation du royaume d'Italie, elle devint le chef-lieu du département de la Brenta. Après les événements de 1815, elle fit partie du royaume Lombard-Vénitien et resta sous la domination de l'Autriche jusqu'en 1866. || La province de Padoue, division administrative du nouveau royaume d'Italie, est comprise entre les provinces de Trévise au N., de Venise à l'E., de Rovigo au S., de Vicence et de Vérone à l'O. Elle est subdivisée en huit districts, renferme 104 communes et une population de 304,732 hab., répandus sur une superficie de 2,143 kilom. carrés. Le sol, généralement uni, excepté vers l'O., où se trouvent les monts Euganéens (v. ce mot), est arrosé par la Brenta, le Bacchiglione et plusieurs canaux de navigation et d'irrigation. On y fait des récoltes abondantes en blé, maïs, riz, vin, fruits excellents, soie, chanvre et lin; on y voit de beaux et vastes pâturages qui nourrissent un nombreux bétail. Les principales branches de l'industrie manufacturière sont la fabrication des draps, des lainages, le moulinage et le tissage de la soie, la fabrication des toiles.

Bien que, depuis quelques années, elle ait été considérablement embellie, cette ville, l'une des plus anciennes de l'Italie, est généralement mal pavée et renferme bon nombre de rues étroites et obscures, que des arcades assombrissent encore. Les places principales sont : la piazza dei Signori, qui occupe le centre de la ville et tire son nom du palais des Carrara, seigneurs de Padoue (on y voit le palais del Capitano, la loggia del Consiglio, le portique de Biaggio Ferrarese et une colonne antique); la piazza delle Uve, où l'on remarque des fresques de Campagnola; le prato della Valle, planté d'arbres, entouré de courants d'eau et orné de 74 statues de célèbres Padouans et autres Italiens, et la piazza del Santo, au devant de l'église de Saint-Antoine, où s'élève la statue équestre d'Erasme Narni, connu sous le nom de Gattamelata, célèbre condottiere qui défendit, en 1438, Venise contre Sforza. « Cette statue en bronze, d'un style vigoureux, par Donatello, est, dit M. J.-A. Du Pays, la première qui ait été fondue en Italie. »

Padoue renferme un grand nombre d'édifices remarquables; la plus ancienne de ses merveilles architecturales est l'église Saint-Antoine, appelée communément le Saint, et l'un des plus beaux sanctuaires de l'Italie. Elle est placée sous l'invocation du thaumaturge saint Antoine de Padoue, qui mourut dans cette ville en 1231. Commencée au XIIIe siècle, sur les plans de Nicolas de Pise, elle a été continuée à différentes époques, ainsi que le révèle sa construction. Sept coupoles, ajoutées au XVe siècle, qui lui donnent à l'extérieur l'aspect d'une mosquée, la surmontent : celle du centre est conique. Sur chaque flanc s'élèvent deux campaniles très-légers. Quant à la façade, récemment restaurée, elle présente, dit un archéologue contemporain, « une petite porte centrale à plein cintre, qu'écrasent à droite et à gauche quatre grandes arcades ogivales aveugles, aux voussures de brique, anguleuses et sèches. Au-dessus règne une galerie assez monotone, que couronne un pignon maladroitement percé d'un œil-de-bœuf et de deux fenêtres. » Le dessus de la grande porte est orné des figures de saint Bernardin et de

saint Antoine, peintes en 1452, par Mantegna. De nombreux monuments de l'art décorent l'intérieur de ce magnifique temple. Nous signalerons particulièrement : le monument d'Orazio S[illegible], par Filip. Parrodi ; le monument du professeur Trombetta, par Antr. [illegible] ; le monument d'A. Contarini, dont le dessin est attribué à Sammicheli ; le monument de P. Bembo, par Sammicheli ; le tombeau du [illegible] Fulgose, etc. La chapelle du Saint est très-remarquable ; trois artistes célèbres, Briosco, Sansovino (1520) et Falconetto (1532) concoururent à sa construction. Sa façade présente cinq arceaux sur quatre colonnes et deux pilastres et, au-dessus, une rangée de niches avec statues. L'autel, revêtu de marbre vert antique, est orné des statues en bronze de saint Antoine, saint Bonaventure, saint Louis, évêque de Toulouse, et de celles de quatre anges portant des candélabres. Un groupe d'anges en marbre est du Génois Filippe Parreni (1669). Les bas-reliefs qui décorent les murs de la chapelle représentent quelques-uns des miracles attribués à saint Antoine : *Résurrection d'une jeune fille*, par J. Sansovino ; le *Saint trouvé une pierre à la place du cœur d'un avare*, par Tullio Lombardo. Cette chapelle est encore aujourd'hui en Italie l'objet d'une dévotion assidue, et les pèlerins y affluent en toute saison pour demander à l'intercession de saint Antoine de Padoue la guérison de leurs maux. Les nombreux *ex-voto* pendus aux murs, et qui, soit dit en passant, masquent maladroitement plus d'un délicat détail d'ornementation, prouvent assez la ferveur populaire.

Après la chapelle du Saint, il faut citer celle de la Vierge noire (*Madona Mora*), avec la statue assise de la Madone en marbre, de 1392 ; le chœur, où se voient des statues de Tiziano Aspetti ; des ornements en bronze, de Donatello ; douze bas-reliefs en bronze, représentant des sujets de l'Ancien Testament, de Vellano et d'Andrea Briosco ; les bas-reliefs du devant de l'autel, de Donatello ; le grand candélabre pour le cierge pascal, très-remarquable ouvrage qui coûta dix ans de travail à Andrea Briosco ; un grand crucifix en bronze, de Donatello, des statues en marbre, de J. [illegible] ; le sanctuaire, que décorent de fines sculptures, et où l'on conserve, dans des reliquaires d'un travail curieux, la langue et le menton de saint Antoine ; la sacristie (voûte peinte à fresque, par P. Liberi ; marqueteries remarquables des armoires, par Laurent de Giannesini) ; la salle du chapitre, ornée de fresques que l'on attribue à Giotto ; la chapelle Saint-Felix, que décorent de très-remarquables fresques d'Aldighiero da Zevio et Jacopo d'Avanzo, restaurées par Zanoni, et la chapelle du Saint-Sacrement, ornée de bas-reliefs de Donatello et d'une fresque colossale du XIVe siècle. Sur la place du Saint et en communication avec l'église se trouve la chapelle de Saint-Georges, bâtie en 1377, par Raimondino, marquis de Soragna, pour servir à la sépulture de sa famille. Elle contenait le tombeau, aujourd'hui détruit, du fondateur. On y remarque des fresques d'Avanzo, représentant le *Crucifiement*, le *Couronnement de la Vierge* et les *Martyres de sainte Catherine et de sainte Lucie*. Citons encore une peinture votive : dix portraits de la famille Lupi. La chapelle San-Giorgio, convertie en hôpital à l'époque de l'occupation française, était depuis longtemps abandonnée lorsque, en 1837, le docteur Fœrster en [illegible] les fresques sous une épaisse couche de poussière. Une intelligente restauration les a aujourd'hui sauvées de l'oubli. La scuola del Santo (école du Saint), près de la chapelle qui précède, était autrefois le siége de la confrérie de Saint-Antoine. Les fresques décorant l'étage supérieur de l'édifice sont l'œuvre du Titien et des peintres de son école, et reproduisent les scènes miraculeuses de la vie et de la mort de saint Antoine de Padoue.

La cathédrale ou dôme de Padoue remonte au XVIe siècle. Commencée en 1552, par Andrea della Valle et Agostino Righetto sur les dessins de Michel-Ange, sa construction fut achevée en 1570 pour le gros œuvre ; mais des modifications tardives se [illegible] jusqu'en 1754. A l'extérieur, on remarque le tombeau du philosophe Sperone Speroni, ami de Ronsard et [illegible]. La chapelle du Saint-Sacrement, très-riche, [illegible] reliquaires moyen âge, etc., etc. Le Baptistère est un édifice construit vers 1380, par Fina Buzzacharina, femme de François Carrara [illegible] peintures dans le style de Giotto.

L'église Santa-Giustina [illegible] sur l'emplacement d'un ancien temple de la Concorde et est couronnée de huit dômes [illegible] nef, 368 pieds. Remarquable seulement par la grandeur et la hardiesse de ses proportions, cette église servit jusqu'en 1852 de magasin de blé et de farine pour les troupes autrichiennes. Son principal ou, pour mieux dire, son unique ornement consiste dans le *Martyre de sainte Justine*, tableau de Paul Véronèse, qui surmonte le maître-autel (1575). La sacristie conserve quelques précieuses sculptures du moyen âge.

La scuola del Carmine (école des Carmes) contient, entre autres tableaux, la *Visite de saint Joseph à sainte Anne*, par le Titien, et la *Vierge sur le trône*, de Palma le Vieux.

L'église degli Eremitani, construite de 1264 à 1276 par les augustins, contient les tombeaux d'Ubertino Carrara, patron de Pétrarque (1354), et du professeur de droit Benavedes, par l'Ammanato. Le chœur est décoré de fresques, d'un style étrange, mêlé de mythologie et de christianisme ; elles sont attribuées à Guariento (XIVe siècle). Au fond du chœur est une grande composition votive représentant ensemble la *Vierge, les saints et le doge Gritti*, par Fiumicelli. Mais la principale curiosité de cette église est la chapelle dite de Mantegna, à cause des admirables fresques dont ce grand artiste l'a décorée. Malheureusement ces fresques, reproduisant quelques épisodes de la vie de saint Jacques, sont, par suite d'une négligence coupable, en assez mauvais état : « On est frappé, dit un critique contemporain, de la grandeur sévère de ces ouvrages de Mantegna, de la correction et du serré du dessin poussé jusqu'à la sécheresse. Le modelé est plutôt dans le sentiment de la sculpture que dans celui de la peinture. C'est un reproche que lui faisait déjà Squarcione. » L'autel est surmonté d'une Madone en terre cuite bronzée, œuvre de Donatello, ou tout au moins de son école. Derrière l'autel est une fresque, l'*Assomption*, de Pizzolo, élève de Mantegna. La sacristie, décorée d'un *Saint Jean-Baptiste* de Guido Reni, contient le tombeau d'un prince d'Orange mort à Padoue en 1799, par Canova.

Santa-Maria dell' Arena, fondée en 1303 par Enrico Scrovegno, dont elle contient le tombeau, occupe l'emplacement d'un amphithéâtre antique (*arena*, d'où son nom) ; ce n'est, à vrai dire, qu'une simple chapelle, mais les fresques du Giotto, dont elle est décorée et dont les sujets sont empruntés au Nouveau Testament (*Annonciation*, *Nativité*, *Passion*), lui donnent un intérêt exceptionnel. Il faut encore citer les peintures du soubassement, également dues au Giotto et représentant les *Vices* et les *Vertus* : exécutées en grisailles, ces peintures emblématiques représentent les *Vertus* sous des traits féminins et les *Vices* sous des traits virils idéalisés. Les figures de la *Force*, de la *Tempérance* et de l'*Incrédulité* passent pour les formules allégoriques les plus expressives que jamais peintre ait trouvées. Les fresques du chœur, attribuées à Taddeo Gaddi, représentent la *Mort de la Vierge*, son *Assomption* et son *Couronnement*. Enfin, nous ne devons pas oublier le célèbre *Jugement dernier* de Giotto, fresque admirable, mais malheureusement très-effacée : d'un côté on voit les saints et les élus ; de l'autre, suivant la coutume satirique des artistes de l'époque, les réprouvés, c'est-à-dire un pêle-mêle de filles de joie, d'évêques, de simoniaques, de gens mitrés tenant des bourses à la main. « Cette chapelle, dit M. Du Pays, est un des monuments les plus précieux de l'art de la peinture ; c'est ici surtout qu'il faut étudier le grand initiateur de l'art moderne. Giotto avait vingt-huit ans environ lorsqu'il exécuta ces peintures. Il logeait chez lui, dit-on, à Padoue, un artiste d'un génie non moins original, Dante Alighieri... Le peintre s'inspira, dit-on, pour certaines données de ses compositions, du poëte qui venait le visiter dans cette chapelle, mais il puisa dans son propre sentiment la grâce, la simplicité, la grandeur et le calme qu'il sut répandre sur ce vaste ensemble d'une unité si saisissante. » Dans son *Histoire de l'art* [illegible] son tour : « Dans ces compositions, Giotto se montre, sous le rapport du dessin du nu, inférieur à ce qu'il devait être plus tard. Les draperies, au contraire, sont nobles, dignes de la statuaire. Le coloris est pâle et faible, défaut que le peintre fut longtemps à corriger. Le paysage n'a que [illegible] depuis les byzantins. » Ce jugement sévère n'empêche pas les fresques de la chapelle dell' Arena [illegible] reusement, cette chapelle est aujourd'hui une [illegible] ces précieux morceaux ne soient pas entourés des soins religieux qu'ils méritent. [illegible] d'œuvre à l'admiration de nos descendants.

Après la chapelle dell' Arena, nous nous [illegible] (1498), une *Ascension*, de Paul Véronèse, et [illegible] Padouan ; San-Canziano : tableau du *Miracle* [illegible]

des fresques en mauvais état, par Florigerio. Le plus remarquable des monuments civils de Padoue est l'ancien palais de justice, appelé le palais de la Raison (*palazzo della Ruggione*), commencé vers 1183 et terminé en 1219. La forme en est rhomboïdale : à l'intérieur existe une salle immense, aujourd'hui abandonnée, et qui n'a pas moins de 83 mètres de longueur sur 28 mètres de largeur. La voûte, reconstruite en 1306 par un frère de l'ordre de Saint-Augustin, Jean degli Eremitani, fut consumée par les flammes en 1420 et rétablie peu de temps après. En 1750, un ouragan l'effondra de nouveau en partie ; l'architecte Ferracina de Bassano éleva alors la voûte cintrée actuelle, qui passe pour un des monuments les plus hardis du genre. La grande salle est située parallèlement à l'équateur et une méridienne y est tracée. Aux quatre côtés, de beaux escaliers montent aux galeries ajoutées en l'année 1306. On y compte 319 compartiments ornés de peintures murales allégoriques, représentant les événements divers de la vie humaine sous l'influence des astres et des saisons. Sans critique et sans avoir égard aux sujets historiques qu'ils représentent, on les a attribuées à Giotto en leur donnant pour inventeur l'astronome Pietro d'Albano. Quelques sujets ont pu être d'abord peints par Giotto, mais ils furent détruits par le feu. Un grand nombre d'ouvrages de sculpture et de débris d'architecture ornent encore la grande salle, devenue une sorte de musée. La principale curiosité est le tombeau de Tite-Live, érigé en 1547, et contenant ce que l'on croit être ses restes. On trouva, en 1363, dans le monastère de Santa-Giustina, une inscription funéraire d'un affranchi de Livia Quarta, dans laquelle on veut voir une quatrième fille de l'historien ; en 1413, un squelette découvert près de là fut supposé être celui de Tite-Live ; même on en fit la translation au palais en grande pompe, et le roi de Naples, Alphonse d'Aragon, envoya une ambassade demander un os comme relique, ce qui lui fut accordé. A côté se trouve le monument érigé, en 1661, par la ville à Lucrezia Dondi [illegible], femme du marquis des Obizzi, assassinée dans sa chambre, la nuit du 16 novembre 1654, par un amant furieux qui ne put parvenir à la séduire, « digne concitoyenne, dit de Lalande, de Bianca de' Rossi, qui se laissa tuer sur le tombeau de son mari plutôt que de céder aux désirs du tyran Ezzelin. » On a aussi déposé dans cette salle la *pétrone*, ou pierre d'infamie, sellette de granit noir où les débiteurs confessaient leur insolvabilité ; la statue du littérateur Sperone Speroni (1594) ; un cheval de bois, de Donatello, fait à l'occasion d'un carrousel. La tête a été perdue et remplacée par une copie d'après la statue de Gattamelata. Les corridors ouverts renferment une quantité d'inscriptions et d'antiquités romaines et autres.

L'université de Padoue, si célèbre au XVIe et au XVIIe siècle et qui compta jusqu'à six mille élèves, [illegible] trefois appelé le Bo, en souvenir d'une au[illegible] est attribué à Palladio et à Sansovino. La porte principale est flanquée de deux colonnes d'ordre dorique ; à l'entrée se développe une grande cour carrée, fermée d'un double étage de portiques avec balustrades. L'université comprend cinq Facultés : théologie, droit, médecine, philosophie, mathématiques. Ses annexes principales sont : un cabinet de physique, où se conserve la vertèbre dorsale de Galilée ; l'amphithéâtre anatomique ; un cabinet d'histoire naturelle ; un jardin botanique où se voit un palmier planté par Gœthe, et l'observatoire, établi sur une tour élevée, conservée du palais du tyran Ezzelino et qui, de son temps, était une prison. Au-dessus de la porte, on lit ce distique :

[illegible]

Les autres palais de Padoue sont : le palais del Capitano, ancienne maison des Carrare, [illegible] d'un groupe en marbre d'un seul bloc, dans [illegible] tant en sculptures qu'en peintures, de remar[illegible] au courant de cet article.

[illegible]

[illegible] reliefs de bronze encastrés dans la porte de [illegible]

PADOUE [illegible] qu'elle comprenait dépend aujourd'hui du royaume d'Italie.

PADOUE [illegible] çais. V. ARRIGHI.

PADOVANO [illegible] toire de l'art italien une incontestable célébrité. [illegible] donné à Vérone les premiers enseignements de son art et qui le présenta aux deux Véro[illegible] princes amateurs, des dignitaires de la cour [illegible] de devenir en peu de temps un dessinateur [illegible] avaient donné sans doute à Titien et aux Ve[illegible] jeune ami. Leurs lettres sont pleines d'éloges [illegible] miers débuts, que ses maîtres s'étaient exa[illegible] lent surtout Paul Véronèse. L'auteur avait mis dans ce travail tout ce qu'il avait appris et ce qu'il n'avait pas eu le temps d'oublier encore. La seule qualité qui se dégageait réelle et personnelle de cet amas de réminiscences faiblement classées était un véritable senti[illegible] aussi savante que celle de Daniel de Volterre et pittoresque comme celle du Tintoret. C'est à ce mérite solide qu'il doit de n'être pas an[illegible] ignorants de la décadence. Sa puissance de dessinateur lui valut donc de nouvelles com[illegible] *pulcre*, composition sage, habilement pondérée, d'un dessin excellent, mais dans laquelle on ne sent pas cette flamme italienne, cette [illegible] il est assez endommagé, comme le sont [illegible]

sir que par sa science. Ajoutons à ces travaux la *Villa Montecchia*, la mieux conservée de ces trois constructions, et nous aurons la liste à peu près complète des œuvres architecturales de Padovano. Elles ressemblent à sa peinture; elles sont pleines de savoir et de goût, tout en manquant absolument de personnalité. En somme, le Padovano, s'il n'est pas l'expression de la décadence italienne parvenue à ses heures les plus tristes, en est assurément le précurseur. Il n'en est pas de même de son fils Alexandre, dont la carrière fut plus brillante et la personnalité plus marquée.

PADOVANO ou plutôt **PADOVANINO** (Alessandro VAROTARI, dit IL), peintre italien célèbre, fils du précédent, né à Padoue en 1580, mort à Venise vers 1643. Il eut de son vivant un plus grand renom que son père, et il jouit dans l'histoire d'une notoriété plus haute. Rien dans son œuvre ne saurait être comparé, comme forme et comme puissance de modelé, au *Saint Barnabé* de son père; mais il a, en revanche, une couleur plus agréable, plus variée, plus largement entendue; ses personnages sont à peine étudiés et semblent jetés hardiment, d'une brosse légère. Des tableaux ainsi traités ont toujours un certain charme d'aspect, des séductions réelles qui manquent souvent à des œuvres plus vigoureusement conçues et de plus haute portée. Que de gens, par exemple, passeront indifférents devant un Léonard de Vinci pour aller s'arrêter devant des Carrache ou des Guido Reni! Padovanino, l'habile praticien de la décadence, dont la palette n'a jamais que des tons frais en pleine lumière, eut donc de nombreux admirateurs; « il put, suivant l'expression de Ridolfi, prendre en quelques années un rang honorable parmi les peintres de Venise. » Plusieurs *Portraits* seulement, dans lesquels il s'efforça de rappeler Titien jusqu'aux moindres nuances de la facture, suffirent pour lui donner cette notoriété rapide, au point que certains de ces personnages inconnus ont été attribués à Titien par Cicognara. Un examen plus attentif rend facilement ces peintures à leur auteur véritable; elles n'ont d'autre mérite que celui de ressembler aux œuvres de la vieillesse de ce maître illustre. Cette faculté d'assimilation, ce génie du pastiche sont les signes distinctifs d'une époque malheureuse où l'Italie, épuisée sans doute par l'effort que lui avait coûté la Renaissance, ne pouvait plus produire que des hommes incomplets, des intelligences à peu près atrophiées. Tous les artistes, même les plus éminents de la fin du XVIe et du XVIIe siècle, ont plus ou moins paraphrasé les maîtres du siècle précédent, impuissants qu'ils étaient à porter l'art dans un domaine encore inexploré comme le font, de nos jours, nos peintres de genre. En se montrant pasticheur habile, le Padovanino eut un succès véritable et prit bientôt un essor plus grand. Tenté sans doute par les admirables plafonds de Véronèse et de Titien, il entreprit la décoration de l'immense voûte de l'église Saint-André de Bergame. Il y peignit en trois ovales la *Vie de saint André*. On ne saurait montrer plus de talent dans la négation de sa propre personnalité, dans l'absence complète de qualités originales. Il y a là des figures qui, tout en résumant le style de Titien et celui de Véronèse, ont une hardiesse de jet, un bonheur de mise en place que l'on observe seulement dans les créations des plus grands maîtres. L'exécution, au lieu d'être patiente et relativement timide, ainsi qu'il arrive quand l'artiste obéit à des souvenirs, est franche, hardie, magistrale. Aussi l'aspect de cette voûte est-il superbe et faut-il l'étudier avec attention pour en découvrir les faiblesses. Les contemporains la jugèrent avec une indulgence complète, avec un robuste parti pris d'admiration quand même; car Orlandi ne cache pas que ses défauts frappèrent vivement les amateurs et les artistes. Le charme de l'aspect, dit-il, emportait toutes les critiques de détail. Cette œuvre capitale avait fait de Padovanino le plus grand peintre de son temps. Tous les [illegible] de l'Italie se mirent à l'[illegible] de faveurs et de commandes, dans une proportion telle qu'il réalisa promptement une belle fortune. Il est vrai que, dans la fièvre d'exécution qui s'empara de lui à cette époque, le [illegible] œuvres médiocres, mauvaises même qu'il composa est considérable; en revanche, il eut parfois de véritables bonheurs d'exécution et d'idée, entre autres celui qui lui fit entreprendre, après Véronèse et en [illegible], placées aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts de Venise. Il existe tant de gravures de ce morceau, qu'il est à peine besoin d'en indiquer la composition. L'auteur, pour éviter sans doute l'accusation de plagiat que formulaient assez désagréablement [illegible], a pris [illegible] pied de l'arrangement trouvé par Véronèse. Son Christ est au premier plan, dominant le fes[illegible] le fond du tableau; mais ces développements ne sont que déplacés avec une naïveté qui fait sourire, car ils sont identiques à peu près à ceux de Véronèse. Il n'y manque même pas le groupe des musiciens formé par des amis de Padovanino. L'architecture y garde aussi une importance pareille. L'imitation est simplement déguisée par une plus grande profondeur de perspective, c'est-à-dire par une succession de plans dont il a emprunté l'idée aux terrasses peuplées de serviteurs et à ces colonnades qui donnent tant de grandeur à l'immortel décor de Véronèse. Au point de vue de la couleur, l'imitation n'est pas moins évidente. La scène se déroule tout entière dans la gamme brillante et si richement diaprée du maître vénitien : ce sont les mêmes relations de ton, le même éclat des lumières, les mêmes taches d'ombre. Le beau, nous dira-t-on, appartient au génie. Partout il doit le chercher, partout il peut le prendre. Voyez Michel-Ange, Vinci, Corneille, Racine, Virgile, etc. C'est vrai; mais ces artistes se sont emparés de l'or étranger pour en faire un bijou. Padovanino et ses pareils prenaient, au contraire, le bijou pour en faire de l'or. La différence est grande. Ces *Noces de Cana* soulevèrent un enthousiasme indescriptible, comme si Véronèse n'eût jamais existé, comme si cette page montrait pour la première fois les splendeurs d'une palette flamboyante jetées à profusion sur les groupes somptueux d'une assemblée royale pleine de femmes, de musique et de soleil.

Depuis ce moment, la carrière de Padovanino ne fut plus qu'un long triomphe. A l'imitation de ses illustres modèles, il mène une existence princière. Toutes les illustrations contemporaines accourent aux fêtes qu'il offre dans ses palais. La France, l'Allemagne, l'Angleterre gravent, copient, admirent ses tableaux, qu'elles ignorent à peu près, et se font les échos complaisants du retentissement qu'ils ont en Italie. La plus riche peut-être de toutes les villes qui sollicitèrent le pinceau de Padovanino, Venise, est aussi celle qui l'occupa le plus longtemps. Ainsi, après les *Noces de Cana*, il peignit pour elle le *Sacrifice d'Iphigénie*, au palais Manfrini; la *Femme de Darius* et le *Christ mort*, à l'Académie; le *Martyre de saint Jean l'Évangéliste*, à Saint-Pierre; *Santa-Maria della Salute*, dans l'église du même nom; la *Parabole des vierges sages*, aux Incurables; *Saint Dominique calmant une tempête*, à Saint-Jean-et-Saint-Paul. Certains de ces tableaux ont poussé au noir à l'endroit des ombres, ce qui indique qu'ils ont été brossés avec une grande rapidité et que les parties non éclairées ont été frottées avec des tons transparents pleins de bitume qui donnent l'effet tout de suite, mais qui ne tiennent pas sans un dessous de pâte solide. Ces tons noirs, que regrettent les touristes, ne nuisent pas à l'ensemble; au contraire, ils diminuent la ressemblance de ces compositions avec les chefs-d'œuvre qui les ont inspirées et dont elles sont l'imitation. Les grands seigneurs et le clergé de Padoue doivent compter aussi parmi les enthousiastes de Padovanino. Il exécuta pour eux des peintures très-importantes, très-nombreuses. Citons seulement celles qui sont entrées dans le domaine public : à la cathédrale, un *Christ portant sa croix*; aux Eremitani, l'*Incrédulité de saint Thomas*; au palais du Podestat, la *Femme adultère*. Depuis le commencement de ce siècle et en 1815, les galeries de Florence se sont augmentées de plusieurs tableaux de Padovanino qui appartenaient à la maison d'Autriche; ce sont : un *Christ mort*, au palais Pitti; à la galerie publique, un *Portrait de Padovanino peint par lui-même*, qui est peut-être l'unique page où l'auteur ait obéi librement à ses propres instincts, où il ait donné l'exacte mesure de ce qu'il valait. Nous disons peut-être, parce que l'affirmation absolue serait injuste. Ce portrait, banal de ton et de forme, est si inférieur à tout le reste, que l'on peut le croire le résultat d'une disposition fâcheuse, d'une fatigue quelconque. S'il avait été peint, au contraire, dans des conditions plus normales, il en faudrait conclure que Padovanino n'avait de talent que dans l'imitation. A côté de ce *Portrait*, dans le même musée, se voit une *Lucrèce le poignard à la main*, qui lui est de beaucoup supérieure à tous les points de vue. Naples ne possède qu'un seul tableau de ce maître, une *Sainte Famille*, qu'il dut avoir peint dans sa jeunesse. C'est un pastiche inhabile de ces *Saintes Familles* que Titien groupe avec tant de poésie dans ses paysages sombres, aux ciels violacés, pleins d'arbres, de verdure et de fleurs. L'*Enlèvement d'Europe*, de la galerie de Sienne, est encore une imitation du beau tableau de Titien; mais une telle page est inimitable. Le musée de Vienne possède une *Sainte Famille* plus grande que celle de Naples et dans laquelle le paysage n'a pas tant d'importance. Il y a encore dans cette collection une *Femme adultère* et une *Judith*, sujets imités, bien entendu, et traités plusieurs fois par l'artiste de la même façon, avec des variantes presque insignifiantes. Ainsi la *Judith tenant la tête d'Holopherne*, de Dresde, est la réplique de celle de Vienne. Dresde possède, en outre, la *Mort de Cléopâtre*. L'*Ecce homo* de Berlin et l'*Amour et Vénus* du Louvre sont peut-être les deux plus faibles des morceaux que nous venons de compter; ce sont plutôt des ébauches sans prétention que des tableaux faits. Mais les ébauches sont superbes quand elles sont tracées d'une main enfiévrée de génie. La valeur réelle de Padovanino pourrait s'exprimer ainsi : très-modeste, presque nulle, si on la compare à celle des maîtres de la Renaissance, elle est très-grande [illegible] compare à celle des peintres de la décadence.

PADRE (SANTO), bourg d'Italie, près de Naples, à 15 kilom. S. de Sora, sur la rive droite de la Melfa; 3,000 hab.

PADRE (PUERTO DEL), port sur la côte septentrionale de l'île de Cuba, à 150 kilom. E.-S.-E. de Puerto-Principe, par 21°15' de latit. N. et 78° 42' de longit. O. Un goulet long et étroit en ferme l'entrée. Il renferme plusieurs îles et reçoit un grand nombre de rivières. Les côtes qui le bordent sont basses et marécageuses.

PADRON, bourg d'Espagne, province de la Corogne, à 26 kilom. S.-O. de Santiago, sur la rive gauche du Sar; 4,000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Commerce de laine et bestiaux. Ce bourg est très-ancien. Les Romains lui avaient donné le nom d'*Iria Flavia*. On n'y trouve aucun reste d'antiquité.

PADSTOW, ville maritime d'Angleterre, dans le comté de Cornouaille, sur le canal de Bristol, à l'embouchure du Camel, à 22 kilom. N.-O. de Bodmin; 2,377 hab. Cabotage actif. Exportation de blé et de bois. Le port est bon, quoiqu'un peu obstrué de sable; il est accessible aux navires de 500 tonneaux.

PADUCAH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Kentucky, ch.-l. de comté, sur la rive gauche de l'Ohio, à l'embouchure du Tennessee, à 405 kilom. S.-O. de Louisville; 5,400 hab. Commerce actif de tabac, viandes salées et bestiaux.

PADUL, bourg d'Espagne, province et à 22 kilom. S. de Grenade, sur le versant méridional de la sierra Nevada; 2,988 hab. Il se compose d'environ 600 maisons formant des rues étroites et irrégulières. Le territoire qui l'environne est sillonné de cours d'eau qui y entretiennent une grande fertilité; il est planté d'oliviers, de vignes et d'arbres à fruit.

PADULA, ville d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Sala-Consilina, à 100 kilom. S.-E. de Salerne, ch.-l. de mandement; 6,947 hab. Patrie du philosophe La Galla.

PADULI, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 8 kilom. N.-E. de Bénévent, ch.-l. de mandement; 3,569 hab.

PADUS s. m. (pa-duss). Bot. Nom scientifique du merisier à grappes.

PADUS, nom latin du Pô, fleuve d'Italie. V. PÔ.

PÆ. L'orthographe variant pour les mots qui commencent ainsi, v. par PÉ ceux qui ne se trouvent pas ici.

PÆAN s. m. (pé-an). V. PÉAN.

PÆCILASPIDE s. f. (pé-si-la-spi-de). Entom. V. PŒCILASPIDE.

PÆDAGOGIUM s. m. (pé-da-go-ji-omm — mot lat. formé du gr. *pais, paidos*, enfant; *agô*, je conduis). Antiq. rom. Endroit de la maison où l'on élevait les enfants esclaves destinés à exercer les arts libéraux.

— Nom que l'on donne, en Allemagne, à quelques établissements d'instruction publique.

PÆDANCHÈNE s. f. (pé-dan-chè-ne — du gr. *pais, paidos*, enfant; *agchô*, je suffoque). Pathol. Angine des enfants, maladie qui produit souvent la mort par suffocation.

PÆDÈRE ou **PÉDÈRE** s. m. (pé-dè-re — du gr. *paiderôs*, fard de couleur rouge). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des pædériniens, comprenant plus de quarante espèces, répandues dans toutes les parties du globe.

PÆDÉRIE s. f. (pé-dé-rî — du gr. *paiderôs*, fard de couleur rouge). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, type de la tribu des pædériées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *pædéries* sont des arbrisseaux grimpants, rarement dressés, à feuilles opposées, pétiolées, cordiformes-aiguës ou ovales-lancéolées, munies de stipules; les fleurs, petites, blanches, souvent dioïques par avortement, terminent des pédoncules axillaires ou terminaux, rameux, disposés en cyme corymbiforme; le fruit est une petite baie ovoïde-globuleuse, sèche, à deux loges monospermes. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent pour la plupart l'Inde et les régions voisines, les Moluques, Java, le Japon, etc. La plus connue est la *pædérie fétide*, ainsi nommée à cause de l'odeur désagréable qu'exhalent ses feuilles quand on les froisse, odeur qui se retrouve du reste, mais moins forte, dans les autres parties du végétal. Les feuilles sont employées dans l'Inde contre les rétentions d'urine, le vertige, les fièvres, les chutes, etc.; on en prépare des bains. L'écorce est aussi usitée, dit-on, comme un succédané du quinquina. La racine renferme un suc de couleur orangée utilisé dans la teinture. En Europe, cette plante ne peut croître qu'en serre chaude.

PÆDÉRIÉ, ÉE [illegible] ([illegible] — rad. *pædérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pædérie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre pædérie.

PÆDÉRINIEN, IENNE adj. (pé-dé-ri-niain, iè-ne — rad. *pædère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pædère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pædère.

PÆDÉROS s. m. (pé-dé-ross — du gr. *paiderôs*, espèce d'opale). Minér. Variété blanche d'opale.

PÆDÉROTE s. f. (pé-dé-ro-te — du gr. *paiderôs*, acanthe). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des véronicées, comprenant des espèces qui croissent surtout sur les montagnes élevées de l'Europe, en Sibérie et dans l'Amérique boréale.

PÆDISQUE s. f. (pé-di-ske — du gr. *paidiskê*, jeune fille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, comprenant trente-cinq espèces qui habitent surtout la France et l'Allemagne.

PÆDONOME s. m. (pé-do-no-me — du gr. *pais, paidos*, enfant; *nomeus*, gardien). Antiq. gr. Magistrat qui veillait à l'éducation des enfants spartiates.

— **Encycl.** La charge du *pædonome* était regardée comme très-honorable, et l'on choisissait toujours pour l'exercer un des plus nobles citoyens. Il inspectait les enfants à des intervalles rapprochés et punissait sévèrement ceux qui avaient commis quelque acte de méchanceté, ceux même qui n'étaient coupables que de simple négligence. La législation de Lycurgue avait mis à sa disposition des *mastigophores*, sorte d'officiers de police qui, d'après ses ordres, infligeaient des punitions corporelles aux enfants dont la conduite était répréhensible. L'enfant qui se montrait rebelle était conduit devant les éphores par le *pædonome*. Celui-ci n'avait rien de commun avec les *bidiæens*, qui étaient chargés de veiller immédiatement sur les exercices gymnastiques, dont se composait en grande partie l'éducation des enfants.

PÆDOTHYSIE s. f. (pé-do-ti-zî — du gr. *pais, paidos*, enfant; *thusia*, victime). Antiq. Sacrifice, immolation d'un enfant.

PÆDOTRIBE s. m. (pé-do-tri-be — gr. *paidotribês*; de *pais, paidos*, enfant, et de *tribô*, j'exerce). Antiq. gr. Sorte d'inspecteur attaché à un gymnase pour surveiller les divers exercices auxquels on s'y livrait.

— **Encycl.** Les officiers qui montraient et dirigeaient les exercices gymnastiques se divisaient en deux classes : les gymnastes et les *pædotribes*. Les gymnastes étaient plus spécialement les professeurs pratiques; chacun d'eux devait connaître surtout le genre d'exercice qu'il était chargé d'enseigner et, de plus, savoir les effets que cet exercice pourrait produire sur la constitution physique des divers jeunes gens, afin que chacun d'eux apprît seulement ce qui était favorable à sa santé et à son développement. L'emploi des *pædotribes* était plus général et par là même plus relevé; chacun d'eux devait connaître tous les exercices dont on s'occupait dans le gymnase et veiller à ce qu'ils fussent accomplis conformément aux règles. Ils avaient des lieutenants qu'on nommait des *hypopædotribes*. Tous ces officiers étaient pris parmi d'anciens athlètes, qui avaient abandonné leur profession pour prendre cet emploi ou parce qu'ils n'étaient plus aptes à la remplir.

Par une confusion qui est venue de ce que le mot grec *tribô* signifie aussi frotter, on a dit, dans quelques dictionnaires, que les *pædotribes* avaient l'emploi, dans les gymnases, de frotter d'huile les jeunes gens avant les exercices; mais cet emploi était celui d'une autre classe d'officiers inférieurs, connus sous le nom d'*aliptes*, nom qui vient du grec *aleiphô*, frotter, oindre.

PÆJJŒNE, lac de la Russie d'Europe (Finlande); environ 125 kilom. de longueur du N. au S., sur 40 kilom. dans sa plus grande largeur.

PAELINCK (Joseph), peintre belge, né à Oostacker, près de Gand, en 1781, mort à Bruxelles en 1839. Il alla compléter son éducation artistique à Paris, dans l'atelier du grand Louis David, fut chargé, de retour dans sa ville natale, d'y diriger une école de dessin, puis se rendit en Italie et composa, pendant un séjour de cinq ans à Rome, ses tableaux les plus estimés. Par la suite, Paelinck se fixa à Bruxelles, fut nommé en 1815 peintre de la cour des Pays-Bas et devint membre des Académies de Bruxelles et d'Anvers. Parmi les œuvres de cet artiste, qui était un bon dessinateur et un savant anatomiste, nous citerons : le *Jugement de Pâris*; les *Embellissements de Rome par Auguste*, grande fresque exécutée au Quirinal; la *Découverte de la vraie croix*, tableau qu'on voit à Saint-Michel de Gand; *Sainte Colette*; la *Toilette de Psyché*, morceau d'une grande délicatesse de touche, que possède le musée de Harlem; l'*Abdication de Charles-Quint*, etc. On lui doit aussi un grand nombre de portraits, [illegible] membres de la famille royale des [illegible]. Sa femme s'adonna avec un certain succès à la peinture de genre.

PÆLOBIE s. m. (pé-lo-bî). Entom. V. PŒLOBIE.

PÆMANI, nom d'une peuplade germaine qui habitait le Luxembourg, à l'E. de la Meuse.

PAENZAÏJE s. m. (pa-ain-za-i-je). Métrol. Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 21.

PÆON s. m. (pé-on). Prosod. lat. Pied oratoire de trois brèves et d'une longue, la longue étant la première des quatre syllabes, comme dans *conticuit*, ou la dernière, comme *celeritas*. Quelques auteurs admettent deux autres combinaisons.

— Bot. Syn. de PIVOINE.

PÆONIA, ancienne province de la Macédoine, habitée par les Pæoniens ou Pannoniens.

PÆONIE s. f. (pé-o-nî — de *Pæon*, médecin grec). Bot. Nom scientifique du genre pivoine.

PÆONIÉ, ÉE adj. (pé-o-ni-é — rad. *pæonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pivoine. ‖ On dit aussi PÆONIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre pivoine.

PAEP (André DE), en latin **Papius**, érudit belge, né à Gand vers 1547, mort en 1581. Il devint chanoine à l'église Saint-Martin de Liége et se noya en se baignant. On lui doit : *Dyonisii Alexandrini de situ orbis* (Anvers, 1575), commentaire estimé; *De consonantiis sive harmoniis musicis* (Anvers, 1581, in-8°).

PAER (SAINT-), village de l'Eure, cant. de Gisors, arrond. des Andelys; 109 hab. Industrie active. Le château, fondé au XIe siècle et complétement détruit, a appartenu au vicomte d'Arlincourt, qui y reçut la duchesse de Berry.

PAËR (Ferdinando), compositeur italien, né à Parme en 1771, mort à Paris en 1839. Il apprit l'harmonie sous la direction du Napolitain Ghiretti. A onze ans, il fit représenter à Venise un opéra, *Circe*, qui obtint un succès colossal. L'enfant prodige devint à la mode en Italie. Deux partitions, qui succédèrent à ce premier essai, rendirent son nom populaire. Les directeurs des premières scènes sollicitèrent son concours, et, en dix ans, au milieu des plaisirs, des dissipations de toute nature, des intrigues mondaines et théâtrales, Paër trouva le temps d'écrire une vingtaine d'opéras : *Circe*, *I Molinari*, *I Due sordi*, l'*Intrigo amoroso*, la *Sonnambula* (à Venise), *Ero e Leandro* (à Naples), *Il [illegible]*, l'*Orfana riconosciuta* (à Florence), *Griselda* (un de ses meilleurs), *Il Nuovo Figaro*, *Il Principe di Taranto* (à Parme), l'*Oro fa tutto*, *Tamerlano*, la *Rossana* (à Milan), *Una in bene ed una in male* (à Rome), *Sofonisbe* (à Bologne), *Laodicea* et *Cinna* (à Padoue).

Mandé à Vienne en 1797, le compositeur, sous l'influence du génie de Mozart, virilisa son inspiration, jusqu'alors puisée dans les mélodies abondantes de Guglielmi, de Cimarosa, de Païsiello. Parmi les ouvrages qu'il fit représenter, tant à Vienne qu'à Prague et à Dresde, mentionnons : *Leonora ossia l'Amore conjugale*. Au sortir de la représentation de cet opéra, Beethoven, qui ne se piquait ni d'amabilité ni de courtoisie, dit à l'auteur ces paroles caractéristiques : « Votre opéra me plaît; j'ai envie de le mettre en musique. » Et la *Leonora* de Paër se transforma en *Fidelio*.

Dans le courant de 1801, l'électeur de Saxe conféra à Paër le titre de maître de chapelle. Ses meilleures œuvres de cette époque, et qui appartiennent à sa seconde manière, sont : *I Fuorusciti di Firenze*, *Camilla*, *Ginevra degli Almieri*, *Achille* et *Sargino*.

Lorsque, en 1806, la Saxe fut envahie par les troupes françaises, Napoléon Ier entendit chanter au théâtre de Dresde *Achille*, dont la facture lui plut. Il résolut d'attacher le compositeur à son service et manda Paër à Posen et à Varsovie, pour diriger les représentations. Après la signature de la paix de Tilsitt, Paër suivit son nouveau maître en France. Chargé de la direction du Théâtre-Italien et de la musique particulière de l'empereur, à l'exclusion de Cherubini et autres illustres musiciens, nommé maître de chant de l'impératrice Marie-Louise, il devint une des personnalités artistiques les plus saillantes de l'époque. Tous les théâtres lui étaient ouverts. Il pouvait, il devait donner quelqu'une de ces œuvres qui font époque dans l'histoire musicale; il avait le loisir, la fortune, l'autorité, le crédit, l'oreille du maître. Aucun obstacle n'existait à ce qu'il payât sa bienvenue en France par un chef-d'œuvre, ainsi que Rossini l'a fait plus tard avec son *Guillaume Tell*. Malheureusement, Paër, doué de la souplesse féline naturelle aux Italiens, ne songea plus qu'à prévenir les désirs du souverain et à conserver ses bonnes grâces. On le vit user ses heures dans l'organisation de concerts et de représentations d'apparat, solliciter comme une grâce l'honneur d'accompagner les virtuoses en renom, se poser en chanteur de salon, émietter ses idées musicales en *Duos*, *Ariettes*, *Nocturnes*, humblement dédiés aux personnages marquants, en un mot s'abaisser au rôle dégradant d'artiste courtisan. Pourtant, la muse n'abandonna point cet ingrat enfant. Après avoir fait jouer sur le théâtre de la cour quelques productions d'une rare faiblesse, *Numa Pompilio* (1808), *Cleopatra*, *Diana* (1809), *I Baccanti* (1810), Paër, appelé cette même année à Palerme et sollicité d'écrire une partition de salon, composa en se jouant l'*Agnese*, son chef-d'œuvre. Transplanté immédiatement sur le théâtre de [illegible], cet ouvrage fut monté par tous les directeurs des scènes [illegible] et se répandit rapidement dans l'Europe entière. A cette époque, Paër eût pu prendre la devise de Fouquet : *Quo non ascendam?* Aucun rival ne lui disputait la palme. Generali, Mayr obtenaient à grand'peine, en Italie, leurs derniers triomphes devant un public indifférent et blasé. Rossini n'était pas encore. On attendait une grande œuvre dramatique; l'œuvre ne vint pas.

En 1812, malgré les éminents services que Spontini rendait à l'art musical dans sa direction du Théâtre-Italien, ce compositeur fut contraint de résigner ses fonctions. Paër, qui dirigeait à cette époque le petit théâtre italien de la cour, jaloux des succès de son rival sur la scène de l'Académie impériale de musique, imagina une intrigue assez plate qui fit tomber son antagoniste. **Signor Astucio**, comme on appelait alors Paër, s'entendait assez bien aux ténébreuses menées, système qu'on lui vit pratiquer en maintes occasions. Choisi par l'empereur Napoléon Ier pour remplacer l'auteur de la *Vestale*, Paër géra le Théâtre-Italien jusqu'en 1816. La Restauration le maintint dans son poste, mais en réduisant considérablement ses appointements; cependant, comme indemnité, on lui accorda les titres de compositeur de la chambre du roi et de maître de chant de la duchesse de Berry. Quand Mme Catalani eut obtenu l'entreprise des Bouffes, elle choisit Paër pour directeur de musique. Cette gestion fut déplorable; l'auteur d'*Agnese* y compromit sa réputation et son talent par sa faiblesse pour les caprices étranges et les mesquines jalousies de l'illustre cantatrice. En 1818, la ruine de l'entrepreneur amenait la clôture du théâtre. L'année suivante, lors de la réouverture des Italiens, Paër fut réintégré dans ses fonctions. Il profita, dit-on, de son autorité et de son pouvoir pour reculer, autant que faire se put, la mise en scène d'*Il Barbiere* et des autres ouvrages de Rossini. Il écrivait peu au milieu de toutes ces intrigues. En 1821 seulement, pressé par Mme Sophie Gay, il consentit à griffonner en toute hâte les morceaux du *Maître de chapelle*, dont quelques fragments, devenus classiques, figurent encore, au Conservatoire, à l'état de grammaire lyrique.

En 1823, Rossini fut nommé directeur du Théâtre-Italien, qu'il administra jusqu'en 1826. Après sa retraite, Paër, qui avait donné sa démission à l'avénement de son rival, reprit la surveillance de ce spectacle. Malheureusement pour lui, les précédentes directions avaient laissé le théâtre dans un état déplorable : il n'y avait plus ni orchestre, ni chanteurs, ni répertoire. En un an, Paër ne put ni combler tous les vides ni parer à toutes les nécessités; d'ailleurs, il s'était fait, par son caractère intrigant et jaloux, beaucoup d'ennemis, qui lui imputèrent toutes les fautes passées. Le parti hostile cria si haut, que, dans un moment d'humeur, le surintendant des beaux-arts le destitua. Paër réclama vivement. On ne pouvait revenir sur la mesure prise, mais on lui donna comme compensation la croix de la Légion d'honneur. Nommé, à la mort de Catel (1831) et en remplacement de ce musicien, membre de l'Institut, il fut, l'année suivante, chargé par le roi Louis-Philippe de la direction de sa chapelle. Sous ce pouvoir, comme sous les précédents, Paër resta fidèle à ses habitudes serviles et courtisanesques; on lui jeta en pâture, en 1834, une place d'inspecteur des études au Conservatoire, puis, en 1838, un titre de professeur de composition. Cette même année (1834), après un silence de dix ans, il donna à l'Opéra-Comique sa dernière et caduque production, *Un caprice de femme*, qui tomba sous l'indifférence générale. Herold avait donné ses deux chefs-d'œuvre, *Zampa* et le *Pré aux Clercs;* Auber enrichissait quotidiennement l'Opéra-Comique de ses brillantes inspirations. La partition de Paër, comparée à ces œuvres vivaces, pleines de jeunesse, fit l'effet d'une douairière cassée, musquée, cachant sous le plâtre et le rouge les rides de sa face centenaire. L'auteur d'*Agnese* comprit que son rôle était fini; il se borna aux petits concerts particuliers et essaya de faire revivre, par de petites compositions sans vitalité, sa réputation à moitié éteinte. A soixante-huit ans, il s'affaissa subitement et, le 3 mai 1839, il rendait le dernier soupir.

Paër n'a jamais aspiré qu'au joli. Aucune grande idée ne se dégage des cinquante et une partitions qu'il a laissées. La mélodie abonde dans ses œuvres; elle y circule pimpante et coquette; la grâce y sourit; l'expression dramatique est presque toujours juste; le tour d'idée, heureux; l'instrumentation, correcte et intéressante; mais rien n'y part du cœur. Le génie a manqué : Paër ne fut qu'un grand talent.

Indépendamment de ses ouvrages dramatiques, dont les principaux sont : la *Griselda*, *Camilla*, *Il Sargino*, l'*Agnese* et le *Maître de chapelle*, on a publié de lui trois oratorios, trois pièces de musique religieuse, dix cantates et deux sérénades; des ariettes, cavatines et duos italiens; des romances françaises et deux livres d'exercices pour soprano et ténor; trente œuvres de musique instrumentale, et enfin diverses compositions pour piano seul.

PÆSANA, ville du royaume d'Italie, province de Coni, district et à 17 kilom. O. de Saluces, [illegible], à 542 mètres d'altitude, sur les deux rives du Pô; 6,450 hab. C'est là que mourut Didier, roi des Lombards.

PAESE, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 8 kilom. de Trévise; 2,813 hab.

PAESIELLO, célèbre compositeur italien. V. PAÏSIELLO.

PÆSTUM, en grec *Posidonia*, ville de l'Italie ancienne, dans la Lucanie, sur le golfe de son nom, à 40 kilom. S.-E. de Naples. Elle était renommée dans l'antiquité par ses champs de rosiers, qui ne présentent plus aujourd'hui qu'une plaine insalubre et déserte. Près de son emplacement s'élève maintenant le village de Pesto, sur le golfe de Salerne.

La fondation de Pæstum remonte jusqu'aux anciens Sybarites qui, ayant abordé sur cette plage, y bâtirent une ville d'où ils furent plus tard chassés par les Lucaniens. En 479 avant J.-C., cette ville tomba au pouvoir des Romains et, vers 915 de l'ère chrétienne, elle fut détruite par les Sarrasins. Les restes majestueux de cette antique cité méritent une attention particulière. Les murailles de la ville, bâties en larges pierres, jointes les unes aux autres avec une rare perfection, quoique sans ciment, donnent une idée de la grandeur qui présidait à tous les ouvrages des anciens. Des quatre portes de Pæstum, il n'existe plus qu'une seule, qui se compose d'un arc en pierre de 15 mètres de hauteur; les bas-reliefs de la voûte ont été détruits par le temps. Au milieu des ruines, en partie couvertes d'humus verdoyant, on remarque le temple de Neptune, le plus majestueux des monuments de Pæstum; ce qui a fait croire qu'il était consacré à Neptune, auquel la ville de Pæstum était dédiée. Il est composé d'énormes pierres de taille carrées et a la forme d'un quadrilatère de 56m,33 de longueur sur 25 mètres de largeur. Les deux façades du portique sont ornées chacune de six colonnes cannelées, d'ordre dorique, servant de soutien à un grand bas-relief et à un frontispice semblable à celui du Panthéon de Rome; les deux côtés du temple sont aussi ornés chacun de quatorze colonnes cannelées, sans base, et reposant immédiatement sur les trois degrés qui environnent l'extérieur de l'édifice. Deux escaliers introduisent dans le portique du temple, qui est soutenu par deux pilastres et deux colonnes au milieu. La partie opposée présente les mêmes ornements. La cella du temple est fermée par quatre murailles et ornée d'un second ordre composé de quatorze colonnes un peu plus légères et disposées en rangs de sept sur chaque côté. Ces colonnes soutiennent de très-gros morceaux de l'architrave, sur lequel s'élève un autre rang de petites colonnes destinées à soutenir la charpente du toit; mais il ne reste plus aujourd'hui que cinq de ces colonnes d'un côté et trois du côté opposé. On y voit le lieu du sanctuaire et des autels destinés aux sacrifices et une partie de l'escalier qui y conduisait. Les règles dont on s'est servi pour la construction de ce temple sont absolument différentes de celles de l'architecture grecque et vitruvienne; tout y annonce son ancienne origine, remontant sans doute aux temps héroïques, où l'on ne visait qu'au simple grandiose, sans se soucier de l'élégance.

A quelque distance du temple de Neptune se trouvent les restes du théâtre et de l'amphithéâtre de Pæstum. Quant au théâtre, il est tellement détruit, qu'on en reconnaît à peine le plan. Plusieurs fragments de pierre gisent épars sur le terrain; on y voit divers griffons et autres figures emblématiques. Les superbes bas-reliefs qui y ont été découverts prouvent la beauté et l'ancienne magnificence de ce bâtiment. A moins de 100 mètres du théâtre se trouvent les restes de l'amphithéâtre, qui était placé au centre de la ville. Quoiqu'il soit entièrement ruiné, on en reconnaît cependant le plan à forme ovale, dont le plus grand diamètre est de 59 mètres et le moindre de 40m,66. On y voit encore les débris de dix degrés et la situation des cages où les bêtes féroces étaient renfermées.

A cinquante pas environ de l'amphithéâtre est le temple dit de Cérès. Quoique ce temple soit petit et moins imposant que celui de Neptune, il a plus de légèreté et d'élégance. L'extérieur de cet édifice a 28m,33 de longueur sur 16m,66 de largeur; il est environné d'un portique soutenu par treize colonnes sur les deux côtés longs et six de front. Toutes ces colonnes sont cannelées, sans base et posées sur le dernier des trois degrés qui environnent le temple. Elles ont 1m,33 de hauteur sur 5m,33 de diamètre. Elles soutiennent un magnifique entablement et un frontispice sur les deux façades. Après avoir monté les degrés, on entre dans le portique [illegible] murailles des quatre côtés et porte encore les traces du sanctuaire et des autels érigés pour les offrandes et les sacrifices. Le dernier monument que l'on observe dans cette ville détruite est ce qu'on appelle la *Curia* ou le *Portique*. [illegible] comme un de ces portiques destinés aux réunions publiques ou à la promenade des citoyens. [illegible] tées sur le dernier des trois degrés qui l'en[illegible] grands pilastres latéraux et trois colonnes au milieu. Toute la place du portique était divisée en deux parties égales par un ordre de colonnes placé en ligne droite et dont trois seulement subsistent aujourd'hui. Le pavé s'élève un peu autour de ces colonnes pour former un lieu plus noble, où les premiers citoyens et les magistrats se trouvaient séparés du reste du peuple. Ces colonnes ont été placées à un diamètre et demi l'une de l'autre, pour conserver l'espace nécessaire à la promenade. L'architecture de l'édifice est très-élégante, comme on le reconnaît à la belle forme des colonnes et des chapiteaux, qui sont beaucoup plus ornés que ceux des temples, ce qui indique certainement un second âge de l'ordre dorique.

PÆSTUMNIEN, IENNE adj. (pè-sto-mni-ain, iè-ne). Géogr. anc. Qui appartient, qui a rapport à la ville de Pæstum : *Antiquités* PÆSTUMNIENNES.

— Archit. Se dit de l'ordre employé dans le temple de Pæstum, c'est-à-dire le dorique grec : *La [illegible]* PÆSTUMNIENNES *[illegible] ble*. (Th. Gaut.) *Beaucoup de gens préfèrent [illegible] plus richement ciselées toutes sortes d'abominables édifices percés de beaucoup de fenêtres et ornés de colonnes* PÆSTUMNIENNES. (Th. Gaut.)

PÆTE, NON DOLET (*Cela ne fait pas de mal, Pætus*). V. PÆTUS.

PÆTGES (Mme Jeanne-Louise), actrice danoise. V. HEIBERG (Mme).

PÆTUS CATUS (Sextus Ælius), jurisconsulte romain. Il publia, vers l'an 200 av. J.-C., un ouvrage connu sous le nom de *Droit Elien* et dans lequel il s'efforça de vulgariser la connaissance du droit, alors très-peu répandue.

PÆTUS (Cæcina), personnage consulaire, mort vers 42 de notre ère. Il se trouva engagé dans la conjuration de Scribonius contre l'empereur Claude et fut condamné à mort. Arria, sa femme, n'ayant aucun espoir de sauver son mari et voyant qu'il n'avait pas le courage de se donner la mort, prit un poignard, se l'enfonça dans le sein et, le retirant, elle le lui présenta en disant : « Pætus, cela ne fait pas de mal. *Pæte, non dolet!* » Pætus se frappa aussitôt, à l'exemple de sa femme.

— Pætus, disait Arrie, en lui rendant l'épée
De [illegible],
Prends [illegible]
Le coup [illegible];
Et [illegible]
Est celui [illegible], Pætus, [illegible]

La Monnaye.

Le mot remarquable d'Arria se rappelle aussi bien en français qu'en latin :

« L'effusion du sang n'est rien, c'est la cause qui le fait répandre qu'il faut considérer. Souvenez-vous de cette Romaine qui, s'essayant au suicide, [illegible] : *Pæte, non dolet*, Pætus, cela ne fait pas de mal. »

[illegible]

« Gaston de Neuil, s'il avait eu trente ans, se serait enivré; mais ce jeune homme, encore naïf, ne connaissait ni les ressources de l'expérience ni les expédients de l'extrême civilisation. Il n'avait pas là près de lui un de ces bons amis de Paris qui savent si bien vous dire : *Pæte, non dolet*, en vous tendant une bouteille de vin de Champagne. »

[illegible]

« Je [illegible] veux vous demander par occasion comment [illegible] faisais sur l'horreur que vous me témoigniez de cette dignité; je vous donnais mon exem[illegible] »

Mme de Sévigné.

Pætus et Arria [illegible] cher un passage, entre la gorge et la clavi[illegible]

porte à lui-même, la confiance dans la vie nouvelle qui va s'ouvrir. Le corps semble chercher un appui sur la terre, afin de prendre son élan pour la quitter; le court manteau qui flotte sur son épaule est comme agité par le vent. On dirait que ce Gaulois se hâte de répondre à l'appel du conducteur des âmes et qu'avec lui il entre déjà dans l'immortalité.

On peut voir une copie de ce groupe sublime dans le vestibule du palais du Corps législatif.

PÆTUS (Thraséas), sénateur romain, gendre d'Arrie, mort en 66 de notre ère. Stoïcien et républicain, il eut le courage de sortir du sénat pour ne pas entendre Sénèque se déshonorer en prononçant l'apologie du meurtre d'Agrippine. Il fut condamné à mourir; et son épouse, imitant le mâle exemple donné par sa mère, s'arracha la vie sur le cadavre de son époux.

PÆTUS (Luc PETUS ou), jurisconsulte et antiquaire italien, né à Rome en 1512, mort en 1581. Il devint avocat et publia deux ouvrages rares que recherchent les curieux : *De judiciaria forma capitolini fori libri IX* (Rome, 1567, in-8°), *De mensuris et ponderibus romanis et græcis cum his quæ hodie Romæ sunt collatio, lib. V; Ejusdem variarum lectionum liber unus* (Venise, 1573, in-4°). Le traité de Pætus *De mensuris*, rempli de recherches et de solide érudition, a été réimprimé par Gronovius dans le *Thesaurus antiquitatum Romanarum* (t. II, p. 1609), avec la préface de l'auteur au pape Pie V. Ces deux éditions sont accompagnées de planches représentant les poids et mesures des Romains.

PAEZ (Bérémond et Ferdinand), fils du comte de Transtamare, P. de Lima. Ils furent tous deux amants de Thérèse, veuve du roi de Portugal, Henri de Bourgogne. Ferdinand épousa Thérèse vers 1124, tandis que son frère Bérémond épousait la fille de cette princesse. En 1128, Henriquez, fils et successeur de Henri de Bourgogne, ayant pris possession du pouvoir, enferma sa mère dans un couvent et exila son époux.

PAEZ (François), missionnaire et jésuite espagnol, né à Olmedo en 1564, mort en 1622. Il était en mission à Goa lorsqu'il fut chargé, en 1589, d'aller prêcher la foi en Abyssinie. Il partit déguisé en Arménien, fut pris par des pirates arabes qui, pendant sept ans, le réduisirent à une dure captivité, recouvra en 1596 la liberté, retourna à Goa, puis se livra successivement à des prédications dans cette ville, à Diu, à Bacaïm, etc., et fit de nouveau voile pour l'Abyssinie, où il arriva en 1603. Lorsqu'il eut appris les dialectes de ce pays, il se livra à l'instruction de la jeunesse, à qui il enseigna en même temps le christianisme. Appelé en 1604 à la cour du roi Za-Denghel, il y convertit ce prince, ainsi que ses principaux officiers. Mais le peuple, soulevé par les prêtres abyssins, se révolta contre le roi, qui fut tué près de Goïam. Néanmoins, Paez conserva sous le successeur de ce prince, Meleck-Seghed, la faveur dont il avait joui sous Za-Denghel. Il reçut de lui à Gorgora, dans l'Amhara, un vaste terrain sur lequel il construisit un couvent, l'accompagna dans plusieurs de ses expéditions militaires (1618), et mourut d'un accès de fièvre pernicieuse dans son couvent de Gorgora. On a de lui : des *Lettres* publiées dans les *Litteræ annuæ*; un *Traité des mœurs des Abyssins*, en dialecte amharique; une *Doctrine chrétienne*, traduite en gheez, et une *Histoire d'Abyssinie*, de 1555 à 1622, traduite en français sous le titre de *Dissertation touchant l'origine du Nil* (Paris, 1667, in-4°).

PAEZ (Gaspard), missionnaire et jésuite espagnol, né à Covilham (Andalousie) en 1582, mort en Abyssinie en 1635. Il fut envoyé en mission à Goa, puis en Abyssinie (1628), lorsque, après sa conversion, le roi de ce pays, Meleck-Seghed, demanda qu'on lui envoyât de nouveaux jésuites. Mais, après la mort de ce prince, son fils et son successeur, Facilados, fatigué des troubles causés par les missionnaires, les expulsa. Paez se cacha pour ne point obéir, mais fut pris et mis à mort. Il a écrit des *Lettres* qui ont été insérées dans les *Litteræ annuæ* (1624-1626).

PAËZ (José-Antonio), président et dictateur de la république de Venezuela, né à Aragua, près de la Nouvelle-Barcelone, en 1790, mort en 1873. Il était issu d'une famille d'Indiens convertis au christianisme et il vécut jusqu'à dix-huit ans au milieu des bergers des llanos, sur lesquels son audace et son intrépidité lui acquirent une grande influence. Lorsqu'en 1810 Caracas proclama son indépendance, il s'enrôla sous les étendards de la liberté et se vit bientôt à la tête d'un corps de cavaliers qui devinrent la terreur des Espagnols. L'audacieux coup de main par lequel il délivra la ville de Variñas le signala à l'attention de Bolivar, qui l'admit au nombre de ses officiers. Paëz rendit bientôt d'importants services, surtout pendant les années 1813 et 1814, où il se distingua successivement à Palmerito, Miel, Mantecal, au passage du Frio et sur divers autres points de la province de Casanare. Aussi, quoiqu'il ne fût encore que lieutenant-colonel, le gouvernement le nomma-t-il, en 1816, commandant en chef de l'armée, avec le grade de général de brigade. Il prit dès lors pour base d'opérations la province d'Apure, assura en 1818 la retraite de l'infanterie après la bataille d'Ortiz, battit en 1819 le général espagnol don Pablo Morillo, fut alors promu général de division et, à la bataille de Carabobo, en 1821, il décida, par une charge brillante, la victoire à laquelle la nouvelle république, qui prit le nom de Colombie, dut son indépendance. Lorsqu'on eut organisé l'administration du nouvel Etat, Paëz entra au sénat comme député du département de Venezuela, dont il reçut en même temps le commandement militaire. Pendant la période de paix qui suivit l'expulsion des Espagnols, il acquit avec une étonnante rapidité les connaissances dont il était privé par suite du manque d'éducation première, et prit en même temps une part active aux luttes des partis qui se disputaient le gouvernement. Jaloux de l'influence de Bolivar, il se fit le chef du parti fédératif et chercha vainement à exciter un soulèvement en 1826. Trois ans plus tard, il se mit à la tête du mouvement contre le gouvernement central et, après la séparation de Venezuela et de la Colombie en 1830, fut élu président de la première de ces deux républiques. Il signala son administration par les encouragements qu'il donna à l'agriculture et à l'industrie, et, lorsque les quatre années de sa présidence furent expirées, il se retira dans ses propriétés pour s'y occuper d'agriculture; mais le nouveau président, Vargas, ayant bientôt après été chassé par une révolte, il quitta sa retraite pour défendre la constitution qu'il avait fondée, reprit le commandement de l'armée et rétablit Vargas au pouvoir.

En 1839, Paëz fut de nouveau élu président de Venezuela et rendit encore les plus grands services à cette république jusqu'en 1842, où Soublette lui succéda. Lorsque la guerre éclata, en 1846, entre les hommes de couleur et les crècles, il reçut le titre et les pouvoirs de dictateur et, quand la lutte fut terminée, il fit élire à la présidence, en janvier 1847, Monagas, qui lui prouva sa reconnaissance en le forçant à se mettre, par la fuite, à l'abri de ses mesures violentes. Il se rendit d'abord à Maracaïbo, puis à Curaçao, d'où il revint à Venezuela dans le but de renverser Monagas. Il entra le 2 juillet 1849 à Coro; mais, n'ayant pu y recruter qu'un petit nombre de partisans, il se décida à se rendre, le 14 août suivant, avec ses deux fils, au général Sylva. Il fut conduit à Caracas et y demeura en prison jusqu'au 24 mai 1850, où il recouvra sa liberté, grâce à l'énergie du sénateur Rendon; mais il dut s'engager à quitter le pays et se retira à New-York.

La révolution du 15 mars 1858 ayant renversé Monagas, dont le pouvoir n'avait pas duré moins de dix années, le gouvernement provisoire, présidé par Juliano Castro, rappela dans leur patrie les patriotes exilés. Ce ne fut qu'après de longues hésitations que Paëz se décida à revenir vers la fin de la même année; mais le parti conservateur, qui lui était tout dévoué, ayant eu le dessous dans sa lutte avec les libéraux, il se décida à se retirer, pour ôter tout prétexte à la guerre civile, et partit de nouveau pour l'exil en juin 1859. Comme les mesures prises par le président Tovar pour le rétablissement de l'ordre furent loin d'atteindre le but proposé, les yeux de la nation se tournèrent de nouveau vers le vieux général qui, en octobre 1860, avait été accrédité auprès du gouvernement des Etats-Unis en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la république de Venezuela, et l'on se hâta de le rappeler. A son arrivée (mars 1861), Tovar le nomma général en chef de toutes les troupes de la république, mais chercha bientôt à restreindre tellement son autorité que Paëz donna sa démission; cette retraite causa dans le peuple une telle agitation que Tovar dut abdiquer à son tour le 8 mai suivant. Le vice-président Gual exerça alors la présidence et rappela de nouveau Paëz au commandement en chef des troupes, en lui donnant les pouvoirs les plus étendus; mais le vieux partisan ne tarda pas à entrer en conflit avec Gual, qui appartenait au parti libéral, et donna de nouveau sa démission avec les ministres. Aussitôt éclata un mouvement populaire, pendant lequel la garnison de Caracas fit prisonnier le président Gual. Paëz s'empara alors du pouvoir (août 1861) et se fit proclamer, au mépris de la constitution, président, avec une autorité dictatoriale illimitée; mais sa position était extrêmement difficile. Vainement il chercha, par une politique conciliante, à enlever aux fédéraux tout prétexte pour continuer la guerre civile; il se vit bientôt forcé d'engager une lutte à mort avec la révolution. Il trouva un adversaire redoutable dans le général Falcon, chef principal des fédéraux, et il se vit réduit à conclure, le 23 avril 1863, avec les fédéraux, à Coche, près de Caracas, une suspension d'armes et un traité qui stipulait que l'administration suprême serait confiée à un congrès national; que, jusqu'à l'élection d'un nouveau président, Paëz resterait à la tête de l'administration civile et que Falcon aurait le commandement en chef de toutes les troupes. Par suite de cette convention, Paëz résigna, le 15 juin 1863, la présidence au profit de Falcon, qui fut nommé le 17 juin suivant, par le congrès, président provisoire et fut réélu le 18 mars 1865. Cette réélection consacra définitivement le triomphe du parti fédéraliste. Paëz quitta peu après le Venezuela, se retira à New-York et y termina sa vie.

PAEZ (Alvarez), économiste portugais. V. PELAGIUS.

PAF interj. (paff — onomatop.). Ce mot sert à exprimer un coup frappé ou tout accident qui arrive soudainement : PAF! *un soufflet à droite;* PAF! *un autre soufflet à gauche. J'avais enfin le pied à l'étrier; mais,* PAF! *le cheval crève sous moi et je retombe sur le pavé.* (E. Augier.)

— s. m. Argot. Soulier : *Où as-tu acheté ces* PAFS? ‖ A signifié Vin, boisson enivrante : *Viens d'amitié boire nous trois un coup de* PAF. (Vadé.)

— Adj. Ivre : *Vous avez été joliment* PAF *hier.* (Balz.) *En voilà une qui est un peu* PAF, *dit le sous-lieutenant.* (P. Féval.)

— Techn. *Grès paf,* Grès impropre au pavage.

PAFI s. m. (pa-fi). Mar. Nom commun à la grande voile, que l'on appelle *grand pafi*, et à la misaine, qui porte le nom de *petit pafi*. ‖ *Etre aux deux pafis,* Se dit d'un bâtiment qui ne porte que ses huniers et ses basses voiles. ‖ On dit aussi PACFI.

PAGAHM-MIOU, ville de l'Indo-Chine, dans l'empire des Birmans, à 160 kilom. S.-O. d'Ava, sur la rive gauche de l'Iraouaddy. Cette ville, aujourd'hui en partie ruinée, fut autrefois la capitale de l'empire birman; elle renferme encore un grand nombre d'édifices religieux. « On y fabriquait autrefois, dit M. Ennery, des ouvrages à laque très-estimés; mais cette industrie a complètement abandonné la ville, dont la décadence a été causée en partie par la translation du siége du gouvernement à Ava, en partie par la révolte d'un chef nommé Nakonek et enfin par la désertion des habitants, dont la plupart sont allés s'établir vis-à-vis de Pagahm, à Neoundah, sur la rive occidentale de l'Iraouaddy, qui a hérité du commerce d'ouvrages à laque et d'huile de Pagahm. Cette dernière ville est encore remarquable par plusieurs temples magnifiques et par les grottes situées le long de l'Iraouaddy, où vécurent autrefois un grand nombre d'ermites. »

PAGAIE s. f. (pa-ghè). Mar. Rame particulière, à une ou deux palettes, dont se servent les Indiens d'Amérique pour faire avancer leurs pirogues, sans l'appuyer sur le bord de l'embarcation : *Les chiens des chasseurs, les pattes appuyées sur le bord, poussent des cris lamentables, tandis que leurs maîtres, gardant un profond silence, frappent les flots en mesure avec leurs* PAGAIES. (Chateaub.) ‖ Petit aviron que les pêcheurs manient à deux mains, sans l'appuyer sur le bord de leur bateau.

— Techn. Grande spatule de bois avec laquelle le raffineur de sucre agite la matière, à mesure qu'elle se refroidit.

— Bot. Arbre de la Guyane, appelé aussi YAKELELE, et dont le bois sert à faire des fourches, des canots et des avirons.

PAGALA s. m. (pa-ga-la). Nom donné à des dessins que les indigènes de l'Amérique du Sud exécutent sur les roseaux avec lesquels ils confectionnent divers ustensiles. ‖ On dit aussi PÉGALI.

PAGALE (EN) loc. adv. (an-pa-ga-le). Mar. Précipitamment et sans soin; en désordre : *Amener une voile* EN PAGALE. *Mouiller* EN PAGALE. *Jeter l'ancre* EN PAGALE. *Jeter le lest* EN PAGALE *dans la cale.*

PAGAMIER s. m. (pa-ga-mié). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des loganiacées, tribu des gaertnérées, comprenant des espèces qui croissent à la Guyane. ‖ On dit aussi PAGAMÉE s. f.

— **Encycl.** Le *pagamier* de la Guyane est un arbrisseau de quatre à cinq mètres de hauteur, à rameaux dichotomes, divariqués, couverts d'une écorce rugueuse et rougeâtre, portant des feuilles opposées, très-rapprochées, glabres, entières, lisses, d'un beau vert, longues de 0m,10 environ, lancéolées, acuminées, munies de stipules soudées en gaîne; les fleurs, petites, distantes, sessiles, d'un blanc sale, forment des épis simples, axillaires ou terminaux; le fruit est une baie drupacée, vert noirâtre, presque globuleuse, entourée à sa base par le calice persistant et accru en forme de cupule; elle renferme un ou deux petits noyaux très-durs. Cet arbrisseau, comme l'indique son nom spécifique, habite la Guyane, où il croît abondamment dans les savanes et au voisinage des forêts. Ses propriétés sont à peine connues, et on ne le voit que rarement dans nos serres.

PAGAN (Blaise-François DE), comte de MERVEILLES, célèbre ingénieur militaire français, né à Avignon le 3 mars 1604, mort à Paris le 18 novembre 1665. Il entra au service dès l'âge de douze ans, assista en 1620 au siége de Caen, au combat des Ponts-de-Cé, à la réduction des Navarreins et, en 1621, aux siéges de Saint-Jean-d'Angely et de Clérac. La même année, au siége de Montauban, un coup de mousquet lui enlevait l'œil gauche. Au siége de Nancy, en 1623, il traça devant le roi Louis XIII les lignes de circonvallation. Le comte de Pagan, qui avait déjà perdu un œil, devait être éprouvé une dernière fois; un malheur irréparable dans sa carrière vint le frapper à trente-huit ans. Prêt à partir en Portugal comme maréchal de camp, en 1642, il perdit entièrement la vue. Incapable désormais de servir son pays par son courage, il se remit à l'étude des mathématiques et des fortifications. Trois ans après, en 1645, il publia son *Traité des fortifications* (Paris, in-fol.); en 1651, ses *Théorèmes géométriques*, et, en 1655, une paraphrase d'un ouvrage du jésuite espagnol Christophe de Rennes, la *Relation de la rivière des Amazones*. On prétend même que c'est lui, quoique aveugle, qui disposa la carte placée en tête de cet ouvrage. Sa *Théorie des planètes* parut en 1657 et, un an plus tard, en 1658, il publia ses *Tables astronomiques*. Il distingue dans ses ouvrages trois espèces de fortifications : la grande, la moyenne et la petite, qui ne diffèrent que par les longueurs des côtés extérieurs, 200, 180 et 160 toises. L'un des premiers, il établit dans ses bastions des retranchements intérieurs. Ainsi devint un savant et un écrivain remarquable celui qui n'aurait peut-être été qu'un soldat courageux, un général distingué, celui qui, en 1629, à la tête des enfants perdus, força les trente-deux barricades du Pas de Suse par un acte de bravoure et de singulière adresse. Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées en 1669.

PAGANALIES s. f. pl. (pa-ga-na-lî — lat. *paganalia; de pagus*, bourg, village). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Cérès et des autres divinités champêtres, qui se célébraient dans les villages au mois de janvier. ‖ On dit aussi PAGANALES.

— **Encycl.** Ces fêtes champêtres, qui se célébraient encore au temps des empereurs, avaient été instituées par Servius Tullius. Elles revenaient annuellement à la fin de janvier ou au commencement de février, sept jours après les sementines. Les villageois purifiaient leurs maisons, offraient des gâteaux aux dieux lares et sacrifiaient à Proserpine, déesse de la germination. C'était en même temps l'occasion du dénombrement des bourgs, et tel avait été l'objet primitif des *paganalies*. Denys d'Halicarnasse raconte, en effet, que Servius, ayant partagé le territoire entre les tribus de la campagne, fit fortifier les bourgs pour servir de refuge aux paysans lors des incursions de l'ennemi. Ces postes étaient commandés par des magistrats chargés d'enregistrer les noms de ceux qui s'y retiraient et de dresser l'état de leurs biens. Afin de connaître et de compter plus facilement le nombre des habitants, Servius fit dédier dans chaque bourg des autels aux dieux protecteurs du bourg. Il ordonna que, chaque année, tous les habitants vinssent honorer ces dieux par des sacrifices communs. Ce furent les fêtes connues sous le nom de *paganalies*, et il en régla lui-même les cérémonies. Il fallait qu'en se présentant à ces sacrifices chacun apportât une pièce de monnaie différente, selon que le porteur était un homme, une femme ou un enfant au-dessous de l'âge de puberté. Ces monnaies, comptées par ceux qui présidaient aux sacrifices, donnaient exactement le chiffre de la population distinguée par sexe et par âge.

PAGANEL s. m. (pa-ga-nèl — ital. *paganello*, même sens). Ichthyol. Poisson du genre gobie, qui habite la Méditerranée.

PAGANEL (Pierre), homme politique et écrivain français, né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) en 1745, mort à Liége en 1826. Son père, qui était notaire, le mit au séminaire et il se fit ordonner prêtre en 1773. Paganel devint ensuite professeur de rhétorique au collége d'Agen et fonda dans cette ville, en 1776, la Société d'agriculture, des sciences et des arts. Il avait été secrétaire de l'évêque d'Agen et desservait la cure de Noaillac depuis 1780 lorsque commença la Révolution. Les idées nouvelles trouvèrent en lui un chaud partisan. Nommé procureur-syndic de son district en 1790, il fut élu par le département de Lot-et-Garonne membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention (1792). Lors du procès de Louis XVI, il se prononça d'abord pour la déchéance, puis vota la mort sans appel, mais avec sursis. En 1793, il se maria et fut chargé de diverses missions dans les départements. Envoyé successivement dans la Gironde, le Lot, la Haute-Garonne, le Tarn et l'Aveyron, il fit preuve d'une grande modération, fut accusé de tiédeur, mais se justifia devant le comité de Salut public. A la Convention, Paganel ne joua qu'un rôle effacé et s'attacha à rester dans l'ombre en votant ordinairement avec la Plaine. Après l'expiration de son mandat, il devint chef du contentieux, puis secrétaire général du ministère des affaires extérieures sous Talleyrand, devint ensuite chef de division à la chancellerie de la Légion d'honneur (1809-1814) et fut exilé en 1816 comme régicide. On a de lui, entre autres écrits : *Essai historique et critique sur la Révolution française* (1810, 3 vol. in-8°), ouvrage qui fut saisi et dont l'édition presque entière fut détruite par la police impériale; les *Animaux parlants* (Liége, 1818, 3 vol. in-12), traduit de Casti, et des *Mémoires*, publiés dans le recueil de la Société des antiquaires.

PAGANEL (Camille-Pierre-Alexis), homme politique et littérateur, fils du précédent, né

à Paris en 1797, mort en 1859. Avocat estimé du barreau de Paris depuis 1816, il devint en 1830 juge suppléant au tribunal civil de la Seine. Deux ans après, il était maître des requêtes en service extraordinaire, puis, en 1833, maître des requêtes en service ordinaire. L'année suivante, Paganel fut élu député à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) et réélu par le même collège jusqu'en 1846. L'appui constant qu'il donna au pouvoir lui valut d'être successivement nommé secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce (1840), conseiller d'État et directeur de l'agriculture et des haras. La révolution de février 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Comme écrivain, il a publié les ouvrages suivants : *Coup d'œil sur l'état politique de l'Europe en 1819* (Paris, 1819, in-8°); *De l'Espagne et de la liberté* (Paris, 1829, in-8°), traduction annotée de l'*Abrégé de l'histoire romaine* de Florus (Paris, 1823, in-8°); *Théodora* ou la *Famille chrétienne* (Paris, 1824, in-12); le *Tombeau de Marcos Botzaris* (Paris, 1826, in-8°); *Missolonghi n'est plus! Appel aux amis des Grecs* (Paris, 1826, in-32), écrit dans lequel il se montra tout dévoué à la cause des Hellènes; *Histoire de Frédéric le Grand* (Paris, 1830, 2 vol. in-8°); *Essai sur l'établissement monarchique de Napoléon* (Paris, 1836, in-8°), ouvrage dans lequel il se livre à la recherche des causes qui ont amené l'établissement de l'Empire; *Histoire de Joseph II, empereur d'Allemagne* (Paris, 1843, in-8°); *Histoire de Scanderbeg* (Paris, 1855, in-8°). — L'abbé PAGANEL, auteur d'un *Examen critique des opinions de Lamennais* (1824, in-8°) et de *Mémoires secrets sur l'archevêque de Paris* (1831, in-8°), etc., n'était point, comme l'a prétendu Quérard, le frère de Camille Paganel.

PAGANI s. m. (pa-ga-ni). Ornith. Espèce de buse qui habite la Guyane, et qu'on appelle aussi MANGEUR DE POULES.

PAGANI, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 12 kilom. N. de Palerme, ch.-l. de mandement; 12,169 hab.

PAGANI, nom d'une famille de peintres italiens, dont les principaux membres sont les suivants : Vincenzo PAGANI, né à Monte-Rubiano, dans la Marche d'Ancône, vers la fin du XVe siècle. Il fut, croit-on, un des élèves de Raphaël. Il reste de lui, dans sa ville natale, une belle *Assomption*, et, à Fallerone et à Sarneno, deux tableaux également estimés. — Son fils et son élève, Lattanzio PAGANI, surnommé *Lattanzio della Marca* ou *da Rimini*, fut chargé d'importants travaux et se signala comme un peintre estimable. Ayant été nommé *bargello* de Pérouse en 1553, il renonça, à partir de ce moment, à la culture de son art. — François PAGANI, né à Florence vers 1531, mort en 1561. Il fut l'élève de Maturino et imita avec succès la manière du Caravage. Il orna de fresques les deux façades du grand palais de Giuliano de' Ricasoli. La plus belle était une peinture monochrome en jaune, où il avait représenté *Jupiter et Junon*. — Son fils, Gregorio PAGANI, né à Florence en 1558, mort en 1605, reçut les leçons de Titi, puis de Cigoli, et devint un des meilleurs artistes florentins de la fin du XVIe siècle. On n'a de lui qu'un petit nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : l'*Adoration des mages*, à l'église del Carmine; *Saint Dominique obtenant du pape Honorius III l'approbation des statuts de son ordre*, belle fresque qu'on voit dans le cloître de Sainte-Marie-Nouvelle, également à Florence. Son chef-d'œuvre, une *Invention de la croix*, a péri dans un incendie; il ne nous est connu que par une gravure médiocre. Citons encore : *Loth et ses filles*, au palais Pitti; le *Sommeil de Diane*, le *Dieu Pan entrant dans une grotte*, *Moïse frappant le rocher*, *Adam et Ève cueillant la pomme*, la *Vierge avec l'Enfant Jésus, entourés de plusieurs saints*, tableau fort remarquable qui fait partie de la galerie de Brescia. — Paul PAGANI, né à Valsolda, dans le duché de Milan, en 1661. Il alla ouvrir une école de peinture à Venise et retourna vers la fin de sa vie en Lombardie, où il mourut en 1716. On voit de lui, à Venise, un tableau représentant une des *Œuvres de la Miséricorde*, et, à Dresde, une *Madeleine en méditation sur un livre et un crucifix*.

PAGANICA, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et à 7 kilom. N.-E. d'Aquila; 4,258 hab.

PAGANICA (Niccolo DI), astrologue et dominicain italien qui vivait dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il se fit recevoir docteur en médecine, étudia l'astrologie et acquit une grande réputation. S'étant rendu en France, il fut chargé, en 1371, de tirer l'horoscope de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. On lui attribue un *Compendium astrologiæ*, resté manuscrit.

PAGANI-CESA (Giuseppe-Urbano), poëte italien, né à Bellune en 1757, mort à Venise en 1835. Il s'attacha à combattre les réformes introduites dans la poésie italienne par Alfieri et Monti, débuta, en 1782, par un recueil de vers, puis fit paraître un poëme agréable, la *Villegiatura di Clizia* (1802), et quelques tragédies : C. Gracco (1808); [illegible] la *Moglie indiana*, etc. On trouve dans ses vers, écrits avec facilité, beaucoup de chaleur et d'imagination. Pagani-Cesa a émis ses idées sur le théâtre dans un ouvrage intitulé : *Considerazioni sul teatro tragico italiano* (Florence, 1826, in-8°).

PAGANINI (Nicolo), célèbre violoniste italien, le plus étonnant instrumentiste de ce siècle, né à Gênes le 18 février 1784, mort à Nice le 27 mai 1840. Son père était facteur du port à Gênes et, malgré le peu d'éducation qu'il avait reçu, il sentait vivement les beautés de la musique. Découvrant les heureuses dispositions de son fils, il le confia aux soins d'un professeur obscur, puis le plaça chez Costa, premier violon des églises de Gênes, et, enfin, chez Alexandre Rolla, qui jouissait d'une grande réputation à Parme. Dès l'âge de onze ans, Paganini savait tout ce que les maîtres pouvaient lui apprendre et rêvait déjà quelque chose au delà. Ghiretti, chez qui il étudiait vers cette époque le style instrumental, s'effraya de l'indocilité d'un élève qui s'écartait des saines traditions classiques et cherchait à rendre des effets auxquels nul encore n'avait pensé; les imperfections du jeu de l'artiste encore enfant semblaient lui donner raison, mais Paganini avait trouvé sa voie. Dès cet âge, il ne devait rien qu'à lui-même; il se plaisait à inventer des difficultés et à les résoudre; il travaillait son instrument avec un acharnement inouï, essayant le même trait de mille manières pendant dix ou douze heures de suite, jusqu'à épuisement de ses forces.

En 1797, il fit avec son père une première tournée artistique dans le nord de l'Italie; puis, impatient de tout frein, il s'échappa deux ans plus tard de la maison paternelle et se mit à courir le monde. Ce fut à Lucques et à Pise qu'il obtint ses premiers succès. Le jeu et les femmes, quoiqu'il n'eût qu'une quinzaine d'années, l'occupaient presque autant que son violon, dans ce premier enivrement de liberté, et l'un de ses biographes, M. Schottky (*Paganini's Leben und Treiben*, Prague, 1830, in-8°), raconte de lui des aventures qui sembleraient détachées des *Mémoires* de Casanova. Cette vie dissipée lui coûta cher; volé à plusieurs reprises par des grecs, vivant au jour le jour dans les tripots, il se vit cloué par la misère dans d'infimes petites villes d'Italie, lui qui rêvait les grands voyages à travers l'Europe, sans compter que ces excès précoces minèrent sa santé, déjà débile, et qu'il fut en proie, avant d'avoir atteint vingt ans, à une maladie nerveuse qui le forçait à prendre des semaines et des mois entiers de repos absolu. Il rencontra cependant quelques veines heureuses dans cette vie d'aventures et d'expédients. Ayant joué et perdu jusqu'à son violon, à Livourne, il dut recourir à l'obligeance d'un négociant français, grand amateur de musique, nommé Livron, qui possédait un excellent guarnerius. Après le concert, où il avait brillé par les effets les plus surprenants, Paganini reporta le guarnerius à son propriétaire, qui s'écria : « Je me garderai bien de profaner des cordes que vos doigts ont touchées; c'est à vous maintenant que mon violon appartient. » C'est ce même violon sur lequel Paganini s'est fait entendre toute sa vie et qui passait pour avoir quelque chose de diabolique. Une autre fois, il gagna à un peintre de talent, Pasini, un stradivarius d'un grand prix en exécutant séance tenante, par suite d'une gageure, un morceau où des difficultés insurmontables pour tout autre avaient été accumulées. Il a raconté aussi qu'ayant encore une fois tout perdu, il se vit sur le point de vendre son gagne-pain à un grand seigneur qui voulait l'avoir pour 2,000 francs et de partir pour la Russie; il entra dans un tripot, gagna une centaine de francs avec son dernier écu et fit alors le serment de ne plus jouer, serment qu'il tint, assure-t-il.

Pendant quatre ans, il disparut entièrement de la scène du monde; une grande dame l'avait enlevé et emmené dans un château, où il vécut paisiblement, oubliant la gloire qui lui était promise et même, par une bizarrerie singulière, entièrement dégoûté du violon. En revanche, il était épris d'un enthousiasme fervent pour la guitare, et il [illegible] quatre années à l'étude de cet instrument.

Il revint au violon, mais ce goût pour la guitare ne l'abandonna jamais. Plus tard, à Paris, quand le [illegible] il tirait de son portefeuille un recueil de duos pour violon et guitare [illegible] violoniste [illegible] de la partie de guitare, dont il tirait des effets inconnus; et les deux concertants, le modeste [illegible]

En 1805, Paganini [illegible] un effet prodigieux [illegible] fice de nuit, dans un couvent, les moines quittèrent leurs stalles, ne pouvant continuer le service. [illegible] par quinzaine devant la cour de Lucques. Il [illegible] sur deux cordes, le sol et la chanterelle, qu'il fit entendre pour plaire à une dame de la cour de Lucques dont il était vivement épris; la chanterelle exprimait les sentiments d'une jeune fille, le sol la voix d'un amant éperdu, dialogue passionné où les accents les plus tendres succédaient aux emportements de la jalousie. Cette sonate, intitulée la *Scène amoureuse*, eut un énorme succès. Dès lors, Paganini se fit un jeu de se servir de la quatrième corde, dont il savait porter l'étendue jusqu'à trois octaves à l'aide des sons harmoniques.

De 1808 à 1813, il mena une vie errante et tout à fait ignorée. Chose bizarre, il refusa toujours de dire ce qu'il était devenu durant cette longue période, et il fut impossible de retrouver ses traces nulle part. Lorsqu'il reparut et qu'il étonna toute l'Europe, une foule de légendes coururent pour expliquer cette singulière disparition. On prétendit qu'il avait assassiné une de ses maîtresses et que, détenu quatre ou cinq ans en prison, il avait obtenu de garder son violon pour charmer les ennuis de sa captivité; seulement, le geôlier, de peur qu'il ne se pendît, ne lui avait laissé prudemment que la quatrième corde; de là cette prodigieuse habileté de Paganini à jouer avec une seule corde.

Paganini eut beau protester, la légende se perpétua. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, en effet, un violoniste, nommé Durand ou Duranowski, s'était fait arrêter avec deux complices en essayant d'assassiner un curé, et qu'on chargea de ce méfait, en l'enjolivant, l'incomparable virtuose, dont le talent effrayait et dont l'existence semblait entourée de mystère. En 1813, Paganini était à Milan et il y vit jouer un ballet auquel il emprunta ses fameuses variations des *Streghe* (les *Stryges*), qui eurent tant de vogue; l'année suivante, Rossini le rencontra à Bologne, où il donnait un concert des plus brillants dans le palais Pignalver, et, après être resté longtemps sans entendre parler de lui, il le retrouva en 1817, à Rome, au fond d'un grenier, où il languissait depuis deux ans, à la suite d'une longue maladie nerveuse. Il paraissait tout à coup avec éclat dans une grande ville, excitait des transports d'admiration, puis il s'évanouissait, laissant ignorer même le lieu où il vivait obscurément. Pendant les dix années qui suivirent, il fit deux ou trois fois le tour de l'Italie; on le vit à Turin, à Gênes, à Florence, à Naples, à Rome, à Milan, à Trieste, à Venise, à Palerme. Dans cette dernière ville, où il passa les années 1825 et 1826, il avait pour maîtresse une cantatrice distinguée, Antonia Bianchi, dont il eut un fils, Achillino Paganini, qui lui survécut et fut son héritier; il se sépara de la mère à la suite d'une violente scène pendant laquelle elle avait voulu briser son guarnerius. De Palerme, il retourna à Rome, où l'ambassadeur d'Autriche, le prince de Metternich, obtint de lui qu'il irait se faire entendre à Vienne. Il s'y rendit en 1828 (29 mars), après avoir donné à Florence et à Milan de nouveaux concerts qui eurent un grand retentissement. Cette soirée du 29 mars, à Vienne, marqua parmi les plus brillantes de sa vie; l'enthousiasme alla jusqu'au délire. Le compte rendu ultra-poétique que trace de cette soirée le critique Schilling peut donner une idée de l'impression qu'il produisit, non seulement sur le public, mais encore sur les artistes du premier ordre accourus pour le juger. « Au premier coup d'archet qu'il donna sur son guarnerius, on pourrait presque dire au premier pas qu'il fit sur la scène, son génie était affirmé en Allemagne. Enflammé d'une sorte d'électricité rayonnante, il brilla tout à coup comme une apparition miraculeuse dans le ciel de l'art. » Comme il jouait ses variations des *Stryges*, [illegible] entendre des voix chevrotantes de sorcières, des voix surnaturelles et qui donnaient le frisson, des femmes s'évanouirent; un halluciné affirma avoir vu, positivement vu le diable en personne, conduisant l'archet et faisant grimacer sa figure à côté de celle de Paganini, avec lequel il offrait, du reste, une ressemblance frappante. La mode s'en mêla; tout, à Vienne, robes, coiffures, gants, fut *à la Paganini* [illegible] qu'il voulait lui faire dire. On frappa une médaille [illegible] par Lang et porte d'un côté le buste de l'artiste [illegible] ses sur une feuille de musique avec cette [illegible] couraient pas moins sur son [illegible]

[illegible] fait entendre dans les principales villes de la Hollande. Son premier concert eut lieu à [illegible] 9 mars 1831. Le bruit de ses succès [illegible] son extérieur bizarre et le mystère [illegible] enveloppé longtemps son existence, les contes répandus sur lui et les crimes même dont on l'accusait, tout concourait à [illegible] prestige extraordinaire. D'autre part, la récente publication de ses études sur le violon avait ému les artistes, que déroutaient ces énigmes [illegible] la solution, en même temps que la révélation de ce talent qui renversait toutes les idées admises et dédaignait tous les procédés connus. Du reste, rapporte M. Berlioz, cette irrésistible influence de Paganini ne s'exerçait pas seulement sur la tribu des amateurs et des artistes; des princes de l'art eux-mêmes y ont été soumis. Rossini, ce grand dériseur de l'enthousiasme, avait pour lui une sorte de passion mêlée de crainte. Meyerbeer, pendant les pérégrinations de Paganini dans le nord de l'Europe, le suivit pas à pas, toujours plus avide de l'entendre et cherchant inutilement à pénétrer le mystère de son talent phénoménal.

Dans cette soirée du 9 mars, la salle de l'Opéra était une fournaise. L'enthousiasme, chauffé jusqu'à l'ébullition, éclata en démonstrations insensées. Jamais artiste ne vit renouveler, à son profit, les transports délirants que souleva Paganini. Les journaux du moment reproduisirent, en phrases ardentes, les impressions de l'auditoire. Tout fut analysé, son aspect extérieur [illegible] jeu extraordinaire. Paganini avait alors quarante-sept ans et paraissait bien plus vieux; long et maigre, d'une pâleur cadavéreuse, avec de longs cheveux noirs battant le collet de l'habit, des bras et des doigts démesurés, sa haute taille déviée par un déhanchement qui résultait de sa pose habituelle dès qu'il avait le violon à la main, la bouche profondément rentrée et sarcastique, des joues creuses où se dessinaient profondément deux longues rides semblables aux S de son violon, tout cet ensemble lui constituait une physionomie peu commune et en rapport, jusqu'à un certain point, avec l'originalité de son génie. « Son poignet tenait à son bras par des articulations si souples, dit Castil-Blaze, [illegible] qu'à un mouchoir placé au bout d'un bâton et flottant de tous côtés. » Paganini se fit entendre dans quinze grands concerts et exécuta ses plus étonnantes variations, les *Stryges*, le *Carnaval de Venise*, la *Prière de Moïse*, et huit concertos renfermant des difficultés inouïes; il renouvelait incessamment son répertoire et, à chacun de ses progrès remarquables, anéantissait ses ouvrages antérieurs, de sorte que presque tous ses brillants morceaux et ceux qu'auparavant il avait exécutés en Italie et en Allemagne ont disparu. Il en circula pourtant des copies, [illegible] fusa toujours de laisser éditer ses compositions [illegible]

Mme Malibran, au sortir du premier concert, [illegible] suivant cette étonnante variation sur la quatrième [illegible] cuter sur le piano un morceau [illegible]

Au [illegible]

phthisie laryngée qui le privait entièrement de l'usage de la voix, il se rendit à Marseille, dont le séjour lui était prescrit par les médecins, et il parut un moment renaître à la vie (1839). Retiré dans la maison d'un ami, il prenait alternativement le violon et la guitare et se ranimait en exécutant des morceaux de Beethoven, qu'il aimait passionnément. Se croyant tout à fait remis, il voulut gagner Gênes et fut forcé de s'arrêter à Nice, où son mal empira. Un biographe italien a raconté d'une façon touchante ses derniers moments : « Dans sa dernière soirée, il parut plus tranquille que d'habitude. Il avait dormi quelque peu; quand il s'éveilla, il fit ouvrir les rideaux de son lit pour contempler la lune qui, dans son plein, s'avançait au milieu d'un ciel pur. Dans cette contemplation, ses sens s'assoupirent de nouveau, mais le balancement des arbres éveilla en lui un frémissement. Il voulut rendre à la nature les délicates émotions qu'il en recevait à ce moment suprême, étendit la main jusqu'au violon enchanté qui avait charmé son existence et envoya au ciel, avec ses derniers sons, le dernier soupir d'une vie qui n'avait été que mélodie. »

Paganini laissait à son fils Achillino une fortune de 2 ou 3 millions. Les bruits absurdes qui avaient couru autour de lui pendant sa vie circulèrent encore après sa mort; le clergé niçois, persuadé que c'était le diable en personne, refusa de l'inhumer : l'évêque prononça à cet effet une interdiction formelle. Il y eut procès, recours à Rome, enquête, contre-enquête; et, pendant tout ce temps, le corps du grand artiste restait caché dans une cave de l'hôpital de Nice. Le peuple racontait que chaque nuit des cris lamentables s'échappaient de cette cave, et toute la ville fut en rumeur. Enfin, Achillino Paganini parvint à faire transporter le corps de son père à Gênes et de là à la villa Gajona, où il fut inhumé seulement en 1845.

Il a été écrit beaucoup de choses sur Paganini, sur son irritabilité, son avarice, son âpreté au gain. La plupart des faits rapportés sont controuvés ou exagérés. Son irritabilité était extrême, il est vrai, mais provenait de sa nature maladive plus que de son caractère. La sensibilité de son organisme était telle, qu'il ne pouvait toucher son violon sans tressaillir, comme s'il eût craint une souffrance. Aussi, jamais ne jouait-il en dehors de ses concerts; aux répétitions même, s'il voyait quelque figure étrangère, il se contentait de promener sa main sur le manche de l'instrument et de calculer les positions sans même effleurer les cordes de l'archet. Il aimait à dérouter les curieux et les importuns. Quand on lui demandait par quelle méthode et par quels exercices il était parvenu à cette exécution merveilleuse, il répondait en souriant : « C'est mon secret; je le publierai un jour. » Le secret, c'était son génie, et il l'a emporté dans sa tombe. Chaque fois qu'il donnait un concert, ce grand artiste était inquiet, nerveux, agité, comme s'il se fût agi de son premier début; c'est à peine s'il pouvait maîtriser son émotion; ses mains tremblaient; ses joues se couvraient d'une pâleur livide. Dans la matinée, il ne bougeait pas; il se tenait étendu sur une chaise longue ou assis dans son fauteuil. Il repassait ses morceaux dans sa tête. Pendant les répétitions, à la moindre faute, il entrait dans des colères violentes. Si l'on jouait faux, si le *tutti* entrait trop tôt ou trop tard, sa colère était terrible; il ne se possédait plus, il frappait du pied, il se mordait les lèvres. S'il eût tenu les malheureux coupables de lèse-intonation ou de lèse-mesure, il les eût mis en pièces. Lorsque, au contraire, tout marchait à souhait, sa physionomie prenait une expression charmante, son front se déridait, il se tournait vers l'orchestre de l'air le plus aimable et avec le plus gracieux sourire : « *Bravo, signori*, disait-il; *siete tutti virtuosi*. » Arrivait le point d'orgue. Voilà tous les musiciens debout, le regard fixe, haletants, immobiles. Paganini jetait cinq ou six notes avec la dernière nonchalance et ajoutait, en riant : « *Et cætera*, messieurs, à ce soir. »

Très-gai dans le monde, pourvu qu'on ne parlât pas de musique, il était sobre par habitude et par nécessité, ne dînait jamais en ville, par la frayeur qu'il avait de s'oublier en nombreuse et bruyante compagnie, car il expiait le lendemain les moindres excès de table par des souffrances atroces.

Il souffrait dans les dernières années de sa vie des douleurs d'entrailles telles, que le moindre cahot de voiture, sur les grandes routes, lui faisait pousser des cris déchirants; ses yeux s'étaient exaspérés à la lumière de la rampe, si bien qu'il se plaisait surtout dans l'obscurité et, quand on voyait son fils éteindre autour de lui toutes les bougies, on riait et on criait à l'avarice. Cette avarice lui fut vivement reprochée, non moins que ses bizarreries; mais, s'il mettait à haut prix son talent, il n'imposait à personne l'obligation de venir l'entendre; il donna souvent de fructueux concerts au bénéfice des indigents et secourut plusieurs fois de sa bourse des artistes malheureux ou découragés. Plusieurs faits de générosité l'honorent, non-seulement pour l'importance du don, mais pour la manière délicate de donner qui rendait à ses obligés le refus impossible et la reconnaissance légère. Berlioz fut un de ses obligés et dans des circonstances singulières, dont nous lui emprunterons le récit. Paganini s'était montré enthousiaste de la musique de Berlioz après une audition de *Benvenuto Cellini*, qui tomba à l'Opéra, et il lui avait fait transmettre ses éloges. Berlioz, cloué au lit après cette représentation désastreuse, se vit obligé, pour vivre, de monter quand même deux concerts; Paganini assista au second, qui eut lieu le 16 décembre 1838, et fut frappé de la symphonie de *Harold*. « Le concert venait de finir, dit Berlioz, j'étais exténué, couvert de sueur et tremblant, quand, à la porte de l'orchestre, Paganini, suivi de son fils Achille, s'approche de moi en gesticulant vivement. Par suite de la maladie de larynx dont il est mort, il avait déjà perdu la voix; et son fils seul, lorsqu'il ne se trouvait pas dans un lieu parfaitement silencieux, pouvait encore entendre ou plutôt deviner ses paroles. Il fit signe à l'enfant qui, montant sur une chaise, approcha son oreille de la bouche de son père et l'écouta attentivement. Puis Achille, se tournant vers moi : « Mon père, dit-il, m'ordonne de vous assurer, monsieur, que, de sa vie, il n'a éprouvé, dans un concert, une impression pareille; que votre musique l'a bouleversé et que, s'il ne se retenait pas, il se mettrait à vos genoux pour vous remercier. » A ces mots étranges, je fis un geste d'incrédulité; mais Paganini, me saisissant le bras et râlant avec son reste de voix des *oui, oui*, m'entraîna sur le théâtre où se trouvaient encore beaucoup de mes musiciens, se mit à genoux et me baisa la main. Besoin n'est pas, je pense, de dire de quel étourdissement je fus pris. Je cite le fait, voilà tout.

» Le lendemain, j'étais seul dans ma chambre, quand j'y vis entrer le petit Achille. « Mon père, me dit-il, sera bien fâché d'apprendre que vous êtes encore malade et, s'il n'était pas lui-même souffrant, il serait venu vous voir. Voilà une lettre qu'il m'a chargé de vous apporter. » Comme je faisais le geste de la décacheter, l'enfant me dit en m'arrêtant : « Il n'y a pas de réponse, mon père a dit que vous lisiez cela quand vous serez seul. » Et il sortit brusquement. J'ouvris la lettre et je lus : « Mon cher ami, Beethoven mort, il n'y avait que Berlioz qui pût le faire revivre. J'ai déjà goûté vos divines compositions qui sont dignes d'un génie tel que vous, et je vous prie de bien vouloir accepter, en témoignage de mon admiration, 20,000 francs qui vous seront remis par le baron de Rothschild, dès que vous lui aurez présenté la lettre ci-incluse. Croyez-moi toujours votre ami très-affectionné, Nicolo Paganini. Paris, 18 décembre 1838. » Un billet adressé à M. de Rothschild était joint à la lettre. Sans penser commettre une indiscrétion, je l'ouvris précipitamment. Il y avait ce peu de mots : « Monsieur le baron, je vous prie de vouloir bien remettre à M. Berlioz les 20,000 francs que j'ai déposés chez vous hier. » Ce fait montre que si Paganini était avare il était encore plus enthousiaste.

Parmi les nombreuses notices écrites sur ce grand artiste, deux seulement contiennent quelques détails techniques, facilement compréhensibles, sur la manière de jouer et l'exécution de Paganini; nous les empruntons à leurs auteurs, MM. Berlioz et Fétis. « Malgré les progrès rapides, a dit le premier, que fait aujourd'hui, grâce à Paganini, l'art du violon, du côté du mécanisme, les compositions de ce grand virtuose sont encore inabordables pour la plupart des violonistes, et c'est à peine si, à leur lecture, on comprend comment l'auteur put jamais les exécuter. Il faudrait écrire un volume pour indiquer tout ce que Paganini a trouvé, dans ses œuvres, d'effets nouveaux, de procédés ingénieux, de formes nobles et grandioses, de combinaisons d'orchestre qu'on ne soupçonnait même pas avant lui. Sa mélodie est la grande mélodie italienne, mais frémissante d'une ardeur plus passionnée, en général, que celle qu'on trouve dans les plus belles pages des compositeurs dramatiques de son pays. Son harmonie est toujours claire, simple et d'une sonorité extraordinaire. Il a su faire ressortir et rendre dominateur le timbre du violon-solo, en accordant ses quatre cordes un demi-ton plus haut que celles des violons de l'orchestre, ce qui lui permettait de jouer ainsi dans les tons brillants de *ré* et de *la* pendant que l'orchestre l'accompagnait dans les tons moins sonores de *mi bémol* et de *si bémol*. Ce qu'il a découvert dans l'emploi des sons harmoniques simples et doubles, des notes pincées de la main gauche, dans la forme des arpèges, dans les coups d'archet, dans les passages en triples cordes, passe toute croyance; d'autant plus que ses devanciers ne l'avaient pas même mis sur la voie. Paganini est de ces artistes desquels il faut dire : ils sont parce qu'ils sont et non parce que d'autres furent avant eux. Malheureusement, ce qu'il n'a pu transmettre à ses successeurs, c'est l'étincelle qui animait et rendait sympathiques ces foudroyants prodiges de mécanisme. On écrit l'idée, on dessine la forme; mais le sentiment de l'exécution ne peut se fixer, il est insaisissable; c'est le génie, c'est l'âme, c'est la flamme de vie qui, en s'éteignant, laisse après elle des ténèbres d'autant plus profondes qu'elle a brillé d'un éclat plus éblouissant. »

M. Fétis a donné des renseignements encore plus explicites sur le mécanisme de Paganini. « L'opposition des sonorités, dit-il, la diversité de l'accord, l'emploi fréquent des sons harmoniques simples et doubles, les effets de cordes pincées réunis aux effets d'archet, les différents genres de *staccati*, l'usage de la double et même de la triple corde, une prodigieuse facilité à exécuter les intervalles de grand écart avec une parfaite justesse, enfin une variété inouïe d'accentuation, tels étaient les moyens dont la réunion composait la physionomie du talent de Paganini; moyens qui tiraient leur prix de la perfection de l'exécution, d'une exquise sensibilité nerveuse et d'un grand sentiment musical. A la manière dont l'artiste se posait en s'appuyant sur une hanche, à la disposition de son bras droit et de sa main sur la hausse de son archet, on aurait cru que le coup de celui-ci devait être donné avec gaucherie; mais bientôt on s'apercevait que le bras et l'archet se mouvaient avec une égale souplesse et que ce qui paraissait être le résultat de quelque défaut de conformation était dû à l'étude approfondie de ce qui était le plus favorable aux effets que l'artiste voulait produire. L'archet n'excédait pas les dimensions usitées; mais, par l'effet d'une tension plus forte que l'ordinaire, la baguette était un peu moins rentrée. Il est vraisemblable que, par cette disposition, Paganini avait voulu se faciliter le rebondissement de l'archet dans le *staccato*, qu'il fouettait et jetait sur la corde d'une manière toute différente du faire des autres violonistes. Dans la notice qu'il a écrite sur lui-même, il dit que, à son arrivée à Lucques, on fut étonné de la longueur de son archet et de la grosseur de ses cordes; mais plus tard, sans doute, il s'aperçut de la difficulté de faire vibrer de grosses cordes dans toutes leurs parties et, par suite, d'en obtenir des sons harmoniques purs, car il en diminua progressivement le volume; et, lorsqu'il se fit entendre à Paris, ses cordes étaient au-dessous de la grosseur moyenne. Les mains de Paganini étaient grandes, sèches et nerveuses. Par l'effet d'un travail excessif, tous ses doigts avaient acquis une souplesse dont on ne peut se faire une idée. Le pouce de la main gauche se repliait à volonté presque sur la paume de la main, lorsque besoin était, pour certains effets de démanché. Le son que Paganini tirait de son violon était rond et pur, sans être excessivement volumineux, excepté dans certains effets où il rassemblait visiblement toutes ses forces afin de produire des sonorités extraordinaires; mais ce qui distinguait surtout ce côté de son talent, c'est la multiplicité des voix qu'il savait obtenir par des moyens à lui propres, ou que ses prédécesseurs avaient négligés, après leur découverte, parce qu'ils n'avaient pas aperçu tout le parti qu'on en pouvait tirer. Ainsi, les sons harmoniques, dont l'emploi avait toujours été borné, jouaient un rôle important dans la manière de Paganini. Il les utilisait comme un moyen artificiel pour atteindre à de certains intervalles que la main, si grande qu'elle fût, ne pouvait aborder. C'est aussi à l'aide des harmoniques qu'il était parvenu à donner à la quatrième corde une étendue chantante de trois octaves. Avant lui, personne n'avait imaginé que, hors des harmoniques naturels, il fût possible d'en faire entendre de doubles en tierce, quinte, sixte, enfin de faire marcher à l'octave des sons naturels et des sons harmoniques. Toutes ces impossibilités, Paganini les exécutait dans toutes les positions, avec une facilité miraculeuse. Dans le chant, il employait fréquemment un effet de *vibrato* qui avait de l'analogie avec la voix humaine; et, par les glissements affectés de la main, cette voix devenait celle d'une vieille femme, et le chant présentait les ridicules inhérents à certains chanteurs français du passé. L'intonation de Paganini était parfaite et cette qualité était un de ses grands avantages sur la plupart des autres violonistes. Il y avait réellement quelque chose d'inexplicable et de mystérieux dans la faculté qu'il possédait d'exécuter, toujours d'une manière infaillible, des difficultés irréalisables, sans jamais toucher son violon, si ce n'est aux répétitions et aux concerts. M. Harrys, son secrétaire, ne le quitta point pendant une année entière et ne le vit jamais tirer son violon de l'étui lorsqu'il était chez lui. »

L'œuvre de Paganini, publié de son vivant, se composait de : vingt-quatre caprices pour violon seul; douze sonates pour violon et guitare, en deux séries; trois quartetti pour violon, viole, guitare et violoncelle. Schœnenberger, l'éditeur parisien, a, depuis sa mort, publié (1851-1852, in-4°) : deux concertos en *si* mineur et *mi* bémol; c'est dans le premier que se trouve le célèbre ronde de la *Clochette;* des fragments d'une sonate avec orchestre, intitulée : *Movimento perpetuo;* les variations des *Streghe*, du *God save the king*, de l'air *Di tanti palpiti;* vingt variations du *Carnaval de Venise;* soixante variations sur l'air populaire génois connu sous le titre de : *Barrucaba*. Le concerto en *ré* mineur, écrit à Paris et que Paganini fit entendre à son troisième concert en 1831, n'a pas été retrouvé, non plus que sa grande sonate militaire sur la quatrième corde, et la *Prière de Moïse*, et ses variations sur le thème *Nel cor più non mi sento*. C'étaient ses productions les plus achevées et celles où il développait le mieux sa merveilleuse habileté; aussi les cachait-il soigneusement. Personne, de son vivant, ne vit ses parties de violon solo et, de peur d'accident, peut-être n'avait-il confié les meilleures qu'à sa mémoire. Son fils a donné communication de toutes celles qui se trouvaient dans ses papiers.

On peut consulter sur la vie et les œuvres de cet artiste extraordinaire : *Paganini's Leben und Treiben als Kunstler und als Mensch* (*Vie et aventures de Paganini considéré comme artiste et comme homme*), par M. Schottky (Prague, 1830, in-8°); *Vita di Nicolo Paganini*, par le comte G. Conestabile (Pérouse, 1851, gr. in-8°). Cet ouvrage contient, outre d'excellents renseignements biographiques, un catalogue de toutes les œuvres manuscrites de Paganini; *Notice biographique sur Nicolo Paganini, suivie de l'analyse de ses ouvrages*, par J. Fétis (1851, gr. in-8°).

PAGANIQUE adj. (pa-ga-ni-ke — lat. *paganicus;* de *pagus*, bourg, village). Antiq. rom. Qui appartient aux villages ou aux habitants de la campagne. ‖ *Paume paganique* ou substantiv. *Paganique*, Paume bourrée de plumes, plus grande que la paume ordinaire et plus petite que le ballon : *La* PAGANIQUE *était en usage dans les gymnases.*

PAGANISANT s. m. (pa-ga-ni-zan — rad. *paganiser*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui observait certaines cérémonies empruntées aux païens.

PAGANISER v. n. ou intr. (pa-ga-ni-zé — du lat. *paganus*, païen). Se livrer à des actes de païen, vivre en païen.

— v. a. ou tr. Rendre païen : PAGANISER *un peuple.*

PAGANISME s. m. (pa-ga-ni-sme — du lat. *paganus*, habitant de la campagne, parce que les habitants de la campagne, plus attachés à leurs traditions, furent les derniers à abandonner le culte des faux dieux). Culte polythéiste : *Il ne m'entre point dans la tête que Julien ait cru sérieusement au* PAGANISME. (Volt.) *Le* PAGANISME *entier n'est qu'un système de vérités corrompues et déplacées.* (J. de Maistre.) *Le* PAGANISME, *qui pétrit toutes ses créations de la même argile, rapetisse la divinité et grandit l'homme.* (V. Hugo.)

Un si bas, si honteux, si faux christianisme
Ne vaut pas de Platon l'éclairé *paganisme.*
BOILEAU.

‖ Peuples païens : *Le* PAGANISME *inventa des dieux abominables, qu'on eût punis comme des scélérats.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Les chrétiens donnaient le nom de *paganisme*, durant les premiers siècles de l'Eglise, à toute doctrine religieuse autre que la leur ou celle des Juifs; le nom même indique qu'il ne put être appliqué qu'à une époque où, le catholicisme commençant à avoir un grand nombre d'adhérents dans les villes, les vieilles religions de la Grèce et de Rome ne trouvaient plus de fidèles que parmi les habitants des hameaux (*pagi*). Tous les païens étant polythéistes, polythéisme et *paganisme* purent être considérés comme synonymes; cependant les chrétiens, avant d'appeler les mahométans des infidèles, les appelèrent longtemps des païens, quoiqu'ils fussent monothéistes au même titre que les sectateurs du Christ. Retranchant donc du nombre des païens les mahométans, nous pourrons dire que tous les peuples païens sont polythéistes.

Le *paganisme* a revêtu les formes les plus variées; il a été la première expression de ces aspirations religieuses dont les peuples enfants ne peuvent se défendre, puisqu'on en trouve des traces plus ou moins rudimentaires au berceau de toutes les sociétés. Il s'est imprégné du génie de chaque peuplade, de chaque tribu, de chaque nation; il est resté grotesque chez quelques-unes, il est devenu sombre, mystérieux, implacable chez d'autres; chez les plus favorisées, par exemple chez les tribus helléniques, il a été la plus vive source de l'art et du beau idéal. Les ridicules fétiches des peaux-rouges et des nègres, l'abominable Moloch des Phéniciens et des Carthaginois, la Minerve de Phidias et la Vénus de Praxitèle procèdent du même ordre d'inspiration. Sans entrer dans les développements du *paganisme* à travers les âges, et laissant de côté le dénombrement des dieux et l'histoire des mythes, qui font l'objet d'une autre étude (v. MYTHOLOGIE), il nous faut cependant jeter un rapide coup d'œil sur les anciennes religions pour fixer le terrain sur lequel, du Ier siècle au IVe siècle de l'ère moderne, s'engagea la lutte entre le *paganisme* et le christianisme.

Le plus absurde système qui ait été proposé pour l'explication des diverses religions est assurément celui du Père Guérin du Rocher (*Histoire véritable des temps fabuleux*), système repris et aggravé de la façon la plus risible dans l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire. D'après ces intrépides prôneurs du *Pentateuque* et de la loi mosaïque, tous les systèmes philosophiques et religieux du *paganisme* doivent être considérés comme les travestissements d'une réminiscence lointaine et défigurée de la révélation primitive. Ils prétendent retrouver tous les énoncés de la *Genèse*, la création, le paradis terrestre, le serpent tentateur, le déluge, Noé, Abraham, chez tous les peuples et sous tous les climats. Toute la vieille histoire fabuleuse de l'Inde, de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Grèce n'est qu'un commentaire défiguré des livres bibliques : Abraham est devenu Brahma chez les Indous; la reine d'Egypte Nitocris, qui avait les cheveux roux, est un souvenir du passage de la mer Rouge; ce que l'on rapporte de Babylone est également une réminiscence de ce grand fait historique; en effet, que dit-on

de Babylone? Qu'elle avait de hautes murailles; eh bien, les Hébreux passèrent la mer Rouge « comme entre deux hautes murailles. » Est-ce clair? Moïse lui-même a été adoré par les Grecs et les Romains sous le nom de Dionysos et de Bacchus. En effet, Bacchus est toujours représenté avec un thyrse, qui n'est autre que la fameuse verge du chef hébreu, et, ce qui est plus concluant, il était surnommé Liber, épithète qui convient surtout à Moïse comme *libér*-ateur des Hébreux!!! Nous n'inventons pas; ce sont les propres termes de l'*Encyclopédie catholique*. Ni les Grecs ni les Romains ne se doutaient de ces belles choses; mais c'est que le sens de la révélation primitive s'était entièrement perdu.

Laissons de côté ces rapprochements bizarres. La seule révélation primitive qui fut faite à l'homme, c'est le sentiment intime de sa faiblesse vis-à-vis des phénomènes naturels; leur régularité provoqua son admiration, et leur puissance l'effraya. Il fit des dieux de tout ce qu'il ne pouvait comprendre :

Primus in orbe deos timor fecit.

Les Aryas divinisèrent chaque phénomène naturel, et ainsi leur polythéisme se rapprocha du panthéisme; en se perfectionnant, il s'est même absolument confondu avec le panthéisme, comme au point de départ, après avoir parcouru le cycle ordinaire à toutes les religions; les peuples sémitiques, Babyloniens, Assyriens, Phéniciens, Hébreux, eurent, au contraire, une tendance à rapporter les phénomènes naturels à une cause unique; les trois premiers firent un dieu supérieur, Baal, Moloch, Melkart, qu'ils escortèrent de divinités secondaires, et se rapprochèrent ainsi du monothéisme, qui est plus distinct chez les Hébreux. Le polythéisme égyptien eut pour caractère la divinisation des animaux : le bélier, le taureau, la vache, le chien, le chat, l'ibis, le crocodile, la belette; mais le mythe fondamental est celui d'Isis et Osiris, qui symbolise, comme Baal et Melkart, le principe générateur, la fécondité de la nature. D'un culte purement physique, l'adoration du feu, les Perses et les Mèdes passèrent à la distinction de deux principes représentant l'un la lumière, Ormuzd, l'autre les ténèbres, Ahriman; ils eurent ainsi deux ordres de divinités, les divinités bienfaisantes et les divinités malfaisantes; la même distinction se retrouve dans le polythéisme scandinave : Ormuzd est devenu le Muspellsheim, région lumineuse, et Ahriman le Niflheim, région des ténèbres; mais la vertu créatrice universelle est symbolisée dans Odin, et, pour les Perses, le culte du soleil reparaît dans Mithra, dont la religion envahit avec tant de rapidité l'empire romain à sa décadence. Ce furent aussi les forces naturelles qu'adorèrent les Celtes et les Gaulois, sous les noms de Teutatès, de Gwyon, de Belen, etc.

C'est au polythéisme gréco-romain que se heurta le christianisme à sa naissance. Aussi, négligeant les superstitions du reste du monde, qu'il ignorait, est-ce le polythéisme gréco-romain qu'il appela *paganisme*. Nous nous y arrêterons plus longtemps. Ce polythéisme n'était qu'une transformation, par le génie grec, des antiques traditions religieuses de la race indo-européenne. Les Grecs tenaient des Aryas, dont ils descendaient, une religion toute naturaliste; or, les inévitables effets des conceptions religieuses de ce genre sont l'affaiblissement, disons mieux, la suppression de la dignité et de la liberté humaine. Des divinités qui se manifestent à l'homme dans les phénomènes cosmiques l'écrasent sous leur puissance irrésistible. Une semblable religion est nécessairement très-mystique.

Elle sort l'homme de lui-même pour le plonger dans l'adoration du monde extérieur; elle le retient dans un état perpétuel d'enfance, ne lui donnant pour unique occupation qu'une vague et oisive contemplation qui obsède son esprit et lui enlève toute netteté, toute précision, en même temps que toute liberté et toute dignité.

De ce mal en découle un autre; ces dieux ne parlent pas au sens moral. « Les phénomènes physiques, dit très-bien Benjamin Constant, ne suggèrent à l'homme que l'idée du pouvoir. Il n'y a aucune affinité entre la foudre qui frappe, le torrent qui entraîne, l'abîme qui engloutit et le bien ou le mal moral. Après avoir personnifié les accidents de la nature en les attribuant à des êtres intelligents, et après avoir établi entre eux et lui un commerce auquel sert de base l'intérêt naturel des deux parties, l'homme semble avoir bien des pas à faire avant de leur imposer des fonctions gratuites et des devoirs désintéressés. »

Les premiers Grecs firent faire ces progrès à leur culte. Les dieux aryens, symboles des forces de la nature, devinrent en Grèce des dieux représentant les lois éternelles dont la morale, la loi de l'homme est une des formes particulières. Ce caractère éclate dans la forme que les Grecs donnèrent aux antiques traditions aryennes. Nous avons rapporté, à l'article MYTHOLOGIE, de nombreux exemples de cette transformation des mythes naturalistes de l'antique védisme en mythes moraux chez les Grecs. Leurs dieux furent les représentants des lois éternelles, aussi bien de celles qui régissent le monde et maintiennent l'ordre et l'harmonie dans l'univers, que de celles qui régissent les hommes et maintiennent l'ordre et la sécurité dans les sociétés et dans les familles. C'est même sur cette idée qu'ils fondaient l'étymologie du mot dieu (*theos*). « Anciennement, dit Hérodote (II, § 52), les Pélasges ne savaient pas les noms de leurs dieux, et l'expression par laquelle ils les désignaient, ils la faisaient dériver du verbe *theô* (je maintiens), parce que les dieux maintiennent en ordre toutes choses. »

Si les dieux sont représentés comme les créateurs et les conservateurs de ce monde, s'ils sont les protecteurs des villes et du foyer domestique, si la société divine est organisée sur le modèle de la société policée des humains, c'est que les Grecs ont transporté dans leur panthéon l'idéal de ce qu'ils trouvaient de meilleur en eux-mêmes. Ce fut sous l'impression de leurs idées de l'ordre social, sous l'inspiration de leur sens moral qu'ils transformèrent les vieilles traditions de la famille à laquelle ils appartenaient en une mythologie anthropomorphique, et les antiques allégories des forces de la nature en des types divins qui sont des causes libres et dont chacun d'eux, comme l'homme, porte en lui-même la loi qu'il connaît et qu'il suit de son propre gré.

Sans doute, cette transformation ne fut pas tellement complète que les anciens symboles naturalistes n'aient pas conservé quelque place dans la religion des Grecs à côté de leurs conceptions anthropomorphiques. Zeus (Jupiter) est encore resté un symbole de l'éther lumineux qui nourrit tous les êtres, féconde la terre et prend mille formes pour reproduire la vie; compris dans ce sens, il est devenu le héros de continuelles unions qui ont donné lieu à tant de mythes poétiques et à tant de plaisanteries des incrédules, qui n'en saisissaient pas le sens. Autour de la plupart des divinités de l'Olympe se sont de même conservées de nombreuses allégories dont l'origine se trouve dans les antiques poëmes de l'Inde; mais leur côté moral n'est jamais oublié; Zeus, par exemple, est essentiellement, pour les poëtes épiques et pour les auteurs tragiques, le principe de la justice, le gardien des traités, le lien des sociétés humaines, le protecteur des suppliants, etc. C'est ainsi que nous voyons s'entre-croiser, dans le culte païen, au point d'égarer parfois l'historien le plus attentif, ces deux formes des dieux de la Grèce, l'une par laquelle ils tiennent au naturalisme des anciens Aryas, et l'autre par laquelle ils se rattachent au génie grec. Elles ne sont pas toujours séparées dans Homère, qui insiste cependant si fortement sur le côté moral; elles le sont moins encore dans Hésiode, qui par goût, et peut-être par système, donne une grande importance au sens allégorique des antiques traditions; mais ce mélange qui a donné lieu à tant d'équivoques n'est-il pas une preuve incontestable que la transformation des dieux représentant les phénomènes cosmiques en dieux moraux est l'œuvre de la Grèce?

Ce fut grâce à cette conception morale de leurs dieux que les premiers Grecs évitèrent de tomber dans le formalisme et furent d'avis que la vertu est préférable aux cérémonies et aux sacrifices. « Les dieux, dit Zaleucus dans son préambule, ne se plaisent pas, comme de misérables hommes, aux dons des méchants; ils veulent être honorés par les sentiments généreux et les actions vertueuses. »

Les peuples de la Grèce et même les philosophes les plus éclairés ne comprirent pas dans la suite le sens élevé de la plupart des doctrines de leur culte; les peuples prirent à la lettre ces allégories délicates; les philosophes, ne les saisissant pas, s'en moquèrent ou en dénaturèrent le sens, jusqu'au jour où les derniers représentants du *paganisme*, les philosophes néoplatoniciens, vinrent, sous prétexte de restaurer le culte antique, lui enlever sa portée morale et ressusciter, par leur abstruse théosophie, l'antique naturalisme des peuples de l'Orient, autrefois transformé par les premiers Grecs.

On voit combien s'éloignaient de la vérité les philosophes du XVIIIe siècle, qui s'efforçaient de trouver aux dieux helléniques une origine historique, et, en remontant la série des mythes, affirmaient qu'au début le dieu n'était qu'un homme, qu'un simple mortel, mais « bienfaiteur de l'humanité, » comme on disait alors. La légende religieuse, selon ce déplorable système, se transformait en biographie grossie et défigurée. En face des résultats qu'ils obtenaient, les mythologues du siècle dernier auraient dû méditer, du moins, la parole sensée de l'empereur Julien : « Quand les mythes religieux, dit ce grand homme, semblent contraires à la raison, ils semblent par cela même témoigner d'une manière éclatante qu'il ne faut pas les prendre à la lettre, mais s'efforcer d'en pénétrer le sens. La religion qui a produit l'*Iliade*, l'*Odyssée*, le Parthénon et la Vénus de Milo n'était probablement pas un tissu d'absurdités. »

C'est ici le lieu de faire une remarque à la louange éternelle du polythéisme grec. Faisons observer que cette religion incomparable est la seule qui se soit développée sans l'intervention des prêtres. « La cristallisation des croyances sous une forme qui prétend rester désormais immuable a été, chez tous les peuples, a dit un philosophe religieux, l'œuvre d'une caste ou d'une hiérarchie sacerdotale. Rien de pareil n'exista en Grèce. Les poëtes étaient les interprètes des croyances populaires; toutes les dissertations sur les dogmes helléniques s'appuient sur leur témoignage et, en particulier, sur celui d'Homère et d'Hésiode. Ce sont eux, selon Hérodote, qui enseignèrent dans leurs vers les noms des dieux, inconnus aux anciens habitants de la Grèce; ce sont eux qui exposèrent la généalogie et déterminèrent les fonctions de chacun d'eux. » Ce n'est pas tout. La poésie, qui avait seule créé la religion, seule la transformait. Là, pas de théologiens, comme on a vu depuis, proclamant l'immuabilité impossible du dogme faussement sauvegardée par les tortures et les bûchers, tandis qu'eux-mêmes, en secret, font subir au dogme une altération favorable aux intérêts de leur caste, mais inharmonique avec les développements politiques et moraux. Dans l'admirable Hellade, pas d'Église, partant pas de grils rouges, pas de taureaux d'airain, pas de Moloch dévorateur, pas d'auto-da-fé. La transformation du polythéisme est lente, facile, continue, sans efforts et sans douleurs, comme celle d'un corps bien organisé. Et voyez comme cet enfantement naturel de la religion hellénique a d'heureuses conséquences! Le dogme est fait par le poëte : le culte sera l'œuvre de l'artiste. Le culte trouvera son expression naturelle dans la plastique. « Le sentiment de la forme, inné chez les Grecs, dit Louis Ménard, leur faisait préférer les symboles aux formules et la plastique à la parole. La langue de l'art, dont tous les mots sont des images, leur semblait à la fois la plus riche et la plus claire; elle traduisait mieux que toute autre langue les caractères distinctifs de ces principes multiples de toutes choses qui sont les dieux. Cette traduction était si complète que les types divins, créés par la sculpture, semblaient des réalités plus vivantes que les objets particuliers. C'étaient les radicaux de la langue plastique; ils exprimaient des idées générales, et il n'y a pas un des principes du monde moral ou du monde physique qui n'ait trouvé dans l'art grec sa plus juste et sa plus parfaite expression. » Et qu'on ne parle plus des emprunts et des imitations du peuple hellénique. Un éloquent écrivain vous repondra avec l'historien : « La Grèce n'a pas plus emprunté ses conceptions artistiques que ses conceptions sociales; car aucun peuple n'aurait pu lui donner ce qu'il n'avait pas, l'idée de la beauté, principe de l'art grec, et l'idée de la justice, principe de la cité républicaine. Voilà ce qui appartient en propre à la Grèce, et elle ne le doit qu'à son génie et à ses dieux. Quant à la tendance anthropomorphique tant de fois reprochée à ces conceptions religieuses, elle est facile à justifier. La Grèce attribue aux dieux la forme humaine, parce que, disait Phidias, nous n'en connaissons pas de plus belle, principe qui a soulevé de nombreuses récriminations. « Cependant, remarque très-judicieusement Louis Ménard, l'homme ne peut concevoir des dieux qui n'aient rien de commun avec lui; ils seraient comme s'ils n'étaient pas, et les épurations philosophiques de l'idée divine n'aboutissent jamais qu'à des négations. C'est à cette tendance de l'hellénisme à chercher l'idéal divin dans l'humanité que le monde antique a dû un art qui ne sera jamais dépassé et ces grandes législations républicaines qui formaient des peuples de héros; ces résultats valaient bien les stériles discussions métaphysiques qui ont rempli la vieillesse de la Grèce. »

Cette religion, si poétique dans ses conceptions générales, si belle de formes dans ses résultats artistiques, exercée par de simples citoyens au nom des immuables principes de la justice et de la morale, ne se mêla presque pas à la politique dans les deux premiers âges de la Grèce, l'âge religieux et l'âge héroïque. Postérieurement, et surtout à l'aide des oracles, elle essaya de peser sur les grandes déterminations des peuples, la paix, les guerres, les alliances. Les principaux sanctuaires eurent des prêtres qui, obéissant à l'esprit de domination inhérent sans doute aux fonctions sacerdotales, constituèrent une sorte de pouvoir théocratique; mais ces prêtres restaient des citoyens; Plutarque était prêtre d'Apollon. La religion n'intervenait que dans quelques actes de la vie civile; elle protégeait les tombeaux, elle présidait à la dénonciation du serment. En dehors de ces quelques actes, elle ne se montrait que dans la célébration des fêtes, et ces solennités avaient tout autant un caractère patriotique qu'un caractère religieux.

Une religion si claire, qui présentait toutes les abstractions sous une forme tangible et visible, qui honorait la puissance suprême dans Zeus, la fécondité universelle dans Aphrodite, la chasteté et [illegible] dans Minerve, la force unie à l'équité dans Hercule, une religion si claire, [illegible] pouvait satisfaire les esprits inquiets, [illegible] il s'en trouve à tous les âges de la [illegible] [illegible] cultes et qui [illegible] quelque chose qu'ils ne peuvent pas comprendre. Ces esprits inquiets, [illegible] le secret de conceptions plus abstruses; on créa pour eux les mystères et les [illegible] (v. MYSTÈRES). L'interprétation des symboles du culte hellénique, c'est-à-dire le retour aux divinités cosmiques de l'Inde, fut sans doute le premier objet de ces institutions religieuses, mais elles ne tardèrent pas à s'éloigner du but primitif; une fois lancé à la recherche des principes primordiaux ou des causes [illegible], l'homme ne s'arrête plus; [illegible] des problèmes insolubles qu'il analyse, discute et retourne en vain. Après avoir [illegible] demandé le mot de l'énigme aux [illegible] helléniques ou chthoniennes, on [illegible] aux dieux étrangers, et c'est ainsi que les divinités asiatiques, Athys, Adonis, Dionysos, escortées des ménades, des [illegible], des galles, pénétrèrent en Grèce, que déjà les corybantes, issus des [illegible], avaient initiée dans les temps [illegible] aux rites orgiaques et aux [illegible]. Isis, Anubis, Sérapis, Mithra, toutes les divinités de la Phrygie et de l'Égypte eurent leurs cultes secrets, la plupart marqués par d'obscènes cérémonies nocturnes. Des prêtres orphiques, la Grèce tomba entre les mains des galles de la déesse syrienne, des bateleurs et des magiciens.

Le symbolisme hellénique avait eu trois phases distinctes : physique, [illegible] et [illegible]tique; le symbolisme romain fut immuablement politique. Les dieux de Rome [illegible] des dieux de proie, » comme l'a fort bien dit Edgar Quinet. Rome les prend dans tous les bouts de l'univers et les dresse, comme des faucons, à saisir les peuples. La formation du panthéon romain est d'un mécanisme habile et simple. Sur tous les points de l'univers, un fécial ou un consul, prêt à franchir le territoire ennemi, a répété la formule sacrée d'évocation : « S'il est ici un dieu ou une déesse qui ait sous sa tutelle ce peuple et cette cité, nous le prions, supplions, adjurons de quitter, abandonner, délaisser les temples, les sanctuaires, de sortir de ces murailles, d'y inspirer la terreur, l'oubli, et de venir à Rome, près de moi et des miens, afin que nos [illegible], nos sanctuaires leur étant plus agréables et plus précieux, ils se [illegible] du peuple romain et de mes soldats, étant convenu et entendu [illegible] des temples et des jeux. » Ainsi, devant le glaive romain, les dieux opposés fuyaient et trahissaient les premiers. Ils allaient droit à Rome, et c'était [illegible] que leurs anciens défenseurs, en combattant les Romains, tournaient leurs armes. Rien de plus habile. Mais que faisait le peuple romain des dieux dont il se trouvait détenteur? Quelques lignes de M. Quinet nous le feront savoir. Le peuple vaincu pourra entrer par grâce à la suite de ses divinités, [illegible] dans l'abandon de la patrie. Alors « rejetés par eux, dit M. Quinet, [illegible] odieux? Eux-mêmes se sentent frappés d'interdit; [illegible]. Et [illegible] médiation du peuple romain, vous voyez naître de là le droit divin de tutelle et de patronage que le vainqueur exerce sur le peuple [illegible]. Les Romains [illegible] des peuples vaincus; ceux-ci n'ont plus d'autels, plus de culte public; ils n'ont plus de sacrifices. [illegible] prêtres des autels qui les ont rejetés? Ils ont besoin d'un patron pour faire agréer leurs [illegible] intelligence des signes divins; ils se croient [illegible]

sul plébéien prenait-il, fier de son droit nouveau, une épouse noble, les dieux prenaient soin de l'humilier; sa femme était chassée, comme indigne, du temple de la *Pudeur patricienne*. Les Douze Tables, consacrant le privilége sacré, ne changèrent rien à la condition des personnes. Le peuple, sans pouvoir en découvrir la raison, vit qu'il était trompé et se révolta très-justement. « Le vrai jour de l'émancipation, dit admirablement Quinet, fut celui où le plébéien Publius Decius réclama ouvertement l'égalité des droits religieux : « Quel était le droit des patriciens à s'arroger le privilége de comprendre seuls, dans les éclats de la foudre, le langage de Jupiter Conseiller? Avait-on oui dire qu'ils fussent descendus des cieux? Fallait-il que toute supplication passât par leur bouche? Pourquoi les plébéiens ne sauraient-ils aussi faire entendre leurs prières et communiquer avec les dieux? Ne les croyait-on faits que pour se plonger dans le gouffre? Si déjà ils avaient les couronnes murales, les chaises curules, pourquoi seraient-ils éternellement incapables de porter le bâton de l'augure? » (Tite-Live.) La lutte fut acharnée; à Decius les patriciens répondirent avec hauteur, avec une implacable ironie. Ils gagnèrent un jour; le lendemain il fallut se résigner; la loi de l'égalité fut votée avec un immense applaudissement, *ingenti consensu* (Tite-Live). Ce jour-là, le patricien, abrité aux plis de sa déesse l'Épouvante, put s'écrier : « O plébéien, tu as vaincu! » Le panthéon romain, nous l'avons vu, était hanté de dieux étrangers, de dieux conquis. Les Romains, toutefois, avaient leur divinité nationale, leur grande déesse, leur déité tutélaire. Seulement, ils craignaient très-logiquement qu'un peuple ennemi n'en usât à son égard de la même façon que le fécial à l'endroit des dieux étrangers et n'évoquât aussi le génie de Rome, désormais captif dans une cité épirote ou carthaginoise. En proie à cette crainte, ils prirent d'étranges précautions. Ils ne permirent à personne de l'invoquer, cachèrent son nom avec un soin et aussi un succès qui nous semble prodigieux. La Peur, sombre déesse, était chargée de garder ce nom sacré; un tribun fut mis en croix seulement pour l'avoir prononcé. Certes, avec un tel état de choses, il n'est pas étonnant que la masse des citoyens fût devenue capricieuse, changeante et en somme très-irréligieuse. L'aristocratie avait tout fait pour l'éloigner, la dégoûter de la religion. Le peuple se prenait parfois d'amour pour les dieux étrangers; jamais il ne connut, partant n'aima jamais les dieux de son pays. Avec Auguste et Tibère, il lui arriva pour la première fois de voir, de toucher, de connaître enfin des dieux! « Les autres divinités ne sont que dans l'opinion, dit Valère-Maxime à Tibère; mais ta divinité, nous la voyons, nous la touchons en toi. Nous avons emprunté au monde le reste des dieux, nous lui avons donné les Césars. » Le délire commence avec Antoine : il change de nom, il s'appelle le père Bacchus. Le thyrse à la main, il est le premier qui s'enivre à la coupe de nectar. Caligula dit à Jupiter : « Tue-moi ou je te tuerai. » Domitien signe ses décrets : « Votre seigneur et votre dieu. » Au milieu de cette confusion effroyable de dieux qui encombraient l'empire, le césarisme rappela les esprits à l'unité, établit, à son profit, une sorte de monothéisme; on mettait l'empereur mort au rang des dieux, on offrait à l'empereur vivant des sacrifices et des libations, et l'on sait que ce fut surtout cette cérémonie qui exaspéra les chrétiens et les poussa à la rébellion.

Cet exposé, que nous aurions voulu faire plus rapide et qui est à peine complet, donne une idée suffisante de l'ensemble confus de croyances, de superstitions, de cultes officiels et de cultes secrets, auquel le christianisme se heurta, dès sa naissance, en Judée, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie, et qu'il appela [illegible] *paganisme*. La lutte des deux courants religieux remplit les quatre premiers siècles de l'ère moderne. Toutes les croyances étaient tombées en discrédit; depuis plus d'un siècle, les philosophes s'évertuaient à faire rire de fables dont personne ne comprenait plus le sens intime, et ceux qui voulaient les perpétuer les dénaturaient par des interprétations symboliques. Le discrédit général dans lequel les oracles étaient tombés avait fermé la bouche à ceux qui les rendaient. La pythie était muette. Quelques rares défenseurs des anciennes croyances expliquaient ce silence, en assurant que la vertu qui les inspirait et qui était une exhalaison de la terre avait disparu avec le temps. Mais cette futile explication ne servait qu'à aiguiser la verve railleuse des incrédules. « Vous diriez, fait remarquer Cicéron, qu'il [illegible] que le temps aurait fait éventer. Et depuis quand cette force secrète a-t-elle disparu? Ne serait-ce pas depuis qu'on est devenu moins crédule? »

Cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort du grand orateur, que déjà les croyances les plus absurdes s'étaient fait une large part à côté de l'incrédulité la plus décidée. On ne croyait plus aux dieux, mais des milliers de volumes de prédictions circulaient à Rome. On ne croyait plus à une autre vie, mais on évoquait les ombres des morts; le [illegible], le prêtre [illegible], le charlatan juif, se donnant pour le grand prêtre de Jérusalem, l'augure arménien, l'astrologue de la Chaldée, le devin de l'Inde prélevaient de riches impôts sur l'imbécillité des classes élevées, tandis que la foule courait consulter des sorciers de bas étage. La superstition alla jusqu'au délire. L'empereur Adrien dut proscrire le culte de Mithra, auquel on immolait des victimes humaines. Pour détourner les malignes influences de la Fortune, les uns allaient au point du jour, au milieu de l'hiver, plonger trois fois leur tête dans les eaux du Tibre; d'autres, demi-nus, se traînaient sur leurs genoux ensanglantés autour du champ de Tarquin; d'autres ramassaient, pour des conjurations ou des philtres, des ossements de morts et des herbes magiques.

Ce retour à des superstitions que l'on avait crues à jamais abattues, ces inventions et ces pratiques plus absurdes encore que les vieilles superstitions furent une réaction du sentiment mystique ou religieux contre l'incrédulité. Mais il est faux que, comme le prétend Gibbon, « ce fut devant les progrès menaçants du christianisme que le *paganisme* se ranima. » Sans doute, partout où la religion chrétienne prit quelque développement, elle souleva tout d'abord contre elle une opposition dont l'effet le plus marqué fut de ramener la foule aux pieds des vieux autels des dieux nationaux; mais ces mouvements partiels et isolés ne se manifestèrent guère que dans le courant du IIe siècle. Ils avaient été précédés, plus de cinquante ans auparavant, d'un mouvement général qui, à Rome et dans la Grèce, aussi bien qu'à Alexandrie et dans l'Asie Mineure, avait relevé les antiques superstitions, augmentées de nouvelles.

Dès les premiers moments, avant même que le christianisme fût sorti de l'obscurité qui enveloppa ses premiers pas et que son nom fût prononcé dans l'empire romain, cette réaction païenne contre l'incrédulité se divisa en deux partis bien tranchés. Des deux côtés, on travaille avec ardeur au triomphe de l'antique religion sur l'incrédulité; des deux côtés, on veut établir sa domination absolue. Mais ici, on la veut telle qu'elle était au temps où les oracles, la pythie, les augures réglaient sans contestation la vie publique et la vie privée, avant que la philosophie eût élevé le moindre doute sur sa valeur et son origine divine, quand elle était acceptée sans une arrière-pensée par les peuples aussi bien que par les prêtres. Là, au contraire, on lui demande de tenir quelque compte des changements survenu sdans la culture intellectuelle, de s'entendre avec la philosophie spiritualiste de Platon et de Pythagore et de se dépouiller de cet anthropomorphisme grossier sous lequel elle avait dû se présenter aux intelligences peu développées des âges antiques, mais qui ne pouvait plus être accepté par des esprits accoutumés à raisonner. Le premier parti constitue ce que l'on peut appeler, avec Benjamin Constant, l'orthodoxie païenne; le second introduit une espèce de rationalisme mystique au sein du *paganisme*.

Les orthodoxes, violents jusqu'à la grossièreté et intolérants jusqu'au délire, se posaient en vengeurs de la religion outragée et en défenseurs des intérêts du ciel; ils se donnaient en même temps pour mission de sauver la société, qui se mourait depuis qu'elle avait rompu avec les saintes traditions du passé. Ils demandaient qu'on supprimât toutes les innovations et qu'on en revînt au genre de vie des temps d'Orphée et de Linus; ils se plaisaient à vanter les institutions de ce qu'on pourrait appeler le moyen âge de la Grèce et à exalter les temps heureux où les Athéniens chassaient Protagoras de leur territoire, en brûlant ses écrits, parce qu'il doutait de la divinité. En attendant le retour de cet âge, ils brûlaient tous les livres hérétiques qui leur tombaient sous la main; c'est à cette époque que périrent la plupart des écrits des pyrrhoniens et des épicuriens. Ces écrits étaient très-nombreux du temps de Cicéron; ils avaient presque tous disparu sous le règne de Julien, qui en rend grâces au dieux.

Plutarque nous fait connaître quelques partisans de l'orthodoxie païenne, entre autres le poëte Sérapion d'Athènes; au siècle suivant, Lucien, qui les poursuivit de ses railleries, nomme parmi eux des philosophes, des médecins en crédit, des personnages distingués par le rang, la fortune et le talent. On les combattit par le ridicule; on reproduisit les pressantes argumentations de Platon contre la mythologie homérique; on fit revivre les mordantes railleries de Cicéron contre les dieux. Mais les orthodoxes ne se déconcertèrent pas. Aux railleries ils répondirent par des anathèmes; ils brûlèrent toujours plus de livres; comme ils avaient brûlé les *Pensées* d'Épictète, ils demandèrent au sénat un décret pour faire subir le même sort au *Traité de la divination* et à celui de la *Nature des dieux* de Cicéron. Dioclétien se rendit enfin à ces désirs et fit brûler en 302, en même temps que la Bible, ces deux traités du célèbre orateur.

Le second parti païen peut se nommer le parti libéral. Plutarque, l'écrivain le plus éminent de l'époque, publia le premier, comme le plus digne représentant de ce parti, un traité spécial contre l'orthodoxie, qu'il flétrit du nom de superstition. Il l'accuse d'être plus insupportable et plus odieuse que l'athéisme, auquel elle donne des armes par « ces actions ridicules, ces paroles, ces tours et retours, ces sortiléges, ces charmes magiques, ces bruits d'instruments, ces impures purifications, ces expiations profanes, ces pénitences illicites et barbares, ces incisions sanglantes qui permettent aux impies de dire qu'il vaudrait mieux n'avoir point de dieux que d'en avoir qui approuvent ces pratiques absurdes. »

Plutarque pensait, avec l'école à laquelle il appartenait, au sujet du rôle que le *paganisme* avait désormais à jouer, ce que les chrétiens libéraux pensent aujourd'hui du christianisme. Il ne tenait pas au dogme, mais à l'esprit religieux. Les imaginations vives et honnêtes étaient partagées entre le besoin de croire et l'horreur de la superstition. Elles s'arrêtèrent avec Plutarque à un *paganisme* non pratiquant, dont elle repoussèrent les anthropomorphismes et les cérémonies, et ne virent dans la vieille mythologie que des allégories, des représentations de la divinité; on peut dire de ces hommes qu'ils étaient monothéistes au sein du *paganisme*. Ils se recrutaient dans les grandes villes et parmi les gens riches et lettrés; les campagnes leur restèrent fermées; les paysans (*pagani*) conservèrent les pratiques superstitieuses des orthodoxes, que les néoplatoniciens maintinrent et accrurent encore; les écrits de Jamblique et de Proclus en sont la preuve.

La dernière forme du *paganisme* fut le néoplatonisme. En ce moment, en face des accroissements du christianisme, la vieille religion n'avait plus de partis opposants; le danger, la persécution avaient réuni tous les croyants. D'Apollonius de Tyane, cet homme vertueux et savant que le *paganisme* opposa à Jésus-Christ, date la fondation de ce culte définitif qu'Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique et Proclus systématisèrent ou soutinrent contre les polémistes chrétiens.

Après n'avoir longtemps opéré que d'une manière occulte et souterraine, le christianisme se montrait enfin au grand jour. Il avait encore bien peu d'adhérents au IIe et même au IIIe siècle, mais ces adhérents étaient tenaces, convaincus; des persécutions, qui ont été notoirement exagérées, mais dont il faut tenir compte, n'avaient eu pour effet que de les raffermir dans ce qu'ils appelaient leur foi. Au reste, leur triomphe sur les doctrines alors si confuses du *paganisme* ne peut être regardé comme un miracle, et le christianisme, en appelant à lui les pauvres, les esclaves, en prêchant la communauté des biens, en refusant l'encens et les libations aux empereurs, a le caractère d'une révolution sociale plus que d'une rénovation religieuse. Lorsque Julien, au IVe siècle, essaya d'enrayer ce grand mouvement, il était déjà tard, et ce grand esprit n'occupa le trône que durant vingt mois! Les apologistes chrétiens, lorsqu'ils mettent en évidence, dans de longues pages, l'inanité de ses efforts, se donnent bien garde d'appuyer sur le court espace de temps dont il put disposer et qui lui suffit pourtant pour menacer sérieusement la religion naissante, sans persécution d'aucune sorte, rien qu'avec l'aide de la raison, de la loi et de la justice. S'il eût vécu un demi-siècle, peut-être les chrétiens se fussent-ils évanouis comme tant d'autres sectes qui pullulaient obscurément à cette époque. La ligne de conduite suivie par Constantin et qui donnait une sorte de prédominance au christianisme redevint, après la mort de Julien, celle de ses successeurs immédiats; ils s'appliquèrent à maintenir, en apparence, une balance égale entre les deux cultes, mais ils penchaient du côté du nouveau; le despotisme politique trouve, en effet, son allié naturel dans le despotisme théocratique, et le prêtre chrétien allait exercer une puissance semblable à celle des brahmanes de l'Inde, des mages de la Perse, des druides des Gaules, des prêtres chaldéens, juifs, égyptiens. Loin d'aller en avant, la civilisation reculait de plusieurs dizaines de siècles. Mais telle fut la volonté des empereurs; le refus de Gratien de prendre, comme ses prédécesseurs, le titre de souverain pontife (379) marque une étape décisive dans la décadence du culte païen. Le règne de Théodose en est la crise finale. Désormais, le *paganisme* reste la religion de la majorité numérique, mais il est exclu de toute influence politique; les paroles, les actes, les lois de Théodose le proscrivent. Cependant, il persistait toujours, et dans les villes où les esprits cultivés s'abîmaient dans les subtilités du néo-platonisme, et dans les campagnes où le peuple en était resté aux pratiques superstitieuses, au culte de Mithra et d'Hermès Trismégiste. Les chrétiens triomphants firent des martyrs des païens de la ville et de la campagne. Au centre même du néo-platonisme, les victimes furent nombreuses; cette Alexandrie, qui avait été le centre philosophique des siècles précédents, fut avilie par le massacre de ses plus savants philosophes et par l'incendie de sa magnifique bibliothèque. L'odieux évêque Cyrille fit massacrer la belle et savante Hypathie. Il est impossible de connaître le chiffre énorme des païens tués dans les campagnes pendant ces persécutions horribles, organisées par les chrétiens, qui se vengèrent ainsi avec usure des tortures que leur avaient fait subir les empereurs païens. Les victimes étaient devenues bourreaux et persécutaient leurs meurtriers de la veille avec plus de férocité que ceux-ci n'en avaient montré au temps de leur puissance.

Les guerres de religion naissent de toutes parts; les barbares arrivent et viennent compliquer la situation, qui est terrible. Cela finit sous Attale par la prise de Rome, dernier boulevard du *paganisme* aristocratique et des vieilles institutions romaines. La prise de Rome est la fin officielle d'un culte. Les consciences lui restent en grand nombre, mais, dans l'avenir, il n'aura plus d'existence extérieure. Il n'y a plus d'organisation dans son sein; il n'y a plus de sacerdoce; on renverse ses temples, ses autels, les divers simulacres de son passé. Quand un temple, une statue restent debout, c'est par tolérance, pitié, ou parce qu'ils se cachent dans les retraites sur lesquelles le christianisme vainqueur n'a pas l'œil ouvert. Peu à peu les rites s'oublient, la tradition se ferme, les classes supérieures et gouvernantes vont à d'autres dieux.

Le *paganisme* se perpétua néanmoins, même vaincu, humilié, calomnié, poursuivi par le fer et par le feu. Il est impossible de transformer les consciences par la force; il est surtout impossible d'abolir des mœurs qui durent depuis un grand nombre de siècles. Or, celles de l'Occident étaient exclusivement fondées sur les idées religieuses. Quand le culte romain eut été détruit en Occident, quand aucune divinité gréco-romaine n'y fut plus clairement invoquée, tout ne fut pas fini pour le *paganisme*; ses erreurs et ses usages se perpétuèrent dans les mœurs et dans les opinions sous la forme de traditions. Même au Ve siècle, le nombre des adhérents au christianisme n'était pas très-élevé; il ne paraît pas avoir été de plus du dixième de la population. Au Ve siècle, la ville de Constantinople, d'après des témoignages à peu près authentiques, renfermait une population de 400,000 à 500,000 âmes. Cette ville était proprement la métropole du christianisme. Eh bien! elle ne renfermait pas, au dire des chrétiens eux-mêmes, plus de cent mille sectateurs de l'Évangile. Que dire de Rome, abandonnée par Constantin parce qu'elle était le centre des idées païennes? Il n'y avait pas 50,000 chrétiens. La proportion était bien moindre dans les provinces, en Italie, en Espagne, en Gaule, dans la Bretagne. En Espagne, l'islamisme n'eut presque rien à faire au VIIIe siècle, pour s'emparer des consciences, sur les deux tiers des habitants; en Bretagne, M. de Montalembert (*Histoire des moines d'Occident*) a démontré que la conversion au christianisme eut lieu en plein moyen âge. Chez nous, Charlemagne, qui aspirait à unifier les croyances, fut encore obligé de sévir avec violence contre les traditions païennes. « Aucun bras, dit M. Beugnot, n'était plus armé pour la défense des anciens dieux, et il s'agissait dans les Gaules, non de détruire l'idolâtrie, mais d'effacer les traces de son passage. Éclairer et instruire le peuple, diriger les efforts des prêtres et l'ardeur des missionnaires, et prononcer quelques peines modérées contre une obstination irréfléchie, tels étaient les seuls moyens dont l'emploi fût conseillé par la sagesse. » Charlemagne, dans ses capitulaires, poursuit les enchanteurs et les sorciers : « Quant aux arbres, ajoute-t-il, aux pierres et aux fontaines où certains insensés attachent des lumières et font d'autres actes de ce genre, nous voulons que, partout où cet usage absurde et exécrable à Dieu sera trouvé en vigueur, il soit aboli. » Charlemagne avait aussi poursuivi les images, qui sont dans le christianisme un souvenir du *paganisme*; mais dans cette entreprise il échoua, et depuis tous les efforts ont échoué, car, il faut bien en convenir, le culte, les cérémonies extérieures, l'encens, les images et objets d'art dans l'Église catholique sont des vestiges du *paganisme*.

Paganisme en Occident (HISTOIRE DE LA DESTRUCTION DU), par M. A. Beugnot (1835, 2 vol. in-8°). A l'époque où parut cet ouvrage, l'histoire politique des anciens et celle du christianisme avaient été l'objet de travaux immenses par le nombre et l'étendue; mais on s'était peu occupé de l'histoire des cultes de l'antiquité. Divers écrivains modernes, et en particulier Creuzer, ont comblé cette lacune; mais les faits qui se rapportent directement à la destruction du paganisme étaient restés profondément inconnus. Il y avait de cela plusieurs raisons. D'une part, les humanistes n'avaient pas besoin de connaître comment les dieux avaient disparu. Ils n'étudient, depuis le XVIe siècle, les institutions antiques que dans l'intérêt des lettres grecques et latines. D'autre part, les savants catholiques ne s'étaient pas occupés de la question. Les dieux les intéressaient médiocrement, et puis il aurait fallu dire qu'on s'était livré contre eux et leurs adeptes à des violences terribles, et ce sont de ces choses qu'on ne cherche pas à mettre sous un jour trop évident. Depuis le triomphe du christianisme, les écrivains catholiques s'étaient d'ailleurs attachés de leur mieux à détruire les vestiges de la persécution que les chrétiens ont fait subir aux derniers adorateurs de Jupiter. L'affaire en était là quand, en 1829, l'Académie des inscriptions mit au concours la question suivante : « Tracer l'histoire du décroissement et de la destruction totale du paganisme dans les provinces de l'empire d'Occident à partir du temps de Constantin; réunir tout ce que l'on peut savoir par les auteurs tant chrétiens que païens, par les

monuments et surtout par les inscriptions, sur la résistance qu'opposèrent au christianisme les païens, principalement de Rome et de l'Italie; enfin, tâcher de fixer l'époque où l'on a cessé, en Occident, d'invoquer nominativement les divinités de la Grèce et de Rome. »

C'est pour répondre aux données de ce programme que M. Beugnot a écrit ces deux volumes, qui ont été couronnés par l'Institut. Ce travail recommandable s'étend du règne de Constantin à celui de Charlemagne, sous le règne duquel on peut dire qu'on vit à peu près disparaître les derniers restes du paganisme public, quoique d'innombrables pratiques de l'ancien culte, à l'état de superstitions ou transformées en pratiques chrétiennes, aient survécu à ce prince. C'est une étude consciencieuse, offrant la contre-partie de la thèse soutenue par Chateaubriand dans ses *Études historiques*, thèse qui est tout en faveur du christianisme. La même période historique y est examinée sous les mêmes rapports religieux, mais à un autre point de vue, et les événements sont replacés dans leur vrai jour. Nous avons emprunté à M. Beugnot, dans l'article qui précède, quelques-uns de ses aperçus.

Paganisme dans l'éducation (DU) ou le **Ver rongeur**, ouvrage de M. Gaume. V. VER RONGEUR.

PAGANO (Francesco-Mario), jurisconsulte, philosophe et patriote italien, né à Brienza, province de Salerne, en 1748, exécuté à Naples en 1800. Lorsqu'il eut achevé ses études à Naples, il entra en relation avec plusieurs savants lettrés, notamment avec Grimaldi et avec Filangieri, dont il devint l'ami intime, fut nommé, à vingt ans, professeur adjoint de morale, puis suivit la carrière du barreau. Le talent dont il fit preuve dans maintes circonstances lui acquit bientôt une grande réputation et lui valut d'être appelé par acclamation à la chaire de droit criminel de l'université en 1787. Pagano s'attacha à combattre de nombreux abus qu'il avait déjà signalés, et fut chargé par le gouvernement de rédiger un plan de réformes pour la procédure criminelle. C'est alors qu'il publia sur ce sujet ses *Considerazioni*, ouvrage qui fut traduit en français par Hillerin (Strasbourg, 1789, in-8°) et qui, un des premiers en Europe, répandit les vrais principes de la procédure criminelle en indiquant les moyens d'atteindre le coupable sans compromettre l'innocence. Après ce livre, complément nécessaire des idées de Beccaria, Pagano publia ses *Essais politiques sur l'origine, les progrès et la décadence des sociétés* (Naples, 1783-1792, 3 vol. in-8°), dans lesquels il s'est attaché, avec un grand talent, à retracer l'histoire des sociétés humaines, à rechercher leur origine, les causes de leurs progrès, de leur décadence, en prenant pour base le système de Vico. Accusé par le clergé d'impiété et d'athéisme pour avoir émis dans cet ouvrage des idées inspirées par la philosophie française du temps, il subit des tracasseries qui le déterminèrent à laisser de côté ses travaux philosophiques et à s'occuper d'œuvres littéraires. Il composa et fit représenter à cette époque deux tragédies, *Gerbino* et *Corradino*, puis une comédie, qui obtinrent du succès, bien que ce ne fussent que des œuvres médiocres. Lorsque le gouvernement napolitain, inquiété par les idées républicaines qui se propageaient dans le royaume, eut institué une junte d'État chargée de juger les individus suspectés de libéralisme, Pagano s'offrit pour plaider en faveur des plus compromis et mit à défendre ces malheureux des fureurs de l'odieux tribunal une ardeur qui lui devint bientôt funeste. Arrêté sous l'inculpation du crime de haute trahison, il ne recouvra la liberté qu'au bout de treize mois d'emprisonnement, quitta Naples et se retira à Milan (1798), où il resta peu de temps; il revint dans sa patrie lors de la conquête de Championnet, en 1799, fit partie du gouvernement provisoire, rédigea la constitution de la République parthénopéenne et fut ensuite sacrifié par l'infâme cardinal Ruffo, qui l'envoya à l'échafaud le 6 octobre 1800, malgré la capitulation qui lui garantissait la vie. Outre les ouvrages précités, on a de Pagano : *Politicum universæ Romanorum nomothesiæ examen* (Naples, 1768, in-8°); *Principes du code pénal* (Naples, 1806, in-8°); *Exposition de la science des devoirs* (in-8°); *Essai sur le goût, sur la poésie, sur le beau* (in-8°); *Examen politique de la législation romaine* (in-8°); *Projet de constitution pour la République napolitaine* (1799), etc.

PAGANUCCI (Jean), négociant français, né à Lyon en 1729, mort dans la même ville en 1797. Il possédait des connaissances très-variées, était l'ami du jurisconsulte Prost de Royer, de l'abbé Rozier, de l'abbé Raynal, et il communiqua à ce dernier des documents intéressants pour son histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les Indes. Pendant le siége de Lyon, il devint président de la commission départementale et contribua beaucoup à la résistance des habitants. On lui doit un ouvrage fort estimé : *Manuel des négociants ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce* (Lyon, 1762, 3 vol. in-8°).

PAGAPATE s. m. (pa-ga-pa-te). Bot. Syn. de SONNERATIE.

PAGARILLE s. f. (pa-ga-ri-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de capucine.

PAGARQUE s. m. (pa-gar-ke — du lat. *pagus*, village, et du gr. *archos*, chef). Administr. rom. Premier magistrat d'un village.

PAGASA ou **PAGASÆ**, ancienne ville de la Magnésie, jadis le port de Pheræ, où les Argonautes s'embarquèrent pour leur expédition. Elle était située sur le golfe Pélasgien, auquel elle donna le nom de *Pagasaticus sinus*, *Pagasæus sinus* ou *Pagasitus sinus*, aujourd'hui golfe de Volo.

PAGASÉEN, ÉENNE s. et adj. (pa-ga-zé-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Pagases, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PAGASÉENS. *La population* PAGASÉENNE.

— Mythol. *Nef pagaséenne*, Navire des Argonautes.

PAGASES, ville de l'ancienne Grèce. V. PAGASA.

PAGAU s. m. (pa-go). Ichthyol. V. PAGEL.

PAGAYÉ, ÉE (pa-ghè-ié) part. passé du v. Pagayer. Conduit avec la pagaie : *Plusieurs de ces pirogues n'étaient* PAGAYÉES *que par des curieux qui, n'ayant rien à nous vendre, faisaient le tour de nos vaisseaux.* (La Pérouse.)

PAGAYER v. n. ou intr. (pa-ghè-ie — rad. *pagaie*). Mar. Pousser, conduire une embarcation avec la pagaie : *L'Indien se plaça à l'arrière, se mit à* PAGAYER *et nous quittâmes le rivage.* (Alex. Dumas.)

— v. a. ou tr. Conduire à la pagaie : PAGAYER *un canot.*

PAGAYEUR s. m. (pa-ghè-ieur — rad. *pagayer*). Mar. Celui qui pagaye, rameur qui se sert de la pagaie.

PAGAZA s. m. (pa-ga-za). Sorte de panier dont les Indiens se servent en guise de portemanteau.

PAGE s. m. (pa-je. — L'origine de ce mot est controversée. On l'a dérivé du latin *pædagogium*, qui désigne la troupe des pages et des enfants d'honneur, et aussi le lieu où ils sont élevés. Diez le tire du grec *paidion*, de *pais*, enfant, garçon, serviteur, disant que le mot a pu venir en Italie par les Grecs ou par les croisades. On l'a aussi rapporté au turc *peik*, qui a la même signification. Wachter croit que c'est un mot germanique qui nous a été donné par les Goths, et signale le gothique *poike*, enfant. Il faut remarquer que primitivement *page* signifiait un domestique de bas étage, un valet de cuisine, un domestique d'armée, un goujat, ce qui paraît se rapporter au sens du provençal *pages*, vilain, *payuet*, petit vilain, du latin *payensis*, qui viendrait de *pagus*, bourg, village. *Page* représenterait une forme *pagius*. Ceci est confirmé par un important passage de Fauchet, cité par Du Cange et rappelé par Ménage : « Le mot de *page*, jusques au temps des rois Charles VI et Charles VII, sembloit être donné seulement à de viles personnes, comme à garçons de pied, car encore aujourd'hui les tuiliers appellent *pages* ces petits valets qui, sur des palettes, portent sécher les tuiles vertes. » Cette opinion, qui a été reprise par M. Littré, est celle d'un grand nombre de vieux étymologistes, tels que Pinel, Le Bon, Bourdelot, Baluze). Jeune noble placé auprès d'un seigneur féodal pour apprendre le métier des armes; jeune homme, ordinairement de famille noble, qui est placé près de la personne d'un grand, pour l'accompagner par honneur et lui rendre certains services : *Les* PAGES *du roi, de la reine. Les* PAGES *des grandes dames d'autrefois étaient un abominable scandale.*

Tout marquis veut avoir des pages,
Tout petit prince a des ambassadeurs.
LA FONTAINE.

. . . Traînant en tous lieux de pompeux équipages,
Le duc et le marquis se reconnut aux pages.
BOILEAU.

— *Pages de la musique*, Jeunes enfants que l'on exerçait à chanter devant le roi. ‖ *Pages de la vénerie*, Jeunes gens que l'on formait pour devenir officiers de la vénerie.

— *Hors de page*, Hors du service des pages, en parlant d'un jeune homme arrivé à l'âge où cessait ce service : *Être* HORS DE PAGE. *Mettre quelqu'un* HORS DE PAGE. *Les jeunes gentilshommes, du temps de la chevalerie, étaient mis* HORS DE PAGE *à quatorze ans.* Fig. Hors de tutelle, de toute dépendance de nature quelconque : *Le genre humain, pour son bien ou pour son mal, est* HORS DE PAGE. (Chateaub.) *Louis XV avait des maîtresses depuis bien des années, mais en écolier toujours et sous le bon plaisir du cardinal; il lui en fallait une qui fût réellement maîtresse et qui le mît* HORS DE PAGE. (Ste-Beuve.)

Il faut se relever de ce honteux partage,
Et mettre hautement notre esprit *hors de page*.
MOLIÈRE.

— Loc. fam. *Hardi, effronté comme un page*, Très-hardi, très-effronté.

— Vener. Jeune cerf dont un vieux s'accoste pour donner le change : *Les vieux cerfs, plus rusés que les jeunes, ont souvent à près d'eux un* PAGE, *c'est-à-dire un jeune cerf, duquel ils s'accostent pour donner le change.* (E. Chapus.)

— Modes. Petite pince que l'on fixait au bas d'une robe, pour la relever sans le secours de la main; les jeunes pages d'autrefois rendaient aux dames un service analogue en portant la longue queue de leur robe.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre uranie. ‖ *Page de Chandernagor*, Papillon riphée. ‖ *Page de la reine*, Nom vulgaire de plusieurs papillons dont les ailes se prolongent en une sorte de longue queue.

— **Encycl.** Hist. Il y eut toujours dans l'ancienne monarchie des *pages* attachés aux grands, et cette institution n'était pas sans analogie avec celle des écuyers, que l'exemple d'un vaillant chevalier formait aux vertus chevaleresques. « C'est un bel usage de notre nation, dit Montaigne, qu'aux bonnes maisons nos enfants soient reçus pour y être nourris et élevés *pages*, comme une école de noblesse, et est discourtoisie, dit-on, et injure d'en refuser à un gentilhomme. » Au temps de la féodalité, on était *page* de sept à quatorze ans. A l'âge de quatorze ans, on était mis *hors de page*. C'était une époque importante dans la vie, et la religion intervenait pour la consacrer. Le gentilhomme mis hors de *page* était présenté à l'autel par ses père et mère, qui, chacun un cierge à la main, allaient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenait sur l'autel une épée et une ceinture, qu'il attachait au côté du jeune gentilhomme après les avoir bénies. Quelquefois les *pages* étaient chargés de missions. « Par l'usance du temps passé, dit Brantôme, les grands envoyoient leurs *pages* en messages, comme on fait bien aujourd'hui, mais alors alloient partout et par pays et à cheval; même que j'ai ouï dire par nos pères qu'on les envoyoit bien souvent en petites ambassades; car en dépêchant un *page* avec un cheval et une pièce d'argent, on en étoit quitte. » Les *pages* rendaient aux grands auxquels ils étaient attachés les services ordinaires des domestiques. Ils les servaient à table, leur versaient à boire, les accompagnaient dans leurs visites ou à la chasse.

Quand la haute noblesse quitta ses châteaux pour venir vivre à la cour, l'usage d'entretenir des *pages* se perdit peu à peu, excepté chez les rois et les princes du sang. Il subsistait pourtant encore sous Louis XIV, témoin le vers suivant de La Fontaine :

Tout marquis veut avoir des pages.

Le duc de Chaulnes, ambassadeur de Louis XIV à Rome, avait douze pages à sa suite, ce qui, du reste, choquait Saint-Simon.

A l'origine, le titre et les fonctions de *page* étaient loin d'être bien relevés. Jusqu'aux règnes de Charles VI et Charles VII, dit Fauchet, il semblait être seulement donné à de viles personnes, comme garçons de pied. » De là vint l'habitude, pour toute personne d'un peu d'importance, même pour des gens de robe ou de finance, de donner le nom de *pages* à de simples domestiques. Un des amusements de Panurge, quand il ne sait que faire, est de se rendre dans la grand'cour du palais et, pendant que laquais et *pages* jouent aux dés, de couper les sangles de la mule de quelque gros conseiller. Le conseiller survient, met le pied dans l'étrier; la selle tourne, et voilà mon gros homme à plat ventre dans la boue, criant et « faisant fouetter monsieur le *page*, verd comme pré. »

Les *pages* du roi devaient faire preuve de quatre générations paternelles de noblesse; ils servaient le roi et la reine à table, les escortaient dans les cérémonies, remplissaient tous les services [illegible] de la famille royale, et, à l'armée, servaient d'aides de camp aux [illegible] des gouverneurs, sous-gouverneurs et précepteurs, et recevaient une éducation qui les préparait aux fonctions civiles et militaires. On distinguait les *pages* de la chambre, les *pages* de la grande écurie et les *pages* de la petite écurie. Deux *pages* de la chambre entraient le matin dans la chambre du roi, avec les officiers de la chambre, pour prendre [illegible] lui donnaient. Ils faisaient de même quand le roi [illegible] paume. [illegible] de la chambre [illegible] les *pages* de la chambre montaient sur le devant du carrosse [illegible] les chasses [illegible] les chasses royales; ils servaient les seigneurs et les dames que le roi invitait à table et avaient leur place et leur service marqués. [illegible] gés, flottant sur l'épaule, et le plumet blanc [illegible] leur costume, qui a varié suivant les modes et les temps.

Au milieu de la [illegible] de la Régence et de la [illegible] Louis XV [illegible] un page [illegible] cour si peu scrupuleuse.

Napoléon Ier, [illegible] des mœurs de l'ancienne cour, [illegible]

pages. Il avait les siens, particulièrement attachés à sa personne [illegible] l'impératrice Joséphine et après elle Marie-Louise [illegible] aussi [illegible] *pages*. Après le divorce, l'empereur força même Joséphine, à qui tout ce luxe déplaisait, de conserver un train de maison dans lequel les *pages* étaient compris. Il écrivit à ce sujet à Mme d'Arberg, [illegible] de l'impératrice déchue, « qu'il fallait qu'on se souvînt qu'elle avait été sacrée, que tout devait se passer loin des Tuileries comme si l'on y était encore, qu'il avait oublié les *pages* dans la formation de sa maison, et [illegible] lait en nommer douze! » Ce qu'il fit en effet.

Louis XVIII et Charles X ramenèrent avec eux les *pages* de l'ancien régime; mais Louis-Philippe, roi bourgeois, ne jugea pas à propos de continuer la tradition, et le second empire n'osa pas la faire revivre.

Les *pages* de la cour de Russie sont une création de Pierre le Grand. L'auteur des *Souvenirs d'un page de l'empereur Nicolas* raconte que le czar Pierre, [illegible] pensée qui présidait à cette fantaisie, répondit avec ce grand sens qu'on avait [illegible] « C'est pour en faire des courtisans. — Mais » vous ne pouvez les souffrir? — Oui, mais » mes successeurs en auront besoin. Les cour- » tisans sont pour les rois ce que les plumes » sont pour les oiseaux, les écailles pour les » poissons [illegible] » prévois que les futurs souverains de la Rus- » sie auront [illegible]

Pages du duc de Vendôme (LES), vaudeville en un acte de Gersin et Dieulafoy (théâtre du Vaudeville, 17 juin 1807). Une nouvelle de Boccace, [illegible] fourni le sujet. Dans Boccace, le mari, qui soupçonne un de ses pages, coupe une mèche de cheveux à celui qu'il rencontre, la nuit, sortant de la chambre de sa femme; mais le rusé fait la même opération à tous ses camarades et [illegible] maître. Dans la pièce française, le duc de Vendôme, rencontrant un de ses pages sous le balcon d'une [illegible] à un de ses amis, lui enlève son aiguillette d'uniforme, afin de le reconnaître le lendemain. En rentrant au logis, l'espiègle cache les aiguillettes de tous les pages, et Vendôme ne peut plus savoir quel est celui qu'il a surpris au tendre rendez-vous. Il ordonne aux pages de reparaître avec leurs aiguillettes sous peine de se voir [illegible] çoit alors un nouveau stratagème. Il vient trouver le duc, lui demande pour un de ses frères la place de page qui sera vacante dans la journée, [illegible] du méfait, et il se fait remettre une aiguillette par Vendôme [illegible] revue qui a lieu aussitôt, tous les pages reparaissent [illegible] Vendôme devine alors quel était le coupable, [illegible] pièce, arrangée en ballet, a été jouée à l'Opéra en 1820.

Pages de Louis XII [illegible] en deux actes, [illegible] rière, musique de M. de Flottow (théâtre de [illegible] dans la scène [illegible]

Page de madame Marlborough [illegible] rette en un acte, paroles de M. Vierne, musique de M. [illegible] teur d'une manière originale.

PAGE s. f. [illegible] Le sens propre de *pagina* est lame, plaque, [illegible]

— Atlas [illegible]

— Par ext. [illegible] Courier.)

Mieux vaut un [illegible]
Que quatre [illegible]
LA FONTAINE.

— Fig. Fait, action, époque, événement, considérés par rapport à d'autres qui l'ont précédé et suivi : *Les* PAGES *de notre histoire nationale. Les* PAGES *de la vie d'un sage ne sont pas toutes remplies. Toutes les* PAGES *de notre histoire sont ensanglantées, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires.* (Mme de Staël.)

Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche,
Puisse toute ma vie être une *page* blanche!

LAMARTINE.

Eh! que connaissez-vous encor des temps anciens?
Quelques *pages* vers nous à peine sont venues;
Les vieux siècles sont pleins de landes inconnues.

BARTHÉLEMY.

‖ Partie ou point de vue d'un objet présenté dans son ensemble sous la figure d'un livre : *Le nom de Dieu est écrit sur toutes les* PAGES *du livre de la nature.* (J.-J. Rouss.)

— Typogr. *Mettre en pages*, Former des pages de la longueur voulue avec des paquets de composition. ‖ *Metteur en pages*, Ouvrier compositeur chargé de la mise en pages. ‖ *Page longue*, Celle dont la ligne de pied est remplacée par une ligne de matière, et qui a, par conséquent, une ligne de plus que les autres. ‖ *Page courte*, Celle qui a une ligne de moins que les autres. ‖ *Commencer en page un livre, un chapitre, un chant*, Les reporter en tête de la page suivante. ‖ *Commencer en belle page*, Reporter la composition en tête du recto suivant. ‖ *Etre page blanche*, Etre innocent de ce qui s'est fait, n'y avoir pris aucune part. S'emploie le plus souvent avec la négation.

— Techn. Nom donné à des paquets de quatre à cinq feuilles de papier, qui, en séchant à l'étendoir, se collent ensemble en formant des espèces de cartons.

— Agric. Premier bouton qui sort du bourgeon d'une vigne.

— Bot. Chacune des faces d'une feuille plane.

— **Encycl.** Typogr. *Mise en pages*. V. MISE.

Pages intimes, poésies de M. Eugène Manuel (1866, in-18). L'élégant poëte du drame de l'*Ouvrier* a débuté par ce petit volume de vers pleins de fraîcheur et de sentiment. « Jamais titre ne fut mieux choisi, dit M. E. Caro; tout ce qui fait la vie intérieure, les rêves confus de la vingtième année, les généreuses chimères, les doutes sérieux et virils, les inquiétudes, les tristesses d'une âme qui a beaucoup espéré et qui, de bonne heure, a senti les lacunes de l'existence la mieux remplie; les amitiés, l'amour, les joies honnêtes et les douleurs ressenties en commun par deux cœurs associés à la même destinée, tout cela se retrouve dans ce petit livre. » L'*Avis au lecteur* mérite d'être cité, parce qu'il donne une idée gracieuse de la manière du poëte :

Sous la mousse et sous les roseaux,
L'avez-vous parfois rencontrée,
La petite source ignorée,
Connue à peine des oiseaux?

De ses invisibles réseaux
Nul ne suit la trace azurée,
Nul ne s'informe où vont ses eaux
Dans la forêt désaltérée.

Longtemps elle court sans dessein;
Un jour, on lui creuse un bassin :
Lecteur, vous achevez l'histoire!

A travers bois, ma source fuit;
Elle est humble et fait peu de bruit;
Mais elle est pure, on peut y boire.

La poésie de M. Manuel est remarquable par sa simplicité et son naturel; sa touche est facile et il rencontre çà et là des inspirations heureuses. Parmi les meilleures pièces, nous citerons l'*Ame absente*, le *Soufflet*, *Mythologie*, *Immaculée*, le *Rosier*, *Déménagement*, le *Berceau*, la *Veillée du médecin*, véritables poésies intimes, poésies d'intérieur et de coin du feu, comme on aime à en lire et même à en faire, entre sa femme et le berceau de son enfant.

PAGE (Théogène-François), marin français, né en 1807, mort à Auteuil en 1867. Admis à l'École polytechnique en 1825, il entra ensuite dans la marine, devint enseigne en 1830, lieutenant en 1836, capitaine de vaisseau en 1845, commissaire du gouvernement français à Taïti (1848), commandant de la division française en Océanie et contre-amiral en 1858. Appelé, peu après, à un commandement dans les mers de la Chine, sous les ordres du vice-amiral Charner, M. Page se distingua particulièrement, au commencement de 1861, en Cochinchine, reconnut le Cambodge au-dessus de Saïgon, détruisit les obstacles élevés sur ses rives et battit à plusieurs reprises les Annamites. Il reçut, le 10 août de la même année, le grade de vice-amiral, devint à son retour en France préfet maritime de Rochefort, puis fut nommé membre du conseil d'amirauté.

PAGE (Richard), marin américain, né en Virginie vers 1813. Dès l'âge de douze ans, il entra dans la marine et fut nommé lieutenant en 1834. Après avoir fait diverses croisières dans la mer des Indes, dans la Méditerranée, puis dans le Pacifique lors de la guerre des États-Unis avec le Mexique (1847-1849), Page obtint le grade de capitaine et fut attaché comme inspecteur d'artillerie à l'arsenal de Norfolk. Il était surintendant de cet arsenal lorsque éclata la guerre civile entre les États du Nord et ceux du Sud. Page donna alors sa démission et, à l'exemple de son cousin le général Lee, il se rangea parmi les partisans de la séparation et de l'esclavage (1860). Peu après, il fut chargé de faire exécuter des travaux pour empêcher les fédéraux de pénétrer dans la rade de Norfolk et reçut le commandement d'un navire de la marine confédérée (1861). En 1863, il exécuta des travaux de défense à Charleston et à Mobile, reçut le grade de brigadier général et défendit le fort Morgan contre une attaque des fédéraux. Fait prisonnier avec la garnison, Page fut conduit à la Nouvelle-Orléans, puis rendu à la liberté à la suite d'un échange. Après la défaite complète de son parti, il est rentré dans la vie privée.

PAGEAU s. m. (pa-jo). Ichthyol. V. PAGEL.

PAGEAU (René), jurisconsulte français, mort à Bagneux, près de Paris, en 1683. Il devint avocat au parlement de Paris et acquit, après Fourcroy, la réputation du plus éloquent orateur judiciaire de son temps. « Pageau remplaça, dit Foisset, le luxe des figures par un style égal, plein de justesse et de netteté, emprunta peu d'ornements des anciens et se distingua surtout par une heureuse facilité dans la disposition des faits, par un langage naturel et abondant et par une raison douce et insinuante, que secondait un extérieur avantageux. » On n'a de lui qu'un *Discours prononcé à la présentation des lettres de provision du chancelier Letellier* (Paris, 1867).

PAGEL s. m. (pa-jèl — lat. *pagellus*, dimin. de *pagrus*, pagre). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, formé aux dépens des spares, et comprenant une douzaine d'espèces, dont six vivent dans nos mers : *Le* PAGEL *commun est très-répandu dans la Méditerranée.* (V. Meunier.) ‖ On dit aussi PAGEAU, PAGAU, PAGEUR et PAGELLE s. f.

— **Encycl.** Les *pagels* ont pour caractères principaux : un museau pointu et avancé, qui leur donne une physionomie toute particulière; les dents antérieures toutes en velours ou en cardes plus ou moins fines; les molaires assez petites, sur deux ou plusieurs rangs; le préopercule non dentelé; l'opercule dépourvu d'épines; le corps ovale et légèrement comprimé; la nageoire dorsale unique, épineuse et dépourvue d'écailles. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les pagres et a été souvent confondu avec ceux-ci; il comprend une douzaine d'espèces, dont les unes vivent constamment près des côtes, tandis que les autres s'en approchent seulement vers le printemps, pour regagner le large au commencement de l'hiver. Les *pagels* vivent en troupes plus ou moins nombreuses et se nourrissent de petits poissons et de mollusques. Leur pêche est souvent abondante, et leur chair fort estimée.

Le *pagel* commun ou *érythrin* atteint la longueur de 0m,30 à 0m,40; il a le corps ovale, allongé, légèrement comprimé et un peu rétréci vers la queue; les nageoires pectorales étroites et en forme de faux, les ventrales triangulaires et assez développées; la caudale profondément fourchue. Sa couleur est d'un beau rouge carmin, passant au rose sur les côtés et prenant des reflets argentés sous le ventre. Il paraît, d'après Rondelet, que ces brillantes couleurs s'effacent avec l'âge, et que les teintes deviennent de plus en plus blanchâtres; aussi a-t-on souvent rapporté à d'autres espèces des individus très-vieux; les anciens croyaient même qu'il y avait là une véritable métamorphose.

Le *pagel* est abondamment répandu dans la Méditerranée; ses habitudes ressemblent beaucoup à celles des pagres; il est très-vorace et se nourrit des jeunes poissons qui pullulent près des côtes, ainsi que de crabes et de moules, dont il broie facilement le test entre ses molaires fortes et arrondies. En hiver, il reste caché dans la vase et ne s'approche du rivage que vers le printemps, pour y déposer ou y féconder ses œufs. « On a également écrit, dit A. Guichenot, que dans le temps du frai on ne rencontrait que des *pagels* pleins d'œufs, et que, par conséquent, il n'y avait pas de mâles parmi ces poissons. Quelques auteurs font remarquer que cette erreur doit être fondée sur ce que, dans l'espèce du *pagel*, comme dans plusieurs autres espèces de poissons, le nombre des mâles est inférieur à celui des femelles, et que d'ailleurs ces mêmes femelles sont forcées, pour se débarrasser de leurs œufs, de s'approcher des rivages plus que les mâles et de séjourner auprès des côtes plus constamment que ces derniers. » La chair de ce poisson est blanche et agréable au goût, lorsqu'il a vécu dans des eaux qui lui sont favorables; elle est nourrissante, facile à digérer et passe même pour être un peu laxative; elle est meilleure en hiver qu'en été; dans tous les cas, c'est un mets fort estimé.

Le *pagel* acarne se distingue facilement du précédent par son museau beaucoup plus obtus, ses molaires disposées sur deux rangs seulement, son corps beaucoup plus allongé et un peu plus arrondi, enfin par sa couleur générale d'un rougeâtre argenté, avec une tache d'un rouge brun foncé dans l'aisselle de la pectorale. Il vit par troupes dans les mêmes localités que le *pagel* commun, avec lequel il se trouve souvent en société; on vend les deux espèces, sur les marchés d'Italie, sous le nom commun de *fragolino*; il se tient assez près des côtes, et le printemps est la saison la plus favorable à sa pêche. Sa chair est assez agréable au goût.

Nous citerons encore le *pagel* à museau court, long de 0m,15 environ, argenté et rayé de brun, qui habite la Méditerranée; le *pagel* lithognathe, à maxillaires pierreux et à corps allongé, d'un vert noirâtre à reflets argentés, qui vit au Cap de Bonne-Espérance; le *pagel* à plume et le *pagel* à tuyau, qui habitent les mers de l'Amérique centrale; enfin le *morme* ou *mormyre* et le *rousseau*. V. ces mots.

PAGELLE s. f. (pa-jè-le — rad. *pagel*). Ichthyol. V. PAGEL. ‖ *Pagelle mormyre*, Syn. de MORME.

PAGELLO (Guillaume), administrateur italien qui vivait au XVe siècle. C'était un gentilhomme de Vicence, qui devint secrétaire du pape Paul II, préfet de Bologne (1468), et fut chargé d'une mission auprès de l'empereur Frédéric II. On a de lui, entre autres opuscules : *Laudatio in funere illustris Bartholomæi Colei, exercitus Venetorum imperatoris* (Vicence, 1477), et divers *Discours*.

PAGENSTECHER (Alexandre-Arnold), jurisconsulte hollandais, né à Bentheim en 1659, mort à Groningue en 1716. Il professa successivement l'éloquence à Steinfurt, la philosophie à Duisbourg (1687), le droit à Groningue (1694). On lui doit plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont aussi obscènes que burlesques. Nous citerons, entre autres : *Irnerius injuria vapulans* (Duisbourg, 1691, in-4o); *Crux jurisconsultorum tergemina* (Groningue, 1695, in-4o); *De scopo et fine matrimonii* (Francfort, 1697); *De jure virginum* (Brême, 1709); *De jure ventris necnon de cornubus et cornutis* (Brême, 1714), etc. — Son fils, Jean Frédéric-Guillaume PAGENSTECHER, né en 1686, mort en 1746, enseigna le droit à Steinfurt, puis à Harderwyck et publia, entre autres ouvrages : *De jure sanctorum* (Marbourg, 1707); *Libellus de barba* (Marbourg, 1708); *Jurisprudentia polemica* (Harderwyck, 1724); *Selectæ juris quæstiones* (Harderwyck, 1736). — Le frère du précédent, Henri-Théodore PAGENSTECHER, né en 1696, mort en 1752, enseigna la jurisprudence à Hamm, à Duisbourg et fit paraître quelques écrits.

PAGER (Romain DUPIN-), poëte français. V. DUPIN-PAGER.

PAGÈS (Jean), historien français, né à Amiens en 1655, mort dans la même ville en 1723. Il exerça la profession de marchand mercier et fut élu consul d'Amiens en 1706. Outre divers ouvrages restés manuscrits, il a laissé un travail qui lui a coûté de longues recherches et qui a paru sous le titre de : *Manuscrits de Payès, marchand d'Amiens, sur Amiens et la Picardie, mis en ordre par Louis Douchet* (Amiens, 1856-1859, 4 vol. in-18).

PAGÈS (François-Xavier), poëte, romancier et infatigable compilateur français, né à Aurillac en 1745, mort pauvre et obscur à Paris en 1802. Il a publié en 1793 : la *France républicaine*, poëme en dix chants. Son ouvrage le plus important, et qui n'est cependant qu'une méchante rapsodie, est l'*Histoire secrète de la Révolution française* (1796-1802, 7 vol. in-8o). Citons encore de lui : *Tableaux historiques de la Révolution française* (1791-1804, 3 vol. in-8o); *Mes souvenirs* ou *Choix de lectures* (1798, 2 vol. in-18); *Cours d'études encyclopédiques* (1799, 6 vol. in-8o), etc. Il a publié aussi plusieurs romans fort médiocres.

PAGÈS (Pierre-Marie-François, vicomte DE), marin français, né à Toulouse en 1748, mort à Saint-Domingue en 1793. A l'âge de dix-neuf ans, il entra dans la marine, reçut le grade d'enseigne et résolut d'explorer les mers de l'Inde, puis de chercher un passage par le pôle nord. En 1767, il partit de Saint-Domingue pour la Louisiane, remonta le Mississipi, traversa le Texas, le Mexique, s'embarqua à Acapulco, gagna Manille, mais, n'ayant pu trouver à prendre passage sur un bâtiment en partance pour la Chine, il continua son voyage par l'Inde et, après avoir visité Bombay, Bassora, Damas, le Liban, il arriva à Marseille à la fin de 1771, ayant fait le tour du monde, mais sans avoir mis à exécution le projet qu'il avait formé avant son départ. Deux ans plus tard, Pagès fut attaché à l'expédition envoyée dans les terres australes sous les ordres de Kerguelen. En 1776, il partit de Hollande pour le Spitzberg à bord d'un baleinier, arriva jusqu'à 80o 30' de latit. N. et revint à Amsterdam après avoir été, à deux reprises, pris dans les glaces. Quelque temps après, il obtint le grade de capitaine de vaisseau, fut nommé correspondant de l'Académie des sciences, prit sa retraite en 1782 et se retira à Saint-Domingue, où il fut égorgé lors de la révolte des esclaves. Outre des mémoires, on a de lui : *Voyages autour du monde et vers les deux pôles par terre et par mer pendant les années 1767-1776* (Paris, 1782, 2 vol. in-8o), ouvrage intéressant, qui a été traduit en plusieurs langues.

PAGÈS (Étienne), prêtre et théologien catholique, né à Urcize (Cantal) en 1763, mort en 1841. Il fit ses études théologiques au séminaire du Puy, puis y devint professeur de mathématiques et de physique en 1789. Lorsque le culte fut rétabli, il fut nommé curé de Saint-Bonaventure à Lyon et occupa dans cette ville une chaire de théologie morale. Ayant été mis en possession, par un de ses amis, d'un opuscule dû à la plume d'un sulpicien nommé l'abbé Labrunie et relatif au prêt de commerce, il le publia sous le titre de *Dissertation sur le prêt à intérêt*. Cet ouvrage, que l'abbé Pagès s'était contenté de publier sans modification aucune, fit quelque bruit, provoqua une polémique ardente et fut notamment combattu par l'abbé Villecourt, alors aumônier de l'hospice de la Charité. La discussion ne tarda point à prendre un ton assez violent, et l'abbé Pagès, excité par l'acharnement de ses contradicteurs, réimprima plusieurs fois son opuscule en y ajoutant des considérations qui étaient de lui. En 1838, il en était à la cinquième édition et avait fait de la *Dissertation sur le prêt à intérêt* un véritable volume, dans lequel ses adversaires étaient fort lestement traités. C'est alors que ses supérieurs hiérarchiques, les évêques de Belley et du Puy, MM. Devie et de Bonald, puis l'archevêque de Lyon, intervinrent et blâmèrent sa conduite. L'abbé Pagès répondit à ce dernier comme il avait répondu à ses premiers contradicteurs. Cependant l'affaire, dont on commençait à parler dans la presse libérale, en resta là et bientôt tout ce bruit s'apaisa.

L'abbé Pagès était doyen de la Faculté de théologie de Lyon lorsqu'il mourut.

PAGÈS DE L'ARIÉGE (Jean-Pierre, homme politique français, né à Seix (Ariége) en 1784 mort vers 1854. Lorsqu'il eut achevé son droit, il se fit inscrire à vingt ans au tableau de l'ordre des avocats à Toulouse, devint, peu après, membre de l'Académie des sciences et inscriptions de cette ville, fut nommé en 1811 procureur impérial à Saint-Girons, se démit de ses fonctions lors de la seconde entrée des Bourbons et se vit, pendant quelque temps, persécuté pour ses opinions libérales. Après avoir été interné à Angoulême, il se rendit à Paris, entra en relation avec les principaux membres de l'opposition, La Fayette, Benjamin Constant, Laffitte, collabora au *Constitutionnel*, à la *Minerve*, à la *Renommée*, au *Courrier français*, à la *France chrétienne*, et eut, de 1818 à 1819, la direction littéraire de l'*Encyclopédie moderne*. En 1827, Pagès de l'Ariége retourna à Toulouse, où il fonda la *France méridionale*, journal dans lequel il fit une guerre des plus vives au gouvernement de Charles X. Après la chute de ce prince, le collége électoral de Saint-Girons l'envoya à la Chambre des députés et le réélut jusqu'en 1842. Il continua à se montrer partisan déclaré des idées libérales, combattit les mauvaises tendances du gouvernement à la tribune, dans le *Temps*, puis fonda la *Patrie*, alors l'organe du soir de l'opposition. De 1842 à 1847, Pagès vécut dans la vie privée. A cette dernière date, il alla siéger de nouveau à la Chambre des députés, où il représenta les électeurs de Toulouse, et figura parmi les membres de l'opposition avancée. Lors des élections de la Constituante, après la proclamation de la République en 1848, il devint un des représentants élus dans la Haute-Garonne, fit partie du comité de constitution et rentra complètement, en 1849, dans la vie privée. Indépendamment d'articles dans les journaux et dans le *Dictionnaire de la conversation*, de quelques mémoires archéologiques et de brochures politiques, on lui doit : *Principes généraux du droit politique* (Paris, 1817, in-8o); *De la responsabilité ministérielle* (Paris, 1818); *Nouveau manuel des notaires* (Paris, 1818-1822); *De la censure* (Paris, 1827, in-8o); *Histoire de l'Assemblée constituante* (1821), dans les *Fastes civils de la France*.

PAGÈS (GARNIER-), homme politique français. V. GARNIER-PAGÈS.

PAGÉSIE s. f. (pa-jé-zî — du lat. *pagus*, bourg, village). Féod. Ténement roturier à cens, rente ou champart; redevance due pour un ténement de cette nature. ‖ Tenure en usage dans quelques provinces, et qui rendait tous les tenanciers solidaires pour le cens. ‖ Action solidaire exercée en Auvergne sur les censitaires appelés copaginaires. ‖ Syn. d'EMPHYTÉOSE, dans certaines coutumes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gérardiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Louisiane.

— **Encycl.** Féod. On appelait *pagésie*, dans les provinces d'Auvergne, du Rouergue, du Limousin, du Forez, du Bourbonnais et du Velay, un ténement tenu en villenage, c'est-à-dire un ténement roturier qui était tenu à une rente ou champart; ce mot désignait aussi toute redevance due pour le ténement. Enfin, il servait parfois à exprimer l'indivisibilité du cens ou autre charge qui était due solidairement par tous les cotenanciers du ténement.

On nommait *pagenses* ou *pagesii* les habitants d'un pays qui étaient tenanciers d'un ténement, et on appelait *pagesia* un ténement roturier, tenu à cens par plusieurs cotenanciers.

Dans son glossaire, Du Cange explique le mot *pagesia* par *tenementum pagesium, quod apud nos villenagium dicitur*, et il cite plusieurs chartes du XIVe siècle où *pagésie* est synonyme de ténement. D'après une charte de 1261, *pagésie* était synonyme d'emphytéose : *Dederunt, concesserunt in perpetuam emphyteosim seu pagesiam*. Du Cange dit encore que *tenir en pagésie* équivaut, à peu de chose près, à tenir en villenage ou à cens.

Si l'on a employé le terme de *pagésie* pour exprimer la solidarité et l'indivisibilité du

cens, c'est que, dans toutes les provinces où cette expression était usitée, le cens était ordinairement imposé *in globo*, sur la totalité de la *pagesie* ou tenement, et non point divisé par chacune des parties de la *pagesie* sous forme de menu cens.

En parlant de la solidarité du cens imposé sur tout un tènement, Henrys dit qu'on l'appelait vulgairement *abosine*, et qu'on la désignait en Auvergne sous le nom d'*apagésie*, parce que le cens portait le plus souvent sur tout un village. Il emploie plusieurs fois le mot *apagésie* comme synonyme du mot *abosine*. Mais M. Boucher d'Argis fait observer qu'on doit dire *pagésie* et non point *apagésie*, puisque, d'après Galland, la *pagésie* signifie une tenure à la charge d'un cens solidaire.

PAGET, baie des Etats-Unis, territoire de l'Orégon; elle est étroite, mais très-profonde. Elle est parsemée d'îles et entourée de hautes montagnes.

PAGET (William, baron), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1506, mort en 1563. Fils d'un pauvre huissier, il dut à la généreuse protection de l'évêque Gardiner de faire ses études à Cambridge, puis à Paris, fut chargé d'une mission près de la cour de France (1530), et s'en acquitta avec une habileté qui lui valut d'être successivement nommé, par Henri VIII, clerc du cachet, clerc du conseil et du sceau privé, greffier du Parlement, ambassadeur en France, secrétaire d'Etat et un de ses exécuteurs testamentaires. Après la mort de ce prince, Paget, qui avait alors une grande influence dans les affaires de l'Etat, prit beaucoup de part aux événements du règne d'Edouard VI. Il contribua à faire nommer président du conseil lord Hartford, se rendit en ambassade auprès de Charles-Quint pour l'engager à s'allier avec l'Angleterre contre la France (1549), reçut à son retour le titre de baron avec un siége à la Chambre des lords (1550), aida son ami Cranmer à réaliser les importantes réformes que celui-ci avait été chargé d'opérer, puis se vit enveloppé dans la disgrâce du duc de Somerset, enfermé à la Tour de Londres, privé de tous ses emplois et condamné à 6,000 livres sterling d'amende (1551). Mais à l'avénement de la reine Marie il recouvra les fonctions qu'il avait perdues, prit de nouveau une grande part aux affaires, fut un des membres du conseil qui engagèrent cette princesse à se marier avec l'infant Philippe, et rentra dans la vie privée lorsque Elisabeth monta sur le trône (1558).

PAGET (Eusebius), théologien anglais, né à Cranford vers 1542, mort à Londres en 1617. Il était pasteur lorsqu'il fut interdit, en 1573, pour cause de non-conformisme. Par la suite, en 1604, il devint recteur de Sainte-Anne, à Londres. Il a laissé, entre autres écrits: *The History of the Bible briefly collected*, plusieurs fois rééditée, et une traduction de l'*Harmonie des Evangiles* de Calvin (1584).

PAGET (Ephraïm), théologien anglais, fils du précédent, né en 1575, mort à Deptford en 1647. Il apprit quinze ou seize langues, tant anciennes que modernes, obtint à Londres un bénéfice que sa fidélité à la cause royale lui fit perdre, et attaqua avec beaucoup de vigueur les indépendants, les baptistes et autres sectaires. Paget a composé plusieurs ouvrages, dont les suivants ont été longtemps recherchés pour leur singularité: *Christianographia* (Londres, 1635, in-4°), tableau de toutes les communions chrétiennes séparées de la cour de Rome; *Hæresiographia* (Londres, 1645, in-4°), où il décrit les hérésies du temps où il vivait.

PAGET (Henri-William, lord), comte d'Uxbridge, marquis d'Anglesey, général anglais, né en 1768, mort en 1854. Il descendait de William, baron Paget, dont nous avons parlé plus haut et qui fut appelé à la pairie héréditaire en 1550. En 1793, Henri-William leva à ses frais un régiment d'infanterie qu'il conduisit en Flandre, où était le duc d'York, et prit, lors de la retraite de l'armée anglaise, le commandement de la brigade de lord Cathcart. Peu de temps après, il fut nommé colonel d'un régiment de dragons, à la tête duquel il fit preuve de talent et de courage pendant la guerre de Hollande, reçut le grade de major général, passa en Espagne (1808) avec deux brigades de cavalerie, effectua non sans peine sa jonction avec sir John Moore, prit part à tous les combats que l'armée anglaise soutint dans sa retraite sur la Corogne, puis revint en Angleterre, où une intrigue avec la sœur de sir Henri Wellesley l'engagea dans un procès scandaleux. En 1815, William Paget prit une part brillante à la bataille de Waterloo, où il commandait la cavalerie anglaise, belge et hanovrienne. Il reçut en récompense le titre de marquis d'Anglesey, et les deux Chambres du Parlement lui votèrent des remercîments publics. Devenu membre de la Chambre des lords, il appuya constamment la politique des torys. — Son frère, lord Arthur PAGET, né en 1771, suivit la carrière diplomatique, devint, en 1801, ambassadeur en Autriche, contribua beaucoup à la coalition de l'Europe contre la France en 1805, retourna à Londres en 1806, et passa l'année suivante à Constantinople en qualité d'envoyé extraordinaire, afin de détacher la Turquie de son alliance avec la France. Depuis lors, il remplit diverses autres fonctions diplomatiques et devint membre du conseil privé. — Son frère, sir Edouard PAGET, né en 1775, reçut, en 1808, le commandement du 2e corps de l'armée de Portugal, perdit un bras dans cette expédition et fut fait prisonnier en Espagne par les Français en 1812. Il siégea à la Chambre des communes, où il vota avec les torys.

PAGET (lord William), homme politique et marin anglais, petit-fils du précédent, né en 1803. Il entra dans la marine, devint capitaine de vaisseau en 1826 et fut élu, cette même année, membre de la Chambre des communes, où il a siégé depuis lors. M. Paget a soutenu de ses votes la liberté politique et commerciale.

PAGET (lord Clarence-Edouard), marin anglais, frère du précédent, né en 1811. Il entra tout jeune dans la marine, assista à la bataille de Navarin et fut promu capitaine de vaisseau en 1839. De 1846 à 1853, il remplit les fonctions de secrétaire du bureau d'artillerie, fut envoyé en 1847, par les électeurs de Sandwich, à la Chambre des communes, où il appuya de ses votes la politique des whigs, et reçut, lors de la campagne de la Baltique en 1854, le commandement de la *Princesse royale*, vaisseau de 91 canons. En 1857, il rentra à la Chambre des communes, où il ne siégeait plus depuis 1852. Plus tard, il a été nommé secrétaire de l'amirauté (1859) et contre-amiral de l'escadre rouge (1863). Ce fut lui qui fut chargé par la reine, en 1867, de porter au vice-roi d'Egypte les insignes de grand-croix de l'ordre du Bain. L'année suivante, lors de l'insurrection qui éclata dans le Tyrol, lord Paget alla croiser avec deux navires dans l'Adriatique, pour surveiller le mouvement.

PAGET (lord George-Auguste-Frédéric), général, frère des précédents, né à Londres en 1818. Dès l'âge de seize ans, il prit du service, fut promu lieutenant-colonel de dragons en 1846, entra, en 1847, à la Chambre des communes comme député de Beaumaris, et y vota constamment avec les libéraux. Nommé brigadier général en 1855, il se conduisit d'une façon très-brillante pendant la campagne de Crimée, se distingua notamment par son sang-froid et par sa valeur à l'affaire de Balaklava, reçut alors une pension et fut promu major général en 1861. L'année suivante, lord Paget passa au Bengale pour y prendre le commandement d'une division. Ce vaillant général fut nommé, en 1856, officier de la Légion d'honneur.

PAGET (Amédée), écrivain français, né en 1804, mort en 1841. Il prit le grade de docteur en médecine à Paris. Il s'est fait connaître comme un chaud partisan des doctrines socialistes de Fourier, et il a écrit, pour les propager, les deux ouvrages suivants: *Introduction à l'étude de la science sociale* (Paris, 1839, in-12), et *Examen du système de Fourier* (Paris, 1844, in-8°), qui fut terminé par M. Cartier.

PAGEUR s. m. (pa-jeur). Ichthyol. V. PAGEL.

PAGGI (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Gênes en 1554, mort en 1627. Il appartenait à une famille patricienne, et ce fut contre le gré de son père qu'il se livra à son goût pour les arts. Sous la direction de Luca Cambiaso, il apprit à dessiner, exécuta en camaïeu un grand nombre de bas-reliefs antiques, puis apprit, sans le secours d'aucun maître, l'art de peindre, la perspective et l'architecture. Un meurtre qu'il commit à Gênes l'ayant forcé de quitter cette ville, il se réfugia à Florence, où le duc François Ier lui fit un excellent accueil et où il resta vingt ans. Paggi exécuta alors des œuvres fort remarquables, parmi lesquelles on cite: *Sainte Catherine délivrant un coupable*, belle fresque dans l'église Sainte-Marie-Nouvelle, et la *Transfiguration*, son chef-d'œuvre, à l'église Saint-Marc. Ayant été rappelé à Gênes vers 1600, il retourna dans sa ville natale, où il peignit un grand nombre de tableaux pour les églises et pour les particuliers, notamment le *Massacre des innocents*, qu'on voit au palais Doria, et ouvrit une école dans laquelle se formèrent d'excellents élèves. Les œuvres de Paggi sont remarquables par la pureté du dessin, par la vigueur du coloris et par une certaine mollesse dans les airs de tête, qui l'a fait comparer à Corrége. Il a écrit, pour l'instruction de ses élèves, un traité intitulé: *Definizione o sia divisione della pittura* (1607), longtemps désigné en France sous le nom de *Tablettes de Paggi*.

PAGI (Antoine), religieux cordelier, chronologiste français, né à Rognes (Provence) en 1624, mort en 1690. Il se livra à un immense travail pour relever les erreurs de Baronius, et en publia le résultat sous le titre de *Critica historico-chronologica* (Paris et Genève, 1689-1705, 4 vol. in-fol.). Cette critique, toute volumineuse qu'elle est, a été insérée dans les *Annales de Baronius*, édition de Lucques (1738). — François PAGI, son neveu, cordelier comme lui, né à Lambesc en 1654, mort en 1721, a été son collaborateur dans la critique de Baronius, et a donné, à ce sujet, *Breviarium historico-chronologicum* (Anvers, 1717-1727, 4 vol. in-4°), dont Langlet-Dufresnoy s'est beaucoup servi. — P.-François PAGI, prévôt du chapitre de Cavaillon, neveu du précédent, né à Martigues en 1690, mort en 1740, est particulièrement connu par une *Histoire de Cyrus le Jeune et de la retraite des Dix mille* (1736, in-12), souvent réimprimée.

PAGIAVELLE s. m. (pa-ji-a-vè-le). Comm. Compte, solde de marchandises, dans quelques contrées de l'Inde: *Au Pégu, la* PAGIAVELLE *de toiles est de quatre pièces.*

PAGINATION s. f. (pa-ji-na-si-on — rad. *paginer*). Typogr. Disposition des numéros dont la série indique la suite des pages d'un livre: PAGINATION *exacte. Vérifier la* PAGINATION. *Faire une faute de* PAGINATION.

— **Encycl.** La *pagination* permet de placer les feuillets d'un livre dans leur ordre, soit lors du pliage des feuilles, soit lors du brochage et de la reliure. C'est aussi une mesure tantôt d'ordre, tantôt de garantie; d'ordre, en ce qu'elle vient au secours de la mémoire et permet de prendre des notes, de renvoyer à des ouvrages avec la seule indication de la page où l'on est certain de retrouver soit la citation, soit le renseignement qu'on a visé; c'est une mesure de garantie, appliquée aux livres de commerce ou à tous autres de même genre, parce qu'elle ne permet pas qu'on en puisse arracher ou soustraire une feuille sans que la lacune soit visible et témoigne d'une fraude. Les livres de comptabilité en usage dans le commerce, et dont la tenue et la conservation sont exigées et réglées par la loi, doivent donc être paginés, c'est-à-dire que chaque page doit porter un numéro d'ordre suivant la succession arithmétique 1, 2, 3, 4, 5, etc. On applique ces numéros, avant la reliure, sur le coin de la page, en haut et du côté de la tranche, à l'aide d'un pochoir ou plaque de cuivre dans laquelle les numéros sont découpés; on frotte sur cette plaque avec une petite brosse de moyenne douceur, imbibée d'encre un peu grasse, de telle sorte que cette encre s'attache au papier partout où il apparaît à travers la découpure de la plaque de cuivre. Avant de commencer les écritures sur un livre de comptabilité, on le porte tout d'abord au tribunal de commerce, où la *pagination* en est vérifiée et où il est parafé avant d'être rendu au propriétaire. Ces livres pouvant servir de preuves dans les litiges commerciaux, on comprend que la loi exige l'exécution de ces formalités, qui ont pour but de prévenir les fraudes ou les altérations à l'aide de soustractions dans les folios des livres de comptabilité.

Quant aux livres imprimés, la *pagination* en est opérée en même temps que l'impression, et ce soin concerne le metteur en pages. Cette opération ne présente pas une sérieuse difficulté, mais elle exige de celui qui l'exécute une certaine habitude, pour qu'il n'y commette pas d'erreur. Ce serait chose facile s'il n'y avait qu'à placer en tête de chaque page, dans leur ordre successif, les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc. Mais ce n'est point ainsi que la chose peut se pratiquer. Chaque forme comprend la composition qui doit être imprimée sur l'un des côtés de la feuille, de telle sorte qu'il faut deux formes pour une seule feuille. Cette feuille sera ensuite repliée plus ou moins de fois selon le nombre de pages qu'il y a dans une seule forme, et dans ce pliage l'ordre de chaque page ne sera plus celui qu'il était dans la feuille étendue; la succession primitive aura fait place à une nouvelle, qu'il faut prévoir à l'avance. Chaque genre de pliure donne lieu à une combinaison nouvelle, qui présente une disposition différente des pages dans la forme. Les pliures les plus ordinaires sont: celle du journal, la feuille pliée en deux donnant 4 pages; l'in-quarto, la feuille pliée en quatre donnant 8 pages; l'in-octavo, la feuille pliée en huit donnant 16 pages; l'in-12, la feuille pliée en douze donnant 24 pages; l'in-16, la feuille pliée en seize donnant 32 pages, et l'in-32, la feuille pliée en trente-deux, donnant 64 pages, [illegible], formant 72 pages, par conséquent un très-petit format.

Nous avons consacré à ce sujet, dans ce dictionnaire, des articles spéciaux où le lecteur trouvera tous les détails désirables; nous renvoyons notamment aux mots IMPOSITION et SIGNATURE.

PAGINÉ, ÉE (pa-ji-né) part. passé du v. Paginer: *Livre mal* PAGINÉ.

PAGINER v. a. au tr. (pa-ji-né — du lat. *pagina*, page). Numéroter les pages de: PAGINER *un livre, un registre.*

PAGLIA, petite rivière d'Italie. Elle prend sa source dans la partie S.-E. de la [illegible] Grosseto, coule à l'E., passe au N. d'Aquapendente, sépare le royaume d'Italie des Etats de l'Eglise, et se jette dans le [illegible], à 6 kilom. E. d'Orvieto, après un cours de 52 kilom.

PAGLIA (Francesco), peintre italien, né à Brescia en 1636, mort à [illegible] vers 1717. Elève du Guerchin, il [illegible] dans ses premiers essais une [illegible] peu commune. Mais au lieu de mettre cette habileté de brosse au service d'une observation intelligente de la nature, il [illegible] pour imiter avec assez de [illegible] les plus connus, les maîtres du XVe siècle surtout, dont il [illegible] la forme [illegible], la roideur austère. C'est dans ce genre qu'il peignit pour la cathédrale de Brescia une *C[illegible]* d'un sentiment exquis et d'un grand caractère. Dans cette peinture aux ombres noires, à la gamme violacée, il est entré si bien dans la tradition des gothiques, qu'elle semble une œuvre de Francia ou de Giotto; même harmonie froide, sévère; mêmes taches brutales dans les draperies; mais on y chercherait en vain de l'imagination et de l'originalité. Cette toile fut froidement accueillie. Si l'on en croit ses biographes contemporains, Paglia se vit forcé, par cette indifférence, de renoncer aux vastes compositions pour se restreindre dans les limites plus étroites du portrait; celui de son fils Antonio, que l'on voit au musée de Florence, est vraiment remarquable.

PAGLIA (Antonio), peintre italien, fils et élève du précédent, né à Brescia en 1680, mort à Venise en 1747. Jeune encore, il quitta l'atelier paternel pour aller étudier les Vénitiens, dont il était enthousiasmé. Il passa près de quinze années sans avoir d'autre souci que d'imiter la manière des maîtres anciens, du Titien ou de Bassano, par exemple. Sa joie était immense, dit un contemporain, quand un connaisseur ou un marchand, possesseur d'un Titien, et par conséquent familier avec le style du grand coloriste, venait s'extasier, dans son atelier, devant une toile fraîche encore, la prenant pour une création inconnue du grand peintre. Paglia vendit même, assure-t-on, pour des Bassano authentiques ses pastiches les mieux réussis.

Cependant Antonio Paglia paraît avoir renoncé, dans la seconde moitié de sa carrière, à ce métier lucratif. Grâce à son ami San-Caligari, sculpteur assez connu, qui modelait pour lui de petites maquettes, il se mit à faire des compositions héroïques dans le genre des sujets bibliques de Poussin; comme l'illustre créateur de l'*Enlèvement des Sabines*, il habillait ses figures, les groupait d'une façon très-pittoresque, les éclairait ensuite à la lampe, et obtenait par ce moyen les effets de clair-obscur les plus bizarres. Et c'est même à cette bizarrerie que ses sujets bibliques, la *Vie de Joseph* entre autres, durent un certain succès. Deux de ces tableaux se voient au musée de Venise. Ils attirent d'abord par leur étrangeté, mais ils ne résistent pas à une analyse sérieuse. La forme en est négligée. Quant aux grandes toiles que l'on voit de lui à Brescia, elles appartiennent toutes à cette première époque où il imitait Bassano et Titien. Antonio Paglia n'en avait pas moins amassé une fortune brillante, d'autant plus grande qu'il était avare et qu'il aimait à entasser. Mal lui en prit: un de ses domestiques, ayant un jour découvert la cachette de Paglia, ne trouva rien de mieux, pour s'en emparer, que d'assassiner le peintre. — Son frère, ANGELO, mort quelques années après lui, en 1763, fut son collaborateur. Depuis la mort d'Antonio, en 1747, il paraît n'avoir plus rien produit.

PAGLIACCIO, type de la comédie italienne, l'ancêtre de notre Paillasse [illegible], de *paglia* (paille), a mis à la torture les philologues, qui ne sont pas parvenus à [illegible] ver une raison plausible; quelques-uns pensent qu'il n'est qu'une altération de Bajaccio [illegible] [illegible] cio fut ainsi appelé parce qu'il était vêtu d'une toile à matelas, car tout autre était son costume.

Dans la vieille comédie italienne, Pagliaccio est toujours le valet de Pantalon. Son rôle et [illegible] assez [illegible] de Pierrot; mais il se distingue de celui-ci par [illegible] [illegible] plissé, attaché par d'énormes boutons, chapeau [illegible] [illegible]

PAGLIETA, bourg du royaume d'Italie, province de [illegible] [illegible] ment; 4,246 hab.

PAGNE [illegible] [illegible] *certaines îles de l'Océanie.* (M.-Br.)

— Modes. Tissu d'écorce ou d'autres filaments végétaux [illegible]

— Argot. [illegible] hors à un malade d'hôpital [illegible] tier.

PAGNERRE (Laurent-Antoine), [illegible] [illegible] struction. Après avoir été clerc de notaire [illegible]

clerc d'avoué. Pagnerre se rendit, en 1824, à Paris, et, quelque temps après, il se fit libraire. Lors de la révolution de Juillet, il combattit sur les barricades et se joignit à quelques républicains qui essayèrent vainement de pousser La Fayette à convoquer une assemblée constituante. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, Pagnerre devint l'éditeur des écrivains de son parti, publia les pamphlets de Lamennais et de Cormenin, l'*Histoire de dix ans* de Louis Blanc, le *Dictionnaire politique*, etc., collabora au *Paris révolutionnaire* et fut poursuivi à diverses reprises pour ses publications, notamment en 1836, époque où il fut condamné à la prison et à l'amende. Non content d'agir sur l'opinion en répandant dans le public des écrits républicains, il devenait membre de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, président de la Société républicaine pour l'éducation du peuple, commissaire de diverses sections de la Société des droits de l'homme, secrétaire de l'Association républicaine pour la liberté de la presse; enfin, en 1845, il organisait le comité central des électeurs de la Seine, puis il préparait les banquets réformistes qui devaient servir de prétexte à la révolution de 1848. Pagnerre était un des éditeurs le plus en vogue de Paris; il avait réalisé une assez belle fortune et fondé le Comptoir central et le Cercle de la librairie, lorsque la révolution de Février vint renverser le trône de Louis-Philippe. En relation avec la plupart des hommes que la voix du peuple porta alors au pouvoir, il fut nommé d'abord adjoint au maire de Paris, Garnier-Pagès, puis il devint maire du Xe arrondissement, secrétaire général du gouvernement provisoire (1er mars) et fut mis, le 9 mars, à la tête du Comptoir national d'escompte, qu'il avait contribué à fonder. Lors des élections pour l'Assemblée constituante, les départements de la Seine et de Seine-et-Oise le nommèrent représentant du peuple. Pagnerre opta pour ce dernier département et alla siéger parmi les républicains de la nuance du *National*, avec lesquels il vota constamment. En même temps il devint secrétaire général de la commission exécutive. Le 15 mai, en apprenant l'envahissement de l'Assemblée, il fit battre le rappel pour appeler les gardes nationaux à la délivrer et fit preuve d'énergie lors de la formidable insurrection du mois de juin. Le général Cavaignac, dont il appuya la politique, lui offrit la direction de l'Imprimerie nationale, qu'il refusa. Après l'élection de Louis Bonaparte comme président de la république, il fit de l'opposition au nouveau pouvoir et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Il reprit alors la direction de sa librairie, qui avait eu vivement à souffrir du ralentissement inévitable des affaires dans un temps de révolution, et fit paraître des publications populaires. La chute de la république et la proscription de la plupart de ses amis politiques portèrent un rude coup à Pagnerre, qui alla s'éteindre dans le lieu où il était né. — Son fils, Charles-Antoine PAGNERRE, né à Paris en 1834, mort en 1867, prit en 1854 la direction de la librairie Pagnerre. Il a édité des ouvrages de politique, de philosophie, de littérature, entre autres les *Œuvres* de Cormenin, l'*Histoire de la révolution de* 1848 de Garnier-Pagès, des ouvrages de Pelletan, de Carnot, les *Misérables* de Victor Hugo, etc., ainsi que de nombreux *Almanachs* populaires ou illustrés.

PAGNEST (Amable-Louis-Claude), portraitiste français, né à Paris en 1790, mort en 1819. Le Louvre possède de lui un chef-d'œuvre, le *Portrait du chevalier de Nanteuil La Sorville*. La puissance et la richesse de la couleur, la grandeur de l'allure, la noblesse des lignes, la science du modelé font de cette peinture une page complète et magnifique. Ce jeune homme, mort à vingt-sept ans, donnait les plus hautes espérances. Il fut élève de David, « qui le voyait avec peine se lancer dans la couleur, » comme il le dit dans une de ses lettres. L'auteur des *Sabines*, qui n'a jamais su pénétrer le tempérament d'un artiste, s'est trompé cette fois, comme souvent; mais son erreur eut de fâcheuses conséquences. Pagnest, doutant de ses aptitudes, comme tous les êtres d'élite, craignit de se fourvoyer en se laissant aller au charme de la couleur, à la manière de Titien, à qui il ressemble par certain côté; il se mit à dessiner seulement, et d'une brosse aride, comme celle de son maître. Il appauvrissait sa vigoureuse organisation en ne lui demandant que la forme, tandis qu'elle pouvait donner et la forme et la couleur. Plusieurs années se passèrent ainsi dans cette lutte contre lui-même, qui provoquait chez lui de sombres découragements. Sa constitution peu robuste en fut ébranlée, et il ne put résister longtemps à ses fiévreuses insomnies. Quand le gouvernement, en 1830, acheta pour le Louvre ce merveilleux portrait du chevalier de Nanteuil au prix de 6,000 francs seulement, on comprit à Paris que la France, en perdant Pagnest, avait perdu un des peintres les mieux doués de notre temps. Il n'y a dans l'école française qu'un autre portrait aussi beau que celui-là, c'est le *Portrait de M. Bertin*, de Ingres.

PAGNINI (Luc-Antoine), érudit et poète italien, né à Pistoie en 1737, mort à Pise en 1814. Il entra, en 1753, dans l'ordre des carmes, prit par la suite la direction du noviciat de son ordre à Parme, où il devint instituteur des pages de la cour et professeur d'éloquence, alla occuper, en 1806, une chaire de poésie latine à l'université de Pise, fut nommé doyen de la Faculté des lettres de cette ville et obtint un canonicat à Pistoie en 1813. C'était un homme profondément versé dans la connaissance des langues classiques et de plusieurs langues modernes, dans la littérature ancienne, dans les sciences physiques et mathématiques. Il était membre de l'Académie des arcadiens et comptait au nombre de ses amis les savants les plus distingués de l'Europe. On lui doit: *Poesie bucoliche italiane, latine e greche* (Parme, 1786); *Theoria rectorum parallelorum* (Parme, 1783), *Epigrammi morali cento* (Parme, 1799); des discours sur différents sujets; de nombreuses traductions d'ouvrages grecs, latins, anglais, allemands, français, etc. Sa belle traduction d'*Horace* en vers italiens lui valut, en 1813, un prix de poésie de l'Académie de la Crusca, dont il était membre.

PAGNINO (Sante), en latin **Sanctus Pagninus**, orientaliste italien, né à Lucques vers 1470, mort à Lyon en 1536. Dès l'âge de seize ans, il entra dans l'ordre des dominicains, reçut des leçons du fameux Savonarole et s'attacha particulièrement à l'étude de la théologie et des langues orientales. Les succès qu'il obtint, comme prédicateur, en convertissant des vaudois lui valurent la protection du pape Léon X, qui le fit venir à Rome et le chargea d'enseigner les langues orientales dans une école qu'il venait de fonder. Par la suite, Pagnino se rendit à Avignon et de là à Lyon, où il se fixa et reçut des lettres de cité. Cet érudit a laissé des ouvrages qui ont donné lieu à des jugements contradictoires. Parmi ses travaux nous citerons: *Veteris et Novi Testamenti nova translatio* (Lyon, 1528, in-4o), traduction qui lui coûta trente années de travail et qui est utile en ce qu'elle fixe la propriété de beaucoup de termes hébreux; *Isagoge ad sacras litteras* (Lyon, 1528); *Thesaurus linguæ sanctæ* (Lyon, 1529, in-fol.), excellent dictionnaire hébreu-latin, dont un épitome a été publié à Anvers (1616); *Catena argentea* (Lyon, 1536, 6 vol. in-fol.), recueil de commentaires hébreux, grecs et latins sur le *Pentateuque*.

PAGNON s. m. (pa-gnon; *gn* mll. — du nom de l'inventeur). Techn. Drap noir de Sedan, très-fin et satiné à l'envers: *Une redingote de* PAGNON.

— Ornith. Nom vulgaire du sterne pierre-garin.

— Adjectiv.: *Drap* PAGNON.

PAGNONE s. f. (pa-gno-ne; *gn* mll.). Techn. Chacune des pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNOTE s. m. (pa-gno-te — ital. *pagnotta*, sorte de pain; de *pane*, pain. « Les Italiens, dit Ménage, appellent *gentiluomini di pagnotta* ces gentilshommes que les seigneurs louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, à cause qu'on leur donnait des pains ce jour-là. » Le nom de *pagnotta* passa à ces hommes d'escorte qui, tenus en peu d'estime, déterminèrent le sens péjoratif du mot. *Pagnotta* signifiait, dès le XIVe siècle, une maison de pauvres). Fam. Lâche, poltron, couard: *C'est un grand* PAGNOTE. ‖ Vieux mot.

— Adjectiv.:

Archers, disparaissez; fuyez, troupes *pagnotes*.
LEGRAND.

— *Mont pagnote*, Lieu élevé d'où l'on peut suivre un combat sans courir aucun danger: *Se tenir sur le* MONT PAGNOTE. *Pendant que j'étais sur le* MONT PAGNOTE *à regarder l'attaque, le R. P. de La Chaise était dans la tranchée et même fort près de l'attaque, pour la voir plus distinctement.* (Racine.)

PAGNOTERIE s. f. (pa-gno-te-rî — rad. *pagnote*) Poltronnerie.

— Bévue, balourdise: *Commettre une* PAGNOTERIE.

PAGNY-LE-CHÂTEAU, village de la Côte-d'Or, canton de Seurre, arrond. de Beaune; 767 hab. Aux environs se voient les ruines d'un château qui appartint successivement aux sires de Vienne, à la famille de Longvy, puis à celle de Chabot. La chapelle du château, monument historique, élevé au XVe siècle et souvent restauré depuis, a la forme d'une croix latine et appartient au style ogival flamboyant, mêlé d'ornementations de la Renaissance. Les parties qui attirent principalement l'attention sont la flèche et le portail. On remarque à l'intérieur: le jubé, exécuté en 1538; les sculptures du retable de l'autel et les tombeaux de Jean de Vienne, de sa fille Jeanne et de son gendre, Jean de Longvy.

PAGNY-SUR-MEUSE ou **PAGNY-VAUCOULEURS**, village de la Meuse, canton de Void, arrond. et à 13 kilom. de Commercy, station du chemin de fer de Paris à Strasbourg, sur la rive droite de la Meuse; 987 hab. Beau pont.

PAGNY-SUR-MOSELLE, village de Meurthe-et-Moselle, canton de Pont-à-Mousson, au pied d'un coteau couvert de vignes dont les produits sont très-estimés; 1,048 hab. Patrie du comte de Serres, auquel un petit monument a été consacré. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes sur le territoire de ce village.

PAGO, île de l'Adriatique, sur la côte de la Croatie autrichienne, dont elle est séparée par le canal de Novigrad, au S. de l'île d'Arbe; malgré sa situation, elle fait partie de la Dalmatie et se trouve comprise administrativement dans le cercle de Zara. Cette île, longue, irrégulière, aux côtes profondément découpées, mesure 55 kilom. du N. au S. et 25 kilom. de l'E. à l'O. Au milieu se trouve le lac Zascha, qui communique avec le canal de Morlaquie par un faible détroit. Le climat est très-froid en hiver et excessivement chaud en été. On y exploite quelques marais salants, et dans l'intérieur les habitants, au nombre de 5,000, se livrent à la culture de la vigne et à l'élève des bestiaux. Elle a pour chef-lieu une petite ville de même nom, située vers le milieu de la longueur de l'île, sur le canal de Novigrad, où elle a un petit port de commerce; 2,500 hab.

PAGO VEIANO, bourg du royaume d'Italie, province et district de Bénévent, mandement de Pescolamazza; 2,158 hab.

PAGODE s. f. (pa-go-de — persan *butkhoda*; de *but*, idole, et de *choda*, maison, proprement maison d'idole ou maison de l'idole). Temple d'idole, chez les Chinois, les Indiens et les Siamois: *Les* PAGODES *sont le plus souvent de très-petits temples; il en est cependant de très-grandes. Dès que les feux du soleil doraient les sommets des* PAGODES, *je disparaissais comme une ombre.* (B. de St-P.)

Est-ce de leurs discours la brillante éloquence
Qui peut à sa *pagode* arrêter un Chinois?
L. RACINE.

‖ Edifice consacré, dans les mêmes pays, à quelque usage pieux, comme à loger les bonzes ou prêtres, à recevoir les étrangers, etc.

— Par ext. Idole adorée dans un temple indien ou chinois; en ce sens, le mot a été quelquefois employé au masculin: *Philosophes, pourquoi détruire les idoles, les fétiches, les* PAGODES *des pauvres humains, s'ils s'en amusent sans inconvénient?* (Raynal.)

Encensé comme une *pagode*,
Je tiendrais bien mon quant à moi.
LAMOTTE.

‖ Petite figure chinoise en porcelaine, qui remue la tête; magot de la Chine.

— Métrol. *Pagode de Pondichéry*, Monnaie d'or des possessions françaises de l'Inde, valant 8 fr. 31. ‖ *Pagode star*, Nom de diverses monnaies d'or de Madras, valant, suivant le type, 9 fr. 32 ou 9 fr. 45 ou 9 fr. 99.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre toupie.

— Adjectiv. Modes. *Manches pagodes*, Manches de robe que les femmes portaient en négligé.

— **Encycl.** Les *pagodes* sont les monuments religieux les plus modernes de l'Inde. Elles se composent uniformément de quatre parties essentielles: le sanctuaire (*vimana*), construction rectangulaire surmontée d'une pyramide à plusieurs étages; les *mantapas*, porches placés en avant; les *gopouras*, sortes de portes pyramidales, et les *tchoultri*, salles hypostyles. Le nombre des *pagodes* est considérable. Les plus remarquables se voient sur la côte de Coromandel, à Madureh, à Tritchinapali, à Siringham, à Combouconum, à Tranquebar, à Tripetty, à Chalembaran, à Canji-Puram, à Bengalore, à Maïssour, à Jagannathas (Jagarnaut), à Tanjore, etc. Les *pagodes* de ces deux dernières villes sont surtout célèbres. Celle de Tanjore, consacrée à Shiva, a 61 mètres d'élévation; tous ses étages sont ornés de bas-reliefs ou de statues. Sa base a les deux tiers de sa hauteur totale, c'est-à-dire 40 mètres environ; elle contient une immense salle éclairée par une seule lampe suspendue au plafond. Les étages supérieurs sont massifs; des croisées sont simulées à l'extérieur. Cette *pagode* est couronnée par une coupole se terminant en pointe vers le sommet, qui porte une sphère surmontée d'une aiguille de métal.

Les *pagodes* bouddhiques ou tchaityas du Népaul méritent une description particulière. Voici quelles en sont les parties essentielles. En bas et comme premier étage, une vaste coupole ou hémisphère contient le garbha ou sanctuaire. Aux quatre points cardinaux du garbha, tout au moins, se trouvent des niches pour statues. Au-dessus de la coupole et au centre est placé, sur une colonne, le Divyatchakshou, c'est-à-dire le Regard divin. Le Divyatchakshou se compose de deux yeux tout grands ouverts, sculptés ou peints, et le plus souvent séparés par une sorte de virgule qui forme une espèce de nez, et complète l'apparence bizarre d'un visage humain. Pour achever l'illusion, le Divyatchakshou est coiffé d'un cône formé de treize degrés successifs qui vont en se rétrécissant; ce sont les treize mondes ou Bhouvanas du Bodhisattva. On dirait presque un chapeau gigantesque. Ce cône tronqué est couronné par quelque construction légère, et un petit dôme qui représente un parasol ou aigrette termine le monument entier. M. Barthélemy Saint-Hilaire (*Journal des Savants*, 1863), auquel nous empruntons cette description, ajoute: « L'architecture bouddhique a bien des singularités et des bizarreries; mais ce n'est pas être partial en sa faveur que de dire qu'elle a un réel cachet d'originalité, et que le tchaitya est un type qui peut avoir aussi son style et son élégance propres. Il n'y a pas à lui objecter sa monotonie, car c'est là une condition nécessaire à laquelle aucune architecture ne saurait échapper. On la retrouve dans l'architecture grecque comme dans l'architecture gothique... Les parties essentielles du tchaitya peuvent, d'ailleurs, être diversifiées à l'infini, et l'imagination des architectes bouddhistes ne s'est pas fait faute des combinaisons les plus variées, souvent étranges, mais parfois aussi élégantes et pleines de goût. » Quelquefois la coupole de la base a plusieurs étages; les niches, les statues, les ornements, les emblèmes varient de place et de forme; le Divyatchakshou y est quelquefois, mais rarement, supprimé; le cône est plus ou moins allongé; le parasol du sommet est très-divers de formes. Il y a des tchaityas dont le couronnement se termine par une pointe plus ou moins effilée. Parfois, la coupole est entourée de nombreux Bouddhas assis, de l'effet le plus pittoresque.

Dans la *pagode* royale de Bangkok, dont le pavé est recouvert de nattes d'argent, s'élèvent deux idoles remarquables de Bouddha, l'une en or massif, l'autre en jade, ayant une coudée de haut. Celle-ci est évaluée à plus d'un million de francs. Les autres *pagodes*, au nombre d'une trentaine, resplendissent de peintures et de dorures, au milieu desquelles apparaît l'idole de la divinité, très-richement ornée d'innombrables pierreries.

L'architecture indoue a varié ses formes, et le style de la pyramide ornementée, à portail et à terrasses superposées, qui est devenu celui de la plupart des temples plus modernes, diffère assez notablement de l'aspect de l'ancienne *pagode*, dont il reste peu de spécimens caractérisés, si même il en existe dans l'Inde. Aussi suppose-t-on que la *pagode* chinoise, dont les types uniformes sont très-multipliés et ne ressemblent pas aux temples indiens actuels, reproduit l'ancienne architecture. Le caractère essentiellement conservateur et immobile du peuple chinois laisse penser que la forme de ces constructions a dû rester chez lui comme moulée sur le type primitif. On peut dire qu'en Chine, à tous les points de l'horizon, on aperçoit la silhouette élancée d'une *pagode*. Les Chinois en répètent la figure sur tous les objets, meubles, papiers peints, lanternes, etc., taillent même le buis et le cyprès en forme de *pagode*; mais leur indifférence religieuse laisse tomber en ruine ces antiques sanctuaires. Les plus fameuses *pagodes* chinoises sont celles de Son-Tcheou et de Nankin; cette dernière est connue sous le nom de Tour de porcelaine; c'est la plus ancienne et elle date du IIIe siècle de notre ère. Canton en possède une dont l'érection remonte à environ treize cents ans; celle de Ningpo n'a qu'un millier d'années, et un petit nombre seulement a été construit dans les temps modernes. Selon le dictionnaire impérial de Kanghi, le nombre des étages de la *pagode* varie de sept à treize; néanmoins, on en rencontre qui n'ont que trois ou cinq étages, et l'expression *pagode* à treize étages est tout simplement emphatique; elle signifie une *pagode* comme on n'en rencontre pas, même en Chine. Le nombre des étages est toujours impair, parce que les prêtres bouddhistes attribuent à cet impair un caractère sacré; maintenant, loin de montrer quelque ferveur religieuse, le peuple attribue généralement aux *pagodes* une influence funeste.

Pagode (LA), opéra-comique en deux actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Fauconnier (Opéra-Comique, le 26 septembre 1859). Des idées neuves et originales se distinguent dans cet ouvrage, à travers les recherches d'une ingénieuse instrumentation. Il y a même un très-bon duo de deux basses, entre Fadidjou et Sanders.

PAGODITE s. f. (pa-go-di-te — rad. *pagode*). Minér. Stéatite rose ou verte, avec laquelle les Chinois font leurs magots.

— **Encycl.** La *pagodite* est un silicate d'alumine et de potasse, avec un peu de chaux et d'oxyde de fer; on l'appelle aussi *lardite* ou *pierre de lard*, *talc glaphique* et improprement *stéatite*. C'est une substance compacte, d'un éclat gras, douce au toucher, facile à rayer par une pointe d'acier; sa pesanteur spécifique est 2,6. Sa couleur varie beaucoup; les nuances les plus communes sont le blanc rougeâtre, le rouge de chair, le grisâtre et le verdâtre. Elle est infusible; par la calcination, elle devient dure, brillante, écailleuse. La *pagodite* vient de la Chine, mais on ignore son gisement précis. On ne la connaît même, dans nos collections minéralogiques, que sous forme de petites figures appelées *magots*. Son nom indique suffisamment son usage principal. La *pagodite de Hongrie* diffère surtout de la précédente par l'absence de chaux; on la rencontre en filons dans les roches trachytiques. On a trouvé aussi à Confolens (Charente) une substance rose analogue à la *pagodite*.

PAGRATIDES, dynastie de rois arméniens qui régnèrent de 885 à 1079. V. ARMÉNIE.

PAGRE s. m. (pa-gre — latin *pagrus*, grec *pagros*, *phagros*, mots que Delâtre rapporte au même radical que *pêgnumi*, fixer, établir, latin *pago*, *pango*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, formé aux dépens des dorades et

comprenant une douzaine d'espèces, dont trois vivent dans nos mers.

— Zooph. Genre de polypiers voisin des spongiaires, et comprenant deux espèces fossiles des terrains crétacés des environs de Paris et d'ailleurs : *Les* PAGRES *étaient adhérents à divers corps marins.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Ichthyol. Les *pagres* ressemblent beaucoup aux pagels, d'une part, et aux dorades, de l'autre ; ils se distinguent des premiers par la brièveté de leur museau, et des seconds par leurs dents, dont les molaires, petites et arrondies, ne forment que deux rangées sur les deux côtés des mâchoires. On leur a donné le nom vulgaire de *gueules pavées*, parce qu'en effet les dents qui forment ces deux rangées sont disposées les unes à côté des autres comme des pavés ; l'extrémité de la gueule est, en outre, armée de quatre ou six dents fortes et coniques. Ces poissons, grâce à la vigueur extraordinaire de leur bouche, sont très-voraces et très-destructeurs. Le genre *pagre* se compose de douze espèces, dont trois seulement appartiennent à nos mers. Nous citerons, en première ligne, le *pagre* commun, qui atteint la longueur de $0^{m},65$ et le poids de 5 kilogrammes; il a le corps allongé, le museau obtus, les yeux gros, la nuque large et arrondie; sa couleur est argentée, teinte de rougeâtre sur l'épaule. Quand l'animal fléchit sa nageoire dorsale, il la fait disparaître complètement dans un sillon creusé sur le dos. On trouve ce poisson sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Au printemps, il remonte dans les fleuves et les rivières ; Élien dit que son arrivée dans le Nil causait une joie générale parmi le peuple, parce qu'elle ne précédait que de peu de jours le débordement du fleuve. Aux approches de l'hiver, ce *pagre* se retire dans la haute mer et s'enfonce dans la vase, à des profondeurs où la température de l'atmosphère n'exerce aucune influence. Il se nourrit de crustacés, de mollusques, de frai de sèches et aussi, d'après Rondelet, d'algues marines. Sa chair est moins recherchée et passe pour moins délicate pendant la saison où il se tient dans les eaux douces. On lui a attribué des propriétés phosphorescentes. Les deux autres espèces de la Méditerranée sont le *pagre* orphe et le *pagre* hurta. Le *pagre* orphe se distingue par sa belle couleur rose argenté. Il vit sur les côtes rocheuses pendant toute la belle saison, et la femelle, à cette époque, dépose ses œufs sur les galets. Tous les autres *pagres* appartiennent principalement aux mers des Indes et de l'Amérique.

— Paléontol. Zooph. M. Defrance a proposé d'établir sous le nom de *pagre* un genre de polypiers fossiles, sur deux types spécifiques qui ont été trouvés dans le terrain crétacé. Ce sont deux petits corps orbiculaires, peu épais, convexes et poreux en dessus, concaves en dessous avec des lignes concentriques. Ces types se rapprochent plus des spongiaires que des polypiers foraminés. L'un est le *pagrus elegans* trouvé à Néhou, très-régulier, et l'autre le *pagrus proteus*, trouvé à Meudon et à Beauvais.

PAGUE s. m. (pa-ghe). Mamm. Syn. de PACA.

— Ichthyol. Syn. de PAGRE.

PAGUL s. m. (pa-gul). Crust. Syn. de PAGURE.

PAGUMA s. m. (pa-gu-ma). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverriens, formé aux dépens des gloutons, et dont l'espèce type habite Sumatra.

PAGURE s. m. (pa-gu-re — latin *pagurus;* du gr. *pagouros*, mot formé de *pag*, radical de *pêgnumi*, ajuster, enfoncer, et de *oura*, queue. Ce crustacé est ainsi appelé parce qu'il a une queue molle, qu'il loge dans des coquilles vides). Crust. Genre de crustacés décapodes anomoures, type de la tribu des paguriens, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers, et dont le type est vulgairement appelé *bernard-l'ermite : La plupart des* PAGURES *qui habitent nos rivages font plusieurs pontes dans l'année.* (H. Lucas.) *A Guam, à Vaigiou, on rencontre dans les forêts, à plus de mille pas du rivage, de très-gros* PAGURES *logés dans des buccins.* (M.-Br.)

— **Encycl.** V. BERNARD-L'ERMITE.

PAGURIEN, IENNE adj. (pa-gu-riain, iè-ne — rad. *pagure*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pagure.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes anomoures, comprenant les genres pagure, cancelle, cénobite et birgue : *Chez la plupart des* PAGURIENS, *l'abdomen est mince.* (Lucas.)

— **Encycl.** Les *paguriens* présentent comme caractères principaux : les appendices terminaux de l'abdomen épais et lamelleux ; le plastron sternal presque linéaire; les pattes antérieures didactyles, celles des deux dernières paires très-courtes et terminées par une petite pince plus ou moins parfaite. La plupart d'entre eux se font remarquer par l'état de mollesse plus ou moins complet de l'abdomen, par le défaut de symétrie dans les appendices de cette partie du corps, et surtout par leurs mœurs, conséquence naturelle de leur organisation. Chez presque tous, en effet, l'abdomen est mou, presque entièrement membraneux et contourné sur lui-même ; pour le protéger, l'animal se loge dans l'intérieur d'une coquille univalve, quelquefois d'un polypier, qu'il traîne toujours avec lui, en s'y accrochant à l'aide de ses pattes postérieures, comme fait le bernard-l'ermite. V. ce mot.

Ces singuliers crustacés étaient connus des anciens, qui leur ont donné les noms de *karkinos* et de *carcinion*. On les a regardés souvent comme intermédiaires entre les vrais crustacés et les mollusques; on savait toutefois, et cette observation remonte à Aristote, que l'animal n'adhère pas à la coquille qu'il habite; Swammerdam est à peu près le seul qui ait soutenu, et à tort, l'opinion contraire. Quelques auteurs ont avancé qu'ils faisaient périr le propriétaire naturel de la coquille dans laquelle ils voulaient s'établir; mais on sait très-bien aujourd'hui qu'ils ne s'emparent que de celles qui sont vides ; ils choisissent de préférence celles dont le sommet se termine en spirale, afin de pouvoir s'y cramponner plus facilement; ils en changent plusieurs fois par an, à mesure qu'ils grossissent, et toujours à l'époque des mues.

Quelques *paguriens* sont plus ou moins terrestres, comme les birgues et surtout les cénobites, qui vivent dans les bois à de grandes distances de la mer. Mais la plupart sont essentiellement marins; ils se meuvent au fond de l'eau au moyen de leurs pattes; ils en sortent quelquefois et marchent sur le sable ou sur les rochers; mais ils ont alors la démarche lente et paraissent traîner péniblement leur coquille. Ils quittent celle-ci pour se livrer à l'acte de la reproduction, et y reviennent aussitôt après. Quand ils marchent, ils ne cessent de remuer leurs antennes et leurs pattes; si on veut les saisir, ils rentrent dans leur retraite et se laissent tomber dans l'eau. La plupart des *paguriens* vivent en société et se réunissent en grand nombre pour dévorer les corps morts qu'ils trouvent sur le rivage. Ces crustacés sont recherchés comme aliment; on en mange beaucoup sur nos côtes et dans nos colonies; leur abdomen mou sert d'appât pour la pêche. Cette tribu comprend les genres pagure, cancelle, cénobite et birgue.

PAGUS s. m. (pa-guss — mot lat. qui signif. *bourg*). Hist. Mot employé durant le moyen âge dans le sens de *pays*, pour désigner les contrées habitées par des peuples particuliers.

— **Encycl.** Le territoire de la Gaule, au moment de la conquête romaine, était partagé entre trois ou quatre cents peuples, habitant autant de pays distincts. Les écrivains de l'époque romaine nous en font connaître environ deux cents ; les noms d'un certain nombre ont été relevés sur des monuments, et les documents des époques suivantes ont encore permis de compléter cette liste ; car il n'est pas douteux que plusieurs pays, nommés pour la première fois par des écrivains du moyen âge, n'aient existé dès les temps les plus anciens. Un assez grand nombre des pays primitifs de la Gaule se sont conservés, tant sous la domination des Romains qu'à travers les invasions des barbares et sous le régime dissolvant de la féodalité; ils sont parvenus jusqu'à nous avec très-peu de changements dans leurs noms et même dans leurs limites. Ainsi les pays gaulois des *Ambiani*, des *Bellovaci*, des *Veliocasses*, des *Caleti*, des *Parisii* ont formé, sous les deux premières races, le *pagus Ambianensis*, le *pagus Bellovacensis*, le *pagus Vilcassinus*, le *pagus Caletensis*, le *pagus Parisiacus*, et sont devenus plus tard l'*Amiénois*, le *Beauvoisis*, le *Vexin*, le *pays de Caux*, le *Parisis*.

Les délimitations primitives, longtemps conservées dans les diocèses ecclésiastiques, ont permis aux géographes de dresser la carte des anciens territoires occupés par les divers peuples de la Gaule. Il est même tel peuple gaulois dont le nom, aboli depuis les temps les plus reculés, se retrouve dans la dénomination d'un village actuel et peut servir à rectifier la position et les limites du pays habité par ce peuple gaulois. Par exemple, le village de Monestier-en-Vocance (canton d'Annonay, département de l'Ardèche) rappelle évidemment le nom des anciens *Vocontii*, et sa situation paraît indiquer que les limites du territoire occupé par les *Vocontii* ont été mal tracées, qu'il faut les étendre au delà du Rhône, de manière que le village de Monestier y soit compris. On retrouve également l'ancien *pagus* des *Vertacomicori* dans le pays du Dauphiné appelé aujourd'hui le Vercors (Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*), etc. Adrien de Valois a restitué leurs noms et leurs positions respectives à environ trois cents *pagi* gaulois; l'abbé d'Expilly a donné une liste plus complète dans l'article *France* de son dictionnaire ; elle contient deux cent quatre-vingt-treize noms. Le tableau suivant, que nous empruntons à M. Guérard, est plus complet encore.

Achères (plaines d'), *campi Apiariæ*, Ile-de-France.

Ack (pays d'), *Agnensis pagus*, Bretagne (Léonnois).

Agades, *pagus Agathensis*, Languedoc.

Agenois, *pagus Aginnensis*, Guyenne.

Aillas (pays d'), *pagus Aliardensis*, Gironde.

Alais (pays d'), *pagus Alesiensis* (Vaucluse).

Albigeois, *pagus Albigensis* (Tarn).

Albion ou Le Bion, *pagus Albionensis* (Vaucluse).

Albret (pays d'), *pagus Leporetanus* (Landes).

Alet (pays d'), *pagus Aletensis* (Ille-et-Vilaine).

Aleth (pays d'), *pagus Alectensis* (Aude).

Aix (pays d'), *pagus Aquensis* (Bouches-du-Rhône).

Aliodrensis pagus (Oise).

Altacensis pagus (Isère).

Amiénois, *pagus Ambianensis* (Somme).

Amognes (les), *pagus Amoniensis* (Nièvre).

Amous (pays d'), *Amausus pagus* (Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Jura).

Andorre (vallée d'), *pagus Andorrensis* (Catalogne).

Angoumois, *pagus Engolismensis* (Charente).

Anjou, *pagus Andegavus* (Maine-et-Loire).

Apt (pays d'), *pagus Aptensis* (Vaucluse).

Arcis (pays d'), *pagus Arciacensis* (Aube).

Arebrignus pagus, pays d'Autun et de Beaune (Côte-d'Or).

Ariasinensis pagus (Champagne).

Arles (pays d'), *pagus Arelatensis* (Bouches-du-Rhône).

Armagnac, *pagus Armeniacensis* (Gers).

Aronalensis pagus, Picardie.

Artois, *pagus Atrebatensis* (Pas-de-Calais).

Asnacensis pagus, Limousin (Haute-Vienne).

Astarac, *pagus Astaracensis* (Gers).

Attonares (pays des), *pagus Atoriacensis* (Gers).

Auch (pays d'), *pagus Ausciensis* (Gers).

Aulnay (l'), *pagellus Alnetensis* (Seine).

Aunis (pays d'), *pagus Alinensis* (Charente-Inférieure).

Auribat, *pagus Aturripensis* (Landes).

Autunois (pays d'), *pagus Augustodunensis* (Saône-et-Loire).

Auvergne, *pagus Arvernicus* (Puy-de-Dôme).

Auxerrois, *pagus Autissiodorensis* (Yonne).

Auxois, *pagus Alsensis* (Côte-d'Or).

Avalonnais, *pagus Avalensis* (Yonne).

Avignonnais, *pagus Avenionensis* (Vaucluse).

Avranchin, *pagus Abrincatinus* (Manche).

Barrois, *pagus Barrensis*, Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube (Aube).

Bassigny, *pagus Bassiniacensis* (Haute-Marne, Aube et Meuse).

Barron, *pagus Barravensis* (Indre-et-Loire).

Baugé, *pagus Balbiacensis* (Maine-et-Loire).

Baune, *pagus Baguanensis* (Maine-et-Loire).

Béarn, *pagus Benearnensis* (Basses-Pyrénées).

Bearnecensis pagus, Gévaudan.

Beaujolais, *pagus Bellojocensis* (Rhône).

Beaunois, *pagus Belnensis* (Côte-d'Or).

Beauvoisis, *pagus Bellovacensis* (Oise).

Bederrois, *pagus Biterrensis* (Hérault).

Belesmois, *pagus Bellimensis* (Orne).

Bélin, *pagus Bellinus* (Sarthe).

Benauges, *pagus Benaugensis* (Gironde).

Berry, *pagus Bituricus* (Indre).

Besançonnais, *pagus Vesontiensis* (Doubs).

Bessin, *pagus Baiocensis* (Calvados).

Bigorre, *pagus Bigerricus* ou *Begorrensis* (Hautes-Pyrénées).

Bischeim, *pagus de Bischovisheim* (Bas-Rhin).

Blamontois, *pagus Albensis* (Meurthe).

Blaye, *pagus Blaviensis* (Gironde).

Blesois (le), *pagus Blesensis* (Meuse).

Bologne (pays de), *pagus Bolonensis* (Haute-Marne).

Bordelais, *pagus Burdigalensis* (Gironde).

Born (le), *pagus Burnensis* (Landes).

Boulonnais, *pagus Bononiensis* (Pas-de-Calais).

Bourbonnais, *pagus Burbunensis* (Allier).

Briançonnais, *pagus Brigantionensis* ou *Brigantinus* (Hautes-Alpes).

Brie, *pagus Briegius* (Seine-et-Marne).

Briennois, *pagus Breonensis* (Aube).

Broverech pagus (Ille-et-Vilaine et Morbihan).

Calaisis, *pagus Calesiensis* (Pas-de-Calais).

Cambrésis, *pagus Cameracensis* (Nord).

Camizisius ou *Camiacensis pagus*, Châlonnais (Marne).

Camsiacensis pagus, pays de Chançay (Indre-et-Loire).

Carcassès, *pagus Carcassonnensis* (Aude).

Carintensis pagus, pays de Créans (Sarthe).

Carladès, *pagus Cartilatensis* (Cantal).

Castricensis pagus, ancien diocèse de Reims (Marne).

Caux, *pagus Caletensis* (Seine-Inférieure).

Cavaillon (pays de), *pagus Cavellonensis* ou *Cavellicus* (Vaucluse).

Chalonnais, *pagus Cabilonensis* (Saône-et-Loire).

Châlonnais, *pagus Catalaunicus* (Marne).

Chambly, *pagus Camliacensis* (Oise).

Charolais, *pagus Quadrigellensis* ou *Quadrellensis* (Saône-et-Loire).

Chartrain (pays), *pagus Carnotinus* (Eure-et-Loir).

Châtelleraudois, *pagus Castro-Airaldensis* (Vienne).

Chatrais, *pagus Castrensis* (Seine-et-Oise).

Chaumontois, *pagus Calvomontensis* (Meurthe et Vosges).

Cherbourg (pays de), *pagus Coriovallensis* (Manche).

Chinonais, *pagus Caino[illegible]ensis* (Indre-et-Loire).

Clermontois, *pagus Claromontensis* (Puy-de-Dôme).

Commavois, *pagus Commavorum* (Saône-et-Loire, Côte-d'Or et Jura).

Comminges, *pagus Convennensis* (Haute-Garonne et Gers).

Comtat-Venaissin, *pagus Vendascinus* (Vaucluse).

Condomois, *pagus Condomiensis* (Gers).

Conflent ou Conflans, *pagus Confluentinus* (Pyrénées-Orientales).

Conserans, *pagus Consoranensis* (Ariège).

Corbonnais, *pagus Corbonensis* (Orne).

Corilisus pagus, probablement diocèse de Séez (Orne).

Cotentin, *pagus Constantinus* (Manche).

Cholmer (pays de), *pagus C[illegible]* (Côte-d'Or).

Curiensis pagus, Rouergue (Aveyron).

Cuzagnez, *pagus Cusacensis* (Dordogne).

Dagnu pagus, Agenais (Lot-et-Garonne).

Decolatensis pagus (Haute-Saône).

Digne (pays de), *pagus Dignensis* (Basses-Alpes).

Dijonnais, *pagus Divionensis* (Côte-d'Or).

Diois, *pagus Diensis* (Drôme).

Dombes, *pagus Dombensis* (Ain).

Donobrensis pagus (Auvergne).

Donziais, *pagus Domziensis* (Nièvre).

Dounois, *pagus Dulco[illegible]ensis* ou *Dulme[illegible]* (Marne et Meuse).

Drouais ou Dreugesin, *pagus Durocassinus* ou *Dorcassinus* (Eure-et-Loir).

Duesmois, *pagus Duesmensis* (Côte-d'Or).

Dunois, *pagus Dunensis* (Eure-et-Loir).

Eauzan, *pagus Elusatensis* ou *Eluse[illegible]* (Gers).

Elne (pays d'), *pagus Elnensis* ou *Helenensis* (Pyrénées-Orientales).

Elsgaw, *pagus Alsgaugensis* (Haut-Rhin et Suisse).

Embrunois, *pagus Ebredunensis* (Hautes-Alpes).

Epicensis pagus (Orne).

Epolius pagus, Gapençois (Hautes-Alpes).

Esterbeu, *pagus Sceriteus* (Nord et Pas-de-Calais).

Esterel, *pagus Suelterorum* (Var).

Etampois, *pagus Stampensis* (Seine-et-Oise).

Evrecin, *pagus Ebroicinus* (Eure).

Exmes ou Hiesmois, *pagus Oximensis* (Orne).

Faudiensis pagus, pays de Fa[illegible] (Haute-Garonne).

Famars (pays de), *pagus Fanomariensis* (Nord).

Fenouillèdes (pays de), *pagus Fenolilensis* (Pyrénées-Orientales).

Fezensac, *pagus Fidenciacus* (Gers).

Fleurieux (le), *pagus [illegible]* (Rhône).

Forez (haut et bas), *pagus Forensis* (Loire et Montbrison).

Fréjus (pays de), *pagus Forainliensis* (Var).

Furidrensis pagus, Brignoles (Var).

Gabardan, *pagus [illegible]* (Landes).

Gapençois, *pagus Wapincus* (Hautes-Alpes).

Gâtinais, *pagus Wastinensis* (Seine-et-Marne, Loiret et Seine-et-Oise).

Gerbecourt (pays de), *pagus Gerbe[illegible]* (Meurthe).

Gesoriacus pagus, Boulonnais (Pas-de-Calais).

Gévaudan, *pagus G[illegible]* (Lozère).

Gex (pays de), *pagus [illegible]* (Ain).

Graisivaudan, *pagus [illegible]* (Isère).

Guéretais, *pagus Waractensis* (Creuse).

Haguenau (pays d'), *pagus Hagu[illegible]* (Bas-Rhin).

Hainaut, *pagus Hain[illegible]* (Nord et Belgique).

Haspan[illegible] pagus, T[illegible] (Meurthe).

Havend (pays d'), *pagus Habendensis* (Vosges).

Herbauge, *pagus Herbadilicus* (Loire-Inférieure).

Hettjensis pagus, pays de Hatten (Bas-Rhin).

H[illegible]ensis pagus (Meuse).

Hiesmois, *pagus Oximensis* (Orne).

[illegible] (pays d'), *H[illegible] pagus* (Haut-Rhin).

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Isernore (pays d'), *pagus [illegible]* (Indre-et-Loire).

Josas, *pagus Jo[illegible]ensis* ou *Josaensis* (Seine-et-Oise).

Joux ou Jura, *pagus Juranus* ou *Jurensis* (Doubs et Jura).

Kembs (pays de), *pagus Campanensis* (Haut-Rhin).

K[illegible] (pays de), *pagus Kircheimensis* [illegible] (Bas-Rhin).

L[illegible] (pays de), *pagus Lapurdensis* (Basses-Pyrénées).

Laçois ou Lassois, *pagus Latiscensis* (Côte-d'Or).

Langrois, *pagus L[illegible]* (Haute-Marne).

Laonnais, *pagus [illegible]* (Aisne).

Larrey (pays de), *E[illegible] pagus* (Côte-d'Or).

Lectoure (pays de), *pagus Lact[illegible]* (Gers).

Léonnois, *pagus L[illegible]* (Finistère).

L[illegible], *pagus [illegible]*

Limousin, *pagus Lem[illegible]* (Haute-Vienne et Corrèze).

Limoux (pays de), *pagus Limosinus* (Aude).

L[illegible]ensis pagus [illegible]

Lodevois, *pagus Lute[illegible]* (Hérault).

L... mois, pagus Lonacensis ou Lausanensis (Ardennes et ...).
L... pagus, Astarac (Gers).
Lorris (pays de), pagus Lauriacensis (Loiret).
Laudunois, pagus Laudunensis ou Laudunensis (Vienne).
Luçonnais, pagus Lucionensis (Vendée).
L... pagus, Bourbonnais, en Bourgogne.
Luxembourg français, pagus Lucilburgensis (Moselle, Meuse, Ardennes).
Lyonnais, pagus Lugdunensis major et minor (Rhône et Loire).
Lys (pays de la), pagus Letcus (Nord).
Maceratius pagus, Mézières (Eure).
Mâconnais, pagus Matisconensis (Saône-et-Loire).
Madrie (pays de), pagus Madriacensis (Eure et Seine-et-Oise).
Magalonne (pays de), pagus Magalonensis (Hérault).
Maine (le), pagus *Cenomannensis* (Sarthe et Mayenne).
M... pagus, Perche (Sarthe).
Mantois, pagus Medantensis (Seine-et-Oise).
Marseille (pays de), pagus *Massiliensis* Bouches-du-Rhône).
Martinais pagus, pays de Marcillac (Cantal).
Mauges (les), pagus Medalgicus (Maine-et-Loire).
Médoc, pagus *Medulicus* ou *Medulcensis* (Gironde).
M... pagus Medoletensis (Nord).
M... pays de Meaux, pagus Meldicus ou *Meldensis* (Seine-et-Marne).
M... pagus Metlensis ou Metulensis (Deux-Sèvres).
M... pays de Melun, pagus Melud... nensis (Seine-et-Marne).
Menomontais, pagus Magnomontensis (Côte-d'Or).
Mempisius pagus, Flandre, Artois et Belgique (Nord et Pas-de-Calais).
Messin (pays), pagus *Metensis* ou *Mantensis*.
Meung (pays de), pagus *Magdunensis* (Loiret).
Minervois, pagus Minerviensis (Hérault et Aude).
M...ourt (pays de), pagus Mercuriensis (Vosges).
Moirans (pays de), pagus *Moriensis* (Jura).
Morins (pays des), pagus *Morinorum* (Pas-de-Calais, Nord et Belgique).
Morvan, pagus Morvennensis (Yonne et Nièvre).
Moselois, pagus *Mosellanus* ou *Mosellensis* (Moselle).
Mouzonois, pagus Mosomagensis ou Mosomensis (Ardennes).
Multien, pagus *Melcianus* (Seine-et-Marne et Oise).
Musfa pagus, Coray (Finistère).
Namurois français, pagus Namurcensis *Franciæ* (Ardennes).
Nantais (pays), pagus *Nanneticus* (Loire-Inférieure).
Narbonnais, pagus *Narbonensis* (Aude).
Neuillé, pagus *Nobiliacensis* (Indre-et-Loire).
Nîmes (pays de), pagus Nemausensis (Gard).
Niortais, pagus *Niortensis* (Deux-Sèvres).
Nitois, pagus *Nittensis* (Moselle).
Nivernais, pagus *Nivernensis* (Nièvre).
Nongencensis pagus, Montmédy (Meuse).
N... pagus Norgaviensis, basse Alsace (Bas-Rhin).
Noyonnais, pagus *Noviomagensis* (Oise).
Noyon (pays de), pagus *Equestrinus* ou *Equestricus* (Ain et Suisse).
Orange (pays d'), pagus Arausicus (Vaucluse).
Orléanais, pagus *Aurelianensis* (Loiret et Eure-et-Loir).
Ormois, pagus *Odormensis* (Meuse).
Orxois, pagus *Orcensis* ou *Orcisus* (Aisne).
Oscarois ou pays d'Ouche, pagus *Oscarensis* (Bourgogne).
Osning pagus, Toullois (Meurthe).
Ostrevant, pagus *Ostrebantensis* (Nord et Pas-de-Calais).
Otlingua Saxonia, Bessin (Calvados).
O... pagus, peut-être pays d'Othe (Marne).
Ouche, pagus *Uticensis* (Eure et Orne).
Oxanensis pagus, peut-être le même qu'*Oxi*... V. H...
O... pays d'), pagus Oviensis (Pas-de-Calais).
Parisis, pagus *Parisiacus* (Seine et Seine-et-Oise).
Perche, pagus Perticus ou Perticensis major (Orne et Eure-et-Loir).
Perche-Gouet, pagus *Perticus Gueti* (Sarthe et Eure-et-Loir).
Perchet, pagus *Perticus minor* (Eure-et-Loir et Orne).
Périgord, pagus *Petragoricus* ou *Petragoricensis* (Dordogne).
Pert..., pagus ... (Marne, Meuse et Haute-Marne).
Pevelle ou Puelle, pagus *Pabulensis* (Nord).
P... pagus P... (Seine-et-Oise).
Piverais, pagus *Pithiverrensis* (Loiret).
Poitou, pagus *Pictavus* (Vienne, Deux-Sèvres, Vendée).
Ponthieu, pagus Pontivus (Somme).
Porcien ou Portien, pagus Portensis (Ardennes).
Portois, pagus *Portensis* (Haute-Saône et Meurthe).
Pouilly, pagus *Pauliacensis* (Côte-d'Or).
Provinois, pagus *Provinensis* (Seine-et-Marne).
Puisaye, pagus Podiensis (Yonne et Nièvre).
Quercy, pagus *Cadurcinus*, Cahors (Lot).
Queudes (pays de), pagus *Copediensis* ou Codiciensis (Marne).
Razès, pagus Radensis ou *Redensis*, Limoux (Aude).
Rémois, pagus Remensis (Marne).
Rennois, pagus Redonensis (Ille-et-Vilaine).
Rhetelois, pagus *Reiteslinus* (Ardennes).
Retz ou Raiz, pagus *Ratiatensis* (Loire-Inférieure).
Reuys (pays de), pagus Reuvisus (Morbihan).
Riez, pagus Regensis (Basses-Alpes).
Riom (pays de), pagus *Riomensis* (Puy-de-Dôme).
Roumois, pagus Rotomagensis (Seine-Inférieure).
Rouergue, pagus *Rutenicus*, pays de Rodez (Aveyron).
Rouffach (pays de), pagus *Rubiacus* (Haut-Rhin).
Roumois, pagus *Rotomagensis minor* (Seine-Inférieure et Eure).
Roussillon, pagus *Ruscinonensis* (Pyrénées-Orientales).
Saintois, pagus *Segintensis* (Meurthe).
Saintonge, pagus *Santonensis* ou *Santonicus* (Charente-Inférieure et Charente).
Saint-Privat, pagus *Privatensis* (Puy-de-Dôme).
Salm (comté de), pagus Salmensis (Vosges).
Salmorenc (le), pagus *Solmoracensis* (Isère).
Santerre, pagus *Sancteriensis* (Somme).
Saône (pays de la), pagus *Sequanus* (Saône-et-Loire).
Saonois, pagus *Sagonensis* (Sarthe).
Sarladais, pagus *Sarlatensis* (Dordogne).
Sarregau, pagus *Saravencis* ou *Sarachowa* (Moselle et Meurthe).
Scadinensis pagus, Lorraine.
Scarmensis pagus, Lorraine.
Scarponnais, pagus *Scarponensis* (Meurthe).
Scodingue (pays de), pagus *Scudensis* ou *Scottingorum*, Salins (Jura).
Séez ou Sées (pays de), pagus *Saiensis* ou *Sagiensis* (Orne).
Segesse (*pagus*), Bourgogne (Côte-d'Or).
Sernès ou Cernès, pagus *Sarnensis* (Gironde).
Sisteron (pays de), pagus *Sestericus* (Basses-Alpes).
Soissonnais, pagus *Suessonicus* (Aisne).
Souleissois, pagus *Solocensis* (Vosges).
Stonne (pays de), pagus *Stadinisus* (Ardennes).
Substantionensis pagus, Substancion, ville détruite, non loin de Montpellier (Hérault).
Talende (pays de), pagus *Talendensis* (Puy-de-Dôme).
Talou ou Tallau, pagus *Talogiensis* (Seine-Inférieure).
Tardenois ou Tartenois, pagus *Tardanisus* (Aisne et Marne).
Tauves (pays de), pagus *Talvensis* (Puy-de-Dôme).
Telles, Tellau ou Tillois, pagus Tellaus (Eure).
Ternois, pagus *Terganensis* ou *Ternensis* (Pas-de-Calais).
Térouennais, pagus *Tervennensis* (Pas-de-Calais et Belgique).
Thiers (pays de), pagus *Thiernensis* (Puy-de-Dôme).
Thouarsais, pagus *Thouarcensis* (Deux-Sèvres).
Thure (pays de la), pagus Thurensis (Bas-Rhin).
Tifauge (pays de), pagus *Teofalgicus* (Vendée).
Todornensis pagus et Tolornensis pagus (Puy-de-Dôme).
Tonnerrois, pagus *Tornodorensis* (Yonne).
Toullois, pagus *Tullensis* (Meurthe, Meuse, Vosges et Haute-Marne).
Toulonnais, pagus *Telonensis* ou *Tolonensis* (Var).
Toulousan, pagus *Tolosanus* (Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne).
Touraine, pagus *Turonensis* ou *Turonicus* (Indre-et-Loire).
Tournaisis, pagus *Tornacensis* (Nord et Belgique).
Tricastin ou Tricastinais, pagus *Tricastinus*, Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).
Troyes (pays de), pagus Tricassinus ou *Trecassinus* (Aube).
T... (pays de), pagus Trolianensis (Isère).
Turenne (pays de), pagus *Torinensis* (Corrèze).
Usson (pays d'), pagus *Ucionensis* (Puy-de-Dôme).
Uzège, pagus *Useticus*, Uzès (Gard).
Uzerche (pays d'), pagus *Usercensis* (Corrèze).
Vaison (pays de), pagus *Nasensis* ou *Vasionensis* (Vaucluse).
Valentinois, pagus *Valentinus* ou *Valentinensis* (Drôme).
Valois, pagus *Vadensis*, *Vadicus*, *Valesiensis* ... (Oise et Aisne).
Vanlet (pays de), pagus Venetinus ou Venetensis (Marne).
Varais, pagus *Warascus* (Doubs).
Vaux (pays de), pagus *Vallium* (Meuse).
Velay (le), pagus Vellaus, Velnavencis ou Vellaucus (Haute-Loire).
Vendelais, pagus Vindoilisus, Vindiolensis, *Vendellensis* (Oise, Ille-et-Vilaine).
Vendômois, pagus *Vendocinus* (Loir-et-Cher).
Verbonnais (le), pagus *Verbonensis* (Meurthe).
Vercors, pagus *Vertacomicorus* (Drôme).
Verdunois, pagus *Virdunensis* (Meuse).
Vermandois, pagus *Vermandensis* (Aisne).
Vermois, pagus *Vermensis* (Meurthe).
Vertus (pays de), pagus *Vertudensis* (Marne).
Vexin français, pagus Vilcassinus Nonnaniæ (Eure).
Vabarcensis pagus, nommé plus tard *Martialis pagus*. V. *Martialis pagus*.
Vichias (le), pagus *Viciassensis*, pays de Vichy (Allier).
Viennois, pagus *Viennensis* (Isère et Vaucluse).
Vimeu, pagus Vinemacus ou Vinacus ou *Vimaus* (Somme).
Vivarais, pagus *Vivariensis* ou *Albensis* ou *Helviorum* (Ardèche).
Vocance, pagus *Vocontius* (Ardèche).
Vocontiorum pagus, pays de Vaison, de Die et partie du Vivarais (Vaucluse, Drôme et Ardèche).
Voide (la), pagus *Bedensis* (Meuse).
Vougeois ou pays de Vouzy, pagus *Vongensis* (Marne).
Vosagensis pagus, pays de Voussac (Allier).
Vosges, pagus *Vosagus* ou *Vosagensis* (Vosges et Haute-Saône).
Voulx (pays de), pagus *Alavadiensis* (Seine-et-Marne).
Woivre (la), pagus *Wabrensis* (Meuse).
Wormomensis pagus, Lorraine.
Yser (pays d'), pagus *Isseretius* (Nord).
Yssandonnais (l'), pagus *Exandonensis* (Corrèze).

PAHANG, ville de l'Indo-Chine, dans la presqu'île de Malacca, capitale du royaume de même nom, à 180 kilom. N.-E. de Malacca, 15 kilom. de la mer de Chine, avec laquelle elle communique par une petite rivière navigable. La ville est petite, mais elle a un caractère original. Les rues sont bordées de haies de cocotiers, derrière lesquels les maisons en bambou font un effet très-pittoresque. Le port, autrefois très-fréquenté par les navires de Bantam, de Batavia et du Japon, est aujourd'hui presque entièrement abandonné. On y vient encore chercher de la muscade, du girofle et de l'ivoire; les Européens y échangent contre ces produits de la coutellerie, de la verrerie et des étoffes de laine et de coton. ‖ Le royaume de Pahang, tributaire de l'empire Birman, est situé sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, au S. de Tingano, à l'O. de la mer de Chine, au N. de Djohore et à l'E. de la chaîne de montagnes qui traverse la péninsule. Les villes principales sont Pahang, ch.-l., et Tringorang. Cet Etat, arrosé par le Pokango et le Pahang, est fertile et bien peuplé.

PAHIN-CHAMPLAIN DE LABLANCHERIE (F.-Claude), littérateur français. V. LABLANCHERIE.

PAHL (Jean-Godefroi DE), publiciste et historien allemand, né à Aalen (Wurtemberg) en 1768, mort à Stuttgard en 1839. Lorsqu'il eut achevé ses études de théologie protestante, il entra dans le ministère évangélique. Il était depuis 1790 suffragant à Neubronn lorsque son seigneur domanial, le baron de Werneck, contraint de se retirer devant Hoche (1795), le chargea d'adresser un mémoire justificatif de sa conduite au conseil aulique de guerre à Vienne. Le jeune pasteur s'acquitta avec habileté de sa mission, fit plusieurs voyages à Ratisbonne, où s'était retiré Werneck, entra en relation dans cette ville avec plusieurs personnages importants, et fut chargé, en 1802, par le prince de Ligne, d'organiser le margraviat de Burgau, qu'il venait de recevoir en apanage. Accusé faussement en 1806 d'être l'auteur d'un écrit intitulé : *l'Allemagne dans sa plus profonde humiliation*, il échappa par la suite aux agents de Napoléon I^er^, qui avaient été chargés de l'arrêter. Après la constitution du royaume de Wurtemberg, Pahl reçut du roi Frédéric I^er^ la cure d'Affalterbach (1808), avec injonction de ne plus s'occuper désormais de politique et de suspendre la publication de la *Chronique nationale*, qu'il faisait paraître depuis 1800. En 1831, les électeurs de Gœppingen l'envoyèrent siéger à la seconde Chambre et, cette même année, il fut nommé prélat, surintendant général ecclésiastique du cercle de Hall. Jusqu'à la fin de sa vie, il se montra fidèle aux idées libérales, demanda la liberté de la presse et l'émancipation de l'Eglise, et fut un des fondateurs du grand parti national qui veut la réunion de l'Allemagne en un ou plusieurs grands Etats. Dans ses ouvrages, écrits en un bon style, il a traité de questions théologiques, d'histoire ancienne et moderne, de matières politiques, et il a donné des romans théologiques très-goûtés en Allemagne. Nous citerons, parmi les principaux : *Lettres d'Herman* (1792); *Confessions d'Hiram* (1793); *Ossa, ... pe* (1794); le *Philosophe de ...* (1795); *Ulric de Rosenstein* (1795), histoire du temps de la chevalerie; *Mélanges tirés de la succession du savant ...* (Augsbourg, 1796); *Libelle ... de la noblesse du Wurtemberg* (1797); *Bibliothèque portative de ma fille* (Nordlingen, 1797); *Herwart le jaloux* (1797); *Secrets d'un homme d'Etat wurtembergeois plus que sexagénaire* (Heilbronn, 1799); *Histoire des guerres de la république française jusqu'au traité de Campo-Formio* (Stuttgard, 1799-1800, 3 vol.); *Histoire de la république parthénopéenne* (Francfort, 1801); *Sur le principe d'unité dans le système de la confédération germanique* (Nordlingen, 1808); la *Guerre de 1809 en Allemagne et ses résultats* (Munich, 1810); *Leçons propédeutiques de la vie* (Stuttgard, 1811); *Régénération d'Edouard* ou le *Développement de la vie religieuse* (1811, 2 vol.), roman théologique qui a servi de type à beaucoup de productions analogues; *Leçons politiques pour les Allemands du XIX^e^ siècle* (1820); *Histoire populaire du Wurtemberg* (1827-1830, 6 vol.); *Mémoires de ma vie et de mon temps*, autobiographie publiée par son fils en 1840, etc. Pahl a collaboré au *Courrier littéraire* pour l'Allemagne, à la *Nouvelle Chronique nationale*, au *Messager de tolérance*.

PAHLEN (VON DER), ancienne famille livonienne, dont les membres entrèrent au service de la Russie lorsque la Livonie eut été conquise par Pierre le Grand. Les principaux d'entre eux sont les suivants : — Le comte Pierre DE PAHLEN, né en Livonie en 1744, mort en 1826, se distingua comme général-major à l'assaut d'Oczakow, puis devint ambassadeur à Stockholm, gouverneur de la Courlande (1795), gagna les bonnes grâces de Paul I^er^, qui lui conféra le titre de comte (1799), le grade de général en chef, le nomma gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg et lui confia la direction des affaires étrangères. Bien que comblé de faveurs par le czar, Pahlen ne se mit pas moins à la tête de la conspiration qui amena la chute de Paul I^er^, étranglé dans la nuit du 24 mars 1801. Pahlen comptait gouverner sous le nom du nouveau czar, le jeune Alexandre; mais son espoir fut déçu et, après s'être retiré pendant quelque temps dans son gouvernement de Livonie, il alla finir obscurément ses jours dans une terre près de Mittau. — Son fils aîné, le comte Pierre DE PAHLEN, né en 1775, prit une part glorieuse aux campagnes de 1812, 1813, 1814, devint général de cavalerie, adjudant général de l'empereur, ambassadeur à Paris (1835-1841), puis fut nommé membre du conseil de l'empire et inspecteur général de la cavalerie russe. C'était un des plus brillants généraux de son pays. — Son frère, le comte Paul DE PAHLEN, mort en 1836, devint, en 1828, général de cavalerie, se distingua dans la guerre de Pologne et battit Skrzynecki à Siedlce. — Un autre frère des précédents, le comte Frédéric DE PAHLEN, suivit la carrière diplomatique, représenta la Russie à Washington et à Munich, fut un des signataires de la paix d'Andrinople avec le comte Orloff et reçut le gouvernement de Kherson, avec le titre de membre du conseil de l'empire.

PAHOUIN s. m. (pa-ouain). Chasseur d'éléphants, qui tue ces animaux avec de petites flèches empoisonnées.

PAHOUINS, grande peuplade guerrière de race nègre qui occupe les bords du fleuve Como, sur la côte occidentale de l'Afrique, au Gabon. Les Pahouins tendent à refouler et absorber toutes les autres tribus; ils se rapprochent des comptoirs français et commencent à entretenir avec nous des relations suivies pour l'échange de l'ivoire, de l'ébène, de la cire, etc.

PAHVADAM s. m. (pâ-va-damm). Cérémonie expiatoire en usage chez les Indous.

— **Encycl.** Le *pahvadam* ne se célèbre que dans les cas graves, par exemple si quelqu'un a eu l'imprudence de tuer ou de maltraiter en présence des sectateurs de Vichnou quelqu'un des animaux qu'ils ont le plus en vénération, tels que le singe, l'oiseau de proie appelé *garoudah* et le serpent capel; ou bien encore lorsqu'il s'agit d'obtenir réparation d'une injure faite à un membre de la secte, et qui serait censée rejaillir sur tous.

Lorsqu'on apprend que quelqu'un a donné lieu au *pahvadam*, les *vichnou-baktas*, ou dévots de Vichnou, se rendent en foule, de tous côtés, à la maison du coupable, autour de laquelle ils se trouvent quelquefois rassemblés au nombre de plus de 2,000; chacun est muni de sa plaque de bronze et de son *sangon*. On commence par mettre aux arrêts celui qui est le sujet de cet attroupement; on dresse ensuite, à peu de distance, une petite tente, qui est aussitôt entourée de plusieurs rangs de sectaires. Les chefs choisissent ensuite un *vichnou-bakta* qui consent à être immolé, et ils le font voir à la foule des curieux qui sont venus pour être témoins de ce spectacle. Après lui avoir fait au bras une légère incision par laquelle le sang coule, la victime paraît s'affaiblir, tombe par terre et reste sans mouvement. On transporte le prétendu mort dans la tente dressée pour cela, et autour de laquelle se rangent des *vichnou-baktas*, qui ont soin de ne laisser approcher aucune personne étrangère à leur secte; les autres cernent la maison de celui qui a donné lieu à la cérémonie. Tous ensemble poussent continuellement des cris et des hurlements effroyables, qui, joints au bruit retentissant des plaques de bronze et aux sons rauques et lugubres des sangons,

produisent une confusion et un vacarme insupportables. Ce tintamarre épouvantable continue jusqu'à ce que la personne qui en est l'objet ait payé l'amende qui lui a été imposée, et qui, ordinairement, excède de beaucoup ses facultés. Cependant les habitants du village et ceux des environs, excédés et n'y pouvant plus tenir, entrent en négociation avec les chefs de ces frénétiques, leur payent une partie de ce qu'ils exigent du coupable, les supplient de terminer vite la cérémonie du *pahcadum* et de se retirer chacun chez soi. Lorsqu'ils sont satisfaits, les chefs se rendent auprès de la tente et ressuscitent le mort. Pour opérer ce miracle, on fait une incision à la cuisse d'un des leurs; le sang qui en découle est recueilli dans un vase, et l'on en arrose le corps de la victime; par la vertu de cette simple aspersion, le prétendu mort reprend vie aussitôt et se porte le mieux du monde. On le fait voir aux spectateurs, qui tous paraissent bien convaincus de la réalité de cette merveilleuse résurrection. Après la cérémonie, pour consommer l'expiation du crime ou de l'insulte qui l'a occasionnée, on donne, avec le produit de l'amende, un grand repas et l'on se sépare lorsqu'il est fini.

PAIE s. f. (pè). Autre orthographe du mot PAYE.

PAIEMENT s. m. (pè-man). Autre orthographe du mot PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE adj. (pa-iain, iè-ne — du lat. *paganus*, qui signifie proprement paysan, de *pagus*, bourg, village. Les *païens* étaient ainsi nommés parce que le paganisme persista plus longtemps parmi les gens de la campagne. L'ancien culte est appelé *religio paganorum* dans une loi de Valentinien Ier, qui est de l'an 368). Se dit des peuples anciens polythéistes, et, par extension, de tous les peuples polythéistes, ainsi que de ce qui se rapporte à ces peuples ou à leurs dieux; on l'a dit abusivement des musulmans : *Les peuples* PAÏENS. *Les empereurs* PAÏENS. *Les philosophes* PAÏENS. *Sous Théodose le Grand, le sénat était encore* PAÏEN. (Acad.)

Tout était adoré dans le siècle *païen* ;
Par un excès contraire, on n'adore plus rien.
L. RACINE.

— Qui aime ou imite les fables du paganisme :

Ce n'est pas que j'approuve, en un sujet chrétien,
Un auteur follement idolâtre et *païen*.
BOILEAU.

On chérira toujours les erreurs de la Grèce ;
Toujours Ovide charmera.
Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont *païens* à l'Opéra.
VOLTAIRE.

— Substantiv. Personne qui professe le culte de faux dieux : *Les* PAÏENS. *Un* PAÏEN. *Une* PAÏENNE.

Un *païen* qui sentait quelque peu le fagot,
Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot,
Par bénéfice d'inventaire,
Alla consulter Apollon.
LA FONTAINE.

— Fam. Impie, mécréant, personne qui manque aux devoirs religieux les plus essentiels : *C'est un* PAÏEN, *il ne va jamais à la messe. Le monde n'est rempli que de* PAÏENS *baptisés, qui se croient des chrétiens.* (Rigault.)

— Fam. *Jurer comme un païen*, Lancer de gros jurons, blasphémer d'une façon très-grossière.

— Syn. **Païens, gentils, idolâtres**, etc. V. GENTILS.

Païenne (LA), roman de M. Laurent-Pichat (1857, in-18). Toutes les œuvres de M. Laurent-Pichat ont été, à leur apparition, l'objet d'une attention sérieuse. Les critiques ont toujours rendu justice au respect qu'il a de lui-même et de son art, de ses croyances et de celles des autres, de même qu'à son style ferme et coloré. Ses défauts ne peuvent non plus être dissimulés. La plupart de ses livres pèchent par la composition; le sentiment des proportions semble lui manquer; son goût, non plus, n'est pas toujours irréprochable. De tels défauts, sans doute, sont fort graves; mais on les oublie souvent quand on se laisse entraîner au cours de son inspiration, qui, dans la prose comme dans la poésie, possède l'une des qualités les plus rares, la sincérité. Le roman de la *Païenne* émeut et inquiète. Il s'y trouve d'excellentes parties, encadrées dans des digressions peut-être trop complaisantes. Mme Sabine d'Espouilly, tenant d'abord rigueur à son fils, et lui pardonnant avec expansion dès qu'elle s'éprend de l'avocat de Daniel; le jeune Louis Baudoin, puritain entraîné par sa vertu même à une capitulation de conscience, à l'oubli d'un devoir sacré; Daniel lui-même et sa belle petite quakeresse alsacienne : tous ces personnages ont des physionomies pleines de relief.

PAIENNIE s. f. (pa-ie-nî — rad. *païen*). Pays habité par des païens, et abusivement Pays musulman.

PAIGE (LE), nom de plusieurs écrivains français. V. LE PAIGE.

PAIGNON (Jacques-Philippe-Eugène), jurisconsulte français, né à Massiac (Dordogne) en 1812. Il fit ses études de droit à Paris et à Toulouse, prit le diplôme de licencié en 1835 et acheta, cinq ans plus tard, une charge d'avoué à Angoulême. En 1851, il vint se fixer à Paris, devint avocat au conseil d'État et à la cour de cassation, et vendit sa charge en 1856 pour se mettre à la tête d'une maison de banque, dont il conserva la direction jusqu'en 1859. Depuis cette époque, M. Paignon est devenu un des collaborateurs assidus de la *Presse*, puis de la *Liberté*, où il traite les questions économiques et judiciaires. On doit à ce publiciste distingué les ouvrages suivants : *Commentaire sur les ventes judiciaires* (1842, 2 vol. in-8°); *Gorgias, éloquence et improvisation* (1845, in-8°), ouvrage qui a eu trois éditions; *De la sainteté des gouvernements et de la moralité des révolutions* (1847, in 8°); *Traité de la plus-value en matière de travaux publics* (1854, in-8°); *Théorie légale des opérations de banque ou Droits et devoirs des banquiers* (1855, in-8°); *Traité juridique de la construction, de l'exploitation et de la police des chemins de fer* (1857), etc.

PAILHÈS (Antoine, baron), général français, né à Béziers en 1779, mort en 1844. Il avait à peine quatorze ans lorsqu'il s'engagea, prit part aux campagnes d'Italie et d'Égypte, assista avec le grade de lieutenant à la bataille d'Austerlitz, fit ensuite les guerres d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, reçut les épaulettes de colonel en 1812, se battit vaillamment à Waterloo et fut mis en demi-solde après la seconde rentrée des Bourbons. Sous la Restauration, il se vit compromis dans plusieurs conspirations et fut condamné à cinq ans de prison pour avoir pris part à celle de Béfort. Néanmoins, peu de mois avant la révolution de Juillet, Pailhès fut promu maréchal de camp et appelé au commandement de l'Aube.

PAILLAGE s. m. (pa-lla-je; *ll* mll. — rad. *pailler*). Agric. Action de pailler : *Le* PAILLAGE *des arbres*.

PAILLANTINE s. f. (pa-llan-ti-ne; *ll* mll. — rad. *paillette*). Techn. Épiderme brillant du dos d'une plume, qui est employé dans la confection de certaines fleurs artificielles.

PAILLARD, ARDE adj. (pa-llar, ar-de; *ll* mll. — Ce mot vient de *paille*, « parce que, dit Caseneuve, les femmes débauchées qui prostituent à vil prix l'usage de leur corps exercent leurs saletés sur la paille. » Les Romains les appelaient de même *prostibula*, parce qu'elles se tenaient devant les portes des étables, où sans doute la paille leur servait de lit). Qui aime et cherche les plaisirs de la chair : *Être* PAILLARD. *C'est une femme ivrogne et* PAILLARDE. ‖ Qui exprime ou trahit l'amour des plaisirs charnels, qui a le caractère de la paillardise : *Des yeux* PAILLARDS. *Une mine* PAILLARDE. *Des désirs* PAILLARDS.

— Substantiv. Personne qui aime et recherche les plaisirs charnels : *Un* PAILLARD. *Ah! je t'y prends,* PAILLARDE.

— Drôle, matois, roué :

L'ennemi vient sur l'entrefaite.
Fuyons, dit alors le vieillard.
— Pourquoi? répondit le *paillard*,
Me fera-t-on porter double bât, double charge?
LA FONTAINE.

PAILLARD DE VILLENEUVE (Adolphe-Victor), jurisconsulte français, né vers 1802, mort à Paris en 1874. Lorsqu'il eut achevé son droit, il se fit inscrire au barreau de Paris (1825), devint sous Louis-Philippe un des avocats de la liste civile, et remplaça, en 1836, Darmaing, en qualité de rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, dont il avait été un des fondateurs. M. Paillard, qui était membre de la Société des gens de lettres, mit son talent souple et nerveux au service de cette société. Ami et avocat de Victor Hugo, il prononça au sujet d'Hernani un remarquable plaidoyer, et dut surtout sa réputation aux nombreux procès littéraires dans lesquels il prit la parole. Comme journaliste, il contribua beaucoup à donner à la presse judiciaire, qui n'existait pas avant la *Gazette des Tribunaux*, l'importance qu'elle a prise en France depuis un certain nombre d'années. Pendant longtemps, M. Paillard de Villeneuve avait été membre du conseil de l'ordre des avocats, et il avait fait partie, sous l'Empire, du conseil municipal de Paris, nommé par le pouvoir.

PAILLARDEMENT adv. (pa-llar-de-man; *ll* mll. — rad. *paillard*). En paillard, d'une façon impudique : *Conter* PAILLARDEMENT *de petites histoires graveleuses.*

PAILLARDER v. n. ou intr. (pa-llar-dé; *ll* mll. — rad. *paillard*). Faire le paillard, vivre dans la débauche : *Baudouin, second roi de Jérusalem, [illegible] sa première femme qu'elle AVAIT PAILLARDÉ, la [illegible] pour en prendre une autre.* (Brantôme.)

PAILLARDISE s. f. (pa-llar-di-ze; *ll* mll. — rad. *paillard*). Vice, habitudes de paillard, impudicité : *Octavien César [illegible] à cause de sa* PAILLARDISE. (Brantôme.) ‖ Action de paillard, impudicité : *Se glorifier de ses* PAILLARDISES.

— Syn. **Paillardise, impudicité, lasciveté.** V. IMPUDICITÉ.

PAILLASSE s. f. (pa-lla-se; *ll* mll. — rad. *paille*). Sorte de grand sac rempli de paille, sur lequel on couche, soit directement, soit en le plaçant sous un matelas : PAILLASSE *de varech, de blé de Turquie, de balles d'avoine, de fougère. N'avoir qu'une pauvre* PAILLASSE *pour coucher. Vendre tout, jusqu'à sa* PAILLASSE. *Il est fort égal de mourir sur un échafaud ou sur une* PAILLASSE, *pourvu que ce soit à quatre-vingt-dix ans.* (Volt.)

— Pop. et bas. *Paillasse de corps de garde*, Femme très-dissolue et très-peu délicate, qui se livre aux soldats et aux gens de la plus basse condition.

— Pop. Ventre, corps humain : *Se faire crever la* PAILLASSE *dans un duel.*

— Ancien art milit. *Être de paillasse*, Être de garde. ‖ *Dire serviteur à la paillasse*, Quitter le service militaire.

— Techn. Dallage à hauteur d'appui sur lequel on établit les fourneaux, et qui sert pour monter les appareils. ‖ Massif en matière quelconque, que l'on établit sur un plancher, pour empêcher les eaux que l'on répand de le pénétrer. ‖ Construction peu élevée sur laquelle on place des charbons allumés, dans les cuisines, pour faire griller les viandes et chauffer les chaudières.

— Encycl. La *paillasse* est la partie la moins brillante, mais non la moins utile d'un bon coucher; on la remplit le plus souvent de paille de maïs et quelquefois d'algues marines. Son contenu a besoin d'être renouvelé de temps en temps.

La *paillasse* fut le premier objet de literie; elle se composait à l'origine tout simplement de paille étendue sur la terre ou sur des planches, et elle formait à elle seule un lit complet. La paille enveloppée dans la toile fut un progrès; elle servit de couche aux premiers Romains, aux Francs et, en général, aux peuples germaniques de l'invasion. Le luxe amena seul les autres objets de literie, tels que matelas, lits de plumes, etc.

Pendant le moyen âge, le peuple couchait sur de la paille non enveloppée. Les nobles seuls avaient des paillasses; à l'époque de l'affranchissement des communes, les bourgeois riches connurent ce luxe, dont l'usage se répandit rapidement.

À Paris, on avait autrefois l'habitude de brûler dans les rues la paille avariée, provenant des vieilles *paillasses;* la police dut interdire cet usage, qui n'était pas sans inconvénients. On brûlait aussi la *paillasse* qui avait été la dernière couche d'un mort. Victor Hugo a très-bien su tirer parti de cette vieille habitude dans son roman *Notre-Dame de Paris*, où il a représenté le poëte Gringoire étendu entre une *paillasse* qui brûle et un ruisseau qui lui gèle les membres.

Dans l'administration militaire, on distingue les *paillasses* de campement et les *paillasses* de casernement. Il est fait usage des premières dans les camps d'instruction. Les secondes étaient dans les chambres, à l'époque où l'on employait des lits en bois; mais depuis que s'est introduit l'usage des couchettes en fer, on en est arrivé à supprimer la *paillasse* des hommes de troupe.

Depuis l'invention des sommiers, on n'emploie plus guère les *paillasses* que dans les provinces, et surtout dans les campagnes. Les avantages du sommier sont trop bien reconnus pour que la *paillasse* puisse essayer de lutter avec lui.

PAILLASSE s. m. (pa-lla-se; *ll* mll. — Se dit à cause de la toile à carreaux, semblable à celle des paillasses, dont est fait ordinairement le costume de ce personnage. D'autres font venir ce mot de l'italien *pagliaccio*, personnage du théâtre populaire de Naples (v. ce nom). Dans cette dernière hypothèse, on pourrait admettre que le paillasse français en est venu à s'habiller de toile à paillasse pour faire une allusion vivante à son nom). Personnage bouffon, qui est chargé d'amuser le public, soit en imitant gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades, soit en jouant le rôle de bas comique dans les improvisations en plein vent connues sous le nom de parades : *Le* PAILLASSE *de la troupe. Les coups de pied sont le partage de* PAILLASSE.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
BÉRANGER.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] c'est cette partie de ses attributions, où le funambule lui dit, après avoir exécuté un [illegible] : « [illegible] *Paillasse* [illegible] proverbe.

[illegible] sauteur, *Paillasse* est devenu le type de ces individus toujours prêts à se retourner dans tous les sens et à faire des cabrioles en l'honneur de tous les arrivants au pouvoir ou au crédit. Le *paillasse* français date de la fin du siècle dernier environ. Il a paru d'abord sur le théâtre de Nicolet. M. Maurice Sand raconte ainsi son histoire : « Dans une sorte de critique contre la jeune noblesse débauchée, pièce tirée du *Festin de Pierre*, arrangée grossièrement pour le public des boulevards, *Paillasse* remplaçait Sganarelle. Réduit, par suite des folies et des débordements de son maître, à la plus affreuse misère, n'ayant plus rien pour se vêtir, il prenait la toile trouée d'un méchant matelas et s'en couvrait avec succès pour faire des tours d'équilibre et d'escamotage. De là, ce costume à carreaux bleus et blancs ou rouges et blancs, qui fut, depuis lors, fort en faveur auprès des jongleurs et joueurs de gobelets des places publiques. Le *Paillasse* n'a ni masque ni farine sur le visage; sa camisole d'indienne à carreaux est courte, froncée à la taille, les manches à gigot plissées au poignet; la culotte est large et bouffante, serrée au-dessus du genou. Il porte une large collerette et un serre-tête noir. »

Paillasse, drame en cinq actes, de MM. Dennery et Marc Fournier (théâtre de la Gaîté, le 9 novembre 1850). « ... C'est avec la permission de monsieur le préfet, de monsieur le maire et de monsieur le garde champêtre... Saluez, monsieur Jacquinet! — Oui, bourgeois! — C'est avec la permission de ces respectables autorités que nous aurons l'honneur d'exécuter devant vous nos inimitables travaux!... Travaux de grâce, d'élégance et d'adresse; exercices merveilleux, qui ont fait l'admiration de toutes les cours étrangères... Saluez, monsieur Jacquinet! — Oui, bourgeois! — Exercices qui nous ont valu les suffrages de toutes les têtes couronnées... Exercices, enfin, pour lesquels nous sommes appelés en ce moment devant l'empereur du Maroc. Mais, ayant appris que c'est aujourd'hui la fête de ce village, nous avons négligé le Marocain pour les aimables habitants de la commune de Landreci... Saluez encore, monsieur Jacquinet! — Nous vous offrirons également des séances de ventriloquie, de nécromancie, de chiromancie, de cartomancie, autrement dit bonne aventure! Nous annoncerons à toutes les jeunes filles l'avenir, le mois, la semaine, le jour, l'heure, la minute de leur prochain mariage; aux jeunes gens, le numéro qu'ils obtiendront à la conscription, et nous prédirons à messieurs les hommes mariés... tout ce qui concerne leur état. Mais, me direz-vous, qui donc es-tu, toi qui te présentes avec tant d'orgueil?... Qui je suis?... Paillasse! [illegible] fils... Mon aïeul se nommait [illegible] il avalait canifs, couteaux, ciseaux et rasoirs! Mon père absorbait épées, sabres et baïonnettes! Moi, Belphégor III, j'ingurgite des carabines et des tromblons,... et Jacquinet, mon fils, consommera un jour bon nombre de... canons!!! — Oui, papa!... — Roulez, roulez, la musique! »

Tel est le boniment que fait aux villageois réunis Paillasse [illegible] travaux d'Hercule, de l'inimitable Belphégor, s'écrie ensuite un des sujets de la troupe, et il sera terminé par votre serviteur, l'illustre Veau-Marin, qui, après avoir parlé le chinois, l'arabe, le franc-comtois, le bernois, en un mot trente-quatre langues différentes, se fera un devoir d'avaler la sienne devant l'honorable société... » Ce programme plein d'attrait ne se réalise malheureusement pas, et la faute en est au hasard, qui a voulu que la femme de Paillasse eût dans les veines du [illegible] fripon qui, sous le nom volé du chevalier de [illegible] l'a reçue enfant des mains d'un inconnu... Or, [illegible]

qui lui est due au foyer des Montbazon et passerait pour veuve d'un officier tué à l'étranger. Mais, dans son ménage, le paillasse, dont nous venons d'entendre tout à l'heure les alléchantes promesses, disparaît, sa voix trempée d'eau-de-vie s'adoucit, il devient époux et père. Aussi, lui, l'hercule qui porte quinze cents à bras tendu, l'homme aux jarrets d'acier qui enlève à la force des dents « le plus lourd de la société, » se prend-il à trembler tout à coup devant le regard terne et froid de Rollac. « Taisez-vous, taisez-vous, monsieur; ce n'est pas en plein jour et à la face de Dieu que l'on propose à un père de vendre sa femme et ses enfants, » s'écrie-t-il. Mais il n'en est pas plus rassuré pour cela, car l'autre lui a dit : « Prenez garde, la loi sera pour nous. » Alors le pauvre baladin ne songe plus à arracher les molaires à la pointe du sabre, à vendre du vulnéraire; les gobelets bossués, les tapis élimés, l'X en bois, la grosse caisse et les cymbales sont rejetés pêle-mêle avec les paquets et les costumes dans la carriole; bien vite on attelle la jument et, tout ému, debout, tenant les rênes, Paillasse qui craint pour son bonheur s'enfuit : « Gardez votre fortune, monsieur le duc; moi, j'emporte mon trésor. »

Pauvre Paillasse! comme il aime sa femme et ses enfants, comme pour eux il donnerait sa vie! Cependant, le ménage est triste, la femme est délicate, son noble sang se révolte parfois, et la petite Jeanne est malade. Paillasse gémit. Pendant que, le ventre creux, il va, secondé par son fils, donner une représentation pour alimenter la cuisine, sa femme, que Rollac a retrouvée, s'enfuit, non qu'elle n'adore son mari, mais pour rendre la vie à sa petite fille mourante. Paillasse revient, ménageant une belle surprise à sa Madeleine. Il a dans quelque coin une dizaine de francs en réserve; avec cela il a acheté un châle de laine rouge et bleu pour la femme, un ménage et une poupée pour l'enfant; son fils, qui, lui aussi, avait ses fonds secrets, a fourni sa quote-part à cette dépense inusitée. « Avons-nous fait des folies! dit le pauvre homme à mi-voix, le visage rayonnant. Attends! reprend-il avec une joie naïve, formons un bazar, étalons nos marchandises pour que ça ait de l'œil!... Hein! quelle joie, quand elles vont voir tout ça... A présent, va les chercher... » Hélas, elles sont parties!... Paillasse ne crie pas. Il est à bout de forces, il s'agenouille et pleure : « Partie! elle est partie. Henri, tu n'as plus de mère, tu n'as plus de sœur. Madeleine nous a quittés. Elle est allée retrouver sa famille... Nous n'étions pas de sa famille, nous! Mais au moins il fallait me laisser la mienne! Il fallait me laisser ma fille! Ah! mon enfant, embrasse-moi, je n'ai plus que toi au monde! »

Pourtant, il se met avec son fils à la recherche de Madeleine et de Jeanne; il pénètre au milieu d'un bal masqué, où tout d'abord, à cause de son costume de paillasse, on le prend pour quelque amusant mystificateur. Plus il conte sa peine, plus on rit autour de lui. Après une scène déchirante, où son fils, qui meurt de faim, tombe évanoui au souvenir de sa mère perdue, en donnant la réplique à son père, il saisit le traître qui a emmené Madeleine, et sort terrible, le bâton à la main, hagard comme un lion blessé. Nous le retrouvons, à l'acte suivant, chez le duc de Montbazon, grand-père de Madeleine. Il se présente, mais en habit de cour, perruque poudrée, culotte blanche, épée en verrouil, sous le nom du chevalier de Rollac, et mystifie la noble et brillante compagnie; puis sa femme paraît; d'abord il se contient et continue assez bien son rôle, puis il gronde, il éclate, il raille, il se déchaîne en dédains, en emportements; les épigrammes s'entre-choquent sur ses lèvres crispées, la rage envahit son cœur.

Cette pièce a été un des triomphes de Frédérick Lemaître, le comédien le plus pathétique des temps modernes. Rien ne peut rendre le geste, le ton, le regard de Paillasse-Frédérick tenant dans ses bras Madeleine qui lui revient, couvrant de baisers ses deux enfants, serrés contre son sein, et disant simplement au duc de Montbazon : « Dans six mois, nous deux Madeleine, nous vous enverrons ces enfants-là, la fille et le garçon... Vous les garderez, monseigneur, vous qui pouvez les élever dans la richesse, dans le bonheur... Vous les garderez pour toujours... Il faut que la mère et les enfants s'y habituent... Un peu de patience, et laissez unie pour quelque temps la famille de Paillasse. »

Paillasse, chanson de Béranger. Critique fine et mordante, cette chanson, éclose en 1816, fouettait rudement la versatilité des hommes auxquels Napoléon avait prodigué honneurs, places, fortune et qui, au retour des Bourbons, firent parade à leurs nouveaux maîtres de flatteries et de dévouements, pour reporter tout cela encore une fois à Napoléon au retour de l'île d'Elbe, quitte à revenir une seconde fois aux Bourbons après Waterloo. Construite avec cette vigueur de charpente et ce tour heureux d'expression qui caractérisent si bien Béranger, cette satire offrait les allusions les plus transparentes. Aussi eut-elle à son apparition un grand succès. Le style vulgaire dans lequel elle est écrite contribua surtout à la populariser. Un reproche, cependant, peut lui être adressé : le deuxième couplet est d'un cynisme blâmable; un pitre même doit répugner à parler ainsi de sa mère; la plaisanterie dégénère en grossièreté. Sauf cette réserve, la chanson est irréprochable; l'air choisi même se prêtait merveilleusement à la circonstance; cet air, connu sous le timbre de : *Amis, dépouillons nos pommiers*, est un de ceux que les chansonniers ont mis à toutes sauces.

1er COUPLET. *Allegretto.*

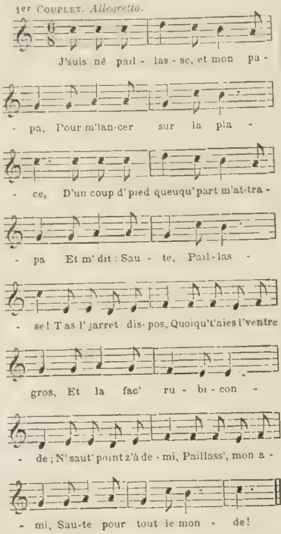

DEUXIÈME COUPLET.

Ma mèr', qui poussait des hélas
En m' voyant prendr' ma course,
M'habille avec son seul mat'las,
M' disant : ce fut ma r'ssource!
Là-d'sous fais, mon fils,
Ce que d'sus je fis
Pour gagner la pièce ronde,
N' saut' point, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Content comme un gueux, j' m'en allais,
Quand un seigneur m'arrête
Et m' donne l'emploi, dans son palais,
D'un p'tit chien qu'il regrette.
Le chien sautait bien,
J' surpasse le chien;
Plus d'un envieux en gronde;
N' saut' point, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

J' buvais du bon; mais un hasard,
Où j'nons rien mis du nôtre,
Fait qu' monseigneur n'est qu'un bâtard
Et qu'il en vient z'un autre.
Fi du dépouillé,
Qui m'a bien payé!
Fêtons l'autre à la ronde;
N' saut' point, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

A peine a-t-on fêté c'lui-ci,
Que l' premier r'vient z'en traître;
Moi qu'aime à dîner, Dieu merci!
J' saute encor sous sa f'nêtre.
Mais le v'là chassé,
V'là l'autre r'placé;
Viv' ceux que Dieu seconde!
N' saut' point, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Vienn' qui voudra, j' saut'rai toujours,
N' faut point qu' la r'cette baisse;
Boir', manger, rire et fair' des tours,
Voyez comme ça m'engraisse!
En gens qui, ma foi,
Saut' moins gaiment qu' moi,
Puisque l' pays abonde,
N' saut' point, etc.

PAILLASSINE s. f. (pa-lla-si-ne; *ll* mll. — féminin de *paillasse*). Femme masquée et vêtue en paillasse : *Au second tour, un bouquet de violettes fraîches, parti d'une calèche chargée de* PAILLASSINES, *vint tomber dans la calèche du comte.* (Alex. Dum.)

PAILLASSON s. m. (pa-lla-son; *ll* mll. — rad. *paillasse*). Sorte de paillasse plate piquée, que l'on met devant une fenêtre pour se garantir du bruit, du jour ou de la chaleur : *Mettre des* PAILLASSONS *à toutes les croisées.*

— Natte de paille, de jonc ou de roseau que l'on met sur le seuil d'un appartement, au bas d'un escalier, pour s'y essuyer les pieds, ou à l'intérieur pour poser les pieds dessus et les préserver du froid.

— Pop. Libertin. ‖ Souteneur de filles.

— Hortic. Sorte de natte ou de claie faite avec de la paille longue, et que l'on étend sur des perches devant les espaliers et sur les couches, pour les garantir de la gelée ou de la chaleur : PAILLASSONS *pleins.* PAILLASSONS *à claire-voie.* PAILLASSONS *à auvents.*

— **Encycl.** Hortic. Les *paillassons*, en horticulture, sont d'un usage fréquent; ils servent d'abris portatifs et momentanés, pour assurer le succès des semis et protéger les plantes délicates, surtout les espèces exotiques, soit contre le froid ou la pluie, soit contre l'ardeur du soleil. On en fait de plusieurs sortes : pleins ou à claire-voie, unis ou tressés, nus ou bordés ou recouverts de toile, roides ou souples, etc. On emploie dans leur confection la paille, l'osier, les roseaux, le foin, les plumes, etc. Le plus souvent, on se sert de paille de seigle ou de froment; la paille d'orge est rarement assez longue. La paille de seigle venue dans les terrains secs est la meilleure. La manière la plus simple de fabriquer les *paillassons* consiste à placer, sur trois baguettes ou lames parallèles, un lit de paille de $0^m,02$ à $0^m,03$ d'épaisseur, et de lier, à l'aide de fils de fer, ces baguettes avec d'autres semblables et qui leur correspondent en dessus; ces *paillassons* sont peu coûteux, mais ils ne durent pas longtemps. On peut aussi coudre la paille en points croisés, avec de la ficelle, ou bien encore faire des tresses de paille de la grosseur de $0^m,03$ environ, les ajouter ensemble et les coudre; quelquefois on borde le pourtour avec une forte toile d'emballage. Les *paillassons* ainsi faits ont sur les premiers l'avantage d'être plus souples, de pouvoir être roulés ou déroulés à volonté, en un mot maniés avec plus de facilité. Les *paillassons* à tresses sont les plus coûteux; mais ils durent bien plus longtemps, surtout si on a eu soin de choisir la paille bien sèche.

« Dans le jardinage, dit Bosc, on fait un usage très-étendu des *paillassons*. On en garnit les vitraux des serres et des orangeries pour empêcher en hiver le froid d'y entrer, et pour les préserver en été des effets de la grêle; on en couvre les semis sur couche ou en pleine terre toutes les fois que des gelées de nuit sont à craindre. Par leur moyen, on garantit les plantes délicates et les arbres en fleur des gelées, des brouillards, des mauvais vents, des hâles et des pluies d'orage; on ombrage les semis d'été et les fleurs qui craignent au milieu du jour l'ardeur du soleil; on soustrait à l'influence trop forte de cet astre les jeunes boutures et les plantes nouvellement transplantées, jusqu'à ce que leur reprise soit assurée. Avec des paillassons à claire-voie, on brise et on adoucit les rayons du soleil qui, passant à travers les vitraux des serres, pourraient nuire aux plantes qui s'y trouvent exposées pendant l'été; enfin, c'est au moyen de *paillassons* plus ou moins épais, plus ou moins grands qu'on forme au printemps des abris perpendiculaires sur la face des espaliers, pour garantir les pêchers, les abricotiers et autres arbres fruitiers des gelées tardives et souvent funestes de la saison. »

Dans ce dernier cas, le *paillasson* ne doit point porter sur l'arbre même, dont il pourrait meurtrir les boutons ou les fleurs; on le fixe à des traverses qui sortent du mur, au-dessus de l'espalier, d'environ $0^m,35$. En général, il faut placer les *paillassons* à une distance convenable des objets à garantir; trop près, ils peuvent blesser ces objets ou leur communiquer la température froide qu'ils prennent par dehors; trop loin, ils laissent un libre accès au froid et au vent, qui atteignent alors directement les objets; une distance de $0^m,10$ à $0^m,15$ convient le mieux dans la plupart des cas.

A côté des avantages que présentent les *paillassons*, il faut noter aussi quelques inconvénients; d'abord ces abris ne suffisent pas toujours; quand le froid dépasse 4° à 5°, surtout s'il est accompagné d'un vent glacial, il faut les renforcer par des feuilles, de la mousse, de la litière ou autres objets analogues; on peut s'en dispenser pour les serres, même pour les serres froides qui sont munies d'un appareil de chauffage. D'un autre côté, les jardins où l'on emploie les *paillassons* pour couvrir les châssis et les serres ne sont jamais bien propres, les allées étant toujours parsemées de brins de paille qui s'en détachent. Enfin, leur manœuvre est assez difficile et ils font perdre beaucoup de temps, surtout par la pluie ou la neige, lorsqu'il faut les secouer, les étendre ou les replier, les apporter ou les remporter, etc. On a imaginé divers moyens de remédier à ces inconvénients.

On fait des *paillassons* sur châssis et on les recouvre de toile; ils peuvent alors suppléer aux contrevents de bois pour les orangeries et les serres chaudes, et être placés devant les portes et les fenêtres pour empêcher le froid d'y pénétrer. « Les nattes, ajoute Bosc, remplacent les *paillassons* dans beaucoup de circonstances. On se sert particulièrement de nattes de paille pour défendre les murailles des orangeries de toute humidité. Les nattes de massette sont employées au même usage; on en fait aussi des brise-vent pour les semis délicats, et on les établit de distance en distance pour multiplier l'ombrage et tempérer les effets du soleil. Les nattes de sparte sont les meilleures, parce qu'elles sont les moins susceptibles de laisser échapper la chaleur des serres, et, comme elles sont peu combustibles, on peut les placer avec plus de sûreté dans le voisinage des fourneaux. » Les toiles gommées sont très-propres et d'une manœuvre expéditive; mais elles sont coûteuses et ne durent pas assez longtemps.

PAILLASSONNAGE s. m. (pa-lla-so-na-je; *ll* mll. — rad. *paillassonner*). Hortic. Action ou manière de paillassonner : *Le* PAILLASSONNAGE *des espaliers. On remarqua beaucoup un système de* PAILLASSONNAGE *en plein champ, pour préserver de la gelée les plantes de la petite et de la grande culture.* (L. Figuier.)

PAILLASSONNÉ, ÉE (pa-lla-so-né; *ll* mll.) part. passé du v. Paillassonner. Garni de paillassons : *Fenêtre* PAILLASSONNÉE. *Plantations* PAILLASSONNÉES.

PAILLASSONNER v. a. ou tr. (pa-lla-so-né; *ll* mll. — rad. *paillasson*). Garnir de paillassons : PAILLASSONNER *une fenêtre.*

— Hortic. Couvrir de paillassons : PAILLASSONNER *des espaliers.*

PAILLE s. f. (pa-lle; *ll* mll. — lat. *palea*, mot que Delâtre rapporte au même radical que *Palès*, la déesse des bergers). Tige de graminée, et particulièrement de céréale, dépouillée de son grain; s'emploie surtout collectivement pour désigner un amas de ces tiges : PAILLE *de blé, d'orge, d'avoine.* PAILLE *de riz. Un tas de* PAILLE. *Un chapeau de* PAILLE. *Coucher sur la* PAILLE. *Les premiers rois, dans leurs donjons, avaient de la* PAILLE *sous les pieds.* (Thiers).

Qu'ils soient comme la poudre et la *paille* légère,
Que le vent chasse devant lui.
RACINE.

On peut bien manger sans nappe;
Sur la *paille* on peut dormir.
BÉRANGER.

De mon berceau près de bénir la *paille*,
En me créant Dieu m'a dit : Ne sois rien.
BÉRANGER.

— Matière qui ressemble à la paille, et que l'on emploie à des usages du même genre : *La* PAILLE *ordinaire de nos chaises est une espèce de scirpe. Beaucoup de chapeaux de* PAILLE *sont en feuilles de palmier, d'autres sont fabriqués avec des brins de jonc refendus.*

— Fig. Objet de très-peu d'importance ou de très-petite difficulté : *Il faut toujours proportionner les moyens à la chose et ne pas prendre un levier pour soulever une* PAILLE. (Chateaub.)

— Chez les auteurs ecclésiastiques, Réprouvé, parce que Jésus a comparé les hommes à du froment que Dieu criblera pour séparer la *paille* du bon grain : *Les tempêtes dont l'Eglise a été battue ont emporté la* PAILLE *et fait paraître le froment qui était couvert et enveloppé sous la* PAILLE. (Nicole.)

— *Paille d'avoine, Menue paille*, Balle d'avoine ou d'autres céréales : *Les* MENUES PAILLES *sont données aux vaches et aux moutons.* (Bosc.)

— *Paille blanche*, Paille battue et conservée pour la nourriture des bestiaux ou pour d'autres usages qui exigent qu'elle ne soit pas altérée.

— *Paille brûlée*, Partie supérieure des tas de fumier, qui, lavée par les eaux et desséchée par le soleil, n'offre qu'une paille à peine altérée : *La* PAILLE BRÛLÉE *est mise de côté pour servir de pied au nouveau tas de fumier.* (Dict. d'agric.)

— *De paille*, Sans valeur, sans consistance :

Si l'on croyait la canaille,
La charte serait de feu
Et le monarque *de paille*.
BÉRANGER.

— *Homme de paille*, Homme sans valeur ou sans caractère : *Ne comptez pas sur lui, c'est un* HOMME DE PAILLE. *Cet* HOMME DE PAILLE *a reculé et s'est dédit.* ‖ Prête-nom, homme que l'on met en avant, bien que l'affaire mise sous son nom se fasse en réalité pour le compte d'autrui : *J'ai poussé l'enchère, mais je n'étais qu'un* HOMME DE PAILLE. *Un gérant de journal est un* HOMME DE PAILLE, *surtout quand les articles ne sont pas signés.*

— *Feu de paille*, Ardeur, zèle, empressement qui ne dure pas, comme un feu que l'on fait avec de la paille brille et s'éteint presque aussitôt : *Il s'était mis vivement au travail, mais ce n'a été qu'un* FEU DE PAILLE.

— *Croix de paille*, Formule familière qui annonce la rupture d'un pacte dans un cas prévu : *Si je ne suis pas payé avant Pâques*, CROIX DE PAILLE, *rien de fait.*

— *Vin de paille*, Vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille, après l'avoir récolté.

— *Coucher sur la paille, Etre sur la paille*, Etre dans une extrême misère. ‖ *Mourir sur la paille*, Tomber, à la fin de sa vie, dans une extrême misère : *Avec cette prodigalité, il* MOURRA SUR LA PAILLE. ‖ *Mettre quelqu'un sur la paille*, Le ruiner, le réduire à une extrême misère : *De fausses spéculations l'*ONT MIS SUR LA PAILLE.

— *Rompre la paille*, Annuler un accord, renoncer à exécuter une convention : *Après ce débat, ils* ONT ROMPU LA PAILLE. (Acad.)

Bon! la *paille est rompue*, et tout est à vau-l'eau.
BOURSAULT.

Pour couper tout chemin à nous rapatrier,
Il faut *rompre la paille*; une *paille rompue*
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue.
MOLIÈRE.

V. la partie encycl.

— *Tirer à la courte paille*, Tirer au sort

avec deux pailles de longueur inégale qu'une personne tient à moitié cachées dans la main, et dont une autre personne tire l'une des deux : *Eh bien*, TIRONS A LA COURTE PAILLE.

— Loc. prov. *Voir une paille dans l'œil de son voisin, et ne pas voir une poutre dans le sien*, Parole de Jésus, qui a voulu ainsi exprimer la facilité que l'on a à se cacher ses propres défauts et à découvrir ceux d'autrui : *La médisance est un orgueil secret qui nous* DÉCOUVRE LA PAILLE DANS L'ŒIL DE NOTRE FRÈRE ET NOUS CACHE LA POUTRE QUI EST DANS LE NÔTRE. (Mass.)

— Mar. Nom que l'on donne aux bûches disposées sur le lest pour recevoir les tonnes que l'on place dans la cale. ‖ *Paille de bitte*, Grosse cheville de fer qui empêche le câble de décapeler.

— Art milit. *Envoyer les soldats à la paille*, Leur donner une intervalle de repos pendant l'exercice.

— Comm. Bottes de paille : *Un cent, un millier de* PAILLE.

— Techn. Défaut de liaison ou de continuité dans un objet en métal ou en verre, ou dans toute matière qui doit être en masse compacte : *Ce rasoir a une* PAILLE. *On prend soin d'éviter les* PAILLES *dans la fonte des pièces d'artillerie. Les scrupules que la discrétion éveille sont aux convictions ce qu'est la* PAILLE *dans l'essieu.* (E. de Gir.) ‖ Défaut dans une pierre fine, fente ou matière étrangère : *Il ne faut pas s'étonner si, parmi un si grand nombre de diamants, il s'en rencontre qui ont des* PAILLES. (Godeau.) ‖ Parcelle qui se détache du fer que l'on forge à chaud. ‖ *Courir à la paille*, S'empresser de jeter quantité de bois dans le foyer, pour hâter la cuisson du sel, lorsqu'elle a été retardée par quelque accident.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gobe-mouches.

— Bot. *Paille de La Mecque*, Nom vulgaire du schénanthe.

— adjectiv. Qui a la couleur jaune clair de la paille : *Des rubans* PAILLE.

— s. m. Couleur de paille : *Soie d'un* PAILLE *clair.*

— **Encycl.** Écon. rur. Les usages de la *paille* sont nombreux et variés; au nombre des plus importants, nous citerons la nourriture des bestiaux, la formation des fumiers et la couverture des maisons.

Les *pailles* sont données comme aliment aux herbivores domestiques, soit seules, soit associées à d'autres substances plus nourrissantes, soit entières, soit hachées, soit macérées, soit cuites. Quand on n'emploie pas la *paille* seule, on la mélange aux grains, au foin, au trèfle, à la luzerne, etc. La qualité de la *paille*, comme aliment, a donné lieu à de nombreuses discussions, et l'on a reconnu que ses propriétés nutritives pouvaient varier entre de grandes limites. Il a été établi, par exemple, que la *paille* est moins savoureuse et moins nourrissante lorsque le grain est parvenu à une maturité parfaite. La nature du sol où elle a poussé, l'exposition, la sécheresse ou l'humidité de la saison, la variété de blé qui la fournit, sont autant de causes qui peuvent influer sur sa nature et ses qualités; c'est ainsi que, sous ce dernier rapport, le blé à chaume solide est bien préférable à celui dont les tiges sont à parois minces et largement tubulaires.

La *paille* de bonne qualité présente un certain nombre de caractères distinctifs. Elle se reconnaît à sa couleur dorée, à son odeur agréable et à sa saveur légèrement sucrée, propriété qui lui vient de ce qu'elle renferme une certaine quantité de mucilage et de sucre.

Seule, la *paille* ne pourrait suffire à l'alimentation exclusive des herbivores; elle ne renferme point assez de principes azotés et, pour les animaux qui travaillent, les aliments riches de ces principes sont d'absolue nécessité. Alors même que les animaux soumis au régime de la *paille* ne travaillent pas (vaches, moutons), ce régime les affaiblit, les amaigrit, leur donne un aspect des plus misérables. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsqu'on la mélange avec des fourrages substantiels. Dans ce cas, en effet, elle modère les effets des fourrages qui, sous un faible volume, offriraient une trop grande quantité de principes nutritifs. M. de Dombasle, dans son *Calendrier du cultivateur*, recommande l'emploi de la *paille* hachée dans l'alimentation des chevaux ou des bœufs nourris de maïs ou de féveroles; elle augmente alors beaucoup le volume de ces substances et empêche la stimulation. « Peut-être, dit-il, a-t-on porté trop loin les avantages de la *paille*; cependant elle en présente de réels dans quelques circonstances... Si, en place d'avoine, on veut faire consommer aux chevaux des grains beaucoup plus nutritifs, tels que des féveroles, de l'orge, du seigle, etc., il est très-avantageux de les mêler avec de la paille hachée; car elle en augmente beaucoup le volume, sans y apporter une grande quantité de principes nutritifs; mais il est bon d'humecter le mélange; sans cela, les chevaux, en soufflant dans la mangeoire, sépareraient la paille et mangeraient le grain presque pur. Elle présente aussi de grands avantages lorsqu'on l'associe à des aliments très-aqueux, tels que les résidus de la distillation des pommes de terre, des grains, etc. »

La composition chimique de la *paille* vient confirmer ces faits acquis et justifier leur énoncé; car on y trouve des fibres végétales, de l'albumine, du sucre, du mucilage, des substances minérales, et surtout de la silice. On avait même attribué à ce dernier corps une grande influence sur la solidité des tiges.

Comme valeur alimentaire, les *pailles* des diverses céréales se rangent dans l'ordre suivant : froment, avoine, orge, riz, seigle. Nous avons déjà assez longuement parlé de la première, nous ajouterons seulement qu'elle doit être soigneusement préservée de toute altération. Il y a deux manières principales de la conserver; on peut, en effet, soit la mettre comme le foin dans un grenier, en masse ou en gerbes, soit en faire un gerbier ou une meule dans la cour de l'habitation. Il faut veiller à ce qu'elle ne moisisse pas, quand on l'a serrée mouillée ou que l'eau des pluies l'a pénétrée; il serait bon de la changer de place une ou deux fois par an. On doit éviter de placer les tas de *paille* à proximité des écuries, des fumiers, des latrines, qui pourraient lui donner une mauvaise odeur, et d'y laisser courir les chats ou les poules, qui la saliraient et la gâteraient par leurs excréments.

La *paille* d'avoine, coupée, comme on le fait généralement, avant la complète maturité de la graine, est un excellent aliment pour le bétail; mais il ne faut pas qu'on l'ait laissée noircir, moisir et même pourrir sur le sol, sous prétexte de la faire javeler. La *paille* d'orge est la plus dure de toutes; mais, comme elle est assez savoureuse, les animaux ne la rebutent pas. La *paille* de riz, usitée seulement dans les pays chauds, se rapproche beaucoup de la précédente. La *paille* de seigle est plus tendre, mais moins nourrissante que celle de l'orge; aussi est-elle rarement donnée aux bestiaux, à moins qu'elle ne soit récoltée spécialement pour cet usage et coupée dans ce but un peu avant la maturité du grain, comme cela se pratique dans quelques cantons de la Champagne; elle a encore l'avantage d'être moins que les autres susceptible de s'altérer à l'air. Quant aux tiges du maïs, c'est à peine si l'on peut les ranger dans la catégorie des *pailles*.

La *paille* peut être employée comme engrais; il suffit pour cela de l'enfouir par un labour; mais il y a peu d'avantage à le faire, vu sa pauvreté en matières azotées. Il est encore plus mauvais de la brûler sur place et d'employer les cendres comme amendement. Au contraire, la *paille* peut servir à faire un très-bon engrais si on la fait séjourner sous les pieds des animaux domestiques assez longtemps pour qu'elle s'imprègne bien de leurs déjections; elle constitue alors le fumier de ferme, base indispensable de toute exploitation rurale bien entendue (v. FUMIER et LITIÈRE).

La *paille* et surtout les chaumes sont fréquemment utilisés pour couvrir les habitations rurales, d'où le nom de chaumières. C'est la *paille* de seigle que l'on préfère pour cet usage, parce que, comme nous l'avons dit plus haut, elle est moins sujette à s'altérer à l'air. On en tire aussi un très-bon parti pour recouvrir et entourer les glacières.

La *paille* peut être employée comme combustible dans certains cas, par exemple pour chauffer les fours; elle produit un feu vif, mais de peu de durée, qui a donné lieu à une expression proverbiale bien connue; aussi n'est-ce que dans les pays complètement privés de tout autre combustible qu'on l'emploie à cet objet. Il vaut beaucoup mieux la réserver pour les usages mécaniques auxquels elle est propre, la faire servir à attacher la vigne et les arbres fruitiers, à fabriquer des liens, des nattes, des paillassons, à emballer les marchandises et les objets fragiles, etc. C'est encore la *paille* de seigle, comme étant la plus longue, la plus tenace et la plus flexible, qui convient le mieux dans ces circonstances, comme pour empailler les chaises, pour faire des étuis et autres objets analogues, et même les chapeaux de *paille* ordinaires. Pour les chapeaux fins, on emploie la *paille* de riz et celle de quelques variétés de froment que l'on cultive en Italie, notamment dans la Toscane; cette variété a le chaume fin, solide et le grain très-petit.

Sous le nom de *menues pailles*, on désigne en agriculture les balles ou glumes des céréales qui se sont détachées dans l'opération du dépiquage ou du battage du grain, et qu'on en sépare par le vannage. Ces menues *pailles* sont fort peu nourrissantes; on peut néanmoins, en les associant à d'autres aliments plus substantiels, les donner aux vaches et aux moutons, qui les mangent volontiers. Les menues *pailles* d'avoine sont les meilleures; aussi, en bien des endroits, les réserve-t-on pour les bœufs et les chevaux. Ce sont aussi celles que l'on préfère pour garnir les paillasses, surtout celles des enfants, et les coussinets des appareils à fractures, ainsi que pour emballer les objets fragiles. La partie non utilisable des menues *pailles* peut être mélangée aux tas de fumier pour en augmenter la masse.

— Techn. *Chapeaux de paille d'Italie.* Ces chapeaux se distinguent des tissus grossiers qu'on fait à peu près partout, par leur finesse, leur souplesse et leur mode d'exécution. Cette industrie n'est pas très-ancienne en Italie; elle ne date que de la fin du dernier siècle, à Florence, et ce n'est qu'à partir de 1825 que l'exportation des chapeaux de *paille* a commencé d'une manière régulière. C'est en Toscane qu'elle s'est concentrée. Depuis cette époque, le commerce s'en est développé rapidement, et cette exportation s'élevait en 1870 à 13 millions de francs pour les chapeaux, à 7 millions pour les tresses et à environ 15,000 francs pour la *paille* non ouvrée.

On emploie pour cette fabrication de la *paille* de blé de Toscane ou de la *paille* de seigle provenant d'une culture spéciale. Les semences, qui coûtent plus cher que celles du froment ordinaire, proviennent des montagnes de Prato, Empoli, etc., où la végétation est moins vigoureuse. Elles sont répandues sur un sol léger, sablonneux, travaillé avec soin et émietté au râteau, comme dans la culture maraîchère. Chaque hectare reçoit 10 hectolitres de semence, et on ne peut arriver à des semailles bien régulières, qui sont pourtant essentielles, que par des soins tout particuliers. Pour cela on fractionne l'opération, répandant d'abord 2 ou 4 hectolitres, recommençant ensuite dans un autre sens avec une quantité pareille, et enfin répandant le reste dans les parties qui paraissent dégarnies. On obtient ainsi une végétation serrée, compacte, qui réduit les tiges à une par grain, et les oblige à s'amincir et à s'allonger.

La récolte est faite en *vert*, lorsque les épis sont à peine développés. La *paille* est divisée en poignées de 200 grammes environ; elles sont dressées sur le champ, qui en fournit de 6,000 à 8,000 par hectare; puis, le lendemain, elles sont étendues sur les cailloux des torrents à sec dans le voisinage, ou sur un gazon court fauché de très-près, pour subir l'action du soleil et de la rosée. On les relève et on les couvre le soir, évitant surtout qu'elles soient mouillées. Enfin on les blanchit sommairement par l'acide sulfureux. A cette opération succède l'effilage. On arrache la partie portant l'épi au-dessus du premier nœud, on rejette la partie inférieure inutile, et on divise le brin en longueurs de $0^m,10$. Une paille fournit ordinairement trois de ces longueurs. On les blanchit de nouveau par le soufrage et l'on s'occupe ensuite du triage pour séparer les diverses grosseurs. L'opération du triage est faite par des femmes qui ont une aptitude merveilleuse pour distinguer au tact les moindres nuances de grosseur; elles rangent les brins dans des gobelets placés devant elles et numérotés depuis 30 jusqu'à 137 pour le blé, et jusqu'à 180 pour le seigle. Des machines ont été inventées pour faire ce triage mécaniquement, mais elles ne sont pas préférables à l'emploi des ouvrières.

A ce choix succède la fabrication des tresses. Elles sont faites avec onze ou treize brins; leur longueur est généralement de 50 à 55 mètres; leur largeur varie avec la finesse de la *paille*. Ces tresses, portées à la fabrique, sont dégraissées, exposées quelque temps au soleil, puis envoyées à la couture pour la fabrication des chapeaux. Cette opération est faite avec un soin tout minutieux : la couture est solide et ne se défile jamais; elle est si peu visible qu'elle défie tous les regards, surtout si le chapeau a été soumis à une forte pression après avoir été encollé. Ces chapeaux sont ensuite dégraissés de nouveau; puis, pour enlever les rugosités et les parties saillantes, on frotte leurs diverses parties les unes contre les autres, ou on les frotte avec une peau de chien. Si cette opération cause quelques déchirures, on les répare en y mettant des pièces, qu'il est souvent impossible de distinguer du tissu primitif. On termine par un nouveau dégraissage et ordinairement par une immersion dans de l'eau tiède contenant de l'acétate de plomb, et enfin par un dernier blanchiment à l'acide sulfureux.

Les chapeaux de *paille* d'Italie sont d'une souplesse remarquable. Leur fabrication constitue réellement une industrie perfectionnée qui n'a rien de comparable, soit pour les matières premières, soit pour les produits obtenus, avec celle des chapeaux grossiers qu'on fait de temps immémorial en France dans diverses contrées, l'Est, le Dauphiné, l'Auvergne, les Pyrénées, etc. Les [illegible] qu'on a faites en Suisse, dans le canton d'Argovie, ont très-bien réussi depuis quelques années. Actuellement, cette fabrication est, dans ce canton, une industrie prospère exportant chaque année des chapeaux pour plusieurs millions de francs. Ces chapeaux, en [illegible] de seigle, sont plus fins, mais moins solides que ceux en paille de froment de Toscane. Ils sont aussi d'un prix moins élevé.

— Mœurs et Cout. La *paille* a joué, de temps immémorial, un grand rôle dans les conventions humaines. Mais c'est surtout chez les anciens Germains que l'on en trouve des exemples multiples, et Grimm en a traité avec détail. Pour un transfert, une [illegible], une vente, un partage, le fétu (*festuca*, [illegible]) était jeté, offert, reçu, soit par les intéressés, soit par l'arbitre. De là, dans les textes du moyen âge, les expressions [illegible] de *festucam* [illegible], [illegible], de *festucam* [illegible], [illegible] *reddere*, etc., et, en allemand, celles de [illegible], *verschiessung der halme*, *mit halm und mund*, etc. On sait que les Romains se servaient de même d'une tige de plante pour libérer ou revendiquer par [illegible] appelée *vis civilis et festucaria*. Une [illegible] devenait *festuca liber*, et l'on disait de deux plaideurs *festucas inter se* [illegible]. Il ne saurait y avoir de doute [illegible] *stipulari* ne dérive de même de *stipula*, tige, brin, comme le dit Grimm d'après le témoignage d'Isidore, relativement à [illegible]. Aux anciens temps, suivant ce dernier, les parties contractantes *rompaient le fétu* et en réunissaient plus tard les morceaux pour constater leurs engagements. C'est là, sans doute, la forme la plus primitive de ce genre de contrat, car on l'a retrouvée chez les montagnards de l'Inde, qui rompent un brin de *paille* en concluant un marché, ainsi que dans l'île de Man, habitée par une population [illegible]que. Il est probable que l'on en découvrirait d'autres traces, soit en Europe, soit en Orient. Pour l'Inde ancienne en particulier, remarquons que le sanscrit *ka*[illegible], [illegible] prêt à intérêts, offre une analogie évidente avec *kalamba*, tige de plante légumineuse, et s'y rapporte sans doute comme *stipulatio* à *stipula*.

La *paille* a été souvent aussi employée comme symbole d'investiture. La loi salique (art. 49) indique les formalités par lesquelles se faisait la tradition d'un bien. La *paille* y joue un grand rôle. En jetant un fétu de *paille* dans le sein de l'homme auquel on voulait transmettre la [illegible], on [illegible]nait l'investiture. On conservait le fétu de *paille* avec soin, et si les engagements n'étaient pas observés, on [illegible] en justice. Par la transmission de la *paille*, on remettait à un autre [illegible] de poursuivre son affaire devant un tribunal. La *paille* rejetée était une menace et un indice de rupture. Adhémar de Chabannes dit, en racontant la déposition de Charles le Simple, que « les grands de France, réunis, selon l'usage, pour traiter de l'utilité publique du royaume, ont, par conseil unanime, jeté le fétu et déclaré que le roi ne serait plus leur seigneur. » La *paille* rejetée [illegible] encore une renonciation à la foi et à l'hommage. Galbert, dans la *Vie de Charles le Bon*, comte de Flandre, raconte que les vassaux déclarèrent qu'ils renonçaient à la foi et à l'hommage en rejetant le fétu (*exfestucantes*), selon l'expression proverbiale *rompre la paille* [illegible] *quelqu'un*, pour marquer la rupture [illegible]tie. Pasquier (*Recherches*, VIII, [illegible]) [illegible] que, dans beaucoup d'anciennes coutumes, telles que celles d'Amiens, Laon, Reims, Artois, Picardie, la possession ou saisine d'une propriété se donnait par l'investiture d'un bâton, que le vendeur mettait entre les mains de l'acheteur. La *paille*, ainsi que nous l'avons vu plus haut, s'employait aussi bien que le bâton comme signe d'investiture. « De là est venu, ajoute Pasquier, [illegible] mes premièrement [illegible], quand nous voulions départir d'une ancienne amitié. [illegible] aussi [illegible] du [illegible], [illegible] qu'aux obsèques de nos rois, lorsque l'on a fourni et satisfait à toutes les cérémonies, le grand maître rompt son bâton sur la fosse du [illegible]

Au [illegible]

La [illegible]

« mazarin », en portant sur la tête un bouquet de *paille*. Ceux et celles qui n'en avoient pas étoient dans la rue arrêtés par la canaille, avec menace de mort. Les carrosses même en avoient, et dit-on que c'est Mademoiselle qui a commencé d'en porter. — Vendredi 5 juillet et samedi 6, la marque de la *paille* continue. Aucuns particuliers allant par les rues à pied, et même en carrosse, ont, faute d'avoir de la *paille*, été attaqués et tués ou fort maltraités par la canaille. » Une mazarinade du 31 mai 1652 est intitulée *Statuts des chevaliers de la Paille* et commence ainsi :

> Tous les chevaliers de la Paille,
> Estant reçeus, sont advertis
> D'exterminer cette canaille
> De mazarins, grands et petits.

PAILLÉ s. m. (pa-llé, *ll* mll. — rad. *paille*). Agric. Fumier non consommé ; litière qui n'est restée qu'un jour sous les chevaux.

PAILLÉ, ÉE (pa-llé, *ll* mll.) part. passé du v. Pailler. Agric. Couvert de paille ou de litière : *Semis* PAILLÉ.

— Blas. Se dit des fasces et autres pièces bigarrées de différentes couleurs : *Clère, en Normandie : D'a gent, à la fasce d'azur* PAILLÉE *d'or*.

— Techn. Qui a une ou plusieurs pailles, un ou plusieurs défauts dans sa masse : *Fonte* PAILLÉE. *Diamant* PAILLÉ.

— Hist. nat. Qui est de couleur paille.

PAILLEBART s. m. (pa-lle-bar, *ll* mll. — rad. *paille*). Constr. Mélange d'argile et de paille hachée, que l'on emploie dans certaines constructions, et qu'on appelle plus souvent TORCHIS.

PAILLE-EN-QUEUE ou **PAILLE-EN-CUL** s. m. Ornith. Syn. de PHAÉTON, genre d'oiseaux palmipèdes des mers tropicales, de la taille d'un pigeon, et remarquables par deux pennes très-étroites, qui s'allongent au delà de leur queue, figurant de loin deux longues pailles implantées sur le croupion.

— Mar. *Paille-en-cul*, Voile d'artimon d'un petit navire, d'une chaloupe, d'un canot.

— Encycl. Ornith. V. PHAÉTON.

PAILLEMENT s. m. (pa-lle-man ; *ll* mll. — rad. *pailler*). Agric. Action de pailler : *Le* PAILLEMENT *des espaliers*.

PAILLER v. a. ou tr. (pa-llé ; *ll* mll. — rad. *paille*). Agric. Couvrir ou envelopper de paille : PAILLER *des semis*. PAILLER *des figuiers*.

— Techn. Garnir de paille : PAILLER *des chaises*.

PAILLER s. m. (pa-llé ; *ll* mll. — rad. *paille*). Écon. rur. Cour ou grenier de ferme où l'on tient des pailles : *Chapon, poularde de* PAILLER. ‖ Meule de paille en gerbes. ‖ Léger hangar dont on couvre cette meule ; on écrit aussi *palier* dans ce dernier sens.

— *Être sur son pailler*, Se dit d'une personne qui est chez elle, qui est en position d'user de tous ses droits, d'exercer toute son autorité, d'agir et de parler en maître : *On est fort quand on* EST SUR SON PAILLER.

PAILLER, ÈRE adj. (pa-llé, è-re ; *ll* mll. — rad. *pailler* s.). Écon. rur. Nourri sur le pailler : *Chapon* PAILLER, *poularde* PAILLÈRE.

PAILLERET s. m. (pa-lle-rè ; *ll* mll. — rad. *paille*). Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

PAILLERON (Edouard), poëte et auteur dramatique, né à Paris en 1834. Il était clerc de notaire lorsqu'il se mit à composer des poésies et une petite comédie en un acte, le *Parasite*. Cette bluette en vers, agréable et gaie, fut représentée avec un certain succès à l'Odéon en 1860. L'année suivante, M. Pailleron fit paraître les *Parasites* (1861, in-18), recueil de pièces où la satire domine et qui manquent d'originalité ; le *Mur mitoyen*, petite comédie en deux actes et en vers, représentée à l'Odéon en décembre 1861, qui montrait chez le jeune auteur une assez grande aptitude à saisir les ridicules, de la vivacité, de la gaieté et le goût des plaisanteries amusantes, mais un peu grosses. Cette pièce réussit et commença à faire connaître M. Pailleron, qui épousa vers cette époque la fille de M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Depuis cette époque, tout en publiant de temps à autre des articles et des vers dans le recueil de son beau-père, l'auteur du *Mur mitoyen* a continué à travailler pour le théâtre. Cet écrivain s'entend aux va-et-vient, aux scènes de contre-partie et à tous les retours d'un imbroglio symétrique, dans le genre du *Dépit amoureux*. Par plus d'un côté il appartient à l'école de Scribe, surtout par le style. Sa poésie est terre à terre et son vers prosaïque. « Pailleron, dit M. Sarcey, a l'air de croire que le vers est d'autant meilleur qu'il se rapproche davantage de la prose. Ainsi, il introduit sans cesse dans ses vers les interjections, les explétifs et tous les petits mots parasites qui se glissent à l'ordinaire dans le courant de la conversation quotidienne et que la poésie élimine communément, comme : *voyons! mais enfin! à la fin! tenez! oui, vous verrez que!...; oh mais!* Il y gagne de paraître non pas plus naturel, mais, comme on dit aujourd'hui, plus *nature*. Une côtelette nature passe encore, mais un vers nature n'est plus un vers. C'est détruire toute poésie, car une bonne part de la poésie consiste dans le retranchement de ces mêmes détails. » Le style de M. Pailleron, vif, mais généralement plat, malgré quelques traits piquants et une forme railleuse qui n'est pas exempte de brutalité, n'est pas toujours d'une grande correction. On a cité cet exemple, emprunté à la scène VI du Ier acte du *Dernier quartier* :

> Ta cousine,
> Je l'aime ! Son *château* de ta terre est *voisine*.

Outre les *Parasites* et le *Mur mitoyen* on doit à cet auteur : le *Dernier quartier*, comédie en deux actes et en vers (1863), jouée au Théâtre-Français et l'une de ses plus agréables productions ; le *Second mouvement*, en trois actes et en vers, représenté avec peu de succès à l'Odéon (1865) ; le *Monde où l'on s'amuse*, en un acte et en prose (1868), pièce qui a plu au Gymnase par une situation comique nouvelle ; les *Faux ménages*, comédie en quatre actes et en vers (1869) ; le *Départ* (1870, in-8°) ; *Prière pour la France*, poëme (1871, in-8°) ; l'*Autre motif*, comédie en un acte (1872), thème à plaisanteries sur le mariage, les maris et les amants ; *Hélène*, drame en trois actes et en vers, qui procède du *Supplice d'une femme* et qui a été représenté sans succès au Théâtre-Français en 1872.

PAILLET adj. m. (pa-llè ; *ll* mll. — rad. *paille*). Se dit d'un vin rouge peu chargé en couleur et tirant sur la teinte paille : *Le vin* PAILLET *se conserve mal*.

— s. m. Vin paillet, vin rouge peu chargé en couleur : *Il remplit de vin à tout moment sa coupe, boit à longs traits du rouge et du* PAILLET, *et ne cesse de chanter de mauvaises chansons*. (Volt.)

— Mar. Natte confectionnée avec des torons de fil de caret, dont on couvre certaines parties pour les préserver du frottement. ‖ *Paillet lardé*, Paillet dont une face est couverte, *lardée* de petits bouts de filasse passés dans la trame.

— Techn. Petit ressort que l'on adapte au verrou d'une targette, pour le presser contre les cramponnets et l'empêcher de se mouvoir trop librement.

— Agric. Tas de paille.

PAILLET (Julien), poëte français, né à Plombières en 1771. Il fut professeur aux écoles centrales et président de l'Athénée des arts à Paris. On lui doit un assez grand nombre de pièces de vers publiés entre 1804 et 1845. Nous citerons de lui : *Épîtres et poésies diverses* (1828), et deux choix de poésies qui ont paru en 1837 et en 1843.

PAILLET (Alphonse-Gabriel-Victor), célèbre avocat français, né à Soissons le 17 novembre 1795, mort à Paris le 16 novembre 1855. Il était fils d'un notaire de Soissons, qui l'envoya faire ses études au lycée Charlemagne, à Paris. Paillet suivit ensuite les cours de l'École de droit, fut reçu licencié et se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale, où il se plaça rapidement au premier rang. Après la mort de son père, Paillet quitta Soissons et vint se fixer à Paris (1826). Presque à ses débuts dans cette ville, il se vit chargé de la défense de l'assassin Papavoine. Dans ce procès, qui eut un retentissement énorme, le jeune avocat fit preuve d'un si remarquable talent, qu'il conquit tous les suffrages, reçut les félicitations de Hennequin et de Berryer et compta, à partir de ce moment, parmi les célébrités du barreau parisien. A une éloquence chaleureuse, passionnée, ardente, allant droit au cœur et entraînant la conviction, il joignait une dialectique froide, serrée, habile, ne négligeant aucun indice, aucun détail, aucun moyen, profitant de la moindre faute de l'adversaire, l'égarant parfois, le menant sur un terrain qu'il ne connaissait pas et le battant partout en détail, avant de l'écraser une dernière fois dans la péroraison.

En outre, « l'amour du vrai, dit M. Larnac, le dominait au milieu des luttes les plus ardentes ; on sentait toujours battre sous sa robe le cœur de l'honnête homme, et la sincérité qu'il cherchait pour elle-même devenait naturellement auprès du juge son plus sûr instrument de persuasion, l'arme la plus redoutable de son éloquence. » Paillet eut une nombreuse et brillante clientèle, tant à Paris qu'en province. Il défendit, notamment, le prince de Berghes, Quénisset, Boirot, les héritiers Séguin, le comte Mortier, le prince de Bauffremont, Firmin Didot frères dans leur procès avec Michaud (*Biographie universelle*), etc., et fut également le principal défenseur de Mme Lafarge.

Paillet était membre du conseil de l'ordre et avocat du contentieux de la maison du roi, lorsqu'il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Château-Thierry en 1846. Il fut élu député et défendit la politique étroite qui conduisit la monarchie de Juillet à sa perte. Il fit à la Chambre des rapports sur des matières juridiques, mais ne répondit point aux espérances qu'avait fait naître sa grande réputation d'avocat. Après la révolution de 1848, il reprit sa place au barreau, où il était dans son véritable élément. Lors des élections pour la Législative en 1849, les électeurs de l'Aisne le nommèrent représentant du peuple. Il alla siéger parmi les membres de la majorité monarchique et ne joua encore qu'un rôle effacé. Après l'attentat du 2 décembre, il fut chargé par la famille d'Orléans de combattre devant la cour de Paris le décret qui avait confisqué ses biens.

La mort vint le frapper debout et luttant, comme un soldat sur le champ de bataille. Il plaidait devant la première chambre du tribunal de la Seine, quand il tomba, foudroyé par une attaque d'apoplexie. Par son testament, il léguait à l'ordre des avocats une somme de 10,000 francs destinée à fonder un prix pour les stagiaires. Le 25 juillet 1863, ses compatriotes lui érigèrent, par souscription, une statue dans sa ville natale. Paillet, bien que fort occupé, avait cependant écrit divers ouvrages où l'on retrouve la méthode, la clarté, l'érudition que l'on admire dans ses plaidoyers. En voici les titres : *Droit public français* ou *Histoire des institutions politiques : 1° des Gaulois avant la conquête des Romains et sous leur puissance ; 2° des Français depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à l'ouverture des états généraux en 1789, et depuis cette dernière époque jusqu'en 1822* (Paris, 1822, 1 vol. in-8°) ; *Manuel de droit français, contenant les six codes et des notes renfermant des indications de lois et d'arrêts* (Paris, 1812, in-8° ; 8e édit., Paris, 1832, in-4°) ; *Législation et jurisprudence des successions selon le droit ancien, le droit intermédiaire et le droit nouveau* (Paris, 1816, 3 vol. in-8° ; avec suppl., 1823, 3 vol. in-8°).

PAILLETÉ, ÉE (pa-lle-té ; *ll* mll.) part. passé du v. Pailleter. Semé de paillettes : *Étoffe* PAILLETÉE *d'or et d'argent*.

— Par anal. Semé de points nombreux et brillants : *Le Rhin est* PAILLETÉ *d'or comme un fleuve d'Amérique*. (V. Hugo.)

— Bot. Se dit des réceptacles des composées qui sont munis de paillettes.

— Minér. Qui est disposé en petits cristaux isolés, scintillants, ou semé comme des paillettes dans la masse de quelque roche : *Mica* PAILLETÉ.

PAILLETER v. a. ou tr. (pa-lle-té ; *ll* mll. — rad. *paillette*). Semer de paillettes ; être épars en guise de paillettes sur : *La Brillante est ainsi nommée à cause de parcelles de mica qui* PAILLETTENT *son lit*. (Balz.)

PAILLETEUR s. m. (pa-lle-teur ; *ll* mll. — rad. *paillette*). Ouvrier qui recueille des paillettes d'or dans le sable des rivières.

PAILLETTE s. f. (pa-llè-te ; *ll* mll. — dimin. de *paille*). Modes. Très-petite feuille de métal ordinairement circulaire et percée d'un trou au milieu, que l'on coud sur une étoffe pour la faire scintiller : *Un habit semé de* PAILLETTES *d'or et d'acier*. ‖ *Paillettes monnayées*, Celles que l'on a entourées d'ornements ou de points de bouillon. ‖ *Paillettes comptées*, Celles qui sont disposées en petites piles comme des pièces de monnaie.

— Par anal. Objet qui a la forme, l'éclat, la disposition ordinaire des paillettes :

> Il est doux d'observer l'étoile qui rayonne,
> *Paillette* d'or cousue au dais du firmament.
>
> TH. GAUTIER.

> Les fleurs de leurs *paillettes* blanches
> Brodent le bord vert du chemin.
>
> TH. GAUTIER.

— Techn. Petit morceau mince de soudure préparé pour être placé sur l'ouvrage que l'on veut souder. ‖ Petit morceau de cuir aminci, coupé droit d'un côté, arrondi de l'autre, que les cordonniers placent à la pointe des empeignes pour les fortifier. ‖ Nom donné, dans les ateliers de tissage, aux petites rondelles enlevées des cartons lors du perçage. ‖ Syn. de PAILLET, ressort de targette.

— Entom. Nom vulgaire de la teinodactyle noirâtre, insecte très-commun aux environs de Paris.

— Bot. Nom donné à des écailles membraneuses et sèches qui se dressent à la base de certaines fleurs. ‖ Chacune des bractées dont la réunion forme l'involucre des fleurs composées. ‖ Petite lame membraneuse qui sépare deux fleurons ou demi-fleurons voisins. ‖ Chacune des pièces qui enveloppent les organes sexuels dans les graminées.

— Minéral. Petite lamelle ou petit cristal scintillant : PAILLETTES *de mica*. PAILLETTES *d'or*.

PAILLETTE (Pierre-Thomas-Laurent), sauveteur français, né au Havre en 1776. Après avoir été pendant quelque temps matelot dans la marine militaire, il exerça diverses professions, habita Gisors, Choisy-le-Roy, Gentilly, et se signala dans chacune de ces localités par des actes de courage et d'humanité. S'étant fixé à la Villette, qui fait aujourd'hui partie de Paris, il y monta un petit café aux abords du canal. Là, chaque fois qu'il voyait quelqu'un, soit par accident, soit par une pensée de suicide, disparaître sous les eaux, il s'y précipitait aussitôt, à toute heure, en toute saison, et arrachait le plus souvent à la mort le malheureux, qu'il portait dans sa modeste demeure. Paillette n'était pas moins intrépide dans les incendies, où, comme capitaine de pompiers (corps qu'il avait organisé à la Villette), il dirigeait le travail et affrontait les dangers les plus imminents pour sauver des flammes les malheureux qui étaient menacés de périr. Le nombre des personnes qui lui durent la vie s'élève à plus de cent. En 1832, à l'époque de l'invasion du choléra, Paillette fit de sa maison un véritable petit hospice, où il organisa un service de secours à toute heure. Les récompenses honorifiques n'ont point manqué à cet homme de cœur. En 1829, la loge maçonnique des Fidèles-Écossais lui décernait un prix spécial. En 1831, il était décoré de la croix de la Légion d'honneur. En 1832, l'Académie lui décernait le prix Montyon ; enfin, en 1833, il était gratifié par le gouvernement de la grande médaille destinée à ceux qui, durant la terrible épidémie de l'année précédente, s'étaient voués au soulagement des cholériques. Paillette est mort obscurément.

PAILLEUR, EUSE s. (pa-lleur ; *ll* mll. — rad. *paille*). Marchand de paille. ‖ Voiturier qui transporte de la paille.

PAILLEUX, EUSE adj. (pa-lleu, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *paille*). Agric. Qui contient de la paille non consommée : *Le fumier* PAILLEUX *s'amoncelle souvent au devant de la charrue*. (Math. de Dombasle.)

— Techn. Qui a des pailles, des défauts dans sa masse, en parlant du métal ou d'autres matières fondues : *Fer* PAILLEUX. *Verre* PAILLEUX.

— Comm. *Toile pailleuse*, Toile d'emballage très-grossière, qui est faite avec l'étoupe la plus défectueuse, et qui est ainsi appelée parce qu'elle est toujours chargée de fragments de paille et de diverses sortes de corps étrangers.

PAILLIET (Jean-Baptiste-Joseph), jurisconsulte français, né à Orléans en 1789, mort en 1861. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il retourna dans sa ville natale, y devint avocat, puis y remplit les fonctions de juge (1830) et de conseiller à la cour d'appel (1848-1851). Outre des articles dans le *Journal de Paris*, le *Journal du palais*, l'*Encyclopédie du droit*, etc., on lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Législation et jurisprudence des successions selon le droit ancien, le droit intermédiaire et le droit nouveau* (Paris, 1811-1816, 3 vol. in-8°) ; *Manuel du droit français* (Paris, 1812), souvent réédité ; *Droit public français* (Paris, 1822) ; *Manuel complémentaire des codes français et de toutes les collections de lois* (Paris, 1846, 2 vol. in-8°) ; *Constitutions américaines et françaises* (Paris, 1848).

PAILLIS s. m. (pa-lli ; *ll* mll. — rad. *paille*). Hortic. Couche de litière courte ou de fumier non consommé, épaisse de 0m,02 à 0m,04, qu'on répand sur les semis ou autour des jeunes plants : *Si le* PAILLIS *est un peu dispendieux, il dédommage bien le cultivateur qui en fait usage*. (Bon jardinier.)

— Encycl. On désigne sous ce nom, en horticulture, une couche de paille, de litière courte, de fumier non consommé, etc., épaisse de 0m,02 à 0m,04, que l'on étend sur le sol. Si le *paillis* est un peu dispendieux, dit le *Bon jardinier*, il dédommage bien le cultivateur qui en fait usage : il empêche la terre de sécher, de durcir, de se fendre et favorise ainsi la reprise du jeune plant ; il étouffe les graines de quelques mauvaises herbes et les empêche de germer ; il protège le plant très-jeune contre les gelées tardives du printemps ; il retient l'eau des pluies, des arrosements, en empêchant son évaporation. Aussi l'usage du *paillis* se généralise-t-il dans les jardins où il ne répugne pas de voir la terre couverte de paille. On peut du reste remplacer celle-ci par des feuilles sèches, de la fougère, de la mousse, etc. ; le *paillis*, dans ce cas, prend le nom de couverture.

PAILLOLE s. f. (pa-llo-le ; *ll* mll. — dimin. de *paille*). Paillette d'or des sables de rivière. ‖ Vieux mot.

— Pêche. Sorte de filet en fils légers et à mailles fines. ‖ On dit aussi PAILLOIR.

PAILLON s. m. (pa-llon — rad. *paille*). Grosse paillette : *L'eau étincelle au clair de lune avec le frissonnement du* PAILLON *d'argent*. (V. Hugo.) *Les jeunes paysannes, en jupons courts, sont coiffées d'un petit serre-tête couvert de* PAILLONS *et de verroteries*. (V. Hugo.)

— Techn. Feuille très-mince de cuivre battu, colorée sur l'une des faces, que les joailliers emploient pour former un fond miroitant. ‖ Feuille mince d'or ou d'argent placée sous une couche d'émail. ‖ Poignée de paille que le papetier place au fond de la cuve. ‖ Goutte d'étain fin que l'on fait tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder ; petit morceau de soudure d'orfèvre. ‖ Feuille mince d'étain dont on se sert pour étamer ; façon que l'on donne aux ouvrages avec ces mêmes feuilles.

— Comm. Enveloppe de paille ou de jonc de forme conique, dont on se sert pour emballer des bouteilles contenant des liqueurs ou des vins fins.

— Chir. Chacune des petites lames de scie unies par des chaînons, dont l'ensemble constitue une scie à chaînette.

PAILLONNÉ, ÉE (pa-llo-né ; *ll* mll.). part. passé du v. Paillonner : *Ustensile* PAILLONNÉ.

PAILLONNER v. a. ou tr. (pa-llo-né ; *ll* mll. — rad. *paillon*). Techn. Étamer à l'aide de paillons d'étain que l'on fait fondre dans la pièce, après l'avoir enduite de cire.

PAILLOT s. m. (pa-llo — rad. *paille*). Très-petite paillasse que l'on met sur la paillasse ordinaire d'un lit d'enfant, pour absorber l'humidité et l'empêcher de pénétrer la grande paillasse.

— Mar. Soute au biscuit dans une galère.

Forçat employé aux écritures, qui était logé dans la soute au biscuit.

— Vitic. Nom donné, dans quelques vignobles, aux dos d'âne qu'on forme entre les rangées de ceps.

PAILLOT DE MONTABERT (Jacques-Nicolas), peintre d'histoire et de portrait, né à Troyes en 1771, mort en 1849. Il avait reçu des leçons de dessin de Baudement lorsqu'il émigra au commencement de la Révolution. Il parcourut les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, où il séjourna longtemps, puis se rendit à New-York, où il vécut en faisant des portraits. De retour en France, il entra dans l'atelier de David, y fit de grands progrès et exposa avec succès, à partir de 1812, des tableaux, dont les plus remarquables furent: *Stratonice et Antiochus* (1804); *J*[illegible] (1806); *Geneviève de Brabant* (1806), [illegible] qui lui valut la médaille d'or; *Diane visitant Endymion* (1817), etc. Il fit de [illegible] et intéressantes recherches sur la peinture à l'encaustique des anciens et exécuta à la cire les portraits dont les premiers parurent en 1812. En 1824, il devint aveugle et dut [illegible] complètement alors à [illegible] la peinture. Il a laissé sur les arts plusieurs écrits intéressants, parmi lesquels nous citerons: *Dissertation sur les peintures du moyen âge* (1812, in-8°); *Théorie du geste dans l'art de la peinture* (1813, in-8°); *Observations sur le costume et sur la peinture encaustique* (1812, in-8°); *Traité complet de la peinture* (1829-1851, 9 vol. in-8°, avec 528 fig.), ouvrage fort estimé, qui lui coûta trente années de travail et 200,000 francs pour le mettre au jour; le *Dessin linéaire enseigné aux ouvriers* (1831), et deux ouvrages posthumes: *Artistaire, livre des principales initiations aux beaux-arts* (Paris, 1855, in-8°); l'*Unitistaire, livre des chrétiens unitistes* (1858, 3 vol. in-8°).

PAILLOTEUR s. m. (pa-llo-teur; ll mll. — rad. paillote). Pêch. Pêcheur qui ramasse et lave les paillotes.

— Syn. d'ORPAILLEUR.

PAILLY (LE), village de France (Haute-Marne), canton de Longeau, arrond. de Langres, à 8 kilom. de la station de Chalindrey, à l'E. de la montagne de [illegible]; 377 hab. Le Pailly possède un magnifique château de la plus belle époque de la Renaissance, construit vers 1553 par le maréchal comte de Saulx-Tavannes. La maison de Tavannes, originaire du Pailly, y posséda de bonne heure une forteresse féodale, flanquée de grosses tours. Assiégée et prise au XVe siècle, pendant la guerre des Anglais et des Bourguignons, par les bourgeois de Langres, cette forteresse fut complètement démantelée et elle tombait en ruine, lorsque le maréchal de Tavannes conçut le projet d'élever un nouveau château. Il fit abattre les vieilles et massives constructions, à l'exception du donjon. Ce château affecte dans son ensemble la forme d'un parallélogramme; mais une partie des bâtiments ayant été détruite par les protestants, il ne reste plus qu'une façade avec pavillon intérieur et extérieur au centre, et deux ailes flanquées aux angles de tourelles rondes. La façade principale est [illegible] un long balcon reliant le pavillon de l'est à celui de l'ouest. Le pavillon de l'est, qui est celui de l'entrée, est attenant au donjon. Ce donjon est une grosse tour carrée de deux étages, construite en pierres à bossages et terminée par quatre tourelles à jour. Les murs, d'une épaisseur considérable, sont recouverts de pierres taillées en pointe de diamant. Au premier étage se trouve la salle dorée, où se trouvent des restes de dorures, de peintures et de bas-reliefs. Le pavillon de l'est est surmonté d'une plate-forme qui portait autrefois la statue du maréchal de Tavannes. La façade du pavillon de l'ouest est ornée d'un beau bas-relief mutilé, surmonté de la devise des Tavannes. [illegible] une jolie tourelle à jour, contenant un bel escalier en spirale. Les différents corps de logis se composent d'un seul étage et d'un attique; au rez-de-chaussée règne sur la cour intérieure une galerie formée d'arcades séparées par des pilastres d'ordre dorique. La construction du château de Pailly est attribuée à un architecte de Langres, [illegible] R[illegible], qui aurait été secondé pour les travaux d'ornementation par des artistes italiens. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de [illegible] que de la Révolution. Après être passé entre différentes mains, le château du Pailly fut acheté, il y a une trentaine d'années, par un agriculteur suisse qui, pour s'y livrer plus commodément à l'élève des bestiaux, [illegible] et [illegible] Il a été heureusement [illegible] a exécuté [illegible].

PAIMBŒUF, ville de France (Loire-Inférieure), chef-lieu d'arrondissement, sur la Loire et près de son embouchure, à [illegible] kilom. O. de Nantes; pop. aggl., 2,677 hab. — pop. tot., 2,849 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix, collège communal, école d'hydrographie, [illegible] de la Société de [illegible]. L'arrondissement comprend 5 cantons, 26 communes et 47,024 hab. Port de commerce dont l'importance a diminué tous les jours, à cause des avantages que présente celui de Saint-Nazaire; chantier de construction navales; minoteries. Importation de bois de construction, houille, noir animal, engrais; exportation de graines, farines, sels, pommes de terre. La ville se développe sur la rive gauche de la Loire qui en cet endroit présente une largeur de 5 kilom. Parmi les monuments de Paimbœuf, nous citerons l'église, bâtie en 1744; elle possède le maître-autel de l'ancienne abbaye de Buzay, construit dans le style du XVIIIe siècle, et en marbre précieux de couleurs variées. On remarque surtout au dessus du tabernacle d'albâtre et d'agate un groupe de chérubins merveilleusement sculpté. Mentionnons également l'hospice (1716), quatre fontaines en fonte, un marché couvert et les quais plantés d'arbres et terminés par la promenade dite du Calvaire, où s'élève une statue de Notre-Dame de Bon-Secours. Le port de Paimbœuf est protégé contre les vents d'ouest par le môle dont nous avons parlé; ce môle, achevé en 1782 et qui mesure 65 mètres de longueur sur une largeur de près de 7 mètres, est néanmoins quelquefois, dans les gros temps, un [illegible] abri. Paimbœuf (ou *Penn-ben*, *tête de bœuf*) n'était, il y a deux siècles, qu'un hameau habité par quelques pauvres familles de pêcheurs. Les navires à cette époque remontaient la Loire jusqu'à Nantes. L'amoncellement des sables finit par entraver tellement la navigation que les bâtiments de plus de trois cents tonneaux furent contraints de relâcher dans le port des pêcheurs. Des communications s'établirent aussitôt régulièrement entre ce port et Nantes, et le pays subit une complète transformation. Des maisons et des chantiers couvrirent la rive; le hameau devint une ville et, en moins d'un siècle, Paimbœuf compta 5,000 habitants, attirés par sa prospérité naissante. En 1716, une ordonnance royale dota son hôpital [illegible] cité. La construction du quai et du môle acheva de faire de Paimbœuf un port assez profond pour recevoir de gros bâtiments et jusqu'à des frégates. Mais le jour où le commerce de Nantes périclita, celui de Paimbœuf fut ruiné. Paimbœuf avait perdu en 1811 les deux tiers de sa population. La paix lui rendit comme un regain de vigueur; mais une rivale puissante, Saint-Nazaire, lui a porté depuis quelques années le dernier coup. Ces mêmes ensablements qui avaient forcé les bâtiments de s'arrêter dans le port de Paimbœuf en rendent chaque jour l'accès plus difficile. Bien que la ville soit toute moderne, le hameau primitif dont elle tire son origine évoque des souvenirs fort anciens. Un château fort, protégeant sans doute l'embouchure de la Loire, existait autrefois à Penochen. On en voyait encore des vestiges il y a deux siècles. La fondation de ce château est attribuée à Alain Ier, qui régnait au VIe siècle sur toute la haute Bretagne. Le prieuré de Notre-Dame, fondé en 1052, appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Enfin, avant la Révolution, Paimbœuf avait pour seigneur le marquis de Bruc, qui exerçait le droit de haute et basse justice sur tout le territoire.

PAIMBŒUVAIS, AISE s. et adj. (pain-beu-vè, è-ze). Géogr. Habitant de Paimbœuf; qui appartient à Paimbœuf ou à ses habitants: *Ce vaudeville a tiré de douces larmes d'attendrissement des yeux de nos bons PAIMBŒUVAISES*. (J. Maisonneuve.)

PAIMPOL, ch.-l. de canton des Côtes-du-Nord, arrond. et à 45 kilom. de Saint-Brieuc, agréablement situé sur le versant d'une colline qu'entourent de belles prairies et au fond d'une baie à laquelle il donne son nom; pop. aggl., 1,893 hab. — pop. tot., 2,077 hab. Commerce important de chanvre, cire, miel, cidre, charbon de terre, sel, draperie, mercerie, quincaillerie, pelleterie, chapellerie, etc. Brasseries, tanneries, raffineries de sel, fabriques de cordages. La pêche du maquereau rapporte en moyenne 60,000 à 80,000 fr. par an. Bien que n'ayant qu'une rue et une place, Paimpol est encore aujourd'hui un bourg assez important. Il doit cet avantage à son port ou plutôt à ses ports, « formés, dit Ogée (*Dictionnaire de Bretagne*), [illegible] jour le flux et le reflux, et où les navires de toute grandeur abordent le long d'un beau quai. L'un de ces ports est extérieur; il s'étend de la pointe de Guilben à [illegible]; l'autre est intérieur; il s'étend de cette dernière pointe au quai proprement dit. Paimpol est, grâce à cette favorable situation, l'un des points les plus avantageux aux relâches, [illegible] C'est aussi le port qui, pendant la guerre continentale, a reçu le plus de prises anglaises. L'église [illegible] serve de sa construction primitive que les [illegible] remarque à [illegible] chandelier pascal sculpté par Corlay, un triptyque [illegible] qui remonte, dit-on, au XVe siècle, présente, à chacun de ses étages, des corniches en saillie avec moulures et cariatides grotesques.

PAIMPONT, bourg de France (Ille-et-Vilaine), [illegible] forêt et sur le bord d'un étang; pop. aggl., [illegible] — pop. tot., [illegible]. des forges célèbres occupant environ 400 ouvriers. Signalons aussi la cirerie de Beauvais et les papeteries de la Ville-Danet. La forêt de Paimpont, une des plus belles de toute la Bretagne, offre de magnifiques taillis, de remarquables futaies et de nombreux étangs. Dès le XIIe siècle, les trouvères et les romans de chevalerie célébrèrent cette forêt sous le nom de Brocéliande. C'est là, d'après eux, que le devin Merlin, issu d'un démon incube et d'une religieuse, vécut avec Viviane, sa mie, sous l'empire d'un charme invisible. Sur la lisière de la forêt, près de la lande de Concoret, se trouve la fontaine de Baranton, dont quelques gouttes d'eau répandues sur le perron de Merlin opéraient d'incroyables prodiges. Cette fontaine n'a pas encore perdu, si l'on en croit les habitants du voisinage, ses mystérieuses propriétés. Quand elle mugit, l'orage est proche, et, dans les temps de sécheresse, on s'y rend processionnellement pour demander de la pluie au ciel. Dans la forêt de Paimpont s'installèrent au XIIe siècle des chanoines réguliers qui y fondèrent une abbaye. L'église de Paimpont n'est autre que celle de cette abbaye; elle fut reconstruite par Olivier Guiho, abbé de 1407 à 1452. Le plan général de l'édifice présente la forme d'une sorte de croix latine sans collatéraux; mais une sorte de cloître peu élevé règne de chaque côté de la nef. La partie la plus soignée, quoique fort simple, est le portail occidental. Le centre en est percé de deux portes trilobées, entre lesquelles se trouve une statue mutilée de la Vierge, surmontée d'un dais et élevée sur un léger piédestal. Une large rose éclaire le transept sud. Les voûtes des transepts sont en pierre, celles du chœur et de la nef en bois, et l'ornementation générale des autels se compose de riches sculptures en chêne datant du XVIIe siècle. Le clergé paroissial et l'école primaire occupent aujourd'hui les dépendances modernes du couvent. C'est à l'autre extrémité de la forêt de Paimpont, près du château du Roz, que le célèbre visionnaire Eon de l'Étoile s'était créé un petit ermitage. A l'ouest de la forêt se trouvent encore les ruines du château de Comper, qui était de forme à peu près carrée et flanqué de quatre tours. On y remarque une porte d'entrée en cintre brisé, flanquée de meurtrières et offrant les traces d'une herse. Il fut assiégé par Du Guesclin en 1370 et rebâti par Raoul de Montfort en 1375. En juin 1595, le maréchal d'Aumont entreprit d'en faire le siége, mais il dut le lever, après avoir reçu une blessure mortelle. En 1598, Henri IV en ordonna le démantèlement. Depuis lors, sa grande tour est fendue de haut en bas, et Comper a cessé d'être une forteresse. Une autre partie fut incendiée pendant la Révolution et quelques pièces sont seules aujourd'hui entretenues.

PAIN s. m. (pain — lat. *panis*, mot que Delâtre croit être pour *pascnis*, de *pasco*, paître. [illegible] *pibulum*, [illegible] provisions, vivres, renferme le radical sanscrit *pâ*, nourrir, [illegible] et le latin *pasco*. Cette même racine a pro[illegible] A[illegible]ment fait de farine pétrie avec de l'eau, ordinairement fermentée et cuite soit au four, [illegible] *gnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur* PAIN. [illegible] *sou*. (A. Karr.)

[illegible]

— [illegible] *pelé*, Petit [illegible]

le bord du four, et qui, étant [illegible]ment isolé, est bien cuit et comme doré partout: [illegible] *ménage*, Pain pétri par les consommateurs. ‖ *Pain de* [illegible] Petit pain que l'on met à table à côté du couvert [illegible] Pain de pâte légère et bien battue, souvent [illegible] du miel et des épices. ‖ *Pain de munition*, Pain très-brun que l'on fabrique pour les soldats.

— Par ext. N[illegible] *Le* [illegible] *enfants*. (Boitard.)

[illegible]

La Fontaine.

‖ N[illegible] bituelle: *La pomme de terre est le* PAIN *des* [illegible] *noix*.

— [illegible] jouissance journalière:

[illegible]

La Fontaine.

[illegible]

La [illegible]

‖ Aliment spirituel ou moral, [illegible] ou sentiment dont on nourrit son intelligence [illegible] *leur front*. (Lamenn.)

[illegible]

— *Pain à* [illegible] mince et rond, dont on se sert pour cacheter des lettres.

— [illegible] trouve en dessus du pain.

[illegible] sa vie.

[illegible]

— [illegible] *goût du pain à quelqu'un.* Le [illegible].

— *M[illegible] dans sa poche* [illegible] [illegible] égoïste, ne point faire [illegible].

— *M[illegible] le premier*, Etre tout [illegible] dans une situation avant [illegible] qui ne [illegible].

— *A[illegible] plus d'un pain*, Avoir [illegible] avoir visité beaucoup de pays.

— *M[illegible]* [illegible] As[illegible] [illegible].

— *M[illegible]*, R[illegible] [illegible].

— *A[illegible]*, Avoir des [illegible] [illegible].

— *F[illegible]*, Se dit d'une fille qui a un enfant avant de se marier :

[illegible]

LA FONTAINE.

— *C[illegible]*, Se dit [illegible] un événement malheureux, mais mérité.

— *P[illegible]* [illegible] en forme de cône. ‖ Objet de forme conique : [illegible] SUCRE. [illegible] *sommet d'une ro-*[illegible].

— Prov. *L'homme ne vit pas seulement de pain*, L[illegible] de l'homme a besoin d'une nourriture spirituelle, comme son corps d'une nourriture matérielle : L'HOMME NE VIT [illegible] DE PAIN, *il vit* [illegible] *de bonnes paroles, de bonnes actions et d'amour.* (Cormen.) *Le plus grand service qu'on puisse rendre à l'humanité est de lui répéter souvent* [illegible] NE VIT PAS SEULEMENT DE PAIN. (Renan.)

> Non, l'[illegible] *pas uniquement de pain ;*
> Il vit de [illegible] et son cœur en a faim.
>
> A. FARMER.

Ce proverbe est tiré de l'Evangile. ‖ *A mal [illegible] pains cornus*, Un mauvais début dérange toute la marche d'une affaire. ‖ *P[illegible] point de maître*, Se [illegible] prendre le pain d'un [illegible]. ‖ *T[illegible] telle soupe*, Les choses valent la matière qu'on y emploie. ‖ *Liberté et pain cuit*, Le bonheur consiste dans l'indépendance et l'aisance. ‖ *Pain tendre et bois vert mettent la maison au désert*, Les ménages se ruinent par les dépenses mal entendues. ‖ *Pain dérobé réveille l'appétit*, Les choses obtenues par des moyens détournés ont un attrait particulier.

— Hist. relig. *Pain calendaire*, Pain que, dans certaines églises, les fidèles offraient au clergé [illegible] après d'autres rituels, à toutes les grandes fêtes de l'année. ‖ *Pain de douleur*, Condamnation ecclésiastique au pain et à l'eau.

— Liturg. *Pain azyme*, Pain non levé que les Juifs mangeaient à leur Pâque. ‖ *Pain bénit*, Pain que [illegible] distribue aux fidèles dans les églises, après l'avoir sanctifié par quelques prières particulières. ‖ *Pains de proposition*, Pains au nombre de douze que les Juifs [illegible] sabbat dans le sanctuaire, et que les prêtres seuls avaient le droit de manger. ‖ *P[illegible]*, Pain que mangeaient les Hébreux en souvenir de leur sortie d'Egypte. ‖ *Pain à chanter, Pain d'autel, Pain sacramentel*, Oublie, pain léger que les prêtres [illegible] à la messe, pour leur usage et [illegible] : *Le* PAIN A CHANTER *est proprement le pain sans levain dont sont faites les hosties.* (Boissonade.) ‖ *Pain sacré*, Morceau de [illegible] hostie enchâssée dans un reliquaire.

— Mysticisme. *Pain des anges, Pain de vie*, Eucharistie. *Se nourrir du* PAIN DES ANGES. *La crainte avait dispersé les pasteurs; personne n'osait porter aux mourants le* PAIN DE VIE. [illegible] ‖ *Pain de la parole de Dieu*, Prédication, enseignement religieux. ‖ *Pain des forts*, Grâce divine.

— Cout. *Etre en pain*, Etre en tutelle, dans la [illegible] Hainaut. ‖ *Etre hors pain*, Etre [illegible].

— F[illegible]. *Droit du pain de chapitre*, Droit [illegible] et une mesure de vin que [illegible] au seigneur sur le fief [illegible] tâches.

— S[illegible]. Masse de terre préparée pour être modelée.

— Art cu[illegible]. Nom commun à plusieurs [illegible] la base. PAIN *aux champignons, à la crème, aux mousserons.* ‖ *P[illegible]*, [illegible] fait avec des tranches de pain. ‖ *Pain à chanter*, Espèce [illegible] des [illegible]. ‖ *Pain de noix*, Nougat de noix. ‖ *Pain de fruits*, Gelée de fruits qu'on fait prendre [illegible] de la gélatine et de la g[illegible]. ‖ *P[illegible] de riz*, [illegible] de riz qu'on fait prendre avec de la gélatine et de la glace. ‖ *P[illegible] de M[illegible]*, Sorte de petits-fours à [illegible]. ‖ *P[illegible]*, Petits fours au citron. ‖ *Pains soufflés*, Sortes de petits pains ro[illegible] qu'on fait [illegible] au four sur une feuille de papier, [illegible] macarons. ‖ *Pain à la duchesse*, Gâteaux en forme de pain, faits avec de la pâte à choux.

— Mat. méd. *Pain de gluten*, Pain fait [illegible] avec [illegible] la farine [illegible] et [illegible] toutes ses parties [illegible], et qui a été recommandé pour les diabétiques.

— [illegible]. *P[illegible]*, Pâte de cœur de bœuf et de poudre de pavot, dont on se sert pour élever les rossignols.

— Vener. *P[illegible]*, Pain grossier que les boulangers fabriquent pour les chiens. ‖ *Pain de [illegible]*, Pain [illegible] les pellicules recueillies après la fonte des graisses de boucherie et de charcuterie. ‖ *Pain salé*, Argile pétrie avec du sel, que l'on met dans les parcs à cerfs et que ces animaux aiment à lécher.

— Techn. *Pain de lie*, Lie sèche que les vinaigriers extraient de leurs presses, après qu'ils en ont exprimé tout le vin. ‖ *Pain de liquation*, Masse de cuivre qui reste sur le fourneau de liquation, après l'extraction du plomb et de l'argent. ‖ *Pain de vieux oing*, Masse de vieux oing dont on se sert pour graisser les chariots et diverses machines. ‖ *Pain de roses*, Marc de roses qui reste dans l'alambic, après la distillation. ‖ *Pain d'affinage*, Argent qui se fixe dans la coupelle où on l'a affiné. ‖ *Pain de nœuds*, Fragment de pierre d'ardoise. ‖ *Pain salignon*, Masse de sel en forme de pain.

— Comm. *Pain d'acier*, Sorte d'acier d'Allemagne. ‖ *Pain d'émail*, Morceau d'émail ayant la forme d'un petit pain plat. ‖ *Pain de laine*, Laine cardée avec laquelle on remplit les balles.

— Agric. Masse de vendange qui surnage sur la cuve, au-dessous du chapeau. ‖ *Pain de noix*, Marc de noix. ‖ *Pain de troaille* ou *de trouille*, Tourteau de marc d'olives.

— Moll. *Pain de bougie*, Nom vulgaire d'un vernet ou serpule, enroulé comme une de ces bougies qu'on appelle vulgairement rats de cave. ‖ *Pain d'épice*, Nom marchand d'une espèce de nérite.

— Bot. *Pain-baillet*, Nom vulgaire de la luzerne lupuline. ‖ *Pain-blanc*, Nom vulgaire de la boule-de-neige. ‖ *Pain-d'aubier*, Ecorce intérieure des pins et des sapins. ‖ *Pain-de-coucou*, Nom vulgaire de l'oxalide alléluia. ‖ *Pain-de-crapaud*, Nom vulgaire de l'alisme plantain d'eau. ‖ *Pain-de-disette*, Nom vulgaire de l'orge dans quelques provinces. ‖ *Pain-de-hanneton*, Nom vulgaire des fruits de l'orme. ‖ *Pain-de-Hottentot*, Nom vulgaire d'une espèce de zamie et de la colocase ou gouet comestible. ‖ *Pain-de-lapin*, Nom vulgaire de la grande orobanche. ‖ *Pain-de-lièvre*, Nom vulgaire du gouet ou pied-de-veau. ‖ *Pain-de-loup*, Nom vulgaire de divers agarics vénéneux. ‖ *Pain-de-poulet*, Nom vulgaire du lamier pourpre. ‖ *Pain-de-pourceau*, Nom vulgaire du cyclamen d'Europe. ‖ *Pain-de-Saint-Jean*, Nom vulgaire des fruits du caroubier. ‖ *Pain-des-anges*, Nom vulgaire de la houlque saccharine. ‖ *Pain-des-Indes*, Nom vulgaire de l'igname. ‖ *Pain-de-singe*, Nom vulgaire du fruit du baobab. ‖ *Pain-de-vache*, Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ *Pain-d'oiseau*, Nom vulgaire de l'orpin âcre. ‖ *Pain-mollet*, Nom vulgaire de la boule-de-neige. ‖ *Pain-vin*, Nom vulgaire du ray-grass et du froment. ‖ *Arbre à pain*, Nom vulgaire du jaquier : *La verte Otaïti présente à ses insulaires son* ARBRE À PAIN *et ses forêts de bananiers.* (A. Martin.)

— Minér. *Pain fossile*, Concrétion calcaire. ‖ *Pain de quatorze sous*, Masse terreuse de strontiane sulfatée, affectant la forme d'un pain circulaire et aplati. ‖ *Pain de corbeau*, Variété de mica.

— Encycl. Econ. *Histoire du pain.* Les origines sanscrites assignent à l'usage du *pain*, cette base aujourd'hui universelle de l'alimentation humaine, une très-haute antiquité. Il est probable que la fabrication du *pain* a pris naissance avec la civilisation elle-même, dans l'extrême Orient. Son introduction en Egypte est extrêmement ancienne, comme le prouvent des fragments de *pain* qu'on a trouvés dans les tombeaux égyptiens, et qui, chose remarquable, semblent conserver des traces encore bien visibles de fermentation. Du reste, les Hébreux, qui ont emprunté à l'Egypte leur civilisation, ont certainement connu l'usage du *pain* fermenté, dont il est fait, dans leurs livres sacrés, de fréquentes mentions. Ces mêmes livres nous font connaître les procédés de fabrication qui étaient les plus élémentaires chez les Juifs : on posait sur l'âtre un morceau de pâte aplati, on le couvrait de cendres et on l'y laissait jusqu'à ce qu'il fût cuit. Ce fut ainsi que Sarah prépara le *pain* destiné au repas des anges qu'Abraham reçut sous la figure de trois voyageurs. On se servait aussi, pour cet usage, d'un gril posé sur les charbons, ou d'une poêle dans laquelle on mettait la pâte. On inventa ensuite de petits fours ou fourneaux portatifs. Ils furent d'abord de brique ou de terre. Les Hébreux faisaient un usage assez fréquent des *pains* azymes, c'est-à-dire sans levain, qui étaient prescrits dans certaines cérémonies religieuses ou certaines circonstances historiques, notamment dans la célébration de la pâque et à l'époque de la fuite d'Egypte. Mais la mention qui est faite du *pain* non levé dans ces cas particuliers suffirait pour prouver que ce peuple connaissait le *pain* levé, si le fait n'était d'ailleurs prouvé directement. Tout porte à croire qu'ils déterminaient la fermentation de la pâte, comme on le fait encore aujourd'hui, au moyen de la pâte aigrie. Leur *pain* était toujours plat comme une galette, ce qui leur permettait de le diviser avec les mains, sans l'aide d'un instrument tranchant. De là viennent ces expressions si souvent répétées dans l'Ecriture : *rompre le pain, la fraction du pain.*

L'art de fabriquer le *pain* avec la farine de froment se transmit de bonne heure aux peuples de l'Europe orientale. Les Béotiens l'ont connu très-anciennement; l'Italie n'y fut initiée que beaucoup plus tard. Il est certain, toutefois, que les Romains avaient l'usage du *pain* avant que Rome fût prise par les Gaulois, l'an 365 de sa fondation, car au Capitole ils en jetèrent sur les assiégeants pour leur faire croire que la place était abondamment pourvue de vivres et qu'on ne pouvait la réduire par la famine. Cependant, il ne paraît point y avoir eu de boulangerie à Rome jusqu'à l'époque de la guerre contre Persée; les citoyens cuisaient eux-mêmes leur *pain* dans les fours domestiques. C'était principalement l'ouvrage des femmes. Les boulangers publics ne formèrent une sorte de corporation que sous Trajan. Ce prince, pour mettre Rome à l'abri de la disette, établit le collége des boulangers. On a découvert à Herculanum et à Pompéi des *pains* conservés tout entiers; ils sont divisés par des entailles disposées en rayons, généralement au nombre de huit. Les *pains* des Grecs étaient divisés de même, et c'est ce qui vient qu'Hésiode les appelait *octablômoi*, à huit entailles. Quand ils étaient divisés en quatre, les Latins les nommaient *quadræ* et les Grecs *tetratruphoi*. Ces divisions, marquées assez profondément, devaient aider à les partager.

De l'Italie, l'usage du *pain* se répandit dans toutes les autres parties de l'Europe. Pline fait mention avec éloge du *pain* qui se confectionnait dans les Gaules et en Espagne.

Mais la cuisson du *pain* en Occident se pratiqua longtemps par des procédés tout à fait primitifs. Ce ne fut que sous le règne de Tarquin le Superbe que les Romains commencèrent à bâtir des fours. Ces fours furent d'abord construits aux lieux mêmes où le blé était converti en farine, et ce ne fut que plus tard qu'il fut permis à chaque habitant d'avoir un four dans sa maison. Avant cette époque, le *pain* se cuisait dans l'âtre du foyer ou sur une plaque de terre ou de fer, recouverte d'une autre plaque sur laquelle on mettait des cendres chaudes, comme sur notre four de campagne. En France, on fabriqua longtemps une sorte particulière de *pain* qu'on employait en guise de plat et d'assiette pour servir et découper certains aliments. On mangeait ensuite ce *pain* humecté par la sauce et le jus des viandes. On appelait ces *pains* tranchoirs ou tailloirs; ils étaient en usage à la table des gens riches. Nos rois en conservèrent longtemps le souvenir. Le jour de leur sacre, on faisait une très-grande quantité de tranchoirs de *pain* bis, que l'on présentait aux convives pour la forme et que l'on distribuait ensuite aux pauvres. Au sacre de Louis XII, on en servit 1,294 douzaines. Cette antique cérémonie s'observa au sacre de Charles X, où l'on s'efforça d'exhumer tous les anciens usages, y compris celui de toucher les écrouelles.

La ville de Paris, qui consomme aujourd'hui, en très-grande quantité, du *pain* comparable à ce qui se fait de meilleur en ce genre, paraît avoir toujours été friande sur ce point. Au temps de la Fronde, une des plus cruelles douleurs des Parisiens, c'était d'être privés du *pain* de Gonesse, qui avait un grand renom à cette époque. Gui Patin, énumérant les conquêtes nécessaires autour de Paris, mettait en première ligne celle de Saint-Denis, « afin, disait-il, d'avoir le *pain* de Gonesse pour ceux qui ont l'estomac délicat. » Les Parisiens, du reste, sont de grands mangeurs de *pain*, et bien que la proportion de la viande introduite dans leur alimentation se soit notablement accrue depuis le commencement du siècle, la consommation journalière et par personne ne paraît pas inférieure, pour le *pain*, à 425 grammes. Elle était en 1791 de 15 onces, d'après Lavoisier. La consommation annuelle, pour la ville de Paris, est d'environ 285 millions de kilogrammes. Mais il est à remarquer que le *pain* bis n'entre que pour une très-faible proportion dans ce chiffre énorme, et que les *pains* de luxe ou de fantaisie atteignent 33 pour 100 de la consommation totale. Le reste, c'est-à-dire 67 pour 100, se compose presque entièrement de *pain* de première qualité, dit *pain* blanc. Le *pain* de gruau ou de fine fleur de farine ne présente qu'une proportion de 1,8 pour 100. On voit donc qu'en fait de *pain* les Parisiens sont à la fois gourmets et gourmands. Les Anglais, au contraire, grands amateurs de viande, ne font pas grand cas du *pain* et ne s'en servent guère que pour s'essuyer les doigts pendant le repas.

Le *pain* n'a, jusqu'ici, été introduit que par exception dans la matière médicale, mais sa fabrication a donné lieu à de sérieuses questions d'hygiène. On a beaucoup vanté les qualités hygiéniques et même médicales du *pain* fabriqué à l'eau de mer. Ce *pain* passe pour avoir le degré de salure voulu; il serait très-agréable et se conserverait frais beaucoup plus longtemps que le *pain* ordinaire. Des *pains* de 125 grammes sont, dit-on, restés frais pendant plus de huit jours. Pendant une traversée de cinq mois, effectuée du Havre à San-Francisco, en Californie, par un navire voilier, ayant à bord 160 passagers et 25 hommes d'équipage, en 1872-1873, on fit un usage exclusif du *pain* à l'eau de mer, et il n'y eut pas un seul cas de maladie.

Les affections dans lesquelles l'usage du *pain* à l'eau de mer a été conseillé sont : la dyspepsie, la phthisie, le scrofule, le goître.

— *Fabrication du pain.* V. PANIFICATION.

— Admin. *Taxe du pain.* Aussi longtemps qu'a duré en France le système du monopole, le prix du *pain* était officiellement fixé, à Paris, par les arrêtés du préfet de police. Jusqu'au milieu de 1823, ces arrêtés étaient pris à des époques indéterminées et seulement lorsque des différences notables se manifestaient dans le cours des farines; depuis lors, et jusqu'au 22 juin 1863, la taxe a été fixée périodiquement tous les quinze jours. Elle ne porta d'abord que sur le *pain* de première qualité, puis (1817) on fixa séparément le prix du *pain* blanc et celui du *pain* bis-blanc, par *pain* de 2 kilogr. dans le principe, plus tard par kilogramme. Le cours de la farine à la halle de Paris servait de base à la taxe, en admettant, comme élément de calcul, que le sac de farine pesant net 157 kilogr. doit produire 102 *pains* de 2 kilogr., et que les frais de la fabrication s'élèvent à 11 francs.

La taxe du *pain* était une conséquence forcée du monopole; celui-ci ayant été supprimé par le décret du 22 juin 1863, celle-là n'avait plus de raison d'être. Aujourd'hui, le rôle de l'autorité se borne à ce qui est strictement nécessaire pour assurer la fidélité du débit et la salubrité des marchandises mises en vente. La suppression de la taxe du *pain* ne paraît pas avoir donné lieu aux inconvénients qu'avaient annoncés les adversaires de la liberté, et le prix du *pain* a subi des variations tout à fait analogues à celles qu'il éprouvait sous le régime de la taxe. Mais si les boulangers essayaient d'une coalition, contre laquelle d'ailleurs la loi est armée, le public aurait, pour se rendre maître de la situation, la faculté de créer, en plus grand nombre qu'il n'a fait jusqu'ici, des boulangeries coopératives.

— Admin. milit. *Pain de munition.* L'usage de distribuer du *pain* aux soldats est loin d'être nouveau; dès la plus haute antiquité, les armées égyptiennes recevaient un véritable *pain* de munition. Le *panis castrensis* des Romains était aussi leur *pain* de munition; le soldat le fabriqua longtemps lui-même; il était même astreint à moudre le blé, qu'on lui distribuait en nature. Plus tard, on donna aux légionnaires du *pain* tout préparé, mais en petite quantité. Les soldats romains recevaient surtout des légumes secs.

En France, le service des vivres, longtemps livré au hasard, ne reçut un commencement d'organisation qu'au temps de Louis XI, époque à laquelle on institua les commissaires des vivres. En 1574 furent établis les munitionnaires généraux, les généraux des vivres, comme on les appelait, qui étaient chargés de l'approvisionnement du *pain* des troupes. Le munitionnaire le fournissait, le capitaine le touchait et le prix en était acquitté sur la solde. C'est en 1588 que parut la première ordonnance s'occupant des *pains* de munition. Ces *pains* pesaient 12 onces, et chaque homme de pied avait droit à deux *pains* par jour. Les hommes de cheval n'avaient droit au *pain* qu'à la guerre seulement; en temps de paix, ils devaient pourvoir eux-mêmes à leur nourriture. Des boulangers étaient attachés à quelques corps privilégiés. Les ordonnances du 14 février 1633 et du 26 mars 1636 réglèrent que le *pain* serait distribué sans distinction d'arme. Mais il faut aller jusqu'en 1790 (ordonnance du 5 juillet) pour voir le *pain* de munition donné gratuitement à tous les soldats indistinctement. Alors seulement disparurent tous les abus auxquels avaient donné naissance ces retenues sur la solde en échange du *pain* de munition. « Ces retenues, dit le général Bardin, engendrèrent ces révoltes fréquentes dont parle Dangeau, et qui eurent lieu en beaucoup de garnisons d'Alsace et de Flandre, quand on voulait forcer les soldats à prendre chez les munitionnaires le *pain* à un prix plus élevé qu'il ne se vendait sur les marchés. D'autres abus prirent racine; ce furent les fraudes des maquilleurs, la privation du *pain* le 31 du mois, sa mauvaise qualité qui coûta la vie à quantité de soldats, comme Feuquières l'affirme, l'insuffisance de la ration qui multiplia démesurément les déserteurs. » En 1790, le *pain* de munition était fait de trois quarts de froment et d'un quart de seigle, sans extraction de son. Peu après, le *pain* contint trois quarts de froment et un quart de seigle ou d'orge, blutés à raison de 7,333 grammes pour 49 kilogr. de farine; la ration était de 750 grammes. Mais la fabrication du *pain* militaire n'avait encore fait aucun progrès. En 1852, l'attention publique fut vivement éveillée par l'altération subite qui s'était manifestée dans le *pain* de munition distribué aux troupes de la garnison de Paris et de plusieurs autres garnisons importantes. La santé des soldats était compromise; l'hôpital recevait presque tous les jours des militaires atteints d'affections intestinales. Le ministre de la guerre se décida à convoquer une commission d'enquête, dont firent partie nos chimistes les plus distingués, MM. Du-

mas, Pelouze et Payen. D'après le rapport de ce dernier, l'aspect du *pain* dénoncé, la poussière rougeâtre et fétide émanée de ses morceaux causaient un tel dégoût, que ce *pain* était rebuté de toutes les casernes. Cette altération, suivant la commission, provenait d'une végétation de cryptogames rouges dont les germes se trouvent dans le son et qui tirent leur aliment du pain lui-même. Le développement de ces cryptogames prend surtout des proportions considérables lorsque le *pain* contient dans la croûte 46 pour 100 d'eau, et plus de 50 pour 100 dans la mie; lorsque l'air est très-chargé d'humidité et que la température s'élève jusqu'à 30° ou 40°, cas qui s'était présenté dans les baraques des camps de Paris et qui a lieu fréquemment en Algérie; enfin lorsque l'on recouvre le *pain* avec du son, ce que l'on faisait alors pour le *pain* de munition. Ces cryptogames sont cette végétation parasite qui s'attache aux grains et que tout le monde connaît sous les différents noms de rouille, de carie, de charbon, d'ergot, etc. Le décret du mois d'août 1853 a mis enfin le soldat dans des conditions meilleures. Le *pain* se fait de nos jours avec des farines de blé tendre, sans mélange aucun de seigle ni d'orge, et blutées au taux d'extraction de 20 kilogr. de son pour un poids de 100 kilogr. de farine brute. « Le *pain* de munition, dit Louis dans son *Dictionnaire du commandement*, doit comprendre deux rations de 750 grammes, être de forme ronde et ne pas présenter plus de quatre baisures; être bien cuit, sans être saisi au four ni brûlé; n'avoir aucune odeur de levain ni de poussière; être d'une saveur agréable. Il doit être distribué rassis de seize à vingt-quatre heures; dans cet état, un *pain* doit peser 1,500 grammes. La vérification du poids se fait au moyen de balances à plateaux et par pesée de 25 *pains* prélevés au hasard par les parties prenantes, et mis ensemble dans la balance. Elle peut porter sur la totalité de la distribution. Les excédants de poids profitent à la troupe. Les différences en moins sont tolérées dans la proportion du trentième, à charge de compléter le poids en ajoutant le nombre de *pains* nécessaire. Tout *pain* pesant moins de 1,450 grammes ne doit pas être admis. La fabrication doit différer très-peu de celle qui est adoptée pour la boulangerie civile. Le but à se proposer est celui-ci : obtenir un *pain* léger, une mie bien ouverte, une croûte fine qui permette à la chaleur de pénétrer dans l'intérieur du *pain*, d'en absorber les parties humides et de le rendre ainsi plus agréable à manger; s'attacher enfin, d'une manière toute spéciale, à donner au *pain* cet aspect appétissant qui est particulier au *pain* de la boulangerie civile. » Telle est la théorie; dans la pratique, le *pain* de troupe, malgré les améliorations qu'il a reçues, est encore très-défectueux d'aspect et de goût.

Dans les villes de garnison, le pain est fourni par les boulangers civils; en campagne, des ouvriers boulangers font partie, en nombre déterminé par les règlements, des compagnies d'ouvriers d'administration. Presque toutes les milices étrangères ont adopté, comme nous, le *pain* de munition. On a constaté que le soldat anglais mangeait, par jour, 1 once de *pain* de moins que le soldat français; mais, par compensation, il mange beaucoup plus de viande.

En somme, la distribution du *pain* aux soldats est une des plus sérieuses difficultés de l'art de la guerre. Napoléon avait essayé, sans succès, de revenir au système romain, la distribution du blé en nature; mais cette bizarre tentative ne pouvait manquer d'échouer. L'emploi des moulins portatifs ne serait possible que si l'on pouvait supprimer l'opération du blutage; mais, quoi qu'en disent des économistes nourris de bon *pain* blanc, sans l'extraction du son, on ne saurait produire de *pain* mangeable.

La manutention militaire fabrique, outre le *pain* de munition, quelques *pains* spéciaux, que nous devons mentionner ici : 1° le *pain* biscuité, qui tient à la fois du *pain* de munition et du biscuit de mer, et qui se distingue en *pain* demi-biscuité et *pain* quart-biscuité; 2° le *pain* de soupe, que l'on distribue à charge de remboursement; la quantité que les corps ont la faculté d'en prendre est de 250 grammes par homme et par jour; le taux de remboursement est déterminé chaque semestre par une décision ministérielle; 3° le *pain* d'hôpital, qui doit être composé de pur froment et être bien cuit. La ration de cet aliment s'appelle portion. Elle pèse 750 grammes, et se divise en demi et en quart.

— Indust. *Pain d'épice*. Le *pain* d'épice est une pâtisserie d'une teinte brune si spéciale, qu'elle a été prise pour le type d'une couleur. Quand on dit d'une étoffe qu'elle est de couleur *pain* d'épice, on ne saurait trouver une autre expression qui traduisît, avec la même précision, la teinte dont on veut donner l'idée. Le goût du *pain* d'épice n'est pas moins caractéristique que sa couleur; il est difficile de l'apprécier exactement, attendu que la plupart des enfants et bien des grandes personnes raffolent du *pain* d'épice, tandis que d'autres ne sauraient le souffrir. Peut-être, cependant, la répugnance que certaines personnes affichent pour le *pain* d'épice vient-elle moins du goût particulier qu'elles lui trouvent que de certaines préventions, ou si l'on veut de certaines raisons plus ou moins fondées dont nous aurons à parler plus loin. Disons d'abord comment le *pain* d'épice se fabrique en principe; nous disons en principe, parce que, comme on le verra, sa fabrication a reçu, dans la pratique, quelques modifications peu avouables.

Le vrai *pain* d'épice est fabriqué avec de la farine de seigle, à laquelle il emprunte quelque propriété rafraîchissante, qu'augmente encore le miel auquel on associe la farine. Il y entre aussi de la mélasse et divers aromates : anis, badiane, écorce d'orange ou de citron, etc. On le sème parfois de nonpareilles, et on le décore très-fréquemment sur les tranches de moitiés d'amande, plus rarement de pistaches. Quand on ne veut rien y épargner, on le glace d'une belle couche de sucre. Quant à la forme, elle varie à l'infini. Dans la plupart des cas, on le découpe en prismes rectangulaires; souvent aussi on en fait des blocs énormes, qui ont reçu le nom pittoresque de pavés rafraîchissants. Les plus délicats sont taillés en rond et couverts en dessus d'une couche de sucre; on les appelle alors nonnettes. Mais, en dehors de ces formes normales, on découpe les *pains* d'épice en silhouettes excessivement variées, qui ont la prétention mal justifiée de représenter des animaux, des hommes et même des portraits historiques. Dans ce cas, ils sont souvent ornés de couleurs plus ou moins vives, qui ne sont pas toujours inoffensives, et qu'il vaudrait mieux proscrire absolument des substances alimentaires. L'art n'y perdrait rien, et la santé des enfants y gagnerait.

Le commerce des *pains* d'épice a, en France, une certaine importance. Il est alimenté par les fabriques de Dijon, de Reims, de Chartres, d'Arras et de Paris, mais c'est Paris, incontestablement, qui en fabrique et en consomme le plus. Les nonnettes de Dijon ont une réputation aussi grande que méritée. A Paris, à côté de la fabrication sérieuse, qui donne des produits de choix, il existe des usines interlopes, où s'approvisionnent beaucoup de marchands ambulants, et qui ne se recommandent ni par la propreté des manipulations, ni par la qualité des produits. Il va sans dire que le miel en est complètement absent; quant à la farine, on a dit qu'elle était remplacée par des croûtons de *pain* ramassés un peu partout et même par les chiffonniers dans les tas d'ordures, et qu'on incorporait à la mélasse, après les avoir préalablement désinfectés, séchés et moulus. Certes, des faits aussi répugnants exigeraient confirmation et nous ne les donnons que sous toutes réserves; mais il est malheureusement certain que le *pain* d'épice dont les enfants des pauvres font une si terrible consommation n'a pas toutes les qualités hygiéniques qu'il serait permis de lui demander. Paris fabrique pour environ un million de francs de *pain* d'épice; sur les 250,000 francs qu'il en consomme, un quart seulement est d'une qualité irréprochable; le reste peut être considéré comme plus ou moins nuisible à la santé.

— *Foire aux pains d'épice*. V. FOIRE.

— *Pain de poisson*. La chair des crustacés et de certains poissons ne prend de consistance qu'après cuisson. Un brevet, pris en 1870, donne un procédé pour convertir cette chair en une espèce de *pain* qui peut se conserver très-longtemps. Ainsi : on met des crevettes vivantes dans une sorte de pressoir; on presse, et la chair tout entière est reçue dans un vase placé au-dessous. Cette chair, mélangée avec les condiments nécessaires, est cuite et évaporée; elle forme une pâte ferme, qui est livrée à la consommation sous forme de tablettes. Les poissons qui ne peuvent se transporter au loin à cause de leur prompte décomposition subissent la même préparation. Les résidus donnent des tourteaux excellents comme engrais.

— *Pains à cacheter*. L'usage de ces petites oublies était connu en Italie longtemps avant d'être introduit chez nous. Les officiers et les soldats de l'armée d'Italie, trouvant un moyen si commode de fermer les lettres qu'ils adressaient en France, en usèrent largement, et donnèrent ainsi à quelques industriels parisiens l'idée de fabriquer ces petits pains. Depuis cette époque, cette fabrication s'est développée dans des proportions considérables. Avant la guerre de 1870, on comptait à Paris 32 fabriques de *pains* à cacheter, employant plus de 500 ouvriers. De plus, un certain nombre de fabricants, n'employant pas d'ouvriers, ne payant pas patente, et dont le chiffre échappait aux recherches de la statistique, produisaient une grande quantité de *pains* à cacheter. Ce qui ne se consommait pas en France était exporté en Amérique. L'Allemagne et l'Angleterre en exportent aussi pour des sommes assez considérables.

On distingue deux sortes de *pains* à cacheter. Les *pains* à cacheter ordinaires se fabriquent de la manière suivante. On prend de l'eau et de la fleur de farine, on en fait une pâte claire sans ferment, que l'on colore avec diverses substances; on la verse sur un gaufrier, on la fait cuire, et enfin, à l'aide d'un emporte-pièce rond ou de plusieurs emporte-pièce de différentes dimensions, on découpe en galettes et fragments, qui constituent les *pains* à cacheter.

Les *pains* à cacheter transparents s'obtiennent en dissolvant de la belle gélatine, le plus souvent de la grenétine, dans une quantité d'eau colorée suffisante pour que le liquide se solidifie par le refroidissement; on coule cette dissolution sur une glace chauffée au moyen de la vapeur d'eau, légèrement enduite d'huile ou de beurre et renfermée dans un cadre de métal dont la bordure ne doit avoir que l'épaisseur qu'on veut donner aux *pains* à cacheter. Quand on a versé la gélatine liquide sur la glace, on la recouvre d'une seconde glace chauffée et graissée comme la première, et qui fait sortir l'excès de la matière. On laisse refroidir le tout, puis on enlève la gélatine sous la forme d'une feuille mince et transparente que l'on découpe à l'emporte-pièce. De même que les *pains* à cacheter ordinaires, les *pains* à cacheter transparents sont colorés.

Pour les uns comme pour les autres, le choix de la couleur n'est pas indifférent; il faut observer à cet égard les mêmes précautions que pour les bonbons et les liqueurs; dans le choix des matières colorantes, on doit se rappeler que les *pains* à cacheter passent sur les lèvres des personnes qui les emploient. On a eu de nombreux exemples d'enfants empoisonnés par des *pains* à cacheter colorés avec des substances toxiques. Il faut proscrire absolument le vert de Scheele ou de Schwerfurt, les oxydes de cuivre et de plomb, l'orpin, le vermillon, la gomme-gutte, etc. Les couleurs que l'on emploie ordinairement sont : les décoctions de bois d'Inde, de garance, ou de cochenille en poudre, avec un peu d'alun pour le rouge; l'indigo en fine poudre pour le bleu, une décoction de safran, de curcuma ou de graines d'Avignon pour le jaune. Si l'on veut obtenir du vert, on mélange le jaune et le bleu; de même le bleu et le rouge produisent le violet. Le noir de fumée sert à colorer les *pains* à cacheter noirs.

— Hist. relig. *Pains de proposition*. On lit dans le *Lévitique :* « Tu recevras aussi de la farine et tu en feras douze *pains* qui seront chacun de deux dixièmes (d'épha); tu en placeras six de chaque côté d'une table très-propre, en face du Seigneur. Et tu placeras dessus de l'encens très-pur, afin que ce *pain* serve de souvenir de l'oblation du Seigneur. A chaque sabbat, ces *pains* seront remplacés par d'autres offerts par les enfants d'Israël, selon un pacte éternel. Et ce seront Aaron et ses fils qui les mangeront dans le lieu saint. » Les *pains* déposés dans le tabernacle en vertu de cet ordre sont appelés en hébreu, non pas *pains de proposition*, mais *pains de face*, parce qu'ils étaient, comme dit le texte, placés en face du Seigneur. Leur nombre rappelait celui des tribus. Ils devaient être sans levain et de fine fleur de farine et faits en forme de minces galettes. Une famille, celle de Caath, avait le privilège de les préparer. La table qui les portait était en bois d'acacia, recouverte de lames d'or. Bien que les prêtres fussent seuls autorisés à manger ces *pains*, David et ses gens, dans un cas d'extrême nécessité, n'hésitèrent pas à entrer dans le tabernacle et à manger les *pains*, et Jésus n'a rapporté ce fait que pour le justifier.

Quand le tabernacle eut été remplacé par le temple de Salomon, la table et les *pains* de proposition y furent transportés et placés, selon l'ordre divin, en face du saint des saints.

— *Multiplication des pains*. V. MULTIPLICATION.

— Liturg. *Pain azyme*. Les *pains* sans levain constituent chez les juifs une partie essentielle du festin pascal; ils doivent être mangés pendant tout le temps de la fête de la Pâque, du 14 au 21 du mois de nisan. Durant cette période, tout *pain* levé ou objet quelconque renfermant du levain doit être éloigné de la maison. Les peines les plus sévères étaient prononcées par la loi juive contre ceux qui, durant les Azymes, ou fêtes de la Pâque, mangeaient du pain levé.

Chez les chrétiens [illegible] religion, les *pains* azymes jouent encore un rôle très-important. Les prescriptions les plus minutieuses déterminent la manière dont ils doivent être préparés, la matière qui doit entrer [illegible] azyme doit être du plus pur froment; en l'absence de cette substance, on peut cependant employer la farine d'orge, de blé noir, d'avoine ou de seigle; mais celle de riz, de pois, [illegible] d'office. Trois de ces derniers sont employés [illegible]

— *Pain à chanter* [illegible] « Jésus prit du pain et le bénit » [illegible] dans les Évangiles, mais était-ce du *pain* levé ou du *pain azyme ?* Grande question qui a divisé l'Église et qui n'est pas encore résolue. Les théologiens catholiques soutiennent que la cène ayant eu lieu [illegible] était interdit, la première consécration eut lieu avec du *pain* azyme. Toutefois, les apôtres ni l'Église n'établirent de règles sur la nature du *pain* eucharistique. Ce n'est que vers le VIIe siècle, au concile de Tolède, qu'on voit ordonner de mettre sur l'autel un *pain* entier, préparé exclusivement pour cet usage. Mais longtemps auparavant les prêtres prenaient quelques soins pour les *pains* destinés à être offerts sur l'autel. Au IVe siècle, ces *pains* [illegible] les appelle des couronnes, Sévère des cercles. [illegible] fabriquer ces *pains* plus rapidement et plus régulièrement. On en faisait dans les monastères toutes les fois qu'on en avait besoin; il y avait toutefois deux époques principales destinées à ce travail, aux environs de Noël et de Pâques. Les novices triaient le froment [illegible] le faire sécher au soleil. Celui qui le portait au moulin et lavait les meules se revêtait d'une aube et mettait un amict sur sa tête. Le jour où l'on faisait les *pains*, trois prêtres ou trois diacres, avec un frère convers, après l'office de la nuit, se lavaient les mains et le visage, [illegible] chapelle, l'office de laudes, les sept psaumes et les litanies. Les prêtres ou les diacres revêtus d'aubes venaient dans la chambre où la confection des *pains* devait avoir lieu; le frère convers y avait déjà préparé le bois. Tous quatre ils gardaient un silence absolu; l'un repandait la fleur de farine sur une table polie, réservée à cet usage exclusif, et dont les bords étaient relevés afin de contenir l'eau qu'on jetait sur cette farine pour la délayer en pâte. Le frère convers, les mains couvertes de gants, tenait le fer et faisait cuire six hosties à la fois. Les deux autres coupaient les hosties avec un couteau spécial et les faisaient tomber au fur et à mesure dans un plat couvert d'un linge blanc. Ces cérémonies furent observées dans les monastères jusqu'au XVe siècle.

Les Grecs, tant unis que schismatiques, ont conservé l'usage du *pain* levé, et c'est une des principales causes de leurs longues dissensions [illegible]

— [illegible] fut d'abord qu'un repas fait en commun, dans le lieu habituel de l'assemblée des fidèles. Quand l'édifice où les frères se réunissaient eut pris le caractère sacré d'un temple, lorsque surtout les prières qui accompagnaient le repas, progressivement étendues, eurent constitué ce que nous appelons aujourd'hui la messe, quand le *pain* mangé en mémoire de Jésus fut soumis aux cérémonies de la [illegible] conserva et subsiste encore de nos jours de [illegible] par chacun de [illegible] fidèles riches et zélés. Ceci expli[illegible]

[illegible]

C'était fort souvent un [illegible] sentes par le souver[illegible] vait le couvent ne pou[illegible]

jusqu'à obliger l'abbaye à subir cette transformation, et le prieur pouvait toujours obliger le bénéficiaire à se contenter de dons en nature.

— Art vétér. *Pains médicinaux.* Les *pains* médicinaux sont confectionnés avec les farines de blé, d'orge, d'avoine, de maïs, etc., seules ou mélangées avec la fécule de pommes de terre cuites au four, le gros son et même les fourrages hachés très-menu, auxquels on associe des médicaments.

Le *pain* nourrissant de Darblay est composé de parties égales de farine bise de froment, de féveroles et d'orge; on peut y ajouter 60 grammes de sel marin. 4 kilogr. et demi de ce pain suffisent pour la nourriture quotidienne d'un cheval de poste ou de diligence. Le *pain* stimulant est fabriqué avec 6 litres de farine d'avoine et de seigle, et 120 grammes de sel marin. En Suède, ce *pain*, associé à de la paille hachée, est distribué aux chevaux qui se portent bien. On pourrait le donner, en France, aux chevaux affaiblis, qui ont besoin d'un régime fortifiant. Le *pain* de tourteau de Feulard est composé de farine d'avoine non blutée, 2 kilogr.; d'orge 1 kilogr.; de féveroles, 1 kilogr.; d'un demi-kilogr. de froment et de 60 grammes de sel marin. On donne ce *pain* aux chevaux convalescents. Le *pain* Dailly est formé avec 1 kilogr. de résidu de marc de pommes de terre, 2 kilogr. de farine, un demi-kilogr. de paille de blé hachée et 40 grammes de sel marin. 1 kilogr. de ce *pain*, coupé en morceaux, peut remplacer le quart d'une ration d'avoine ordinaire. On le donne dans la convalescence des chevaux et du gros bétail atteint de maladies de la poitrine et des intestins. Le *pain* tonique ferrugineux est composé de 1 kilogr. de farine de blé non blutée, 2 kilogr. de farine d'avoine, 1 kilogr. de farine d'orge et 30 grammes de sulfate de fer et de carbonate de soude en poudre. On en donne 1 kilogr. le matin et le soir aux bœufs et au gros bétail, et 500 grammes aux moutons dont le sang est appauvri. Ce *pain* convient aussi aux poulains, aux veaux, aux agneaux et aux porcs atteints de diarrhée séreuse. Le *pain* nutritif et ferrugineux pour le mouton est composé de 4 décalitres de graine de lupin et d'une égale quantité de graine de seigle. Lorsque la pâte est levée, on y ajoute 500 grammes de gentiane pulvérisée, 1 kilogr. de protosulfate de fer pulvérisé et 2 kilogr. de sel de cuisine. On mêle le tout à la pâte, et, quand elle a fermenté pendant douze heures dans un lieu chaud, on la fait cuire au four. On coupe ensuite le *pain* par tranches et on le remet au four, afin qu'il soit bien sec; on distribue ces tranches à chaque bête, le matin et à jeun. On donne ce *pain* aux bœufs et aux moutons atteints de la cachexie aqueuse. Le *pain* vermifuge est formé avec : farine de blé, 2 kilogr.; d'avoine, 1 kilogr.; d'orge, 1 kilogr.; semen-contra, 60 grammes; poudre de fougère, 30 grammes. On distribue ce pain, à raison de 2 kilogr. par jour, aux jeunes animaux affectés de maladies vermineuses des intestins. A cause de son odeur et de sa saveur, ce *pain* peut répugner aux animaux; il faut alors le casser et l'associer au son et à l'avoine.

— Bibliogr. De nombreux ouvrages ont été publiés sur la fabrication du *pain;* nous ne citerons que les plus intéressants : Nicolaï, *Tractatus singularis de panis natura, usu, affectionibus, operationibus, divisionibus et varietatibus* (Dantzig, 1651, in-4°); Linguet, *Du pain et du bled* (Londres, 1774, in-12); Parmentier, *Rapport sur le pain des troupes* (1778), annoté par M. Poggiale dans le recueil de *Mémoires de médecine militaire* (1856); Tillet, *Expériences et observations sur le poids du pain au sortir du four* (Paris, 1781, in-8°); *Instruction concernant la panification des blés avariés* (Paris, 1817, in-8°); Rodriguez, *Sur le mélange de la farine de froment avec d'autres farines*, dans les *Annales de chimie et de physique* (1830); Chevallier, *Essai sur la vente du pain à Paris* (Paris, 1835), Fautier, *De la fabrication du pain dans la classe agricole et de ses rapports avec l'économie politique* (Paris, 1845), Haussmann, *Des subsistances de la France, du blutage et du rendement des farines, et de la composition du pain de munition*, dans les *Annales d'hygiène* (1848), Herveleu, *Quelques considérations sur la panification et les qualités d'un bon pain*, thèse de Paris (1850); Poggiale, *Du pain de munition distribué aux troupes européennes et de la composition chimique du son*, dans le recueil de *Mémoires de médecine militaire* (1853); Rolland, *Appareils de panification, pétrin mécanique, four à air chaud et à sole tournante* (Paris, 1855, in-8°).

— Allus. hist. **Du pain et des spectacles,** Mots énergiques de Juvénal pour caractériser la dégradation du peuple romain, qui ne demandait plus que des plaisirs aux empereurs. V. PANEM ET CIRCENSES.

PAIN (Marie-Joseph), auteur dramatique, né à Paris en 1773, mort dans la même ville en 1830. Ce fut en 1792, en pleine tourmente révolutionnaire, qu'il débuta au théâtre par *Saint-Far* ou la *Délicatesse de l'amour*, comédie en un acte et en vers. A partir de ce moment, Pain composa un grand nombre de vaudevilles et de comédies, dont un certain nombre eurent du succès. Il devint membre du Caveau, s'empressa, sous la Restauration, de célébrer les Bourbons et obtint une place de censeur dramatique, puis celle de chef de bureau à la préfecture de la Seine, avec 6,000 francs d'appointements. Néanmoins, en mourant, il ne laissa pas de quoi se faire enterrer. Pain avait de l'esprit et surtout une grande facilité. Outre un *Voyage au hasard* (Paris, 1819, 2 vol. in-12) et *Poésies* (1820, in-8°), recueil de fables et de chansons, dont l'une, lestement troussée, le *Ménage de garçon*, eut un succès populaire, on doit à Pain environ cent cinquante pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : les *Chouans* ou la *République de Malestroit*, vaudeville (1795), avec Riou; l'*Appartement à louer*, comédie-vaudeville (1799); le *Connaisseur*, comédie-vaudeville (1800); la *Marchande de plaisirs*, vaudeville (1800); *Teniers*, vaudeville (1800), avec Bouilly; *Florian*, vaudeville (1800), avec Bouilly; *Allez voir Dominique*, comédie-vaudeville (1801); *Berquin* ou l'*Ami des enfants*, comédie-vaudeville (1802), avec Bouilly; le *Méléagre champenois* ou la *Chasse interrompue*, folie-vaudeville (1802); le *Procès* ou la *Bibliothèque de Patru*, comédie-vaudeville (1802); *Fanchon la vielleuse*, vaudeville en trois actes (1803), avec Bouilly, pièce qui eut un grand nombre de représentations; le *Père d'occasion*, comédie en prose (1803), avec Vieillard; *Théophile* ou les *Deux poëtes*, vaudeville (1804), avec Dumersan; la *Belle Marie*, comédie-vaudeville (1805), avec Dumersan; *Point d'adversaire*, opéra-comique, musique de Piccinni (1805), avec Vieillard; le *Portrait du duc*, comédie en prose (1805), avec Metz; *Brutal* ou *Il vaut mieux tard que jamais*, vaudeville, parodie d'Uthal (1806), avec Vieillard; *Amour et mystère* ou *Lequel est mon cousin?* comédie-vaudeville (1807); *Rien de trop*, comédie-vaudeville (1808); le *Manuscrit déchiré*, bagatelle en prose, mêlée de couplets (1809); le *Roi et le Pèlerin*, comédie en deux actes, en prose (1809), avec Dumersan; *Benoît* ou le *Pauvre de Notre-Dame*, comédie en deux actes, en prose (1809), avec Dumersan; *Scène jouée à la suite de M. de Crac* (1810); la *Vieillesse de Piron*, comédie-vaudeville (1810), avec Bouilly; *Encore une partie de chasse*, comédie (1810), avec Dumersan; l'*Homme de quarante ans*, comédie-vaudeville (1810); *Deux pour un*, comédie-vaudeville (1811), avec H. Dupin; le *Dîner d'emprunt*, vaudeville (1811), avec H. Dupin; *Rien de trop* ou les *Deux paravents*, opéra-comique, musique de Boieldieu (1811); les *Mines de Beaujonc* ou *Ils sont sauvés!* en trois actes (1812), avec Dumersan; les *Rêveurs éveillés*, parade magnétique (1813), avec Vieillard; le *Revenant* ou l'*Héritage*, comédie-vaudeville (1816), avec Dupin; la *Statue de Henri IV* ou la *Fête du pont Neuf*, tableau grivois (1818), avec Désaugiers, Gentil et Chazet; la *Grille du parc* ou le *Premier parti*, opéra-comique (1820), avec Ancelot et Audibert, musique de Panseron; le *Bon homme*, comédie mêlée de couplets (1826), avec Simonnin et Carmouche.

PAINBLANC, village de la Côte-d'Or, canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune; 656 hab. Patrie du savant bénédictin dom Clémencet, auteur de l'*Art de vérifier les dates.*

PAINDÉPICIER s. m. (pain-dé-pi-sié). Fabricant de pain d'épice. ‖ Ce mot bizarre est peu usité.

PAINE s. m. (pè-ne). Chronol. Sixième mois de l'année des Coptes, correspondant à notre mois de juin.

PAINE (Thomas), célèbre publiciste anglais. V. PAYNE.

PAINES s. f. pl. (pè-ne). Techn. Morceaux d'étoffe de laine avec lesquels les corroyeurs font leur gipon.

PAINESVILLE, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de l'Ohio, à 48 kilom. E. de Cleveland, sur le chemin de fer de cette ville à l'Érié et sur le Grand-River; 3,428 hab. Beaux ateliers de construction de machines à vapeur, forges, fonderies. Commerce très-actif. Cette ville est destinée à un accroissement rapide.

PAINGTON, ville d'Angleterre, qui appartenait autrefois au siége épiscopal d'Exeter. Près du cimetière se voient encore les restes de l'ancien château des évêques. Les environs se couvrent de charmantes villas. L'église renferme une chaire en pierre finement sculptée et le beau monument élevé à la mémoire du vice-amiral John Snellin.

PAINSWICK, ville d'Angleterre, comté de Glocester, sur un affluent du Stroud, bâtie sur le flanc d'une montagne que couronnent les restes du château de Kingsburg; environ 5,000 hab. Importantes manufactures de draps.

PAINT-CREEK, rivière des États-Unis, État de l'Ohio. Elle prend sa source à l'O. de Washington, coule au S., puis à l'E. et se jette dans le Scioto, par la rive droite, après un cours de 125 kilom.

PAIR, E, adj. (pèr, pè-re — lat. *par*, le même que le sanscrit *para*, autre, qui est en face, au delà, du même radical que le grec *para*, latin *per*, gothique *fair*, lithuanien *per*, qu'Eichhoff ramène à la racine sanscrite *par*, mouvoir, avancer. Mais Delâtre voit dans le sanscrit *para*, autre, plus éloigné, ultérieur, un comparatif de la préposition *apa*, latin *ab*, grec *apo*, etc., marquant déplacement, mouvement. Il y aurait eu aphérèse de la voyelle initiale). Multiple de 2, exactement divisible par 2, comme les nombres 2, 4, 6, 8, 10, etc. : *Nombre* PAIR. *Rang* PAIR. *Les numéros* PAIRS *d'une rue sont tous du même côté.*

— Mus. *Tons* ou *Modes pairs*, Tons plagaux, lesquels, dans les tables, sont figurés par les nombres pairs 2, 4, 6 et 8.

— Hist. nat. Disposé symétriquement des deux côtés d'un axe : *Folioles* PAIRES. *Les yeux, les oreilles, les dents sont des organes* PAIRS. *Les organes qu'on nomme* PAIRS *sont souvent affectés simultanément de la même maladie.* (Chomel.)

— s. m. Égal d'une personne : *Vivre avec ses* PAIRS. *Allez jouer avec vos* PAIRS. *On ne peut être jugé que par ses* PAIRS.

— Chose égale à une autre : *Un mérite sans* PAIR.

— Un des deux oiseaux qui composaient un couple : *Tourterelle qui a perdu son* PAIR.

— *Au pair*, Au courant de son travail ou de ses affaires : *Je suis enfin* AU PAIR. *Je tâche de me mettre* AU PAIR. ‖ Nourri et logé pour son travail, sans rétribution en espèces : *Je suis* AU PAIR *dans cette maison.*

— *Être pair et compagnon*, Se dit de deux personnes tout à fait liées l'une à l'autre, et qui ont les mêmes idées, les mêmes vues, les mêmes sentiments. ‖ *Vivre, aller de pair à compagnon*, Être sur un pied de parfaite égalité :

> Ce chien, parce qu'il est mignon,
> *Vivra de pair à compagnon*
> Avec Monsieur, avec Madame;
> Moi j'aurai des coups de bâton!
>
> LA FONTAINE.

— *Tirer de pair* ou *du pair*, Mettre au-dessus de toutes les personnes ou de toutes les choses de même espèce. ‖ *Se tirer de pair*, S'élever au-dessus de la condition de ses pareils :

> Si je résiste à chose si gentille,
> J'atteins le comble et *me tire de pair.*

‖ Vieilles locutions.

— Hist. Grand vassal de la couronne de France, et plus tard seigneur d'une terre érigée en pairie et membre du parlement : *Les* PAIRS *de Charlemagne. Un duc et* PAIR. *Les seuls* PAIRS *héréditaires ont été d'abord les barons par tenure féodale.* (Guizot.)

> Un riche commerçant vaut un *pair* du royaume.
>
> C. DELAVIGNE.

‖ Membre de la haute assemblée législative établie en 1814, supprimée en 1848, et composée de membres héréditaires sous la Restauration. ‖ Membre de la Chambre des lords en Angleterre : *L'Angleterre a aussi des* PAIRS; *cette dignité est inhérente à la haute noblesse et à certains prélats de l'Église anglicane.* (Bouillon.) *En Angleterre, la Chambre des* PAIRS *est le foyer des intérêts féodaux et aristocratiques.* (Lamart.)

— Féod. Aîné de famille possédant un fief paternel avec ses cadets. ‖ *Pair de fief* ou simplement *pair*, Assesseur ou clerc qui assistait le seigneur dans le jugement de ses vassaux. Une femme pouvait remplir ces fonctions, qui n'étaient dévolues qu'aux principaux vassaux de la seigneurie.

— *Pairs de Vermandois*, Nom donné aux chanoines de Saint-Quentin.

— *Pairs de Champagne*, Nom sous lequel un arrêt du parlement, en date de 1388, désigna les sept conseillers du comté de Champagne, qui étaient les comtes de Joigny, de Rethel, de Brienne, de Portier, de Grandpré, de Roussy et de Brairé.

— *Pairs bourgeois*, Nom donné autrefois aux juges qui, dans les communes, dans les villes ayant municipalité, avaient remplacé les anciens *pairs de fief.*

— Hist. littér. *Les douze pairs*, *Les douze pairs de France* ou *de Charlemagne*, Les douze paladins qui figurent, dans les romans de chevalerie, comme attachés à la personne de Charlemagne :

> Les faits d'un roi plus grand, en sagesse, en vaillance,
> Que Charlemagne aidé des *douze pairs de France*.....
>
> BOILEAU.

— Jeux. A la belle, Totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. ‖ *Pair du grand côté*, Totalité des nombres pairs des six dernières colonnes droites. ‖ *Pair ou non* ou *Pair et impair*, Jeu fort simple, qui consiste à donner à deviner si le nombre d'objets que l'on tient dans la main est pair ou impair. Si le joueur devine, il gagne la mise. On donne le même nom à un jeu de dés.

— Turf. *Pair et impair*, Genre de pari consistant à parier pour toute la série paire ou toute la série impaire des chevaux engagés.

— Comm. *Pair du change*, Égalité résultant pour le change de la comparaison des prix, des espèces sur les diverses places, et aussi Situation dans laquelle des espèces sont échangées, valeur pour valeur, contre des espèces d'un autre pays. On dit, dans ce cas, que le change est au pair : *Lorsque le vendeur et l'acheteur ont à la négociation un intérêt égal, le* CHANGE EST AU PAIR. (Proudh.) ‖ *Pair des effets publics*, Situation dans laquelle le prix de ces effets se trouve précisément calculé de façon à leur faire rendre 5 pour 100. Ainsi la rente 5 pour 100 est au pair à 100; la rente 4 et demi pour 100 est au pair à 90; la rente 3 pour 100 est au pair à 60. ‖ *Pair politique*, Celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places. ‖ *Pair réel*, Celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce avec le titre, le poids et le cours d'une autre espèce d'un autre pays.

— Loc. adv. *De pair*, Sur le même pied, sur un pied d'égalité : *La postérité fait marcher* DE PAIR *l'excellent poëte et le grand capitaine.* (Rac.) *L'homme coquet et la femme galante vont assez* DE PAIR. (La Bruy.)

> Avec les plus outrés aller au moins *de pair*,
> Voilà quel est le train d'un homme du bel air.
>
> DESTOUCHES.

‖ *Hors de pair* ou *du pair*, A un degré tout à fait supérieur, incomparable : *Un talent* HORS DE PAIR.

— **Encycl. Hist.** V. PAIRIE.

— *Cour des pairs.* D'après la charte de 1814, la Chambre des *pairs* prenait le nom de cour des *pairs* lorsqu'elle était réunie pour connaître de certaines accusations, telles que les complots contre la sûreté de l'État, le crime de haute trahison, ou toute accusation portée contre un de ses membres. La procédure fut réglée par ordonnance royale en 1815; elle devait être introduite par le procureur général de la cour de Paris; c'était au chancelier ou aux *pairs* délégués par lui qu'était commis le soin de l'interrogatoire; les débats étaient publics et l'accusé ne pouvait être condamné qu'à une majorité des cinq huitièmes des voix.

La cour des *pairs*, sous la Restauration comme sous Louis-Philippe, eut à connaître de quelques procès fameux : le procès du maréchal Ney (12 novembre 1815); la plainte en déni de justice et actes arbitraires portée par le colonel Selves contre M. Seguier (10 juillet 1819); le procès de Louvel (14 février 1820); la conspiration militaire du 19 août 1819 (21 août 1820); le procès Ouvrard, affaire des marchés d'Espagne (21 décembre 1825); le procès des ministres de Charles X (1830); le procès intenté à Montalembert, Lamennais et Lacordaire, et porté devant cette juridiction à cause de la qualité de *pair* de France de l'un des inculpés (1831); l'insurrection d'avril 1834, où figurèrent comme accusés Cavaignac, Armand Marrast, Caussidière (1835-1836); à la suite de cette laborieuse session, la cour des *pairs* traduisit à son banc les défenseurs des accusés, sous l'inculpation d'outrage; les attentats de Fieschi et d'Alibaud (1836), de Meunier de Laveaux (1837); les procès Barbès et Blanqui (1839-1840); la tentative bonapartiste de Boulogne (1840); les attentats de Darmès (1840), de Quenisset (1841), de Lecomte (1846); l'accusation en corruption de fonctionnaires intentée à deux de ses membres, Despans de Cubières et Teste (1847); enfin elle était, la même année, convoquée pour juger le duc de Praslin, lorsqu'elle fut dessaisie par le suicide du coupable.

— *Pairs de fief, Pairs de commune.* Il y avait au moyen âge, dans chaque fief, des *pairs* qui assistaient le seigneur lorsqu'il jugeait un de ses vassaux du même rang. Il y avait des *pairs* barons ou nobles et des *pairs* roturiers, de même qu'il y avait des assises des barons et des assises des bourgeois; ce qui est attesté par le code féodal intitulé les *Assises de Jérusalem.* Dans un certain nombre de communes, les notables de la cité portaient le nom de *pairs* et formaient le conseil du maire. Un des priviléges que Louis XI accorda à la ville d'Alençon, et que cite Duclos à la suite de son *Histoire de Louis XI*, consistait à élire un maire, douze *pairs* et vingt-quatre conseillers. Si un *pair* venait à mourir, le roi, les *pairs* et les notables choisissaient un des notables pour le remplacer.

— *Pairs du Hainaut.* Le Hainaut avait ses *pairs* particuliers. D'après l'opinion la plus généralement admise, ces *pairs* furent institués par la comtesse Richilde et son fils Baudouin, après 1076, lorsque, se voyant dépossédés par Robert le Frison du comté de Flandre, où il y avait des *pairs*, et voulant faire marcher le Hainaut au même rang, ils établirent douze *pairs*, qui étaient les seigneurs d'Avesnes, de Lens, de Rœux, de Chimay, de Barbançon, de Rebaix, de Longueville, de Silly, de Walincourt, de Baudour, de Chièvres et de Quevy. Le nombre des pairies fut ensuite augmenté. Ces *pairs*, associés aux prélats, aux barons et aux chevaliers, servaient de conseil aux princes, lorsque ceux-ci rendaient la justice.

— Hist. littér. *Les douze pairs de Charlemagne.* La légende des douze *pairs* de Charlemagne date environ du XIIe siècle et n'a d'autre cause que la popularité dont jouissait alors l'institution de la pairie. Les trouvères et les troubadours ne pouvaient s'imaginer un monarque marchant sans être escorté de ses douze *pairs* et ils transportaient cette institution dans les temps les plus reculés. Dans le *Roman d'Alexandre*, le roi de Macédoine a ses douze *pairs*, comme Charlemagne; le *Roman de Perceforêt* attribue douze *pairs* au roi d'Écosse et douze *pairs* au roi d'Angleterre; il en est de même dans les romans du cycle de la Table ronde, mais les douze *pairs* de Charlemagne sont restés les plus célèbres; ils se trouvent, en effet, chantés dans la longue suite de poëmes qu'on appelle indifférem-

ment *Romans des douze pairs, Cycle carlovingien* ou *Chansons de geste*) et que nous avons énumérés sous ce dernier titre (V. CHANSONS DE GESTE). Plusieurs d'entre eux ont même inspiré des poëmes entiers, comme *Roland à Roncevaux* et *Ogier le Danois*, servant de point de départ à des cycles spéciaux.

Les noms des douze *pairs* de Charlemagne sont d'ailleurs assez difficiles à reconstituer, ce qui se conçoit, puisque la légende ne reposait sur aucune donnée historique. Les poëtes ont usé de toute la liberté qui leur était laissée dans leurs créations, et les mêmes paladins qui sont présentés, dans un des romans du cycle, parmi les adversaires acharnés de Charlemagne figurent autour de lui en qualité de *pairs* dans un autre. Les plus fréquemment mis en scène sont Roland, Olivier, Ogier le Danois, Renaud de Montauban, le duc Naisme, Huon de Bordeaux, Doolin de Mayence, Gérard de Roussillon et Gérard de Viane. Il y a sans doute quelque chose d'extraordinaire dans cette légende des douze *pairs* qui ne reposait sur rien et dans cette foule d'aventures qui leur sont attribuées, ainsi qu'à Charlemagne. On peut cependant s'en rendre compte. « La vérité, dit M. Villemain, est la racine de toute poésie. L'esprit de l'homme, on le dit en philosophie, on l'éprouve en littérature, n'invente rien d'une manière absolue, même quand il combine les fables les plus chimériques. C'est avec des débris de vérité qu'il fait une fiction. Ainsi quelque grand événement, quelque spectacle extraordinaire avait agité les imaginations humaines pour les porter à ce rêve de la chevalerie, qui devint la pensée commune dans une partie de l'Europe. Nul doute que c'est à Charlemagne qu'il faut reporter cette première influence. Songez, en effet, combien les hommes avaient l'imagination vive et facile à ébranler dans ces temps du moyen âge ; puis figurez-vous Charlemagne avec tout ce qu'il réunissait de majestueux, d'éclatant, d'inattendu ; ses grandes entreprises, ses voyages de Rome, ce couronnement mystérieux ; ses guerres d'Allemagne, ses guerres d'Espagne, ses luttes contre les Maures et contre les Saxons ; puis cette magnificence, ces fêtes, ces tournois, cette cour d'Aix-la-Chapelle qui semblait une merveille à l'Europe barbare ; la personne même de ce prince, telle que nous l'ont représentée l'archevêque Turpin et la *Chronique de Saint-Denis* : et maintenant, doutez-vous que du vivant de ce héros, ou lorsqu'il fut mort, toutes les imaginations des reclus et des laïques n'aient incessamment travaillé sur ce grand souvenir, et n'aient fait de Charlemagne et de ses *pairs* le premier type de ces chevaliers dont la force surnaturelle était une féerie ?...

» Bientôt les souvenirs même de l'histoire ancienne, quelques grands noms grecs ou romains qui avaient surnagé dans l'imagination confuse du moyen âge deviennent le sujet de romans de chevalerie, où l'on voit les mœurs féodales du temps des Carlovingiens transportées en Grèce et en Orient ; c'est ce qui arrive pour Alexandre. Deux poëtes du XIIe siècle célèbrent le héros macédonien dans un poëme, en grands vers, rempli de tournois, de féeries et d'allusions à Philippe-Auguste. Comme le monarque français avait rançonné les juifs de son royaume avant de partir pour la croisade, de même Alexandre met à contribution les usuriers de la Macédoine ; il ne manque pas non plus de créer douze *pairs*, comme avait fait Charlemagne. »

La lecture des aventures des douze *pairs* de Charlemagne avait enchanté Milton, au point de lui faire concevoir l'idée d'un poëme épique, dont il se promettait l'immortalité. Il y a substitué depuis le *Paradis perdu*, probablement au grand avantage de sa mémoire. Arioste eut la même idée et l'exécuta. *Orlando furioso* est pris tout entier dans les romans des douze *pairs*. Les romans du cycle carlovingien, les romans de la Table ronde et les romans hispano-arabes, dits romans du Cid, forment trois suppléments considérables à l'histoire du moyen âge. Ils l'expliquent et renseignent souvent mieux qu'elle sur les événements dont, sans eux, on ignorerait la cause et les circonstances. Ils sont, de plus, un moyen d'étudier les esprits. Les contemporains ne les prenaient pas pour des romans, mais bien pour des récits authentiques. Il n'est pas sûr que les auteurs eux-mêmes ne crussent pas raconter de l'histoire.

— Jeux. *Pair et impair.* Ce jeu, extrêmement simple, se joue avec trois dés, entre un banquier et des pontes. Sur un des côtés de la table est écrit le mot *pair*, et sur le côté opposé le mot *impair*. Les pontes ayant fait leurs mises sur l'une ou l'autre de ces chances, le banquier jette les dés. Si le nombre qu'il amène est *pair*, il paye les mises qui se trouvent sur cette chance, et ramasse les autres. Si, au contraire, le nombre est impair, il paye ceux qui ont porté sur l'impair et prend l'argent qui a été joué sur le *pair*. Les nombres 4 et 17 font seuls exception. Si le banquier amène 4, il gagne les mises de l'impair, et il ne paye pas celles du *pair*. Il fait juste le contraire s'il amène 17, c'est-à-dire qu'il gagne les mises du *pair* et ne paye pas celles de l'impair.

PAIR (SAINT-), village de la Manche, cant., arrond. et à 3 kilom. de Granville, sur le penchant d'un coteau, au bord de la mer et de l'embouchure de la Saigue ; 1,327 hab. Plage très-belle ; bains de mer très-fréquentés depuis quelques années. « Un château, au fond d'une longue avenue, dit M. Pigault, un clocher décapité par les orages et miné par le temps, des maisons groupées autour de la vieille église ou éparses dans la campagne, des cabanes pour les baigneurs semées sur la grève, voilà ce qui compose cette gracieuse bourgade. La mer, resserrée dans une crique que bornent la pointe de Carolles, les côtes de Bretagne, les îles de Chausey et le port de Granville, semble, sous les rayons du soleil, un lac transparent. » L'église date en partie du XIe siècle. Les piliers massifs qui supportent la tour offrent de petites colonnes dont les chapiteaux sont ornés de têtes fantastiques, de feuilles, de volutes, de fleurs, d'étoiles, etc. Le porche septentrional, qui date du XIIe siècle, est orné d'élégantes colonnettes à chapiteaux romans. L'attention est spécialement attirée par les sculptures du chœur, travaillées avec un art exquis, les nervures des voûtes et les pendentifs, d'une délicatesse extrême, et les tombeaux de saint Pair et de saint Scubilion. L'ancien château fort a presque complétement disparu ; il n'en reste que de faibles vestiges. Aux environs se voient la *source Sainte-Anne*, que saint Pair fit jaillir, dit-on, d'un caillou, et la *mare de Bouillon*, qui a près de 58 hectares de superficie et dont les bords sont très-pittoresques.

PAIRE s. f. (pè-re — lat. *par*, même sens). Couple d'animaux composé d'un mâle et d'une femelle, et destiné à la reproduction : *Une* PAIRE *de tourterelles, de pigeons. Les becs-d'argent ne vont pas en troupes, mais toujours par* PAIRES. (Buff.) ‖ Couple d'animaux appliqués ensemble au travail ou vendus simultanément : *Une* PAIRE *de bœufs, de chevaux. Acheter une* PAIRE *de chapons.*

— Fam. Couple de personnes unies par les liens de l'affection, ou par quelque analogie de sentiments, de caractère, de profession : *Une* PAIRE *d'amis. Une* PAIRE *d'amants. Une* PAIRE *de buveurs. Quelle que soit l'innocence des âmes, on sent, dans le tête-à-tête le plus pudique l'adorable et mystérieuse nuance qui sépare un couple d'amants d'une* PAIRE *d'amis.* (V. Hugo.)

— Par anal. Réunion de deux objets semblables et qui vont habituellement ensemble : *Une* PAIRE *de bas. Une* PAIRE *de manches. Une* PAIRE *de gants. Une* PAIRE *de pistolets.* ‖ Couple d'objets qui se trouvent réunis sur une même personne : *Une forte* PAIRE *d'oreilles. Une bonne* PAIRE *de jambes. En histoire naturelle, tout l'esprit du monde ne vaut pas une* PAIRE *de bons yeux.* (J. Macé.) ‖ Objet unique, mais composé de deux parties semblables et distinctes : *Une* PAIRE *de ciseaux. Une* PAIRE *de lunettes.*

— Loc. fam. *Les deux font la paire*, Se dit de deux personnes ou de deux choses qui ont les mêmes défauts au même degré : *Le mari est un ivrogne et la femme se grise ;* LES DEUX FONT LA PAIRE. ‖ *C'est une autre paire de manches*, Se dit d'une personne ou d'une chose bien différente d'une autre personne ou d'une autre chose.

— Bibliogr. *Paire d'heures*, Livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Anat. *Paires de nerfs*, Nerfs au nombre de quatre-vingt-quatre, qui naissent symétriquement de chaque côté du système cérébro-spinal : *Les douze premières* PAIRES DE NERFS *naissent directement du cerveau ou des parties attenantes. La symétrie naturelle aux deux côtés de la face cesse d'exister dans le cas de paralysie des nerfs de la septième paire.* (Chomel.)

— Bot. Chacun des couples de folioles placées symétriquement dans certaines feuilles composées.

— **Syn. Paire, couple.** V. COUPLE.

PAIREMENT adv. (pè-re-man — rad. *pair*). D'une manière paire.

— Arithm. *Nombre pairement pair*, Nombre divisible par 4, c'est-à-dire qui est pair et dont la moitié est aussi un nombre pair, comme 8, 12, 16, etc.

— *Nombre impairement pair*, Nombre pair dont la moitié est un nombre impair, comme 2, 6, 10, etc.

PAIRESSE s. f. (pè-rè-se — fém. de *pair*). Anglaise qui possède une des pairies susceptibles de passer entre les mains des femmes. ‖ Femme d'un pair : *Monsieur le pair et madame la* PAIRESSE.

PAIRIE s. f. (pè-rî — rad. *pair*). Hist. Titre et dignité d'un pair, d'un grand vassal de la couronne ou du possesseur d'un fief auquel ce titre était attaché. ‖ Fief, domaine auquel la dignité de pair était attachée : *Ériger une terre en* PAIRIE. *Les* PAIRIES *ressortissaient immédiatement au parlement.* (Acad.)

— Dignité des membres de la Chambre haute, soit actuellement en Angleterre, soit en France sous la Restauration et la royauté de Juillet.

— *Pairie héréditaire*, Titre de pair transmissible de père en fils. ‖ *Pairie personnelle*, Titre de pair à vie et s'éteignant avec la personne. ‖ *Pairie femelle*, Titre de pair transmissible aux femmes, comme il en existe encore en Angleterre.

— *Comté-pairie*, Dignité de comte et pair ; comté auquel était joint le titre de pair. ‖ *Duché-pairie*, Dignité de duc et pair ; duché auquel était joint le titre de pair.

— Féod. *Hommage en pairie*, Hommage d'un vassal d'un ordre supérieur à celui des simples vassaux. ‖ *Tenir une terre en pairie*, Tenir une terre, à charge d'assister en ses jugements le bailli du seigneur.

— **Encycl.** L'institution de la *pairie* est d'origine féodale et se rattache essentiellement au régime des grands fiefs et des arrière-fiefs. En Angleterre, où elle forme la chambre haute du Parlement, la *pairie* a exercé une action considérable sur le gouvernement politique du pays, et son importance s'est maintenue jusqu'à nos jours sans subir de bien notable déchéance. Cette institution n'a pas eu, à beaucoup près, les mêmes destinées en France ; l'action politique de la *pairie* dans notre pays, même au moyen âge, n'a été qu'intermittente, irrégulière et sans principe fixe et certain.

L'institution des pairs remonte, suivant la légende, à Charlemagne, dont les douze pairs sont célèbres, quoiqu'ils n'aient jamais existé, et, suivant l'histoire, à Robert Ier ou même peut-être seulement à Louis le Jeune. Le savant Coquille, dans son *Histoire du Nivernais*, la rapporte à Hugues Capet et dit que c'est ce qui rendit cette monarchie tolérable, « car ores que le roy fust respecté comme souverain avec tous les honneurs qu'un monarque peut désirer et mériter, si est-ce que six pairs de France laïcs lui estoient donnés comme conseillés-nés et comme contrôleurs de ses actions, en cas qu'il se débordât de la raison. » Les premières lettres patentes portant érection de *pairie* que l'on connaisse ont été données par Philippe IV en faveur de Robert II, comte d'Artois.

A une époque encore à demi barbare, cette fiction d'une semi-égalité du roi de France avec ses plus hauts feudataires eut quelque utilité, quoique ce ne fût qu'un expédient. Comme corps politique, les pairs formaient en France, au moyen âge, une sorte de conseil suprême de la nation et du roi, conseil dont les attributions étaient imparfaitement définies, mais qui devait être appelé à délibérer sur les affaires d'une importance majeure, telles que les questions de successibilité au trône ou de régence. La *pairie* appartenait de droit aux grands feudataires de la couronne, ainsi qu'à un certain nombre d'archevêques et d'évêques. Le nombre des pairs, qui paraît avoir varié aux différentes époques, se trouva fixé à douze sous le règne de Philippe-Auguste, dont six séculiers : les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne, et six ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon. En dehors des affaires de politique générale, où ils intervenaient sans périodicité et sans aucune règle bien fixe touchant l'étendue de leur droit de contrôle sur les actes du gouvernement royal, les pairs de France ou pairs du roi avaient une autre attribution plus nettement définie. C'est à eux et à eux seuls qu'il appartenait de régler les différends survenus entre la couronne et quelques-uns de ses grands vassaux au sujet des manquements à la loi féodale et de toute transgression des devoirs et obligations de la vassalité. Les pairs, pour statuer sur les litiges de cette nature, se formaient en haute cour de justice ; ils étaient aussi les juges naturels et les seuls juges compétents des crimes commis par un membre de la *pairie*, lequel, selon les principes du moyen âge féodal, n'aurait pu être traduit et contraint à répondre de ses actes devant des juges d'une dignité inférieure à la sienne. L'histoire offre le mémorable exemple d'un de ces jugements rendu contre un grand feudataire par la cour des pairs de France au moyen âge. Lorsque Jean sans Terre eut fait périr Arthur de Bretagne, son neveu, pour s'assurer la possession du trône d'Angleterre, comme il était pair et vassal du roi de France en sa qualité de duc de Normandie, Philippe-Auguste le fit ajourner devant sa cour des pairs pour avoir à répondre du meurtre d'Arthur ; les pairs le déclarèrent convaincu de félonie envers le roi son seigneur et, à ce titre, déchu de son duché de Normandie, ainsi que de ses possessions du Maine, de l'Anjou et du Poitou, qui se trouvèrent, par l'effet de cette [illegible], réunis à la couronne de France.

Au sacre des rois de France, chaque pair ecclésiastique ou laïque avait son office ; l'archevêque de Reims avait le privilége d'oindre, de sacrer et de couronner le roi ; l'évêque de Laon portait la sainte-ampoule ; l'évêque de Langres, le sceptre ; l'évêque de Beauvais, le manteau royal ; l'évêque de Châlons, l'anneau ; l'évêque de Noyon, le baudrier ; le duc de Bourgogne portait [illegible] la première bannière [illegible] éperons ; le comte de Champagne, la bannière royale ; le comte de Flandre, [illegible] du roi. [illegible] couronne royale lorsque le monarque se présentait à l'autel [illegible] usages gothiques furent ressuscités pour le sacre de Charles X.

La *pairie* se transmettait de mâle en mâle ; cependant il y eut des *pairies* féminines. Mahaut, comtesse d'Artois, assista en qualité de pair de France au jugement de Robert d'Artois, son neveu, qui lui contestait le comté (1309), et opina avec les autres pairs ; au sacre de Philippe le Long, elle figura aussi comme pair de France et soutint la couronne, avec les onze autres, sur la tête du roi. Louis XII érigea le comté de Soissons en *pairie* pour sa fille, Claude de France ; Charles IX érigea de même en duché-*pairie* le comté de Penthièvre en faveur de Sébastien de Luxembourg et de ses hoirs « de l'un et de l'autre sexe. »

Cette haute *pairie* du royaume, dont l'action n'apparaît que par intervalles, est à peu près la seule qui, à raison de son éclat particulier, ait fixé l'attention des historiens. Mais les écrivains qui se sont attachés à l'étude des institutions et aux évolutions du droit plus qu'à l'histoire des événements nous font voir, au moyen âge, le principe de la *pairie* s'étendant, particulièrement en matière judiciaire, à tous les degrés de la hiérarchie féodale. La règle que nul ne pouvait être jugé que par ses pairs n'aurait eu qu'une importance bien restreinte si l'application avait dû en être limitée aux douze pairs de la monarchie sous Philippe-Auguste. Il en était tout autrement ; au-dessous de la haute *pairie* s'échelonnaient, s'étageaient en quelque sorte des *pairies* inférieures, dont les membres avaient également droit de juridiction exclusive les uns vis-à-vis des autres. Les pairs de France étaient directement les vassaux du roi, duquel ils tenaient ou étaient censés tenir de première main leurs grands fiefs, tels que les duchés de Normandie ou de Bourgogne, les comtés de Toulouse, de Champagne, etc. Ces grands feudataires avaient eux-mêmes des vassaux directs (vassaux médiats de la royauté), qui tenaient d'eux des possessions en fiefs ; l'institution de la *pairie* se reproduisait, au moins en ce qui regarde les attributions judiciaires, à ces différents degrés de la hiérarchie féodale. La règle était toujours [illegible] et les pairs d'un vassal étaient les autres vassaux du même seigneur direct, tenant de lui des fiefs de même dignité et de même condition. Ce point a été mis en pleine lumière par M. Championnière dans son remarquable ouvrage sur les institutions féodales. Jacques de Saint-Georges, cité par Du Cange, définit ainsi les pairs : *Pares curiæ seu curtis dicuntur convassali* [illegible] *non dicerentur esse de paribus curiæ.* Dans les textes [illegible] le mot *pair* [illegible] vassal, l'homme de fief, le compagnon, le convassal, suivant les textes des coutumes. « Les pairs [illegible] seigneur féodal, tenant de lui fief de pareille nature et [illegible] seigneur féodal, lequel autrement peut faire [illegible] »

[illegible] appartient à l'histoire de l'organisation judiciaire [illegible] pairs par ordonnances. Ce furent d'abord les [illegible] plus d'importance politique. Richelieu et [illegible]

« Les pairs de France, dit Victor Hugo, [illegible] pairs d'Angleterre, tenant au rang plus qu'à [illegible] ral de France, fut-il comte de Toulouse et [illegible]

de Louis XIV, distinguer entre les duchés mâles et les duchés femelles, maintenir l'intervalle entre un comté simple, comme Armagnac, et un comté-*pairie*, comme Évreux, porter de droit, dans certains cas, le cordon bleu ou la Toison d'or à vingt-cinq ans, contre-balancer le duc de La Trémouille, le plus ancien pair chez le roi, par le duc d'Uzès, le plus ancien pair en parlement, prétendre à autant de pages et de chevaux au carrosse qu'un électeur, se faire dire « Monseigneur » par le premier président, traverser la grand-chambre diagonalement ou par les côtés, c'était la grosse affaire ! » La Révolution de 1789 a aboli cette *pairie*.

A cette époque de notre histoire, les pairs de France se divisaient en cinq classes : 1° les princes du sang, qui étaient pairs nés ; 2° les princes légitimés ; 3° les six pairs ecclésiastiques ; 4° les pairs laïques dont les lettres patentes avaient été vérifiées dans les cours souveraines et qui avaient prêté serment ; on les appelait pairs en parlement ; 5° les pairs laïques dont les lettres patentes n'avaient pas été vérifiées ; on les appelait pairs chez le roi. Notre histoire offre la mention de quelques *pairies* temporaires, créées pour la circonstance et expirant avec elle : La Trémouille fut fait pair pour le sacre de Charles VII et cessa de l'être à l'issue de la cérémonie ; les ducs de Roannais et de Bournonville remplirent les mêmes fonctions de pairs temporaires au sacre de Louis XIV.

Voici, d'après le *Dictionnaire historique* de Lalanne, la liste des duchés, comtés et baronnies érigés en *pairie*, avec la date de leur érection :

1259. Aquitaine, duché.
1268. Le comté du Perche avec le comté d'Alençon.
1297 et 1360. Anjou, comté, puis duché.
1297. Artois, comté.
1297. Bretagne, duché.
1315. Poitou, comté.
1316. 1327. La Marche, comté.
1316. Évreux, comté.
1317. Angoulême et Mortain, comtés.
1327. Étampes, comté.
1327. Bourbon, duché.
1328. Beaumont-le-Roger, comté.
1331. Maine, comté.
1335. Mortain, comté, nouvelle érection, continuée en 1407.
1344. Beaumont-le-Roger, comté, nouvelle érection avec le Valois.
1344. Orléans, duché.
1347. Nivernais et Rethel, comtés.
1353, 1360, 1416. Mantes, comté.
1354. Beaumont-le-Roger, comté, nouvelle érection avec la vicomté de Breteuil.
1355. Normandie, duché, avec le Maine et l'Anjou, nouvelle érection.
1359. Mâcon, comté.
1360. Berry, duché.
1360, 1416 Mantes, comté.
1360. Auvergne, duché.
1360. Touraine, duché.
1360. Anjou avec le Maine, duché, nouvelle érection.
1363. Bourgogne, duché, nouvelle érection.
1369. Poitou, comté, nouvelle érection.
1371. Montpellier, baronnie.
1386, 1406. Valois, comté et duché.
1396. Touraine, duché, nouvelle érection.
1399. Blois et Dunois, comté.
1399. Périgord, comté.
1400. Château-Thierry, châtellenie.
1404. Soissons, comté, et Coucy, baronnie.
1404. Nemours, duché.
1404. Châtillon-sur-Marne, châtellenie.
1405. Rethel, comté, nouvelle érection.
1406. Valois, duché, nouvelle érection.
1407. Mortagne, châtellenie.
1407, 1408, 1414. Mortain, comté, nouvelle érection.
1408. Évry-le-Châtel et Jouy-le-Châtel, châtellenies.
1413. Ponthieu, comté.
1414. Alençon, duché.
1416. Touraine, duché, nouvelle érection.
1424. Anjou, duché, et Maine, comté.
1425. Saintonge, comté, avec Rochefort-sur-Charente, seigneurie.
1435. Mâcon et Auxerre, comtés, nouvelle érection.
1458. Eu, comté.
1458. Foix, comté.
1459. Nevers, comté, nouvelle érection.
1461. Berry, duché, nouvelle érection.
1461. Nemours, duché, nouvelle érection.
1464. Nevers, comté, confirmation.
1465. Normandie, duché, et Mortain, comté, nouvelle érection.
1469. Guyenne, duché, nouvelle érection.
1480. Villefranche-en-Rouergue, comté.
1498. Valois, duché, nouvelle érection.
1505. Nevers, comté, confirmation.
1505. Coucy, baronnie, et Soissons, comté, nouvelle érection.
1507. Nemours, duché, nouvelle érection.
1515. Vendôme, duché.
1515. Châtellerault, duché.
1515. Angoulême, duché.
1515. Nemours, duché.
1516. Valois, duché.
1519. Roannais, duché (non enregistré).
1524. Nemours, duché.
1525. Dunois, comté (non enregistré).
1527. Aumale, duché.
1527. Guise, duché.
1528. Nemours, duché.
1538. Montpensier, duché.
1538. Nevers, duché.
1540. La Marche, comté, nouvelle érection.
1544. Bourbon, duché, nouvelle érection.
1547. Montpensier, duché.
1551. Montmorency, duché.
1566. Château-Thierry, duché.
1566. Enghien, duché.
1566. Nevers, duché, confirmation.
1567. Graville, duché (non enregistré).
1567. Bourbon, duché, nouvelle érection.
1569. Mercœur, duché.
1571. Clermont-Tonnerre, duché (non enregistré).
1572. Uzès, duché.
1573. Rethelois, duché.
1573. Mayenne, duché.
1575. Saint-Fargeau, duché.
1576. Berry avec Anjou et Maine, duché.
1581. Joyeuse, duché.
1581. Piney-Luxembourg, duché.
1581. Épernon, duché.
1581. Elbeuf, duché.
1581. Retz, duché.
1587. Brienne, duché (non enregistré).
1587. Hallwin, duché.
1588, 1594. Montbazon, duché.
1589. Ventadour, duché.
1595. Thouars, duché.
1597. Beaufort, duché.
1598. Vendôme, duché, nouvelle érection.
1598. Biron, duché.
1599. Aiguillon, duché.
1603. Rohan, duché.
1606. Sully, duché.
1608. Fronsac, duché.
1608. Montpensier, duché, continué.
1610. Damville, duché.
1611. Grancey, duché (non enregistré).
1611. Hallwin, duché, nouvelle érection sous le nom de Candale.
1611. Lesdiguières, duché.
1611. Brissac, duché.
1612. Chevreuse, duché.
1612. Roannais, duché (non enregistré).
1616. Châteauroux, duché.
1619. Luynes, duché.
1619. Bellegarde, duché.
1620. Hallwin, duché, continué.
1621. La Roche-Guyon, duché, non enregistré.
1621. Chaulnes, duché.
1622. La Valette, duché.
1622. La Rochefoucauld, duché.
1626. Frontenay, duché (non enregistré).
1626. Orléans, duché.
1630. Valois, duché.
1631. Richelieu, duché.
1631. Rosnay, duché (non enregistré).
1631. Aumale, duché, nouvelle érection.
1633. Montmorency, duché.
1634. Retz, duché, nouvelle érection.
1634. Fronsac, duché, nouvelle érection.
1634. Aiguillon, duché, nouvelle érection sous le nom de Puy-Laurens.
1635. Saint-Simon, duché.
1637. La Force, duché.
1638. Aiguillon, duché, nouvelle érection.
1642. Valentinois, duché.
1643. Coligny-Châtillon, duché (non enregistré).
1643. La Roche-Guyon, duché.
1648. Rohan, duché, nouvelle érection.
1648. Cœuvres-Estrées, duché.
1648. Damville, duché, nouvelle érection.
1648. Tresmes-Gesvres, duché.
1648. Gramont, duché.
1650. Châteauvillain-Vitry, duché (non enregistré).
1650. La Vieuville, duché (non enregistré).
1650. Navailles, duché (non enregistré).
1650. Noirmoutier, duché.
1650. Séverac, duché, sous le nom d'Arpajon (non enregistré).
1650. Lavedan, duché (non enregistré).
1650. Villemor, duché (non enregistré).
1650. Mortemart, duché.
1651. Villeroy, duché.
1652. Bournonville, duché.
1652. Roquelaure, duché (non enregistré).
1652. Verneuil, duché.
1652. Poix-Créquy, duché.
1652. Albret et Château-Thierry, duchés.
1652. Villars-Brancas, duché.
1652. Béthune-Orval, duché.
1655. Caumont de Plantcage, duché sous le nom d'Arpajon (non enregistré).
1656. Coulommiers, duché (non enregistré).
1657. Montmirail, baronnie sur laquelle est transféré le titre de *pairie* de Nogent-le-Rotrou ou Enghien.
1660. Eu, comté, nouvelle érection.
1660. Montaut, duché (non enregistré).
1660. Nevers, duché, nouvelle érection.
1661. Bourbon, duché.
1661. Orléans, Chartres et Valois, duchés, nouvelle érection.
1661. Piney-Luxembourg, duché, confirmé.
1661. Randan-Foix, duché.
1663. Noailles, duché.
1663. La Meilleraye, duché.
1663. Coislin, duché.
1663. Saint-Aignan, duché.
1664. Montausier, duché.
1665. Choiseul, duché.
1665. Aumont, duché.
1665. La Ferté-Saint-Nectaire, duché.
1667. Seigneurie de Vaujours et baronnie de Saint-Christophe, duché sous le nom de La Vallière.
1667. Roannais, duché.
1668. Penthièvre, duché, confirmation.
1668. Duras, duché (non enregistré).
1672. Béthune-Charost, duché.
1672. Nemours, duché, nouvelle érection.
1674. Saint-Cloud, duché.
1675. Le Lude, duché.
1676. Nevers, duché, nouvelle érection.
1679. La Roche-Guyon, duché.
1683. Roquelaure, duché, nouvelle érection.
1684. Aubigny-sur-Nièvre, duché.
1694. Damville, duché, nouvelle érection.
1695. Penthièvre, duché, nouvelle érection.
1695. Aumale, duché, nouvelle érection.
1703. Châteauvillain, duché.
1708. Boufflers, duché.
1709. Harcourt, duché.
1709. Villars, duché.
1710. Alençon, avec Angoulême et Ponthieu, duché, nouvelle érection.
1710. Ponthieu, comté, avec Angoulême, Alençon, la Normandie et l'Angoumois.
1711. Chaulnes, duché, nouvelle érection.
1711. Rambouillet, duché.
1711. Antin, duché.
1714. Rohan-Rohan, duché.
1715. La Baume d'Hostun, duché.
1715. Valentinois, duché, nouvelle érection.
1720. Châtres, duché sous le nom d'Arpajon.
1723. La Vallière, duché, nouvelle érection.
1723. Lévis, duché.
1736. Châtillon, duché.
1736. Fleury, duché.
1748. Gisors-Belle-Isle, duché.
1755. Duras, duché, nouvelle érection.
1758. Choiseul-Stainville, duché, transféré en 1762 sur Amboise sous le titre de Choiseul-Amboise.
1758. La Vauguyon, duché.
1762. Choiseul-Praslin, duché.
1775. Clermont-Tonnerre, duché.
1787. Coigny, duché.
1787. Aubigny, duché.

A l'époque de la Révolution, les pairs étaient au nombre de 49, savoir : 5 princes du sang (Orléans, Condé, Bourbon, Enghien, Conti), 6 pairs ecclésiastiques, les mêmes qu'au moyen âge (Reims, Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon), et enfin 38 pairs laïques, dont voici la liste par ordre d'ancienneté, d'après l'*Almanach royal* de 1789 :

Uzès (1572), Elbeuf (1582), Montbazon (1595), Thouars (1599), Sully (1606), Luynes et Chevreuse (1619), Brissac (1620), Richelieu (1631), Fronsac (1634), Albret et Château-Thierry (1652), Rohan (1652), Piney (1661), Gramont (1663), Villeroy (1663), Mortemart (1663), Noailles (1663), Aumont (1665), Béthune-Charost (1690), Saint-Cloud (1690), Harcourt (1710), Fitz-James (1710), Chaulnes (1711), Villars-Brancas (1716), Valentinois (1716), Nivernais (1721), Biron (1723), Aiguillon (1731), Fleury (1736), Duras (1757), La Vauguyon (1759), Praslin (1762), La Rochefoucauld (1770), Clermont-Tonnerre (1775), Choiseul (1787), Coigny (1787), Aubigny (1787).

La *pairie* anglaise eut dès son origine une bien plus grande importance et elle a conservé jusqu'à nos jours sa vitalité. Elle avait pour précédent le *wittenagemot* saxon ; le thane danois et le vavasseur normand se fondirent dans le baron. Dès 1075, les barons se posaient en face du roi, Guillaume le Conquérant lui-même ; en 1215, ils imposèrent à Jean sans Terre la grande charte, première assise de la constitution anglaise. Tout le moyen âge ne fut qu'un long duel entre la *pairie* et la royauté, et les pairs finirent par limiter d'une manière précise les droits du monarque. En 1248, leur juridiction fut fortement constituée et, à la fin du XIIIe siècle, sentant encore le besoin de se fortifier contre le roi en prenant la nation pour point d'appui, en s'adjoignant deux citoyens par chaque cité et deux bourgeois par bourg, ils fondèrent la grande institution parlementaire. Tout en gardant la suprématie comme Chambre haute, ils déléguèrent à la Chambre basse des pouvoirs considérables, et c'est grâce à eux que, pour l'Angleterre, l'affranchissement sortit de la féodalité, qui ne fut, pour la France, qu'oppressive. Les rois essayèrent maintes fois de s'exonérer de cette tutelle, mais sans succès ; Henri VIII décapita la *pairie* ; Élisabeth continua son œuvre et réduisit la Chambre des lords à soixante-cinq membres ; sous la reine Anne, les *pairies* éteintes ou abolies depuis le XIIIe siècle formaient un total de cinq cent soixante-cinq. Pour combler les vides, déjà Richard II avait créé des pairs, comme en France, par lettres patentes, afin de mettre des favoris au lieu et place d'adversaires ; sous la reine Anne, il y eut une fournée de douze pairs, que la gracieuse souveraine fit entrer d'un coup à la Chambre haute. Les nobles lords se montrèrent très-offusqués de la survenance de ces pairs de fraîche date. Mais, quoique les pairs d'Angleterre ne descendent pas tous aujourd'hui des barons qui ont apposé leur signature à la grande charte du roi Jean, la Chambre haute et la *pairie* anglaise n'en ont pas moins conservé une grande position politique et une puissante influence sur les affaires de leur pays. De nombreux privilèges distinguent encore les membres de la Chambre des lords des députés des bourgs qui siègent à la Chambre des communes. Nous citerons celui-ci, mentionné par Blackstone et qui est caractéristique : un pair membre de la Chambre des lords a le droit de voter par procuration dans une délibération de cette haute assemblée. Un membre de la Chambre des communes n'a pas la même faculté ; il doit voter personnellement ; il lui est interdit d'opiner par procureur. Pourquoi cette différence ? Blackstone en donne pour raison qu'un député des communes, n'étant que le simple mandataire de ses électeurs, ne peut, à raison du caractère spécial de gravité de son mandat, se substituer un sous-mandataire. Au contraire, un pair d'Angleterre vote à la Chambre haute en vertu d'un droit qui lui appartient patrimonialement et héréditairement. Il n'est le mandataire de personne ; son pouvoir n'émane d'aucune délégation ; il peut, en conséquence, l'exercer par procureur comme tout autre droit personnel.

La charte de 1814 constitua en France une Chambre des pairs modelée sur la *pairie* anglaise. L'article 27 de cette charte attribuait au roi le pouvoir de créer des pairs sans limitation de nombre et de rendre chaque *pairie* ainsi constituée soit héréditaire, soit simplement viagère et personnelle. C'était une exacte reproduction de la Chambre haute d'Angleterre, un grand corps aristocratique ayant pour mission de représenter en politique l'obstacle, la résistance aux tendances plus progressives de la législature élective. La révolution de 1830 conserva la Chambre des pairs et lui laissa ses attributions législatives, concurremment avec la Chambre des députés. Mais l'hérédité de la *pairie* n'était plus compatible avec le courant d'opinions de l'époque ; cette hérédité fut abolie par la loi du 29 décembre 1831. La popularité de la Chambre des pairs avait été plus que compromise sous le gouvernement de Juillet, à raison des procès politiques qui lui avaient été déférés comme cour de justice. Ce grand corps de l'État disparut devant la révolution de Février, et la constitution de 1848 revint au principe de 1789, celui d'une Assemblée législative unique.

PAIRLE s. m. (pèr-le. — V. la partie encycl. Blas. Pièce honorable, en forme d'Y grec majuscule, dont la partie inférieure est mouvante du bas de l'écu, tandis que les deux branches supérieures aboutissent aux angles du chef : *Cangan de Cange : D'argent, au* PAIRLE *de sable*. ‖ *En pairle*, Se dit de trois menus meubles qui sont rangés dans le sens du pairle : *Harach : De gueules, à trois plumes posées* EN PAIRLE, *et mouvantes d'un besant en abîme, le tout d'argent*.

— **Encycl.** « L'origine de cette pièce est assez incertaine, dit le Père Ménestrier. Quelques-uns ont cru que c'était un *pallium* d'archevêque, et que, comme on dit valet et anciennement varlet, de *pallium* on a fait *paille* ou *pairle*. Je crois, ajoute le même auteur, que ce terme vient de *pergula*, qui était un bois fourché comme un Y, dont on se servait anciennement dans l'église pour suspendre les lampes et pour étendre les habits sacrés. Anastase le Bibliothécaire, en sa *Vie de Grégoire III*, parlant d'un oratoire que ce pape avait fait bâtir, dit : *In quo faciens* pergulam, *contulit dona diversarum specierum, id est gabathas aureas*. Et plus bas : *Et super eamdem absidem cruces argenteas tres, et cætera quæ in ornamento* pergulæ *seu ad vestes altaris ordinata sunt*. En la *Vie de Léon III : Nec non et gabathas fecit ex auro purissimo* 15, *cum gemmis pendentes in* pergula *ante altare*. Or, comme de *pertica* on a fait *perche*, on aurait bien pu faire *pairle* ou *perle* de *pergula*.

» Les Italiens, pour dire que les imprimeurs ont fourché le texte, c'est-à-dire pris une chose pour une autre, disent : *Hanno pergolato il testo*. Les treilles se nomment *pergulæ*, parce qu'elles sont soutenues sur des fourches de cette sorte. Les *pairles*, comme on l'a déjà dit, sont fourchés et faits en forme d'Y. Enfin, d'autres ont soutenu que *pairle* venait du latin *parilis*, parce que ce sont trois branches de longueur égale, disposées en Y. » Ceux-là pourraient bien avoir raison. Voici les armes de quelques familles ou villes qui portent cette pièce :

Briey, en Lorraine : d'argent au *pairle* d'azur, chargé de cinq billettes du champ et accosté de deux ours affrontés de sable bouclés de gueules. — **Cunigham**, en Touraine : d'argent, au *pairle* de sable, écartelé d'azur, à trois fermaux d'or. — **Feugerets d'Orceau**, en Normandie : d'argent, à trois rameaux chacun de trois branches de fougère de sinople en *pairle*. — **Rocard des Dauges**, en Limousin : d'azur, au *pairle* et au chevron d'or entrelacés. — **Ysomme**, en l'Île-de-France : d'azur, au *pairle* d'or, chargé de trois tourteaux du champ. — **La ville d'Issoudun** : d'azur, au *pairle* d'or, accompagné de trois fleurs de lis mal-ordonnées du même.

PAIROL s. m. (pe-rol. — Ce mot vient du celtique : kymrique *pair*, chaudière ; armoricain *per*, bassin de cuivre, chaudron, chaudière ; irlandais *coire*, même sens, avec *c* pour *p*, comme cela arrive souvent. Les formes celtiques correspondent au sanscrit *pâri*, petite jarre, vase à boire, seau à traire ; *pâli*, pot, chaudière, probablement de la racine *par*, garder, conserver, d'où aussi *pâla*, gardien, anciennement *pâra*. Le grec *pêra* et le latin *pera*, sac, poche, proprement ce qui garde, ce qui contient, appartiennent à la même famille. Ce sont au moins là des con-

jectures probables). Grand chaudron de cuivre.

PAISIBILITÉ s. f. (pè-zi-bi-li-té — rad. *paisible*). Caractère d'une personne ou d'une chose paisible. ‖ Vieux mot.

PAISIBLE adj. (pè-zi-ble — rad. *paix*). Qui est en paix, qui jouit de la paix, de la tranquillité : *Un État qui renferme beaucoup d'oisifs ne saurait être toujours* PAISIBLE. (Callet.)

Paisible dans son champ, le laboureur moissonne.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Où l'on est en paix, où l'on vit tranquille ; qui se passe dans la paix : *Le séjour* PAISIBLE *de la campagne. Se retirer dans une* PAISIBLE *retraite. Mener une vie* PAISIBLE. *Pour aimer la vie* PAISIBLE *et domestique, il faut la connaître ; il faut en avoir senti les douceurs.* (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est point troublé, point inquiété : *Un possesseur* PAISIBLE. *Un sommeil* PAISIBLE. *Le seul droit légal est d'être respecté dans l'exercice* PAISIBLE *de la liberté.* (V. Cousin.)

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse *paisible*.
BOILEAU.

— Qui aime la paix, qui est d'un caractère doux, tranquille et pacifique : *De* PAISIBLES *citoyens. Un enfant* PAISIBLE. *Un animal* PAISIBLE. *C'est par la paix que nous trouvons la félicité que Dieu nous donne : l'âme est* PAISIBLE, *l'esprit est inquiet.* (Chateaub.) *L'amour ressemble à l'amitié comme un conquérant ressemble à un monarque* PAISIBLE. (P. Limayrac.)

— Calme, qui n'est accompagné d'aucun bruit, d'aucun désordre : *Des eaux* PAISIBLES. *Le cours* PAISIBLE *d'un ruisseau. Un grand silence règne dans cette enceinte, où tout est* PAISIBLE, *l'air, les eaux et la lumière.* (B. de St-P.) *La vie la plus douce est comme la surface d'une onde* PAISIBLE, *que la chute d'une fleur fait osciller.* (Mme Necker.)

Vois-tu comme le flot *paisible*
Sur le rivage vient mourir?
LAMARTINE.

— Poétiq. Qui apaise, qui donne la paix :

Du *paisible* lotos il m'a fait le breuvage.
A. CHÉNIER.

— Syn. Paisible, pacifique. V. PACIFIQUE.

PAISIBLEMENT adv. (pè-zi-ble-man — rad. *paisible*). D'une manière paisible, en paix : *Vivre* PAISIBLEMENT. *Les Groenlandais se construisent, en hiver, une hutte de glace et y résident* PAISIBLEMENT. (X. Marmier.)

PAISIELLO (Giovanni), célèbre compositeur italien, né à Tarente en 1741, mort à Naples en 1816. Il était fils d'un vétérinaire qui, ayant rendu quelques services au roi des Deux-Siciles, profita de la bienveillance royale pour faire donner à l'enfant une éducation soignée. Sur les instances du compositeur Corducci, qui reconnut au jeune homme quelques dispositions, la famille de Paisiello se décida à l'envoyer étudier la musique à Naples. En 1754, Paisiello entra au conservatoire de San-Onofrio, alors dirigé par Durante. Après cinq ans d'études, il fut nommé répétiteur dans cette institution musicale. A dix-huit ans, il avait déjà composé des messes, des psaumes et des oratorios du style le plus pur et le plus élevé. Malgré le succès de sa musique religieuse, Paisiello se sentait intérieurement entraîné vers la composition dramatique; aussi accepta-t-il avec empressement les offres qui lui vinrent de Bologne, pour écrire deux opéras-bouffes qui furent accueillis avec enthousiasme, la *Pupilla* et *Il Mondo a rovescio*, joués au théâtre Marsigli. Les engagements furent alors proposés en grand nombre au jeune maëstro et il fit jouer successivement à Modène, à Parme et à Venise : la *Madama umorista*, opéra-bouffe; *Demetrio*, *Artaserse*, deux opéras sérieux; le *Virtuose ridicole*, *Il Negligente*, *I Bagni di Albano*, *Il Ciarlone*, l'*Amore in ballo*, la *Pescatrice*, opéras-bouffes. Appelé à Rome, où le bruit de ses succès était parvenu, il y composa la fraîche partition de *Il Marchese di Tulipano*, qui porta son nom dans toute l'Europe et que Martin chanta plus tard, à ses débuts, sur la scène de notre Opéra-Comique. A Naples, il eut à lutter contre Piccinni et contre Cimarosa; mais l'*Idolo cinese* le plaça très-haut dans l'estime du public et le départ de Piccinni pour la France, où il allait se mesurer avec Gluck, le débarrassa d'un compétiteur fâcheux. Restait toutefois Cimarosa, et Paisiello, qui avait autant d'astuce que de talent, compromit sa dignité dans de basses intrigues pour entraver les succès de son rival. Il donna durant cette période : la *Vedova di bel genio*, l'*Imbroglio delle ragazze*, *Lucio Papirio*, *Il Furbo mal accorto*, *Olimpia* et *Peleo*, cantate composée pour le mariage de Ferdinand IV et de Marie-Caroline; puis, à Venise, l'*Innocente fortunato*; *Dismanno nel Mongolo*, à Milan; l'*Arabo cortese*, la *Luna abitata*, la *Contessa de' Numi*, à Naples; *Semiramide*, *Montezuma*, à Rome; le *Dardane*, à Naples; *Il Tamburro notturno*, à Venise; *Andromeda*, à Milan; *Annibale in Italia*, *I Filosofi*, *Il Giocatore*, à Turin; la *Somiglianza dei nomi*, le *Astuzie amorose*, *Don Chisciotte della Mancia*, *Il Duello comico*, à Naples; enfin *Don Anchise Campanone* et la *Frascatana*, à Venise. La *Frascatana*, ce nid d'enchanteresses mélodies, avait décidément placé l'artiste au premier ligne. Les souverains de l'Europe l'assiégèrent alors d'offres brillantes. Les cours d'Angleterre, d'Autriche et de Russie se le disputaient. Paisiello opta pour la Russie; il y resta huit ans et paya la généreuse hospitalité de Catherine avec ses deux chefs-d'œuvre, la *Serva padrona* et *Il Barbiere di Siviglia*, outre le *Matrimonio inaspettuto*, la *Finta amante*, autres opéras-bouffes du même caractère, et quelques opéras sérieux : *Nitteti*, *Alcide al bivio*, *Achille in Sciro*, etc. En quittant Saint-Pétersbourg, il s'arrêta quelque temps à Varsovie, puis à Vienne et composa pour l'empereur Joseph II son opéra-bouffe, *Il Re Teodoro*, dont le septuor, célèbre dans le monde musical, eût suffi pour immortaliser son nom.

Cependant, à son retour à Rome, Paisiello ne retrouva point l'empressement qu'il espérait. Huit ans d'absence avaient fait pâlir l'éclat de son nom et de ses ouvrages. En outre, le compositeur avait modifié sa manière; au lieu de la succession d'airs qui composaient uniquement l'opéra italien, l'artiste avait semé ses dernières compositions de morceaux d'ensemble, de finales qui exigeaient une certaine tension d'esprit. La première œuvre qu'il écrivit à son arrivée, l'*Amor ingegnoso* (1785), fut froidement accueillie et même menacée d'une chute. Paisiello en garda rancune; il jura de ne plus composer pour cette ville ingrate et tint rigoureusement son serment. A la première demande qui lui vint de Naples, il se hâta de quitter Rome, et la capitale du royaume napolitain le garda treize années consécutives, pendant lesquelles il mit au jour, entre autres partitions, trois admirables compositions : la *Molinara*, la *Nina* et *I Zingari in fiera*. Nommé maître de chapelle de Ferdinand IV, Paisiello déclina les propositions avantageuses que lui firent la Prusse, la Russie et l'Angleterre, pour se consacrer entièrement au service de ce souverain. Cependant il envoya au théâtre italien de Londres deux partitions, la *Locanda* et *Il Fanatico in berlina*, qui furent jouées avec succès. Tout à coup, une révolution éclate à Naples et la République parthénopéenne est proclamée. Paisiello fait sa soumission au nouveau gouvernement et sollicite le titre de directeur de la musique nationale. La monarchie rétablie, le compositeur dut expier ses velléités républicaines. A force d'humilités, de génuflexions, de bassesses indignes d'un cœur haut placé, l'artiste repentant obtint son pardon au prix de son honneur. Sur le simple désir exprimé par le premier consul Bonaparte, de confier à Paisiello l'organisation de sa chapelle, le roi de Naples fit partir aussitôt son maëstro pour la France (1802). Accueilli avec tous les égards dus à son talent, l'artiste vit sa musique préférée par l'empereur; on jouait ses productions à l'exclusion de toutes celles des compositeurs français. Le nom de Paisiello figurait dans tous les programmes des concerts intimes des Tuileries; mais le vrai public le goûtait moins. En 1803, le maëstro tarentin donna à l'Opéra *Proserpine*. L'œuvre fut mal reçue. Blessé de cet insuccès, il prétexta, en 1804, la mauvaise santé de sa femme pour demander sa retraite, qu'il obtint, mais avec peine. Avant de partir, il désigna comme son successeur, sur l'injonction de l'empereur, Lesueur, alors inconnu, en haine de Cherubini. De retour à Naples, il reprit son poste auprès de Ferdinand IV et, quand Joseph Bonaparte monta sur le trône, le vieux musicien fut maintenu dans tous ses postes artistiques avec les traitements y attachés. Il écrivit à cette époque son dernier opéra, *I Pitagorici*. Après le départ de Joseph pour l'Espagne, Murat, qui remplaça ce prince sur le trône, conserva également à Paisiello ses titres et privilèges. Quand la dynastie des Bourbons revint à Naples, à la chute de l'Empire, on vit le vieux compositeur se dégrader comme à plaisir, assiéger les antichambres, supplier, pleurer, implorer les laquais, mendier, en un mot, les royales aumônes. A ce métier, sa santé déclina rapidement; il ne retrouva ses forces que pour empêcher, par tous les moyens possibles, l'avénement de Rossini à la souveraineté musicale. Après ce dernier effort, la décadence marcha rapidement et il s'éteignit en peu de jours, à l'âge de soixante-quinze ans.

La fécondité de ce compositeur est vraiment extraordinaire. Il ne connaissait pas lui-même, paraît-il, le nombre exact de ses œuvres; toutefois, il comptait avoir écrit une centaine d'opéras et portait au même chiffre le total de ses autres productions. Le catalogue exact de ses ouvrages donne les titres de quatre-vingt-quatorze partitions dramatiques, parmi lesquelles ont survécu : *Il Marchese di Tulipano*, l'*Idolo cinese*, la *Serva padrona*, l'*Olimpia*, avec son immortel duo : *Ne' giorni tuoi felici*, page pleine de volupté et frémissante d'amour qui remue les fibres les plus secrètes du cœur, *Il Re Teodoro*, *Nina o la pazza d'amore* et la *Molinara*; son *Barbiere di Siviglia*, bien inférieur à celui de Rossini, n'eut une grande vogue que par les cabales montées pour faire échouer le jeune compositeur; trente-neuf messes, un oratorio, la *Passione*, quatre *Credo*, deux *Te Deum*, quarante motets sont ses principales pièces de musique sacrée. Il faut ajouter à cette liste dix-huit quatuors, douze symphonies, six concertos de piano, deux volumes de sonates et de petites pièces de chant.

Considéré comme compositeur, Paisiello figure au nombre des musiciens du premier ordre produits par l'Italie. Si sa gaieté est moins étincelante, moins turbulente que celle de Guglielmi, si ses mélodies sont moins abondantes et moins prime-sautières que celles de Cimarosa, plus que ses deux rivaux il possède le charme et surtout la justesse d'expression. On peut dire qu'il a créé son propre style, surtout dans l'opéra-bouffe. Correct et simple, il entraîne par sa délicieuse naïveté et son rire de bon aloi. Varié dans ses formes mélodiques, plein de contrastes délicats dans le détail, il se soumet sans effort apparent aux règles inflexibles de l'art. Peut-être pourrait-on souhaiter chez lui un cri plus véhément de la passion, une flamme plus ardente, quelques-uns de ces éclairs que fait jaillir le génie aux dépens de la grammaire musicale. Tel était aussi le désir du compositeur, qui connaissait bien son côté faible, car on prétend que, avant de se mettre au piano, il répétait chaque jour la prière suivante : « Sainte Vierge, obtenez-moi la grâce d'oublier que je suis musicien ! »

PAISLEY, ville d'Ecosse, dans le comté de Renfrew, à 12 kilom. S.-O. de Glasgow, sur la White-Cart et sur le chemin de fer d'Ayr à Glascow; 90,000 hab. Cette ville, qui doit sa fondation à un établissement religieux qu'y créa, vers 1160, Walter Stuart, n'acquit une certaine importance que vers la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle on commença à y fabriquer ces gazes de soie qui ont fait sa réputation. C'est aujourd'hui une des villes les plus manufacturières de l'Ecosse. On y remarque surtout ses fabriques de mousseline, de châles, de tapis, de batiste, de crêpe, de velours, de toiles peintes, etc. Des mines de charbon sont exploitées sur l'emplacement de l'ancien château. La White-Cart divise la ville en deux quartiers : la vieille ville et la ville neuve, qui communiquent entre elles par trois ponts de pierre; le canal d'Androsson met en communication Paisley avec la mer et avec Glascow. Le seul édifice qui recommande la ville à l'attention des archéologues est son église, qui n'est autre que celle de l'ancien monastère, origine de Paisley, et qui fut détruit à l'époque de la Réforme. Une chapelle gothique attenante à cette église contient la tombe de Majory, fille de Robert Bruce et mère de Robert II, roi d'Ecosse. L'inscription funéraire rappelle la fin tragique de cette reine, qui fut tuée par une chute de cheval, étant enceinte de sept mois, et n'en mit pas moins au monde, grâce à l'opération césarienne pratiquée sur son cadavre, un fils bien constitué (1316). A peu de distance de Paisley, entre cette ville et Glascow, se trouvent, couronnant une colline et dominant les rives de White-Cart, les ruines du château de Grookston, ancienne propriété des Stuarts de Lennox et illustré par les amours de Marie Stuart et de Darnley. D'un monticule voisin, la reine assista à la bataille de Langside.

PAISSANT, ANTE adj. (pè-san, an-te — rad. *paître*). Qui paît : *Moutons* PAISSANTS. *Brebis* PAISSANTES.

— Blas. Se dit des animaux, principalement de la vache et de la brebis, quand ils ont la tête inclinée vers la terre et semblent paître : *Berbisy d'Hérouville : d'azur, à la brebis d'argent*, PAISSANTE *sur une terrasse de sinople.*

PAISSE s. f. (pè-se — du lat. *passer*, moineau). Ornith. Nom vulgaire de diverses espèces d'oiseaux. ‖ *Paisse buissonnière* ou *pa[illegible]*, Nom vulgaire du pégot. ‖ *Paisse des [illegible]*, Nom vulgaire du friquet. ‖ *Paisse des Ardennes*, Nom vulgaire du pinson des Ardennes. ‖ *Paisse sauvage* ou *solitaire*, Nom vulgaire du merle solitaire.

PAISSEAU s. m. (pè-so — du lat. *[illegible]*, qui paraît tenir à *palus*, pieu. [illegible] représente exactement le grec [illegible] fort, de la racine sanscrite [illegible] conservée dans le grec [illegible] mer, latin *pango*, *pa[illegible]*, [illegible] mand *fahen*, *fangen*, anglais [illegible] lien *paszas*, russe *pazu*). Agric. [illegible]

— Comm. Sorte de serge qu'on fabriquait autrefois dans le Languedoc.

PAISSELAGE s. m. (pè-se-la-je — rad. *paisseler*). Agric. Action de paisseler. ‖ [illegible] échalas nécessaire pour paisseler [illegible]

PAISSELÉ, ÉE (pè-se-lé) part. passé du v. Paisseler. *Vigne* PAISSELÉE.

PAISSELER v. a. ou tr. (pè-se-lé — rad. *paisseau*). Agric. Munir d'échalas, de paisseaux. ‖ PAISSELER *la vigne*.

PAISSELURE s. f. (pè-se-lu-re — rad. *paisseau*). Agric. Menu chanvre avec lequel on attache la vigne aux paisseaux ou échalas.

PAISSERELLE s. f. (pè-se-rè-le — [illegible] de *paisse*). Ornith. Nom vulgaire du [illegible] franc, dans l'Ouest de la France.

PAISSON s. f. (pè-son — rad. *paître*). Agric. Action de faire paître les bestiaux, [illegible] nement les porcs, dans les bois et forêts de chênes ou de hêtres. *La* PAISSON [illegible] qu'à proportion de ce que [illegible] de faine. (Dict. forest.)

— s. m. Techn. Outil de fer avec lequel le gantier déborde et ouvre les peaux.

PAISSONNÉ, ÉE (pè-so-né) part. passé du v. Paissonner. *Peaux* PAISSONNÉES.

PAISSONNER v. a. ou tr. (pè-so-né — rad. *paisson*). Techn. Déborder et ouvrir avec le paisson : PAISSONNER *les peaux pour gants*.

PAISSONNIER, IÈRE s. (pè-so-nié, iè-re — rad. *paisson*). Techn. Personne qui mène paître les bestiaux, qui les conduit à la paisson.

PAITA, ville du Pérou, province de Truxillo, à 48 kilom. N.-O. de Piura, sur le grand Océan. [illegible] point de débarquement des voyageurs qui vont par terre à Lima; [illegible] chaud, sec et sain. Paita fut brûlée par Anson en 1741 et par Cochrane en 1822.

PAITONI (Jean-Marie), savant [illegible] italien, né vers la fin du XVIe siècle. Il s'adonna avec succès à l'étude des sciences mathématiques, physiques, médicales, etc., et se montra un chaud partisan du système des ovistes. Nous citerons, parmi ses écrits : *Della generazione dell'uomo* [illegible] 1722, 2 parties in-4°; [illegible] *Febri Bianche* (1724, in-4°).

PAITONI (Jacques-Marie), bibliographe italien, de la famille du précédent, né à Venise vers 1710, mort dans la même ville en 1774. Il entra dans la congrégation des [illegible] masques et devint bibliothécaire du couvent *di Salute*. Son principal ouvrage, intitulé : *Biblioteca degli autori antichi greci e latini volgarizzati* (Venise, 1766-1767, 5 vol. in-4°), contient des notices exactes et intéressantes et des observations critiques judicieuses. On lui doit des traductions des *Problèmes* de Diophante, du *Traité de l'amitié* de Cicéron, des *Notices* insérées dans les *Memorie della storia letteraria*, etc.

PAÎTRE v. a. ou tr. (pê-tre — du lat. *pascere*, qui est probablement une forme inchoative de la racine sanscrite et zend *pâ*, protéger, garder, nourrir, d'où *pâyu*, protecteur, [illegible] tre, prince, lequel figure souvent à la fin des composés et, entre autres, dans *gôpa*, littéralement garde-vache, puis gardien en général, chef de village et roi. Au sanscrit *pâ* répond le grec *paomai*, je me sustente, je me nourris, je possède, d'une forme active *paô*. Cependant, Pictet croit plus probable que la racine de *pasco*, *pascor* est *pas*, dont le *s* se maintiendrait dans *pastor*, *pastio*, *pascuum*, *pastus*, et disparaîtrait dans [illegible] Cela paraît résulter déjà, selon lui, de la comparaison de l'ancien slave *pasti*, paître, au présent *pasâ*, d'où *pasha*, pâturage, etc. Du russe *pasti*, polonais *pasć*, etc., dérivent [illegible] Une preuve plus décisive encore se trouverait dans le zend *ava-pacti*, si Haug a raison de l'interpréter par prairie. *Je pais, tu pais*, [illegible] *sent; je paissais, nous paissions; je paîtrai*, [illegible]

[illegible]

Et paître l'herbe nouvelle. . . .
LA FONTAINE.

— Par ext. [illegible]

— Fig. Nourrir, entretenir, rassasier :

[illegible]

[illegible] nourriture.

[illegible] écraser.

[illegible]

— Fauconn. Manger [illegible]

— Loc. fam. [illegible]

VOYER PAÎTRE *le berger, si j'en suis mécontent.* (Volt.) || *Envoyer paître quelque chose*, Y renoncer avec une sorte de colère ou de résolution brusque : *Si j'en croyais mon cœur,* J'ENVERRAIS PAÎTRE *toutes mes petites affaires et je m'en irais à Grignan.* (Mme de Sév.)

Se paître v. pr. Se nourrir, au propre et au figuré : *Les aigles* SE PAISSENT *de viande. Les esprits légers* SE PAISSENT *d'imaginations.* || Mot vieilli ; on dit aujourd'hui SE REPAÎTRE.

PAIVA, rivière de Portugal, province de Beira. Elle prend sa source près du bourg de son nom, coule d'abord à l'O., puis au N., reçoit la Povoa et se jette dans le Douro, par la gauche, après un cours d'environ 70 kilom.

PAIVA (Vicente-Ferrer NETO DE), homme d'État portugais, né à Freixo, près de Coïmbre, en 1798. Il se fit recevoir docteur, puis devint professeur de droit à l'université de Coïmbre. Elu membre des cortès, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par ses connaissances spéciales et, depuis lors, il est devenu ministre de la junte (14 mars au 4 mai 1857), conseiller du roi, gentilhomme de sa maison, pair du royaume et vicomte de Freixo (1870). L'Académie des sciences de Lisbonne le compte au nombre de ses membres. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de droit des gens* (Coïmbre, 1839) ; *Cours de droit naturel, selon l'état actuel de la science, surtout en Allemagne* (Coïmbre, 1843) ; *Éléments de droit naturel ou de philosophie du droit* (1844) ; *Principes généraux de la philosophie du droit* (1850) ; le *Cadastre* (1849) ; *Défense de la représentation des professeurs de l'université de Coïmbre sur le projet de loi relatif à la liberté de la presse* (1850) ; *Rapport et projet de loi sur les congrégations religieuses* (1862), etc.

PAIVA (Antonio DA COSTA), savant portugais, né en 1806. Il se fit recevoir bachelier en philosophie, docteur en médecine, et il a été nommé professeur à l'Académie de Porto. M. Paiva est membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de diverses sociétés portugaises et étrangères. Il a reçu en 1854 le titre de baron de Castello de Paiva. On lui doit, entre autres écrits : *Aphorismes de médecine et de chirurgie pratiques* (1840) et une traduction des *Romans* de Voltaire (1836).

PAIVA-MANSO (le vicomte Lévy-Maria-Jordaô DE), jurisconsulte portugais, né à Lisbonne en 1831. Après avoir pris le grade de docteur en droit à l'université de Coïmbre, il revint dans sa ville natale, où il exerça la profession d'avocat avec une grande distinction, et fut nommé successivement membre du conseil municipal de Lisbonne (1856), auditeur près du ministère de la marine, membre de la commission de révision du code pénal et député (1864). Un différend s'étant élevé en 1871 entre l'Angleterre et le Portugal au sujet de la possession d'un territoire de l'Afrique, et ces deux puissances ayant remis la solution de l'affaire à l'arbitrage de M. Thiers, alors président de la république française, M. Paiva-Manso reçut la mission de se rendre à Paris pour y défendre les droits de son pays et il s'acquitta habilement de cette tâche. Orateur remarquable et savant juriste, le vicomte de Paiva a publié plusieurs ouvrages fort estimés, qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'institut de Coïmbre, de l'Académie des sciences et de législation de Toulouse, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes étrangères. Outre des rapports et des mémoires sur des sujets littéraires, scientifiques et juridiques, on lui doit : *Essai sur l'histoire du droit romain ; Commentaire du code pénal portugais* (4 vol.) ; *Étude historique sur la quotité disponible en Portugal* (Paris, 1857) ; la *Propriété littéraire n'existait pas chez les Romains* (1860) ; la *Philosophie du droit en Portugal ; Mémoire historique sur les évêchés de Ceuta et de Tanger*, etc.

PAÏVA s. f. (pa-i-va). Bot. Syn. de SABICÉE.

PAÏVA ou **BAÏVA**, la divinité du soleil, chez les Lapons. Il n'y a rien d'étonnant à voir les peuples du Nord adorer un astre qui ne se montre que pendant une faible partie de l'année et par sa chaleur ranime toute une végétation engourdie. On l'appelait la mère de tous les êtres vivants. On lui offrait en sacrifice des os et des cornes de renne. Ce qui est assez curieux, c'est que les femmes ne pouvaient assister aux fêtes de la déesse et que les chiens qui se permettaient de dévorer les offrandes étaient mis à mort.

PAIX s. f. (pè — latin *pax*, mot qui se rapporte au même radical que *paciscor*, contracter, faire un pacte, savoir la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, d'où aussi le grec *pêgnuô, pêgnumi*, fixer, affermir, latin *pago, pango*, gothique *fahan*, lithuanien *paszau*. D'après La Monnoye, *paix*, interjection signifiant silence, vient du grec *pax*, qui a, en effet, ce sens ; mais il est naturel de voir dans ce mot le substantif *paix* employé interjectivement). Situation d'un État qui n'a aucune guerre à poursuivre ou à soutenir : *Négocier, demander, offrir, refuser la* PAIX. *Faire la* PAIX. *En temps de* PAIX. *La* PAIX *rend les peuples plus heureux et les hommes plus faibles.* (Vauven.) *La domination, c'est la guerre, et la liberté, c'est la* PAIX. (Lamenn.) *Une* PAIX *sans dignité, c'est la la* PAIX *à tout prix, c'est la* PAIX *du lâche.* (Dupin.) *La* PAIX *vaut mieux qu'une* [illegible] *de plus ou de moins.* (Thiers.) *La* PAIX *seule peut rendre la liberté durable, l'égalité équitable, la fraternité féconde.* (E. de Gir.) *La* PAIX *est le plus précieux des biens.* (L. Jourdan.)

Les enfants d'Apollon aiment l'ordre et la *paix*.
VIENNET.

La *paix*, quand on la veut, c'est encore la victoire.
A. DE MUSSET.

|| Traité par lequel on convient de vivre en paix et qui règle les conditions de la paix ; on dit *Traité de paix* dans le même sens : *Signer la* PAIX, *un* TRAITÉ DE PAIX. *Violer la* PAIX. *La* PAIX *de Vienne. La* PAIX *signée à la pointe des épées n'est jamais qu'une trêve.* (Proudh.)

— Par anal. Concorde, rapports amicaux ou exempts de trouble entre des personnes appartenant à une association ou ayant entre elles des relations d'un genre quelconque : *Rétablir la* PAIX *entre les citoyens. Troubler la* PAIX *des familles. Garder la* PAIX *avec ses voisins. Partout où vous verrez la règle sans tristesse, la* PAIX *sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance : c'est un être heureux qui commande ici.* (J.-J. Rouss.) *Vivre à deux et non à trois, c'est l'axiome essentiel pour garder la* PAIX *du ménage.* (Michelet.)

La *paix* n'existe point entre deux caractères
Que le ciel a formés l'un à l'autre contraires.
VOLTAIRE.

— Par ext. Silence, calme physique : *La* PAIX *du désert. La* PAIX *des tombeaux.*

A nos graves pensers, oh ! combien est propice
Cette nuit, ce désert, cette profonde *paix !*
ROUCHER.

|| Tranquillité, calme dont on jouit ; calme d'esprit, tranquillité de conscience : *Aimer la* PAIX *et le silence. Achever en* PAIX *sa carrière. La vérité aime la douceur et la* PAIX. (Malebr.) *La* PAIX *de l'âme consiste dans le mépris de tout ce qui peut la troubler.* (J.-J. Rouss.) *Le premier des biens, après la santé, est la* PAIX *intérieure.* (La Rochef.-Doud.)

— Poetiq. *Éternelle paix*, Repos éternel des bienheureux après la mort : *Jouir de* L'ÉTERNELLE PAIX. *J'aime à croire que, du séjour de* L'ÉTERNELLE PAIX, *cette âme, encore aimable et sensible, se plaît à revenir parmi nous.* (J.-J. Rouss.) || *Ange de paix*, Personne dont la douce influence ramène la concorde et le calme dans les esprits. Les écrivains religieux donnent ce titre à Jésus-Christ. || *Dieu de paix*, Dieu considéré au point de vue de la concorde qu'il prescrit et qu'il procure : *L'homme ivre de fanatisme torture et brûle son frère au nom d'un* DIEU DE PAIX. (De Ségur.) || *Arts de la paix*, Arts qui ont besoin, pour fleurir, du calme que donne la paix. Se dit par opposition aux arts de la guerre. || *Arbre de la paix*, Nom que les poëtes donnent à l'olivier, que les Grecs avaient consacré à Minerve et à la paix. || *Paroles de paix*, Paroles conciliantes et propres à amener la paix :

Enfin, je viens chargé de *paroles de paix*.
RACINE.

— *Paix et aise*, Vie tranquille et douce.

— *Faire la paix*, Se réconcilier :

. . . . Je veux, désormais,
Si vous êtes brouillés, que vous *fassiez la paix*.
N. LEMERCIER.

|| Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un, après en être sorti : *Demain, après demain, je reviendrai et je tâcherai de* FAIRE MA PAIX. (Scribe.)

— *Faire la paix de quelqu'un*, Le faire rentrer en faveur, après qu'il en était sorti : *Je veux* FAIRE VOTRE PAIX *avec lui.*

— *Paix plâtrée*, Paix qui n'est pas établie sur des bases durables : *C'était une erreur de s'imaginer qu'une* PAIX PLÂTRÉE *comme celle-là pût être de longue durée.* (Boss.) || *Paix fourrée*, Paix faite sans bonne foi, et que les deux partis ont l'intention de violer à l'occasion.

— *Baiser de paix*, Accolade que les membres du clergé se donnent à la messe, et que les fidèles se donnaient autrefois pareillement. || *Se donner le baiser de paix*, Se réconcilier :

Oublions tout, et désormais
Donnons-nous le *baiser de paix* :
J'ôterai mes culottes.
MARTAINVILLE.

— *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un*, Ne lui donner aucun relâche, le poursuivre ou le presser sans cesse. || *Dieu lui fasse paix*, Souhait exprimé pour le repos de l'âme de quelqu'un :

Le bon Dieu fasse paix à mon pauvre Martin !
Mais j'avais, lui vivant, le teint d'un chérubin.
MOLIÈRE.

Le ciel vous fasse paix d'avoir de moi mémoire,
Et vous paye au centuple une œuvre méritoire.
REGNARD.

— Prov. *Paix et peu*, Peu de bien suffit à qui jouit de la paix. || *Qui de tout se tait de tout a paix*, La discrétion dans les paroles est un moyen assuré de vivre en paix.

— Hist. *Pierre de la paix*, Siège de pierre placé dans les églises, ordinairement près de l'autel, et qui servait de lieu de refuge.

— Relig. *Loi de paix*, Évangile. || *Paix de Dieu*, État de tranquillité que donne la grâce. || *Allez en paix*, Formule par laquelle un supérieur ecclésiastique congédie son inférieur, à l'imitation de Jésus, qui renvoya par ces paroles la femme adultère.

— Liturg. Instrument, ordinairement en argent, que l'on porte à baiser dans le chœur, ce qui est une manière de se donner la paix adoptée dans certaines églises. || Patène de la messe ou tout objet bénit, comme anneau d'évêque, relique, etc., que l'on donne à baiser pendant l'office : *Les* PAIX *niellées du* XVe *siècle sont fort recherchées des curieux.* (Complém. de l'Acad.)

— Techn. Omoplate de veau dépouillée de sa chair.

— Jurispr. *Juge de paix*, Magistrat inférieur siégeant au chef-lieu de canton et spécialement chargé de concilier les parties, mais pouvant prononcer des condamnations dans certaines limites fixées par la loi.

— Politiq. *Paix perpétuelle*, Abolition de la guerre entre les peuples : *L'abbé de Saint-Pierre avait rédigé un projet de* PAIX PERPÉTUELLE.

— Féod. *Paix de Dieu*, Loi promulguée en 1200, et qui enjoignait aux combattants de poser les armes les jours de fête et les dimanches.

— Hist. *Paix du roi*, Trêve de vingt-quatre heures que les partis observaient, le jour de la fête du roi, dans certaines guerres civiles. En Angleterre, Paix intérieure : *Être accusé d'avoir voulu troubler la* PAIX DU ROI. || *Paix des dames*, Traité conclu, en 1529, entre François Ier et Charles-Quint. || *Paix religieuse*, Paix signée, en 1555, entre Charles-Quint et les princes protestants. || *Ordre de la Paix*, Ordre institué en 1229 par Ameneus, archevêque d'Auch, secondé par quelques seigneurs gascons, pour opposer une milice aguerrie aux albigeois et aux routiers qui désolaient le midi de la France. Cet ordre fut aboli en 1260.

— Jeux. Manière de plier sa carte, par laquelle on indique que l'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte.

— Interjectiv. *Paix !* ou *Paix là !* Silence ! Taisez-vous !

. . . . *Paix !* tu veux contredire ?
A mon âge, crois-tu m'apprendre à me conduire ?
REGNARD.

[veille ;
Paix ! don Juan ! Nous savons que vous êtes mer-
Mais vos témérités font peur à mon oreille.
PONSARD.

|| Souhait de paix que l'on fait en faveur de quelqu'un : PAIX *sur la terre aux hommes de bonne volonté.* (Évangile.) PAIX *à l'Europe, mais guerre à outrance aux grandes phrases !* (E. de Gir.)

— Loc. adv. *En paix*, Tranquillement, sans trouble : *Vivre* EN PAIX. *Le monde n'est pas assez grand pour contenir deux souverains* EN PAIX, *dès qu'ils sont en contact.* (Colins.)

Deux coqs vivaient *en paix* ; une poule survint,
Et voilà la guerre allumée.
LA FONTAINE.

— **Syn.** **Paix, calme, quiétude**, etc. V. CALME.

— **Encycl.** Lorsqu'on parcourt les annales de l'humanité, on voit se dérouler devant soi une telle série de guerres sanglantes, qu'on se demande si la guerre n'est pas véritablement l'état normal de l'espèce humaine, si la *paix*, qui est la source de la richesse, de la prospérité et du développement des peuples, n'est pas, au contraire, son état exceptionnel. Ce phénomène étrange, qui se comprend à la rigueur dans l'état de barbarie, est pour l'homme qui pense un sujet d'étonnement et de méditation lorsqu'on le voit se produire dans l'état de civilisation, dans des sociétés où le meurtre individuel est considéré comme le plus grand des crimes, dans des pays qui ont des notions de justice et d'humanité, chez des peuples qui aspirent ardemment aux bienfaits de la *paix*. Le catholique de Maistre, frappé de ce spectacle, en concluait que le sang humain doit forcément couler sans interruption sur le globe et que la *paix*, pour chaque nation, n'est qu'un répit, parce que Dieu se plaît à voir couler le sang de l'homme, parce que ce sang répandu est une expiation et un moyen de purification. Cette affirmation est tellement monstrueuse qu'elle se réfute d'elle-même. De ce fait que, dans les nations civilisées, les idées pacifiques sont les idées qui dominent, on doit en conclure qu'à mesure que la civilisation véritable, c'est-à-dire celle qui repose sur les idées de justice et de liberté, s'étendra, gagnera du terrain et se généralisera, les guerres deviendront plus rares et que leur fréquence provient uniquement de la mauvaise organisation des sociétés et surtout de leurs gouvernements.

L'idée d'écarter de l'humanité les fléaux de la guerre et de chercher les moyens de maintenir la *paix* n'est point une idée nouvelle. Ce fut elle qui inspira aux Grecs la pensée d'établir les amphictyons. Toutefois, cette institution ne tarda pas à disparaître, et il faut remonter jusqu'au XVe siècle pour voir se produire un projet destiné à ouvrir une ère de *paix* permanente. Ce projet fut mis en avant, en 1464, par le roi de Hongrie Georges Podiébrad qui, en lutte avec le pape et l'empereur, envoya un ambassadeur au roi de France Louis XI pour lui proposer de convoquer une assemblée de rois et de princes dans le but « d'émanciper les peuples et les rois par l'organisation d'une nouvelle Europe, » par la coalition des États secondaires contre la papauté et l'empire, de manière à prévenir l'oppression de ces deux puissances et les conflits dont elle serait la cause. Cette idée, qui n'eut aucun succès, fut reprise un siècle et demi plus tard par Henri IV. Ainsi que nous l'apprend Sully dans ses *Mémoires*, ce prince forma le projet « de composer la chrétienté d'Europe de quinze dominations, et ce avec de tels tempéraments et assaisonnemens que l'on en pust former une république nommée très-chrétienne, toujours paisible en elle-même et capable de rendre telles toutes les dominations dont elle serait composée, qui serait establie avec des voyes et moyens si faciles que nul potentat n'y aurait aversion. » Henri IV voulait que l'on commençât par procéder à un remaniement de l'Europe dans le but d'amener l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette réorganisation de l'Europe, opérée par une dernière guerre, il pensait qu'on pourrait alors faire succéder le règne du droit à celui de la force et asseoir l'équilibre de la chrétienté sur la liberté des consciences et le respect des nationalités. Sully s'éprit de cette idée et crut qu'un conseil général de tous les États ainsi équilibrés arriverait facilement à pourvoir au règlement de tous les différends et à perpétuer la *paix* universelle. Le projet de Henri IV, soumis à la reine d'Angleterre Élisabeth, puis à Jacques Ier, n'eut pas de suite ; mais l'idée qu'il avait émise ne devait point tomber dans l'oubli. Depuis cette époque, un grand nombre d'esprits élevés, reconnaissant dans la guerre une iniquité et une insigne folie, ont cherché les moyens de la rendre, soit impossible, soit de plus en plus rare. Émeric Lacroix, dans son *Nouveau Cynée* (1623), proposa de constituer une diète internationale permanente, dont les membres, choisis par les peuples, auraient pour mission d'examiner les causes de conflit qui s'élèveraient entre eux et de les apaiser. Deux ans plus tard, Grotius, dans son traité *De jure belli et pacis*, invita les puissances chrétiennes à se réunir dans les cas de conflits internationaux, afin de provoquer l'intervention de celles « qui n'auraient pas d'intérêt dans l'affaire et qui prendraient des mesures pour forcer les parties à recevoir la *paix* à des conditions équitables. »

Au XVIIe siècle, ces vues hardies pouvaient être considérées, à juste titre, comme de véritables utopies. Néanmoins, au milieu même de ce siècle, en 1647, on vit se produire un fait extrêmement curieux, la fondation de la secte des quakers ou Société des amis, dont l'idée fondamentale était l'idée même de la *paix*, et qui, pour rendre la guerre impossible, déclaraient que, en cas d'attaque, ils renonceraient à se défendre. Un des membres les plus remarquables de cette secte, William Penn, dans son *Essai sur la paix présente et future de l'Europe* (Londres, 1693), reprit le projet de Henri IV, qu'il regarde comme une chose utile, nécessaire et faisable. Vingt ans plus tard, l'abbé de Saint-Pierre mit au jour son *Projet de paix perpétuelle*, qui, de son aveu, n'était autre que celui de Henri IV, réduit, disait-il, à une formule simple et d'une application facile. Nous parlerons plus loin, dans un article spécial (v. PAIX PERPÉTUELLE), de ce projet singulier, mélange de vues sages et de rêveries chimériques. A cette même époque, Leibniz, en Allemagne, faisait connaître un projet du landgrave Ernest de Hesse-Rhinfelds, analogue à celui de l'abbé de Saint-Pierre, déclarait qu'il lui paraissait praticable et affirmait que « son exécution serait une des plus utiles choses du monde. » Voltaire, qui ne se payait point de mots et qui connaissait bien son temps, trouvait la chose également excellente en elle-même, mais d'une réalisation beaucoup moins facile : « La seule *paix* perpétuelle qui puisse être établie entre les hommes, écrivait-il, est la tolérance. » Cependant, ce qu'on appelait

L'impraticable *paix* de l'abbé de Saint-Pierre

ne paraissait point, malgré les railleries, impraticable à tous les esprits. Mayer, dans son *Tableau politique et littéraire de l'Europe* (1777), proposait un plan de congrès européen pour organiser la *paix* générale, et, quelques années plus tard, Kant, se plaçant au point de vue de la morale philosophique, affirmait l'idée civilisatrice de la substitution de l'arbitrage à la guerre pour le règlement des conflits internationaux.

Au début de la Révolution française, qui se produisait comme l'avénement de la liberté, du droit et de la justice, ce qui dominait dans les esprits, c'était l'idée du rapprochement des peuples et de la *paix*. « La Révolution, dit Lamartine, appelait les gentils comme les juifs au partage de la lumière et de la fraternité. Aussi, n'y eut-il pas un de ses apôtres qui ne proclamât la *paix* entre les peuples. Mirabeau, La Fayette, Robespierre lui-même effacèrent la guerre du symbole qu'ils présentaient à la nation. » Pour que la Révolution déviât de cette voie, il fallut qu'elle y fût contrainte par une nécessité impérieuse, celle de se défendre contre les ennemis intérieurs et extérieurs qui la menaçaient de mort. Kant, grand admirateur de l'œuvre de transformation qui s'accomplissait en France et voyant s'ouvrir pour l'humanité des perspectives jusqu'alors inespérées,

publia son *Projet philosophique de paix perpétuelle* (1795). « Du haut du tribunal suprême du pouvoir législatif, dit-il, la raison condamne sans exception la guerre comme voie de droit. Elle fait un devoir absolu de l'état de *paix*. Or, on peut prouver que l'idée d'une fédération qui s'étendrait insensiblement à tous les Etats et qui les conduirait ainsi à une *paix* perpétuelle peut être réalisée. Pour cela, que faut-il? D'abord la reconnaissance de certains principes préliminaires :

« 1º On ne regardera pas comme valide tout traité de *paix* où l'on se réserverait tacitement la matière d'une nouvelle guerre.

» 2º Tout Etat, grand ou petit (ce qui est, en ce cas, complètement indifférent), ne pourra jamais être acquis par un autre Etat d'aucune manière. Un Etat n'est pas un patrimoine comme le sol où il se trouve. C'est une société d'hommes, qui seule peut se commander et disposer d'elle-même. L'incorporer à un autre Etat, c'est le reduire, de personne morale qu'il était, à l'état de chose.

» 3º Les troupes réglées doivent être abolies avec le temps, car, étant toujours prêtes à agir, elles menacent sans cesse d'autres Etats et les excitent à augmenter à l'infini le nombre des hommes armés. Cette rivalité, source inépuisable de dépenses qui rendent la paix plus onéreuse qu'une courte guerre, fait même entreprendre quelquefois des hostilités dans la seule vue de se délivrer d'une si pénible charge. D'ailleurs, être pris à la solde pour tuer ou être tué, c'est servir d'instrument ou de machine dans la main d'autrui. Et on ne voit pas trop comment un tel usage que l'Etat fait des hommes est compatible avec les droits que la nature leur donne sur leur propre personne.

» 4º On ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'Etat au dehors.

» 5º Aucun Etat ne doit s'ingérer de force dans la constitution ni dans le gouvernement d'un autre Etat. »

Ces principes reconnus et traduits en faits, la *paix* perpétuelle, d'après Kant, sera possible à deux conditions principales : la première, c'est que le pouvoir exécutif sera séparé du pouvoir législatif; la seconde, c'est la prédominance de l'esprit de commerce. Mais, pour arriver à ce résultat, il ne faut pas une constitution « où les sujets ne sont pas citoyens de l'Etat; car alors, ajoute Kant, une déclaration de guerre est la chose du monde la plus aisée à décider, puisqu'elle ne coûte pas au chef, propriétaire et non membre de l'Etat, le moindre sacrifice de ses plaisirs à table, à la chasse, à la campagne, à la cour. Il peut résoudre une guerre comme une partie de plaisir, souvent par les raisons les plus frivoles, et en abandonner avec indifférence la justification qu'exige la bienséance au corps diplomatique, qui sera toujours prêt à la fournir. » Avec sa hauteur de vue, Kant signalait les principaux obstacles qui s'opposent à la *paix* de l'Europe et indiquait, par cela même, les principaux moyens qui pourraient la rendre possible. Après lui, Bentham, se plaçant au point de vue de la morale utilitaire, se prononçait dans le même sens. Nous citerons encore, comme s'étant faits les propagateurs des mêmes idées : Gondon, dans son *Projet de paix perpétuelle* (1808); Charles Fourier, qui annonce l'avènement de l'harmonie pacifique de l'humanité; Saint-Simon, qui, dans sa brochure intitulée *Reorganisation de la société européenne* (1814), cherche les moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps, etc.

Depuis cette époque, ce ne sont plus seulement des penseurs isolés qui se préoccupent de trouver les moyens d'empêcher le fléau de la guerre d'exercer ses ravages. En 1815, on voit se fonder à New-York la Société des Amis, dans le but de faire une propagande active en faveur de la *paix*. Plusieurs sociétés du même genre furent bientôt établies aux Etats-Unis, et, dès 1816, il se forma à Londres une Société pour l'établissement de la *paix* perpétuelle et universelle. La Société de la morale chrétienne, fondée à Paris en 1821, fit entrer dans son programme l'idée de pousser l'humanité vers la *paix*. Il en fut de même d'un grand nombre de sociétés qui se constituèrent dans diverses villes et qui, dans un but d'entente commune, envoyèrent des délégués à Londres en 1843, pour y former une sorte de congrès. Des congrès plus imposants se tinrent à Bruxelles en 1848, à Paris en 1849, à Francfort en 1850, à Londres en 1851, etc. Des hommes éminents firent entendre alors à l'Europe leur voix pacifique, cherchèrent les moyens les plus propres à assurer la paix du monde et, en 1849, Richard Cobden présenta à la Chambre des communes une motion tendant à introduire le principe de l'arbitrage dans tous les traités à conclure entre l'Angleterre et les autres pays.

Ce grand mouvement en faveur de la *paix* se ralentit quelque peu pendant les premières années de l'Empire. Néanmoins, il ne tarda pas à reprendre son essor. Le même homme qui, après avoir proclamé que son gouvernement serait la *paix*, avait jeté la France dans des guerres incessantes et ruineuses, s'adressa en 1863 aux souverains de l'Europe, les invitant à se réunir en congrès, à remettre à un arbitrage suprême la décision des questions pendantes et à rétablir l'ordre européen sur des bases solides, sur celles d'un système politique nouveau et d'une confiance mutuelle. Cette proposition avorta, et l'on ne saurait le regretter. Le tribunal arbitral, qui naturellement aurait été composé des souverains ou de leurs représentants, aurait eu un résultat beaucoup plus nuisible qu'utile. Il aurait fait quelque chose d'analogue au pacte de la Sainte-Alliance, assurant le maintien des familles princières sur tous les trônes au détriment des peuples. En admettant que par ce tribunal la *paix* eût été assurée, cette *paix*, dans l'état des choses, aurait eu pour résultat immédiat de détruire, pour les peuples asservis, toute possibilité de se délivrer. Peu après l'appel de Napoléon III, les partisans de la *paix* se remirent à l'œuvre; les congrès recommencèrent à se réunir, et l'on vit se former ces ligues internationales de la *paix* qui ont eu tant de retentissement. V. CONGRÈS et LIGUE.

Tant de généreux efforts ont eu jusqu'ici des résultats peu efficaces; ils n'ont empêché que bien peu de guerres et n'ont point réussi à entamer ce système de *paix* armée qui ruine l'Europe. Bien plus, il y a soixante ans, lorsque les associations des amis de la *paix* ont commencé à fonctionner en Amérique et en Europe, notre monde civilisé ne possédait guère que 2 millions de soldats. « Aujourd'hui, dit M. Molinari, en dépit d'une foule de congrès et de meetings où la guerre a été condamnée et anathématisée, l'Europe en entretient plus de 6 millions. Selon toute apparence, ce nombre sera encore dépassé avant peu d'années. Quand le service obligatoire sera établi dans toute l'Europe, comme il l'est déjà en Allemagne et en France, comme il va l'être (1874) en Russie, on arrivera certainement à 10 ou 12 millions, et, vienne une guerre générale, on verra se mouvoir et s'entre-choquer des armées autrement nombreuses que celles de Xerxès, d'Attila ou de Gengis-Khan. En présence de ce formidable accroissement, il est bien permis de n'avoir qu'une confiance limitée dans la réussite prochaine des généreuses tentatives des amis de la *paix*. » Est-ce à dire, toutefois, qu'ils poursuivent une pure chimère? Nous ne le pensons pas. Tout dans leurs efforts n'a point été un pur avortement. L'idée de l'arbitrage pour le règlement des conflits internationaux, cette idée jadis ridiculisée, a fini par pénétrer du domaine de la théorie dans celui des faits, et elle a rendu déjà de grands services. Le premier exemple d'un arrangement arbitral fut donné en 1783 par l'Angleterre et les Etats-Unis, et le nombre des arbitrages intervenus depuis cette époque jusqu'en 1873 s'élève à vingt-trois. C'est par un arbitrage, notamment, que se termina en 1873 l'affaire de l'*Alabama*, qui, pendant plusieurs années, rendit imminente une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ces deux puissances consentirent à confier la solution du conflit à un tribunal composé de jurisconsultes éminents des deux mondes, et l'Angleterre, condamnée, s'inclina devant leur décision. Cette heureuse solution d'un différend qui menaçait la *paix* du monde devait naturellement encourager les espérances des amis de la *paix* et faire tourner leurs efforts dans le sens de l'arbitrage. Depuis 1872 surtout, trois hommes se sont faits les ardents propagateurs de ce moyen de pacification, M. Charles Lucas en France, M. Henry Richard en Angleterre et M. Mancini, en Italie. Dans divers mémoires lus à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Lucas s'est prononcé pour la réunion d'un congrès universel d'alliance internationale, chargé de tracer les prolégomènes d'un futur code du droit des gens, code qui serait soumis à une convention diplomatique internationale et rendu obligatoire pour tous les gouvernements. Il a demandé, en outre, que la *paix* fût réglée par des arbitres, afin que cette *paix*, au lieu de devenir, par les conditions excessives du vainqueur, un nouveau ferment de haine et un motif de représailles, fût véritablement un instrument de reconciliation. M. Henry Richard, secrétaire de la Société de la *paix* de Londres, a fait voter par le Parlement anglais, le 8 juillet 1873, une motion ayant pour objet de régulariser l'application du principe de l'arbitrage. C'est sous la présidence de M. Mancini, l'éminent jurisconsulte italien, qu'a été fondé peu après, à Gand, un institut de droit international, chargé de poursuivre le but indiqué par M. Lucas. Enfin, en mai 1873, M. Dudley Field a fondé aux Etats-Unis une société consacrée en vue de propager l'arbitrage, et, grâce à l'initiative de cette association, on a vu s'ouvrir, au mois de septembre 1873, la conférence de Bruxelles. Cette conférence, après avoir reconnu la nécessité de la rédaction d'un code international et de recourir à l'arbitrage dans les différends internationaux, s'est transformée en une association pour la réforme et la codification du droit des gens.

La création d'un code international et la généralisation de l'arbitrage auraient elles pour résultat de nous conduire à la *paix* perpétuelle? Nous ne le croyons pas, [illegible] les nations [illegible] [illegible] pas [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], mais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. L'exemple de l'affaire de l'*Alabama*, que, dans un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] résultats les plus heureux pour [illegible].

Nous venons d'indiquer rapidement les moyens, assez peu variés, qu'on a proposés pour assurer le maintien de la *paix*. Il nous reste à dire quelques mots des causes qui s'opposent à ce que la *paix* soit la situation habituelle et normale des peuples civilisés.

Pour ne parler que de l'Europe, on voit que certaines causes de conflagration ont disparu ou ne se produisent plus que très-rarement. C'est ainsi que les guerres de religion et les guerres de boudoir ont cessé de faire couler le sang; les guerres de prépondérance commerciale et les guerres de conquête sont devenues beaucoup moins fréquentes, bien qu'elles se produisent souvent encore. La plupart des guerres aujourd'hui sont ce qu'on appelle des guerres de nationalité, des guerres entreprises par des peuples contre des peuples qui les ont absorbés malgré leur volonté et qui les maintiennent sous le joug par la force. Tant qu'il y aura des peuples oppresseurs et des peuples opprimés, il n'existera nulle *paix* durable. Lors du congrès de la *paix* tenu à Londres en 1851, Victor Hugo, tout en se prononçant pour une *paix* universelle et définitive, mettait avec raison à cet établissement une condition préalable, celle de la reconnaissance des nationalités, obtenue avant tout, soit par un accord amiable, soit à main armée.

Un autre obstacle constant à la permanence de la *paix* se trouve dans ce fait, que les divers gouvernements de l'Europe reposent sur des principes différents et sont diversement organisés. Partout où il existe des gouvernements despotiques, ces gouvernements sont un péril pour la *paix* du monde. Ne s'appuyant que sur la force, ils ont besoin, pour se maintenir et durer, d'entretenir une armée nombreuse, chargée à l'intérieur de comprimer toutes les aspirations des peuples, et à l'extérieur de relever le prestige du souverain par des agrandissements de territoire. En présence de voisins aussi inquiétants que dangereux, les gouvernements des autres peuples, qu'ils soient eux-mêmes des gouvernements despotiques, ou des gouvernements constitutionnels, ou enfin des gouvernements représentant l'expression de la volonté populaire, doivent constituer également des armées pour se défendre au besoin, et il en résulte qu'en pleine *paix* l'Europe se trouve hérissée de soldats. D'après M. Frédéric Passy, on peut évaluer de 5 à 10 milliards les dépenses annuelles qu'impose à l'Europe son attitude de *paix* armée. Ces chiffres sont significatifs. Or, tant que les peuples de l'Europe n'auront pas constitué d'une façon satisfaisante leur nationalité, tant qu'ils ne seront pas régis par des gouvernements émanant de la volonté des peuples, représentant leurs intérêts, s'attachant à développer leurs libertés et leur prospérité, n'ayant nulle raison pour entreprendre des guerres sans consulter la nation et n'ayant nul pouvoir de le faire sans sa volonté expresse, il est évident que, d'une part, l'Europe sera sous le coup permanent d'appréhensions de guerre et, d'autre part, qu'il sera dans l'impossibilité de se débarrasser du fardeau écrasant des armées permanentes. Dans l'état actuel de l'Europe, la pensée d'établir une *paix* perpétuelle est une pure chimère. Ce n'est que lorsque chaque nation, véritablement maîtresse d'elle-même et de ses destinées, constituera un Etat indépendant et libre qu'il sera possible de former une sorte de fédération d'Etats libres, voulant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Etat ne peut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des Etats étant [illegible] [illegible] désarmer et supprimer [illegible] [illegible] permanentes, qui ne sont pas seulement une menace constante contre la *paix* [illegible] [illegible] [illegible] danger [illegible] [illegible] publiques.

Une autre cause de guerre que nous ne saurions passer sous silence est celle qu'in[illegible] [illegible] [illegible] n'existera [illegible] [illegible] [illegible] provoque les guerres intérieures, les guerres civiles. [illegible] des problèmes librement débattus.

[illegible]

des peuples, s'il est alors bien démontré que les guerres les plus heureuses ne sont point de bonnes affaires, qu'il n'y a pas d'indemnités et même [illegible] [illegible] compensent les [illegible] [illegible] dépensé, les pertes faites par le commerce et l'industrie; si, d'un autre côté, on trouve quelque moyen, l'arbitrage par exemple, de vider les différends des Etats et de préserver leur honneur sans recourir aux combats, alors, selon toute vraisemblance, il y aura quelques chances pour que la paix [illegible] ne soit point troublée. V. [illegible] [illegible] NENTES, DÉSARMEMENT, GUERRE, etc.

— *La paix à tout prix*, Parole restée célèbre, d'Armand Carrel. Elle fut appliquée par lui, en mars 1831, au ministère Périer, dont la politique, comme celle de Louis-Philippe, s'inspirait du principe de non-intervention poussé à l'extrême limite. Voici, d'ailleurs, comment Casimir Périer précisait lui-même le caractère de ce principe : « Nous soutenons, disait-il, que l'étranger n'a pas le droit d'intervenir à main armée dans nos affaires intérieures....; nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause, et le sang français n'appartient qu'à la France. L'intérêt et la dignité du pays pourraient seuls nous faire prendre les armes. »

Pour s'expliquer le mot d'Armand Carrel, il faut se souvenir que les libéraux de son temps croyaient que l'avénement de Louis-Philippe devait mener à une guerre, désirée alors par le parti national, qu'humiliait le souvenir des deux invasions, héritage de l'Empire et des traités de 1815. Trompés dans leurs espérances, les libéraux criblèrent le cabinet Casimir Périer d'épithètes de tout genre. Mais, il faut le dire, le principe de non-intervention, pour la première fois proclamé en France au mois d'août 1830, est, quand on le suit avec certaines réserves, autrement profitable aux intérêts d'une nation que la manie d'intervenir à tout propos dans les affaires des autres et d'essayer de jouer le rôle de redresseur de torts. En effet, les peuples sont, comme les individus, égoïstes et ingrats, et tel qui fut fort aise d'obtenir votre appui se soucie peu de vous aider au jour du péril et vous laisse écraser sans se souvenir des services qu'il a reçus autrefois. Louis-Philippe, dont l'administration intérieure fut déplorable et dont la chute fut la juste punition des tentatives qu'il fit pour revenir au pouvoir absolu, avait au moins ce bon côté, qu'il détestait la guerre [illegible] quelque temps avant sa mort, la guerre, cette profonde iniquité dont le résultat est d'envoyer à la mort des milliers d'hommes qui, pour la plupart, sont indifférents, par position [illegible] quelles on leur demande leur vie. Ce n'est [illegible] *prix*. »

[illegible]

son propre repos.

— [illegible]

— Allusion littéraire. Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau [illegible]

Paix [illegible]

Cette grande lutte durait d[illegible]

[illegible] ture imminente en [illegible]

[illegible] viteur Vacarme se pré[illegible]

[illegible] son apparition, perso[illegible]

[illegible]

route) pour qu'il vienne boire avec nous, tandis que sa divinité nous favorise et féconde nos labours. Quand la cigale chante son doux refrain, j'aime à visiter mes vignes de Lemnos pour savoir si elles commencent à mûrir, car c'est un plant hâtif; j'aime à voir se gonfler la jeune figue, et, quand elle est mûre, je la mange et la savoure, et m'écrie : Jours de bonheur! » Les scènes qui suivent ont moins d'intérêt, car, une fois la Paix délivrée, il n'y a plus d'action; il ne reste plus qu'à faire un sacrifice à la déesse et à préparer des festins. Aristophane a voulu pourtant épuiser le sujet et il ne s'en est tiré qu'en faisant succéder les unes aux autres des scènes isolées que rien ne rattache entre elles, et remarquables seulement par cette cynique gaieté, ces plaisanteries obscènes qui charmaient les Athéniens.

Dans cette comédie, le poëte ne se contente pas de faire ressortir les avantages et les agréments de la paix; il s'étudie surtout à prouver que les partisans de la guerre sont mus par l'intérêt personnel. Quand les marchands et les laboureurs de l'Attique entreprennent de tirer la Paix du puits profond où elle a été précipitée par son ennemie, les Béotiens et les Argiens contrarient les efforts des travailleurs, parce que les uns sont jaloux de leur puissante voisine, et que les autres, placés entre Sparte et Athènes, font payer chèrement aux deux cités leur neutralité plus que douteuse. L'égoïsme, personnifié par les marchands de fournitures militaires, est mis à nu par le poëte avec son habituelle audace; mais il n'était soutenu dans sa généreuse entreprise que par un petit nombre de citoyens; le peuple, qui décidait tout à Athènes par le nombre de ses suffrages, obéissait plus aveuglément que jamais aux démagogues dont la guerre favorisait les desseins. L'œuvre d'Aristophane n'eut que peu de succès et ne fut jugée digne que d'un second prix.

Paix (SUR LA), harangue d'Isocrate (357 av. J.-C.). Ce discours, prononcé au courant de la guerre des alliés, est un des plus beaux monuments de la littérature grecque. Les villes de Chio, de Cos, de Rhodes et de Byzance s'étaient soulevées contre Athènes et mises sous la protection du roi des Perses; Isocrate fait sentir la nécessité de conclure la paix avec elles. D'après Denys d'Halicarnasse, il n'est pas possible de trouver dans un autre ouvrage un plus grand fonds de politique, de sagesse et de vertu. L'orateur s'y exprime avec une grande force et une grande liberté. Mais il est aisé de voir que, s'il avait beaucoup de patriotisme, il manquait de vues politiques élevées. Il reproche à ses concitoyens de se laisser abuser par les basses flatteries de quelques discoureurs et de rejeter les avis salutaires de ceux qui leur mettent sous les yeux l'exacte vérité. Puis, pour se concilier son auditoire, il lui trace un magnifique tableau des beaux temps de la république d'Athènes, et, lorsqu'il voit le peuple ému au souvenir de ses grandeurs, il le gourmande : « Si j'ai résumé, leur dit-il, les exploits de vos aïeux, c'est afin de vous rappeler le généreux désintéressement avec lequel ils sacrifiaient tout à leur patrie, même leurs ressentiments, afin de vous exhorter à suivre ces nobles exemples. » Il exhorte ensuite les Athéniens à se renfermer dans de justes bornes, à ne point chercher à dominer les autres, à laisser à chaque ville son entière liberté et à se déclarer les ennemis irréconciliables de quiconque tenterait de s'écarter de ces principes pleins de modération. « Dans la première partie, remarque fort justement M. Otfried Müller, il conseille au peuple d'accorder l'indépendance aux États insulaires rebelles; dans la seconde, de renoncer à la souveraineté de la mer : propositions bien sages et bien morales, qui n'auraient eu que ce seul inconvénient, de détruire à jamais la grandeur d'Athènes et, avec elle, l'impulsion de l'activité virile la plus forte et la plus noble. Lui rappeler l'époque de sa splendeur et lui conseiller en même temps l'anéantissement des moyens qui l'avaient créée, n'est-ce pas une énorme contradiction? » Mais le discours est disposé avec un art parfait, les périodes ont du nombre et de l'harmonie, la diction est polie et soignée; tout est combiné pour plaire à ceux que séduisent les délicatesses de l'éloquence.

Paix perpétuelle (MÉMOIRES POUR RENDRE LA), par l'abbé de Saint-Pierre (Cologne, 1712, in-12). Les idées émises par l'auteur dans cet écrit furent reprises et complétées par lui dans deux autres ouvrages, intitulés : *Projet pour perpétuer la paix et le commerce en Europe* (Utrecht, 1713, in-12) et *Projet de traité pour rendre la paix perpétuelle entre les souverains chrétiens, etc., proposé autrefois par Henri le Grand* (Utrecht, 1717, in-12).

Par un artifice honnête, pour attirer l'attention sur son ouvrage, l'abbé de Saint-Pierre le plaça sous le patronage de Henri IV. Il reporta à ce roi tout l'honneur de l'invention, ne réclamant pour lui que le mérite d'avoir « éclairci » son projet. Suivant sa méthode habituelle, l'abbé procède par propositions géométriques, par redites fastidieuses et par éclaircissements sans fin sur les choses les plus claires; puis il se donne le plaisir d'exposer et de renverser l'une après l'autre toutes les objections qu'il voit possibles. Cela fait, il est convaincu qu'il a démontré mathématiquement la vérité des idées qu'il émet et n'oublie qu'une chose, c'est que la géométrie n'est point à sa place dans les affaires humaines, et qu'on n'opère pas sur les passions des hommes comme sur des lignes idéales. Il démontre ou croit démontrer et ne s'aperçoit pas qu'il devrait commencer par regarder autour de lui. « Ce projet, dit Leibniz, marque beaucoup de bonnes intentions et contient des raisons solides. Il est très-sûr que, si les hommes voulaient, ils se pourraient délivrer de ces trois grands fléaux : la guerre, la peste et la famine. Puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverions-nous mauvaise la fiction de l'abbé de Saint-Pierre qui nous ramènerait l'âge d'or? »

L'auteur, avons-nous dit, met son projet sur le compte de Henri IV. C'était une erreur historique; car ces deux projets étaient loin d'être identiques. Dans celui de Henri IV, nous trouvons deux choses : 1º un remaniement complet de l'Europe; 2º l'établissement d'une fédération entre tous les Etats chrétiens pour assurer la paix à perpétuité. L'abbé de Saint-Pierre demande avec étonnement pourquoi Henri IV voulait faire précéder l'établissement de la paix perpétuelle d'une grande guerre, au lieu de commencer tout de suite. Cette réflexion n'est certes pas d'un politique, car un remaniement complet de l'Europe pouvait seul rendre la paix possible. Le bon abbé ne voit pas si loin; selon lui, « pour produire une paix inaltérable, » il suffit de signer les cinq articles suivants :

1º Il y aura désormais, entre les souverains signataires des présents articles, une alliance perpétuelle pour se procurer mutuellement, eux et leurs successeurs, durant tous les siècles à venir, sûreté entière « contre les grands malheurs des guerres civiles; » pour se garantir mutuellement la conservation en entier de leurs Etats et la protection de leurs personnes; pour assurer à leur famille l'héritage intact de leur pouvoir; pour se procurer mutuellement une diminution très-considérable de dépenses, une augmentation très-considérable de revenu et l'amélioration intérieure de leurs Etats par le perfectionnement des lois et des règlements; pour terminer en paix leurs différends et se garantir l'exécution prompte et exacte de tous les traités futurs et de leurs promesses réciproques; et pour faciliter la formation de cette alliance, ils sont convenus de prendre pour point fondamental la possession actuelle et l'exécution des derniers traités.

2º Chaque allié contribuera, selon ses moyens, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance.

3º Les alliés renoncent à la voie des armes pour terminer leurs différends présents et futurs. Ils sont convenus d'accepter toujours la médiation des alliés.

4º Tout membre de l'alliance qui entreprendrait quelque chose contre elle sera réduit par la force publique.

5º Si de nouveaux articles sont jugés nécessaires pour le bien de l'alliance, ils seront arrêtés par les plénipotentiaires; mais rien ne pourra jamais être changé aux articles fondamentaux que du consentement unanime des alliés.

Tel est, non pas le texte même, mais le sens très-exact de ces cinq articles. Une vingtaine de noms apposés au bas de ces lignes, et l'on a l'âge d'or tout de suite.

Ces cinq articles longuement exposés avec de longs éclaircissements, l'abbé s'attache à démontrer que tous les souverains ont intérêt à signer le traité fondamental, même les Turcs dont il propose implicitement l'expulsion.

J.-J. Rousseau, dans un opuscule intitulé *Jugement sur la paix perpétuelle*, réfuta l'abbé de Saint-Pierre par l'impossibilité de faire adopter son projet par ceux auxquels il s'adressait. Il aurait pu lui objecter également qu'il ne tient aucun compte, en proposant le *statu quo* pour base des négociations, du principe des nationalités. Mais le plus grand tort, et l'abbé de Saint-Pierre l'eût détesté s'il l'eût soupçonné, c'est que son projet, en éternisant le *statu quo*, formait une ligue des souverains contre les peuples, une sorte de Sainte-Alliance dont l'existence eût empêché le magnifique affranchissement de 1789.

Si le projet de paix perpétuelle, tel que l'a exposé l'abbé de Saint-Pierre, est une utopie qui, fort heureusement pour l'émancipation des peuples, était irréalisable, il n'en est pas moins vrai qu'il a puissamment contribué à attirer l'attention publique sur un sujet qui intéresse au plus haut point l'humanité. En déclarant la guerre à la guerre, l'abbé de Saint-Pierre devançait son temps et défendait une grande et juste cause. S'il est vrai que l'homme et les sociétés soient perfectibles, si nos préjugés peuvent faire place à des opinions saines, si notre brutalité peut être domptée et nos bons instincts mieux dirigés, pourquoi serait-ce donc une chimère d'espérer que la guerre finira? L'abbé de Saint-Pierre a cru cet immense progrès réalisable immédiatement. En cela surtout consiste son erreur.

Il est regrettable que l'abbé de Saint-Pierre, dont on ne peut que louer les intentions, soit un si pauvre écrivain. « L'arrêt prononcé par Buffon, dit M. Edouard Goumy, s'exécute sur lui dans toute sa rigueur : les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. L'abbé de Saint-Pierre a été un mauvais écrivain et a cru qu'il pouvait l'être impunément; il en porte la peine. »

Paix (LA), méditations historiques et religieuses du Père Gratry (1860, in-8º). « La paix soit avec vous! » dit l'auteur avec onction, et il formule de toutes les manières l'utilité et la nécessité de la paix, mettant en relief les maux de la guerre, les massacres, les pillages, les incendies, les scènes de carnage. Il avait sous les yeux des exemples récents, la guerre de Crimée, l'insurrection de la Pologne étouffée dans le sang, les massacres de Syrie, qui allaient donner lieu à une guerre dont on ne prévoyait pas alors le peu de développement, et c'est dans ces faits contemporains qu'il puise ses thèmes ordinaires. Mais, chose bizarre, en prêchant la paix, c'est à la guerre que le Père Gratry invite sans cesse. Que les peuples opprimés se soulèvent, s'écrie-t-il; que la Pologne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande chassent leurs oppresseurs; la paix! la paix! nous ne pouvons prospérer que par la paix! Supprimons d'abord les Turcs; chassons-les de l'Europe, ces misérables qui n'ont pas la même religion que nous : « L'immonde et monstrueux empire d'iniquité est condamné. Son existence est une insulte à Dieu, au genre humain, une souillure pour la terre, une injure permanente à l'Europe, à la civilisation universelle et à chacun de nous. Il n'est permis à aucun de nous, chrétien ou autre, de supporter plus longtemps ces opprobres. Il faut abolir l'empire turc. » Oui, il faut la paix, surtout si l'on jette un regard sur l'avenir, où l'horizon est si sombre : « En ce moment même nous sommes sur le bord de l'abîme et déjà penchés sur le vide. Une guerre européenne, ou pour mieux dire universelle, va éclater. Des torrents de sang vont couler; les nations vont être ruinées pour un siècle; la misère décuplée déchaînera la guerre sociale et les derniers excès de l'anarchie et de toutes ses fureurs. Et ce sera le fruit de l'aveuglement obstiné de ceux qui mènent le monde. »

Cependant, si l'on veut chasser les Turcs de l'Europe, il faut bien leur faire la guerre; mais non; le Père Gratry n'en veut pas : « Le procédé sauvage, païen et satanique de la domination de l'homme sur l'homme est jugé et condamné par l'histoire, par le spectacle du monde contemporain, par la science et par la conscience. » Le Père Gratry le condamne à son tour et le flétrit en excitant le courroux du monde entier contre les oppresseurs, en prophétisant la délivrance prochaine de Venise, de la Pologne et de l'Irlande. « Je conclus, dit-il, que les peuples et les gouvernements doivent renoncer au droit stupide de la conquête et reprendre l'idée si simple et si féconde du moyen âge, l'idée de la *République chrétienne*, le grand dessein de Henri IV, savoir : intime alliance des nations chrétiennes, suppression de l'empire ottoman, loyal effort fait en commun pour mettre en ordre le monde entier. La paix, voilà le devoir, voilà le salut! » Singulière façon de prêcher la paix en embouchant la trompette et d'inviter à la conciliation en lançant des anathèmes!

Paix du ménage (LA), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Paix (TRAITÉS DE). V. TRAITÉ.

Paix fourrée. On nomma ainsi, par dérision, la réconciliation menteuse qui eut lieu à Chartres (9 mai 1409) entre les enfants du duc d'Orléans et son meurtrier Jean sans Peur. On désigne aussi quelquefois sous ce nom la paix de Longjumeau. V. LONGJUMEAU.

Paix perpétuelle. On donne ce nom au traité d'alliance que François Ier conclut avec les Suisses à Fribourg le 29 novembre 1516. Jamais traité ne mérita mieux ce nom.

Paix du roi Charles, nom donné au traité de paix que Charles IX signa avec les réformés, à Saint-Germain-en-Laye, le 15 août 1570, et qui fut suivi, deux ans plus tard, du massacre de la Saint-Barthélemy.

Paix de Monsieur, signée le 6 mai 1576, à Chatenoy, près de Château-Landon; elle mit fin à la cinquième guerre de religion. En signant ce traité, Catherine de Médicis avait surtout en vue de détacher Monsieur, frère de Henri III, du parti protestant.

Paix de l'Eglise ou **Paix de Clément IX**, arrangement qui fut conclu, en 1668, par l'intervention du pape Clément, entre les jansénistes et leurs adversaires, en France.

Paix honteuse. On désigne ainsi la paix qui fut signée à Paris en 1763 et qui mit fin à la guerre de Sept ans.

Paix de Dieu. V. TRÊVE DE DIEU.

Paix de religion. V. PASSAU.

Paix boiteuse, nom sous lequel on désigne quelquefois la paix de Longjumeau. V. LONGJUMEAU.

Paix des Dames. V. CAMBRAI.

Paix (LIGUE DE LA). V. LIGUE.

PAIX (*Pax*), divinité du paganisme, mise au rang des grandes déesses. Elle était regardée comme fille de Jupiter et de Thémis. Les Athéniens lui consacrèrent un temple et lui élevèrent des statues, mais elle était encore plus honorée à Rome, où on lui éleva, sur la voie Sacrée, un temple magnifique. Ce temple, commencé par Claude et achevé par Vespasien, qui l'enrichit des dépouilles du temple de Jérusalem, fut détruit par un incendie sous Commode. Diverses réunions avaient lieu dans le temple de la Paix, entre autres celles où les peintres, sculpteurs et musiciens réglaient leurs droits et prérogatives. Galien rapporte que les malades avaient, de son temps, grande confiance dans la déesse et se faisaient transporter au temple ou bien envoyaient leurs amis faire des vœux pour eux.

Les attributs ordinaires de la Paix étaient une branche d'olivier, un caducée, la corne d'abondance, des épis de blé ou une torche renversée; quelquefois elle était représentée tenant Plutus sur son sein, parce que la paix est la source des richesses.

Paix. Iconogr. La Paix est représentée, sur une médaille d'Auguste, tenant d'une main une branche d'olivier et, de l'autre, un flambeau allumé avec lequel elle met le feu à un trophée d'armes. Sur une médaille de Vespasien, elle est couronnée d'olivier et a pour attributs un caducée, une corne d'abondance et un bouquet d'épis. Une médaille de Titus la représente tenant d'une main une palme pour récompenser les vertueux et, de l'autre, une hache d'armes pour punir les coupables. Sur une médaille de Claude, elle s'appuie sur un caducée enveloppé d'un effroyable serpent et se couvre les yeux avec la main pour ne point voir ce reptile répandre son venin. Lorsque les Romains voulaient désigner une paix acquise par la valeur et la force des armes, ils lui mettaient une lance à la main (c'est ainsi qu'elle est figurée sur une médaille de Philippe), ou bien ils lui donnaient une massue comme à Hercule (médaille de Sergius). Galba nous la montre assise sur un trône, tenant d'une main une branche d'olivier, et s'appuyant de l'autre sur une massue.

Raphaël a représenté la Paix sous les traits d'une jeune femme qui porte la main gauche à son cœur, et qui, de la main droite, reçoit d'un petit génie la branche d'olivier, emblème de réconciliation. La brise, qui fait flotter les cheveux de cette élégante figure, a détaché aussi la draperie qui couvrait sa poitrine : le torse apparaît presque nu, les membres inférieurs restant seuls enveloppés du vêtement qui les pare sans les cacher. L'enfant qui complète cette belle image est joyeux et plein de vie, beau comme l'Amour et léger comme l'Espérance. D'après M. Gruyer, à qui nous empruntons cette description, ce dessin présente un des types allégoriques les plus parfaits créés par l'art de la Renaissance. Il en a été fait par Marc-Antoine une gravure qui a été plusieurs fois copiée. Calamatta a gravé ce même sujet il y a quelques années (Expos. univ. de 1855). Dosso Dossi a représenté la Paix foulant aux pieds des armures et éteignant le flambeau de la Discorde; elle porte une corne d'abondance; un mouton la regarde : cette peinture appartient au musée de Dresde. Le palais Corsini, à Florence, possède une allégorie de la Paix peinte par Carlo Dolci. Des compositions sur le même sujet ont été gravées par Bart. Coriolano (d'après le Guide) et par D. Pellegrini.

Rubens a fait sur la Paix et la Guerre une allégorie fort compliquée, qui est un chef-d'œuvre de peinture et qui appartient à la National-Gallery de Londres. Nous en donnons ci-après une description. Une autre composition allégorique sur la Paix a été gravée par P. de Jode, d'après Abr. van Diepenbeck.

Au musée de Tours est un tableau de François Marot, intitulé les *Fruits de la Paix* : Apollon, dieu des arts, occupe le centre de la composition; il montre à la France, debout devant lui, couronnée d'un diadème et vêtue d'une robe jaune, la Paix qui est vêtue de blanc avec un manteau bleu, et qu'accompagne l'Abondance vêtue de rouge et tenant une corne remplie de fruits; à côté de cette dernière, on voit l'Histoire tenant une plume et tournant ses regards du côté du temple de Mémoire, et Clio couronnée de lauriers et ayant une trompette à la main; au-dessus de ces divinités, on remarque la Sagesse, qui chasse la Discorde et les Vices. Sur la gauche du tableau, Marot a représenté la Sculpture et la Peinture; celle-ci travaille à un portrait de Louis XIV couronné par la Victoire. Il est à constater que les monarques les plus belliqueux sont ceux qui ont inspiré le plus de compositions célébrant les bienfaits de la paix. Gérard Audran a gravé, pour le frontispice du *Panégyrique de Louis le Grand*, par Fr. Faure (Paris, 1680, in-4º), la *Paix et la Victoire se donnant la main en signe d'alliance.* J. Ganière a publié, en 1697, une estampe intitulée : la *Paix sauvant les peuples*. Sur la balustrade de la cour d'entrée du château de Versailles s'élève une statue de la *Paix* par B. Tuby, en pendant à l'*Abondance*, de Coysevox : la déesse tient de la main gauche un caducée, et, de la droite, une torche avec laquelle elle met le feu à un monceau d'armes; un génie lui présente une palme et une branche d'olivier; derrière elle, un second génie terrasse la Discorde. Une autre statue de la Paix a été sculptée par Regnaudin pour la décoration de la Cour de marbre du même palais. Au XVIIIe siècle, Dumont le Romain peignit, dans le vestibule du château royal de la Meute, près de Paris, quatre allégories représentant : la *Paix*, l'*Abondance*, la *Victoire* et la *Générosité*.

Au musée du Louvre est un tableau peint par Mme Vigée Le Brun en 1780 et qui a pour sujet la *Paix ramenant l'Abondance* : celle-ci est couronnée d'épis et de fleurs, et porte

une corne d'abondance; la Paix, le front ceint de lauriers, vient derrière elle et appuie sur son épaule sa main droite tenant une branche de laurier. Ce tableau, que Mme Le Brun offrit pour sa réception à l'Académie en 1783, a été exposé au Salon de la même année. Il a été gravé par Bartolozzi. L'artiste y a, dit-on, représenté les deux filles du miniaturiste Hall sous les traits de l'Abondance et de la Paix. Le musée Rath, à Genève, possède un tableau de Gagneraux, le *Génie de la Paix arrêtant les chevaux de Mars*: le génie a des ailes multicolores; une légère draperie rouge voltige autour de son corps; Mars est revêtu d'une cuirasse et coiffé d'un casque; les chevaux se cabrent; à terre est un flambeau renversé, à côté d'un glaive. L'exécution de cette peinture ne manque ni de pureté ni de finesse.

Dans le salon de la Paix, à l'Hôtel de ville de Paris, Eugène Delacroix avait peint la *Paix ramenant l'Abondance et consolant les hommes;* ce sujet se déroulait dans le compartiment central du plafond: au bas de la composition, la Terre, éplorée, les seins nus, les bras ouverts, levait les yeux au ciel pour en obtenir la fin de ses malheurs; elle était entourée de ruines; près d'elle, un guerrier éteignait sous son talon la torche de l'incendie; un père et son fils, séparés par les discordes civiles, se retrouvaient et s'embrassaient; d'autres, moins heureux, relevaient les victimes. Au-dessus, dans un ciel d'azur, la Paix, un rameau d'olivier à la main, appelait à elle l'Abondance et le chœur sacré des Muses, tandis que Cérès, couronnée d'épis, repoussait Mars et les Furies. Vers la droite, on apercevait la Discorde, enlacée par un serpent, qui s'enfuyait en rugissant et se précipitait dans l'abîme. Du haut de son trône de nuées, Jupiter menaçait les divinités malfaisantes, ennemies du repos des hommes. L'incendie de 1871 a détruit cette peinture qui, comme tous les ouvrages de Delacroix, a été fort critiquée par les uns et très-applaudie par les autres. Elle a été gravée par M. H. Sellier, d'après un dessin de M. Roguet, dans la grande publication consacrée à l'Hôtel de ville de Paris par M. Leroux de Lincy. L'esquisse de Delacroix a figuré à la vente posthume des œuvres du maître en 1865.

Diverses allégories de la Paix ont été peintes par Paul Flandrin (Salon de 1847), Louis Boulanger (Salon de 1853), S. van den Berg (Expos. univ. de 1855), Paul Jourdy (Salon de 1857), Emile Lévy (Salon de 1861), W. Bouguereau (Salon de 1861), Puvis de Chavannes (Salon de 1861), Magaud (plafond de la grande salle de l'hôtel de la préfecture de Marseille, 1869), etc. Le tableau de Jourdy représente les arts de la paix, la Poésie, la Peinture, la Sculpture, la Tragédie, la Philosophie et l'Histoire, groupés, au premier plan, sous un magnifique ombrage; au second plan sont figurées des fiançailles; au centre du tableau, un vieillard goûte, au milieu de ses nombreux enfants, le bonheur de la famille; ailleurs, des moissonneurs, des ouvriers, des marchands vaquent à leurs travaux. Cette vaste composition est restée inachevée par suite de la mort de l'auteur. M. Bouguereau a fait un tableau moins ambitieux: au milieu d'une prairie deux enfants, le frère et la sœur, s'embrassent en laissant tomber la moisson de fleurs qu'ils ont cueillie.

La *Paix* (*Concordia*), de M. Puvis de Chavannes, vaste toile formant antithèse avec la *Guerre* (*Bellum*), du même artiste, nous transporte dans un paysage d'une beauté ample et sereine, ombragé de cyprès toujours verts et de lauriers en fleur, arrosé d'eaux courantes et clos, à l'horizon, par de hautes montagnes; les habitants de ce séjour tranquille se livrent aux douces occupations de la paix; un guerrier se repose près de sa lance inutile; de jeunes hommes exercent des chevaux; une jeune femme, agenouillée, trait une chèvre; une autre passe une corbeille de fruits à un homme assis presque dans l'ombre; une troisième forme une guirlande de fleurs; celle-ci rêve accoudée; celle-là, presque nue, se tient debout fièrement comme une Vénus sortant de la mer. « On se croirait au temps de l'âge d'or, dit Th. Gautier, tant il y a de calme, de fraîcheur et de repos dans cette composition. » Des fleurs et des fruits, disposés dans une bordure, encadrent et complètent cette idylle arcadienne, peinte dans des tons de fresque très-harmonieux.

Le Louvre possède une statue de bronze de la Paix, par Barthélemy Prieur, un des maîtres de la Renaissance française: cette statue, qui représente la déesse mettant le feu à un monceau d'armes, fait partie du monument funèbre élevé au connétable de Montmorency.

En 1814, Canova exécuta, pour le comte Romanzoff, une statue de la Paix haute de six pieds, la tête couronnée de laurier, la main gauche tenant un long sceptre, le bras droit reposant sur un cippe circulaire très-élevé et la main de ce côté tenant une branche d'olivier, le pied droit pressant le corps d'un volumineux serpent dont les nombreux replis viennent se masser en avant de la plinthe. Cette statue a des ailes, particularité que ne semblent pas autoriser les monuments antiques, mais dont l'effet est d'agrandir la composition et d'ajouter à sa noblesse. « L'ensemble de la pose, dit Quatremère, le noble maintien de la tête, l'aspect général, le style du costume, la variété des lignes, ne peuvent que recommander cet ouvrage comme une des plus estimables productions de Canova. » Cette statue a été gravée par P. Fontana.

D'autres compositions allégoriques de la Paix ont été sculptées par Esperciena (1802), A. Etex (groupe colossal décorant la face postérieure de l'arc de triomphe de l'Etoile), C. Capellaro (groupe en pierre décorant le nouveau Louvre), P.-J. Cavelier (la *Paix et la Guerre*, bas-relief encadrant l'horloge du grand pavillon du Louvre), A. Dumont (trophée décorant le pavillon Lesdiguières, au Louvre), etc.

Paix (LA) **et la Guerre**, tableau de Rubens, à la National-Gallery (Londres). Un guerrier, revêtu d'une cuirasse, ayant au bras gauche un bouclier et tenant une épée, se dirige vers le côté droit de la composition, où s'agitent la Peste et la Famine, compagnes sinistres de la Guerre; mais Minerve, déesse de la sagesse, le retient et l'oblige à retourner la tête vers la partie gauche du tableau, où les douceurs de la paix sont retracées de la façon la plus séduisante: une belle jeune femme, l'épouse du guerrier sans doute, ayant le haut du corps entièrement nu, se presse le sein et en fait jaillir du lait qu'un petit garçon reçoit sur ses lèvres roses. Trois autres enfants, trois charmantes fillettes, vêtues à la mode du XVIIe siècle et se tenant enlacées, s'approchent, sous la conduite de deux Amours, vers un vieux Satyre qui, un genou en terre, leur présente une corne d'abondance, d'où s'échappent des fruits avec lesquels joue un léopard couché sur le dos. L'un des Amours, tenant un flambeau allumé d'une main, dépose de l'autre une couronne de fleurs sur la tête de l'aînée des jeunes filles. Tout à fait à gauche, derrière le Satyre, deux belles jeunes femmes personnifient la Richesse et l'Harmonie: la première, vue de dos et ayant autour des hanches une magnifique draperie, porte des vases d'or, tandis que la seconde joue du tambourin. Enfin, un petit génie apporte à la femme nue, qui est assise au centre de la composition, une couronne de feuilles de chêne et un caducée, symboles des vertus civiques et de la prospérité commerciale.

Rubens offrit, dit-on, ce tableau à Charles Ier en 1630. On a prétendu qu'il s'y était représenté lui-même avec sa femme et ses enfants, pour faire allusion à la mission qui lui fut donnée de traiter à Londres des conditions de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Après la mort de Charles Ier, ce tableau devint la propriété des Doria, de Gênes, et fut désigné depuis sous ce titre: la *Famille de Rubens*. Acheté, en 1802, par M. Irvine, pour le comte de Buchanan, il fut cédé par celui-ci au marquis de Stafford moyennant 300 guinées; ce dernier en fit présent à la National-Gallery en 1828.

Ce chef-d'œuvre a été gravé par O.-J. Heath (*Stafford Gallery*), par W. Greatbach (pour l'Association des graveurs), par T. Garner (pour la *National-Gallery* de Jones) et par Réveil (*Galerie des arts et de l'histoire*, III, pl. 271).

Paix (RUE DE LA). La rue de la Paix, qui part de la place Vendôme pour aboutir boulevard des Capucines, en face du nouvel Opéra, est une des rues les plus monumentales et des plus majestueuses de Paris. Sur l'emplacement qu'elle occupe se trouvaient le couvent des Capucines, construit par ordre de Louis XIV en 1688, et ses vastes dépendances. Après une existence de cent ans (1790), ce couvent fut supprimé comme les autres, et ses bâtiments et dépendances devinrent biens nationaux. En 1792, ils furent destinés à la fabrication des assignats. L'ancien jardin du couvent, devenu public, servit, de 1797 à 1804, de promenade aux bourgeois du quartier, et des saltimbanques, des marchands de jouets et de gâteaux, des danseurs de corde ne tardèrent pas à s'y installer. Cela dura jusqu'en 1806, époque où Napoléon Ier fit ouvrir la rue de la Paix, qui porta d'abord son nom. En creusant les terres pour jeter les fondements des constructions monumentales qui devaient border la voie nouvelle, on rencontra les traces d'une voie romaine; on mit à jour le sarcophage d'un centurion romain, Ceius Agomarus; on découvrit enfin dans des vases d'airain des pièces d'or et d'argent aux effigies de Jules César, de Marc-Aurèle, de Trajan et de Titus. Afin d'encourager la construction des édifices dans la nouvelle rue, Napoléon affranchit d'impôts pendant quinze ans toutes les maisons qui s'y élèveraient et il accorda, en outre, de grandes facilités de payement pour les terrains. Ces encouragements atteignirent leur but et bientôt la rue Napoléon dressa ses belles constructions sur les deux côtés de la voie. Cette rue devint la rue de la Paix lors des événements de 1815. On peut dire que son histoire finit à cette époque, car que dire d'une rue qui ne se compose guère que d'hôtels meublés à l'usage des Anglais ou de riches et élégantes boutiques de bijouterie ou de tableaux? La rue Castiglione, dont l'histoire est inséparable de celle de la rue de la Paix, remonte à la même époque: elle ne diffère de celle-ci que par les élégantes arcades sur lesquelles s'élèvent ses constructions. Comme la rue de la Paix, elle a la spécialité des hôtels fréquentés par les étrangers riches. Elle forme avec la rue de la Paix et la place Vendôme un des plus beaux quartiers de Paris.

PAIX (Manuel GODOÏ, prince DE LA), ministre espagnol. V. GODOÏ.

PAIXHANS (Henri-Joseph), général français, né à Metz en 1783, mort en 1854. En sortant de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'artillerie (1803), prit part, sous l'Empire, aux campagnes d'Autriche, de Prusse, de Pologne, de Russie, contribua, en 1814, comme capitaine, à la défense des buttes Chaumont et de Belleville, puis fut successivement promu lieutenant-colonel (1825), colonel (1830), maréchal de camp (1840) et général de division (1848). De 1830 à 1848, Paixhans fut élu dans le département de la Moselle membre de la Chambre des députés et y prit fréquemment la parole, principalement dans les discussions relatives à l'armée et à la marine. Il fit, en outre, successivement partie du comité d'artillerie au ministère de la guerre, des commissions chargées de préparer la défense de la France, et ses opinions avaient un grand poids. Paixhans a acquis une réputation européenne par les réformes qu'il a introduites dans l'artillerie de siége et de marine. Après s'être livré à de profondes recherches sur l'emploi des projectiles creux, il inventa les canons obusiers qui portent son nom et à l'aide desquels on peut démanteler les places les plus fortes ou détruire les plus gros vaisseaux avec de petits navires. Il s'occupa beaucoup aussi des moyens de rendre les bâtiments capables de résister au choc des boulets. Dans un de ses ouvrages, établissant les données générales d'une batterie flottante, il indiqua, dès 1825, pour l'épaisseur des plaques de fer à employer, précisément celle dont on s'est servi dans les bâtiments de guerre qui attaquèrent Kinburn en 1855 et qui résistèrent parfaitement aux boulets de 24 de la forteresse russe. Ses principaux ouvrages sont: *Considérations sur l'état actuel de l'artillerie des places et sur les améliorations dont elle paraît susceptible* (1815, in-4°); *Nouvelle force maritime et application de cette force à quelques parties du service de l'armée de terre* (Paris, 1822, in-4°), écrit dans lequel il traite principalement de l'emploi des projectiles creux; *Expériences faites par la marine française sur une arme nouvelle; changements qui paraissent devoir en résulter sur le système naval* (Paris, 1825, in-8°); *Force et faiblesse militaires de la France* (Paris, 1830, in-8°); *Fortifications de Paris* ou *Paris doit-il être fortifié?* (Paris, 1834), etc.

PAJANÉLIE s. f. (pa-ja-né-lî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des bignoniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PAJEHU, rivière du Brésil, province de Pernambouc. Elle descend de la sierra de Ibiapaba, coule au S.-S.-E. et se jette dans le Saint-François, par la rive gauche, après un cours de 125 kilom.

PAJEHU-DE-FLORES, ville du Brésil (Pernambouc), bâtie près de la sierra Araripe, à peu de distance de la source du rio Pajehu; 3,000 hab. Son commerce consiste en manioc et en fruits du pays. Pajehu-de-Flores fut érigée au rang de ville le 15 janvier 1810.

PAJÉROS s. m. (pa-jé-ross). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat.

PAJOL (le comte Claude-Pierre), général et pair de France, né à Besançon en 1772, mort à Paris en 1844. Fils d'un avocat, il faisait ses études pour entrer au barreau lorsque éclata la Révolution de 1789. Pajol accueillit avec enthousiasme les idées nouvelles, s'enrôla en 1789 dans un bataillon du Doubs, sous les ordres du comte Louis de Narbonne, et devint sous-lieutenant en 1792. D'une rare intrépidité, il se distingua à Varny, à Francfort, à Limbourg, à Hochheim, fut attaché à Kleber comme aide de camp et devint capitaine en 1795 et chef de bataillon en 1796. Etant passé dans les hussards en 1797, il servit depuis lors avec un grand éclat dans la cavalerie, fit la campagne d'Helvétie sous les ordres de Masséna, qui le nomma chef de brigade (1799), puis celles [illegible] Rhin, d'Autriche (1805), et se fit remarquer particulièrement à Ulm, Léoben et Austerlitz. L'année suivante, Pajol prit part à la guerre contre la Prusse, obtint le grade de général de brigade en 1807, reçut le titre de baron en 1808 et se signala par sa bravoure à Eckmuhl, à Ratisbonne, à Essling et à Wagram. Pendant la campagne de Russie, Pajol, qui commandait l'avant-garde du 1er corps d'armée, se montra un général de cavalerie accompli et fit preuve d'autant d'intelligence que d'intrépidité. Il s'empara de Kowno, de Wilna, battit Bagration à Ochmiana, puis lui enleva tout son parc d'artillerie, reçut alors le grade de général de division (7 août 1812), fut grièvement blessé à M[illegible] et, dès [illegible] fut guéri, prit le commandement d'une division. Pendant la campagne de 1813, il combattit à Lutzen, à B[illegible], à [illegible], à Dresde, à Wachau, eut [illegible] et les côtes fracturées et [illegible] resta pour mort sur le champ de bataille. A peine en convalescence, Pajol fut mis à la tête de l'armée d'observation de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Il fit peu après des prodiges de valeur à Montereau (17 février 1814), où il exécuta une des plus belles charges qu'offrent les annales militaires, et Napoléon lui dit en lui remettant deux jours plus tard la croix de grand officier de la Légion d'honneur: « Si tous les généraux m'avaient servi comme vous, l'ennemi ne serait pas en France. » Louis XVIII, devenu roi, donna à Pajol le titre de comte et un commandement à Orléans. [illegible] cette ville lorsque Bonaparte débarqua de l'île d'Elbe. Il se mit à la tête de l'armée de la Loire, avec laquelle il se prononça contre les Bourbons, et fut nommé pair de France (2 juin 1815). Après la bataille de Waterloo, Pajol rétrograda sur Paris, suivit l'armée derrière la Loire et fut mis à la retraite (1816). Pendant toute la durée de la Restauration, il ne cessa de manifester son opposition au gouvernement. Lorsqu'il apprit la promulgation des ordonnances de juillet 1830, il se hâta d'accourir à Paris, se mit à la tête des insurgés, dirigea plusieurs attaques et précipita la retraite de Charles X, le 3 août, à la tête de l'expédition des Parisiens sur Rambouillet. Peu après, Louis-Philippe le nomma grand-croix de la Légion d'honneur (1830), commandant de la 1re division, puis pair de France (1831). Le général Pajol conserva son commandement jusqu'en 1842, époque où il fut mis la retraite. La ville de Besançon lui a érigé une statue, exécutée par un de ses fils. — Ce fils, le comte Charles-Pierre-Victor PAJOL, a suivi également la carrière des armes. Officier d'état-major, il fut chargé d'une mission au camp de Krasnoé-Selo en 1842, fit plusieurs campagnes en Afrique, prit part à la guerre de Crimée, devint colonel d'état-major en 1855, combattit en Italie, puis fut promu général de brigade. Pendant quelque temps, il a commandé la subdivision de Seine-et-Marne, puis il a servi pendant la guerre de 1870-1871 et est devenu général de division. Partageant les loisirs que lui laissaient ses devoirs militaires entre les beaux-arts et les lettres, il s'est fait connaître comme sculpteur en exécutant notamment la statue en pied de son père qu'on voit à Besançon, la statue équestre de Napoléon Ier, qui fut placée sur le pont de Montereau, et, comme écrivain, en publiant: *Pajol* (1874, 3 vol., avec atlas), ouvrage dans lequel il raconte la vie de son père et l'histoire des guerres auxquelles il a pris part. — Son frère puîné, M. Louis-Eugène-L[illegible] PAJOL, [illegible] la cavalerie. Colonel de cuirassiers en 1858, il devint, sous l'Empire, général et aide de camp du chef de l'Etat.

PAJON (Claude), sieur DE LA DURE, théologien protestant français, né à Romorantin en 1626, mort à Carré, près d'Orléans, en 1685. A vingt-quatre ans, il devint pasteur à Marchenoir. « Pajon avait, dit Bayle, une grande netteté d'esprit et une adresse merveilleuse à se servir de toutes les armes de la logique, soit pour démêler le faible d'un faux raisonnement, soit pour bien fortifier une preuve. » Ces talents le mirent promptement en évidence. En 1665, prêchant devant le synode de l'Anjou, il émit quelques opinions particulières sur la prédestination et la grâce. Les calvinistes zélés s'en offusquèrent; cependant il fut [illegible] mur, l'année suivante. Mais l'orthodoxe Jurieu fit tant et si bien que le synode de l'Anjou crut devoir ex[illegible] de [illegible]. Le [illegible] innocent des erreurs qu'on lui imputait; toutefois, [illegible] théologiques, il se démit de ses fonctions et se [illegible] à Orléans [illegible] 1677, Jurieu, qui ne l'avait point oublié, parvint à faire condamner sa doctrine par l'Académie de Sedan [illegible] Pajon voulut se défendre, mais on le lui défendit, sous prétexte [illegible] ger son hérésie. [illegible] l'Eglise réformée [illegible] provinces de ses [illegible] en 168. contre [illegible] Tendiciens, après [illegible] Nantes, ses deux [illegible] esme. Quel était [illegible] rendu coupable aux yeux de l'intolérant Jurieu? Il avait [illegible] prédestination [illegible] grâce agit [illegible] ni d'une manière irrésistible. L'âme [illegible]; elle trouve dans les Ecritures [illegible] vérités dont elle a be[illegible] elle [illegible] [illegible] in-12).

PAJON (Henri), littérateur et jurisconsulte, né à Paris, mort [illegible] [illegible] ouvrages suivants: [illegible] (1740, 2 vol. in-12); [illegible] (1742, in-12); [illegible] d'Hi[illegible] (174[illegible]) [illegible] (1745, 2 v[illegible]) [illegible] Nouvelles [illegible] et vers (17[illegible]) [illegible] in-12).

PAJON DE MONCETS (Louis-Esau), théologien protestant, né à Paris en 1725, mort à Berlin en 1796. Après avoir exercé les fonctions pastorales à Bernau et à Leipzig, il se fixa en 1763 à Berlin, où il devint conseiller privé, conseiller de consistoire et pasteur de l'Église française. Il a publié plusieurs de ses sermons et donné des traductions de l'allemand, savoir : les trois premiers volumes de la *Géographie* de Büsching (1768-1769, 14 vol. in-8° ; *Leçons de morale* de Gellert, accompagnées des *Réflexions sur la personne et les écrits de l'auteur*, par Ch. Garve, trad. aussi de l'allemand (Leipzig et Paris, 1772, 2 vol. in-8°); le *Livre élémentaire* de Basedow (Berlin, 1774, 3 vol. in-8°, fig.); *Léonard et Gertrude* ou *les Mœurs villageoises, etc.*, de H. Pestalozzi (Berlin, 1783, in-8°; Lausanne et Paris, 1784, 2 vol. in-12). Comme éditeur, Pajon a donné l'*Histoire de la Réformation* d'Isaac de Beausobre (Berlin, 1786, 4 vol. in-8°).

PAJON DE MONCETS (Pierre-Abraham), médecin français, frère du précédent, né à Blois, mort vers la fin du siècle dernier. Il devint médecin de l'Hôtel de ville de Paris, membre de l'Académie de Châlons-sur-Marne et de la Société d'agriculture d'Orléans. Outre des articles publiés dans des journaux scientifiques, on lui doit, entre autres écrits : *Dissertation sur la petite vérole et l'inoculation, dans laquelle on prouve que cette maladie n'est pas dangereuse* (Paris, 1758, in-12); *De l'origine des appariteurs de l'Université et de leurs masses* (Paris, 1782, in-12); *Orationes in diversis facultatis medicæ artibus habitæ* (Paris, 1776, in-8°).

PAJONISME s. m. (pa-jo-ni-sme — du nom de *Pajon*, le fondateur). Hist. relig. Doctrine sur la grâce professée par Pajon, ministre protestant à Orléans au XVIIe siècle.

PAJONISTE s. m. (pa-jo-ni-ste — du nom de *Pajon*). Hist. relig. Sectateur du pajonisme.

— **Encycl.** Les *pajonistes* étaient soumis, disaient-ils, aux décisions du synode de Dordrecht, mais on les accusait de pencher du côté des arminiens et de se rapprocher des opinions des pélagiens. Repoussant la doctrine de la prédestination absolue, ils enseignaient que le péché originel avait beaucoup plus influé sur l'entendement de l'homme que sur sa volonté; qu'il restait à celle-ci suffisamment de force pour embrasser la vérité, dès qu'elle lui était connue, et se porter au bien sans qu'il fût besoin d'une opération immédiate du Saint-Esprit. Après la mort de Pajon, la doctrine *pajoniste* fut soutenue et répandue par Isaac Papin, son neveu, qui eut à la défendre contre les violentes attaques de Jurieu, qui la fit condamner à Rotterdam, dans le synode de Wallon, en 1687, et à La Haye en 1688.

PAJOT (Charles), médecin, né à Paris en 1816. Lorsqu'il se fit recevoir docteur à Paris en 1842, il avait déjà publié dans la *Gazette des hôpitaux* le compte rendu de la clinique de Velpeau. L'année même de son doctorat, il fit paraître dans le même journal l'histoire des fractures, et, en 1843, celle des maladies des yeux, d'après le même professeur. Il publia aussi un grand nombre d'observations recueillies dans les services de Cruveilhier, Andral et Rayer. En 1845, il ouvrit deux cours particuliers d'accouchements, l'un pour les élèves sages-femmes, l'autre pour les étudiants en médecine. En 1850, il fut chargé d'un cours d'accouchements à la Faculté, se fit recevoir agrégé en 1853 et fut nommé professeur le 20 décembre 1863. Le docteur Pajot est un professeur habile, spirituel et savant, dont le cours est très-suivi. Depuis plusieurs années, il travaille à un *Traité d'accouchements*, en collaboration avec le docteur Dubois. Indépendamment d'articles insérés dans la *Gazette médicale des hôpitaux*, dans les *Célébrités médicales contemporaines*, etc., et de nombreux *Mémoires* sur diverses parties de la science, on lui doit : *Sur les acéphalocystes du foie* (1842); *Des lésions traumatiques du fœtus dans l'accouchement* (1853), sa thèse d'agrégation; *De la céphalotripsie répétée sans tractions* (1863, in-8°), etc.

PAJOT (Louis-Léon), comte d'Ons-en-Bray. V. ONS-EN-BRAY.

PAJOT (Marie-Anne), marquise de Lassay. V. LASSAY (marquise de).

PAJOT DE SAINTE-CROIX, orientaliste français, né en 1811, mort en 1844. Il s'est fait connaître par des articles insérés dans la *Revue de l'Orient* et par la traduction, sur le texte arabe, des *Mille et un jours* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°).

PAJOU (Augustin), célèbre statuaire français, né à Paris en 1730, mort dans la même ville en 1809. Ce maître, qui a rempli de son nom toute la fin du XVIIIe siècle, n'a plus aujourd'hui la haute notoriété dont il jouissait parmi ses contemporains. Mais, malgré la différence qui sépare nos appréciations de celles d'alors, il nous faut reconnaître que Pajou fut l'un des créateurs de la grande manière moderne, dont Rude et David d'Angers sont l'expression la plus complète. Son talent, d'ailleurs, est resté hors ligne, malgré quelques défaillances. Aussi faut-il non-seulement rendre hommage à sa valeur réelle, mais encore mesurer avec soin l'étendue de son influence sur l'art français. Ce côté, le plus intéressant de la personnalité de Pajou, a été négligé par ses meilleurs biographes.

D'une famille pauvre (il était fils d'un ornemaniste sur bois du faubourg Saint-Antoine), Augustin Pajou était destiné à n'être qu'un simple ouvrier. Mais ses aptitudes peu communes le signalèrent à l'attention de quelques amateurs pour lesquels son père travaillait; ils eurent foi en son avenir et se chargèrent de son éducation. Pajou, placé par eux chez Lemoyne, dont l'atelier était alors fort connu, fit des progrès si rapides, si brillants, qu'il fut regardé bientôt comme un *enfant prodige*. Enfant, c'était le mot; car il avait quinze ans; prodige, il le fut vraiment quand il obtint le premier grand prix de l'Académie en 1748, âgé de dix-huit ans seulement. Le public, si peu soucieux d'habitude de ces succès intimes, s'en émut grandement et combla le jeune statuaire de commandes. Cet engouement aurait pu avoir de désastreuses conséquences, si l'artiste s'y était livré complètement. L'argent facilement gagné eût étouffé chez lui l'amour du grand art, et il ne serait pour nous qu'un praticien habile, maintenant ignoré; mais, après avoir fait quelques bustes qu'il ne pouvait refuser, deux ou trois terres cuites et des bas-reliefs sans importance, Augustin eut le courage de s'arracher, malgré sa pauvreté, à cette vogue lucrative, et d'aller chercher en Italie les éléments plus sérieux qui font les artistes véritables. Il y passa douze années en études profondes et diverses, de nature à féconder les germes de sa puissante organisation. Il n'avait pas à développer que son talent de statuaire; il lui fallait de plus se donner une éducation littéraire en harmonie avec l'élévation de ses idées. Or, Pajou savait à peine lire et écrire à son départ pour l'Italie. Que l'on juge de ses efforts et de sa persévérance, en songeant qu'à son retour il était l'un des hommes les plus familiers avec les classiques grecs et latins. C'est à la fin de 1759 qu'il vint s'installer avec toute sa famille à Paris. En janvier 1760, il présentait au concours, pour une place d'académicien, le *Pluton qui tient Cerbère enchaîné*. On sait le maniérisme qui dominait l'art français à cette époque, et dont Boucher et Watteau, malgré leur beau talent, n'avaient pu détruire la caractère puéril. On peut donc s'imaginer l'impression profonde que devait produire cette mâle sculpture, où le réalisme de l'exécution s'élevait comme une protestation énergique contre toutes les idées reçues. Nous n'ignorons certes pas que ce groupe a été vingt fois dépassé par David d'Angers et d'autres; mais, à l'époque où il parut, il était plus remarquable, avec ses imperfections, que ne le furent plus tard, avec tout leur éclat, les chefs-d'œuvre de la sculpture française. Isolez une œuvre d'art du temps qui l'a vue naître, et vous n'en saurez point l'entière valeur. Il faut donc le replacer dans son cadre de 1760, pour comprendre ce qu'il y avait de hardiesse, de puissance et d'originalité dans ce *Pluton* un peu lourd, un peu mou, un peu grossier, qui provoqua à la fois l'admiration et la stupeur. Et si l'on a quelque surprise de voir tout un public ravi d'une création qui aurait dû froisser ses goûts, on sera forcé de convenir que la masse, même dépravée, possède une sorte de criterium pour juger le bon et le mauvais, en art comme en littérature. Pajou eut donc pour lui la majorité du public, et les vrais amateurs en petit nombre. La presse lui fut hostile; mais la cour, chose bizarre, le défendit contre les attaques ardentes, passionnées, dont parle Joachim Lebreton dans la *Notice historique* consacrée à ce maître. Oui, le roi et ses maîtresses vinrent poser devant le statuaire qui se montrait si peu courtisan dans son impitoyable réalisme. L'artiste travaillait avec autant de prestesse que de sûreté; on ne compte pas moins de deux cents morceaux assez réussis qui appartiennent à cette phase première de son existence artistique. Ce sont : des bas-reliefs décoratifs; des statuettes de marbre, de bronze et d'argent, etc., tous morceaux de sculpture familière et purement décorative. Plus tard, et avant que Louis XVI lui eût ouvert les portes du grand art, de la sculpture monumentale, Pajou exécuta le *Fronton de la cour du Palais-Royal*, quelques hauts reliefs au Palais-Bourbon et à la cathédrale d'Orléans, et un groupe, l'*Impératrice Élisabeth décorant la princesse de Hesse*, qui se trouve à l'Académie des arts de Saint-Pétersbourg.

L'ordonnance de Louis XVI, qui prescrivit d'élever des statues à tous les grands hommes de la France, offrit au sculpteur l'occasion de se manifester dans toute sa puissance. Pajou exécuta celles de Descartes, de Turenne, de Pascal, de Bossuet et de Buffon. Son *Descartes*, qui parut le premier, ne réalisa pas l'espoir que l'on avait conçu; mais son *Bossuet* et son *Pascal* sont admirables. « Peu d'artistes, dit M. Bellier de La Chavignerie, ont su tirer un si heureux parti de la forme de nos vêtements si ingrate. Ce mérite se fait surtout remarquer dans les figures de Turenne, de Bossuet, de Pascal, et ces deux dernières statues peuvent être rangées parmi les plus belles productions de cette époque. Pajou excellait dans les bustes; celui de Mme Du Barry, qu'on voit au musée du Louvre, est justement regardé comme un chef-d'œuvre. »

Nous n'en pouvons dire autant de la *Psyché*, grande figure motivée que l'auteur caressa longtemps d'un ciseau amoureux et qu'il n'a pas réussie. La postérité a pleinement ratifié les critiques assez vives et fort justes, d'ailleurs, qui accueillirent cette statue. Elle n'est pas cependant si mauvaise qu'on le pourrait croire. C'est une étude d'après nature, d'un réalisme plein de sincérité. On ne peut donc blâmer que le choix du modèle. Pourquoi l'auteur, dont le goût était si sûr, a-t-il choisi pour modèle une femme de formes communes? C'était, dit-on, une fille à la mode. Mais il fallait que Pajou en fût vraiment amoureux pour la voir avec des yeux si indulgents. C'est peu après ce dernier travail que parut l'*Amour dominateur des éléments*, figure de plomb grande comme nature, commandée par Mme la duchesse de Mazarin. Cette œuvre intéressante et d'un joli sentiment n'avait pas assez d'importance, néanmoins, pour faire oublier la malheureuse *Psyché*. Mais l'artiste comptait déjà assez de succès dans sa brillante carrière pour n'avoir pas à redouter les défaillances qui frappent les plus vaillants esprits. Une occasion lui permit de remonter bientôt à la place éminente qu'il avait conquise. Nous voulons parler de la *Fontaine des Innocents*, de sa reconstruction sous la forme de monument isolé et de la part énorme que Pajou prit à ce travail difficile entre tous. Il ne s'agissait pas moins, entre autres détails du plan nouveau, que d'ajouter *trois figures* aux *cinq* merveilleuses *Naïades* de Jean Goujon. Quel est celui de nos maîtres d'à présent qui oserait aborder une tâche pareille? Pajou s'en est tiré avec un rare bonheur. Ses *Naïades*, que l'on peut aujourd'hui comparer aisément à celles du grand sculpteur, ne leur sont pas trop inférieures, tant au point de vue du caractère qu'à celui du mérite intrinsèque des formes et du modelé. Elles prennent rang parmi les meilleures productions du maître.

Le résultat heureux de cette entreprise valut à Pajou un succès éclatant et mérité; mais ce fut le dernier de sa carrière; l'artiste mourut en 1809, accablé de tristesse et d'infirmités. Directeur du cabinet des antiques du roi, il était aussi membre de l'Institut depuis sa fondation. A la création du *Musée français*, son œuvre y fut gravé avec soin par les meilleurs artistes. C'est là seulement qu'on le trouve complet. — Ce fut la femme de Pajou qui, avec Mme Moitte, provoqua les femmes artistes à imiter le patriotisme des dames romaines, lors des événements de la Révolution. Le 7 septembre 1789, réunies au nombre de cent trente, sur l'initiative de ces deux citoyennes, elles firent le sacrifice de leurs pierreries et de leurs bijoux, et une députation de vingt-deux d'entre elles les présenta à l'Assemblée comme don patriotique.

PAJOU (Jacques-Augustin-Catherine), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1766, mort dans la même ville en 1828. Il étudia son art dans l'atelier de Vincent, exposa, de 1791 à 1822, un assez grand nombre d'œuvres et obtint, en 1812, une médaille d'or pour son tableau représentant *Napoléon accordant à Mlle de Saint-Simon la grâce de son père*. Parmi les compositions de cet artiste, nous citerons : le *Départ de Régulus pour Carthage* (1793); *Œdipe maudissant Polynice* (1804); la *Mort du général Desaix; Marie-Antoinette transférée à la Conciergerie* (1817), etc.

PAJSBERGITE s. f. (paj-bèr-ji-te — de *Pajsberg*, nom de lieu). Minér. Variété de rhodonite ou manganèse rose, ainsi appelée parce qu'on la trouve à Pajsberg, en Suède.

PAK s. m. (pak). Mamm. Un des noms du PACA.

PAKA (NEW-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle de Bidschow, à 30 kilom. N. de Neu-Bidschow, sur la Moleschka; 3,000 hab.

PAKAGAMA, petit lac des Etats-Unis, entre les territoires du Nord-Ouest et de Missouri, formé par le Mississipi. Ce lac donne son nom à une cataracte que le fleuve forme un peu au-dessous.

PAKANATTYS (les), tribu nomade de l'Inde méridionale, que l'on rencontre principalement dans le Mysore et le nord-ouest du Karnatic. Ils faisaient partie, dans l'origine, de la tribu des Gollavahrous ou bergers, et ils se livraient à l'agriculture. Ils se séparèrent des Gollavahrous, il y a deux siècles environ, à la suite d'une insulte grave qu'un de leurs chefs reçut du gouverneur de la province où ils vivaient et dont ils ne purent obtenir la réparation; ils ne crurent pouvoir mieux se venger qu'en désertant tous en masse la province et en abandonnant entièrement les travaux de l'agriculture. Depuis ce temps, ils n'ont jamais eu l'idée de reprendre leur ancien genre de vie, et il errent sans cesse d'un lieu à un autre sans se fixer nulle part. Cette tribu comprend environ 2,000 familles, dont une partie parcourt le Télinga, et l'autre le Mysore. Bien que les individus qui la composent aillent toujours par bandes, le vol et le pillage sont inconnus parmi eux, et si quelqu'un s'en rendait coupable, il serait très-sévèrement puni. Ils sont tous plongés dans la plus grande misère; les plus aisés possèdent quelques buffles et quelques vaches dont ils vendent le lait. La plupart sont herboristes et, dans les différents pays qu'ils parcourent, ils font des collections de plantes, de racines et de substances médicinales ou propres à la teinture, ou employées comme médicaments pour les chevaux et les vaches; ils vendent ces simples à des marchands épiciers, et ce petit trafic les aide considérablement à vivre; ils suppléent à ce qui leur manque par la chasse, la pêche, la mendicité et le charlatanisme. Quand il ne leur reste pas d'autre ressource, ils envoient leurs femmes se prostituer. Les Pakanattys ont leurs coutumes et leurs usages particuliers; ils forment une petite république tout à fait indépendante, se gouvernant par des règlements qui lui sont propres. Les chefs, élus et destitués à la pluralité des voix, sont chargés, pendant tout le temps que dure leur autorité, de faire exécuter les règlements, de terminer les différends et de faire punir les délits et les crimes; mais quelque énormes que soient ces derniers, ils n'emportent jamais la peine de mort ni la mutilation. Ils exposent seulement le coupable à subir des amendes pécuniaires, de sanglantes flagellations ou autres corrections corporelles. Errant sans cesse d'un pays à un autre, ces familles vagabondes ne payent aucun tribut au gouvernement. Les Pakanattys, quelque inoffensifs qu'ils soient d'ailleurs, n'en sont pas moins odieux aux autres castes, à cause du genre de vie qu'ils mènent, du peu de cas qu'ils font de la plupart des pratiques religieusement observées partout ailleurs, et aussi à cause des vices grossiers auxquels ils s'abandonnent, particulièrement de leur gloutonnerie. Les Pakanattys parlent la langue télinga.

PAKANG, ville de l'Indoustan, sur le flanc méridional des monts Himalaya; marché très-important.

PAKAO, territoire du Sénégal, sur la rive droite de la Casamance.

PAK-CHOÏ s. m. (pa-kcho-i — mot chinois). Bot. Espèce de chou, originaire de la Chine, et qui n'est peut-être qu'une variété du pé-tsaï : *Le* PAK-CHOÏ *bien développé est un très-beau et assez bon légume.* (Bon Jardinier.)

PAKEL s. m. (pa-kèl). Moll. Coquille du genre pourpre, rangée autrefois parmi les buccins.

PAKENHAM, ville du royaume de Siam, sur une des branches du Bankok, à 8 kilom. du golfe de Siam. Les maisons, bâties sur pilotis, s'étendent le long du fleuve.

PAK-FUNG ou **PAKFONG** s. m. (pa-kfongh). Métall. Autre orthographe de PACKFOND.

PAKHRA, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le district de Véreïa, près de Chélimovo, baigne le district et la ville de Podol et se jette dans la Moskova, par la rive droite, après un cours de 80 kilom.

PAKINGTON (sir John Somerset), homme d'Etat anglais, né à Powick-Court, comté de Worcester, en 1799. Après avoir fait ses études à Oxford, il s'occupa de l'administration des biens considérables que sa famille possédait au lieu de sa naissance, y fut nommé juge de paix et prit une part très-active aux affaires locales du comté. En 1830, il hérita de l'importante fortune de son oncle, sir John Pakington, et dut prendre le nom de ce dernier. Cet héritage, joint à ce qu'il possédait déjà, le rendit propriétaire du bourg de Droitwich, par lequel il se fit élire au Parlement en 1837. Il y siégea dans les rangs du parti conservateur avancé et fut un des partisans les plus dévoués de sir Robert Peel, qui lui fit obtenir, en 1842, le titre de baronnet. Cependant, la suppression des droits sur les céréales, dans le maintien desquels il voyait, comme tous les grands propriétaires fonciers, une question de vie ou de mort pour la classe propriétaire, trouva en lui un adversaire obstiné, et il le combattit, dès lors, au premier rang des protectionnistes, à côté de Bentinck et de Disraeli. Lorsque, en 1852, son parti parvint au pouvoir, il reçut, dans le nouveau cabinet, le portefeuille du département des colonies. Bien qu'il ne se fût jamais occupé des affaires d'intérêt colonial et que son élévation à ce poste lui attirât de nombreuses railleries, il remplit cependant ces fonctions non sans habileté et mérita la reconnaissance des populations coloniales en s'abstenant systématiquement d'intervenir dans leur administration locale. Le cabinet ayant été dissous en décembre 1852, sir John Pakington reprit sa place sur les bancs de l'opposition, où il se montra cependant plus modéré qu'auparavant. Il s'occupa surtout des améliorations à apporter dans l'enseignement du peuple et fit, à ce sujet, dans le Parlement, une motion qui éveilla les craintes des vieux membres du parti tory. Sir Pakington n'en fut pas moins appelé à faire partie du ministère conservateur qui se reforma en février 1858 sous la présidence de lord Derby et dans lequel il entra avec le titre de lord de l'amirauté. Il déploya dans ces fonctions une activité pratique que ses adversaires eux-mêmes ne purent s'empêcher de reconnaître, mais qui fut interrompue par la chute du ministère en juin 1859. Lorsque lord Derby forma, pour la troisième fois, en juillet 1866, un nouveau cabinet, il y fut encore appelé comme administrateur de la marine et échangea ce portefeuille contre celui de la guerre, lors de la reconstruction partielle du cabinet.

en mars 1867. Il conserva ces fonctions jusqu'à la fin de 1868.

PAKLAKEN s. m. (pa-kla-kain). Comm. Sorte de crêp, que le commerce français tirait anciennement d'Angleterre : *Les* PAKLAKENS *s'expédient habituellement en blanc et non teints.* (Savary.)

PAKPETEN ou **ADJODIN**, ville de l'Indoustan, dans le Lahore, sur une île formée par la Gorrah. C'est le lieu de sépulture du saint mahométan Cheykh-Feryd-ed-dyn-Cheker-Gundjy, auquel on attribue de nombreux miracles et dont la tombe attire un grand concours de pèlerins.

PAKRACZ, bourg de l'empire d'Autriche, dans l'Esclavonie, comitat et à 47 kilom. N.-O. de Posega, sur la petite rivière de Pakra, affluent de la Save; 1,000 hab. Évêché grec orthodoxe. Récolte et commerce de vins.

PAKS, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 25 kilom. N. de Tolna, sur la rive droite du Danube; 8,700 hab. Récolte et commerce important de vins.

PAL s. m. (pal — lat. *palus*, mot qui se rapporte au même radical que *paxillus*, gr. *passalos*, ferme, fort, savoir la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, d'où le grec *pêgnumi*, fixer, affermir, latin *pago*, *pango*, gothique *fahan*, lithuanien *paszan*). Pieu aiguisé par l'un des bouts, et ordinairement destiné à être fiché en terre. ‖ Pl. PALS. L'Académie admet aussi le pluriel PAUX.

— *Supplice du pal*, Supplice qui consiste à enfoncer un pieu dans le corps du condamné, le plus souvent par le fondement, et à laisser mourir le condamné dans cet état.

— Art milit. Pieu dont les soldats romains étaient munis pour l'employer à faire des palissades. On a donné de même des pieux destinés à un usage quelconque dont on a muni quelquefois les soldats des armées modernes.

— Techn. Gros ringard. ‖ Planche garnie de dosses, servant à faire des batardeaux.

— Agric. Outil de fer avec lequel on fait des trous en terre, pour y placer de jeunes plantes.

— Ichthyol. Nom vulgaire du mulandre dans quelques localités.

— Blas. Pièce honorable qui se pose perpendiculairement et qui, lorsqu'elle est seule, occupe le tiers de l'écu : *De Vallée : D'azur, au* PAL *d'argent, accosté de deux aigles d'or.* ‖ *En pal*, Se dit d'un meuble de longueur qui est posé dans le sens du pal, contre l'usage ordinaire, qui est de le mettre en fasce; se dit aussi de trois menus meubles qui sont disposés l'un au-dessus de l'autre, de la même manière, les animaux exceptés : *De Solano : D'or, à trois croisettes de gueules, posées* EN PAL.

— Encycl. *Supplice du pal.* Le supplice du *pal* ou empalement, un des plus horribles que la cruauté humaine ait inventés, consiste à embrocher le condamné avec une tige de bois dont on fait pénétrer la pointe par le fondement. Pour empaler, on couche le patient par terre sur le ventre, les jambes attachées de façon qu'elles soient très-écartées, les mains liées derrière le dos et, afin de l'empêcher de faire des mouvements qui gêneraient le bourreau dans l'accomplissement de ses fonctions, on lui endosse un bât d'âne sur lequel s'assied un des aides. Après avoir préalablement préparé les voies avec de la graisse, le bourreau saisit le *pal* des deux mains, l'enfonce aussi profondément qu'il peut le faire, puis, s'aidant d'un maillet, il le fait pénétrer d'environ 0m,50 à 0m,60. Ensuite le *pal* est dressé et planté en terre et le patient est abandonné à lui-même. N'ayant rien pour se retenir, le malheureux est entraîné sans cesse par le poids de son corps, qui fait pénétrer de plus en plus le *pal*, si bien que celui-ci finit par sortir soit par l'aisselle, soit par la poitrine, soit par le ventre. La mort est loin de venir promptement terminer les souffrances atroces du supplicié. On cite des malheureux qui ont vécu jusqu'à trois jours dans cette position; mais la rapidité de la mort est très-variable et dépend de la constitution de l'individu et surtout de la direction donnée au *pal*. Ce fait s'explique très-facilement. En effet, par un raffinement de cruauté épouvantable, on a soin que la pointe du *pal* ne soit pas très-aiguë, mais bien un peu arrondie; car, s'il en était autrement, la pointe, transperçant tous les organes qui sont sur son passage, déterminerait promptement la mort; mais la tige étant arrondie, au lieu de transpercer les organes, les refoule, les déplace et ne pénètre que dans les tissus lâches. Ainsi, les grands appareils vitaux n'étant que fort peu lésés, la vie peut s'entretenir encore pendant quelque temps, malgré les souffrances épouvantables que cause la compression des nerfs. La direction donnée au *pal* influe aussi beaucoup sur la durée de la vie; car il est bien évident que, si, au lieu d'être enfoncé dans le sens de l'axe du corps, il pénètre un peu obliquement, au lieu de venir sortir par la poitrine ou l'aisselle, il ne fera que traverser l'abdomen; alors, ne pénétrant pas dans la cavité thoracique, il ne peut léser les organes indispensables à la vie, et l'existence peut se prolonger beaucoup plus longtemps que dans le cas contraire. Un des exemples les plus curieux de ce cas est celui de Nisko, qui, après avoir essayé de chasser les Turcs de l'île de Candie, fut battu, fait prisonnier et condamné par le vice-roi Cuperli à être empalé. Ce malheureux resta vivant pendant trois jours. Voyant passer le vice-roi, qui venait insulter à son malheur, il lui dit ironiquement : « Seigneur, puisque tu es si clément, fais-moi donc tirer un coup de mousquet pour que cela finisse tout de suite. » Mais le farouche Cuperli ne lui accorda pas cette grâce, et le malheureux aurait peut-être vécu quelques heures de plus, si une personne charitable n'eût cédé à ses prières et ne l'eût étranglé pendant la nuit.

Ce supplice fut pratiqué dès la plus haute antiquité chez les peuples de l'Orient. Néron chercha à l'introduire dans la pénalité romaine et fit empaler plusieurs chrétiens. Il a été mis en usage chez différents autres peuples. Les premiers habitants d'Haïti punissaient le vol de l'empalement. Il est encore en usage maintenant en Turquie, en Perse, dans le royaume de Siam. Les Turcs sont si persuadés qu'un homme coupable d'un crime entraînant la peine du *pal* est indigne d'être musulman, que, au moment où le malheureux est en proie aux douleurs les plus épouvantables, ses coreligionnaires, ses amis, ses parents même viennent l'insulter et le frapper. Il a aussi existé en Russie une sorte d'empalement qui se faisait par le côté; mais ce supplice, qui était beaucoup moins horrible que le *pal* turc, car la tige, transperçant les poumons, le foie ou le cœur, déterminait promptement la mort, fut aboli par l'impératrice Élisabeth.

— Blas. Le *pal* est une des neuf pièces dites honorables. Il est posé verticalement; il occupe en largeur, étant seul, deux parties des sept de la largeur de l'écu. Lorsqu'il y a deux *pals*, l'écu est divisé en cinq espaces égaux par cinq lignes verticales; chaque *pal* a une partie deux cinquièmes de largeur; les trois vides de même proportion forment le champ. Quand il y a trois *pals*, la division de l'écu se fait par six lignes verticales à distances égales; les *pals* ont alors une partie en largeur. Lorsqu'il y a un plus grand nombre de *pals*, ils se nomment *vergettes*. Le *pal* est une marque de juridiction, et c'est ce qui l'a introduit dans les armoiries.

Du Cange fait dériver *pal* de *pallea*, qui signifiait un tapis ou pièce d'étoffe de soie. Il dit que les anciens nommaient *pales* les tapisseries qui couvraient les murailles; qu'elles étaient d'étoffes d'or et de soie cousues alternativement, un lé d'étoffe d'or, un le d'étoffe de soie; il ajoute que les anciens disaient *paler* pour tapisser et que, de là, on doit tirer l'origine des mots *pal* et *palé*; effectivement, on voyait encore au XVIIIe siècle, dans quelques châteaux, de vieilles tapisseries d'étoffes d'or et de soie par bandes verticales qui imitent parfaitement le *palé* des armoiries.

Suivant quelques héraldistes, le *pal* représente la lance du chevalier.

On appelle un écu *palé* quand il est également chargé de *pals* de métal et de couleur, et *contre-palé* se dit lorsque l'écu est coupé et que les demi-*pals* du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différents en leur rencontre, de sorte que, si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous doit être de couleur.

Il y a des *pals abaissés, accostés, adextrés, aiguisés, alaisés; pals-bandes, bandés, bordés, bretessés, brochants, cablés, chargés, chevronnés; pals-chevrons, cousus, componés, cotices, coupés, denchés, échiquetés, écotés, emanchés, engoulés, engrêlés; pals-fasces, fichés, flamboyants, frettés, fuselés, losangés, maçonnés, nébulés, ondés, papelonnés, partis, pattés, resarcelés, remplis, retraits, treillissés, vairés, vivrés,* etc., etc.

PAL-DE-CHALENÇON (SAINT-), bourg de France (Haute-Loire), cant. de Bas-en-Basset, arrond. et à 38 kilom. d'Yssengeaux, sur la rive gauche d'un affluent de l'Ance; pop. aggl., 654 hab. — pop. tot., 2,222 hab. Fabrication de lacets de soie et de dentelles; commerce de bestiaux, beurre et fromages.

PAL-DE-MONS (SAINT-), bourg de France (Haute-Loire), cant. de Saint-Didier-la-Séauve, arrond. d'Yssengeaux, sur un affluent de la Dunière; pop. aggl., 508 hab. — pop. tot., 2,444 hab. Commerce de bétail, beurre et ... Aux environs, ruines du château de Chanteloube.

PALA s. m. (pa-la). Ichthyol. Un des noms vulgaires du lavaret.

PALABRES s. f. pl. (pa-la-bre — espagn. *palabras*, paroles). Présents que les ... font aux petits rois de la côte d'Afrique, pour se maintenir avec eux en bonne intelligence. ‖ Conférence dans laquelle on offre ces présents.

— Fam. Discours long et pompeux.

PALACIO GOMEZ (Francisco DEL), écrivain espagnol, né à León vers 1815. Il est devenu directeur de l'enseignement à l'hospice de Léon et membre de la société économique et de la commission d'instruction primaire de la même ville. On a de lui : *Paroles remarquables des hommes célèbres de l'antiquité, Contes de Fénelon pour les enfants*, traduits du français, ... a été couronné ... école des mœurs ... *Barcelona*; le *Magnétiseur*. Disciple de M. Cubi y Soles, phrénologue très-connu en Espagne, il a écrit plusieurs *Opuscules* sur le magnetisme et le somnambulisme.

PALACIOS-DE-CAMPOS, bourg d'Espagne, province et à 30 kilom. N.-O. de Valladolid, dans un terrain marécageux, près de la rive gauche du Sequillo; 900 hab. Les Français, sous les ordres du maréchal Bessières, y défirent, en 1808, les Espagnols commandés par le général Cuesta.

PALACIOS-RUBIOS (Juan LOPEZ DE), jurisconsulte espagnol, né dans la province de Salamanque vers 1480. Il était juge près la cour souveraine de Valladolid, lorsque Ferdinand le Catholique le chargea de prendre part à la réforme des lois dites de Toro. Palacios-Rubios a composé un *Traité de l'héroïsme militaire* (1524, in-4o). — Son frère, Michel LOPEZ DE PALACIOS DE SALAZAR, a composé en latin des commentaires sur le traité *De anima* d'Aristote et sur diverses parties de l'Écriture, notamment *Sur les quatre livres des sentences* (Salamanque, 1574-1579, 6 vol. in-fol.).

PALACIOS Y RODRIGUEZ (Joachim), médecin espagnol, né à Séville en 1815. Reçu docteur dans sa ville natale en 1840, il prit, six ans plus tard, le titre de licencié de la Faculté des lettres. Il a occupé successivement les chaires de thérapeutique, de matière médicale, de médecine légale, d'anatomie générale et descriptive, enfin de géographie et d'histoire universelle. Il a, en outre, été pendant longues années directeur de l'institut qui dépend de cette université. Indépendamment d'une foule d'articles insérés dans plusieurs feuilles médicales et littéraires, la *Biblioteca medica sevillana*, la *Revista medica sevillana*, la *Revista medica andaluza* et la *Revista de ciencias, literatura y artes*, on a de lui deux ouvrages importants : *Manuel pratique pour l'étude des saignées* (Séville, 1846) et *Traité élémentaire de géographie astronomique, physique et politique ancienne et moderne* (1857, 3e édit.).

PALACKY (Franz), historien allemand, né à Hodslavice (Moravie) en 1798. Son père, maître d'école de village, l'envoya terminer ses études au collége de Presbourg, où il eut pour condisciple le poëte Kollar, dont il devint l'ami. Palacky fut ensuite précepteur des enfants d'un noble viennois et publia, dans la capitale de l'Autriche, ses *Éléments de la poésie bohême* (1817), en collaboration avec P.-J. Schafaryk, et divers autres ouvrages qui le firent avantageusement connaître. Doué d'une facilité prodigieuse pour l'étude des langues, il se familiarisa avec la langue et la littérature des principaux peuples de l'Europe, puis il alla s'établir à Prague, vers la fin de 1823, pour y commencer les recherches nécessaires à l'histoire des origines de la Bohême, qu'il se proposait d'écrire. A cet effet, il visita aussi les principales bibliothèques de Vienne, de Munich et de Rome. Il reçut ensuite du comte de Sternberg la mission de diriger le *Journal du musée de Bohême* et conserva cette position jusqu'en 1837. Durant ce laps de temps, il collabora lui-même très-activement à ce recueil et y publia de remarquables essais. En 1829, les états de Bohême conférèrent à M. Palacky le titre d'historien national, auquel était attachée une pension viagère. Tout en continuant à collaborer à plusieurs recueils importants, il publia plusieurs ouvrages, dont le plus important est l'*Histoire de la Bohême* (Prague, 1836-1854, 6 vol. in-8o), depuis les temps les plus reculés pour aboutir à la fin du règne de l'empereur Sigismond. C'est une défense modérée et savante de la race slave, appuyée de faits inédits que l'auteur a su coordonner avec infiniment de soin et de l'ensemble desquels il a tiré des déductions fort justes. M. Palacky ne se mêla point aux événements de 1848 et, lors que la Bohême se déclara indépendante de l'Autriche, il ne s'associa pas au parti national, dont il ne partageait ni les idées ni les illusions. Après le 15 mai, il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet Pillersdorf, qui ne parvint pas à établir un régime constitutionnel. Depuis lors, il a été nommé membre de la Chambre haute en Autriche (1861). Outre des brochures politiques et des mémoires historiques intéressants insérés dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne et dans les *Archives tchèques*, on lui doit : *Fragments d'une théorie du beau* ...; ... *critiques bohémiens* (1829), essai qui obtint un prix de la Société ... [illegible]

PALADE [illegible]

PALADIN s. m. [illegible] ... (Paladin ou le Chevalier ...) Hist. Chevalier ... des seigneurs de la cour de Charlemagne qui accompagnaient ce prince à la guerre.

— Hist. litter. Nom que l'on donnait, dans les romans de chevalerie, à des chevaliers qui erraient en quête d'aventures ... ses ennemis ... *de être un* PALADIN.

— Par ext. Homme ... d'être ... voure à toute épreuve : *C'est un* PALADIN, *un vrai* PALADIN. *Il veut faire le* PALADIN.

— Encycl. Le nom de *paladin* est resté aux fabuleux chevaliers que la légende donne pour compagnons d'armes à Charlemagne, les Roland, les Olivier, les Renaud de Montauban, et aux non moins vaillants compagnons du roi Artus, les Tristan, les Lancelot du Lac et les Perceforest. Le *paladin* porte toujours au plus haut degré les vertus chevaleresques; il est brave, courtois, généreux et toujours prêt à sacrifier sa vie pour son dieu, son roi et sa dame. Les entreprises les plus folles et les plus impossibles, comme de renverser une armée de géants ou de conquérir à soi tout seul Constantinople, sont un jeu pour le paladin ... que sa dame ou son roi l'ordonne; il fait seller son cheval, prend en main sa bonne lance, son écu, baisse la visière de son casque et part au galop, dédaignant même de se faire accompagner, pour si peu de chose, de son écuyer. Don Quichotte fut le dernier des *paladins*.

Paladins (LES), opéra-ballet en trois actes, paroles de Monticour, musique de Rameau, représenté à l'Académie de musique le 12 février 1760. Cet ouvrage n'eut que quelques représentations. Rameau prétendit qu'on n'avait pas eu le temps de goûter sa musique, et se servit de cette expression : « La poire n'est pas mûre. » Une actrice, Mlle Carton, répondit : « Cela ne l'a pourtant pas empêchée de tomber. »

PALADINI (Philippe), peintre italien, né à Florence vers 1544, mort en Sicile en 1614. En sortant de l'atelier ..., il se mit à parcourir l'Italie, séjourna à Milan, qu'il quitta pour se soustraire à des poursuites dirigées contre lui ..., où le prince Colonna lui donna un asile, puis passa en Sicile. Cet artiste a exécuté un assez grand nombre d'œuvres, remarquables par la grâce de la composition et la vivacité du coloris, mais ... goût du temps. On ... à Florence, un tableau fort estimé, représentant la *Décollation de saint Jean-Baptiste*.

PALADINI (Arcangela), femme artiste ... 1599, morte en 1622 ... gence, à sa brillante imagination, elle s'adonna toute jeune encore avec tant de succès à la peinture, sous la direction de son père, à la poésie, à la musique, que, sur le bruit de sa réputation, la grande-duchesse de Toscane, Marguerite d'Autriche, la fit venir auprès d'elle, la combla de faveurs et la maria en 1616 ... [illegible]

PALADRU [illegible]

PALÆMON [illegible]

PALÆO [illegible]

PALÆOCASTRO [illegible]

PALÆOCHORI [illegible]

PALÆO-EPISCOPI [illegible]

PALÆOPOLIS [illegible]

PALAFITTE s. ... [illegible]

— Encycl. [illegible]

mais atteindre la surface. Ces pieux, rangés dans un certain ordre, étaient toujours accompagnés de vases et d'ustensiles étranges très-primitifs, et quelquefois de grands bois de cerfs. C'est en 1853 qu'un savant, M. Ferdinand Keller, ayant vu quelques poteries qu'on venait de retirer du lac de Zurich, commença de sérieuses études sur ces matières. Les vases trouvés sont en poterie très-ancienne et grossière, non romaine, car elle est noire, imparfaitement cuite et façonnée à la main, sans l'aide du tour à potier. Les ustensiles, les armes, les pieux qui les accompagnent ont un air encore plus primitif; ils rappellent des objets analogues recueillis dans les tourbières de la Scandinavie et doivent, par conséquent, être d'une très-haute antiquité. Les vases, les ustensiles, les armes doivent être en relation directe avec les pieux, puisqu'ils ne se trouvent que dans leur voisinage. M. Keller en vint à la conviction qu'il y avait eu une époque pendant laquelle les habitants du pays se construisaient des abris sur l'eau, si même ils n'y vivaient. C'est la période des constructions lacustres ou *palafittes*. Un savant suisse, M. Éd. Desor, a résumé les connaissances acquises sur la construction des *palafittes* dans un petit volume qu'il a intitulé : les *Palafittes* ou *Constructions lacustres du lac de Neuchâtel*. Pour plus de détails, voyez notre article CITÉS LACUSTRES. C'est, du reste, M. Desor qui, avec les archéologues suisses, a popularisé dans notre langue ce nom de *palafittes*, tiré de l'italien *palafitta*, qui n'est lui-même que la reproduction de l'allemand *pfahlbauten* (construction sur pilotis), créé par F. Keller et généralement adopté.

PALAFOX (Jean DE), théologien et prélat espagnol, né dans le royaume d'Aragon en 1600, mort en 1659. Sa noble origine lui avait valu d'être nommé par Philippe IV membre du conseil de guerre et du conseil des Indes, lorsqu'il entra dans les ordres. Nommé, en 1639, évêque de Puebla-de-los-Angelos, au Mexique, il eut bientôt de vifs démêlés avec les jésuites, revint en Europe pour demander au pape de se prononcer sur sa conduite et fut retenu en Espagne par le roi, qui l'appela à l'évêché d'Osma. Ce prélat s'était attaché à adoucir les mœurs des Indiens et s'était montré plein de zèle et de charité. Outre des traités mystiques, dont quelques-uns ont été traduits en français par l'abbé Le Roy, on a de lui : le *Pasteur de la nuit de Noël* (Bruxelles, 1655), trad. en français (Paris, 1676), et la *Conquête de la Chine par les Tartares*, en espagnol et en français (1678). Ses *Œuvres* ont été réunies et publiées à Madrid (1762, 15 vol. in fol.).

PALAFOX Y MELZI (don José DE), lieutenant général espagnol, duc de Saragosse, né dans l'Aragon en 1780, mort en 1847. Il accompagna Ferdinand VII à Bayonne en 1808, en qualité de commandant en second de la garde royale, puis alla se renfermer dans Saragosse, qu'il défendit, pendant plus de six mois (22 juillet 1808-21 février 1809), avec un héroïsme antique, contre les meilleurs généraux français, et qu'il ne rendit qu'après avoir perdu 54,000 hommes. Renfermé dans le château de Vincennes jusqu'en 1813, il rentra en Espagne l'année suivante, avec Ferdinand, fut appelé aux fonctions de capitaine général de l'Aragon et devint, à cette époque, membre de la commission chargée de préparer une réorganisation de l'armée. En 1820, Palafox se déclara pour le parti constitutionnel, lutta un des derniers lors de la guerre de 1823, et cessa complétement de prendre part aux affaires après la réintégration de Ferdinand VII dans son pouvoir absolu. Lorsque Marie-Christine devint régente, elle créa le vaillant général duc, grand d'Espagne de première classe, et le nomma directeur des Invalides.

PALAFOXIE s. f. (pa-la-fo-ksî — de *Palafox*, célèbre Espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant des espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Nord.

PALAFURGELL, ville d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-E. de Girone, sur la Méditerranée, qui y forme un petit port; 3,986 hab. Exportation importante de bouchons de liége fabriqués dans le pays.

PALAGANO, bourg du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo, mandement de Montefiorino; 2,300 hab.

PALAGE s. m. (pa-la-je). Féod. Droit du seigneur sur les bateaux qui abordaient à certains rivages.

PALAGIANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district et à 15 kilom. N.-O. de Tarente, mandement de Mottola; 4,392 hab.

PALAGONIA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district de Caltagirone, ch.-l. de mandement; 4,904 hab.

PALAGONITE s. f. (pa-la-go-ni-te). Minér. Minéral amorphe, qui paraît être un élément constituant des formations volcaniques de l'Islande et de la Sicile.

— **Encycl.** La *palagonite* est un minéral amorphe qui, d'après Bunsen et Sartorius de Waltershausen, est un élément constituant essentiel aux formations volcaniques de l'Islande et de la Sicile. Il a ordinairement une couleur brune ou jaune et un éclat gras ou vitreux. Sa dureté est 4 à 5; sa densité varie de 2,4 à 2,7. Lorsqu'on le chauffe, il perd de l'eau, fond facilement au chalumeau. L'acide chlorhydrique le décompose et le gélatinise facilement. Il est presque toujours mélangé avec divers autres minéraux, tels que : l'angite et le feldspath, sur lesquels l'acide chlorhydrique est sans action; ce qui est cause que, lorsqu'on l'attaque par cet acide, il laisse toujours un résidu inattaqué. On a tenu compte de la présence de ces minéraux dans les analyses qui ont servi à fixer la composition de la *palagonite*. Les analyses de la *palagonite* de Sicile ont été faites par M. de Waltershausen, et celles de la *palagonite* d'Islande ont été publiées par M. Bunsen. Malheureusement, ces analyses n'ont permis d'arriver à aucune formule. Cela démontre que la *palagonite* est ou un mélange ou un composé contaminé par des substances étrangères. Bunsen a proposé toutefois pour le plus grand nombre des *palagonites* la formule

$$3(M^2O,SiO^2),Al^2O^3,3SiO^2,IoH^2O;$$

mais cette formule ne concorde même pas exactement avec ses propres analyses, et concorde bien moins encore avec celles de M. Sartorius de Waltershausen.

PALAGRIE s. f. (pa-la-grî). Sorte de pioche, usitée dans le département du Gers.

PALAIA, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 28 kilom. S.-E. de Pise, mandement de Pontevera; 9,035 hab.

PALAIOPÈTRE s. m. (pa-la-io-pè-tre — du gr. *palaios*, ancien; *petra*, pierre). Minér. Espèce de feldspath compacte.

PALAIRES s. m. pl. (pa-lè-re — lat. *palaria*; de *palus*, pieu). Antiq. rom. Escrime contre un poteau.

— **Encycl.** Les Romains donnaient le nom de *palaires* à un exercice de gymnastique militaire. On plantait un poteau en terre, et les jeunes soldats, placés à six pas de distance, s'élançaient vers le poteau avec une épée de bois et un bouclier d'osier, en faisant toutes les évolutions de l'attaque ou de la défense, comme s'ils eussent réellement combattu un ennemi. Quelques femmes s'exerçaient aussi aux *palaires*, mais les écrivains nous apprennent que ces viragos montraient plus de vigueur que de décence.

PALAIRET (Jean), littérateur français, né à Montauban en 1697. Il devint agent des états généraux à Londres et maître de langue française. On n'a pas de détails sur sa vie. Il est l'auteur de : *Nouvelle méthode pour apprendre à bien lire et à bien orthographier* (Londres, 1727, in-12; 12e édit., 1748, in-12; nouv. édit., Berlin, 1775, in-8°); *Nouvelle introduction à la géographie moderne* (Londres, 1745-1755, 3 vol. in-12); *Abrégé sur les sciences et les arts*, en français et en anglais (1736, in-8°); *Description abrégée des possessions françaises et anglaises du continent septentrional de l'Amérique* (Londres, 1755, in-8°); *Atlas méthodique* (Londres, 1754, in-fol.), contenant 53 cartes.

PALAIRET (Élie), pasteur de l'Église réformée et savant philologue, né à Rotterdam en 1713, de parents réfugiés, mort à Londres en 1765. Il étudia la théologie à l'université de Leyde et desservit les églises de Dornick et de Tournay. Étant passé en Angleterre vers 1750, il fut nommé pasteur de l'Église française de Londres, où il mourut, après avoir joui de la protection particulière de l'évêque de Bangor. Les livres qu'il a laissés sont : *Observationes philologico-criticæ in sacros Novi Testamenti libros, quorum plurima loca ex auctoribus potissimum græcis exponuntur* (Leyde, 1752, grand in-8°); *Thesaurus ellipsium latinarum, sive vocum quæ in sermone latino suppressæ vindicantur* (Londres, 1760, grand in-8°); cet ouvrage est accompagné d'un double *index* des auteurs et des mots; *Specimen exercitationum in Novum Testamentum* (Londres, 1760, in-8°).

PALAIS s. m. (pa-lè. — Une des sept collines de Rome était appelée *Collis Palatinus*, et ce nom lui venait de *Pales*, divinité pastorale. Néron y fit construire sa maison d'or, qui prit, à cause de sa situation, le nom de *Palatium*, qui est devenu le nom commun de toutes les demeures royales et princières. Mais le mot *palatium* a eu, dit Max Muller, « un autre rejeton fort étrange, le mot français *palais*, la partie supérieure de l'intérieur de la bouche. Avant qu'on eût établi les règles phonétiques qui déterminent les changements possibles des lettres dans des langues diverses, personne n'aurait pu douter que *palais* ne fût le latin *palatum*; cependant *palatum* n'aurait jamais pu donner *palais*, mais seulement *palé*. Comment *palatium* en est-il venu à être usité au lieu de *palatum*, c'est ce qu'il n'est pas difficile d'expliquer. C'était un mot d'usage fréquent et l'on y associait l'idée de voûte élevée. Or, voûte était un terme très-propre pour désigner le palais de la bouche; on dit en français la voûte palatine, en italien *il cielo della bocca*, en grec *ouranos*, ciel, palais de la bouche, *ouraniskos*, dais arrondi, palais de la bouche. D'autre part, Ennius appelle la voûte des cieux *palatum cœli*. Il y avait évidemment de l'analogie entre la conception du palais de la bouche et celle d'une voûte, et entre la conception d'une voûte et celle de la demeure somptueuse des empereurs; il arriva probablement ainsi que *palatium* fut employé par erreur, dans le latin vulgaire, au lieu de *palatum* et, de cette manière, passa en français »). Bâtiments vastes et somptueux destinés à loger la personne et la maison d'un souverain, d'un prince ou d'un grand personnage qui a une position officielle : *Le* PALAIS *du roi. Le* PALAIS *de l'ambassadeur de France à Rome. Le* PALAIS *épiscopal. Louis XIV se divertit à bâtir des* PALAIS. (La Font.) *Les* PALAIS *seraient bientôt déserts s'ils ne devaient être peuplés que d'amis.* (Grimm.) *L'ennui est toujours imposant sous les lambris d'un* PALAIS. (Méry.) ‖ Grand et somptueux édifice consacré à quelque usage public d'utilité ou d'agrément : *Le* PALAIS *du Louvre, de Versailles, du Luxembourg. Le* PALAIS *du Corps législatif. Le* PALAIS *de la Bourse. Le* PALAIS *de l'Exposition.*

— Par exagér. Habitation vaste et somptueuse : *Les* PALAIS *de Gênes. Habiter un véritable* PALAIS. *Se bâtir un* PALAIS.

> Nil! quels sont ces débris sur tes bords dévastés?
> C'est Thèbe aux cent *palais*, l'aïeule des cités.
>
> CHÊNEDOLLÉ.

> D'un *palais* somptueux l'éclatante splendeur
> Ne vous met point, hélas! à l'abri du malheur.
>
> VIENNET.

— Poétiq. Demeure d'une divinité mythologique, symbolique ou allégorique : *Le* PALAIS *du Soleil. Le palais de l'Aurore. Le* PALAIS *de l'Allégorie est diaphane. Le* PALAIS *du Sommeil est gardé par la Nuit et habité par les Songes.*

> L'Aurore, cependant, au visage vermeil,
> Ouvrait dans l'Orient le *palais* du Soleil.
>
> VOLTAIRE.

‖ *Le palais de Neptune, Le palais de Téthys*, la mer, les flots. ‖ *Le palais des cieux, Le palais de l'Olympe, Les palais éthérés*, etc., Le ciel :

> De l'Olympe déjà les *palais* sont ouverts.
>
> DENNE-BARON.

— Édifice dans lequel siégent les divers tribunaux établis dans une ville : *Le* PALAIS *de justice. Aller au* PALAIS.

> Des sottises d'autrui nous vivons au *palais*.
>
> BOILEAU.

‖ Profession d'avocat : *Se consacrer au* PALAIS. *Renoncer au* PALAIS. *Hennequin, venu tard au* PALAIS, *prit aussitôt un vol élevé.* (Dupin.) ‖ *Jours de palais*, Jours où siégent les tribunaux. ‖ *Style du palais*, Emploi des termes juridiques. ‖ *Palais marchand*, Ancien nom du palais de justice de Paris, où se trouvaient de nombreuses boutiques.

— Hist. Ancienne résidence des rois de France, située sur l'emplacement actuel du palais de justice de Paris : *La place du* PALAIS. ‖ *Maires du palais*. V. MAIRE.

— Bibliogr. Titre donné à un certain nombre de livres : *Le* PALAIS *de la gloire.*

— Archit. *Palais d'Éole*, Réservoir d'air que l'on emploie en Italie pour rafraîchir les appartements.

— Anat. Voûte, partie supérieure de la bouche interne : *Le* PALAIS *et la langue sont le siége du goût.*

> Le fruit encore vert, la vigne encore acide
> Tentent de ton *palais* l'inquiétude avide.
>
> A. CHÉNIER.

— Art culin. Chair et membranes qui tapissent la bouche interne supérieure, chez les animaux de boucherie : *Ragoût de* PALAIS *de bœuf.*

— Ornith. Partie intérieure de la mandibule supérieure des oiseaux.

— Entom. Sorte de bourrelet membraneux qui se trouve dans l'intérieur de la bouche des insectes parfaits et de quelques larves.

— Moll. *Palais-de-bœuf*, *Palais chagriné*, Nom marchand d'une nérite dont la lèvre est semée de petits tubercules semblables aux papilles qui tapissent un palais de bœuf.

— Bot. Renflement de la lèvre inférieure, chez certaines corolles bilabiées. ‖ *Palais-de-lièvre*, Nom vulgaire du laiteron.

— **Syn. Palais, château, hôtel.** V. CHÂTEAU.

— **Encycl.** Hist. Les *palais* ou habitations des rois ou puissants seigneurs commencent à paraître dans l'histoire avec les premiers peuples civilisés. Si haut que l'on remonte en effet dans la légende des nations qui ont joué un rôle important, on constate qu'il y est parlé d'une habitation riche et somptueuse qui constituait le palais des souverains. Les monuments qui nous restent de l'art assyrien établissent que, dès la plus haute antiquité, les chefs se firent construire des demeures où s'étalaient tout le luxe et toutes les richesses dont on pouvait alors disposer. Les *palais* affectèrent naturellement des formes qui varièrent suivant les pays, les époques et aussi suivant le but auquel ils étaient destinés. Chez les Assyriens, les Chaldéens et tous les peuples de l'Asie et du nord de l'Afrique dont la vie se reconstitue petit à petit aujourd'hui à l'aide des monuments épargnés par le temps, il ne paraît pas que les *palais* aient été fortifiés, ou tout au moins construits en vue d'une défense. Cependant quelques-uns furent probablement entourés de murs et protégés par de vastes fossés, dans l'enceinte desquels s'élevaient le *palais* du roi d'abord et les demeures plus modestes de tous ceux qui étaient attachés à la personne du monarque. Chez les Grecs comme chez les Romains au temps de la république, le *palais* n'est plus que la maison de telle famille puissante et riche. Les principaux citoyens de Rome possèdent des habitations sur le mont Palatin, et ce n'est qu'à l'époque où plusieurs empereurs installèrent leurs riches demeures sur cette colline, que les maisons empruntèrent au sol même leurs noms et devinrent des *palatia*, d'où nous avons fait *palais*. Les maisons impériales, comme celles des riches citoyens, constituaient d'ailleurs de somptueuses habitations empruntant au luxe ses raffinements et à l'art ses embellissements. Les restes de ces véritables *palais*, échappés aux injures du temps, disent assez ce qu'ils étaient. Au moyen âge, le *palais* c'est la maison royale ou suzeraine, le lieu où le prince rend la justice. Le *palais* est placé dans la capitale du suzerain; c'est là qu'il réside, au moins depuis les Carlovingiens jusqu'au XIVe siècle. Outre ce *palais*, qui se trouve dans l'enceinte de la ville fortifiée, le suzerain possède souvent un *palais* de plaisance, construit non loin de sa capitale et ayant, à l'époque des Carlovingiens, l'aspect d'une maison romaine. Souvent même ce *palais* est construit sur l'emplacement d'une de ces anciennes maisons et lui emprunte une partie de ses ornements, ou conserve et utilise ce qui en reste debout. Près de ces *palais* et communiquant avec eux se trouvaient, comme au château de Verberie, près de Compiègne, château reconstruit par Charlemagne, un donjon ou tour fortifiée destinée à servir de refuge en cas d'attaque. Les guerres continuelles qui signalèrent les Xe, XIe et XIIe siècles obligèrent les seigneurs à se construire de véritables forteresses. Aussi est-ce du Xe siècle que date la transformation des *palais*, qui deviennent invariablement, et même dans les villes protégées par des remparts, de véritables places fortes. A cette époque, le *palais* des seigneurs suzerains laïques forme, au milieu de la ville où il est situé, une sorte d'*oppidum*. C'est à la fois le lieu fortifié et sacré de la cité, car il renferme les reliques les plus précieuses, les chartes, les trésors, et il abritera les défenseurs de la commune, si les remparts sont franchis. Le *palais* des évêques est situé près du rempart; il est bâti sur la muraille même et c'est près de lui que s'élève la cathédrale qui, comme l'ont remarqué presque tous les archéologues, est le plus souvent voisine du mur qui servait d'enceinte à l'époque où elle a été construite. Les *palais*, véritables châteaux forts, gardèrent, jusqu'au XIVe siècle environ, la forme qu'ils avaient prise vers le IXe siècle. A cette date, la renaissance italienne, qui dès longtemps avait produit des chefs-d'œuvre dans la péninsule, pénètre en France, et les vieux châteaux forts, dont plusieurs ont été ruinés par Louis XI et ses milices bourgeoises, se transforment en *palais*. En moins de deux siècles, tous les *palais*-donjons sont en partie abandonnés par leurs propriétaires, qui vivent à la cour ou se font construire à côté de leurs anciens châteaux, ou même à l'intérieur de leur enceinte, des *palais* qui ne sont plus que des maisons d'habitation plus ou moins richement décorées.

Aujourd'hui, la qualification de *palais* est réservée aux demeures souveraines, qu'elles soient habitées par des chefs d'État, comme l'ont été les Tuileries, ou transformées en musées, comme l'est encore le *palais* du Louvre; on désigne également sous le nom de *palais* certains monuments affectés à des services publics : le *palais* de justice, celui du Corps législatif, etc.

En Italie et notamment à Rome, Florence, Venise et autres villes autrefois puissantes, on nomme *palais* les demeures héréditaires des ducs et seigneurs qui jouèrent dans les républiques italiennes un rôle important. Ces monuments, dont la richesse en objets d'art est bien connue des artistes et des savants, n'ont conservé de leur splendeur d'autrefois que des galeries de tableaux fort remarquables et fréquemment visitées par les voyageurs qui se rendent en Italie. Tels sont : à Gênes, le *palais* Ducal, le *palais* Royal et celui des Pères des communes; à Venise, le *palais* Fini, le *palais* des Pères des communes; à Florence, le *palais* Pitti, le vieux *Palais*, les *palais* Capponi, Buonarotti, etc.; à Rome enfin, le Vatican, le *palais* pontifical, sur le mont Quirinal, le *palais* de la Consulta, le *palais* sénatorial et celui de Latran, etc., etc. D'autres, dans les villes que nous venons de nommer, ont été affectés aux services publics.

— Anc. administr. *Comte du palais.* Sous la première race, le comte du *palais* était fort inférieur au maire du *palais* (V. MAIRE); il était le juge de tous les officiers de la maison du roi et cumulait en même temps les emplois de bouteiller, de chambrier, etc. Les attributions de cette charge s'étendirent sous la deuxième race, lorsque celle de maire fut supprimée; sous les rois de la troisième race, les comtes du *palais* virent décliner peu à peu leur puissance, dont héritèrent les sénéchaux et les grands prévôts de l'hôtel.

— Anat. V. BOUCHE et PALATIN.

— Pathol. et Chir. V. PALATITE, PALATOPHARYNGITE et PALATOPLASTIE.

Palais du Corps législatif ou **Palais Bourbon**, situé à Paris entre le quai d'Orsay au nord et la place de Bourgogne au sud. Ce palais, qui a reçu diverses modifications, fut

construit, en 1722, par l'architecte italien G[illegible] sur l'ordre de la duchesse douairière de B[illegible]. Vers 1770, le petit-fils de la duchesse, le prince de Condé, réunit au palais l'élégant hôtel de Lassay, acheta tout le terrain compris entre le quai, la rue de Bourgogne et le marais des Invalides et fit exécuter des travaux d'embellissement qui ne furent terminés qu'en 1789. Le palais Bourbon devint propriété nationale, sous le nom de Maison de la Révolution, en 1790. En 1795, les architectes Gisors et Lecomte furent chargés de transformer les grands salons de réception en une salle de séance pour le conseil des Cinq-Cents et, à la même époque, on éleva sur la cour, au centre de la façade, l'avant-corps actuel. En 1804, Napoléon Ier donna l'ordre de construire du côté du quai, la façade monumentale qui fut terminée en 1807, sous la direction de l'architecte Poyet. Cette façade s'élève devant le pont de la Concorde et a une hauteur de 72m,50. Un perron de vingt-cinq degrés et large d'environ 33 mètres conduit à un portique dont le développement est de 46m,50 et qui est orné de douze colonnes corinthiennes supportant un fronton avec un bas-relief. Ce bas-relief, sculpté par Cortot, représente la *France entre la Liberté et l'Ordre public* et appelant à elle les génies de l'agriculture, du commerce, de la paix, de la guerre et de l'éloquence; à droite et à gauche du portique, sur le mur nu de la façade, se détachent deux bas-reliefs dus à Pradier et à Rude. Sur les socles latéraux, entre lesquels s'élève le perron, se trouvent deux statues colossales : *Thémis*, par Houdon, et *Minerve*, par Roland. Au bas du perron, on voit les statues de *Sully*, par Beauvallet, de *Colbert*, par Dumont; de *L'Hospital*, par Deseine; de *d'Aguesseau*, par Foucou.

La façade du palais Bourbon qui donne sur la place de Bourgogne se compose d'une grande porte en style d'arc triomphal, laquelle occupe le centre d'une colonnade corinthienne à jour, dans le style du XVIIIe siècle, haute de 8m,25 sur un [illegible] de 2m,15. Au delà de cette colonnade s'étend une cour de 56 mètres de profondeur sur 45 mètres de largeur, et qui est entourée à droite et à gauche de bâtiments à un étage avec mezzanine. Le bâtiment de fond [illegible] proprement dite consiste en un corps de bâtiment à un seul étage, percé de six fenêtres en portiques, dont les pieds-droits sont ornés de colonnes corinthiennes [illegible] de 6m,50 d'élévation. Au centre de ce bâtiment, couvert en terrasse avec balustrade, se trouve un portique de quatre colonnes corinthiennes couronnées par un fronton triangulaire. Le tympan du fronton représente *La protection de l'Innocence et la Vertu*; à droite et à gauche du portique se trouvent la statue de *Minerve*, par Bridan, et celle de la *Force*, par Espercieux. A l'intérieur de ce palais, dont l'ensemble architectural manque complètement d'unité, la partie la plus intéressante est la salle des séances du Corps législatif ou des députés, qui fut édifiée par de Joly et terminée en 1832. Cette salle, dont le diamètre est de 32 mètres et qui peut contenir cinq cents personnes assises, a la forme d'un hémicycle avec des gradins en amphithéâtre, au sommet desquels se trouvent vingt colonnes ioniques [illegible] et décoré de caissons et d'arabesques par Fragonard. Le mur de la salle occupé par les bureaux et la tribune présente trois grandes divisions, séparées par deux ajustements composés chacun de deux colonnes ioniques encadrant des niches qui renferment les statues de la *Liberté* et de l'*Ordre public*, par Pradier. Dans l'attique, au-dessus de ces colonnes, se trouvent les statues de la *Raison*, de la *Justice*, de la *Prudence* et de l'*Éloquence*, par Desprez, Dumont, Allier et Foyatier. Entre les piédestaux des colonnes on voit des bas-reliefs de Coutant, de Ramey et de Petitot, représentant la *France distribuant des récompenses*, *Louis-Philippe acceptant la charte*; *Louis-Philippe distribuant les drapeaux*. Entre les colonnes de l'hémicycle se [illegible] sous le second Empire. Parmi les autres salles du palais, nous mentionnerons : le salon de la Paix, [illegible] peint par Horace Vernet, représente la Paix; la salle de Casimir Périer, où l'on remarque notamment les statues de Mirabeau, de Bailly, de Casimir Périer, du général Foy; la salle du trône, décorée de peintures par Eugène Delacroix; celle des distributions, où Abel de Pujol a exécuté diverses peintures allégoriques; celle des conférences, décorée par le peintre Heim, et dont la belle cheminée en marbre vert porte deux statuettes de Mayne : *Histoire* et la *Renommée*, enfin la bibliothèque, riche d'environ 80,000 volumes et de manuscrits précieux, et dans laquelle on remarque des peintures [illegible] d'Eugène Delacroix, les statues de Cicéron et de Démosthène, etc. L'hôtel de la présidence du Corps législatif est formé par l'élégant hôtel de Lassay.

Sous la Révolution, le palais Bourbon, devenu la Maison de la Révolution, servit à l'administration des convois militaires, à la commission des travaux publics, puis on y installa l'École centrale des travaux publics. En 1795, on y construisit, pour le conseil des Cinq-Cents, une salle qui fut occupée par le Corps législatif de l'Empire, puis par la Chambre des députés sous la Restauration. En 1814, le palais Bourbon fut rendu au prince de Condé, qui le laissa à l'État, pour que la Chambre pût continuer à y siéger. Le gouvernement lui acheta une partie du palais en 1827, et acheta le reste au duc d'Aumale en 1830, le tout moyennant une somme de 10,500,000 fr. En 1829, la salle des Cinq-Cents fut remplacée provisoirement par une salle en bois, et l'on construisit alors la salle qui existe encore et dont nous venons de parler. Après la révolution de 1848, on construisit dans la cour du palais une chambre en bois et en toile pour recevoir les 900 députés de l'Assemblée constituante. Cette salle, appelée salle de carton, fut envahie le 15 mai 1848 et démolie après le coup d'État du 2 décembre 1851. Le Corps législatif de l'Empire fut installé dans l'ancienne Chambre des députés, où il siégea jusqu'au 4 septembre 1870, jour où le palais du Corps législatif fut encore une fois envahi par le peuple. Lors de la réunion de l'Assemblée nationale élue en février 1871, les députés allèrent siéger à Bordeaux, puis à Versailles, de sorte que le palais législatif resta vide. Au mois d'avril 1874, on y a ouvert une exposition de tableaux et d'objets d'art au profit des Alsaciens et des Lorrains.

Palais de justice de Paris. Ce monument est situé dans l'île de la Cité, à l'angle du quai de l'Horloge et du boulevard auquel il a donné son nom. Les annales du Palais de justice se lient étroitement aux fastes de la vieille Lutèce, et les nuages qui enveloppent les premiers temps de la ville cachent aux yeux de l'historien les origines de l'édifice.

La tradition, d'accord avec les découvertes faites dans le cours des travaux de reconstruction du Palais de justice, a permis de constater l'existence au même lieu d'importantes constructions d'origine romaine. Toutefois, on ne saurait rien affirmer de précis touchant le palais avant la fin du IXe siècle. Sous la seconde race des rois francs, Paris eut des comtes qui résidaient dans un château fortifié construit dans la partie orientale de l'île. Cette forteresse, qui aida puissamment à défendre Paris contre les Normands, est le berceau du palais actuel. Devenu roi, Eudes, comte de Paris, continua à habiter son château fort de la Cité, crénelé de toutes parts, ceint de bonnes murailles et flanqué de grosses tours. Après une restauration éphémère des Carlovingiens, la race de Robert le Fort monta sur le trône en la personne de Hugues Capet. Ce prince fixa sa résidence dans le palais de la Cité et fit définitivement de Paris la capitale du royaume. Son fils, le roi Robert, dit le Pieux, fit reconstruire presque en entier la demeure de ses ancêtres. Suivant les vieux chroniqueurs, les officiers du roi élevèrent un palais remarquable (*palatium insigne*). Au règne du roi Robert remontent, à ce qu'on croit : la chambre de la Conciergerie, qui devint plus tard la chambre nuptiale de saint Louis; la chapelle de la Conciergerie, celle de la Chancellerie et la chapelle de Saint-Nicolas, dont on ne connaît pas exactement la situation; quelques auteurs pensent qu'elle se trouvait où est actuellement la Sainte-Chapelle; d'autres la placent là où est aujourd'hui la salle des pas perdus. Cette dernière opinion paraît la mieux fondée.

Louis le Gros, le protecteur des communes, mourut au palais en 1137. Philippe-Auguste, qui entreprit la reconstruction complète du château du Louvre, fit cependant du palais sa résidence habituelle, [illegible] Ingelburghe ou Angelberg, sœur de Canut, roi de Danemark. Sous le règne de ce monarque, on commença à donner au tribunal ou cour du roi le nom de parlement. A cette époque, le luxe des ameublements était inconnu; de la paille l'hiver, des joncs l'été [illegible] toutes les jonchées de la chambre de son palais chaque fois qu'il quitterait la ville.

Saint Louis fit ajouter au palais, par l'architecte Pierre de Montereau, des construc[illegible] les dispositions générales du palais sous le règne de ce prince. Dans des salles basses, humides et sombres, placées au niveau de la Seine, se trouvaient les cuisines, les celliers, les caves au vin, les colombiers et glacières, la [illegible] lieu où l'on faisait l'hypocras, le bûcher, le charbonnier, la toilerie, la lingerie, la lavanderie, la pelleterie, la fonderie des armes, etc. [illegible] provisions en nature, volailles, vins, légumes, œufs. On voit [illegible] cuisine de saint Louis. Ce monarque [illegible] partie du palais nommée la Chancellerie. On remarquait, dans les appartements de la reine, une chambre aux eaux de roses, une [illegible] deux chapelles, des bains et des étuves. Plusieurs [illegible] couvertes en chaume. La grand'salle, pavée [illegible] ques de marbre blanc et noir; les voûtes, construites en bois, étaient peintes en couleur d'azur et ornées de [illegible]. La cour de justice ou parlement, qui, dès lors, résidait presque toujours à Paris, tenait ses séances dans la grand'chambre. Cette chambre ne fut pas cependant, dès cette époque, exclusivement réservée aux usages judiciaires; elle fut habitée par Philippe le Bel et par plusieurs de ses successeurs. Enfin, on trouvait dans le palais une ménagerie et une cour pour les joutes; des volières, des cages à oiseaux étaient placées dans tous les appartements. Les tours rondes qui regardent la rivière, et qui donnent un caractère si pittoresque à la partie septentrionale du palais, datent probablement du règne de Louis IX. Ce roi couronna son œuvre par la construction de la Sainte-Chapelle, qui est la merveille architecturale de son époque (v. CHAPELLES DU PALAIS). D[illegible] l'emplacement actuel de la rue de Harlay et des deux quais voisins, se trouvaient de vastes [illegible] ces jardins, coupés en deux par un ruisseau et plantés d'arbres fruitiers, de vignes et de plantes potagères, que Louis IX reçut l'hommage de Henri III, roi d'Angleterre, son vassal. Il y rendait aussi la justice, comme sous le fameux chêne légendaire de Vincennes. En outre, saint Louis créa, dans une salle voisine de la Sainte-Chapelle, une bibliothèque où il rassembla les copies de tous les manuscrits précieux qui avaient pu être mis à sa disposition; cette bibliothèque était ouverte aux lettrés, et le roi aimait à venir y converser avec eux.

Philippe le Bel, à son tour, agrandit le palais et lui fit subir des modifications notables; les travaux furent confiés à la direction du célèbre Enguerrand de Marigny, surintendant des finances et bâtiments. Le parlement jusqu'alors *ambulatoire*, c'est-à-dire suivant le roi dans ses déplacements, venait d'être rendu sédentaire. Philippe le Bel voulut qu'Enguerrand de Marigny mît le palais en état de loger tous les membres du parlement et édifiât les salles nécessaires aux audiences; on abattit une partie des vieux bâtiments, et les travaux [illegible] poussés avec rapidité, étaient achevés en 13[illegible]. Les membres du parlement [illegible] dans le lieu où sont les prisons de la Conciergerie. Voici quel était l'aspect du palais sous Philippe le Bel. Au fond de la cour principale, parallèlement à la rue de la Barillerie (alors rue Saint-Barthélemy, aujourd'hui boulevard du Palais), s'étendait le *logis du roi*, fermé par des portes d'airain et auquel on accédait par un escalier de quarante-cinq marches en pierre. Le logis du roi était éclairé de cinquante-quatre fenêtres, sur trois rangs, en ogive. A droite, du côté de la Sainte-Chapelle, [illegible] constructions pour les officiers subalternes, les cuisines, les écuries, etc. A gauche, vers la rivière, se trouvaient la grand'chambre, la grand'salle et tous les bâtiments [illegible] par le parlement.

Le palais, ainsi transformé, fit pendant longtemps l'admiration des Parisiens. L'annaliste Corrozet le décrit ainsi : « Les murs d'icelui, garnis de tours et tourelles, contiennent, depuis le pont des Merciers ou, en élévage, jusques au pont Saint-Michel, environnant des deux costés de la rivière, tout ledit palais jusqu'à la pointe de l'isle de la Cité, [illegible] jardin du roy. Après que le palais fut édifié, le roy Philippe y tint fête l'espace de huit jours, en laquelle il fit ses troys fils chevaliers, [illegible] sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la salle des pas perdus. Cette salle, rebâtie par [illegible] sous chacune de ces statues se trouvait une inscription portant le nom de chaque roi, l'année de sa mort et, quelquefois, une mention [illegible]

Depuis les constructions dirigées par Enguerrand de Marigny [illegible] Philippe le Bel, les rois continuèrent, pendant [illegible] petit-fils, Louis de Crécy, avec Marguerite, [illegible] exposés aux outrages de la [illegible]

Sous le règne de Charles V, la première grosse horloge qu'on ait vue en France fut [illegible] qui a pris le nom de quai de l'Horloge. Cependant, malgré tous les embellissements [illegible] lais, sous Charles V, était encore une sorte [illegible] quée de grosses tours communiquant entre elles par des galeries. Le goût du temps ne [illegible] trop primitif des appartements de ce vieux [illegible] palais pour sa nouvelle résidence de l'hôtel [illegible] revint pas moins plus d'une fois à la demeure [illegible]

C'est dans la grande cour du palais qu'eut lieu, à la suite de la sédition des maillotins, [illegible] entouré de tout l'appareil de la royauté, feignit de se laisser fléchir par les prières des seigneurs de sa cour et fit grâce de la vie aux [illegible] moitié de leurs biens. Charles VI fit les honneurs du palais à l'empereur grec Manuel [illegible] Hongrie. A la visite de ce dernier se rapporte une curieuse anecdote. Sigismond avait [illegible] d'une cause au parlement. Il s'y rendit, en effet, et commença par indisposer tout le monde en s'asseyant, sans en être prié, sur [illegible] une des deux parties en cause allait succomber par ce seul motif que le perdant n'était [illegible] chevalier, ce qui changea complètement le dénoûment de l'affaire. Toutefois, les assistants dissimulèrent le mécontentement que leur causaient ces divers incidents, car Sigismond était l'ami du duc de Bourgogne, et on savait qu'il n'était pas bon d'offenser ce prince puissant.

L[illegible] tige; mais, en cédant complètement ce palais à la justice, les rois se réservaient d'en reprendre possession dans les cérémonies solennelles des lits de justice, dans les fêtes publiques, aux jours d'entrées et de mariages royaux. Il est à noter que le mariage de Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille de Charles VI, eut lieu au palais et que Henri VI, roi d'Angleterre, y séjourna à l'époque de son couronnement comme roi de France.

Dès le XIVe siècle, des échoppes s'étaient [illegible] petit, les marchands pénétrèrent dans la cour [illegible] une galerie à laquelle on donna le nom de [illegible] teurs se donnaient rendez-vous au palais.

[illegible]

les jardins du bailliage, où il dirigeoit ses affaires d'Estat, et, lorsqu'il avoit besoin de son conseil, il montoit au parlement, demandoit les avis et, quelquefois, assistoit aux plaidoiries, jugeoit les causes; son chancelier prononçoit l'arrêt en sa présence. » Les bâtiments qui portaient le nom de Bailliage avaient été la demeure du bailli du palais; ils devinrent plus tard la résidence du premier président du parlement. Sur leur emplacement, Achille de Harlay fit construire l'hôtel habité de nos jours par le préfet de police. Sous le règne de Louis XII, la grand'chambre fut complétement réparée; cette vaste pièce menaçait ruine; on n'y plaidait plus depuis le règne de Louis XI. Le magnifique plafond que Louis XII y fit placer en 1506 a subsisté jusqu'au commencement de notre siècle; il était en bois de chêne, entrelacé d'ogives, décoré de culs-de-lampe historiés et revêtu d'éclatantes dorures; en divers endroits, des porcs-épics sculptés dans le bois rappelaient la devise du roi. La grand'chambre était parsemée de fleurs de lis; sa décoration était tellement riche, qu'on l'appela dès lors la chambre dorée. Louis XII était représenté au fond de la salle, au-dessous d'un admirable calvaire qui, heureusement, a échappé à la destruction et qui est attribué au célèbre Van Eyck.

C'est à Louis XII que l'on doit aussi la construction de la cour des comptes; malheureusement, on ne peut guère admirer que dans les gravures ce gracieux monument de l'architecture du XVI[e] siècle, car il fut presque complètement détruit par un incendie en 1737. La façade de la cour des comptes, exécutée, en 1506, sur les plans de Jean Joconde, était un des chefs-d'œuvre de la première Renaissance.

François I[er] résida quelquefois au palais; c'est dans la grand'salle qu'il reçut le cartel de l'empereur Charles-Quint. Ses successeurs abandonnèrent complétement cette antique résidence pour le nouveau Louvre.

Le palais était devenu le domaine exclusif de la justice, quand tout à coup, dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, il faillit être détruit de fond en comble par un épouvantable incendie. La grand'salle, les requêtes de l'hôtel, le greffe du Trésor, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, furent entièrement consumés. Le greffier, nommé Voisin, parvint cependant, au péril de sa vie, à sauver les registres du parlement. On put à grand'peine couper le feu et sauver la tour de l'Horloge. La version la plus généralement accréditée sur la cause de ce sinistre est que l'incendie du palais ne fut autre chose que le contre-coup du crime de Ravaillac. Il y avait huit ans que le régicide avait été jugé et exécuté. L'instruction de son procès avait fait planer sur plus d'un grand personnage, sur une congrégation puissante de graves soupçons de complicité avec l'assassin de Henri IV; les pièces du procès, déposées au greffe, pouvaient, d'un jour à l'autre, conduire à la révélation de vérités dangereuses. Il était donc urgent d'anéantir ces pièces, et on croit généralement que l'incendie de 1618 n'eut ni d'autre mobile ni d'autre but.

Rien, sauf les vieilles tours rondes de la Conciergerie, la tour de l'Horloge et la grand'chambre, ne demeura debout. Parmi les destructions irréparables causées par cet incendie, la plus regrettable est, sans aucun doute, celle de la grand'salle. Cette salle était encore dans toute sa beauté au moment du sinistre. Sa hauteur et son étendue étonnaient le visiteur; elle était divisée en deux nefs parallèles, soutenue par des piliers de bois richement décorés, et surmontée d'un lambris d'or et d'azur. Le jour y pénétrait par des fenêtres en ogive garnies de vitraux de couleur. Elle était entourée des statues de tous les rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Charles IX. Henri V, roi d'Angleterre, s'étant fait proclamer roi de France, avait fait élever sa statue dans la grand'salle du palais; Charles VII lui fit taillader le visage, et ce fut à ces mutilations qu'on reconnut cette statue au milieu des décombres de l'incendie. A l'extrémité occidentale de la salle se trouvait la célèbre table de marbre qu'admiraient nos ancêtres. A l'autre extrémité se trouvait la chapelle de Louis XI, qui y était représenté priant à genoux devant la Vierge. Tous ces souvenirs des siècles écoulés furent complètement détruits.

C'est à l'occasion de cet incendie que le poète Théophile composa ce quatrain si connu :

> Certes, ce fut un triste jeu
> Quand, à Paris, dame Justice,
> Pour avoir mangé trop d'épice,
> Se mit le palais tout en feu.

La reconstruction du palais fut ordonnée sans retard. L'architecte Jacques Debrosse en fut chargé. Il rebâtit tout d'abord la grand'salle, qui n'est autre que la salle dite aujourd'hui des pas perdus. Cette salle se compose de deux nefs parallèles, voûtées, sans ornements et séparées par un rang d'arcades sur piliers. Achevée en 1622, elle nécessita, en 1683, des réparations urgentes. Aujourd'hui, la lumière y pénètre par deux grandes ouvertures circulaires vitrées et par quatre vastes fenêtres cintrées pratiquées à l'extrémité des nefs. Contre une muraille de la salle, on érigea, en 1821, un monument à la mémoire de Malesherbes, exécuté par Bosio. Le défenseur de Louis XVI y est représenté debout, entre la France et la Fidélite.

Nous ne dirons que peu de chose de la Conciergerie ou prison du palais, dont nous avons parlé ailleurs (v. CONCIERGERIE). L'entrée de l'ancienne Conciergerie donnait dans la cour du Mai; aujourd'hui, la Conciergerie a deux entrées : l'une dans la cour d'honneur, à la droite du grand escalier par lequel on monte au palais; l'autre entre deux tours rondes qui accompagnent le pignon de l'ancienne grand'chambre du parlement, devenue depuis la salle des réunions générales de la cour de cassation. La Conciergerie était flanquée de quatre fortes tours servant à divers usages.

La plus remarquable de ces tours est la tour de l'Horloge, qui fait angle sur le quai. Elle est carrée et de proportions à la fois élégantes et sévères. On croit qu'elle servait de donjon au palais dans les premiers temps de sa construction. Elle doit son nom à son horloge, construite à l'origine par l'horloger de Vic, sous Charles V, plusieurs fois modifiée depuis, et dont le mécanisme actuel est dû à H. Lepaute (v. HORLOGE). L'énorme cadran, dans le style de la Renaissance, fut, sous Henri III, décoré de sculptures représentant la Piété et la Justice, dues à Germain Pilon. Le fond du tableau, abrité par une sorte de porche en bois sculpté, représentait le manteau royal parsemé de fleurs de lis d'or. Lorsque, il y a quelques années, on a réparé la tour de l'Horloge, on a reproduit autant que possible l'ancien aspect de l'horloge et on a refait le cadran détruit. Les figures qui soutiennent actuellement le cadran sont du sculpteur Toussaint. Les trois autres tours, qui, sur le côté du quai, font suite à celle de l'Horloge, sont rondes. La plus rapprochée du pont au Change se nomme la tour d'Argent, la seconde est appelée tour Bon-Bec, et la troisième est désignée tantôt sous le nom de tour de Montgommery, tantôt sous celui de tour de César. La tour d'Argent était ainsi nommée parce qu'on y déposait le trésor des rois qui habitaient le palais; la grosse tour ou tour Bon-Bec a reçu cette désignation, suivant quelques auteurs, parce que c'est là qu'on faisait parler les accusés au moyen de la torture; elle servit de cachot à Ravaillac; sous cette tour se trouvaient des oubliettes où, sans doute, bien des malheureux ont disparu. Pendant le règne de Louis-Philippe, lors de travaux faits dans la Conciergerie, on a trouvé dans la tour Bon-Bec tous les instruments ayant servi à appliquer la question. La tour de César ou de Montgommery, qui a été démolie et réédifiée, était la seule qui fût couronnée de créneaux; elle renfermait plusieurs salles avec cheminées de pierre; Montgommery et, plus tard, Damiens y avaient été renfermés.

La Conciergerie et la grand'chambre ne sont pas les seuls vestiges de l'ancienne résidence des rois de France et de leur parlement; tout le dessous de la salle des pas perdus est supporté par des voûtes à nervures vigoureuses, par des piliers dont les sculptures révèlent le travail du XIII[e] siècle. C'est là qu'on rencontre la salle qui porte le nom de cuisine de saint Louis; cette vaste pièce, pourvue aux quatre angles de cheminées de grande dimension, communique par un escalier avec la grand'chambre.

Comme si la destinée du palais était d'être de siècle en siècle la proie des flammes, le 10 janvier 1776 un nouvel incendie détruisit tout le bâtiment qui s'étendait de la galerie des prisonniers à la Sainte-Chapelle. On résolut de faire tourner ce malheur au profit de l'harmonie générale du palais. Il fut arrêté qu'on entreprendrait la reconstruction des parties endommagées de ce vaste édifice et qu'on chercherait, par les constructions nouvelles, à raccorder entre elles les parties que le feu avait épargnées, afin de donner à l'ensemble du monument un caractère digne de sa destination. Jusqu'à cette époque, du côté de la rue de la Barillerie, on ne pénétrait dans la cour du palais que par deux portes étroites et sombres, garnies de tourelles et enserrées par des masures hideuses. On montait à la grand'salle par deux escaliers : l'un, à droite en entrant dans la cour, aboutissait à l'angle méridional de la salle, du côté de la rue de la Barillerie; l'autre était placé en face de l'entrée. C'est au bas de ce dernier que les clercs de la basoche plantaient tous les ans un arbre de 50 pieds de haut, orné de guirlandes et de panonceaux, et qu'on appelait le *mai* à cause du mois où se faisait la cérémonie. Par suite de cet usage, qui se perpétua jusqu'à la Révolution, la cour d'honneur se nommait cour du Mai. Le palais n'avait ni entrée ni façade digne de son importance. Les travaux de reconstruction furent confiés à quatre membres de l'Académie d'architecture, Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine. Le premier soin de ces architectes fut de jeter bas les anciennes portes et les masures qui fermaient la cour sur la rue de la Barillerie, puis ils élevèrent les bâtiments qui forment aujourd'hui la cour d'honneur du palais.

L'ensemble de ces constructions est majestueux; au centre du corps de logis qui forme façade au fond de la cour, s'élève un escalier monumental de près de 6 mètres de hauteur et dont la première rampe a 20 mètres de longueur; cet escalier mène à un perron dominé par un avant-corps orné de quatre colonnes doriques. Trois portiques conduisent dans une première galerie. Au-dessus de l'entablement règne une balustrade dont les quatre principaux piédestaux supportent des statues allégoriques : la *Force*, l'*Abondance*, la *Prudence* et la *Justice*. Ces statues, d'une exécution assez faible, s'élèvent à l'aplomb des quatre colonnes de l'avant-corps et semblent se dessiner sur un massif de maçonnerie qui supporte un dôme quadrangulaire. Deux ailes de bâtiment, perpendiculaires à cette façade, forment les deux côtés de la cour et présentent sur la voie publique une sorte de loggia décorée de colonnes d'ordre dorique. Une grille en fer, à trois grandes portes, ferme la cour, dont elle occupe toute la largeur; cette grille, peut-être un peu trop surchargée d'ornements, forme toutefois une pièce très-remarquable et qui fait honneur à la serrurerie française.

En 1835, la ville de Paris ayant résolu d'effectuer dans le Palais de justice des agrandissements jugés nécessaires, M. Huyot, architecte, fut chargé de dresser un plan général des travaux à exécuter. Ce plan fut terminé en 1840 et adopté par le conseil municipal. Une ordonnance royale sanctionna la décision du conseil le 26 mai de la même année. A la mort de M. Huyot, arrivée quelques années plus tard, MM. Duc et Dommey reprirent la suite de ses travaux. Mais Louis-Philippe ne devait pas voir l'achèvement du palais. La révolution de 1848 suspendit les constructions, et, en 1854, un décret modifia le plan adopté en 1840. A la suite de ce décret, MM. Duc et Dommey reprirent les travaux avec vigueur, et ils parvinrent à les mener à bonne fin en 1868. Nous les résumerons brièvement.

Dans son état actuel, le palais, vu du côté de la cour d'honneur, qui donne sur le boulevard du Palais, présente les constructions d'aspect sévère dues à Desmaisons, Couture, Antoine et Moreau, et dont nous venons de parler. A la suite du pavillon de gauche, qui touche la grande grille, les architectes ont érigé un vaste corps de bâtiments qui continuent la façade du palais sur le boulevard, font angle avec la rue de la Sainte-Chapelle, suivent cette rue dans toute sa longueur et renferment les divers services de la police correctionnelle, du parquet et de l'assistance judiciaire. Ces bâtiments achèvent d'enserrer la Sainte-Chapelle dans le Palais de justice; ils sont d'un aspect monotone et froid. Entre le pavillon de droite de la cour d'honneur et la tour de l'Horloge, une partie des bâtiments sert de façade à la salle des pas perdus. Cette partie a été réédifiée dans le style architectural du XIV[e] siècle, et les architectes y ont ouvert deux fenêtres monumentales vitrées et arrondies dans le sens des deux nefs de la grand'salle de Jacques Debrosse. Au rez-de-chaussée du corps de bâtiment qui relie la grand'salle à la tour de l'Horloge et qui a reçu d'importantes réparations, se trouve un vaste corps de garde dont Barbès tenta de s'emparer et que depuis on a reconstruit. A la suite de la tour de l'Horloge, du côté du quai, on a exécuté une série considérable de constructions. La partie comprise entre cette tour et la tour d'Argent a été réédifiée dans le style de la façade qui existe encore sur la cour de la Conciergerie. La tour d'Argent et la tour Bon-Bec ont été maintenues dans leur état primitif. On a reconstruit, dans le style des façades que flanque la tour de l'Horloge, le corps de bâtiment qui s'étend entre la tour Bon-Bec et la tour de Montgommery. Là se trouve l'entrée du dépôt de la préfecture de police, transféré à côté de la Conciergerie après la démolition de l'ancien édifice de la rue de Jérusalem. La tour Montgommery a été entièrement reconstruite. Après elle, toujours le long du quai, s'étendent de nouvelles constructions, ornées d'un pavillon central où se trouve la cour de cassation et où l'on remarque un bel escalier d'honneur. A la place de la cour de Harlay et des vieilles constructions qui l'encombraient, M. Duc a élevé la façade occidentale du Palais de justice, qui s'étend du quai de l'Horloge au quai des Orfèvres. Cette façade, aujourd'hui dégagée des constructions qui en masquaient la vue et faisant face à la place Dauphine, est d'un aspect imposant et sévère. « Elle se compose, dit M. Joanne, de huit colonnes engagées et de deux pilastres d'angle reliés par des arcs supportant un riche entablement surmonté d'un cheneau. La porte principale et les portes latérales présentent cette disposition, si bien inventée par les Grecs, qui fait incliner légèrement les jambages de la porte et rend le linteau un peu plus étroit que le seuil. Les six grandes ouvertures sont décorées, à leurs parties inférieures, de statues allégoriques : la *Prudence* et la *Vérité*, par Dumont; le *Châtiment* et la *Protection*, par Jouffroy; la *Force* et la *Justice*, par Jaley. L'ensemble est porté sur un soubassement très-élevé, au sommet duquel on parvient par un vaste perron communiquant par trois escaliers distincts aux trois entrées réservées dans la façade. Ces portes donnent accès dans un grand vestibule, ou salle des pas perdus, qui précède les nouvelles salles des assises. » Entre l'extrémité méridionale de la façade, sur le quai des Orfèvres, et la partie neuve du Palais de justice, située rue de la Sainte-Chapelle, se trouvait la préfecture de police, établie dans l'ancien hôtel des présidents du parlement, et qui a été entièrement dévorée par le feu le 24 mai 1871, au moment où agonisait la Commune de Paris. Ce jour même, le feu fut mis en divers endroits du Palais de justice. Tous les bureaux de l'état civil, situés dans les bâtiments compris entre la rue de la Sainte-Chapelle et le palais, le parquet du procureur de la république et les cabinets des juges d'instruction, deux des anciennes chambres correctionnelles, les deux anciennes salles des assises, la grande salle des pas perdus, près de la tour de l'Horloge, la bibliothèque des avocats, une partie du parquet du procureur général, les deux nouvelles salles des assises, la cour de cassation, enfin la tour Bon-Bec furent la proie des flammes. Le désastre, moins grand qu'on ne l'avait cru d'abord, a été en partie réparé depuis lors.

Nous ne nous étendrons pas sur les aménagements intérieurs du Palais de justice; nous nous bornerons à signaler comme particulièrement dignes d'attention : la salle des pas perdus, dont nous avons parlé plus haut; la galerie carrée, sur laquelle s'ouvrent la 2[e], la 3[e] et la 4[e] chambre; la nouvelle salle des pas perdus; l'escalier d'honneur monumental qui, par deux rampes opposées, conduit aux deux salles des assises, richement décorées et ornées de peintures, qui ont été terminées en 1868 et qui ont été ravagées par l'incendie de 1871; les salles du conseil, d'une grande richesse de décoration, etc.

Palais-Royal. Peu de monuments ont subi autant d'alternatives et de chances diverses que cet édifice célèbre, mêlé depuis deux siècles à la vie politique de Paris, témoin de tant d'émeutes et de révolutions, depuis la Fronde, qui du moins le respecta, jusqu'aux dernières convulsions de la Commune, qui faillit l'anéantir.

Bâti par Richelieu, il porta longtemps le nom de Palais-Cardinal. Sur son emplacement s'élevèrent jusqu'en 1628 deux hôtels célèbres : l'hôtel de Mercœur et l'hôtel de Rambouillet. Le cardinal en fit l'acquisition, et, en 1629, les travaux du futur palais commencèrent sous la direction de l'architecte Jacques Lemercier, palais relativement modeste et qui tout d'abord s'appela simplement hôtel de Richelieu. A cette époque, l'enceinte de Charles VI subsistait encore; l'hôtel de Richelieu en formait intérieurement, dans le principe, une partie de la limite extrême. Mais peu à peu il s'agrandit; le cardinal, pour faciliter ces agrandissements, fit abattre le vieux mur d'enceinte et il en résulta que, vers 1636, époque où furent terminés momentanément les travaux, l'ensemble de l'hôtel de Richelieu, appelé désormais le Palais-Cardinal, offrait un aspect vaste et grandiose, mais malheureusement sans symétrie, conséquence inévitable d'adjonctions consécutives. Il se composait déjà de plusieurs bâtiments séparés par des cours; l'aile droite contenait une salle de théâtre. Ce ne fut pas néanmoins dans cette salle que furent jouées l'*Eutrope* et la *Mirame*, tragédies du cardinal, mais bien dans un salon spécial décoré *ad hoc.* L'aile gauche contenait une galerie dont Philippe de Champaigne avait peint la voûte; des statues en garnissaient les deux côtés; les motifs d'ornementation, mosaïque sur fond d'or, branches de laurier entrelacées, offraient partout le chiffre du fondateur. L'aile gauche de la seconde cour contenait la galerie des hommes illustres, série de portraits peints par Champaigne, Vouet, Juste d'Egmont et Paerson, et ornés de distiques latins. Cette seconde cour n'était entourée de bâtiments que de trois côtés : le quatrième donnait sur le jardin par une suite d'arcades soutenant une galerie découverte qui permettait de circuler d'une aile à l'autre. L'ornementation architecturale se composait d'un ordre dorique entremêlé de proues, ancres et autres attributs de marine en relief (allusion au titre de Richelieu, grand maître et surintendant de la marine). Tel qu'il était et malgré l'originalité de la seconde cour, dont l'axe n'est pas (aujourd'hui encore) le même que celui de la première, défaut irrémédiable, le Palais-Cardinal n'en était pas moins, dès cette époque, une splendide résidence. Richelieu, le jugeant digne de devenir la demeure d'un roi, en fit présent à Louis XIII (1636), et cette donation fut confirmée plus tard par le testament du ministre (1642). Louis XIII habita peu le Palais-Cardinal. En vain Corneille s'écriait :

> Non, l'univers entier ne peut rien voir d'égal
> Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.
> Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
> Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
> Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
> Que tous ses habitants sont des dieux ou des rois.

Louis XIII était, en tout cas, un triste dieu; il suivit de près son ministre dans la tombe (mai 1643). Le 7 octobre suivant, Anne d'Autriche, régente, Louis XIV encore enfant et la famille royale s'installaient dans le Palais-Cardinal et y fixaient leur demeure; dès lors, l'inscription : Palais-Royal, remplaça l'inscription primitive. De ce jour aussi commence l'histoire politique du palais. Voici la Fronde. Du fond de son appartement, Mazarin peut entendre le peuple chanter des couplets mordants sur le *Facchino italiano*. « Ils chantent ! ils payeront, » se contenta d'abord de murmurer le ministre; il n'en fut pas moins forcé de fuir à Saint-Germain avec la régente et le roi enfant. L'orgueilleux monarque ne logea plus jamais au Palais-Royal. Il l'assigna comme résidence à Henriette de France, la reine

d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qui l'habita jusqu'en 1661. En 1692, Louis XIV en fit donation entière à Philippe d'Orléans, duc de Chartres, son neveu, à l'occasion de son mariage. Depuis la Fronde, le Palais-Royal s'était fort agrandi; on y avait réuni l'hôtel Danville (situé rue Richelieu). Sur l'emplacement, Mansart éleva une superbe galerie que Coypel orna de quatorze compositions peintes sur des sujets tirés de l'*Eneide*. Oppenord y décora, sous la régence, le salon d'entrée. A cette époque, la résidence des d'Orléans devint célèbre dans les fastes de la galanterie licencieuse. Le Régent y donna des fêtes splendides et fit aménager en salle d'opéra le théâtre construit par Richelieu; des bals masqués, dont le souvenir est resté historique, s'y donnaient fréquemment. En 1763, un incendie consuma cette salle; le duc d'Orléans en exigea la reconstruction aux frais de la ville. L'architecte Moreau se mit à l'œuvre, pendant que Coutant d'Ivry réparait les parties du corps principal que le feu avait endommagées. Un nouvel incendie (8 juin 1781) détruisit de nouveau la salle. Le duc de Chartres, depuis Philippe-Egalité, en profita pour faire élever les trois galeries entourant le jardin, et qui existent encore.

Le Palais-Royal proprement dit se compose d'un bâtiment principal flanqué d'avant-corps, réunis du côté de la place du Palais-Royal ou de la rue Saint-Honoré par un mur percé de portiques. L'ordre dorique règne dans toute l'étendue de la façade extérieure et forme terrasse au devant de la cour. Les avant-corps ou pavillons sont d'ordre dorique au rez-de-chaussée, d'ordre ionique au premier étage, et couronnés de frontons triangulaires. Neuf croisées s'ouvrent sur la façade centrale, également décorée de colonnes doriques et ioniques et surmontée d'un fronton circulaire. La façade du côté de la deuxième cour (parallèle à la galerie d'Orléans actuelle) est à peu près dans le même style, avec cette différence que l'avant-corps est décoré de huit colonnes ioniques cannelées, posées sur un soubassement. Au devant de l'attique, on plaça quatre statues représentant les dieux Mars, Apollon, la Prudence et la Libéralité. Ces statues, ainsi que l'ornementation générale des cartouches, frontons, sont l'œuvre du sculpteur Pajou. Quant au gros œuvre, il est dû à Moreau. On voit par cette description que, depuis le duc d'Orléans qui donna au Palais-Royal une physionomie nouvelle, la célèbre demeure a peu varié quant au bâtiment principal. Le vestibule qui sépare les deux cours est décoré de colonnes doriques; c'est de là que part le nouvel escalier dont la rampe est un travail de serrurerie achevé. Au premier étage s'étend la suite des appartements proprement dits, se continuant dans les pavillons et rue de Valois; au-dessus, les appartements secondaires, puis les mansardes et les combles.

Le projet conçu par Philippe (depuis Egalité) et exécuté par lui, d'entourer le jardin de trois galeries se rejoignant et attenantes au palais, n'était que la reprise de celui du cardinal de Richelieu dès l'origine. Mais le duc ne l'exécuta que dans un but de spéculation. Prodigue comme son aïeul, Philippe d'Orléans dépensait sans compter; ses finances s'épuisaient dans des fêtes continuelles, auxquelles succédaient des voyages dispendieux. Pour combler le déficit, le prince dut songer aux expédients. La construction d'immenses galeries, louées à des commerçants et à des industriels de toutes sortes et qui feraient de ce quartier le centre de Paris, coûterait sans doute assez cher, mais les locations seraient d'un rapport annuel considérable. Le duc se décida à tenter cette spéculation qui réussit pleinement : le public adopta cette vaste promenade, devenue à la fois un bazar européen et un rendez-vous d'affaires et de galanterie. Outre le théâtre du palais, devenu depuis la Comédie-Française, le duc fit construire une seconde salle à l'extrémité des galeries, et, au milieu du jardin, un cirque, transformé plus tard en restaurant, puis, sous la Révolution, en club. Des cafés et des restaurants célèbres s'étaient installés dans les galeries; on y trouvait les cafés Corazza et de Foy, les restaurants Véry et des Trois frères provençaux, le Salon des joueurs d'échecs, le Musée des enfants, le Cabinet des figures en cire de Curtius, les Fantoccini, les Ombres chinoises de Séraphin, émigrées depuis au boulevard, le Caveau, etc.

Le jardin du Palais-Royal servit de foyer d'agitation pendant la période révolutionnaire; c'est là que Camille Desmoulins, monté sur une chaise, le 12 juillet 1789, souleva la foule et arbora, en guise de cocarde, la feuille verte qui fut le signe de ralliement des patriotes, presque aussitôt converti en une cocarde tricolore. V. BASTILLE (prise de la).

Les événements de 1789 à 1792 entravèrent l'achèvement des colonnades projetées comme séparation du palais et du jardin. On avait permis, à la place, d'élever provisoirement des hangars de planches formant trois rangées de boutiques et deux galeries couvertes; c'est ce qu'on appela le Camp des Tartares, puis la Galerie de bois. Ces galeries durèrent quarante-trois ans, jusqu'à la création de la galerie d'Orléans actuelle, et furent, dès leur installation, louées par des modistes et des lingères, auxquelles se mêlèrent bientôt toutes les prostituées de Paris. Ce fut, à partir de cette époque, le quartier général de la débauche, une sorte de marché public aux exhibitions scandaleuses. Se promenant un jour avec le duc d'Orléans au milieu de ce dédale si pittoresque et si animé, l'abbé Delille fut sollicité par le prince de donner en vers son avis. Le poëte crayonna aussitôt ce joli quatrain :

> Dans ce jardin tout se rencontre,
> Excepté l'ombrage et les fleurs.
> Si l'on y dérègle ses mœurs,
> Du moins on y règle sa montre.

Il faisait allusion, dans ce dernier vers, au fameux canon du Palais-Royal, auquel met le feu une lentille convergente, disposée de façon à recevoir les rayons solaires juste à l'heure de midi, et qui sert depuis ce temps de régulateur aux badauds. V. CANON.

Après la mort tragique du duc d'Orléans, le Palais-Royal, converti par décret en palais et jardin de la Révolution et quelque peu diminué par les ventes nationales, fut réuni au domaine de l'Etat. Une sorte de bande noire l'envahit; alors commença le règne des maisons de jeu et des restaurants, des filles de joie et des spéculateurs. Ecoutons Mercier dans son *Tableau de Paris* : « Les Athéniens élevaient des temples à leurs Phrynés, les nôtres trouvent le leur dans cette enceinte. Les agioteurs, faisant le pendant des jolies prostituées, vont trois fois par jour au Palais-Royal, et toutes ces bouches n'y parlent que d'argent et de prostitution politique. Tel joueur à la hausse et à la baisse peut dire :

> Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis!

La banque se tient dans les cafés, c'est-à-dire qu'il faut voir et étudier les visages subitement décomposés par la perte ou par le gain. Celui-ci se désole, celui-là triomphe. Ce lieu est donc une jolie boîte de Pandore; elle est ciselée, travaillée, mais tout le monde sait ce que renfermait la boîte de cette statue animée par Vulcain. Tous les Sardanapales, tous les petits Lucullus logent au Palais-Royal dans des appartements que le roi d'Assyrie et le consul romain eussent enviés. » Cette description de Mercier suffit pour donner une idée du Palais-Royal à cette époque. La prostitution s'y étalait impudemment. Quant aux maisons de jeu, elles étaient au nombre de quatre (sous le Directoire) et le nombre en doubla bientôt. Le numéro 113 a laissé un souvenir, immortalisé par notre Balzac dans la *Peau de chagrin* et par Dumas dans la *Femme au collier de velours*.

Quant au palais proprement dit, Napoléon y installa le tribunat, qui y tint ses séances jusqu'à sa dissolution. De ce jour à 1814, il demeura désert, hormis le rez-de-chaussée et la cour, où se tenaient la bourse et le tribunal de commerce. Lucien Bonaparte l'habita pendant les Cent-Jours. Enfin, à la Restauration, le duc d'Orléans le racheta. L'architecte Fontaine fut chargé de la restauration : une terrasse fut substituée par lui aux grands appartements projetés au-dessus des galeries marchandes. La cour de Nemours fut créée, puis, en 1829, la galerie d'Orléans. La vogue des galeries, sans cesse encombrées de promeneurs, ne s'était pas ralentie. L'invasion étrangère, loin de les ruiner, leur donna un nouvel éclat; les étrangers en firent leur Capoue. Rappelons à ce propos la rivalité bruyante qui existait entre le café Lamblin, quartier général des officiers bonapartistes en demi-solde, et le café des Mille-Colonnes, fréquenté par les officiers royalistes, et les duels nombreux qui en résultèrent. Désaugiers, dans une de ses plus ingénieuses chansons, a peint remarquablement tous ces divers aspects du Palais-Royal :

> . . . .
> Entrepôt central
> De tous les [illegible] en usage;
> Jardin sans rival
> Qui du goût est le tribunal.
> L'homme matinal
> Peut, à raison d'un liard la page,
> De chaque journal
> S'y donner le petit régal.
> D'un air virginal,
> Une belle [illegible]
> [illegible]
> Nommé *P*[illegible]
> [illegible]
> Si de [illegible]
> [illegible]
> Sous vos yeux roule ce métal :
> Et par [illegible],
> L'homme de [illegible]
> [illegible]
> A la fortune, [illegible]
> Le Palais-Royal
> Est [illegible]
> Le nœud conjugal
> S'y brise net comme un cristal.
> Le provincial,
> Exprès pour [illegible]
> Y [illegible] d'un beau [illegible]
> Faire [illegible] sentimental
> [illegible]
> A [illegible]
> [illegible]
> Se [illegible]
> [illegible]
> Si de [illegible]
> Le Palais-Royal
> Devant [illegible] éternel,
> [illegible]
> Il est [illegible]
> Jeu, spectacle, bal
> Y sont dans leur pays natal.
> Flamand, Prove[illegible]
> Turc, Africain, Chinois, sauvage,
> Au moindre signal
> Tout se trouve au Palais-Royal.
> Bref séjour banal,
> Du grand, du sot, du fou, du sage,
> Le Palais-Royal
> Est le rendez-vous général.

Aujourd'hui, les temps sont bien changés. La vie n'est plus là; les boulevards ont remplacé le Palais-Royal dans la faveur publique; peut-être la suppression des jeux a-t-elle donné aux galeries le coup de grâce? Toujours est-il qu'on aurait peine à reconnaître aujourd'hui dans ce jardin désert, dans ces galeries, brillantes encore, mais paisibles, l'ancienne tribune de Camille Desmoulins et l'ancien foyer de vie et de débauche effleuré par Désaugiers et stigmatisé par l'auteur du *Tableau de Paris*.

Envahi et saccagé après la chute de la monarchie d'Orléans, en février 1848, le Palais-Royal, devenu Palais-National, rentra dans le domaine de l'Etat. On vit s'y installer successivement alors le club des Droits de l'homme, la garde mobile, le Comptoir d'escompte et des expositions de peinture. Il fut, lors de la création du second Empire, affecté à la demeure du prince Jérôme. Son fils, le prince Napoléon lui succéda et fit faire quelques travaux de restauration sous la direction de M. Chabrol. On gratta les fleurs de lis sculptées dans les écussons des frontons, on les remplaça par des aigles. Ce n'était pas la dernière transformation. Les aigles furent à leur tour enlevés après la révolution du 4 septembre, et l'on vit de nouveau, sur la façade, la devise républicaine de 1848 : *Liberté, égalité, fraternité*. Par malheur, le 23 mai 1871, au moment où les troupes de l'armée de Versailles luttaient contre la Commune expirante, des incendiaires envahirent le palais jusqu'alors respecté et le livrèrent aux flammes. Toute l'aile gauche du palais proprement dit et une partie du pavillon central furent la proie de l'incendie, dont on parvint, toutefois, à circonscrire les ravages. Le Théâtre-Français, qui courut les plus grands dangers, fut préservé ainsi que les galeries.

Palais-Royal (THÉATRE DU), théâtre de genre, situé à Paris, au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie de Beaujolais. La salle du Palais-Royal fut construite en 1783 par Louis, architecte du duc d'Orléans. Un sieur Delorme commença par y exploiter un théâtre de marionnettes, connu sous le nom de théâtre Beaujolais. Une troupe d'enfants remplaça bientôt le théâtre de marionnettes et y exécuta des pantomimes. En 1790, Mlle Montansier, ancienne directrice du théâtre de Versailles, ayant suivi le roi et la cour à Paris, s'installa dans la salle du Palais-Royal, qui prit alors le nom de théâtre des Variétés. On y jouait un peu tous les genres, tragédie, comédie, opéra-comique, etc. Mlle Mars y débuta encore enfant. Lorsque, sur un décret impérial, cette troupe dut abandonner la salle du Palais-Royal pour aller prendre possession de celle des Variétés du boulevard Montmartre (1807), la première resta inoccupée. On y vit successivement un danseur de corde, un directeur de marionnettes et une troupe de chiens savants. « Ces animaux, dit Brazier (*Petits théâtres de Paris*), jouaient leurs rôles avec une intelligence encore assez rare chez les bipèdes. La troupe était complète : jeune premier, comique, tyran, père noble, frontin, soubrette, amoureuse, corps de ballet, etc. On arrangea pour ces artistes à quatre pattes une espèce de mélodrame, qui n'était guère plus mauvais que beaucoup d'autres que j'ai vus depuis... Beaucoup de particuliers conduisaient [illegible] à ce théâtre, comme maintenant à la barrière du Combat, pour servir de comparses et de figurants. On ne saurait imaginer combien ce spectacle était drôle. »

De 1814 à 1818, la salle fut transformée en café chantant, [illegible] le café de la Paix. [illegible] fameux pendant les Cent-Jours, [illegible]

[illegible]

Par[illegible] de pièces qui obtinrent d'éclatants succès dans ces premières années, [illegible] : la *Ferme de B*[illegible], [illegible] le *Plâtre champenois*, [illegible], la *Comtesse du T*[illegible], [illegible] le *Marquis de Létorières*, la *Fille de Dominique*, le *Capitaine Charlotte*, *Cocorico*, l'*Argent*, *la gloire et les femmes*, *Vert-Vert*, les *Baigneuses*, la *Fille du cocher*, le [illegible] de *Béranger*, la *Chaumière de 174*[illegible], [illegible] de *D*[illegible], *Sophie Arnould*, la [illegible] de *Venise*, le *Conseil de révision*, le *Tr*[illegible], *Madame Favart*, etc.

Depuis ce jour, le théâtre du Palais-Royal n'a pas cessé de prospérer; le genre qu'il a définitivement adopté est le comique à outrance. Vers 1830, il passa entre les mains de M. Plunkett, frère de Mme Dorche. A partir de la nouvelle direction, on vit surgir un certain nombre de noms nouveaux, tant comme acteurs que comme auteurs. Les écrivains qui s'étaient produits naguère à ce théâtre avaient nom Mélesville, Bayard, Brazier, Varner, Ourry, Saintine, Carmouche, Dumersan, Villeneuve, de Livry, Fulgence, Jaime, Comberousse, Rougemont, Emile Vanderburgh, etc. Parmi ceux qui s'y sont produits depuis vingt ans, on remarque MM. Labiche, Delacour, Lambert Thiboust, Michel Delaporte, Albert Monnier, Théodore Barrière, Edouard Martin, Clairville, Victorien Sardou, Hippolyte Lefèvre, Henri Meilhac, Ludovic Halévy, etc., et, parmi les pièces les plus heureuses : la *Mariée du mardi gras*, le *Chapeau de paille d'Italie*, *Chez une petite dame*, l'*Affaire de la rue de Lourcine*, *Mam'zelle fait ses dents*, la *Vie parisienne*, les *Pommes du voisin*, la *Ch*[illegible], *Grassot embêté par Ravel*, *Un garçon de chez Véry*, les *Anglaises pour rire*, *Un monsieur qui suit les femmes*, le *Caporal et la Payse*, les *Noces de Merluchet*, *Tricoche et Cacolet*, le *Réveillon*, *Célimare le bien-aimé*, la *Cagnotte*, etc. A Levassor, à Grassot et à Ravel ont succédé comme interprètes de toutes ces folies : L'Héritier, Hyacinthe, Amant, Kalekaire, Berthelier, Lassouche, Gil-Pérez, Luguet, Brasseur, Geoffroy, Priston, etc. Parmi les femmes : Mme Thierret, la duègne sans pareille, Mlle Al[illegible], [illegible] égrillarde et fine; Mme Delille, comédienne consommée; Mlle Alphonsine, actrice d'un comique si plein de finesse et de franchise; enfin, Mlles H[illegible], Hortense Neveu, Céline Montaland, Worms, etc. C'est au Palais-Royal que s'est réfugiée la vieille gaieté française, et, ainsi que le faisait [illegible] remarquer un jour Théophile Gautier, ces farces de Labiche, Delacour, Lambert Thiboust et dix autres joyeux hommes d'esprit, sont parfois d'excellentes [illegible] un peu chargées en couleur peut-être, mais bien préférables aux pâles études que joue trop souvent la majestueuse voisine du modeste théâtre, la Comédie-Française.

Palais d'été [illegible] *Yuen-min-yuen*, résidence d'été de l'empereur de Chine, [illegible] bordée de maisons et de groupes de tombeaux; [illegible] continue une route dallée en granit, donne [illegible] semble de constructions et de parcs n'occupe pas une superficie [illegible] arpents.

N[illegible] par le général Cousin de Montauban, n'avait pénétré dans le Yuen-min-yuen. C'est là que [illegible]

« Il serait difficile, à [illegible] dieux d'or et d'argent ou de bronze d'une dimension gigantesque. Ainsi, un seul dieu en bronze, un Bouddha, a une hauteur d'environ [illegible] siècles dans des bâtiments de marbre blanc, [illegible] points de vue d'une campagne admirable. Ce qui attriste, au milieu de toutes ces splendeurs [illegible] gouvernement actuel et des deux ou trois gouvernements qui l'ont précédé. Rien n'est entretenu, et les plus belles choses, à l'ex[illegible] l'empereur habite, sont dans un état déplorable [illegible]

tie habitée, on a trouvé deux magnifiques voitures anglaises, présent de l'ambassadeur lord Macarthney; elles étaient, ainsi que leurs harnais dorés, dans la même place où elles avaient dû être mises il y a quarante-cinq ans, sans qu'un grain de la poussière qui les couvre ait jamais été enlevé. »

Le général Cousin de Montauban, créé plus tard comte de Palikao en mémoire de cette campagne, fit son entrée dans le Palais d'été le 6 octobre 1860 et essaya de préserver, au moins en partie, les richesses immenses que renfermaient tous ces édifices. Mais il fut impossible d'arrêter les soldats. Le pillage ne fut même pas organisé régulièrement. Le soir même du 7, une répartition eut lieu entre les chefs alliés. Le général français fit mettre de côté un choix des objets les plus remarquables, pour les envoyer en France, et une collection semblable fut destinée à la reine d'Angleterre. Le 8, de nouvelles recherches amenèrent la découverte d'une certaine quantité de lingots d'or et d'argent, dont l'inventaire fut dressé par les soins de la même commission.

Après cet essai de régularité dans le pillage, nul ordre ne fut plus observé; les soldats se répandirent au hasard dans les palais et les pagodes, pillant tous les objets précieux, bijoux, étoffes, objets d'art, arrachant un œil de diamant à une statue, brisant un sceptre d'or à une autre, détruisant tout ce qu'ils ne pouvaient emporter. Anglais et Français pillèrent et dévastèrent à l'envi; quand il fallut partir, ordre fut donné de mettre le feu au palais. Par qui fut donné cet ordre? Les Anglais en accusèrent depuis le général en chef français, qui a dénié le fait; il paraît que ce fut, au contraire, l'état-major anglais qui fit mettre occultement le feu, afin de terrifier les habitants de Pékin et d'arriver plus promptement à la conclusion de la paix. Quoi qu'il en soit, une masse d'objets précieux et des trésors incalculables devinrent la proie des flammes; le pillage n'avait, en comparaison du fléau, fait qu'une brèche insignifiante à toutes ces richesses amassées par une longue suite de souverains.

Palais des Beaux-Arts. V. BEAUX-ARTS.

Palais de l'Elysée-Bourbon. V. ÉLYSÉE.

Palais de Cristal. V. CRISTAL.

Palais de l'Ermitage. V. ERMITAGE.

Palais de l'Industrie. V. INDUSTRIE.

Palais de l'Institut. V. MAZARIN.

Palais de la Légion d'honneur. V. LÉGION D'HONNEUR.

Palais du Louvre. V. LOUVRE.

Palais du Luxembourg. V. LUXEMBOURG.

Palais des Thermes. V. THERMES.

Palais des Tuileries. V. TUILERIES.

Palais de Versailles. V. VERSAILLES.

Palais des curieux (LE), mélanges facétieux, de Beroalde de Verville. Taillé sur le patron du fameux *Moyen de parvenir*, qui était alors en pleine vogue, ce recueil lui est inférieur, comme verve, comme gaieté, comme imagination. Il n'est pas beaucoup plus décent; mais, soit lassitude, soit, comme le conjecture M. Paul Lacroix, que l'auteur n'eût plus à sa disposition les manuscrits de Rabelais, qui lui avaient précédemment servi, il s'y montre moins plein de cette grosse gaieté qui a fait le succès du *Moyen de parvenir*. Le *Palais des curieux* est divisé en quatre-vingts *objets* ou chapitres; chacun d'eux traite un sujet distinct, toujours dans le genre facétieux. Ce sont des propos à bâtons rompus, des anecdotes grivoises, des paradoxes galants, des contes souvent assez assaisonnés; le tout sans ordre, sans suite et défilant suivant la fantaisie de l'auteur. Il y a à prendre et à laisser dans cette série de gravelures et de réflexions d'une moralité douteuse, mais Beroalde de Verville amuse et, quand il rencontre la tournure vive, le mot à la Rabelais, on se sent près de lui pardonner. Ce qu'il y a d'étrange, ce qui fera toujours le désespoir des bibliophiles, c'est que le Beroalde du *Palais des curieux*, comme celui du *Moyen de parvenir*, ne ressemble en rien à l'ennuyeux romancier de la *Floride*, au théologien fatigant qui composa le *Livre de la sagesse*, au mauvais poëte qui mit en mauvais vers l'*Utopie* de Thomas Morus. Il serait impossible de citer une page du *Palais des curieux*, à moins de [illegible]. Ce sont de ces anecdotes et de ces propos grivois que Christine de Suède faisait lire tout haut à sa favorite, la belle demoiselle de Sparre, qui en rougissait jusqu'aux yeux, mais qui, paraît-il, [illegible].

Comme renseignements, on trouve dans le *Palais des curieux* la phrase par laquelle Beroalde de Verville a revendiqué comme sien le *Moyen de parvenir*, qui lui était contesté de son temps et qui lui est encore contesté du nôtre, surtout par Charles Nodier. Il dit avoir eu l'intention, en l'écrivant, de faire une œuvre, une satire universelle, où fussent repris les vices de chacun. Ce souci de moralité, au moins dans le titre, se retrouve aussi dans le *Palais des curieux*, « assemblée, dit-il, de diversités pour le plaisir des doctes et le bien de ceux qui désirent savoir. » On y trouve une anecdote biographique le concernant et qui montre sa fierté. Un gentilhomme poitevin se targuait auprès de lui de sa fortune et faisait sonner haut ses écus. Beroalde était pauvre. « Sachez, monsieur, lui dit-il, que j'ai assez de monnaie pour vous payer dix fois votre valeur et vous donner ensuite pour rien à qui voudra. » Sa monnaie, c'était son épée; il mit flamberge au vent, mais le Poitevin, se ravisant et peu soucieux sans doute d'être acheté à si bon compte, s'excusa et demanda la main à son adversaire. Cette anecdote, qui sent bien son XVIe siècle, les moustaches en crocs et les rapières si promptes à dégainer, est sans doute antérieure au moment où Beroalde fut pourvu d'un canonicat. Le *Palais des curieux* est de 1612, l'année même de la mort de son auteur.

Palais de l'honneur (LE) ou **Science héraldique du blason**, par le Père Anselme (1663-1668, in-4°), traité de blason encore estimé. L'ouvrage est divisé en cinq parties : la première donne l'origine et l'explication des armoiries, devises, tournois, etc.; la deuxième enseigne l'origine des ordres militaires institués par les rois et princes de la chrétienté; la troisième traite des cérémonies usitées pour le sacre, les entrées solennelles, les obsèques des rois et reines; la quatrième donne l'origine des principales charges et dignités de la couronne de France; la cinquième contient les généalogies des maisons de France, de Lorraine, de Savoie et de plusieurs nobles familles du royaume de France. Le Père Anselme dit dans sa préface : « Comme la vérité est l'âme de l'histoire, et que j'ai de l'aversion pour les fables, j'ai dressé mes généalogies sur des principes que je crois certains et sur des preuves qui me semblent convaincantes. » L'auteur a réuni le *Palais de l'honneur* à une publication du même genre : le *Palais de la gloire* (1664, in-4°), qui contient les généalogies de plusieurs grandes familles de France et de quelques maisons royales de l'Europe. Ces deux traités renferment les notions puisées aux sources les plus sûres, soit sur la science héraldique soit sur les origines de certaines institutions, et la partie généalogique fait autorité.

PALAIS (LE), ville de France (Morbihan), ch.-l. de canton, arrond. et à 68 kilom. S. de Lorient, dans l'île de Belle-Isle-en-Mer, sur l'Océan; pop. aggl., 2,260 hab. — pop. tot., 5,456 hab. Place de guerre de première classe, école d'hydrographie, prison militaire. Importante fabrication de conserves, sardines, anchois et thons. Bonne rade, port d'échouage, bassin à flot. Etablissement de bains de mer. On y voit les restes du château de Fouquet et, dans les flots voisins, plusieurs menhirs, dans l'un desquels on a pratiqué une niche où l'on a placé une statue de la Vierge, but d'un pèlerinage fréquenté.

PALAIS (SAINT-), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Mauléon, sur la rive gauche de la Bidouze; pop. aggl., 1,416 hab. — pop. tot., 1,697 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix. Commerce de bestiaux et de grains. Pendant la Révolution, il porta le nom de Mont-Bidouze, à cause de sa position élevée. Plusieurs routes viennent y aboutir. Henri d'Albret, roi de Navarre, s'y retira après la perte de Pampelune. Ce bourg possédait autrefois une Monnaie qui fut réunie à celle de Pau dans le XVIIIe siècle.

PALAISEAU, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, à 17 kilom. de Paris, sur la ligne de cette ville à Limours, sur la rive gauche de l'Yvette, au pied d'un joli coteau boisé; 1,949 hab. Commerce de fourrages. Palaiseau possède une église dont quelques parties, notamment le portail et la tour du nord, datent du IXe siècle, et qui renferme d'anciens tombeaux, entre autres un qui remonte à 1290. Près de ce bourg s'élevait autrefois un château féodal, dont il restait au commencement de ce siècle quelques ruines, qui ont aujourd'hui totalement disparu.

PALALACA s. m. (pa-la-la-ka). Ornith. Oiseau du genre pic, qui vit aux îles Philippines.

— **Encycl.** Le *palalaca* est de la taille de notre pivert; son plumage est d'un brun lustré mêlé de verdâtre en dessus, blanc en dessous; la tête est ornée d'une huppe courte, ondulée, de couleur rousse; les plumes blanches du ventre sont bordées de noir; la queue est d'un brun noirâtre, avec une bande transversale ou deux taches blanchâtres en dessus, rouge carmin en dessous; l'iris est rouge; le bec et les pieds noirs. Cet oiseau habite les îles Philippines. Sa voix est forte et rauque. Son bec est robuste et solide; il s'en sert pour creuser les arbres les plus durs et y pratiquer des trous où il fait son nid. En frappant le tronc à coups redoublés, il fait un bruit qu'on entend à une grande distance et qui lui a fait donner par les Espagnols le nom vulgaire de *herrero* (forgeron). Il paraît, du reste, qu'on a confondu sous le nom de *palalaca* deux espèces distinctes.

PALAME s. m. (pa-la-me — gr. *palamê*, paume de la main). Zool. Membrane qui existe entre les doigts d'un grand nombre d'oiseaux, de plusieurs reptiles, de quelques mammifères.

PALAMEDE s. m. (pa-la-me-de). Ornith. Syn. de PALAMÉDÉE.

— Hortic. Variété de tulipe.

PALAMÈDE, un des héros de la guerre de Troie. La tradition lui prête une immense quantité de découvertes et inventions. Il était fils de Nauplius, roi d'Eubée. Ayant déjoué les ruses d'Ulysse, qui feignait la folie pour se dispenser de prendre part à l'expédition nationale des Hellènes contre Troie, il s'attira cette haine célèbre qui devait lui coûter la vie. Le roi d'Ithaque l'accusa d'intelligence avec les Troyens et le fit condamner par Agamemnon à être lapidé. Achille et Ajax, ses amis fidèles, le pleurèrent longtemps et lui érigèrent un autel. Les Grecs attribuaient à Palamède l'invention de plusieurs lettres de leur alphabet et de beaucoup d'autres choses, telles que le calendrier, les poids et mesures, la monnaie, les jeux d'échecs et de dés, l'arithmétique, les pronostics météorologiques, l'explication des éclipses, diverses manœuvres militaires, etc.

PALAMÉDÉE s. f. (pa-la-mé-dé — du lat. *Palamedis avis*, oiseau de Palamède, nom donné aux grues par les poëtes, parce que les vols de ces oiseaux se disposent en forme d'Y, lettre dont l'invention est attribuée à Palamède). Ornith. Nom scientifique du genre kamichi.

PALAMÉDÉIDÉ, ÉE adj. (pa-la-mé-dé-i-dé — de *palamédée*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la palamédée.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre palamédée ou kamichi.

PALAMÉDÉINÉ, ÉE adj. (pa-la-mé-dé-i-né — rad. *palamédée*). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte à la palamédée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des palamédéidées.

PALAMÉDIEN, IENNE adj. (pa-la-mé-di-ain, i-è-ne). Philol. Se disait, chez les anciens, de certaines lettres dont ils attribuaient l'invention à Palamède; c'étaient les lettres θ (th), ξ (x), φ (ph) et χ (ch). Quelques-uns ajoutent η (ê), ω (ô), ζ (dz), ψ (ps). D'autres bornent l'invention de Palamède à δ (d) et υ (y).

PALAMENTE s. f. (pa-la-man-te — du lat. *pala*, rame). Mar. Ensemble de toutes les rames qui armaient une galère.

PALAMIDE s. f. (pa-la-mi-de). Ichthyol. Altération du mot PÉLAMIDE.

PALAMIDIÈRE s. f. (pa-la-mi-diè-re). Pêche. Altération du mot PÉLAMIDIÈRE.

PALAMIE s. f. (pa-la-mî). Méd. Crevasse sanguinolente.

PALAMITE s. m. (pa-la-mi-te). Hist. relig. Membre d'une secte grecque du XIe siècle.

— **Encycl.** V. HÉSYCHIASTE.

PALAMOS, petite place forte d'Espagne, province et à 38 kilom. S.-E. de Girone, sur la Méditerranée, où elle a un petit port de commerce; 1,700 hab. Chantier de construction navale; fabriques de bouchons de liége, pipes de terre; pêche active; exportation de gaude, liége, vins, huile, sparterie et bouchons de liége. Ce bourg, qui fut dans l'antiquité une colonie grecque, tomba au pouvoir des Français en 1694; en 1810, il fut attaqué et ravagé par un détachement anglais qui fut ensuite battu et fait prisonnier par les Français.

PALAMOUD s. m. (pa-la-moud). Substance alimentaire analogue au racahout, qui est en usage en Orient.

PALAMOW, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, ancienne province de Bahar, à 200 kilom. S.-O de Patna. Mines de fer et houille.

PALAMOXYDE s. f. (pa-la-mo-ksi-de — du gr. *palamê*, paume de la main; *oxus*, aigre). Bot. Section du genre oxalide.

PALAMPORE s. m. (pa-lan-po-re). Comm. Châle à fleurs que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé : *Ses larges épaules prenaient de la noblesse sous le* PALAMPORE *oriental.* (E. Sue.)

PALAN s. m. (pa-lan — de l'ital. *palanco*, rouleau à rouler les fardeaux, comme le montre l'ancienne orthographe *palanc*. L'italien *palanco* est, avec un changement de genre, le latin *palanca*, *phalanga*, du grec *phalangai*, bâtons ronds). Mécan. et Mar. Appareil formé de deux moufles dont les poulies reçoivent une même corde, et qui sert à produire des efforts considérables : PALAN *à caliorne.* PALAN *à candelette.* PALAN *d'étai.* PALAN *de drisse.* PALAN *de suspente.* ‖ Corde fixée à l'étai pour le bander, ou à une vergue pour soulever un fardeau. ‖ Corde à l'aide de laquelle on manœuvrait le gouvernail d'une galère.

— **Encycl.** Un *palan* se compose de deux systèmes de poulies mouflées, mais de manière que dans chaque système toutes les poulies aient même axe; c'est par cette disposition seulement que les *palans* diffèrent des moufles. Le fardeau à enlever est attaché à la chape du système inférieur; celui-ci est relié à l'autre par une corde attachée à l'une des chapes et passée alternativement sur une poulie de l'un des systèmes et une poulie de l'autre. La théorie des *palans* est, du reste, la même que celle des moufles, soit qu'on néglige le frottement ou qu'on en tienne compte; nous renvoyons donc, pour plus de développements, à l'article MOUFLE.

Dans la marine, on appelle plus particulièrement *palan* un système composé d'une poulie longue à deux rouets, qui se fixe sur un point d'appui quelconque par son estrope ou par un crochet, et d'une poulie simple munie d'un crochet en fer auquel on attache le fardeau à soulever. Lorsque le *palan* est placé verticalement, comme dans le cas de l'élévation des fardeaux, il est bon de faire passer son garant dans une troisième poulie fixée sur le sol et appelée poulie de retour; par cette disposition, on change la traction verticale, qui fatigue toujours beaucoup, en traction horizontale, qui permet d'utiliser une plus grande puissance, surtout si les ouvriers marchent en tirant.

On emploie dans la marine des *palans* auxquels on donne des noms différents suivant l'usage que l'on en fait; tels sont : les caliornes de grand mât et de misaine, dont les poulies sont à trois ou quatre rouets, et qui servent à débarquer les chaloupes, les canots, les ancres, les canons, etc.; les grands *palans* et les *palans* de misaine, dont on fait usage pour rider les haubans; les *palans* des mâts de hune, appelés *palanquins* et employés à rider les haubans de hune; le bredindin, dont on se sert pour enlever les fardeaux légers que l'on veut embarquer dans la cale; les *palans* d'étai, qui servent à embarquer de gros fardeaux dans la grande écoutille; le *palan* debout de la civadière, qui tient lieu de drisse à la vergue de civadière gréée en dessous du beaupré; les *palans* de ris, au moyen desquels on rapproche de chaque côté de la vergue les extrémités des ris de la voile carrée, lorsqu'on veut y prendre un ris, *palans* qui prennent aussi le nom de *palanquins* de ris; les *palans* de canons et les *palans* de recul, qui servent, l'un à faire avancer l'affût contre le bord, l'autre à retirer le canon en arrière et à l'y retenir tant qu'on le juge à propos. Tous ces appareils ne diffèrent entre eux que par le nombre et le diamètre des rouets employés.

PALANCHE s. f. (pa-lan-che — rad. *pal*). Techn. Morceau de bois courbé et entaillé aux deux bouts, dont les porteurs d'eau se servent à Paris pour porter leurs seaux.

— Comm. Etoffe grossière de laine et de fil, que l'on employait anciennement, comme doublure, pour les vêtements des matelots et des gens de la campagne.

PALANCIA, rivière d'Espagne. Elle prend sa source à 20 kilom. N.-O. de Vivel, coule au S.-E., entre dans la province de Valence et se jette dans la Méditerranée, près de Murviedo, après un cours de 52 kilom.

PALANÇON s. m. (pa-lan-son). Constr. Chacun des morceaux de bois qui retiennent le torchis.

PALANGRE s. f. (pa-lan-gre). Pêche. Corde noyée et soutenue par des bouées, le long de laquelle sont attachées des lignes. ‖ On dit aussi PALANCRE.

PALANGRER v. n. ou intr. (pa-lan-gré — rad. *palangre*). Pêche. Pêcher à la palangre. ‖ On dit aussi PALANCRER.

PALANGRIER adj. m. (pa-lan-gri-é — rad. *palangre*). Pêche. Qui fait la pêche à la palangre : *Pêcheur* PALANGRIER. ‖ Qui sert à la pêche à la palangre : *Bateau* PALANGRIER. ‖ On dit aussi PALANCRIER.

PALANGUER v. n. ou intr. (pa-lan-ghé — rad. *palan*). Mar. Se servir d'un palan. ‖ Haler sur un palan. ‖ On dit aussi PALANQUER.

PALANQUE s. f. (pa-lan-ke — du lat. *palum*, pieu). Fortif. Nom donné à de gros pieux qu'on enfonce en terre, pour former un retranchement. ‖ Retranchement formé avec ces pieux. ‖ Nom donné anciennement aux camps retranchés défendus par des murailles de pieux.

— **Encycl.** La *palanque* est une pièce de bois équarrie, de 0m,20 à 0m,25 de côté, de 3m,50 à 4m,50 de longueur et appointée par un bout. On emploie les *palanques* pour former des clôtures et des enceintes. A cet effet, on les enfonce verticalement dans le sol, à 1 mètre au plus de profondeur, de manière qu'elles se touchent. On obtient ainsi une espèce de muraille impénétrable à la balle, et dans laquelle on perce, de distance en distance, le plus souvent de mètre en mètre, des créneaux pour la fusillade. Quand le retranchement consiste en une enceinte munie d'un toit, on lui donne quelquefois le nom de *blockhaus*.

PALANQUER v. n. ou intr. (pa-lan-ke). Mar. V. PALANGUER.

— v. a. ou tr. Fortif. Munir de palanques : PALANQUER *les abords d'une porte.*

PALANQUIN s. m. (pa-lan-kain — du pâli *pallangka*, dérivé du sanscrit *paryanka*, lit). Sorte de chaise à porteurs ou de litière portée par des hommes, qui est, dans l'extrême Orient, le moyen de transport ordinaire pour les personnes aisées : *Le docteur, étant remonté dans son* PALANQUIN, *se remit en route pour l'allée des bambous.* (B. de St-P.)

— **Encycl.** Les *palanquins* sont d'un usage général dans tous les pays situés sous la zone torride. En Chine et dans l'Inde principalement, les chefs déploient, dans leurs litières fastueuses, un luxe dont les Occidentaux se font difficilement une idée. Dans l'Indoustan, aucune voiture n'est suspendue; aussi les gens du peuple sont-ils seuls à s'en servir; les riches voyagent en *palky* (*palanquin*),

sorte de litière portée par des hommes et dont l'usage [illegible] la plus reculée.

On distingue plusieurs sortes de *palanquins* :

Le *t[illegible]gal*, lit ou sofa très-léger, suspendu à un gros bambou qui pose sur les épaules des porteurs. Ce *palanquin*, le plus simple de tous, est employé dans les cérémonies civiles, militaires ou religieuses : mariages, revues, processions, etc. Comme il n'est pas recouvert, et que le personnage qui y est assis se trouve exposé à toute l'ardeur du soleil, il est toujours escorté de domestiques, tenant l'un un *chata* (parasol), l'autre un chasse-mouches, etc.

Le *d'[illegible]* diffère du *t[illegible]gal* en ce qu'il est recouvert d'étoffes précieuses, brodées d'or ou de soie. C'est le *palanquin* des seigneurs et des rajahs. Il est couvert de [illegible] et sa forme [illegible] est celle d'un tigre ou d'un animal du pays. Les pieds du lit représentent les griffes.

Le *mohafa*, *palanquin* des femmes riches, est construit sur le même modèle que les deux précédents, mais il est entièrement fermé par une tenture rouge. Dans ce *palanquin*, de même que dans leurs chambres, les femmes sont assises et appuyées sur de grands coussins ronds, les genoux, les pieds et les coudes sur de petits coussins plats. Le *mohafa* demande le concours de quatre porteurs.

Le *d'houly* diffère des trois premiers en ce qu'il se compose simplement d'un brancard de bambous entre lesquels sont disposées des sangles; deux hommes suffisent pour le porter; mais généralement un troisième porteur marche derrière le *palanquin* pour relever celui qui se trouve fatigué. Les porteurs vont avec une vitesse extraordinaire, sans faire éprouver le moindre mouvement à celui qui est dans le *palanquin*; pour éviter les faux pas, ils s'appuient sur un long bâton. Le *d'houly* sert à transporter les malades sur les bords du Gange.

Le *mejanah* est fait de pièces de bois de charpente, liées par du fer et recouvertes en cuir. Les formes en sont quelquefois élégantes. A l'intérieur se trouvent un lit et des coussins en coton blanc. Ce *palanquin*, peu luxueux, n'est plus guère usité que par ceux des Indous qui sont le plus attachés aux anciens usages.

Le *boutcha* est, de tous les *palanquins*, celui qui ressemble le plus à nos chaises à porteurs, avec cette différence qu'il n'a qu'un seul bambou, tandis que nos chaises ont toujours deux brancards. Cette ressemblance n'a rien d'étonnant, puisque le *boutcha* est particulièrement le *palanquin* employé par les Européens, et l'on suppose même que ce sont les Portugais qui, au XVI[e] siècle, en ont imaginé les formes.

Les longs *palanquins*, aimés des Anglais et inventés par eux, ont exactement la forme d'une grande berline non arrondie par le bas; ils ont des fenêtres à glaces et à jalousies. Les portières sont [illegible] par des rideaux; on peint les armoiries au-dessous des fenêtres, comme sur les carrosses; ils sont garnis de quatre lanternes; un seul bambou sert aux porteurs, qui sont ordinairement au nombre de quatre. Les *palanquins* des dames européennes sont à peu près semblables au *boutcha*; ils sont cependant plus commodes, mais moins légers.

Les *palanquins* pour Européens sont fabriqués principalement à Calcutta, par des Européens qui gagnent, à ce travail, des sommes énormes, car le luxe des [illegible] a été porté à un tel point qu'on en cite qui ont coûté jusqu'à [illegible] fr., tandis que le prix ordinaire n'est que de quelques centaines de francs.

Les porteurs de *palanquin* appartiennent généralement à toutes les castes; mais les [illegible] sont les [illegible], que l'on considère comme les plus honnêtes et les plus forts. Ils font environ une lieue à l'heure et peuvent marcher dix heures par jour en moyenne.

Quand on part pour un voyage, on prend ordinairement douze porteurs, plus un treizième qui porte des vases de terre pour la cuisine, des vivres et des torches de résine pour éclairer la marche. Les provisions de bouche et les effets des voyageurs sont déposés dans le *palanquin*, dont s'emparent six porteurs, [illegible], et ils se relèvent d'heure en heure. Les porteurs [illegible] étonnante, et, tout en courant, ils ne cessent de parler et de chanter. L'un d'entre eux fait [illegible] des [illegible].

Chaque porteur reçoit, pour les voyages, 10 roupies ou 25 fr. par mois; mais dans les villes, [illegible] 12 fr. [illegible].

Les Arabes se servent aussi de *palanquins* [illegible] (du [illegible]) et [illegible] d'[illegible].

[illegible], il est formé de plusieurs cercles ou cerceaux mobiles, sur lesquels pose une grande couverture de [illegible], avec des [illegible] de [illegible], et surmonté d'un bouquet de plumes d'autruche.

Dans chaque [illegible], il y a place pour deux femmes assises sur des tapis et pour deux ou trois enfants. Les femmes ont avec elles une outre de peau de bouc pleine d'eau et un moulin pour écraser le grain pendant la marche.

Lorsqu'une tribu part en guerre, elle emmène les *aattatich* et, durant le combat, les femmes qui en sont témoins du haut de cette sorte de cage agitent leurs mouchoirs, poussent des cris et excitent les combattants. Laisser prendre les *aattatich* est un déshonneur et le signe certain d'une défaite.

PALANQUIN s. m. (pa-lan-kain — rad *palan*). Mar. Petit palan : PALANQUIN *de* [illegible]. PALANQUIN *de sabord*.

— **Encycl.** Les *palanquins* sont de petits palans servant à soulever des fardeaux dont le poids n'est pas très-considérable. Il y en a de doubles et de simples. On s'en sert quelquefois pour prendre des ris; à cet effet, on place un *palanquin* de ris au bout des vergues des huniers. Pour guinder ou amener le racage de la grande vergue, on se sert d'un *palanquin* auquel on donne le nom de *palanquin simple de racage*.

PALANQUINET s. m. (pa-lan-ki-nè — dimin. de *palanquin*). Mar. Petit palanquin, petit palan. ‖ Corde ou palan usité sur les galères pour mouvoir le gouvernail.

PALANQUINOS, joli village d'Espagne, province et à 17 kilom. de Léon, sur la rive gauche de l'Esla, au milieu d'une *huerta* fertile, toute plantée en jardins; 280 hab. C'est le lieu de plaisir des Léonais, qui y viennent les jours de fête en parties nombreuses.

Palany (PAGODE DE), célèbre pagode indoue, située près du village de ce nom, dans le district de Madura. Ce temple est consacré au dieu Villeyada, à qui les dévots apportent des offrandes d'une espèce singulière : ce sont de grosses sandales bien ornées, semblables pour la forme à celles que les Indiens portent à leurs pieds. Comme ce dieu est chasseur, ces chaussures doivent lui servir lorsqu'il parcourt les déserts pour se livrer à son exercice favori. Pour remplir leurs coffres, les prêtres du dieu frottent dans la poussière les sandales neuves qu'ils exposent aux yeux des pèlerins. Ces sandales passent alors pour avoir servi à chausser les pieds divins de Villeyada, et c'est à qui payera le plus cher une relique aussi remarquable.

PALAOS (îles). V. PELEW.

PALAOUAN, **PALAWAN** ou **PARAGOA**, île de la Malaisie, la plus occidentale des principales îles Philippines, au N. de Bornéo et au S.-O. de Mindoro et de Luçon, entre la mer de Mindoro à l'E. et la mer de Chine à l'O., et entre 8° [illegible] N. et 115° 15' de longit. E.; 450 kilom. de longueur sur 50 kilom. de largeur. Une chaîne de montagnes la parcourt dans toute sa longueur; près des côtes le pays est plat; le climat est chaud et malsain, le sol fertile. L'intérieur est occupé par des forêts épaisses, remplies de bois de teinture et peuplées de cerfs et de porcs sauvages. Les montagnes de l'intérieur recèlent de l'or et du salpêtre. Cette île est, du reste, encore peu connue des Européens.

PALAPRAT (Jean), sieur DE BIGOT, auteur dramatique français, né à Toulouse en 1650, mort à Paris en 1721. Il est [illegible] par [illegible] avec l'abbé Brueys, de quelques comédies d'un tour heureux et d'une gaieté facile. Destiné au barreau par sa famille, qui était de robe et comptait parmi ses membres le jurisconsulte Ferrières, il s'adonna d'abord à la poésie et obtint quelques prix aux Jeux floraux. Reçu avocat, il fut nommé capitoul (1675), puis mainteneur des Jeux floraux, préfet des sept ediles de Toulouse et chef du consistoire (1681). Ces honneurs [illegible] de l'abbé Brueys, qui l'amena à Paris, et plut par son esprit au grand prieur de Vendôme, qui se l'attacha en qualité de secrétaire des commandements. Sa [illegible] Brueys fut assez fructueuse; ils donnèrent ensemble [illegible] comédies sérieuses : le *Muet*, imitation de [illegible] Palaprat [illegible] Brueys [illegible] grosse plaisanterie; Brueys s'entendait mieux à construire une pièce et travaillait davantage. [illegible] mort de cette princesse, une sinécure à la chambre aux deniers.

[illegible] de Palaprat [illegible] (5 vol. in-12), contient le produit de leur collaboration, [illegible], les pièces dues à Brueys et à Palaprat seuls.

Étienne [illegible] comédie dont Brueys et Palaprat sont les héros. V. BRUEYS.

PALAQUIER s. m. (pa-la-kié). Bot. Genre d'arbres, de la famille des sapotacées, comprenant des espèces qui croissent aux Philippines.

PALARDEAU s. m. (pa-lar-do). Mar. Morceau de planche bourré ou goudronné, que l'on emploie à boucher les écubiers ou les [illegible]. PALARDEAU.

PALARE s. m. (pa-la-re). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, tribu des larrides, comprenant un grand nombre d'espèces qui habitent le pourtour du bassin méditerranéen.

PALAS s. m. (pa-lass — mot turc). Armur. Long sabre droit, autrefois en usage chez les Turcs.

PALASSOU (Pierre-Bernard), minéralogiste français, né à Oloron, près de Pau, en 1745, [illegible] philosophie et son droit à Bordeaux, il se rendit à Paris, où il s'adonna à l'étude des sciences naturelles et entra en relation avec Guettard et Lavoisier. Chargé par le gouvernement de recueillir des observations nécessaires à la carte minéralogique de France, Palassou alla étudier la chaîne entière des Pyrénées et fit paraître, en 1781, son *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées*, ouvrage qui lui valut de grands éloges de la part des savants du temps. A partir de 1788, il se retira à la campagne et écrivit divers ouvrages remplis de recherches savantes et d'observations judicieuses. Nous citerons : *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Pyrénées* (Pau, 1815); *Suite des mémoires* (Pau, 1819); *Supplément* [illegible] 1821); *Nouveaux mémoires* (Pau, 1823); *Observations pour servir à l'histoire naturelle et civile de la vallée d'Aspe* (Pau, 1828, in-8°). Palassou était membre correspondant de l'Académie des sciences.

PALASTRE s. m. (pa-la-stre. — La forme primitive est *palestage*. Cette forme et le bas latin *paleria*, qui a le même sens, indiquent une dérivation de **palus**, dans l'acception de barre, obstacle, le même que le grec *passalos*, ferme, de la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, d'où le grec *pégnuô*, *pégnumi*, fixer, [illegible] lithuanien *passau*). Techn. Boîte de fer qui contient le mécanisme intérieur d'une serrure. ‖ On dit quelquefois PALATRE.

PALATA, bourg du royaume d'Italie, province de Molise, district et à 18 kilom. N.-O. de Larino, ch.-l. de mandement; 2,950 hab.

PALATAL, ALE adj. (pa-la-tal, a-le — du lat. *palatum*, palais). Gramm. Qui se prononce du palais : Consonnes PALATALES. *Articulations palatales*, Articulations *j* et *ch*, selon Beauzée. ‖ *Consonnes palatales*, En sanscrit Consonnes du deuxième ordre, savoir : *tscha*, *tschha*, *dja*, *dscha* et *na*. ‖ *Lettres palatales*, Lettres du troisième ordre, savoir : *guimel*, *yod*, *caf* et *gad*, en hébreu.

— s. f. Lettre palatale : *La* PALATALE *j*.

— **Encycl.** Linguist. Si nous plaçons la langue dans une position intermédiaire entre le contact dental et le contact guttural, nous pouvons produire le son de différentes consonnes auxquelles s'applique le nom général de *palatales*. Ce contact spécial est sujet à bien des modifications, et il oscille, suivant les dialectes, entre *ky* et *tch*. La manière la plus naturelle d'obtenir le son de *tch* dans l'anglais *church*, dans l'italien *cielo*, est de placer la langue [illegible] nécessaire pour la formation de *ch* dans [illegible] complet entre la langue et les dents. Quelques [illegible] soutiennent que le *ch*, en anglais, et le *c*, en [illegible] suivi de *sh*, et qu'il ne devrait pas être classé parmi les lettres simples. Cette assertion [illegible] d'une observation assez attentive. On peut [illegible] une voyelle brève [illegible]

[illegible] langue étant dans la position du *h*, et la par[illegible] l'entend quelquefois en anglais, dans *kind*, [illegible] celui qui du *t* fait *ch*, comme dans *natura*, [illegible] un *j*, comme dans *soldier*, qui se prononce [illegible] on entend distinctement un *j* après le *k* et le [illegible] prononce *kjæv*, *kjær*, *gjekk*, *skjell*, au lieu [illegible] vons admettre dans le sanscrit et dans d'autres langues une classe de *palatales* qui sont des modifications, tantôt des gutturales, tantôt des dentales; nous devons admettre que la prononciation de ces lettres a varié, [illegible] toire d'une même langue, mais aussi dans les différentes localités où cette langue a été parlée; que, cependant, ces lettres avaient un caractère assez marqué, assez bien défini pour mériter d'avoir une place à part et de comprendre le même nombre de subdivisions [illegible]

PALATIAL, ALE [illegible] PALATIAL. [illegible]

PALATIFORME adj. (pa-la-ti-for-me — du lat. *palatum*, palais, et de *forme*). Entom. [illegible] confondant avec elle.

PALATIN, INE [illegible] *tine*, L'une des quatre tribus urbaines, celle qui habitait les environs du mont Palatin, [illegible]

— Hist. du Bas-Empire. [illegible] Garde du palais établie sous Constantin.

— [illegible] PALATINE [illegible] *quatre comtes* PALATINS *d'Angleterre*. *L'électeur* PALATIN [illegible] *du Rhin est devenu le roi de Bavière*. ‖ Se d[illegible] PALATINS [illegible]

— [illegible] gens de lettres.

— [illegible] latin les fêtes de Mars.

— Hist. du Bas-Empire. Grand officier des [illegible]

— [illegible] les armées, était chef suprême de la [illegible] de la nation, sur quatre candidats [illegible]

— [illegible] *si spirituelle*, *si méchante et si désespérée* [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible] jeux [illegible]

— Hist. [illegible] de grands officiers d[illegible]

sance des ducs. Leur charge finit par devenir héréditaire, comme tous les fiefs, puis s'éteignit lors de la dislocation de l'empire. Le comte *palatin* de Lorraine ou du Rhin fut le seul qui se maintint. Il devint même électeur de l'empire; sa descendance porte aujourd'hui la couronne de Bavière. V. PALATINAT.

— Hist. littér. *Ecole palatine.* L'école *palatine* ou école du palais était une espèce d'Académie que Charlemagne avait fondée, et dans laquelle il siégeait lui-même sous le nom de David. Les hommes les plus distingués de cette époque, tels que Alcuin, Angilbert, Leidrade, Paul Warnefried ou Paul Diacre, Pierre de Pise, l'Irlandais Clément Smaragde, abbé de Saint-Mihiel; Théodulfe, évêque d'Orléans; Ansegise, abbé de Fontenelle ou Saint-Wandrille; Wala, abbé de Corbie, Amalaire, qui fut dans la suite chef de l'école *palatine;* Agobard, qui devint archevêque de Lyon, l'historien Eginhard et d'autres moins connus entouraient Charlemagne, l'éclairaient de leurs conseils pour la direction des écoles et discutaient avec lui des questions qui paraîtraient aujourd'hui assez futiles, mais qui, à cette époque, servaient à éveiller l'intelligence et à stimuler l'activité des esprits. On a prétendu que l'école *palatine* n'avait eu aucune influence et que Charlemagne n'avait pas mieux réussi à ranimer la littérature latine qu'à relever l'empire romain. Pour se convaincre du contraire, il suffit de comparer les siècles qui suivent Charlemagne à ceux qui l'avaient précédé. Le VIIe siècle et la première moitié du VIIIe sont les plus barbares de notre histoire; on y trouve à peine quelques écrivains, qui se servent d'une langue barbare et inculte. Au contraire, au IXe siècle et même au Xe, Thégan, Agobard, Wala, Loup, abbé de Ferrières, Raban Maur, Pascase, Radbert, Hincmar, Scot Erigène, Abbon, moine de Saint-Germain des Prés, Flodoard, chanoine de Reims, Gerbert, Richer et un grand nombre d'autres écrivains conservèrent la tradition des écoles carlovingiennes et entretinrent le goût des lettres dans les monastères et dans les églises épiscopales.

PALATIN, INE adj. (pa-la-tain, i-ne — du lat. *palatum*, palais). Anat. Qui appartient au palais, à la bouche interne supérieure. ‖ *Fosse palatine* ou *Voûte palatine*, Partie supérieure de la cavité buccale. ‖ *Membrane palatine*, Muqueuse qui tapisse la fosse palatine. ‖ *Os palatins*, Nom donné à deux petits os irréguliers qui forment la partie de la fosse palatine située en arrière des fosses nasales.

— **Encycl.** Anat. *Artères palatines.* Ces artères sont au nombre de deux : la *palatine* supérieure et la *palatine* inférieure. La première est une branche volumineuse qui naît de la maxillaire interne, au niveau du sommet de la fosse zygomatique et qui se porte verticalement en bas dans le canal *palatin* postérieur. Après avoir franchi l'orifice de ce canal, elle se porte d'arrière en avant entre la voûte osseuse et la membrane muqueuse à laquelle elle se distribue, en s'anastomosant avec celle du côté opposé. Dans son trajet, elle fournit des rameaux qui se perdent dans le voile du palais, dans la muqueuse et dans les glandules *palatines* et gingivales. Cette artère se termine par un petit rameau qui pénètre dans le canal *palatin* antérieur et s'anastomose avec la sphéno-*palatine*.

La *palatine* inférieure, beaucoup plus petite, naît de la maxillaire externe, très-près de son origine, remonte derrière les muscles styliens et se distribue à l'amygdale, aux piliers du voile du palais, aux parties latérales du pharynx; elle tire parfois son origine de la carotide externe ou de la pharyngienne inférieure.

— *Canaux* ou *conduits palatins.* Les plus importants de ces canaux sont le canal *palatin* antérieur et le canal *palatin* postérieur. Le premier est situé derrière l'arcade alvéolaire, sur la partie médiane de la voûte *palatine*, au niveau de l'articulation des deux os sus-maxillaires qui concourent à le former. Il ne présente inférieurement qu'un seul orifice; mais, à la partie supérieure, il est bifurqué et se termine par deux ouvertures qui s'ouvrent dans les cavités nasales.

Le conduit *palatin* postérieur est situé au point de jonction de l'os *palatin* avec la surface raboteuse que présente l'os maxillaire supérieur, en arrière du sinus.

— *Nerfs palatins.* Ils sont au nombre de trois. Ils tirent leur origine du ganglion sphéno-*palatin* ou de Meckel. Ces nerfs descendent dans le canal *palatin* postérieur et dans les canaux *palatins* accessoires, et arrivent à la voûte *palatine*. Le *palatin* antérieur se dirige en avant et se distribue à la muqueuse de la voûte *palatine;* il donne, dans son trajet à travers le canal *palatin*, un rameau à la muqueuse du cornet inférieur. Le nerf *palatin* moyen se distribue uniquement à la muqueuse des deux faces du voile du palais. Le *palatin* postérieur, après avoir fourni des rameaux à la muqueuse du voile du palais, se perd dans les muscles péristaphylin interne et palato-staphylin.

— *Os palatins.* Les os *palatins* sont pairs, très irréguliers, situés à la partie postérieure des fosses nasales et de la voûte *palatine*. Ils sont formés de deux portions, l'une inférieure ou horizontale, l'autre supérieure ou verticale. En se réunissant, ces deux portions forment un angle droit dont l'ouverture regarde les fosses nasales. La portion horizontale, ou os *quadratum*, carrée, petite, présente deux faces et quatre bords. La face supérieure est concave, lisse et fait partie du plancher des fosses nasales; la face inférieure, inégale et rugueuse, fait partie de la voûte *palatine*. Le bord antérieur s'articule avec l'apophyse *palatine* du maxillaire supérieur; le bord postérieur, mince, concave, donne insertion à l'aponévrose du voile du palais; le bord interne, rugueux, s'articule avec celui du côté opposé et forme avec lui, supérieurement, une scissure dans laquelle s'implante l'os vomer.

PALATIN (le) [*Mons Palatinus*], une des sept collines sur lesquelles était bâtie la ville de Rome. Elle était très-près du Tibre et à l'est de ce fleuve, dont elle était séparée primitivement par le Vélabre, vaste marais formé à son extrémité par les flaques d'eau stagnante que laissaient les débordements fort fréquents du Tibre. Le Palatin était séparé de l'Aventin par une vallée étroite et profonde. Le fond de cette vallée marécageuse fut comblé plus tard quand on construisit le grand cirque, qui la remplissait tout entière. Entre le Palatin et le mont Capitolin coulait le grand Vélabre. En regard des masses irrégulières de l'Aventin, le Palatin s'élevait très-nettement isolé, affectant la forme triangulaire; il n'avait que 46 mètres de hauteur environ; dans l'origine, les sources d'eau vive abondaient sur le Palatin, mais les constructions les firent peu à peu disparaître ou du moins les réduisirent de beaucoup, car au pied du Palatin se trouvait le bassin de Juturne, alimenté évidemment par ces sources devenues souterraines; il existe encore, du reste, au pied du Palatin, un de ces grands abreuvoirs romains destinés aux troupeaux, qui sont sans doute alimentés par les mêmes sources. Ces sources, qui abondaient sur le Palatin, y entretinrent pendant longtemps de gras pâturages. Tel était l'aspect du mont Palatin, qui est devenu méconnaissable depuis, car aujourd'hui il fournit aux jardins Farnèse une véritable plate-forme, et nous lisons dans Denys d'Halicarnasse que, lorsqu'on voulut y construire un temple de la Victoire, on dut exécuter des travaux importants pour aplanir les inégalités de son sommet. On peut dire que le Palatin fut le noyau de la cité romaine et que son histoire est celle des premiers Romains; il fut primitivement habité par les Sicules et les Pelasges, qui y ont laissé comme traces de leur passage une de ces constructions cyclopéennes qu'ils ont répandues dans toutes les contrées qu'ils ont habitées; ces constructions pélasgiques du Palatin, connues sous le nom de *Roma quadrata*, laissèrent pendant de longs siècles à Rome de gigantesques vestiges. On a pu, grâce à eux, retrouver à peu près la direction de la Rome carrée des Pélasges; elle se trouvait dans la région sud-ouest du Palatin. Ce fut sur le Palatin que Romulus traça la petite enceinte de la ville qui devait soumettre le monde. Le mur de cette première enceinte, dit M. Ampère, n'a été découvert que depuis quelques années; c'est le plus ancien monument de Rome. Cette muraille, construite en tuf pierreux, suit le contour du Palatin, au pied duquel elle est appliquée, et nous savons par Festus qu'une des trois portes de la Rome primitive était au bas de la montée de la Victoire. Le Palatin resta longtemps le lieu d'habitation des premiers Romains, tandis que, après l'enlèvement des Sabines, lorsque les Sabins furent admis à Rome avec leur chef Tatius, ils occupèrent les collines environnantes, telles que l'Aventin et le Capitole. Après avoir servi longtemps de résidence aux familles patriciennes, le Palatin devint, sur la fin de la république, la demeure de prédilection des riches citoyens, qui s'y bâtirent de somptueuses habitations. Sur cette colline s'installèrent plus tard les empereurs, et elle ne tarda pas à être envahie par les édifices qui composaient le palais. Les monuments qui, avant cet envahissement progressif, avaient occupé le Palatin étaient fort nombreux; nous nous bornerons à désigner les principaux, en indiquant leur position d'après les travaux importants du savant M. Léveil, qui a si remarquablement restitué la Rome antique. A l'angle sud-ouest du Palatin, près de la voie Sacrée et devant le Forum, se trouvait le temple de la Victoire, qui affectait la forme circulaire; il était construit dans la *Velia* (v. ce mot), qui était située sur la pente du Palatin. Auprès du temple de la Victoire, on éleva, l'an 767 de Rome, un temple à Auguste, qui venait de mourir. Ce fut Livie qui commença ce temple, après en avoir fait décréter l'érection par le sénat. Le Lupercal (v. ce mot) était situé au-dessous du temple de la Victoire, sur les flancs du Palatin; le temple de Rumia se trouvait à peu près en face de la sortie du Comitium, sur la voie Neuve; ce temple, d'après la tradition rapportée par Virgile, avait été bâti par le roi Evandre; Auguste le restaura, de même que le temple de Cérès, qui était bâti à l'angle du Palatin, près des *Scalæ anulariæ*, au milieu d'une place carrée. C'était un édifice pseudo-périptère, d'une grandeur moyenne; il datait des premiers temps de la république. A quelque distance du temple de Cérès, au pied du Palatin, près de la porte Mugonia et sur le bord de la voie Neuve, se trouvait le fameux temple de Jupiter Stator, construit par Romulus en reconnaissance du secours que le père des dieux lui avait autrefois donné contre les Sabins. Dans la région du Palatin se trouvaient encore le temple de Jupiter Vainqueur, construit l'an 547 par Fabius, le portique aux Nations, au centre duquel se trouvait le temple de Jupiter *Propugnator*. Le portique avait été bâti par Auguste, qui l'avait décoré des statues de toutes les nations. Valérien Maximus nous apprend qu'en parallèle du temple de Jupiter Vainqueur se trouvait, sur le mont Palatin, le temple de Viriplaca, qui était d'origine fort ancienne. Puis venait le temple de la Fortune privée. Quelques années avant notre ère, vers l'an 740 de Rome, le temple de Vesta, situé sur le Forum romain, ayant été ruiné par un incendie, on construisit un petit temple rond de Vesta, auprès de la maison du grand pontife, qui était l'empereur. « En avant du temple de Vesta se trouvait, dit M. Léveil, le temple et l'atrium d'Apollon Palatin. Le temple, adossé à la partie méridionale du portique, était en marbre blanc massif. » Le temple et son magnifique atrium furent construits par Auguste lors de son retour à Rome, après la bataille d'Actium. Dans un caveau qui se trouvait sous le pronaos du temple, on retrouvait des vestiges des antiques constructions pélasgiques connues sous le nom de *Roma quadrata*. Dans ce caveau, on conservait, en signe de bon présage, les instruments qui avaient servi à tracer l'enceinte de la Rome de Romulus. A l'extrémité septentrionale de l'atrium, construite par Auguste vers l'an 726 de Rome, se trouvait la bibliothèque Palatine, qui renfermait des auteurs grecs et latins; elle était composée de trois grandes salles latérales; on voit encore des restes importants des murailles de cet édifice, dont les ruines étaient bien conservées vers l'an 1720. Au-dessous de la bibliothèque se trouvait le sacrarium de Mars Gradivus, qui était circulaire comme celui de Vesta, mais qui était moins important. A côté de ce temple, mais séparés par le clivus de la Victoire, étaient les logements ou mansions des saliens, composés de petites cellules de construction ancienne. Il y avait encore sur le Palatin les temples de Junon Sospita, de Cybèle et de Bacchus. C'est M. Thou qui a retrouvé la place de ces trois temples et qui les a restaurés. Le temple de Cybèle se trouvait entre les deux autres; les jeux Mégalésiens, qui se célébraient devant le temple même de Cybèle, prouvent qu'une vaste place existait devant ce temple, et cette place était sans doute l'*Area Palatina*. A côté de ces temples se trouvaient d'autres édifices appartenant à des particuliers et dignes d'être cités, tels que la maison d'Agrippa, située sur la Velia et bâtie, selon toute probabilité, sur l'emplacement de celles de Milon et de P. Sylla. La maison de Tibère occupait à peu près un tiers du côté du mont Palatin qui touchait au cirque Maxime, au sud-ouest de la montagne. La plus remarquable de ces maisons est certainement celle d'Auguste, qui fut bâtie par Auguste vers l'an 748; elle n'avait pas de proportions considérables, mais elle était d'une ornementation très-riche; elle affectait la forme carrée. La partie de la maison d'Auguste qui regardait le cirque Maxime se courbait en un vaste hémicycle dont l'aire était garnie de gradins; c'était la loge d'où l'empereur assistait aux jeux du cirque avec ses amis. Les ruines accusent parfaitement cet hémicycle et même les gradins, mais les antiquaires ne sont pas d'accord sur le nom à donner à cette partie importante de la demeure impériale. Il y avait encore sur le Palatin la maison de Cicéron, située à l'angle sud-est, et la maison du flamine dial. A l'angle sud-ouest du mont Palatin, sur une petite place située en haut des degrés de Cacus, se trouvait un petit édifice fort ancien, appelé la cabane de Faustulus; elle était ombragée par un cornouiller très-vieux, appelé le Cornouiller sacré. Plusieurs portes donnaient sur le Palatin : la porte Romana, située au septentrion, et qui conduisait de la montagne à la voie Sacrée; la porte Mugovia, située à l'angle sud-ouest du Palatin, du côté du Forum Boarium, à l'extrémité méridionale de la voie Neuve, et la porte Romanula, qui était près des carcères de Maxime. Au pied du Palatin, longeant le côté oriental de la montagne, était la voie Triomphale, par laquelle, en sortant du cirque Maxime, les triomphateurs gagnaient le Capitole après avoir traversé l'arc de Constantin. Nous terminerons cette description du Palatin par quelques lignes de M. Ampère sur l'état actuel du berceau de la ville de Rome : « Aujourd'hui, dit-il, l'intérieur du Palatin est tout pétri de ruines; il ne reste à sa surface que des débris immenses et confus, en partie noyés dans une végétation vigoureuse qui a repris le dessus quand les édifices qui l'avaient chassée lui ont fait place à leur tour; des substructions gigantesques servent de magasins de foin, et sur l'emplacement du palais, d'où pâturages, forêts et fontaines ont disparu, sont des carrés de choux et d'artichauts. »

PALATINAT s. m. (pa-la-ti-na — rad. *palatin*). Hist. Dignité d'électeur palatin : *Le* PALATINAT *était dévolu à la maison de Bavière.* ‖ Pays gouverné par l'électeur palatin : *Le* PALATINAT *du Rhin. Le haut* PALATINAT. ‖ Province polonaise : *Le* PALATINAT *de Posnanie.*

PALATINAT, nom de deux anciens Etats de l'empire d'Allemagne. Le nom de Palatinat, en allemand *Pfalz*, fut donné dans l'origine aux châteaux impériaux dispersés dans l'empire germanique et où les empereurs résidaient alternativement, afin de maintenir l'ordre par leur présence et d'assurer la distribution de la justice dans toutes les provinces de l'empire. Dans la suite, on restreignit ce nom à deux Etats de l'empire qui, jusqu'en 1620, n'en formèrent qu'un seul. Afin de les distinguer, on appelait l'un haut Palatinat ou Palatinat de Bavière, et l'autre bas Palatinat ou Palatinat du Rhin. Le haut Palatinat, considéré comme duché, était borné au N. par le comté de Baireuth, à l'E. par la Bohême, au S. par le comté de Neubourg, à l'O. par la Bavière et le territoire de la ville de Nuremberg. Il comprenait un territoire de 650,000 hectares et comptait, en 1807, 283,800 hab., répartis dans 17 villes, 40 bourgs et 1,619 villages ou hameaux; il faisait partie du cercle de Bavière et avait pour capitale Amberg. Le bas Palatinat ou Palatinat du Rhin faisait partie du cercle électoral du Rhin et était situé sur les deux rives du fleuve de ce nom; il confinait à Mayence, à Katzenellenbogen ou Wurtemberg, à Bade, à l'Alsace, à la Lorraine et au pays de Trèves. Il se composait du Palatinat proprement dit ou Palatinat électoral, sur la rive droite du Rhin (1,219 kilom. carrés; 303,000 hab.), l'une des contrées les plus fertiles de l'Allemagne; de la principauté de Simmern, du duché de Deux-Ponts, de la moitié du comté de Spanheim et des principautés de Veldenz et de Lautern.

Les comtes palatins du Rhin, qui, dès l'origine, résidaient à Aix-la-Chapelle, étaient, dès le XIe siècle, possesseurs héréditaires de leur Palatinat et des contrées qui en relevaient, et étaient rangés au nombre des plus puissants princes de l'empire germanique. En 1156, le comte palatin Herman III étant mort sans enfants, l'empereur Frédéric Ier donna le Palatinat à son beau-frère Conrad de Souabe. A la mort de ce dernier, ce fut son gendre, Henri de Brunswick, fils aîné de Henri le Lion, qui en hérita (1196). Dans la lutte entre les deux empereurs Othon IV et Frédéric II, Henri, ayant pris parti pour son beau-frère Othon IV contre Frédéric II, fut mis au ban de l'empire par Frédéric II, qui, en 1215, adjugea le Palatinat au duc Louis de Bavière, lequel, d'ailleurs, n'entra jamais en pleine possession de cet Etat. Othon II, fils de Louis de Bavière, épousa Agnès, fille et héritière de Henri; le Palatinat entier échut ainsi à la maison de Bavière. En 1253, Othon II étant mort, ses fils régnèrent d'abord en commun; mais, trois ans après, ils firent un partage par lequel le Palatinat et la haute Bavière échurent à Louis II, la basse Bavière à Henri. En 1294, à Louis II succédèrent ses deux fils, Rodolphe Ier et Louis; le premier eut le Palatinat avec le titre d'électeur; Louis eut la basse Bavière et devint ensuite empereur, puis il hérita de la haute Bavière. Il destitua son frère Rodolphe, à cause de l'appui qu'il prêtait au duc d'Autriche, Frédéric le Bel; mais, dans la suite, il donna au fils de son frère le Palatinat avec une partie de la Bavière, appelée plus tard haut Palatinat. Rodolphe II, fils de Rodolphe Ier, acquit les comtés de Neubourg et de Sulzbach, et conclut avec l'empereur Louis de Bavière, en 1339, le traité de Pavie, qui conféra la dignité électorale alternativement au Palatinat et à la Bavière. Rupert Ier, frère et successeur de Rodolphe II, céda une partie du haut Palatinat à l'empereur Charles IV, en échange de la dignité électorale complètement accordée à la Bavière. Rupert Ier eut pour successeur, en 1390, son neveu Rupert II, et celui-ci, en 1399, son fils Rupert III, qui fut nommé empereur en 1400 et mourut dix ans après. Les fils de Rupert III firent un partage, en vertu duquel Louis III obtint l'électorat et le Palatinat du Rhin; Jean, le haut Palatinat; Etienne, Deux-Ponts et Simmern; enfin Othon, Mosbach. Il se forma ainsi quatre lignes collatérales; la deuxième et la quatrième s'éteignirent bientôt, tandis que la première finit, en 1559, en la personne d'Othon, qui avait embrassé la Réforme. Ses Etats firent retour à la ligne de Simmern, représentée par Frédéric III, qui embrassa lui aussi le protestantisme. Son arrière-petit-fils, Frédéric V, ayant accepté la couronne de Bohême, que lui offraient les états de ce royaume, paya cet acte de félonie à l'égard de l'empereur Frédéric II, son cousin, par la perte de ses possessions et de la dignité électorale, qui passèrent au duc Maximilien de Bavière. Charles-Louis, fils de Frédéric V, recouvra, il est vrai, ses possessions par la paix de Westphalie, en même temps qu'un huitième électorat était fondé en sa faveur et qu'il recevait la dignité d'architrésorier de l'empire; mais le haut Palatinat et la charge d'archiéchanson de l'empire demeurèrent en la possession de la Bavière; il fut, en outre, stipulé que, dans le cas d'extinction de la ligne représentée par Charles-Louis, ses Etats feraient retour à cette puissance. La ligne de Simmern s'éteignit en 1685, en la personne de Charles, fils de Charles-Louis, et ses possessions, ainsi que le titre d'électeur, passèrent à son cousin Guillaume-Philippe, comte palatin de Neubourg. A son tour, la

maison palatine de Neubourg se subdivisa en deux rameaux, dont le dernier rejeton, Charles-Théodore, mourut en 1779 sans laisser de postérité. Son héritier fut le duc Maximilien-Joseph de Deux-Ponts qui, aux termes de la paix de Lunéville, dut abandonner la dignité de Palatinat du Rhin à divers autres princes. Jusqu'à l'époque de ce traité, le Palatinat était subdivisé en 19 districts et avait pour capitales Manheim, Heidelberg et Frankenthal. Les districts situés sur la rive gauche du Rhin passèrent alors à la France et formèrent le département du Mont-Tonnerre, chef-lieu Mayence; les districts de Heidelberg, Manheim, Bretten, Ladenburg furent donnés au margrave de Bade; les districts de Umstadt, Otzburg et Lindenfels, au grand-duc de Hesse-Darmstadt; Boxberg et Mosbach, au prince de Leiningen-Dachsburg; Kaub, au duc de Nassau. Les traités de paix signés à Paris en 1814 et 1815 restituèrent à l'Allemagne les portions du Palatinat situées sur la rive gauche du Rhin, et en attribuèrent la possession en très-grande partie à la Bavière, à la Prusse et à la Hesse-Darmstadt. La part de Hesse-Darmstadt fait actuellement partie des provinces de Starkenburg et de Hesse rhénane; la plus grande partie de l'ancien bas Palatinat échue à la Bavière forme le cercle ou province du Palatinat. Ce cercle bavarois comprend une superficie de 700,000 hectares, avec 600,000 hab., et a pour chef-lieu Spire. Le sol, couvert par les ramifications des Vosges, du mont Tonnerre, est arrosé par le Rhin, la Lauter, la Queich, la Glan et la Blies; il abonde en produits de toute espèce, surtout en céréales, fruits, vins, légumes, chanvre et tabac. On y trouve des mines de fer, de mercure, de sel et de houille. De nos jours, l'ancien haut Palatinat forme aussi un des cercles du royaume de Bavière; cette province se trouve bornée au N. par le cercle de haute Franconie; à l'E., par la Bohême; au S., par le cercle de basse Bavière et à l'O. par celui de Franconie moyenne. Le Fichtelgebirge au N., le Bœmervald à l'E. et le Jura de Franconie à l'O. couvrent ce pays, qui est arrosé par la Naab, la Vils, la Luber et l'Altmuhl. Le sol, peu favorable à l'agriculture, nourrit un nombreux bétail et renferme des mines de fer, de houille et de marbre. Superficie, 970,000 hectares; 479,000 hab. Chef-lieu, Ratisbonne.

PALATINE (la princesse), femme de Philippe d'Orléans. V. CHARLOTTE-ÉLISABETH DE BAVIÈRE. Pour les *Lettres* de cette princesse, v. LETTRES.

PALATITE s. f. (pa-la-ti-te — du lat. *palatum*, palais). Méd. Inflammation de la membrane palatine.

— **Encycl.** Cette maladie s'observe surtout chez les jeunes gens et chez les individus dont le système sanguin est très-développé. Elle règne souvent épidémiquement au printemps. Elle reconnaît pour causes ordinaires le froid humide, le refroidissement du corps lorsqu'il est en sueur, et en particulier celui des pieds, les changements brusques de température, etc. Elle peut aussi être produite par le contact immédiat d'un liquide glacé ou trop chaud, trop stimulant, caustique, ou tenant en dissolution une substance vénéneuse irritante, par les gaz irritants, enfin par le virus syphilitique.

La *palatite* peut affecter la forme aiguë et la forme chronique. Elle présente les symptômes suivants: rougeur et gonflement de la membrane muqueuse du voile du palais et des piliers; sécheresse, douleur au prolongement de la luette qui, par le chatouillement qu'elle produit sur la base de la langue, provoque des mouvements continuels de déglutition, souvent même des nausées, et quelquefois de la toux. Le malade éprouve de la difficulté à avaler, surtout les corps solides et la salive; sa voix est nasonnée; les boissons refluent par les fosses nasales; il a la bouche mauvaise; sa langue est recouverte d'un enduit limoneux ou jaunâtre; ses amygdales sont gonflées et souvent recouvertes d'une couche de mucus grisâtre, ou parsemées de concrétions blanchâtres sébacées. Rarement la *palatite* s'accompagne de soif, de chaleur à la peau et de fièvre. D'une courte durée, en général, elle se termine dans la grande majorité des cas par résolution, soit spontanément, soit par le secours de l'art. Dans quelques cas, il se forme un petit abcès dans la luette ou le voile du palais; enfin, quelquefois la *palatite* passe à l'état chronique. Lorsqu'elle est légère, elle se guérit d'elle-même ou à l'aide de moyens simples, tels que bains de pieds, gargarismes; il suffit quelquefois de s'envelopper le cou avec de la laine. Lorsqu'elle est plus intense, on a recours aux émissions sanguines, aux sangsues de préférence, qu'on appliquera sur la partie antérieure et latérale du cou, en nombre plus ou moins grand, suivant la force du malade et l'intensité de la maladie. On maintient ensuite des cataplasmes émollients sur la gorge; on prescrit la diète absolue; on fait garder au malade le plus longtemps possible, au fond de la bouche, comme bain local, et avec la précaution de ne pas s'en gargariser, des décoctions émollientes et mucilagineuses. Lorsque la période aiguë est passée, on ordonne les pédiluves chauds et sinapisés, ou les cataplasmes de moutarde et de vinaigre sur les cous-de-pied, les lavements purgatifs, les tisanes laxatives, les gargarismes acidulés, que l'on peut rendre astringents sur la fin de la maladie à l'aide de l'acide sulfurique ou du sulfate d'alumine. On commencera en même temps à laisser manger le malade, mais les mets ne doivent être ni salés, ni épicés, ni trop consistants. Lorsque la *palatite* est passée à l'état chronique, c'est aussi au traitement antiphlogistique qu'il faut avoir recours, la diète exceptée.

PALATO-DENTAL, ALE adj. (pa-la-to-dan-tal, a-le). Gramm. Qui se prononce à l'aide du palais et des dents, comme les syllabes finales *ail, eil, oil : Consonnes* PALATO-DENTALES.

PALATO-LABIAL, ALE adj. (pa-la-to-la-bi-al, a-le — du lat. *palatum*, palais, et de *labial*). Anat. Qui appartient au palais et aux lèvres: *Région* PALATO-LABIALE. Pl. PALATO-LABIAUX.

PALATO PHARYNGIEN, IENNE adj. (pa-la-to-fa-rain-ji-ain, i-è-ne — du lat. *palatum*, palais, et de *pharyngien*). Anat. Qui appartient au palais et au pharynx: *Région* PALATO-PHARYNGIENNE.

— s. m. Muscle palato-pharyngien: *Le* PALATO-PHARYNGIEN.

PALATO-PHARYNGITE s. f. (pa-la-to-fa-rain-ji-te — du lat. *palatum*, palais, et de *pharyngite*). Méd. Inflammation qui a pour siége la région palato-pharyngienne.

— **Encycl.** Au début de cette affection, la rougeur du pharynx est très-marquée, le gonflement des amygdales souvent considérable, et la déglutition fort pénible. Quelques jours après l'invasion, les piliers antérieurs du voile du palais, les amygdales et le pharynx se recouvrent d'une matière pultacée grise, jaunâtre ou blanche, et caséeuse, se prenant en masses et en croûtes molles, faciles à enlever et à sillonner avec un corps dur, se renouvelant avec assez de rapidité, se propageant souvent jusqu'à l'œsophage, mais jamais dans le larynx et la trachée-artère, et ne se détachant jamais par lambeaux comme les fausses membranes de l'angine couenneuse. Cette maladie s'observe le plus ordinairement dans la scarlatine. Quelquefois elle se produit en dehors de toute autre affection, et alors elle est plus grave que lorsqu'elle accompagne la scarlatine. Son traitement consiste presque exclusivement dans l'emploi des moyens topiques. On peut le résumer en peu de mots: émollient dans la première période de la maladie; émollient et calmant si le mal s'accompagne d'une vive sensibilité; détersif dans la seconde période, à l'aide des gargarismes, des lotions, des abstersions avec des acides, de l'alun, du sulfate de cuivre, du nitrate d'argent, et révulsif au moyen de sinapismes et de vésicatoires. Au début, chez les sujets jeunes et sanguins, les sangsues sont souvent très-utiles.

PALATOPLASTIE s. f. (pa-la-to-pla-stî — du lat. *palatum*, palais, et du gr. *plassein*, former). Chir. Opération par laquelle on restitue une partie détruite de la membrane du palais.

— **Encycl.** Cette opération chirurgicale a été imaginée pour fermer les perforations de la voûte palatine, qui restent souvent comme un dernier vestige soit du bec-de-lièvre, soit de la fissure du voile du palais, quand l'un et l'autre sont accompagnés de la fissure de la voûte. Elle se pratique de deux façons: par glissement et par torsion des lambeaux.

La première méthode, due à Roux, est appliquée comme complément de la staphylographie. Les ligatures étant placées comme pour la staphylorraphie ordinaire, mais non encore serrées, le chirurgien détache, au niveau de la bifurcation de la voûte palatine, jusqu'en deçà de cette bifurcation et de chaque côté, dans l'étendue de 0m,007 à 0m,008 environ, la couche de parties molles qui revêt cette voûte palatine, de façon que les os soient en quelque sorte dénudés. Roux se servait pour cela de petits couteaux à lame un peu longue, étroite et recourbée près de la pointe, tranchant l'un à droite et l'autre à gauche, et servant chacun pour un seul côté. On peut arriver par ce moyen à rapprocher plus au moins, non-seulement le voile du palais, mais les parties molles de la voûte palatine même. Il faut continuer l'avivement des bords de la division jusqu'aux dernières limites de celle-ci, et placer une quatrième ligature au-dessus du voile du palais proprement dit, sur les parties molles détachées de la voûte palatine.

La seconde méthode, ou méthode par torsion des lambeaux, se pratique par trois procédés dus l'un à Krimer, l'autre à Velpeau et le troisième à Botrel. Nous ne donnerons ici que celui de Krimer et celui de Velpeau. Krimer, pour fermer l'ouverture de la voûte, faisait en dehors, à quelques millimètres des bords, de chaque côté et d'arrière en avant, une incision comprenant toute l'épaisseur de la membrane palatine; après avoir circonscrit ainsi deux lambeaux de parties molles, il les disséquait, les renversait sur eux-mêmes, les ramenait vers la ligne médiane et les réunissait par un nombre suffisant de points de suture, qu'il enlevait vers le quatrième jour. L'agglutination s'opérait parfaitement et la voûte palatine se trouvait ainsi entièrement restaurée. Quant au procédé de Velpeau, voici en quoi il consistait, selon la description qu'il en a donnée lui-même: deux rubans de tissu, longs de 6 à 10 lignes, ayant la forme d'un triangle un peu allongé, sont taillés, l'un en avant, l'autre en arrière de la perforation. Disséqués et abaissés l'un vers l'autre, réunis à l'aide d'un point de suture à leur sommet, ces lambeaux laissent chacun une plaie dont le rapprochement des bords resserre peu à peu la fistule dans tous les sens. On peut d'ailleurs, pour aider au succès, pratiquer de temps à autre une incision longitudinale sur les côtés du trou à fermer. On pourrait en pratiquer aussi de transversales sur la racine de chaque lambeau, lorsqu'ils sont convenablement revivifiés.

PALATO-SALPINGIEN, IENNE adj. (pa-la-to-sal-pain-ji-ain, i-è-ne — du lat. *palatum*, palais, et de *salpingien*). Anat. Qui appartient au palais et à l'apophyse ptérygoïde.

— s. m. Muscle palato-salpingien: *Le* PALATO-SALPINGIEN.

PALATO-STAPHYLIN adj. (pa-la-to-sta-fi-lain — du lat. *palatum*, et de *staphylin*). Anat. Se dit d'un muscle du palais et de la luette.

— s. m. Nom du même muscle: *Le* PALATO-STAPHYLIN.

PALATRE s. m. (pa-la-tre — du lat. *pala*, pelle). Techn. Partie de la garde d'un sabre qui a la forme d'une pelle. ‖ Tôle battue en feuille.

PALÂTRE s. m. (pa-lâ-tre). V. PALASTRE.

PALATSCHA, village de la Turquie d'Asie, à 103 kilom. S. de Smyrne, près des ruines de l'antique Milet. V. ce mot.

PALATUA ou **PALANTHA**, déesse romaine, fille d'Évandre et femme de Latinus. On croit qu'elle donna son nom au mont Palatin, où elle avait un temple magnifique. Ses prêtres étaient nommés *palatuales*.

PAL-AUR, rivière de l'Indoustan. Elle prend sa source dans la partie orientale du Maïssour, traverse le N. de la province de Salem et Barahmahl et le milieu du Karnatic, baigne Vellore, Arcat et Tchinglepot, et se jette dans le golfe du Bengale, après un cours de 400 kilom. Ses principaux affluents sont le Chey-Arou et le Pony.

PALAVA s. m. (pa-la-va — nom d'un botaniste espagnol). Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des malopées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou. ‖ On dit aussi PALAVE. ‖ Syn. de SAURAUJA, autre genre de plantes.

PALAWAN, île de la Malaisie. V. PALAOUAN.

PALAYE (SAINTE-), village de l'Yonne, cant. de Vermanton, arrond. d'Auxerre, près de la rive droite de l'Yonne et du canal du Nivernais; 268 hab. Église ancienne; beau château, habité au XVIIIe siècle par le savant Lacurne de Sainte-Palaye.

PALAZZI (Jean), en latin **Palatius**, historien italien, né à Venise vers 1640. Il fut successivement chanoine de l'église ducale (1684), professeur de droit canon à Padoue, curé de la collégiale de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, historiographe de l'empereur Léopold Ier et conseiller aulique. On lui doit un certain nombre d'ouvrages de peu de valeur, parmi lesquels nous nous bornerons à citer: *Monarchia occidentalis a Carolo M[illegible]* [illegible] (Venise, 1671-16[illegible], 9 vol. in-fol.); [illegible] *romanorum* (Venise, 1687-1690, 5 vol. in-fol.), sorte de panégyrique des papes; [illegible] (Venise, 170[illegible], in-fol.).

PALAZZO-ADRIANO, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Palerme, district de Corleone; 4,988 hab.

PALAZZO-DI-CASTROCELO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Sora, mandement de Roccasecca; 2,195 hab.

PALAZZO-SAN-GERVASIO, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 20 kilom. de Melfi, ch.-l. de mandement; 6,890 hab.

PALAZZOLO-ACREIDE, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 35 kilom. O. de Syracuse, district de Noto, ch.-l. de mandement; 9,758 hab. Cette ville est située au-dessous de la montagne escarpée d'Acremonte, sur laquelle était la ville d'Acræ, fondée 70 ans après Syracuse. Des fouilles ont mis à jour plusieurs restes intéressants de cette ville antique.

PALAZZOLO SULL'OGLIO, bourg du royaume d'Italie, province de Brescia, district et à 12 kilom. N.-O. de Chiari, sur l'Oglio, mandement de [illegible]

PALAZZOLO VERCELLESE, bourg du royaume d'Italie, province de Novare, [illegible] et à 25 kilom. S.-O. de Verceil, près de la rive gauche du Pô, mandement de Trino; 2,038 hab.

PALAZZUOLO, bourg du royaume d'Italie, province, district et à 20 kilom. de Florence, mandement de M[illegible]; [illegible] hab.

PALCIPA, lac de la république Argentine, au centre de la province de Rioja. Il [illegible] une vaste [illegible] des Andes, [illegible] et de nombreux torrents qui descendent des Andes voisines.

PALE s. f. (pa-le — lat. *pala*, pelle). Techn. Petite vanne qui sert à fermer un réservoir. *La* PALE *du bief d'un moulin, de la chaussée d'un étang.* [illegible] PALE.

— **Constr.** Chacune des planches ou membrures terminées en pointe, avec lesquelles on fait des encaissements pour isoler, dans l'eau, la place où l'on veut bâtir.

— **Mar.** Partie aplatie d'un aviron que l'on enfonce dans l'eau [illegible] Palette de roue, dans les bateaux à vapeur et à aubes.

— **Liturg.** Morceau de carton carré, couvert d'une toile blanche, qu'on pose sur le calice pendant la messe.

— **Ornith.** Nom vulgaire de la spatule.

— **Erpét.** Espèce de couleuvre.

— **Agric.** Planchette taillée en pointe, qui sert à faire des palissades.

PALE (le), nom donné, jusqu'en 1660, à la partie de l'Irlande alors soumise à l'Angleterre, et occupée par de grands propriétaires presque indépendants.

PÂLE adj. (pâ-le — lat. *pallidus*, [illegible]) se rapporte sans doute au même radical que le sanscrit *palat, palitas*, gris, passé, blanchi; grec *pelios, polios*, gris, *palaios*, vieux. Ce radical serait probablement, selon Eichhoff, la racine de mouvement *pal*, aller, passer; mais cette supposition nous paraît excessivement risquée). Blême, décoloré, en parlant d'une personne, de son teint ou de quelque partie de son corps: *Un enfant* PÂLE. *Un teint* PÂLE. *Un visage* PÂLE. *Des [illegible]* PÂLES. *Les* [illegible] PÂLES. *Les figures* [illegible] *des figures* PÂLES *et allongées.* (Volt.)

> Où courez-vous ainsi tout pâle et hors d'haleine?
> RACINE.

> La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
> Tyran qui cède au crime et détruit les vertus.
> VOLTAIRE.

— Faible, terne, dépourvu d'éclat, en parlant de la lumière, des couleurs: *Un bleu* PÂLE. *La lumière de la lune est* PÂLE *et blafarde. En hiver le soleil est* PÂLE.

> . . . . . [illegible]
> Glisse d'un sein de vierge et jonche le parquet.
> SAINTE-BEUVE.

> Les feuilles que l'hiver chasse,
> Sans savoir où le vent les chasse,
> Volent en pâles tourbillons.
> LAMARTINE.

— **Fig.** Décoloré, sans éclat, sans vivacité: *De* PÂLES *idées. Un* [illegible] PÂLE [illegible] *œuvres de Dieu.* (A. Karr.) ‖ Sombre, triste, dépourvu d'attrait:

> Ma vie est sans couleur, et mes pâles journées
> M'offrent de longs ennuis l'en[illegible]
> M.-J. CHÉNIER.

— P. et q. *Pâles ombres*, [illegible] des morts.

— **Pathol.** *Pâles couleurs*, [illegible] maladie fréquente chez les jeunes filles, et caractérisée par la décoloration de la face.

— **Hortic.** *Roses pâles*, Roses à couleurs tendres, par opposition aux roses de Provins, qui ont plus d'éclat: *Un bouquet de roses* PÂLES.

— **Syn.** **Pâle, blafard, blême**, etc. V. BLAFARD.

— **Allus. hist. Visages pâles qui déplaisaient à César.** [illegible] V. [illegible]

PALÉ, ÉE adj. ([illegible]) Se dit de l'écu et des pièces [illegible] quand leur surface est divisée perpendiculairement en quatre, six ou huit parties, alternativement de métal et de couleur: *De Merode:* [illegible] *huit pièces, au lion de gueules, couronné d'ar*[illegible]

PALÉACÉ, ÉE [illegible]

PALÉADE s. f. (pa-lé-a-de). Crust. Genre de [illegible]

PALEAGAR [illegible] dou indépendant.

PALEAGE s. m. (pa-lé-a-je — du lat. *pala*, pelle). Mar. Action de jeter avec la pelle le [illegible] pour les matelots, un travail obligatoire et non rétribué.

PALÉALE s. m. [illegible] Ale [illegible] espèce de bière.

PALEARIUS (Antonio DELLA PAGLIA, dit **Aonius**), un des [illegible] XVIe siècle, né à Veroli [illegible] à Rome en 1570. [illegible] à Sienne et à Milan. [illegible] la réforme de Luther, il dut surtout sa perte à la hardiesse avec laquelle [illegible] prisons pontificales, il fut condamné à mort, puis son cadavre fut livré aux flammes (1570). Outre des harangues latines [illegible] grande élégance, des ouvrages [illegible] et des poésies, on a de Palearius un [illegible]

sur l'*Immortalité de l'âme* (Lyon, 1531), d'une grande beauté et qui est un des monuments les plus remarquables de la poésie latine du XVIe siècle. Ce poëme a été réimprimé avec quatre livres de lettres et quatorze discours (Lyon, 1552). Citons aussi : *Actio in pontifices romanos et eorum asseclas* (Leipzig, 1606, in-8°), ouvrage qui ne fut pas étranger à sa condamnation. Une édition complète de ses œuvres a paru à Iena (1728, in-8°).

PALÉE s. f. (pa-lé — rad. *pal*). Constr. Rang de pieux enfoncés pour soutenir un ouvrage en terre, en maçonnerie ou en charpente : *En raison de la poussée qu'exercent les arcs, il vaut mieux soutenir les ponts par des piles en maçonnerie que par des* PALÉES *en charpente.* (Lebas.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un corrégone particulier aux lacs de Neuchâtel et de Bienne.

— Féod. Acte de réunion à un fief des héritages grevés d'arrérages de rentes.

PALEFRENIER s. m. (pa-le-fre-nié — rad. *palefroi*). Valet chargé du soin des chevaux dans l'écurie.

PALEFRENIÈRE s. f. (pa-le-fre-niè-re — féminin de *palefrenier*). Femme remplissant les fonctions d'un palefrenier : *A gauche, une grosse, lourde, massive, ignoble* PALEFRENIÈRE. (Dider.)

PALEFROI s. m. (pa-le-froi — bas lat. *parafredus;* du lat. *paraveredus.* A Rome, dit Chevallet, *veredus* était un cheval de poste, et l'on appelait *veredarii* les courriers, les estafettes qui se servaient de chevaux de poste. Les chevaux que l'on devait livrer aux premiers courriers qui allaient passer étaient toujours harnachés et prêts à partir, ainsi que le remarque un ancien glossaire latin cité par Du Cange. Chevallet en conclut que *paraveredus* n'est qu'une syncope de *paratus veredus*, cheval préparé. On a regardé aussi *paraveredus* comme un mot hybride formé du grec *para*, à côté, et du latin *veredus*, cheval de service, cheval de surplus. Quant à *veredus*, il est formé du radical qui est dans *vehere*, traîner, gothique *vigan*, ancien slave *vesti*, lithuanien *weszti* et *wezu*, zend *vaz*, sanscrit *vah*, et de *rheda*, voiture). Cheval de parade que les princes et les grands montaient dans les circonstances solennelles : *Monter son* PALEFROI. *Faire amener son* PALEFROI.

PALÉIFORME adj. (pa-lé-i-for-me — du lat. *palea*, paille, paillette, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une paillette.

PALEMBANG, ville de l'île de Sumatra, capitale de l'ancien royaume de son nom, sur la Moussie, à 100 kilom. de son embouchure; par 2° 58′ de latit. N. et 102° 37′ de longit. E.; 30,000 hab., Hollandais, Malais, Arabes et Chinois. Port de commerce sur la Moussie. Commerce important avec Java, Malacca et l'île de Bornéo. Les toiles de Java, les indiennes et les draps d'Europe, la porcelaine, les drogues et le thé de Chine, le sucre, le tamarin, le riz, le cuivre, le fer, l'acier, la quincaillerie et autres articles manufacturés de divers pays, tels sont les principaux aliments du commerce d'importation. L'exportation consiste en poivre, coton, jonc, cire, benjoin, gomme, résines, dents d'éléphant, poudre d'or, etc. Palembang a un aspect assez pittoresque. Plusieurs maisons sont bâties sur de grands radeaux ancrés sur les bords de la rivière et qui s'élèvent et s'abaissent avec la marée; d'autres s'élèvent sur pilotis, d'autres enfin sur la terre ferme. Presque toutes sont faites de bambous et de nattes. Les palais des sultans et la mosquée sont de vastes édifices en pierre.

Le royaume de Palembang, dont la ville que nous venons de décrire était la capitale, s'étendait entre ceux de Menang-Kabou et de Jambie au N., les Lampongs au S. et la mer de Chine à l'E. Il mesurait 500 kilom. sur 300, et renfermait une population d'environ 100,000 hab. Les Hollandais déposèrent le sultan en 1821, et érigèrent le pays en résidence. L'intérieur de cette contrée est fertile et produit en quantité du safran, du poivre et du tabac. La côte est plate et marécageuse. On trouve dans les forêts toutes sortes de bois précieux, surtout des ébeniers et des arbres résineux et gommeux.

PALEMENTE s. f. (pa-le-men-te). Mar. Autre forme du mot PALAMENTE.

PALÉMON s. m. (pa-le-mon — n. pr.). Astron. Constellation appelée aussi HERCULE.

— Bibliogr. Nom donné très-fréquemment à des bergers, dans les pastorales.

— Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des palemoniens, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans presque toutes les mers : *Les* PALÉMONS *sont fort recherchés à cause de la délicatesse de leur chair.* (H. Lucas.)

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre satyre.

— **Encycl.** Crust. Les *palémons* sont des crustacés à corps cylindrique, caréné en dessus, un peu aplati sur les côtés, arqué, comme bossu, allongé et rétréci en arrière, terminé en avant, de chaque côté, par deux pointes aiguës. Ils ont quatre antennes : les deux antennes extérieures longues, sétacées, accompagnées à leur base d'une large écaille; les antennes intermédiaires plus courtes, trifides, placées un peu au-dessus des autres; des yeux presque globuleux, ou mieux piriformes, assez gros, rapprochés, portés sur un pédicule court; le rostre dentelé; les bords antérieurs du corselet armés d'une ou deux épines courtes, mais très-aiguës; l'abdomen aplati, composé de six articles, dont les premiers sont les plus grands; la queue pareille à celle des écrevisses; dix pattes onguiculées, dont les quatre antérieures sont terminées par des pinces longues, épineuses ou filiformes et unies, mais toujours à doigts égaux, quelquefois dentés intérieurement.

Les *palémons* sont, en général, des crustacés marins; mais, pendant la belle saison, ils fréquentent plus particulièrement les embouchures des fleuves et les parages voisins; quelques espèces remontent dans les cours d'eau, au moins une partie de l'année; d'autres vivent dans les marais salés ou saumâtres. Ils se tiennent de préférence sous les fucus et les autres plantes marines, soit flottantes, soit attachées au fond. Ils abondent beaucoup dans certains parages; on en a trouvé même dans l'Atlantique, à 500 ou 600 lieues des terres. Les troupes de ces crustacés qui arrivent sur nos côtes sont toujours suivies de bandes de poissons qui s'en nourrissent et qui ne se retirent que lorsque les *palémons* eux-mêmes ont disparu. Leur corps est couvert d'un test mince, corné, beaucoup moins solide que celui de la plupart des autres crustacés, ce qui, joint à la petite taille de la majeure partie des espèces, explique comment les poissons en font une consommation et une destruction considérables. Mais cela n'y paraît pas, car la fécondité de ces crustacés est très-grande, la femelle pondant plusieurs milliers d'œufs. D'un autre côté, les *palémons* sont assez agiles pour échapper souvent aux poursuites de leurs ennemis. « Dans leur état naturel, dit M. H. Lucas, ils se portent en avant et nagent au moyen des nageoires qu'ils ont sous la queue; mais, lorsqu'ils sont menacés de quelque danger, ils se servent des feuillets de la queue pour se porter, en un instant, à de très-grandes distances. Ils nagent alors sur les côtés et à reculons, tant par le moyen des nageoires dont nous venons de parler, qui se meuvent alors en sens opposé, que par les feuillets de la queue qui, s'ouvrant en éventail, paraissent plus particulièrement destinés à frapper l'eau en avant pour porter l'animal en arrière; ils se servent aussi de l'écaille qui accompagne les antennes extérieures pour se diriger en divers sens. »

On a cru aussi que l'épine aiguë et dentée qui se trouve au devant du rostre était pour les *palémons* un moyen de défense; Rondelet assure que non-seulement ils arrêtent ainsi le poisson qui voudrait les manger, mais encore qu'ils le font périr en redressant cette épine contre son palais. Mais cette arme, à peine plus dure que le reste de leur corps, ne peut leur servir que contre des ennemis de leur taille ou presque aussi faibles qu'eux; elle ne saurait les défendre contre la plupart des poissons, qui en effet ne se laissent pas arrêter par elle; toutefois elle empêche ceux-ci d'avaler leur proie par la tête et les force à la faire entrer à reculons, ce qui lui laisse encore quelque chance de s'échapper. Les *palémons* se nourrissent, comme les autres crustacés, de petits animaux marins (annélides, mollusques, zoophytes) ou d'animaux de plus grande taille, quand ils en trouvent des individus morts et flottant sur les eaux.

On pêche les *palémons* surtout aux embouchures des fleuves, au printemps; on les prend avec un filet en forme de sac, analogue à une trouble, mais plus large et à manche moins long; comme alors ils s'approchent beaucoup des côtes, le pêcheur n'a qu'à entrer dans l'eau et à plonger son filet, qu'il conduit devant lui, en le dirigeant toujours vers les bords. On les pêche aussi avec de grands filets à mailles serrées, qu'on jette au loin dans la mer, et qui en ramènent des quantités prodigieuses. Comme ils ne vivent pas longtemps hors de l'eau et que leur chair se corrompt assez promptement, on a soin de les faire cuire dès qu'on les a pêchés, et c'est dans cet état qu'on les transporte sur les marchés. Leur couleur, qui était blanchâtre, jaune, grise ou brunâtre, prend alors une teinte rouge plus ou moins vive, ce qu'on observe du reste chez tous les crustacés. Dans le Levant, on sale les grandes espèces et on les conserve dans des corbeilles faites ordinairement de feuilles de palmier; on en exporte dans tout l'Orient, et il s'en fait une grande consommation pendant le carême et en général dans les jours d'abstinence.

La chair des *palémons* est très-estimée; dans tous les pays, on la regarde comme un mets savoureux et dont on peut faire usage sans inconvénient. Les Grecs préféraient autrefois l'espèce qu'ils désignaient sous le nom de *bossue;* les Romains recherchaient aussi les grandes espèces de la Méditerranée, comme étant les meilleures; chez nous, on donne la préférence aux deux espèces appelées *squille* et *locuste*, et confondues sous les noms vulgaires de *crevette*, *bouquet*, *salicoque*, etc.; Rondelet regarde la chair de ces crustacés comme un aliment nourrissant, de facile digestion et très-utile aux personnes atteintes de marasme ou menacées de phthisie. L'assaisonnement ordinaire consiste à les mettre sur le feu, avec du sel et du vinaigre; on mange tout, à raison du peu d'épaisseur de leur test; on s'accorde à leur trouver une chair tendre, douce et d'un goût très-agréable. Au printemps, lorsqu'ils ont des œufs, leur chair est bien plus délicate et plus estimée. C'est encore un des meilleurs appâts qu'on puisse employer pour la pêche à la ligne des poissons de mer; dans beaucoup d'endroits, on ne les prend que pour cet objet, et c'est presque le seul appât dont on se serve aux États-Unis.

Parmi les espèces assez nombreuses de ce genre, nous citerons : le *palémon cancer* ou *carcin*, à pinces égales, épaisses, épineuses, à rostre relevé, plus long que les écailles des antennes : il se trouve dans les rivières de l'Amérique; le *palémon lar*, à rostre droit, égal aux écailles; le *palémon longue-main*, à pinces inégales, unies; le *palémon courte-main*, à pinces médiocres, à doigts plus courts que la main, à rostre relevé, plus long que les écailles; le *palémon de Coromandel*, qui diffère du précédent par son rostre égal aux écailles; le *palémon de Tranquebar*, à pinces filiformes, allongées, à mains ovales; ces cinq espèces habitent l'Inde.

Le *palémon squille* a le corselet uni, le bord à cinq dents, le rostre dentelé en dessous; on l'appelle vulgairement *crevette*, *chevrette* ou *bouquet;* il vit dans les mers de l'Europe. Le *palémon locuste*, vulgairement *salicoque*, a le corselet uni, le rostre épais, dentelé en dessus, uni en dessous, les doigts allongés et filiformes; cette espèce, ainsi que le *palémon scie* ou *dentelé* et le *palémon des fucus*, se trouve dans l'Océan et la mer du Nord. Le *palémon pélasgique* a le corselet uni, le rostre court, denté des deux côtés; les derniers articles de la queue étroits et transparents; les pattes courtes et les pinces très-petites; il se trouve dans la haute mer, sur les fucus nageants, et jouit à un très-haut degré de la faculté de sauter, grâce aux deux derniers articles de son abdomen; il nage par bonds et se repose sur les frondes des fucus. Le *palémon de Gaudichaud*, à corps gros et trapu, long de 0m,12, vit sur les côtes du Chili.

PALÉMON (Q. Rhemmius), grammairien latin, né à Vicence. Il vivait au Ier siècle de notre ère et était fils d'un esclave. Son enseignement lui acquit une grande réputation à Rome, sous Tibère et Claude, et Juvénal en parle avec éloge. Malheureusement, sa vanité et ses dérèglements ternirent sa renommée. On a de lui un traité *De ponderibus et mensuris* (Leyde, 1587, in-8°) et quelques fragments insérés dans les *Poetæ latini minores*.

PALÉMON, dieu marin. V. MÉLICERTE.

PALÉMONIEN, IENNE adj. (pa-lé-mo-ni-ain, i-e-ne — rad. *palémon*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au palémon.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre palémon.

— **Encycl.** Cette tribu, créée par Milne Edwards, est caractérisée par un corps comprimé latéralement, un abdomen non tranchant en dessus, une carapace armée antérieurement d'un grand rostre, souvent denté en dessus, des antennes longues, des pattes grêles, presque toujours didactyles pour la première paire, jamais pour les autres. Elle comprend six genres : gnatophylle, hippolyte, rynchocinète, pandale, lysmate et palémon.

PALEMPUREZ s. m. (pa-lan-pu-rèz). Autre forme du mot PALAMPORE.

PALENA, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district et à 30 kilom. S.-O. de Lanciano, ch.-l. de mandement, 3,892 hab. Fabrication de gros draps.

PALENCA s. m. (pa-lain-ka). Linguist. Langue américaine intermédiaire entre le tamanaque et le caraïbe.

— **Encycl.** V. CARAÏBE.

PALENCIA, en latin *Palantia*, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, sur la rive gauche du Carrion, à 174 kilom. N.-O. de Madrid, à 32 kilom. N.-E. de Valladolid, par 42° de latit. N. et 6° 40′ de longit. O.; 12,813 hab. Évêché suffragant de Burgos; tribunaux, séminaire, école latine, hospice fondé par le Cid dans son propre palais.

Cette ville, située dans une grande plaine, offre des rues larges, bien alignées, et elle est entourée de deux belles promenades plantées d'arbres et d'une ancienne muraille bien conservée. L'édifice le plus remarquable de Palencia est la cathédrale, d'architecture gothique, l'une des plus grandes et des plus belles églises d'Espagne. Ses principales curiosités sont : le retable du maître-autel, composé de cinq étages de figurines; la boiserie du chœur, les chaires et les délicates sculptures du *trascoro* et l'horloge, qui présente un groupe de trois figures, un lion, un chevalier armé de toutes pièces et un Maure à tête pensive, coiffé d'un sombrero. Le lion frappe les quarts, le chevalier frappe l'heure, et, à chaque coup, le Maure ouvre une large bouche et la referme. Le corps momifié de la reine de Navarre, doña Urraca, est conservé dans une niche de verre. Derrière le chœur se trouve un caveau où saint Ansolin, patron de l'église, vécut plusieurs années; on y a placé sa statue et on y remarque un puits très-profond dont l'eau possède, d'après des traditions légendaires, des vertus miraculeuses. On prétend que les noces du Cid avec Ximena Gomez furent célébrées dans la cathédrale de Palencia. Parmi les édifices de la ville, citons encore : le vieux palais de don Sanche, le palais épiscopal et les deux vieilles tours crénelées qui flanquent la plus ancienne porte de la ville. Le Carrion forme à l'O. de la ville une île occupée par des jardins, qui constituent une des promenades de la ville. Jadis on y donna un tournoi et des fêtes magnifiques en l'honneur de Charles-Quint.

Palencia est une ville industrielle; elle possède une importante fabrique de couvertures et d'étoffes de laine, dont les produits sont exportés jusqu'en Amérique. Cette industrie occupe le tiers de la population. On y trouve en outre des teintureries, des tanneries, des moulins à foulon, etc.

L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps; elle fut autrefois une des cités des Ibériens qui maintinrent pendant longtemps leur indépendance contre les Romains; le consul Lucullus l'assiégea vainement. Sous la domination des Romains et sous celle des Goths, elle fut très-florissante; mais l'invasion des Arabes la ruina. Sanche, roi de Navarre, l'enleva aux infidèles et lui rendit, vers 1032, quelque prospérité. Des conciles y siégèrent en 1129 et en 1388. En 1312, les cortès s'y assemblèrent afin de nommer un régent pendant la minorité d'Alphonse XI. On y a découvert de nombreuses antiquités, qui attestent son antique splendeur.

La province de Palencia, division administrative de l'Espagne, est comprise entre celles de Santander au N., de Léon à l'O., de Valladolid au S. et de Burgos à l'O.; elle mesure 118 kilom. du N. au S., sur 72 kilom. de l'E. à l'O.; 180,000 hab. Le sol de cette province, qu'on a formée d'une partie de la Vieille-Castille, est montagneux dans sa partie septentrionale, couverte par les ramifications des monts Cantabres; l'air y est sain et froid, le territoire fertile. Les principaux cours d'eau sont : la Pisuerga, le Carrion et le Sequillo. On y récolte principalement du blé, du vin, du chanvre, du lin et de la garance. On y voit de bons pâturages, qui nourrissent beaucoup de mulets et un grand nombre de moutons et de chèvres.

PALENCIA (Alphonse DE), en latin **Alphonsus Palentinus**, célèbre historien et lexicographe espagnol, né à Palencia (Vieille-Castille) en 1423, mort vers 1495. Pendant un voyage qu'il fit en Italie, il suivit les leçons de Georges de Trébizonde, se lia avec le cardinal Bessarion, reçut à son retour en Espagne le titre d'historiographe d'Alphonse, frère du roi de Castille Henri IV, et fut chargé de négocier le mariage d'Isabelle avec Ferdinand V d'Aragon. Ses principaux ouvrages sont : *Universal vocabulario en latin y en romance* (Séville, 1490, in-fol.); *De synonymis libri III* (Séville, 1491, 2 vol. in-fol.); *Los libros de Flavio Josepho de las guerras de los Judios con los Romanos, y contra Appion gramatico* (Séville, 1591, in-fol.).

PALENQUE, ancienne ville ruinée du Mexique, dans l'État et à 150 kilom. N.-E. de Chiapa, près du village moderne de San-Domingo de Palenque, qui lui a donné son nom; elle s'appelait, sous les Incas, *Culhuacan*. Ses ruines, découvertes en 1767 par Antonio del Rio et J. Alonso de Calderon, occupent une étendue de 32 kilom., sur les bords du Micot. Les ruines de Palenque sont incontestablement les monuments les plus importants et les plus grandioses de la civilisation américaine, telle qu'elle existait avant l'arrivée des Européens dans le nouveau monde. Appelées par les habitants du voisinage *Casas de piedras* (maisons de pierre), elles se composent d'une foule d'édifices plus ou moins bien conservés, dans lesquels on prétend reconnaître des temples, des pyramides, des ponts, des aqueducs et des maisons d'habitation. La partie la plus saillante est une place formant un parallélogramme régulier de 450 mètres de longueur sur 100 de largeur, au centre de laquelle s'élève un édifice de 100 mètres de longueur sur 10 de largeur. Cet édifice, dans lequel on remarque plusieurs corridors, est surmonté d'une tour à quatre étages, d'une architecture simple, mais élégante. Les murailles sont le plus souvent ornées de peintures et de sculptures. L'incertitude la plus grande règne sur l'époque où ces édifices furent construits, de même que sur les hommes qui les élevèrent. Toutes les recherches, toutes les dissertations sur ce sujet n'ont produit jusqu'à ce jour aucune explication plausible. Ces ruines furent découvertes par quelques Espagnols qui parcouraient l'intérieur du Mexique. Ayant pénétré dans les terres au N. du district de Carmen, province de Chiapa, ils furent tout à coup surpris de trouver, au milieu de vastes solitudes, les ruines considérables de constructions en pierre : c'était Palenque, la vénérable capitale du puissant empire de Xibalda, abandonnée au sein du Mexique, comme Memphis au milieu des sables d'Égypte. En 1786, Antonio del Rio fit déblayer quatorze édifices publics, recouverts d'arbres décrépits. Une autre expédition, mieux combinée, qui eut lieu de 1805 à 1809, eut pour résultat la découverte de nombreuses ruines. On considère généralement la nation qui habita Palenque comme une émigration partie de l'Orient. Le savant Alexandre Lenoir fait remonter jusqu'à trois mille ans l'existence de Palenque. « Ceci n'est point mon opinion seule, dit-il : c'est celle de tous les voyageurs qui ont vu les ruines dont il s'agit, de tous les archéologues qui en ont examiné les dessins ou les inscriptions, enfin

des historiens qui ont fait des recherches et n'ont rien trouvé dans les annales du monde qui fasse soupçonner l'époque de la fondation de tels monuments, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. »

PALENZUELA, bourg d'Espagne, province de Burgos, sur la rive droite de l'Arlanza, au pied d'une haute montagne ; 3,000 hab. Fabriques d'étoffes de laine, de toiles de lin et de bas de laine. Ce bourg est très-ancien; on y a trouvé des monnaies et des médailles romaines.

PALÉO, préfixe qui signifie Ancien, et qui vient du grec *palaios*, même sens.

PALÉOARCHÉOLOGIE s. f. (pa-lé-o-ar-ke-o-lo-ji — du préf. *paléo*, et de *archéologie*). Archéologie des temps préhistoriques.

PALÉOARCHÉOLOGIQUE adj. (pa-lé-o-ar-ke-o-lo-ji-ke — rad. *paléoarchéologie*). Qui a rapport à la paléoarchéologie : *Études* PALÉOARCHÉOLOGIQUES. *Découvertes* PALÉOARCHÉOLOGIQUES.

PALÉOBATRACHUS s. m. (pa-lé-o-ba-tra-kuss — du préf. *paléo*, et du gr. *batrachos*, grenouille). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des rainettes, comprenant une seule espèce fossile.

PALÉOBDELLE s. f. (pa-lé-ob-dè-le — du préf. *paléo*, et du gr. *bdella*, sangsue). Annél. Genre d'annélides, très-voisin des sangsues, et dont l'espèce type habite les eaux du Nil : *Les* PALÉOBDELLES *ont le corps assez allongé.* (E. Desmarest.)

PALEOCAPA (Pietro), ingénieur et homme d'État italien, né à Bergame en 178[illegible], mort à Turin en 1867. Son père, un haut fonctionnaire de la république de Venise (Bergame appartenait alors à Venise), lui fit faire son éducation militaire à l'école de génie et d'artillerie de Modène. Il en sortit officier du génie, et fut successivement chargé des travaux des citadelles d'Osopo et de Mandella. Ayant quitté le génie militaire après la chute de l'Empire, il entra dans le corps des ponts et chaussées de Venise, et, quelques années plus tard, il était appelé à faire partie du collège des ingénieurs du nouveau royaume Lombard-Vénitien. Après avoir rempli diverses fonctions, Paleocapa devint successivement ingénieur en chef (1829), inspecteur du service des eaux (1833), directeur général des constructions publiques (1840). Dans cette haute position, Paleocapa rendit d'importants services à son pays. C'est à lui que l'on doit les travaux qui furent exécutés pour la navigation de l'Adige, l'organisation des canaux et l'assainissement des marais. Nommé membre du gouvernement provisoire de Venise en 1848, après l'expulsion des Autrichiens, Paleocapa eut d'abord le ministère des travaux publics, puis celui de l'intérieur. Il quitta le pouvoir en présence des agitations populaires. Après le vote qui annexa Venise au Piémont, il se rendit à Turin et offrit ses services à Charles-Albert. Il fut immédiatement nommé inspecteur du génie civil piémontais et membre du conseil supérieur des chemins de fer; en novembre 1849, il fut appelé par Maxime d'Azeglio au ministère des travaux publics, qu'il garda sans interruption jusqu'en 1859. Pendant ces dix laborieuses années, Paleocapa eu l'initiative de la plupart des grands et nombreux travaux entrepris en Piémont à cette époque. Il soutint avec talent le projet du percement de l'isthme de Suez (1852), et fit partie de la commission de sept ingénieurs, choisis parmi les plus célèbres de l'Europe, destinée à donner son avis sur la grande question du canal de Suez. Une traduction du mémoire [illegible] de Paleocapa, *Sur les* [illegible], a paru à Paris en 18[illegible]. En 1859, Paleocapa, atteint d'une cécité dont il était menacé depuis plusieurs années, dut quitter le ministère des travaux publics et alla siéger au sénat, où, malgré son infirmité, il prit part à d'importantes discussions.

PALÉOCHÈRE s. m. (pa-lé-o-kè-re — du préf. *paléo*, et du gr. *choiros*, cochon). Mamm. Genre de mammifères pachydermes, voisin des pécaris et des anthracotériums, comprenant deux espèces, trouvées à l'état fossile dans les calcaires de l'Allier.

PALÉOCYON s. m. (pa-lé-o-si-on — du préf. *paléo*, et du gr. *kuôn*, chien). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, dont les restes ont été trouvés dans les grès siliceux de l'Aisne.

PALÉOETHNOLOGIE s. f. (pa-lé-o-è-tno-lo-ji — du préf. *paléo*, et de [illegible]). Connaissance des races humaines préhistoriques.

PALÉOETHNOLOGIQUE adj. (pa-lé-o-è-tno-lo-ji-ke — rad. *paléoethnologie*). Qui a rapport à la paléoethnologie : *Études* PALÉOETHNOLOGIQUES.

PALÉOETHNOLOGISTE s. m. (pa-lé-o-è-tno-lo-ji-ste — rad. *paléoethnologie*). Celui qui s'occupe de paléoethnologie : *Un* PALÉOETHNOLOGISTE *distingué.*

PALÉOGÉOGRAPHIE s. f. (pa-lé-o-jé-o-gra-fî — du préf. *paléo*, et de *géographie*). Géographie des époques anciennes du globe terrestre.

PALÉOGÉOGRAPHIQUE adj. (pa-lé-o-jé-o-gra-fi-ke — rad. *paléogéographie*). Qui a rapport à la paléogéographie : *Études* PALÉOGÉOGRAPHIQUES. *Cartes* PALÉOGÉOGRAPHIQUES.

PALÉOGRAPHE s. m. (pa-lé-o-gra-fe — du préf. *paléo*, et du gr. *graphô*, j'écris). Celui qui s'occupe de paléographie.

PALÉOGRAPHIE s. m. (pa-lé-o-gra-fî — du préf. *paléo*, et du gr. *graphô*, j'écris). Connaissance des écritures anciennes et de tout ce qui s'y rapporte. Se dit particulièrement de l'art de les déchiffrer.

— **Encycl.** La *paléographie*, si l'on s'en rapportait absolument à l'étymologie du mot, devrait comprendre tout déchiffrement d'écritures anciennes, celui des inscriptions tracées sur les monuments, les vases et les médailles aussi bien que celui des manuscrits proprement dits. Mais la lecture des inscriptions fait l'objet d'une science spéciale, l'épigraphie; il reste donc à la *paléographie* la lecture des manuscrits, des chartes, des diplômes, et accessoirement celle des sceaux.

La *paléographie* est une partie de la diplomatique, la plus importante, il est vrai, puisque c'est le déchiffrement du texte qui permet à la critique de l'analyser et d'en fixer la valeur, la diplomatique proprement dite n'ayant d'autre objet que la critique et le classement des monuments écrits. A la *paléographie* appartient donc toute la partie pour ainsi dire extérieure de ces monuments, leur description, l'examen des substances sur lesquelles l'écriture est tracée, celui des matières qui ont servi à tracer l'écriture, des formes des lettres, des abréviations, des sigles, des signatures, des monogrammes, etc., toutes choses qui peuvent fournir des indices sur l'âge du document examiné, en même temps que le déchiffrement, dernier but de cette minutieuse étude, en découvre le sens.

La connaissance de la matière sur laquelle a été écrit le manuscrit est d'une certaine importance pour le paléographe; elle lui sert à en préciser l'âge. Si l'on en croit Pline l'Ancien, on se servit d'abord de feuilles d'arbres pour y tracer des caractères. Dans la Perse, dans l'Inde, dans l'Océanie, on use encore de ce procédé. Plusieurs manuscrits sur des feuilles d'arbres existent à la Bibliothèque nationale. On employa aussi, dans une haute antiquité, certaines parties de l'écorce des arbres. C'est sur bois que se trouvent les plus anciens monuments aujourd'hui connus de l'écriture. On fait remonter à cinq mille neuf cents ans une inscription tracée sur une planche de sycomore, et appartenant au cercueil de Mycerinus, roi d'Égypte. Avant d'écrire sur du papier, les Chinois se servaient aussi de planches de bois ou de tablettes de bambou. En Grèce, c'est sur des tables de bois que Solon avait écrit ses lois. A Rome, on usa d'abord de la même matière pour graver les lois exposées au Forum. Les anciens écrivirent aussi sur des briques et des tessons, sur le plomb, sur l'ivoire, sur la toile, sur des étoffes de soie, sur des peaux tannées. L'écriture sur papyrus, c'est-à-dire sur le papier fabriqué avec l'enveloppe membraneuse du roseau nommé *papyrus*, remonte à une antiquité très-reculée, et, suivant Champollion jeune, il existe des contrats égyptiens sur cette matière qui datent du XVIIIe siècle avant notre ère. L'usage s'en répandit de bonne heure en Grèce et à Rome. Le parchemin, ou peau de mouton préparée, ne fut en usage, d'après ce que l'on croit, qu'à partir du IIe siècle avant J.-C. Les manuscrits sur un parchemin remarquable par la blancheur et la finesse sont, en général, antérieurs au XIIe siècle. Beaucoup de parchemins ont servi deux fois et sont devenus ce qu'on appelle des *palimpsestes*. L'écriture primitive en a été plus ou moins bien enlevée. Quelquefois, cependant, on est parvenu à la déchiffrer ou à la faire reparaître. Le papier de coton fut connu en Occident vers le XIe siècle; il en fut de même du papier de chiffe ou de chiffon. La fabrication du papyrus cessa à la même époque. Quant aux encres, les anciens avaient la noire, la rouge, la bleue, la verte, la jaune, et aussi des encres d'or et d'argent. L'encre noire des anciens, composée de noir de fumée, de gomme, d'eau et de vinaigre, fut employée jusqu'au XIIe siècle, ou l'on inventa l'encre composée de sulfate de fer, de noix de galle, de gomme et d'eau, qui est encore en usage. Les encres d'or et d'argent furent employées surtout sous le Bas-Empire; alors les chrysographes, ou écrivains en or, formèrent une classe particulière. On conserve à la Bibliothèque nationale des livres écrits en or d'un bout à l'autre; ce sont des Évangiles grecs et les *Heures* de Charles le Chauve. L'emploi de l'encre d'or fut très-fréquent du [illegible]. Parmi les manuscrits en lettres d'argent, qui sont très-rares, on cite le Psautier de saint [illegible] à la Bibliothèque [illegible] de Paris, et les Évangiles [illegible].

L'étude des lettres et la classification des différents caractères que l'on [illegible] dans les manuscrits offrent à l'investigation un champ plus vaste et des difficultés de toutes sortes. Les paléographes [illegible] pendant parvenus à créer des classifications rigoureuses [illegible] l'antiquité [illegible] à la seule inspection de la forme des lettres.

On ne [illegible] manuscrit écrit en boustrophédon, c'est-à-dire alternativement de [illegible] qui paraît avoir été la première manière d'écrire usitée en Grèce; mais l'écriture actuelle, c'est-à-dire constamment dirigée de gauche à droite, remonte [illegible] haute antiquité. Les Latins l'adoptèrent comme les Grecs. Il y a dans les manuscrits qui nous sont parvenus des uns et des autres de sensibles différences sous le rapport de la beauté et de la régularité des caractères. Chez les Grecs, les caractères sont, en général, réguliers, corrects, petits et serrés : on reconnaît qu'ils avaient des scribes très-habiles. Chez les Latins, les caractères sont irréguliers, longs et espacés. Les Romains avaient deux sortes d'écriture, la capitale et la cursive. Un certain nombre de manuscrits précieux, le *Virgile*, le *Térence*, le *Salluste* du Vatican, le *Saint Prudence* de la Bibliothèque nationale, sont tout entiers écrits en capitales appelées rustiques, pour les distinguer des capitales élégantes et ornées des inscriptions. Cette sorte de caractères manque de régularité; les lettres sont inégales, les plus petites sont enclavées dans les grandes, plusieurs sont tout à fait défectueuses, et l'absence de tout signe de ponctuation, les mots coupés arbitrairement à la fin des lignes rendent très-difficile la lecture de ces manuscrits. L'écriture cursive des Romains est plus indéchiffrable encore; elle a un bel aspect, les traits sont élégants et variés, mais il faut la plus grande attention pour isoler les lettres les unes des autres, à cause des liaisons, des traits parasites et de la position excessivement inclinée des caractères. Les liaisons des lettres concourent, dans une certaine mesure, à leur formation et les rendent méconnaissables en les faisant varier à l'infini. De plus, comme dans la capitale, il n'y a aucune séparation entre les mots.

Les écritures dont on s'est servi en Europe depuis la chute de l'empire romain dérivent toutes, selon l'opinion généralement reçue aujourd'hui, de l'alphabet des Latins. Pour l'étude de la *paléographie*, on a divisé en France la chronologie des écritures en deux périodes : la première finit avec le XIIe siècle; la seconde commence avec le XIIIe et finit au XVe. Dans la première période, on distingue l'écriture capitale, l'onciale, la minuscule, la cursive et la mixte. La capitale, qui est la majuscule dont on se sert aujourd'hui pour les titres de livres, ne s'est employée que rarement d'un bout à l'autre du manuscrit, et seulement avant le IXe siècle. L'onciale, qui est la majuscule avec des contours arrondis, s'est employée seule à la même époque que la précédente. La minuscule, analogue à notre caractère romain, fut usitée sous la dynastie mérovingienne, et se présente surtout dans sa perfection au temps de Charles le Chauve. La cursive, assez semblable à la cursive romaine, se trouve dans les diplômes des rois mérovingiens. Il faut noter deux variétés de la cursive : l'allongée, écriture très-grêle et très-haute, employée du VIIIe au XIIIe siècle; la tremblante, écriture où les contours simulent des tremblements, et qui commence au VIIIe siècle pour [illegible]. L'écriture mixte participe de toutes les écritures précédentes. Dans les manuscrits de la seconde période, dont les caractères ont été improprement surnommés gothiques, la capitale est rarement employée d'un bout à l'autre; la minuscule, usitée pour les livres d'église depuis Louis IX jusqu'à Henri IV, offre des lignes brisées qui ne se voient pas dans les siècles précédents; la cursive a des lettres négligées, irrégulières et beaucoup d'abréviations; la mixte est un mélange de la minuscule et de la cursive.

Un autre objet d'étude pour les paléographes, c'est la valeur des abréviations. Les anciens en usaient surtout dans les inscriptions; mais ils s'en servaient aussi dans les lois, les décrets, les discours, les lettres, et plus rarement dans les manuscrits de leurs ouvrages. Elles consistaient en une ou plusieurs lettres d'un mot, pour représenter ce mot. [illegible]

[illegible] lettre initiale, présentent une ou plusieurs [illegible]

[illegible] ployaient sans doute que pour tenir lieu de [illegible]

des signes [illegible], qui ont beaucoup varié, et des monogrammes complète la série des connaissances préliminaires nécessaires à quiconque aborde la *paléographie*.

Cette science est toute récente. Avant le XVIIe siècle et les premiers travaux des bénédictins, on n'en possédait pas même les plus simples éléments; quelques rares érudits, depuis la Renaissance, s'étaient appliqués au déchiffrement des manuscrits et des diplômes; mais leurs efforts restèrent isolés et leur science toute personnelle. Les archivistes même des abbayes considéraient comme indéchiffrables les textes d'écriture mérovingienne dont leurs dépôts renfermaient les plus précieux spécimens, et consignaient naïvement en note leur complète ignorance : ainsi se perdirent beaucoup de manuscrits considérés comme inutiles, puisque personne n'en avait la clef. Le Père Papebrock entreprit, au XVIIe siècle, de recueillir les quelques règles éparses qui pouvaient servir aux premiers éléments de *paléographie*; il les consigna dans la préface du tome II (avril) des *Acta sanctorum*, et cet informe essai donna à Mabillon l'idée de son célèbre traité *De re diplomatica* (1681, in-fol.); Montfaucon composa une *Paléographie grecque* (1708, in-fol.), source des renseignements les plus utiles. Ces grands travaux ont été complétés de nos jours par Kopp, *Paleographia critica* (Manheim, 1817, 4 vol. in-8°); Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie* (Paris, 1838, 2 vol. gr. in-4°), et A. Chassant, *Paléographie des chartes et des manuscrits du XIe au XVIIe siècle* (1847, in-8°).

PALÉOGRAPHIQUE adj. (pa-lé-o-gra-fi-ke — rad. *paléographie*). Qui a rapport à la paléographie : *Science* PALÉOGRAPHIQUE.

PALÉOGRAPHIQUEMENT adv. (pa-lé-o-gra-fi-ke-man — rad. *paléographique*). Au point de vue de la paléographie : *Un fait* PALÉOGRAPHIQUEMENT *insignifiant*.

PALEOLAIRE s. f. (pa-lé-o-lè-re — rad. *paléole*). Bot. Syn. de PALAFOXIE, genre de composées.

PALÉOLE s. f. (pa-lé-o-le — du lat. *palea*, *palleolum*, petite écaille). Bot. Petite écaille charnue qui se trouve dans les fleurs des graminées. Syn. de GLUMELLULE ou de LODICULE.

PALÉOLIFÈRE adj. (pa-lé-o-li-fè-re — de *paléole*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des paléoles.

PALÉOLITHIQUE adj. (pa-lé-o-li-ti-ke — du préf. *paléo*, et du gr. *lithos*, pierre). Qui se rapporte aux anciennes époques de l'âge de pierre : *Âge* PALÉOLITHIQUE.

PALEOLOGUE [illegible] — du préf. *paléo*, et du gr. *logos*, discours). Qui connaît les langues anciennes.

— Substantiv. : [illegible].

PALÉOLOGUE, nom d'une famille byzantine célèbre, qui fournit un grand nombre de [illegible], parvint à l'empire lors de la cessation de l'empire romain de Constantinople, s'y maintint jusqu'à la chute de l'empire grec et à la prise de Constantinople par Mahomet II [illegible] quatre-vingt-treize ans, elle donna huit souverains, qui partagèrent quelquefois l'empire avec les Cantacuzènes, et qui sont Michel VIII, Andronic II, Andronic III, Jean VI, Andronic IV, Manuel II, Jean VII, Constantin XII [illegible] gues, dont l'auteur était Théodore, fils d'An[illegible]

PALÉOLOGUE, [illegible] études, il adopta les opinions de Luther, se [illegible] gymnase de Klausenbourg, se déclara par[illegible]

PALÉOLOGUE GRIZZOS [illegible]

PALÉOMERYX [illegible] — [illegible] Mamm. Genre de mammifères ruminants. [illegible]

PALEOMYS [illegible] — du préf. *paléo*, et du gr. *mus*, rat). Mamm. Genre de [illegible]

PALEONISQUE [illegible]

PALEONTOGRAPHE [illegible]

graphô, je décris). Celui qui se livre à la paléontographie.

PALÉONTOGRAPHIE s. f. (pa-lé-on-to-gra-fî — du préf. *paléo*, et du gr. *ôn*, être, *graphô*, je décris). Histoire des animaux et des végétaux fossiles dont les espèces ont disparu. || On dit plus ordinairement PALÉONTOLOGIE.

PALÉONTOGRAPHIQUE adj. (pa-lé-on-to-gra-fi-ke — rad. *paléontographie*). Qui a rapport à la paléontographie : *Essais* PALÉONTOGRAPHIQUES.

PALÉONTOLOGIE s. f. (pa-lé-on-to-lo-jî — du préf. *paléo*, et du gr. *ôn*, être; *logos*, discours). Hist. nat. Partie des sciences naturelles qui traite des fossiles, des êtres organisés aujourd'hui disparus de la surface du globe : *La partie de la* PALÉONTOLOGIE *qui traite des animaux vertébrés offre de grandes difficultés.* (Laurillard.) *L'étude de la* PALÉONTOLOGIE *montre que notre globe a été le théâtre de plusieurs créations successives, qui, de perfectionnement en perfectionnement, se sont élevées jusqu'à l'homme.* (G. Sand.)

— **Encycl.** On donne le nom de *paléontologie* à la science des êtres organisés fossiles, c'est-à-dire enfouis dans les couches diverses qui entrent dans la composition de la croûte terrestre. Ces êtres organisés, dont il ne reste plus que des débris, ont vécu à des époques très-éloignées de nous et bien avant l'apparition de l'homme sur la terre. La *paléontologie* se divise en *paléozoologie*, qui traite des animaux fossiles, et en *paléophytologie*, qui traite des plantes fossiles.

La *paléontologie* est, à coup sûr, l'une des sciences qui ont apporté le plus de matériaux pour l'œuvre de l'émancipation de l'esprit humain. Non-seulement elle a fait faire d'immenses progrès aux diverses branches de la géologie, mais elle a encore et surtout démontré la fausseté d'hypothèses cosmogoniques qui, au nom de telle ou telle dogmatique autoritaire, s'imposaient à la crédulité des peuples. La véritable histoire de la terre s'en est lentement dégagée, et l'on peut dire sans exagération que la philosophie de l'histoire naturelle est demeurée lettre morte jusqu'au jour où nous ont été révélés par la *paléontologie* les principaux mystères relatifs au passé de notre globe. Si l'on admet avec l'école de Pythagore chez les anciens, avec Descartes, Leibniz, Buffon et Laplace chez les modernes, c'est-à-dire avec les philosophes, les astronomes et les naturalistes; si l'on admet, disons-nous, l'origine ignée de notre globe et sa fluidité primitive, on concevra que la vie n'a été possible à sa surface que lorsque celle-ci, solidifiée par suite du refroidissement de la masse, avait atteint une température assez basse pour que l'eau due à la condensation des vapeurs contenues dans l'atmosphère pût se maintenir d'une manière permanente à l'état liquide dans ses dépressions, l'eau et l'humidité étant, comme on sait, une des conditions essentielles de tout organisme vivant.

Les premières eaux ainsi formées durent contenir des principes salins et avoir une composition assez analogue à celle des mers actuelles. C'est du moins ce que l'on peut conclure des caractères des plus anciens organismes, tandis que nous n'avons de preuves de l'existence d'eaux douces semblables à celles des rivières et des lacs de nos jours qu'à partir d'une époque beaucoup moins reculée.

L'Océan d'alors était sans bornes, peu profond, mais parsemé d'innombrables îlots représentant les aspects de la couche oxydée du globe; aussi les premiers organismes animaux et végétaux étaient tous aquatiques et marins.

Dès qu'il y eut des eaux permanentes, des sédiments s'y déposèrent par suite de l'altération et de la décomposition des roches émergées et du transport dans leurs bassins, par les eaux atmosphériques, des éléments qui en provenaient. Ainsi commence un nouvel ordre de choses : aux roches cristallines, massives, résultant du refroidissement extérieur de la masse fluide incandescente et formant les parois des premières dépressions océaniques, s'ajoutent au fond de celles-ci des dépôts en couches superposées ou comme on dit *stratifiées*, indiquant par leur structure en grand, comme par la nature et l'arrangement de leurs matériaux, leur origine sédimentaire.

Ces causes et leurs effets s'étant continués sans interruption générale jusque sous nos yeux, où ils se produisent encore, il en est résulté une série de dépôts argileux, sableux, marneux, calcaires, caillouteux, se recouvrant les uns les autres. Les divisions établies dans ces couches superposées représentent pour le géologue les divisions du temps en unités et en fractions de diverses valeurs correspondant à ces couches. La classification qui en résulte, et pour laquelle nous allons voir que les animaux et les végétaux que ces sédiments renferment ont été d'un si grand secours, consiste donc à présenter, suivant leur ordre d'ancienneté, les phénomènes dont ces roches ont conservé les traces et dont l'ensemble forme le tableau chronologique de l'histoire de la terre.

L'étude des corps organisés enfouis dans les couches de la terre est donc intimement liée à celle des phénomènes géologiques.

Les fossiles peuvent être envisagés sous divers points de vue, soit qu'on les considère dans leurs rapports avec les animaux et les plantes qui vivent encore sous nos yeux (c'est le point de vue zoologique et botanique, le premier qui s'offre à l'esprit de l'observateur), soit que, de leurs caractères comparés, on déduise l'état du globe lorsqu'ils vivaient; soit qu'enfin, étudiés dans leurs relations avec l'ancienneté des couches qui les renferment, ils fournissent les moyens d'établir, tantôt la succession, tantôt la contemporanéité des couches. C'est le point de vue géologique ou stratigraphique et sans lequel la *paléontologie* n'existerait pas comme science distincte.

Ainsi caractérisée, l'étude des fossiles vient relier sans les confondre la zoologie et la botanique à la géologie; elle complète et agrandit le domaine des deux premières et jette une vive lumière ainsi qu'un intérêt non moins vif sur la troisième qui, sans elle, n'aurait pu atteindre le degré de précision où est arrivée la généralisation de ces lois, ni trouver de chronomètre comparatif d'une marche assez sûre et assez régulière pour apprécier la succession des temps.

La *paléontologie*, ou l'histoire de la vie à la surface de la terre, embrasse donc la connaissance des formes innombrables d'animaux et de végétaux qui se sont succédé et qui se sont remplacés graduellement, sans interruption complète et sans jamais se répéter ensemble.

Mais comment est-on arrivé à saisir cette relation constante des caractères organiques d'une couche du sol avec son ancienneté? à pouvoir dire avec certitude : ces ossements de mammifères, de reptiles, de poissons, ces restes de crustacés, ces coquilles, ces oursins, ces zoophytes, ces débris de plantes sont de tel âge? C'est uniquement par l'observation directe des faits et par leur comparaison attentive.

La première idée et la première application de cette grande loi de la nature appartient à un Français dont le nom était fort obscur jusque dans ces dernières années : c'est l'abbé Giraud Soulavie qui, dans divers ouvrages sur la géologie du Languedoc et du Vivarais, publiés de 1777 à 1780, a formulé le double principe que les fossiles diffèrent d'une couche à une autre suivant la place que cette couche occupe dans la profondeur du sol, et qu'ils sont les mêmes dans toute l'étendue de chacune d'elles. Giraud Soulavie a été méconnu, mais son principe n'a pas tardé à faire le tour du monde et à porter de nombreux fruits.

Toutefois, on peut dire que la science de la *paléontologie* n'existait pas avant Cuvier, qui en jeta les premières bases par ses travaux sur les ossements fossiles du bassin de Paris, car les travaux antérieurs de Daubenton, Camper, Hunter, Pallas, etc., n'avaient laissé entrevoir ni les lois, ni même les données générales que la *paléontologie* moderne a été amenée à formuler d'une façon incontestable. Qu'il nous suffise de citer, parmi les noms des savants auxquels on doit les plus belles découvertes, ceux de Blainville, Owen, Alcide d'Orbigny, Laurillard, Lartet, Boucher de Perthes, Lyell, Darwin, Garrigou, Huxley, Le Hon, Vogt, Prunerbey, etc.

Les anciens avaient été frappés par la découverte de certains fossiles, et particulièrement par la présence de coquilles diverses au milieu de bancs de pierre; mais ils se sont bornés à attribuer ces faits à des mouvements alternatifs de la mer abandonnant et recouvrant ses rivages, par suite de variations accidentelles dans le niveau du sol. A la Renaissance, les fossiles étaient considérés, tantôt comme de simples jeux du hasard, tantôt comme les ébauches d'une certaine force plastique, qui s'essayait à mieux faire. Les savants les plus hardis supposaient que les êtres dont on retrouvait les débris dans la terre, ne possédant pas les forces nécessaires à une vie normale capable de se perpétuer, étaient morts sans postérité. Toutefois, ce qui embarrassait fort ces faiseurs d'hypothèses, c'était la place qu'occupaient ces fossiles, au milieu d'énormes masses pierreuses, loin des côtes de la mer et à des hauteurs souvent considérables; c'est alors que furent émises diverses théories encore existantes sur les révolutions de la terre, et particulièrement sur le rôle presque unique du déluge, auquel on attribuait la plupart des résultats produits dans l'enfouissement des débris fossiles. De nos jours, dit M. Laurillard, une comparaison plus approfondie a montré que la plupart des fossiles sont les débris d'espèces qui n'ont séjourné sur la terre que pendant un certain nombre d'années ou plutôt de siècles, et qu'il existe, d'une façon générale, un ordre de succession qui va des animaux inférieurs aux animaux supérieurs. De là, la théorie de l'échelle des êtres supposant l'extinction de beaucoup d'espèces qui comblaient les lacunes que l'on y remarque. Suivant d'autres hypothèses, la série des êtres serait due à une éternelle métamorphose des espèces, lentement modifiées par les siècles. C'est ainsi, pour citer l'un des exemples les plus remarquables, que l'homme serait issu, après de nombreuses transformations, de quelque race de singe perdue dont celles qui existent encore ne seraient qu'une branche demeurée sans développement. Il est inutile d'ajouter que ces orangs eux-mêmes étaient une transformation d'autres singes moins rapprochés de l'homme, et ceux-ci la métamorphose d'autres quadrupèdes inférieurs. Et c'est ainsi, en descendant d'espèce en espèce moins parfaite, que l'on arrive jusqu'à la monade ou cellule primitive, qui, à l'origine des choses, a dû naître spontanément et d'un premier jet. D'autres auteurs admettent une *force vitale progressive*, parfois enrayée par une force contraire, appelée *arrêt de développement*. Cette théorie a été appuyée sur le fait des transformations successives que subit l'embryon humain pendant la vie fœtale, transformations que l'on a cru un moment représenter les divers types généraux de structure qui existent dans les races d'animaux et qui constituent la progression de l'échelle des êtres. Une dernière théorie enfin, celle qui a eu et a le plus de retentissement encore, est due au savant Darwin; aussi est-elle généralement désignée, du nom de son promoteur, sous la dénomination de *darwinisme*. Ce savant, s'inspirant d'idées anciennes et coordonnant les théories de quelques devanciers, théories qu'il corrobore et appuie sur des recherches immenses qu'une érudition comme la sienne pouvait seule accumuler, suppose que, par suite d'une *sélection naturelle* reposant sur un fait constaté qu'il appelle la « lutte pour l'existence, » chaque individu se développe, formant d'abord l'espèce, puis passant à une autre espèce par l'évolution de la variété, ce qui l'amène, comme certains de ses devanciers, à admettre l'existence d'un prototype primitif, qui naturellement a dû réaliser dès l'origine la forme la plus élémentaire possible. Ce n'est point ici le lieu de faire la critique de ces diverses théories (V. ESPÈCE, GENRE, ORGANE, ORGANISATION). Il est toutefois une observation relative à la nature des fossiles, que nous sommes amené à faire, car elle caractérise un des grands côtés de la question paléontologique, c'est que la série ou échelle des êtres est encore difficile ou impossible à constater dans l'ensemble des fossiles. Non-seulement on remarque d'énormes lacunes, mais encore une coexistence singulière de genres fort divers qui ensemble paraissent et disparaissent dans les couches géologiques. Aussi est-il très-imprudent de généraliser, dans l'état actuel de la science; la découverte du lendemain renverse l'échafaudage de la veille. C'est ainsi, dit M. Dussieux, qu'on a échoué quand on a voulu prouver par les fossiles le déluge universel, et, quand on a voulu au contraire le nier, on s'est trouvé en présence non plus d'un déluge général, mais de plusieurs déluges partiels, et, quand on a cherché des preuves pour établir la marche ascendante des modifications progressives, on a trouvé, entre autres faits négatifs, la coexistence de végétaux phanérogames et cryptogames. D'autre part, on avait voulu établir que les reptiles étaient postérieurs aux poissons, les insectes et les oiseaux aux reptiles, les mammifères aux oiseaux et l'homme aux mammifères; or, il se trouve que les reptiles semblent avoir fait leur apparition en même temps que les poissons. Dans les terrains houillers de l'Angleterre, il y a déjà des insectes. Tandis que les mammifères n'auraient dû apparaître, suivant la théorie, que pendant l'époque tertiaire, on rencontre des fossiles de didelphes dans le terrain jurassique. Quant à l'homme, qui était censé n'avoir paru qu'après le dépôt des alluvions anciennes et après la création des mammifères, il a laissé des débris fossiles dans des couches fort antérieures, et c'est bien avant dans les temps géologiques qu'il faut remonter pour trouver les premières traces de son apparition. Philosophiquement parlant, on ne peut donc encore rien affirmer de positif sur ces ténébreuses questions d'origine. Il faut attendre pour cela que l'on puisse accumuler en plus grand nombre les faits d'observation directe. Ce qui paraît toutefois incontestable dès maintenant, c'est qu'en raison de la haute température à laquelle le globe a été primitivement soumis les êtres ont dû paraître à mesure que la température et l'état de l'atmosphère leur permettaient d'exister; qu'en général les êtres élémentaires ont commencé à peupler le globe, et que successivement ont paru des créatures à organisation plus complexe, sans qu'on puisse en aucune façon préciser les époques certaines de leur apparition.

L'une des parties de la *paléontologie* qui présente le plus de difficultés est celle qui s'occupe des animaux vertébrés. Les débris fossiles, toujours jetés pêle-mêle et confondus entre eux, sont souvent brisés en fragments fort petits. Il a donc fallu, pour l'étude de ces restes incomplets, recourir à toutes les applications de l'anatomie comparée, c'est-à-dire mettre à côté des fragments recueillis des parties analogues des animaux encore vivants, afin de pouvoir apprécier jusqu'à quel point les analogies compensaient les différences. Le principe qui domine l'étude des fossiles est ce qu'on pourrait appeler la loi des *conditions d'existence*, en vertu de laquelle chaque être organisé constitue un ensemble de parties harmoniques qui tendent vers un même but, de telle sorte que la connaissance de telle partie organique peut donner par induction la connaissance des organes voisins. Un second principe corrélatif du premier est l'unité d'un même plan d'organisation applicable à chaque embranchement. C'est ainsi que le squelette des vertébrés indique l'ensemble des conditions générales au milieu desquelles s'écoule la vie de ces animaux. Le tout est indiqué par la forme des os, des dents, des mâchoires et des extrémités. La vérité de ces faits est rendue manifeste par les minimes différences que présentent le squelette et les dents des espèces d'un même genre, dont les conditions générales d'existence sont naturellement semblables. Dans ces cas, l'on ne trouve guère que des différences de taille, telles qu'on en constate entre les squelettes des carnassiers d'une part (chiens, chats, tigres, etc.), et ceux des herbivores d'autre part (bœufs, chevaux, ânes, cerfs, etc.); et encore tous ces principes étant donnés, il ne faut pas oublier que l'ignorance où nous sommes de certaines relations organiques en fausse parfois l'application la plus légitime en apparence. Dans l'impossibilité où se trouve le paléontologiste de reconstituer en imagination les principales fonctions animales du fossile qu'il étudie, par suite de l'absence du grand ressort de ces fonctions, c'est-à-dire du système nerveux, il est contraint de se contenter de l'observation des organes applicables aux fonctions végétatives seules, c'est-à-dire des dents et des mâchoires, après avoir profité des indications fournies par la composition du crâne, des vertèbres et des membres. Tandis que ces derniers organes font connaître la nature des mouvements propres à l'animal étudié, en même temps que le milieu qu'il habite (terre, eau ou air), les mâchoires et les dents indiqueront le genre de proie ou de pâture qui lui est habituel. L'importance caractéristique des dents se révèle jusque dans leur structure intime; aussi est-il incontestable qu'elles peuvent donner de sûres indications pour le genre et même pour l'espèce, quand il s'agit de mammifères. N'a-t-on pas vu maintes fois des genres créés par un naturaliste qui n'avait eu qu'une seule dent fossile pour baser ses reconstitutions?

Étant admis que l'on considère comme incontestable la loi de la détermination des fossiles, il ne nous reste plus qu'à donner un résumé rapide des principales races animales qui ont successivement peuplé le monde. En procédant de bas en haut, c'est-à-dire des couches les plus profondes aux couches superficielles, on ne trouve guère dans les terrains de transition ou paléozoïques que des poissons, dont quelques-uns de grande taille. Dans les terrains triasiques, on trouve de grands reptiles de formes bizarres, tels que les nothosaures, les simosaures, les labyrinthodons, etc.; les terrains jurassiques et crétacés offrent des débris d'énormes sauriens, tels que les mosasaures, les dinosauriens, les ptérodactyles et quelques mammifères marsupiaux; les terrains tertiaires renferment des débris de paléothériums, d'anoplothériums, de mylodons, de mégathériums, de dinothériums, de mastodontes, de rhinocéros; et dans le diluvium, enfin, nous trouvons des débris d'animaux d'espèces très-voisines des nôtres, mêlés à ceux d'espèces éteintes, telles que le rhinocéros tichorhynos et quelques espèces d'éléphants.

En ce qui concerne les mollusques, on est arrivé à des résultats analogues, c'est-à-dire à la constatation de cinq faunes à peu près distinctes. Pour les plantes, M. Ad. Brongniart reconnaît quatre périodes pendant chacune desquelles la végétation a revêtu un aspect particulier, dû à la prédominance de certaines familles végétales. Arrivons enfin, pour terminer, à la question si controversée de l'antiquité de la race humaine. Dès la plus haute antiquité, la question de l'origine de l'homme a préoccupé les philosophes et les naturalistes. Le problème paraît ne pouvoir être jamais résolu, si l'on s'obstine à remonter jusqu'à l'apparition du premier ou des premiers ancêtres de notre race, et non-seulement à signaler cette apparition, mais encore à dire ce que fut cet ancêtre primitif; mais si l'on se borne à vouloir déterminer approximativement l'époque où l'être méritant le nom d'homme est apparu pour la première fois dans la série des créatures, la question se présente entourée de beaucoup moins de difficultés, puisqu'il ne s'agit en définitive que de fixer une date. La question en litige entre les naturalistes porte en réalité sur un seul point : à savoir, si l'homme a fait son apparition au commencement de l'époque quaternaire, c'est-à-dire avant la formation du diluvium. En d'autres termes, l'homme fossile existe-t-il?

Oui, disons-le tout d'abord, l'homme fossile existe; il est d'âge antédiluvien et son origine, dépassant et l'histoire et les temps fabuleux eux-mêmes, se perd dans les ténèbres des temps géologiques. Il n'y a pas longtemps encore que les géologues et les paléontologistes, croyant devoir se conformer à la chronologie biblique, ne donnaient à l'homme qu'une antiquité qui ne dépassait guère huit ou dix mille ans. Ce n'est point que quelques géologues du siècle dernier n'aient parfois tenté de secouer les langes dogmatiques. Ils ont même appelé « homme ou préadamite, c'est-à-dire aïeul d'Adam, les restes d'une grande salamandre trouvés dans le terrain crétacé; mais leurs successeurs rentrèrent dans les saines traditions d'orthodoxie, et Cuvier lui-même ne manquait jamais de répondre : « Il n'y a pas d'homme fossile », quand on lui apportait des ossements de mammifères

sur lesquels on croyait reconnaître des traces de la main de l'homme. Tel fut le maître et tels furent les disciples; la non-ancienneté de l'espèce humaine était une doctrine qu'il fallait soutenir pour plaire à l'Académie et à l'Église, et c'est avec la satisfaction d'une conscience qui a rempli ses devoirs les plus pieux que l'école entière de Cuvier confirmait, par une série de preuves qu'elle trouvait excellentes, la véracité de la genèse biblique. C'est là qu'en était encore la question en 1845, aux yeux de la science académique et officielle. Vainement quelques géologues plus hardis, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et même en France, avaient signalé dans les débris fossiles de certaines cavernes des preuves incontestables de la contemporanéité de l'homme et des quadrupèdes du commencement de l'époque quaternaire, c'est-à-dire ces os ciselés de main d'homme et portant de grossières figures, que l'on a pu voir à l'Exposition universelle et que l'on a rassemblés depuis au musée de Saint-Germain. Vainement on insistait sur l'antiquité des restes humains trouvés en 1823 dans le limon de la vallée du Rhin, à une profondeur de 28 mètres, sur celle du crâne fossile découvert à Engis, près de Liége, dix ans plus tard; l'Académie se bouchait les yeux et les oreilles et répétait le mot de Cuvier: « Il n'y a pas d'homme fossile. »

Les découvertes se succédaient cependant. En 1847, un riche collectionneur d'Abbeville, M. Boucher de Perthes, montra les innombrables silex taillés qu'il avait trouvés dans le diluvium de la Somme; en 1857, à Neanderthal (Bavière rhénane), on découvrit un crâne d'homme fort bizarre, en ce qu'il offrait des ressemblances frappantes avec un crâne de singe. En 1860, M. E. Lartet, passant avec un savant anglais, M. Christy, par Aurignac, petit village de la Haute-Garonne, apprit qu'on avait, huit ans auparavant, fait porter dans le cimetière de la commune un monceau d'ossements provenant de dix-sept cadavres, hommes, femmes et enfants, trouvés par un carrier dans une grotte refermée depuis. Ces ossements, jetés pêle-mêle, ne purent être retrouvés par le fossoyeur, mais la grotte fut rouverte et l'on y trouva, au milieu d'ossements d'animaux divers, des armes et des outils en silex. Deux ans plus tard, M. Lartet complétait sa découverte par celle des grottes des Eyzies, en Périgord, dans lesquelles il trouvait, outre les armes en silex déjà connues, des ossements de renne façonnés par la main de l'homme en pointes de flèches, manches de poignard, aiguilles à coudre, etc., enfin, et surtout, des plaques d'ivoire et de schiste, où étaient représentées des figures très-reconnaissables de renne, d'éléphant à crinière et autres animaux contemporains. Dès lors, on ne compta plus les découvertes de ce genre. Tandis que MM. de Vibraye et Garrigou, le premier dans l'Yonne et le second dans les Pyrénées, faisaient des recherches fructueuses dans diverses cavernes, M. Boucher de Perthes rencontrait, au milieu du lit où avaient déjà été trouvés des silex travaillés, près de Moulin-Quignon, une mâchoire humaine qui, après d'innombrables discussions (discussions beaucoup trop longues pour l'honneur de ceux qui y ont pris part, dit M. d'Archiac), fut enfin reconnue pour une mâchoire fossile. En 1865, un crâne portant les traces de la plus haute antiquité fut mis au jour dans les terrains du val d'Arno, et enfin, tout récemment, en 1866, M. E. Dupont, en fouillant plus de trente cavernes de la Belgique, a fait une série de découvertes qui, toutes, ont confirmé les faits dont il vient d'être question.

Il n'y a donc plus de doute possible, dit M. Simonin, sur la haute antiquité de l'espèce humaine et, malgré les protestations de quelques géologues obstinés, il est maintenant avéré que l'homme a été le contemporain des mammifères qui vivaient, soit au commencement de l'époque quaternaire, soit même dans les dernières phases de l'époque tertiaire. Cet âge, qui a vu naître notre race, est généralement appelé âge du renne.

A partir de cette lointaine époque, on voit, en remontant jusqu'à l'époque historique, se succéder des traces de plus en plus nombreuses laissées par la jeune humanité, tantôt dans les dépôts des coraux, des grès marins ou des tourbières, tantôt dans les lacs de la Suisse et de l'Italie, au-dessus des eaux desquels s'élevaient sur pilotis de pauvres villages appelés cités lacustres, tantôt enfin dans des monceaux de débris (*kjøkkenmøddings*, restes de cuisine) récemment étudiés sur les côtes du Danemark. Dans ces derniers monceaux on trouva, au milieu d'amas considérables de coquilles d'huîtres, de moules, etc., des ossements de renne, de castor, d'aurochs, de chien, ainsi que des outils en silex et en os. Dans les cités lacustres, le progrès se fait déjà sentir: aux armes et aux outils de silex s'ajoutent des vases de terre et des étoffes grossièrement tissées, qui témoignent d'une civilisation plus avancée. Puis apparaissent le bronze et le fer, un peu plus tard l'étain, l'ambre et enfin quelques rares bijoux en or. Dans les terramares (corruption de *terrama mi*, terrains marneux) du Mont..., entre le Pô et la chaîne des Apennins, des débris analogues à ceux des cités lacustres témoignent d'une civilisation à peu près contemporaine. C'est ainsi, en étudiant ces débris informes et insignifiants en apparence, qu'on retrouve la véritable histoire primitive et qu'on passe de la barbarie la plus complète des premiers jours de l'humanité à un état de demi-civilisation qui prouve la perfectibilité, en même temps que la sociabilité, de la race humaine. A partir de ces premiers barbares, vivant dans les cavernes comme les bêtes fauves auxquelles ils disputaient une proie saignante, ou se réfugiant dans ces cités lacustres que leur situation mettait à l'abri des bêtes féroces qui pullulaient alors dans les immenses forêts de cette époque, on voit s'étendre jusqu'à nous la chaîne ininterrompue qui relie tous les représentants de la race humaine, quelque différents qu'ils puissent nous paraître.

Les temps antéhistoriques, comprenant l'enfance ou la barbarie de l'humanité, sont généralement divisés en deux vastes périodes, dont la durée est inconnue: ce sont l'époque de la pierre et l'époque des métaux. L'âge de la pierre se subdivise lui-même en deux phases, celle de la pierre brute ou seulement grossièrement taillée et celle de la pierre polie. Quant à l'époque des métaux, elle se subdivise, elle aussi, et comprend deux âges, celui du bronze, puis celui du fer, à l'apparition duquel commence l'histoire. Ce dernier âge dure même encore, car nous sommes essentiellement en plein âge de fer; quant à l'âge d'or ou d'argent des poëtes, ce ne fut jamais qu'un rêve, beau comme rêve, si l'on veut, mais absolument faux comme date. Ce n'est pas derrière nous qu'il faut le chercher, mais devant, à l'horizon, dans les futurs contingents, comme disent les philosophes.

L'époque de la pierre est caractérisée, au point de vue paléontologique, par une quantité considérable d'instruments, d'outils et d'armes affectant des formes spéciales. La plus répandue est la forme triangulaire allongée, rappelant celle des haches dites celtiques, qui se trouvent sous les dolmens et les tumulus attribués à tort à l'époque druidique. (Il est maintenant établi qu'ils remontent beaucoup plus haut.) Après les haches, viennent les grattoirs, les couteaux, éclats de silex à bords tranchants, puis quelques armes, pointes de flèche, lances, scies, poinçons, etc. Tous ces outils de pierre sont encore employés par les peuplades sauvages contemporaines.

La *paléontologie* est solidaire de quelques autres sciences, telles que la géologie, la minéralogie et particulièrement l'anthropologie. Celle-ci a donc été appelée à s'occuper de la grave question des origines. Les anthropologistes reconnaissent dans presque tous les crânes fossiles deux formes caractéristiques: la forme ronde (brachycéphale), avec l'angle facial aigu (prognathe), et la forme ovale allongée (dolichocéphale), avec l'angle facial ouvert (orthognathe). Le type brachycéphale a encore pour marque distinctive la petitesse des mains, ce qui explique les petites dimensions des glaives de l'âge de bronze. Ce type se retrouve de nos jours dans presque toutes les races qui semblent indigènes en Europe, telles que la race basque, une partie des races helvétique, scandinave et laponne. Le type dolichocéphale, au contraire, se retrouve dans les races venues du dehors, telles que la race celtique, qui, par émigration, est descendue des hauts plateaux de l'Asie et se rattache aux peuples primitifs de ces régions désignés dans l'histoire sous le nom d'Aryas. De cette souche asiatique sont sortis divers rameaux (les races indoue, persane, sémitique, hellénique, latine, celtique), qui forment comme autant d'essaims détachés de la ruche mère. Les races jaune et noire forment deux autres sections de la famille humaine, pour l'unité de laquelle il devient de plus en plus difficile de trouver des preuves sérieuses. Même parmi les hommes de race blanche, les anthropologistes ont trouvé des différences considérables. Des l'époque reculée dont témoignent les fossiles, dit M. P. Broca, et que séparent de nous des milliers de siècles, plusieurs races diverses par la taille, par la forme et le volume du crâne occupaient déjà le sol de l'Europe occidentale. Dans les cavernes de la Belgique vivait une population brachycéphale au crâne petit, au front fuyant, à la face prognathe, et d'une taille qui ne dépassait pas celle des Lapons actuels, tandis que les fossiles des Eyzies, au contraire, prouvent que les Troglodytes du Périgord avaient une haute taille, des muscles puissants et un crâne remarquablement développé. Ces différences profondes des deux seules races quaternaires que l'on connaisse jusqu'ici ont une signification importante et sont impossibles à concilier avec la doctrine de l'unité de l'espèce humaine, ou doctrine monogéniste. S'il en était, en effet, que toutes ces races humaines fussent des branches sorties d'un seul et même tronc, ... en remontant le cours des âges, les voir converger et se ressembler de plus en plus qu'on les considérerait plus près de leur souche commune, ce qui n'est pas. ... qui ressorte de ... ce sont les ... qui a été assené à faute ... des ... et des ... races ... qui existent entre eux sont ... à certains égards, même chez les ... types ... des Eyzies, que ... l'homme ... intervalle qui paraissait séparer l'homme du singe se rétrécit tous les jours et finira peut-être par se combler tout à fait.

Ce n'est donc plus à huit ou dix mille ans qu'il faut remonter pour arriver à l'origine de l'humanité, comme le voulait la doctrine orthodoxe, mais bien à deux ou trois cent mille années, et peut-être davantage. V. FOSSILES.

PALÉONTOLOGIQUE adj. (pa-lé-on-to-lo-ji-ke — rad. *paléontologie*). Hist. nat. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléontologie: *Études* PALÉONTOLOGIQUES.

PALÉONTOLOGISTE s. (pa-lé-on-to-lo-ji-ste — rad. *paléontologie*). Hist. nat. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléontologie. ‖ On dit quelquefois PALÉONTOLOGUE.

PALÉOPÈTRE s. f. (pa-lé-o-pè-tre — du préf. *paléo*, et du gr. *petra*, pierre). Minér. Pétrosilex de formation ancienne.

PALÉOPHILE s. m. (pa-lé-o-fi-le — du préf. *paléo*, et du gr. *phileô*, j'aime). Erpét. Genre de batraciens fossiles, du groupe des crapauds.

PALÉOPHIS s. m. (pa-lé-o-fiss — du préf. *paléo*, et du gr. *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens fossiles.

PALÉOPHRYNE s. m. (pa-lé-o-fri-ne). Erpét. Genre de batraciens fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHE s. m. (pa-lé-o-fi-to-gra-fe. — V. PALÉOPHYTOGRAPHIE). Hist. nat. Celui qui décrit les végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIE s. f. (pa-lé-o-fi-to-gra-fî — du préf. *paléo*, et du gr. *phuton*, plante; *graphô*, je décris). Bot. Description des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIQUE adj. (pa-lé-o-fi-to-gra-fi-ke — rad. *paléophytographie*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléophytographie: *Essais* PALÉOPHYTOGRAPHIQUES.

PALÉOPHYTOLOGIE s. f. (pa-lé-o-fi-to-lo-jî — du préf. *paléo*, et du gr. *phuton*, plante; *logos*, discours). Bot. Partie des sciences naturelles qui traite de la connaissance des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOLOGIQUE adj. (pa-lé-o-fi-to-lo-ji-ke — rad. *paléophytologie*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléophytologie: *Études* PALÉOPHYTOLOGIQUES.

PALÉOPHYTOLOGISTE s. m. (pa-lé-o-fi-to-lo-ji-ste — rad. *paléophytologie*). Hist. nat. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléophytologie.

PALÉOPITHÈQUE s. m. (pa-lé-o-pi-tè-ke — du préf. *paléo*, et du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Genre de singes fossiles.

PALÉORNIS s. m. (pa-lé-or-niss — du préf. *paléo*, et du gr. *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs fossiles, de la famille des perroquets.

PALÉOSAURE s. m. (pa-lé-o-sô-re — du préf. *paléo*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, comprenant deux espèces fossiles, trouvées en Angleterre, dans le grès rouge.

— **Encycl.** Les *paléosaures* ont des dents implantées dans les alvéoles ... leurs bords antérieur et postérieur; les vertèbres biconcaves, à corps comprimé; le canal vertébral s'enfonçant au milieu du corps de la vertèbre, et plus grand là qu'aux extrémités, ce qui fait supposer que la moelle épinière offrait une série de renflements correspondant chacun au milieu de chaque vertèbre; les premières côtes sont articulées par une tête et un tubercule comme chez les crocodiles, tandis que le sternum offre le type de celui des lézards. Le fémur a deux fois la ... annonce que les *paléosaures* étaient des animaux ... reptiles connus jusqu'à présent; leurs débris fossiles ont été trouvés dans le conglomérat ...

PALÉOSPALAX s. m. (pa-lé-o-spa-laks — du préf. *paléo*, et du gr. *spalax*, taupe). Mamm. Genre de mammifères ... voisin des taupes, dont les débris fossiles ont été trouvés dans les dépôts ...

PALÉOTHÉRIEN, IENNE adj. ...

PALÉOTHÉRIOIDE adj. (pa-lé-o-té-ri-o-i-de — ...

— s. f. pl. Famille de pachydermes ayant pour type le genre paléothérium.

PALÉOTHÉRION s. m. ... du préf. *paléo*, et du gr. *thêrion*, animal). Mamm. ...

— Encycl. Le ... est un mammifère fossile ...

Il est caractérisé par ... ... leurs ... ont des croissants à convexité ex- terne, la première étant aussi petite et à un seul lobe, la dernière à trois lobes. La barre est très-courte et les canines sont saillantes. Les os nasaux relevés montrent que les *paléothérions* ont eu une petite trompe flexible. Leurs pieds antérieurs et postérieurs ont trois doigts. Leurs formes extérieures rappelaient celles des tapirs. M. Aymard les partage en deux sous-genres, conservant le nom de *paléothérion* à ceux dont la première molaire inférieure a deux lobes bien distincts et donnant le nom de *monacrum* à ceux chez qui cette dent n'a qu'un lobe principal. Les *paléothérions* sont spéciaux à l'époque des gypses. Aucune espèce certaine n'existe dans le terrain miocène ni au-dessus. Les espèces des gypses de Montmartre se ressemblent beaucoup par leurs caractères essentiels, et l'on ne peut guère les distinguer que par la taille et par les proportions des membres. Ce sont: le *paléothérion magnum*, de la taille du cheval; le *paléothérion medium*, ... nez plus courts, à pieds étroits et assez allongés, ayant le cylindre des molaires inférieures un peu plus ventru et les canines plus grosses, un peu plus petit qu'un cochon de ... os du nez plus longs, de même taille que le précédent, la tête un peu plus grande que celle du cochon de Siam ou pécari; le *paléothérion latum*, à pieds encore plus courts et plus étalés, même taille environ que le précédent; le *paléothérion curtum* dont les pieds étaient encore plus raccourcis et plus larges, de la taille d'un mouton et possédant une tête grosse comme celle d'un chevreuil; le *paléothérion* ... *nus*, dont la taille était la moitié de celle du *medium*, et dont les molaires antérieures d'en bas n'avaient pas de double croissant. On trouve encore, dans d'autres parties de la France, le *paléothérion velaunum*, qui se rapproche du *medium*, mais forme une espèce distincte par les proportions de l'os mandibulaire, la disposition des trous mentonniers, etc. Dans le miocène inférieur du Puy, on trouve le *paléothérion Gervaisii* de la taille du *re-* ... de la mâchoire inférieure beaucoup plus long.

PALÉOTRITON s. m. (pa-lé-o-tri-ton — du préf. *paléo*, et du gr. *tritôn*, salamandre). Erpét. Nom scientifique donné à la grande salamandre fossile d'Œningen.

PALÉOTROGUE s. m. ... — du préf. *paléo*, et du gr. *trogô*, je ronge). Mamm. Genre de ... porte avec doute à l'ordre des rongeurs.

PALEOTTI (G...), ... à Bologne en 1522, mort à Rome en 1597. Il se lia d'une étroite amitié avec saint Charles Borromée et acquit une telle réputation de ... concile de Trente pour y diriger les délibérations des cardinaux. Par la suite, Paleotti fut nommé cardinal, évêque de Bologne, se fit ... tion et composa divers ouvrages, dont les ... mort dans cette ville ... gne, 1599).

PALÉOZOIQUE ... Qui se rapporte à la ...

PALÉOZOOLOGIE ...

PALÉOZOOLOGIQUE ...

PALÉOZOOLOGISTE ... logie.

PALÉPHATE ou **PALÆPHATUS**, ...

PALÉPHATE, écrivain grec ...

de l'Hellespont, vivait du temps d'Alexandre et était l'ami d'Aristote. Il écrivit des ouvrages, aujourd'hui perdus, sur l'île de Chypre, sur l'île de Délos, sur l'Attique, sur l'Arabie. — Enfin un dernier PALÉPHATE, philosophe et grammairien, né à Alexandrie, d'après Suidas, composa une *Théologie égyptienne*, les *Explications des mythes*, les *Troïques*, etc., ouvrages entièrement perdus.

PALERME, la *Panormus* des Romains, *Palermo* en italien, ville forte du royaume d'Italie, sur la côte septentrionale de la Sicile, dont elle est la ville principale, chef-lieu de la province de son nom, d'un district et de quatre mandements, à 300 kilom. S.-O. de Naples, par 38° 6′ de latit. N. et 11° 1′ de longit. E., 194.463 hab. Archevêché; résidence du gouverneur de la province; cour de cassation et tribunal d'appel pour toute la Sicile; tribunaux civil et de commerce; consulats étrangers; université fondée en 1374 et réorganisée en 1805, avec facultés de théologie, philosophie, sciences, lettres, droit et médecine; lycée; séminaire de jésuites; écoles vétérinaire, de navigation, de musique et de beaux-arts; bibliothèques publiques; observatoire astronomique; jardin botanique; musée de sculpture; galerie de tableaux; collection géographique; société royale des sciences, lettres et arts; imprimerie royale; hôtel des monnaies; arsenal d'artillerie et de marine militaire; chantiers de constructions navales. Des manufactures de soie furent établies à Palerme dès le XIe siècle et elles forment encore la principale branche de l'industrie manufacturière de cette ville, quoiqu'elles soient beaucoup moins florissantes que par le passé. Il y a aussi une fabrique de verre, la seule qui existe en Sicile; des fabriques de coton, chapeaux de paille, soieries, gants de fil de pinne marine, crème de tartre, verdet, savon, acide acétique, essences; papeteries, typographies, fonderies de caractères; importantes pêcheries de thon, employant pendant la saison 900 à 1,000 bateaux et environ 3,500 pêcheurs. Palerme, une des plus importantes villes de commerce du royaume d'Italie, a deux ports, dont l'un, destiné à la fois aux vaisseaux de ligne et aux navires marchands, est ouvert aux vents du N.-E., qui sont parfois violents et dangereux; l'autre, qui ne reçoit que les bâtiments de commerce, est formé par un beau môle qui, de la base du mont Pellegrino, s'avance à environ quatre cents mètres en mer. Un phare et une batterie s'élèvent à l'extrémité de ce môle. Les principaux articles exportés de Palerme consistent en soufre, soude, crème de tartre, essences, poissons salés, fruits secs et confits, oranges et limons, graines de lin, jus de réglisse, huile d'olive, sumac, manne, vins et esprits. L'importation a surtout pour objet les épices, le sucre, le poivre, les tissus de coton, le fil, la poterie, la verrerie, la quincaillerie, la houille, les planches, la droguerie, etc. Ajoutons que le commerce de Palerme est pour la plus grande partie aux mains des Anglais, des Génois et des négociants de Livourne; ses opérations sont facilitées par une banque et un tribunal consulaire.

— *Histoire*. Fondée par des Phéniciens, Palerme tomba de bonne heure aux mains des Carthaginois, qui, pendant la première guerre punique, en firent la principale station de leurs forces navales et le quartier d'hiver de leur armée. Les Romains s'en emparèrent pendant la seconde guerre punique et l'érigèrent en colonie. A la chute de l'empire d'Occident, elle tomba au pouvoir des Ostrogoths. Bélisaire la soumit à l'empire d'Orient; mais, en 835, elle fut prise d'assaut par les Sarrasins, qui en firent la résidence du gouverneur qu'ils entretenaient en Sicile. En 1027, l'aventurier Robert Guiscard s'en rendit maître, et, dans la suite, les rois de Sicile s'y firent toujours couronner. Elle devint leur résidence en même temps que la capitale de l'île, dont elle partagea la destinée sous les Hohenstaufen, les Français, les Espagnols, etc. Le massacre des Vêpres siciliennes y commença en 1282. En 1676, une flotte hollandaise fut incendiée dans son port par le duc de Vivonne. Elle fut à diverses reprises dévastée par des tremblements de terre, notamment en 1693, 1726 et 1823. En 1799, Ferdinand IV fut réduit à se réfugier à Palerme, après avoir été chassé par les Français de ses États de la terre ferme; ce prince y résida jusqu'en 1815. Des insurrections y éclatèrent en 1820, 1848 et 1860. A cette dernière date, elle fut bombardée par les troupes du roi de Naples, et peu après par Garibaldi, qui la livra, avec la Sicile, au roi Victor-Emmanuel.

L'épithète de *felice* (heureuse) a été donnée depuis longtemps à Palerme, à cause de sa beauté, de l'activité florissante de son commerce, de la fertilité du sol qui l'environne, de l'aménité de son climat, qui serait irréprochable si le siroco ne soufflait trop souvent sur la ville. Palerme est une ville forte, dont la forme est celle d'un parallélogramme rectangle. Son périmètre mesure 4 kilom.; son enceinte bastionnée est percée de douze portes, dont plusieurs sont assez remarquables par la noblesse de leur architecture : la porte Felice, qui ouvre sur la plage et qui est formée de pilastres doriques; sa construction date de 1583; et la porte Nuova, située à l'autre extrémité de la ville; elle est ornée d'une galerie à colonnes et couverte de tuiles vernissées; elle a été construite au XVe siècle. La ville est défendue par des batteries et des forts détachés, entre autres le fort Erasme et le Castello a Mare. Vue de la mer ou du mont Pellegrino, Palerme offre un aspect ravissant; ses tours, ses dômes, ses clochers sont d'un très-bel effet; son architecture moresque, ses maisons à balcons grillés lui donnent un aspect plus espagnol qu'italien.

Deux rues larges et régulières, se coupant à angle droit, la via del Cassaro, via di Toledo ou Corso, qui descend à la mer, et la via Macqueda ou Nuova, divisent Palerme en quatre quartiers à peu près égaux : la Loggia, la Kalsa, l'Albergaria et le quartier du Siracaldi, vulgairement del Capo. A leur point d'intersection est une place octogone, la piazza di Villena ou des Quattro-Cantoni, d'où l'on aperçoit les quatre principales portes de la ville et qui est ornée d'édifices d'une architecture symétrique, de portiques, de fontaines et de statues, parmi lesquelles celles de Charles V, de Philippe II, Philippe III et Philippe IV d'Espagne; au centre s'élève une grande colonne consacrée à la Vierge par l'empereur Charles VI. La via del Cassaro ou di Toledo, qui a près de 2 kilom. de longueur, est remarquable par le grand nombre de couvents, à fenêtres grillées, qui la bordent et par les beaux édifices qu'elle renferme : le palais Royal, la cathédrale, l'église Saint-Joseph, etc.; c'est la principale promenade de la ville, avec la Marina ou cours Bourbon, situé au bord de la mer. « La Marina, rendez-vous de la société élégante, dit M. Du Pays, est une large chaussée qui, depuis la porte Felice à l'entrée de la via di Toledo, s'étend le long de la baie et se termine au jardin public de la Flora. Les statues qui décoraient cette promenade, ayant été renversées en 1848, furent remplacées en 1855 par celles de Charles III, de Ferdinand Ier, de François Ier et de Ferdinand II. Le climat de Palerme est humide. Le siroco y est parfois accablant pendant le printemps et l'automne. Durant l'été, la chaleur étant très-forte pendant la journée, à l'heure où elle commence, l'animation, la gaieté, les bruits cessent, les maisons se ferment et la ville devient déserte, s'endort et ne se réveille qu'au premier souffle du soir. L'âne est à Palerme le moyen de transport le plus usité. Le matin, on rencontre une quantité de dandys, et même de jolies élégantes, trottant sur de beaux grisons luxueusement harnachés. »

Outre les places dont nous avons déjà parlé, nous signalerons : la piazza Bologni, avec la statue en bronze de Charles-Quint jurant de conserver les privilèges de la Sicile; la piazza del Duome, que décore une statue de sainte Rosalie; la piazza Pretoria, où se voit une fontaine colossale exécutée en 1552 par les artistes florentins Camiliani et Vagherino; la piazza San-Domenico, avec une colonne élevée en l'honneur de la Vierge, et la piazza Reale, décorée de la statue en marbre de Philippe V.

Palerme est riche en monuments du moyen âge et de la Renaissance. Les Romains, les Sarrasins, les Normands et les Espagnols y ont laissé des traces encore visibles de leur passage. Les antiquités romaines consistent principalement dans les restes de thermes, qui forment aujourd'hui la crypte de Santa-Maria la Guadagna; dans les ruines d'un théâtre, dans les substructions du palais du Sénat, et dans quelques vestiges d'anciennes murailles; des statues, des inscriptions, des tombeaux ont été également retrouvés en assez grand nombre. Trois palais de forme carrée, bâtis en grosses pierres de taille et décorés de panneaux à ogives, la Ziza, la Cuba et Favara ou Mar-Dolce, sont les restes de l'architecture sarrasine. Dans le palais de la Ziza se voient de belles mosaïques, servant de pavé à la grande salle, au milieu de laquelle est une fontaine avec canaux de marbre blanc. Quelques parties de la cathédrale attestent aussi que cet édifice fut autrefois une mosquée. Les rois normands ont laissé des traces de leur domination dans les trois principaux édifices de la ville : la cathédrale, le palais Royal et Santa-Maria di Martorana.

La cathédrale, bâtie en 1170 par l'archevêque Gualtieri Offamilio sur les ruines d'une église très-ancienne convertie en mosquée par les Arabes, fut consacrée en 1185; mais elle a subi depuis des modifications nombreuses, et de l'édifice du XIIe siècle il ne subsiste que de faibles portions, notamment la crypte, à voûtes ogivales reposant sur des colonnes massives. La façade principale paraît remonter à la première moitié du XVe siècle. Un long feston, servant de couronnement, découpe ses dentelures sur le ciel. L'intérieur, de style corinthien, offre des marbres rares et une riche ornementation. Un grand nombre de colonnes de granit en supportent les trois nefs. Le chœur, pavé de mosaïques de porphyre et de vert antique, est décoré de statues en marbre blanc d'Antonio Gagini et de fresques par Mariano Rossi. Le maître-autel est formé de jaspes, d'agates, de lapis-lazuli et d'autres pierres précieuses. Parmi les autres curiosités de la cathédrale de Palerme, nous signalerons : les bas-reliefs de l'autel de la chapelle del Crocifisso, où l'on remarque aussi les statues de la Vierge et de sainte Marie-Madeleine, par Serpoletta; les bas-reliefs en marbre de la chapelle Sainte-Rosalie; une *Assomption de la Vierge*, œuvre capitale de Velazquez de Palerme; des tableaux du Morrealese : la *Vierge*, *Saint Ignace de Loyola* et *Saint François Saverio*; un tableau attribué à Anemolo : la *Vierge, saint Jean-Baptiste et des anges*; les tombeaux du roi Roger, de Constance de Normandie, sa fille; de l'empereur Frédéric II, avec baldaquin de porphyre porté par six colonnes; celui de sa femme, Constance d'Aragon; de Guillaume, duc d'Athènes et de Néopatrie, fils de Frédéric II. A gauche du chœur s'ouvre une crypte de l'époque des Normands, divisée en deux nefs. Autour des murs sont vingt et une arcades sépulcrales d'une ancienne origine. La chambre du trésor renferme une statue de la Vierge par Gagini, le diadème de Constance d'Aragon et un *tabularium* contenant deux cents diplômes arabes, grecs et latins.

L'église Santa-Maria di Martorana, dépendante autrefois d'un monastère de ce nom, est un des spécimens les plus curieux de l'architecture normande au XIIe siècle. Elle est de forme carrée et ses trois nefs reposent sur des colonnes de granit oriental. Les murs sont couverts de fresques et de mosaïques; l'une de ces dernières représente le roi Roger couronné par Jésus-Christ. Cette église fut fondée en 1143 par l'amiral Georges d'Amboise. D'autres églises de la même époque, San-Giovanni dei Leprosi, la Maggiore, San-Cataldo, San-Giacomo della Mazzara, San-Spirito, San-Giovanni degli Eremiti, l'Incoronata, sont également dignes d'attention. San-Giacomo, bâti sur l'emplacement d'une ancienne mosquée dont quelques parties subsistent, possède des peintures d'Anemolo et d'O. Strozzi. A l'Incoronata, petite église voisine du palais archiépiscopal, se faisaient couronner les rois normands.

Les églises des époques postérieures sont : San-Domenico, bâtie au XVIIe siècle par les dominicains, vaste et somptueux édifice en dorique romain; on y remarque : une *Vierge du Rosaire*, par Anemolo; un *Saint Vincenzo Ferrari*, par Velazquez de Palerme; une *Cénacle de la Vierge et des apôtres*, attribué au Pérugin ou à Jean Bellin, et le tombeau du poëte Meli; l'oratoire du Saint-Rosaire de Saint-Dominique, contigu à cette église, orné de quelques bonnes peintures : une *Vierge*, par Van Dyck; une *Descente du Saint-Esprit*, par le Morrealese; la *Prière au jardin* et l'*Assomption de la Vierge*, par Giordano; l'église San-Giuseppe, qui paraît remonter au commencement du XVIIe siècle; les huit colonnes qui soutiennent la coupole sont remarquables par leur hauteur; on y admire un tableau du Morrealese et des fresques de Velazquez de Palerme.

Nous mentionnerons aussi les églises suivantes : église du monastère du Monte-Oliveto, fresques du Morrealese; église des Bénédictins du Monte-Oliveto, groupe en marbre de la Vierge et du Sauveur, par Gagini; église des Pères de la congrégation de l'Oratoire, richement décorée de marbres de couleur et enrichie d'ornements en pierres précieuses; bons tableaux : *Sainte Trinité*, par Conca; *Martyre de saint Ignace*, par Paladino; bibliothèque de 22,000 volumes; église des Jésuites : profusion d'ornements en marbre; coupole et voûte peintes par Morrealese; tableaux du même, de Bensoni et de Rosalia Novelli; église Saint-François d'Assise, qui fut dans le principe une mosquée, pense-t-on, à cause des inscriptions arabes qui se voient sur les colonnes de l'entrée principale; église Santa-Zita : *Déposition de croix*, de Vincenzo Anemolo; *Communion de sainte Marie Égyptienne*, par le Morrealese; *Controverse de saint Thomas avec Averrhoès*, curieuse peinture attribuée à Antonello de Messine; église Saint-Augustin, bâtie au XIIe siècle; église Sainte-Catherine, surmontée d'une coupole peinte par Vito d'Anna et renfermant une *Vierge* attribuée à Rubens; église Sainte-Marie des Anges, peintures d'Anemolo; église Santa-Maria dello Spasimo, où était autrefois le célèbre *Portement de croix*, dit le *Spasimo*, de Raphaël; église Saint-Matthieu, coupole peinte par Vito d'Anna; église Santa-Ninfa des PP. Crociferi : les quatre *Vierges* de Palerme, œuvre capitale de Martorana, etc., etc.

— *Palais*. Le palais Royal, situé près de la porte Nuova, à l'entrée du Cassaro, paraît avoir été bâti sur les ruines d'un château fort construit par les Sarrasins. C'est une réunion d'édifices de différents styles et de différentes époques. Les parties qui attirent principalement l'attention sont : la cour, entourée de galeries et de colonnades; la chapelle palatine, bel édifice du XIIe siècle, tout resplendissant de marbres, de mosaïques et d'albâtre, et dont les arceaux retombent sur des colonnes de granit à chapiteaux dorés; la salle contenant les portraits des vice-rois; la salle du Parlement, peinte à fresque; la salle des Audiences, où se voit un bélier antique en bronze. Signalons en outre : le palais du tribunal, qui occupe l'emplacement de la villa Marina des princes sarrasins, et qui fut construit par Manfredi de Chiaramonte en 1307; le palais du Sénat, sur la place Prétorienne, commencé en 1301, terminé en 1470 par François II d'Aragon; le palais du prince de Trabia, qui contient des collections d'antiquités; le palais Palagonia; la villa de la Favorite, sorte de pagode chinoise, badigeonnée de toutes les couleurs, dont l'ensemble est d'assez mauvais goût, mais dont l'intérieur forme une agréable et fraîche retraite; la villa Serradifalco, entourée de magnifiques jardins; le palais du marquis Torcelli, resplendissant de mosaïques, d'arabesques, d'or et de pierres précieuses; le palais de l'Université, qui contient plusieurs collections intéressantes, notamment un musée de sculpture distribué en deux salles, renfermant les restes antiques trouvés à Sélinonte, des bas-reliefs grecs précieux, une galerie de tableaux, parmi lesquels on remarque : une *Chute de saint Pierre*, de Marco de Sienne; une *Tête de Christ*, par Corrége; la *Famille de Rubens*, par Van Dyck; une *Sainte Famille*, de Schidone; un *Portrait*, par Holbein; une collection géologique, etc.

Les bibliothèques les plus importantes de Palerme sont : la bibliothèque du prince Trabia; la bibliothèque du collége des jésuites (42,000 vol.) et la bibliothèque du Sénat (manuscrits curieux). Parmi les théâtres, nous signalerons : le théâtre royal Carolino, qui offre cinq rangs de loges; le théâtre San-Ferdinando et le théâtre de Santa-Cecilia.

En 1338, il s'est tenu à Palerme, sous la présidence de l'archevêque Jean Bonitus, un concile (*concilium Panormitanum*) dont les canons, au nombre de vingt-huit, ont réglé pendant longtemps la constitution ecclésiastique de la Sicile. ‖ La province de Palerme, division administrative du royaume d'Italie en Sicile, est comprise entre la Méditerranée au N., les provinces de Trapani à l'O., de Girgenti et de Caltanisetta au S., de Catane et de Messine à l'E. Elle est subdivisée en quatre districts, renferme 76 communes et une population de 585,163 hab., répandus sur une superficie de 5,086 kilom. carrés. Le sol de cette province est fertile, quoique couvert en partie par les hauteurs neptuniennes qui s'étendent de l'E. à l'O. et le divisent en deux bassins, celui du N. ou de la mer Tyrrhénienne et celui du S. ou de la Méditerranée. Le Platani et le Salso sont les principaux cours d'eau du premier de ces bassins; l'Areto, le Bagaria et la Pollina, ceux du second.

PALERMITAIN, AINE s. et adj. (pa-lèr-mi-tain, è-ne). Géogr. Habitant de Palerme; qui a rapport à Palerme ou à ses habitants : *Les* PALERMITAINS. *La population* PALERMITAINE. ‖ On dit aussi PALERMITAN, ANE.

PALERNE (Jean), voyageur français, né dans le Forez vers 1557. Il avait suivi comme secrétaire le duc d'Alençon dans diverses expéditions et visité l'Angleterre et l'Espagne, lorsque, en 1581, il quitta Paris avec un gentilhomme de Melun pour aller dans le Levant. Palerne visita successivement Venise, Alexandrie, l'Égypte, Suez, le mont Sinaï, Jérusalem, la Palestine, Jaffa; perdit son compagnon dans un naufrage, entre Beyrouth et Tripoli, puis traversa Rhodes, Chio, Constantinople, Andrinople; revint à Venise par les provinces danubiennes et arriva à Lyon le 2 février 1583. Palerne a composé une relation de son voyage, sous le titre de *Pérégrinations du sieur Jean Palerne, Forezien, etc.* (Lyon, 1606, in-12). Il s'y est montré observateur judicieux et sensé; mais la rapidité avec laquelle il visita tant de contrées fit qu'il ne les connaissait que superficiellement.

PALERON s. m. (pa-le-ron — du lat. *pala*, pelle). Partie plate et charnue qui avoisine l'omoplate de certains animaux : *Le* PALERON *d'un cheval*. ‖ Chez les bouchers, Partie d'un bœuf ou d'un porc située dans la région supérieure et postérieure de l'épaule.

PALÈS s. f. (pa-lèss — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles ou des colaspides, suivant les divers auteurs, et dont l'espèce type habite la Hongrie. ‖ Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre argynne.

PALÈS s. f. (pa-lèss — nom mythol.). Astron. Planète télescopique, découverte en 1857 par M. Goldschmidt.

PALÈS (du latin *palea*, paille), déesse qui, dans la mythologie de l'Italie primitive, présidait aux troupeaux, aux bergeries, aux pâturages et, en général, à toute la campagne cultivée. Les poëtes la confondent quelquefois avec Cérès et Cybèle. « Palès, dit Demoustier (*Lettres à Émilie sur la mythologie*), régnait sur les prés et sur les troupeaux. Sa parure est aussi simple que son culte. Un voile couvre ses charmes innocents; un peu de laurier et de romarin couronnent sa chevelure, parce que, durant ses fêtes, les bergers purgeaient leurs troupeaux en mêlant du romarin et du laurier dans leur pâturage. Elle tient une poignée de paille, qui sert de litière aux bestiaux. Ses fêtes se célébraient au mois de mai. Les pasteurs lui offraient du lait et du miel; puis, allumant, à des distances égales, trois grands feux de paille, ils sautaient par-dessus, et le plus agile remportait le prix, qui ordinairement était une jeune chèvre ou un agneau :

> Ainsi, dans l'âge d'or, quand la simple innocence
> Rendait hommage à la divinité,
> Ses fêtes commençaient par la reconnaissance
> Et finissaient par la gaîté. »

Les compagnes ordinaires de Palès étaient les napées et les oréades. On l'honorait par des fêtes appelées palilies, qui se célébraient non au mois de mai, comme le dit Demoustier, mais le 21 avril, anniversaire du jour où Romulus avait jeté les premiers fondements

de Rome. C'était proprement la fête des bergers, qui la solennisaient pour chasser les loups et les écarter de leurs troupeaux.

Le nom de cette divinité revient souvent sous la plume des poëtes. Pour eux, les bergers et les laboureurs sont « les amis, les favoris, les nourrissons de Palès. » Virgile place sous son invocation le troisième livre de ses *Géorgiques :*

Te quoque, magna Pales, et te, memorande, canemus,
Pastor ab Amphryso...

Et dans le même livre nous lisons encore :

Nunc, veneranda Pales, magno nunc ore sonandum.

Tout le monde a dans la mémoire ces vers si touchants de la *Jeune captive*, d'André Chénier :

O mort! tu peux attendre! éloigne, éloigne-toi;
Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
Le pâle désespoir dévore.
Pour moi Palès encore a des asiles verts,
Les Amours des baisers, les Muses des concerts;
Je ne veux point mourir encore.

PALESTE s. m. (pa-le-ste — du gr. *palaistês*, lutteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des cucujites, dont l'espèce type habite le Brésil.

PALESTIN, INE adj. (pa-lè-stain, i-ne). Géogr. anc. Habitant de la Palestine; qui appartient à la Palestine ou à ses habitants : *Les Hébreux* PALESTINS. ‖ On dit aussi PALESTINIEN, IENNE.

— Typogr. Caractère d'imprimerie dont le corps est de 22 points, et qui est intermédiaire entre le gros parangon et le petit canon.

PALESTINE, contrée située au S.-O. de la Syrie, sur la côte orientale de la Méditerranée, entre 31° et 33° de latit. N. et 52° et 54° de longit. E., dépendant aujourd'hui des pachaliks d'Acre et de Damas, célèbre pour avoir été le berceau du mosaïsme et du christianisme. Son nom vient, suivant Philon et Josèphe, de l'hébreu *Peleschet* et montre qu'il désignait la terre des Philistins. Les Hébreux l'appelèrent *Terre de Chanaan*, *Terre promise*, avant de s'y être établis et dans les premiers temps de leur occupation, puis *Terre d'Israël*, *Terre de Juda* après la captivité de Babylone; les auteurs l'appelèrent Judée, du nom d'une de ses provinces. Enfin, les croisés du moyen âge ne lui donnèrent presque jamais d'autre nom que celui de *Terre sainte*.

Les limites de la Palestine, considérée comme pays des Hébreux, ont beaucoup varié, et il faut combiner divers passages de la Bible pour les déterminer approximativement; la plus grande longueur, du N. au S., était de 212 kilom., et la largeur, de l'E. à l'O., de 60 kilom., ce qui donnait une surface de 3,180 kilom. carrés environ. Elle était bornée au N., vers la Phénicie et la Syrie, par le fleuve Léontes, le Liban et la partie de l'Anti-Liban où le Jourdain prend sa source; à l'O., par la Méditerranée jusqu'à la frontière égyptienne; au S.-O., par l'Arabie Pétrée jusqu'à la rive méridionale de la mer Morte; au S.-E., par le torrent de l'Arnon, qui la séparait de l'Arabie Déserte; enfin, à l'E., par le vaste désert de Syrie. De ce dernier côté, les limites étaient assez mal définies. La côte présente plusieurs échancrures, entre autres la baie de Saint-Jean-d'Acre ou de Ptolémaïs.

La Palestine est un pays montagneux, divisé en deux grandes vallées longitudinales par les deux rameaux qui se détachent de l'Anti-Liban à la source du Jourdain; l'une de ces ramifications, qui sépare les eaux tributaires du Jourdain de celles qui se rendent à la Méditerranée, s'étend du N. au S. sous les noms de monts Gelboë, Garizim, Ephrahim, monts de Judée, et rejoint au S. les hauteurs de l'Arabie Pétrée et du Sinaï. Parmi les pics de cette chaîne, on trouve le Thabor, appelé par les Turcs *Djebel-Tor*, et le Carmel, qui s'avance vers la mer. L'autre branche se dirige à l'E. vers le désert de Syrie en prenant les noms d'Hermon, de monts de Galaad et Abarim. Le cours du Jourdain est enfermé entre ces deux chaînes et la vallée que parcourt ce fleuve présente la plus grande dépression connue sur le globe (236 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, au lac de Tibériade, et 419 mètres au lac Asphaltite). Les principaux affluents du Jourdain sont, à gauche, l'Hiéromax et le Yabbok; le torrent de Cédron et l'Arnon se jettent dans la mer Morte. A la Méditerranée se rendent le Bélus, le Ciron et le Gaas.

La vallée du Jourdain est d'une grande fertilité; ses dépressions forment plusieurs sites célèbres : la plaine de Jéricho, la plaine de Moab à l'E. du fleuve, la plaine de Sâron, couverte de roses et de lis sauvages, entre Tibériade et le mont Thabor, la vallée de Josaphat, etc. Les eaux du Jourdain traversent plusieurs lacs : le lac Mérom, le lac de Génézareth ou de Tibériade, la mer de Galilée, et se perdent dans le lac Asphaltite ou mer Morte. Le climat est variable, très-chaud sur les côtes de la Méditerranée et dans la vallée du Jourdain, tempéré sur les montagnes qui, pour la plupart, se couvrent de neige pendant l'hiver. Le sol de cette contrée est volcanique; la mer Morte semble occuper la place des cratères de plusieurs volcans, et si les tremblements de terre ne s'y font plus sentir qu'à de rares intervalles, ils sont encore assez fréquents pour prouver la nature tourmentée de ce pays. Quoique, à l'exception du Jourdain, cette région ne soit arrosée que par des torrents presque toujours desséchés, sa terre noire et grasse, humectée par les pluies d'hiver, produit en abondance les céréales, les fruits et les légumes; dans l'antiquité, alors qu'elle était plus peuplée et mieux cultivée que de nos jours, les plaines d'Esdrelon et de Sâron au N.-O., celle de Mambré au S. étaient renommées par leur fertilité. Le blé, le riz, le millet, l'olive, la figue, l'amande, la grenade, la vigne, le baume, la myrrhe étaient ses productions les plus importantes; aujourd'hui, ces diverses cultures ont été complétées par celles du dourah, du sésame, des pastèques et du coton. En fait de richesses minérales, les Hébreux n'exploitèrent en Palestine que des mines de fer et de cuivre, et les dépôts de bitume et de sel si fréquents dans les environs du lac Asphaltite. Ces produits étaient l'objet d'un trafic assez important. L'élève du bétail constituait une des industries les plus communes; les lacs, surtout le lac de Tibériade, étaient poissonneux. La faune comprenait et comprend encore bon nombre d'animaux féroces, le lion, l'ours, la panthère, le loup, le chacal.

Dans son aspect général, la Galilée renferme quatre zones bien distinctes. La première s'étend de la Méditerranée au mont Carmel; la seule grande ville qu'on y trouve est Gaza ou Ptolémaïs. La seconde zone est un pays entouré de collines, au sol ingrat, calcaire et crayeux; elle comprend le pays de Samarie. La troisième zone est la vallée du Jourdain. Enfin, la quatrième comprend les territoires situés à l'E. du fleuve jusqu'au désert.

Les Hébreux divisèrent la Palestine en douze cantons, un par chacune de leurs tribus. C'étaient comme douze Etats fédératifs que Saül réunit en un royaume et que David agrandit quelque peu. A l'époque du schisme, le pays fut divisé en deux royaumes, Israël et Juda (975 av. J.-C.).

Après la destruction de ces deux royaumes, arrivée, l'une en 720, l'autre en 538 av. J.-C., la Palestine fut incorporée partie à l'empire d'Assyrie, partie à l'empire de Babylone, et, à la chute de ce dernier, elle devint une satrapie de la Perse. Quand Cyrus se fut emparé de Babylone et que les colonies juives, emmenées en captivité, purent rentrer en Palestine, il s'opéra une séparation religieuse et politique entre ceux qui revenaient de l'exil et les métis nés dans le pays du mélange des Hébreux et des étrangers; ces derniers portaient le nom de Samaritains. Depuis les Macchabées jusqu'à la destruction de Jérusalem, la Palestine fut divisée en quatre provinces : la *Galilée*, comprenant cette contrée proprement dite et la région maritime, ce qui la divisait en haute et basse Galilée; les principales villes étaient : Capharnaüm, Bethsaïda, Tibériade sur les bords du lac de ce nom, Cana, Nazareth et Ptolémaïs; la *Samarie*, avec la ville de ce nom pour capitale; les centres importants étaient : Salem, Esdrelon, Sichem, Béthulie et Béthel, célèbres dans les fastes juifs. La *Judée*, ayant pour capitale Jérusalem, était la plus importante des quatre provinces; ses principales villes étaient : Engaddi, dont les environs étaient couverts de vignobles, Gabala, Bethléem, Hébron, Jéricho, Césarée. Enfin, la quatrième province, la *Pérée*, comprenait la région située entre le Jourdain et le désert, avec les villes de Gadara, place forte au temps de Josèphe, Bostra, Gerasa, Hesbon, Sibma et Callirhoé, sur la mer Morte. Ces provinces formèrent tantôt des Etats séparés, tantôt ne furent que les parties d'un même royaume. Ainsi, Hérode régna sur toute la Palestine. Après la mort de ce prince, son royaume fut divisé entre ses trois fils; mais la Samarie et la Judée furent réunies dès l'an 6 de l'ère chrétienne à l'empire romain, annexées à la province d'Asie et administrées par un *procurateur*, placé sous la dépendance du gouverneur de cette province. La Galilée eut le même sort en l'an 34. Hérode Agrippa II, par la faveur de Caligula, réunit tout l'ancien royaume d'Hérode; mais, à sa mort, son fils fut réduit à la possession de quelques terres, et la Palestine fut replacée sous l'administration des procurateurs. Vespasien en fit une province indépendante de la Syrie. Enfin, au IVe siècle, elle fut divisée en quatre provinces dépendant du diocèse de l'empire d'Orient. Ces quatre provinces étaient : la *Palestine Ire*, comprenant la Samarie, la Judée propre et la Pentapole, avec Césarée pour chef-lieu; la *Palestine IIe*, chef-lieu Scythopolis : elle comprenait la Galilée, la Décapole et la Gaulonitide; la *Palestine IIIe*, comprenant l'Idumée et l'Arabie Pétrée, avec Petra pour chef-lieu; enfin, l'*Arabie*, chef-lieu Bostra; cette dernière renfermait la Moabitide, la Pérée et la Batanée. Au VIIIe siècle de l'ère chrétienne, la Palestine fut conquise par les Arabes. A la suite de la première croisade, la partie de cette contrée située à l'O. du Jourdain forma le royaume de Jérusalem, qui fut divisé en cinq grandes principautés féodales, mais ce royaume fut de courte durée et la Palestine fut complètement reprise aux chrétiens par Saladin en 1187; elle appartint alors aux soudans d'Égypte jusqu'à Sélim Ier, qui la réunit à l'empire ottoman, dont elle fait encore partie. En 1832, Méhémet-Ali s'en empara et la réunit à la vice-royauté d'Égypte, ainsi que la Syrie, mais les puissances européennes l'obligèrent, en 1840, de rendre ces provinces au sultan. La Palestine proprement dite, c'est-à-dire la région située en deçà du Jourdain, est aujourd'hui divisée en sept districts, dont le principal est *El Kods*, qui renferme Jérusalem et environ 200 villages; ces districts ressortissent au pachalik de Damas; l'ancienne Pérée a été rattachée au pachalik de Saïda.

Depuis quelques années, des colonies allemandes se sont fondées en Palestine, surtout à Haïfa, au pied du mont Carmel et à Jaffa. Les colons viennent en grande partie de l'Allemagne, quelques-uns de l'Amérique du Nord et même de la Russie. A ces établissements on essaye de joindre des écoles dont le besoin se fait vivement sentir en Orient, car les Arabes, qui furent autrefois les éducateurs de l'Europe, sont depuis demeurés étrangers à tous les progrès, et même ils ont oublié ce qu'ils savaient autrefois. Le français est enseigné dans de nombreuses écoles ouvertes par des jésuites; il y a aussi des écoles anglaises qui, réunies à celles des colonies allemandes, pourraient doter le pays d'une instruction largement développée; mais les Arabes s'obstinent dans une indifférence absolue.

— Bibliogr. Josèphe, *Antiquités judaïques*, dans la Bibliothèque grecque de Didot, trad. par Arnaud d'Andilly (1701, 5 vol. in-8°); P. Munck, *Palestine*, dans l'*Univers pittoresque* (1845, in-8°); *Itinéraire de la terre sainte*, renfermant vingt voyages divers, entrepris de 1095 à 1586 (Francfort-sur-le-Mein, 1584-1609); Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (1811, 3 vol. in-8°); Robinson et Smith, la *Palestine et ses contrées méridionales limitrophes* (Halle, 1841, 5 vol. in-8°, en allem.); c'est l'ouvrage le plus complet et le plus érudit au point de vue géographique.

Pour la partie historique, v. JUIFS.

Palestine, description géographique, historique et archéologique, par S. Munk (Paris, Didot, 1845, 1 vol. in-8°, dans la collection de l'*Univers pittoresque*). Dès le début, l'auteur indique à quel point de vue il s'est placé dans ce travail : « Simple historien, dit-il, nous traiterons l'histoire des Hébreux, leurs institutions, leur religion et leurs monuments littéraires sous un point de vue purement rationnel. Notre rôle ne sera ni celui du théologien, qui ne voit que le dogme, ni celui du sceptique philosophe, pour qui le doute lui-même est un dogme non moins étroit. Notre but sera de chercher la vérité historique, l'enchaînement naturel des faits, sans nous préoccuper des conséquences qui peuvent en résulter, soit pour le théologien ou le philosophe. » Nous avons donc ici un livre conçu et composé à un point de vue strictement historique.

L'ouvrage est composé en cinq livres. Dans le premier, l'auteur traite de la géographie physique et de la topographie de la Palestine. Le second est consacré à l'histoire de la civilisation et de la destinée des anciens peuples païens qui occupaient la Palestine avant et après l'invasion des Hébreux sous Josué. Les aborigènes, les Chananéens, les Philistins, les Ammonites, les Moabites, les Edomites, les Amalécites, les Madianites, tous ces peuples qui furent presque continuellement en guerre avec le peuple d'Israël, sont étudiés dans leur langue, leur religion et leurs mœurs. Avec le troisième livre, l'auteur aborde l'histoire d'Israël. Il suit le plus souvent le récit des livres saints; mais il a soin de nous prévenir que c'est seulement sous bénéfice d'inventaire. « Les récits bibliques, tels qu'ils nous sont parvenus, dit-il, ont essentiellement le caractère mythique. Le mythe est un fait historique développé et amplifié par les traditions populaires; celui qui le raconte se fait l'écho de la voix du peuple, sans qu'il cherche à se rendre compte lui-même du fait nu qui sert de base au mythe. Mais il y a cette immense différence entre la mythologie hébraïque et celle des païens, que celle-ci, divinisant les facultés de la nature, ne sait pas s'élever au-dessus des choses créées, tandis que, pour l'Hébreu, la nature, ses facultés, ses lois disparaissent et s'effacent com[illegible] tervient d'une manière immédiate dans ce qui concerne l'humanité et les individus... L'Hébreu [illegible] il tonne, il neige; mais il dit : Dieu fait pleuvoir, Dieu donne des voix et des éclairs, Dieu donne de la neige. Souvent on [illegible] les expressions hébraïques [illegible] vulgaire [illegible] à de[illegible] événements... » Mais, en [illegible] faut surtout se pénétrer [illegible] qui remplit ses pages [illegible] [illegible]

[illegible] du culte et des lois cérémonielles, du droit politique et administratif, du droit civil et du droit pénal [illegible]. Il raconte ensuite la période des juges, l'établissement de la royauté, le schisme et la destinée des deux royaumes jusqu'à la captivité.

Dans le quatrième livre, M. Munk étudie les antiquités hébraïques, il passe successivement en revue la vie pastorale et l'agriculture, la vie domestique et sociale, la cité et l'Etat, la vie intellectuelle, et à cette occasion il expose [illegible] la critique touchant les livres saints. Le cinquième livre contient l'histoire du peuple d'Israël depuis l'exil de Babylone jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Romains. Enfin, un appendice résume les événements arrivés en Palestine depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à nos jours. De nombreuses gravures accompagnent le texte et [illegible]quent.

En résumé, ce livre est une étude complète et savante de la civilisation juive. Bien qu'écrivant pour les gens du monde, M. Munk n'a pas négligé les discussions critiques nécessaires; il a seulement évité tout l'appareil rebutant de la science pédante. Histoire, mœurs, langue, littérature, religion, culte, écoles philosophiques, ont été les objets de recherches consciencieuses, et ce livre de voyage n'est pas seulement propre à être feuilleté, il mérite d'être étudié, car c'est un ouvrage d'érudition et de science.

Palestine (LA VIE DOMESTIQUE EN), par miss Mary-Eliza Rogers (Paris, 1865, 1 vol. in-12). L'auteur, sœur d'un vice-consul anglais [illegible] position et à son sexe de pénétrer dans la vie domestique de l'Orient comme on ne l'avait pas fait jusqu'ici. Au lieu de s'enfermer dans la société de ses compatriotes, miss Rogers est allée vers les naturels du pays; elle a appris l'arabe et elle a pu converser ainsi avec les riches et avec les pauvres, connaître les habitudes, les coutumes, les mœurs, les préjugés, les croyances de ce peuple. L'ouvrage abonde en épisodes touchants ou instructifs; il renferme des traits de mœurs, des poésies populaires que l'on chercherait vainement ailleurs, [illegible] servir de commentaire aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans ces contrées, les mœurs ne vont pas vite, [illegible] transforme à peine, et bien souvent tel passage de la Bible qui [illegible] s'éclaire quand on a le tableau des mœurs actuelles de la Palestine. Les renseignements sur les harems, sur la situation des femmes, sur l'éducation des enfants sont pleins d'intérêt et de nouveauté. Ainsi, on ne sera pas peu étonné d'apprendre ce que pensent sur la religion les musulmans éclairés : « L'un d'eux un jour m'assura qu'il ne considérait pas les jeûnes, les prières, les cérémonies du culte comme ayant quelque importance; il pensait qu'il suffisait de rendre grâces à Dieu et de remplir ses devoirs envers les [illegible]. « Mais, [illegible] « vais pas les jeûnes et les fêtes, si je ne faisais « [illegible] « [illegible] « dans le conseil (Modjlis) et je perdrais toute « [illegible]. » Il [illegible] teur, que beaucoup d'hommes éclairés pen[illegible]

[illegible] grande largeur d'esprit. Elle parle avec beau[illegible] ces qu'elle ne partage pas. Elle jette en passant des réflexions [illegible] méditées. Ainsi, à propos des missionnaires : « Toute tentative ou toute influence qui viendrait du dehors échouerait infailliblement, si les préjugés [illegible] vous faire, c'est d'exhorter l[illegible] penser plus sérieusement et d[illegible] conque aidera les femmes musulmanes à se [illegible] du volume.

Palestine de l'avenir [illegible]

au 33e degré de latitude, sur une largeur de 15 kilom., et au fond duquel coule le Jourdain et dort le lac Asphaltite. Ce Gohr, moins l'Arabah au S., est en contre-bas de la Méditerranée. La dépression atteint son maximum, 800 mètres, au fond de la mer Morte. Celle-ci n'est qu'une réduction de l'apport fluviatile qui y lutte difficilement contre l'évaporation excessive et les vents desséchants. Antérieurement à ces concentrations, la mer Morte submergeait à peu près tout le Gohr. Le Liban était sous l'eau et le flot remontait dans les wadys lateraux. »

M. le docteur Blandet propose d'introduire, au moyen d'une saignée, la Méditerranée dans le Gohr et de créer ainsi une petite Méditerranée syrienne parallèle à la grande. L'endroit où serait pratiquée cette saignée serait le plateau de Galilée, entre le golfe de Ptolemaïs à l'O. et le lac de Tibériade à l'E., entre Akka et Tabarieh. La tranchée aurait 25,000 mètres de longueur, 8 mètres de profondeur, 50 mètres de largeur, et au besoin 100 mètres. Les travaux, très-faciles à exécuter, coûteraient une soixantaine de millions. La durée du remplissage du Gohr serait considérable, car elle ne durerait pas moins de vingt années. En effet, la section du canal de 8 mètres sur 50 mètres donne 400 mètres, à peu près le débit moyen de la Seine à Paris, soit 50,000,000 de mètres cubes par jour. Or, la capacité du Gohr à remplir est de 240 milliards de mètres cubes. A cela il faut ajouter l'évaporation et la perméabilité du sol, autres causes de retard. En évaluant à vingt années le remplissage, on aurait une ascension quotidienne de 0m,05 en mer Morte et de 0m,025 en Galilée, de sorte que les inondés ne seraient pas pris au dépourvu.

Le niveau asphaltite exhaussé de 392 mètres, l'eau remplirait complètement ce bassin entre l'épine dorsale des monts de la Judée et les hauteurs de Moab à l'E.; au S., elle s'arrêterait au delà de Dobt-el-Bogla, à mi-chemin d'El-Sathé; au N., elle remonterait jusqu'au pont de Jacob, au-dessous de Bahr-el-Huleh; les lacs Asphaltite et celui de Tibériade, le Jourdain et le Jeib disparaîtraient sous cette mer nouvelle de 50 lieues de longueur sur 4 de largeur; la profondeur varierait de 800 mètres maximum en mer Morte, 425 mètres au lac de Tabarieh, 300 mètres dans le Gohr, etc. Mais là ne s'arrêterait pas l'invasion du flot : par les dix wadys latéraux du Jeib au S., par les quinze ou seize wadys du bassin asphaltite, par les quatre-vingts wadys lateraux de la vallée du Jourdain, le flot remonterait dans les vallées secondaires de droite et de gauche. Ainsi déchiqueté en cent fiords, le Gohr représenterait la configuration des côtes d'Ecosse ou de Norwége. Jérusalem serait presque un port de mer, tournant le dos à la Méditerranée; Hebron-el-Kalil, malgré ses 900 mètres d'altitude, le serait aussi par le torrent Birket-el-Kalil. Le Gohr inondé, on relierait par un chemin de fer son extrémité S., Dobt-el-Bogla, avec le port d'Akabah sur le golfe de même nom, ou mieux on creuserait un canal maritime à travers l'Arabah. L'œuvre serait complète par le canal de Galilée et par le canal d'Arabah. Conséquences : la Judée transformée en péninsule et à l'abri des invasions des Bédouins; la mer Morte ou de Gohr sillonnée par la vapeur ou la voile, devenant poissonneuse; le climat, d'ultra-continental et excessif, rendu tempéré et maritime; l'air ramené à sa pureté et à sa pression normale, et l'homme ne respirant plus en contre-bas de ces 392 mètres comme dans une mine profonde; partout la fertilité et la fraîcheur, et, sur les bords du Gohr, le figuier, le myrte et le palmier, etc. Rien à regretter d'ailleurs : quelques misérables bourgades dont Jéricho serait la plus importante. El-Riah serait submergée; Tabarieh en serait quitte pour remonter la pente où il s'échelonne; Semakh, au sud, Adoueiribah, à l'est du lac de Tibériade, seraient abandonnés, peut-être aussi Bethsaïda au nord, et c'est tout. Au lieu d'une plage ou lagune salée, stérile, insalubre, inhabitée, inhabitable, foyer de pestilence, — la part faite à l'eau, — on aurait une mer intérieure salubre et tout autour un véritable jardin ou paradis terrestre.

PALESTRE s. f. (pa-lè-stre — grec *palaistra*; de *palaiô*, lutter, qui vient de *palê*, lutte, dont le radical est probablement le même que *polemos*, guerre, savoir : *pallô*, lancer; latin *pello*; sanscrit *pâu*, lancer, *peliaw*, brandir; sanscrit *pal*, *pall*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer, à moins qu'il ne se rapporte à la racine sanscrite *bhal* ou *bhall*, frapper, tuer, d'où le persan *bala*, violence, mal; latin *bellum*, guerre; kymrique *bel*, *beli*, guerre, ravage, *bela*, combattre, *belu*, ravager, dévaster; irlandais *bal*, combat; kymrique *bala*, peste; gothique *balveins*, tourment; anglo-saxon *balew*, *bala*, mal; scandinave *böl*, *töl*, calamité; ancien allemand *palo*, peste, destruction). Antiq. Lieu public où les jeunes gens de la Grèce et de Rome se formaient aux exercices du corps : *Les anciens, peu vêtus, vivaient au grand air, sur les places publiques, dans les gymnases, dans les* PALESTRES. (Deschanel.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des œdémérites, dont l'espèce type habite l'Australie.

— Encycl. Antiq. V. GYMNASE.

PALESTRE, fille de Mercure ou d'Hercule. On lui attribue l'invention de la lutte, ainsi que celle d'une sorte de ceinture que portaient les athlètes par respect pour la pudeur publique.

PALESTRIN s. m. (pa-lè-strain). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, dont l'espèce type habite l'Inde.

PALESTRINA, l'ancienne *Præneste*, ville d'Italie, dans les anciens Etats de l'Eglise, comarca de Rome, à 14 kilom. N.-E. de Frascati; 5,000 hab. Evêché. C'est une des plus anciennes villes d'Italie; elle était la capitale des Eques et avait un roi bien avant la fondation de Rome. Elle lutta courageusement contre Rome et fut plusieurs fois détruite. Sylla la rasa et fit massacrer les habitants parce qu'ils avaient pris le parti de Marius; il la fit ensuite reconstruire et y éleva un temple de la Fortune dans de grandes proportions; les restes de ce temple sont encore debout et forment, avec quelques vestiges d'un mur cyclopéen, une des plus grandes curiosités de la ville moderne. Au XIVe siècle, les Colonna s'étant fortifiés dans Palestrina, la ville fut de nouveau détruite par les papes Boniface VIII et Eugène IV. En 1824, elle fut dévastée par un tremblement de terre. Aux environs, ruines d'une villa d'Antonin le Pieux, nombreux vestiges d'édifices romains. ‖ Bourg du royaume d'Italie, dans les lagunes de l'Adriatique, à 12 kilom. S. de Venise, 8 kilom. N. de Chioggia, sur le Lido; 3,200 hab.

PALESTRINA (Jean PIERLUIGI, dit), illustre compositeur italien, né à Palestrina, près de Rome, en 1524, mort à Rome le 2 février 1594. Palestrina fut le rénovateur, on peut même dire le créateur de la musique religieuse; mais les origines d'un art sont d'ordinaire obscures, et le père de la musique moderne n'a pas échappé à cette loi fatale. Sauf la date de sa naissance et celle de sa mort, on ignore à peu près tout de sa vie, et s'il ne l'avait semée d'œuvres immortelles, qui offrent autant de points de repère, il serait bien difficile d'étudier avec quelque précision le développement de son génie. On présume qu'il appartenait à une famille pauvre et qu'il fut admis d'abord comme enfant de chœur dans quelque maîtrise à Rome. Son nom était Pierluigi; il prit plus tard celui du lieu de sa naissance. A Rome régnait alors une école régulière de musique, sous la direction du Flamand Goudimel, et, sans doute, il en suivit les leçons. On n'a donc que des conjectures jusqu'en 1551, époque à laquelle, s'étant fait distinguer par son talent, il fut promu, par le pape Jules III, à la direction des enfants de chœur de la chapelle Julia et, le premier, reçut le titre de maître de chapelle. Trois ans plus tard (1554), il publiait un premier recueil de *Messes*, encore empreintes du mauvais style de ses prédécesseurs, mais où se trouvent déjà d'admirables morceaux. Ce recueil fut dédié au pape, qui encourageait de toutes ses forces ce génie naissant. Mais cette protection même souleva des jalousies et des rivalités qui empoisonnèrent presque toute la vie du grand homme. Jules III récompensa l'offrande du musicien en le faisant admettre, avec dispense d'examen, dans la confrérie des chapelains chantres de la chapelle pontificale. MM. les chantres se montrèrent profondément indignés de ce passe-droit, d'autant plus que, si Palestrina avait du génie, il manquait complétement de voix, et le génie, pour les très-puissants chapelains, ne valait pas une solide et vibrante poitrine. Jules III tint bon et ferma l'oreille aux protestations des mécontents. Malheureusement, cinq semaines après l'investiture accordée à Palestrina, le pape mourut. Marcel II, qui lui succéda, n'occupa le siége pontifical que vingt-trois jours. Puis vint Paul IV, qui résolut d'opérer une réforme radicale dans le clergé romain et de remettre en vigueur les anciens règlements canoniques, notamment le célibat, exigé pour les employés ecclésiastiques. La réforme commença naturellement, et comme toujours, par les emplois subalternes. Palestrina était marié; le pape le chassa impitoyablement de sa chapelle et lui donna pour toute indemnité un misérable subside de 6 écus par mois. Accablé de chagrin, chargé d'une nombreuse famille, le maître tomba malade. Ses anciens antagonistes et collègues, les chapelains chantres, abjurant alors toute haine devant cette inique infortune, l'allèrent visiter et l'assurèrent hautement de leur dévouement cordial et de leurs sympathies...

De cette époque date la rénovation qu'il tenta dans l'art musical; ses *messes*, ses *madrigaux* à quatre voix avaient déjà répandu sa réputation dans toute l'Italie; une réforme reconnue nécessaire par le clergé lui-même donna à son génie une nouvelle occasion de briller, en renversant les vieux préjugés de l'école. Les messes d'alors avaient le plus souvent pour texte ou thème principal quelque chanson bien populaire, l'*Homme armé*, pour ne citer qu'un exemple; que les paroles en fussent chastes ou obscènes, peu importait. Pendant que trois ou quatre voix brodaient le *Kyrie* ou le *Credo* en contre-point fugué, le chanteur principal faisait entendre nettement la vulgaire mélodie avec ses paroles italiennes ou françaises. Une commission ecclésiastique arrêta que : 1º on ne chanterait plus, à l'avenir, les messes ou motets contenant des paroles étrangères au texte religieux consacré; 2º que les messes composées sur des chansons profanes seraient écartées du rituel. C'était bouleverser de fond en comble tous les usages reçus. Les chantres déclarèrent la réalisation de cette réforme impossible; « on ne pouvait composer de messes en dehors des errements adoptés. » Palestrina fut invité à tenter l'épreuve et reçut la mission d'écrire une messe qui concilierait l'observation des règles musicales avec la majesté du service divin. C'est alors que le grand maître composa ses trois messes à six voix, parmi lesquelles figure, hors de page, la fameuse messe dite *du pape Marcel*, qui fit jeter au monde musical un long cri d'admiration. Le pape Pie IV, en témoignage de satisfaction, nomma l'auteur compositeur de la chapelle pontificale. Encouragé par la sympathie générale, Palestrina multiplia ses ouvrages dans le même genre. En 1571, il fut appelé à Saint-Pierre du Vatican pour y exercer la maîtrise de la musique, puis la direction de la musique des oratoriens lui fut offerte. Il accepta ce supplément de travail et écrivit, pour cette congrégation, quantité de motets, psaumes et cantiques. En même temps, le maître se chargeait d'une troisième et pénible tâche, la surveillance de l'école de contre-point fondée par Nanini. La vie s'use vite à pareille besogne. Prié par Grégoire XIII de reviser le *Graduel* et l'*Antiphonaire* romains, Palestrina se mit courageusement à l'œuvre. Mais il avait trop présumé de ses forces et il succomba à la peine, sans avoir pu terminer la grande œuvre qu'il avait entreprise.

La fortune n'avait pas souri au génie du compositeur. La dédicace de ses *Lamentations*, adressée au pape Sixte-Quint, trace un affligeant tableau de son dénûment. Son traitement de maître de la chapelle pontificale lui constituait un revenu de 54 francs par mois! et pas un prince de la chrétienté ne songea à faire une aumône honorable à ce génie mendiant! pas un prélat romain ne prit à son service l'artiste qui avait couvert de gloire l'Eglise catholique. A son lit de mort, Palestrina recommanda à son fils, Hygin, le seul de ses enfants qui eût survécu, de publier ses ouvrages; Hygin vendit à des Vénitiens les manuscrits que son père lui avait confiés. Ils furent publiés néanmoins en grande partie. La liste des œuvres complètes du maître est énorme; elle se compose de soixante-quatre messes publiées en treize recueils in-fº ou in-4º, de 1554 à 1601, et de douze messes inédites dont les manuscrits se trouvent à la bibliothèque du Vatican; de dix livres de *Motets*, dont sept seulement sont imprimés, trois livres de *Lamentations* (un seul publié), un livre de *Magnificat*, un de *Litanies*, un autre de *Madrigaux*.

L'Église luthérienne d'Allemagne s'est approprié une grande partie des messes de Palestrina, pour les chœurs des grandes solennités religieuses. Quelques compositeurs sacrés, dont l'admiration pour ce maître touche au fanatisme, proclament que ses messes sont des modèles inimitables, qu'elles renferment le dernier mot de la musique religieuse; ils prohibent toute tentative d'innovation et regardent son œuvre comme l'arche sainte; ainsi, du vivant du maître, ses contemporains criaient au scandale en le voyant rompre avec la tradition. Ce sentiment atteste, par son exagération même, la profonde impulsion donnée à l'art par Palestrina et la beauté de l'idéal entrevu par lui. Jugée à un point de vue plus moderne, sa musique, malgré son admirable facture, présente de longues phrases traînantes, déroulant lentement leurs mesures sur une seule syllabe, des plaques d'accords consonnants dont la contexture attire les yeux, curieux de trouver la solution du problème musical noté par l'auteur, et dont le calme et la douceur jettent l'oreille dans une sorte de somnolence rêveuse. Sens des paroles, situations, expressions sont laissés entièrement de côté. La musique du *Kyrie* peut parfaitement s'adapter à l'*Agnus*, et *vice versa*. N'importe; peu de monuments offrent un intérêt historique égal à celui de ces vastes compositions; la fameuse messe du pape Marcel mérite surtout d'être étudiée. « A l'égard de la facture, dit M. Fétis, de la pureté de l'harmonie, de l'art de faire chanter toutes les parties d'une manière simple et naturelle, dans le médium de chaque voix, et de faire mouvoir six parties avec toutes les combinaisons des compositions scientifiques, tout est au-dessus de nos éloges; c'est le plus grand effort du talent; c'est le désespoir de quiconque a étudié sérieusement le mécanisme et les difficultés de l'art d'écrire... L'éloge de ce grand artiste peut se résumer en peu de mots : il fut le créateur du seul genre de musique d'église qui soit conforme à son objet; il atteignit dans ce genre le dernier degré de la perfection, et ses ouvrages sont restés des modèles depuis deux siècles et demi. »

Palestrina mourut à Rome le 2 février 1594; il fut inhumé dans la basilique du Vatican, et l'inscription suivante fut gravée sur sa tombe : JOHANNES-PETRUS-ALOYSIUS PRÆNESTINUS, MUSICÆ PRINCEPS.

Prince de la Musique! Du moins ce titre montre-t-il combien on l'admira... dès qu'il fut mort!

PALESTRION, type d'esclave industrieux et rusé, le modèle des Scapins et des Frontins du théâtre moderne, créé par Plaute, dans sa comédie du *Soldat fanfaron*. Il est tout entier voué à la fortune du jeune Pleuside, et, quoiqu'il soit au service du fanfaron, c'est Pleuside, son premier maître, qu'il aime et veut faire réussir. Il s'agit de faire avoir à Pleuside une courtisane que possède le soldat jaloux, entreprise pleine de périls; mais le danger double le génie de l'esclave, et son affection pour Pleuside, aidée de sa jalousie contre un autre valet, fait de lui un héros. Que faire? se dit-il, et dans cet instant de méditation il ressemble, dit Plaute, au poëte Nævius, obligé, lui aussi, sous l'œil de gardiens jaloux, de méditer de nouvelles farces... L'adresse avec laquelle Palestrion déguise en femme honnête une courtisane destinée à servir d'appeau, et pour laquelle le fanfaron lâche sa maîtresse, est digne d'un Figaro de son temps. Pourtant, ses ruses redoublées, qui font le fond de l'intrigue du *Miles gloriosus*, ne sont pas les seuls traits qui l'ont rendu justement célèbre. Ce qui fait surtout l'originalité du rôle de Palestrion, c'est qu'il feint avec complaisance les sentiments qu'il n'a pas et déguise sa pensée le plus habilement du monde. Faut-il avoir l'air triste au moment où il est transporté de joie? Il versera des pleurs, il poussera des sanglots dont ses camarades mêmes seront dupes, et ses lamentations à fendre le cœur font éclater un fou rire dans l'assistance. Cette exagération n'est point un défaut. Palestrion est un des personnages les plus vraiment comiques du théâtre de Plaute.

PALESTRIQUE adj. (pa-lè-stri-ke — rad. *palestre*). Antiq. Qui a rapport à la palestre : *Exercices* PALESTRIQUES. *Jeux* PALESTRIQUES.

— s. m. Directeur des exercices d'une palestre.

— s. f. Exercices auxquels on se livrait dans les palestres.

PALESTRITE s. (pa-lè-stri-te — rad. *palestre*). Antiq. Jeune homme ou jeune fille qui fréquentait la palestre, qui se livrait aux exercices de la palestre : *De jeunes* PALESTRITES, *légèrement vêtues, entrèrent deux à deux en chantant en chœur.* (Mazois.)

PALESTRO, bourg d'Italie, province de Pavie, à 83 kilom. N.-E. de Turin; 2,486 hab. Célèbre par la victoire que les Piémontais y remportèrent sur les Autrichiens le 31 mai 1859.

Palestro (COMBAT DE), dans lequel les troupes piémontaises, renforcées du 3e régiment de zouaves, vainquirent les Autrichiens le 31 mai 1859. Les Piémontais de la division Cialdini s'étaient emparés de Palestro, position importante d'où l'on surveillait tous les passages de la Sesia; aussi les Autrichiens tentèrent-ils d'y rentrer avec des forces considérables. Aux premiers coups de feu, le colonel de Chabron fit mettre ses zouaves sous les armes et les rangea en bataille derrière un grand rideau de peupliers, sur la droite du village de Palestro et la rive droite d'un canal fangeux appelé della Cascina. L'ennemi s'annonça par quelques coups de canon, qui suivit une assez vive fusillade engagée avec les bersagliers et autres troupes sardes, déployés en tirailleurs devant le 3e zouaves. Le colonel de Chabron, s'apercevant qu'une forte colonne, appuyée par de l'artillerie, cherchait à tourner la position ainsi que le village de Palestro, lança tout son régiment contre les masses ennemies. Les zouaves se jetèrent comme un seul homme dans le canal, le franchirent, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, et, sous un feu des plus meurtriers, gravirent la rive opposée, puis, sans reprendre haleine, se ruèrent sur les Autrichiens. « On n'a plus qu'un pas à faire pour toucher la bouche des canons. Les artilleurs autrichiens, stupéfaits de tant d'audace, n'ont pas même le temps de mettre le feu à leurs pièces. En vain ils veulent les atteler, les terribles baïonnettes des zouaves clouent sur place ceux qui cherchent à se défendre. L'infanterie, culbutée, se disperse dans toutes les directions. 5 pièces de canon sont en notre pouvoir. » (*Journal historique du 3e zouaves.*) Puis le régiment se reforme en colonne et s'élance d'un bond à travers tous les obstacles; rien ne peut l'arrêter dans sa course rapide. Les zouaves abordent enfin les Tyroliens, qui les décimaient depuis le commencement de l'action. Fous de rage, ils tuent pêle-mêle tout ce qu'ils rencontrent; les blés, broyés sous les pieds des combattants, sont rougis de sang. Plusieurs bataillons autrichiens, assaillis ensuite à la baïonnette, sont refoulés en désordre dans d'épais taillis d'acacias. C'est alors qu'arrive Victor-Emmanuel, le sabre en main et au galop de son cheval. Il vole au combat. En vain les zouaves l'entourent et l'engagent à se retirer. « Laissez, laissez, mes amis, repond l'héroïque soldat de l'Italie, il y a ici de la gloire pour tous. » Et il se lance au plus fort de la mêlée, qui est surtout terrible au pont jeté sur la Brida. Mais rien ne peut arrêter les zouaves; ils franchissent le pont, se précipitent sur les canons et se prennent corps à corps avec les Autrichiens. Les Piémontais les secondent vaillamment dans cette lutte sanglante. Bientôt les Autrichiens, refoulés de toutes parts, roulent dans les eaux rapides de la Brida. « Ce fut alors, dit le document que nous avons déjà cité, un spectacle vraiment affreux. Cette

masse d'hommes, dont le dixième peut à peine passer, se divise à l'entrée du pont. Les uns se jettent à droite dans la Brida, les autres à gauche dans le canal, qui, très-profond en cet endroit, les engloutit presque tous. Des deux côtés de ce malheureux pont, encombré d'un monceau de cadavres, plus de 500 Autrichiens s'en allaient à la dérive. Quelques rares nageurs essayèrent de gagner le bord. Bien peu y arrivèrent, mais ceux qui eurent ce bonheur trouvèrent encore, pour les sauver, une main généreuse : des zouaves descendirent les berges escarpées pour leur tendre leurs carabines et les tirer de l'eau. »

Pendant que le colonel de Chabron, avec ses intrépides zouaves, déjouait ainsi le plan d'attaque des Autrichiens, en les empêchant de tourner Palestro, le général Cialdini avait vaillamment défendu le village et les avait forcés à la retraite en leur tuant beaucoup de monde et en leur faisant des prisonniers. L'ennemi battait en retraite sur tous les points, laissant une foule de morts derrière lui, sans compter 800 hommes environ qui se noyèrent. Le 3e zouaves avait pris à lui seul 9 canons et fait 700 prisonniers, dont 9 officiers; lui-même avait eu 46 tués, dont 1 capitaine, et 229 blessés.

PALESTROPHYLAX s. m. (pa-lè-stro-fi-lakss — du gr. *palaistra*, palestre; *phulax*, gardien). Antiq. gr. Directeur, gouverneur ou gardien d'une palestre.

PALET s. m. (pa-lè — du lat. *pala*, pelle, à cause de la forme aplatie du *palet*). Pierre plate et ronde ou morceau de métal de même forme, que l'on s'exerce à jeter aussi près que possible d'un but convenu : *Jeter son* PALET. *Atteindre un camarade d'un coup de* PALET. ‖ Jeu auquel on se livre avec le même objet : *Jouer au* PALET *ou aux* PALETS.

— Antiq. Disque très-lourd que les anciens, dans les palestres, s'exerçaient à jeter le plus loin possible.

— Pêche. Outil en forme de bêche dont on se sert dans certaines pêches. ‖ Filet que les pêcheurs du Languedoc enfouissent en partie dans le sable. On écrit aussi PALLET.

— Encycl. Jeux. L'antique jeu du disque, auquel les anciens s'exerçaient avec d'énormes *palets* métalliques, s'est transmis jusqu'à nous, comme la plupart de leurs amusements, avec quelques modifications, et a pris le nom de jeu du *palet*. On le jouait autrefois chez nous à l'aide de deux briques, dont une servait de but pour marquer les places des joueurs, qui cherchaient à s'en approcher le plus possible avec leurs *palets*, et l'autre était chargée des enjeux. La seconde brique jouait exactement le rôle actuel du bouchon. Le jeu de bouchon, du reste, n'est qu'une variante du jeu de *palet*, et porte même ce nom dans quelques départements. Le jeu de tonneau lui-même est un autre jeu de *palet* un peu plus compliqué. Le *palet* proprement dit s'est joué tantôt sur le sol, comme se joue le bouchon, tantôt sur une longue table, comme on le voit dans un tableau de Téniers. Dans tous les cas, et chez les anciens comme chez nous, la victoire appartient à celui qui lance son *palet* le plus près du but.

Au moyen âge, certaines villes avaient une place spécialement affectée au jeu de *palet*, comme elles avaient un endroit destiné au jeu de mail. Telle était la place d'Angoulême, qui garde encore aujourd'hui le nom de place du *Palet*, et où plus d'un étranger, trompé par le nom, cherche vainement un *palais*.

— Pêche. Pour pêcher au *palet*, les pêcheurs choisissent une petite anse, autour de laquelle ils plantent, de deux en deux brasses, des perches de 3 mètres de haut environ. Ces perches, disposées en demi-cercle, sur un espace de 500 brasses, soutiennent des rets que l'on y place lorsque la mer est basse. Ces rets ne sont ni plombés, ni flottés, ni pierrés; le bas en est arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux pieds de long, et l'on cache les filets dans le sable. Lorsque la marée est montée et que l'on suppose qu'il est entré du poisson dans l'anse, on relève les filets qui avaient été cachés dans le sable, et le poisson se trouve enfermé; on le recueille à la marée basse. Naturellement, on ne prend ainsi que les poissons qui ont l'habitude de s'approcher des côtes. On se livre principalement à cette pêche aux environs d'Arcachon. Un temps calme et plat est toujours désirable pour la réussite, parce qu'il permet au poisson de monter en troupes vers le rivage.

PALÉTATION s. f. (pa-lé-ta-si-on — rad. *paleter*). Méd. Ancien nom du massage, qui se pratique avec une palette.

PALETER v. a. ou tr. (pa-le-te — rad. *palette*). Anc. méd. Masser avec une palette.

— v. n. ou intr. Jeux. Faire glisser le palet sur le sol.

PALETOQUE s. m. (pa-le-to-ke — rad. *paletot*). Cost. Espèce de sarrau des marins. ‖ Capote sans manches, que portent les Espagnols. ‖ Sayon que portaient autrefois les paysans.

PALETOT s. m. (pa-le-to. — Diez croit que ce mot est composé du latin *palla*, manteau, et de *toque*; mais un exemple cité par Du Cange montre que ce vêtement ne couvrait pas la tête. « Les supplians issirent de la maison en leurs pourpoints ou *palletocqs* a tout — ainsi que — leurs bonnetz. » La vraie étymologie, selon M. Littré, serait le hollandais *paltsrok*, robe de gros drap, formé de *palster*, pèlerin, et de *rok*, robe, habit, proprement *robe de pèlerin*. *Palster* est le vieux français *paumier*, pèlerin, de *palme*, parce que les pèlerins portaient ordinairement une palme de la terre sainte. Nous ne citons que pour mémoire l'opinion de Ménage, qui crée pour la circonstance le mot *palliatum*, diminutif du latin *pallium*, manteau. Huet n'est guère plus raisonnable quand il fait venir *paletot* du latin *palla*, manteau, et du breton *tor*, chapeau. L'ancien paletot, qui a sans doute différé complètement du paletot moderne, a été longtemps un vêtement de guerre, puis a été abandonné aux laquais. Il était généralement porté par les gens de mer en Normandie. Aujourd'hui, il est généralement porté, mais pas en tenue, ce qui est peut-être un souvenir du temps où il servait à distinguer les laquais). Vêtement de dessus, pour homme ou pour femme, à pans, différant de la redingote et de l'habit en ce qu'il a des poches extérieures sur les côtés : *Sous le* PALETOT *de drap que nous portons est resté le souvenir parfumé de l'habit de soie semé de paillettes*. (E. de Gir.)

— *Paletot sac*, Paletot non ajusté à la taille.

— Hortic. Variété de tulipe bigarrée.

PALETTA (Jean-Baptiste), anatomiste italien, né dans la vallée d'Ossola (Piémont) en 1747, mort à Milan en 1832. Après s'être fait recevoir docteur en médecine dans cette dernière ville et docteur en chirurgie à Pavie (1778), il alla se fixer à Milan, où il fut nommé successivement chirurgien ordinaire, démonstrateur d'anatomie, professeur de clinique chirurgicale et chirurgien en chef du grand hôpital (1787). Paletta avait été un des élèves de Morgagni. Il composa des ouvrages qui, pendant longtemps, furent très-estimés, et de nombreuses dissertations. Nous citerons de lui : *Osservazioni sulla cifosi paralitica* (Milan, 1785, in-4°); *De structura uteri* (Leyde, 1788, in-8°); *Exercitationes pathologicæ* (Milan, 1820, 2 vol. in-4°), etc.

PALETTE s. f. (pa-lè-te — dimin. du lat. *pala*, pelle, à cause de la forme aplatie de la *palette*). Instrument large, aplati, ordinairement en bois et servant à divers usages : *Les magisters d'autrefois châtiaient leurs écoliers en les frappant sur la main ouverte avec une* PALETTE.

— Instrument en bois, quelquefois en porcelaine ou en faïence, que les peintres tiennent au pouce à l'aide d'un trou qui y est pratiqué, et sur lequel ils disposent et mêlent leurs couleurs : *Un homme qui n'a que de la mémoire est comme celui qui possède une* PALETTE *et des couleurs; mais pour cela il n'est pas peintre*. (Malesherbes.) *Viens, réalise! Dans les pots que tu nommes ta* PALETTE, *trempe ces queues de vache que tu nommes tes pinceaux*. (L. Veuillot.)

— Par ext. Coloris : *Une* PALETTE *brillante, riche, savante. Jamais personne n'a tenu à la fois la* PALETTE *de Rubens et le crayon de Raphaël*.

— Fig. Éclat, coloris du style : *La* PALETTE *d'un écrivain coloriste*.

— *Faire sa palette*, *Charger sa palette*, Disposer des couleurs dans l'ordre et à la place que l'on juge convenable pour obtenir les mélanges dont on aura besoin.

— *Sentir la palette*, Avoir quelque chose de cru, en parlant des couleurs, parce que sur la palette les couleurs sont posées pures et seraient crues si on ne les mêlait habilement.

— Mus. Ancien nom des touches de la gamme naturelle, dans l'orgue et le clavecin.

— Archéol. Instrument en forme de petite pelle, qui servait à brûler des parfums, et qu'on appelait aussi *cuiller*.

— Jeux. Morceau de bois mince emmanché en forme de raquette, pour renvoyer la balle.

— Chir. Saignée de quatre onces : *Quand tu as trop de sang ou du mauvais sang, que fais-tu? tu appelles un chirurgien qui t'en ôte deux ou trois* PALETTES. (Dider.) ‖ Vase qui contient et sert à mesurer cette saignée. ‖ *Palette à pansement*, Planchette mince, découpée, servant dans certains cas à soutenir une partie malade. ‖ *Palette de Cabanis*, Instrument formé de deux plaques d'argent trouées, accolées, mobiles l'une sur l'autre, et qui est employé dans l'opération de la fistule lacrymale.

— Anat. Nom vulgaire de l'omoplate, de l'appendice xyphoïde et de la rotule. ‖ Nom vulgaire des deux incisives plates, larges et carrées qui occupent le centre de la mâchoire supérieure : *Ah! si vous perdiez une de vos belles* PALETTES! (Balz.)

— Mar. Surface plane ou courbe placée près de la circonférence des roues des bateaux à vapeur, et dont la pression sur le liquide détermine le mouvement du navire. ‖ *Palettes brisées*, Palettes formées de plusieurs pièces espacées.

— Techn. Planche qui reçoit la pression de l'eau dans une roue de moulin. ‖ Saillie antérieure d'une selle à la hussarde. ‖ Saillie de la pièce d'échappement sur laquelle frappent les dents de la roue de rencontre d'une montre. ‖ Outil en bois dont le doreur se sert pour saisir et poser les feuilles d'or. ‖ Plaque de fer avec laquelle l'imprimeur prend l'encre et la porte sur l'encrier. ‖ Instrument de cuivre gravé avec lequel le relieur repousse, sur le dos des livres, les filets ou ornements. ‖ Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage. ‖ Plaque de bois avec laquelle l'ouvrier en fer et le marbrier maintiennent la tête du foret. ‖ Douve emmanchée pour mélanger le ciment et la terre glaise que l'on emploie dans la construction des fours. ‖ Sorte de louchet avec lequel on remue la terre de pipe détrempée. ‖ Plaque de fer munie d'un manche, avec laquelle les verriers façonnent leurs ouvrages.

— Encycl. Beaux-arts. La *palette* est, avec les brosses ou pinceaux, le principal outil du peintre; c'est là l'attribut, l'emblème de la peinture. Celle qu'on emploie dans le dessin ou la sculpture, comme symbole pictural, est de forme ovale; c'est celle qu'affectionnaient les peintres anciens. Les peintres modernes se servent à la fois de celle-ci et de la *palette* carrée, qui est généralement employée quand on travaille à des tableaux de chevalet. La *palette* carrée peut contenir sur ses bords un nombre plus considérable de tons, plus de couleurs relativement à sa grandeur, et comme ses dimensions sont petites, elle n'est pas embarrassante lorsqu'on travaille au chevalet; il n'en est pas de même quand on peint des surfaces étendues, de grandes toiles, des plafonds ou des murs; il faut avoir sur la *palette* une certaine quantité d'un même ton, ce qui l'alourdit beaucoup; aussi choisit-on, dans ce cas, celle de forme ronde ou ovale, dont le maniement est plus facile, parce qu'elle ne présente pas d'angle et qu'on peut la tourner en tous sens. La *palette* est une planchette mince, épaisse à peine de 0m,002, carrée ou ovale, comme il vient d'être dit, échancrée sur un des bords et percée, près de cette échancrure, d'un trou pour passer le pouce et la maintenir; l'échancrure sert à laisser de la place aux brosses qu'on tient dans la même main que la *palette*. Cette planchette est généralement faite en noyer ou en poirier, poncée avec soin, trempée dans l'huile bouillante, et mise sous presse pour être dressée, ce qui n'empêche pas le bois de se tordre encore assez souvent, à cause de son peu d'épaisseur.

Comme la *palette* sert à recevoir les couleurs dont le peintre fait usage, on a, par extension, appelé *palette* la façon de disposer les couleurs et même l'ensemble de tons employé plus spécialement par chaque artiste; c'est ainsi qu'on dit d'un artiste qu'il a une *palette* brillante, une *palette* simple, une *palette* terne, etc., pour indiquer que sa façon particulière d'agencer les couleurs produit un effet brillant ou un effet terne, ou encore que ses tableaux paraissent faits avec un petit nombre de tons.

Avant de peindre, on prépare d'abord la *palette*, on la charge et on la compose. Charger sa *palette*, c'est placer à côté les uns des autres les tons crus contenus dans les vessies ou les tubes; la composer, c'est choisir les tons dont on devra se servir et les disposer dans un certain ordre. En général, la *palette* se compose ainsi : en tête, près du pouce, on place le blanc, puis, à la suite, le vermillon, les ocres et terres jaunes, puis les rouges, commençant toujours par les plus éclatants, finissant par les plus foncés, puis les bruns, et enfin les bleus; de l'autre côté du blanc on met les jaunes clairs et brillants, les chromes et les verts. Ces règles sont loin d'être inflexibles; généralement le peintre, tout en disposant les couleurs d'une façon agréable à l'œil, choisit celles qui conviennent au sujet qu'il a à traiter. C'est ainsi qu'il y a la *palette* de paysage, de fleurs, de peinture murale, d'intérieurs. Il est certaines couleurs dont on ne se sert que pour l'un de ces sujets spéciaux; aussi n'en embarrasse-t-on pas la *palette* quand on n'a point à les peindre. Le nombre des couleurs fournies par les broyeurs et mises au service de la peinture est considérable; chaque peintre, suivant les données acquises par l'expérience et les résultats obtenus par lui, choisit dans ce nombre celles qui lui conviennent le mieux pour former sa *palette*. Il en est cependant qui sont d'un usage général et qu'on trouve sur la *palette* de tous les peintres, telles sont l'ocre jaune, la terre de Sienne naturelle et la terre de Sienne brûlée, le vermillon, la laque ordinaire, la terre de Cassel, le vert Véronèse, le bleu minéral, le brun rouge, le rouge de Venise, le brun Van Dyck, le [illegible] et le blanc. Il est des peintres dont les *palettes* sont devenues célèbres par la façon dont elles étaient composées; la plus fameuse est celle de Rubens, qui, dit-on, ne portait que douze couleurs, ce qui est le comble de la simplicité; l'illustre Flamand savait les combiner de manière à donner à sa peinture ce prodigieux éclat qui la distingue et à produire cette variété infinie de tons qui a fait de lui l'un des plus puissants coloristes. Parmi ces derniers, la plupart ne se contentent pas de charger leur *palette* avec les couleurs fournies par le broyeur et le marchand; cette première opération faite, ils se composent de nouveau une *palette* avec des tons rompus, mélangés, qu'ils font au couteau et qu'ils placent au-dessous des tons crus, de manière à produire la gamme dont ils doivent se servir et qui varie suivant l'effet qu'ils veulent obtenir. Pour la peinture murale, on fait ainsi une certaine quantité d'un même ton suffisante pour toute la durée du travail, on échantillonne ces tons sur une grande *palette*, on met le reste dans des vases fermés et l'on n'en prend sur la *palette* de travail que ce dont on a besoin. C'est à ces divers modes de préparer la couleur que l'on a donné l'extension donnée au mot *palette*, dont il a été parlé plus haut.

La *palette* qui vient d'être définie est celle de la peinture à l'huile; mais il en est d'autres pour la peinture à la colle ou détrempe, pour la peinture sur store et pour l'aquarelle. La *palette* pour la peinture à la colle ou détrempe, usitée dans les décorations de théâtre, est une planche peinte en blanc et vernie, garnie sur trois côtés d'un rebord assez élevé, contre lequel des casiers sont disposés de façon à recevoir les pots qui contiennent les couleurs broyées à l'eau et mélangées avec la colle. Pour composer des tons rompus et peindre, on trempe la brosse dans l'un des pots et l'on pose la couleur dont elle s'est chargée sur la planche qui fait le fond de la *palette*, puis on reprend de la même façon une autre couleur dans un autre pot, et on l'ajoute à la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait obtenu le ton désiré. Mais dans cette sorte de peinture on se sert peu de la *palette*, parce qu'on ne peint que rarement; on lave presque toujours, ce qu'en terme de métier on appelle tailler; on ne peint guère que pour finir. Dans la peinture à la gouache, on se sert d'une *palette* semblable à celle-ci, mais de plus petites dimensions; la planche de bois est souvent remplacée par un carré de porcelaine ou de faïence blanche émaillée. La *palette* employée dans la peinture de store, peinture à l'essence et au vernis, est également en porcelaine, munie de petits godets qui reçoivent les couleurs broyées à l'essence; c'est en peignant qu'on ajoute le vernis. Cette *palette*, comme pour toute peinture destinée à être vue par transparence, est très-bornée quant au nombre des couleurs; elle se compose du jaune de chrome, de la laque jaune, de la laque ordinaire, de l'ocre jaune, de la terre de Sienne naturelle, de la terre de Sienne brûlée, du brun rouge, de la terre de Cassel, du noir, du vert-de-gris et du bleu minéral. La *palette* de l'aquarelle, quoique très-bornée encore, est cependant un peu plus étendue que la précédente. Pour cette peinture, on se sert généralement d'une *palette* carrée en porcelaine, dont l'un des côtés est garni de petits casiers destinés à recevoir les pains de couleur; les architectes et les artistes qui ne font que des croquis à l'aquarelle se servent d'une *palette* en ferblanc verni, repliée en forme de boîte, contenant sur chaque côté, dans des creux ronds estampés, des pains plats de couleur, tantôt au nombre de six, tantôt au nombre de douze. Cette *palette* est modeste, à peu près élémentaire; il est cependant des aquarellistes à qui elle suffit pour faire des croquis d'une couleur brillante et fort agréable.

PALETTE s. f. Ornith. Nom vulgaire donné aux spatules, à cause de la forme de leur bec. ‖ s. f. pl. Groupe de perroquets, caractérisé par les deux pennes médianes de la queue, qui sont plus longues que les autres et terminées en une palette ovale.

— Entom. [illegible] en forme de [illegible] jambes postérieures de l'abeille, où cet insecte empile la cire qu'il récolte.

— Moll. [illegible], Nom vulgaire d'une coquille du genre spondyle.

— Bot. [illegible], Agaric vénéneux des environs de Paris.

— Hortic. Haricot vert, dans le Médoc.

PALETTÉ [illegible] part. passé du v. Paletter. [illegible]

PALETTER v. [illegible] à la règle.

PALÉTUVIER s. m. [illegible]

— Encycl. [illegible] base d'une bractée en forme de cupule, une [illegible] la plante même, dans l'intérieur du fruit, qu'il perfore à son sommet, pour émettre sa gemmule et sa radicule.

Ces végétaux habitent les régions chaudes des [illegible]; on les trouve aux Moluques, aux Antilles, au Mexique, à la Guyane, au Brésil, etc. Ils se rencontrent surtout aux embouchures des [illegible] de la mer, [illegible]

les terrains vaseux, où ils sont ordinairement baignés par les flots. Leurs feuilles se couvrent souvent d'efflorescences salines, comme celles de beaucoup d'autres plantes des régions maritimes. On ne les cultive pas dans leur pays natal, sans doute à cause de la facilité avec laquelle ils se propagent dans les régions qui leur plaisent, et où ils constituent des baies et des défenses contre l'irruption des eaux. Par contre, il a été jusqu'à ce jour impossible de les propager en Europe, et on ne les trouve même pas dans les serres de nos grands jardins botaniques.

Les *palétuviers* présentent dans leur végétation des particularités fort remarquables, étranges, presque exceptionnelles. Les racines tiennent le végétal comme suspendu au-dessus du sol, souvent à une assez grande hauteur. Auguste de Saint-Hilaire a vu, au Brésil, des mangliers dont le tronc ne commençait qu'à 3 mètres environ au-dessus de la vase; là il donnait naissance à de grosses fibres radicales qui allaient chercher le sol, et l'arbre semblait porté en l'air sur des espèces de cordes obliquement tendues. « Je n'ai point suivi cet arbre, dit l'illustre botaniste, dans les diverses phases de son existence; mais il me semble qu'on peut seulement expliquer sa végetation singulière, en supposant que sa première racine s'est détruite après que des racines adventives se sont échappées au-dessus d'elle de la partie inférieure de la tige; que cette partie s'est oblitérée à son tour avec les racines qu'elle avait fait naître; qu'une portion de la tige plus élevée a également produit des racines bientôt détruites de la même manière, et que des formations et des destructions successives n'ont pas cessé de se répéter, jusqu'à ce que la tige se soit trouvée portée par de longues racines adventives à une élévation considérable au-dessus du sol.

» Dans certaines espèces, les rameaux produisent aussi des racines aériennes, qui descendent verticalement, s'enfoncent dans la terre et deviennent de nouvelles tiges, en sorte que le pied primitif s'étend ainsi de proche en proche. Aussi les massifs de *palétuviers* sont-ils souvent si serrés que leurs racines se confondent, s'entrelacent et forment un lacis inextricable sur lequel le voyageur peut, dit-on, faire plusieurs lieues sans poser le pied à terre. Cette disposition empêche parfois les embarcations d'aborder la côte; elle fournit aux poissons un asile contre les pêcheurs. Les huîtres y déposent leur frai, qui se développe paisiblement sur ces fascines naturelles; on y cueille ainsi ces mollusques au lieu de les pêcher; les fragments de bois attachés à leurs écailles attestent leur origine. Des poules d'eau ou des oiseaux analogues y établissent leur demeure et animent ces zones particulières de végétation. »

Mais le fait le plus étrange est celui que présente le développement des graines; ainsi que le fait observer Auguste de Saint-Hilaire, on pourrait dire avec raison qu'il n'y a point ici de véritable germination; car la germination suppose un temps d'arrêt, après lequel la graine se réveille en quelque sorte. Or, dans le *palétuvier*, l'embryon ne cesse de se développer et de végéter depuis le moment où commence sa formation jusqu'à celui où il devient une plante adulte, en sorte qu'on aurait ici une plante essentiellement vivipare. Quoi qu'il en soit, voici comment le voyageur Du Tour décrit ce curieux phénomène :

« Dès que la semence est mûre, la germination se manifeste aussitôt et commence dans le fruit et sur l'arbre même. La radicule, qui se développe la première, rompt le sommet de la capsule, s'allonge et s'élève au dehors sous la forme d'une massue qui acquiert jusqu'à 0m,33 de longueur. Ne pouvant se soutenir dans cette position, elle se renverse. Par son poids et ses oscillations continuelles, elle parvient à détacher la semence du fruit; elle tombe alors sur la terre et s'y enfonce par son sommet, tandis que sa base, qui tient à la semence, et qui est destinée à devenir la tige, s'élève dans une direction verticale, accompagnée de deux cotylédons, au milieu desquels paraît bientôt la plantule. L'humidité perpétuelle qui règne dans les lieux où croît le *palétuvier* est très-propre à favoriser cette singulière germination. »

La plupart des espèces de ce genre ont un bois très-solide, dur, pesant, à fibres longues et serrées. Celui du *palétuvier* de l'Inde a une couleur rougeâtre et une odeur sulfureuse quand il est fraîchement coupé; on l'emploie pour la charpente. Mais, dans d'autres espèces, il n'est guère bon qu'à brûler. On prétend que le *bois chandelle*, employé par les Indiens en guise de flambeau, est un *palétuvier*. Une autre espèce a le bois violacé, et les peuples indigènes s'en servent pour la teinture en noir ou en violet. Avec les jeunes racines aériennes, les Caraïbes font des liens et des ouvrages de vannerie.

L'écorce de ces végétaux est riche en tannin; celle du *palétuvier rouge* sert au tannage; celle du manglier est employée comme fébrifuge, on fait tremper dans sa décoction, additionnée d'un peu de gomme d'acajou, les lignes et les autres engins de pêche, qui se conservent ainsi plus longtemps. L'écorce du *palétuvier de l'Inde*, qui a une odeur très-intense, est employée par les Chinois pour la teinture en rouge ou en noir. On attribue aux racines la propriété de guérir les piqûres faites par les bêtes venimeuses ou par certains poissons. Le fruit, appelé *mangle*, est rempli d'une pulpe un peu amère, mais que les Indiens mangent à défaut d'autre nourriture. Ils mâchent aussi les graines avec des feuilles de betel.

PALEU s. m. (pa-leu). Techn. Outil de cordier.

PÂLEUR s. f. (pâ-leur — lat. *palor*, même sens). Etat de ce qui est pâle, couleur blanche et maladive du corps ou de quelqu'une de ses parties : *Ce malade a toujours beaucoup de* PÂLEUR. *Dans l'effroi, le visage devient souvent d'une grande* PÂLEUR. *Le premier trait distinctif de l'eunuque est la mollesse, la* PÂLEUR, *la flaccidité des chairs, le relâchement de son tissu cellulaire.* (Virey.) *La* PÂLEUR *divinise la beauté des femmes et ennoblit la jeunesse des hommes.* (G. Sand.)

La *pâleur* de la mort est déjà sur son teint.
RACINE.

Ah! que la *pâleur* est d'un bel usage!
Jamais le visage
N'est trop loin du cœur.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Faible éclat, lueur blafarde : *La* PÂLEUR *de la lune.*

PALEUR (la) [*Pallor*], divinité allégorique qui, chez les Romains, figurait à côté du dieu Mars. Tullus Hostilius, voyant ses troupes sur le point de fuir dans un combat contre les Fidénates, voua un temple à la Pâleur et le fit construire hors de la ville. Les prêtres de cette divinité portaient le nom de *Pallorii* et lui sacrifiaient une brebis et un chien.

PALEY (William), théologien et philosophe anglais, né à Peterborough en 1743, mort en 1805. Étant entré dans les ordres, il devint archidiacre de Carlisle (1782), prébendier de la cathédrale de Saint-Paul, puis alla passer les dernières années de sa vie dans la petite paroisse de Bishop-Wearmouth. Paley aimait le monde et joignait à beaucoup d'instruction des idées élevées et libérales. Il se prononça notamment avec force en faveur des nègres. Dans des écrits pleins de vigueur et d'érudition, et tous traduits en français, il s'attacha à la défense du christianisme contre les philosophes, et des libertés civiles de sa patrie. Ses *Principes de philosophie morale et politique* (1785, in-4°) soulevèrent de grandes discussions scolastiques en Angleterre. Outre cet ouvrage, dans lequel il prend pour base de la morale l'utilité générale, nous citerons de Paley : *Horæ Paulinæ* (Londres, 1787), trad. en français par Levade (1809); *Tableau des preuves évidentes du christianisme* (Londres, 1794, 3 vol. in-12), trad. en français par Levade (1806, 2 vol. in-8°); *Théologie naturelle* (Londres, 1802, in-8°), trad. en français par Pictet (Genève, 1815, in-8°). Ses *Œuvres complètes* ont été éditées à Londres (1848, 4 vol. in-8°).

PALEYE s. f. (pa-le). Bot. Syn. de BARKHAUSIE, genre de chicoracées.

PALEYEUR s. m. (pa-le-ieur — rad. *pale*, qui se disait autrefois au lieu de *pelle*). Nom qu'on donnait aux employés des greniers à sel chargés de mesurer le sel.

PALFER s. m. (pal-fer — de *pal*, et de *fer*). Techn. Levier de fer en usage dans les mines, les carrières, les chantiers de pierres.

PALFFY (Albert), publiciste hongrois, né à Grosswardein (comitat de Bihar) en 1823. Il se rendit en 1842 à Pesth pour y obtenir le diplôme d'avocat, mais ne s'occupa dans cette ville que de l'étude de la littérature française et de travaux littéraires. En 1847, il devint collaborateur du journal politique *Pesti Hirlap* et se trouva ainsi mis en relation avec les principaux rédacteurs de la presse politique de l'époque. Après les événements de mars 1848, Palffy fonda lui-même le 15 *Mars*, une feuille qui devint l'organe de la jeunesse radicale et obtint un immense succès. Ce journal eut une grande influence sur la marche de la révolution hongroise. Dès le début, en effet, il se mit à prêcher une rupture ouverte avec l'Autriche et les institutions monarchiques, critiqua sévèrement les fautes et les négligences de toute nature et attaqua sans pitié tous les hommes marquants du parti hostile au mouvement. C'étaient là des éléments de succès que sut habilement mettre à profit le jeune rédacteur, dont le style simple, mais élégant, était encore relevé par une vivacité d'expression toute française, unie à l'humour britannique et à la laconique verdeur hongroise. Lorsque le gouvernement révolutionnaire en fut venu, dans l'hiver de 1848-1849, à cette rupture réclamée par Palffy, il trouva dans ce dernier un auxiliaire infatigable et l'appela à un poste important; mais la prise de Bude ayant eu pour effet d'attiédir l'ardeur de ceux qui avaient pris le timon des affaires, Palffy se remit à faire dans son journal une opposition tellement vive, que, vers la fin de juin 1849, Szemere confisqua le journal et fit emprisonner le rédacteur. Après la catastrophe de Vilagos, Palffy s'enfuit à l'étranger, sans même emporter les manuscrits de plusieurs *Nouvelles* que ses amis publièrent en 1850 (Pesth, 2 vol.). Après onze années d'exil, Palffy put enfin rentrer dans sa patrie, et il a repris à Pesth sa profession de journaliste.

PALFIN ou **PALFYN** (Jean), chirurgien et anatomiste belge, né à Courtray en 1650, mort à Gand en 1730. Dè très-bonne heure, il étudia l'anatomie et la chirurgie sous la direction de son père, qui lui-même était chirurgien. Ayant été surpris dans le cimetière de sa ville natale, ouvrant une tombe pour faire des études anatomiques, il dut s'enfuir pour ne pas être poursuivi, se rendit à Gand, fit des voyages à Londres et à Paris, où il entra en relations intimes avec le célèbre Devaux, et fut nommé, en 1708, lecteur de chirurgie et d'anatomie à l'Ecole de chirurgie de Gand. Ce savant acquit une grande réputation comme praticien, répandit l'étude de l'anatomie et perfectionna plusieurs points de chirurgie. Ce fut lui qui inventa, en 1722, le forceps connu sous le nom de *tire-tête* de Palfin. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle ostéologie* ou *Description exacte et curieuse des os du corps humain* (Gand, 1701), trad. en français par l'auteur (Paris, 1731); *Anatomie chirurgicale, description exacte des parties du corps humain* (Leyde, 1710), trad. en français par l'auteur (Paris, 1726); *Description anatomique des parties de la femme qui servent à la génération* (Leyde, 1708), etc.

PALFREY (John-Gorham), théologien américain, né à Boston en 1796. Après avoir été, de 1818 à 1831, pasteur d'une église unitarienne de Boston, il devint professeur de littérature sacrée à Harvard, dirigea, de 1835 à 1843, la *North American Review* et fit, de 1839 à 1842, des conférences religieuses à l'Institut de Lowed. Nommé membre du congrès en 1847, il y a été réélu à plusieurs reprises et s'y est signalé parmi les plus chauds partisans de l'abolition de l'esclavage. On a de lui, outre des sermons moraux et des discours, des lectures académiques *Sur les Écritures et les antiquités juives* (1838-1851, 4 vol. in-8°), avec un volume supplémentaire de *Textes de l'Ancien Testament cités dans le* Nouveau; les *Preuves du christianisme* (Boston, 1843, 2 vol. in-8°), etc. — Sa fille, miss Sarah PALFREY, a fait paraître, sous le titre de *Premices, by E. Foxton* (1855), un volume de vers estimé.

PALGRAVE (sir Francis COHEN), érudit et historien anglais, né à Londres en 1788, mort en 1861. Il appartenait à la religion juive, mais il se convertit au protestantisme et changea alors son nom de Cohen contre celui de Palgrave. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, Palgrave entra au barreau (1827), puis s'occupa principalement de travaux d'érudition, de recherches sur les antiquités historiques de la Grande-Bretagne. En 1832, il reçut des lettres de noblesse et fut nommé directeur des archives en 1836. La Société royale de Londres l'avait reçu au nombre de ses membres. On lui doit des travaux très-estimés, dont les principaux sont : *Histoire d'Angleterre sous les Anglo-Saxons* (Londres, 1831), traduite en français par Licquet; *Origine et développement de la puissance anglaise* (1832, 2 vol. in-4°), développement du précédent ouvrage remanié; *Catalogue et inventaire du trésor de l'Échiquier* (1836, 3 vol. in-8°), recueil intéressant; *Documents pour servir à l'histoire d'Ecosse* (1837); *Vérités et fictions du moyen âge* (1837); *Des prérogatives du conseil royal* (1844, in-8°); *Histoire de Normandie et d'Angleterre* (1851-1857, 2 vol.), que la mort l'empêcha de terminer. Palgrave a publié en outre : *Parliamentary Writs* (1827-1834, 2 vol. in-fol.); *Rotuli curiæ regis* (1835, 2 vol. in-8°), etc.

PALHANPOUR, ville forte de l'Indoustan anglais, capitale d'un petit Etat du même nom, dans l'ancienne province de Goudjerate, à 140 kilom. N.-O. d'Ahmedabad. Quelques voyageurs évaluent sa population à 30,000 hab. Forteresse flanquée de tours. Le pergannah de Palhanpour renferme environ cent trente villages habités par des coolies.

PALI s. m. (pa-li). Linguist. Langue morte de l'Inde intérieure, qui tenait à la fois du sanscrit et du prâcrit.

— Adjectiv. Qui appartient au pali : *Caractères* PALIS. *Alphabet* PALI.

— **Encycl.** Le *pali*, parlé jadis dans la partie orientale de l'Indoustan, est le plus ancien dialecte né du sanscrit. Cette ancienne langue fut expulsée violemment de l'Inde avec le bouddhisme; mais les fugitifs la portèrent, comme langue sacrée, dans les îles de Ceylan et Madura, dans l'empire des Birmans et dans l'Indo-Chine. Le travail le plus important qui ait été publié sur le *pali* est l'*Essai sur le pali ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange*, par Eugène Burnouf et Lassen. Burnouf publia aussi des *Observations grammaticales* sur quelques passages de cet *Essai*, avec une planche représentant les alphabets *pali* et cingalais. Voici les conclusions auxquelles ces savants sont arrivés, touchant le *pali*.

Trois alphabets *pali* ont été déchiffrés et publiés d'une manière assez complète pour qu'il soit désormais possible de lire les manuscrits *pali* de Siam et de l'empire birman. Ces trois alphabets ont été comparés avec huit autres alphabets de l'Inde, du Thibet, de Java et de Ceylan; cette comparaison, en montrant leur analogie, a amené à cette conclusion que les caractères *pali* dérivent d'un ancien alphabet bouddhique formé sur le modèle du devânagari, et qui, passant dans les îles et dans l'Inde Ultérieure, a pris les formes du *pali* actuel. Pour tracer sa route à travers ces vastes contrées, il a fallu y suivre la marche du bouddhisme. Il est résulté de ces recherches que, dès le IVe siècle avant notre ère, au temps du célèbre patriarche Badhisatva, le culte du Bouddha était passé à Ceylan; qu'à cette époque les livres bouddhiques avaient subi une rédaction ou une révision nouvelle; que, plus tard, au commencement du Ve siècle de notre ère, la langue *pali* était passée à Ceylan quand la persécution des brahmanes contre les bouddhistes devenait de plus en plus violente; qu'une vaste émigration avait alors porté de nouveau le culte proscrit à Ceylan et, quelques années auparavant, dans la presqu'île au delà du Gange; qu'enfin tous ces événements coïncidaient presque exactement avec le règne du dernier patriarche bouddhiste établi dans l'Inde.

Un essai de grammaire *pali* comparée avec le sanscrit a fait connaître le caractère de cette langue. Il en est résulté qu'elle était presque identique à l'idiome sacré des brahmanes, dont elle dérivait immédiatement; que les modifications qu'elle faisait subir à la langue mère étaient de même nature que celles qu'on remarque dans les dialectes dérivés des anciens idiomes de l'Europe; qu'enfin c'était une langue morte et que son passage dans une terre étrangère l'avait fixée à l'état où nous la voyons maintenant.

En recherchant chez quels peuples elle était cultivée, on a trouvé qu'elle était la langue des bouddhistes de Ceylan et de la presqu'île au delà du Gange. On s'est demandé si elle ne serait pas celle des bouddhistes du Thibet; la question, résolue négativement, a amené à cette conclusion que les sectateurs de Bouddha, au Nord, employaient le sanscrit, et ceux du Midi le *pali*. Ce fait est expliqué par l'antériorité de la migration qui a porté le bouddhisme au Thibet sur celle qui l'a répandu dans le Sud; d'où il est résulté qu'il fallait que le *pali* se fût formé dans l'Inde depuis la migration des bouddhistes vers le Nord. Cette conclusion, appuyée sur le fait historique du passage du *pali* à Ceylan au Ve siècle de notre ère, s'est trouvée vérifiée par l'état de la langue. Il en est résulté que le *pali* ne pouvait pas, comme le kawi ou langue sacrée de Java, s'être formé sur une terre étrangère, mais avait dû y être transporté tel que nous le connaissons, tellement identique chez les diverses nations qui l'ont adopté, qu'il n'a pas de dialectes.

L'origine indoue du *pali* une fois trouvée, il a fallu chercher dans l'Inde des traces de son séjour. On s'est demandé si le nom de *magadha*, qu'il porte dans la presqu'île au delà du Gange, pouvait autoriser à le regarder comme le dialecte moderne *mâgadhi*, parlé dans la province de Béhar, patrie du Bouddha. Une comparaison rapide de ce dialecte avec le *pali* a prouvé qu'ils différaient en des points fondamentaux et que toutes les fois que le *pali* s'éloignait du mâgadhi il se rapprochait du prâcrit, ou langue sacrée des djaïnas; conséquemment, le *pali* a été comparé au prâcrit; et il en est résulté que ces deux dialectes sont presque identiques, mais que, de même que le *pali* est dérivé du sanscrit, de même le prâcrit paraît dérivé du *pali*; et ainsi l'antériorité du *pali* des bouddhistes sur le prâcrit des djaïnas s'est trouvée établie.

Le *pali* abrége les voyelles longues du sanscrit et tend, par une sorte de compensation, à redoubler les consonnes, comme dans *kalla*, temps, formé du sanscrit *kâla*. Il tend aussi à assimiler entre elles les consonnes différentes; par exemple, il fait *ratti*, nuit, du sanscrit *râtri*, et *sissa*, tête, du sanscrit *shircha*. Il opère en outre de fréquentes contractions, telles qu'on le voit dans *bhavanti*, ils sont, dont il fait *honti*. Dans la grammaire, les changements apportés par le *pali* à l'économie de la langue dont il est sorti sont dictés par le principe d'analyse, ce caractère commun des langues dérivées. L'analyse, toutefois, qui a été poussée si loin dans les idiomes modernes, tant de l'Inde que de l'Europe, ne fait, pour ainsi dire, que s'essayer dans le *pali*. Cet idiome est du sanscrit, non pas tel que le parlerait une population étrangère pour laquelle il serait nouveau, mais du sanscrit qui, s'altérant et se modifiant lui-même à mesure qu'il devient plus populaire. Ainsi, il conserve encore sa déclinaison et ne remplace point les cas par des particules, comme dans les dialectes modernes de l'Inde. Les désinences de la déclinaison et celles de la conjugaison ne sont altérées, en *pali*, que si elles offrent en sanscrit des alliances de lettres qu'une prononciation affaiblie ne peut plus articuler. La voix passive est devenue d'un emploi rare, et la voix moyenne paraît avoir disparu complètement, comme aussi les modes précatif et conditionnel; mais la forme causative a conservé sa fréquence. Le *pali* n'a pas suppléé par des auxiliaires à ce qui lui manque du côté des flexions verbales. Le nombre duel a disparu, mais les trois genres ont été conservés, ainsi que le système à peu près complet des pronoms.

On a publié à Ceylan, en 1837, le *Maha'-wanso*, ouvrage historique en ancien *pali*, compilé par Mahana'mo. Cet ouvrage contient l'histoire de Ceylan depuis l'an 587 av. J.-C., avec un aperçu de l'histoire bouddhique de l'Inde. Il a été imprimé en caractères romains et accompagné de la traduction en anglais de George Turnour et d'un

Essai sur la littérature bouddhique du pali. Edward Upham avait publié à Londres, en 1833, une autre traduction du *Maha'wanso*.

On peut consulter, sur cette langue si importante à étudier : *Essai sur le pali*, par E. Burnouf fils et Chr. Lassen (Paris, 1826, in-8o); *A pali grammar and vocabulary*, par B. Clough (Colombo, 1824, in-8o); *Textes tirés du Kandjour : Le soutra de l'enfant en thibétain et en pali*, par H.-L. Feer (Paris, 1869, in-8o); *Conversion de Nandopananda, en thibétain et en pali, précédée de l'alphabet palisiamois* (Paris, 1869, in-8o).

Pali (ESSAI SUR LE) **ou langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange**, par Eug. Burnouf et Chr. Lassen (Paris, 1826, in-8o). Patronné par M. Abel Rémusat, qui en rendit compte dans le *Journal des savants*, imprimé par la Société asiatique de Paris, dont M. Eug. Burnouf était alors secrétaire adjoint, cet ouvrage fut le précurseur des nombreux travaux qui devaient faire la gloire de M. Burnouf. Non que l'on trouve dans l'*Essai sur le pali* toutes les qualités éminentes qu'il a révélées plus tard dans le *Commentaire sur le yaçna* et dans l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien;* mais, dans cette œuvre d'un jeune homme qui avait à peine vingt-cinq ans, on voit déjà le caractère spécial qui a marqué les œuvres plus mûres de M. Eug. Burnouf, l'invention appuyée sur la méthode la plus rigoureuse et la plus circonspecte.

Le *pali* était à peine connu lorsque M. Eug. Burnouf s'en occupa, de concert avec M. Chr. Lassen. C'était comme une énigme qu'on avait tenté de deviner et qu'on avait dû abandonner. Les deux jeunes savants la résolurent d'une manière complète, définitive, du moins dans ses données essentielles. Pour tous matériaux, ils avaient des manuscrits *palis*, qu'ils soumirent à un examen approfondi et d'où ils tirèrent les conclusions si remarquables que nous avons exposées dans l'article précédent.

« C'était beaucoup, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire dans son *Étude sur Eug. Burnouf*, d'avoir révélé les origines d'une langue aussi répandue que le *pali* et consacrée aux monuments religieux de tant de peuples; c'était beaucoup d'en avoir rendu l'intelligence possible et aisée; mais M. Eug. Burnouf lui-même était fort loin, en 1826, de se douter de l'étendue du domaine qu'il venait d'ouvrir; il ne le sut bien que de longues années plus tard, quand les annales du bouddhisme attirèrent son attention et qu'il put confronter la rédaction sanscrite des soûtras bouddhiques du Népaul, au nord de l'Inde, avec la rédaction *pali* qui en avait été faite au sud, à six cents lieues de là, dans l'île de Ceylan. Le *pali* dut lui apparaître alors comme l'un des deux idiomes sans lesquels il est interdit de rien savoir de positif sur la religion de Bouddha. Il dut alors se réjouir d'avoir commencé de bonne heure et à peu près en même temps ces deux études, qui sont la clef de toutes les autres, et qui devaient, entre ses mains, produire des résultats si nouveaux. C'est là ce qui nous explique comment il consacra tant de travaux à l'étude du *pali* jusqu'à la fin de sa carrière, et comment, si la mort ne l'eût sitôt abattu, il aurait donné au monde savant une grammaire *pali* dont les matériaux se retrouvent presque entièrement terminés dans les manuscrits qu'il laisse. »

PALI, cap de la Turquie d'Europe (Albanie), sangiac de Scutari, à 10 kilom. N. de Durazzo, par 41o 23′ 5″ de latit. N. et 17o 3′ 59″ de longit. E.

PÂLI, IE (pâ-li) part. passé du v. Pâlir. Devenu pâle ou plus pâle : *Votre visage est un peu* PÂLI.

PALIACATE ou **PALICATE**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence et à 35 kilom. N. de Madras, sur un étang de même nom qui communique, par deux canaux, avec le golfe du Bengale. Commerce très-actif; fabrication de mouchoirs estimés. Les Hollandais, qui s'y étaient établis en 1609, en furent chassés en 1795 par les Anglais, qui la leur rendirent en 1813. En 1823, le gouvernement hollandais la céda définitivement à l'Angleterre.

PALIACATE ou **PALICATE** (lac de), lac de l'Indoustan anglais, présidence de Madras. Il s'étend au N. de la ville de son nom, le long du golfe du Bengale, avec lequel il communique par deux ouvertures; 80 kilom. dans sa plus grande longueur. Il renferme plusieurs îles.

PALIBOTHRA ou **PALIMBOTHRA**, ancienne ville de l'Inde, en deçà du Gange, capitale du Prasii ou Palibothri, près du confluent du Gange et de l'Erannoboas (appelé Sone de nos jours). Elle était très-importante, fortifiée et percée de soixante-quatre portes. En 605 de l'ère chrétienne, elle fut visitée par le voyageur chinois Hi-Ouen-Tsang, et elle était encore dans tout son éclat; depuis, elle a disparu, soit par une inondation du Gange, soit par une invasion ennemie. Cette ville est célèbre dans les épopées et les traditions. Danville et Robertson croient qu'elle s'élevait sur l'emplacement actuel d'Allahabad. D'après Abel Rémusat, les environs de Patna sont les lieux qu'elle occupait.

PALICARE ou **PALIKARE** s. m. (pa-li-ka-re — du grec moderne *pallikarion* ou *pallékarion*, goujat d'armée; plus tard, jeune homme, soldat, brave, du grec ancien *pallêx*, jeune homme). Hist. mod. Nom que l'on avait donné aux soldats de la milice grecque dans la guerre de l'affranchissement. ‖ On écrit aussi PALLICARE ou PALLIKARE.

— **Encycl.** Vers la fin du XVe siècle, les Turcs accordèrent aux habitants du mont Agrapha et à presque toutes les provinces montagneuses de la Grèce septentrionale le droit de former des milices indigènes et de défendre eux-mêmes la sûreté de leurs villages, sous la conduite de leurs capitaines. Ces capitaines s'appelaient *armatoles*, leurs soldats *palicares*, leur aide de camp *proto-palicare*. Ils recevaient du gouvernement une solde et un diplôme en vertu duquel ils étaient chargés de la police de leurs provinces et de la garde des routes. Au commencement du XVIIIe siècle, la Grèce se trouva divisée en dix-sept armatoliks ou capitaineries. Il n'en exista jamais ni en Morée ni dans les îles.

Ces milices nationales étaient, comme on peut le penser, un secours fort inconstant et fort dangereux pour les sultans. Ce fut entre les Turcs et les *palicares* une lutte continuelle. « Je fus vingt ans armatole et trente ans klephte dans les montagnes, » dit une vieille chanson; c'est l'histoire de presque tous ces soldats indigènes qui, se sentant toujours Grecs, exécraient les musulmans et regardaient les klephtes indomptés comme leurs alliés naturels et leurs modèles. Aussi, dès qu'une contestation survenait, au moindre sujet de mécontentement, le *palicare* désertait la milice et se réfugiait dans la montagne.

Le nom de *palicare* est encore en usage en Grèce. Il désigne, par opposition au mot de *phanariote*, les Grecs de vieille souche qui sont restés fidèles aux mœurs de leurs ancêtres. Après la guerre de l'indépendance, un grand nombre des montagnards du Nord qui avaient pris part à l'insurrection s'arrachèrent à leur pays, que la diplomatie avait laissé aux mains des Turcs, et s'établirent dans le royaume indépendant qu'ils avaient fondé au prix de leur sang. Ce sont ces montagnards, ainsi que les autres chefs qui habitaient autrefois la Morée, que l'on appelle aujourd'hui *palicares*. Ils ont conservé jusque dans Athènes les mœurs de leur pays; ils sont restés fidèles au costume national et portent fièrement le bonnet rouge, la veste brodée d'or et la jupe blanche; ils montent des chevaux harnachés à la turque; ils sortent armés et le plus souvent en nombre. Leurs maisons ressemblent un peu à des forteresses, et leurs domestiques, choisis parmi leurs anciens soldats ou leurs fermiers, forment une véritable compagnie de guerre. Ils pratiquent largement une hospitalité ruineuse; tous les hommes de leur pays qui viennent à Athènes sont reçus chez eux et trouvent une place sous le hangar pour la nuit, du pain et quelque chose de plus pour chaque repas. Lorsqu'ils se visitent entre eux, ils imitent la réserve silencieuse des Turcs, parlent peu, fument beaucoup et boivent force tasses de café. Ils se saluent en posant la main sur la poitrine; ils disent *oui* en inclinant la tête, et *non* en la renversant en arrière. Ils sont généralement ignorants et s'en vantent, comme les guerriers du moyen âge.

« Voici en quelques mots, dit M. About (la *Grèce contemporaine*), la toilette d'un *palicare* d'Athènes : une chemise de percale avec un col rabattu, sans cravate; un caleçon court en coton; des bas quelquefois, toujours des guêtres agrafées jusqu'aux genoux, assez semblables aux cnémides des guerriers d'Homère; des babouches rouges; une soutanelle ou jupe très-ample, serrée à grands plis autour de la taille, une ceinture et des jarretières étroites en soie de couleur; un gilet sans manches; une veste à manches ouvertes; un bonnet rouge à gland bleu; une large ceinture de cuir où l'on suspend le mouchoir brodé, la bourse, le sac à tabac et les armes. La veste et les guêtres sont presque toujours en soie et souvent brodées d'or. En hiver, les *palicares* s'enveloppent dans un manteau de laine blanche qui imite assez bien la toison d'une brebis, ou dans un énorme surtout de feutre grossier, imperméable à la pluie. En été, pour se défendre des coups de soleil, ils enroulent un mouchoir, en guise de turban, autour de leur bonnet rouge. Dans quelques villages, le turban est encore de mode et l'on rase les cheveux. »

PALICATE. V. PALIACATE.

PALICE (CHABANNES DE LA), nom de divers personnages français. V. LA PALICE.

PALICES ou **PALIQUES**, frères jumeaux, fils de Jupiter et de la nymphe Etna. Etna, craignant la colère de Junon, demanda à Jupiter de la cacher pendant sa grossesse dans les entrailles de la terre, d'où ses enfants sortirent après son accouchement. Les Palices furent mis au rang des dieux et on leur éleva un temple à Palicé, au pied de l'Etna, en Sicile, près de deux petits lacs d'eau bouillante et soufrée. Cet endroit était devenu un lieu d'asile pour les esclaves maltraités. C'était là également qu'on venait prêter, en certains cas, des serments solennels. Les parjures étaient immédiatement frappés de mort ou aveugles. Le temple des Palices était célèbre, en outre, par ses oracles.

PALICOLE, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans les Serkars septentrionaux, à 65 kilom. S. de Radjamoundry et à 75 kilom. N.-E. de Masulipatam, près de la rive droite de la branche principale du Godavery. Établissement anglais.

PALICOT s. m. (pa-li-ko). Pêche. Petit parc tournant qu'on établit dans les endroits supposés très-poissonneux.

PALICOURÉE s. f. (pa-li-kou-ré). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des psychotriées, comprenant plus de cinquante espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PALIER s. m. (pa-lié. — « Scheler, dit M. Littré, tire ce mot de *pale*, au sens de chose plate; mais, en 1696, l'Académie écrivait *paillier*, et le proverbe dit aussi bien : fort sur son *palier* que sur son *paillier*. Cotgrave ne distingue pas *palier* de *paillier*. » *Palier* est donc probablement une altération de *paillier*. Le *palier* aura été ainsi nommé à cause de la paille du paillasson qui s'y trouve d'ordinaire). Espace uni et plan ménagé pour servir de repos dans un escalier ou une montée : *Les escaliers d'appartements ont un* PALIER *pour chaque étage. C'est sur les* PALIERS *que s'ouvrent les portes des logements. Nous demeurons dans la même maison et sur le même* PALIER. ‖ *Demi-palier*, Palier carré de la longueur des marches.

— Loc. prov. *Etre sur son palier*, Etre chez soi, dans sa maison, dans son pays, dans le lieu, la situation où l'on prime : *On est bien fort quand on* EST SUR SON PALIER.

> . . . Chacun *sur son palier*
> S'imagine fixer les yeux du monde entier.
>
> VOLTAIRE.

‖ On dit aussi ÊTRE SUR SON PAILLIER.

— Techn. Sorte de genou en cuivre établi sur bâti fixe, et qui facilite le mouvement horizontal, à distance uniforme, de deux parties l'une sur l'autre. ‖ Pièce fixe qui supporte un arbre à chacune de ses extrémités, et quelquefois sur un ou plusieurs points intermédiaires. ‖ Dans les chemins de fer, Surface de la voie qui est horizontale ou de faible pente : *Le* PALIER *est ici de deux mètres seulement au-dessus du niveau de la mer.*

— **Encycl.** Les *paliers* destinés à supporter les arbres animés d'un mouvement de rotation sont placés aux extrémités de cet arbre, quand il est d'une faible longueur, ou en différents points de sa longueur, lorsque ses dimensions peuvent faire craindre une flexion. Les *paliers* se composent de trois parties : le corps, le chapeau et le patin.

Le corps, dans lequel se placent les coussinets qui embrassent les tourillons de l'arbre mobile et lui permettent de tourner librement, consiste généralement en une masse de fonte enveloppant l'espace occupé par les coussinets et se reliant au patin, soit directement, soit par l'intermédiaire de soutiens divers. Le chapeau s'assemble généralement avec le corps au moyen de boulons et d'écrous; il est en fonte, comme la partie précédente, et muni à sa partie supérieure d'un petit godet dans lequel on verse l'huile, qui s'écoule par un petit trou ménagé à cet effet. Le patin consiste en une plaque rectangulaire suffisamment épaisse, établie sur une pièce fixe qui lui sert d'appui. L'assemblage du patin avec la pièce fixe se fait au moyen de boulons et d'écrous, avec addition, tantôt de chevilles de précision, tantôt de fers extérieurs, butant contre des oreilles ménagées dans la pièce fixe.

La position que les *paliers* doivent occuper par rapport aux pièces qui les environnent est déterminée par la direction des efforts qui agissent sur les arbres. Ainsi, dans les transmissions de mouvement, les arbres sont généralement sollicités par des forces verticales ou peu inclinées agissant en dessous du patin; aussi place-t-on ces arbres horizontalement, pour que l'effort qui tend à les rompre soit dirigé suivant la plus grande masse du métal; quand l'inclinaison de la force est très-grande, il est bon d'incliner les *paliers* dans le sens opposé à cette direction, pour éviter l'arrachement des boulons d'attache, ainsi que la rupture de la partie du corps du *palier* qui résiste alors comme une pièce encastrée à l'une de ses extrémités. Dans la plupart des machines à vapeur, on place les *paliers* qui supportent l'arbre à manivelles dans des conditions défavorables comme résistance, le patin reposant horizontalement sur le bâti; quelques constructeurs ont modifié cette pose vicieuse en appliquant le patin de manière qu'il fasse un angle droit avec la résultante des efforts qui tendent à renverser le *palier*, à arracher les boulons et à soulever le chapeau.

Les *paliers*, comme toutes les pièces employées dans les constructions mécaniques, reçoivent des modifications suivant la place qu'ils occupent et le but qu'ils doivent remplir; c'est ainsi que l'on rencontre les *paliers* à quatre boulons, des *paliers* de côté, des *paliers* à semelle verticale de face, des *paliers* à clavettes, des *paliers* à coussinets partiels, des *paliers* doubles, etc. Parmi tous ces systèmes, il convient de distinguer le *palier* de butée pour arbre d'hélice, qui est établi de façon à pouvoir résister à la poussée considérable résultant de l'effort exercé par le propulseur pour vaincre la résistance opposée au navire par le fluide sur lequel il se meut. Ce *palier* a son intérieur garni de deux coquilles formant six cannelures à section rectangulaire, dans lesquelles sont engagés autant de collets appartenant à l'arbre de l'hélice. Par cette disposition, la poussée totale se répartit sur tous les collets, qui n'en supportent chacun que la sixième partie; d'un autre côté, la surface totale des coussinets qui reçoit cette pression étant six fois plus grande, l'usure est proportionnellement moindre, ainsi que le jeu qui peut en résulter.

Le graissage des arbres, avec les *paliers* ordinaires, ne se faisant pas d'une manière continue, on a cherché à remédier à cet inconvénient sérieux en créant divers systèmes de *paliers* graisseurs, qu'il serait superflu de décrire ici. Il nous suffira de citer les *paliers* graisseurs de MM. Jaccoud, Baudelot, Decoster, Hick, Bourdon, Busse, Vallod, Peulvey.

M. Girard a imaginé récemment un nouveau mode de support des arbres, au moyen duquel on obtient une réduction considérable dans la résistance due au frottement; la partie du coussinet sur laquelle doit reposer le tourillon est percée d'un trou autour duquel sont disposées des rainures en sens divers; un jet d'eau à forte pression pénètre par ce trou et soulève le tourillon, qui tourne sur une mince couche d'eau sans toucher au coussinet, de sorte que le coefficient de frottement est presque réduit à zéro. Quoique la machine doive fournir la force nécessaire pour mettre en jeu la pompe, l'économie, dit-on, est considérable. Néanmoins, cette invention n'a pas reçu d'application sérieuse et, de fait, l'introduction de l'eau dans des organes en fer nous paraît présenter de sérieux inconvénients.

PALIÈRE s. f. (pa-liè-re — rad. *palier*). Constr. Première marche d'un escalier.

PALIETTE s. f. (pa-li-è-te — altér. de *paillette*). Bot. Syn. de paillette ou écaille du réceptacle, dans les composées. ‖ Nom donné par les jardiniers aux étamines de quelques fleurs.

PALIFICATION s. f. (pa-li-fi-ka-si-on — rad. *palifier*). Constr. Action de palifier, d'affermir par des pilotis : *La* PALIFICATION *d'un terrain mouvant.*

PALIFIÉ, ÉE (pa-li-fi-é) part. passé du v. Palifier : *Terrain* PALIFIÉ.

PALIFIER v. a. ou intr. (pa-li-fi-é — du lat. *palum*, pieu; *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous palifiions, que vous palifiiez*). Constr. Fortifier par des pilotis : PALIFIER *un terrain.*

PÂLIGHATTCHERRY, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans le Malabar, ch.-l. du district de Pâlighat, près des Ghattes occidentales, à 125 kilom. S.-E. de Calicut. Fort en pierre construit en 1766. Prise par les Anglais en 1783, elle fut rendue bientôt après à Tippoo-Saëb. La paix de 1792 la céda définitivement aux Anglais.

PALIKAO (comte DE), général français. V. COUSIN-MONTAUBAN.

PALIKOUR s. m. (pa-li-kour). Ornith. Oiseau du groupe des fourmiliers, qui habite l'Amérique.

PALILIES s. f. pl. (pa-li-li). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Palès, qui se célébraient le 21 avril, en mémoire de la fondation de Rome.

— **Encycl.** Ces fêtes étaient déjà établies au temps de Romulus, puisque, suivant la légende, celui-ci en avait choisi le jour pour la fondation de sa ville. D'abord tout à fait rustiques, elles prirent [illegible] à Rome, un caractère [illegible] qui avait peu de rapport avec la fête primitive. Le jour des [illegible] n'était pas complètement férié, ainsi n'était [illegible] le matin et faste le soir. Les *palilies* commençaient à Rome par de [illegible] de citoyens qui [illegible] des flûtes, des cymbales et des tambours. « Ces processions, [illegible] au temple [illegible] Vesta [illegible] [illegible] jets servant aux [illegible] purifications [illegible] [illegible] de veau. » [illegible] [illegible] [illegible] M. [illegible] [illegible] Les jeunes cavaliers s'avançaient [illegible] [illegible] capitonnés, [illegible] [illegible] deux javelots armés d'un fer aigu. Plusieurs [illegible] taient une longue chaîne d'or qui, passée autour du cou, [illegible] sur la poitrine. » Divisés en deux escadrons, ils se livraient ensuite à une série d'évolutions et de combats qui rappelaient les tournois et les carrousels des époques postérieures.

Dans les campagnes, la fête garda son caractère rustique, c'était surtout une fête purificatoire. Dès le crépuscule, les bergers prenaient des branches de laurier, les trempaient

dans l'eau lustrale et en aspergeaient la terre. Ce jour-là, ils purifiaient les troupeaux en les exposant à des fumigations de soufre; on brûlait aussi des plantes aromatiques, telles que le romarin, des herbes salines, des bois résineux et du laurier (Ovide, *Fastes*, IV). On n'immolait en ce jour aucune victime, ce qui, du reste, chez les Romains, était le caractère des fêtes rustiques; les gens de la campagne offraient à Palès de larges gâteaux de farine de millet, des fromages dans des paniers d'osier et du lait chaud. Pendant le sacrifice, on se tournait vers l'orient pour prier les dieux; on répétait la prière trois fois; on se purifiait dans l'eau vive et l'on buvait, en ce jour solennel, un mélange de lait tiède et de vin cuit, appelé *potion burranique*. Le soir, on allumait des feux de chaume, et les hommes devaient traverser les flammes en courant. Ces purifications par le feu remontent au berceau de toutes les religions et n'ont pu s'effacer entièrement de la théurgie chrétienne. Les feux de la Saint-Jean en sont encore un reste.

PALIMBACCHIQUE adj. (pa-limm-ba-chi-ke — rad. *palimbacchius*). Métriq. anc. Se disait du pied appelé palimbacchius : *Pied* PALIMBACCHIQUE. ‖ On a dit aussi PALIMBACCHIAQUE et ANTIBACCHIQUE ou ANTIBACCHIAQUE.

PALIMBACCHIUS s. m. (pa-limm-ba-chi-uss — du gr. *palin*, par renversement, et de *bacchius*). Métrol. anc. Pied de vers qui était le bacchius ou le bacchique renversé, c'est-à-dire composé de deux longues et d'une brève, comme le mot *longinqua*. ‖ On l'appelle aussi ANTIBACCHIUS.

PALIMBIE s. f. (pa-lain-bî). Bot. Section des peucédans, genre d'ombellifères.

PALIMBOTHRA. V. PALIBOTHRA.

PALIMPSESTE s. m. (pa-lain-psè-ste — du gr. *palin*, de nouveau; *psêstos*, raclé). Manuscrit ancien dont on avait effacé l'encre pour écrire de nouveau dessus : *On a depuis longtemps trouvé le moyen de faire revivre la première écriture des* PALIMPSESTES.

— Antiq. Tablette dont on pouvait effacer l'écriture pour écrire de nouveau dessus.

— Adjectiv. : *Manuscrit* PALIMPSESTE.

— **Encycl.** Les Grecs connaissaient cette pratique singulière qui consistait à gratter superficiellement un manuscrit sans valeur ou jugé tel, pour que le parchemin pût servir à copier un autre ouvrage. On supposait que les moines étaient seuls capables de cette barbarie et ils ont, en effet, gratté bon nombre de manuscrits précieux pour transcrire, à la place des chefs-d'œuvre de l'antiquité, des niaiseries en mauvais latin; mais Henri Estienne a découvert deux ou trois phrases de Plutarque qui montrent que les Grecs en usaient de même, à l'occasion, et qu'ils nommaient *palimpsestes* ou *palipsestes* les manuscrits ainsi grattés et couverts d'une nouvelle écriture. Dans un de ses traités : *Qu'un philosophe doit savoir converser avec les princes*, Plutarque compare Denys de Syracuse à l'un de ces livres grattés à plusieurs reprises, ὥσπερ βιβλίον παλίμψηστον, où les anciennes traces que rien ne peut effacer reparaissent sous la nouvelle écriture; dans un autre, *De garrulitate*, il compare les bavards à ceux qui barbouillent de redites les *palimpsestes* : ταῖς ταυτολογίαις ὥσπερ παλίμψηστα διαμολύνοντας. Les Latins qui ont usé de cette pratique donnaient aux manuscrits préparés de la sorte le nom de *palimpsestes* ou celui de *chartæ deletitiæ* (feuilles grattées). Ainsi Cicéron écrit à un de ses amis, le jurisconsulte Trebatius : « Que vous vous serviez d'un *palimpseste*, c'est une économie dont je vous loue, mais je me demande ce qu'il pouvait y avoir sur cette feuille pour que vous ayez résolu de l'effacer; à moins peut-être que ce ne fût quelqu'une de vos consultations; car je ne suppose pas que vous grattiez mes lettres pour écrire les vôtres. Cela veut-il dire que le parchemin vous manque ? » Cicéron n'est pas le seul, du reste, qui ait naturalisé le mot grec παλίμψηστος; Henri Estienne et Forcellini citent encore Catulle qui, dans une épigramme contre Suffenus, dit :

Puto esse ego illi millia aut decem aut plura
Perscripta, nec sic ut fit in palimpseston
Relata...

La cherté du parchemin avait amené de bonne heure les libraires à faire gratter les ouvrages qui n'avaient point de débit pour faire place à de meilleurs; c'était sans inconvénient dans l'antiquité, les libraires et les copistes étant assez bon juges pour ne pas détruire un ouvrage précieux; mais au moyen âge, et spécialement pendant le VIIe siècle, l'ignorance et l'inintelligence des moines causèrent des dégâts irréparables. A cette époque, les conquêtes du calife Omar ayant détruit la fabrication et le commerce du papyrus qui était fourni presque entièrement par l'Égypte, il en résulta une pénurie complète. On ne sut plus quel moyen employer pour transcrire les livres. Le parchemin, qui avait toujours été cher, devint d'un prix excessif, et, bien qu'on ne fût pas à une époque brillante dans l'histoire de l'esprit humain, la manie d'écrire était aussi grande que jamais; seulement les discussions théologiques en faisaient tous les frais. Le besoin inspira donc aux copistes l'idée de renouveler l'ancienne pratique des libraires de Rome, c'est-à-dire de gratter et de passer à l'eau de chaux les vieux ouvrages pour obtenir ainsi du parchemin blanc. Dans un très-petit nombre de manuscrits, cette opération, ordinairement facile, n'a pas complètement réussi, et l'ancienne écriture peut encore s'y lire sous la nouvelle. Un ou deux fragments d'un véritable intérêt ont été surpris de la sorte sous l'écriture plus récente de quelque ouvrage de piété ou de controverse. Les recherches d'une érudition patiente, aidées du secours de la chimie, sont parvenues à rétablir des morceaux, même d'une certaine étendue, comme la *République* de Cicéron, retrouvée en grande partie par M. A. Maï. Mais malheureusement l'opération du regrattage a presque toujours été faite d'une manière trop complète, et ainsi ont été détruits, sans aucun discernement et au gré d'un hasard aveugle, beaucoup d'ouvrages admirés de toute l'antiquité, tels que les véritables poésies d'Anacréon, les comédies de Ménandre, les œuvres si variées de Varron et tant d'autres, que pouvait encore connaître Isidore de Séville au commencement du VIIe siècle. Le siècle suivant doit surtout être appelé néfaste dans l'histoire de l'esprit humain, puisqu'à cette époque peut se rapporter avec certitude la perte de presque toute la littérature profane, par cette déplorable industrie des copistes. Le papyrus même, malgré son peu d'épaisseur, n'échappa point à cette opération malheureuse, et M. Natalis de Wailly a retrouvé quelques *palimpsestes* de cette substance dans lesquels le texte nouveau avait été tracé en travers de l'ancienne écriture effacée. Le goût des disputes théologiques croissant tous les jours dans la même proportion que l'oubli des anciennes littératures, on peut dire que l'antiquité tout entière y aurait passé jusqu'à la dernière ligne, si enfin le papier de coton (*charta bombycina*) n'avait été inventé en Orient au IXe siècle et n'avait fourni aux copistes une matière qui, en satisfaisant le besoin de publication, épargna ce qui restait de parchemin écrit. De cette époque jusqu'au XIIIe siècle, où fut inventé le papier de chiffons, les copistes écrivirent presque tous sur cet épais papier de coton qui forme la plupart des anciens manuscrits de nos bibliothèques.

Dans les siècles qui suivirent les invasions des barbares, toutes les richesses bibliographiques s'étaient accumulées dans les monastères. Au VIIe siècle, les monastères de Bobbio, de Wissembourg, de Fulda et de Saint-Gall renfermaient des trésors incomparables et, au VIIIe siècle, celui de Mayence rivalisa avec eux. Il y avait là de vastes ateliers de copistes et les dons des particuliers, par surcroît, enrichissaient encore ces précieux dépôts. Que beaucoup de manuscrits aient péri, rongés des vers, cela ne fait pas de doute; mais, pour le plus grand nombre, il y eut une destruction systématique, organisée. Les moines de Bobbio surtout se livrèrent en grand à cette opération du lavage et du grattage des manuscrits. « S'il est vrai, comme s'efforcent de nous le persuader des écrivains prévenus en faveur du monachisme, que les rescriptions aient sauvé quelques ouvrages importants, il est bien plus certain, dit Michelet, que le grattage en a fait périr un nombre qui ne se peut calculer. Plût au ciel que les bénédictins n'eussent jamais su ni lire ni écrire! Mais ils eurent la rage d'écrire et de substituer des ineptes grimoires aux chefs-d'œuvre sublimes qu'ils ne comprenaient point. Sans eux, la fureur des barbares et des dévots eût été à peu près stérile. La fatale patience des moines fit plus que l'incendie d'Omar, plus que celui des cent bibliothèques d'Espagne et tous les bûchers de l'inquisition. Les couvents où l'on visite avec tant de vénération les manuscrits *palimpsestes*, ce sont ceux où s'accomplirent ces idiotes Saint-Barthélemy des chefs-d'œuvre de l'antiquité. » Un chroniqueur du moyen âge, Benvenuto d'Imola, rend ainsi compte d'une visite qu'il fit à l'une des plus fameuses bibliothèques de son temps : « Me trouvant au Mont-Cassin, dit-il, je demandai humblement à visiter la fameuse bibliothèque. Un moine me dit sèchement : « Montez, la porte est ouverte. » Il n'y avait ni porte ni clef; l'herbe poussait sur la fenêtre. Les livres dormaient sur les bancs dans une épaisse poussière. J'ouvris force livres anciens, mais pas un n'était complet; aux uns il manquait des cahiers; à d'autres, on avait coupé des feuillets pour profiter des marges blanches. Je descendis les larmes aux yeux et je demandai pourquoi cette mutilation barbare. Un moine me dit que ses frères, pour gagner quatre ou cinq sous, arrachaient, grattaient et vendaient aux enfants de petits psautiers, aux femmes de petites lettres (sans doute des talismans). »

Dès la Renaissance, des *palimpsestes* tombèrent entre les mains d'érudits qui reconnurent les traces du manuscrit primitif et essayèrent de les faire revivre; mais leurs efforts n'obtinrent le plus souvent que des résultats négatifs. Les procédés chimiques qui font reparaître les écritures lavées à l'eau de chaux n'étaient pas connus et, d'autre part, la paléographie n'était pas assez avancée pour que le déchiffrement fût facile. « Chaque fois, dit Michelet, que l'on découvrait sous quelque ancienne insipide un mot des grands auteurs perdus, on maudissait cent fois ce crime, ce vol fait à l'esprit humain, cette diminution irréparable de son patrimoine. Souvent la ligne commencée mettait sur la voie d'une découverte, d'une idée qui semblait féconde; on semblait saisir de profil la fuyante nymphe; on y attachait les yeux, mais en vain; l'objet désiré rentrait obstinément dans l'ombre; l'Eurydice ressuscitée retombait au sombre royaume et s'y perdait pour toujours. »

Les premières tentatives couronnées d'un plein succès ne remontent pas plus haut que le XVIIIe siècle. Un théologien allemand, Knittel, soumit à une étude attentive les nombreux *palimpsestes* de Wolfenbuttel et reconstitua des fragments de la *Bible* d'Ulphilas, traduite de l'hébreu en langue gothique (1761); P.-J. Bruns en découvrit quelques-uns à Rome, dans la célèbre bibliothèque palatine cédée au Vatican par Christine de Suède, et, s'aidant de procédés chimiques dont Blagden venait de donner la recette dans les *Transactions philosophiques* (année 1787, part. II), il raviva les anciens textes cachés sous une version latine de la *Bible* : c'étaient des fragments totalement inconnus de Tite-Live et le plaidoyer de Cicéron pour Roscius d'Amero, également inédit (1791). Niebuhr découvrit sous d'autres feuillets du même manuscrit des fragments d'un autre plaidoyer de Cicéron, *Pro M. Fonteio*, et les publia en 1820. Angelo Maï s'est rendu célèbre par de nombreuses découvertes en ce genre; ses recherches portèrent surtout sur les *palimpsestes* de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, fort riche en manuscrits provenant du monastère de Bobbio. Sous les poésies d'un versificateur inconnu, Sedulius, il reconnut de nombreux fragments de divers plaidoyers de Cicéron; sous un commentaire de saint Augustin, des livres entiers du *De Republica*, et enfin de précieuses lettres de Fronton, dont le manuscrit avait servi à transcrire les actes du concile de Chalcédoine. Des fragments plus ou moins curieux ont ainsi été retrouvés : des fables d'Hygin, des pages inédites d'Aulu-Gelle, de Pline, de Salluste, de Tacite; les *Institutes* de Gaïus, exhumées presque tout entières par Niebuhr d'un *palimpseste* de Vérone; des fragments du code Théodosien, un décret de Gratien, des textes de lois civiles, exhumés par Amédée Peyron (Turin, 1824); des pages du *Phaéton* d'Euripide, découvertes par C. Tischendorf, sous des *Épîtres* de saint Paul; un morceau considérable de l'historien Granius Licinianus, lu par G.-H. Pertz sur un *palimpseste* du musée Britannique, etc.

Les procédés employés pour le déchiffrement des *palimpsestes* varient suivant la nature des manuscrits. Ceux qui ont été grattés, puis soumis à l'action de la pierre ponce et au blanchiment, sont à peu près indéchiffrables. On reconnaît çà et là des traces de lettres, des mots pouvant être lus à l'aide d'une étude attentive; mais il est difficile de reconstituer des pages entières. Ceux qui ont été simplement lavés à l'eau de chaux, puis séchés, sont aujourd'hui déchiffrés aisément; on fait revivre l'ancienne écriture à l'aide de procédés chimiques qui varient suivant la composition de l'encre à laquelle on a affaire; parmi les trois ou quatre formules de réactifs que l'on possède et que l'on essaye successivement, il est rare qu'on ne découvre pas la bonne; les caractères reparaissent à demi effacés, et l'habileté du paléographe fait le reste. Si donc les moines s'étaient contentés d'effacer les écritures en conservant dans leur entier les manuscrits transformés par eux en cahiers de parchemin, il n'y aurait que demi-mal; de grands ouvrages pourraient être retrouvés. Mais l'état des *palimpsestes* a permis de se rendre compte d'un fait bizarre que l'on ne soupçonnait pas d'abord. C'est que les manuscrits étaient dépecés, jetés en bloc dans la cuve, puis, après le séchage, livrés en rames comme parchemin blanc. Les feuillets réunis de nouveau, suivant leurs dimensions, rognés ou pliés en deux pour former des volumes de moindre format, se trouvaient ainsi appartenir à des ouvrages différents, et voilà pourquoi, par exemple, sous la *Bible* latine d'Ang. Maï, cet érudit a retrouvé mêlés et confondus des plaidoyers de Cicéron et des fragments de Tite-Live. C'est ce qui explique comment les restitutions ne portent jamais que sur des fragments. Les grands ouvrages perdus, seize livres des *Annales* et quatorze livres des *Histoires* de Tacite, les œuvres complètes de T. Varron, qui devaient former presque une bibliothèque, les *Histoires* de Salluste, que saint Jérôme put encore lire, les *Guerres germaniques* de Pline, que Symmaque possédait, ont été ainsi disséminés aux quatre vents, et l'on n'en pourra sans doute jamais retrouver que des feuillets épars. Les plus beaux manuscrits, ceux que les copistes romains avaient transcrits sur des parchemins de choix et de grand format, ont naturellement couru le plus de danger; les moines, dans leur ignorance cupide, s'attachant de préférence à ceux qui pouvaient leur fournir le plus d'étoffe. Ce qui a sauvé Virgile, Horace, Juvénal, Lucrèce, Martial, Catulle, ce ne fut pas leur valeur propre, dont ces ânes bâtés se souciaient fort peu, c'est que dans le nombre des copies il s'en trouvait de tout petit format dont leur industrie ne pouvait rien faire. La fameuse légende, chère aux écrivains catholiques et qui représente les moines comme les sauveurs des lettres grecques et latines, doit donc être mise à néant. Loin de rien sauver, ils ont détruit le plus possible, et les efforts de vingt générations d'érudits ne parviendront jamais à réparer le dommage qu'un seul d'entre eux faisait en une journée.

Consulter : Knittel, préface de son édition de la *Version gothique d'Ulphilas* (Brunswick, 1761, in-4o); les *Dissertations* d'Angelo Maï, d'Amédée Peyron, de Niebuhr et de Pertz sur les *palimpsestes* qu'ils ont déchiffrés; J.-V. Leclerc, préface du tome XXXV des *Œuvres complètes de Cicéron*; Natalis de Wailly, *Éléments de paléographie* (1838, 2 vol. in-4o), et surtout Frédég. Mone, *De libris palimpsestis tam græcis quam latinis dissertatio* (Carlsruhe, 1855, in-8o).

PALINCK ou **PAELINCK** (Joseph), peintre belge, né à Oostaker en 1781, mort à Bruxelles en 1839. Après avoir fait à Gand ses premières études, il vint à Paris, où il fit des progrès rapides. Il se révéla dans une esquisse des *Horaces* et des *Curiaces* qui figura à la vente de David. L'auteur des *Sabines* avait été si religieusement imité dans cette composition de début, qu'il en eut, dit-on, une joie profonde. Il acheta, il paya, il exposa dans son atelier l'esquisse de son disciple et grand fut le succès que procura à Palinck l'hommage spontané d'un pareil juge. A cette même époque s'ouvrit à Gand un concours de peinture avec ce sujet : le *Jugement de Pâris*. Palinck se présenta et fut couronné. Son tableau, que l'on voit encore au musée de Gand, lui valut l'enthousiasme de ses compatriotes, qui lui offrirent la direction de l'École de dessin. L'artiste accepta, mais il ne fit que traverser cette position pour aller s'établir à Rome, où il passa huit années. Si l'œuvre de Palinck compte des morceaux estimables, nous le devons à l'influence qu'eurent sur son talent les vieux maîtres italiens. Les études, dessins, copies, pochades qu'il rapporta de ce long séjour l'avaient comme transformé. Bien avant son retour, d'ailleurs, il avait montré déjà à Rome tout le bien que lui avaient fait les enseignements qu'il avait trouvés dans les chefs-d'œuvre de la Renaissance. Il avait peint pour le pape *Rome sous la domination d'Auguste*, vaste tableau que l'on voit au Quirinal. A la suite de ce travail, le roi des Belges fit venir Palinck à sa cour (1815), le nomma son peintre ordinaire et lui commanda les portraits de toute la famille royale. Dans ces portraits, qui presque tous sont au musée de Bruxelles, l'auteur a complètement répudié la tradition de David. Mais s'il avait un moment oublié les leçons de son premier maître dans ces portraits, excellents d'ailleurs, il y revint bientôt dans le tableau qui suivit, la *Découverte de la vraie croix*, que l'on voit encore à Saint-Michel de Gand. Cependant, cette fois, l'imitation de David n'est pas servile, comme elle l'avait été dans le principe; les souvenirs d'Italie en tempèrent la sévérité monotone, et cette œuvre est pleine de qualités, bien dessinée, d'une composition intelligente et sage. Après le tableau de Saint-Michel, on ne peut guère citer qu'une sorte d'étude de femme, la *Toilette de Psyché*, qui, tout en rappelant assez Van der Werff, offre une certaine finesse de ton, de jolies silhouettes dans le groupe, de l'aisance dans les mouvements et beaucoup d'harmonie dans l'ensemble. Palinck, membre de l'Académie de peinture de Bruxelles, était correspondant de l'Institut de France.

PALINDROME adj. et s. m. (pa-lain-dro-me — du gr. *palin*, de nouveau; *dromeô*, je cours). Métriq. anc. Vers ou phrase de prose que l'on peut lire indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche.

— **Encycl.** On trouve dans les littératures antiques et dans la littérature du moyen âge des exemples de ce jeu d'esprit fort puéril. Tel est ce pentamètre latin :

Roma, tibi subito motibus ibit amor.

On reproduira exactement les mêmes mots en suivant l'ordre des lettres de droite à gauche. Tel est aussi cet hexamètre :

Signa te, signa, temerè me tangis et angis.

Ici, c'est le diable qui parle et qui dit, de quelque manière qu'on lise le vers : « Signe-toi, signe-toi, c'est en vain que tu me touches et que tu me tourmentes. »

Citons aussi ce vieux vers français :

L'ame des uns iamais n'use de mal.

Enfin, voici un vers où chaque mot peut être lu à rebours :

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet Anna.

On ne doit pas demander un sens un peu raisonnable à ces puérilités difficiles.

PALINDROMIE s. f. (pa-lain-dro-mî — du gr. *palin*, de nouveau; *dromeô*, je cours). Méd. anc. Reflux des humeurs puantes vers les parties nobles. ‖ Rechute ou retour d'un accident.

PALINDROMIQUE adj. (pa-lain-dro-mi-ke — rad. *palindromie*). Méd. anc. Qui a rapport à la palindromie : *Accidents* PALINDROMIQUES.

PALINGÉNÉSIE s. f. (pa-lain-jé-né-zî — du gr. *palin*, de nouveau; *genesis*, génération). Renaissance, retour à la vie, après un état de mort réelle ou apparente : *La* PALINGÉNÉSIE *du phénix. Le dogme de la* PALINGÉNÉSIE *est le même que celui de la metempsycose.* (Ballanche.)

— Fig. Renaissance morale, changement complet et salutaire : *Le baptême est, pour le chrétien, une véritable* PALINGÉNÉSIE. *La nais-*

sance d'un enfant jeta Virgile dans des rêves de PALINGÉNÉSIE *universelle.* (Renan.)

— Philos. Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes genres d'événements se succéderaient sans cesse dans le même ordre.

— Physiq. Artifice d'optique au moyen duquel on fait apparaître l'image d'un objet en un lieu où cet objet n'existe réellement pas.

— **Syn. Palingénésie, régénération, renaissance.** Le premier de ces mots, tiré du grec, ne s'emploie que comme terme de philosophie ancienne ou transcendante, et quelquefois par rapport au phénix que la Fable faisait renaître de ses cendres. *Renaissance* appartient au langage ordinaire et se dit, en bonne comme en mauvaise part, de tout ce qui renaît ou semble renaître. *Régénération*, terme de théologie et de médecine, se prend toujours en bonne part et suppose un travail intérieur qui purifie, qui ramène la santé de l'âme ou du corps.

— **Encycl.** La mort est-elle un fait définitif? Est-elle une simple étape dans une série de transformations auxquelles seraient soumis tous les êtres vivants? Les partisans de la *palingénésie* universelle affirment le dernier fait; mais, avant d'exposer leur système et les arguments dont ils l'appuient, il convient de rappeler que le mot *palingénésie* a servi d'abord à désigner une prétention bizarre, monstrueuse, celle de rendre la vie, par des opérations plus ou moins singulières, aux êtres qui l'avaient perdue. Toutefois, les premiers qui tentèrent ces hautes expériences ne prétendaient pas redonner aux êtres morts une véritable vie; ils s'attribuaient seulement le pouvoir de leur redonner une vie apparente, de les faire voir sous une forme fantastique qui rappelle les ombres des Grecs et des Romains. Voici ce que rapporte sérieusement Kenelm Digby dans son traité *De la végétation des plantes* : « Nous pouvons ressusciter une plante morte, en la faisant revivre au milieu de ses cendres. Quercetan, médecin du roi Henri IV, nous raconte une histoire admirable d'un certain Polonais qui lui faisait voir douze vaisseaux de verre, scellés hermétiquement, dans chacun desquels était contenue la substance d'une plante différente, savoir : dans l'un était une rose; dans l'autre une tulipe, etc. Dans chaque vaisseau, on ne remarquait autre chose qu'un petit amas de cendres; mais dès qu'il l'exposait sur une douce chaleur, on voyait apparaître peu à peu l'image d'une plante qui sortait de son tombeau ou de sa cendre, et, dans chaque vaisseau, les plantes et les fleurs se voyaient ressuscitées en leur entier, selon la nature de la cendre dans laquelle leur image était invisiblement ensevelie. Chaque plante croissait de toutes parts en une juste grandeur, et sur elle étaient dépeints ombratiquement ses propres couleurs, figures, grandeurs et autres accidents pareils; mais avec telle exactitude et naïveté, que le sens aurait pu ici tromper la raison, pour croire que c'étaient des plantes et des fleurs substantielles et véritables. Or, dès qu'il venait à retirer le vaisseau de la chaleur et qu'il l'exposait à l'air, il arrivait que, la matière et le vaisseau venant à se refroidir, l'on voyait que ces plantes commençaient à diminuer peu à peu, tellement que leur teint éclatant et vif disparaissait; elles n'étaient plus qu'une ombre de la mort et elles s'enveloppaient derechef sous les cendres. » Ce tour de passe-passe d'un habile prestidigitateur, accepté comme une véritable *palingénésie*, prit le nom de « secret impérial, » parce que l'empereur Ferdinand III l'avait acheté d'un alchimiste. Le Père Kircher, qui le tenait de l'empereur lui-même, en divulgua les procédés dans son *Mundus subterraneus*. Voici, d'après lui, comment il faut opérer :

« On prend quatre livres de graines de la plante que l'on désire faire renaître; on les pile, on met la poudre dans un vaisseau de verre de la grandeur de la plante; on bouche exactement; on tient en lieu sec et tempéré. Un soir, par un temps bien serein, on expose les graines pilées à la rosée dans un large plat, et on les remet dans le vaisseau avant le lever du soleil. Pendant la même nuit, à l'aide d'un grand linge bien propre tendu sur quatre pieux, on recueille huit pintes de la même rosée; on la distille; on fait calciner ce qui ne se distille pas, et le sel qui en résulte, mélangé avec la rosée distillée, est jeté sur les graines; on ferme hermétiquement le vaisseau qui contient le tout, et on le met pendant un mois dans du crottin de cheval. On expose ensuite au soleil pendant le jour, à la lune pendant la nuit, on serre en lieu sec dans les temps pluvieux. Un jour arrive où la moindre chaleur fait développer une tige, des feuilles et des fleurs. Dès que la chaleur cesse, le spectacle s'évanouit, mais il se renouvelle si l'on chauffe le vaisseau. » Malgré le respect dû au Père Kircher, nous pensons que l'expérience réussirait plus sûrement si, au lieu de piler les graines, on les jetait tout bonnement en terre.

Il n'y avait qu'un pas de ces résurrections de plantes à la *palingénésie* animale; on ne tarda pas à le franchir, et l'on se mit à ressusciter, au moins en apparence, les hommes et les bêtes. Gaffarel, dans ses *Curiosités inouïes*, dit carrément : « Ce secret n'est pas rare, car M. de Claves, un des excellents chimistes de notre temps, le fait voir tous les jours. On peut tirer de là cette conséquence, que les ombres des trépassés, qu'on voit souvent paraître aux cimetières, sont naturelles, étant la forme de corps enterrés en ces lieux, ou leur figure extérieure, non pas l'âme, ni des fantômes bâtis par les démons, ni des génies, comme quelques-uns ont cru. Il est certain que ces apparitions peuvent être fréquentes aux lieux où il s'est donné des batailles; et ces ombres ne sont que les figures des corps morts, que la chaleur ou un petit vent doux excite et élève en l'air. » En réalité, ce Claves, un rusé compère, se bornait à montrer à qui voulait la résurrection d'un moineau. Digby faisait encore mieux : d'animaux morts, broyés, pilés, il en tirait de vivants; voici ce qu'il nous apprend dans son *Recueil des secrets* : « Qu'on lave, dit-il, des écrevisses, qu'on les cuise pendant deux heures dans de l'eau de pluie; gardez cette décoction; distillez les écrevisses; conservez la liqueur; calcinez ce qui reste au fond de l'alambic et réduisez-le en cendres, desquelles cendres vous tirerez le sel avec votre première décoction; filtrez ce sel et lui ôtez son humidité superflue; sur le sel qui vous restera fixe, versez la liqueur que vous avez tirée par distillation et mettez en lieu humide, comme dans du fumier, afin qu'il pourrisse, et, au bout de peu de jours, vous verrez dans cette liqueur de petites écrevisses se mouvoir, qui grandiront rapidement en les plaçant dans un lieu favorable. » Voici de la *palingénésie* proprement dite. Et pourtant, il est à peu près certain que Digby était de bonne foi. Peut-être faut-il supposer qu'il opérait avec certaines eaux de rivière où les crevettines, petits crustacés qui ressemblent fort à des écrevisses, ne sont pas rares; plus d'un de nos lecteurs en a peut-être trouvé dans sa carafe.

Mais il est temps d'en finir avec toutes ces visions d'illuminés et d'aborder la question sous un point de vue plus philosophique et plus sérieux. Appliquée à la nature entière, l'hypothèse de la *palingénésie*, fondée d'ailleurs sur des observations très-nombreuses et très-plausibles, ouvre à l'esprit des perspectives grandioses. Notre univers ne serait qu'une forme partielle et temporaire de l'être, soumis à des morts périodiques immédiatement suivies de transformations nouvelles. Charles Bonnet, après avoir expliqué à sa manière les six jours de la genèse biblique, qui représentent à ses yeux six époques différentes, continue en ces termes : « Notre globe pouvait avoir subi bien d'autres révolutions, qui ne nous ont pas été révélées. Il tient à tout le système astronomique, et les liaisons qui unissent ce globe aux autres corps célestes et en particulier au soleil et aux comètes peuvent avoir été la source de beaucoup de révolutions dont il ne reste aucune trace sensible pour nous, et dont les habitants des mondes voisins ont peut-être quelque connaissance. Ces mêmes liaisons prépareront sans doute certaines révolutions cachées encore dans l'abîme de l'avenir. » Si le mouvement est, comme il paraît l'être, la loi générale de l'univers, tous les phénomènes et toutes les vies partielles qui s'agitent autour de nous sont soumis à cette transformation continue que certains savants désignent par le nom de *palingénésie* universelle. La terre, comme les autres astres, meurt et renaît périodiquement; il en est de même des règnes de la nature; il en est de même en particulier des animaux et de l'homme; il en est de même de l'état social. De fait, on a déjà remarqué que les civilisations naissaient et mouraient, que les facultés de l'âme dont les civilisations sont l'œuvre étaient dans le même cas. La succession des systèmes religieux et politiques peut être regardée comme la mesure de chacune des transformations morales qui agissent fatalement, à ce qu'il semble, sur l'économie des choses humaines. La série et surtout la loi de ces évolutions sont encore mal connues; mais on ne saurait nier les progrès réalisés par cette science. Les premiers pas l'ont déjà conduite à une idée assez nette de la loi dont il s'agit, en ce qui concerne le globe terrestre. Il y a quelques milliers d'années à peine qu'au lieu d'être comme aujourd'hui pour l'homme une habitation somptueuse, où notre espèce a accumulé des richesses à son usage exclusif, la terre n'était encore qu'une image du chaos, un assemblage bizarre de rocs granitiques, jetés pêle-mêle dans un désordre effroyable et formant autour du centre incandescent de la planète une croûte brisée, prête à s'ouvrir sous l'effort des feux intérieurs. Il n'y avait point alors d'êtres vivants. Plus tard apparurent successivement la vie végétale et la vie animale, qui allèrent dès lors en se perfectionnant. Quelle est la cause de ce phénomène merveilleux? La vie, de mieux en mieux connue dans ses manifestations, reste absolument impénétrable dans son essence et dans son origine. Mais un fait certain, c'est que la matière organisée, c'est que l'esprit, quelle que soit son essence, sont l'un et l'autre soumis à des *progressions* sans fin. Tous les sages ont soupçonné la variabilité multiple de l'être. Héraclite parle du « flux perpétuel » des choses, d'autres, et Pythagore en particulier, de métempsycose. Les avatars ou incarnations successives sont un des [illegible] de l'Inde; le christianisme met au nombre des siens la résurrection et la vie future. On sait les paroles apostoliques : « Nous attendons l'arrivée du jour du Seigneur, dans lequel les cieux seront détruits par les flammes et les éléments dissous par l'ardeur du feu; mais nous attendons aussi, suivant ses promesses, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans laquelle habitera la Justice. » Les poëtes classiques professaient les mêmes idées. Elles se trahissent surtout par leurs opinions sur l'enfer, où Pindare, prêtre d'Apollon, fait luire un nouveau soleil, une nouvelle lune et de nouvelles étoiles. Et voici les admirables pensées que les abeilles inspirent à Virgile : « Il y a en elles une portion de l'esprit divin; elles ont bu, elles aussi, de l'essence éthérée, car la divinité est répandue et sur toute la terre et sur l'immensité des mers, et dans la profondeur des cieux. C'est de là que les animaux, les troupeaux, les hommes, toutes les espèces de bêtes féroces tirent le souffle délié de la vie; c'est là aussi que tout retourne après sa dissolution. Là il n'y a point de mort, mais toutes ces âmes vivantes s'envolent vers la région des astres et se retirent dans les hauteurs du ciel. »

En définitive, le progrès, nié avec obstination par la foule de ceux à qui le mouvement cause des vertiges, est régulièrement, scientifiquement constaté par l'étude du globe; mais, pour élever sa pensée à la hauteur d'un sujet si sublime, il ne faut pas la borner à la terre, ce coin perdu de l'univers. La lune est une planète refroidie; la terre peut subir le même sort et voir la vie s'éteindre à sa surface; mais l'ensemble de l'univers est éternellement emporté dans un magnifique tourbillon, où la vie, sans cesse anéantie dans l'individu, se reproduit dans une série d'êtres toujours nouveaux, qui tiennent des milieux et des circonstances leurs formes et le mode de leur activité. L'apparente uniformité de la vie est une erreur causée par la courte durée qu'il nous a été donné d'étudier, et corrigée déjà en partie par l'étude toute nouvelle des époques terrestres. Tout se meut, tout change, tout se transforme dans l'univers; une seule chose demeure : la substance indestructible et son impérissable activité.

Palingénésie philosophique (LA), par Charles Bonnet (Neuchâtel, 1783, in-4°). Nous citons l'édition définitive; mais l'ouvrage, qui avait paru à Genève dès 1769, avait eu une seconde édition en 1770, et, la même année, Charles Bonnet en avait extrait des *Recherches sur les preuves du christianisme*, qui l'amenèrent à transformer son œuvre et à la distribuer dans l'ordre qu'on voit dans l'édition de 1783. Celle-ci est précédée de deux opuscules extraits de l'*Essai analytique* et des *Considérations sur les corps organisés*, ces extraits ayant paru nécessaires à l'interprétation de divers passages de la *Palingénésie*. Il en est de même de quelques morceaux préliminaires visant au même but.

Le livre de Charles Bonnet est divisé en vingt-deux parties. Il y traite de l'âme des animaux en général et des raisons qu'il y a de croire qu'elle leur survit : « Plus on étudie l'organisation des grands animaux, dit-il, plus on est frappé des traits nombreux de ressemblance qu'on trouve entre cette organisation et celle de l'homme. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à ouvrir un traité d'anatomie comparée. Où serait donc la raison pourquoi la ressemblance s'arrêterait à ce que nous connaissons? Avant qu'on se fût exercé en anatomie comparée, combien était-on ignorant des rapports entre l'organisation des animaux et celle de l'homme! Combien ces rapports se sont-ils multipliés, développés, diversifiés, lorsque le scalpel, le microscope et les injections sont venus perfectionner toutes les branches de l'anatomie! » Le mot *âme* n'offrant d'ailleurs qu'un sens assez mal défini, l'auteur a soin de dire comment il l'entend. Pour lui, l'âme est un petit corps organique et indestructible. « Ce petit corps organique peut contenir une multitude d'organes qui ne sont point destinés à se développer dans l'état actuel de notre globe et qui pourront se développer lorsqu'il aura subi cette nouvelle révolution à laquelle il paraît appelé. L'auteur de la nature travaille aussi en petit qu'il veut, ou plutôt le grand et le petit ne sont rien par rapport à lui. Connaissons-nous les derniers termes de la division de la matière? Les matières que nous jugeons les plus subtiles le sont-elles en effet? L'animalcule vingt-sept millions de fois plus petit qu'un ciron serait-il le dernier terme de la division organique? Combien est-il plus raisonnable de penser qu'il n'est que le dernier terme de la portée actuelle de nos microscopes? » Au fond, Bonnet est matérialiste, il ne comprend pas qu'une substance spirituelle puisse exister. L'âme est donc, dans l'homme et les animaux, une substance matérielle, mais elle est d'une matière spéciale. « Dieu a pu faire, dit-il, des [illegible] le feu ne saurait [illegible] la matière de ces [illegible] matières [illegible] sophe [illegible] penser que ce ne sont [illegible] [illegible] après la mort [illegible] sur la perfection [illegible] cep [illegible] de la portée [illegible] sens. Il suit de là que les animaux sont [illegible] d'une manière [illegible]. » Bonnet a ... dit très-hardiment Charles Bonnet, le sens de la vue dont elle paraît privée, et combien perfectionnerez-vous son être! combien ne le perfectionneriez-vous pas davantage en donnant à cet animal si dégradé un plus grand nombre de sens et des membres relatifs! Quelles raisons philosophiques nous imposeraient l'obligation de croire que la mort est le terme de la durée de l'animal? Pourquoi un être si perfectible serait-il anéanti pour toujours, tandis qu'il possède un principe de perfectibilité dont nous ne saurions assigner les bornes? » Ce principe de perfectibilité que l'animal possède, il le transmet par la génération, et de cette manière il a une existence véritablement indéfinie. Toute une race ne fait même qu'un seul animal. Ce qu'on appelle une personne dans la série n'est qu'un phénomène particulier dans la vie de l'animal, dont la durée est indéfinie. Puisque l'âme se transmet, elle doit posséder en elle-même les éléments organiques d'un corps et même posséder les éléments d'un nombre indéfini de corps, car elle a le pouvoir de se transmettre un nombre de fois indéfini. Mais, en vertu du principe de perfectibilité, les animaux sont susceptibles de se transformer dans leur corps et dans leur âme. Il ne faudrait pas imaginer qu'ils auront, dans quelques milliers d'années, les mêmes formes que celles qu'ils ont aujourd'hui : « Ils seront alors aussi différents de ce qu'ils sont que l'état de notre globe différera de son état présent. S'il nous était permis de contempler dès à présent cette [illegible] de métamorphoses, je me persuade facilement que nous ne pourrions reconnaître aucune des espèces [illegible] aujourd'hui les plus familières... Nous contemplerions un monde tout nouveau, un ensemble de choses dont nous ne saurions nous faire actuellement aucune idée. »

L'homme est le plus parfait des animaux vivants. Il est plus que tout autre susceptible de se transformer, car il possède [illegible] que les autres n'ont pas. Les plantes elles-mêmes sont perfectibles; tout est perfectible. Il n'y a qu'à voir [illegible] ce qu'il a été, comparé avec ce qu'il est devenu. On peut conclure du passé pour l'avenir. Ce que le microscope et le scalpel nous montrent de la croissance d'un seul être est vrai de l'histoire de l'univers : « Ne nous montrent-ils pas le bouton ménagé de loin dans l'écorce, le petit arbre futur renfermé dans ce bouton, le papillon dans la chenille, le poulet dans l'œuf et celui-ci dans l'ovaire? Nous connaissons des espèces qui subissent un assez bon nombre de métamorphoses, qui font subir à chaque individu des formes si variées qu'elles paraissent en faire autant d'espèces différentes. Notre monde a été apparemment sous la forme de ver ou de chenille; il est à présent sous celle de chrysalide; la dernière révolution, la prochaine, lui fera revêtir celle de papillon. » [illegible] terre n'a pas été faite en perspective de l'homme; il est étranger au monde microscopique, avant lui des êtres [illegible] terre pour séjour. Maintenant, il a établi sa domination sur une partie des trois règnes de la nature, mais [illegible] que cette domination ne sera pas un fait transitoire dans les annales du globe. Dans tous les cas, [illegible] d'être absolue. Ici l'auteur fait l'histoire de l'espèce humaine depuis son origine jusqu'à nos jours, et [illegible] une analyse philosophique étendue du christianisme, [illegible] [illegible] l'homme est destiné à durer, il durera comme être mixte, c'est-à-dire [illegible] et d'un corps. Une chose embarrasse l'auteur, [illegible] j'ai dit sur la résurrection revient à ceci, que la chair et le sang ne peuvent [illegible] royaume de Dieu, et que la [illegible] jouira point de l'incorruptibilité! » Cela si[illegible] [illegible] prême élévation de l'homme sur tous les êtres [illegible]

habiter en quittant celui-ci, s'obstinant à placer toujours deux mondes à côté l'un de l'autre. Il en résulte pour son livre un manque absolu de clarté, et souvent une apparence enfantine qui le dépare complétement.

La *Palingénésie* eut cependant au XVIIIe siècle un succès immense. La brillante imagination de Bonnet, jointe à son autorité dans le domaine des sciences naturelles, explique du reste ce succès. En dernière analyse, il n'émet que des hypothèses; mais leur ensemble produit sur l'esprit un très-grand effet. Une très-grande idée vit cachée dans ces pages sans fin et sous ce style flasque; c'est l'idée de progrès dont Charles Bonnet est un des principaux initiateurs. Le souvenir des œuvres de Bonnet s'affaiblit de plus en plus; néanmoins, il mérite de vivre comme un de ceux qui ont construit le monument auquel on doit, d'une part, le renouvellement des idées politiques, et, de l'autre, la diffusion de l'esprit scientifique et son application à la production du bien-être dans la société.

PALINGÉNÉSIQUE adj. (pa-lain-jé-né-zi-ke — rad. *palingénésie*). Qui appartient à la palingénésie, qui la constitue ou la produit : *Le gouvernement direct, chez toutes les nations, a été l'époque* PALINGÉNÉSIQUE *des aristocraties détruites et des trônes brisés.* (Proudh.) ‖ On dit aussi PALINGÉNÉSIAQUE.

PALINGENIO (Marcelle), poëte latin moderne. V. MANZOLLI.

PALINGES, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. N. de Charolles, sur une éminence qui domine la vallée de la Bourbince et le canal du Centre; pop. aggl., 306 hab. — pop. tot., 2,311 hab. Fabrication de poterie, bouteilles et cruchons en grès fin vernissé, creusets et briques; huilerie, féculerie, moulins à blé et moulins à huile; élève de bétail. Le clocher octogone de l'église attire de loin les regards. Les carrières de Palinges fournissent une pierre grise calcaire et une espèce de moellon très-recherchés. Au S. du bourg se voient le beau château de Digoine et celui de Beauregard.

PALINIDRYSE s. f. (pa-li-ni-dri-ze — du gr. *palin*, de nouveau; *idrusis*, établissement). Méd. Diminution en volume, affaissement des parties. ‖ Rétablissement des parties dans leur premier état.

PALINLOGIE s. f. (pa-lain-lo-jî — du gr. *palin*, de nouveau, *logos*, discours). Littér. Figure poétique qui consiste à répéter au commencement d'un vers le dernier mot ou l'un des derniers mots du vers précédent.

PALINOD s. m. (pa-li-no — du gr. *palin*, de nouveau; *odê*, chant). Littér. Pièce dans laquelle le même vers revenait à la fin de chaque strophe. ‖ Nom donné, au XVe et au XVIe siècle, à des Académies littéraires, dont la première, celle de Rouen, exigeait que toute pièce de vers qui lui était présentée se terminât par l'éloge de la Vierge. ‖ Pièce de vers composée d'après ces prescriptions : *Le* PALINOD *se faisait ordinairement en chant royal, ballade, ode, sonnet, etc., au gré du poëte.* (Acad.)

PALINODIE s. f. (pa-li-no-dî — du gr. *palin*, de nouveau; *odê*, chant. Ce nom fut d'abord donné, d'après la tradition, à une ode que le poëte Stésichore composa en l'honneur de la *pudeur* d'Hélène, femme de Ménélas, en rétractation d'une autre ode dans laquelle il l'avait chargée d'injures. Castor et Pollux, qui l'avaient puni de ses outrages en le rendant aveugle pour avoir dit la vérité, lui rendirent la vue quand il eut réparé sa faute par un mensonge). Rétractation, changement complet dans la manière de penser et de parler, désaveu plus ou moins honteux de ce qu'on avait dit ou fait jusque-là : *Nous trouvons honteux qu'en moins d'une année il se soit fait de si complètes* PALINODIES. (Th. Gaut.) *Les événements, changeant d'heure en heure, donnaient lieu aux plus risibles* PALINODIES. (T. Delord.)

— *Chanter la palinodie*, Se désavouer soi-même, revenir honteusement sur ce qu'on avait dit ou fait.

— **Encycl.** En littérature, la *palinodie* est une pièce de vers dans laquelle le poëte déclare rétracter les sentiments précédemment exprimés par lui. Ce retour plus ou moins sincère n'est généralement qu'un badinage.

Platon, dans *Phèdre*, donne un exemple de *palidonie*, qu'il attribue à Stésichore. Suivant ce récit, Stésichore était devenu aveugle par la colère de Castor et de Pollux, qui voulurent le punir d'avoir écrit un poëme où la vertu d'Hélène, leur sœur, n'était pas respectée. « Il reconnut sa faute, dit Platon, et il fit aussitôt ces vers : « Non, ce récit n'est pas » vrai; non, tu n'es point montée sur les vais- » seaux au solide tillac, et tu n'es point arri- » vée à Troie. » Après avoir composé ces vers, il recouvra la vue sur-le-champ. » Une ode d'Horace intitulée *Palinodie* est restée célèbre. Le poëte, après avoir cruellement médit d'une femme dans des ïambes qui ne nous sont pas parvenus, revient à des sentiments plus doux, rejette tout sur la colère, « mauvaise conseillère, » prie celle qu'il a blessée de livrer aux flammes les ïambes injurieux et d'accepter de nouveau ses hommages. Sans doute il avait dit, dans les ïambes, que cette femme et sa mère étaient affreuses; il s'écrie d'un ton convaincu, dans la *Palinodie* : « D'une mère charmante fille plus belle encore!... »

O matre pulchra filia pulchrior...

Ces louanges hyperboliques ne sont peut-être pas sans quelque ironie.

On trouverait sans doute chez les poëtes modernes ou contemporains bon nombre de pièces qui, comparées à des poésies précédentes, sont de véritables *palinodies*; mais comme ils n'y ont mis d'ironie d'aucune sorte et que leurs vers expriment un changement réel ou simulé dans leurs opinions, ils se sont bien gardés d'y attacher franchement, comme Horace et Stésichore, l'étiquette compromettante. Les poëtes ont l'esprit et le cœur d'une grande mobilité; bien peu conservent dans l'âge mûr l'ardente foi de leur jeunesse, et ils sont exposés à brûler sans cesse ce qu'ils ont jadis adoré. Disons, d'ailleurs, que ce serait une niaiserie que de leur interdire toute transformation; reprocher, par exemple, à Victor Hugo, comme une *palinodie*, ses odes vendéennes ou bonapartistes, en les rapprochant de ses hautes inspirations républicaines et humanitaires, c'est vouloir méconnaître de parti pris le droit que possède tout homme de s'acheminer vers ce qu'il croit être le progrès. La sincérité du poëte, voilà ce qui empêche une transformation légitime d'être une *palidonie*. Barthélemy, célèbre lui-même par des *palinodies* véritables, a plaidé en beaux vers cette cause qu'il faisait semblant de croire la sienne :

Quoi! dans ce tourbillon qui dévore les âges,
Disloquant nos vertus, nos mœurs et nos usages,
Dans cet immense crible où roulent ballottés
Nos chartes, nos États, nos lois, nos libertés,
Un être à cerveau faible, à caduque poitrine,
Un atome orgueilleux ferait une doctrine,
Et, la fixant du doigt à l'éternel compas,
Verrait changer le monde et ne changerait pas?
Non, le doute et l'erreur sont dans toute pensée;
Nous sommes tous, sans but et sans route tracée,
Des aveugles assis sur le bord du chemin;
Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain.
J'ai pitié de celui qui hier, de son système,
Me dit : « Depuis trente ans ma doctrine est la même;
Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais! »
L'homme absurde est celui qui ne change jamais;
Le coupable est celui qui varie à toute heure
Et trahit, en changeant, sa voix intérieure.

C'est, en effet, de celui-là seulement qu'on peut dire qu'il chante la *palinodie*, et on ne la chante pas qu'en vers.

PALINODIQUE adj. (pa-li-no-di-ke — rad. *palinod*). Littér. Qui a le caractère d'un palinod. ‖ Qui a le caractère d'une palinodie.

PALINODISTE s. m. (pa-li-no-di-ste — rad. *palinodie*). Celui qui fait des palinodies, qui se rétracte, qui se désavoue.

PALINTOCIE s. f. (pa-lain-to-sî — du gr. *palin*, de nouveau; *tokos*, enfantement). Mythol. Nouvel enfantement, seconde naissance : *La naissance de Bacchus fut une* PALINTOCIE.

PALINURE s. m. (pa-li-nu-re — lat. *palinurus*, langouste, forme de *palin*, de nouveau; *oura*, queue). Crust. Syn. de LANGOUSTE.

PALINURE, en latin *Palinurum Promontorium*, cap du royaume d'Italie, projeté dans la mer Tyrrhénienne par les côtes de la Principauté Citérieure, à 80 kilom. S.-E. de Salerne. Il forme l'entrée du golfe de Policastro et doit son nom à Palinure, pilote d'Énée. Virgile, dans le sixième livre de l'*Enéide*, racontant la descente d'Énée aux enfers, met ce vers dans la bouche de son héros :

Unde tibi, Palinure, vitæ tam dira cupido?

en réponse à la prière que lui adressait Palinure de le ramener sur terre. Palinure, accablé de sommeil, tomba dans la mer avec son gouvernail. Les habitants de Vélies, ville voisine, qui eurent la cruauté de le tuer lorsqu'il cherchait à regagner la terre, furent obligés de lui ériger un tombeau sur le promontoire, pour se délivrer de la peste dont ils étaient affligés :

Prodigiis acti cœlestibus ossa piabunt;
Et statuent tumulum, et tumulo solemnia mittent.
(*Enéide*, liv. VI, v. 378.)

PALINURE, pilote d'Énée. Il fut précipité dans la mer par Morphée. Après avoir erré quatre jours à la merci des flots, il parvint à gagner la côte d'Italie, où il fut massacré par les habitants. Les dieux punirent ces derniers en leur envoyant une peste violente, qui ne disparut que lorsqu'ils eurent élevé un monument à Palinure, au lieu même où il avait été massacré, au cap appelé *cap de Palinure*.

PALINURIN, INE adj. (pa-li-nu-rain, i-ne — rad. *palinure*). Crust. Qui ressemble à un palinure.

— s. m. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre palinure.

— s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant deux espèces.

PALINUROÏDÉ, ÉE (pa-li-nu-ro-i-dé — de *palinure* et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Syn. de LANGOUSTIEN, IENNE.

PALIPOU s. m. (pa-li-pou — nom indigène). Bot. Espèce de palmier de la Guyane, dont le fruit est employé comme condiment : *Le fruit du* PALIPOU *est petit.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi PAREPOU.

PALIQUES, frères jumeaux, fils de Jupiter. V. PALICES.

PÂLIR v. n. ou intr. — lat. *pallere*, mot rattaché par Eichhoff à la racine sanscrite *pal*, aller, passer, d'où *palat*, passé, blanchi, grec *polios*, gris, *palaios*, vieux, latin *pallidus* pâle. *Pallere* signifie donc proprement grisonner). Devenir pâle : *Vous* PÂLISSEZ. *Votre visage a* PÂLI. PÂLIR *de crainte, de colère, d'émotion. Dans la colère, on voit rougir le visage, qui, au contraire,* PÂLIT *dans la crainte.* (Boss.) *On* PÂLIT *dans la crainte, l'effroi et la tristesse.* (Buff.) *Il faut toujours louer devant un envieux ceux qui le font* PÂLIR. (Montesq.) *La beauté d'une jeune fille est un miroir auquel une mère coquette se regarde rarement sans* PÂLIR. (Serrurier.) *De tous les ivrognes, le plus dangereux est celui qui* PÂLIT *au lieu de rougir.* (De Ségur.) *Celui qui* PÂLIT *de colère rougira bientôt de honte.* (H. Lemonnier.) *Pour chaque indigent qui* PÂLIT *de faim, il y a un riche qui* PÂLIT *de peur.* (L. Blanc.)

Je le vis, je rougis, je *pâlis* à sa vue.
RACINE.

On *pâlit* de colère aussi bien que de crainte.
C. DELAVIGNE.

J'aime, et je veux *pâlir*; j'aime, et je veux souffrir;
J'aime, et pour un baiser je donne mon génie.
A. DE MUSSET.

— Par anal. S'affaiblir, en parlant de la lumière : *Le soleil* PÂLIT *dans les éclipses partielles.* ‖ S'effacer en partie, en parlant des couleurs :

L'amour passe, et la fleur, où d'abord l'œil se pose,
Pâlit sous le regard...
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Perdre de son éclat, par comparaison : *Toute la philosophie antique* PÂLIT *devant le seul livre de la Sagesse.* (J. de Maistre.)

— *Son étoile pâlit*, Se dit d'une personne qui perd de son influence ou de son autorité.

— Loc. fam. *Pâlir sur les livres* ou *sur un livre*, Les étudier avec assiduité, avec une application extrême et très-soutenue : *Il n'est pas homme à* PÂLIR SUR LES LIVRES.

Après cela, docteur, va *pâlir sur la Bible.*
BOILEAU.

— v. a. ou tr. Rendre ou faire paraître pâle : *La fièvre a* PÂLI *cette enfant. Le soleil* PÂLIT *les couleurs. La lune* PÂLIT *tout ce qu'elle éclaire. Le vinaigre* PÂLIT *les lèvres.* (Acad.)

PALIRRHÉE s. f. (pa-li-ré — du gr. *palin*, de nouveau; *rheô*, je coule). Méd. Écoulement qui se reproduit.

PALIRRHOÏQUE adj. (pa-li-ro-i-ke — rad. *palirrhée*). Méd. Qui appartient à la palirrhée : *Écoulement* PALIRRHOÏQUE.

PALIS s. m. (pa-li — rad. *pal*). Pieu pointu qu'on enfonce avec d'autres pour former une clôture continue : *Jardin clos de* PALIS. *Bois fermé de* PALIS. *Retranchement protégé par une ligne de* PALIS.

Déjà leur main s'apprête à combler les fossés
De leurs *palis* aigus vainement hérissés.
DELILLE.

‖ Enceinte de pieux : *Au bas, le long du sentier, régnait un rustique* PALIS, *perdu dans une haie d'aubépine et de ronces.* (Balz.)

— Pêche. Filet en nappe simple, que l'on tend sur des piquets.

— Zooph. Nom donné par M. Edwards à de petites lattes ou baguettes verticales en continuation avec les cloisons, dans les polypiers.

— **Syn. Palis, palissade.** Le *palis* est une simple clôture de pieux; on fait des *palis* dans un jardin, dans un bois, et toujours on les fait de la manière la plus simple, uniquement pour fermer ce qui ne doit pas rester ouvert. La *palissade* est un ouvrage plus important, plus soigné; on élève des *palissades* pour se défendre contre l'ennemi; on en élève aussi dans les parcs, dans les jardins d'ornement.

PALISOT DE BEAUVOIS (Ambroise-Marie-François-Joseph, baron DE), botaniste et voyageur français, né à Arras en 1752, mort à Paris en 1820. Il avait été successivement mousquetaire, avocat au parlement de Paris (1772), receveur général des domaines et des bois aux généralités de Picardie, de Flandre et d'Artois, lorsqu'il résolut, en 1777, de s'adonner exclusivement à l'étude des sciences naturelles. Il se fixa alors à Paris et dut à divers mémoires sur les cryptogames, sur les plantes sarmenteuses, etc., d'être nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1781. Cinq ans plus tard, Palisot accompagna à Oware (Afrique) le fils du roi nègre de ce pays, qui était venu à Paris pour lier des relations avec la France, explora, le premier, comme naturaliste, soit le royaume d'Oware, soit celui de Benin, recueillit, au milieu de peuples anthropophages et de dangers de toute nature, une immense moisson d'insectes et de plantes; puis, attaqué par la fièvre jaune, il quitta la Guinée et s'embarqua presque mourant sur un vaisseau français, laissant la plus grande partie de ses collections au capitaine Landolphe, dont l'établissement fut complètement détruit par les Anglais en 1791. Arrivé à Saint-Domingue, il y rétablit sa santé, devint en 1790 membre du conseil supérieur du Cap, puis de la deuxième assemblée coloniale, qui l'envoya à Philadelphie, en 1791, pour demander des secours contre les noirs de l'île, fut arrêté par ces derniers à son retour (1793) et dut la vie à l'intervention d'une négresse que son oncle avait affranchie. Il retourna alors à Philadelphie, à peu près dénué de tout et n'ayant pu emporter ses collections, donna pour vivre des leçons de musique et de langues, obtint par la suite, d'Adet, chargé d'affaires de France, les moyens de faire un voyage scientifique dans l'Amérique du Nord, réunit de nouvelles collections et retourna en France lorsqu'il apprit sa radiation de la liste des émigrés (1798). En 1806, il fut élu membre de l'Institut et nommé, en 1815, membre du conseil de l'Université. Mirbel lui a consacré, sous le nom de *belvisia*, un genre de plantes de la famille des fougères. Outre de nombreux articles insérés dans divers recueils scientifiques, on lui doit : *Flore d'Oware et de Benin* (Paris, 1804-1821, 2 vol. in-fol., avec 120 pl.); *Insectes recueillis en Afrique et en Amérique* (Paris, 1805-1821, in-fol.); *Essai d'une nouvelle agrostographie* ou *Nouveaux genres de graminées* (Paris, 1812, in-4°); *Muscologie* ou *Traité sur les mousses* (Paris, 1822, in-8°), etc.

PALISSADE s. f. (pa-li-sa-de — rad. *palis*.) Fortif. Rangée de pieux destinée à servir de défense : *Élever une* PALISSADE *en avant de la contrescarpe. Tirer à l'abri d'une* PALISSADE.

— Cost. Fil de fer que les femmes portaient autrefois sous leur cornette, pour la tenir relevée.

— Agric. Clôture faite avec des planches, des pieux, des perches, ou bien avec des arbres ou arbustes taillés au croissant : *Les charmilles qui bordent les allées dans les jardins ornés sont de véritables* PALISSADES. (Bosc.) ‖ *Treillage de palissade*, Treillage isolé, formant une sorte de mur.

— Arboric. Forme imposée aux arbres d'avenue, qui consiste à tailler leurs branches, dans le sens de la longueur, soit du côté intérieur, soit des deux côtés, de telle sorte qu'ils simulent une sorte de rideau continu, analogue à celui des charmilles.

— **Syn. Palissade, palis.** V. PALIS.

— **Encycl.** Agric. Les *palissades* ne diffèrent guère des haies que par leur plus grande hauteur; on les emploie soit comme clôtures, soit comme abris contre les vents, auquel cas elles prennent souvent le nom de brise-vent. Comme les haies, on les distingue en *palissades* sèches, faites avec des planches ou des pieux, et *palissades* vives, composées d'arbres ou d'arbrisseaux taillés au croissant, de manière à faire une sorte de mur régulier et aussi compacte que possible. Presque tous les arbres ou grands arbrisseaux peuvent entrer dans leur confection; mais généralement on préfère l'aubépine, le buis, l'if, le thuya, le cyprès, et surtout l'orme et le charme, d'où les dénominations vulgaires d'ormilles et de charmilles. On donne aussi quelquefois le nom de *palissades* aux allées d'arbres qu'on taille en éventail pour leur faire former un rideau de verdure. V. les mots cités.

— Art milit. Les *palissades* font partie des défenses accessoires. Elles ont 2m,50, 3 mètres ou 3m,50 de hauteur, et sont terminées en pointe pour que l'ennemi ne puisse poser le pied sur les sommets des pieux. Ceux-ci sont enterrés dans le sol à 0m,80 ou 1 mètre de profondeur. A cet effet, on creuse une tranchée un peu plus large que le diamètre des *palissades* et à la profondeur voulue; on place ensuite chaque pal au fil à plomb, et on les aligne au moyen d'un cordeau, auquel doivent correspondre toutes les pointes. Les vides entre les pieux ne doivent pas avoir plus de 0m,06 à 0m,08, et les pieux sont rendus solidaires par des liteaux, placés intérieurement à 1 mètre au-dessous des pointes des *palissades*. Ces liteaux ont 0m,05 à 0m,06 d'épaisseur et 0m,10 à 0m,15 de largeur. On évite d'attacher les *palissades* aux liteaux par des clous, que la rouille ronge trop vite; on préfère employer des gournables, ou chevilles en bois, qui, chassées à coups de masse, traversent la *palissade* et le liteau, et qui, recepées ensuite à fleur de la *palissade*, sont fendues verticalement pour recevoir un coin de bois.

Les *palissades*, au lieu d'être verticales, peuvent être inclinées. Dans ce cas, elles sont prises au fond de la tranchée dans une lambourde entaillée et s'appuient, au niveau du sol, sur une seconde lambourde. Lorsqu'elles sont ainsi maintenues sur le talus incliné de la tranchée qui les supporte dans l'intérieur du terrain, on comble cette tranchée avec des pierres, pour charger la lambourde inférieure, et on recouvre le tout de terre fortement damée.

On emploie souvent les *palissades* pour fermer les gorges des ouvrages en fortification permanente et en fortification passagère. En fortification passagère, on les place surtout dans le fond des fossés, dans des positions variables : 1° Au pied de la contrescarpe; 2° au pied de l'escarpe; 3° à 1 mètre du pied de l'escarpe; 4° au milieu du fossé. Cette dernière position, avec les *palissades* inclinées à 0m,60 environ, est celle que l'on doit préférer; elle ne permet pas aux sapeurs ennemis de couper les *palissades*. Quand les *palissades* sont au pied de la contrescarpe, l'espace angulaire compris entre le palissadement et la contrescarpe est facilement comblé à

l'aide de gabions, de fascines, de sacs à terre ou de matériaux quelconques. L'ennemi peut alors sauter ou descendre sur cette partie comblée, et de là au fond du fossé.

PALISSADÉ, ÉE (pa-li-sa-dé) part. passé du v. Palissader : *Enceinte* PALISSADÉE. *Derrière une* PALISSADE. *Les castors y construiront en sûreté leur édifice dans des vallons* PALISSADÉS. (Fourier.)

— Hortic. Taillé en palissade : *Sur les côtés du parterre régnaient des charmilles* PALISSADÉES. (Th. Gaut.)

PALISSADEMENT s. m. (pa-li-sa-de-man — rad. *palissader*). Action ou manière de palissader : travail de palissade : *Le* PALISSADEMENT *d'un fossé. Un* PALISSADEMENT *solide.*

PALISSADER v. a. ou tr. (pa-li-sa-dé — rad. *palissade*). Munir d'une palissade : PALISSADER *un jardin.* PALISSADER *une contrescarpe, une demi-lune.*

— Hortic. Disposer en palissade, en mur de verdure : PALISSADER *une haie.*

PALISSAGE s. m. (pa-li-sa-je — rad. *palisser*). Arboric. Action de palisser les arbres fruitiers : *Le* PALISSAGE *des pêchers ne commence qu'en juillet et dure un mois à Montreuil.* (Bosc.) || *Palissage à la loque*, Manière de palisser qui consiste à fixer directement les branches contre le mur, au moyen de chiffons retenus par des clous. || *Palissage à sec*, Celui qu'on fait après la taille d'hiver, avant l'apparition des feuilles. || *Palissage en vert*, Celui qu'on fait quand les feuilles ont poussé.

— **Encycl.** Le *palissage* a pour objet de fixer contre un mur les rameaux d'un arbre, d'un arbuste ou même d'une plante herbacée, soit parce qu'ils ont besoin d'être soutenus, soit parce qu'on veut les forcer à prendre une direction différente de celle qui leur est naturelle. Il s'applique surtout aux arbres fruitiers, quelquefois aussi à des espèces ornementales, telles que les chèvrefeuilles, les jasmins, les rosiers, ou à certaines plantes potagères, comme la tomate.

On peut palisser de deux manières : soit directement, avec de petits morceaux d'étoffe qui embrassent les rameaux et se fixent dans le mur au moyen de clous; soit indirectement, par l'intermédiaire d'un treillage préalablement dressé contre le mur, et aux barreaux duquel on assujettit les rameaux avec des liens de jonc ou d'osier. Le premier mode, dit *palissage* à la loque, est préférable, parce qu'il permet de placer exactement les rameaux dans la direction qui leur convient le mieux, tandis que dans l'autre on est forcé de se régler, jusqu'à un certain point, sur la direction des barreaux; mais il faut que les murs soient composés de matériaux très-petits, liés entre eux avec du plâtre ou avec du mortier sans sablon. A un autre point de vue, on distingue un *palissage* d'hiver et un *palissage* d'été; le premier est toujours accompagné de la taille, et le second de la suppression d'une partie des bourgeons.

Le *palissage* doit toujours tendre à augmenter la largeur de l'arbre et à diminuer son épaisseur, à accroître le nombre, la grosseur et la saveur des fruits, et à favoriser leur coloration et leur maturité. Une des règles fondamentales est de ne laisser que les branches obliques, et cela de manière qu'elles soient toutes également réparties sur la surface du mur, et que chacune forme un éventail qui rappelle en petit celui de l'ensemble. Mais, comme il est impossible d'exiger et par conséquent inutile de tenter une précision mathématique, il faut en général, même lorsqu'il devient nécessaire de contrarier la nature, le faire le moins possible.

Pour bien diriger un arbre, on doit s'y prendre dès l'hiver même qui suit la plantation. Alors, on évasera le plus possible, sans néanmoins faire trop d'efforts, les deux branches opposées les plus rapprochées du mur à la hauteur où l'on veut commencer l'éventail, et on les fixera au mur avec deux ou plusieurs loques; on supprimera toutes les autres. Les deux branches taillées pousseront dans la même année plusieurs bourgeons placés en dessus et en dessous; ceux qui sont parallèles au mur seront palissés de nouveau entre les deux sèves, et tous les autres seront à leur tour supprimés. On renouvellera la même opération l'hiver suivant en même temps que la taille, et ainsi de suite tous les ans en été et en hiver. On doit éviter surtout que les branches ne se croisent, ou que des places ne soient moins garnies que d'autres.

« Comme lorsque l'arbre a été bien conduit dès l'origine, dit Bosc, ce sont toujours des bourgeons de la dernière pousse qu'on fixe contre le mur, ils ont assez de flexibilité pour se prêter jusqu'à un certain point à la volonté de l'opérateur. Dans le cas contraire, on amène les rameaux petit à petit, par des *dépalissages* et des *palissages* de quinze en quinze jours, à s'abaisser ou à se relever selon le besoin. En général, les jardiniers qui ne craignent pas leur peine, ou qui sont jaloux de faire une bonne besogne, dépalissent chaque hiver la totalité des branches de leurs arbres, pour les fixer de nouveau. Par ce moyen ils les règlent mieux. » Mais il faut user de beaucoup de précaution quand on opère sur de grosses branches, qui sont exposées à casser ou à périr.

Quand une branche a trois ans de *palissage*, elle a assez pris son pli pour qu'il ne soit plus nécessaire de la fixer; mais comme elle tend naturellement à se redresser, on a dû d'abord lui donner un peu plus d'écartement, afin qu'elle se trouve ensuite dans la direction et à la place convenables. Il arrive quelquefois, quand on palisse sur treillage, que la branche n'est pas assez longue pour être fixée directement à une traverse. On attache alors, un peu au-dessous de son extrémité d'une part, à la traverse de l'autre, un brin d'osier ou de jonc, qu'on appelle *alaise* ou *bride*.

Le *palissage* d'hiver se fait immédiatement après la taille; alors, si on palisse à la loque, il est nécessaire de retirer chaque hiver toutes les loques inutiles, parce que, se conservant longtemps sans se pourrir, surtout si elles sont de drap, elles gêneraient le grossissement des branches. C'est moins nécessaire quand on palisse sur treillage, parce que le jonc et l'osier se détruisent plus facilement. Quant au *palissage* d'été, il doit être fait longtemps après l'ébourgeonnement, afin de donner aux bourgeons le temps d'acquérir de la force, de ne pas gêner la circulation de la sève, et de ne pas exposer les fruits à l'ardeur du soleil. Il vaut mieux échelonner les opérations pendant le cours du printemps et de l'été, et faire des *palissages* partiels à mesure que le besoin s'en fait sentir.

PALISSANDRE s. m. (pa-li-san-dre). Bot. Arbre de la Guyane, dont le bois est fort recherché en ébénisterie. || Bois du même arbre employé en ébénisterie : *Meuble en* PALISSANDRE. || On dit quelquefois PALIXANDRE.

— **Encycl.** Le *palissandre* ou *palixandre*, appelé aussi *bois violet*, a une couleur brune ou violacée, qui se fonce encore avec le temps; néanmoins, quand l'échantillon est bien choisi et coupé dans le sens convenable, il est marbré par le mélange d'un violet foncé presque noir et d'un violet plus clair. Le poli est assez brillant et comme vernissé; les pores sont très-sensibles sur les surfaces oblongues ou coupées obliquement. Ce bois est imprégné de matière résineuse; du moins c'est à présumer par l'odeur fort douce qu'il répand quand il est fraîchement employé et qu'on ravive par le frottement; mais cette odeur se dissipe avec le temps; elle rappelle du reste celle de la violette. L'aubier est tendre et d'un gris sale, tandis que le bois parfait est fort dur, pesant et sonore. Ce bois nous arrive, en madriers ou en planches, de la Guyane hollandaise. Mais, soit jalousie de la part des exploitants, soit indifférence de la part des marchands, on ne vend que le bois débité, et on ne connaît même pas l'arbre qui le produit; aucun voyageur n'a pensé à apporter en Europe l'écorce, les feuilles, les fleurs ou les graines; les efforts tentés par quelques naturalistes pour s'en procurer ont été vains. On sait néanmoins que cet arbre croît en forêts non loin des sources de la rivière de Surinam. Ce bois est très-estimé pour l'ébénisterie, la marqueterie, la tabletterie et les ouvrages de tour. Les luthiers le recherchent aussi pour faire les archets de violon. L'importance et l'emploi de ce bois ont beaucoup baissé depuis l'introduction de l'acajou. On doit choisir les échantillons qui sont violets jusqu'au centre; ceux qui ont le cœur blanchâtre sont de qualité inférieure.

PÂLISSANT, ANTE adj. (pa-li-san, an-te — rad. *pâlir*). Qui pâlit, qui devient pâle : *Nous étions là debout,* PÂLISSANTS, *immobiles.* (Marmontel.)

Ses blonds cheveux flottaient sur ses traits *pâlissants.*
V. Hugo.

— Par ext. Qui s'affaiblit, en parlant de la lumière : *Le jour* PÂLISSANT. *La lune* PÂLISSANTE. || Qui devient terne, en parlant d'une couleur :

Mais quoi! déjà la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums leur odeur.
Delille.

PALISSE s. f. (pa-li-se — rad. *palis*). Agric. Nom des haies dans le Poitou.

PALISSE (Jacques de Chabannes, seigneur de La), célèbre capitaine français. V. La Palice.

PALISSÉ, ÉE (pa-li-sé) part. passé du v. Palisser. Hortic. Disposé en espalier : *Pêcher* PALISSÉ.

— Blas. Se dit de toute pièce composée de pieux pointus par le haut et placés l'un près de l'autre, en forme de palissade : *De Guesstre du Rocher : D'argent, à la fasce* PALISSÉE *d'azur.*

PALISSER v. a. ou tr. (pa-li-sé — rad. *palis*). Arboric. Étaler et fixer, contre un mur ou contre un treillage, les branches des arbres fruitiers en espalier, pour accroître, améliorer et régulariser la production des fruits.

PALISSER, un des plus grands groupes de l'archipel Pomotou ou des îles Basses, dans la Polynésie. Découvert par Roggewein en 1722.

PALISSON s. m. (pa-li-son). Techn. Instrument de fer plat, uni, sur lequel le chamoiseur adoucit les peaux. || Bois refendu qui sert à garnir les entrevous des solives et à barrer les futailles.

PALISSONNÉ, ÉE (pa-li-so-né) part. passé du v. Palissonner : *Peau* PALISSONNÉE.

PALISSONNER v. a. ou tr. (pa-li-so-né — rad. *palisson*). Techn. Adoucir sur le palisson : PALISSONNER *des peaux.*

PALISSOT DE MONTENOY (Charles), littérateur français, né à Nancy en 1730, mort à Paris en 1814. Son père, conseiller du duc de Lorraine, lui fit donner une éducation soignée, et il montra une intelligence si précoce, qu'à onze ans il était déjà maître ès arts et qu'à seize ans il recevait le diplôme de bachelier en théologie. Palissot entra dans la congrégation des oratoriens, mais il n'y fit qu'une courte apparition, car il était ardent, passionné, ambitieux de gloire, et d'une humeur indépendante. Précoce en toutes choses, il se maria à dix-huit ans et composa une tragédie, qui ne fut point représentée. Une seconde tragédie, appelée d'abord *Zarès*, puis *Ninus II*, qu'il écrivit quelque temps après, n'eut que trois représentations. Palissot comprit qu'il n'était point fait pour le genre tragique et, comme il avait l'esprit malin, incisif et caustique, il se rabattit sur la comédie, mais toutefois sans grand succès d'abord. Sa pièce des *Tuteurs* (1754) est une composition assez froide et pâle, et le *Barbier de Bagdad*, représenté peu après, n'est qu'un petit conte oriental agréablement versifié. Désireux d'attirer à tout prix sur lui l'attention publique, Palissot ne vit rien de mieux que de déclarer la guerre aux philosophes et aux encyclopédistes et de s'attaquer aux hommes plus encore qu'aux idées. En 1755, il fit représenter sur le théâtre de Lunéville une comédie, intitulée le *Cercle*, dans laquelle il s'attacha à ridiculiser outrageusement J.-J. Rousseau. Le roi Stanislas, ayant assisté à une représentation de la pièce, en fut indigné, écrivit à Rousseau qu'il allait chasser Palissot de son Académie et ne revint de sa détermination que sur les sollicitations mêmes de Jean-Jacques. Une fois entré en lutte avec les promoteurs et les défenseurs des idées qui ont amené la Révolution française, Palissot fit preuve d'une âpreté et d'une violence extrême. Il publia peu après les *Petites lettres contre de grands philosophes* (1756, in-12), écrit dirigé principalement contre Diderot, puis, par la comédie des *Philosophes* (1760), il acheva de casser les vitres. Il exaspéra d'autant plus le parti philosophique que cette pièce obtint un grand succès, bien qu'elle ne soit pas un chef-d'œuvre, et, à propos de cette comédie, il y eut entre lui et Voltaire une correspondance dans laquelle ce dernier essaya d'amadouer Palissot par des compliments sur son talent littéraire. Aux *Philosophes* succédèrent les *Nouveaux Ménechmes*, comédie représentée en 1762, puis parut la *Dunciade* ou la *Guerre des sots*, poëme en trois chants (1764), que, sur un mot de Voltaire, il allongea de sept chants (v. Dunciade). Tout en continuant à répondre par des libelles et des épigrammes aux épigrammes et aux libelles lancés contre lui, Palissot ne négligeait point le soin de sa fortune. Il gagna la protection du duc de Choiseul, célébra dans d'assez mauvais vers les maîtresses de Louis XV, obtint la recette générale des tabacs d'Avignon en 1756, fit l'acquisition d'une belle maison à Argenteuil, et se retira dans cette campagne. Par une inconséquence qui n'a rien de surprenant chez un homme dépourvu de toute conviction réelle, Palissot, cet ennemi acharné des encyclopédistes, adhéra aux principes de la Révolution, se fit donner en 1793 un certificat de civisme par Chaumette et obtint la place d'administrateur de la bibliothèque Mazarine. Il reçut, en outre, le titre de correspondant de l'Institut et siégea au conseil des Anciens en 1798-1799. Il devint pontife de la secte religieuse des théophilanthropes, mais abjura avant sa mort cette croyance.

Dans le *Neveu de Rameau*, Diderot a fait de Palissot un portrait à l'emporte-pièce qui mérite d'être cité : « Il y a un pacte tacite qu'on nous fera du bien, fait-il dire au neveu de Rameau, et que, tôt ou tard, nous rendrons le mal pour le bien qu'on nous aura fait. Lebrun jette les hauts cris que Palissot, son convive et son ami, ait fait des couplets contre lui. Palissot a dû faire les couplets, et c'est Lebrun qui a tort. Poinsinet jette les hauts cris que Palissot ait mis sur son compte les couplets qu'il avait faits contre Lebrun, et c'est Poinsinet qui a tort. Le petit abbé Rey...... jette les hauts cris de ce que son ami Palissot lui a soufflé sa maîtresse, auprès de laquelle il l'avait introduit : c'est qu'il ne fallait point introduire un Palissot chez sa maîtresse ou se résoudre à la perdre; Palissot a fait son devoir, et c'est l'abbé Rey...... qui a tort... Qu'Helvétius jette les hauts cris que Palissot le traduise sur la scène comme un malhonnête homme, lui à qui il doit encore l'argent qu'il lui prêta pour se faire traiter de sa mauvaise santé, se nourrir et se vêtir, a-t-il dû se promettre un autre procédé de la part d'un homme [illegible] par passe-temps [illegible] ami, qui s'empare du bien de ses associés; qui n'a ni foi, ni loi, ni sentiment; qui court à la fortune *per fas et nefas*, [illegible] jours par ses scélératesses [illegible] gereux coquins? [illegible] c'est Helvétius qui a tort. [illegible] de Palissot. [illegible] ouvrage [illegible] a été trop vanté par M.-J. Chénier; [illegible] (Paris, 1788-1791 [illegible])

(Amsterdam, 177[illegible] comédie; les *Courtisanes* (Paris, 1775, in-8°), comédie. « Ces deux pièces, dit Féletz, essuyèrent beaucoup de difficulté pour être jouées; les actrices trouvaient le sujet des *Courtisanes* trop peu décent... Des intrigues assez compliquées suspendirent longtemps les représentations du *Satirique*. Palissot joua, il faut en convenir, dans ces intrigues, un rôle peu franc et en même temps maladroit, [illegible] que cette pièce était d'un de ses ennemis et que c'était lui qu'on avait voulu peindre sous les traits d'un satirique odieux. On prétend même que, pour mieux donner le change, il fit supplier le lieutenant de police par l'abbé de Voisenon de défendre la représentation, et qu'il fut ensuite furieux du succès de cette demande. Cette dernière partie de l'anecdote n'est point avérée, quoique l'abbé de Voisenon n'ait jamais voulu la désavouer; mais pour qu'il ne la désavouât pas, il n'était pas nécessaire qu'elle fût vraie; il suffisait qu'elle lui parût plaisante; » *Questions importantes sur quelques opinions religieuses* ([illegible] 1797, in-8°); *Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages* (Paris, 1806, in-12 et in-8°). Les *Œuvres de Palissot* ont eu plusieurs éditions. La meilleure est celle de Paris (1809, 6 vol. in-8°). Comme éditeur, cet écrivain a donné les *Œuvres choisies de Voltaire* (1792-17[illegible], 55 vol. in-8°), celles de *Boileau* (1793, in-8°) et de *P. Corneille* (1801 et suiv., 12 vol. in-8°).

PALISSY (Bernard), célèbre artiste émailleur, [illegible] 15[illegible] suivant la généralité des biographes, à La Capelle-Biron, bourg de l'Agenais [illegible] Garonne), mort à Paris, à la Bastille, en 15[illegible]. On ne sait trop ce que fut son père, qui, sans aucun doute, appartenait à la classe ouvrière. Lamartine, qui a fait de Bernard Palissy le sujet d'une de ses plus belles monographies, pense qu'il fut élevé dans une tuilerie, où l'on fabriquait des tuiles ordinaires, des briques et des jarres, vases d'un usage commun encore aujourd'hui dans tout le Midi, pour contenir l'eau, le vin ou l'huile. « En maniant sa terre grossière, dit le poëte, et en contemplant sa brique durcie, rougie, [illegible] fourneau, il pensait aux formes, aux reliefs, aux anses, aux ornements, [illegible] vases qui se modelaient déjà dans sa pensée, à la pâte et à l'émail dont il colorerait un jour ses chefs-d'œuvre de poterie. » Cette poétique hypothèse n'est pas justifiée. Dans son *Art de terre*, Palissy raconte au contraire qu'à ses débuts, lors de ses premiers essais de cuisson des poteries, il n'avait « nulle connoissance des terres argileuses, et qu'il estoit comme un homme qui tâte en ténèbres. » Il entra en apprentissage dans une verrerie d'Agen, où il apprit la peinture sur verre et l'art d'assembler les vitraux [illegible]

[illegible] apprendre l'art de dresser des plans figuratifs et l'arpentage. [illegible] qu'elles donnaient aux apprentis intelligents, explique la demi-éducation libérale qu'il reçut [illegible]

Lorsqu'il se crut assez habile dans la pratique de l'art qu'il avait étudié, il partit, suivant [illegible] faire son tour de France et même son tour d'Allemagne. [illegible] de Saint-Fond, dans tout le royaume, depuis [illegible] toutes les provinces de la France, et, en outre, [illegible]

[illegible]

Palissy, après cette longue suite d'expériences, revint en France [illegible] vers 1539, il se fixa à Saintes. [illegible] travaux de peinture sur verre et d'arpentage. Au mois de mai 1543, François I[er] [illegible] maréchal de Montmorency [illegible] [illegible] les îles et les marais salants et [illegible] dresser

le plan. Bernard Palissy fut un des arpenteurs géomètres chargés de cette opération, soit qu'il eût sollicité lui-même cet emploi temporaire, soit qu'on l'eût désigné aux commissaires nommés par le maréchal comme un des hommes les plus capables du pays. Grâce à ces travaux assez largement rétribués, Palissy put commencer ses premiers essais sur les émaux, tentative qu'il poursuivait depuis qu'une coupe de terre émaillée de Faenza ou de Castel-Durante était tombée entre ses mains. Il ignorait entièrement l'art du potier, et, quant à la fabrication de l'émail et à sa fusion, ce ne fut que par une série de tâtonnements qu'il parvint à les découvrir. Il broyait, il mélangeait les matières les plus diverses, les étalait sur des tessons de poterie, dont chacun portait une marque spéciale, et plaçait le tout soit dans un four à potier, soit dans une verrerie, attendant ce qui adviendrait de ces essais. Les résultats furent longtemps négatifs. Un jour enfin il obtint l'émail blanc. Palissy se construisit alors de ses mains un four et continua avec la ténacité la plus opiniâtre. Vingt fois il fut sur le point de réussir, vingt fois un accident imprévu ruina toutes ses espérances. Sa femme, ses enfants, ses voisins le traitaient de fou; on le montrait du doigt pendant qu'acharné à son œuvre il y consumait toutes ses forces et toutes ses ressources. Un jour, il fut obligé, pour ne pas laisser s'éteindre ses fourneaux, d'y brûler jusqu'à ses meubles, jusqu'au parquet de sa chambre. Palissy nous a laissé lui-même un dramatique récit de cet épisode.

« Au lieu de me reposer, dit-il, après tant de travaux effectués et tant de peines éprouvées, il me fallut travailler encore plus d'un mois, nuit et jour, pour broyer des matières qui m'avoient donné, dans le four des verriers, un blanc si admirablement beau. Après avoir broyé les matières et formé la composition, j'en couvris tous les vaisseaux que j'avais faits. Je mis le feu au fourneau par les deux gueules, ainsi que je l'avais vu faire dans la verrerie, et j'y plaçai mes vaisseaux avec l'espoir de voir bientôt fondre l'émail. J'étais comme un homme désespéré. Bien que je fusse tout étourdi, non moins par le chagrin que par la fatigue, je ne laissai pas de m'apercevoir que j'avais mis en trop petite quantité la matière qui devait faire fondre les autres. Je me remis donc à piler et à broyer une nouvelle quantité de cette matière, sans toutefois laisser refroidir mon fourneau, deux choses qui, faites en même temps, me causoient une extrême fatigue. Quand j'eus ainsi de nouveau composé mon émail, je fus encore obligé, pour en faire l'épreuve, d'aller acheter d'autres pots : ceux que j'avais faits avec tant de peine étaient entièrement perdus. Je mis mes nouvelles pièces d'émail dans le four, et je continuai à chauffer au même degré. Mais là-dessus il m'arriva un nouveau malheur; le bois me manqua. Je fus contraint de brûler d'abord les étais qui soutenoient les treilles de mon jardin, et puis les tables et jusqu'au plancher de la maison, pour fondre une seconde composition. J'étois dans des angoisses telles que je ne saurois en donner l'idée. J'étois tout tari et desséché par le labeur et par la chaleur du fourneau; il y avoit plus d'un mois que ma chemise n'avoit séché sur moi; encore, pour me consoler, on se moquoit de moi, et même ceux qui auroient dû me secourir alloient crier par la ville que je faisois brûler le plancher; et, par tel moyen, on me faisoit perdre mon crédit et m'estimoit-on être fou. »

Il réussit enfin, mais après combien de déboires et de souffrances! Ne sachant pas chauffer également son four, tantôt il lui arrivait de retrouver les pièces brûlées d'un côté et imparfaitement cuites de l'autre, tantôt les matières qui lui servaient à obtenir diverses couleurs, fusibles à des degrés différents, se nuisaient l'une à l'autre; une fois, toute la voûte du four, calcinée par le feu, tomba sur ses émaux; une autre fois, la cendre en tourbillonnant lui gâta un travail presque achevé. Le génie de l'inventeur le poussa alors à trouver un remède à cet inconvénient permanent : il fabriqua des *casettes* ou *manchons*, encore usités dans l'industrie de la porcelaine et qui garantissent complètement les pièces. Ce fut avec une grande joie sans doute, après tant de fatigues et seize ans de travail, qu'il vit enfin sortir du four, entièrement réussie, une de ces *pièces rustiques*, comme il les appelle, qu'il s'appliqua tout d'abord à fabriquer; c'est-à-dire un de ces admirables plats de faïence sur lesquels il groupait des reptiles, des poissons, des coquillages, dans les attitudes si vraies qu'il a su rendre, avec leurs couleurs et leurs nuances propres et cette apparence de vie qu'ils doivent à leur exacte vérité.

Sa renommée se répandit; le duc de Montmorency, émerveillé à la vue de quelques-uns de ces chefs-d'œuvre, le prit sous sa protection et lui commanda, pour le château d'Écouen qu'il faisait élever à cette époque, une quantité considérable de poteries. Les grands seigneurs suivirent cet exemple. « Dieu et l'art, qui veulent être vaincus, l'un par la patience de l'homme, l'autre par le travail, dit Lamartine, lui cédèrent enfin, à un âge déjà avancé, la victoire. Sa renommée se répandit avec ses œuvres, et le prix qu'il retirait de ses terres émaillées, de ses sculptures en argile releva sa maison et sa famille. La gloire et la fortune visitèrent ensemble, quoique tard, ses fourneaux. Ses ouvrages d'abord imparfaits, mais où l'on sent la sève naissante d'un nouvel art né de lui-même et non d'aucune routine, décorèrent bientôt les châteaux et les palais. »

C'est à cette époque, juste au moment où il allait jouir des faveurs de la fortune, que les persécutions religieuses vinrent l'atteindre. Palissy avait, comme toute sa famille, embrassé la religion réformée. On le soupçonna d'être ministre calviniste à Saintes, où ses prédications lui attirèrent de premières rigueurs. Saisi dans la retraite où il se cachait, il fut emprisonné à Bordeaux et allait être mis à mort, lorsque l'intervention du duc de Montmorency le sauva. Pour le soustraire à la juridiction bordelaise, il le fit nommer inventeur des *rustiques figulines du roy*. Bernard Palissy vint donc s'établir à Paris.

La persécution sembla d'abord tourner à son avantage. A Paris, Catherine de Médicis, qui, pour les travaux de son Louvre, avait déjà attiré près d'elle Jean Cousin, Germain Pilon, Jean Goujon, protégea à son tour l'humble potier qui venait d'opérer une si grande révolution dans l'art de la céramique. Elle lui donna un emplacement pour ses fourneaux dans une partie du sol occupé aujourd'hui par le palais des Tuileries, où ils ont été découverts lors des fouilles exécutées en 1865. Elle venait l'y voir travailler avec ses fils Nicolas et Mathurin, à l'exemple des princes florentins de sa famille, qui vivaient dans les ateliers et dans la familiarité des artistes de génie.

Durant plusieurs années, Palissy vécut à Paris sans être inquiété. Lors du massacre de la Saint-Barthélemy, il fut couvert par l'inviolabilité de son titre d'*inventeur des rustiques figulines du roy*, peut-être aussi par l'humilité de sa condition et la douceur de son caractère. Il occupa ses loisirs à se perfectionner dans son art, et, laissant à ses deux fils la plus grande partie du travail manuel, considérable si l'on songe à la quantité de pièces sorties de ses mains à cette époque, il se mit à étudier passionnément la chimie, la géologie et l'histoire naturelle.

« Pendant les voyages qui avaient occupé une partie de sa jeunesse, dit M. Louis Figuier, Palissy avait trouvé les plus agréables distractions dans la contemplation de la nature, et sa curiosité avait bientôt éveillé en lui l'esprit d'observation. Après avoir beaucoup vu, observé, comparé, il commença à distinguer un ordre et une certaine régularité dans ce qui, seulement entrevu d'un coup d'œil superficiel, ne présente d'abord qu'une apparence de désordre et d'irrégularité. Dans la prodigieuse variété des phénomènes de la nature, il soupçonna l'existence d'un ordre harmonique, c'est-à-dire le principe fondamental de la science. Les impressions et les idées de sa jeunesse, loin de s'effacer avec l'âge, s'étaient renouvelées, étendues et développées pendant quarante ans, à mesure que de nouveaux objets s'étaient offerts à lui, soit dans les cabinets de raretés, soit dans les laboratoires d'alchimie, alors si nombreux, soit dans le vaste domaine de la nature exploré à la surface ou dans le sein du globe. C'est ainsi que Palissy était arrivé à réunir tout un cabinet d'histoire naturelle, et à résumer, dans une collection de minéraux et de plantes, ses connaissances, ses impressions et ses souvenirs. Il n'avait eu d'abord pour s'instruire, comme il le dit lui-même (*Traité des pierres*), d'autre livre que le ciel et la terre, dans lequel, ajoute-t-il, il est permis à chacun de lire; mais il n'entendait ni le latin ni le grec, et il eût voulu savoir si les philosophes de l'antiquité avaient expliqué comme il l'entendait lui-même le livre de la nature, ou s'ils l'avaient autrement compris. » Dans ce but, il résolut d'ouvrir des conférences, d'y attirer les gens les plus instruits, les plus capables de contrôler sa science et de le contredire s'il se trompait. Voici ce que dit lui-même de ces conférences ce grand et naïf génie, avec une sincérité aussi aimable qu'originale et intéressante : « Je m'avisai, dans ce débat d'esprit, de mettre des affiches dans tous les carrefours de Paris, afin d'assembler les plus doctes médecins et autres, auxquels je promettois montrer, en trois leçons, tout ce que j'avois connu des fontaines, pierres, métaux et autres natures, et, afin qu'il ne s'y trouvât que des plus doctes et des plus curieux, je mis en mes affiches que nul n'y entreroit qu'il n'y baillast un écu à l'entrée desdites leçons, et cela faisois-je en partie pour voir si par le moyen de mes auditeurs je pourrois tirer quelque contradiction qui eust plus d'assurance de vérité que non pas les preuves que je mettois en avant : sachant bien que, si je mentois (*sic; pour si je me trompais*), il y en auroit de grecs et de latins qui me résisteroient en face et qui ne m'épargneroient point, tant à cause de l'écu que j'aurois pris de chacun, que pour le temps que je les eusse amusés. Voilà pourquoi je dis que, s'ils m'eussent trouvé menteur, ils m'eussent bien rembarré, car j'avois mis en mes affiches que, par tant que les choses promises en icelles ne fussent véritables, je leur rendrois le quadruple. Mais, grâce à mon Dieu, jamais homme ne me contredit d'un seul mot; lesquelles leçons je fis dans le caresme de l'an 1575. »

Palissy, alors âgé de soixante-cinq ans, ouvrit ses conférences d'histoire naturelle en présence des personnages les plus éminents de Paris, entre autres Ambroise Paré. Il les continua pendant une dizaine d'années. Il est probable qu'on en a le résumé, la matière, dans un de ses livres intitulé : *Discours admirables*, qu'il fit imprimer en 1580. Il fut le premier en France à substituer, dans l'enseignement des sciences, aux vaines explications des philosophes, des faits positifs et des démonstrations rigoureuses. M. Hoefer fait, dans son *Histoire de la chimie*, cette curieuse remarque, que François Bacon était encore enfant lorsque Palissy enseignait déjà publiquement que, pour atteindre la vérité, il est nécessaire de recourir à l'expérience. Dans la plupart de ses observations, Palissy est bien au-dessus de la science de son temps : il découvre à la fois les lois générales et leurs applications. Sa classification des sels, par exemple, est encore aujourd'hui regardée comme exacte, sauf pour un seul où il s'est mépris, et il est le premier qui soit parvenu à établir une théorie rationnelle de la cristallisation.

La haine des théologiens, excitée sans doute par quelques-unes de ses opinions géologiques, se réveilla tout d'un coup contre lui au milieu de la gloire et du bien-être qu'il avait fini par recueillir. Arrêté en 1588, il fut jeté à la Bastille par l'ordre des Seize, qui réclamaient à grands cris son supplice, et tout ce que purent faire ses illustres protecteurs, ce fut de lui conserver les quelques jours qu'il avait encore à vivre.

Agrippa d'Aubigné, dans sa *Confession du sire de Sancy*, nous a conservé le récit d'une visite que le faible Henri III vint rendre, dans son cachot, à l'ancien protégé de sa mère. Le roi, désirant le faire sortir de prison, mit sa grâce au prix d'une abjuration. « Mon bonhomme, lui dit ce prince, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de ma mère et de moi; nous avons enduré que vous ayez vécu en votre religion parmi les feux et les massacres. Maintenant, je suis tellement pressé par ceux des Guises et par mon peuple que je me vois contraint de vous livrer entre les mains de mes ennemis, et que demain vous serez brûlé si vous ne vous convertissez. » Le vieillard s'inclina, attendri par la bonté du roi, humilié de sa faiblesse, mais inébranlable dans la foi de ses pères. « Sire, répondit-il, je suis prêt à donner mon reste de vie pour l'honneur de Dieu. Vous m'avez plusieurs fois dit que vous aviez pitié de moi, et moi j'ai pitié, à mon tour, de vous qui avez prononcé ces mots : *Je suis contraint!* Ce n'est pas là parler en roi, sire! et ce sont paroles que ni vous, ni les Guises, ni votre peuple ne pourront jamais me faire prononcer; je sais mourir! »

Henri III ne répliqua rien; mais, quoique choqué sans doute de cette rude franchise, il n'abandonna pas à ses ennemis ce vieux serviteur. Il garda à la Bastille Bernard Palissy. Maître Bernard, comme l'appelaient ses contemporains, y mourut, un an après cette entrevue, de chagrin, dit-on, de vieillesse un peu aussi, car il avait près de quatre-vingts ans, suivant la plupart des biographes, et quatre-vingt-dix au rapport de d'Aubigné, qui le connaissait personnellement (1589).

Dans les derniers temps de sa vie et durant le cours de ses leçons, Bernard Palissy avait écrit tout ce qu'il savait sur son art, sur la science contemporaine et sur celle qu'il fondait, entremêlant le tout de réflexions philosophiques sur Dieu, l'âme, la foi, en termes dictés par une haute raison, et dans un style qui étonne, venant d'un inculte ouvrier. « Nous n'en connaissons pas, dit un de ses biographes, de plus biblique et de plus moderne à la fois. C'est la langue de Montaigne et de La Boëtie : une langue qui se moule sur l'âme, et non sur l'antiquité. Ce sont les ignorants qui créent les langues; les savants ne font que les exhumer. » Ces feuilles éparses, longtemps oubliées, forment deux volumes, véritable trésor de sagesse humaine. Le premier est intitulé : *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs trésors; item, ceux qui n'ont jamais eu cognoissance des lettres pourront apprendre une philosophie nécessaire à tous les habitants de la terre; item, en ce livre est contenu le dessin d'un jardin autant délectable et d'utile invention qu'il en fust oncques veu; item, le dessin et ordonnance d'une ville de forteresse, la plus imprenable qu'homme ouyt jamais parler; composé par maistre Bernard Palissy, ouvrier de terre et inventeur des rustiques figulines du roy et de monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France, demeurant en la ville de Saintes. La Rochelle, de l'imprimerie de Barthelemy Berton*, 1563.

Le caractère général dominant de ce petit livre, qui se compose d'une centaine de pages in-12, a dit M. J. Serret, c'est l'extrême variété. La première partie, uniquement réservée à la science, offre une série de conseils relatifs à l'agriculture, en même temps qu'un certain nombre d'explications de quelques problèmes de chimie appliquée et théorique, et dont il a donné un plus grand développement dans son ouvrage de 1580. La deuxième partie, contenant le dessin d'un jardin delectable, n'est que la description du parc de Chaulnes, en Normandie, œuvre de Palissy, où Gresset composa sa *Chartreuse* et l'abbé de Boismont ses poésies. La troisième et dernière renferme une curieuse histoire de l'Église reformée de Saintes, et, comme corollaire, le plan de la ville-forteresse où ses coreligionnaires pourraient, comme à La Rochelle, trouver un asile contre l'oppression des catholiques.

Le second ouvrage de Palissy, beaucoup plus considérable que le premier, a pour titre : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux, avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles; plus un traité de la marne, fort utile et nécessaire à ceux qui se meslent d'agriculture; le tout, dressé par dialogues, esquels sont introduites la théorique et la pratique; par maistre Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du roy et de la royne, sa mère*; 1 vol. in-8°, *à Paris, chez Martin le Jeune, à l'enseigne du serpent, devant le collège de Cambray*, 1580. Ce livre est dédié au sire de Pont, un de ses anciens protecteurs. Plus régulier, mieux coordonné que le volume précédent, cet ouvrage renferme le fameux *Traité de l'art de terre*, auquel nous avons emprunté les pages où Bernard Palissy a raconté ses infatigables efforts pour découvrir l'émail. Les onze traités qui composent ce volume fournissent le meilleur aperçu de ses travaux scientifiques. On y voit, non sans un certain étonnement, que ce génie observateur avait deviné la plupart des grandes lois géologiques ignorées de son temps. La théorie des sources et fontaines, celle des puits artésiens, diverses lois d'attraction, la formation des pétrifications et des fossiles y sont décrites avec une précision singulière. Cuvier va jusqu'à regarder les observations de Palissy comme les premiers fondements de la géologie moderne.

La gloire scientifique et littéraire de Bernard Palissy, longtemps ensevelie avec lui, ne fut exhumée de l'oubli avec ses œuvres que dans le dernier siècle, en 1777, par Faujas de Saint-Fond. En 1844, M. Cap en a donné une nouvelle édition supérieure à la précédente. MM. Delange et Borneman ont récemment publié une très-curieuse et très-intéressante monographie de l'œuvre complet de Bernard Palissy, qu'il faut consulter pour connaître entièrement ces trésors de l'art dispersés dans plusieurs musées de Paris et de province. Les principales œuvres se trouvent à Paris, au Louvre, dans la collection Sauvageot et à l'hôtel de Cluny. Parmi les collections particulières les plus riches en œuvres de Palissy, nous citerons : celle du prince Soltikoff, à Paris; de M. de Rothschild, à Londres; de M. Rallier et surtout celle de M. Sellières, au château de Mello, dans le département des Deux-Sèvres.

« Une salle du Louvre, dit Lamartine, est dédiée presque en entier aux minutieuses merveilles de Palissy. Le voisinage des toiles de Raphaël et des marbres de Michel-Ange n'éteint pas la gloire du potier de terre. On s'arrête, retenu par l'attrait de la naïveté et de la vérité, devant ces plats sculptés où des couleuvres en relief, aux spirales écaillées, font crisper les doigts qu'elles attirent par les couleurs, et qu'elles repoussent par la vérité. A côté de la couleuvre endormie, qui repose sa tête en fléchissant le cou sur les anneaux de sa queue, on voit la noire écrevisse tendre ses longues serres, comme pour pincer les écueils et s'incruster dans les fentes du rocher. A côté d'elle les poissons argentés, aux nageoires ouvertes, s'élancent, dirigeant leur fuite rapide à travers les joncs... C'est le monde sous-fluvial des eaux, surpris par l'œil de l'homme, en écartant les feuilles, les tiges, les joncs du marécage, et transporté sur l'argile, aussi vrai de formes, aussi nuancé d'écailles, aussi éclatant de couleurs que si une ménagère, en lavant son dressoir, avait enfoncé un de ses plats dans le lavoir et l'avait retiré rempli, jusqu'aux bords, de sables, de coquilles, de débris d'herbes et d'animaux aquatiques. Le filet d'un pêcheur, vidé tout palpitant et tout ruisselant sur le sable, et transvasé dans un bassin d'argile, voilà les plats de Palissy.

« Ce qu'il a découvert de plus précieux dans ses contemplations solitaires, ce n'est pas son art, c'est Dieu, la fin et l'objet de tout art parfait. Il écrit dans ses loisirs ces merveilleuses contemplations; il épanche son intelligence dans ses cantiques, s'attache avec une foi filiale au culte, alors persécuté, de ses frères; il donne sa jeunesse pour son métier, sa maison pour son art, sa vieillesse, sa liberté et sa vie pour son Dieu! Tel est Palissy. »

Palissy (Bernard), biographie du célèbre *inventeur des figulines du roy*, par M. Dumesnil. C'est le récit chaleureux et enthousiaste de la vie, des travaux, des épreuves, des angoisses, de l'indomptable énergie de ce pauvre artisan d'alors, aujourd'hui l'immortel artiste, qui fut un des premiers observateurs de la nature. Malheureusement, tous les détails, d'un intérêt si émouvant, sont vite racontés, épuisés, car l'histoire ne possède sur Bernard Palissy que les rares documents qu'il a fournis lui-même. Son siècle le connaissait à peine. Les seuls renseignements que nous ayons sur lui se trouvent consignés dans Lacroix du Maine, qui le mentionne à propos du cours d'histoire naturelle que le pauvre potier professait à Paris dans un âge avancé, et dans Agrippa d'Aubigné, par lequel nous savons que Bernard Palissy mourut à la Bastille, presque octogénaire, épuisé par la maladie et les mauvais traitements. Telles sont

les particularités qui, avec celles que nous jugeons superflu de rappeler ici, afin d'éviter un double emploi avec l'article biographique que nous consacrons au grand artiste, forment la substance du livre éloquent et véritablement ému de M. Dumesnil. Signalons toutefois les pages où l'auteur montre combien la Saint-Barthélemy fut encore plus criminelle qu'on ne le croit, pour avoir noyé dans le sang tant d'espérances qu'avait fait naître la Réforme.

Palissy (Bernard), tableau d'Hégésippe Vetter (Salon de 1861). L'auteur de cette peinture s'est inspiré du passage suivant des mémoires de Palissy : « J'estois en une telle angoisse que je ne sçaurois dire, car j'estois tout tari et desséché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau : il y avait plus d'un mois que ma chemise n'avoit seiché sur moy ; encore, pour me consoler, se mocquoit-on de moy, et mesme ceux qui me devoient secourir alloient crier par la ville que je faisois brusler mon plancher ; et par tel moyen l'on me faisoit perdre mon crédit, et m'estimoit-on fol. » Dans une salle délabrée, Bernard Palissy, tout noirci par la fumée, ruisselant de sueur, accablé par les tribulations qu'il a subies, est tombé assis sur un escabeau devant le four où se sont englouties tant de charretées de bois et de charbon. Le sol est jonché de débris de plats, de coupes, d'aiguières et de rustiques figulines, qui se sont cassées et crevassées dans le fourneau. A l'autre extrémité de l'atelier, des commères imbéciles et des ouvriers jaloux, un docteur ignare et des gentilshommes légers se moquent du pauvre potier, qu'ils croient plus fêlé que ses vases.

Ce tableau a été payé 25,000 francs par la commission de la loterie organisée lors du Salon de 1861. Ce prix a paru généralement très-disproportionné avec le mérite de l'œuvre qui, bien qu'exécutée avec habileté, n'a, suivant le mot de Paul de Saint-Victor, « ni l'accent mordant, ni la finesse achevée qui sont à la peinture de genre ce que le titre est à l'or. » Le *Bernard Palissy* de M. Vetter a été lithographié par Cl. Thielley.

M. Louis Roux a peint un *Bernard Palissy faisant un cours de géologie*, qui a figuré au Salon de 1857 et à l'Exposition universelle de 1867, et qui a été payé 5,300 francs à la vente Pereire en 1872. C'est un bon tableau, d'une couleur forte et harmonieuse et d'une exécution pleine de largeur ; les physionomies sont bien étudiées ; la moins réussie est peut-être celle de Bernard lui-même, qui ne semble pas être en communion assez intime avec ses auditeurs.

M. Taluet a sculpté, en 1807, une statue en marbre de Bernard Palissy pour la ville de Saintes.

PALITHOÉ s. f. (pa-li-to-e). Zooph. V. PALYTHOÉ.

PALITSCH ou **PALICZ**, lac de Hongrie, cercle en deçà du Danube, près et à l'E. de Theresienstadt ; environ 23 kilom. de circonférence.

PALIURE s. m. (pa-li-u-re — du gr. *paliu*, au rebours ; *ouros*, défense). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, tribu des paliurées, comprenant trois ou quatre espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée, au Népaul et au Chili : *On multiplie le* PALIURE *de graines ou de rejetons.* (Jussieu.) *Les fleurs du* PALIURE *paraissent à la fin du printemps.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *paliures* sont des arbrisseaux à rameaux garnis d'aiguillons axillaires, lisses, très-piquants, doubles, l'un droit, l'autre plus court et recourbé ; à feuilles alternes, ovales ou cordiformes, crénelées, à nervures très-fortes ; le fruit est sec, coriace, arrondi, à trois loges monospermes, entouré d'une aile membraneuse. Le *paliure* épineux, vulgairement nommé *argalou*, *épine du Christ*, *porte-chapeau*, etc., a des tiges tortueuses, couvertes d'une écorce brune et lisse ; des feuilles glabres, d'un beau vert ; des fleurs petites, jaunes, groupées en ombellules rameuses axillaires. Il croît sur les bords du bassin de la Méditerranée ; on le trouve très-abondamment dans le midi de la France ; il se rencontre surtout dans les broussailles, les haies, les lieux incultes, etc. On le cultive quelquefois isolé ou en touffes dans les jardins d'agrément ; mais son principal usage est de servir à faire des haies défensives. Peu difficile sur la nature du sol, il se multiplie très-facilement de graines, semées en place ou en pépinière, ou de rejetons enracinés que l'on plante de préférence à la fin de l'hiver.

Toutes les parties de cet arbrisseau ont été, autrefois surtout, employées en médecine ; leur décoction était préconisée contre la diarrhée. Les feuilles sont amères et astringentes. Le fruit, appelé *chapeau d'évêque*, à cause de sa forme bizarre, a une saveur légèrement sucrée ; il a été regardé comme diurétique et propre à faciliter l'expectoration dans l'asthme humide ; on le regarde aussi comme un bon remède contre la pierre ; les graines ont été, dit-on, employées avec succès contre l'hydropisie et comme pouvant tonifier les fibres relâchées. Les fruits, à l'époque de la maturité, sont recherchés des oiseaux.

Le *paliure* porte, dans beaucoup de localités, le nom vulgaire d'*épine du Christ* ; une tradition ancienne veut que les rameaux flexibles de cet arbrisseau, très-commun en Judée, aient servi à faire la couronne d'épines. Virgile le met au nombre des végétaux inutiles et le regarde comme l'indice de ces terrains incultes et stériles où ne croissent que des ronces et des épines ; quand il déplore la mort de Daphnis, il nous montre les campagnes en deuil, dépouillées de narcisses et de violettes, et ne produisant que des chardons et des *paliures* épineux. Columelle ne veut pas qu'on l'admette dans les jardins, mais seulement qu'on l'associe avec les ronces pour faire des haies vives. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *paliure* inerme, qui croît dans l'Amérique du Sud, et qui est à peu près complètement dépourvu d'épines.

PALIURÉ, ÉE adj. (pa-li-u-ré — rad. *paliure*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au paliure.

— s. m. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre paliure.

PALIXANDRE s. m. (pa-li-ksan-dre). Bot. V. PALISSANDRE.

PALIZADA, rivière du Mexique. Elle prend sa source au S. de l'Etat de Tabasco, qu'elle traverse du S. au N., et se jette dans le golfe du Mexique.

PALIZZI (les), famille sicilienne, célèbre par ses querelles avec les Chiaramonti au XIVe siècle. Elle gouverna longtemps le roi Pierre II, abusa du pouvoir, puis fut exilée. Rappelée en Sicile par le roi Louis, elle provoqua une guerre civile dans laquelle elle finit par être vaincue. La lutte sanglante qu'elle soutint contre les Chiaramonti ne se termina que lorsque la paix fut signée, en 1372, entre Frédéric II et Jeanne Ire de Naples.

PALIZZI (Joseph), peintre italien, né à Naples en 1813. Il fit ses études de droit, puis s'adonna à son goût pour les arts et alla apprendre la peinture à Naples. En 1844, M. Palizzi quitta cette ville pour venir à Paris. Depuis cette époque, il a habité presque constamment cette ville, et, à partir de 1845, il a exposé à nos Salons de peinture un grand nombre de tableaux. M. Palizzi s'est adonné au paysage, surtout dans la représentation des animaux, et, dans cette spécialité, il a fait preuve d'un talent vigoureux, original et vrai. Habile coloriste, dessinateur exact, connaissant fort bien les mœurs des animaux qu'il représente, il sait composer avec art des scènes animées et intéressantes, très-prisées des connaisseurs. Cet artiste a obtenu une médaille de 2e classe en 1849, et la croix de la Légion d'honneur en 1859. Parmi les nombreux tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Orage dans une forêt des Abruzzes* et *Intérieur de forêt* (1845) ; *Pâtre gardant des chèvres*, la *Vallée de Chevreuse*, la *Vallée de Gragnano* (1848) ; le *Retour de la foire*, *Petit troupeau de chèvres*, *Trois chèvres sur les montagnes* (1850), le *Printemps*, *Bergers* (1852), la *Rentrée des vaches* (1853) ; *Chèvres ravageant des vignes* (1855), un de ses meilleurs tableaux ; le *Combat des béliers*, le *Retour des champs*, *l'Ane complaisant* (1857) ; la *Traite des veaux dans la vallée de la Touques*, toile qui fit sensation en 1859 ; les *Ruines du temple de Pæstum*, la *Forêt* (1861), les *Anes*, les *Moutons*, la *Normandie* (1863) ; *Troupeau de bœufs chassé par l'orage* (1864) ; la *Petite chaumière*, *Intérieur de la forêt de Fontainebleau*, le *Pont de la Reine*, la *Charbonnière* (1867) ; les *Environs de Naples*, paysage avec des chèvres (1868) ; les *Chardons*, *Moutons allant aux champs* (1869) ; le *Retour du marché dans les Apennins* (1870) ; *Souvenir des Landes*, *Débardage de fagots dans les marais du Loing* (1872) ; *Buffles dans la campagne de Pæstum* (1873), etc.

PALK (détroit de), bras de mer qui sépare l'Indoustan de l'île de Ceylan et met en communication le golfe de Manaar avec le golfe du Bengale ; il mesure 58 kilom. de largeur et porte le nom du Hollandais qui le passa le premier.

PALKIRA (Sem-Tob, ben Joseph, ben), rabbin espagnol qui vivait au XIIIe siècle. Il fut à la fois poëte, philosophe, jurisconsulte et composa un certain nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Sepher ma'aloth* (le *Livre des degrés*), sur les systèmes de philosophie ; *Zeri haigaon* (*Baume odorant*), livre de consolations pour l'âme affligée (Crémone, 1557) ; *Higereth havicuah* (*Lettre polémique*) (Prague, 1525) ; *Derekh haphilosophim* (*Science des philosophes*), *Mevakesch* (le *Spectateur*), imprimé en 1778 (in-8o).

PALLA s. f. (pal-la — mot lat.). Antiq. rom. Robe traînante que portaient les acteurs dans la représentation des tragédies. ‖ Manteau que les femmes portaient par-dessus la stole.

— **Encycl.** La *palla* se portait par-dessus la stole et enveloppait le corps ; elle était formée d'une pièce d'étoffe oblongue ou rectangulaire, que l'on pliait sur les bords avant de s'en revêtir et que l'on fixait au moyen d'une broche ou fibule sur l'épaule gauche. C'était donc essentiellement une draperie flottante que l'on ajoutait sur soi en s'enveloppant. Sa longueur était variable ; quelquefois elle ne dépassait pas le genou ; c'est cette sorte de *palla* que Valerius Flaccus prête aux nymphes compagnes de Diane (*summo* palla *genu*) et que porte la *Furia* dans le *Virgile* du Vatican. Le plus souvent, la *palla*, portée comme robe de cérémonie, tombait jusque sur les talons. On en revêtait les déesses et les personnages mythologiques ; c'était elle que portaient les acteurs et les musiciens sur la scène.

La *palla* des dames romaines, quoiqu'elle ne fût pas exactement la même que celle des femmes grecques, y ressemblait assez pour qu'on ait pu la comprendre dans la même classe de vêtements et la désigner par le même nom. Elle se portait par-dessus une tunique et était ajustée à la personne par des agrafes sur les épaules, avec cette différence que le haut de l'étoffe n'était pas replié comme dans la *palla* grecque, la tunique de dessous couvrant complètement la poitrine. La statue de la prêtresse Livia, découverte à Pompéi, fait comprendre tous ces détails. On appelait *palla citharœdica* la *palla* que les musiciens portaient sur la scène ; par suite, elle est donnée souvent dans les œuvres d'art à Apollon comme le costume qui lui convient le mieux quand il joue son rôle de Citharœdus et de Musagetes. C'était une robe longue, à manches tombant jusqu'au poignet, serrée par une large ceinture autour de la taille et dont le bas couvrait les pieds et quelquefois même traînait à terre. Tous ces traits sont facilement reconnaissables dans une statue d'Apollon au Vatican.

PALLADAMINE s. f. (pal-la-da-mi-ne — de *palladium*, et de *amine*). Nom donné à des ammoniaques composées métalliques qui renferment du palladium.

— **Encycl.** Les *palladamines* sont des ammoniaques composées métalliques, qui renferment du palladium substitué à l'hydrogène. On peut les diviser en deux classes : les *palladamines* simples, où les atomes d'hydrogène qui ne sont pas remplacés par le métal ne le sont par rien autre ; et les *palladamines* composées, dans lesquelles une portion de l'hydrogène non remplacé par le métal est remplacée par des radicaux alcooliques. Les *palladamines* sont les analogues des platosamines, c'est-à-dire que le palladium y fonctionne comme divalent. Les analogues des platinamines dans lesquels le palladium fonctionnerait comme tétravalent ne sont pas connues jusqu'à ce jour, et cela se conçoit lorsqu'on songe à l'extrême instabilité des composés connus saturés du palladium.

— I. PALLADAMINES SIMPLES. α. Lorsqu'on traite une solution modérément concentrée de dichlorure de palladium par un léger excès d'ammoniaque, il se forme un beau précipité rose ou couleur de chair, qui répond à la formule $Az^2H^6Pd''Cl^2$. Ce précipité est soluble dans un grand excès d'ammoniaque, et la solution ammoniacale neutralisée par les acides le laisse se précipiter de nouveau sans que sa composition se soit modifiée ; toutefois, sa couleur a viré en jaune. On obtient également cette modification jaune du chlorure de palladammonium en chauffant la modification rouge à 100° humide, ou à 200° sèche. Le chlorure jaune se dissout abondamment dans la potasse en donnant une liqueur jaune qui ne dégage pas d'ammoniaque, même à la température de l'ébullition. Le chlorure rouge se comporte avec la potasse d'une manière identique, à cela près que, avant de se dissoudre, il se convertit en chlorure jaune. Hugo Müller, s'appuyant sur ces faits, considère le composé rouge comme de l'ammonio-chlorure de palladium $2AzH^3,Pd''Cl^2$, et le composé jaune comme du chlorure de palladammonium

$$Pd''\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\AzH^3Cl\end{matrix}\right.$$

Cette opinion n'est pas justifiée, parce que la formule $2AzH^3,Pd''Cl^2$ n'est point une formule de constitution et ne correspond à rien. Quoi qu'il en soit, le chlorure jaune, mis en digestion avec de l'eau et de l'oxyde d'argent récemment précipité, fournit du chlorure d'argent et de l'oxyde de palladammonium

$$Az^2H^6Pd''O.$$

Ce composé a toutes les propriétés d'une base puissante, comme l'oxyde platosammonium ; il est soluble dans l'eau, à laquelle il communique une saveur et une réaction fortement alcalines. La solution aqueuse évaporée dans le vide laisse la base sous la forme d'une masse cristalline qui attire rapidement l'acide carbonique de l'air, surtout lorsqu'elle est humide. Elle s'unit avec les acides en formant des sels définis ; les solutions aqueuses donnent, avec les sels d'argent et de cuivre, des précipités insolubles dans un excès de réactif. Le sulfite de palladammonium

$$Az^2H^6Pd'',SO^3$$

prend naissance, soit lorsqu'on sature la base libre par un courant d'anhydride sulfureux, soit lorsqu'on dirige ce dernier gaz à travers une dissolution du composé [illegible]. Il cristallise en octaèdres d'un jaune orange. Le sulfate Az^2H^6Pd'',SO^4 [illegible] [illegible]. L'azotate [illegible] ont été également [illegible]. Le fluorure peut être préparé par l'action du fluorure d'argent sur le chlorure de palladammonium. La [illegible] libre Az^2H^6Pd'' n'est pas connue, et c'est à tort que l'on donne quelquefois ce nom à l'oxyde de palladammonium que nous venons de décrire.

β. Lorsqu'on abandonne à elle-même la solution ammoniacale du chlorure de palladammonium, il se dépose des prismes rhombiques, obliques et incolores, qui correspondent à la formule brute $4AzH^3,Pd''Cl^2$. Müller a désigné ce nouveau corps sous le nom de chlorure de pallad-diamine. On peut plus justement le considérer comme du chlorure de diammopalladammonium et l'écrire

$$Pd''\left\{\begin{matrix}(AzH^3)^2Cl\\(AzH^3)^2Cl\end{matrix}\right.$$

Dans cette hypothèse, ce serait du chlorure de palladammonium dont 2 atomes d'hydrogène seraient remplacés par l'ammonium AzH^4. En d'autres termes, on est obligé d'admettre que les deux nouvelles molécules d'ammoniaque se collent ici par l'azote fonctionnant comme pentavalent. Ce chlorure perd la moitié de son ammoniaque à 200° et régénère le chlorure de palladammonium. On obtient l'iodure et le bromure correspondant en dissolvant l'iodure ou le bromure de palladium dans un excès d'ammoniaque et en laissant évaporer. Tous deux cristallisent bien. Le fluorure se produit lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à la solution de chlorure de palladammonium et de fluorure d'argent, et qu'on laisse ensuite évaporer ; il forme des prismes rhombiques obliques. Le fluosilicate s'obtient en écailles cristallines lorsqu'on verse de l'acide hydrofluosilicique dans un sel soluble de palladammonium additionné d'ammoniaque. L'oxyde

$$Az^4H^{12}Pd''O$$

se produit lorsqu'on décompose le chlorure par l'oxyde d'argent humide, ou mieux lorsqu'on précipite le sulfate par la quantité exactement équivalente d'hydrate de baryum. Il se forme ainsi une solution fortement alcaline, qui laisse l'oxyde hydraté sous la forme d'une masse cristallisée lorsqu'on l'évapore. Cette masse n'est cependant pas absolument pure. Les solutions de ce corps précipitent les sels d'aluminium, de fer, de nickel, de cobalt et de cuivre, mais ne précipitent pas les sels d'argent. Par l'ébullition avec du chlorure ammonique, elles chassent l'ammoniaque, et à l'air elles absorbent l'anhydride carbonique. Le carbonate que l'on peut obtenir, soit de cette manière, soit en décomposant le chlorure par le carbonate d'argent, ou encore en décomposant le sulfate par le carbonate de baryum, cristallise en prismes incolores, qui jaunissent à une température un peu supérieure à 100°. La solution aqueuse de ce sel est fortement alcaline et forme d'abondants précipités avec les sels de calcium, de baryum, de cuivre et d'argent. Le sulfite prend naissance, soit par l'action directe de l'anhydride sulfureux sur l'oxyde, soit par l'action de l'ammoniaque sur le sulfite de palladammonium. Il forme de petits cristaux prismatiques, peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool, et qui virent en jaune à 39° environ. Le sulfate prend naissance par l'action d'un excès d'ammoniaque sur le sulfate palladeux ; il forme des prismes petits, incolores, facilement solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool. La palladammine libre

$$Pd''\left\{\begin{matrix}(AzH^3)^2Az^2\\H^4\end{matrix}\right.$$

n'est pas connue.

— II. PALLADAMINES COMPOSÉES. Nous donnons ce nom à des composés qui dérivent des précédents par la substitution de radicaux [illegible].

α. [illegible]. Lorsqu'on ajoute de l'éthylamine à une solution aqueuse de chlorure [illegible]

$$AzH^2[illegible]Pd'',Cl^2.$$

Ce corps [illegible] quelle, par l'addition de l'acide [illegible] fournit un précipité d'un ja[illegible] ensuite par devenir cristallin [illegible] [illegible] d'éthyl-ammonium à l'hydrogène.

[illegible] monium par une solution aqueuse d'éthylamine [illegible]

$$[illegible]$$

[illegible] diamine.

β. [illegible] le composé [illegible] l'iodure de palladium finement pulvérisé.

PALLADATE s. m. (pal-la-da-te — rad. pa-

ladium). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde palladique avec une base.

PALLADE (saint), apôtre des Scots, né à Rome, mort près d'Aberdeen vers 450. Il était diacre de l'Église de Rome, lorsqu'il fut sacré évêque d'Hibernie (Irlande) par le pape Célestin (431) et envoyé dans cette contrée pour convertir les Scots au christianisme. Pallade accomplit sa mission au milieu d'obstacles et de dangers de tout genre, puis suivit en Écosse les Scots et forma dans ce pays une Église fort nombreuse. Le calendrier écossais place sa fête au 6 juillet.

PALLADE DE GALATIE, évêque d'Hélénopolis. V. PALLADIUS.

PALLADES s. f. pl. (pal-la-de). Antiq. gr. Jeunes Thébaines consacrées à Jupiter, dans un temple de la ville.

PALLADEUX adj. m. (pal-la-deu — rad. *palladium*). Chim. Se dit du premier oxyde de palladium, et des sels dans lesquels cet oxyde joue le rôle d'acide : *Oxyde* PALLADEUX. *Sels* PALLADEUX.

PALLADICO AMMONIQUE adj. m. (pal-la-di-ko-amm-mo-ni-ke). Chim. Se dit d'un sel double, composé d'un sel palladique et d'un sel ammonique.

PALLADICO-POTASSIQUE adj. (pal-la-di-ko-po-ta-si-ke). Chim. Se dit d'une combinaison d'un sel palladique avec un sel potassique.

PALLADIIDES s. m. pl. (pal-la-di-i-de — de *palladium*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Classe de minéraux à laquelle appartiennent le palladium et ses combinaisons.

PALLADINO, prélat et écrivain italien. V. TERAMO (JACQUES DE).

PALLADIO (Blosio PALLAI, dit **Blosio**), en latin **Palladius**, poète latin moderne, né à Caserte vers la fin du XV[e] siècle, mort à Rome en 1550. Il se fit remarquer par le zèle qu'il mit à réformer les abus du collège de la Sapience, devint secrétaire des papes Clément VII et Paul III, évêque de Foligno (1540-1547), et fut un des principaux membres de l'Académie romaine. On a de lui d'excellentes pièces de vers, dont quelques-unes ont été insérées dans les *Ill. poet. ital. carmina*, une édition du *Coryciana* (Rome, 1524), etc.

PALLADIO (Andrea), architecte italien, l'un des plus grands génies de la Renaissance, né à Vicence en 1518, mort dans la même ville en 1580. Temenza, son biographe le plus complet et le plus estimé, dit qu'il naquit de parents obscurs et qu'il passa sa jeunesse dans des emplois infimes; il fut obligé de servir de manœuvre aux maçons. Le poète Trissino, fort riche et grand connaisseur en matière d'architecture, se l'attacha et le fit sortir de cette situation subalterne. Un portrait peint, en 1541, par Bernardino Liccinio représente Palladio, alors âgé de vingt-trois ans, en habit de gentilhomme, portant au doigt un anneau d'or où étincelle un gros diamant, ce qui montre que Trissino avait fait faire en quelques années bien du chemin à son jeune protégé, si toutefois ce que raconte Temenza de son obscure origine est vrai; de plus, les attributs dont le portrait est accompagné, des instruments de mathématiques, des silhouettes architecturales, montrent que Palladio avait déjà révélé ses rares aptitudes. Il n'en est pas moins certain qu'il rencontra dans Trissino un de ces protecteurs comme on en voit peu, qui vouent leur vie entière et consacrent toute leur fortune à l'accomplissement de la haute destinée d'un artiste dont ils ont deviné le génie.

Les premières œuvres de Palladio furent les dessins de la villa Cricoli, dont la construction fut immédiatement commencée et achevée promptement (vers 1542); la physionomie originale, l'élégance exquise, les proportions harmonieuses de cette construction montraient déjà un maître. Mais le jeune artiste, loin de se croire parvenu au but, songeait qu'il lui restait tout à apprendre et désirait vivement étudier sur place l'art antique. Trissino, qui n'avait d'autre volonté que celle de son ami, parcourut avec lui l'Italie, l'emmena à Rome, où il fit, pour son compte, éditer les neuf premiers livres de son poëme l'*Italia liberata* (1545), en même temps que, pour son ami, il faisait exécuter à grands frais des fouilles importantes. Les résultats de leur exploration furent heureux; de nombreux fragments de sculpture et d'architecture, enfouis depuis quinze siècles, furent rendus au jour et, après les avoir étudiés de mille façons, Palladio entreprit l'idée de reconstruire en plans, coupes, profils, élévations, façades et détails (ce qu'on a fait souvent depuis et d'après lui) les monuments auxquels ces débris appartenaient. Avec une ardeur infatigable, il reconstruisit ainsi, morceau par morceau, la Rome des Césars, travail d'où résultèrent ces séries de planches gravées qui sont restées célèbres et qui firent alors retentir son nom dans toute l'Italie (1547). Vers la même époque, Palladio fut chargé de l'achèvement de l'hôtel de ville d'Udine, dit le *Château*, commencé par Giov. Fontana. Il modifia si profondément le plan de son prédécesseur, qu'il fallut changer jusqu'à certaines parties des fondations, et produisit un chef-d'œuvre, apprécié comme tel par les plus grands artistes de l'Italie. Son nom grandissait; le grand-duc de Toscane lui demanda les dessins du palais de Campo-Marzo, qu'il se proposait de faire bâtir, et Palladio allait en commencer la construction lorsqu'il fut appelé à Vicence, sa patrie, pour restaurer la fameuse *Ragione* ou *Basilique*, ce joyau de l'art gothique dont Jules Romain avait essayé la restauration difficile. L'illustre collaborateur de Raphaël était mort laissant ce grand travail à peine commencé. Palladio, qui avait rêvé peut-être de rendre à cette merveille sa splendeur première, en reçut la mission avec un enthousiasme qu'il n'a point caché. Comme on le pense bien, il ne pouvait docilement obéir aux plans de son prédécesseur, quel que fût leur mérite. Quels projets, d'ailleurs, auraient valu les siens? N'était-il pas déjà le plus grand architecte de son temps et l'un des plus grands que le monde eût produits? Ses projets furent accueillis avec la plus grande déférence et complètement substitués à ceux de Jules Romain. On peut suivre dans son livre, *Architecture de Palladio*, à l'article *Basilique*, tous les détails de ce travail précieux, qui nous a valu une œuvre à part dans l'œuvre du maître. Pour arriver au résultat obtenu, il dut, par des efforts familiers à certains esprits seulement, s'assimiler en quelque sorte la personnalité des nombreux artistes qui avaient successivement élevé, en trois ou quatre siècles, la *Ragione*. Ce vieux palais était en ruine; il en fallait reconstituer la physionomie multiple, diverse et pourtant une. Sa restauration eut un tel retentissement que, pour l'admirer, on y allait comme en pèlerinage. Saint-Pierre de Rome était toujours en construction, et presque tous les architectes italiens y avaient été appelés. La notoriété de Palladio le désignait comme l'héritier nécessaire de Bramante et de Michel-Ange. Il fut donc appelé à Rome et soumit à Paul III divers projets qui allaient être exécutés, quand ce pontife mourut (1549). Andrea, à qui cet événement procurait quelques loisirs imprévus, voulut les consacrer à Trissino, qu'il trouva souffrant dans sa villa de la campagne romaine. Quelques jours plus tard, son ami, son bienfaiteur mourait entre ses bras. Son désespoir fut profond et il en chercha la consolation dans un travail acharné et une fièvre de création qui lui fit entreprendre les œuvres les plus diverses avec une sorte de fougue. Il édifia à Vicence le *Palais de la Délégation*, voisin de la Basilique, le *Palais Chiericado*, le *Palais Tiene*, actuellement transformé en palais de la Douane, le *Palais Porto-Barbaran*, et ces agréables maisons de plaisance que l'architecte anglais Inigo Jones a tant de fois imitées dans son pays; il reprit la construction du palais de Campo-Marzo, à Florence, et en termina la façade, un chef-d'œuvre (1556); à la fin de cette même année, il acheva les dessins du *Vitruve* publié par Daniel Barbaro; l'année suivante, il construisit une délicieuse villa dans le Trévisan, pour le frère du patriarche d'Aquilée, puis un arc de triomphe dorique à l'entrée du château d'Udine; en 1559, il acheva la construction de l'*Hôtel de ville de Feltre*, habilement restauré au commencement de ce siècle, et qui se développe aussi beau maintenant qu'il l'était il y a trois cents ans. Ce merveilleux portique à deux étages, dorique et ionique, s'élève presque isolé de tous côtés, montrant fièrement ses silhouettes élégantes, ses façades brodées comme de la dentelle, toutes ses splendeurs de profil et d'ornementation. Après ce chef-d'œuvre, Palladio alla près de Venise, sur les bords de la Brenta, jeter un palais féerique, le *Palais Foscari*, avec sa *loggia* non moins célèbre que le dôme de Michel-Ange. Sansovino était encore à Venise, mais il touchait à ses quatre-vingts ans. Le vieil architecte vénitien s'était vivement intéressé aux triomphes de Palladio, et, après être allé admirer la *loggia Foscari*, il vint féliciter l'auteur à la tête des notables de la ville (1560). L'hommage de Sansovino, grand artiste lui-même, prouve que l'Italie tout entière voyait en Palladio le premier de ses architectes. Plusieurs travaux, trop importants sans doute pour la vieillesse de Sansovino, lui furent confiés. Le premier qu'il entreprit fut le monastère des chanoines de Saint-Jean de Latran. Il développa, cette fois, ses idées à la manière antique; cet immense édifice s'ouvrait par un magnifique *atrium* corinthien conduisant à une cour entourée d'arcades, où venaient correspondre les autres parties de l'ensemble. Mais, au moment même où il achevait cette construction splendide, un effroyable incendie la détruisit presque totalement; par bonheur, ses dessins ont survécu; on les trouve dans son *Architecture*, à l'article *Basilique*. Les moines de Saint-Georges-Majeur lui demandèrent un beau réfectoire avec péristyle. Andrea le leur construisit si beau, que les moines se mirent à démolir d'enthousiasme leur église, dessinée pourtant par Albert Dürer, pour en avoir une neuve de Palladio. Le maître construisit alors l'église dont on voit encore la belle façade sur la place Saint-Marc.

En 1561, Palladio revint à Vicence, où ses compatriotes lui demandaient les plans d'un théâtre provisoire que l'on voulait édifier à l'hôtel de ville pour une représentation extraordinaire. Ce théâtre, presque de carton, construit à la hâte pour un seul jour et qui, par hasard, subsista près de deux ans, est resté un modèle. Palladio n'aimait pas ce genre de construction; ce ne fut que malgré lui qu'il s'en occupa. Il y revint cependant une seconde fois, plus sérieusement encore, s'étant chargé de la construction d'un vrai *Théâtre monumental*, que Venise voulait faire édifier dans le couvent de la Charité; Frédéric Zuccaro y peignit douze toiles immenses. Cet édifice, que les spécialistes consultent comme un modèle bien plus complet encore que le premier, avait coûté à l'auteur une peine infinie. Les dessins et projets en sont venus seuls jusqu'à nous. Le théâtre de la Charité fut dévoré par les flammes après quelques années; mais on avait pu en faire plusieurs reproductions gravées, qui l'ont popularisé. Peu après, ses compatriotes, ayant à recevoir magnifiquement un nouvel évêque, demandèrent à Palladio les plans d'une entrée triomphale.

Il faut voir, dans son *Architecture*, les dessins qu'il envoya à cette occasion, pour se faire une idée de ce qu'un homme de génie peut mettre d'intérêt dans les moindres de ses créations. L'année suivante, Henri III, passant à Venise, y fut reçu splendidement, grâce aux décorations merveilleuses imaginées par Palladio. On peut juger encore de l'aspect de certains endroits de la ville, dans le tableau peint sur nature par Vicentino et qui se voit au musée de Florence. Marsillio della Croce en a fait aussi une minutieuse description.

En 1565 ou 1566, Brescia ordonna la reconstruction de sa vieille cathédrale, qui n'était qu'une ruine. Les projets présentés par Palladio avaient été, comme toujours, accueillis avec enthousiasme, et les travaux allaient commencer quand la guerre civile survint. En 1567, une crue de la Brenta ayant emporté le pont de Bassano, il offrit à la ville le merveilleux *Pont de pierre* que l'on voit dans son livre (liv. III, ch. XIV); la dépense effraya la municipalité, qui préféra le pont de bois exécuté en 1570, et que l'on trouve gravé au chap. IX du même livre. Restauré sans goût à la fin du XVIII[e] siècle, ce pont a perdu son caractère primitif. A la même époque, Palladio jeta sur le Cirmone un autre pont de moindre importance, détruit presque aussitôt par un débordement. Pour épuiser le catalogue des ponts que l'on doit à ce grand maître, signalons le *Pont du Bacchiglione*, près de Vicence, qui fut construit sur les données du pont que Jules César avait fait jeter sur le Rhône et qu'il a soigneusement décrit dans ses *Commentaires*. Ce pont, malgré son haut intérêt, ne se pourrait comparer au *Pont triomphal* que Palladio destinait à Venise et qui eût été le Rialto. Ce monument avait occupé déjà Fra Giocondo, Michel-Ange, Vignole, Sansovino, Scamozzi et enfin Antonio Delponte. Les plans de ce dernier furent seuls acceptés en dernier lieu. On ne sait comment expliquer cette préférence, car ils sont bien inférieurs à ceux de Palladio.

A ce moment de sa carrière, il y eut comme un apaisement dans la fièvre de création incessante du grand artiste; pendant cinq ou six ans, il ne s'occupa que de travaux de faible importance. C'est alors que s'élevèrent, sur les dessins qu'il avait composés au temps de ses premières études, ces villas Godini, Culdagno, Pisani, etc., petites résidences d'un goût parfait, qu'on appela bientôt les *délices palladiennes*. Mais, comme le remarque justement Temenza, les historiens lui en attribuent une foule qui ne sont pas de lui. Celles qui lui appartiennent véritablement sont en dessins ou en projets dans son *Architecture*. Pendant qu'il s'occupait de ces petites constructions, il soignait aussi les premières publications de ce grand ouvrage qui suffirait seul à la gloire d'un artiste. C'est à Venise, en 1571, que parurent les deux premiers livres, bientôt suivis de deux autres (1572, 2 vol. in-fol. et 250 pl.). Cet ensemble considérable comprend les cinq ordres d'architecture, tous les genres de construction connus, au point de vue des maisons particulières, des palais, des temples, des places publiques, des chemins et des ponts. Une dernière partie, qui n'a été ni achevée ni publiée, devait parler des théâtres, amphithéâtres, thermes, aqueducs et fortifications. Les dessins préparés par ce complément appartiennent, dit-on, presque tous à lord Burlington. V. ARCHITECTURE (traité de l').

Palladio, sur la fin d'une carrière si glorieuse, vivait heureux dans un petit palais qu'il s'était bâti à Vicence. Il avait une famille nombreuse et des enfants qu'il idolâtrait; deux fils, entre autres, qui eussent soutenu l'honneur du nom paternel si la mort ne les eût arrêtés au seuil. La tristesse du grand artiste semblait l'avoir à jamais éloigné du travail, quand le hasard le força de reprendre le compas et le crayon. On était en 1576; la peste ravageait Venise; les habitants, terrifiés, firent vœu de construire un temple magnifique et le supplièrent de s'en charger sur-le-champ. Palladio s'émut du désespoir de tant de mères pleurant leurs enfants et, dans son génie vigoureux encore, il trouva l'une de ses plus belles créations : c'est la *Chiesa del Redentore*, dans le quartier de la Giudecca. Ce temple corinthien s'élève, élégant et sévère à la fois, sur un soubassement de 16 degrés. Ornements de façade, décorations intérieures, tout est austère et grave dans ce monument qui devait rappeler la douleur, la mort et les terreurs religieuses. Cependant il n'est point monotone d'aspect; Palladio a su rompre heureusement son unité placide. Presque immédiatement, un grand incendie détruisit une partie du palais ducal de Venise et dévora une foule de chefs-d'œuvre de Titien, de Bellini, de Pordenone, etc. Palladio, consulté sur le meilleur moyen de réparer une perte si grande, conseilla la démolition de ce qui restait et la reconstruction complète de l'édifice sur un plan nouveau qu'il donna. Mais ce parti extrême ne fut pas adopté, et le palais fut simplement remis dans son état primitif. C'était la seconde fois qu'on ne s'inclinait point devant son avis et Palladio en fut péniblement impressionné. Ses compatriotes le dédommagèrent amplement en lui demandant un théâtre aussi beau qu'il le pourrait concevoir dans l'entière liberté de son génie, sans le moindre souci de la question d'argent, la municipalité ne voulant reculer devant aucun sacrifice. Dans ces conditions, le maître exécuta l'édifice splendide qui couronna sa carrière, le fameux *Théâtre Olympique* de Vicence, si souvent gravé. Dix-huit mois plus tard, Palladio s'éteignait paisiblement dans sa ville natale.

Palladio résume au plus haut degré toutes les énergies et toutes les délicatesses du style de la Renaissance. Le génie grec ne lui était pas étranger; mais son antique à lui n'est pas l'antique du Parthénon, c'est l'antique de Palladio. Sa puissance de conception était telle que l'imitation même ne put entamer sa personnalité. Ses palais et ses cathédrales, magnifiques ornements des villes qui ont été assez heureuses pour posséder ce grand artiste, sont l'objet des études constantes des maîtres, et les collections gravées de ses dessins, que possèdent toutes les grandes galeries de l'Europe, ont leur place à côté des œuvres de Raphaël, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci. Le siècle qui suivit sa mort vit son *Architecture* traduite dans toutes les langues et épuiser quarante éditions.

« L'excellence du goût de Palladio, dit Quatremère de Quincy, ce qui a donné à son école une plus grande autorité, tient à ce qu'il a plus soigné ses plans qu'on ne l'avait fait ordinairement avant lui; qu'il les a rendus plus accommodés aux besoins des temps modernes et aux facultés des fortunes moyennes; qu'il a su faire du grand sans de grandes dimensions, de la richesse sans beaucoup de dépense; qu'il a eu le secret d'approprier les ordres aux façades des palais avec un goût particulier, d'employer toutes les variétés de matériaux comme moyens de décoration des bâtiments. Enfin on peut dire qu'aucun de ses prédécesseurs, dans l'imitation de l'antique, n'avait aussi heureusement rencontré ce juste milieu de correction sans pédanterie, de sévérité sans rudesse, de liberté sans licence, qui a, si l'on peut s'exprimer ainsi, popularisé l'architecture grecque. Nous ne doutons pas que le charme et la multiplicité de ses modèles n'aient beaucoup contribué à rendre le système de cette architecture et son style propres à tous les pays, applicables à tous les usages, à tous les genres de matériaux, dans toutes les sortes de bâtiments, en petit comme en grand, et selon tous les degrés de fortune de ceux qui bâtissent. Le style de Palladio offre une sorte de moyen terme entre cette sévérité rigoriste de système dont abusent, dans l'imitation de l'antique, certains esprits exclusifs ou bornés, et l'anarchie licencieuse de ceux qui rejettent tout système ou toute règle. Il y a, dans le dessin des édifices de Palladio, une raison toujours claire, une marche simple, un accord satisfaisant entre ce que commande le besoin et ce que le plaisir demande. Sa manière présente à tous les pays une imitation facile. Aussi est-il vrai de dire que Palladio est le maître le plus universellement suivi dans toute l'Europe, et est devenu en quelque sorte le chef de l'école des modernes. »

Le grand architecte vicentin a été l'objet de nombreuses études, parmi lesquelles nous citerons l'ouvrage de Th. Temenza : *Vita di Andrea Palladio* (Venise, 1762, in-8°), et celui de A. Meyrini : *Memorie intorno la vita e le opere di A. Palladio* (Padoue, 1846, in-4°). Canova a fait de Palladio un admirable buste que Rome a placé dans son Panthéon, entre ceux de Raphaël et de Poussin.

PALLADIQUE adj. (pal-la-di-ke — rad. *palladium*). Chim. Se dit de l'un des oxydes de palladium, et des sels dans lesquels cet oxyde joue le rôle d'acide : *Oxyde* PALLADIQUE. *Sels* PALLADIQUES.

PALLADIUM s. m. (pal-la-di-omm — mot lat. dérivé de *Pallas*, nom grec de Minerve). Antiq. Statue en bois de Pallas, qui, tombée du ciel, disait-on, était le gage de la conservation de la ville de Troie : *Ulysse et Diomède enlevèrent le* PALLADIUM *de la citadelle de Troie, où il était gardé.* ‖ Objet sacré quelconque, à la garde duquel était attachée la conservation d'une ville ou d'un État : *Le bouclier de Numa était le* PALLADIUM *de la république romaine.* ‖ A Athènes, Lieu où l'on jugeait les meurtres fortuits et involontaires.

— Par anal. Sauvegarde, moyen de conservation et de protection : *La loi civile est le* PALLADIUM *de la propriété.* (Montesq.) *C'est la liberté de la presse qui est le* PALLADIUM *de toutes les libertés.* (Mirab.) *La charte constitutionnelle est le* PALLADIUM *du trône et de la patrie.* (M[me] de Staël.)

— Hist. *Société du palladium*, Institution fondée à Douai, et dont on attribue à Fénelon les statuts et les rites.

— Mar. anc. *Palladium de vaisseau*, Statue en bois doré qui était placée dans une niche à la poupe d'un navire, et qui était sous la protection spéciale de Pallas.

— Chim. Corps simple, de la classe des métaux, d'un gris de plomb ou d'un blanc mat.

— **Encycl. Hist.** Le *palladium* était une statue de Pallas, d'un style tout à fait primitif, sculptée en bois et terminée en gaîne, déposée dans le temple d'Athênê et à laquelle les Athéniens attachaient le plus grand prix; elle était considérée comme la sauvegarde de la cité. C'était la coutume des peuples anciens, Phéniciens, Grecs, Latins, d'attacher la destinée de leur ville à la conservation d'un de ces fétiches que l'on entourait de soins superstitieux et que nul, sauf les prêtres, ne pouvait apercevoir, tant ils étaient rigoureusement cachés.

Le *palladium* d'Athènes, resté célèbre, était, suivant la légende, une statue miraculeuse tombée du ciel près de la tente d'Ilus, pendant qu'il bâtissait la fameuse Ilion. Un oracle ordonna de lui consacrer un temple, déclarant que la ville serait imprenable tant que cette statue ne tomberait pas entre les mains des ennemis. De là l'acharnement des héros grecs à s'emparer du *palladium* quand ils mirent le siége devant Troie. Diomède et Ulysse escaladèrent les murailles et rapportèrent dans le camp des Grecs le fétiche vénéré: c'est cette statue de Pallas que les Athéniens prétendaient conserver dans leur temple et qui devint le *palladium* de leur ville. Mais, d'après une autre légende, Dardanus, père d'Ilus, pour déjouer toute tentative criminelle, avait fait fabriquer une copie exacte de la statue miraculeuse et c'était ce faux *palladium*, placé en grande pompe dans un temple de la basse ville, qu'Ulysse et Diomède, trompés par les apparences, avaient enlevé. Ainsi, le dieu comblé de tant d'honneurs par les Grecs ne valait absolument rien. Le véritable *palladium* fut sauvé par Enée, que Hector avertit en songe du danger pressant, et le héros troyen se hâta de faire construire un temple pour l'abriter à Lavinia, dès qu'il eut abordé en Italie; il fut ensuite transporté à Albe, puis à Rome, et sa vue fut interdite aux mortels:

. . . . *Nullique adspecta virorum*
Pallas in abstruso pignus memorabile templo.

Les Romains étaient si persuadés qu'ils possédaient le vrai simulacre de Pallas, auquel ils attachèrent le destin de Rome, que, dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent, à l'exemple de Dardanus, plusieurs statues toutes semblables qui furent déposées dans le temple de Vesta, et l'original fut caché dans un lieu connu des prêtres seulement. Cependant, ils n'étaient pas les seuls à se prévaloir de ce *palladium;* plusieurs villes leur en contestaient la possession; la première était Liris, ancienne ville de la Lucanie, qui se flattait d'être une colonie troyenne; ensuite venaient les villes de Lavinie, Lucrie, Daulis, Argos, Sparte et plusieurs autres, qui prétendaient aussi posséder, soit le *palladium* conquis par Diomède et Ulysse, soit celui qu'Enée avait sauvé des flammes. Ce qui n'empêche pas que, sous le consulat de L. Sylla et de Pompée, un lieutenant de Valerius Flaccus, nommé Fimbria, ayant pris et brûlé Ilion, on répandit le bruit qu'il avait découvert, dans les cendres du temple de Minerve, le *palladium* sain et entier, prodige dont les Iliens charmés ont longtemps conservé le souvenir sur des médailles.

Par analogie, les Grecs appelaient *palladia* les petites statues de bois doré que leurs vaisseaux portaient dans une niche, à la poupe, et qui étaient vénérées comme protectrices; cette superstition s'est conservée. Les barques des pêcheurs, les gondoles de Venise portent souvent une madone qui passe maintenant pour avoir la même vertu que les anciennes *palladia*. Les Grecs nommaient aussi *palladium* l'enceinte où se jugeaient les meurtres involontaires.

— Chim. Le *palladium* (symbole Pd'', poids atomique 126) est un métal du groupe du platine, qui a été découvert par Wollaston en 1803, et dont l'oxyde et plusieurs autres composés ont été étudiés par Berzélius.

— I. Origine. 1° On rencontre des grains de *palladium* pur, qui ont souvent une forme octaédrique, mêlés aux grains de platine du Brésil. A Tilkerode, dans le Harz, on trouve aussi du *palladium* natif mélangé avec l'or et avec le cyanure de plomb. 2° Le *palladium* se trouve dans les minerais de platine de l'Amérique du Sud. Le minerai du Pérou en renferme 1/2 pour 100. Les minerais de Saint-Domingue et ceux de l'Oural en renferment également. 3° Le *palladium* existe allié à l'or dans un sable aurifère de Zacotinga et de Condonga, au Brésil; ce sable est ordinairement mêlé avec du minerai de fer spéculaire. Dans les minerais, le *palladium* s'élève à 4, 5 et 6 pour 100 du poids de la masse. On trouve aussi ce métal allié à l'or et à l'argent dans la poudre d'or de Porpez, dans l'Amérique du Sud; ce minéral renferme 10 pour 100 de *palladium;* c'est le plus riche de tous les minerais de *palladium*.

— II. Extraction. 1° *Extraction du minerai de platine.* On fait digérer le minerai dans l'eau régale; on neutralise la solution après l'avoir séparée du résidu insoluble et l'on précipite le platine à l'état de chloroplatinate ammonique, au moyen du chlorure d'ammonium. La liqueur filtrée renferme encore le *palladium*, que l'on précipite à l'état de cyanure au moyen du cyanure de mercure. Le cyanure de *palladium* est un corps blanc floconneux, qui fournit un résidu de *palladium* métallique lorsqu'on le calcine.

2° *Extraction de l'or palladifère du Brésil.* On fond la poudre d'or avec son poids d'argent et une certaine quantité de nitre. La plus grande partie des matières terreuses se sépare alors sous la forme de scorie, et l'alliage peut être coulé en lingots. On fond ensuite de nouveau cet alliage dans un creuset avec de l'argent, en agitant sans cesse de manière que l'or ne constitue que le quart de l'alliage total. Cette opération, que l'on exécute aussi dans les essais d'or et qui porte alors le nom d'inquartation, a pour effet de permettre aux métaux autres que l'or, que renferme l'alliage, d'être entièrement dissous par l'acide azotique. Si la proportion d'argent était inférieure aux trois quarts de l'alliage, l'acide azotique laisserait une portion du métal indissous en combinaison avec l'or. Après avoir opéré cette seconde fusion, on jette par petites portions la matière fondue dans l'eau, de manière à la diviser en granules, et l'on fait bouillir ces granules avec deux fois leur poids d'un mélange à parties égales d'acide azotique et d'eau jusqu'à ce que toute action ait cessé. On décante alors le liquide, on fait bouillir le résidu, pendant encore deux heures, avec les deux tiers de son poids d'acide azotique pur; enfin, on décante l'acide, on lave à l'eau le métal insoluble, on le dessèche et on le fond en un bouton. Les liqueurs acides traitées par le sel marin donnent un précipité de chlorure d'argent et retiennent en dissolution du cuivre et du *palladium;* on les filtre, on les met dans des vases de bois et on en précipite ces deux métaux au moyen de lames de zinc. On redissout la poudre noire ainsi obtenue dans l'acide azotique et on sursature la liqueur avec de l'ammoniaque, ce qui détermine la séparation d'une certaine quantité de platine, de fer et de plomb. Le liquide filtré, légèrement acidulé par l'acide chlorhydrique, abandonne la majeure partie du *palladium* sous la forme d'un protochlorure ammoniacal jaune, qu'on lave à l'eau froide et que l'on convertit en *palladium* métallique par une simple calcination. Ce qui reste de *palladium* dans la liqueur et la totalité du cuivre peuvent être précipités par le fer et l'acide chlorhydrique.

— III. Propriétés du palladium métallique. Le *palladium* est un métal blanc, intermédiaire, par sa couleur et son éclat, entre l'argent et le platine. Tel qu'on l'obtient par la calcination du cyanure ou du chloropalladate d'ammonium, il constitue une éponge grise. En poudre très-fine et en suspension dans l'eau, le *palladium* paraît d'un rouge de sang à la lumière transmise. Le *palladium* natif a la forme de tables à six faces, avec un clivage distinct parallèle aux faces terminales. Ces cristaux, dont les faces sont très-petites, sont blancs et attachés aux lames d'or natif. Le *palladium* se rencontre aussi quelquefois en petits octaèdres. Le *palladium* natif du Brésil a une structure fibreuse, ce qui permet de le distinguer et de le séparer des grains de platine avec lesquels il est mélangé. La densité du *palladium* fondu égale 11,04 à 18° (Cloud), 11,3 (Cock), 11,3 à 11,8 (Wollaston), 11,4 à 22,5 (Deville et Debray); celle du *palladium* martelé égale 11,8 (Cock), 11,852 (Lampadius), un peu plus de 12,0 (Vauquelin), 12,148 (Lowry). Le *palladium* est à peu près aussi dur que le platine. Sa ductilité est un peu inférieure à celle de ce dernier métal. On peut cependant le réduire en feuilles minces. C'est le plus fusible de tous les métaux du groupe du platine. Il commence, en effet, à fondre aux plus hautes températures des feux de forge et fond complétement au chalumeau aérhydrique. Chauffé sur de la chaux, dans le fourneau de Deville, à la température de fusion de l'iridium, il émet des vapeurs vertes qui se condensent sous la forme d'une poudre de couleur bistre formée d'un mélange de métal et d'oxyde. Il s'oxyde à une température plus basse que l'argent et se trouve presque toujours recouvert d'une fine couche d'oxyde. Si on le débarrasse de cette couche d'oxyde en le chauffant dans un courant d'hydrogène, et qu'on le plonge rouge encore dans un mélange d'air et de gaz de l'éclairage, il continue à être rouge exactement comme on l'observe avec le platine. Exposé à l'air à l'état de fusion, il absorbe de l'oxygène et roche à la manière de l'argent; mais le gaz absorbé ne commence à se dégager qu'au moment où le métal se solidifie. Il en résulte que la masse, quoique très-dense à la surface, est poreuse dans l'intérieur.

Le *palladium* est à peine attaqué par l'acide chlorhydrique et par l'acide azotique, même à la température de l'ébullition. Il se dissout dans l'acide azotique sans donner lieu à aucun dégagement gazeux, mais la liqueur devient rouge par suite de la formation de l'acide azoteux. L'eau régale le dissout avec une extrême facilité. Sa surface devient noire sous l'influence de la teinture d'iode, ce qui le distingue du platine, sur lequel la teinture d'iode est sans effet.

On emploie très-souvent le *palladium* pour construire les échelles graduées des instruments d'astronomie. Il est excellent pour cet usage parce qu'il est brillant, presque aussi blanc que l'argent, et parce qu'il n'est pas noirci par les émanations sulfureuses. On s'en sert aussi très-souvent, au lieu du platine, pour faire les subdivisions du gramme. Il présente sur le platine, pour cet usage, l'avantage d'avoir une densité moitié moindre.

Dans un grand nombre de ses composés, dans le dichlorure $Pd''Cl^2$, dans le diiodure $Pd''I^2$ et dans le protoxyde $Pd''O$, par exemple, le *palladium* est diatomique. Mais son atomicité maxima est égale à 4. Il forme, en effet, un tétrachlorure $Pd^{IV}Cl^4$ qui existe à l'état de sels doubles, et un bioxyde PdO^2 qui existe en combinaison avec l'eau.

— IV. Composés du palladium. *Oxydes de palladium.* Le protoxyde de *palladium* ou oxyde palladeux $Pd''O$ s'obtient à l'état anhydre par l'action d'une chaleur modérée sur l'azotate de *palladium*, ou par l'action de la chaleur rouge naissant sur un mélange de carbonate de potassium et d'un sel palladeux quelconque. Dans ce cas, il faut épuiser par l'eau la masse refroidie pour en extraire l'excès de carbonate potassique et le nouveau sel de potassium formé. Cet oxyde anhydre est une poudre noire ou gris foncé, peu soluble dans les acides et décomposable à la chaleur rouge en oxygène et en *palladium* métallique. L'hydrate palladeux $Pd''H^2O^2$ est un précipité brun foncé, que l'on obtient en ajoutant une dissolution de carbonate alcalin à une solution d'un sel palladeux. Il se dissout facilement dans les acides et perd son eau à une chaleur modérée, en se convertissant en protoxyde anhydre.

Le dioxyde de *palladium* ou oxyde palladique $Pd^{IV}O^2$ n'est pas connu à l'état de liberté. Lorsqu'on ajoute un carbonate alcalin à une solution de perchlorure palladique, le précipité qui se forme est un hydrate palladique combiné avec un excès de l'alcali. Ce composé perd la moitié de son oxygène à une chaleur modérée, et la totalité de son oxygène à une température plus élevée. Lorsqu'on opère dans des solutions chaudes, au lieu d'hydrate palladique on obtient le peroxyde anhydre, mais toujours en combinaison avec l'alcali. L'hydrate se dissout lentement dans les acides, en formant des solutions jaunes. L'acide chlorhydrique concentré le dissout sans le réduire et le transforme en chlorure palladico-potassique. Avec l'acide chlorhydrique dilué, au contraire, il dégage du chlore et se transforme en chlorure palladoso-potassique.

— *Sulfure de palladium* $Pd''S$. Le *palladium* et le soufre chauffés ensemble se combinent en donnant lieu à un phénomène d'incandescence. Le produit est un composé d'un blanc bleuâtre, d'un éclat métallique, très-dur, à cassure lamelleuse et fusible à la même température que l'argent. Lorsqu'on précipite un sel de *palladium* par l'acide sulfhydrique ou par un sulfure alcalin, on obtient aussi du sulfure de *palladium* sous la forme d'une poudre noire, ayant une teinte bleuâtre et un éclat semi-métallique. Chauffé au rouge dans l'air, le sulfure de *palladium* s'oxyde lentement et passe à l'état de sulfate basique ou d'oxysulfate. Chauffé dans un courant de chlore, il se convertit en un mélange de dichlorure de soufre et de dichlorure de *palladium*.

— *Séléniure de palladium* $Pd''Se$. Le *palladium* et le sélénium se combinent facilement avec dégagement de chaleur. Le produit est un composé gris, infusible, qui, chauffé au chalumeau, perd du sélénium et laisse une perle métallique qui renferme encore une certaine quantité de ce métalloïde, et qui est cristalline, cassante et d'un blanc grisâtre.

— *Chlorures de palladium.* Il existe deux chlorures de *palladium*, le dichlorure ou chlorure palladeux $Pd''Cl^2$ et le tétrachlorure ou chlorure palladique $Pd^{IV}Cl^4$. Pour préparer le dichlorure, on dissout le *palladium* dans de l'acide chlorhydrique auquel on ajoute une très-petite quantité d'acide azotique, et l'on évapore à siccité pour chasser l'excès d'acide. C'est une masse de couleur brun foncé, qui noircit par l'action de la chaleur en devenant anhydre, et que l'on peut fondre dans un vase de verre. Chauffé dans un creuset de platine, il se charge de chlorure de ce dernier métal. [illegible] avec une solution de chlorure potassique, il forme un sel double [illegible] quatre faces d'une couleur jaune foncé. Le dichlorure [illegible]

Le tétrachlorure ou chlorure palladique $Pd^{IV}Cl^4$ s'obtient en solution lorsqu'on dissout le protochlorure dans de l'eau régale très-concentrée et qu'on [illegible] peu le liquide. Cette solution est d'une couleur si foncée [illegible] solution, du chlore se dégage, et il se reproduit du [illegible] de chlorure palladique et de chlorure potassique en faisant [illegible] le chlorure [illegible] tant à siccité [illegible] Ce sel forme une poudre [illegible] octaédriques. [illegible] tièrement.

— *Bromure de palladium* [illegible] Le *palladium* dissous [illegible] mant de l'acide bromhydrique au lieu d'acide chlorhydrique, donne [illegible] dans l'eau et soluble dans les solutions d'acide bromhydrique. Les br[illegible] sium, de manganèse et de zinc forment des sels doubles avec le bromure palladeux.

— *Iodure de palladium* [illegible] lorsqu'on évapore sur elle une solution alcoolique d'iode. Cette réaction distingue nettement le *palladium* [illegible] aucune altération dans les mêmes circonstances. De même, lorsqu'on [illegible] de *palladium* dans un courant de vapeurs d'iode, cette feuille se recouvre d'une couche colorée et finit par devenir [illegible] plication d'une plus forte chaleur ou un lavage à l'ammoniaque lui rendent son brillant primitif. Lorsqu'on chauffe dans un tube un mélange d'iode et de *palladium* finement pulvérisé, les deux corps se combinent, quoique imparfaitement. Il en est [illegible] que et d'acide azotique. Dans tous les cas, une portion du métal se combine et l'autre reste inaltérée.

L'iodure de *palladium* s'obtient sous la forme d'une masse noire, insipide et inodore, lorsqu'on précipite le chlorure palladeux par l'iodure potassique, [illegible] et que l'on dessèche [illegible] heures dans le vide les flocons noirs gélatineux que l'on obtient ainsi. Ce corps perd son iode entre 300 et 360°. [illegible] noire, qui consiste en oxyde palladeux. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et l'acide iodhydrique aqueux, [illegible] le *palladium* du platine. Ce corps est assez peu soluble [illegible] deux au dosage de l'iode.

— *Fluorures de palladium* [illegible] précipité brun, qui prend naissance lorsqu'on ajoute de l'acide fluorhydrique à une solution aqueuse d'azotate palladeux. Si l'on évapore à siccité, il reste [illegible] dont une très-faible partie est soluble dans l'eau. Ce fluorure palladeux ne s'altère pas par la chaleur [illegible] cale constitue un liquide incolore que l'on peut évaporer par la chaleur, et qui finit par déposer du fluorure de *palladium* sous la forme d'un sel cristallin et incolore que l'on peut chauffer à [illegible]

On obtient un fluorure ammoniaco-palladeux, sous la forme d'une masse brune rayonnée en [illegible]

[illegible] tate. Par un procédé analogue, on obtient le [illegible]

— [illegible] V. ce mot.

— [illegible]

— V. [illegible]

[illegible] blanc et ductile. Si les deux métaux sont [illegible]

Avec l'or, le *palladium* forme plusieurs alliages, dont la production s'accompagne toujours d'incandescence. 1 partie de *palladium* et 1 partie d'or forment un alliage gris d'une couleur de fonte, moins ductile que chacun de ses constituants isolés et d'une structure grossièrement granulée. 1 partie de *palladium* et 4 parties d'or fournissent un alliage dur, blanc et ductile. Si la proportion d'or s'élève à 6 parties, l'alliage est également blanc. L'alliage naturel de *palladium*, d'or et d'argent que l'on trouve à Porpaz renferme 85,88 pour 100 d'or, 9,85 de *palladium* et 4,17 d'argent.

L'alliage de *palladium* et de fer est très-cassant; mais un alliage de 1 partie de *palladium* et 100 parties d'acier est excellent pour la fabrication des instruments tranchants dont l'arête a besoin d'être fort aiguë. Avec le plomb, il se forme un alliage gris, dur, cassant, grenu, d'une densité de 1,20. Cet alliage brûle avec incandescence.

Le nickel et le *palladium* s'unissent à la chaleur du chalumeau aérhydrique, en formant un alliage très-malléable et d'un grand éclat.

Le platine, en s'unissant à son propre poids de *palladium*, à une température un peu inférieure au point de fusion de ce dernier métal, donne un alliage gris d'une densité de 15,141. Cet alliage est aussi dur que le fer et beaucoup moins ductile que l'alliage d'or.

Les dentistes font usage d'un alliage qui renferme 9 parties de *palladium* pour 1 partie d'argent.

Un alliage de parties égales d'étain et de *palladium* est un peu plus mou que le fer forgé et présente une texture grenue. Lorsqu'on fond au rouge le *palladium* avec six fois son poids d'étain et qu'on traite la masse résultante par l'acide chlorhydrique, il reste un alliage qui correspond à la formule Pd^3Sn^2. Cet alliage cristallise en lames déliées et brillantes. On obtient par la même méthode des alliages de *palladium* et d'argent ou de cuivre, qui sont analogues au précédent par leurs formules et leurs propriétés. Le *palladium* se dissout dans le zinc fondu, mais ne se combine pas avec ce dernier métal en proportion définie. En effet, la masse refroidie, traitée par l'acide chlorhydrique, abandonne du zinc a cet acide et laisse pour résidu du *palladium* tout à fait pur.

— VI. RECHERCHE ET DOSAGE DU PALLADIUM. 1° *Réactions*. Presque tous les composés de *palladium* sont décomposés par la chaleur et laissent du *palladium* métallique. On peut distinguer ce métal du platine par sa solubilité dans l'acide azotique, par sa réaction avec la teinture d'iode et par la manière dont il se comporte dans la flamme de l'alcool. Lorsqu'on le place dans la partie interne de cette flamme, il s'unit au carbone d'abord sans arriver à la température rouge. Si on le retire alors rapidement de la flamme, il brûle vivement à l'air jusqu'à ce que la totalité du carbone soit brûlée et qu'il reste du *palladium* métallique. Cette propriété est très-nette avec le *palladium* divisé que l'on a comprimé. Le platine ne la présente pas du tout. Récemment M. Graham a, en outre, observé que, lorsqu'on se sert du *palladium* comme électrode d'une pile à l'aide de laquelle on décompose l'eau acidulée, l'électrode négative, au lieu de laisser dégager l'hydrogène, le fixe, l'occlusionne et augmente de volume dans une proportion considérable. En même temps, la densité du *palladium* diminue; il en est de même de sa dureté, de sa ténacité, de sa conductibilité pour la chaleur. Si l'on chauffe fortement cette espèce d'alliage, l'hydrogène se dégage et le métal revient non à son volume primitif, mais à un volume inférieur à son volume primitif. Pour être plus exact, il faut dire que la longueur du fil devient moindre qu'avant l'expérience, mais que probablement le diamètre s'accroît parce que la densité diminue au lieu d'augmenter. Répète-t-on l'expérience précédente sur le métal revivifié, les mêmes phénomènes se répètent, mais avec moins d'intensité, et il arrive un moment où l'occlusion de l'hydrogène n'a plus lieu. M. Graham a vu, dans ces expériences, une preuve que l'hydrogène est un métal. Nous le savions déjà.

2° *Sels palladeux*. Ces sels sont, pour la plupart, bruns ou rouges. Leur saveur est astringente, et non métallique. Le métal est précipité de leurs solutions par le phosphore, l'acide sulfureux, l'azotite de potassium, le formiate de potassium en solution bouillante, l'alcool bouillant, et par tous les métaux qui précipitent l'argent de ses sels. L'acide sulfhydrique et les sulfures alcalins donnent un précipité noir de sulfure de *palladium*, insoluble dans un excès de précipitant. Les iodures solubles donnent un précipité noir insoluble, que l'on aperçoit encore quand le sel palladeux est étendu de 500,000 parties d'eau. Cette réaction sert pour séparer l'iode du brome, parce que les sels palladeux ne font naître aucun précipité dans les bromures alcalins. La potasse et la soude donnent avec les sels palladeux des précipités bruns, formés de sels basiques qui se dissolvent à chaud dans un excès de réactif. L'ammoniaque ne précipite pas les solutions d'azotate palladeux; mais, dans les solutions du chlorure, elle donne un précipité couleur de chair d'ammoniochlorure palladeux, soluble dans un excès de réactif. Les carbonates potassique et sodique donnent un précipité brun d'hydrate palladeux. Le carbonate d'ammonium agit comme l'ammoniaque. Le phosphate d'ammonium donne un précipité brun. Le ferrocyanure et le ferricyanure potassiques ne précipitent pas; mais, au bout de quelque temps, le liquide se coagule. Le cyanure de mercure donne un précipité blanchâtre de cyanure palladeux. Le chlorure stanneux forme un précipité noir, qui se dissout dans l'acide chlorhydrique en prenant une couleur d'un vert intense. Le sulfate ferreux réduit lentement l'azotate palladeux, avec précipitation de *palladium*, et ne réduit pas le chlorure. Les réactions du cyanure de mercure, de l'iodure de potassium et de l'acide sulfhydrique, les deux premières surtout, sont caractéristiques.

3° *Sels palladiques*. Ces sels sont très-instables. Par l'action de la chaleur ou des agents de réduction, ils passent facilement à l'état de sels palladeux. Il en résulte que leurs réactions sont peu connues. La solution brune du tétrachlorure est assez facile à distinguer des solutions analogues des tétrachlorures de platine et d'iridium, par ce fait que, sous l'influence d'une faible chaleur, elle dégage du chlore et laisse du chlorure palladeux.

— *Dosage et séparation du palladium*. On dose toujours le *palladium* à l'état métallique. Généralement, on neutralise ses solutions, on les précipite par un excès de cyanure de mercure, on recueille le précipité, on le calcine et l'on pèse le *palladium* métallique qui reste comme résidu.

On peut séparer le *palladium* de presque tous les autres métaux en se fondant sur sa faculté d'être précipité par le cyanure de mercure et par l'acide sulfhydrique, et sur la solubilité de son oxyde dans l'ammoniaque. Si, cependant, la liqueur renferme de l'or, du platine et d'autres métaux de ce groupe et qu'elle contienne de l'alcool, ces divers métaux se précipitent aussi. On ne peut pas se servir de l'acide azotique pour séparer le *palladium* du platine, parce qu'un alliage de ces deux métaux qui contient très-peu de platine est entièrement dissous par l'acide azotique.

Pour séparer le *palladium* du cuivre auquel il est uni dans les minerais de platine, on précipite ces deux métaux par l'acide sulfhydrique et l'on grille le précipité encore humide jusqu'à ce que tout dégagement de gaz sulfureux ait cessé. Les sulfures se trouvent ainsi convertis en sulfates basiques. On dissout ceux-ci dans l'acide chlorhydrique, on ajoute de l'acide azotique et du chlorure de potassium à la liqueur et on l'évapore à siccité. On obtient ainsi une masse formée de chlorure de potassium, de chlorure de cuivre et de potassium, et de chlorure de potassium et de *palladium*. L'alcool de 0,833 de densité dissout les deux premiers sels et laisse le sel palladeux indissous. D'après Döbereiner, on peut précipiter le *palladium* par les formiates pour le séparer du cuivre.

Palladium sauvé (LE) [*Il Palladio conservato*], opéra italien, livret de Métastase, musique de Schauensée; représenté à Turin en 1743. Métastase s'est inspiré d'un des épisodes de l'histoire romaine relatifs au fameux palladium. Pendant la première guerre punique, un incendie éclata dans le temple de Vesta où le palladium était déposé. La terreur superstitieuse du peuple égalait l'effroi des vestales. On crut que le dernier jour de Rome était venu; mais Métellus, vainqueur des Carthaginois, préférant le salut de tous à sa propre vie, s'élance au milieu de l'incendie, pénètre dans le temple et en retire le palladium préservé des flammes. En traitant ce sujet, Métastase a fait un tour de force. Il ne met en scène que trois personnages, trois vestales, et il a su animer leur langage de tant d'émotion et de mouvement, qu'on assiste sans le voir au spectacle que devait offrir la ville de Rome dans ce moment funeste. Les airs sur lesquels l'attention doit se porter dans cet ouvrage sont les suivants: *Parto, ma il cor tremante*, par Erennia; *Ah su gli occhi ancor mi stanno*, par Clelia; *Rise il ciel co' raggi usati*, par Albani; *Ma chi sarà quell' empio*, par Erennia; *Pria di sanguigno lume*, par Clelia, et le chœur final en l'honneur de Metellus:

Seconda, o Dei, l'Eroe promesso
Dalla stella sua natia,
[illegible], e sempre sia
Vostra cura, e [illegible] amor.
[illegible], pietosi Dei,
[illegible]
E [illegible], o Dei pietosi,
Aggiungete i nostri anni.

Métastase a imité ici Corneille et a traduit ces deux vers, que Cinna adresse à Auguste:

Puisse le grand moteur des belles destinées,
Pour prolonger vos jours, retrancher nos années!

PALLADIUS (Rutilius Taurus Æmilianus), écrivain agronomique latin, qui vivait, croit-on, au IVe siècle de notre ère. Il est auteur d'un traité *De re rustica* en quatorze livres, lequel a été publié, pour la première fois, dans les *Rei rusticæ scriptores* (Venise, 1472, in-fol.), et traduit en français par Jean Darces (Paris, 1552, in-8°). Cet ouvrage, compilé dans Columelle, Martialis Gargilius, etc., est écrit dans un style barbare. Il jouit d'une grande popularité au moyen âge.

PALLADIUS ou **PALLADE DE GALATIE**, évêque d'Hélénopolis, né en 368, mort vers 430. Il suivit les leçons d'Évagre le Pontique, près duquel il puisa des idées qui l'ont fait accuser par Théophile d'Alexandrie d'être origéniste, apprit ensuite la discipline monastique de l'anachorète Dorothée, se rendit d'abord chez les moines de Nitrie, puis dans les déserts de la Thébaïde, et fut appelé, vers 400, au siége épiscopal d'Hélénopolis. Accusé d'être partisan d'Origène au synode qui déposa saint Jean Chrysostome en 403, il s'enfuit à Rome, revint plus tard en Orient, fut relégué dans la haute Égypte, reprit, vers 418, possession de son siége et fut enfin évêque d'Aspona, en Galatie. On lui doit une *Histoire adressée au préposé Lausus et contenant la vie des saints Pères*, ouvrage également connu sous le nom d'*Histoire lausiaque*, et dont le texte grec fut publié pour la première fois à Leyde (1616, in-4°). Il en existe plusieurs traductions latines, dont la plus ancienne est attribuée à Rufin, évêque d'Aquilée. On a attribué, en outre, à Palladius un *Dialogue historique de Palladius d'Hélénopolis avec Théodore sur la vie de Jean Chrysostome* (Paris, 1680) et un *Traité sur les peuples de l'Inde et les brahmanes* (Londres, 1665, in-4°).

PALLADIUS, médecin grec, postérieur à Aétius et à Alexandre de Tralles, à qui il fait de fréquents emprunts dans ses ouvrages. Il vivait à une époque incertaine. Il a écrit des commentaires sur quelques livres d'Hippocrate et un opuscule sur les fièvres. Les commentaires sur les fractures sont incomplets, mais il en reste assez cependant pour nous faire juger qu'en les perdant la science n'a pas perdu grand'chose. Ceux que Palladius avait faits sur le sixième livre des épidémies ne vont pas plus loin que la septième section; le reste est perdu. Palladius dit que, de son temps, la pierre devenait moins curable, ce qu'il attribue au luxe du siècle, aux excès de table et au défaut d'exercice. Son traité des fièvres est clair et succinct. Les meilleures éditions de ses œuvres sont les suivantes: *Commentarii in librum Hippocratis de fracturis, græce et latine, interprete Jac. Santalbino, cum ejusdem notis* (Genève, 1657, in-fol.); *Scholia in sexum libr. de morbis popularibus Hippocratis* (Bâle, 1581, in-4°); *De febribus concisa synopsis* (Paris, 1645, in-4°).

PALLADOSO, mot de composition qui, joint à un adjectif en *ique*, sert à qualifier un sel double contenant du sel palladeux: *Sel* PALLADOSO-*ammonique*, PALLADOSO-*magnésique*, PALLADOSO-*sodique*.

PALLADURE s. m. (pal-la-du-re — rad. *palladium*). Chim. Alliage en proportion définie de palladium avec un autre métal.

PALLAMKOTTA, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras. Quoique peu importante, cette ville fut autrefois très-commerçante, comme principal établissement des Hollandais sur la côte de Coromandel. Depuis 1814, elle n'a fait que déchoir.

PALLANTÉE, en latin *Pallanteum*, ville de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, près de Mantinée; elle fut bâtie par Pallas, fils de Lycaon. Patrie d'Évandre. ‖ Ville de l'Italie ancienne, dans le Latium, bâtie par Évandre sur le mont Palatin, près du Tibre. Elle lui rappelait le nom de celle d'Arcadie, d'où il était sorti, et celui de Pallas, roi du pays, l'un de ses ancêtres: *Pallantis proavi de nomine, Pallanteum.*

PALLANTIA, ville d'Espagne. V. PALENCIA.

PALLANTIDES, nom des cinquante fils de Pallas, frère d'Égée, roi d'Athènes. Ces princes essayèrent de détrôner leur oncle Égée, mais ils furent battus par Thésée, qui plus tard les extermina. Leur sœur Aricie épousa Hippolyte, fils de Thésée, et recouvra l'héritage paternel.

PALLANZA, ville du royaume d'Italie, province de Novare, ch.-lieu de district, sur une langue de terre qui s'avance dans le lac Majeur en face des îles Borromée, à 70 kilom. N. de Novare; 3,565 hab. L'église San-Stefano renferme quelques débris d'antiquités romaines. Dans le voisinage est le sanctuaire de la Madonna di Campagna, avec fresques. Napoléon fit enfermer dans un couvent de Pallanza les évêques d'Italie et les cardinaux qui n'avaient point accédé au concordat.

PALLAQUE s. f. (pal-la-ke — gr. *pallakê*; de *pallax*, jeune homme). Antiq. Courtisane grecque.

— **Encycl.** Les *pallaques* étaient des courtisanes d'une classe inférieure à celle des hétaires, de simples prostituées. Démosthène leur a assigné leur véritable place dans une phrase caractéristique: « Nous avons, dit-il, des hétaires pour la volupté de l'âme, des *pallaques* pour la satisfaction des sens, des femmes légitimes pour nous donner des enfants de notre sang et garder nos maisons. » (*Plaidoyer contre Neera.*) L'industrie des *pallaques* fut organisée par Solon, qui fit acheter en dehors du territoire de la république un grand nombre de jeunes esclaves destinées à la prostitution et qu'il parqua dans le Pirée. Il leur était interdit de prendre domicile dans tout autre quartier d'Athènes, de figurer avec les matrones et même avec les hétaires aux solennités et d'entrer dans les temples pour y assister aux sacrifices; une exception était faite en faveur du temple de Vénus, où elles pouvaient même parvenir aux fonctions de prêtresses. Leurs enfants n'étaient pas citoyens; ils ne pouvaient plaider ni monter à la tribune aux harangues.

Le Pirée leur avait été assigné à cause du grand nombre de soldats, de matelots et d'étrangers qui y affluaient et dont les débauches pouvaient être un danger pour la morale publique. Le poëte comique Philémon a loué plaisamment Solon d'avoir établi cette espèce de déversoir: « O Solon! s'écrie un de ses personnages, tu as été notre bienfaiteur à tous par cette institution si utile au peuple ou plutôt au salut public, dans une ville pleine d'une jeunesse ardente!.. » Malgré la tolérance dont elles jouissaient et l'impôt qu'elles payaient pour exercer librement leur industrie, les *pallaques* étaient l'objet du mépris; Thémistocle en attela un jour quelques-unes toutes nues à un char et leur fit traverser la ville. Les comiques grecs les représentent comme des filles sans éducation, sans esprit, avides de débauche, âpres à tondre les moutons du chemin. Térence, traduisant Ménandre, oppose le luxe de leur toilette à la saleté repoussante de leur intérieur. Des vieilles hideuses exploitaient leur prostitution, les enrégimentaient et les faisaient travailler pour elles; il en est ainsi par tous pays. Quoique nées sous l'heureux ciel de la Grèce ou de l'Ionie, dans la plus admirable des civilisations, les *pallaques* ne différaient en rien de ces filles vulgaires qui vivent dans la fange de toutes les grandes cités.

PALLAR s. m. (pal-lar). Bot. Nom d'une légumineuse dont on mange les graines au Pérou.

PALLAS s. f. (pal-lass — nom mythol.). Astron. Petite planète découverte en 1802, dans le voisinage de Cérès.

— Mamm. Espèce de mammifère chéiroptère, du genre céphalote.

— Hortic. Variété de tulipe.

— s. m. Comm. Sorte de panne dont le velouté est de poil de chèvre, tandis que la chaîne et la trame sont de coton: PALLAS *rouge*. PALLAS *noir*. *En soumettant le* PALLAS *à l'impression, on fait des imitations de fourrures de léopard. En France, la fabrication des* PALLAS *appartient presque exclusivement à la ville d'Amiens.* ‖ Dans le langage des typographes, Discours emphatique.

— **Encycl.** Astron. *Pallas* est le nom donné par Olbers à la planète qu'il découvrit le 28 mars 1802, et que de Lalande proposa d'appeler *Olbers*. De tous les corps planétaires connus, c'est celui qui s'écarte le plus, dans sa route, de l'écliptique, car l'inclinaison de son orbite est de 34° 37′ 20″.

Cette orbite se croise avec l'orbite de Cérès en deux points, l'un vers la Vierge et l'autre vers la Balance: circonstance qui, au dire de certains astronomes, rend possible la rencontre des deux planètes et fait supposer qu'elles ont une origine commune.

Pallas offre, dans les lunettes, un aspect nébuleux qui est regardé comme l'indice d'une vaste atmosphère. Voici les principaux éléments de son orbite, rapportés au 1er janvier 1820:

Demi-grand axe, celui de la terre étant 1	2,773
Excentricité.	0,242
Révolution sidérale	1,686 j. 1/2
Inclinaison à l'écliptique. . .	34° 37′ 20″
Longitude du nœud ascendant	172° 39′ 26″, 8
Longitude du périhélie. . . .	121° 7′ 4″, 3
Longitude moyenne de l'époque	108° 24′ 37″, 9
Distance moyenne au soleil en lieues	94 millions.

Il convient d'ajouter que cette petite planète est celle dont les perturbations sont les plus difficiles à calculer.

PALLAS, déesse de la guerre. V. MINERVE.

Pallas de Velletri (LA), statue antique en marbre de Paros, au musée du Louvre. Cette Pallas, de proportions colossales, est ainsi désignée par le nom de la ville où elle a été découverte, en 1797, parmi les débris d'une maison de plaisance romaine. C'est un des plus beaux ouvrages qui nous restent de l'art grec. La fille de Jupiter est représentée avec la beauté majestueuse qui convient au caractère de la sagesse, au génie des arts. Coiffée de son casque et armée de son égide, elle devait avoir une lance à la main; mais la douceur de sa physionomie indique que les travaux de la paix ne lui sont pas moins chers que les occupations de la guerre. « Rien de plus noble, dit M. de Clarac, que sa pose sévère, ni de mieux imaginé que l'ample péplum qui, formant une riche draperie autour de ses membres, retombe jusqu'à ses pieds et dont les plis, artistement variés, sont distribués tout à fait dans le goût de l'ancienne école grecque..... » Cette draperie est travaillée avec une grande recherche. La partie de la tunique qui couvre le sein et retombe sur la ceinture est d'une souplesse admirable et, sans nuire à l'ensemble, est très-riche de détails. Toute la partie gauche offre une belle chute de plis bien combinés. On remarque, au bas du péplum ce froncé qu'on ne trouve qu'aux draperies des statues des meilleurs temps de la Grèce. L'égide, ajustée avec élégance au haut de la tunique, lui sert de bordure. La chaussure, composée d'une triple semelle attachée avec deux bandelettes, est du genre de la *solea*. Les cheveux sont traités avec goût et accompagnent la tête avec grâce; il se pourrait qu'ils eus-

sent été peints en rouge. Le casque, sans ornement, convient à la simplicité du costume. Il n'y a de restauré dans la tête de cette superbe statue que l'extrémité du nez. Les mains, les poignets, les doigts du pied gauche sont modernes.

La *Pallas de Velletri* a été gravée dans le *Musée royal* et dans les recueils de Filhol, de Reveil et de M. de Clarac. D'autres figures de *Pallas* ont été gravées par R. Boyvin (d'après une peinture du Rosso et d'après une autre composition de L. Penni), par Etienne Baudet (en 1680, d'après une statue du palais des Tuileries), par Gio.-B. Ghisi de Mantoue (1538), par Lucas de Leyde (la dernière production du maître, restée inachevée), par Cornelis Bloemaert (d'après une statue antique de la galerie Giustiniani), etc. Une belle sardoine antique du musée de Florence, représentant Pallas en buste, a été publiée par Gori (III, pl. 55). V. MINERVE.

La célèbre statue de Pallas, désignée sous le nom de *Palladium* et que l'on gardait dans la forteresse d'Ilion, nous est dépeinte par les anciens comme ayant trois coudées de haut, tenant une pique de la main droite, une quenouille et un fuseau de la gauche. On sait que les Romains avaient la prétention de posséder cette précieuse image, qui aurait été apportée en Italie par Enée, et qu'ils en firent faire plusieurs tout à fait semblables, afin que, si quelqu'un entreprenait de la dérober, il ne pût la discerner au milieu des autres. Des médailles romaines offrent souvent la figure de Rome tenant entre ses mains le *Palladium*.

Une pierre gravée du musée du Louvre représente *Diomède enlevant le Palladium*, qu'il tient avec un linge de peur de le profaner; aux pieds du héros est un homme renversé que l'on a supposé être le gardien du sanctuaire. Le même sujet a été représenté par M. Joseph Blanc dans un grand tableau qui a été exposé au Salon de 1872.

PALLAS, fils de Crius et d'Eurybie. Il épousa la fille de l'Océan, Styx, dont il eut quatre enfants : Cratos (la Puissance), Bia (la Force), Nice (la Victoire) et Zelos (la Passion), qui accompagnent toujours Jupiter. On désigne également sous le même nom : le père de Minerve, peut-être le même que le précédent, qui voulut violer sa fille et fut tué par elle; le frère d'Egée, roi d'Athènes, qui fut père des Pallantides; un fils de Lycaon, qui fonda la ville de Pallante, en Arcadie; le fils d'Evandre, dont nous allons parler dans l'article suivant.

PALLAS, héros latin, un des compagnons d'Enée. Il était fils d'Evandre, le civilisateur du Latium, et s'allia aux fugitifs de Troie dès qu'ils eurent abordé en Italie. Virgile a décrit les combats livrés par lui à Lausus et à Turnus lui-même, qui parvint à le vaincre et à le tuer (*Enéide*, liv. X). Lorsque Enée rencontre Turnus (liv. XII) et tient sa vie entre ses mains, il va l'épargner; mais il aperçoit sur les épaules de son ennemi les dépouilles de Pallas, son baudrier étincelant, et il le massacre sans pitié en s'écriant : « C'est Pallas lui-même qui te frappe, c'est Pallas lui-même qui te tue. »

Pallas te hoc vulnere, Pallas
Immolat.

PALLAS, favori de l'empereur Claude, mort en 63 de notre ère. Il était esclave d'Antonia, mère de Claude, lorsqu'il gagna la faveur de ce prince qui, devenu empereur, lui donna la liberté et le nomma intendant du trésor. Pallas jouit d'un crédit immense pendant le règne du faible successeur de Caligula. Son autorité était telle, que les courtisans placèrent sa statue en or parmi celles des dieux domestiques. Ce fut lui qui, après la mort de Messaline, décida Claude à épouser sa nièce Agrippine et à adopter Néron, et ce fut de concert avec cette princesse, dont il était devenu l'amant, qu'il fit empoisonner Claude. Néron, bien que redevable du trône à Pallas, lui enleva l'administration des finances (56) et, choqué de son arrogance, le fit emprisonner pour s'approprier ses immenses richesses. Son frère Félix, gouverneur de Judée, se fit connaître par ses exactions et par la conduite qu'il tint à l'égard de l'apôtre saint Paul.

PALLAS (Pierre-Simon), célèbre naturaliste et ethnographe allemand, conseiller d'État de l'empereur de Russie, chevalier de l'ordre de Saint-Vladimir, membre des Académies des sciences de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Berlin, de Stockholm, et associé de l'Institut, né à Berlin le 22 septembre 1741, de Simon Pallas, professeur de chirurgie au collège de cette ville, et de Suzanne Léonard, Française d'origine, mort dans sa ville natale le 8 septembre 1811.

Son père le destinait à la médecine, mais il lui fit d'abord apprendre les langues vivantes. Pallas, qui conserva toute sa vie un goût particulier pour ce genre d'études, a rendu plus tard de grands services en faisant connaître en Europe un grand nombre de dialectes mongols et caucasiques.

Après avoir suivi à Berlin les cours de Gleditsch, de Meckel et de Roloff, et à Gœttingue ceux de Rœdern et de Vogel, il alla terminer ses études de médecine à Leyde, sous Albinus Gaubius et Musschenbroeck. Les belles collections rassemblées en Hollande lui révélèrent sa vocation de naturaliste. Il publia dès 1766, à La Haye, un *Elenchus zoophytorum* (tableau des zoophytes) et des *Miscellanea zoologica*, où le monde savant reconnut avec surprise dans un auteur de vingt-cinq ans les mérites des maîtres formés par de longues études, la sagacité et la patiente exactitude. Dans son *Elenchus zoophytorum*, il se prononçait, avec un rare bonheur, pour toutes les théories nouvelles que l'étude plus attentive des faits a depuis consacrées d'une manière définitive. Il rejetait la division arbitraire des êtres naturels en trois règnes, enseignait que les plantes ne forment qu'une des classes du règne organique, comme les quadrupèdes, les poissons, les insectes et les mollusques en forment d'autres, et repoussait l'idée systématique d'une échelle unique des êtres vivants. Dans ses *Miscellanea zoologica*, il jetait un jour tout nouveau sur la classe entière des animaux sans vertèbres, repoussait pour ces animaux le moyen de division fondé sur la présence ou l'absence d'une coquille et établissait un nouvel ordre fondé sur les analogies et les différences de leur structure.

Ces deux ouvrages lui avaient fait une grande réputation en Europe. L'impératrice Catherine II voulut se l'attacher; elle lui fit offrir une place à l'Académie de Saint-Pétersbourg. Pallas accepta et mit au service de la Russie toute son activité pendant quarante ans, de 1768 à 1809. La première expédition à laquelle il prit part fut celle qu'avait organisée l'impératrice pour aller observer en Sibérie le passage, attendu en 1769, de Vénus sur le soleil. Pallas y fut associé comme naturaliste, et ses goûts le portèrent à joindre à la mission dont il était chargé des études sur les langues et les mœurs des habitants des contrées qu'il allait visiter. La commission était composée de sept astronomes, de cinq naturalistes et de plusieurs élèves; elle partit au mois de juin 1768. Elle devait se diviser en route, chacun ayant sa mission particulière. Pallas passa l'hiver à Simbirsk, sur le Volga, descendit le Jaik au printemps suivant et visita les bords de la mer Caspienne. Ses observations lui permirent d'affirmer que cette mer avait eu autrefois une étendue bien plus considérable. Il visita ensuite les mines de l'Oural et hiverna à Tobolsk. Il en repartit en 1772 pour visiter les monts Altaï et leurs mines, qu'il pense avoir été exploitées autrefois par les ancêtres des Hongrois. Il atteignit, en 1773, les confins nord de la Chine, revint par le Caucase et rentra à Saint-Pétersbourg en 1774.

Les récits intéressants de ce long et pénible voyage font partie des publications de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

Pallas revint accablé de toutes sortes de maux; ses compagnons, encore plus maltraités, ne vécurent même pas assez pour pouvoir publier eux-mêmes leurs observations; c'est lui qui prit soin de leur rendre ce dernier devoir.

Les fruits de cette longue exploration de contrées alors totalement inconnues furent considérables. Pallas avait profondément observé la terre, les plantes, les animaux et les hommes; il put faire l'histoire complète du musc, du glouton, de la zibeline et de l'ours blanc, histoire si bien faite, dit Cuvier, que l'on peut dire qu'aucun quadrupède n'est mieux connu que ceux-là. Les rongeurs lui fournirent la matière d'un volume entier, tant il en avait découvert d'espèces. Leur histoire, leur anatomie y étaient traitées avec cette richesse dont Buffon et Daubenton avaient seuls donné l'exemple avant lui; il rapportait les découvertes d'un solipède compris entre l'âne et le cheval et d'une nouvelle espèce de chat sauvage; des notions plus étendues sur l'âne dont la queue fournit les étendards des pachas turcs; les descriptions d'une infinité d'oiseaux, de reptiles, de poissons, de mollusques, de vers et de zoophytes qu'aucun naturaliste n'avait encore pu observer de manière à les classer exactement; les éléments d'une flore toute nouvelle pour les Occidentaux, mais surtout une théorie féconde des révolutions du globe. Une considération attentive des deux grandes chaînes de montagnes de la Sibérie lui fit apercevoir cette règle générale, qui s'est vérifiée ensuite partout, de la succession des trois ordres primitifs de montagnes, les granitiques au milieu, les schisteuses à leurs côtés et les calcaires en dehors. On peut dire que ce grand fait, nettement exprimé en 1777, dans un mémoire lu à l'Académie, a donné naissance à toute la nouvelle géologie. La découverte, presque incroyable alors, d'un rhinocéros trouvé gelé avec sa peau et sa chair et celle d'une masse énorme de fer, à laquelle Pallas ne craignit pas d'attribuer une origine céleste, ajoutèrent encore un nouvel intérêt à une relation déjà si pleine de faits importants.

Nous avons déjà dit que Pallas rapporta de ses voyages une monographie complète de la race mongole; c'est à lui qu'on doit en Europe la connaissance du lamisme et de ses rites.

L'impératrice Catherine le combla à son retour de faveurs de toutes sortes et lui confia l'éducation du grand-duc Alexandre et de son frère, mais le séjour des villes lui était devenu insupportable. Il profita de la conquête de la Crimée pour accompagner sa souveraine dans le voyage triomphal que lui avait préparé Potemkin, et alla revoir le Caucase. A son retour à Saint-Pétersbourg, il manifesta le désir d'aller s'établir en Crimée pour y chercher la guérison des infirmités gagnées dans ses courses aventureuses. Catherine lui fit présent de deux villages et d'une riche propriété près de Simphéropol. Pallas passa quinze ans dans ce pays, où il sut encore rendre d'importants services, notamment celui d'y acclimater la vigne; mais l'isolement lui devint peu à peu tellement insupportable, qu'à près de soixante-dix ans il se défit à vil prix de ses propriétés pour revoir sa patrie, où il mourut après avoir eu à peine le temps de retrouver le peu d'amis ou de parents qu'il y avait laissés, de renouer quelques relations avec le monde savant et de se mettre au niveau des progrès accomplis pendant sa longue absence.

PALLASIE s. f. (pal-la-zî — de *Pallas*, natur. allem.). Entom. Syn. de CISTOGASTRE.

— Bot. Syn. de CALODENDRON, genre de rutacées.

PALLASIUS s. m. (pal-la-zi-uss — de *Pallas*, n. pr.). Crust. Syn. d'IDOTÉE, genre de crustacés.

PALLAVICINI ou **PELAVICINO** (Oberto), marquis, aventurier italien, né à Plaisance, mort en 1269. Ce fut un habile et brillant capitaine, qui prit parti pour Frédéric II dans sa lutte contre le pape Grégoire IX et les Génois, et qui, après de nombreux exploits, parvint à se créer une souveraineté indépendante en Lombardie, où il devint le chef du parti gibelin (1261). Il fut dépouillé par Charles d'Anjou (1265) d'une partie de ses seigneuries, et mourut après avoir exercé une autorité presque illimitée sur les principales villes de la Lombardie.

PALLAVICINI (Baptiste), prélat et poëte italien, né à Venise vers la fin du XIVe siècle, mort en 1466. Il devint évêque de Reggio en 1444 et se fit connaître par un poëme latin intitulé : *Carmen in historiam flendæ crucis* (Parme, 1477, in-4°), plusieurs fois réédité.

PALLAVICINI ou **PALLAVICINO** (Pietro SFORZA), cardinal et historien italien, né à Rome en 1607, mort en 1667. Il avait été gouverneur d'Iesi, d'Arvietto, de Camerino, lorsqu'il entra chez les jésuites (1637), s'adonna à l'enseignement de la philosophie et de la théologie, fut chargé par Innocent X de plusieurs affaires importantes et reçut le chapeau de cardinal du pape Alexandre VII en 1657. Ce prélat devint membre et, à plusieurs reprises, président de l'Académie des *Umoristi*. L'ouvrage auquel il doit sa réputation est l'*Istoria del concilio di Trento* (Rome, 1656-1657, 2 vol. in-fol.). Cette histoire du concile de Trente est fort bien écrite, mais on reproche à son auteur d'élever trop haut les prétentions de la cour de Rome sur le gouvernement temporel. L'abbé Migne en a fait imprimer une traduction française (Paris, 1844, in-8°). On doit, en outre, à Pallavicini quelques ouvrages littéraires : *Gli fasti sacri in ottava rima Ermenegilde*, tragédie (1644, in-8°); *Gli avvertimenti grammaticali*, tragédie (1661); *Trattato dello style e del dialogo*, tragédie (1662); *Lettere* (Rome, 1668, in-8°).

PALLAVICINI (Nicolas-Marie), théologien et jésuite italien, né à Gênes en 1621, mort à Rome en 1692. Christine de Suède le nomma son théologien, et le pape Innocent XI le créa cardinal. Ses principaux ouvrages sont : *Difesa della providenza divina contro i nemici di ogni religione* (Rome, 1679); *Difesa del pontificato romano et della chiesa cattolica* (Rome, 1686, 3 vol. in-fol.), ouvrage estimé des théologiens.

PALLAVICINI (Etienne-Benoît), poëte lyrique, né à Padoue en 1672, mort à Dresde en 1742. Il fit de bonnes études au collège de Salo et se fit remarquer par une précocité surprenante. Son père l'ayant amené à Dresde, alors qu'il n'avait que seize ans, il s'y distingua par quelques travaux qui attirèrent l'attention, lui valurent la protection de l'électeur de Saxe Georges III et la place de poëte ducal, au moment où la mort de son père le laissait sans ressource. Il passa, quelques années plus tard, à la cour de l'électeur palatin Guillaume, puis, à la mort de ce dernier, revint à Dresde. Il fut très-bien accueilli dans cette ville, devint membre de l'Académie des *Frigi* et commença une traduction des *Odes* d'Horace, qu'il acheva durant une maladie qui le contraignit à garder la chambre. A la demande du roi de Pologne Frédéric-Auguste, il entreprit de traduire les œuvres complètes du poëte latin, mais la mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution. Ses œuvres ont été publiées avec une *Vie* de l'auteur par Algarotti (Venise, 1744, vol. in-8°). Le premier volume contient sa traduction des *Odes* d'Horace, traduction élégante, mais libre; le second, celle des satires et du premier livre des *Epîtres*; le troisième, un poëme sur l'éducation, d'après les principes de Locke, et ayant pour titre : *Sy*[illegible] *educazione del signor Locke*; *Hec*[illegible], tragédie d'Euripide, et un opéra en trois actes tiré de Don Quichotte : *L*[illegible]; le quatrième enfin, des pièces légères et deux discours en prose, l'un sur la musique et l'autre sur l'amitié.

PALLAVICINI DELLA PRIOLA (le marquis Emilio), général italien, né à Ceva, près de Mondovi, en 18[illegible]. Elève de l'école militaire de Turin, il prit part à la campagne de Lombardie en 1848-1849 et contribua, en 1849, à la répression de la révolte de Gênes. En 1855, pendant la guerre de Crimée, M. Pallavicini se distingua dans le corps expéditionnaire piémontais qui s'était joint à l'armée française; mais il signala surtout sa valeur dans la guerre de 1859, qui rendit à l'Italie son indépendance et amena l'expulsion des Autrichiens. La bravoure dont il donna des preuves, particulièrement à San-Martino et à l'assaut de Civitella-del-Tronto, lui valut la grande médaille d'or du mérite militaire et, quelque temps après, le grade de colonel de bersaglieri. Lorsqu'en 1862 Garibaldi se mit à la tête de ses volontaires, pour rendre Rome à l'Italie et renverser le pouvoir temporel du pape, le colonel Pallavicini fut chargé par Cialdini d'arrêter la marche du grand patriote italien, qui, après avoir vainement essayé de surprendre Reggio, s'était jeté dans les montagnes de la Calabre. Il le cerna, le fit prisonnier à Aspromonte (v. ce mot) et fut promu major général. L'année suivante, le général Pallavicini reçut la mission de combattre les brigands qui infestaient la Calabre. Il les poursuivit à outrance, les traqua, se saisit d'un grand nombre d'entre eux et fit passer par les armes quelques-uns de leurs chefs. M. Pallavicini a été promu depuis lors lieutenant général. C'est un soldat intrépide, énergique, qui excelle dans la guerre de partisans.

PALLAVICINO (Ferrante), littérateur et poëte satirique italien, né à Plaisance vers 1618, décapité à Avignon en 1644. Ses parents lui firent prendre fort jeune l'habit des chanoines de Latran; mais une passion qu'il conçut pour une belle Vénitienne vint troubler sa tranquillité. Après un voyage en Allemagne, pendant lequel il entra en relation avec des théologiens protestants, il osa publier contre la cour de Rome, le pape Urbain VIII et les Barberini des écrits satiriques empreints des principes de la Réforme et qui eurent le plus grand succès en Italie. Réfugié à Venise, il était à l'abri de la colère de ses ennemis; mais un de leurs émissaires, nommé Pierre Besche, ayant su le décider à quitter sa retraite et à passer en France, il ne put échapper aux vengeances ecclésiastiques : arrêté sur les confins du Comtat, il fut enfermé à Avignon et eut la tête tranchée à vingt-six ans, sur un ordre venu de Rome. Le traître qui l'avait livré fut assassiné à Paris en 1646, par un Italien, ami de Pallavicino, à qui le cardinal de Mazarin fit a[illegible]der sa grâce.

Les *Opere scelte* (1660) de Ferrante sont fort recherchées; elles contiennent un grand nombre de traits satiriques [illegible] pontificale et sont en général très-licencieuses. Les morceaux les plus [illegible] ce recueil sont : *la Rete di V*[illegible] *la Pudicizia scornata*; [illegible] (1642); *il Corriere s*[illegible] *rier de*[illegible]), trad. en français (1644) [illegible] *Baccinata*, satire contre les Barberini; *il Divorzio celeste*, trad. en français par [illegible] d'Orseville (1696), vive satire [illegible] pontificale; *Dialogo tra due* [illegible] *di Parma*, satire contre Urbain VIII, [illegible] a été traduite en français [illegible] *vorce céleste*, etc. Les *Opere permesse* (*Œuvres permises*) de Pallavicino ont été publiées à Venise (1655, 4 vol. in-12), mais elles sont loin d'avoir l'attrait et le piquant des *Opere scelte*.

PALLAVICINO (Pietro SFORZA), cardinal italien. V. PALLAVICINI.

PALLAVICINO - TRIVULZIO (le marquis Georges), homme politique italien, né à M[illegible] vers 1795 d'une grande famille lombarde. Il prit de bonne heure une part active aux menées du carbonarisme et aux [illegible] contre la domination autrichienne. [illegible] en 1820 par les carbonari [illegible] de Carignan [illegible] avec un carbonaro [illegible] il vit, au retour de cette [illegible] gnon arrêté par la [illegible] desireux de partager [illegible] lui-même à la [illegible] deux ans de [illegible] grand procès [illegible] après les événements de 1821. [illegible] Pallavicino [illegible] ans de carcere [illegible] avec [illegible] aux pieds [illegible] ture de [illegible]. Après avoir été [illegible] place [illegible] et tête nue [illegible] sentence, il fut jeté au Sp[illegible] le cachot où il resta [illegible] lui-même dans [illegible] *tery et tradusea*, extrait de ses *M*[illegible], imprimé à Turin en 1856 : [illegible] tions de toute sorte, oisiveté [illegible] travail nauséabond, torture [illegible] ture du cœur. On n'accordait pas [illegible] mer de nouvelles de sa famille [illegible] séparée, mais sans la [illegible] devint malade, on le crut [illegible] d'Autriche le fit transférer à [illegible] [illegible] avec [illegible] d[illegible] comme [illegible] autre [illegible] de deux femmes [illegible] de coups de verges), a [illegible] tard.

Le marquis Pallavicino sortit enfin du bagne en 18[illegible]

habiter Paris. En 1848, il ne prit pas une part active aux mouvements politiques de la Lombardie; à la suite des revers de la cause italienne, il fixa sa résidence à Turin, où, comme président de la Société nationale, il fut un des ouvriers les plus actifs de l'indépendance italienne. Nommé sénateur en 1859, il seconda dans plusieurs circonstances la politique de M. de Cavour, mais il s'opposa fortement, au sénat, à la cession de Nice à la France. Grand admirateur et ami dévoué de Garibaldi, il alla rejoindre en Sicile le grand patriote, qui le nomma prodictateur à Naples. Dans ces hautes fonctions, qu'il remplit jusqu'au 7 novembre 1860, le marquis Pallavicino contribua puissamment à conjurer une rupture imminente entre le dictateur et le grand ministre piémontais. A la fin de sa mission, il reçut de Victor-Emmanuel le collier de l'ordre de l'Annonciade, la plus haute récompense que puisse donner le roi d'Italie à un citoyen. Nommé en 1861 préfet de Palerme, le marquis Pallavicino reçut, en 1862, les princes d'Italie et Garibaldi, qui venaient présider le tir national. Mais bientôt après, partageant l'ardeur qui poussait Garibaldi vers Rome, il accompagna l'ancien dictateur dans l'île, autorisant par sa présence des discours hostiles au gouvernement français. Révoqué aussitôt pour ce fait par le ministère Rattazzi (juillet 1862), il a occupé depuis un siége au sénat de Turin, puis, après les événements de 1870, à celui de Rome.

PALLE s. f. (pa-le — du lat. *palla*, manteau, qui se rattache au même radical que *pallium*. Ce dernier est regardé par Delâtre comme une contraction de *pannulium*, dérivé de *pannus*, drap, étoffe, de la racine sanscrite *pan*, étendre). Liturg. Grand voile dont on couvrait autrefois tout l'autel : *Le prêtre, ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrait de la* PALLE. (Fleury.) ‖ Ce nom a passé, avec un différence orthographique, au carton dont on couvre aujourd'hui le calice. V. PALE.

— Navig. Embarcation dont on se sert sur les côtes du Malabar.

PALLÉAL, ALE adj. (pal-lé-al, a-le — du lat. *pallium*, manteau). Moll. *Cavité palléale*, Cavité du manteau qui, chez les tarets, est soudée en un tube ouvert seulement en l'un de ses points.

PALLÈNE s. m. (pal-lè-ne). Ornith. Syn. de CYPSÈLE, division du genre hirondelle.

— Entom. Syn. d'ANTHONOME.

— Crust. Genre de crustacés, de l'ordre des araneiformes ou pychnogonides, dont l'espèce type vit sur les côtes de l'Écosse.

PALLÈNE, nom ancien d'une des trois presqu'îles qui terminaient la Chalcidique au S.; elle était la plus occidentale des trois et était bornée par les golfes Thermaïque et Toronaïque. Les villes les plus importantes qu'on trouvait sur cette presqu'île étaient Potidée, Scione. Elle porte aujourd'hui le nom de Cassandria. Virgile fait de cette presqu'île la patrie de Protée : *patriamque revisit Pallenen* C'est, suivant la Fable, dans un antre taillé dans le roc sur les bords de la mer, qu'Aristée, instruit par Cyrène, sa mère, surprit Protée et l'obligea, après bien des déguisements, à lui découvrir la cause de ses malheurs.

PALLÉNIS s. f. (pal-lé-niss). Enom. Syn. de CALLITHÈRE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PALLESKE (Emile), acteur et poëte allemand, né à Tempelburg (Poméranie) en 1823. Il étudia la philologie à Berlin et à Bonn et s'y occupa en même temps d'une façon toute particulière de l'histoire de la littérature dramatique. Cédant à la passion qui l'entraînait vers le théâtre, il débuta à Bonn et joua ensuite avec succès sur plusieurs scènes provinciales. En 1845, il fut engagé au théâtre de la cour d'Oldenbourg pour remplir les rôles de caractère, et, pendant plusieurs années, cette scène lui dut ses plus beaux succès. Ce fut là également qu'il débuta dans la littérature dramatique, par des prologues que suivirent un drame, *Achille* (Gœttingue, 1855), et plusieurs comédies, entre autres : la *Fiancée de Corinthe*. En 1851, Palleske quitta Oldenbourg et se rendit à Vienne, où il fit des lectures publiques sur l'art dramatique, dans le genre de celles de Tieck; ces leçons obtinrent le plus brillant succès, non-seulement dans la capitale, mais encore dans la plupart des villes de l'Allemagne, où l'artiste se rendit successivement. L'ouvrage qui a le plus contribué à fonder la réputation littéraire de Palleske est celui qui a pour titre : *la Vie et les œuvres de Schiller* (Berlin, 1858-1859, 1862, 4e édition). Ce livre, qui est devenu populaire en Allemagne, a été traduit en plusieurs langues étrangères. Depuis, l'auteur, qui habite Weimar, a publié de remarquables études sur Shakspeare. On a encore de lui deux tragédies : le *Roi Monmouth* (18[illegible]) et *Olivier Cromwell* (18[illegible]), qui n'ont pas été écrites pour la scène, mais pour servir seulement comme études dramatiques.

PALLESTRE s. m. (pal-lè-stre). Ornith. Syn. de MACROPTERYX, division du genre hirondelle.

PALLET ou **PALET** s. m. (pa-lè — rad. *pal*). Pêche. Sorte de filet usité en Gascogne, où l'on s'en sert en enfouissant dans le sable son bord inférieur.

PALLET (LE), comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Vallet, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Nantes; 1,588 hab. Patrie d'Abailard. On voit, derrière l'église paroissiale, des murailles à demi rasées, qui sont les restes du château du père d'Abailard. L'emplacement de ce château est occupé par le cimetière. C'est au Pallet qu'Héloïse mit au monde son fils Pierre-Astrolabe, qui fut baptisé dans une petite chapelle romane qui s'élève près du château. Une autre chapelle renferme plusieurs pierres tombales et un beau monument funéraire du XIVe siècle, portant deux statues agenouillées. Le pont de la Sanguèse, au S. du Pallet, porte une pyramide érigée à la mémoire de François Cacault, son fondateur.

PALLET (Félix), littérateur français, né à Bourges en 1730, mort en 1813. Il fonda à Bourges, vers 1780, les *Affiches du Berry*, journal qu'il publia jusqu'en 1790, et fit paraître une *Nouvelle histoire du Berry* (1783-1785, 5 vol. in-8°), ouvrage extrêmement médiocre.

PALLETTA (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Monte-Crestese, dans la vallée d'Ossola, en 1747, mort à Milan en 1832. Il alla étudier la médecine à Milan, puis à Padoue, où il suivit les cours de Morgagni et se fit recevoir docteur. De retour à Milan, en 1774, Palletta se livra à des recherches sur l'anatomie pathologique et passa son doctorat en chirurgie en 1777. Il devint successivement chirurgien démonstrateur d'anatomie, professeur de clinique chirurgicale; enfin, en 1787, chirurgien en chef du grand hôpital de Milan. Palletta a beaucoup écrit, et tous ses travaux dénotent un observateur profond, un anatomiste remarquable et un praticien habile. Il était membre de plusieurs sociétés nationales et étrangères. Nous citerons de lui : *Nova gubernacula testis Hunteriani et tunicæ vaginalis anatomica descriptio* (Milan, 1774, in-4°); *De nervis crotaphitico et buccinatorio* (Milan, 1784 in-4°), *Adversaria chirurgica prima* (1788, in-4°); *Exercitationes anatomico-pathologicæ* (1820-1826, 2 vol. in-4°); *De la ponction de la vessie* (1782). Enfin on lui doit une foule d'articles et de mémoires, insérés dans le *Journal de Venise* et dans le *Journal de médecine de Desault*.

PALLIATE adj. f. (pal-li-a-te — lat. *palliata*, couverte du pallium). Théâtre anc. Se disait à Rome de pièces à personnages grecs qui étaient revêtus du pallium, par opposition aux pièces dites *togatæ*, ou ne figuraient que des personnages vêtus de l'habit romain appelé toge.

PALLIATEUR, TRICE adj. (pal-li-a-teur, tri-se — rad. *pallier*). Qui pallie, qui tend à pallier : *Médiation* PALLIATRICE.

— Substantiv. Personne qui pallie, qui cherche à pallier : *Un ami est un* PALLIATEUR *naturel des vices de son ami.*

PALLIATIF, IVE adj. (pal-li-a-tiff, i-ve — rad. *pallier*). Qui pallie, qui déguise, mais ne résout pas, n'achève pas : *Des moyens* PALLIATIFS. ‖ Se dit surtout en médecine de ce qui amène un soulagement passager et ne procure qu'une guérison apparente ou de peu de durée : *Remède* PALLIATIF. *Cure* PALLIATIVE. *Traitement* PALLIATIF.

— s. m. Ce qui n'a qu'une valeur, un effet apparent ou passager, ce qui déguise sans résoudre : *Se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces* PALLIATIFS *de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales aggravations.* (Mirabeau.) ‖ Remède palliatif, remède qui ne procure qu'un soulagement passager et ne détruit pas la maladie : *Au premier rang des* PALLIATIFS *on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir.* (Raspail.)

PALLIATION s. f. (pal-li-a-si-on — rad. *pallier*). Action de pallier, de déguiser : *La* PALLIATION *des défauts de caractère tend à les entretenir.*

— Méd. Guérison qui n'est qu'apparente, soulagement qui n'est que passager : *Il peut y avoir* PALLIATION *de la phthisie pulmonaire, mais non guérison.*

PALLICARE ou **PALLIKARE** s. m. V. PALIKARE.

PALLIE s. m. (pal-li). Métrol. Nom d'une mesure usitée à Calcutta pour le commerce du blé, et qui équivaut à 4 litres 119.

PALLIÉ, ÉE (pal-li-é) part. passé du v. Pallier : *Mal* PALLIÉ *et non guéri. Faute* PALLIÉE.

PALLIER v. a. ou tr. (pal-li-é — du lat. *pallium*, manteau, parce que l'on déguise, l'on couvre comme d'un manteau ce que l'on pallie. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous palliions; que vous palliiez*). Déguiser, cacher sous de fausses apparences, faire paraître sous des couleurs favorables : *Essayer de* PALLIER *sa faute. La sagesse* PALLIE *les défauts du corps.* (La Bruy.)

— Guérir en apparence, soulager sans guérir : PALLIER *un mal au lieu de le guérir.*

— Techn. Remuer un bain de teinture avec un râble, soit pour le rendre homogène, soit pour mettre en suspension les parties solides qu'il renferme et les empêcher de se déposer ou de s'attacher à la cuve.

— Syn. **Pallier, cacher, celer**, etc. V. CACHER.

PALLIÈRE (Vincent-Léon), peintre français, né à Bordeaux en 1787, mort dans la même ville en 1820. A l'âge de quinze ans, il se rendit à Paris, où il entra dans l'atelier de Vincent, obtint le grand prix de peinture en 1812 et alla passer cinq ans à Rome. De retour à Paris, il produisit des ouvrages remarquables par le naturel de la pose, la grâce des formes, la vérité et la fraîcheur du coloris, la légèreté et la facilité de la touche, et acquit rapidement de la réputation; mais, atteint par une maladie de poitrine, il retourna dans sa ville natale, où il mourut à l'âge de trente-trois ans. Parmi les ouvrages de cet artiste de talent, nous citerons : les *Prétendants de Pénélope massacrés par Ulysse*, qui lui valut le grand prix; *Prométhée dévoré par un vautour*; *la Flagellation du Christ*, à l'église de la Trinité-du-Mont, à Rome; *Prédication en plein air; Nymphe chasseresse sortant du bain; Tobie rendant la vue à son père; Saint Pierre guérissant un boiteux*, à l'église Saint-Séverin de Paris; *Un berger au repos*, tableau fort remarquable qu'on voit au musée de Bordeaux; *Junon empruntant à Vénus sa ceinture*. Ces derniers tableaux parurent avec éclat à l'Exposition de 1819.

PALLIOBRANCHES s. m. pl. (pal-li-o-bran-che — du lat. *pallium*, manteau, et de *branchies*). Moll. Ordre de mollusques acéphales à coquille bivalve.

PALLIO-CIRRUS s. m. (pal-li-o-sir-rus — du lat. *pallium*, manteau, et de *cirrus*). Météorol. Nuage de neige.

PALLIO-CUMULUS s. m. (pal-li-o-ku-mu-luse — du lat. *pallium*, manteau, et de *cumulus*). Météorol. Nuage pluvieux.

PALLIOLUM s. m. (pal-li-o-lomm — mot lat. dimin. de *pallium*, manteau). Antiq. rom. Sorte de petit manteau.

— **Encycl.** Le *palliolum*, diminutif du pallium, était un manteau qui ne couvrait que la partie supérieure du corps. On sait que le pallium était un vêtement grec; il ne parut presque pas à Rome au temps de la république ni dans les commencements de l'empire; ceux qui le portaient alors étaient regardés comme affectant de gréciser; le vêtement général était la toge. L'époque à laquelle remonte l'usage du *palliolum* chez les Romains n'est pas fixée; mais fort probablement elle précéda celle où l'on usa du pallium. Seulement, il ne fut guère employé que par les courtisanes et les malades.

C'était, comme le pallium, une pièce d'étoffe presque carrée, qu'on ne soumettait à aucun travail lorsqu'elle avait quitté le métier du tisserand, si ce n'est qu'on l'enrichissait quelquefois d'une bordure de franges. Presque toujours cette étoffe était de laine. On pouvait placer le *palliolum* sur la tête, de manière qu'il couvrît une partie du visage et les épaules; on pouvait aussi le placer sur les épaules, en l'arrêtant par une agrafe sur l'épaule droite. Les courtisanes, au lieu de la *stola* des matrones romaines, portaient le *palliolum*, qui laissait apercevoir leurs formes sous la tunique. « Je veux, dit Martial, celle qui erre facile et couverte du *palliolum*. »

Hanc volo quæ facilis, quæ palliolata vagatur.

Les malades qui employaient le *palliolum* se le plaçaient sur la tête, pour se garantir de la pluie et du soleil. On lit dans Sénèque : *Videbis quosdam graciles, et palliolo circumdatos, pallentes et ægros.* (Vous en verrez qui, amaigris, pâles et malades, s'entourent du *palliolum*.)

Il semble bien établi par les textes que le *palliolum* était un vêtement spécial, et presque tous les érudits partagent cette opinion. Quelques-uns, cependant, ont pensé que le mot *palliolum* ne désignait pas une sorte particulière de vêtement, mais la partie supérieure, soit de la toge, soit du pallium, ramenée sur la tête en guise de capuchon. Leur opinion s'appuie sur ce que, dans les œuvres d'art et les monuments antiques, on ne voit pas de personnage représenté avec un pallium assez court pour ne couvrir que la tête et les épaules, tel qu'aurait été le *palliolum*. D'un autre côté, plusieurs passages des auteurs latins montrent que le pallium, dans certains cas, se relevait sur la tête. « Et ces Grecs, vêtus du pallium, dit Plaute, qui se promènent la tête couverte : »

Tum isti Græci palliati, capite operto qui ambulant.

Sénèque dit aussi, en parlant de la mollesse que l'on reprochait à Mécène : « C'est celui qui, au tribunal, à la tribune aux harangues, dans toute assemblée publique, se montra la tête voilée du pallium, à l'exception des deux oreilles. » *Hunc esse, qui in tribunali, in rostris, in omni publico cœtu sic apparuerit, ut pallio velaretur caput, exclusis utrinque auribus.* Mais nous avons vu plus haut que le même écrivain parle du *palliolum* comme d'un vêtement particulier.

PALLIOT (Pierre), imprimeur et généalogiste, né à Paris en 1608, mort à Dijon en 1698. Il exerça d'abord la profession d'imprimeur à Paris, où il s'adonna en même temps à l'étude de l'histoire et principalement des matières héraldiques. S'étant rendu à Dijon, il y épousa la fille d'un imprimeur, se fixa dans cette ville et succéda à son beau-père. Palliot composa et publia des ouvrages héraldiques longtemps estimés, et qui lui valurent d'être nommé historiographe du roi et généalogiste des états de Bourgogne. Pendant ses loisirs, il s'adonna à la gravure au burin. Outre plusieurs ouvrages restés manuscrits, on doit à Palliot : le *Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et ses progrès*, avec les noms, qualités, armes, blasons, etc. (Dijon, 1649, 2 vol. in-fol.), ouvrage dont il grava le frontispice et les armoiries; *Fondation, construction et règlement des hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de la Charité, en la ville de Dijon* (Dijon, 1649, in-4°); *Dessin et idée historique et généalogique de la duché de Bourgogne* (Dijon, 1654, in-4°); la *Vraie et parfaite science des armoiries ou Indice armorial* (Dijon, 1660, 1664, in-fol.), ouvrage estimé, dont le fond est de Geliot, mais qui fut augmenté par Palliot et enrichi par lui de plus de 6,000 écussons armoriaux et de précieuses remarques; *Histoire généalogique des comtes de Chamilly* (Dijon, 1671, in-fol.).

PALLISER (John), voyageur anglais, né en 1817. Il est entré dans la magistrature et a rempli les fonctions de haut shérif dans le comté de Waterford. M. Palliser s'est beaucoup occupé des explorations géographiques et scientifiques. Il a fait lui-même un long et intéressant voyage dans la région de l'Amérique du Nord connue sous le nom de *Far-West*, en allant, à travers les montagnes Rocheuses, à partir du lac Supérieur dans le Canada jusqu'à la cascade Rouge et au bord de l'océan Pacifique. Il a écrit le journal de ce voyage, qu'il a présenté au gouvernement anglais en 1861 et il a donné, sous ce titre : le *Chasseur solitaire* ou *Aventures de chasse dans les prairies* (1863), un ouvrage qui contient des renseignements fort curieux sur les mœurs et le genre de vie des Indiens du nord-ouest de l'Amérique.

PALLISIER (sir Hugh), marin anglais, né en 1721, mort en 1796. A la suite de plusieurs actions d'éclat, il fut nommé capitaine en second en 1746, se fit particulièrement remarquer à la prise de Québec, devint, en 1773, contrôleur de la marine et reçut alors le titre de baronnet. En 1778, Pallisier commanda comme amiral en second les forces anglaises placées sous les ordres de l'amiral Keppel et blâma vivement les manœuvres de ce dernier lors du combat d'Ouessant. Mis en jugement à ce sujet, il fut sévèrement rappelé à la subordination; mais comme les observations qu'il avait faites étaient fondées, il ne perdit rien de sa réputation d'habile marin. Quelque temps après, il devint gouverneur de l'hôpital de Greenwich.

PALLIUM s. m. (pal-li-omm — mot lat. que Delâtre regarde comme une contraction de *pannulium*, dérivé de *pannus*, drap, étoffe, de la racine sanscrite *pan*, étendre). Antiq. Ample manteau grec. ‖ Sorte de couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête. ‖ Sorte de voile à l'usage des femmes romaines.

— Hist. ecclés. Manteau de laine que l'empereur d'Orient donnait aux patriarches et ceux-ci aux archevêques, comme pour les confirmer dans leur dignité. ‖ Habit de certains moines. ‖ Ornement de laine blanche, marqué de croix noires, que le pape offre à tous les archevêques et à certains évêques privilégiés : *Les archevêques portent le* PALLIUM, *en certaines cérémonies, par-dessus leurs habits pontificaux.* (Acad.)

— Blas. Croix qui figure le pallium des archevêques.

— **Encycl.** Le *pallium* était le vêtement national des Grecs, comme la toge était le vêtement distinctif du peuple romain. Le *pallium* était un vêtement de dessus; il servait ordinairement à recouvrir d'autres vêtements et particulièrement la tunique. Les femmes et les hommes le portaient également; mais la différence du sexe apportait quelques modifications soit dans la forme de ce vêtement, soit dans la manière de le porter. Le *pallium* avait la forme d'un carré long; plusieurs statues antiques, telles que les deux filles de Niobé et la Minerve, portent le *pallium* chacune différemment jeté. Winckelmann a supposé le *pallium* de forme ronde; Ferrarius le fait demi-circulaire, et, comme différents passages des anciens ne laissent aucune équivoque sur la forme carrée du manteau, il concilie ces passages avec son opinion en attribuant le *pallium* carré aux Asiatiques et aux nations plus orientales que les Grecs. D'autres archéologues ont voulu que le *pallium* fût composé de deux pièces carrées jointes ensemble; mais on ne saurait admettre cette conjecture sans la voir appuyée, du moins, de quelque figure antique habillée d'un pareil manteau. En effet, la plupart des auteurs anciens, tels que Suétone, Pétrone, Appien, Alexandrin, Denys d'Halicarnasse, s'accordent à dire que le *pallium* avec ses angles formait un carré plus ou moins long. Le *pallium* des hommes était fait d'une étoffe plus solide que celui des femmes. Il était aussi plus ample, à en juger par les monuments, qui représentent rarement une femme tout à fait

couverte du *pallium*. Il est à peu près impossible de fixer d'une manière absolue la manière dont se portait ce vêtement; les monuments n'indiquent aucune règle. L'ampleur du *pallium* n'est pas limitée; les magistrats et les personnes d'un rang distingué le portaient plus ample, ce que faisaient, du reste, aussi les gens qui affectaient un faste exagéré. Plutarque nous apprend qu'Archippos reprochait au fils d'Alcibiade de marcher comme un efféminé, le manteau traînant pour mieux ressembler à son père, qui se promenait sur la place publique traînant un long *pallium* de pourpre. Le *pallium* n'eut sans doute jamais d'autre ornement que des glands ou boules attachés aux quatre coins. Cependant Pline dit que Zeuxis portait un *pallium* sur lequel son nom était écrit en lettres d'or. Parfois, dit M. Anthony Rich, le *pallium* était disposé de manière à envelopper complètement la personne de la tête aux pieds, comme on peut le voir sur plusieurs vases peints. Dans ce cas, une partie du vêtement était rejetée sur l'épaule; mais, au lieu que la main fût dégagée et qu'une ouverture, ou sinus, fût laissée au devant de la poitrine, l'extrémité, le pan que l'on rejetait sur l'épaule, ne faisait pas de pli et était tendue sous le menton, ce qui donnait plus de longueur à la partie qui pendait par derrière. Le bras droit était quelquefois maintenu sous la draperie, qui tenait à la personne sans le secours d'aucune agrafe, par ses plis serrés. Vers la fin de la république, l'usage du *pallium* devint populaire chez les Romains; ainsi, dans Plaute, un marchand d'esclaves qui a perdu toute sa fortune s'écrie : « Hélas! je suis réduit à cette seule tunique et à ce misérable *pallium*. » La politique de Tibère, dit Suétone, lui avait fait prendre à Rhodes le *pallium* des Grecs. Tite-Live rapporte que c'est un reproche qui fut fait à Scipion. L'empereur Claude, d'après Suétone, étant d'une santé délicate dans sa jeunesse, avait présidé, vêtu du *pallium*, aux jeux qui furent donnés en mémoire de son père. Deux belles statues de marbre de la villa Negroni, qui, selon toute apparence, représentent Marius et Sylla, les montrent portant le *pallium* par-dessus une tunique d'étoffe très-fine; le *pallium* se distingue par la délicatesse du travail artistique.

Dans l'Eglise catholique, le *pallium* est l'insigne de la dignité archiépiscopale. Le souverain pontife l'envoie aux archevêques pour les investir de leurs fonctions. Les évêques l'obtiennent quelquefois comme faveur spéciale. C'est une bande de laine blanche qui entoure les épaules; elle est large d'environ 0m,10 et garnie de pendants de la longueur d'une palme par devant et par derrière. Ces pendants se terminent chacun par une petite lame de plomb garnie de croix noires. La laine employée à la confection des *palliums* est celle de deux agneaux offerts le 21 janvier, jour de Sainte-Agnès, par les religieuses de l'église de Sainte-Agnès, à Rome. Le *pallium* est un reste de l'ancien manteau des empereurs qu'on a découpé comme l'étole, qui est le reste d'un ancien vêtement romain.

D'après une tradition sans fondement aucun, l'usage du *pallium* remonterait au pape saint Lin (66 de notre ère), qui l'aurait porté comme un signe de l'autorité que le saint-siége avait le droit d'exercer sur le monde chrétien. Ce conte fut forgé beaucoup plus tard comme argument en faveur de l'antique primauté du siége de Rome. La première fois qu'il est fait mention du *pallium*, c'est en 336. Mais, quoi qu'il en soit de son origine, réservé d'abord au pape, aux primats et aux vicaires apostoliques, il fut conféré par le pape Zacharie, au milieu du VIIIe siècle, à tous les archevêques de la catholicité.

Ce qui est bien plus curieux, c'est la prétention des théologiens d'expliquer le *pallium* et ses moindres parties d'une manière symbolique, de trouver dans la matière dont il est fait, dans ses ornements et jusque dans les épingles qui l'attachent, des significations de la plus haute portée : « Le *pallium* doit être pour celui qui en est revêtu, dit Innocent III, une marque de la manière dont il faut qu'il se dirige, lui et ses subordonnés, vers la discipline. La laine est l'emblème de la sévérité, la couleur blanche celle de la douceur; il faut user de la première contre les adversaires et les hommes endurcis, de la dernière avec les pénitents et les humbles; c'est pourquoi la laine dont on se sert est celle du mouton, animal plein de douceur. Il forme un cercle autour des épaules pour marquer la crainte du Seigneur, qui doit poser des bornes aux œuvres et les diriger. Les quatre couronnes de pourpre sont les quatre vertus, celles de la justice, de l'intrépidité, de la prudence et de la modération, mais qui ne méritent le nom de vertus que lorsqu'elles sont trempées dans le sang de Jésus-Christ, et qui alors peuvent mener à la gloire éternelle. Les deux bandes placées en avant et en arrière signifient la vie active et la vie contemplative, qu'un dignitaire de l'Eglise doit savoir réunir. Le *pallium* est double sur le côté gauche et simple sur le côté droit; l'un représente les nombreux soucis de la vie terrestre, l'autre la tranquillité de la vie éternelle. On l'attache avec trois épingles, sur la poitrine, sur l'épaule gauche et sur le dos, ces épingles désignent la pitié pour le prochain, l'accomplissement des fonctions saintes, la perspicacité requise dans le jugement; elles piquent le cœur par la douleur, la fatigue et la crainte. On ne l'attache point sur l'épaule droite, car, dans le repos éternel, on ne connaît ni la douleur des chagrins ni l'aiguillon des remords. Ces épingles, pointues par le bas, sont ornées par le haut d'une pierre précieuse; car, dans son amour pour ses brebis, le bon pasteur ne doit pas fuir la douleur ici-bas, afin de recevoir dans l'éternité, avec la couronne de la victoire, la précieuse perle dont le Seigneur parle dans l'Evangile. »

PALLODE s. m. (pal-lo-de — du gr. *pallô*, j'agite). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidules, comprenant quatre espèces qui vivent en Amérique et à Madagascar.

PALLONI (Gaëtan), médecin italien, mort à Livourne en 1830. Il fut reçu docteur à Pise et devint, plus tard, professeur à l'université de cette ville. Outre des rapports et des mémoires, il a publié : *Osservazioni mediche sulla malattia febbrile dominante in Livorno* (Livourne, 1804, in-4o), où il assimile cette épidémie à la fièvre jaune; *Istruzioni ai medici delle comuni dovè si e sviluppato il tifo petecchiale* (Livourne, 1817, in-4o), *Commentario sul morbo petecchiale dell' anno* 1817 (Livourne, 1819 in-8o).

PALLOY (Pierre-François), architecte, né à Paris en 1754, mort à Sceaux en 1835. Il était entrepreneur de bâtiments et maître d'une belle fortune lorsque commença la Révolution. Le 14 juillet 1789, il prit part à la prise de la Bastille, puis se fit charger de la démolition de cette prison d'Etat, y employa un grand nombre d'ouvriers et imagina de faire sculpter avec des pierres qui en provenaient, outre des bustes et des statues des héros populaires du temps, des reproductions de l'édifice qu'il envoya à l'Assemblée nationale, aux ministres, aux quatre-vingt-trois départements, à Louis XVI lui-même. Il tira également parti des chaînes trouvées dans les cachots pour faire frapper des médailles commémoratives. En 1792, Palloy obtint une concession de terrain sur la place de la Bastille en s'engageant à y faire ériger une statue. Peu après, lors de l'attaque des Tuileries le 10 août, il se joignit aux assaillants et fut chargé par Chabot d'empêcher que l'incendie qui s'était manifesté dans les bâtiments adjacents ne gagnât le château. En 1794, sur un rapport de Cavaignac, Palloy se vit accusé de concussion, signalé comme un intrigant qui avait cherché à tirer parti des événements pour s'enrichir, et jeté en prison. Ayant été rendu peu après à la liberté, le **Patriote Palloy**, comme il avait l'habitude de s'appeler lui-même à cette époque, se retira à Sceaux, où il passa le reste de sa vie, encensant, dans de mauvaises pièces de vers, chaque pouvoir nouveau qui arrivait, Napoléon, Louis XVIII et Louis-Philippe. Après la révolution de Juillet, il obtint une pension de 500 francs, comme un des vainqueurs de la Bastille.

PALLU (Etienne), seigneur DES PERRIERS, jurisconsulte et magistrat français, né à Tours en 1588, mort dans cette ville en 1670. Il devint successivement conseiller au présidial de Tours, avocat du roi (1613) et maire (1629). Pallu n'est connu que pour un seul ouvrage, mais un ouvrage excellent dans son genre, qui fait autorité et dont l'édition unique fut rapidement enlevée. C'est un commentaire de la coutume de Touraine, intitulé *Coutumes du duché et du bailliage de Touraine, anciens ressorts et enclaves d'icelui; ensuite sont quelques arrêts intervenus sur l'interprétation d'aucuns articles de la coutume* (Tours, 1661, in-4o).

PALLU (Victor), seigneur DU RUAU-PERCIL, frère du précédent, né à Tours en 1604, mort à Port-Royal-des-Champs en 1650. Après s'être livré à l'étude de la médecine, il fit partie de la maison du comte de Soissons. Ayant vu ce prince mourir sous ses yeux au combat de la Marfée, Pallu fut tellement frappé de cette mort qu'il se voua à la vie religieuse et entra à Port-Royal-des-Champs. Ses ouvrages sont les suivants : *Stadium medicum ad [illegible] scholæ Parisiensis emensum* (Paris, 1630, in-8o), recueil de ses thèses, notes, etc.; *Quæstiones medicæ tres* (Tours, 1642, in-8o); *Lettre de M. Victor Pallu à un de ses amis sur la manière dont Dieu l'a touché et lui a inspiré l'amour de la retraite* (Paris, 1643, in-12); *Vale mundo* (Adieu au monde), poëme latin, etc.

PALLU (François), missionnaire français, neveu du précédent et fils d'Etienne Pallu, né à Tours en 1625, mort à M[illegible], province de Fo-Kien, en Chine, en 1684. Il était chanoine de Saint-Martin de Tours lorsqu'il résolut d'aller prêcher la foi catholique dans l'Indo-Chine. En conséquence, il s'affilia à l'œuvre des Missions étrangères, devint évêque d'Héliopolis *in partibus* et fut nommé vicaire apostolique de la province chinoise de Fo-Kien. Pallu établit un séminaire à Siam (1667) et fut contrecarré dans ses travaux par la jalousie des jésuites qu'il y rencontra. Il [illegible] à la cour de Rome, près de laquelle il alla plaider sa cause et qui lui donna raison, puis il revint à Siam, s'embarqua pour le Tonkin, fut [illegible] par la tempête à Manille, et là encore se trouva en hostilité avec les disciples de L[illegible], qui le jetèrent en prison, puis l'embarquèrent pour l'Espagne. Après un séjour de sept ans en France, il retourna à Siam, d'où il passa en Chine avec le titre d'administrateur général des missions et y termina sa vie. On a de lui une *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français envoyés aux royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam* (Paris, 1682, in-8o).

PALLU (Martin), théologien français, cousin du précédent, né à Tours en 1661, mort à Paris en 1742. Il entra d'abord dans la compagnie de Jésus (1679), se livra à la prédication avec succès et se fit entendre à Versailles devant la cour en 1706; puis, sa santé l'ayant forcé de renoncer à la chaire (1711), il devint directeur de la congrégation de la Sainte-Vierge. On a de lui, entre autres écrits : la *Solide et véritable dévotion envers la sainte Vierge* (Paris, 1736, in-12); *De l'amour de Dieu* (Paris, 1737, in-12); *Du saint et fréquent usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie* (Paris, 1739, in-12); la *Science du salut* (1 vol. in-12); les *Quatre fins de l'homme* (Paris, 1739, in-12), le meilleur et le plus répandu de ses ouvrages; *De la charité envers le prochain* (in-12); *Réflexions sur la religion chrétienne* (Paris, 1741, in-12); *Sermons avec des panégyriques* (Paris, 1744, 6 vol. in-12), etc.

PALLU (Léopold-Augustin-Charles PALLU DE LA BARRIÈRE, plus connu sous le nom de Léopold), écrivain et marin français, né à Saintes en 1828. Entré tout jeune dans la marine, il a été successivement nommé aspirant en 1846, enseigne en 1850, lieutenant de vaisseau en 1858, et s'est fait remarquer comme un officier de mérite, particulièrement pendant la guerre de Crimée et les expéditions de Chine et de Cochinchine. Aide de camp du vice-amiral Charner lors de cette dernière guerre, M. Pallu s'est distingué à la tête de la compagnie d'élite des marins abordeurs à l'attaque des lignes de Ki-Hoa et a été blessé de deux coups de lance dans cette rencontre (1861). En 1863, il a été promu officier de la Légion d'honneur et nommé, l'année suivante, commandant de l'aviso à vapeur le *Tancrède*, envoyé dans les mers de Chine et du Japon. En 1869, M. Pallu reçut, avec le grade de capitaine de frégate, le commandement du *Diamant*, sur lequel il fit un voyage dans les Indes. De retour en France, lors de la guerre de 1870, il fut attaché par M. Gambetta à l'armée de l'Est en qualité de général de brigade, fut mis à la tête de la réserve et, au mois de janvier 1871, reçut la mission d'aider le général Billot à protéger la retraite de l'armée, forcée de se jeter en Suisse. M. Pallu, fit preuve dans cette douloureuse circonstance, d'autant de courage que de sang-froid et parvint à échapper aux Allemands, avec un certain nombre d'hommes, en se dirigeant vers le sud. Sous le gouvernement de M. Thiers, le ministre de la marine Pothuau chargea M. Pallu de raconter la part brillante que les marins avaient prise dans la défense du territoire pendant la terrible invasion que venait de subir la France. Il a été promu depuis lors capitaine de vaisseau. Comme écrivain, M. Pallu s'est fait avantageusement connaître par un grand nombre d'articles insérés dans la *Revue contemporaine*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats*, l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, et par plusieurs ouvrages qui se recommandent également par le style, par l'élévation des vues et par des qualités qui montrent en lui un observateur exact et judicieux. Nous citerons : *Six mois à Eupatoria* (Paris, 1857); *les Gens de mer* (1860); *Relation de l'expédition de Chine en 1860* (1863, in-8o); *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861* (1864, in-8o), etc. Ses premiers essais ont paru sous le pseudonyme de **Léopold Constantin**.

PALLUAU, ch.-l. de canton de la Vendée, arrond. et à 41 kilom. N.-E. des Sables-d'Olonne, pop. aggl., 443 hab. — pop. tot., 612 hab.

PALLUAU, village de l'Indre, canton de Châtillon-sur-Indre, arrond. de Châteauroux, sur le versant d'une colline de la rive [illegible] de l'Indre; 617 hab. Château féodal flanqué d'une vieille tour ronde, du haut de laquelle on découvre une vue étendue. Les voûtes et les cours de la chapelle sont ornées de belles peintures représentant l'histoire de la Vierge. L'église paroissiale renferme de curieuses boiseries sculptées.

PALLUAU (Philippe DE CLEREMBAULT, comte DE), maréchal de France. V. CLEREMBAULT.

PALLUCCI (Noël-Joseph), chirurgien italien, né en 1716, mort à Vienne le 28 juillet 1797. Après avoir fait une grande partie de ses études dans sa patrie, [illegible] à Paris. Il exerça [illegible] à Florence et [illegible] à Vienne. [illegible] bruit de quelques-unes de ses inventions [illegible] 1750); *Lettre* [illegible] *cataracte* (in-8o); [illegible] *tionnée, avec* [illegible] *la pierre et sur les moyens d'en empêcher la formation* (Vienne, 1757, in-8o); *Methodus curandæ fistulæ lacrymalis* (Vienne, 1762, in-8o); [illegible] *instrumenti pro cura cataractæ* (Vienne, 1763, in-8o); *Ratio facilis atque tuta narium curandi polypos* (Vienne, 1763, in-8o); *Lettre à Humelauer sur la cure de la pierre* (Vienne, 1768, in-8o).

PALLUEL, village de la Seine-Inférieure, cant. de Cany, arrond. d'Yvetot, dans la belle vallée de la Durdent; 755 hab. Excellentes truites saumonées, d'une grosseur prodigieuse. Chapelle de Notre-Dame de Janville, surmontée d'un clocher très-élevé et en grande vénération chez les marins. Une statue de la Vierge, ayant été trouvée sur la côte et placée dans l'église de Palluel, retourna d'elle-même, s'il faut en croire la légende, au lieu d'où elle avait été retirée; aussi bâtit-on une chapelle pour y placer l'image miraculeuse. Près de la chapelle s'élève le beau château de Janville, construit dans le style de la Renaissance.

PALLUEL (François CRETTÉ DE), agronome français. V. CRETTÉ DE PALLUEL.

PALLY, ville de l'Indoustan anglais, dans l'Adreng-Abad, à 75 kilom. S.-E. de [illegible], près de la Nagpanni, sur le [illegible] montagne isolée. Elle est défendue par une imposante forteresse, qui paraît remonter au XVIe siècle et dont les Anglais s'emparèrent en 1818, après un bombardement de trois jours, qui détruisit une grande partie des bâtiments de la ville.

PALM s. m. (palm). Métrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut au décimètre.

PALM (Charles-François), antiquaire hongrois, né à Rosenberg en 1735, mort à Pesth en 1787. Il se fit admettre dans l'ordre des Jésuites, devint ensuite chapelain de l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, puis fut nommé chanoine de Colotscha (Hongrie) en 1776 et évêque de Colophon (1779). Ses principaux ouvrages sont : *Specimen heraldicæ Hungariæ* (Vienne, 1766, in-4o); *N[illegible] rum Hungaricarum usque ad nostra [illegible]* (Tyrnau, 1770, in-8o).

PALM (Jean-Philippe), libraire allemand, né à Schorndorf (Wurtemberg) en 1766, fusillé à Braunau (Autriche) le 26 août 1806, trois heures après sa condamnation à mort par un conseil de guerre français. Cette exécution, sur laquelle on a [illegible] est un des actes les plus odieux du premier Empire. Palm fut condamné sur un ordre exprès de Napoléon, pour un fait qui, en admettant que des officiers français fussent ses juges légitimes, ne pouvait entraîner qu'une détention de peu de durée : il avait vendu une brochure patriotique dirigée contre Napoléon! [illegible] Allemands nous aient montré depuis qu'ils étaient bien capables [illegible] donné, exactement ce qu'avait fait Napoléon.

[illegible] que l'on tentait de toutes parts pour provoquer en Allemagne [illegible] De violents pamphlets étaient chaque jour [illegible] queur, le patriotisme retrouvait sa voix dans les écrits clandestins de quelques publicistes [illegible] fesseur Arndt [illegible] leon résolut de faire un exemple.

[illegible] peur pour se lever contre le despote qui les [illegible] put découvrir :

[illegible] Stein, de Nuremberg. Mais [illegible]

ni le nom de son auteur ni celui de son imprimeur, et que les exemplaires qu'on avait trouvés chez lui provenaient simplement d'un dépôt.

Immédiatement un rapport fut adressé à Napoléon. L'empereur regardait Gentz comme l'auteur de la brochure. « Qu'on fasse parler Palm, dit-il; je veux qu'il soit fait un exemple; il le faut. » Palm fut alors appelé à Munich auprès de l'envoyé français; mais à toutes les questions qu'on lui adressa, à toutes les instances qu'on lui fit, il demeura inébranlable. Otto ne voulut point le faire arrêter avant d'avoir reçu de nouveaux ordres; il écrivit en conséquence pour demander ce qu'il avait à faire.

Pendant ce temps, Palm fut averti par une lettre de sa femme que la police française avait fait des perquisitions minutieuses dans sa librairie à Nuremberg, sans y rien trouver de compromettant; elle l'engageait à revenir pour la délivrer de ses inquiétudes. Il suivit ce conseil et retourna à Nuremberg; toutefois il n'y demeura pas longtemps. Ayant appris que le ministre français Otto avait reçu de Napoléon les ordres les plus sévères et que le libraire Stage, d'Augsbourg, avait été arrêté, Palm comprit qu'il n'y avait plus de sécurité pour lui à Nuremberg, cette ville étant, malgré la paix, encore occupée par des troupes françaises; il jugea prudent de se retirer à Erlangen, où il avait appris dans sa jeunesse le commerce de la librairie chez un de ses oncles, Jean-Jacques Palm. Il resta plusieurs semaines dans cette petite ville, qui appartenait alors à la Prusse et où la police française n'osa le poursuivre. Mais bientôt, las d'être séparé de sa femme et de ses enfants, il se détermina à retourner secrètement à Nuremberg et à s'y tenir caché.

Ses précautions furent déjouées par la police de Napoléon. Un matin, un jeune garçon couvert de guenilles se présenta dans la librairie. Le mendiant montrait un certificat couvert de noms honorables et demandait l'aumône pour sa mère indigente, veuve, disait-il, d'un soldat mort au service de la patrie. Les commis de la maison lui donnèrent quelques kreutzers. Il eut l'air de trouver ce secours trop minime. « Je désire parler à maître Palm lui-même, » dit-il. On lui répondit que le libraire était occupé à ses affaires. « Oui, je sais bien aussi, répliqua le jeune garçon, qu'il est obligé de se cacher à cause de ces vilains Français; mais il peut bien se montrer devant un pauvre petit qui réclame un secours pour sa mère; ça lui portera bonheur. »

Ce misérable, on l'a deviné, était un espion. On hésitait encore; mais le drôle insista avec tant de force et prit une attitude de prière si touchante, qu'on finit par le conduire à la chambre de Palm. Le libraire, qui était un homme très-bienfaisant, écouta avec émotion le récit que le petit mendiant fit de l'infortune de sa mère. Frappé de son air intelligent, il l'engagea même à revenir et lui fit espérer qu'il pourrait l'employer dans sa maison; puis, lui glissant dans la main un gros thaler, il le congédia.

L'infâme drôle se retira; mais à peine était-il sorti, que, sur un signe de lui, deux gendarmes entrèrent précipitamment dans la librairie, montèrent l'escalier du premier étage et pénétrèrent dans la chambre de Palm. Ce dernier, surpris ainsi à l'improviste, n'eut pas le temps de fuir; il fut arrêté.

Les gendarmes le conduisirent devant le général français. Palm répéta ce qu'il avait dit dès le principe, à savoir que la brochure lui avait été adressée par un autre libraire, qu'il refusa fermement de nommer. Désespérant de rien tirer de lui, le général le fit mener en prison.

Cependant la nouvelle de son arrestation avait répandu une grande émotion dans toute la ville. Palm jouissait de l'estime et de la considération publiques. Craignant quelque trouble, le général le fit, le lendemain de grand matin, conduire sous bonne escorte à Anspach, où était le maréchal Bernadotte. Là, le prisonnier demanda à être conduit près du maréchal pour protester contre la violation du droit des gens dont il était victime. L'adjudant de Bernadotte vint le trouver, eut avec lui un long entretien et parut lui porter un vif intérêt; mais il dut lui déclarer qu'il ne pouvait rien en sa faveur, que son arrestation avait eu lieu sur un ordre exprès arrivé de Paris et signé de Napoléon.

Contre toute espèce de droit, Palm fut conduit d'Anspach à Braunau, que les Français n'avaient pas encore rendu. Il ignorait entièrement ce que pouvaient signifier tous les voyages qu'on lui faisait faire. On lui dit que le maréchal Bernadotte n'avait pu prendre sur lui de le faire mettre en liberté et que le maréchal Berthier avait reçu, à l'effet de poursuivre son affaire, les pleins pouvoirs et les instructions directes de son maître.

La femme de Palm avait déjà adressé à l'envoyé français Otto une pétition relative à l'arrestation de son mari. N'ayant reçu aucune réponse, elle fit une démarche analogue auprès du maréchal Berthier. Celui-ci ne répondit autre chose sinon que l'affaire était suffisamment instruite et que toutes les démarches de la famille de Palm étaient inutiles.

Palm interpréta ce langage d'une manière favorable; mais à peine était-il arrivé à Braunau, qu'on lui signifia d'avoir à comparaître sous trois jours devant une commission militaire.

Palm comparut devant ce conseil de guerre le 25 août 1806. Sa condamnation était prescrite à l'avance dans une lettre adressée par Napoléon à Berthier et datée de Saint-Cloud, 5 août! Il n'eut point de défenseur; celui qu'il avait choisi ne se rendit pas à son appel et le conseil ne jugea pas à propos de lui en nommer un d'office. Un interprète servit à l'interrogatoire. Aucune preuve n'avait été trouvée contre lui; de son côté, il persista dans ce qu'il avait dit dès le principe. Il parla avec beaucoup de fermeté et prononça un discours où se trouvaient exprimés les sentiments les plus nobles et les plus élevés. Tous les assistants et les juges eux-mêmes étaient émus. On renvoya au lendemain pour prononcer l'arrêt. Lorsque, le 26, à dix heures et demie, il vit s'ouvrir les portes de sa prison, le malheureux libraire crut qu'on allait le rendre à la liberté, à sa femme et à ses enfants. Il s'était toujours fait illusion sur sa position, refusant de croire à tant de servilité honteuse, refusant de croire que des officiers français fussent capables de condamner par ordre. Jusqu'au dernier moment, il avait vécu dans une sorte de sécurité.

Cependant, quand on lui lut l'arrêt fatal qui le condamnait à la peine de mort, au nom de Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., il conserva tout son sang-froid; il leva les yeux au ciel, d'un air résigné, et s'écria : « Malheureuse Allemagne! ô ma malheureuse patrie! » (*Armes Deutschland! Ach! mein unglückliches Vaterland!*)

Ce furent ses seules paroles.

On l'avertit que l'ordre portait que l'exécution eût lieu le jour même. Il demanda à voir une dernière fois sa famille. Il lui fut répondu qu'on accéderait à son désir.

Pendant ce temps, la nouvelle de cette monstrueuse condamnation s'était répandue dans toute la ville et elle y avait causé une sensation inexprimable. Tous les habitants sortirent en masse des maisons. Par un mouvement spontané, les premières dames de Braunau se réunirent et, leurs enfants dans les bras, se rendirent ensemble auprès du gouverneur de la ville (le général Saint-Hilaire). Elles le supplièrent de retarder d'un jour seulement l'exécution. Le général était attendri; malheureusement, les ordres les plus précis et l'arrêt même du conseil de guerre lui liaient les mains; il n'était pas de ceux qui ont le suprême honneur de préférer leur conscience à leur consigne; il refusa. Les dames de Braunau durent se retirer.

A deux heures et demie de l'après-midi, trois heures après sa condamnation, on avertit Palm que son dernier moment était arrivé. Le malheureux libraire put serrer encore une fois sa femme dans ses bras; puis, franchissant d'un pas ferme le seuil du cachot, il monta dans la charrette qui devait le conduire au lieu de l'exécution. Les troupes bordaient la haie dans les rues; tous les visages étaient consternés; la ville avait un aspect lugubre. Les fenêtres étaient tendues de noir. Tenue sous les baïonnettes et menacée du feu, la foule, muette et indignée, regardait passer le fatal cortége. Arrivé sur la place où il devait être fusillé, Palm ne se départit pas de la fermeté qu'il n'avait cessé de montrer; on lui banda les yeux et il fut placé à quinze pas du peloton d'exécution. Debout, les mains sur la poitrine, il attendit qu'on fit feu : un instant après, il gisait sanglant la face contre terre.

La violation de tous les principes de justice et d'humanité était si flagrante en cette affaire que, dans l'armée française elle-même, l'exécution du malheureux libraire causa la plus pénible sensation. En Allemagne, l'indignation fut indescriptible. Palm, victime d'une incroyable iniquité, est encore aujourd'hui honoré comme un martyr. Du reste, cette odieuse exécution alla directement contre son but; elle excita contre Napoléon et le nom français une haine qui n'a fait que croître; elle fut la cause première de la fondation du *Tugendbund*, association patriotique qui fomenta en Allemagne le grand mouvement de 1813, devant lequel Napoléon fut obligé de reculer. C'est le cas de rappeler le mot profond de Chateaubriand, « les trésors de haine » que, dans certains cas, les gouvernements se plaisent à amasser contre eux.

A Berlin, à Leipzig, à Dresde, des souscriptions furent ouvertes pour la veuve de Palm et ses enfants; on en ouvrit également à Londres et à Saint-Pétersbourg. L'intérêt témoigné à sa famille s'est perpétué jusqu'à nos jours; un de ses fils était encore, en 1840, libraire du roi à Munich.

Toutes les pièces de ce monstrueux procès ont été publiées à Nuremberg par le comte de Soden : *Jean-Philippe Palm, libraire à Nuremberg, exécuté par ordre de Napoléon* (in-8°). La maison qui édita ce livre fut cette même librairie Stein que Palm avait dirigée.

En 1866, un monument a été élevé, à Braunau, à la mémoire de Palm.

PALMA s. f. (pal-ma). Métrol. Mesure de longueur usitée en Moldavie et en Valachie, et équivalant, dans le premier de ces pays, à $0^m,27875$; dans le second, à $0^m,2458$.

PALMA, l'ancienne *Ombrio*, île de l'Atlantique, dans le groupe espagnol des Canaries, à 50 kilom. N.-O. de l'île de Fer; 50 kilom. de longueur, 39 de largeur et 120 de tour; 2,790 kilom. carrés de superficie; 35,000 hab. Chef-lieu, Santa-Cruz-de-la-Palma (v. ci-après). A l'intérieur, le sol, de nature volcanique, est très-montagneux, coupé de profonds ravins. Les sommets sont couverts de neige. Du haut des montagnes principales, las Toscas et la Conception, on découvre de magnifiques points de vue. La production de l'île est presque nulle; il y vient quelques fruits, du miel, de la cire, de la soie; mais les habitants suppléent à l'ingratitude du sol par leur industrie; ils sont surtout très-habiles pour la fabrication des tissus de soie, et de leurs ateliers il sort quelques étoffes qui, par la consistance et l'éclat, peuvent rivaliser avec celles des meilleures fabriques d'Europe. Le mouvement commercial est peu important.

PALMA (SANTA-CRUZ-DE-LA-), ville forte d'Espagne, dans l'archipel des Canaries, chef-lieu de l'île de Palma, près de la côte orientale, à 95 kilom. O. de Ténériffe; 5,800 hab. Fabrication de toiles, draps, gants, cordons de soie, sucre et miel. Commerce d'eau-de-vie, viandes salées, raisins secs, poissons salés, vins, miel et sucre. Cette ville, située au fond d'une baie qui peut recevoir des navires de fort tonnage, est bâtie en amphithéâtre sur les pentes d'une colline et compte environ 1,200 maisons, parmi lesquelles plusieurs anciens couvents, une belle église et quelques établissements intéressants.

PALMA, ville d'Espagne, ch.-l. de la province des Baléares, sur la côte S.-O. de l'île Majorque, au fond du golfe de son nom, à 290 kilom. S.-E. de Barcelone, par 39° 31′ de latit. N. et 0° 17′ de longit. E.; 40,480 hab. Place forte; bon port. Siége d'un évêché et d'une cour d'appel; résidence des autorités de la province des Baléares. Université; écoles d'hydrographie, de dessin; musée d'antiquités, bibliothèque; deux colléges; séminaire. Fabriques d'étoffes de laine et de soie, d'eau-de-vie et de savon; verrerie. Navigation, pêche et commerce actif. Les principaux articles exportés sont l'huile, le chanvre et les tissus; l'importation a surtout pour objet le coton, le maïs, la houille, le bois, les métaux, le vin, les draps, le sucre, le cacao et le café. Cette ville s'élève en amphithéâtre au fond d'une baie qui a 20 kilom. de largeur, entre le cap Cala-Figuera et le cap Blanco. Elle est entourée d'une muraille épaisse, flanquée de bastions. Son système de fortifications consiste en deux demi-lunes, un ouvrage à cornes, plusieurs redoutes et, du côté de terre, un fossé à sec. Huit portes donnent accès dans la ville; la plus remarquable, celle du Môle, est en pierre et surmontée d'une statue de Notre-Dame de la Conception. Les maisons habitées par la noblesse remontent au XVI^e siècle. « L'entrée dans la rue, dit M. Laurens (*Souvenirs d'un voyage d'art à l'île de Majorque*), consiste en une porte à plein cintre, sans aucun ornement; mais la dimension et le grand nombre de pierres disposées en longs rayons lui donnent une grande physionomie. Le jour pénètre dans les grandes salles du premier étage, à travers de hautes fenêtres divisées par des colonnes excessivement effilées, qui leur donnent une apparence extrêmement arabe. L'escalier, travaillé avec un grand goût, est placé dans une cour au centre de la maison et séparé de l'entrée sur la rue par un vestibule, où l'on remarque des pilastres dont le chapiteau est orné de feuillages sculptés ou de quelques blasons supportés par des anges. »

Palma possède quelques édifices intéressants, notamment : la cathédrale, la Bourse et l'hôtel de ville. En voici la description :

La cathédrale, qui domine la ville, commencée sous Jaime le Conquérant et achevée en 1601, forme un carré long qui s'étend de l'E. à l'O. Le côté S. est la partie la plus remarquable par son architecture. A l'intérieur, les voûtes ogivales des trois nefs sont soutenues par deux rangs de sept colonnes extrêmement légères. Les principales curiosités de cette basilique, qui, sans être un chef-d'œuvre, comme le prétendent les Majorquins, mérite cependant une attention sérieuse, sont : la *capilla Real*, destinée à la sépulture des rois de Majorque et dans laquelle on remarque le tombeau de Jaime II, sarcophage en marbre noir, avec une couronne, un sceptre et une épée en bronze doré; la *capilla de los Salas*, où s'élève le beau mausolée érigé, par les cortès de 1811, à la mémoire du général marquis de La Romana, chef de partisans dans la guerre de l'Indépendance; le *Coro*, orné de 110 stalles finement sculptées; le baptistère, tout en marbre et en stuc doré; les vitraux et le pendentif de l'orgue, terminé par une tête de Maure coiffée d'un turban.

La Bourse (*Lonja*), destinée jadis aux réunions des marchands et des nombreux navigateurs qui affluaient à Palma, « témoigne, dit M^{me} George Sand, de la splendeur passée du commerce majorquin. » C'est un des plus beaux monuments de style gothique que possède l'Espagne. Ses ornements sont simples et d'un goût exquis à l'extérieur. L'intérieur, qui est très-remarquable, se compose d'une vaste salle, soutenue et divisée en nefs par six colonnes légères. L'hôtel de ville date de la fin du XVI^e siècle. L'auvent qui surmonte la façade « a cela de particulier, dit M^{me} George Sand, qu'il est soutenu par des caissons à rosaces fort richement sculptées sur bois, alternées avec de longues cariatides couchées sous cet auvent, qu'elles semblent porter en gémissant, car la plupart d'entre elles ont la face cachée dans leurs mains. » L'intérieur est orné d'un tableau de Van Dyck : le *Martyre de saint Sébastien*, et des portraits des grands hommes nés à Majorque. L'ancien palais de l'Inquisition, qui était, dit-on, un chef-d'œuvre, n'offre aujourd'hui qu'un monceau de ruines : colonnes, corniches, mosaïques, clefs de voûte sont entassées pêle-mêle. Signalons, en outre : la casa de la Misericordia, bel établissement moderne; la casa de Espositas; l'hôpital général et le palais du comte de Montenegro, qui renferme une magnifique galerie de tableaux et une riche bibliothèque.

Aux environs de Palma, dans une des plus belles positions qu'on puisse imaginer, s'élève le château de Bellver, dont les flèches et les coupoles attirent de loin les regards. C'est un des monuments les plus curieux de l'architecture militaire au moyen âge. Cette forteresse, surmontée de hautes tours, est de forme circulaire et entourée d'un fossé large et profond. François Arago, qui se trouvait à Majorque en 1808, pour mesurer le méridien de la terre, fut enfermé pendant deux mois dans la tour de l'Homenage; son seul crime était d'être Français. On admire aussi, dans le château de Bellver, le Patio, dont la galerie est un chef-d'œuvre.

PALMA, ville d'Espagne, province et à 46 kilom. N.-E. d'Huelva, au fond d'une vallée arrosée par deux ruisseaux; 3,650 hab. Les environs sont peu fertiles.

PALMA, ville du Brésil (Goyoz), entre le rio Palma et le rio Poranan, à plus de 700 kilom. au N. de Goyoz, par 12° 26′ de latit. S. On élève beaucoup de bestiaux aux environs de cette ville et on y trouve des sources d'eau minérale. C'est un lieu très-fréquenté par les malades.

PALMA-CAMPANIA, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district et à 6 kilom. E.-E. de Nola, ch.-l. de mandement; 6,909 hab.

PALMA-DEL-RIO, en latin *Decuma*, ville d'Espagne, province et à 57 kilom. S.-O. de Cordoue, dans un angle formé par le Genil et le Guadalquivir; 5,600 hab. Exploitation de cuivre; huileries. Cette ville s'élève au milieu de *huertas*, de vergers et de charmants jardins. « Palma, dit M. de Lavigne, est tout orangers. Vue des hauteurs qui dominent le Genil, ce n'est qu'un immense buisson d'une verdure éclatante, semé d'une multitude de fruits rouges, groupés par grappes, entraînant les rameaux sous leur poids, et qui ne sont pas moins renommés que les oranges de la Palma de Mayorque. »

PALMA-DI-MONTECHIARO, en sicilien *Parma*, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province, district et à 18 kilom. de Girgenti, près de la rive droite de la petite rivière du même nom, ch.-l. de mandement; 11,186 hab. Commerce de vins, fruits secs, soude et soufre. La vallée de Palma abonde en oliviers gigantesques, en figuiers, orangers, citronniers, amandiers, caroubiers.

PALMA (Jacques), dit **le Vieux**, peintre italien de l'école vénitienne, né à Sarinalta, près de Bergame, vers 1480, mort à Venise vers 1548. Il se rendit à Venise, où il se fixa et acquit rapidement une grande réputation. Cet artiste est remarquable par le soin qu'il mettait à exécuter ses tableaux, dont les teintes sont fondues avec une telle perfection, qu'il est impossible d'apercevoir le travail du pinceau. Ami de Carlo Lotto, il se rapprocha de sa manière pour l'empâtement des couleurs. D'un autre côté, il imita la vivacité du coloris du Giorgone et rivalisa dans quelques-unes de ses œuvres avec le Titien pour la beauté des têtes de femmes et d'enfants. Toutefois, d'après Zanotti, il a montré une grande originalité dans quelques tableaux, notamment dans l'*Epiphanie*, qu'il a peinte à Sainte-Helena. Il composait avec talent, drapait ses figures avec goût et n'excellait pas moins dans le portrait que dans l'histoire. Dans plusieurs de ses œuvres, il prit pour modèle sa fille Violante, que le Titien aimait avec passion. On a attribué à Palma un grand nombre d'ouvrages qui ne sont pas de lui. Parmi ceux qu'on croit authentiques, nous citerons : à Venise, la *Cène*, à l'église Sainte-Marie *Mater Domini*, regardée comme un chef-d'œuvre; la *Vierge et quelques saints*; *Sainte Véronique*; la *Descente de croix*; *Sainte Barbe*; *Assomption de la Vierge*; le *Christ*; la *Veuve de Naïm*; à Florence, la *Mort de la Vierge*; le *Repos à Emmaüs*; la *Madone avec saint Jean*; à Milan, l'*Adoration des mages*; à Vicence, une belle *Madone*; à Modène, une *Visitation*; à Munich, la *Sainte Famille*, une *Flagellation*; à Dresde, les *Trois filles du peintre*; la *Vierge et sainte Catherine*; au musée du Louvre, à Paris, un *Ex-voto*, l'*Annonciation aux bergers*, etc. Parmi ses portraits, nous mentionnerons celui de Bayard et son propre portrait, dans lequel il s'est peint regardant une sphère, et que Vasari considère comme un magnifique chef-d'œuvre.

PALMA (Jacopo), dit **le Jeune**, peintre italien, petit-neveu du précédent, né à Venise en 1544, mort en 1623. Il est regardé par Lanzi comme le dernier peintre du grand siècle et le premier du temps de la décadence qui suivit. Son père, Antonio Palma, peintre

des plus médiocres, commença à l'initier à son art. A quinze ans, Jacopo suivit à Rome le duc d'Urbin, qui lui fournit, pendant huit ans, les moyens de travailler dans cette ville. Là, les chefs-d'œuvre de l'antique, de Michel-Ange, de Raphaël, et surtout de Polydore, devinrent l'objet de ses études. De retour à Venise, il y trouva le Tintoret et Paul Véronese, chargés de tous les grands travaux. S'étant fait remarquer par quelques ouvrages d'un dessin vigoureux et d'un beau style, il parvint à gagner l'affection de l'architecte Alexandre Vittorio, qui avait la haute main dans la distribution des travaux, et qui, blessé du peu d'égards que Véronèse et Tintoret lui témoignaient, lui fit donner de nombreuses commandes. A partir de ce moment, surtout après la mort de ses deux grands rivaux, Palma ne songea plus qu'à faire vite, de sorte que ses tableaux n'étaient plus, en général, que des ébauches. Cet artiste a exécuté un nombre considérable d'œuvres qu'il faisait payer fort cher. La couleur en est fraîche, suave et diaphane. « Il approche de Véronèse et du Tintoret, dit Perles, par son talent d'animer les figures dans ses ouvrages les plus étudiés, tels que le *Serpent d'airain*, qu'on voit à Saint-Barthélemy. Dans ses autres ouvrages, il a toujours le don de plaire. Le Guide et le Guerchin sentaient toute la force de son pinceau lorsqu'ils s'écriaient, en considérant un de ses tableaux dans l'église des Capucins, à Bologne : « Quel malheur qu'un homme de ce talent ait cessé de vivre! » Les principales œuvres de Palma sont : à Venise, le *Pape Alexandre III rendant la liberté au prince Othon*; la *Prise de Constantinople par les Vénitiens en 1203*; les *Doges Laurent et Jérôme Priuli adorant le Sauveur*; *Victoire navale de Francesco Bembo*; le *Jugement dernier*; le *Lavement des pieds*; le *Christ devant Pilate*; le *Christ au jardin des Olives*; la *Descente de croix*; la *Multiplication des pains*; le *Martyre de sainte Catherine*; l'*Annonciation*; à Modène, l'*Adoration des mages*; le *Christ sur la croix*; *Saint Roch et saint Benoît*; à Rome, *Saint Jérôme*; *Tentation d'Adam*; à Pesaro, une *Annonciation*; à Crémone, *Sainte Apollonie*; à Dresde, *Henri III à Venise*; le *Martyre de saint Sébastien*; à Vienne, le *Christ sur la croix*; la *Mort d'Abel*, etc. Palma le Jeune a laissé un certain nombre de gravures à l'eau-forte, fort recherchées des amateurs.

PALMA-CAYET (Pierre-Victor), chroniqueur et controversiste français. V. CAYET.

PALMAC s. m. (pal-mak). Métrol. Mesure de longueur usitée en Moldavie, et équivalant à 0m,03484.

PALMA-CHRISTI s. m. (pal-ma-kri-sti — du lat. *palma*, paume de la main; *Christi*, du Christ, à cause de la forme palmée des feuilles). Bot. Nom vulgaire du ricin.

PALMACITE s. m. (pal-ma-si-te — du lat. *palma*, palmier). Bot. Genre de palmiers fossiles, dont l'espèce type a été trouvée dans le calcaire grossier inférieur. ‖ Syn. de TRIGONOCARPE, autre genre de végétaux fossiles.

PALMAGE s. m. (pal-ma-je — rad. *palmer*). Mar. Action de palmer une pièce de mâture, de la dégrossir pour l'amener aux dimensions qu'elle doit avoir. ‖ Mesurage des diamètres d'un mât, ainsi dit parce que l'évaluation se faisait autrefois en palmes.

— Techn. Action de palmer des aiguilles, d'en aplatir les têtes.

PALMAIRE adj. (pal-mè-re — du lat. *palma*, paume de la main). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la paume de la main : *Arcade* PALMAIRE. *Muscles* PALMAIRES. *Aponévrose* PALMAIRE. ‖ *Face palmaire de la main*, Main interne, creux ou paume de la main. ‖ *Ligaments palmaires*, Nombreux ligaments qui maintiennent les os du carpe et du métacarpe. ‖ s. m. Muscle de la main interne : *Grand* PALMAIRE. *Petit* PALMAIRE. PALMAIRE *cutané*.

— Mamm. Qui a des mains aux membres antérieurs seulement. ‖ s. m. pl. Division de la classe des mammifères qui comprend l'homme.

— Bot. Qui n'a en hauteur que la largeur de la main, ou 0m,10 au plus : *Tige* PALMAIRE. ‖ s. f. Syn. de LAMINAIRE, genre d'algues marines.

— s. f. Moll. Genre de coquilles, voisin des émarginules, et dont l'espèce type, peu connue, est, dit-on, commune à la Martinique.

— **Encycl.** Anat. *Aponévrose palmaire*. L'aponévrose *palmaire* a la forme d'un triangle dont le sommet est dirigé vers le poignet et dont la base s'étale sur les articulations métacarpo-phalangiennes. Par sa face antérieure ou superficielle, elle est en rapport avec les téguments auxquels elle envoie des prolongements fibreux multipliés, qui les maintiennent constamment creusés en gouttière, quel que soit le degré d'embonpoint du sujet; la permanence et la constance du creux de la main sont dues à cette disposition. Sa face profonde, lisse et polie, est en rapport avec les divisions des nerfs cubital et médian, l'arcade *palmaire* superficielle, et les tendons fléchisseurs, qu'elle protége et enferme dans une gaîne spéciale. L'aponévrose *palmaire* est formée de fibres longitudinales très-nombreuses et très-fortes, et de fibres transversales qui semblent uniquement destinées à relier les premières et à en prévenir l'écartement. Au niveau des articulations métacarpo-phalangiennes, les fibres longitudinales se divisent en quatre languettes, une pour chaque phalange; puis chacune de ces dernières se subdivise à son tour en deux petits faisceaux qui vont s'insérer sur la face dorsale de chacun des os des quatre premières phalanges. On peut considérer l'aponévrose *palmaire* sous deux points de vue : 1º comme un simple ligament étendu du bord supérieur de la main au bord inférieur, sous-tendant l'arc osseux qui résulte de l'union du carpe et du métacarpe; 2º comme formant, avec l'aponévrose profonde qui tapisse les muscles interosseux, une vaste gaîne triangulaire dans laquelle se trouvent compris les tendons fléchisseurs, les vaisseaux et les nerfs.

— *Arcades palmaires*. Ces courbures, formées par les extrémités des artères cubitale et radiale, sont l'une superficielle et l'autre profonde. L'arcade *palmaire* superficielle est la terminaison de l'artère cubitale, augmentée d'un rameau de l'artère radiale, qui est la branche radio-*palmaire*. Arrivée au niveau du poignet, l'artère cubitale se place en dehors de l'os pisiforme et gagne la paume de la main. Là, elle se replie de dedans en dehors, en formant une demi-circonférence à concavité supérieure, dont l'extrémité externe va se confondre avec la branche radio-*palmaire*. C'est cette demi-circonférence qui constitue l'arcade *palmaire* superficielle. Elle est située, en effet, immédiatement au-dessous de l'aponévrose *palmaire*, en avant des tendons, des muscles et des nerfs. De l'arcade *palmaire* superficielle partent quatre ou cinq branches descendantes qui se dirigent, en divergeant, vers la racine des doigts, et fournissent des rameaux très-grêles aux muscles lombricaux, aux tendons et aux téguments de la paume de la main. Au niveau de l'extrémité inférieure des métacarpiens, ces branches s'anastomosent avec les artères interosseuses de l'arcade profonde et vont se distribuer aux doigts.

L'arcade *palmaire* profonde est formée par l'artère radiale, qui se replie en demi-cercle comme la cubitale. Cette arcade est située immédiatement en avant des métacarpiens, au-dessous des tendons et des muscles de la main. Elle fournit des branches ascendantes, très-grêles, qui vont se distribuer aux os et aux articulations du carpe; des branches postérieures ou perforantes, qui traversent les espaces interosseux pour aller rejoindre celles de la face dorsale de la main; des branches descendantes dirigées verticalement en bas, et qui vont s'anastomoser avec les branches descendantes de l'arcade superficielle, pour former les collatérales *palmaires* des doigts.

— *Régions palmaires*. On distingue à la paume de la main trois régions, qui sont : la région *palmaire* interne, la région *palmaire* moyenne et la région *palmaire* externe. La première répond à l'éminence thénar, la troisième à l'éminence hypothénar, et la seconde à l'intervalle qui sépare les deux autres, c'est-à-dire au milieu de la main.

— *Palmaire cutané*. C'est un petit muscle peaussier de la main, situé à la partie supérieure de l'hypothénar. Il s'insère en dehors à l'aponévrose *palmaire*; de là, ses fibres se portent transversalement en dedans, et s'attachent aux téguments du bord interne de la main. Sa fonction est de porter en dehors la peau du bord interne de la main.

— *Grand palmaire*. Le muscle de la région antérieure de l'avant-bras est situé en dedans du rond pronateur. Il s'insère en haut à l'épitrochlée, puis ses fibres se portent obliquement en bas sur un tendon qui suit la direction primitive du muscle, et qui, au niveau du poignet, passe dans la gouttière formée par le scaphoïde et le trapèze pour aller s'attacher à l'extrémité supérieure du deuxième métacarpien. Ce muscle fléchit la deuxième rangée du carpe sur la première, et celle-ci sur l'avant-bras.

— *Palmaire grêle*. C'est un petit muscle fusiforme situé en dedans du précédent. Son existence n'est pas constante. Quand il existe, on voit ses insertions, l'une à l'épitrochlée, l'autre sur un petit tendon qui va se perdre dans l'aponévrose de la main, au devant du ligament annulaire du carpe. Ce muscle est tenseur de l'aponévrose *palmaire* et, par cette aponévrose, fléchisseur de la main sur l'avant-bras.

PALMANOVA, ville du royaume d'Italie, province et à 17 kilom. S. d'Udine, ch.-l. de district et de mandement; 3,000 hab. Commerce de vins, soie et autres produits agricoles des environs. La ville est entourée de remparts bastionnés. On remarque la cathédrale et la forteresse.

PALMARÈS s. m. (pal-ma-rès — du lat. *palmaris*, de palme). Sorte de catalogue qui contient les noms des lauréats, dans une distribution de prix.

PALMARIA, petite île du royaume d'Italie, dans le golfe de Gênes, à l'extrémité de la langue de terre qui forme le golfe de la Spezia; elle mesure 4 kilom. de longueur sur 2 de largeur. On en retire du marbre noir veiné d'or, ou marbre *portoro*. C'est une montagne triangulaire, inaccessible au S. et à l'O., et couverte d'oliviers et de vignes au N.

PALMAROLA, petite île du royaume d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne, à l'O. de l'île Ponza; c'est une dépendance de la Terre de Labour, district de Gaëte.

PALMAROLI (Pietro), peintre italien, mort à Rome en 1828. Il s'est fait surtout connaître par l'habileté avec laquelle il a su reporter sur la toile de grandes compositions peintes à fresque ou à l'huile. Son premier essai en ce genre fut pratiqué avec un plein succès, en 1811, sur la *Descente de croix* de Daniel de Volterra, célèbre fresque de l'église de la Trinité de' Monti. Parmi les autres restaurations dont il fut chargé, nous citerons celle de la *Madone de Saint-Sixte* de Raphaël, à Dresde, et celle des *Sibylles* du même artiste, dans l'église de Santa-Maria della Pace.

PALMAS (LAS), ville forte et port franc d'Espagne, dans la province des Canaries, sur la côte orientale de l'île de Grande-Canarie, dans une belle et fertile vallée, à l'embouchure de l'Angostura, ch.-l. de la prov., par 28º 8' de latit. N. et 18º 3' de longit. O.; 18,000 hab. Siége d'un évêché, de la haute cour de justice de la province, d'un tribunal civil et d'un tribunal ecclésiastique; chambre de commerce; vice-consuls d'Angleterre et des États-Unis; séminaire. Fabrication de chapeaux, savons, toiles, produits chimiques, draps; verrerie, tanneries; construction de bateaux. Pêche active. Commerce de cabotage. Placée sous un climat sain et tempéré, cette ville est divisée par la rivière en deux parties réunies par un pont. Elle est bâtie au bord de la mer, sur une ligne qui s'étend du N. au S., et sur les pentes de deux hautes montagnes, entre lesquelles s'ouvre une délicieuse vallée. C'est la ville la plus agréable de l'archipel par la douceur de la température qui y règne, par la beauté des maisons, l'importance des édifices publics, par la richesse, l'industrie et l'activité commerciale de ses habitants. On y remarque : quatre belles promenades; d'élégantes fontaines; un hôtel de ville; le théâtre; le tribunal, ancien édifice occupé autrefois par l'inquisition; une cathédrale toute moderne, construite au commencement de ce siècle; plusieurs couvents, des ermitages et plusieurs institutions utiles. Les principaux produits du territoire de Las Palmas sont : le maïs, les patates, le vin et la cochenille.

PALMAS (golfe de), le *Sulcitanus sinus* des anciens, vaste baie formée par la Méditerranée sur la côte S.-O. de l'île de Sardaigne, par 39º de latit. N. et 6º 10' de longit. E.; elle est fermée au N. et à l'O. par quelques îlots et l'île San-Antioco, et au S. par le cap Teulada. Salines sur ses bords.

PALMAS (RIO DE LAS), rivière du Mexique. Elle prend sa source dans l'État de Zacatecas, coule vers l'E., arrose les États de Potosi et de Tamaulipas, et se jette dans le golfe du Mexique, près de la Barra de Santander.

PALMASTÉRIE s. f. (pal-ma-sté-rî — du lat. *palma*, main, et de *astérie*). Échin. Division du genre astérie, comprenant les espèces pentagonales minces et comme membraneuses.

PALMATE s. m. (pal-ma-te — de *palma-christi*, nom du ricin). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide palmique avec les alcalis ou avec les radicaux alcooliques.

— **Encycl.** Les *palmates* métalliques sont des sels en général assez peu nettement cristallisés; leur composition peut être représentée par la formule générale $C^{36}H^{33}MO^6$. On a étudié les sels de soude, d'ammoniaque, de baryte, de chaux, de magnésie, de cuivre, de plomb et d'argent. Les derniers sont peu stables et se détruisent facilement.

Le *palmate* d'éthyle est le seul éther palmique connu; il s'obtient en faisant passer un courant de gaz acide chlorhydrique dans une solution alcoolique d'acide palmique. Il est cristallisé, fusible à 16º et soluble dans l'alcool, surtout à chaud.

PALMATI. V. à PALMI les mots qui commencent ainsi.

PALMATODE s. m. (pal-ma-to-de — du lat. *palmatus*, palmé, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. d'OCLADIE.

PALMATURE s. f. (pal-ma-tu-re — du lat. *palmatus*, palmé). Hist. nat. Disposition de ce qui est palmé.

— Anc. chir. *Palmature des doigts*. Union congénitale ou accidentelle des doigts par une membrane.

PALMBLAD (Wilhelm-Frédéric), littérateur suédois, né à Liljestadt en 1788, mort en 1852. Il était étudiant à l'université d'Upsal et encore mineur lorsqu'il acheta une imprimerie et commença la publication d'une série d'écrits qui ont exercé une influence véritable sur la littérature de son pays. A partir de 1810, il fit paraître le *Phosphore*, journal littéraire; le *Calendrier poétique* (1811); la *Gazette littéraire suédoise* (1813), qui eut une existence de onze ans; l'*Almanach suédoise* (1832); le *Skandinav ou Miroir* (1820), attaqua dans ces diverses feuilles l'Académie suédoise, créée par Gustave III à l'instar de l'Académie française, pour avoir de ses vives critiques le goût littéraire de l'époque, formé d'après les modèles français, s'efforça d'y substituer le goût de la littérature allemande, de répandre la connaissance des œuvres de Lessing, de Gœthe, de Schiller, etc., et fut un des plus ardents défenseurs de l'école dite des *phosphorites*, qui avait le même programme littéraire. Tout en restant imprimeur, Palmblad se livra à l'enseignement et fut successivement professeur d'histoire (1822), de géographie (1827) et de langue grecque à l'université d'Upsal (1835). Outre de nombreux articles, on a de ce lettré, dont les connaissances étaient aussi variées que solides, un assez grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : la *Palestine* (Stockholm, 1823); *Manuel de géographie physique et politique* (Upsal, 1826-1837, 5 vol.); *Souvenirs des monarques suédois* (1831); la *Connaissance de l'antiquité grecque* (Upsal, 1843-1845, 2 vol.); les *Royaumes du Nord* (Upsal, 1846); des romans bien accueillis du public : la *Famille de Falkenswaerd* (1844-1845, 2 vol. in-8º); *Aurore Kœnigsmarck* (1846-1851, 6 vol.), et enfin le plus remarquable de ses ouvrages, son grand *Dictionnaire biographique des Suédois célèbres* (1835-1857, 23 vol. in-8º), la meilleure publication en ce genre que possède la Suède.

PALME s. f. (pal-me — lat. *palma*, proprement *paume* de la main, d'où, par comparaison, branche de palmier). Branche de palmier, et particulièrement de palmier dattier : *On bénit des* PALMES *le dimanche des Rameaux*. *La* PALME, *branche du palmier, entre dans les ornements d'architecture et sert d'attribut à la victoire et au martyre*. (Mme de Genlis.)

— Fig. Victoire, supériorité : *A vous la* PALME. *La* PALME *est à celui qui a été puissant en paroles et en œuvres, qui a senti le bien et au prix de son sang l'a fait triompher*. (Renan.)

La vie est un combat dont la *palme* est aux cieux.
C. DELAVIGNE.

— Poétiq. *Palmes idumées*, Palmes de l'Idumée, palmes en général, à cause des nombreux palmiers qui croissaient dans l'Idumée.

— Relig. *Palme du martyre*, Gloire éternelle qu'on dit réservée à ceux qui sont morts pour la foi : *Conquérir la* PALME *du martyre*.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu des abbesses et des petits dignitaires, figurant une branche de palmier.

— Techn. et Comm. Dessins, broderies, ornements sur étoffes, ayant quelque analogie avec une branche de palmier : *On brode des* PALMES *sur les habits des académiciens*. ‖ *Châles à palmes*, Châles de Cachemire ou imités de ceux de Cachemire, ornés de dessins imitant des sortes de feuilles roulées, qui ont quelque analogie éloignée avec des palmes.

— Mar. Bâtiment en usage dans l'extrême Orient.

— Chim. *Sucre de palme*, Matière sucrée extraite de certaines variétés de palmiers, et qui contient du sucre de canne. ‖ *Cire de palme*, Cire extraite de certains palmiers qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique.

— *Vin de palme*, Boisson alcoolique obtenue par la fermentation d'une matière sucrée extraite d'une espèce de palmier. ‖ *Huile*, *beurre de palme*, Matière grasse fournie par le fruit d'une espèce de palmier.

— Bot. Roseau de Cuba, dont les feuilles servent à faire des cordages. ‖ *Palme de Christ*, syn. de PALMA-CHRISTI ou RICIN.

— **Encycl.** Mœurs et Cout. Les branches du palmier, arbre dont la feuille est d'une rare élégance, ont dû figurer de bonne heure dans les fêtes et les cérémonies publiques, où les feuillages verts ont toujours joué un rôle si important. Les Grecs donnèrent à la palme une haute valeur symbolique en l'offrant comme récompense aux vainqueurs dans leurs jeux publics; elle est restée depuis le symbole de la victoire ou, pour mieux dire, du triomphe dans tous les genres. Dans les monuments antiques, les vainqueurs sont souvent représentés une palme à la main. La Victoire elle-même est presque toujours munie de cet attribut. Enfin, la religion chrétienne, adoptant ce symbole païen, en a fait le signe du triomphe des martyrs. L'iconographie religieuse représente toujours avec une palme à la main ceux qui sont morts pour la foi, et, sur les tombeaux des catacombes, une palme sculptée indique la sépulture d'un martyr. Une fête de l'Église catholique est tout entière consacrée à la bénédiction des palmes; elle se célèbre en mémoire de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, parce que le peuple de cette ville accompagna le grand Rédempteur en portant des feuilles de palmier et d'autres branchages.

Mais avant de signifier la victoire et de recevoir une consécration religieuse, la palme avait eu un sens allégorique tout différent. Chez les Égyptiens, la fertilité exceptionnelle du palmier l'avait fait accepter comme un symbole de la fécondité; Isis et Osiris portaient généralement des *palmes*, ainsi que la plupart des autres dieux et déesses. Le blason a conservé cet antique souvenir : des palmes séparent très-fréquemment les armes de deux familles accouplées sur un seul écu.

La sculpture a fait un fréquent et souvent très-heureux emploi de la palme, un des plus gracieux ornements qu'elle connaisse. La feuille du palmier a aussi quelques usages industriels : on en fait des chapeaux dits chapeaux de paille, des nattes, des sacs, des paniers, des cordes, etc.

— Chim. *Sucre de palme*. Le jus de plusieurs espèces de palmiers renferme une sub-

stance saccharine d'où l'on peut extraire du sucre de canne. A Java, on obtient un sucre noir fort hygroscopique au moyen du jus de l'arenga saccharifère. Berthelot a extrait du sucre de canne de cette substance. Le sucre dit *des Indes* est préparé avec les tiges des fleurs du borasse flabellifère; il est également hygroscopique et paraît être purgatif lorsqu'on le prend en grande quantité.

— *Cire de palme.* Cette cire est produite par le céroxylon des Andes, espèce de palmier indigène dans les régions tropicales de l'Amérique du Sud. Toute la tige de ce palmier, qui a 2 pieds d'épaisseur et jusqu'à 50 pieds de haut, est recouverte d'une couche de cire. On la détache de l'arbre en grattant et on la purifie par des lavages à l'eau chaude, dans laquelle elle ne fond pas, mais se ramollit simplement, assez pour se réunir à la surface du liquide en une masse compacte. On la mélange avec un peu de suif pour la rendre moins cassante et on la met en ballots, qu'on livre au commerce. Dans l'Amérique du Sud, on l'emploie à la confection des bougies.

La cire de *palme*, avant son mélange avec le suif, est d'un jaune foncé et quelquefois translucide. Sa fracture est conchoïdale. Elle devient très-électrique par la friction, fond à une température un peu supérieure au point d'ébullition de l'eau, prend feu à une température plus élevée et brûle alors avec une flamme brillante, mais fuligineuse. Les alcalis caustiques ne la dissolvent que lentement, mais la dissolvent complètement. L'éther la dissout aussi et l'abandonne, par une évaporation lente, sous la forme de cristaux qui ressemblent au carbonate de sodium. L'alcool chaud la sépare en deux corps distincts : une cire véritable et une résine. La première se sépare comme une gelée par le refroidissement de la solution alcoolique et peut être complètement débarrassée de la résine qu'elle entraîne par deux ou trois dissolutions successives dans l'alcool. Elle fond alors au-dessous de 100° et est tout à fait identique à la cire des abeilles, soit par sa couleur, soit par sa composition.

La résine a reçu le nom de *céroxyline*. On l'obtient en évaporant les liqueurs alcooliques d'où la cire proprement dite s'est déposée. On évapore d'abord aux deux tiers : il se sépare encore un peu de cire qu'on retire. Puis on continue à évaporer jusqu'à ce que le liquide soit réduit à un tiers du volume primitif. La résine se sépare alors sous la forme d'une masse cristalline bouillante, qui renferme 83,4 pour 100 de carbone, 11,5 d'hydrogène et 5,1 d'oxygène; ces nombres s'accordent avec la formule $C^{20}H^{32}O$, qui correspond aussi à la composition de la résine élémi. Le point de fusion de la céroxyline est supérieur à 100°. Fondu, ce corps a une couleur d'ambre. En se refroidissant, il se contracte assez pour se casser dans toutes les directions. Il est soluble dans l'éther et dans les huiles essentielles.

D'autres variétés de palmiers fournissent aussi de la cire. Les feuilles de *palme* du cornauba (*corypha cerifera*), originaire des provinces nord du Brésil, sont recouvertes d'une mince couche de cire qui se détache à mesure que ces feuilles se dessèchent. Cette cire est très-cassante, facile à pulvériser, fond à 83°,5, se dissout dans l'alcool bouillant et dans l'éther, et se sépare sous la forme cristalline par le refroidissement de ces solutions. Lewy y a trouvé 80,4 pour 100 de carbone, 13,1 d'hydrogène et 6,5 d'oxygène.

D'après M. Teschemacher, une grande quantité de feuilles de palmier, probablement celles du chamærops humilis, sont importées de Cuba aux Etats-Unis pour l'usage des chapeliers. Ces feuilles sont également recouvertes d'une mince couche de cire. M. Teschemacher avec une seule feuille a obtenu, en grattant avec les doigts, 4gr,5 de cire pulvérulente blanche. En épuisant une feuille par l'alcool, il a pu en extraire 300 grammes d'une cire colorée en gris. Sous l'influence de l'alcool, cette cire se résout en deux principes inégalement solubles.

— Indust. *Vin de palme.* Sous ce nom, on désigne une liqueur fermentée préparée avec le jus sucré de diverses espèces de palmiers. A Amboine, on emploie pour cet usage le jus de l'arenga saccharifère. On prépare aussi du vin de *palme* avec le jus du *sagus raphia*, du mauritia vinifère, du palmier dattier, du coco nucifère, etc.

En Guinée, l'arbre qui fournit le vin de *palme* atteint de grandes dimensions. Le suc se recueille en faisant un trou au-dessous d'un régime de fruits, et y suspendant une calebasse destinée à recevoir le liquide. Quelques feuilles grossièrement roulées forment un tube que l'on enfonce dans le trou pratiqué et qui conduit le suc dans le récipient. Il ne se récolte que la nuit.

Cette liqueur, fermentée pendant deux ou trois jours, devient très-capiteuse et jette dans une ivresse profonde; mais, comme le Prophète n'a pas indiqué le vin de *palme* comme une des boissons défendues, les musulmans en usent et en abusent largement. Frais, ce vin est assez agréable à boire.

— *Huile* ou *beurre de palme.* L'huile de *palme* est un corps gras qui, à l'état frais, consiste surtout en tripalmitine mélangée avec une quantité d'oléine plus ou moins considérable. On l'obtient du fruit d'une espèce de palmier que quelques botanistes disent être le *coco butyracea* et que d'autres affirment être l'*avoira élaïs*. Quoi qu'il en soit, cette matière grasse nous arrive de Cayenne et des côtes de la Guinée. Elle présente la consistance du beurre, une couleur orange et une odeur qui rappelle un peu celle des violettes. L'huile fraîche fond à 27°, mais à mesure qu'elle rancit son point de fusion s'élève à 31° et même à 36°, par suite de la saponification partielle qui transforme une portion du corps en acides gras et en glycérine. L'huile de *palme* vieille renferme ordinairement des quantités considérables d'acide palmitique libre, la saponification qui donne naissance à cet acide étant due, d'après Pelouze et Boudet, à un ferment particulier. A 140° et au-dessus, l'huile de *palme* répand des vapeurs; à 300°, elle bout en répandant des vapeurs d'acroléine et en donnant un produit distillé dans lequel on trouve des acides gras. L'acide sulfurique concentré la dissout et forme une liqueur qui abandonne à la longue de l'acide palmitique lorsqu'on la laisse reposer. Elle se dissout lentement et incomplètement dans l'alcool froid, mais elle est miscible en toutes proportions avec l'éther. L'essence de térébenthine et l'essence d'amandes amères la dissolvent en laissant déposer des substances floconneuses.

On emploie beaucoup l'huile de *palme* dans l'industrie, dans les manufactures de savon et de bougies. Mêlée au suif, cette huile sert aussi pour graisser les rouages des wagons; pour ce dernier usage, on y ajoute généralement aussi un peu de soude et l'on emploie l'huile brute de couleur jaune. Pour la fabrication du savon et des bougies, il est, au contraire, indispensable de la décolorer d'abord. Plusieurs procédés sont employés pour ce blanchiment. Le chlorure de chaux, l'oxygène naissant, obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur le peroxyde de manganèse ou par l'action de l'acide sulfurique sur le dichromate de potassium, conduisent à de bons résultats. On peut aussi maintenir l'huile de *palme* à une température de 110° en vase clos au moyen de la vapeur à une haute pression, ou à 100° en vase ouvert, de manière qu'elle soit en même temps exposée à l'action de l'air et de la lumière. Ce dernier moyen est le plus économique de tous ceux que l'on a proposés pour le blanchiment de l'huile de *palme*, et il s'est aujourd'hui substitué à tous les autres. Voici comment on procède. On prépare plusieurs citernes ou plusieurs caisses carrées, larges et peu profondes. Ces caisses peuvent être simplement construites en bois, mais il est préférable qu'elles soient doublées de plomb. Elles ne doivent pas avoir plus de 0m,30 de profondeur. A leur fond débouche un serpentin en plomb qui amène un courant de vapeur produit par un générateur spécial. Elles doivent être exposées à l'air et à la lumière. On les remplit d'abord d'eau jusqu'à 0m,20 de haut, et l'on y introduit ensuite une quantité d'huile de *palme* suffisante pour former, après fusion, une couche liquide de 0m,05 d'épaisseur. Cela fait, on dirige un courant de vapeur à travers la masse, en réglant celui-ci de manière à produire une température uniforme de 100°. Au bout de dix ou quinze heures, le blanchiment est complet. Le plus ou moins de temps nécessaire dépend de l'énergie plus ou moins considérable des rayons solaires.

On peut aussi avec grand avantage décolorer, en Afrique même, l'huile de *palme*, avant de la transporter en Europe, en profitant pour cela du soleil des tropiques. On peut également, quand on opère comme nous venons de le dire, hâter le blanchiment en faisant passer un courant d'air à travers la masse fondue. La méthode qui consiste à blanchir l'huile de *palme* au moyen de l'acide sulfurique et du dichromate potassique est beaucoup plus expéditive que la précédente, mais elle est aussi infiniment plus coûteuse.

L'huile, après avoir été soumise aux méthodes de blanchiment les plus avantageuses, retient cependant encore une légère teinte jaunâtre. Mais cette teinte n'est plus perceptible sur les savons ou sur les bougies à la fabrication desquels on l'emploie.

Vers la fin de 1868, un Français, M. Gérard, vu l'importance que prend l'industrie de l'huile de *palme*, est parti pour les hauts affluents du Niger afin d'aller y fonder une exploitation de cette huile.

Palme et de l'Alligator (ORDRE DE LA). Cet ordre singulier existe au Soudan et n'est accordé par le souverain du pays qu'aux têtes couronnées et aux étrangers qui lui rendent des services éminents. Les membres de l'ordre sont les égaux du souverain. La devise est : *Dieu est grand*, et les insignes sont en or et en pierreries.

PALME s. m. (pal-me — lat. *palmus;* de *palma*, paume de la main). Métrol. Mesure vulgaire égale à la longueur d'une main, depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts : *La largeur de ce fleuve de feu était de cinquante ou soixante pas, sa profondeur de vingt-cinq ou trente* PALMES. (Buff.) ‖ Noms de deux mesures de longueur en usage chez les Romains, et valant l'une 0m,225 et l'autre 0m,073. ‖ Mesure de longueur usitée naguère en Italie, et variable suivant les contrées. ‖ Mesure usitée dans la marine pour évaluer le diamètre des mâts, et valant 0m,029.

— Encycl. Les Romains avaient deux sortes de *palme* : le petit *palme* (*palmus minor*) et le grand *palme* (*palmus major*). Quand on employait le mot *palme* sans épithète, c'était du petit qu'il s'agissait. On avait entendu par là originairement la largeur des quatre doigts de la main ou la largeur de la paume de la main (*palma*). Le petit *palme* valait donc 4 doigts et, par conséquent, 3 pouces. Il était le quart du pied et le sixième de la coudée, en sorte qu'il en fallait 6 pour faire une coudée et 4 pour faire un pied. Relativement à nos mesures modernes, il valait 0m,073. Relativement aux anciennes mesures grecques, il se rapprochait de la palaiste ou paleste. Le grand *palme* romain valait 12 doigts, 9 pouces; il en fallait un et un tiers pour faire 1 pied et 2 pour faire une coudée. Ramené au système métrique, il égale 0m,225. Par rapport aux anciennes mesures grecques, il était regardé comme analogue à la spithame. Il n'est question du grand *palme* que chez les écrivains des derniers siècles de Rome. C'est à tort qu'on a cru le trouver chez Varron; il ne parle jamais que du *palme* de 3 pouces. Quelquefois, pour distinguer le grand *palme*, les écrivains latins le nomment *palma*, tandis qu'ils se servent toujours du mot *palmus* pour le petit *palme*.

C'est du grand *palme* romain qu'est dérivé le *palme* italien. Il n'était pas le même dans toutes les parties de l'Italie. A Rome, il valait 0m,223; à Naples, 0m,263; à Palerme, 0m,258; à Carrare, 0m,243; à Pise, 0m,298; à Gênes, 0m,247. Il y a eu aussi en France un *palme* usité dans les ports de mer; il valait 0m,29; l'usage s'en est conservé dans la marine.

PALME, en italien *Palmi*, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure Ire, ch.-l. de district et de mandement, à 30 kilom. N.-E. de Reggio, sur le golfe de Gioja; 8,000 hab. Fabriques de soieries et lainages. Palme est régulièrement bâtie, dans une des situations les plus pittoresques du littoral, sur un rocher au-dessus de la mer, au milieu de jardins et de plantations d'oliviers et d'orangers; huit belles rues, larges et droites, aboutissent à une vaste place, près de laquelle on remarque l'église collégiale.

PALME (île de la), île de France, formée par la Saône, dans le département de l'Ain, l'une des plus considérables du cours de la Saône; elle est remarquable par ses beaux ombrages et rappelle quelques faits historiques. C'est près de cette île que César vainquit, l'an 61 av. J.-C., les Helvétiens qui, au nombre de 368,000, essayèrent de franchir la Saône; c'est aussi dans cette île qu'après la bataille de Fontenoy (842) les fils de Louis le Débonnaire tinrent les conférences dans lesquelles ils se partagèrent les Etats de leur père.

PALME (Marc D'ALVERNY DE LA), érudit français. V. LA PALME.

PALMÉ, ÉE adj. (pal-mé — du lat. *palmatus;* de *palma*, paume de la main). Zool. Dont les doigts sont réunis par une membrane : *On donne le nom de palmipèdes aux oiseaux à pieds* PALMÉS. *Les oiseaux navigateurs à pieds* PALMÉS *reposent sur les eaux.* (Buff.) *Les pattes de derrière du castor, palmées comme celles du cygne, lui servent à nager.* (Chateaub.)

— Mamm. *Antilope palmé*, Antilope dont les cornes ont une empaumure aplatie.

— Ornith. *Toti-palmée*, Se dit des oiseaux dont les doigts sont palmés dans toute leur longueur. ‖ *Demi-palmé* ou *Semi-palmé*, Se dit des oiseaux chez lesquels la membrane qui unit leurs doigts n'atteint que la seconde phalange. ‖ *Hibou palmé*, Hibou qui porte une tache en forme de palme sur la partie supérieure de l'aile.

— Bot. Divisé profondément et affectant la forme d'une main ouverte : *Feuille* PALMÉE. *Bractée* PALMÉE. ‖ *Corolle palmée*, Celle dont les incisions internes pénètrent presque jusqu'à la base du limbe, tandis que les autres n'atteignent que le milieu de la hauteur.

— s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères rongeurs, comprenant le genre castor.

PALMÉ, ÉE (pal-mé) part. passé du v. Palmer. Mar. Dégrossi : *Mât* PALMÉ. *Vergues* PALMÉES.

— Techn. *Aiguilles palmées*, Aiguilles dont on a aplati la tête.

PALMEGIANI (Marco), peintre italien, né à Forli vers la fin du XVe siècle. C'est à tort que Vasari le désigne sous le nom de **Parmegiano**. Cet artiste, dont très-peu de biographes ont parlé et dont la vie est à peu près inconnue, vint s'établir à Bologne et exécuta un assez grand nombre de tableaux, qu'on voit pour la plupart dans la Romagne et dans les Etats de Venise. Ses œuvres présentent deux styles différents. Dans le premier, on trouve l'extrême simplicité des poses, la sèche anatomie, la minutie des détails et la dorure qu'on voit ordinairement dans les œuvres des peintres du XVe siècle; dans le second, « il montre, dit Periès, plus d'art dans la disposition de ses groupes; ses contours n'ont plus la même maigreur, ses proportions se sont agrandies; mais, quoique plus libre dans ses airs de tête, il a peut-être moins de variété. Les petites figures qu'il introduit dans ses tableaux sont d'un fini et d'une grâce au delà de toute expression. Ses paysages sont extrêmement riants et son architecture pleine de richesse; son coloris se rapproche de celui de Rondinello. » Ses tableaux les plus estimés sont : une *Madone*, à Padoue; un *Portement de croix*, à Crème; un *Christ mort entre Nicodème et Joseph d'Arimathie*, à Vicence, tableau extrêmement remarquable; un *Crucifix*, tableau divisé en trois parties, dans l'église de Saint-Augustin de Forli.

PALMEIRIM (Louis-Auguste), littérateur et poëte portugais, né à Lisbonne en 1827. Son père, le général de division Louis-Ignace-Xavier, mort en 1839, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait conquis ses grades dans l'artillerie de marine, puis dans l'armée de terre, s'était distingué principalement contre les Français, sous les ordres de Wellington, puis était passé au Brésil, où il avait rendu d'importants services. Auguste Palmeirim suivit les cours de l'Ecole militaire, puis renonça à la carrière militaire et obtint un emploi au ministère des travaux publics, où il est devenu directeur des archives. Pendant ses loisirs, M. Palmeirim a cultivé la poésie et les lettres, et il est devenu membre de l'Académie de Lisbonne. Ses poésies et ses chansons, dont un certain nombre sont chantées par le peuple des campagnes, l'ont rendu très-populaire et lui ont valu le surnom de **Béranger portugais**. Comme le célèbre chansonnier français, M. Palmeirim a mis son talent au service des idées de progrès et de liberté. L'une de ses plus belles pièces patriotiques, les *Exilés*, est une vigoureuse protestation contre un décret de 1847, qui déportait en Afrique ceux qui avaient pris part à une révolte militaire. Outre des articles politiques et littéraires insérés dans divers journaux, nous citerons de lui : *Poésies* (Lisbonne, 1851), recueil réédité en 1853 et 1859, et qui se divise en trois parties : poésies lyriques, poésies populaires et souvenirs de la Péninsule; des comédies : *O Sapateiro d'Escada* (1856), en un acte; *Come se sobe ao podêr* (1856), en trois actes; *A Domadôra de feras* (1857), en un acte; enfin, on lui doit : *A familia do senhor capitãomór* (1854), tableau de la vie de province; *Georgica* (1859), fragment d'un poëme, etc. — Son frère, Auguste-Xavier PALMEIRIM, a suivi la carrière des armes, s'est battu pour l'établissement du gouvernement constitutionnel et est devenu général de division, membre du tribunal suprême de justice. Le général Palmeirim a siégé à diverses reprises aux cortès. On lui doit quelques ouvrages, dont le plus important est intitulé : *Relatorio do inquerito parlamentar ácerca do estado da marinha portugueza* (Lisbonne, 1856, 2 vol.).

PALMELLA, ville de Portugal, province de l'Estramadure, dans la comarca et à 6 kilom. N.-E. de Sétubal; 4,000 hab. Elle est située sur le penchant d'une montagne, dont le sommet est couronné par les ruines majestueuses d'un château historique. L'église paroissiale est digne de quelque attention. Les environs sont couverts de belles plantations.

PALMELLA (dom Pedro DE SOUZA-HOLSTEIN, duc DE), homme d'Etat portugais, né à Turin le 8 mai 1781, mort à Lisbonne le 12 octobre 1850. Fils du diplomate Alexandre de Souza, dès l'âge de dix ans il suivit son père dans ses postes diplomatiques, à Rome, en Russie, en Danemark, et reçut une éducation très-soignée. Son père ayant été nommé, en 1802, ambassadeur de Portugal à Rome, le jeune de Souza se rendit dans cette ville en qualité de conseiller de légation. A la mort de son père, il fut, sur la demande de Pie VII et du cardinal Consalvi, désigné pour le remplacer. A Rome, il entra en relation avec plusieurs personnages célèbres, de Humboldt, Gay-Lussac, Mme de Staël, et se lia d'une affection très-tendre avec cette dernière, qui exerça sur son esprit une grande influence. Ce fut à l'instigation de l'auteur de *Corinne* qu'il fit une traduction, restée manuscrite, des *Lusiades* de Camoëns. Depuis cette époque, il ne cessa de correspondre avec Mme de Staël et, en 1806, il alla passer deux mois auprès d'elle, à Coppet, où il eut l'occasion de se lier avec Benjamin Constant, Barante, Mathieu de Montmorency, etc. Ce fut dans cette société, très-hostile au despotisme de Bonaparte, que le jeune diplomate puisa le goût des idées libérales auxquelles il devait rester à peu près constamment fidèle pendant le reste de sa carrière. A la fin de cette même année, il retourna en Portugal, où il partagea son temps entre les études littéraires et les plaisirs, et se vit fort recherché dans le monde pour ses qualités brillantes. Lorsque, en 1807, une armée française sous les ordres de Junot envahit le Portugal et que le roi Jean VI, sans songer à défendre son royaume, s'enfuit avec sa famille au Brésil, M. de Souza resta en Portugal et, lorsque Wellington vint combattre les Français, il prit du service dans son armée et devint aide de camp du général Frant. En 1810, il épousa une descendante de Vasco de Gama. Peu après son mariage, il fut appelé au poste de ministre plénipotentiaire en Espagne et se rendit à Cadix, où se trouvait le gouvernement central. Envoyé ensuite au même titre en Angleterre, il s'y fit remarquer par la finesse de ses vues politiques. Après la chute de Napoléon, il vint à Paris (1814), puis il alla assister au congrès de Vienne, en qualité de ministre plénipotentiaire, et y signa l'acte de proscription de Napoléon Ier (1815). Rap-

pelé à Lisbonne en 1816 par le roi Jean VI, alors au Brésil, il fut nommé ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères. En 1818, il revint à Paris, où il régla, avec l'envoyé espagnol, l'affaire litigieuse de Montevideo, et se rendit en 1820 à Lisbonne, d'où il comptait partir pour le Brésil. « A son arrivée en Portugal, dit M. Rumelin, la révolution venait d'éclater à Porto et avait été accueillie avec enthousiasme dans tout le royaume. Lisbonne s'étant prononcée pour la révolution, le comte de Palmella, alors président de la régence, partit pour le Brésil et chercha à persuader à Jean VI qu'il fallait se hâter de donner une charte royale aux Portugais, afin d'empêcher les révolutionnaires d'adopter une constitution trop démocratique. » Son avis ayant été rejeté, il sortit du ministère et accompagna peu après Jean VI à Lisbonne. Mais, par ordre des cortès, il dut quitter cette ville, où il ne rentra qu'après la contre-révolution de 1823. Il devint alors ministre des affaires étrangères, président du conseil, fut créé en même temps marquis de Palmella et présida une commission chargée de rédiger une charte qui, d'après les conseils des diplomates étrangers, ne fut point octroyée au peuple. Dans cette circonstance, Palmella, qui jusqu'alors avait été un partisan déclaré d'une monarchie constitutionnelle, parut déserter les idées libérales et déclara à la commission, conformément à la volonté du roi, « que le peuple n'avait aucun besoin de charte et que Jean VI continuerait à régner comme ses ancêtres, suivant son bon plaisir. » Il ne devint pas moins l'objet de la haine de la reine, la digne sœur de Ferdinand VII, de l'infant dom Miguel, généralissime des troupes, de la junte apostolique et des absolutistes. Arrêté par ordre de dom Miguel en 1824, lorsque éclata le complot formé par la reine Charlotte pour amener son époux à abdiquer en faveur de ce dernier, il recouvra peu après la liberté, devint alors ministre de l'intérieur et, après la séparation du Portugal et du Brésil, fut envoyé par Jean VI à Londres, en qualité d'ambassadeur (1825). L'année suivante, le roi étant mort, son fils, l'empereur du Brésil, dom Pedro IV, abdiqua la couronne de Portugal en faveur de sa fille, dona Maria II, alors âgée de sept ans, et qui devait épouser son oncle dom Miguel, nommé régent du royaume. En même temps, dom Pedro accordait au royaume une charte libérale. Mais à peine dom Miguel eut-il pris possession de la régence qu'il abolit la constitution et s'empara du trône. Le parti constitutionnel s'insurgea alors à Porto. Le marquis de Palmella, qui avait quitté l'ambassade de Londres, se prononça en faveur des insurgés, se rendit à Porto, devint président de la junte constitutionnelle et, lorsqu'il vit la partie perdue, s'embarqua pour l'Angleterre, où dom Pedro, comme tuteur de sa fille dona Maria, le rétablit dans son poste d'ambassadeur. Dom Miguel le fit condamner à mort, comme coupable de haute trahison, et confisqua ses biens (1829); mais, peu après, dom Pedro le mit à la tête de la régence établie dans l'île de Terceira, et il travailla activement au rétablissement de la jeune reine dona Maria. Lorsqu'en 1832 l'empereur de Brésil se rendit à Terceira, et prit la régence au nom de sa fille, il nomma Palmella ministre des affaires étrangères et de l'intérieur (3 mars 1832), puis de nouveau ambassadeur à Londres. Au commencement de 1833, Palmella se rendit à Porto, suivit l'amiral Napier dans les Algarves, prit la présidence de la régence établie à Faro et entra, après la victoire remportée au cap Saint-Vincent sur la flotte de dom Miguel, dans la ville de Lisbonne avec Villaflor (24 juillet 1833). Il fut alors créé duc de Palmella (13 juin 1833), occupa la présidence de la Chambre des pairs (1833-1834) et devint, le 24 septembre 1834, président du premier ministère nommé par la jeune reine de Portugal. Vivement attaqué par Saldanha, il dut, en avril 1835, céder la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères à son adversaire. Après la révolution du 7 septembre 1836, il quitta le Portugal, où il revint après le vote de la constitution de 1838, et occupa alors un siège à la Chambre des pairs. Cette même année, il alla assister, comme ambassadeur extraordinaire, au couronnement de la reine Victoria, à Londres. A la suite du mouvement qui eut lieu à Porto le 27 janvier 1844, le duc de Palmella fut nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères (7 février 1844), mais il se démit aussitôt de ces doubles fonctions. Le 20 mai 1846, après la chute de Cabral, il prit encore une fois la présidence du conseil, qu'il garda jusqu'au 6 octobre de la même année, et il devint alors président de la Chambre des pairs. Le duc de Palmella a puissamment contribué à fonder dans son pays le gouvernement constitutionnel. Comme diplomate et comme homme d'Etat, il fit preuve d'une grande activité et d'une rare souplesse d'esprit. Il a laissé des *Mémoires de sa vie et de son temps*, qui ont été publiés en 1850 par Reis e Vasconcellos.

PALMELLE s. f. (pal-mè-le — dimin. du lat. *palma*, paume). Bot. Genre d'algues gélatineuses, de la famille des confervacées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent sur la terre très-humide et dans les eaux douces ou salées.

PALMER v. a. ou tr. (pal-mé — rad. *palme*). Mar. Dégrossir, amener à ses dimensions : PALMER *un mât, une vergue*. ‖ Mesurer un diamètre, l'évaluer en palmes.

— Techn. *Palmer des aiguilles*, En aplatir les têtes.

PALMER (John), acteur anglais, né en 1741, mort en 1798. Fils d'un concierge du théâtre de Drury-Lane, il prit jeune le goût de la scène, fut d'abord comédien ambulant, puis revint à Londres et joua avec beaucoup de succès les premiers rôles sur les théâtres de cette ville. Il mourut sur la scène en représentant le rôle de l'étranger dans la pièce de Kotzebue : *Misanthropie et repentir*. On assure que la cause de cette mort soudaine fut un violent mouvement de douleur qu'il ressentit à l'instant où il dut, suivant son rôle, répondre à la question suivante que lui adressait son interlocuteur : « Comment se portent vos enfants? » Il venait de perdre un fils tendrement aimé, et dont la mort avait suivi de près celle de sa femme.

PALMER (William), jurisconsulte anglais, né près de Londres en 1803, mort dans cette ville en 1858. Il exerça la profession d'avocat, puis devint, vers 1832, professeur de droit civil au collège Gresham, à Londres. Ses principaux ouvrages sont : *An inquiry into the navigation laws* (Londres, 1833); *Gresham lectures* (Londres, 1837); *Laws of the wreck* (Londres, 1844); *Principles of the legal provision for the relief of the poor* (Londres, 1844. — Sa femme, Phœbe PALMER, a fait paraître un ouvrage de théologie, intitulé : *Sur l'économie du salut* (1858).

PALMER (Chrétien DE), théologien protestant allemand, né à Winnenden, près de Stuttgard, en 1811. Il fit ses études au séminaire théologique de Stuttgard, où il eut pour maîtres Steudel, Kern, Baur et Schmidt, devint lui-même, en 1836, répétiteur à cet établissement et fut nommé, en 1839, vicaire à Murbach. M. Palmer devint ensuite second vicaire (1843), archidiacre (1848), doyen (1851) de l'église principale de Tubingue. Après avoir fait en même temps, à l'université de cette ville, des leçons sur l'enseignement populaire, il fut appelé, en 1852, à occuper la chaire d'homilétique. En 1853, il se fit recevoir docteur en théologie, devint, la même année, chevalier du royaume de Wurtemberg et fut anobli. M. Palmer a publié un grand nombre d'ouvrages qui sont excessivement répandus en Allemagne. On cite comme les plus importants : l'*Homilétique de l'Evangile* (Stuttgard, 1842); *Enseignement évangélique* (Stuttgard, 1844); la *Pédagogique de l'Evangile* (Stuttgard, 1852); la *Théologie pastorale de l'Evangile* (Stuttgard, 1860); la *Morale du christianisme* (Stuttgard, 1864); la *Poésie de l'Evangile* (Stuttgard, 1865). Il a, en outre, publié plusieurs recueils de sermons et collaboré depuis 1856 aux *Annuaires de la théologie allemande* et, depuis 1859, à l'*Encyclopédie d'éducation et d'enseignement universel*. Il s'est toujours beaucoup occupé de l'art ecclésiastique et surtout de la musique d'église et s'est fait connaître comme compositeur de psaumes et de cantates; il a eu également une part importante à la composition du recueil de chœurs de l'Eglise de Wurtemberg (1843).

PALMER (Erastus DE), sculpteur américain, né à Pompey (comté d'Onondaga), dans l'Etat de New-York, en 1817. Seul parmi tous les sculpteurs américains de notre époque qui jouissent de quelque réputation, il n'a jamais ni étudié ni pratiqué son art en Europe. C'est à New-York qu'il a appris les premiers principes de la sculpture, mais ses idées et ses méthodes sont essentiellement originales et lui appartiennent en propre. Toutes ses œuvres portent le cachet d'une vive imagination et d'un travail minutieux, qualités qui semblent d'ordinaire s'exclure l'une l'autre. On cite, comme les compositions les plus remarquables de cet artiste, trois de ses bustes : la *Résignation*, le *Printemps* et *Flore*.

Palmer (AFFAIRE), cause célèbre jugée en 1856. Le 21 novembre 1855, un sportsman nommé John Parsons Cook, qui venait de gagner le prix des courses de Shrewsbury, dans le Staffordshire, mourait à l'hôtel des *Armes de Talbot*, dans la petite ville de Rugeley. Diverses circonstances firent présumer un empoisonnement, et les soupçons se portèrent sur un de ses amis, William Palmer. Palmer avait trente et un ans; il appartenait à une famille riche et honorable du Staffordshire et exerçait la profession de médecin. La plupart de ses malades étaient soignés par son élève Thurtby, quant à lui, il menait une vie dissipée, excessive, faisait courir et négligeait entièrement sa profession. On lui croyait une fortune considérable, tandis que, en réalité, il touchait à une ruine complète.

A Shrewsbury, le 14 novembre, après avoir gagné plusieurs paris considérables, Cook avait réuni dans un dîner quelques amis. Après le repas, on se rendit dans la chambre de Cook et on y vida quelques verres de grog. Le verre de Cook était resté plein et il en redemandait un autre. « Vous n'en aurez pas d'autre, répondit gaiement Palmer, que vous n'ayez vidé celui-ci. » Cook but rapidement le contenu de son verre et s'écria aussitôt : « Mais il y a quelque chose là-dedans; cela me brûle le gosier. » On but encore quelques coups et on se sépara. Cook se retira dans sa chambre, fut pris de vomissements violents et dut se mettre au lit. On envoya chercher un médecin, qui ordonna l'émétique et des pilules purgatives. Après deux heures de souffrances, Cook se trouva mieux. Le lendemain, Palmer fit courir un de ses chevaux sans obtenir le prix. Triste et déconfit, il retourna à Rugeley, emmenant avec lui Cook, qui descendit à l'hôtel des *Armes de Talbot*, juste en face de la maison de Palmer; ce voisinage permit à celui-ci de donner des soins à son ami, qui était toujours souffrant.

Cook alla de plus en plus mal. Les vomissements reparurent. A quelques jours de là, Palmer s'étant absenté pour aller à Londres, le malade se trouva beaucoup mieux. Mais, au retour de Palmer, qui lui donna de nouvelles pilules, il eut une crise effrayante. Palmer écrivit à un ami de Cook, le docteur Jones, chirurgien à Lutterworth, de venir au plus vite. Le docteur Bamford était là, depuis le commencement de la maladie, ne soupçonnant rien. Les trois médecins se consultèrent. Cook, suppliant, disait à Palmer : « Surtout, je vous en conjure, plus de vos pilules, ni de vos médecines! » Palmer resta impassible.

Bamford composa les pilules et Palmer les administra au malade. Le docteur Jones inquiet veilla à son chevet. Cook fut tout à coup réveillé par des douleurs atroces : il poussait des cris furieux; des convulsions roidissaient ses membres, retournaient ses bras; son corps était comme une barre de fer; il faisait de vains efforts pour respirer. Enfin, il mourut entre les bras du docteur Jones.

On s'aperçut seulement quelques jours après de la disparition des papiers et de l'argent de Cook. Le 15 décembre, une perquisition faite chez Palmer fit découvrir, entre autres papiers compromettants, un livre de médecine, sur l'une des pages duquel était écrit, de la main de Palmer : « La strychnine donne la mort par l'action tétanique qu'elle exerce sur les membres. »

L'exhumation du corps de Cook fut ordonnée. En même temps, le coroner ouvrit une enquête qui portait sur deux ordres de faits : sur la situation financière de Palmer et sur ses démarches pendant la maladie de Cook. Les dettes qui grevaient Palmer s'élevaient à 11,500 livres sterling, c'est-à-dire à plus de 275,000 fr. Il empruntait depuis longtemps à des taux usuraires pour renouveler ses billets et ne reculait pas devant les moyens extrêmes, car on reconnut qu'il avait falsifié plusieurs signatures. A mesure que l'enquête creusait cette situation, elle y faisait de plus étranges découvertes. Palmer avait conclu plusieurs assurances sur la vie de sa femme, montant au total à 13,000 livres sterling, dont il avait bénéficié à son décès, survenu en 1854. Il avait assuré pour une somme égale son frère, qui mourut en août 1855; mais ici une déception l'attendait : les compagnies refusèrent de payer. Par suite de ce refus, la situation de Palmer était devenue terrible au moment des courses de Shrewsbury; sa ruine allait se découvrir à tous les yeux.

Quant au second ordre de faits, l'enquête démontra que Palmer avait préparé ou administré lui-même à Cook les remèdes ou les aliments toujours suivis de crises violentes. Il fut prouvé qu'il avait acheté chez un droguiste de la strychnine, de l'acide prussique et de l'antimoine. L'autopsie du cadavre mit au jour quelques traces d'antimoine, mais on chercha en vain à faire apparaître la strychnine. Cependant, vu les symptômes qui avaient précédé et accompagné la mort, les deux experts, MM. Taylor et Rees, n'hésitèrent pas à attribuer cette mort à la strychnine.

Palmer ne put rendre compte de l'emploi de la strychnine achetée par lui, ses démarches, son inquiétude, ses tentatives pour circonvenir M. Ward, le coroner, du jour où il avait pressenti qu'il n'échapperait pas à un procès criminel, tout se réunissait pour changer les soupçons en certitude.

L'affaire arriva dans les premiers jours de mars 1856 devant les assises de Stafford. William Palmer allait comparaître comme prévenu du seul empoisonnement de Cook, la législation anglaise ne permettant pas de poursuivre à la fois plus d'un crime, mais l'opinion publique pressentait dans la vie de cet homme plus d'un horrible mystère. La femme et le frère de Palmer, disparus si à propos, laissaient présumer tout un système de spéculations basées sur l'assassinat. L'excitation des esprits était telle que, sur la demande de la défense, le gouvernement n'hésita pas à présenter au Parlement un acte qui attribuait la connaissance du procès à la cour centrale criminelle de Londres. La législature approuva ce renvoi pour cause *de suspicion légitime*, comme nous disons en France, et le procès s'ouvrit à Old Bailey le 14 mai.

Palmer protesta de son innocence. Il conserva durant tous les débats le plus grand sang-froid, le calme le plus [illegible]. La discussion médico-légale entre les docteurs fut le point capital du procès. La défense s'appuya surtout sur ce fait que la strychnine n'avait été retrouvée ni dans le corps ni dans les vomissements de Cook, et [illegible] des experts [illegible] de MM. Taylor et Rees, [illegible] que le poison avait été décomposé et absorbé après avoir été pris. Suivant des chimistes et des docteurs cités en témoignage par la défense, cette opinion était une véritable hérésie et la mort de Cook, d'après les circonstances qui l'avaient précédée et accompagnée, devait être attribuée non au tétanos, mais à des convulsions provenant d'affections syphilitiques aggravées par la vie que menait le malade.

Ce système ne fut pas admis par le jury, qui rendit, le 27, un verdict de culpabilité. Palmer resta impassible. Après le prononcé de la sentence, pendant quelques jours il y eut à Londres une certaine réaction en faveur de l'accusé. On discutait dans les *meetings* certains incidents du procès; on disait qu'en présence des contradictions de la science il eût fallu surseoir au jugement. Les assertions les plus romanesques coururent dans les journaux : on prétendit qu'une femme, autrefois la maîtresse de Cook, pour se venger de son abandon, l'avait piqué avec une flèche empoisonnée, que le savant voyageur, M. Rawson, aurait jadis rapportée des Indes. L'honnête M. Rawson fut obligé de démentir publiquement cette histoire.

Palmer fut exécuté le 14 juin devant la prison de Stafford. Il protesta jusqu'au dernier moment de son innocence et mourut avec le calme qu'il avait montré constamment durant son procès.

PALMERIER s. m. (pal-mé-rié — rad. *palmier*). Lieu planté de palmiers.

PALMERIN, héros des romans de chevalerie espagnole, proche parent de l'Amadis des Gaules et, comme lui, chef d'une nombreuse lignée qui a pullulé dans les romans et les poèmes du XVe siècle. Il y a eu deux Palmerin, le grand-père et le petit-fils, Palmerin d'Oliva et Palmerin d'Angleterre, dont les exploits fabuleux sont chantés dans les deux vastes compositions qui portent ces titres. Nous en parlerons séparément.

Palmerin de Oliva, roman chevaleresque espagnol (1re partie, Séville, 1525, in-fol.). La date que nous donnons est celle de la première édition connue, mais ce ne peut être celle de la publication originale de cette première partie, car on a une édition de la seconde portant la date de 1524. L'auteur de ces deux parties est inconnu; on présume qu'il n'a fait que traduire un roman portugais, qui n'était lui-même qu'une imitation de l'*Amadis*. Le héros est petit-fils d'un empereur grec de Constantinople; mais, comme c'est un bâtard, sa mère l'expose, immédiatement après sa naissance, sur une montagne où il est trouvé dans un berceau d'osier, suspendu entre des oliviers et des palmiers, par un riche éleveur d'abeilles, qui le porte dans sa maison et l'appelle Palmerin de Oliva, du lieu où il l'a rencontré. Palmerin donne bientôt des preuves de sa haute naissance et se rend célèbre par ses nombreux exploits en Allemagne, en Angleterre, en Orient, contre les païens, les enchanteurs; enfin, il arrive à Constantinople. Là, sa mère le reconnaît; il épouse la [illegible] de l'empereur d'Allemagne, qui est [illegible] de l'histoire, et il hérite du royaume de Byzance. Les aventures de Primaleon et de Polendos, fils de Palmerin, qui forment la seconde partie, sont du même style; elles sont suivies d'une troisième partie contenant les aventures de Platir, petit-fils de Palmerin, et qui parut vers 1533. Tous ces livres réunis ne laissent pas de doute qu'Amadis n'ait été leur modèle.

Palmerin d'Angleterre, roman chevaleresque espagnol, de Luis de Hurtado (Tolède, 1547-1548, 2 parties in-fol.). On a cru longtemps que cette composition n'était qu'une traduction d'un *Palmerin d'Angleterre* écrit en portugais et attribué à Francisco Moraes (Evora, 1567). La découverte de l'édition espagnole de 1547 a fait cesser les doutes à cet égard [illegible] merin, fils de don Duarte ou Edouard, roi d'Angleterre [illegible] par toutes ces descriptions que l'on cherche [illegible] d'Angleterre et sur des histoires véritables, [illegible] une autre boîte, comme celle qu'Alexandre

trouva parmi les dépouilles de Darius et qu'il disposa pour y conserver les œuvres du poète Homère. » Éloge sans doute trop exagéré pour nous paraître aujourd'hui raisonnable, mais qui marque du moins le genre d'estime que le roman lui-même s'était généralement acquis quand parut le *Don Quichotte*. La famille des Palmerin n'eut pas en Espagne un succès de longue durée ; cependant la troisième et la quatrième partie, contenant les *Aventures d'Édouard II*, parurent en portugais, écrites par Alvares do Oriente, poëte contemporain d'une grande réputation. Ces deux dernières ne semblent pas toutefois avoir jamais été imprimées, et aucune des quatre n'a été connue hors des limites de leur pays natal.

PALMERSTON, île de l'Océanie, dans la Polynésie, au N.-O. des îles Harvey, au S.-E. de l'archipel des Navigateurs, par 18° 4′ de latit. S. et 165° 30′ de longit. O. Elle est formée de l'agglomération de petites îles réunies par un récif de corail. Ces îlots, au nombre de neuf ou dix, sont très-bas et inhabités. Ce groupe a été rattaché à tort, par plusieurs géographes, à l'archipel de Cook, dont il est à une grande distance.

PALMERSTON (cap), promontoire de la côte N.-E. de l'Australie, au S.-O. des îles Cumberland, par 21° 35′ de latit. S. et 148° de longit. E.

PALMERSTON (Henri-John TEMPLE, troisième vicomte), célèbre homme d'État anglais, né à Broadlands, comté de Southampton, le 20 octobre 1784, mort à Londres le 18 octobre 1865. Sa famille, établie en Irlande depuis le XVIIe siècle, se perd, avec le fantastique personnage de lady Godiva, parente d'Algar, comte de Mercie, dans le brouillard des vieilles légendes anglaises. Les Temple, alliés aux Chandos et aux Buckingham, ont fourni à l'Angleterre plusieurs hommes d'État remarquables. Lord Palmerston fit ses études au collége d'Harrow, du temps de Byron, d'Obhouse, d'Aberdeen, de Robert Peel, de Bankes et autres écoliers qui devaient devenir illustres. Il se rendit ensuite à l'université d'Edimbourg, où il eut, entre autres professeurs, Dugald-Stewart, et termina ses études à l'université de Cambridge. Son intelligence et ses succès firent présager de bonne heure la situation qui lui était réservée dans une plus haute sphère. A peine majeur, en 1807, il fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg pourri de Bleschingley. Aux élections suivantes, en 1811, il fut élu à Newport, dans l'île de Wight, et, par suite de l'élection de lord Lansdowne à la pairie, il obtint le siége de Cambridge, qu'il occupa jusqu'en 1831. A cette époque, ayant abandonné le parti tory, il fut éliminé par ses commettants, mais renommé aussitôt à Bleschingley. Après la suppression de ce bourg, il représenta celui de Hanz pendant deux années, fut écarté en 1834 par la réaction des conservateurs et élu à Tiverton, dans le comté de Devon, à la place de M. Kennedy, qui donna sa démission en sa faveur. A partir de cette époque, le bourg de Tiverton lui renouvela son mandat à toutes les élections. On voit que la carrière parlementaire de lord Palmerston n'a pas manqué de vicissitudes. Maître à dix-neuf ans des titres et de la fortune de son père, il trouva de puissants appuis dès son entrée dans la vie politique. Dès sa sortie de la joyeuse université de Cambridge, deux ministres, Perceval et Portland, veillaient sur la carrière politique du jeune Palmerston. Portland en faisait, à vingt-trois ans, un lord du conseil de l'amirauté (1807); deux ans plus tard, Perceval le nommait premier secrétaire d'État au département de la guerre, en remplacement de lord Castlereagh. La chronique scandaleuse ajoute que, plus tard, deux dames, Mme de Lieven et Mme Esterhazy, n'ont point été sans influence sur sa carrière politique. Lord Palmerston devait occuper dix-neuf ans sans interruption le secrétariat de la guerre et traverser dans cette position les ministères Perceval, Portland, Liverpool, Castlereugh, Canning, Goderich et Wellington. On comprend ce qu'à l'âge de quarante-quatre ans lord Palmerston avait pu accumuler d'observations et de connaissances pratiques, surtout si l'on se rappelle que l'entrée de lord Palmerston au ministère de la guerre coïncide précisément avec la période la plus ardente de la lutte de l'Angleterre contre l'Empire. Le jeune secrétaire d'État en suivait d'un œil intelligent toutes les péripéties, faisant son profit de tout ce qu'il observait. Le portefeuille de la guerre n'absorbait pas, il s'en fallait, tous ses instants. La direction suprême et effective de l'armée appartenant au duc d'York, la guerre continentale n'était pour lord Palmerston qu'une vaste scène dramatique à laquelle il assistait dans la coulisse ; sans ambition apparente, il visait peu aux triomphes oratoires et se contentait de briller dans les salons. Il exposait son budget de la façon la plus limpide, contre-signait les mesures arrêtées par le commandant en chef, et méditait. Il songeait sans doute dès lors à introduire dans la politique anglaise un élément nouveau qui rompît l'éternelle bascule des whigs et des torys, et ouvrît aux esprits pratiques et indépendants une voie déblayée de ces vieilles entraves. Il se préparait à imprimer ainsi au développement de l'Angleterre une activité jusqu'alors inconnue.

Lord Palmerston assista au congrès de 1815 avec lord Castlereagh et prit part aux amoindrissements et aux humiliations que la coalition des rois, unissant leur intérêts sous le titre mystique de Sainte-Alliance, fit éprouver à la France, épuisée par une lutte gigantesque contre toute l'Europe et par la défaite de Waterloo. Nous le retrouverons plus tard donnant de nouvelles preuves de jalousie et d'animosité contre notre pays. Cependant, bien que fidèle aux principes du torysme, nous le voyons suivre le mouvement de Canning, qui s'était prononcé, en politique extérieure, pour le rapprochement vers les gouvernements constitutionnels, de préférence aux gouvernements absolutistes, et, lors de la grande mesure de l'émancipation catholique, il en fut un des promoteurs et l'un des plus énergiques défenseurs. Il entama une admirable lutte oratoire avec Robert Peel, qu'il écrasa dans une réplique définitive. Le discours qu'il fit à ce sujet, justifiant l'expression de Canning : « Le trois-ponts Palmerston se précipite sur l'ennemi, » est resté comme un monument oratoire. Sous le cabinet Wellington, en 1828, ses tendances libérales devinrent plus manifestes ; il entraîna avec lui Charles Grant et le président du bureau du commerce Huskisson, un des précurseurs de l'école de Manchester et de Cobden, qui, accomplissant les premières réformes commerciales, frayait la voie à la révolution du *free trade*. Dans la dissidence qui éclata entre ce dernier et lord Wellington, il prit parti pour Huskisson, sortit avec lui du ministère et passa définitivement au parti whig, qui était alors celui de l'opinion publique. On le vit, à partir de cette époque, s'occuper plus activement de la politique extérieure et y prendre part avec éclat. En 1829 et au commencement de 1830, il prononça de remarquables discours, notamment sur les affaires de Portugal, où il démontra, avec l'autorité du talent, l'avantage qu'il y avait pour l'Angleterre à prendre la défense des peuples et des nationalités. La motion qu'il soutenait fut rejetée à une forte majorité ; mais la secousse de la révolution de Juillet avait ébranlé le Duc de fer (*iron Duke*), comme on appelait Wellington ; le parti conservateur fut dépossédé de la direction des affaires publiques et fit place au ministère whig. Le comte Grey, l'ancien ami de Fox, après avoir brillé dans l'opposition pendant vingt-quatre ans, devint premier ministre, et il appela lord Palmerston au département des affaires étrangères. Dans ces hautes fonctions, Palmerston déploya une activité extraordinaire. De 1830 à 1840, lord Palmerston, comme orateur et comme homme d'État, s'éleva à une hauteur de talent et de vues qu'on n'attendait pas de lui. Son extérieur fashionable avait trompé ceux qui observaient sa marche politique. Inclinant tantôt du côté des whigs, tantôt du côté des torys, il allait pouvoir emprunter aux deux partis des éléments d'action. En le voyant arriver aux affaires, Wellington, qui avait déclaré que la paix du monde ne durerait pas six mois, put s'apercevoir de son erreur. On sait, en effet, quel programme politique se déroula pendant les dix années du ministère Grey. Le talent de lord Palmerston, mûri par l'expérience, le maniement des affaires et les luttes parlementaires, prit plus d'élévation et de portée. Il avait adopté sans hésitation la révolution de Juillet, en France, qui renversait la monarchie restaurée par les baïonnettes de la coalition européenne ; il se prononça, en septembre 1830, avec la même franchise dans l'affaire de la séparation de la Belgique et de la Hollande, qui était la première infraction aux traités de 1815 ; puis il parvint à écarter du trône de Belgique le duc de Nemours, pour y placer son ami Léopold. C'est encore à lord Palmerston que revient en grande partie l'honneur de la quadruple alliance (22 avril 1834), à propos des affaires d'Espagne. Nous citerons encore à l'actif de lord Palmerston, de retour au pouvoir après une retraite de quelques mois, le traité du 15 juillet 1840 entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, auquel s'opposèrent Clarendon, Lansdowne et John Russell ; le concours que, cédant à des considérations mesquines et à des antipathies surannées, il prêta à la Porte dans la lutte mémorable de l'Albanais émancipé, Méhémet-Ali, contre son suzerain, le sultan Mahmoud ; son honorable participation à l'abolition de la traite ; l'opposition qu'il fit au prince de Schwartzenberg, qui voulait réunir l'Autriche à la Confédération germanique, afin d'assurer à son pays la prédominance en Allemagne ; l'apaisement du différend entre la Perse et la Russie et le règlement des affaires relatives au trône de Danemark.

En quittant le pouvoir en 1841, lord Palmerston n'en demeura pas moins dans les rangs actifs de la politique. Il se distinguait alors par un talent oratoire du premier ordre. On n'avait pas plus pressenti le grand orateur qu'on n'avait deviné le grand diplomate. Le retour des torys au pouvoir donnait à sa parole une verve qui doublait les ressources de son éloquence. Dans cette campagne parlementaire, lord Palmerston prêta son appui à l'une des plus grandes mesures économiques de l'Angleterre moderne. Ses discours sur la loi des céréales (*corn-law*), en 1841 et 1842, contribuèrent au triomphe de cette ligue admirable organisée par Cobden, ligue de l'intérêt général contre le privilége. En 1846, lord Palmerston revint au pouvoir. Il avait à peine repris la direction des affaires étrangères, lorsqu'il se trouva enveloppé dans les embarras et les perplexités de la politique étrangère. La situation de l'Europe présageait des événements prochains et inévitables. A mesure que le lien des traités de 1815 s'était relâché, l'espérance avait repris racine dans le cœur des peuples opprimés. La propagande constitutionnelle de l'Angleterre avait sans doute contribué à ce mouvement des esprits ; mais la France, par ses orateurs, ses écrivains et ses principaux chefs de la démocratie, ne cessait d'appeler l'heure d'une réorganisation sociale et politique. Aussi un homme d'État doué d'autant de perspicacité que l'était lord Palmerston dut aisément pressentir l'avenir. Sa politique, en rentrant au pouvoir, prit aussitôt un caractère démocratique et révolutionnaire.

Le premier orage vint de l'Espagne ; ce fut la question des mariages espagnols qui servit de prétexte à la rupture de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. On vit ensuite lord Palmerston malmener Louis-Philippe dans l'affaire de Cracovie, dans celle du Sonderbund, où il soutint Ochseinbein et Dufour contre les puissances catholiques. Il joua M. Guizot, qui négociait encore afin de susciter une intervention armée avec la Prusse et l'Autriche et de contrarier la politique anglaise, quand déjà la soumission des sept cantons était un fait accompli. Le rôle de lord Palmerston dans cette affaire est facile à entrevoir dans la seule étude des faits ; mais il résulte, en outre, d'un aveu de M. Peel, agent de lord Palmerston, à M. Massignac, secrétaire d'ambassade, auquel il déclara qu'il avait fait dire de la part de lord Palmerston au général Dufour d'en finir vite avec les sept cantons révoltés. Ainsi avorta le projet de la dynastie de Juillet de réaliser de l'autre côté du Jura, avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, ce qu'elle avait réussi à accomplir avec l'Angleterre de l'autre côté des Pyrénées.

Lorsque, en 1848, la révolution éclata presque simultanément sur divers points de l'Europe, lord Palmerston, avec son habileté ordinaire, se garda bien de se prononcer absolument dans le sens révolutionnaire, mais sa sympathie pour le parti du mouvement ne paraît pas douteuse. Elle éclata dans sa conduite envers l'Autriche et la Russie. On sait le soin qu'il mit à publier les lettres de M. Gladstone sur M. Poerio et le retentissement qu'il donna à cette enquête, qui jetait sur le gouvernement de Naples une si triste lumière. On sait qu'à la contre-enquête provoquée par la cour et signée d'un nom obscur il répliqua arrogamment par une demande d'indemnité en faveur des Anglais qui avaient subi des pertes par suite du bombardement de Messine, indemnité que le gouvernement napolitain s'empressa d'accorder. Si l'on rapproche ce fait des marques d'intérêt qu'il donna aux vaincus hongrois et des efforts qu'il fit pour arracher Kossuth des mains de l'Autriche et de la Russie, il ne sera pas possible de conserver des doutes sur sa ligne de conduite. Ce n'était évidemment pas par amour de la révolution que le noble lord agissait ainsi ; mais il croyait servir ainsi les intérêts de l'Angleterre et tirer des circonstances le meilleur parti pour son pays. Il reconnut sans hésitation la République française, encouragea les insurrections à Vienne et à Berlin, soutint le roi des Belges contre le parti républicain, applaudit aux réformes libérales de Pie IX et laissa le champ libre aux projets de conquête de Charles-Albert. L'expédition française à Rome, en 1849, fut un échec à sa politique ; mais, d'un autre côté, il s'opposa avec fermeté aux représailles de l'Autriche contre le Piémont et au progrès de la contre-révolution en Europe. Lors de l'incident Pacifico, ce juif portugais placé sous le protectorat britannique, il fit bloquer les ports et les côtes de la Grèce que dégagea l'intervention française, et laissa partir notre ambassadeur de Londres (1850). Une guerre générale faillit être le résultat de ce minime événement. A la suite de cette affaire, sentant la nécessité de faire sortir l'Angleterre de sa politique d'isolement, il donna son adhésion au traité du 4 juillet 1850, qui réglait la question du Sleswig-Holstein, sacrifiant, en dépit de sa précédente politique, le Danemark aux vues de la politique russe. Après ce qui précède, on sera peut-être surpris de voir, au 2 décembre 1851, lord Palmerston approuver, même sans consulter ses collègues, au nom du gouvernement, un coup d'État qui renversait en France le régime parlementaire ; mais cet homme d'État, préoccupé surtout d'agir au mieux des intérêts de son pays, ne se piquait pas, hors de cela, d'une grande fixité d'idées. La politique utilitaire est le contre-pied de celle des principes. Lors du coup d'État de Louis Bonaparte, un fait devait, aux yeux de lord Palmerston, dominer la question de principe : la guerre imminente. Il sentait la Russie menacer à la fois l'Europe et l'Inde. Dans le nom de Napoleon, il voyait surgir une épée, et il se hâta de mettre ce nom et cette épée dans les intérêts de l'Angleterre. Cependant cette approbation empressée du coup d'État amena en Angleterre une crise ministérielle, provoquée par les ministres plus scrupuleux que lord Palmerston, et ce dernier fut remplacé quelques jours après par lord Granville. Lord Palmerston poussa alors à la dissolution du cabinet de John Russell, et la retraite des torys, en 1852, le ramena au pouvoir comme ministre de l'intérieur dans le cabinet *wigh-peelite*, où il borna son activité à des améliorations qui lui valurent un accroissement de popularité. Enfin, après une nouvelle et courte retraite en 1853, il remplaça bientôt, comme premier lord de la trésorerie, lord Aberdeen (8 février 1855), l'un de ses anciens camarades du collége d'Harrow. Lord Palmerston fut alors trop heureux de trouver le concours des flottes françaises dans la Baltique et la mer Noire, et de ses armées dans la dure campagne de Crimée. La Russie vaincue, humiliée, accepta sa défaite avec résignation et dignité. Mais lord Palmerston ne garda pas longtemps le souvenir du concours de la France : immédiatement après la signature du traité de Paris, le 30 mars 1856, il se remit d'accord avec l'Autriche et la Russie pour combattre l'influence française dans les principautés danubiennes, dans la Syrie et dans l'Égypte, à l'occasion du percement de l'isthme de Suez, auquel il fit toujours une opposition systématique et peu raisonnée.

Dans la difficile tâche qu'il entreprit, de forcer les portes de l'empire chinois en faveur du commerce anglais, il eut encore l'adresse d'intéresser l'amour-propre du gouvernement français, ce qui lui permit de réparer l'échec du fort Taku, de remonter le cours du Peïho et du fleuve Jaune, de camper avec nos soldats dans les salles du palais d'Été, après la victoire de Palikao (1860), et de signer un traité de paix et de commerce à Pékin, avec le prince impérial Kong. La période durant laquelle il fit preuve d'une énergie et d'un sang-froid admirables fut celle de la grande insurrection des Indes en 1857. Néanmoins, l'année suivante, il tomba du pouvoir ; mais la politique de lord Derby n'ayant pas obtenu l'approbation du nouveau Parlement, lord John Russell et lord Palmerston formèrent un nouveau ministère dans lequel le premier eut les affaires étrangères et le second la trésorerie (juin 1859) ; M. Gladstone, appelé à faire partie du cabinet, eut le département des finances, dans lequel il apporta d'heureuses réformes. Le nouveau ministère montra ouvertement ses sympathies pour la cause italienne et s'efforça de contrecarrer l'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France. En 1862, il conclut avec la France le traité de commerce qui amena notre pays à l'application du libre échange, envoya de concert avec la France une armée en Chine, et se signala par la modération et la fermeté de ses relations avec les États-Unis, par sa prudence dans l'affaire de Pologne, dans celle du Slesvig-Holstein. Le 12 juillet 1865, lord Palmerston, se présentant aux électeurs de Tiverton, fit, à propos de sa conduite pendant les six dernières années de son ministère, un résumé qui peut être en quelque sorte considéré comme son testament politique, et à la suite duquel il fut élu à une très-forte majorité. Ce remarquable homme d'État sut conserver le pouvoir jusqu'à sa mort, laquelle produisit une profonde impression en Angleterre, où il jouissait d'une immense popularité, malgré ou peut-être à cause du mélange de ses qualités et de ses défauts. Lord Palmerston s'était marié, en 1840, avec la veuve du comte Cowper, fille du comte Melbourne, célèbre par sa beauté et qui lui avait apporté une fortune considérable. Aucun enfant n'étant né de ce mariage, le nom et le titre de lord Palmerston s'éteignirent avec lui.

Cet homme d'État a été, durant sa longue carrière, l'Angleterre faite homme ; son patriotisme lui a tenu lieu de tout : de principes, de morale politique, de bonne foi. *L'intérêt de l'Angleterre*, tel est le critérium auquel il rapporta toutes ses actions et tous ses discours. Il possédait des connaissances multiples approfondies, des talents variés, des facultés développées, parfaitement pondérées ; mais il était doué surtout d'une perspicacité merveilleuse, qui lui permettait d'apprécier les hommes à leur valeur exacte, les faits à leur véritable portée, de démêler et de prévoir avec une sûreté presque infaillible les causes et les effets des événements. Son éducation l'avait conduit à l'éclectisme le plus complet, à l'absence de tout principe. Rien ne le gênait pour faire, comme on dit, son chemin ; il a donc pu aller vite, loin, et fournir une longue carrière, sans chute et presque sans faux pas. S'il n'avait pas de principes, il s'était formulé des règles, qu'il observait avec beaucoup de soin. C'était de ne jamais se presser, de ne jamais se fatiguer, de ne jamais se passionner. Son organisation physique répondait à son organisation intellectuelle : belle tête, regard expressif, nez bien formé, bouche toujours souriante, dents du plus bel émail, chevelure abondante et soyeuse ; extrémités fines, aristocratiques, poitrine bien développée, accusant un excellent estomac ; membres proportionnés, élastiques, muscles d'acier, il excellait à tous les exercices du corps et du sport. Bref, il avait la réputation de faire à propos et dans la perfection tout ce dont il s'occupait. Personne ne pratiquait mieux que lui la maxime *age quod agis* ; il était tout à son affaire, rien qu'à son affaire. « Il dut au monde, qu'il aima beaucoup et dont il fut longtemps le favori, dit M. Léo Joubert, le tact rapide, l'art de manier les hommes, l'absence de tout dogmatisme. Les élégants succès de société, en

le captivant bien au delà de la jeunesse, l'empêchèrent de porter dans la recherche des honneurs cette âpre impatience qui a perdu tant d'ambitieux. Les qualités et les défauts de sa nature eurent le temps de se développer librement, de sorte qu'à l'étudier on trouve chez lui, au lieu d'un politique compassé, un caractère où abondent les traits vifs, les nuances piquantes. Les labeurs obscurs et la gaie dissipation du secrétaire à la guerre, la hardiesse provocante du ministre de 1840, la verve sérieuse et joviale de l'orateur libéral, les allures dictatoriales de son premier ministère, l'habile et gracieuse bonhomie de sa seconde administration, n'y a-t-il pas, dans ces aspects variés, de quoi tenter un peintre ami des contrastes? Mais, sous cette ondoyante diversité, vous rencontrerez toujours chez lord Palmerston le même fonds solide : du bon sens plutôt que de l'imagination, une excellente disposition à ne faire qu'une chose à la fois et à ne jamais abandonner une question qu'elle ne fût résolue, peu de souci des intérêts des autres peuples, un absolu dévouement aux intérêts de son pays. L'Angleterre, qu'il a aimée et servie avec une passion jalouse, conservera longtemps sa mémoire. Elle trouvera, si elle ne les possède déjà, des orateurs plus éloquents, des administrateurs plus féconds en idées, des hommes d'État qui embrasseront d'un regard plus vaste la politique générale; mais, dans les circonstances difficiles, ou même dans le train ordinaire des affaires, elle aura plus d'une fois sujet de regretter la sagacité, la décision et (ajoutons-y ce don qui resume tous les autres) le bonheur de lord Palmerston. »

PALMES (cap des), promontoire de la côte occidentale d'Afrique, dans la Guinée supérieure, à l'extrémité N.-O. du golfe de Guinée, sur la limite de la côte des Graines et de la côte des Dents, par 4° 21′ de latit. N. et 10° 1′ de longit. E.

PALMESORE s. f. (pal-me-zo-re). Mar. Pièce de bois cintrée qui détermine la rondeur de la proue.

PALMETTE s. f. (pal-mè-te — dimin. de *palme*). Techn. Ornement en forme de palme : *Broder des* PALMETTES. *Un grand nombre d'habits d'uniforme portent des* PALMETTES *au collet.*

— Archit. Petit ornement en forme de palme, qu'on taille sur des moulures.

— Arboric. Forme particulière des arbres fruitiers en espalier, qui consiste surtout en ce que les branches latérales sont étalées horizontalement : *Un arbre en* PALMETTE *est, en général, aisé à conduire.* (Bon jardinier.) ‖ *Palmette double* ou *Palmette en U*, Forme d'espalier, dans laquelle les branches latérales sont disposées sur deux tiges verticales.

— Encycl. Arboric. On a donné le nom de *palmette* à une forme ou disposition des arbres fruitiers, qui consiste à laisser monter la tige droite, à supprimer la tête tous les ans et à palisser, perpendiculairement à cette tige et parallèlement au sol, toutes les branches latérales, depuis la base jusqu'au sommet. La *palmette* paraît avoir pris naissance en Angleterre, d'où elle a été introduite en France au commencement de ce siècle. Elle présente du reste plusieurs variétés; la *palmette simple à branches obliques* est généralement préférée. On voyait autrefois beaucoup de pêchers en *palmette;* on en trouve rarement aujourd'hui. Cette forme est plus fréquemment employée pour le poirier et le pommier; le cerisier et le prunier s'en accommodent fort bien aussi.

PALMEUR, EUSE s. (pal-meur, eu-ze — rad. *palmer*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui palme des aiguilles.

PALMÉZEAUX, littérateur français. V. CUBIÈRES (Michel DE).

PALMI, ville d'Italie. V. PALME.

PALMICOLE adj. (pal-mi-ko-le — du lat. *palma*, palmier; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur les palmiers ou sur une espèce de palmier.

PALMICORNE adj. (pal-mi-kor-ne — du lat. *palma*, palmier, et de *corne*). Zool. Dont les cornes ou antennes sont palmées, divisées en segments.

PALMIER s. m. (pal-mié — lat. *palma*, même sens). Bot. Arbre d'une famille de plantes monocotylédones, qui portent un bouquet de longues feuilles à l'extrémité d'un stipe élancé : *Le* PALMIER *dattier. Le droit et le devoir sont comme deux* PALMIERS, *qui ne portent point de fruits s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.* (Lamennais.)

> Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts
> Vont balançant leurs souples colonnades.
>
> MILLEVOYE.

‖ *Palmier aoura* ou *avoira*, Élaïs de Guinée. ‖ *Palmier du Japon*, Nom vulgaire du sagoutier. ‖ *Palmier éventail* ou *Palmier nain*, Nom vulgaire du chamærops humilis. ‖ *Palmier jonc*, Nom vulgaire des calamus ou rotangs.

— Chim. *Huile* ou *beurre de palmier*, Syn. d'HUILE ou BEURRE DE PALME. V. PALME. ‖ *Vin de palmier*, Syn. de VIN DE PALME. V. PALME. ‖ On a dit aussi EAU DE PALMIER.

— Zooph. *Palmier marin*, Ancien nom des 60 g[illegible]es.

— Encycl. Les *palmiers* sont, en général, des arbres d'un port tout particulier, à tige simple, cylindrique, que l'on nomme stipe, couronnée au sommet par un faisceau de feuilles très-grandes, pétiolées, persistantes, pennées ou palmées. Les fleurs sont petites, brièvement pédiculées ou sessiles; elles sont jaunâtres ou verdâtres et n'ont que peu d'éclat. On les trouve réunies sur des pédoncules communs; c'est à l'assemblage de ces pédoncules que l'on donne le nom de spadice ou de régime. Ces fleurs sont rarement hermaphrodites. Le plus souvent, l'avortement de l'un des deux sexes les rend unisexuelles, soit monoïques, c'est le cas le plus commun, soit dioïques, comme dans le cocotier. Parmi les fleurs monoïques, on observe différentes combinaisons. Ainsi, les fleurs mâles et femelles peuvent être entremêlées indifféremment, ou bien les fleurs femelles occupent la base de l'inflorescence et les fleurs mâles le sommet, ou bien, enfin, il existe des inflorescences distinctes mâles et femelles sur le même pied. Le périanthe est à six divisions, disposées sur deux rangs, simulant un calice et une corolle. Six étamines, rarement trois. Le pistil à trois carpelles. L'ovaire à trois loges, contenant chacune un ovule. Enfin, le fruit, souvent simple, à cause de l'avortement des deux autres loges, est un drupe charnu ou fibreux, à endocarpe osseux et très-dur. Les graines, souvent très-volumineuses, sont ovoïdes ou globuleuses; elles se présentent d'abord à l'état liquide (lait de coco), puis peu à peu prennent de la consistance et deviennent même cornées (dattier). Ces graines sont quelquefois oléagineuses. L'embryon, très-petit, est entouré d'un albumen corné. Ces arbres présentent souvent à leur base un grand nombre de racines adventices. Un fait intéressant dans l'étude du *palmier*, c'est la structure et le développement de ses tiges. V. ENDOGÈNE et TIGE.

La famille des *palmiers* renferme un grand nombre de genres, groupés en cinq tribus. I. *Arécinées :* spathe simple, multiple ou nulle; ovaire à trois loges; fruit bacciforme, monosperme; genres : chamédorée, hyospathe, hyophorbe, œnocarpe, euterpe, oreodoxe, arec, pinang, scaforthie, oranie, harine, wallichie, iriartée, céroxylon, arenga, caryote. — II. *Calamées :* plusieurs spathes incomplètes; fleurs en chatons; ovaire à trois loges; fruit bacciforme, écailleux, monosperme; genres : rotang, démonorops, plectocomie, zalacca, sagoutier, mauritie. — III. *Borassinées :* plusieurs spathes incomplètes; fleurs en chatons; ovaire à trois loges; fruit bacciforme ou drupacé, monosperme; genres : lodoïcée, borassus, latanier, hyphène (doum), géonome, manicaire. — IV. *Coryphinées :* plusieurs spathes incomplètes; ovaire forme de trois carpelles plus ou moins soudés et dont un seul est fructifère; fruit bacciforme ou drupacé; genres : corypha (talipot), livistone, licuala, saribus, brahea, copernicie, sabal, chamærops, dattier, rhapis, thrinax. — V. *Cocoïnées :* une ou plusieurs spathes complètes; ovaire à trois loges; fruit drupacé, contenant une à trois graines; genres : desmoncus, bactris, guilielmie, martinezie, acrocomie, astrocaryon, attalée, elaeïs, cocotier, jubea, diplothémium, maximiliana.

Ces végétaux habitent surtout les régions équatoriales; néanmoins, certaines espèces dépassent notablement les tropiques, et deux d'entre elles (le dattier et le chamærops nain) s'avancent même jusque dans le midi de l'Europe. Dans l'hémisphère austral, ils s'avancent moins et ne dépassent pas 35° de lat. D'après de Humboldt, la région de prédilection des *palmiers* est celle où la température moyenne se maintient à environ 20°; ils paraissent, en général, préférer le séjour des îles et des côtes. La plupart des espèces ont des limites fixes et assez restreintes; quelques-unes sont disséminées dans une plus vaste étendue.

Les *palmiers* se recommandent, non-seulement par leur port léger et élancé, qui imprime un cachet si remarquable aux paysages des régions tropicales, mais encore et surtout par leur extrême utilité; ils forment, pour ainsi dire, l'unique fortune de plusieurs peuples et sont susceptibles de toutes sortes d'usages. Le commerce apporte en Europe une grande quantité de ces bois pour la confection des cannes, des manches de parapluie. D'après M. de Martius, le bois le plus léger est celui du dattier, dont la densité est de 0,40, ce qui donne un poids de 13 kilogrammes par pied cube. Le bois le plus lourd est celui de l'astrocaryum, dont la densité est de 1,40, ce qui donne 39 kilogrammes par pied cube. Cette tige, si utile pour la charpente, devient, à un moment donné, un aliment succulent et substantiel (sagou, arrow-root), ou bien elle laisse découler un liquide qui devient alcool ou vinaigre. Le fruit et la feuille ne le cèdent en rien à la tige, et nourriture, boissons, tissus, éventails, cordages, chapeaux, tablettes pour écrire, tout se rencontre dans ces arbres précieux. Dès l'antiquité, ces arbres étaient connus et appréciés à leur juste valeur. On les figurait souvent sur les médailles antiques, et les armes de Nîmes représentent un crocodile attaché à un dattier. La Fable en fait souvent mention. On croyait qu'un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'on montrait encore cet arbre de leur temps. Enfin, la palme entrait et entre encore dans les ornements d'architecture. Elle servait d'attribut à la victoire et au martyre; on en a fait aussi le symbole de l'amour conjugal. La multiplication des *palmiers* se fait généralement par semis; cependant, il en est dont le tronc fournit des pousses qui peuvent servir à les perpétuer. En Égypte, à l'époque du voyage d'Hérodote, on reproduisait les *palmiers* en coupant leurs troncs au-dessous du bourgeon terminal et en plantant cette portion excisée. Ces arbres étant souvent dioïques, c'est au vent et aux insectes que la fécondation des femelles se trouve confiée. Déjà, du temps d'Alexandre, on avait remarqué qu'il fallait mêler quelques pieds improductifs, c'est-à-dire des mâles, à ceux qui donnaient des fruits. Les Arabes n'ignoraient pas non plus, sans s'en rendre compte, l'utilité des *palmiers* stériles, car Pline rapporte qu'ils allaient couper les pieds mâles des plantations de leurs ennemis pour les affamer, et Desfontaines, pendant son séjour dans l'Atlas, a eu l'occasion de s'assurer que cette coutume existait encore parmi ces peuples. Enfin, les *palmiers* sont très-nombreux à l'état fossile; on en a trouvé jusque vers le pôle. Ce sont, indifféremment, des feuilles, des troncs et des fruits que l'on rencontre à cet état.

Palmier (FONTAINE DITE DU). V. CHÂTELET.

PALMIERI (Matthieu), historien italien, né à Florence en 1405, mort en 1475. Il assista en 1439 au concile tenu dans sa ville natale, fut élu prieur en 1445, devint en 1455 ambassadeur près du roi de Naples Alphonse, puis remplit les fonctions de gonfalonier (1455), de membre du conseil des Dix (1467) et encore une fois de prieur. Palmieri s'acquitta, en outre, avec succès de missions diplomatiques près des papes Paul II (1466) et Sixte IV (1473). Nous citerons de lui : un traité *Della vita civile* (Florence, 1529, in-8°), trad. en français (1558); *De captivitate Pisarum historia* (1656, in-8°); *Città di vita*, poëme resté manuscrit et qui fut condamné par l'inquisition à être livré au feu après la mort de l'auteur. Le plus remarquable de ses ouvrages est une continuation de la *Chronique générale* de saint Prosper jusqu'en 1449. Elle a été publiée pour la première fois vers 1475.

PALMIERI (Matthias), philologue italien, né à Pise en 1423, mort en 1483. C'était un homme très-instruit, qui devint prélat de la cour de Rome et secrétaire apostolique. Outre une traduction latine de l'*Histoire des septante interprètes* par Aristée, publiée avec la Bible (Rome, 1471, in-fol.), on lui doit une continuation de la *Chronique* de Matthieu Palmieri, s'étendant de 1449 à 1481 (Vienne, 1483, in-4°).

PALMIERI (Joseph), peintre italien, né à Gênes en 1674, mort dans la même ville en 1740. Il s'est fait connaître par des tableaux d'histoire, mais surtout par de remarquables tableaux d'animaux et de nature morte, d'un coloris harmonieux et chaud, mais d'un dessin qui n'est pas irréprochable. Parmi ses œuvres, on cite au premier rang une *Résurrection*, dans l'église Saint-Dominique de Gênes.

PALMIERI (Joseph, marquis), économiste italien, né à Martignano, Terre d'Otrante, en 1721, mort à Naples en 1793. Après avoir servi, tout jeune encore, dans l'armée espagnole et pris part au siége de Messine, il revint dans son pays natal (1739), s'y lia avec plusieurs savants et s'adonna particulièrement à l'étude de la stratégie et de l'économie politique. Par la suite, il servit [illegible] obtint le grade de lieutenant-colonel, se retira, de 1761 à 1785, à Lecce, fut chargé [illegible] en ordre les finances de sa province, puis alla remplir à Naples les fonctions de [illegible] général des finances (1791). On a de lui : l'*Arte della guerra* (Naples, 1761, 2 vol. in-4°); *Riflessioni* [illegible] *Napoli* (Naples, 1788); [illegible] (Naples, 1789); [illegible] (Naples, 1792, in-8°).

PALMIERI (Vincent), oratorien et théologien italien, né [illegible] en 17[illegible], mort [illegible] 1820. Il enseigna l'histoire ecclésiastique et [illegible] par Joseph II [illegible] tale en 1797. L'année suivante, il signa, avec plusieurs ecclésiastiques patriotes, une lettre au clergé constitutionnel de France pour le féliciter de sa conduite. Ses principaux ouvrages sont : [illegible] (7 vol.).

PALMIERI (Nicolas), [illegible] à Te[illegible] en 177[illegible] [illegible] matiques et l'économie agricole, puis le droit [illegible]

le général Pepe et le prince de Paterno. De[illegible] dans l'étude et la solitude. Voici les travaux qu'il a publiés : un livre sur les causes et les remèdes de la disette en Sicile (*Saggio sulle cause* [illegible]) [illegible] nonce pour la liberté du commerce illimitée (1826); un *Mémoire sur les antiquités d'Agrigente* (1827); une histoire de Sicile (*Storia di Sicilia*) depuis ses origines jusqu'au règne de Charles III de Bourbon; une suite du précédent ouvrage, intitulée : *Storia della costituzione Siciliana*, qui s'étend depuis le règne de Charles III jusqu'à la réaction de 1815, qui supprima la constitution de 1812; une brochure *Sur la révolution sicilienne de* 1820; d'autres brochures sur la magistrature, sur les thermes de Termini (*Terme e acque minerali di Termini* [illegible]) [illegible] d'Imera, une notice nécrologique sur Paolo Balsamo, son maître en économie agricole, un calendrier d'agriculture et divers articles dans le *Journal littéraire de Sicile.*

PALMIFÈRES s. m. pl. (pal-mi-fè-re — du lat. *palma*, palme; *fero*, je porte). Bot. Syn. de PALMIERS : *La classe des* PALMIFÈRES *est l'une de celles qui ont le plus servi aux Indiens.* (Guettard.)

PALMIFIDE adj. (pal-mi-fi-de — du lat. *palma*, paume de la main; *findere*, fendre). Bot. Se dit des organes foliacés, à nervures palmées et à bords découpés en lanières aiguës, séparées par des sinus aigus qui s'étendent [illegible] dans le ricin.

PALMIFLORE adj. (pal-mi-flo-re — du lat. *palma*, palme; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs ont des corolles palmées.

PALMIFOLIÉ, ÉE adj. (pal-mi-fo-li-é — du lat. *palma*, palme; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont palmées.

PALMIFORME adj. (pal-mi-for-me — de *palme*, et de *forme*). Bot. Se dit d'une corolle palmée en apparence.

PALMIGÈRE adj. (pal-mi-jè-re — du lat. *palma*, palme; *gero*, je porte). Archéol. Qui porte une palme. Se dit des statues antiques qui tiennent une palme dans la main : *Victoire* PALMIGÈRE.

PALMIJUNCUS s. m. (pal-mi-jon-kuss — du lat. *palma*, palmier; *juncus*, jonc). Bot. Ancien syn. de CALAMUS ou ROTANG.

PALMILOBÉ, ÉE adj. (pal-mi-lo-bé — du lat. *palma*, paume de la main [illegible]). Bot. Se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, à bords découpés en lobes arrondis, séparés par des sinus ordinairement arrondis, comme dans l'érable trilobé.

PALMINE s. f. (pal-mi-ne — [illegible]). Chim. [illegible]

— Encycl. [illegible] ricinoline ou éther ricinolique de la glycérine [illegible] ricin par l'acide hyponitrique [illegible] présente une odeur qui rappelle celle de l'hydrure d'œnanthyle. Elle est très-soluble dans [illegible] *palmine* se dédouble, sous l'action des alcalis, [illegible]

PALMINERVÉ [illegible]

PALMIPARTITE [illegible]

PALMIPÈDE [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] (Z. Gerbe.)

— Encycl. [illegible]

à l'arrière du corps, leurs tarses courts et comprimés et leurs doigts antérieurs entièrement réunis par des palmures, ou du moins élargis par des membranes découpées; leur plumage est serré et imprégné d'un suc huileux qui le rend presque imperméable à l'eau, et près de la peau se trouve un duvet épais, propre à la protéger; enfin, leur cou dépasse la longueur de leurs jambes, disposition qui aurait été inutile à des oiseaux terrestres, mais qui devient très-utile à ceux qui sont destinés à vivre à la surface de l'eau et à chercher leur nourriture dans sa profondeur. Le sternum des *palmipèdes* est très-long et ne présente pas de chaque côté une échancrure ou un trou ovale, de manière à fournir aux muscles abaisseurs de l'aile une surface d'insertion très-étendue; leur gésier est, en général, musculeux et leurs intestins garnis de deux longs cæcums. Presque tous les *palmipèdes* habitent la mer; les uns sont privés de la faculté de voler; d'autres surpassent par la puissance de leur vol tous les oiseaux terrestres. On peut les diviser en quatre familles de la manière suivante :

1° Les *brachyptères* ou *plongeurs*, dont les ailes sont très-courtes et dont les pattes sont implantées si loin en arrière que, pour se tenir en équilibre à terre, ils sont obligés de garder une position verticale. L'organisation des oiseaux de cette famille en fait des oiseaux essentiellement aquatiques; la plupart sont presque exclusivement attachés à la surface des eaux, car ils ne volent que peu et même point, et ne peuvent marcher que d'une manière pénible et incertaine. Leurs ailes, en effet, sont toujours extrêmement courtes et impropres au vol, et leurs pieds sont courts et placés à l'extrémité postérieure du corps, ce qui les oblige à se tenir dans une position verticale et rend pour eux la marche difficile. Du reste, toutes ces dispositions leur deviennent utiles quand ils sont sur l'eau, et non-seulement ils nagent avec rapidité, mais plongent aussi très-bien en se servant de leurs ailes comme de nageoires; leur plumage est aussi remarquablement serré et lisse. Les brachyptères se divisent en trois groupes : les plongeurs, les pingouins et les manchots. V. ces mots.

2° Les *longipennes* ou *grands voiliers*, qui sont des oiseaux remarquables par la longueur de leurs ailes et la puissance de leur vol. Leur pied manque souvent de pouce et, lorsque cet appendice existe, il n'est jamais réuni aux autres doigts par une palmure commune; le bec n'est pas armé de lamelles ou de dentelures et varie par sa forme; enfin, le gésier est musculeux et les cæcums très-courts. Tous fréquentent la mer, et les navigateurs les rencontrent très-souvent à des distances immenses de la terre; ils vivent de poissons ou autres animaux marins et sont répandus dans tous les parages. On les divise en pétrels, albatros, mouettes, sternes, etc. V. ces mots.

3° Les *totipalmes*. Les oiseaux qui composent cette famille méritent mieux que tous autres le nom de *palmipèdes*; car, non-seulement leurs trois doigts antérieurs sont réunis par de larges palmures, comme dans le reste de l'ordre auquel ils appartiennent, mais ces membranes s'étendent aussi du doigt interne au pouce, ce qui augmente considérablement la largeur des rames que constituent ces organes. Les pattes des totipalmes sont en même temps courtes, et ces oiseaux sont de bons nageurs, mais cependant ils perchent sur les arbres, habitude que l'on ne retrouve chez aucune autre espèce de *palmipèdes*. Tous ont des ailes longues et sont de bons voiliers. Les pélicans, les cormorans, les anhingas et les phaetons (v. ces mots) appartiennent à cette division.

4° Les *lamellirostres* diffèrent des autres *palmipèdes* par leur bec épais, revêtu d'une peau molle, au lieu de corne, et garni sur les bords de lamelles parallèles ou de petites dents. Leur langue, large et charnue, est également dentelée sur les bords; leur gésier est grand et très-musculeux; leur cæcum long et leur trachée-artère, en général, renflée près de la bifurcation; chez les mâles, les ailes sont médiocres. La plupart vivent sur les eaux douces plus que sur la mer; ils nagent avec grâce et facilité et, en général, plongent très-bien, mais ne marchent que d'une manière vacillante et embarrassée. On les divise en deux groupes : les canards et les harles. V. ces mots.

PALMI-PHALANGIEN, IENNE adj. (pal-mi-fa-lan-jiain, iè-ne — du lat. *palma*, paume de la main, et de *phalangien*). Anat. Se dit des muscles lombricaux de la main.

— s. m. Muscle palmi-phalangien : *Les* PALMI-PHALANGIENS.

PALMIPORE s. f. (pal-mi-po-re — du lat. *palma*, palme; *porus*, pore). Zooph. Genre de polypiers calcaires, rameux, formé aux dépens des millepores, et comprenant trois ou quatre espèces d'assez grande taille, qui habitent les mers d'Amérique.

PALMIQUE adj. (pal-mi-ke — de *palma-christi*, nom du ricin). Chim. Se dit d'un acide organique que l'on croit isomère avec l'acide ricinolique et qui prend naissance par une modification moléculaire que subit ce dernier acide lorsqu'il est soumis à l'action des vapeurs nitreuses. | On l'appelle aussi acide RICINELAÏDIQUE.

— **Encycl.** Lorsque l'acide hyponitrique ou le nitrate acide de mercure agit sur l'huile de ricin, il se forme un produit cristallisé particulier, la palmine ou *ricinelaïdine*. La ricinélaïdine étant purifiée et saponifiée par la potasse, on obtient un savon que le sel marin précipite de sa solution aqueuse. Ce savon est du ricinélaïdate de potasse. Pour préparer l'acide ricinélaïdique ou acide *palmique*, on redissout ce savon dans l'eau et on le précipite par l'acide chlorhydrique. L'acide organique se sépare sous forme d'une huile, qui se prend par le refroidissement en une masse cristalline. On l'exprime entre des feuilles de papier buvard et on le purifie par des cristallisations dans l'alcool. Ces cristallisations sont assez difficiles à produire et exigent la réalisation de certaines conditions qu'il n'a pas encore été possible de déterminer exactement jusqu'ici.

Dans cette préparation, on commence par transformer par l'acide hyponitrique l'éther ricinolique que renferme l'huile de ricin en éther *palmique;* puis on traite celui-ci pour obtenir l'acide qu'il renferme. On peut encore extraire l'acide ricinolique de l'huile de ricin, puis le transformer directement en acide *palmique* par l'acide hypoazotique.

On attribue à l'acide *palmique*, comme à l'acide ricinolique, la formule $C^{36}H^{34}O^{6}$; mais cette formule n'a pas été contrôlée. L'acide *palmique* pur cristallise en aiguilles blanches fusibles à 50°. Chauffé rapidement, il distille sans s'altérer. Il se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther. Sa solution rougit le tournesol. Il donne avec les alcalis des sels et avec les alcools des éthers.

PALMIRA, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Potenza, mandement d'Acerenza; 3,369 hab.

PALMIRANE s. f. (pal-mi-ra-ne — du lat. *palma*, paume; *rana*, grenouille). Erpét. Division du genre grenouille.

PALMIRÉNIEN s. m. (pal-mi-ré-ni-ain). Linguist. Dialecte syriaque, éteint depuis très-longtemps, et parlé jadis dans Palmyre.

PALMISÉQUÉ, ÉE adj. (pal-mi-sé-ké — du lat. *palma*, paume; *sectus*, coupé). Bot. Se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, et découpé en segments séparés par des sinus qui s'étendent jusqu'à la base du limbe, comme dans la quintefeuille.

PALMISTE s. m. (pal-mi-ste — rad. *palmier*). Mamm. Espèce d'écureuil, qui est aujourd'hui le type du genre funambule.

— Ornith. Passereau du genre grive, qui vit à Saint-Domingue.

— Bot. Nom vulgaire des palmiers du genre arec, appelé aussi CHOU-PALMISTE : *Les feuilles du* PALMISTE *franc servent à couvrir les cases.* (V. de Bomare.) ‖ *Palmiste épineux*, Syn. de CONANA.

— Adject. Entom. *Charançon palmiste*, Charançon dont la larve vit dans une espèce de palmier.

— **Encycl.** Mamm. Le *palmiste* est un peu plus petit que notre écureuil; son pelage est varié de bandes blanchâtres et brunes; il élève verticalement sa queue très-velue et ne la recourbe pas sur son dos. Il a, du reste, à peu près les mêmes habitudes et le même naturel que l'écureuil d'Europe; il se tient ordinairement sur les palmiers, ce qui lui a valu son nom. Il se nourrit de fruits, qu'il saisit et porte à sa bouche avec ses pieds de devant. Par sa voix, son cri, ses instincts, son agilité, il rappelle tout à fait notre écureuil. C'est un fort joli animal; il est très-vif, mais très-doux, s'apprivoise aisément, au point de s'attacher à sa demeure, d'où il ne sort que pour se promener, et où il revient ensuite de lui-même. Ce rongeur habite les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. On a donné aussi le nom de *palmiste* à l'écureuil barbaresque.

PALMITATE s. m. (pal-mi-ta-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide palmitique avec une base.

— **Encycl.** V. PALMITIQUE.

PALMITE s. m. (pal-mi-te — du lat. *palma*, palmier). Bot. Moelle de palmier blanche, agréable au goût, et offrant la consistance du lait caillé.

PALMITINE s. f. (pal-mi-ti-ne). Chim. Nom donné à des corps produits par la combinaison de l'acide palmitique avec la glycérine.

— **Encycl.** V. PALMITIQUE.

PALMITIQUE adj. (pal-mi-ti-ke). Chim. Se dit d'un acide gras qui constitue le principal élément des bougies dites stéariques.

— **Encycl.** L'acide *palmitique* $C^{16}H^{32}O^{2}$ est universellement répandu à l'état de glycéride dans les corps gras. Ceux-ci appartiennent au règne animal ou au règne végétal. On le rencontre en grande quantité dans l'huile de palme, dans le suif de Chine ou graisse du *stillingia sebifera*, dans la cire du Japon, dans la cire du *myrica sebifera*, tous corps gras dans lesquels il existe combiné à la glycérine. On le rencontre, en outre, à l'état d'éther cétylique dans le sperma ceti et à l'état d'éther mélissique dans la cire des abeilles; enfin, il existe à l'état de liberté dans les graisses qui ont subi une saponification partielle par suite d'une espèce de fermentation, comme c'est ordinairement le cas pour l'huile de palme.

L'acide margarique de Chevreul, qui, d'après les travaux plus récents de M. Heintz, n'est qu'un mélange d'acide *palmitique* et d'acide stéarique, le produit en quantité considérable lorsqu'on saponifie le sperma ceti, les graisses d'oie, d'homme et de tigre. Il se produit en petite quantité, l'acide stéarique prédominant ici dans le mélange, par la saponification de la graisse de porc, de bœuf et de mouton. Les autres variétés d'acide dit margarique consistent en acide *palmitique* plus ou moins impur. Il en résulte que les remarques qui ont été faites sur l'acide margarique s'appliquent en réalité soit à l'acide stéarique, soit à l'acide *palmitique*.

— I. FORMATION. L'acide *palmitique* se forme : 1° par la saponification de la palmitine, du sperma ceti et de la mélinine; 2° par l'action de la potasse en fusion sur l'éthol d'après l'équation

$$\underset{\text{Ethol.}}{C^{16}H^{34}O} + \underset{\text{Potasse.}}{KHO} = \underset{\text{Hydrogène.}}{H^{4}} + \underset{\text{Palmitate potassique.}}{C^{16}H^{31}KO^{2}}$$

3° par la fusion de l'acide oléique avec de la potasse. Il se forme en même temps de l'acide acétique dans cette dernière réaction. L'équation de formation est la suivante :

$$\underset{\text{Acide oléique.}}{C^{18}H^{34}O^{2}} + \underset{\text{Potasse.}}{2KHO}$$
$$= \underset{\text{Hydrogène.}}{H^{2}} + \underset{\text{Acétate potassique.}}{C^{2}H^{3}KO^{2}} + \underset{\text{Palmitate de potassium.}}{C^{16}H^{31}KO^{2}}$$

L'acide oléique paraît aussi se transformer en acide *palmitique* lorsque cet acide ou les huiles qui le renferment sont abandonnées pendant longtemps à l'humidité en même temps qu'à l'abri de l'air. Dans ce cas, en effet, les graines deviennent plus dures et plus cassantes. Lorsqu'on distille l'huile de ricin avec un excès d'alcali, il reste, dans le résidu, de l'acide potassique en même temps que de l'acide sébacique; 4° enfin, l'acide *palmitique* se produit mêlé de cétylène par la distillation sèche du sperma ceti.

— II. PRÉPARATION. α. *Au moyen de l'huile de palme.* On saponifie l'huile de palme avec de la potasse caustique, on décompose le savon ainsi obtenu, et on purifie l'acide gras par une série de cristallisations dans l'alcool. Schwartz saponifie l'huile de palme par la potasse; dissout le savon dans l'alcool bouillant, laisse refroidir la solution et purifie les nodules cristallins qui se séparent, en les faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool et en décolorant leur solution par le noir animal. Les cristaux décomposés par un acide fournissent de l'acide *palmitique*, que l'on achève de purifier par quelques cristallisations dans l'alcool bouillant.

β. *Au moyen de la cire du Japon.* On saponifie la cire en la fondant dans la moitié de son poids d'hydrate potassique, on dissout le produit dans l'eau et l'on précipite le savon au moyen du sel marin. Le savon est ensuite redissous dans l'eau bouillante, et la liqueur abandonnée au refroidissement. On recueille les cristaux qui se déposent, on les comprime, on les redissout une seconde fois dans l'eau bouillante et on précipite la liqueur au moyen d'une solution de chlorure de calcium. Le savon calcique lavé et desséché est débarrassé, au moyen d'un lavage à l'éther, de la cire indécomposée et traité ensuite par l'acide chlorhydrique. On fait cristalliser l'acide qui se sépare, d'abord dans l'alcool, puis dans un mélange d'alcool et d'éther, et enfin on lave les cristaux à l'alcool froid.

γ. *Au moyen de la cire de Chine.* On saponifie la cire au moyen d'une solution alcoolique de potasse; on distille l'alcool, après avoir ajouté de l'eau à la liqueur, et l'on décompose le savon par l'acide sulfurique. L'acide qui se sépare alors est fortement comprimé entre plusieurs doubles de papier buvard, puis mouillé avec de l'alcool et pressé de nouveau, et cela à plusieurs reprises. La masse qui reste après ces divers lavages et pressions est cristallisée plusieurs fois dans l'alcool jusqu'à ce que le produit présente un point de fusion constant.

δ. *Au moyen des baies de café.* On pulvérise les baies, on les épuise par de l'éther aqueux et l'on évapore l'éther. Il reste une substance butyreuse que l'on fond à plusieurs fois avec de l'eau pour la priver de caféine et de quelques acides solubles, après quoi on la saponifie par la potasse. Le savon est précipité par le sel marin, redissous dans l'eau et décomposé par l'acide sulfurique étendu. Il se précipite un mélange d'acide oléique et d'acide *palmitique*, que l'on convertit en sels de plomb, soit en les faisant bouillir avec de l'eau et du carbonate de plomb, soit en les dissolvant dans la soude alcoolique et en précipitant par l'acétate de plomb neutre. On fait bouillir le sel de plomb avec de l'alcool, qui les dissout complètement et qui, en se refroidissant, abandonne le palmitate sous la forme d'une poudre blanche, tandis que l'oléate reste dissous. On recueille le premier de ces sels, on le lave à l'alcool aqueux et on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique, après l'avoir mis en suspension dans un mélange d'alcool et d'éther. On filtre quand la décomposition est complète, on évapore et l'on fait cristalliser le résidu dans l'alcool bouillant jusqu'à ce qu'il fonde à 58°,5 d'une manière constante.

ε. *Préparation au moyen de l'acide oléique.* On saponifie l'acide oléique par un léger excès d'hydrate de potassium dissous dans une très-petite quantité d'eau, et l'on ajoute au sel formé une quantité de potasse solide égale à deux fois le poids de l'acide oléique employé. On porte ensuite la masse en fusion en agitant sans cesse et, pour prévenir une trop forte élévation de température, on ajoute de l'eau de temps à autre de manière que la masse ne noircisse pas, mais prenne simplement une légère couleur jaune. Dès que la potasse est fondue et que l'hydrogène s'est dégagé, on retire le feu et on verse le tout dans une grande quantité d'eau. Le savon formé se sépare alors à cause de l'alcalinité de la liqueur et vient flotter à la surface. On le recueille, on le purifie en le redissolvant à plusieurs reprises dans l'eau et le précipitant chaque fois par le sel marin, et enfin on le décompose par l'acide chlorhydrique étendu. En dernier lieu, on purifie l'acide *palmitique* par des cristallisations réitérées dans l'alcool. Le produit obtenu est très-pur.

ζ. *Préparation au moyen de l'éthol.* On mélange l'éthol avec cinq ou six fois son poids de chaux potassée et on porte la température à 210°-220° (263°-275° d'après Heintz), en opérant dans un bain de métal. On continue à chauffer pendant cinq ou six heures, ou, d'une manière plus exacte, aussi longtemps qu'il se dégage de l'hydrogène. On suspend ensuite le résidu de l'opération dans l'eau et on le décompose par l'acide chlorhydrique; l'acide *palmitique* se sépare alors sous la forme de flocons blancs. On porte la masse à l'ébullition, on décante la couche d'acide *palmitique* qui surnage, on fait bouillir pendant une demi-heure avec un excès d'hydrate de baryum et l'on évapore à siccité. Le résidu, formé de palmitate barytique et d'éthol indécomposé, est lavé à l'éther, qui dissout l'éthol, puis le savon est décomposé par l'acide chlorhydrique. On recueille l'acide qui se précipite, on le lave à l'eau et on le dissout dans l'éther pour éliminer une petite quantité d'un sel de baryum. L'acide qui reste après l'évaporation de l'éther n'est pas encore de l'acide *palmitique* pur; il renferme des acides myristique, laurique et stéarique, dont il faut le débarrasser par cristallisation ou par précipitation fractionnée.

Les acides gras que l'on obtient en saponiant les graisses ou en les fondant avec de la potasse et de la chaux, et en décomposant ensuite les savons obtenus, peuvent être divisés en deux portions distinctes. Lorsqu'on les dissout dans l'alcool chaud et qu'on laisse refroidir, il se dépose d'abord un mélange des acides les plus difficilement fusibles contenant une proportion considérable de carbone mélangé, qui est généralement formé d'acides *palmitique*, stéarique et arachidique, si ce dernier est présent. On recueille ces cristaux, on les comprime, on lave le gâteau à l'alcool et l'on comprime de nouveau. Par des précipitations fractionnées, on peut alors séparer les uns des autres les divers acides qui sont mélangés. Une certaine quantité d'acide *palmitique* et d'acide stéarique reste mélangée avec les portions les plus solubles qui renferment surtout des acides myristique et laurique. Nous avons décrit les méthodes, qui servent à les séparer de ces deux derniers corps aux articles MYRISTIQUE (acide) et LAURIQUE (acide).

Lorsque les graisses ne renferment aucun acide plus carburé que l'acide *palmitique* et, particulièrement, lorsqu'elles ne renferment ni acide stéarique, ni acide arachidique, ou qu'elles n'en renferment que de très-faibles quantités, il suffit de faire cristalliser l'acide gras dans l'alcool jusqu'à ce qu'il présente un point de fusion constant à 62°. Si, au contraire, les acides stéarique et arachidique existent dans le mélange, il faut, comme nous l'avons dit, recourir à la précipitation fractionnée pour les séparer. A cet effet, on dissout le tout dans une quantité d'alcool suffisante pour que rien ne cristallise par le refroidissement, et l'on précipite à deux ou trois reprises par une quantité de chlorure de magnésium égale au trentième de ce qui serait nécessaire pour tout précipiter. On sépare ces précipités successifs, on les lave et on les comprime. Ils renferment la totalité de l'acide stéarique, à moins que la graisse employée ne renferme des quantités relativement considérables de ce dernier corps. Les liqueurs mères étendues d'eau et abandonnées au refroidissement laissent déposer l'acide *palmitique*, que l'on recueille et que l'on essaye pour voir s'il est pur. S'il ne l'est pas encore tout à fait, on achève de le purifier en le soumettant à une série de cristallisations dans l'alcool, ou en le précipitant de nouveau partiellement par le chlorure de magnésium. Heintz préfère la dernière méthode, et trouve avantageux d'opérer la précipitation sur un sel alcalin plutôt que sur l'acide libre.

— III. PROPRIÉTÉS. L'acide *palmitique* est un corps solide, incolore, plus léger que l'eau, sans odeur ni saveur. Il est insoluble dans l'eau, mais il se dissout abondamment dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Ses solutions sont acides et se prennent en masse cristalline par le refroidissement, lorsqu'elles sont concentrées. Étendues, elles abandonnent l'acide *palmitique* en touffes d'aiguilles déliées. L'acide *palmitique* fond à 62°. En se refroidissant, il se prend en une masse feuilletée,

formée de lamelles cristallines nacrées. D'après Fremy, l'acide *palmitique* qui a subi l'action d'une température de 250° cristallise dans l'alcool en petits cristaux très-durs. Il s'agit de savoir si l'acide ainsi traité n'était pas décomposé en partie. Lorsqu'on fait des mélanges d'acide *palmitique*, d'acide laurique et d'acide myristique en certaines proportions, il n'est pas possible d'opérer ensuite le départ de ces corps par des cristallisations dans l'alcool ou dans l'éther. Un mélange de 30 pour 100 d'acide myristique et 70 pour 100 d'acide laurique fond à 35°,1 et, lorsqu'à 20 parties de ce mélange on ajoute de 1 à 10 parties d'acide *palmitique*, on élève graduellement le point de fusion jusqu'à 38°,8. Ceux de ces mélanges qui contiennent 9 et 10 parties d'acide *palmitique* cristallisent en petites aiguilles. Les autres ne cristallisent pas.

Lorsqu'on chauffe brusquement l'acide *palmitique* en petite quantité dans un petit tube, on peut l'évaporer sans qu'il laisse de résidu et sans qu'il subisse aucune décomposition. Si on opère sur de plus grandes quantités, une petite portion de cet acide se décompose et donne une huile en même temps qu'un résidu légèrement coloré qui fond à 72°. Ce résidu consiste probablement en palmitone. Le point de fusion de l'acide distillé est inférieur à 58° et renferme un peu plus de carbone que l'acide *palmitique* dont il provient. Mais ces différences sont dues à quelques impuretés, car il suffit d'une cristallisation dans l'alcool pour rendre à l'acide ses propriétés premières.

L'acide *palmitique* ne s'attaque pas facilement lorsqu'on le chauffe au contact de l'air. Si toutefois la température est très-élevée, il s'enflamme et brûle comme les autres acides gras avec une flamme brillante et fuligineuse. Il absorbe l'ozone, mais avec lenteur, même en présence d'un alcali. La plus grande partie de l'acide reste inaltérée, même après une exposition de plusieurs semaines à l'air ozonisé. Dans l'oxydation, il ne se forme que de l'acide carbonique.

Le chlore n'attaque pas l'acide *palmitique* à la température ordinaire. Mais, à 100°, il se dégage de l'acide chlorhydrique et il se forme des produits de substitution huileux. Lorsqu'on le distille avec de la chaux hydratée ou anhydre, il se double en perdant une molécule d'eau et une molécule d'anhydride carbonique et fournit la palmitone $C^{31}H^{62}O$ qui présente, vis-à-vis de l'acide *palmitique*, les mêmes rapports que l'acétone vis-à-vis de l'acide acétique. L'acide *palmitique* ne s'altère pas lorsqu'on le chauffe à 275° avec de la chaux potassée dans des vases scellés. En présence de l'air, il se forme un peu d'acide butyrique avec séparation de charbon. Mais la majeure partie de l'acide reste inaltérée. Si on porte la température au rouge sombre et qu'on emploie un excès de chaux potassée, il se forme des produits gazeux et liquides appartenant à la série de l'éthylène (Heintz).

— IV. PALMITATES. La formule des palmitates neutres est $C^{16}H^{31}MO^2$ (ou peut-être $C^{32}H^{62}M^2O^4$) quand les métaux sont monoatomiques. Avec les métaux diatomiques, cette formule est $C^{32}H^{62}M''O^4$. Les métaux alcalins forment aussi des palmitates acides qui correspondent au diacétate par leur composition. Ils sont formés par l'union d'une molécule d'acide libre et d'une molécule de sel neutre suivant la formule $C^{16}H^{31}M'O^2,C^{16}H^{32}O^2$. Les palmitates neutres de potassium et de sodium sont solubles dans l'eau et dans l'alcool, tous les autres sont insolubles. On obtient les palmitates neutres insolubles en précipitant une solution alcoolique de palmitate de potassium ou de sodium par une solution d'un sel métallique contenant le métal dont on veut obtenir le palmitate; par l'acétate de plomb ou de cuivre, par exemple, pour obtenir les palmitates de cuivre ou de plomb.

— *Palmitate acide d'ammonium*. Ce sel, qui répond à la formule $C^{32}H^{61}(AzH^4)O^4$, se dépose des solutions ammoniacales d'acide *palmitique*, même si les solutions renferment un grand excès d'ammoniaque. Il est insoluble dans l'eau.

— *Palmitates de potassium*. Le sel neutre $C^{16}H^{31}KO^2$ s'obtient lorsqu'on fond l'acide *palmitique* avec du carbonate potassique et qu'on épuise le résidu par l'alcool bouillant. Il cristallise par le refroidissement de la solution alcoolique en écailles blanches ayant l'éclat de la perle, qui fondent sans se décomposer et sans rien perdre de leur poids. Il est parfaitement soluble dans l'alcool et l'éther. Une petite quantité d'eau le dissout aussi, mais une grande quantité d'eau le décompose. Le sel acide $C^{16}H^{31}KO^2,C^{16}H^{32}O^2$ se précipite lorsqu'on ajoute 1000 parties d'eau froide à une solution bouillante de 1 partie de sel neutre dans 20 parties d'eau. En dissolvant le précipité dans l'alcool bouillant et laissant ensuite refroidir la liqueur, on obtient ce sel cristallisé en petites écailles qui possèdent l'éclat de la perle. L'eau ajoutée à une solution alcoolique en précipite un sel plus acide encore. Schwartz, en saponifiant l'huile de palme par la potasse et faisant cristalliser le savon obtenu dans l'alcool, a eu un palmitate potassique cristallisé en aiguilles et fusible à la température de 100°.

— *Palmitates de sodium*. Le sel neutre $C^{16}H^{31}NaO^2$ se prépare comme le myristate de sodium (V. MYRISTIQUE (acide)), il forme de grandes lames perlées que l'eau décompose plus facilement que le sel potassique. D'après Heintz, ce sel se sépare de ses solutions alcooliques sous la forme d'une gelée qui se change en lames cristallines lorsqu'on l'abandonne au repos avec une quantité d'alcool assez considérable. Le sel acide,

$$C^{16}H^{31}NaO^2,C^{16}H^{32}O^2,$$

prend naissance lorsqu'on dissout le sel neutre dans 1,500 fois son poids d'eau chaude et qu'on laisse refroidir la liqueur. Il est blanc, insipide, plus fusible que le sel neutre, insoluble dans l'eau et facilement soluble dans l'alcool bouillant (Chevreul).

— *Palmitate de baryum*. Ce sel a pour formule $C^{32}H^{62}Ba''O^4$. C'est une poudre cristalline d'éclat perlé, qui se décompose avant de fondre.

— *Palmitate de magnésium*. Ce sel répond à la formule $C^{32}H^{62}Mg''O^4$. C'est un précipité d'un blanc de neige, formé de cristaux lâchement unis entre eux. Il se dissout dans l'alcool bouillant, d'où il se dépose presque en totalité, par le refroidissement, cristallisé en aiguilles ou lamelles microscopiques.

— *Palmitate de cuivre*. Ce sel a pour formule $C^{32}H^{62}Cu''O^4$. Il est d'un bleu verdâtre pâle, en poudre fines composées de lamelles microscopiques. Lorsqu'on le chauffe, il fond en un liquide de couleur verte qui se décompose rapidement.

— *Palmitate de plomb*. Ce sel, $C^{32}H^{62}Pb''O^4$, forme des écailles microscopiques d'un blanc de neige, qui fondent à 108° d'après Maskelyne, et entre 110° et 112° d'après Heintz; par le refroidissement, il se solidifie en une masse amorphe et opaque. En chauffant ce sel, ou même l'acide *palmitique* libre avec du sous-acétate de plomb, on obtient du palmitate de plomb basique.

— *Palmitate d'argent* $C^{16}H^{31}AgO^2$. On l'obtient par double décomposition à froid. Il est gélatineux et paraît amorphe, même aux plus forts grossissements. La lumière le noircit quand il est humide, et non lorsqu'il est sec. L'eau le dissout peu; l'ammoniaque tiède le dissout et l'abandonne en écailles peu distinctes.

— V. ÉTHERS PALMITIQUES. On peut distinguer les éthers *palmitiques* en éthers dérivant des alcools monoatomiques et en éthers dérivant des alcools polyatomiques. Parmi les premiers, on compte les palmitates de méthyle, d'éthyle, d'amyle, de cétyle et de myricyle; parmi les seconds se rangent les palmitines.

— *Palmitate de méthyle*

$$C^{17}H^{34}O^2 = C^{16}H^{31}(CH^3)O^2.$$

On l'obtient en chauffant l'alcool méthylique avec l'acide *palmitique* à 200°-250° dans un tube scellé à la lampe. Ils forment des cristaux qui éprouvent le phénomène de la surfusion. En effet, ils fondent à la température de 28° et ne se solidifient ensuite qu'à 22°.

— *Palmitate d'éthyle*

$$C^{18}H^{36}O^2 = C^{16}H^{31}(C^2H^5)O^2.$$

On a préparé ce corps en dirigeant un courant de gaz acide chlorhydrique sec à travers une solution concentrée et chaude d'acide *palmitique* dans l'alcool à 40°. On l'a également obtenu en chauffant l'acide *palmitique* en tube clos avec de l'alcool à une température de 200°-250°, ou avec de l'éther éthyliodhydrique à la température de 360° (Berthelot). Il cristallise en prismes, fond à 24°,2 et se prend par le refroidissement en une masse feuilletée. Cristallisé d'une solution alcoolique à [illegible], il forme de longues aiguilles aplaties.

— *Palmitate d'amyle*

$$C^{21}H^{42}O^2 = C^{16}H^{31}(C^5H^{11})O^2.$$

On l'obtient par des méthodes analogues aux précédentes. Il se forme également, quand on chauffe la palmitine avec de l'amylate de sodium. C'est une masse molle, non cristalline, fusible à 9° suivant Berthelot, et à 13°,5 suivant Duffy.

— *Palmitate de cétyle*

$$C^{32}H^{64}O^2 = C^{16}H^{31}(C^{16}H^{33})O^2.$$

Cet éther constitue la portion la plus importante du blanc de baleine ou sperma ceti. V. SPERMA CETI.

— *Palmitate de myricyle*

$$C^{46}H^{92}O^2 = C^{16}H^{31}(C^{30}H^{61})O^2.$$

Il est abondamment contenu dans la portion de cire des abeilles qui est insoluble dans l'alcool. V. MYRICINE.

— *Monopalmitine glycérique*

$$(C^3H^5)''' \begin{cases} OH \\ OH \\ OC^{16}H^{31}O \end{cases}.$$

On obtient ce corps en chauffant, pendant vingt-quatre heures à 200°, dans un tube scellé à la lampe, un mélange de glycérine et d'acide *palmitique*. Il forme des petites aiguilles incolores qui fondent à 58° et qui distillent sans altération dans le vide barométrique. Chauffés au contact de l'air, ils dégagent de l'acroléine. L'éther les dissout rapidement. L'oxyde de plomb les saponifie très-facilement en présence de l'eau chaude, avec production de palmitate de plomb et de glycérine.

— *Dipalmitine* $(C^3H^5)''' \begin{cases} OH \\ (OC^{16}H^{31}O)^2 \end{cases}$. On l'obtient en chauffant, pendant quatorze heures à 100°, un mélange de monopalmitine et d'acide *palmitique*. Elle se présente en tablettes ou en aiguilles incolores qui fondent à 50°, fournissent de l'acroléine lorsqu'on les chauffe à l'air et brûlent sans résidu. Chauffés à 100° avec de l'oxyde de plomb et de l'eau, ces cristaux se saponifient aisément en donnant du palmitate de plomb et de la glycérine.

— *Tripalmitine* $(C^3H^5)'''(OC^{16}H^{31}O)^3$. C'est la palmitine naturelle, et on l'a aussi préparée artificiellement. Pour la préparer artificiellement, on chauffe pendant vingt-huit heures à 250° un mélange de dipalmitine et d'un grand excès d'acide palmitique (10 ou 12 parties de cet acide pour 1 de dipalmitine). C'est un corps solide qui fond à 60°, se solidifie à 46° et se saponifie facilement sous l'influence de l'eau et de l'oxyde de plomb à chaud. Quant à la palmitine naturelle, que l'on rencontre dans les divers corps gras et qui fournit l'acide *palmitique* lorsqu'on la saponifie, on l'a dit isomérique et non identique avec la palmitine artificielle. Cette isomérie nous paraît peu probable. Les différences de propriétés observées doivent tenir à des impuretés dont la palmitine naturelle est fort difficile à débarrasser. Quoi qu'il en soit, voici les propriétés qui ont été décrites. La palmitine est cristallisable, peu soluble dans l'alcool et soluble en toutes proportions dans l'éther. D'après Duffy, elle présente trois points de fusion distincts, qui sont : 46°, 61°,7 et 62°,8. Ces trois points correspondent, suivant lui, à trois modifications isomériques, et selon nous à trois mélanges. La palmitine existe dans l'huile de palme, la cire du Japon, la graisse humaine et les graines de café. On l'extrait généralement de l'huile de palme en comprimant la partie solide de cette huile et en faisant ensuite cristalliser à plusieurs reprises le produit dans l'alcool.

— *Mannitane dipalmitique*

$$C^{38}H^{72}O^7 = (C^6H^8)^{vi} \begin{cases} O'' \\ (OC^{16}H^{31}O)^2 \\ (OH)^2 \end{cases}.$$

Ce composé a été découvert par Berthelot. Pour le préparer, on chauffe à 120° pendant 15 à 29 heures un mélange de mannite et d'acide *palmitique*. Il se forme une couche grasse qui flotte à la surface du liquide et qui se solidifie par le refroidissement. On la fond au bain-marie, on y ajoute de l'éther et un peu de chaux éteinte, on chauffe pendant dix minutes à 100°, et l'on épuise par l'éther. Si le produit que laisse l'éther en s'évaporant rougit encore le papier de tournesol, on répète l'opération précédente. La mannitane *palmitique* est une masse neutre, blanche, solide, qui ressemble beaucoup à la palmitine et qui se sépare de sa solution éthérée en cristaux microscopiques. Elle fond en prenant l'aspect de la cire lorsqu'on la chauffe sur une feuille de platine, et elle se volatilise presque indécomposée en ne se charbonnant que vers la fin de l'opération. Le résidu brûle. L'eau, à 240°, décompose en quelques heures la mannitane *palmitique* en acide *palmitique* et en mannitane. Cet éther est soluble dans l'éther et insoluble dans l'eau.

— VI. PALMITAMIDE $C^{16}H^{31}O,AzH^2$. On obtient ce corps en chauffant pendant vingt ou vingt-cinq jours au bain-marie, dans un tube scellé à la lampe, un mélange de palmitate d'éthyle et d'ammoniaque alcoolique. On le purifie en le faisant cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool bouillant et en lui faisant subir plusieurs lavages à l'éther froid. Il fond à 101°,5 et se solidifie à la même température, sans subir le phénomène de la surfusion. Lorsqu'on chauffe la palmitamide avec une solution alcoolique de potasse dans un tube scellé, elle se résout en acide *palmitique* qui se fixe sur la potasse et en ammoniaque. Le corps nommé [illegible], que M. Boullay a obtenu en faisant agir l'ammoniaque sur l'huile d'olive, n'est point de la palmitamide pure, mais probablement un mélange de palmitamide, de stéaramide et surtout d'une quantité considérable d'oléamide.

PALMITOLIQUE adj. (pal-mi-to-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance lorsqu'on chauffe l'acide dibromopalmitique avec de la potasse alcoolique à une température élevée.

— Encycl. L'acide *palmitolique* répond à la formule $C^{16}H^{28}O^2$. On le prépare au moyen de l'acide bibromopalmitique, qu'on chauffe entre 170° et 180° avec de la potasse alcoolique pendant trois ou quatre jours. [illegible] 2 molécules d'acide bromhydrique et fournit le palmitolate de potassium. Le premier point important, si l'on veut se procurer l'acide [illegible], est donc de se procurer l'acide bibromopalmitique [illegible] au moyen de l'acide hypogéique [illegible] ce dernier corps [illegible]. Nous avons décrit [illegible] de cet acide; nous décrirons ici une méthode [illegible] M. Schrœder [illegible] pour séparer l'acide hypogéique des autres acides [illegible] d'arachide [illegible] d'acide arachique (V. ce mot) qu'on sépare par filtration. La liqueur filtrée, évaporée dans une atmosphère d'hydrogène, abandonne une masse semi-solide que l'on comprime entre plusieurs doubles de papier joseph, et que l'on redissout ensuite dans l'alcool bouillant. On répète ce traitement jusqu'à ce que la solution alcoolique ne fournisse plus de cristaux en se refroidissant. On évapore alors dans un courant d'hydrogène et elle fournit l'acide hypogéique pur $C^{16}H^{30}O^2$.

L'acide hypogéique n'est pas saturé; il est à l'acide palmitique ce que l'acide oléique est à l'acide stéarique, ce que l'acide acrylique est à l'acide propionique, etc. Il diffère en un mot de l'acide palmitique par 2 atomes d'hydrogène qu'il renferme en moins. Aussi jouit-il de la propriété de fixer directement Br^2 en donnant le bromure d'acide hypogéique ou acide bibromopalmitique $C^{16}H^{30}Br^2O^2$. Ce corps prend naissance lorsqu'on verse du brome goutte à goutte dans de l'acide hypogéique refroidi au moyen de la glace. Il constitue une matière jaunâtre, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à 29°. Traité par la potasse alcoolique froide, il perd 1 molécule d'acide bromhydrique et donne le bromohypogéate de potasse, d'où l'acide chlorhydrique sépare l'acide bromohypogéique $C^{16}H^{29}BrO^2$, masse brune, fusible entre 19° et 32°, et susceptible de fournir, sous l'influence de l'oxyde d'argent humide, l'acide oxyhypogéique $C^{16}H^{30}O^3$. Ce dernier est blanc, solide, fusible à 34°. Il renferme toujours de l'acide dioxypalmitique résultant de la fixation directe d'une molécule d'eau sur l'acide oxyhypogéique, sous l'influence des alcalis :

$C^{16}H^{30}O^3$	+	KHO	=	$C^{16}H^{31}KO^4$
Acide oxyhypogéique.		Potasse.		Dioxypalmitate potassique.

Chauffé à 170° ou 180° pendant plusieurs jours avec de la potasse alcoolique, l'acide bromohypogéique perd encore 1 molécule d'acide bromhydrique et fournit l'acide *palmitolique* $C^{16}H^{28}O^2$. La transformation de l'acide bibromopalmitique ou bromure hypogéique en acide *palmitolique* s'accomplit donc en deux phases.

PREMIÈRE PHASE.

$C^{16}H^{30}Br^2O^2$	+	2KHO				
Bromure hypogéique.		Potasse.				
= $C^{16}H^{29}BrKO^2$	+	KBr	+	$2H^2O$		
Bromohypogéate potassique.		Bromure potassique.		Eau.		

DEUXIÈME PHASE.

$C^{16}H^{29}BrKO^2$	+	KHO				
Bromohypogéate de potassium.		Potasse.				
= KBr	+	H^2O	+	$C^{16}H^{27}KO^2$		
Bromure de potassium.		Eau.		Palmitolate de potassium.		

— I. PRÉPARATION DE L'ACIDE PALMITOLIQUE. Après avoir chauffé pendant quatre jours, entre 170° et 180°, le bromure hypogéique avec une solution de potasse en vase clos, on dissout le produit dans aussi peu d'alcool que possible, on filtre pour séparer le bromure de potassium insoluble, on étend d'eau et l'on précipite par l'acide chlorhydrique. Ce dernier, lorsqu'on chauffe, fond et vient former à la surface du liquide une masse huileuse qui se prend par le refroidissement en une masse cristalline. On l'exprime entre plusieurs doubles de papier joseph et on le fait recristalliser dans l'alcool bouillant.

— II. PROPRIÉTÉS. [illegible]

— III. RÉACTIONS. [illegible]

— IV. SELS DE L'ACIDE PALMITOLIQUE. *Palmitolate de potassium* $C^{16}H^{27}KO^2$. [illegible]

— *Palmitolate de sodium* $C^{16}H^{27}O^2Na$. Il s'obtient comme son congénère potassique, auquel il ressemble du tout au tout.

— *Palmitolate d'ammonium*

$$C^{16}H^{27}O^2(AzH^4).$$

Il est soluble dans l'eau et se dépose, lorsqu'on évapore [illegible] sa solution, en petits cristaux [illegible] l'ammoniaque au contact de l'air.

— *Palmitolate d'argent* $C^{16}H^{27}O^2Ag$. On l'obtient [illegible]

gent et en ajoutant de l'ammoniaque à la liqueur aussi longtemps qu'il se produit un précipité. On recueille ce précipité sur un filtre recouvert d'un papier noir destiné à intercepter la lumière, on l'y lave et on le dessèche finalement dans le vide et l'obscurité. Ce sel forme une poudre blanche, amorphe, insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Il noircit facilement à la lumière. L'alcool bouillant paraît le décomposer en lui enlevant une partie de l'acide qu'il renferme.

— *Palmitolate de baryum* $(C^{16}H^{27}O^2)^2Ba''$. Ce sel se précipite lorsqu'on ajoute une solution concentrée d'acétate de baryum à une solution alcoolique de l'acide. Il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, soluble dans l'alcool absolu bouillant, qui le laisse déposer, en se refroidissant, sous la forme d'une masse cristalline grenue d'un blanc d'argent.

— *Palmitolate de cuivre.* Ce sel forme un précipité bleu verdâtre amorphe, qui se dépose lorsqu'on mélange des solutions de palmitolate d'ammonium et de chlorure cuivrique. Il n'a pas été analysé.

— V. Dérivés de substitution de l'acide palmitolique. On n'en connaît qu'un : l'acide monobromopalmitolique; encore ne s'obtient-il pas directement par l'action du brome sur l'acide *palmitolique*, puisque nous avons vu que le brome, en agissant sur cet acide, donne, non des produits de substitution, mais des produits d'addition.

— *Acide monobromopalmitolique*

$$C^{16}H^{27}BrO^2.$$

Il se forme par l'action de la potasse sur un acide qui prend naissance lorsqu'on ajoute du brome, à froid, à l'acide bromohypogéique $C^{16}H^{29}BrO^2$, et qui répond lui-même à la formule de l'acide tribromopalmitique

$$C^{16}H^{29}Br^3O^2.$$

Ce corps, traité par la potasse alcoolique, perd 2 molécules d'acide bromhydrique et fournit l'acide monobromopalmitolique. C'est une masse brune, solide, soluble dans l'alcool et dans l'éther, plus dense que l'eau et fusible à 31°. L'acide monobromopalmitolique n'a pas été obtenu pur. La réaction qui lui donne naissance est la suivante :

$$\underset{\text{Acide tribromopalmitique.}}{C^{16}H^{29}Br^3O^2} + \underset{\text{Potasse.}}{3KHO}$$

$$= \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Monobromopalmitolate de potassium.}}{C^{16}H^{26}BrO^2,K}$$

PALMITONE s. f. (pal-mi-to-ne). Chim. Acétone qui est à l'acide palmitique ce que l'acétone ordinaire est à l'acide acétique. ‖ On l'appelle aussi **ÉTHALONE**.

— **Encycl.** La *palmitone*

$$C^{31}H^{62}O = (CO)''\left\{\begin{matrix}C^{15}H^{31}\\C^{15}H^{31}\end{matrix}\right.$$

est l'acétone palmitique; c'est-à-dire que ce corps dérive de l'acide palmitique comme l'acétone dérive de l'acide acétique. La *palmitone* provient, en effet, d'une double molécule d'acide palmitique par élimination d'anhydride carbonique et d'eau :

$$\underset{\text{Acide palmitique.}}{2(C^{16}H^{31}O,OH)} = \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Palmitone.}}{CO\left\{\begin{matrix}C^{15}H^{31}\\C^{15}H^{31}\end{matrix}\right.}$$

On peut la considérer comme résultant de l'union du radical alcoolique $C^{15}H^{31}$ avec le carbonyle, de même que l'acétone ordinaire résulte de l'union de 2 méthyles CH^3 avec le carbonyle. Pour la préparer, on distille l'acide palmitique avec un excès considérable de chaux éteinte ou avec un quart de son poids de chaux vive. Le produit doit être purifié par une série de cristallisations dans l'alcool. La *palmitone* forme de petites lamelles ou écailles d'un blanc de perle; elle fond à 84° et se solidifie à 80° en une masse excessivement électrique. L'alcool la dissout d'autant mieux qu'il est plus concentré. La benzine la dissout aussi facilement.

La *palmitone* résiste à l'action de l'acide azotique et de la potasse en solution aqueuse. Mais elle est noircie et détruite par un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique. Elle ne s'unit pas aux bisulfites alcalins.

PALMITONIQUE adj. (pal-mi-to-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide de composition douteuse, dérivé de l'acide palmitique.

— **Encycl.** L'acide *palmitonique* est un corps de composition douteuse que Schwartz a dit obtenir en maintenant pendant longtemps l'acide palmitique en fusion au contact de l'air. Schwartz suppose que, dans ces conditions, une portion du carbone et de l'hydrogène de l'acide palmitique se sépare par oxydation, et que l'acide qui reste répond à la formule $C^{31}H^{62}O^4$. Mais cette formule est plus que douteuse, et l'existence même de l'acide auquel elle prétend s'appliquer est loin d'être sûre.

PALMITOXYLIQUE adj. (pal-mi-to-ksi-li-ke). Chim. Se dit d'un acide organique qui résulte de la réaction de l'acide azotique fumant sur l'acide palmitolique.

— Encycl. L'acide *palmitoxylique* $C^{16}H^{28}O^4$ a été découvert par Schröder. Il résulte de l'action de l'acide azotique fumant sur l'acide palmitolique. Cette action est fort vive. Il faut ajouter l'acide azotique avec précaution et, néanmoins, de temps en temps la réaction s'arrête et l'on est obligé de l'aider en chauffant légèrement. On continue d'ajouter de l'acide azotique au mélange jusqu'à ce qu'une nouvelle addition de ce corps ne donne plus lieu à aucun dégagement de vapeurs rutilantes. Le produit brut se compose d'une première partie peu soluble dans l'eau et d'une seconde partie qui est entièrement insoluble dans ce liquide. Cette dernière se dissout dans l'alcool et renferme un acide très-soluble dans ce menstrue et une huile qui y est peu soluble. Les trois corps ainsi produits sont l'acide *palmitoxylique*, l'acide subérique et l'aldéhyde subérique. Leur formation s'explique par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide palmitolique.}}{2C^{16}H^{28}O^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{7O}$$

$$= \underset{\text{Acide palmitoxylique.}}{C^{16}H^{28}O^4} + \underset{\text{Acide subérique.}}{C^8H^{14}O^4} + \underset{\text{Aldéhyde subérique.}}{C^8H^{14}O^3}$$

Pour séparer ces trois composés, on lave d'abord la masse brute à l'eau bouillante jusqu'à ce que ce liquide ne dissolve plus rien. On se débarrasse ainsi de l'acide subérique. Le résidu est repris par l'alcool chaud. Après refroidissement, la liqueur se sépare en deux couches : l'une claire qui surnage, l'autre lourde, foncée et huileuse, qui gagne le fond du vase. On sépare ces deux couches au moyen d'une pipette ou d'un entonnoir. La couche inférieure est formée d'aldéhyde subérique mélangée avec un peu d'acide *palmitoxylique*. L'évaporation de la couche supérieure fournit l'acide *palmitoxylique* en lamelles cristallines jaunâtres, qu'on purifie en les faisant cristalliser une seconde fois dans l'alcool après les avoir, au préalable, exprimées à la presse entre plusieurs doubles de papier buvard. Cet acide fond à 87°. La proportion qui s'en forme est toujours faible.

Le palmitoxylate d'argent $C^{16}H^{27}O^4,Ag$ se forme lorsqu'on mélange une solution alcoolique de l'acide avec l'azotate d'argent, et que l'on ajoute peu à peu de l'ammoniaque très-étendue à la liqueur. On recueille le précipité sur un filtre recouvert et entouré d'un papier noir, on le lave, enfin on le dessèche dans le vide et l'obscurité. C'est un précipité blanc, grenu, que l'on peut porter jusqu'à la température de 150° sans qu'il subisse de décomposition. Il devient électrique par le frottement et il noircit à la lumière.

PALMOLI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district de Vasto, mandement de Celenza-sul Trigno; 2,837 hab.

PALMON s. m. (pal-mon — rad. *palme*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, tribu des chalcidides, comprenant quelques espèces trouvées dans la gomme copal.

PALMOPLANTAIRES s. m. pl. et adj. (pal-mo-plan-tè-re — du lat. *palma*, paume de la main; *planta*, plante du pied). Mamm. Division des mammifères quadrumanes, comprenant les singes, les sapajous et les makis.

PALMOSA, île de la Turquie d'Asie. V. PATHMOS.

PALMOTTA (Guinio), poëte dalmate, né à Raguse en 1606, mort en 1657. Tout en exerçant la profession d'avocat dans sa ville natale, il cultiva la poésie et devint un des meilleurs auteurs dramatiques de son pays. Outre quelques poésies latines, on lui doit, en langue serbe : *Christiade* ou *Vie de Jésus-Christ*, poëme en vingt-quatre chants (Rome, 1670), et les drames suivants : *Descente d'Enée dans l'enfer* (Raguse, 1839); *Atalante* (Raguse, 1839); *Achille* (Raguse, 1839); *Œdipe* (Raguse, 1839), le *Rapt d'Hélène* (Raguse, 1839); *Danza; Zaptislava; Paulimir; Hypsipyle*, etc., drames inédits, et quelques poëmes inédits, entre autres : *Sur les exploits glorieux des rois slaves de la Dalmatie.* — Son frère, Georgio PALMOTTA, a cultivé également la poésie et laissé, en slave, une épopée intitulée *Acis et Galatée* et une canzone, *Héro pleurant la mort de Léandre.* — Un parent des précédents, Giacomo Dionorich PALMOTTA, mort en 1670, remplit diverses missions diplomatiques et composa une épopée en vingt chants, *Raguse restaurée*, restée inédite, et une tragédie intitulée *Didon*.

PALMOULE s. f. (pal-mou-le). Agric. Variété d'orge très-productive, cultivée dans le haut Languedoc, sur les défrichements.

PALMQUIST (Frédéric), mathématicien suédois qui vivait au XVIIIe siècle. Il devint membre de l'Académie des sciences de Stockholm et publia plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : *Introduction à l'algèbre* (1741, in-4°); *Traité de la force et de la densité des corps* (1749); les *Principes de la mécanique* (1756, in-8°), avec planches. On trouve, en outre, plusieurs mémoires de lui dans le recueil de l'Académie des sciences.

PALMSCHŒLD (Elias), antiquaire suédois, né à Stockholm en 1667, mort en 1719. Son père, qui, comme lui, fut secrétaire des archives du royaume, lui légua une collection de documents relatifs à l'histoire de Suède. Elias augmenta considérablement cette collection, qu'il communiqua à tous ceux qui voulaient y faire des recherches, et qui fut achetée après sa mort pour la bibliothèque d'Upsal.

PALMSTEDT (Charles), savant suédois, né en 1794. Il s'adonna à l'étude des sciences, devint professeur de technologie et de physique et fut appelé, en 1828, par Charles XIV, à la direction de l'Institut technologique de Gothembourg. Palmstedt a fait en Allemagne, en Angleterre, en France plusieurs voyages pour se mettre au courant du mouvement scientifique et des découvertes modernes, a publié en Allemagne les premiers volumes de la chimie de Berzélius, son ami, et a dirigé pendant un certain temps une fabrique de produits chimiques à Gripsholm. L'Académie des sciences de Stockholm et diverses sociétés étrangères ont admis Palmstedt au nombre de leurs membres. Ce savant a publié un grand nombre de *Mémoires* sur des questions de chimie, d'agriculture, etc.

PALMULAIRE s. f. (pal-mu-lè-re — du lat. *palmula*, dimin. de *palma*, palme). Zooph. Genre de corps fossiles, rapporté avec doute à la classe des polypiers, et dont l'espèce type a été trouvée dans les terrains tertiaires de la Normandie : *La* PALMULAIRE *est aplatie et lisse en dessous.* (Dujardin.)

PALMULE s. f. (pal-mu-le — dimin. de *palme*). Entom. Chez les insectes hexapodes, Petite jointure accessoire située entre les ongles des pattes antérieures, et correspondant à la plantule des autres familles.

— Moll. Chez les tarets, Organe double, de forme variable, consistant en une pièce calcaire implantée au milieu d'une partie membraneuse qui s'élargit à son extrémité.

PALMULÉ, ÉE adj. (pal-mu-lé — rad. *palmule*). Zool. Muni de palmules : *Insectes* PALMULÉS.

PALMURE s. f. (pal-mu-re — du lat. *palma*, paume de la main). Zool. Membrane qui joint les doigts des animaux palmipèdes.

PALMYRA, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-York, à 19 kilom. N. de Canandaigua, sur le canal d'Érié et le chemin de fer de Rochester à Syracuse; 4,230 hab.

PALMYRE s. f. (pal-mi-re — du lat. *palma*, palme, et du gr. *oura*, queue). Annél. Genre d'annélides, du groupe des aphrodites, voisin des hermiones, et dont l'espèce type vit sur les côtes de l'île de France.

— **Encycl.** Les *palmyres* ont pour caractères un corps oblong, déprimé; une tête aplatie; une bouche sans barbillons ni papilles et munie de dents cartilagineuses; cinq tentacules dont le médian est un peu plus long que la paire mitoyenne; des pieds complexes formés de deux rames. Ces animaux ont quelque analogie avec les hermiones, mais ils sont plus courts; ils n'ont que vingt segments.

PALMYRE, grande ville ruinée de la Turquie d'Asie, ancienne province de Syrie, au milieu du désert, entre Damas et l'Euphrate, par 33° 75′ de latit. N. et 36° 40′ de longit. E. Longtemps cette grande ville, dont on disait vaguement que les débris existaient encore, à 240 kilom. N.-O. de Damas, au pied d'une petite chaîne de montagnes, a passé pour légendaire; ce n'est qu'au XVIIIe siècle que ses ruines ont été explorées par Dawkins et Halifax, qui en ont relevé la topographie et décrit les principaux restes. On acquit alors la certitude que cette fabuleuse Palmyre n'était autre que la Tadmor de l'Ancien Testament, dont les livres juifs faisaient remonter la fondation à Salomon. Le nom de Palmyre n'est que la traduction grecque de Tadmor, qui en hébreu veut dire *Ville des palmiers*, et les tribus arabes campées sur ses ruines l'appellent encore Tatmor ou Tamar, termes qui ont le même sens que l'expression hébraïque. Elle fut vraisemblablement appelée Ville des palmiers parce que Salomon, ou tout autre, la bâtit au milieu d'une de ces oasis verdoyantes dont le désert est parsemé. Elle acquit vite une importance considérable; située à moitié chemin entre la Mésopotamie et la Syrie, au milieu d'un désert torride, elle était destinée, par sa position sur la route des caravanes, à devenir un grand entrepôt de commerce. La ville hébraïque n'a presque pas laissé de traces; elle devait cependant être grande et populeuse; mais les rois d'Assyrie, en s'en emparant, en firent un monceau de décombres. Elle se releva et atteignit son plus haut point de prospérité dans les premiers siècles de l'ère moderne.

L'histoire ne donne que de bien faibles renseignements sur Palmyre, sur le choix de sa situation extraordinaire, sur ses sources de richesses. Comment de si magnifiques monuments, dont les ruines ont encore tant de grandeur, furent-ils construits au milieu des sables? On en est réduit à des conjectures. Selon les livres juifs, Salomon fit bâtir Tadmor dans le désert, après avoir fait la conquête du pays d'Hamath-Zoba; et la ville fut entièrement détruite par Nabuchodonosor, lorsqu'il marcha sur Jérusalem. L'histoire romaine ne fait mention pour la première fois de Palmyre que lorsque Marc-Antoine voulut s'en rendre maître, espérant y trouver de quoi payer ses troupes. Mais les Palmyriens, instruits de ses projets, abandonnèrent la ville, sans doute mal fortifiée alors, et se transportèrent avec leurs familles et leurs richesses au delà de l'Euphrate, dont ils défendirent si bien le passage que l'armée d'Antoine fut obligée de s'en retourner. Palmyre était alors un État libre et l'entrepôt d'un commerce considérable; les caravanes de la Perse et des Indes s'y arrêtaient, et de là les marchandises étaient transportées dans les ports de la Méditerranée, d'où elles se répandaient par tout l'Occident; les marchandises occidentales pénétraient en Orient par le même chemin. Une inscription en langue grecque, datant d'un siècle environ après l'ère chrétienne et relevée sur les débris d'une colonne, montre qu'au moment de l'érection de ce monument, Palmyre était une ville libre, gouvernée par un sénat, et que le pouvoir exécutif y était exercé par un chef ou prince. Au IIe siècle de l'ère moderne, sous Adrien (130), Palmyre fit sa soumission à Rome, accepta le titre de colonie et prit le nom d'Adrianopolis. « Ce fut pour elle, dit M. Louis de Ségur, un acte de bonne politique. Située à l'extrémité de l'empire romain, elle pouvait, à la faveur de son éloignement et de ses déserts, ne lui être que nominalement soumise; en même temps, la puissante protection de l'empire la défendait contre les Parthes et les Perses, ses dangereux voisins; aussi voyons-nous Palmyre être une alliée fidèle de Rome dans les guerres contre ces peuples. Adrien la décora d'édifices magnifiques, mais elle conserva ses lois, ses institutions; les conquérants du monde ne purent y laisser leur empreinte ordinaire : parcourez les ruines, vous n'y trouverez pas trace de théâtre ou de cirque. Or, les Romains, en asservissant les nations lointaines, apportaient, en échange de la liberté, leurs jeux, leurs spectacles, leurs combats de gladiateurs. C'est le propre de tout despotisme de rechercher l'amitié de la populace. En même temps qu'ils maintenaient les vaincus sous leur domination par les armes, ils les corrompaient par les plaisirs. Rien de semblable à Palmyre. »

Sous le règne de Gallien (260-268), un des princes de Palmyre, Odénat, s'acquit une gloire immortelle en repoussant l'invasion de Sapor; il fit de Palmyre la reine de l'Orient, et la fameuse Zénobie, qui lui succéda, rêva de reconquérir une partie de la souveraineté du monde. Elle avait déjà conquis l'Égypte lorsque Rome s'effraya de ses progrès; battue à Émèse, Zénobie vint se réfugier dans Palmyre, qui fut emportée d'assaut par Aurélien et livrée au pillage (272). La reine, faite prisonnière, figura au triomphe du vainqueur : elle était si chargée de perles qu'elle pouvait à peine marcher; les grands de sa cour, captifs comme elle, la soulageaient du poids de ses chaînes d'or. Elle finit ses jours à Tibur, non loin de la villa d'Horace; son conseiller Longin avait été mis à mort dans Palmyre. La grande cité fut d'abord respectée par les Romains, qui se contentèrent d'y mettre une garnison; mais, dès que l'armée se fut éloignée, les Palmyriens se révoltèrent; toute la garnison fut massacrée. « Cette révolte, dit l'auteur cité plus haut, apprit à Aurélien que la destruction d'une telle forteresse, l'extermination ou l'asservissement de ses fiers habitants étaient nécessaires à la domination impériale en Syrie; car, située si loin de Rome, si près de la Perse, elle eût offert à tout rebelle, dans un temps où chaque général d'armée aspirait à l'empire, un refuge sûr et facile. Sa liberté perdue, ses richesses pillées, son ancienne population décimée, son commerce et sa grandeur ne se relevèrent plus. C'est en vain que Dioclétien rebâtit les murs de Palmyre; la suite de son histoire est celle d'une longue agonie. Après la conquête arabe, elle resta une ville forte, destinée à protéger la route commerciale entre Bagdad et Damas et à tenir en repos les tribus nomades. En 1519, les Turcs la prirent; depuis ce temps, le mauvais gouvernement de ce peuple a laissé l'antique cité dépérir jusqu'au point où elle est aujourd'hui. Les Bédouins ont pris l'empire du désert, et sur les ruines de tant de splendeurs, on ne trouve plus qu'un pauvre village et quelques centaines d'âmes qui disputent aux nomades des dattes et des troupeaux, leur unique subsistance. C'est tout ce qui reste de la population d'une ville qui dut contenir, au temps de Zénobie, plus de 100,000 habitants. Les pauvres fellahs qui leur ont succédé vivent dans l'enceinte du temple du Soleil, sous des huttes de boue. Pénétrez dans cette enceinte : des hommes déguenillés, avertis de votre présence par l'aboiement des chiens, sortent d'affreux réduits et accourent en demandant l'aumône. Çà et là une légère fumée monte sous les colonnes et noircit quelques sculptures; elle s'élève d'un amas d'herbes sèches, dans la cendre desquelles une mère de famille fait cuire un pain grossier. Celle-ci se détourne et tend la main d'un air suppliant. Tout le luxe de bas-reliefs, de portes, de colonnades ruinées, seul héritage que les Palmyriens modernes aient reçu de leurs prédécesseurs, fait vivement ressortir cette scène de misère et de désolation. »

Les ruines de Palmyre ont excité dans le monde savant, dès qu'elles ont été connues, la plus grande admiration; elles sont loin cependant d'avoir le caractère des monuments helléniques ou même des monuments romains de la bonne époque; elles surprennent par le nombre prodigieux et les dimensions colossales des monuments dont on retrouve les restes, et plus encore par leur situation au milieu des sables; mais la valeur artistique de ces débris n'est pas très-considérable; ce ne sont que des œuvres de décadence. « Le nom de Palmyre, dit Volney, avait laissé un beau souvenir dans l'histoire; mais ce n'était qu'un

souvenir, et, faute de connaître en détail les titres de sa grandeur, on n'en avait que des idées confuses ; à peine les soupçonnait-on en Europe, lorsque, sur la fin du siècle dernier (XVIIe siècle), des négociants anglais d'Alep, las d'entendre les Bédouins parler de ruines immenses qui se trouvaient dans le désert, résolurent d'éclaircir les récits prodigieux qu'on leur en faisait. Une première tentative, en 1678, ne fut pas heureuse ; les Arabes les dépouillèrent complètement et ils furent obligés de revenir sans avoir accompli leur projet. Ils reprirent courage en 1691 et parvinrent enfin à voir les monuments indiqués. Leur relation, publiée dans les *Transactions philosophiques*, trouva beaucoup d'incrédules : on ne pouvait ni concevoir, ni se persuader comment, dans un lieu si écarté de la terre habitable, il avait pu subsister une ville aussi magnifique que leurs dessins l'attestaient. Mais depuis que le chevalier Dawkins, Anglais, a publié, en 1753, les plans détaillés qu'il en avait pris lui-même sur les lieux en 1751, il n'y a plus lieu d'en douter, et il a fallu reconnaître que l'antiquité n'a rien laissé, ni dans la Grèce, ni dans l'Italie, qui soit comparable à la magnificence des ruines de Palmyre. » Nous avons déjà dit qu'il faut entendre cette magnificence dans le sens d'une grandeur matérielle plutôt que dans celui de la perfection artistique.

Ces ruines gisent au pied d'une colline qui servait de nécropole à la grande cité et occupent un espace de plus de 3 lieues. On y reconnaît des débris appartenant à deux époques : les uns, accumulés en monceaux, sont informes et paraissent les restes de la ville détruite par Nabuchodonosor; les autres, encore en partie debout, sont des trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Des inscriptions grecques et latines qu'on y a trouvées, aucune n'est antérieure à Jésus-Christ ni postérieure à Dioclétien. Les monuments, visibles encore par l'amoncellement de leurs matériaux, sont au nombre de quarante-cinq. Il ne reste aucune trace des murailles et des fortifications, qui sans doute furent soigneusement démolies par les Romains; le plan de la ville reste donc encore tout à fait hypothétique. Le voyageur anglais Halifax, dont la relation publiée dans les *Transactions philosophiques* mit en éveil le monde savant, s'est extasié sur la beauté, selon lui incomparable, des ruines de Palmyre, qu'il n'a décrites que très-confusément; la vérité est qu'elles ne peuvent supporter la comparaison, au point de vue artistique, avec les ruines d'Athènes ou avec celles de Pæstum; elles appartiennent, pour la plupart, à un style corinthien très-orné, mais ces longues files de colonnes qui produisent de loin, dans le désert, un majestueux effet, manquent de proportion et de grandeur. Le style général démontre un lourd plagiat de l'architecture grecque. « Le temple du Soleil, dit M. L. de Ségur, approche par sa grandeur du gigantesque temple de Karnac, à Thèbes. Je fus frappé surtout de la hauteur de ses portes; mais, dans tout l'édifice, aucun bas-relief, aucune sculpture ne mérite d'arrêter la vue. Ici, comme à Baalbek, les hommes ont fait plus de mal que le temps; l'édifice religieux fut transformé en forteresse par les Sarrasins, et les quelques habitants de la nouvelle Palmyre ont assis leur village dans cette enceinte, afin de s'y défendre contre l'incursion des tribus. Les œuvres d'art sont mutilées, les tours de défense composées de colonnes brisées. Les tombeaux ont été exploités comme des carrières par les mêmes Sarrasins pour construire le château qui domine la ville. On s'étonne, à la vue de cette destruction, que tant de monuments soient encore debout; mais il est à regretter que ces monuments soient plutôt un témoignage de la richesse des Palmyriens que de leur bon goût. Si l'on veut éviter une déception, l'on ne doit considérer que l'ensemble, alors, ce spectacle si étrange d'une cité entière couchée sur le sable séduit l'imagination par des attraits mystérieux. »

Nous ne croirions pas avoir assez parlé de Palmyre, si nous ne citions encore quelques lignes du philosophe et du savant dont le nom s'attache à ses ruines par le prestige de l'éloquence. « Pour bien concevoir tout l'effet de ces ruines, dit Volney, il faut suppléer par l'imagination aux proportions. Il faut se peindre cet espace si resserré, comme une vaste plaine, les fûts si déliés comme des colonnes dont la seule base surpasse la hauteur d'un homme; il faut se représenter que cette file de colonnes debout occupe une étendue de plus de 1,300 toises et masque une foule d'autres édifices cachés derrière elle. Dans cet espace, c'est tantôt un palais dont il ne reste que les cours et les murailles, tantôt un temple dont le péristyle est à moitié renversé, tantôt un portique, une galerie, un arc de triomphe : ici les colonnes forment un groupe dont la symétrie est détruite par la chute de plusieurs d'entre elles ; là elles sont rangées en files tellement prolongées que, semblables à des rangs d'arbres, elles fuient sous l'œil dans le lointain et ne paraissent plus que des lignes accolées. Si, de cette scène mouvante, la vue s'abaisse sur le sol, elle y en rencontre une autre, presque aussi variée : ce ne sont de toutes parts que fûts renversés, les uns entiers, les autres en pièces ou seulement disloqués dans leurs articulations ; de toutes parts, la terre est hérissée de vastes pierres à demi enterrées, d'entablements brisés, de chapiteaux écornés, de frises mutilées, de reliefs défigurés, de sculptures effacées, de tombeaux violés et d'autels souillés de poussière. »

Les ruines de Palmyre sont décrites et gravées dans le grand ouvrage de Wood, les *Ruines de Palmyre* (Londres, 1753, in-8°, avec 27 pl.; trad. en français, Paris, 1819, in-4°).

PALMYRÈNE, ancienne contrée de l'Asie occidentale, qui occupait le territoire compris entre l'Euphrate, l'Arabie et la Cœlésyrie, avec Palmyre pour capitale.

PALMYRIEN, IENNE s. et adj. (pal-mi-riain, ie-ne). Géogr. anc. Habitant de Palmyre; qui a rapport à Palmyre ou à ses habitants : *Les* PALMYRIENS. *Les ruines* PALMYRIENNES.

— s. m. Dialecte syriaque qu'on parlait à Palmyre.

PALNATOKE, célèbre chef de pirates danois ou *roi de mer*, suivant l'expression du temps. Il vivait au Xe siècle, fut un des héros de la mer Baltique et soutint des guerres contre les petits rois du Danemark. Il avait fondé une sorte de chevalerie de pirates, à laquelle il avait donné des lois et qui se rendit fameuse par ses exploits et ses brigandages. Le chef-lieu de l'association était le fort de Jombsbourg, situé, croit-on, dans l'île poméranienne de Wollin. Les Jomsbourgeois devaient se considérer comme frères et se partager le butin par portions égales. La saga islandaise qui donne le plus de détails sur la vie de Palnatoke est la *Jomsvikinga-Saga*. Palnatoke est resté fameux dans les légendes populaires du Danemark, et le poëte Œhlenschläger en a fait le héros d'une de ses tragédies. V. ci-après.

Palnatoke, tragédie d'Œhlenschläger (1809). Le sujet est emprunté à l'histoire des peuples du Nord, cette source immense où Œhlenschläger a puisé tant de richesses. Palnatoke est le Guillaume Tell du Danemark. Il est singulier que la légende suisse reproduise, à plusieurs siècles de distance, l'histoire scandinave dans tous ses détails. Par ordre du roi Harald, jaloux de sa gloire, jaloux de l'empire qu'il a sur ses guerriers, il est condamné à exécuter le même tour d'adresse que le Suisse sur la place d'Altdorf; comme lui, il sort vainqueur de cette épreuve, et comme lui il avait caché dans son sein une seconde flèche qu'il destinait au tyran, si le ciel eût mal conduit la première. Il ose le lui dire, et c'est son arrêt de mort qu'il dicte lui-même. Excité par les conseils de l'évêque Popo, Harald essaye trois fois de faire périr Palnatoke et ses enfants. Le héros jure de se venger. A la fin du quatrième acte, le roi est seul dans la salle du trône, et il attend avec anxiété le retour des sicaires qui doivent lui rapporter la tête de Palnatoke. Il entend des pas qui s'approchent. La portière se soulève; mais, au lieu de ses fidèles égorgeurs, le roi voit paraître Palnatoke, armé de son arc et de sa flèche inévitable. Il le prend d'abord pour l'ombre de sa victime; mais quand il voit que c'est bien lui, il se jette à ses genoux et implore lâchement la vie. Palnatoke, sans plus délibérer, lui enfonce sa flèche dans le cœur. Dès lors le remords d'avoir immolé un vieillard incapable de lui résister pèse de tout le poids d'un crime sur la conscience du héros; il sent que c'était aux dieux de punir et non pas à lui de se venger. On va célébrer les funérailles du roi. On n'y a invité Palnatoke que pour s'emparer de lui. Il le sait, mais cela ne l'empêche pas de s'y rendre. Swend, le jeune fils du mort, est en tête de ceux qui ont juré de le perdre. Palnatoke se présente, il avoue son crime; sa mâle contenance terrifie tout le monde. Il explique sa conduite et se retire sans qu'on l'inquiète; mais son beau-fils, Büe, a armé tous ses vassaux, et croyant Palnatoke en danger accourt à son secours. Au même moment, on enlève le corps du roi; il s'imagine que c'est le cadavre de son père et engage aussitôt la lutte. Au bruit du combat, Palnatoke revient sur ses pas; il s'élance entre les combattants et reçoit dans la poitrine le fer que Büe destinait à Swend. Büe est au désespoir, et il faut toute l'autorité de Palnatoke pour le décider à survivre à sa funeste erreur.

Ce qu'il faut louer sans restriction dans cette pièce, c'est la verdeur des idées et la chaleur chevaleresque du style ; en dehors de cela, la tragédie est curieuse par l'absence complète de tout personnage féminin et, par conséquent, par la privation de cet élément essentiel de toute action dramatique, l'amour. La pièce n'en est pas moins intéressante et prouve l'habileté de l'auteur, qui a pu se passer de ce moyen puissant.

PALO s. m. (pa-lo — mot espagn. qui veut dire *pieu*, et qui est dérivé du lat. *palus*, même sens). Bot. Nom donné à divers arbres de l'Amérique du Sud.

— *Palo de vacca*, Nom vulgaire du brosime. ‖ *Palo Maria*, Nom vulgaire du calophylle ou calaba. ‖ *Palo de calenturas*, Nom vulgaire des quinquinas.

— Encycl. *Palo de vacca*. Les voyageurs ont désigné sous ce nom, que lui donnent les habitants du pays, un arbre de troisième grandeur, à grandes feuilles alternes, ovales, aiguës, coriaces, longues de 0m,30, marquées de nervures latérales, parallèles, saillantes en dessous; son fruit est un peu charnu et renferme quelquefois deux noyaux, plus souvent un seul. Cet arbre croît dans l'Amérique du Sud; il abonde surtout aux environs de Caracas. A l'aide d'incisions pratiquées sur son tronc, on en retire, pendant la jeunesse de l'arbre, un suc laiteux très-abondant, assez épais, d'une odeur balsamique, agréable à boire et recherché comme très-nourrissant. Avec ce liquide, les habitants de l'Amérique du Sud fabriquent une sorte de fromage excellent et dont on mange beaucoup. Quand l'arbre vieillit, son lait perd de ses qualités et devient très-amer.

PALO ou **PALOMONTE**, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Campagna, mandement de Contursi; 2,289 hab. C'est un petit port de pêcheurs. Bains de mer. Ce bourg occupe l'emplacement de l'ancienne ville étrusque Alsium, dont il ne reste pas de trace et où Pompée et Antonin le Pieux avaient des villas. Cette ville a existé jusqu'au Xe siècle. Elle fut détruite par les Lombards et les Sarrasins.

PALO-DEL-COLLE, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 17 kilom. S.-O. de Bari, chef-lieu de mandement; 8,459 hab. Fabriques de savon et de pâtes d'Italie.

PALOMARÈS (François-Xavier DE SANTIAGO), paléographe espagnol qui vivait au XVIIIe siècle. Il acquit beaucoup de réputation par son habileté à imiter les écritures anciennes, et fut employé par le Père Buriel à copier les manuscrits qu'il tirait de la bibliothèque de Tolède. Le plus beau de ses manuscrits est un magnifique volume, intitulé : *Historia del ruidoso desafio sobre escribir letras orientales y antiquas de España* (1761, in-fol.). On y trouve des caractères chinois, hébreux, syriaques, samaritains, égyptiens, étrusques, phéniciens, arméniens, arabes, grecs, illyriens, gothiques, latins, anciens et modernes, avec des abréviations ou mots liés des vieux manuscrits sur vélin du VIIe, du IXe et du Xe siècle. La *Paleografia española* de Terreros contient quelques planches gravées d'après Palomarès.

PALOMBARA, bourg du royaume d'Italie, dans les anciens Etats de l'Eglise, à 12 kilom. N.-O. de Tivoli, sur le Teverone; 2,263 hab.

PALOMBARO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district de Lanciano, mandement de Lama; 2,248 hab. Récolte et commerce de vins et d'huile renommés.

PALOMBE s. f. (pa-lon-be — lat. *palumba*, mot qui est probablement la forme italiote de *columba*, par le changement de la gutturale en labiale, qui est fréquent dans les langues aryennes; ainsi : grec *pente*, cinq, latin *quinque*; grec *peptô*, cuire, latin *coquo*, etc.). Ornith. Nom vulgaire du ramier et du pigeon sauvage.

— Techn. Elingue employée au commettage des filins. ‖ On dit aussi PALONNE.

Palombe ou **la Femme honorable**, roman de Camus, évêque de Belley (réimp. en 1853, in-16). Ce roman appartient à la série considérable d'ouvrages oubliés par lesquels Camus, l'ami de François de Sales, essaya de réagir contre la vogue des grands romans du XVIIe siècle, les *Cassandre*, les *Astrée*, les *Cyrus*, etc.; *Palombe* est un de ses meilleurs. Le sujet est très-simple, et la simplicité était un grand mérite à une époque où l'on cherchait surtout la complication et l'entassement des aventures. Palombe est une jeune fille honnête, peu romanesque, mais sensible, qui est aimée par un jeune comte, Fulgent, et épousée par lui. Celui-ci ne peut pas longtemps conserver intact cet amour qu'il avait juré ; il s'éprend d'une autre femme, nommée Graphire, et la fait venir chez lui avec sa mère et son frère. Bientôt enfin, il ne dissimule plus et son amour éclate dans toute sa violence. Palombe sait se montrer patiente et résignée ; elle écrit à son mari pour le ramener au devoir. Fulgent ne lit pas ses lettres et se dispose à les lui renvoyer. Mais, en y jetant un coup d'œil, [illegible] la tendresse, de l'éloquence de sa femme, [illegible] a honte de lui-même : il chasse Graphire et revient à Palombe pour toujours. Cette intrigue fort simple est malheureusement arrêtée à chaque instant par des [illegible] paraphrases de l'Écriture, des [illegible] comparaisons [illegible]. Camus est [illegible] monde, mais il est encore plus évêque, et [illegible] sent l'homme d'Eglise, le directeur de consciences revenir à chaque [illegible] souvenirs de la Bible, ses [illegible] géliques et quelquefois ses ennuyeuses rapsodies. On trouve de temps en temps [illegible] *Palombe* des tableaux [illegible] qui rappellent [illegible] François de Sales [illegible] de deux [illegible] couvent. « [illegible] dit Camus, qui changeait [illegible] en bonne [illegible] ainsi, peu à peu, [illegible] croix et le désir de se servir en une vie plus parfaite, s'allaient formant et gravant dans l'esprit de ces filles, par l'exemple de la bonne vie des saintes religieuses. » C'est là une de ces comparaisons familières et riantes comme on en trouve à chacune des pages fleuries de l'*Introduction à la vie dévote*.

« Tracer l'image de l'honnête femme, dit H. Rigault dans une notice fort spirituelle qu'il a consacrée à Camus, exposer ses devoirs, prescrire sa conduite au milieu des difficultés de la vie, ce n'est pas seulement l'œuvre d'un romancier, c'est l'œuvre d'un directeur. Avec beaucoup de bon sens, Camus a pris la femme, non dans un couvent, mais au milieu du monde, au foyer domestique, et la vertu dont il a fait l'histoire, c'est la plus belle des vertus de l'honnête femme, celle qui est le fond même de son honnêteté, l'amour conjugal. Suivant son procédé accoutumé, il expose successivement à un grand nombre d'épreuves la vertu de Palombe. »

PALOMBI (Gaetan), poëte italien, né à Chiavano, près de Spolète, en 1753, mort à Rome en 1826. Il entra dans les ordres, professa les belles-lettres dans plusieurs villes des Etats pontificaux et obtint finalement une prébende à Rome. On a de lui un poëme en vingt chants faisant suite au *Roland furieux* et ayant pour titre : *Il Medoro coronato* (Rome, 1828, 2 vol. in-8°).

PALOMBIN s. m. (pa-lon-bain — rad. *palombe*). Archéol. Marbre blanc, compacte, d'un grain très-fin, qu'on trouve dans d'anciens monuments.

PALOMET s. m. (pa-lo-mè). Bot. Agaric comestible des landes de Bordeaux. ‖ Mousseron comestible du Béarn. On dit aussi PALOMETTE s. f.

PALOMIÈRE s. f. (pa-lo-miè-re — rad. *palombe*). Chasse. Appareil particulier pour la chasse aux pigeons ramiers et aux bisets.

PALOMINO DE CASTRO Y VELASCO (Antonio-Acisle), peintre et critique d'art espagnol, né à Bujalance en 1653, mort à Madrid en 1726. D'abord avocat, il entra ensuite dans un couvent de Cordoue et y reçut les ordres mineurs. S'étant pris alors de passion pour la peinture, il déposa le [illegible] et entra comme élève dans l'atelier de Valdes Leal (1672). Trois ans plus tard, il se rendit à Madrid, compléta ses études sous la direction de J. Alfaro et fut chargé, après la mort de cet artiste, de terminer les peintures qu'il avait laissées inachevées (1680). Le talent dont il fit preuve en décorant avec Coëllo la galerie des Cerfs au Prado lui valut, quelque temps après, le titre de peintre du roi. En 1693, il exécuta, à l'hôpital du Bon-Succès, des grisailles représentant des [illegible] *Charles-Quint*, et les portraits de *Charles II* et de la *Reine Marie*. Ces peintures, qui sont parvenues jusqu'à nous dans un excellent état de conservation, sont dessinées avec soin, bien composées et d'un beau coloris. Palomino se livra ensuite à d'importants travaux décoratifs dans le musée d'Armes de Madrid et dans plusieurs églises de Valence, notamment dans la cathédrale de cette ville, pour laquelle il fit un de ses meilleurs tableaux, la *Confession de saint Pierre*. [illegible] à Salamanque pour y décorer le couvent de Saint-[illegible]. Palomino [illegible] fresques représentant [illegible] ploya tout son talent, sont regardées comme des chefs-d'œuvre. [illegible] beaucoup les peintures qui ornent la coupole des Chartreux de Grenade (1712) et représentant [illegible] les cinq tableaux qu'il fit pour la cathédrale de [illegible] 17[illegible]. A partir de [illegible] jusqu'en 1724, [illegible] exclusivement d'écrire sur les arts des ouvrages [illegible] 1724, il [illegible] [illegible] mino a publié les deux ouvrages suivants : [illegible]

PALOMMIER s. m. [illegible]. Bot. Nom [illegible].

PALOMYDES s. f. [illegible]

— Encycl. [illegible] de brun plus ou moins foncé. Les larves des

palons; ils vivent dans les tissus végétaux, particulièrement dans les plantes marécageuses, quelquefois dans les graines, mais le plus souvent dans les feuilles, les tiges et les racines. La métamorphose en insecte parfait s'opère dans le lieu même où a vécu la larve.

PALON s. m. (pa-lon — du lat. *palus*, pieu). Techn. Spatule de bois avec laquelle on remue la cire et diverses autres matières en fusion.

— Agric. Sorte de pelle en bois, employée dans les Ardennes.

PALONNE s. f. (pa-lo-ne). Techn. Syn. de PALOMBE.

PALONNEAU s. m. V. PALONNIER.

PALONNIER s. m. (pa-lo-nie — du lat. *palus*, pieu). Techn. Pièce de bois transversale, à laquelle on attache les traits des chevaux d'une voiture, d'une charrue ou de tout autre appareil qu'il s'agit de traîner, quand il n'a pas de brancards. ‖ On dit aussi PALONNEAU.

PALOS, la *Palus Eneph* des Maures, ville d'Espagne, province et à 20 kilom. S. d'Huelva, à l'embouchure du Tinto, dans une baie de l'Atlantique; 1,500 hab. C'est du petit port de Palos que, le 3 août 1492, Christophe Colomb partit pour la découverte du nouveau monde. Près de cette ville, on voit les ruines du couvent de la Rapita, où l'illustre navigateur passa quelque temps dans la retraite. Ces ruines ont été en partie relevées en 1856 par les soins du duc de Montpensier.

PALOT s. m. (pa-lo). Personnage rustre et grossier : *Un* PALOT *de paysan. Quel gros* PALOT !

— Pêche. Sorte de bêche avec laquelle on retire du sable les vers, les mollusques, les poissons qui y sont enfouis. ‖ Chacun des piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leur corde sur le rivage.

— Techn. Pelle à l'usage du tourbier.

PÂLOT, OTTE adj. (pâ-lo — rad. *pâle*). Un peu pâle, tout pâle : *Comme cet enfant est* PÂLOT ! *Mais qu'as-tu? je te trouve* PÂLOTTE, *ma chère.* (Balz.)

PALOTA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 20 kilom. N.-E. de Vezprim; 4,200 hab. Ancienne résidence royale, maison luthérienne d'orphelins et beau château appartenant aux comtes de Zichy. Les Turcs la ravagèrent en 1603.

PALOTAGE s. m. (pa-lo-ta-je — rad. *palot*). Agric. Action de creuser des tranchées parallèles, et d'amonceler les terres entre les tranchées voisines, pour y semer du colza.

PALOTEUR s. m. (pa-lo-teur — rad. *palot*). Agric. Ouvrier qui travaille à la bêche.

PALOU, ville de la Turquie d'Asie, en Arménie, dans le pachalik et à 130 kilom. N.-O. de Diarbekir, près de la rive gauche de l'Euphrate; 9,000 hab. Elle est bâtie sur une montagne dont le sommet est couvert des ruines de l'ancienne Balisbiga. Cette ville est sujette aux tremblements de terre.

PALOURDE s. f. (pa-lour-de). Moll. Nom vulgaire des mulettes, dans le midi de la France.

— Bot. Nom d'une variété de courge, dans quelques provinces.

— **Encycl.** Moll. Les *palourdes* ont une coquille bivalve, d'un blanc sale, tirant sur le jaunâtre, qui atteint jusqu'à 0m,04 de longueur sur 0m,03 de largeur; les valves de cette coquille présentent un réseau fin et serré, formé par des stries qui rayonnent du centre à la circonférence et sont traversées par des cercles concentriques; les bords sont dentelés; d'autres fois la coquille est comme cannelée; elle présente ordinairement des taches plus foncées que la couleur principale. L'animal, comme celui de la bucarde, fait sortir, du côté le plus allongé de sa coquille, un corps membraneux et lisse, qui se divise en sortant en deux tuyaux minces et blancs, en forme de croissant, avec une ouverture garnie d'appendices papillaires petits et blanchâtres, lesquels, en se repliant sur eux-mêmes, servent à fermer la bouche de l'animal et à retenir le liquide qu'elle a absorbé; ces deux tuyaux communiquent intérieurement, de telle sorte que l'eau de la mer, entrée par l'un des deux, se vide tout d'un coup quand l'animal veut la renouveler; on assure qu'il lance l'eau jusqu'à plusieurs mètres de distance. Tous les mouvements de la *palourde* se bornent à porter en ligne droite un pied triangulaire, brun foncé, placé à l'opposite des tuyaux. Comme elle habite ordinairement les fonds vaseux, elle ne cherche qu'à se cacher et à s'ensevelir en quelque sorte dans la vase; elle tâte d'abord le terrain à gauche et à droite, et à force de mouvements elle s'y enfonce, en repliant son pied sous la valve qui touche à la terre. La *palourde* est très commune sur nos côtes; elle est souvent une ressource pour les classes populaires. Dans certaines localités, les pêcheurs l'emploient comme appât pour prendre le poisson.

PALOVÉE s. f. (pa-lo-vé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des cæsalpiniées, comprenant des espèces qui croissent à la Guyane.

PALPABILITÉ s. f. (pal-pa-bi-li-té — rad. *palpable*). Caractère de ce qui est palpable : *L'évidence, la* PALPABILITÉ *d'un fait.*

PALPABLE adj. (pal-pa-ble — rad. *palper*). Que l'on peut palper, qui produit une impression sur le sens du toucher : *L'être incompréhensible n'est ni visible à nos yeux ni* PALPABLE *à nos mains, il échappe à nos sens.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Évident, parfaitement clair, dont on peut s'assurer sans peine, que l'on peut toucher au doigt : *Que le néant et l'être se convertissent l'un dans l'autre, c'est une contradiction* PALPABLE, *c'est une claire absurdité.* (J.-J. Rouss.)

PALPABLEMENT adv. (pal-pa-ble-man — rad. *palpable*). D'une manière palpable, sensible, évidente : *Un fait* PALPABLEMENT *faux.*

PALPADE s. f. (pal-pa-de — rad. *palpe*). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des syrphides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PALPAL, ALE adj. (pal-pal, a-le — rad. *palpe*). Zool. Se dit de quelques animaux remarquables par la forme ou les dimensions de leurs palpes.

PALPARE s. m. (pal-pa-re — rad. *palpe*). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des myrméléonides, réuni par plusieurs auteurs au genre fourmilion.

PALPATION s. f. (pal-pa-si-on — rad. *palper*). Application de la main sur une surface dont on veut apprécier l'état à quelque point de vue particulier. ‖ Se dit surtout en médecine.

— **Encycl.** Méd. Il est possible, avec de la dextérité et de l'habitude, de tirer de la *palpation* d'excellents renseignements sur l'état des organes cachés à la vue. Le médecin peut ainsi distinguer l'augmentation de volume de certaines parties ou leur diminution, constater le degré d'induration ou de ramollissement de certains tissus, reconnaître plus ou moins profondément la présence d'une poche remplie de pus ou d'un autre liquide, déterminer la forme, la position et les connexions de certaines tumeurs. Dans ces différents cas, le manuel opératoire est soumis à certaines règles précises, qu'on ne peut appliquer avec sûreté qu'après une longue pratique. Il suffisait à Dupuytren d'appuyer une seule fois la main sur un abcès, pour reconnaître ce que l'on nomme vulgairement son degré de maturité et savoir s'il fallait procéder à l'ouverture. En général, pour pratiquer la *palpation*, le médecin doit placer le malade dans une position telle que tous les muscles qui recouvrent la cavité qu'il veut explorer soient dans le relâchement. Il applique ensuite franchement la main à la surface des téguments, assez légèrement pour éviter de provoquer de la douleur, mais d'une manière assez ferme pour ne pas produire de chatouillement. Il déprime ensuite peu à peu les parois, d'abord directement, puis dans différents sens; s'il constate quelque tuméfaction, quelque saillie anomale, il cherche à la circonscrire avec les doigts convenablement écartés et repliés; il voit, en se rendant bien compte des sensations qu'il éprouve, si elle est simple ou multiple, dure, molle ou fluctuante; si elle est animée d'un frémissement particulier ou de battements réguliers; enfin, dans quelle étendue elle adhère aux organes voisins. La *palpation* ainsi pratiquée peut rendre de grands services dans le diagnostic des maladies de l'abdomen, de l'utérus, du sein, du testicule, des articulations, etc.

La *palpation* est aussi très-utile pour constater l'état de grossesse et les diverses phénomènes qui l'accompagnent, et, pendant le travail de l'enfantement, pour connaître la situation du fœtus et déterminer le mode de présentation.

— Physiol. V. TACT.

PALPE s. f. (pal-pe — rad. *palper*). Zool. Nom donné à des organes en nombre pair, articulés, mobiles, placés sur la mâchoire inférieure ou sur les lèvres des insectes et des crustacés, et qui semblent être, chez les insectes, les principaux organes du sens du toucher : PALPES *maxillaires.* PALPES *labiales.* PALPES *d'un hanneton.*

— Ichthyol. Barbillon : *Les* PALPES *d'un poisson.*

— Rem. Les naturalistes font souvent ce mot masculin; l'Académie le fait féminin.

— **Encycl.** Les *palpes* sont destinées à exercer plus ou moins les fonctions du toucher, ce qui leur a valu leur nom. On les appelait aussi autrefois antennules ou petites antennes. Les *palpes*, ou appendices des mâchoires et des mandibules, varient de forme, de structure et de nombre suivant les classes, les ordres ou les familles dans lesquels on les examine. Les variations de forme sont les plus réelles. Les variations de structure et de nombre sont au contraire plus apparentes que réelles. Nous allons passer rapidement en revue les *palpes* dans les différentes classes d'animaux articulés.

— *Crustacés.* Pour ces animaux, les pièces de la bouche se composent de mandibules, de mâchoires et de pieds-mâchoires. Dans leur état complet de développement, ces différents organes sont composés de trois parties que l'on désigne sous des noms particuliers. La portion la plus intérieure s'appelle tige, et en dehors vient la *palpe*, tantôt n'ayant qu'un seul article, tantôt en offrant plusieurs. Ceci soit dit pour les crustacés broyeurs. Chez les crustacés suceurs, les pieds-mâchoires se transforment et les *palpes* disparaissent.

— *Arachnides.* Ces animaux ont généralement les mâchoires garnies de *palpes*, dans lesquelles on compte jusqu'à cinq articles. Les femelles des aranéides ont le dernier article de la *palpe* en crochet. Dans les scorpions et quelques autres genres, le dernier article des *palpes* est placé de manière à former avec le précédent une pince servant sans doute à saisir la proie.

— *Myriapodes.* Chez ces animaux on trouve, immédiatement après le bord antérieur de la tête, une paire de mandibules, pourvues d'une *palpe* à plusieurs articles chez les scolopendres, et à un seul article chez les iules.

— *Insectes broyeurs.* Chez ces insectes, les mâchoires proprement dites se distinguent tout d'abord des mandibules, parce qu'elles sont pourvues de *palpes* bien développées et composées de plusieurs articles. On reconnaît trois parties dans les mâchoires des insectes, une tige, une *palpe* interne et une *palpe* externe. La *palpe* interne est composée d'un seul ou tout au plus de deux articles. Dans le cas d'un seul article, on le nomme galea. Quant à la *palpe* externe, elle est très variable dans le nombre et la forme de ses articles; aussi fournit-elle des caractères utiles pour les classifications.

— *Insectes suceurs.* Chez ces insectes, les *palpes* sont généralement peu développées et se présentent plutôt à l'état rudimentaire. Pour plus de détails, nous renvoyons à l'article spécial à chaque insecte, où l'on trouvera une description complète du sujet.

PALPÉ, ÉE (pal-pé) part. passé du v. Palper. Touché dans un but d'examen, d'exploration : *Une poitrine malade* PALPÉE *par le médecin.*

— Fam. Touché, reçu, en parlant d'une somme d'argent : *De l'argent* PALPÉ *fort à propos.*

PALPÉBRAL, ALE adj. (pal-pé-bral, a-le — du lat. *palpebra*, paupière). Anat. Qui appartient aux paupières : *Muscles, ligaments* PALPÉBRAUX. *Artères, veines* PALPÉBRALES. ‖ *Région palpébrale*, Région qui comprend toute la paupière supérieure, y compris le muscle sourcilier.

— **Encycl.** Anat. *Muscle palpébral.* On appelle ainsi un muscle large, mince, ovale transversalement, fendu dans son grand diamètre, situé devant la base de l'orbite et dans l'épaisseur des paupières. Il s'insère à l'apophyse montante de l'os maxillaire et à l'apophyse orbitaire interne du coronal. Il est en rapport en devant avec la peau, en arrière avec le muscle sourcilier, le ligament large, le fibro-cartilage de la paupière supérieure, l'os de la pommette, les muscles de la région maxillaire supérieure, le ligament et le fibro-cartilage de la paupière inférieure, l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur et le sac lacrymal. Il est entièrement charnu, excepté en dedans, où il est garni d'un petit tendon. Il rapproche les deux paupières.

— *Artères et veines palpébrales.* Ces artères sont au nombre de deux : la *palpébrale* supérieure et la *palpébrale* inférieure. La première naît de l'artère ophthalmique, à côté et un peu en avant de l'inférieure, et provient assez souvent d'un tronc qui lui est commun avec cette dernière. Elle a des rameaux à la partie supérieure du muscle *palpébral*, au sac lacrymal, à la caroncule lacrymale et à la conjonctive, se porte ensuite en dehors, entre les fibres du *palpébral*, le long du fibro-cartilage tarse supérieur, et se termine en s'anastomosant avec un des rameaux de l'artère lacrymale. La seconde naît de l'artère ophthalmique, un peu au delà du muscle grand oblique, descend presque verticalement derrière le tendon du muscle *palpébral* et donne quelques ramifications à ce muscle, au sac lacrymal et à la caroncule lacrymale; ensuite elle se divise en deux branches, dont une se perd dans la partie inférieure du *palpébral*, et l'autre se distribue au fibro-cartilage tarse inférieur, aux glandes de Meibomius, à la conjonctive et à la peau.

Les veines *palpébrales* suivent le même trajet que les artères.

PALPÉBRÉ, ÉE adj. (pal-pé-bré — du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Dont les yeux sont munis de paupières : *Animaux* PALPÉBRÉS.

PALPÉBRITE s. f. (pal-pé-bri-te — du lat. *palpebra*, paupière). Pathol. Syn. de BLÉPHARITE.

PALPE-MÂCHOIRE s. f. Crust. Ancien nom des pieds-mâchoires.

— Rem. Ce mot a nécessairement le genre du mot *palpe*, que l'Académie fait féminin, et les naturalistes, qui font *palpe* masculin, ont raison de faire *palpe-mâchoire* du même genre.

PALPER v. a. ou tr. (pal-pé — lat. *palpare*, mot qui signifie proprement, selon Delâtre, caresser du plat de la main, de *palpum*, caresse du plat de la main, pour *palpalum*, forme à redoublement final, du grec *pallô*, secouer, agiter, faire aller, qui se rapporte à une racine de mouvement très-répandue dans toute la famille aryenne, la racine sanscrite *pal*, *pél*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer). Toucher avec la main ou avec l'organe qui en tient lieu, dans un but d'examen, d'exploration : PALPER *la poitrine d'un malade. L'éléphant* PALPE *avec sa trompe. En général, les oiseaux se servent de leurs doigts plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour* PALPER *les corps.* (Buff.)

— Fam. Recevoir, toucher, en parlant d'une somme d'argent : PALPER *un trimestre de sa pension.*

Moi, j'aime la richesse, et, tant pis si c'est mal,
Quand je *palpe* de l'or, je *palpe* l'idéal.
ROLLAND ET DU BOYS.

— Absol. : *Je me hâte d'aller* PALPER *à la caisse. La lèvre du rhinocéros saisit avec force et* PALPE *avec adresse.* (Buff.)

— Mar. *Palper l'eau*, Tenir la pale des avirons immobile dans l'eau, pour ralentir la marche du bateau.

Se palper v. pr. Palper son propre corps : SE PALPER *pour voir si on n'est point blessé.*

— **Syn. Palper, manier, tâter**, etc. V. MANIER.

PALPET s. m. (pal-pè — rad. *palpe*). Ichthyol. Nom vulgaire des barbillons de certains poissons.

— Entom. Petite palpe.

PALPEUR, EUSE adj. (pal-peur, eu-ze — rad. *palper*). Zool. Qui palpe, qui a l'habitude de palper.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, caractérisée surtout par la longueur des palpes maxillaires.

— **Encycl.** Les *palpeurs* ont les antennes au moins de la longueur de la tête et du corselet, avec les deux premiers articles plus longs que les suivants. La tête est ovoïde et séparée du corselet par un étranglement. Les palpes maxillaires sont longues et renflées vers leur extrémité. L'abdomen est grand, ovalaire ou ovoïde, et embrassé latéralement par les élytres. Les pieds sont allongés, les articles des tarses entiers. Ces insectes se tiennent à terre sous les pierres ou d'autres corps. Quelques-uns, les scydmènes, fréquentent les lieux humides. On les réunit en deux genres, les mastigus et les scydmœnus.

PALPICORNE adj. (pal-pi-kor-ne — de *palpe*, et de *corne*). Entom. Qui a des palpes ressemblant à des antennes.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, comprenant des genres chez lesquels les antennes et les palpes peuvent se remplacer et servir alternativement aux mêmes usages.

— **Encycl.** Les *palpicornes* sont des insectes pour la plupart herbivores, conformés pour nager et pour vivre dans les eaux; ils ont des antennes courtes, insérées sur les bords latéraux de la tête, terminées par une massue formée des derniers articles, et de longues palpes filiformes pendantes. Leur genre de vie, presque toujours aquatique, les a fait nommer aussi hydrophilides. Une des particularités les plus notables de l'organisation de presque tous les représentants de cette famille se trouve dans la présence, chez la femelle, de glandes abdominales produisant une sorte de matière soyeuse, servant à la confection d'une coque destinée à loger les œufs. Les larves des *palpicornes* sont généralement oblongues, avec une tête avancée, sans rétrécissement postérieur en forme de cou; des mandibules grandes, courbées vers le haut, souvent dentées; des antennes de trois ou quatre articles; des plaques de consistance coriace sur les anneaux thoraciques; un abdomen plissé, avec le dernier anneau très-petit; des pattes assez longues avec des tarses ordinairement onguicules. Ces larves sont fort actives, se nourrissant surtout de matières végétales; elles attaquent néanmoins des insectes. Presque amphibies, on les voit souvent sortir de l'eau et marcher péniblement entre les herbes du rivage. Pour se transformer en nymphes, elles s'enfoncent dans la terre ou dans la vase, où elles se façonnent une loge en imprégnant les parois de leur salive. Cette tribu renferme les genres hydrophile, élophore, ochthélie, hydrène, sperchée, globaire, limnébie, hydrobie, bérose, sphéridion et cercydion.

PALPIFORME adj. (pal-pi-for-me — de *palpe* et de *forme*). Zool. Qui est en forme de palpe : *Mandibules* PALPIFORMES.

PALPIGÈRE adj. (pal-pi-jè-re — du lat. *palpa*, palpe; *gero*, je porte). Entom. Qui porte des palpes : *Bouche* PALPIGÈRE. *Lèvre* PALPIGÈRE. ‖ On dit aussi PALPIFÈRE.

PALPIMANE s. m. (pal-pi-ma-ne — du lat. *palpus*, palpe; *manus*, main). Arachn. Genre d'aranéides, de la tribu des araignées, comprenant trois espèces, dont le type habite l'Espagne méridionale et les environs d'Alger.

— **Encycl.** Les *palpimanes* sont caractérisés par une lèvre allongée, triangulaire et pointue à son extrémité; des mâchoires larges, dilatées, conniventes d'un côté et élargies de l'autre; les pattes, de longueur médiocre, sont à peu près égales entre elles; quant aux yeux, ils sont inégaux et disposés sur quatre lignes formées chacune par deux yeux; ceux des lignes antérieures et postérieures sont plus écartés entre eux que ceux des deux lignes intermédiaires, et les huit forment deux

carrés ou trapèzes renfermés l'un dans l'autre. Parmi les trois espèces qui composent ce genre, on peut citer comme la plus commune le *palmimane bossu*, qui habite l'Europe méridionale, ainsi que l'Afrique algérienne. On rencontre cette arachnide sur les pierres, en hiver et au printemps.

PALPISTE adj. (pal-pi-ste — rad. *palpe*). Zool. Se dit de certains animaux dont les palpes sont remarquables par leurs formes ou leurs dimensions : *Arachnide* PALPISTE.

PALPITANT, ANTE adj. (pal-pi-tan, an-te — rad. *palpiter*). Qui s'agite encore, qui a certains mouvements, des sortes de frémissements particuliers, en parlant des chairs d'un homme ou d'un animal qui viennent d'être tués : *Des entrailles* PALPITANTES. *Dévorer des chairs* PALPITANTES. *Le bourreau manie des troncs* PALPITANTS *sans en être ému.* (Chateaub.)

— Qui respire avec des mouvements saccadés et précipités, par l'effet d'un mal ou d'une émotion quelconque : PALPITANT *de frayeur, d'espoir, de plaisir.*

— Fig. Saisissant; qui offre un très-grand intérêt, qui émeut, qui attache profondément, qui commande une vive attention : *Une scène* PALPITANTE. *Une question* PALPITANTE *d'intérêt.*

— s. m. Argot des voleurs. Cœur.

PALPITATION s. f. (pal-pi-ta-si-on — rad. *palpiter*). Mouvement saccadé, précipité, inégal, dans quelque partie du corps : *Il a une* PALPITATION *à l'artère du cou, à la paupière.* (Acad.) Se dit surtout et absolument des battements du cœur violents et précipités, causés par un mal ou une émotion quelconque : *Etre sujet aux* PALPITATIONS. *On administre la digitale contre les* PALPITATIONS.

— Fig. Vive émotion : *Toutes les* PALPITATIONS, *tous les battements de ce cœur, c'est la charité qui les produit.* (Boss.)

— Encycl. Pathol. *Palpitations du cœur.* V. CŒUR.

PALPITER v. n. ou intr. (pal-pi-té — lat. *palpitare*, fréquentatif de *palpare*, toucher). Eprouver des palpitations, des mouvements précipités et désordonnés : *Le cœur* PALPITE *dans l'anévrisme et dans la plupart des autres affections auxquelles il est sujet.* ‖ Se dit aussi des mouvements internes, plus ou moins rapides, mais réguliers et normaux : *Son cœur* PALPITE *encore, il n'est pas mort. On voit souvent* PALPITER, *dans quelques enfants nouveau-nés, le sommet de la tête, à l'endroit de la fontanelle.* (Buff.)

— Frémir convulsivement, en parlant des chairs des hommes ou des animaux que l'on vient d'égorger : *Ces chairs* PALPITENT *encore.*

— Par anal. Se mouvoir d'une manière vive et précipitée : *Crédit! c'est le cœur de ce vaste corps que fait* PALPITER *la vapeur.* (E. de Gir.)

Il est amer et doux, pendant les nuits d'hiver,
D'écouter, près du feu qui *palpite* et qui fume,
Les souvenirs lointains lentement s'élever.
BAUDELAIRE.

— Eprouver des mouvements de cœur précipités et inégaux, par l'effet de quelque vive émotion, de quelque profond sentiment. Se dit souvent, par métaphore, du sentiment même que l'on éprouve : PALPITER *de joie, de crainte, d'espérance.*

Les yeux d'un saint amour font *palpiter* les cœurs.
C. DELAVIGNE.

J'ai, dès mes jeunes ans, *palpité* pour la France.
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Etre frappant, saisissant : *Cette statue* PALPITE, *elle vit, elle va se mouvoir. Le marbre et le bronze n'auront de valeur esthétique, aux yeux des générations nouvelles, que si l'art moderne y* PALPITE. (Ch. Lévêque.)

PALPLANCHE s. f. (pal-plan-che — de *pal*, et de *planche*). Constr. Madrier équarri, que l'on aiguise par un bout, pour le planter en terre. ‖ Dosse, planche irrégulière fournie par l'équarrissage des bois.

— Encycl. Les *palplanches* sont des madriers de 0m,10 à 0m,15 d'épaisseur et de 0m,25 à 0m,40 de longueur, que l'on enfonce entre les pilotis, pour former un encaissement dans l'eau. Ces madriers sont taillés en pointe à leur extrémité inférieure, pour faciliter leur pénétration dans le sol. Quand le terrain dans lequel les *palplanches* doivent entrer est assez dur pour faire craindre qu'elles n'éclatent ou qu'elles ne s'émoussent, on protége leur pointe par des ferrures appelées lardoirs, du poids de 3 à 6 kilogrammes. On les met en fiche par panneaux compris entre des pieux que l'on espace de 1 mètre à 1m,50, et, pour obvier à leur disjonction, on les bat entre les moises qui relient les pilotis, ou bien on les réunit par assemblage à grain d'orge. Le battage de ces madriers ayant lieu simultanément, et leur partie la plus large étant située en haut, les panneaux sont serrés au fur et à mesure qu'ils s'enfoncent. On fait un très-grand usage des *palplanches* dans les fondations par encaissement et par caisson sans fond, ainsi que pour établir les batardeaux qui, dans les grands courants, doivent protéger les constructions exécutées sous l'eau. Un atelier composé d'un maître charpentier et de quatorze manœuvres bat par jour, en terrain résistant, avec une sonnette à tiraudes, 4mc,5 de *palplanches* de 0m,25 à 0m,12 d'épaisseur. Le recepage de 1 mètre carré de *palplanches* en section horizontale, au niveau des eaux, demande deux journées et demie de charpentier; à 1 mètre sous l'eau, le temps nécessaire pour effectuer cette opération est de dix journées de charpentier.

PALPOPLÈVRE s. f. (pal-po-plè-vre — de *palpe*, et du gr. *pleura*, côté). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libellules.

PALPULE s. f. (pal-pu-le — dimin. de *palpe*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des teignes, comprenant une douzaine d'espèces de petite taille, qui habitent la France et l'Allemagne.

PALSAMBLEU interj. (pal-san-bleu — contract. et corrupt. des mots *par le sang de Dieu*). Vieux juron qui était resté dans la comédie, après être sorti du langage commun : *Ah!* PALSAMBLEU! *voilà un beau garant que le public!* (Regnard.)

Pourquoi te marier? un cadet de maison...
— Eh! *palsambleu*, faut-il qu'un cadet se morfonde,
Et les aînés tout seuls peupleront-ils le monde?
DESTOUCHES.

PALSANGUE interj. (pal-san-ghé — corrupt. et abrév. des mots *par le sang de Dieu*). Vieux juron qui est resté au théâtre, où on le mettait dans la bouche des paysans.

PALSANGUIENNE interj. (pal-san-ghiè-ne — altér. et abrév. des mots *par le sang de Dieu*). Vieux juron de paysan, qui est resté longtemps au théâtre.

PALSGRAVE (Jean), auteur d'une ancienne grammaire française, né à Londres vers 1480, mort dans la même ville en 1554. Lorsqu'il eut terminé ses études à Cambridge, il se rendit à Paris, où, pendant plusieurs années, il étudia le français, la philosophie, les sciences. De retour à Londres, il devint prébendier de Saint-Paul, chapelain du roi, maître ès arts, bachelier en théologie de l'université d'Oxford (1531). A cette époque, la langue française, quoique bannie des procédures en Angleterre depuis 1362, continuait d'être employée par les jurisconsultes et n'avait point cessé d'être en faveur auprès de la noblesse. Palsgrave avait été autrefois chargé d'enseigner cette langue à la princesse Marie, sœur de Henri VIII. Ce prince et les seigneurs anglais étaient dans l'usage de confier à des hommes habiles le soin d'enseigner notre langue. Sous le règne de Henri VIII, Gyles Dewes, son maître de français, Alexandre Barclay et Petrus Vallensis, pour mieux s'acquitter d'une semblable mission, composèrent, sur la langue française, des traités qui, à l'exception de celui de Gyles Dewes, sont restés manuscrits. Palsgrave, chargé par le duc de Suffolk d'écrire aussi sur ce sujet, prit pour modèle la grammaire grecque de Théodore de Gaza, qui jouissait alors dans les écoles de la plus haute réputation, et profita des travaux de ses devanciers qui viennent d'être nommés.

Son ouvrage, divisé d'abord en deux livres, traitant l'un de la *prononciation*, l'autre des *neuf parties* du discours, fut offert au duc et à la duchesse de Suffolk, qui l'engagèrent à présenter son livre à Henri VIII.

L'ouvrage, qui est précédé d'une dédicace à Henri VIII et augmenté d'une introduction, parut le 15 juillet 1531, sous ce titre : *Lesclaircissement de la langue françoyse*, composé par maistre Jehan Palsgrave, Angloys, natif de Londres, et gradué de Paris. Il est écrit en anglais.

On trouve une grande sagacité dans les remarques du grammairien qui entreprit, quoique étranger, de débrouiller le chaos de notre langue encore dans l'enfance; il en a aperçu le génie, les formes et les avantages; il a fait preuve de goût en prenant ses exemples non-seulement dans un manuscrit du *Roman de la Rose*, mais encore dans les écrits d'Alain Chartier, de Mellin de Saint-Gelais.

Toutefois, on se tromperait fort si l'on prenait la grammaire de Palsgrave pour une grammaire du français primitif. Palsgrave ne sait pas le vieux français. Lorsqu'il écrivait, la Renaissance était commencée, elle avait subitement fait invasion sur l'Europe et recouvert de ses flots notre ancienne littérature nationale. Quelques points émergeaient encore, mais on ne savait plus les rattacher aux terres ensevelies. Aujourd'hui qu'ils ont achevé de disparaître, c'est déjà beaucoup de nous les signaler et de nous les décrire.

C'est le mérite de Palsgrave de nous dire ce qui, de son temps, pouvait encore s'apercevoir. Ces indications, redressées à l'aide d'autres renseignements, ont servi de point de départ aux philologues pour éclairer certains points obscurs dans toutes les parties de notre grammaire.

Il n'existait en France qu'un seul exemplaire de la grammaire de Palsgrave; ce précieux exemplaire, transcrit avec soin par P. Lorain, recteur de l'Académie de Lyon, et traité comme un manuscrit, a été réimprimé par Fr. Génin (1852, in-8°), dans la collection des *Documents inédits de l'histoire de France*. V. LANGUE FRANÇOYSE, au *Supplément*.

Quelques bibliographes parlent d'un recueil des lettres latines de Palsgrave qui n'a point été imprimé. Ce savant n'a publié, outre sa grammaire, qu'une traduction ou paraphrase mot à mot, en anglais, d'une pièce composée en latin, sur le sujet de l'*Enfant prodigue*, par G. Fullonius ou Le Foulon, et représentée en 1529 devant les bourgeois de La Haye. Elle est intitulée : *The Comedy of Ascolatus*. Ce volume est fort rare et très-recherché des bibliophiles d'outre-Manche.

La date de la naissance de Palsgrave est assez incertaine, quoiqu'on la place vers 1480. Quant à sa mort, comme on sait qu'il avait obtenu la prébende de Portpoole, dans l'église de Saint-Paul, et que cette même prébende fut transférée en 1554 à Edmond Rygatt, on est fondé à croire qu'elle arriva cette même année.

PALTAS s. m. (pal-tass). Bot. Nom vulgaire de l'avocatier.

PALTOQUET s. m. (pal-to-kè — rad. *paletot*, qui s'est dit pour désigner une jaquette de laquais). Fam. Homme rustre, épais, grossier, mal élevé : *C'est bien à toi,* PALTOQUET, *de t'arrêter à ce chimérique honneur.* (Mariv.) *On ne saura bientôt plus comment s'appeler, dans la crainte de coudoyer quelque* PALTOQUET *affublé de la même étiquette et se disant de la même farine.* (Ad. Paul.)

PALTORIE s. f. (pal-to-rî). Bot. Syn. de HOUX, genre d'arbres, type de la famille des ilicinées.

PALTRONIERI (Pietro), peintre italien, surnommé **Mirandolese dalla perspettiva**, né à Bologne en 1673, mort en 1741. Cet artiste adopta la manière de M.-A. Chiarini; il excella dans la perspective (d'où son surnom) et fut considéré comme le Viviani de son temps. Il voyagea, visita les principales villes d'Italie et passa plusieurs années à Rome. « Ses ouvrages, dit Périès, représentent ordinairement des arcs de triomphe, des fontaines, des aqueducs, des temples, des débris de fabrique, où domine un coloris rougeâtre qui les fait aisément reconnaître. Il y ajouta des ciels, des vues de campagne, des eaux d'une vérité surprenante. Les figures qu'on y remarque ne sont pas de lui. Comme il sentait son infériorité dans cette partie de l'art, il empruntait le pinceau de Graziani et de plusieurs autres artistes. »

PALU (Pierre DE LA), en latin **Paludanus** ou **Petrus de Palude**, patriarche de Jérusalem et dominicain français, né à Varembon (Bresse) vers 1277, mort à Paris en 1342. S'étant rendu à Paris, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, se livra avec beaucoup de succès à l'enseignement, prit le grade de docteur en théologie (1314) et devint, trois ans plus tard, définiteur de la province de France. Nommé, en 1318, nonce en Flandre par le pape Jean XXII, pour amener la réconciliation du comte Robert avec Philippe de Valois, il échoua dans sa mission, fut pour ce motif l'objet de vives attaques, reprit l'enseignement de la théologie et s'adonna en même temps à la prédication. En 1330, le pape sacra de La Palu patriarche de Jérusalem et administrateur de l'évêché de Nicosie (Chypre). Arrivé en Palestine, il fut touché du malheureux sort des chrétiens qui l'habitaient, se rendit auprès du sultan d'Egypte pour lui demander d'adoucir leur sort et, n'ayant rien obtenu, revint en France, où il prêcha, mais inutilement, une nouvelle croisade. Quelque temps après, il fut chargé d'administrer le diocèse de Couserans et passa ses dernières années dans la retraite. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : des *Commentaires* sur le troisième et le quatrième livre des *Sentences* de Lombard (Venise, 1493); des *Concordances sur la Somme de saint Thomas* (Salamanque, 1552, in-fol.); *Traité de la puissance ecclésiastique* (Paris, 1516, in-fol.); des *Sermons* (1571, in-fol.), etc.

PALUD (LA), village du département de Vaucluse, cant. de Bollène, arrond. et à 24 kilom. N.-O. d'Orange, près de la rive gauche du Rhône; pop. aggl., 2,017 hab. — pop. tot., 2,502 hab. Beau viaduc de cinq arches sur le Louzon. La plaine où est situé ce village n'était autrefois qu'un marécage, d'où lui est venu son nom (*Palus*). Aujourd'hui cette plaine est bien cultivée. L'église date du XIIIe siècle. La capitulation du duc d'Angoulême fut signée à La Palud en 1815.

PALUDAMENTUM s. m. (pa-lu-da-main-tomm — mot lat.). Antiq. Grand manteau écarlate, que les généraux romains portaient dans les cérémonies religieuses.

— Encycl. Le *paludamentum* était un manteau que les généraux romains et les officiers supérieurs portaient par-dessus l'armure, comme les soldats portaient le *sagum*. Il couvrait l'épaule gauche et s'attachait sur l'épaule droite avec une agrafe d'or. Ce manteau militaire était d'un tissu fin, d'une couleur riche, soit d'un beau blanc, soit écarlate pourpre. L'habitude de ne le porter que hors des murs de Rome était tellement enracinée, que, pendant environ deux siècles et demi, les empereurs eux-mêmes n'osèrent pas s'en vêtir dans la ville. Gallien est le premier qui ait violé cet usage. Vitellius était prêt à entrer dans Rome avec cet habillement, lorsque ses amis lui représentèrent que ce serait « traiter la capitale comme une ville prise d'assaut; » sur leurs remontrances, il le quitta, pour revêtir la robe consulaire.

Plus de cent vingt années plus tard, lors de la magnifique entrée de Sévère, décrite dans l'abrégé de Dion, ce prince, étant venu jusqu'à la porte en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge et fit à pied le reste du chemin. Trajan, sur la célèbre colonne qui porte son nom, est représenté couvert d'un *paludamentum*, attaché sur l'épaule par une agrafe. Quelquefois le *paludamentum* était noué, comme on le voit à la statue équestre de Marc-Aurèle. Caligula en portait un de soie; celui de Commode était tissé d'or et de soie, garni de pierres précieuses.

PALUDAN-MÜLLER (Gaspard-Pierre), historien danois, né à Kjerteminde (Fionie) en 1805. Il est le fils d'un évêque protestant. En 1829, il fut nommé professeur adjoint, et, en 1843, maître supérieur à l'école cathédrale d'Odensée. Cette même année, l'Académie de Copenhague le reçut au nombre de ses membres. Outre des mémoires publiés dans des recueils, on lui doit plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : le *Cloître Saint-Jean à Odensée* (Odensée, 1831); la *Législation de Haral Blaatand* (Odensée, 1832); *Jens Andersen Beldenak, évêque de Fionie* (1836); *Cola de Rienzi* (1836); *Recherches sur Machiavel, considéré comme écrivain* (1839); *Observations critiques sur le traité conclu entre le Danemark, la Suède et la Norvége sous la reine Marguerite* (Copenhague, 1840); la *Mort de Charles XII* (1847); la *Guerre du comte* (1853-1854, 2 vol.) et les *Diètes d'Odensée* en 1526 et 1527 (1857).

PALUDAN-MÜLLER (Frédéric), poëte danois, frère du précédent, né à Kjerteminde (Fionie) en 1809. Il passa, en 1835, ses examens pour entrer dans la magistrature, mais n'occupa jamais aucune charge. En 1838, il quitta le Danemark et parcourut pendant deux ans l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, la Suisse et l'Italie. De retour dans son pays, il s'est exclusivement occupé de travaux poétiques et a acquis la réputation d'un brillant écrivain. Nous mentionnerons, parmi ses œuvres principales : *Quatre romances* (Copenhague, 1832), ouvrage couronné; *l'Amour à la cour*, comédie en cinq actes (Copenhague, 1832); la *Danseuse*, poëme en trois chants (1833); *l'Amour et Psyché* (1834), traduit en allemand, *Vénus* (1841), les *Nymphes de la Dryade* (1844) et *Tithon* (1844), quatre poëmes mythologiques fort estimés; puis : *Aventures dans la forêt*, *Alf et Rose* et *Prince et page*, comédies en vers, insérées dans ses *Poésies* (1836-1838). Citons encore *Iambes et trochées* (1837); la *Fuite de Zuleima* (1835), poëme; *Adam Homo*, poëme humoristique, réputé son chef-d'œuvre (1841); *l'Aéronaute et l'athée* (1853); *Trois poëmes* (1854) et *Travaux de jeunesse*, recueil de ses œuvres les plus estimées (1854), etc.

PALUDANUS (Bernard DEN BROEKE, en latin), érudit hollandais, né à Steenwyk (Over-Yssel) en 1550, mort en 1633. Il passa à Padoue son doctorat en philosophie et en médecine (1580), devint protonotaire, comte palatin, médecin à Zwolle, puis à Enkhuizen et fit des voyages en Asie et en Afrique. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus connu est intitulé : *Histoire de la navigation de Jean-Hugues Linschot aux Indes* [illegible], des annotations (Amsterdam, 1638, in-fol., 3e édit.) en français.

PALUDANUS (Jean VAN DEN BROEKE, en latin), théologien belge, né à Malines [illegible], mort à Louvain en [illegible]. Il enseigna la théologie et l'Ecriture sainte à Louvain et écrivit, entre autres ouvrages de piété et de controverse, *Vindiciæ* [illegible] *corruptelas* (Anvers, 1620-1622, 2 vol. in-8°).

PALUDÉEN, ÉENNE adj. (pa-lu-dé-ain, é-è-ne — du lat. *palus*, marais). Qui provient des marais; qui est causé par les exhalaisons des marais : [illegible] PALUDÉENNES. [illegible] PALUDÉENS. (L. Cruveilhier.)

PALUDELLE s. f. [illegible]

PALUDICOLE adj. [illegible]

— s. f. Erpét. [illegible]

— Zooph. [illegible] habite les eaux douces.

PALUDIER, IÈRE [illegible] (Buff.)

— Encycl. Les outils du paludier [illegible]

sant; on appuie le corps au milieu de ces deux cornes, on prend son élan en appuyant l'autre extrémité de la perche au milieu de la fosse que l'on veut franchir, et l'on retombe sur l'autre bord. Les *paludiers* ne louent point les salines; ils sont associés à leur propriétaire et font tout le travail pour le quart de la récolte. Les réparations et les impôts fonciers restent à la charge du propriétaire. Un juré prend sur les lieux le compte de tout le sel qui est livré et mesure le reste, afin d'éviter toutes contestations entre les parties intéressées. Le *paludier* cultive les terres qui environnent les marais salants; le blé, le lin, les colzas et les pommes de terre réussissent spécialement dans ces terrains, dont la fertilité est sans cesse entretenue par la vase que l'on retire des marais salants. Dans les cantons qui ne se prêtent pas à la culture, les *paludiers* font le commerce. Quand l'hiver vient, ils équipent leurs mules ou leurs petits chevaux et vont vendre du sel à 20 ou 30 lieues de leur village. Leur costume de voyageur est celui qu'ils portent pour le travail des marais salants. Il consiste en une souquenille de toile blanche, ayant sur la poitrine une espèce de poche dans laquelle ils tiennent habituellement leurs mains comme dans un manchon, en un caleçon de la même étoffe attaché au-dessus des genoux et rejoint par des guêtres boutonnées sur les côtés. Ils sont coiffés d'un large feutre dont les bords sont relevés seulement d'un côté, et ont le corps entouré d'un fouet noir en bandoulière. Ce commerce de sel fait par les *paludiers* eux-mêmes s'appelle *troc*, parce qu'ils échangent, la plupart du temps, le chargement de leurs mules contre des denrées, telles que blé, beurre, œufs, lin. Cette industrie ne peut, du reste, s'exercer que sous la surveillance de la douane. Munis d'un permis, les *paludiers* prennent telle quantité de sel qu'ils désirent, en remplissent leurs sacs, les chargent sur leurs mules, se rendent au bureau des douanes, où, le sel ayant été pesé, on leur délivre un acquit à caution, portant la quantité en poids et la somme exigée pour le droit, qu'ils payent tout de suite. Après ces longues formalités, après avoir été visités de nouveau et leur sel pesé plusieurs fois, ils franchissent enfin la ligne des douanes. En général, ils se réunissent plusieurs et forment des caravanes de vingt à trente bêtes de somme, qu'ils suivent au petit pas en chantant une complainte du pays, ou même les hymnes latines de l'Église. Ils pénètrent ainsi dans les communes les plus éloignées de la côte. Là ils échangent leur sel pour des denrées ou en touchent le montant en argent et vont dans les villes acheter les produits qui leur sont nécessaires. Les femmes elles-mêmes accompagnent souvent leurs maris dans ces courses. Assises sur leurs mules, elles entreprennent ainsi des voyages de trente à quarante jours. Ces habitudes errantes, les fréquents rapports qu'elles entretiennent avec les gens des villes rendent les *paludiers* très-intelligents et prévenants envers les étrangers. Il est fort rare d'en rencontrer qui ne sachent lire, écrire et bien compter. Livrée à une industrie toute locale, qui demande des habitudes particulières et un assez long apprentissage, la population des *paludiers* ne se recrute jamais en dehors du pays; les familles s'allient entre elles, ce qui fait que les mêmes noms sont portés quelquefois par dix ou quinze habitants. Afin d'éviter la confusion, on les distingue par des sobriquets rustiques, tels que Guillaume Tout cru, Étienne Coup de trique, la mère Quatre cents francs, le père Grenadier. Les étrangers s'étonnent de ces surnoms, qui sont presque toujours le souvenir d'un ridicule ou d'une mésaventure; mais l'usage empêche ceux qui les subissent de les trouver offensants. Parmi les populations adonnées à la fabrication du sel, il n'en est aucune d'aussi curieuse par le type, les usages et le costume, que celle qui habite l'île de Guérande, vers l'embouchure de la Loire. Deux points surtout attirent à bon droit la curiosité des étrangers. Ce sont le bourg de Batz et Saillé. On y reconnaît au premier aspect une colonie d'hommes du Nord. La race y est plus grande, plus forte, d'un teint plus coloré et d'habitudes moins casanières que dans tout le reste de la Bretagne. Outre l'habillement de travail, qui est celui de tous les *paludiers*, les habitants de Saillé et du bourg de Batz ont un costume de fête et de mariage d'une richesse que l'on ne s'attendrait pas à trouver chez des populations en général assez pauvres. Les *paludiers* cultivateurs jouissent d'une certaine aisance; mais ceux dont le sol est peu productif ou complètement stérile sont au nombre des travailleurs les plus misérables. Une famille de cinq personnes ne retire pas de son travail dans l'année plus de 212 francs 50 centimes! Que l'on juge des privations imposées aux *paludiers* qui n'exercent pas d'autre industrie. Ajoutons que le commerce de troc, auquel ils se livrent pendant l'hiver, devient chaque année moins fructueux; ce commerce demande d'ailleurs un capital, puisque les *paludiers* doivent payer préalablement la taxe du sel qu'ils emportent.

PALUDINE s. f. (pa-lu-di-ne — du lat. *palus, paludis*, marais). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des paludinés, comprenant plus de vingt espèces qui vivent dans les eaux douces ou saumâtres, presque toutes en France, et environ quinze espèces fossiles, la plupart se trouvent dans les terrains tertiaires.

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères: animal pourvu de branchies; à tête proboscidiforme, courte, portant deux tentacules pointus avec les yeux insérés à la base; le pied large, muni d'un sillon marginal antérieur; l'opercule orbiculaire, corné, non spiral; la coquille mince, ovale, globuleuse, conoïde, à tours de spire arrondis ou convexes, à sommet mamelonné; l'ouverture ovalaire arrondie, plus longue que large, anguleuse au sommet, à bords réunis tranchants, non recourbés en dehors.

Quelques caractères importants, tels que l'absence d'un bourrelet à l'ouverture de la coquille, servent à séparer les *paludines* des cyclostomes; mais leur genre de vie les distingue encore mieux, car, tandis que les premières ont une vie aquatique et respirent l'air contenu dans l'eau, les autres vivent sur le sol et ont une respiration aérienne. Ce sont de petits mollusques assez nombreux en espèces vivantes et fossiles, vivant pour la plupart dans les eaux douces, mais dont quelques espèces se rencontrent dans les eaux saumâtres ou salées. Le type est la vivipare à bandes de Geoffroy, qui se trouve assez communément dans les mares et les étangs de toute l'Europe; comme l'indique son nom, la femelle produit, non pas des œufs, mais des petits vivants, que l'on peut trouver au printemps dans son oviducte, dans tous les états de développement; selon Spallanzani, les petits pris au moment de leur naissance et conservés séparément peuvent se reproduire sans fécondation, de même que ceux des pucerons parmi les insectes; ce fait si curieux, qu'il serait si aisé de vérifier, n'est pas encore suffisamment établi. La coquille est lisse, mince, verdâtre, avec deux ou trois bandes longitudinales pourpres. Quelques-uns de ces mollusques atteignent une certaine dimension. La *paludine* vivipare à bandes, connue dans toutes les grandes rivières de l'Europe, mesure jusqu'à 0m,027 de diamètre.

PALUDINÉ, ÉE adj. (pa-lu-di-né — rad. *paludine*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la paludine.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pectinibranches, ayant pour type le genre paludine.

PALUMBUS s. m. (pa-lon-buss — du lat. *palumba*, pigeon ramier). Ornith. Un des noms scientifiques du genre colombar.

PALUS s. m. (pa-luss — mot lat., le même que le grec *pêlos*, terre glaise, sanscrit *palan, palvalas*, fange, marais, rattaché par Eichhoff au même radical que *palat*, par *litas*, gris, blanchi, proprement passé, grec *pelios, polios*, latin *pallidus*, savoir la racine sanscrite *pal*, aller, passer). Marais, terrain marécageux ou très-humide: *Les* PALUS, *terrains humides, pour ne pas dire marécageux, représentent le sol d'argile qui borde la Garonne et la Dordogne.* (A. Luchet.)

— **Encycl.** *Vin de palus.* On donne, dans la Gironde, le nom de *palus* à des terrains gras et fertiles qui bordent les rives de la Garonne et de la Dordogne, et qui se sont formés par alluvion sur les bords de ces deux rivières. Cette contrée prend le nom de *Palus* à environ 16 kilom. de Bordeaux, vers le point où commence le vignoble blanc de la rive gauche de la Garonne, et où finit celui de la rive droite. Les *palus* s'étendent le long de la Garonne jusqu'au bec d'Ambez, où le vignoble se replie sur la Dordogne en se prolongeant jusqu'à Libourne. Dans ces terrains l'argile domine; aussi, quand la sécheresse la surprend encore imprégnée d'eau, elle la durcit et la réduit presque à l'état de pierre. Les bonnes terres de ce genre ont de 0m,66 à 1 mètre de profondeur; mais la couche diminue d'épaisseur à mesure que l'on s'éloigne des rivages.

Généralement, les meilleurs vignobles du Bordelais sont situés sur la rive gauche de la Garonne. Les meilleurs *palus* occupent, au contraire, la rive droite. Ils sont très-précieux pour le commerce, parce que les vins qu'ils produisent communiquent aux autres vins de Bordeaux de la force et de la couleur. Quand on ne les a pas fait voyager, il faut attendre, si l'on veut qu'ils aient acquis toutes leurs qualités, au moins dix ans pour les boire, et ils ont, à un plus haut degré que tous les autres vins de France, le mérite de supporter, sans altération, la fatigue des plus longs voyages.

Le vignoble des Queyries est le meilleur des *palus*. Le terrain qu'il occupe a moins de liaison, parce que le sable s'y trouve mêlé dans une plus grande proportion que partout ailleurs. Il reçoit, en outre, les terres légères que les pluies amènent du coteau par lequel il est dominé. Les Queyries produisent un vin très-coloré, très-vineux et qui offre le parfum de la framboise. Les qualités qui lui sont particulières le font rechercher des marchands, qui l'emploient à augmenter la force des vins du Médoc, avec lesquels on le mêle quelquefois.

Les principaux cépages cultivés sont: le merlot, le malbec, le gros verdot, le petit verdot. Toutes les façons des vignes se font à bras; on en donne généralement trois par an. On taille la vigne sur quatre ou cinq yeux dans les premiers temps, puis on la dresse sur trois branches ou *astes*. On garnit les ceps avec des carassons ordinaires en pin ou en châtaignier; chaque aste en reçoit un. Le liage des astes suit immédiatement la taille. On y revient sur les pousses nouvelles. Peu de temps avant la fleur, on ébourgeonne et on rogne le sommet des sarments. L'effeuillage se pratique ordinairement aux approches de la maturité du raisin.

Les vendanges commencent rarement avant la fin de septembre ou le commencement d'octobre. On foule le raisin avant de le mettre en cuve, mais on ne l'égrappe pas; la durée du cuvage varie entre huit et quinze jours. Au tirage, on a soin de répartir le plus également possible le vin dans les barriques; lorsque la répartition laisse à désirer, on repasse le vin dans la cuve, afin d'obtenir des vins uniformes. Cela fait, on remplit les barriques.

PALUS MÆOTIS, nom ancien de la mer d'Azov ou de Zabache. L'Académie dit le PALUS MÉOTIDE ou les PALUS MÉOTIDES.

PALUSTRE adj. (pa-lu-stre — du lat. *palustris*, de marais). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les marais.

PALUZIE Y CANTALOZELLA (Esteban), archéologue espagnol, né dans la province de Girone en 1806. Il prit, en 1820, les armes pour la défense de la constitution et combattit jusqu'à la prise de Tarragone. Condamné, en 1820, à dix ans de *presidios*, comme l'auteur présumé d'un pamphlet anonyme, il fut acquitté par la *Real audiencia*, qui punit son accusateur. Plus tard, ses relations avec les membres du parti libéral lui valurent de nombreuses persécutions, et, en 1835, il fut condamné à être déporté aux Philippines; mais la milice nationale de Cadix le délivra pendant qu'on le conduisait au lieu d'embarquement pour cette destination. En 1840, renonçant complètement à la politique, il ouvrit à Barcelone un établissement pédagogique, consacra les loisirs que lui laissait la direction de cette école à l'étude de l'archéologie, et forma une collection lapidaire qui renfermait plus de 500 pierres hébraïques, grecques, romaines, arabes et espagnoles, et dont il fit don à l'école diplomatique de Madrid. Il reçut, en retour, le titre honorifique d'inspecteur des antiquités des royaumes de Valence, d'Aragon, des îles Baléares et de Catalogne; il est, en outre, membre de l'Académie d'histoire de Madrid et de plusieurs autres sociétés savantes. On a de lui: *Paléographie espagnole; Écriture et langage de l'Espagne; Guide de l'artisan; Tachygraphie; Histoires morales en tachygraphie; Leçons pratiques d'éloquence espagnole; Contes moraux pour les enfants; Éléments de géographie* (avec 45 cartes et 38 vignettes); *Éléments de géométrie; Batiburillo*, œuvre pour corriger les enfants; *Traité d'urbanité*, etc.

PALUZZA, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de Tolmezzo; 2,600 hab.

PALYTHOÉ ou **PALITHOÉ** s. f. (pa-li-to-é — alter. de *Polythoa* ou *Polythoé*, nom mythol.). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans la mer des Antilles, et qui forment sur divers corps marins comme des croûtes composées de tubes ou mamelons rapprochés et adhérents.

PAMANZI, îlot stérile et montagneux, situé à l'entrée de la rade de Choa (île Mayotte). Le point culminant offre un vaste cratère éteint, dont le fond est rempli d'une eau bourbeuse et salée.

PAMARD (Pierre-François-Benezet), chirurgien français, né à Avignon en 1728, mort dans la même ville en 1793. Fils et petit-fils de médecin, il étudia, comme eux, l'art de guérir à Montpellier et à Paris, puis revint dans sa ville natale, où il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital général, reçut de la municipalité une pension annuelle de 500 livres (1767) et devint, en 1776, second consul d'Avignon. Pamard se fit remarquer surtout par son habileté dans les opérations relatives à l'extraction de la pierre et dans celle de la cataracte. Il inventa divers instruments opératoires, notamment un ophthalmostat, appelé *pique*, pour l'opération de la cataracte, un instrument pour celle de la fistule lacrymale, et devint membre associé de l'Académie de médecine de Paris (1761), de l'Académie de chirurgie de cette ville (1784), de l'Académie des sciences de Montpellier (1772). On a de lui: *Dissertation de quelques effets de l'air dans nos corps; Description d'une seringue pneumatique avec ses usages dans quelques maladies très-fréquentes* (Avignon, 1791, in-8°).

PAMARD (Jean-Baptiste-Antoine), chirurgien français, fils du précédent, né à Avignon en 1763, mort dans la même ville en 1823. Il succéda à son père en 1793, comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Avignon, fit un cours public d'anatomie pendant vingt ans, proposa la vaccine et inventa quelques instruments opératoires. Son principal ouvrage a pour titre: *Topographie physique et médicale d'Avignon et de son territoire* (Avignon, 1802, in-8°).

PAMARD (Paul-Antoine-Marie), chirurgien et homme politique français, fils du précédent, né à Avignon en 1802. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en médecine à Paris en 1825, il alla exercer son art dans sa ville natale, devint, en 1827, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, où il ouvrit un cours de clinique chirurgicale, et se fit connaître comme un habile praticien. Vice-président du conseil d'hygiène du département de Vaucluse, maire et membre du conseil général d'Avignon, M. Pamard a été élu, en 1861, comme candidat de l'administration, membre du Corps législatif dans la première circonscription de Vaucluse et réélu, au même titre, en 1863 et en 1869. La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à son mandat.

PAMBAMARCA, montagne de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, à 30 kilom. N. de Quito. Cette montagne de la chaîne des Andes fut, en 1739, la station principale des académiciens qui mesurèrent 1 degré du méridien sous l'équateur.

PAMBE s. m. (pan-be). Ichthyol. Espèce de poisson plat, qui vit dans la mer des Indes: *Le* PAMBE *est fort estimé.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *pambe* est un poisson plat, qui atteint la longueur de 0m,40 sur 0m,27 de largeur; il est muni d'aiguillons dirigés en avant et porte deux longues épines; ses nageoires dorsale et ventrale s'étendent jusqu'à la queue; sa couleur est d'un vert changeant. On le pêche dans les Indes orientales, notamment à Amboine et sur la côte de Coromandel. Ce poisson est fort estimé; il s'en fait une grande consommation dans le pays, et les navigateurs en emportent d'abondantes provisions dans les voyages de long cours. Pour cela, on le coupe par tranches, que l'on fait macérer dans une sorte de saumure préparée avec la pulpe du tamarin; cette préparation est appelée *pescepara* par les Portugais. Un procédé plus simple consiste à le faire sécher au soleil; quand on veut s'en servir, il suffit de le laisser tremper dans l'eau pendant quelque temps pour l'attendrir.

PAMBÉOTIES s. f. pl. (pan-bé-o-sî — gr. *pamboiôtia*; de *pas*, tout, et de *Boiôtos*, Béotien). Antiq. gr. Fête générale de tous les Béotiens.

— **Encycl.** Antiq. Les écrivains anciens comparent les *pambéoties* aux panathénées des Athéniens, et aux panionies des Ioniens. Le principal objet de cette fête était le culte d'Athéné Itonienne, qui avait un temple dans les environs de Coronée, et c'était à Coronée que se célébraient les *pambéoties*. On voit dans Polybe (IV, 3), que durant cette fête on n'entreprenait pas de guerre, et que, dans le cas où l'on se trouvait en guerre, on concluait toujours une trêve pour la durée de la solennité. Les érudits ont discuté la question de savoir si les *pambéoties* se liaient en quelque manière avec la constitution politique de la Béotie, ou avec les relations qui existaient entre la ville de Thèbes et les autres villes béotiennes. Les opinions sont partagées sur ce point; mais il est certain que, si les *pambéoties* eurent jamais un but politique, ce fut avant l'époque où Thèbes obtint une suprématie incontestée. Ceux qui voudront approfondir ce sujet pourront consulter utilement un mémoire de Raoul Rochette, *Sur la forme et l'administration de l'État fédératif des Béotiens*, dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (t. VIII, 1827).

PAMBORE s. m. (pan-bo-re — du gr. *pamboros*, qui dévore tout). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des grandipalpes, comprenant sept espèces qui habitent l'Australie.

PAMBU, ville du Brésil (Bahia), sur la rive gauche du rio de Sao-Francisco, à 130 kilom. au-dessus de la cascade de Paulo-Affonso, par 40° 59′ de latit. S. et 41° 18′ de longit. O.; 8,000 hab. Son commerce consiste en coton et en bestiaux. Ses environs contiennent beaucoup de pâturages et des mines de cuivre et d'argent. Elle possède une belle église.

PÂMÉ, ÉE (pâ-mé) part. passé du v. Pâmer. Évanoui:

Aux pieds de son amant elle tombe *pâmée*.
RACINE.

— Fig. Qui éprouve une impression très-vive, et en perd, en quelque façon, l'usage des sens: *Être* PÂMÉ *d'aise, de surprise, d'effroi.*

— *Carpe pâmée*, Carpe qui se couche sur le flanc, à la surface de l'eau, ferme les yeux et ouvre la bouche par intervalle, comme si elle était près d'expirer. ‖ *Faire l'œil de carpe pâmée*, Faire les mouvements d'une personne près de s'évanouir.

— Blas. Se dit du dauphin ou autre poisson qui a la gueule béante; de l'aigle sans langue dont le bec paraît fort crochu, et qui a l'œil fermé: *Saint-Ilpice de Comberonde, en Auvergne: De gueules, au dauphin* PÂMÉ *d'or.* — *Saqueville, en Normandie: D'hermine, à l'aigle* PÂMÉE *de gueules, au vol abaissé.*

— s. f. Bot. Syn. de **MYROBOLAN**, genre de végé aux.

Paméla ou la **Vertu récompensée**, célèbre roman anglais, de Richardson (Londres, 1740, 4 vol. in-12). « Ce premier roman de Richardson est une fleur, dit M. Taine, une de ces fleurs qui n'éclosent que dans les imaginations vierges, à l'aurore de l'invention primesautière, dont le charme et la fraîcheur sur-

passent tout ce que la maturité de l'art et du génie peut cultiver ou arranger plus tard. » Paméla est une enfant de quinze ans élevée par une vieille lady, demi-servante et demi-favorite, et qui, après la mort de sa maîtresse, se trouve exposée aux persécutions croissantes du jeune seigneur de la maison. C'est une enfant naïve et bonne comme la Marguerite de Gœthe, et du même sang. Elle est aimante, sans orgueil ni vanité, ni rancune, timide, toujours humble. Quand son maître entreprend de l'embrasser par force, elle s'étonne, elle ne veut pas croire que le monde soit si méchant. Nul outrage ne vient à bout de sa soumission. Son maître lui a si fort serré le bras, que ce bras est « tout noir et tout bleu ; » il a essayé bien pis : il s'est conduit comme un charretier et comme un coquin ; par surcroît, il la calomnie devant les domestiques ; il l'insulte de nouveau, il la provoque à parler ; elle ne parle pas et ne veut pas lui manquer ; il est son maître, sorte de Dieu pour elle, avec tout l'ascendant et l'autorité d'un prince féodal. Bien plus, il a la brutalité du temps ; il la rudoie, lui parle comme à une négresse et se croit encore bien bon. Il la séquestre seule, pendant plusieurs mois, avec une mégère, sa complaisante, qui la bat et la menace. Il l'attaque par la crainte, l'ennui, la surprise, l'argent, la douceur. Enfin, ce qui est plus terrible, son cœur est contre elle : elle l'aime tout bas, bien plus ses vertus lui nuisent; elle n'ose mentir quand elle en aurait tant besoin, et la piété la retient au bord du suicide quand il semble sa seule ressource. Mais cette innocence native a été trempée dans la foi puritaine. Elle en est vivifiée ; aux plus périlleux moments comme aux plus doux, ce grand sentiment lui revient, tant il s'est enlacé à tous les autres, tant il a multiplié ses attaches et enfoncé ses racines dans les derniers replis de son cœur. Son maître, le comte de Belfort, surpris de tant de candeur, de vertu et de beauté, songe enfin à l'épouser; il est attendri et vaincu, il descend de cette hauteur immense où les mœurs aristocratiques l'ont placé, et désormais, jour par jour, les lettres de l'heureuse enfant racontent les préparatifs de leur mariage. L'union a lieu et Paméla, après avoir vaincu jusqu'aux répugnances de la famille de son mari, reçoit sur la terre la récompense de sa vertu.

Dans ce roman, qui est à *Clarisse Harlowe* ce que sont aux tragédies de Shakspeare les pièces de Lillo, dit Chambers, Richardson a fait preuve d'un grand talent, mais il s'est perdu dans la profusion des détails. Le caractère de la mégère, Mme Jewkes, et celui du jeune comte de Belfort sont tracés de main de maître. Les scènes de séduction sont un peu trop colorées pour le goût moderne et Paméla manque de dignité naturelle. Elle est trop raisonneuse et trop soumise. » C'est ce qu'a également pensé M. Taine, qui termine par ces mots l'appréciation du roman : « Vous imprimez à la suite de *Paméla*, mon cher Richardson, le catalogue des vertus dont elle donne l'exemple ; le lecteur bâille, oublie son plaisir, cesse de croire et se demande si la céleste héroïne n'était pas un mannequin ecclésiastique arrangé pour lui débiter une leçon. » Le roman de *Paméla* a été fort bien traduit en français par l'abbé Prévost.

Paméla, comédie en cinq actes et en vers, par François de Neufchâteau; théâtre de la Nation (Comédie-Française), 1er août 1793. Cette pièce est une imitation de la *Pamela nubile* de Goldoni, qui avait puisé son sujet dans le roman de Richardson. Milord Bonfil, passionnément amoureux de sa servante Paméla, après avoir vainement tenté de la séduire, veut tantôt la mettre au service de sa sœur, milady Davert, tantôt la marier, et tantôt la renvoyer à ses parents. Enfin, malgré les reproches de sa sœur et les remontrances de lord Arthur, son ami, il se décide à l'épouser, lorsque le bonhomme Andrews, père de Paméla, tombe à ses pieds et lui découvre qu'il est le comte Oxpen, un des chefs des montagnards écossais dont la tête est proscrite. Milord Bonfil est presque fâché de ne pouvoir faire à Paméla le sacrifice des préjugés aristocratiques en lui donnant sa main ; de plus, il se trouve que le père de lord Arthur avait obtenu la grâce du comte Oxpen. Cette circonstance met le comble au bonheur de milord Bonfil et de Paméla ; il en résulte un mariage d'inclination et de convenance. L'intrigue ressemble à celle de *Nanine*, par la raison que Voltaire avait tiré sa comédie du roman de Richardson; mais ni l'auteur anglais, ni Voltaire n'ont fait l'héroïne fille d'un comte : tout deux ont senti que c'était manquer le but. Voltaire s'en tire en homme habile; il a composé avec les idées du temps ; il a fait sa Nanine fille d'un vieux soldat dont le métier était alors « bien moins honoré qu'honorable. » Tous les rôles sont bien soutenus, à l'exception du caractère de milady Davert ; on ne retrouve point dans ce personnage ces sentiments d'orgueil nobiliaire qui plaisent tant dans le roman anglais et dans la pièce italienne, et qui font un contraste si piquant avec la candeur et la modestie de Paméla. Le vieil intendant Longman ressemble beaucoup à Blaise de *Nanine*. Deux personnages assez amusants contribuent à l'intérêt de la fable : lord Arthur, homme à demi raisonnable, qui se soumet aux préjugés, tout en les blâmant, et un sir Arnold, neveu de milord Bonfil, jeune voyageur qui ne rapporte dans son île que les travers des pays qu'il a parcourus. La pièce est conduite avec art et bien versifiée. Les huit premières représentations, du 1er au 8 août, eurent un immense succès, un succès qui inquiéta le comité de Salut public. François de Neufchâteau fut mandé à la barre du comité et dut faire à sa pièce quelques corrections. Le 30 août, le comité permit de continuer les représentations ; mais, le 2 septembre, une scène tumultueuse eut lieu au théâtre ; on applaudit, on siffla bruyamment certaines maximes générales où les terroristes virent des attaques directes.

> La solitude est douce à qui hait les méchants...
> Souvenons-nous d'aimer, oublions de punir...
> Ah ! les persécuteurs sont les seuls condamnables,
> Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.

Le théâtre fut fermé et l'auteur, incarcéré d'abord à la Force, puis au Luxembourg, ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor.

Paméla Giraud, pièce en cinq actes, en prose, par H. de Balzac (théâtre de la Gaîté, 9 septembre 1843). La scène se passe dans les premières années de la Restauration. « Paméla, dit Théophile Gautier, est une jeune fille pauvre et fleuriste, mais honnête, qui aime le plus vertueusement du monde un nommé Jules Rousseau, qu'elle croit être un simple ouvrier, son égal, et qui appartient à l'une des plus riches familles de l'aristocratie financière. Ce Jules, pour occuper ses loisirs, fait, en même temps, de l'amour et de la politique. Il s'est jeté dans une conspiration bonapartiste que la police de Louis XVIII ne tarde pas à éventer. Pour se soustraire aux recherches dont il est l'objet, Jules Rousseau s'apprête à quitter la France et propose à Paméla de le suivre dans son exil. Mais la grisette, qui a des principes, rejette bien loin cette proposition ; le jeune homme insiste et, par malheur, il insiste avec tant d'opiniâtreté que, sur la dénonciation d'un garçon tapissier, son rival, les agents de la police ont le temps de venir l'arrêter chez Paméla.

» Cet événement met les parents de Jules au désespoir, car ce n'est rien moins que la peine de mort qui menace leur fils unique. Ils confient sa défense à un certain Dupré, avocat austère et misanthrope, auquel ils promettent la moitié de leur fortune et une reconnaissance éternelle s'il parvient à faire acquitter son client. Me Dupré, assez riche pour ne pas tenir aux honoraires et trop sceptique pour croire que les hommes se souviennent d'un service rendu, ne prend en main la cause du jeune Rousseau que dans l'espoir de démasquer le chef occulte de la conspiration, un soi-disant général de Verby. L'avocat pense, du reste, avec raison, que Jules s'est laissé follement entraîner par ce Verby et jure de mettre tout en œuvre pour le sauver. A cet effet, il va trouver Pamela Giraud, dont il connaît les sentiments à l'égard de Jules, et lui avoue que celui-ci est perdu si elle ne consent à déclarer qu'il a passé tout entière auprès d'elle la nuit du 20 août, pendant laquelle s'est tenue la réunion des conjurés. Paméla ne recule pas devant un pareil sacrifice : bien qu'elle sache toute la distance qui la sépare désormais de M. Jules Rousseau, elle consent à racheter par un mensonge qui lui coûtera l'honneur la vie de celui qu'elle aime. L'alibi est prouvé. Jules revient absous de l'accusation portée contre lui, et, comme le danger est disparu, la famille Rousseau oublie ce qu'elle doit à Paméla Giraud en retour de sa généreuse abnégation. Mais l'avocat Dupré, que la jeune fleuriste a quelque peu réconcilié avec l'espèce humaine et qui veut la mettre en compte, n'entend pas que les choses s'arrangent ainsi : le dévouement de la grisette lui semble l'avoir rendue digne d'épouser M. Jules; il décide donc que le mariage des deux jeunes gens s'accomplira en dépit des obstacles et, par toutes sortes d'habiles intrigues qui remplissent la dernière partie de la pièce, il amène enfin cet heureux résultat. »

On sait que Balzac ne plia jamais complétement l'exubérance de son génie aux limites étroites de la scène. *Vautrin*, *Quinola*, *la Marâtre*, bien que renfermant des scènes où se retrouve le maître, n'ont jamais pu triompher de la froideur du public. *Paméla Giraud* est la seule œuvre théâtrale de l'auteur qui ait été favorablement accueillie, et il faut dire que Balzac semble, pour ainsi dire, s'y être abdiqué pour se renfermer dans la donnée rigoureuse d'un mélodrame. On y trouve un assez grand nombre de scènes ingénieuses et habilement conduites, un dialogue facile et souvent spirituel, une grande vérité de situations et beaucoup de naturel dans les détails. Voici, entre autres, un mot délicieux : à propos d'un aparté de l'avocat Dupré, le personnage comique du drame émet la réflexion suivante : « Que se dit-il donc là tout seul ? Un avocat qui se parle à lui-même me fait l'effet d'un pâtissier qui mangerait sa marchandise. »

PAMÈLE (Jacques DE), en latin **Pamelius**, érudit belge, né à Bruges en 1536, mort à Mons en 1587. Après avoir étudié le droit et la théologie à Louvain, à Paris et dans d'autres universités, il entra dans les ordres, devint successivement chanoine de Bruges, de Bruxelles, de Bois-le-Duc, archidiacre de Saint-Omer et évêque de cette ville. Il mourut peu de jours avant son sacre. Ses principaux ouvrages sont : *Liturgia latinorum* (Cologne, 1571-1575, 2 vol. in-4°); *De non admittendis una in republica diversarum religionum exercitiis* (Anvers, 1589, in-8°). On lui doit aussi des éditions estimées de saint Cyprien, de Tertullien, etc.

PAMELLE s. f. (pa-mè-le). Bot. Variété d'orge.

PÂMER v. n. ou intr. (pâ-mé — du gr. *spasma*, spasme, convulsion). Tomber en défaillance, s'évanouir, perdre l'usage des sens : *On dirait qu'elle va* PÂMER. *Je la vis* PÂMER *et tomber.*

— Fig. Perdre en quelque sorte l'usage des sens, par l'effet de quelque vive émotion : PÂMER *de joie, de plaisir, de crainte, de colère.* PÂMER *de rire. Rire à* PÂMER. *Je* PÂME *de rire de votre sotte tête de femme.* (Mme de Sév.)

> Dans ces simplicités à tous coups je l'admire,
> Et parfois elle en dit dont je pâme de rire.
> MOLIÈRE.

Se pâmer v. pr. tomber en défaillance : *Le voilà qui se* PÂME. *Il est des enfants qui se* PÂMENT *à force de crier. Miséricorde! ah! je n'en puis plus, je me* PÂME! (Anonyme.)

> La voilà maintenant qui pleure et qui se pâme!
> LATOUR SAINT-YBARS.

— Fig. Perdre, en quelque manière, l'usage des sens, par l'excès de quelque sentiment que l'on éprouve : SE PÂMER *de joie, de colère.* SE PÂMER *de rire. Rire à* SE PÂMER.

— Techn. Perdre sa trempe, en parlant de l'acier que l'on chauffe trop longtemps : *Cet acier va* SE PÂMER.

PAMET s. m. (pa-mè). Moll. Coquille bivalve, du genre donace.

PAMIERS, en latin *Apamia*, ville de France (Ariége), chef-lieu d'arrond., à 19 kilom. N. de Foix, sur la rive droite de l'Ariége; pop. aggl., 7,136 hab. — pop. tot., 8,690 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 114 communes et 77,692 hab. Évêché suffragant de Toulouse ; tribunal de 1re instance ; justice de paix ; collége communal ; bibliothèque publique. Filatures de laine et de coton, papeteries, moulins à farine, à huile et à foulon ; importante fabrication d'acier, limes, faux ; manufactures de burats, serges; liqueurs fines. Commerce de fruits, légumes, grains, bestiaux, laines et vins. Pamiers est une jolie ville, située au milieu d'une campagne riante, entourée de coteaux fertiles ; elle est en général bien bâtie, et composée de rues larges et bien pavées. Pamiers renferme quelques monuments dignes d'attention, notamment la cathédrale reconstruite en partie par Mansart, dans le style du XVIIe siècle et surmontée d'un ancien clocher de forme octogonale. L'église de Notre-Dame du Camp, fort ancienne, offre une curieuse façade cubique à créneaux et à mâchicoulis, encastrée entre deux tours pentagonales, aussi crénelées. Quelques chapiteaux mutilés sont les débris uniques de sa porte romane détruite par le temps. Il ne reste plus aucun vestige de l'ancien château, dont l'emplacement, qui a conservé le nom de Castellat, est devenu une promenade charmante, fort élevée au-dessus de la ville et d'où l'on jouit de magnifiques points de vue. A 1 kilom. environ de la ville, on voit quelques murs noircis, derniers débris de l'ancienne cathédrale, connue sous le nom de Mas Saint-Antonin. Les vins de Pamiers jouissaient autrefois d'une grande réputation.

Quelques archéologues n'hésitent pas à faire remonter la fondation de Pamiers au temps des Celtes ; mais, d'après les titres authentiques, on ne peut guère reporter cette origine au delà du Xe siècle. Dès 960, une abbaye, dite abbaye de Fredelar, s'élevait sur le sol même de la ville actuelle. En 1104, Roger, deuxième comte de Foix, de retour de la terre sainte, bâtit, à l'ombre de cette abbaye, un château auquel, en souvenir de sa croisade, il donna le nom d'une ville de Syrie; il l'appela *Appamée* ou *Appamia*, dont les chroniqueurs ne tardèrent pas à faire Appamyers et dont nous avons fait Pamiers. Un village se forma bientôt autour du monastère et du château : telle fut l'origine de la ville, qui prit rapidement une importance considérable et où les comtes de Foix fixèrent fréquemment leur résidence. Mais, jusqu'au XIIIe siècle environ, à part le contre-coup de l'hérésie des albigeois qui s'y fit ressentir et [illegible] qui amena à Pamiers, en 1212, Simon de Montfort et ses croisés, cette ville joue un rôle un peu effacé dans l'histoire. En 1295, le [illegible] entre Philippe le Bel et Boniface VIII qui, contre la volonté du roi, avait nommé Bernard de Saisset à l'évêché de Pamiers. A la fin du XVe siècle, les rivalités amenées par la possession du comté de Foix remettent de nouveau Pamiers en lumière. Le pays obéissait à Catherine, femme de Jean d'Albret et reine de Navarre ; elle avait pour compétiteur le vicomte de Narbonne, Jean de Foix, son cousin. Le vicomte de Narbonne parvint à pénétrer dans Pamiers à [illegible] ménagées dans la place et il ensanglanta ce premier succès par un carnage horrible des habitants, qui avaient refusé de lui ouvrir leurs portes. Pamiers [illegible] entent avec son ancienne souveraine, dont les troupes avaient surpris la garnison de Jean de Foix et la massacrèrent peu de temps après. Ce fut le dernier acte de cette sanglante tragédie. En 1564, un singulier symptôme d'opposition religieuse se manifesta à Pamiers. Les jésuites, installés dans la ville dès 1559, durent la quitter sans délai devant le mécontentement général soulevé par leurs doctrines. Cet esprit de critique se tourna même contre l'évêque, qui suivit les jésuites ; il rentra néanmoins à Pamiers après un court exil [illegible] vainement, pour éviter un nouveau choc, de faire [illegible] privilégiée et ne relevant que du comte de Foix, sut toujours déjouer, non-seulement les projets de son évêque, mais encore un acte public, émané du trône, déclarant que la ville était [illegible] en Languedoc. Une peste désastreuse, qui en quelques jours emporta plus de trois mille personnes [illegible] pendant les guerres de religion, la ville fut prise et reprise plusieurs fois et, en 1628, impitoyablement traitée par le prince de Condé. La ville suivit dès lors toutes les révolutions politiques et administratives [illegible] et en même temps qu'elle, réunie à la couronne. Pamiers devint à la Révolution un chef-lieu d'arrondissement ; elle a toujours conservé depuis lors son siége épiscopal. Le comte de Montfort réunit un concile à Pamiers en 1212. Il convoqua tous les évêques et tous les nobles du pays pour y faire des règlements destinés, d'après lui, à rétablir la religion catholique et les bonnes mœurs. Ces règlements contenaient 49 articles, dont l'un obligeait tous les habitants à aller à l'église les dimanches et fêtes et à y entendre la messe et la prédication.

PAMISUS, nom de trois rivières de la Grèce ancienne : la première coulait dans la Messénie et se jetait dans le golfe de ce nom ; c'est aujourd'hui la Pirnatza ; la seconde arrosait la Messénie, qu'elle séparait à l'E. de la Laconie [illegible]

PAMLICO, rivière des États-Unis. V. TAR.

PAMLICO-SOUND, vaste golfe des États-Unis d'Amérique, sur la côte orientale de la Caroline du Nord ; 110 kilom. sur 45 ; 7 mètres [illegible] principale projetée à l'E. le cap Hatteras. Ce golfe reçoit la Neuse, le Tar ou Pamlico et quelques autres rivières moins considérables.

PÂMOISON s. f. [illegible] *mer*). Action d'une personne qui se pâme ; défaillance, évanouissement [illegible] SON.

> Les [illegible]
> Produisent à [illegible]

— Fig. Vive sensation qui produit un grand trouble dans l'usage des sens :

> [illegible]

PAMPA s. f. [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible] nos-Ayres, capitale de la république Argentine [illegible] trémités de ces plaines immenses. Elles [illegible] tendent presque jusqu'au plateau du Brésil; [illegible] gueur de plus de 30 lieues, couverte de trèfle [illegible] du trèfle.

Mais si la première région des pampas présente cet aspect [illegible] forment de fourrés. Ils sont partout assez espacés pour qu'on puisse parcourir [illegible] cette région dans tous les sens. La végéta-

tion est d'une puissance extraordinaire. De toutes parts, de quelque côté que le regard se porte, on voit des arbres majestueux s'élever au-dessus de jeunes arbustes. Si parfois un incendie vient ravager tout un canton et joncher le sol de débris carbonisés, les traces qu'il a laissées derrière lui ne tardent pas à disparaître, car bientôt des tiges nouvelles s'élèvent des cendres de la forêt qui vient d'être consumée. Du reste, rien ne rappelle la civilisation; tout présente l'aspect d'une nature entièrement primitive. Les bêtes fauves occupent ces vastes solitudes sans presque y être inquiétées, et quantité de chevaux sauvages et de buffles y paissent en toute liberté.

Ceux des fleuves des *pampas* qui prennent leur source dans les Andes et dans la sierra d'Aconquija finissent par atteindre la grande artère du Parana, mais non sans avoir perdu en route une grande partie de leurs eaux, par suite de l'évaporation dans les lagunes et les marécages. Plus au sud, le rio Dulce, également descendu des ravins de l'Aconquija, va se perdre dans un lac salé, à une assez grande distance à l'ouest du Parana; de même tous les cours d'eau des provinces de Catamarca, de Rioja, de San-Juan, de Mendoza, de Cordova s'affaiblissent à mesure qu'ils s'éloignent des montagnes, puis s'étalent en marais ou se fractionnent en flaques; le sable du desert les absorbe peu à peu. Le rio Quinto, qui jadis se rendait directement à la mer et se jetait, au sud de l'estuaire de la Plata, dans l'anse de San-Borombon, s'arrête actuellement au milieu de son ancien cours; mais à l'est des lagunes le rattachent aux sources d'une petite rivière que l'on peut considérer comme le Quinto inferieur.

Partout le sol des *pampas* est plus ou moins imprégné de sel. Le salpêtre y abonde aussi, et il arrive très-souvent qu'après une ondée le sol en paraît entièrement blanchi. Toutes les années, les lacs et les marais de la troisième région débordent et leurs eaux inondent une vaste etendue de terres, où elles déposent un limon fécondant. Des multitudes d'animaux périssent dans ces inondations, et la sécheresse qui leur succède en fait périr encore davantage. Entre les années 1830 et 1832, environ deux mille bestiaux moururent faute de nourriture. Un autre fleau detruit encore des millions d'êtres vivants : ce sont les incendies effroyables qui, durant les grandes chaleurs, s'allument si souvent dans les *pampas* lorsqu'elles sont couvertes d'herbes desséchées.

La population est très-clair-semée. Pas d'agriculture, la propriété consiste à peu près uniquement en troupeaux de chevaux et de bœufs. Il n'existe pas de routes, mais seulement quelques sentiers à peine tracés. En outre, le sol est coupé de rivières et de marais, ce qui ajoute au pittoresque et aussi à la difficulté du terrain.

La partie des *pampas* est habitée par des Européens, descendants des anciens conquérants espagnols, qui, mêlés à la race indigène, ont formé une espèce de race particulière, les gauchos (v. ce mot). Ils vivent surtout du commerce des chevaux sauvages, qu'ils dressent, ou qu'ils abattent pour en vendre la peau. Mais les *pampas* ont une population bien plus terrible dans les restes des tribus indiennes, qui continuent à faire aux Européens une guerre acharnée.

Les Indiens des *pampas* passent leur vie à cheval. Ils sont habitués à braver, dans une complète nudite, les rigueurs d'un climat brûlant en été et glacial en hiver. Les gauchos reconnaissent eux-mêmes qu'à cheval les Indiens ont l'avantage sur eux. Souvent ils montent à cru et galopent ainsi sans le secours de la bride; quelquefois, presque suspendus sous le ventre de leurs chevaux, ils poussent des cris terribles qui épouvantent les montures de leurs ennemis. Restés indépendants malgré les efforts des Espagnols, ils forment plusieurs tribus nomades, dont chacune est sous les ordres d'un cacique. Ils se nourrissent presque exclusivement de viande de cheval et teignent leur chevelure dans le sang de cet animal. Ils ne montent que les cavales. La guerre est leur seule occupation. Leur arme principale est une lance de dix-huit pieds de long, qu'ils jettent avec beaucoup de dextérité. Ces tribus indomptées [illegible] dans les cantons où le pacage est [illegible], quand leurs chevaux l'ont dévoré, elles passent à un autre. Ils ont, comme tous les Indiens, quelques idees reli[illegible] à un bon et à un mauvais [illegible] de l'âme ou du moins à [illegible] la mort, dans les astres supérieurs. Ils brûlent leurs morts et croient [illegible] image de leurs [illegible] sont très-[illegible] sous l'ho[illegible], on fait coucher à terre les futurs époux, la tête tournée vers l'orient; puis on les couvre d'une peau de cheval et, lorsque le soleil s'est levé vis-à-vis d'eux, on [illegible] leur mariage. Les Indiens des *pampas* [illegible], aiment beaucoup les liqueurs fortes. Lorsqu'ils [illegible] Mendoza ou les provinces voisines, ils y apportent des peaux d'autruche, des cuirs, et les échangent contre de la coutellerie, des éperons, du sucre, des liqueurs fermentées, etc. Rien de plus curieux que la manière dont ils font leur commerce. A leur arrivée dans le lieu du marché, ils passent la journée à boire; mais ils déposent préalablement, dans les mains de leur cacique les couteaux et les autres armes qu'ils possèdent, prévoyant bien que l'orgie ne finira pas sans querelle; puis ils s'enivrent, se battent entre eux et se déchirent à coups de dents. Ils remettent au jour suivant la vente de leurs marchandises. Considérant l'argent comme inutile, ils ne procedent que par échange. Le marché conclu, ils passent encore un jour à boire et, quand ils ont cuvé leur vin, ils remontent à cheval armés d'éperons neufs, et regagnent leurs *pampas* à bride abattue.

Lorsqu'ils entrent en campagne, ils réunissent un nombre prodigieux de chevaux et partent au galop en poussant leur cri de guerre. En route, ils changent de monture et gardent les meilleurs chevaux pour le moment du combat. Ils ne s'arrêtent que pour tuer les animaux dont ils doivent faire leur nourriture et pour dormir en plein air. Quand ils sont délassés et bien repus, ils marchent gaiement à l'ennemi. Leurs expéditions ont deux objets : enlever les bestiaux et égorger les habitants. Ils attaquent de nuit; pendant le jour, ils se tiennent cachés, ou, s'ils sont en course, ils se cachent sous leurs chevaux, ou plutôt, cramponnés à l'encolure et les pieds accrochés à la selle, ils se collent à leur ventre et, de cette manière, leurs chevaux semblent errer sans cavalier dans les pâturages. Quand ils s'approchent la nuit des habitations, ils poussent des cris horribles, en faisant de leur main une sorte de porte-voix. Ils commencent par mettre le feu au toit de la hutte. La famille, éveillée par les vociférations de l'ennemi et les aboiements des dogues qui gardent l'habitation, est bientôt sur pied; mais il est presque toujours impossible d'échapper aux longues lances des Indiens.

Les hommes tombent blessés ou tués, et leurs vêtements servent de trophée à l'ennemi, qui, du reste, tient beaucoup à ce que ces dépouilles ne soient pas souillées de sang. Bientôt la bande se divise : tandis que les uns torturent les hommes survivants, d'autres se jettent sur les enfants, les percent d'outre en outre et les tiennent en l'air au bout de leurs lances; d'autres jettent les femmes dans le feu, après avoir toutefois mis à part celles qui sont jeunes et belles, et dont ils veulent faire leurs compagnes. Enfin, quand leur rage de destruction est assouvie, ils prennent les jeunes femmes en croupe et les emportent sur leurs chevaux, loin des ruines encore fumantes de leurs cabanes, vers les régions lointaines où elles deviennent leurs esclaves, leurs compagnes, associées désormais à l'existence vagabonde de leurs ravisseurs et forcées d'en adopter la vie. On comprend difficilement que ces malheureuses puissent se faire à une pareille existence; c'est cependant ce qui a lieu, sinon pour toutes, au moins pour un certain nombre d'entre d'elles. Un officier français, qui occupait un grade élevé dans l'armée péruvienne, raconte qu'ayant traversé une partie du territoire de ces Indiens pour attaquer une tribu avec laquelle on était en guerre, il vit plusieurs jeunes femmes enlevées de cette manière : « Je promis à ces femmes, ajoute-t-il, d'obtenir pour elles la permission de rentrer dans leur foyer natal. Je leur offris même de l'argent pour me suivre comme interprètes; mais elles me répondirent que rien au monde ne les deciderait à quitter leurs maris et leurs enfants et à renoncer à un genre de vie qui faisait leur bonheur. »

La ligne qui traverse les *pampas* de Buenos-Ayres au Chili est jalonnée de cabanes appelées *postes* et semées à des intervalles de 6 à 7 lieues. C'est là que relayent les voyageurs en voiture ou à cheval. Les seules voitures qui puissent supporter la route sont suspendues sur des bandes de cuir. Le train de la voiture, les roues, les jantes sont garnis de cuir qu'on a préalablement mouillé. Ce cuir se resserre en séchant et, par sa contraction, il empêche les pièces qui composent la voiture de se disjoindre. Le cuir est, dans les *pampas*, d'un usage universel. On ne se borne pas à en faire des selles, des hamacs et à en garnir les voitures; on s'en sert en guise de porte, de volet, de drap de lit et de berceau. Les routes sont coupées d'obstacles continuels; le harnachement des chevaux est parfaitement en rapport avec ces difficultés; ils n'ont qu'un trait attaché à la selle, de sorte que, pour atteler ou dételer un cheval, les conducteurs n'ont qu'à accrocher ou à décrocher ce trait. La rapidité des chevaux est étonnante. Il faut dire que leurs conducteurs ne les ménagent pas. Ils sont fiers du sang qui, sous leurs coups redoublés, ruisselle des flancs de la bête. Ces chevaux ne connaissent pas d'autre allure que le galop ou le pas. Les chevaux des *pampas*, quoique plus forts, ressemblent à la race commune d'Espagne. Leur robe varie, mais ils sont pies pour la plupart. Ils ruent quand on les touche et il est très-difficile de les seller.

Le soleil d'été produit, dans les *pampas*, un effet extraordinaire pour ceux qui n'y sont pas habitués. Dans ces plaines immenses, où rien ne protège le voyageur contre l'ardeur du jour, c'est le repos qui l'accable et la rapidité de la course qui le soulage. Toutefois, les chevaux finissent par être exténués et, sans le secours des longs éperons, il serait impossible de les faire avancer. Ils fléchissent sous un soleil brûlant, ralentissent l'allure et enfin s'arrêtent. On est forcé parfois de leur déchirer les flancs pour les lancer de nouveau. Il est alors curieux de rencontrer sur les routes des chevaux sauvages indomptés. Ces derniers ne semblent pas comprendre pourquoi leur infortuné camarade porte la tête si basse et semble si fatigué; les poulains qui bondissent dans le voisinage s'en écartent avec effroi; seuls, les vieux chevaux, dont les flancs et le dos pelé trahissent les vétérans de la selle, semblent le regarder d'un air de compassion, et ils dressent la queue comme s'ils craignaient le même sort. Quand le pauvre cheval arrive à la poste, le sang ruisselle de ses flancs. Mais, grâce à sa constitution et à sa nourriture saine, il est bientôt remis de ses fatigues. Quant aux postillons qui conduisent ces chevaux, ils sont d'une habileté consommée. Il n'est pas rare de les voir, au milieu de leur course à fond de train, laissant flotter les rênes sur le cou du cheval, tirer de leur poche un cornet de mauvais tabac, faire une cigarette avec un peu de papier ou une feuille de maïs, battre le briquet et l'allumer. D'habitude, on prend un guide parmi les habitants du pays, ou bien on choisit des hommes qui ne font pas d'autre métier. Ceux-ci prennent les devants en coureurs et arrivent à Mendoza en douze ou treize jours. Si les voyageurs désirent emporter avec eux un lit ou des portemanteaux, on en charge un cheval que l'on confie au guide, ou bien on les attache à la selle des postillons. Mais on voyage bien plus librement à cheval, sans bagages et sans guide; dans ce cas, on se borne à prendre à Buenos-Ayres ou à Mendoza un postillon qu'on change à chaque relais. Il faut alors se résigner à seller son cheval, à coucher sur la dure et à la belle étoile, à se contenter des ressources du pays, c'est-à-dire à vivre de bœuf et d'eau. Le régime est pénible sans doute, mais on y gagne une précieuse indépendance. On peut ainsi, en se mettant en route dès l'aube du jour, galoper jusqu'après le coucher du soleil et ne s'arrêter qu'après avoir harassé une dizaine de chevaux. Inutile de dire que, pour voyager de la sorte, il faut être un cavalier solide et posséder un estomac de gaucho.

PAMPANGA, province de l'île de Manille, dans l'archipel des Philippines. Elle confine au N.-O. avec Pangasinan, au N.-E. et à l'E. avec les contrées indépendantes, au S.-E. avec Balacan, au S. avec Valangas, à l'E. avec Zambales; c'est une des plus grandes de l'île. Elle est arrosée par plusieurs cours d'eau, notamment par le Chiquito, et produit du riz, du tabac, des fruits en abondance et du sucre; ch.-l., Bocolor.

PAMPARATO, bourg du royaume d'Italie, province de Coni, district et à 17 kilom. S. de Mondovi, sur le Casollo, ch.-l. de mandement; 2,561 hab.

PAMPASIE, l'une des trois divisions territoriales de la république Argentine, formée par la région des pampas, ayant 39,000 lieues de superficie et comprenant les provinces de Santiago-del-Estero, Cordova, San-Luis, Buenos-Ayres, Santa-Fé et une partie des territoires du Chaco et des Indiens du Sud. V. PAMPAS.

PAMPE s. f. (pan-pe — altér. de *pampre*). Agric. Fanes de diverses plantes, notamment des graminées.

PAMPÉEN, ÉENNE s. et adj. (pan-pé-ain, é-e-ne — rad. *pampa*). Géogr. Habitant des pampas; qui appartient aux pampas ou à leurs habitants : *Les* PAMPÉENS. *Les Indiens* PAMPÉENS.

PAMPELONNE, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 30 kilom. N.-E. d'Albi, sur le Viaur; pop. aggl., 774 hab. — pop. tot., 2,202 hab. Ce bourg, autrefois fortifié, est encore environné de fossés. Son nom rappelle celui de la capitale de la Navarre. On y remarque une église romane, d'anciennes maisons et les restes d'un château.

PAMPELUNE, en espagnol *Pamplona*, ville forte d'Espagne, chef-lieu de la province de Navarre, sur l'Arga, affluent de l'Aragon, à 320 kilom. N.-E. de Madrid, par 42° 49′ de latit. N., 4° 1′ de longit. E., 22,500 hab., sans compter la garnison. Evêché suffragant de Burgos; résidence d'un capitaine général et des autorités de la province; cour d'appel; tribunal de commerce. Seminaire, collège. Fabriques de draps ordinaires, faïence commune, cordes de guitare; tanneries, parcheminerie, papeterie, blanchisserie de toiles. Commerce peu important, ayant surtout pour objet la soie et la laine, qu'on expédie en France et en Angleterre. Bâtie sur une éminence, d'où elle domine tout le pays, Pampelune est défendue par des fortifications en assez mauvais état, qui forment à peu près un quadrilatère rectangulaire. La citadelle, commencée en 1571 par Philippe II, fortifiée d'après le système de Vauban et sur le modèle de la citadelle d'Anvers, forme un pentagone régulier et renferme trois casernes d'infanterie et un quartier de cavalerie. La place est entourée de douze groupes de maisons, partagés en vingt-deux pavillons. Un grand et beau bâtiment est affecté à la salle d'armes. La ville, bien située et d'un aspect agréable, offre des rues bien pavées et quelques belles places, parmi lesquelles on remarque surtout la place de la Constitution, grand carré régulier formé par de jolis édifices. Au centre s'élève une fontaine monumentale, surmontée de la statue de la Bienfaisance, et alimentée par les eaux de l'aqueduc de Subiza. Un des côtés de cette place est formé par le théâtre, dont l'extérieur a peu d'apparence, mais dont l'intérieur est commode et bien distribué. A côté du théâtre s'élève le palais de la Députation provinciale, qui renferme une belle salle richement décorée par d'habiles artistes et ornée de portraits en pied des anciens rois de Navarre. Derrière ce palais s'étendent de beaux jardins. L'un des côtés de la place de la Fruta (marché aux légumes et aux fruits) est occupé par l'hôtel de ville (*Casa municipal*), ancienne et massive construction, où l'on remarque : une curieuse mosaïque; deux beaux salons richement ornés; des portraits représentant les rois de Navarre, des bijoux, etc. L'édifice le plus important de Pampelune est la cathédrale, dédiée à Notre-Dame du Sanctuaire et bâtie, au XVe siècle, sur les ruines d'une église du XIIe siècle. Les seuls débris qu'on ait recueillis de la basilique du XIIe siècle se bornent à quelques chapiteaux très-richement sculptés, qui ont appartenu à la façade principale. La façade actuelle est une œuvre gréco-romaine remarquable; mais elle a le tort de contraster avec les richesses du style gothique que la cathédrale étale de toutes parts. Le centre de cette façade est occupé par un vaste portique corinthien. Aux extrémités du tympan s'élèvent quatre piédestaux portant les statues de saint Firmin, saint Saturnin, saint François-Xavier et saint Honeste. Les tours, d'un aspect majestueux, sont d'abord carrées, puis octogones; elles se terminent par huit colonnes corinthiennes, que couronne une corniche soutenant huit urnes et d'où s'élève une coupole. La cathédrale, qui a la forme d'une croix latine, se compose de cinq nefs. Les ogives présentent, à leur point d'intersection sous la voûte, des écus d'armes, parmi lesquels sont ceux d'Aragon et de Navarre et celui de doña Blanca, fille de Charles le Noble, qui fit edifier l'église actuelle. Les principales curiosités de la cathédrale sont : la grille du chœur, chef-d'œuvre de serrurerie de la Renaissance; le tombeau de Charles III de Navarre et de sa fille, Leonor de Castille; la boiserie du chœur, en chêne, qui se compose de deux rangs de stalles, comptant cinquante-six sièges au rang supérieur, quarante-quatre au rang inférieur, toutes précieusement travaillées; la *capilla Mayor*, fermée par une grille magnifique; les fonts baptismaux, en jaspe rouge; une statue de la Vierge et la sacristie des chanoines, où l'on conserve une image de Notre-Dame del Pilar et une motte de terre sur laquelle la tradition dit que la mère de Jésus-Christ a posé le pied. La porte qui conduit au cloître est une des plus belles que la fin du XIVe siècle nous ait laissées; au-dessus de cette porte se trouve un tympan orné d'une grande composition en relief, représentant la *Mort de la Vierge*. Le cloître, qui est magnifique, renferme des trésors de sculpture et de curieux monuments; nous signalerons : le tombeau en marbre du général Mina; le mausolée du comte de Gages, ancien vice-roi de Navarre; le tombeau de don Lionel de Navarre et de sa femme; l'*Adoration des mages*, groupe considérable sculpté par Jacques Pérut; le tombeau de l'évêque don Miguel Sanchez de Asyain; la Barbazana, belle chapelle gothique où l'on conserve de précieuses reliques. La chapelle Santa-Cruz est digne d'attention. La grille qui la ferme a été forgée avec les chaînes conquises à la bataille de Las Navas de Tolosa, autour de la tente de Mohamed-el-Nasr. L'église de Saint-Saturnin, fort ancienne, renferme de curieuses sculptures. Mentionnons en outre : la *basilica* de Saint-Ignace de Loyola; l'église de San-Lorenzo; la chapelle de Saint-Firmin, spécialement consacrée aux cérémonies de l'Ayuntamiento; l'hôpital général, vaste édifice qui peut contenir huit cents lits; la *casa de la Misericordia*, qui sert de refuge aux invalides; l'*Inclusa* ou *Maternidad*, qui recueille les enfants trouvés de toute la province et les orphelins de père et de mère; la belle promenade de Taconara, qui s'étend devant la citadelle jusqu'aux remparts, en vue de la vallée et d'un magnifique amphithéâtre de montagnes. Citons enfin la place des Taureaux, immense espace environné de gradins, où les courses peuvent avoir lieu en présence de huit mille spectateurs.

Pampelune, qui a reçu les titres de *muy noble y muy leal*, a une origine très-ancienne. Quelques historiens attribuent sa fondation à Tubal, 2121 ans av. J.-C.; d'autres affirment qu'elle fut réédifiée par Pompée, que les Goths modifièrent son nom de *Pompeiopolis* en celui de *Bambilona* et que les Maures l'appelèrent *Sansueña*. Ce qui est hors de doute, c'est qu'au VIe siècle elle tomba au pouvoir des Francs. Prise par les Arabes en 738, elle fut reprise, douze ans après, par les Navarrais, qui se placèrent sous la protection de Charlemagne. Ce dernier, devenu pour Pampelune un ennemi plus redoutable que les Maures, rasa ses murailles et la détruisit en partie. Devenue au XIIe siècle le chef-lieu du comté de Navarre, puis la capitale de la monarchie que Sancho Abarca fonda en 905, Pampelune fut assiégée et prise en 1512 par le roi de Castille, Ferdinand le Catholique, qui sut profiter des dissensions qui se parta-

geaient la Navarre sous son dernier roi, Jean d'Albret. Ce dernier essaya vainement, en 1521, de reprendre sa capitale. « Cette prise d'armes dit M. de Lavigne, fut signalée par un seul incident mémorable : la blessure que reçut, en prenant part à la défense de la ville, un jeune homme d'un grand courage, capitaine au service du roi catholique et gentilhomme de Biscaye, Ignace de Loyola. Lorsque le nom du fondateur de la Société de Jésus fut devenu célèbre, les habitants de Pampelune se souvinrent de ce fait d'armes et érigèrent à la mémoire de saint Ignace, et sur la place même où il était tombé blessé, une chapelle (*basilica*) qui existe encore aujourd'hui, auprès de la place des Taureaux et derrière le palais de la Députation provinciale. » Pampelune ne joua plus qu'un rôle effacé sous la monarchie espagnole. Elle eut à souffrir, à l'époque de la guerre de la Succession, de l'invasion française. Plus tard, sous l'Empire, ses malheurs commencèrent. Une division, sous les ordres du général d'Armagnac, pénétra en 1808 dans Pampelune. Ce général avait mission secrète de s'emparer de la citadelle; mais la citadelle était sur ses gardes; les Français eurent recours à la ruse et un historien contemporain résume ainsi le stratagème à l'aide duquel ils réussirent à mener à fin leur entreprise : « Un détachement de soldats sans armes avait été conduit dans la citadelle pour y recevoir des vivres; le chef de bataillon Robert était parmi eux, déguisé. Il avait neigé. En attendant la distribution, quelques soldats firent des boules de neige et s'amusèrent à se les jeter. La partie s'engagea, tous y prirent part, et un groupe vint, en jouant, se placer sur le pont-levis, de manière à empêcher qu'on pût le lever. Alors, à un signal convenu, d'autres se précipitèrent sur le corps de garde, surprirent les hommes et les désarmèrent. Le général était logé chez le marquis de B[illegible], dont l'hôtel fait face à la porte de la citadelle. Il avait avec lui un peloton de grenadiers qui prêta main-forte, et la citadelle fut occupée en un instant. » Pampelune fut le dernier boulevard du roi Joseph, qui s'y réfugia après la défaite de Vitoria. Il y laissa, en se retirant, le général Cassan, qui y soutint un siége de quatre mois et fut réduit à capituler. C'est le dernier épisode important que présente l'histoire de Pampelune.

PAMPELUNE, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. V. PAMPLONA.

PAMPELUNE (PROVINCE DE), subdivision administrative de la république de la Nouvelle-Grenade. V. PAMPLONA (province de).

PAMPER, ville de l'Indoustan, royaume de Cachemire, sur la rive droite du Jylum, à 72 kilom. E. de Cachemire.

PAMPÉRO s. m. (pan-pé-ro — rad. *pampa*). Vent violent du sud-ouest, qui naît au pied des Cordillères et traverse 200 lieues d'un pays uni : *Le mouillage de Montevideo est sûr, quoiqu'on y essuie quelquefois des* PAMPÉROS *qui sont des tourmentes de vent de sud-ouest, accompagnées d'orages affreux.* (Bougainville.)

PAMPHAGE s. m. (pan-fa-je — du gr. *pan*, tout ; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, tribu des truxalides, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent l'ancien continent, et surtout l'Afrique.

— **Encycl.** Les espèces de ce genre ont été réparties par M. Serville en quatre groupes dont voici les noms et les principaux caractères : I. Xiphicera, antennes s'amincissant graduellement de la base à l'extrémité; II. Akicera, antennes ayant leurs derniers articles brusquement plus étroits que les autres; III. Porthetis, corselet fortement élevé au milieu; IV. Tropinotus, corselet élevé, se prolongeant sur la base des élytres; femelles ailées.

PAMPHALÉE s. f. (pan-fa-lé — du gr. *pan*, tout; *phalos*, luisant). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant des espèces qui croissent dans les marais du Brésil.

PAMPHIA, village de Grèce, nomarchie d'Acarnanie et Étolie; 2,613 hab. Commerce très-actif. Culture d'oliviers.

PAMPHILA ou **PAMPHILÉ**, savante Égyptienne, née à Épidaure, suivant Suidas, dans le Ier siècle avant J.-C. Fille de Sotéride, elle épousa Socratide qui lui apprit à aimer les choses de l'esprit et l'associa à ses travaux. Pamphila écrivit une *Histoire mêlée*. Suidas dit que cette histoire était divisée en trente-trois livres et qu'elle contenait un abrégé des œuvres de Ctésias en trois livres, ainsi que d'autres traités. En effet, Aulu-Gelle cite le troisième livre de l'histoire de Pamphila, dont Diogène Laërce fait également très-souvent mention.

PAMPHILE s. m. (pan-fi-le — du gr. *pan*, tout; *philos*, ami). Jeux. Sorte de jeu de cartes, qu'on nomme aussi la mouche. ‖ Nom du valet de trèfle, qui est la carte maîtresse, dans le mouche.

— Fam. Homme d'un caractère bas et servile : *On ne voit point sur les* PAMPHILES *ils sont bas et timides devant les princes et les ministres, pleins de hauteur et de confiance avec ceux qui n'ont que de la vertu.* (La Bruy.)

— Entom. Syn. de LYDA, genre d'insectes hyménoptères.

PAMPHILE ou **PAMPHYLE**, célèbre peintre grec, né à Amphipolis; il vivait sous le règne de Philippe de Macédoine, au IVe siècle avant J.-C. Il fonda l'école de Sicyone et fut le maître d'Apelle et de Mélanthius. Cet artiste acquit une grande réputation, surtout par son enseignement, car il paraît s'être plus occupé de la théorie que de la pratique de son art. Parmi ses tableaux, les anciens citent : les *Héraclides à Athènes*; la *Bataille de Phlius*; *Ulysse sur son radeau*; une *Victoire des Athéniens.*

PAMPHILE ou **PAMPHYLE** (saint), prêtre et martyr, né à Béryte (Phénicie) vers 250, mort à Césarée en 309. Il fut un des successeurs de l'illustre Origène dans l'école d'Alexandrie, établit à Césarée (Palestine) une école pour les lettres sacrées et forma dans cette ville une bibliothèque de 30,000 volumes. Le tyran Maximin ayant renouvelé en Palestine les persécutions de Dioclétien et de Maximien, Pamphile, qui venait d'être ordonné prêtre, fut arrêté (307), détenu pendant deux ans, livré aux tortures et mis à mort (309), avec onze autres confesseurs de la foi. Pendant sa longue détention, il composa une *Apologie d'Origène* en cinq livres, dont il ne reste plus que le premier traduit par Rufin et inséré dans les œuvres de saint Jérôme. On lui doit, en outre, une bonne édition de la *Bible*, faite avec Eusèbe, et un *Commentaire sur les Actes des Apôtres*, publié dans la *Bibliotheca Coisliana.*

PAMPHILE (Eusèbe), évêque de Césarée. V. EUSÈBE.

PAMPHILE DE LACROIX, général français. V. LACROIX.

PAMPHILE MAURILIEN, nom sous lequel un auteur inconnu, qui vivait au XVe siècle, a publié le roman en vers latins de *Pamphile et Galatée*. Cet ouvrage, plusieurs fois publié sans date, sous le titre de *Pamphili codex* (in-4o), a été traduit en français sous celui de *Livre d'amour* (1494, in-fol.) et réimprimé avec la traduction en vers français (Paris, 1594). On croit que ce roman avait été composé pour Charles VIII, avant son expédition en Italie.

Pamphile (LE CAPITAINE), roman d'Alex. Dumas. V. CAPITAINE.

PAMPHILIE s. f. (pan-fi-li). Entom. Syn. de PAMPHILE.

PAMPHLET s. m. (pan-flè — mot anglais qui est dans Shakspeare et qui vient de *palmefeuillet*, feuillet qui se tient à la main, d'après Pegges). Petite brochure satirique et le plus souvent politique : *Les* PAMPHLETS *de P.-L. Courier. Les* PAMPHLETS *de Timon. Un faiseur de* PAMPHLETS. *Les* PAMPHLETS *du jour font oublier ceux de la veille, et ils sont eux-mêmes remplacés par ceux du lendemain.* (Portalis.) *Le* PAMPHLET *est le livre populaire par excellence.* (P.-L. Courier.) *Le* PAMPHLET *est l'artillerie volante de la presse.* (Cormen.)

— **Encycl.** « Le *pamphlet*, dit le premier des pamphlétaires, P.-L. Courier, est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons; le *pamphlet* s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. »

La première qualité du *pamphlet* est donc la brièveté, et la brièveté, en forçant l'écrivain à condenser sa pensée, lui donne plus de force et de vigueur. Mais la brièveté n'est pas la seule qualité qu'exige le *pamphlet*. A en croire M. de Cormenin, qui a fait ses preuves, « il doit être tour à tour sérieux, badin, positif, allégorique, simple, figuré, agressif ou défensif et en tout point accommodé au génie de notre nation, qui n'aime ni ce qui est obscur, ni ce qui est long, ni ce qui est pesant, ni ce qui affirme sans prouver, ni ce qui veut trop expliquer, trop prouver, trop dire. Le pamphlétaire, en quelques tours de phrase, épuise la question; il la résout une heure avant que l'orateur l'ait seulement posée. Tandis que l'orateur se fatigue et s'égare dans le labyrinthe de ses précautions oratoires, le pamphlétaire part devant comme une flèche, tire de l'aile, va tout droit, arrive au but. »

Le *pamphlet* est surtout une œuvre d'actualité; souvent, éclos le matin, il est oublié le soir, à moins que, frappé au coin du génie, il ne passe à la postérité, comme un souvenir vengeur. Le *pamphlet* est toujours une œuvre de passion. Comme cet écrivain contemporain, J. Boulmier, qui a écrit hardiment en tête de sa *Vie d'Étienne Dolet* : « Je déclare que je ne serai pas impartial, » le pamphlétaire ne voit que l'ennemi à combattre; tout moyen lui est bon : il ne connaît ni les ménagements, ni les scrupules de conscience. Il a bien le temps, lui qui n'a qu'une heure pour écrire et un jour pour se faire lire, de peser dans les balances de la stricte équité la mesure des reproches qu'il adresse à ses adversaires! Tuer ou être tué, tout est là. C'est un duel, un duel à mort, et telle phrase d'un *pamphlet* n'a été écrite et ne peut s'effacer qu'avec la pointe d'une épée. De là sa réputation de méchanceté : il serait souvent plus juste de dire [illegible] sévérité. Bien des gens se [illegible] sont [illegible].

Un *pamphlet*, ô mon Dieu! quelle œuvre abominable! » Qui dit *pamphlet* dit un écrit tout plein de poison. Voulez-vous un exemple? Voici de l'acétate de morphine. Un grain dans une cuve se perd, n'est point senti; dans une tasse, fait vomir; en une cuillerée, tue : voilà le pamphlet. » Il est vrai que cette définition, étant de P.-L. Courier, est une raillerie de plus contre les bonnes gens et les procureurs du roi qui crient au « venin distillé par les *pamphlets*. » Dès qu'il y a eu une injustice commise, il s'est trouvé un pamphlétaire pour la flétrir. Aussi le *pamphlet* revêt-il toutes les formes, se prête-t-il à tous les genres littéraires. C'est l'iambe avec Archiloque; la comédie avec Cratinus, Eupolis, Aristophane, Nævius; le dialogue avec Lucien; la satire avec Varron, Ménippe, Lucilius, Juvénal; l'épigramme avec Martial; le discours populaire avec Démosthène et Cicéron; l'histoire avec Tacite; l'épopée avec Lucain; l'opuscule avec saint Paul et saint Basile; l'apologie avec Tertullien, et, pour le monde moderne, le fabliau, les mystères, le poëme allégorique au moyen âge, le roman avec Rabelais, la discussion théologique avec Erasme, Luther, Théodore de Bèze; la forme épistolaire avec les *Petites lettres d'un provincial* du grand Pascal, le conte avec Voltaire, le mémoire philosophique avec Jean-Jacques, la chanson avec Béranger, l'ode avec Victor Hugo. C'est l'arme multiple au service de la liberté, et écrire l'histoire du *pamphlet*, ce serait faire le recueil de toutes les vérités, de toutes les audaces, de toutes les insolences qui ont été jetées à la face des grands de la terre. Mais ce champ est trop vaste et il faut nous borner. Nous usurperions, du reste, sur le domaine de la satire, et, pour éviter ce danger, établissons tout de suite une règle positive qui nous serve de guide dans toute cette étude.

La différence caractéristique entre la satire et le *pamphlet* est que la première ne s'adresse qu'à des généralités, tandis que le second choisit ses adversaires réels en chair et en os; la satire s'en prend à l'humanité en général ou aux mœurs du siècle et les châtie dans des types créés par elle; le *pamphlet*, lui, ne s'attaque qu'à des personnages connus. De plus, la satire conserve toujours, par suite de ses tendances moralisatrices, un certain vague philosophique; le *pamphlet*, au contraire, a un caractère très-tranché politique, religieux ou littéraire. Enfin, la satire est de tous les temps; le *pamphlet* n'est que d'un jour.

Nous serons un peu moins rigoureux dans l'application de cette définition aux écrivains de l'antiquité qu'à ceux des temps modernes, car la forme du *pamphlet* est trop vague encore chez les anciens pour qu'on puisse lui appliquer des règles trop sévères. En tout cas, satire, *pamphlet* ou libelle, si le nom varie, le fond reste le même, car parmi les premiers mots qu'ait balbutiés l'humanité se trouvaient sans aucun doute des plaintes et des injures.

Les Grecs étaient d'humeur trop mobile, trop bavards et trop légers, pour ne pas produire les premiers pamphlétaires, et quels pamphlétaires! Q[illegible] Démosthène. Ar[illegible] premier pamphlétaire en forme, le Voltaire antique, Lu[illegible] *ronne*, Démosthène n'a fait qu'un *pamphlet*, et un *pamphlet* terrible, contre Eschine, *pamphlet* lu et relu, copié et recopié par la malignité attique. Et ses *Philippiques!* autre *pamphlet* non moins terrible contre l'astucieux roi de Macédoine. Les *Nuées* d'Aristophane, autre *pamphlet* encore qui fit rire les Athéniens et mourir Socrate. Car si l'on pouvait, à Athènes, causer et agir librement en matière politique, il n'en était pas de même en matière religieuse, et nous ne connaissons les attaques des [illegible] culte établi que par les rigueurs qu'elles leur ont attirées. [illegible] tiers des travers de leurs dieux; mais, tout [illegible] tentative [illegible] C'est ainsi que [illegible] vres de Protagoras [illegible] nit lui-même, parce qu'en tête d'un de ses [illegible] sa tête [illegible] subit le même [illegible] jours entière, et il vint un moment où, pour réprimer la licence de [illegible] interdit de nommer personne au théâtre; il est vrai que cette mesure protectrice venait un peu tard, après [illegible] d'Aristophane [illegible] sur toutes [illegible] l'antique [illegible] lui qui, le premier, fit un *pamphlet* en forme, à coup [illegible]

Le grand [illegible] [illegible] son style est le [illegible]

vrai style du pamphlétaire, net, clair, mordant, le bon sens du peuple et son rire franc, sous une forme simple et savante. Personne n'a versé plus de ridicule sur toutes ces légendes mythologiques que Cicéron traitait de contes de bonnes femmes. Il ne craint ni Jupiter, ni le tonnerre, ni Caron, ni Cerbère aux trois têtes. C'est à lui que les Pères de l'Église grecque et latine ont emprunté leurs plaisanteries les plus piquantes contre les divines marionnettes de l'Olympe antique. Passe encore pour les dieux! mais les philosophes, les charlatans de philosophie, comme il les connaît, comme il les [illegible] drapé! Voyez plutôt. « Il existe, dit-il dans l'*Icaroménippe*, une espèce d'hommes qui, depuis quelque temps, monte à la surface de la société; engeance paresseuse, querelleuse, vaniteuse, irascible, gourmande, extravagante, enflée d'orgueil, gonflée d'insolence, et, pour parler avec Homère,

De la terre inutile fardeau.

» Ces hommes se sont formés en différents groupes, ont inventé je ne sais combien de labyrinthes de paroles et prennent les noms de stoïciens, épicuriens, péripatéticiens et autres dénominations encore plus ridicules. Alors, se drapant dans le manteau respectable de la vertu, le sourcil relevé, la barbe longue, ils s'en vont, déguisant l'infamie de leurs mœurs sous un extérieur composé... Cependant, tels qu'ils sont, ils méprisent tous les hommes, débitent mille sornettes sur les dieux, s'entourent de jeunes gens faciles à duper, déclament, d'un ton tragique, des lieux communs sur la vertu et enseignent l'art des [illegible] leurs disciples, ils élèvent jusqu'aux cieux la tempérance et le courage, ravalent la richesse et le plaisir; mais dès qu'ils sont seuls et livrés à eux-mêmes [illegible] gourmandise, leur lubricité, leur avidité à lécher la crasse des oboles? Ce qu'il y a de révoltant, c'est que, ne contribuant en rien au bien public ou particulier, ils sont inutiles et superflus.

» Nuls au milieu des camps et nuls dans les conseils, ils osent, malgré cela, blâmer la conduite des autres, entassent je ne sais quels discours amers, ne songent qu'à rédiger des insolences et invectives contre tout ce qui est autour d'eux. Chez eux, la parole est accordée au plus braillard, au plus impudent, au plus éhonté. »

N'est-ce point un portrait étudié, réussi, des philosophes? Q[illegible] le portrait du moine.

De Lucien, retournons un peu en arrière et voyons ce qu'a produit la terre latine.

Là, une culture intellectuelle, empruntée tout d'une pièce à la Grèce, fit naître subitement et simultanément tous les genres de littérature : éloquence de la tribune, théâtre, philosophie, satire. Le génie un peu chagrin des Latins et le caractère toujours frondeur des citoyens d'une république donnèrent sur[illegible] pement. Du reste, aucune entrave à la liberté [illegible] sant de lire, venant de tels personnages. Tite-Live [illegible] nites de Catulle :

[illegible]

lui reproche jusqu'à ses victoires :

[illegible]

trésors du Pont sont sa seconde proie. La [illegible]

Bretagne! Comment donc gardez-vous ce pervers dans votre sein? A quoi peut-il être bon, sinon à dévorer de riches patrimoines? Est-ce donc pour cela, capitaine unique, qu'avec ton beau-père tu as tout bouleversé? »

Il est vrai qu'Octave et Antoine ne furent point aussi généreux pour Cicéron, et que l'admirable orateur, qui avait impunément écrit contre Verrès et Catilina les terribles *pamphlets* intitulés les *Verrines* et les *Catilinaires*, paya de sa tête ses *Philippiques*, et que l'odieuse rancune d'Antoine ne fut satisfaite que quand il vit cloués sur la tribune aux harangues les membres mutilés de celui qui l'avait voué au mépris des Romains. Il est vrai aussi qu'avec la république disparurent toutes les libertés, qu'un *pamphlet* devint un crime de lèse-majesté, et qu'Ovide, l'enfant gâté de la cour, servit d'exemple aux poëtes à venir, quand, pour une indiscrétion légère, la *clémence* d'Auguste l'envoya mourir en exil dans les contrées barbares du Pont-Euxin. Quelques empereurs cependant se montrèrent parfois bons princes pour les écrivains frondeurs, particulièrement Néron, qui ne punissait pas toujours les *pamphlets* et les libelles dirigés contre lui. Mais c'était chez ces princes affaire de caprice, car Sénèque paya de sa vie quelques leçons de morale qui ne furent point goûtées à la cour, et Lucain dut se donner la mort pour prix des beaux vers qu'il avait consacrés dans sa *Pharsale* à la cause de la liberté.

C'est de cette époque que date le seul *pamphlet* en règle que nous ait laissé l'antiquité latine, *pamphlet* dirigé contre un empereur et dont l'auteur est Sénèque.

Ce *pamphlet*, bouffon et grotesque à la façon de Rabelais et des écrivains macaroniques du XVe et du XVIe siècle, est une facétie sur la mort de Claude, intitulée l'*Apokolokyntose*, que l'on ne comprend pas trop de la part d'un des esprits les plus élevés, les plus raffinés, les plus élégants du monde romain. C'est l'apothéose de Claude, changé, après sa mort, non pas en dieu, mais en citrouille. La prose alterne avec les vers. Claude *vomit* son âme. Le dernier mot qu'il fit entendre aux hommes, ce fut quand il rendit un bruit sonore par l'endroit... d'où il parlait le plus facilement. » Pouah! » dit-il lui-même, et tout fut fini.

L'époux de Messaline arrive dans l'Olympe où, en qualité d'empereur défunt, il doit trouver sa place préparée. Auguste se porte son accusateur, fait le récit de ses crimes, et Claude est chassé par Jupiter. Il tombe dans le Tartare et y retrouve ses anciens complices qui le traînent eux-mêmes devant le tribunal d'Eaque. Le juge des enfers imagine pour lui un nouveau supplice : il le condamne à jouer éternellement aux dés.

> Malgré tous ses soins, entre ses doigts avides,
> Du cornet défoncé, tonneau des Danaïdes,
> Il sent rouler les dés; ils tombent, et souvent,
> Sur la table, entraîné par ses gestes rapides,
> Son bras avec effort jette un cornet de vent.

Claude était mort : Néron régnait. La plaisanterie fut approuvée.

Après Claude, Messaline : c'est justice. Cette fois, c'est un poëte, c'est Juvénal, c'est le *pamphlet* en vers, à la façon des *Iambes* de Barbier, de la *Némésis* de Barthélemy.

« Regarde les égaux des dieux; écoute ce que Claude peut endurer. Dès qu'elle le sentait dormir, son épouse effrontée, préférant un grabat au lit impérial, s'enveloppait, auguste courtisane, d'un obscur vêtement et s'échappait seule avec une confidente. Puis, dérobant sous une perruque blonde sa noire chevelure, elle se glissait, à la faveur d'un déguisement, dans un antre de prostitution où l'attendait une loge vide, et qu'elle s'était réservée. Là, sous le faux nom de Lycisca, elle s'étale toute nue, la gorge relevée par un réseau d'or, et découvre ces flancs qui t'ont porté, généreux Britannicus. Gracieuse, elle accueille ceux qui se présentent, réclame le salaire, et, renversée sur le dos, elle essuie les nombreux assauts qu'on lui livre. Trop tôt, alors, le maître du lieu congédiant ses nymphes, elle sort à regret, se réservant du moins de fermer sa loge la dernière, tant elle brûle et palpite encore de désirs! Lasse enfin, mais non pas assouvie, elle se retire, les joues livides et imprégnées de la fumée des lampes, et va déposer sur l'oreiller de l'empereur l'odeur du lupanar. »

Quoique la vie de Juvénal soit peu connue, tout porte à croire qu'il n'eut pas à se repentir de son audace, pas plus que Sénèque ne fut puni pour son *Apokolokintôse*. Ce fut sans doute pour la même raison. Claude et Messaline surtout étaient mal vus à la cour de leurs successeurs, et c'était faire acte de courtisan que d'avilir un peu leur mémoire.

Un autre écrit du même temps, qui tient à la fois du *pamphlet*, du roman et de la satire, fut plus fatal à Pétrone, son auteur. Mais tout s'explique.

Néron en était venu au point de rougir devant un voluptueux de bon goût comme on rougit devant la vertu. Pétrone, son ancien compagnon d'orgie, était devenu gênant, car son amour des plaisirs n'allait pas jusqu'à l'infamie. Il reçut l'ordre de mourir; mais avant il traça par écrit le récit des nuits infâmes de Néron et lui en envoya une copie [illegible] C'est [illegible] est venue, croit-on, la satire mutilée qui porte le nom de Pétrone. Le *Satyricon* [illegible] que par [illegible] qu'il représente; par la nature même de son sujet et son peu de valeur littéraire, il ne mérite que cette mention en passant.

Ici s'arrête à peu près l'histoire du *pamphlet* chez les Romains; non pas que cette sorte d'écrit ait été rare à cette époque, mais parce que les documents nous manquent absolument, grâce au soin qu'ont pris les empereurs et leurs ministres de détruire jusqu'au moindre vestige des écrits qui leur étaient hostiles. C'est ainsi qu'ont péri par le feu les écrits du grand satirique Cassius Severus, de l'historien Titus Labienus, que le républicain Rogeard a essayé de faire revivre à ses dépens; de Crémutius Cordus, coupable d'avoir fait, sous Tibère, l'éloge de Brutus; du préteur Antistius, auteur de satires violentes contre Néron; de Fabricius de Veiantes, qui s'était moqué des sénateurs et des prêtres; de cent autres encore dont l'histoire ne nous a même pas conservé les noms.

La naissance du christianisme et ses luttes contre la religion dominante produisirent un certain nombre de *pamphlets* contre les empereurs ou les personnages influents qui se montraient le plus hostiles à l'établissement de la religion nouvelle. L'*Apocalypse* de saint Jean est généralement considérée comme un *pamphlet* allégorique contre Néron; personne n'ignore les fréquentes attaques des écrivains chrétiens contre Julien dont le nom est resté accolé à celui d'Apostat. Le sel des plaisanteries chrétiennes consiste généralement à reprocher à l'empereur sa longue barbe et ses cheveux roux. Julien y répondit avec le calme d'un homme d'esprit. « Nous ne devons pas les haïr, écrivait-il, mais les plaindre; car ils sont déjà assez malheureux d'être dans l'erreur. » Julien écrivit deux *pamphlets* qui nous sont parvenus, le *Misopogôn*, ou satire contre les barbes (les charlatans de philosophie et de religion), et la *Satire des Césars*, où, exemple rare chez un prince, il passe en revue ses prédécesseurs et porte sur leur caractère des jugements d'une sévère impartialité.

Tertullien, dans son *Apologie*, emprunte quelquefois la forme du *pamphlet* et s'élève à une véritable éloquence; mais c'est à peu près le seul écrivain chrétien qui mérite d'être cité; les autres ont en général la main lourde et leurs plaisanteries sont bien pâles comparées à la verve étincelante de Lucien qu'ils se proposent pour modèle.

Minucius Felix, auteur beaucoup trop vanté du dialogue froid, mais assez élégant, intitulé *Octavius*, peut montrer ce que devint le *pamphlet* comme arme agressive entre les mains des chrétiens.

« Vous adorez, dit-il aux païens, des têtes de chiens et de lions mêlées ensemble, et des monstres demi-chèvres et demi-hommes. N'adorez-vous pas encore, avec les Égyptiens, le bœuf Apis? N'approuvez-vous pas leur religion envers les serpents, les crocodiles et les autres bêtes farouches, et envers tant d'animaux de l'air, de la mer et de la terre? Ils redoutent les oignons à l'égal de leur déesse Isis et ne redoutent pas moins ce bruit proscrit qui s'échappe du corps de l'homme, » etc.

Les Pères de l'Église grecque, saint Grégoire et saint Basile surtout, rencontrèrent parfois dans leurs homélies quelques traits brillants contre le paganisme, et saint Jean Chrysostome, grand admirateur d'Aristophane, lui emprunta souvent dans ses sermons le sel de ses sarcasmes et sa piquante ironie.

A partir du VIe siècle, la littérature subit un long interrègne et le *pamphlet* ne reparaît que beaucoup plus tard et par de rares éclairs dans les poésies des trouvères, plus hardis penseurs que les troubadours, et parfois aussi dans les grossières boutades de quelques prédicateurs contre les prélats, les moines et les courtisans.

La Renaissance, au nom charmant et bien mérité, vit renaître, avec tous les genres de littérature, le *pamphlet*, non plus avec des allures vagues et indécises entre la satire et le libelle, mais le *pamphlet* dans sa forme moderne, tranchée, vivante; le *pamphlet* d'Erasme, qui est celui de la *Satire Ménippée*, des *Provinciales*, de P.-L. Courier.

La forme est neuve comme les idées. Plus d'enveloppe mystique ni d'allégorie. Les écrivains de la Renaissance, en rompant avec l'idée d'autorité qu'avait subie très-durement le moyen âge, revendiquent hautement les droits de la raison, en religion comme en politique.

Tout protestant est pape, une Bible à la main.

Les premiers livres de polémique nous vinrent d'outre-Rhin. C'étaient de volumineux traités imprimés en Allemagne et à Genève, et que les fervents adeptes de la Réforme faisaient circuler en France. Mais ces ouvrages pédantesques et coûteux ne pouvaient convenir qu'aux savants et aux docteurs. Il fallait, pour répandre les idées nouvelles, une forme vive, claire, facile.

Aux gros volumes savants, trop au-dessus du vulgaire, succèdent les petits livres « *de joyeulze moralité*, » qui pénètrent partout, sont compris de tout le monde et font de nombreux prosélytes. La *Farce des théologastres*, violente satire de la religion catholique, est le premier essai tenté par les apôtres de la Réforme pour donner à leurs opinions théologiques cette forme populaire. Sous son allure plaisante, c'est un véritable manifeste des nouveaux prédicateurs de l'Evangile.

La farce est à six personnages : Théologastre, le type du prêtre catholique, Fratres, le chœur des moines, Foy, Rayson, le Texte de Saincte Escripture et le Mercure d'Allemagne, figure allégorique de Luther.

Théologastre, qui considère comme un grimoire magique les mots grecs et latins, est éperdu au milieu de toutes ces discussions théologiques qui l'empêchent de digérer :

> Je n'y entens riens, quant à my;
> Je ne sçay plus comment parler :
> Je suis, et par terre et par l'air,
> De la foy la fondation;
> Mais, j'ay beau crier et hurler,
> Je suis en parvipension (je ne sais que penser).

Fratres se plaint, à son tour, de l'injustice des novateurs, tout en exposant, avec une naïveté perfide, ses prétendus mérites :

> Moy je suis l'exaltation
> De la dévotion humaine,
> Et souffre maincte passion
> Pour entretenir son domaine;
> Je sçay, au may, prescher la lune;
> En aoust, les gerbes à foisons,
> Et, à Noël, j'ai mainte paine
> Pour prescher boudins et jambons.

La Foy a la *maladie Sorbonnicque* et a besoin, pour remède, du Texte de la saincte Escripture.

Paraît le Texte des Escriptures, « tout égratigné, allant au bâton et ne parlant qu'à grand'peine. »

La Raison le soutient et le mène à la bataille contre les catholiques, leurs ennemis communs.

Texte, Rayson et Foy plaident leur cause avec ardeur, mais ne peuvent arracher aucune réponse sérieuse à leurs adversaires. Théologastre ne répond à tous les arguments que par des citations et des noms d'auteurs :

> Majoris,
> Et Alexandre de Alis
> Durant, Albert Egidius
> Et Petrus Reginaldetus.

Quant à Fratres, il répond à des questions par d'autres questions, et quelles questions!... celle-ci, par exemple :

> Il vous faict asses bel ouyr.
> Je vous demande si Dieu sçait,
> Cathégoriquement, de fait,
> Quantes puces sont à Paris.

Mercure d'Allemagne entre en scène. C'est la note grave. A mesure qu'il parle, Texte a l'air de rajeunir; mais c'est mieux encore quand Rayson commence à le laver. Mercure continue sa prédication. De son côté, Foy recouvre la santé, et tout le monde se sépare, Mercure triomphant, Rayson satisfaite, Texte jeune, clair et brillant, Foy guérie, et enfin Théologastre et Fratres, en disant :

> Nous nous en allons mal contents.

Erasme, dans son *Eloge de la Folie*, chef-d'œuvre d'esprit et de bon sens, donna une forme nouvelle au *pamphlet*. Horace, dans une de ses satires, avait soutenu que tous les hommes sont fous. Erasme va plus loin et prouve qu'ils ont raison de l'être. Son livre est une suite de portraits où sont représentés, avec une verve et un entrain pleins de bon goût, les différents états de la société; sorte de danse macabre de haute gaieté où, au lieu de la lugubre Mort, c'est la Folie qui mène le branle en agitant ses grelots. Tout le monde comprend, tout le monde rit et, sans s'en douter, reçoit dans sa mémoire le genre d'idées nouvelles qu'y a fait entrer une plaisanterie.

Huit ans après la publication de l'*Eloge de la Folie*, un autre *pamphlet*, bien autrement hardi, agitait toute l'Allemagne. L'auteur, Ulrich de Hutten, empruntant la forme épistolaire, comme devaient le faire plus tard Pascal pour ses *Provinciales* et Montesquieu pour ses *Lettres persanes*, loin de s'enfermer, comme Erasme, dans le vague des questions morales et philosophiques, entre de plain-pied dans la question religieuse et y apporte une ironie, une insolence, un dédain des opinions reçues qui épouvantent presque ses contemporains. Les *Epîtres de quelques hommes obscurs* ne respectent rien, ni le dogme, ni l'habit. Tantôt c'est l'aventure d'un prédicateur fameux, grand brûleur d'hérétiques, qui est surpris dans un dialogue trop tendre avec une jolie pénitente et qui est contraint par le mari de sauter par la fenêtre, dans un costume qui n'était pas précisément celui de l'innocence. Tantôt Hutten agite gravement la question théologique; celle, par exemple, de savoir « si, au jour de la résurrection, le juif converti sera remis en possession de ce que la loi lui avait retranché. » Toute l'Allemagne riait aux éclats; l'Église fouillait partout et ne trouvait pas trace de l'insaisissable pamphlétaire. Ce ne fut même que plus d'un siècle après sa mort que Bayle put deviner son nom.

A côté de ces écrits d'une forme élégante, le puissant athlète de la Réforme, Luther lui-même, soulève contre ses adversaires l'arme de la plaisanterie, véritable massue dont il assomme les Philistins. Il n'est pas difficile sur le choix des mots, et quand il s'emporte contre Henri VIII, tout roi qu'il est, il l'appelle *omnium porcorum porcissimus*. Du reste, comme faisait Rabelais, il ne consacre à ses diatribes, qui lui mettent la bile en mouvement et le tiennent en santé, que « le temps de ses réfections corporelles. » De là le titre de *Propos de table* donné au recueil de ses colères et de ses facéties. Il y parle de tout, du diable et du pape, des femmes et des moines, de l'empereur et de saint Augustin. Et pas de réticence. Ce qu'il pense, il le dit, et toujours crûment. Il recherche l'esprit et se complaît aux anecdotes scabreuses.

« Les sophistes de Sorbonne, dit-il, ont écrit contre moi; ils ont dit qu'au fond, entre eux et moi, il n'y avait qu'une dispute de mots. On pourrait leur répondre et leur demander pourquoi ils ont fait périr, pendre, étrangler, noyer, brûler, exiler tant de personnes pieuses, savantes, respectables, pour une querelle de mots. Malheur à eux!... Les papistes sont ignorants, grossiers et impies, de véritables têtes d'âne. Un de leurs curés fut cité devant son évêque, car on se plaignait qu'il ne baptisait pas régulièrement. L'évêque lui donna à baptiser une poupée et se tint prêt à écouter de quels termes il se servait. Et le curé dit : *Ego te baptiste in nomine Christe.* L'évêque le reprit vertement de son ignorance et de ce qu'il n'employait pas les expressions consacrées. Alors le curé jeta par terre la poupée et dit : « Tel enfant, tel baptême et telles paroles. »

« Le pape, dit-il ailleurs, se moque à la fois de Dieu et des hommes, car il méprise et viole les lois de la religion, de la justice et du gouvernement; il le prouve bien, puisque son fils, cet enfant de putain, a épousé une bâtarde de l'empereur et a été fait duc. »

Outre Erasme, Hutten, Luther, citons encore, parmi les principaux pamphlétaires religieux, Francowitz, de Vergerio, Viret, Curion, Mélanchthon et les auteurs inconnus des pamphlets intitulés : le *Livre des Marchands* (1534); *D'un nouveau chef qui s'esleva au temps des empereurs* (1543); *Discours des confusions de la papauté* (1548); la *Physique et la nécromancie papale* (1552-1553); *Satyres chrestiennes de la cuisine papale*, de Viret (1560); les *Marmites*, les *Mappes*, et enfin le *Piteux remuement des moynes, prebstres et nonains de Lyon, par lequel est découverte leur honte et la juste punition de Dieu sur la vermine papale* (1562).

Jusqu'ici, c'est surtout l'Allemagne qui a donné le branle, et la plupart des ouvrages que nous venons de citer ont été écrits sur la terre étrangère. Le vieux sol gaulois est-il donc frappé de stérilité et le rire de nos pères est-il éteint pour jamais? C'est Rabelais qui se charge de la réponse, et l'Europe entière va rire de ce rire olympien qui secouait la vaste poitrine des dieux et ébranlait les deux pôles du monde.

Gargantua paraît, puis *Pantagruel*, *pamphlets* énormes, encyclopédie de la raillerie, où tout est passé au crible de la fine ou de la grosse plaisanterie, religion et morale, science et littérature, art, politique, justice, éducation, tout ce qui intéresse le société.

A la suite de Rabelais, quelques autres savants, armés d'une forte érudition et de l'ironie gauloise, attaquent les abus, les fausses opinions, les erreurs généralement admises. Citons au premier rang Henri Estienne et son *Apologie pour Hérodote*. Employant la démonstration par l'absurde, il établit qu'à ce qu'on appelle les fables d'Hérodote on peut opposer tout autant de fables qui ont cours parmi ses contemporains, et qui sont considérées comme des vérités. Entre temps, il daube de son mieux les *Théophages* (mangeurs de Dieu) et les *Philomesses* : « O les grands fous qu'estoient ces Egyptiens d'Hérodote, dira quelqu'un, en ce qu'ils adoroient les bestes! Grands fols estoient-ils; cela je le confesse : mais c'est à la charge que l'on me confessera que ceux qui adorent une chose morte sont plus fols que ceux qui adorent une chose vivante. Ce qui m'ayant été confessé, le procès des Philomesses est tout fait. Car ils adorent et ce où il y a eu la vie, mais n'y en a plus (les reliques), et ce où il n'y en eut jamais (les images). Considérons donc sans passion ce que nous dirions si Hérodote ou quelque autre historien ancien nous racontaient qu'en quelque pays les hommes seroient théophages, c'est-à-dire mange-dieux, aussi bien qu'il raconte de quelques anthropophages, éléphantophages. Dirions-nous pas cette théophagie être incroyable, et que ces historiens ont controuvé cela de ces hommes, encore qu'au demeurant ils fussent très-barbares? » Le livre de l'*Apologie* est dirigé entièrement contre le clergé, moines, abbés, évêques et papes.

> Pour nombrer les vertus d'un moine,
> Il faut qu'il soit ord et gourmand,
> Paresseux, paillard, mal idoine (bon à rien),
> Fol, lourd, ivrogne et peu sçavant.

Après Rabelais et Estienne, Pasquier écrit son *Livre des recherches*, Montaigne ses *Essais*, le manuel du sceptique, et Béroalde de Verville son *Moyen de parvenir*, où la gaieté trop souvent grossière de Rabelais est remplacée par une obscénité cynique et une froide lubricité.

La contagion de la liberté gagne toutes les classes : des savants elle passe aux poëtes, des poëtes aux courtisans et aux princes. La cour de Marguerite de Valois est en quelque sorte un salon de beaux esprits, où règne une licence philosophique que n'effraye même pas l'athéisme. Marot aurait pu employer son génie charmant et moqueur à chansonner « les papistes et papelards, » et

même un peu ceux de la religion réformée; mais Marot, malgré de vives démangeaisons, sut rester sage; car il tenait à sa peau, il avait peur du feu.

[illegible]

Il est [illegible] de traduire [illegible]

Près de Marot et, comme lui, à la cour savante et sceptique de Marguerite, vivaient deux autres écrivains [illegible] mais qui devaient payer tous deux par une mort terrible [illegible] de leur esprit : Bonaventure Desperiers et Etienne Dolet. Le premier publia, en 1537, le livre bizarre intitulé *Cymbalum mundi* [illegible] dans des dialogues à la façon de Lucien, il se moque [illegible] de la religion, et de Jésus-Christ lui-même. Dans le premier dialogue, Mercure, personnification [illegible] entre Dieu et les hommes, descend sur terre pour faire relier le livre des destinées, « auquel est écrit tout ce qui adviendra; » il se grise, et, au lieu du livre qu'on lui a confié, il rapporte dans l'Olympe une *Histoire scandaleuse* [illegible] *Pierre philosophale*. La pierre philosophale est la vraie religion; cette pierre a été, par malheur, brisée en mille morceaux et ses débris mêlés au sable du cirque. Les philosophes et les théologiens cherchent patiemment, parmi les grains de sable, ces imperceptibles [illegible] je voudrais que tu eusses vu un peu le déduit [illegible] et comment ils s'ostent des mains l'un de l'autre les grains de sable qu'ils trouvent; comment [illegible] à confronter ce qu'ils en ont trouvé. L'un se vante [illegible] L'un dit que, pour en trouver des pièces, il se faut vestir de [illegible] vaut mieux être vestu de jaune et de bleu. L'un est d'opinion qu'il ne faut manger que six fois le jour avec certaine diète; l'autre tient que le dormir avec les femmes n'est pas bon. » Jamais livre ne fit autant de sensation, si ce n'est peut-être le fameux *pamphlet* [illegible] *Trois imposteurs* (Moïse, Jésus-Christ, Mahomet). Bonaventure Despériers se perça de son épée dans un accès de [illegible] Etienne Dolet, son savant commensal, eut les honneurs du bûcher, ce qu'il dut, entre autres peccadilles, à un *pamphlet* bien innocent, au fond, [illegible] pressentiment de sa triste fin, il y dit à ses persécuteurs :

[illegible]

Cependant les querelles religieuses faisaient couler tant de flots d'encre, que le moment vint où la Sorbonne [illegible] rédigea en conseil un acte par lequel elle demanda au roi de supprimer l'art diabolique de l'imprimerie.

Les *pamphlets*, dans cette guerre passionnée, paraissent encore trop longs et prennent la forme [illegible] thodoxe affiche dans les carrefours cet appel à la [illegible]

[illegible]

Une autre main, huguenote, celle-là, riposte par un autre placard :

A l'eau, à l'eau, ces fols séditieux,
[illegible]

D'autres placards, venus de Neuchâtel, couvrent les murs de Paris [illegible] dogme catholique y sont attaqués avec une violence inouïe : « Allumez donc vos fagots, [illegible] charistie). »

Cette rage des placards alla si loin, que dans un [illegible] 28 septembre 1535 [illegible] telet, » le roi avait offert *secours d'artillerie*, [illegible]

L'antagonisme de François Ier et de Charles-Quint [illegible] *pamphlets* politiques, et l'on vit en même temps paraître une foule de pièces bizarres, [illegible] des récriminations, des défis et des fanfaronnades des deux princes. Parmi les *pamphlets* [illegible] 1528, la diatribe intitulée : *Recueil d'aucunes lettres et escritures* [illegible] *François, roy de France* [illegible] *lius* (1544); l'*Apologie et défense pour le roy* [illegible] (1544).

D'autres *pamphlets* politiques se rapportant à des questions plus générales furent ensuite lancés dans le public. La *Puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince* discute jusqu'à quel point les sujets sont tenus d'obéir aux princes, et dans quels cas il est juste de leur résister. « Ce hardi *pamphlet* est dirigé, pour nous servir des termes mêmes de l'auteur, contre les machiavélistes ou esclaves des tyrans, lesquels s'élèvent contre Brutus, gentilhomme de bon cœur. » Citons quelques passages, pour montrer le ton du livre : « Les flatteurs de cour disent que Dieu a donné toute puissance aux roys, reservant le ciel pour soy, et leur quictant la terre; mais cela est du tout indigne des oreilles d'un prince chrestien et de la bouche des bons subjects. Dieu ne se despouille jamais de sa puissance et authorité. Il tient un sceptre en une main pour réprimer et [illegible] contre luy. En l'autre, il porte une balance, pour controller ceux qui n'administrent pas justice comme il appartient. » L'auteur énumère tous les exemples de résistance aux rois approuvés par les saintes Ecritures et les sages de l'antiquité. « Si celuy qui tient lieu de prince se gouverne mal, on peut se soustraire de luy sans être coupable de révolte, et il est loysible de quitter un pape qui ne vaut rien ou un roy méchant. C'est le peuple qui faict les roys, puisqu'il n'y eut jamais homme qui nasquist avec la couronne sur la tête et le sceptre en la main; que nul ne peut être roy sans peuple, et qu'au contraire le peuple peut être peuple sans roy : doncques les roys ont été premièrement establis par le peuple. Il s'ensuyt que le corps du peuple est par-dessus le roy. Car c'est chose évidente, que celui qui est estably par un autre est estimé moindre que celui qui l'a estably. Les officiers du roy dépendent du roy, et mesme apres sa mort ne sont plus rien. Tous autres officiers et magistrats et les rois mesme dépendent de [illegible] » L'auteur établit que les états sont la vraie représentation nationale; les envahissements successifs du pouvoir royal sont « comme s'ils n'étaient pas. Je demande si l'ayeul a peu donner à son successeur autre et plus grand droit que le sien qu'il avoit. S'il ne l'a peu, ne void-on pas que ce que le successeur s'est approprié de plus, il le possède en aussi bonne conscience qu'un brigand posséderoit le bien qu'il auroit volé aux passants? *Le temps ne retranche rien des droits du peuple; mais il aggrave les outrages du roy.* » Graves paroles et qui montrent avec quelle rapidité la Réforme était passée de l'émancipation religieuse à l'émancipation politique. Terminons par la conclusion même de l'auteur de ce hardi *pamphlet*. Il se demande « si on a le droit de réprimer les tyrans, *sans titre*. » Il répond « que celui-là n'est rebelle qui deffend sa patrie avec les armes au poing, et c'est ici qu'est recevable la loi des tyrannicides, laquelle honore les vivants par grandes récompenses, et les morts par epitaphes [illegible] Rome, Aratus de Sicyone aussi. A tels, par décret public, furent dressées des statues pour avoir delivré leurs pays de la tyrannie de Pisistratus, de César et de Nicoclès. »

Sur un ton moins sévère, d'autres écrivains s'adressent au peuple dans le langage [illegible] ient dans les carrefours aux couplets libertins et la voix populaire repète à l'envi la *Complainte de la grande Paillarde babylonienne* [illegible] *manière de dire la messe sur le chant de :* [illegible]

Sous François II, les Guises deviennent le point de mire des pamphlétaires. Leur insolence et leur cruauté inspirent au savant Hotman l'*Epistre envoiée au tygre de France*, éloquent *pamphlet*, dirigé contre le cardinal de Lorraine, et imité de la première *Catilinaire* de Cicéron. En voici le début :

« Tigre enragé, vipère venimeuse, sépulcre d'abomination, spectacle de malheur, jusques à quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de [illegible] »

La même pièce nous est parvenue en vers : c'est une traduction aussi exacte que possible du *pamphlet* original en prose. La forme poétique n'a été choisie sans doute que pour donner plus de noblesse et de solennité aux terribles imprécations de l'auteur. Le titre est un peu différent, c'est : le *Tygre, satyre* [illegible] Voici les premiers vers :

[illegible]

Et le *pamphlet* continue avec cette violence.

Parmi les autres écrits de ce genre, dirigés [illegible] écrasent, et du roi, qu'ils dominent, citons encore : les *Estats de France opprimés par la tyrannie des Guise* (1560); les nombreuses pièces contenues dans le recueil connu sous le nom de *Petits mémoires de Condé* et l'*Histoire du tumulte d'Amboise* (1560), qui se termine par ce joli quatrain :

Le feu r[illegible] ce point,
Que ceux de la maison de Guyse
[illegible]
[illegible]

Sous Henri II, Charles IX, Henri III, les *pamphlets* abondent en prose et en vers. Nous citerons quelques-uns des plus importants, à leur ordre chronologique : le *Discours des misères de ce temps, à la royne mère du roy*, par P. de Ronsard, gentilhomme vandomois (Paris, 1563). Sous ce titre qui promettait (il [illegible] de la France), Ronsard n'a produit qu'une œuvre de rhétorique, qui débute par l'éloge de Catherine de Médicis et du roi,

[illegible]

A peine peut-on citer à propos des guerres religieuses quelques vers sur l'esprit de controverse

[illegible]

La gloire de Ronsard n'est pas là. Pour les [illegible]

[illegible]

La *Complainte de la France* en vingt-trois sonnets (1569), *pamphlet* politique trop peu connu, renferme des parties admirables. Nous en détacherons quelques vers.

[illegible]
Mille nouveaux Estats, mille emprunts, sans trafic;
[illegible]

Dès 1568, on trouve de ces gens qui ne voient dans les troubles politiques et les déchirements de leur patrie qu'un dérangement regrettable dans les affaires; de ces égoïstes dont La Fontaine devait plus tard résumer la devise dans ces deux vers :

Le sage dit, selon les temps,
Vive le roi! vive la Ligue!

Une pièce de vers caractérise fort nettement et fort comiquement les opinions politiques de ces amis du repos à tout prix. Elle les fait parler ainsi, sous le titre de la *Chanson* [illegible]

[illegible]

En bon français : Vive tout le monde! c'est-à-dire : Vive moi seul!

Un des *pamphlets* les plus violents et les plus curieux qui aient été écrits contre la race efféminée des Valois, et particulièrement [illegible] *nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes et ordonnances des habitants d'icelle* (sans date ni lieu). Le frontispice, fort bien gravé, représente un personnage imberbe, dont le costume masculin présente de singulières ressemblances avec celui des femmes de cette époque : souliers d'étoffe à bouffettes, large haut-de-chausses affectant la largeur d'un jupon, vaste col carré à dentelles, collier de perles au cou, boucles d'oreilles, cheveux relevés et agrements de fleurs et de diamants, avec un haut chignon au sommet. La gravure est accompagnée des vers suivants :

[illegible]
Il vault mieux les avoir ensemble :

[illegible] cessivement curieuse et vraiment bien écrite, [illegible] vent les *statuts* des hermaphrodites « decre[illegible] ditique, gomorrhique, eunuque et tres-impu[illegible]

Citons au hasard :

« [illegible] permettons aux ecclésiastiques, nos fidèles sujets, de vendre à leurs diocésains et parro[illegible] chose, nous les exemptons du moins de la peine de croire, les exhortons seulement à se [illegible]

[illegible] *phrodites*, vient une profession de foi de la grossièreté la plus [illegible] l'adultère, l'assassinat y sont encouragés :

« Quand bien mesme l'ennemy auroit été pris à son desavantage, ceux qui ont tiré vengeance de quelque injure, tant petite qu'elle soit, *et en quelque manière que ce soit*, peuvent marcher la teste levée devant un chacun, avec la reputation d'un galand et vaillant hermaphrodite.

» [illegible] balances et donné de bonnes mains. »

Les accaparements, les impôts, les exactions, la misère du peuple sont recommandés « comme un des effects auxquels se reconnaist le mieux authorité royale. »

Après avoir assisté au dîner et au coucher des *seigneurs-dames*, l'auteur, que l'on croit être Thomas Artus, sieur d'Embry, déclame, dans un véritable pathos, de longues tirades en faveur de la vertu, et termine par ces vers, relativement très-moraux :

[illegible]

Sous le règne de Henri IV, des courtisans, d'Epernon surtout, qui avaient été cruellement traités dans le *pamphlet* des hermaphrodites, cherchaient à exciter contre l'auteur la colère du roi : « Ventre-saint-gris! leur répondit-il, je me ferois conscience de molester un homme d'esprit pour vous avoir [illegible] »

[illegible] Henri III [illegible] *pamphlets* sanglants, particulièrement contre l'implacable duchesse de Montpensier. « monstre de luxure et de cruauté, qui se prostitua à [illegible] *clergé de Paris au duc de Mayenne* (en latin), le *pamphlet* le plus licencieux, le plus violent, et, il faut en convenir, le plus horriblement beau, comme poésie, qu'aient inspiré l'assassinat de Henri III et les déportements de la duchesse de Montpensier, on peut citer, comme échantillon de l'indignation des roya[illegible] *moynes* (calembour sur le duc du Maine ou de Mayenne). C'est la duchesse de Montpensier que l'auteur flétrit du nom de son amant en l'appelant *Jacquette Clément*. Mais non content de lui avoir, dans ce libelle, prodigué toutes les injures qu'il a trouvées sous sa plume, il la menace encore d'une nouvelle [illegible] caricature, puisque la parole ne suffit point à soulager sa colère. « Un mien amy, dit-il, [illegible] tions sur le mystère de la Sainte-Union de Jacques Clément avec vous, dame Jacquette, [illegible] tin n'y seront pour rien comptées, tant votre bel esprit est subtil en telles inventions... »

[illegible] Clément. C'est à cette [illegible] d'esprit que l'on doit des *pamphlets* tels que [illegible] craignant de mourir pour mettre l'Eglise et le peuple en liberté. » Ce violent *pamphlet* se [illegible] mort du roi :

[illegible]

assiégé dans la ville, et son corps servit de « pâture à ceux de son parti. »

> O [illegible] sort!
> [illegible], est mort;
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] de Paris.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Son corps par pièces étalé,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] bonheur
> [illegible] honneur
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Plus belle fin lui estoit due.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] par nombres desperée,
> [illegible] dispersée.
> Et au légat le vendit-on
> [illegible] peut-estre ou pour mouton....

On trouve [illegible] à la suite des éditions de la *Satire Ménippée*, le plus parfait [illegible] qui ait paru en France avant les [illegible] et Paul-Louis Courier, le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, fort [illegible] peu connu. Nous l'analyserons rapidement, car le voisinage de la *Satire Ménippée* le fait singulièrement pâlir. Le [illegible] interlocuteurs le Maheustre, gentilhomme qui tient pour le roi de Navarre et appartient au parti des politiques, et le Manant, catholique forcené, démocrate à outrance, par une contradiction bizarre, et partisan enragé des Seize, qu'il défend, jusque dans leurs fureurs et leurs fautes, comme étant les « seuls et véritables amis du peuple. » Le dialogue s'entame vivement [illegible] mot : « Qui vive? » ce salut des guerres civiles. Le Maheustre cite l'histoire, invoque à son aide les arguments de la politique, l'état de l'Europe, cent autres raisons qu'il déduit longuement. Le Manant, lui, ne [illegible] religion et l'é[illegible] Maheustre, qui lui [illegible] aux rois, suivant le commandement de Dieu :

« [illegible] les rois, pour leur [illegible] et raisonnables, selon qu'eux-mêmes jurent et promettent à leur peuple; mais s'ils se convertissent en hérétiques, hypocrites ou tyrans, nous ne les [illegible]. Nous obéissons aux rois, et non aux tyrans; et vous autres vous soutenez la tyrannie, parce qu'elle vous [illegible] présent, qui n'est faite qu'aux bourgeois des villes et peu[illegible] manants. Les nobles et soldats se font bonne guerre, et les manants payent tout. Mais vous verrez que Dieu vous en punira grièvement. Et plaise à [illegible]. »

Ce souhait de légitime vengeance devait se réaliser, presque jour pour jour, à deux cents ans [illegible].

Nous n'entrerons pas dans les longs raisonnements des deux interlocuteurs de ce dialogue, que, du reste, l'auteur termine [illegible]. Après s'être couverts réciproquement de reproches, souvent aussi mérités d'un côté que de l'autre, Maheustre et Manant finissent par se tourner mutuellement le dos, un peu plus animés [illegible] à la fin de cet entretien qu'au commencement.

Henri IV est monté sur le trône et règne glorieusement. Mais les ligueurs vaincus ne [illegible], ni même sa conversion. On fait circuler contre lui de sourdes calomnies, on met surtout en doute [illegible] : et le fanatisme religieux publie contre lui d'odieux *pamphlets*. L'un d'entre eux est intitulé : le [illegible] *du comte d'Arète*, [illegible] *du roy de Navarre* [illegible] *partisans* (Paris, 1594 [illegible]). Dans ce violent écrit, qui révolta même les ligueurs, on lit des vers tels que ceux-ci :

> [illegible] la France
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Et lorsqu'on publia cette farce nouvelle,

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] de nos frères de Dieu.

La prose vaut les vers. L'auteur donne son avis sur ce qu'il fallait faire des ministres du culte protestant. « Il falloit, dit-il, les bailler aux Seize de Paris, la veille de la Saint-Jehan, afin d'en faire offrande à saint Jehan en Grève, et que, [illegible] depuis le pied [illegible], et *leur roy* [illegible] *chats*, on eust faict un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre. »

Ailleurs : « A la messe, au lieu de dire : *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, le Béarnois, pensant à nous autres bons François, disoit : « Si je les attrape, si je les » attrape, si je les attrape, je ne leur failli» rai pas. »

Ajoutons, pour tout dire, que l'auteur de ce *pamphlet*, [illegible], quand Henri IV fut décidément assis sur le trône de France, le nomme « bien formidable, aigle altier, Hercule et Alexandre, en qui tout etoit grandeur, et [illegible] *le musc* » (*Remerciement au roy*, 1602).

Les catholiques accusaient Henri IV de ne s'être converti que du bout des lèvres; mais les calvinistes, de leur côté, lui reprochaient bien plus amèrement ce qu'ils appelaient son apostasie. Parmi les écrivains réformés de ce temps, à la fois soldats prédicateurs et pamphlétaires, nul ne mérite plus d'être cité, à ce dernier titre surtout, que le rude d'Aubigné. Ses *Tragiques*, qu'il composait au jour le jour, suivant ses impressions du moment, sont le premier monument d'une valeur réelle que la politique ait inspiré à la poésie. Cette œuvre forte et passionnée parut en 1616 sous ce titre : les *Tragiques, donnez au public par le larcin de Prométhée, au désert*, 1616. Detachons de l'œuvre de l'austère huguenot quelques portraits politiques : celui de Charles IX d'abord, avec quelques traits à l'adresse de Catherine de Médicis :

> Une....., après avoir esté
> Maquerelle à ses fils, en a l'un arresté,
> [illegible] conqueste,
> [illegible] beste.
> [illegible] les yeux
> Sentoient bien un tyran, un traistre, un furieux.
> Pour se faire cruel, sa jeunesse esgarée
> N'aimoit rien que le sang et prenoit sa curée
> A tuer sans pitié les cerfs qui gémissoient,
> A transpercer les daims et les faons qui naissoient;
> Si, qu'aux plus advisés, cette sauvage vie
> A faict prévoir de lui massacre et tyrannie

Maintenant, au tour de Henri III :

> L'autre fut mieux instruit à juger des atours
> Des putains de sa cour, et plus propre aux amours;
> Avoir le menton raz, garder la face pasle,
> Le geste efféminé, l'œil d'un Sardanapale.
> Si bien qu'un jour des Rois, ce douteux animal,
> Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal;
> De cordons emperlez sa chevelure plaine,
> Sous un bonnet sans bord, faict à l'italienne,
> Faisoit deux arcs voûtés; son menton pinceté (épilé avec des pinces),
> Son visage de blanc et de rouge empasté,
> Son chef tout empoudré nous firent voir l'idée,
> En la place d'un roy, d'une putain fardée.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Sortoient des passements et des blanches tirures..
> Pour nouveau parement, il porta, tout ce jour,
> [illegible] pareil à son amour.
> Si, qu'au premier abord, chacun estoit en peine
> S'il voioit un roy-femme, ou bien un homme-reyne.

D'Aubigné, le puritain, prend à partie le roi de Navarre, Henri le renégat. Ecoutons-le :

> Aigle né dans le haut des plus superbes aires,
> Ou bien œuf supposé, puisque tu dégénères;
> Dégénéré Henri, hypocrite, bigot,
> Qui aimes moins jouer le roy que le cagot,
> Tu vole(s) un faux gibier, de ton droit tu t'eslongnes;
> Ces corbeaux se paîtront un jour de ta charoygne.
> *Dieu* [illegible]
> Quand l'oiseau, trop de fois, a quitté son gibier,
> [illegible]
> Puis, d'elle (s'il ne peut le corriger), le tue.
> [illegible]
> [illegible]
> L'on conte les amours de nos sales princesses,
> Garces de leurs valets, autrefois tes maîtresses.

D'Aubigné a écrit avec la même violence les *Aventures du baron de Fæneste* et la *Confession catholique du sieur de Sancy*; mais ces deux écrits, le premier surtout, qui est un roman de mœurs, s'éloignent trop de la forme même de ce qu'on peut appeler un *pamphlet*, pour que nous puissions faire autre chose que d'y renvoyer le lecteur. On y trouvera des attaques [illegible], mais souvent éloquentes, contre l'Eglise catholique et la politique *de raison* de Henri IV.

La double excitation de la passion politique et du fanatisme religieux avait doublé le nombre des *pamphlets* sous Charles IX et l'avait quadruplé sous Henri III. La sage administration de Henri IV, en calmant l'effervescence des esprits, apporta un temps d'arrêt dans la fureur d'écrire. A sa mort, la France entière prend le deuil, et il paraît une foule d'écrits populaires où les larmes se joignent à des cris de vengeance. Citons, parmi les principaux : la *Chemise sanglante*; le *Manifeste du Père du Jardin*; les *Mânes de Henri le Grand se plaignant à tous les princes*, la *Rencontre de d'Espernon et de Ravaillac*, la *France mourante, dialogue entre L'Hospital, Bayard et la France*, etc. Les jésuites sont attaqués avec la plus vive indignation; on publie coup sur coup : le *Catéchisme des jésuites*, l'*Anti-Cotton*, le *Tocsin*, le *Tribun françois*, le *Guet des bons Pères jésuites pour espier les actions des roys*. Nous avons cité entre autres *pamphlets* l'*Anti-Cotton* : cet ouvrage célèbre mérite mieux qu'une simple mention. Aussi y revenons-nous avec quelques détails. Il fut publié, en 1611, sous ce titre : *Anti-Cotton ou Réfutation de la lettre déclamatoire du Père Cotton, livre où il est prouvé que les jésuites sont coupables et autheurs du parricide exécrable commis en la personne du roy très-chrestien Henri IV, d'heureuse mémoire*. Ce *pamphlet* vengeur est attribué à David Home. Il est précédé d'une lettre à la reine, où se trahissent de justes défiances. L'auteur supplie la reine de ne « pas mettre le fils entre les mains teintes du sang de son père... Nous voyons le meurtre des roys devenir une coustume, et la trahison sera bientost entre les vertus chrestiennes, et estimée le plus court chemin au royaume des cieux. » L'auteur établit d'abord, par des textes authentiques, tirés des écrits des principaux écrivains de la Compagnie, que leur doctrine approuve « le parricide des rois. » Puis il entre dans un véritable réquisitoire contre les jésuites, et rapporte la tentative de Jean Châtel, « escholier en leur collège, » en 1594; celle de Pierre Barrière, « venu en cour pour tuer le roy, poussé par un jésuite nommé Varade. » Mais citons : « Item furent trouvez au collège desdits jésuites plusieurs themes dictés par les régents des classes, dont l'argument estoit une exhortation à assaillir les tyrans et à souffrir la mort constamment. »

Plus loin l'auteur parle de « leçons et compositions dictées par aucuns de ladite Société, contenantes plusieurs damnables instructions d'attenter contre les rois, et l'approbation et louange de détestable parricide commis en la personne du roy Henri III. »

« Pour le fait de Ravaillac, tout ainsi qu'après la mort de Henri III, on oyait à Paris les jésuites prescher séditieusement et exhorter les auditeurs à faire de mesme à son successeur : entre autres le Père Commolet, criant à ses sermons : « Il nous faut un Aod; » fust-il moyne, fust-il soldat; il nous faut un » Aod. » Au caresme dernier, le Père Hardy, preschant à Saint-Severin, disoit « que les » roys amassoient des trésors pour se rendre » redoutables, mais qu'il ne falloit qu'un pion » pour mater un roy. »

« Quant à ce Ravaillac, il avoit esté soigneusement instruit en cette matière; car, en tout autre point de théologie, il estoit de tout ignorant, mais en la question s'il est loisible de tuer un tyran, il savoit toutes les défaites et distinctions jésuitiques. » Remarque profonde et d'une portée redoutable.

L'auteur termine son écrit par cette question : *S'il est utile pour le bien de l'Estat que le Père Cotton soit près de la personne du roy ou de la royne regente, et si les jésuites doivent être soufferts*. Il conclut naturellement pour la double négative, mais, en passant, il porte au Père Cotton une botte assez plaisante. Après avoir flétri son ingratitude et sa duplicité politique : « Quant à sa vie, continue-t-il, on y recognoist une hypocrisie insigne. Il s'est vanté en présence de plusieurs seigneurs de la cour de n'avoir fait aucun péché mortel depuis vingt et deux ans, et cependant il y a moins que cela que sentence a été donnée contre lui à Avignon, pour avoir engrossé une nonnain. »

A la fin, un quatrain à la royne :

> Si vous voulez que votre Estat soit ferme,
> Chassez bien loin ces tygres inhumains,
> Qui, de leur roy accourcissans le terme,
> Se sont [illegible] par leurs mains.

La régence de Marie de Médicis fournit largement carrière aux pamphlétaires; seulement, le *pamphlet*, multiple comme les modes du temps, change de forme et devient gaillard, fanfaron, facétieux. Le temps est aux farces politiques. Ceux qui payent les frais de cette petite guerre sont les princes, Concini et sa femme, le connétable de Luynes, les favoris et les malcontents, les Condé, les Longueville et les Rohan. Les personnages allégoriques sont volontiers des héros populaires, maître Guillaume, Bruscambille et dame Mathurine. Les titres mêmes de toutes ces publications indiquent suffisamment l'esprit qui les dicte.

Les querelles de cour produisent : le *Contadin provençal*, la *Chronique des favoris* (1622); la *Conjuration de Concino Concini* (1618); *Plaintes à la royne mère*; *le Magot de Conchine* (Concini), *advertissant les singes de se garder des pattes de Liao* (non); le *Roman de Conchine et de sa femme*; la *Vie, ruse, cautèle, trespas et obsèques du marquis d'Ancre*; le *Départment de la guerre apaisée par la mort de Concini, marquis d'Ancre*; la *Magicienne estrangère*, etc.

Parmi les pièces populaires, une seule mérite d'être citée, c'est la *Lettre de Jacques Bonhomme, paysan du Beauvoisis* (Lyon, 1614), une boutade pleine de malice, de gros bon sens et de quolibets.

On serait porté à croire que l'humeur railleuse de la France dut se taire un peu sous le sentiment de terreur qu'inspirait l'Eminence rouge. On se tromperait fort. La *Cordonnière de Loudun*, les *Visions de Rabbi-Benoni*, la *Miliade* parurent à Paris sous le ministère de l'homme redoutable qu'on y déchirait. Il en fut de même des *pamphlets* intitulés : l'*Impiété sanglante du cardinal de Richelieu*, la *Translation des reliques de saint Fiacre pour guérir le cul pourri de Son Eminence*.

Le pouvoir prenait parfois philosophiquement son parti des boutades qui sont dans le fond même du caractère national. On lit dans une brochure officieuse, comme on dirait de nos jours, datée de 1615, publiée sous ce titre : *Advertissement à la France touchant les libelles qu'on sème contre le gouvernement de l'Estat*, ces sages paroles : « Jamais on ne vit règne, tant fût-il heureux, qui n'ait eu des contradicteurs : c'est un vice attaché à notre nature, et non pas à l'époque. Il ne faut point douter qu'il n'y ait eu des mal-contents sous le règne d'Auguste et de Trajan, sous celui de Charlemagne et de saint Louys : il y en aura tant que le monde sera monde. C'est pourquoy on ne se doit point estonner des plaintes injustes qu'on fait du gouvernement de l'Estat. »

Sous Richelieu, les *pamphlets* se divisent en deux classes. Les premiers sont sérieux, méthodiques, étudiés; ce sont de véritables mémoires d'Etat. Tels sont : la *Lettre de Monsieur au roy* (1631), contre Richelieu; la *Défense du roi et de ses ministres contre le manifeste de Monsieur* (réponse au *pamphlet* précédent); *De la nécessité d'éviter les schismes* (en latin), par Ch. Hersent, écrit supprimé par le parlement; les *Recueils de pièces*, de Mathieu de Morgues (pour la reine mère) et de Paul Hay du Chastelet (contre elle); l'*Œdipe hollandois* ou les *Visions prophétiques du rabbin Benoni* (1644).

Les autres *pamphlets* dirigés contre Richelieu, comme des coups de poignard dans l'ombre, sont rares : il y allait de la tête; mais ils sont sanglants, atroces. Citons : l'*Impiété sanglante du cardinal de Richelieu*; le *Trésor des épitaphes*, qui se termine par ces deux pièces :

> Cy gist Armand, qui, dans toute la terre,
> Sema la peste, et la faim et la guerre,
> Productions dignes de son esprit :
> Et le seul pas, qu'au désordre où nous sommes,
> Ce prebstre a fait sur ceux de Jésus-Christ,
> *C'est qu'il est mort pour le salut des hommes.*
>
> Cy gist, que personne ne pleure,
> Mon bon seigneur le cardinal :
> S'il est au ciel, il n'est pas mal;
> S'il est au diable, à la bonne heure!

Sous la Fronde, les *pamphlets* fourmillent : c'est un vice du temps. On ne lit, on n'entend partout que des arrêts burlesques, des épigrammes ou des chansons;

> Force vers, et plus encor d'impôts,

dit un poëte contemporain. Le nombre des *pamphlets* connus sous le nom de *mazarinades* est vraiment prodigieux. Il fallait l'impudence de Mazarin pour ne pas s'en émouvoir. Les contemporains eux-mêmes parlent de cette épidémie avec une sorte de stupéfaction et comparent la multitude des *pamphlets* à ces essaims de mouches et de frelons qu'engendrent les fortes chaleurs de l'été; c'est, du moins, l'expression de Naudé, dans son *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin*. L'*Interprète des écrits du temps*, s'adressant au cardinal en mars 1649, lui annonce la naissance de *huit cents* nouveaux *pamphlets*, depuis le mois de janvier seulement.

> Huit cens petits livres nouveaux,
> Qu'on appelle brides à veaux,
> Marcheront, ainsi que je pense,
> Au-devant de Votre Eminence.
> Peut-estre les a-t-elle veus.
> Pour moi, après les avoir leus,
> Je les nomme des amusettes
> Et des tire-sols de pochettes :
> Car, interprétant sainement
> Le fort de leur raisonnement,
> Ostez les mots qui vous accusent,
> Ce sont des fols qui s'y amusent.

Un savant bibliographe estime qu'un recueil complet de ces pièces, rien que pour celles qui sont sorties des presses parisiennes, formerait 150 volumes in-4°, chaque volume étant de 400 pages. M. Moreau, qui a publié une *Bibliographie des mazarinades* (1850), a consacré à cet ouvrage 3 volumes grand in-8°. « Les éditeurs, dit de son côté M. C. Leber, s'enrichirent; mais les auteurs ne furent pas moins gueux, si l'on en juge par le prix qu'ils tiraient de leurs manuscrits. Une feuille ordinaire, en prose ou en vers, leur était payée 3 livres. Il fallait produire un chef-d'œuvre de bouffonnerie ou de noirceur pour gagner 4 livres tournois... Après Scarron, Marigny et quelques écrivains connus, venait la tourbe des affamés sans nom, ni talent, ni honneur; des histrions du plus bas étage, des écoliers, des cuistres, des secrétaires du marché des Innocents, des chanteurs de ponts-neufs, dont un seul enfantait quelquefois jusqu'à six *pamphlets* différents dans la même journée. Des garçons d'imprimerie composaient eux-mêmes une partie des pièces qu'ils mettaient sous presse; plus d'un auteur colportait en personne celles qu'il avait faites; plus d'un colporteur venait de faire celles qu'il débitait... C'était à qui donnerait son coup de pied au ministre. Enfin, Mazarin lui-même faisait ou faisait faire des mazarinades! On sait, d'après son propre té-

moignage, que des *pamphlets* étaient quelquefois répandus par son ordre, pour exciter une émeute, qu'il exploitait ensuite à son profit. Le Pont-Neuf était comme chamarré de ces brochures, qui couraient aussi les rues de Paris. Naudé rapporte qu'on les criait le matin, au sortir de la presse, comme les petits pâtés sortant du four, « à la même heure » qu'anciennement on vendait à Rome le dé» jeuner des petits enfants. »

De cette nuée de *pamphlets* se distinguent quelques bonnes pièces historiques et politiques : le *Théologien d'Estat; Advis aux grands de la terre;* le *Courtisan qui declare ce qui est de l'autorité royale;* la *France languissante; Manuel du bon citoyen;* le *Catechisme royal,* excellent ouvrage, écrit avec un sens politique très-pratique et très-rare pour l'époque; *Si la voix du peuple est la voix de Dieu, etc...;* enfin, les fameuses *Remontrances de François Paumier* (pseudonyme) *au roy, sur le pouvoir et autorité que S. M. a sur le temporel de l'estat ecclésiastique.*

Le plus grand nombre de ces ouvrages éphemères, écrits à plume levée, sur une table de cabaret ou dans une ruelle, sont plaisants, goguenards, et affectent, pour devenir populaires, le langage des halles et des carrefours. Citons, parmi ceux qui, malgré le cynisme et l'effronterie des expressions, portent la marque d'un véritable talent : le *Ministre flambé;* la *Custode de la reyne,* *pamphlet* plein des révélations les plus curieuses et les plus malveillantes sur la vie intime de Marie de Médicis; la *Famine* ou les *Putains à c...;* *Imprécations contre l'engin de Mazarin;* le *Tempérament amphibologique des test..... de Mazarin;* la *Bouteille cassée, attachée avec une fronde au c... de Mazarin.* Un *pamphlet* surtout se fait remarquer par sa noirceur et sa perfidie : c'est le *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, pour récompenser ceux qui délivreront la France de Mazarin* (1662).

Un recueil de pièces satiriques intitulé : *Tableau du gouvernement de Richelieu, Mazarin, Fouquet et Colbert,* et qui ne contient pas moins de 482 pages, se compose absolument de pièces écrites à la mémoire, mais non en l'honneur de ces quatre ministres. Quant à Fouquet, la verve du pamphletaire s'est trouvée desarmée. Les malheurs de l'homme ont fait oublier les fautes, on pourrait dire les crimes du ministre. Dans les nombreuses pièces du temps qui le concernent, on trouve toujours des plaintes sur son sort et des malédictions contre ses ennemis.

> La corde de Fouquet est maintenant à vendre.
> Nous avons de quoi l'employer.
> Colbert, Mazarin, Berrier,
> Sainte-Hélène, Pussort, Poncet, le chancelier :
> Voilà bien des voleurs à pendre,
> Voilà bien des fols à lier.

La majorité de Louis XIV vit naître surtout des *pamphlets* frivoles, galants, romanesques. Les faiblesses amoureuses du jeune roi sont le texte ordinaire de ces indiscrétions, sorte de chronique secrète de l'époque : ce sont, par exemple, les *Amours des Gaules* et la *Carte géographique de la cour* (1668), de Bussy-Rabutin, le *Passe-temps royal* ou les *Amours de Mme de Fontange;* les *Amours de Lupanie* (Mme de Montespan).

Le roi avancé en âge, sans renoncer pourtant à ses intrigues amoureuses, que l'habileté de Mme de Maintenon parvient enfin à lui faire régulariser. La médisance s'empare de tous ces petits secrets de cour et d'alcôve, médisance dont le but est surtout d'intéresser les lecteurs, et qui, souvent, touche de plus près au roman qu'au *pamphlet.* Si l'on trahit les secrets les plus intimes du cœur du grand roi, en revanche ses complices, même les plus charmantes, ne sont pas épargnées, et l'honneur de toutes les dames de la cour passe par la plume maligne du pamphlétaire. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les titres des *pamphlets* de ce genre qui furent le plus en vogue : les *Amours d'Anne d'Autriche* (où Louis XIV est présenté comme un bâtard); les *Intrigues amoureuses de la cour* (1685); la *France galante* (1696); les *Amours des dames de France* (1696); les *Amours de la cour de Saint-Germain;* les *Conquêtes du grand Alexandre;* le *Passe-temps royal de Versailles;* le *Louis d'or politique et galant;* le *Tombeau de Paris* (1712), le *Tombeau des amours de Louis le Grand* (1695).

A leur de rôle défilent les grandes dames, les princesses même. Ce sont les *Amours* de La Vallière, du dauphin, de la princesse de Conti, de Mlle de Montpensier; les *Amours secrètes* de Mme de Maintenon, épouse de Louis XIV, ou la *Cassette ouverte à l'illustre créole;* les *Aventures singulières de la cour de France;* l'*Amour à la mode;* enfin, l'amour partout, même au couvent, témoin ce titre : les *Intrigues monastiques* et l'*Amour encapuchonné.*

Les ministres, les courtisans et les favoris sont traités par les pamphlétaires avec moins d'égard que les belles dames de la cour; toujours le ton est mordant, les insinuations adroites et perfides; souvent éclatent des injures brutales, ou bien le *pamphlet* prend la forme d'un dialogue, où les hommes d'État les plus dévoués au roi et les officiers généraux jouent un rôle indigne et sont exposés aux risées du peuple et de toutes les cours de l'Europe. C'est dans cet esprit de critique amère que sont dirigés contre Colbert : les *Mémoires pour servir à l'histoire de D. M. R.* (c'est Colbert qui est désigné sous ces fausses initiales); la *Bête insatiable* ou le *Serpent écrasé,* allusion à la couleuvre, *coluber,* qui figure dans ses armoiries (en vers, 1684); contre Louvois, la *Peste du genre humain* (1688); le *Marquis de Louvois sur la sellette* (1695); contre Le Tellier, son frère, le *Cochon mitré* (1689), avec frontispice représentant un cochon ayant mitre en tête et tenant la crosse. Ce *pamphlet* contre Le Tellier, archevêque de Reims, frère de Louvois, coûta cher à Chavigny, son auteur, qui s'était réfugié en Hollande; car, attiré par un émissaire du ministre sur les frontières de France, il fut arrêté, conduit au Mont-Saint-Michel et enfermé dans une cage de fer de 4 pieds de largeur sur 8 pieds de hauteur. Il y passa trente ans. Le Père La Chaise s'attira à son tour : les *Prévarications du Père La Chaise* (1685); le *Prince assis sur une chaise dangereuse* ou le *Roy Très Chrétien se confiant à un jésuite confesseur qui le trompe* (1689), et la *Confession réciproque* entre Louis XIV et le Père La Chaise (1694), dialogue plein d'esprit et de méchanceté.

Au milieu des insultes qui allaient droit au visage de ses plus fidèles serviteurs, la majesté du grand roi reçut de nombreuses éclaboussures. Il ne s'agit plus ici d'amourettes, mais de reproches graves, quelquefois sanglants, qui viennent le plus souvent de la Hollande, cette audacieuse république qui la première humilia le roi-soleil, qui osa frapper une médaille où un bourgmestre d'Amsterdam regarde le soleil en face et lui adresse ces paroles : *Sol, sta, et ne moveare* (soleil arrête-toi, et ne bouge plus). La France et l'Europe entière auraient pu profiter, en lisant ces *pamphlets,* de plus d'un conseil utile mêlé aux divagations de la colère. Les plus remarquables de ces écrits sont : les *Vrais intérêts des princes chrétiens,* ouvrage d'une haute raison, auquel Louis XIV fit répondre par une réfutation intitulée : le *Paravent de la France contre le vent du nord;* la *France politique, sans bornes, toujours ambitieuse et toujours perfide, calomniatrice, intrigante, sorcière, démasquée, ruinée,* où le pays est confondu dans une haine commune avec l'auteur de ses maux.

C'est à la personne seule de Louis XIV que s'adressent : l'*Almanach royal, commençant par l'année* 1705, *où est parfaitement observé le cours du soleil d'injustice* (en vers, avec 8 caricatures contre Louis XIV); *Appendice de l'Almanach royal* ou l'*Année victorieuse des alliés, de* 1706, *contre le soleil éclipsé et couchant, par le nouveau Josué hollandais;* l'*Alcoran de Louis XIV,* où est justement flétri le despotisme de ce prince; le *Partage du Lion de la fable, vérifié par celui du roi Très-Chrétien* (1700-1701); l'*Oraison funèbre de très-haute et très-puissante Monarchie universelle* (1704).

La mort même de Louis XIV ne désarme pas les railleurs, et à la suite de cet événement paraît en Hollande un *pamphlet* intitulé : *Vers sur la mort de Louis le Grand,* que Brunet appelle simplement, avec l'indifférence d'un savant en matière politique, « un recueil piquant et rare. »

« Il est à remarquer, dit un autre bibliographe entiché de royalisme, que tous ces *pamphlets* politiques ou prétendus galants nous viennent de la Hollande et des Pays-Bas. Les réfugiés y ont beaucoup de part. Les presses françaises sont innocentes de la presque totalité des libelles dirigés contre un de nos plus grands rois : on n'en compte pas un sur vingt qui ait été fabriqué en France. » En effet, la Bastille et le Mont-Saint-Michel, avec ses cages de fer, étaient là pour paralyser la verve maligne de tous les gens de bien.

Rachetons l'énumération un peu sèche que l'on a lue plus haut, par des citations tirées du plus spirituel et du plus méchant de tous ces écrits, la *Géographie de la cour,* par Bussy-Rabutin. Ce sanglant *pamphlet* est écrit sous forme de description, comme l'indique son titre. Les principales dames de la cour ont chacune une notice qui leur est consacrée, et qui est écrite du même style que s'il s'agissait réellement d'une ville.

Exemple :

« *Pont-sur-Carogne* (Mme de Pons). Il y a eu longtemps dans cette place deux gouverneurs de fort différente condition et, même temps (le duc de Guise et M... [illegible], son écuyer). La fonction de l'un était de pourvoir à la subsistance de la ville, et celle de l'autre de pourvoir à son plaisir. Le premier y a presque ruiné sa maison, et l'autre y a fort altéré sa santé. Cette place a eu depuis grand commerce et est maintenant en république. »

« *Olonne* (Mme d'Olonne). C'est un chemin fort passant. On y donne le couvert à tous ceux qui le demandent, à la charge d'autant. Il y faut bien payer de sa personne ou payer de sa bourse. »

« *Sevigny* (Mme de Sévigné, la propre cousine de Bussy-Rabutin). La situation en est fort agréable. Elle a été autrefois marchande (on dit que Mme de Sévigné vendait ses faveurs à Fouquet). Montmoron (le marquis de Montmoron, cousin du marquis de Sévigné), proche parent du Cornette (M. de Sévigné, le mari), en fut gouverneur, mais il en fut chassé par un comte angevin (le comte, plus tard duc du Lude), qui la gouverna paisiblement longtemps, lequel partageait le gouvernement avec un autre comte bourguignon (Bussy-Rabutin lui-même, et il faut avouer que, dans l'histoire des amants indiscrets, on pourrait citer peu d'exemples d'une pareille impudence). »

En dehors des pamphlétaires proprement dits perçaient, çà et là, dans les ouvrages des écrivains et des hommes d'Etat, des maximes nouvelles et hardies ou des plaintes sur les misères du peuple. Fénelon osait rêver une société nouvelle dans le *Télémaque;* Racine lui-même, dans son *Mémoire au roi,* exposait la douloureuse situation de la France; Vauban proposait l'impôt territorial. Et à ce sujet, « Vauban, a dit Linguet, ce guerrier citoyen qui devait sa fortune et sa réputation à sa supériorité dans l'art d'exterminer les hommes, semble avoir voulu expier ses tristes succès par des recherches profondes et presque perpétuelles, mais malheureusement restées sans usage, sur les moyens de les gouverner avec douceur. »

La Bruyère, enfin, dans un élan de pitié, écrivait ces lignes effrayantes sur le sort réservé aux misérables habitants des campagnes : « On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides, nus et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Par une étrange rencontre, Milton prenait part à la vie politique et littéraire de la France, et écrivait sa *Défense du peuple anglais* (1651), en réponse à l'insolent libelle de Saumaise, commandé par Charles II au vénal écrivain. Le *pamphlet* royaliste débutait ainsi : « L'horrible nouvelle du parricide commis en Angleterre a blessé depuis peu notre oreille. » Le républicain lui répond : « Il faut que les oreilles hollandaises soient singulièrement longues pour que le coup porté à Londres ait blessé à La Haye. »

Dumoulin s'étant jeté dans la lutte, Milton publie une *Seconde défense,* souvent admirable. Morus ose attaquer à son tour le grand puritain, et Milton l'écrase par un dernier *pamphlet* intitulé : *Défense personnelle* (1655).

Chateaubriand juge ainsi ces différents écrits politiques :

« Milton a remué d'une main puissante toutes les idées agitées dans notre siècle. Ces idées ont dormi pendant cent cinquante années, et se sont réveillées en 1789. »

Pendant la durée du grand siècle, des querelles littéraires et religieuses, bien enterrées aujourd'hui, avaient un tout autre retentissement que les discussions politiques; on peut citer la grande querelle pour ou contre le parti des précieuses, celle, non moins fameuse, des anciens et des modernes, et l'éternelle question du jansénisme, qui devait entasser libelles sur libelles, jusqu'au seuil de la Révolution, mais qui, du moins, a produit le grand Arnauld et les *Provinciales,* « ces feuilles légères qui accablent le géant corps des jésuites, colosse craint des rois et des peuples, qu'un pamphlétaire mit en bas en se jouant. »

A Louis XIV succédèrent la Régence et le règne de Louis XV; le tuteur et le pupille ont bien des peccadilles sur la conscience, aussi ne se montrent-ils pas trop sévères pour les quelques esprits moroses qui viennent leur chercher chicane à propos de politique, de finances et d'amours.

Law fut plus attaqué que le régent; contre Philippe d'Orléans, on ne trouve guère [illegible] que les *Philippiques* de Lagrange-Chancel. Il est vrai que jamais *pamphlet* plus sanglant ne fut inspiré par la haine de parti. En voici le début :

> Vous, dont l'éloquence rapide
> Contre deux tyrans [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Que, tel qu'il se montre [illegible],
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> . . . .
> . . . .
> Ainsi [illegible] de Berry et de Bourgogne, pleurant leur père le dauphin,
> Tombent frappés des mêmes coups;
> Le frère est suivi par le frère, les deux princes nommés plus haut,
> L'épouse la duchesse de Bourgogne devance l'époux;
> Mais, ô coups toujours plus funestes,
> Sur deux [illegible],
> La [illegible] de la Parque [illegible].
> Le premier est joint à sa [illegible] duc de Bretagne,
> L'autre, dont la couleur s'efface (Louis XV, fort délicat),
> Penche vers son dernier instant.

Après ces odieuses accusations d'empoisonnement, qui arrachent, dit-on, au régent, des larmes d'indignation, Lagrange-Chancel, flétrit avec plus de raison les débordements de Philippe et de ses filles. Le poète s'adresse à Vénus :

> Suis-les, dit-il, dans cette autre Caprée,
> Où, non loin des yeux de Paris,
> Tu te vois [illegible]
> Que dans l'île que tu chéris.
> Vers cet [illegible]
> [illegible] et [illegible],
> Rivaux sans dissensions,
> Et, pour achever l'allégresse,
> Mène Priape à la princesse Mlle de Berry
> Sous la figure de Riom [illegible]
> Que parmi les lascives troupes
> De tes sujets les plus zélés,
> Le vin se verse à pleines coupes,
> Par la main des [illegible].
> Que la nature, [illegible],
> Montre en eux tous ses avantages,
> Comme dans nos premiers aïeux;
> Qu'ils [illegible]
> Contre les modes [illegible]
> Pour le supplice de leurs yeux.

Quelques [illegible] de cet infernal libelle, Lagrange-Chancel, enfermé aux îles Sainte-Marguerite, [illegible] même Philippe d'Orléans une *ode* pleine d'éloges, qui lui valait quelques adoucissements dans sa captivité. [illegible] Hollande, son premier [illegible] une quatrième *Philippique* [illegible] par une cinquième, la mort du régent.

Sous le long règne de Louis XV, on ne peut citer que quelques [illegible] genre des chroniques secrètes : le *Gazetier cuirassé* ou *Anecdotes* [illegible] *de France,* [illegible] *tille,* [illegible] (1771); *Mélanges confus sur des matières fort claires, imprimé sous le soleil;* le *Philosophe cynique, imprimé dans une île qui* [illegible] *ferme.*

Les vrais pamphlétaires se nomment Voltaire, leur roi à tous, J.-J. Rousseau, Montesquieu, [illegible] Helvétius, Beaumarchais, [illegible] [illegible] du clergé; Palissot, l'auteur des *Petites lettres contre les grands philosophes,* et quelques [illegible]

[illegible] un instrument philosophique, joue un rôle [illegible] vive de l'idée moderne.

[illegible] taine profondeur politique, [illegible]

[illegible]

passent rapidement dans toutes les bouches, passionnent tous les esprits. Dans l'impossibilité de citer même le titre de tant d'écrits divers, nous ferons connaître rapidement les plus importants : ils suffisent pour permettre de juger de l'esprit des autres. Le premier en date, qui semble échapper au *pamphlet* par son titre officiel et sa gravité, mais qui s'y rattache par des hardiesses inattendues, surtout sous la plume d'un ministre, est le *Mémoire de M. Necker, présenté au roi, en 1778, sur l'établissement des administrations provinciales.* « Peut-on donner, y lit-on, peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui, tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public...; qui souvent ne considère sa place que comme un échelon à son ambition; présumant toujours, peut-être avec raison, qu'on avance encore plus par l'effet de l'intrigue ou des affections que par le travail et l'étude, impatient de venir sans cesse à Paris, et laissant à ses secrétaires ou à ses subdélégués le soin de le remplacer dans son devoir public? »

Vient ensuite, toujours sur le même sujet, avec la même forme grave et la même hardiesse de pensée, le *Projet d'administrations municipales*, par M. Le Tellier, conseiller au parlement, où il propose à peu de chose près le mécanisme administratif en vigueur de nos jours; l'*Impôt territorial et ses avantages* (1787), par Linguet; *Sur la liberté de la presse*, imité de l'anglais de Milton, par M. le comte de Mirabeau.

On y lit ce passage admirable sur la liberté humaine, où la raison pure, s'exprimant sans passion, rappelle le calme et la noblesse des entretiens de Platon :

« Je ne prétends pas, messieurs, que l'Église et le gouvernement n'aient intérêt à surveiller les livres aussi bien que les hommes, afin, s'ils sont coupables, d'exercer sur eux la même justice que sur des malfaiteurs, car un livre n'est point une chose absolument inanimée. Il est doué d'une vie active, comme l'âme qui le produit; il conserve même cette prérogative de l'intelligence vivante qui lui a donné le jour. Je regarde donc les livres comme des êtres aussi vivants et aussi féconds que les dents du serpent de la Fable, et j'avouerai que, semés dans le monde, le hasard peut faire qu'ils y produisent des hommes armés. Mais je soutiens que l'existence d'un bon livre ne doit pas plus être compromise que celle d'un bon citoyen : l'une est aussi respectable que l'autre, et l'on doit également craindre d'y attenter. Tuer un homme, c'est détruire une créature raisonnable; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même. » Mirabeau publie peu après sa fameuse brochure sur les *Lettres de cachet*, écrite, sous les verrous de la Bastille, par cette âme de feu, exaspérée contre le despotisme. Le tableau effrayant qu'il y fait du régime des prisons d'État souleva en France une indignation si générale, qu'on le trouve reproduit, comme la plus grave accusation contre le gouvernement, dans la plupart des cahiers présentés par les bailliages.

De Mirabeau encore : *Appel à la nation française* (1789). « Peuple, s'écrie-t-il, l'heure [illegible]. La liberté frappe à la porte, courez au-devant d'elle. Elle vous tend la main, sachez la saisir. »

A ces brûlants *pamphlets* se mêlent des brochures plus froides, mais plus mûres, où déjà se dessine dans ses grands principes la future constitution : *A la nation française, sur les vices de son gouvernement*, etc., par Rabaut-Saint-Étienne, avec cette épigraphe : « Quand la patrie est en danger, c'est la trahir que de taire la vérité. »

Des conditions nécessaires à la légalité des états généraux, par Desmeuniers, avec l'épigraphe suivante :

« L'avantage du peuple est la suprême loi. »

La noblesse essaye de faire croire à son patriotisme. Le marquis de Bouvreau, dans son : *Avis au tiers état*, [illegible] les fautes de la monarchie et [illegible]; le comte d'Entraigues publie son *Mémoire sur la constitution des états provinciaux;* certains membres du clergé font acte de civisme, et l'abbé Gouttes écrit ses *Considérations sur l'injustice des prétentions du clergé et de la noblesse.*

« En examinant, y est-il dit, les intentions du souverain législateur du christianisme, on ne conçoit pas sur quels fondements le clergé prétend à des richesses et à des honneurs mondains qui lui furent expressément défendus par le fondateur du christianisme. Dans l'institution de cette religion sainte, Jésus-Christ n'établit aucune distinction de rang entre ses disciples, qu'il avait choisis dans la lie du peuple, pour leur montrer que l'humilité était la première vertu du christianisme. Il leur recommanda la douceur et la charité envers les hommes; il leur ordonna de renoncer à tous les biens périssables de ce monde, pour ne s'occuper que de la prédication de sa loi, et de persuader les peuples par la charité et l'exemple de la pureté de leurs mœurs. »

Quelques *pamphlets* d'une gaieté de bon aloi, comme *l'Épître au diable à Son Exc. Mgr l'archevêque de Sens*, avec cette épigraphe tirée d'Horace : « Prenez garde à vous, car je tiens les cornes levées contre les méchants; » le *Catéchisme des parlements*, le *Dernier mot du tiers état à la noblesse*, avec cette épigraphe : « Qu'avez-vous fait pour tant de biens? Vous vous êtes donné la peine de naître et rien de plus; » le *Commentaire roturier sur le noble discours adressé par Mgr le prince de Conti à Monsieur, frère du roi*, dont l'auteur, pour s'être trop égayé aux dépens d'un prince du sang, fut condamné par le parlement et forcé de se cacher; le *Gloria in excelsis du peuple, auquel on a joint l'épître et l'évangile du jour, etc.*, suivi de *Prières à l'usage de tous les ordres, contenant le* Magnificat *du peuple, le* Miserere *de la noblesse, le* De profundis *du clergé, le* Nunc dimittis *du parlement, la passion, la mort et la résurrection du peuple, etc.;* le *Véritable ami du peuple*, début de Loustalot; la *France libre*, début de Camille Desmoulins.

A cette rapide énumération des *pamphlets* politiques, graves ou gais, qui préludaient à l'ouverture de l'Assemblée, ajoutons pour mémoire : *l'Aristocratie enchaînée et surveillée par le peuple*, où l'emphase et la violence du ton semblent déjà appartenir aux années de la tourmente révolutionnaire.

. . . . . — 1788 - 1789. Les élections pour les états généraux donnent à l'esprit français un entrain, une ardeur merveilleuse; les bons mots, les ripostes vives et les *pamphlets* partent en fusées de tous les carrefours de Paris, de tous les cantons de province; à travers les plaintes de l'ambition froissée, les lamentations du clergé ou les sombres menaces de la noblesse qui se croit *outragée*, éclate le rire gaulois du *tiers* et pétille la gaieté de la nation française; tandis que le peuple chansonne les « dupes et pairs; » que Camille Desmoulins, le plus Athénien des Parisiens, « commence à charmer cette révolution dont il fut la victime spirituelle, inconséquente et légère, *jusqu'à l'échafaud;* » tandis que tout ce qui a une voix s'égaye et chante, comme ces oiseaux moqueurs qui pourchassent à l'aube du jour le triste hibou fourvoyé en pleine lumière : tout ce qui tient une plume, bien ou mal taillée, s'en sert patriotiquement pour célébrer le triomphe prochain de la nation sur les abus de la féodalité. C'est la fête de la Raison et de l'Espérance; c'est un joyeux concert où chacun fait sa partie, ténors et sopranos, notes graves et notes aiguës, jusqu'à l'accent comique qui chante en fausset : les plus grands noms du XVIIIe siècle et les plus inconnus, réserve de l'avenir : Kersaint, dans le *Bon sens;* Brissot, Clavière, Condorcet, au *Moniteur;* Thouret, à Rouen; Servan et Mounier, dans le Midi; Mangourit et Volney, en Bretagne; Carra, qui, dans l'*Orateur pour les états généraux*, rappelle que « le peuple est le véritable souverain et que le roi n'est que son premier commis; » Cérutti, qui écrit dans son *Mémoire pour le peuple français :* « Le peuple est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois; » le docteur Guillotin, qui rédige une *Pétition des citoyens de Paris*, signée chez les notaires par toutes les corporations. Ce sont des *pamphlets* à deux sous, qui pénètrent chez le dernier paysan, achetés et répandus par le procureur et le bailli, lus en cachette par le curé : l'*Avis aux Parisiens; l'Avis au public;* l'*Avis aux bonnes gens;* la *Manière de s'assembler*, le plus adroit, le plus habile, le plus politique de tous ces écrits; et la plus courte de ces brochures, un livre terrible de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état? — Rien. — Que doit-il être? — Tout.* Et un autre *pamphlet* d'un gentilhomme, Avenel, comte d'Entraigues, qui se souvenait du fier serment des *ricos hombres* de l'Aragon : « Nous qui valons autant que vous, nous promettons de vous obéir si vous maintenez nos droits; sinon, non. » (*Mémoire sur les états généraux.*)

Déjà se distinguent dans la mêlée ceux dont le nom devait devenir familier aux bouches populaires : Carra publie l'*Orateur des états généraux;* Marat, son *Offrande à la patrie;* Camille Desmoulins, la *France libre*, le *Discours de la lanterne aux Parisiens*, les *Réclamations*, etc., Mirabeau écrit, ou plutôt fait écrire par Clavière, Dupont de Nemours et Brissot, la *Caisse d'escompte*, les *Lettres sur les eaux*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Dénonciation de l'agiotage*, les *Lettres à ses commettants*, qui devinrent plus tard le *Courrier de Provence;* Brissot, qui trouve presque le célèbre aphorisme : *La propriété, c'est le vol*, dans ses *Recherches sur le droit de propriété et sur le vol considéré dans la nature*, qui avait déjà publié *Rome démasquée* et la *Théorie des lois criminelles*, écrit, avec un talent trop compromis par son caractère, le *Patriote français*, moitié *pamphlet*, moitié journal; Loustalot amène deux cent mille souscripteurs aux *Révolutions de Paris*, que précède cette épigraphe : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous. »

En même temps qu'un enthousiasme patriotique s'exhale, des milliers de *pamphlets* haineux éclosent : le *Domine salvum fac regem*, le *Pange lingua;* les passions les plus basses inspirent des libelles honteux à l'Écossais Swinton, qui vivait aux dépens des polices de Londres et de Paris; un Moranda, qui avait consenti à signer de sa main cette déclaration : « Je suis un infâme, » faisait paraître chaque jour un nouveau libelle. La plupart de ces immondes *pamphlets* étaient inspirés et payés par les gens de cour eux-mêmes, qui avaient à satisfaire des rancunes.

Parmi les membres du clergé qui virent dans les grandes maximes de la Révolution un commentaire vivant de l'Évangile, l'abbé Fauchet fut un des plus ardents et des plus honnêtes. Un grand honneur lui revient, c'est d'avoir le premier expliqué dans le sens de l'activité humaine ces mots du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » A ces maximes désolantes : « La vie est une vallée de larmes et de misère, » et : « Heureux ceux qui pleurent sur cette terre, car ils seront consolés dans le royaume des cieux, » il répondit hardiment que, si la vie est une vallée de misère, c'est au travail humain, fécondé par le divin esprit de fraternité, qu'il convient d'y faire naître des moissons, des fruits et des fleurs; et il termina un sermon à Notre-Dame par ce cri d'encouragement, de délivrance : « Frères, JURONS QUE NOUS SERONS HEUREUX ! »

« Alors, dit Louis Blanc, l'historien enthousiaste de la Révolution, alors les drapeaux s'inclinèrent; les soldats se mirent à agiter leurs épées, comme jadis les guerriers gaulois quand le druide avait parlé; mille coups de fusil remplirent d'un bruit inaccoutumé les voûtes du temple, et, au dehors, le canon gronda. »

Qu'on lise ce passage du *Discours de Claude Fauchet sur la liberté française*, et l'on y remarquera jusqu'à la forme même dont s'inspira plus tard l'auteur des *Paroles d'un croyant :*

« Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, avec tous ses anges, alors il s'assiéra sur son trône.

» Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs.

» Et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche.

» Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde.

» Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli; nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; en prison, et vous êtes venus à moi.

» Alors les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié; ayant soif, et que nous vous avons donné à boire?

» Quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli; nu, et que nous vous avons vêtu?

» Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à vous?

» Et le roi leur répondra : En vérité, je vous le dis, *chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre vous, vous l'avez fait à moi-même.* »

On doit à Fauchet, outre ses *Discours sur la liberté française*, la *Bouche de fer*, en collaboration avec Bonneville, collaboration singulière, si l'on songe que côte à côte avec l'écrivain mystique qui rêvait, au XVIIIe siècle, un retour aux premiers temps du christianisme, Bonneville, panthéiste et positiviste, écrivait brutalement dans son *Esprit des religions :* « Il n'y a qu'un Dieu en trois personnes : moi, toi et lui. »

— 1790. De longs désordres financiers ont ruiné la richesse publique; l'industrie languit, le commerce s'arrête, le travail manque. L'Assemblée cherche un remède et croit le trouver dans la création des assignats. Un *pamphlet* paraît, qui, avec un machiavélisme profond, expose au peuple, aux faubourgs surtout, sous une forme en apparence claire et saisissante, les sophismes les plus effrontés. Le titre de cet écrit est : *Effets des assignats sur le prix du pain.* Il est signé : *Un ami du peuple.* L'auteur cherche à établir que, si l'on double, par la création des assignats, la valeur du numéraire qui existe en France, il en résultera fatalement que tout objet doublera également de prix; il conclut ainsi :

« S'il y a le double d'argent, il faudra acheter les marchandises le double plus cher, comme il arrive en Angleterre, où il y a beaucoup d'argent et de papier, et où une paire de souliers coûte 12 livres.

» Ceux qui proposent de faire pour 2 milliards d'assignats et qui font leurs embarras, comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de 4 livres à 20 sous, la bouteille de vin commun à 16 sous, la viande à 18 sous la livre, les souliers à 12 livres. »

Ces prix, qui paraissaient un paradoxe, en 1790, sont les prix courants que nous payons en l'an de grâce 1874, mais ce ne sont pas les assignats qui en sont cause.

La sensation produite par ce *pamphlet* fut grande. Le pain trop cher, le vin inabordable, l'artisan forcé d'aller pieds nus, toutes les misères de la situation étaient exposées avec une habileté perfide : et déjà l'estomac du peuple grondait la faim! C'était un appel formel à la révolte. Barnave monte à la tribune, dénonce la brochure et en fait lecture à l'Assemblée. Cent voix en demandent l'auteur inconnu. « C'est moi, » répond, en se levant, Dupont de Nemours. Et on passa simplement à l'ordre du jour, par respect pour un représentant du peuple.

En 1790, le tiers état triomphe, la bourgeoisie règne, la famine est à Paris, le peuple souffre. Necker est responsable. Marat, « le soupçon de la Révolution, » lance sa *Criminelle Neckero-Logie.* La grande affaire est celle du blé, du pain. Toutes les nuits, chez le lieutenant de police, revient cette question : « Demain, comment nourrir Paris? » Les *pamphlets* s'intitulent : le *Cri de l'indigence*, avec cette épigraphe de Salluste : *Illa me cupido exercet, ut quocumque modo et quamprimum respublica adjuvetur.* « Ce qui prime tout, c'est de sauver l'État, n'importe comment, mais au plus tôt. » Necker avoue qu'on « a eu souvent à se plaindre de l'avidité des accapareurs, » et s'explique en termes trop vagues pour ne pas laisser soupçonner au moins une discrétion étrange de la part du gouvernement. Le *pamphlet* répond par une demande d'enquête sur les accapareurs. « Vous avez fait, leur dit-il, entrer nos champs féconds dans vos parcs. » La colère du peuple se tourne en fureur : Foulon est pendu à la lanterne de la place de Grève, « fameuse depuis par ses nombreux services; » Berthier est percé de mille coups et a le cœur arraché. De nombreux *pamphlets* paraissent, d'une gaieté odieuse et précurseurs de la Terreur : la *Vie, la mort et les miracles de M. Foulon;* la *Botte de foin* ou la *Mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures;* les *Enragés aux enfers; Convoi, service et enterrement de très-hauts et très-puissants seigneurs Foulon et Berthier de Savigny, morts subitement en place de Grève et enterrés à leur paroisse.* Le parti de la cour exagère à son tour les cruautés commises, et l'on voit paraître : la *Démission du bourreau de Paris* et la *Lettre de l'exécuteur des hautes œuvres aux amateurs qui entreprennent sur sa partie.*

Dans les provinces, où courait le cri : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières! » l'égoïsme de certains nobles inspirait, à la lueur des incendies, des apologies ardentes où se trouvait excusé l'emportement aveugle des pauvres paysans. « Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la fondre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques; tantôt, c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amasse pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et, aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein. » (les *Incendiaires du Dauphiné* ou les *Ennemis des grands.*)

Les prétentions exagérées du Châtelet, sa partialité pour le parti de la cour, la scandaleuse impunité qu'il assure aux grands coupables, au prince de Lambesc, au baron de Bezenval, à d'Autichamp, à de Broglie, à de Puységur, à tous ces infatigables conspirateurs de l'aristocratie, soulèvent contre lui une guerre de *pamphlets :* le *Détail circonstancié des complots journaliers du Châtelet*, les *Crimes du Châtelet dénoncés à la nation*, et les violents articles de Marat, dans l'*Ami du peuple*, poursuivis dans la personne de l'auteur, pris par Sieyès pour prétexte d'une loi contre la liberté de la presse, et défendus par Camille Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant.*

« Il y a un mot charmant d'Octave, écrit-il. Un abbé Sieyès de ce temps-là vint un matin lui dire, à son lever, que la liberté de la presse dégénérait en licence; que ceux qui parlaient de l'empereur avec irrévérence devaient être châtiés. Auguste était un tyran, et de la première espèce; mais, soit qu'un ample déjeuner de Falerne l'eût disposé à dire la vérité, soit qu'en ce moment il sortît des bras de Livie, qu'il avait enlevée à son mari, ou de ceux de Julie, sa fille, faisant un retour sur lui-même : « En vérité, dit-il, mon » cher Sieyès, quand je pense que je suis en » personne sacré et inviolable, et que j'ai la » licence *de tout faire*, il me semble que je » puis passer à M. Marat la licence *de tout* » *dire.* »

La découverte de la publication du *Livre rouge* soulève les clameurs de la France entière. Camille Desmoulins, le premier sur la brèche, dénonce à la nation « l'audace des ministres, dont un (le maréchal de Ségur), comblé des grâces du roi, et jouissant déjà de 98,622 livres de traitement et de pensions, après avoir obtenu, le 17 mars 1785, des pensions pour dix personnes de sa famille; après avoir ajouté, de son autorité, le 23 avril, une onzième pension en faveur d'un parent qu'il avait d'abord oublié, formait encore, le 4 septembre 1787, les demandes suivantes : un duché héréditaire, 60,000 livres de pension; 15,000 livres réversibles à chacun de ses deux enfants; une somme pour l'aider à arranger ses affaires, etc. etc..., » Puis, s'adressant à Necker, qui, cherchant à défendre l'administration des finances, osait expliquer « quelques dépenses par la jeunesse et l'inexpérience de princes mis à la tête d'une administration très-étendue, dès l'âge de seize ans » et regrettait le retentissement « inutile » donné aux bienfaits particuliers du souverain, l'ardent pamphlétaire continuait ainsi : « Le sieur Necker n'a pas craint de déclarer que le roi trouvait mauvais que l'Assemblée nationale eût fait imprimer le *Livre rouge.* Trouvait mauvais!... Nous trouvons bien plus mauvais que toi et tes pareils vous ayez di-

[illegible], sous le règne de Louis l'*Économe*, en dépenses clandestines, 135 millions. Et c'est [illegible] France douze [illegible] [illegible] possible depuis la publication du *Livre rouge* ; [illegible]

[illegible] du clergé soulève les passions les plus violentes. Charles Lameth est forcé de dénoncer à l'Assemblée le libelle intitulé : la *Passion de Louis XVI*; les prières mêmes ven[illegible] Christ, notre Sauveur et notre Dieu! la co[illegible]

Il est trois façons d'être, où chacun prend son rang :

[illegible]

[illegible] du succès. Le journal de Condorcet, la grave *Chronique de Paris*, riposte aux épigrammes [illegible] verve des pamphlétaires. Il voit tomber sur [illegible] *Maury*, dont les détails les moins édifiants de sa vie privée font tous les frais.

A la chute des priviléges du clergé succède la chute des priviléges de la noblesse. [illegible] 1790, supprime les titres et les armoiries. Les gentilshommes sont dans la consternation. Eh quoi! « on discute jusqu'à la source de l'auguste sang de nos princes! » Un pam[illegible] pouvoir exécutif suprême, descend de Laurent Babou, notaire à Bourges. »

[illegible]

Un autre pamphlétaire divulgue, dans le *Vrai miroir de la noblesse*, l'origine souvent obscure, parfois honteuse, des plus grands noms du royaume. L'auteur érudit n'oublie [illegible] *fraiche qui veut boire?* ni la baguette d'huissier et les *Paix là!* de Villequier; ni la serin[illegible] ni la serviette et la livrée des Noailles, etc., etc.

Les complots de la contre-révolution se croisent de tous les points; on amasse en secret des armes, on recrute des soldats étrangers, on s'assure la complicité des officiers, on intrigue avec les princes et les rois de [illegible] filets d'une vaste conspiration. Tout à coup éclate, le 26 juillet, comme le premier coup du canon d'alarme, le terrible *pamphlet* de Marat : [illegible]

[illegible] toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France :

» Volez à Saint-Cloud, s'il en est temps encore;

» Ramenez le roi et le dauphin dans vos murs;

» Tenez-les sous bonne garde, et qu'ils vous [illegible]

» [illegible] frère; qu'ils ne puissent plus conspirer.

» [illegible] leurs commis;

» Mettez-les aux fers;

» Assurez-vous de la municipalité et des lieutenants du maire ;

» [illegible]

» [illegible]

» Enlevez le parc d'artillerie de la rue Verte;

» Emparez-vous de tous les magasins et [illegible]

» [illegible]

» Courez, courez... Cinq à six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté et bonheur, [illegible] vos bras et suspendu vos coups; elle va coûter la vie à des milliers de vos frères. Que vos ennemis triomphent, et le sang coulera à grands flots, ils vous égorgeront sans pitié, ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants. »

C'en est fait de nous est dénoncé à la tribune par Malouet, et des poursuites sont décrétées contre l'auteur par l'Assemblée nationale.

Ce n'est point seulement contre le farouche ami du peuple que l'Assemblée doit sévir. Elle a aussi à réprimer les attaques des autres partis. Frondeville, condamné à la censure pour un discours insultant prononcé à la tribune, répand dans tout Paris et dans les provinces ce même discours sous forme de brochure, avec cette épitaphe :

[illegible] *censura columbas;*

« Ils pardonnent aux noirs corbeaux et poursuivent l'innocente colombe; » et, en tête de l'*Avant-propos*, ces lignes provocantes : « Ceux qui prendront la peine d'examiner mon discours devineraient difficilement pourquoi je le fais imprimer, si je ne me hâtais de leur [illegible] *de l'Assemblée nationale.* » Frondeville sut cependant se soumettre à des excuses, qui ne [illegible] liant de huit jours d'arrêts dans sa propre maison.

Le départ d'un curé qui a refusé de prêter le serment civique fournit à Camille Desmoulins une de ses plus jolies pages. La scène se [illegible] en chaire et ne dissimule pas qu'il est décidé à refuser. Les paroissiens ne s'amusent pas à l'interrompre; mais une partie de l'auditoire s'écoule. Tandis que le pasteur s'échauffe et se démène en son surplis, on déménage le presbytère avec la plus grande précaution, afin de ne rien casser ni endommager, et tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou est mis sur des charrettes. Le sermon fini, M. le curé descend. On s'empresse autour de lui, on lui serre la main, on lui frappe sur l'épaule. « Adieu, monsieur le curé, adieu! — Qu'est-ce, » mes chers paroissiens, et pourquoi ces ten» dres adieux? » Il sort de l'église. Son éton[illegible] fait, Javotte en pleurs, déjà dans la charrette. « Où comptez-vous aller coucher, mon» sieur le curé? — A Fontainebleau, » répond l'aristocrate, le cœur gros de soupirs. Pendant que M. le vicaire rit, que le maître d'école [illegible] votte, le charretier jure après ses chevaux, [illegible] vue son clocher, et ses paroissiens goguenards lui crient encore de loin : « Adieu, » monsieur le curé! Portez-vous bien, mon» sieur le curé! Monsieur le curé, bon » voyage! »

Bientôt les clubs commencent à jouer, en dehors de l'Assemblée, ce rôle terrible où le premier acteur en scène était le peuple. Tout d'abord commence l'habitude des dénonciations, manie d'abord, fureur ensuite. Les *Sabbats jacobites* se moquent ainsi des jacobins, qu'une défiance patriotique porte [illegible] l'espionnage politique :

[illegible]

L'auteur de ce *pamphlet* périodique, F. Mar[illegible] cette épigraphe :

[illegible]

Le duc d'Orléans n'est pas plus épargné que les autres jacobins, ses collègues. Le *pamphlet* lui fait dire :

[illegible]

A quoi son fils, le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe, répond :

[illegible]
Papa, papa, papa, papa :
[illegible]

Chansons de pantins. Et ce sont les jacobins que l'on traitait comme des marionnettes!

Les *Actes des Apôtres* joignent leurs vers de mirlitons à ceux des *Sabbats jacobites.*

Parmi les *pamphlets* contre-révolutionnaires, [illegible] *douille*, de Gorjy, qui parut en petits volumes de 1790 à 1793; l'auteur s'y moquait de tout, des fédérations, des clubs, de la patrie en danger, du canon d'alarme, des sections ar[illegible] d'un grand peuple ne lui paraissait guère [illegible] royalistes ont d'ordinaire plus d'acrimonie; la plupart prenaient à dessein le langage le [illegible] style des halles. Avec eux, nous ne sommes plus au retour de Saint-Cloud, comme avec [illegible]

« On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me f... bien, ventre mille dieux! de tout ce s.... patriotisme à la toise... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires et des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, [illegible] Et puis, admirez la contradiction! La France se soulève contre l'esprit de parti : elle sait combien les marchands de bon Dieu ont été nuisibles à son bonheur, elle supprime les moines. Eh bien, j'entre dans une société où je suis inconnu : « Qu'est-ce que cet habit bleu» là avec sa grande culotte? — Madame, c'est » Jean Bart. — Est-il cordelier? Est-il premon» tré? Est-il feuillant? Est-il jacobin? — Je » suis marin, f....., madame, pour la vie, et » pas f.... pour être moine. — Vous n'êtes pas » au courant, monsieur le marin. — Triple [illegible] » j...-f....., que l'homme libre ne pouvait s'ho» norer d'un plus beau titre que celui de Fran» çais... Jacobin!... Eh! je me f... bien d'aller » dans une église où des moines criminels de » lèse-nation armèrent Jacques Clément pour » frapper Henri III et firent croquer une hos[illegible] » nom et j'embrasse les vrais Français que la » malheureuse mode a transformés en jaco» binaille. Ces b......-là sont mes frères, et je » rejette avec exécration tous ceux qui osent » avec une carte se dire bons citoyens et » achètent pour six francs de patriotisme. » Point de partis, nom d'un million de boulets [illegible]

De tous côtés, les *pamphlets* pleuvent sur les jacobins, *pamphlets* dont le titre seul fait souvent l'achalandage et où, sur un fond de banalité, ne font tache en vigueur que des calomnies ou des obscénités. Tels sont : l'*An*[illegible] *naval jacobite, Dialogue entre un jacobin et un* [illegible] *et, pour* [illegible] *jacobin ou feuillant?*

La constitution civile du clergé ou, comme [illegible] de l'Église, » soulève des tempêtes. Les aristocrates crient à l'abomination; ils maudissent et anathématisent; les esprits libéraux déploient leur bonne humeur, et toute la France de rire, car, chez nous, les mœurs du clergé ont toujours été une des sources les plus abondantes des bonnes gauloiseries. Il circule à Paris un livre, tiré, dit-on, d'un manuscrit trouvé à la Bastille, et portant ce [illegible] *de Paris.* Camille Desmoulins en fait l'analyse dans ses *Révolutions de France et de Brabant.* Ne citons que quelques anecdotes. « Le savant bénédictin dom Carpentier raconte qu'un quidam, ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, « lui requit qu'elle voulust » qu'il eust sa compagnie charnelle, » ce qui lui fut accordé par elle, parce qu'il promit de lui donner robe et chaperon, et de l'argent pour acheter des souliers et « aller à confesse » le jour de Pâques. » Combien était grande l'avarice du fanatisme, puisqu'une fille de campagne était obligée de consentir au sacrifice de sa virginité pour payer au confesseur les 5 sous du temps pascal, en sorte qu'elle était obligée de faire la faute pour avoir l'absolution! » Plus loin, Camille Desmoulins suit l'auteur dans ses découvertes sur la police amusante, faite, au profit des plai[illegible] chasseur d'amourettes ecclésiastiques. « C'est ainsi, dit-il, ô monsieur l'abbé Aubert, que vous surprit un jour le commissaire Sirbeau, comme Dieu surprit Adam, au milieu de son [illegible] vier, *dies Veneris*, jour de Vénus, vers les huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, maison de la dame Viard, au premier étage, sur le devant... Vous aviez alors trente ans, monsieur l'abbé Aubert, et votre poëme des *Amours de Psyché* vous avait mis en belle humeur... »

— 1791. Le massacre du Champ-de-Mars excite l'indignation publique. Mais, par-dessus [illegible] les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, non comme infidèles, mais comme ennemis. Quant aux députés du peuple qui ont vendu au despote les destinées de la nation, aux [illegible] Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Pusy, aux Prugnon, *empalez-les tout vivants*, et qu'ils soient exposés, sur les créneaux du Sénat, pendant trois jours, aux regards du [illegible]

[illegible] attaques deviennent personnelles; les prin[illegible] dre corps à corps dans l'ennemi politique et [illegible]

deviennent [illegible] Marat lui-même est persiflé par Camille Des[illegible] ses railleries.

« Marat, [illegible] rain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies et peut faire un Timon d'un Vadé. Tu as raison de m'appeler dédai[illegible] quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi... Mais tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens. »

[illegible] passions allait passer des paroles aux faits que, par une sorte de prescience de l'avenir, sont prononcées les plus nobles paroles qui aient jamais enseigné le respect absolu de la vie humaine. Pendant que Robespierre, à la tribune, prélude à son prochain triomphe par son discours contre la peine de mort, que Duport répond à un de ses adversaires qui en soutenait la nécessité et citait l'exemple [illegible] *pamphlets* qui affectaient les formes les plus grossières s'efforcent de faire pénétrer dans le peuple les idées de douceur et d'humanité. C'est ainsi qu'on lit dans les *Vitres cassées* ou les *Lettres b......... patriotiques du véritable père Duchesne* : « Je ne veux plus qu'on tue... La loi qui tue prêche le meurtre... Qui t'a donné, j...-f....., le droit de massacrer un homme?... On court à un supplice en foule; les coquins en sont-ils moins coquins? Ils volent tandis qu'on pend. Voulez-vous moins de coupables? Changez vos mœurs. »

[illegible] sant pour ne pas aiguiser toutes les plumes. Les Parisiens chantent, sur l'air de *Mal*[illegible]

[illegible]

Le club [illegible] républicain :

[illegible]

[illegible] conseils politiques : « Avez-vous remarqué comme on est frère quand le tocsin sonne, [illegible] regents :

[illegible]

[illegible] allumez dans tout l'univers un feu si terrible, [illegible]

cetus apprend à Néron que l'on pouvait fabriquer un vaisseau construit de manière qu'une partie du bâtiment, s'abîmant sous l'eau, engloutirait sa mère à l'improviste... L'invention plut à Néron. » C'est dans ce livre que l'écrivain écrit cette phrase terrible : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Et, en effet, il fallut afficher dans les rues de Nantes une ordonnance qui « défendait de boire l'eau de la Loire, que les cadavres avaient infectée. »

Camille Desmoulins, comme Mehée, s'inspire des sombres tableaux de Tacite pour peindre les fureurs de la liberté. On lit dans son *Vieux Cordelier* ces lignes d'une éloquence admirable, d'une réalité terrible :

« Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia (allusion aux malheurs de Lyon, devenue Commune-Affranchie) d'avoir élevé un monument à ses habitants morts au siège de Modène...; crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses; crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains; crime de contre-révolution à un descendant de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul; crime de contre-révolution à Petreius d'avoir eu un songe sur Claude; crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui; crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Geminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

» Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait pas s'exposer à périr soi-même... On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

» Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile : *Studia civium in se verteret, et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

» Fuyait-on, au contraire, la popularité et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération : *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect.

» Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses : *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect.

» Étiez-vous pauvre : comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien : *Syllam inopem, unde præcipuam audaciam.* Suspect.

» S'était-on acquis de la réputation à la guerre, on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer l'armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : au moins, seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée : *Multa militari fama metum fecerat.* Suspect.

» L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valérius, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu, et une multitude sans qu'on pût en deviner la cause.

» Les dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Regulus, Cassius, Severus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Regulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations... Le marquis Serunus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

» Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat.

» Si un bon empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets de [illegible] »

Et cependant Camille Desmoulins avait applaudi [illegible], il avait encouragé ses défiances et ses colères; mais il ne voulait pas [illegible]. « A côté de ce que Marat propose, dit-il presque au début de son *Vieux Cordelier*, [illegible] que délire et extravagance [illegible] il faut [illegible] de l'antiquité [illegible] « Là, il n'y a [illegible]; il n'y a [illegible], des glaces [illegible] »

Mais, pour ne pas rester sous le poids de cette amère éloquence, citons un dernier passage [illegible] à l'enthousiasme, à l'espérance : « La Liberté [illegible] j'adore n'est point le dieu [illegible] quels elle habite... Non, la Liberté, cette Liberté [illegible] du ciel, ce n'est point une [illegible], ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale et des haillons... La Liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des droits, c'est votre sublime constitution. »

Ce sont ces pages, empreintes de tant de patriotisme, que Nicolas dénonçait aux Cordeliers comme *un libelle impur*, en ajoutant ces sinistres paroles : « Voilà longtemps que Camille Desmoulins frise la guillotine; » ce sont ces pages éloquentes que Robespierre voulait voir brûler au sein même de la Convention. A quoi, il est vrai, Camille répondit, comme autrefois Rousseau : « Fort bien dit, Robespierre; mais brûler n'est pas répondre. »

Dans ces duels entre géants devait succomber, avant le pauvre et charmant Camille Desmoulins, un autre écrivain, un rêveur, un amoureux de l'humanité, Anacharsis Cloots, l'auteur de l'*Appel au genre humain*, qui, dans sa foi naïve et profonde en des destinées meilleures, avait dit : « L'univers sera un temple qui aura pour voûte le firmament, » et qui, même au pied de l'échafaud, répondait à Hébert, pleurant sur la liberté perdue : « Console-toi : la liberté ne peut périr. »

C'est à cette époque sanglante que l'avocat Guffroy écrit, dans un *pamphlet* honteux, intitulé *Rougiff* (anagramme de son nom), ces lignes enragées :

« Les complices de cette guenon (Charlotte Corday) n'ont pas tous été rasés comme elle. Ils le seront. Pas vrai, Charlot?... Allons! vite, allons! que la guillotine soit en permanence dans toute la République. Tribunaux, à l'ouvrage!... La Tour du Pin est pris, Altier est pris, vingt-huit mille Marseillais, républicains à la Barbaroux, sont pris. Eh bien, vite, ma recette! Allons, dame Guillotine, rasez de près tous ces ennemis de la patrie. Allons! allons! pas tant de contes! Tête au sac! »

A ces excitations au meurtre, tandis que Barère répondait par des axiomes de ce genre : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas; » que Collot d'Herbois, regardant comme trop douce la transportation à la Guyane, disait : « Il ne faut rien déporter; il faut détruire et ensevelir dans la terre de la liberté tous les conspirateurs; » que Chamfort faisait de l'esprit et excusait ces violences en disant : « Vous voudriez qu'on nettoyât les écuries d'Augias avec un plumeau! » au milieu de ce déchaînement, Robespierre et Danton plaidaient la cause de l'humanité. Danton s'écrie devant l'Assemblée nationale, en apprenant un acquittement prononcé par le tribunal révolutionnaire : « L'on s'honore quand on sauve un innocent. » Et Robespierre, tout ému de pitié, écrit dans son rapport à la Convention (février 1794) : « Comme on est tendre pour les oppresseurs et inexorable pour les opprimés! Grâce pour les scélérats? Non. Grâce pour l'innocence! Grâce pour les faibles! Grâce pour les malheureux! Grâce pour l'humanité! »

— 1794. Le terrible hiver de 1794 donna lieu à une recrudescence de *pamphlets*. Louis Viger, député suppléant à la Convention, publie sa brochure : *Primo, du pain, et voici comment*. Dubois-Crancé, dans : le *Pain à deux sous dans toute la République*, propose, entre autres moyens de combattre la famine, « de déclarer confiscable, avec amende, tout blé des récoltes précédentes qui se trouverait encore en nature et non converti en farine, chez un particulier, un mois après la récolte de l'année courante.

» Le droit de propriété, dit-il, consiste-t-il à refuser de vendre la denrée qu'on a de trop à celui qui en manque? Non. De quel droit le laboureur voudrait-il que, pour lui garantir sa propriété, son voisin allât se battre aux frontières, lorsque, lui, le laisserait mourir de faim? »

Momoro, dans une autre brochure, cherche à établir la justice d'un maximum du prix des grains. « Que nous importe, dit-il, la ruine des accapareurs? Ils ont calculé sur la famine; si leurs calculs sont déjoués, tant mieux. »

L'avortement de la conspiration royaliste de Pichegru servit de prétexte au Directoire pour imposer silence aux écrivains et aux journalistes; parmi les premiers, un certain nombre est condamné à la déportation, entre autres l'académicien Suard; les seconds, tant à Paris qu'en province, se voient frappés par soixante-cinq condamnations.

Vient le Consulat, puis l'Empire : le *pamphlet* est muet. Mme de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand osent seuls protester contre la tyrannie impériale et « rester debout. » Quant aux écrivains mal pensants, on les enferme dans les prisons d'État, on les transporte ou même on les fusille, eux et leurs libraires.

Un des premiers actes de la Restauration, le lendemain même de la bataille de Paris, fut de rétablir dans les bureaux de journaux tous les anciens propriétaires qui en avaient été dépossédés, tous les rédacteurs qui en avaient été chassés par le despotisme impérial.

Fait étrange! Le 30 mars, tous les journaux professaient un dévouement inaltérable à l'empereur et à sa dynastie, et, le 1er avril, tous maudissaient l'Empire et prodiguaient à Napoléon les noms les plus odieux. Le *Journal de Paris* publiait, sous le titre de *Testament de Buonaparte*, les vers suivants :

> Je lègue aux enfers mon génie,
> Mes exploits aux aventuriers,
> A mes partisans l'infamie,
> Le grand livre à mes créanciers;
> Aux Français l'horreur de mes crimes,
> Mon exemple à tous les tyrans,
> La France à ses rois légitimes
> Et l'hôpital à mes parents.

La veille même, le *pamphlet* avait reparu sur l'arène politique, et cette réapparition fut éclatante, car c'était Chateaubriand lui-même qui avait pris la plume et adressé à toute la France, avec une éloquence implacable, sa brochure : *De Bonaparte et des Bourbons*.

Ainsi, c'étaient les royalistes eux-mêmes qui ouvraient le feu; on devait leur riposter brillamment et longtemps.

A sa brochure sur *Bonaparte et les Bourbons* Chateaubriand fait succéder presque immédiatement ses *Réflexions politiques sur les intérêts de tous*, où l'enthousiasme royaliste ne nuit pas à la clairvoyance de l'homme d'État. On y lit, par exemple : « Déplorons à jamais la chute de l'ancien gouvernement... Mais, enfin, notre admiration, nos pleurs, nos regrets ne nous rendront point Du Guesclin, Lahire et Dunois. *La vieille monarchie ne vit plus pour nous que dans l'histoire.* »

Carnot, de son côté, prend la parole au nom de la France vaincue : « Si vous voulez, dit-il, paraître aujourd'hui à la cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis, car on vous répondra que ces vingt-cinq millions de *prétendus citoyens* sont *vingt-cinq millions de révoltés*... Dites que vous avez eu le bonheur d'être chouan ou Vendéen, ou transfuge, ou Cosaque, ou Anglais..., alors votre fidélité sera portée aux nues; vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale. »

Napoléon *s'évade* de l'île d'Elbe, et la parole fait place aux faits : on n'écrit pas, on agit. Cependant, Chateaubriand reprend sa plume de champion de la royauté légitime et écrit son *Rapport au roi*, qui se répand dans toute la France. On y sent toujours le grand écrivain; mais une exagération passionnée y prend trop souvent la place de la vérité. Voici le début de ce violent *pamphlet :* « Bonaparte est descendu, comme Genséric, là où l'appelait la colère de Dieu... Des hommes accablés de vos dons, le sein décoré de vos ordres, ont baisé le matin la main que le soir ils ont trahie... Au reste, le dernier triomphe qui va terminer la carrière de Bonaparte n'a rien de merveilleux... Tous les jours, au Caire, à Alger, à Tunis, un bey proscrit reparaît sur la frontière du désert; quelques mameluks se joignent à lui, le proclament leur chef et leur maître... Le despote s'avance au bruit des chaînes, entre dans la capitale de son empire, triomphe et meurt. »

Une autre brochure du grand écrivain, la *Monarchie selon la charte*, le fit rayer du nombre des ministres d'État pour la hardiesse de ses conseils.

Pendant que les journaux de l'opposition payent de l'amende et de la prison leurs trop vives audaces et que les plus sages conseillers de la royauté se voient disgraciés, les enfants perdus de la presse royaliste attisent les haines par la violence de leur langage. Le fougueux Martainville ne connaît plus de ménagements quand il s'agit des libéraux. Voici ce qu'il ose dire : « Le libéralisme est la religion des gens qui fréquentent les galères. Un de ces honnêtes citoyens prit dernièrement la poche de son voisin pour la sienne. On lui demanda la raison de cette méprise. Il répondit que, tous les nez étant égaux, tout le monde devait se servir du *même* mouchoir. » Ailleurs, il suppose que deux anciens forçats se rencontrent. Ce court dialogue a lieu :

> « Quoi! je te vois, ami, loin du bagne fatal!
> Es-tu donc *libre?* — Non, je suis *libéral*. »

Paul-Louis Courier et Béranger se chargent de la réponse.

Paul-Louis Courier et Béranger!... la prose savante, irréprochable et dont la blessure est mortelle, et le vers léger, charmant, les deux flèches qui vont s'attacher aux flancs de la légitimité, y rester fixées pendant ses luttes douloureuses et jusque dans son agonie sanglante. A chaque faute des ministres apparaît comme commentaire une page étincelante de Paul-Louis. L'histoire de ses triomphes comme écrivain populaire est l'histoire même des bévues de la royauté. La réaction de 1815, la terreur blanche, sévit jusque dans la paisible Touraine. Le préfet jette en prison cinq cents personnes en un mois. Courier, indigné, adresse aux deux Chambres une *Pétition* au nom des habitants de Luynes, petit village au bord de la Loire :

« Pierre Aubert, veuf, avait un garçon et une fille, celle-ci de onze ans, l'autre plus jeune encore, mais dont, à cet âge, la douceur et l'intelligence intéressaient déjà tout le monde. A cela se joignait alors la pitié qu'inspirait leur malheur, chacun, de son mieux, les secourut. Rien ne leur eût manqué, si les soins paternels se pouvaient remplacer; mais la petite tomba bientôt dans une mélancolie dont on ne put la distraire. Cette nuit, ces gendarmes et son père enchaîné ne s'effaçaient point de sa mémoire. Les impressions de terreur qu'elle avait conservées d'un si affreux réveil ne lui laissèrent jamais reprendre la gaieté ni les jeux de son âge. Refusant toute nourriture, sans cesse elle appelait son père. On crut, en le lui faisant voir, adoucir son chagrin et peut-être la rappeler à la vie. Elle obtint, mais trop tard, l'entrée de la prison... Il l'a vue, il l'a embrassée, il se flatte de l'embrasser encore. Il ne sait pas tout son malheur, que frémissent de lui apprendre les gardiens mêmes de ces lieux. Au fond de ces terribles demeures, il vit de l'espérance d'être enfin quelque jour rendu à la lumière et de retrouver sa fille... Depuis quinze jours elle est morte. »

La *Pétition* de Courier fit cesser les persécutions.

Un procès injuste intenté à son garde-chasse lui donna l'occasion d'écrire le *Placet* et la *Lettre de Pierre Clavier, dit Blondeau*, qui lui firent donner gain de cause. D'autres publications commencent à répandre sa popularité sans lui en faire éprouver les inconvénients. Son *Simple discours*, à propos d'une souscription pour l'acquisition de Chambord (1821), lui valut ses premières poursuites devant la cour d'assises.

Cependant, la congrégation étend sur toute la France son influence prépondérante; les royalistes éclairés s'en alarment eux-mêmes, et le sage Montlosier publie, sous le titre de *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*, un *pamphlet* dans les règles, une dénonciation virulente des pratiques occultes et des envahissements de la congrégation.

« Il ne suffit pas à la congrégation, dit-il, de s'être emparée des postes, des deux polices et du ministère; sa domination dans toutes les parties du royaume donne lieu à un nouveau système de surveillance. L'espionnage était autrefois un métier que l'argent commandait à la bassesse; il est aujourd'hui commandé à la probité. Par les devoirs que la congrégation impose, l'espionnage est devenu comme de conscience : on est prêt à lui donner des lettres de noblesse. Les classes inférieures de la société sont traitées à cet égard comme les classes supérieures. Au moyen d'une association dite de Saint-Joseph, tous les ouvriers sont aujourd'hui enrégimentés et disciplinés. Quelques marchands de vin ont été désignés pour donner leur boisson à meilleur marché, et, tout en les enivrant, on leur donne des formules toutes faites de bons propos à tenir ou de prières à réciter. Il n'est pas jusqu'au placement des domestiques dont on n'ait eu soin de s'emparer. J'ai vu, à Paris, des femmes de chambre et des laquais qui se disaient approuvés par la congrégation.

» Les villages de la campagne, les officiers de la cour, la garde royale n'ont pu échapper à la congrégation. Dix-huit pairs de France, au moins, sont au nombre de ses membres. Pour la Chambre des députés, on y comptait, au mois d'avril dernier, selon les uns cent trente membres de la congrégation, selon les autres cent cinquante. La congrégation remplit la capitale, mais elle domine surtout la province. Elle forme là, sous l'influence des évêques et des grands vicaires affiliés, des coteries particulières. Ces coteries, épouvantails des magistrats, des commandants, des préfets et des sous-préfets, règnent de là sur le gouvernement et le ministère. »

Le succès du *Mémoire à consulter* fut immense; huit éditions s'enlevèrent en quelques semaines.

L'année 1827 amène une recrudescence de sévérité contre la presse, la destitution de Lacretelle, de Villemain, de Michaud, le rétablissement de la censure, et, par un contraste honorable pour l'indépendance de l'esprit humain, c'est l'année même où, bravant l'amende et la prison, Béranger soulève dans la France entière le plus généreux enthousiasme. Sous le simple titre de chansons, il poursuit sans pitié toutes les rigueurs, toutes les faiblesses, toutes les fautes de la légitimité; pendant quinze années, debout sur la brèche, il tient la France éveillée et en gaieté par les vifs éclats de sa fanfare, qui retentit, comme la trompette de Jéricho, aux oreilles de la noire armée des jésuites et crève le tympan des courtisans. Nous ne citerons point Béranger : il est dans toutes les mémoires. Mais le recueil de ses *Chansons* est la plus fidèle et la plus vivante image des sentiments du peuple français durant les tristes jours de la Restauration.

En 1828, le spectacle de la Grèce, combattant héroïquement pour son indépendance, inspire de nobles accents aux patriotes français. Casimir Delavigne publie ses *Messéniennes*, et la France entière en répète les beaux vers; car on y chante la liberté, la liberté d'une race étrangère, il est vrai, mais ce mot de liberté est toujours doux à prononcer à une bouche française.

L'opposition grandit : peu de *pamphlets*, des chansons et Béranger; au *National*, Mignet, Thiers, Carrel, plumes hardies et éloquentes; dans le peuple, des associations secrètes, des sociétés redoutables et, enfin, les barricades, les journées de Juillet. Un roi citoyen est sur le trône : l'indépendance de la presse est proclamée. Heureux, sans doute, les écrivains, qui vont pouvoir dire au peuple la vérité sans peur et sans passion? Hélas! la « meilleure des républiques, » un moment débordée, voulut sévir à son tour, avec plus de

r gueur encore que la monarchie déchue, contre la viva ité effrénée des *pamphlets* et les audaces de la caricature; un seul nom fut changé : l'exécuteur chargé du maintien de l'ordre s'appela Persil au lieu de s'appeler Marchangy ou de Broë.

Dans le même temps que la prose, la poésie s'attaquait au gouvernement du juste milieu et vengeait les déceptions de la liberté : c'est Barbier avec ses *Iambes*, Barthélemy et Méry avec leur *Némésis*. Jamais la muse politique n'a inspiré de vers plus admirables que la *Curée*, *le Lion*, *Quatre-vingt-treize*, l'*Émeute*, l'*Idole*, cette ode vengeresse attachée à jamais à la mémoire du « Corse aux cheveux plats, » la *Popularité*.

Barthélemy, l'émule de Barbier, qui déjà, sous la Restauration, avait publié avec Méry sa *Villéliade*, la *Corbiéréide*, la *Dupinade*, la *Peyronnéide*, fait paraître, au lendemain des journées de Juillet, sa fameuse *Némésis* et obtient dans toute la France un immense succès d'éloquence et parfois de scandale.

M. de Cormenin fut le pamphlétaire du règne de Louis-Philippe, comme Paul-Louis Courier avait été celui de la Restauration, et la branche cadette des Bourbons trouva en lui un rude adversaire. Son fameux *pamphlet* *Oui et non* (1845), sur la querelle des ultramontains et des gallicans, eut en France un immense retentissement; le *pamphlet* qui le suivit : *Feu! Feu!* (1846), en réponse aux réclamations du parti religieux, atteignit le tirage, jusqu'alors inouï, de soixante mille exemplaires. D'autres *pamphlets*, dont le succès fut moins éclatant, eurent une influence plus réelle peut-être sur l'opinion publique et sur les [illegible] du gouvernement; ce sont ses *pamphlets* sur la dotation, sur la corruption électorale, sur l'enseignement, sur la liste civile et ses deux *Avis aux contribuables*. Le *Livre des orateurs*, par Timon, pseudonyme adopté par M. de Cormenin, qui contribua le plus à sa réputation, est une sorte de *pamphlet* littéraire, souvent malveillante, mais toujours spirituelle, pleine de finesse et de sagacité, sur les plus grands orateurs de l'Empire, de la Restauration et les orateurs contemporains. Si M. de Cormenin ne s'est attiré que des éloges par la franchise de sa verve et par son entrain, la négligence de son style lui a mérité de vertes critiques. C'est ainsi qu'Alphonse Karr lui reproche avec raison des phrases dans le genre de celle-ci, qui se trouve dans l'*Almanach populaire pour* 1840 : « Le budget est un livre qui pétrit les larmes et les sueurs du peuple pour en tirer de l'or. » Et le spirituel pamphlétaire compare le style de l'auteur de *Timon* à celui de M. Berryer écrivant : « C'est proscrire les véritables bases du lien social, » et à la fameuse phrase du *Constitutionnel : L'égide de la raison peut seule retenir le char de l'État, ballotté par une mer orageuse.* »

Revenons maintenant aux deux principaux *pamphlets* de Timon. *Oui et non* est une sorte d'interrogatoire à la manière de Socrate, où, à toutes les questions, est toujours formulé pour réponse un oui ou un non. On le voit, la méthode est courte et l'effet saisissant. M. de Cormenin a en repris la défense des libertés de l'Église gallicane et, par une conséquence logique, de la liberté de l'enseignement, à la grande satisfaction du clergé. Voici son procédé pour établir que, entraver la liberté du clergé, c'est porter atteinte à la liberté en général :

« La liberté de conscience intéresse-t-elle les catholiques? — Oui. — Et les protestants? — Oui. — Et les juifs? — Oui. — Et les philosophes? — Oui. — Et ceux qui croient? — Oui. — Et ceux qui ne croient pas? — Oui. — Et ceux qui ne croient pas? — Oui. — Et ceux qui croient? — Oui. — Et, par conséquent, tout le monde? — Oui. — Et lorsque, dans un pays libre, on opprime la conscience de nos prêtres, n'opprime-t-on pas la nôtre? — Oui. — Et, lorsqu'on opprime la nôtre, n'opprime-t-on pas la vôtre? — Oui. — *Quod erat demonstrandum*, comme dit l'école, ce qu'il fallait démontrer. »

Le côté le plus plaisant de ces deux *pamphlets* est la nuée de brochures qu'ils firent naître et dont M. de Cormenin lui-même a [illegible] : *[illegible] feu! [illegible] feu! [illegible]! Feu Timon!* [illegible]; cent autres, nous n'avons cité que les titres les plus réussis.

Timon a aussi raconté toutes les attaques, les [illegible], les insultes même que lui attirèrent ces publications, trop cléricales, au dire des libéraux. « Le joli et agréable métier [illegible] que celui de pamphlétaire, dans lequel on prétend que je floris tout seul depuis la révolution de Juillet!... J'ai été l'homme le plus honni, le plus [illegible], le plus menacé, le plus biographié, le plus déchiré, le plus défiguré, le plus flétri, le plus [illegible], le plus souillé de boue de la tête aux pieds. Tout mon corps n'est qu'une plaie. Je suis rompu, [illegible], épuisé, et je [illegible] à recommencer dans deux [illegible]; car, au fond, j'ai tout lieu d'être satisfait. Lorsqu'un de mes *pamphlets* ne m'attire que peu d'injures, je ne suis pas content de moi et je me dis : « C'est ma faute! J'aurai mal [illegible] cet abus-là! J'aurai mal défendu [illegible]! » Cette fois-ci, je crois que [illegible] bon. »

A côté de M. de Cormenin, citons encore, pour le règne de Louis-Philippe, un écrivain de talent, Claude Tillier, qui eut le tort de vivre en province, ce qui revient à dire qu'il y mourut obscur. A la différence de Timon, qui fut toujours vicomte, quoique vicomte de fraîche date, Claude Tillier est franchement du peuple. Son style est châtié, et, sur un fond de mélancolie où l'on reconnaît l'homme qui a souffert et qui souffre encore pour les autres, se détachent à chaque instant des traits d'une rare vigueur et les éclats d'une gaieté bruyante et saine, comme le rire même du peuple. Citons, parmi ses *pamphlets* vraiment remarquables : *De choses et d'autres*, vingt-quatre *pamphlets* (1844). *Comme quoi j'aurais voulu me vendre à M. Dupin; la Dotation du duc de Nemours; M. de Ratisbonne* ou *Un commis voyageur de la sainte Vierge* (1845), chef-d'œuvre de malice et de bon sens, et enfin l'éloquente brochure : *Non, il n'y a pas eu de révolution de Juillet* (1847).

Parmi les pamphlétaires du règne de Louis-Philippe, il serait injuste de ne pas citer Alphonse Karr, quoique la forme périodique de ses *pamphlets* paraisse devoir les rattacher au journal proprement dit. Mais le retour des *Guêpes* à époque fixe ne les empêche pas d'avoir été un véritable *pamphlet*, de même que la *Lanterne* de Rochefort tient à la fois du journal par sa publication hebdomadaire et plus encore du *pamphlet* par ses tendances agressives, ses allures littéraires et ses appréciations toutes personnelles sur les mœurs et la politique du second Empire. Les *Guêpes* ont une certaine valeur littéraire. Le style en est fin, ciselé, irréprochable; c'est de l'esprit le plus pur et le plus délicat. De plus, Alphonse Karr y a semé une foule de vues ingénieuses sur les sujets les plus variés; il ne relève que de son bon sens et se moque, avec la même liberté d'esprit, des travers de tous les partis, ministériels ou républicains; il s'égaye aux dépens de Thiers et de Guizot, mais il flétrit avec vigueur l'esprit mercantile de certaine bourgeoisie; il est sans pitié pour les ridicules des lions du boulevard, la platitude des préfets ou « la probité suspecte d'un roi vertueux; » mais il ne parle qu'avec le tact d'un homme bien élevé des alarmes de la reine, « pauvre femme, moins inquiète quand ses fils sont au milieu des Arabes que lorsque son mari est au milieu des Français. » Les *Guêpes* de janvier 1840 rendent compte dans les termes suivants de la conspiration de Strasbourg :

« J'ai fait, un soir, sur les facéties du prince Louis à Strasbourg, une tragédie dont je vais rappeler quelques vers. Au commencement de ma pièce, on voyait les autorités de Strasbourg réveillées en sursaut; un des magistrats disait ces deux vers, qui furent jugés assez beaux :

Permettez-moi d'aller un peu soigner ma mise :
Je n'oserais sauver la patrie en chemise.

« Voici une scène du troisième acte. Le prince va se montrer aux troupes, [illegible] est avec son confident, qui lui coupe les cheveux.

LE PRINCE.

Encore un peu plus courts, si se peut, cher Arbate.
Et relevez sur le devant cette mèche plus plate.
Brosse mon habit vert, [illegible] par devant
Pour mieux remarquer [illegible] blanc;
Mes bottes, ma culotte, avec mon cordon rouge.

ARBATE.

C'est tout?...

LE PRINCE.

C'est tout... [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Dans ma poche.

ARBATE.

Seigneur, l'affaire est dans le sac.

LE PRINCE.

Parle [illegible] franchement [illegible], cher Arbate.
[illegible]
[illegible]
[illegible]

ARBATE.

Parfait! [illegible]
[illegible]
[illegible]

. . . .

« On sait comment [illegible]. Le prince, suivi de six autres masques, essaya de soulever la garnison, [illegible]
Mit l'armée entière [illegible]

« Le prince fut gracié. [illegible] France, tout le monde devait le croire mort. »

Ainsi, Alphonse Karr, pour se moquer de la tentative [illegible], ne trouva pas de plus grosse méchanceté que d'[illegible] quelques vers de R[illegible] [illegible] trouve à la fin de son [illegible] de l'aventure, quand [illegible] Louis « de ne plus chercher à troubler un pays [illegible] »

Maintenant, une citation de Rochefort sur [illegible] Alphonse Karr, [illegible] *tendre* Racine, et Rochefort a emprunté au sombre génie de Shakspeare une de ses scènes les plus redoutables. Il est vrai que *monsieur Louis* a passé du grotesque au terrible, et que le maigre prétendant est devenu le tout-puissant empereur Napoléon III.

La scène est à Compiègne. Macbeth et sa femme reçoivent en petit comité. Ils ont pour hôtes intimes MM. de Nieuwerkerke, Rouher, Delesvaux et Pinard. La conversation s'engage difficilement. Macbeth paraît préoccupé et, parfois, il lui prend des tressaillements soudains. Enfin, il rompt la glace, et, s'adressant à ses hôtes :

MACBETH. Je vais me placer au milieu. Maintenant, [illegible] francs par jour. Oublions tout; oublions le Mexique, oublions la lettre du 19 janvier, oublions... [illegible]

LADY MACBETH. Ah! [illegible]? J'ai l'estomac dans les talons, comme dit M[illegible]. Eh bien, Macbeth, [illegible] tu donc? Tu es pâle comme la veille d'un coup d'État.

MACBETH. Qui de vous a risqué cette plaisanterie? Arrière! arrière! Ne secoue pas ainsi sur moi ta tête sanglante.

ROUHER, [illegible]. Allons, bon! voilà [illegible] va envoyer une note au *Moniteur*.

LADY MACBETH. Ne vous effrayez pas, messieurs, [illegible] (*Bas à Macbeth.*) Ah çà! vous n'êtes donc pas un homme?

MACBETH. [illegible] plus que personne. J'ai prêté des serments, je n'ai pas craint de les trahir. J'ai fait Strasbourg; je suis entré à Boulogne avec un aigle [illegible] chapeau. Mais [illegible] ce fantôme avec ses trois balles dans la tête... Parle donc! Puisque tu peux secouer la tête, tu peux parler... Si les cimetières se mettent à nous renvoyer les morts que nous leur confions, il n'y a plus de gouvernement possible... Ah! (*Il tombe évanoui. Le spectre de Baudin disparaît.*)

LADY MACBETH. Voyez-vous, messieurs, c'est qu'il va pleuvoir. Cet homme-là est un véritable baromètre.

MACBETH, *se remettant*. Allons, je me sens mieux. C'est un décret qui voulait sortir. Je le rendrai demain matin. (*On porte des toasts* [illegible]) Ote-toi de ma vue, ombre effrayante! Tes yeux sont sans regard, et pourtant ils me traversent d'outre en outre. Que veux-tu de moi? Est-ce une sous-préfecture? Tu as été tué sur une barricade, je le sais; mais, aussi, quelle idée d'aller défendre la constitution, au lieu de te faire nommer directeur des postes, comme Vandal, ou même ministre, comme M. Duruy, un ancien républicain, aussi fougueux que tu pouvais l'être! Hors d'ici, rêve épouvantable!... (*Le spectre disparaît.*)

LADY MACBETH. La soirée est complètement ratée. Moi qui inaugurais une nouvelle robe mauve!

MACBETH. Je ne vous comprends pas, ma chère amie. Vous voyez, vous devez voir comme moi ce qui arrive, et le rouge ne vous tombe pas des joues!

LADY MACBETH. Laissez donc mes joues [illegible] tez la table. Sa Majesté a besoin de repos. (*Les invités sortent.*)

MACBETH, *se promenant*. Le sang veut du sang...

LADY MACBETH. ... Quoi! encore si jeune, et déjà des remords?

MACBETH. Des remords! Jamais! Je cours [illegible] s'organisait une souscription pour le monument [illegible].

Mais revenons à 1848, [illegible] Karr [illegible] verse la France, et, à sa suite, se produit une [illegible] *pamphlets* de la Révolution, plaintes sentimen[illegible] hommes et les choses du dernier règne. Mais cette histoire est trop près de nous pour que [illegible] des *pamphlets*, ne fût-ce que pour leur excentricité. Citons donc, par ordre de date : [illegible] La V[illegible] 24 [illegible] *de Louis-Philippe:* [illegible]

[illegible] au sombre génie [illegible]

[illegible] ral Bréa; elle eut une vogue inouïe à Paris, et surtout aux barrières, où on n'entendait que ce refrain :

La [illegible] a fait tomber trois têtes,
A l'Élysée on [illegible];

l'*État de siège*, par [illegible] à *l'Assemblée nationale*, poésie, par Nadaud; le *Spectre rouge*, le grotesque épouvantail de R[illegible], par M[illegible] (mars, 1851); le *Cri de la France*, proclamation du prince Louis-Napoléon Bonaparte par 8 millions, etc. A la même époque, le parti [illegible] chene, aussi fort en gueule et aussi effronté que le légendaire marchand de fourneaux de [illegible] de ces œuvres de haine et de dénonciation comme il s'en élabore dans les sacristies.

On ne trouve plus guère, depuis le coup d'État, que des apologies de Décembre, des odes en l'honneur de l'élu du peuple et des cantates à l'occasion de ses voyages, de son mariage, de la naissance de son fils. Cependant [illegible] proscrits surtout, contre l'affaissement moral de la France et le triomphe de la force sur le [illegible] sante est celle de Hugo. Elle passe la mer, les frontières, et vient ranimer en France toutes les haines au nom de la justice. *Napoléon le Petit*, les *Châtiments*, œuvres vengeresses, resteront attachées, dans la mémoire des hommes, au nom de Napoléon III. Ro[illegible] énergique des déclamations antiques; Maurice Joly, son *Dialogue aux enfers;* le duc d'Aumale, sa *Page de l'histoire de France;* [illegible] *d'Haussmann*; enfin, et surtout, Rochefort, sa *Lanterne*.

La *Lanterne* est peut-être le plus concluant exemple que l'on puisse citer de la puissance du *pamphlet*, car elle a eu une influence dé[illegible] tombe sous les sifflets avant de rendre son épée au roi de Prusse (v. LANTERNE). Mais le succès prodigieux de ces terribles brochures a, pour ainsi dire, découragé les écrivains; depuis 1870, il n'a paru en France aucun [illegible] tionne. V. PAMPHLÉTAIRE.

Pamphlets en faveur du divorce, par M[illegible]

Pamphlet des pamphlets [illegible] Louis Courier [illegible] cule, le dernier du hardi polémiste, est à pro[illegible] et des pamphlétaires; P.-L. Courier voulut donner la raison d'être du rôle qu'il lui avait [illegible] tion, de ces petits écrits incisifs, que tout le [illegible] Nous lui avons emprunté quelques traits dans l'article encyclopédique qui précède, car il [illegible] couvrir de l'autorité de celui qui s'en était [illegible] lysé lui-même l'esprit de cet opuscule en quel[illegible] phlet est de sa nature [illegible] de livre, la seule [illegible] brièveté même. Les [illegible] qui les mains n'ont pas le loisir [illegible] façon qu'on [illegible] que. L'opinion [illegible] leur a[illegible] [illegible] L'art un peu factice [illegible] la plus apte au nature [illegible]

voit que ce lumineux et mordant génie a rencontré enfin la langue qui convient à ses amères impressions sur les hommes et les choses de son temps, et qu'il va marcher armé de toutes pièces. Au milieu des saillies les plus plaisantes, on trouve des traits d'une sublime raillerie qui excitent à la fois le sourire et les larmes. Dans cet écrit, ce n'est plus le *Vigneron de la Chavonnière* discourant savamment sur les intérêts publics, c'est Paul-Louis se livrant avec une sorte d'enthousiasme au besoin de dire sa vocation de pamphlétaire et de se venger du mépris qu'une portion de la société affectait de lui témoigner. Le *Pamphlet des pamphlets* est un morceau d'un entraînement irrésistible et dont le style, d'un bout à l'autre en harmonie avec le mouvement de l'inspiration la plus capricieuse et la plus hardie, est peut-être ce que l'on peut citer dans notre langue de plus achevé comme goût et de plus merveilleux comme art.

Pamphlets de P.-L. Courier. V. COURIER (lettres et pamphlets de).

Pamphlets, par Frédéric Bastiat (1848-1850, réunis dans le tome V de ses *Œuvres complètes*, 1865, 7 vol. in-8°). Ces pamphlets traitent tous d'économie politique. Bastiat entreprit d'y réfuter successivement les systèmes des divers chefs de sectes, Louis Blanc et Proudhon entre autres, de montrer que tous ont un objet commun, à savoir de substituer à nos civilisations positives une civilisation de leur choix et de leur goût, plus idéale chez les uns, plus sensuelle chez les autres, mais que ce sont des combinaisons artificielles. Il se proposait deux choses : prouver que ces combinaisons ne soutenaient pas l'examen; que non-seulement elles s'excluaient l'une l'autre et qu'après avoir vidé leurs querelles avec les vieilles sociétés elles auraient à régler entre elles un différend bien autrement épineux, mais qu'elles étaient, en outre, en complet désaccord avec la nature de l'homme, avec ses instincts, ses besoins, ses sentiments, tels qu'ils résultent de l'étude du cœur et de l'expérience des siècles. Suivant Bastiat, il est superflu de se mettre l'esprit à la torture pour trouver ce qu'on a sous la main, et il y a dans l'organisation naturelle des sociétés de bien autres ressources que dans les procédés artificiels.

Tel est l'esprit des *Pamphlets* et l'unité qui y prévaut au milieu de leur diversité. Chacun d'eux a son objet particulier. *Propriété et loi* est la réfutation des doctrines de M. L. Blanc et la censure des ateliers nationaux. *Capital et rente* réfute l'opinion de Proudhon sur la gratuité du crédit, c'est-à-dire la suppression de l'intérêt dans les prêts d'argent. *L'État* touche à une thèse plus délicate et où les socialistes ne sont pas seuls impliqués. Bastiat s'attaque à ce préjugé que l'on doit tout attendre et tout exiger de l'État et que ses engagements sont toujours en raison directe de ses attributions. Il établit qu'un gouvernement ne doit à ses administrés que la sécurité, qu'il n'est ni dans son rôle ni dans son pouvoir de leur procurer la richesse et que sa fonction consiste à tenir la balance égale entre tous. Il soutient que l'intervention du gouvernement, quand elle n'est pas contenue dans de justes limites, tend à énerver l'activité du pays, et qu'en s'habituant à compter sur lui les individus perdent l'habitude de compter sur eux-mêmes. *Paix et liberté* est une étude financière où, sous des couleurs très-vives, l'auteur met à nu la plaie de ces armements exagérés que les nations maintiennent, en défiance les unes des autres, et qui sont une cause d'affaiblissement caché sous une prétention de force. Enfin *Baccalauréat et socialisme*, la *Loi*, *Ce qu'on voit et ce que l'on ne voit pas*, sont tous pamphlets où le bon sens est relevé par l'esprit le plus fin. Le dernier surtout est plein de grâce et de vigueur. L'auteur y montre les réalités à côté des apparences, le fond des choses opposé à la surface, les conséquences réelles des faits près des circonstances accidentelles, le bien durable près du bien précaire. L'un est ce qu'on ne voit pas, l'autre ce que l'on voit; l'un se nomme la vérité, l'autre le préjugé. La donnée est heureuse et le développement ne l'est pas moins. Bastiat y passe en revue, avec une rapidité entraînante, toutes les matières en litige, l'impôt, les consommations, les subventions, les travaux publics, les restrictions industrielles et commerciales, les fonctions des intermédiaires, des machines, le crédit; c'est un petit traité d'économie politique où rien ne languit, où chaque page a son attrait.

PAMPHLÉTAIRE s. m. (pan-flé-tè-re — rad. *pamphlet*). Auteur de pamphlets : *Pour être* PAMPHLÉTAIRE, *il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, avec dix francs pour acheter une rame de papier et trente francs pour solder une feuille de composition.* (Cormenin.) *Huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les plumes des* PAMPHLÉTAIRES *et des libellistes.* (Thiers.)

— **Encycl.** On dit un vil *pamphlétaire*, comme on dit un honorable député, un vénérable ecclésiastique, un magistrat austère. Il est vrai que ce sont les magistrats austères, les vénérables ecclésiastiques et les honorables députés qui emploient le plus souvent le terme de vil *pamphlétaire*. Ces deux mots sont accouplés comme deux forçats à la même chaîne. « *Vil pamphlétaire!* Ce fut un mouvement oratoire des plus beaux quand, se tournant vers moi, qui, foi de paysan, ne songeais à rien moins, il m'apostropha de la sorte : *Vil pamphlétaire!* » C'est un *pamphlétaire*, Paul-Louis Courier, qui nous rapporte ce terrible passage du réquisitoire de l'avocat du roi, M. de Broë, et, en *pamphlétaire* endurci, il le raconte méchamment dans un pamphlet; il pousse l'impudeur jusqu'à se moquer de ses juges et, qui pis est, jusqu'à faire rire le public à leurs dépens. Un autre *pamphlétaire*, Timon, n'a pas craint d'écrire ces lignes : « A la différence du *pamphlétaire*, l'orateur sème en bonne terre, en terre bien fumée, en terre de budget. Le *pamphlétaire* se déchire et s'ensanglante les mains, le visage et les pieds aux ronces du chemin, et c'est là toute sa moisson. Le discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses jugeries, aux ministères. Le pamphlet mène au mépris des beaux discoureurs, à la haine furieuse et empestée des courtisans, à une renommée orageuse et disputée, à la cour d'assises et à la prison, au guet-apens, si ce n'est à l'hôpital, et aux retours de la popularité, plus brusques, plus subits, plus variables que la girouette de nos toits, plus agités que les vagues profondes de l'Océan, lorsqu'il est soulevé par la tempête. Allez, cependant, allez toujours, *pamphlétaire*, si telle est votre destinée. Il y a quelque chose au-dessus de tous les sacrifices et de toutes les récompenses : c'est la vérité. » Cet éloge du *pamphlétaire*, ces encouragements donnés à sa détestable profession sont d'un exemple d'autant plus pernicieux qu'ils ne viennent pas d'un simple *pamphlétaire*, mais que M. de Cormenin, qui a osé les signer de son pseudonyme, a été également un honorable député et un magistrat austère. Quel homme, du reste, animé du saint amour de la vérité, n'a pas été plus ou moins *pamphlétaire?* Paul-Louis Courier montre, dans les rangs de ceux qu'a voulu flétrir un juge imbécile, les grands écrivains, les grands sages qui ont fait le plus d'honneur à l'humanité : les Socrate, les Pascal, les Cicéron, les Franklin, les Démosthène, les saint Paul, les saint Basile, tous *pamphlétaires* comme lui. Mais d'ailleurs, toute terre n'est pas propre à produire ces hardis, ces téméraires champions du droit méconnu, ces enfants perdus des batailles politiques, qui vont, la poitrine exposée au feu de l'ennemi et le dos aux honteux outrages de ceux qu'ils défendent trop bien. Il faut, pour produire des *pamphlétaires*, des terres chaudes et généreuses, fécondes en dévouement, fertiles en talent et en esprit; leur véritable patrie est Athènes ou Paris. L'Orient n'a pas eu de *pamphlétaires*. Le Phénicien, le Carthaginois, frète ses navires, en suppute le rapport et n'a d'ennemis que ceux de son commerce. En bon négociant, il les supprime, les tue économiquement et porte les frais de cette opération à la colonne des profits et pertes; il ne raille pas, il n'est pas d'humeur à chansonner. L'Arabe, le Turc ne s'amuse pas à tourner en ridicule les croyances de ceux qu'il veut convertir; il tire son sabre et dit à l'infidèle : « Crois ou meurs; » des janissaires, pas de *pamphlétaires;* du reste, il s'engourdit voluptueusement dans les vagues rêveries du paradis du Prophète ou dans les mirages éblouissants des *Mille et une nuits*. L'ironie n'est pas dans le génie de l'Orient. Les lèvres des habitants de cette partie de la terre ne savent point s'entr'ouvrir pour un rire discret; elles ne savent que s'épanouir dans un large éclat de gaieté ou montrer, dans la colère, des dents blanches et terribles sur une face noircie. L'Hébreu est austère et dur comme le dieu qu'il a fait à son image. Qui a vu rire Jéhovah? La colère de l'Hébreu n'est jamais le persiflage poli, impertinent et cruel d'Athènes et de Paris; elle se traduit par des malédictions, des imprécations terribles ou un silence farouche. Le désert nu, immense, le ciel implacable ne tournent point les esprits à la plaisanterie. Dans la Grèce même, le lourd Béotien, le roide Spartiate ne rient point ou rient mal. On ne rit bien que dans l'Attique, et, dans toute l'Attique, qu'à Athènes. C'est le pays de bénédiction pour les *pamphlétaires*. Chaque trait d'esprit, aussitôt lancé, court de l'Agora au Pirée; on en rit au marché aux légumes, sur le port, on en rit tout bas à l'Aréopage. Il est vrai que les railleurs s'appelaient Démosthène et Aristophane. La Rome antique, sauf peut-être Cicéron et Sénèque, n'a pas eu de *pamphlétaires;* en revanche, elle a eu des satiriques, et les plus redoutables qui aient jamais flétri les vices des grands et les superstitions des prêtres, les Lucrèce, les Tacite, les Juvénal, les Pétrone. La Rome moderne, muette sous la main de fer des papes, n'a eu que deux *pamphlétaires*, deux *pamphlétaires* de marbre, les statues mutilées de Pasquin et de Marforio. L'Angleterre, au XVII^e et au XVIII^e siècle, a eu d'admirables *pamphlétaires* : le grand Milton, Swift, Daniel de Foë, Burke, l'auteur des *Lettres de Junius*; l'Allemagne a eu ce rieur grossier et plein de génie qui s'appelait Luther, et les Pays-Bas le charmant et prudent Érasme. L'Italie compte l'Arétin, trop souvent infâme, Giusti et l'honnête Leopardi. En France, le *pamphlétaire* se nomme légion; au moyen âge, c'est le trouvère du Nord, le troubadour de la langue d'oc, le ménestrel, le faiseur de farces, de moralités et de mystères, l'hérétique, le théologien, souvent même le prédicateur en chaire. A la Renaissance, tous les érudits sont des *pamphlétaires :* Rabelais, Scaliger, Étienne Dolet, Bonaventure Desperriers, Clément Marot, cent autres. La Ligue donne naissance au véritable pamphlet politique et produit la *Satire Ménippée*, admirable monument du bon sens français. Sous Richelieu même, des *pamphlétaires* bravent l'Éminence rouge. Avec Mazarin, le pamphlet éclate en fusées dans tous les coins de la France, à tous les carrefours de Paris. C'est un déluge de quolibets, de chansons, de feuilles à un sou contre « ce pelé, ce faquin : *il signor Facchino*. » La majesté du grand roi ne le préserva pas de cette peste des *pamphlétaires*. Rien qu'en Hollande (en France, l'on n'osait trop), il parut plus de six mille brochures contre lui. Il est vrai que la Hollande en fut bien punie. D'autres *pamphlétaires*, et d'une autre importance, tenaient au grand siècle la plume de vérité; c'étaient le grand Arnauld, Blaise Pascal, Bayle, La Bruyère, jusqu'au cygne de Cambrai, le doux Fénelon, jusqu'au tendre Racine, qui osait écrire son *Mémoire au roi* et mourait après du chagrin de sa disgrâce. Au grand siècle de Louis XIV succède un siècle plus grand, le siècle de Voltaire, le roi des *pamphlétaires*. Les abbés de cour, les économistes, les philosophes, les jésuites, les jansénistes, les magistrats, les encyclopédistes, tout ce qui tient une plume, honnête ou vendue, est *pamphlétaire*. La bastonnade infligée par les grands seigneurs, les lettres de cachet signées par les ministres, les portes de la Bastille ouvertes par les favorites, rien n'y fait. Comme le moustique, le *pamphlétaire* pullule et est insaisissable; on ne voit l'aiguillon que quand il s'est brisé dans la plaie, et déjà l'insecte est bien loin, qui harcèle une autre victime. La Révolution, en moralisant le *pamphlétaire*, lui donne la toute-puissance. Quelle ardente mêlée! quels éclats de colère et d'éloquence, quelle ironie cruelle, quel aveuglement passionné, mais aussi quelle conviction et quelle sincérité! Comme dans les combats d'Homère, on ne peut dénombrer que les chefs d'une armée où tous les soldats sont des héros : Sieyès, Camille Desmoulins, l'enfant terrible de la Révolution, Loustalot, Brissot le girondin, l'abbé Faucher et le redoutable ami du peuple, J.-P. Marat. Les *pamphlétaires* royalistes ne sont pas non plus à dédaigner, car ils s'appellent Martainville, Fréron, apostat de la liberté, Rivarol et André Chénier. Sous l'Empire, on se tut. Sauf l'ancien canonnier Paul-Louis Courier, les *pamphlétaires* sont des personnages qui font de la haute littérature agressive, M^{me} de Staël et le vicomte de Chateaubriand. La Restauration réveille la verve française; P.-L. Courier est toujours sur la brèche et Béranger mérite Sainte-Pélagie. Le roi des épiciers est criblé par les traits perçants des *pamphlétaires* libéraux, Claude Tillet, de Cormenin, Alphonse Karr avec ses *Guêpes*, Barthélemy et sa *Némésis*. Février voit grandir le succès de Proudhon. Le second Empire fait d'abord taire les railleurs; mais les langues se dénouent, et, quitte à s'arrêter à la frontière ou à la faire passer à leurs auteurs, paraissent successivement *Napoléon le Petit* et les *Châtiments* de Victor Hugo, les *Propos de Labiénus* de Rogeard et la *Lanterne* de Rochefort. Messieurs du clergé publient à leur tour des pamphlets chrétiens et violents. Le chef de l'école, M. Louis Veuillot, fait paraître les *Odeurs de Paris*, et ses élèves les plus distingués, Nosseigneurs Dupanloup, évêque d'Orléans, et Plantier, évêque de Nîmes, ne craignent point de tacher d'encre, au profit de la bonne cause, leurs manchettes épiscopales. Les pieux *pamphlétaires* trouvent dans l'exercice de leur profession honneur et profit! Ils sont en cela plus heureux que leurs devanciers et leurs confrères de la libre pensée. Victor Hugo, Rochefort, Rogeard furent forcés de s'exiler; Proudhon est mort à la peine; P.-L. Courier est mort dans un guet-apens mystérieux, au coin d'un bois; Béranger et Lamennais ont connu la prison. Il est vrai qu'un *pamphlétaire* des premiers temps de l'Église, saint Paul, qui attaquait vivement la religion établie, a écrit : « Croyez-moi, car je suis souvent en prison. » Descartes fut obligé de quitter sa patrie, Gassendi a été calomnié, Arnauld exilé. Depuis longtemps, les *pamphlétaires* jouent leur tête et leur liberté. Socrate a bu la ciguë; Sénèque a dû se saigner les quatre veines; Dolet a été brûlé; Bonaventure Desperriers a été réduit à se passer son épée au travers du corps « comme estant désesperé et furieux. » Daniel de Foë, lui, n'a été qu'exposé au pilori, et encore, exemple mémorable de l'endurcissement des *pamphlétaires*, il a osé glorifier son supplice et écrire, la veille même de son exposition, et en fort beaux vers, un *Hymne au pilori*. Il est vrai que le peuple l'applaudit et chargea ses juges de malédictions; mais cette marque de la reconnaissance populaire est bien rare dans l'histoire des *pamphlétaires*. D'ordinaire, ils arrosent la terre de leur sueur et de leur sang, la moisson croît, le peuple la recueille et ne songe même pas à connaître les noms de ceux qui l'ont ensemencée pour lui.

PAMPHLÉTISTE s. m. (pan-flé-ti-ste — rad. *pamphlet*). Misérable auteur de pamphlets. ‖ Vieux mot. On a dit aussi PAMPHLÉTIER.

PAMPHRACTE s. m. (pan-fra-kte — du gr. *pan*, tout; *phraktos*, toit). Zool. Animal cuirassé, peu connu, qui habite Java et qui est regardé par la plupart des auteurs comme une tortue, et par quelques-uns comme un mammifère de l'ordre des marsupiaux.

PAMPHUS, poëte grec d'Athènes qui vivait à une époque inconnue, probablement au temps d'Orphée. Il avait composé des hymnes qui se chantaient aux mystères d'Eleusis, et dont il ne nous est rien parvenu.

PAMPHYLA, femme grecque qui vivait sous le règne de Néron au I^{er} siècle de notre ère. Elle composa une *Histoire générale* (en 33 livres), fort estimée des anciens, mais qui n'est pas parvenue jusqu'à nous.

PAMPHYLE, nom de divers personnages. V. PAMPHILE.

PAMPHYLIE, contrée de l'ancienne Asie Mineure, sur la Méditerranée, qui y formait le golfe de Pamphylie, aujourd'hui *Adalia*, (v. ce mot); elle était bornée à l'O. par la Lycie, au N. par la Pisidie et à l'E. par la Cilicie. Traversée dans sa partie septentrionale, de l'E. à l'O., par le Taurus, elle était montagneuse au N., tandis qu'au S. elle présentait une côte basse, arrosée par le Catarrhactès, le Cestos, l'Eurymédon et le Mélos, et coupée par une lagune, le lac Capria. Ses villes principales étaient Side, Aspendus, Perga et Attalia. Le nom de Pamphylie fut donné à cette contrée à cause de la diversité des peuples qui la colonisèrent; après la guerre de Troie, elle fut, en effet, occupée par des bandes grecques, sous la conduite de Mopsus, d'où ce pays fut aussi appelé *Mopsopia*. Soumise aux Perses, puis conquise par Alexandre, la Pamphylie devint, lors du partage de l'empire de ce prince, une province considérable qui échut, avec la Phrygie et la Lycie, à Antigone. Plus tard, vers l'an 78 avant J.-C., elle passa sous la domination romaine et fut comprise dans la province d'Asie. Elle a depuis subi toutes les vicissitudes de l'Asie Mineure et forme aujourd'hui, dans l'empire ottoman, les livahs d'Hamid, de Téké et de Belschoi et le pachalik de Caramanie.

PAMPINATION s. f. (pan-pi-na-si-on — du lat. *pampinus*, pampre). Développement des bourgeons de la vigne. ‖ Peu usité.

PAMPINIFORME adj. (pan-pi-ni-for-me — du lat. *pampinus*, pampre, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une feuille de vigne.

PAMPLEMOUSSE s. f. (pan-ple-mou-se — du tamoul *bambolmas*, dont nous ignorons l'acception primitive). Bot. Nom d'une espèce ou variété d'oranger à très-gros fruit, et du fruit lui-même.

— **Encycl.** Les *pamplemousses*, appelées aussi *pampelmouses*, *pompelmouses*, *pompoléons*, etc., occupent le premier rang dans le vaste et beau groupe des orangers, par les dimensions du végétal, de la fleur et du fruit. Ce sont des arbres de taille moyenne, à rameaux gros, glabres, obtus, inermes, rarement épineux; à jeunes pousses souvent pubescentes; à feuilles très-grandes, épaisses, portées sur des pétioles largement ailés. Les fleurs, quelquefois réunies en grappes, sont très-grandes, blanches, à quatre pétales épais. Les fruits sont aussi très-gros, arrondis ou piriformes, à épicarpe (écorce) lisse et d'une couleur jaune pâle; les vésicules qui contiennent l'huile essentielle sont tantôt planes, tantôt plus ou moins convexes; la chair (mésocarpe), qui dépasse ordinairement l'épaisseur du doigt, est spongieuse, blanche, et prend souvent une teinte rose au contact de l'air; la pulpe est verdâtre, épaisse, spongieuse, un peu aqueuse, d'une saveur légèrement douce. En général, la pulpe est d'autant plus sucrée que les vésicules d'huile essentielle de l'écorce sont plus convexes, relation qui se retrouve dans toutes les espèces du genre *citrus*.

Le groupe des *pamplemousses* n'ayant pas toujours été bien défini, les auteurs ont souvent confondu les variétés; aussi a-t-on porté des jugements très-divers sur la saveur des fruits. Leur qualité doit varier d'ailleurs suivant le mode de culture, le sol et surtout le climat. Valmont de Bomare dit, dans un passage, qu'à Surinam la pulpe est un peu aigrelette, avec un véritable goût de raisin; plus loin, il la trouve excellente et compare sa saveur à celle de la fraise. D'après M. A. Grimaud, les *pamplemousses* de l'île de la Réunion ont une saveur agréable, qui rappelle celle des groseilles les plus douces; cette observation doit sans doute aussi s'appliquer aux *pamplemousses* de l'île de France ou Maurice, que Bernardin de Saint-Pierre a rendues célèbres dans *Paul et Virginie*. D'autres ont trouvé cette saveur plus ou moins sucrée, mais légèrement amère; cette particularité s'observe, ce qui ne doit pas surprendre, dans des fruits venus en serre sous le climat de Paris. Le jus passe pour être très-rafraîchissant, et, à Siam, on en fait une grande consommation. L'amertume est bien marquée dans la chair du mésocarpe, et surtout dans l'écorce. Sous ce rapport, certaines variétés de *pamplemousses* pourraient peut-être remplacer avec avantage nos oranges ordinaires dans la médecine et la parfumerie.

Le *pompoléon* est une des variétés les plus remarquables de ce groupe; il a des feuilles ovales-oblongues, aiguës, quelquefois obtu-

ses et émarginées, épaisses; des fleurs en grappe, grandes, à quatre ou cinq pétales blancs, marqués de points verts à l'extérieur; le fruit est très-gros, arrondi ou piriforme, déprimé à la base et au sommet; son volume paraît susceptible de varier, suivant les localités, depuis celui d'une très-grosse poire jusqu'à la dimension de la tête d'un homme; un voyageur assure même qu'à Surinam il atteint jusqu'à 0m,32 de diamètre; son écorce est épaisse, lisse, d'un jaune pâle, et porte des vésicules d'huile essentielle assez fortement convexes.

Cet arbre se trouve en Cochinchine, aux Moluques, etc., où il se plaît surtout dans les terrains ombragés, voisins des sources d'eaux vives. Il n'est pas rare aux îles Maurice et de la Réunion et dans les îles voisines; mais son fruit n'y acquiert ni la grosseur ni la qualité qu'il possède dans des régions plus chaudes. Assez commun à Surinam, il se trouve aussi à Cayenne, où il a été importé du Brésil. On l'a introduit dans les pépinières d'Alger et de Mostaganem, où il a donné de beaux produits. M. Becquerel en a obtenu aussi d'assez bons résultats dans l'Orléanais; mais il est à peine besoin de rappeler que, dans cette dernière localité, comme dans toute l'Europe centrale, les orangers ne passent pas l'hiver en plein air.

Le *pompoléon* présente plusieurs sous-variétés dans la forme des feuilles, le volume et la saveur du fruit, la couleur de la pulpe, etc. On le cultive comme tous les autres orangers. Il se reproduit assez bien de graines; mais les individus venus ainsi sont lents à fleurir. Il est donc préférable de le propager par la greffe sur citronnier ou mieux sur bigaradier. Le premier de ces sujets est plus usité; le second donne des arbres plus vigoureux et vivant plus longtemps.

Plusieurs auteurs ont décrit à part la *pamplemousse*, le pompoléon et le chadec ou shaddock; mais les deux premières de ces variétés paraissent n'en faire qu'une, et la troisième s'en distingue peu; on l'appelle encore *pamplemousse du Levant*. On trouve, à la Jamaïque, le petit chadec et la *pamplemousse des Barbades* ou pompoléon à grappes; ce dernier, d'après Rumphius, est le plus grand de tous les orangers connus et celui dont l'aspect est le plus agréable, lorsqu'il est chargé de fleurs et fruits; il fructifie très-jeune, a des fleurs réunies en grappe et n'est presque pas épineux. On peut encore ranger, mais avec moins de certitude, dans ce groupe, la *pamplemousse d'Amérique*, dont le fruit a une pulpe acide et une chair d'un jaune pâle, et le citron de Combare ou à la grecque; ces deux variétés sont très-peu connues.

PAMPLIEGA, bourg d'Espagne, province et à 27 kilom. O.-S.-O. de Burgos, sur la rive gauche de l'Arlanzon et le chemin de fer d'Irun à Madrid. Commerce considérable de blé. C'est une très-ancienne petite ville, où existait autrefois un monastère de bénédictins dans lequel le roi goth Wamba vécut retiré pendant sept ans. Pampliega est bâtie en amphithéâtre, à l'extrémité d'une ligne de montagnes et au-dessus d'une vaste plaine.

PAMPLONA, ville d'Espagne. V. PAMPELUNE.

PAMPLONA, ville de la Nouvelle-Grenade, capitale de l'État de Santander et ch.-l. d'une des quatre provinces qui le composent; sur le rio Pamplona, affluent de la Zulia, à 160 kilom. N.-E. de Bogota, dans la belle plaine de Spiritu-Santo, au milieu des Andes; 9,000 hab. Elle est assez régulièrement bâtie, a plusieurs places publiques et un grand nombre de couvents et d'églises. Fondée par Ursua en 1549. Mines d'or et de cuivre aux environs. ‖ La province de ce nom est bornée par le département de Cundinamarca, la province de Socorro, le département de Magdalena et la république de Venezuela; environ 700,000 hab. Cette contrée est traversée dans tous les sens par des ramifications de la chaîne des Andes. Les principales productions du sol sont : le maïs, le cacao, la canne à sucre, le coton, les légumes et le tabac. L'éducation du bétail et l'exploitation des mines d'or et de cuivre que recèlent les montagnes constituent les principales ressources des habitants. La province est arrosée par un cours d'eau très-considérable, le Gamazos, affluent du Magdalena, qui ouvre un important débouché au commerce.

PAMPLONA (Manoel-Ignucio-Martins CORTE-REAL, baron DE), comte de Suberra, général et homme d'État portugais, né à Angra (île de Terceire) en 1760, mort à Elvas en 1832. Il suivit de bonne heure la carrière des armes, entra au service de la Russie, et combattit avec distinction contre les Turcs en 1788. De retour en Portugal, Pamplona prit part à la guerre de Roussillon, devint colonel en 1801, puis chef d'état-major général en 1808, et fit, en 1812, la campagne de Russie avec le deuxième corps de l'armée française. Resté en France après le premier retour des Bourbons, il accompagna Louis XVIII à Gand et fut nommé, après les Cent-Jours, gouverneur militaire des départements de la Côte-d'Or et de Loir-et-Cher. Pamplona retourna en Portugal en 1821. Élu député aux cortès, il devint successivement gentilhomme de la chambre du roi Jean, conseiller d'État, ministre de la guerre (1821 et 1823), président du conseil des ministres et ambassadeur en Espagne (1825-1827). En 1828, il fut arrêté et jeté dans une prison, où il mourut.

PAMPLUNE, ville d'Espagne. V. PAMPELUNE.

PAMPRE s. m. (pan-pre — lat. *pampinus*, même sens). Branche, cep de vigne avec ses feuilles : *Des* PAMPRES *verts. On représente Bacchus couronné de* PAMPRE.

Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisin.
J.-B. ROUSSEAU.

Ta jeunesse sera flétrie
Avant l'herbe de la prairie,
Avant le *pampre* du coteau.
MILLEVOYE.

PAMPRÉ, ÉE adj. (pan-pre — rad. *pampre*). Blas. Se dit d'une grappe de raisin accompagnée d'un émail particulier : *Arlot de Frugie : D'azur, à trois étoiles rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant du même, et, en pointe, d'une grappe de raisin, aussi d'argent,* PAMPRÉE *de sinople.*

PAMPROUX, bourg des Deux-Sèvres, cant. de La Mothe-Saint-Héraye, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Melle; pop. aggl., 1,264 hab. — pop. tot., 2,436 hab. L'église est surmontée d'un clocher byzantin assez remarquable. Le Pamproux est formé dans cette commune par une magnifique fontaine qui jaillit dans une cave. Aux environs du bourg se trouve la Roche-Ruffin, caverne renfermant un lac souterrain et d'où sort, après de fortes pluies, un torrent impétueux.

PAMUNKI, rivière des États-Unis, État de Virginie. Elle se forme sur la limite des comtés de Caroline et de Hanover par la réunion de l'Anna méridionale et de l'Anna septentrionale, coule au S.-E., et, à Delaware, se jette dans le Mattapony, par la rive droite, pour former l'York, après un cours de 150 kilom.

PAMVA-BERINDA, lexicographe moldave, mort à Kiev en 1632. Il se fit moine et remplit d'éminentes fonctions ecclésiastiques. On a de lui un *Dictionnaire raisonné slavo-russe*, avec addition de mots hébreux, latins, etc. (Kiev, 1627, in-4°).

PAN, PANT ou **PANTO**, préfixe qui signifie Tout, et qui vient du grec *pas* (neutre *pan*), *pantos*, même sens.

PAN s. m. (pan — du lat. *pannus*, étoffe, *panus*, fil de la trame, le même que le grec *pênos*, *pênê*, *pênion*, gothique *fana*, étoffe, drap, ancien allemand *fano*, drap, drapeau, ancien slave *pâto*, polonais *pêto*, etc., lien, entrave, etc.; ancien slave *poniava*, linge, *epona*, voile, etc. Comparez l'irlandais *painte*, corde, *painteir*, lacet, lacs. A ces rapprochements, Pictet ajoute encore l'albanais *pen*, corde, et surtout le persan *panam*, fil de soie. Comparez le kourde *ben*, fil). Partie unie et considérable d'un vêtement ou d'une pièce d'étoffe : *Un* PAN *de manteau, de robe, de tapisserie. Un ambassadeur romain portait la guerre et la paix dans un* PAN *de sa toge.*

— Par ext. Surface ou côté, dans un ouvrage quelconque qui offre plusieurs faces : *Un* PAN *de mur. Une tour à* PANS. *Un salon à huit* PANS. *Une table à six* PANS.

— Chasse. Filet dont on entoure un bois pour enfermer le gibier qu'on veut chasser. ‖ *Pan de rets*, Filet employé pour le gros gibier.

— Mar. Face d'une pièce de bois, dans le sens de la longueur.

— Constr. *Pan coupé*, Angle abattu ou rempli, et remplacé par un pan ou surface plane : *Le grand salon carré du Louvre est à* PANS *coupés.* ‖ *Long pan*, Long côté dans une construction rectangulaire. ‖ *Pan de comble*, Chacune des pentes d'un toit qui en a plusieurs. ‖ *Pan de bois*, Mur construit en lattes : *Façade en* PAN *de bois.*

— Techn. Partie plane du canon d'une arme à feu. ‖ Évidement pratiqué sur chacune des faces d'une lame de sabre ou d'épée.

— **Encycl.** Constr. *Pan de bois.* Dans les grandes villes comme Paris, le bois remplace souvent les autres matériaux pour les façades de maison sur les cours, pour les petites ailes de peu d'importance et surtout pour les murs de refend. Les *pans* de bois extérieurs se composent en général de sablières, longues pièces de bois occupant toute la largeur de la façade, et disposées par paires à chaque étage, l'une en dessous, l'autre en dessus des solives; de poteaux, pièces verticales assemblées à tenons dans les sablières; de guettes et décharges, pièces obliques assemblées de même dans les sablières, et servant tant à diviser ou déplacer l'effort exercé par celles-ci, qu'à relier entre eux les poteaux. Quelquefois, pour donner plus de solidité aux trumeaux d'encoignure, on remplace les simples guettes ou décharges par des croix de Saint-André, formées par des pièces qui s'assemblent à mi-bois, au point où elles se rencontrent, et à tenons en about dans les sablières.

Les *pans* de bois, en raison de leur peu d'épaisseur et de leur faible poids, présentent peu de stabilité par eux-mêmes, et ce n'est qu'en les reliant aux murs mitoyens, aux *pans* de bois transversaux et aux planchers, à l'aide de tenons ou harpons en fer, qu'on peut leur donner une stabilité convenable. Un *pan* de bois, hourdé plein et ravalé sur les deux faces, avant une stabilité égale au septième de celle d'un mur de face en moellons ou en briques, qui aurait 0m,43 d'épaisseur.

Dans les contrées où le bois est très-abondant, comme en Russie, les *pans* de bois sont formés de pièces jointives horizontales qui s'assemblent à mi-bois dans celles qui composent les *pans* perpendiculaires. Dans nos contrées, où le bois est d'un prix très-élevé, on dispose ces constructions en laissant entre les pièces des vides à peu près égaux aux pleins, que l'on remplit avec de la maçonnerie de petits moellons, de briques, et le plus souvent de plâtras; ce remplissage s'appelle un hourdis. Pour des constructions de peu d'importance, les vides sont laissés beaucoup plus grands que les pleins. Lorsque les *pans* de bois doivent rester apparents, la maçonnerie de remplissage est proprement parementée et crépie jusqu'à l'affleurement du bois, dont les faces et les arêtes ont été dressées avant l'assemblage. Quelquefois on recouvre la charpente et la maçonnerie d'un enduit sur lequel on trace des profils de moulures ou des refends qui donnent à la construction l'apparence d'un ouvrage entièrement élevé en pierre. Cette dernière méthode paraît être inférieure à la précédente, parce que les bois, renfermés de toutes parts dans un enduit de plâtre ou de mortier, sont sujets à pourrir plus vite que lorsqu'ils sont laissés à l'air, surtout si l'on a soin, dans ce dernier cas, de les recouvrir de peinture hydrofuge. Le revêtement extérieur se fait encore par un crépi sur lattes ou par des planches. Dans le premier cas, les lattes sont clouées contre les pièces de la charpente et on y applique le crépi, que l'on peut faire ainsi des deux côtés du *pan*. Dans la seconde méthode, les planches peuvent être assemblées dans des rainures ou des feuillures pratiquées dans les montants, ou clouées contre les pièces de la charpente, en les assemblant soit à plat-joint, soit à rainures et à languettes. Elles sont quelquefois placées verticalement, et d'autres fois horizontalement; dans ce dernier cas, elles sont généralement posées en recouvrement l'une sur l'autre. Souvent ce revêtement est double et existe à l'intérieur du bâtiment; on peut alors laisser l'intervalle vide ou le remplir avec de la terre pilonnée, du sable, de la mousse, des feuilles sèches ou d'autres substances.

Les *pans* de bois intérieurs, qui font fonction de murs de refend, sont composés, comme les précédents, de pièces de charpente s'assemblant à tenons et à mortaises. On les fait ordinairement plus fournis en bois; mais on diminue leur épaisseur, afin de ménager l'espace. Quant aux *pans* de bois pour cloisons, ce sont de simples montants très-espacés et reliés par des traverses horizontales; les vides sont hourdés et ravalés en plâtre ou remplis avec des carreaux de plâtre pleins ou creux.

Les *pans* de bois se montent d'aplomb à l'intérieur; mais, à l'extérieur, on leur donne un fruit de quelques millimètres par étage, ce qui diminue l'équarrissage des pièces des parties supérieures. Afin de garantir ces constructions de l'humidité, on les établit sur des soubassements en moellon ou en pierre de taille, s'élevant au moins à 0m,60 au-dessus du sol.

PAN s. m. (pan — nom mythol.). Philos. *Le grand Pan*, Nom donné à la nature par certains panthéistes.

— Fam. *Grand Pan*, Personnage tout-puissant ou incomparablement supérieur : *Le grand Pan, c'est le grand Bourdaloue.* (Mme de Sév.)

PAN s. m. (pan — abrév. d'*empan*). Métrol. Ancienne mesure de longueur qui était en usage dans le Midi, et qui valait environ 0m,24.

PAN interj. (pan — onomat.). On se sert de ce mot pour exprimer un bruit soudain, et particulièrement celui qu'on fait en frappant un coup : *Il empoigne un marteau, et* PAN! PAN! *voilà un corbeau crucifié; il a beau faire couac! couac!* (Alex. Dum.) ‖ On s'en sert aussi pour exprimer une action soudaine : *Qu'il est agréable d'être peintre et chasseur! On aperçoit un paysage dont on veut reproduire les couleurs;* PAN! *voilà un modèle.* (Scribe.)

PAN (grotte de), célèbre grotte de la Grèce, sur le revers de l'Hymette, à 3 kilom. de Vasari. A l'intérieur, qu'un pan de rocher partage en deux chambres inégales, où pendent des stalactites, on remarque : un autel dédié à Apollon, un autre au grand Dieu (Pan), une statue mutilée de Cérès ou de Cybèle; une tête de lion et une inscription qui apprend au visiteur que cette grotte a été consacrée aux nymphes par un certain Archidamus de Phères. La sculpture rappelle, par la rudesse de son style, la métope de Sélinonte et les lions de Mycènes.

PAN, divinité des anciens, qui eut des autels non-seulement en Grèce et à Rome, mais aussi en Égypte. Pan était le dieu des bergers, de la chasse et de la pêche, aussi l'a-t-on dit le dieu champêtre par excellence. Tel est du moins la tradition la plus accréditée sur son compte. A l'origine, Pan était associé à Bacchus, le nom de **Soldat de Bacchus** lui est expressément donné. Au moins Dionysus ne pouvait se passer de ses services, et Nonnus le donne comme faisant partie de l'expédition de l'Inde; ce fut lui qui sauva l'armée par son cri sauvage, répété et multiplié par les échos des bois et des rochers. De là, comme on sait, les secrètes terreurs qui, sans cause connue, mettent en déroute les armées et s'appellent encore aujourd'hui *paniques*. Le mythe de Pan est fort ancien, à en juger par les épithètes données à ce dieu dans l'hymne homérique qui lui est adressé. Pan est venu de l'Orient; les légendes astronomiques, dans lesquelles nous allons le voir jouer un rôle important, en sont une preuve suffisante.

Que nous dit la Fable? Pan fut élevé avec Jupiter sur le mont Ida. Il assista son frère de lait dans la guerre contre les Titans, qu'il mit en fuite, soit par le bruit des conques dont il se servait en guise de trompettes, soit par la terreur panique qu'il jeta au milieu d'eux. Jupiter, en récompense de ses services, le mit au nombre des astres, parmi lesquels il brille sous le nom de Capricorne. Apollodore et Hygin rapportent une tradition analogue. Le Pan des Grecs et le Pan des Égyptiens est donc une constellation, mais le Pan des Égyptiens est le plus ancien des deux; les Grecs ont reçu le leur des Égyptiens. Min ou, comme dit Hérodote, Mendès a enfanté Pan.

Qu'était-ce que ce Min ou Pan égyptien? « Le mythe tout entier de ce dieu-bouc gravite en quelque sorte, dit Creuzer, autour de deux constellations, le Capricorne dans la sphère méridionale et le Cocher dans la sphère septentrionale. Par là s'explique de la manière la plus naturelle sa double alliance avec Jupiter-Ammon et avec Osiris-Bacchus. C'est le soleil qui sert de lien commun à tous ces dieux, et Pan n'était autre que le soleil. Les trois dieux solaires, Ammon, Osiris et Pan, se réunissent dans les signes printaniers du Bélier, du Taureau et du Cocher... Ainsi, les Égyptiens voyaient dans leur Mendès-es-Moun ou leur Pan le principe actif et fécondant de la nature, qui se révèle à l'équinoxe du printemps, c'est-à-dire à l'époque de l'année où le soleil, le grand Démiurge, l'âme du monde éternellement agissante, se trouvait réuni dans le signe du Taureau avec la constellation de la Chèvre et des Chevreaux, qui viennent immédiatement après lui. Alors se renouvelle le feu vivifiant du ciel, alors il s'unit à la terre pour la féconder... Cette conception fondamentale rend compte de la double fonction de Pan, opérant sur la terre et dominant aux cieux. Au-dessus de la sphère de la lune il est le principe de tout mouvement; de lui procède le cours de toutes les planètes; en lui l'harmonie des sept sphères a son centre. Au-dessous de la lune, il est le fécondateur qui d'en haut verse aux forêts l'humidité vivifiante et donne aux animaux leur nourriture. »

Tel était le mythe de Pan chez les Égyptiens. Pan, on le voit, justifiait son nom par son rôle. C'était le grand [illegible]. Il était le principe de toutes choses. Aussi ses fêtes se célébraient-elles avec la plus [illegible]. On le représentait sous [illegible] bouc : ses cornes représentaient les rayons du soleil, [illegible] cieux; l'étoile qu'il portait sur l'estomac, le firmament; enfin ses jambes et ses pieds hérissés de poils, la partie inférieure de l'univers, la terre, [illegible]

Passons d'Égypte en Grèce, et voyons comment le mythe de Pan s'y est [illegible] et ce qu'il y est devenu. Un jour, raconte Hérodote, [illegible] aux Athéniens pourquoi ils ne lui rendaient [illegible] de bienveillance. Les Athéniens ne firent point [illegible] pris pour marchander un temple à un dieu. [illegible]

Mais si Pan ne [illegible] pour lui-même. Le voilà réhabilité!

Les légendes abondent sur les exploits de Pan. Il était né avec des cornes sur la tête, un nez plat, des cuisses [illegible] pieds de chèvre. [illegible] Grecs, qui précise tout et détermine jusqu'aux moindres détails de [illegible] On le donna à élever à [illegible] d'Arcadie, qui ne [illegible]

fut saisie de frayeur et prit la fuite. Alors son père l'enveloppa dans une peau de bête et l'emporta au ciel, où sa figure fut pour les dieux un sujet de plaisanterie. Sa laideur ne l'empêcha pas d'obtenir les faveurs de Diane, sous la forme d'un jeune bouc. Il fut aimé aussi d'une nymphe des montagnes appelée Écho, dont il eut un fils nommé Lynx. Il plut également à Omphale, reine de Lydie. Nous n'en finirions pas si nous voulions suivre Pan dans toutes ses bonnes fortunes. Les anciens le représentaient sous la figure d'un bouc; ce n'était pas seulement parce qu'il était barbu comme cet animal, on lui en attribuait aussi la lascivité, et, dans les images que l'esprit crédule des pâtres en concevait, il s'offrait avec des caractères physiques qui dénotaient son penchant. Pan est le dieu lascif par excellence. A ce titre, il est le chef des Satyres et des Faunes. Il faisait sa principale résidence dans les bois et sur les montagnes d'Arcadie. Il fut, dit-on, l'inventeur de la flûte à sept tuyaux et la nomma syrinx, en l'honneur d'une nymphe de ce nom, qui fut changée en roseau au moment où il voulut lui faire violence.

M. E. Gerhard a cru reconnaître dans le Pan arcadien une divinité pélasgique de la nature, un esprit de la terre analogue au démon que l'on adorait à Sosipolis sous la figure d'un serpent. On ne saurait supposer aux premiers habitants de la Grèce une idée si générale de la puissance divine. Il ne faut pas trop vouloir expliquer les fables. Ce sont des contes le plus souvent, et rien de plus.

Pan était particulièrement honoré en Arcadie et rendait des oracles sur le mont Lycée. Ses fêtes, appelées *lycéennes* en Grèce, furent transportées en Italie par Évandre sous le nom de *lupercales*. V. ces mots.

Les auteurs anciens ont souvent parlé de Pan, de ses courses nocturnes à travers les bois et de ses aventures galantes. Ovide surtout nous a raconté les hauts faits de ce dieu paillard. (V. *Fastes*, I, 396, II, 277; *Métamorphoses*, I, 689. Virgile, *Géorgiques*, I, 17; *Énéide*, VIII, 343; Juvénal, *Satires*, II, 142; Silius Italicus, chant XIII, v. 327; Pausanias, VIII, c. XXX; Apollodore, I, c. IV.)

Plusieurs bas-reliefs antiques nous montrent le dieu Pan tel que les anciens se le représentaient. Consulter, à ce sujet, Millin, *Galerie mythologique*, et surtout Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*.

Mais ce qui est resté surtout célèbre, c'est cette locution : *Le grand Pan est mort*, qui signifie à proprement dire : le monde ancien n'existe plus, il est menacé par l'éclosion d'un monde nouveau. Plutarque est le premier qui ait révélé ce mythe. Il rapporte que, sous le règne de Tibère, quelques années après l'apparition du christianisme, un certain pilote, nommé Thamus, qui naviguait dans la Méditerranée, entendit ces mots retentir au milieu de la nuit : *Le grand Pan est mort!* puis de tous côtés s'élevèrent des plaintes et des gémissements, comme si la nature entière se fût désolée et mise en deuil.

Rabelais raconte ainsi cette circonstance merveilleuse : « Epitherses, père de Emilian, rheteur, naviguant de Grece en Italie dedans une nauf chargée de divers marchandises et plusieurs voyagiers, sus le soir cessant le vent auprès des isles Eschinades, lesquelles sont entre la Morée et Tunis, feut leur nauf portée près de Paxes. Et ne la abourdée, aucuns des voyagiers dormans, autres veiglans, autres beuvans et souppans, feut de l'isle de Paxes ouye une voix de quelqu'ung qui haultement appeloit Thamoun, auquel cry tous feurent espouvantez. Cestuy Thamous estoit leur pilote, natif d'Egypte, mais non congneu de nom, fors à quelques uns des voyagiers. Feut secondement ouye cette voix, laquelle appeloit Thamoun en cris horrificques. Personne ne respondant, mais tous restans en silence et trepidation, en tierce fois ceste voix feut ouye, plus terrible que devant. Dont advint que Thamous respondit : Je suis icy, que me demandes-tu, que veulx-tu que je face? Lors feut icelle voix plus haultement ouye, lui disant et commandant, quand il seroit en Palodes, publier et dire que Pan, le grand dieu, estoit mort.

» Ceste parole entendue, disoit Epithersès, tous les nauchiers et voyagiers s'estre esbahis et grandement effrayez : et entre eulx deliberans quel seroit meilleur, ou taire ou [illegible] ce que avoit esté commandé, dict Thamous son advis estre, advenue que lors [illegible] vent en pouppe, passer oultre [illegible] qui feut calme en [illegible] avoient ouy. Quand [illegible] avant qu'ilz n'eu-rent ne vent ne courant. Adoncques Thamous [illegible], et en terre projectant sa vue, dict, ainsi qu'il lui estoit commandé, que Pan le grand estoit mort. Il n'avoit encores achevé ce dernier mot, quand feurent entendus [illegible] lamentations et [illegible] personne seule, mais de plusieurs ensemble.

» [illegible] que plusieurs [illegible] bientost divulguée en Romme. Et envoya Tibere Cesar, lors empereur de Romme, querir cestuy Thamoun. Et apres l'avoir entendu parler, adjousta foy à ses paroles. Et se guementant es gens doctes qui pour lors estoient en sa court et en Romme, et en bon nombre, qui estoit cestuy Pan, trouva par leur rapport qu'il avoit esté fils de Mercure et de Penelope. Ainsi auparavant l'avoient escript Hérodote et Cicéron, au tiers livre de la *Nature des dieux*. »

Dans l'application, ces mots : *Le grand Pan est mort!* caractérisent la chute d'institutions qui avaient été jusque-là fortes et puissantes. Les allusions, on le comprend, n'ont lieu que dans le style élevé.

« La société touche à sa fin. *Pan, le grand dieu, est mort;* que les ombres des héros se lamentent, et que les enfers en frémissent. *Pan est mort;* la société tombe en dissolution. Le riche se clôt dans son égoïsme, et cache à la clarté du jour le fruit de sa corruption; le serviteur improbe et lâche conspire contre le maître; l'homme de loi, doutant de la justice, n'en comprend plus les maximes; le prêtre n'opère plus de conversions, il se fait séducteur; le prince a pris pour sceptre la clef d'or; et le peuple, l'âme désespérée, l'intelligence assombrie, médite et se tait. *Pan est mort;* la société est arrivée au bas. »

PROUDHON.

« Voilà la fable prise en flagrant délit de prophétie vers la fin du XIIe siècle, au moment même où retentissait au milieu des gémissements et des plaintes ce cri poussé par une voix inconnue et qui glaça les païens d'épouvante : *Le grand Pan est mort!* »

ED. TEXIER.

Pan. Iconogr. Philostrate nous a donné la description suivante d'un tableau dont Pan est le personnage principal : « Les nymphes se plaignent que Pan danse de mauvaise grâce et qu'il ne fait que trépigner, sans observer aucune mesure, sautillant et bondissant comme un bouc. Elles voudraient bien lui enseigner à former ses pas d'une manière plus élégante, mais il ne leur prête point l'oreille et cherche plutôt à les tenter, en leur montrant à découvert sa poitrine velue. Au moment où le soleil est le plus élevé sur l'horizon, les nymphes, qui ont appris que Pan, fatigué de la chasse, s'est laissé aller au sommeil, viennent l'assaillir. Il a coutume de dormir paisiblement, et son nez, moins refrogné pendant le repos, ne laisse point apercevoir de courroux. Mais il est aujourd'hui dans une grande colère, parce que les nymphes se sont jetées sur lui : le voilà déjà les mains attachées derrière le dos, et il craint qu'elles ne veuillent aussi lui lier les jambes. Sa barbe, dont il faisait tant de cas, vient de tomber sous leurs ciseaux. Echo le méprisera; elle ne daignera plus même lui parler. Les nymphes témoignent, par un sourire malin, la joie que leur cause cette victoire... » Un curieux tableau de Teniers le Vieux, daté de 1638, et qui appartient au musée du Belvédère, représente *Pan dansant avec une nymphe*, en présence d'autres nymphes et de satyres; la composition et les figures n'ont d'ailleurs rien d'antique.

Le musée de Florence possède un groupe de marbre antique qui représente *Pan enseignant au jeune Olympe à jouer de la flûte*. Le musée de Dresde possède un tableau de Jules Romain sur le même sujet, qui a été traité par plusieurs autres artistes, notamment par B. Castiglione, dans une eau-forte. Plus récemment, M. Théodore Hébert a exposé, au Salon de 1859, un groupe de marbre intitulé : *Pan instruisant un jeune faune*. Marc-Antoine a gravé, d'après Raphaël, une jolie composition connue sous le titre : le *Satyre et l'enfant*, et qui représente un petit satyre tenant de la main droite une grappe de raisin, et, de la main gauche, cherchant à introduire un grain dans la bouche de Pan. Le dieu champêtre est assis à terre, au pied d'un arbre; il pose une de ses mains sur l'épaule de l'enfant, et de l'autre il porte un vase, sans doute rempli de vin. « On reconnaît tout de suite, dans cette figure aux pieds de chèvre, au nez épaté, avec des cornes au front, le plaisant bouffon du cycle de Bacchus, dit M. Gruyer. Rien de plus fin, rien de plus spirituel que cette réminiscence qui semble empruntée aux petits bronzes antiques les plus précieux. Quant au jeune satyre, il appartient à cette nombreuse famille d'enfants potelés et vigoureux dont le caractère se révélait d'une manière précoce par une malice immodérée. » Mario Kartaro a gravé, d'après l'antique, *Pan portant sur ses épaules le petit Bacchus*. Augustin Carrache a peint pour le palais Magnani, à Rome, *Pan terrassé par l'Amour*. Cette composition, qui est la mise en action du proverbe latin *Omnia vincit amor*, et que l'artiste a répétée dans une eau-forte datée de 1599, a été reproduite par Sisto Badalocchi et par Flaminio Torre. J. Audran a gravé, d'après A. Coypel, une planche intitulée : *Pan, élève de l'Amour*.

Un sujet qui a été fréquemment traité est celui de *Pan poursuivant Syrinx*. Il a été peint plusieurs fois par Rubens, notamment dans un tableau qui fait partie de la collection royale d'Angleterre, et dans un autre qui a figuré à la vente de la galerie de Pommersfelden; le paysage et les accessoires de ce dernier ouvrage ont été attribués à Breughel de Velours. On a sur ce sujet une gravure de Th. Van Kessel, d'après Rubens. Nous citerons encore : un tableau de Paul Bril, qui est au Louvre et qui a été gravé par Desaulx dans le *Musée français;* un tableau de Pierre Mera, au musée de Florence; un tableau de C. Poelenburg, qui a été gravé par l'abbé de Langlade; un tableau de J. de Heusch, daté de 1700 et qui a fait partie de la galerie Fesch; un tableau de Nicolas Loir (musée de Dijon); une eau-forte d'Herman Swanewelt; des gravures par Isaac Beckett, Picart (d'après Poussin), Jean Hanssart (d'après J. Courtin, dans le *Cabinet de Crozat*), B.-L. Henriquez (d'après J.-B.-Fr. de Troy), Bernard Baron (d'après Nicolas Bertin), Martenasie (d'après F. Boucher), Lucas Kilian (d'après Jos. Heintz), etc. Deux petites terres cuites de F. Pollet, représentant *Pan et Syrinx*, ont été payées 130 livres à la vente du peintre Boucher en 1771.

Une statue de *Pan*, par Houzeau, décore l'un des avant-corps du château de Versailles; une autre, exécutée en marbre blanc par le Lorrain, ornait autrefois la rampe de la cascade du château de Marly. Mazière a sculpté pour le parc de Versailles un terme de marbre blanc représentant *Pan* vêtu d'une peau de panthère, avec un filet dans une main et un bâton rustique dans l'autre. Un sculpteur contemporain, M. Fremiet, a exposé au Salon de 1864, puis en 1867, un groupe représentant le *Jeune Pan jouant avec des ours*, acquis depuis pour le musée du Luxembourg. Jordaens a peint : *Pan jouant de la flûte* (gravé par Jean Le Blond); C. Maratte : *Pan trompé par Diane* (gravé par G.-G. Frezza); Annibal Carrache : *Pan offrant à Diane les prémices de la laine de ses troupeaux*, fresque du palais Farnèse. Ce dernier sujet a été traité aussi par Lanfranc dans un tableau qui est au Louvre.

Des *Fêtes du dieu Pan* ont été représentées par Ben. Castiglione (tableau du palais Pallavicini, à Gênes, et estampe datée de 1648), par A. Watteau (gravé par Michel Aubert), par J.-V. Bertin (musée de Rennes), par J.-B.-M. Pierre (gravé par Lempereur), par Claude Gillot (estampe), par Filippo Lauri (tableau du Louvre), Vallin (collection Burat), etc. Un tableau de Poussin, *Sylvains adorant Pan*, a fait partie de la collection du duc de Brunswick.

PANABASE s. f. (pa-na-ba-ze — du gr. *pas, pan*, tout, et du postfixe *base;* allus. au grand nombre des bases). Minér. Sulfure de cuivre, d'antimoine, de fer, d'arsenic, de zinc et d'argent, appelé aussi CUIVRE GRIS.

— **Encycl.** La *panabase* est une substance métalloïde, d'un gris d'acier, cristallisant en tétraèdres réguliers, d'une densité qui varie de 4,3 à 5,1; à cassure raboteuse et brillante, à poussière noire un peu rougeâtre; elle est idioélectrique par le frottement. Elle fond au chalumeau, avec dégagement de vapeur d'antimoine, et souvent d'arsenic, se boursoufle et donne un bouton métallique composé de cuivre et de fer. Sa formule chimique est assez compliquée. C'est un sulfure d'antimoine et de cuivre, avec du fer, du zinc, de l'argent, quelquefois de l'arsenic. Elle est attaquée par l'acide azotique, et sa solution précipite en bleu par le cyanoferrure de potassium. On la trouve, cristallisée ou en masses amorphes, dans les Pyrénées occidentales, à Sainte-Marie-aux-Mines (Vosges), dans le Cornwall et le Devonshire (Angleterre), à Freyberg (Saxe), etc. On l'exploite le plus souvent pour en retirer le cuivre.

PANABAT s. m. (pa-na-ba). Métrol. Monnaie persane, qui vaut environ 0 fr. 60.

PANACEAU s. m. (pa-na-so). Pyrotechn. Lame de bois mince ou feuille de carton que l'on adapte à une cartouche de fusée volante, pour tenir lieu de baguette.

PANACÉE s. f. (pa-na-sé — du grec *panakeia*, qui signifie proprement remède à tous les maux; de *pan*, tout, et de *akos*, remède). Remède à tous les maux : *L'alchimie, chimérique sans doute en ses rêves de transmutation et de* PANACÉE, *fut pourtant singulièrement féconde en faits positifs.* (E. Littré.)

— Fig. Remède universel pour tous les maux d'un ordre moral ou tous les maux d'une même catégorie : *Il n'y a point de* PANACÉE *universelle pour le chagrin.* (Chateaub.) *Faire des vers, c'est une* PANACÉE *contre les déboires de la vie.* (Viennet.) *Les révolutions sont des crises violentes qui ont les causes les plus diverses; on n'a pas encore trouvé de* PANACÉE *qui pût les prévenir.* (Ed. Laboulaye.)

— Pharm. Préparation qui a certaines propriétés générales. ‖ *Panacée mercurielle*, Protochlorure de mercure sublimé à plusieurs reprises. ‖ *Panacée anglaise*, Mélange de carbonate de magnésie et de carbonate calcaire.

— Bot. Nom vulgaire de la branche-ursine. ‖ *Panacée antarctique*, Nom que l'on a donné quelquefois au tabac. ‖ *Panacée du laboureur*, Nom vulgaire de l'épiaire des marais. ‖ *Panacée des fièvres quartes*, Asaret.

— **Encycl.** Mat. méd. Chercher une *panacée*, c'est méconnaître la variété des causes qui produisent les maladies, des formes qu'elles revêtent, des organes qu'elles affectent. Et pourtant, malgré les progrès de la science et de la raison publique, le désir de guérir est si universel, la confiance aux remèdes si naturelle, qu'il existe encore de nos jours des *panacées*, non-seulement acceptées par le public, mais même recommandées par des médecins, quelquefois ignorants ou charlatans, mais d'autres fois instruits et de bonne foi. Pour le vénérable Raspail, dont personne ne peut contester ni la science ni l'honnêteté, le camphre est une vraie *panacée* qu'il emploie dans toutes les affections. Il existe tel autre médecin, moins connu, pour qui le remède universel est le carbonate de soude administré en petits paquets. Il n'y a pas longtemps encore, on a vu les purgatifs Leroy infester toute la France et produire les plus tristes résultats sans perdre de leur vogue.

L'économie animale est composée de tissus, d'organes et d'appareils qui présentent des propriétés différentes et des modes divers d'action et de sensibilité. Lorsque leur ensemble fonctionne dans un rhythme harmonique, on dit qu'il y a santé; et, dans le cas contraire, le dérangement de ces appareils ou de ces fonctions constitue la maladie. On agit sur l'organe et, sympathiquement, sur tout l'organisme, à l'état sain ou à l'état malade, en changeant le mode d'action d'un ou de plusieurs organes; l'action générale dépend de la force et de la durée de l'action locale. « Il résulte de ces données premières et, je crois, irrécusables, dit Nacquart, que le corps vivant : 1o ne reçoit d'abord que partiellement l'action la plus vive; 2o que, en vertu du mode propre de sensibilité de chaque portion de ce corps, l'action primitive subit des modifications en frappant successivement les organes, suivant les rapports différents de sensibilité de chacun des appareils entre eux. Si les choses se passent ainsi dans l'état de santé, qui est en quelque sorte l'unité de la vie, que sera-ce lorsque nous essayerons de suivre un excitant quelconque dans ses progrès, au milieu de l'économie affectée de maladie? Alors, les variétés de sensibilité se multiplieront tellement, que l'idée d'un ensemble, d'un accord universel, semblera prête à nous échapper, pour ne plus laisser voir que des individus, soit de tissus, soit d'organes, soit d'appareils. Et aussi, les atteintes que pourra ressentir l'organisme, quoiqu'en apparence susceptibles d'être groupées, s'isoleront en individus de maladies. Dès lors, qui osera prétendre que, dans ce dédale de sensibilités diverses, un même agent produira partout et dans tous les cas une action unique? Et c'est cependant sur cette base seule que peut être fondée l'idée d'un remède universel. » Le vrai médecin, éclairé par la physiologie et l'anatomie pathologique, connaissant la valeur des médicaments et les lésions des organes malades, est donc obligé de recourir à des moyens divers et complexes pour produire le rétablissement des fonctions normales, et Dieu sait s'il lui arrive souvent de ne pas découvrir ou de manquer la véritable voie! Pour arriver à la découverte d'un remède universel, il faudrait trouver un moyen propre à agir sur l'organisme, quelles que soient les parties primitivement ou consécutivement affectées, quel que soit le mode de lésion, soit organique, soit de sensibilité seulement; et il faudrait encore que ce remède, dans son mode d'action, variât à chaque instant selon les cas; qu'il fût tantôt calmant, tantôt excitant, tantôt tonique, tantôt débilitant, etc., etc. La recherche d'un pareil médicament est tellement ridicule, qu'on ne saurait comprendre comment un homme instruit et sensé peut s'y arrêter un seul instant.

PANACÉE, une des filles d'Esculape et d'Épione. Elle présidait à la guérison de toutes sortes de maladies et était honorée comme une déesse. On lui rendait un culte à Oropus, avec trois autres divinités médicales.

PANACHÆA ou **PANACHÆIS**, surnom de Cérès et de Minerve, sous la protection desquelles était placée la ligue achéenne.

PANACHE s. m. (pa-na-che — du lat. *penna*, plume, qui est pour *petna;* d'un radical *pet*, qui est la racine sanscrite *pat*, voler, d'où *patra*, aile, et une foule de noms de l'oiseau, tels que *patat, patama, patatra, patrin, pitsat, patanga, patangama, patravâha*, etc., etc. Cette racine *pat* se retrouve dans le grec *petomai, ptêmi*, voler, d'où *poté, ptêma*, vol, *pteron, ptilon*, aile, *peteinon*, volatile). Assemblage de plumes ou de matière en brins flottants, qui se porte le plus souvent comme ornement de tête : *Un casque surmonté d'un* PANACHE. *Des chevaux dont la tête est ornée d'un* PANACHE. *Je ne connais pas de nation plus amoureuse au fond des* PANACHES *et des oripeaux que la nation française.* (Toussenel.)

> Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
> Ce *panache* éclatant qui flotte sur ma tête.
>
> VOLTAIRE.

— Par anal. Groupe, bouquet de fleurs, de feuilles ou de tous autres objets dont l'ensemble affecte la forme d'un panache : *Les* PANACHES *des roseaux. Souvent les* PANACHES *rouges des coquelicots ne laissent plus apercevoir les épis.* (H. Berthoud.) *Les tiges de maïs sortent de terre en fusées et leurs fortes feuilles chiffonnées retombent en* PANACHES. (H. Taine.)

> Je te revois sous le dais de verdure
> Que forment les lilas aux *panaches* fleuris.
>
> BÉRANGER.

‖ Objet ondoyant comme un panache : *Un* PANACHE *de vapeur. Une locomotive passe dans le lointain avec son râle et son long* PANACHE *de fumée.* (Th. Gaut.)

— Fam. Molière l'a dit pour Cornes ou Bois :

D'un *panache* de cerf sur le front me pourvoir,
Hélas! voilà vraiment un bon venez-y voir.
MOLIÈRE.

— Archit. Surface triangulaire particulière aux pendentifs. ‖ Plumes d'autruche qui faisaient partie du chapiteau de l'ordre français.

— Turf. *Faire panache*, Se dit d'un jockey qui tombe en passant par-dessus la tête de son cheval.

— Jeux. Au whist, Action de jeter son jeu sur la table quand on ne croit pas pouvoir en tirer un peu convenable : *Le* PANACHE *est un effet de désespoir et de précipitation.* (Deschapelles.)

— Constr. Chacune des assises d'un mur en pisé.

— Techn. Partie d'une lampe d'église qui est disposée en dôme et placée au-dessus de la flamme : *Le* PANACHE *porte le culot par le moyen de plusieurs chaînes.* (Acad.) ‖ Partie d'une chaudière ou d'une marmite qui n'est pas engagée dans la maçonnerie. ‖ Feuilles découpées dans une platine. ‖ Nom des deux longues lames de bois, d'os ou d'autre matière qui forment l'extérieur du bois d'un éventail et servent à protéger la feuille, quand l'instrument est fermé. On les appelle aussi MAÎTRES BRINS.

— Art. culin. Oreille de cochon panée.

— Entom. Nom vulgaire d'un petit coléoptère dont la larve vit dans le tronc des arbres, notamment des saules.

— Annel. *Panache de mer*, Nom vulgaire des sabelles et des amphitrites.

— Bot. *Panache de Perse*, Nom vulgaire de la fritillaire de Perse. ‖ *Panache du vent*, Nom vulgaire des panicules de quelques cannamelles. ‖ *Panache rouge*, Nom vulgaire des fleurs des érythrines.

— Hortic. Bande ou tache d'une couleur différente qui se trouve sur les feuilles ou les fleurs dites *panachées* : *Une tulipe est réputée belle lorsque ses* PANACHES *s'étendent depuis le limbe jusqu'à l'onglet.* (Dict. d'hist. nat.)

— s. f. Ornith. Nom vulgaire de la femelle du paon.

— **Encycl.** Homère donne un *panache* à Hector, et Pline attribue l'invention de cet ornement aux Cariens, ce qui prouve que l'habitude d'en porter date de loin. Les Romains, après avoir longtemps méprisé le *panache*, finirent par l'adopter pour les centurions et les tribuns militaires. Au temps de Végèce, le *panache* des hastaires consistait en trois plumes. On nommait *cornicule* un *panache* de métal que l'on donnait en récompense des actions d'éclat. L'invasion barbare fit disparaître le *panache*, qui reparut au moyen âge sur les casques des chevaliers et des hommes de guerre. A la bataille de Bouvines, au XIIIe siècle, le comte de Boulogne portait un casque à *panache* en baleine. Ce prince, ayant été sur le point d'être fait prisonnier au siége de Gand, et ayant laissé sur le champ de bataille son casque, fut reconnu à son *panache* de baleine. Les templiers, malgré les statuts de leur ordre, surmontèrent de *panaches* leur armet ou leur heaume. La touffe de plumes fut adoptée par les Anglais sous le règne de Henri V, un peu avant d'être connue en France. Le heaume était accompagné d'un *porte-panache* fixé à sa partie postérieure ou à gauche du timbre; quelquefois le *panache* se portait au sommet du casque. Son usage, en France, date du règne de Charles VII. Lors de l'entrée de ce roi à Rouen, les casques de ses guerriers étaient garnis de *panaches* et de lambrequins. Au XVe siècle, on orna aussi les chevaux de *panaches*. On lit dans Montgomery, contemporain de Henri IV : « Un capitaine en entrant en *gard* (prenant la garde) doit porter une arquebuse, un fourniment et, sur la tête, un morion avec un grand *panache*. » A Ivry, le Béarnais criait à ceux qui le suivaient : « Ralliez-vous à mon *panache* blanc. »

Les beaux et touffus *panaches* ne datent, suivant M. Rey, que de la fin du XVe siècle; mais, dès la fin du XIVe siècle, des touffes de plumes avaient succédé à l'usage des cimiers dans les troupes de France. Dans les armées modernes, les *panaches* ont été généralement remplacés par les plumets. Les tambours-majors seuls ont conservé cet ornement des anciens temps. Dans les modes féminines, le *panache* a cependant survécu, et on le voit encore s'épanouir sur bien des chapeaux de femme, sous la forme d'une plume d'autruche. Les *panaches* servent encore d'ornement aux dais, aux lits, aux chevaux qui traînent des voitures mortuaires ou de gala.

— **Allus. hist. Suivez mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur.** Mots qui terminent la harangue de Henri IV à ses soldats avant la bataille d'Ivry.

Tous les grands généraux ont compris la puissance de l'imagination sur les esprits les plus incultes; pour enflammer le courage de leurs soldats, les guerriers se sont souvent faits orateurs, et ils ont su trouver de ces mots magiques qui vont remuer toutes les fibres du cœur et qui transforment en héros ceux qui, livrés à eux-mêmes, n'éprouveraient que des sentiments bas et vulgaires. Tite-Live, Polybe et tous les historiens de l'antiquité sont pleins de magnifiques harangues, dont quelques-unes sont peut-être de leur composition, mais qu'ils nous donnent comme ayant été prononcées par les chefs d'armée les plus célèbres, et comme ayant souvent contribué à assurer la victoire par l'enthousiasme qu'elles inspiraient aux soldats. Dans les temps modernes, tout le monde connaît les fameux *bulletins de la grande armée*.

Plus d'une fois Henri IV, ce roi vaillant et gascon, qui cachait une profonde habileté sous des formes familières et presque bourgeoises, usa de ce moyen pour électriser le courage de la petite armée avec laquelle il parvint à *conquérir son royaume*. Avant de livrer la bataille d'Ivry contre un adversaire redoutable, le duc de Mayenne, dont l'armée était deux fois plus forte que la sienne, on vit Henri s'élancer tête nue en avant de ses troupes, et adresser à Dieu une fervente prière. Puis, prenant son casque ombragé de plumes blanches, et donnant le signal du combat : « Mes compagnons, s'écria-t-il, vous êtes Français, je suis votre roi, voilà l'ennemi... Si les cornettes (étendards) vous manquent, *ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire!* » Il paya en effet de sa personne comme un simple soldat; mais chaque combattant tint à honneur de se montrer digne d'un chef si brave, et les ligueurs, taillés en pièces, s'enfuirent de toutes parts.

« Les hôtels sont pleins; les cafés sont pleins; les théâtres sont pleins; les fiacres sont pleins; ils sont même très-élégamment habités; hier nous avons vu passer cinq chapeaux à plumes dans le même fiacre. O province! tu peux aussi t'écrier avec le héros béarnais : « Vous me reconnaîtrez en fiacre à « *mon panache blanc!* »

(*Correspondance parisienne.*)

« Je n'ai qu'à fermer les yeux pour revoir le tableau de *Henri IV jouant avec ses enfants*. Au premier plan, le roi gascon marche à quatre pattes et se retourne dans sa collerette pour sourire à l'héritier du trône. Louis XIII, à cheval sur le vainqueur de la Ligue, agite le feutre paternel et ce *panache blanc qu'on vit toujours au chemin de l'honneur*. »

EDMOND ABOUT.

« Ainsi, dit la duchesse, vous m'attribuez une influence souveraine, et vous croyez que nous réussirons? — Eh! madame, le hasard lui-même est à vos ordres. — Cyrus n'eût pas mieux dit à Mandane, mais je vous en préviens, la chasse sera, je crois, fertile en incidents de toute sorte. — Tant mieux. — Vous êtes donc prêt à les affronter tous? — Je suis prêt, répondit Hector. — Eh bien! *suivez mon panache blanc; vous le trouverez toujours sur le chemin du bonheur.* » Elle abaissa les rênes et son cheval franchit le cercle des courtisans en quatre bonds. »

AMÉDÉE ACHARD.

PANACHÉ, ÉE adj. (pa-na-ché). Orné d'un panache : *Chevaux* PANACHÉS. *Casque* PANACHÉ. *Cimier* PANACHÉ. *Chapeau* PANACHÉ. ‖ Ne se dit guère qu'en terme de blason; dans le langage ordinaire, on se sert plutôt du mot EMPANACHÉ.

— Orné ou couvert de taches colorées, d'une couleur ou d'une teinte différente de celle du fond : *Œillet* PANACHÉ. *Tulipe* PANACHÉE. *Giroflée* PANACHÉE. *Laitue* PANACHÉE. *Buis* PANACHÉ. ‖ Se dit surtout en horticulture.

— Fam. Varié, mélangé, disparate : *Un style* PANACHÉ. *Une société* PANACHÉE.

— Art culin. *Salade panachée*, Salade faite de deux ou plusieurs herbes. ‖ *Glace panachée*, Glace de différentes couleurs et de divers parfums.

— Politiq. *Liste panachée*, Nom donné, en Suisse, à des listes de candidats composées avec des noms appartenant à divers partis et empruntées à diverses listes.

PANACHER v. a. ou tr. (pa-na-ché — rad. *panache*). Orner d'un panache : PANACHER *un casque*.

— Varier, mélanger les couleurs de : *Il existe des moyens pour* PANACHER *les fleurs*.

— Fam. Varier, mélanger : *L'homme affecte d'enthousiasme d'un assaisonnement* PANACHER *de sa présence ces rassemblements*. (L. Reynaud.)

— v. n. ou intr. Devenir panaché, se mélanger de plusieurs couleurs : *Les belles-de-nuit* PANACHENT *aisément*.

Se panacher v. pr. S'orner d'un panache : *Les femmes aiment à s'attifer, à se pomponner, à se* PANACHER.

— Devenir panaché, prendre des couleurs mélangées : *Ces azalées commencent à* SE PANACHER.

PANACHER s. m. (pa-na-ché — rad. *panache*) Marchand de plumes. ‖ Vieux mot.

PANACHURE s. f. (pa-na-chu-re — rad. *panache*). Tache colorée sur un fond de couleur différente : *Les* PANACHURES *d'une fleur, d'une feuille, d'un fruit. Cette plante a de belles* PANACHURES. ‖ Se dit surtout en horticulture.

— **Encycl.** Les végétaux croissant à l'état sauvage présentent ordinairement des couleurs différentes dans leurs divers organes, mais généralement uniformes pour chacun de ceux-ci; les *panachures* y sont rares. Il n'en est pas de même dans les plantes cultivées. Ici il arrive souvent que les fleurs, les feuilles ou même les écorces sont marquées de lignes ou de taches plus ou moins grandes et diversement colorées, qui coupent la couleur du fond. C'est à ce phénomène qu'on a donné le nom de *panachure*. Au point de vue physiologique, la *panachure* est une véritable maladie, due à une altération partielle, locale et disséminée de la chromule ou matière colorante. Elle disparaît quelquefois par des soins assidus et bien entendus; d'autres fois elle est si persistante qu'elle résiste à tous les traitements et que, dans certains végétaux, peu nombreux à la vérité, on n'est pas jusqu'à ce jour arrivé à la faire disparaître. Elle diminue néanmoins ou s'efface peu à peu lorsqu'on plante les végétaux dans un sol plus riche ou qu'on les déchausse pour renouveler la terre qui entoure leurs racines.

Les teintes qui viennent s'ajouter à la couleur verte normale des feuilles sont très-diverses. « Ces colorations, dit le *Bon jardinier*, dépendent, en général, de trois causes : les feuilles jaunes sont souvent chlorosées ou étiolées, par défaut de chlorophylle, absence de lumière solaire, etc.; la couleur rouge ou violacée dépend de la présence d'un liquide dans le tissu utriculaire épidermique; le blanc argenté (chardon-marie) est lié à la présence de l'air dans le tissu sous-épidermique. Il en est à peu près de même à l'égard des feuilles de la fleur (pétales); leur coloration tient à un liquide secrété sur une place déterminée par certaines utricules. Tout le monde peut observer, à cet égard, l'élégance des *panachures* des feuilles de l'amarante tricolore, du *cissus discolor*, et les comparer aux fleurs des tulipes, etc. »

En général, les plantes à feuillage panaché sont beaucoup plus délicates et plus sujettes à la gelée que les autres individus de leur espèce. Ces plantes, longtemps dédaignées, sont aujourd'hui fort recherchées en horticulture. Le nombre en augmente tous les jours. S'il arrive qu'un sujet cultivé ou seulement un de ses rameaux présente quelques *panachures* accidentelles, on s'empresse de le transplanter, de le bouturer, en un mot de le multiplier. Le plus ordinairement la *panachure* finit par se fixer, si d'ailleurs on maintient la plante dans des conditions aussi analogues que possible à celles où elle vivait quand l'accident s'est produit. Cette culture est souvent fort difficile; d'un côté, les plantes panachées sont plus faibles, vivent et se conservent moins longtemps, et exigent par conséquent plus de soins; d'un autre côté, une terre trop riche, une végétation trop vigoureuse peuvent faire disparaître les *panachures*.

Cette maladie est souvent héréditaire; du moins les graines provenant des plantes qui en sont atteintes produisent, plus fréquemment que celles des autres, des sujets à feuilles panachées. Mais, en général, les végétaux de cette catégorie ne se multiplient guère, suivant leur nature, que par éclats, marcottes, boutures ou greffes. On a remarqué que les espèces ligneuses sont panachées surtout dans leur jeune âge et perdent leurs *panachures* en vieillissant, surtout quand elles sont plantées dans un terrain gras et humide. Il y a aussi des végétaux à tiges ou à écorces panachées; mais ils sont plus rares. Quant aux *panachures* des feuilles, elles sont diversement disposées sur la surface de ces organes, elles forment une bande plus ou moins large et continue sur leurs bords, des lignes, des stries ou des flammes le long des nervures, les taches [illegible] régulières entre celles-ci; on dit alors, suivant les cas, que les feuilles sont *bordées* ou *marginées, striées*, [illegible].

« Les arbres et arbustes à feuilles panachées, dit Bosc, outre leur singularité qui frappe les yeux et intéresse les promeneurs, peuvent être employés dans les jardins paysagers pour faire ressortir la couleur verte des autres arbres. Un orme à petites feuilles presque entièrement [illegible] produit [illegible] cet effet. Les houx [illegible], surtout ceux qui sont de rouge, de jaune et de blanc, semblent de loin présenter des fleurs au milieu de l'hiver. Il ne s'agit que de savoir les placer de la manière la plus avantageuse... [illegible] dans une espèce est donc une augmentation de richesse pour l'agréable, un embellissement de plus pour [illegible]. »

Que dirait [illegible] de ces [illegible], s'il pouvait voir aujourd'hui la vogue des plantes panachées [illegible] [illegible] [illegible] plantes herbacées ou sous-frutescentes du [illegible] des [illegible] les [illegible] un effet [illegible] et souvent même supérieur à celui qu'on obtient de plantes fleuries. On trouve, d'ailleurs, aujourd'hui des *panachures* dans toutes les grandes catégories de végétaux, arbres à feuilles caduques ou persistantes, conifères, espèces de serre chaude, tempérée ou froide, plantes grasses, bulbeuses, grimpantes ou aquatiques, végétaux rustiques de plein air, et jusque dans les humbles graminées ou dans les herbes les plus vulgaires des champs [illegible] qu'il n'est pas une seule espèce végétale non susceptible d'entrer un jour dans ce groupe.

Nous avons dit que la *panachure* étant une véritable maladie, les plantes qui en sont atteintes dans leurs feuilles sont plus faibles, plus délicates; mais il n'en est pas toujours de même pour les fleurs; par exemple, une tulipe des plus panachées est souvent plus grosse et végète plus vigoureusement qu'une variété unicolore. On a remarqué que les fleurs rouges étaient plus que les autres sujettes à la *panachure*; il suffit de citer sous ce rapport la tulipe, l'œillet, la renoncule, l'anémone, le muflier, la rose trémière, etc. La plupart des fleurs provenant de semis ne sont pas toujours panachées dès leur premier âge; il faut attendre souvent [illegible] à douze ans pour les tulipes) avant que la *panachure* se montre. Du reste, la nature de la plante, le sol, le climat, le mode de culture, etc., avancent ou retardent plus ou moins cette époque. En général, les années sèches et chaudes sont les plus favorables à la *panachure*. Il arrive [illegible] *panachure* disparaît, soit pour toujours, soit seulement pour revenir au bout d'une ou plusieurs années. Les *panachures* des fleurs sont d'autant plus estimées et recherchées qu'elles [illegible] perfection ne s'acquiert le plus souvent qu'après plusieurs générations. Les fleurs panachées donnent plus abondamment que les autres des graines aptes à produire des fleurs du même genre; c'est donc sur elles qu'on doit fixer son choix pour les semis, soit qu'on désire obtenir de nouvelles variétés, soit qu'on veuille seulement conserver, fixer ou perfectionner les anciennes.

La *panachure* se [illegible] sur les fruits; celle des pêches, des poires, des pommes, etc., est due surtout à l'influence de la lumière solaire ou aux opérations culturales, telles que l'effeuillage; on l'observe encore sur certains fruits, tels que les concombres [illegible] l'on cultive comme objet d'ornement.

PANACOCO s. m. (pa-na-ko-ko). Bot. Nom vulgaire d'une sorte [illegible] Guyane. ‖ Nom [illegible] brus, appelé aussi LIANE À RÉGLISSE.

— **Encycl.** On confond sous ce nom deux végétaux bien distincts. Le *grand panacoco* est un arbre de très-haute taille qui croît à la Guyane, où on l'appelle improprement [illegible] fer, ce qui est sans doute exagéré; l'aubier est presque aussi compacte. Les graines, qui [illegible] jets analogues; en Europe, on les monte quel[illegible] pant, à fleurs blanches ou jaunes, à graines rouges, marquées de noir, qu'on emploie [illegible]

PANACONE s. f. [illegible]

— **Encycl.** La *pan*[illegible]

PANACOVA [illegible]

PANADE s. f. [illegible]

[illegible]

— [illegible] PANADE [illegible]

— **Encycl.** Cette sorte de soupe maigre [illegible] 20 minutes de [illegible]

dans une soupière et l'on verse lentement dessus une liaison de jaunes d'œufs délayés avec du lait et du beurre; on verse la liaison d'une main en remuant la panade de l'autre. Dans le cas où la *panade* se trouverait trop liée, on ajoute un peu de lait.

Voici maintenant comment on prépare la *panade* pour les jeunes enfants. On fait bouillir de l'eau dans une casserole avec une petite pincée de sel et un morceau de beurre frais. On jette dans l'eau bouillante des tranches de pain plutôt rassis que frais; on fait cuire 20 minutes, d'abord vivement, puis plus doucement. On peut ajouter à cette *panade* un jaune d'œuf ou un peu de lait; une petite cuillerée de sucre en poudre ne nuit pas.

On prépare aussi de la *panade* avec du bouillon au lieu d'eau.

PANADER (SE) v. pr. (pa-na-de — rad. [illegible]). Faire la roue, déployer, étaler sa queue :

> [illegible]
> Une [illegible]
> La [illegible]
>
> La Fontaine.

On dit ordinairement SE PAVANER.

— Fig. Poser orgueilleusement, faire le vain : [illegible] SE PANADE!

> Il [illegible] ouvert
> [illegible] découvert.
>
> J.-B. Rousseau.

PANÆNUS, peintre grec célèbre, qui vivait à Athènes vers le milieu du ve siècle av. J.-C. Parent de Phidias, il fut son collaborateur pour les décorations du temple de Jupiter, à Olympie. Strabon, Pline, Pausanias s'arrêtent longtemps sur ce maître, sans raconter de lui autant de choses impossibles qu'ils ont coutume d'en dire sur la plupart des artistes. Nous pouvons donc ajouter foi aux détails qui regardent Panænus. Pline a vu une partie des peintures du temple d'Olympie : sur les trois côtés du piédestal soutenant la statue de Jupiter, le peintre avait exécuté : *Atlas soutenant le ciel, tandis qu'Hercule s'apprête à l'aider dans ses efforts; Thésée et Pirithoüs; Hellas et Salamis*, cette dernière ayant la main sur la proue d'un vaisseau; *Hercule et le lion de Némée; Ajax insultant Cassandre; Hippodamie et sa mère; Hercule prêt à délivrer Prométhée; Penthésilée expirant dans les bras d'Hercule, pendant que des Hespérides portent les pommes confiées à sa garde.*

Un autre travail bien plus important encore du même maître, d'après ces historiens, est la suite de peintures où se déroulaient les phases principales de la *Bataille de Marathon*. On y voyait les portraits de *Miltiade*, *Callimaque*, *Cynégire*, *Datis* et *Artapherne*. Ces portraits n'avaient pu être exécutés que d'après des portraits antérieurs, des médailles ou des bustes; car un simple rapprochement de dates montre que Panænus était postérieur de cinquante années à ce fait d'armes, Pline ajoute à ces détails, très-probablement véridiques, les anecdotes dont il est coutumier; malheureusement, ce sont les mêmes que pour Parrhasius (v. ce mot); ce sont toujours les mêmes oiseaux voulant becqueter des raisins, le même visiteur voulant écarter un rideau, etc. La personnalité de Panænus n'en est pas moins incontestable et son talent dut être réel. Phidias, qui se connaissait en artistes, n'eût pas associé à ses travaux merveilleux un peintre médiocre, et son grand nom est l'argument le plus solide en faveur de la notoriété de ce maître. Il est regrettable que Pline ne nous ait laissé aucun renseignement sur la qualité de la peinture et le procédé de Panænus. Quoiqu'il s'applique d'ordinaire à définir les procédés en usage dont il cite avec soin les inventeurs, il garde un silence complet à ce point de vue sur celui-ci.

PANÆTIUS, philosophe stoïcien grec, né dans l'île de Rhodes ou, selon d'autres, en Phénicie. Il vivait au IIe siècle av. J.-C., suivit les leçons du grammairien Cratès à Pergame, puis se rendit à Athènes, où il eut pour maîtres Diogène de Babylone et Antipater de Tarse. Par la suite, il suivit à Rome Diogène et Carnéade, envoyés en ambassade par les Athéniens, dans le but d'obtenir la diminution de l'amende de 500 talents à laquelle ils avaient été condamnés pour avoir pillé la ville d'Orope. Arrivé à Rome, Panætius fit des leçons que suivit avec avidité la jeunesse romaine, et il compta au nombre de ses disciples Lælius, [illegible] et Scipion l'Africain. Ce dernier le [illegible], le logea dans sa maison [illegible] l'accompagnait dans ses voyages en [illegible] et en Asie. De retour en Grèce, [illegible] l'école stoïcienne d'Athènes et mourut dans cette ville, dans un âge très-avancé. Panætius fut le représentant d'un stoïcisme très-adouci; il adopta un système mêlé de [illegible], un fond de doctrine indépendant sur plusieurs points, mais où dominait toujours l'esprit du Portique. [illegible] il [illegible] Platon, [illegible] Aristote, [illegible] Xénocrate, à Théophraste, [illegible] la sombre gravité et la sécheresse des stoïciens; il ne goûtait ni l'austérité excessive de leurs principes ni la subtilité de leurs discussions. » Il admettait l'éternité de la matière, repoussait l'immortalité de l'âme, donnait en philosophie la première place non à la dialectique, mais à la physique, désignation sous laquelle il comprenait l'étude des phénomènes sensibles, la psychologie, la théologie; il ne prétendait point que la douleur n'est pas un mal, mais essayait d'apprendre à la supporter; son principe de morale était qu'il faut vivre conformément aux impulsions de la nature; enfin, dans un traité *Sur l'art divinatoire*, il repoussait comme des impostures les prédictions des astrologues, les oracles, les songes, etc. Panætius composa plusieurs ouvrages, *Sur les sectes philosophiques, Sur la Providence, Sur les magistrats, Sur la tranquillité de l'esprit, Sur le devoir*, mais aucun ne nous est parvenu. Cicéron se servit beaucoup de ce dernier traité pour composer son *De officiis*. « J'ai renfermé, dit-il, dans les deux premiers livres des *Offices*, ce que Panætius a mis en trois. Il promettait de terminer son ouvrage, mais il ne l'a point fait, et c'est Posidonius qui a achevé ce que Panætius avait commencé. »

PANAGE s. m. (pa-na-je — bas lat. *pasnaticum*; de *pasci*, paître). Sylvic. Action de mener les cochons dans une forêt pour y manger les glands ou les faînes : *Pour beaucoup de communes, le* PANAGE *était un droit que la Révolution a supprimé.* (Dict. d'agric.)

— Féod. Droit qu'on payait au seigneur pour avoir la permission de conduire des porcs dans son bois.

— **Encycl.** Le *panage*, dans son acception la plus large, consiste à conduire les bestiaux dans les forêts, où ils consomment les fruits sauvages et autres produits des arbres forestiers. On en distingue trois sortes : le premier, mieux nommé *pacage*, concerne le gros bétail, tel que les chevaux, les bœufs, les vaches; le second est le *pâturage* des moutons et des brebis, qui est absolument interdit dans les massifs soumis au régime forestier, comme causant la ruine des bois, tant taillis que futaies; le troisième est le *panage* proprement dit, qui a lieu quand on mène les porcs dans les forêts pour y manger les glands et les faînes. Il ne faut pas le confondre avec la glandée et la faînée, qui consiste à ramasser les glands ou les faînes pour les leur donner dans la porcherie. Dans quelques forêts, il y a un *arrière-panage;* c'est la liberté qu'ont les usagers et coutumiers, quand le temps du *panage* est expiré, d'y laisser aller leurs porcs, pendant un certain temps, en payant une redevance. Les porcs ne peuvent être mis en *panage* dans les forêts qu'à la condition qu'il n'en résultera aucun préjudice pour le repeuplement des bois. Dans ce but, les agents supérieurs visitent le canton désigné, s'assurent que la production du gland et de la faîne est suffisamment abondante, déterminent le nombre des animaux à introduire et dressent procès-verbal du tout. Pour beaucoup de communes et de particuliers, le *panage* était autrefois un droit que la Révolution a supprimé; aujourd'hui, c'est une faveur que l'on accorde assez difficilement, toujours, bien entendu, dans les bois soumis au régime forestier, car les particuliers sont entièrement libres pour les bois qui leur appartiennent. Cette interdiction a été diversement jugée. Il est bien reconnu aujourd'hui, non-seulement que les porcs ne dévorent pas tous les glands et en laissent une quantité très-suffisante pour la reproduction, mais encore que, soit involontairement, soit par instinct, ils enterrent avec leur groin un nombre de glands supérieur à celui qu'ils consomment. Ces glands, ainsi enfouis, se trouvent dans des conditions de germination bien meilleures que ceux qui sont abandonnés sur la terre nue, et surtout sur la terre enherbée ou engazonnée. On fait remarquer, d'autre part, que la suppression du *panage* et de la glandée a provoqué une hausse considérable dans le prix de vente des porcs et partant de leurs divers produits; que les permissions générales ou particulières sont insuffisantes, car on ne les donne qu'au moment de la chute des glands, et l'éleveur de porcs n'est pas toujours sûr de les obtenir, lui qui a besoin de se procurer ses animaux plusieurs mois à l'avance. N'ayant pas l'intention de vider ici une question encore pendante, nous nous bornons à ces simples considérations.

PANAGÉE s. m. (pa-na-jé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des patellimanes, comprenant une quarantaine d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde.

— **Encycl.** Les *panagées* sont des insectes de petite taille, qui ont la tête petite relativement au corps; les palpes extérieures terminées par un article dilaté et presque en forme de hache; la languette très-courte; les mandibules très-petites; le cou brusquement étranglé, en forme de nœud ou d'article; le corselet grand et presque orbiculaire; l'abdomen presque carré; les élytres entiers; les jambes postérieures échancrées. Les espèces de ce genre, bien que peu nombreuses, sont réparties dans presque toutes les grandes régions du globe; mais, en général, les individus ne sont pas très-communs. Ces insectes habitent de préférence les bois à sol sablonneux et sec; leurs mœurs sont celles des carabes, dont ils diffèrent pourtant notablement par la forme. Le *panagée grande-croix*, long de 0m,01 à peine, noir, avec quatre taches rousses disposées en croix, se trouve quelquefois aux environs de Paris.

PANAGIE s. f. (pa-na-jî — gr. *panagia;* de *pas*, tout, et de *agios*, saint). Relig. Nom que les Grecs donnent à la Vierge. ‖ Fête de la Vierge, chez les Grecs. ‖ Boîte, reliquaire ou médaillon, assez souvent en forme de croix et muni de deux volets, qui renferme l'image de la Vierge. ‖ Cérémonie usitée chez les moines grecs.

— **Encycl.** Lorsque les moines grecs se mettent à table, celui qui sert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties. D'une de ces portions, il enlève un morceau en forme de coin, remet ce morceau sur le plat et le présente à l'abbé ou à son remplaçant. Celui-ci prend le morceau de pain, le met à côté de lui et, lorsqu'on se lève de table, chacun en prend un fragment, qu'il mange; après quoi, on boit un coup de vin, on fait une prière et l'on se retire.

On a longuement disserté sur l'origine de cette coutume singulière. Les écrivains grecs affirment que c'est une sorte de communion qui rappelle la coutume hébraïque de vider une coupe de bénédiction à la fin de chaque repas.

PANAIEFF (Vladimir-Ivanovitch), littérateur russe, né dans le gouvernement de Kazan en 1792, mort à Saint-Pétersbourg en 1854. Appelé à Saint-Pétersbourg en 1820, il y reçut le titre de conseiller, puis devint secrétaire de la commission des écoles ecclésiastiques et membre de la commission de censure. On a de lui des *Panégyriques du poëte Derjavin* (1817), *de l'empereur Alexandre Ier* (1820); un recueil d'*Idylles* (Saint-Pétersbourg, 1820), genre de poésies qu'il a cultivé le premier en Russie; *Ivan Kostin*, nouvelle (1826) et des *Mélanges poétiques*, des *Nouvelles*, qui ont paru dans divers journaux ou revues.

PANAIRE adj. (pa-nè-re — du lat. *panis*, pain). Qui a rapport au pain, qui se fait avec du pain : *Fermentation* PANAIRE. *Dans les collèges, on voit fréquemment, à la suite de cette alimentation presque exclusivement* PANAIRE, *survenir des affections graves de l'estomac ou de l'intestin.* (Le Pileur.) *Quand on abandonne cette pâte dans un endroit chaud, la fermentation* PANAIRE *s'établit.* (L. Figuier.)

PANAIS s. m. (pa-nè — lat. *panax;* du gr. *panax*, qui est formé de *pas*, tout, et de *akos*, remède, remède à tous les maux, parce que cette plante était une espèce de *panacée* à laquelle on attribuait toutes les vertus). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'ancien continent; racine comestible de cette plante : *Le* PANAIS *a surtout de l'intérêt comme plante potagère.* (P. Duchartre.) *Les racines de* PANAIS *sont plus nourrissantes que les carottes.* (V. de Bomare.) ‖ *Panais sauvage*, Nom vulgaire du bunion ou terre-noix.

— **Encycl.** Les *panais* sont des plantes herbacées vivaces ou bisannuelles, dont les feuilles alternes sont simples ou ailées, dentées, incisées; le fleurs sont petites, jaunes, disposées en ombelles composées, à involucre nul ou formé de quelques folioles caduques; la racine est charnue et fusiforme.

Le *panais* cultivé, vulgairement *pastenade*, *pastenaille blanche*, *grand chervi*, est une herbe bisannuelle dont la racine blanchâtre ou jaunâtre a une saveur à la fois aromatique et sucrée; la tige, haute de 1 mètre, est rameuse, cannelée, fistuleuse et munie de feuilles ailées pubescentes; la plante, qui à l'état sauvage a sa tige et ses feuilles velues, devient glabre par la culture; la racine se développe davantage et devient tendre; ainsi améliorée, elle donne un aliment très-nutritif et prend rang parmi les bonnes plantes potagères; seulement, on lui reproche d'être échauffante; elle a même été considérée comme aphrodisiaque; on la fait entrer dans la confection des potages, où elle marie heureusement son goût à celui des autres légumes.

Dans quelques contrées de l'Allemagne, au moyen d'une coction prolongée, on prépare une conserve d'un goût sucré et agréable.

Le *panais* donne 12 pour 100 de sucre; les bestiaux et surtout les cochons s'en nourrissent avec plaisir et on le leur donne cru ou cuit; l'usage de sa racine augmente la sécrétion lactée chez les vaches laitières; le lait est plus butyreux, la crème est épaisse, le beurre est jaune et d'un goût exquis.

Dans quelques contrées et notamment en Bretagne, dans les arrondissements de Morlaix et de Brest, on a mis à profit cette observation et on cultive le *panais* comme plante fourragère d'autant plus utile que, l'hiver, elle peut braver le froid et rester sur place.

La médecine a fait autrefois usage du *panais* comme fébrifuge; on accordait à ses graines des vertus diurétiques et vulnéraires; aujourd'hui, il est peu usité. Pline dit qu'il provoquait les urines, calmait les douleurs de côté, guérissait les ruptures et les spasmes, dissipait les gonflements et les coliques, était un bon topique dans les cas de morsures de serpents et de piqûres d'insectes venimeux, enfin fermait les fistules.

Le *panais* croît naturellement dans les parties moyennes de l'Europe, dans la région méditerranéenne, le Caucase, l'Asie moyenne et méridionale. On en connaît trois variétés : le long, le rond et le sauvage. Dans les champs, on ne cultive que le long; les deux autres le sont dans les jardins, et c'est le rond qui a la préférence, étant hâtif et s'enfonçant peu; il pourrait convenir dans les terres dont la couche est peu arable; plus elles sont sèches et profondes, plus les produits sont beaux et abondants; il aime un terrain frais, substantiel et ferme.

On cultive le *panais* comme la carotte; la terre doit être remuée profondément et convenablement ameublée. Sa graine, qui n'est bonne que pendant un an, se sème à l'automne et plus souvent au printemps, plutôt à la volée qu'en rayons; la quantité de semence par hectare varie suivant qu'on veut obtenir des racines grosses ou moyennes; dans le premier cas on sème clair, dans le second plus épais, et alors la récolte est plus abondante; on enterre les graines avec le râteau et, si on le peut, sous une légère couche de terreau. Quand le plant est levé, on procède à l'éclaircie et à un premier sarclage; on fait les arrosements utiles suivant que le temps est plus ou moins sec, puis deux ou trois autres sarclages s'il en est besoin. La graine doit être choisie parmi celles qui sont arrivées à maturité complète, ce qu'on reconnaît à leur vilain aspect; elles sont ridées et dures.

En France, en Allemagne, en Angleterre, on cultive le *panais* en grand, comme plante fourragère, et on en retire de bons profits; le rendement moyen d'un semis de *panais* est de 13,500 kilogr. de racines par hectare.

On peut commencer à arracher les racines en juin et juillet, mais ce n'est qu'en septembre qu'elles ont acquis toute leur qualité; on conserve pour graines une certaine quantité de pieds qu'on choisit parmi les plus beaux.

Dans le Nord, c'est vers la fin de novembre que se fait la récolte des racines; on fait d'abord consommer les feuilles. L'usage des *panais* crus, surtout l'hiver, quand ils sont gelés, cause parfois aux bestiaux des indigestions mortelles. Chez le cheval, auquel il sert d'avoine à cause de ses propriétés un peu excitantes, il peut causer des ophthalmies assez aiguës, qui réclament des collyres adoucissants et calmants; quand cet animal s'en dégoûte, on lui donne les *panais* cuits, et alors il s'en accommode bien.

En Orient, surtout près d'Alep, on cultive comme plante potagère le *panais sekakul*, plante bisannuelle à tige rameuse, à feuilles ailées et pubescentes, qui n'a que des involucelles à deux folioles et dont les fruits sont ovales.

La consommation de sa racine est considérable; pour les Orientaux, c'est un aliment stomachique qu'ils apprécient.

PANAJOTTI (Nicusi), en latin **Panagiotes Nicusius**, drogman de la Porte Ottomane, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1673. C'était un chrétien grec qui fut, pendant vingt ans, interprète auprès de l'internonce d'Autriche à Constantinople, et qui gagna la faveur du grand vizir Achmet Kiuperli en lui servant d'interprète pour la langue italienne pendant le fameux siége de Candie (1669). Par son adresse et par son éloquence, il contribua beaucoup à la reddition de cette île. Comme il avait un esprit fécond en ressources et beaucoup d'astuce, les Ottomans l'ont comparé à Ulysse et les chrétiens grecs au traître Achithopel. Le grand vizir, en récompense de ses services, le fit nommer drogman, poste qui n'avait été occupé jusqu'alors que par des renégats. Panajotti parvint à améliorer le sort de ses coreligionnaires et à obtenir pour eux la garde des lieux saints. Il passait pour être très-versé dans la connaissance de l'astrologie judiciaire et, d'après la tradition, il fit plusieurs prédictions qui se réalisèrent. On a de lui : *Confession de foi orthodoxe de l'Église apostolique d'Orient* (Leipzig, 1695, in-8°), avec une traduction latine.

PANAMA s. m. (pa-na-ma — de l'isthme de ce nom). Comm. Chapeau tressé avec des feuilles de divers arbres de l'Amérique du Sud : *On a vendu des* PANAMAS *300 fr., 400 fr. et davantage encore.*

— Pop. Chapeau de paille quelconque : *Le vent va t'emporter ton* PANAMA.

— Écon. dom. *Bois de Panama*, Écorce d'arbre qui a des propriétés analogues à celles du savon.

— **Encycl.** On donne vulgairement le nom de *panama* à des produits très-divers et qui n'ont de commun que la provenance. Sous le nom de bois de *Panama*, on désigne l'écorce du savonnier (*sapindus saponaria*), qui croît dans les régions centrales de l'Amérique. Cette écorce se trouve dans le commerce en morceaux plats, fibreux, larges, pesants, blancs à l'intérieur, d'un noir jaunâtre à l'extérieur; elle jouit, comme le savon, de la propriété de faire mousser l'eau; aussi l'emploie-t-on pour dégraisser les étoffes; on en importe beaucoup depuis quelques années.

Le chapeau connu sous le nom de *panama* se fait avec la feuille d'un arbuste du genre latanier, famille des palmiers, qu'on appelle *bombanaxa*, et qui croît en abondance au Pérou, dans les plaines de l'Équateur, dans les vallées situées à l'ouest de Panama et près de Veragua. Pour se servir des feuilles du *bombanaxa*, on les cueille avant leur entière maturité et l'on enlève les nervures trop saillantes. Lorsqu'on veut fabriquer un chapeau, on découpe la feuille en bandes

longitudinales avec un instrument armé de deux aiguilles que l'on rapproche ou que l'on éloigne l'une de l'autre selon le degré de finesse que l'on veut donner à la paille. On fait subir ensuite un apprêt à ces bandes pour les rendre blanches, souples et fortes, puis on tisse le chapeau sur un bloc ou sur une pierre, en commençant par le centre et en allant ainsi jusqu'aux bords. La plupart des panamas sont tissés par les habitants de Moyobamba. Les enfants fabriquent les plus grossiers; des tisseurs habiles font les plus fins. Ces chapeaux sont remarquables par leur légèreté, leur souplesse et leur solidité. On peut, sans inconvénient, les plier et les mettre dans sa poche, et il suffit d'une brosse et d'un peu d'eau de savon pour les nettoyer. Dans le pays de production, le chapeau *panama* de moyenne qualité se vend de 7 fr. 50 à 10 francs, et jamais, même quand il est fait sur commande et de la plus grande beauté, le prix ne dépasse 150 francs. Exportés, ces chapeaux atteignent parfois des prix fabuleux. Ceux qu'on vend à Moyobamba de 3 fr. 75 à 7 fr. 50 se vendent à Paris de 9 fr. 50 à 25 francs; ceux de 15 à 20 francs atteignent le prix de 60 à 80 francs; enfin, les panamas de 40 à 150 francs sont cotés à Paris 200, 400, 500 et jusqu'à 1,000 francs. Les chapeaux *Panama* sont connus et appréciés depuis longtemps en Amérique, où ils servent à toutes les classes de la société, même aux esclaves. Les plus beaux sont faits avec la feuille appelée *toquilla*, qui sert aussi à fabriquer de très-beaux hamacs.

PANAMA, ville forte de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de l'Etat de son nom, sur le golfe de Panama, à 900 kilom. O.-N.-O. de Bogota et à l'extrémité d'un chemin de fer qui réunit l'océan Atlantique à l'océan Pacifique; par 8° 57' 16'' de latit. N. et 81° 50' 22'' de longit. O.; 25,000 hab. Evêché, collége. Le port, qui a été érigé en port franc en 1849, est entouré par une côte très-plate, de sorte que les navires doivent jeter l'ancre à une distance de près de 1,500 mètres de la ville. En revanche, la rade est protégée par de nombreuses îles, dont les plus grandes, Taboga et Taboguilla, sont complétement cultivées et offrent un ancrage sûr ainsi que d'excellente eau potable. Le commerce de Panama est très-important, surtout depuis la découverte des riches placers de la Californie et la création du chemin de fer qui relie les deux océans (v. plus bas PANAMA [isthme de]). Les marchandises principales qui forment l'exportation de cette place sont : les coquilles d'huîtres à nacre, les perles fines, les gommes, cuirs, peaux de chevreuil, bois de construction et de teinture, enfin les marchandises européennes destinées à la Californie, au Chili et à la république de l'Equateur. La houille, la bijouterie, la soierie, les confiseries, la farine, les viandes salées, la papeterie, la quincaillerie, la parfumerie et une grande quantité de marchandises européennes sont les principaux aliments du commerce d'importation. Le mouvement général du transit et du commerce de Panama s'élève annuellement à environ 500 millions de francs. La ville de Panama présente un quadrilatère un peu allongé, de forme presque régulière, qui, dans sa plus grande dimension, s'étend de l'O. à l'E. et qui comprend dans son aire un peu plus de 1 kilom. carré. Elle est assez bien bâtie et ses rues sont régulièrement percées de l'E. à l'O. et du N. au S. Malgré quelques travaux d'utilité publique exécutés dans ces dernières années, il arrive que, par suite des habitudes de paresse et d'incurie propres à ce pays, on voit, sur un certain nombre de points, à la suite des averses, les eaux arrêtées et stagnantes; les immondices s'amoncellent aussi dans les divers quartiers et surtout dans les faubourgs. Les maisons sont presque toutes en bois, couvertes en paille ou chaume, et ont de deux à trois étages. Cependant, depuis quelques années, plusieurs ont été bâties en pierre, avec de belles cours intérieures. On y remarque une grande place sur laquelle s'élevait autrefois un collége de jésuites. Panama possède de nombreuses églises, parmi lesquelles on en remarque une assez belle, la cathédrale, quatre couvents d'hommes et un couvent de femmes. On a récemment construit dans cette ville de beaux magasins et des docks pour les marchandises, ce qui lui donne un peu l'aspect d'une ville anglo-américaine. Le climat de Panama n'est pas insalubre, ainsi qu'on le croit généralement; il se trouve, au contraire, bien au-dessus de la moyenne admise en général pour les contrées placées dans le voisinage de l'équateur ou même dans l'espace compris entre les tropiques. Il est juste d'ajouter que l'influence de ce climat est énervante, comme l'est ordinairement celle des pays situés dans la zone torride, et que l'homme n'y est pas capable de travaux de corps et d'esprit aussi prolongés ni aussi assidus que dans la zone heureuse des régions tempérées. En général, l'esprit commercial règne à Panama; les boutiques y sont nombreuses, tenues avec propreté et bien fournies de toutes sortes de marchandises.

Panama signifie lieu abondant en poisson. Lorsque les Espagnols s'établirent sur cette côte en 1518, sous le gouverneur Davila, ils fondèrent Panama à 16 kilom. de l'emplacement de la ville actuelle; cette première ville fut détruite, en 1673, par le flibustier anglais sir Henri Morgan; les habitants la reconstruisirent plus belle et sur un meilleur plan au lieu qu'elle occupe aujourd'hui. Aucune place peut-être, dans les possessions transatlantiques espagnoles, n'avait eu moins à souffrir du système vicieux de la mère patrie que Panama. Cette ville entretenait un commerce continuel avec les Indes occidentales; c'était le point de réunion de toutes les marchandises européennes que l'on dirigeait par l'isthme sur le Pérou et sur les côtes méridionales du Mexique. Ses correspondances et son commerce lui avaient donné un haut degré d'importance et l'avaient mise à même d'acquérir des richesses que la nature du système colonial refusait à toute autre ville de ces contrées. Il lui fut donc très-facile de secouer le joug des Espagnols et de conquérir la liberté. Panama, placée dans les mêmes circonstances politiques que Lima et Guayaquil, offrit avec ces deux villes un singulier contraste. La révolution s'opéra de la manière la plus paisible. On enleva du fort le drapeau espagnol, on proclama la liberté du commerce et l'on déclara que les affaires resteraient sur le même pied qu'auparavant. L'idée du congrès de Panama, conçue par Bolivar, mais dont l'exécution avait été différée d'année en année, fut enfin réalisée le 22 juin 1825; les députés des Etats-Unis, du Mexique, du Pérou, de la Colombie et de Guatemala y assistaient. Le but de cette confédération était de créer une politique et des intérêts américains sans qu'ils fussent pour cela en opposition avec la politique et les intérêts de l'Europe; mais la fièvre jaune ayant apparu à cette époque à Panama, le congrès se hâta de se séparer et, après vingt-trois jours de session, il signa, le 15 juillet, un traité d'union, de confédération perpétuelle, lequel n'a empêché ni les révolutions, ni les dissolutions, ni les guerres d'Etat à Etat. Le congrès s'était donné rendez-vous pour l'année suivante à Cacubaya, au Mexique; mais cette réunion n'eut jamais lieu.

Jusqu'en 1855, Panama fut le chef-lieu d'une des quatre provinces de la Nouvelle-Grenade. A cette époque, le congrès de cette république décida que l'isthme entier de Panama formerait un Etat qui devint peu après un des huit Etats indépendants de la confédération Grenadine, et dont la capitale fut la ville de Panama. Cet Etat, qui compte 176,000 hab., constitue une petite république. Le pouvoir exécutif est confié à un président ou gouverneur élu tous les deux ans par les citoyens. Tous les deux ans, les électeurs nomment une assemblée de députés chargée de faire les lois. Quant au pouvoir judiciaire, il appartient à une cour suprême élue pour quatre ans et à des tribunaux de département et de district. Au mois d'avril 1873, le peuple de Panama déposa le président Neyra et rétablit l'ex-président Corresso. Au mois de septembre de la même année, l'assemblée de l'Etat vota une loi établissant une zone neutre à travers l'isthme, à l'effet de protéger le transit et de le garantir de toutes les entraves locales provenant de guerre civile ou d'autres causes; toutefois, cette loi ne recevra sa pleine exécution que lorsqu'elle aura été sanctionnée par le gouvernement général de la confédération de la Nouvelle-Grenade. L'établissement du chemin de fer ouvert à travers l'Etat en 1855 et qui relie les deux océans a beaucoup contribué à son développement. Ce qui fait le plus défaut à cette région au climat brûlant, ce sont les travailleurs. Pour la construction du chemin de fer, on dut introduire des coolies et des Chinois, dont un grand nombre furent emportés par les fièvres. Depuis quelques années, on a fait venir de la Californie un certain nombre de machines agricoles qu'on met en mouvement par des mules et dont la direction n'exige que peu de bras.

PANAMA (isthme de), langue de terre qui unit les deux Amériques, entre la mer des Antilles au N. et l'océan Equinoxial ou Pacifique au S. 340 kilom. de longueur; largeur variable de 40 kilom. à 100 kilom. Dans une acception plus large, les géographes modernes entendent par *isthme de Panama* tout le rétrécissement que subit le continent entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, sur une longueur d'environ 63 myriam. Reconnu pour la première fois en 1513, par Nuñez de Balboa, il appartient à la république de la Nouvelle-Grenade et est souvent désigné sous le nom d'isthme de Darien. Le chemin de fer qui, depuis 1855, traverse l'isthme américain de Panama à Colon, c'est-à-dire des côtes du Pacifique à celles de l'Atlantique, est aujourd'hui encore la seule voie de communication facile qui s'ouvre entre les deux océans. Pour les envois d'Europe à destination des côtes du Pacifique, le Chili, le Pérou, San-Francisco, le N. de la Chine, le Japon et réciproquement, la traversée par l'isthme, sans doubler le cap Horn, abrége notablement le trajet, et le petit surcroît de frais qu'occasionne le double transbordement des colis à Panama et à Colon est largement compensé par le temps que l'on gagne et aussi parce que les difficultés de la navigation du cap Horn se trouvent évitées. La compagnie concessionnaire du chemin de Panama jouit du monopole exclusif du transit entre les deux océans. Si l'on jette les yeux sur la carte, il est facile de se convaincre que ce transit ne tardera pas à égaler, s'il n'est à sur[illegible], celui qui s'opère par l'isthme de Suez, à mesure surtout que les échanges déjà considérables entre l'Europe et les côtes asiatiques du Pacifique s'augmenteront. Le chemin de fer de Panama à Colon appartient, depuis longtemps déjà, non pas au gouvernement des Etats-Unis, mais à une compagnie presque exclusivement américaine. En 1846, le gouvernement de Washington était intervenu dans le contrat passé primitivement entre la compagnie et le gouvernement de Bogota. Moyennant certaines concessions, telles que le droit exclusif de faire transiter en tout temps des fournitures et des munitions de guerre et même des troupes armées et équipées, il s'engageait à garantir la neutralité dans l'isthme. Le contrat primitif fut modifié, au plus grand avantage de la compagnie, par une nouvelle convention datée du 5 avril 1850. Les effets de cette convention pouvaient cesser en 1868, à la condition d'être dénoncés douze mois à l'avance. Grâce à son admirable position géographique entre les deux moitiés du continent américain, position plus favorable que celle de San-Francisco pour centraliser dans son port le commerce du Pacifique, Panama, désormais reliée à l'Atlantique, grandit rapidement. Au commencement de 1866, elle recevait par mois soixante vapeurs faisant un service régulier entre les ports américains du Pacifique, de l'extrémité sud du Chili jusqu'à San-Francisco. Des lignes régulières touchaient aussi à Yokohama et à Hong-Kong; enfin, depuis le 1er janvier 1867, un grand service y est organisé qui touche à San-Francisco, aux Sandwich, en Chine et au Japon. De Colon, plusieurs lignes de vapeurs se rendent à New-York et dans les divers ports américains de l'Atlantique. Du reste, les lignes anglaises et françaises de l'Atlantique y font également escale et se relient par l'intermédiaire du chemin de fer, à Panama, avec les lignes correspondantes du Pacifique. La compagnie du chemin de fer, maîtresse du transit entre les deux ports, n'a pas encore réussi à monopoliser entièrement entre ses mains les services maritimes qui s'y rattachent. Mais le monopole du transit est suffisant pour lui assurer des bénéfices considérables et une influence dont le gouvernement des Etats-Unis prend également sa part. Ce dernier entretient depuis longtemps une station navale à Panama et s'est efforcé, autant qu'il lui était possible, de faire prolonger le terme de la concession. Dès 1865, le colonel Totten, représentant la compagnie et appuyé par la légation des Etats-Unis à Bogota, offrait au gouvernement de lui acheter la perpétuité de la concession et même la propriété des terrains voisins du chemin de fer dans un rayon assez étendu. Le gouvernement de la Nouvelle-Grenade, que présidait le docteur Murillo, ne se décida pas, malgré ses perpétuels besoins d'argent. Les négociations furent reprises en 1866, sous l'administration du général Marquera, plus besoigneuse encore que celle de son prédécesseur. Cette fois, elles aboutirent à un traité qui, sans aller jusqu'à déclarer la concession perpétuelle, l'a prolongée pour quatre-vingt-dix-neuf ans. La compagnie a [illegible] terrains, sur lesquels elle pourra élever telle construction qu'il lui conviendra. Enfin, le gouvernement de la Nouvelle-Grenade s'engage à n'autoriser à l'avenir ni percement de canal, ni nouvelle édification de voie ferrée entre les deux océans, dans un rayon étendu qui s'étend jusqu'à l'isthme de Darien. Ce n'est donc désormais que sur des territoires indépendants de Bogota, dans le Honduras, par exemple, qu'un canal ou un chemin de fer pourront être établis.

Depuis longtemps il est question de percer par un canal l'isthme qui relie les deux Amériques. Dès 1528, quelques années après l'arrivée de Cortez au Mexique, un navigateur portugais, Antonio Galvao, proposait à l'empereur Charles-Quint de faire ouvrir une communication interocéanique, possible, affirmait-il, sur quatre points principaux, et ce qu'il y a de très-curieux, c'est que les points qu'il indiquait sont ceux qui aujourd'hui réunissent le plus de suffrages. Toutefois, le projet de Galvao ne parut point digne alors d'attention aux hommes pratiques, et il [illegible] sur les lieux la question de faire communi[illegible] Atrato au rio Naonama; le second allant du golfe de Darien au golfe de San-Miguel; le troisième allant du rio Coatzacoalk à Tehuantepec; le quatrième coupant l'isthme dans sa partie la plus étroite, de Chagres à Panama; [illegible] nama et le Chagres, se prononçaient contre [illegible] M. Castellan, pour lui demander de seconder le percement de l'isthme; mais ce prince n'accueillit pas ces ouvertures. L'année suivante, le gouvernement de Nicaragua, qui cherchait [illegible] de l'entreprise et attirer les capitaux européens, fit proposer à Louis Bonaparte, alors prisonnier à Ham, de se mettre à la tête de l'entreprise, en lui promettant que le canal qui traverserait le lac de Nicaragua prendrait le nom de [illegible] *ragua*. Ce dernier, s'étant échappé de Ham en 1846, publia, peu après son arrivée en Angleterre, une brochure intitulée le *Canal de Nicaragua* et fit appel aux capitaux. Mais le profond discrédit dans lequel était tombé à cette époque cet aventurier politique n'était point fait pour attirer la confiance, et le projet avorta. La découverte des placers de la Californie vint peu après appeler l'attention publique sur les avantages que le commerce des deux mondes retirerait du percement d'un canal transocéanien. En 1849, l'Etat de Nicaragua passa avec une compagnie américaine un traité par lequel elle lui concédait le monopole de la navigation à vapeur sur le rio San-Juan et le lac Nicaragua, et le droit d'ouvrir, avant l'achèvement du canal du lac au grand Océan, une route ordinaire ou un chemin de fer pour assurer le transit. Cette compagnie, après avoir percé une route carrossable de San-Juan del Sur à Virgin-Bay, établit des bateaux à vapeur sur le Pacifique, le lac Nicaragua et le fleuve San-Juan et, en juillet 1851, des voyageurs purent, par cette route, se rendre en vingt-huit jours de San-Francisco à New-York; cela fait, la compagnie ne s'occupa plus du canal, et elle fut légalement déchue de son privilége quelques années plus tard. De 1845 à 1857, plus de vingt-cinq ingénieurs de toutes nations explorèrent le fleuve Atrato et ses confluents. Le 1er mai 1858, les gouvernements de Nicaragua et de Costa-Rica passèrent avec un Français, M. Félix Belly, une convention par laquelle ils lui concédèrent le droit de faire creuser, entre Salinas et San-Juan de Nicaragua, un canal ouvert à tous les peuples et placé sous la garantie du droit public universel. Le gouvernement français plaça alors sous sa protection l'entreprise, dont les travaux préparatoires furent confiés à M. Thomé de Gamond, et les puissances signataires du traité de Paris lui donnèrent la consécration du droit public européen. Faute d'argent (les dépenses étaient évaluées [illegible]) la réalisation de ce grand projet dut être encore ajournée.

Depuis cette époque, l'idée de créer une communication transocéanienne n'a point été abandonnée, car on a vu successivement se produire une trentaine de projets. Une commission de savants américains, instituée, en 1870, par le congrès des Etats-Unis, pour explorer l'isthme entier depuis Panama jusqu'à Tehuantepec, s'est livrée à des travaux approfondis pour trancher définitivement cette grande question et fournir au monde entier les documents scientifiques les plus complets et les plus propres à éclairer l'initiative individuelle. En 1873, cette commission a commencé la publication de ses rap[illegible] cement a lieu, voir le canal ouvert au Nicaragua sur le territoire d'une petite républi[illegible] absorber, que sur celui de la Colombie, où leur influence serait d'autant moins grande [illegible]

Parmi les projets mis au jour, une douzaine sont relatifs au percement de l'isthme de Pa[illegible] donc en présence de [illegible] mense tunnel. Or, le g[illegible] dans l[illegible] partie du trajet, le cours de la Tuyra, ren[illegible] franchi la Cordillère sur une largeur de [illegible]

400 millions. Le projet de canal par l'isthme de Tehuantepec, préconisé par le général Orbegoso, aurait l'avantage de desservir de nombreu es localités. Il commencerait à l'embouchure de la rivière Coatzacoalk, qu'on canaliserait jusqu'au bourg de Mariscal. Là commencerait le canal proprement dit, qui se dirigerait du N. au S. avec une inclinaison légère vers l'O. jusqu'à Salina-Cruz, à peu de distance de Tehuantepec. Ce canal ne paraît présenter de difficulté sérieuse qu'en abordant les montagnes du centre, où il faudrait creuser plusieurs tunnels. Les projets dont le tracé est le plus long, mais qui présentent le moins de difficulté, sont ceux qui ont pour point central le lac Nicaragua, situé à 36 mètres au-dessus du niveau de l'Atlantique, à 38 mètres au-dessus de celui du Pacifique, et qui a 160 kilom. de longueur sur 60 kilom. de largeur. Le canal, partant du fleuve San-Juan, dont le parcours est de 175 kilom., traverserait le lac Nicaragua et aboutirait à un point quelconque du littoral occidental, entre Salinas et la baie de Fonseca, en présentant une longueur qui pourrait varier de 227 kilom. à 240 kilom.

Quoi qu'il arrive, il est permis d'espérer que la solution du percement d'un canal transocéanien ne se fera pas longtemps attendre. Cette voie de communication sera pour le commerce du [illegible] la plus haute utilité, car elle abrégera les voyages maritimes de près de 3,000 lieues, c'est-à-dire de cinquante jours de navigation au moins, sans compter que l'on évitera ce trop fameux cap Horn, l'endroit le plus dangereux du globe, où tant de naufrages ont eu lieu, où tant de cargaisons ont été englouties, où la plupart des navires se voient forcés à des quarantaines s'ils veulent éviter des désastres.

PANAMA (golfe de), vaste enfoncement formé par le grand Océan, sur la côte occidentale de l'Amérique centrale, dans l'Etat de Panama. Son entrée est déterminée à l'E. par le cap San-Francisco Solano, par 6° 50′ de latit. N. et 80° 9′ de longit. O.; à l'O., par le Morro-de-Puercos, sous 7° 13′ de latit. N. et 82° 45′ de longit. O. Il est large de 240 kilom. et profond de 200 kilom. Les côtes sont irrégulières, bordées par la chaîne des Andes. On y remarque l'archipel des Perles et les îles Perico. Pêche de perles.

PANAPANA s. m. (pa-na-pa-na). Ichthyol. Syn. de PANTOUFLIER.

PANAPHILE s. m. (pa-na-fi-le). Entom. Syn. d'OTIORHYNQUE.

PANAQUILONE s. f. (pa-na-kui-lo-ne). Chim. Substance amère et jaune, extraite par Garrigues du panax à cinq feuilles.

— **Encycl.** La *panaquilone* est une substance jaune, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. La solution aqueuse de ce corps n'est précipitée ni par les acides ni par les chlorures de mercure et de platine. Garrigues exprime sa composition par la formule $C^{24}H^{50}O^{18}$; mais cette formule très-compliquée manque de contrôle, la *panaquilone* ne cristallisant pas et laissant, par conséquent, des doutes sur sa pureté. On sait bien, il est vrai, que, sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, la *panaquilone* fournit de l'anhydride carbonique, de l'eau et un corps blanc cristallin insoluble dans l'eau, la panacone [illegible]. Mais ce ne sont certainement pas là les seuls produits de la réaction, et il faudrait les connaître tous pour pouvoir en déduire avec quelque probabilité la formule de la *panaquilone*.

PANAR, rivière de l'Indoustan. V. PANAUR.

PANARAGA, ville de l'île Java, ch.-l. de la province de Patche; bien bâtie; 8,000 hab. Commerce actif.

PANARCHIE s. f. (pa-nar-chî — du préf. *pan*, et du gr. *arkhê*, commandement). Polit. Gouvernement de tous, absence d'autorité [illegible] : *La* PANARCHIE *est le nom honnête de l'anarchie. La* PANARCHIE *pantocratique [illegible] se produit naturellement par [illegible] du monarque ou chef de famille.* (Proudh.)

PANARD, ARDE adj. (pa-nar, ar-de — mot provençal qui signif. *boiteux*). Manége. Qui a les pieds tournés en dehors : *Cheval* PANARD *du devant. Jument* PANARDE *du derrière.*

— *Panard du boulet*, Se dit d'un cheval qui a les boulets seulement tournés en dehors.

PANARD (Charles-François), vaudevilliste [illegible], né à Courville, près de Chartres, en 1674, mort à Paris en 1765. [illegible] Panard, que Marmontel surnomma **le La Fontaine du vaudeville** et que [illegible] avec un peu trop [illegible], **le Dieu du vaudeville**. [illegible] Legrand qui, [illegible] mérite. Panard, [illegible] d'Armand Gouffé, de [illegible] et de Béranger, s'amusait à [illegible] travers de son époque, [illegible] Favart, Gallet, [illegible] et autres chansonniers. Panard ne cherchait pas à tirer profit des produits de sa plume et la mettait volontiers et gratuitement au service de toutes les personnes de sa connaissance. Nous trouvons dans une lettre inédite de l'abbé Pichenot, ex-chapelain de Madame Adélaïde et auteur d'un petit volume de *Poésies sacrées*, dédié à cette princesse, d'intéressants détails sur l'aimable homme qui, le premier, fit entrer dans la chanson la satire des mœurs, mais une satire douce et bienveillante, toujours prise du côté plaisant. « Sa bonhomie me plut, dit-il, et je m'attachai à lui particulièrement. J'allai le voir rue du Hasard, chez M. de Lorme, receveur des finances, qui le logeait sous le toit de sa maison, logement digne d'un poëte. En effet, il consistait en une petite chambre vitrée sur un corridor, sans cheminée, mais près de la cuisine, où le bonhomme pouvait se chauffer et causer avec une vieille domestique qui se permettait de le gronder quand il venait tard. Pour tout ameublement, un lit sans rideaux, deux chaises, une méchante table et une espèce de coffre où il renfermait ses manuscrits. Des livres, il n'en avait point; son génie y suppléait. Quant à sa garde-robe, comme il la portait tout entière sur lui, ses deux chaises étaient plus que suffisantes pour la soutenir la nuit. Ce trou satisfaisait notre insouciant chansonnier. Il y dormait sans inquiétude; rien du nécessaire ne lui manquait, grâce aux soins de M. de Lorme et de M. Le Magnant, ses bons amis, qui lui donnaient des habits et du linge qu'il ne se serait pas donnés lui-même. C'était un véritable enfant, un second La Fontaine, portant l'insouciance au plus haut degré, surtout à l'égard de ses ouvrages. Il ne nous en resterait aucun, si ses amis ne se fussent occupés de les répandre et d'en faire imprimer une partie. Il ne fit jamais la moindre démarche pour obtenir des pensions, qu'il avait pourtant bien méritées par les *Fêtes sincères*, les *Vœux accomplis* et le surnom qu'il avait donné à Louis XV de Louis le Bien-Aimé. » Ce dernier trait de l'abbé Pichenot est un chef-d'œuvre. Panard n'abusait pas de l'hospitalité qui lui était offerte; il allait déjeuner au cabaret d'un setier de vin et d'un petit pain sur le comptoir. C'est au cabaret qu'il faisait ses meilleures chansons et qu'il composa ses vaudevilles, en buvant et en causant avec ses vieilles connaissances. Il dînait le plus souvent chez M. Le Magnant, où nombre de petits auteurs faméliques se rendaient également. Le bonhomme faisait honneur à la table, parlait peu et s'endormait régulièrement au dessert; cependant, quand il avait fait quelque chanson nouvelle, il ne se faisait pas prier pour en régaler les convives. Il la chantait d'une voix épaisse et, partageant le plaisir qu'il causait aux autres, il riait de bon cœur de ses propres saillies.

Marmontel a tracé de Panard, dans ses *Mémoires*, un portrait fort bien touché. « Le bonhomme Panard, dit-il, aussi oublieux du passé que négligent de l'avenir, avait plutôt dans son infortune la tranquillité d'un enfant que l'indifférence d'un philosophe. Le soin de se nourrir, de se loger, de se vêtir ne le regardait point; c'était l'affaire de ses amis, et il en avait d'assez bons pour mériter cette confiance. Dans les mœurs comme dans l'esprit, il tenait beaucoup du naturel simple et naïf de La Fontaine. Jamais l'extérieur n'annonça moins de délicatesse; il en avait pourtant dans la pensée et dans l'expression. Plus d'une fois, à table, et, comme on dit, entre deux vins, j'avais vu sortir de cette masse lourde et de cette épaisse enveloppe des couplets *impromptu* pleins de facilité, de finesse et de grâce. Lors donc qu'en rédigeant le *Mercure* du mois j'avais besoin de quelques jolis vers, j'allais voir mon ami Panard. « Fouillez, » me disait-il, dans la boîte à perruques. » Cette boîte était, en effet, un vrai fouillis, où étaient entassés pêle-mêle et griffonnés sur des chiffons de papier les vers de ce poëte aimable. En voyant presque tous ses manuscrits tachés de vin, je lui en faisais le reproche. « Prenez, prenez, me disait-il, c'est » là le cachet du génie. » Il avait pour le vin une affection si tendre, qu'il en parlait toujours comme de l'ami de son cœur, et, le verre à la main, en regardant l'objet de son culte et de ses délices, il s'en laissait émouvoir au point que les larmes lui en venaient aux yeux. Je lui en ai vu répandre pour une cause bien singulière, et ne prenez pas pour un conte ce trait qui achèvera de vous peindre un buveur :

« Après la mort de son ami Gallet, l'ayant trouvé sur mon chemin, je voulus lui marquer la part que je prenais à son affliction. « Ah! » monsieur, me dit-il, elle est bien vive et » bien profonde! Un ami de trente ans, avec » qui je passais ma vie! A la promenade, » au spectacle, au cabaret, toujours ensem» ble! Je l'ai perdu. Je ne chanterai plus, je » ne boirai plus avec lui. Il est mort. Je suis » seul au monde. Je ne sais plus que deve» nir. » En se plaignant ainsi, le bonhomme fondait en larmes, et jusque-là rien de plus naturel. Mais voici ce qu'il ajouta : « Vous » savez qu'il est mort au Temple? J'y suis allé » pleurer et gémir sur sa tombe. Quelle tombe! » Ah! monsieur, ils me l'ont mis sous une » gouttière, lui qui, depuis l'âge de raison, » n'avait pas bu un verre d'eau! »

Panard ne s'était jamais inquiété de l'avenir; il comptait, au fond, sur la Providence et, en effet, elle vint à son secours. Trois personnes fort peu favorisées de la fortune d'ailleurs, au nombre desquelles se trouvait une femme, réunirent leurs dons et lui assurèrent une petite rente de 300 francs; une attaque d'apoplexie l'enleva à l'âge de soixante-quatorze ans.

Panard a composé cinq comédies et treize opéras-comiques, la plupart en société avec Laffichard, Ponteau, Sticotti et Favart. Ce n'est pas par son théâtre qu'il mérita sa juste célébrité : ses pièces sont, en général, dénuées de tout intérêt dramatique. Elles furent cependant jouées avec succès, grâce surtout à leurs couplets d'un tour heureux et facile. En 1764, c'est-à-dire un an avant sa mort, parut, sous le titre de *Théâtre et œuvres diverses*, une édition de ses œuvres qui n'en donne qu'une bien petite partie; pourtant elle ne forme pas moins de 4 volumes in-12. L'édition des *Œuvres choisies de Panard, hommage rendu à sa mémoire* (1803, 3 vol. in-18), est due aux soins d'Armand Gouffé. On trouve des vers de Panard dans la plupart des almanachs de l'époque où vivait ce chansonnier, doué d'une facilité et d'une fécondité prodigieuse. Il paraît que, dans ses banquets, la société chantante et... mangeante du Caveau moderne, bien déchue, hélas! exhume comme une relique vénérable la coupe de Panard.

Dans l'édition de 1764 des œuvres de notre auteur, on trouve une comédie donnée aux Français en société avec Laffichard (les *Acteurs déplacés*), cinq pièces jouées aux Italiens, treize opéras-comiques (théâtre de la Foire), des divertissements, des chansons, de petites pièces de vers, etc. Mentionnons, parmi les pièces de théâtre : le *Magasin des modernes*, l'*Académie bourgeoise*, la *Répétition interrompue* et *Zéphyre et Fleurette*; parmi ses vaudevilles : les *Etonnements* et la *Description de l'Opéra*. Ses chansons, épigrammes et boutades sont pour la plupart excellentes. Nous en citerons quelques-unes :

LES FEMMES.

Sexe charmant, dans votre chaîne
Votre puissance nous entraîne :
Vous nous blessez là.
Pour satisfaire vos envies,
Combien faisons-nous de folies!
Vous nous timbrez là.
Votre dépense non bornée
Fait que, vingt fois dans la journée,
Il faut fouiller là.
Mais, malgré ce qu'il nous en coûte,
Il vient un rival qu'on écoute...
Vous nous plantez là!

⁂

C'est à la Corne d'abondance
Que logent les maris bénins et complaisants;
Les joueurs sont toujours [illegible] l'Espérance,
Et les auteurs aux Quatre-Vents.

⁂

Paris est un séjour charmant
Où promptement
L'on avance;
Là, par un manége secret,
Le gain qu'on fait
Est immense.
On y voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui sont venus
Nus
De leurs provinces.

Panard affectionne les coupes bizarres et il se tire de leurs difficultés avec un singulier bonheur. Presque toutes ces coupes sont de son invention et il se joue pour ainsi dire au milieu d'elles avec une souplesse rare, sans jeu de mots, et, dans ses plus légères productions, on trouve toujours ce que Boileau voulait qu'on mît, même dans la chanson, de l'art, mais aussi du bon sens, comme le recommande ce vers de l'*Art poétique :*

Il faut, même en chansons, du bon sens et de l'art.

Parmi ses pièces les plus curieuses par la forme, il y en a deux surtout qui sont bien connues; elles figurent, par la disposition des vers, l'une la bouteille et l'autre le verre à boire. Nous les avons données à l'article CURIOSITÉS.

PANARGYRE s. m. (pa-nar-ji-re — du préf. *pan*, et du gr. *arguros*, argenté). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

PANARIA, autrefois *Hycesia*, île d'Italie, une des îles Lipari, dans la mer Tyrrhénienne, au N.-E. de Lipari, par 38° 27′ de latit. N. et 12° 44′ de longit. E. Elle fait partie de la province et du district de Messine; quoique peu peuplée, elle est généralement fertile.

PANARINE s. f. (pa-na-ri-ne — rad. *panaris*, par allus. aux propriétés médicales). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, tribu des illécébrées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe.

PANARIS s. m. (pa-na-ri — lat. *panaricium*, mot que Freund regarde comme une corruption de *paronychium*, du grec *parônuchia*, proprement mal auprès des ongles, de *para*, auprès, et de *onux*, ongle). Pathol. Tumeur phlegmoneuse d'un doigt de la main ou du pied : *Une écharde cause un* PANARIS. (Raspail.)

— **Encycl.** Pathol. humaine. Cette affection débute toujours par un doigt, mais peut s'étendre à toute la main et même jusqu'à l'origine du bras. On a vu aussi des cas où tous les doigts étaient pris en même temps. L'indicateur, l'annulaire et le médius sont les doigts le plus souvent affectés. Certains auteurs ont admis quatre variétés de *panaris*, d'autres trois, d'autres deux; Boyer ne reconnaît qu'une seule forme, regardant toutes les autres comme divers degrés d'une même inflammation. Il semble cependant qu'on doit admettre deux variétés, la première ayant son siége entre l'épiderme et la peau, la seconde comprenant l'inflammation du tissu lamineux, qui se propage quelquefois à la gaîne des tendons et au périoste.

La première variété de *panaris* est une inflammation plutôt érysipélateuse que phlegmoneuse de la peau, sur les côtés ou autour de la racine de l'ongle, ce qui lui a fait donner le nom de tournole. La cause de cette affection est plus souvent interne qu'externe; aussi n'est-il pas rare de voir tous les doigts en être successivement atteints; souvent plusieurs le sont en même temps. Les premiers symptômes de cette inflammation sont une tuméfaction et une rougeur de la peau, accompagnées d'une douleur pulsative; bientôt apparaît entre la peau et l'épiderme une sérosité purulente, formant un bourrelet vésiculeux semblable à celui que produirait une brûlure. Cette espèce de suppuration s'établit quelquefois avec une rapidité vraiment incroyable; ainsi on peut se coucher le soir sans *panaris* et se lever le lendemain matin avec un petit abcès au bout d'un doigt. Le traitement est aussi simple que le diagnostic est facile. On couvre l'extrémité malade d'un cataplasme émollient, on ouvre la vésicule aussitôt qu'elle est formée et l'on panse ensuite avec du cérat, en ayant soin d'enlever l'épiderme partout où il est détaché de la peau. Lorsque l'inflammation a été assez considérable pour amener une suppuration qui détruit les adhérences naturelles de l'ongle, celui-ci se détache peu à peu, tombe et est remplacé par un autre; on favorise la chute de l'ongle en le coupant à mesure qu'il se détache et l'on détruit avec le nitrate d'argent les excroissances fongueuses qui s'élèvent quelquefois de l'ulcération de la peau.

Le *panaris* profond se développe toujours dans la région palmaire des doigts, et de là s'étend quelquefois à la région dorsale; l'inflammation se propage au tissu cellulaire; les douleurs deviennent aiguës, le gonflement et la tension augmentent, le doigt prend une couleur plus ou moins foncée, les artères collatérales présentent de fortes pulsations; enfin, l'inflammation s'étend à la gaîne des tendons; bientôt la tension est extrême, les douleurs sont lancinantes, intolérables; le gonflement gagne rapidement les parties voisines, la paume de la main, l'avant-bras, le bras, quelquefois l'épaule et les parties latérales du thorax. Des symptômes généraux se produisent : un malaise général, de l'agitation, de la fièvre, de l'insomnie, souvent du délire et des convulsions. La marche du *panaris* est toujours aiguë. Sa terminaison peut avoir lieu de diverses manières, subordonnées à la violence de l'inflammation; si elle se propage aux parties profondément situées, il en résulte toujours des désordres considérables; si les gaînes des tendons s'enflamment, il se forme des abcès à l'ouverture desquels on trouve une grande quantité de pus, les muscles comme disséqués par la destruction du tissu cellulaire, la peau dénudée dans une grande étendue, les phalanges souvent cariées. La gangrène, enfin, est une terminaison heureusement assez rare.

Dès qu'une cause quelconque capable de produire un *panaris* a porté son action sur un doigt, il faut immédiatement plonger celui-ci dans l'eau tiède, favoriser l'écoulement sanguin et envelopper le doigt avec un cataplasme émollient. Si, malgré ces précautions, l'inflammation fait des progrès et si la suppuration devient inévitable, on peut pratiquer une incision préventive qui souvent fait avorter le *panaris*. Enfin, lorsque l'existence du pus est manifeste, il faut se hâter de lui donner issue, en incisant la partie où la fluctuation est le plus facilement constatée. Le bistouri doit être plongé jusqu'au fond de la tumeur, afin d'ouvrir celle-ci dans toute sa longueur, évitant toutefois d'entamer sans nécessité la gaîne tendineuse. Le malade tient ensuite la main dans l'eau tiède pendant longtemps, pour faciliter le dégorgement. On panse la plaie avec du cérat et de la charpie, qu'on recouvre d'un cataplasme de farine de lin. Si la suppuration était entretenue par la carie d'une phalange, il faudrait faire l'ablation de l'os carié. Nous devons dire que l'incision, que quelques-uns pratiquent dès le début de l'affection, est regardée par d'autres comme funeste lorsqu'elle est prématurée. Quant aux simples applications de substances plus ou moins émollientes ou résolutives qu'on a successivement conseillées, leur parfaite inefficacité est aujourd'hui constatée.

— Art vétér. *Panaris du bœuf.* Rainard a donné le nom de *panaris* à l'inflammation du bourrelet ou cutidure qui, chez le bœuf, termine la peau du doigt à sa jonction avec le sabot. Cette inflammation est produite par les heurts dans les chemins pierreux, les guérets rocailleux et calcaires, dans les taillis où les tronçons des jeunes tiges n'ont pas été coupées assez près du sol. Le bœuf atteint de *pa-*

[illegible] la matière purulente pénètre entre les deux [illegible] de l'affection. On voit encore se produire, dans certains cas, des périostoses et même l'ossification de l'expansion tendineuse [illegible]

[illegible] pratiquer une saignée en pince et de larges [illegible] résolution. Si la maladie s'est terminée par induration, la cautérisation par le feu est indiquée. Le même agent est aussi applicable, [illegible]

PANARO. [illegible] Elle descend du versant septentrional des Apennins, dans la province de Modène, court au N.-E. et, après [illegible] par la rive droite. Dans l'ancien royaume [illegible] formé de la partie orientale du duché de Modène [illegible]

PANAROUKAN. [illegible] l'île de Java, près de l'embouchure de la rivière de son nom, ch.-l. de province, à 800 kilom. [illegible] populeuse, commerçante et défendue par une forteresse carrée qui s'élève à peu de distance de la mer et qu'entoure un fossé large et profond.

PANASSERIE s. f. (pa-na-se-rî — du lat. *panis*, pain). Fabrication parisienne des pains de fantaisie, ensemble les pains de fantaisie qu'on fabrique à Paris.

PANAT (le chevalier DE), marin français, [illegible] Il entra de bonne heure dans la marine, devint secrétaire du [illegible] tache dans la boue. »

PANAT [illegible] l'ambassade de France à Varsovie, puis aux [illegible] La Rochejaquelein organisa à Bordeaux. [illegible] (1824), député du Gers (1827) et, tout en conservant [illegible] après la révolution de Juillet. Pendant neuf [illegible] visite, la loi de régence, etc., et cessa de [illegible] des anciens partis hostiles aux [illegible] l'Élysée et proposa, avec ses collègues de la questure, un projet de décret sur la réquisition directe dont ils voulaient armer le président de l'Assemblée [illegible] tentat du pouvoir exécutif contre la représentation nationale. Lors du coup d'État, M. de Panat fut arrêté, [illegible] Vincennes et rendu peu après à la liberté. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il vécut complétement dans la retraite.

PANATAGUE s. f. (pa-na-ta-ghe). Bot. Nom vulgaire de la pariétaire dans quelques provinces.

PANATELLA s. m. (pa-na-tèl-la. — L'origine de ce mot est ignorée; c'est probablement un mot espagnol. On trouve dans cette langue *panatela*, avec le sens de panade, de *pane*, pain; mais la transition de sens est difficile à saisir; il n'y a guère de rapport entre la panade et le cigare). Cigare de la Havane, de forme mince et allongée : *Fumer un* PANATELLA. ‖ Quelques-uns écrivent *panetela*, et l'administration des tabacs a longtemps adopté cette orthographe.

[illegible]

BARTHÉLEMY.

PANATHÉNAIQUE adj. (pa-na-té-na-i-ke — rad. *panathénée*). Antiq. gr. Qui a rapport aux panathénées : *Procession* PANATHÉNAÏQUE.

PANATHÉNÉE s. f. (pa-na-té-né — gr. *panathênaia*; [illegible]) Antiq. gr. [illegible] Athéniens célébraient en l'honneur de Minerve : *Les grandes* PANATHÉNÉES [illegible] Grande procession qui l'on faisait dans cette circonstance.

— **Encycl.** Les fêtes d'Athéné atteignirent de bonne heure, dans la ville qui était placée spécialement sous sa protection, un haut degré de pompe et de magnificence. Athènes, [illegible] turellement au culte de sa divinité protectrice l'éclat dont elle aimait à entourer ses créations. [illegible] production et des semences. C'était à ce titre qu'elle était adorée comme la créatrice de l'olivier et comme une des institutrices du labourage. Elle avait enseigné aux hommes à atteler les bœufs à la charrue, instrument aratoire que l'on faisait remonter jusqu'à elle. Il est donc probable que les fêtes d'Athéné étaient dans le principe tout agricoles. Elles furent instituées, d'après la tradition, par Érichthonius, fils d'Amphictyon, qui leur donna le nom d'athénées; Thésée renouvela l'institution et lui imprima une nouvelle vigueur, lorsque les différentes tribus de l'Attique eurent été réunies en une même nation et que le culte d'Athéné fut devenu un des éléments constitutifs de la religion d'État; les fêtes de la déesse prirent alors un nouveau caractère et s'enrichirent de tout ce qui pouvait augmenter leur solennité, de tous les amusements, de toutes les démonstrations qui étaient propres aux mœurs d'une grande cité. Elles reçurent alors le nom de *panathénées*. Elles ne duraient d'abord qu'un jour; dans la suite, elles se prolongèrent beaucoup plus longtemps. Il y avait deux solennités de ce nom : les grandes *panathénées*, qui se célébraient tous les cinq ans, le vingt-deuxième jour du mois hécatombéon ou, selon d'autres, tous les quatre ans, la troisième année de l'olympiade courante; les petites *panathénées* avaient lieu tous les trois ans ou, selon d'autres, tous les ans, le vingt [illegible] léon.

Des jeux faisaient l'objet principal de ces [illegible] dateur de la course de chevaux ou hippodromie qui avait lieu alors. Des luttes gymniques ou danses armées accompagnaient ces exercices équestres. Depuis l'époque de Socrate, les cavaliers qui prenaient part à la course [illegible] allumaient près de la statue d'Éros. On ne saurait douter que ces jeux ne remontassent à une haute antiquité. Le vase d'huile tirée de [illegible] vainqueur dans les jeux gymniques, dénote une époque où les mœurs étaient encore d'une [illegible] rie n'ont sans doute commencé qu'un peu plus tard. Toutefois, Athéné ayant été de bonne heure invoquée comme la créatrice du cheval, [illegible] équestres ne datent aussi des premiers temps. [illegible] une représentation de la cavalcade qui animait cette solennité et des courses de chars qui l'accompagnaient. Chaque phylé ou tribu [illegible] nasiarque ou un athlothète, et l'archonte-roi, [illegible] tien de l'ordre. Il y avait aussi une naumachie [illegible] récitations de poëmes homériques faites par [illegible] musique, pour la commodité desquels Périclès [illegible] rique. C'est aux *panathénées* que Hérodote lut [illegible] d'Aristogiton et de Thrasybule [illegible] délivré la république des tyrans dont elle [illegible] les institutions publiques étaient des monuments pour ceux qui avaient bien servi l'État et des leçons pour ceux qui devaient le servir. La pyrrhique était dansée par des guerriers armés de toutes pièces, pour représenter les exploits de Minerve contre les Titans. Il était défendu d'y assister avec des [illegible] un sacrifice public, l'hécatombe, où l'on immolait des bœufs à Athéné; chaque ville ou bourg, chaque colonie de l'Attique devait [illegible]

« Ce qui caractérisait les grandes *panathénées*, [illegible] particulièrement des *panathénées* annuelles, c'était la fameuse procession du péplos, dont les élèves de Phidias nous ont légué une [illegible] Parthénon. La fête des *panathénées* était marquée, en effet, par une cérémonie dans laquelle les praxiergides enlevaient solennellement à la statue de bois d'Athéné, qui passait pour tombée du ciel, le péplos dont elle était vêtue et lui en mettaient un nouveau. Ce péplos, fait d'un tissu léger, avait été brodé par des jeunes filles choisies dans une fête spéciale appelée arréphorie. Pendant toute la durée de leur travail, c'est-à-dire l'espace d'une année, les vierges demeuraient sur l'Acropole, près du temple d'Érechthée. Elles ne se montraient vêtues que d'un vêtement blanc, par-dessus lequel était jeté un surtout d'or. »

Il y avait deux péplos, celui des petites et celui des grandes *panathénées*. Le péplos des petites *panathénées* n'avait qu'un seul dessin, représentant la « victoire des Athéniens sur les Atlantes, venus des portes de la nuit; » on conjecture que c'était un épisode de la guerre des dieux et des géants; il avait de plus des broderies d'or. Celui des grandes *panathénées* retraçait aussi cet épisode. « Mais, dit Creuzer, nous pensons, avec Böttiger, que les scènes diverses de ce combat occupaient seulement les bords du dernier péplos, probablement divisé en douze compartiments comme celui du fameux torse de la Pallas de Dresde, et peut-être même d'après le nombre des acteurs divins de ce drame symbolique. Quant au milieu, un savant profond a conjecturé qu'il devait représenter le monde visible...; ce monde était le *cosmos*, le monde de la lumière ordonnée. De la guerre des géants dépendait, en effet, la conservation [illegible] Rappelons-nous le bouclier d'honneur avec [illegible] scènes de la terre figurées aussi dans des [illegible] tout le ciel étoilé, sculpté et peint avec le zodiaque au plafond des temples égyptiens. Minerve n'était elle pas la première épiphanie de ce monde céleste et lumineux dont nous parlons? »

[illegible] vêtement. Les bas-reliefs du Parthénon nous représentent d'abord les magistrats d'Athènes, les gardiens des lois et des rites sacrés. Suivaient les jeunes vierges tenant à la main les patères et les vases destinés aux sacrifices. Puis venaient les canéphores ou jeunes filles portant des corbeilles. Près d'elles étaient les filles des étrangers domiciliés en Attique, des métèques, auxquelles une loi humiliante assignait en quelque sorte le rôle de servantes; elles portaient les aiguières, les siéges et les ombrelles destinées à abriter les canéphores choisies dans les plus nobles familles. C'était une servitude momentanée que [illegible] les uns et les autres portaient sur leurs épaules [illegible] faire les libations. Telle était cette grande [illegible] ces et de boucliers, semblaient respirer les [illegible] en l'honneur de la déesse; de jolis enfants couverts d'une simple tunique et parés de [illegible] plus nobles attiraient tous les regards. Le cortége était fermé par un chœur de vieillards [illegible] vier et appelés pour cette raison thallophores. Ce qui montre combien le culte du beau [illegible] matelots.

[illegible] à travers les quartiers les plus fréquentés de [illegible] curieux venus du voisinage et placés sur des [illegible] lieu le soir de la fête. Elle s'étendait du tem[illegible]

[illegible]

La procession des grandes *panathénées* prenait un éclat tout particulier lorsqu'on décidait qu'un citoyen avait bien mérité de la patrie, car on réservait pour le couronner le moment de cette solennité. Afin que tout le monde pût participer à la fête, on rendait [illegible] sacrifices qui terminaient les *panathénées* étaient accompagnés d'abondantes distributions de viande, et, dans les prières solennelles qu'on adressait au ciel, on évoquait les dieux pour Athènes et ses alliés. Périclès surtout fit célébrer toutes ces fêtes avec la plus grande pompe; Athènes était alors à la tête de la confédération maritime, et, pendant les *panathénées*, elle était le rendez-vous de tous les alliés. Chacune des colonies ou des îles envoyait un bœuf pour cette solennité. Non-seulement ces fêtes faisaient l'éducation religieuse des Athéniens, comme l'a remarqué M. Thirlwal, mais elles contribuaient encore à augmenter l'ascendant moral de la république athénienne sur tous les petits États de la Grèce et des îles.

Panathénées [illegible] sculpté qui couronne le mur extérieur du temple de Minerve, à Athènes. Cette frise, [illegible] de nombreuses reproductions, nous offre une procession qui, lorsque les marbres occupaient leur ancienne place, partait de la façade postérieure pour se dérouler sur le côté [illegible] rivait, par un mouvement général vers l'o[illegible] splendide composition représente la proces[illegible] très-judicieusement fait observer qu'il fallait voir dans les bas-reliefs une composition idéale destinée à rappeler cette fête célèbre, [illegible] monies. Les bas-reliefs de la façade occiden[illegible] semblent représenter les préparatifs et le départ de la procession. On voit des cavaliers qui, montés sur leurs chevaux thessaliens, [illegible] déjà en marche. D'autres se font amener [illegible] chevaux se cabrent, s'effarent, chassent, en [illegible] majesté. La pompe panathénaïque s'avançait [illegible] liers assis avec tant d'aisance sur leurs chevaux [illegible] tites, yeux à fleur de tête, cou flexible et [illegible] larges et [illegible] leur chapeau thessalien [illegible] femmes. Un guerrier [illegible] Victoire ou [illegible] nes filles de l'Attique [illegible]

pro[illegible]ssion; « leurs fronts s'inclinent avec recueillement, leurs beaux bras nus pendent avec un abandon charmant sur les plis de leurs longues tuniques. » (De Ronchaud.) Elles sont précédées par les filles des métèques, portant les siéges, les ombrelles, les aiguières. Puis, en tête de la marche, quatre magistrats s'appuient sur de longs bâtons. A la place que nous avons déjà indiquée se tenaient les dieux. Assis, ils égalent en hauteur les hommes figurés debout auprès d'eux. Ce sont les dieux de l'Attique; mais comme ils ont peu d'attributs, il est difficile d'assigner un nom certain à chacun. Enfin, au-dessus de la porte même du temple, on voyait les erréphores portant sur leurs têtes les corbeilles voilées qu'elles vont remettre à une prêtresse, et le prêtre de Neptune, Erechthée, pliant, aide d'un éphèbe, le nouveau péplos tissé par des mains virginales. Ce merveilleux poëme, écrit au ciseau sur les murs du Parthénon, après avoir échappé en grande partie au marteau des barbares, des chrétiens, des Turcs et à une épouvantable explosion, ce marbre vénérable et sacré fut scié par morceaux et emporté en Angleterre par lord Elgin. La frise du Parthénon est maintenant conservée, presque tout entière, au musée Britannique; un beau fragment a été donné au musée du Louvre; le reste est encore sur place. Un moulage en plâtre, à peu près complet, est exposé dans le palais des Beaux-Arts.

PANATHÉNIEN, IENNE adj. (pa-na-té-niain, iè-ne — rad. *panathénée*). Qui a rapport aux panathénées : *Fêtes* PANATHÉNIENNES. *Jeux* PANATHÉNIENS.

PANAULON s. m. (pa-nô-lon — du préf. *pan*, et du gr. *aulos*, flûte). Mus. Sorte de flûte traversière, à dix-sept clefs et à tube recourbe, qui fut inventée à Vienne en 1820.

PAN-AUR, rivière de l'Indoustan anglais. Elle prend sa source dans la partie orientale de la province de Maïssour, près de Bellapour, traverse la province de Karnatic, et se jette dans le golfe du Bengale par deux bouches, près de Cuddalore, après un cours d'environ 400 kilom. Parmi ses affluents, nous signalerons : le Markadahar, le Torindjarou et le Kedolom.

PANAVA s. m. (pa-na-va). Bot. Syn. de CROTON TIGLION.

PANAX s. m. (pa-naks — gr. *panax*, panais). Bot. Genre de végétaux, de la famille des araliacées, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent l'Asie, l'Océanie et l'Amérique, et dont la plus célèbre est connue sous le nom de *ginseng*.

— **Encycl.** Les *panax* ont des fleurs polygames, caractérisées par un calice à tube soudé à l'ovaire et à limbe supérieur très-court et à cinq dents; une corolle à cinq pétales insérés sur le bord du disque; cinq étamines à filets courts et à anthères biloculaires; un ovaire à deux loges et surmonté de deux styles divergents; enfin, une baie comprimée à deux loges monospermes.

Les *panax*, également connus sous le nom de *ginseng*, sont des végétaux herbacés ou arborescents, à feuilles composées, qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicale. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, parmi lesquelles la plus connue et autrefois la plus célèbre en médecine est le *panax* à cinq feuilles (*panax quinquefolium*), qui croît principalement sur les montagnes boisées de l'Amérique boréale, en Asie et en Chine, où on la regardait comme un puissant spécifique contre toutes sortes de maladies, tant celles de l'esprit que celles du corps; elle retardait même, assurait-on, la décrépitude de la vieillesse. La seule chose qui soit restée de toutes ces fables, c'est que le ginseng est aromatique, amer, par conséquent stimulant et tonique, propriétés dont sont douées, à un degré [illegible], une infinité de plantes [illegible]. Le *panax* à cinq feuilles, que l'on cultive non sans peine dans nos jardins, est un arbrisseau dont la tige simple, haute de [illegible], se partage à son sommet en trois pétioles portant chacun une feuille composée de cinq folioles inégales, ovales, aiguës et dentelées. Du milieu de ces trois feuilles s'élève un pédoncule chargé d'une petite ombelle de fleurs d'un jaune verdâtre.

PANAY, une des îles Philippines, au S.-E. de Mindoro et au N.-O. de l'île de Negros, [illegible] lat. N. et 120° 10' de longit. [illegible], 300,000 hab. Elle est de forme triangulaire et terminée au nord [illegible] par la pointe Naso et à l'est par la pointe Bulucabi. La côte septentrionale offre le port de Batan, et la côte méridionale le port d'Iloïlo. Montagneuse et boisée, elle est d'une grande fertilité et produit en abondance du riz, du sucre, du coton, du café, du cacao, du poivre, des patates et d'excellents fruits. Elève de buffles et de chevaux très-estimés. Fabriques de beaux tissus de coton et de chanvre. Cette possession espagnole est divisée en trois provinces [illegible] ou villages, avec une population de 240,000 hab.; ch.-l., Capis. Les côtes sont peuplées de Bissayos. L'intérieur est habité par [illegible] Papous.

PANAZOL, village de la Haute-Vienne, cant. et arrond. de Limoges; 1,363 hab. L'église [illegible] vitraux représentant la *Vie de saint Jean-Baptiste*.

PANCALIERI, bourg du royaume d'Italie, province de Turin, district et à 12 kilom. de Pignerol, près du Pô, chef-lieu de mandement; 2,625 hab.

PANCALIERS s. m. (pan-ka-lié — de *Pancalieri*, nom d'une ville du Piémont). Hortic. Variété de chou.

— Adjectiv. : *Chou* PANCALIERS.

PANCARPE s. m. (pan-kar-pe — du préf. *pan*, et du gr. *karpos*, fruit). Antiq. gr. Sacrifice dans lequel on offrait des fruits de toute espèce.

— Antiq. rom. Jeu du cirque dans lequel les bestiaires combattaient des animaux de tout espèce.

— Archit. Guirlande de fruits et de fleurs.

PANCARTE s. f. (pan-kar-te — du préf. *pan*, et du gr. *chartês*, papier). Grand placard que l'on affiche pour donner au public quelque avis ou renseignement : *Une* PANCARTE *affichée à la porte du théâtre nous a prévenus à temps du changement du programme.*

— Grand papier écrit ou imprimé, quelle qu'en soit la nature : *Le maître d'hôtel se présente à son lever avec une belle* PANCARTE *à vignettes.* (Brill.-Sav.)

— Chemise, feuille de papier ou de carton mince pliée en deux, pour serrer des papiers.

— Registre dans lequel les portiers inscrivent les noms des personnes qui sont venues pour visiter leurs maîtres.

— Hist. Nom populaire de l'impôt du sou par livre.

PANCHÆA, île du monde connu des anciens, dans la mer Erythrée, près de la côte de l'Arabie Heureuse. L'existence ou tout au moins la situation exacte de cette île, habitée par des Indiens, des Scythes et des Crétois, appelés collectivement *Panchéens*, est très-contestée. Polybe, Strabon et Plutarque contestèrent la véracité du récit d'Evhémère, qui avait découvert cette île dans l'antiquité. D'après Pomponius Méla, les Panchéens habitaient, non pas une île, mais une contrée située sur la côte de la mer Erythrée, au delà du golfe Arabique. Dans les temps modernes, quelques géographes croient retrouver Panchæa dans l'île Massera, sur la côte orientale de l'Arabie, au sud du cap Rasalgat.

PANCHLORE s. m. (pan-klo-re — du préf. *pan*, et du gr. *chloros*, vert). Entom. Genre d'insectes orthoptères, formé aux dépens des blattes, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

PANCHRE s. f. (pan-kre — lat. *panchrus*, gr. *panchrous*, de *pas*, tout, et de *chroa*, couleur). Ancien nom d'une pierre précieuse de couleur irisée.

PANCHRESTE adj. (pan-krè-ste — gr. *panchrêstos*; de *pas*, tout, et de *chrêstos*, utile). Qui passe pour guérir tous les maux : *Sel* PANCHRESTE.

— s. f. Panacée, remède à tous les maux.

PANCHYMAGOGUE adj. (pan-chi-ma-go-ghe — du préf. *pan*, et du gr. *chumos*, humeur; *agôgos*, qui chasse). Mat. méd. Se dit des purgatifs qu'on regardait autrefois comme propres à faire évacuer toutes les humeurs.

PANCIATICI, puissante famille patricienne de Pistoia, qui joua un grand rôle à la tête des gibelins de cette république. Elle chassa les Tedici, qui avaient livré la ville à Castruccio Castracani, et la placèrent sous la domination des Florentins. Longtemps ennemis des Médicis, les Panciatici s'allièrent, dans la suite, à eux et soutinrent dans Pistoia leur parti contre les Strozzi (1437).

PANCIATIQUE s. f. (pan-si-a-ti-ke — du préf. *pan*, et du gr. *skiatikos*, ombreux). Bot. Syn. de CADIE, genre de végétaux.

PANCIERE s. f. Orthographe ancienne du mot PANSIÈRE.

PANCIROLI (Gui), jurisconsulte italien, né à Reggio en 1523, mort à Padoue en 1599. Disciple du célèbre Alciat, il chercha, à l'exemple de son maître, à éclairer la jurisprudence par l'histoire. Il professa le droit à Padoue (1547), à Turin (1571), et de nouveau à Padoue à partir de 1582. Les plus remarquables de ses ouvrages sont : *Notitia utraque dignitatum cum Orientis, tum Occidentis, ultra Arcadii Honoriique tempora* (Venise, 1593, in-fol.); c'est une explication du tableau des charges publiques du Bas-Empire; *Rerum memorabilium deperditarum libri II* (Amberg, 1599, in-8°), ouvrage traduit en français (Lyon, 1608, in-8°), sur les arts et les inventions que connaissaient les anciens et dont le secret est perdu; *Thesaurus variarum lectionum utriusque juris* (Venise, 1610, in-fol.); *De claris legum interpretibus* (Venise, 1637, in-4°), livre très-estimé sur les jurisconsultes du moyen âge.

PANCKOUCKE (André-Joseph), libraire et littérateur français, né à Lille en 1700, mort en 1753. Après avoir fait de solides études, il se livra, dans sa ville natale, au commerce des livres et composa un certain nombre d'ouvrages, qui, pour la plupart, sont des compilations. Fort attaché aux doctrines jansénistes, il refusa au lit de mort de signer le formulaire, et il fallut l'intervention de l'autorité pour qu'il reçût la sépulture ecclésiastique. On lui doit les ouvrages suivants : *Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille* (1733, in-12); *Eléments d'astronomie* (1739, in-12); *Essai sur les philosophes* ou les *Egarements de la raison sans la foi* (1743, in-12), reproduit en 1753 sous le titre d'*Usage de la raison*; la *Bataille de Fontenoy*, poëme héroïque en vers burlesques (1745, in-8° avec 2 vignettes), critique et parodie du poëme de Voltaire sur le même sujet; *Manuel philosophique* ou *Précis universel des sciences* (1748, 2 vol. in-12); *Dictionnaire des proverbes français* (1749, in-12); les *Etudes convenables aux demoiselles* (1749, 2 vol. in-12), livre longtemps employé dans les maisons d'éducation; *Amusements mathématiques* (1749, in-12); *Art de désopiler la rate* (1754, in-12), plusieurs fois réédité; *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre* (1762, in-8°).

PANCKOUCKE (Charles-Joseph), libraire et écrivain français, fils du précédent, né à Lille en 1736, mort à Paris en 1798. Lorsque, à l'âge de vingt-huit ans, il se rendit à Paris pour y exercer la profession de libraire, il était déjà un peu connu pour quelques travaux de mathématiques. Sa maison devint un centre de réunion pour les savants et les lettrés, qui trouvèrent en lui un éditeur aussi intelligent que généreux. Panckoucke acheta le *Mercure de France*, dont son beau-frère Suard devint un des principaux rédacteurs, et, grâce à son intelligente direction, ce journal tira à un nombre considérable d'exemplaires pour l'époque. Il édita un grand nombre d'œuvres, dont les plus considérables sont : les *Œuvres de Buffon* (in-4° et in-12), avec qui il était en correspondance; le *Répertoire de jurisprudence* (27 vol. in-4°); le *Voyageur français de La Porte* (30 vol. in-12); le *Grand vocabulaire français* (30 vol. in-4°); les *Mémoires de l'Académie des sciences* et ceux de l'*Académie des inscriptions*; l'*Encyclopédie méthodique*, etc. Ayant résolu d'éditer les *Œuvres de Voltaire*, il se rendit à Fernay, et l'illustre philosophe consentit, sur sa demande, à revoir toutes ses productions en les corrigeant et en les accompagnant de notes pour une édition définitive. Après la mort de Voltaire, Panckoucke céda à Beaumarchais le travail de révision qu'il avait entre les mains, mais néanmoins il surveilla la publication de l'édition de Kehl. Au début de la Révolution, le 26 novembre 1789, il fonda le *Moniteur*, à la rédaction duquel il appela des écrivains qui pour la plupart devinrent célèbres, et qui devint bientôt l'organe officiel du gouvernement. Quelques années plus tard, il fit paraître la *Clef du cabinet des souverains*, feuille que le gouvernement consulaire supprima. Panckoucke ne se borna point au rôle d'éditeur; il fut lui-même écrivain et composa divers écrits qui ne sont pas dépourvus de mérite. Nous citerons de lui : *Traité historique et pratique des changes* (1760, in-12); *De l'homme et de la reproduction des différents individus* (1761, in-12), ouvrage qui peut servir d'introduction à l'*Histoire naturelle* de Buffon; *Traduction libre de Lucrèce* (1768, 2 vol, in-12); *Discours philosophique sur le beau* (1779, in-8°), *Plan d'une encyclopédie méthodique, et par ordre de matières* (1781, in-8°); la traduction de la *Jérusalem délivrée* (1785, 5 vol. in-16); *Avis d'un membre du tiers état sur la réunion des ordres* (1789); *Observations sur l'article important de la votation par ordre ou par tête* (1789, in-8°); *Discours sur le plaisir et la douleur* (1790, in-8°); *Nouvelle grammaire raisonnée, à l'usage d'une jeune personne* (1795, in-8°); *Mémoire sur les assignats et sur la manière de les considérer dans la baisse actuelle* (1795, in-8°); *Nouveaux mémoires sur les assignats* ou *Moyens de liquider sur-le-champ la dette nationale* (1795, in-8°); *Grammaire élémentaire et mécanique, à l'usage des enfants de dix à quatorze ans et des écoles primaires* (1795, in-12); le *Roland furieux* de l'Arioste, traduit en français (1798, 10 vol. in-12).

PANCKOUCKE (Henri), littérateur français, cousin du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et fit paraître : la *Mort de Caton*, tragédie en trois actes et en vers (1768, in-8°), dont une contrefaçon porte le nom de Voltaire. On le regarde aussi comme l'auteur d'une héroïde intitulée : *Don Carlos à Elisabeth*, avec des imitations de Gessner (1769, in-8°); cette pièce est ordinairement attribuée, mais par erreur, à Charles-Joseph Panckoucke.

PANCKOUCKE (Charles-Louis Fleury), littérateur et imprimeur-libraire, fils de Charles-Joseph, né à Paris en 1780, mort à Fleury-sous-Meudon en 1844. Il fit d'excellentes études et montra un goût prononcé pour les langues anciennes, que lui enseignèrent Lemaire et Gail. Il étudia ensuite la jurisprudence, obtint une place de secrétaire à la présidence du Sénat et publia, en 1807, une brochure intitulée *De l'exposition, de la prison et de la peine de mort*, qui lui valut, de la part de Neufchâteau, des éloges flatteurs. Peu après, il résolut de suivre la profession de son père et de son grand-père et devint imprimeur-libraire éditeur. A ce titre, il a fait paraître : *Dictionnaire des sciences médicales* (1812 et suiv., 60 vol. in-8°), ouvrage composé avec l'aide d'un grand nombre de collaborateurs anonymes; *Victoires et conquêtes des Français* (1814 et suiv.), publication qui eut un grand succès; *Flore médicale*, enrichie de dessins dus à Mme Panckoucke; *Biographie médicale*; *Journal complémentaire des sciences médicales*; *Tacite* (*Vie d'Agricola*, les *Mœurs des Germains*), avec un commentaire extrait de Montesquieu; *Lettres de Voltaire et de J.-J. Rousseau à C.-J. Panckoucke* (son père); *Expédition des Français en Egypte* (1820-1830, 26 vol. texte avec 12 vol. de pl. in-fol.); *Nova scriptorum latinorum collectio* (44 vol. in-8°); *Traduction des classiques étrangers* (16 vol. in-32); les *Barreaux français et anglais* (1821, 19 vol.); les *Annales de l'éloquence judiciaire*; les *Causes célèbres*; le *Répertoire du Théâtre-Français*, avec un nouveau commentaire; enfin, une publication fort remarquable et d'une grande utilité, la *Bibliothèque latine-française* ou *Collection des auteurs latins*, avec la traduction française (1828 et suiv., 174 vol. in-8°), à laquelle il a fourni, comme auteur, une bonne traduction de *Tacite* (1830-1838, 7 vol. in-8°). Une magnifique édition latine de *Tacite*, qu'il publia en 1826 et 1827, lui valut une médaille d'or, tant pour la pureté du texte que pour la beauté de l'exécution typographique. Comme écrivain, Panckoucke a donné en outre : l'*Ile de Staffa et sa grotte basaltique* (Paris, 1831, in-fol. avec 12 pl.); *Budget statistique d'un éditeur* (Paris, 1837, in-4°); *Un mois à Chamounix*, en vers (Paris, 1840); *Collection d'antiquités grecques et romaines, d'objets d'art, etc.* (Paris, 1841). Panckoucke était fort instruit, actif, laborieux, entreprenant. Il dut à ses entreprises heureuses une grande fortune, fut nommé officier de la Légion d'honneur et devint membre de plusieurs sociétés savantes. — Sa femme, Mme Panckoucke, morte en 1860, dessinait avec talent et avait des connaissances variées. Elle a traduit en prose des *Poésies de Gœthe* (1825, in-24).

PANCKOUCKE (Ernest), libraire et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1806. Après la mort de son père (1844), il a pris la direction de son imprimerie et il a été pendant longtemps directeur gérant du *Moniteur*. Outre des *Notices* ou des *Commentaires*, publiés dans divers ouvrages édités par lui, notamment dans les *Victoires, conquêtes, revers et guerres civiles des Français* (1834-1835, 24 vol.), on a de lui : *Œuvres complètes d'Horace*, traduites en vers français (1834); *Fables de Phèdre* (1839), traduites en prose et faisant partie de la *Bibliothèque latine-française*.

PANCKOW (Thomas), médecin allemand, né dans la marche de Brandebourg en 1622, mort en 1665. Il prit le grade de docteur à Leyde, puis alla s'établir à Berlin, où il remplit pendant dix ans les fonctions de médecin de la cour. On a de lui, sous le titre d'*Herbarium*, un ouvrage important, publié pour la première fois à Ulm (1634, in-4°), avec 1,200 planches gravées sur bois.

PANCORBO, bourg d'Espagne, province et à 70 kilom. N.-E. de Burgos, sur le chemin de fer d'Irun à Madrid; 2,000 hab. Les deux châteaux qui défendaient Pancorbo sont en ruine. L'un avait été bâti par les Maures; l'autre, qui s'élevait au sommet de la montagne du N. et qu'on apercevait de fort loin, fut rasé en 1823 par la division française du prince de Hohenlohe. Les caves, qui existent encore, ont été pratiquées dans le rocher par la mine.

PANCRACE s. m. (pan-kra-se — gr. *pagkration*; de *pas*, tout; *kratos*, force). Antiq. gr. Exercice des gymnases qui comprenait la lutte et le pugilat.

— Fam. *Docteur Pancrace*, Grand disputeur, homme qui se prétend habile sur tous les sujets de discussion.

— **Encycl.** Bien qu'il y ait quelque incertitude sur la nature de ce genre de combat, les écrivains les plus autorisés s'accordent à dire qu'il réunissait la lutte et le pugilat. Dans la lutte, il n'était pas permis de jouer des poings, ni dans le pugilat de se colleter; tandis que, dans le *pancrace*, on avait le droit d'employer toutes les ressources et toutes les ruses de la lutte et d'y ajouter le secours des poings et des pieds. On pouvait même continuer le combat à terre, jusqu'à ce que mort s'ensuivît pour l'un des lutteurs. Arrichion, pancratiaste aux jeux Olympiques, se sentant près d'être suffoqué par son adversaire qui l'avait saisi à la gorge, mais dont il tenait le pied, lui cassa un orteil, et, par l'extrême douleur qu'il lui causa, l'obligea à demander quartier; au moment même, Arrichion expira. Les agonothètes couronnèrent son cadavre, et cette scène a fait le sujet d'un tableau dont Philostrate donne la description. Quand le pancratiaste descendait dans l'arène, il tenait les bras hauts et dirigés en avant, pour garantir sa tête et son visage. Il était interdit à ces lutteurs de porter aucune arme ou d'avoir les mains recouvertes de gantelets. Tant qu'ils pouvaient se maintenir debout, leur grande affaire était de frapper des coups terribles et, quand ils s'étaient culbutés, le combat, changeant de caractère, devenait une lutte corps à corps, où, roulés sur le sable, les deux adversaires se saisissaient et s'entrelaçaient sans cesser de se porter des coups violents, chacun d'eux s'évertuant à réduire l'autre à l'impuissance et à lui arracher l'aveu de sa défaite. Dans ce furieux duel, les antagonistes devaient se conformer à certaines règles; il y avait, par exemple, tel coup qu'ils ne pouvaient porter sans encourir le blâme des juges et même sans être passibles d'amendes. Ils combattaient nus, le corps saupoudré de sable très-fin, les che-

veux ramenés en arrière et attachés sur l'occiput en manière de chignon, rasés court par devant. Les règlements défendaient aux lutteurs de se mordre; mais, dans la fureur du combat, il leur arrivait quelquefois de transgresser cette défense, et les cas de morsure étaient devenus si fréquents au temps du philosophe Démonax, que celui-ci écrivait : « Ce n'est pas sans raison que ceux qui suivent les athlètes d'aujourd'hui les appellent *lions.* »

Inconnu aux âges héroïques, le *pancrace* commença d'être cultivé lorsque le goût des Grecs pour les exercices du corps eut reçu une sorte de consécration officielle par les fêtes publiques qui empruntaient de ces exercices une partie essentielle de leur intérêt. Le combat du *pancrace* fut admis aux jeux Olympiques dans la XXVIIIe olympiade, et le premier qui en obtint le prix fut le Syracusain Lygdamus. Pindare a célébré quelques vainqueurs au *pancrace* dans les jeux de Némée et de l'Isthme, et, parmi eux, il se trouve des enfants tels que Pythéas d'Egine, qui, dans les jeux de Némée, conquit la couronne du *pancrace*, « lorsque sur sa joue ne se montrait pas encore la molle fleur, fille de l'âge tendre. » Pausanias, dans ses *Eliaques*, parle d'un fameux pancratiaste, nommé Sostrate, qui avait été couronné douze fois, tant aux jeux Neméens qu'aux Isthmiques, deux fois aux Pythiens et trois fois à Olympie, où l'on voyait sa statue du temps de cet historien.

Platon était d'avis de supprimer entièrement le *pancrace*, qui n'était ni beau ni utile, et de le remplacer par un ensemble d'exercices plus propres à former le guerrier, tels que ceux de l'arc, du javelot, du bouclier, de la fronde, etc., exercices qu'il comprend sous la dénomination générale de *peltastiques.*

PANCRAIS s. m. (pan-kre). Bot. Syn. de PANCRATIER.

PANCRATÈS, nom de trois poëtes mentionnés par Athénée. Le premier, vivant au IIe et au IIIe siècle av. J.-C., était poëte lyrique, et quelques-unes de ses pièces ont été insérées dans l'*Anthologie* de Méléagre; le second, né à Alexandrie, fut favori de l'empereur Adrien et fut placé au Musée, le troisième était Arcadien et avait composé un poëme des *Travaux maritimes.*

PANCRATIASTE s. m. (pan-kra-si-a-ste — gr. *pagkratiastês*, de *pagkration*, pancrace). Antiq. gr. Celui qui se livrait aux exercices du pancrace.

PANCRATIE s. f. (pan-kra-sî). Bot. Syn. de PANCRATIER.

PANCRATIEN adj. m. (pan-kra-si-ain — gr. *pagkratios*). Métriq. anc. Se disait d'un vers grec composé de deux trochées suivis d'une syllabe unique.

PANCRATIER s. m. (pan-kra-sié — du gr. *pagkratês*, tout-puissant; par allus. aux propr. médic.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, comprenant plus de trente espèces qui habitent la région méditerranéenne, l'Inde et surtout l'Amérique tropicale : *Les* PANCRATIERS *sont des herbes à bulbe tunique.* (Jussieu.) *On vante beaucoup le* PANCRATIER *que Michaux a rapporté de la Caroline.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *pancratiers* ont pour caractères principaux une enveloppe florale en forme d'entonnoir, à tube long et grêle et à limbe à six divisions étalées ou réfléchies; la couronne qui surmonte la gorge est tubuleuse, saillante, libre ou soudée et à dentelures variables; les filets des étamines sont dressés, les anthères oblongues; l'ovaire infère, à trois loges pluriovulées, est surmonté par un style filiforme à stigmate simple; la capsule fructifère est membraneuse, triloculaire et contient un nombre variable de graines.

Les *pancratiers* sont des végétaux herbacés à bulbe tuniqué, à feuilles linéaires ou lancéolées, larges et pétiolées, à fleurs réunies en petite ombelle terminale et entourées d'une spathe. Ces plantes, que l'on trouve assez rarement dans les régions méditerranéennes et dans les Indes orientales, ont pour patrie spéciale les chaudes régions de l'Amérique. Il en est six ou sept que l'on cultive assez fréquemment dans les jardins. Il faut à ces plantes américaines une exposition chaude, une terre légère qu'on arrose souvent, mais qui ne doit pas garder l'eau. Les fleurs, qui sont grandes, blanches et odorantes, s'épanouissent vers le milieu de l'été. L'espèce la plus appréciée est le *pancratier caribæum*, à cause de ses floraisons qui se renouvellent deux ou trois fois dans l'année. On doit citer aussi le *pancratier* maritime, très-belle plante qui croît sur le littoral français de la Méditerranée.

PANCRATIS ou **PANCRATO**, fille d'Aloüs et sœur des Aloïdes. Elle fut enlevée par une troupe de brigands commandés par Butès, pendant qu'elle célébrait avec d'autres femmes les mystères de Bacchus sur le mont Drios. Elle devint ensuite la femme d'Agassamenus, roi de Strongyle, puis fut délivrée par ses frères.

PANCRATIUM s. m. (pan-kra-si-omm). Bot. Nom scientifique du genre pancratier.

PANCRAZI (Joseph-Marie), antiquaire italien, né à Cortone, mort vers 1764. Il entra dans l'ordre des Théatins, s'adonna à des recherches archéologiques et composa un ouvrage très-estimé, intitulé : *le Antichita siciliane spiegate* (Naples, 1751-1752, 2 vol. in-fol.), qu'il ne put terminer. Pancrazi était membre de plusieurs sociétés savantes.

PANCRE s. m. (pan-kre). Ornith. Nom vulgaire du butor.

PANCRÉAS s. m. (pan-kré-ass — gr. *pagkreas*; de *pas*, tout, et de *kreas*, chair). Anat. Liquide incolore et gluant sécrété par une glande spéciale qui le déverse dans le duodénum. ‖ Glande qui sécrète ce liquide. ‖ *Petit pancréas* ou *Pancréas d'Aselli*, Prolongement de la partie droite de la même glande.

— **Encycl.** Anat. Le *pancréas* est une glande située dans la profondeur de l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale, au milieu des courbures du duodénum, et qui présente à droite un prolongement auquel on donne quelquefois le nom de petit *pancréas* ou *pancréas* d'Aselli. L'extrémité droite de cette glande a reçu le nom de tête et la gauche le nom de queue. La masse du *pancréas* est constituée par un parenchyme blanc grisâtre, granuleux, au milieu duquel on aperçoit deux canaux excréteurs, où aboutissent un grand nombre de radicules déliées. Le premier de ces canaux et le principal est connu sous le nom de canal de Wirsung; l'autre, plus petit, sous le nom de canal de Santorini ou canal récurrent de Bernard. Le canal de Wirsung s'ouvre dans le duodénum au même niveau que le canal cholédoque; l'autre, qui s'anastomose avec le premier par une ou plusieurs branches, s'ouvre du côté pylorique du duodénum en avant et au-dessus du canal de Wirsung.

Le *pancréas* est composé, au point de vue histologique, de petites glandes élémentaires nommées acini. Chacun de ces acini contient un certain nombre de culs-de-sac courts, arrondis, larges de 5 centièmes de millimètre, à paroi mince et friable, entourés d'une petite quantité de tissu lamelleux. Ces culs-de-sac sont tapissés d'un épithélium pavimenteux et remplis dans leur partie centrale d'une substance demi-liquide, foncée et très-granuleuse. Les acini, à leur tour, sont entourés chacun de tissu lamelleux.

Chez l'homme et chez tous les animaux pourvus de *pancréas*, cette glande a pour fonction d'élaborer un suc particulier nommé suc pancréatique (v. ce dernier mot) et dont le rôle est important dans la digestion. Tantôt, comme cela arrive dans notre espèce, ce suc arrive dans l'intestin déjà mélangé à la bile; tantôt les deux sucs s'y déversent séparément par des conduits distants de quelques millimètres seulement, comme chez le chien. D'autres fois enfin, ainsi qu'on l'observe chez le lapin, le lièvre, le castor, l'autruche, etc., les canaux biliaires et pancréatiques aboutissent à l'intestin, à une assez grande distance les uns des autres, distance qui varie de $0^m,20$ à $0^m,50$, selon les espèces.

— Pathol. Le *pancréas* peut devenir le siége d'un assez grand nombre de lésions qui entraînent évidemment, soit la suppression, soit l'altération de la sécrétion que cette glande a pour mission de fournir. Ces lésions peuvent être de nature inflammatoire, cancéreuse, syphilitique, etc. Toutes ont pour effet de troubler plus ou moins gravement la digestion, puisque le suc pancréatique est un des agents de cette digestion, et de donner ainsi naissance à un ordre de dyspepsies qu'on désigne sous le nom de pancréatiques. Le suc pancréatique exerçant surtout son action digestive sur les matières albuminoïdes, ces dyspepsies sont caractérisées par un défaut de digestion de ces matières, ce qui amène fatalement le dépérissement. Nous allons étudier rapidement les principales affections dont le *pancréas* peut être atteint. La plus importante et la plus fréquente, l'inflammation du *pancréas*, sera traitée à part. V. PANCRÉATITE.

— *Cancer du pancréas.* Le cancer du *pancréas* se présente le plus souvent sous la forme du squirre, plus rarement sous celle de l'encéphaloïde; il peut se ramollir, s'ulcérer et entraîner consécutivement la désorganisation des viscères voisins, mais, le plus souvent, le cancer du *pancréas* n'est pas primitif et il se développe par suite de l'extension d'un cancer du foie, de l'estomac ou du duodénum. Dans le cancer du *pancréas*, des troubles du côté des voies digestives surviennent toujours. Les malades ont d'abord des éructations de liquides [illegible] plus ou moins analogues à la salive; plus tard, ce sont des vomissements aqueux, bilieux, alimentaires et qui sont, en général, aussi opiniâtres que ceux qui tiennent du cancer de l'estomac. Il existe toujours, soit de la constipation, soit de la diarrhée. Selon Bright, une partie des matières évacuées serait formée par une matière graisseuse ayant une teinte jaunâtre et d'une grande fétidité. Cette matière, souvent mêlée aux fèces, s'en sépare promptement et surnage alors à la surface. Ce signe important a reçu une sanction des belles expériences de M. Claude Bernard, qui [illegible] des matières grasses contenues dans les aliments, a [illegible] que cette transformation [illegible] impossible, du moins incomplète, lorsque le *pancréas* offre des altérations organiques qui s'opposent à la sécrétion du fluide pancréatique. A tous ces symptômes se joignent une douleur plus ou moins vive siégeant habituellement à l'épigastre, de l'affaiblissement, de la dyspepsie, une fièvre lente, du ptyalisme, de l'ictère, et un amaigrissement de plus en plus considérable coïncidant avec l'apparition d'une tumeur dure dans la région du *pancréas.* Le diagnostic du cancer du *pancréas* est excessivement difficile, et cette affection, souvent à peine soupçonnée pendant la vie, n'est reconnue qu'à l'ouverture du cadavre. La mort est le pronostic inévitable. Le traitement ne peut donc être que palliatif. On emploiera l'opium contre les douleurs et la diarrhée, les boissons gazeuses et la glace contre les vomissements.

— *Kystes du pancréas.* Ces kystes sont excessivement rares, et la science n'en possède qu'un petit nombre d'observations. Les symptômes prédominants ont toujours été certains phénomènes de dyspepsie, de gastralgie et d'amaigrissement, la présence de selles graisseuses ou huileuses, qui indiquent, comme dans les cas de cancer du *pancréas*, que les graisses ingérées dans l'estomac ne sont pas émulsionnées par le fluide que sécrète le *pancréas.* Le traitement palliatif est le seul applicable à ces kystes.

— *Calculs du pancréas.* Ces calculs sont des concrétions irrégulières, blanches ou blanc jaunâtre, formées de carbonate de chaux, de phosphate de magnésie et de matières animales, grosses comme un pois ou comme une amande, solitaires ou multiples, qui occupent l'intérieur du *pancréas* ou son conduit excréteur. On ne connaît pas encore les causes qui déterminent la formation de ces calculs. Les malades qui en sont atteints ont une tumeur plus ou moins apparente. Ils éprouvent de la dyspepsie, et, lorsque les calculs s'engagent dans le conduit excréteur, des douleurs très-vives appelées coliques pancréatiques. Le traitement de ces calculs consiste dans l'emploi des eaux de Vichy, de la limonade sulfurique ou de l'eau vinaigrée, dans l'usage des opiacés à l'intérieur ou en injections hypodermiques, etc.

PANCRÉATALGIE s. f. (pan-kré-a-tal-jî — de *pancréas*, et du gr. *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans le pancréas.

PANCRÉATEMPHRAXIE s. f. (pan-kré-a-tan-fra ksî — de *pancréas*, et du gr. *emphraxis*, obstruction). Pathol. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO - DUODÉNAL, **ALE** adj. (pan-kré-a-ti-ko-du-o-dé-nal, a-le — de *pancréas*, et de *duodénum*). Anat. Qui est commun au pancréas et au duodénum : *Vaisseaux* PANCRÉATICO-DUODÉNAUX.

PANCRÉATINE s. f. (pan-kré-a-ti-ne — rad. *pancréas*). Chim. Substance qui existe dans le suc pancréatique.

— **Encycl.** V. HYDROPISME.

PANCRÉATIQUE adj. (pan-kré-a-ti-ke — rad. *pancréas*). Anat. Qui appartient ou a rapport au pancréas. ‖ Qui appartient à la glande pancréas : *Artères* PANCRÉATIQUES. *Nerfs* PANCRÉATIQUES. *Dans le cheval, le canal* PANCRÉATIQUE *s'insère au-dessus du cholédoque.* (Buff.) ‖ *Lobe pancréatique*, Lobe du foie appelé aussi lobe de Spigel. ‖ *Suc pancréatique*, Liquide sécrété par le pancréas et qui est un des principaux agents de la digestion : *On restera toujours dans l'ignorance sur l'action des vaisseaux* [illegible] *de la bile et du* SUC PANCRÉATIQUE. (Chomel.)

— **Encycl.** *Suc pancréatique.* Le suc *pancréatique* est un fluide clair, sirupeux, incolore. Lorsqu'il est exempt de tout élément anatomique étranger, il n'a pas d'odeur et présente une réaction alcaline. Il est sécrété par le pancréas et s'écoule dans la partie supérieure du duodénum. M. Claude Bernard a démontré que c'est le principal, ou tout au moins un des principaux agents de la digestion. La quantité de ce liquide que sécrète le pancréas dans un temps donné varie beaucoup et dépend de la quantité d'aliments que renferme le canal intestinal. La proportion centésimale des matériaux solides qu'il contient est aussi fort variable (elle varie de 2,3 à 9,90. En général, sa densité est en raison inverse de la rapidité avec laquelle il est sécrété. A la température ordinaire, il se décompose très-rapidement et se colore en rouge par l'addition du chlore. Cette réaction cesse de se produire quand il est déjà profondément altéré.

Dans un cas où les matériaux solides du suc [illegible] les sels entraient dans cette somme pour 0,886 pour 100; ils consistaient surtout en [illegible]

La plus grande partie de la substance organique peut être précipitée par l'alcool sous la forme d'un précipité blanc floconneux qui, [illegible] solution aqueuse du précipité obtenu par l'alcool [illegible] et a reçu le nom de [illegible]. Il est probable que ce corps est un mélange de plusieurs substances albuminoïdes voisines de la caséine. Conheim en a séparé une substance qui présente tous les caractères de la protéine, mais qui possède en plus la propriété de saccharifier énergiquement l'amidon. Danilewsky y admet la présence de trois ferments spéciaux. Il fait une infusion *pancréatique* en broyant un pancréas de chien avec du sable six heures après la mort de l'animal, faisant macérer le tout avec de l'eau froide et filtrant. La liqueur saccharifie l'amidon, dissout l'albumine et émulsionne les graisses. Si l'on traite ce liquide par la magnésie et qu'on le filtre de nouveau, le liquide agit encore sur l'amidon et sur l'albumine, mais n'émulsionne plus les graisses. On ajoute à ce second liquide filtré un quart de son volume de collodion; on agite vivement et on laisse évaporer l'éther. Il se forme un précipité granuleux que l'on sépare par filtration. Le nouveau liquide a conservé la propriété de saccharifier l'amidon, mais n'agit plus sur l'albumine. On lave le précipité avec de l'alcool, on le dissout dans un mélange d'alcool et d'éther et l'on filtre. La partie insoluble est lavée à l'éther, dissoute dans l'eau et filtrée. La liqueur ainsi obtenue ne présente aucun des caractères de la protéine. Elle ne saccharifie pas l'amidon, mais, lorsqu'on l'alcalise légèrement, elle dissout la fibrine.

Le suc *pancréatique* contient aussi des substances extractives et un peu de graisse. La substance de la glande renferme de grandes quantités de leucine et de tyroisne, dont on retrouve des traces dans la sécrétion.

PANCRÉATITE s. f. (pan-kré-a-ti-te — rad. *pancréas*). Pathol. Inflammation du pancréas.

— **Encycl.** Cette maladie, qui peut affecter la forme aiguë et la forme chronique, reconnaît pour causes ordinaires l'usage du mercure, les inflammations de l'estomac et du duodénum, les fièvres continues graves et la phlébite. Les symptômes de la *pancréatite* à forme aiguë sont : une douleur fixe et profonde à la région épigastrique [illegible] l'hypocondre droit; une sensation de chaleur dans le même point; un flux intestinal de matières incolores, filantes, semblables à de la salive, accompagné de tension du ventre, de fièvre, d'inappétence et quelquefois de vomissements ou d'ictère. La *pancréatite* se termine par résolution, par suppuration ou par le passage à l'état chronique.

Les symptômes de la *pancréatite* à forme chronique sont : une salivation continuelle; des éructations de matières filantes jaunâtres; de la constipation ou une diarrhée composée de matières semblables au liquide rendu par la bouche; enfin de l'anorexie, du pyrosis et une gastralgie très-prononcée. A l'ouverture des cadavres, on a trouvé le *pancréas* rouge, ramolli, notablement augmenté de volume, offrant des foyers purulents quelquefois considérables, et dont le pus est remarquable par sa fétidité. Quelquefois on trouve l'organe réduit en détritus gangreneux.

Le traitement de la *pancréatite* exige qu'on recherche d'abord la cause qui l'a produite. [illegible] qu'on observe de la salivation, on emploiera les boissons acidules, les gargarismes alunés ou boratés, de doux minoratifs; si l'inflammation est intense, on pratiquera des émissions sanguines suivies d'application d'é- [illegible] *créatite* chronique, on ordonnera la diète lactée, [illegible] nérales sulfureuses et alcalines, les opiacés, les toniques et les ferrugineux.

PANCRISTALLIE s. f. [illegible] pref. *pan*, et de *cristal*). Chim. Théorie qui [illegible] solutions salines sursaturées l'existence d'une [illegible] noyau.

PANCSOVA ou **PANCZOVA**, [illegible] l'empire d'Autriche, dans les confins militaires [illegible] S.-O. de Temesvar; 12,000 hab. Belle cathé- [illegible]

PANDA s. m. [illegible]. Mamm. [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible] termine par une queue forte et [illegible].

[illegible] cinq doigts à chaque pied, dont la [illegible] est revêtue d'une bourre très-dense et très-[illegible]. Le *panda* se rapproche à la [illegible] par sa marche plantigrade et [illegible] par la retractilité de ses ongles. [illegible] une seule espèce de ce genre, c'est le *panda* éclatant (*ailurus refulgens* F. Cuv.). Ses formes générales sont [illegible]. La fourrure de cet animal, composée de poils longs, très-doux et [illegible], offre des couleurs [illegible] et remarquables. Ainsi, tandis que le dessus du [illegible] de la tête est d'un fauve [illegible] avec quelques reflets dorés, la face, le museau et les oreilles sont d'un blanc pur. Puis l'abdomen et les pattes sont franchement noirs; quant à la queue, elle est annelée de cercles [illegible] jaunes et de fauve. Originaire de l'Himalaya et du Thibet, le *panda* [illegible] les arbres et [illegible] des rivières ou des torrents [illegible]. Il se nourrit d'oiseaux et de petits mammifères. Son cri, très caractéristique, sert à le faire découvrir; ce cri peut assez bien se traduire [illegible] souvent répétée. C'est Duvaucel qui, le premier, a introduit en France cet individu, qui semble représenter en Asie les ratons d'Amérique.

PANDA ou **PANTICA**, déesse de la paix, qui ouvrait la porte des villes. C'était aussi la déesse des voyageurs, et on l'invoquait lorsqu'on entreprenait un voyage difficile. D'après quelques mythographes, cette divinité, vénérée chez les Romains, était la même que Cérès.

PANDACA s. m. (pan-da-ka — du préf. *pan*, [illegible]). Bot. Syn. de TA[illegible], genre d'apocynées.

PANDALE s. m. (pan-da-le). Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des palémons, comprenant deux espèces qui habitent les mers d'Europe : *Les* PANDALES *ressemblent extrêmement aux palémons.* (H. Lucas.) [illegible] PANDALE *narval a pour patrie la Méditerranée.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *pandales* ont le corps arqué, comprimé; quatre antennes pédonculées, inégales, sétacées : les intermédiaires plus courtes, bifides; les antérieures plus longues, simples, avec une grande écaille à la base; les yeux gros, courts et libres; cinq paires de pattes grêles : celles de la première les plus courtes, terminées par un article styliforme; celles de la seconde filiformes et terminées par une main didactyle très-petite. Ce genre ressemble [illegible] par les caractères et les mœurs, il se rapproche plutôt des alphées et des nikas. On en [illegible] espèces principales. Le *pandale* annulicorne est long d'environ 0m,05, avec le rostre denté, les antennes annelées de blanc et de rouge, les pattes assez fortes et de médiocre longueur; il vit sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Le *pandale* narval est deux [illegible] précédent, avec le rostre [illegible]; il se trouve dans la Méditerranée.

PANDANÉ, ÉE adj. (pan-da-né — rad. *pandanus*). Qui [illegible] ou qui se rapporte au pandanus.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre pandanus : *Les* PANDANÉES *appartiennent aux régions intertropicales.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *pandanées* ont une tige arborescente, simple ou rameuse, [illegible] racines adventives [illegible] à la partie inférieure, et portant au sommet des feuilles imbriquées en spirale, lancéolées [illegible], parallèles, le plus souvent épineuses aux bords et sur la nervure médiane. Les fleurs, dioïques ou polygames, groupées en spadices accompagnées de bractées petites et colorées, [illegible] très-nombreuses, recouvrant le spadice, [illegible] anthère biloculaire; les femelles, qui recouvrent aussi tout leur spadice, sont formées d'ovaires rapprochés, mais distincts, dont chacun renferme un ovule solitaire droit et est surmonté d'un stigmate sessile. Le fruit se compose des [illegible] sorte de baie ou mieux de sorose à cellules nombreuses polyspermes; d'autres fois, c'est un drupe fibreux monosperme. La graine renferme un embryon axile, dressé, entouré d'un [illegible].

Les [illegible] *pandanées* ont des affinités, d'une part avec les palmiers, de l'autre avec [illegible] nières ont été érigées par plusieurs botanistes [illegible] ciaux). Réduite ainsi aux *pandanées* vraies, cette famille comprend les genres pandanus [illegible].

Les *pandanées* habitent pour la plupart les [illegible] plus tard, celui des palmiers; on les a comparées aussi avec raison, sous ce rapport, à de gigantesques sparganiers. Elles sont souvent d'une grande utilité dans les pays qu'elles habitent. Plusieurs espèces ont des fruits comestibles. Les feuilles de quelques autres renferment une substance légèrement astringente. Ces feuilles sont employées, dans certains pays, à faire des nattes qui servent à expédier diverses denrées, notamment les cafés Bourbon. Le suc de quelques *pandanées* est recommandé comme un astringent efficace contre les dyssenteries. Ces végétaux sont fort recherchés dans nos serres chaudes, où ils se font remarquer par l'étrangeté de leur port, la beauté de leur feuillage, l'élégance de leurs spadices et souvent par l'odeur suave et pénétrante qu'exhalent les fleurs. Ils présentent aussi au plus haut degré le phénomène des racines aériennes.

PANDANOCARPE s. m. (pan-da-no-kar-pe — de *pandanus*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de pandanées, comprenant une espèce fossile des terrains de sédiment supérieurs.

PANDANUS s. m. (pan-da-nuss — du malais *pandang*, nom du végétal). Bot. Nom scientifique du genre baquois.

PANDARE s. m. (pan-da-re — de *Pandarus*, nom mythol.). Entom. Syn. de DENDARE.

— Crust. Genre de crustacés siphonostomes, de la famille des peltocéphales, type de la tribu des pandariens, comprenant six espèces qui vivent en parasites sur le corps des poissons.

— **Encycl.** Crust. Les *pandares* sont caractérisés par un corps ovalaire, souvent très-allongé, recouvert de trois écailles à recouvrement, transversales, dentées ou échancrées au bord postérieur; la bouche en forme de bec; deux antennes; le test elliptique en avant, tronqué transversalement en arrière; l'abdomen composé d'anneaux lamelleux; la queue ovalaire, terminée par deux longues soies cylindriques; quatorze pattes, les six antérieures onguiculées, toutes les autres bifides. Les espèces peu nombreuses de ce genre vivent en parasites sur diverses espèces de poissons, notamment du groupe des squales. Le *pandare* du requin est noir, avec la queue jaune pâle. Le *pandare* bicolore, mi-part. de noir et de jaune livide, s'attache au milandre. Le *pandare* de Bosc, d'un jaune pâle, vit sur l'émissole et se trouve sur les côtes d'Angleterre. Le *pandare* de Cranch est entièrement noir.

PANDARE ou **PANDARÉE**, fils de Mérops, natif de Milet, en Crète. Il se signala par son avarice et sa voracité. Il aida Tantale dans ses vols et fit souvent pour lui de faux serments. Ayant volé le chien d'or qui se trouvait dans le temple de Jupiter en Crète, il le confia à Tantale, qui nia l'avoir reçu, et fut changé en pierre en punition de son vol sacrilège. Cérès lui avait donné la faculté de manger tout ce qu'il voudrait sans en être incommodé. Pandare laissa trois filles : Aédon, Mérope et Cléothère. Vénus, touchée du sort des orphelines, les éleva et pria les autres déesses de les combler de leurs dons. Lorsqu'elles furent nubiles, Vénus alla demander à Jupiter de les marier; mais, pendant ce temps, les Harpies enlevèrent les jeunes princesses et les livrèrent aux Furies. — Un autre PANDARE, Lycien et fils de Lycaon, alla au secours des Troyens. Apollon, qui l'aimait, lui avait fait présent d'un arc et lui avait appris à s'en servir. Pandare se signala par son courage, blessa Ménélas et périt sous les coups de Diomède.

PANDARIEN, IENNE adj. (pan-da-ri-ain, iè-ne — rad. *pandare*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au pandare.

— s. m. pl. Tribu de crustacés siphonostomes, de la famille des peltocéphales, ayant pour type le genre pandare : *Les* PANDARIENS *sont remarquables par les pièces qui garnissent le dessus de leur thorax est garni.* (H. Lucas.)

PANDATARIA, île de l'Italie ancienne, sur la côte du Latium, au S. et près du cap de Circé. Elle porte aujourd'hui le nom de *Vendotena*. Elle est célèbre pour avoir été le lieu d'exil de plusieurs grandes dames romaines, telles que Julie, fille d'Auguste, qui [illegible]; Agrippine, veuve de Germanicus, et Octavie, femme de Néron, sœur de Germanicus; elle n'avait encore que vingt ans lorsqu'on lui ouvrit les veines par ordre de Poppée.

PANDAVA, nom de la mythologie indienne qui [illegible] *fils de Pandou*. Il s'applique à cinq princes qui soutinrent les droits de leur naissance contre leurs cousins les Côravas, et qui finirent par triompher après une guerre sanglante, dont le *Mahâbhârata* nous a transmis les détails. Ils avaient pour mères les deux épouses de Pândou, Countî et Mâdrî. La légende suppose qu'ils devaient leur naissance à des dieux. Hamilton défend l'honneur des deux épouses de Pândou en disant que, dévouées au culte de ces dieux, elles n'avaient eu avec eux qu'une liaison toute morale, toute spirituelle, que les [illegible] Youdhichthira, Bhima, Ardjouna, Nacoula et Sahadeva. Le premier passait pour le fils d'Yama, le deuxième de Vayou, le troisième d'Indra, et les deux autres étaient des dieux gemeaux appelés Aswini coumâras. Mais, ce qu'il y a de plus singulier dans leur histoire, c'est qu'ils épousèrent la même femme, Drôpadî. Pândou, fatigué du trône, l'avait cédé à son frère Dhritarâchtra, et lui avait de plus laissé la tutelle de ses cinq enfants. Dhritarâchtra, de son côté, avait cent fils, et entre autres Douryodhana. Par les conseils et l'artifice de ce dernier, les Pândavas furent persécutés, dépouillés de tous leurs biens, exilés et forcés même de se cacher sous l'habit de serviteurs, au milieu d'une cour étrangère. Cependant, au bout de douze ans, ils rentrèrent, les armes à la main, dans un royaume qu'ils réclamaient du chef de leur père. Vainqueurs après une lutte sanglante, ils recouvrèrent tout leur héritage. Youdhichthira monta sur le trône; mais ensuite, dégoûtés des biens de la terre, ils renoncèrent au monde pour se livrer aux austérités de la vie ascétique.

PANDECT s. m. (pan-dèktt). Docteur de la secte de Brahma : *Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des* PANDECTS, *fut ravi de la réponse du paria.* (B. de St-P.) ‖ On dit aussi PANDIT : *Tous une existence antérieure, Méry a été PANDIT ou brahme à la pagode de Jaggernaut.* (Th. Gaut.)

PANDECTAIRE s. m. (pan-dek-tè-re — rad. *pandectes*). Auteur de pandectes. ‖ Vieux mot.

PANDECTES s. f. pl. (pan-dè-kte — lat. *pandectæ*; du gr. *pas*, tout; *dekomai*, je recueille). Jurispr. Recueil général des décisions des anciens jurisconsultes romains, qui fut fait par l'ordre de l'empereur Justinien. ‖ *Pandectes florentines*, Edition des pandectes faite sur le manuscrit de Florence.

— Fam. Lois :

A commenter dans leurs scènes dolentes
Du doux Quinault les *pandectes* galantes.
. . . .
J.-B. ROUSSEAU.

— **Encycl.** V. DIGESTE.

PANDÉE s. f. (pan-dé). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, voisin des méduses et des océanies, et comprenant trois espèces qui habitent les mers d'Europe.

PANDELÉTÉE s. m. (pan-dé-lé-té — du gr. *pandeletês*, plein de ruse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Nord.

PANDÈMES s. m. pl. (pan-dè-me — du préf. *pas*, et du gr. *dêmos*, peuple). Antiq. gr. Jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE s. f. (pan-dé-mî — du préf. *pan*, et du gr. *dêmos*, peuple). Méd. Maladie qui s'attaque à presque tous les habitants d'une contrée.

PANDÉMIQUE adj. (pan-dé-mi-ke — rad. *pandémie*). Méd. Qui a le caractère d'une pandémie : *Maladie* PANDÉMIQUE.

PANDÉMONIUM s. m. (pan-dé-mo-ni-omm — du préf. *pan*, et du gr. *daimôn*, démon). Capitale imaginaire du royaume des enfers, et résidence de Satan : *Le* PANDÉMONIUM *de Milton.* ‖ On écrit aussi PANDÉMONION.

— Par anal. Lieu où se réunissent des hommes méchants ou vicieux : *Gibbon raille Lord Sheffield d'être encore d'un* PANDÉMONIUM *de la Chambre des communes.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Amas de tous les vices : *Toute divinité qui se définit se résout en un* PANDÉMONIUM. (Proudh.)

PANDÉMOS (*commune à tous*), surnom de Vénus considérée comme courtisane.

PANDENOLFE, prince de Capoue, mort en 834. Il succéda en 879 à son oncle Landolphe II et eut pendant presque toute son règne, à soutenir des guerres, d'abord contre le prince de Salerne Guaifer, puis contre la république de Gaëte et les Sarrasins, qui étendaient leur domination sur l'Italie méridionale. Il eut pour successeur son frère Landenolfe.

PANDÉRIE s. f. (pan-dé-rî). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie centrale.

PANDERPOUR, ville de l'Indoustan anglais (Bombay), sur la Bimah, à 300 kil. S.-E. de Pounah; 15,000 hab. Dans cette ville se trouve une statue de Vichnou-Ouittoba, qui est un objet de vénération pour les peuplades environnantes.

PANDICILLE s. f. (pan-di-si-le). Ornith. Syn. de CYANICULE ou de SYLVIE.

PANDICULAIRE adj. (pan-di-ku-le-re). Antiq. rom. Se disait des jours consacrés au culte de tous les dieux, et dans lesquels on leur offrait des sacrifices en commun : *Jours* PANDICULAIRES.

PANDICULATION s. f. (pan-di-ku-la-si-on — du lat. *pandiculari*, s'étendre, étirer ses membres). Méd. Extension des membres et renversement de la tête et du tronc, avec bâillements prolongés, signes ordinaires du sommeil et de l'ennui.

— **Encycl.** Dans l'état de *pandiculation*, état en partie volontaire et en partie involontaire, la colonne vertébrale est fortement redressée et portée en arrière; la tête se renverse, les muscles de la face se contractent avec une force qui augmente par degrés et lentement; la poitrine se dilate et le bâillement a lieu; les membres pectoraux se développent graduellement en se portant en arrière et en haut; les inférieurs s'étendent aussi, mais d'une manière moins sensible. Les *pandiculations*, assez fréquentes dans l'état de santé, dépendent le plus souvent de l'ennui, de la lassitude, d'une violente envie de dormir à laquelle on s'efforce de résister, ou du réveil en sursaut. On ne connaît pas encore l'explication physiologique de la *pandiculation*; on peut présumer cependant qu'elle dépend d'une action particulière du système nerveux, et ce qui semble justifier cette conjecture, c'est, d'une part, la sensation indéfinissable d'une sorte de courant galvanique qui l'accompagne, et, de l'autre, sa fréquence au début des maladies nerveuses, en particulier de l'hystérie, de l'hypocondrie et de la manie, comme aussi à l'invasion des fièvres et surtout des accès de fièvre intermittente.

PANDIES s. f. pl. (pan-dî — gr. *pandiai*). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait dans l'Attique.

— **Encycl.** L'origine et l'objet de ces fêtes ont donné lieu à des opinions diverses, même dans l'antiquité. Quelques-uns dérivent ce nom de Pandia, qui aurait été une divinité de la lune. Le plus grand nombre le dérivent de Pandion, qui régna à Athènes de 1556 à 1525 avant notre ère, et qui fut le père de Progné et de Philomèle. Suivant d'autres, la tribu attique Dias donna son nom aux *pandies*, qui auraient été pour cette tribu une fête analogue à ce que furent les panathénées pour tous les citoyens de l'Attique. D'autres encore font venir le mot *pandies* de *Dios*, génitif de *Zeus* (Jupiter), et y voient une fête de Zeus. Cette dernière opinion se rapproche de celle qui rapporte à Pandion l'origine des *pandies*, puisque c'est une fête en l'honneur de Zeus que ce roi aurait instituée. Un érudit moderne, Welcker, croit que les *pandies* furent originellement une fête de Zeus célébrée par toutes les tribus attiques et analogue aux panathénées; après la dissolution de la confédération, dont elle était comme le point central, la fête des *pandies* aurait continué d'exister, mais en changeant de caractère. Elle existait encore au temps de Démosthène. On la célébrait le quatorzième jour du mois élaphébolion. Il faut prendre garde de la confondre avec les diasies, qui étaient aussi une fête en l'honneur de Zeus, mais qui se célébraient le dix-neuvième jour du mois munychion.

PANDINO, bourg du royaume d'Italie, province de Crémone, district de Crema, ch.-l. de mandement; 2,025 hab. Débris d'un château et de fortifications.

PANDION s. m. (pan-di-on). Ornith. Nom scientifique du genre balbuzard.

PANDION, roi d'Athènes, fils et successeur d'Erichthonius, père d'Erechthée, de Progné et de Philomèle. Il régna de 1556 à 1525, fut vainqueur du roi de Thèbes Labdacus, et institua les *pandies*, fêtes en l'honneur de Jupiter. — Un autre PANDION, fils de Cécrops, monta sur le trône d'Athènes vers 1405 av. J.-C., et fut chassé en 1381 par les Métionides, descendants d'Erechthée. Il fut le père d'Égée, qui lui succéda.

PANDIONS (*Pandæ, Pandovi*), nom sous lequel les anciens désignaient certains peuples de l'Inde soumis à la domination de la dynastie pandou, issue des cinq fils du héros de ce nom. Strabon donne quelques renseignements sur ces peuples, qui habitaient dans le voisinage de l'Indus et de ses affluents. Ptolémée en parle également et les place entre l'Indus et l'Hydaspe, c'est-à-dire dans la partie O. du Pendjab actuel. S'il fallait en croire ce géographe, les Pandions auraient constitué une nation très-puissante, habitant 300 villes et pouvant mettre sur pied 150,000 combattants. Elle aurait de plus été commandée par des femmes; mais on sait combien il faut en rabattre de ces récits où la fantaisie tient une trop large place. Ce qui est certain, c'est que les peuples désignés sous les noms de Pandæ et Pandovi par les anciens occupaient la côte du Malabar.

PANDIT s. m. (pan-dî). V. PANDECT.

PANDJAB. V. PENDJAB.

PANDJERA s. m. (pan-djé-ra). Membre d'une tribu nomade de l'Indoustan.

— **Encycl.** La tribu des *Pandjeras* est fort industrieuse et fort intéressante. Elle s'adonne surtout à l'éducation et au commerce des bestiaux. Les *Pandjeras* se louent aux marchands ou au gouvernement, pour le transport des marchandises, des provisions ou des bagages des troupes. Plusieurs de leurs chefs possèdent jusqu'à 10,000 bœufs. Leurs campements sont toujours dans les plaines ou dans les forêts. Dans ces contrées de l'Inde, où les communications sont si difficiles et si dangereuses, ces nomades sont une ressource précieuse pour le commerce. Ils habitent surtout le Décan. Les hommes sont d'une haute stature et ont les traits fortement prononcés; ils sont plus basanés que le reste des Indous. Leurs femmes pourraient passer pour belles sans la dureté de leur physionomie. Elles aiment beaucoup la parure : leurs bras, leurs jambes sont presque

cachés par de gros anneaux en argent, en cuivre, en porcelaine ou en verre; leurs oreilles sont criblées de trous pour recevoir des pendants. Leur vêtement consiste en un jupon tout bariolé, attaché sur les hanches avec un cordon, et en un petit corset à paillettes d'argent. Elles vont à pied, ou assises sur des bœufs, avec leurs enfants; les plus vieilles, assises à califourchon, ont devant elles un moulin de pierre et moulent le grain tout en voyageant. Chaque jour, vers l'heure de midi, les *Pandjeras* établissent leur campement. Chaque chef appelle ses bœufs, qui viennent se mettre en rond autour de lui. Au signal donné, tous les animaux partent pour les pacages; à la nuit tombante, un membre quelconque de la tribu monte sur une élévation et donne le signal de la rentrée en soufflant dans une conque; aussitôt le bétail accourt vers les femmes, qui tiennent en main de petites boules de farine mêlée de sucre; elles en donnent une à chaque animal. Chaque chef fait ensuite coucher ses bœufs en cercle autour de ses bagages et de sa famille. Après le repas du soir, les jeunes gens se livrent aux jeux et aux danses, les vieillards racontent des histoires, pendant qu'une sentinelle monte la garde. Enfin, à minuit, tout le monde se prépare à partir pour ne plus s'arrêter que douze heures après.

Cette tribu ne se mêle jamais avec les autres Indous et a toujours soin d'établir ses campements loin des villes et des villages. Les *Pandjeras* ont une langue qui leur est particulière et des fêtes religieuses différentes de celles des autres indigènes.

PANDOCIE s. f. (pan-do-cî — du gr. *pandokeion*, hôtellerie). Moll. Division des cynthies, genre d'ascidies simples.

PANDOLFE Ier, surnommé **Tête de fer**, prince de Bénévent, Capoue, Salerne, Spolète, etc., mort en 981. Il succéda en 961 à son père, Landolfe, et devint bientôt le plus puissant des feudataires de l'Italie méridionale, allié plutôt que vassal d'Othon le Grand, empereur. Il combattit les Grecs de la Calabre, mais fut vaincu par eux et fait prisonnier à Rovino (969). Rendu à la liberté au bout d'un an, il fit de nouvelles conquêtes, réunit la principauté de Salerne à ses Etats et mourut en 981. Le partage qu'il fit de ses possessions entre ses enfants amena la ruine de la puissance qu'il avait formée. — Son fils, PANDOLFE II, fut adopté par Gisolfe II, et lui succéda en 978 dans la principauté de Salerne, la plus riche des trois souverainetés lombardes dans l'Italie méridionale; mais, à la mort de son père Pandolfe Ier Tête de Fer, en 981, il fut chassé et détrôné par les Salernitains, qui choisirent pour prince Mansone, duc d'Amalfi. — PANDOLFE III, prince de Bénévent, neveu de Pandolfe Ier Tête de Fer, régna, après la mort de ce dernier, sur Bénévent de 981 à 1021. Il associa à son pouvoir, en 1016, année de l'arrivée des premiers chevaliers normands en Italie, un de ses parents, PANDOLFE IV. — PANDOLFE V, prince de Capoue en 1007, mort en 1050, s'unit aux Grecs contre Benoît VIII, fut attaqué et pris à Capoue par l'empereur Henri II, qui l'emmena prisonnier en Allemagne, recouvra la liberté en 1025, revint alors en Italie, reprit possession de Capoue, s'empara en 1027 de Naples, d'où il fut chassé trois ans plus tard par les Normands, pilla le monastère du Mont-Cassin (1030), refusa de restituer son butin, fut, pour ce fait, déposé par l'empereur Conrad (1033) et recouvra l'autorité en 1046. Ce prince rapace, et d'une avarice sordide, laissa en mourant le pouvoir à son fils Pandolfe VI, qu'il avait depuis longtemps associé à son autorité. — PANDOLFE VI, prince de Capoue et de Bénévent, succéda à son père en 1050, associa à son pouvoir son fils Landolfe et se prononça pour le pape Léon IX contre les Normands. Battu en 1053, il dut céder, pour avoir la paix, de vastes territoires et paya une somme de 7,000 écus d'or. Bientôt ce prince se vit dépouiller de Bénévent par Henri III, qui céda cette ville au pape Léon IX en échange de l'évêché de Bamberg, et de Capoue, que le pape Nicolas II donna à Richard, comte d'Avène.

PANDOLFINI (Angelo), économiste italien, né à Florence en 1360, mort en 1446. Fils d'un riche commerçant, il jouit rapidement d'une haute considération, fit partie de la seigneurie de sa ville natale en 1397 et en 1408, remplit d'importantes missions auprès du pape Martin V, de l'empereur Sigismond, du roi Ladislas, obtint de ce dernier la cession du territoire de Cortone (1411), pour indemniser des commerçants florentins des pertes qu'ils avaient faites à Naples, puis devint grand consulteur et gonfalonier de Florence (1414, 1420, 1431). Par son influence, il contribua beaucoup à faire rappeler de l'exil Cosme de Médicis, dit l'Ancien, et passa les dernières années de sa vie dans sa somptueuse villa de Signa, où il reçut la visite d'un pape et de deux princes régnants. On lui doit : *Trattato del governo della famiglia*, ouvrage curieux, remarquable par l'originalité des pensées, par la pureté du style, qui a été plusieurs fois publié et dont les meilleures éditions sont celles de Florence (1734, in-8°) et de Milan (1811, in-8°). On en trouve quelques passages traduits dans les *Curiosités et anecdotes italiennes* de M. Valery (Paris, 1842, in-8°).

PANDONE s. f. (pan-do-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, dont l'espèce type vit au Brésil.

PANDORE s. f. (pan-do-re — nom mythol.). Astr. Planète télescopique, découverte en 1858 par M. Searle.

— Mus. Forme ancienne et régulière du mot MANDORE.

— Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de l'ordre des enfermés et type de la famille des pandorées, comprenant une douzaine d'espèces de petite taille, dont la plus grande vit dans nos mers : *La coquille des* PANDORES *est nacrée à l'intérieur*. (Dujardin.)

— Acal. Genre d'acalèphes béroïdes, voisin des béroés et des médées, et dont l'espèce type vit près des côtes du Japon.

— Encycl. Moll. Les *pandores* ont le corps ovale, comprimé, assez allongé, couvert d'un manteau en forme de fourreau, terminé en arrière par deux tubes assez courts, réunis à leur base seulement, ouvert en avant par le passage du pied, qui est grand, triangulaire, épais et renflé à l'extrémité. La coquille est régulière, allongée, très-comprimée, inéquivalve, inéquilatérale, à sommets très-peu marqués, à charnière formée par une dent cardinale sur la valve droite, qui entre dans une cavité correspondante de la gauche. Ce sont des mollusques marins qui vivent dans le sable et s'y enfoncent assez profondément pour qu'on éprouve une grande difficulté à les en retirer. Les valves de leurs coquilles sont fort minces et nacrées à l'intérieur. La *pandore rostrée* est répandue dans toutes les mers de l'Europe; la *pandore obtuse* vit sur les côtes d'Angleterre. On connaît aussi des espèces fossiles à Bordeaux et à Grignon.

PANDORE, l'Eve des Grecs, la première femme, modelée par Vulcain, douée de la vie par Minerve, ornée par les dieux de toutes les perfections (d'où lui vient son nom, *pan*, tout; *dôron*, présent). Jupiter, irrité contre Prométhée de ce qu'il avait dérobé le feu du ciel, lui envoya Pandore comme épouse, avec une boîte mystérieuse où étaient renfermés tous les maux. Prométhée, soupçonnant un piége, refusa de la recevoir; mais son frère Epiméthée accepta Pandore et son fatal présent, puis il ouvrit la boîte, et tous les maux dont elle était remplie se répandirent sur la terre; l'Espérance seule resta au fond. Telle fut, suivant les légendes grecques, l'origine du siècle de fer. Hésiode, le premier, a raconté cette fable poétique :

« Zeus avait caché le feu, mais l'adroit fils de Japet le découvrit, et, par un heureux larcin, l'apporta aux hommes dans le tube creux d'un roseau, après avoir trompé tous les soins du dieu qui se plaît à lancer la foudre. Zeus indigné lui adressa ces paroles : « Fils de Japet, le plus rusé d'entre tous les » mortels, tu t'applaudis d'avoir dérobé le feu » du ciel et trompé tous mes soins; mais apprends que ton larcin sera la source des plus » grands maux, et pour toi et pour tous les » âges futurs. Les mortels payeront le présent que tu leur as fait par un présent plus » funeste que je leur enverrai, mais dont ils » auront l'âme ravie, chérissant eux-mêmes » leur propre fléau. » Telles furent les paroles du père des dieux et des hommes; il les accompagna d'un sourire et donna l'ordre à Héphaïstos, à cet artisan sublime, de former un corps avec de l'argile pétrie dans l'eau, de lui communiquer la forme et la voix humaine, et d'en faire une vierge dont l'éclatante beauté fût égale à celle des immortelles déesses. Zeus ordonna en même temps à Athéné de former cette vierge aux arts de son sexe et de lui apprendre à ourdir un merveilleux tissu. Il commanda à la belle Aphrodite de répandre sur elle tous les charmes de la beauté... Il voulut qu'Hermès, le messager des dieux et le meurtrier d'Argus, soufflât dans son âme l'indépendance et la perfidie. Tels furent les ordres de Zeus, et les dieux s'empressèrent d'obéir aux volontés du fils de Saturne. L'industrieux Héphaïstos eut bientôt formé avec de l'argile une nymphe semblable à une chaste vierge; la déesse aux yeux bleus la revêtit de riches habits et ceignit ses flancs d'une étroite ceinture. Les Grâces et la divine Persuasion ornèrent d'un collier d'or son cou gracieux. Les fleuves à la belle chevelure la couronnèrent des fleurs du printemps; elle fut parée des plus beaux atours par les mains d'Athéné. Le messager des dieux, le meurtrier d'Argus, mit dans son cœur la perfidie, les discours séduisants et trompeurs. Enfin, elle reçut du héraut des dieux le don de la parole; et, comme tous les habitants de l'Olympe lui avaient fait un présent, elle fut nommée Pandore. Après avoir ainsi comblé de perfections cette fatale beauté, Zeus ordonna à Hermès de la conduire à Prométhée, qui refusa de la recevoir, puis à Epiméthée. Celui-ci oublie que Prométhée lui a recommandé de ne rien recevoir du maître de l'Olympe, dans la crainte que les présents de la colère ne devinssent funestes aux mortels : il accepte le présent et ne reconnaît sa faute que lorsqu'il n'est plus temps de remédier au mal. Auparavant, les hommes menaient une vie exempte de maux, de peines, de travaux et de ces fâcheuses maladies qui amènent la vieillesse. Mais aujourd'hui, dès le premier instant qu'ils voient la lumière, ils commencent à vieillir dans le malheur. Pandore, tenant en sa main un grand vase, en soulève le large couvercle, disperse tous les maux renfermés dans le vase et remplit la terre d'une infinie multitude de misères; la seule Espérance reste dans l'urne, sur les bords du vase : elle n'a pu s'envoler, Pandore ayant remis le couvercle par l'ordre du dieu qui est armé de l'égide et qui rassemble les nuages. Cependant, un déluge de maux fond sur les mortels. La terre en est remplie, la mer en est couverte; les maladies ne cessent d'attaquer les hommes, et pendant le jour et durant la nuit. Elles leur apportent en silence les douleurs; en silence, car le dieu dont les conseils sont pleins de sagesse les a privées de la voix, qui les eût annoncées de loin. »

La *boîte de Pandore* et l'*Espérance qui est restée au fond* sont, de la part des écrivains, l'objet de fréquentes allusions, sans parler des jeux de mots, des rapprochements plus ou moins piquants. C'est ainsi qu'un plaisant a dit : « Un dictionnaire est comme la *boîte de Pandore*, puisqu'il renferme tous les *mots*. »

Dans une comédie, un des personnages veut mener Arlequin au cabaret; mais Arlequin est en veine de sobriété et il répond gravement : « Le verre est comme la *boîte de Pandore*; c'est de là que sortent tous les maux. »

Voici des allusions plus sérieuses :

« Ouvrez votre *boîte de Pandore*, voyez si quelques-uns des malheurs qui m'appartiennent sont retombés sur vous, et s'il vous reste l'*Espérance*. Pour moi, je suis bien sûr qu'il ne me reste au fond de la boîte que la tendre amitié qui m'attache à vous et la triste connaissance de la méchanceté des hommes. »

VOLTAIRE.

« Le libre examen n'est-il pas le principe fondamental du protestantisme, et n'est-ce pas du libre examen que sont sortis, comme de la *boîte de Pandore*, le panthéisme, le matérialisme, et enfin toutes les variétés du socialisme le plus insensé et le plus pervers? »

S. DE SACY.

« Ce sont là les idées que j'ai tâché d'exprimer dans l'adresse au roi, dont j'ai été un des rédacteurs. Il a bien fallu y nommer la charte, quoique je la regarde comme la *boîte de Pandore*, au fond de laquelle il ne reste pas même l'*Espérance*. »

DE BONALD.

« C'est une vanité commune que de se regarder comme la victime préférée du destin. Vos douleurs, quelles qu'elles soient, sont de vulgaires douleurs. Quand la *boîte de Pandore* s'est ouverte, tous les maux en sont tombés épars sur la terre, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. »

PRÉVOST-PARADOL.

Pandore. Iconogr. Piganiol de La Force (*Description de Versailles*, II, p. 292) nous apprend qu'on voyait autrefois à Marly, dans le Jardin haut, un groupe en bronze, de Jean de Bologne, représentant *Pandore enlevée par Mercure*; il ajoute que « la reine Christine en avait fait présent à M. Servien et que M. de Sablé, fils de ce dernier, le donna à son tour à Colbert; celui-ci le fit transporter à Sceaux, où il était quand M. de Seignelay, toujours attentif à tout ce qui pouvait faire plaisir au grand roi qu'il avait l'honneur de servir, pria Sa Majesté de vouloir bien l'accepter. » Une autre statue de *Pandore*, sculptée par Le Fèvre, d'après Le Gros, se voyait aussi dans les jardins de Marly. Le Gros avait exécuté en marbre, d'après un dessin de Mignard, un terme de *Pandore* pour les jardins du palais de Versailles. Mignard lui-même avait peint à fresque, dans l'un des salons de la petite galerie de ce palais, une grande composition représentant *Pandore formée par Vulcain et comblée de présents par les dieux*. « Pandore était peinte ici sur un nuage et assise, dit l'[illegible] (*loc. cit.*, I, p. 313 et suiv.). Vulcain était derrière pour recevoir les applaudissements que les dieux donnaient à son ouvrage, et les Grâces étaient au-dessus de cette beauté parfaite. Jupiter était entre Junon et Vénus. L'admiration de ce dieu pour Pandore se faisait sentir, de même que celle des deux déesses, qui était [illegible] de jalousie. L'Amour était auprès de sa mère, et il avait cependant les yeux que pour Pandore, à qui plusieurs petits Amours et [illegible] Zéphyrs apportaient les présents des dieux. Mars, Cérès, [illegible] et A[illegible] [illegible] autre groupe, qui n'était pas [illegible] admiration que le premier. [illegible] de ses nymphes, était dans [illegible] et regardait Pandore avec [illegible] complaisance. » Plusieurs autres [illegible] complétaient cette composition, qui se [illegible] dans un beau paysage où l'on remarquait le mont Etna jetant des flammes et, un peu loin, la forge de Vulcain et quelques cyclopes. Cette fresque fut [illegible] en 17[illegible], lorsqu'on fit faire des cabinets ou petits appartements dans les combles du château.

[illegible] avait peint, dans la maison de son ami Mansart, au quartier Saint-Antoine, à Paris, un plafond représentant *Pandore apportant sur la terre la boîte fatale*. La même scène a été retracée, d'une manière très-fade, par Alaux, dans un tableau commandé par l'Etat et exposé au Salon de 1824. On a une estampe de [illegible] sur le même sujet.

Une statue de *Pandore*, en bois, de l'époque de Louis XII, se voit au musée de Cluny (n° 219). D'autres statues ont été exécutées, de notre temps, par Cortot (Salon de 1819); cette œuvre remarquable, qui valut à son auteur un premier grand prix, est actuellement au musée de Lyon; Auguste Famin (Salon de 1842), Pradier (statuette de bronze exposée au Salon de 1850 et appartenant à la reine d'Angleterre), Antoine Desbœufs (statue de marbre, Salon de 1853), Cl. Moreau (statuette de marbre, Salon de 1859), Jean Bulio (statue de plâtre, Salon de 1859), P. Loison (statue de marbre commandée par l'Etat et exposée en 1861), Auguste Moreau (statue de bronze, Salon de 1863), P. Robinet (statue de marbre, Salon de 1863), J. Valette (Salon de 1864), etc. M. Ferdinand Lev[illegible] a exposé, au Salon de 1867, une médaille représentant *Pandore et Epiméthée*.

Pandore, œuvre dramatique de Gœthe (1788). Cette œuvre, qu'on peut qualifier de dramatique à cause de sa forme, mais qui est avant tout lyrique par son ton et ses allures, est la suite du *Prométhée* et développe plus complètement la pensée de ce poëte sur le mythe grec. Epiméthée, le frère de Prométhée, époux de Pandore, il est la pensée qui cherche à comprendre le passé, comme Prométhée est le fait qui remplit le présent et prépare l'avenir. L'union de ces deux personnages allégoriques est représentée par Pandore, la pensée agissante ou l'action réfléchie. Gœthe se sentait à l'aise dans ce monde symbolique et, avec un art admirable, il savait cacher, sous une forme élevée et sous le lyrisme le plus entraînant, la froideur habituelle de ces sortes de mythes. Sous ce rapport, *Pandore* est une de ses œuvres les plus accomplies. Certaines parties offrent des beautés qui rappellent tout ce que l'art grec offre de supérieur; mais Gœthe n'a pas achevé *Pandore*, non plus que son *Prométhée*.

PANDORE, type créé par Nadaud, dans une de ses chansons les plus populaires :

> Deux gendarmes, un [illegible],
> Chevauchaient le long d'un sentier,
> L'un portait la sardine de [illegible],
> L'autre le jaune baudrier...

L'homme au jaune baudrier, c'est Pandore, élevé dans la crainte de Dieu et surtout des brigadiers; tout ce que le brigadier dit est bien dit, tout ce qu'il fait est bien fait. Jamais Pandore ne se permet d'avoir une idée en présence de son chef; il n'ouvre la bouche que pour dire du fond du cœur : « Brigadier, vous avez raison! » Le brigadier, [illegible], s'épanche avec une certaine familiarité; tantôt les beautés de la nature lui arrachent une phrase admirative, et [illegible] pour la saison; tantôt [illegible] amours, et toujours Pandore approuve. On voit qu'il est fier d'un chef qui dit de si belles choses. Enfin, le brigadier, perdu dans ses vagues souvenirs, [illegible] comme dit Nadaud, « fait entendre un léger son. » Pandore reste grave, car l'incongruité d'un chef a malgré tout quelque chose d'auguste : « Brigadier, vous avez raison! » dit-il de l'accent le plus convaincu. Pandore, c'est le type de l'obéissance passive.

PANDORÉ, ÉE adj. (pan-do-ré — [illegible]). [illegible] Qui ressemble [illegible] à la pandore.

— s. f. pl. Famille de mollusques acéphales à coquille bivalve, [illegible] genre pandore.

— s. f. Bot. Syn. de [illegible], genre de graminées.

PANDORINE s. f. ([illegible] —) de [illegible]. [illegible] aux dépens [illegible].

PANDORINÉ, NÉE [illegible] — [illegible] se rapproche [illegible].

— s. f. pl. [illegible]

PANDOSIE, [illegible] [illegible] N.-O. [illegible]

PANDOU. V. PANDAVA.

PANDOULEAU s. m. (pan-dou-lô). [illegible]

PANDOUR s. m. (pan-dour — [illegible]). [illegible] premier [illegible]. Nom donné à des soldats [illegible] par leur férocité, et [illegible] toute l'infanterie [illegible].

— Par ext. Pillard, homme qui dévaste le pays : [illegible] des [illegible] grossier et brutal. On écrivait autrefois PANDOURS.

— Encycl. Les *pandours* étaient [illegible]

suivant quelques auteurs, du village de Pandour, dans le comitat de Pesth, et, suivant d'autres, du nom d'une peuplade d'origine slavonne, dispersée dans les montagnes du comitat hongrois de Shol. Ces deux origines pourraient bien n'en faire qu'une. Les *pandours* furent d'abord des espèces de brigands hongrois, que l'on enrégimenta en corps francs pour les employer à la poursuite d'autres brigands. Dans le principe, ils choisissaient leur chef, qu'ils appelaient haroumbascha ou pacha. Plus tard, ils se mirent à la solde de l'Autriche, et l'on désigna, dans la suite, sous l'appellation de *pandours*, tous les corps libres au service de cette nation. Ils parurent pour la première fois en Allemagne vers l'année 1742, et se rendirent redoutables dans la guerre de Sept ans. Ils portaient alors un long manteau, un large pantalon et étaient coiffés d'un haut bonnet. Dans ses *Mémoires*, le baron de Trenck raconte comment il avait armé les premiers *pandours*. « Sans m'éloigner de la manière de se vêtir usitée parmi nous, qui n'est pas la plus désagréable, j'habillai mes soldats aussi bizarrement qu'il me fut possible, afin que leur aspect même inspirât la terreur. Je les armai d'une épée, d'un mousquet et de quatre pistolets à la ceinture, qui, en les rendant plus hardis, multipliaient dans leurs mains les moyens de combattre. » Ce terrible baron de Trenck, qui avait un goût marqué pour ses *pandours*, avoue qu'ils buvaient parfois « une quantité considérable d'eau-de-vie, qu'il n'y avait plus moyen de les retenir; » mais, ajoute-t-il, « partout les soldats sont les mêmes; partout la guerre est un temps de licence, et les troupes réglées, pas plus que les autres, ne sont composées de personnes élevées religieusement dans un monastère. » Les *pandours* étaient un ramassis de brigands, prêts à tout, au vol, au pillage, à la dévastation, aux cruautés et au viol. Plus tard, ils furent mis sur un pied régulier; ils font aujourd'hui partie des régiments d'infanterie croate.

PANDOUR, village de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Pesth, à 36 kilom. de Colocsa. Les habitants de ce village, organisés en corps franc, firent donner, au XVIIIe siècle, le nom de *pandours* aux corps semblables employés dans l'armée autrichienne.

PANDOVIE s. f. (pan-do-vî). Bot. Syn. d'AFZÉLIE.

PANDROSEION, temple de Pandrose, fille de Cécrops, à Athènes. V. ERECHTEION.

PANDURIFOLIÉ, ÉE adj. (pan-du-ri-fo-li-é — du lat. *pandura*, instrument de musique; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de violon.

PANDURIFORME adj. (pan-du-ri-for-me — du lat. *pandura*, pandore, instrument de musique, et de *forme*). Bot. Se dit des feuilles oblongues, assez larges à la base et échancrées sur les côtés, de telle sorte que leur forme rappelle à peu près celle d'un violon. ‖ Peu usité.

PANDYNAMOMÈTRE s. m. (pan-di-na-momè-tre — du préf. *pan*, et de *dynamomètre*). Mécan. Appareil dynamométrique, au moyen duquel on évalue le travail mécanique d'un moteur.

PANÉ, ÉE (pa-né) part. passé du v. Paner. Couvert de pain émietté : *Côtelettes* PANÉES.

— Pop. Qui n'a plus le sou, qui est privé de toute ressource : *L'homme véritablement* PANÉ *est celui qui manque de pain.* (***.)

— *Eau panée*, Eau dans laquelle on a fait bouillir du pain ou mis tremper du pain grillé pour en ôter la crudité : *J'y trouvai du foin pour mon cheval, et pour moi un bon lit de paille et de l'*EAU PANÉE. (Alex. Dum.)

PANEAS, ville de la Palestine ancienne, dans la partie septentrionale de la tribu de Nephtali, près de la rive droite du Jourdain supérieur. Elle portait aussi le nom de Césarée. C'est aujourd'hui le bourg de Bonias.

PANEAU s. m. (pa-no). Ornith. V. PAONNEAU.

PANÉGYRIQUE s. m. (pa-né-ji-ri-ke — gr. *panêgurikos*, sous-entendu *logos*, discours qui se tient un jour de fête; de *panêguris*, fête, assemblée, formé de *pas*, tout, et *agora*, place publique). Eloge que l'on fait de quelqu'un dans un discours public et solennel : *Faire un* PANÉGYRIQUE. *Prononcer un* PANÉGYRIQUE. *Ecrire le* PANÉGYRIQUE *d'un saint. Le* PANÉGYRIQUE *de Trajan, par Pline le Jeune. Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le* PANÉGYRIQUE *d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la piété?* (La Bruy.) *Ceux qui réussissent le mieux dans le* PANÉGYRIQUE *s'entendent assez mal à toucher les passions.* (Boil.) *L'imagination a plus de part aux* PANÉGYRIQUES *que la raison; ce sont des hyperboles continuelles.* (Fléch.) *Tous les* PANÉGYRIQUES *sont mélangés d'une infusion de pavots.* (Swift.)

— Eloge en général : *On a fait votre* PANÉGYRIQUE *dans cette société. Il n'y a point de plus beau* PANÉGYRIQUE *des grands hommes que leurs actions.* (D'Ablanc.) *L'histoire n'est que trop souvent l'oraison funèbre des peuples morts, et la satire ou le* PANÉGYRIQUE *des peuples vivants.* (De Bonald.)

> Pour exercer ta rhétorique,
> Veux-tu, sans plus longtemps chercher,
> Sujet que nul n'ose toucher?
> Travaille à ton *panégyrique*.
>
> ***.

— Liturg. gr. Livre ecclésiastique des Grecs, qui contient les éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Adjectiv. Antiq. Se disait des assemblées générales : *Assemblée* PANÉGYRIQUE. *Jeux* PANÉGYRIQUES.

— Syn. **Panégyrique, éloge**. V. ÉLOGE.

— **Encycl.** Le *panégyrique* est un discours public à la louange d'un personnage ou même d'une ville; il ne se prononce, conformément à la signification du mot, que dans les réunions solennelles et se distingue de l'oraison funèbre et du simple éloge. L'oraison funèbre ne se prononce qu'en l'honneur d'un personnage mort; l'éloge est le plus souvent une simple étude destinée à être lue. Quoi qu'il en soit, il n'y en a pas moins une certaine connexité entre ces trois morceaux d'apparat.

Chez les Grecs, les *panégyriques* paraissent avoir été assez fréquents; mais, de leurs discours, il ne nous est parvenu sous ce titre que le *Panégyrique d'Athènes*, par Isocrate. L'orateur mit quinze ans à composer et à polir ce discours, qui n'a pas cinquante pages; aussi défie-t-il tous les critiques d'y trouver rien à reprendre. Il est sans doute irréprochable sous le rapport de la forme; sans doute, les termes y sont employés dans le plus pur sens attique, les mots y sont à la place la plus convenable, le tour et l'harmonie ne laissent rien à désirer; mais les pensées, les sentiments, les mouvements, l'éloquence sont loin d'égaler les qualités du style et de la forme.

La littérature latine nous présente un *panégyrique* qui est un des plus célèbres ouvrages de l'antiquité classique, le *Panégyrique de Trajan*, par Pline le Jeune. Ce fut, à l'origine, un simple remercîment prononcé dans le sénat par l'auteur, lorsque Trajan le désigna consul. Pline remania et développa cette harangue, d'abord fort courte, et en fit le livre qui nous est parvenu. « Jamais accusateur, dit M. Demogeot, ne mit tant d'habileté à inventer des crimes que Pline à trouver des vertus. Toutes les paroles, tous les pas, tous les mouvements du prince sont présentés avec une adresse infinie sous leur côté le plus flatteur. » Le style offre le même caractère que la pensée. C'est une prodigalité fatigante de détails qui éblouissent, d'antithèses et de paradoxes. La même pensée, retournée, renversée, examinée sous des aspects divers, passe vingt fois sous les yeux. On oublie le sujet pour ne songer qu'à l'écrivain et à ses ingénieux artifices.

Malgré ses défauts, ou mieux, à cause de ses défauts mêmes, le *Panégyrique de Trajan* fut accueilli par les contemporains comme un chef-d'œuvre. L'admiration s'accrut encore dans les siècles suivants. Les orateurs le prenaient pour modèle, de préférence aux discours de Cicéron; ils tâchaient de s'en rapprocher en composant aussi des *panégyriques*. De ce nombre furent Claudius Mamertinus et Euménius, tous deux rhéteurs gaulois du IIIe siècle; Latinus Pacatus et Drepanius, contemporains de Théodose; Flavius Corippus et Rusonius, qui vécurent sous Gratien. On a publié des recueils de *panégyriques* latins (*Panegyrici veteres latini*, 1482, 1599, 1643, 1703, 1779); mais ces discours, faits à l'imitation de Pline le Jeune, n'ont de lui que ses défauts; ils n'en ont ni le style, ni la langue, ni le talent.

Panégyrique d'Athènes, par Isocrate (prononcé à Athènes en 386 av. J.-C.). Cette composition oratoire retrace presque toute l'histoire de l'ancienne Grèce et présente une multitude d'événements intéressants par eux-mêmes, bien que l'objet pour lequel l'orateur les a recueillis ne nous intéresse plus aujourd'hui. Peu nous importe, en effet, la suprématie d'Athènes ou de Lacédémone; mais les actions merveilleuses et les héros de ces deux républiques ont toujours le don de nous émouvoir. Isocrate conjure les Hellènes de renoncer à leurs inimitiés et de diriger contre les barbares leurs désirs de conquête; il engage Sparte et Athènes à faire un accord pour partager entre elles l'hégémonie. Cette idée, souvent traitée et toujours nouvelle, n'était pas absurde alors ni absolument impraticable; mais il fallait la soutenir autrement que ne fit Isocrate, qui, supposant une forte résistance de la part des Lacédémoniens, leur prouve, par des légendes et par l'histoire ancienne, qu'Athènes mérite la prépondérance. La peinture de l'état anarchique de l'Hellade et de la facilité avec laquelle la Grèce unie pourrait faire des conquêtes en Asie est vraie et réellement sentie; malheureusement, sous l'orateur reparaît le rhéteur, et Isocrate détruit l'effet de ce tableau par une digression sur la manière dont doit être traité son sujet en particulier et sur l'art oratoire en général; il s'arrête pour examiner avec complaisance les divers points de vue auxquels on peut se placer pour traiter un sujet. C'est un hors-d'œuvre tout à fait inutile. Voulant ensuite convaincre Sparte de la supériorité d'Athènes, il établit un parallèle entre les deux villes.

C'est là le point important de son discours. Si la suprématie doit appartenir aux plus habiles et aux plus puissants, elle est de droit acquise à Athènes, avec qui aucun Etat n'est capable de rivaliser sur mer. Si elle est le privilége de ceux qui l'ont possédée les premiers, les droits d'Athènes sont encore plus incontestables. Les Athéniens ne sont-ils pas autochthones, c'est-à-dire sortis du sol même, qu'ils n'ont jamais cessé de posséder? Voilà pour l'antiquité des titres. L'orateur va examiner ensuite le mérite des actes de sa patrie. Par ordre chronologique, ce sont les habitants de l'Attique qui, les premiers, ont fondé des villes, colonisé des îles et enseigné au reste de la Grèce l'agriculture; en un mot, ce sont eux qui ont fait la Grèce. Athènes a été également la première à se donner des lois et, en ce point encore, elle a servi de modèle aux autres Etats, qui la prennent pour arbitre dans leurs contestations. C'est à elle que la Grèce est redevable de son commerce, et le Pirée n'est-il pas toujours l'entrepôt de la Grèce entière? N'est-ce pas à Athènes que se tiennent ces grandes assemblées générales et solennelles, où l'on se voit, où l'on apprend à se connaître et à s'aimer et où se contractent les alliances? Où trouver des spectacles plus fréquentés, plus célèbres par leur somptuosité et l'excellence des talents qui les alimentent?

Tous ces titres de gloire ne sont rien en comparaison de sa gloire militaire. Au delà de la guerre de Troie, n'était-elle pas l'alliée des enfants d'Hercule et ne s'armait-elle pas en faveur des malheureux qui avaient succombé à la guerre de Thèbes, afin de leur donner la sépulture? Elle a vaincu les Thébains, triomphé d'Argos, sauvé les fondateurs de Sparte, sa rivale, qui lui doit d'exister encore. Après une brillante énumération des exploits d'Athènes dans les temps fabuleux et héroïques, l'orateur arrive aux guerres médiques contre Darius et Xerxès, à cette époque éclatante où Sparte et Athènes se disputaient la gloire des grandes actions en rivales qui s'admirent, et non en ennemies qui se jalousent. Marathon est là pour rendre témoignage des services rendus par Athènes à la Grèce. Toutes les guerres, d'ailleurs, soutenues par Athènes contre les barbares fournissent de nouvelles preuves de sa supériorité. Isocrate, qui a passé légèrement sur les guerres faites contre les Thraces et les Scythes, s'arrête complaisamment sur celles des Perses. C'est en parlant de ces dernières qu'il triomphe et qu'il déploie toutes les richesses de son éloquence. Malheureusement, sa péroraison est d'un rhéteur plus que d'un orateur. Isocrate termine en invitant tous les orateurs à traiter ce même sujet de la grandeur d'Athènes et les défie de le traiter mieux que lui. Les Lacédémoniens durent être bien convaincus!

Panégyrique de Trajan, par Pline le Jeune. V. TRAJAN.

Panégyrique du Chevalier sans reproche, de Jean Bouchet (1527), vieil ouvrage moitié historique, moitié allégorique, reproduit dans quelques collections sous le titre de *Mémoires de La Trémouille*. Jean Bouchet, l'un de nos plus anciens poëtes, accueilli dans la maison de Louis de La Trémouille, qui le fit précepteur de son fils, le jeune prince de Talmont, mort encore jeune à Marignan, passa la plus grande partie de sa vie à côté de son illustre bienfaiteur, et ce fut après la mort du chevalier, pour payer sa dette de reconnaissance, qu'il entreprit d'écrire sa vie. Malgré le titre de *Panégyrique*, il ne faut pas voir dans le livre de Jean Bouchet une œuvre d'adulation : il y peint seulement son admiration naïve pour les vertus de celui qui fut surnommé Sans reproche, et, par son esprit d'observation, par les détails curieux dans lesquels il entre, le vieil écrivain s'est trouvé avoir tracé des mœurs de son temps le tableau le plus sincère et le plus curieux. La naissance, l'éducation, les premières amours de La Trémouille lui ont suggéré des pages intéressantes. On croirait lire un roman du XIIIe siècle dans ce récit du jeune chevalier, laissé seul par le mari confiant avec la femme qu'il aime, et trouvant dans son honneur, dans les lois de la chevalerie, la force de résister à une passion partagée. C'est un petit tableau d'intérieur très-naïf et très-vrai. Son mariage romanesque, le déguisement qu'il prend pour se présenter au château de la future duchesse ne sont pas racontés avec moins d'art, et l'on trouve encore une étude des mœurs du XVIe siècle dans le chapitre consacré par Jean Bouchet aux occupations de la jeune épouse dans son château de Thouars. C'est surtout par ces détails intimes que son *Panégyrique* est précieux; on y voit l'homme qui a vécu de la vie de ses personnages, qui a conversé avec eux sous le manteau de la cheminée et qui rapporte fidèlement ses impressions. La mort du prince de Talmont, les circonstances qui l'accompagnèrent, les ménagements de François Ier et de l'évêque de Poitiers pour apprendre à la mère l'événement fatal lui ont inspiré aussi des pages pleines de sensibilité. Dans tout cet ouvrage, le style est familier, naïf, plein de grâce et de saveur.

Malheureusement, Jean Bouchet, historien, poëte, nourri de la mauvaise poétique de son temps, crut ne pas pouvoir se passer de l'allégorie et de la poésie. Il fait écrire ou recevoir par son héros de longues épîtres en vers; il fait intervenir Mars lorsque La Trémouille part pour la guerre; Minerve, lorsqu'il renonce à un amour criminel; Junon, lorsqu'il s'agit de gouverner. Ces dieux et déesses tiennent de longs discours, qui pourtant ne sont pas tout à fait des hors-d'œuvre, car on y trouve encore des aperçus et des jugements précieux. Les anciennes éditions (l'édition gothique de 1527 entre autres) ont seules conservé ces morceaux singuliers. Cette mythologie fantaisiste a fait peur aux collectionneurs de mémoires. Petitot, qui a réimprimé le *Panégyrique du Chevalier sans reproche* dans sa collection (t. XIV), a suivi cet exemple, tout en conservant ce qui avait une valeur historique.

PANÉGYRISTE s. m. (pa-né-ji-ri-ste — rad. *panégyrique*). Celui qui fait le panégyrique de quelqu'un : *Un* PANÉGYRISTE *ennuyeux. Quand un* PANÉGYRISTE *n'a que cette basse de louer un seul homme, ce n'est plus que la flatterie qui parle à la vanité.* (Fén.) *Les* PANÉGYRISTES *font toujours un aigle d'un roitelet.* (Mol.)

— Celui qui fait l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose : *Je hais ces* PANÉGYRISTES *perpétuels qui ont toujours l'encensoir à la main.* (St-Réal.) *Le moyen âge est un temps singulier, que ses* PANÉGYRISTES *n'ont guère mieux compris que ses détracteurs.* (St-Marc Girard.)

PANÉICONOGRAPHIE s. f. (pa-né-i-ko-no-gra-fî — du préf. *pan*, et du gr. *eikôn*, image; *graphô*, je grave). Art de reproduire en creux ou en relief, sur plaques métalliques, des dessins, gravures, lithographies ou imprimés quelconques, de façon à pouvoir en tirer des épreuves au moyen de la presse. ‖ On dit plus souvent PANICONOGRAPHIE.

PANEL (Alexandre-Xavier), numismate français, né à Nozeroi (Franche-Comté) en 1699, mort à Madrid en 1777. Entré à vingt ans dans l'ordre des jésuites, il s'adonna à l'enseignement et consacra en même temps tous ses loisirs à l'étude des antiquités et des médailles. Appelé en Espagne en 1738, il devint précepteur des infants, garde du cabinet des médailles du roi, puis professeur de rhétorique au collége royal de Madrid (1743). En 1742, Panel fit un voyage en France pour le gouvernement espagnol et fit d'importantes acquisitions de médailles. Il s'est attaché, dans des écrits pleins d'érudition et de sagacité sur les médailles romaines, à rectifier les erreurs des historiens anciens. On a de lui : *De cistophoris, seu quæ cistas exhibent* (Lyon, 1734, in-4°, avec fig.), dissertation rare et curieuse sur les cistes (corbeilles) que portaient aux fêtes les prêtres de Cybèle; *De nummis Vespasiani fortunam et felicitatem reduces exprimentibus* (Lyon, 1742, in-4°); *De nummis exprimentibus undecimum Treboniani Galli Augusti annum, etc.* (Zurich, 1748, in-4°, fig.), livre où il soutient, avec raison, que les médailles doivent servir à éclairer l'histoire bien plus que le témoignage des auteurs contemporains; *De Ferdinandi regis natalibus; De virorum principum natales celebrandi apud veteres consuetudine* (Madrid, 1750, in-4°), dissertation pleine de goût et d'érudition; *La sabiduria y la locura en el pulpito de los monjos* (Madrid, 1758), critique du mauvais goût qui régnait dans l'éloquence de la chaire.

PANELLE s. f. (pa-nè-le). Blas. Nom donné aux feuilles du peuplier : *Schreisbergdorf, en Silésie : De gueules, à trois* PANELLES *d'argent posées en pairle, les queues aboutées en cœur. Laubenberg, en Souabe : De gueules, à trois* PANELLES *d'argent mises en bande.*

— Comm. Sucre brut qu'on tire des Antilles.

PANEM ET CIRCENSES (*Du pain et les jeux du cirque*) [Juvénal, satire X].

Quand Rome n'eut plus rien à conquérir, et que l'univers entier fut devenu sa proie, le peuple romain perdit peu à peu le sentiment de la gloire et celui de sa propre dignité. Les dissensions entre Marius et Sylla, la dictature de César, les proscriptions des triumvirs, en le dépouillant de sa liberté, avaient amené insensiblement sa dégradation, et le joug avilissant des Tibère, des Caligula et des Néron le trouva tout prêt à courber la tête. Ce sénat, que Cinéas avait pris pour une assemblée de rois, devait en venir à délibérer sur la manière dont le maître ferait accommoder un turbot. « Ces Romains, qui distribuaient naguère les faisceaux, les légions, tous les honneurs enfin, languissaient alors dans un honteux repos : *panem et circenses*, tel était l'objet de tous leurs désirs inquiets, » c'est-à-dire du blé au forum et des spectacles gratuits, voilà tout ce que demandait cette Rome de la décadence; quant à la liberté, elle n'y pensait plus.

Le *panem et circenses* des Romains est passé dans la langue espagnole de nos jours : « *Pan y toros*, du pain et les courses de taureaux, » disent les descendants du Cid.

Si l'on en croit les vers suivants, les Parisiens, plus sobres encore, se contenteraient de la comédie :

> Les Romains s'estimaient heureux
> Avec *du pain et des théâtres*;
> On a vu les Français joyeux
> S'en montrer bien plus idolâtres.
> N'a-t-on pas vu ce peuple, enfin,
> Subsistant comme par miracle,
> Pendant le jour mourir de faim,
> Et le soir courir au spectacle?

Pendant la sanglante insurrection de 1832, les ouvriers lyonnais avaient adopté une devise autrement noble que le cri du peuple abruti des Césars : « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant, » disaient-ils; « du pain ou du plomb! »

« Quel peuple que celui qui, le jour même de son triomphe, ne demande ni pain, ni

spectacles, comme la canaille romaine, *panem et circenses*, mais seulement du travail! »

SARRANS.

« Le pain n'est plus au rang des choses qui se vendent ici (à Rome). Chacun garde pour soi ce qu'il en peut avoir au péril de sa vie. Vous savez le mot *panem et circenses* : ils se passent aujourd'hui de tous les deux et de bien d'autres choses. »

PAUL-LOUIS COURIER.

« *Panem et circenses*, criaient les Romains au temps des Césars, du pain et des jeux : un peu de pain trempé dans du sang, voilà tout ce que demandait à ses maîtres ce peuple si fier et si poli, qui avait conquis le monde! »

LAMENNAIS.

« J'ai lu l'abbé Galiani. On n'a jamais été si plaisant à propos de famine. Ce drôle de Napolitain connaît très-bien notre nation : il vaut encore mieux l'amuser que la nourrir. Il ne fallait aux Romains que *panem et circenses*; nous avons retranché *panem*, il nous suffit du *circenses*, c'est-à-dire de l'opéra-comique. »

VOLTAIRE.

« Le peuple napolitain est un peuple vieillard; c'est aussi un peuple enfant. Il ne lui faut ni profession, ni richesse, ni calcul, ni probité : il a trouvé moyen de se passer de cela. Ce qu'il lui faut, c'est le *panem et circenses*; les spectacles font sa vie. »

ROGER DE BEAUVOIR.

On emploie souvent aussi la forme française.

« L'homme civilisé lui-même ne dédaigne pas de sacrifier son intelligence à l'oubli dégradant de ses maux. On voit le pauvre, le pauvre des grands peuples, se précipiter, non plus après le *pain* et les *spectacles*, comme au temps de l'empire romain, mais à la porte ignoble où le lucre lui vend, au prix de ses sueurs, un instant de honteuse fascination. »

LACORDAIRE.

« Il faut à un peuple esclave et frivole du *pain et des spectacles*; il faut du pain et des journaux à une nation jalouse de ses droits. La liberté de la presse a fait la Révolution et peut seule la maintenir. Tout ce qui tend à favoriser l'exercice de la pensée et la publicité des événements mérite donc d'être pris en singulière considération par nos législateurs. »

(*Les Révolutions de Paris.*)

PANÉMUS, peintre grec. V. PANÆNUS.

PANENTHÉISME s. m. (pa-nan-té-i-sme — du pref. *pan*, du gr. *en*, un, et de *théisme*). Philos. Théisme, affirmation d'un dieu unique et universel. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** On doit l'invention de ce mot à l'école du philosophe Krause, et particulièrement à un philosophe belge, M. Tiberghien. Voici l'idée que ce mot enferme, d'après les explications mêmes de M. Tiberghien : « Il y a dans l'univers deux éléments, l'unité et la variété; leur accord harmonique constitue l'organisation, forme qui les unit sans les confondre. Il n'y a donc et il ne peut y avoir que trois grands systèmes : le panthéisme, qui absorbe la variété dans l'unité, qui confond le monde avec Dieu, qui est le type de la centralisation absolue dans une unité despotique; le dualisme, c'est-à-dire la variété séparée de l'unité, Dieu et le monde sans lien, deux principes en lutte et comme résultat l'anarchie; enfin le *panenthéisme*, doctrine de conciliation et d'harmonie, qui, au-dessus de la tendance panthéistique ou philosophique à l'immanence de Dieu et au-dessus de la tendance théologique à la transcendance, affirme à la fois l'une et l'autre, explique l'un par le multiple, le multiple par l'un, comme deux termes corrélatifs, et respecte ainsi à la fois l'unité dans le principe et la variété dans le développement. »

PANER v. a. ou tr. (pa-né — du lat. *panis*, pain). Art culin. Couvrir de pain émietté : PANER *des côtelettes*. PANER *des œufs*.

PANÈRE s. m. (pa-nè-re). Techn. Basane que, dans le tissage des soieries, on place sur l'étoffe et contre le rouleau ou ensouple de devant, afin de la garantir du frottement et de la préserver des taches.

PANERÉE s. f. (pa-ne-ré — rad. *panier*). Ce que contient un panier : *Une* PANERÉE *de cerises, de raisin.*

PANESSE s. f. (pa-nè-se — rad. *paon*). Ornith. Femelle du paon. ‖ Peu usité.

PANESTHIE s. f. (pa-ne-stî). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattes, dont l'espèce type est commune à Java.

PANETERIE s. f. (pa-ne-te-rî — du lat. *panis*, pain). Lieu où l'on tient le pain dans une communauté ou un grand établissement : *La* PANETERIE *d'un collège, d'un couvent, d'un hôpital.*

— Administr. mil. Lieu où l'on dépose le pain dans les manutentions.

— Hist. Administration de la bouche du roi, spécialement chargée de ce qui concerne le pain : *Avoir une charge à la* PANETERIE. (Acad.) ‖ Officiers et employés de cette administration : *Toute la* PANETERIE *fut congédiée.*

— Rem. On prononce quelquefois ce mot autrement que nous l'avons indiqué. M. Littré, entre autres, prononce *pa-nê-te-rie;* nous avons adopté la prononciation le plus généralement suivie.

— **Encycl.** V. PANETIER.

PANÉTIE s. f. (pa-né-sî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PANETIER s. m. (pa-ne-tié — du lat. *panis*, pain). Employé chargé, dans une communauté ou un grand établissement, de veiller sur le pain et d'en faire la distribution.

— Hist. Officier chargé de la garde du pain à la cour d'un prince : *Joseph se trouva en prison avec le* PANETIER *de Pharaon.* ‖ *Grand panetier*, Grand officier de la couronne de France, qui, outre la garde et la distribution du pain de la maison du roi, avait autorité sur tous les boulangers du royaume : *Au* XVIIe *siècle, le* GRAND PANETIER *reconquit ses prérogatives, et il en abusa.* (P. Vinçard.)

— Mar. Boulanger du bord.

— **Encycl.** On désignait autrefois en France sous le nom de grand *panetier* un grand officier de la couronne, chargé de servir le roi à table, concurremment avec le grand échanson, dans les jours de cérémonie, et sous l'autorité duquel se trouvaient tous les officiers de la paneterie. En outre, il avait juridiction sur tous les boulangers demeurant à Paris et hors des portes. Il connaissait des entreprises, injures et violences commises par eux, leurs valets, garçons et apprentis; il exerçait la basse justice sur eux, prononçait contre eux des amendes, instituait un lieutenant pour le suppléer, faisait assembler les maîtres boulangers pour élire les prud'hommes de leur corporation et avait droit de visite sur leur pain, ainsi que ses délégués. Enfin, il percevait sur tous les talemeliers et boulangers de Paris un denier parisis par an et il lui était permis d'avoir un greffier et un procureur attachés à sa juridiction, appelée paneterie, laquelle était établie dans l'intérieur du palais de justice. Lorsque les Anglais envahirent la France, les *panetiers* parvinrent à établir un droit de 5 sous sur chaque boulanger et à étouffer les plaintes de ces derniers. Mais Charles VII fit justice de cet abus et remit les choses en leur ancien état.

L'office de grand *panetier* était toujours possédé par un homme de la plus haute noblesse. En 1332, Bouchard de Montmorency était *Panetarius Franciæ* et, en cette qualité, il eut un procès avec le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, qui, soutenant les intérêts des boulangers, l'entravaient dans l'exercice de sa juridiction. Le premier qui exerça la charge de grand *panetier* de France fut Eudes Arrodes, sous Philippe-Auguste, vers 1215. Louis XIV, par un édit du mois d'août 1711, supprima la juridiction de ce grand officier, qui plaçait au bas de l'écu de ses armes la nef d'or et le cadenas qu'on posait autrefois à côté du couvert du roi.

PANETIÈRE s. f. (pa-ne-tiè-re — du lat. *panis*, pain). Petit sac de toile où les bergers et les bergères mettent leur pain; sac en filet que les chasseurs emploient au même usage :

Il porta constamment *panetière* et houlette.

CHAULIEU.

— Entom. Nom vulgaire de la blatte.

PANÉTIUS, philosophe stoïcien grec. V. PANÆTIUS.

PANETON s. m. (pa-ne-ton — dimin. de *panier*). Techn. Petit panier sans anse, doublé de toile à l'intérieur, dans lequel les boulangers laissent fermenter la pâte. ‖ On écrit aussi PANNETON.

PANETTI (Dominique), peintre italien, né à Ferrare en 1460, mort dans la même ville vers 1530. Il était un peintre médiocre lorsqu'il donna des leçons à Garofalo. Celui-ci le quitta bientôt pour aller étudier sous Raphaël, qui l'initia aux secrets du grand art, puis il revint à Ferrare. Frappé des progrès accomplis par son ancien élève, Panetti lui demanda à son tour de lui apprendre ce qu'il savait, changea complétement sa manière et exécuta, à partir de ce moment, des œuvres fort remarquables par l'élévation et la majesté du style. Son chef-d'œuvre est un *Saint André*, qui orne l'église des Augustins.

PANFILI (Jean-Baptiste), pape. V. INNOCENT X.

PANGASE s. m. (pan-ga-ze). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, formé aux dépens des pimélodes, et dont l'espèce type vit vers les bouches du Gange.

PANGE, ancien bourg de France (Moselle), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Metz, sur la Nied, cédé à l'Allemagne par le traité de 1871; pop. aggl., 355 hab. — pop. tot., 361 hab. Moulins à farine; tuilerie. Beau château du XVIIIe siècle, avec un parc spacieux. Église moderne renfermant des vitraux de couleur.

PANGÉE, en latin *Pangæus Mons* ou *Pangæa*, petite chaîne de montagnes de la Macédoine, sur les frontières de la Thrace et dans le voisinage de Philippi. C'était une ramification du Rhodope, qui renfermait quelques mines d'or et d'argent renommées.

PANGERMANISME s. m. (pan-jèr-ma-ni-sme — du pref. *pan*, et de *germanisme*). Politiq. Système dans lequel toutes les populations de race allemande devraient former un État ou une confédération unique.

— **Encycl.** C'est sur le sol étranger, c'est en Angleterre et dans la tête d'un proscrit, qu'est née la première idée du *pangermanisme.* Ce que Mazzini, aidé par un concours inouï de circonstances favorables, a fait pour son pays, un Allemand a tenté de le faire, il y a une cinquantaine d'années, pour le sien. Il n'a pas été donné à William Altner d'accomplir son dessein, mais il lui reste le mérite de l'avoir conçu et de s'être voué à cette tâche avec une infatigable ardeur. William était Tyrolien d'origine. Étudiant à l'université de Tubingue, il s'était affilié à la société secrète du Tugendbund, puis il s'était enrôlé comme volontaire en 1813 et il avait fait la campagne de France. C'était, sous une apparence calme et froide, un esprit exalté et enthousiaste. Il avait cru, comme toute la jeunesse allemande, se battre pour la liberté, et non pour les tyrans. On sait comment, après avoir ameuté les peuples contre la France en leur promettant des constitutions libérales, les rois ont tenu leurs paroles après 1815. La réaction provoqua en Allemagne de nombreux soulèvements. Puis les sociétés secrètes se reformèrent et s'étendirent; William en devint l'agent le plus actif. Impliqué dans un procès politique à l'époque de l'assassinat de Kotzebue, il fut arrêté, mais il parvint à s'échapper et à se réfugier en Angleterre. Là, en réfléchissant à loisir et en sûreté aux malheurs de son pays, il en sonda les causes et crut les trouver dans le morcellement extrême qui parquait les populations allemandes sous la domination étroite et mesquine de petits tyranneaux au service des grands. Dès lors, il lui vint la pensée d'organiser une vaste propagande en vue de l'unité germanique et d'une république future.

La propagande ne réussit pas. Traqués par une police ombrageuse, désespérés de l'avortement de maintes tentatives, les patriotes ajournèrent leurs espérances. Le proscrit résolut alors de marcher à son but par une autre voie, et, puisque l'unité ne pouvait se faire par le peuple, il imagina de la faire par les rois. L'Autriche était alors à la tête de la Confédération germanique. C'est autour de ce noyau qu'il lui parut opportun de grouper et de reconstituer le saint-empire. Plein de son projet, il se rend audacieusement à Vienne, demande une entrevue à Metternich, l'obtient et, dans un langage passionné, il expose au diplomate glacial des vues grandioses qui le frappent d'étonnement. Le ministre de François II veut bien écouter avec complaisance des plans qui flattent sa secrète ambition. Mais il ne saurait lui convenir d'employer de pareils instruments et, pour toute réponse, il fait jeter le politique aventureux au Spielberg, où il reste deux ans.

Après une telle récompense, Altner va sans doute renoncer à son aventureuse entreprise. Point du tout. Une évasion d'une audace étonnante le rend à la liberté et, malgré la leçon qu'il vient de recevoir, il se dit : « puisqu'on ne peut rien faire de l'Autriche, essayons de la Prusse. » Et le voilà s'acheminant à pied vers Berlin, à la poursuite de sa chimère (1821). Il n'y réussit pas mieux. Ce n'est pas que la diplomatie prussienne ne méditât des agrandissements aux dépens des petits princes voisins. Mais, à Berlin comme ailleurs, on se préoccupait exclusivement alors de comprimer les mouvements populaires dont l'Espagne et l'Italie avaient donné le signal à toute l'Europe. Puis les précédents de William le rendaient suspect. Il fut dirigé sur la forteresse de Spandau, où il aurait été incarcéré et sans doute oublié à perpétuité si un général, qui avait été témoin de sa bravoure sous les murs de Paris, n'eût obtenu sa grâce. Pour la seconde fois, il quitta une terre inhospitalière et s'en alla reprendre à Londres la chaîne de sa libre [illegible], en se promettant bien de n'avoir plus de rapports avec les grands et de n'agir que pour le peuple et par le peuple. Quinze [illegible] jusqu'en 1830 il n'avait pas fait un pas.

En Allemagne, la révolution française de juillet 1830 faisait fermenter toutes les têtes. Les idées libérales regagnèrent en un clin d'œil tout le terrain [illegible]
William Altner profita du mouvement pour lancer un manifeste. L'unité allemande y était affirmée [illegible]
cette fois, le germe ne fut pas perdu, et c'est sur les bases proposées par Altner que fut [illegible] rein. Une propagande active, dont le centre était à Gotha, réunit en un faisceau toutes les forces [illegible] dans les divers États, et il fut [illegible] de substituer [illegible] germanique [illegible] ne re- [illegible] comp- [illegible] États, mais sans en supprimer un seul. C'est la chimère qu'on discuta à Francfort dans l'église Saint-Paul en 1848. Que l'on imagine en face les uns des autres une assemblée législative et des princes souverains à tendances contraires. Que pouvait être un parlement sans armée, sans finances, sans forces exécutives entre deux grandes puissances militaires? Les politiques de Francfort finirent par le comprendre, et c'est alors qu'ils offrirent au roi de Prusse la couronne germanique. L'Autriche, aux prises avec de terribles embarras, laissait faire. Mais le roi Frédéric-Guillaume répondit qu'il était de trop bonne maison pour devoir quelque chose à un vœu populaire. Cette couronne qu'il convoitait ardemment, il se proposait de la ramasser sur le champ de bataille, et non pas dans la rue. La politique du cabinet de Berlin était alors très-mal dirigée. Au lieu de flatter les aspirations populaires, on fit de la réaction à outrance. Le *nationalwerein* fut à la veille de se dissoudre, lorsqu'un ministre habile imagina d'en resserrer secrètement les nœuds et de le faire servir à ses desseins. Entre temps et prévoyant que l'unité allemande ne pouvait s'opérer que par l'exclusion de l'Autriche, M. de Bismark préparait une armée. La méchante petite querelle des duchés fut pour lui une occasion de réveiller le *pangermanisme* et de faire discuter le principe par tous les organes de publicité de l'Allemagne. La plume et l'épée fraternisèrent. On ne parla plus que de la patrie allemande. Déjà le zollverein avait contribué fortement à grouper les intérêts industriels et commerciaux. La victoire de Sadowa brisa définitivement la Confédération germanique. A ce moment (5 juillet 1866), M. de Bismark pouvait impunément poursuivre ses succès et agréger dans une confédération nouvelle, sous la prépotence de la Prusse, l'Allemagne tout entière. Il se contenta d'une moitié, mais sans perdre de vue la seconde. L'Allemagne du Nord est engagée dans l'orbite de la Prusse agrandie, et déjà l'Allemagne du Sud tourne les yeux vers Berlin, comme vers un point d'attraction irrésistible. Il n'est pas jusqu'aux populations de la Moravie qui ne se sentent plus allemandes qu'autrichiennes, et l'on peut prévoir le moment où elles suivront le mouvement général.

Où s'arrêtera le *pangermanisme*, et d'abord sur quels principes repose-t-il? Sur l'histoire et sur l'unité de langage? Les exaltés revendiquent toutes les contrées qui, depuis le moyen âge, ont fait partie de l'Allemagne. A ce compte, il faudrait y comprendre l'Alsace, la Lorraine, violemment réunies à l'Allemagne en 1871, la Suisse, une partie de la Hollande, toutes provinces indépendantes ou fortement engagées dans d'autres nationalités qui ne tendent pas à se dissoudre. Sur l'unité de race? Mais alors il faudrait en retrancher la Bohême, le duché de Posen et une fraction des duchés de l'Elbe, qui resteront longtemps encore un sujet de contestation. En somme, le [illegible] à laquelle de graves événements que l'on peut considérer comme prochains donneront seuls quelque précision.

PANG-FILS s. m. (pan-fil). Comm. Étoffe de soie qui se fabrique en Chine, principalement dans la province de Nankin, et dont une grande partie est exportée au Japon.

PANGIACÉ, ÉE adj. [illegible] — rad. [illegible] Qui ressemble ou qui se rapporte [illegible]

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, [illegible] et varèque.

PANGIE s. f. (pan-jî). Bot. Syn. [illegible]CARPE.

PANG-KIANG, [illegible] d'environ 300 kilom.

PANGLOSS, un des principaux personnages de [illegible] malheureux, pensent avant tout à leurs ri- [illegible] représente. [illegible] dide éprouve plus d'embarras à concilier les vicissitudes étranges dont il est le jouet avec l'optimisme du bon docteur; celui-ci, d'ail- [illegible] coups et que vous avez ramé aux galères, [illegible] siasme du docteur pour l'optimisme s'est un [illegible]

nions par honneur pour la philosophie [illegible] convient pas à un philosophe de se dédire. C'est un dernier trait de malice, qui ne porte pas seulement sur une école, mais sur tous les prétendus sages qui se vantent de rechercher et de ne soutenir que la vérité.

Pangloss est resté le type de ces optimistes obstinés qu'on voit se consoler de tout avec une formule qui n'est qu'un fatalisme déguisé.

« Reste à savoir si la vie vaut la peine d'être conservée avec tant de soins, et si ceux-là ne sont pas les plus sages et les plus heureux qui l'usent tout de suite. Mais *c'est aux maîtres Pangloss* à discuter cette matière, et à moi à me battre tant qu'on se battra. »

FRÉDÉRIC à VOLTAIRE.

« J'allais me retirer en remerciant Dieu, sinon comme *Pangloss* d'être dans le meilleur des mondes, au moins d'être dans le meilleur des districts possibles. »

C. DESMOULINS.

PANGOL (*Pangul*), ville de l'Indoustan, dans le Nizam, ch.-l. de district, à 150 kilom. S.-S.-O. d'Haiderabad. En 1791, l'armée du Nizam campa auprès de cette place pendant un temps considérable.

PANGOLIN s. m. (pan-go-lain — du malais *peng-goling*, l'animal qui s'enroule). Mamm. Genre de mammifères édentés, voisin des tatous et des fourmiliers, comprenant quatre espèces vivantes et une ou deux fossiles : *Les* PANGOLINS *sont tous propres au nouveau monde.* (E. Desmarest.) *On connaît peu les mœurs des* PANGOLINS; *ils se nourrissent de fourmis.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *pangolins* sont des animaux très-remarquables par leur forme générale et par les écailles fortes et nombreuses qui recouvrent leur corps en dessus. Ils sont de forme allongée, demi-cylindrique; leur tête est amincie par le haut, leur queue très-longue et très-grosse; leurs membres sont robustes et armés de fortes griffes; en un mot, ils ressemblent assez à des sauriens dont les écailles seraient imbriquées, et il n'y a pas lieu d'être surpris que des personnes peu versées dans l'histoire naturelle les aient désignés par le nom de *lézards*. Leur tête est un cône plus ou moins allongé, à base arrondie de toute part; leur museau est, par conséquent, plus ou moins prolongé; leur bouche est petite, terminale, tout à fait dépourvue de dents de quelque nature que ce soit; leur langue est très-longue, ronde, susceptible de sortir de la bouche comme celle des fourmiliers et ayant la même organisation. Leurs yeux sont petits, ronds, placés à peu près à la moitié de la longueur de la tête, vers le bas de ses côtés. Il n'y a pas d'oreilles externes et le méat auditif est très-rapproché des yeux. Leurs pieds sont tous pourvus de cinq doigts armés d'ongles robustes et crochus. Leur queue, très-longue, mais variant sous ce rapport suivant les espèces, est aussi large que la croupe à sa base et en fait la continuation; comme le corps, elle est bombée en dessus, plane en dessous et couverte de larges écailles cornées, tranchantes, imbriquées en quinconce, attachées à la peau par leur base et ayant leur surface supérieure plus ou moins striée en long. Ces écailles semblent formées par les poils collés entre eux. Ces édentés sont, par le défaut absolu de dents et par leur genre de nourriture, les représentants des fourmiliers d'Amérique dans l'ancien continent. Leur singulier appareil dermique leur donne aussi quelque analogie avec les tatous, quoique cet appareil présente des différences organiques importantes.

Quoiqu'on ait souvent recueilli des *pangolins*, et que les dépouilles de ces animaux ne soient pas rares dans nos musées, on ne connaît qu'assez peu leurs mœurs. On sait seulement qu'ils se nourrissent de termites, comme le font les fourmiliers de l'Amérique, en plongeant leur langue [illegible] débris des habitations de ces insectes, habitations qu'ils ont préalablement détruites avec leurs ongles puissants; lorsque leur langue est couverte de termites, ils la font rentrer subitement dans leur bouche pour [illegible] de nouveaux [illegible] Ils mangent aussi des vers et [illegible] petits animaux. Ils marchent avec lenteur et n'échappent à leurs ennemis qu'en se roulant en boule sur eux-mêmes, position qui relève [illegible] et les rend aussi difficiles à aborder. On dit qu'ils se creusent des terriers, où ils se retirent au moindre danger. Les *pangolins* mesurent de 0m,50 à [illegible] des séries d'écailles dorsales. Les plus connus sont le *pangolin* proprement dit, le *pangolin* de [illegible] le *pangolin* tridenté, etc. Tous ces animaux sont propres à l'ancien continent; on en trouve [illegible]

PANGONIE [illegible]

— **Encycl.** Entom. Les [illegible] beaucoup aux taons pour la forme [illegible] nérale et les caractères principaux; mais elles s'en distinguent surtout par leur trompe plus longue, grêle, en forme de siphon, écailleuse; elles ont la tête à peu près hémisphérique et presque entièrement occupée par les deux yeux; entre ceux-ci et sur le vertex, trois ocelles ou yeux lisses disposés en triangle; les antennes courtes, très-rapprochées, formées de trois articles; les ailes grandes, écartées, horizontales; les pattes longues, filiformes, épineuses. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent les régions chaudes de l'Europe, de l'Asie et de l'Australie; leurs mœurs rappellent celles des taons. La *pangonie* ornée, longue du 0m,02 et très-diaprée dans ses couleurs, habite le midi de la France. Les *pangonies* tachetée et variée, un peu plus petites, se trouvent dans l'Europe méridionale.

PANGOUTARAN, île de l'archipel Soulou, entre Bornéo et les Philippines, par 6° 15' de latit. N. Elle a 15 kilom. de longueur du N. au S. et 4 kilom. de largeur. Les côtes offrent peu de mouillages; l'île est plate, offre une assez belle végétation et abonde surtout en cocotiers. Elle nourrit une assez grande quantité de troupeaux.

PANGUAY s. m. (pan-ghè). Sorte de pirogue des naturels des îles Comores.

PANGUE s. m. (pan-ghe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite l'Allemagne.

PANGUIL, baie sur la côte N. de l'île de Mindanao, une des Philippines, par 8° 10' de latit. N.; 25 kilom. de longueur du N. au S., sur 10 kilom. de largeur. Un étroit canal la fait communiquer avec la mer.

PANHARMONICON s. m. (pa-nar-mo-ni-kon — du préf. *pan*, et du gr. *harmonikos*, harmonieux). Mus. Instrument composé, destiné à imiter un certain nombre d'autres instruments, de façon à pouvoir tenir lieu d'un orchestre.

— **Encycl.** Cet instrument de musique remplissait le rôle d'un orchestre mécanique. Son invention est due au célèbre Maelzel, connu surtout par le métronome qui porte son nom, quoiqu'il n'ait fait, en ce qui concerne celui-ci, que compléter l'application du système découvert par Winkel (v. MÉTRONOME). Le *panharmonicon* fut le premier résultat des travaux mécaniques entrepris par Maelzel, qui était aussi un musicien distingué et un habile pianiste, et qui avait imité de la façon la plus heureuse, dans cet orchestre mécanique, le son de plusieurs instruments, entre autres celui de l'alto, du violoncelle, de la clarinette et de la trompette. La puissance de sonorité de cette machine était d'ailleurs telle qu'elle frappait l'auditeur d'étonnement, et elle présentait cela de remarquable que les nuances du piano et du forte, du crescendo et du decrescendo s'y exécutaient avec une rare perfection.

C'est en 1805 que Maelzel termina la construction de cet instrument et, dans le cours de la même année, il le faisait entendre à Vienne avec un très-grand succès. Deux ans après il vint à Paris, où l'exhibition du *panharmonicon* causa autant de plaisir que d'étonnement et fut l'objet d'une véritable vogue. Cette vogue fut telle que Cherubini, alors dans tout l'éclat de sa gloire et de sa renommée, ne dédaigna pas d'écrire pour cet instrument un morceau intitulé *Echo*, morceau qui, selon un critique contemporain, était d'une rare suavité et d'une facture digne du grand maître. Vers la fin de l'année 1807, un acquéreur ayant offert à Maelzel 60,000 fr. de son *panharmonicon*, celui-ci le lui céda. Mais aussitôt il commença à en construire un autre, dans lequel il introduisit de notables perfectionnements, et qu'il avait déjà terminé en 1808. Bien longtemps après, vers 1825, il transporta celui-ci à Boston, et l'on assure que la vogue de cet instrument fut si considérable en Amérique, que Maelzel put le vendre à une société pour la somme énorme de 400,000 dollars, qui font plus de 2 millions de francs. Nous ne savons ce qu'il y a d'exact dans cette assertion, mais depuis lors on n'entendit plus parler du *panharmonicon*. Maelzel, qui passait avec la plus grande facilité d'un objet à un autre, s'était alors occupé d'inventions d'un autre genre et, entre autres, d'un automate à larynx mécanique, qui, disait-on, exécutait très-correctement des gammes chromatiques et diatoniques, soit en montant, soit en descendant.

PANHELLÉNIEN, IENNE adj. (pa-nèl-lé-niain, iè-ne). Hist. gr. Qui a rapport à toute la Grèce : *Ligue* PANHELLÉNIENNE.

— *Jeux panhelléniens*, Syn. de PANHELLÉNIES.

PANHELLÉNIES s. f. pl. (pa-nèl-lé-nî — gr. *panhellênia*; de *pas*, tout, et de *hellên*, grec). Antiq. gr. Fêtes nationales en l'honneur de Jupiter.

— **Encycl.** Les *panhellénies* se célébraient en l'honneur de Zeus Panhellénien, c'est-à-dire protecteur de toute la Grèce. On croit que cette fête exista dans les temps antérieurs à la conquête romaine, mais il n'en reste pas de preuve positive. L'empereur Adrien la rétablit, espérant peut-être y trouver un moyen de faire revivre l'esprit national des Grecs. On sait quel amour enthousiaste ce prince manifesta pour la Grèce et comment il forma des lois de Dracon et de celles de Solon une constitution nouvelle, par laquelle il laissait le gouvernement au peuple, acceptant pour lui-même, à Athènes, les charges d'archonte et d'agonothète. Il éleva en même temps dans cette ville un si grand nombre d'édifices, qu'ils y formèrent comme une cité nouvelle. Parmi ces édifices était un temple à Jupiter Panhellénien. Ce titre de Panhellénien fut enfin donné à l'empereur par la reconnaissance des Grecs et en souvenir de la restauration des *panhellénies*.

PANHELLÉNION s. m. (pa-nèl-lé-ni-onn — du préf. *pan*, et du gr. *hellên*, grec). Hist. gr. Assemblée générale du peuple grec. ‖ Lieu où les Grecs se réunissaient en assemblée générale.

PANHELLÉNIQUE adj. (pa-nel-lé-ni-ke — du préf. *pan*, et du gr. *hellên*, grec). Qui a rapport à toute la Grèce : *Intérêts* PANHELLÉNIQUES.

PANHELLÉNISME s. m. (pa-nèl-lé-ni-sme — du préf. *pan*, et de *hellénisme*). Politiq. Système qui tend à réunir les Grecs en corps de nation.

PANHYDROMÈTRE s. m. (pa-ni-dro-mè-tre — du préf. *pan*, et du gr. *hudôr*, eau; *metron*, mesure). Physiq. Espèce d'aréomètre avec lequel on peut déterminer la pesanteur spécifique de tous les liquides.

PANIANI, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, dans l'ancienne province de Malabar, à 61 kilom. S.-E. de Calicut, sur une petite rivière de son nom, affluent de la mer des Indes. Petit port de commerce très-fréquenté par les navires de faible tonnage. Exportation de bois de teck, poivre et riz.

PANIC s. m. (pa-nik — latin *panicum*, mot auquel répond régulièrement l'ancien allemand *fenih*, allemand moderne *fench*, *fennich*, à distinguer sans doute de *fenihil*, anglo-saxon *finugl*, albanais *fenchel*, fenouil, emprunté à *fœniculum*. Faut-il rapporter le latin à la même racine que *panis*, savoir *pasco*, le sanscrit *pâ*, nutritif, ou bien à *pânus*, grec *pênos*, le fuseau sur lequel on enroulait le fil pour tisser, par allusion à la forme de l'épi du millet? Comme *panno* et *pannus* ne sauraient être séparés, et que *fenih* se rattache de même à *fana*, étoffe, drapeau, il est probable que c'est bien là le sens primitif du mot, ce que confirme, d'ailleurs, le diminutif *panicula*, touffe, épi, panache). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, type de la tribu des panicées, comprenant plus de quatre cents espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe : *Le* PANIC *millet est utilisé dans certains cas comme fourrage.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Bot. Les *panics* ou *panis* (en latin *panicum*) sont des herbes annuelles ou vivaces, plus ou moins touffues ou ramifiées, à feuilles planes et linéaires, à fleurs groupées en épillets, qui sont eux-mêmes réunis en épis ou en panicules. Chaque épillet se compose de deux fleurs, la fleur supérieure hermaphrodite, la seconde mâle ou stérile; il est entouré d'une glume à deux valves inégales, concaves, ordinairement mutiques, dont une avorte quelquefois. La fleur hermaphrodite a une glumelle à deux valves, l'intérieure acuminée ou mutique, embrassant la supérieure; trois étamines; deux styles, surmontés de stigmates plumeux ou en goupillon, à poils simples; deux glumellules, charnues, glabres. La fleur mâle a une glumelle inférieure aristée ou mutique et trois étamines, tandis que la fleur neutre est réduite à une simple glumelle. Le fruit est un cariopse ovoïde ou oblong.

Le genre *panic*, malgré les démembrements qu'il a subis, renferme encore plusieurs centaines d'espèces, répandues dans toutes les régions du globe, mais qui abondent surtout dans la zone tropicale. Quelques-unes d'entre elles ont une assez haute importance pour la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, et sont cultivées en grand dans de nombreuses localités. Nous citerons en première ligne le *panic* miliacé, vulgairement *mil* ou *millet*. C'est une plante annuelle, qui atteint ou même dépasse la hauteur de 1m,50; sa tige est dressée, forte, rameuse; ses feuilles lancéolées, sa panicule, oblongue, lâche, penchée, atteint la longueur de 0m,20. On en connaît plusieurs variétés, à épis nus ou barbus, à graines blanc jaunâtre ou brun noirâtre, etc. Originaire de l'Inde, le millet a été depuis longtemps introduit dans le midi de l'Europe. On le cultive absolument comme le *panic* d'Italie, dont nous parlons ci-après. Sa graine est allongée, d'une saveur sucrée et assez délicate. Elle est alimentaire et peut entrer dans la panification; mais, le plus souvent, on la consomme sous forme de bouillie, de galettes ou de gâteaux. On en obtient une boisson fermentée. Enfin, la plante est souvent cultivée comme fourrage vert. Elle exige, pour donner des produits avantageux, une terre substantielle et bien fumée. Il ne faut pas confondre cette plante avec le véritable millet (v. ce mot).

Le *panic* d'Allemagne ou de Hongrie, plus connu sous le nom de *moha*, a été l'objet d'un article spécial auquel nous renvoyons.

Le *panic* d'Italie, vulgairement *millet des oiseaux*, très-voisin du moha, qui n'en constitue peut-être qu'une simple variété, est une plante annuelle, à feuilles planes, largement linéaires, bordées, scabres, à gaînes lisses, à épillets formant par leur réunion une grosse panicule presque cylindrique, penchée. Malgré son nom spécifique, on le croit originaire de l'Orient, peut-être même de l'Inde, d'où il s'est répandu de temps immémorial dans les régions méridionales et centrales de l'Europe. On le cultive comme fourrage vert, souvent comme récolte dérobée ou intercalaire. Un sol léger, très-meuble, mais substantiel, préparé par deux labours profonds et une bonne fumure, est celui qu'il préfère; il produit peu dans les terres arides et sèches et pourrit dans celles qui sont trop humides. Comme il est sensible à la gelée, on doit le semer tard, au printemps, autant que possible par un temps humide ou disposé à la pluie; le semis se fait à la volée ou en rayons, mais toujours de manière à permettre de serfouir, sarcler, biner, éclaircir, chausser, etc. Le buttage est aussi une excellente opération.

« Comme les épis de ce *panic*, dit Bosc, lorsqu'il est cultivé dans une bonne terre et que la saison lui a été favorable, sont quelquefois très-longs et très-gros, il arrive souvent qu'ils font plier ou casser la tige par leur pesanteur, surtout pendant les orages, et alors, étant privés d'une partie ou de la totalité de leur nourriture, ainsi que des influences du soleil, les grains qu'ils contiennent ne parviennent pas à maturité. Afin de prévenir cet accident, on pique des pieux de distance en distance dans le champ, dans la direction des rangées, et on y attache des deux côtés des perches légères, de manière que chaque rangée est maintenue entre deux de ces perches à la hauteur des épis. »

Quand les épis ont acquis une teinte d'un beau jaune paille, c'est signe que la graine est mûre; on procède alors à la récolte; si on attendait trop, on s'exposerait à en perdre beaucoup. On coupe les épis à 0m,35 de leur base et on en fait des bottes qu'on suspend dans un grenier, où la maturité s'achève. On sépare les graines de leurs enveloppes, soit en les froissant entre les mains, soit au fléau, et on les nettoie comme le blé. La graine de ce *panic*, cuite dans du lait ou du bouillon, est un très-bon aliment. On la fait entrer quelquefois dans la confection du pain. On la donne aux oiseaux de basse-cour, surtout aux pigeons, qui l'aiment beaucoup et qu'elle engraisse promptement. Dans certains pays, on en nourrit les cochons. Les fanes fraîches de cette plante sont recherchées par les bestiaux; on la fauche quelquefois en vert pour cet usage ou bien on la fait pâturer sur place. C'est encore un très-bon fourrage sec. Enfin, les tiges peuvent servir à chauffer le four.

Le *panic* vert est aussi une plante annuelle, haute de 0m,50, à feuilles glabres et striées, à épis cylindriques, recourbés et soyeux. Il habite l'Europe centrale et méridionale et croît abondamment dans les jardins, les champs voisins des villages et les bonnes terres humides; il devient souvent très-incommode; ses graines mûres s'accrochent aux vêtements des hommes et au poil des animaux. Comme elles peuvent rester plusieurs années en terre sans germer, il devient souvent fort difficile de débarrasser les champs de cette plante; on n'y parvient qu'à l'aide de sarclages fréquemment réitérés et donnés avant la floraison. Ses fanes plaisent beaucoup aux bestiaux et ses feuilles aux volailles. Les *panics* glauque et verticillé se rapprochent beaucoup du précédent, tant par leurs propriétés que par leurs caractères.

On peut en dire autant du *panic* pied-de-coq, plante annuelle, qui croît dans les champs humides. Parmi les espèces moins connues ou moins répandues, nous citerons : le *panic* sanguin, qui croît dans les régions tempérées de l'Europe, et dont la fane produit un excellent fourrage, et le *panic* paniculé, qui croît promptement et fournit une graine assez grosse, mais mûrissant très-inégalement et par là sujette à se perdre en partie, et dont la paille est d'ailleurs de qualité médiocre.

Le *panic* élevé, vulgairement nommé *herbe de Guinée*, est une grande graminée vivace d'Afrique, dès longtemps importée dans les Indes orientales et dans l'Amérique tropicale; sa tige glabre, à nœuds soyeux, s'élève à 1m,50 environ; ses feuilles linéaires sont dentelées en scie sur les bords; sa panicule rameuse et étalée contient des épillets ovales presque géminés, à glumes inégales et glabres. On utilise cette plante en Amérique sous forme de fourrage vert, excellent pour la nourriture du bétail et des chevaux. D'heureuses tentatives d'acclimatation ont été faites en France, mais les cultivateurs n'ont pas su tirer de cette plante tous les profits qu'elle aurait pu leur donner.

PANICALE, bourg du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district de Pérouse, mandement de Castiglione-del-Lago; 3,642 hab.

PANICALE (Masolino DA), peintre italien de l'école florentine, né à Valdesa en 1378, mort en 1415. Il étudia d'abord la plastique et la sculpture sous L. Ghiberti, puis la peinture sous le Starnina, qui lui apprit à devenir un excellent coloriste. Un des premiers de son temps, Panicale se servit avec habileté du clair-obscur et produisit des œuvres remarquables par l'élévation du style, qui, toutefois, n'est pas exempt de sécheresse, par le

soin de l'exécution, la vigueur du dessin et l'harmonie de la couleur. On voit de lui dans l'église del Carmine, à Florence, des fresques représentant des traits de la vie de saint Pierre : la *Vocation à l'apostolat*, la *Tempête*, le *Reniement*, la *Prédication*; la *Tentation d'Adam et Ève*, etc.

PANICASTRELLE s. f. (pa-ni-ka-strè-le — rad. *panic*). Bot. Syn. de CENCHRUS et d'ÉCHINAIRE, genres de graminées.

PANICAUT s. m. (pa-ni-ko). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, comprenant plus de cent espèces, répandues sur toute la surface du globe : *Le* PANICAUT *champêtre croît dans presque tous les lieux incultes, le long des chemins.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *panicauts* sont des plantes herbacées, vivaces, rameuses, dichotomes, à feuilles alternes, épineuses, à fleurs sessiles, groupées en capitule sur un réceptacle cylindrique, entouré à sa base de bractées épineuses; les cinq lobes du calice sont terminées en pointes aiguës; le fruit est obovale, oblong, composé de deux carpelles, à columelle adhérente. Ces plantes, bien que possédant les caractères essentiels des ombellifères, ressemblent plutôt par leur port à des chardons; aussi les désigne-t-on le plus souvent sous ce dernier nom dans le langage populaire. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces, répandues surtout dans la zone tempérée.

Le *panicaut* des champs, type du genre, est le seul qui soit abondant en France, et ses fleurs blanches le font aisément distinguer de quelques espèces plus rares ou exotiques, qu'on rencontre quelquefois dans nos jardins. On le connaît sous le nom vulgaire de *chardon-Roland*, qui paraît être une corruption de chardon roulant; ce dernier nom, comme celui de chardon-levraut, qu'on lui donne aussi dans quelques localités, vient de ce que, le bas de la tige se desséchant à l'automne, la plante ne tarde pas à se détacher et roule au moindre vent; il est même arrivé, dit-on, que des chasseurs (un peu myopes, sans doute) ont tiré dessus, le prenant pour un lièvre. Il est très-commun sur le bord des chemins, des fossés, à la lisière des champs cultivés; il abonde parfois dans les pâturages au point de devenir incommode pour les bestiaux, qui ne mangent tout au plus que ses jeunes pousses. On ne le cultive que dans les jardins botaniques. Sa racine, grisâtre en dehors, blanche et succulente à l'intérieur, a une saveur amère, un peu aromatique et sucrée; par l'ébullition, elle perd presque entièrement son amertume et devient alimentaire; les gens de la campagne ne la dédaignent pas. On l'emploie encore quelquefois en médecine comme apéritive, diurétique et fondante; on administre son suc ou son infusion théiforme; on l'a préconisée contre l'hydropisie, les scrofules, la phthisie, les affections des voies urinaires, l'atonie de l'estomac et du canal intestinal; on lui a aussi attribué des propriétés aphrodisiaques. Dans certains cantons de l'Allemagne, on mange cette racine confite au sucre ou au miel. Il paraît que, du temps de Dioscoride, on conservait les feuilles de *panicaut* dans la saumure pour les utiliser comme aliment. De nos jours encore, on mange, dans quelques pays, les jeunes pousses en guise d'asperges. En agriculture, le *panicaut* a peu d'importance; ses épines ne permettent pas d'en tirer parti comme fourrage ou comme litière. Les pauvres gens l'emploient comme combustible; ils vont pour cela le ramasser, à l'automne, dans les haies, les fossés, les ravins, les endroits creux, où les vents le poussent et en forment des amas souvent considérables. Ses cendres sont riches en potasse et, par suite, excellentes pour les lessives. Comme cette plante n'est pas dépourvue d'élégance, elle peut tenir sa place dans les bosquets et les massifs des jardins paysagers.

Le *panicaut* maritime ou des dunes se distingue du précédent par sa souche rampante, ses feuilles blanchâtres, ses capitules ovoïdes et ses fleurs bleues. Il croît abondamment sur les plages sablonneuses maritimes. Il possède des propriétés analogues à celles du *panicaut* des champs. Sa racine, mucilagineuse et sucrée, se mange en salade; d'après Belon, ses cimes servent aussi d'aliment dans l'île de Crète, et on consomme encore ses jeunes pousses comme asperges sur quelques points de notre littoral. Le *panicaut* des Alpes, à fleurs bleues, croît sur les hautes montagnes. Le *panicaut* améthyste est une très-belle plante, dont les parties supérieures, ainsi que les fleurs, ont une charmante couleur violacée. Ces dernières espèces sont admises dans les jardins d'agrément, où on les multiplie facilement de graines.

PANICÉ, ÉE adj. (pa-ni-sé — rad. *panic*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au panic.

— **s. f. pl.** Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre panic.

PANICOCOLI, bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district de Casoria, mandement de Giugliano; 2,365 hab.

PANICONOGRAPHIE s. f. (pa-ni-ko-no-gra-fi — du préf. *pan*, et du gr. *eikon*, image; *graphô*, je trace). Procédé de gravure chimique en relief sur zinc, inventé, en 1850, par M. Gillot, de Paris.

— **Encycl.** La *paniconographie* est surtout employée pour la reproduction des cartes géographiques et des dessins. On dessine ou l'on grave le sujet sur pierre lithographique, puis on fait une épreuve que l'on reporte, avant qu'elle soit sèche, sur une plaque de zinc bien poncée. Cela fait, on encre ce report avec un rouleau; après quoi on le saupoudre de fleur de résine, qui s'attache aux parties encrées et les solidifie. On place alors la plaque dans un bain d'acide nitrique très-affaibli, qui creuse les vides situés entre les traits du dessin. On renouvelle ces trois opérations, l'encrage, l'application de la résine et la morsure, autant de fois que cela est nécessaire pour que les creux aient la profondeur convenable. Quand ce résultat est obtenu, la plaque présente le sujet en relief, et l'on tire à la presse typographique.

PANICONOGRAPHIQUE adj. (pa-ni-ko-no-gra-fi-ke — rad. *paniconographie*). Qui a rapport à la paniconographie : *Procédés* PANICONOGRAPHIQUES.

PANICULE s. f. (pa-ni-ku-le — lat. *panicula*; de *panus*, peloton de laine). Bot. Sorte d'inflorescence, consistant en un axe primaire portant des axes secondaires simples ou ramifiés, et dont la longueur va en décroissant à mesure qu'ils se rapprochent du sommet.

— **Encycl.** La *panicule* est une sorte d'inflorescence ou de réunion de fleurs, dont les pédoncules, partant d'un axe commun, sont simples ou diversement ramifiés, mais d'une longueur qui va en diminuant à mesure qu'ils s'élèvent sur l'axe. Il en résulte une disposition symétrique, qui présente l'aspect d'un petit arbre. La *panicule* peut être plus ou moins lâche ou serrée, suivant que les pédoncules sont plus ou moins longs; il y a des *panicules* compactes qui de loin imitent des épis, comme dans le panic; d'autres sont formées par des pédoncules étagés et verticillés, comme dans l'avoine; d'autres enfin se divisent en rameaux disposés symétriquement, comme dans le lilas. Les *panicules* peuvent être simples ou composées; elles sont presque toujours dressées, et rarement pendantes.

PANICULÉ, ÉE adj. (pa-ni-ku-lé — rad. *panicule*). Bot. Qui est en forme de panicule ou qui a des fleurs disposées en panicules : *Fleurs* PANICULÉES. *Plantes* PANICULÉES.

PANICULIFORME adj. (pa-ni-ku-li-for-me — de *panicule*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une panicule : *Inflorescence* PANICULIFORME.

PANIÉ-FOUL ou **N'GHER**, lac d'Afrique (Sénégambie), situé dans le pays d'Oualo, à 48 kilom. E. de Saint-Louis, sur la rive droite du Sénégal, avec lequel il communique au moyen d'un cours d'eau, le Tahoué ou Tawei. Ce lac a environ 32 kilom. de longueur sur une largeur moyenne de 4 kilom. A l'entrée du lac, du côté où sort le Tahoué, l'eau et le sol sont presque de niveau. Des îlots très-rapprochés les uns des autres et de nombreuses plantes qui s'étendent à la surface de l'eau gênent la navigation. Il est très-difficile de débarquer, surtout sur la côte orientale; une large savane marécageuse de 585 mètres environ, toute défoncée par les éléphants, sépare la rive du terrain solide et de la chaîne de coteaux sablonneux qui suit ses sinuosités.

Au-dessus de Mérinah-Ghen, les sinuosités du lac se multiplient, ainsi que les bancs de sable; la plupart des îles dans ces parages sont très-petites, et ne sont vraiment séparées de la rive que pendant l'hivernage. Une yole peut avancer jusqu'à Sérinegue; de là le lac se prolonge jusqu'à Yaenne, dans le Yaloff, et s'y termine quand l'inondation a été faible; toutefois, une suite de mares en marque encore la continuation jusqu'à une vingtaine de milles dans l'est, et, quand les inondations sont très-fortes, il doit communiquer, sur les terres de Berguel, avec un autre lac nommé Namani-Rou, qui se prolonge à travers le Bondou et le Fouta-Djallo. Le Panié-Foul est beaucoup moins poissonneux que le Sénégal et ses affluents et que le Tahoué particulièrement. A Mérinah-Ghen, l'eau du lac est douce et potable, excepté dans les mois de mars, avril, mai et juin; à N'Bonne, l'eau est entièrement salée à cause du voisinage de quelques salines. Sur ses bords on trouve de nombreux villages.

PANIER s. m. (pa-nié — probablement du latin *panarium*, corbeille à pain, qui vient de *panis*, pain, la corbeille à pain étant devenue corbeille en général. On a aussi indiqué le latin *penarium*, lieu où l'on serre les victuailles, de *penu*, provisions de bouche). Vaisseau d'osier, de jonc ou d'autre matière tressée, dont on se sert pour serrer ou transporter des objets de diverse nature : *L'anse, le fond, le couvercle d'un* PANIER. PANIER *à bouteilles.* PANIER *aux verres.* PANIER *à l'argenterie.*

> Je prendrai mon dîner dans le *panier* au pain.
>
> LA FONTAINE.

‖ Quantité d'objets que contient un panier : *Un* PANIER *de figues, d'oranges, de fraises, de raisins. Acheter des fruits au* PANIER. [illegible] (Mme DE SÉVIGNÉ.)

— Grande corbeille d'osier qu'on plaçait sur un coche, pour y déposer les bagages des voyageurs.

— *Panier roulant*, Chariot d'osier dont on se sert pour faire marcher les petits enfants : *Émile n'aura ni* PANIERS ROULANTS *ni lisières.* (J.-J. Rouss.)

— *Panier à ouvrage*, Petite corbeille élégante, dans laquelle les femmes serrent leurs ouvrages commencés.

— *Panier à salade*, Panier en fil de fer ou en osier à claire-voie, dans lequel on met la salade pour l'égoutter. ‖ Nom donné aussi à une sorte de voiture élégante, et à des voitures cellulaires dans lesquelles on transporte les prisonniers.

— *Panier au papier* ou simplement *Panier*, Sorte de long panier d'osier dans lequel on jette les papiers de rebut : *Jeter un article au* PANIER.

— *Panier aux ordures*, Panier dans lequel on met les épluchures de cuisine, pour les jeter ensuite à la rue.

— *Dessus du panier*, Ce qu'il y a de meilleur ou de plus distingué en son genre, et que l'on met en évidence, comme les marchands mettent au-dessus de leur panier ce qu'ils ont de plus beau, pour affriander l'acheteur. ‖ *Fond du panier*, Rebut, ce qui reste après que le meilleur a été enlevé : *Vous arrivez trop tard, vous n'aurez que* LE FOND DU PANIER.

— *Panier percé*, Personne prodigue, dépensière, qui laisse s'échapper de ses mains tout le bien qui lui arrive, comme un panier percé laisse s'échapper tout ce qu'il contient. ‖ Personne dépourvue de mémoire, qui oublie tout.

— *Faire danser l'anse du panier*, Exagérer frauduleusement le prix des provisions que l'on a achetées pour le compte de ses maîtres ou de quelqu'un dont on est chargé de faire les emplettes : *Les places de domestiques qui font le marché sont fort appréciées, à cause de la faculté qu'elles laissent de* FAIRE DANSER L'ANSE DU PANIER. ‖ On a dit autrefois BATTRE LE CABAS.

— *Être sot comme un panier*, Éprouver une grande surprise, rester ébahi.

— *Adieu paniers, vendanges sont faites*, Se dit, avant les vendanges, lorsque quelque accident est venu détruire la récolte, et fig. lorsque quelque espoir est complètement perdu : *Il menait grand train, comptant sur le bien de son oncle, et son oncle vient de se marier;* ADIEU PANIERS, VENDANGES SONT FAITES. Brantôme parle d'un capitaine Panier qui, se sentant blessé à mort, se serait écrié : « Adieu, Panier, vendanges sont faites. »

— Prov. *A petit mercier, petit panier*, Il faut mesurer sa dépense à ses ressources. ‖ *Au jour du jugement, chacun sera mercier et portera son panier*, Au jour du jugement, chacun aura à répondre de ses actions. ‖ *Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier*, Il ne faut pas risquer toutes ses ressources sur une seule éventualité : *Placez votre argent chez plusieurs banquiers;* IL NE FAUT PAS METTRE TOUS SES ŒUFS DANS LE MÊME PANIER.

— Cost. Sorte de corps de jupe en baleine, analogue à nos crinolines modernes, et qui servait à étendre les jupes de chaque côté au-dessus des hanches : *Les* PANIERS *s'appelaient familièrement des* cache-bâtards.

— Jeux. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux ou les fiches qui en tiennent lieu : *Mettre au* PANIER. ‖ Enjeu mis au panier : *Doubler le* PANIER.

— Chasse. Sorte de piége pour les oiseaux.

— Pêche. *Panier de bonde*, Nasse sans goulet, particulièrement employée près des chutes des petits cours d'eau.

— Escrime. *Panier à espadon*, Garde en osier d'une lame de bois dont on se sert pour tirer à l'espadon.

— Art milit. Sorte de bouclier d'osier, en usage au moyen âge. ‖ *Panier d'ancrage*, Panier plein de gravier, dont les pontonniers se servent en guise d'ancre. ‖ Endroit de la corde de l'arbalète où l'on met la balle quand on veut tirer.

— Artill. *Panier à feu*, Projectile qu'on lance avec le mortier, comme les bombes. ‖ *Panier d'armement*, Panier servant à contenir les mêmes objets nécessaires à la manœuvre des mortiers et obusiers de siége.

— Archit. Ornement consistant en une corbeille haute et étroite, qui contient des fleurs ou des fruits. ‖ [illegible] V. ANSE.

— Constr. [illegible]

— Pêch. [illegible]

— Arboric. [illegible] dans lequel on met les plantes délicates qu'on veut transporter.

— Agric. [illegible] *ferme.*

— **Encycl.** Techn. V. VANNERIE.

— [illegible]

« On ne croirait jamais que le cardinal (de Fleury) a été embarrassé [illegible] *paniers* que les femmes portent sous leurs jupes pour les rendre larges et évasées. Ils sont si amples, qu'en s'asseyant cela pousse les baleines et on fait un écart étonnant, en sorte qu'on a été obligé de faire faire des fauteuils exprès. Il ne peut pas tenir plus de trois femmes dans les loges des spectacles, pour qu'elles y soient un peu à l'aise. Cette mode est devenue extravagante, [illegible] est extrême, de manière que les princesses étant assises à côté de la reine, leurs jupes, qui remontaient, cachaient celles de la reine. Cela a paru impertinent; mais le remède était difficile, et, à force de rêver, le cardinal a trouvé qu'il y aurait toujours un fauteuil vide de chaque côté de la reine, ce qui l'empêcherait d'être incommodée. On a pris pour prétexte que ces deux fauteuils étaient pour Mesdames de France. »

On prétend que la mode des *paniers*, ainsi nommés à cause de leur ressemblance avec des *paniers* ou cages à poulets, avait commencé en Allemagne, d'où elle avait passé en Angleterre et de là en France. Ceux qu'on portait au siècle dernier avaient 3 aunes de tour; on les faisait tenir en état au moyen de petites bandes faites de jonc ou de lames d'acier, mais plus ordinairement avec de la baleine, qui, étant plus flexible, se cassait moins et rendait les *paniers* moins pesants. Ceux qu'on appelait à coudes étaient plus larges par le haut, de sorte que les coudes posaient presque dessus. Avant l'usage des *paniers*, les femmes, celles de théâtre surtout, portaient une espèce de jupon qui ne [illegible] toile gommée, assez large pour donner de la grâce, tenir les jupes en état et faire paraître la taille. Le bruit que faisaient ces espèces de *paniers*, pour peu qu'on les pressât, leur fit donner le nom de *criardes*. Les plus [illegible] tre, il n'y avait que les dames du plus grand monde qui en portassent.

Un théologien publia contre les *paniers*, en 1728, un traité complet, dans lequel, après s'être appuyé de maint texte de l'Écriture sainte, il déclare « intolérable l'usage de cet objet de parure, comme opposé à la pudeur, à la modestie et à toutes sortes de bienséances propres aux femmes, même indépendamment du christianisme qui les oblige à une grande réserve, et les doit rendre plus circonspectes sur ce point. » Il fonde son opinion sur dix raisons, parmi lesquelles on remarque la suivante : « L'enflure des habits porte d'elle-même et présente à l'esprit l'idée de nudité; l'attention qu'elle attire fait naître des pensées et des réflexions obscènes, et [illegible] l'imagination. » Par la liberté avec laquelle le sujet est traité, [illegible] côté de celui de l'abbé Boileau sur l'*Abus des nudités de gorge*. [illegible] que les femmes portaient *des robes gonflées de nos iniquités*. On lit à ce sujet, dans la *Gazette* [illegible] vide entre lui et la femme qu'il entoure, peut-il être souffert? Ce vide, est-ce un asile pour [illegible] strueux, qu'on donne à une femme, n'est-il pas plus étrange que ces anciennes coiffures [illegible] Aussi les femmes croient relever leurs charmes, [illegible] par toutes ces belles inventions, la hauteur [illegible] voyait une comtesse du temps de Louis XV [illegible]

— Art [illegible]

les appela paniers parce qu'elles étaient recouvertes d'une peau tannée; plus tard on s'en servit principalement au temps des arbalétriers et des archers. Ceux qui les portaient étaient appelés *pavessiers* ou *pavoisiers*. Ces boucliers, dont on se servait particulièrement dans les siéges, couvraient ordinairement le corps depuis les pieds jusqu'à la tête. Dans une ordonnance de 1425, Jean V, duc de Bretagne, donna le *panier* à l'infanterie de ce pays. Quelques-uns de ces boucliers étaient si lourds qu'il fallait souvent deux hommes pour les porter devant l'archer. Monstrelet, parlant du siége de Bayonne en 1451, dit que le comte de Foix se servit de ces armes défensives et qu'il avait avec lui 2,000 arbalétriers et leurs *pavesieux* ou soldats qui portaient les boucliers. Il y avait des *paniers* de différentes dimensions. Les plus grands hauts comme un homme, étaient d'osier, recouverts de bois léger, de tremble, de peuplier, de cuir et consolidés par des lames de tôle. Ils étaient en forme de tuile à canal et quelquefois arrondis par le haut. Posés, les *paniers* se tenaient d'eux-mêmes debout. Les plus petits, qui ne pouvaient se poser à terre, étaient étroits vers le haut, afin de faciliter le jeu du bras droit du tireur. Ces petits boucliers étaient en bois et recouverts en cuir ou en lames de métal. Quand l'institution des arquebusiers à pied devint générale, on abandonna l'emploi du *panier*.

Panier fleuri (LE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Ambroise Thomas (Opéra-Comique, le 6 mai 1839). La trivialité du sujet contraste avec la rare élégance de la musique de M. Ambroise Thomas. M^{me} veuve Beausoleil joue un peu le rôle de la *Mère Grégoire*, chansonnée par Béranger, même après le retour inattendu du hussard Beausoleil, son mari, qu'on avait cru mort. Le *Panier fleuri* est l'enseigne de l'auberge tenue par ce couple accommodant. Nous citerons, parmi les morceaux les plus jolis de la partition, le duo chanté par Chollet et M^{lle} Prévost : *J'ai bien appris à te connaître*; l'air militaire : *Mes beaux seigneurs*, et le quatuor final : *A la consigne sois fidèle*. Ricquier jouait un rôle de greffier avec une verve très-comique. Cet ouvrage a été repris au Théâtre-Lyrique en 1854.

PANIER (Paris), martyr protestant français, né à Cornière, près de Salins, dans le Jura, en 1530, mis à mort à Dôle en 1554. Il fit ses études de droit, prit le grade de docteur et devint un chaud partisan des doctrines réformées. Abandonné pour ce fait par sa famille, Panier devint précepteur des fils Fugger à l'académie de Poitiers. A la fin de 1553, au moment où il allait se réfugier en Suisse, il fut arrêté à Dôle, en Franche-Comté, sur les dénonciations de quelques moines et jeté en prison comme hérétique. Sur les instances de Théodore de Bèze, le gouvernement de Zurich intervint, mais inutilement. Le courageux jurisconsulte eut la tête tranchée.

PANIÈRE s. f. (pa-niè-re — fém. de *panier*). Nom qu'on donne, dans le Midi, à tous les paniers à deux anses, et particulièrement aux corbeilles à anses.

PANIERI (Ferdinando), théologien italien, né à Pistoie en 1759, mort dans la même ville en 1822. Nommé professeur de dogme à Pistoie par l'évêque de cette ville, Ricci, il adopta comme lui les idées jansénistes et les innovations introduites par Joseph II dans la discipline ecclésiastique; mais, lorsque Ricci se fut démis de son évêché, il fit acte de complète soumission aux décisions de l'Eglise, fut nommé directeur des conférences ecclésiastiques et devint chanoine de la cathédrale. Ses principaux ouvrages sont : *Examen pratique et instructif sur les péchés qui se commettent dans les fêtes et les plaisirs du siècle* (Pistoie, 1808-1813, 4 vol.); *Exposition des lois de Dieu et de l'Eglise sur l'usure* (1813).

PANIFIABLE adj. (pa-ni-fi-a-ble — rad. *panifier*). Qui peut être panifié, transformé en pain : *Fécules* PANIFIABLES. ‖ Qui a rapport à la tranformation en pain : *Le levain, par l'effet de la réaction qu'il communique aux différentes parties de la farine, en développe les propriétés* PANIFIABLES. (P. Vinçard.)

PANIFICATION s. f. (pa-ni-fi-ca-si-on — rad. *panifier*). Transformation en pain; suite d'opérations qui amènent cette transformation : *Les semences farineuses sont celles qui ont assez de fécule pour remplacer les céréales dans toute autre opération que la* PANIFICATION. (Raspail.)

— **Encycl.** Les principes sur lesquels repose la fabrication du pain et l'ensemble des procédés n'ont pas varié depuis les temps les plus reculés; les perfectionnements n'ont porté que sur les détails des opérations, la qualité des produits et l'économie réalisée, soit pendant le pétrissage, soit pendant la cuisson, par l'emploi d'appareils plus appropriés à l'usage auquel ils sont destinés.

On mélange la farine avec une quantité convenable d'eau, qui dissout les parties solubles (dextrine, glucose et sels) et gonfle, en les hydratant, les parties insolubles (amidon et gluten); on forme ainsi, en malaxant convenablement, une pâte homogène, dans laquelle on a soin d'introduire une certaine quantité de sel de cuisine pour améliorer le goût du produit, et, comme élément essentiel de la fabrication, une certaine quantité de ferment alcoolique. Le rôle de ce ferment est le suivant : il rencontre, dans la pâte humide et conservée pendant quelque temps dans un endroit chaud, du sucre sur lequel il agit en produisant de l'alcool et du gaz anhydride carbonique. Les bulles gazeuses, qui prennent ainsi naissance au sein de la pâte, ne peuvent pas se dégager librement comme elles le feraient si elles se formaient dans un liquide, et par suite elles soulèvent la pâte, la gonflent d'une manière permanente, la font lever, suivant l'expression consacrée. C'est là le but que l'on veut atteindre afin d'obtenir un produit qui soit non-seulement nutritif par les principes alimentaires qu'il contient, mais encore d'une digestion facile. Lorsque la fermentation est terminée, que la pâte cesse de se gonfler, de lever, on l'expose à une température assez haute dans des fours. Cette opération, appelée cuisson, élimine l'excès d'eau et forme une croûte dure qui maintient la forme du pain et le met à l'abri des altérations spontanées. Cette croûte prend une nuance d'autant plus foncée que le pain est soumis à l'action d'une température plus élevée et qu'il renferme plus d'eau. Comme ferment alcoolique pour faire lever la pâte, on emploie le levain de pâte fermentée, ou la levûre de bière, quelquefois l'une et l'autre substance.

On désigne sous le nom de levain de pâte une portion de pâte prélevée à la fin de chaque pétrissage et conservée dans un endroit à température constante, où rien ne puisse entraver la fermentation. Au bout de sept à huit heures, son volume a doublé. On a ainsi le levain de chef, plus léger que l'eau et d'une odeur agréable. Après neuf heures, on le pétrit avec une quantité de farine et d'eau suffisante pour doubler encore une fois son volume, et l'on a le levain de première. Celui-ci, abandonné à lui-même pendant six heures, est pétri avec de la farine et de l'eau, en prenant proportionnellement plus d'eau, de manière à doubler son volume une troisième fois; on obtient alors le levain de seconde. Au moyen du levain de seconde, on prépare par une opération analogue, faite avec beaucoup de soins, le levain de tout point, dont le volume doit être à peu près le tiers d'une fournée en été et la moitié en hiver. Grâce aux connaissances assez précises que nous possédons aujourd'hui sur la fermentation alcoolique, nous pouvons expliquer ce qui se passe dans ces diverses phases, et en comprendre par conséquent la raison d'être.

La portion de pâte prélevée sur l'opération du jour renferme de la levûre, disséminée dans toute la masse, en quantité suffisante pour provoquer la fermentation alcoolique du sucre qu'elle contient; mais cette levûre se trouve en outre dans un milieu riche en phosphates et en matières azotées, c'est-à-dire dans un milieu très-propre à sa multiplication. Le levain de chef doit donc contenir beaucoup plus de globules de levûre que le morceau de pâte prélevée; mélangé à son poids de pâte fraîche, il donne, après fermentation, un levain de première qui, grâce à cette multiplication, renferme proportionnellement autant de levûre que lui, et ainsi de suite jusqu'à la pâte complète.

Voici comment s'opère le pétrissage dans les ménages et dans les boulangeries où l'opération s'exécute à la main. Le pétrin est une auge en bois, ou espèce de demi-cylindre horizontal, placé à la hauteur voulue pour le travail. On commence par verser sur le levain de tout point, auquel on peut ajouter 500 grammes par fournée de levûre de bière sèche, l'eau nécessaire à la fabrication de la pâte. A l'aide des mains, qu'on ouvre et qu'on ferme alternativement, on procède à la *délayure*, c'est-à-dire qu'on presse la matière, et on la divise de manière à la rendre aussi liquide que possible; on *frase* la matière, c'est-à-dire qu'on y introduit portion par portion la quantité de farine voulue. On opère rapidement le mélange sans retirer les mains. De cette première opération dépend un bon pétrissage. On ratisse alors le pétrin, en réunissant toutes les portions de pâte en une seule masse, puis on contre-frase en relevant la pâte de droite à gauche à la tête du pétrin et en la retournant en gros pâtons qu'on travaille successivement, pour les reporter ensuite de gauche à droite. On soulève la pâte, on la replie sur elle-même pour l'élever et la laisser ensuite retomber avec effort en la jetant sur les parties déjà travaillées. On ratisse et on prélève la moitié pour l'employer comme levain à la fournée suivante.

Le *bassinage* est une opération qui consiste à faire absorber à la pâte une plus grande quantité d'eau. On ajoute 500 grammes de sel par sac de farine. En Angleterre, on emploie 2 kilogrammes de sel pour 125 kilogrammes de farine; le sel doit être jeté sur le levain avant l'addition de l'eau.

On distingue trois espèces de pâtes, qui diffèrent entre elles par la quantité relative d'eau et de farine : la *pâte ferme*, qui renferme le plus de farine; elle donne moins de déchet à la cuisson et fournit un pain qui se conserve mieux; la *pâte douce*, qui demande une cuisson plus courte et donne un déchet très-considérable; enfin, la *pâte bâtarde*, qui se place entre les deux autres.

La pâte étant convenablement pétrie, on procède à la pesée et à la division en pâtons. En moyenne, il faut compter sur un déchet de 10 pour 100. Pour obtenir un pain de 6 kilogrammes, on prend un pâton qui pèse $6^{kil},610$; pour les pains de 4 kilogrammes, on pèse $4^{kil},490$; pour ceux de 3 kilogrammes, $3^{kil},430$; pour ceux de 2 kilogrammes, $2^{kil},280$, et, pour ceux de 1 kilogramme, $1^{kil},190$. Dans le midi de la France, le pétrissage s'opère avec les pieds.

Dans ces derniers temps, on a fait des tentatives nombreuses en vue de remplacer par le pétrissage mécanique le pétrissage à la main, opération pénible, dispendieuse, malsaine, puisqu'elle amène forcément dans la pâte la sueur de l'ouvrier. Parmi les pétrins mécaniques, nous mentionnerons de préférence ceux qui peuvent être mis en mouvement à bras d'homme et servir, par conséquent, dans les petites boulangeries, qui, au point de vue de la masse de pain fabriqué, sont de beaucoup les plus importantes. Dans cette catégorie, nous trouvons des pétrins à auge fixe, où le pétrissage s'exécute au moyen de lames solides diversement contournées, fixées à un axe horizontal tournant au-dessus de l'auge. Le mouvement est communiqué à l'axe par un système convenable de roues dentées et un volant muni d'une manivelle. Le système d'engrenage doit être tel qu'il utilise le mieux possible la force de l'ouvrier qui tourne la roue à volant. L'axe porte-lames peut reposer par ses tourillons sur les centres des demi-bases de l'auge, formant un demi-cylindre horizontal fixé sur un bâti solide; mais il est plus avantageux de supporter l'axe d'une manière indépendante, afin de pouvoir enlever facilement l'auge après le travail; on facilite beaucoup ainsi la succession des opérations. Les divers pétrins fondés sur ces principes ne diffèrent que par la disposition des lames destinées à opérer le pétrissage, à malaxer la pâte et à remplacer la manœuvre de l'ouvrier boulanger. On a remarqué que la pâte obtenue par les machines ne fermente pas aussi vite que celle qui a été travaillée à bras d'homme; c'est peut-être parce que la sueur a pour effet d'activer la fermentation. Quoi qu'il en soit, cet inconvénient a empêché jusqu'à ce jour l'introduction des pétrins mécaniques dans les manutentions militaires.

La pâte, pesée comme nous l'avons vu plus haut, est façonnée, saupoudrée de farine qui l'empêche de se coller et placée dans des panetons ou paniers plats en paille tressée ayant la forme du pain. On l'abandonne à elle-même dans un endroit chaud, où elle fermente, lève et prend son apprêt. Il ne reste plus alors qu'à procéder à l'enfournement.

La cuisson du pain détermine la volatilisation d'une certaine quantité d'eau et de l'alcool produit pendant la fermentation; elle dilate les bulles d'acide carbonique emprisonnées dans la pâte, dont elle augmente ainsi la porosité et par cela même la légèreté. En outre, elle hydrate, gonfle, fait crever les grains d'amidon, ce qui, d'une part, empêche la mie du pain de s'affaisser par le refroidissement et, d'autre part, rend la substance amylacée plus facilement attaquable par les sucs nutritifs. Les parties les plus voisines de la surface, subissant une température plus élevée que les parties internes, éprouvent par cela même des modifications plus profondes. Ici, non-seulement l'amidon se gonfle et s'hydrate, mais encore il se convertit en dextrine plus ou moins brune, par la torréfaction, et forme avec le gluten desséché et légèrement torréfié lui-même une croûte assez dure.

Nous dirons un mot d'abord des fours simples à chauffage direct et intermittent, employés depuis longtemps et servant encore dans beaucoup de localités, même dans les grandes villes, pour la petite boulangerie. Ces fours sont en brique. Leur forme rappelle celle d'une poire ou d'un œuf aplati. Ils sont constitués par une sole presque plate, recouverte d'une voûte surbaissée. En avant se trouve une porte servant à la fois pour l'entrée des pains, l'introduction du combustible, le défournement du pain et le nettoyage de la sole. En arrière sont percés des orifices qui correspondent avec une cheminée par où s'écoulent les gaz de la combustion. On commence par introduire le combustible, ordinairement du bois sec, susceptible de donner une flamme claire et vive (bouleau et sapin); on allume, puis on ferme la bouche du four. Le tirage se fait par des conduits nommés *ouras*, qui, passant sur la voûte, viennent s'ouvrir dans le four et aboutissent à la cheminée par leur extrémité extérieure. Quand on juge, grâce à l'expérience acquise, que le four a acquis une température assez élevée, on enlève la braise, dont le prix couvre une grande partie des frais de combustible, on nettoie la sole et l'on enfourne, en s'éclairant avec des branches de bois allumées. Les gros pains se mettent au fond et les petits en avant; on ferme le four au moyen d'une porte en tôle que l'on retire au bout de vingt minutes pour surveiller la marche de la cuisson par l'examen de la couleur de la croûte. Pour les pains de 2 kilogrammes, il faut ordinairement trente-cinq minutes; pour ceux de 4 kilogrammes, cinquante à soixante minutes. Il importe beaucoup de mener la cuisson à bonne fin du premier coup, parce que l'expérience a démontré que, lorsqu'elle est incomplète, on n'arrive qu'à des résultats très-mauvais en enfournant de nouveau. Dans les petites fabrications, une fois le pain défourné, le four est abandonné au refroidissement et doit attendre souvent plusieurs jours avant qu'on le remette en état de servir; on perd ainsi toute la chaleur qui avait servi à porter la sole et la voûte à une température suffisante pour opérer la cuisson du pain par le rayonnement de la voûte (250° à 300°). Dans les fours des boulangeries qui travaillent quotidiennement, cette perte est moins sensible, car d'une fournée à l'autre le refroidissement n'est pas complet; mais elle existe encore. A la campagne, les paysans de plusieurs hameaux voisins ont donc tout intérêt de s'associer pour la construction d'un four commun, qui, maintenu constamment en état, serve tour à tour à la cuisson du pain de chaque famille. Les fours employés pour ce petit travail ont 3 mètres de longueur sur $0^{m},33$ de largeur et $0^{m},50$ de hauteur.

Le bois étant un combustible cher, surtout dans certains pays, on a utilisé la houille et le coke à la cuisson du pain. L'emploi de ces combustibles devient surtout intéressant dans les grandes boulangeries, où la cuisson fonctionne d'une manière presque continue. Parmi les nombreux appareils imaginés pour arriver à chauffer les fours au moyen du charbon minéral, et par conséquent sans faire passer les produits de la combustion dans l'espace réservé au pain, il faut citer le four de M. Rolland, qui peut s'appliquer à la petite fabrication, et le four aérotherme de MM. Lemore et Jamelet. Le four Rolland se compose d'un foyer à grille sur lequel brûle le combustible et d'un espace circulaire, couvert à la partie supérieure d'une plaque en fonte, dans lequel s'opère la cuisson. Les produits de la combustion et l'air chaud qui a traversé le foyer pénètrent dans quatre conduits en tôle qui, rayonnant en patte d'oie de la partie supérieure du foyer, passent directement au-dessus de la sole du four et débouchent dans quatre conduits verticaux creusés dans la maçonnerie du four. Ces conduits se bifurquent et viennent déboucher dans un espace vide, qui se trouve ménagé au-dessus de la plaque du four. Les gaz chauds, après avoir traversé cet espace vide, se rendent dans la cheminée d'appel. On conçoit comment cette disposition permet de remplir la condition indispensable à la cuisson du pain : chauffer à peu près également la sole et la voûte du four, afin que le pain puisse se cuire dans toutes ses parties par la chaleur rayonnante. Ici la sole est chauffée directement par le foyer sous-jacent, et la voûte, ou, plus exactement, la plaque de fonte qui la remplace, est chauffée par les gaz chauds qui, avant de se rendre à la cheminée, traversent l'espace vide placé au-dessus d'elle. Le four peut être ainsi chauffé rapidement et régulièrement à la température voulue, qui est indiquée par un thermomètre. Les pains sont placés sur un plateau formé de tringles de fer couvertes de briquettes en argile cuite, vernie ou non. Ce plateau peut recevoir un mouvement régulier de rotation par l'intermédiaire de son axe vertical et d'engrenages. Cette rotation est très-favorable au défournement et à la cuisson régulière des pains, qui passent tous successivement dans les diverses parties du four, dont la température n'est pas la même. Le four Rolland peut fonctionner au bois, au coke et à la houille. En vingt-cinq minutes, la cuisson est terminée. Le nombre des fournées peut atteindre dix-huit à vingt par jour, avec une économie de 50 pour 100 sur le combustible. En outre, il donne une plus grande régularité dans les opérations que les petits fours domestiques décrits plus haut, parce que la combustion ne s'opérant pas dans l'espace même où doit être placée la pâte, on peut déterminer la température de cet espace par un thermomètre, au lieu de l'apprécier approximativement. Le four Lemore et Jamelet, employé par M. Mouchot, est trop compliqué pour que nous puissions en donner ici la description. Nous nous bornerons à dire qu'à la disposition qui consiste à faire passer de l'air chaud dans un espace vide placé au-dessus de la voûte, comme dans le four Rolland, MM. Lemore et Jamelet en ont ajouté une autre permettant de faire circuler dans le four lui-même un courant d'air chauffé à 300° environ, ce qui aide à la cuisson, en éliminant la vapeur perdue par la pâte. Le four Lemore peut cuire à la fois trois cents pains de 1 kilogramme en vingt-sept minutes; l'enfournement et le défournement exigent chacun dix minutes. On peut, en vingt-quatre heures, cuire 6,240 kilogrammes de pain, avec une dépense de combustible relativement très-faible, car on utilise le mieux possible la chaleur produite par la combustion du coke, dont on se sert exclusivement.

Tout le monde sait que le pain se modifie peu après avoir été défourné. Au début, la croûte est dure, cassante; la mie est molle, élastique, facile à mâcher et à ramollir avec la salive. Au bout d'un certain temps, la croûte se ramollit, tandis que la mie perd son élasticité, devient facile à émietter, rude et finalement dure et sèche. Ces modifications ont été attribuées pendant longtemps à la dessiccation; mais M. Boussingault a montré qu'il était loin d'en être ainsi. Au bout de huit jours, une miche, qui pesait en sortant du four $3^{kil},760$, pesait encore $3^{kil},690$, de sorte qu'en huit jours la perte était à peine de 2 pour 100 sur une teneur en eau de 35 à 40 pour 100. Il est donc impossible d'attribuer à la dessiccation les modifications profondes

que la mie éprouve spontanément dans ses propriétés. Cette faible déperdition s'explique par la résistance que doit opposer la croûte à l'élimination de l'eau, aussi bien qu'au refroidissement, qui est très-lent et exige quatorze heures pour être complet. On sait, d'un autre côté, qu'on peut rendre momentanément au pain rassis l'aspect du pain frais en le soumettant quelque temps à l'action d'une température élevée, bien que, dans ce cas, la perte d'eau devienne plus considérable. Il ne reste donc, pour expliquer le changement en question, qu'à admettre que l'amidon gonflé ou le gluten hydraté subissent peu à peu une modification moléculaire, ou une hydratation plus avancée, qui ne peut subsister que dans certaines limites de température.

Le pain fabriqué dans les conditions voulues doit contenir environ 40 pour 100 d'eau; mais il résulte d'une minutieuse étude de M. Barral que le pain de seconde qualité, à Paris, en renferme jusqu'à 45 pour 100, de sorte qu'au lieu d'obtenir 130 kilogrammes de pain avec 100 kilogrammes de farine, le boulanger en obtient 144 kilogrammes.

Après ces observations générales sur la fabrication du pain, nous allons entrer dans le détail de quelques cas particuliers auxquels nous n'avons pu donner place jusqu'ici. Pour la fabrication du pain blanc de Paris, à huit heures du soir on prélève une portion de pâte formée de 8 kilogrammes de farine et de 4 kilogrammes d'eau; on l'abandonne dans un endroit chaud jusqu'à six heures du matin; on la travaille alors avec 8 kilogrammes de farine et 4 kilogrammes d'eau. A deux heures de l'après-midi, ce levain de première est travaillé avec 16 kilogrammes de farine et 8 kilogrammes d'eau; enfin, à cinq heures, on y ajoute 100 kilogrammes de farine, 52 kilogrammes d'eau et 200 à 300 grammes de levûre de bière. On obtient ainsi 200 kilogrammes de levain de fond, qui est travaillé à sept heures avec 132 kilogrammes de farine, 68 kilogrammes d'eau, 2 kilogrammes de sel marin et 300 à 600 grammes de levûre de bière, de manière à former 402 kilogrammes de pâte achevée, correspondant à 264 kilogrammes de farine. La moitié de la pâte est façonnée en pains qu'on laisse lever dans des paniers de paille tressée, et que l'on enfourne ensuite. Le pain obtenu est un peu acide et grisâtre; la croûte est unie, sans déchirures. La seconde moitié de la pâte est travaillée avec 132 kilogrammes de farine, 68 kilogrammes d'eau, 2 kilogrammes de sel et 300 à 600 grammes de levûre. On prélève la moitié de cette nouvelle pâte pour la seconde fournée et l'on travaille l'autre moitié avec de la farine, de l'eau et du sel, comme précédemment. On divise encore en deux parts, dont l'une sert à faire la troisième fournée, tandis que l'autre, travaillée comme ci-dessus, donne une quatrième fournée et un reste qui, travaillé encore une fois de la même manière, sert à faire une cinquième fournée destinée aux pains de luxe.

Les diverses espèces de pains de luxe, pains de gruau, pains à café, pains mollets, pains à soupe, pains navette, flûte cassée, etc., etc., s'obtiennent par le même procédé que le pain ordinaire, dont ils ne diffèrent souvent que par la forme et les dimensions. Le choix et la qualité des farines, la nature du levain, la manière de travailler la pâte, une cuisson plus ou moins prolongée donnent divers genres de produits, dont l'étude détaillée ne peut trouver place dans cet article. L'addition de lait à la pâte donne au pain des qualités spéciales (pain viennois, pain au lait). Le pain de munition se fabrique à Paris avec deux cinquièmes de farine de quatrième (dernière qualité, immédiatement au-dessus des remoulages). Ce mélange donne un pain grisâtre; on ajoute beaucoup de levain, afin que la pâte puisse prendre son apprêt sans être trop travaillée. On emploie, pour 2,544 kilogrammes de farine, 2,096 kilogrammes d'eau, 4 kilogrammes de sel, et l'on obtient 2,486 pains de 1kil,5 chacun. L'évaporation pendant la cuisson est de 915 kilogrammes. On emploie 880 kilogrammes de bois sec. En campagne, on ajoute plus d'eau à la pâte, afin de rendre le travail plus facile; cette augmentation est faite au détriment de la qualité du pain. Le pain de munition frais renferme, comme le pain ordinaire, cinq sixièmes de mie, mais cette mie, au lieu de contenir 45 pour 100 d'eau, en renferme 51 pour 100. La croûte contient 16 pour 100 d'eau.

Le biscuit de mer se fabrique avec une pâte ferme, contenant de la levûre de bière, que l'on travaille en galettes. Celles-ci sont exposées dans un endroit frais, percées de plusieurs trous pour favoriser l'opération et cuites pendant deux heures dans un four dont la température est beaucoup moins élevée que pour la cuisson du pain. On achève la dessiccation à l'étuve, puis on embarille. On n'ajoute pas de sel à la pâte, pour éviter que le produit ne soit déliquescent.

Dans ces dernières années, on a proposé de remplacer le biscuit de mer par du pain ordinaire comprimé, qui se conserve tout aussi bien, qui est beaucoup plus agréable au goût et dont la digestion est beaucoup plus facile. Ce pain peut être mangé tel quel, mais on peut aussi, et cela vaut mieux, le faire tremper dans l'eau pendant cinq minutes et le faire chauffer ensuite pendant dix minutes sur quelques charbons, entre deux assiettes. Il reproduit ainsi du pain frais excellent. Introduit dans du bouillon, il s'imbibe avec autant de facilité que le pain ordinaire et fournit un excellent potage.

La farine de seigle exige, pour sa *panification*, un peu plus d'eau chaude pendant le pétrissage que la farine de froment. Elle exige encore qu'on emploie plus de levain, moins de sel et qu'on fasse une pâte plus ferme. La cuisson doit être plus prolongée. Contenant moins de gluten que celui de froment, le pain de seigle est moins nourrissant. Un mélange de deux tiers de blé et d'un tiers de seigle donne le pain de méteil. La pomme de terre, le riz et les farines de légumineuses se travaillent très-difficilement en pain et ne peuvent même pas être travaillés du tout sans addition de farine. Les produits qu'ils donnent sont toujours inférieurs par leur aspect, par leur goût et par leurs propriétés nutritives.

Il nous reste à exposer quelques procédés nouveaux de fabrication du pain. M. Mége-Mouriès a fondé une nouvelle méthode de fabrication du pain sur l'étude des propriétés de la céréaline. Dans les procédés décrits plus haut, on ne peut obtenir du pain blanc qu'avec les bonnes farines formant 70 à 73 pour 100 du poids du froment. Le reste ne fournit que des farines qui donnent un pain noir, soit qu'on les emploie mélangées au son, soit qu'on les additionne de farines blanches. M. Mége-Mouriès a démontré que la coloration grise du pain préparé avec des farines bises ne tient pas au son incomplètement séparé que ces farines renferment, mais à une altération particulière du gluten déterminée par la céréaline de l'enveloppe embryonnaire. Le procédé de M. Mége-Mouriès permet d'utiliser 84 pour 100 du poids du froment. On partage, par la mouture, le froment en trois parts : 1° le son proprement dit (11,56 pour 100); 2° le gruau gris contenant la céréaline (15,72 pour 100); 3° la farine blanche (72,72 pour 100). Le soir, à sept heures, on prépare un mélange de 40 litres d'eau à 25°, 100 grammes de glucose et 700 grammes de levûre humide (correspondant à 70 grammes de levûre sèche). Ce mélange est abandonné à lui-même dans un endroit tiède, jusqu'au lendemain matin six heures; il s'établit pendant ce temps une fermentation alcoolique qui se continue après qu'on a ajouté au liquide 15kil,72 de farine de gruaux noirs. Vers deux heures, on introduit dans la masse 30 litres d'eau et l'on passe au tamis de soie, pour arrêter le son, qu'on délaye dans 30 nouveaux litres d'eau et qu'on passe au tamis une seconde fois. Cette eau de lavage renferme 1kil,08 de farine et doit être réservée pour étendre le levain dans l'opération suivante. Les 70 litres d'eau employés ne donnent que 55 litres d'eau farineuse; le reste est retenu par le son. On y ajoute 700 grammes de sel marin et l'on pétrit avec la masse entière de farine blanche. La pâte, abandonnée à elle-même, lève sous l'influence du ferment, puis est soumise à la cuisson. Dans cette méthode, l'action de la céréaline est paralysée par l'alcool formé pendant la fermentation première et par l'addition du sel. Le rendement en pain blanc est supérieur à celui que fournissent les procédés ordinaires, et cela dans le rapport de 17 à 20 pour 100 de froment. On peut encore opérer, d'après M. Mége-Mouriès, avec le même avantage, de la manière suivante : Le froment est divisé par mouture en 40 parties de farine blanche, 38 de gruau blanc, 8 de gruau gris, 13,5 de son (perte 0,5). Les 40 kilogrammes de farine blanche sont pétris avec 20 kilogrammes d'eau et donnent la pâte levain, faite comme il est dit plus haut (ancien procédé). Lorsque celle-ci est prête, on délaye les 8 kilogrammes de gruau gris avec 45 kilogrammes d'eau, 600 grammes de sel; on passe au tamis, ce qui donne 38 kilogrammes d'eau farineuse renfermant la céréaline neutralisée par le sel. C'est avec ce liquide, la pâte levain et les 38 kilogrammes de gruau blanc que l'on forme la pâte. On abandonne ensuite celle-ci pendant une heure à la fermentation, après quoi on l'enfourne. La céréaline n'a pas eu le temps d'agir et le pain obtenu est blanc. Cependant, si la température de la chambre à fermentation dépasse 25° et si la pâte y séjourne plus d'une heure, le pain est noir et d'autant plus foncé que la température a été plus élevée et qu'on a laissé à la céréaline plus de temps pour exercer son action. Ce procédé remarquable est non seulement avantageux au point de vue du rendement, au point de vue économique, mais encore au point de vue de la puissance nutritive. Ainsi préparé, le pain renferme en effet les sels nutritifs du son (phosphates), qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, sont bien moins abondants dans la farine blanche, et un ferment capable de déterminer une saccharification rapide dans le tube digestif. La mouture devient plus simple et plus économique, et l'on évite la production embarrassante des farines bises. Il est à regretter que, grâce à la routine, un procédé qui fournit d'aussi bons résultats soit aussi peu employé.

Liebig a proposé un procédé de *panification* qui permet d'obtenir avec la farine de seigle un pain de belle apparence, ferme, neutre, élastique, à petites bulles et d'un excellent goût, avec un rendement de 10 pour 100 plus élevé que par la méthode ordinaire. Ce procédé consiste à pétrir la farine avec un mélange d'eau ordinaire et d'eau de chaux, dans la proportion de 26 à 27 d'eau de chaux et de 24 parties d'eau ordinaire pour 100 parties de farine. On ajoute à cette pâte la pâte de levain; on laisse fermenter, on pétrit à nouveau avec le reste de la farine et l'on enfourne. La chaux, sans arrêter la fermentation alcoolique, neutralise les acides, gonfle le gluten, lui donne plus d'élasticité, de cohésion et lui permet d'absorber une plus grande quantité d'eau.

En Angleterre, en Belgique et même en France, on emploie souvent une très-faible quantité d'alun ou de sulfate de cuivre, pour rendre ses qualités primitives au gluten des farines légèrement avariées; de semblables moyens doivent être rejetés comme constituant une fraude dangereuse pour la santé publique.

Le professeur Horsford, à Cambridge (Amérique du Nord), propose de remplacer la levûre ou le levain par deux poudres, l'une acide (phosphate acide de calcium, en solution sirupeuse, mélangé avec assez d'amidon pour former une pâte solide que l'on dessèche), l'autre alcaline (bicarbonate de sodium). On mélange ces poudres avec la farine sèche, on ajoute l'eau nécessaire, on pétrit aussi rapidement que possible et l'on enfourne tout de suite. L'acide phosphorique du phosphate acide décompose le bicarbonate de sodium en donnant lieu à un dégagement de gaz carbonique qui remplace le même gaz produit par la fermentation alcoolique. D'après Liebig, cette méthode, qui a déjà sur l'ancienne l'avantage considérable de la rapidité d'exécution, aurait en outre celui de restituer à la farine la masse assez notable de phosphates restés dans le son, et de rendre ainsi le pain plus hygiénique, plus nutritif; mais l'expérience n'a pas encore suffisamment parlé pour que nous puissions nous prononcer dès aujourd'hui sur ces intéressants essais et sur d'autres essais analogues, tels que ceux qui ont été faits en vue de préparer la pâte avec de l'eau de Seltz artificielle.

M. Barral a donné la description d'un mode de *panification* employé en Angleterre, et par lequel on obtient le pain aéré. Ce procédé diffère de celui de M. Mouriès en ce que l'acide carbonique, au lieu d'être fourni par la fermentation de l'amidon, provient de l'action de l'acide sulfurique sur le carbonate de chaux. On produit dans ces circonstances une pâte aérée dans laquelle on peut faire entrer impunément ces gruaux bis, si riches en matières alimentaires et que la fabrication rejette aujourd'hui, parce qu'ils renferment des principes altérables par la fermentation.

Enfin, on a expérimenté en Autriche, en 1873, un procédé de *panification* dû à l'ingénieur François Cecil, et qui ne ressemble en rien aux procédés usités jusqu'ici. L'inventeur de cette nouvelle méthode, qui comprend à la fois le lavage des grains, la mouture et la *panification* proprement dite, prend le blé en grain, le soumet à des lavages répétés qui éliminent les grains vides de farine et les corps étrangers, laisse égoutter le blé pendant une demi-heure, le jette dans un cylindre dont la surface intérieure est disposée en râpe, et, mettant le cylindre en mouvement, opère la décortication. Si l'on veut obtenir du pain blanc, on introduit les grains ainsi préparés dans un autre cylindre où les râpes sont remplacées par des brosses. Le blé, devenu complètement blanc, est jeté pendant six heures dans de l'eau à 25°, contenant du levain parfaitement dissous. Après cette macération prolongée, on l'introduit entre deux rouleaux animés d'un mouvement rapide, qui le réduisent en une pâte épaisse. On étend cette pâte d'une quantité d'eau convenable pour l'amener à la consistance de la pâte ordinaire, on y ajoute du sel, on la pétrit et l'on opère ensuite comme dans les méthodes ordinaires. Les expériences tentées sur ces données paraissent avoir parfaitement réussi.

PANIFIÉ, ÉE (pa-ni-fi-é) part. passé du v. Panifier : *Fécule* PANIFIÉE.

PANIFIER v. a. ou tr. (pa-ni-fi-é — du lat. *panis*, pain; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous panifiions; que vous panifiiez*). Transformer en pain : PANIFIER *de la farine, des fécules.*

PANIGAROLA (François), célèbre prédicateur italien, né à Milan en 1546, mort en 1594. Il reçut une excellente instruction et montra de très-bonne heure une vive intelligence et une mémoire surprenante. A l'âge de treize ans, il se rendit à Pavie pour y étudier le droit, y mena bientôt une vie de [illegible], fut obligé de s'enfuir à la suite d'un combat nocturne et se rendit à Bologne, où il [illegible] se livrer aux plaisirs avec tout l'emportement de son âge. Rappelé à Milan par la mort de son père, il changea [illegible] conduite, entra dans l'ordre des Cordeliers (1567), étudia la théologie, s'adonna avec succès à la prédication à Pise, à Florence, à Rome, où il prêcha devant le chapitre général de son ordre, reçut les félicitations de Pie V, et, sur le conseil de ce pontife, il se rendit, en 1571, à Paris pour y compléter ses études théologiques. Pendant son séjour dans cette ville, il prêcha devant Catherine de Médicis, puis se fit entendre à Lyon, à Anvers et retourna en Italie en 1573. A partir de ce moment, il partagea son temps entre l'enseignement et la prédication. Par ses sermons, pleins d'imagination et de force, au style énergique et grave, bien qu'un peu redondant, Panigarola acquit la réputation du plus éloquent prédicateur de son temps. Nommé suffragant de l'évêque de Ferrare en 1586, il fit promu, l'année suivante, à l'évêché d'Asti, et s'attacha à faire fleurir dans son diocèse les lettres et la discipline. En 1589, le pape l'envoya en France avec le cardinal Cajétan, pour y appuyer par son éloquence le parti de la Ligue. Il assista au siége de Paris; mais, dès que cette ville eut ouvert ses portes à Henri IV, il s'empressa de regagner son diocèse, où il mourut d'indigestion, si l'on en croit Bellarmin. Panigarola a laissé environ quatre-vingts ouvrages imprimés ou manuscrits. Les principaux sont : *Lezioni XX contro Calvino* (Venise, 1583, in-4°); *Prediche Spezzate* (Asti, 1591, in-4°); *Compendio degli annali ecclesiastici del Baronio* (Venise, [illegible]); *Sei quaresimali fatti in Roma* (Rome, 1596, 2 vol. in-4°); *Conciones latinæ* (Cologne, 1600, in-8°); *Rhetoricæ ecclesiasticæ libri III* ([illegible], 1605, in-8°); *Il Predicatore, o sia commentario al libro dell'Eloquenza di Demetrio Phalereo* (Venise, 1609); *Sagri concetti* (Milan, 1625, in-4°), etc. Il a laissé en manuscrit d'intéressants *Mémoires* sur sa vie.

PANIN (Nikita-Ivanovitch, comte), homme d'État russe, né en 1718, mort en 1783. Entré fort jeune dans la garde, il devint successivement chambellan de la reine Élisabeth, ministre plénipotentiaire à Copenhague (1747), puis à Stockholm (1749), et, à son retour, fut nommé gouverneur du grand-duc Paul Pétrovitch. Catherine II, à son avénement (1762), le choisit pour premier ministre. Son administration fut signalée par divers événements importants, que l'on peut regarder comme son œuvre; tels furent, entre autres, la guerre contre les Turcs; l'échange du duché de Holstein contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, opéré au profit de la branche cadette de la maison de Holstein-Gottorp; la paix conclue en 1774 avec les Turcs; l'intervention de la Russie au traité de Teschen, etc. Il rédigeait de sa propre main toutes les instructions pour les généraux ou les ministres russes à l'étranger, ainsi que toutes les correspondances avec les cours étrangères. Panin était regardé comme le partisan principal du système prussien dans le cabinet russe. Dans les dernières années de sa vie, cependant, il perdit toute influence sur Catherine II, qui l'avait élevé, en 1767, au rang de comte.

PANIN (Pierre-Ivanovitch, comte), général russe, frère du précédent, né en 1721, mort en 1789. Il se distingua surtout pendant la guerre de Sept ans, où il conquit le grade de lieutenant général, commanda, pendant la campagne de Turquie en 1770, le second corps de l'armée russe, avec lequel il prit Bender d'assaut le 28 septembre, et comprima, en 1775, le soulèvement de Pugatscheff. Il était à sa mort général en chef de l'armée russe. — Son fils, le comte Nikita-Petrovitch PANIN, mort à Moscou en 1837, fut chargé successivement, sous le règne de Catherine II, des ambassades de La Haye et de Berlin, devint vice-chancelier et ministre des affaires étrangères à l'avénement de Paul Ier et conserva ce portefeuille pendant tout le règne de ce prince, ainsi que pendant les premiers mois de celui d'Alexandre Ier. Il quitta ensuite les affaires et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

PANIN (Victor-Nikititch, comte), diplomate et homme d'État russe, fils du précédent, né en 1800. Il entra de bonne heure dans la carrière diplomatique et fut longtemps chargé d'affaires en Grèce. Rappelé de ce poste, il fut nommé secrétaire d'État et reçut, en 1840, le portefeuille de la justice, qu'il conserva jusqu'en 1862. Nommé, à la mort du général Rostowzow, [illegible] d'élaborer la loi sur l'émancipation des serfs, il mena ce travail à [illegible], au profit de la noblesse, plusieurs modifications importantes aux plans primitifs. En mars 1864, il devint directeur [illegible] de la chancellerie [illegible] et les affaires [illegible]. Il a pris sa retraite à la fin d'avril 1867.

PANINI, [illegible] la grammaire sanscrite sont exposées avec un [illegible] taire pour les comprendre. Elles ont été publiées [illegible] M. [illegible] (Grand commentaire) de Patandjali.

PANINI ou **PANNINI** (Jean-Paul, chevalier), peintre italien de l'école romaine, né à Plaisance en 1691, mort à Rome en 1764. [illegible] à Rome, il y sui-

vit les leçons de Locatelli et de B. Luti, s'adonna avec beaucoup de succès au paysage, et se fixa dans cette ville, où il ouvrit une école qui compta bientôt beaucoup d'élèves. L'Académie de Saint-Luc et l'Académie de peinture et de sculpture de Paris l'admirent au nombre de leurs membres. Panini était un très-habile peintre de décors. « Peu d'artistes peuvent lui être comparés, dit Breton, pour la science et la perspective, pour la grâce et la touche dans ses paysages, pour l'élégance et l'esprit des figures dont il animait ses compositions. On lui reproche seulement d'avoir fait ordinairement ces figures trop allongées et, pour éviter la dureté de Viviani, d'avoir maniéré ses ombres par certaines teintes rougeâtres que le temps a corrigées en partie. » Panini a laissé un nombre considérable de tableaux, parmi lesquels nous citerons : A Rome, les *Vendeurs chassés du temple*, tableau fort remarquable par la richesse de l'architecture, par la variété de la composition, chez les Pères de la Mission; des *Perspectives* au palais Quirinal; à Florence, *Plusieurs personnages sous un arc avec la mer au fond*; à Milan, des *Ruines*; au château de Rivoli, maison de plaisance du roi de Sardaigne, de beaux *Paysages*; au musée de Madrid, des *Paysages*, *Jésus disputant avec les docteurs*, *Jésus chassant les vendeurs du temple*; enfin, au musée du Louvre, *Prédication au milieu des ruines*; *Préparatifs d'une fête donnée sur la place Navone*; *Concert donné à Rome par le cardinal de Polignac*; *Intérieur de Saint-Pierre de Rome*; des *Festins*, des *Ruines*, etc.

PANIONIES s. f. pl. (pa-ni-o-nî — gr. *paniônia*; de *pas*, tout, et de *Iônes*, Ioniens). Antiq. gr. Fêtes que les Ioniens célébraient sur le mont Mycale, en l'honneur de Neptune.

PANIONIUM, village de l'ancienne Asie Mineure, dans l'Ionie, au S. d'Ephèse. Ce village, situé près du mont Mycale, possédait un temple renommé, consacré à Neptune et bâti par les colonies ioniennes de l'Asie Mineure. C'est là que se réunissaient les députés des douze villes ioniennes pour y faire des sacrifices en commun et délibérer sur les affaires de la confédération ionienne.

PANIPOT, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, dans l'ancienne province et à 90 kilom. N.-O. de Delhi, entre la rive droite de la Jemmah ou Djemmah et le canal de Delhi. Commerce important de sucre, sel et grains. Cette ville est célèbre par deux grandes batailles livrées sous ses murs en 1525 et 1761, et qui décidèrent, la première de la domination des Afghans, la seconde de celle des mahométans dans l'Inde.

PANIQUE adj. (pa-ni-ke — gr. *panikos*; du nom de *Pan*, dieu qui inspirait, disait-on, des terreurs de ce genre, ou de celui des *pans* qui jetèrent l'effroi dans le pays, en annonçant la mort d'Osiris). *Terreur panique*, Terreur soudaine et sans raison : *Loin de nous les* TERREURS PANIQUES, *qui n'ont pas le sens commun*. (J.-J. Rouss.)

— s. f. Terreur panique : *La* PANIQUE *ne raisonne pas, elle fuit ou elle frappe*. (Lamart.) *Le moindre progrès ne se peut réaliser sans jeter la* PANIQUE *parmi les peuples*. (Proudh.)

PANIS s. m. (pa-ni). Bot. Syn. de PANIC.

PANIS (Etienne-Jean), homme politique et conventionnel français, né dans le Périgord en 1757, mort en 1838. Il était avocat à Paris et beau-frère de Santerre, lorsque éclata la Révolution. Panis devint un des plus chauds partisans des idées nouvelles, se signala parmi les orateurs populaires, prit part à toutes les émeutes, souleva le faubourg Saint-Antoine avec Sergent le 20 juin 1792 et, le 10 août suivant, fit partie des envahisseurs des Tuileries, devint alors membre de la municipalité connue sous le nom de *Commune du dix août*, puis fut un des administrateurs de la police et entra dans le comité de Salut public. Ce fut lui qui signa la circulaire émanée du ministre de la justice, dans laquelle il faisait connaître aux départements et justifiait les massacres de Septembre, dont il fut, dit-on, un des instigateurs. Nommé membre de la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne, fut attaqué par les girondins comme un des « égorgeurs de Septembre, » vota la mort du roi, fit partie du comité de Sûreté générale au plus fort de la Terreur, et suivit la ligne politique de Robespierre jusqu'à l'époque de la mort de Danton. Il se sépara alors de lui et contribua à sa chute, le 9 thermidor 1794; néanmoins, Panis continua à rester fidèle au parti jacobin, prit la défense des insurgés du 1er prairial an III (20 mai 1795) et fut, peu de jours après, décrété d'arrestation. Rendu, cette même année, à la liberté par suite d'une amnistie, il rentra dans la vie privée et obtint un emploi dans les bureaux des hospices de Paris. Après les Cent-Jours, il dut quitter la France, comme régicide, se rendit en Italie et y resta jusqu'à la révolution de juillet 1830, époque où il put revenir dans sa terre natale.

PANISQUE s. m. (pa-ni-ske — rad. *pan*). Mythol. Nom donné à des dieux champêtres qu'on croyait tout au plus de la taille des pygmées. Syn. de PAN.

PANISSIÈRES, bourg de la Loire, cant. de Feurs, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Montbrison; pop. aggl., 1,666 hab. — pop. tot., 4,464 hab. Fabrication de toiles et de linge de table. Ce bourg est situé sur le penchant d'un coteau, qui s'élève au milieu d'une belle et fertile campagne. Jadis entouré de murailles, il ne se compose plus aujourd'hui que d'une rue étroite et escarpée, mais qui offre un aspect animé. C'est un bourg industriel; ses toiles, ses mousselines, ses broderies sont assez estimées. Aux environs, chapelle Saint-Loup, où l'on vient en pèlerinage demander la guérison des enfants malades.

PANIZZI (Antoine), bibliophile italien, né à Brescello, duché de Modène, en 1797. Il étudia le droit à Parme et fut reçu docteur. Il exerçait la profession d'avocat lorsque, compromis dans les conspirations du carbonarisme en 1821, il fut arrêté à Crémone, mais parvint à s'échapper et s'enfuit à Lugano, à Genève, puis à Londres, où il trouva enfin un refuge assuré. Il y publia, avec la date de Madrid, 1823, un écrit fort intéressant sur les rigueurs sauvages et les tortures pratiquées sur les carbonari dans les prisons de Modène par ordre du souverain lui-même. D'abord professeur de langues à Liverpool, il obtint, grâce à l'amitié de lord Brougham, la chaire de littérature italienne à l'université de Londres (1828), puis, en 1831, la place de bibliothécaire adjoint au British-Museum, dont il devint plus tard conservateur aux imprimés et, en 1856, conservateur principal. Depuis l'époque où il fut appelé à remplir ces fonctions importantes jusqu'au moment où il prit sa retraite (1866), il s'occupa de réorganiser la bibliothèque, forma les catalogues, obtint des subventions, rédigea des rapports adressés aux commissions établies par le Parlement et soumit enfin, en 1852, un projet d'agrandissement et de reconstruction des salles publiques, qui fut adopté et mis à exécution de 1856 à 1858. Outre les rapports, comptes rendus et catalogues qu'il a publiés, M. Panizzi a donné une grammaire italienne, des articles dans diverses revues, des éditions de l'*Orlando furioso* d'Arioste et des poëmes de Bojardo : l'*Orlando innamorato*, les *Sonetti* et les *Canzoni*, enfin un *Court index des imprimés mis à l'usage du public en* 1851 (1851).

PANLEXIQUE s. m. (pan-lè-ksi-ke — du préf. *pan*, et de *lexique*). Lexique universel, dictionnaire de la langue qui contient tous les mots, toutes leurs acceptions, toutes les locutions.

PAN-MÉLODICON s. m. (pann-mé-lo-di-konn — du préf. *pan*, et du gr. *mélôdikos*, mélodique). Mus. Instrument dans lequel des lames vibrantes étaient mises en mouvement par une roue.

— Encycl. Le *pan-mélodicon* était un instrument inventé, en 1810, par M. Leppich, à Vienne. Cet instrument consistait en un cylindre conique, mû par une roue qui mettait en vibration de petits morceaux de métal courbés à angle droit, lesquels étaient touchés légèrement au moyen d'un clavier. Le *pan-mélodicon* manquait surtout d'originalité, et peut-être est-ce là la cause du succès médiocre qui l'accueillit lors de son apparition.

PANNAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans l'ancienne province d'Allahabad, à 32 kilom. S.-E. de Chatterpoor, près de la rive droite du Keane. Cette ville est considérée comme la *Panassa* des anciens. Aux environs, fameuses mines de diamants renfermées dans un chaînon de montagnes d'environ 40 kilom. de longueur. Autrefois très-productives, elles sont aujourd'hui moins importantes.

PANNAIRE s. f. (pa-nè-re — du lat. *pannus*, étoffe de laine). Techn. Basane écrue dont on recouvre, sur le métier, la partie d'une pièce de soie qui est déjà tissée.

— Bot. Syn. de ZÉORE, genre de cryptogames.

PANNAR ou **PENNAR**, rivière de l'Indoustan anglais, présidence de Madras. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du Maïssour, coule d'abord au N., puis tourne à l'E., arrose le Balaghat et le Karnatic et se jette dans le golfe du Bengale, près de Vellore, après un cours de 150 kilom.

PANNARTZ (Arnold), imprimeur allemand, mort en 1476. Il apprit l'art typographique à Mayence, dans l'imprimerie qu'y avait fondée Gutenberg, puis se rendit, en 1462, en Italie avec Conrad Sweynheim et fonda avec lui, au couvent de Subiaco, à 50 kilomètres de Rome, la première imprimerie établie dans ce pays. En 1467, les deux associés, à la demande du marquis de Maximio, allèrent installer dans son palais des ateliers typographiques. Six ans plus tard, Conrad quitta Pannartz, qui resta seul à la tête de l'entreprise et dont le nom disparaît des annales de l'imprimerie à partir de 1476. Il avait publié des éditions de *Lactance*, du *De Officiis*, de la *Cité de Dieu* (1466), des classiques latins, des traductions de Strabon, de Polybe, de Josèphe, d'Hérodote de Stace, en tout près de treize mille volumes.

PANNE s. f. (pa-ne — lat. *pannus*, étoffe de laine). Comm. Etoffe d'une matière textile quelconque, travaillée comme le velours, mais avec des poils plus longs et moins serrés; se dit particulièrement de celles de ces étoffes qui sont fabriquées avec de la soie : PANNE *de soie, de laine, de fil, de coton*. PANNE *noire*. PANNE *verte*.

— Argot. Situation déplorable, débine : *Quand je serais, comme on dit vulgairement dans une* PANNE *complète, entièrement rafalé, je ne l'en aimerais que plus*. (Melesville.)

Vous qui dans la *panne* étiez tous,
Narguez donc le destin jaloux.
DELACOUR.

— Théâtre. Mauvais rôle.

— Blas. Fourrure de vair ou d'hermine.

— Mar. Orientation de la voilure et du gouvernail telle que le navire, ne pouvant avancer ni reculer, ne change que très-lentement de place en dérivant sur le flanc : *Etre en* PANNE. *Mettre en* PANNE. *Rester en* PANNE. ‖ *Panne sèche*, Manière de se tenir en panne par le seul jeu du gouvernail, sans le secours de la voilure. ‖ *Rouler panne*, Eprouver un roulis violent et égal sur les deux flancs. ‖ *Guidon de panne*, Bâton garni d'un lambeau d'étoffe, dont on se sert pour étendre le brai.

— Constr. Pièce de bois qui, placée horizontalement sur la charpente d'un comble, en supporte les chevrons. ‖ Tuile faîtière double. ‖ *Panne de brisis*, Celle qui est placée à la brisure d'un toit, où elle soutient le pied des chevrons.

— Techn. Partie du marteau opposée à la partie plane avec laquelle on frappe ordinairement. ‖ Partie inférieure d'un grand marteau de forge.

— Boucherie. Graisse épaisse qu'on trouve sous la peau du cochon et de quelques autres animaux de boucherie : *La* PANNE *est employée en pharmacie aussi bien que dans les usages domestiques*.

— Hortic. *Panne isabelle*, Variété d'anémone.

— Encycl. Constr. Les *pannes* sont des pièces transversales qui, tout en complétant l'ossature du système des combles, servent encore d'entretoisement et de contreventement horizontal aux fermes sur lesquelles elles s'appuient et qu'elles relient entre elles. Les *pannes* s'établissent en bois et en fer; quelquefois, lorsqu'elles ont une très-grande portée, on leur donne la forme d'une poutre armée; on en a construit en fonte, en les renflant dans leur milieu suivant la courbe parabolique des solides d'égale résistance. Les *pannes* en bois s'emploient généralement avec les fermes en bois; dans ce cas, on les espace de $1^m,25$ à $1^m,50$, d'axe en axe, et on les fait reposer directement sur les arbalétriers, en les empêchant de glisser à l'aide de petits coins placés derrière elles, du côté de la pente du toit. Ces coins s'appellent échantignolles. Dans les charpentes en fer, les *pannes* se font en fer T ou en poutre assemblée, composée de cornières d'une âme pleine ou évidée et de semelles. L'emploi des fers double T et des poutres métalliques permet d'augmenter la distance des fermes, ce que l'on ne pourrait faire avec le bois qu'en construisant une poutre armée à un ou à plusieurs poinçons et tirants. Dans les charpentes en fer, les *pannes* ne reposent pas sur l'arbalétrier, mais elles sont assemblées à celui-ci de chaque côté de son âme, à l'aide d'équerres et de rivets ou de boulons; de cette façon, on réduit considérablement l'épaisseur du comble. L'application du métal aux travaux de tout genre a permis la construction de ces charpentes à grande portée et à grand écartement, dans lesquelles les *pannes* jouent un rôle très-important, comme intermédiaire direct entre la charge et l'arbalétrier.

Les *pannes*, quels que soient les matériaux que l'on emploie à leur construction, sont soumises à une charge permanente comprenant leur propre poids et celui de la couverture, et à une charge accidentelle, effort du vent, poids de la neige. Dans nos climats, on admet pour le vent un effort moyen de 7 kilogrammes par mètre carré, et pour la neige une hauteur de $0^m,25$ qui produit 25 kilogrammes par mètre carré. En tout cas, il faut tenir compte de l'inclinaison du toit; car, en admettant que la direction du vent est horizontale, son intensité diminuera avec l'angle du comble sur l'horizon. Les *pannes* sont considérées comme des pièces reposant librement à leurs extrémités sur des appuis, et chargées uniformément d'un poids *p* par mètre courant, et l'on a, pour trouver leurs dimensions, la relation suivante :

$$\frac{pl^2}{8} = \frac{RI}{n},$$

dans laquelle *p* est la charge par mètre courant, égale à la charge par mètre carré multipliée par l'espacement des *pannes*; *l* la portée de la *panne* ou l'espacement des fermes; R le coefficient de résistance pratique, par mètre carré, de la matière employée, soit 550,000 à 800,000 kilogrammes pour le bois et 6,000,000 à 10,000,000 kilogrammes pour le fer; I le moment d'inertie de la pièce, moment égal à $\int v^2 d\omega$, c'est-à-dire à la somme de tous les éléments superficiels qui composent cette section, multipliés par la distance du centre de gravité de chacun d'eux au centre de gravité de la section; *n* la distance de la ligne des fibres invariables de la section ou mieux de son centre de gravité à la fibre qui en est la plus éloignée. Pour calculer la valeur de $\frac{I}{n}$, il faut naturellement faire une première hypothèse pour la section de la *panne*; pour le bois, ce calcul de tâtonnements est très-réduit, surtout si l'on établit un certain rapport entre la hauteur et la largeur de la section; en effet, les pièces de bois étant généralement rectangulaires, on a

$$\frac{I}{n} = \frac{ab^2}{6},$$

et si l'on fait $a = \frac{1}{3}$ ou $\frac{1}{2}$ de b, on a pour $\frac{I}{n}$ les valeurs suivantes, que l'on peut faire entrer dans l'équation d'équilibre donnée plus haut :

$$\frac{I}{n} = \frac{b^3}{18}; \quad \frac{I}{n} = \frac{b^3}{12}.$$

Pour le fer, il n'en est plus ainsi; les formes étant très-variables et pouvant se réduire à de faibles épaisseurs, il est difficile d'établir un rapport entre la hauteur et la largeur de la section, à moins que cette dernière ne soit rectangulaire, forme qui présente le moins de résistance sous le plus grand poids, et que l'on doit autant que possible rejeter dans l'application du métal aux pièces soumises à des effets de flexion.

Les *pannes* étant généralement soumises à une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, leur moment fléchissant maximum est placé au milieu, et c'est en ce point qu'a lieu leur plus grande flèche, qui ne doit pas dépasser $\frac{1}{300}$ de la longueur de la *panne*.

L'effort tranchant à chaque extrémité est égal à la moitié de la charge uniformément répartie; les rivets ou les boulons placés en cet endroit doivent donc, ainsi que la *panne* elle-même, présenter une section suffisante pour résister à ce cisaillement. On peut remarquer que, dans ce genre de pièces, les moments fléchissants vont en diminuant du milieu aux extrémités, où ils sont nuls, et que les efforts tranchants ou de cisaillement vont, au contraire, en augmentant du milieu, où ils sont nuls, jusqu'aux extrémités, où ils sont maximums et égaux à la réaction de l'arbalétrier sur la *panne*. Dans les combles en bois, il faut que la surface de la *panne* qui repose sur l'arbalétrier soit suffisante pour ne pas s'écraser sous la réaction.

— Théâtre. Quelle peut être l'origine et l'étymologie de ce vocable? C'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer. Toujours est-il que, quand un comédien affirme qu'on lui a distribué une *panne* dans une pièce nouvelle, il a tout dit, et que sa colère ne connaît pas de bornes. La *panne* est du reste de natures diverses : un rôle court est presque toujours une *panne* au point de vue de l'acteur, parce qu'il se croit, cela va sans dire, capable de jouer le rôle le plus important; un rôle considérable, mais placé en mauvaise situation, et qui ne doit inspirer au public que de l'antipathie, est tout autant une *panne*, une femme qui veut se faire passer pour jeune, et à qui l'on confie un rôle où elle est obligée d'accuser trente-cinq ans, s'empressera de réclamer contre cette *panne*, le rôle fût-il d'ailleurs le meilleur de la pièce. On voit enfin que le terme est quelque peu élastique, et qu'il sert à désigner tout rôle qui déplaît à l'artiste chargé de le jouer, pour quelque raison que ce soit.

PANNÉ, ÉE (pa-né) part. passé du v. Panner. Creusé avec la panne du marteau : *Fer* PANNÉ. *Cuivre* PANNÉ.

— Pop. Misérable : *Il est bien* PANNÉ. *La voilà* PANNÉE.

PANNEAU s. m. (pa-no — dimin. de *pan*). Petit pan d'étoffe. ‖ Vieux en ce sens.

— Fam. *Crever dans ses panneaux*, Etre trop serré dans ses habits; être gonflé de colère, de nourriture ou d'embonpoint : *Pour moi, j'en ai le cœur si serré, qu'à peine je puis respirer. — Et moi, j'en* CRÈVE DANS MES PANNEAUX. (Legrand.)

— Sculpt. Ornements ou sujet sculptés dans un panneau : *Un* PANNEAU *de Puget*.

— Peint. Planche préparée pour peindre un tableau sur bois. ‖ Toile sur laquelle le peintre applique les couleurs : *La civilisation la plus avancée se lit jusque dans les moindres détails d'un tableau anglais, dans le brillant du vernis, dans la préparation des* PANNEAUX *et des couleurs*. (Th. Gaut.) ‖ *Panneau d'ornement*, Peinture qu'on place dans un lambris ou un plafond pour l'orner.

— Archit. Chacune des faces d'une pierre taillée. ‖ Planche, feuille de carton ou de métal découpée, servant à tracer le profil d'une pierre. ‖ Partie d'échiffre d'un escalier, comprise entre le patin, le limon et le noyau. ‖ Chacune des plaques de marbre posées dans l'encadrement d'un foyer ou entre les pilastres d'un chambranle circulaire. ‖ *Panneau de douelle*, Face courbe d'un voussoir. ‖ *Panneau de tête*, Face plane et visible d'un voussoir. ‖ *Panneau de lit*, Face d'un voussoir qui touche à la face d'une des pierres du pilier ou d'un autre voussoir.

— Mar. Couverture en planche servant à fermer les écoutilles. ‖ *Grand panneau*, Panneau qui ferme la grande écoutille. ‖ *Panneau de carène*, Bordages calfatés au moyen desquels on ferme les ouvertures des ponts.

— Techn. Surface plane ou unie, encadrée ou ornée de moulures : PANNEAU *de lambris, de porte*. *Porte, volets à* PANNEAUX. PANNEAUX *d'un carrosse*. PANNEAU *de glace, de vitre*. ‖ Modèle en bois dont se sert le tailleur. ‖ Carré d'une verrière renfermant un sujet entier : *Y a-t-il en Sorbonne une porte ou un* PANNEAU *de verre où vous n'ayez fait mettre*

vos armes? (Fén.) ‖ Chacun des deux coussinets rembourrés de crin placés sous les arçons d'une selle pour empêcher un cheval de se blesser : *Attacher des* PANNEAUX *à une selle. Rembourrer des* PANNEAUX. *Cambrer les* PANNEAUX *d'une selle.* ‖ Pièce de cuir, que l'on rembourre avec de la paille ou de la bourre et qui porte les fûts du bât, embrassant le dos d'une bête de somme. ‖ Espèce de chevalet de l'arçon des chapeliers, sur lequel porte la chanterelle et qui sert à bander la corde, quand on veut faire vaguer l'étoffe. ‖ Chacune des deux roues placées de champ dans les machines à friser les étoffes. ‖ *Panneau de hauteur*, Panneau de menuiserie plus haut que large. ‖ *Panneau de largeur*, Panneau de menuiserie plus large que haut. ‖ *Panneau de fer*, Ensemble des ornements qui remplissent le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. ‖ *Panneau flexible*, Panneau que l'on fait sur du carton ou du ferblanc ou une autre lame flexible, pour l'appliquer et en dessiner le contour sur une face courbe. ‖ *Panneau de maçonnerie*, Maçonnerie placée entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison. ‖ *Panneau de menuiserie*, Réunion d'ais minces, au moyen desquels on remplit le bâti d'un lambris ou d'une pièce d'assemblage de menuiserie. ‖ *Panneau recouvert*, Celui qui excède le bâti et que l'on moule ordinairement d'un quart de rond.

— Bot. Syn. de VALVE, en parlant des fruits déhiscents.

— Hortic. Châssis vitré dont on couvre les plantes cultivées sur couches.

— **Encycl.** Techn. D'une manière générale, on peut dire que le *panneau* est une table, un tableau, une surface plane et régulière, enchâssée, encadrée entre des pans de bois, poteaux, traverses, chevrons, châssis ou cadres; c'est là ce que désigne ce mot dans les différents cas et les différentes industries où il est employé. A proprement parler, tableau et *panneau* sont synonymes; aussi sont-ils parfois employés l'un pour l'autre; mais le nom de *panneau* s'applique plus généralement aux tableaux qui sont œuvres de menuiserie, quoiqu'il soit usité dans l'architecture, la maçonnerie et la vitrerie. Dans les beaux-arts, on nomme *panneaux* les tableaux exécutés sur bois au lieu de l'être sur toile, que ces tableaux soient d'ailleurs encadrés ou non encadrés; mais la signification, pour avoir pris une certaine extension, est toujours la même. Du reste, l'expression est d'autant plus juste quand il s'agit de ce dernier objet que, pour n'être pas apparent, le châssis ou cadre n'en existe pas moins sur les *panneaux* destinés à la peinture. Ces *panneaux* sont formés du *panneau* proprement dit, c'est-à-dire de feuillets de bois mis en table, et d'un châssis assemblé tantôt à onglet, tantôt à angle droit, de même épaisseur que la table qui y est jointe par des rainures. Sauf la saillie du cadre châssis, c'est là le *panneau* de la menuiserie et de l'ébénisterie.

Dans l'architecture, on nomme *panneau* l'une des faces des pierres taillées; le *panneau en douelle* est la face qui fait, soit au dedans, soit au dehors, la courbure d'un voussoir; par *panneau de lit*, on entend l'une des faces recouvertes qui sert, en effet, de lit, de couche, d'assise à la pierre voisine ou supérieure. Le *panneau* ou *moule* est aussi pour les architectes et les tailleurs de pierre un feuillet de carton, de zinc ou de bois mince levé ou coupé sur l'épure et qui sert à tracer le dessin de la coupe sur la pierre; le *panneau flexible* est un instrument tout semblable, mais bombé et contourné suivant les besoins pour être appliqué sur les surfaces convexes ou concaves. Dans l'architecture comme dans la maçonnerie, on désigne sous le nom de *panneau* toute table inscrite dans les ravalements entre les plates-bandes ou cadres. C'est ainsi qu'on nomme *panneau*, dans le vitrage, tous les compartiments ou pièces de verre encadrées d'un châssis ou d'un filet de plomb à rainures; les vitraux d'église sont composés de *panneaux* de verre.

Dans la menuiserie et dans l'ébénisterie, nous l'avons dit, le *panneau* est une table d'ais minces assemblés dans un châssis le plus souvent saillant et qui forme l'ossature de l'ouvrage ou du meuble; quelquefois, cependant, le châssis est en retraite et le *panneau* en saillie, bordé d'une moulure, gorge ou quart de rond; dans ce cas, on l'appelle *panneau recouvert*. Pendant longtemps, jusqu'à la fin du moyen âge, les *panneaux* étaient faits d'une seule planche bordée par le bâti, afin que, maintenue solidement et n'occupant qu'une petite largeur, elle ne pût tordre les ais auxquels elle était liée, ce qui n'était point à craindre, puisqu'elle était encastrée dans un châssis plus épais qu'elle; puis on fit des *panneaux* plus larges, en ayant soin de masquer l'assemblage par une baguette prise du côté de la rainure, afin que, si cet assemblage venait à se disjoindre, la disjonction ne fût pas apparente. Vers le XIIe siècle, on prépara les *panneaux* pour recevoir des peintures, ce qu'on faisait de la façon suivante : après avoir bien uni le tableau, on y collait, avec de la colle de fromage, un morceau de peau d'âne ou parchemin, bien tendu et bien égalisé, qu'on recouvrait d'une couche de plâtre fin, unie et polie avec soin, sur laquelle les artistes du temps peignaient à la cire toutes sortes d'ornements. On abandonna assez vite cette méthode; mais des ébénistes du temps, ayant vu sans doute sur de vieux meubles ainsi préparés et dont le gonflement du bois avait décollé le parchemin les boursouflures, faites dans les *panneaux* par la peau ainsi décollée et qui tendait à se rouler, eurent l'idée d'imiter ces boursouflures en les régularisant et d'en faire une ornementation; ils firent les *panneaux* dits *à parchemins*, qui furent en vogue pendant si longtemps et dont on trouve tant d'exemples dans la menuiserie et l'ébénisterie du XIVe, du XVe et du XVIe siècle et même dans la menuiserie de nos jours. Ce genre d'ornementation présentait un avantage pour la construction, que ne perdaient jamais de vue les artisans d'autrefois, mêlant constamment l'utile et l'agréable. Le milieu du *panneau*, sur lequel étaient sculptées les imitations de plis, était par cela même plus solide, puisqu'il présentait sa plus grande épaisseur à la partie la plus faible et la moins soutenue, tandis que les bords, allégés près de l'assemblage du bâti, laissaient toute sa saillie réelle et apparente à ce dernier et ne conservaient pas assez de force pour pouvoir provoquer la disjonction du châssis par leur gonflement et leur poussée. Ce genre d'ornementation fut d'abord très-simple et représentait primitivement une feuille de parchemin carrée, pliée par le milieu, légèrement ondulée et appliquée sur le *panneau*; puis on recourba et on replia les bords et finalement, sous la Renaissance, la feuille de parchemin primitive était devenue un enroulement sculpté formé de deux ou trois plis verticaux, d'un effet d'ailleurs riche, élégant et très-décoratif.

De nos jours, on assemble à rainures simples plusieurs ais, selon la largeur du châssis, pour en faire un *panneau*; dans la menuiserie, on corroie le bois après l'assemblage afin de joindre celui-ci le plus étroitement possible. Les grands *panneaux*, comme ceux d'armoire, de bois de lit, de commode, etc., comme on les fait dans l'ébénisterie moderne, exigent moins de travail que les petits *panneaux* qu'il faut encastrer chacun dans un châssis; mais ils nécessitent aussi des ais plus épais, et, néanmoins, présentent moins de solidité et sont moins agréables à voir. Il est vrai de dire que l'emploi des petits *panneaux* ne peut être pratiqué avec le placage qui, en ce moment, jouit de la vogue commune et qui, tout en élevant le prix des meubles, ne permet point de leur donner le caractère décoratif qu'ils pourraient avoir ni les beaux profils qui distinguent l'ancien mobilier.

Après avoir ornementé les *panneaux* d'une manière simple d'abord, on en vint à les sculpter et à les découper, ce qui leur fit donner le nom de *panneau de sculpture*, et, par extension, on donna le même nom à tout morceau d'ornements, attributs, trophées en bas-relief destiné à enrichir les lambris ou placards de menuiserie. On fit de même, pour les églises, des *panneaux* à jour, découpés et sculptés pour clôture de chœur, dossiers d'œuvres, jalousies de tribune; ceux de la Renaissance sont surtout remarquables et on en voit de très-beaux de cette époque à l'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris; enfin, le mode de décoration des *panneaux* du moyen âge, au moyen de la peinture, a été transporté du mobilier à l'architecture intérieure; c'est ainsi que l'on peint ordinairement sur fond d'or, aux lambris, plafonds et caissons, des fleurs, des fruits, des nielles, des camaïeux, etc., qu'on nomme, en raison de leur origine, *panneaux d'ornements*.

Dans la serrurerie et la forge des grilles, le *panneau* est, comme dans la menuiserie, une plaque ou table ou un morceau d'ornements renfermé dans un châssis ou cadre; seulement, ici, c'est un *panneau de fer*.

PANNEAU s. m. (pa-no — bas lat. *pannellus*, dimin. de *pannus*, drap, étoffe). Chasse. Filet qu'on tend à demeure pour prendre certaines bêtes : *Tendre un* PANNEAU, *des* PANNEAUX. *Prendre des lièvres dans des* PANNEAUX.

— Fig. Piège : *Tomber dans le* PANNEAU. *Tendre des* PANNEAUX. *Ceux qui ont reçu le plus d'esprit en naissant sont souvent ceux qui sont la dupe des* PANNEAUX *les plus grossiers.* (De Caylus.)

> L'aveugle enfant joueur de passe-passe,
> Et qui voit clair à tendre maint *panneau*.
>
> LA FONTAINE.

PANNEAUTAGE s. m. (pa-nô-ta-je — rad. *panneauter*). Chasse aux panneaux : *Le* PANNEAUTAGE *est le procédé qui opère les razzias les plus désastreuses.* (Toussenel.)

PANNEAUTER v. a. ou tr. (pa-nô-te — rad. *panneau*). Chasser, prendre avec des panneaux : PANNEAUTER *des lapins.*

— Hort. *Panneauter une couche*, La couvrir de châssis.

— Absol. : *Un braconnier soupçonné de* PANNEAUTER. *Un jardinier occupé à* PANNEAUTER.

PANNEAUTEUR s. m. (pa-nô-teur — rad. *panneauter*). Celui qui chasse aux panneaux : *Le* PANNEAUTEUR *n'est pas un braconnier isolé, il s'appelle légion.* (Toussenel.)

PANNEFIN s. m. (pa-ne-fain). Comm. Espèce de papier hollandais.

PANNELLE s. f. (pa-ne-le). Autre orthographe du mot PANELLE.

PANNEQUET s. m. (pa-ne-ke). Art culin. Sorte de gâteau anglais, fait à la poêle : *Frottez votre poêle de beurre à chaque* PANNEQUET *que vous ferez.* (Mme de Genlis.) *Je tiens mon second service : le soufflé à la diplomate à gauche, et le* PANNEQUET *à l'angle droit.* (Scribe.)

— **Encycl.** Ces gâteaux ont une certaine analogie avec les crêpes. On les prépare avec du beurre, des œufs, du sucre, du lait et de la farine dans les proportions suivantes : 200 grammes de farine, 5 œufs, 25 grammes de sucre, 0lit,50 de lait et 100 grammes de beurre. On met dans une terrine le sucre et les jaunes d'œufs avec une pincée de sel; on manie un instant ce mélange; on y ajoute le beurre, que l'on a fait fondre, puis on y met la farine qui doit être tamisée, et l'on mouille peu à peu avec le lait que l'on a fait tiédir; on mélange bien le tout, de façon à obtenir une pâte liquide et sans grumeaux; enfin, on incorpore les blancs d'œufs, après les avoir fouettés bien ferme. Cela fait, on met sur le feu une poêle légèrement frottée de beurre et, quand elle est chaude, on y verse une cuillerée de la préparation qu'on étale en agitant la poêle, afin d'en masquer le fond d'une couche bien égale et bien mince; on laisse cuire la pâte jusqu'à ce qu'il ne s'en échappe plus aucune vapeur; alors on retourne le *pannequet*, soit comme on retourne une crêpe, soit avec la pointe d'un couteau. Lorsque chaque côté est cuit, on verse le gâteau sur une plaque d'office.

Au fur et à mesure que les *pannequets* sont obtenus, on les met les uns sur les autres jusqu'au dernier. On les sert alors saupoudrés de sucre.

— *Pannequets à la marmelade.* Jules Gouffé nous donne la recette de ces sortes de *pannequets*. La pâte est la même que pour les *pannequets* ordinaires et on la fait cuire de la même façon. Seulement, on coupe en dôme un morceau de mie de pain de 0m,11 et on le saupoudre de sucre; on le pose sur le plat, après l'avoir glacé au four. Au lieu de faire cuire les deux côtés de la pâte, on retire le *pannequet* dès qu'il est cuit d'un côté et on le met sur le dôme de pain, en ayant soin de placer la partie cuite sur le dôme; on couvre le *pannequet* d'une couche de marmelade et on continue ainsi en superposant les couches de *pannequets* et de marmelade. Le dernier *pannequet* ne doit pas être recouvert de marmelade, mais il doit être saupoudré de sucre et glacé à la pelle rouge.

PANNER v. a. ou tr. (pa-né — rad. *panne*). Techn. Creuser avec la panne d'un marteau : PANNER *du fer, du cuivre.*

— Essuyer avec un linge, un panneau : PANNER *un meuble.*

Se panner v. pr. Etre panné : *Le cuivre* SE PANNE *plus aisément que le fer.*

PANNERESSE s. f. (pa-ne-rè-se — rad. *panneau*). Constr. Grande tuile ou brique disposée de façon que sa face la plus longue soit en parement; disposition des pierres ou briques ainsi placées : *Pierres, briques en* PANNERESSE.

PANNETIÈRE s. f. (pa-ne-tie-re — du lat. *panis*, pain). Entom. Nom vulgaire des blattes dans le midi de la France.

PANNETON s. m. (pa-ne-ton). Techn. Partie d'une clef qui fait mouvoir les pênes et les ressorts : *Le museau du* PANNETON. *C'est dans le* PANNETON *que sont pratiquées les entailles destinées au passage des gardes de la serrure.* ‖ Chacun des petits tenons qui sont fixés sur la verge d'une espagnolette, et qui servent à tenir les volets fermés. On les appelle aussi AILERONS.

PANNEXTERNE s. f. (pa-nèk-stèr-ne — du lat. *pannus*, étoffe, et de *externe*). Bot. Ecorce des fruits et de l'urne des mousses.

PANNI, bourg d'Italie, province de la Capitanate, district et mandement de Bovino; 4,000 hab. environ.

PANNICULE s. m. (pan-ni-ku-le — du lat. *panniculus*, petit pan d'étoffe). Chir. Excroissance membraneuse qui se forme sur la cornée.

— Anat. *Pannicule charnu*, Couche musculeuse qui adhère à la peau et enveloppe presque tout le corps. ‖ *Pannicule graisseux* ou *adipeux*, Couche de tissu cellulaire placée sous la peau. ‖ *Pannicule virginal*, Membrane hymen.

— Mamm. Peau qui recouvre les cornes caduques de certains ruminants.

PANNICULUS, personnage des atellanes; on ne le connaît que par une mention du scoliaste de Martial. Son nom est le diminutif de *pannus*, manteau, et il portait sans doute un vêtement ridicule. On a conjecturé que ce vêtement était fait de pièces et de morceaux, comme fut plus tard celui de l'Arlequin, avec lequel Panniculus aurait alors quelque ressemblance. On voit représenté sur un onyx du musée Barberini un personnage qui, d'une main, tient une espèce de batte, de l'autre une bourse. Il a le nez long et [illegible], une barrette lui couvre la tête, il danse d'une manière bouffonne avec un corps et des bras contournés [illegible], avec des mouvements de jambes tout à fait [illegible]. Ce personnage, quoique nu, a été pris pour une représentation de Panniculus, ainsi dépouillé de son vêtement par la fantaisie de l'artiste; mais on a reconnu que c'était la figure d'un pantomime. Suivant Génin, Panniculus n'a rien de commun avec Arlequin, pas même le vêtement, car le vêtement aux mille couleurs d'Arlequin est d'invention moderne. En Italie, ce personnage est vêtu de noir de la tête aux pieds. « Le Panniculus, ajoute Génin, ne serait-il pas plutôt ce personnage que je vois dans Ficoroni danser en déployant sur sa tête et autour de ses reins une écharpe flottante? » Cette conjecture, non moins ingénieuse que la précédente, est, du moins, assez vraisemblable.

PANNIFORME adj. (pan-ni-for-me — du lat. *pannus*, étoffe, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre.

PANNINI (Jean-Paul), peintre italien. V. PANINI.

PANNINTERNE s. f. (pan-nain-ter-ne — du lat. *pannus*, drap, et de *interne*). Bot. Membrane intérieure des fruits et de l'urne des mousses.

PANNOIR s. m. (pa-noir — rad. *panne*). Techn. Marteau servant à former la tête des épingles.

PANNOMIE s. f. (pan-no-mî — du gr. *pas*, tout; *nomos*, loi). Recueil de toutes les lois d'un pays. ‖ Recueil des lois de toutes les nations. ‖ Recueil de décrets.

PANNON s. m. (pa-non — du lat. *pannus*, étoffe). Hist. Ancienne orthographe du mot *pennon*, bannière.

— Blas. *Pannon généalogique*, Ecu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu, et servant à faire ses preuves : *Le* PANNON GÉNÉALOGIQUE *comprend les armes du père ou de la mère, de l'aïeul et de l'aïeule, du bisaïeul et de la bisaïeule; il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on place l'arbre généalogique.*

— Loc prov. *Faire de son pannon bannière*, L'élever à un rang supérieur. Locution empruntée à l'usage où l'on était de couper une partie du pannon ou pennon pour le transformer en bannière, quand un simple gentilhomme était fait chevalier banneret.

— Mar. *Pannon de pilote*, Morceau de liége emplumé qu'on livre au vent pour en connaître la direction.

PANNONAGE s. m. (pan-no-na-je — du lat. *pannus*, étoffe). Féod. Droit d'avoir un pannon ou pennon : *Le* PANNONAGE *n'appartenait qu'aux chevaliers bannerets.*

PANNONIE, en latin *Pannonia*, contrée de l'ancienne Europe centrale, bornée au N. et à l'E. par le Danube, à l'O. par le Noricum et au S. par l'Illyrie. Elle comprenait le territoire qui forme aujourd'hui la partie de la Hongrie située en deçà du Danube, la Slavonie, une portion de la Bosnie, le N.-E. de la Croatie, la Styrie et la basse Autriche. Cette partie de l'empire romain, comprise dans le bassin du Danube, était arrosée par ce fleuve et ses nombreux affluents : l'Arrabo (le Raab), la Drave et la Save, le Colapis (Culpa) et le Drinus (Drin). Couvert en partie par les ramifications des Alpes Noriques, ce pays n'était pas aussi fertile dans l'antiquité que de nos jours; ses principales productions étaient l'orge et l'avoine, dont les habitants, d'origine gauloise, sarmate et germaine, tiraient une sorte de bière appelée *sabaia*. Ce ne fut que longtemps après la conquête romaine qu'on y récolta du vin. Les villes principales de la Pannonie étaient Vindobona, Carnuntum, Sabaria, Bregetio, Bononia, Sirmium, Sibalis et Siscia.

Les Pannoniens, que les Grecs ont confondus avec les Péoniens, n'appartenaient pas, comme nous l'avons déjà dit, à une race unique. Les populations de l'O. et du N. étaient les descendants des Celtes, qui s'étaient établis dans le pays à la suite des expéditions des Gaulois au delà du Rhin et des Alpes; leur langue, d'après le témoignage de Tacite, différait essentiellement de celle des tribus méridionales [illegible] la Save, et qui étaient d'origine illyrienne. Les Pannoniens étaient [illegible]; ils pouvaient mettre [illegible] sous les armes. Auguste fut le premier qui, l'an 35 avant J.-C., porta les [illegible] dans leur pays et [illegible], leurs voisins [illegible] Sis[illegible] l'an 12 avant J.-C., ils se révoltèrent contre [illegible] les Romains, qui, sous le commandement de Tibère, les vainquirent encore une fois. L'oppression étrangère, loin de [illegible], ne leur parut que plus [illegible] et provoqua une seconde rebellion, l'an 6 avant J.-C.; à cette révolte s'associèrent les Dalmates. Les deux peuples, commandés par deux chefs qui portaient tous deux le nom de Bato, luttèrent courageusement, et il ne fallut rien moins que [illegible] légions romaines et le génie militaire de Germanicus pour les soumettre, l'an 9 de J.-C. [illegible] fut réduite en province romaine, [illegible] d'abord au gouvernement de [illegible], puis [illegible] forma une province [illegible]. Le N.-[illegible] oriental, habité par les [illegible]-Celtes, fut [illegible] à la province, en en [illegible] d'une grande partie du territoire des [illegible] Celtes (la Carniole); mais, plus tard, cette partie fut comprise dans l'Italie. La province de Pannonie, qui, sur le Danube, du côté des Quades et des Marcomans, fixés au N. de ce fleuve, était protégée par une suite de places fortes, fut pendant longtemps parta-

gée en Pannonie Supérieure à l'O. et Pannonie Inférieure à l'E., dont la délimitation était formée par une ligne partant de l'embouchure du Raab dans le Danube jusqu'à l'embouchure de la petite rivière de l'Urpanus (Urbas) dans la Save. La plus grande partie de la Pannonie Inférieure ne fut mise en culture qu'au IVe siècle de notre ère, sous le règne de Galère, qui, en l'honneur de son épouse, la nomma Valeria et en fit une province particulière; mais, comme la Pannonie Inférieure eût été trop réduite, Constantin y ajouta quelques districts de la Pannonie Supérieure, districts compris entre la Drave et la Save; de la sorte, à la fin du IVe siècle, la Pannonie était divisée en trois provinces: 1° Pannonie Ire ou Supérieure; capitale, Sabaria; 2° Pannonie IIe ou Inférieure, appelée aussi Interrima; capitale, Bregetio; 3° Valeria; capitale, Acinum (Bude). Dans l'organisation administrative des provinces de l'empire romain, les provinces pannoniennes avaient chacune un gouverneur et un chef militaire, et dépendaient du diocèse d'Illyrie, de la préfecture d'Italie et de l'empire d'Occident. Au IIe siècle de notre ère, la Pannonie avait été le théâtre de la guerre des Marcomans. Plus tard, ce pays fut encore inquiété par les Quades, les Jazyges et les Marcomans. Les Romains l'assignèrent pour demeure à des Vandales avec lesquels ils avaient fait alliance. Au Ve siècle, Valentinien III, d'après le conseil d'Aétius, le céda à l'empereur d'Orient, Théodose II, qui l'abandonna aux Huns. Après la mort d'Attila (453), les Ostrogoths s'en emparèrent; mais, outre ceux-ci, on y voyait les Gépides dans le S.-E. et les Rugiens dans le N.-O. Les Goths furent expulsés en 488 et les Lombards s'en emparèrent en 527. Quand ces derniers se dirigèrent vers l'Italie, l'an 568, ils abandonnèrent le pays aux Avares. Ceux-ci furent subjugués par Charlemagne, dont la domination s'étendit ainsi sur la Pannonie. Sous les successeurs de ce prince, les Slaves du Nord se répandirent dans ce pays, qui fit partie du grand royaume de Moravie, jusqu'à ce que, en 893, l'empereur Arnould poussa les Madgyars ou Hongrois à s'en emparer.

PANNONIEN, IENNE s. et adj. (pan-no-ni-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Pannonie; qui appartient à la Pannonie ou à ses habitants: *Les* PANNONIENS. *Les troupes* PANNONIENNES.

PANNONIQUE adj. (pan-no-ni-ke). Hist. anc. Qui appartient, qui a rapport à la Pannonie: *Guerres* PANNONIQUES.

PANNONIUS (Janus), poëte hongrois. V. CISINGE.

PANNOSITÉ s. f. (pan-no-zi-té — du lat. *pannus*, étoffe). Pathol. Défaut de consistance de la peau.

PANNUS s. m. (pan-nuss — mot lat. qui signif. *étoffe*). Pathol. Réseau vasculaire qui recouvre la cornée. ‖ Tache irrégulière de la peau, annonçant l'invasion de la lèpre. ‖ On écrit aussi PANUS.

— **Encycl.** Méd. Le *pannus* ressemble assez exactement aux nervures très-fines de certaines feuilles dépouillées du parenchyme par une longue macération. Les vaisseaux, plus ou moins nombreux, sont un prolongement de ceux de la conjonctive ou de la sclérotique, qui se terminent à l'état normal sous forme d'anses autour de la cornée. Il existe entre eux une certaine quantité de matière amorphe et des éléments fibro-plastiques, de nouvelle génération. On a souvent confondu le *pannus* avec le ptérygion; mais ces deux affections diffèrent autant par la forme et la structure que par les causes qui les produisent. Ainsi, le ptérygion, résultat de l'inflammation, a la forme d'un triangle mobile et peut être disséqué, tandis que le *pannus*, composé par une espèce de viscosité de la conjonctive, a une forme indéterminée, ne peut être disséqué et se rattache toujours à une irritation ou à une phlegmasie de l'œil. Ce sont, en effet, les diverses ophthalmies, les granulations des paupières, le trichiasis, l'ectropion et toutes les causes d'irritation locale qui produisent le développement du *pannus*. Celui-ci débute par une ou plusieurs taches sur la cornée, espèces de petits nuages sur lesquels se rendent des pinceaux de vaisseaux provenant de la conjonctive scléroticale; le nombre et le volume de ces vaisseaux augmentent de plus en plus et le *pannus* s'étale à mesure; quelquefois il dépasse la cornée. Les vaisseaux variqueux se voient sur le blanc de l'œil, et, s'il existe en même temps une kératite, on voit la vascularisation particulière à cette inflammation se dessiner, particulièrement sur la limite de la cornée. Le pronostic du *pannus* est subordonné à l'espèce d'inflammation ou de lésion qui l'a fait naître. Pour combattre cette affection, il faut donc attaquer d'abord la maladie primitive qui lui a donné naissance, et comme c'est, le plus souvent, une kératite ou une conjonctivite chroniques, c'est le traitement de ces deux inflammations qu'il faut surtout employer. On doit, en outre, chercher à faire cesser la communication des vaisseaux qui forment le *pannus* avec la sclérotique qui les alimente. L'extirpation doit être rejetée.

PANNYCHIS, nom propre grec, assez usité; il était porté par les joueuses de flûte et les courtisanes. Lucien l'a attribué à quelques-unes des jeunes filles qu'il met en scène dans ses fameux *Dialogues*. Pétrone, dans un des plus licencieux tableaux de son *Satyricon*, introduit, pour quel usage et dans quelle compagnie, on le devine, une petite fille de huit ans, qu'il appelle Pannychis. André Chénier fait adresser à une Pannychis, par un jeune berger, une de ses plus délicates inspirations:

> Ma belle Pannychis, il faut bien que tu m'aimes.
> Nous avons même toit, nos âges sont les mêmes;
> Vois comme je suis grand, vois comme je suis beau!
> Hier je me suis mis auprès de mon chevreau:
> Par Pollux et Minerve! il ne pouvait qu'à peine
> Faire arriver sa tête au niveau de la mienne.....

Cette idylle de Pannychis est restée inachevée.

PANNYCHISME s. m. (pan-ni-ki-sme — gr. *pannuchismos*; de *pas*, tout; *nuchios*, nocturne). Antiq. Célébration nocturne des mystères.

PANOFKA (Théodore), archéologue allemand, né à Breslau en 1801, mort en 1858. Il étudia à l'université de Berlin, puis fit de longs voyages en Italie et en France et se lia avec les savants les plus remarquables de son temps. Panofka contribua, avec Gerhardt et le duc de Blacas, à la fondation de l'institut archéologique de Rome. A Paris, il eut occasion de visiter les plus belles galeries publiques et particulières. C'est dans cette ville qu'il publia, en français, les *Recherches sur les noms des vases grecs* (1829, gr. in-fol.), où il cherchait à déterminer la dénomination convenant à chaque espèce de vase, d'après les renseignements fournis par les auteurs anciens; il eut à cette occasion une vive discussion avec Letronne, qui contestait avec trop de scepticisme, quoique souvent avec raison, les résultats de son confrère. Il a donné également dans notre langue la description du *Musée Blacas* (1830-1833, in-fol.), et celle du *Cabinet Pourtalès* (1834, in-fol.). En 1844, il se fixa à Berlin, où il obtint une chaire de l'université. Ses autres écrits sont tous rédigés en allemand. Ce sont, pour la plupart, des dissertations ou des mémoires adressés à l'Académie de Berlin, dont il faisait partie; mais, malgré leur brièveté, ces travaux sont d'une grande valeur: l'exposition est intéressante et nette, l'érudition très-solide. On signale surtout les mémoires *Sur la caricature antique* et *Sur les vases à boire appelés rhytons ou cornes*. Panofka fit publier, en outre, les *Scènes de la vie antique* (1843), et les *Grecs et Grecques d'après l'antique* (1844), deux ouvrages contenant un choix judicieux de dessins représentant des scènes de la vie ordinaire ou des costumes, et pouvant servir de commentaire vivant ou de manuel d'antiquités. Citons encore de lui: *Terres cuites du musée de Berlin* (Berlin, 1841-1842, 8 livraisons in-4°, avec fig.); *Delphe et Mélène* (Berlin 1849); *Atalante et Atlas* (Berlin, 1851); *Poseidon Baliseus et Athênê Sthenia* (Berlin, 1857), etc.

PANOFKA (Henri), violoniste et compositeur allemand, né à Breslau (Silésie) en 1808. Destiné par son père à la profession d'avocat, il fit de bonnes études littéraires. En même temps, il apprenait le violon sous la direction de sa sœur aînée, virtuose distinguée, et le professeur Strauch lui enseignait le chant et le solfége. Dès l'âge de dix ans, Panofka se fit entendre avec un grand succès dans un concert. Ses humanités terminées, il obtint la permission de se livrer entièrement à son penchant pour l'art musical. S'étant rendu à Vienne, il prit des leçons de Mayseder et d'Hoffmann, puis il donna une série de concerts à Vienne (1827), Munich, Berlin, etc., et il fit paraître dans cette dernière ville ses premiers essais de critique musicale. En 1834, M. Panofka vint à Paris, se fit entendre dans deux séances du Conservatoire, et la critique le classa parmi les exécutants sérieux de l'époque. Dès son arrivée, M. Panofka se mit à suivre assidûment les représentations du Théâtre-Italien, et l'audition des admirables chanteurs en ce moment attachés à cette scène l'incita à étudier le mécanisme de la voix et les diverses méthodes des plus grands artistes. Le résumé de ses travaux parut, en 1858, dans un ouvrage intitulé: *l'Art de chanter*, livre utile et sérieux que les professeurs consultent avec fruit. En 1844, il fut mandé à Londres par M. Lumlay pour diriger les ensembles d'une troupe qui comptait parmi ses membres Fraschini, Lablache, Coletti et Jenny Lind. M. Panofka resta à Londres jusqu'en 1852, époque à laquelle il vint se fixer définitivement à Paris. Attaché à la rédaction de plusieurs gazettes musicales et de divers journaux de cette ville, notamment du *Messager* et du *Temps*, correspondant de la nouvelle *Gazette musicale* de Leipzig, fondée par Schumann, il a donné dans ces différentes feuilles des articles fort remarqués, tout en se livrant au professorat, dans lequel il s'est acquis une juste réputation.

On doit à cet artiste: des fantaisies, une ballade, une élégie, un caprice, un adagio, un grand morceau de concert, des études intitulées: les *Rêveries*, le tout pour violon; un grand duo pour piano et violon et quelques morceaux de chant détachés, avec accompagnement de piano; un *Abecedaire vocal* (1858), vingt-quatre vocalises d'artiste qui complètent la méthode de chant de M. Panofka; six morceaux religieux réunis sous le titre d'*Heures de dévotion*, etc.

PANOMA s. m. (pa-no-ma). Bot. Syn. de CROTON TIGLION.

PANOMPHÉUS adj. (pa-non-fé-us — gr. *panomphaios*; de *pas*, tout, et de *omphê*, voix). Mythol. Surnom de Jupiter, adoré par tous les peuples.

PANON (Philippe) DESBASSYNS DE RICHEMONT, administrateur français. V. DESBASSYNS.

PANONCEAU s. m. (pa-non-so — du lat. *pannus*, étoffe). Féod. Girouette portant les armes du seigneur peintes ou découpées à jour. ‖ Petit pennon, qui appartenait à la noblesse inférieure. ‖ Ecusson armorié, placé sur un poteau comme marque de la juridiction d'un seigneur. ‖ Ecusson que l'on plaçait sur la porte d'une maison, quand elle était saisie réellement. ‖ Ecusson placé à la porte d'une maison en sauvegarde.

— Par anal. Ecusson placé à la porte des officiers ministériels.

— Blas. Petite bannière en forme de guidon, garnie d'une croisette et attachée à une croix longue, pour servir d'attribut à l'agneau pascal: *Vachot de Menegaut: De sinople, à l'agneau pascal d'argent, la croisette d'or, le* PANONCEAU *du même croisé de gueules. — Calignon: De gueules, à l'agneau pascal d'argent, le* PANONCEAU *d'or, croisé du champ, au chef cousu d'azur, chargé de deux coquilles du second émail.*

— Armurer. Floquet placé au bout du fer des lances.

PANOPE s. m. (pa-no-pe — de *Panopeus*, nom mythol.). Ornith. Syn. de CHÉNALOPEX.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, formé aux dépens des crabes, et qui ressemble beaucoup aux xanthes: *Les* PANOPES *appartiennent à l'Amérique.* (H. Lucas.)

PANOPE ou **PANOPÉE**, fils de Phocus et d'Astéropée. Il prit part à l'expédition des Argonautes, assista à la chasse du sanglier de Calydon, suivit Amphitryon dans la guerre contre les Taphiens et les Téléboens et s'appropria une part de butin, contrairement à un vœu qu'il avait fait. Il donna son nom à la ville de Panope, en Phocide. Un de ses descendants, Epée, construisit le fameux cheval de bois.

PANOPÉE s. f. (pa-no-pé). Astron. Planète télescopique, découverte en 1861 par M. Goldschmidt.

— Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des myes et des glycimères, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui vivent surtout dans les mers australes, ou qu'on trouve fossiles dans les terrains tertiaires.

— **Encycl.** Moll. Les *panopées* sont très-voisines des crabes; elles s'en distinguent surtout par leur carapace moins ovalaire et par l'existence d'un hiatus au bord intérieur de l'orbite; les bords latéraux antérieurs sont peu prolongés en arrière, tandis que les bords latéraux postérieurs le sont beaucoup. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les mers de l'Amérique. Leurs mœurs, peu connues, rappellent celles des carcins.

Les *panopées* ont une coquille régulière, ovale, allongée, bâillante aux deux extrémités, équivalve, inéquilatérale. L'animal est assez analogue à celui des solécurtes. Ces mollusques habitent les mers et vivent enfoncés dans le sable à plusieurs pieds de profondeur. La *panopée d'Aldrovande*, espèce type, qui atteint de très-grandes dimensions, habite les côtes de la Sicile et de l'Afrique occidentale.

PANOPÉE, ville de la Grèce ancienne (Phocide). Elle était située à 20 stades de Chéronée. « Cette ville, dit l'historien Pausanias, n'a ni sénat, ni lieu d'exercice, ni théâtre, ni place publique, ni fontaine. Les gens du lieu sont logés au-dessus d'un ravin, sous de méchants toits en pointe et qui ressemblent tout à fait aux cabanes qu'on voit dans les montagnes; ils ont néanmoins leur territoire et leurs limites, avec le droit d'envoyer des députés à l'assemblée générale des Phocéens. » Panopée était célèbre pour avoir été mentionnée par Homère; mais elle n'était plus, au temps de Pausanias, qu'une sorte de grand village. « J'ai vu, dit le savant voyageur, l'ancienne enceinte de Panopée; je crois qu'elle peut avoir environ 7 stades, et je me suis rappelé des vers d'Homère, dans lesquels il donne à la ville des Panopéens le nom de Callichoros (aux belles danses). Ce poëte, en décrivant le combat que les Grecs livrèrent pour avoir le corps de Patrocle, dit que Schédius, fils d'Iphitas et roi des Phocéens, qui fut tué par Hector, faisait sa résidence à Panopée. C'était sans doute pour tenir les Panopéens en respect; car la Béotie et la Phocide sont limitrophes de ce côté-là, sans barrière, et, selon toute apparence, Panopée servait de forteresse à Schédius. Mais pourquoi le poëte donne-t-il à cette ville le nom de Callichoros? C'est ce que je ne comprenais pas avant que les femmes que l'on nomme à Athènes les thyïades me l'eussent appris. Ces thyïades sont des femmes de l'Attique qui vont tous les deux ans au mont Parnasse, où, avec des femmes de Delphes, elles célèbrent des orgies en l'honneur de Bacchus. Or, ces thyïades forment des chœurs de danse sur la route d'Athènes à Delphes, en différents endroits, entre autres à Panopée, et le surnom qu'Homère donne à cette ville me paraît avoir rapport à cette danse des thyïades. Sur le chemin qui mène à la ville, on voit un petit édifice décoré d'une statue en marbre. C'est un Esculape, selon les uns, selon les autres un Prométhée. »

PANOPHOBIE s. f. (pa-no-fo-bî — de *Pan*, et du gr. *phobos*, crainte). Méd. Terreur panique.

PANOPHOBIQUE adj. (pa-no-fo-bi-ke — rad. *panophobie*). Méd. Qui a rapport à la panophobie, qui est de la nature de la panophobie: *Terreur* PANOPHOBIQUE.

PANOPHRYS s. f. (pa-no-friss — du préf. *pan*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des paraméciens: *Les* PANOPHRYS *se trouvent dans les eaux douces ou marines.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *panophrys* n'ont pas comme les bursaires la bouche pourvue d'une rangée de grands cils imitant des moustaches. Leur corps, tout hérissé de cils, est déprimé et ovale, mais susceptible à cause de sa contractilité de prendre la forme globuleuse; les rangées de cils vibratiles forment comme des stries croisées, droites ou obliques. Ces animaux microscopiques, longs de 0m,00007 à 0m,00028 et généralement colorés en rouge ou en vert, se trouvent habituellement parmi les herbes aquatiques des eaux douces ou marines. V. INFUSOIRES.

PANOPIE s. f. (pa-no-pî). Bot. Syn. de MACARANGA.

PANOPLIE s. f. (pa-no-plî — du préf. *pan*, et du gr. *opla*, armes en général, proprement instrument). Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

— Panneau, sorte d'écu où des armes diverses sont accrochées avec symétrie.

— Fam. Choses dont on s'embarrasse inutilement dans une course, une expédition.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides.

— **Encycl.** On compose d'ordinaire une *panoplie* en étalant dans un certain ordre, sur une planche recouverte d'étoffe et destinée à être dressée le long d'un mur, des armes du moyen âge: casque, cuirasse, cuissards, brassards, gantelets, lances, épées, hallebardes, pertuisanes, casse-tête, etc. On peut également y placer des armes plus modernes: pistolets de la Renaissance, tromblons, arquebuses à rouet et autres vieilles armes à feu.

Il existe, sous le nom de *Panoplie*, un curieux ouvrage de controverse du moine Euthémius Zigabène. Cet ouvrage, composé au commencement du XIIe siècle, d'après les ordres de l'empereur Alexis Comnène, avait pour but d'exposer toutes les hérésies et de les réfuter. Il a été traduit en latin et inséré dans la grande bibliothèque des Pères. Zigabène avait donné le nom de *Panoplie* à son œuvre pour indiquer qu'elle servait d'armure complète aux doctrines qu'il professait.

PANOPOLIS, ville de l'ancienne Egypte, sur les bords du Nil; elle était très-importante et renfermait de nombreux monuments, notamment un temple de Persée. V. AKHMIN.

PANOPOLITAIN, AINE s. et adj. (pa-no-po-li-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de Panopolis; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les* PANOPOLITAINS. *La population* PANOPOLITAINE.

PANOPS s. m. (pa-nops — du préf. *pan*, et du gr. *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des vésiculeux, comprenant trois espèces exotiques.

PANOPSIDE s. m. (pa-no-psi-de — du préf. *pan*, et du gr. *opsis*, vue). Bot. Genre de plantes, de la famille des protéacées.

PANOPTÈS adj. m. (pa-no-ptèss — mot gr. formé de *pas*, tout, et de *optomai*, je vois) Mythol. gr. Surnom de Jupiter. ‖ Surnom d'Argus.

PANOPTIQUE s. m. (pa-no-pti-ke — du préf. *pan*, et du gr. *optomai*, je vois). Archit. Bâtiment construit de façon qu'on puisse d'un seul coup d'œil en embrasser tout l'intérieur.

— Adjectiv.: *Edifice, construction* PANOPTIQUE.

— Physiq. *Lunette panoptique*, Sorte de bésicles où les verres sont remplacés par des disques de cuivre noirci percés au centre d'un très-petit trou, et qui peuvent également servir aux myopes et aux presbytes.

PANORAMA s. m. (pa-no-ra-ma — du préf. *pan*, et du gr. *orama*, vue). Vaste tableau circulaire placé autour d'une rotonde, de façon que le spectateur voit les objets représentés comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon environnant: *Les* PANORAMAS *procurent une illusion extraordinaire.* (Acad.) ‖ Bâtiment dans lequel est placé le panorama: *Le* PANORAMA *des Champs-Elysées.*

— Par anal. Vaste étendue de pays qu'on voit d'une hauteur, sans que la vue soit bornée dans aucune direction: *Arrivés au pied de l'obélisque, le* PANORAMA *de Rome commence à se déployer.* (Mme L. Colet.) *Afin d'embras-*

ser d'un seul coup d'œil le PANORAMA *du massif d'Alger, il nous faut monter au-dessus d'El-Biar.* (Feydeau.)

— Fig. Multitude d'objets que l'on perçoit par la pensée : *Ma mémoire est un* PANORAMA ; *là viennent se peindre sur la même toile les sites et les cieux les plus divers, avec leur soleil brûlant ou leur horizon brumeux.* (Chateaub.) *Les intelligences élevées cherchent nécessairement la synthèse de la civilisation de l'Europe, le* PANORAMA *de ses produits variés.* (Ph. Chasles.)

— **Encycl.** Le *panorama* consiste en un grand tableau exécuté sur une toile tendue circulairement, et dessiné de telle façon que le spectateur, placé au centre, aperçoive un paysage qui lui produise la même illusion que s'il se trouvait sur un lieu élevé et que son regard plongeât dans l'horizon. Pour donner une idée de la manière dont se produit l'illusion, nous allons exposer le procédé appliqué par Daguerre et auquel il avait donné le nom de diorama. Les tableaux qui doivent produire les effets panoramiques sont peints d'une façon particulière. La toile devant être peinte des deux côtés, ainsi qu'éclairée par réflexion et par réfraction, il est indispensable de se servir d'un corps très-transparent, dont le tissu doit être le plus égal possible. On peut employer de la percale ou du calicot. Il est nécessaire que l'étoffe que l'on choisit soit d'une grande largeur, afin d'avoir le plus petit nombre possible de coutures, qui sont toujours très-difficiles à dissimuler, surtout dans les grandes lumières du tableau. Lorsque la toile est tendue, il faut lui donner de chaque côté au moins deux couches de colle de parchemin. Le premier effet qui doit être le plus clair des deux doit s'effectuer sur le devant de la toile. On fait d'abord le trait avec la mine de plomb, en ayant soin de ne pas salir la toile, dont la blancheur est la seule ressource que l'on ait pour les lumières du tableau, puisque l'on n'emploie pas de blanc dans l'exécution du premier effet ; les couleurs dont on fait usage sont broyées à l'huile, mais employées sur la toile avec de l'essence, à laquelle on ajoute quelquefois un peu d'huile grasse pour les vigueurs. Les moyens que l'on emploie pour cette peinture sont entièrement ceux de l'aquarelle, avec cette seule différence que les couleurs sont broyées à l'huile au lieu de gomme, et étendues d'essence au lieu d'eau. On conçoit qu'on ne peut employer ni blanc ni aucune couleur opaque quelconque, parce qu'elles feraient, dans le second effet, des taches plus ou moins teintées, selon leur plus ou moins d'opacité. Il faut tâcher d'accuser les vigueurs au premier coup afin de détruire le moins possible la transparence de la toile.

Le second effet se peint derrière la toile. On ne doit avoir, pendant l'exécution de cet effet, d'autre lumière que celle qui arrive du devant du tableau en traversant la toile. Par ce moyen, on aperçoit en transparent les formes du premier effet ; ces formes doivent être conservées ou annulées. On glace d'abord sur toute la surface de la toile une couche d'un blanc transparent, tel que le blanc de Clichy, broyé à l'huile et détrempé à l'essence. On efface les traces de la brosse au moyen d'un blaireau. Avec cette couche, on peut dissimuler un peu les coutures, en ayant soin de la mettre plus légère sur les lisières, dont la transparence est moindre que celle de la toile. Lorsque cette couche est sèche, on trace les changements que l'on veut faire au premier effet. Dans l'exécution du second effet, on ne s'occupe que du modelé en blanc et noir sans s'inquiéter des couleurs du premier tableau, qui s'aperçoivent en transparent ; le modèle s'obtient au moyen d'une teinte dont le blanc est la base et dans laquelle on met une petite quantité de noir de pêche pour obtenir un gris dont on détermine l'intensité en l'appliquant sur la couche de derrière et en regardant par devant pour s'assurer qu'elle ne s'aperçoit pas. On obtient alors la dégradation des teintes par le plus ou moins d'opacité de cette teinte. Il arrivera que les ombres du premier effet viendront gêner l'exécution du second. Pour remédier à cet inconvénient et pour dissimuler ces ombres, on peut en raccorder la valeur au moyen de la teinte employée plus ou moins épaisse, selon le plus ou moins de vigueur des ombres que l'on veut détruire. Lorsqu'on a modelé cette peinture avec cette différence d'opacité de teinte et que l'on a obtenu l'effet désiré, on peut la colorer en se servant des couleurs les plus transparentes broyées à l'huile. C'est encore une aquarelle qu'il faut faire, mais il faut employer moins d'essence dans ces glacis, qui ne deviennent puissants qu'autant qu'on y revient à plusieurs reprises et qu'on n'emploie plus d'huile grasse. Cependant, pour les colorations très-légères, l'essence suffit seule pour étendre les couleurs.

L'effet peint sur le devant de la toile est éclairé par réflexion, c'est-à-dire seulement par la lumière qui vient du devant, et le second reçoit sa lumière par réfraction, c'est-à-dire par derrière seulement. La lumière qui éclaire le tableau par devant doit autant que possible venir d'en haut ; celle qui vient par derrière doit arriver par des croisées verticales, qui doivent être tout à fait fermées lorsqu'on voit le premier tableau seulement. Lorsque l'on veut modifier un endroit du premier effet par la lumière de derrière, il faut faire en sorte que la lumière ne vienne frapper que sur un seul point. Les croisées doivent être éloignées du tableau de 2 mètres au moins, afin de pouvoir modifier à volonté la lumière en la faisant passer à travers des milieux colorés suivant les besoins de l'effet. On fait de même pour le tableau du devant. Dans le diorama, bien que réellement il n'y ait que deux effets de peints, l'un de jour et l'autre de nuit, ces effets, ne passant de l'un à l'autre que par une combinaison compliquée des milieux que la lumière a à traverser, donnent une infinité d'autres effets semblables à ceux que présente la nature dans ses transitions du matin au soir et *vice versa.* Tels sont les procédés de peinture et d'éclairage des *panoramas.*

Pour que le *panorama* produise le plus d'effet possible, il faut que l'artiste qui l'exécute observe avec beaucoup de soin la perspective et le clair-obscur, afin que l'illusion optique des spectateurs soit telle qu'ils se croient dans une plaine à perte de vue. Ceux-ci, placés sur une élévation qui forme pour ainsi dire une île, ne peuvent approcher de la peinture que jusqu'à une distance qui ne détruit pas l'illusion. La partie supérieure est couverte de manière que le spectateur n'aperçoit point l'ouverture du sommet de la rotonde par laquelle entre la lumière, et que l'on couvre encore d'une toile blanche bien fine ; il ne voit non plus aucune ouverture latérale, mais il se trouve dans une demi-ombre très-propice à l'illusion optique que l'on veut produire. La partie inférieure du local et du tableau est de même voilée de manière à ne pas laisser voir le sol ou plancher de la rotonde, afin que l'illusion ne soit pas détruite.

Les sujets les plus favorables à ce genre de représentation sont ceux dans lesquels l'artiste représente la nature inanimée. Le paysage lui convient parfaitement, lorsqu'il est tellement riche en masses, en formes, en couleurs, en ombres et en lumière, qu'il peut se passer de vie, ou du moins qu'il n'a besoin que d'une vie en repos ; c'est à la représentation de pareilles scènes de la nature majestueuse et tranquille que devrait particulièrement s'appliquer l'artiste qui veut peindre un *panorama.* Les ouvrages qu'il produira seront infiniment supérieurs à tous les autres tableaux de paysage. Quelles que soient la perfection de la peinture et la bonne volonté du spectateur, il est impossible que devant un tableau animé, comme la bataille de Solferino, par exemple, l'illusion puisse être complète et que le spectateur se croie transporté au milieu des armées qui s'entre-choquent. Au bout de quelques secondes, il trouvera ridicules tous ces personnages qui sont dans des poses très-vivantes et qui ne bougent pas. Ce soldat qui tombe frappé d'une balle, cet autre qui combat à la baïonnette, ces artilleurs qui sans cesse sont à charger leur canon lui paraîtront grotesques, et il en sera toujours de même toutes les fois que l'on sortira du paysage muet.

Robert Barker, peintre d'Edimbourg, est l'auteur de cette invention, qu'il dut au hasard. Etant en prison pour dettes, il remarqua l'effet singulier que produisait l'éclairage de sa cellule sur une lettre qu'il tenait à la main. Au sortir de prison, il se rendit à Londres, prit un brevet en 1796 et, vers 1799, il exposa, dans Leicester square, le premier *panorama* représentant la ville de Londres. Il exécuta ensuite la *Vue de la ville et du port de Portsmouth*, des batailles navales, d'autres vues de villes, etc., qui eurent un grand succès. Ce fut le célèbre Robert Fulton qui importa le *panorama* en France, après avoir pris un brevet en 1799. Le premier *panorama* qu'il exposa fut exécuté, sous sa direction, par les peintres Fontaine, Prévost et Constant Bourgeois. C'était une *Vue de Paris*, pour l'exhibition de laquelle on construisit une rotonde de 14 mètres de diamètre sur le boulevard Montmartre. A cette rotonde, on en ajouta successivement deux autres à peu près de la même dimension et dans lesquelles furent successivement exhibées, avec un grand succès, la *Vue de Toulon*, par Prévost et Bourgeois ; les *Vues de Tilsitt, du camp de Boulogne, de la bataille de Wagram, d'Amsterdam, de Rome, de Naples*, par Prévost. Les procédés employés pour la confection de ces toiles immenses avaient été perfectionnés par les artistes français, mais ils laissaient encore beaucoup à désirer ; en outre, les *panoramas* étaient toujours des vues prises à vol d'oiseau, ce qui dispensait de la difficulté des premiers plans. Quoi qu'il en soit, le public accourut à ce genre de spectacle. En 1808, Bonaparte étant allé voir le *Panorama de Tilsitt* pensa qu'il était bon d'encourager l'exhibition de tableaux de cette espèce, afin de rendre ses victoires populaires. D'après ses ordres, l'architecte Cellerier dressa les plans de sept *panoramas* ou rotondes qu'on devait élever dans le grand carré des Champs-Elysées. Ces *panoramas* devaient représenter les grands événements de l'Empire, et le chef de l'Etat se réservait le droit d'acquérir chaque tableau au prix de 45,000 francs, afin de pouvoir le faire reproduire dans les principales villes. Mais les événements de 1812 détournèrent l'attention de ce projet. Au mois de mai de cette même année, Prévost inaugura une rotonde de 31 mètres de diamètre et de 16 mètres d'élévation, qu'il avait fait construire sur le boulevard des Capucines, par un *panorama* représentant la *Ville d'Anvers*, lequel fut suivi de *Jérusalem* (1821), d'*Athènes* (1824), etc., dont le succès fut considérable. Ce fut vers cette époque que Bouton et Daguerre inventèrent le diorama (v. ce mot). En 1831, on démolit les rotondes du boulevard Montmartre, où l'on voyait encore les *panoramas* de *Rome* et de *Naples.* Le peintre de batailles Langlois fit alors construire à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, une rotonde de 38 mètres de diamètre et 15 mètres de hauteur, dans laquelle il apporta de grands perfectionnements. Il abandonna les vues prises à vol d'oiseau et, par une idée très-neuve et très-hardie, il plaça le spectateur dans l'action même du tableau. Il éclaira, en outre, ses vues panoramiques par la lumière naturelle, tamisée uniformément à travers une vitre dépolie. Parmi les vues qu'il exposa dans cette rotonde, nous citerons la *Bataille de Navarin* (1831), *Alger* (1833), la *Bataille de la Moskowa* (1835). En 1838, Langlois fit construire une nouvelle rotonde aux Champs-Elysées, et là il exhiba successivement l'*Incendie de Moscou* (1839), la *Bataille d'Eylau* (1843), la *Bataille des Pyramides* (1853), etc. Lors de la construction du palais de l'Industrie pour l'Exposition universelle de 1855, la rotonde de Langlois fut démolie et remplacée par une rotonde nouvelle (v. plus loin), également située aux Champs Elysées. Ce fut là qu'il exécuta sa *Prise de Malakoff*, dont le succès fut très-grand, et la *Bataille de Solferino.*

Les peintures en *panorama* sont essentiellement populaires, bien que leur vogue tende à décroître. Elles offrent un développement considérable. Les vues panoramiques du colonel Langlois n'avaient pas moins de 120 mètres de développement sur environ 14 mètres de hauteur. On comprend que leur exécution exige un temps considérable et que, pour arriver à les peindre, l'artiste qui en a fait les esquisses doit s'entourer de nombreux auxiliaires.

Le *panorama* a donné naissance à des spectacles analogues, mais dont l'objet varie et qui ont reçu des noms différents : tels sont le diorama, le diophanorama, le stéréorama, le myriorama, le géorama, le néorama, le pléorama, l'europorama, etc.

Panoramas (PASSAGE DES). Ce passage met en communication le boulevard Montmartre, à Paris, avec les rues Saint-Marc, Vivienne et Montmartre. Il se composait primitivement d'une seule galerie, ouverte en 1800 sur l'emplacement du jardin de l'hôtel de Montmorency, et qui dut son nom à deux rotondes, élevées sur le boulevard Montmartre pour l'exposition des panoramas. Après la démolition complète de l'hôtel en 1834, on ajouta à la galerie primitive les galeries de la Bourse, Feydeau, Saint-Marc, Montmartre et des Variétés. Dans cette dernière galerie, se trouvent quelques magasins justement renommés, le pâtissier Félix, le chocolatier Marquis, le confiseur Millelot, etc.

Panorama dramatique, ancien théâtre de Paris, qui fut fondé en 1821. M. Allaux, ayant obtenu le privilège d'un théâtre qui devait s'appeler Panorama-Dramatique et dans lequel on pouvait jouer des drames, des comédies et des vaudevilles, mais sans qu'il y eût jamais plus de deux acteurs en scène, céda aussitôt ce privilège à M. Langlois, et celui-ci se mit en devoir de faire élever une salle sur le boulevard du Temple, à côté de l'ancien théâtre Lazari. Un comité de lecture fut formé, qui comprenait MM. Charles Nodier, le baron Taylor, Merville, Decailleux, Gosse, Delatouche, Jal et Bert ; une troupe fut réunie, composée d'artistes tels que Tautin, Bouffé, Bertin, Melchior, Dubiez, Gautier, Vautrin, Mmes Hugens, Gobert, Mercier, Florville, Mariany, Lili Bourgoin ; on forma un excellent corps de ballet et, au commencement de 1821, le Panorama-Dramatique ouvrit ses portes au public.

On y représenta un certain nombre de drames, dont quelques-uns furent bien accueillis : le [illegible], *Ogier le Danois*, la *Mort du chevalier d'Assas*, [illegible], etc. La *Petite lampe merveilleuse* y obtint même un très-grand succès. Parmi les vaudevilles et les comédies, il faut citer surtout les *Faubouriens*, les *Cinq cousins*, la *Prise de corps*, le [illegible], et les auteurs applaudis s'appelaient Cuvelier, [illegible], Dupeuty, [illegible], Frédéric de Courcy, etc. Le théâtre faisait preuve d'une activité dévorante, mais les entraves qu'on lui avait imposées sous le rapport de son répertoire lui rendaient l'existence impossible. Le [illegible] 1823 [illegible] *Rossignol et la Gazette*, vaudeville de Carmouche et de Courcy, et le 21 [illegible] [illegible] fut remplacée aussitôt par une énorme maison à six étages. Il n'en reste [illegible] aucune espèce de vestige.

Panorama des Champs Elysées. Deux rotondes portant [illegible] ont été construites aux Champs-Elysées [illegible]. [illegible] bâtie en 1838 par [illegible] Hittorff, avait 40 mètres [illegible] sur 15 [illegible] d'élévation. C'est [illegible] solidité, [illegible] par des câbles de fil de fer, lesquels étaient retenus à douze contre-forts sortant d'une galerie extérieure. Ce panorama fut démoli en 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle. Trois ans plus tard, le colonel Langlois obtint de la ville de Paris la concession, jusqu'en 1897, d'un terrain situé à l'ouest et près du palais de l'Industrie, et chargea M. Davioud de la construction du panorama actuel. Cette rotonde, construite en 1860, occupe une superficie de 1,760 mètres et a un diamètre de 40 mètres. La porte d'entrée est ornée d'un péristyle décoré de quatre colonnes surmontées d'un fronton. Il n'existe point de galerie extérieure et l'édifice est couvert par une coupole en charpente, sans appui central et posant tout d'une volée sur les murs extérieurs.

PANORAMIQUE adj. (pa-no-ra-mi-ke — rad. *panorama*). Qui offre l'aspect d'un panorama : *Vue* PANORAMIQUE. *Le spectacle* PANORAMIQUE *qu'on a du clocher de Saint-Marc fait comprendre que Venise n'est pas une ville comme une autre.* (A. Jal.) ‖ On dit quelquefois PANORAMATIQUE.

PANORGUE PIANO s. m. (pa-nor-ghe-pi-a-no — du gr. *pas*, tout ; de orgue et de piano). Instrument de musique, qui tient de l'orgue et du piano.

PANORME, ancien nom de PALERME.

PANORMITA (Antonio BECCADELLI, dit), l'un des plus célèbres littérateurs du XVe siècle, né à Palerme en 1394, mort en 1471. Il fut attaché au duc de Milan, Ph.-Marie Visconti, qui lui donna une pension de 800 écus d'or, professa les belles-lettres à Pavie, à Plaisance, à Bologne, à Padoue, et reçut la couronne poétique des mains de l'empereur Sigismond (1432), pour un recueil d'épigrammes obscènes intitulé *Hermaphroditus.* Attiré à Naples par le roi Alphonse d'Aragon en 1435, il fut employé par ce prince dans différentes ambassades et nommé par lui conseiller, puis président de la chambre royale. On lui doit la fondation de l'Académie de Naples. Il a laissé : *De dictis et factis regis Alphonsi libri IV* (Pise, 1485), recueil des saillies et des actes les plus remarquables du roi Alphonse ; *Epistolæ familiares ac campanæ* (Naples, in-fol., sans date) ; *Epistolarum libri V* (Venise, 1553, in-4°) ; *Hermaphroditus*, inséré dans le recueil des *Quinque illustrium poetarum lusus in Venerem* (Paris, 1791, in-8°) ; des harangues, des pièces de vers publiées dans les *Carmina illustrium poetarum italorum*, etc. Ses écrits sont pleins d'esprit et de grâce, et la latinité en est élégante et pure. Panormita aima et protégea les savants, se fit de nombreux amis par sa générosité et par sa franchise, et compta parmi ses ennemis Laurent Valla, avec qui il eut de vives querelles littéraires qui dégénérèrent en violentes personnalités.

PANORMITAIN, AINE s. et adj. (pa-nor-mi-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant de Panorme ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PANORMITAINS. *La population* PANORMITAINE.

PANOROGRAPHE s. m. (pa-no-ro-gra-fe — du gr. *pan*, tout ; *oraô*, je vois ; *graphô*, je trace). Physiq. Instrument au moyen duquel on obtient immédiatement, sur une surface plane, le développement de la vue perspective des objets [illegible] instrument est entouré.

PANORPE s. f. (pa-nor-pe). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des fourmilions, type de la tribu des panorpates, comprenant une dizaine d'espèces, dont le type est très-commun dans toute l'Europe : *Les* PANORPES [illegible] *sont très-agiles.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *panorpes* sont aisément reconnaissables [illegible] tête prolongée en avant et figurant un long museau [illegible] les antennes effilées. Nous avons en Europe [illegible] à une profondeur de 0m,02 à 0m,03, se creusent [illegible] en nymphe.

PANORPIDE adj. [illegible] — [illegible] qui se rapporte au genre panorpe. ‖ On dit aussi PANORPATE et PANORPIEN [illegible].

— s. f. pl. Tribu d'insectes névroptères, de la famille des fourmilions, ayant pour type le genre panorpe.

— **Encycl.** Les panorpides, les grands [illegible] [illegible] [illegible] leurs yeux [illegible] corne, conique, voûtée [illegible]

sus pour recevoir la bouche; les mandibules, les mâchoires et les lèvres presque membraneuses; quatre ou six palpes courtes, filiformes, les maxillaires ne présentant que quatre articles bien distincts; le corps allongé, le premier segment du corselet très-petit et en forme de collier; l'abdomen conique ou presque cylindrique. Chez ces insectes, on observe souvent de grandes différences entre les deux sexes. Les panorpides habitent en général les lieux frais, les bois, les prairies; elles se reposent ordinairement pendant le jour et évitent ainsi la chaleur du soleil. Leur vol est lourd et très-borné. Dans la plupart des espèces, l'abdomen des mâles est armé, à son extrémité, de deux crochets mobiles qui se rejoignent en formant une sorte de pince; cet organe est ordinairement relevé et paraît pouvoir servir d'arme offensive. Ces insectes sont des animaux de proie; ils se nourrissent de petits diptères ainsi que de microlépidoptères (teignes, pyrales, alucites, etc.), qui se trouvent à leur portée et qu'ils saisissent avec beaucoup d'adresse et de vivacité; ils viennent les dévorer sur les plantes où ils se posent, assez près de terre. C'est la configuration de leur pince et la manière dont ils s'en servent qui leur ont valu le nom vulgaire de mouches-scorpions. Leurs métamorphoses sont peu connues; toutefois, on a observé les larves de quelques panorpes (v. ce mot). Cette section renferme les genres panorpe, bittaque, borée et némoptère.

PANORPITE adj. (pa-nor-pi-te. — rad. *panorpe*). Entom. Qui ressemble à une panorpe.

— s. f. pl. Division de la tribu des panorpides, ayant pour type le genre panorpe.

PANOSSAKE s. m. (pa-no-sa-ke). Étoffe que fabriquent les nègres qui habitent sur les bords de la Gambie.

PANOSSARE s. m. (pa-no-sa-re). Espèce de pagne dont se servent les Indiens.

PANOU s. m. (pa-nou). Orn.th. Espèce de chanteur ou tangara du Brésil.

PANOUFLE s. f. (pa-nou-fle). Pop. Morceau de peau de mouton ayant encore la laine, dont on se sert pour garnir des sabots.

PANOUIL s. m. (pa-nouil; *ll* mll.). Bot. Nom de l'épi de maïs, en Gascogne. ‖ On dit aussi PANOUILLE s. f.

PANOURE s. f. (pa-nou-re). Mar. Petit bateau chinois.

PANPHALÉE s. f. (pan-fa-lé). Bot. V. PAMPHALÉE.

PANPHRACTE s. m. (pan-fra-kte). V. PAMPHRACTE.

PANPOURCEAU s. m. (pan-pour-so). Chasse. Fort piquet servant à soutenir le filet des chasseurs aux pluviers.

PANQUECALITZI s. m. (pan-ké-ka-li-tzi). Chronol. Quatorzième des dix-huit mois de l'ancienne année mexicaine.

PANSA (Caïus Vibius), consul romain, qui avait été l'un des lieutenants de César dans la guerre des Gaules, et qui l'aida ensuite dans son usurpation. Nommé consul après la mort du dictateur, il se réunit au sénat et marcha contre Antoine, conjointement avec Octave et son collègue Hirtius. Blessé près du Forum Gallorum, il mourut à Bologne des suites de ses blessures.

PANSA (Muzio ou Mutio), savant et poëte italien, né à Penna (Abruzzes) vers 1560. Il se rendit de bonne heure à Rome, entra en relation avec les savants, se fit recevoir docteur en médecine et alla pratiquer son art, vers 1595, à Chieti, où il cultiva en même temps les lettres. On croit qu'il mourut à Rome, mais on ignore à quelle époque. Ses principaux ouvrages sont : *Della libreria vaticana ragiona menti diversi* (Rome, 1590, in-4°), ouvrage dans lequel il parle de l'invention des lettres, des progrès de l'imprimerie, des principaux conciles, des plus célèbres bibliothèques de l'antiquité, et qui atteste plus d'érudition que de goût et d'esprit critique; *Rime*, recueil de vers (Chieti, 1596); *De osculo seu consensu ethnicæ et christianæ theologicæ philosophiæ* (Chieti, 1601, in-8°).

PANSAGE s. m. (pan-sa-je — rad. *panser*). Action ou manière de panser un cheval, une bête de somme : *S'occuper du* PANSAGE *des chevaux. Un* PANSAGE *intelligent.*

— **Encycl.** Le *pansage* s'exécute avec la brosse, l'étrille, le bouchon, les flanelles, le peigne, l'époussette, l'éponge, le cure-pied, le couteau de chaleur et les ciseaux.

On pratique le *pansage* le soir et le matin, en plein air lorsque la température est douce, et dans un lieu abrité lorsque le temps est froid et humide. Il est dangereux de panser, le matin surtout, les chevaux exposés immobiles à la fraîcheur et à l'humidité pendant que par des frictions on rend leur peau plus sensible et mieux disposée à l'absorption.

Pour panser un cheval, il faut d'abord visiter les pieds et les nettoyer; puis passer le bouchon pour enlever la boue, le fumier, en le faisant aller dans tous les sens sur les parties du corps qui en ont besoin. On emploie ensuite l'étrille, en faisant attention aux inégalités que présente la surface du corps. Bourgelat recommande de commencer par la croupe du côté gauche; mais ce qu'il importe surtout, c'est qu'aucune partie du corps ne soit oubliée, qu'on les suive toutes avec soin, et qu'en agissant sur chacune on ait égard à la sensibilité de la peau et des parties sous-jacentes. Ensuite on se sert de la brosse, on la passe sur les joues, le front, le bord de la crinière, et alternativement sur la peau et sur l'étrille; elle enlève la crasse, les poils que l'étrille a détachés, et rend la peau brillante, unie. On remplace l'étrille, pour les chevaux très-fins, par la brosse et les flanelles. Puis on se sert du peigne pour démêler les crins, et des ciseaux pour couper ceux de la crinière, de la queue, des oreilles et des boulets. On termine le *pansage* avec l'époussette; on l'emploie même après la brosse et après l'étrille pour enlever la poussière, les poils que les autres instruments ont détachés. Enfin, on lave le fourreau, les yeux, les tempes, les naseaux, les lèvres, le bord supérieur de l'encolure, l'anus et la base de la queue avec l'éponge.

Si on pratique le *pansage* régulièrement matin et soir, et même une seule fois par jour, il est facile; mais si on le fait irrégulièrement et de loin en loin, la crasse s'attache à la peau, les crins se nouent et l'opération est difficile.

Le *pansage* produit des effets physiologiques dont les uns sont locaux, les autres généraux. Si le *pansage* est mal fait, on met en évidence, en passant la main à rebrousse-poil, une matière furfuracée, formée par la poussière qui s'est déposée sur la peau, par les sels, par les matières de la sueur et par les couches superficielles de l'épiderme; ces matières, humectées par la sueur, forment une couche épaisse sur la peau, qui rend le derme rude, crevassé et produit les maladies qui résultent toujours de la suppression des fonctions de la peau.

Mais si le pansement est bien fait, il produit des effets locaux immédiats ou secondaires. Les effets immédiats consistent dans l'arrivée d'une plus grande quantité de sang à la peau et une élévation de température de cette membrane par suite du frottement de l'étrille. En second lieu, par le *pansage*, la peau devient propre, libre, souple, perméable, le poil brillant et lisse; les maladies cutanées, s'il en existe, diminuent et peuvent même guérir.

Les effets généraux du *pansage* sont aussi évidents que les effets locaux. Ainsi, la circulation est accélérée et la peau, par le frottement, exerce mieux sa fonction éliminatoire. Le *pansage* agit même sympathiquement sur les organes intérieurs : il facilite les digestions, augmente l'appétit, et par le fait de l'excitation générale, et par le besoin de réparer les pertes que fait l'économie animale; la nutrition devient plus active, et le corps tend à augmenter de volume si les animaux ne font pas beaucoup de déperditions. Si, au contraire, les animaux sont soumis à des exercices plus ou moins violents, leurs déperditions augmentent par la peau, mais ils ont plus de force; les actes d'assimilation et de désassimilation étant plus actifs, les muscles se débarrassent de la graisse qui les engorge lorsque la vie est languissante, deviennent fermes et sains et se contractent avec énergie. Aussi les entraîneurs pratiquent-ils le *pansage* avec une scrupuleuse régularité. Enfin, par le *pansage*, en augmentant les fonctions de la peau, on favorise les absorptions intérieures, la disparition des tumeurs, des engorgements et la guérison des hydropisies.

Mais, malgré tous ces bons effets, le *pansage* doit être proportionné, dans son application, aux déperditions que font les chevaux et à la nourriture qu'ils consomment. Il peut être nuisible en augmentant la sensibilité des animaux, ce qui les expose à mieux recevoir les impressions des agents extérieurs, et en augmentant les déperditions qui s'opèrent par la peau. « En pratiquant le *pansage* trop souvent et trop longtemps, dit M. Magne, surtout quand on emploie des instruments qui, comme les étrilles et les bouchons, frottent rudement la peau, on enlève, avec les poils arrachés, avec la poussière apportée par l'air, avec la crasse produite par le fumier et la transpiration cutanée, avec les écailles d'épiderme détachées, on enlève des pellicules encore vivantes, on irrite le tissu cutané et on l'expose, en partie dénudé, à l'action des agents extérieurs. L'effet nuisible du *pansage* ne se borne pas à la peau. L'excitation, en augmentant la transpiration cutanée, épuise l'économie animale si les animaux ne sont pas abondamment nourris, et prédispose aux affections qui sont la conséquence d'un arrêt de transpiration. » Les effets d'un *pansage* excessif ont paru tellement évidents à quelques vétérinaires, qu'ils en ont fait la cause des maladies qui affectent les chevaux de l'armée, médiocrement nourris et régulièrement pansés, et les chevaux arabes, quand ils passent du régime de la tente, où ils ne sont jamais pansés, dans nos escadrons.

De ce qui précède il ne faut pas conclure que le *pansage* soit inutile sur des animaux qui, n'étant pas en liberté, n'ont pas les moyens de se débarrasser des corps étrangers qui salissent leur peau, mais qu'il faut pratiquer le *pansage* modérément, de manière à enlever les impuretés qui incommodent les animaux, nuisent aux fonctions de la peau, sans imprimer à cette fonction une activité anomale.

PANSARD, ARDE adj. (pan-sar, ar-de — rad. *panse*). Qui a une grosse panse, un gros ventre : *Un bourgeois obèse et* PANSARD. ‖ On dit plus ordinairement PANSU.

— Substantiv. : *Un gros* PANSARD.

PANSCOPE s. m. (pan-sko-pe — du gr. *panskopos*, qui observe tout). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

PANSCROTICHE s. f. (pan-skro-ti-che — de l'allem. *pantzer*, cuirasse; *schroteisen*, tranchant). Art milit. Longue épée de hussard allemand.

PANSE s. f. (pan-se — du lat. *pantex, panticis*, ventre, qui se rapporte probablement à la racine sanscrite *pantch*, étendre, déployer, proprement la partie étendue, déployée). Fam. Ventre : *Grosse* PANSE. *Avoir la* PANSE *pleine.*

> Maints ont le chef plus rempli que la *panse*.
> Mme DESHOULIÈRES.

> Deux grands pas avant lui on voit marcher sa *panse*.
> DUFRESNY.

> Qu'importe qui vous mange, homme ou loup? Toute [panse
> Me paraît une à cet égard;
> Un jour plus tôt, un jour plus tard,
> Ce n'est pas grande différence.
> LA FONTAINE.

— Estomac qui est le premier et le plus vaste des quatre que possèdent les ruminants : *Le jabot, dans les oiseaux, correspond à la* PANSE *des animaux ruminants.* (Buff.) ‖ Estomac du cheval, dans le langage des maréchaux.

— Par anal. Partie la plus large d'un vase : *La* PANSE *d'une cruche, d'une bouteille, d'un matras.* ‖ Partie arrondie de certaines lettres : *Une* PANSE *d'*a, *de* d, *de* q.

— Fam. *Panse d'*a, très-petite chose :

> Dans mes replis fouillez tout à votre aise
> N'y trouverez *panse d'*a qui déplaise.
> SENECÉ.

— *N'avoir pas fait une panse d'*a, N'avoir rien écrit, rien composé. ‖ N'avoir rien fait du tout, n'avoir pris absolument aucune part à un ouvrage.

— *Se faire crever la panse*, Se faire tuer à la guerre ou dans un duel.

— *Avoir plus grands yeux que grand'panse* ou *Avoir les yeux plus grands que la panse*, S'exagérer son propre appétit, se servir d'un mets plus qu'on n'en pourra manger.

— *Grand merci, panse*, Se dit à ceux qui ne donnent quelque chose que parce qu'ils ne peuvent le manger ou l'utiliser d'une manière quelconque.

— Prov. *Il faut servir Dieu avant sa panse*, Il faut satisfaire à ses devoirs religieux avant de s'occuper de son corps. ‖ *Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse*, Il vaut mieux avoir un vêtement convenable que de faire bonne chère. ‖ *Après la panse vient la danse*, On ne songe plus qu'à se divertir, quand on a fait bonne chère. ‖ *De la panse vient la danse*, Un bon repas dispose à la joie.

> Ventre affamé ne se lance
> En amoureux sentiers,
> Car *de la panse*
> *Vient la danse.*
> VILLON.

‖ *Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls*, Ceux qui sont pourvus de tout ce qu'ils désirent ne peuvent croire aux besoins des autres.

— Techn. Partie d'une cloche où frappe le battant. ‖ Partie postérieure d'un collier de cheval, plus large que l'antérieure. ‖ Chez les relieurs, Convexité du marteau à battre.

— Comm. *Panse de vache*, Linge ouvré qu'on fabriquait autrefois en Picardie.

— Bot. Partie renflée d'un ovule ou d'une graine.

— Vitic. Variété de raisin blanc, à gros grain : PANSE *de Damas.* PANSE *muscade.*

— **Encycl.** Vitic. La *panse* est un cépage répandu dans le midi de la France, en Italie, en Espagne et jusqu'en Égypte. La *panse* musquée s'appelle aussi muscat de Rome et muscat d'Alexandrie, parce que sa saveur lui donne de l'analogie avec le muscat. Voici les caractères distinctifs de cette belle variété. Le sarment, couleur cannelle, est long, tendre, lisse, droit; les nœuds sont moyens et saillants; les bourgeons sont gros, ronds et débourrent de bonne heure; les vrilles sont fines et rameuses; les feuilles, grandes, à cinq lobes se recouvrant, à denture forte et presque égale, à face supérieure d'un vert jaune uni, à face inférieure très-cotonneuse et feutrée, à nervures saillantes et cotonneuses, à pétiole long, rose dans toute sa longueur. La fleur coule peu. Les grappes sont volumineuses, pyramidales, régulières, à ailes bien détachées; les grains sont lâches, ronds, gris, à peau épaisse, d'un blond doré, fleuris et transparents, croquants, très-sucrés, d'une saveur fine et parfumée. La maturité de ce fruit est précoce.

On distingue, en outre, la *panse* précoce ou du Var, qui a pour principal mérite la précocité. Ses grains sont beaux, d'une couleur ambrée agréable à la vue; la chair est sucrée, mais un peu plate. La souche est fertile et produit de magnifiques raisins de dessert qui ont le défaut de se gâter promptement sur la souche. Les feuilles paraissent nues à la face inférieure, parce que les poils qui les recouvrent sont très-fins et très-courts.

PANSÉ, ÉE (pan-sé) part. passé du v. PANSER. A qui ou à quoi on a appliqué un pansement : *Malade* PANSÉ. *Plaie, blessure* PANSÉE.

> Goutte bien tracassée
> Est, dit-on, à demi *pansée*.
> LA FONTAINE.

— Étrillé et nettoyé : *Un cheval bien étrillé est à demi* PANSÉ. (Acad.)

— Pop. Repu : *Me voilà bien* PANSÉ, *nous pouvons partir.*

PANSÉLÈNE s. m. (pan-sé-lè-ne — du gr. *pas*, tout; *selênê*, lune). Astron. anc. Pleine lune.

PANSEMENT s. m. (pan-se-man — rad. *panser*). Action de panser une plaie, une blessure : PANSEMENT *d'un malade, d'une plaie. Il se mit à procéder au* PANSEMENT *du petit blessé, avec l'aisance et le savoir-faire d'un chirurgien.* (H. Berthoud.)

— Nettoyage d'un cheval ou d'un autre animal domestique : PANSEMENT *des chevaux.* ‖ *Pansement de la main*, Pansage, soins de propreté donnés aux bêtes de somme.

— **Encycl.** Chir. Le *pansement* a pour but de protéger les parties blessées, de les isoler de l'air atmosphérique, des miasmes et des corps environnants. Une plaie est une nouvelle surface mise accidentellement à nu et, partant, extrêmement impressionnable. Il faut donc interposer le plus tôt possible des substances protectrices entre elle et les modificateurs extérieurs. Cependant il est une première indication à remplir avant de déposer la première pièce du *pansement*, c'est l'extraction des corps étrangers, s'il en existe; et l'on doit entendre par corps étrangers, non-seulement les corps venus du dehors, comme les projectiles, mais encore les produits de l'organisme, comme les esquilles, les tissus mortifiés, les humeurs morbides ou de sécrétion normale, qui, étant séparés de l'économie, se comportent absolument comme les agents venus du dehors. Mais on ne se propose pas uniquement de protéger les surfaces lésées, on cherche encore à modifier leur vitalité par l'application de certains topiques, à calmer la douleur, à ralentir ou à combattre l'inflammation. C'est ainsi qu'on applique des cérats, des onguents, des emplâtres, des pommades, des cataplasmes, des onctions, etc. Le *pansement* consiste aussi à donner une position absolue ou relative qui favorise et dirige la guérison. Ainsi, dans le traitement des fractures, la position du membre est tellement importante, qu'après la réduction elle suffit pour obtenir la guérison. Les *pansements* n'ont pas toujours pour but de maintenir ou de favoriser la réunion des parties, ils ont parfois un rôle tout opposé. Ainsi, après l'opération de la fistule à l'anus, après l'ablation de certaines tumeurs qui laissent une plaie anfractueuse, ils sont destinés à provoquer la suppuration.

Le *pansement* est souvent d'une très-grande importance, et le chirurgien doit mettre tous ses soins à le bien exécuter. Quand on a à panser une plaie qui suppure, il suffit d'avoir de l'eau tiède, simple ou chlorurée, ou bien une décoction émolliente ou résolutive. Quand on opère la levée de l'ancien appareil, il faut des soins minutieux pour ne point faire souffrir le malade. On doit, autant que possible, ne se servir que des doigts, et n'employer les pinces que pour enlever les derniers brins de charpie. Si du sang ou du pus ont fait adhérer ensemble les diverses pièces de l'appareil, il faut les humecter, pour les décoller, un quart d'heure ou une demi-heure avant le *pansement*. On agira avec une rapidité prudente, mais surtout avec légèreté, en évitant avec soin toute espèce de secousse. Quand la plaie est très-étendue, comme dans certains cas de brûlure, on doit n'en découvrir d'abord qu'une partie pour ne point exposer le reste au contact de l'air. Après le *pansement*, on replace les parties dans leur situation habituelle. Lorsqu'il s'agit d'une plaie dont la suppuration est très-abondante, il faut renouveler le *pansement* deux ou plusieurs fois par jour, surtout si le pus est de mauvaise nature. En dehors de ces circonstances, il ne faut pas trop souvent renouveler les *pansements*, car les parties lésées ont besoin de repos pour se réparer, et chaque *pansement*, quel que soit le soin avec lequel on le pratique, exige des mouvements qui troublent les rapports de ces parties.

PANSER v. a. ou tr. (pan-sé. — On disait autrefois *penser de* pour soigner. M. Littré s'appuie sur ce fait pour dire que *panser* est le même que *penser;* selon lui, la liaison des idées est que, pour *panser* quelqu'un, il faut d'abord y *penser*. Ainsi exprimée, la liaison paraît burlesque; il convient d'ajouter que de *penser à* on a passé au sens de *s'occuper de, soigner*, sens qui a pu conduire à celui de *panser;* mais le fait reste encore douteux. Delâtre rattache directement ce mot au supin *pansum*, du latin *pando*, étendre). Appliquer des remèdes externes à : PANSER *une plaie, une blessure.* PANSER *un malade. Ambroise Paré osait se réserver l'humble mérite de* PANSER *les malades, mais c'est à Dieu qu'il rapportait la gloire de la guérison.* (Pariset.)

— Fig. Soigner, adoucir, calmer : *La main de cette femme* PANSE *les plaies secrètes de toutes les familles.* (Balz.)

— *Panser à sec*, Panser avec de la charpie simple ou des compresses non humectées.

— Manège. Etriller, brosser, nettoyer, en parlant d'un cheval ou d'un autre animal domestique. ‖ *Panser de la main*, Se dit avec le même sens que *panser* en parlant des chevaux en santé.

Se panser v. pr. Etre pansé : *L'heure à laquel e* SE PANSENT *les malades. Les chevaux doivent* SE PANSER *fréquemment.*

— Panser, soigner soi-même ses plaies, ses blessures.

PANSERNE ou **PANCERNE** s. m. (pan-sèr-ne). Soldat noble de la milice polonaise.

— **Encycl.** Une partie du corps des *pansernes* s'acquittait des fonctions de gardes du corps. Le siège de Vienne a illustré les *pansernes*. Le grand-duché de Lithuanie fournissait le quart de cette troupe, qui faisait la principale force de l'Etat, car à peine comptait-on l'infanterie pour quelque chose. Les hussards et les *pansernes* étaient désignés sous le nom de towarzysz, c'est-à-dire camarades, nom que les généraux et le roi lui-même étaient tenus de leur donner. Les hussards se recrutaient généralement dans la plus haute noblesse, tandis que les *pansernes* appartenaient à une noblesse un peu inférieure. Les deux corps ne différaient que parce que les hussards portaient une cuirasse, et les *pansernes* une chemise de mailles. Ces derniers n'étaient point formés par régiments, mais par compagnies de deux cents hommes; chacune de ces compagnies appartenait à un grand de l'Etat, sans en excepter les évêques, qui se faisaient représenter par des lieutenants.

PANSERON (Pierre), architecte français, né près de Provins vers 1730. S'étant rendu à Paris, il étudia son art sous la direction de Blondel, puis devint professeur de dessin à l'Ecole militaire et inspecteur des bâtiments du prince de Conti. On ignore la date de sa mort. Panseron s'est fait connaître par quelques ouvrages estimés, ornés de planches qu'il gravait lui-même. Les principaux sont : *Eléments d'architecture* (Paris, 1772, in-4°); *Nouveaux éléments d'architecture* (Paris, 1775-1780, 3 vol. in-8°); *Etudes du lavis* (Paris, 1781); *Recueil de jardins anglais et chinois* (Paris, 1783, in-4°); *Profils d'architecture* (Paris, 1787, in-4°).

PANSERON (Auguste-Matthieu), compositeur français, né à Paris le 26 avril 1795, mort au même lieu en juillet 1859. Il était fils d'un professeur de chant et d'harmonie. Admis tout enfant au Conservatoire, dans la classe de Gossec, il remporta en 1806 le prix de solfége, en 1809 le prix d'harmonie, en 1811 et 1812 ceux de violon et de fugue. Le piano faisait en même temps partie de ses études. Ayant enfin obtenu le grand prix de composition en 1813, il partit pour l'Italie comme pensionnaire du gouvernement français. A Rome, il eut pour compagnons Garcia et Siboni et fit entendre sa première messe un an après son arrivée. Il y composa un assez grand nombre de morceaux de musique, deux autres messes à grand orchestre et un opéra italien, *I Bramini*. Revenu en France, il sollicita et obtint la prolongation de sa pension pendant deux années, qu'il employa à parcourir l'Allemagne et la Russie et à étudier les maîtres étrangers. Ayant fait exécuter un *Requiem*, un *De profundis* et une *Messe* écrite pour le prince hongrois Esterhazy, ministre d'Autriche à Dresde, ce dernier lui offrit la direction de sa chapelle. Mais Panseron aima mieux revenir dans sa patrie. En 1819, il donna, sur un poëme d'Ancelot, un premier opéra-comique, la *Grille du parc*, qui n'eut pas de succès. Deux autres ouvrages du même genre n'ayant pas mieux réussi, il se voua à l'enseignement de la musique et se fit rapidement une brillante renommée comme professeur. Mais loin d'abandonner la composition, il s'y livra au contraire avec passion. C'est ainsi qu'il donna deux nouveaux opéras-comiques, les *Deux cousines* (1821), l'*Ecole de Rome* (1827), et surtout des romances dont quelques-unes obtinrent une grande vogue, telles que *Petit Blanc*, la *Ballade du cor*, la *Nouvelle Nina*, *Appelez-moi, je reviendrai*, *Vogue ma nacelle*, *Au revoir*, etc. Nommé professeur de chant au Conservatoire en 1824, il a formé d'excellents élèves et a été décoré de la Légion d'honneur en avril 1845. Outre ses romances, dont le nombre dépasse cinq cents, on doit à Panseron environ deux cents nocturnes, plusieurs messes solennelles et un grand nombre de compositions pour les pensionnats, la Société des orphéonistes, etc. Son morceau religieux le plus vanté est le *Pie Jesu*, écrit pour le service funèbre de Gossec, son ancien professeur. Mais parmi ses ouvrages les plus estimés sont sans contredit ses traités didactiques, qui comprennent un *ABC musical*, un *Traité d'harmonie pratique*, des *Méthodes et solféges spéciaux* pour toutes les voix, lesquels ouvrages ont été traduits dans toutes les langues et ont été adoptés dans tous les conservatoires de la France et de l'étranger. Ajoutons, enfin, à cette liste de nombreux morceaux pour cor, hautbois, flûte, clarinette, violon, violoncelle, qui ont été fort goûtés dans les salons et les concerts.

PANSIÈRE s. f. (pan-siè-re — rad. *panse*). Partie de l'armure qui couvrait le ventre et toute la partie inférieure du tronc : *La* PANSIÈRE *parut vers 1450 et se maintint pendant près de cinquante ans; c'est une pièce d'armes qui caractérise la seconde moitié du* XV*e siècle.* (Penguilly-Lharidon).

— **Encycl.** La *pansière* recouvrait une partie du plastron; elle était quelquefois à plusieurs lames articulées, mais plus ordinairement, comme la braconnière, elle ne se composait que d'une seule pièce. Les Romains lui avaient donné le nom de ventrale. Le Musée d'artillerie offre de très-beaux exemples de *pansières*, entre autres les moulages des bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Alphonse V, à Naples, qui donnent très-fidèlement les costumes militaires de la seconde moitié du XVe siècle. Cette partie de l'armure avait commencé à paraître vers 1350, et elle cessa d'être en usage vers 1625.

PANSLAVISME s. m. (pan-sla-vi-sme — du gr. *pas*, tout, et de *slavisme*). Politiq. Système attribué à la Russie, et dont le but serait de rattacher à son empire tous les Slaves.

— **Encycl.** Certains panslavistes rêvent la concentration de tous les Slaves sous le sceptre des czars de Russie, d'autres l'union de tous les Slaves en une immense république. La première forme de *panslavisme* est préconisée publiquement en Russie par un puissant parti, et elle a fait de nombreuses recrues parmi les Tchèques et autres Slaves. C'est celle que l'Occident a le plus à craindre, car la politique de conquête suivie par les czars depuis Pierre le Grand y trouve un appui et une force considérables.

L'empire formé par l'annexion de tous les pays slaves aux possessions du czar serait cependant loin de pouvoir prétendre au titre de slave. En supposant le *panslavisme* ainsi réalisé, on aurait un empire panslave, dont la plus grande partie (Russie d'Asie et provinces orientales de la Russie d'Europe) serait habitée par des non-Slaves. La Russie d'Europe elle-même, incomparablement plus importante pas sa population que la Russie d'Asie, compte dans son sein une trentaine de peuples différents, dont un certain nombre (les Mordouans, les Tatars, les Tchouvaches, les Tchérémisses, etc.) n'ont rien de slave. Sous le rapport de la population, l'empire de Russie peut être partagé en quatre groupes : 1° les Russes proprement dits ou Grands-Russes, comprenant les Grands-Russes de l'ouest ou Moscovites et les Grands-Russes de l'est, habitant Novogorod, Pskof, Smolensk, conquis au XVIe siècle; 2° les Tatars et Finnois de Perm, conquis au XVe siècle; de Kazan, d'Astrakhan, de Sibérie, conquis au XVIe siècle, etc.; 3° les Polonais, Ruthènes, Finlandais, Géorgiens, etc., conquis au XVIIIe siècle; 4° les peuples du Caucase et des contrées dites de l'Asie centrale, conquis au XIXe siècle. Pour éviter la confusion qui résulterait du nom de Russes appliqué indistinctement aux peuples de ces contrées diverses, conquis successivement, le nom de Grands-Russes a été adopté pour désigner les Russes proprement dits (le nom de Moscovites, jadis officiel, est aujourd'hui hors d'usage). Ce nom de Grands-Russes lui-même n'est pas une désignation tout à fait précise et déterminée, car la Grande-Russie comprend deux parties qui, sauf l'époque éphémère de Rurik et d'Oleg, n'ont été réunies politiquement qu'à partir du XVIe siècle; et il faut distinguer la Grande-Russie primitive, pays des Russes avant leurs conquêtes, dont la population est l'objet des débats ethnologiques, et la Grande-Russie accrue des pays de Pskov, Novogorod et Smolensk; ces dernières provinces sont incontestablement en grande partie slaves. Ces données préliminaires sont nécessaires pour l'étude de la question qui a donné lieu à de si longs et si orageux débats entre les savants. Les Russes sont-ils Slaves? Oui, suivant Schnitzler, Pagodine et la plupart des auteurs russes et polonais; non, suivant Henri Martin, Duchinski, Alfred Maury, Viquesnel, etc.

« Les Russes, que nous avons l'habitude de ranger parmi les Slaves, dit M. Alfred Maury, sont en réalité une population extrêmement mêlée; tandis qu'au sud l'élément turc et mongol y entre pour une forte proportion, au nord l'élément finnois est de fait prédominant. » Jusqu'au XVIIIe siècle, on avait fait peu de recherches historiques sur l'origine des Russes. L'impératrice Catherine II prétendait que les Russes descendaient des anciens Roxolans. L'historiographe Müller démontre que le nom de Russes était d'origine scandinave, ce qui est universellement admis aujourd'hui. Le secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Pétersbourg, Trediakowski, reçut plus de cent coups de bâton sur le dos pour avoir osé défendre les idées de Müller. Müller lui-même fut emprisonné et contraint de reconnaître que les Russes étaient des Roxolans (1779). « Plus tard, dit Henri Martin, un autre savant, l'Allemand Stritter, ayant renouvelé l'attaque hors de la portée du knout et soutenu que les Grands-Russes étaient des Finnois, Catherine II, ne pouvant riposter par les verges, répondit d'abord par une déclaration où elle signifiait que « l'explication de » M. Stritter sur l'origine finnoise de la Grande- » Russie était inadmissible, » puis par un ukase qui déclarait que « la Russie était un Etat » européen. » Heureusement, les Moscovites éclairés ne partageaient pas les idées de Catherine II sur ce sujet. Leur digne interprète, M. Schnitzler, s'exprime ainsi : « De quel droit regarderions-nous comme dégradant l'alliage du sang finnois infusé dans le sang slavon, même en supposant cette fusion opérée dans de larges proportions? Qui sait ce que l'avenir réserve à la population calme et honnête de la modeste et mélancolique Finlande? Qui pourrait affirmer qu'elle ne l'emportera pas un jour, quant à la vigueur intellectuelle et à l'aptitude aux travaux de l'esprit, sur les Slaves, si facilement distraits des profondeurs de la réflexion par l'appât des plaisirs et le besoin d'un mouvement continuel? » Chose bien singulière, Catherine elle-même, dans sa déclaration contre Stritter, tout en se révoltant contre l'origine finnoise, laisse échapper cet aveu décisif : « Quoique les Russes ne soient pas de la même origine que les Slaves, il n'y a pas de répulsion entre eux. »

Pour M. Henri Martin, les Russes ne sont pas un peuple slave. Voici quels seraient, d'après cet historien, les véritables et seuls ancêtres des Russes : « Les populations finnoises, vassales des Rurikovitches, résistèrent longtemps à l'introduction de la foi chrétienne. Au temps du chroniqueur Nestor, dans les premières années du XIIe siècle, les Tchoudes du golfe de Finlande et les Vès, les Méras, les Mouromas, qui occupaient la partie septentrionale du gouvernement actuel de Novogorod et la majeure partie des gouvernements de Tver, de Moscou (l'emplacement de la cité actuelle de Moscou compris), de Riaizan, avec d'autres territoires plus à l'est (Vladimir, Iaroslaf, etc.), étaient encore plus ou moins complétement païens, mêlés de musulmans et de juifs, et conservaient leurs dialectes finnois. Sous le règne d'André de Bogolub, la religion chrétienne et la langue slavonne, qui servait à sa propagation, n'étaient pas encore adoptées par la majorité de ses sujets; leur triomphe ne fut assuré qu'en 1223, par une grande victoire remportée sur les Mouromas et les Mordvas musulmans; l'année suivante, les Mongolo-Tatars faisaient leur première apparition sur le Volga. Les historiens les plus autorisés, entre autres M. Schnitzler, reconnaissent jusqu'à cette époque les habitants de la Souzdalie comme Finnois; mais à partir de l'adoption par ces derniers de la religion chrétienne et de la langue slavonne, ils les placent au nombre des peuples slaves. Or, parmi les preuves attestant que les Moscovites actuels de cette contrée sont bien réellement les descendants des Vès, des Méras et des Mouromas, mêlés avec une proportion infinitésimale de vrais Slaves, il suffit de rappeler qu'on trouve encore chez eux en usage les débris d'une langue non slave, dite emmanski ou ofenosouzdalienne, reconnue par quelques savants étrangers et moscovites, entre autres M. Borytcherski, comme la langue nationale des Masski. » (Masski, nom primitif des tribus finnoises, serait, d'après M. H. Martin, l'origine de celui de Moscovites.) « L'œuvre principale du règne du Rurik, dit Karamzin, fut la forte union de quelques tribus finnoises avec les Slaves, de sorte que les Vès, les Méras, les Mouromas se changèrent enfin en Slaves, en acceptant leur langue, leur religion et leurs coutumes. » L'historien avait écrit ce passage pour ses compatriotes; le politique recula et le supprima pour l'Europe; cette phrase a disparu de la traduction française, écrite en 1819 sous les yeux de l'auteur. Karamsine avait compris la portée de l'aveu qui attestait que les Moscovites ne sont pas Slaves; qu'ils sont des Finnois transformés, quant à la langue, et n'ayant jamais quitté leur patrie. Il réfutait ainsi d'avance le système imaginé depuis pour le besoin de la cause et consistant à faire expulser les premiers habitants finnois par des colons slaves. Il réfutait enfin implicitement son propre système sur l'unité de la nation russe en face de la Pologne. Un écrivain de grande autorité en Russie, M. Soloviev, dans sa remarquable *Histoire de Russie*, reconnaît sans [illegible] officielles. « Il reconnaît, dit M. H. Martin, le commencement de civilisation de ces tribus [illegible] parce que les chefs-lieux de leurs dominateurs [illegible] pays slaves. Il constate [illegible] entre les Tchoudes et les [illegible] tianisme dans la Souzdalie. M. Soloviev nie sans hésiter l'existence [illegible] Russie avait [illegible] pas que les Rurikovitches eussent entre eux [illegible] aucun fondement sérieux et elle est formellement [illegible] dans son ouvrage [illegible] *touraus.*

Un autre ordre d'a[illegible] [illegible] ceux des peuples [illegible] (Finnois et Tatars). C'est à M. Duchinski (de Kiev) que revient le mérite d'avoir par ses travaux déterminé le premier un important revirement d'opinion au sujet de l'origine des Russes. Jusqu'à lui la plupart des auteurs considéraient les Russes comme des Slaves. Les ouvrages de M. Duchinski ont entraîné un grand nombre d'historiens et de savants à des conclusions tout [illegible] gulaire arrondie, dit M. Kopernicki, est en général prédominante dans les crânes slaves, à l'exception de ceux des Russes, qui sont plutôt allongés et ovales. Une différence très-apparente entre les crânes slaves et finnois s'observe dans la forme de l'occiput chez ces derniers. Dans les crânes finnois, la partie supérieure de la suture sagittale se recourbe vers le bas et se confond avec l'occipital très-élevé et très-bombé pour former la proéminence très-saillante et régulièrement sphérique de l'occiput. Parmi les crânes slaves, il n'y a que les Russes qui présentent un pareil développement de l'occiput. » M. K[illegible] dégage de son travail les deux conclusions suivantes : 1° que les Ruthènes ont le mieux conservé la pureté du type moyen propre aux Slaves; 2° que les Russes, au contraire, présentent des caractères évidents d'une divergence considérable de ce type.

Les auteurs russes et la plupart des auteurs polonais combattent l'opinion de MM. Duchinski et Henri Martin. Ils disent que les Russes sont des Slaves et que leurs nombreux caractères de similitude avec les Finnois et les Tatars proviennent de leur contact et de leur mélange avec les Finnois, d'une part, et, d'autre part, des invasions de peuples tatars ou turcs (les Huns, les Khazars, les Petchenègues, les Polovtses, etc.) qu'ils eurent à subir pendant plusieurs siècles. Ils croient voir une preuve du slavisme des Russes dans leur langue, qui [illegible] il est vrai, de plus de mots et d'expressions étrangères que toute autre langue slave, et défient leurs adversaires d'expliquer pourquoi les Finnois, s'ils n'ont pas eu de très-nombreux Slaves au milieu d'eux, auraient adopté une langue slave.

Quelle que soit l'opinion destinée à prévaloir au sujet du caractère ethnologique des Russes, il est incontestable que, s'ils sont Slaves, ils sont les [illegible] Slaves, c'est-à-dire [illegible] étrangers. Si, comme le veut l'opinion la plus répandue, les Russes sont des Slaves tatarisés et finnisés, leur désir de se rapprocher de leur caractère primitif slave et d'effacer les traces de mélanges finnois et tatars n'aurait rien de [illegible] l'idée des panslavistes. Nous en trouvons l'expression [illegible] en 1845, à Saint-Pétersbourg et reproduite par Henri Martin dans l'ouvrage précité : la *Russie et l'Europe*. [illegible] le plus saillant : [illegible] gloire; mais il nous faut aussi revendiquer la gloire de [illegible] citions l'empire d'Attila dans toute sa grandeur. [illegible] tête des Slaves que, dans le magnifique or[illegible]

« Le [illegible] Moscovie l'héritage d'Attila; mais il fait d'At[illegible] des [illegible]

[illegible] mettre fin à leur situation malheureuse » et [illegible] et de la philanthropie, mais e[illegible] rendu qu'en a donné la [illegible]

[illegible]

derait une solution? A côté de l'Exposition slave, il fut donc bientôt parlé d'un congrès slave, de réunions fraternelles où l'on s'expliquerait sur les besoins et les intérêts, les espérances et les doléances de la grande patrie commune, de la patrie idéale. L'Exposition ethnologique, appelée depuis congrès de Moscou, fut inaugurée le 5 mai 1867. L'empereur reçut la députation slave à Tsarskoë-Sélo, au milieu de sa famille. Il s'entretint avec chacun des notables en les engageant surtout à l'étude de la langue russe (pour la plus grande part, la conversation à Tsarskoë-Sélo se tenait en allemand et en français); il se fit lire une adresse par les Serbes et exprima l'espoir « que la Providence leur réservait dans un prochain avenir un meilleur sort; » enfin, s'adressant cette fois à l'ensemble de la députation, il prononça ces paroles au milieu des *slava* et des *jivio* de l'auditoire : « Je vous souhaite la bienvenue, mes frères slaves, sur cette terre slave... » Dans la fête qui eut lieu le 23 mai, des orateurs panslavistes prononcèrent des discours remplis de menaces à l'adresse de l'Autriche et de la Turquie. Ces discours auraient passé inaperçus dans un pays où, comme en Angleterre, on a la liberté des meetings et des speechs; mais ils étaient d'une tout autre importance dans un empire autocratique, où rien ne se fait sans l'autorisation du gouvernement, surtout lorsqu'on songe qu'ils étaient prononcés devant un nombreux public, dans des banquets officiels, devant des ministres et de hauts fonctionnaires, et reproduits dans tous les journaux. Le congrès de Moscou eut un immense retentissement en Europe. Ni l'Autriche ni la Turquie, par crainte de complications diplomatiques, n'osèrent inquiéter les « députés » slaves, leurs sujets, qui avaient participé à ce congrès. Revenus dans leurs foyers, ils continuent depuis lors à répandre la propagande panslaviste parmi leurs compatriotes et ils sont aidés dans leur tâche par de nombreux agents russes répandus en Autriche. Les guerres heureuses faites par la Prusse à l'Autriche en 1866 et à la France en 1870-1871, en ayant pour résultat de créer un empire allemand formidable, appelé à réaliser l'idée pangermanique, ont puissamment contribué au mouvement de plus en plus accentué qui se produit depuis quelques années en faveur du *panslavisme*. En haine de la domination allemande qu'ils redoutent, les Slaves russes et occidentaux tendent chaque jour à se rapprocher davantage. Non - seulement l'idée panslaviste a fait des progrès considérables en Russie et surtout dans les pays que traversent la Moskowa et le Dnieper, mais encore parmi les Polonais eux-mêmes et en Dalmatie, en Illyrie, en Serbie et en Bulgarie. Depuis longtemps déjà les Tchèques de la Bohême, en lutte constante avec l'Autriche, dont ils subissent impatiemment la domination, se sont rattachés à cette idée dans laquelle ils entrevoient le principal instrument de leur indépendance future. En même temps, la Russie a redoublé d'ardeur dans sa propagande. « Au ministère de l'intérieur de Saint-Pétersbourg, disait le *Fremdenblatt* dans son numéro du 26 avril 1873, on vient de créer dans la « direction de la presse » un bureau spécial pour la propagande polonaise-panslaviste. Ce bureau, qui a pour chef M. Krzywicki, conseiller d'État, fonctionne depuis six semaines. Il dispose de très-grandes ressources financières et d'hommes très-distingués dans la littérature. Les grands chefs du mouvement sont les Polonais Czajkowski (Sadik-Pacha), Mikozewski et Wierzbicki, qui demeurent à Pétersbourg. Douze autres Polonais sont attachés au bureau comme agents. Le but qu'on se propose est de faire accepter l'idée de l'unité slave par les Polonais d'Autriche, de Prusse et de Russie et d'amener une entente entre les Russes, les Tchèques, les Ruthènes et les Slaves du Sud. « Quatre-» vingt-sept millions de Slaves à unir! » Voilà le programme. Czajkowski, qui s'est déjà fait connaître par l'activité qu'il a déployée pour amener une réconciliation entre les Russes et les Polonais, s'est mis aussitôt à l'œuvre et a publié une forte brochure, dans laquelle il appelle le czar le « chef de tous les Slaves » et promet à ceux-ci sa haute protection. Cette brochure porte la signature de tous les grands propriétaires de la Podolie et de la Volhynie et a été remise à Sa Majesté par le commandant de Kiev. Dans la Pologne prussienne, le prince Baratinski est arrivé à d'aussi heureux résultats. Il y a quelques semaines, le prince est parti pour Agram, est resté quelques jours à Vienne, où il eut au Grand-Hôtel de longues conférences avec les membres les plus influents de la société polonaise. Le prince s'efforce de créer des relations intimes entre les Slaves d'Autriche et de Turquie. »

Voici les territoires que le *panslavisme* donnerait à la Russie : l'Autriche dans sa presque totalité; toute la Turquie, hormis les provinces purement grecques, dont toutefois les Russes demandent, à titre de coreligionnaires, à être les protecteurs; dans l'empire d'Allemagne, la Posnanie et peut-être aussi les provinces moitié slaves, moitié germaniques de Poméranie, de Saxe et de Lusace. Une fois ces conquêtes faites, la Russie serait devenue par ce fait maîtresse des deux tiers de l'Europe, et le reste de ce continent serait à sa discrétion. Elle pourrait alors réclamer tout le nord de l'Allemagne, habité primitivement par des Slaves, et même l'Allemagne entière, car beaucoup de sujets du czar, ainsi que la famille czarienne elle-même, sont Allemands. On ne voit pas où s'arrêteraient en Europe et en Asie les empiétements de la Russie. Elle pourrait également invoquer l'affinité de race des habitants de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark, du Groenland, de la Chine, de la Perse, etc., avec un certain nombre de sujets russes, pour prétendre à la possession de ces différents pays. On peut comprendre d'après cela l'alarme produite en Europe par l'éclosion des idées panslavistes.

Les écrivains polonais ont toujours protesté contre le *panslavisme*. D'après eux, la Russie se dit un État slave; mais elle n'a jamais apporté que l'esclavage et la mort aux Slaves qu'elle a subjugués, depuis la destruction de la république de Novogorod et de Pskof jusqu'aux trois démembrements de la Pologne et à l'absorption du grand-duché de Varsovie, en y ajoutant la Petite-Russie, conquise au XVIIIe siècle, en vertu du droit du plus fort. « Vous avez été étonnés, dit M. Ladislas Mickiewicz dans sa *Lettre à MM. Palacki et Rieger* (1867), d'entendre des Polonais refuser aux Russes tout caractère slave, ne voulant voir en eux que des Tatars; mais à qui la faute? Quand les Russes se conduisent en Tatars, peuvent-ils se plaindre de la méprise? Si, en réalité, le Russe est notre frère slave, il l'est comme Caïn le fut d'Abel... Englober tous les Slaves dans un même empire serait aussi inique et aussi contraire au progrès et à la civilisation que d'amalgamer la Scandinavie, la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne dans un vaste chaos germanique, ou que de soumettre la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal à l'un quelconque des gouvernements de race latine. » Si la Russie voulait sincèrement constituer, non un empire universel, mais un empire panslave, on s'expliquerait son désir de réunir à elle les peuples slaves. Mais alors elle devrait, avant tout, se séparer des Finlandais, des Bachkirs, des Samoyèdes et des innombrables peuplades, grandes et petites, de l'empire des czars qui n'ont rien de slave. Or, non-seulement la Russie n'a cessé de les comprimer violemment, mais encore elle introduit de plus en plus des non-Slaves dans son empire destiné à être panslave! Elle vient d'y annexer un pays grand comme l'Angleterre et peuplé de... Turcomans (Khiva et Boukhara). La Russie, panslaviste en Europe, pantouranienne en Asie, réalise donc ainsi le mythe du Janus à deux faces. Forcés de convenir que l'empire russe ne tend pas à devenir purement slave, mais qu'il absorbe ses voisins, de quelque race ou nationalité qu'ils soient, les panslavistes russes prétendent que le futur empire panslave serait un empire slave destiné à civiliser l'Asie. Mais, pour civiliser les autres, il faut être civilisé soi-même. Où en était arrivée la Russie en 1867, sous ce rapport, pour revendiquer si haut la possession d'une partie de l'Europe? « De tous les États de l'Europe, disait la *Gazette de Moscou* du 18 février 1867, c'est la Russie qui fait le moins pour l'instruction populaire, pour l'institution la plus utile et la plus civilisatrice de notre siècle. En Turquie, d'après les données officielles de 1865, il y a 15,000 écoles, avec 600,000 élèves, pour une population de 25 millions. La Russie, avec une population de 75 millions, n'a environ que 20,000 écoles, que fréquentent 800,000 ou 900,000 élèves, et cela d'après les estimations les plus favorables. » — « Quant aux Tatars de l'Asie, dit un livre de la même époque (l'*Europe aux Européens*, par E. Talbot), ils sont encore plus oubliés que les autres sujets et l'on n'a fondé parmi eux que trois écoles, comptant trois maîtres et trente-deux élèves, pour les Kirghiz, à Orenbourg. »

« Pouvez-vous, disent aux Russes panslavistes et pantouraniens les adversaires de ces systèmes, citer un seul peuple en Europe ou en Asie dont la conquête par les Russes ait hâté le progrès matériel ou intellectuel? Le Kamtchatka est aujourd'hui vingt fois moins peuplé que le jour où les Russes y ont mis le pied. Le chamanisme et le fétichisme le plus grossier règnent dans une grande partie de la Russie d'Asie, et le niveau intellectuel de beaucoup de ses habitants est regardé par des voyageurs comme « à peine » supérieur à celui des Océaniens. » En Pologne, l'instruction publique n'a cessé d'être l'objet des mesures les plus rigoureuses, le nombre des écoles a été restreint par des ukases. Quant au bien-être matériel et commercial introduit par la Russie dans les pays slaves déjà annexés, citons ce fait rappelé par le prince de Bismark dans une discussion au Reichstadt allemand en 1867 : « Voici, disait-il, le prix des terres des deux côtés de la frontière. La même superficie de terrain se paye en Russie de 10 à 15 roubles (le cours du rouble oscille entre 3 fr. et 3 fr. 50), en Prusse 80 thalers (300 fr.). » Cette différence dans le prix des mêmes terres polonaises, séparées seulement par un poteau et cultivées d'un côté par des Polonais sous le joug russe et de l'autre par des Polonais sous l'autorité de la Prusse, est à méditer pour ceux qui voudraient se rendre compte de la prospérité matérielle, industrielle et commerciale qu'assureraient aux peuples slaves leur annexion, à l'exemple de celle de la Pologne, à l'empire russe panslave et panasiatique et l'introduction dans ce pays du régime politique et commercial russe. Il est à espérer que le projet de czarat panslaviste, le jour où la Russie voudra en tenter l'exécution, échouera, comme jadis a échoué celui de la monarchie universelle tentée par Charles-Quint et par Philippe II. L'empire panslave serait un danger pour l'Europe et une menace à sa civilisation et à son indépendance. Il est donc de l'intérêt des puissances européennes de favoriser l'émancipation et le développement des nations slaves, afin de rendre inutile leur « protection » intéressée par la Russie. C'est aussi sous prétexte de la protéger que les troupes russes avaient occupé la Pologne au XVIIIe siècle. On sait combien ont été infructueux les efforts nombreux tentés depuis par les Polonais pour s'affranchir de cette « protection. » Les Slaves de Turquie et d'Autriche pourraient également regretter un jour, mais trop tard, d'avoir accepté ces protecteurs et d'être rivés au joug de la Russie. Mais on est éclairé aujourd'hui en France sur la valeur scientifique des arguments des panslavistes et sur le véritable but des prétendus slavophiles russes, qui invoquent leur amour pour les « frères slaves opprimés » et qui ne demandent qu'à les asservir. Aussi la politique panslaviste, si elle trouve des dupes parmi les Slaves, est combattue par toutes les puissances de l'Occident, et elle ne pourrait réussir que le jour où une de ces puissances ferait cause commune avec la Russie.

Ce qui rend le *panslavisme* si redoutable, c'est qu'il a paru jusqu'ici être appelé à avoir pour résultat immédiat d'accroître dans des proportions énormes les forces d'un empire resté la dernière incarnation du despotisme en Europe. Toutefois, si tous les panslavistes cherchent un point d'appui dans la Russie, qui, par la puissance dont elle dispose, peut seule prêter un appui efficace à la réalisation du *panslavisme*, il s'en faut de beaucoup que tous soient disposés à accepter le joug de la Russie. Les Slaves occidentaux, notamment, se rattachent à l'idée panslaviste pour se délivrer de la domination de l'Autriche et de la Turquie, et nullement pour accepter une domination nouvelle et peut-être plus dure encore. La plupart d'entre eux sont des esprits très-accessibles aux idées modernes et ont un goût marqué pour les institutions libres. Leur programme diffère essentiellement de celui des russophiles. Ils demandent uniquement la fédération commune des peuples slaves pour assurer leur indépendance et faire contrepoids au pangermanisme.

PANSLAVISTE adj. (pan-sla-vi-ste — rad. *panslavisme*). Politiq. Qui a rapport au panslavisme : *Tendances, manœuvres* PANSLAVISTES.

— s. m. Partisan du panslavisme.

PANSOPHE adj. (pan-so-fe — du préf. *pan*, et du gr. *sophos*, sage, savant). Qui sait tout.

— Substantiv. : *Un* PANSOPHE.

PANSOPHIE s. f. (pan-so-fî — du préf. *pan*, et du gr. *sophia*, sagesse, science). Science universelle.

PANSOPHIQUE adj. (pan-so-fi-ke — rad. *pansophie*). Qui a rapport à la pansophie : *Prétentions* PANSOPHIQUES.

PANSPERMIE s. f. (pan-spèr-mî — du préf. *pan*, et du gr. *sperma*, germe). Physiol. Diffusion des germes, système suivant lequel les germes des corps organisés sont disséminés partout, et n'attendent pour se développer que des circonstances favorables.

— Pathol. Matières hétérogènes, formant un amas confus dans le corps.

PANSPERMIQUE adj. (pan-spèr-mi-ke — rad. *panspermie*). Physiol. Qui a rapport à la panspermie : *Système de génération* PANSPERMIQUE.

PANSPERMISTE s. m. (pan-spèr-mi-ste — rad. *panspermie*). Physiol. Partisan de la panspermie : *L'air a été le dernier refuge des* PANSPERMISTES. (Pouchet.)

PANSTÉRÈCHE s. f. (pan-sté-rè-che). Anc. art milit. Épée de certains cavaliers.

— **Encycl.** La *panstérèche* était une longue épée en usage parmi certaines cavaleries du moyen âge. Les Turcs principalement l'employaient sous le nom de *meg* ou de *cador*. C'était une épée en spatule comparable à une broche. Les spahis, les anciens hussards étaient armés de la *panstérèche*. Ils la portaient comme en réserve, attachée au cheval, du poitrail à la croupe, au défaut de la selle; quand ils la prenaient pour combattre, ils lui donnaient son point d'appui près du genou droit. Les hussards hongrois en introduisirent l'usage en France; mais il fut de peu de durée. On a longtemps conservé une de ces armes au musée de Jand heur; elle avait une poignée en cuir, sans garde, à la manière des sabres orientaux. La lame avait trois pieds et demi de longueur, non compris la soie. On se servait de cette arme pour piquer, ou, comme dit le Père Daniel, pour embrocher l'ennemi. On l'a quelquefois appelée PANSCROTICHE ou PALUCHE.

PANSTÉRÉORAMA s. m. (pan-sté-ré-o-rama — du préf. *pan*, et du gr. *stereos*, solide; *orama*, vue). Représentation totale en relief : *Le* PANSTÉRÉORAMA *d'une ville, d'un monument.*

PANSTÉRÉORAMIQUE adj. (pan-sté-ré-o-ra-mi-ke — rad. *panstéréorama*). Qui a le caractère d'un panstéréorama : *Vue* PANSTÉRÉORAMIQUE.

PANSU, UE adj. (pan-su, û — rad. *panse*). Fam. Qui a une grosse panse, un gros ventre : *Homme* PANSU. *Femme* PANSUE.

— Par anal. Qui est fortement renflé : *Bouteille* PANSUE. *Des balustres* PANSUS *soutenaient l'appui des balcons.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne ventrue, pansue : *Un gros* PANSU.

PANT, préfixe. V. PAN.

PANTAGATHE s. m. (pan-ta-ga-te — du préf. *pant*, et du gr. *agathos*, bon). Mythol. gr. Oiseau qui était toujours de bon augure.

PANTAGATHUS ou **PANTAGATO** (Ottavio BACATO, connu sous le nom de), érudit italien, né à Brescia en 1494, mort à Rome en 1567. Admis dans l'ordre des servites, il fut envoyé par ses supérieurs à Paris pour y étudier la théologie, y prit le titre de docteur, puis revint à Rome, où Léon X le nomma professeur au collège de la Sapience. Le cardinal Salviati lui ayant fait donner une riche abbaye en Sicile, Pantagato quitta l'habit religieux pour vivre en prêtre séculier; mais, après l'avènement de Paul IV, il dut rentrer dans le cloître et alla terminer ses jours dans le couvent de Sainte-Marie *in Via*. Il possédait une vaste érudition et jouissait d'une grande réputation près de ses contemporains. On n'a de lui que deux ouvrages manuscrits : *Historia ecclesiastica; Notitia rerum romanarum*, et quelques *Lettres*, insérées dans les *Epistolæ clarorum virorum*.

PANTAGOGUE adj. (pan-ta-go-ghe — du préf. *pant*, et du gr. *agô*, je chasse). Pharm. Purgatif, évacuant : *Potion* PANTAGOGUE.

— s. m. Remède qui fait évacuer.

PANTAGONIEN s. m. (pan-ta-go-niain — du préf. *pant*, et du gr. *agôn*, combat). Nom donné, dans le dernier siècle, à certaines marionnettes parisiennes.

— **Encycl.** Ce nom est dérivé de deux mots grecs qui signifient *toutes luttes* : le sens en est clair. Il a été appliqué, en 1793, à une troupe de marionnettes parisiennes qui joua successivement à la foire Saint-Ovide, à la foire Saint-Germain et au boulevard du Temple.

Ce titre, malgré son origine grecque, était, d'ailleurs, d'importation anglaise, car il existait à Londres, dès 1779, un *puppet-show*, connu sous le nom de *Pantagonian theatre*. Voici le titre d'une pièce de son répertoire : *The Apotheosis of Punch; a satirical masque, with a monody on the death of the late master Punch*. Cette *monodie* sur la mort de Punch était la parodie d'une pièce de vers composée, sous la même dénomination, par Richard Brinsley Sheridan, à l'occasion de la mort de Garrick, et récitée avec pompe au théâtre royal de Drury-Lane.

Pantagruel (FAITS ET DITS HÉROÏQUES DE), par Rabelais, suite du *Gargantua*. V. GARGANTUA.

PANTAGRUEL, célèbre type créé par Rabelais, le héros de la seconde partie des *Grandes et inestimables chroniques de Gargantua*. Pantagruel est le fils de Gargantua et les commentateurs ont cru voir en lui une personnification de Henri II; il est certain que Rabelais en a fait, dans certaines parties, une allégorie visible de la royauté et de ses appétits insatiables, qui dévorent la substance des peuples. Ces immenses géants à qui il faut tant de vin et de victuailles pour remplir leur panse, tant de centaines d'aunes de drap fin pour se vêtir, ne peuvent être que des rois; mais, le plus souvent, Rabelais réduit son héros à des proportions humaines et alors il se plaît à peindre à son image, dans Pantagruel, un philosophe épicurien, joyeux buveur, bon convive et ayant *une certaine gaieté, confite en mépris des choses fortuites* (c'est-à-dire des accidents de la fortune). A force de vivre avec son personnage, Rabelais en avait fait presque une réalité pour lui et ses contemporains; le *pantagruelisme* était devenu un mot de la langue au même titre que l'*aristotélisme*, le *platonisme*. « On peut regarder comme certain, dit le bibliophile Jacob, que les écrits de Rabelais avaient fondé une espèce de société secrète ou franc-maçonnerie bachique, à laquelle s'empressaient de s'affilier tous les jeunes seigneurs, entraînés par les jeunes poëtes incrédules ou novateurs, que l'exemple de Marot, de Desperriers et de Dolet n'avait pas rendus plus sages. « Chascun s'en voulut mesler de pantagrué-» liser, » dit Verdier, qui fut presque contemporain de Rabelais. On ne doit pas s'étonner qu'une philosophie qui proclamait pour apôtres Épicure, Lucien et Horace ait séduit les imaginations voluptueuses, ardentes et déréglées des demi-dieux de la Pléiade, qu'on vit bientôt renouveler, dans la célèbre orgie d'Arcueil, les fêtes antiques de Bacchus, offrir à Jodelle un bouc couronné de fleurs, chanter Evohé, réciter des dithyrambes et répandre le vin à flots en l'honneur de l'Olympe païen. Rabelais était lié avec tous les poëtes de la Pléiade et particulièrement avec Ronsard, Baïf, Ponthus de Thiard, Remy Belleau et Joachim du Bellay, neveu d'un cardinal. »

Pantagruel a pour compagnon l'admirable Panurge, et c'est surtout au moyen de ce personnage que Rabelais flagelle la société tout entière : la royauté, la magistrature, le

clergé, les cloîtres, la juridiction des baillis, celle des sénéchaux, du haut parlement, etc. « Lorsqu'on entreprend avec Panurge, dit M. Géruzez, cette longue odyssée, ce voyage à travers des terres inconnues, chaque fois qu'on aborde une île nouvelle, un pays nouveau, ce pays est l'allégorie d'une certaine condition de la société. Voilà le sens véritable, le sens profond du poëme. Rabelais, sur ce canevas, a semé des détails de toute nature; du cynisme et du fantastique; mais sa pensée première ne l'abandonne pas, et partout, lors même qu'il semble être égaré, lorsqu'il s'est enivré de sa propre imagination, il revient à son dessein et laisse entrevoir la portée de sa fiction. »

Le nom de Pantaguel, comme celui de Gargantua, a passé dans la langue, où il est resté le type de ceux qui mangent gloutonnement et font un dieu de leur estomac.

« Je me représente souvent Paris sous la forme d'un *Pantagruel* incommensurable, doué d'un million de mâchoires, d'un million d'estomacs et d'un ventre de dix lieues de tour. Il est assis à une table incessamment dressée, d'où monte en tourbillons le parfum pénétrant des brocs et des ragoûts; les mets s'entassent devant lui par montagnes hautes comme l'Himalaya, qui disparaissent aussitôt dans les profondeurs insondées de ses infatigables entrailles. »

VICT. FOURNEL.

Pantagruel, opéra-bouffe en deux actes, paroles de Henri Trianon, musique de M. Labarre (Opéra, 24 décembre 1855). Notre première scène lyrique ne peut tolérer la bouffonnerie rabelaisienne. Elle peut s'accommoder de situations comiques, tempérées par la grâce, et encore rarement. La pièce de *Pantagruel* est tombée à plat dès la première représentation, et l'excellent musicien a été encore victime du choix d'un médiocre livret. L'ouverture, le chœur des écoliers, l'air de Panurge et les détails de l'orchestration ont recueilli les suffrages des amateurs. Les rôles ont été joués par Obin, Boulo, Belval, Marié, Mme Laborde et Mlle Poinsot, cette dernière portant le costume de Pantagruel.

PANTAGRUÉLESQUE adj. (pan-ta-gru-é-lè-ske). Digne de Pantagruel : *Repas* PANTAGRUELESQUE.

PANTAGRUÉLION s. m. (pan-ta-gru é-li-on). Nom du chanvre dans Rabelais, ainsi dit parce que la pendaison était un droit régalien, et que Pantagruel est la personnification d'un roi de France.

PANTAGRUÉLIQUE adj. (pan-ta-gru-é-li-ke). Qui appartient à Pantagruel; qui rappelle Pantagruel : *Une gaieté* PANTAGRUÉLIQUE. *Un festin* PANTAGRUÉLIQUE. *L'histoire est une fable* PANTAGRUÉLIQUE *et féerique.* (Proudh.)

PANTAGRUÉLISER v. n. ou intr. (pan-ta-gru-é-li-zé). Fam. Boire ou manger copieusement, comme Pantagruel; mener joyeuse vie.

PANTAGRUÉLISME s. m. (pan-ta-gru-é-li-sme). Philosophie épicurienne, digne de Pantagruel : *Le cabaret de la Lamproye, où Rabelais naquit à Chinon, avait, lui aussi, son jeu de boules, dont on montra longtemps la place aux visiteurs dévots du* PANTAGRUÉLISME. (Fr. Michel.) *Dans le pur* PANTAGRUÉLISME, *il y a un air d'initiation, et cela flatte toujours.* (Ste-Beuve.)

PANTAGRUÉLISTE s. m. (pan-ta-gru-é-li-ste). Partisan du pantagruélisme.

PANTAGUIÈRES s. f. pl. (pan-ta-ghiè-re). Mar. Cordes que l'on emploie pour assurer les mâts dans la tempête et pour donner plus de roideur et plus de fermeté aux haubans.

PANTAINE s. f. (pan-tè-ne). Chasse. Syn. de PANTIÈRE.

PANTALEO ou **PANTALÉON** (Henri), biographe et historien suisse, né à Bâle en 1522, mort en 1595. Grâce à la protection du conseiller Rodolphe Frey, il fit d'excellentes études, qu'il compléta à Ingolstadt et à Bâle, fut attaché comme diacre à une église de Bâle en 1545 et, après avoir professé pendant quelque temps la dialectique et la rhétorique dans cette ville, il prit le grade de docteur en médecine à Valence (1553). Pantaleo visita alors une partie de la France pour en étudier les plantes et les productions naturelles. De retour à Bâle en 1555, il se mit à exercer l'art médical, fut chargé d'enseigner la physique en 1557 et devint, l'année suivante, doyen du collége de médecine. A partir de ce moment, Pantaleo vit sa réputation s'étendre dans toute l'Allemagne. L'empereur Maximilien II, à qui il dédia sa *Prosopographie*, lui décerna, en 1566, le laurier poétique avec le titre de comte palatin. Ses principaux ouvrages sont : *Philargyrus* et *Zachæus publicanorum princeps* (Bâle, 1546), deux comédies devenues très-rares; *Historia martyrum Galliæ, Germaniæ et Italiæ* (Bâle, 1551, in-fol.); *Commentarii rerum in Ecclesia gestarum* (Bâle, 1559, in-fol.); *De pestis præservatione et remedio* (1564); *Prosopographia virorum illustrium Germaniæ* (Bâle, 1565-1566, 3 vol. in-fol.), avec un grand nombre de portraits gravés sur bois; cet ouvrage renferme beaucoup de détails fabuleux; le 3e volume, qui contient des biographies des contemporains de Pantaleo, est seul estimé; *Diarium historicum* (Bâle, 1572, in-fol.); *Omnium regum Galliæ vitæ breviter illustratæ* (Bâle, 1574); *Description de la ville et du comté de Bade* (Bâle, 1578, in-8o).

PANTALÉON s. m. (pan-ta-lé-on — de *Pantaléon* Hebenstreit, l'inventeur). Mus. Espèce de clavecin vertical, inventé en 1718. ‖ Un des noms du grand tympanon, monté sur cordes de boyau.

PANTALÉON (saint), né en Nicomédie. Il exerça la médecine et subit le martyre sous le règne de Dioclétien, vers l'an 303. On l'honore le 27 juillet.

PANTALÉON (Jacques), pape. V. URBAIN IV.

PANTALÉON (Henri), biographe et historien suisse. V. PANTALEO.

PANTALEONE, médecin italien, né à Confienza (Piémont). Il vivait au XVe siècle. Après avoir professé son art à Verceil, il devint premier médecin du duc de Savoie, qu'il accompagna à Paris, et se fixa ensuite dans la Touraine. On lui doit : *Summa lacticiniorum* (1477, in-4o), écrit curieux et très-rare; *Pillularium* (Pavie, 1517, in-fol.).

PANTALON s. m. (pan-ta-lon — du nom d'un personnage de la comédie italienne. V. plus loin). Cost. Culotte longue, descendant jusqu'aux pieds : PANTALON *de drap, de nankin. Je me rappelle le temps où je n'avais qu'un* PANTALON, *que je veillais avec un soin tout paternel.* (Béranger.)

Les anciens préjugés renaissent;
On va quitter les *pantalons.*

BÉRANGER.

‖ Vêtement que les femmes portent sous leurs jupons, et qui est analogue au pantalon des hommes, mais plus court. ‖ *Pantalon à pieds*, Pantalon qui a des pieds comme les bas.

— Fam. Homme peu sincère dans les démonstrations auxquelles il se livre : *C'est un vrai* PANTALON.

— Prov. *A la barbe de Pantalon*, En présence et en dépit de la personne qui est le plus intéressée à une chose.

— Chorégr. Une des figures de la contredanse française : *Danser le* PANTALON.

— Comm. Sorte de papier fabriqué aux environs d'Angoulême.

— **Encycl.** Si le mot *pantalon*, qui paraît venir d'un personnage de la comédie italienne, est relativement récent, le vêtement masculin qu'il désigne remonte, au contraire, à une haute antiquité. Il était particulièrement en usage chez les anciens Perses et chez les Gaulois. Les braies que portaient ces derniers avaient une grande analogie avec nos *pantalons* (v. BRAIE). Le moine de Saint-Gall, qui écrivait en 780, nous donne une idée d'un vêtement qui se rapproche du *pantalon;* les Francs, suivant son récit, se couvraient les cuisses et les jambes d'une étoffe retenue au moyen de bandelettes spiralement croisées, de même couleur que l'étoffe et d'un travail recherché.

D'après l'*Encyclopédie*, « le *pantalon* est un ancien habillement qui consistait en des culottes et des bas tout d'une seule pièce. Les Vénitiens furent des premiers à introduire ce vêtement. » Suivant Francœur, « c'était une veste cousue à une longue culotte; l'incommodité de ce vêtement y fit renoncer. »

La première milice qui porta le *pantalon* fut la milice hongroise; c'est sans doute pour cela que, jusqu'à la Restauration, le règlement ne disait pas un *pantalon*, mais une *culotte hongroise*, en souvenir de ce que les Hongrois avaient introduit ce vêtement dans nos troupes; c'est pour cela que les écrivains du siècle dernier parlent « d'une culotte qui tombe jusqu'aux talons, » laquelle était en usage chez les hussards.

C'est à partir de la Révolution que le *pantalon* s'est vulgarisé en France, où il n'a point tardé à détruire complètement la culotte. Ce vêtement, qui a l'avantage d'abriter les jambes dans les temps froids et humides et de dissimuler la maigreur des mollets chez un grand nombre de personnes, ne tarda pas à être adopté dans toutes les classes de la société. Néanmoins, bon nombre de personnes continuèrent à porter la culotte sous l'Empire, et surtout sous la Restauration. La noblesse, à sa rentrée en France en 1814, fut fort étonnée de trouver des hommes qui n'étaient plus habillés comme dans l'ancien temps; c'était une révolution, on la combattit. Il fut tacitement convenu que tout ce qui touchait au gouvernement ou à la noblesse proscrirait impitoyablement ce vêtement, auquel l'entrée des salons aristocratiques était interdite. La révolution de Juillet vint porter le dernier coup à la culotte courte et aux bas blancs. On accepta définitivement alors le *pantalon*, et le *pantalon* noir devint un vêtement d'étiquette et de cérémonie. Longtemps encore, cependant, des vieillards, admirateurs des temps passés, se montrèrent en public vêtus de la culotte; mais ce n'était plus qu'une protestation désespérée.

Aujourd'hui, le *pantalon* est d'un usage universel en Europe, en Amérique et dans tous les États policés. Chez les peuples moins civilisés, les modes européennes tendent à s'introduire, et il n'est pas rare de voir à Constantinople, à Tripoli, à Tunis, des Maures revêtir notre costume. D'ailleurs, le *pantalon* s'harmonise beaucoup mieux que la culotte avec le costume moderne, composé du paletot ou de la redingote, ou du frac et du chapeau à haute forme.

PANTALON, type de la comédie italienne. C'est d'ordinaire un vieillard amoureux et dupé. Il est originaire de Venise; on pense même qu'il tire son nom de san Pantaleone, patron de cette ville. Dès le Xe siècle, le culte de saint Pantalon était établi à Venise, qui plaça sous son invocation une de ses principales paroisses. Le nom de ce saint devint commun aux habitants de cette même paroisse, et, par suite, à un grand nombre de Vénitiens qui s'appelaient *Pantaleoni* de leur nom de baptême, et ce mot, prononcé *pantalone*, prit le sens de Vénitien dans la bouche des autres habitants de l'Italie. C'est ainsi que Tassoni, dans la *Secchia rapita*, appelle les Bolonais *Petronii*, et les Modenais *Geminiani*, du nom des saints Pétrone et Gemiane, protecteurs respectifs des villes de Modène et de Bologne, où ces noms de baptême étaient multipliés.

Pantalon est toujours docteur; il parle le dialecte vénitien, porte la culotte longue qui a pris son nom, la robe doctorale et un habit de dessous garni de boutons. Il est vieux, très-vieux; on pense même qu'il l'est de naissance. C'est le barbon libidineux et avare, poltron et crédule; très-savant avec cela, crachant du latin et ses dents en même temps, lançant à Béatrice des madrigaux interrompus par une quinte de toux. L'éternel malheur de Pantalon, c'est d'avoir Arlequin pour valet; de là pour lui une source inépuisable de mésaventures. Arlequin le dupe et le vole de toutes les façons; il lui présente des mémoires à payer construits de la sorte : « Deux douzaines de chaises de toile de Hollande, quatorze tables de massepain, dix matelas de faïence pleins de raclure de bottes de foin...; une seringue de queue de cochon avec son manche de velours à trois poils, » etc. Mais, dans le règlement des comptes, Pantalon devient presque homme d'esprit par la force de l'avarice. Il a entendu une fois Arlequin dire, dans un sublime monologue, en revisant ses chiffres : « Toi, tu n'as pas de queue, tu vas en avoir une! » et tous les zéros de devenir des 9. Pantalon prend le mémoire, l'examine et dit devant le valet inquiet : « Toi, tu as une queue, tu n'en auras pas; » et de convertir tous les 9 en 0, à la grande mortification d'Arlequin. Une autre fois, ayant loué un bœuf sans cornes (un cheval) pour une promenade, Pantalon a eu la mauvaise idée de se faire accompagner par Arlequin. La rosse s'arrête à chaque instant; Arlequin, pour la faire avancer, lui allonge une volée de coups de bâton, et il reçoit une bonne ruade dans le ventre. Arlequin, furieux, ramasse un pavé et le jette de toutes ses forces... dans le dos du pauvre docteur. Pantalon se retourne et aperçoit Arlequin qui se tient le ventre en beuglant : « Quelle méchante bête nous a-t-on donné là? dit-il d'un air piteux; croirais-tu qu'en même temps qu'elle t'a attrapé dans le ventre elle m'a allongé un grand coup de pied dans le milieu du dos? »

Shakspeare connaissait ce type italien de Pantalon; il en a parlé dans *Comme il vous plaira :* « Le sixième âge, dit-il, nous offre un maigre Pantalon, en pantoufles, avec des lunettes sur le nez et des poches sur le côté. Les chausses bien conservées de sa jeunesse se trouvent maintenant trop grandes pour ses jambes amaigries; sa voix, jadis forte et mâle, aiguisée en fausset d'enfant, ne fait plus que siffler aigrement d'un ton grêle. »

PANTALONNADE s. f. (pan-ta-lo-na-de — rad. *pantalon*). Théâtre. Scène burlesque jouée par Pantalon. ‖ Farce, pièce burlesque et grossière.

— Fam. Farce ridicule, bouffonnerie, postures comiques : *Il est venu faire une* PANTALONNADE, *une plaisante* PANTALONNADE (Acad.) *L'unité italique n'est, à mes yeux, qu'une* PANTALONNADE *italienne.* (Proudh.) ‖ Comédie, scène hypocrite : *Sa joie, sa douleur n'est que* PANTALONNADE. (Acad.) *La vie n'est qu'une sérieuse* PANTALONNADE. (Chateaub.)

— Chorégr. Danse du pantalon.

— **Encycl.** Théâtre. On appliqua d'abord ce nom aux farces dans lesquelles le Pantalon de la comédie italienne jouait un rôle. Plus tard, il s'est appliqué à toutes sortes de farces et de parades. La *pantalonnade* entra au théâtre de l'hôtel de Bourgogne avec Turlupin, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume, Guillot-Gorju. On la trouve chez Molière, [illegible] lement à ses débuts, mais encore dans plusieurs passages des pièces [illegible]. Au siècle suivant, elle fut [illegible], passa sur les tréteaux [illegible] théâtres du boulevard, d'où elle est venue expirer dans les boniments et les parades des baraques foraines.

Partout, la farce à laquelle on donne en France le nom de *pantalonnade* est pleine de gros sel, ou, pour mieux dire, d'un sel grossier, de plaisanteries grosses et gauloises. Voyez-la au début. Gros-Guillaume, en harengère, est menacé par Turlupin qui, un sabre à la main, joue le rôle du mari irrité : « Eh! mon cher époux, s'écrie la dame, si vous avez perdu la mémoire de nos ébats amoureux, souvenez-vous au moins de la soupe aux choux que je vous servis hier et que vous trouvâtes si bonne! — Ah! la carogne! réplique Turlupin, elle m'a pris par mon faible; la graisse m'en fige encore sur le cœur! » La *pantalonnade* est du même goût dans la *Jalousie du Barbouillé*, que Molière fit jouer sur cet *Illustre théâtre* de la Porte-de-Nesle, où il commença sa carrière dramatique en compagnie des Béjart. « Tu as la mine de suivre fort ton caprice, disait le docteur à la femme du Barbouillé; des parties d'oraison, tu n'aimes que la conjonction; des genres, que le masculin; des déclinaisons, le génitif; de la syntaxe, *mobile cum fixo;* et enfin, de la quantité, tu n'aimes que le dactyle, *quia constat ex una longa et duabus brevibus.* » Le jeu de mots et le calembour tiennent aussi une grande place dans les farces de ce genre. Ainsi, le même docteur : « Savez-vous d'où vient le mot bonnet? Cela vient de *bonum est*, bon est, voilà qui est bon, parce qu'il garantit des catarrhes et fluxions. » On retrouve la *pantalonnade* dans plusieurs pièces de Molière. Dans *M. de Pourceaugnac*, la scène des deux médecins :

Buon di, buon di, buon di,
Non vi lasciate uccidere;
Dal dolor malinconico...;

celle de l'apothicaire : « C'est un petit clystère, un petit clystère, bénin, bénin; il est bénin, bénin; là, prenez, prenez, monsieur; c'est pour déterger, pour déterger, pour déterger; » la scène des matassins :

Piglia lo su,
Signor monsu;
Piglia lo, piglia lo, piglia lo su...;

dans le *Bourgeois gentilhomme*, toute la fin du quatrième acte, où M. Jourdain est fait mamamouchi, et, dans le *Malade imaginaire*, la cérémonie finale, avec les docteurs, les apothicaires et les porte-seringue, sont de vraies *pantalonnades.*

PANTALONNÉ, ÉE adj. (pan-ta-lo-ne — rad. *pantalon*). Techn. Se dit d'un tonneau cerclé dans toute sa longueur : *Tonneau* PANTALONNÉ. *Fût* PANTALONNÉ.

PANTALONNISME s. m. (pan-ta-lo-ni-sme). Théâtre. Pièce ou figure le personnage de Pantalon. ‖ Vieux mot.

PANTAMÈRE s. m. (pan-ta-mè-re — du préf. *pant*, et du gr. *méros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type vit au Mexique.

PANTANNE s. f. (pan-ta-ne). Pêche. Enceinte de filets.

PANTASBE s. f. (pan-ta-sbe). Espèce de pierre précieuse, qui, suivant les anciens, avait la propriété d'attirer l'or, et dont l'éclat était si vif, qu'au milieu de la nuit elle produisait la lueur du jour.

PANTASMA, rivière de l'Amérique centrale. Elle prend sa source dans la partie [illegible] de la république de Honduras, entre dans le territoire de Guatemala, arrose le pays des Mosterquitos et se jette dans la mer des Antilles, un peu au S. du cap Gracias-a-Dios, après un cours de 440 kilom., [illegible] N.-E.

PANTCHA-AMRITA s. m. [illegible]. Mélange employé dans l'Inde aux purifications.

PANTCHA-CARIA s. m. (pan-tcha-ka-ri-a). Sorte de purification [illegible], qui consiste à boire un mélange des [illegible] de la vache. ‖ On dit aussi PANTCHA-GAVIA.

PANTCHAMAKAHLA s. m. (pan-tcha-ma-ka-la). [illegible]

PANTCHARATRA s. m. [illegible]. Membre d'une secte philosophique et religieuse [illegible] de l'Inde.

Pantcha-Tantra [illegible] recueil de fables indiennes, attribué [illegible] Vichnou-Sarma, [illegible] nom de P[illegible] sant souverain, à une époque inconnue mais [illegible] original de déduire une vérité morale d'un [illegible] maux des choses si sérieuses, si étendues et [illegible] les autres; les acteurs d'une fable en racontent de nouvelles qui sont [illegible] pues par d'autres, et l'ensemble de ces fictions forme un roman bizarre [illegible] d'animaux et de génies où les aventures se croisent à chaque instant. » (J.-A. [illegible], *Panthéon de la Fable.*) Il y a sans doute un certain art dans cette manière [illegible]; mais cet entrelacement continu finit par fatigue[illegible]

[illegible]uer l'attention du lecteur et lui fait perdre de vue le commencement d'un récit dont il ne retrouve que beaucoup plus loin la conclusion. » Enfin, à l'exception de quelques [illegible] de Pilpay est réellement ingénieux et [illegible], on le trouve tout à la fois puéril et sérieux, diffus et sec, nuitible à l'instruction, quoique prodigue de morale, parce que, outre les contradictions qui la détruisent, il l'appuie trop rarement d'allégories assez justes. Malgré tous ces défants, La Fontaine admirait Pilpay; mais on sait quel respect presque enfantin l'incomparable fabuliste professait pour tout ce qui nous vient de l'antiquité. »

L'original des fables de Pilpay, composé en sanscrit, a formé le fond d'un autre livre écrit dans la même langue et qui est intitulé *Hi[illegible]a*. Du sanscrit, il fut traduit en pehlvi, du pehlvi en persan, du persan en arabe, et il est encore célèbre en cette dernière langue, sous le titre de *Calila et Dimna*. Néanmoins, c'est d'après une traduction hébraïque du rabbin Joël que Jean de Capoue, savant italien du XIIIe siècle, entreprit une traduction latine de ce curieux recueil qui, depuis, a été traduit en grec par Siméon Seth, et enfin en français, par Galland, Sylvestre de Sacy et l'abbé Dubois.

PANTCHOVA, bourg de Hongrie. V. PANCSOVA.

PANTE s. f. (pan-te). Chapelet de petites coquilles blanches.

— Techn. Toile de crin à l'usage des brasseries.

— s. m. Argot. Homme ridicule, homme choisi pour but de plaisanterie ou d'exploitation de la part de personnes peu bienveillantes. On dit aussi PANTRE.

PANTE, ÉE (pan-té) part. passé du v. Panter. Attaché aux pointes du panteur : *Peau* PANTÉE.

PANTELANT, ANTE adj. (pan-te-lan, an-te — rad. *panteler*). Qui respire avec peine, par l'effet d'une forte émotion, d'une course trop rapide : *Être tout* PANTELANT.

— Fig. En proie à une vive passion :

[illegible] vos regards puissent l'égratigner,
C'est [illegible] *pantelant* que vous ferez saigner.

TH. CORNEILLE.

— Se dit des chairs qui palpitent encore, après qu'un animal vient d'être abattu : *Dé[illegible] crues et* PANTELANTES.

PANTÉLÉGRAPHE s. m. (pan-té-lé-gra-fe — [illegible] *pan*, et de *télégraphe*). Appareil télégraphique qui transmet, au moyen de l'électricité, le fac-similé de toute écriture, autographe ou dessin.

— Encycl. V. CASELLI.

PANTÉLÉGRAPHIE s. f. (pan-té-lé-gra-fî — rad. *pantélégraphe*). Moyen de transmettre par l'électricité toute espèce d'écriture, de dessin.

PANTÉLÉGRAPHIQUE adj. (pan-té-légra-fi-ke — rad. *pantélégraphe*). Qui a rapport au pantélégraphe ou à la pantélégraphie : *Système* PANTÉLÉGRAPHIQUE.

PANTELER v. n. ou intr. (pan-te-lé — corrupt. de l'ancien verbe *pantoier*, être essoufflé, [illegible], hors d'haleine, du celtique : armoricain *pant*, [illegible], qui se rattache [illegible] à la racine sanscrite *path*, [illegible] à la racine *pat*, *pratch*, étendre. [illegible] *pandita*-[illegible] *panditare*, ouvrir la bouche, qui est lui-même une forme fréquentative de *pandere*, ouvrir, étendre. Double la [illegible] *Je pantelle, tu [illegible] pantelerons*). Palpiter [illegible] et d'une façon pénible : *Il* PANTELAIT *[illegible] comme un homme qui [illegible]*. (Ch. Nodier.)

[illegible] *panteler* du chemin qu'ils ont fait.

LA FONTAINE.

— [illegible] Éprouver une émotion vive et pénible :

Je [illegible] bien, mon pauvre cœur *pantelle*.

TH. CORNEILLE.

PANTELLARIA, en sicilien *Pantalaria*, [illegible] île d'Italie, dans la Méditerranée, entre la côte septentrionale d'Afrique [illegible], à 70 kilom. S.-O. de la côte de Sicile, à 60 kilom. de celle d'Afrique, par [illegible] de latit. N. et [illegible] de longit. E.; [illegible] N. au S. et 9 kilom. de l'E. à [illegible], 7,500 hab. Ch.-l., Pantellaria. Elle est formée en grande partie [illegible]; ses productions principales sont le blé, les légumes, le vin [illegible]. Une des montagnes, dit M. Du[illegible], a [illegible] sommet, un cratère [illegible] sources thermales [illegible], semblables [illegible], au N. de Sciacca. On soupçonne qu'un foyer volcani[illegible] deux points. [illegible] cette opinion, c'est l'apparition subite, en juillet 1831, de l'île [illegible] Pantellaria et la Sicile. [illegible] tremblement de terre; la mer était agitée d'un bouillonnement violent, accompagné de mugissements. L'eau était devenue trouble. Des poissons morts [illegible] à la surface. Une colonne d'eau énorme, [illegible] de la mer, fut aperçue des navigateurs; elle fut remplacée par une colonne de vapeur qui s'éleva à 1,800 pieds. Le 18 juillet, on vit au-dessus de la mer une petite île de 3 mètres de haut, avec un cratère à son centre, rejetant de la vapeur et des matières volcaniques. Le 4 août, elle était haute de 60 mètres et avait 1 lieue de tour. Très-peu de pierres rejetées excédaient 0m,30 de diamètre. Lorsque Constant Prévost la visita, le 29 septembre, la circonférence n'était plus que de 700 mètres. A la fin de l'année elle avait disparu entièrement sous les eaux, et à sa place il n'y avait plus qu'un récif étendu et dangereux pour les navigateurs. On a estimé à 800 pieds la hauteur totale de la colline volcanique, dont le seul sommet émergé forma l'île de Julia ou Graham. »

La ville de Pantellaria, chef-lieu de l'île, située sur la côte N.-O., dépend de la province et du district de Trapani; 5,990 hab. Elle s'étend en demi-cercle autour d'un port obstrué par quelques rochers, et est défendue par un château fort qui sert de prison et par les redoutes de Santa-Croce et de San-Leonardo.

PANTELLEMENT s. m. (pan-te-le-man — rad. *panteler*). Action de panteler, état d'une personne qui pantelle.

PANTÈNE s. f. V. PANTENNE.

PANTÈNE (saint), l'un des Pères de l'Église. Il vivait dans le second siècle de notre ère. Sicilien de naissance et attaché à la philosophie stoïcienne, il se convertit au christianisme, vint à Alexandrie, où il fut mis à la tête de la célèbre école chrétienne de cette ville (vers 179). Son éloquence le fit surnommer l'**Abeille de Sicile**. Il eut saint Clément pour disciple et exerça aussi une grande influence sur les idées d'Origène. Sous le patriarcat de Démétrius, il se rendit dans l'Inde pour y prêcher l'Évangile, et fut institué par ce dernier apôtre des nations orientales. De retour de l'Inde, Pantène remplit les simples fonctions de catéchiste à Alexandrie jusqu'au règne de Caracalla, vers 216, époque où il termina sa vie. Il avait composé sur les Écritures des *Commentaires*, dont il ne reste qu'un court fragment, cité par saint Clément. L'Église l'honore le 7 juillet.

PANTENNE ou **PANTENE** s. f. (pan-te-ne). Chasse. Espèce de filet : *Les bécasses se prennent à la* PANTENNE *et au lacet*. (Buff.) V. PANTIÈRE.

— Pêche. Espèce de verveux placé au bout des bourdigues pour retenir les anguilles.

— Écon. rur. Plateau d'osier muni d'un rebord peu élevé, sur lequel on fait sécher les fruits et on transporte les vers à soie.

— Loc. adv. Mar. *En pantenne*, En désordre, dans un grand état de délabrement : *Vaisseau* EN PANTENNE. ‖ Les vergues inclinées en signe de deuil : *Le vaisseau le* Bellerophon *nous arriva* EN PANTENNE. (Coquereau.)

PANTEQUIÈRE s. f. (pan-te-kiè-re). Mar. Cordage employé à lacer les haubans de tribord avec ceux de bâbord d'un bas mât. ‖ On dit aussi PANTOQUIÈRE.

PANTER v. a. ou tr. (pan-té — du latin fictif *panditare*, fréquentatif de *pandere*, étendre, ouvrir, étaler, qui se rapporte à la racine sanscrite *pant*, *pat*, étendre, occuper, d'où le grec *petao*, *pitnaô*, et aussi le latin *pateo*, être ouvert). Techn. Arrêter les peaux des cardes, en les accrochant aux pointes qui garnissent le panteur de distance en distance dans toute sa longueur.

PANTER ou **PANTAR**, petite île de l'Océanie (Malaisie), archipel de la Sonde, à l'E. de l'île Lomblem, dont elle est séparée par le détroit d'Alou, par 8° 30′ de latit. S. et 121° 50′ de longit. E. 52 kilom. de longueur et 25 de largeur.

PANTEUR s. m. (pan-teur — rad. *panter*). Techn. Instrument servant à tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE s. f. (pan-ta-ka-te — du gr. *panther*, bête féroce; *achatês*, agate). Minér. Agate mouchetée comme la peau d'un tigre.

PANTHÉE adj. f. (pan-te — du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu). Antiq. Se dit d'une divinité ou d'une figure qui réunit les attributions ou les attributs de plusieurs divinités : *Une* [illegible] PANTHÉE. *La statue de la déesse syrienne était une figure* PANTHÉE. (A[illegible].) *La déesse de Cythère appartenait à la classe de ces divinités* PANTHÉES *qui [illegible] tes les [illegible] dans les trois régions du ciel, de la terre et des lieux souterrains*. ([illegible].) ‖ Qui réunit en soi le pouvoir de toutes les divinités : *La Nature* PANTHÉE.

— Encycl. L'iconographie grecque et l'iconographie latine nous offrent un certain nombre de *panthées*; ainsi, certaines statues de Junon présentent quelques-uns des attributs de Pallas, de Vénus, de Diane, de Némésis et des Parques. On voit dans ce mélange un peu confus le désir d'honorer dans une seule image le plus grand nombre de dieux possible. Une Fortune ailée, sculptée sur quelques anciens monuments, tient de la main droite le timon d'un char, de la main gauche une corne d'abondance, porte sur la tête une fleur de lotus entre deux rayons, attributs ordinaires d'Isis et d'Osiris, a sur l'épaule le carquois de Diane et sur la poitrine l'égide de Minerve. Un des plus curieux monuments de ce genre est la belle médaille d'Antonin et de Faustine, où l'impératrice est assimilée à Sérapis par le modius qu'elle porte sur la tête, et l'empereur à Apollon par les rayons qui l'entourent, à Ammon-Ra par les cornes de bélier, à Neptune par le trident, à Esculape par le serpent enroulé.

PANTHÉE, femme d'Abradate, roi de la Susiane. Elle est célèbre dans l'histoire ancienne par une aventure qui n'est probablement qu'une légende. Durant la guerre des Assyriens contre les Perses, vers 560 av. J.-C., Cyrus, dans un combat qui coûta la vie à Nériglissar, mit en fuite Crésus et son allié Abradate. Dans le butin se trouvait Panthée, femme du roi de la Susiane, qu'à cause de sa jeunesse et de sa beauté on avait réservée pour lui. Cyrus, qui voulait faire servir cette femme à ses desseins, ordonna de la traiter en reine et, redoutant de la trouver trop belle, refusa même de la voir. Un officier du nom d'Araspe fut placé près de Panthée pour la servir. Mais, devant les charmes de la reine, Araspe, qui se croyait à l'abri des passions, vit qu'il s'était bien trompé. Panthée le repoussa : il essaya alors de la violence. Informé des tentatives d'Araspe, Cyrus réprimanda son lieutenant et fit dire à Panthée de prier Abradate de venir sans crainte la rejoindre. Le roi de la Susiane se rendit aussitôt au camp des Perses et, apprenant de la reine comment elle avait été traitée par Cyrus, conçut pour ce prince un grand attachement. Quelque temps après, comme Cyrus se disposait à attaquer Crésus, il confia à Abradate le commandement de ses chariots persans armés de faux. Abradate fut tué dans le combat après avoir fait des prodiges de valeur; Panthée, inconsolable de la perte de son époux, fit porter son corps sur le bord du Pactole, et, après avoir réglé toute la cérémonie des funérailles, se frappa d'un poignard. On éleva dans le lieu même un tombeau pour les deux époux.

PANTHÉISME s. m. (pan-té-i-sme — du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu). Système de ceux qui admettent que Dieu est l'universalité des êtres : *Le* PANTHÉISME *est évidemment plus raisonnable que l'athéisme*. (B. Const.) *Le* PANTHÉISME *est à la fois quelque chose d'immense et de vague*. (Lamenn.) *Le* PANTHÉISME *est la religion des enfants et des sauvages*. (Proudh.) *C'est une erreur de croire que la religion du* PANTHÉISME *conduise les hommes à l'indifférence*. (H. Taine.) *Le* PANTHÉISME *est proprement la divinisation du tout, le grand tout donné comme Dieu*. (V. Cousin.) *Le dualisme sépare Dieu de l'univers, le* PANTHÉISME *les confond*. (É. Saisset.) *Le* PANTHÉISME *n'est que la forme savante de l'athéisme*. (J. Simon.) ‖ *Panthéisme psychologique*, Système de ceux qui considèrent Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la divinité. ‖ *Panthéisme cosmologique*, Système de ceux qui considèrent Dieu et l'univers comme identiques. ‖ *Panthéisme ontologique*, Système de ceux qui n'admettent qu'une seule substance éternelle.

— Encycl. Le mot *panthéisme* est nouveau, puisqu'il a été employé pour la première fois vers 1700, par John Toland. Tout d'abord, il offre une idée très-nette; mais les manières diverses dont il a été interprété exigent que nous en donnions une idée générale et précise. Le *panthéisme* doit être considéré comme un système philosophique et religieux dont la donnée générale est qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, que cette substance est Dieu, que tous les êtres sont des modes particuliers de la substance divine. Depuis les théogonies de l'Inde et le gnosticisme chrétien jusqu'à Spinoza et jusqu'au *panthéisme* qui a de nos jours de nombreux adeptes parmi les philosophes d'Allemagne et de France, cette doctrine s'est produite sous tant de formes différentes qu'il serait difficile de formuler en une idée d'ensemble tous les systèmes qu'on pourrait y rattacher historiquement. Mais le *panthéisme* moderne, quelle que soit d'ailleurs sa formule actuelle, a pour origine le système de Spinoza. Avant d'en exposer les tendances et l'histoire, il convient de dire un mot de la théorie exposée au XVIIe siècle par Benoît Spinoza dans son *Éthique*. L'auteur explique d'abord l'idée qu'on doit se faire de Dieu, et il en déduit l'idée qu'on doit avoir de l'homme, puis, de l'idée de l'homme, il conclut le mécanisme des passions humaines. Suivant Spinoza, le développement de la nature humaine a quelque chose de fatal; il termine néanmoins en essayant de faire la part du libre arbitre. Cette part est petite.

Il y a, suivant Spinoza, trois sortes d'êtres. Les uns ne peuvent être supposés exister à part et résident dans une autre substance; tels sont ceux que l'on nomme attributs, propriétés, phénomènes, effets; les seconds semblent exister par eux-mêmes; ce sont les êtres appelés contingents, c'est-à-dire qui commencent et finissent d'exister. En résumé, ils n'ont pas d'existence propre. Ces deux catégories d'êtres sont pourtant les seules qui seront l'objet de la perception humaine. Mais la raison conçoit qu'il doit exister des êtres d'une troisième espèce ayant une existence propre ou, si l'on veut, une existence nécessaire. Il ne peut pas y avoir deux êtres de cette troisième sorte, car les êtres se distinguent par leurs attributs, et ces attributs ne diffèrent pas de leur essence. « Donc deux êtres qui auraient la même essence auraient nécessairement les mêmes attributs; mais alors ils ne seraient pas distincts l'un de l'autre; ils ne seraient donc pas deux, mais un. Il ne peut donc y avoir deux êtres dont l'essence soit l'existence. L'être dont l'essence est l'existence est donc un, et comme le nom de substance ne convient qu'à ce qui existe par soi-même, il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule substance, et cette substance est Dieu. » Elle est nécessaire, infinie, comme elle est une. Elle est de même éternelle, indépendante, simple et indivisible, et Spinoza le démontre, ainsi que l'existence des autres attributs de la substance. L'être nécessaire est-il plutôt, demande Spinoza, un être pensant qu'un être étendu? Non, car si l'être nécessaire était exclusivement pensant, l'être étendu n'existerait pas, puisque l'être nécessaire est un, et si l'être étendu existait exclusivement, l'être pensant n'existerait pas. La pensée et l'étendue sont donc au même degré des attributs de l'être, infinis comme lui. Le nombre des attributs de l'être est nécessairement infini comme lui-même; mais nous n'en connaissons que deux, la pensée et l'étendue. Ceci est le fond du système de Spinoza. Dieu étant la substance unique et enfermant en lui toute l'existence, il s'ensuit que rien n'existe que par lui et en lui, ou en d'autres termes qu'il est la cause immanente ou la substance de tout ce qui est. Il n'y a donc, il ne peut y avoir qu'un seul être, qui est lui, et l'univers n'est autre chose que la manifestation infiniment variée des attributs infinis de cet être. « Rien de ce qui enferme l'existence ne peut être nié de Dieu, dit Spinoza, et tout ce qui l'enferme lui convient et en vient. Donc Dieu n'est pas seulement la cause qui fait commencer d'être les choses qui existent, il est encore celle qui les fait persévérer dans l'être, en d'autres termes il est à la fois cause et substance de tout ce qui existe. Hors de Dieu, si l'on pouvait dire que quelque chose est hors de lui, il n'y a que ses attributs; hors de ses attributs, il n'y a que les modes divers de ces attributs. Dieu donc ou la substance unique, les attributs infinis de cette substance et les modes de ces attributs, voilà tout ce qui existe et peut exister. » Ce sont là les trois sortes d'êtres dont il a été question plus haut. Or, comme Dieu est obligé de se développer en lui-même, dans ses attributs et dans leurs modes, d'après les lois nécessaires de sa nature, il est absurde de prétendre qu'il est libre dans le sens ordinaire du mot. Il jouit cependant d'un autre genre de liberté : il est libre en ce sens que tout ce qu'il fait, il le fait de lui-même et n'est pas déterminé par un être extérieur à lui, et comme la volonté le constitue à un point de vue et qu'on peut le définir un acte pur, car il ne se manifeste que par des actes, il est infiniment libre ou, si l'on veut, n'accomplit aucun acte qui ne soit un acte libre. Par conséquent, il n'est ni bon ni méchant. Ces deux attributs supposent un choix. Dieu agit nécessairement d'après les lois de sa nature et ne choisit pas. Il en est de même des attributs moraux en général, des désirs, des passions, qu'on suppose exister en Dieu; c'est de la fantaisie due à l'imagination des hommes.

Il suit de la doctrine de Spinoza que la contingence des êtres n'existe pas dans le sens que la métaphysique ordinaire donne à ce mot. Tout ce qui naît, vit et meurt le fait en vertu des lois de la nature divine, d'où il résulte que la contingence est un terme usité, suivant Spinoza, pour indiquer un mode d'existence dont nous ne comprenons pas la nécessité. On peut encore tirer, comme conséquences de ces principes, que l'univers est éternel et que le mot création est vide de sens. Mais les choses ne sont pas Dieu : ce sont des modes de ses attributs. Dieu est un, simple, infini; ses modes sont variés et bornés. C'est que Dieu a deux manières d'exister : il existe en lui-même et dans ses modes. En lui-même, l'esprit le conçoit comme existant nécessairement; il ne conçoit pas la nécessité de ses modes, voilà toute la différence. L'essence de Dieu est l'existence. Les modes sont aux attributs de Dieu ce que les attributs sont eux-mêmes à Dieu. Les attributs sont finis, c'est-à-dire limités par rapport à Dieu; de même les modes sont limités par rapport aux attributs. On a vu tout à l'heure que les seuls attributs de Dieu perçus par l'homme sont l'étendue et la pensée. Les modes de la pensée sont les idées. Dieu est à la fois le sujet et l'objet des idées. La pensée de Dieu est une et infinie. Elle n'en représente pas seulement les attributs et les modes, elle se pense elle-même. « La pensée divine a donc conscience d'elle-même et de ses modes, comme elle a connaissance de tous les autres attributs et de tous les autres modes de Dieu. Et cette propriété, la pensée la porte et la conserve partout : elle lui est essentielle. L'étendue, en Dieu, a les mêmes caractères que la pensée; ce qui est vrai de l'une est vrai de l'autre. Quand Spinoza descend des hauteurs de l'ontologie divine dans le monde des corps et des esprits, il les considère comme des modes de la divinité. L'essence d'un corps est l'étendue; l'étendue est le fond de tout corps, ce n'est pas un corps particulier. Il en est de même pour les esprits; de sorte que le fond de tous les corps est l'étendue, attribut de Dieu, comme le fond des esprits est la pensée, autre attribut de Dieu. »

L'homme est la réunion d'un corps et d'un esprit. « Ce que j'appelle *moi* ou *âme* n'est pas une substance comme nous l'imaginons; car il n'y a qu'une substance, et si mon âme était substance, toute substance serait moi; elle n'est pas davantage la pensée, car alors toute pensée serait encore moi; elle n'est donc et ne peut être que la succession de ces idées mêmes que nous disons qu'elle a, mais qui, au fond, la constituent. Mon âme est à chaque instant la somme des idées qui sont en moi à ce moment. » On peut encore conclure de la même manière que le corps n'est pas une substance; il n'est pas davantage l'étendue, il est une succession de modes de l'étendue. Mais il n'y a pas à faire de l'homme deux parts : son corps et son âme constituent un tout homogène. « Nous sommes, dit Spinoza, un certain mode de la pensée divine correspondant à un certain mode de l'étendue divine. Le mode d'étendue est le corps; le mode de pensée est l'âme ou l'esprit, et ces deux modes, qui se correspondent parfaitement, ne sont qu'un seul et même phénomène, qui est l'homme. » La théorie de l'homme indique suffisamment la nature de l'enseignement de Spinoza sur l'essence des êtres vivants et inorganiques : ils constituent tous des modes de la pensée et de l'étendue divines, deux attributs mêlés dans chaque être avec des proportions diverses.

Le *panthéisme* de Spinoza est le type des systèmes modernes auxquels on reconnaît le caractère du *panthéisme;* ce n'est d'ailleurs pas une doctrine sans histoire. Le *panthéisme* est une donnée primitive de l'âme humaine. Toutes les religions en sont plus ou moins une formule. Dans celles de l'Inde, le *panthéisme* revêt une splendeur gigantesque. Il est entré dans la philosophie par les religions, qui sont les philosophies de la jeunesse du monde. Pour les Européens d'aujourd'hui, désormais étrangers aux civilisations mortes de la vieille Asie, la philosophie commence en Grèce. Deux systèmes grecs relèvent du *panthéisme :* d'une part le stoïcisme et, de l'autre, l'école d'Alexandrie, à laquelle on peut rattacher le gnosticisme. Le stoïcisme, qui était surtout un système de philosophie morale, était pourtant forcé d'avoir une métaphysique. Il avoua ses tendances vers le *panthéisme* en déclarant qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, la matière. Seulement, il faut s'entendre. Suivant lui comme suivant Spinoza, cette substance a deux attributs, le corporel (l'étendue moderne), et le spirituel (la pensée de Spinoza). Ces deux attributs coexistent partout. Dans l'homme, la matière est ce que perçoivent les sens; le spirituel n'en diffère pas essentiellement, c'est le même objet perçu par la raison. On disait en termes généraux que l'univers est un vaste organisme à la fois visible et invisible, passif et actif. Son côté visible était le monde des corps, perçu par les sens; il était passif et soumis au monde invisible et actif dont l'âme humaine était un mode vivant. Le *panthéisme* de l'école d'Alexandrie est bien plus raffiné. Il n'a pas la clarté du *panthéisme* de Spinoza et n'a pas su dégager les deux modes généraux de la substance, l'étendue et la pensée; mais, à un autre point de vue, il est plus avancé; il a conscience du mouvement, qui est la grande loi de l'univers. Il considère le développement de la substance comme s'accomplissant d'après des lois nécessaires. Il signale dans ce développement trois directions parallèles qu'il indique sous le nom de trinité. Chacune des parties de la trinité divine continue à son tour le développement dont elle est l'œuvre avec une fécondité infinie. Il en résulte une série d'êtres inférieurs les uns aux autres à mesure que ce développement avance. La guerre entre le fini et l'infini, ainsi que la difficulté de les concilier, se manifeste sous des formes bizarres. D'autre part, la prédominance de l'idéal et du mysticisme donne aux systèmes issus du mouvement alexandrin un cachet spécial. Mais le *panthéisme* gnostique s'engloutit dans l'immense mer d'opinions qu'on appelle le christianisme. Le dualisme de Manès ou le système de la dualité est un autre aspect du *panthéisme* alexandrin, qui coïncide à plusieurs égards avec les données de Spinoza sur les deux attributs essentiels de l'être.

Le *panthéisme* du moyen âge est à peu près inconscient. Il ne se dégage de nouveau de l'étreinte du mysticisme qu'au XVIe siècle, pour s'épanouir au XVIIe, sous la plume de Spinoza, avec la grandeur qu'on a vu exposée tout à l'heure. Personne, jusqu'aux chefs de la philosophie allemande, au XIXe siècle, ne succède à Spinoza, dont la forme géométrique était trop abstraite pour être en état de recruter beaucoup d'adhérents. Hegel est le premier qui ait véritablement ressuscité le *panthéisme* dans la philosophie. Il ne fait, en réalité, que continuer Spinoza. Ce que Spinoza appelle substance, Hegel l'appelle idée, de sorte qu'en réalité le *panthéisme* du premier et l'idéalisme du second signifient la même chose. Spinoza, malgré la différence de la méthode, n'était pas absolument étranger au mouvement étudié dans l'être par les alexandrins comme nécessaire et dont ils avaient fourni un tableau si fantastique. Sa série d'attributs et de modes infinis par le nombre et la continuité répond aux séries spirituelles des gnostiques et des néo-platoniciens. C'est le *devenir* ou l'éternel *processus* de Hegel. D'une part comme de l'autre, le fini sort sans cesse de l'infini pour y rentrer et en sortir de nouveau, d'après des lois nécessaires.

On a signalé maintes fois l'extrême simplicité de la doctrine panthéiste, ainsi que sa singulière grandeur. Ce sont, en effet, deux caractères particuliers qui lui assignent une des premières places dans l'histoire de l'esprit.

Comme toutes les doctrines qui sortent des profondeurs de la nature humaine, tous les systèmes panthéistes ont, à leur point de départ, une identité presque absolue; mais, à mesure qu'ils se développent, la diversité de l'enseignement apparaît. Cette diversité n'est certainement pas une raison à invoquer contre les panthéistes. Les sciences, en général, ont à leur origine ce cachet de simplicité, et elles se divisent à proportion de leur éloignement de ce premier point de départ. Le *panthéisme* est une doctrine qui a l'univers entier pour objet; il n'est donc pas étonnant que ses données varient en détails comme les êtres de la nature. Il n'en est pas moins vrai qu'il se disloque à une certaine distance, et que ses adeptes, rebutés par les difficultés du chemin, sont souvent obligés de s'arrêter. Il est constant, d'autre part, que le *panthéisme* peut mener au mysticisme, qui est proprement l'absorption de toutes les créatures en Dieu, et en ce sens le moyen âge, quoique non panthéiste dans la forme, sue en pratique le *panthéisme* par tous les pores.

De fait, le *panthéisme* revêt très-aisément la forme religieuse, et c'est sous cet aspect qu'il s'est produit dans l'Inde, qui en est le berceau, comme d'ailleurs elle est le berceau de la civilisation. On réduit à quatre les systèmes panthéistiques de l'Inde : le système véédanta, le système sankya, le système veiseshika et le système nyâya. Ce dernier n'est, à proprement parler, qu'un système dialectique, et le second un système atomistique comparable à celui d'Epicure, si l'on en excepte le levain d'imagination naturel chez les Indous et complètement absent dans celui du philosophe grec. Restent le système véédanta et le système sankia. Le premier, directement dérivé des védas ou livres sacrés de l'Inde, est un système théologique; le second est le fruit de la libre pensée.

Le principal représentant du système sankya est Kapila. Il part d'un principe primitif qui en a engendré vingt-cinq autres, qui ne paraissent être que des périodes du développement de l'être. Il n'y a qu'une substance, dit Kapila. Elle n'est pas distincte de la matière. Son principal attribut est l'intelligence, *bouddhi*, mot célèbre dont dérive le bouddhisme ou philosophie de l'intelligence. Cette manière de concevoir les choses coïncide à beaucoup d'égards avec la théorie de Spinoza, qui accorde à Dieu deux attributs, l'étendue et la pensée. Le bouddhi de la philosophie indoue correspond à la pensée, et la matière à l'étendue. Un attribut inférieur de l'être est la conscience (*akaukara*). Le système de Kapila est un système athée en ce sens qu'il n'admet pas que la substance universelle ni aucun de ses attributs soient doués d'une personnalité quelconque. La philosophie de Kapila paraît être le contre-pied du mysticisme des Védas et lui faire historiquement contre-poids. L'un et l'autre système sont d'ailleurs mal connus, malgré les travaux de la science moderne. On sait que le système sankya est un système rationaliste dans lequel l'idée du *panthéisme* domine; on sait aussi que le système des véédanta est un système mystique et ascétique qui professe le mépris de la raison, de la science, du bien-être, de la civilisation et de la centralisation, à l'encontre du système rationaliste ou laïque, qui a pour chef Kapila. Le *panthéisme* est venu de l'Inde en Grèce pour se répandre en Occident, mais la philosophie grecque n'est, à proprement parler, que du naturalisme. Le naturalisme grec de l'école d'Ionie tient plutôt du système intellectuel ou athée qu'on appelle dans l'Inde système sankya.

Ce qui précède s'applique à la métaphysique du *panthéisme;* il reste à en déterminer la morale. On dit qu'il n'en a pas; c'est une erreur. « L'homme, dit Jouffroy traduisant la pensée de Spinoza (*Cours de droit naturel*, t. Ier, p. 191), l'homme est une chose à deux faces : la face esprit ou pensée et la face étendue ou corps; de manière que tout ce qui arrive dans l'homme s'y produit nécessairement sous deux formes, les affections et les idées, qui expriment de deux manières différentes, mais parallèles, un seul développement phénoménal qui est l'homme... Dans les idées de Spinoza, le corps humain n'est qu'un mode déterminé de l'étendue, attribut de Dieu, et l'esprit humain qu'un mode correspondant de la pensée, autre attribut de Dieu. L'étendue qui constitue notre corps et les idées qui constituent notre âme ne sont donc que des portions, des déterminations de l'étendue et de la pensée divines... L'âme humaine, c'est Dieu en tant qu'il constitue l'âme, et le corps humain, c'est Dieu en tant qu'il constitue le corps. Dieu est donc tout à la fois borné en tant qu'il constitue notre corps et notre âme, et infini en tant qu'il ne les constitue pas. Sous le premier aspect, sa puissance et sa connaissance sont limitées. Sous le second, elles ne le sont pas... Toutes ces phrases mystérieuses de l'*Ethique* deviennent claires quand on sait que les idées qui constituent notre esprit et les modifications qui constituent notre corps (car notre corps est dans la forme et non dans la matière) ne sont qu'un fragment d'un double développement de Dieu, du développement de sa pensée et du développement de son étendue. » L'âme étant l'ensemble des idées actuellement présentes en nous, plus nous avons d'idées, plus nous sommes parfaits. Pareillement, moins notre corps sera limité par les corps extérieurs, plus il aura de réalité et de perfection. Mais Spinoza, fidèle à son insu à la tradition qui place la morale dans le développement exclusif de l'âme aux dépens du corps, néglige systématiquement le corps quand il essaye d'établir une morale. « Les lois selon lesquelles croissent et décroissent les moyens par lesquels peuvent être augmentés ou diminués l'existence, la réalité, la perfection et le bonheur de l'âme, voilà ce qu'il s'attache exclusivement à déterminer, et c'est ici qu'il faut le suivre avec attention si l'on veut entrevoir les idées fondamentales de sa morale, qui est, sous plusieurs aspects importants, la morale générale du *panthéisme.* Dieu est parfait; par cela même il est heureux. Au contraire, l'âme humaine n'est pas heureuse, mais elle aspire à être heureuse, car ce qui constitue l'âme étant la connaissance, et cette connaissance étant bornée, il s'ensuit que ce désir fondamental propre à tout être de persévérer dans ce qui le constitue ne peut avoir d'autre objet dans l'âme que la persévérance dans la connaissance et, puisque la connaissance humaine est bornée, l'extension de la connaissance. » Cette tendance, Spinoza l'appelle le désir. Le désir s'applique au sentiment comme à la connaissance, et en ce sens Spinoza est complet; mais la connaissance est l'objet que se propose l'intelligence; elle n'est pas l'objet que se propose le sens affectif, bien que cet objet, en espérance, puisse être légitimement qualifié de désir. C'est que Spinoza, dominé par les idées de son siècle, considère déjà la raison comme la *maîtresse pièce* de l'âme humaine. Le désir est une chose exclusivement rationnelle à son point de vue. Les passions en sont des manifestations secondaires; mais elles dépendent du désir. « Il est évident, dit Jouffroy, que, si le désir de persévérer dans ce qui nous constitue n'existait pas en nous, les causes extérieures n'y pourraient exciter aucun des mouvements de joie et de tristesse, d'amour et de haine, d'espérance et de crainte qui constituent les passions. Toutes les passions qui existent en nous présupposent donc l'existence du désir fondamental qui s'y trouve. » Il résulte de cette théorie que connaissance, existence, réalité, perfection, vertu, bonheur ne sont qu'une seule chose envisagée sous des aspects différents. Donc la satisfaction de la passion est le but de la vertu; plus on satisfait ses passions, plus on est heureux. Notons tout de suite, pour éviter les fausses déductions, que le *panthéisme* a une façon très-large de comprendre la passion. Pour lui, la raison même est une passion, la logique un moyen de la satisfaire. « L'âme se composant d'idées et la fin légitime de tout être étant de persévérer dans ce qui le constitue, la fin légitime de l'âme, c'est la connaissance la plus adéquate et la plus étendue possible. C'est à cette fin approuvée par la raison qu'aspirent toutes les passions de l'âme; s'efforcer de l'atteindre, c'est la vertu; y réussir, c'est le bonheur, c'est la perfection, c'est la réalité de l'âme. » Ainsi le *panthéisme* idéaliste ne sépare pas le bonheur de la connaissance. Pour lui, la morale consiste à connaître. Mais [illegible] moderne n'attache point à la connaissance l'idée que le rationalisme y attache. Connaître, suivant lui, et par suite être heureux, ce n'est pas s'enfoncer dans ce qu'on appelle aujourd'hui le monde scientifique, c'est au contraire se détacher de ses données, qui sont des données particulières, pour se plonger par une sorte d'extase dans la contemplation de l'éternel, qui est indépendant des phénomènes qu'enregistre la science. « Si vous vous attachez aux idées particulières qui vous sont données par le flot mouvant des choses qui passent, vous n'aurez, dit Spinoza, que des connaissances inadéquates et obscures; vous resterez donc au plus bas degré de la réalité et de la perfection possibles, et, de plus, ces idées, éminemment inadéquates et obscures, excitant au plus haut degré en vous toutes les passions qui troublent l'âme, vous serez aussi malheureux que possible. Il faut donc, si on veut s'arracher à cet état extrême d'imperfection et de misère, tourner sa pensée vers les idées générales qui sortent de la comparaison des idées particulières, [illegible] chances d'être adéquates et claires, et il faut marcher aussi avant que possible dans cette route. En la suivant, on [illegible] s'élever d'abord aux idées générales des attributs de Dieu et ensuite à l'idée [illegible] de Dieu même, dernier terme de la connaissance humaine, [illegible] existe. » Spinoza [illegible] dans la connaissance. [illegible] trois sortes d'êtres. Le premier est la connaissance [illegible] lever jusqu'à lui et qui s'y reposent dans une contemplation muette et sereine. Cette méthode ressemble, à s'y méprendre, à celle de Plotin, et l'on peut la qualifier de mysticisme idéaliste. Elle procure le bonheur chez Spinoza comme chez Plotin.

Spinoza ne s'inquiète d'ailleurs ni du bien ni du mal, qui n'ont pas de place dans ses théories, non plus que d'une vie future destinée à compenser les inégalités de celle-ci. Il admet néanmoins une sorte d'immortalité : « Du sein de l'idée de Dieu en sortent une foule d'autres qu'elle contient et qui se multiplient à mesure qu'on la contemple plus longtemps. De là donc une foule d'idées qui restent possibles, même après la mort du corps, et une quantité d'existence pour l'âme inaccessible à toute destruction et à toute altération. Mais de qui dépend-il qu'il en soit ainsi à l'heure de notre mort? De nous, puisqu'il dépend de nous de détourner notre pensée des choses particulières pour l'élever aux choses générales et l'y attacher. Notre immortalité dépend donc de nous; elle est un fruit de la vertu, comme la perfection, comme le bonheur. C'est à nous de nous créer, pour ainsi dire, durant cette vie, un objet de pensée autre que notre corps et que tous les corps qui nous entourent, objet qui reste quand notre corps disparaîtra et avec lui la possibilité des affections, et avec ces affections la possibilité de percevoir les autres corps qui nous entourent. Et nous y parviendrons si nous détournons notre pensée des choses qui passent pour les porter sur celles qui, existant éternellement, demeurent toujours et, en demeurant, toujours feront demeurer avec elles une partie de notre âme, c'est-à-dire quelques-unes des idées qui la composent. »

On croirait lire des pages de Plotin, tant il y a de mysticisme véritable dans le [illegible] Spinoza. On n'en trouve pas autant chez Hegel ni chez ses disciples d'Allemagne et de France. Mais, au fond, le *panthéisme* recèle le mysticisme. Ce sont deux doctrines parallèles et contemporaines. Quand l'une est à l'horizon, on peut être sûr que l'autre n'est pas loin.

Dans cet article, consacré à l'exposition du *panthéisme*, nous n'avons pas voulu établir une thèse en sa faveur; prendre un parti dans ces éternelles et insolubles questions est une témérité qui convient aux philosophes, mais dont on doit se garder dans un ouvrage comme celui-ci. Seulement, nous avons cru qu'il nous était permis de faire connaître la doctrine panthéiste sans arrière-pensée et d'en montrer, sans partialité, l'incontestable grandeur. Faire de Dieu l'être un, universel et impersonnel est un système difficile à établir sans doute, mais qui a l'avantage d'élever l'âme à des hauteurs incomparables en l'arrachant à certains systèmes théistes qui font de l'être suprême un être mesquin, une sorte d'homme agrandi, accessible à toutes les passions, on pourrait dire à tous les vices de l'humanité.

Panthéisme dans les sociétés modernes (ESSAIS SUR LE), par l'abbé Maret (Paris, 1839, in-8°). Cet ouvrage du savant prélat est naturellement dirigé contre l'enseignement philosophique de l'Université; sa date suffira pour le faire pressentir. L'auteur fait aux professeurs un singulier reproche, celui de [illegible] tère panthéiste de leur enseignement; comme si la surveillance active de l'Église n'avait pas suffi pour expliquer cette réserve.

« Le panthéisme aujourd'hui, dit M. Maret, est partout, mais presque toujours il se cache. Il [illegible] donc d'abord lui arracher le masque dont il se couvre et mettre à nu le visage du *monstre* dans toute sa laideur; ses principes ensuite doivent être combattus avec les armes d'une saine [illegible] et de l'histoire; tel est l'objet de cet ouvrage. »

Voici comment l'auteur explique le mouvement [illegible] le panthéisme. La philosophie avait d'abord [illegible] contre la religion toute arme devint légitime : [illegible] fonde léthargie, une indifférence voisine de [illegible]

de religiosité que les philosophes n'avaient pu détruire.

Comme on l'a vu, c'est le rationalisme contemporain que M. Maret accuse de n'être que le panthéisme ou d'y tendre nécessairement par ses principes. En effet, le rationalisme contemporain repose sur trois bases principales, sur trois principes, deux positifs, un négatif. Les deux principes positifs sont l'unité et l'identité de la substance, la mutabilité et la variété de la vérité; le principe négatif est la négation même de toute révélation autre que celle de l'esprit humain. De là M. Maret tire cette conclusion : il devient manifeste que la logique pousse invinciblement le rationalisme contemporain au panthéisme, et que, pour lui échapper, il faut qu'il renonce à la logique ou à ses principes. « Vous admettez, dit-il à ses adversaires, l'unité et l'identité de la substance, et vous refusez d'être panthéistes; cela n'est pas possible. Si la substance divine est l'essence du monde, le monde est infini, le monde est égal à Dieu. Vous affirmez que l'esprit ne possède pas une vérité absolue, éternelle, immuable, que la vérité est toujours relative aux temps et aux lieux, qu'elle est mobile et changeante; mais n'est-ce pas, en d'autres termes, affirmer que l'infini ne se développe ni ne se manifeste que par le fini, que le fini et l'infini sont identiques? Enfin, vous niez la nécessité et l'existence d'une révélation surnaturelle et positive, distincte de la raison naturelle; vous voulez réduire l'esprit humain aux seules lumières du sens commun et de l'évidence rationnelle; eh bien! vous placez l'intelligence dans une position violente. L'intelligence a besoin de la notion de la vie divine, de la trinité, et la raison laissée à elle-même ne peut pénétrer dans les mystères de l'essence infinie. Ainsi soustrait à l'influence de la révélation positive, l'esprit humain s'égare dans la route de la vérité, et aujourd'hui arrive au panthéisme. »

Quels sont les philosophes qui enseignent l'individualité de la raison? Ne sont-ce pas ceux qui posent l'esprit humain comme l'expression unique, la manifestation nécessaire de la vérité? A leurs yeux, l'esprit humain est le seul médiateur de la vérité, l'esprit humain est le Verbe du monde. Dieu n'arrive à la conscience de lui-même que par l'esprit humain. Or, comme de fait l'esprit humain est fini, la vérité qu'il manifeste l'est aussi; de là l'identité du fini avec l'infini, du fini, manifestation unique et nécessaire de l'infini. « Voilà, dit M. Maret, la théorie de la raison individuelle dans toute sa portée; la voilà telle qu'elle est enseignée par la philosophie germanique, qui l'a transmise à nos progressistes, à nos éclectiques. Cette théorie, qu'est-elle, sinon le panthéisme? Nous n'avons écrit cet *Essai* que pour la réfuter. » Dans cette souveraine indépendance avec laquelle la vérité s'oppose à nous est la preuve de son dégagement de toute subjectivité, de toute personnalité, et là est pour nous la source de toute certitude rationnelle. Ce grand fait est appelé du nom de révélation naturelle et primitive. La voie rationnelle pour arriver à la vérité complète est semée d'écueils, de difficultés insurmontables à la plupart des hommes et vient d'ailleurs échouer contre d'inévitables obstacles. Cette impuissance humaine est démontrée par une expérience universelle, perpétuelle et constante. Laissé à ses seules forces, l'homme ne peut réaliser toutes ses fins, même naturelles. De là la nécessité d'un nouveau secours, d'une révélation surnaturelle et positive, qui vienne redresser, compléter et conserver sa raison. A sa nécessité, à ses caractères divins, la raison reconnaît l'intervention divine dans la révélation surnaturelle et se soumet à l'autorité de la foi. Dans cette alliance avec la foi, la raison trouve la guérison de ses maladies et le perfectionnement de toutes ses puissances. La raison, absolument impuissante, a un besoin absolu de la révélation divine. La Trinité est le seul flambeau qui éclaire l'intelligence humaine. Telle est la conclusion de l'auteur.

PANTHÉISTE s. (pan-té-i-ste — rad. *panthéisme*). Partisan du panthéisme : *Tous les* PANTHÉISTES *sont des mystiques.* (Cousin.) *Tous les* PANTHÉISTES *d'aujourd'hui sont plus ou moins les disciples de Hegel.* (E. Laboulaye.) *Le* PANTHÉISTE *mettait à la place de Dieu* [illegible] *vague, indéterminée, qui se développe dans* [illegible] *les phénomènes du monde.* (Maret.)

— Hist. [illegible]. *Panthéistes* ou *Loge socratique*, Société établie en Allemagne d'après les principes du *Pantheisticon*, que John Toland, [illegible] irlandais et inventeur du mot *panthéisme*, enseignait à Londres et à [illegible] vingt premières années du XVIII[e] siècle. On n'y respectait pas plus les [illegible] que les choses révélées.

— Adjectiv. Qui appartient au panthéisme [illegible] PANTHÉISTE. *Opinions* [illegible] *la conséquence logique de toute doctrine anthropomorphique* [illegible] (Cousin.) Qui est partisan du panthéisme : *Philosophe* PANTHÉISTE.

PANTHÉISTIQUE adj. (pan-té-i-sti-ke — rad. *panthéiste*). Qui a le caractère du panthéisme, qui appartient au panthéisme : *Les* [illegible] *renferment toutes une vue* PANTHÉISTIQUE. (Lamennais.) *Sous des formes diverses, tous les systèmes* PANTHÉISTIQUES *ont admis l'unité et l'identité de la substance.* (Maret.)

Panthemont (ABBAYE DE NOTRE-DAME DE). En 1671, le couvent des augustines du Verbe incarné et du Saint-Sacrement, situé à Paris, rue de Grenelle, au faubourg Saint-Germain, avait été supprimé, et tous les biens de cette congrégation avaient été donnés à l'Hôpital Général. A la même époque, les religieuses de l'abbaye de Panthemont, instituée en 1217 dans le diocèse de Beauvais, chassées de leur demeure par les inondations de la rivière d'Avallon, obtinrent l'autorisation d'acheter aux administrateurs de l'Hôpital Général l'ancien couvent des Filles du Verbe incarné, qui prit le nom d'abbaye de Notre-Dame de Panthemont (1672). L'église de l'abbaye fut rebâtie en 1749, sur les dessins de Contant, et achevée par son élève, l'architecte Franque.

Cette église est surmontée d'une coupole élégante, supportée par quatre pendentifs. Le portail sur la rue est orné de deux colonnes ioniques, couronnées d'un fronton circulaire dont l'aspect lourd et pesant s'accorde mal avec la légèreté de l'ordre d'architecture employé pour les colonnes; la décoration intérieure de l'édifice était riche et de bon goût. En 1790, l'abbaye de Panthemont ayant été supprimée, ses bâtiments furent changés en propriétés particulières et en caserne. De l'église on fit d'abord un magasin de fournitures militaires, puis elle fut cédée aux protestants de la communion de Genève, qui l'occupent encore aujourd'hui.

PANTHÉOLOGIE s. f. (pan-té-o-lo-jî — du préf. *pan*, et du gr. *theos*, dieu; *logos*, discours). Histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE adj. (pan-té-o-lo-ji-ke — rad. *panthéologie*). Qui a rapport à la panthéologie : *Esquisse* PANTHÉOLOGIQUE.

PANTHÉON s. m. (pan-té-on — lat. *pantheon* ou *pantheum*; de *pâs*, tout, et de *theos*, dieu). Antiq. Temple consacré à tous les dieux.

— Réunion de tous les dieux d'une nation : *Agni occupe, dans le* PANTHÉON *védique, le premier rang après Indra; c'est le feu.* (A. Maury.)

— Saints, grands hommes, personnages illustres considérés comme formant un grand corps : *Jean est arrivé, par l'abnégation, à la gloire et à une position unique dans le* PANTHÉON *religieux de l'humanité.* (Renan.)

— Fig. Honneurs rendus par la postérité à des personnages illustres : *Sa place est marquée dans le* PANTHÉON *de l'histoire.* (Compl. de l'Acad.)

— Antiq. Figure panthée, statues réunissant les attributs de plusieurs dieux.

Panthéon de Rome. Le Panthéon, à Rome, était situé en dehors de l'enceinte de l'ancienne ville, dans le champ de Mars; il est aussi désigné sous le nom de Panthéon d'Agrippa, parce que ce fut Vipsanius Agrippa, le gendre d'Octave, qui le fit achever, l'an 726 de Rome (28 av. J.-C.), et qui le dédia à tous les dieux. Il subsiste encore, mais à demi ruiné. L'édifice est circulaire et couvert d'un dôme de 43m,50 de diamètre, mesure qui est exactement aussi celle de la hauteur; la forme ronde avait été adoptée, dit plaisamment Lucien, pour arrêter toute dispute de préséance entre les dieux, uniformément rangés en cercle, et le dôme avait en outre l'avantage de représenter la voûte céleste. Le gros œuvre est en brique et d'apparence massive, mais il dut être autrefois revêtu intérieurement et extérieurement de plaques de marbre. La façade tournée au nord se compose d'un portique formé de seize colonnes monolithes de granit gris, huit de front et quatre de côté, dont la hauteur est de 14m,35, y compris la base et le chapiteau, et qui soutiennent un fronton triangulaire, au-dessous duquel se lit l'inscription : M. AGRIPPA. L. F. COS. TERTIVM. FECIT. Les sculptures de bronze qui le décoraient ont été arrachées; un second fronton, en retraite et superposé au premier, est appliqué sur les parois de l'édifice; il est également vide. La voûte du portique était autrefois revêtue de plaques d'airain doré avec ornements d'argent; ces plaques ont été enlevées ainsi que les lames d'argent qui couvraient le faîte du temple et que Constantin transporta à Byzance. Au centre s'ouvre l'unique entrée du temple, mais les anciennes portes, qui étaient en bronze, ont été enlevées par le pape Urbain VIII; de chaque côté sont des niches où furent placées les statues colossales d'Agrippa et d'Auguste. Par cette entrée, on pénètre dans la rotonde intérieure du temple, qu'éclaire une seule ouverture circulaire de 9 mètres de diamètre, pratiquée dans la voûte, autrefois ornée de caissons et de rosaces en airain. Sept édicules, les uns circulaires, les autres quadrangulaires, construits dans l'épaisseur des murs, étaient destinés à recevoir les statues des dieux. Là furent placées la Minerve chryséléphantine, chef-d'œuvre de Phidias, une magnifique statue de Jupiter Vengeur et la fameuse Vénus à laquelle on donna, pour pendants d'oreilles, une perle de Cléopâtre sciée en deux; c'était la pareille de celle que la reine d'Égypte avait fait dissoudre dans du vinaigre. Une corniche en marbre blanc contourne tout l'intérieur de l'édifice et repose, au droit des édicules, sur deux colonnes et deux pilastres d'angle, en marbre jaune et d'ordre corinthien. Sur la corniche s'élève un attique, autrefois décoré de cariatides, et qui monte jusqu'à la naissance de la voûte.

« Encore aujourd'hui, tout réparé qu'il est, dit H. Taine, sous ses teintes noirâtres, avec ses fentes, ses mutilations et l'inscription demi-effacée de son architrave, il a l'air d'un estropié et d'un malade. En dépit de tout cela, l'entrée est grandiosement pompeuse; les huit énormes colonnes corinthiennes du portique, les pilastres massifs, imposants, les poutres de l'entablement, les portes de bronze annoncent une magnificence de conquérants et de dominateurs. Notre Panthéon, mis en regard, semble étriqué, et quand au bout d'un quart d'heure on est parvenu à faire abstraction des dégradations et des moisissures, quand on a séparé le temple de ses alentours modernes et vieillots, quand on imaginé l'édifice blanc, éclatant, avec la nouveauté de ses marbres, avec le scintillement fauve de ses tuiles de bronze, de ses poutres de bronze, du bas-relief de bronze qui ornait son fronton, tel enfin qu'il était lorsque Agrippa, après l'établissement de la paix universelle, le dédia à tous les dieux, on se figure avec admiration le triomphe d'Auguste qui s'achevait par cette fête, la réconciliation de l'univers soumis, la splendeur de l'empire achevé, et l'on entend la mélopée solennelle des vers où Virgile célèbre la gloire de ce grand jour... On entre dans le temple, sous la haute coupole qui s'évase en tout sens comme un ciel intérieur; la lumière tombe magnifiquement, d'une grande chute, par l'unique ouverture de la cime. Tout alentour les chapelles des anciens dieux, chacune entre ses colonnes, se rangent en cercle et suivent la muraille; l'énormité de la rotonde les rapetisse encore; ils vivent ainsi réunis et amoindris sous l'hospitalité et la majesté du peuple romain, seule divinité qui subsiste dans l'univers conquis. »

Ce Panthéon, le plus remarquable monument circulaire que nous ait laissé l'antiquité, a subi à diverses époques de nombreuses dévastations. Il était déjà fort dégradé sous Septime-Sévère, qui en ordonna la restauration ainsi qu'en témoigne une inscription gravée sur l'architrave. Constantin le dépouilla de ses ornements précieux, et les barbares, du IVe au VIe siècle, achevèrent son œuvre. Le pape Boniface IV obtint de l'empereur Phocas qu'il fût donné à l'Église et le consacra au culte sous l'invocation de *Sainte-Marie aux Martyrs;* les édicules furent transformés en petites chapelles. L'une d'elles renferme une statue de la Vierge, par Lorenzetto, connue sous le nom de la *Madonna del Sasso* et qui fut sculptée d'après le vœu de Raphaël, pour orner son tombeau; le corps du grand artiste fut enseveli dans le soubassement de la statue, où ses restes ont été découverts en 1833; Annibal Carrache fut inhumé aussi dans cette même chapelle et l'inscription funéraire se lit près de l'autel de la madone.

Rome possédait encore un autre Panthéon spécialement dédié à la Minerve Medica; l'édifice était de forme décagone et chaque pan, à l'intérieur, contenait un édicule destiné à recevoir une statue, sauf l'un d'eux, où était pratiquée la porte d'entrée. Ce temple est complètement en ruine; la voûte s'est effondrée en 1828. On y avait antérieurement découvert diverses statues de divinités : Pomone, Esculape, Adonis, Hercule, Vénus, Minerve Medica, etc., dont la réunion a fait conjecturer que l'édifice était un panthéon; mais ce n'est là qu'une conjecture. On a conjecturé aussi que le temple de Nîmes était un panthéon, dédié aux douze grands dieux et appelé pour cette raison Dodécathéon par quelques auteurs; il y avait à l'intérieur douze grandes niches, dont six seulement sont restées sur pied.

Le Panthéon d'Athènes, construit sous Adrien dans la partie méridionale de l'Acropole, était remarquable par ses cent vingt colonnes de marbre précieux; il n'en reste absolument rien.

Panthéon de Paris ou **Église Sainte-Geneviève.** Nous conservons à cet édifice le nom de Panthéon, qui a survécu malgré les revendications du clergé; le baptême que lui a donné la Constituante lui restera ineffaçablement, quelles que soient les religions qui y installent momentanément leur culte.

L'emplacement où s'élève le Panthéon fut d'abord occupé par une église dédiée par Clovis aux saints Apôtres, et qui prit le nom de Sainte-Geneviève lorsque les reliques de la bergère de Nanterre y eurent été apportées. Cette église fut détruite par les Normands dans une de leurs incursions et remplacée peu de temps après par la célèbre abbaye de Sainte-Geneviève. Le clocher seul de l'église abbatiale est resté debout et se trouve enclavé aujourd'hui dans les bâtiments du lycée Corneille (ci-devant Henri IV). Elle contenait encore les reliques et la fameuse châsse de la sainte; à la Révolution, les reliques furent dispersées et la châsse portée à la Monnaie. En 1754, Louis XV malade fit vœu, s'il guérissait grâce à l'intercession de sainte Geneviève, de lui élever une église nouvelle et somptueuse. L'amant de la Du Barry guérit et, voulant tenir parole, chargea Jacques-Germain Soufflot, son architecte, de tracer un plan. Soufflot, tout imbu des souvenirs de Rome où il avait passé plusieurs années de sa vie, imagina de donner à la basilique nouvelle la forme d'une croix grecque. Devant une des extrémités de cette croix grecque, il appliqua un fronton dominant un péristyle soutenu de vingt-deux colonnes corinthiennes, et à la rencontre des quatre bras de la croix, au centre, il jeta un dôme pareil à celui de Saint-Pierre de Rome. Cette construction, que M. Victor Hugo, dans un jour de bonne humeur, a appelée un gâteau de Savoie gigantesque, ne manquait pas de grandeur, et il faut surtout s'étonner que l'idée ait pu en germer au temps des *Vénus* de Boucher et des *Fêtes galantes* de Watteau. Ses plans furent adoptés et, après bénédiction préalable du terrain par l'abbé de Sainte-Geneviève, Louis XV posa, le 6 septembre 1764, la première pierre de la nouvelle église. Les travaux étaient fort avancés et on posait déjà les assises du dôme tout en pierre de taille, élevé sur trente-six colonnes corinthiennes, disposées circulairement, lorsque l'architecte s'aperçut avec effroi d'un tassement subit et de gerçures dangereuses dans cette masse énorme de pierres. Désespéré, doutant de lui, harcelé des railleries de la critique, Soufflot mourut en 1780, sans avoir vu son œuvre terminée. Rondelet, qui lui succéda, substitua aux pilastres et aux colonnes isolées qui soutenaient l'édifice de lourds massifs de maçonnerie d'un aspect peu gracieux, mais qui du moins sont d'une solidité à toute épreuve. Ce fut bientôt l'argent qui manqua : interrompus, puis repris, les travaux marchèrent jusqu'en 1789 avec une lenteur désespérante. Un grand événement leur donna un nouvel essor : Mirabeau vint à mourir. Ce fut un deuil public. L'Assemblée constituante voulut donner au grand orateur un tombeau digne de lui et en même temps créer un monument où l'on réunirait les tombes de tous les grands citoyens ayant bien mérité de la patrie : la France voulait avoir son Westminster. Le monument était tout bâti, car Soufflot, se préoccupant peu de la sainte en l'honneur de laquelle on élevait une église, se trouvait avoir construit un édifice approprié par avance, et sans qu'il en eût conscience lui-même, au rôle de panthéon. « Dans un transport civique, dit M. E. Quinet, l'Assemblée constituante baptisa de ce nom le monument, qui parut pour la première fois recevoir une âme et un sens. Tout s'expliqua sitôt que l'église devint un temple de Renommée. Voilà pourquoi cette vaste enceinte ne ressemblait à un forum : c'est la place où se réunira le peuple pour rendre son jugement sur les morts. Voilà pourquoi cette colonnade portait si haut ses splendeurs; pourquoi la coupole se dressait comme une couronne sur la tête de Paris. Il s'agit ici de l'apothéose, non d'une bergère, mais de la France, de la patrie, sous la figure des grands hommes qui vont surgir au souffle d'un monde nouveau. Ce que l'on avait blâmé comme un luxe superflu pour la prophétesse de Nanterre ne devenait-il pas nécessaire pour glorifier les hommes de gloire? Y avait-il des colonnes assez hautes, des chapiteaux assez fiers, des guirlandes assez riches pour célébrer ceux à qui la patrie terrestre devait des honneurs terrestres? Les défauts que l'on avait trouvés dans l'église devenaient autant de beautés dans le Panthéon. » L'Assemblée rendit le décret suivant :

« Art. 1er. Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes de l'époque de la liberté française.

» Art. 2. Le Corps législatif décidera seul à qui cet honneur sera décerné.

» Art. 3. Honoré Riquetti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.

» Art. 4. La législature ne pourra à l'avenir décerner cet honneur à un de ses membres venant à décéder; il ne pourra être déféré que par la magistrature suivante. (Article sage et que la suite a trop justifié!)

» Art. 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la Révolution ne pourront être faites que par le Corps législatif.

» Art. 6. Le directoire du département de la Seine sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination, et fera graver au-dessus du fronton ces mots : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. »

» Art. 7. En attendant que la nouvelle église de Sainte-Geneviève soit achevée, le corps de Riquetti Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église. »

Le mot de Panthéon n'était pas encore prononcé. C'est que la France n'avait pas encore divorcé avec l'Église, et le clergé catholique fut convié aux funérailles de Mirabeau. Elles eurent lieu le 4 avril 1791, au milieu d'un concours immense; l'office des morts fut célébré à Saint-Eustache, et le jésuite Cerutti prononça l'oraison funèbre. L'office se termina vers dix heures par une imprudente décharge de mousqueterie qui fit éclater vitraux et corniches. Il était minuit quand le corps de Mirabeau fut déposé provisoirement dans le caveau du cloître abbatial, entre ceux de Descartes et de Soufflot. L'achèvement de l'édifice fut hâté pour qu'il fût prêt à recevoir de nouveaux hôtes; il ne reçut toutefois la dernière main que bien plus tard, sous le règne de Louis-Philippe.

Les restes de Voltaire furent transportés au Panthéon peu de temps après ceux de Mirabeau et avec une pompe aussi magnifique. Le 30 mai 1791, Gossin, député de Bar-le-

Duc, monta à la tribune : « C'est le 30 mai 1778, s'écria-t-il, que les honneurs de la sépulture ont été refusés à Voltaire, et c'est ce même jour que la reconnaissance nationale doit consacrer en s'acquittant envers celui qui a préparé les hommes à la tolérance et à la liberté. » Lors de la suppression de l'ordre de Cîteaux, le corps de Voltaire, précédemment enterré dans l'abbaye de Sellières, en Champagne, qui en dépendait, avait été provisoirement déposé dans l'église de Romilly. Ce fut là que la Révolution alla le chercher. « L'Assemblée nationale ordonne que la dépouille mortelle de Marie-François Arouet-Voltaire soit transférée de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève de Paris. » Le corps, arrivé à Paris le 11 juillet 1791, dans la nuit, fut déposé provisoirement au centre de la nouvelle place de la Bastille. Le lendemain, le cortége se mit en marche vers Sainte-Geneviève. Il se composait : des sapeurs de la garde nationale, d'un bataillon d'enfants, des clubs, de la corporation des forts de la halle, des hommes à piques du faubourg Saint-Antoine; derrière venaient, portés par des patriotes, un plan en relief de la Bastille, une couronne murale maçonnée avec le mortier des cachots de la Bastille, des cuirasses et des boulets rouillés trouvés dans les fossés de la Bastille, les bustes et médaillons de Mirabeau, Desilles, Franklin, J.-J. Rousseau, moulés avec du plâtre provenant de la Bastille. Puis venaient des artistes escortant la statue de Voltaire par Houdon, portée triomphalement; huit femmes vêtues de blanc soutenaient une statue de la Liberté, qui semblait montrer du doigt une édition complète de Voltaire, traînée en grande pompe dans un coffre doré. Enfin venait le sarcophage, traîné par douze chevaux blancs. Le cortége, après des haltes nombreuses, devant l'Opéra, place Louis XV, quai des Théatins où Voltaire avait habité l'hôtel du marquis de Villette, et devant l'Odéon, parvint enfin à sa destination vers dix heures du soir, à la lueur des torches.

Le nom de *Panthéon*, tout païen, parut pour la première fois, quelques jours après, dans une pétition réclamant les mêmes honneurs pour Rousseau et signée de poëtes, d'artistes et de savants : Ducis, Chamfort, Piis, Viotti, Garnerin, etc. L'Assemblée eût adhéré volontiers; mais, devant la résistance des habitants de Montmorency, suppliant qu'on laissât parmi eux, à Ermenonville, les restes de Jean-Jacques, elle ajourna l'examen de la proposition.

Le 12 septembre 1792, l'Assemblée législative ordonna que le corps du commandant Beaurepaire, qui s'était suicidé lors de la reddition de Verdun, serait transporté au Panthéon français et que l'inscription suivante serait gravée sur sa tombe : « Il aima mieux se donner la mort que de capituler avec les tyrans. »

Le 21 janvier 1793, le député Lepelletier de Saint-Fargeau ayant été assassiné pour avoir voté la mort du roi, la Convention ordonna la translation de ses restes au Panthéon.

Enfin Marat, auquel, après le coup de poignard de Charlotte Corday, la Convention avait déjà fait élever un mausolée sur la place du Carrousel, fut jugé digne du Panthéon. Le 25 novembre 1793, Marie-Joseph Chénier étant monté à la tribune prouva, pièces en main, les transactions de Mirabeau avec la cour, leur opposa le désintéressement tout spartiate de Marat et conclut aux honneurs du second au Panthéon, dont le premier serait déclaré indigne. La Convention adopta ces conclusions dans un décret qui ne fut exécuté qu'après la chute de Robespierre, le 21 septembre 1794. Nous extrayons du programme officiel des cérémonies quelques détails curieux. Après avoir fixé l'ordre et la marche du cortége, les rédacteurs du programme ajoutent : « Le cortége s'arrêtera lorsqu'il sera arrivé sur la place du Panthéon. Un huissier de la Convention s'avancera vers la porte d'entrée et il y sera fait lecture du décret qui exclut du Panthéon les restes de Mirabeau. Aussitôt le corps de Mirabeau sera porté hors de l'enceinte du temple et remis au commissaire de police de la section. Le corps de Marat sera ensuite porté triomphalement sur une estrade élevée dans le Panthéon... Tous les citoyens qui assisteront à la fête seront sans armes. » Ce dernier paragraphe est significatif : il indique que les thermidoriens étaient peu rassurés et craignaient une émeute dont les funérailles de l'Ami du peuple auraient pu être le prétexte. Tout se passa paisiblement. Le corps de Mirabeau fut déposé dans un coin du cimetière de Saint-Étienne-du-Mont.

Enfin, le 9 octobre 1794, Jean-Jacques Rousseau eut son tour. Le corps, porté par une députation d'habitants d'Ermenonville, fut reçu aux Tuileries, où le futur archichancelier de l'Empire prononça un très-beau discours. Les restes du philosophe, enfermés dans une urne, furent transférés aussitôt au Panthéon, escortés par la foule et précédés d'un orchestre jouant divers morceaux du *Devin du village*.

Mais l'heure de la réaction avait sonné, et c'est en vain que le parti thermidorien avait donné, par le triomphe des restes de Marat, des arrhes au vieux parti jacobin. Le 1er février 1795, le buste de Marat, placé dans divers théâtres et encore dans les principaux cafés de Paris, fut hué, puis renversé, et on lit dans l'*Histoire de la Révolution* de l'abbé de Montgaillard : « 8 février 1795. Les restes de Marat sont arrachés du Panthéon, traînés dans les rues par les jeunes gens de Paris et jetés dans les immondices de la rue Montmartre, digne tabernacle d'un tel dieu. » Le fait est douteux et il est probable que ce fut l'effigie seule du célèbre tribun que l'on précipita dans l'égout de la rue Montmartre. Les représentants se bornèrent à décréter, le 8 février 1795, que les honneurs du Panthéon ne pouvaient être accordés à un citoyen que dix ans après sa mort. Puis, donnant à ce décret un effet rétroactif, ils rapportèrent toutes décisions contraires, mais sans prononcer le nom de Marat. La version de l'abbé de Montgaillard est fausse; les restes de l'Ami du peuple furent transportés à Saint-Étienne-du-Mont.

Le Panthéon, cependant, en tant qu'édifice, était fort négligé ; toutes ces installations de grands hommes avaient eu lieu un peu hâtivement et les travaux étaient loin d'être terminés. Nous lisons dans le *Tableau de Paris* de Mercier les lignes suivantes, à propos d'une visite qu'il fit au monument de Soufflot en novembre 1795 : « Je me suis jeté dans les escaliers de l'édifice, à travers les échelles, la poussière des plâtres, les marteaux, les longues scies et les échafauds mouvants. Le moindre son se répercutait; le moindre mouvement semblait m'annoncer la chute prochaine du dôme, et pour le coup je me figurais enterré dans le Panthéon sans plaidoyer et sans conteste. En sortant de l'édifice, j'éprouvai le plaisir qu'éprouvent les matelots et les guerriers à la suite des tempêtes et des combats : celui de me sentir vivant. » Cette image désolée n'était que trop exacte. Soufflot fils, puis Rondelet n'avaient pu parer qu'au plus pressé. Le Panthéon une fois mis en état, l'Empire naquit dans l'intervalle, et Napoléon, qui venait de rétablir le culte, imagina de rendre le temple républicain au clergé, tout en lui conservant la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante. C'est ce que M. de Champagny exposa dans un curieux rapport : « Votre Majesté a voulu que le Panthéon fût le temple de la Religion et celui de la Reconnaissance, dont le vœu réuni, en s'élevant vers le ciel, lui demande d'acquitter la dette contractée sur la terre envers ceux qui auront bien servi la patrie et le prince. Les grands dignitaires, les grands officiers de l'Empire, de la couronne et de la Légion d'honneur, les généraux et sénateurs vous paraissent avoir des droits à cette noble sépulture : grande conception qui accomplit ainsi, dans une même considération, les vœux du patriotisme, de la morale et des beaux-arts. » On voit par ce fatras amphigourique que l'Empire continuait à sa manière la tradition républicaine, et qu'à partir de 1804, pour passer grand homme et recevoir les honneurs du Panthéon, il suffit d'être le serviteur de Napoléon Ier. Un décret en date du 20 février 1806 rendit le Panthéon au culte sous le nom d'église Sainte-Geneviève et le consacra à la sépulture des « citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, auront rendu d'éminents services à la patrie. » Le chapitre métropolitain de Notre-Dame fut chargé de desservir Sainte-Geneviève, et la garde de l'église fut confiée à un archiprêtre choisi parmi les chanoines. Les restes de trente-neuf personnages franchirent, sous l'Empire, les portes du Panthéon; quelques-uns seulement sont vraiment illustres : le maréchal Lannes (1810); Leblond de Saint-Hilaire, tué à ses côtés à Essling; Portalis, ministre des cultes; Cabanis, Vien, Lagrange, Bougainville.

La chute de l'Empire amena un nouveau changement. Louis XVIII supprima la nécropole, fit arracher du fronton la célèbre légende : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, respectée par l'empereur lui-même, et y substitua celle-ci : *D. O. M. Sub invoc. S. Genovefæ Lud. XV dicavit, Lud. XVIII restituit*. Le 3 janvier 1823, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'église, l'abbé de Boulogne trouva opportun et de bon goût de lancer du haut de sa chaire l'anathème aux *restes impurs des compagnes des* [illegible]. La Restauration ne s'en tint pas là. Une nuit, des ouvriers, des manœuvres conduits par un gentilhomme de la chambre descendirent dans la crypte du Panthéon, violèrent les tombes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, mirent leurs restes dans un sac et sortirent; une voiture attendait sur la place du Panthéon : ces hommes y montèrent avec leur fardeau. Au bout d'une heure de marche, ils s'arrêtèrent et redescendirent : on était hors de Paris, en rase campagne, près d'une fosse creusée; dans cette fosse on vida le sac qui contenait tout ce qui restait des deux plus grands penseurs du XVIIIe siècle, et tout fut dit. M. Victor Hugo a peint ce sinistre tableau avec son style magique dans les *Misérables*.

1. L'Empire, de 1806 à 1815, avait dépensé 2,266,050 francs pour l'achèvement du Panthéon; Louis XVIII se borna à [illegible] à Gros la [illegible] de la coupole [illegible] supérieure [illegible]. Elle représente l'apothéose de sainte Geneviève. La sainte, [illegible] son costume de bergère, est au milieu des cieux, entourée d'anges semant des fleurs; à ses côtés sont Louis XVI, Louis XVII et Marie-Antoinette. Au bas sont peintes diverses scènes : Clovis et sainte Clotilde assistant à la destruction des autels du paganisme. Charlemagne voit des anges présenter la croix aux Saxons. Saint Louis et Marguerite de Provence prient à genoux. Enfin Louis XVIII en personne, appuyé sur la duchesse d'Angoulême, montre au duc de Bordeaux la charte constitutionnelle, que l'héritier présomptif jure de respecter. Cette fresque récemment réparée est fort belle, malgré certains de ses épisodes, sur lesquels il y aurait beaucoup à dire.

En 1829, à la veille d'une nouvelle révolution, le corps de Soufflot, l'architecte du Panthéon, fut transféré définitivement dans la crypte souterraine, et ce ne fut que justice.

1830 éclata. Le 29 juillet, un des combattants, un artiste dramatique, Eric Bernard, fit peindre sur une planche, l'ancienne inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* et elle fut hissée sur la plinthe aux applaudissements de la foule. Une ordonnance du 26 août suivant rectifia cette manifestation. Nous en citerons deux passages : « Considérant qu'il est de la justice nationale et de l'honneur de la France que les grands hommes qui ont bien mérité de la patrie en contribuant à son bonheur et à sa gloire reçoivent, après leur mort, un témoignage éclatant de l'estime et de la reconnaissance publiques : le Panthéon sera rendu à sa destination primitive et légale. L'inscription : *Aux grands hommes, etc.*, sera rétablie sur le fronton. Les restes des grands hommes qui auront bien mérité de la patrie y seront déposés. »

Une commission fut nommée à l'effet de fixer les conditions et règles à observer dans l'avenir pour l'accomplissement des honneurs à rendre aux grands hommes. Cette commission, composée du maréchal Jourdan, de La Fayette, du colonel Jacqueminot, de Béranger et de Schœnen, fit un rapport que la Chambre déféra à l'examen d'une commission nouvelle choisie dans son sein. Le 11 décembre 1830, M. de Montalivet monta à la tribune : « L'antiquité, dit-il, peupla les temples des statues de ceux qui avaient bien mérité de la patrie et de l'humanité, et, chez les modernes, Westminster a recueilli leurs cendres. A l'époque où les Français prirent rang parmi les peuples libres, ils voulurent aussi consacrer cette ère nouvelle par des honneurs rendus au plus éloquent défenseur de leur liberté. Quand la mort frappa Mirabeau, une voix s'éleva dans la première de ces assemblées et le Panthéon s'ouvrit pour la mémoire des grands hommes. Si plus tard le pouvoir les a déshérités des honneurs funèbres qui leur furent décernés par la loi, la patrie vient de reconquérir, au prix de son sang, le droit de se montrer reconnaissante, et c'est au sortir d'une révolution où les sacrifices ont été sublimes qu'elle éprouve plus profondément que jamais le besoin d'honorer des morts illustres. » Le ministre proposa en conséquence la loi suivante : « Le Panthéon sera de nouveau consacré à recevoir les restes des citoyens illustres qui ont bien mérité de la patrie... Les honneurs décernés seront ou un mausolée ou une inscription gravée sur une table de marbre. Ces honneurs ne seront accordés qu'en vertu d'une loi et dix ans au moins après le décès du citoyen qui en sera l'objet. Néanmoins, au 29 juillet 1831, premier anniversaire de la révolution de 1830, les restes de Foy, La Rochefoucauld-Liancourt, Manuel et Benjamin Constant seront portés au Panthéon. Seront gravées sur les murs du Panthéon les inscriptions suivantes : Aux guerriers morts pour la patrie; aux citoyens qui ont péri pour la liberté; aux héros des journées de Juillet. Les noms seront gravés au bas de cette inscription. La présente loi sera gravée sur les murs du Panthéon. » Mais, au lieu de voter la loi, la Chambre la renvoya aux bureaux, où elle fut comme enterrée. Le gouvernement résolut alors de protester contre ce mauvais vouloir en prenant sur lui de faire graver la liste des morts de Juillet sur quatre tables de bronze. Leur installation dans le temple, le 27 juillet 1831, donna occasion à une [illegible] [illegible] entre les colonnes pendaient des écussons entourés de guirlandes de chêne, liées par des [illegible] *journées des* 27, 28, 29 *Juillet*. Dans deux [illegible] s'installèrent des députations de la Chambre des pairs, [illegible] vétérans de 1789, des décorés de Juillet, du conseil d'État, des cours et tribunaux, du corps [illegible] [illegible] Louis-Philippe, qui prit place sur un trône; à ses côtés [illegible] Après [illegible] M. [illegible] Adolphe Nourrit, le célèbre ténor de l'Opéra, entonna l'hymne suivant :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie,
[illegible]
[illegible] le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple [illegible] en leur tombeau.
Gloire à [illegible]!
Gloire à [illegible] morts pour elle,
Aux martyrs, [illegible],
A ceux qu'[illegible],
Qui viendront [illegible] temple
Et qui mourront [illegible]!
C'est sur ces morts, [illegible],
Que le haut Panthéon élève dans la nue,
Au-dessus de Paris, la ville aux mille tours,
La reine de nos Tyrs et de nos Babylones,
Cette couronne de colonnes
Que le soleil levant redore tous les jours.
Gloire, etc.
Ainsi, quand de tels morts sont couchés dans la tombe,
En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons,
Chaque jour, pour eux seuls se levant plus fidèle,
La gloire, aube toujours nouvelle....

Le Panthéon venait de voir sa dernière assemblée!

Louis-Philippe confirma au peintre Gérard la commande de quatre grands sujets à lui faite par Charles X pour l'ornement du Panthéon. Le peintre substitua aux quatre sujets religieux choisis par lui à l'origine de sa commande quatre grandes compositions allégoriques : la *Gloire*, la *Patrie*, la *Justice* et la *Mort*. Il conçut ce dernier tableau d'une manière neuve et terrible : la *Mort* est représentée sous la forme d'une femme à la physionomie consternée, terrible, livide, le front ceint d'un bandeau d'airain; l'homme est là, mort, frappé dans sa force, et sa femme et son vieux père pleurent. Non loin, un serpent, emblème du mal, gravit en rampant la cime d'une colonne. L'ensemble est d'un grand effet. La *Patrie* pleure le citoyen qu'elle a perdu; au-dessus, la Renommée ouvre ses ailes, et un guerrier, un ouvrier, un magistrat, un laboureur se présentent pour le remplacer. La *Justice*, le glaive et les balances en main, chasse [illegible] du Panthéon l'Envie, la Vanité, le Mensonge, la Calomnie. C'est à la Vertu, gisante à ses pieds, qu'elle réserve l'entrée du temple. Enfin, la *Gloire* est unie à l'*Immortalité* et toutes deux montrent le ciel à Napoléon, drapé en manteau impérial. Cette déification posthume de l'homme de brumaire était de mode sous Louis-Philippe, et c'est le seul tort que nous trouvions à l'œuvre de Gérard, fort remarquable en général. La ne se bornèrent pas les travaux du nouveau régime; dans le tympan du fronton, où la Restauration n'avait mis qu'une croix de mauvais goût, David d'Angers sculpta un colossal bas-relief. La Patrie, debout, distribue des couronnes aux groupes de grands hommes disposés à sa droite et à sa gauche, assises à ses côtés, la Liberté lui offre des couronnes, qu'elle distribue, et l'Histoire grave sur des tablettes les noms illustres. Sous le péristyle restaient quatre grands cadres, destinés à l'origine à [illegible] quatre épisodes de la vie de sainte Geneviève, le statuaire Nanteuil y représenta un magistrat bravant un assassin, un guerrier refusant les palmes de la victoire, les Sciences et les Arts illustrant la Nation, l'Instruction publique accueillant des enfants amenés par leurs mères. Un médaillon central plus grand représente la Patrie consolant un citoyen mourant, pendant que la Renommée va publier sa gloire. Ces bas-reliefs sont bien exécutés.

En 1831, la croix placée au sommet du dôme avait été enlevée; on songea à la remplacer par une statue [illegible] de la Renommée; Cortot fut chargé du travail et le modèle en [illegible] la critique en condamna unanimement l'effet [illegible] 1841, [illegible] rémonie du retour des cendres de l'empereur, [illegible] Terminons enfin l'histoire du Panthéon en [illegible] terrain, à la pose de la grille d'enceinte, de [illegible] réparations.

[illegible] corinthiennes; une terrasse avec balustres le [illegible]

14 mètres de hauteur; il est terminé par une lanterne à six arcades, qui porte une petite coupole hémisphérique, surmontée d'une croix de fer doré, dont le pied est à 80 mètres du sol.

On pénètre du portique dans le temple par trois portes de bronze; l'intérieur du Panthéon est majestueux, mais froid; tout est d'une élégance sévère et d'une grande harmonie de proportions. La croix, qui forme le dessin de l'édifice, se répète dans les deux nefs principales, qui se coupent à angle droit et sont accompagnées [illegible] raux. Les bas-côtés et les transepts sont plus élevés que la nef centrale, et la différence est rachetée par une rampe de cinq marches. Les colonnes corinthiennes supportent un entablement dont la frise est ornée de festons et de rinceaux. Le dôme repose sur d'énormes piliers que réunissent quatre arcatures; cette partie est l'œuvre de Rondelet et remplace les colonnes trop frêles de Soufflot. Les arcades forment des pendentifs au-dessus desquels règne un entablement circulaire que surmonte une colonnade corinthienne. L'ensemble du dôme se compose de trois coupoles; la première est au point d'intersection des deux branches de la croix et à une hauteur de 57m,80 du [illegible]; elle est sculptée en caissons avec rosaces et percée d'un œil de 9m,60 de [illegible], à 6?m,45 du sol, est [illegible] des fresques de Gros; la [illegible] est la voûte [illegible] du dôme; ses pendentifs sont ornés des quatre allégories de Gérard dont nous avons parlé plus haut. Il n'y a de remarquable à l'intérieur que l'autel du chœur, qui est en marbre d'un goût simple et magistral, précédé d'une balustrade de communion en fer forgé et ouvragé, d'un travail digne des merveilles de l'ancienne serrurerie française. Les stalles, de bois sculpté, sont également d'une belle exécution; les deux autres autels, dédiés, l'un à saint Louis, l'autre à sainte Geneviève, patronne du lieu, resplendissent de luxe et de dorures. L'église a sept portes, trois de façade, quatre latérales, toutes en bronze ou cuivre laminé fondues d'un seul jet, sur les modèles de MM. Constant Dufeux et Destouches, par MM. Simonnet père et fils. La plus grande, celle du centre de la façade, mesurant 8m,20 de hauteur et 5m,95 de largeur, a coûté à elle seule 92,000 francs. Quant à la hauteur de l'édifice, nous en aurons donné une idée quand nous aurons dit qu'on compte plus de 69 mètres depuis le pavé jusqu'aux voûtes de la coupole. Aux yeux du spectateur, parvenu au balcon de la lanterne, se déroule un panorama magnifique : Paris tout entier est aperçu d'un coup d'œil.

La crypte, destinée, suivant le décret de la Constituante, à recevoir les restes des grands hommes, a son entrée dans la partie orientale de l'édifice, que décore un portique assez mesquin. Les caveaux sont spacieux et grandioses; des piliers trapus, d'ordre dorique, divisent le souterrain en plusieurs galeries qu'éclaire un jour rare et mystérieux. Les cénotaphes n'offrent aucun intérêt artistique. Ceux de Voltaire et de Rousseau, qui sont absolument vides, ne sont que des modèles provisoires en bois.

Depuis 1851, le Panthéon a repris officiellement le nom de Sainte-Geneviève et a été rendu au culte catholique. Un décret du président de la République, du 6 novembre 1851, porte ce qui suit : « L'ancienne église de Sainte-Geneviève est rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de sainte Geneviève, patronne de Paris. » On pourrait croire que l'ancienne destination du Panthéon comme nécropole historique était implicitement supprimée par ce décret : il n'en est rien (nous l'espérons du moins). Comment, en effet, interpréter cette phrase d'un nouveau décret du 22 mars 1852 instituant la communauté des six chapelains de Sainte-Geneviève, institués (dit le décret) : « 1° [illegible]; 2° pour prier Dieu pour la France et pour les morts qui auront été inhumés dans les caveaux de l'église. » Le Panthéon conserve donc, au moins théoriquement, sa destination véritable.

Les doyen et chapelains de Sainte-Geneviève sont nommés pour cinq ans : le doyen par l'archevêque de Paris, les chapelains sur concours, composé de trois épreuves : sermon écrit, sermon improvisé, argumentation théologique. Les juges du concours sont choisis par l'archevêque de Paris. On voit que ces chapelains sont considérés comme de véritables faveurs. Notons en passant que les [illegible] jugés dignes du Panthéon, et appartenant à la religion réformée, n'en ont pas moins été admis dans [illegible] ques, dans une basilique catholique, protégés [illegible]

Quelques autres faits dignes d'être mentionnés se rattachent encore à l'histoire du Panthéon.

Pendant les journées de juin 1848, l'édifice [illegible] d'où de graves avaries pour la façade. La garde mobile donna là, le 24 juin, un véritable assaut.

En 1849, le Panthéon servit à une expérience imaginée par le physicien Foucault pour démontrer la rotation de la terre. Au centre de la coupole on attacha un pendule qui, en se balançant sous le dôme, entamait dans ses oscillations deux monticules de sable. Ce pendule, si la terre eût été immobile, aurait dû tracer perpétuellement le même sillon dans le sable; mais, loin de là, il y laissait des traces parallèles attestant le déplacement du sable par suite de la rotation de la terre.

Pendant le siége de Paris (1870-1871), la crypte du Panthéon fut transformée en poudrière et abrita d'immenses approvisionnements de projectiles de toute sorte; quelques-unes de ses galeries souterraines servirent aussi de refuge aux habitants du quartier chassés des maisons par le bombardement. Les Allemands, instruits de tout ce qui se passait à Paris, firent alors de la coupole du Panthéon un des principaux objectifs de leurs batteries de Châtillon et firent tomber sur l'édifice une pluie d'obus; quelques-uns endommagèrent assez gravement le dôme. Le péristyle du Panthéon fut aussi témoin de scènes patriotiques; une estrade y avait été dressée et les enrôlements volontaires y étaient reçus au milieu d'un appareil imposant.

La Commune fit du Panthéon un de ses plus grands dépôts d'armes et de projectiles; c'était, avec les poudrières du Champ-de-Mars et du Luxembourg, le principal arsenal de la rive gauche. L'insurrection y établit son quartier général lorsque les progrès des troupes l'eurent refoulée du VIe dans le Ve arrondissement; il fallut deux jours pour emporter les barricades qui l'entouraient de tous côtés. Là périt l'infortuné Millière, arrêté dans une maison voisine et fusillé sans jugement sur l'ordre du capitaine Garcin; il fut amené sur les marches du Panthéon et passé par les armes après qu'on l'eut forcé de se mettre à genoux.

La décoration intérieure du Panthéon a préoccupé les divers gouvernements qui se sont succédé, et ces vastes parois, où pourrait s'écrire l'histoire entière de l'humanité, sont restées nues. En 1848, Chenavard fit à la République une proposition digne d'elle : il s'agissait d'exécuter dans l'intérieur du Panthéon une suite de peintures murales représentant toutes les grandes phases de l'histoire; Théophile Gautier, dans d'excellents feuilletons de critique d'art parus en ce temps-là dans la *Presse* (ils ont été réunis depuis en volume sous le titre de l'*Art moderne*), a donné la description de cette œuvre gigantesque, demeurée malheureusement à l'état de projet. Pour en donner une idée, disons, par exemple, qu'un carton représentait l'apogée de l'empire romain; en scène étaient Auguste, Agrippa, Mécène et, plus loin Ovide, Virgile, Horace; un autre reproduisait Attila et ses Huns; un autre, la Réforme, Luther déchirant et brûlant les bulles du pape, etc. Chenavard demandait par an, pour mener à bonne fin cette œuvre, une somme de... quatre mille francs! Et l'artiste a vu depuis repousser son offre, acceptée d'abord. Le clergé, qui, même alors, ne désespérait pas de voir rendre le Panthéon au culte catholique, intrigua de toutes ses forces pour faire ajourner une solution qui contrariait ses idées étroites. Il réussit à faire écarter définitivement le projet de Chenavard sous la présidence de Louis Bonaparte. En 1874, sous le ministère de M. de Fortou, le directeur des Beaux-Arts, M. de Chenevières, fit revivre le projet de Chenavard de couvrir de fresques toutes les parois de l'immense édifice, mais en le modifiant au point de vue clérical. Au lieu de l'histoire de l'humanité, ces fresques, confiées à MM. Galland, Bonnat, Puvis de Chavannes, Meissonier, Gérôme, Blanc, Gustave Moreau, Millet, Cabanel, Baudry et, pour l'abside, à Chenavard, ne dérouleront que des épisodes exclusivement catholiques : la *Prédication de saint Denis*, [illegible] *Sainte Geneviève calmant la multitude effrayée*, *Sainte Geneviève, au milieu des horreurs de la famine, réunissant la flottille qui doit ravitailler Paris*, les *Derniers instants de sainte Geneviève*, le *Couronnement de Charlemagne*, *Saint Louis rendant la justice*, etc. Tous ces beaux sujets et bien d'autres entre lesquels il n'y avait qu'à choisir, dit M. de Chennevières, sont dus à l'imagination d'un chanoine de Sainte-Geneviève, aux précieuses indications duquel le ministère des beaux-arts doit également l'idée des statues de saint Remi, saint Denis, saint Germain, saint Martin, saint Eloi, saint Grégoire de Tours, saint Bernard, saint Jean de Matha, saint Vincent de Paul et du vénérable de La Salle, dont l'exécution est confiée à MM. Perraud, Cavelier, Carpeaux, Cabet, Chapu, Mercier, Fremiet, Falguière, Montagny, Hiolle, Dubois et Guillaume. Une singularité du projet, c'est qu'il confie une des plus grandes fresques à Meissonier, qui doit précisément sa célébrité à des travaux d'un genre entièrement opposé; mais « il sera extrêmement intéressant de voir l'artiste lutter contre des difficultés tout à fait nouvelles pour lui, » assurait M. de Chennevières.

Panthéon (THÉÂTRE DU). Fondé à Paris en [illegible] près du Panthéon, ce théâtre avait été construit sur l'emplacement d'une église. Un nommé Tard vint s'y installer dans le cours de l'année 1832, avec une troupe composée d'artistes qui ne sont jamais sortis de leur obscurité. Au bout d'une année, Tard céda la direction à Théodore Nezel, dont le premier soin fut de renforcer sa troupe. On y trouve alors quelques comédiens qui devaient se faire plus tard un nom sur des scènes plus importantes : Dubourjal, Williams, Mmes Lambquin, etc. Les auteurs qui achalandaient de leurs pièces ce petit théâtre s'appelaient Moléri, Poujol, Dorat, Boullé, Augier, Barthélemy, Roche, Lesguillon, Lauzet, Maréchal, etc. Sous la direction de Nézel, qui était vaudevilliste, on vit même affluer de jeunes écrivains qui tous se distinguèrent plus tard sur des théâtres plus importants, ou qui déjà avaient gagné leurs chevrons. Parmi les pièces jouées à cette époque, nous citerons : *Guichard le trépassé*, de Théaulon et Nézel; la *Bosse du vol*, de Simonin; le *Pompier et l'Ecaillère*, de Paul de Kock; le *Marchand de poussahs*, d'Albéric Second et Marc-Michel; *Gobernaud premier*, de Duvert, Lauzanne et Sauvage; la *Friponne du grand monde*, de Dumersan; *Vert-Vert et Tourterelle*, de Charles Desnoyers, Anicet-Bourgeois et Nézel; *Catherine*, ou *l'Impératrice et le Cosaque*, de Simonin et Nézel; *Bobèche et Galimafré*, des mêmes; *Cauchois le braconnier*, de Th. Sauvage et Ch. Desnoyers; l'*Amour d'une reine*, de Saint-Yves et Raymond Deslandes; *Jean Moulinot*, de Dumersan; *Haydée*, ou *Femme, mère et maîtresse*, de Raymond Deslandes; le *Pauvre de Saint-Roch*, de Brazier et Frédéric de Courcy.

Pour attirer autour de lui un petit bataillon d'auteurs aussi distingués, il fallait que Nézel fût réellement intelligent, et le soin avec lequel il avait réorganisé sa troupe prouvait du reste en sa faveur. Néanmoins, l'entreprise à laquelle il s'était attaché était mauvaise, et au bout de quelques années il se vit obligé de l'abandonner, après avoir fait d'inutiles efforts pour la rendre fructueuse. Depuis lors, les directeurs s'y succédèrent sans cesse, le théâtre ferma, rouvrit, referma pour rouvrir encore, mais toujours sans plus de succès. Enfin, une quinzaine d'années après sa création, il fut définitivement clos, et l'on n'en entendit plus parler.

Panthéon égyptien (LE), par Champollion le jeune (1823). Cet ouvrage est un des plus complets et le plus approfondi qu'on ait sur la mythologie égyptienne. Chacun des dieux connus y est représenté par un dessin colorié, dû à M. Dubois, et accompagné d'un texte de Champollion qui le commente et l'explique. Il n'y a pas moins de quatre-vingt-quinze à cent figures dessinées d'après les monuments. Quelques-unes ont été recueillies par Champollion lui-même dans son voyage scientifique à travers cette contrée. La confrontation des textes classiques avec les textes hiéroglyphiques, qui accompagnent sur les monuments les représentations des dieux, la comparaison des différentes représentations qui nous sont parvenues des mêmes dieux, amènent Champollion à des conclusions presque toujours nouvelles et qui complètent ou réforment les traditions éparses et fabuleuses de l'antiquité. Il est regrettable que l'ouvrage, publié d'abord par fascicules, n'offre pas un ordre plus sévère et plus logique. Les textes explicatifs attachés à chaque image ou emblème d'un dieu auraient dû être réunis de manière à former la monographie complète de ce dieu. Par exemple, les diverses figurations de la déesse Saté ou Sati sont séparées entre elles par vingt-quatre ou vingt-six autres articles et figures, de sorte qu'on ne peut d'un seul coup d'œil embrasser et comprendre sa signification générale sous les variantes diverses de son symbolisme. Il en est de même d'un certain nombre d'autres divinités.

Panthéon littéraire (LE), grande collection des principaux écrivains de tous pays entreprise vers 1835, par Aimé Martin (gr. in-8° à 2 col.), et restée inachevée. Elle devait comprendre l'élite des productions de la littérature française, et des traductions des meilleurs auteurs étrangers. Ont été publiés : les œuvres de Brantôme (2 vol.), de Montaigne (1 vol.), de Machiavel (3 vol.), de Robertson (3 vol.).

Quelques autres publications ont également porté le titre de *Panthéon* : le *Panthéon biographique*, revue mensuelle, historique et nécrologique (1851-1861, in-8°); le *Panthéon démocratique et social* (1848, in-8°), recueil qui contient l'histoire des réformateurs, philosophes, politiques et socialistes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours; le *Panthéon des ouvriers, journal illustré des travailleurs* (1857, in-4°). Citons à l'étranger, le *Panthéon national, les Belges illustres* (Bruxelles, in-8°, sans date), publication biographique et critique, à laquelle ont collaboré un grand nombre d'écrivains et d'érudits.

Panthéon de la fable (LE), par J.-Alex. Abrant (Paris, 1873, in-12, Boyer et Cie, éditeurs). La fable, ce genre charmant, qu'on pourrait croire si facile quand on considère la multitude de ceux qui s'y essayèrent, mais qui est si malaisé en réalité, comme le prouve le petit nombre de ceux qui y ont réussi, la fable a beaucoup perdu de son antique réputation; mais c'est dommage en vérité : un procédé si agréable et si familier nous semble plus efficace pour vulgariser la morale que tous les traités *ad hoc*, soit dit sans offenser personne. On doit donc se féliciter que l'apologue, trop délaissé de nos jours, rencontre encore quelques amis intelligents. M. Abrant est de ceux qui veulent conserver le goût de la fable. En entreprenant cette histoire vivante d'un genre qui lui est cher, M. Abrant a atteint un double but, également précieux à deux points de vue différents : inculquer dans le cœur de l'enfance ces éternelles vérités morales avec lesquelles on ne saurait la familiariser trop tôt; offrir aux gens de goût un historique raisonné, complet et en même temps précis de l'apologue dans tous les temps et chez tous les peuples. Aucun nom bon à noter n'est absent, en effet, du *Panthéon* que l'auteur a élevé aux fabulistes; tous sont là, à leur place, depuis Pilpay et Lokman jusqu'à Viennet et Léon Halévy; tous y sont, et même, en dehors des fabulistes de profession, les fabulistes de circonstance, d'occasion si l'on veut, qui n'ont commis qu'une seule fable dans leur vie, souvent absorbée par d'autres soins, comme Horace, Régnier, Boileau, et Tibère lui-même, et Franklin. En admirant les fabulistes étrangers, allemands, anglais, espagnols, italiens et russes, on a le plaisir patriotique, mais un peu égoïste de les voir décidément écrasés par le voisinage de notre bonhomme Jean, qui est peut-être, après tout, le seul fabuliste de génie. Tous sont là, néanmoins, faisant une excellente figure, avec leur histoire brièvement contée et leurs chefs-d'œuvre reproduits tout au long. Il y a même, un peu surpris peut-être de se trouver en telle compagnie, de purs conteurs de fabliaux; mais s'ils s'étonnent de se voir là, le lecteur est enchanté qu'ils s'y soient égarés, car leurs contes, très-judicieusement choisis, sont pleins d'intérêt et de franche gaieté.

En somme, le livre de M. Abrant, par un rare privilége, a sa place marquée à la fois dans le pupitre de l'écolier et dans la bibliothèque de l'homme studieux et lettré. M. Abrant a compris que la bibliothèque du jeune âge s'est composée trop longtemps de livres dépourvus de sens commun; il a voulu mettre entre les mains de l'enfant une œuvre digne de figurer dans celle de l'homme fait; puisse sa tentative n'être que le premier pas accompli dans une voie nouvelle, mais qui serait, si elle était suivie, féconde en résultats!

PANTHÉONISÉ, ÉE (pan-té-o-ni-zé) part. passé du v. Panthéoniser. A qui l'on a accordé les honneurs du Panthéon : *Inconnus* PANTHÉONISÉS.

PANTHÉONISER v. a. ou tr. (pan-té-o-ni-zé — rad. *Panthéon*). Fam. Admettre aux honneurs du Panthéon; glorifier : *Les gloires que l'Empire* AVAIT PANTHÉONISÉES *sont bien obscurcies.*

— Absol. : *Gardons-nous de* PANTHÉONISER *à la légère.* (Mercier.)

PANTHÈRE s. f. (pan-tè-re — du lat. *panthera*; du gr. *panthêr*, qui, selon quelques étymologistes, vient de *pas*, tout, et *thêr*, bête féroce. *Thêr* est probablement le même que le latin *fera*, bête féroce. Benfey croit que le grec *panthêr* provient du sanscrit *pundarika*, léopard, dont l'étymologie n'est pas connue). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat : *La* PANTHÈRE *est de la taille et de la tournure d'un dogue de forte race.* (V. de Bomare.) *On dompte la* PANTHÈRE *plutôt qu'on ne l'apprivoise.* (Buff.) ‖ *Panthère des fourreurs*, Nom vulgaire du jaguar.

— Fig. Personne furieuse, emportée : *Son désordre avait fini par être connu de sa belle-mère, et l'on se figure les rugissements de cette* PANTHÈRE *irritée.* (Balz.)

— Minér. Pierre précieuse, ayant des taches de diverses couleurs, à laquelle les anciens attribuaient de nombreuses vertus.

— Astron. Nom donné quelquefois à la constellation du Loup.

— **Encycl.** Le nom de *panthère* a été donné par les anciens à des animaux très-divers, non-seulement à celui qu'on appelle ainsi de nos jours, mais encore au léopard, à l'once et même au chacal. La véritable *panthère* atteint ou dépasse la longueur totale d'un mètre, non compris la queue, qui présente aussi cette dimension, et qui est formée de dix-huit vertèbres. Le crâne est plus long que celui du léopard.

Son pelage est en dessus d'un jaune plus ou moins vif et en dessous d'un blanc pur; la robe est marquée d'un nombre considérable de taches plus petites sur la tête, plus fortes au dos et aux flancs, où elles sont en roses, c'est-à-dire associées circulairement au nombre de cinq ou six. Il y a de chaque côté six ou sept rangées de ces taches en roses, et quelquefois jusqu'à neuf ou dix. Celles des membres sont irrégulièrement réparties, et les anneaux que forment celles de la queue ne sont pas parfaits.

La femelle se distingue du mâle par des teintes plus pâles; cette espèce présente d'ailleurs quelques variétés dans le pelage.

La *panthère* habite le Bengale et se trouve quelquefois dans les régions et dans les îles voisines. Elle vit dans les forêts les plus touffues et fréquente souvent les bords des fleuves et des rivières.

Quoiqu'elle ait les pupilles rondes, son genre de vie est principalement nocturne, et c'est dans l'obscurité qu'elle vient rôder autour des habitations et des lieux où l'on tient les troupeaux. Elle cherche à surprendre les

animaux domestiques qu'on laisse paître ou les bêtes sauvages qui viennent chercher les mêmes eaux. Elle attaque rarement l'homme, à moins qu'elle ne soit elle-même fortement provoquée et irritée. Elle est souple dans ses mouvements, grimpe avec beaucoup d'adresse et d'agilité sur les arbres, et poursuit les chats sauvages et autres animaux de même taille, qui ne peuvent guère lui échapper. Il lui arrive parfois de rester sur les arbres, pour guetter sa proie au passage; elle se jette sur celle-ci, la déchire cruellement avec ses dents et ses griffes et la dévore. Mais bien qu'elle soit éminemment carnassière et qu'elle mange beaucoup, elle est, assure-t-on, ordinairement fort maigre.

La *panthère* est d'un naturel sauvage, fier et peu flexible; irritable et perfide dans ses attaques, elle est souvent plus dangereuse à chasser que le lion. On peut la dompter, mais non l'apprivoiser; elle ne perd jamais complètement son caractère méchant et sanguinaire. Celle que Buffon a observée en captivité avait l'air féroce, l'œil inquiet, le regard cruel, les mouvements brusques et le cri semblable à celui d'un dogue en colère. « Cependant on s'en sert en Orient pour la chasse, dit V. de Bomare, mais il faut beaucoup de soins pour la dresser, et encore plus de précautions pour la conduire et l'exercer. On la mène sur une charrette, enfermée dans une cage de fer, dont on lui ouvre la porte dès que le gibier paraît; elle s'élance avec impétuosité vers la bête, l'atteint ordinairement en trois ou quatre sauts, la terrasse et l'étrangle; mais si elle manque son coup, elle devient furieuse et se jette quelquefois sur son maître, qui d'ordinaire prévient ce danger, en portant avec lui des morceaux de viande, ou des animaux vivants, comme des agneaux, des chevreaux, dont il lui en jette un pour calmer sa fureur. » D'après quelques voyageurs, la chair de la *panthère* n'est pas mauvaise à manger; les indigènes la trouvent de leur goût, ce qui ne prouve pas grand'chose, car ils lui préfèrent encore celle du chien, qui pour eux est un véritable régal. La peau est estimée et produit une belle fourrure, bien qu'inférieure à celle du léopard.

La *panthère* noire est un magnifique animal gris cendré ou gris brun, avec des taches d'un noir foncé; le fond jaune brillant sur lequel se détachent ordinairement les belles taches en roses, dont le pelage est parsemé, est remplacé par un fond noir, dont la couleur peu différente de celle des taches, ne se confond d'ailleurs pas avec la nuance plus foncée de celles-ci. Au premier aspect, et pour un observateur inattentif, la *panthère* noire semble d'un noir uniforme; mais, avec un peu d'attention, on reconnaît que sa robe représente les mêmes dessins que celle de la *panthère* ordinaire; seulement ils ressortent moins, n'étant que d'un noir profond sur un fond d'un noir noirâtre. La *panthère* noire est beaucoup plus petite que ses congénères et ne se rencontre qu'à l'île de Java. Elle est aussi beaucoup plus féroce.

L'Europe occidentale a nourri jadis des *panthères*. On a trouvé leurs ossements dans plusieurs parties de la France, principalement dans les cavernes; elles y sont aujourd'hui fossiles avec les grands ours et les hyènes. D'après Xénophon, il y avait encore des *panthères* en Europe du temps d'Aristote. Elle était autrefois répandue dans l'Asie Mineure, comme on en a la preuve dans la demande faite par Cælius à Cicéron, proconsul de Cilicie, de lui envoyer un troupeau de ces animaux pour ses jeux. Enfin, bien des auteurs, même parmi les modernes, assurent qu'elle est commune en Afrique. Il est évident, comme nous le disions plus haut, que la *panthère* des anciens n'est pas du tout la nôtre; tous les détails qu'ils nous donnent à ce sujet se rapportent surtout au léopard; ce sont aussi des peaux de cette dernière espèce que les fourreurs désignent sous les noms impropres de *panthère* d'Afrique ou tigre d'Afrique. Encore moins peut-on voir des *panthères* dans le jaguar, le margay et autres carnassiers de l'Amérique du Sud.

PANTHÉRIN, INE adj. (pan-té-rain, i-ne — rad. *panthère*). Qui est parsemé de grandes taches, semblables à celles de la panthère : *Couleuvre* PANTHÉRINE.

PANTHÉROPHIS s. m. (pan-té-ro-fiss — du gr. *panthêr*, panthère; *ophis*, serpent). Erpét. Groupe de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PANTHÉROSAURE s. m. (pan-té-ro-sô-re — du gr. *panthêr*, panthère, *sauros*, lézard). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, dont l'espèce type habite l'Australie.

PANTHIALÉEN, ÉENNE s. (pan-ti-a-lé-ain, é-è-ne). Hist. anc. Membre d'une des tribus perses.

PANTHOLOPS s. m. (pan-to-lops — du préf. *pan*, et du gr. *olos*, entier; *ops*, œil). Mamm. Division du grand genre antilope.

PANTHOT (Jean-Baptiste), médecin français, né à Lyon en 1640, mort dans la même ville en 1707. Il prit le diplôme de docteur à Montpellier, puis exerça son art à Lyon. Outre onze *Lettres*, insérées dans le *Journal des savants*, on lui doit quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité des dragons et des escarboucles* (Lyon, 1691, in-12), dans lequel il réfute des fables rapportées par les anciens naturalistes sur ce sujet; *Traité sur la baguette* (Lyon, 1693, in-4°); *Dissertation instructive et très-curieuse sur trois opérations de la pierre faites en six mois de temps* (1702, in-4°).

PANTICAPÉE, ville ancienne de la Sarmatie maritime, sur le Bosphore Cimmérien. Elle fut fondée par des Grecs qui chassèrent les Scythes de ce point du littoral. C'est aujourd'hui KERTCH. V. ce mot.

PANTICOSA, bourg d'Espagne, province et à 83 kilom. de Huesca, dans les Pyrénées, près de la frontière de France, entouré de noyers et de châtaigniers magnifiques; 400 hab. Cette petite localité est connue par ses eaux thermales, dont Nicolas Guallart fit l'acquisition en 1820, moyennant une redevance annuelle de 4,000 réaux. Sur le bord d'un petit lac bleu, dans lequel de magnifiques cascades se précipitent du haut des rochers, il fit construire l'établissement thermal actuel, situé à 2,300 mètres d'altitude. Cet établissement se compose de neuf maisons et d'un petit édifice élégant dit *Templete de la Salud*. Les sources de Panticosa portent des noms appropriés à leur spécialité : *fuente de Higado* (source du foie), *fuente del Estomago* (source de l'estomac), *casa de los Herpes* (maison des dartreux), *fuente Purgante* (fontaine purgative). Deux de ces sources sont sulfureuses, deux sont salines ou nitrogénées. Elles fournissent environ 88,200 litres par 24 heures, à la température de 20°, 26°, 27° et 31° centigr. Ces eaux agissent comme hyposthénisantes sédatives du système nerveux. Elles assouplissent la peau et réussissent dans certaines dermatoses. L'eau *Purgante* ne s'emploie qu'en boisson; elle est purgative, excitante de l'appareil digestif et de l'organisme général. L'eau *del Estomago*, excitante, active, modifie les sécrétions et agit comme les eaux sulfureuses en général.

La saison des bains de Panticosa court du 1er juillet au 20 septembre environ. Les environs offrent des promenades très-pittoresques et des points de vue très-recherchés des touristes. De hautes cascades, dont l'une a une chute de 200 mètres, s'élancent du sommet des rochers et des pics couverts de neige. Le voisinage des Pyrénées fait pour ainsi dire de Panticosa une station thermale française.

PANTIÈRE s. f. (pan-tiè-re. — Quelques étymologistes rapportent ce mot au latin *pantherum*, filet, du grec *pas*, tout, et *thêrion*, bête sauvage, avec l'acception de piège qui sert à prendre toute espèce de bête; mais il vaut sans doute mieux rapporter *pantenne*, autre forme du même mot, à l'ancien français *pant*, que l'on trouve parfois avec l'acception de filet et qui paraît être le même que le substantif *pente*, ce qui pend). Chasse. Espèce de filet tendu verticalement pour prendre, pendant la nuit, des compagnies de perdrix, de cailles, etc. : *L'araignée tendeuse, vulgairement appelée araignée des jardins, dispose verticalement sa toile entre les branches des arbustes ou des fleurs de la même manière que nous tendons nos* PANTIÈRES. (A. d'Houdetot.) ‖ On dit aussi PANTENNE. ‖ Gorge où l'on tend un de ces filets, pour la chasse des pigeons sauvages. ‖ Sac à mailles dans lequel les chasseurs mettent leurs provisions et le gibier qu'ils ont pris.

— Pêche. Filet que l'on tend verticalement et par fond.

— **Encycl.** Chasse. On distingue deux sortes de *pantières* : la *pantière* simple et la *pantière* contre-maillée.

La *pantière* simple est une longue nappe à mailles de 0m,033 à 0m,035 d'ouverture et fabriquée avec du fil de Flandre n° 24. Sa longueur est indéterminée, parce qu'elle dépend de l'espace que l'on veut barrer; on lui donne quelquefois jusqu'à 33 mètres. Sa hauteur est de 10 à 12 mètres; on la borde tout autour d'une ficelle de la grosseur d'une plume à écrire. La *pantière* à mailles losangées fronce toujours à quelque endroit, ce qui offre des places plus obscures les unes que les autres et pouvant effrayer les oiseaux. Il nous semble préférable de faire la *pantière* à mailles carrées, parce que ces dernières sont moins visibles.

La *pantière* contre-maillée se compose de trois rets placés les uns sur les autres; les deux rets extérieurs se nomment *aumées* et sont faits à mailles carrées de fil de Flandre en trois brins n° 8, et d'un diamètre de 0m,27; le filet intérieur ou nappe à mailles losangées, d'un diamètre de 0m,05, est de fil de Flandre n° 24. Il a deux fois et demie l'étendue des aumées. Une ficelle très forte et grosse comme une plume à écrire est passée dans le dernier rang de mailles des quatre côtés des aumées et de la nappe, de façon que cette dernière fasse, en fronçant, des bourses convenables et également réparties partout. A chaque coin du filet, on a formé, avec la ficelle, une boucle destinée à recevoir les cordes dont il faut la garnir pour la faire jouer.

Autrefois, on garnissait la partie supérieure de la *pantière* d'anneaux ou boucelettes dans lesquels on passait la corde destinée à la tendre, et sur laquelle on la plissait ou on la rendait comme un rideau sur une tringle, au moyen d'une ficelle attachée au premier anneau d'un côté. Mais cette méthode rend la tendue de la *pantière* plus longue et [illegible] simple, et nuit, par conséquent, au succès de la chasse.

La manière la plus expéditive et la plus commode de faire cette chasse est la suivante : On choisit, dans l'endroit convenable, deux arbres suffisamment élevés et à une distance voulue. On élague les plus longues branches qui, s'avançant vers l'intervalle que doit occuper la *pantière*, pourraient l'empêcher de tomber librement. A la hauteur nécessaire, on attache, à une branche de chacun de ces arbres, deux perches ayant entre elles une distance telle que la *pantière* tendue la remplisse et soit éloignée de leur extrémité de 0m,21 à 0m,27; leur élévation est combinée de manière que, dans le même cas, la *pantière* ait sa lisière inférieure soutenue à 1m,30 environ de terre. Au bout saillant de chacune de ces perches, on lie, pour servir de poulie, un anneau du diamètre de 0m,020; ces anneaux sont en fer, en corne ou en verre; le verre est préférable, parce qu'il ne redoute pas l'humidité et qu'il offre un frottement moins dur aux cordes qui y passent. On attache solidement, aux boucles de ficelle qui se trouvent aux coins supérieurs de la *pantière*, deux cordes grosses comme le petit doigt et parfaitement câblées, dont la longueur, en supposant que la *pantière* ait 32 mètres de longueur sur 12 de largeur, doit être au moins de 32 mètres. Ces deux cordes sont passées chacune dans un des anneaux liés aux perches et sont ensuite nouées ensemble. Une troisième corde de la même grosseur est liée à la jonction des deux premières et vient aboutir à une loge ou hutte que le chasseur élève, au moyen de quelques branchages, derrière la *pantière*, à une distance de 6 mètres environ. La corde a une longueur telle qu'elle permet à la *pantière* de tomber jusqu'à terre et que le bout resté auprès du chasseur lui sert ensuite à la relever. Le bas de la *pantière* est fixé par deux cordes qui attachent ses coins inférieurs à deux piquets en crochets, de manière que le haut du filet soit plus avancé du côté où doivent venir les oiseaux.

Pour ne pas se donner la peine de soutenir la *pantière*, en tenant dans sa main la corde qui sert à l'élever, le chasseur plante devant lui un piquet long de 0m,40 à 0m,48 qu'il enfonce solidement dans la terre. Ce piquet est garni à son extrémité supérieure d'un croissant en fer qui y est vissé, les cornes un peu inclinées vers la terre. Sous ces cornes, le chasseur place un petit bâton lié par son milieu à la corde de tirage de la *pantière*. Ce petit bâton, retenu par le croissant, maintient la *pantière* tendue; l'autre bout de la corde est tenu par le chasseur, qui tire lorsqu'il voit un oiseau donner dans le filet; ce mouvement fait échapper le petit bâton de dessous les cornes du croissant, et la *pantière* tombe aussitôt.

Le chasseur se cache quelquefois dans les arbres, à droite ou à gauche; alors, à 0m,32 en arrière du piquet dont nous venons de parler, il en plante un autre de la même longueur dont la tête est garnie d'un piton, dont l'œillet a 0m,013 de diamètre. Dans cet œillet, on fait passer un bout de la corde de tirage qui se prolonge jusqu'à l'endroit où est le chasseur; ce bout est garni d'un anneau ou d'un morceau de bois qui ne peut pas passer dans l'œillet du piton. Dans cet état, dès que le chasseur voit une bécasse donner dans le filet, il tire la corde vivement à lui; le bâton pris sous les cornes du croissant se dégage et la *pantière* s'abat aussitôt. La longueur de la corde est calculée de manière que l'anneau ou le bâton qui la termine vienne s'arrêter contre l'œillet du piton quand la *pantière* est entièrement à terre. Pour la retendre, le chasseur revient auprès de ses piquets; il relève le filet, engage le bâton sous le croissant après s'être emparé de sa proie, emporte avec lui le bout de la corde et recommence à guetter le gibier.

Simples ou contre-maillées, les *pantières* conviennent toutes à ce genre de chasse; cependant les *pantières* contre-maillées embarrassent davantage le gibier et sont, par conséquent, préférables.

On appelle aussi *pantières* des gorges de [illegible] l'hiver de nos pays et va, dès le mois d'octobre, [illegible]. La plus célèbre des *pantières* de France est celle du col de Bellongue (Ariège). L'époque de cette chasse est l'occasion de fêtes et de réjouissances pour la commune de Saint-Lary et pour celles qui l'avoisinent. Un large filet barre [illegible] certaine hauteur, le passage du col; des hommes sont cachés dans des huttes suspendues au [illegible]. Dès que, de son observatoire, une de ces sentinelles [illegible] sets, le signal est donné, le chasseur, l'œil fixe, [illegible] filet les oiseaux épouvantés. Ils veulent s'élever [illegible] tement tendue, un épouvantail formé d'un [illegible] les bisets baissent leur vol et plongent vers la partie inférieure du filet. Au moment où ils veulent se relever, les engins s'abaissent et les enlacent de leurs mailles innombrables. C'est maintenant que commence un véritable massacre; la foule [illegible] chasseurs, des curieux qui attendaient dans leurs embuscades l'heure du carnage, se précipite sur les pauvres prisonniers. On leur tord le cou et ils sont [illegible] paniers d'osier.

PANTIN s. m. (pan-tain. — [illegible] porte ce mot à *panter*, étendre le cuir des cardes. « Qu'est-ce qu'un *pantin?* lisons-nous dans le *Journal de Barbier;* un bonhomme de carton qu'on fait danser avec des fils. Or, les filles et les garçons du petit village de Pantin, près de Paris, ont eu pendant longtemps la réputation d'exceller à la danse, comme le témoignent ces vers d'une ancienne chanson :

> Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud
> Dansent bien mieux que tous ceux de chez nous.

N'est-il pas permis de croire, d'après ces vers, que les petits bonshommes de carton ne se sont appelés des *pantins* que par allusion au talent que les habitants de Pantin avaient pour la danse? » Il serait peut-être beaucoup plus simple de rattacher *pantin* à *pendre*, avec d'autant plus de raison que les pantins sont de petits bonshommes de carton que l'on suspend avec des fils pour les faire danser). Petite figure de carton ou de bois, représentant un homme ou une femme, dont les membres sont mus au moyen de fils.

— Fam. Homme qui fait des gestes ridicules ou dont la tournure est gauche et dégingandée : *C'est un* PANTIN, *un vrai* PANTIN. (Acad.) ‖ Individu flottant sans cesse d'une opinion à l'autre : PANTIN *politique*. ‖ Homme sans volonté ou sans pouvoir, que l'on fait agir comme on veut :

> Je ne suis qu'un *pantin* dont vous tenez le fil.
> V. HUGO.

> Parce qu'il court et va partout,
> Ce *pantin* se croit libre.
> BÉRANGER.

— **Encycl.** Les *pantins* furent à la mode et excitèrent une sorte de passion poussée jusqu'à l'extravagance au commencement de l'année 1746. Barbier en parle ainsi dans son *Journal* (t. III, p. 1-3) : « Dans le courant de l'année dernière (1746), on a imaginé, à Paris, des joujoux qu'on appelle des *pantins*. C'était d'abord pour faire jouer les enfants; mais ils ont servi ensuite à amuser tout le public. Ce sont de petites figures faites de carton dont les membres séparés, c'est-à-dire taillés séparément, sont attachés par des fils pour pouvoir jouer et remuer. Il y a un fil derrière qui correspond aux différents membres et qui, laissant remuer les bras, les jambes et la tête de la figure, la font danser. Ces petites figures représentent Arlequin, Scaramouche, Mitron, berger, bergère, etc., et sont peintes, en conséquence, de toutes sortes de façons. Il y en a eu [illegible] peintres, entre autres par M. Boucher, un des plus fameux de l'Académie, et qui se vendaient cher (la duchesse de Chartres paya un de ces *pantins* 1,500 livres). Ces fadaises [illegible] qu'on ne peut aller dans aucune maison (en janvier 1747) sans en trouver [illegible] toutes les cheminées. On en fait présent à toutes les femmes ou filles, et la fureur en est au point qu'au commencement de cette année [illegible] pour les étrennes. Cette invention n'est pas nouvelle; elle est seulement renouvelée [illegible] chanson de caractère consacrée pour cette petite figure :

> [illegible]

[illegible]

destinée à disparaître de sitôt du sein de la société. Rien qu'en France, on en pourrait classer une infinie variété, surtout parmi ceux qui ont embrassé la carrière politique. Le gouvernement tire la ficelle, et le *pantin*, quel que soit son âge ou sa qualité, gambade comme une figure de carton.

Pantins de Violette (LES), opéra-bouffe en un acte, paroles de Léon Battu, musique de A. Adam (Bouffes-Parisiens, 29 avril 1856). C'est une gentille partition. Dans ce milieu de pierrots, de polichinelles, de magiciens et de Colombines, le compositeur est à son aise. Ses mélodies claires et faciles, son instrumentation fine et déliée sont à leur place et produisent un effet très-agréable. On a applaudi à juste titre l'air de Violette à son serin : *Canari, mon chéri*; le rondo d'Alcofribas : *En ce monde, à la ronde*, et l'air : *Pierrot est un joli pantin*, que nous donnons ici.
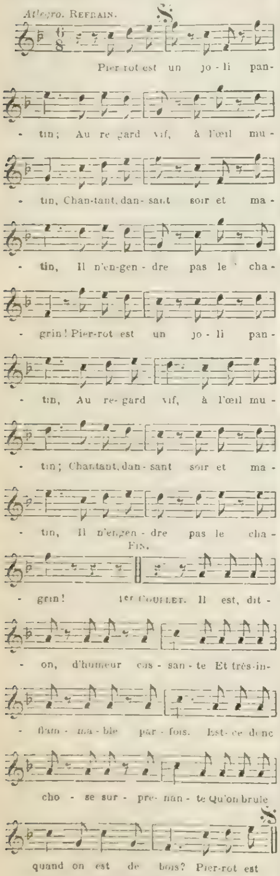
DEUXIÈME COUPLET.

A la guerre, par la mitraille,
A-t-il quelque membre cassé?
Il s'en moque! après la bataille,
Par un neuf il est remplacé!
Pierrot, etc.

PANTIN, ch.-l. de cant. du départ. de la Seine, à 1 kil. et à 7 kilom. S.-E. de Saint-Denis, à 2 kilom. du mur d'enceinte de Paris, près du canal de l'Ourcq et du bois de Romainville; pop. aggl., 12,3?9 hab. — pop. tot., 12,347 hab. Fabrication d'allumettes chimiques, chaux hydraulique, serrurerie, conserves, cuirs vernis, chocolat, produits chimiques, poudrette. Commerce de bestiaux et de poudrette. Dans les plus anciens titres qui font mention de ce village et qui remontent au XIe siècle, Pantin est désigné sous le nom de *Penthinum*. Quelques souvenirs historiques se rattachent à ce village, mais aucun, digne de remarque, ne remonte au delà du premier Empire. En 1806, après la bataille d'Austerlitz, la garde impériale, avant de faire son entrée dans Paris, vint camper dans la plaine et dans le village de Pantin. En 1808, le canal de l'Ourcq, voisin du village, inonda pendant tout l'été la plaine de Pantin; il en résulta que les plantes qui couvraient cette plaine se putréfièrent et que les exhalaisons pestilentielles qui ne cessaient de s'en échapper amenèrent une épidémie désastreuse dans tout le pays. Enfin, en 1814, Pantin fut le théâtre, avec d'autres villages de la banlieue parisienne, de la bravoure des troupes françaises, essayant par un suprême effort de repousser l'invasion des alliés. Le 28 mars 1814, le général Compans s'établit dans Pantin et le lendemain, dès le matin, les troupes russes se postèrent devant le village; le 30, le combat s'engagea sur toute l'étendue de la ligne, depuis Vincennes jusqu'à Montmartre. La cavalerie ennemie n'ayant pu se développer à cause des accidents de terrain, les Français profitèrent aussitôt de cet avantage et par un feu meurtrier, presque à bout portant, détruisirent le premier bataillon de tirailleurs qu'on leur opposa. Un nouveau bataillon frais s'élance avec furie pour venger le précédent; la poignée d'hommes dont dispose le général Compans le reçoit sur ses baïonnettes, et alors commence une lutte corps à corps et pour ainsi dire d'homme à homme. Cette lutte effroyable dura deux heures, au bout desquelles Pantin pris, perdu, repris par les Russes, demeura encore au pouvoir des Français. Au même instant, le bruit de la victoire remportée à Belleville sur les Prussiens par le duc de Raguse se répand dans nos rangs. Animés par ce double succès, les Français se lancent étourdiment à la poursuite des Russes en fuite; mais bientôt ils rencontrent de nouvelles troupes fraîches, et sont obligés de reculer devant les gardes prussienne et badoise. Le général Compans rentre dans Pantin et y recommence son héroïque défense. Le combat redouble d'acharnement. La mêlée redevient furieuse. Enfin, le prince Eugène de Wurtemberg envoie contre ce petit groupe de héros des troupes en nombre tellement considérable, que le général Compans fait sonner la retraite et est forcé d'abandonner le village. Il remonte à l'est, envoie demander ses ordres au duc de Raguse, reçoit quelques renforts et retombe bientôt sur Pantin avec une rapidité et un élan tels, qu'il déloge les bataillons russes et reconquiert en moins d'une heure le village envahi. Mais, pendant ce temps, l'ennemi remportait à Romainville un avantage décisif. Les bataillons vainqueurs se replient vers Pantin, qu'ils attaquent tous ensemble et l'héroïque poignée des défenseurs français, qui ne veut pas lâcher pied, est sabrée et massacrée. Inutiles sacrifices! La capitulation de Paris fut signée le lendemain. Le 31 mars, l'empereur de Russie et le roi de Prusse se rendirent à Pantin avec leur état-major et y reçurent les maires de Paris. C'est de Pantin qu'ils partirent à midi pour faire leur triomphale entrée dans la capitale. L'année suivante (1815), Pantin fut occupé pendant trois mois par des troupes anglo-écossaises et exposé à tous les désastres d'une occupation militaire. Malgré les souvenirs glorieux que nous venons de résumer, Pantin a toujours eu le privilége d'égayer la verve railleuse des Parisiens, sans doute à cause de son nom qui prête volontiers à la plaisanterie. Dans un vaudeville intitulé *Risette*, M. About a lui-même sacrifié à ce préjugé, en intercalant la chanson devenue populaire et qui commence par ces vers :

A Paris, *près de Pantin*,
Je naquis un beau matin
De décembre, etc.

Enfin, Pantin a été le théâtre, en septembre 1869, d'un crime qui a eu un grand retentissement. V. TROPPMANN.

PANTINE s. f. (pan-ti-ne). Techn. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux ou de flottes de soie : *Quatre* PANTINES *forment une main, et vingt mains composent un paquet. C'est par suite du mettage en main que les matteaux perdent leur nom et deviennent des* PANTINES. (Maigne.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ophrys.

PANTINÉ, ÉE (pan-ti-né) part. passé du v. Pantiner. Lié en partie : *Écheveaux* PANTINÉS.

PANTINER v. a. ou tr. (pan-ti-né — rad. *pantine*). Techn. Mettre en pantine : PANTINER *des écheveaux*.

PANTINOIS, OISE s. et adj. (pan-ti-noi, oi-ze). Géogr. Habitant de Pantin; qui appartient à Pantin ou à ses habitants : *Les* PANTINOIS. *La population* PANTINOISE.

— Argot. Parisien.

PANTINURE s. f. (pan-ti-nu-re — rad. *pantine*). Techn. Nom donné par les mouliniers à un petit lien qu'ils attachent aux pantines : *C'est au moyen de nœuds faits à la* PANTINURE *que l'on indique le degré de finesse de la soie.* (Maigne.)

PANTOCRATOR s. m. (pan-to-kra-tor — du préf. *panto*, et du gr. *kratos*, chef, maître). Mythol. gr. Surnom de Jupiter.

PANTODACTYLE s. m. (pan-to-da-kti-le — du préf. *panto*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des chalcidiens, dont l'espèce type habite Buenos-Ayres.

PANTOGAME s. m. (pan-to-ga-me — du préf. *panto*, et du gr. *gamos*, noce). Animal qui recherche indifféremment toutes les femelles de son espèce : *Les chiens, les chats, les moineaux sont d'insatiables* PANTOGAMES. (Maupied.)

PANTOGAMIE s. f. (pan-to-ga-mî — du préf. *panto*, et du gr. *gamos*, mariage). Zool. Mœurs des animaux qui s'accouplent indifféremment et sans choix avec les individus de l'autre sexe.

PANTOGÈNE s. f. (pan-to-jè-ne — du préf. *panto*, et du gr. *genos*, origine). Minér. Se dit des cristaux dont tous les bords et tous les angles ont éprouvé un décroissement : *Minéral* PANTOGÈNE.

PANTOGONIE s. f. (pan-to-go-nî — du préf. *panto*, et du gr. *gônia*, angle). Géom. Trajectoire réciproque qui se coupe toujours elle-même sous un angle rentrant.

PANTOGRAPHE s. m. (pan-to-gra-fe — du préf. *panto*, et du gr. *graphô*, je décris). Géom. Instrument servant à copier mécaniquement des figures, soit en grandeur égale, soit en réduisant ou en agrandissant le modèle dans un rapport voulu.

— Sculpt. *Pantographe des sculpteurs*, Appareil servant à mettre au point les statues et les bustes.

— **Encycl.** L'emploi de cet appareil remonte à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle le peintre Georges de Dillingen le mit en pratique. Le jésuite Scheiner appliqua, dit-on, cet instrument à la reproduction des solides; il en publia une description en 1631. En 1743, Langlois le perfectionna et l'amena à peu près à la forme qu'on lui donne encore aujourd'hui et que représente la figure ci-dessous. Depuis cette époque, on a combiné les organes dont il se compose de façon à lui faire reproduire, non-seulement des dessins et des plans, mais encore à obtenir une surface semblable à une surface donnée; cette dernière application a été réalisée par M. Collas dans son ingénieuse machine à réduire les statues.

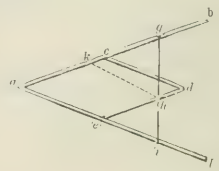

Le *pantographe* se compose essentiellement de deux règles *ab*, *af*, articulées en *a*, et de deux règles plus courtes *cd*, *ed*, articulées sur les premières en des points fixes *c* et *e*, de telle façon que $ac = cd = ed = ae$, c'est-à-dire que, quel que soit le mouvement donné au système, *acde* conserve toujours la forme d'un losange. La règle *ed* est traversée en un point variable *h* de sa longueur par un axe vertical fixé à un plomb et qui constitue un point fixe pendant le travail de l'instrument; en un point *g* de *ab* est un calquoir avec lequel on suit la trace du plan à reproduire, et en un point *i* de *af* est un crayon qui reproduit les mouvements donnés au calquoir *g*, à une échelle qui dépend des positions relatives de ce dernier, du pivot *h* et du crayon *i*.

Dans la figure ci-dessus, on peut remarquer que le calquoir *g* et le pivot *h* ont été disposés dans des positions quelconques; la droite qui passe par ces deux points va couper la règle *af* en un point *i*, dont la distance *ie* est constante. En effet, imaginons par le point *h* une parallèle *hk* à *ae*; *ghi* étant une droite, les triangles *khg*, *ehi* sont semblables et donneront

$$\frac{kg}{kh} = \frac{eh}{ei},$$

d'où

$$ei = \frac{eh \times kh}{kg} = \frac{eh \times kh}{ag - eh};$$

mais $kh = ae$;

on a donc $$ei = \frac{eh \times ae}{ag - eh}.$$

Ainsi *eh*, *ae*, $ag - eh$ étant des quantités invariables, *ei*, qui ne dépend que d'elles, sera constante et indépendante de la valeur des angles, et, quelle que soit l'inclinaison que prenne la droite *gh* par le jeu de l'instrument, cette droite passera toujours par le point *i* dont la distance à l'articulation *e* ne dépendra que des positions données au traçoir *g* et au pivot *h*. En outre, les triangles *ieh*, *iag* ayant toujours leurs côtés parallèles seront toujours semblables, quels que soient les angles des règles *ab*, *af*, *cd*, *ed*;

d'où

$$\frac{gh}{hi} = \frac{ae}{ie},$$

c'est-à-dire que les distances respectives au pivot du calquoir et du crayon sont entre elles dans le rapport constant $\frac{ae}{ie}$, de sorte que toute figure décrite par le traçoir est reproduite semblable par le crayon. On peut, sans déplacer le calquoir, opérer les réductions à n'importe quelle échelle; en effet, il suffira alors de faire varier la position du pivot *h* sur la règle *ed* et celle du crayon *i* sur *af*.

S'il s'agissait d'augmenter les figures, on mettrait le calquoir à la place du crayon.

Le *pantographe* de M. Collas pour la réduction des statues se compose d'une barre en bois dans laquelle sont pratiquées des rainures longitudinales, munies l'une d'une touche et l'autre d'un outil, qui peuvent glisser sous l'action d'une vis. L'extrémité de cette barre est terminée par un joint universel qui lui permet de prendre toute direction. De cette extrémité part une bielle articulée, qui en porte deux autres également articulées, l'une à la touche, l'autre au burin, de telle façon que l'on ait toujours des triangles semblables. Pour obtenir une réduction, on place le modèle devant la touche, sur un plateau garni d'une roue dentée, et devant l'outil une masse molle sur un second plateau garni d'une roue dentée égale à la première; ces roues dentées étant conduites par une même vis qui leur fait faire des rotations égales autour de leur axe, et les plateaux étant disposés de manière que l'outil et la touche correspondent à deux circonférences dont les rapports soient dans le rapport des divisions de la bielle inclinée, fixée à l'extrémité de la barre à coulisse, il est clair que la touche et le burin traceront une succession de courbes toujours semblables et semblablement placées.

PANTOGRAPHIE s. f. (pan-to-gra-fî — rad. *pantographe*). Géogr. Art ou manière de se servir du pantographe.

— Techn. Art de copier mécaniquement toutes sortes de dessins.

— Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE adj. (pan-to-gra-fi-ke — rad. *pantographie*). Géom. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie : *Opération* PANTOGRAPHIQUE. *Dessin* PANTOGRAPHIQUE.

PANTOGRAPHIQUEMENT adv. (pan-to-gra-fi-ke-man — rad. *pantographique*). Avec le secours du pantographe : *Figure reproduite* PANTOGRAPHIQUEMENT.

PANTOIEMENT s. m. (pan-toî-man — rad. *pantois*). Fauconn. Asthme qui attaque les oiseaux de fauconnerie.

PANTOIRE s. f. (pan-toi-re). Mar. Manœuvre dormante, capelée sur les bas mâts.

PANTOIS, OISE adj. (pan-toi, oi-ze. — Ce mot vient probablement du celtique : armoricain *pant*, pression, de la racine sanscrite *path*, fouler, ou bien de la racine *pat*, *panth*, étendre. Delâtre croit, en effet, que ce mot se rapporte au latin *pandere*, étendre, ouvrir, de la racine sanscrite *pant*, *pat*, étendre, d'où le grec *petaô*, *pitnaô*, et aussi le latin *pateo*, être ouvert, probablement alliée à la racine *pan*, étendre, lithuanien *pynti*, etc.). Hors d'haleine : *Être tout* PANTOIS *pour avoir couru*.

— Fam. Ahuri, stupéfait, interdit : *Rester tout* PANTOIS.

PANTOJA, peintre espagnol. V. LACRUZ (Jean DE).

PANTOLIE s. f. (pan-to-lî — du préf. *pant*, et du gr. *olos*, entier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant trois espèces qui habitent Madagascar.

PANTOMÈTRE s. m. (pan-to-mè-tre — du préf. *panto*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Instrument en usage pour mesurer toutes sortes d'angles et pour mener des perpendiculaires.

— **Encycl.** Le *pantomètre* se compose d'un cylindre en laiton de 0m,09 de hauteur sur 0m,07 de diamètre, divisé en deux parties par un plan perpendiculaire à son axe. La partie inférieure, qui est fixe, reçoit une douille par laquelle on dispose l'instrument sur un pied ordinaire à trois branches, ou sur un simple piquet. Son bord supérieur est divisé en 360°; au-dessous du zéro est une fente correspondant à une fenêtre placée sous la division 180° et au milieu de laquelle est tendu verticalement un fil de soie. La partie supérieure tourne au moyen d'un petit engrenage que fait mouvoir une vis; elle porte un vernier de 14° divisé en 15 parties, qui permet d'obtenir les angles à 4 minutes près, et est percée de deux fentes et de deux fenêtres correspondant les unes à 0° et à 180°, et les autres à 90° et à 270°, ce qui donne immédiatement des directions perpendiculaires. Cet instrument, qui remplace avec avantage l'équerre d'arpenteur, ne suffit pas lorsqu'il s'agit d'une triangulation comprenant une étendue de quelques lieues, ou même si l'on est forcé, par les accidents locaux, de former une série de triangles s'appuyant les uns sur les autres; mais, dans la pratique ordinaire, il rend des services très-marqués, en ce qu'il sert à la fois d'équerre et de graphomètre. Pour faire usage de cet instrument, on le fait tourner tout entier sur sa douille, de manière à mettre la ligne de visée inférieure dans la direction de la ligne donnée; puis, faisant tourner le cylindre supérieur seul à l'aide de la vis, on amène sa ligne de foi dans la direction de la ligne qui coupe la première et l'on obtient ainsi l'angle que ces deux lignes font entre elles, en le lisant sur le limbe divisé, à l'aide du vernier. Pour mener des perpendiculaires, l'emploi de cet instrument est aussi simple que facile; après avoir dirigé la ligne de visée intérieure sur l'alignement donné, on fait tourner le cylindre supérieur jusqu'à ce que sa fente 0° vienne en 90°, et par suite que la fenêtre corresponde à 270°; les deux lignes de visée étant alors à angle droit, on a la direction de la perpendiculaire demandée.

PANTOMÉTRIQUE adj. (pan-to-mé-tri-ke — rad. *pantomètre*). Géom. Qui a rapport au pantomètre : *Appareil* PANTOMÉTRIQUE.

PANTOMIME s. m. (pan-to-mi-me — lat. *pantomimus*, grec *pantomimos;* de *pas*, tout, et de *mimos*, imitateur). Acteur qui, au moyen de gestes et d'attitudes diverses, exprime ses idées, ses passions, sans recourir à la parole : *Il suffisait à Bathylle d'être* PANTOMIME *pour être couru des dames romaines.* (La Bruy.)

— s. f. Art d'exprimer les idées, les passions par des gestes, des attitudes diverses, sans recourir à la parole : *La* PANTOMIME *était en grand honneur chez les Romains. La* PANTOMIME *est un art qui n'a pas de caractère national.* (St-Marc Girard.) ‖ Représentation théâtrale où la parole est entièrement remplacée par des gestes et des attitudes diverses : *Jouer, exécuter une* PANTOMIME. ‖ Art des gestes et des attitudes : *Cet acteur, excellent dans le débit, est faible par la* PANTOMIME.

— Chorégr. Sorte de danse théâtrale : *Danser une* PANTOMIME. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* PANTOMIME.

— B.-arts. Art de disposer et de combiner les gestes des figures : *Dans la statuaire antique, la* PANTOMIME *est presque toujours noble, simple et froide. La* PANTOMIME *de Jouvenet est souvent exagérée; sa Vierge hurle le* Magnificat.

— Adjectiv. Où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles : *Danse, ballet, divertissement* PANTOMIME.

— **Encycl.** Le spectacle des *pantomimes* vint de la Grèce, mais c'est à Rome qu'il atteignit sa perfection. L'immensité du théâtre, qui ne permettait pas aux nombreux spectateurs étagés sur les gradins de saisir distinctement tout ce que débitaient les acteurs, fut sans doute la principale cause de la suppression des paroles. On les remplaça par un livret indiquant les mouvements de la scène, et d'ordinaire rédigé en grec. Il n'était en usage que parmi les sénateurs et les chevaliers, qui suivaient le spectacle ce livret à la main, comme font chez nous les amateurs de ballets. Quant au peuple, il se contentait des indications données par le monologue que récitait le chœur. Une musique de flûtes, et quelquefois de cymbales, accompagnait le jeu des *pantomimes.* Les poses et les gestes devaient être d'autant plus expressifs que, le visage étant recouvert d'un masque, les mouvements de la physionomie ne pouvaient venir en aide aux intentions de l'acteur. Les plus célèbres *pantomimes*, à Rome, furent Pylade et Bathylle. Ils vécurent en même temps, à la fin du Ier siècle av. J.-C. Le premier excellait dans le genre tragique, le second dans le genre comique. Chacun d'eux fonda une école et eut de nombreux disciples. L'enthousiasme qu'ils excitèrent créa deux partis aussi animés l'un contre l'autre que le furent, à Byzance, plus tard, les partis du cirque. Les *bathylliens*, ou partisans du genre comique, l'emportèrent sur ceux du genre tragique ou *pyladiens.* A la suite de querelles qui devinrent sanglantes, Pylade fut même banni quelque temps de Rome. La passion des Romains pour le spectacle des *pantomimes* se maintint pendant plusieurs siècles. Il devint de mode, parmi les grands, de l'offrir à leurs convives après le repas. Les acteurs qui y excellaient jouissaient d'une faveur exceptionnelle et se voyaient recherchés par les plus hauts personnages. Mais cette sorte d'art dramatique finit par avoir sa décadence. Dans les derniers siècles de l'empire, il ne s'agit plus ni de Bathylle, ni de Pylade, ni de comédies mimées, ni de tragédies en gestes. Ce qu'on voit sur la scène, ce sont des femmes nues, des danses ithyphalliques, des priapées.

Il y a eu en France, à partir de la création de l'opéra, un genre de spectacle auquel fut donné le nom de *pantomime.* On appelait ainsi, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un ballet mythologique qui se dansait et se jouait le visage couvert d'un masque. Les rôles étaient désignés par des costumes de convention appelés habits de caractère. Ainsi, le Mensonge portait un habit garni de masques, avait une jambe de bois et tenait une lanterne sourde à la main. La Musique portait une robe chargée de notes; le Vent, un habit de plumes, un moulin à vent sur la tête et un soufflet à la main. Le vêtement du Monde était orné d'inscriptions géographiques : sur le cœur, on lisait *Gallia*; sur un bras, *Hispania;* sur une jambe, *Italia;* sur le ventre, *Germania;* sur la partie inexpressible, *terra australis incognita.* Ces ridicules inventions subsistèrent longtemps. Une célèbre danseuse, Mlle Sallé, essaya une réforme, qui ne fut accomplie que par le chorégraphe Noverre. Celui-ci, chargé en 1776 de la direction de l'Académie royale de musique, supprima dans la *pantomime* le masque et les paniers, et remplaça les habits de caractère par des costumes appropriés aux personnages.

Une autre espèce de *pantomime* exista en France, lorsque, dans l'intention de sauvegarder les intérêts et la prééminence de l'Académie de musique et du Théâtre-Français, on interdit la parole à certains théâtres, et on leur permit seulement de mimer les pièces qui s'y représentaient. Ce genre de spectacle reçut le nom de mimodrame.

La véritable *pantomime*, apte à exprimer toutes les passions, au moins quant à leurs caractères physiques, n'a eu son avénement en France que de nos jours et son règne a été de peu de durée. Deburau l'avait placée sur le rang des genres les plus remarquables par l'originalité singulière de son talent; Paul Legrand et Ch. Deburau continuèrent pendant quelque temps ses traditions; mais après ces trois artistes d'un grand mérite, la *pantomime* n'a fait que décroître.

PANTOMIMER v. a. ou tr. (pan-to-mi-mé — rad. *pantomime*). Imiter par pantomime, par gestes.

PANTOMIMIQUE adj. (pan-to-mi-mi-ke — rad. *pantomime*). Qui appartient à la pantomime : *Les signes* PANTOMIMIQUES *sont communs à toute la race humaine.* (Cabanis.)

— Qui est mêlé de pantomime : *Danse* PANTOMIMIQUE.

PANTOPÉE s. m. (pan-to-pé — du préf. *panto*, et du gr. *poieô*, je fais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type habite l'Australie.

PANTOPÉLAGIEN, IENNE (pan-to-pé-la-jiain, iè-ne — du préf. *panto*, et du gr. *pelagos*, haute mer). Ornith. Qui vole sur la haute mer : *Oiseau* PANTOPÉLAGIEN.

PANTOPHAGE s. (pan-to-fa-je — du préf. *panto*, et du gr. *phagô*, je mange). Zool. Qui s'accommode de toute espèce de nourriture : *Animal* PANTOPHAGE. ‖ On dit plus ordinairement OMNIVORE.

PANTOPHAGIE s. f. (pan-to-fa-jî — rad. *pantophage*). Zool. Etat, nature des animaux pantophages, omnivores.

PANTOPHAGIQUE adj. (pan-to-fa-gi-ke — rad. *pantophagie*). Zool. Qui a rapport à la pantophagie : *Habitudes* PANTOPHAGIQUES.

PANTOPHOBE adj. (pan-to-fo-be — du préf. *panto*, et du gr. *phobos*, crainte). Pathol. Qui est affecté de pantophobie : *Malade* PANTOPHOBE.

— Substantiv. : *Un* PANTOPHOBE.

PANTOPHOBIE s. f. (pan-to-fo-bî — du préf. *panto*, et du gr. *phobos*, crainte). Pathol. Peur de toute chose, qui est un symptôme fréquent de la mélancolie.

PANTOPHONE s. m. (pan-to-fo-ne — du préf. *panto*, et du gr. *phônê*, voix). Mus. Espèce d'orgue mécanique, dans lequel les chevilles du cylindre sont mobiles, ce qui permet d'en modifier les airs à volonté.

PANTOPLANE s. m. (pan-to-pla-ne — du gr. *pantoplanês*, errant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite le Brésil.

PANTOPTÈRE adj. (pan-to-ptè-re — du préf. *panto*, et du gr. *pteron*, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires occupant toute la longueur du corps.

— s. m. pl. Famille d'holobranches apodes, correspondant à celle des anguilliformes.

PANTOQUIÈRE s. f. (pan-to-kiè-re). V. PANTEQUIÈRE.

PANTOTÈLE s. m. (pan-to-tè-le — du gr. *pantotelês*, entier, parfait). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PANTOTHRIC s. m. (pan-to-trik — du préf. *panto*, et du gr. *thrix*, poil). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de la famille des polygastriques, à corps hérissé de cils vibratiles.

PANTOUFLE s. f. (pan-tou-fle. — L'origine de ce mot est fort controversée : Budé songeait à un composé grec *pantofellos*, littéralement tout liége; d'autres ont proposé le grec *patein*, marcher, *phellos*, liége; Roquefort y voyait *pedum infula*, de même que Turnèbe expliquait *moufle* par *manuum infula;* Ménage croyait le mot venu de l'allemand *pantoffel*, qu'il s'était fait expliquer par quelque mauvais plaisant sans doute, comme une composition de *ban*, jambe, et de *toffel*, tablette, lame, semelle. Ces diverses conjectures n'ont absolument aucune valeur. Diez et Scheler croient que le français *pantoufle* est la forme nasalisée de *patoufle*, comme le prouveraient le hollandais *pattuffel* et le piémontais *patofle;* la première partie du mot représenterait le substantif *patte.* C'est à ce même primitif que se rapportent le genevois *patoufle*, le rouchi et le normand *patouf*, homme au pas traînant. Cependant il faut probablement voir dans le sens « homme au pas traînant » plutôt une acception dérivée de celle de *pantoufle*, chaussure, et il reste encore à expliquer la terminaison *oufle.* Diez émet la conjecture que cette terminaison, qui par elle-même ne signifie rien, pourrait être formée sur le modèle du mot *manoufle*, encore employé en Provence pour *moufle*, gant, et qui, d'après Diez, accuse un type latin *manupola* pour *manupula.* M. Littré croit que l'on pourrait aussi conjecturer un dérivé de *panoufle*, morceau de peau de mouton avec sa laine dont on garnit les sabots). Chaussure large et légère que l'on porte chez soi, quand on est en négligé : *Une paire de* PANTOUFLES. *Des* PANTOUFLES *brodées.*

— *En pantoufles*, Avec des pantoufles aux pieds; à son aise, sans se gêner : *Sortir* EN PANTOUFLES. *Il faisait, chaque année, une somme équivalente à ses dépenses, en faisant son métier* EN PANTOUFLES, *pour employer une expression proverbiale.* (Balz.)

— *Mettre ses souliers en pantoufle*, Rabattre en dedans le quartier de ses souliers : *Votre soulier vous blesse,* METTEZ-LE EN PANTOUFLE. (J. Janin.) ‖ Ironiq. Se croire bien déguisé, sans avoir presque rien changé à son costume : *On ne le reconnaîtra pas, il* A MIS SON SOULIER EN PANTOUFLE.

— *On y irait en pantoufles* ou, en supprimant *y*, *On irait en pantoufles.* Le chemin est très-beau; l'endroit est peu éloigné ou de facile accès.

— Fam. *Raisonner en pantoufle*, *Raisonner pantoufle*, Parler sans réfléchir. ‖ *Plaider en pantoufles*, Plaider contre un étranger dans la ville qu'on habite. ‖ *Livre écrit en pantoufles*, Livre écrit dans un style trop négligé. ‖ *Et cætera pantoufle*, Formule dont on se sert pour arrêter une énumération qui pourrait devenir messéante.

— Mus. Levier d'orgue.

— Manége. *Fer à pantoufle* ou simplement *Pantoufle*, Fer de cheval plus épais en dedans qu'en dehors.

— Chir. Bandage que l'on applique dans les cas de rupture du tendon d'Achille. ‖ Autre bandage servant à étendre le fémur.

— Bot. *Pantoufle de Notre-Dame*, Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède sabot.

PANTOUFLER v. n. ou intr. (pan-tou-flé — rad. *pantoufle*). Fam. Se livrer chez soi à des causeries familières.

— Raisonner de travers.

— Faire de nombreuses démarches.

PANTOUFLERIE s. f. (pan-tou-fle-rî — rad. *pantoufle*). Conversation familière, intime, sans prétention : *Il y a des philosophes qui ne le sont pas, et dont la* PANTOUFLERIE *ne vous déplairait pas.* (Mme de Sév.)

— Techn. Art du pantouflier.

PANTOUFLIER, IÈRE s. (pan-tou-flié, iè-re — rad. *pantoufle*). Personne qui fait ou qui vend des pantoufles.

— Anc. loc. *Vieux pantouflier de Sorbonne*, Vieux docteur de Sorbonne, qui ne sortait de chez lui que pour assister aux assemblées de la Sorbonne.

— s, m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre marteau : *Le* PANTOUFLIER *a beaucoup de ressemblance avec le marteau.* (V. de Bomare.)

PANTOUN s. m. (pan-tounn). Sorte de poésie malaise : *Elle s'exprimait dans l'arabe le plus pur et n'avait conservé de sa langue primitive que le souvenir de quelques chansons ou* PANTOUNS *que je me promis de lui faire répéter.* (Gér. de Nerv.)

— **Encycl.** Le *pantoun* est devenu assez populaire en France par les heureuses imitations qu'en ont faites quelques habiles poëtes. Les *pantouns* malais, dit sir Thomas Raffles dans sa relation de voyage, qui, dans l'acception propre du mot, signifient comparaisons, sont des quatrains dont les deux premiers vers contiennent une image vivement dessinée ou bien une énigme, et les deux derniers vers la moralité ou le nœud. Quelquefois la figure ou la comparaison est adaptée avec justesse à l'idée et alors l'explication peut être omise par l'interlocuteur, afin d'éprouver la sagacité de son adversaire; car le *pantoun* est ordinairement engagé entre deux personnes qui viennent se placer en face l'une de l'autre (à peu près comme dans certaines églogues de Virgile), après avoir exécuté un pas de danse, ou par une des jeunes filles, sans quitter la place où elle est assise, lors des réjouissances publiques appelées *bimbang.* Le *pantoun* peut admettre aussi deux ou plusieurs images; quelquefois, le début ne paraît être choisi que pour le plaisir d'amener une rime et pour l'attrait de l'assonance, ou du moins n'a aucun rapport apparent avec le sujet. Lorsque le *pantoun* prend le caractère d'une énigme, la solution exige une certaine sagacité; une réponse faite à contre-sens exciterait les rires moqueurs de toute l'assistance. Chez les Redjangs et chez les Seravois, le *pantoun*, nommé par eux *seramba*, a une allure plus libre et plus développée que chez les tribus d'origine purement malaise. L'image s'y développe avec des contours plus larges, et une prose cadencée remplace souvent les entraves de la versification. Le procédé de composition des *pantouns* rappelle singulièrement celui des improvisateurs italiens, cette [illegible] qui constitue le cachet distinctif de tout Malais qui aspire à la réputation d'un cavalier brave et accompli. Le *pantoun*, dit M. Dulaurier, consiste en stances tétrastiques, c'est-à-dire de quatre vers ajustés deux à deux sur la même ligne. Ces vers sont [illegible] ment à rimes croisées, à la différence des poëmes de longue haleine, où les stances sont monorimes; ces stances se chantent sur certains airs ou plutôt sur certains rhythmes, tels que l'*air de* [illegible], le [illegible], les *cymbales*, etc. On distingue généralement six espèces de *pantouns* : les regrets amoureux, la déclaration d'amour, le témoignage de fidélité, plainte sur l'inconstance de la fortune, satire, dispute. Nous citerons quelques échantillons de *pantouns* afin de donner à nos lecteurs une idée de ce genre de poésie si gracieuse et si cocerée, on remarquera le vague extrême qui règne dans ces strophes et qui, du reste, est commun à toutes les poésies de l'Orient.

Un oiseau blanc voltige sur le [illegible] (arbre de teck),
Il gazouille tandis qu'il va [illegible] les fourmis.
Prunelle de mes yeux, substance de mon cœur,
Vers quels cieux te suivrai-je?

Une pierre précieuse tombe dans le gazon,
Dans le gazon laisse échapper des étincelles;
Mais ton amour est comme la rosée sur un brin
Le soleil venu, elle disparaît. [d'herbe,

La lune répand sa clarté, les étoiles brillent,
Le corbeau pille le riz.
Si mon amie ne croit pas à mes serments,
Qu'elle déchire ma poitrine et regarde mon cœur.

Le tigre tousse, le crocodile a la fièvre;
Le chat à la cuisine se plaint d'un mal de tête.
Depuis que tu me fais attendre,
Le taillis est devenu forêt.

PANTRE s. m. (pan-tre). V. PANTE.

PANT-SEE s. m. (pan-tsi). Instrument de supplice usité en Chine.

— **Encycl.** Le *pant-see* se compose d'une grosse canne de bambou, fendue et longue de quelques pieds; au bas, sa largeur est celle de la main et vers le haut elle est arrondie et polie.

Lorsqu'un mandarin donne audience, il se tient gravement assis devant une table sur laquelle est un étui rempli de petits bâtons longs d'environ 0m,16 et larges de deux doigts. Plusieurs huissiers armés de *pant-see* l'environnent, et, au signal qu'il donne en jetant un bâton, on saisit le coupable, on l'étend ventre à terre, on lui abaisse le haut-de-chausses, et autant de petits bâtons le mandarin a jetés, autant d'huissiers se succèdent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-see* sur la chair nue du coupable. Depuis longtemps, cependant, on ne frappe plus que quatre coups au lieu de cinq; c'est ce que l'on appelle la grâce de l'empereur.

Les mandarins sont toujours accompagnés d'exécuteurs armés du *pant-see* et ils en font allonger de bons coups à droite et à gauche sur leur passage. Un homme qui est à cheval et qui ne met pas pied à terre devant le mandarin reçoit une correction; un autre qui traverse la rue au moment où le chef passe reçoit une autre correction; si bien que le *pant-see* est devenu d'un usage journalier; il se trouve dans les écoles, dans les familles où le père corrige ses enfants, et, en général, dans toutes les maisons, où les maîtres s'en servent contre les domestiques. Mais les mandarins ont encore les plus longs.

PANUCO, ville du Mexique, État de Vera-Cruz, sur le Tampico; 4,000 hab. Salines et mines d'or; commerce actif. Fondée en 1520 par Fernand Cortez.

PANUIRA, lac du Pérou, département de Cuzco, au pied du chaînon occidental des Andes. Environ 50 kilom. de longueur, d'après Alcedo. Il donne naissance au rio Oconna.

PANULÉ, ÉE adj. (pa-nu-lé — du lat. *panis*, pain). Chir. Se dit d'un furoncle qui produit des abcès de la couleur d'une croûte de pain.

PANURE s. m. (pa-nu-re — du préf. *pan*, et du gr. *oura*, queue). Ornith. Syn. de CALAMOPHILE ou de MÉSANGE.

PANURE s. f. (pa-nu-re — rad. *paner*). Art culin. Mie de pain dont on saupoudre les viandes ou autres mets qu'on fait cuire sur le gril ou au four. ‖ [illegible], Seconde [illegible] en faisant tremper l'objet pané dans un mélange de jaunes d'œufs et de beurre fondu, et le retournant dans la mie de pain avant de le mettre sur le gril.

PANURGE s. m. (pa-nur-je — du gr. *panourgos*, bon à tout faire, rusé, [illegible] Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, de la famille des [illegible] (Lepel.)

PANURGE, type immortel créé par Rabelais, un des [illegible] [illegible] faute d'argent, [illegible], batteur de pavé, [illegible] car il est [illegible] [illegible] nifications de tous les mauvais instincts de la nature humaine. Il a soixante-trois manières de se procurer de l'argent et deux cent quatorze de le dépenser. [illegible] couper proprement une bourse, [illegible] sont ses tours ordinaires. Sa [illegible] est un arsenal garni de toutes sortes de choses, comme fioles d'huile pour graisser les [illegible] vêtements, cornets pleins de puces à répandre sur les collets des demoiselles, [illegible] seaux, pinces, crochets à ferrer les serrures et tout l'attirail des filous. Il ne rêve que tours pendables et larcins; [illegible], mais il boit si bien et il sait de si bons contes,

il a l'esprit si inventif, si fertile en ruses et en expédients de toutes sortes, qu'il amuse et qu'il séduit malgré sa méchanceté native et son grossier cynisme.

Panurge dans l'île des Lanternes, comédie-opéra en trois actes, en vers, paroles du comte de Provence et de Morel de Chedeville, musique de Grétry, représentée à l'Opéra le 25 janvier 1785. Grétry dit naïvement dans ses *Essais*, à propos de cet ouvrage : « *Panurge* est le premier ouvrage entièrement comique qui ait paru avec succès sur le théâtre de l'Opéra, et j'ose croire qu'il y servira de modèle. » Le sujet est tiré de Rabelais, et cependant le livret a semblé monotone et sans gaieté, comme toutes les pièces ayant la même origine. L'ouverture, qui est des plus médiocres, a paru si belle à son auteur, qu'il l'a reprise à la fin de l'opéra pour accompagner le ballet. La tempête qui jette Panurge sur le rivage de l'île des Lanternes est rendue d'une façon puérile. Quelques passages du poëme expriment assez bien le caractère de Panurge.

Gardel avait réglé les danses, et Laïs chanta le rôle de Panurge. Cet opéra est une des erreurs du charmant maître liégeois.

PANUS s. m. (pa-nuss). Pathol. Syn. de PANNUS.

— Entom. Syn. de MAGDALIN ou THAMNOPHILE.

— Bot. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, qui paraît devoir être réuni aux pleuropes ou crépidotes.

PANVINIO (Onuphre), antiquaire, historien et compilateur, ermite de Saint-Augustin, né à Vérone en 1529, mort à Palerme en 1568. Attaché à la bibliothèque du Vatican, il entreprit de débrouiller le chaos des antiquités ecclésiastiques et appuya ses récits historiques sur les médailles, les monuments et les inscriptions, dont il apprécia le premier l'importance pour éclairer la chronologie. Il joignait à beaucoup d'esprit et de pénétration une infatigable ardeur au travail, ce qui explique comment, malgré sa mort prématurée, il a pu donner un nombre considérable d'ouvrages sur des matières qui exigent beaucoup de recherches. Son style est facile, agréable, élégant et il fut un des premiers à introduire la critique dans l'histoire. Panvinio comptait au nombre de ses amis Fulvio Orsini, le fameux Sigonio et autres savants du temps. Il trouva des protecteurs dans les papes Pie IV, Marcel II et dans le cardinal Farnèse, qui le logea dans son palais et qu'il accompagna dans son voyage en Sicile. On cite de lui : *Epitome pontificum romanorum usque ad Paulum IV* (Venise, 1557, in-fol.), et sur les antiquités romaines : *Fasti et triumphi Romanorum a Romulo usque ad Carolum V* (Venise, 1557, in-fol.); *De sibyllis et carminibus sibyllinis* (Venise, 1567, in-8°), ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages d'érudition historique, notamment : *Chronicon ecclesiasticum* (Cologne, 1568, in-fol.); *De republica romana* (Venise, 1581, in-fol.); *In fastos consulares appendix, de ludis sæcularibus et antiquis Romanorum nominibus* (Heidelberg, 1588, in-fol.); *De ludis circensibus* (Venise, 1600, in-fol.); *De antiquitate et viris illustribus Veronæ* (Padoue, 1648, in-fol.).

PANWELL, ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, province d'Aurengabad, sur la rivière navigable appelée Pan. Elle est étendue et commerçante.

PANYASIS, poëte grec, oncle d'Hérodote, né à Halicarnasse. Il vivait au V^e siècle av. J.-C. et avait composé, sur les douze travaux d'Hercule, un poëme intitulé *Héraclée*, qui lui avait mérité une place parmi les poëtes classiques dans le canon d'Alexandrie. Il reste de ce poëme quelques fragments publiés dans les poëtes gnomiques, dans la *Bibliothèque grecque* de Didot et séparément par Tzschirner, sous le titre de : *De Panyasidis vita et carminibus dissertatio* (1838). Il ne reste rien d'un autre poëme de lui, les *Ioniques*, sur l'établissement des colonies ioniennes en Asie.

PANYGRON s. m. (pa-ni-gron — du préf. *pan*, et du gr. *ugros*, humide). Pharm. Espèce d'onguent.

PANZANI (Grégoire), ecclésiastique italien, qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Le pape Urbain VIII le chargea, en 1634, de se rendre en Angleterre pour apaiser des différends qui s'étaient élevés entre les catholiques, et il séjourna dans ce pays en 1636. Panzani écrivit sur ce voyage d'intéressants mémoires qui sont restés manuscrits, mais dont J. Berington a donné une traduction anglaise abrégée : *Memoirs of Gregorio Panzani* (Birmingham, 1794, in-4°).

PANZER (Georges-Wolfgang), bibliographe allemand, né à Sulzbach en 1729, mort en 1804. Lorsqu'il eut passé son doctorat en philosophie et en théologie, il entra dans le ministère évangélique, devint pasteur à Etzelwang (1751), puis à Nuremberg (1760), introduisit l'usage de la confession publique et améliora les recueils de cantiques. Il était, lorsqu'il mourut, président de la Société pastorale de la Pegnitz. On lui doit, sur les ouvrages imprimés en Allemagne au XV^e et au XVI^e siècle, d'importantes recherches qui lui ont valu le surnom de **Mattaire allemand**. Nous citerons de lui : *Notice sur les plus anciennes bibles allemandes imprimées au XV^e siècle* (Nuremberg, 1777, in-4°); *Histoire des éditions de la Bible faites à Nuremberg depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'aujourd'hui* (Nuremberg, 1778); *Essai d'une histoire succincte de la traduction allemande de la Bible par les catholiques* (Nuremberg, 1781, in-4°); *Esquisse d'une histoire littéraire des traductions luthériennes de la Bible en allemand* (Nuremberg, 1783); *Annales de l'ancienne littérature allemande* ou *Description des livres imprimés en allemand depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'en* 1526 (Nuremberg, 1788-1805, 2 vol. in-4°); *Histoire de l'imprimerie à Nuremberg dans les premiers temps après son invention* (Nuremberg, 1789, in-4°); *Annales typographici ab artis inventæ origine ad annum* MDXXXVI (Nuremberg, 1793-1803, 11 vol. in-4°), ouvrage fort estimé, le plus complet qu'on ait sur ce sujet. — Son fils, Georges-Wolfgang-François PANZER, né en 1755, mort en 1829, fut médecin à Hersbruck et composa, entre autres écrits : *Fauna insectorum Germaniæ* (Nuremberg, 1792-1824, 210 fasc.); *Idées sur la modification de la classification des graminées* (Munich, 1813, in-4°).

PANZER (Frédéric), littérateur allemand, né à Eschenfelden (Bavière) en 1794, mort à Munich en 1854. Il remplit les fonctions d'inspecteur général des bâtiments et employa la plus grande partie de son temps à l'étude des antiquités de son pays. On lui doit un ouvrage remarquable et estimé : *Traditions et coutumes de la Bavière* (Munich, 1848-1855, 2 vol.).

PANZÈRE s. f. (pan-zè-re — de *Panzer*, natur. allem.). Bot. Syn. d'ÉPÉRUA.

PANZÉRIE s. f. (pan-zé-rî — de *Panzer*, natur. allem.). Bot. Syn. de LÉONURE ou AGRIPAUME, genre de labiées.

PANZOULT, village d'Indre-et-Loire, canton de l'Isle-Bouchard, arrond. de Chinon; 786 hab. L'église, du XI^e, du XII^e et du XV^e siècle, est décorée de nombreuses statuettes. Aux environs se trouvent cinq ou six manoirs féodaux, la plupart en ruine. Une grotte taillée dans le roc, et dont les parois sont en partie couvertes d'anciennes peintures grotesques, est regardée dans le pays comme la grotte de la Sibylle de Panzoult, qu'a célébrée Rabelais.

PAO s. m. (pa-o). Bot. Nom que les colons portugais de la province de Para donnent au mespilodaphné canélilla.

PAO ou **EL PAO**, village de la république de Venezuela, province de Barcelona, sur le rio del Pao et au pied de la serrania de Paraigua; 4,500 hab. Éducation et commerce de bétail. Fondée en 1744 par des colons de Marguarita, Trinidad et Caracas.

PAO-D'ALHO, ville du Brésil (Pernambouc), sur la rive droite du rio Coparibe, à 45 kilom. à l'O.-S.-O. d'Olinda. Son commerce consiste surtout en coton et en sucre. On distingue quelques monuments assez remarquables, parmi lesquels on compte les églises de Espirito-Santo et Nossa-Senhora do Rosario.

PAO-D'ASSUCAR (*Pain de sucre*), groupe de montagnes du Brésil, qui s'étend au N. du San-Francisco et parallèlement à ce fleuve, au N.-E. de la province de Pernambouc. Une immense caverne s'ouvre sur le versant septentrional de la montagne.

PAO-KING, ville de Chine, province de Hou-Non, ch.-l. du départ. de son nom, sur la rive droite du Lo-Kiang, à 180 kilom. S.-O. de Tchang-Cha.

PAO-NING, ville de Chine, province de Sse-Tchouan, ch.-l. du départ. de même nom, sur la rive gauche du Kia-Sing-Kiang, à 180 kilom. N.-E. de Tcheng-Tou. Elle est avantageusement située pour le commerce.

PAO-TE, ville de Chine, province de Chan-Si, sur la rive gauche du Hoang-Ho, à 170 kilom. N.-O. de Thaï-Youan. Elle est bâtie sur une montagne très-escarpée. Ses murailles sont partie en briques, partie en pierres de taille.

PAO-TING, ville de Chine, province de Tchi-Li, sur une rivière que l'on traverse sur un beau pont de marbre gris. Située dans une contrée fertile et pittoresque, elle est étendue et populeuse.

PAOLA ou **PAULE**, ville d'Italie, province de la Calabre Citérieure, ch.-l. de district, de mandement et de circonscription électorale, à 31 kilom. N.-O. de Cosenza, près de la mer Tyrrhénienne; 8,606 hab. Fabriques de draps, étoffes de soie et poterie de terre. Pêche et production de l'huile et du vin. Elle est défendue par une forteresse et par deux tours du côté de la mer. Patrie de saint François de Paule.

PAOLI (Sébastien), antiquaire italien, né à Villa-Basilica, près de Lucques, en 1684, mort à Naples en 1751. Il entra dans la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, dont il devint procureur général en 1729, s'adonna avec beaucoup de succès à la prédication dans les principales villes d'Italie, puis à Vienne, où l'empereur lui accorda une pension, et fut enfin mis à la tête du collége de Sainte-Brigitte à Naples. Paoli possédait une instruction solide et variée et était aussi savant antiquaire qu'habile prédicateur. Les hommes les plus distingués de son temps, Muratori, Apostolo Zeno, Valletta, Maffei, etc., étaient en relation avec lui. Ses principaux ouvrages sont : *Della poesia de' Santi Padri greci e latini ne' primi secoli* (Naples, 1714); *Lettera sopra tre manoscritti greci* (Venise, 1719); *Sopra il titolo di divo dato agli antichi imperatori romani* (Venise, 1722, in-4°); *Orazioni* (Lucques, 1724); *Codice diplomatico dell' ordine di Malta* (Lucques, 1733-1737, 2 vol. in-fol.); *Prediche sacro-politiche* (Venise, 1754).

PAOLI (Paul-Antoine), antiquaire italien, neveu du précédent, né à Lucques vers 1720, mort vers 1790. Comme son oncle, il entra dans l'ordre des clercs réguliers de la Mère de Dieu et s'adonna avec passion à l'étude des antiquités. Après avoir passé plusieurs années à examiner les produits des fouilles d'Herculanum et de Pompéi, il se rendit à Madrid, où le comte Galoza, son ami, le chargea d'écrire un ouvrage sur les antiquités de Pæstum. Appelé ensuite à Rome par Pie VI, il devint président de l'Académie ecclésiastique chargée de l'éducation des jeunes nobles. On lui doit : *Antiquitatum Puteolis, Cumis, Baiis existentium reliquiæ* (1768, in-fol.), avec atlas et 68 planches très-bien gravées; *Della religione de' gentili per riguardo al alcuni animali e specialmente a topi* (Naples, 1771, in-4°), curieuse dissertation sur le culte rendu aux rats; *Dissertazione dell' origine ed instituto del sacro militare ordine di San Giobattista Gerosolimitano* (Rome, 1781, in-4°), chef-d'œuvre d'exécution typographique; *Pœsti quod Possidoniam etiam dixere rudera* (Rome, 1784, in-fol.), avec atlas de 64 planches, le meilleur ouvrage que l'on possède sur les antiquités de Pæstum.

PAOLI (Hyacinthe), général corse, né près de Corte (Corse) vers 1690, mort à Naples en 1768. Il étudia d'abord la médecine à Rome, puis revint en Corse et mérita par le zèle qu'il montra pour la cause nationale d'être choisi par ses compatriotes pour un des douze représentants de la nation auprès du gouverneur génois. La révolution de 1734 le trouva parmi ceux que la voix publique désignait pour le pouvoir; aussi, quand l'insurrection contre les Génois, devenue générale, chercha à se régulariser, fut-il nommé dans la consulte de Corte au commandement des milices nationales, avec Gafferri et André Ceccaldi, que leur belle défense contre les troupes allemandes au service de Gênes avait rendus célèbres. Fait prisonnier, Hyacinthe fut enfermé pendant toute une année et il n'échappa à la mort que par l'intercession du maréchal Daun et du prince Eugène. Les chefs corses, impuissants à soutenir la lutte, avaient offert le protectorat de l'île successivement au saint-siége et à l'Espagne. Leurs négociations n'ayant pas abouti, ils reprirent les armes en mettant la Corse sous la protection de l'*Immaculée Conception*. Alors parut l'aventurier Théodore de Neuhoff, qui se fit couronner roi de Corse sous le nom de Théodore I^er (1736). Hyacinthe et ses collègues avaient pénétré le véritable caractère du secours qui leur arrivait; mais, dans l'espoir qu'il pourrait être utile à la cause de l'indépendance, ils adhèrent de toutes leurs forces le nouveau roi dans son semblant de royauté. Mais Théodore s'enfuit honteusement et la Corse resta livrée à elle-même. Paoli travailla alors à développer l'esprit de liberté en dehors des institutions monarchiques; aussi, lorsque Théodore revint sur un navire de la marine anglaise, il excepta Hyacinthe Paoli, avec Orticoni et Salvini, de l'amnistie. Sur ces entrefaites se préparait le traité par lequel la France et l'empereur garantissaient la Corse aux Génois; aussitôt Hyacinthe rédigea un manifeste adressé au roi de France, manifeste écrit avec une mâle énergie. Ce document, regardé comme un modèle du genre, ne put empêcher les négociations de continuer. Il fallut lutter de nouveau. M. de Boissieux, envoyé tout d'abord pour prêter main-forte aux troupes génoises, fut vaincu à la sanglante bataille de Borgo et mourut à Bastia. M. de Maillebois, son successeur, fut plus heureux. Cerné de toutes parts, Hyacinthe se rendit au vainqueur, qui lui laissa la liberté (1739). Il s'exila alors volontairement, emmenant avec lui le plus jeune de ses fils, qui devait être Pascal Paoli, et se rendit à Naples, où le roi lui donna le commandement d'un régiment composé de refugiés corses et où il termina sa vie.

PAOLI (Clément), fils aîné du précédent, né à la Stretta-de-Morosaglia, près de Bastia, en 1715. Il suivit fort jeune son père dans ses combats contre les Génois, et lorsque, vaincu, Hyacinthe vint faire sa soumission au marquis de Maillebois et partit pour l'exil, il laissa Clément en Corse pour l'avertir de tout mouvement qui aurait lieu en faveur de la liberté. En 1753, le clergé corse ayant voulu le porter au conseil suprême, formé de quatre membres, il refusa en disant : « Donnez-moi un fusil pour défendre la liberté de mon pays et cherchez un chef plus digne pour le gouverner. » Il écrivit alors à son père de revenir; mais celui-ci, trop vieux pour reprendre les armes, envoya son second fils, Pascal, pour le remplacer. Clément fut présent à toutes les luttes de la longue période qui s'étend de 1754 à 1793. Grand admirateur de son jeune frère, il se contenta d'être toute sa vie son lieutenant, son bras droit. Dans les intervalles de la lutte, pendant laquelle il fit constamment preuve d'un grand courage, Clément se retirait dans le couvent des Franciscains, auxquels il était affilié. On ignore l'époque de sa mort.

PAOLI (Pascal), général et législateur corse, frère du précédent, né à la Stretta-de-Morosoglia, canton de Nostino, le 26 avril 1725, mort près de Londres le 5 février 1807. Emmené fort jeune à Naples par son père exilé, il entra à l'école militaire de cette ville et, après de brillantes études, obtint un brevet d'enseigne de cavalerie dans le régiment corse, dont son père était colonel. Celui-ci, les yeux constamment fixés sur sa patrie, attendait avec impatience le jour où son fils aîné, Clément, qu'il avait laissé en Corse, le rappellerait. Les années s'écoulèrent dans cette attente, et lorsque, en 1755, les patriotes corses voulurent élire un général pour remplacer le valeureux Gaffori, traîtreusement assassiné le 2 octobre 1753, Hyacinthe, trop vieux pour une si rude tâche, dut laisser partir Pascal, à qui le chanoine Orticoni vint porter la décision des chefs de l'île. Pascal Paoli débarqua à Foce-di-Golo le 29 avril 1755 et se rendit à Nostino, son pays natal. C'est là que les membres du conseil suprême vinrent le trouver, et, le 25 juillet de la même année, la consulte, qui s'assembla au couvent de San-Antonio della Casabianca, l'élut général.

Paoli arrivait en Corse précédé d'une grande réputation de courage et de talents; peut-être aussi, aux yeux de quelques membres de la consulte, son premier mérite était d'avoir vécu loin de la Corse et de ne s'être prononcé pour aucun des partis qui divisaient l'île. Le premier soin de Paoli fut de définir ses pouvoirs et ceux du peuple; il facilitait par là son action et pouvait sans entrave intérieure se consacrer tout entier à sa grande œuvre de libération. Il trouva tout d'abord une vive résistance chez Emmanuel Matra, à qui son influence et sa fortune avaient un moment fait espérer, sinon d'être nommé général en chef, du moins d'être adjoint à Paoli. Mais, éclairé par le passé, le conseil suprême ne voulait qu'un chef. Matra, repoussé, contrecarra les propositions du général, et, mettant à profit le premier prétexte venu, un châtiment trop rigoureux infligé à un de ses clients, il entra en révolte ouverte. Un moment enfermé dans le couvent de Bozzio, Paoli allait succomber, quand Cervoni vint le délivrer. Il ne fut pas plus heureux dans ses premières luttes contre les Génois et vint échouer devant Furiani.

La guerre qui s'alluma en 1756 entre l'Angleterre et la France, au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, ramena les Français en Corse. Craignant que l'Angleterre ne s'emparât des ports de l'île, Louis XV envoya des troupes pour les garder. M. de Castries, leur premier chef, vécut en bonne intelligence avec les Corses; mais les hauteurs de M. de Vaux, son successeur, amenèrent des rixes que la prudence de Paoli sut heureusement arrêter. En 1757, Paoli échoua devant San-Pelegrino, au pouvoir des Génois, et, l'année suivante, son frère Clément ne fut pas plus heureux devant Bastia. Toutefois, Furiani, qui commandait Bastia, ayant été pris, Paoli le fit aussitôt fortifier, ainsi que Nonza. A cette nouvelle, le sénat génois envoya en Corse l'ex-doge Grimaldi avec 6,000 hommes de troupes et de l'artillerie. Furiani fut aussitôt attaqué, mais si valeureusement défendu, que les Génois durent lever le siége et se retirer à Bastia. L'échec de Clément à l'attaque de Saint-Florent fit sentir à Paoli la nécessité d'avoir une marine. Il acheta quelques petits vaisseaux armés de canons et proposa des lettres de marque à tous capitaines nationaux ou étrangers qui voudraient armer en course contre les Génois. Il fallait des subsides pour cette nouvelle création : Paoli pensa au clergé. Les évêques de la Corse, nommés par Gênes, ne résidaient jamais dans leur diocèse; Paoli voulut les forcer à y rentrer; les évêques refusèrent. Paoli demanda alors à Clément XII d'envoyer en Corse un visiteur apostolique pour terminer le différend, et le pape choisit pour cette mission de Angelis, évêque de Segni. Les Génois se plaignirent hautement de cette immixtion du chef de l'Église dans les affaires de l'île; ils y voyaient, et avec raison, une reconnaissance tacite de l'existence politique de ce qu'ils appelaient des rebelles. En ce moment, des presses installées dans l'île par les soins du général firent paraître de nombreux manifestes contre les Génois. Ceux-ci ayant décrété de prise de corps le visiteur apostolique, le décret fut brûlé solennellement de la main du bourreau, et ne pouvant autrement soutenir ses prétentions, la république génoise dut laisser de Angelis continuer sa mission, dont il s'acquitta avec zèle. Paoli profita de l'enthousiasme du clergé national, surexcité en ces circonstances, pour faire décider sans trop de murmures que le produit des dîmes viendrait grossir les finances du gouvernement national. Gênes voulut alors essayer de ressaisir son empire par des négociations. Une junte se rendit en Corse, portant, avec un décret d'amnistie donné le 9 mai 1761 par le sénat, les plus brillantes promesses. Paoli répondit en réunissant aussitôt à Vescovato-in-Casinca, le 24 mai, une consulte qui vota un

manifeste dans lequel elle déclarait n'accepter la paix qu'en échange de la reconnaissance, par Gênes, de la liberté de la Corse, offrant, d'ailleurs, des dédommagements pécuniaires. La consulte décréta ensuite l'établissement d'une monnaie nationale et porta sentence de mort contre le marquis de Grimaldi et ses partisans. Le vote était un peu forcé par l'appareil guerrier dont avait été entourée la salle; mais Paoli avait voulu par là empêcher Gênes de tenter d'agir sur les membres de la consulte et il y réussit pleinement. Après la consulte, Paoli alla mettre le siége devant Maccinajo, petit port dont l'occupation était indispensable à sa nouvelle marine et commandait les communications entre Gênes et Bastia. Il perdit huit mois devant cette place et dut en lever le siége pour faire face à Antoine et François Matra, frère et cousin d'Emmanuel, soutenus par les Génois. Il les battit complètement et du même coup anéantit les espérances de Gênes. Il y eut alors un intervalle de repos, pendant lequel Paoli put à son aise continuer son œuvre d'organisation. Le 25 novembre 1764, Paoli fit décréter l'établissement d'une université; c'était là un grand pas vers la régénération de l'île et l'affirmation de son existence comme Etat libre. Les soins qu'il donna à l'agriculture et au commerce vinrent réparer les maux sans nombre de l'anarchie.

Calenzana avait secoué le joug de Gênes, mais sans reconnaître le gouvernement national. Paoli s'en empare; mais son frère Clément échoue devant Bastia et Barbaggio, son neveu, devant Saint-Florent. Les Génois eurent alors recours à la France; celle-ci devait à la république des sommes prêtées lors de la guerre de Sept ans, et il fut convenu que, pour s'acquitter, elle garderait pendant quatre ans les places fortes que Gênes possédait encore en Corse. Paoli comprit-il aussitôt les complications que devait amener ce traité? Il est permis de le supposer d'après le résultat de la consulte qu'il convoqua en octobre 1764. Il régla dans cette assemblée les rapports qui devaient exister entre les Corses et les garnisons françaises. Défense était faite aux officiers français de pénétrer dans l'intérieur de l'île sans un sauf-conduit de Paoli, qui lui-même serait tenu de rendre compte à l'assemblée des motifs qui pourraient dicter ses faveurs. Il adressa en même temps au roi de France une supplique où il lui exposait tout ce que cette nouvelle mesure portait de préjudice aux Corses, qui se voyaient sur le point de se débarrasser à jamais de leurs ennemis. Ici vient se placer la dernière révolte que Paoli vit se lever contre son pouvoir, celle d'Abbatucci, contre lequel il marcha; mais Abbatucci vint lui-même se livrer sans combat, et le général lui pardonna.

Sous M. de Marbeuf, le premier chef des troupes françaises en Corse, la meilleure intelligence régna entre les Corses et les Français, les premiers se tenant sur la défensive, les seconds, qui ne connaissaient pas encore les projets du ministre de Choiseul, ne faisant aucune tentative d'occupation. Paoli put mettre le siége devant Bonifacio, dont il ne réussit pas à s'emparer; il fut plus heureux à Maccinajo, qui tomba entre ses mains. De ce petit port, que les Français n'avaient pas voulu occuper, partit aussitôt un corps de troupes corses qui s'emparèrent de l'île de Capraya, en présence de deux vaisseaux génois; c'était intercepter les communications de Bastia avec Gênes. N'ayant pas reçu une réponse satisfaisante à sa supplique, Paoli envoya, en 1766, à la cour de France, un projet de conciliation avec Gênes, basé sur la décision de la consulte de 1761. La réponse qu'il reçut était des plus évasives; mais Paoli comprit que ces réticences cachaient un danger pour la Corse, et, en 1767, il convoqua une consulte à laquelle il fit part de la réponse du gouvernement français et des projets de défense qu'il croyait prudent de mettre à exécution en vue de complications ultérieures. Un moment l'espoir lui revint : Gênes avait donné dans ses villes de Corse un asile aux jésuites; le cabinet de Versailles s'en plaignit hautement et envoya l'ordre aux troupes françaises d'évacuer l'île. La république plia, les jésuites durent quitter la Corse, et Paoli, qui, dès le premier mouvement de retraite, s'était emparé d'Algajola avant que les Génois y eussent remplacé la garnison française, dut abandonner cette place. En 1768, les craintes de Paoli s'étaient réalisées; le bruit courut que Gênes, désespérant de maintenir sa conquête, l'avait cédée à la France. Paoli avait été joué par Choiseul, et la France, ayant à cœur ses honteux revers de la guerre de Sept ans, voulait se relever par une conquête, quelque peu honorable et difficile qu'elle fût. Les quatre années pendant lesquelles les troupes françaises devaient occuper des places fortes au nom des Génois expiraient le 4 août. Dès le 25 juillet, M. de Marbeuf commença les hostilités en intimant au général corse de laisser libres les communications entre Bastia et Saint-Florent, et l'attaqua sans attendre sa réponse. Paoli ordonna alors une levée en masse et Marbeuf, vaincu, fut remplacé peu après par M. de Chauvelin, qui publia, le 28 avril 1769, l'édit de cession et l'ordonnance du roi qui enjoignait aux Corses de le reconnaître comme seul souverain. Cet écrit provoqua un cri d'indignation dans toute l'île et tous les Corses en état de porter les armes se rangèrent sous les drapeaux de Paoli.

Nous ne ferons point ici le récit de cette campagne, qui, commencée à Barbaggio, vint se terminer à la sanglante affaire de Ponte-Novo, le tombeau de l'indépendance corse. Vaincu par le comte de Vaux, qui commandait 22,000 hommes aguerris, Paoli dut quitter la Corse et s'embarqua à Porto-Vecchio, avec son frère et quelques fidèles, sur deux navires anglais qui le conduisirent à Livourne. Il trouva sur la route de l'exil de nobles sympathies. Joseph II et le grand-duc de Toscane Léopold, qui avait pris sa constitution pour modèle, lui firent le plus brillant accueil. Alfieri, à Florence, lui dédia sa tragédie de *Timoleone*. En France, des voix courageuses s'élevèrent contre ce que l'on appelait l'infamie du ministre. Rousseau et Voltaire avaient exalté à l'envi le général corse, et Frédéric de Prusse lui avait envoyé une épée dont la lame portait ces mots : *Pugna pro patria*. Paoli, réfugié en Angleterre, y attendit vingt ans qu'un changement lui permît de rentrer dans son pays. La Révolution française, qui affranchit la Corse en même temps que le continent, l'associa aux libertés conquises et lui donna l'égalité départementale, vint rouvrir à l'exilé les portes de sa patrie. Paoli se rendit alors à Paris, où il fut reçu avec distinction par le ministère. Admis le 22 avril 1790 devant l'Assemblée nationale, il prêta avec émotion le serment civique à la France et prononça un discours dans lequel, sans répudier ses antécédents, il faisait sentir que sa conduite actuelle était la plus éclatante justification de son passé. Ce n'était pas lui qui avait changé, disait-il, c'était la France, mieux représentée et plus juste, qui changeait de sentiments et de politique. Paoli se vit acclamé, embrassé, exalté par le grand peuple de Paris et admis d'acclamation aux Jacobins. Le général La Fayette, qui s'était constitué son hôte et son guide, le présenta à Louis XVI et le fit nommer lieutenant général. Paoli partit alors pour la Corse. A Marseille, il trouva une députation envoyée de l'île à sa rencontre et dont faisait partie Napoléon Bonaparte. C'était la première fois que ces deux hommes se trouvaient en présence. Enfin, le 17 juillet, Paoli débarqua à Bastia, au milieu des acclamations de toute la ville, et son voyage à travers la Corse fut une véritable marche triomphale. Elu commandant général des gardes nationales de l'île et président de l'administration départementale, Paoli refusa le double honneur que lui voulaient accorder les états corses, une statue et une pension annuelle de 50,000 francs. « Qui vous assure, dit-il, que les dernières périodes de ma vie n'exciteront pas en vous des sentiments bien différents de ceux que vous me témoignez aujourd'hui! » Ces paroles ne devaient que trop se réaliser. Malgré le langage qu'il avait tenu devant l'Assemblée nationale, Paoli était toujours au fond très-attaché à l'idée de l'indépendance corse, parce qu'il était resté très-ambitieux. Pendant la période la plus éclatante de sa carrière, il avait été une sorte de dynaste national et il aspirait à reprendre ce rôle. « Tout-puissant dans son île par les diverses fonctions électives ou autres qu'il remplissait, dit M. L. Combes, il parut d'abord sincèrement attaché au régime nouveau qui l'avait comblé. Mais il est probable qu'il dissimulait, qu'il attendait son heure et qu'il n'avait pas abdiqué ses prétentions à la souveraineté sous un titre ou sous un autre. Peu à peu il se détacha des démocrates qui l'avaient accueilli avec un enthousiasme un peu trop naïf et il se fit le centre du parti soi-disant patriote et national, par rapport à la Corse, c'est-à-dire en réalité contre-révolutionnaire et qui se composait des aristocrates, des prêtres et des sauvages de la montagne et des maquis. L'égalité républicaine ne pouvait convenir à qui rêvait la domination. » En 1792, Paoli ouvrit des négociations avec l'Angleterre et se livra à des intrigues qui excitèrent les plus justes défiances. Arena et Pozzo di Borgo le dénoncèrent à l'Assemblée législative. L'insuccès de l'expédition tentée contre la Sardaigne, insuccès qu'on attribua aux ordres donnés par Paoli au général Cesari, vint grossir l'orage. Les Provençaux de l'expédition, de retour en France, le dénoncèrent au club de Toulon. Lucien Bonaparte en fit de même au club de Marseille; enfin, Arena l'accusa hautement devant le comité de Salut public. La Convention s'émut de toutes ces protestations. Le 2 avril 1793, elle décréta que Paoli serait appelé à sa barre pour se justifier, et envoya en même temps trois commissaires, Saliceti, Lacombe-Saint-Michel et Delcher en Corse, pour examiner la conduite du général. En apprenant l'arrivée des commissaires, Paoli se mit en révolte ouverte. Les supplications de son ami Saliceti ne purent le retenir. Il convoqua à Corte une consulte composée de ses partisans et se fit nommer généralissime. La Convention, sur le rapport de ses commissaires, déclara alors Paoli traître à la patrie, le mit hors la loi et chargea de l'exécution de ce décret les trois commissaires de la Corse. Paoli adressa aussitôt un appel aux amis de l'indépendance corse, mais son attente fut trompée. L'influence française avait pénétré trop profondément dans la population pour que son appel fût entendu. Paoli se jeta complètement alors dans les bras de l'Angleterre. Il mit le siége simultanément devant Bastia, Calvi et Saint-Florent, en attendant la flotte de l'amiral Hood, qui bloquait Toulon. Hood envoya en Corse le lieutenant-colonel Moora et le major Kischler pour combiner l'attaque avec Paoli, tandis que Nelson croisait sur les côtes et empêchait l'arrivée des secours de France. En 1794, cinq régiments anglais, commandés par Dundas, débarquent à Saint-Florent et l'assiégent. Après une vive résistance, la garnison se replie sur Calvi; Bastia, assiégée par l'amiral Hood, se défend jusqu'à la dernière heure et obtient en se rendant les honneurs de la guerre; Calvi, après une résistance héroïque, succombe et obtient aussi une capitulation honorable. Maître de ces trois places, Paoli réunit une consulte à Corte et là rédige un projet de constitution que sir Gilbert Elliot, à titre de ministre plénipotentiaire, accepte au nom de George III d'Angleterre. C'était un calque fidèle de la constitution donnée à la France par l'Assemblée nationale. Quatre députés furent envoyés au roi d'Angleterre pour lui porter, avec la couronne de la Corse, le décret qui reconnaissait son autorité. Pour prix de sa trahison envers la France, Paoli comptait sur la vice-royauté de la Corse; mais il se vit tromper dans ses espérances. On lui préféra sir Gilbert Elliot, et il ne put pas même obtenir la présidence du parlement qu'on établit à Bastia. Déçu, joué, écarté brutalement de la scène, regardé comme dangereux en Corse par les Anglais, il dut, sur une lettre du roi George III, quitter l'île et se rendre à Londres. Comme il espérait pouvoir reprendre le pouvoir sous la tutelle anglaise, Paoli, en quittant la Corse, publia un manifeste dans lequel il exhorta ses compatriotes à rester fidèles au roi d'Angleterre (octobre 1795). A Londres, le gouvernement anglais lui fit une pension de 2,000 livres sterling, puis l'oublia complétement. Le général se lia alors avec Sheridan et le parti qui travaillait à renverser le ministre Pitt. Les succès de Bonaparte, son avénement au consulat lui causèrent une grande joie et il illumina son hôtel en apprenant le coup d'Etat du 18 brumaire, qui plaçait la France sous le joug de son compatriote. Paoli s'éteignit obscurément en 1807. Comme il n'avait point d'enfants, il laissa ce qu'il possédait à la Corse, pour être employé en institutions utiles.

PAOLI-CHAGNY (comte DE), littérateur français, né en Bourgogne vers 1750, mort à Hambourg en 1830. Au début de la Révolution, il émigra, passa en Angleterre, puis en Allemagne, et alla habiter Hambourg. Là, il attaqua avec une grande violence, dans des pamphlets, le gouvernement de la République, puis l'Empire, et reçut du ministère anglais une pension de 6,000 fr. Par un revirement difficile à comprendre, dès que les Bourbons, auxquels il s'était montré fort attaché, furent rétablis sur le trône de France, Paoli-Chagny écrivit contre eux et fut alors obligé de cesser la publication des *Annales politiques du XIXe siècle*, journal auquel il travaillait depuis longtemps. On a de lui : *Histoire de la politique des puissances depuis la Révolution jusqu'au congrès de Vienne* (Hambourg, 1817); *Projet d'une organisation politique pour la France* (Hambourg, 1818, in-8°); *le Français de cœur*, comédie (Paris, 1818, in-8°); *à Napoléon et à la France et les hommes* (Paris, 1825, in-8°), poëme en vingt-quatre chants et en vers libres.

PAOLINI (Fabio), philosophe et médecin, né à Udine vers le milieu du XVIe siècle. Il fut, en 1593, un des fondateurs de la nouvelle académie de Venise et y professa la langue grecque. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De viperis in trochiscorum apparatu pro theriaca adhibendis disputatio* (Venise, 1604); *Præfatio ...*; *[illegible]* *Hebdomades ...* (Venise, 1589); *... ex antiquis scriptoribus excerptæ* (Venise, 1587).

PAOLINI (Pietro), peintre italien, né à Lucques au commencement du XVIIe siècle, mort dans la même ville en 1682. Etant allé se perfectionner à Rome, il y prit des leçons d'Angelo Caroselli, sous la direction duquel il acquit ce bon goût de dessin, cette fermeté de style et cette vigueur de couleurs qui l'ont fait comparer tantôt au Titien, tantôt au Pordenone. De retour dans sa ville natale, il y ouvrit une école, où il forma, entre autres élèves, Pietro Testa. Parmi les œuvres de cet artiste [illegible] [illegible] Saint-André [illegible] Saint-Michel [illegible] [illegible] [illegible] de San-Frediano [illegible] [illegible] [illegible] et qui offrent [illegible].

PAOLINO (Fra), peintre [illegible]. Il vivait dans le [illegible] siècle, eut pour maître [illegible] [illegible] et fut chargé [illegible]. De retour dans sa ville natale, il exécuta des tableaux religieux et de genre qui attestent un talent véritable.

PAOLISTE s. m. (pa-o-li-ste). Nom donné dans les colonies portugaises, à des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO s. m. (pa-o-lo — mot ital., fait du lat. *Paulus*, Paul). Métrol. Monnaie d'argent qui était en usage dans les États de l'Église : *Le vieux PAOLO valait 0 fr. 61, et le nouveau 0 fr. 54.*

PAOLO-BELSITO (SAN-), bourg d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Nola, mandement de Saviano : 2,293 hab.

PAOLO-DI-CIVITATE (SAN-), bourg d'Italie, province de la Capitanate, district et à 12 kilom. N.-O. de San-Severo, mandement de Torre-Maggiore; 2,753 hab. Près du bourg, on voit les ruines de l'ancien *Teanum Apulum*.

PAOLO (Fra), historien italien. V. SARPI.

PAOLUCCI ou **PAOLUCCIO** (Sigismond), surnommé **il Filogenio**, poëte italien, né à Spello (Ombrie) vers 1510, mort dans la même ville en 1590. Il fut d'abord secrétaire du duc de Camerino, puis exerça les fonctions de notaire à Spello. Comme poëte, il commença à se faire connaître par des poésies lyriques, par des *canzoni*, qui parurent dans divers recueils et dans lesquels il s'attacha à imiter la manière de Pétrarque. Par la suite, il composa deux poëmes : *le Notti d'Africa* (Messine, 1565-1566, in-4°), dans lequel il célèbre l'expédition en Afrique de Charles-Quint, qui lui donna le titre de comte palatin; *la Continuazione di Orlando furioso* (Venise, 1543, in-4°), en soixante-trois chants. Paolucci avait de l'esprit et de l'imagination, mais il manque d'élégance et d'harmonie dans le style.

PAOLUCCI (Joseph), littérateur italien, de la famille du précédent, né à Spello (Ombrie) en 1671, mort à Rome en 1730. S'étant rendu à Rome, il s'y lia avec Crescimbeni, Zappi, etc., prit part à la fondation de l'Académie des Arcadiens, suivit, comme secrétaire, le cardinal Spinola dans sa légation de Bologne et, de retour à Rome, devint chanoine de Saint-Ange. On a de lui des *Poésies* insérées dans divers recueils : [illegible] *di Sabio*, dans les *Prose degli Arcadi*, etc.

PAON s. m. (pan — lat. *pavo*, mot que Delâtre propose de rattacher au sanscrit *pâvana*, qui signifie proprement pur, net, brillant, de la racine *pû*, purifier). Ornith. Genre de gallinacés, comprenant un petit nombre d'espèces, dont une est depuis longtemps célèbre par la beauté de son plumage : *Si l'empire appartenait à la beauté, et non à la force, le* PAON *serait, sans contredit, le roi des oiseaux.* (Buff.)

Un paon muait, un geai prit son plumage,
Puis après se l'accommoda.
LA FONTAINE.

Dieu se plut à créer des animaux divers :
Le paon pour étaler l'azur de son plumage.
VOLTAIRE.

[illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Astron. [illegible]

— Ichthyol. *Paon marin*. Nom vulgaire de deux poissons, appartenant l'un au genre labre, l'autre au genre spare. || *Paon bleu*. Espèce du genre labre.

— Annél. Nom vulgaire d'une annélide des mers de l'Inde.

— Entom. *Paon de jour*, Nom vulgaire de la vanesse Io. ‖ *Paon de nuit*, Nom vulgaire de quelques espèces de bombyx. ‖ *Demi-paon*, Nom vulgaire du sphinx ocellé.

— Hortic. *Paon royal*, Variété d'œillet.

— **Encycl.** Ornith. et Hist. Le genre *paon* est caractérisé de la façon suivante : un bec en cône courbe, robuste, à mandibule supérieure voûtée débordant l'inférieure, à base nue ; des narines garnies d'une membrane gonflée et cartilagineuse, située près du capistrum; des joues en partie nues; une aigrette sur la tête; des tarses robustes; des scutelles armées, chez le mâle, d'un éperon ; des ailes concaves arrondies ; une queue composée de dix-huit pennes cachées par des rectrices sus-caudales larges, fort longues, très-nombreuses et susceptibles de se relever.

« Si l'empire, dit Buffon, appartenait à la beauté et non à la force, le *paon* serait, sans contredit, le roi des oiseaux. Il n'en est point sur qui la nature ait versé ses trésors avec plus de profusion ; la taille grande et le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction lui a été donné ; une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête et l'élève sans la charger ; son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs ; tout ce qui les éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel ; non-seulement la nature a réuni sur le plumage du *paon* toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence, elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres et de leurs oppositions entre elles un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. Tel paraît à nos yeux le plumage du *paon*, lorsqu'il se promène paisiblement et seul dans un beau jour de printemps ; mais si sa femelle vient tout à coup à paraître, si les feux de l'amour, se joignant aux secrètes influences de la saison, le tirent de son repos, lui inspirent une nouvelle ardeur et de nouveaux désirs, alors toutes ses beautés se multiplient; ses yeux s'animent et prennent de l'expression ; son aigrette s'agite sur sa tête et annonce l'émotion intérieure ; les longues plumes de sa queue déploient, en se renversant, toutes leurs richesses éblouissantes ; sa tête et son cou, se renversant noblement en arrière, se dessinent avec grâce sur un fond radieux, où la lumière du soleil se joue en mille manières, se perd et se reproduit sans cesse, et semble prendre un nouvel éclat plus doux et plus moelleux, de nouvelles couleurs plus variées et plus harmonieuses ; chaque mouvement de l'oiseau produit des milliers de nuances nouvelles, des gerbes de reflets ondoyants et fugitifs, sans cesse remplacés par d'autres reflets et d'autres nuances toujours diverses et toujours admirables. Mais ces plumes brillantes, qui surpassent en éclat les plus belles fleurs, se flétrissent aussi comme elles et tombent chaque année. Le *paon*, comme s'il sentait la honte de sa perte, craint de se faire voir dans cet état humiliant et cherche les retraites les plus sombres pour s'y cacher à tous les yeux, jusqu'à ce qu'un nouveau printemps, lui rendant sa parure accoutumée, le ramène sur la scène pour y jouir des hommages dus à sa beauté ; car on prétend qu'il en jouit en effet ; qu'il est sensible à l'admiration ; que le vrai moyen de lui faire étaler ses plumes, c'est de lui donner des regards d'attention et des louanges, et, qu'au contraire, lorsqu'on paraît le regarder froidement et sans beaucoup d'intérêt, il replie tous ses trésors et les cache à qui ne sait point les admirer. » Quoique le *paon* soit depuis longtemps comme naturalisé en Europe, il n'en est pas cependant originaire ; ce sont les Indes orientales qui doivent être regardées comme son pays natal. De tous les temps et dès qu'ils ont été connus, les *paons* ont excité l'admiration de tout le monde. Plus d'une fois, les poëtes et surtout les poëtes latins ont chanté dans leurs vers l'espèce qui, transportée des Indes, est devenue domestique en passant en Europe; plus d'une fois, les historiens de la nature ont employé, pour parler d'elle, un langage semé d'autant de fleurs qu'elle a d'yeux chatoyants répandus sur son riche plumage. A une époque très-reculée dans l'histoire de la Grèce, si les *paons* eurent une place dans l'Olympe, si les anciens habitants de Samos les consacrèrent à Junon, ces oiseaux ne durent, sans doute, qu'à leur beauté d'être ainsi associés à celle que le paganisme considérait comme la compagne du maître du ciel et de la terre. Des médailles antiques, frappées par les Samiens, attestant cette consécration avaient contribué à faire penser que les *paons* avaient pour patrie l'île de Samos ; mais des recherches historiques, faites dans le but de savoir quel était réellement leur pays natal, ne tardèrent pas à faire reconnaître que l'Inde, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était la patrie de ces magnifiques oiseaux. C'est là qu'on les trouve à l'état sauvage. Alexandre, poussé par ses conquêtes jusqu'aux lieux où vivent ces oiseaux, fut si vivement frappé de leur beauté, qu'il défendit, sous les peines les plus sévères, de les tuer. L'on pense même que c'est de l'invasion d'Alexandre dans les contrées d'où les *paons* tirent leur origine que doit dater leur apparition dans la Grèce. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils y furent d'abord très-rares, et ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est qu'à Athènes ils furent, durant longtemps, un objet de curiosité. A chaque néoménie, c'est-à-dire à chaque renouvellement de lune, on exposait un ou plusieurs de ces oiseaux aux regards du public, qui accourait, dit-on, même des villes voisines, attiré qu'il était par le désir de contempler un si magnifique spectacle. Au temps de Périclès, le prix de cet oiseau était excessivement élevé.

La Bible fait mention des *paons* dans des termes qui feraient supposer que ces oiseaux, encore peu connus du temps de Salomon, devaient être considérés comme un objet de grande valeur. C'est en passant de la Grèce à Rome que l'espèce qui fait l'ornement de nos parcs est arrivée jusqu'à nous. Les Romains, en effet, dont les conquêtes s'étendirent au loin, s'empressèrent d'introduire chez eux ce superbe oiseau. Dans ces temps-là, un troupeau de cent de ces oiseaux pouvait rendre 60,000 sesterces, en n'exigeant de celui à qui on en confiait le soin que trois *paons* par couvée; ces 60,000 sesterces valent 10,000 à 12,000 fr. de notre monnaie. Chez les Grecs, le mâle et la femelle se vendaient 1,000 drachmes, ce qui fait 900 fr. Ce prix était bien tombé au commencement du XVIe siècle puisque, suivant la nouvelle coutume du Bourbonnais, un *paon* n'était estimé que de 3 à 4 fr. ; du reste, il n'y a guère que les jeunes que l'on puisse manger ; les vieux sont trop durs, et d'autant plus durs que leur chair est naturellement fort sèche, et c'est, sans doute, à cette qualité qu'elle doit la propriété singulière, et qui paraît assez avérée, de se conserver sans corruption pendant plusieurs années. On en sert cependant quelquefois de vieux ; mais c'est plus pour l'appareil que pour l'usage, car on les sert revêtus de leurs belles plumes.

On employait autrefois les plumes du *paon* à faire des espèces d'éventails ; on en formait des couronnes, en guise de laurier, pour les troubadours ; Gessner a vu une étoffe dont la chaîne était de soie et de fil d'or et la trame de ces mêmes plumes ; tel était, sans doute, le manteau tissé de plumes de *paon* qu'envoya le pape Paul III au roi Pépin.

Observés en dehors de tout préjugé, les *paons* sont des oiseaux dont les mœurs rappellent celles des gallinacés en général. Le coq *paon* n'a guère moins d'ardeur pour ses femelles, ni guère moins d'acharnement à se battre avec les autres mâles que le coq ordinaire ; il est très-ardent en amour et il faut lui donner cinq ou six femelles. Quoiqu'il n'ait complètement revêtu son plumage adulte qu'à l'âge de trois ans, le *paon* peut servir à la reproduction de l'espèce avant cette époque. Les *paonnes* ont le tempérament fort lascif, et, lorsqu'elles sont privées de mâles, elles s'excitent entre elles et en se frottant contre la terre. C'est au printemps que ces oiseaux se recherchent et s'accouplent. La femelle pond ses œufs peu de temps après qu'elle a été fécondée; elle ne pond pas tous les matins, mais seulement de trois à quatre jours l'un. Elle ne fait qu'une ponte par an à l'état sauvage, et cette ponte est de huit œufs la première année et de douze les années suivantes; mais cela ne doit s'entendre que des *paonnes* à qui on laisse le soin de couver elles-mêmes leurs œufs et d'élever leurs petits ; au lieu que, si on leur enlève à mesure leurs œufs pour les faire couver par des poules ordinaires, elles feront trois pontes ; la première de cinq œufs, la seconde de quatre, la troisième de deux ou trois. Dans nos climats, il paraîtrait que les *paons* sont moins féconds que dans les pays dont ils sont originaires. Si on laisse à la *paonne* la liberté d'agir, elle déposera ses œufs dans un lieu secret et retiré ; ses œufs sont blancs et tachetés comme ceux de dinde. La *paonne* couve de vingt-sept à trente jours, plus ou moins, selon la température du climat et de la saison. On prétend que la *paonne* ne fait jamais éclore tous ses œufs à la fois, mais que, dès qu'elle voit quelques poussins éclos, elle quitte tout pour les conduire ; dans ce cas, il faudra prendre les œufs qui ne seront point encore ouverts et les mettre à éclore sous une autre couveuse ou dans un four à incubation. Lorsque les *paonnes* ont cessé d'être fécondes ou lorsqu'une maladie atrophie prématurément leur ovaire, elles prennent la livrée des mâles. Cette métamorphose, dont les faisans offrent de fréquents exemples, est, à la vérité, assez rare chez ces oiseaux. Les petits, en naissant, suivent leur mère et peuvent déjà, comme tous les poussins gallinacés, chercher eux-mêmes leur nourriture; mais, délicats et frileux comme tous les oiseaux des pays chauds que nous élevons dans nos pays, ils exigent de très-grands soins et, pendant longtemps, ont besoin d'être conduits par leur mère. Les différences extérieures qui distinguent les sexes ne sont bien tranchées que vers le troisième mois ; alors le plumage du mâle prend un éclat beaucoup plus grand que celui de la femelle; en outre, le coq *paon* se distingue de la poule par un peu de jaune qui paraît au bout de l'aile ; dans la suite, il s'en distingue par la grosseur, par un éperon à chaque pied, par la longueur de sa queue et par la faculté de la relever et d'en étaler les belles plumes, ce qui s'appelle faire la roue.

La nourriture habituelle des *paons* consiste en grains de toute sorte. Le voisinage de ces oiseaux est funeste aux agriculteurs, car ils font, à ce qu'il paraît, des dégâts immenses dans les céréales. Ils sont également importuns à cause des cris désagréables qu'ils font entendre. Heureusement, tous leurs défauts sont rachetés par leur beauté, et si, comme l'a dit un poëte, ils ont la voix du diable, le démarche fugitive du voleur, ils ont une parure d'ange :

Angelus est pennis, pede latro, voce gehenus.

Indépendamment du cri bruyant que les *paons* font entendre, cri dans lequel on a vu, mais à tort, un présage de pluie lorsqu'ils le poussent durant la nuit, on leur connaît un bruit sourd, un murmure intérieur, qu'ils font entendre surtout lorsqu'ils se pavanent autour de leurs femelles. Quoique les *paons* ne puissent pas voler beaucoup, ils aiment à grimper ; ils passent ordinairement la nuit sur les combles des maisons et sur les monuments. La durée de la vie du *paon* est de vingt-cinq ans ; toutefois, quelques auteurs ont prétendu, et Willougby entre autres, qu'il pouvait vivre jusqu'à cent ans ; mais cette assertion est évidemment exagérée. Le *paon* est devenu aux yeux de l'homme le symbole de la vanité.

Buffon, qui n'a connu que le *paon* domestique, rapporte à celui-ci deux variétés, la variété blanche et la variété panachée. Mais, comme l'a fait observer Fr. Cuvier, cette dernière n'existe pas. Le *paon* panaché est un *paon* ordinaire sur lequel les plumes, en plus ou moins grand nombre, naturellement altérées dans leurs germes, naissent et se développent sans l'éclat des autres et tout à fait blanches. C'est la première trace de la modification qui, en s'étendant, produirait le *paon* blanc. De tous nos animaux domestiques, le *paon* est donc un de ceux qui ont subi le moins de modifications sous l'influence de la domestication ; car, si ce n'est la race blanche, il n'en existe pas d'autres dans cette espèce. Cette résistance à toutes les causes qui ont agi si puissamment sur les autres oiseaux est peut-être digne de remarque, si l'on veut considérer que le *paon* est soumis à l'homme depuis une haute antiquité et qu'aucune autre espèce soumise à cette épreuve n'a pu conserver ses caractères primitifs aussi purs. Quels que soient, en effet, les oiseaux domestiques que l'on considère, on y trouve des races nombreuses, dont les modifications ont acquis toute la fixité des caractères spécifiques et qui se reproduisent sans altération.

Les naturalistes croient généralement que le *paon* de Java est la souche de notre *paon* domestique. Cependant, on observe entre eux quelques différences ; le *paon* sauvage a une taille un peu moins forte que le *paon* domestique ; mais il l'emporte sur celui-ci par ses couleurs, qui sont, en général, un peu plus brillantes. De plus, le premier a les ailes d'un vert foncé à reflets métalliques, bordées de vert doré, tandis que, chez le second, elles ont une teinte lie de vin, variée irrégulièrement de petites lignes ondulées noirâtres. Sous tous les autres rapports, l'un et l'autre ont la plus grande ressemblance. Ce qui ferait supposer que le *paon* domestique n'est autre que le *paon* sauvage, chez lequel la servitude aurait atténué les couleurs et aurait même changé celles de l'aile, c'est que celui-ci s'apprivoise aisément ; de plus, Frédéric Cuvier a constaté que le *paon* sauvage, en s'unissant à la *paonne* domestique, produisait des sujets à ailes vertes et des sujets à ailes fauves, sans rien d'intermédiaire entre ces deux couleurs.

Une autre espèce non moins belle que le *paon* sauvage est le *paon* spicifère. C'est Buffon qui l'a nommé *spicifère*, à cause de son aigrette en forme d'épi. Il a la queue presque aussi belle que le *paon* ordinaire. Les parties supérieures du corps sont d'un bleu métallique noirâtre, avec le bord de chaque plume d'un vert doré, terminé par une frange d'un noir brillant ; le sommet de la tête est garni de petites plumes veloutées d'un vert doré à reflets bleus, et surtout d'une aigrette composée de vingt plumes longues qui se réunissent vers l'extrémité et dont les barbes forment une belle auréole d'un vert bleuâtre, doré et très-brillant. Ce superbe oiseau, dont la taille atteint $1^{m},18$, habite Java et le Japon. Cuvier avait placé encore dans le genre *paon* les éperonniers, mais ces oiseaux forment un genre à part. V. ÉPERONNIER.

— Mœurs et Cout. Rien n'était plus estimé et plus cher à Rome que les œufs de *paon;* il n'y avait point de repas somptueux sans œufs de *paon* (*pavonina ova*). Dans ce repas de bateleurs appelé le *Festin de Trimalcion*, où Néron figurait comme roi de la fête, où tout était recherche et raffinement d'un luxe imbécile, il est parlé d'un surtout de table composé d'une corbeille dans laquelle il y avait une poule en bois, parfaitement imitée, avec les ailes étendues en rond, comme font les poules qui couvent, et qu'on porta au milieu de la table. Deux esclaves fouillèrent, au bruit d'une symphonie, la paille du nid et, en ayant tiré des œufs de *paon*, les distribuèrent aux convives. *Et symphonia strepente, scrutari paleam cœperunt, erutaque subinde pavonina ova divisere convivis.*

Les œufs de *paon* étaient si rares et si recherchés à Rome qu'on les y vendait jusqu'à 1 fr. 50 pièce. Varron et Pline (l. X, ch. XX) nous apprennent qu'un troupeau de cent *paons* y rapportait près de 3,000 fr. de revenu par an. Il y eut un temps où, à cause même de leur rareté et de leur prix, la mode s'introduisit de manger la chair de ces beaux oiseaux, qui, comme leur chant, est assez désagréable. Hortensius mit le premier en vogue le goût des *paons*, qui s'établit si bien qu'on n'osait donner à manger sans en servir. Cicéron, dans une lettre à Pætus (liv. IX, ep. XX), dit qu'il a osé donner à manger à Hirtius, sans toutefois avoir de *paons*. « Admirez mon audace ! écrit-il à son ami, j'ai donné à dîner sans *paons* à Hirtius même. » Et l'on sait ce qu'était Hirtius, un général, un lieutenant de César et un raffiné du temps.

Tels sont les effets naturels des raffinements du luxe et de l'excès des richesses. On abandonne une nourriture solide et simple parce qu'elle est à la portée du plus grand nombre, et, parce qu'elles sont chères, rares, qu'elles viennent de loin et que tout le monde n'en peut pas avoir, on recherche des viandes étrangères et grossières ; on mange des *paons*, des cigognes, et on trouve bon de manger jusqu'à la chair des ours.

Les Grecs aimaient aussi les *paons* et en nourrissaient pour la joie des yeux dans leurs jardins, quoiqu'ils ne pussent s'en procurer, comme les Romains, qu'à très-haut prix ; mais ils les aimaient pour leur beauté seule. Athénée, toutefois, rapporte (l. XIV, ch. XX) qu'Anaxandride, poëte comique grec, disait à cette occasion : « N'est-ce pas une manie de nourrir des *paons*, du prix desquels on achèterait de belles statues ? »

Au moyen âge, dans les siècles de chevalerie, le *paon* était appelé le *noble oiseau* et sa chair était regardée comme la *viande des preux*. Aux cours d'amour, les poëtes recevaient, pour récompense, une couronne faite de plumes de *paon*, qu'une dame du galant tribunal leur plaçait elle-même sur la tête. Plusieurs grandes familles, entre autres celle de Montmorency, avaient en cimier, sur leur heaume, l'effigie d'un *paon*. Legrand d'Aussy donne des détails étendus sur le *paon* servi dans les festins. En voici quelques-uns : on servait le *paon* entier avec tous ses membres et même avec ses plumes ; ce qui, d'après un écrivain du temps, se pratiquait ainsi : au lieu de plumer l'oiseau, on l'écorchait proprement, de manière que les plumes s'enlevassent avec la peau ; on lui coupait ensuite les pattes, puis on avait soin de le farcir d'épices et d'herbes aromatiques et de lui envelopper la tête d'un linge avant de le mettre à la broche. Pendant qu'il rôtissait, on arrosait continuellement le linge avec de l'eau fraîche. Enfin, quand il était cuit, on rattachait les pattes, ôtait le linge, arrangeait l'aigrette, rajustait la peau et étalait la queue. Quelquefois, au lieu de rendre au *paon* sa robe naturelle, on le couvrait de feuilles d'or. D'autres avaient recours, pour augmenter l'effet, à un moyen assez puéril ; ils remplissaient le bec du *paon* de laine imprégnée de camphre, et, en servant l'oiseau sur la table, on mettait le feu à la laine ; le *paon* semblait alors vomir des flammes. Ce n'étaient point les écuyers servants qui plaçaient ce *noble oiseau* sur la table. Les dames se chargeaient de cette fonction ; ordinairement, on choisissait pour la remplir la plus belle et la plus noble. Suivie d'un certain nombre de femmes, accompagnée d'instruments de musique, cette reine de la fête entrait avec pompe dans la salle du festin, portant en main le plat d'or ou d'argent sur lequel était l'oiseau. Là, au bruit des fanfares, elle le posait devant le maître du logis, s'il était de rang à exiger un pareil hommage, ou devant celui des convives qui était le plus renommé pour sa courtoisie et sa valeur. Quand le banquet se donnait après un tournoi et que le chevalier qui avait remporté le prix du combat se trouvait à la table, c'était à lui, de droit, qu'on offrait le *paon*. Son talent alors consistait à dépecer l'animal avec assez d'adresse pour que toute l'assemblée pût y goûter. Le *Roman de Lancelot*, dans un repas qu'il suppose donné par le roi Arthur aux chevaliers de la Table ronde, représente le monarque découpant lui-même le *paon*, et il le loue d'avoir fait si habilement la distribution des morceaux, que cent cinquante convives, qui assistaient au festin, furent tous satisfaits.

— *Vœu du paon*. Souvent, avant de découper le *paon*, le chevalier se levait et prononçait un *vœu d'audace* ou *d'amour*, qu'on appelait vœu du *paon* et qui augmentait encore la solennité du festin ; par exemple, il faisait le serment, la main sur le plat, soit de planter le premier son étendard sur telle ville qu'on allait assiéger, soit de porter à l'ennemi le premier coup de lance, etc. La formule sacramentelle du serment était celle-ci : *Je voue à Dieu, à la sainte Vierge, aux dames et au paon* de faire telle ou telle chose. Puis chacun à son tour, en recevant son morceau, faisait son vœu du *paon*, dont l'inexécution aurait entraîné une tache sur son écusson.

Le *paon* blanc était surtout recherché au moyen âge, comme le prouve la lettre sui-

vante adressée par Louis XI au vicomte d'Orbec, en date du 9 mai 1469 (*Ordonnances des rois de France*, XVII) : « Chier et bien amé, pour ce que nous désirons avoir certain nombre de *paons* et de paonnes blanches pour faire nourrir en notre chastel et parc des Montils-lez-Tours, nous voulons et vous mandons que nous en faciez trouver en vostre vicomté ou ailleurs quelque part que les pourrez trouver jusques au nombre de six, et ceulx envoyez en nostre chastel des Montils, et ce que lesdits *paons* et paonnes cousteront en achat avec les frais à amener, nous vous promettons bailler acquit de tout sur ce que nous pourrez devoir, à cause de vostre vicomté de ceste année. Donné ausdits Montilz, le 9e jour de may 1469. Signé LOYS, et plus bas BRIÇONNET. »

PAON ou **DUPAON** ou **LEPAON** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Paris en 1740, mort en 1785. C'était le fils d'un paysan. Après avoir servi dans les dragons et pris part à la campagne de Hanovre, pendant laquelle il fut blessé (1756), il se rendit à Paris, montra à Boucher et à Carle Vanloo des ébauches qui dénotaient une véritable vocation artistique, reçut d'eux des encouragements et entra dans l'atelier de Casanova, sous la direction duquel il fit des progrès rapides. Paon se livra à peu près exclusivement à la peinture de batailles et devint premier peintre de Condé. Parmi ses tableaux, qui se font remarquer par un dessin correct et ferme, par un coloris naturel, on cite de lui les *Batailles de Fontenoy, de Lawfeld, de Tournay, de Fribourg*, au musée de Versailles; les *Batailles de Rocroy, de Nordlingue*, les *Sièges de Thionville, de Dunkerque, d'Ypres*; le *Prince de Nassau chassant le tigre pendant son voyage en Afrique*, à Varsovie, etc.

PAONACE s. f. (pa-na-se). Bot. Espèce d'anémone.

— A signifié Robe de pourpre, vêtement de couleur chatoyante.

PAONNE s. f. (pa-ne — f. de *paon*). Ornith. Femelle du paon : *La* PAONNE *aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré*. (Buff.) *Lorsqu'elles ont cessé d'être fécondes, les* PAONNES *prennent la livrée des mâles*. (Z. Gerbe.)

— Encycl. V. PAON.

PAONNEAU s. m. (pa-no — dimin. de *paon*). Ornith. Jeune paon : *Les* PAONNEAUX *âgés d'un an sont, à ce qu'on prétend, un excellent manger*. (Z. Gerbe.)

PAONNER v. n. ou intr. (pa-né — rad. *paon*). Fam. Faire la roue, étaler avec orgueil son luxe ou ses avantages physiques : *M. Picard, avoué de la ville de Paris, donnait un bal, un bal brillant, où* PAONNAIT *l'élite de la basoche*. (A. Legendre.)

PAONNET s. m. (pa-nè — rad. *paon*). Anc. art milit. Espèce de flèche empennée.

PAONNIER s. f. (pa-nié — rad. *paon*). Anc. art milit. Fantassin qui combattait avec des paonnets.

— Chapelier qui composait des bonnets de plumes de paon.

— Écon. rur. Celui qui avait soin des paons.

PAORNOMY s. m. (pa-or-no-mi). Fête solennelle qu'on célèbre dans l'Inde au mois de novembre pendant neuf jours.

PAÔTÉ (LA), bourg de France (Mayenne), cant. de Prez-en-Pail, arrond. et à 46 kilom. N.-E. de Mayenne; pop. aggl., 614 hab. — pop. tot., 3,174 hab.

PAOU, PAU ou **VANOUA-LEBOU**, île de la Polynésie, archipel de Viti, la seconde de cet archipel par son étendue, par 16° 18'-17° 1' de latit. S. et 175° 55'-177° 2' de longit. E.; environ 450 kilom. de circonférence. L'intérieur est montagneux et renferme de belles forêts de bois de sandal. L'île est très-peu peuplée, mais les habitants passent pour cruels, belliqueux et perfides; ils mangent, dit-on, leurs prisonniers.

PAOUAOUCI s. m. (pa-ou-a-ou-si). Espèce d'incantation en usage chez les naturels de la Virginie pour faire pleuvoir.

PAOUR, OURE adj. (pa-our, ou-re). Pop. Lourdaud, rustique, grossier, balourd. ‖ Vieux mot.

— Substantiv. : *Un gros* PAOUR.

PAOUROU s. m. (pa-ou-rou). Ichthyol. Nom vulgaire du milandre.

PAPA s. m. (pa-pa — lat. *papa, pappa*, grec *pappas*, père. On ne saurait douter de la nature purement phonique du type *pa* quand on le voit reparaître chez les peuples les plus divers. Les formes redoublées *papa, mama*, si familières à nos oreilles européennes, ont frappé de surprise plus d'un voyageur qui les retrouvait chez les nègres de l'Afrique, comme chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. Ce qui est propre aux langues aryennes, c'est que généralement ces termes, simples ou redoublés, y sont restés l'apanage du parler enfantin). Père, surtout dans le langage des enfants : *Aimes-tu ton* PAPA? *Va embrasser ton* PAPA. *Tous les ans il y a en France cent mille* PAPAS *et autant de mamans qui meurent leurs fils enrôlés par la loi du sort*. (Proudh.)

Je ne me donne pas pour un parfait mari,
Mais pour un bon *papa* d'indulgence pétri.
E. AUGIER.

‖ On supprime souvent l'adjectif possessif : PAPA, *j'ai été bien gentil*. PAPA *a dit que nous allions le trouver. Que dirait* PAPA *s'il te voyait en cet état?*

— Titre familier que l'on donne à un homme d'un certain âge, auquel on prête le plus souvent un caractère de bonhomie et de gaieté : PAPA *Berton ne nous refusera pas cela. C'est un bon gros* PAPA *tout rond et sans malice. Voyons, soyez bon* PAPA, *ne nous grondez pas*.

— *Grand-papa, bon-papa*, Noms donnés par les enfants à leur grand-père.

— Chronol. Nom du dixième mois de l'année, répondant à octobre chez les Coptes et les Abyssins.

— Ornith. Vautour d'Amérique.

PAPA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 53 kilom. N.-O. de Veszprim; 15,000 hab., dont 3,000 juifs. Gymnase de bénédictins, collège de réformés. Beau château des comtes d'Esterhazy; belle église construite en 1778. Aux environs, sources ferrugineuses acidules et établissement de bains. Ses fortifications ont été détruites en 1702.

PAPA (cap), appelé autrefois *Araxum Promontorium*, cap de la Grèce moderne, sur la côte N.-O. de la Morée, à l'entrée du golfe de Patras, par 38° 12' de latit. N. et 19° 3' de longit. E.

PAPA (Joseph DEL), médecin italien, né à Empoli (Toscane) en 1649, mort à Florence en 1735. Lorsqu'il eut passé son doctorat en médecine à Pise, il se livra successivement à l'enseignement de la logique, de la médecine théorique et pratique, puis fut nommé premier médecin du grand-duc. On lui doit, entre autres écrits : *Lettere intorno alla natura del caldo e del freddo* (Florence, 1674); *Exercitatio de præcipuis humoribus qui in humano corpore reperiuntur* (Florence, 1733); *Consulta medica* (Rome, 1733); *Trattati varii* (Florence, 1734). Dans ces divers ouvrages, écrits avec élégance, ce qui domine c'est beaucoup moins l'observation que les doctrines chimiques.

PAPABLE adj. m. (pa-pa-ble). Propre à être fait pape : *Prélat, cardinal* PAPABLE. ‖ Vieux mot.

PAPACIN s. m. (pa-pa-sain). Ichthyol. Espèce de syngnathe.

PAPACINO D'ANTONI (Alessandro-Vittorio), général et tacticien piémontais, né à Villafranca, comté de Nice, en 1714, mort à Turin en 1786. Tout jeune encore, il entra dans l'artillerie et devint général en 1784. Papacino fit d'intéressantes observations sur la poudre à canon et fonda sa réputation par divers ouvrages qui, pour la plupart, ont été traduits en français. Les principaux sont : *Esame del polvere* (Turin, 1765, in-8°); *Instituzioni fisico-meschaniche per le regie scuole d'artiglieria* (Turin, 1773-1774, in-8°); *Architettura militare* (Turin, 1778, 6 vol. in-8°); *Il maneggiamento delle macchine d'artiglieria* (Turin, 1782, in-8°).

PAPADIE s. f. (pa-pa-dî). Femme d'un prêtre arménien.

PAPADOPOLI (Nicolas-Comnène), érudit italien, né dans l'île de Candie en 1655, mort à Padoue en 1740. Il se rendit à Rome pour y étudier la littérature, la théologie, le droit canon, entra, en 1672, dans l'ordre des jésuites, qu'il quitta bientôt après pour faire partie du clergé séculier, puis devint recteur du collège de Capo d'Istria, professeur de droit canon à Padoue (1688), et abbé de Sainte-Zénobie vers 1696. Papadopoli, tout en combattant les grecs schismatiques, mit une grande ardeur à les justifier des imputations calomnieuses dirigées contre eux; il saisit toutes les occasions de signaler les erreurs dans lesquelles Baronius et Bellarmin sont tombés à cet égard, et il accuse ce dernier d'avoir fait de larges emprunts aux auteurs grecs du moyen âge sans avoir indiqué les sources où il avait puisé. On a de lui : *Prænotiones mystagogicæ ex jure canonico* (Paris, 1697, in-fol.); *Responsio adversus hæreticum epistolam Joan. Hokstoni Angli Constantinopoli scriptam* (Venise, 1703, in-8°); *Historia gymnasii Patavini* (Venise, 1726, 2 vol. in-fol.). Cette histoire de l'université de Padoue est son ouvrage le plus curieux.

PAPAGALLO s. m. (pa-pa-gal-lo). Vent violent qui souffle au Mexique.

— Encycl. Le *papagallo* souffle régulièrement sur la côte orientale du Mexique, dans une étendue de 50 lieues environ, depuis le cap Blanc jusqu'à la pointe de Sainte-Catherine. Il suit la direction du N.-E. et du N.-N.-E. Il souffle d'octobre en mai; son impétuosité est souvent funeste aux navigateurs; mais ce qu'il a de particulier, c'est que les tempêtes qu'il fait naître ne sont jamais accompagnées de nuages, d'éclairs ni de tonnerre. Pendant qu'il règne, l'atmosphère reste sereine, le ciel est pur. Ce phénomène a acquis une certaine célébrité aux *papagallos*, si bien que les savants se sont évertués à trouver quelle cause peut les produire. Quelques-uns prétendent que ces vents sont causés par la proximité des volcans; d'autres pensent, au contraire, qu'ils sont dus au peu de largeur de l'isthme de Nicaragua. Nous nous bornerons à relever ces opinions, sans nous permettre d'établir aucun jugement.

PAPAGALLO, fleuve du Mexique, qui prend sa source au S. de l'État de Mexico, coule vers le S.-E. et se jette dans l'océan Pacifique, à l'E. d'Acapulco. La partie inférieure de son cours forme la limite entre les États de Mexico et de Puebla.

PAPAGAYO, golfe formé par le grand Océan équinoxial, sur la côte S.-O. du Guatemala, à l'O. du lac Nicaragua; sa profondeur est d'environ 60 kilom. Les pointes Sainte-Catherine et Desoladas, qui en marquent l'entrée, sont éloignées l'une de l'autre d'environ 150 kilom.

PAPAGAYOS, petit groupe d'îles de l'océan Atlantique, sur la côte du Brésil, province de Rio-de-Janeiro.

PAPAGOS, peuplade indienne indépendante qui habite la rive gauche du rio Colorado et les deux rives du rio Gila, au N.-O. de la confédération mexicaine.

PAPAÏCOT s. m. (pa-pa-i-ko — dimin. de *papayer*). Bot. Espèce de papayer qui croît aux Antilles.

PAPAI-PARIZ (François), érudit hongrois, né à Dees (Transylvanie) en 1649, mort en 1716. Il exerça et enseigna pendant environ quarante ans la médecine au collège d'Eneyd. On lui doit les ouvrages suivants : *Breves rerum ecclesiasticarum hungaricarum et transylvanicarum commentarii* (Cibini, 1684); *Ars heraldica* (1696); *Dictionarium latino-hungaricum* (Leutschen, 1708, in-8°).

PAPAL, ALE adj. (pa-pal, a-le — rad. *pape*). Qui appartient au pape : *Pouvoir* PAPAL. *Dignité, autorité* PAPALE. *Décrets papals. La cour* PAPALE *jugea à propos d'instituer une fête pour conserver à la postérité le souvenir du massacre de la Saint-Barthélemy*. (Toussenel.) *Le règne* PAPAL *fut celui de la nuit*. (Ch. Dollfus.)

— *Terres papales*, Provinces qui formaient le royaume temporel du pape.

PAPALIN, INE adj. (pa-pa-lain, i-ne — rad. *pape*). Qui est sous la dépendance du pape; qui est du parti du pape : *Les troupes* PAPALINES. *Les journaux* PAPALINS. *Pour la dispense du pape, j'en suis bien guéri, ainsi que de toutes les autres fanfreluches romaines et* PAPALINES. (Gui Patin.)

— s. m. Soldat du pape : *Les* PAPALINS *furent battus*.

— Métrol. Ancienne monnaie des États de l'Église.

PAPANADIZIA (*îles des prêtres*), nom que l'on donnait autrefois aux îles des Princes. V. ce mot.

PAPANDAJANG, volcan situé dans la partie occidentale de l'île de Java, province de Soukapoura, à 170 kilom. S.-E. de Batavia. Cette montagne, qui était un des volcans les plus élevés de l'île, s'écroula en partie en 1772. « Son sommet, dit le *Dictionnaire géographique universel*, se trouva tout à coup enveloppé d'un nuage lumineux; un bruit terrible se fit entendre, et la montagne lança, dans toutes les directions, une prodigieuse quantité de matières volcaniques; le terrain qui la portait s'affaissa, quarante villages furent en un instant ensevelis sous terre ou sous des débris de cendres et de laves. »

PAPANGAYE s. f. (pa-pan-ghè). Bot. Nom vulgaire des momordiques, genre de cucurbitacées. ‖ On dit aussi PAPANGAI s. m.

PAPANTLA, bourg du Mexique, État de Vera-Cruz, dans une belle plaine arrosée par la Nantua. Riches plantations de tabac et de poivre. Aux environs, dans une épaisse forêt, s'élève une pyramide sur le haut de laquelle les Aztèques faisaient, dit-on, des sacrifices humains. Cette pyramide se compose d'immenses blocs de porphyre et de puissantes assises dont le revêtement est couvert d'hiéroglyphes. Un grand escalier de cinquante et une marches conduit à la cime tronquée de la pyramide.

PAPAROI s. m. (pa-pa-roi). Bot. Nom vulgaire d'une variété de grenadier à fleurs doubles.

PAPAS s. m. (pa-pass — du gr. *pappas*, père). Nom que les chrétiens du Levant donnent à tous leurs prêtres, quel que soit leur rang dans la hiérarchie : PAPAS [illegible] PAPAS *grec*. *Le métier de prêtre ou de* PAPAS *est assez lucratif, sans être trop pénible*. (E. About.)

— Nom que les Péruviens donnaient à leur grand prêtre. : Grand prêtre mexicain qui ouvrait le sein des victimes humaines [illegible] aux idoles.

— Bot. Nom vulgaire de la patate.

PAPASQUIARO, bourg du Mexique, État de Durango, sur la Saucéda, [illegible] hab. Commerce actif.

PAPAT s. m. (pa-pa — lat. *papa*). Papauté, dignité de pape [illegible] PAPAT. ‖ Peu usité. On a dit aussi PAPASTAT s. f.

PAPAU s. m. (pa-pô). Bot. Nom vulgaire du papayer.

PAPAUTÉ s. f. (pa-pô-té — rad. *pape*). D[illegible] PAPAUTÉ [illegible] PAPAUTÉ [illegible] *qui ne peuvent se toucher sans que l'une des deux soit condamnée à la mort*. (J. Favre.) *La* PAPAUTÉ *a été nécessaire et légitime en son temps*. (P. Leroux.) *Le premier grief des Italiens contre la* PAPAUTÉ *est sa complicité avec les Autrichiens*. (E. Littré.) *Luther opposa à l'autorité séculaire de la* PAPAUTÉ *la souveraineté de la raison individuelle et la libre interprétation des Écritures*. (Guéroult.) ‖ Administration, gouvernement d'un pape : *La* PAPAUTÉ *de Léon X*.

— Par ext. Autorité morale qui a quelque chose de sacré : *Voltaire, Rousseau, Montesquieu, triple couronne de cette* PAPAUTÉ *nouvelle que la France a montrée à la terre*. (E. Quinet.)

— Encycl. Les théologiens catholiques font remonter l'origine de la *papauté* à saint Pierre, d'après eux le premier pape institué par Jésus-Christ lui-même. « Tu es Pierre, lui dit le Galiléen, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle... Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Écoutons Bossuet : « Pierre, dit-il, paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi; le premier dans l'obligation d'exercer l'amour; le premier de tous les apôtres qui vit le Seigneur ressuscité des morts, comme il en avait été le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres; le premier qui confirma la foi par un miracle; le premier à convertir les Juifs; le premier à recevoir les gentils; le premier partout. Mais je ne puis tout dire; tout concourt à établir sa primauté; oui, tout, jusqu'à ses fautes. » De Maistre, de son côté, est d'avis que « rien dans toute l'histoire ecclésiastique n'est aussi invinciblement démontré, *pour la conscience surtout qui ne dispute jamais*, que la suprématie monarchique du souverain pontife. » Il reconnaît pourtant « qu'elle n'a point été dans son origine ce qu'elle fut quelques siècles après; » mais il ajoute, afin d'atténuer cet aveu, que « c'est précisément en cela qu'elle se montre divine, car tout ce qui existe légitimement et pour des siècles existe d'abord en germe et se développe successivement. » — « C'est par Pierre, dit aussi M. Dupanloup, qu'ont été apportés à Rome l'apostolat et cette foi chrétienne, éminemment civilisatrice, qui de là rayonne sur le monde entier depuis tant de siècles. Le pape est le successeur de ce merveilleux pêcheur. »

Malheureusement pour les écrivains illustres que nous venons de citer et pour les autres écrivains orthodoxes, il est notoire aujourd'hui que les premiers chrétiens ne comprirent pas les paroles de Jésus de la même [illegible] des siècles se sont écoulés !

« Le [illegible] M. Lanfrey, fut une [illegible] trace d'une *papauté* temporelle, mais celle d'une *papauté* spirituelle en est également absente. On n'en aperçoit nul indice dans l'œuvre des premiers [illegible] pape (*papa*) s'y rencontre, il est vrai, mais il se donne indifféremment à tous les évêques. Ce ne fut qu'en [illegible] de Rome, que Grégoire VII [illegible] synonyme d'évêque universel. Après la mort [illegible]

[illegible]

l'autorité des conciles, arbitre souverain des nations, prétend à la fois gouverner les consciences et distribuer les royaumes, régner sur l'âme et sur le corps.

Ainsi, la *papauté*, que des théories intéressées ou une critique peu éclairée ont présentée comme une institution née avec le christianisme et formée de toutes pièces dès le début, fut au contraire une création lente et successive. On voit quelle évolution elle représente dans le christianisme. Elle se développa dans la société chrétienne à peu près comme le germe du pouvoir absolu se forme et grandit au sein de certaines démocraties. L'autorité spirituelle apparut d'abord, puis la discipline, la gestion des intérêts religieux, le gouvernement de l'Église; les prétentions temporelles se montrèrent ensuite, et enfin apparut le rêve de la monarchie universelle, du pouvoir absolu sur les âmes et sur les corps.

Ce furent les conciles qui profitèrent les premiers de cette tendance centralisatrice et qui la favorisèrent pour satisfaire leur haine contre les dissidents et les hérétiques. Mais ils ne prétendirent pas tout d'abord à cette infaillibilité absolue qu'ils s'arrogèrent plus tard. Dans les premiers siècles, attribuer l'infaillibilité aux conciles eût paru aux fidèles un acte d'idolâtrie; à plus forte raison eussent-ils reculé devant l'idée de remettre une telle arme aux mains d'un seul homme. L'autorité pontificale n'est pas même mentionnée dans les apologies de Justin martyr, de Minutius Félix, d'Irénée, de Clément d'Alexandrie, ouvrages où toutes les questions qui intéressent l'Église sont traitées avec une grande abondance de détails. Le mot « Église romaine, » qui s'y rencontre quelquefois, n'y est jamais pris que dans l'acception de « diocèse de Rome. » C'est dans les derniers livres de Tertullien que les prétentions de l'évêque de Rome à un titre honorique plutôt qu'à une primauté effective font pour la première fois leur apparition; mais le docteur africain n'en parle que pour les tourner en ridicule. De même, on chercherait vainement de quoi les justifier dans les nombreux écrits d'Origène. Avec saint Cyprien, on s'aperçoit que la prérogative papale a gagné du terrain, grâce aux déchirements, aux sectes hostiles qui font une loi de la discipline et de l'unité. Saint Cyprien s'adresse à l'évêque de Rome, comme au chef « de l'Église principale, source de l'unité sacerdotale, » mais cependant il l'appelle encore son « collègue; » et le pape Étienne ayant voulu prononcer en dernier ressort entre lui et son compétiteur au siége de Carthage, il se moqua amèrement des prétentions de l'évêque des évêques. Ses collègues partageaient son avis. « Je suis indigné, lui écrit saint Firmilien, de la folle arrogance de l'évêque de Rome, qui prétend avoir hérité son évêché de l'apôtre Pierre. » Mais ces oppositions mêmes marquent que, dès lors, la doctrine de la *papauté* est formulée.

Il est bon, avant d'aller plus loin, de vider ici une question importante. Pourquoi les évêques de Rome, devenus les papes, veulent-ils être les successeurs de l'apôtre saint Pierre? Leur raison apparente, celle qu'ils invoquent sans cesse, se trouve dans les paroles de Jésus-Christ que nous avons citées au commencement. Mais nous trouvons dans l'Évangile plusieurs paroles analogues adressées à divers apôtres; elles n'indiquent pas un mandat supérieur à celui des autres disciples; elles ne marquent qu'une attention spéciale de Jésus au moment où il les prononce. Nous pensons que voici la vraie raison de l'adoption de Pierre pour chef de l'Église.

L'opinion qui prévalut dans l'Église ne fut pas le christianisme trop strictement judaïsant de saint Jacques, et moins encore le spiritualisme de saint Paul; ce fut la doctrine de Pierre, paulinienne jusqu'à un certain point, mais faisant sans trop de répugnance des concessions graves au mosaïsme. Le type extrêmement curieux de ce christianisme intermédiaire, de ce véritable compromis, est l'épître de saint Pierre (le Nouveau Testament en donne deux, mais la seconde est notoirement apocryphe). L'apôtre y fait œuvre de conciliation, et l'on a compté dans cette courte lettre quinze endroits au moins où il cite avec honneur des paroles de Paul, et quatre où il fait à Jacques des emprunts également respectueux.

Ce fut à saint Pierre que se rattacha l'Église de Rome, précisément parce que son point de vue moins prononcé, ses tentatives de rapprochement convenaient au tempérament romain. Les génies tranchants et absolus, comme saint Paul ou saint Augustin, n'ont jamais eu à Rome que l'apparence du crédit; on leur témoigne une haute déférence, mais on se met de côté pour suivre une route intermédiaire. C'est un des secrets de l'art de gouverner. C'est parce que Pierre représente le compromis des deux tendances entre lesquelles se divisa l'Église catholique que Rome l'a adopté pour son chef. Saint Paul avait été l'apôtre des Romains, après leur avoir écrit la plus dogmatique de ses épîtres, il s'établit, travailla et mourut parmi eux. Quant à Pierre, quoi qu'en dise la légende faite après coup dans l'intérêt de la *papauté*, il est fort douteux qu'il ait été martyrisé à Rome comme Paul, et qu'il y ait jamais été pasteur ou évêque; on a même tout lieu de croire qu'il n'a jamais vu cette ville. Cependant l'Église de Rome épousa sa cause avec tant de passion, qu'elle ne voulut jamais croire qu'il n'eût pas été son fondateur, son évêque, et qu'il n'eût pas été martyrisé dans ses murs; toutes choses que la légende finit par supposer et raconter en dépit de l'histoire. Saint Paul était dès le principe en possession du premier rang; on lui adjoignit saint Pierre. Partout à Rome, jusque sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, jusque sur le sceau officiel des papes, les deux apôtres sont réunis; et non-seulement l'usage conservé représente les deux apôtres côte à côte, mais saint Paul occupe toujours la droite, qui est la place d'honneur, et voici pourquoi : comme on ne lui a adjoint saint Pierre que graduellement, on lui a laissé le premier rang, qui lui appartenait d'abord, et depuis on n'a pas songé à le lui ôter.

« L'Église romaine, dit M. Athanase Coquerel fils, est née d'un compromis, d'un moyen terme qui n'eut assurément rien d'original ni rien de grandiose. » C'est parce que, entre tous les apôtres, saint Pierre représente le compromis, que l'Église en a fait son chef.

Nous avons vu comment, malgré les répugnances et l'indignation des plus illustres évêques, les prétentions de l'évêque de Rome s'étaient maintenues et accentuées; nous allons les voir croître encore et arriver à leur but. Le mouvement qui, dès Tertullien, tendait à concentrer une grande autorité entre les mains d'un seul homme était secondé par tant de causes, qu'il devait prévaloir tôt ou tard. Les schismes sans cesse renaissants, la persécution, l'habitude invétérée de donner à la doctrine, à la loi une personnification visible et vivante, la lassitude même, qui fait les dictatures, en poussant les hommes épuisés par la lutte à abdiquer entre les mains d'un seul, toutes les circonstances en un mot favorisèrent tour à tour l'ambition des évêques de Rome. Leur diocèse était d'ailleurs ainsi placé, que, se choisissant un chef parmi les évêques, l'Église ne pouvait prendre que celui de Rome. Les regards du monde entier étaient encore tournés vers la ville éternelle, et, Rome devenant chrétienne, il était naturel que le monde s'habituât à y chercher la règle des consciences, comme depuis si longtemps il y trouvait celle de ses intérêts. La pensée de calquer l'empire spirituel sur celui des Césars devait donc s'offrir d'elle-même à des esprits disciplinés par une longue servitude, et elle souriait également aux politiques comme un moyen facile d'utiliser une organisation toute faite et de frapper vivement les imaginations en empruntant un reflet de la grandeur romaine. L'Église eut donc sa capitale et son César comme l'empire, et la division des provinces ecclésiastiques se fit sur le modèle des provinces civiles.

Cette primauté du pape sur les évêques chrétiens ne s'établit point aussi facilement et aussi rapidement qu'on l'a prétendu. Ce ne fut que lentement que l'Église, après s'être groupée sous la direction des évêques, fut poussée à chercher son unité mystique dans une forme visible, à substituer une personne concrète à l'ensemble abstrait des évêques, à remplacer le régime aristocratique par le régime monarchique, à reconnaître un chef, réunissant tous les pouvoirs attribués à l'épiscopat, devenant l'Église personnifiée, le vicaire de Jésus-Christ, le représentant de la divinité sur la terre. En Orient, les papes se trouvèrent en présence de quatre rivaux, qu'ils entreprirent d'abaisser, les patriarches d'Alexandrie, de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, et la lutte qu'ils entreprirent pour assurer leur primauté n'eut d'autre résultat que d'amener définitivement, au IXe siècle, la séparation de l'Église d'Orient de celle d'Occident. En Occident, la *papauté* devait être plus heureuse, grâce à l'appui des empereurs. Après la reconnaissance du christianisme, comme religion de l'État, par Constantin (313), et surtout après le transfert par ce prince du siége de l'empire à Byzance (330), le siége épiscopal de Rome avait pris une grande importance. Les évêques d'Italie, réunis en concile en 378, reconnurent à l'évêque de Rome la primauté d'ordre, mais ils refusèrent de lui reconnaître des pouvoirs supérieurs aux leurs. Ce fut l'empereur Gratien qui, dans un rescrit, s'attacha à donner un caractère tranché à la prééminence de l'évêque de Rome. Il ordonna que les métropolitains accusés de quelque méfait seraient renvoyés devant l'évêque romain pour être entendus et jugés. « Peu de temps après, dès 404, dit Viennet, les papes parlent en maîtres aux évêques occidentaux, comme le prouvent les lettres d'Innocent Ier à Victricius de Rouen, à saint Exupère de Toulouse, surtout celle qu'il adresse à Descentius, l'un des évêques d'Ombrie, et dans laquelle il avance que tous les siéges d'Italie, d'Espagne, de Sicile, d'Afrique et des Gaules ont été fondés par saint Pierre ou par ses successeurs. Il va plus loin dans sa réponse au concile de Carthage, métropole de la province d'Afrique. « Il est de droit divin, dit-il, de consulter le saint-siége sur toutes les affaires ecclésiastiques avant de les terminer dans les provinces. » Mais les évêques se soulevèrent encore contre cette prétention. Ceux que les papes font citer refusent de comparaître; ceux qu'ils déposent n'en gardent pas moins leurs siéges, tels que Proculus de Marseille et Paulin de Carthage, tandis que les prêtres absous par eux sont rejetés par les diocésains dont ils dépendent. Les papes ne dominent sans opposition que sur les siéges voisins de la capitale; mais, en 445, Léon Ier, bravé par saint Hilaire d'Arles, a recours à l'autorité du faible Valentinien III et, par un décret du 6 juin, cet empereur, plaçant tous les évêques d'Occident sous la juridiction du saint-siége, ordonne aux gouverneurs de ses provinces d'y contraindre les récalcitrants. Ce décret porte immédiatement ses fruits. Les papes voient leurs règlements acquérir force de loi. A partir de ce moment, les papes étendent rapidement leur pouvoir spirituel, font partout acte de suprématie, assujettissent à leur approbation l'élection des évêques, changent les juridictions métropolitaines, etc. Grâce à la protection des empereurs, l'évêque de Rome donne désormais des ordres à ses anciens collègues et exerce un pouvoir absolu. Toutefois, si ce pouvoir n'est plus contesté par les évêques individuellement, il se trouve pendant plusieurs siècles encore contre-balancé par celui des évêques réunis en conciles œcuméniques. L'Église, assemblée dans la personne de ses prélats, se reconnut à maintes reprises supérieure à son chef et n'hésita point, en certains cas, à le déposer. En outre, il fut admis qu'en matière de foi on pouvait toujours en appeler des décisions du pontife à un concile futur qui jugerait si elles avaient ou non force de loi. Mais avec le temps le pontife romain écarta ce dernier obstacle à sa puissance souveraine, et enfin la proclamation de son infaillibilité a fait de lui, aux yeux des fidèles, le juge suprême et définitif en matière de foi, l'égal de Dieu.

Nous venons d'indiquer rapidement comment s'établit dans l'Église la suprématie de l'évêque de Rome. Nous parlerons au mot PAPE de ses fonctions, de ses prérogatives, etc. Il nous reste à tracer ici à larges traits l'histoire de la *papauté*, à la suivre dans les phases de son développement, de sa grandeur et de sa décadence.

Très-humbles à l'origine, très-effacés, uniquement occupés de propager les doctrines religieuses, morales et démocratiques du Nazaréen, les évêques de Rome ne jouèrent aucun rôle dans l'État jusqu'au moment où Constantin, après avoir proclamé le christianisme religion de l'empire, fit de Constantinople la nouvelle capitale du monde romain. L'Église, jusque-là persécutée, entre dans une phase nouvelle, et l'heure n'est pas loin où elle va persécuter à son tour. A partir de ce moment, l'Église peut hériter, recevoir des donations et s'enrichir, et le clergé va perdre la pureté de ses mœurs. L'évêque de Rome, fort de l'appui de l'empereur, voit croître son influence sur les masses, dont il est le défenseur naturel, car il est alors élu par le peuple concurremment avec le clergé. Mais cette influence est encore toute morale, et il n'est que l'humble sujet du prince devant lequel il s'agenouille, l'encensoir à la main, lorsqu'il le rencontre. C'est à l'empereur qu'il s'adresse lorsqu'il veut vider des points de discipline ou punir un évêque; ce sont les Césars qui règlent les juridictions ecclésiastiques, qui portent des édits contre l'avarice et l'incontinence des clercs, etc. Les invasions des barbares augmentent encore l'influence de la *papauté* et des évêques. Devant le flot qui submerge l'empire au Ve siècle, les chefs de l'Église saisissent les derniers restes du pouvoir civil, s'interposent entre les vainqueurs et les vaincus et rendent de réels services aux peuples. L'évêque de Rome n'en continue pas moins à s'incliner devant le prince, qui sanctionne sa nomination et au besoin le dépose; mais s'il reconnaît l'autorité supérieure du chef temporel, il affirme de plus en plus sa propre autorité dans le domaine de la conscience religieuse, et, à partir du VIIe siècle, il résiste à l'immixtion de l'empereur dans les affaires spirituelles. Dès lors, une ligne de démarcation est tracée entre l'Église et l'État jusqu'au moment où la *papauté*, dont la puissance ne fera que s'accroître, s'attachera à changer complètement les rôles et à confisquer l'État à son profit. Pour rendre le saint-siége indépendant de l'empire, Benoît II, à son avénement, obtint que Constantin Pogonat abandonnât son droit de confirmation et laissât les papes se faire introniser sans attendre (684). Néanmoins, pour le temporel le souverain pontife continue à obéir à l'empire. Sur un ordre de ce dernier, le pape Constantin se rendit à Constantinople (710); mais, trois ans plus tard, l'évêque de Rome n'hésita point à lancer l'anathème sur Bardanes et à le déclarer incapable de régner comme étant hérétique. C'était la première fois que la *papauté* employait une arme dont elle devait faire plus tard un si fréquent usage et qui devait être, au moyen âge, une cause de perturbations profondes. Par ce seul fait, le saint-siége se plaçait au-dessus de l'empire, et, de là à renverser un pouvoir auquel il avait obéi jusqu'alors, il n'y avait qu'un pas qu'il ne devait point tarder à franchir.

Lors de la grande querelle dite des Iconoclastes, un conflit s'éleva entre l'empereur Léon et Grégoire II. A l'ordre donné par l'empereur de briser toutes les images pieuses dans les églises d'Occident, le pape répondit en donnant le signal de la révolte (726), en excommuniant l'exarque de Ravenne et Léon lui-même, en défendant de de lui payer tribut, et, dès ce moment, la *papauté* songe à régner sur l'Italie, jusqu'à ce qu'il lui vienne à l'esprit de régner sur le monde. Pour secouer le joug des empereurs d'Orient, elle prend pour alliés les rois lombards qui s'emparent des possessions de l'empire grec en Italie, en lui en donnant une part (726). Mais les Lombards étaient des voisins puissants et incommodes, nullement disposés à laisser aux évêques de Rome la part du lion. Ceux-ci cherchèrent alors un appui au delà des monts. « Le pape Grégoire III, un Syrien, démêla, dit M. Boiteau, dans la politique ambitieuse des derniers maires du palais de la monarchie mérovingienne, le ressort que l'on pouvait faire agir pour créer du même coup deux usurpations qui s'autoriseraient l'une par l'autre. N'osant s'emparer du pouvoir absolu dans cette ville de Rome où d'autres magistrats civils subsistaient toujours à côté de lui, il les amena à consentir à ce qu'au nom de la république il offrît la souveraineté à Charles-Martel qui venait de sauver la société chrétienne en écrasant l'invasion arabe devant Tours. » En conséquence, il lui envoya une ambassade qui fut bien accueillie; mais la mort de Charles-Martel fit avorter cette combinaison. En 754, le pape Étienne II, menacé par les Lombards, reprit le projet de Grégoire III. Il se rendit en France, sacra Pépin le Bref, qui venait d'usurper le trône, et obtint en échange qu'il le délivrerait des Lombards. Pépin tint sa promesse. Il franchit les Alpes, battit les ennemis du pape et les contraignit à rendre à la république romaine et à l'Église toutes les places qu'ils avaient enlevées à l'empire grec. Ce traité ne fut point exécuté, et la donation faite par Pépin au peuple romain fût restée lettre morte si Charlemagne n'avait eu l'idée de ressusciter l'empire d'Occident et d'aller se faire sacrer à Rome par Léon III. Proclamé roi des Romains, il vit le pape se prosterner à ses pieds, le reconnaître pour son souverain et lui faire prêter serment de fidélité par le clergé et par le peuple. En échange, le nouveau César, qui venait de reprendre le droit de nommer les papes, augmenta, dit-on, la donation faite à l'évêque de Rome par son père. Ce fut ainsi que fut fondé le pouvoir temporel des papes, pouvoir qui ne fut à l'origine qu'une sorte de délégation féodale, laquelle faisait du souverain pontife le vassal de l'empire.

La *papauté*, qui jusqu'alors, de concert avec les évêques, s'était surtout occupée de préciser la doctrine chrétienne et de la répandre, qui avait toujours eu des attaches démocratiques, qui tant de fois avait pris en main la cause du peuple, la *papauté*, devenue une puissance temporelle, étala tous les vices des pouvoirs absolus, se fit oppressive, donna l'exemple d'une insatiable ambition, d'une corruption effrénée, et contribua puissamment à troubler la paix du monde. La faiblesse des successeurs de Charlemagne permit aux papes d'affermir leur pouvoir. En 884, Adrien III déclara qu'à l'avenir le pape serait intronisé sans qu'il fût nécessaire d'en informer l'empereur, et bientôt après il s'arrogea le droit de décréter que l'empire serait déféré à un prince italien. Devenue une sorte de royauté élective féodale, environnée de richesses et d'honneurs, la *papauté*, particulièrement au Xe siècle, donna au monde le spectacle le plus honteux. Pendant quelque temps, les comtes de Tusculum en jouirent comme d'un fief. Des femmes aux mœurs éhontées, les Théodora, les Marozia, font des papes avec leurs amants ou leurs fils incestueux, Jean X, Sergius III, Jean XI, Jean XII, etc. Ce dernier porta la dépravation à son comble. A cette époque, l'empereur Othon se rendit en Italie, prit le titre de roi de ce pays et se fit couronner empereur à Rome par le pape. S'étant brouillé avec Jean XII, il retourna à Rome, y réunit un concile et cita le pape à se justifier des accusations dont sa conduite était l'objet. « Vous saurez, lui écrivit-il, que par la voix, non de peu, mais de tous, autant de ceux de votre ordre que de ceux de l'ordre laïque, vous êtes accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége et d'inceste dans votre propre famille et avec deux sœurs. » Jean XII lui répondit en le menaçant de l'excommunication; mais Othon le fit déposer par le concile et remplacer par Léon VIII (963), et, pendant longtemps encore, les papes, nommés ou déposés par les empereurs, ne sont que de grands vassaux de l'empire. Malgré les honteux désordres dont les pontifes romains donnèrent fréquemment l'exemple, la *papauté* n'en exerce pas moins une influence considérable, qui s'accroît à l'approche de l'an 1000 et qui se montre avec éclat dans le grand mouvement des croisades. En 1073 monte sur le trône pontifical le moine Hildebrand qui, sous le nom de Grégoire VII, entreprend, avec une puissance de conviction et une énergie de volonté incomparables, d'enlever aux empereurs toute intervention dans les affaires de l'Église et d'établir une théocratie universelle. D'après lui, l'Église, dépositaire de la vérité religieuse absolue, représente les droits de Dieu dans le monde, et c'est la *papauté* qui est chargée d'établir la domination de l'Église sur les nations. Avec Grégoire VII commence la lutte du sacerdoce et de l'empire (V. INVESTITURE et GUELFES). Son pontificat est le duel du droit divin contre le droit humain, du prêtre contre l'État; et ce pape reste dans l'histoire comme le héros du drame

de Canossa, c'est-à-dire comme l'image de la *papauté* humiliant l'empire. Grégoire VII accrut les domaines de l'Eglise en décidant la comtesse de Toscane, Mathilde, à lui faire sa donation célèbre. En même temps, pour purifier l'Eglise, profondément corrompue, ce pape s'attacha à imposer à ses prêtres la loi du célibat, définitivement décrétée par le concile de Latran en 1059. L'Eglise, qui avait été démocratique à son origine, représentative lorsque les conciles réglaient seuls toutes les questions de dogme et de discipline, aristocratique sous les derniers Mérovingiens, féodale après Charlemagne, en était arrivée sous Grégoire à la forme purement monarchique et ne devait pas tarder à arriver à la monarchie absolue.

Au XIIe siècle, la *papauté* continue sa lutte contre l'empire, avec des alternatives de succès et de revers. Non-seulement elle devient maîtresse incontestée de son pouvoir temporel, mais encore elle parvient à changer complétement son mode d'institution. Le concile de Latran de 1159 avait décidé que, pour l'élection d'un pape, les sept cardinaux évêques devraient présenter les candidats, les cardinaux prêtres et diacres choisir, le peuple de Rome confirmer et l'empereur sanctionner. Le pape Alexandre III modifia cet état de choses en 1160 et décida que, désormais, les cardinaux seuls, réunis en conclave, pourraient donner un maître à Rome et un chef à l'Eglise, ce qui fut confirmé par des conciles postérieurs. Par cette mesure, l'élection des papes se trouvait soustraite à l'influence de la cour impériale. Néanmoins, les pontifes, en ce qui touchait au pouvoir temporel, resterent longtemps encore les feudataires de l'empire. Leur autorité suprême, indépendante et non déléguée, n'a réellement commencé qu'en 1355, lorsque l'empereur Charles IV, recevant à Rome la puissance impériale, renonça expressément à tout genre d'autorité sur les possessions du saint-siége.

Ce fut en 1198 qu'Innocent III monta sur le trône pontifical. « S'il est une époque où l'idée théocratique semble, sinon réalisée, du moins près de l'être, dit M. Scherer; s'il est un pontificat qui, réunissant toutes les conquêtes du passé, les présente en un faisceau brillant et qui, placé entre les labeurs de la victoire qui s'achève et les hontes de la décadence qui va commencer, semble se recueillir dans sa propre magnificence, cette époque est le commencement du XIIIe siècle, ce pontificat est celui d'Innocent III. Ce n'est qu'un moment dans l'histoire; mais quel moment! l'heure du triomphe, après cinquante ans d'efforts; mais quelle gloire! Tout est magnifique alentour, comme pour rehausser l'éclat de ce trône des trônes qui occupe le centre de la scène. Le pape n'est pas seulement le plus grand des papes : les autres monarques, les événements, le génie du siècle, tout est en harmonie avec sa grandeur. On est confondu lorsqu'on cherche à énumérer seulement les objets que voulait atteindre le gouvernement d'Innocent. Il fallait d'abord s'assurer Rome, les Etats de l'Eglise, l'Italie, c'est-à-dire fixer le terrain mobile de l'autorité des papes. Innocent sut faire disparaître tous les restes de la puissance impériale ou de la liberté populaire dans cette ville du saint-siége, sans cesse agitée de séditions. Les domaines de Saint-Pierre, si souvent disputés aux papes par les empereurs, que Henri VI venait encore de revendiquer, furent successivement recouvrés, fortifiés contre les attaques, étendus par de nouvelles acquisitions. Le pape encouragea la ligue toscane, la ligue lombarde, intervint dans les discussions des villes, rétablit sa suzeraineté sur les provinces napolitaines et le royaume de Sicile, et, d'une main aussi persévérante que vigoureuse, exerça jusqu'au bout la difficile tutelle de Frédéric II. En Espagne, il excommunia le roi de Léon, trouva dans Pierre d'Aragon un nouveau vassal, unit ces deux royaumes à la Castille et à la Navarre, les poussa ensemble contre les Maures, et put considérer comme son propre triomphe cette victoire de Navas de Tolosa, qui brisa la puissance mahométane dans la péninsule. Le Portugal essaya en vain d'échapper au payement du tribut qui consacrait son vasselage. La Norvége, la Suède et le Danemark eurent part aux soucis d'Innocent. Des conversions armées étendirent la juridiction du saint-siége en Esthonie, en Livonie et en Prusse. Lesko, roi de Pologne, Wulkan, shupan de Servie, Kalojohannes le Bulgare, reconnurent la suzeraineté de celui dont ils attendaient la confirmation d'une conquête ou la collation de la dignité royale. L'Arménie et la Servie, l'Eglise grecque elle-même, par l'effet de la croisade de 1204, furent réunies à l'Eglise latine. Voilà pour les Etats inférieurs. On connaît assez les rapports d'Innocent avec les grands souverains de l'Europe, l'interdit jeté sur la France, Jean sans Terre humilié aux pieds du légat Pandolfe, Othon précipité du trône impérial par le même bras qui l'y avait élevé, la dangereuse dissidence albigeoise extirpée par le fer et le feu. Le concile de Latran, en 1215, fut comme le couronnement de ce pontificat universel. On aurait dit qu'Innocent, qui réunissait en sa personne le génie de ses prédécesseurs et leurs conquêtes en son règne, voulait résumer sa propre carrière dans un déploiement de sa toute-puissance. On y vit les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, soixante et onze primats et métropolitains, quatre cent douze évêques, huit cents abbés et les envoyés de la plupart des rois chrétiens. C'est au milieu de cette splendeur que disparut Innocent; il mourut l'année suivante. Comment s'étonner, après une telle élévation, de trouver sous la plume d'Innocent la fameuse comparaison qui fait de la royauté, au regard du pouvoir des papes, une puissance dérivée et inférieure? « De même, écrit-il dans une de ses lettres, que Dieu le Créateur a placé deux grands luminaires dans le firmament du ciel, un plus grand pour dominer sur le jour et un plus petit pour dominer sur la nuit; de même il a institué dans le firmament de l'Eglise universelle, à laquelle appartient le nom de ciel, deux grandes dignités, l'une plus grande pour dominer sur les âmes, qui sont pour ainsi dire les jours, et l'autre plus petite pour dominer sur les corps, qui sont pour ainsi dire les nuits; à savoir : l'autorité pontificale et la puissance royale. Or, de même que la lune tire sa lumière du soleil et qu'elle est inférieure à la fois en quantité et en qualité, de même la puissance royale tire de l'autorité pontificale l'éclat de sa dignité. » Une glose du XIIIe siècle avait établi un calcul là-dessus : « La terre étant sept fois plus grande que la lune et le soleil huit fois plus grand que la terre, il s'ensuit que la dignité pontificale est cinquante-six fois plus grande que la dignité royale. On en vint à agiter la question : *Utrum papæ debeatur honor qui debetur Christo secundum quod Deus?* La théocratie catholique avait, soit dans la théorie, soit dans le fait, atteint sa plus complète expression. »

De ce pouvoir immense que fit la *papauté?* Essaya-t-elle d'établir la paix dans le monde, de protéger les opprimés, de défendre les peuples contre les oppresseurs, de développer la civilisation, de faire régner la justice? Nullement. Si elle frappa les rois, ce fut uniquement au profit de sa propre puissance. Elle veut être la directrice universelle des esprits et ne s'occupe que d'écraser tout ce qui ne pense pas comme elle. Elle trace des bornes à la science, à l'investigation, à la pensée, à la conscience. Le monde étouffe dans le cercle de fer qu'elle a tracé; elle institue l'inquisition, qui verse des flots de sang; elle multiplie les ordres mendiants et parasites, qui ont pour mission d'entretenir la superstition et l'ignorance dans les masses abêties et terrifiées. Le monde européen va-t-il subir ce joug de la théocratie, qui supprime l'homme même en supprimant ses forces intellectuelles et morales? Un instant on put le croire. Mais pour l'honneur de l'humanité cet instant fut de courte durée. A peine arrivée à son apogée, l'institution papale, subissant le sort de toutes les institutions, se mit à décliner. Le pouvoir civil et politique commença cette œuvre de démolition, que la libre pensée devait achever.

Dès le commencement du XIVe siècle, une large fissure se fait dans l'édifice théocratique par la victoire de Philippe le Bel sur Boniface VIII. Comme Grégoire VII et Innocent III, Boniface, dans la querelle qui s'éleva entre lui et le roi de France, déclara que l'autorité séculière devait être soumise à l'autorité religieuse, laquelle ne pouvait être jugée par les hommes, mais par Dieu seul. Mais au pontife qui, sur le refus du roi d'obéir, convoqua un concile et lança l'excommunication et l'interdit, Philippe le Bel répondit en faisant emprisonner le légat du pape, en convoquant les états généraux qui lui donnèrent raison, et en chargeant Nogaret de se rendre à Rome pour saisir le pontife et l'amener à Lyon devant le tribunal qui devait le juger. Le brutal soufflet appliqué par Colonna sur la face de Boniface VIII (1303) contribua encore à détruire le prestige qui entourait la *papauté*. L'interdit dont le roi de France avait été frappé resta sans effet sur la fidélité de la nation. Désormais, les rois sauront qu'on peut engager la lutte et sortir victorieux, la société laïque pourra s'affermir et revendiquer ses droits, les prétentions pontificales seront discutées et réfutées. En 1324, Marsile de Padoue et Jean de Gand, protégés par Louis de Bavière, combattent l'autorité des papes comme le fruit d'une longue suite d'usurpations; cinquante ans plus tard, Wiclef attaque, avec l'approbation d'Edouard III et des grands, le saint-siége et les tributs qu'il lève sur le royaume d'Angleterre. C'en est fait en Europe de ce catholicisme exalté, chevaleresque et naïf, qui soulevait les masses et les jetait vers l'Orient. Les nationalités commencent à se former; les peuples, las de la féodalité, tendent à se former en grands groupes ayant des intérêts séparés et les affirmant alors même qu'ils ne sont plus d'accord avec l'intérêt général de la *papauté* et de l'Eglise. En 1347, sous le pontificat de Clément VI, qui avait transporté le siége pontifical à Avignon, les Romains, entraînés par Rienzi, résolurent de rejeter le pouvoir du pape et de fonder une république.

Le grand schisme d'Occident (1378) vint porter un nouveau coup au pontife et à l'autorité morale de la *papauté*. On vit alors les divers prétendants à la tiare s'accuser des mêmes crimes et des mêmes vices que leur reprochaient leurs ennemis communs et se traîner réciproquement dans la boue. Trois papes, Grégoire XII, Benoît XIII et Jean XIII, se disputaient la chaire de saint Pierre lorsque le concile de Constance se réunit en 1414. Cette assemblée déclara qu'un concile universel est au-dessus du pape, qu'il peut prendre des décisions valables même sans le pontife romain, qu'il tient son pouvoir immédiatement du Christ, et que chacun, même le pape, est tenu de lui obéir; puis elle déposa Jean XXIII (1415), obtint la démission de Grégoire XII et cita devant elle Benoît XIII comme hérétique. A cette époque, comme on le voit, l'Eglise était loin d'avoir adopté le dogme de l'infaillibilité du pape.

Dans cette seconde moitié du XVe siècle, les pontifes romains, dont les grandes armes de bataille, l'excommunication et l'interdit, étaient complètement émoussées, ne songèrent guère qu'à accroître leur pouvoir temporel en Italie et à se créer une royauté propre, à l'exemple de ce qui se passait autour d'eux. Mais, en présence de la féodalité seigneuriale encore très-puissante et des libertés municipales encore très-vivaces, il leur était impossible d'établir une puissance étendue et solide. Leur politique dut se borner le plus souvent à empêcher les autres de s'agrandir. « Les papes, dit Machiavel, n'ont cessé d'attirer en Italie les étrangers et d'y susciter de nouvelles guerres. Dès qu'ils avaient élevé un prince, ils méditaient de nouvelles guerres, ne voulant pas qu'un autre possédât cette contrée, qu'ils ne pouvaient posséder eux-mêmes, car ils n'ont jamais été assez forts pour soumettre la péninsule entière, ni assez faibles pour n'avoir pas le moyen de l'empêcher d'être réunie sous un seul souverain. » La puissance pontificale étant élective et, par suite, peu stable, les pontifes essayèrent de la rendre comme héréditaire par le népotisme. Sixte IV donne le premier l'exemple et ne craint pas d'entrer, dans l'intérêt de son neveu Jérôme Riario, dans une conspiration contre les Médicis. Après lui, Alexandre VI met tout en œuvre pour aider son fils César Borgia à se créer, par des moyens iniques et des plus odieux, un royaume au centre de l'Italie. Les mœurs de la plupart des pontifes romains et celles de leur cour sont alors des plus détestables. Tout se vend, les dignités comme les indulgences. Les scandales et les crimes d'Alexandre VI ont attaché à son nom un ineffaçable stigmate. Dans cette renaissance des lettres et des arts qui jette alors sa vive lumière, on voit se produire comme une régénération de l'antiquité païenne, et, parmi ces païens nouveaux, les papes se placent au premier rang. Jules II qui montait, le casque en tête, sur la brèche de La Mirandole, qui disait : « L'Italie n'aura plus qu'un maître, le pape, » qui vivait entouré d'artistes, de maîtresses, de sycophantes, voit tout à coup une moitié de la chrétienté lui échapper. A la voix de Luther s'accomplit la grande œuvre de la Réforme.

La reformation du XVIe siècle fut le second fait capital qui vint porter à la théocratie un coup terrible. Il ne s'agissait plus d'une protestation contre la bulle *In cœna Domini*, d'une résistance à des envahissements de la *papauté* dans le domaine civil; il s'agissait cette fois d'une séparation violente avec l'Eglise catholique elle-même. Ce n'étaient plus seulement des théologiens, des penseurs plus ou moins isolés, c'étaient des princes et des peuples qui rompaient tout à coup avec la foi romaine, rejetaient l'autorité religieuse du pape, se séparaient ouvertement de sa communion. Vainement les pontifes romains appelèrent à leur aide les souverains restés fidèles; vainement ceux-ci prirent les armes pour ramener les révoltés à l'unité de la foi; après un siècle de lutte, la paix de Westphalie dut proclamer la défaite de la théocratie en consacrant un état politique européen fondé sur la reconnaissance du schisme religieux. En présence du grand mouvement séparatiste qui s'opérait, la *papauté* finit par comprendre que des abus s'étaient introduits dans l'Eglise, et le concile de Trente fut appelé à formuler à nouveau la doctrine catholique, à opérer des réformes nécessaires, à rétablir la discipline. La découverte de mondes nouveaux, qui avait lieu à la même époque, vint permettre à la *papauté* de reconquérir au delà des mers le terrain qu'elle venait de perdre en Europe. L'œuvre des missions prit alors une extension considérable, et l'on voit en même temps naître, se développer et grandir rapidement la société de Jésus, dont le zèle ne devait être égalé que par une insatiable soif de domination. A partir de cette époque, malgré la Saint-Barthélemy et les guerres contre les protestants, auxquelles applaudit la *papauté*, malgré les efforts de Paul IV, Pie IV, Pie V, Sixte Quint, etc., qui s'attachent à façonner l'Eglise à une discipline sévère, les idées religieuses perdent sans cesse du terrain dans l'ancien monde. L'indépendance des Etats s'affirme plus nettement, et l'on voit au XVIIe siècle ce même Louis XIV, qui révoque l'édit de Nantes et ordonne les dragonnades, provoquer la déclaration faite, en 1682, par le clergé de France au nom des libertés de l'Eglise gallicane. Cette déclaration, qui remit au jour les doctrines du concile de Constance, formula, par l'organe de Bossuet, les quatre propositions suivantes : « Le concile général est au-dessus des papes; ni l'Eglise ni le pape n'ont aucun pouvoir sur le temporel des rois; Rome ne peut pas plus les déposer que délier les peuples de leurs serments; la puissance des papes doit être limitée par les canons; ils ne doivent rien faire de contraire aux maximes établies par les conciles, dont le consentement seul peut rendre authentiques les décisions du saint-siége; le pape, enfin, n'est infaillible qu'à la tête de l'Eglise assemblée. » Au XVIIIe siècle, sous l'action du grand mouvement philosophique, la *papauté* et l'Eglise perdent encore du terrain. Non-seulement la plupart des rois chassent de leurs Etats les jésuites, mais encore le représentant de cette puissance redoutable, qui avait dominé l'Europe du moyen âge par la terreur de ses anathèmes et l'autorité souveraine de ses décisions, consent à supprimer leur ordre, et l'esprit d'incrédulité pénètre de toute part l'Eglise elle-même.

C'est alors que se produit un des faits capitaux de l'histoire, la Révolution française, qui, dans l'ordre religieux, poursuivit et compléta l'œuvre de la Réformation. « La Réformation, dit M. Scherer, avait suscité de nouvelles Eglises. Le fait, sous la Révolution, ne fut pas seulement reconnu par la loi; une protection égale ne fut pas seulement étendue à l'hérésie et à l'orthodoxie; mais la grande mesure de l'an X substitua à la religion d'Etat le principe du salaire des cultes. En salariant également le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme, l'Etat déclarait son incompétence en matière de foi. Il se désintéressait du dogme. La conséquence en était que l'Eglise catholique, après avoir été tout en Europe, tendait à n'être plus désormais qu'une secte au milieu des autres sectes. Toutes les institutions issues de la Révolution furent autant d'atteintes portées à la prétention théocratique : ainsi le changement de situation du clergé, qui, en devenant salarié de propriétaire qu'il était, tomba dans la dépendance de l'Etat; ainsi l'abolition du for ecclésiastique et de la valeur légale des vœux religieux; ainsi surtout cette partie de notre législation qui a enlevé au clergé la tenue des registres de l'Etat civil, qui ignore le baptême et qui a fait du mariage et de l'enterrement des actes purement séculiers. Le mariage civil, en particulier, est resté avec raison, aux yeux de l'Eglise, le signe caractéristique et important de la séparation désormais accomplie entre la foi et la loi. La Révolution a fait plus encore. Le XVIe siècle avait fondé le droit de croire autrement que l'Eglise, la Révolution a fondé le droit de ne pas croire du tout; en d'autres termes, l'Etat ne fait aujourd'hui pas plus de distinction entre le croyant et l'incrédule qu'entre l'orthodoxe et l'hérétique. Il ne connaît pas de ces questions. Et ce n'est pas là une simple théorie, c'est la pratique de chaque jour. Le protestant, l'israélite et le libre penseur peuvent devenir ministres de l'Etat et présider aux destinées du pays, non-seulement aussi facilement que l'orthodoxe, mais sans que l'opinion s'en inquiète et même s'en informe. Ainsi le vicaire de Dieu sur la terre a vu successivement l'arme de l'excommunication se briser entre ses mains, des millions de chrétiens s'affranchir de son autorité, l'incrédulité [illegible] tant, mais plus redoutable encore parmi les nations catholiques elles-mêmes, et enfin l'Etat repousser l'ingérence [illegible] la vie politique et civile. » L'ordre de choses nouveau introduit par la Révolution, au nom de la liberté de conscience, s'est tellement imposé par sa justice même à l'esprit [illegible] derne, que de la France il est passé avec [illegible] ou moins de lenteur, s'est implanté ou s'implante dans tous les Etats civilisés, et [illegible] porte à croire que ce mouvement [illegible] dans un temps plus ou moins rapproché, à la séparation définitive de l'Eglise et de l'Etat.

En présence de cette grande et irrésistible transformation, la *papauté*, depuis le commencement du siècle, [illegible] contre la société [illegible] puissantes, s'est [illegible] transiger et de [illegible] l'ère des concordats [illegible] deur passée [illegible] temporel [illegible] théocratique [illegible] naparte lui rendre les provinces enlevées à son prédécesseur par le traité de Tolentino. [illegible] Pie VII [illegible] à Paris [illegible] usurpateur [illegible] Vendôme. C'est [illegible] peu [illegible] César [illegible] temporel [illegible] le traité prisonnier. En 1814, Pie VII recouvra à la fois sa liberté et ses Etats. [illegible] cher au pouvoir temporel, et lorsque [illegible] dent que ce pouvoir était un obstacle [illegible] à l'unification de l'Italie, à la constitution d'un Etat laïque ayant pour base la liberté de conscience, ce pouvoir fut [illegible] ment condamné à périr. Maintenu [illegible] ment par des baïonnettes étrangères [illegible] à 1870, il s'effondra le jour où [illegible] appui, au moment même où la *papauté* venait de faire proclamer par un [illegible] veau l'infaillibilité personnelle de l'évêque de Rome.

La proclamation de l'infaillibilité du pape et la chute du pouvoir temporel [illegible] parmi les faits les plus mémorables de ce siècle, car ils ont apporté dans la constitution de la *papauté* et de l'Eglise une transforma-

tion radicale, marqué la fin d'un monde et le commencement d'un autre. Si, d'une part, le souverain pontife est devenu l'incarnation du pouvoir absolu et sans contrôle dans le domaine religieux et politique, il s'est vu, par contre, définitivement exclu du gouvernement des peuples, dont toutes les tendances sont vers la liberté. V. PAPE.

PAPAVER s. m. (pa-pa-vèr — mot lat. que Pictet rapporte au sanscrit *papavira*, mauvais suc). Bot. Nom scientifique du genre pavot.

PAPAVÉRACÉ, ÉE adj. (pa-pa-vé-ra-sé — rad. *papaver*, pavot). Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pavot.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pavot.

— **Encycl.** Les *papavéracées* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes, sessiles, simples, entières ou plus ou moins découpées, remplies généralement, ainsi que les tiges, d'un suc laiteux, blanc, jaune ou rougeâtre, rarement incolore. Les fleurs, solitaires, terminales ou disposées en cymes ou en grappes rameuses, présentent un calice à deux sépales concaves, très-caducs ou fugaces; une corolle à quatre (rarement six) pétales opposés en croix, le plus souvent plissés ou chiffonnés avant leur épanouissement; des étamines hypogynes, libres, filiformes, généralement en nombre considérable, mais multiple de huit, plus rarement réduites à ce dernier chiffre; un ovaire libre, ovoïde, globuleux ou très-étroit, allongé, presque linéaire, inséré sur un gynophore court et épais, en forme de plateau, et surmonté d'un stigmate sessile ou subsessile, ordinairement pelté et rayonné; l'intérieur offre une seule loge renfermant de très-nombreux ovules insérés sur des placentas pariétaux saillants. Le fruit est une capsule globuleuse ou ovoïde, couronnée par le stigmate persistant, uniloculaire, indéhiscente ou s'ouvrant seulement par des trous terminaux, quelquefois allongée en forme de silique et s'ouvrant en deux valves. Les graines, ordinairement très-nombreuses et très-petites, sont quelquefois munies d'une caroncule; elles renferment un embryon très-petit, entouré d'un albumen charnu et huileux.

Cette famille, qui a des affinités avec les nymphéacées et les fumariacées, comprend les genres suivants : bocconie, macleya, sanguinaire, chélidoine, stylophore, argémone, méconopsis, pavot (*papaver*), rœmérie, glaucie, calomécon, méconelle, rhœadie, argémonidie, eschscholtzia, chryséis, hunnemannie, dendromécon, platystigma, méconidie, platystémon et boothie. Les *papavéracées* sont répandues surtout dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord; elles sont rares en Asie; on en trouve fort peu entre les tropiques ou dans l'hémisphère austral.

Les plantes de cette famille exhalent en général une odeur vireuse et désagréable, qui ne peut que les rendre suspectes. Elles renferment, en effet, pour la plupart, un suc propre, rarement aqueux et incolore, le plus souvent laiteux, tantôt blanc, tantôt jaune ou rougeâtre, qui leur communique des propriétés très-énergiques, dangereuses même. Ce suc, plus ou moins âcre, est tantôt narcotique, tantôt caustique et rubéfiant, tantôt enfin purgatif, émétique et drastique. La thérapeutique y trouve des médicaments très-puissants, pour l'usage interne ou externe; tels sont l'opium et ses alcaloïdes (morphine, codéine, narcotine, narcéine, méconine, thébaïne); les sucs de l'éclaire, de la chélidoine, de l'argémone, etc. Ces propriétés n'existent pas dans les graines, qui renferment une huile grasse et alimentaire. Enfin, cette famille comprend beaucoup de plantes ornementales.

PAPAVÉRATE s. m. (pa-pa-vé-ra-te — rad. *papaver*). Chim. Syn. de MÉCONATE.

PAPAVÉRINE s. f. (pa-pa-vé-ri-ne — rad. *papaver*). Chim. Alcaloïde qui existe en très-faible quantité dans l'opium.

— **Encycl.** La *papavérine* $C^{21}H^{21}AzO^{4}$ est un alcaloïde que Merck a retiré de l'opium, et qui a été plus tard étudié par Anderson. Pour l'obtenir, on précipite par la soude l'extrait aqueux d'opium. Le précipité consiste pour la majeure partie en morphine. On le traite par l'alcool, on évapore la teinture brune qui en résulte, on soumet le résidu à l'action des acides dilués, on filtre et l'on précipite les liqueurs par l'ammoniaque. Il se dépose alors une substance résineuse brune qui renferme une forte proportion de *papavérine*. On redissout cette résine dans l'acide chlorhydrique étendu; on ajoute de l'acétate de potassium à la liqueur pour précipiter une résine de couleur foncée; on lave le précipité à l'eau, on le traite ensuite par l'éther bouillant et on laisse refroidir ce liquide. La *papavérine* se sépare alors à l'état cristallin.

Une méthode plus expéditive consiste à dessécher au bain-marie la résine précipitée par l'ammoniaque et à ajouter son poids d'alcool au produit. La masse se prend en un magma cristallin que l'on comprime entre plusieurs doubles de papier buvard, et qu'on fait recristalliser dans l'alcool en décolorant par le noir animal. La *papavérine* obtenue par ce second procédé renferme encore de la narcotine. Pour l'en débarrasser, on la transforme en chlorhydrate cristallisé. Le sel de *papavérine* étant beaucoup moins soluble que celui de narcotine, quelques lavages à l'eau suffisent pour enlever complètement ce dernier. Anderson obtient la *papavérine* au moyen des eaux mères d'où les chlorhydrates de morphine et de codéine se sont déposés, lorsqu'on traite l'opium par la méthode de Grégory (v. MORPHINE). Ces eaux mères, qui sont sirupeuses, sont étendues d'eau et additionnées d'ammoniaque. Il se précipite une masse d'un brun noir qui renferme de la narcotine, de la *papavérine*, de la thébaïne et de petites quantités de codéine, le tout contaminé par une substance résineuse brune. Ce précipité, granuleux au moment où il vient de se produire, se réunit en une masse résineuse si on l'abandonne en contact avec son liquide générateur, et, dans ces conditions, le liquide s'en sépare aussi complètement que si on le soumettait à l'action d'une presse puissante. Les solutions de ce précipité dans l'alcool bouillant donnent, par le refroidissement, des cristaux de narcotine impure que l'on purifie par plusieurs cristallisations et par l'action du noir animal. En concentrant la liqueur, on obtient une nouvelle masse de cristaux, et il reste finalement une liqueur mère noire où sont concentrées la thébaïne et la *papavérine*. Pour en retirer les bases, on l'étend d'eau et on l'acidule avec l'acide acétique. Il se dépose une résine que l'on sépare par filtration, et l'on ajoute au liquide filtré assez de sous-acétate de plomb pour lui communiquer une réaction franchement alcaline. On filtre pour séparer le précipité qui se forme, et l'on élimine l'excès de plomb soit au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique, soit mieux par l'acide sulfurique. On filtre de nouveau et l'on ajoute de l'ammoniaque au liquide filtré. La thébaïne se précipite alors, salie par une résine impure. On la fait cristalliser à plusieurs reprises dans l'alcool, en décolorant ses solutions alcooliques par le noir animal. Quant au précipité plombique, il renferme la *papavérine*, que l'on en extrait comme il suit : on fait digérer ce précipité dans l'alcool, on évapore le liquide, on y ajoute de l'acide chlorhydrique, on filtre pour séparer une résine, on concentre et l'on abandonne la liqueur à elle-même pendant quelque temps. Le chlorhydrate de *papavérine*, qui est peu soluble, cristallise assez lentement. Au moyen de ce sel, on peut obtenir la base pure. Il suffit pour cela de le dissoudre dans l'eau, de précipiter la dissolution par l'ammoniaque et de faire cristalliser le produit à plusieurs reprises dans l'alcool.

— COMPOSITION ET PROPRIÉTÉS. G. Merck avait attribué à la *papavérine* la formule

$$C^{20}H^{21}AzO^{4};$$

mais M. Hesse a montré que cette formule n'était pas exacte et il a proposé de la remplacer par la formule $C^{21}H^{21}AzO^{4}$, qui se trouve confirmée par l'analyse du chlorhydrate et du chloroplatinate de *papavérine*.

La *papavérine* cristallise dans l'alcool en cristaux aciculaires incolores confusément groupés. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther froids, plus soluble à chaud dans ces liquides. 258 parties d'éther froid en dissolvent 1 partie. Ses solutions ramènent au bleu le papier rouge de tournesol. La *papavérine* cristallise facilement dans la benzine. Elle fond à 147°, l'acide acétique la dissout sans la neutraliser; la potasse et l'ammoniaque la séparent de cette solution sous la forme d'une résine, qui devient peu à peu cristalline et qui est insoluble dans un excès d'alcali. Les acides azotique, chlorhydrique, sulfurique, ajoutés à la solution acétique, en séparent le sel correspondant à l'état cristallin.

D'après Merck et Anderson, la *papavérine* prend une couleur bleu foncé lorsqu'on la mélange avec de l'acide sulfurique concentré, couleur que ces chimistes considèrent comme la caractérisant particulièrement. D'après M. Hesse, au contraire, cette coloration serait due à des impuretés, et l'on ne pourrait considérer la *papavérine* comme pure que lorsqu'elle se dissout à froid sans coloration dans l'acide sulfurique et, sur un semblable point, une expérience négative étant plus probante qu'une expérience positive, c'est évidemment M. Hesse qui est dans le vrai. Si l'on chauffe la solution sulfurique, elle se colore en violet. Additionnée d'eau, elle laisse déposer un précipité résineux de sulfate de *papavérine*. Cette réaction est caractéristique pour cet alcaloïde et le distingue nettement de la pseudo-morphine. D'après M. H.-E. Armstrong (1871), la *papavérine* n'éprouve aucune modification lorsqu'on la chauffe avec de l'acide sulfurique étendu de son volume d'eau. D'après MM. Bouchardat et Boudet, il n'est pas certain que cet alcaloïde agisse sur la lumière polarisée, et s'il possède un pouvoir rotatoire, celui-ci est dans tous les cas très-faible. M. L. Mayer avait dit que le chlorure de zinc, en réagissant sur 2 molécules de *papavérine*, élimine 1 molécule d'eau et donne le dérivé $C^{40}H^{42}Az^{2}O^{7}$. Suivant M. Hesse, au contraire, le chlorure de zinc n'agit que sur les impuretés qui accompagnent la *papavérine* et permet d'obtenir cet alcaloïde à l'état de pureté (1871).

MM. Hoffmann et C. Schroff indiquent la réaction suivante comme pouvant servir à distinguer la *papavérine* de la morphine : l'iodure double de potassium et de cadmium forme avec le premier de ces alcaloïdes un précipité blanc formé d'écailles nacrées, tandis que la morphine donne, dans une solution au millième, de belles aiguilles faciles à reconnaître au microscope (1870).

Bouillie pendant quelque temps avec de l'acide sulfurique, du peroxyde de manganèse et de l'eau, la *papavérine* fournit un liquide brun qui laisse déposer ensuite des cristaux. L'acide azotique la dissout sans la décomposer; mais si l'on ajoute à la solution un excès de ce même acide concentré, il se dégage des vapeurs rutilantes, le liquide acquiert une couleur rouge foncé et il se dépose des cristaux orangés de nitrate de nitropapavérine $C^{21}H^{20}(AzO^{2})AzO^{4},AzHO^{3}$.

Lorsqu'on fait passer un courant de chlore dans une solution de chlorhydrate de *papavérine*, il se forme, au bout de quelque temps, un dépôt gris, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant et se déposant à l'état résineux par le refroidissement de sa solution alcoolique. L'ammoniaque enlève de l'acide chlorhydrique à ce précipité et abandonne une masse pulvérulente qui constitue une base chlorée.

L'eau bromée ajoutée goutte à goutte détermine, dans la solution d'un sel de *papavérine*, la formation d'un précipité qui se redissout d'abord par l'agitation, puis finit par devenir persistant. C'est le bromhydrate de *papavérine* monobromée. La teinture alcoolique d'iode ajoutée à une solution également alcoolique de *papavérine* y fait naître, au bout de quelque temps, des cristaux d'un iodure de *papavérine* $(C^{21}H^{21}AzO^{4})^{2}I^{6}$. L'eau mère évaporée fournit d'autres cristaux qui renferment $(C^{21}H^{21}AzO^{4})^{2}I^{10}$, soit I^{4} de plus que le précédent. Il se précipite aussi de l'iodo-papavérine lorsqu'on verse de l'iode dans la solution d'un sel de cette base.

Lorsqu'on chauffe la *papavérine* avec quatre fois son poids de chaux sodée, il se forme un alcaloïde volatil, qui n'est pas encore bien déterminé et qui paraît être un mélange d'éthylamine et de triéthylamine.

D'après How, la *papavérine*, mise dans un tube scellé et chauffée avec de l'iodure d'éthyle, ne forme pas de combinaison éthylée. On n'obtient que de l'iodhydrate de *papavérine*. De l'alcool ou de l'éther se formerait en même temps dans la réaction.

— SELS DE PAPAVÉRINE. *Azotate de papavérine* $C^{21}H^{21}AzO^{4},AzHO^{3}$. Ce sel ne peut pas être préparé directement au moyen de l'acide et de la base libre parce que, ainsi que nous l'avons vu, le plus léger excès d'acide réagit sur l'azotate et le jaunit; mais il se forme facilement par double décomposition au moyen du chlorhydrate de *papavérine* et de l'azotate d'argent; en opérant à chaud avec des solutions concentrées, l'azotate cristallise par le refroidissement. Suivant M. Hesse, il forme des prismes volumineux, anhydres.

— *Chlorhydrate de papavérine*

$$C^{21}H^{21}AzO^{4},HCl.$$

On le prépare en traitant la base libre par l'acide chlorhydrique étendu et en excès. Il se dépose sous la forme d'un liquide huileux par le refroidissement de sa solution bouillante, mais se prend peu à peu en gros cristaux hémièdres qui appartiennent au type orthorhombique. Combinaison observée,

$$m, e^{1}, 1/2 b^{1/2};$$

inclinaison des faces,

$$m:m = 80^{\circ};\ e^{1}:e^{1} = 119^{\circ}\,20';\ e^{1}:b^{1/2} = 149^{\circ}\,15'.$$

— *Chloromercurate de papavérine*

$$(C^{21}H^{21}AzO^{4},HCl)^{2}Hg''Cl^{2}.$$

Il se présente sous la forme de lamelles rhomboïdales incolores.

— *Iodomercurate de papavérine*. C'est un sel cristallin, soluble dans l'alcool bouillant. Il n'a pas été analysé jusqu'à ce jour.

— *Chloroplatinate de papavérine*

$$(C^{21}H^{21}AzO^{4},HCl)^{2}PtCl^{4} + 2H^{2}O.$$

C'est un précipité cristallin, jaune foncé, insoluble dans l'eau et dans l'alcool.

— *Iodhydrate de papavérine* $C^{21}H^{21}AzO^{4},HI$. L'iodhydrate de *papavérine* forme des cristaux qui brunissent à 100°. C'est un sel fort soluble dans l'eau bouillante; par le refroidissement, sa solution devient laiteuse et il se produit une huile qui ne tarde pas à se concréter et cristallise en aiguilles groupées en étoiles. Ce sel est soluble dans l'alcool; cependant, si celui-ci est absolu, il ne le dissout qu'après une ébullition prolongée; par le refroidissement de sa solution alcoolique bouillante, l'iodhydrate de *papavérine* se dépose en cristaux.

— *Méconate acide de papavérine*

$$C^{21}H^{21}AzO^{4},C^{7}H^{4}O^{7} + H^{2}O.$$

Il cristallise en petits prismes incolores, peu solubles dans l'alcool et dans l'eau bouillante.

— *Oxalate acide de papavérine*

$$C^{21}H^{21}AzO^{4},C^{2}H^{2}O^{4}.$$

C'est un sel cristallisable, soluble dans l'alcool bouillant, moins soluble à froid dans le même liquide; il exige, à 10°, 388 parties d'eau pour se dissoudre.

— *Sulfate de papavérine*. C'est un sel cristallisable qui n'a point encore été analysé.

— *Sulfocyanate de papavérine*. Il se présente sous la forme de beaux prismes incolores, solubles dans l'eau bouillante, très-peu solubles dans l'eau froide.

— *Tartrate acide de papavérine*. Il cristallise difficilement en prismes déliés; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool.

— NITROPAPAVÉRINE. Nous avons vu plus haut que, lorsqu'on traite la *papavérine* par l'acide azotique en excès, il se dépose des cristaux d'azotate de nitropapavérine. En ajoutant de l'ammoniaque à la solution de ce sel, soit dans l'eau bouillante, soit dans un excès d'acide azotique, on obtient la nitropapavérine libre sous la forme de flocons jaune clair. Ceux-ci, recueillis sur un filtre, desséchés et repris par l'alcool bouillant, donnent, par le refroidissement de la liqueur, des aiguilles cristallines d'un jaune rougeâtre pâle, qui renferment 2,29 pour 100 d'eau de cristallisation, ce qui conduit à leur attribuer la formule $C^{21}H^{20}(AzO^{2})AzO^{4} + H^{2}O$. Cette base est peu soluble dans l'alcool et insoluble dans l'éther; elle ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide et forme avec les acides des sels colorés en jaune rougeâtre pâle, peu solubles dans l'eau. Lorsqu'on la chauffe, elle commence par fondre, puis se charbonne rapidement. Traitée par une solution concentrée et bouillante de potasse, elle dégage des traces d'une base volatile.

D'après M. Hesse, la nitropapavérine prend facilement naissance par l'action de l'acide azotique faible sur la *papavérine* et se présente, lorsqu'elle est pure, sous la forme d'aiguilles incolores et déliées, fusibles à 163°, se colorant en jaune à l'air lorsqu'elles sont humides, et renfermant une molécule d'eau. Elle forme avec l'acide oxalique un sel très-bien cristallisé. La formule des cristaux de nitropapavérine est la même que celle de la nitrocryptopine (la cryptopine ne différant de la *papavérine* que par $H^{2}O$ en plus); mais les combinaisons que forment ces bases et les bases elles-mêmes diffèrent par leurs propriétés.

— *Azotate de nitropapavérine*

$$C^{21}H^{20}(AzO^{2})AzO^{4},AzHO^{3}.$$

C'est le sel qui prend naissance lorsqu'on soumet la *papavérine* à l'action de l'acide azotique en excès. Il cristallise en tables quadrangulaires orangées ou jaunes; lorsqu'il est tout à fait pur, il est presque insoluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'eau acidulée d'acide azotique ou d'acide chlorhydrique. Il est soluble dans l'alcool et dans l'éther; il ne renferme pas d'eau de cristallisation. Sous l'influence de la chaleur, il fond, puis brûle en laissant un résidu de charbon.

— *Chlorhydrate de nitropapavérine*. Ce sel cristallise en aiguilles jaune pâle peu solubles dans l'eau, mais solubles dans un excès d'acide chlorhydrique et dans l'alcool. Il n'a pas été analysé.

— *Chloroplatinate de nitropapavérine*

$$[C^{21}H^{20}(AzO^{2})AzO^{4},HCl]^{2}PtCl^{4}.$$

C'est un précipité jaune pâle.

— *Sulfate de nitropapavérine*. Ce dernier sel n'a pas été analysé. Il cristallise, d'après Anderson, en prismes peu solubles dans l'eau.

— BROMOPAPAVÉRINE $C^{21}H^{20}BrAzO^{4}$. Nous avons vu plus haut que, lorsqu'on ajoute goutte à goutte du brome à la solution aqueuse d'un sel de *papavérine*, il se forme un précipité de bromhydrate de bromopapavérine. On extrait la base libre de ce sel en faisant digérer celui-ci dans de l'ammoniaque. Cette base est insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool bouillant, d'où elle se dépose, par le refroidissement, en aiguilles incolores et anhydres. Elle se dissout aussi dans l'éther.

— *Bromhydrate de bromopapavérine*

$$C^{21}H^{20}BrAzO^{4},HBr.$$

C'est un précipité jaune lorsqu'il est préparé au moyen de liqueurs concentrées, mais il peut être obtenu incolore lorsqu'on opère sur des liqueurs étendues. Insoluble dans l'eau, il se dissout dans l'alcool bouillant, d'où il se précipite, par le refroidissement de la liqueur, en poudre cristalline. Il fond, sous l'influence de la chaleur, en se décomposant.

— DÉRIVÉS IODÉS DE LA PAPAVÉRINE. Nous avons déjà dit que, d'après Anderson, l'iode forme avec la *papavérine*, non des composés substitués, mais deux composés d'addition renfermant l'un 3 molécules et l'autre 5 molécules d'iode unies à 1 molécule de *papavérine*. Il nous reste ici à étudier ces composés.

— *Hexaiodure de papavérine*

$$(C^{21}H^{21}AzO^{4})^{3}I^{2}.$$

On obtient ce composé en mélangeant une solution alcoolique de *papavérine* avec de la teinture d'iode; au bout de quelque temps, il se dépose des cristaux, que l'on reprend par l'alcool bouillant et que ce dernier abandonne, par le refroidissement, sous la forme de prismes rectangulaires, de couleur pourpre par réflexion, et rouge foncé par transmission. Ces cristaux, insolubles dans l'eau, ne sont pas attaqués par les acides étendus; mais ils sont décomposés par les alcalis caustiques et l'ammoniaque, qui leur enlèvent les 3 mo-

lécules d'iode qu'ils renferment et laissent de la *papavérine* libre.

— *Décaciodure de papavérine*

$(C^{21}H^{21}AzO^{4})5I^{2}$.

Si l'on fait évaporer le liquide du sein duquel se sont déposés les cristaux précédents, et qu'on reprenne le résidu par l'alcool, on obtient la seconde combinaison de *papavérine* et d'iode. Elle se présente sous la forme d'aiguilles minces, orangées par transmission et rougeâtres par réflexion. Chauffée à 100°, cette combinaison ne se détruit pas; mais une plus forte chaleur lui fait perdre de l'iode. L'ammoniaque l'attaque rapidement en la ramenant à l'état de *papavérine* libre.

— ACTION PHYSIOLOGIQUE DE LA PAPAVÉRINE. Cette action a été étudiée par Claude Bernard, qui a fait à cet égard des expériences sur les animaux. Il résulte de ces expériences que la *papavérine* n'a aucune action soporifique; que, comme convulsivante, elle occupe le deuxième rang parmi les six alcaloïdes de l'opium, venant immédiatement après la thébaïne, qui occupe le premier rang; que, comme toxique, elle est au troisième rang après la thébaïne et la codéine (Claude Bernard, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XLIX, p. 413).

PAPAVÉRIQUE adj. (pa-pa-vé-ri-ke — rad. *papaver*). Chim. Se dit d'un acide peu connu, qui existerait dans les fleurs du coquelicot.

PAPAVOINE (Louis-Auguste), assassin célèbre, né à Mony (Eure) en 1783, exécuté à Paris le 25 mars 1825. Il était fils d'un fabricant de drap jouissant de quelque aisance, qui soigna son éducation et le destina de bonne heure aux emplois administratifs dans la marine. Dès l'âge de vingt ans, en 1803, il monta à bord de plusieurs vaisseaux de l'Etat en qualité de commis extraordinaire et devint successivement commis de deuxième classe, puis quartier-maître, puis commis de première classe en exercice au port de Brest. Il remplit avec zèle ces différents emplois et acquit l'estime de ses supérieurs et de ses collègues, qui n'eurent à lui reprocher qu'une mélancolie sombre et une sauvagerie étrange.

Son père mourut en décembre 1823, laissant des affaires en désordre et un établissement grevé de dettes. La veuve eût été hors d'état de continuer l'exploitation de la manufacture. Papavoine se détermina à demander sa retraite, qu'il obtint avec une pension liquidée à 360 francs. Il vint s'établir à Mony. Des difficultés avec l'administration de la guerre, qui refusait de renouveler ses commandes habituelles pour l'habillement des troupes, vinrent assombrir encore l'existence et le caractère de Papavoine. Etant enfin parvenu à faire agréer ses marchés par le ministre de la guerre, il se rendit à Paris, le 6 octobre 1824, pour régulariser ses soumissions.

Ce fut alors que cet homme, dont les antécédents n'annonçaient nullement un scélérat, commit l'horrible crime qui a rendu son nom si tristement fameux. Voici les faits tels que l'acte d'accusation les a présentés.

Papavoine était descendu à l'hôtel de la Providence, rue Saint-Pierre-Montmartre; il avait fait immédiatement ses visites d'affaires, puis, en attendant l'accomplissement de certaines formalités légales, il avait vécu quelques jours fort retiré. Le dimanche 10 octobre, sentant le besoin de se distraire, il sortit après un frugal déjeuner et se dirigea du côté de Vincennes.

Le même jour, vers la même heure, une demoiselle Malservait, marchande de modes, allait à Vincennes dans le but d'y rejoindre son amant, et une demoiselle Charlotte Hérin, mère de deux beaux enfants, se promenait également dans le bois. Il faisait un beau temps, la matinée était chaude pour la saison et légèrement orageuse.

Les deux femmes ne se connaissaient pas, mais, s'étant rencontrées dans le bois, elles causèrent au sujet des enfants. La demoiselle Malservait avait demandé la permission d'embrasser les deux chérubins et cela avait amené une conversation pendant laquelle Papavoine, inconnu aux femmes, passa en les saluant. Il avait, peu auparavant, rencontré la demoiselle Malservait dans la boutique d'une mère Jean, où elle avait pris un petit verre de liqueur. Quand les deux femmes eurent causé un instant, elles se séparèrent. La demoiselle Malservait se dirigea du côté de Papavoine, qui avait continué sa route; elle le rejoignit. Alors il lui demanda si elle connaissait les enfants qu'elle venait d'embrasser. « On peut faire des caresses à des enfants qu'on ne connaît pas, » répondit-elle. Papavoine s'éloigna. C'est à ce moment, paraît-il, qu'il conçut l'épouvantable projet qu'il exécuta aussitôt après. Il revint à la boutique de la mère Jean et y demanda un couteau, le paya et retourna dans le bois, où les deux enfants jouaient auprès de leur mère. La demoiselle Malservait n'était plus là; elle était partie rejoindre, à un café convenu, son amant. Papavoine aborda la demoiselle Hérin, au moment où, le temps s'étant assombri et quelques gouttes d'eau commençant à tomber, celle-ci se dirigeait avec ses enfants vers une guinguette où elle avait l'intention de déjeuner. Papavoine avait la figure pâle; ses gestes étaient convulsifs; d'une voix rauque et troublée, il dit à la mère : « Votre promenade est bientôt finie! » Puis, se baissant comme pour embrasser l'un des enfants, il lui plongea son couteau dans le cœur. Aux cris de son enfant, croyant que l'inconnu lui avait donné un coup de poing, la malheureuse mère frappa l'agresseur d'un coup de parapluie qui atteignit le chapeau et y laissa une trace que l'on reconnut ensuite. Sans riposter, l'assassin court à l'autre enfant, le frappe encore dans la poitrine, puis s'enfuit à pas précipités et s'enfonce dans le taillis. Aux cris de la demoiselle Hérin, quelques promeneurs accourent (il était près de midi); les grilles du bois sont fermées; une heure après, la gendarmerie mettait la main sur Papavoine, qui causait tranquillement avec un militaire. L'assassin nia son crime; mis en présence des trois femmes, il fut reconnu par elles; la demoiselle Hérin s'écria : « Voilà le monstre qui a tué mes enfants! » Il persista à repousser l'accusation. La demoiselle Malservait fut d'abord arrêtée comme complice, puis relâchée.

Dans l'instruction, Papavoine suivit le même système. Il combattit ou s'efforça d'expliquer toutes les circonstances qui lui étaient rappelées, et sa défense prouva non-seulement la rectitude et la clarté de ses idées, mais encore une habileté peu commune. Ce n'est que le 15 novembre qu'il renonce à ses dénégations insoutenables. Il avoue avoir commis le crime, mais il déclare qu'il s'est trompé en donnant la mort au fils et à la fille de la demoiselle Hérin, et que son intention était d'égorger les enfants de France. Il demandait à être entendu de Mme la dauphine, duchesse d'Angoulême, et de Mme la duchesse de Berry, annonçant de grandes révélations. On lui refusa naturellement cette entrevue.

Papavoine tenta de mettre le feu à son lit; il essaya aussi de tuer un jeune prisonnier du nom de Labiey. Pour motif de cette nouvelle tentative, il dit que Labiey appartenait à la faction d'Orléans. L'accusation pensa que Papavoine voulait simuler la démence furieuse.

Les débats s'ouvrirent devant la cour d'assises de la Seine le 23 février 1825. Une foule de dames élégantes se pressaient aux premières places. La curiosité était excessivement excitée; on se demandait quels avaient pu être les motifs, les intérêts, les passions qui avaient déterminé cet acte épouvantable.

On fut surpris de voir apparaître, au lieu d'un insensé aux yeux hagards, à la figure bestiale, une sorte d'employé aux traits placides, à l'habit noir propre et strictement boutonné, à l'allure bureaucratique. L'acte d'accusation, rédigé par M. le procureur général Bellart, s'exprimait ainsi sur le mobile de l'assassin :

« Il a osé s'en donner un qui fait frémir. Vaincu par les preuves, et ne pouvant échapper à une funeste évidence, il a voulu décorer son forfait en le retirant de l'ignobilité des simples assassinats pour le relever jusqu'à la dignité du forfait politique.

» Le motif indiqué n'est pas admissible. Les raisons véritables ne sont pas là.

» Quelles furent-elles donc, et pourrait-on supposer que son action est le résultat d'une affreuse démence? C'est sûrement ce qu'a voulu et ce que veut encore faire croire Papavoine : c'est pour faire croire à sa démence qu'il a tenté de commettre un second meurtre sans cause et sans intérêt.

» Mais ses efforts, à cet égard, sont vains encore, et l'on n'a pu retrouver dans l'instruction aucun fait qui donne lieu de penser que sa raison ne soit en général dans la nature de celle des autres hommes. Loin de cela, ses interrogatoires sont de vrais chefs-d'œuvre de dialectique, de lucidité d'idées et de suite dans les raisonnements. Il suffit de les lire, il suffit aussi de le voir et de l'entendre pour rester convaincu que Papavoine n'est pas un être désorganisé; qu'il est un homme qui pense, parle et agit comme un autre, qui a des lumières comme un autre, qui a suffisamment de raison, quand il veut la consulter, pour être éclairé comme un autre.

» Il se peut bien sans doute que cette raison ne soit pas toujours la plus forte, comme il arrive chez les autres hommes, contre les passions. Il se peut bien qu'il y ait, dans le secret de son organisation triste, sombre, atrabilaire, quelques vices horribles, quelques instincts de férocité native, quelques goûts de cruauté bizarre, quelques affreux caprices de misanthropie poussés jusqu'à une sorte de rage contre les individus plus heureux que lui, et qui semblable à bien d'autres penchants vicieux propres à l'espèce humaine, et dont elle ne triomphe qu'avec des combats et de la force de volonté, cette disposition diabolique, comme naguère on l'a vu d'un autre misérable du même caractère (Léger), l'ait entraîné à une barbare soif du sang d'autrui et à assouvir une jalousie forcenée du bonheur de ses semblables; et peut-être serait-ce là qu'il faudrait aller chercher l'explication de son crime.

» Peut-être aussi son action est-elle le résultat de quelque épouvantable mystère que n'a pu découvrir, malgré les efforts soutenus de leur zèle, la sagacité des magistrats. Mais tout cela deviendrait conjectural, et la justice n'a pas besoin de plonger dans ces abîmes du cœur humain. Tout ce qu'elle a besoin de connaître est prouvé, le crime est constant, les cadavres des deux malheureux enfants sont là.

» Le coupable est convaincu, les preuves l'accablent, ses aveux confirment les preuves.

» La loi est là qui prononce sur le sort de ceux qui, par cupidité, ou par jalousie, ou par vengeance, ou par instinct de férocité, se baignent volontairement dans le sang des hommes. Il est permis d'être incertain sur la vraie cause du crime; on ne saurait l'être sur le crime lui-même. Le reste est entre Dieu et la conscience du coupable; la justice humaine en sait assez pour défendre la société. »

Dans les débats, Papavoine renonça à attribuer son crime à une passion politique. Il dit qu'il ne comprenait rien à ce qu'il avait fait, qu'il se trouvait sous l'empire d'une frénésie inexplicable et qu'enfin il se croyait fou.

Le défenseur, M. Paillet, s'attacha à démontrer que le délire de Papavoine était aussi certain que son irréprochable moralité : « Il fut bon fils, bon ami, bon citoyen; juste ciel! serait-il vrai qu'un tel homme fût acquis à l'échafaud? Où peut-on trouver le motif du crime si ce n'est dans l'absence de toute raison? Un crime sans motif! Etes-vous bien frappés, messieurs les jurés, de tout ce que ces mots renferment? Non, cet homme n'est pas un monstre! C'est un fou. » Malgré l'éloquence du jeune avocat, Papavoine fut déclaré à l'unanimité coupable sur tous les chefs d'accusation.

Aucune altération ne se manifesta sur son visage quand le président prononça l'arrêt de mort; il se leva seulement et dit avec calme : « J'en appelle à la justice divine! » Il adressa ensuite quelques mots de remercîment à M. Paillet et retourna d'un pas tranquille en sa prison.

Papavoine se pourvut en cassation; son pourvoi fut rejeté. Sa famille recourut, en vain, à la clémence royale. Le 25 mars, à quatre heures du soir, il fut exécuté en place de Grève.

PAPAW s. m. (pa-pô). Bot. Nom donné, par les Anglais de la Louisiane, à l'asimina à fleurs campaniformes, petit arbre qui croît dans les provinces méridionales des Etats-Unis.

PAPAYA s. m. (pa-pa-ia). Bot. Nom indigène du papayer.

PAPAYACÉ, ÉE adj. (pa-pa-ia-sé — rad. *papaya*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre papayer.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre papayer.

— **Encycl.** Les *papayacées* sont des arbres à suc laiteux, à feuilles alternes, groupées en faisceau au sommet de la tige, qui est nue et simple; elles rappellent ainsi par leur port les palmiers et les cycadées. Les fleurs, disposées en grappes axillaires, sont en général dioïques, rarement monoïques. Le calice est à cinq dents. Les fleurs mâles ont une corolle blanche, monopétale, en entonnoir, à cinq lobes; dix étamines, alternant sur deux rangs, les intérieures très-courtes; un ovaire rudimentaire. Les femelles ont une corolle jaune, à cinq pétales libres; un ovaire libre, uniloculaire, multiovulé, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate à cinq lobes rayonnants, frangés. Le fruit est une baie pulpeuse, ovoïde, marquée de cinq côtes et renfermant de nombreuses graines, à albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les cucurbitacées et les passiflorées, comprend les deux genres papayer et vasconcelle, qui habitent l'Amérique tropicale.

PAPAYE s. f. (pa-pa-ie). Bot. Fruit du papayer.

PAPAYER s. m. (pa-pa-ié — de *papaya*, nom malais). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des papayacées, comprenant un petit nombre d'espèces, toutes américaines : *Le* PAPAYER *commun, dont on recherche les fruits, s'est répandu du nouveau continent en Asie et en Afrique* (P. Duchartre). *Le fruit du* PAPAYER *sauvage ne se mange point.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *papayers* sont des arbres ou des arbrisseaux, dont l'aspect rappelle assez celui des palmiers; leur tige, plus ou moins élevée, cylindrique, dressée, très-simple, présente des cicatrices régulièrement disposées, résultant de la chute des pétioles; elle se termine, au sommet, par un bouquet de feuilles digitées, longuement pétiolées, entre lesquelles se trouvent les fleurs, qui sont blanches, jaunâtres ou verdâtres, généralement dioïques, rarement monoïques. Le fruit est une baie ovoïde, globuleuse ou pyramidale, anguleuse, à une seule loge qui renferme de nombreuses graines. Les espèces peu nombreuses de ce genre sont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique; [illegible] l'une d'elles a été introduite et naturalisée dans l'Inde et aux Moluques. Voici les principales :

Le *papayer commun* ou *comestible* est un arbre dont la tige atteint environ 10 mètres de hauteur; elle est recouverte d'une écorce grisâtre un peu rugueuse et se termine par un bouquet de feuilles [illegible], glabres, à 7 lobes oblongs. La racine exhale une odeur de chou pourri. La tige et les feuilles renferment un suc blanc, laiteux et glutineux. Les fleurs forment de longues grappes pendantes et exhalent une odeur suave. Le fruit est d'un jaune orangé et de forme assez variable. Cet arbre est répandu dans les régions chaudes de l'Amérique centrale, aux Antilles, dans l'Inde, aux Moluques, etc. Il y est fréquemment cultivé et commence à fructifier vers l'âge de dix-huit mois à deux ans; mais il ne vit pas longtemps; au bout de peu d'années, sa sommité est sujette à la pourriture, qui gagne peu à peu le reste de la plante.

« En Europe, dit Dutour, on ne peut avoir ces arbres qu'en serre chaude. On les élève facilement au moyen des graines apportées des Indes occidentales, car celles qui mûrissent dans nos climats sont rarement fécondes. On les sème au commencement du printemps sur une couche chaude. Quand les jeunes plantes sont parvenues à la hauteur de deux pouces ou à peu près, on les transplante chacune séparément dans des pots remplis d'une terre douce, légère et marneuse. On les préserve du soleil jusqu'à ce qu'elles aient formé de nouvelles racines; après quoi, on les traite avec le même soin que les autres plantes tendres qui nous viennent des mêmes pays. Comme leurs tiges sont succulentes et remplies d'un jus laiteux, il ne faut pas trop les arroser; car l'humidité les fait souvent périr. Si elles sont bien conduites, elles parviendront en trois ans à leur hauteur naturelle et produiront des fleurs et des fruits. »

Les diverses parties de cet arbre ont des usages nombreux et variés. Le bois est mou, spongieux et de peu de valeur; mais on peut faire des cordages avec son écorce. Les jeunes tiges ont une moelle abondante et qui se détruit facilement; aussi les emploie-t-on pour faire des tuyaux de pipe. Dans quelques pays on se sert de ses feuilles, en guise de savon, pour nettoyer le linge.

Le suc propre qui circule dans toutes les parties de ce végétal possède des propriétés remarquables et très-énergiques; plus amer que réellement âcre, il renferme une matière azotée identique à l'albumine ou à la fibrine animale, et tellement abondante que Vauquelin a pu comparer ce suc à du sang privé de matière colorante, et qu'il répand une odeur ammoniacale lorsqu'on le jette sur des charbons ardents. A petite dose, il passe pour stomachique et vermifuge; mais, pris en grande quantité, il pourrait déterminer les plus graves accidents. On l'a également vanté comme cosmétique, et l'on assure qu'il suffit de quelques gouttes appliquées sur la peau pour enlever les taches de rousseur ou bien celles qui sont occasionnées par le soleil. Etendu d'une certaine quantité d'eau, il possède la singulière propriété de ramollir, d'attendrir la chair des animaux récemment tués ou celle que l'âge des sujets a rendue dure et coriace; il suffit de la plonger pendant quelques minutes dans ce liquide; souvent même on se contente d'envelopper cette chair dans des feuilles de *papayer*, ou bien de la suspendre dans la cime de l'arbre. Ces procédés sont d'une application journalière dans les pays où croît le *papayer*. Mais si la chair reste exposée trop longtemps à l'action du suc ou aux émanations des feuilles, elle ne tarde pas à tomber en décomposition.

Le fruit, malgré l'assertion contraire de quelques auteurs, est bon à manger; sa substance charnue et pulpeuse a une saveur douce et agréable; mais on le mange rarement en nature. Quand il est encore vert, après l'avoir coupé par tranches, on le fait macérer dans l'eau jusqu'à ce qu'il soit entièrement dépouillé de son suc laiteux; puis on le fait cuire au four ou dans l'eau bouillante, ainsi préparé, il a un goût qui rappelle, dit-on, celui du navet. Parvenu à sa parfaite maturité, ce fruit est sucré, doux, rafraîchissant, mais un peu laxatif. On peut le manger comme les melons. Le plus souvent, on le confit au sucre avec des oranges et de petits citrons qui lui communiquent leur parfum; préparé de cette manière, il se conserve longtemps et peut être exporté jusqu'en Europe, [illegible] vermifuge.

[illegible] sette, à graines noires; on le trouve au Chili et à Caracas. Le *papayer* [illegible] atteint la hauteur de 25 mètres; il croît sur les bords de l'Amazone; on assure que ses émanations sont mortelles comme celles du mancenillier, et son suc aussi dangereux que l'upas de Java. [illegible] spécifique, cette espèce habite le Pérou.

PAPE s. m. (pa-pe — bas lat. *papa*, du gr. *pappas*, père, le même d'où nous avons fait *papa*). Evêque de Rome et chef de l'Eglise

catholique romaine : *Notre saint père le* PAPE. *Elire, faire un* PAPE. *En appeler au* PAPE. *Légat, nonce du* PAPE. *Bulle, constitution, bref du* PAPE. *Entre le soleil de la papauté et la lune de l'empire, il y a cette différence que la terre étant sept fois plus grande que la lune, le soleil huit fois plus grand que la terre, le* PAPE *est cinquante-six fois plus grand que l'empereur.* (Augustinus Triumphus.) *L'infaillibilité des* PAPES, *leur supériorité au-dessus des conciles, leur pouvoir de déposer les souverains sont des opinions qui renversent le fond et toute la majesté de la hiérarchie, et de plus toute la sûreté des sociétés civiles.* (Mass.) *Le grand lama seul a plus de sujets spirituels que le* PAPE. (J. de Maistre.) *Les* PAPES *ont voulu régner par le glaive, et le glaive s'est brisé dans leurs mains.* (Bignon.) *Le* PAPE *restaurera la monarchie ou il organisera la démocratie.* (L. Veuillot.)

— Par ext. Chef suprême d'une Eglise quelconque : *Comme un peuple ne saurait se passer de* PAPE, *Henri VIII se fit* PAPE *pour le sien.* (Vacquerie.) ‖ Personne qui jouit d'une autorité morale souveraine ou sacrée : *Des hommes ont existé qui, par la vertu d'un nouveau Saint-Esprit, s'érigèrent en* PAPES *de la liberté et du droit.* (C. Dolfus.) ‖ Personne infaillible :

> Tout protestant fut *pape* une Bible à la main.
> BOILEAU.

— *Soldat du pape*, Soldat qui sert dans les troupes du pape. ‖ Soldat sans courage ; lâche en général.

— *Nous aurions fait un pape*, Se dit à un homme qui a eu, au même instant, une pensée identique la pensée de celui qui parle.

— *Il n'en branlerait pas pour le pape*, Il est inébranlable dans son poste, dans son opinion.

— *Etre comme un pape Colas*, Prendre ses aises.

— *En mettre bien dans le grenier du pape*, Passer une grande partie de ses prières.

— *Etre fantasque comme la mule du pape, qui ne mange et ne boit qu'à ses heures*, Etre extrêmement fantasque ou obstiné dans ses habitudes.

— Ornith. Espèce de bruant, qui vit dans le sud des Etats-Unis, et que l'on appelle aussi VERDIER DE LA LOUISIANE : *Les Hollandais, à force de soins et de persévérance, sont venus à bout de faire nicher les* PAPES *dans leur pays, comme il y ont fait nicher les bengalis.* (Buff.)

— Encycl. Hist. La qualification de *pape*, qui est devenue propre à l'évêque de Rome, à l'exclusion des autres évêques, a été portée, jusqu'au VIe siècle, par tous les évêques de la chrétienté, en ce sens que ce mot signifie *père;* depuis cette époque, elle fut donnée plus particulièrement au successeur de saint Pierre; mais c'est seulement Grégoire VII qui, en 1081, dans son premier concile de Rome, se fit attribuer exclusivement le titre de *pape*, et cette appellation est devenue synonyme d'évêque universel. Il est fort douteux que saint Pierre soit allé à Rome et qu'il y ait souffert le martyre; cette conjecture n'est appuyée sur aucun document authentique : ni les *Actes des Apôtres*, ni Eusebe, ni Julius Africanus, ni aucun des fragments recueillis par ces deux savants auteurs n'en font mention. Lactance est le premier qui en parle d'une manière positive. Quoi qu'il en soit, les *papes* ont tiré un grand parti de cette croyance pour l'affermissement de leur autorité. N'ayant dans l'origine qu'une juridiction purement épiscopale, les évêques de Rome, par le fait même de l'importance de leur siége, par la protection des empereurs depuis Constantin, par des empiétements successifs, par les decrets de Valentinien III (445), qui placent tous les évêques d'Occident sous la juridiction du saint-siége, étendirent progressivement leur domination et arriverent enfin à la suprématie universelle, malgré les résistances des autres prélats. L'unité religieuse se fit par l'absolutisme pontifical, comme l'unité politique s'était faite dans l'empire latin par le despotisme des empereurs. Toutefois, l'Eglise d'Orient ne put jamais être complétement asservie, même avant le schisme qui consomma l'éternelle séparation des deux Eglises, et les luttes scandaleuses de Rome et de Constantinople sont aussi célèbres dans l'histoire ecclésiastique que les luttes de la papauté contre les conciles et contre les puissances temporelles.

Nous n'insisterons point ici sur le développement de l'autorité des *papes*, car nous en avons parlé ailleurs (v. PAPAUTÉ). Nous nous bornerons à dire quelques mots des prérogatives qui, d'après la foi catholique, sont attachées à la personne du *pape*, des actes au moyen desquels il exerce son pouvoir, de ses marques distinctives, etc.

La primauté de l'évêque de Rome, très-contestée dans les premiers siècles de l'Eglise, commença à s'établir en Occident après le rescrit de Valentinien III, en 445, et ne tarda pas à être universellement reconnue par les conciles. Elle ne fit plus de doute à partir du concile de Latran, qui attribua en 1081, à l'évêque de Rome seul, le titre de *pape* ou d'*évêque universel.* Mais cette primauté, cette suprématie du *pape* sur l'Eglise fut longtemps contre-balancée par les conciles généraux et, de fait, ces assemblées furent longtemps supérieures aux pontifes romains, car il leur arriva fréquemment de les condamner et de les déposer. Un grand nombre de théologiens ont admis jusqu'à nos jours la supériorité du concile œcuménique sur le *pape* dans trois cas. Le premier est celui où, un schisme étant né, on est en doute sur la question de savoir quel est le *pape* légitime; le second est celui où le *pape* tomberait dans l'hérésie, et le troisième celui où le *pape* s'écarterait évidemment des lois de l'Eglise. Ces questions ont beaucoup occupé les écrivains ecclésiastiques, et des *papes* eux-mêmes se sont prononcés pour la supériorité des conciles. Dans une décrétale adressée au concile de Constantinople, Adrien II, qui ne songeait guère à la théorie de l'infaillibilité, admet que les évêques peuvent accuser, juger et condamner un *pape* pour cause d'hérésie. Adrien VI, dans son *Commentaire* sur le IVe livre des *Sentences*, admet qu'un *pape* peut errer même dans ce qui appartient à la foi; et, de fait, une série de faits historiques établissent les hérésies de plusieurs *papes*, entre autres de Calixte Ier. Mais le concile du Vatican, en proclamant en 1870 l'infaillibilité du *pape*, a tranché définitivement, aux yeux des catholiques, une question si longtemps controversée. Il n'est plus permis aujourd'hui à un orthodoxe de douter que le *pape* soit infaillible et, par cela même, supérieur aux conciles, qui du reste, par suite du nouveau dogme, ont perdu toute raison d'être. V. INFAILLIBILITÉ.

Les prérogatives attachées à la primauté et à l'infaillibilité papales sont les suivantes : le saint-siége est le centre de l'unité catholique; le *pape* a la principale part aux décisions concernant la foi, et l'on doit recevoir avec soumission les décrets dogmatiques émanés de lui; il a le droit de porter, en matière de discipline, des décrets qui obligent toute l'Eglise; ses jugements sont sans appel, irréformables et obligatoires pour tous les fidèles; lui seul ne peut être jugé par personne; le *pape* élu par les cardinaux ne peut être confirmé par personne, parce qu'il n'y a personne au-dessus de lui sur la terre.

Comme chef spirituel, le *pape* jouit d'une autorité souveraine, fait observer les canons, convoque seul les conciles, nomme les cardinaux, institue les évêques, établit ou supprime les ordres religieux, prononce ou lève les excommunications, distribue les indulgences, maintient l'unité et l'intégrité du dogme, institue, modifie ou abroge les règles disciplinaires, accorde les grandes dispenses, prononce les canonisations; seul il érige une église en cathédrale ou métropole, divise un évêché, transfère et juge les évêques, donne des dispenses d'âge pour l'admission aux ordres sacrés; il a le pouvoir d'intervenir directement partout où un mandataire de l'autorité de l'Eglise néglige ses devoirs, dirige souverainement les missions qui servent à la propagation de la doctrine, juge et rejette les écrits contraires à la foi ou à la morale, etc. Il exerce sa puissance, soit en prononçant une décision *ex cathedra*, soit au moyen de lettres apostoliques. Le *pape* prononce une décision *ex cathedra* lorsque, dans un concile ou hors d'un concile, verbalement ou par écrit, il donne à tous les fidèles, à la place de Jésus-Christ, au nom des apôtres Pierre et Paul, ou en vertu de l'autorité du saint-siége ou en d'autres termes semblables, avec ou sans la menace de l'anathème, une décision relative au dogme ou à la morale. Les lettres apostoliques se rangent en quatre classes, selon leurs formes. Ce sont les bulles, les brefs, les *motu proprio* et les signatures de cour de Rome.

Le *pape* est désigné par un assez grand nombre de dénominations. Autrefois, lorsqu'on s'adressait à lui, on l'appelait : *Beatitudo Vestra, Magnitudo Vestra, Excellentia Vestra, Majestas Vestra.* Parmi les titres les plus usités, on compte : *Pontifex Maximus, Summus Pontifex*, qui furent donnés jadis à des évêques et à des archevêques, *Sanctitas* et *Sanctissime Pater* (Sa Sainteté, Très-Saint-Père). Quant au titre de *Vicaire de Jésus-Christ*, il fut donné à l'évêque de Rome par saint Jérôme, puis à des évêques et à des rois, et ne fut appliqué exclusivement au *pape* que vers le XIIIe siècle. Enfin la célèbre formule : le Serviteur des serviteurs de Dieu (*Servus servorum Dei*) se rencontre pour la première fois dans une lettre de saint Augustin. Grégoire Ier l'adopta parmi ses titres; toutefois elle ne devint d'une application générale qu'à partir d'Innocent III, et, vers le milieu du XVe siècle, elle fut exclusivement réservée pour les bulles.

En ce qui concerne l'élection des *papes*, on croit que les premiers évêques de Rome choisirent leurs successeurs, puis l'élection fut déférée au clergé et au peuple, et l'empereur se borna à approuver et à confirmer le choix. Adrien II voulut enlever par une bulle cette prérogative aux empereurs; mais Charlemagne la fit rétablir. A partir d'Adrien II, le clergé de Rome seul élut le *pape* pendant vingt-deux élections successives; toutefois, le peuple devait donner son agrément. L'empereur Othon II exigea que ses ambassadeurs fussent présents à l'élection; mais les *papes* s'affranchirent de cette exigence et Alexandre III, repoussant également l'intervention du peuple, décida que les cardinaux seuls éliraient le chef de l'Eglise (1160). Le concile de 1179 fixa aux deux tiers des voix le chiffre nécessaire pour la validité de l'élection, et le concile de Lyon décida en 1274 que l'élection se ferait par les cardinaux réunis en conclave, ce qui a eu lieu depuis lors. V. CONCLAVE.

Le *pape* porte ordinairement une soutane de soie blanche, une ceinture de soie rouge avec des agrafes d'or, un rochet de lin, un bonnet rouge, un camail de velours rouge ou de satin incarnat, et des souliers de drap rouge sur lesquels se trouve brodée une croix d'or. Il porte une soutane de laine blanche avec un camail de drap rouge pendant les jours de jeûne, le carême et l'avent, et un camail de drap blanc du jeudi saint au samedi saint. Lorsqu'il célèbre la messe, il est coiffé de la mitre comme les autres évêques; mais, dans les jours de grandes solennités, il a la tiare ou couronne pontificale. Ses insignes héraldiques sont la tiare surmontant un écu et deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, placées en sautoir derrière l'écu. Comme, d'après le cérémonial reçu, le *pape* a le pas sur les autres chefs d'Etat dans les réceptions diplomatiques, ses légats ou ses nonces passent avant les autres ambassadeurs.

Les biographies de chaque *pape* se trouvant à leur ordre alphabétique, nous allons nous borner ici à donner la liste des souverains pontifes d'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, en répétant qu'une grande incertitude règne sur les premiers évêques de Rome, et que rien n'est moins certain que l'épiscopat de saint Pierre, qui, d'après les écrivains catholiques, aurait occupé le saint-siége de l'an 42 au 29 juin 66.

1. Saint Lin, Toscan de Volterra, de 66 au 23 septembre 78 (martyr).
2. Saint Clet ou Anaclet, Grec d'Athènes, de 78 à 91 (martyr).
3. Saint Clément Ier, Romain, du 23 janvier 91 à l'an 100 (martyr).
4. Saint Evariste, Grec d'Antioche, de la fin de l'an 100 au 27 octobre 109 (martyr).
5. Saint Alexandre Ier, Romain, de 109 au 3 mai 119 (martyr).
6. Saint Sixte Ier, Romain, de 119 à 127 (martyr).
7. Saint Télesphore, Grec d'Anachorita, de 127 à 139 (martyr).
8. Saint Hygin, Grec d'Athènes, de 139 à 142 (martyr).
9. Saint Pie Ier, Italien d'Aquilée, du 9 avril 142 au 11 juillet 157 (martyr).
10. Saint Anicet, Syrien d'Amisa, de 157 à 168 (martyr).
11. Saint Soter, Campanien de Fondi, de 168 à 177 (martyr).
12. Saint Eleuthère, Grec du bourg de Nicopolis, de 177 à 193 (martyr).
13. Saint Victor Ier, Africain, de 193 au 28 juillet 202 (martyr).
14. Saint Zephirin, Romain, de 202 au 20 décembre 218.
15. Saint Calixte Ier, Romain, de 219 au 14 octobre 222 (martyr).
16. Saint Urbain Ier, Romain, de 222 au 25 mai 230 (martyr).
17. Saint Pontien, Romain, du 22 juillet 230 au 28 septembre 235 (martyr).
18. Saint Antère, Grec, du 21 novembre 235 au 3 janvier 236.
19. Saint Fabien, Romain, du 10 janvier 236 au 20 janvier 250 (martyr).

Vacance de plus de seize mois causée par la persécution.

20. Saint Corneille, Romain, du 4 juin 251 au 14 septembre 252 (martyr).

— Novatien, 1er antipape, 251.

21. Saint Lucius Ier, Romain, du 25 septembre 252 au 4 mars 253 (martyr).
22. Saint Etienne, Romain, de mars 253 au 2 août 257 (martyr).
23. Saint Sixte II, Grec d'Athènes, du 24 août 257 au 6 août 258 (martyr).

Vacance de près d'un an.

24. Saint Denis, Grec, du 22 juillet 259 au 26 décembre 269 (confesseur).
25. Saint Félix Ier, Romain, du 29 décembre 269 au 22 décembre 274 (martyr).
26. Saint Eutychien, Toscan, du 6 janvier 275 au 8 décembre 283 (confesseur).
27. Saint Caïus, Dalmate, du 17 décembre 283 au 22 avril 296 (martyr).
28. Saint Marcellin, Romain, du 30 juin 296 au 24 octobre 304 (martyr).

Vacance d'environ trois ans et sept mois.

29. Saint Marcel Ier, Romain, du 19 mai 308 au 16 janvier 310 (martyr).

Vacance de plus de quatre mois.

30. Saint Eusebe, Grec, du 20 mai au 26 septembre 310.

Vacance de plus de neuf mois.

31. Saint Miltiade ou Melchiade, Africain, du 2 juillet 311 au 10 janvier 314.
32. Saint Sylvestre Ier, Romain, du 31 janvier 314 au 31 décembre 335.
33. Saint Marc, Romain, du 18 janvier au 7 octobre 336.

Vacance de quatre mois.

34. Saint Jules Ier, Romain, du 6 février 337 au 12 avril 352.
35. Saint Libère, Romain, du 22 mai 352 au 24 septembre 366.

— Félix, antipape, 355.

36. Saint Damase Ier, Espagnol, du 1er octobre 366 au 10 décembre 384.

— Ursin ou Urcisin, antipape, 366.

37. Saint Sirice, Romain, du 22 décembre 384 au 25 novembre 398.
38. Saint Anastase Ier, Romain, du 5 décembre 398 au 14 décembre 401.
39. Saint Innocent Ier, d'Albano, du 21 décembre 401 au 12 mars 417.
40. Saint Zozime, Grec, du 18 mars 417 au 26 décembre 418.
41. Saint Boniface Ier, Romain, du 28 décembre 418 au 4 septembre 422.

— Eulalius, antipape, 418.

42. Saint Célestin Ier, Campanien, du 4 septembre 422 au 30 juillet 432.
43. Saint Sixte III, Romain, du 31 juillet 432 au 18 août 440.
44. Saint Léon Ier, surnommé *le Grand*, Toscan, du 29 septembre 440 au 5 novembre 461.
45. Saint Hilaire, Sarde, du 10 novembre 461 au 21 février 468.
46. Saint Simplicius, de Tibur, du 25 février 468 au 27 février 483.
47. Saint Félix II, Romain, du 2 mars 483 au 25 février 492.
48. Saint Gélase, Africain, du 1er mars 492 au 19 novembre 496.
49. Saint Anastase II, Romain, du 24 novembre 496 au 17 novembre 498.
50. Symmaque, Sarde, du 22 novembre 498 au 19 juillet 514.

— Laurent, antipape, 498.

51. Hormisdas, Campanien de Frosinone, du 26 juillet 514 au 6 août 523.
52. Saint Jean Ier, Toscan, du 13 août 523 au 18 mai 526.
53. Félix III, Samnite de Bénévent, du 24 juillet 526 au 12 octobre 530.
54. Boniface II, Romain, fils d'un Goth, du 15 octobre 530 au 16 octobre 532.
55. Jean II, Romain, du 22 janvier 533 au 27 mai 535.
56. Saint Agapet Ier, Romain, du 3 juin 535 au 22 avril 536.
57. Saint Sylvère, Campanien, du 8 juin 536 au 20 juin 538.
58. Vigile, Romain, ordonné le 22 novembre 537, du vivant de Sylvère, reconnu ensuite comme légitime, et mort le 10 janvier 555.

Vacance de trois mois environ.

59. Pélage Ier, Romain, du 16 avril 555 au 2 mars 560.

Vacance de quatre mois et demi.

60. Jean III, Romain, du 18 juillet 560 au 13 juillet 573.

Vacance de près de onze mois.

61. Benoît Ier, Romain, du 3 juin 574 au 30 juillet 578.

Vacance de quatre mois.

62. Pélage II, Romain, du 30 novembre 578 au 8 février 590.

Vacance de près de sept mois.

63. Saint Grégoire Ier, surnommé *le Grand*, Ombrien, du 3 septembre 590 au 12 mars 604.

Vacance de quatre mois et demi.

64. Sabinien, Toscan, du 30 août 604 au 22 février 606.
65. Boniface III, Romain, du 25 février au 10 novembre 606.

Vacance d'environ neuf mois.

66. Boniface IV, Marse de Valérie, du 25 août 607 au 7 mai 615.

Vacance de plus de cinq mois.

67. Saint Deusdedit ou Dieudonné, Romain, du 19 octobre 615 au 3 décembre 618.

Vacance de plus d'un an.

68. Boniface V, Napolitain, du 23 décembre 619 au 25 octobre 625.
69. Honorius Ier, Campanien, du 27 octobre 625 au 12 octobre 638.

Vacance de près de vingt mois.

70. Séverin, Romain, du 29 mai au 1er août 640.
71. Jean IV, Dalmate, du 24 décembre 640 au 11 octobre 642.
72. Théodore, Grec, né à Jérusalem, du 24 novembre 642 au 13 mai 649.
73. Saint Martin Ier, Toscan de Todi, du 5 juillet 649 au 16 septembre 655.
74. Saint Eugène Ier, Romain, élu du vivant de saint Martin exilé, du 9 septembre 655 au 1er juin 657.
75. Vitalien, Campanien de Segni, du 20 juillet 657 au 27 janvier 672.
76. Dieudonné ou Adéodat, Romain, du 22 avril 672 au 26 juin 676.

Vacance de plus de quatre mois.

77. Donus Ier, Romain, du 2 novembre 676 au 11 avril 678.
78. Saint Agathon, Sicilien, du 27 juin 678 au 10 janvier 682.
79. Saint Léon II, Sicilien, du 16 avril 682 au 3 juillet 683.

Vacance d'un an environ.

80. Benoît II, Romain, du 26 juin 684 au 7 mai 685.
81. Jean V, Syrien, du 23 juillet 685 au 1er août 686.

— Pierre et Théodore, antipapes, 686.

82. Conon, Sicilien, originaire de Thrace, du 21 octobre 686 au 21 septembre 687.
83. Sergius Ier, Palermitain, originaire d'Antioche, du 15 décembre 687 au 8 septembre 701.

— Théodore et Pascal, antipapes, 687.

84. Jean VI, Grec, du 28 octobre 701 au 9 janvier 705.
85. Jean VII, Grec, du 1er mars 705 au 17 octobre 707.

Vacance de trois mois.

86. Sisinnius, Syrien, du 18 janvier au 6 février 708.

87. Constantin, Syrien, du 25 mars 708 au 9 avril 715.
88. Saint Grégoire II, Romain, du 19 mai 715 au 10 février 731.
89. Grégoire III, Syrien, du 18 mars 731 au 27 novembre 741.
90. Zacharie, Grec, du 30 novembre 741 au 14 mars 752.
— Étienne I^er^, mort quatre jours après son élection et avant d'être sacré, n'est pas compté parmi les *papes*.
91. Étienne II, Romain, du 26 mars 752 au 25 avril 757.
92. Saint Paul I^er^, Romain, du 29 mai 757 au 28 juin 767.
Vacance de plus de treize mois.
— Constantin, antipape, 767.
— Philippe, antipape, 768.
93. Étienne III, Sicilien, du 7 août 768 au 1^er^ février 772.
94. Adrien I^er^, Romain, du 8 février 772 au 25 décembre 795.
95. Saint Léon III, Romain, du 26 décembre 795 au 11 juin 816.
96. Étienne IV, Romain, du 22 juin 816 au 24 janvier 817.
97. Saint Pascal I^er^, Romain, du 25 janvier 817 au 11 mai 824.
98. Eugène II, Romain, du 5 juin 824 au 27 août 827.
— Zizime, antipape, 824.
99. Valentin, Romain, du 1^er^ septembre au 10 octobre 827.
100. Grégoire IV, Romain, de décembre 827 au 11 janvier 844.
101. Sergius II, Romain, du 27 janvier 844 au 27 janvier 847.
102. Saint Léon IV, Romain, du 27 janvier 847 au 17 juillet 855.
103. Benoît III, Romain, du 18 juillet 855 au 8 avril 858.
— Anastase, antipape, 855.
104. Nicolas I^er^, Romain, du 24 avril 858 au 13 novembre 867.
105. Adrien II, Romain, du 14 décembre 867 à novembre 872.
106. Jean VIII, Romain, du 14 décembre 872 au 15 décembre 882.
107. Marin ou Martin II, Toscan, du 23 décembre 882 à mai 884.
108. Adrien III, Romain, de mai 884 à septembre 885 (Adrien III est le premier *pape* qui ait changé de nom en montant sur la chaire apostolique; il se nommait *Agapet*).
109. Étienne V, Romain, de septembre 885 au 7 août 891.
110. Formose, Romain, du 19 septembre 891 à avril 896 (Formose était évêque de Porto; c'est le premier exemple d'un évêque transféré de son siége sur la chaire apostolique).
111. Boniface VI, Romain, élu après Formose, mort au bout de quinze jours.
112. Étienne VI, Romain, du 8 mai 896 à juillet 897.
113. Romain, Toscan, d'août à la fin de novembre 897.
114. Théodore II, Romain, du 12 février au 3 mars 898.
115. Jean IX, de Tibur, du 15 juillet 898 au 30 novembre 900.
116. Benoît IV, Romain, de décembre 900 à octobre 903.
117. Léon V, d'Ardée, du 28 octobre au 6 décembre 903.
118. Christophe, Romain, de décembre 903 à juin 904.
119. Sergius III, Romain, de juin 904 à août 911.
120. Anastase III, Romain, d'août 911 à octobre 913.
121. Landon, Sabin, du 16 octobre 913 au 26 avril 914.
122. Jean X, de Ravenne, d'avril 914 à mai 928.
123. Léon VI, Romain, de juin 928 au 3 février 929.
124. Étienne VII, Romain, du 1^er^ mars 929 au 12 mars 931.
125. Jean XI, Romain, du 20 mars 931 à janvier 936.
126. Léon VII, Romain, de janvier 936 à juillet 939.
127. Étienne VIII, Allemand, de juillet 939 à novembre 942.
128. Marin II ou Martin III, Romain, de novembre 942 au 25 janvier 946.
129. Agapet II, Romain, de mars 946 à la fin de 955.
130. Jean XII (Octavien), Romain, de janvier 956 à novembre 963.
131. Léon VIII, Romain, du 22 novembre 963 au 17 mars 965.
— Benoît V, Romain, d'avril à juillet 965; n'ayant pas été sacré, Benoît ne compte pas dans la liste des *papes*.
132. Jean XIII, Romain, du 1^er^ octobre 965 au 6 septembre 972.
133. Benoît VI, Romain, élu le 12 septembre 972, mort en 974.
— Boniface VII (*Francon*), antipape, 974.
134. Donus II, Romain, élu et mort en 974.
135. Benoît VII, Romain, du 28 décembre 974 au 10 juillet 983.
136. Jean XIV (Pierre, évêque de Pavie), de novembre 983 au 20 août 984.
— Jean XV, mort avant d'être sacré; n'est pas compté parmi les *papes*.
137. Jean XVI, Romain, de juillet 985 à avril 996.
138. Grégoire V (*Brunon*), Allemand, du 3 mai 996 au 4 février 999.
— Jean XVII (Philagathe), antipape, 997.
139. Sylvestre II (*Gerbert*), d'Auvergne, du 2 avril 999 au 11 mai 1003.
140. Jean XVII (*Sicco*), Romain, du 9 juin au 31 octobre 1003.
141. Jean XVIII (*Fasan*), Romain, du 26 décembre 1003 au 18 juillet 1009.
142. Sergius IV (Pierre, évêque d'Albano), Romain, du 20 août 1009 au 5 juillet 1012.
143. Benoît VIII (Jean *de Tusculum*, évêque de Porto), Romain, du 6 juillet 1012 au 10 juillet 1024.
— Léon ou Grégoire, antipape, 1012.
144. Jean XIX (Jean *de Tusculum*), Romain, d'août 1024 à mai 1033.
145. Benoît IX (Théophylacte *de Tusculum*), de juin 1033 au 17 juillet 1044.
146. Grégoire VI (Jean-Gratien), Romain, de 1044 à 1046.
147. Clément II (*Suidger*), Allemand, du 25 décembre 1046 au 9 octobre 1047.
148. Damase II (*Poppon*), Allemand, du 17 juillet au 8 août 1048.
Vacance de six mois.
149. Saint Léon IX (*Brunon*), Allemand, du 12 février 1049 au 19 avril 1054.
Vacance d'un an.
150. Victor II (*Guebhard*), Allemand, de mars 1055 au 28 juillet 1057.
151. Étienne IX (Frédéric), Lorrain, du 2 août 1057 au 29 mars 1058.
Vacance de neuf mois.
— Benoît X, antipape, 1058.
152. Nicolas II (*Gérard*), Savoyard, du 28 décembre 1058 au 21 juillet 1061.
153. Alexandre II (Anselme *de Bagio*), Milanais, du 30 septembre 1061 au 21 avril 1073.
— Honorius II (Cadaloüs, évêque de Parme), antipape, 1061.
154. Grégoire VII (Hildebrand), Toscan de Soano, du 22 avril 1073 au 25 mai 1085.
Vacance d'un an.
— Clément III (*Guibert*, archevêque de Ravenne), antipape, 1080.
155. Victor III (Didier), Italien de Bénévent, du 24 mai 1086 au 17 septembre 1087.
Vacance d'environ six mois.
156. Urbain II (Odon), Français, né près de Châtillon-sur-Marne, du 12 mars 1088 au 29 juillet 1099.
157. Pascal II (*Reinieri*), Toscan, du 13 août 1099 au 21 janvier 1118.
— Albert, Théodoric et Maginulf, dit *Sylvestre IV*, antipapes après Guibert mort en 1100.
158. Gélase II (Jean), Italien de Gaëte, du 25 janvier 1118 au 29 janvier 1119.
— Grégoire VIII (Maurice *Bourdin*), antipape, 1118.
159. Calixte II (Guy), Français, né à Quingey en Bourgogne, du 1^er^ février 1119 au 13 décembre 1124.
160. Honorius II (Lambert *de Fagnano*), Bolonais, du 21 décembre 1124 au 14 février 1130.
161. Innocent II (Grégoire *Papi*), Romain, du 15 février 1130 au 24 septembre 1143.
— Anaclet II (Pierre *de Léon*), antipape, 1130.
— Victor IV (Grégoire), antipape, 1138.
162. Célestin II (Guy *di Castello*), Toscan, du 26 septembre 1143 au 9 mars 1144.
163. Lucius II (Gérard *de Caccianemici*), Bolonais, du 12 mars 1144 au 25 février 1145.
164. Eugène III (Bernard), Pisan, du 27 février 1145 au 7 juillet 1153.
165. Anastase IV (Conrad), Romain, du 9 juillet 1153 au 2 décembre 1154.
166. Adrien IV (Nicolas *Breakspeare*), Anglais, du 3 décembre 1154 au 1^er^ septembre 1159.
167. Alexandre III (Roland *Bandinelli*), Siennois, du 7 septembre 1159 au 30 août 1181.
— Victor III (Octavien), Pascal III (Guy *de Crème*), Calixte III (Jean *de Sturm*), Alexandre III (Lando *Sittino*), successivement antipapes pendant le pontificat d'Alexandre III.
168. Lucius III (*Ubaldo*), Lucquois, du 1^er^ septembre 1181 au 24 novembre 1185.
169. Urbain III (*Uberto Crivelli*), Milanais, du 25 novembre 1185 au 19 octobre 1187.
170. Grégoire VIII (Albert), Italien de Bénévent, du 20 octobre au 17 décembre 1187.
171. Clément III (Paulin *Scolaro*), Romain, du 19 décembre 1187 au 27 mars 1191.
172. Célestin III (Hyacinthe *Bobocard*), du 30 mars 1191 au 8 janvier 1198.
173. Innocent III (*Lotario de' Segni*), du 8 janvier 1198 au 17 juillet 1216.
174. Honorius III (*Cencio Savelli*), Romain, du 18 juillet 1216 au 18 mars 1227.
175. Grégoire IX (*Ugolino de' Segni*), Italien d'Anagni, du 19 mars 1227 au 21 août 1241.
— Célestin IV (Geoffroy *de Castiglione*), Milanais, mort avant d'avoir été consacré, le 17 novembre 1241.
Suit une vacance de plus de dix-neuf mois.
176. Innocent IV (*Sinibaldo Fieschi*), Génois, du 25 juin 1243 au 7 décembre 1254.
177. Alexandre IV (*Rainaldo de' Segni*), Italien d'Anagni, du 12 décembre 1254 au 25 mai 1261.
178. Urbain IV (Jacques *Pantaléon*), Français, né à Troyes, du 29 août 1261 au 2 octobre 1264.
Vacance de quatre mois.
179. Clément IV (Guy *Foulques*), Français, né à Saint-Gilles en Languedoc, du 5 février 1265 au 29 novembre 1268.
Vacance de trente-trois mois.
180. Grégoire X (Thibaud *Visconti*), Italien de Plaisance, 1^er^ septembre 1271 au 12 janvier 1276.
181. Innocent V (Pierre *de Campagny*), Savoyard, du 21 février au 22 juin 1276.
— Adrien V (*Ottoboni*), Génois, élu le 11 juillet 1276 et mort dix-huit jours après, n'ayant pas été consacré.
182. Jean XXI (Pierre *Julien*), Portugais, du 13 septembre 1276 au 17 mai 1277.
Vacance d'environ six mois.
183. Nicolas III (Jean-Gaëtan *Orsini*), Romain, du 25 novembre 1277 au 22 août 1280.
Vacance de six mois.
184. Martin IV (Simon *de Brion*), Français, né en Touraine, du 22 février 1281 au 28 mars 1285.
185. Honorius IV (Jacques *Savelli*), Romain, du 2 avril 1285 au 3 avril 1287.
Vacance de plus de dix mois.
186. Nicolas IV (Jérôme), Italien d'Ascoli, du 15 février 1288 au 4 avril 1292.
Vacance de vingt-sept mois.
187. Saint Célestin (Pierre *de Moron*), Italien d'Isernia, du 5 juillet 1294 au 19 mai 1296.
188. Boniface VIII (Benoît *Cajetani*), Italien d'Anagni, du 24 décembre 1294 au 11 octobre 1303.
189. Saint Benoît XI (Nicolas *Boccasini*), Italien de Trévise, du 22 octobre 1303 au 7 juillet 1304.
Vacance de onze mois.
190. Clément V (Bertrand *de Goth*), Français, né à Villaudrant, du 5 juin 1305 au 20 avril 1314.
Vacance de plus de vingt-sept mois.
191. Jean XXII (Jacques *d'Euse*), Français, né à Cahors du 7 août 1316 au 4 décembre 1334.
— Nicolas V (Pierre *de Corbario*), antipape, 1328.
192. Benoît XII (Jacques *Fournier*), Français, né à Saverdun, du 20 décembre 1334 au 25 avril 1342.
193. Clément VI (Pierre *Roger*), Français, né à Maumont, près de Limoges, du 7 mai 1342 au 6 décembre 1352.
194. Innocent VI (Étienne *d'Albert*), Français, né à Beissac en Limousin, du 18 décembre 1352 au 12 septembre 1362.
195. Urbain V (Guillaume *de Grimoard*), Français, né à Grisac, dans le Gévaudan, d'octobre 1362 au 19 décembre 1370.
196. Grégoire XI (Pierre *Roger*), Français, né à Maumont, près de Limoges, du 30 décembre 1370 au 27 mars 1378.
197. Urbain VI (Barthélemy *Prignano*), Napolitain, du 9 avril 1378 au 18 octobre 1389.
— Clément VII (Robert *de Genève*), commence le schisme d'Occident; il fut élu à Fondi, le 21 septembre 1378, par les cardinaux qui, étant la plupart Français, disaient n'avoir pas été libres lorsqu'ils avaient élu Urbain VI : il fut reconnu de son vivant comme *pape* par la France, l'Espagne, la Sicile, l'Écosse et l'île de Chypre, tandis que les autres États chrétiens reconnaissaient Urbain VI.
198. Boniface IX (Perrin *Tommacelli*), Napolitain, du 2 novembre 1389 au 1^er^ octobre 1404.
— Benoît XIII (Pierre *de Lune*), élu le 28 septembre 1394, par les cardinaux de l'obédience de Clément VII, après la mort de ce dernier.
199. Innocent VII (Côme *de Meliorati*), Italien de Sulmone (Abruzzes), du 17 octobre 1404 au 6 novembre 1406.
200. Grégoire XII (Ange *Conrario*), Vénitien, du 30 novembre 1406 au 26 juin 1409.
201. Alexandre V (Pierre *Philarge*), Candiote, du 26 juin 1409 au 3 mai 1410.
202. Jean XXIII (Balthazar *Cossa*), Napolitain, du 17 mai 1410 au 29 mai 1415.
Vacance de deux ans cinq mois et treize jours.
203. Martin V (Othon *Colonna*), Romain, du 11 novembre 1417 au 20 février 1431.
— Clément VIII (Gilles *de Muñoz*), élu en Aragon par les cardinaux de l'obédience de Pierre de Lune, après la mort de celui-ci, en 1424; il renonça au pontificat en 1429.
204. Eugène IV (Gabriel *Condolmero*), Vénitien, du 13 mars 1431 au 23 février 1447.
— Félix V (Amédée *de Savoie*), antipape, élu en 1439 par le concile de Bâle devenu schismatique.
205. Nicolas V (Thomas *de Sarzane*), Toscan, du 6 mars 1447 au 24 mars 1455.
206. Calixte III (Alphonse *Borgia*), Espagnol, du 8 avril 1455 au 8 août 1458.
207. Pie II (*Æneas Sylvius* [illegible]), Toscan, du 27 août 1458 au 15 août 1464.
208. Paul II (Pierre *Barbo*), Vénitien, du 31 août 1464 au 28 juillet 1471.
209. Sixte IV (François d'A[illegible] *de la Rovère*), Italien de Savone, du 9 août 1471 au 13 août 1484.
210. Innocent VIII (Jean-Baptiste *Cibo*), Génois, du 29 août 1484 au 25 juillet 1492.
211. Alexandre VI (Rodrigue *Lenzuoli Borgia*), du 11 août 1492 au 18 août 1503.
212. Pie III (Antoine *Todeschini*), Toscan de Sienne, du 22 septembre au 18 octobre 1503.
213. Jules II (Julien *de la Rovère*), Italien de Savone, du 1^er^ novembre 1503 au 20 février 1513.
214. Léon X (Jean *de Médicis*), Florentin, du 11 mars 1513 au 1^er^ décembre 1521.
215. Adrien VI (Adrien *Boyers*), d'Utrecht, du 9 janvier 1522 au 24 septembre 1523.
216. Clément VII (Jules *de Médicis*), Florentin, du 19 novembre 1523 au 26 septembre 1534.
(A partir de Clément VII, tous les *papes* sont Italiens.)
217. Paul III (Alexandre *Farnèse*), Romain, du 13 octobre 1534 au 10 novembre 1549.
218. Jules III (Jean-Marie *Giocchi del Monte*), d'Arezzo, du 8 février 1550 au 23 mars 1555.
219. Marcel II (Marcel *Cervin*), de Montepulciano, du 9 au 30 avril 1555.
220. Paul IV (Jean-Pierre *Caraffa*), Napolitain, du 23 mai 1555 au 18 août 1559.
Vacance de plus de quatre mois.
221. Pie IV (Jean-Ange *Medici*), Milanais, du 25 décembre 1559 au 8 novembre 1565.
222. Saint Pie V (Michel *Ghisleri*), de Bosco, du 7 janvier 1566 au 1^er^ mai 1572.
223. Grégoire XIII (Hugues *Buoncompagni*), Bolonais, du 13 mai 1572 au 10 avril 1585.
224. Sixte V (Félix *Peretti*), né dans la Marche d'Ancône, du 24 avril 1585 au 27 août 1590.
225. Urbain VII (Jean-Baptiste *Castagna*), Romain, du 15 au 27 septembre 1590.
226. Grégoire XIV (Nicolas *Sfondrato*), de Crémone, du 5 décembre 1590 au 15 octobre 1591.
227. Innocent IX (Jean-Antoine *Facchinetti*), Bolonais, du 29 octobre au 30 décembre 1591.
228. Clément VIII (Hippolyte *Aldobrandini*), de Fano, du 30 janvier 1592 au 3 mars 1605.
229. Léon XI (Alexandre-Octavien *de Médicis*), Florentin, du 1^er^ au 27 avril 1605.
230. Paul V (Camille *Borghese*), Romain, du 16 mai 1605 au 28 janvier 1621.
231. Grégoire XV (Alexandre *Ludovisio*), Bolonais, du 9 février 1621 au 8 juillet 1623.
232. Urbain VIII (*Maffeo Barberini*), Florentin, du 6 août 1623 au 29 juillet 1644.
233. Innocent X (Jean-Baptiste *Panfili*), Romain, du 15 septembre 1644 au 6 janvier 1655.
Vacance de trois mois.
234. Alexandre VII (*Fabio Chigi*), de Sienne, du 7 avril 1655 au 22 mai 1667.
235. Clément IX (Jules *Rospigliosi*), de Pistoia, du 20 juin 1667 au 9 décembre 1669.
Vacance de près de cinq mois.
236. Clément X (Émile-Laurent *Altieri*), Romain, du 29 avril 1670 au 22 juillet 1676.
237. Innocent XI (Benoît *Odescalchi*), de Côme, du 21 septembre 1676 au 12 août 1689.
238. Alexandre VIII (Pierre *Ottoboni*), Vénitien, du 6 octobre 1689 au 1^er^ février 1691.
Vacance de plus de cinq mois.
239. Innocent XII (Antoine *Pignatelli*), Napolitain, du 22 juillet 1691 au 27 décembre 1700.
240. Clément XI (Jean-François *Albani*), de Pesaro, du 23 novembre 1700 au 19 mars 1721.
241. Innocent XIII (Michel-Ange *Conti*), Romain, du 8 mai 1721 au 7 mars 1724.
242. Benoît XIII (Pierre-François *Orsini*), Romain, du 29 mai 1724 au 21 février 1730.
Vacance de près de cinq mois.
243. Clément XII (Laurent *Corsini*), Romain, du 12 juillet 1730 au 6 février 1740.
Vacance de plus de six mois.
244. Benoît XIV (Prosper *Lambertini*), Bolonais, du 17 août 1740 au 3 mai 1758.
245. Clément XIII (Charles *Rezzonico*), Vénitien, du 6 juillet 1758 au 3 février 17[illegible].
Vacance de trois mois et [illegible].
246. Clément XIV (Jean-Vincent-Antoine *Ganganelli*), de San-Ar[illegible] Rimini, du 19 mai 17[illegible] au 22 septembre 1774.
Vacance de près de [illegible].
247. Pie VI (Jean-Ange *Braschi*), de Césène, du 15 février 1775 au 20 août 1799.
Vacance de [illegible].
248. Pie VII (Grégoire-Barnabé *Chiaramonti*), de Césène, du 14 mars 18[illegible] au 22 août 1823.
249. Léon XII (A[illegible] *Genga*), né à la Genga, du 27 septembre 1823 au 10 février 1829.
250. Pie VIII (François-Xavier *Castiglione*), de [illegible], du 31 mars 1829 au 30 novembre 1830.
251. Grégoire XVI (*Mauro Cappellari*), de Bellune, du 2 février 1831 au 1^er^ juin 1846.
252. Pie IX (Jean-Marie *de Mastaï-Ferretti*), élu le 16 juin 1846.

Sur ces *papes*, 15 furent Français, 13 Grecs, 8 Syriens, 6 Allemands, 5 Espagnols, 2 Africains, 2 Savoisiens, 2 Dalmates, 1 Anglais, 1 Portugais, 1 Hollandais, 1 Suisse, 1 Candiote. L'Italie a fourni le reste. A partir de 1523, tous les *papes* ont été pris parmi des cardinaux italiens. [illegible] évêques de Rome, appartenant, sauf de très-rares exceptions, à l'époque qui a précédé l'établissement du pouvoir temporel, ont été proclamés saints. Les dix derniers siècles n'ont vu que 9 *papes* jugés dignes par les *papes* eux-mêmes d'être sanctifiés. Sur les 252 pontifes, non compris saint Pierre, 8 sont morts sans avoir siégé au

mois, 40 ont siégé moins d'un an, 22 ont siégé d'un an à deux, 54 de deux à cinq ans, 57 de cinq à dix ans, 51 de dix à quinze ans, 18 de quinze à vingt ans et 9 plus de vingt ans.

Pie IX, par les années de son pontificat, a dépassé, en 1874, tous les pontifes romains, sauf l'antipape espagnol Benoît XIII de Luna, qui, nommé à Avignon en 1394, ne mourut à Péniscola, vers Valence, qu'en 1424.

Pour l'âge, il a encore devant lui un assez grand nombre de ses prédécesseurs.

Sont morts à quatre-vingt-deux ans passés : Alexandre VIII Ottoboni (1689-1691) et Pie VI Braschi (1775-1799).

Morts à quatre-vingt-trois ans passés : Paul IV Caraffa (1555-1559); Grégoire XIII Boncompagni (1572-1585); Innocent X Pamphili (1644-1655); Benoît XIV Lambertini, le *pape* du président de Brosses (1740-1758); Pie VII Chiaramonti (1800-1823).

Morts de quatre-vingt-quatre à quatre-vingt-six ans : Paul III Farnese (1534-1549), quatre-vingt-quatre ans; Boniface VIII Gaëtani (1294-1303); Clément X Altieri (1670-1676); Innocent XII Pignatelli (1691-1700).

Morts de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-douze ans : Jean XII d'Euse, *pape d'Avignon* (1316-1334); Clément XII Corsini (1730-1740).

Mort âgé de cent ans : Grégoire IX Conti (1227-1241), neveu d'Innocent III, l'adversaire le plus violent de Frédéric II, chassé de Rome plusieurs fois.

Jusqu'à présent, dans l'époque tout à fait historique, il n'est pas mort de *pape* entre quatre-vingt-trois et quatre-vingt-six ans, entre quatre-vingt-six et quatre-vingt-dix ans. Le seul qui ait dépassé quatre-vingt-douze ans est mort centenaire.

— Bibliogr. Ouvrages historiques sur les *papes* et la papauté : *Chronica summorum pontificum* (*per* Martinum Polon.), *cum præfatione*, J. Phil. de Lignamine (Rome, 1474, in-4°); *Platinæ liber de vita Christi ac pontificum* (Venise, 1479, in-fol.); *Vite dei pontifici ed imperatori romani*, de Fr. Petrarca (Florence, 1478, in-fol.); Jo. Stellæ *vitæ ducentorum et triginta summorum pontificum* (Venise, 1505, in-4°); *Vite dei pontifici romani*, d'Ant. Ciccarelli (Rome, 1588, in-4°); les *Vies des évêques et papes de Rome*, par Baleus, trad. du latin (Genève, 1561, in-8°); *Histoire pontificale*, par J.-B. de Glen, avec les pourtraictz des *papes* taillez par J. de Glen (Liège, 1600, in-4°); *Vitæ romanorum pontificum, collectæ per* R. Barns (Basilicæ, 1555, in-8°); *Pontificum romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt, historia ab anno* 1305 *ad annum usque* 1394 (Paris, 1632, in-8°), trad. en français par de Bosquet (Toulouse, 1632, in-8°); Alph. Ciacconii *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et cardinalium* (Rome, 1677, 4 vol. in-fol.); *Necrologium pontificum ac pseudo-pontificum romanorum, cum notis*, par Oldoini (Rome, 1671, in 8°); *Athenæum romanum, in quo summorum pontificum ac pseudo-pontificum, nec non S. R. E. cardinalium et pseudo-cardinalium scripta publice exponuntur* (Pérouse, 1676, in-4°); les *Vies des papes d'Avignon*, par E. Baluze (Paris, 1693, 2 vol. in-4°); *Historia summorum pontificum*, par Ph. Bonannus (Rome, 1699, 2 vol. in-fol.); *Pontificium doctum, seu vitæ, res gestæ, obitus eorum præcipue, qui ingenio, doctrina, eruditione, scriptis, libris editis, a S. Petro usque ad Clementem XI, inclaruere, etc.*, par J. Eggs (Cologne, 1718, in-fol.); Anastasii *Vitæ romanorum pontificum* (Rome, 1718, 4 vol. in-fol.); *Liber pontificalis, seu de gestis romanorum pontificum, cum codd. mss. vaticanis, aliisque collatus, var. lect. et notis locupletatus a* Jo. Vignoli (Rome, 1724-1755, 3 vol. in-4°); *Histoire des papes*, par Bruys (La Haye, 1732, 5 vol. in-4°); *The history of the popes, from the foundation of the see of Rome to the present time*, par Arch. Bower (Londres, 1749, 7 vol. in-4°); *Storia critico-cronologica de' romani pontifici sino a Clemente XIII, e de' generali e provinciali concilj, scritta da* Gius.-Ab. Piatti, *con indice generale* (Naples, 1765-1768, 13 tomes en 12 vol. in-4°); *Histoire abrégée des papes*, par Alletz (Paris, 1776, 2 vol. in-12); *Breviarium historico-chronologico-criticum, illustriora roman. pontificum gesta, conciliorum general. acta, etc., complectens, collecta et ordinata studio et opera* Fr. Pagi, *edita cum continuatione* Ant. Pagi *usque ad ann.* 1534 (Anvers, 1717-1727, 4 vol. in-4°; la continuation, par Ant. Pagi neveu, a été imprimée à Venise en 1748, in-4°, et l'ouvrage entier dans la même ville, de 1730 à 1753, en 6 vol. in-4°); *Crimes des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI* (Paris, 1792, 2 vol. in-18, fort rare; 1830, 2 vol. in-18); *Histoire des papes*, par le comte A. de Beaufort, précédée d'une introduction par M. Laurentie (Paris, 1841, 4 vol. in-8°); *Storia dei papi, di* A. Bianchi Giovini (Turin, 1850 et ann. suiv., 15 vol. in-12); *Histoire des souverains pontifes romains jusqu'au règne de Pie VI*, par le chev. Artaud de Montor (Paris, 1847, 8 vol. in-8° et in-12); *Histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à la formation du pouvoir temporel, suivie d'un aperçu historique de la question romaine depuis 1848 jusqu'en 1862*, par Baptistin Poujoulat (Paris, 1862, 2 vol. in-8°); le *Grand armorial des papes*, par le baron de La Vallestreux (Paris, 1862, gr. in-fol.); J.-J.-I. von Döllinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters* (Munich, 1863, in-8°); *Histoire des papes*, par Maurice Lachâtre (10 vol.).

— Écrits satiriques contre les *papes* : *Libellus S. Nili de primatu romani pontificis* (Francfort, 1555, in-8°); *D'un nouveau chef qui s'éleva à Rome* (1543, in-8°); *Antilogia papæ, collectore* Flacco Illyrico (Basilicæ, 1555, in-8°); *Contra papatum romanum, per* Mart. Lutherum (1545, in-8°); *Bulla diaboli, absque nota* (in-8°); *Advis et devis de la source de l'idolâtrie et tyrannie papale*, par Fr. Bonivard (Genève, 1856, in-8°); la *Nouvelle du révérend père en Dieu... demeurant en Avignon*, par Colin Royer (Troyes, 1546, in-4°); *De deux monstres prodigieux*, par Mélanchthon (1557, in-4°); la *Physique papale*, par Viret (1552, in-8°); la *Nécromancie papale*, par le même (1553, in-8°); l'*Extrême-onction de la marmite papale* (1561, in-8°); *Complainte de la grande paillarde babylonienne de Rome* (1561, in-8°); *Sentence décrétale, etc., au fait de la paillarde papauté* (1561, in-8°); la *Polymachie des marmitons* (1562, in-8°); le *Rasoir des rases* (1562, in-8°); le *Mandement de J.-C. adressé à tous les chrétiens* (1559, in-8°); le *Mandement de Lucifer a l'Antechrist* (Lyon, 1562, in-8°); *Sac et pièces pour le pape de Rome, etc.* (1561, in-8°); la *Sentence et condamnation du pape de Rome, etc.* (1563, in-8°); *Primus tomus operum Vergerii adv. papatum* (Tubingue, 1563, in-4°); *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape* (Lyon, 1564, in-8°); Th. Paracelsi, *Expositio imaginum Nurembergæ repertarum* (1570, in-8°); *Papimanie de la France* (1567, in-8°); *Histoire de la mappemonde papistique*, par Frangidelphe (1567, petit in-4°); *Discours des dissensions et confusions de la papauté* (Embrun, 1587, in-16); l'*Origine de ceste mappemonde papistique* (in-fol.); la *Mappe romaine* (Genève, 1623, in-8°); R. Gualtheri *Antichristus* (in-8°); le *Glaive du géant Goliath*, par Ch. Léopard (1562, in-8°); *Dos tratados, el primo es del papa, etc.* (1588, in-8°); *Traité de l'Antechrist*, par Lamb. Daneau (Genève, 1577, in-8°); l'*Évangile et Rome* (Genève, 1600, in-8°); Ph. Nicolai *De Antichristo romano* (Marpurgi, 1609, in-8°); Joan. Peil, *Tabula processum seu ordinem ultimi judicii divini et criminalis exhibens* (Clèves, 1625, petit in-4°); Lubbertus, *De papa romano* (1594, in-8°); *De Turco papismo* (Londres, 1604, in-8°); le *Mystère de l'iniquité, c'est-à-dire l'histoire de la papauté*, par Phil. de Mornay (Saumur, 1611, in-fol.); la *Chasse de la bête romaine*, par G. Thomson (La Rochelle, 1611, in-8°); *Idea reformandi Antichristi, tomus I, editus studio et opera* Eryci Ronæi (Gesseniæ, 1623, 3 tom. en 1 vol. in-4°); B. Ochino, *Apologi nelli quali si scuoprano li abusi, ecc., della sinagoga del papa* (1554, in-8°); Ruardi Tappart, *Apotheosis* (Franecqueræ, 1643, in-12); Vaeckener, *Roma paganisans* (Franecqueræ, 1656, in-4°); l'*Antechrist remontré en latin au pape Alexandre VII*, par Jean Nicolaï (Amsterdam, 1661, in-8°); *Tableau de la cour de Rome*, par Aymon (La Haye, 1726, in-12); la *Maîtresse clef du royaume des cieux* (Londres, in-8°).

— Ornith. Le *pape* est une espèce de gros-bec, qu'on range dans la section des passerines. Cet oiseau a la tête, le dessus du cou et la gorge d'un beau violet formant une sorte de camail; le dos d'un vert plus ou moins foncé par places; les pennes d'un brun rougeâtre; le devant du corps et le croupion d'un rouge éclatant, ainsi que la queue; le bec vert en dessus, blanchâtre en dessous, et les pieds verts. Les couleurs varient du reste avec l'âge et la saison. Les *papes* ont en effet deux mues par an, du moins les mâles, qui, dans leur jeunesse et plus tard tous les hivers, prennent la livrée des femelles. Cet oiseau, appelé aussi *verdier de la Louisiane*, habite cette contrée, ainsi que la Caroline et la Floride. On l'élève en cage comme les serins, mais son chant est très-faible; on le nourrit de millet et de graines d'alpiste. Comme son tempérament est très-délicat, il est fort difficile à élever en France.

Papes (HISTOIRE DES), par André Duchesne (Paris, 1616, 2 vol. in-4°). Cette histoire, dont le succès fut très-grand, n'eut pas moins de trois éditions dans l'espace de trente-sept ans. La troisième et la meilleure est due au fils même de Duchesne (1653, 2 vol. in-fol.). François Duchesne ne se borna pas à corriger le livre paternel, à en rajeunir le style, à l'augmenter de quelques notes et de la chronologie des rois et empereurs de France; il continua l'*Histoire des papes* de Paul V jusqu'à Innocent X, qui occupait encore le siége papal en 1653. L'*Histoire des papes* est un ouvrage fort savant, fait avec soin, mais qui n'est point conçu et exécuté comme nous comprenons l'histoire au XIXe siècle. En suivant la série chronologique des deux cent quarante papes qui se sont succédé sur la chaire apostolique de saint Pierre jusqu'à son temps, Duchesne néglige de raconter l'histoire ambiante, pour ainsi dire, dans laquelle se meut et se développe l'histoire individuelle des papes, et qui servirait à peindre les mœurs et les idées. Encore moins cherche-t-il à tirer une philosophie quelconque des faits qu'il raconte. Il est plutôt un historiographe qu'un historien. Par son ouvrage, on apprend à connaître la biographie officielle de chaque pape; mais on ne peut en tirer aucune idée générale sur les développements et les vicissitudes historiques de l'institution papale. Le premier pape dont on trouve la biographie dans André Duchesne est l'apôtre saint Pierre, qui est suivi d'une trentaine de papes, dont la papauté est aussi peu authentique que la sienne; car Sylvestre Ier, contemporain de Constantin, qui marche le trente-troisième dans la liste de Duchesne, est véritablement le premier pape. L'Église elle-même semble le reconnaître, puisqu'il est le premier qu'elle représente avec une mitre sur la tête. Ce n'est qu'à partir de ce pape que la papauté commence à s'affirmer à travers des fortunes diverses; car il n'y a pas eu d'histoire plus agitée que celle des successeurs de Pierre. Par exemple, de 1088, depuis le pape Urbain III, jusqu'en 1216, époque où finit le pontificat d'Innocent III, on ne compte pas moins de dix-huit papes, dont chacun a régné en moyenne sept ans un mois et dix jours. Dans le même laps de temps, quatre schismes ont opposé aux papes reconnus sept antipapes. Les schismes qui ont divisé l'Église depuis Corneille, le vingt-deuxième pape selon Duchesne, jusqu'à Eugène IV, deux-cent-onzième pape, sont au nombre de trente-quatre. Ces chiffres sont éloquents et ne plaident guère pour cette unité dont se prévaut si présomptueusement l'Église catholique.

Pape (DU), par Joseph de Maistre (Lyon, 1819, 2 vol. in-8°). L'auteur fait d'abord dans ce livre l'apologie la plus hardie de la papauté comme puissance temporelle et spirituelle; il y expose la théorie et la nécessité de l'infaillibilité du souverain pontife; puis il formule un projet de constitution universelle, dont le pape serait le grand régulateur. C'est un de ces livres dogmatiques d'une logique serrée et précise, comme les théoriciens aiment à en construire, en ne tenant nul compte des hommes ni des temps et en refaisant le monde sur le modèle idéal et absolu qu'il leur plaît de créer.

Suivant de Maistre, l'Église universelle est une monarchie suffisamment tempérée d'aristocratie; elle est le modèle du meilleur et du plus parfait gouvernement. Bossuet et Fleury n'y ont rien compris lorsqu'ils ont affirmé les droits et priviléges de l'Église gallicane, lorsqu'ils subordonnent l'autorité du pape à celle des conciles, dont le pape ne serait que le président. L'autorité papale est entière, absolue. « Le pape, n'eût-il reçu aucune promesse divine, ne serait pas moins infaillible; il l'est, car il le doit être. L'infaillibilité dans l'ordre spirituel et la souveraineté dans l'ordre temporel sont deux mots parfaitement synonymes. Tout gouvernement est absolu et, par conséquent, infaillible; du moment où l'on peut lui résister sous prétexte d'erreur ou d'injustice, il n'existe plus. Il en est ainsi dans l'Église; il en est ainsi dans l'ordre judiciaire, où le tribunal suprême est réputé infaillible parce qu'il est un point où il faut s'arrêter. » De Maistre n'admet même pas que l'on puisse faire appel du pape au futur concile, parce que ce serait « détruire l'unité visible. » Les conciles ne sont et ne peuvent être que les états généraux du catholicisme, rassemblés par l'autorité et sous la présidence du souverain; pour dissoudre un concile comme concile, le pape n'a qu'à sortir de la salle en disant : « Je n'en suis plus! » De ce moment, ce n'est plus qu'une assemblée, un conciliabule.

L'autorité papale étant ainsi placée en dehors et au-dessus de tout, de Maistre ne se contente pas d'ambitionner pour elle le gouvernement de l'Église, il lui attribue le gouvernement du monde; il la présente comme la médiatrice nécessaire des peuples et des rois. Examinant d'un côté les tendances générales des peuples, il les voit gravitant sans cesse vers la liberté, c'est-à-dire vers cet état où le gouvernement est aussi peu gouvernant et le gouverné aussi peu gouverné que possible; se rendant compte, d'un autre côté, des tendances du pouvoir absolu, auquel il veut que les peuples obéissent, il voit ce pouvoir pencher vers deux abîmes : le despotisme et la licence. Qui servira de contre-poids? la papauté. Les peuples ont raison de demander des garanties contre la souveraineté absolue, mais ce ne sont ni les chartes ni les assemblées législatives qui pourront les leur donner. Les chartes émanant de l'autorité qui les a consenties peuvent toujours être révoquées; les assemblées sont impuissantes quand elles ne sont pas anarchiques. C'est dans une autorité supérieure à la fois aux peuples et aux rois qu'il faut chercher le régulateur des gouvernements modernes; cette autorité souveraine, infaillible, indépendante et désintéressée existe, c'est la papauté. Tout différend survenant entre les peuples et les rois serait ainsi tranché, non par une révolution, mais par un appel au pape. Le souverain pontife entendrait la cause et, s'il y avait lieu, déposerait le roi. « En déliant les sujets du serment de fidélité, il ne ferait rien contre le droit divin. Il professerait seulement que la souveraineté est une autorité divine et sacrée qui ne peut être contrôlée que par une autorité divine aussi, mais d'un ordre supérieur et spécialement revêtue de ce pouvoir en certains cas extraordinaires. »

De Maistre veut donc ressusciter, pour la papauté moderne, le rôle qu'elle a failli jouer au moyen âge, qu'elle a tenu un moment et qui lui a, en fin de compte, échappé. Aussi termine-t-il en faisant un rapide historique de cette période suprême dans les fastes de l'Église; comme gage des bienfaits à venir, il énumère les bienfaits passés : l'influence, suivant lui heureuse, que les papes ont eue sur les rois du moyen âge, leur politique sage et paternelle, leur initiative habile, leurs guerres toujours justes, etc., etc. Mais tout cet échafaudage, soutenu de développements brillants, repose sur l'infaillibilité incontestable et incontestée de l'arbitre qui doit juger les souverains en dernier ressort. Or, veut-on savoir comment de Maistre l'acceptait pour lui-même et s'y soumettait, en tant que royaliste? Voici ce qu'il écrivait à propos du couronnement de Napoléon par Pie VII : « Tout est miraculeusement mauvais dans la Révolution française, mais, pour le coup, c'est le *nec plus ultra*. Les forfaits d'un Alexandre VI sont moins révoltants que cette hideuse apostasie de son faible successeur; je voudrais de tout mon cœur que le malheureux pontife s'en allât à Saint-Domingue sacrer Dessalines. Quand une fois un homme de son rang et de son caractère oublie à ce point l'un et l'autre, ce que l'on doit souhaiter ensuite c'est qu'il arrive à se dégrader jusqu'à n'être plus qu'un polichinelle sans conséquence. » (*Corresp. diplom.*, p. 138-139.) Ainsi voilà l'arbitrage suprême du monde politique, social et religieux placé entre les mains d'un homme qui peut n'être, à un moment donné, qu'un simple polichinelle! De Maistre avait par avance démontré en quoi son utopie est irréalisable, même au point de vue des catholiques exaltés comme lui. Que serait-ce si on l'examinait au point de vue des idées antireligieuses ou simplement démocratiques?

Papes romains, leur Église et leur État au XVIe et au XVIIe siècle (LES), par Leopold Ranke (Berlin, 1834-1836, 3 vol.; 2e édit., 1844-1845). Cet ouvrage, traduit en français par A. de Saint-Chéron (Paris, 1838), est un modèle de critique et de sens historique. Le sujet traité par Ranke, quoique assez restreint au premier abord, est des plus importants dans l'histoire générale. Il s'agit de l'attitude prise par l'Église en présence des innovations protestantes au XVIe siècle. Ranke a fait précéder son ouvrage d'une étude rapide sur le rôle de la papauté, et il juge cette institution avec une grande profondeur de vues, sans aveuglement comme sans rancune.

Il la montre née à Rome, avec peu d'autorité d'abord et peu d'influence sur les affaires de la chrétienté, mais se parant peu à peu du prestige de l'ancien nom romain, et bientôt recueillant et groupant autour d'elle tout ce qui a échappé aux ruines des barbares : ce sont les humbles débuts de la puissance temporelle. Avec Grégoire Ier, l'évêque de Rome devint véritablement un pape. Après s'être servi des Lombards contre les Grecs, la papauté appelle contre les Lombards l'intervention de la puissante maison des Carlovingiens. Pépin le Bref et Charlemagne délivrent la papauté de ses ennemis, agrandissent ses domaines et reçoivent, en échange de leurs services et de leurs bienfaits, une sorte de consécration donnée par le sacre.

Les papes restent quelque temps dans une sorte de vassalité vis-à-vis du puissant maître de l'Occident, puis vient le chaos du IXe et du Xe siècle. Quand l'inextricable confusion s'est un peu débrouillée, nous retrouvons la papauté occupant auprès des empereurs d'Allemagne la même position qu'auprès des premiers Carlovingiens, protégés par eux dans Rome et dans l'Italie; mais cette protection utile ne tarde pas à devenir onéreuse. A mesure, en effet, que l'Église s'unit aux empereurs, combat avec eux, convertit après eux, elle devient plus militaire, plus féodale; elle se matérialise, elle va se fondre dans l'aristocratie militaire et plier sous la suzeraineté impériale. Sous l'empereur Henri III, au XIe siècle, les papes nommés ou déposés par l'empire ne sont plus que des grands vassaux. C'est alors que Grégoire VII résolut d'enlever aux empereurs toute intervention dans les affaires de l'Église en leur refusant le droit d'investiture. Alors se déroule la grande lutte de l'empire et du sacerdoce, qui se termine par le triomphe momentané de ce dernier avec Innocent III. Ranke esquisse à grands traits cette marche ascendante de la papauté qui, arrivée à son apogée de grandeur, suit une marche descendante continue. Il nous montre l'affaiblissement de son influence lorsque commencent à se former les nationalités et des pouvoirs forts, puis ses vaines tentatives pour se créer une royauté en Italie et l'état de corruption dans lequel elle est tombée au moment où, à l'appel de Luther, une partie de la chrétienté se sépare violemment de celui qui jusqu'alors avait été son chef. Là commence la partie la plus originale de l'ouvrage de Ranke. Il nous fait voir les papes beaucoup plus préoccupés de défendre leur indépendance territoriale et temporelle contre la maison d'Autriche que d'arrêter les menaçants progrès de la Réforme. C'est Clément VII, c'est Paul III Farnèse oscillant sans cesse de Charles-Quint à François Ier, et essayant par tous les moyens de se soustraire à l'influence du maître de la moitié de l'Europe; ils vont, dans leur ardeur de princes temporels, jusqu'à s'allier à celui qui s'appuie sur les protestants et les Turcs, et, lorsque l'empereur veut convoquer un concile général pour la réformation de l'Église, l'obstacle vient par trois fois des pa-

pes qui, après avoir consenti à grand' peine à sa réunion, finissent par le diviser et le dissoudre. La réaction catholique ne naît pas au Vatican, elle se développe à côté de la papauté par la création des ordres religieux, des théatins, des jésuites, de l'inquisition. Tout cela se fait par l'initiative privée de quelques esprits ardents, énergiques et illuminés, à la fois mystiques et pratiques, tandis que la papauté, absorbée dans ses préoccupations temporelles, poursuit sa lutte vaine et impuissante. Ce n'est qu'au milieu du pontificat de Paul IV Caraffa, lorsque ce pape violent a vu échouer tous ses projets contre l'invincible maison d'Autriche, que, désabusé des grandeurs mondaines, il se rejette avec une sombre ardeur sur la réforme intérieure. Pie IV la continuera, Pie V l'achèvera avec un zèle impitoyable. La papauté, enfin résignée à la dépendance, s'unissant franchement à la maison d'Autriche, fera triompher à Trente (1563) son autorité religieuse absolue, ses doctrines nettement séparées des innovations et sa discipline désormais sévère. Nous ne suivrons pas M. Ranke dans la suite de son histoire; le reste, quoique savamment étudié, importe moins à l'histoire générale de l'humanité.

Dans un appendice, l'auteur fait pénétrer le lecteur dans ses études consciencieuses sur les sources historiques. Il y examine la valeur et la portée des œuvres de divers historiens et biographes; il fait le dépouillement d'un grand nombre de relations et dépêches diplomatiques. On remarque, en première ligne, sa critique de Paolo Sarpi et de Pallavicini. En contrôlant l'œuvre de Sarpi, d'après les sources où celui-ci a puisé, Ranke prouve qu'il se borne à compiler des historiens antérieurs, spécialement de Thou et Sleidan; que, de plus, il modifie ce qu'il devrait au moins copier textuellement. Pallavicini, chargé de la défense de la papauté contre le livre de Fra Paolo, n'apporte pas de changements dans les textes, mais il pèche par omission; il oublie les faits qui l'embarrassent. Il s'abandonne un peu à la phrase; il est très-inférieur à son adversaire pour la profondeur de la pensée et pour la clarté du style. La biographie de Sixte-Quint par Gregorio Leti est regardée par Ranke comme une compilation sans jugement et sans bases positives.

On saisit dans l'ouvrage de l'historien allemand le désir ardent d'arriver à la vérité dans toute sa simplicité. L'auteur ne manque jamais de signaler les inventions romanesques dont on a tant abusé; par exemple, la fable de Sixte-Quint jetant ses béquilles. Étudiant, pièces en main, les causes et les liaisons de certains événements ignorés ou mal compris, il lui arrive, par excès de zèle, de négliger ce qui est déjà connu. Il a une prédilection marquée pour les faits, qu'il excelle à exposer. Sous sa plume, les événements s'enchaînent avec aisance, les ressorts cachés se découvrent, les intrigues obscures de la politique se dénouent en pleine lumière. Une érudition prodigieuse, une grande hauteur de vues, une narration riche de faits, sans étalage de science et sans digressions, un véritable esprit d'analyse, une diction pure et mesurée, flexible et appropriée aux choses qu'il raconte, un style enfin sobre et concis, dont la limpidité contraste avec la diffusion allemande, tels sont les mérites reconnus de Ranke. Qu'il nous soit permis, en terminant, de regretter qu'un livre aussi remarquable n'ait pas trouvé un traducteur plus fidèle; M. de Saint-Cheron a glissé dans le texte ses propres appréciations sur les jésuites : il admire là où l'auteur constate. Il indique dans un *errata* quelques-unes des tortures qu'il a infligées à l'ouvrage original; mais combien d'autres outrages secrets ce pauvre texte a dû endurer sans se plaindre !

Papes (HISTOIRE POLITIQUE DES), étude par M. P. Lanfrey (Paris, 1860, in-12). Ce n'est pas l'étude des faits qui préoccupe l'auteur; il n'écrit pas l'histoire pour l'enseigner, mais il l'enseigne pour en tirer des conclusions. M. Lanfrey est un lutteur redoutable, qui accable ses adversaires sous le témoignage accumulé de dix-huit siècles. Il part des origines de la puissance temporelle, il en suit tous les développements, il en retrace la grandeur et les défaillances, les vertus et les crimes. A toutes les époques, sous toutes les formes, dans toutes les mains, pures ou impures, fortes ou débiles, la papauté a produit et maintenu éternellement le morcellement politique de l'Italie. Toute tentative pour constituer une nationalité italienne a toujours eu les papes pour ennemis; leur pouvoir ne se conservant que par la faiblesse de leurs voisins et toute leur politique consistant, même aux plus belles époques, à les abaisser les uns par les autres et à diviser pour régner.

Telles sont les conclusions que M. Lanfrey tire de l'étude des événements et qu'il s'attache à démontrer par un enchaînement de faits aussi serré que celui d'un syllogisme, et avec une forte simplicité de style qui répond à la fermeté de la pensée. L'opportunité d'une telle œuvre n'a pas besoin d'être mise en relief; car, même après les événements de septembre 1870, qui ont rendu Rome aux Italiens, l'opinion publique dans toute l'Europe se trouve partagée en deux camps, les défenseurs et les adversaires du pouvoir temporel des papes.

Pape malade (LE), comédie satirique de Conrad Badius; représentée à Genève en 1561. On croit que ce violent pamphlet, dirigé contre le catholicisme et surtout contre les ennemis de Calvin, a été retouché par Théodore de Bèze. Les registres du petit conseil de Genève établissent que, à la date du 5 août 1561, contrairement à la coutume calviniste, il fut permis de jouer cette comédie publiquement, dans la grande salle du collège, « attendu qu'on dit cette histoire être dextrement composée et que plusieurs désirent la voir. » Elle a été réimprimée à Genève, par MM. Tiek et Revilliod (1862, in-16). Voici, en substance, les idées les plus remarquables de cette pièce célèbre : Le pape se meurt; mille maladies plus honteuses les unes que les autres et toutes nommées par leur nom le rongent, le minent et le mettent à deux doigts de la mort. Satan, son protecteur, en est tout affligé et envoie, pour tâcher de prolonger ses jours, Prêtrise et Moinerie. Après diverses tentatives infructueuses, il reste seul en scène et se dit :

> Il faut que je m'emploie
> Et que mes cinq sens je déploie
> A renverser tous les desseins
> De ces huguenaux cauts et fins.

Il trouve bientôt que le meilleur moyen est de susciter entre eux des querelles et des discordes à l'aide de disputes théologiques; mais, pour cela, il faut qu'il se procure des écrivains complaisants, des sophistes, des querelleurs, qui gâtent les affaires jusqu'ici trop prospères du protestantisme. C'est à la recherche de ces différents personnages que Satan s'emploie et c'est ainsi que la comédie se remplit. Les types qu'on fait ainsi passer en revue ne sont pas tous également accentués. Vient d'abord l'Outrecuydé, escorté de son plaisant valet, égoïste et poltron, Philante. On pourrait appliquer ce caractère à plusieurs des adversaires de Calvin. Puis paraît l'Ambitieux; ici le portrait est pour ainsi dire signé; tous les contemporains et depuis tous les bibliographes, jusqu'à M. Didot, signalent dans ce type très-crûment, mais très-vivement esquissé, la caricature haineuse d'un ennemi de Calvin, bien connu par ses écrits sur la tolérance, Sébastien Castellion. Pour donner une idée du style de l'époque et de l'école, nous citerons quelques vers de cette scène. Il y est fait allusion, tout d'abord, à un récent écrit de Théodore (Dieudonné) de Bèze contre Castellion. L'Ambitieux arrive en s'écriant :

> Vraiment il m'en a bien donné
> Ce gentil monsieur Dieudonné.
> Saint Mananda, comment il frotte
> Il ne m'en est demeuré crotte,
> Tant il m'a vivement secoux
> Et chassé de mon dos les poux,
> Que si ce n'était peur de honte
> Et que de moi l'on ne fît conte,
> A bon escient je me tairais
> Et à lui plus ne me prendrais.
> Mais il faut, en forte p...,
> Avoir bon front. Sus, mon latin
> Fripé, cousu et regratté.....

(Allusion à l'élégance cicéronienne qu'on reprochait à Castellion.) Satan, entendant ce monologue, s'écrie :

> Voici mon cas. Ho, monsieur, ho,
> Monsieur *De Parvo Castello.*

L'AMBITIEUX.

> Holà ! qui m'a ainsi nommé,
> C'est signe que suis renommé
> En maints endroits, puisqu'on m'appelle
> Par mon nom ! — Quoi? quelle nouvelle?

SATAN.

> Le pape m'a vers vous transmis,
> Pensant qu'êtes de ses amis,
> Savoir si vous voudriez rien faire
> (En bien payant) qui pût déplaire
> A ces huguenaux, martyristes,
> Calvinistes, bullingéristes,
> Qui ont remis sus cette *cène*
> Qui notre *messe* a rendue vaine?

L'AMBITIEUX.

> Quant à moi, un chacun je sers
> Pour argent en prose ou en vers;
> Aussi ne vis-je d'autre chose
> Que d'écrire en rime ou en prose.
> Qui plus est, mon affection
> Ne tend qu'à la perfection,
> Et aussy j'espère de fait
> Qu'en brief temps je serai parfait;
> Car on me donne la louange
> Que suis déjà un petit ange,
> Paisible et doux comme un agneau,
> Fort familier et populaire, etc.

(Allusion maligne à l'insistance avec laquelle Castellion prêchait la charité comme le fond essentiel du christianisme, et en donnant lui-même l'exemple par le ton poli et affectueux de ses écrits, même polémiques.) « Mais, malgré tout cela, dit enfin l'Ambitieux, mais si ne suis-je point papiste ! — Qu'êtes-vous donc? bon athéiste? » lui demande Satan.

L'AMBITIEUX

> Je suis qui je suis, sans nommer,
> Je me fais partout renommer
> Par mes œuvres tant bien polies.

SATAN, *à part.*

> Ou bien plutôt par ses folies!

L'Ambitieux finit par demander qu'on le paye et par promettre ses services contre beaux écus sonnants. C'était, on le voit, accuser d'une vénalité déshonorante et d'un manque absolu de convictions un homme dont la vie entière avait, au contraire, prouvé le désintéressement héroïque.

Celui-là gagné, d'autres passent sur la scène et sont également pris pour soldats du pape, l'Affamé, le Zélateur, etc., personnages d'un dessin plus vague et moins personnel. Enfin apparaît la Vérité et, après elle l'Église, qui écrasent les imposteurs et dont le triomphe forme l'épilogue de cette composition allégorique. L'esprit en est souvent très-vif, le comique très-fort en quelques endroits, non sans mauvais goût pourtant; l'œuvre devait être surtout piquante pour les théologiens contemporains, à qui évidemment elle s'adressait.

PAPE (Jean-Henri), industriel français né dans le Hanovre en 1789. Il apprit le métier d'ébéniste, quitta l'Allemagne en 1809 pour ne pas être incorporé à l'armée et se rendit à Paris. Peu après, il entra comme ouvrier dans la fabrique de pianos de Pleyel, y acquit une grande habileté, et passa ensuite en Angleterre pour se mettre au fait de la fabrication anglaise. De retour à Paris, il devint lui-même facteur de pianos et ne tarda pas à attirer sur lui l'attention par les progrès qu'il apporta dans cette branche d'industrie artistique. A partir de 1827, les produits de sa maison ont commencé à figurer aux Expositions soit françaises, soit étrangères, et lui ont valu des médailles d'argent, trois médailles d'or et la croix de la Légion d'honneur (1839). M. Pape a produit des types nouveaux : le piano hexagone, ayant la forme d'un guéridon; le piano organisé, instrument vertical augmenté d'un physharmonica; le piano-console, d'une très-petite dimension. Parmi les innovations qu'on lui doit, nous citerons celle qui consiste à placer les marteaux au-dessus des cordes, et l'emploi du feutre au lieu de la peau pour garnir les marteaux. On lui doit, en outre, une ingénieuse machine à scier en spirale, au moyen de laquelle on obtient des feuilles d'ivoire d'environ 5 mètres de longueur sur $0^{m},66$ et 1 mètre de largeur. Cette machine porte le nom de son inventeur. Le fils et le neveu de ce remarquable industriel se sont faits, comme lui, facteurs de pianos.

PAPE (GUY-), jurisconsulte français. V. GUI-PAPE.

PAPE-CARPANTIER (Marie CARPANTIER, dame), directrice de l'École normale maternelle de Paris, née à La Flèche (Sarthe) en 1815. Peu de temps après sa naissance, elle perdit son père, maréchal des logis de gendarmerie, tué en 1815. Sans fortune, elle dut, pour vivre, apprendre un travail manuel et manifesta de bonne heure son goût pour la poésie. Sa mère ayant été chargée d'organiser la première salle d'asile établie à La Flèche, elle l'aida dans les travaux d'organisation, puis de direction, et s'occupa des questions relatives à l'enseignement des filles. Lorsque, en 1848, le ministre de l'instruction publique, Carnot, fonda à Paris l'École normale maternelle, il chargea Mlle Carpantier de diriger cette utile institution. L'année suivante, elle épousa M. Pape, officier de gendarmerie, qui la laissa veuve en 1858. Depuis lors, cette femme distinguée, qui s'est entièrement vouée aux intérêts de l'instruction, est devenue inspectrice générale des salles d'asile. A la fin de 1872, Mme Pape-Carpantier a émis le projet de fonder, sous le nom d'*Union scolaire*, une association économique qui réunirait dans un seul établissement les différentes écoles destinées à l'enfance, depuis la crèche jusqu'aux classes comprenant les enfants de treize à seize ans. En réunissant les différentes classes jusqu'ici séparées, en leur donnant une organisation d'ensemble, on pourrait y introduire d'un seul coup des améliorations reconnues depuis longtemps comme nécessaires. Cette réforme aurait, en outre, le double avantage de réduire notablement les dépenses des communes et de supprimer ou diminuer l'apprentissage à l'atelier, qui est trop souvent un lieu de corruption pour la jeunesse. Pour réaliser cette idée, Mme Pape-Carpantier a proposé de créer à Paris un établissement type, comme modèle de créations du même genre dans les départements, et elle a fait appel dans ce but à l'initiative publique et privée. On lui doit : *Préludes*, poésies (1841, in-12); *Conseils sur la direction des salles d'asile* (1845); *Enseignement pratique dans les écoles maternelles* (1849); *Histoires et leçons de choses pour les enfants*, ouvrages fort estimés, plusieurs fois réédités et qui ont été couronnés par l'Académie française; *Ce que dit un grain de sable*, [illegible] *de* [illegible] (1863, in-8°), *Jeux* [illegible] *avec chants pour les enfants des salles d'asile* (1868, in-8°), etc. On lui doit encore des *Syllabaires*, des *Manuels*, etc.

PAPEBROCH ou **PAPEBROECK** (Daniel), jésuite et hagiographe [illegible], né à Anvers en 1628, mort en 1714. A [illegible] ans, il entra dans l'ordre de Saint-Ignace, s'occupa d'abord d'enseignement, puis fut adjoint, en 1659, avec le Père Henschen, à mission d'explorer les archives d'Italie et d'y chercher des documents pour les *Acta sanctorum* [illegible] par Bollandus. Deux ans plus tard, il revint à Anvers, [illegible]. En 1668, Papebroch publia, avec Henschen, les *Acta sanctorum* du mois de mars, rédigea seul ceux du mois d'avril et les trois premiers du mois de mai, puis, en collaboration, les quatre derniers volumes de mai et les sept du mois de juin. Ayant montré dans sa *Vie de saint Berthold* combien était erronée et puérile l'opinion qui attribuait la fondation de l'ordre des Carmes au prophète Élie, il se vit en butte, de la part de certains religieux de cet ordre, aux attaques les plus violentes et, comme il dédaigna d'y répondre, fut accusé par eux à Rome, puis devant l'inquisition d'Espagne, d'avoir rempli de propositions hérétiques les *Acta sanctorum*. L'inquisition ayant condamné sur cette dénonciation quinze volumes du recueil en 1695, Papebroch réfuta alors victorieusement, dans un écrit intitulé : *Responsio ad exhibitionem errorum* (Anvers, 1696-1699, 3 vol. in-4°), l'ouvrage inepte du Père Sébastien de Saint-Paul : *Expositio errorum quos P. Papebrochius suis in notis ad Acta sanctorum commisit* (Cologne, 1693), qui avait servi de base à la condamnation. Le pape mit fin à ce débat en défendant aux jésuites et aux carmes de s'occuper plus longtemps de l'origine de l'ordre du Carmel, et Papebroch put continuer ses travaux. Le savant jésuite possédait autant de sagacité que d'érudition. Il avait des connaissances approfondies en histoire, en chronologie, en diplomatique et, dans un écrit intitulé : *Propylæum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis*, il a établi des règles fort judicieuses pour déterminer la date et l'authenticité des manuscrits.

PAPECHIEN s. m. (pa-pe-chien). Ornith. Ancien nom du vanneau.

PAPEFIGUE s. m. (pa-pe-fi-ghe — de *pape*, et de *figue*, pour dire celui qui fait la figue au pape). Nom que Rabelais donne à certains hérétiques.

PAPEFIGUIÈRE, pays des papefigues, suivant Rabelais.

PAPEGAI s. m. (pa-pe-ghè. — Defrémery dérive ce mot de l'arabe *babbaga*, perroquet, par l'intermédiaire de l'espagnol *papagayo*, portugais *papagaio*). Ornith. Ancien nom du perroquet. ‖ On disait aussi PAPEJAI, PAPEGAUT et PAPEGARD. ‖ Groupe de perroquets d'Amérique, caractérisé par l'absence de rouge sur les ailes : *Les* PAPEGAIS *sont, en général, plus petits que les perroquets surnommés amazones.* (Buff.)

— **Jeux.** Oiseau de carton ou de bois peint, placé au bout d'une perche, pour servir de but aux tireurs : *Tirer au* PAPEGAI. *Abattre le* PAPEGAI.

— **Encycl.** Ornith. Ce mot a été pris longtemps, dans la langue populaire, comme synonyme de perroquet. Buffon l'a appliqué à une section de ce dernier genre, caractérisée par un plumage généralement vert et la tête dépourvue de huppe; ces caractères se retrouvent, il est vrai, chez les amazones et les criks; mais les *papegais* se distinguent de ces derniers groupes par leur taille un peu plus petite, et surtout en ce qu'ils n'ont pas de rouge sur les ailes. Ce sont, en général, de beaux oiseaux; mais ils sont peu recherchés, parce qu'ils sont beaucoup moins parleurs que les amazones et les [illegible]. On remarque surtout dans ce groupe le *papegai pourpre* ou *violet*, qui habite la Guyane; le *papegai à gorge bleue*, appelé *sy* au Paraguay; le *papegai de la Caroline*; le *papegai de paradis*, qu'on trouve dans l'île de Cuba; le *papegai à bandeau rouge*, de Saint-Domingue; le *papegai à tête aurore*, de la Louisiane, etc. V. PERROQUET.

— Jeux. Le jeu du *papegai* remonte au commencement du XIVe siècle, et on l'appelle avec assez de raison [illegible] *bourgeoisie*. C'était un tir à l'arc, à l'arbalète ou à l'arquebuse, dont le vainqueur prenait le titre de roi et avait droit à certaines exemptions. Dès le XVe siècle, on trouve ce jeu en usage dans la plupart des provinces de France, en Bretagne, en Dauphiné, en Provence, en Gascogne, [illegible] tantôt sous ce nom [illegible] et [illegible] quelques petites villes du Soissonnais, entre autres, [illegible] XVe siècle, [illegible] l'exercice de [illegible] chaque province [illegible] assez [illegible] assez considérables. La [illegible] compagnie des chevaliers du *Papegai* de Nantes. Elle avait été [illegible] par les ducs de Bretagne et confirmée par les rois de France depuis la réunion. Des ordonnances rendues en 1467 et 1471 [illegible] le *papegai* l'affranchissement des tailles, aides, dons, emprunts, [illegible], gardes de portes, et de tous autres [illegible] personnels, avec [illegible] noblesse [illegible] et rang aux états, à celui qui l'abattrait trois fois. Ces compagnies se composaient de [illegible] noblesse tout [illegible] incorporer. On trouve, dans la *Vie de Du Guesclin*, qu'il avait [illegible] dans sa jeunesse, au champ Jacquet, à Rennes, le prix du *papegai* et de la lance. Plus tard, en 1744, une ordonnance royale interdit aux [illegible]

la faculté de s'enrôler parmi les chevaliers du *Papegai*. Enfin des privilèges postérieurs de la compagnie de Nantes portaient qu'il n'y avait que les gouverneurs, présidents et seigneurs de la cour et messieurs des comptes qui pourraient y tirer sans faire le serment ordinaire.

Les exercices du *papegai* avaient lieu presque toute l'année, ordinairement le premier dimanche de chaque mois; mais les fêtes de la compagnie ne se célébraient qu'une fois l'an, dans quelques provinces au mois de mars, dans d'autres au mois de mai. A cette époque, les chevaliers se réunissaient quatre dimanches de suite pour tirer l'oiseau et le vainqueur de chaque journée tirait toujours le premier à la journée suivante. On élevait sur une tour un mât soutenu de chaque côté par des haubans; on plaçait le *papegai* sur l'extrémité, et on le tirait d'en bas presque verticalement.

Bien que l'usage de ce tir à l'arbalète se soit conservé jusqu'en ces derniers temps, dès le milieu du XVIIIe siècle, on avait enlevé à la plupart des compagnies leurs privilèges les plus importants.

PAPÉGER v. n. ou intr. (pa-pé-jé — ital. *papegiare;* de *papa*, pape. Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o* : *Nous papégeons; je papégeais*). Faire tout ce qui est nécessaire pour arriver à la papauté : *Il est en si grande réputation à Rome, car il* PAPÈGE *et dit que, s'il s'étoit trouvé en conseil avec un huguenot, il seroit perdu*. (Sully.) ‖ Vieux mot.

PAPEGOT s. m. (pa-pe-go — rad. *pape*). Fam. Partisan ou sujet du pape :

> O *papegots!* voilà la belle source
> De tous vos biens...
>
> VOLTAIRE.

PAPÉITI, ville et port de l'Océanie, sur la côte de l'île de Taïti, ch.-l. des possessions françaises dans l'Océanie; 2,000 hab., auxquels il faut ajouter le personnel de la garnison et de la station navale. La rade, d'accès facile et bien abritée, offre un bon mouillage aux bâtiments de commerce; la plage qui la borde se déroule en arc de cercle; un récif ferme la baie du côté de la mer, et la ville s'étend d'une pointe à l'autre, ayant à son centre un petit môle qui sert d'embarcadère. A une centaine de pas du rivage s'ouvre une belle route qui fait le tour de l'île, vis-à-vis de la baie, dans l'hémicycle que forment les hauteurs étagées en amphithéâtre, et où l'on aperçoit les maisons de quelques résidents et les huttes d'indigènes semées au milieu de splendides jardins.

PAPELARD, ARDE s. (pa-pe-lar, ar-de — V. l'étymologie à la partie encycl.). Faux dévot, hypocrite : *Un franc* PAPELARD. *Quand le renard s'approche du corbeau pour lui voler son fromage, il débute en* PAPELARD, *pieusement et avec précaution*. (H. Taine.)

> O *papelards!* qu'on se trompe à vos mines!
>
> LA FONTAINE.

> Tout doucement venait Lamotte-Houdard,
> Lequel disait d'un ton de *papelard :*
> Oyez, messieurs, c'est mon *Œdipe* en prose.
>
> VOLTAIRE.

— Qui est inspiré par la fausseté, l'hypocrisie : *Air* PAPELARD. *Ton* PAPELARD. *Voix, ne* PAPELARDE.

> Et d'une voix *papelarde*,
> Il demande qu'on ouvre en disant : Foin du loup!
>
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** Philol. « *Papelard*, *papelardie*, dit Génin, sont des mots très-anciens dans la langue. Dès le temps de saint Louis, Rutebeuf disait :

> *Papelard* et béguin
> Ont le siècle honni.

L'auteur inconnu du joli conte d'*Auberée de Compiègne* fait ainsi parler cette vieille entremetteuse au mari qu'elle veut décevoir : Quoi! tu l'envoies à matines dès le point du jour, toute seule! quelle imprudence de la part de l'époux d'une si jolie femme, de ce tendron,

> De ce tendron qui fu bien née
> Qui deust la grant matinée
> Céans dormir sous ses courtines,
> Et tu l'envoies à matines!
> Volz la tu faire *papelarde?*

Le nom du pape n'est pour rien dans *papelard :* la racine de ce mot est le verbe *paper*, manger avec sensualité, formé du latin *pappare*. Perse a dit *pappare minutum*, *paper* [illegible]... Un *papelard* est un homme qui tient [illegible] et qui en secret *pape* du lard, et peut-être encore les jours maigres! [illegible], dont Marot a fait le refrain d'une ballade sur sa propre aventure :

> [illegible]
> [illegible] ment;
> [illegible]
> A [illegible] ment;
> Car [illegible] ent
> A [illegible]
> Et [illegible]
> Prenez-le, *il a mangé le lard.*

Un poëte plus ancien eût dit : *Il a papé le lard.* »

PAPELARDER v. n. ou intr. (pa-pe-lar-dé — rad. *papelard*). Faire le papelard : *Il a beau* PAPELARDER, *il ne trompera personne.*

— v. a. ou tr. Flatter pour tromper : *Oh! il aura beau le* PAPELARDER, *la main de Cécile ne dépend ni du père ni de la mère*. (Balz.)

PAPELARDIE s. f. (pa-pe-lar-dî — rad. *papelard*). Fausse dévotion, hypocrisie :

> Et, pour vous trancher court,
> Nous vîmes que son fait était *papelardie.*
>
> LA FONTAINE.

‖ On dit aussi PAPELARDISE.

PAPELARDISER v. n. ou intr. (pa-pe-lar-di-zé — rad. *papelard*). Faire le papelard, l'hypocrite. ‖ Vieux mot.

PAPELINE s. f. (pa-pe-li-ne — rad. *pape*). Comm. Nom d'une ancienne étoffe légère, dont la chaîne était de soie et la trame de fleuret ou de filoselle, et qui se fabriquait dans le Comtat-Venaissin, qui appartenait alors aux papes : *Robe, pièce de* PAPELINE. *Les étoffes appelées* grisettes *tenaient beaucoup des* PAPELINES.

— **Encycl.** Les *papelines* se faisaient en uni, en façonné et en toutes couleurs. Les règlements voulaient qu'elles eussent une largeur invariable de 0m,60 à 0m,80, et, pour les distinguer facilement des étoffes de soie fine et pure, on tissait d'un seul côté une lisière d'une autre couleur que la chaîne. On fabriquait aussi des *papelines* dans plusieurs parties de l'Espagne et de l'Italie. Celles que l'on tirait de Gênes, dans ce dernier pays, passaient pour les plus belles. Les Anglais ne commencèrent à produire ces tissus que dans les premières années du XVIIIe siècle. Afin de diminuer les frais d'achat de la matière première, qu'ils étaient obligés de tirer exclusivement de l'étranger, ils remplacèrent la soie de la trame par une substance plus commune, le plus souvent par la laine, et, pour désigner l'étoffe ainsi modifiée, ils créèrent le mot *popeline*, qui ne différait de *papeline* que par le changement d'une lettre.

PAPELLE s. f. (pa-pe-le — altér. de *patelle*). Bot. Orthographe vicieuse de PATELLE ou PATELLAIRE, genre de champignons.

PAPELONNÉ, ÉE adj. (pa-pe-lo-né). Blas. Se dit de l'écu rempli de demi-cercles un peu allongés, rangés les uns sur les autres comme les écailles d'un poisson, le plein de ces demi-cercles tenant lieu de champ, et les bords formant les pièces : *D'Arquinvilliers : D'hermine,* PAPELONNÉ *de gueules.* ‖ Se dit aussi des pièces honorables et autres chargées de semblables ornements : *Hauvel de Neuilly : D'azur, à la croix d'argent,* PAPELONNÉE *de gueules.*

PAPELS (pays des), district de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, au S. de la rivière de San-Domingo. Ville principale, Cachao.

PAPEN (Auguste), géographe allemand, né près de Stade vers 1800, mort à Hostar en 1858. Il était chef d'escadron d'état-major dans l'armée hanovrienne, lorsqu'il prit sa retraite pour se livrer à des travaux géographiques. « Papen a inventé, dit Rumelin, un nouveau procédé de cartographie qui consiste, au moyen de certaines couleurs habilement choisies et animées, à produire par la vue l'illusion des divers reliefs des chaînes de montagnes, y compris même l'élévation relative des plaines et plateaux. » On lui doit une *Grande carte du royaume de Hanovre*, en 83 feuilles (Hambourg, 1853); *Carte des couches orographiques de l'Europe centrale* (1857-1858, 6 feuilles).

PAPENBURG, ville de Prusse, province de Hanovre, à 37 kilom. S. d'Embden, sur un canal qui la réunit à l'Ems; 4,000 hab. Importante exploitation de tourbe; forges à ancres; fabrication de toiles à voiles et cordages. Chantiers de constructions maritimes. Port de commerce.

PAPENCORDT (Félix), historien allemand, né à Paderborn (Prusse) en 1811, mort en 1841. Il commença à se faire connaître en 1834 par un remarquable *Mémoire sur les Vandales en Afrique*, lequel lui valut un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. De 1836 à 1840, il habita Rome, grâce à une subvention, et fut nommé, en 1841, professeur extraordinaire d'histoire à Bonn; mais la mort vint le frapper avant qu'il eût pris possession de sa chaire. On a de lui : *De philosophia atomistica præcipue Democriti* (Berlin, 1833); *Histoire de la domination des Vandales en Afrique* (Berlin, 1837), *Vie de Cola di Rienzo, tribun romain* (Berlin, 1841); *Histoire de la ville de Rome au moyen âge* (Paderborn, 1857, in-8o), ouvrage posthume.

PAPENGAIE s. f. (pa-pan-ghé). Bot. Fruit du concombre à angles tranchants.

PAPENGER s. m. (pa-pain-jer). Homme de la police malaise.

— **Encycl.** Les *papengers* sont généralement des esclaves libérés, malais, nègres et bengalis. Ils sont employés presque exclusivement, du reste, dans la résidence de Batavia. Leur arme ordinaire est un grand sabre à large lame. Leur principale mission est de surveiller les maisons où les Malais se livrent au jeu avec l'emportement que l'on sait. Les *papengers* sont aussi commis à la surveillance des huttes où les Malais vont s'enivrer de cette composition mêlée d'opium et de tabac fin qu'on appelle le *madat*. Dans cette circonstance, les *papengers* sont armés non plus d'un sabre, mais d'une espèce de fourche en fer. Lorsqu'un fumeur, rendu fou par l'opium, sort de la hutte en brandissant son kriss, dont il menace les passants, le *papenger* abaisse sa fourche, et le fumeur se trouve pris par le cou, de telle sorte qu'il est obligé de se laisser conduire en lieu de sûreté.

PAPERASSE s. f. (pa-pe-ra-se — rad. *papier*). Gram. Papier écrit, que l'on jette au rebut comme inutile : *Vieilles* PAPERASSES. *Tas de* PAPERASSES.

PAPERASSER v. n. ou intr. (pa-pe-ra-sé — rad. *paperasse*). Fam. Remuer, feuilleter des paperasses : *Passer une journée à* PAPERASSER.

— Faire des écritures inutiles : *Avoué qui aime à* PAPERASSER.

> Nul d'eux ne se peut passer
> D'incessamment *paperasser.*
>
> SCARRON.

PAPERASSERIE s. f. (pa-pe-ra-se-rî — rad. *paperasse*). Grande quantité de papiers inutiles : *Je cherche dans cette* PAPERASSERIE *quelques pages du moins qui instruisent, qui consolent de tant de petitesses.* (Ste-Beuve.)

PAPERASSIER, IÈRE s. (pa-pe-ra-sié, iè-re — rad. *paperasse*). Personne qui aime à paperasser, à fouiller les paperasses : *Grand* PAPERASSIER.

— Adjectiv. : *Vous êtes un peu* PAPERASSIER.

PAPESSE s. f. (pa-pè-se — fém. de *pape*). Femme remplissant les fonctions du pape : *La* PAPESSE *Jeanne. Anastase, bibliothécaire du Vatican, Othon de Frisingen, Marianus Scotus, affirment la réalité de la* PAPESSE *Jeanne, qui aurait occupé le trône pontifical, sous le nom de Jean VIII, entre le pontificat de Léon IV et celui de Benoît III.*

— Femme qui est chef suprême d'une religion : *La reine d'Angleterre est la* PAPESSE *des Anglais.*

— **Encycl.** V. JEANNE.

PAPET s. m. (pa-pè). Métrol. V. PAPETTO.

PAPETERIE s. f. (pa-pe-te-rî — rad. *papier*). Manufacture de papiers : *Personne n'ignore la célébrité des* PAPETERIES *d'Angoulême.* (Balz.) ‖ Art de fabriquer le papier : *La* PAPETERIE *lui doit plusieurs procédés nouveaux.* (Acad.) ‖ Commerce de papiers : *Magasin de* PAPETERIE.

— Espèce de boîte de bois ou de carton, renfermant tout ce qui est nécessaire pour écrire.

— Rem. Nous avons indiqué la prononciation de ce mot qui résulte de la manière dont il est écrit. On le prononce quelquefois *papèterie*.

— **Encyl.** V. PAPIER.

PAPETIER, IÈRE s. (pa-pe-tié, iè-re — rad. *papier*). Personne qui fait ou vend du papier.

— *Papetier colleur de feuilles*, Ancien nom des cartonniers.

— Adjectiv. : *Marchand, ouvrier* PAPETIER.

— Entom. *Mouche papetière*, Nom que l'on a donné quelquefois à une espèce de guêpe dont le nid est fait avec une sorte de papier :

> Art charmant! j'aime à voir la *mouche papetière*,
> Du bel art de Didot inventant la matière,
> Des cuves d'Annonay suppléer les chiffons.
>
> DELILLE.

— **Encycl.** Les ouvriers *papetiers* formaient autrefois une corporation très-distincte des autres. Leurs enfants étaient seuls admis à apprendre leur métier. Si les fabricants, les chefs d'atelier essayaient de former des élèves étrangers à ces familles, aussitôt tous les ouvriers des environs se mettaient en grève, ou s'il leur arrivait d'accepter les étrangers, ils les forçaient bientôt par leurs mauvais traitements à quitter les ateliers. Les ouvriers, forts de leur union, faisaient la loi aux patrons. Si la fabrique, faute d'eau ou de matières premières, interrompait le travail, ils n'en exigeaient pas moins leur salaire, et il en était de même pendant les réparations faites aux fabriques. Outre les jours de fête et les dimanches, ils chômaient vingt et une fêtes qui leur étaient particulières. En vain leur offrait-on un supplément de salaire pour ces journées additionnelles, ils refusaient constamment de travailler.

Pour être reçu compagnon *papetier*, le postulant était obligé de nourrir à ses frais pendant deux jours les ouvriers de la cuve où il travaillait; on lui délivrait alors une quittance de réception, qui lui servait de titre pour passer leveur; un autre repas était nécessaire pour devenir coucheur, et un troisième pour être nommé ouvrier. Lorsqu'un compagnon se trouvait sans travail, il visitait les ouvriers des autres cuves, où l'on était tenu de l'accueillir et de le nourrir.

Quoiqu'ils se dussent la passade, les *papetiers* ne fraternisaient pas indistinctement avec tous les ouvriers de leur état. Ainsi, ceux de la Provence et du Languedoc avaient un traité d'alliance avec ceux de l'Angoumois; ils étaient reçus à travailler les uns chez les autres; mais les Parisiens et ceux du Nord n'étaient pas considérés comme des frères.

Si un fabricant déplaisait à ses ouvriers, ceux-ci interdisaient sa fabrique : ils la « damnaient, » selon leur expression, et l'établissement damné restait désert. Quand un ouvrier transgressait les statuts de la corporation, il était condamné à une amende, qu'il devait payer ou il se voyait contraint d'abandonner le pays.

La Révolution, qui abolit toutes les maîtrises et les corporations, fut impuissante en face de la corporation des *papetiers;* ceux-ci conservèrent toutes leurs anciennes prérogatives jusque vers 1830. A cette époque, l'introduction de la fabrication mécanique permit au premier venu de devenir fabricant, après un court apprentissage, et les patrons purent remplacer sans difficulté les ouvriers les plus récalcitrants.

PAPETON s. m. (pa-pe-ton). Bot. Rafle de maïs, axe sur lequel sont fixés les grains.

PAPETTO s. m. (pa-pé-to). Métrol. Monnaie des Etats de l'Église, qui valait 1 fr. 06.

PAPETY (Dominique-Louis-Féréol), peintre français, né à Marseille en 1815, mort en 1849. Il vint étudier son art à Paris, dans l'atelier de Léon Cogniet, entra en 1835 à l'École des beaux-arts, obtint, dès l'année suivante, le grand prix de peinture et partit alors pour Rome. Ce fut de cette ville qu'il envoya à Paris un *Moïse sauvé des eaux* (1838), une *Femme couchée* (1839), étude fort remarquable; le *Conseil des dieux*, copie de la fresque de Raphaël (1841), et le *Rêve de bonheur* (1843), son œuvre capitale placée aujourd'hui dans une des salles de l'hôtel de ville de Compiègne, et qui faisait présager pour l'artiste un brillant avenir. De retour à Paris, Papety continua de s'adonner à la grande peinture, exposa successivement la *Tentation de saint Hilarion* (1844); *Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs* (1845), qu'on voit au musée de Versailles; *Consolatrix afflictorum* (1846); le *Récit de Télémaque* (1847); *Moines caloyers découvrant une chapelle d'un couvent du mont Athos* (1847), etc. Papety, dans des voyages qu'il fit en Grèce et en Orient, s'occupa beaucoup d'archéologie et réunit des notes, des documents, des dessins dans le but d'écrire l'histoire de l'art byzantin; mais la mort, qui le frappa à trente-quatre ans, vint l'empêcher de réaliser ce projet. Outre ses tableaux, cet artiste a laissé un nombre considérable de dessins et d'aquarelles. L'École de dessin de la ville de Compiègne possède de lui un remarquable portrait en pied de l'architecte Vivenel, son fondateur.

PAPHIE s. f. (pa-fî) Moll. Syn. de CRASSATELLE.

— Entom. Espèce de papillon.

PAPHIEN, IENNE s. et adj. (pa-fiain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Paphos; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PAPHIENS. *Le culte* PAPHIEN.

— Mythol. Surnom de Vénus, adorée à Paphos.

PAPHLAGONIE, contrée de l'ancienne Asie Mineure, bornée au N. par le Pont-Euxin, à l'E., vers le Pont, par le fleuve Halys, au S. par la Cappadoce et la Phrygie, à l'O., vers la Bithynie, par le fleuve Parthenius. Ces limites subirent de nombreuses modifications, en raison des multiples changements de domination auxquels cette contrée fut exposée. Le littoral présentait deux caps : le cap Syrias, près de Sinope, et le cap Karambis. La partie voisine du Pont-Euxin était plantée d'oliviers et fertile; le reste du pays était montagneux et couvert d'épaisses forêts. Les chevaux et les mulets de cette contrée étaient célèbres dans l'antiquité. Les Paphlagoniens secoururent Troie contre les Grecs, sous la conduite de leur chef Pylæmène, qui donna au pays le nom de Pylæmenia. Comme leurs voisins, les Cappadociens, ils étaient de race syrienne, et leur langue était différente de celles des populations thraces ou celtiques qui les entouraient. Crésus les soumit et réunit leur territoire au royaume de Lydie; plus tard, Cyrus comprit la Paphlagonie dans l'empire des Perses, où son territoire forma la troisième satrapie. Après la mort d'Alexandre, cette contrée passa avec la Cappadoce sous les lois d'Eumène, puis, lors de la formation du royaume de Pont, elle y fut en grande partie réunie. Érigée en province par les Romains sous le nom de Galatie, au Ier siècle de l'ère chrétienne, elle conserva ce nom jusqu'au IVe siècle, sous le règne de Constantin, époque où elle reprit son nom primitif de Paphlagonie, quoique son territoire eût été de beaucoup diminué. Dans l'antiquité, les habitants de la Paphlagonie passaient pour être fort mal partagés sous le rapport des dons de l'intelligence et pour avoir des mœurs rudes et grossières; aussi Aristophane, voulant caractériser le démagogue Cléon, l'appelle-t-il Paphlagonien, épithète proverbiale qui équivaut à celle d'homme nul, bavard et hâbleur.

Sous Constantin, la Paphlagonie avait pour capitale Gangra; les autres villes principales étaient : Amastris, Cyboros, Cunolis et Sinope. De nos jours, l'ancienne Paphlagonie, comprise dans l'empire ottoman, forme, dans le pachalik de Kastamouni, les livahs de Sinope, de Zafaranboly et de Kastamouni.

PAPHLAGONIEN, IENNE s. et adj. (pa-fla-go-niain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de la Paphlagonie; qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Les* PAPHLAGONIENS. *La population* PAPHLAGONIENNE.

— s. m. Langue que parlaient les habitants de la Paphlagonie.

PAPHNUCE (saint), moine et évêque de la Thébaïde, né en Égypte, mort vers 350. Il mena la vie des solitaires du désert, fut disciple de saint Antoine, devint évêque de la haute Thébaïde et fut cruellement persécuté sous Maximin. Sous l'empereur Constantin, qui lui témoigna une estime toute particulière, Paphnuce reprit possession de son siège et assista au concile de Nicée (325). Ce concile ayant voulu défendre aux prêtres d'habiter avec les femmes qu'ils avaient épousées étant laïques, Paphnuce, au rapport de Socrate et de Sozomène, s'éleva contre cette résolution en représentant que c'était imposer à plusieurs de ces ecclésiastiques un joug qu'ils ne pourraient porter et à leurs femmes un devoir préjudiciable à l'honneur conjugal; qu'il fallait se conformer à ce qui s'était pratiqué jusqu'alors, que les clercs non mariés restassent célibataires et que les clercs mariés continuassent d'être époux. Au concile de Tyr, en 335, il défendit le patriarche Athanase et détacha du parti des ariens Maxime, évêque de Jérusalem, le compagnon de son martyre. L'Église honore ce saint le 11 septembre.

Paphnuce et Thaïs, comédie de Hrotswitha (x^e siècle). La religieuse saxonne qui nous a laissé de si curieux spécimens de l'art dramatique au moyen âge a puisé le sujet de cette pièce dans les légendes prétendues édifiantes qui faisaient de son temps la joie des monastères. Le saint ermite Paphnuce entreprend gaillardement la conversion de la courtisane Thaïs : il pénètre chez elle en se donnant pour un de ses clients, s'en fait aimer et parvient à lui inculquer le goût de la vertu. Il lui impose alors pour pénitence de rester enfermée pendant cinq ans dans une étroite cellule; elle y consent, mais Dieu a pitié d'elle et l'appelle à lui au bout de quinze jours. Hrotswitha a traité ce sujet scabreux avec sa naïveté ordinaire; on trouve dans *Paphnuce et Thaïs* de curieux détails de mœurs associés à cette bizarre légende du III^e siècle, et entre autres une dissertation sur la musique, où les érudits ont puisé des renseignements ignorés.

PAPHORE s. m. (pa-fo-re). Ornith. Espèce de grand aigle.

PAPHOS, aujourd'hui *Baffa*, ancienne ville de l'île de Chypre, située à son extrémité occidentale, au fond d'une petite anse. Elle était fameuse chez les anciens et les poëtes, qui y firent aborder Vénus.

Deux villes, placées à 60 stades (11,100 mèt.) l'une de l'autre, portèrent le nom Paphos : l'une, Palé-Paphos, fut fondée vers le X^e siècle avant J.-C. par le Phénicien Cyniras, le père de Myrrha, qui y bâtit en l'honneur d'Astarté, la Vénus phénicienne, un temple fameux dans tout l'Orient à l'époque d'Homère; l'autre, Nea-Paphos ou Nouvelle-Paphos, passait pour avoir été fondée par Agapénor, qui commandait les Arcadiens au siége de Troie. Les deux villes n'eurent qu'un seul gouvernement sous l'autorité des descendants de Cyniras ou Cynirades. Palé-Paphos resta la ville sainte; elle était exclusivement consacrée à Vénus; les Grecs y construisirent, sur les ruines de l'ancien édifice phénicien, un temple magnifique, dont on voit encore les vestiges. Ce temple était célèbre dans tout le monde hellénique, et il y était joint un oracle également renommé; la grande prêtrise du temple de Paphos était d'un si grand rapport que Caton, d'après Plutarque, offrit à Ptolémée de la lui abandonner en échange du reste de l'île. Entre autres curiosités offertes à la crédulité publique, on y montrait le char d'Aphrodite et on y entretenait des colombes sacrées, filles de celles qui avaient autrefois traîné ce char fabuleux. On y venait en pèlerinage pour se rendre favorable la déesse des amours. Mais il faut bien croire aussi que les prêtresses, qui étaient choisies parmi les plus belles filles de la Grèce et de l'Asie Mineure, y attiraient également beaucoup d'étrangers. Les temples phéniciens dédiés à Astarté, Anaïtis, Mylitta et autres divinités assimilées à Aphrodite, étaient de véritables antres de prostitution, et les traditions phéniciennes se perpétuèrent à Paphos. L'encens, les parfums y brûlaient continuellement sur de nombreux autels; un jour mystérieux favorisait les entretiens des amants qui s'y donnaient rendez-vous; on n'y entendait que des hymnes de volupté et de tendresse. Aucune victime n'y était immolée, la déesse ayant horreur du sang, on ne lui offrait que des animaux vivants. Ce temple était d'une richesse excessive en peintures et en sculptures des plus beaux temps de l'art grec; il fut renversé par un tremblement de terre au IV^e siècle, précisément à l'époque où le christianisme s'établissait dans l'île de Chypre d'une façon prédominante. Il en reste quelques fragments de murailles, des débris de colonnes et une large table de marbre où se faisaient les offrandes. L'enceinte, vaste rectangle de 150 pas de longueur sur 100 de largeur, est remplie de débris de chapiteaux, d'inscriptions grecques et phéniciennes. Au milieu de ces ruines s'élève une petite chapelle consacrée à la Vierge. La ville elle-même avait été détruite, également par un tremblement de terre, sous Auguste, qui la fit reconstruire et lui donna le nom d'Augusta. C'est toujours de Palé-Paphos que parlent les poëtes lorsqu'ils chantent la ville de Vénus; dans les historiens, au contraire, il est surtout fait mention de Nea-Paphos, qui devint une importante place de commerce. Paphos, comme les autres villes de l'île de Chypre, conserva ses rois particuliers sous la domination des Perses et sous celle d'Alexandre, à condition de payer un tribut. Elle passa, en 59 avant J.-C., sous la domination romaine et Nea-Paphos devint le chef-lieu d'un des quatre districts de l'île. Elle porte aujourd'hui le nom de Baffa et n'est plus qu'un misérable village turc.

PAPI (Lazare), littérateur italien, né à Pontito, près de Lucques, en 1763, mort dans cette ville en 1834. Il étudia la chirurgie à Pise, puis suivit dans l'Inde un de ses amis (1792), devint chirurgien d'un prince indigène, servit en outre dans son armée, se distingua dans la guerre contre Tippoo-Saëb, et revint à Lucques en 1802, en traversant la mer Rouge, l'Égypte et la Grèce. Papi remplit, entre autres fonctions dans sa ville natale, celle de bibliothécaire de la princesse Elisa, de censeur du lycée, et fut nommé, en 1815, précepteur du prince Ferdinand-Charles de Bourbon. Outre quelques traductions d'ouvrages anglais et une tragédie, intitulée *Clearco* (Pise, 1791), nous citerons de lui : *Lettere sull' Indie orientali* (1802, 2 vol. in-8°); *Commentarii sulla rivoluzione francese dalla morte di Luigi XVI fino al ristabilimento dei Borboni* (Lucques, 1830-1831, 6 vol. in-8°); *Alcune traduzione e rime* (Lucques, 1832, in-8°).

PAPIA, nom latin de PAVIE.

PAPIANISTE s. m. (pa-pi-a-ni-ste — de *Papien*, un des défenseurs du manichéisme). Hist. relig. Nom donné aux manichéens.

PAPIAS (saint), évêque d'Hiérapolis (Phrygie). Il vivait vers le commencement du II^e siècle de notre ère, fut disciple de saint Jean l'Évangéliste et souffrit le martyre à Pergame en 163. Il est auteur de l'*Explication des discours du Seigneur*, ouvrage dont il ne reste que des fragments assez curieux. Il passe pour avoir le premier répandu la doctrine des millénaires, qui prétendaient que Jésus-Christ devait venir régner corporellement sur la terre mille ans avant le jugement, afin d'assembler les élus après la résurrection dans Jérusalem. L'Église l'honore le 22 février.

PAPIAS, grammairien latin du XI^e siècle. On a de lui un lexique latin, *Vocabularium latinum*, publié en 1053, imprimé pour la première fois à Milan en 1476. C'est un monument précieux de cette époque.

PAPICOLE s. (pa-pi-ko-le — du lat. *papa*, pape; *colo*, j'adore). Nom donné par les protestants aux catholiques, à cause de leur vénération pour le pape.

— Adjectiv. : *La secte* PAPICOLE.

PAPIER s. m. (pa-pie — du lat. fictif *papyrus*, provenu du grec *papuros* pour *pappuros*, selon Delâtre, la longueur de l'*u* étant une compensation pour la suppression de l'un des deux *p* du primitif. Ce mot grec viendrait, d'après lui, de *pappos*, barbe naissante, corolle cotonneuse, duvet, de la racine sanscrite *pâ*, sens actif nourrir, au sens neutre croître, grandir, grossir. Le grec *pappos* se prend aussi dans le sens actif avec la signification de grand-père; alors il signifie nourrisseur). Matière faite avec diverses substances végétales divisées, broyées, réduites en pâte, mises en feuilles minces et séchées, pour servir à écrire, à envelopper, à couvrir : PAPIER *de chiffon*. PAPIER *à écrire*. PAPIER *à lettres*. PAPIER *vélin*. PAPIER *collé*. PAPIER *grand raisin*. PAPIER *coquille*. PAPIER *d'Angoulême*. PAPIER *de Hollande*. *Les mots se gravent sur le* PAPIER; *ce sont des fleurs fanées qui perdent leur couleur et leur parfum.* (Ed. Laboulaye.)

> Je confie au *papier* les secrets de mon cœur.
> BOILEAU.

> Si le *papier* qui sert aux amoureux billets
> Coûtait comme celui qu'on emploie au palais,
> Cette ferme en un an produirait plus de rente
> Que le *papier* timbré ne peut rendre en quarante.
> REGNARD.

— Feuille de papier écrite : *Lisez ce* PAPIER. *Je suis chargé de vous remettre ce* PAPIER. *Ne dérangez pas mes* PAPIERS.

> Monsieur, un homme noir et d'habit et de mine
> Est venu nous laisser jusque dans la cuisine
> Un *papier* griffonné d'une telle façon,
> Qu'il faudrait pour le lire être pis qu'un démon.
> MOLIÈRE.

‖ Manuscrit : *Après la mort de M. Pascal, on trouva quelques* PAPIERS *qu'on fit imprimer aussitôt.* (Trev.) *Newton a laissé en mourant des* PAPIERS *contenant d'importantes découvertes.* (Trev.)

— Nom générique des passe-ports, livrets et actes qui ont pour but de faire connaître le nom, la profession et l'état civil d'une personne : *Voyageur sans* PAPIERS. *Etranger qui a des* PAPIERS *en règle. L'autorité a pour habitude de demander d'extrait de naissance et de vérifier les* PAPIERS *des gens.* (L. Enault.)

— Journal, ne s'emploie qu'au pluriel : *J'ai lu cela dans les* PAPIERS. *Ces gens qui se croient publicistes, parce qu'ils écrivent dans les* PAPIERS *publics, osent nier ce fait le plus éclatant du siècle.* (Proudh.)

— *Vieux papiers*, Feuilles écrites ou imprimées mises au rebut : *Les* VIEUX PAPIERS *se vendent au poids.*

— *Papier lombard*, Espèce de papier à impression.

— *Papier de sûreté*, Nom donné à plusieurs espèces de papiers dans la composition desquels entrent, selon les inventeurs, des matières qui s'opposent à l'altération des écritures.

— *Papier d'or*, Espèce de papier doré en usage en Perse.

— *Papier bombycin*, Nom d'une ancienne espèce de papier.

— *Papier de Chine*, Papier un peu jaune, que l'on fait en Chine avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou; papier fait en Europe à l'imitation de celui-là : *Gravure sur* PAPIER DE CHINE.

— *Papier réglé*, Celui sur lequel on a tracé des lignes, afin d'aller droit en écrivant. ‖ Papier de musique sur lequel on a tracé d'avance les lignes sur lesquelles doivent se placer les notes de musique.

— *Papier de musique*, Papier réglé servant à écrire de la musique. ‖ *Papier réglé à la française*, Papier de musique plus long que large. ‖ *Papier réglé à l'italienne*, Papier de musique plus large que long. *Être réglé comme un papier de musique*, Être très-rangé, avoir des habitudes très-régulières.

— *Papier joseph*, Papier très-léger et à demi transparent.

— *Papier brouillard*, Papier spongieux, employé pour sécher l'encre fraîche en l'absorbant.

— *Papier gris*, Gros papier sans colle, employé à filtrer les liqueurs et à divers autres usages.

— *Papier à la Colbert*, Papier aux armes de Colbert, appelé aussi *papier de compte*, parce qu'il est employé à copier les comptes et à les mettre au net.

— *Papier Tellier*, Papier aux armes de Letellier, appelé aussi *papier d'état*, parce qu'il est ordinairement en usage pour copier les états.

— *Papier de cartouche*, Gros papier gris employé à faire des cartouches, pour armes à feu.

— *Papier linge*, Papier proposé par Montgolfier pour remplacer le linge de table.

— *Papier gélatine*, *Papier végétal*, Papiers transparents servant à calquer.

— *Papier parchemin*, Papier qui a pris la consistance du parchemin par son immersion dans une solution d'acide sulfurique.

— *Papier à cigarettes*, Papier mince dont on enveloppe le tabac pour en faire des cigarettes.

— *Papier tabac*, Papier fabriqué avec la partie la plus fine du tabac, pour servir d'enveloppe aux cigarettes et remplacer ainsi le papier ordinaire, qui laissait aux fumeurs un goût désagréable : *C'est vers la fin de 1850 que M. Dauzon, d'Agen, a commencé la fabrication du* PAPIER TABAC.

— *Papier de verre*, Papier enduit de poudre de verre, employé au polissage des pièces de bois et de métal.

— *Papier peint* ou *Papier tenture*, Papier employé en guise de tapisserie, pour recouvrir les murs des appartements.

— *Papier libre*, Papier non filigrané employé par les cartonniers.

— *Papier coutil*, Papier de tenture qui imite le coutil.

— *Papier velouté* ou *soufflé*, Papier de tenture sur lequel on a appliqué de la laine hachée, pour imiter les étoffes.

— *Papier pâte*, Papier bleu que l'on colle dans l'intérieur des armoires. ‖ Chez les relieurs, Papier non lissé.

— *Papier volant*, Feuille détachée, qui ne fait point partie d'un cahier ou d'un livre. Pièce isolée qui n'est pas extraite d'une souche ou d'un registre.

— *Papiers sur table*, Qui justifient ce que l'on avance, qui servent de pièces justificatives.

— *Sur le papier*, Théoriquement, en projet : *Il est plus aisé d'arranger tout* SUR LE PAPIER *que de* [illegible]

> On avait fait des plans fort beaux sur le papier,
> Où le chétif enclos se perdait tout entier.
> [illegible]

— *Mettre, jeter sur le papier*, [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

> [illegible]

— [illegible]

— *Être sur les papiers de quelqu'un*, [illegible] devoir de l'argent. Être mal noté auprès de lui : ÊTRE SUR LES PAPIERS DU *préfet de police*. ‖ *Être dans les petits papiers de quelqu'un*, Être bien vu de lui, avoir son affection. ‖ *Être bien, être mal dans les papiers de quelqu'un*, Être bien, être mal dans son esprit.

— *Rayez, ôtez cela de vos papiers*, Ne comptez pas là-dessus, renoncez à cela :

> Moi, votre ami? Rayez cela de vos papiers.
> MOLIÈRE.

— Prov. *Les murailles sont le papier des fous*, Il n'y a que les fous qui écrivent sur les murs. ‖ *Le papier souffre tout*, On peut écrire sur le papier tout ce qu'on veut; de ce qu'une chose est écrite, il ne s'ensuit pas qu'elle soit certaine.

— Littér. Dans le journalisme, Article, petit ou grand, donné à la composition : *Voici un petit* PAPIER *sur l'incendie de l'Opéra. Il faudrait faire un* PAPIER *sur la crise ministérielle.*

— Anc. jurisp. *Papiers royaux*, Actes signés du roi ou de ses principaux officiers.

— Anc. cout. *Papier terrier*, Livre sur lequel se trouvait le détail des terres et des tenanciers relevant d'une seigneurie, ainsi que des divers droits qui lui étaient dus. ‖ *Papier à taille*, Rôle de tous les habitants d'une paroisse soumis à la taille, avec mention de la somme qu'ils avaient à payer.

— Administr. *Papier timbré* ou *marqué*, Papier sur lequel on imprime un ou plusieurs timbres, et dont l'emploi est obligatoire dans un grand nombre d'actes. ‖ *Papier libre* ou *mort*, Papier qui n'est pas timbré. ‖ *Papiers d'affaires*, Papiers qui, n'étant pas considérés comme une correspondance proprement dite, sont transportés par la poste à un tarif moins élevé que celui des lettres.

— Banque. *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement ou en son nom pour circuler comme de l'argent monnayé : *La fabrication, je n'ose pas dire l'invention des* PAPIERS MONNAIE [illegible] *dit, vaut l'or et l'argent, en temps de guerre et de terreur n'est plus qu'une monnaie de papier.* (E. de Gir.) ‖ *Papier* [illegible] *municipal*, Espèce de [illegible] ser les créanciers de la commune, jusqu'à ce que les municipalités eussent acquis les fonds nécessaires pour les retirer. Ces billets, émis en 1789, précédèrent les assignats.

— Mar. Rôle d'équipage et autres [illegible] où se trouvent consignés [illegible] nécessaires sur la nationalité, le personnel, le chargement d'un navire : *Les* PAPIERS *de bord.* ‖ *Papier de* [illegible] quelquefois entre le doublage en cuivre et le franc-bord.

— Comm. Journal, livre de compte : *Écrire* [illegible]

[illegible] leures garanties.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Bot. Nom vulgaire du papyrus : [illegible]

— Minér. *Papier fossile*, Nom vulgaire d'une variété d'asbeste dont les filaments sont comme feutrés et soudés ensemble, de manière à former des masses d'un blanc sale, ayant une certaine ressemblance avec de la pâte à papier desséchée. ‖ *Papier de montagne*, Un des noms de l'asbeste.

— Encycl. I. Histoire. L'idée de fabriquer avec des fibres végétales une matière propre à recevoir et à fixer l'écriture remonte à une haute antiquité. Les Egyptiens en faisaient usage de temps immémorial. Ils employaient dans ce but une sorte de roseau qui croissait autrefois avec abondance dans les marais égyptiens et qu'on appelait *papyrus*, d'où vient le nom du *papier*. A l'aide de procédés pratiques qu'ils transmirent aux Romains, mais dont la connaissance n'est pas venue jusqu'à nous, ils transformaient les fibres de cette plante de manière à en faire des surfaces souples, polies, capables de recevoir l'écriture et de se conserver longtemps. Le plus beau papyrus, nommé *papyrus hiératique*, était réservé aux prêtres, qui s'en servaient pour les écrits religieux; l'usage leur en était exclusivement réservé, et, de peur qu'on ne vînt à le consacrer à des ouvrages profanes, les lois d'Egypte défendaient de le vendre aux étrangers. Les Hébreux, même après leur séjour en Egypte, ne se servirent point du papyrus; ils écrivaient sur des bandes de parchemin longues et étroites, et même un des usages du rit israélite était de s'envelopper le front et le bras de ces bandelettes, sur lesquelles étaient écrits des versets de la Bible.

L'usage du papyrus passa d'Egypte à Rome. A l'époque où le luxe et la prodigalité régnèrent dans ce vaste empire, des amateurs, désireux de posséder du papyrus hiératique en dépit des lois égyptiennes, achetèrent en Egypte des livres religieux faits de cette matière et les firent laver avec soin pour en effacer les caractères primitifs et pouvoir s'en servir à leur tour. Ce *papier*, ainsi lavé, très-estimé à Rome, où il était un objet précieux, se nommait le *papier auguste*. On doit facilement s'imaginer ce qu'il en coûtait pour se le procurer et pour lui faire subir le lavage nécessaire à son second emploi. On frappa le papyrus d'un impôt assez lourd, qui existait encore au v^e siècle, puisque Cassiodore remercia Théodoric de l'avoir supprimé, considérant cette suppression comme un des plus grands bienfaits rendus à l'humanité. Toutefois, si le papyrus hiératique resta toujours à un prix fort élevé, le papyrus de qualité inférieure entra dans le commerce, qui l'exporta dans les contrées du bassin de la Méditerranée. C'est ce qui explique pourquoi, s'appuyant sur un passage d'un discours de Démosthène contre Dionysodore, un professeur, M. Caillemer, dans un *Mémoire sur le papier d'Athènes*, a exprimé cette opinion que le *scarpus* ou main de *papier* de vingt feuilles coûtait environ 0 fr. 80 du temps du grand orateur. A une époque plus rapprochée de l'ère vulgaire, les anciens employèrent pour servir à l'écriture, outre le papyrus, un *papier* fabriqué avec le liber ou pellicule blanche contenue entre l'écorce et le bois de différents arbres, tels que l'érable, le platane, le hêtre, l'orme et surtout le tilleul. La pellicule était enlevée, battue et séchée. Au dernier siècle, il existait encore quelques livres écrits sur ce *papier*. Les Pères Mabillon et Montfaucon nous ont parlé de ce liber, plus épais et plus fragile que le papyrus, sujet à se fendre, à s'écailler et à perdre l'écriture.

Vers le IX^e siècle, l'usage du papyrus cessa complètement en Europe. Des procédés de fabrication de *papier* proprement dit étaient alors employés en Orient, qui les avait empruntés à la Chine et au Japon, où on fabriquait du *papier* avec des matières diverses, telles que la soie, la paille de riz, le coton, le chanvre et l'écorce de mûrier, depuis un temps considérable; mais ces procédés étaient inconnus en Europe, où l'on se servait, pour les manuscrits et les dessins, de parchemin et de peau de veau préparée, ce qu'on nomme le *vélin*. D'après les Chinois, un de leurs empereurs inventa, vers 180, le *papier* coton, dont les procédés de fabrication furent connus des Persans vers 650 et, vers le commencement du VIII^e siècle, des Arabes. Ces derniers le firent connaître dans l'empire grec, puis l'introduisirent en Sicile et en Espagne.

Roger, roi de Sicile, dit dans un diplôme écrit en 1145 qu'il avait renouvelé sur du parchemin une charte écrite sur du *papier* de coton l'an 1102. Vers la même époque, Irène, femme d'Alexis Comnène, parlant de trois exemplaires d'une règle de religieuses, dit que l'un était en *papier* de coton. L'usage de ce *papier*, appelé *charta cottonea*, concurremment avec celui des *papiers* appelés *charta bombycina* (*papier* de [illegible]), *charta serica* (*papier* de Chine), etc., s'étendit rapidement d'Espagne en Europe. Les fabriques de [illegible] (Xativa, San-Felipe) et à [illegible] avaient dès 1150 une grande renommée. En même temps que leurs produits, leurs procédés de fabrication se propagèrent en France et en Italie.

Dans les manufactures arabes, on fabriquait le *papier* avec du coton cru, qu'on réduisait en pâte en le pilant; on étendait cette pâte végétale dans beaucoup d'eau; en cet état, on la passait sur des claies ou tamis, qui, laissant couler l'eau en excès, ne retenaient à leur surface supérieure qu'une légère couche formée de duvet de coton feutré, qui était déposée sur une étoffe de laine séchée et encollée. Comme on ne connaissait pas encore les moulins à eau, les piles à maillets et autres engins qui triturent parfaitement la pâte, le *papier* des Arabes avait peu de solidité et se déchirait à la moindre traction. L'emploi du coton, propre à l'Orient, était en Europe trop coûteux, à cause de la rareté de cette matière et de la difficulté des transports; il fallut aviser et chercher une autre matière. On eut alors l'idée de fabriquer du *papier* de chiffon, c'est-à-dire de chanvre et de lin. On croit que ce nouveau *papier* était connu dès 1156. Une lettre écrite par l'historien Joinville vers 1315, et adressée au roi Louis X, est sur *papier* de lin et le filigrane semble indiquer une provenance espagnole; une pièce du duc de Bourgogne, de 1302, est écrite sur du *papier* de chiffon. Dès le XIV^e siècle, des manufactures s'étaient établies en Italie, notamment à Padoue, à Fabriano et à Colle; en France, il s'en fonda d'abord à Troyes, à Essonnes et à Chauny; en Allemagne, la première que l'on connaisse est celle de Nuremberg, fondée en 1390. Dans ces fabriques, on se servit de chiffons de toile, ce qui diminua le prix du *papier*, que le travail rendait cependant encore assez cher. Ces chiffons, hachés, bouillis dans l'eau et maintenus ensuite dans une sorte de fermentation, étaient amenés à former une pâte propre à être mise en feuilles. Les chiffons de coton furent aussi employés, comme les chiffons de toile, dès qu'on fut parvenu à établir des manufactures d'étoffes de cette matière.

Les premiers *papiers* de chiffon fabriqués en Europe étaient destinés uniquement à l'écriture; aussi avaient-ils beaucoup de corps et étaient-ils collés pour empêcher l'encre de pénétrer la feuille. Dans les archives de province, on trouve beaucoup de manuscrits sur *papier* semblable, dont la plupart sont des livres de comptes, avec des lettres ornementées et marqués de filigranes qui en indiquent la provenance et la date. Ces filigranes, ou plutôt les vergeures et dessins provenant des filigranes, étaient produits par les fils de cuivre qui, soudés ensemble, recouvraient le châssis de la forme. Des fils de fer, un peu plus gros que ceux qui servent aux tissus métalliques, étaient contournés et formaient des dessins, souvent très-curieux, qui se gravaient dans la pâte et qu'on apercoit surtout en regardant le *papier* par transparence.

Les premiers ouvrages imprimés furent exécutés sur des *papiers* collés, ce qui permettait de les recouvrir de peintures et d'ornementations à la main et de les faire passer plus facilement pour des manuscrits. Ce n'est que vers le XVI^e siècle, quand l'imprimerie eut pris une certaine extension, que l'on commença à imprimer des livres sur du *papier* sans colle.

La fabrication du *papier* prit un grand développement, au XVII^e et au XVIII^e siècle, en Allemagne et en France. Celle-ci exportait déjà en Hollande, dès 1658, pour plus de 2,000,000 de livres tournois de *papiers* divers. La Hollande, au XVIII^e siècle, se plaça, quant à la qualité des produits, au même rang que la France et fabriqua ces beaux *papiers* qui augmentent aujourd'hui le prix des éditions de La Haye.

La fabrication des *papiers* solides et à très-bas prix, employés pour couvrir les murs des appartements, est originaire, comme le *papier* d'écriture, de la Chine et du Japon, et c'est vers 1550 que les Hollandais et les Espagnols l'introduisirent en Europe. Dès lors, le *papier* de tenture remplaça peu à peu les tapisseries de haute lice, les tapisseries d'herbes et de jonc, plus communes, que l'on fabriquait à Pontoise, et les tentures de cuir gaufré qui, au moyen âge, décoraient les appartements.

Tandis que la papeterie se développait en Allemagne et en France, l'Angleterre fabriquait à peine, en 1588, un gros *papier* d'emballage et achetait à la France celui dont elle avait besoin pour l'écriture. En 1685, des réfugiés français, chassés par la révocation de l'édit de Nantes, qui fut si fatale à notre industrie, portèrent au delà de la Manche le secret de la fabrication française et des améliorations qu'elle avait reçues. Un siècle plus tard, le célèbre Watman vint en France, où, travaillant dans les manufactures en qualité d'ouvrier, il en apprit les procédés et retourna les appliquer en Angleterre, où il fonda la célèbre papeterie de Maidstone. Dès lors, la fabrication anglaise prit une grande extension et devint pour la France une rivale sérieuse.

Les perfectionnements apportés, non pas dans la qualité, mais dans la fabrication du *papier*, furent peu sensibles pendant une assez longue période. L'invention des moulins à bras et, bientôt après, des moulins à martinet mus par l'eau, appliqués à la fabrication du *papier* en Italie pour la première fois, avait permis de perfectionner les procédés importés par les manufacturiers arabes; mais les procédés employés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, en donnant, il est vrai, un produit de très-belle qualité, exigeaient un grand nombre d'ouvriers, toutes les opérations s'exécutant à la main, à l'exception du pétrissage de la pâte. L'invention des machines à fabriquer le *papier*, qui date de la dernière année du XVIII^e siècle, devait donner à la papeterie une importance et une extension considérables. En 1799, un ouvrier français employé à la papeterie d'Essonnes, Louis Robert, imagina une série d'appareils mécaniques qui devaient permettre de produire du *papier sans fin*, c'est-à-dire des feuilles d'une longueur indéfinie, sur une largeur déterminée. La machine de Louis Robert étant imparfaite, on renonça à l'employer; mais, peu après, M. Didot-Saint-Léger, propriétaire de la papeterie d'Essonnes et inventeur de la première machine à fondre les caractères, acheta à Louis Robert son brevet d'invention et se chargea de perfectionner son système. N'ayant pu trouver en France les fonds et les mécaniciens nécessaires pour réaliser cette entreprise, il alla chercher des ressources en Angleterre (1802), où il fut secondé puissamment par plusieurs fabricants. Après de longues expériences, faites dans une papeterie de Darfort, il parvint en 1803, grâce à un savant ingénieur, Bryan Donkin, à établir dans le comté d'Hertford, à Frogmore, la première machine à *papier* qui ait fonctionné. En France, ce fut en 1811, dans la propriété de Sorel, près d'Anet, que fut établie la première machine à *papier* continu. La première qui ait été construite en France a été faite en 1815, à Paris, par le mécanicien Calla; elle était dépourvue de cylindres sécheurs. Depuis lors, d'importantes modifications ont été apportées dans la fabrication du *papier*, notamment le lessivage, le blanchiment au chlore, l'encollage à la cuve. MM. Canson et Montgolfier ont beaucoup contribué aux progrès accomplis depuis l'introduction de la fabrication à la mécanique. Parmi les machines inventées depuis celle de Robert, nous citerons : la machine de Leistenschneider (1813), de forme cylindrique ou ronde, au lieu d'être une table rectangulaire; la machine de M. Brocard (1838), laquelle est composée de plusieurs formes circulaires et a pour objet de produire des *papiers* d'une grande épaisseur; les machines à table plane, de M. Burger, pour la fabrication du *papier* de sûreté, etc.

« L'invention de la papeterie mécanique, dit M. Gratiot, a changé la face du commerce de la papeterie, de l'imprimerie et de la librairie. Le développement du journalisme en France, et encore plus en Angleterre et aux Etats-Unis, ne date que de cette époque et n'est devenu possible que par cette invention. Quand ils n'avaient à leur disposition que le *papier* à la forme, les libraires étaient obligés d'adopter pour leurs éditions, sans pouvoir s'en écarter, les formats introduits par l'usage dans la fabrication. Aujourd'hui, ces formats peuvent varier suivant le goût de l'éditeur, les besoins de la publication ou le caprice du public. La fabrication de formats doubles, triples, quadruples, que l'on imprime à la mécanique sans plus de frais que les formats simples, a réduit le prix des livres, et l'abaissement du prix du *papier* a complété ce progrès immense. »

— II. Fabrication du papier. Parmi les matières filamenteuses dont les tissus organiques sont propres à la fabrication du *papier*, on emploie, sauf de rares exceptions, celles du chanvre, du lin et du coton sous la forme de chiffons. Les chiffons de chanvre et de lin donnent seuls des produits de qualité supérieure. Les chiffons de coton donnent des *papiers* sans consistance, et on est obligé, pour leur donner du corps, de les mélanger avec des chiffons de chanvre et de lin. C'est au moyen de ce mélange qu'on obtient des *papiers* ordinaires. Nous avons indiqué au mot chiffon (v. ce mot) les diverses opérations qu'on fait subir à cette matière avant d'en fabriquer la pâte qui doit servir à faire le *papier*. Ces opérations consistent dans le triage, le délissage, le blutage, le coupage, le lessivage, le rinçage des chiffons. Lorsqu'on les a lessivés et rincés, on les met à égoutter dans une caisse, puis on les porte dans la pile ou grand mortier, pour leur faire subir l'effilochage. Cette dernière opération consiste à les réduire en fibrilles comme de la charpie, en ayant soin, toutefois, de les briser le moins possible. Autrefois, pour obtenir l'effilochage, on se servait de pilons ou de maillets de bois, ordinairement mis en mouvement par une roue hydraulique, et qui, battant les chiffons humectés, les réduisaient en pâte dans des cuves appelées *piles* ou *bachots*. Dans la plupart des fabriques, on remplace actuellement les maillets par des machines appelées *piles défileuses* ou *effilocheuses*. Une pile de ce genre, construite en bois ou en pierre, ou, mieux encore, en fonte, se compose d'une caisse longue de 3 mètres, doublée de feuilles de cuivre rouge, de zinc ou de plomb, et se termine à chaque bout par un demi-cylindre; elle est séparée en deux parties, dans le sens de la longueur, par un diaphragme vertical, laissant aux extrémités un espace assez large. Sur l'un des côtés et perpendiculairement au diaphragme est adapté l'axe d'un cylindre armé de lames; au-dessous de ce cylindre est disposée une platine en fonte, remplie de lames boulonnées les unes contre les autres, et formant avec les lames un angle qu'on peut faire varier et qui peut devenir très-petit. Le cylindre, animé d'un mouvement de rotation extrêmement rapide, force le chiffon à venir passer et repasser entre le cylindre et la platine. On obtient, au moyen de cette trituration, une demi-pâte qu'on appelle *défilé*. Une pile défileuse en travail contient 1,200 litres d'eau et en moyenne 40 kilogr. de chiffon. La réunion de plusieurs piles forme une *batterie*, et l'ouvrier chargé de la direction d'une batterie est appelé *gouverneur*. Le *défilage* au cylindre, qui a remplacé le *pourrissage*, semble devoir être remplacé par une nouvelle machine importée par M. Alexandre Montgolfier, en 1859, et d'origine américaine. Cette machine, nommée *pulp-engine*, triture le chiffon au moyen de trois meules verticales, dont deux fixes et une mobile, tournant avec une rapidité de 200 tours par minute. La beauté du défilé dépend de la limpidité de l'eau, de la matière employée, du temps que l'on consacre au lavage et à la trituration, et qui varie d'une heure et demie à quatre heures, enfin de l'habileté de l'ouvrier qui préside au travail. Lorsque le chiffon est défilé, on le sépare de l'eau dans laquelle il nage, soit par l'égouttage, en le plaçant dans des caisses garnies de châssis de toiles métalliques ou doublées de zinc percé de trous, soit, ce qui est préférable, au moyen d'une presse, qui, en vingt minutes, réduit une pilée en une sorte de pain compacte peu exposé à se salir. Après l'opération du pressage, on procède à celle du blanchiment. Dans cette opération, qui doit être exécutée avec précaution, on emploie soit le chlore gazeux, qu'on fait agir sur le défilé bien égoutté dans de grandes chambres, où le chiffon est étalé sur des tablettes en bois ou en maçonnerie, soit le système des bains, c'est-à-dire en faisant agir sur le défilé le chlorure de chaux assez étendu d'eau à basse température. On ajoute une faible quantité d'acide étendu, qui facilite le dégagement d'acide hypochloreux. Dans les papeteries allemandes, pour dépouiller la pâte des dernières traces de chlore, on a adopté l'usage d'un antichlore, qui n'est autre chose que du sulfite de soude; il se produit du chlorure de sodium et du sulfate de soude. En France, on a renoncé au sulfite de soude, et, pour débarrasser les chiffons de l'excès de chlore, on se borne à des lavages répétés. L'effet du chlore libre sur le défilé est plus énergique que celui des chlorures; mais ceux-ci agissent plus intimement sur les filaments élémentaires et en compromettent moins la solidité. Après le blanchiment, on soumet le défilé à une nouvelle trituration, appelée *affinage* ou *raffinage*, qui a lieu au moyen d'une pile appelée *raffineuse*, et qui ne diffère de la pile défileuse que parce qu'elle a cinquante-quatre lames au lieu de trente-huit. Pendant le raffinage, qui dure de deux à quatre heures, on doit fréquemment spatuler la pâte. Il importe au plus haut point que le raffinage soit bien fait; sinon on a un *papier* mou, sans ténacité et pelucheux. Cette opération terminée, le défilé se trouve réduit en une pâte blanche, homogène, susceptible d'être étendue en couches minces et uniformes et qui porte le nom de *raffiné* : c'est la pâte à l'état parfait.

Nous venons de dire par quels procédés on parvient à obtenir par des chiffons une pâte parfaite. Il nous reste à indiquer comment avec cette pâte on obtient du *papier*.

De nos jours, le *papier* se fabrique de deux façons différentes, soit à la main ou à la forme, soit à la mécanique. La première, qui est l'ancien système, s'emploie encore aujourd'hui pour fabriquer un petit nombre de *papiers* spéciaux, tels que les *papiers* timbrés, les imitations de *papier* de Hollande, certains *papiers* à dessin et à lavis, etc., de qualité généralement supérieure. La fabrication mécanique a remplacé, pour le reste, la fabrication à la main et fournit à la consommation l'immense variété de *papiers* employés à l'écriture, à l'impression, à l'emballage et à un grand nombre d'autres usages.

Voici quelles sont, d'une façon sommaire, les principales opérations pratiquées dans ces deux sortes de fabrications, où l'on se sert aujourd'hui d'une pâte préparée exactement de la même façon.

La fabrication du *papier* à la main se fait actuellement par les mêmes procédés qu'autrefois. Ce qui seul a changé, c'est la façon dont on préparait la pâte. Ainsi, les chiffons choisis et coupés en petits fragments, puis humectés d'eau, étaient placés dans une sorte de cuve, nommée le pourrissoir. Le pourrissage détruisait au bout d'un certain temps les matières étrangères aux fibres végétales qui portent le nom de ligneux et qui, seules, servent à former le *papier*. Quand l'espèce de fermentation qui débarrasse la substance ligneuse des chiffons des corps étrangers était terminée, ce qui exigeait de dix à vingt jours suivant le lieu, la température et l'état des chiffons, il fallait réduire en pâte la pulpe fétide qui résultait de cette décomposition. On la plaçait, à cet effet, dans des piles à maillets, cuves remplies d'eau et munies chacune de trois, quatre ou cinq maillets pileurs, mus par un arbre horizontal garni de cames qui soulèvent tour à tour chacun de ces maillets et les laissent retomber de telle façon que ces chutes continuelles, poussant constamment la matière dans le même sens, détruisent complètement les tissus et donnent de l'homogénéité à la pâte. Depuis l'introduction des piles à cylindre, connues en Hollande au siècle dernier et qui permettent de réduire les chiffons en pâte sans préparation préalable, on a abandonné l'usage du pourrissoir et des piles à maillets.

Lorsqu'on veut ouvrir la pâte, on lui donne la dernière façon en la remettant dans un mortier garni d'une plaque ou platine de cui-

vre poli, où elle est de nouveau triturée pour passer dans une cuve d'eau nette et tiède, où, par les soins d'un ouvrier appelé *gouverneur*, elle est remuée à diverses reprises; depuis quelques années, le gouverneur a été remplacé par une machine.

Le moule qui doit former la feuille en lui donnant sa longueur, sa largeur et son épaisseur, s'appelle *forme*. Il se compose d'un châssis en chêne, auquel est adaptée une grille de fil de laiton plus ou moins fin, dont les brins sont placés parallèlement, et maintenus dans cette position par un tissu du même fil.

Cet assemblage, soutenu en dessous par des tringles horizontales appelées *pontuseaux*, prend le nom de *vergeure*, et la trace qui est laissée sur le *papier* le fait distinguer par le nom de *papier* vergé. La marque du format ou du fabricant est figurée par d'autres fils de cuivre auxquels on donne le nom de *filigranes*. La grandeur de la forme détermine celle de la feuille de *papier*, et l'épaisseur de celle-ci est donnée par un second châssis à jour et très-mince, qu'on appelle *frisquette* ou *couverte* et qu'on applique dessus. Pour faire une feuille, un ouvrier prend une forme, la plonge dans la cuve où elle s'emplit de liquide, la retire en l'élevant horizontalement, puis il lui imprime divers mouvements saccadés, à peu près comme fait une cuisinière pour étendre et égaliser dans une poêle les œufs battus d'une omelette, afin de délier les filaments de la pâte et de la distribuer également dans la forme où elle a été introduite. C'est là ce qu'on appelle *ouvrir*, d'où le nom d'*ouvreur* ou *puiseur* donné à l'ouvrier chargé de cette opération. Celui-ci pose ensuite sa forme sur un plan incliné, pour permettre à la pâte de s'égoutter, retire la frisquette qu'il pose sur une forme nouvelle et recommence comme il vient d'être dit. Tout cela se fait assez vite pour qu'un ouvrier puisse préparer ainsi de quatre mille cinq cents à cinq mille feuilles par jour. Un autre ouvrier, appelé *coucheur*, prend la forme sur le plan incliné, la fait égoutter un peu et la renverse sens dessus dessous sur un morceau de feutre appelé *flotre*. La feuille, dont la pâte s'est coagulée, se détache; on la recouvre d'un nouveau morceau de feutre et on dépose en dessus une autre feuille, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il y ait vingt-six feutres employés, contenant vingt-cinq feuilles ou une main de *papier*. Cette main, dans cet état, s'appelle *quay* ou *quet*. On nomme *porse* l'assemblage d'un certain nombre de quays suivant la nature du *papier*. Ainsi, une porse de *papier* de petite qualité doit contenir dix quays; le grand raisin, cinq quays; le grand colombier, deux quays. Chaque porse est soumise à l'action d'une presse qui exprime des feutres l'humidité qu'ils contiennent. Un ouvrier, nommé *leveur*, sépare les feutres des feuilles, et de ces dernières forme des porses blanches en les plaçant en contact immédiat les unes avec les autres. On presse les porses blanches autant pour en exprimer l'humidité que pour en faire disparaître le grain des feutres; on sépare les feuilles et on les étend par paquets sur des cordes dans un bâtiment appelé l'étendoir, et c'est là qu'elles sèchent. Autrefois, lorsque les paquets étaient secs, un ouvrier appelé *salleranl*, aidé de salerantes, procédait au collage en trempant les feuilles dans une colle composée de rognures de cuir, de raclures de parchemin avec un peu d'alun de Rome; on exprimait, on pressait les feuilles une troisième fois pour leur faire dégorger la trop grande quantité de colle qu'elles avaient prise, on faisait sécher de nouveau et on mettait en mains et en rames. Avant de mettre en rames, des trieuses examinent avec soin les feuilles dans la salle d'apprêt et mettent de côté les bonnes, c'est-à-dire celles qui sont sans défaut. On soumet alors ces feuilles à une sorte de laminage, au moyen duquel on obtient des *papiers* lissés, satinés ou glacés. On obtient le glaçage en mettant les feuilles entre des feuilles de zinc ou de cuivre, et le lissage et le satinage, en les plaçant entre des cartons. On réunit ensuite les feuilles en mains et en rames qu'on recouvre d'un fort *papier* gris, appelé maculature grise. Les *papiers* obtenus par la fabrication à la main portent le nom de *papiers* à la main ou de *papiers* de cuve.

La fabrication à la mécanique s'obtient de la façon suivante. Lorsque la pâte est préparée par les procédés que nous avons indiqués plus haut, on la dépose dans un cuvier placé en tête de la machine qui doit la transformer en *papier*. De là, elle arrive par un robinet ou appareil régulateur dans un compartiment appelé *vat*, où tourne un agitateur qui mêle la pâte avec de l'eau versée par un robinet. De là, elle tombe en nappe sur une toile métallique qui a une marche constante et un mouvement latéral de va-et-vient très-rapide afin de bien étaler la pâte et de laisser écouler l'eau qu'elle renferme. Sur chaque bord de la toile sont fixées deux courroies de cuir, qui émargent la pâte humide et ont pour objet de déterminer la largeur qu'on veut donner au *papier*. La toile métallique entraîne la pâte en égalisant son épaisseur entre des jeux de cylindres revêtus de manchons de feutre. En passant entre ces cylindres, la pâte devient assez consistante pour pouvoir quitter la toile. Elle est alors déposée sur un feutre qui conduit le *papier* entre de nouveaux cylindres qui le pressent fortement des deux côtés et lui donnent de la consistance. De là, le *papier* passe sur des cylindres chauffés à l'intérieur par un courant de vapeur, durcit, perd son humidité et rencontre de nouveaux cylindres également chauffés, destinés à lui donner un nouvel apprêt ou satinage. Arrivé alors à l'état de fabrication complète, il va s'enrouler autour d'un grand dévidoir, qu'on enlève en coupant la feuille lorsqu'il est suffisamment chargé de *papier*. Ce dernier forme une longue bande continue que des ciseaux, manœuvrés par le moteur, découpent au fur et à mesure en feuilles de la dimension nécessaire. On place ces feuilles découpées ainsi entre des plaques de zinc, puis on les porte sous la presse pour en extraire ce qui reste d'humidité; enfin, on finit de les sécher dans une étuve, puis on les prépare par mains et par rames, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour les livrer au commerce. Quant au *papier* qui se trouve déchiré et quant aux rognures, on les porte à la pile raffineuse, où ils sont transformés de nouveau en pâte ouvrable. Le *papier* obtenu par le procédé que nous venons de décrire est appelé *papier* à la mécanique ou bien encore *papier* continu ou sans fin, parce qu'en effet sa longueur peut-être indéfinie.

Si la fabrication mécanique présente de grands avantages en ce qu'elle permet de fournir à la consommation une quantité considérable de *papier* et d'obtenir ce produit à un prix relativement modique; elle a par contre l'inconvénient de donner un *papier* moins solide que la fabrication à la main, la pâte étant simplement déposée sur le feutre du cylindre et n'étant pas secouée et balancée dans une forme de façon à bien lier les filaments. Mais si les anciens *papiers* étaient beaucoup plus solides, ils étaient aussi moins souples, et leur surface moins polie présentait plus de difficulté pour l'écriture; aussi fallait-il se servir de plumes d'oie, seules assez douces pour le grain de ce *papier* ferme et sillonné de fortes vergeures tracées par le filigrane. C'est la fabrication à la mécanique qui, en produisant des *papiers* doux et satinés, a propagé l'emploi des plumes de fer, d'un usage général aujourd'hui.

Depuis l'invention de ce genre de fabrication, on a créé plusieurs machines en vue de diminuer la main-d'œuvre. Nous citerons particulièrement : la coupeuse de chiffons, sorte de hache-paille; la releveuse de pâte, sorte de tambour revêtu de toile métallique fine, qui sert au relevage des pâtes perdues pendant le lavage des défilés et le travail de la machine à *papier;* le régulateur, ayant pour objet de faire produire un *papier* de poids et d'épaisseur constants; l'épurateur, qui permet le nettoyage complet pendant le travail même; la calandre; les machines à couper le *papier* en long et en large, etc.

— III. Format des papiers. Avant l'introduction de la papeterie mécanique, les dimensions du *papier* étaient déterminées par la grandeur des formes. Le plus souvent, les formats devaient leur nom aux marques de fabrique qu'ils portaient, et un certain nombre de ces désignations se sont maintenues. On dit encore du *papier* tellière, grand raisin, couronne, jésus, écu, colombier, carré, grand aigle, cavalier, grand monde. Le *papier* carré était autrefois le plus usité de tous pour l'impression. Le *papier* tellière, également appelé *papier* ministre et qui doit son nom à ce qu'il fut fabriqué pour la première fois pour les bureaux de Le Tellier, ministre de Louis XIV, est employé dans les bureaux pour l'écriture et pour l'impression des circulaires et autres imprimés semblables des grands bureaux. L'usage des machines, qui a prévalu, ayant permis de fabriquer des *papiers* de toute dimension sur la demande des acheteurs, tout le système sur lequel les formats anciens étaient calculés a été renversé et les industriels se contentent de marquer leurs *papiers* par centimètres de hauteur et de largeur.

Le tableau suivant donnera une idée des *papiers* employés dans le commerce le plus ordinairement.

Noms et usages.	Larg.	Haut.
Grand monde (cartes géograph., dessins, etc.). . .	$1^{m},194$	$0^{m},870$
Grand aigle (cartes géograph., gr. registr., etc.).	$1^{m},014$	$0,^{m}688$
Grand soleil (gr. ouvrages).	$1^{m},000$	$0,^{m}690$
Grand colombier (cartes, dessins, gravures)	$0^{m},900$	$0^{m},600$
Grand jésus (dessins, impression, écriture)	$0^{m},720$	$0^{m},560$
Jésus ordinaire (impress.) .	$0^{m},700$	$0^{m},550$
Grand raisin (impression). .	$0^{m},640$	$0^{m},500$
Cavalier (impression)	$0^{m},600$	$0^{m},450$
Double cloche (écriture) . .	$0^{m},580$	$0^{m},390$
Carré (impression, écriture) .	$0^{m},560$	$0^{m},450$
Coquille (écriture).	$0^{m},560$	$0^{m},440$
Écu (écriture)	$0^{m},530$	$0^{m},400$
Couronne (écriture, impression)	$0^{m},460$	$0^{m},360$
Tellière (tableaux, comptes, dessins, etc.)	$0^{m},450$	$0^{m},350$
Florette (exportation). . . .	$0^{m},440$	$0^{m},340$
Pot ou écolier (écriture) . .	$0^{m},400$	$0^{m},310$
Cloche de Paris (écriture) . .	$0^{m},390$	[illegible]
Petite cloche normande (id.).	$0^{m},360$	[illegible]
Petit à la main (id.).	$0^{m},360$	[illegible]

Dans le commerce, on vend le *papier* en paquets, désignés sous le nom de rames. La rame contient 20 mains ou cahiers ayant chacun 25 feuilles, ce qui fait en tout 500 feuilles. La rame de *papier* de Hollande n'a que 20 mains de 24 feuilles. Ordinairement chaque feuille est pliée en deux. Toutefois, notamment pour le *papier* à dessin, on laisse les feuilles ouvertes afin d'éviter le pli du milieu qu'il est fort difficile de faire disparaître. Les *papiers* à lettres ou de petit format, qu'on emploie dans la correspondance, sont coupés et divisés en cahiers de six feuilles, et vingt de ces cahiers font ce qu'on appelle une ramette.

— IV. Production du papier. Depuis l'introduction de la fabrication mécanique, la papeterie a pris une prodigieuse impulsion qui s'explique par la multiplication des livres et surtout par le développement extraordinaire du journalisme. De toutes les nations, celle qui produit et consomme le plus de *papier*, c'est la libre république des États-Unis. La première fabrique de *papier* aux États-Unis fut fondée en 1693, à Boxborourg (Pensylvanie); la deuxième à Élisabeth, et la troisième à Boston en 1728.

En 1860, le nombre des fabriques à *papier* s'élevait déjà à 555 usines et leur produit était évalué à plus de 100 millions de francs. Depuis cette époque, beaucoup d'établissements ont décuplé d'importance et leur nombre total a continué à s'accroître dans des proportions inouïes.

D'après le *Moniteur belge*, en 1873, les États-Unis possédaient 800 fabriques de *papier*, dotées de 3,000 machines fournissant annuellement 200,000 tonnes de *papier*. Les États-Unis tirent leurs chiffons de vingt-six contrées différentes, surtout de l'Italie, et comme ces chiffons ne peuvent suffire à la consommation, ils ont recours à la production étrangère et fabriquent depuis un certain nombre d'années du *papier* avec certaines matières végétales, notamment avec du bois.

Après les États-Unis, c'est l'Angleterre qui tient le premier rang. Ce pays possède 850 fabriques et 1,500 machines produisant annuellement 175 millions de kilogr. de *papier* à la mécanique, plus 12 millions de kilogr. de *papier* à la main, d'une valeur totale de 200 millions de francs. Ce pays fabrique de beaux *papiers*; mais la grande proportion de coton qu'on emploie dans les chiffons force à adopter un mode de collage spécial à la gélatine, exécuté mécaniquement. Par suite de ce collage, on fabrique des *papiers* qui ont l'apparence de la solidité sans être solides en réalité et l'Angleterre fait venir de l'étranger, particulièrement de la France et de la Belgique, tous les *papiers* minces qu'elle consomme. Elle exporte une assez grande quantité de ses *papiers*.

La fabrication du *papier* se chiffrait en France, d'après le recensement de 1867, par un total annuel de 130 millions de kilogrammes, comprenant les *papiers* dits de bureau, les *papiers* à journaux, les *papiers* à cartes à jouer, les *papiers* à cigarettes, les *papiers* peints. Cette fabrication consomme 115 millions de kilogrammes de chiffon environ; les 15 autres millions qui complètent le total de 130 millions, ainsi que le déchet considérable de manutention, sont fournis par le bois, le plâtre et autres ingrédients.

Les fabriques répandues sur diverses parties du territoire sont au nombre de 280. Les principales papeteries sont celles d'Angoulême dont la réputation est universelle, de Rives d'Annonay, illustrée par les frères Montgolfier, de Sainte-Marie (Seine-et-Marne), où se fabriquent des *papiers* spéciaux et celui des billets de banque; d'Essonnes, l'une des plus grandes usines de ce genre. Citons encore les papeteries du Marais, du Souche, près de Saint-Dié, de la vallée de Vire pour les *papiers* communs, de Pronzel, de Saint-Omer, de Morlaix, de La Haye-Descartes, près de Tours, de Besançon, où l'on a appliqué pour la première fois en France le collage à la gélatine sur la machine, etc. Nous comptons en France 140 cuves pour faire le *papier* à bras, 270 grandes machines pour le *papier* blanc et coloré, collé ou non collé, et 230 machines pour le *papier* d'emballage.

La majeure partie des *papiers* fabriqués en France y est employée. L'exportation, cependant, atteint le chiffre d'environ 10 millions et l'importation ne dépasse guère 200,000 kilogrammes. Les cuves et les machines emploient 34,000 ouvriers, dont 11,000 femmes. Les cuves à bras tendent de plus en plus à être remplacées par des machines.

Avant la loi du 4 septembre 1871, qui a frappé en France les *papiers* de tout genre, la moyenne du *papier* à [illegible] naffeignant pas le chiffre [illegible] gramme; la moyenne des *papiers* à imprimer et à écrire était d'environ 1 fr. [illegible] gramme; celle des *papiers* de pliage et d'emballage de 0 fr. 40 le [illegible] droit. Quant au *papier* employé à l'impression des journaux et autres publications périodiques assujetties au cautionnement, il est, en outre, frappé d'un droit de 20 pour 100 par 100 kilogr. Cet impôt, qui, d'après les évaluations budgétaires, devait produire 9,644,000 fr., a donné un déficit d'environ 1 million.

La fabrication du *papier* est beaucoup moins importante dans les autres pays d'Europe. Néanmoins, en Italie, cette industrie est fort active en Lombardie, dans le Piémont, dans la Vénétie, la Toscane et le Napolitain. On exporte d'Italie du *papier* en Amérique, en Orient, en Angleterre, en Belgique et en France. En Belgique, la production du *papier* est d'environ 15,000 tonnes, dont les deux tiers sont exportés en Angleterre. Le *papier* belge, le moins cher de l'Europe, est de mauvaise qualité, parce que le kaolin entre pour 30 pour 100 dans sa fabrication.

D'après une statistique publiée par M. D. Rudal, de Vienne, il existerait dans le monde entier 3,960 manufactures de *papier*, employant 90 000 hommes et 180,000 femmes, non compris les 100,000 personnes qui s'occupent de l'achat des chiffons. Ces 3,960 manufactures produiraient environ 1,800 millions de livres de *papier* de chanvre, de lin, de coton, de paille, de jute, de sparte, etc. D'après lui, moitié de ce produit est employé pour l'imprimerie, un sixième pour l'écriture, le tiers restant pour les autres usages. Il divise le tout comme il suit : pour les pièces officielles, 200 millions de livres; pour l'enseignement, 180 millions; pour le commerce, 240 millions; pour l'industrie manufacturière, 180 millions; pour la correspondance privée, 100 millions; pour l'imprimerie, 900,000 millions. Enfin, le docteur Albinus Rudal a calculé qu'un Russe consomme 1 livre de *papier* par an; un Espagnol, 1 livre 1/2; un Mexicain, un Centre-Américain, 2 livres; un Italien ou Autrichien, 3 livres 1/2; un Anglo-Américain, 5 livres 1/2; un Français, 7 livres 1/2; un Allemand, 8 livres; un habitant des États-Unis, 10 livres 1/4; un Anglais, 11 livres 1/2.

— V. Différentes sortes de papiers. Selon leur mode de fabrication, on divise, comme nous l'avons vu, les *papiers* en deux grandes classes : les *papiers* à la mécanique ou *papiers* de cuve et les *papiers* à la main, dits aussi *papiers* continus ou sans fin. Les premiers, qui sont plus solides, sont généralement employés pour les actes publics, les livres précieux, les registres, le dessin, etc. En général, ils se distinguent par l'empreinte que laissent dans leur tissu les vergeures et les pontuseaux, ce qui leur fait donner le nom de *papiers* vergés. Toutefois, le *papier* à la main n'est pas toujours vergé. Quelquefois on le fabrique sur une toile mécanique très-serrée, de sorte que la surface est unie comme le parchemin et il porte alors le nom de *papier* vélin. Le *papier* à la mécanique, dont l'usage est beaucoup plus répandu et qu'on emploie, soit pour écrire, soit pour confectionner des livres et des journaux, a l'aspect lisse du *papier* vélin. Néanmoins on lui donne quelquefois l'aspect du *papier* vergé, ce qui s'obtient au moyen d'une disposition particulière de la nappe [illegible] pâte.

On distingue, en second lieu, les *papiers* en deux autres classes : les *papiers* collés et les *papiers* non collés. Les *papiers* non collés s'emploient pour l'impression, les *papiers* collés seuls servent pour l'écriture. [illegible] ils boiraient et il serait à peu près impossible de s'en servir. [illegible] est dans la pile raffineuse, c'est-à-dire au moment où l'on va s'en servir. [illegible] mément; il se produit ensuite, par la réaction [illegible] fécule devient indigo au contact d'une solution iodée, tandis que le [illegible] gélatine.

Enfin, on distingue encore les *papiers* en deux grandes catégories, [illegible] blancs, comme cela a lieu ordinairement, ou colorés. Les *papiers* de [illegible] colore la pâte avant de l'employer, dans la cuve à ouvrer, avec le bleu de Prusse, [illegible]

trait de campêche ou de Lima, le chromate de plomb, suivant que le *papier* doit être bleu, violet, rose ou jaune. On obtient toutes les couleurs en combinant convenablement les couleurs précédentes. Pour l'azurage du *papier* blanc, on a recours à l'azur ou bleu de cobalt, à l'outremer artificiel, au bleu de Prusse ou aux cendres bleues.

Les *papiers* dont nous avons parlé jusqu'ici et dont l'usage est généralement répandu sont obtenus avec des chiffons de chanvre, de lin ou de coton; mais la consommation sans cesse croissante du *papier* et la difficulté de plus en plus grande de se procurer des chiffons ont fait comprendre depuis longtemps déjà la nécessité de chercher des matières propres à remplacer le chiffon de chanvre, de lin ou de coton. Il existe dans la nature un nombre considérable de substances filamenteuses dont le tissu renferme des éléments propres à la fabrication du *papier;* mais deux obstacles principaux se sont opposés jusqu'ici à leur emploi; d'une part, la difficulté d'isoler les filaments qui les constituent; de l'autre, celle de leur donner une blancheur convenable sans attaquer leur organisation intime. On est parvenu, néanmoins, à obtenir des produits qu'on peut utiliser; mais ils sont d'une qualité inférieure à celle qu'on obtient avec les chiffons.

Les matières qu'on essaye d'utiliser sont très-nombreuses. Parmi les plantes indigènes, nous citerons : le duvet des asclépiades, diverses sortes d'ortie, la paille de maïs, le foin, le houblon, la mauve, le chiendent, le réglisse, la guimauve, les tiges de pois, de haricots, de sarrasin, les fanes de pommes de terre, les feuilles de châtaignier, l'ulve marine, etc.

Dès 1756, on a fabriqué du *papier* avec la paille qui constitue le chaume des graminées. La paille de maïs, notamment, d'après des essais faits en Prusse, peut fournir des *papiers* d'une solidité remarquable. Pour les plantes indigènes, les plus propres à remplacer le chiffon sont les joncs et les orties. Les roseaux peuvent fournir un excellent *papier*, blanc et d'un tissu fin et soyeux. On a également utilisé le genêt commun, la bruyère, le sparte, dont on fait un grand usage en Angleterre, les varechs, la tourbe. Avec la réglisse, on a fait, en 1826, un papier très-consistant et qui n'a pas besoin d'être collé. Un grand nombre d'autres plantes indigènes ou exotiques peuvent servir également à la confection du *papier;* tels sont le coton brut, qu'on emploie beaucoup depuis quelques années, le riz, l'agave américain, les aloès, le *phormium tenax*, le *saccharum* certains hibiscus, la liane d'Amérique, l'écorce de quelques sorbiers, le bambou, le mûrier à *papier*, l'*aralea papyrifera* et quelques autres plantes très-abondantes en Afrique, telles que le diss (*arundo festucoides*) et l'alfa (*macrochloa tenacissima*). On s'est occupé beaucoup également, surtout en Amérique, de convertir en *papier* différents bois, le tilleul, le tremble, le peuplier, le hêtre, le saule, le mûrier, le palmier et le pin. Dès 1770, on a fait en France des essais pour fabriquer du *papier* avec l'écorce de mûrier. En 1838, le fabricant Montgolfier entreprit d'utiliser le bois de tilleul mêlé avec de la pâte de chiffon, et depuis lors la fabrication du *papier* de bois s'est beaucoup développée.

— *Papiers de fantaisie.* Ce nom est donné à tous les *papiers* dorés, argentés, peints, imprimés, gaufrés, découpés, etc., dont on se sert pour le cartonnage, la reliure, la confiserie, la pharmacie, la droguerie, les dentelles. Parmi ces *papiers*, les uns, tels que les *papiers* marbrés, se font entièrement à la main; les autres, imprimés, moirés, chagrinés, sont fabriqués à la mécanique. Tous ces articles sont confectionnés avec des *papiers* blancs plus ou moins fins. Cette fabrique se chiffre par environ 7 millions de francs et occupe à Paris 1,200 ouvriers.

— *Papiers de luxe.* On appelle *papiers de luxe* des *papiers* à lettres spéciaux, fabriqués avec un soin tout particulier, les feuilles sont plus épaisses, plus résistantes, mieux glacées; la pâte qui sert à les confectionner est plus pure, plus homogène que celle des autres *papiers* du commerce. Le blanc en est plus laiteux; colorés, leurs nuances sont plus douces, plus moelleuses, de meilleur ton; filigranés, leur contexture est plus sobre, plus artistique, de meilleur goût; en un mot, ce genre de *papier* exige un mode de fabrication tout à fait à part. L'établissement d'une papeterie de luxe à Paris ne remonte guère au delà d'une trentaine d'années. Jusqu'en 184[illegible], la classe riche, la noblesse et la gent aristocratique [illegible] les mêmes *papiers* que le commerce et [illegible], à moins qu'ils n'en fissent venir d'Angleterre. Londres avait alors le [illegible] des *papiers* de luxe. A cette époque, un papetier de la rue de la Paix, M. Maquet, [illegible] par sa clientèle aristocratique, se rendit à Londres, y étudia les divers procédés de cette fabrication, et, à son retour, la France était affranchie du tribut important qu'elle payait à l'Angleterre pour cet objet. Dans ces dernières années, nos *papiers* de luxe ont fini par acquérir un tel degré de perfection, que la France en fait aujourd'hui [illegible] de grandes quantités à l'Angleterre et aux [illegible]. La vogue aujourd'hui est au *papier* parchemin. Nos peintres d'aquarelle et de sépia en emploient plus d'autre. Tous ces *papiers* se prêtent admirablement à l'impression en relief des chiffres, cartouches, attributs, devises, médaillons, couronnes, blasons, armoiries, rehaussés avec des ors, monochromes ou polychromes. Une heureuse innovation, c'est l'incorporation dans la pâte du *papier* des chiffres, cachets et cartouches en camaïeu, ainsi que cela se pratique pour les vignettes des billets de banque. Ce genre est le *nec plus ultra* de l'élégance et du bon ton. Dans la série des *papiers de luxe*, nous pouvons comprendre, outre les enveloppes similaires des *papiers* à lettres, une sorte d'enveloppes de forme et de dimensions particulières, faites en *papier* parchemin indéchirable et servant à classer notes, factures, correspondances, *papiers* d'affaires, etc.

— *Papier parchemin.* Pour convertir le *papier* en parchemin végétal, on le trempe pendant quelques instants dans un mélange froid de :

Eau.	1 volume.
Acide sulfurique. . . .	2 volumes.

On le lave ensuite vivement en le plongeant dans une grande quantité d'eau froide. Pour faire disparaître les dernières traces d'acide, on lui fait subir une immersion assez prolongée dans de l'eau additionnée d'une petite quantité d'ammoniaque. Le produit obtenu est une matière souple, analogue au vélin ou au parchemin, plus transparent que le *papier* primitif et dont les surfaces sont luisantes. Mais comme le parchemin végétal ainsi obtenu se gondole facilement pendant la dessiccation, il faut ou tendre sur un châssis la feuille lorsqu'elle est encore humide, ou la laisser sécher en presse.

— *Papier de Chine et du Japon.* Les Chinois fabriquent plus de cinquante espèces de *papiers* avec toutes sortes de matières : écorce, coton, chanvre, etc., et qu'on appelle souvent *papier* de riz, parce qu'on a cru longtemps qu'il était fait avec cette plante. Presque chaque province a son *papier* particulier, suivant qu'elle produit le chanvre, le bambou, la paille, le mûrier, l'arbre appelé *kochu* (ce dernier arbre fournit la principale matière dont on fait le *papier*). Dans une province, on fait du *papier* avec les coques de vers à soie. Pour fabriquer le *papier* de bambou, on prend ordinairement la seconde pellicule de l'écorce, qui est tendre et blanche; on la bat dans de l'eau claire jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte. La pâte mise dans des moules produit la feuille que l'on trempe ensuite dans de l'eau d'alun pour la coller et la lustrer. Le bambou fournit un *papier* d'une finesse extraordinaire, très-blanc, très-doux et satiné. Mais le *papier* fait avec l'arbre à coton lui est encore supérieur; il est plus blanc, plus fin, moins cassant; moins sensible à l'humidité, il se conserve mieux. Le *papier* le plus répandu est celui du kochu, arbre inconnu dans nos climats. Voici comment on fabrique ce *papier :* on ratisse d'abord légèrement l'écorce extérieure de l'arbre; on lève la seconde peau en longs filets minces, on la fait blanchir à l'eau et au soleil et on la prépare de la même manière que le bambou. Les Chinois se glorifient d'avoir découvert le *papier* environ cent cinquante ans avant notre ère; mais les Coréens leur disputent cette découverte, concurremment avec les Japonais.

Le *papier* fabriqué par les Coréens est plus fort, plus solide et plus durable que celui des autres provinces de l'empire chinois. C'est d'ordinaire en *papier* que les Coréens payent leurs tributs à l'empereur; ils en font, en outre, un commerce immense, parce que leur *papier*, qui est aussi fort que de la toile, sert à envelopper les paquets, à ouater les habits en guise de coton, et surtout, lorsqu'il est huilé, à remplacer nos vitres, parce qu'il résiste assez bien à la pluie.

Les Japonais fabriquent leur *papier* avec l'écorce du *morus papyrifera sativa*, arbre à *papier* que nos savants devraient chercher à introduire en France. Voici comment se fabrique ce *papier*. Tous les ans, après la chute des feuilles, les jeunes branches du mûrier sont coupées à la longueur d'environ trois pieds et on les met bouillir dans de l'eau avec des cendres. L'écorce ne tarde pas à se retirer et à montrer à nu un bon demi-pouce du bois à l'extrémité, on retire alors les bâtons, on les laisse refroidir à l'air, on les fend sur la longueur pour en avoir l'écorce et l'on jette le bois comme inutile. L'écorce, séchée, est nettoyée, triée, raclée et l'écorce forte est séparée de l'écorce mince. La première donne le *papier* le plus blanc et le meilleur. On la fait ensuite bouillir dans une lessive claire, en la remuant continuellement jusqu'à ce que la matière soit presque réduite en bouillie.

Ensuite on lave avec beaucoup de soin et de discernement; un lavage trop court produit un *papier* grossier; trop long, il donne un *papier* qui boit l'encre.

On lave dans la rivière, à l'aide d'un crible, et on remue la matière avec les mains jusqu'à ce qu'elle soit délayée à la consistance d'une laine; puis, pour les *papiers* fins, on lave de nouveau, dans un linge, et l'on a soin d'enlever les nœuds, la bourre et toutes les parties inutiles qui pourraient gâter le *papier;* on la dépose sur une table en bois uni et deux ou trois personnes la battent avec des verges jusqu'à ce qu'elle ait acquis le degré voulu de finesse. Ainsi réduite en bouillie fine, l'écorce est mise dans une cuve étroite avec l'infusion glaireuse et gluante du riz et celle d'une racine que Kœmpfer appelle racine *oreni*.

Ces trois matières mises ensemble doivent être remuées avec un roseau propre et délayées jusqu'à parfait mélange; on verse alors dans une cuve plus large qui a de l'analogie avec nos cuves de papeteries européennes, et le *papier* est aussitôt fabriqué, feuille par feuille, dans des moules.

Pour le faire sécher, on met les feuilles en piles sur une table couverte d'une double natte, en mettant une petite pièce de roseau entre chaque feuille. On presse lentement chaque pile, en graduant les poids, et l'on exprime l'eau. Le lendemain, on enlève les poids et on étend chaque feuille sur une planche raboteuse que l'on expose au soleil. Lorsque le *papier* est bien sec, on le rogne.

Le *papier* forme l'une des principales branches du commerce du Japon. Il s'en consomme tous les jours plusieurs millions de kilogrammes, et ce fait n'a rien d'étonnant si l'on songe que son emploi est journalier pour tous les usages ordinaires de l'existence.

Les Japonais ne font ni mouchoirs ni serviettes en soie ou en coton; c'est le *papier* que l'on emploie à ces usages; alors c'est un *papier* doux, mince, d'un jaune pâle, très-abondant et à très-bon marché. Souvent les cloisons des appartements sont en carton et les fenêtres sont faites d'un beau *papier* transparent. Le *papier* a quelquefois toute la consistance, l'apparence et les qualités des cuirs de Russie et du Maroc. On l'emploie à confectionner la plupart des objets de ménage. Le *papier* japonais est très-fort, puisqu'on en fait des cordages. On vend une espèce de *papier* qui est peint fort proprement et plié en si grandes feuilles qu'elles suffiraient à faire un habit et qui ressemblent tellement à de l'étoffe, soit de soie, soit de laine, qu'il est très-facile de s'y méprendre.

— *Papier joseph* ou *papier de soie.* Ce produit, qui doit son nom à son inventeur, Joseph Montgolfier, est blanc et d'une mollesse soyeuse. On l'emploie chez les doreurs, les confiseurs, pour envelopper les bijoux, etc. On le fabrique à peu près exclusivement en Auvergne.

— *Papier pelure d'oignon* ou *pelure.* Ce *papier*, ainsi nommé à cause de son extrême minceur, s'obtient avec du chiffon dur. Il est très-blanc et très-souple et sert, soit à couvrir les boîtes de bonbons, de confitures, les objets de luxe, les bijoux, les gravures, etc., soit, comme il est collé, pour écrire lorsqu'on veut éviter des surtaxes de poids dans les lettres. Les plus beaux *papiers* pelures se fabriquent à Annonay et à Angoulême.

— *Papier porcelaine.* Ce produit, ainsi nommé à cause de son aspect qui rappelle celui de la porcelaine, consiste en un *papier* ordinaire assez fort sur lequel on étend une dissolution de céruse. On s'en sert principalement pour faire des cartes de visite et des cartonnages.

— *Papier serpente.* Extrêmement mince et sans colle, il sert, lorsqu'il est blanc, à recouvrir les gravures et, lorsqu'il est coloré, à fabriquer des fleurs. La papeterie d'Essonnes fournit le *papier* serpente le plus estimé.

— *Papier d'asbeste* ou *papier incombustible.* Le docteur Brukmann, professeur à Brunswick au siècle dernier, a laissé un long mémoire sur l'asbeste et le *papier* qui en est tiré, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que quatre exemplaires de son œuvre ont été tirés sur *papier* incombustible; ils se trouvent à la bibliothèque de Wolfenbuttel.

Voici comment on fabrique le *papier d'asbeste :* on broie l'asbeste que l'on réduit en une substance cotonneuse; ensuite on la passe dans un tamis fin pour le débarrasser des petites pierres ou de la terre qui s'y rencontreraient et qui, traversant le tamis, ne laissent plus que le lin ou coton. On travaille ensuite ce coton comme pour le *papier* ordinaire à écrire et l'on obtient un *papier* très-blanc et supportant facilement l'impression, mais n'offrant aucun avantage, puisque le feu, qui ne saurait l'attaquer, brûle l'encre, la fait disparaître et alors le *papier* d'asbeste ne peut plus être considéré que comme une invention curieuse, incapable de sauver les livres des incendies.

— *Papier de bois.* En Amérique, aux Etats-Unis, la disette de chiffons a forcé les industriels à demander la matière fibreuse à d'autres plantes que les plantes textiles, et la réussite a couronné leurs tentatives. Nous pouvons même dire que, malgré les immenses progrès jusqu'à ce jour réalisés par d'audacieux capitalistes, les progrès à venir seront encore immensément plus considérables.

L'Exposition universelle de 1867 a montré de nombreux spécimens de pâtes à *papier* et de *papiers* obtenus de bois de différentes essences. Parmi ces *papiers*, les uns étaient de bois seul, les autres additionnés, dans la fabrication, d'une quantité plus ou moins considérable de pâte de chiffon. Un outillage complet à fabriquer la pâte de *papier* avec du bois a fonctionné dans le parc, dans la section du Wurtemberg, pendant plusieurs mois sous les yeux du public.

Trois méthodes, parfaitement distinctes, sont, au moment où nous écrivons ces lignes, le plus employées en France, pour extraire la cellulose fibreuse des végétaux ligneux :

La première consiste à traiter ces substances, réduites en copeaux, par de fortes solutions chaudes de soude ou de potasse, puis par le chlore. L'élévation, en vase clos, de la température des lessives à 120°, à 130° et même 145°, rend cette méthode plus économique. On termine le traitement des fibres débarrassées d'incrustations ligneuses par un blanchiment à l'hypochlorite de chaux et d'abondants lavages à l'eau aussi pure que possible. Un assez grand nombre d'usines préparent ainsi chaque jour, en France et à l'étranger, les unes 1,000 kilogrammes, les autres 2,000 kilogrammes et jusqu'à 10,000 kilogrammes de pâte à *papier*.

La deuxième méthode est employée à Pontcharra, près de Grenoble; on traite à chaud, par une sorte d'eau régale étendue, des rondelles de bois de 0m,005 d'épaisseur, et l'on parvient à dégager la cellulose fibreuse en attaquant les matières incrustantes par la soude ou l'ammoniaque dans un vase clos à double enveloppe. Le blanchiment à l'hypochlorite de chaux, puis les lavages et l'affinage à la pile suffisent ensuite pour donner une de ces pâtes de bois blanches et pures qui prennent place parmi les succédanés les plus économiques des chiffons de chanvre, de lin, de coton et autres textiles.

Dans la troisième méthode, on a voulu transformer en glucose le plus possible de la matière incrustante des fibres ligneuses et en même temps ménager la cellulose qui était susceptible de se feutrer sur la toile des machines à *papier*. Un stère de bois donne de 100 à 120 kilogrammes de cellulose fibreuse d'un brun roux; le dernier blanchiment occasionne une déperdition d'environ 30 pour 100.

— *Papier en fer.* Le *papier* en fer laminé est simultanément d'invention belge et américaine. Le premier échantillon de ce nouveau produit fait partie de la collection du musée de l'institut de Birmingham. Ces feuilles de *papier* en fer sont enduites d'une préparation blanche; dans la pratique, ce *papier* rencontrera plus d'un obstacle, sans compter son poids et son prix : Inconvénient de ne pouvoir détruire à volonté une correspondance sans un bocal d'oxygène; inconvénient de la rouille qui réduirait bientôt les livres à néant, à moins qu'on ne protége les feuillets par une couche d'or. Le *papier* en fer belge contient 200 feuilles au centimètre, comme le *papier* à lettres français; le *papier* en fer américain comporte 300 feuilles au centimètre, le double des *papiers* à lettres anglais. Nos papeteries n'ont pas à s'alarmer de cette invention, d'abord parce que nos fers français ne sont pas en état de supporter ce laminage, ensuite parce que le besoin de *papier* en fer ne se fait nullement sentir.

— *Papier à filtrer.* Le *papier à filtrer* pour analyses chimiques est fabriqué avec des chiffons de chanvre ou de lin bien blancs qu'on traite par l'acide chlorhydrique étendu et qu'on lave avec soin à l'eau distillée; les feuilles sont peu pressées et ne sont pas lissées. Il ne laisse que $\frac{1}{1000}$ de cendres. Le *papier* à filtrer ordinaire est fait avec des matières communes et doit être très-perméable.

— *Papier goudron.* Le *papier goudron*, qu'on fabrique avec de vieilles cordes, s'emploie soit pour l'emballage, soit pour couvrir des hangars, des ateliers, soit pour préserver un mur de l'humidité. V. GOUDRON.

— *Papier gélatine.* On désigne ainsi, non un véritable *papier*, mais une feuille de gélatine fort mince qu'on emploie pour calquer.

— *Papier de jonc.* On a commencé en 1866, aux Etats-Unis, à appliquer avec succès à la fabrication du *papier* les joncs qui croissent en abondance au bord de la mer. Les journaux de Washington, qui signalent ce fait, ajoutent que le *papier* produit est blanc, uni, résistant et de bonne qualité. Le résultat serait 20 pour 100 d'économie sur le *papier* de bois.

— *Papier de luzerne.* Depuis quelques années, on a eu l'idée de se servir de la racine de luzerne pour fabriquer du *papier*. Cette racine est très-filamenteuse; on la désagrége facilement; on la blanchit par l'action du chlorure de chaux, et, réduite en pâte, elle donne un *papier* corsé, égal de grain, supportant facilement le collage et très-propre à l'impression. Un des premiers typographes de Paris, M. Paul Dupont, a expérimenté ce *papier* sur ses presses et en a vivement félicité l'inventeur, M. Camnade, d'Orléans. Il ne lui manquait à l'Exposition de 1867 qu'un peu de blancheur et un glaçage plus complet pour être parfait. Il paraît que son prix de revient est inférieur des deux tiers au *papier* de chiffon.

— *Papier de mûrier.* D'après un livre, intitulé le *Mûrier, ses avantages et son utilité dans l'industrie*, par M. Cabanis, les brindilles de mûrier que l'on met en fagottes pour être brûlées, après la récolte des cocons, contiennent une étoupe dont il est facile de faire une pâte à *papier* excellente, et même on pourrait en extraire une sorte de

coton propre à être filé et converti en étoffe. L'expérience a été faite et a pleinement réussi.

— *Papier de paille.* Ce *papier*, qu'on fabrique en France à Saint-Denis, près de Paris, dans la Normandie, l'Isère, la Drôme, la Haute-Vienne, etc., est de couleur jaunâtre, à pâte inégale, avec des filaments blancs et bruns. Il a moins de consistance que le *papier* de chiffon et se déchire facilement lorsqu'on le plie ou le presse sur le pli. On s'en sert pour envelopper la quincaillerie, la mercerie, la bimbeloterie, etc.

— *Papier de peuplier.* En 1866, une société en commandite s'est constituée à Philadelphie pour la fabrication du *papier* de bois. L'usine, établie sur les bords du Schuylkill, produit en moyenne 25 tonnes de pâte à *papier* par jour. Plusieurs membres du congrès de Washington, des savants, des hommes de lettres, ont visité les travaux de la compagnie. A 10 heures, un peuplier, abattu en leur présence, était livré aux machines; à 3 heures, il était converti en *papier*: à 5 heures, l'édition complète du *North' American Gazette*, imprimée sur ce *papier*, était livrée au public.

Ainsi, le matin, un peuplier baignait tranquillement ses racines dans l'eau du fleuve, la brise caressait sa chevelure; le soir, transformé en *gazette*, le même peuplier voyageait en détail d'un bout à l'autre de l'Amérique. N'est-ce pas à confondre l'imagination!

Dans cette usine, trois machines fabriquent exclusivement des pâtes de bois et de paille, dont le produit s'élève à 12.000 francs par 24 heures. Le bois de peuplier arrive par bateaux; il est dépouillé de son écorce, tronçonné et découpé en rondelles minces qui sont soumises à l'action chimique dans des lessiveuses à feu direct et à haute pression. Deux fours constamment en activité fournissent la soude caustique. Le bois sortant des lessiveuses est lavé, puis blanchi au chlorure de chaux. Les opérations, activées par l'emploi de la vapeur, sont conduites assez rapidement pour transformer le bois en *papier* dans l'espace de six heures.

En 1867, M. Tilghman employa l'acide sulfureux en vase clos, à une température de 100°, pour réduire le bois ou toute autre cellulose à l'état de pâte à *papier*. Par l'addition d'une petite quantité d'alcali, la décoloration et la désagrégation sont considérablement favorisées. Mais le nœud de la question, c'est le prix de revient.

— *Papier de verre.* Il consiste en *papier* grossier, qu'on recouvre de colle forte et sur laquelle on répand du verre en poudre qui y adhère fortement.

On ne saurait croire combien d'industries sont fondées sur l'emploi du *papier*. Dans un discours prononcé en 1866, à propos de l'abolition de l'impôt sur le *papier*, M. Gladstone énumérait soixante-neuf de ces industries, sans parler de l'emploi habituel du *papier* pour l'écriture, la tenture, la reliure, l'imprimerie. Le *papier* collé et le *papier* mâché sont employés par les anatomistes et les chirurgiens qui en font des membres artificiels; par les opticiens, les cordonniers, les chapeliers, les fabricants de faïence et de porcelaine, de peignes, de jouets d'enfants, les carrossiers, les constructeurs de navires, etc. On en fait des panneaux de porte, on a proposé d'en faire des voitures, des roues de locomotive, des tonneaux. Des meubles de luxe, coffrets, guéridons, écrans, etc., sont le produit de cette industrie récente du *papier* mâché ou collé, dont les procédés sont encore peu complets et se perfectionnent chaque jour. La matière première utilisée en Angleterre est un papier gris bleu, sans colle, dont la pâte est très-fine.

Les feuilles de ce *papier* sont collées les unes sur les autres, à grands flots de dextrine et d'amidon, puis pressées à la presse hydraulique dans une étuve sèche. Il se forme ainsi une planche solide et dure comme du bois de buis ou d'ébène, que l'on peut obtenir moulée sous diverses formes et qui se laisse travailler mieux que du bois ordinaire, dont le *papier* mâché n'a pas les pores, la sève, les fibres, les nœuds. On le tourne pour faire des boules, des grains de chapelet, des encriers, des écrins. C'est ainsi que l'on obtient des bijoux, bracelets, épingles, colliers fermoirs, où l'on peut incruster des pierres fausses qui y prennent un éclat particulier. Les plateaux, coffrets, guéridons, écrans dorés ou nacrés, connus sous le nom d'ouvrages du Japon, sont du *papier* mâché, la nacre y est incrustée à la presse hydraulique.

— *Papiers peints.* L'art de fabriquer les *papiers* à tenture a été emprunté par les Européens à la Chine et au Japon où, de temps immémorial, on a peint ou imprimé sur le *papier* des dessins dans le genre de ceux qui ornent les toiles peintes. Ce fut vers 1555 que les Hollandais et les Espagnols rapportèrent des échantillons de ces *papiers* et en introduisirent l'usage en Europe. Jusqu'alors les murs étaient recouverts tantôt de tapisseries, tantôt de tentures de cuir gaufré et doré, d'un aspect à la fois sévère et riche. Mais, seuls, les appartements des châteaux et hôtels nobiliaires ou des maisons appartenant à la haute bourgeoisie étaient ainsi décorés; ceux de la bourgeoisie moyenne étaient tendus de tapisseries d'herbe ou de jonc, semblables à celles qu'on fabriquait à Pontoise; quant aux murs des maisons pauvres, des auberges, ils étaient simplement recouverts d'une couche de chaux mélangée d'ocre. Les Anglais firent les premières tentatives de fabrication de *papiers* peints, à l'imitation des modèles chinois, et la France ne tarda pas à entrer dans la même voie; toutefois, ce ne fut qu'à partir de 1760 et sous l'influence de l'actif Reveillon, dont le nom est mêlé aux premiers événements de la Révolution, que cette industrie prit un grand essor.

Le *papier* de tenture ne fut tout d'abord pas, on le devine, ce qu'il est aujourd'hui. Assez grossier dans le commencement, mais, du moins, solide, il fut décoré de dessins assez simples et très-imparfaits, exécutés à la main, et dont les vieilles assiettes de faïence, ornées de coqs et de grosses fleurs jaunes, bleues et rouges, peuvent donner facilement une idée. On exécuta ensuite ces dessins au pochoir, ce qui leur donnait plus de régularité et permettait de procéder beaucoup plus rapidement. L'emploi du pochoir est assez semblable à une impression, c'en est même une d'un genre particulier. Le pochoir, dont on fait encore usage aujourd'hui dans la décoration commune, est une plaque très-mince soit de métal, zinc ou cuivre, soit de bois ou de carte ou autre matière pouvant en remplir l'office, découpée suivant un dessin donné; on applique la plaque ainsi découpée sur la surface à décorer, puis avec une brosse courte, plus ou moins dure et trempée dans une couleur quelconque, on frotte cette plaque; partout où se trouvent des découpures, la couleur se dépose sur la surface, *papier*, toile ou mur, tandis que là où les découpures n'existent point la couleur reste sur la plaque, ce qui forme, on le comprend, des dessins semblables et réguliers. Pendant longtemps, les cartes à jouer ne furent pas coloriées d'une autre manière. De l'emploi du pochoir, usité beaucoup en Italie, à l'impression plus régulière encore par des planches gravées remplissant le même rôle avec plus de rapidité, il n'y avait qu'un pas, et quoique le genre de couleur exigé par la matière à peindre se prêtât peu à l'impression, on parvint à l'appliquer pourtant aux *papiers* de tenture. Mais en 1760, après des recherches et des efforts constants, on trouva le moyen d'employer pour ces *papiers* une couleur solide, assez bien fixée et qui n'a pas à redouter l'adhérence de la poussière. Cette couleur ne peut être grasse, ce qui suffirait pour lui donner de la solidité, parce qu'alors elle tacherait le *papier* et perdrait tout son éclat, ou bien exigerait une préparation particulière du *papier* à peindre, beaucoup trop coûteuse. Aussi se sert-on de couleurs broyées à l'eau et mélangées à la colle de peau, avec addition de mordants divers et spéciaux. Dans ces derniers temps on a fabriqué du *papier* peint imitant le bois, soit peuplier, chêne, acajou, palissandre, sur lequel on applique un vernis, ce qui rend l'imitation plus exacte, ajoute à la solidité de la peinture et présente de très-grands avantages pour l'usage.

Le *papier* qui doit être peint pour servir de tenture se fabrique, comme tous les autres *papiers*, à la mécanique, seulement avec une pâte plus grossière, moins décolorée et moins dense, par bandes de $0^m,45$ à $0^m,50$ de largeur sur $7^m,50$ à 8 mètres de longueur, formant chacune un rouleau. Ce rouleau reçoit d'abord, sur l'une des faces, une couche de colle de peau épaissie avec du blanc de Meudon broyé, afin de provoquer l'adhérence des couleurs qui devront être appliquées ensuite. C'est cette opération qu'on nomme le posage du fond. Ce fond est posé à la brosse sur le *papier* étendu bien régulièrement. On procède ensuite au séchage, en pliant le rouleau en quatre, mais de manière que les faces fraîchement peintes ne se touchent point l'une l'autre, et en le pendant ainsi plié à de longues perches destinées à cet effet. Ce sont les enfants employés dans la fabrique qui sont chargés de cette besogne, qu'ils accomplissent en se servant d'un instrument appelé *ferlet*, assez semblable à un balai de ménagère privé de soies, sur lequel on prend le *papier* humide pour le porter sur les perches. Quand la couche de colle et de blanc est sèche, on opère le lissage en étendant le *papier* sur une table bien unie et en écrasant la couche avec une règle en bois qu'on promène sur toute la longueur. La surface devient ainsi unie et régulière. Lorsque ces opérations préliminaires sont terminées, on passe à l'impression. On obtient celle-ci à l'aide de planches semblables au bloc des imprimeurs sur étoffes. Il faut autant de planches différentes que l'on a de couleurs ou de nuances diverses à placer pour exécuter le modèle. Ainsi, il faut souvent quatre planches pour exécuter une rose. Un bouquet composé de fleurs de trois couleurs seulement pourra exiger plus de vingt planches différentes. Les planches portent des repères pour qu'on puisse répéter, sans confusion, les dessins d'un bout à l'autre des pièces. Ces repères sont des pointes placées aux quatre coins; mais lors même qu'ils sont pas aussi exactement que possible, quand on opère des rentrures, c'est-à-dire quand on applique une seconde planche sur le *papier* qui a déjà reçu l'impression d'une ou plusieurs couleurs, il est bien difficile que tous les dessins de cette planche se posent d'une façon absolument juste sur la place qui leur est réservée et qu'ils ne débordent pas. Le *papier*, après avoir été humecté plusieurs fois, tend toujours tantôt à s'élargir, tantôt à se rétrécir en se boursouflant, tandis que la planche de bois rigide ne peut suivre ces variations. Aussi, l'habileté de l'ouvrier consiste-t-elle à repérer la planche de telle sorte que l'effet de ces variations soit insensible ou à les dissimuler le plus possible, en apportant un grand soin dans la pratique des rentrures.

Avec toute la facilité que donne le grand relief des gravures sans traits consécutifs pour prendre la couleur, il faut encore un moyen convenable pour l'étendre peu épaissie par la colle et la distribuer d'une manière satisfaisante, opération à laquelle elle se prête peu lorsqu'elle est tant soit peu liquide. On y parvient à l'aide d'un baquet, caisse remplie d'eau dans laquelle on fait reposer un cadre garni d'une peau de basane dont l'humidité maintient la souplesse. On place sur cette peau des châssis mobiles, recouverts de drap fin, sur lesquels on étend et égalise la couleur à la brosse; partout où la planche est en relief, elle applique le drap ainsi chargé sur le *papier*, tandis que, dans les endroits creux, le drap reste maintenu par le châssis et ne touche point à la surface. C'est, on le voit, un système de pochoir perfectionné. Il va sans dire qu'il faut employer autant de draps différents qu'il y a de teintes. Pour déterminer la pression nécessaire à l'application de la couleur, on se sert d'un levier formé d'une longue perche; l'une des extrémités de cette perche est passée dans une forte traverse; à l'autre extrémité se suspend l'enfant dont l'ouvrier est toujours accompagné dans son travail, et il résulte de cette manœuvre la pression suffisante. On fait sécher le rouleau, comme après le posage du fond, après chaque impression, c'est-à-dire autant de fois qu'il y a de teintes.

C'est de cette façon que se fabriquent les *papiers* soignés qui exigent un grand nombre de planches. Les *papiers* de velours sont faits à l'aide d'un mélange de colle de peau et de colle forte colorée qu'on applique sur le *papier* et qu'on saupoudre ensuite de poussière de laine fine teinte, provenant des châles ou autres tissus de même genre dont l'envers est soigneusement rasé. Les *papiers* dorés ou argentés sont obtenus par un procédé à peu près semblable; on imprime avec une mixtion sur laquelle on applique des feuilles de cuivre battu ou des feuilles d'argent semblables. Pour les *papiers* communs dont le nombre de teintes est très-limité, on remplace les procédés qui viennent d'être décrits par l'impression au moyen de machines à rouleaux, ayant une grande analogie avec l'impression typographique, mais opérant avec moins de rapidité.

L'industrie des *papiers* peints est arrivée à donner les produits les plus compliqués; elle exécute, depuis longtemps déjà, de grandes compositions, de vrais tableaux. On fabrique aussi beaucoup de *papiers* de couleur destinés à divers arts industriels, tels que ceux du relieur et du cartonnier; mais ces sortes de *papiers* ne s'obtiennent pas par les mêmes procédés, ni même par des procédés de même genre; ce sont des *papiers* unis, auxquels on donne ces colorations en préparant la pâte; ce sont encore des *papiers* en colorie, qu'on dore ou qu'on argente au pinceau, généralement sur une seule surface. On fait les *papiers* guillochés à l'aide de planches dans le genre de celles qui servent pour les *papiers* de tenture, en plaçant la couleur foncée sur le fond clair. Pour jasper, on fait tomber de haut sur le *papier* de petites gouttes de couleur comme une pluie fine. Plus les gouttes sont fines, plus le jaspé est bon. Lorsqu'on veut jasper en deux ou plusieurs couleurs, on jaspe une couleur après l'autre, sans qu'il soit nécessaire d'attendre qu'elles aient séché. On nacre les *papiers* à fond d'un certain gris clair ou de perle en [illegible] brerie, on n'emploie que les couleurs végétales et les ocres. Il faut les broyer extrêmement fin. On colle toutes les couleurs avec du fiel de bœuf, puis on les jette une à une [illegible]. Toutes les fois qu'on jette ainsi une couleur sur une autre, celle-ci est étendue par la [illegible] ment la première qu'on jette. Lorsque toutes les couleurs qu'on veut employer sont jetées, [illegible] Il y a encore aussi des *papiers* [illegible] res, etc.

Les pays où l'industrie des *papiers* peints a atteint le plus grand développement [illegible] France et l'Angleterre [illegible] Japon qui [illegible] conservé [illegible] tion, leur ancienne supériorité.

Le faubourg Saint-Antoine fut, en France, le berceau de l'industrie du *papier* peint, [illegible] et les industriels établissent leurs ateliers dans les centres où ils sont assurés de trouver les ouvriers [illegible] dans le faubourg Saint-Antoine que se fabriquent les *papiers* [illegible] pées d'importantes usines, au nombre de 130 environ, qui [illegible] un chiffre de 18 [illegible] Haut-Rhin, à Lyon, Metz, [illegible] Epinal, Le Mans.

Vers le milieu du siècle dernier, un ouvrier, nommé Réveillon, [illegible] *papiers* velours, établit à Paris [illegible] ture de *papiers* peints [illegible] devint bientôt aussi celui de toutes les cours étrangères. L'Angleterre, qui avait le monopole de ce genre, était distancée. Réveillon devint riche en peu d'années. Il fit alors bâtir dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine d'immenses ateliers où travaillaient, en 1788, plus de trois cents ouvriers. A cette époque, le grand faubourg avait [illegible] des, précurseurs de la Révolution. Le parti royaliste fit faire par un prêtre des ouvertures à Réveillon pour l'engager à soulever le faubourg à l'aide de ses ouvriers, afin d'avoir un prétexte à répression violente et à terrorisation. L'industriel repoussa ces odieuses propositions. On jura de se venger [illegible] parole. Le 28 avril 1789, son établissement fut envahi, pillé, puis incendié par une bande de misérables que l'on avait fait venir du dehors la veille. L'armée du roi assista l'arme au bras à ce spectacle. Les faubouriens voulurent protéger l'établissement, les soldats du roi les fusillèrent et allèrent même les égorger dans leurs maisons. Réveillon était tout à fait ruiné. Il ne se releva pas de ce désastre. Quelques-uns des plus intelligents ouvriers de Réveillon [illegible] de petits ateliers, et l'industrie qui nous occupe végéta jusqu'aux premières années de ce siècle.

La seconde grande fabrique de *papiers* peints ne date que de 1814 [illegible] ouvrier qui la fonda. Cet ouvrier s'appelait Gillou. De père en fils, cette maison a acquis une importance et des développements si considérables [illegible] un quart dans la production générale des fabriques de *papiers* peints, qui se chiffre par un total de 10 à 12 millions [illegible] perficiel de plus de trois hectares. A l'Exposition internationale de 1867 [illegible] *papier* se déroule d'un cylindre qui en con- [illegible]

L'exportation des *papiers* peints [illegible]

— *Papier d'affiches.* [illegible]

ches imprimées et collées sur les murs ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Leur format dépassait rarement la dimension d'une feuille de *papier* écolier. Ce n'est que dans ce siècle-ci que l'art du papetier, grâce à la perfection des machines, et seulement depuis une vingtaine d'années, est arrivé à produire des affiches colossales, de la grandeur d'une table de billard. Elles furent d'abord indistinctement faites de *papier* coloré dans la pâte. Puis les affiches blanches furent exclusivement réservées pour la publication des actes émanant de l'autorité. La chambre des notaires choisit l'affiche jaune pour les annonces qui ressortissaient à son département, mais sans s'en réserver le monopole. Depuis quelques années, les affiches ont subi d'importantes modifications, surtout les affiches de luxe polychromes. Il n'est pas rare de voir des affiches fond vert avec des marges et des réserves blanches et des cartouches rouges, dont l'ensemble est d'aspect assez désagréable Ces affiches sont d'abord imprimées sur *papier* blanc, puis teintées, suivant les réserves, au moyen d'un découpage sur lequel on passe une brosse trempée dans la couleur.

Les affiches les plus grandes portent le nom de double-colombier, du nom de l'industriel qui, le premier, songea à leur donner une dimension plus en rapport avec le besoin de la réclame. Auparavant, pour avoir une grande affiche, on était obligé d'en assembler plusieurs petites.

— *Papier pour aiguilles.* On le prépare avec une pâte très-fine, on lui donne une couleur bleuâtre foncé et on le met en petits cahiers satinés.

— *Papier autographique.* Ce *papier*, dont on se sert pour faire des transports sur pierre ou sur zinc, s'obtient en étendant sur du *papier* ordinaire une couche de gomme qu'on dissout dans l'eau et que l'on colore en jaune.

— *Papier brouillard.* Ce *papier*, appelé également *papier* demoiselle, sert à boire l'encre sur la feuille où l'on vient d'écrire, afin de l'empêcher de maculer. L'interposition d'une feuille de *papier* brouillard entre les feuilles d'un registre remplace toutes les poudres imaginaires. C'est dans cette vue que les Anglais, après avoir perfectionné leurs *papiers* brouillards et les avoir rendus moins épais, composent des cahiers ou des registres formés alternativement d'une feuille à écrire et d'une feuille de *papier* brouillard. Ce *papier*, qui se fabrique avec de grossiers chiffons, est gris, rougeâtre, bleu, etc.; son format n'est pas toujours le même. On le fait principalement aux environs d'Amiens et dans quelques usines de Normandie.

Le *papier* à calquer, dit *papier* végétal ou translucide, est fabriqué avec de la filasse de lin ou de chanvre pris en vert, qu'on ne blanchit pas; les matières pectiques interposées entre les fibres constituent une sorte de colle naturelle. Les *papiers* à calquer, que l'on appelle *papiers* huilés et *papiers* vernis, se font avec du *papier* ordinaire, le premier au moyen d'une couche d'huile et de térébenthine, le second au moyen d'une mince couche résineuse.

— *Papier à cigarettes.* L'emploi du *papier* pour y rouler du tabac et former des cigarettes ne remonte pas encore à un siècle. On se servait, antérieurement, de paille de maïs. Ce furent les Catalans qui, les premiers, produisirent un *papier* à peu près en rapport avec l'usage auquel on le destinait. Les fabricants d'Alcoy et de Manresa ont été longtemps les seuls fournisseurs de l'Espagne, du Portugal et du midi de la France. L'introduction de la cigarette en France remonte aux guerres du premier Empire en Espagne; mais l'usage ne s'en répandit qu'à la suite de la campagne de 1828. Pendant longtemps encore on ne fuma guère la cigarette en France que dans les départements voisins des Pyrénées, tant était grande la difficulté de se procurer du *papier* espagnol, considéré, avec raison alors, comme le seul bon. C'était un véritable engouement, et les contrebandiers faisaient d'excellentes affaires. Vers 1840, les choses changèrent de face, et ce fut la France qui commença à approvisionner l'Espagne de *papier* à cigarettes. De 1840 à 1845, il n'était pas rare qu'un Parisien, qui recommandait à un ami voyageant en Espagne de lui rapporter du *papier* à cigarettes, reçût cette réponse : « Ici, on en manque totalement, mais on en attend d'un jour à l'autre de Perpignan et de Toulouse. » A cette époque, les petits cahiers contenaient de 30 à 50 feuilles et coûtaient 0 fr. 10; ceux de 60 à 100 feuilles, 0 fr. 20. Actuellement, on a des cahiers cartonnés de 300 feuilles qui ne coûtent au détail que 0 fr. 10. D'abord, on n'accorda de [illegible] qu'aux *papiers* vergés fabriqués à bras. [illegible] à donner à la cigarette une [illegible] à cause de la colle, et [illegible] aux lèvres et s'y de hirer, on les préféra malgré leurs inconvénients, tant est grande la force de l'habitude et de la routine, ces deux ennemis de la logique et du progrès. Il a fallu vingt ans pour que toutes les [illegible] à bras [illegible] remplacées ces [illegible] et pour que le public adoptât le *papier* à cigarettes à la mécanique; on a même été obligé de lui donner l'apparence du vergé à la main. Aujourd'hui, c'est-à-dire en 1874, le *papier* à cigarettes de fabrication espagnole, sans être absolument mauvais, a le double défaut d'être trop épais et de charbonner. L'Autriche tire de France le *papier* en rames et le débite en cahiers dont les enveloppes seules sont réellement d'origine autrichienne. Le *papier* à cigarettes fabriqué dans tout l'empire allemand est défectueux sous tous les rapports et de beaucoup inférieur à ceux de tout le continent. L'Angleterre fabrique beaucoup de *papier* à cigarettes, mais celui qui s'y emploie de préférence sort des manufactures françaises; le *papier* anglais ne sert guère que pour l'exportation. Le nombre des fabriques françaises de *papier* à cigarettes est très-limité, mais le nombre des fabricants de cahiers de ces *papiers* se chiffre par centaines. Tous ils s'approvisionnent de *papier* aux mêmes sources; ils les découpent, les revêtent d'une couverture de *papier* ou de carton portant un nom quelconque, propriété du fabricant, et c'est ainsi qu'il est lancé dans le commerce. Le chiffre d'affaires de cette industrie peut se monter à 3 millions.

— *Papier d'emballage.* Ce *papier* se fait au moyen de paille, de bois, ou d'un mélange de ces matières avec des chiffons. Pour obtenir du *papier* d'emballage imperméable, on se livre à l'opération suivante : d'une part, on fait dissoudre 680 grammes de savon blanc dans un 1 litre d'eau; d'autre part, on fait dissoudre, dans 1 litre d'eau aussi, 57 grammes de gomme arabique avec 170 grammes de colle de farine. Il faut ensuite mélanger les deux solutions, faire chauffer et y tremper le *papier*, que l'on passe ensuite entre deux cylindres ou que l'on suspend pour le faire égoutter et sécher.

— *Papier hydrographique.* On l'obtient en faisant tremper du *papier* ordinaire dans une dissolution de noix de galle gommée, puis en le saupoudrant, lorsqu'il est sec, d'une poudre très-fine de sulfate de fer calciné. Lorsqu'on écrit sur ce *papier* avec de l'eau, une réaction qui s'opère entre la noix de galle et le fer produit de l'encre, pendant que le reste du *papier*, qui n'est pas mouillé, reste blanc.

— *Papier imperméable.* Deux procédés étaient en usage dans la fabrication du *papier* imperméable : ou l'on enduisait la surface de celui-ci de la substance qui devait lui communiquer la qualité requise; ou bien l'on plaçait une couche de cette substance entre deux feuilles de *papier* qui, adhérant ainsi l'une à l'autre, n'en formaient plus qu'une.

Le meilleur procédé consiste à faire absorber au *papier* la matière imperméabilisante et à l'en saturer. Voici comment on opère : dans une cuve remplie d'une solution de caoutchouc ou de gutta-percha assez claire pour pouvoir être absorbée par le *papier*, on fait passer celui-ci sous un rouleau placé au fond de la cuve. Dans le trajet, il se charge et s'imprègne de la solution. Au sortir de la cuve, il passe entre deux cylindres de bois ou de métal garnis de cuir, dont l'un est fixe, tandis que l'autre est pressé contre le *papier* par un ressort. Le *papier* est ensuite soumis à l'action d'une calandre qui, en le comprimant, augmente sa force et le glace des deux côtés.

— *Papier imperméable pour parapluies.* Une propriété singulière dont jouit le bichromate de potasse et qu'il est bon que l'industrie connaisse et n'oublie pas, c'est d'insolubiliser les colles fortes et de les gélatiner. Il résulte de cette propriété que du *papier*, des étoffes de coton, de lin, de soie, si minces qu'elles soient, une fois enduites de cette colle rendue insoluble, deviennent tout à fait imperméables. Les Chinois, les Japonais fabriquent leurs parasols avec du *papier;* nous allons, nous, grâce à la découverte de cette propriété du bichromate de potasse, pouvoir produire, non pas des parasols, mais des parapluies en *papier* bien plus imperméables que nos parapluies vulgaires qui, bon marché, ne valent rien, et chers, ne valent guère mieux. Pour insolubiliser la colle forte ou la gélatine, il suffit d'ajouter à l'eau qui la tient en dissolution 1 partie de bichromate pour 50 parties de colle, au moment de s'en servir, et d'opérer en pleine lumière. Déjà cette propriété est utilisée pour la fabrication des boutons et des billes de billard en colle forte.

Le *papier* marbré est employé par les relieurs pour la couverture des livres. Ces *papiers* sont forts, épais et bien collés. Voici comment on marbre le *papier :* on applique la feuille sur l'eau ou l'on a détrempé plusieurs couleurs avec de l'huile et du fiel de bœuf, qui empêche le mélange; selon la disposition que l'on donne à ces couleurs avec un peigne, les ondes et les panaches se dessinent. Les *papiers* marbrés se préparent autrement en Angleterre.

Au siècle dernier, on a essayé d'enrichir le *papier* marbré en mêlant de l'or ou de l'argent avec les couleurs; mais la dépense qu'il fallait faire a empêché de continuer ce genre d'enjolivement qui produisait cependant de bien beaux résultats.

Les *papiers* tontisses ou veloutés se préparent en appliquant sur le *papier* aux endroits voulus un mordant composé d'huile de lin cuite et de céruse broyée, afin de retenir les parcelles de tonture de drap réduites en poudre fine qui doivent produire le velouté. On renferme la partie de la pièce ainsi disposée dans une longue caisse dont le fond en cuir est couvert de tontisse. On frappe le fond du tambour avec des baguettes. La tontisse s'élève comme une fumée et en retombant s'attache au mordant. Les *papiers* maroquinés se font avec du *papier* ferme et bien collé qu'on enduit de plusieurs couches de gélatine, qu'on colore, qu'on lustre ensuite avec une couche de colle, puis avec une dissolution d'alun, de nitre et de crème de tartre et qu'on passe enfin au laminoir sur une toile métallique ou une planche de cuivre gravée qui forme les grains.

L'or et l'argent en feuilles s'appliquent sur *papier* au moyen du mordant à l'huile de lin cuite et à la céruse.

— *Papier de sûreté.* C'est un *papier* ordinaire, dans la pâte duquel on a versé des substances particulières destinées à le colorer lorsqu'on veut, par un agent chimique, en enlever l'écriture. On le couvre parfois par l'impression de certains dessins qui disparaissent au contact d'un agent chimique. On a fait de nombreux et infructueux essais jusqu'ici pour obtenir un véritable *papier* de sûreté destiné à empêcher la falsification des actes.

Papier-poudre. Le *papier*-poudre fut inventé en 1866 en Angleterre pour remplacer la poudre à canon.

Ce *papier* est d'abord imprégné d'une substance chimique ainsi composée :

	Parties.
Chlorate de potasse.	9
Nitrate de potasse.	4 1/2
Prussiate de potasse.	3 1/4
Charbon.	3 1/4
Amidon	» 1/2
Chromate de potasse.	» 1/16
Eau.	79

Une fois séché, ce *papier* est enroulé en forme de cartouches ou de gargousses de la longueur et du diamètre que l'on désire. La fabrication n'offre aucun danger. Il ne peut faire explosion qu'au contact du feu, ne laisse aucun résidu graisseux à l'intérieur des canons, fait moins de fumée, produit moins de recul et est moins sujet à être influencé par l'humidité que la poudre à canon. Pour garantir complètement les cartouches de l'humidité, on leur applique une couche de xyloïdine dissoute dans l'acide azotique, solution qui s'obtient en faisant dissoudre une partie de *papier* dans trois parties d'acide azotique.

— VI. EMPLOIS NOUVEAUX DU PAPIER. Parmi les plus curieuses applications du *papier* à l'industrie, nous citerons particulièrement les deux suivantes :

— *Cols, manchettes, chemises, jupons en papier.* Depuis 1862, une mode anglaise et américaine a tenté de s'introduire à Paris : la mode des cols et des manchettes en *papier* pour hommes et même pour dames. En 1868, l'usage de ces objets de toilette s'était déjà multiplié au point que beaucoup de magasins s'en étaient fait une spécialité. Cette ingénieuse imitation de lingerie, qui, après avoir été portée, peut servir à allumer le feu, offre cet avantage qu'elle ne coûte que le prix ordinaire du blanchissage de ces objets.

The Thechnologist nous fournit des détails sur une fabrique américaine qui, à elle seule, en 1866, livrait par jour 100,000 cols en *papier*, soit 3 millions par mois.

Mille kilogrammes de *papier* étaient, chaque semaine, convertis en lingerie dans cet établissement, machiné, d'ailleurs, de façon à pouvoir doubler sa production. Le *papier* est préparé avec un blanc spécial. Sept machines concourent à la confection d'un col : la première, au moyen d'un outil à vingt-deux lames qui agissent comme de gigantesques ciseaux et sans la moindre bavure, découpe le *papier* en bandes de la dimension voulue; la seconde donne aux bandes la forme convenable par un autre découpage; la troisième découpe les boutonnières avec une précision et une netteté remarquables; la quatrième imprime au col, au moyen d'une pression rapide et énergique, cette imitation de la piqûre, qui le fait ressembler, à s'y méprendre, au col de toile fabriqué à la main. Du même coup, la marque de fabrique et la peinture de l'objet s'y trouvent appliquées; la cinquième délimite, au moyen d'un moulage, l'espace réservé à la cravate et qui forme empiècement dans les cols à la main; la sixième donne le pli et la cambrure convenable suivant le genre; la septième, enfin, fait l'office de la repasseuse. Les cols sont ensuite mis en boîtes par dizaines ou par centaines. La seule fabrication de ces boîtes se chiffrait alors par la somme annuelle de 300,000 francs.

Il est évident que les Américains ne pouvaient s'en tenir là. En effet, ils ont tellement perfectionné leurs machines qu'ils en étaient arrivés, à la fin de 1866, à produire, au moyen d'une combinaison de mousseline extra-claire et de *papier* :

Des chemisettes à plis et à plastron, de diverses dimensions.

Des jupons de dames, unis, à volants et tuyautés.

Des coiffures remplaçant les bonnets de coton.

Et même des chaussettes!

— *Maisons en papier, canons en papier, vaisseaux en papier.* En 1864, un inventeur s'est avisé d'en construire des maisons entières, voire des cathédrales avec tout ce qu'il faut pour officier, y compris les cloches! Quand on prend du... *papier*, on n'en saurait trop prendre, paraît-il. Premier avantage sur le bois : le *papier* ne pourrira pas; deuxième avantage : il sera incombustible; troisième avantage : il sera imperméable et d'une incomparable légèreté, etc.

Des cloches aux canons, il n'y avait qu'un pas; l'inventeur l'a franchi. Des canons en *papier* ont été, non pas fondus, mais roulés. On les a essayés, et les canons de bronze et d'acier ont failli en crever de jalousie et de désespoir.

Ce n'est pas tout encore; un vaisseau, ou plutôt une chaloupe en *papier* a été construite. Des expériences comparatives ont été faites sur le pouvoir de résistance de ce *papier*, sur du fer et sur du bois; il a été constaté que ce pouvoir de résistance équivalait à dix fois celui du chêne; autrement dit : une planche de *papier* d'un pouce d'épaisseur est égale en force à une planche de chêne de dix pouces d'épaisseur. L'inventeur, M. Szerlemy, prend de vieux journaux, les trempe dans une solution, qui est son secret, et les pose les unes sur les autres jusqu'à épaisseur voulue; les feuilles de *papier* deviennent carton, puis planches, puis madriers qui, à leur tour, deviennent maison, cathédrale, cloche, canon ou frégate. Le *papier* n'a pas encore dit son dernier mot.

— VII. ESSAI DU PAPIER. Comme toutes les substances qui donnent lieu à un commerce considérable, le *papier* a été l'objet de fraudes qui, dans certains cas, ont une grande importance, et qu'il importe de savoir reconnaître, puisque leur nature peut influer beaucoup sur sa valeur commerciale et surtout exercer sur la santé publique une influence fâcheuse.

On fabrique des *papiers* dans la pâte desquels on fait entrer des proportions variables de fibres animales, des débris de laine, des poils, etc. C'est là un moyen d'avoir à un prix raisonnable des *papiers* communs très-propres à l'emballage. Mais, dans certains cas, on introduit ces matières dans des *papiers* vendus comme uniquement composés de fibres végétales; ou bien même on en force la proportion dans des *papiers* de médiocre qualité, et cela dans un but très-facile à comprendre. En délayant dans l'eau une certaine quantité de *papier* mis en pâte et en examinant cette pâte au microscope, on arrive, avec une certaine habitude, à reconnaître facilement la présence des fibres d'origine animale. On peut même, lorsque ces fibres existent dans le *papier* en proportion un peu considérable, déterminer cette proportion. Il suffit de traiter ces *papiers* par le monosulfure de potassium : les fibres animales se dissolvent avec la plus grande facilité, tandis que les fibres végétales restent inattaquées. On lave le résidu, on le sèche et on le pèse; si on a pesé préalablement le *papier* essayé, on connaît la perte de poids qu'il a subie et par conséquent la quantité de fibres animales qu'il renfermait. On peut, sans employer le microscope, reconnaître très-rapidement la présence des matières animales dans le *papier :* il suffit de maintenir celui-ci à l'ébullition, pendant quelques instants, dans une solution de potasse caustique; s'il existe des matières animales, elles se trouvent détruites par la potasse et fournissent de l'ammoniaque qui se dégage et que l'on reconnaît facilement, tant par son odeur que par la propriété qu'elle possède de bleuir le *papier* rouge de tournesol que l'on plonge dans ses vapeurs.

Le *papier* se vendant au poids, une autre fraude très-répandue consiste à ajouter à sa pâte des poudres minérales très-denses et peu coûteuses, telles que le plâtre, la craie, le sulfate de baryte, le sulfate de plomb, le kaolin, la terre de pipe, etc. Ces substances blanches et opaques ont en même temps la propriété d'augmenter la blancheur et l'opacité du *papier* et de rendre ainsi son apparence meilleure. Cependant cette fraude est préjudiciable, non-seulement parce qu'elle augmente le poids de la marchandise vendue, mais surtout parce que des *papiers* additionnés de semblables matières en proportion notable manquent de solidité et sont en général très-cassants.

Toutefois, cette addition n'est pas absolument condamnable. Dans certaines pâtes trop chargées de matières mucilagineuses, on est obligé d'introduire une certaine quantité, généralement très-faible, de substances minérales, telles que celles que nous venons de citer; sans cela ces pâtes ne fourniraient que des *papiers* transparents peu estimés. Cette addition se pratique surtout pour les *papiers* destinés à la typographie et à l'impression en taille-douce; elle leur donne, dit-on, une douceur et un grain favorables. Mais, dans tous les cas, les matières minérales ne doivent être ajoutées qu'en petite proportion.

Il y a plus; certains commerçants encouragent cette fabrication des *papiers* fortement chargés de matières minérales. Ces *papiers*, vendus à bas prix, sont en effet très-lourds; de telle sorte que, si on s'en sert pour envelopper certaines marchandises vendues au poids et pesées avec leur enveloppe, il en résulte pour le débitant un boni d'autant plus considérable que la marchandise vendue est d'un prix plus élevé. Il en est advenu que les papetiers se sont mis à fabriquer des *papiers* d'enveloppe dont le poids est extrêmement considérable. A une certaine époque, on a-

briquait ainsi des *papiers* qui pesaient 525 grammes par feuille. Aujourd'hui que cette fraude est surveillée, il n'est pas rare cependant d'en trouver qui pèsent jusqu'à 45 et 50 grammes. Ces *papiers* servent surtout à la fabrication des sacs dans lesquels on livre le sucre et le café; on se sert aussi de *papiers* très-lourds de ce genre pour envelopper la chandelle. Ainsi M. Chevalier rapporte les faits suivants qui montrent bien l'importance commerciale de cette tromperie. Dans une saisie faite à Tulle, un pain de sucre enveloppé pesait 8kil,800; sur ce poids, les cordes et le *papier* pesaient 680 grammes ou 8 pour 100. Dans une autre saisie, un pain de sucre enveloppé pesait 10kil,700; le *papier* et la ficelle pesaient 926 grammes ou près de 10 pour 100. On le voit, l'emploi de *papiers* de ce genre n'est pas sans causer préjudice à l'acheteur; aussi a-t-on dû réglementer cet emploi et fixer un maximum au poids des *papiers* d'enveloppe; ce maximum est de 30 grammes par kilogramme. Encore n'est-ce là qu'une tolérance plutôt qu'un droit reconnu, car les tribunaux, dans plusieurs circonstances, ont refusé de reconnaître aux débitants le droit de peser le *papier* en même temps que la denrée débitée; dans une circonstance encore assez récente, le tribunal de police correctionnelle de Paris a prononcé pour ce sujet une condamnation qu'on ne saurait trouver rigoureuse, en faisant observer avec beaucoup de raison que cette supercherie pèse plus particulièrement sur les classes pauvres qui, achetant par petites quantités à la fois, se trouvent ainsi recevoir, pour un même poids acheté, une plus grande quantité de *papier*.

Comme le poids du *papier* peut être apprécié par tout le monde, ce genre de fraude est des plus faciles à reconnaître. Mais si on veut apprécier la quantité de matières minérales ajoutées à la pâte d'un *papier*, on doit faire une opération fort simple; on doit peser un certain poids de ce *papier* et l'incinérer; les matières minérales augmentent énormément le poids des cendres. On trouve des *papiers* qui laissent ainsi jusqu'à 87 ou 90 pour 100 de cendres; ceux qui en laissent 30 à 40 pour 100 sont encore assez communs. Les *papiers* de bonne qualité laissent au contraire par l'incinération un poids très-faible de résidu incombustible, poids qui varie un peu à la vérité avec la pureté des matières premières employées dans la fabrication et aussi avec la nature des eaux qui alimentent les papeteries. En moyenne, le poids des cendres du *papier* de bonne qualité ne dépasse guère 4 pour 100. Pour les *papiers* à enveloppe, la proportion est plus élevée, les matières premières employées étant fort impures; elle atteint 15 ou 20 pour 100.

La nature de ces cendres fournit d'excellents renseignements pour déterminer quelles sont les substances minérales qui ont été ainsi introduites dans le *papier*. Or, cette détermination présente un grand intérêt, quelques-unes de ces substances pouvant, par les propriétés toxiques qu'elles possèdent, déterminer des accidents. Les *papiers* qui renferment du sulfate de plomb, par exemple, ne sont pas rares. Lorsque ce sel existe dans le *papier* en quantité considérable, il suffit de tremper le *papier* dans une solution d'acide sulfhydrique pour le voir se colorer en noir d'autant plus foncé qu'il renferme plus de sulfate de plomb. Quand la proportion est moindre, il faut, pour déceler le plomb, incinérer le *papier* et faire bouillir les cendres pendant une heure avec du carbonate de soude; une double décomposition s'opère : il se forme du sulfate de soude et du carbonate de plomb. Recueillant alors sur un filtre le produit insoluble, on le lave à l'eau et on le traite par l'acide nitrique; le carbonate de plomb se dissout et donne du nitrate de plomb bien facile à reconnaître, précipitant en noir l'acide sulfhydrique et en jaune le chromate de potasse, ainsi que l'iodure de potassium, etc. On peut même, en recueillant le sulfure de plomb précipité, doser la quantité de plomb renfermée dans le *papier*. La présence du plomb dans le *papier* a plusieurs origines : il peut avoir été introduit à dessein en utilisant les résidus de sulfate de plomb que fournissent diverses fabrications; mais il peut aussi provenir de débris de cartes dites *porcelaine* qui, comme on sait, sont fabriquées avec du carbonate ou du sulfate de plomb et qui ont pu être mélangées au chiffon qui a servi pour la fabrication du *papier*. Tout *papier* ainsi chargé de sels de plomb ne doit pas être employé pour envelopper des denrées alimentaires, des accidents graves pouvant, comme nous l'avons dit, résulter de cet usage. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce point. On trouve aussi dans certains *papiers* de petites quantités d'oxyde de zinc provenant, comme le plomb, des cartes-porcelaine, dans la fabrication desquelles on remplace depuis quelques années la céruse par l'oxyde de zinc; ce corps n'est pas non plus inoffensif. On reconnaît sa présence en traitant les cendres par l'acide chlorhydrique et recherchant le zinc dans la liqueur au moyen des méthodes usitées en pareil cas. V. ZINC.

Si le *papier* a été additionné de sulfate de chaux, ce corps se reconnaît facilement dans les cendres à sa faible solubilité dans l'eau et à la propriété qu'il possède de précipiter à la fois le chlorure de baryum et l'oxalate d'ammoniaque.

Le *papier* chargé de carbonate de chaux fournit des cendres alcalines, le carbonate ayant été en partie décomposé et transformé en chaux vive par la température élevée à laquelle il a été soumis; ces cendres, renfermant donc à la fois du carbonate de chaux et de la chaux, fournissent à la fois les réactions de ces deux corps.

Le sulfate de baryte est employé très-fréquemment dans le cas qui nous occupe; il est très-blanc et très-lourd, couvre beaucoup et est d'un prix très-peu élevé. Pour le connaître, il faut faire subir aux cendres le même traitement que celui que nous avons indiqué pour le sulfate de plomb; le sulfate de baryte étant insoluble dans les acides doit être préalablement transformé en carbonate par le carbonate de soude. Le carbonate de baryte étant ensuite dissous dans l'acide chlorhydrique, on a une solution qui présente les réactions caractéristiques des sels de baryte. V. BARYTE.

A l'exception de l'emploi des sels de plomb et de zinc, les faits dont nous avons parlé jusqu'ici portent préjudice à l'acheteur, mais non à la santé publique; il n'en est pas de même de ceux dont nous allons parler maintenant et qui se rapportent aux substances que l'on mélange à la pâte des *papiers* ou que l'on étend à leur surface pour les colorer.

Presque tous les *papiers* blancs sont azurés, c'est-à-dire que leur pâte a été teinte à l'aide d'une très-petite quantité d'une matière colorante bleue ou violette. Cette opération a pour but d'enlever au *papier* la teinte jaune que prend le chiffon lors même qu'il a été blanchi aussi parfaitement que possible. Les couleurs employées dans ce but sont variables; le bleu de Prusse, l'azur ou bleu de cobalt, l'outremer et la cendre bleue sont les plus usitées. Les premières sont tout à fait inoffensives; il n'en est pas de même de la dernière, qui est à base de cuivre. On arrive assez bien à reconnaître quelle est celle de ces matières qui a été introduite dans la pâte d'un *papier*.

Le *papier* azuré au bleu de Prusse ne se décolore pas quand on le plonge dans l'acide sulfurique faible; il est au contraire décoloré quand on le plonge dans une solution étendue de potasse. La liqueur dans laquelle cette décoloration a été opérée, étant filtrée, évaporée et neutralisée, donne de nouveau du bleu de Prusse quand on y verse du perchlorure de fer.

Le *papier* coloré au bleu de cobalt présente un caractère assez spécial : l'azur ayant une grande densité, une des faces du *papier* est d'ordinaire plus colorée que l'autre, la poudre colorée s'étant précipitée vers la partie inférieure de la feuille avant sa dessiccation. Ce papier est d'ailleurs coloré solidement; il n'est décoloré ni par les acides ni par les alcalis. Ses cendres colorent en bleu le borax fondu.

Les *papiers* azurés à l'outremer sont décolorés immédiatement par l'acide sulfurique étendu : cette décoloration est accompagnée d'un dégagement d'acide sulfhydrique. V. OUTREMER.

Enfin, le *papier* coloré par les composés du cuivre prend une teinte en rouge quand on le plonge dans une solution de cyanoferrure de potassium. Les cendres donnent une solution qui se colore en bleu céleste par l'ammoniaque en excès et qui dépose du cuivre métallique sur une aiguille de fer qu'on y plonge pendant quelque temps.

La pâte du *papier* peut renfermer, incorporées dans sa masse, d'autres matières métalliques toxiques ayant une origine du même genre. Nous nous occuperons tout à l'heure de *papiers* que l'on colore en appliquant à leur surface les couleurs les plus diverses, parmi lesquelles quelques-unes sont extrêmement dangereuses et renferment du cuivre, du plomb et de l'arsenic; or ces *papiers*, devenus vieux ou mis en rognures, entrent de nouveau dans la fabrication et introduisent dans la pâte les matières dont ils se trouvent recouverts. A la vérité, la proportion de substance toxique ainsi introduite dans le *papier* ne peut être considérable, les *papiers* colorés se trouvant mélangés à une quantité de chiffons énorme. Cependant elle n'est pas indifférente et il est utile, dans certains cas, de pouvoir reconnaître la nature de ces substances. On y arrive par les procédés que nous indiquerons tout à l'heure en parlant des *papiers* peints, mais en opérant avec beaucoup de soin à cause de la faible quantité de matière que l'on recherche.

Ces matières, ainsi introduites dans la pâte du *papier*, ainsi emprisonnées, en quelque sorte, dans sa trame, ne s'en séparent et ne peuvent devenir dangereuses que dans quelques cas particuliers assez rares : celui, par exemple, où le *papier* viendrait à plonger dans une liqueur acide. Les couleurs appliquées à la surface du *papier*, qui, par conséquent, ne forment pas corps avec lui et peuvent se détacher facilement, présentent des inconvénients beaucoup plus graves. L'usage de ces *papiers* étant très-répandu, tant pour les tentures d'appartement que pour envelopper avec quelque élégance certaines denrées ou substances alimentaires, ils ont occasionné de fréquents accidents et on a dû interdire l'emploi des plus dangereux. Ce point ayant pour de nombreux commerçants une importance très-grande, nous croyons devoir reproduire ici, au moins dans ses parties essentielles, une instruction du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, relative à la nature des substances colorantes qui peuvent être employées dans la fabrication des *papiers* peints destinés à envelopper les denrées alimentaires :

« Des accidents graves ont été causés par l'emploi de *papiers* peints dont se servent quelquefois les charcutiers, les fruitiers, les épiciers et autres marchands de comestibles pour envelopper les substances alimentaires qu'ils livrent à la consommation.

» Les *papiers* les plus dangereux, sous ce rapport, sont les *papiers* peints ou teints en vert, en bleu clair, qui sont ordinairement coloriés avec des préparations métalliques. Viennent ensuite les *papiers* lissés blancs et les *papiers* aurore. Ces *papiers*, mis en contact avec des substances humides ou grasses, peuvent leur communiquer une portion de leur matière colorante; il peut dès lors en résulter, suivant la proportion de matière colorante mêlée à l'aliment, des conséquences plus ou moins graves.

» Pour reconnaître la nature des substances qui colorent les *papiers*, on peut consulter les renseignements qui sont donnés ci-dessous. »

Ces renseignements sont relatifs à la nature « des substances colorantes que peuvent employer les confiseurs ou distillateurs pour les bonbons, pastillages, dragées ou liqueurs. » En voici les points principaux :

« Pour faciliter aux confiseurs et distillateurs les moyens de reconnaître les substances colorantes qu'il est permis d'employer et celles qui sont défendues par la présente ordonnance, il est convenable de les désigner ici sous les divers noms qu'on leur donne dans le commerce et de faire suivre cette nomenclature de l'indication de quelques procédés simples et faciles.

COULEURS QU'IL EST PERMIS D'EMPLOYER.

Couleurs bleues.

» L'indigo,
» L'outremer pur.

Couleurs rouges.

» La cochenille,
» Le carmin,
» La laque carminée,
» La laque du Brésil,
» L'orseille.

Couleurs jaunes.

» Le safran,
» La graine d'Avignon,
» La graine de Perse,
» Le quercitron,
» Le curcuma,
» Le fustet,
» Les laques alumineuses de ces substances. »

Couleurs composées.

L'instruction prescrit de produire ces couleurs par le mélange des couleurs simples précédentes.

SUBSTANCES COLORANTES DONT IL EST DÉFENDU DE FAIRE USAGE.

« Les substances nuisibles en général et notamment :

» Les oxydes de cuivre, les cendres bleues;
» Les oxydes de plomb, le massicot, le minium;
» Le sulfure de mercure ou vermillon;
» Le jaune de chrome ou chromate de plomb;
» Le vert de Schweinfurt, le vert de Scheele et le vert métis;
» Le blanc de plomb, connu sous le nom de céruse ou de blanc d'argent.

» On ne doit employer que des feuilles d'or et d'argent fin. On bat actuellement du chrysochalque presque au même degré de ténuité que l'or; cette substance, contenant du cuivre et du zinc, doit être prohibée. »

Et la même instruction ajoute, relativement aux *papiers* destinés à envelopper les bonbons :

« Il faut apporter beaucoup de prudence dans le choix du *papier* colorié et du *papier* blanc qui servent à envelopper les bonbons. Les *papiers* lissés blancs ou coloriés sont souvent préparés avec des substances minérales très-dangereuses.

» Ils ne doivent pas servir à envelopper les bonbons, sucreries, fruits confits ou candis qui pourraient, en s'humectant, s'attacher au *papier* et donner lieu à des accidents si on les portait à la bouche.

» Le *papier* colorié avec des laques végétales peut être employé sans inconvénient. »

Suit un résumé « des procédés à suivre pour reconnaître la nature chimique des principales matières dont l'usage est interdit aux confiseurs et liquoristes. »

Nous avons fait observer en commençant que les mêmes prescriptions s'appliquent à tous les *papiers* destinés à envelopper les substances alimentaires.

Malgré ces prescriptions, des accidents étant arrivés en 1855 par le fait de *papiers* peints en vert au moyen de couleurs arsenicales, le préfet de police dut envoyer aux commissaires de police une circulaire pour les engager à veiller à l'observation de l'ordonnance du 28 février 1850, que nous venons de citer. Malheureusement, ces agents saisirent tous les *papiers* verts sans distinction, et quelque temps après, en 1857, une seconde circulaire vint donner à ce sujet quelques renseignements plus circonstanciés.

Ainsi donc, sans parler des inconvénients qui peuvent en résulter pour la santé publique, les marchands qui font usage de *papiers* de ce genre sont exposés à des procès-verbaux et à des saisies. Il est donc indispensable pour eux de se mettre à l'abri de pareils accidents. Or, les *papiers* qu'emploie chacun d'eux étant presque toujours les mêmes, le mieux pour eux serait de faire examiner de temps à autre ces *papiers* par un chimiste.

Dans tous les cas, les matières toxiques peuvent en général être reconnues assez facilement. Un *papier* renferme-t-il de l'arsenic ou de l'antimoine : en le traitant par l'acide sulfurique pur, on le convertit en un charbon sulfurique qui, délayé dans l'eau et introduit dans un appareil de Marsh, donne des anneaux d'arsenic ou d'antimoine. Renferme-t-il du plomb : il fournit des cendres dont la solution dans l'acide nitrique présente les caractères des sels de plomb. De même pour le cuivre, de même pour le zinc, etc.

Les *papiers* colorés avec des substances toxiques, lors même qu'ils ne viennent jamais au contact des aliments, lorsqu'ils sont, par exemple, employés à la tenture des appartements, peuvent occasionner des empoisonnements. C'est Gmelin qui, le premier, a montré toute l'importance de ce fait, en citant de nombreux accidents ainsi produits dans les *Annalen des Statts-Arzneikunde*. Très-fréquemment, des personnes qui habitaient dans une pièce tendue en *papier* arsenical au vert de Schweinfurth ont éprouvé des accidents qui ont disparu dès que le *papier* a été changé. Dans certaines chambres ainsi tendues, il n'est d'ailleurs pas rare de percevoir nettement, lorsqu'elles sont restées quelque temps fermées, l'odeur alliacée de l'arsenic. De plus, ces couleurs pulvérulentes sont simplement fixées à la colle et se détachent très-facilement, à ce point que Gmelin rapporte un léger empoisonnement par l'arsenic observé chez une servante qui avait frotté avec un balai une tapisserie verte. D'après l'auteur que nous venons de citer, les *papiers* arsenicaux dégagent, surtout par les temps chauds, une odeur de souris très-désagréable; cette odeur proviendrait d'une substance due à la réaction de l'arsenic sur les matières organiques du *papier*.

Tout ce que nous avons dit relativement aux *papiers* rendus toxiques par des matières colorantes s'applique aussi aux cartonnages peints et surtout aux jouets d'enfants. De nombreux accidents sont attribuables à l'emploi de couleurs toxiques à cet usage. Il serait désirable que les interdictions précédentes fussent étendues aux objets qui sont mis entre les mains des enfants et que ceux-ci portent fréquemment à la bouche.

— Écon. polit. et fin. *Papier-monnaie.* Dans le principe, la monnaie a été employée comme instrument des échanges, en raison de sa valeur intrinsèque. La création de la monnaie de métal avait été un progrès considérable qui, transformant le troc primitif en échange, avait permis le développement du commerce sur une vaste échelle. Mais la monnaie métallique devint bientôt insuffisante pour les diverses transactions, et [illegible] créer une autre monnaie [illegible] leur intrinsèque, valût par [illegible] l'usage et de l'habitude. « Il [illegible] M. Courcelle-Seneuil, de [illegible] ment le temps où l'on a im[illegible] mière fois de conférer à [illegible] et par un acte du gouvernement, une valeur indépendante de la matière [illegible] faite. Les monnaies [illegible] toire grecque fait plusieurs [illegible] raient plutôt leur valeur du [illegible] cret d'[illegible] étaient des [illegible] changer, après la levée d'un siège, [illegible] de fer, par exemple, en ses [illegible] contre des pièces d'or ou d'argent; ces monnaies étaient d'ailleurs créées [illegible] pendant le [illegible] exe[illegible] sage d'Eschine [illegible] atteste l'existence d'une monnaie sans valeur intrinsèque dans la [illegible] Carthage. Cette monnaie de cuir tirait-elle sa valeur [illegible] ment? [illegible] il est difficile d'affirmer quelque chose avec certitude sur ce détail curieux de l'histoire ancienne. » Ce qui est certain, c'est que, [illegible] tout temps, les gouvernements [illegible] le [illegible] et la quantité [illegible] employées [illegible], ce qui est encore certain, c'est la pratique [illegible] suivie par tous les gouvernements [illegible] les monnaies et de changer [illegible] le poids et le titre. Pline parle [illegible] des monnaies en usage à Rome [illegible] ressource financière [illegible] nécessités, qu'on a [illegible] Dans le moyen âge, tous les États [illegible] rope considéraient comme un [illegible] la faculté d'altérer les monnaies. [illegible] élevait la valeur des monnaies [illegible] recevoir, il l'abaissait quand [illegible] « A son avénement, dit M[illegible] d'argent valait 5 livres 5 sous, [illegible] l'année, 11 livres. En février [illegible] tombé à 4 livres 5 sous, [illegible] reporté à 12 livres. En 1354, [illegible] vres 4 sous; il valait 18 livres [illegible] remit à 5 livres 5 sous; mais on [illegible] lement la monnaie qu'il [illegible]

taux de 102 livres. » Il y avait encore dans cette altération des monnaies, dans ces modifications apportées à leur valeur, certaine contrainte dont les gouvernements songèrent à s'affranchir. Au lieu de frapper des pièces de métal d'un poids ou d'un titre inférieurs, ils créèrent des monnaies de convention, sans aucune valeur intrinsèque. L'empereur Wou-ty, qui régnait en Chine un peu plus d'un siècle avant l'ère chrétienne, « ne songeait, dit M. Ed. Biot, qu'à combattre les Hiong-Nou et manquait de monnaie pour subvenir aux frais de ses expéditions coûteuses. Ne sachant par quel moyen s'en procurer, il imagina de réunir dans ses parcs un grand nombre de cerfs blancs, défendit à ses grands d'élever aucun cerf de cette espèce et, lorsqu'ils vinrent à la cour lui rendre la visite obligée aux époques solennelles, on leur remit, en échange des présents qu'ils apportaient, une pièce de la peau de ces cerfs blancs, laquelle était taxée par l'empereur à 400,000 deniers. » C'était là un procédé primitif que les successeurs de Wou-ty devaient considérablement perfectionner. Écoutons à ce sujet le Vénitien Marco-Polo. « Dans la ville de Khan-Balikh, dit le célèbre voyageur, est la Monnaie du Grand Khan, qui pourrait passer pour posséder le secret des alchimistes, car il a l'art de produire de l'argent au moyen du procédé suivant. Il fait enlever l'écorce des mûriers avec les feuilles desquels se nourrissent les vers à soie. On en prend la partie intérieure, celle qui touche le tronc de l'arbre, et on la pile dans un mortier jusqu'à ce qu'elle soit réduite en une pâte dont on forme du *papier* semblable à celui qu'on obtient du coton, mais plus foncé. Quand il est tout préparé, on le coupe par morceaux de diverses grandeurs, carrés, mais plus longs que larges, et qui sont censés valoir les uns un denier tournois, les autres un gros de Venise... Ce *papier* se fabrique avec autant de cérémonie que si c'était de la monnaie d'or et d'argent; les divers officiers préposés à cet effet ont soin d'apposer leur nom, leur cachet; et, finalement, le garde du sceau royal trempe dans du vermillon le scel qui lui est confié, et en marque tous les morceaux de *papier* pour achever de leur donner un caractère authentique. Quiconque contrefait la marque de ce sceau est puni de mort. Ce *papier* est ensuite répandu dans les domaines de Sa Majesté et personne n'ose, sous peine de mort, refuser de le recevoir en payement. » Les Européens, à l'exemple des Chinois, ont émis du *papier* sans aucune valeur intrinsèque. La lettre de change dont se servirent d'abord les juifs, plus tard les orfèvres d'Angleterre, plus tard encore les marchands d'Amsterdam, n'était autre chose que du *papier*-monnaie. Mais ce *papier* n'avait qu'une circulation limitée et seulement proportionnée aux premiers besoins. Ces besoins s'étant accrus, la circulation est devenue plus active, plus variée, plus étendue. La lettre de change ou tout autre effet de commerce du même genre ne pouvait avoir cependant qu'une circulation très-limitée. Elle ne servait et ne pouvait servir qu'entre personnes qui se rendaient réciproquement le même service et qui se présentaient mutuellement de sérieuses garanties de solvabilité. En dehors de ces personnes liées entre elles par une sorte de contrat tacite, le *papier* ne pouvait circuler. De toutes parts on chercha des combinaisons variées et savantes, ayant toutes pour but de remplacer la valeur métallique par une valeur fiduciaire d'un usage plus facile. La première idée qui s'offrit fut de mettre à la disposition du gouvernement la monnaie métallique et, avec la garantie de l'État, de substituer à cette monnaie un signe sans valeur. Dans le Nord, on a atteint le but par des combinaisons fondées sur la monnaie de billon. La monnaie de cuivre étant plus lourde, plus incommode sous tous les rapports et d'un poids plus variable que les monnaies d'or et d'argent, il a été facile de lui substituer du *papier* de banque, échangé contre espèces au commencement, et auquel on donna plus tard cours forcé. En Russie, on avait imaginé de conserver une apparence de liberté dans l'échange du *papier* contre espèces; mais le gouvernement interdisait en même temps, sous des peines très-sévères, l'exportation et la fonte du cuivre. Alors les particuliers aimaient autant conserver un *papier*, même déprécié, que d'acquérir un métal dont ils ne pouvaient tirer aucun parti.

En Angleterre, l'introduction du *papier*-monnaie dans les relations commerciales fut due à l'initiative privée. Un financier d'une très-grande habileté, Patterson, songea à rendre la circulation des effets plus étendue, à élargir ainsi le crédit et en même temps à faire profiter le gouvernement anglais des avantages de la combinaison, en lui fournissant à très-bas prix des avances que les détenteurs de numéraire ne voulaient faire qu'à raison de 38 pour 100. Il fut fondé une banque d'émission par douze des commerçants les plus riches et les mieux accrédités de la Cité de Londres, offrant leur solvabilité personnelle en garantie des billets émis par eux. Cette banque recevait, après vérification naturellement, les effets des commerçants dont la circulation était bornée, comme les relations des signataires, et délivrait en échange une somme égale en billets émis par elle, d'une acceptation plus étendue, grâce à la garantie offerte par les fondateurs. Ces billets devenaient donc une véritable monnaie, la monnaie fiduciaire, pouvant remplir le même office que la monnaie métallique. Le plus grand avantage de cette combinaison, c'est que les transactions, pour s'effectuer, n'avaient plus besoin du secours de cette monnaie, chaque transaction pouvant donner lieu à un effet et cet effet à un billet de la banque d'émission. L'idée était des plus simples et des plus pratiques. L'entreprise réussit d'abord, mieux même qu'on ne pouvait l'espérer d'une innovation. La banque prenant un prix très-modique relativement pour le change ou escompte, les détenteurs de numéraire furent obligés d'abaisser le taux de leurs prêts, devenus beaucoup moins utiles, grâce au fonctionnement de cette banque. Mais Patterson ne s'était préoccupé de sa fondation que pour créer des ressources au gouvernement anglais, alors embarrassé. Ce dernier accorda à la banque un monopole qui devait la ruiner, parce qu'il avait pour corollaire l'engagement de couvrir un emprunt de l'État. Cet emprunt fut couvert à l'aide d'une émission de billets qui ne reposait, cela va sans dire, sur aucune opération commerciale, sur aucune garantie sérieuse autre que la promesse de remboursement faite par l'État, sur rien enfin que des éventualités, tandis que jusque-là le *papier* mis en circulation par la banque avait été la représentation des effets commerciaux particuliers. C'était en définitive une nouvelle manière de fabriquer de la fausse monnaie. Comme il arrive presque toujours, tant que les emprunts de l'État restèrent dans une assez modeste limite et qu'aucune crise ne vint donner l'éveil au commerce, les billets émis pour l'emprunt et que rien ne distinguait des autres jouirent de la même faveur que les billets représentant des effets particuliers. Mais le gouvernement ayant pris goût à ce genre d'expédient, qui lui paraissait si commode, et ayant surmené la banque, il arriva que la confiance publique se retira de celle-ci; ses billets furent dépréciés, le remboursement immédiat des billets demandé de toutes parts, ce qui amena la ruine pour les fondateurs, le désordre dans les transactions, une crise générale. Tel fut le sort de la première banque d'émission, d'abord florissante tant qu'elle ne fit que les « affaires sérieuses, » ou du moins ce qu'on appelle ainsi dans le monde commercial et financier, et qui croula presque aussitôt qu'elle devint commanditaire de l'État. Cette tentative ne fut pas inutile cependant; elle révéla la puissance du crédit et prouva, malgré les malheurs de la fin, que le crédit pouvait être organisé, étendu, et que la monnaie métallique pouvait être remplacée, dans une certaine mesure au moins, par la monnaie fiduciaire ou *papier*-monnaie.

Un peu plus tard, en France, Turgot, voulant affranchir de l'usure le commerce et l'industrie naissante, fonda la banque d'escompte, institution du même genre que celle imaginée par Patterson et qui eut le même sort. Florissante d'abord, elle eut, comme la banque d'Angleterre, le tort de faire des avances à l'État et son *papier* fut bientôt déprécié. Nous ne dirons rien ici de Law et des assignats. Le lecteur trouvera dans les articles consacrés à ces mots tous les renseignements dont il pourra avoir besoin. Occupons-nous seulement ici du *papier*-monnaie au point de vue de la science économique.

Lorsque les ressources ordinaires d'un gouvernement ne suffisent pas à couvrir ses dépenses, il en est réduit à chercher des expédients. Celui auquel il a le plus souvent recours consiste à conférer à des chiffons de *papier* la valeur de l'or ou de l'argent. Il décrète alors que les billets auront un cours forcé de monnaie. En ce cas, les billets reçoivent de l'acte même du gouvernement une valeur qu'ils n'avaient pas. En concurrence avec la monnaie métallique, ils peuvent servir à l'acquit des contributions publiques, au payement de toute dette. La monnaie, plus lourde et moins commode que le *papier*, disparaît peu à peu; elle est exportée ou utilisée par l'industrie, si bien qu'elle se trouve remplacée par le *papier*. Peut-il résulter de cette substitution d'une valeur fiduciaire à une valeur métallique quelque sérieux inconvénient? Nous allons examiner cette question. Au dedans et en temps ordinaire, le *papier* peut très-bien remplacer la monnaie, et il est même plus commode que cette dernière. Le cours du *papier* étant forcé, on n'a pas à craindre qu'il soit rejeté comme un objet sans valeur et on peut le considérer comme de l'argent en poche. Mais les décrets d'un gouvernement n'ont pas de force en dehors des frontières du pays. Le *papier* créé dans un pays n'a pas de cours forcé en dehors de ce pays. Vienne une disette; s'il faut importer plus qu'à l'ordinaire, on est obligé de recourir à la monnaie métallique. Or, celle-ci est devenue rare et l'on ne peut se la procurer qu'en payant une prime. Le *papier* se trouve ainsi exposé à des variations. Or, une monnaie dont la valeur est variable est une monnaie mauvaise. Cette variation dans la valeur du *papier*-monnaie peut encore tenir à d'autres causes. Le *papier* n'ayant qu'une valeur artificielle, les émissions n'ont pas de limite et le monnayage du *papier* continue longtemps après que tous les besoins monétaires du pays sont satisfaits. L'offre de monnaie dépassant de beaucoup la demande, le prix baisse, le *papier* se déprécie ou, ce qui revient au même, le prix nominal de toutes les marchandises s'élève. « Cette loi de dépréciation du *papier*-monnaie, dit M. Courcelle-Seneuil, est susceptible de recevoir une formule presque absolue et mathématique : la valeur de la somme du *papier*-monnaie en circulation, quelle qu'elle soit, est égale à la somme inconnue, mais certaine, de valeurs monétaires dont la société a besoin, et celle-ci est presque invariable dans un temps et un état commercial donnés. Si, par exemple, on évalue à 1 milliard la somme de monnaie dont la France a besoin pour le service actif de ses échanges, la somme, quelle qu'elle fût, qu'un gouvernement y pourrait émettre ne vaudrait jamais plus de 1 milliard. Toute émission qui excéderait cette somme aurait pour conséquence directe et inévitable une dépréciation proportionnée à la somme émise en excédant. A 2 milliards, le *papier*-monnaie perdrait moitié de sa valeur; à 3 milliards, deux tiers; à 4 milliards, trois quarts, et ainsi de suite; à 45 milliards, il n'aurait plus que le quarante-cinquième de sa valeur nominale.

» Telle est la loi absolue et mathématique en quelque sorte des dépréciations du *papier*-monnaie; mais il faut tenir compte aussi des passions, des craintes et des espérances humaines qui viennent tantôt élever, tantôt abaisser le prix du *papier*-monnaie. Ainsi, pendant la guerre de l'indépendance américaine, le *papier* continental acquit ou perdit plusieurs fois de la valeur suivant que la cause de la révolution paraissait devoir succomber ou triompher. En 1776, avec une émission de 9 millions de dollars, le *papier*-monnaie était presque au pair. En avril 1778, les émissions s'élevaient à 30 millions; mais comme l'issue de la guerre semblait très-douteuse, 6 dollars de *papier* ne valaient que 1 dollar d'argent. En juin suivant, les émissions avaient atteint 45 millions; mais l'intervention de la France était survenue dans l'intervalle et la capitulation de Burgoyne assurait le succès de la cause américaine : 4 dollars de *papier* valaient 1 dollar d'argent. On a remarqué des péripéties analogues dans l'histoire des assignats. Cela tient à ce que le *papier*-monnaie, n'ayant comme *papier* aucune valeur, est toujours, quoi qu'on fasse, un signe fiduciaire; ce signe, altéré, dégénéré, ne peut cependant jamais perdre entièrement son caractère. »

Il résulte de ce que nous avons dit plus haut et des exemples cités par M. Courcelle-Seneuil que la valeur du *papier* à cours forcé peut varier : 1° par suite de payements à faire au dehors; 2° par suite d'émissions excessives; 3° enfin par l'effet des mouvements et des caprices mêmes de l'opinion.

Dès qu'une dépréciation se produit dans la valeur du *papier*-monnaie, chacun s'efforce de convertir son *papier* en marchandises; la spéculation s'établit sur la baisse du *papier* et imprime aux affaires commerciales une activité extraordinaire; on spécule même et il n'est pas rare de voir quelques fortunes s'élever sur des ruines. Mais bientôt les oscillations de hausse et de baisse du *papier*-monnaie donnent l'alarme; on n'accepte plus d'engagement à terme, les affaires languissent et le crédit s'éteint.

Le *papier*-monnaie est émis de deux manières : quelquefois directement au nom de l'État; d'autres fois, et plus souvent, l'émission est faite par de grands financiers réunis en compagnie, lesquels, après avoir lancé dans la circulation des engagements fiduciaires remboursables, se font dispenser du remboursement par un décret et consentent en retour des prêts à l'État. En France, en 1848, le décret qui a donné cours forcé aux billets de banque a créé un *papier*-monnaie inoffensif dont l'État n'a pas fait usage. En Angleterre, le *papier*-monnaie émis en 1797, par l'acte de restriction, a été employé avec modération et utilité.

Le *papier*-monnaie n'est pas employé seulement comme expédient. Il peut l'être aussi comme moyen financier normal et, dans ce cas, il offre au gouvernement qui s'en sert une ressource équivalente à presque toute la monnaie métallique active qui existe dans l'État. Cette somme une fois dépensée, on ne doit rien demander de plus au *papier*-monnaie. Agir autrement, c'est encourir tous les inconvénients attachés au faux-monnayage officiel. Les émissions excessives attentent à l'inviolabilité des contrats et portent atteinte à la foi commerciale. Mais lors même que le gouvernement saurait s'abstenir d'émissions excessives, il n'empêcherait jamais le *papier*-monnaie de subir des oscillations fréquentes, soit par l'effet d'importations nécessaires, soit par suite des alarmes ou du défaut de confiance qui se manifestent dans l'opinion. Aussi, et nous n'hésitons pas à le dire, l'emploi du *papier*-monnaie, comme moyen financier normal, est détestable et indigne d'un peuple civilisé. Il est inutile d'ajouter que, comme expédient, le *papier*-monnaie nous semble plus mauvais encore. Mais, si nous rejetons le *papier*-monnaie, il n'en est pas de même de la monnaie de *papier*, chose essentiellement différente. Le premier est une invention d'un pouvoir politique aux abois, la seconde naît des contrats. Les promesses qui constituent la monnaie de *papier* sont échangeables contre espèces à la demande du porteur; le porteur du *papier*-monnaie n'a aucun droit à l'échanger contre espèces. Celui-ci a cours forcé et ne peut être légalement refusé; celle-là est librement acceptée ou refusée dans les payements. V. BANQUE.

La monnaie de *papier* et le système monétaire mixte qui résulte du jeu des banques de circulation offrent tous les avantages du *papier*-monnaie et n'en ont pas les inconvénients. Autant l'usage du *papier* à cours forcé est dangereux et redoutable, autant l'usage du *papier* purement fiduciaire est utile et doit être recherché.

— Admin. *Papier timbré.* C'est celui qui porte la marque du timbre et sur lequel on écrit les actes publics dans les pays où la formalité du timbre est en usage. Ce *papier* est toujours d'un tissu solide et fort. On le fabrique à la main, au moyen de pâte faite avec du chiffon de chanvre ou de lin.

— Mar. *Papiers de bord.* Sous peine d'être considéré comme pirate, tout capitaine doit pouvoir présenter des *papiers* de bord : dans un port étranger, au consul de son pays, aux commandants des bâtiments de l'État et même aux autorités locales; à la mer, aux chefs des croiseurs de la nation à laquelle il appartient.

Le nombre et la nature des *papiers* de bord varient de nation à nation; en France, en temps de paix, ces *papiers* comprennent :

1° L'acte de propriété, constatant que le navire appartient au moins pour moitié à des Français;

2° L'acte de francisation, émané de l'administration des douanes françaises et contenant l'exacte description du navire et l'attestation qu'il a été mesuré et reconnu bien construit;

3° Le rôle d'équipage, contenant les noms, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile de tous les hommes composant l'équipage, depuis le capitaine jusqu'au plus petit mousse, et même des passagers;

4° Le congé de navigation, acte dans lequel il est constaté par la douane que le navire peut encore se prévaloir de la francisation, quoique déjà ancienne.

Quelques personnes comprennent, à tort, parmi les *papiers* de bord le certificat de visite avant le chargement et la patente de santé. Tout capitaine, il est vrai, doit posséder ces deux actes pour pouvoir les montrer à première réquisition; mais l'article 226 du code de commerce impose seulement au capitaine l'obligation de se munir de l'acte de propriété, de l'acte de francisation et du rôle d'équipage; l'acte de francisation et le rôle d'équipage devraient être suffisants, puisque la première de ces deux dernières pièces contient toujours, d'une manière explicite, tout ce qui est relatif à la propriété du bâtiment; la propriété est donc constatée par deux actes différents; toutefois, la loi étant formelle, on doit s'y conformer.

Un grand nombre de traités internationaux établissent que, en cas de guerre, la nationalité des neutres sera constatée par un passe-port spécial conforme à un modèle arrêté par les puissances contractantes et annexé au traité. Ce passe-port serait un cinquième *papier* de bord nécessaire pour les neutres. Cette stipulation ne se trouvant plus dans les traités les plus récents, on admet que le navire neutre doit seulement porter les *papiers* de bord nécessaires, d'après les lois de son propre pays, pour établir clairement qu'il appartient bien à la nation dont il porte le pavillon.

Quant aux *papiers* relatifs à la cargaison, appelés aussi improprement *papiers* de bord, il est beaucoup plus difficile d'en fixer le nombre et la nature. Il n'y a à ce sujet que des usages généralement adoptés. Ainsi, il est reçu presque partout que les pièces concernant la cargaison doivent être revêtues du visa des autorités du pays d'expédition et être conçues de manière à ne laisser aucun doute, dans les ports d'arrivée, sur la nature du chargement, afin que les autorités du pays puissent faire l'application des lois.

La plupart des nations ont fixé, comme la France, la nature et le nombre des *papiers* de bord.

La Belgique a continué d'appliquer le code de commerce français, dont les dispositions ont été adoptées par :

Les Deux-Siciles (loi spéciale de 1819);
La Sardaigne (code de commerce de 1843);
Haïti (code de 1826);
La Grèce (code de 1835);
Les îles Ioniennes (code de 1841).

En Portugal, les *papiers* de bord consistent en trois livres reliés, cotés et parafés par le capitaine du port : le livre de chargement, le livre de comptabilité et le journal de navigation. Il faut, en outre : l'acte de propriété du navire, le rôle d'équipage, les connaissements et affrètements, les reçus des frais de port, de pilotage et de tous autres payements, enfin un exemplaire du code de commerce.

La loi russe de 1833 (art. 575) indique les titres qui doivent être à bord des navires : l'acte de propriété, l'acte de congé et la passe de la douane.

Les capitaines des États-Unis doivent avoir le registre du navire, le rôle d'équipage et un passe-port maritime, et, en temps de paix, la liste des passagers, sous peine de 200 dollars d'amende.

En Autriche, tout navire au-dessus de 50 tonneaux doit avoir un livre sur lequel se trouvent les noms, prénoms, nationalité des gens de l'équipage et toutes les mutations qui surviennent dans cet équipage.

Les capitaines hollandais sont tenus d'avoir à leur bord : l'acte de propriété du navire, la lettre de mer, le passe-port turc, si le but

du voyage l'exige, le rôle d'équipage, la liste du chargement, les connaissements et chartes parties, un exemplaire du code de commerce.

Les *papiers* de bord, en Suède, sont : le certificat de construction, l'acte de congé du navire, la lettre de franchise, le passe-port algérien (inutile aujourd'hui), un certificat de chargement, un passe-port national, une copie du serment des armateurs, les chartes parties et le manifeste signés par les expéditeurs, le capitaine et les officiers du navire, le passe-port en latin, le passe-port de santé.

— Pharm. *Papiers pharmaceutiques.* Ces *papiers* occupent une place assez importante dans la thérapeutique pour que nous entrions dans quelques développements au sujet des plus connus d'entre eux. Le *papier* Rigollot, quoique né d'hier, occupe la première place par l'universalité de son emploi. S'agit-il de dériver une fluxion sanguine qui s'est portée vers un organe ou de rappeler une fluxion supprimée; de combattre, en la révulsant par une irritation artificielle, une irritation, soit nerveuse, soit rhumatismale, ou d'obtenir un effet d'excitation générale des forces nerveuses, on a recours à l'emploi des sinapismes. En beaucoup de cas, il importe d'opérer vite, ce que ne permet pas l'antique et vulgaire procédé du *Codex*, qui consiste à délayer de la farine de moutarde dans de l'eau tiède de manière à en former une bouillie épaisse que l'on étale sur un linge et qu'on applique sur la peau du patient. Quand la moutarde était de bonne qualité, on n'avait à subir que les désagréments de la pesanteur, de la malpropreté et de l'odeur répugnante du cataplasme; plus la perte de temps, l'emploi de linges, de vases, d'eau chauffée et l'ennui de la préparation. Ces inconvénients nombreux, graves pour la plupart, frappèrent l'esprit de plus d'un chercheur. M. Paul Rigollot, alors chef du personnel de la maison Ménier, a comblé cette lacune de la pharmacopée, en inventant (1867) la *moutarde en feuille*, que le public reconnaissant a aussitôt appelée *papier Rigollot* et, par métonymie, du *rigollot* tout court, vocable adopté aujourd'hui universellement et que le *Grand Dictionnaire* enregistre, en attendant que l'Académie le consacre.

L'inventeur avait résolu ce multiple problème : 1° de présenter un révulsif inaltérable et sur lequel on peut toujours compter; 2° d'épargner aux malades et aux personnes qui les soignent les désagréments de la préparation du sinapisme, sous forme de cataplasme; 3° de supprimer l'emploi du linge, peu abondant chez les célibataires et dans les familles pauvres; 4° de rendre portatif et applicable immédiatement le révulsif par excellence. L'utilité, la commodité, l'économie et la prompte énergie de cet agent médical ont déterminé son adoption par tous les médecins, les hôpitaux de Paris, les ambulances militaires et les marines française et anglaise.

Deux procédés avaient précédé l'apparition de la *moutarde en feuilles* de Paul Rigollot. Subler proposa les frictions avec un mélange d'essence de moutarde et d'huile d'amandes douces. La rubéfaction était prompte, mais l'opération nécessitait un aide, et l'odeur qui se dégageait de ce liniment irritait tellement les yeux que l'on dut renoncer à ce moyen. Cooper, médecin anglais, substitua à la moutarde la matière âcre du piment enragé; mais, là encore, les inconvénients surpassaient de beaucoup les avantages. Alors vint le procédé Rigollot (15 avril 1867).

Sachant que la moutarde ne contient pas d'huile volatile rubéfiante toute formée, mais qu'elle renferme les éléments nécessaires à sa formation; que cette huile volatile (essence de moutarde) est le produit de la réaction l'un sur l'autre, en présence de l'eau, de deux corps, la *myrosine* et le *myronate de potasse*, contenus dans la graine de moutarde; que cette graine contient de 25 à 28 pour 100 d'une huile grasse qui doit être éliminée préalablement, l'inventeur commence par se débarrasser de l'huile grasse au moyen d'un hydrocarbure; puis la poudre de moutarde, délayée dans une dissolution de caoutchouc, est appliquée et fixée mécaniquement en couche mince et régulière sur du papier. Le dissolvant s'évapore, et la farine reste emprisonnée dans les mailles imperceptibles d'un réseau de fibres de caoutchouc adhérentes au papier et perméables à l'eau comme la trame d'un tissu. Les feuilles sont ensuite découpées en petits carrés de 0m,10 de surface.

A tous les points de vue, et surtout au point de vue de la pratique, ce procédé est de beaucoup supérieur aux procédés antérieurs, et même à ceux qu'on a essayé de produire postérieurement. Parmi ceux-ci, nous citerons le procédé Lebaigue et le procédé Boggio, tous deux brevetés en 1868. Le premier consiste à séparer d'abord les deux principes actifs que la moutarde offre réunis naturellement, pour ensuite les conjoindre par la superposition de deux toiles enduites chacune d'un de ces principes; méthode scientifique peut-être, coûteuse à coup sûr, mais nullement pratique. Le deuxième procédé consiste en une couche de farine de moutarde étendue sur un papier enduit d'une dissolution aqueuse et alcoolique de dextrine. Mais l'alcool ayant altéré les propriétés réactives de la myrosine, il faut un long temps pour qu'elle retrouve, en présence de l'eau, l'énergie nécessaire pour donner naissance à l'essence de moutarde. Le procédé Rigollot est incontestablement celui qui a résolu le problème.

Le plus ancien peut-être de tous les papiers pharmaceutiques porte le nom d'*Albespeyres*, son inventeur. Sa création remonte à 1817. C'est un *papier* épispastique destiné, non pas à produire la vésication, mais à entretenir l'action d'une suppuration régulière du vésicatoire. Jusqu'à cette époque, le pansement de ces plaies factices se faisait avec des feuilles végétales, principalement avec de jeunes feuilles de la betterave comestible, sur lesquelles on étendait une couche de pommade préparée *ad hoc*. La répartition forcément irrégulière de cette pommade sur les feuilles amenait forcément l'irrégularité de l'effet obtenu, c'est-à-dire, soit une surexcitation dans la plaie et d'inutiles souffrances pour le patient, soit une inertie de l'exutoire. Le *papier* Albespeyres, bientôt adopté et patroné par tous les médecins, fit abandonner l'ancien mode de pansement, au grand soulagement des malades. Ce papier, fin, souple et doux, est enduit mécaniquement d'une couche toujours uniforme d'une pommade dont le principe actif est la cantharidine. L'emploi de cette substance, substituée aux insectes pulvérisés, permet de titrer et de doser avec une précision mathématique la quantité de principe actif que doit recevoir le *papier*, et qui donne ainsi une action toujours régulière.

Indépendamment du *papier* Albespeyres, il existe deux autres *papiers* épispastiques : le *papier* Leperdriel et le *papier* Beslier; ce sont des succédanés de celui-ci.

Le *papier chimique* du *Codex* est, dans la médication emplastique, un agent très-efficace pour combattre une foule de maladies et surtout les affections inflammatoires. Son action est toujours calmante, et souvent dérivative en produisant une légère rougeur sur la peau. Ce *papier*, selon la formule du *Codex*, reçoit deux préparations distinctes : la première consiste à produire son imperméabilité, et la seconde lui fait acquérir ses vertus. Or, il paraîtrait que la principale de ces vertus résiderait dans l'un des ingrédients qui entrent dans la manipulation préparatoire, l'ail, et nullement dans les matières de la seconde préparation. C'est du moins ce que pense le chimiste Parmentier, un des préparateurs les plus autorisés de ces sortes de *papiers* pour le compte de divers pharmaciens qui, au moyen de quelques variantes dans la formule du *Codex*, débaptisent le *papier chimique*, lui donnent leurs noms et en font ainsi chacun un papier particulier et spécial en apparence.

Tandis que tous ces *papiers* produisent leur effet par application, le *papier antiasthmatique* du chimiste Barral opère au moyen de la combustion. On en fait brûler une ou deux feuilles dans une chambre bien close, et c'est dans cette atmosphère que le malade doit respirer; ces feuilles, roulées en forme de cigarettes, peuvent aussi être fumées.

Mentionnons les *papiers compresses*, qui remplacent avec toute sorte d'avantages le linge dans le pansement des vésicatoires et des cautères.

Un moyen de pansement que les chirurgiens de Vienne ont employé avec beaucoup de succès, après Sadowa, est le *papier* buvard blanc dit *papier-soie*. Il réunit toutes les propriétés de la charpie, et on peut se le procurer en grande quantité et à très-bas prix. Les avantages sont ceux-ci : il ne s'altère pas au contact de l'eau; mauvais conducteur de la chaleur, il préserve mieux les blessures de l'influence atmosphérique; par sa nature absorbante, il pompe le pus, maintient les plaies dans un état de sécheresse propre à la cicatrisation, et on peut l'employer comme tampon, dans certaines circonstances, avec plus d'avantages que la charpie.

— *Papier tue-mouches*. Les *papiers* tue-mouches peuvent se préparer avec toutes substances toxiques. Ordinairement, on les prépare en trempant du papier buvard épais dans le décocté de quassia sucré, auquel on ajoute quelquefois un décocté de noix vomique, et en faisant sécher. Pour se servir du *papier* tue-mouches, on le place dans une assiette où on le maintient humide. Un décocté de fleurs de pyrèthre (poudre insecticide) pourrait être appliqué avantageusement à la préparation d'un *papier* tue-mouches.

Papiers et correspondance de la famille impériale; pièces saisies aux Tuileries. (Paris, Imprimerie nationale, 1870, in-8°.) Sous ce titre ont été réunis et publiés, par ordre du gouvernement de la Défense nationale, des lettres, des rapports confidentiels, ou des états de sommes déboursées soit pour la famille de l'ex-empereur, soit pour certains plumitifs entretenus aux frais du palais. Toutes ces pièces, saisies aux Tuileries dans le cabinet personnel de l'ex-empereur ou dans les bureaux de son secrétariat, contiennent de très-curieuses révélations : 1° sur la police bonapartiste, dont certains chefs interceptaient les lettres des hauts fonctionnaires de l'Empire pour s'en faire des armes contre eux; 2° sur la famille de l'ex-empereur et sur ce qu'elle coûtait au pays en dotations, pensions et autres; 3° sur les préparatifs de guerre faits en Prusse contre la France depuis 1866, préparatifs qui furent plusieurs fois signalés à l'empereur sans qu'il se décidât à y croire; 4° sur le plébiscite, 5° sur la guerre, etc. Il ne saurait entrer dans le cadre de cet article de passer une à une en revue les pièces dont il est parlé plus haut. Nous nous bornerons à prendre quelques-uns de ces documents et à les reproduire ici.

On sait que l'Empire décachetait les lettres des citoyens suspects ou soupçonnés, et chacun se souvient encore du scandale qui se fit à ce propos autour de M. Vandal, directeur des postes, qui nia le fait. Or, il résulte des papiers saisis aux Tuileries que l'espionnage au moyen de l'ouverture des lettres n'épargnait point les plus hauts fonctionnaires, qui se surveillaient les uns les autres. Les lettres saisies étaient décachetées par un M. Saint-Omer, copiées par lui, puis remises en état et restituées au concierge de la personne surveillée, dont on avait eu soin de se faire un complice. Des facteurs étaient payés par le service de la sûreté pour prêter leur concours. Certaines personnes de l'entourage de l'empereur se plaignirent sans doute à lui de cet espionnage, car M. Collet-Meygret, alors directeur de la sûreté publique, et qui semblait de temps à autre opérer pour son compte personnel, fut l'objet d'un rapport au chef de l'Etat, rapport dans lequel ce haut policier est représenté comme mettant au service de ses intérêts les pouvoirs discrétionnaires dont il dispose. L'étendue des pièces relatives à cette affaire ne nous permet pas de les publier. Mentionnons pour mémoire, et dans le même ordre d'idées, un rapport de M. Jérôme David, dans lequel ce député semble exercer sur ses collègues au Corps législatif, et pour le compte des Tuileries, une surveillance qui expliquerait les sommes énormes qui lui sont allouées et qui s'élèvent, sur le seul état retrouvé aux Tuileries, à 150,000 fr.

Chacun se souvient de l'affaire Sandon, de cet avocat enfermé à Charenton, comme en une nouvelle Bastille, sur l'ordre de M. Billault. M. de Persigny écrivait à M. Conti sur ce sujet :

« Mon cher Conti,

» Voici une affaire grave qu'il importe d'étouffer. La conduite de Billault a été inouïe. L'homme qui a été victime à ce point est sur le point de se laisser entraîner dans les mains des partis. Nous pouvons avoir un scandale affreux. Il paraît qu'avec une vingtaine ou trente mille francs, que M. Conneau se chargerait de prendre sur les fonds, on pourrait tout arranger.

» Il y a d'ailleurs là une iniquité épouvantable : il importe de la réparer.

» Mille compliments.

» PERSIGNY. »

Dans un autre genre, voici deux lettres bien curieuses, et qui prouvent que l'ex-empereur trouvait le temps d'être galant hors de chez lui. L'héroïne de cette intrigue, Marguerite Bellanger, était alors dans un petit théâtre de genre, aux Folies-Dramatiques.

Ces deux lettres ont été découvertes dans les papiers particuliers de Napoléon. Elles étaient mises ensemble dans une enveloppe cachetée au chiffre N couronné, avec cette suscription de la main de Napoléon : *Lettres à garder.*

« Monsieur,

» Vous m'avez demandé compte de mes relations avec l'empereur, et, quoi qu'il m'en coûte, je veux vous dire toute la vérité. Il est terrible d'avouer que je l'ai trompé, moi qui lui dois tout; mais il a tant fait pour moi que je veux tout vous dire : je ne suis pas accouchée à sept mois, mais bien à neuf. Dites-lui bien que je lui en demande pardon.

» J'ai, Monsieur, votre parole d'honneur que vous garderez cette lettre.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Marguerite BELLANGER. »

« Cher seigneur,

» Je ne vous ai pas écrit depuis mon départ, craignant de vous contrarier; mais après la visite de M. Devienne, je crois devoir le faire, d'abord pour vous prier de ne pas me mépriser, car sans votre estime je ne sais ce que je deviendrais; ensuite pour vous demander pardon. J'ai été coupable, c'est vrai, mais je vous assure que j'étais dans le doute. Dites-moi, cher seigneur, s'il est un moyen de racheter ma faute, et je ne [illegible] rien; si toute une vie de dévouement peut me rendre votre estime, la [illegible] vous appartient, et il n'est pas un sacrifice que vous me demandiez que je ne sois prête à accomplir. S'il faut, pour votre repos, que je m'exile et passe à l'étranger, dites un seul mot et je pars. Mon cœur est si pénétré de reconnaissance pour tout le bien que vous m'avez fait, que souffrir pour vous sera [illegible] du bonheur. Aussi, la seule chose dont à tout prix je ne veux pas que vous [illegible], c'est de la sincérité et de la profondeur de mon amour pour vous. Aussi, je vous en supplie, répondez-moi quelques lignes pour me dire que vous me pardonnez. Mon adresse est : Madame Bellanger, rue de [illegible], commune de Villetier, près Saumur. En attendant votre réponse, cher seigneur, recevez les adieux de votre toute dévouée, mais bien malheureuse,

» MARGUERITE. »

La lettre suivante de M. Devienne à M. [illegible] rapport à cette affaire?

Cour impériale de Paris. Cabinet du premier président.

Paris, 19 février 1868.

« Monsieur le conseiller d'Etat,

» Je vous serai très-reconnaissant si vous voulez bien remettre la lettre ci-jointe à Sa Majesté.

» Veuillez agréer, avec mes excuses, l'expression de mes sentiments de haute considération.

» Le premier président,

» DEVIENNE. »

On jugera ce que coûtait l'Empire par le résumé suivant, qui concerne uniquement la famille Bonaparte.

Il est facile d'évaluer en bloc l'argent touché depuis 1852 par cette famille. Il suffit d'ajouter à la dotation fixe attribuée à quelques-uns de ses membres les allocations régulières dont le tableau figure dans les *Papiers des Tuileries*, et dont le total annuel varie de 1,200,000 à 1,400,000 fr. Cette subvention a commencé de courir le 25 décembre 1852, et n'a cessé qu'avec l'Empire. Il faut tenir compte aussi d'un capital de 5,200,000 fr., distribué par décret du 1er avril 1852 à un certain nombre de parents favorisés. Sans parler des gratifications, dettes payées et autres libéralités dont on lira ci-dessous le détail, le compte général de la famille s'établit comme suit, d'après les tableaux officiels de la liste civile :

Dotation (1860-1870). . .	16,849,999 fr.
Dotation du Palais-Royal et de Meudon (1857-1870)	4,953,639
Allocations (1853-1870) .	30,033,531
Dépenses diverses. . . .	1,758,116
Total général. . .	53,595,285

Si nous ajoutons à ce chiffre le capital donné, 5,200,000 fr., c'est une somme de plus de 58 millions absorbée, sans aucune espèce d'utilité pour le pays, par la famille de ceux qui nous ont conduits à Leipzig, à Waterloo et à Sedan. Encore cette évaluation, fondée sur des chiffres avoués, est-elle loin d'être complète, comme on en jugera par les calculs ci-joints, dont tous les éléments nous ont été fournis par des documents irrécusables, reçus signés, pièces de la main de l'empereur ou de ses trésoriers, Bure, Conneau, Thélin, Mocquard, Béville, etc. On peut supposer, sans crainte d'erreur, que, parmi les libéralités de Napoléon III à sa famille, beaucoup ont été dissimulées et passent inaperçues sous le couvert de la cassette privée.

Ainsi, sans tenir compte de quelques centaines de mille francs annuels touchés durant un nombre inconnu d'années, le bilan de la famille Bonaparte s'établit comme suit :

Famille Jérôme Bonaparte.	37,078,364 fr.
Famille Lucien Bonaparte.	12,762,500
Famille Murat.	13,577,933
Princesse Baciocchi. . . .	6,244,624
Mmes B. Centamori et Bartholini	524,3[illegible]
Total général. . . .	70,[illegible]

C'est donc, d'après les chiffres officiels, 58 millions, et, d'après des calculs plus complets, 70 millions que la famille Bonaparte a, sans autre titre que sa parenté avec le chef de l'Etat, sans utilité appréciable pour la France, prélevés sur la fortune publique.

Napoléon était depuis longtemps averti du danger que pouvait faire courir à la France une Allemagne unifiée et organisée militairement entre les mains de la Prusse. La lettre qui suit, adressée par la reine de Hollande à M. d'André lors de la guerre de 1866, se trouvait dans les papiers de M. Conti. La note mise en tête est de l'écriture de Napoléon.

Copie d'une lettre de la reine de Hollande à M. d'André.

« Vous vous faites [illegible] Votre prestige a plus diminué dans cette dernière [illegible] durant la régne. Vous [illegible] les faibles; vous laissez grandir outre mesure [illegible] de votre plus proche voisin; vous acceptez un cadeau, et [illegible] Je regrette que [illegible] C'est [illegible] est menacée, et c'est [illegible]. Je le dis, parce que [illegible] est la vérité [illegible] que vous reconnaîtrez [illegible]. Ne croyez pas que le malheur qui m'accable dans le désastre de ma patrie me rende injuste et méfiante. La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions! Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je crois [illegible] et sérieuse [illegible] fois [illegible] la vérité. Je ne pense pas qu'elle soit écoutée, mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine de ce qui m'avait inspiré tant de foi et tant d'affection. »

Cette lettre est, comme on voit, écrite pendant la guerre de Bohême et au lendemain de la cession de la Vénétie à la France.

Le général Ducrot avait, lui aussi, plusieurs fois prévenu l'ex-empereur, comme il résulte

de deux lettres, dont l'une est adressée au général Frossard et datée de Strasbourg, le 31 janvier 1869 :

« Mon cher général,

» Je viens de voir le commandant Schenck, qui m'a apporté de vos nouvelles et m'a dit que vous l'aviez entretenu de certains faits qui se passeraient en ce moment à Mayence et Rastadt, et seraient assez significatifs.

» Les mêmes renseignements me sont parvenus à Strasbourg, par des bruits qui circulent dans la ville et à l'origine desquels il m'a été impossible de remonter. Les Prussiens, dit-on, font couper les arbres sur les glacis de Mayence et de Rastadt; dans le grand-duché de Bade, l'on met en réquisition les médecins et vétérinaires en état de marcher et l'on en fait la répartition, comme auxiliaires, entre les différents corps de troupes.

» N'ayant plus la possibilité d'envoyer des officiers à l'étranger, j'ai dû chercher un moyen détourné pour vérifier l'exactitude de ces renseignements et je me suis adressé à un M. de Gaston, ancien sous-officier français, fixé à Landau depuis plusieurs années, et qui, ayant fréquemment occasion d'aller à Mayence et dans le duché de Bade, a bien voulu se charger de prendre *de visu* tous les renseignements utiles.

» Quant à l'affaire des médecins et vétérinaires, M. de Gaston m'a cité un fait qui paraît concluant. Il y a aujourd'hui quinze jours, son vétérinaire, qui habite Mannheim, a reçu une commission de vétérinaire de première classe pour un corps de troupes (M. de Gaston n'a pu se rappeler lequel), avec injonction de se tenir prêt à rejoindre au premier ordre.

» Il est vraiment fâcheux que nous n'ayons aucun moyen de surveiller ce qui se fait ou se prépare chez nos trop actifs voisins. Ne serait-il pas indispensable d'organiser dès à présent un service d'espionnage militaire, qui mettrait à notre disposition un certain nombre d'agents chargés de nous tenir au courant des moindres incidents présentant quelque signification et qui, le jour où la guerre éclaterait, pourraient nous rendre d'incalculables services? Ce n'est pas au moment où les relations seront interrompues qu'il sera possible d'organiser ce service, il faut du temps et beaucoup d'adresse pour le monter convenablement. Je livre ces réflexions à votre appréciation.

» Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer les bonnes paroles de l'empereur à mon sujet, cela m'a fait grand plaisir; j'ai écrit au général Castelnau dans le sens que vous m'avez indiqué, mais je sais à quoi m'en tenir sur ses bienveillantes intentions à mon égard.

» Croyez, mon cher général, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» Général A. DUCROT. »

« Schenck est parti ce matin pour Rastadt; il sera demain à Darmstadt, mercredi à Mayence, et de retour ici jeudi soir. »

Nous ne croyons pas devoir reproduire toutes les dépêches échangées entre l'impératrice et le camp vers la fin d'août et le commencement de septembre, au moment où le désarroi le plus complet régnait dans les conseils du pouvoir; nous citerons seulement les dernières, qui semblent telles qu'auraient pu les écrire quelques baladins obligés de quitter le champ de foire où leurs farces n'auraient point eu de succès.

A M. Conti, chef du cabinet de l'empereur,
184, *rue de Rivoli, Paris.*

De Libramont, 1 h. 45, le 4 septembre 1870.

« Préfet police est-il aux Tuileries de sa personne? »

Réponse.

« Il n'est pas aux Tuileries. Ne transmettez pas cette dépêche.

» Il y a un monsieur dans le cabinet à côté. »

« Alors ne remettez rien. Le nouveau directeur général envoie quelqu'un dans une demi-heure. »

2 h. 30.

« Recevez-vous les dépêches pour l'impératrice? »

Réponse.

« Non. »

« Le palais est-il donc envahi? »

Réponse.

« Non. »

« Alors je vous donne quand même la dépêche de Madrid. »

(*Suit une dépêche de la comtesse Montijo à sa fille.*)

DERNIÈRE DÉPÊCHE EXPÉDIÉE DES TUILERIES
Dans la journée du 4.

Paris, 2 h. 50 m.

Duperré,
à Maubeuge.

« Filons sur Belgique.

« FILON. »

(Cette dépêche est signée de M. Filon, précepteur du prince, qui transmettait la plupart des dépêches de l'impératrice.)

Nous arrêtons là ces citations. Plusieurs des pièces omises par nous, et relatives soit à la famille Murat, soit aux rapports d'une certaine presse avec l'Empire, présentent un réel intérêt. Disons seulement qu'il résulte des papiers trouvés aux Tuileries que M. Pharaon, rédacteur de l'*Etincelle*, touchait 2,000 fr. de subvention par mois; que M. Ganesco faisait des offres de service et des protestations de dévouement, et qu'enfin le *Figaro*, sollicité de ne plus faire d'opposition à l'Empire devenu libéral, avait été trouvé très-accommodant. L'apparition de la *Vie de César* fournit à certains correspondants l'occasion de se montrer d'une platitude écœurante. M. Caro, par exemple, immole Montesquieu sur l'autel de Napoléon III, et s'écrie : « Nous valons mieux que les Romains, et nous avons mérité d'avoir mieux que des Césars! » Le cardinal Mathieu écrit : « En lisant ce bel et étonnant ouvrage, j'ai pensé que Jules César était bien heureux d'avoir conquis les Gaules et composé ses commentaires; car, sans cela, l'empereur aurait fait l'un et l'autre. » M. Beulé adresse une épître non moins étrange; il n'est dépassé que par M. Cousin.

Sous ce titre : *Papiers sauvés des Tuileries*, M. Robert Halt a publié, en 1871, un recueil de documents non moins curieux, recueillis par lui en sa qualité de secrétaire de la commission chargée du classement des papiers politiques trouvés dans les appartements de l'ex-empereur. Cette publication souleva les colères du parti bonapartiste. A propos d'une note datée de 1854 et concernant les relations de M. Louis Veuillot avec Napoléon III, une polémique très-vive s'engagea entre le *Français* et l'*Univers;* le rédacteur en chef de ce dernier journal entreprit de justifier sa conduite; il en résulta une série d'articles où l'injure tient sa bonne place.

PAPIFIANT adj. m. (pa-pi-fi-an — rad. *papifier*). Hist. ecclés. Qui assiste au conclave, qui concourt à l'élection d'un pape : *Cardinal* PAPIFIANT.

PAPIFIER v. a. ou tr. (pa-pi-fi-é — du lat. *papa*, pape; *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous papifiions; que vous papifiiez*). Faire, élire pape : *Ah! quel malheur que le cardinal de Lorraine soit mort! je l'aurais fait* PAPIFIER *à la mort de S. S. Grégoire XIII*. (Alex. Dum.)

PAPILIO s. m. (pa-pi-li-o). Antiq. rom. Tente carrée où logeaient six à huit soldats.

PAPILIONACÉ, ÉE adj. (pa-pi-li-o-na-sé — du lat. *papilio*, papillon). Bot. Se dit d'une fleur dont la corolle ressemble aux ailes d'un papillon : *Corolle* PAPILIONACÉE. ‖ On dit aussi PAPILLONACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Syn. de LÉGUMINEUSES, famille de plantes, caractérisée surtout par une corolle en forme de papillon.

— Entom. *Mouches papilionacées*, Mouches qui ont aux ailes des poils fins et courts.

— Moll. Se dit de certaines coquilles dont les valves ressemblent à des ailes de papillon.

— **Encycl.** Les fleurs *papilionacées* présentent au premier coup d'œil une ressemblance assez frappante avec un papillon. Les deux pétales inférieurs, rapprochés et soudés en forme de carène, simulent l'abdomen de l'insecte; les pétales suivants, nommés *ailes*, peuvent en effet être comparés aux ailes inférieures plus ou moins rapprochées; enfin, le pétale supérieur, appelé *pavillon* ou *étendard*, figure très-bien les ailes supérieures déployées. Ce type de corolle se trouve dans des plantes de divers groupes, des polygalas, des ephémérines, des mufliers, des orchidées, des géraniacées, etc.; mais nulle part elle n'est aussi marquée que dans le groupe qui renferme les pois, les haricots, les gesses, etc. Ce groupe très-naturel a été admis par la plupart des botanistes et désigné sous le nom de *papilionacées*, auquel on substitue aujourd'hui celui de *légumineuses*. V. ce mot.

La famille des *papilionacées* renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, des sous-arbrisseaux, des arbustes, des arbrisseaux et des arbres plus ou moins grands à feuilles alternes, composées, généralement ailées, rarement digitées ou simples, munies de stipules, à rachis parfois terminé en vrille. Les fleurs sont hermaphrodites, solitaires ou diversement groupées. Elles présentent un calice tubuleux, à cinq divisions plus ou moins profondes et inégales; une corolle *papilionacée;* dix étamines périgynes, rarement davantage, généralement diadelphes, neuf d'entre elles étant soudées par leurs filets, la dixième restant libre, plus rarement monadelphes ou libres; un ovaire plus ou moins stipité à sa base, généralement allongé, inéquilatéral, à une seule loge, contenant un ou plusieurs ovules attachés à la suture interne, rarement multiloculaire et articulé; un style un peu latéral, le plus souvent recourbé, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une gousse (légume) bivalve, en général sèche et débiscente, plus rarement charnue et indébiscente, ordinairement à une seule loge, renfermant plusieurs graines arrondies ou plus ou moins réniformes, à embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille a des affinités, d'une part avec les rosacées, de l'autre avec les césalpiniées et les mimosées, qui forment avec elle le vaste groupe des légumineuses. Elle comprend un grand nombre de genres, groupés en sept tribus, dont les caractères ont été exposés à ce dernier mot. Nous nous contenterons de citer les plus importants. I. PODALYRIÉES : podalyre, anagyris, thermopsis, baptisie, cyclopie, brachysème, callistachys, oxylobe, podolobe, chorizéma, gompholobe, jacksonie, viminaire, sphérolobe, dillwynie, eutaxie, pulténée, mirbélie. II. LOTÉES (quatre sections). 1° *Génistées :* hovéa, platylobe, bossiéa, templetonie, goodia, rafnie, borbonie, liparie, priestleye, hallie, crotalaire, lupin, loddigésie, hypocalypte, aspalathe, adénocarpe, bugrane, ajonc, genêt (*genista*), argyrolobe, cytise, anthyllide. 2° *Trifoliées :* trèfle (*trifolium*), mélilot, luzerne, trigonelle, dorycnie, lotier. 3° *Galégées :* pétalostémon, daléa, amorpha, psoralier, indigotier, réglisse, galéga, téphrosie, lonchocarpe, robinier, agati, caragan, colophaque, baguenaudier, lessertie, clianthe. 4° *Astragalées :* astragale, oxytropis, phaca, bissérule. III. VICIÉES : vesce (*vicia*), ers, gesse, orobe, pois, pois chiche. IV. HÉDYSARÉES : scorpiure, coronille, ornithope, hippocrépide, bonavérie, pictétie, amicie, arachide, adesmie, louréa, urarie, desmodion, hedysarum, sainfoin, alhagi. V. PHASÉOLÉES : amphicarpée, clitorie, centrosème, kennédye, zichya, physolobe, hardenbergie, soja, glycine, galactie, dioclée, canavalie, mucuna, érythrine, butéa, wistérie, apios, haricot (*phaseolus*), vigna, dolique, lablab, fagélie, cajane, rhynchosie, cyanosperme, fléaningie, abrus. VI. DALBERGIÉES : dalbergie, hécastophylle, pongamie, diptéryx, geoffroya. VII. SOPHORÉES : sophora, ammodendron, edwardsie, calpurnie, virgilier, cladrastis, ormosie, styphnolobe, etc.

Les *papilionacées* sont répandues partout, notamment dans les régions chaudes de l'ancien monde; elles sont un peu plus abondantes dans l'hémisphère nord. Beaucoup d'entre elles servent d'aliment à l'homme et aux animaux domestiques. Plusieurs fournissent des matières colorantes (indigo) ou des fibres textiles (genêt), ou bien encore d'autres produits usités dans l'industrie et les arts. Le bois de quelques arbres (cytise, robinier, virgilier) est recherché pour l'ébénisterie ou les arts mécaniques. La thérapeutique y trouve quelques médicaments. Enfin cette famille apporte un riche contingent à l'horticulture d'agrément par la beauté de son feuillage et de ses fleurs.

PAPILIONAIRE adj. (pa-pi-li-o-nè-re — du lat. *papilio*, papillon). Hist. nat. Qui ressemble à un papillon. ‖ Peu usité.

PAPILIONIDE adj. (pa-pi-li-o-ni-de — du lat. *papilio*, papillon). Entom. Qui ressemble à un papillon. V. PAPILLONIDE.

PAPILLACÉ, ÉE adj. (pa-pil-la-sé — rad. *papille*). Bot. Qui est muni de papilles. Se dit surtout de certains champignons.

— s. f. pl. Famille de champignons, caractérisée par un chapeau à surface fructifère recouverte de papilles, et comprenant les genres téléphore, coniophore et ménime.

PAPILLAIRE adj. (pa-pil-lè-re — rad. *papille*). Anat. Qui est formé de papilles; qui est de la nature des papilles : *Surface* PAPILLAIRE. *Saillies* PAPILLAIRES. *Quand on apaise la soif, tout l'appareil* PAPILLAIRE *est en titillation.* (Brill.-Sav.) ‖ *Corps papillaire*, Ensemble des papilles formées sous l'épiderme par les filets qui traversent la peau.

— Bot. Qui est de la nature des papilles : *Glandes* PAPILLAIRES.

PAPILLE s. f. (pa-pi-lle; *ll* mll. — lat. *papilla*, mot qui se rapporte au même radical que *papula*, petite élévation de la peau. Selon quelques-uns, c'est un diminutif d'un radical *pap*, qui est peut-être dans l'anglais *pimple*, pustule, et le kymrique *pwmple*, tumeur. Delâtre y voit un diminutif de *papa*, qu'il rattache à la racine sanscrite *pâ*, laquelle, selon lui, au sens actif de nourrir, joint le sens neutre de croître, grandir, grossir; d'où le latin *papa*, avec la double signification de père et bouton, pustule). Anat. Nom donné à de petites éminences semblables à des mamelons, qui sont répandues sur la surface du corps et surtout sur certaines muqueuses : *La sensation du goût réside principalement dans les* PAPILLES *de la langue*. (Brill.-Sav.) ‖ *Papille du nerf optique*, Légère saillie formée par le nerf optique sur la surface de la rétine.

— Bot. Protubérance filiforme, petite, molle et compacte, qu'on observe sur les organes de certains végétaux.

— Techn. Nom donné aux petits grains des cuirs chagrinés.

— **Encycl.** Anat. *Papilles de la peau.* Ces *papilles*, situées à la surface extérieure de l'enveloppe cutanée, sont enveloppées par les fibres qui constituent le derme et qui semblent s'écarter pour les laisser passer. Leur base est en contact avec le réseau de Malpighi; leur sommet est en rapport avec l'épiderme, qui les reçoit dans de petites gaînes cornées. On distingue sur la peau trois sortes de *papilles :* les grosses *papilles*, que l'on rencontre dans les points où le tact est très-développé, aux doigts, à la paume de la main, à la plante des pieds; les moyennes, situées sous les ongles; les petites, observées dans toutes les autres parties du corps, aux bras, aux avant-bras, à la poitrine, aux membres inférieurs, etc. C'est à la présence des *papilles* que la peau doit la sensibilité dont elle est douée.

Les *papilles* sont formées d'une substance amorphe finement granuleuse, renfermant aussi quelques rares noyaux libres ovoïdes ou sphériques qui n'existent pas toujours. Leur centre est parcouru par des fibres lamineuses éparses et par quelques rares fibres élastiques minces; ces fibres leur donnent ainsi un aspect strié au centre. Relativement à leur conformation générale, les *papilles* se divisent en simples et composées. Les *papilles* simples sont régulièrement coniques ou arrondies, renflées ou non à leur sommet. Les *papilles* composées ont une base plus ou moins large, portant plusieurs saillies dont chacune représenterait une *papille* simple. Ce sont surtout les *papilles* composées qu'on rencontre à la paume des mains et à la pulpe des doigts. Sous le rapport de leur structure, on les divise en *papilles* nerveuses ou corpusculées de tact et en *papilles* vasculaires. Les premières se distinguent par la présence à leur sommet d'un petit corpuscule ovoïde, plein, peu transparent, un peu jaunâtre, strié en travers, ayant environ six à huit centièmes de millimètre de diamètre. Autour de ce corpuscule viennent se grouper plusieurs tubes nerveux se terminant par une extrémité libre, tantôt à côté de lui, tantôt à sa base, tantôt dans son épaisseur. Les *papilles* à corpuscule sont les seules qui transmettent les sensations du tact. Les *papilles* vasculaires sont les plus nombreuses; on les rencontre seules à la peau sur les points où les autres n'existent pas. Elles renferment une ou plusieurs anses vasculaires, mais point de tubes nerveux ni de corpuscule du tact. On les trouve en grand nombre sur les muqueuses de l'urètre, de la vulve, du vagin, du col de l'utérus, des lèvres, des gencives, du palais, etc. Quelquefois on rencontre une *papille* nerveuse soudée avec une *papille* vasculaire; mais ces cas se présentent assez rarement. La face dorsale de la langue est la partie du corps où l'on trouve le plus de *papilles*. Elles sont, les unes nerveuses, les autres vasculaires, et on leur a donné différents noms selon la forme qu'elles affectent. C'est ainsi qu'on a décrit des *papilles* à tête, des *papilles* caliciformes, fongiformes, corolliformes, filiformes, coniques et hémisphériques.

— *Papille optique.* C'est un petit mamelon qui se trouve sur la rétine, au niveau du passage du nerf optique à travers la sclérotique. A l'état normal, on voit, à l'aide de l'ophthalmoscope, la *papille* optique sous forme d'un cercle de 0m,005 de diamètre, d'un blanc luisant, et du centre duquel partent des vaisseaux qui se dirigent en haut et en bas. Les vaisseaux ne donnent pas de rameaux à la surface de la *papille*, mais ils se divisent au delà et leurs ramifications ne sont pas nombreuses. Dans les affections profondes de l'œil, la *papille* peut être infiltrée hémorragiquement en tout ou en partie, masquée par des exsudations grisâtres, par des plaques d'aspect laiteux, choroïdiennes, etc.

PAPILLÉ, ÉE adj. (pa-pi-llé; *ll* mll. — rad. *papille*). Hist. nat. Garni de papilles : *Langue* PAPILLÉE. *Stigmate* PAPILLÉ. *Agaric* PAPILLÉ.

PAPILLEUX, EUSE adj. (pa-pi-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *papille*). Hist. nat. Parsemé de papilles : *Columelle* PAPILLEUSE. *La surface de ce polypier est hérissée de grains* PAPILLEUX. (M. Edwards.)

PAPILLIFÈRE adj. (pa-pil-li-fè-re — du lat. *papilla*, papille; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des papilles, qui est muni de papilles.

PAPILLIFORME adj. (pa-pil-li-for-me — du lat. *papilla*, papille, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une papille.

PAPILLOMA s. m. (pa-pil-lo-ma — rad. *papille*). Chir. Variété d'épithélioma, caractérisée par une augmentation du volume des papilles de la peau et des muqueuses.

PAPILLON s. m. (pa-pi-llon; *ll* mll. — V. l'étym. à la partie encycl.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant environ trois cents espèces, répandues surtout dans les régions chaudes du globe et dont trois seulement habitent la France : *Le* PAPILLON *machaon se trouve aux environs de Paris*. (E. Desmarest.) ‖ Nom donné, dans le langage vulgaire, à tous les lépidoptères diurnes et même à toutes les espèces crépusculaires ou nocturnes : *Les chouettes, qui sont naturellement carnassières, mais qui ne peuvent attraper la nuit que des chauves-souris, se rabattent sur les* PAPILLONS-*phalènes, qui volent aussi dans l'obscurité.* (Buff.) *Qu'est-ce qu'un fat sans sa fatuité? Otez les ailes à un* PAPILLON, *c'est une chenille.* (Chamfort.) *Le* PAPILLON *préexistait dans la chenille.* (P. Leroux.)

L'agile *papillon*, de son aile brillante,
Courtise chaque fleur, caresse chaque plante.
MICHAUD.

Le *papillon*, chose frivole,
Près de la fleur coquette est assez bien placé :
Le *papillon* est une fleur qui vole,
La fleur un *papillon* fixé.
LEBRUN.

‖ *Papillon à ailes en plumes*, Nom vulgaire des ptérophores. ‖ *Papillon à numéro*, Nom vulgaire de la vanesse vulcain. ‖ *Papillon à tête de mort*, Nom vulgaire du sphinx atropos. ‖ *Papillon bourdon*, Nom vulgaire de certains lépidoptères crépusculaires, tels que les sphinx, les smérinthes et les sésies. ‖ *Papillon de la chenille du saule*, Nom vulgaire des cossus et du bombyx à queue fourchue. ‖ *Papillon de l'éclaire*, Nom vulgaire des aleyrodes. ‖ *Papillon de l'orme*, Nom vulgaire de

la vanesse grande tortue. ‖ *Papillon des blés*, Nom vulgaire des alucites, des œcophores et des teignes. ‖ *Papillon du chardon*, Nom vulgaire des vanesses. ‖ *Papillon du chou*, Nom vulgaire des piérides. ‖ *Papillon estropié*, Nom vulgaire des hespérides. ‖ *Papillon feuille-morte*, Nom vulgaire de divers bombyx. ‖ *Papillon nacré*, Nom vulgaire des argynnes. ‖ *Papillon paon*, Nom vulgaire de la vanesse paon de jour et des espèces de bombyx dites paons de nuit. ‖ *Papillon tipule*, Nom vulgaire des ptérophores.

— Fig. Esprit léger, inconstant, voltigeant d'objet en objet : *Les petits-maîtres tireraient un suc salutaire des fleurs des meilleurs écrits, si les* PAPILLONS *pouvaient devenir abeilles.* (J.-J. Rouss.)

Papillon du Parnasse et semblable aux abeilles,
Je suis chose légère et vole à tout sujet;
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet.
LA FONTAINE.

— Fam. Affaire qu'on a de la peine à mener à bonne fin, qu'il faut poursuivre et qui échappe comme ferait un papillon que l'on voudrait saisir. ‖ Ce sens est dans Mme de Sévigné, mais n'est pas usuel.

— *Papillons noirs*, Idées tristes, sujet de trouble, d'inquiétude, de mélancolie.

— Argot. *Vol au papillon*, Genre de vol qui consiste à dévaliser les voitures des blanchisseurs.

— Faucon. *Voler le papillon*, Se disait de l'oiseau qui, au lieu de chasser le gibier, s'amusait à poursuivre des papillons, et fig. d'une personne qui perd son temps à des choses inutiles : *C'est une étrange folie que* VOLER LE PAPILLON *au lieu de prendre Turin.* (St-Sim.)

— Jeux. Espèce de jeu de cartes. ‖ *Faire petit papillon*, Faire trois cartes, au jeu de papillon, avant que la partie soit terminée.

— Modes. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon : *Elle conservait le bonnet à* PAPILLON *et les souliers à talons hauts.* (Balz.)

— Géogr. Petite carte insérée dans le coin d'une plus grande.

— Mar. Petite voile que l'on ajoute par un beau temps au-dessus des voiles de perroquet.

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de filature, à des bandes de parchemin qui font partie des défeutreurs, et dont l'effet est de produire sur les rubans, à leur sortie des cylindres cannelés, une légère secousse destinée à faciliter le dégagement de la poussière et à séparer les filaments trop condensés. ‖ Nom donné à des soupapes qu'on emploie dans les usines d'affinage. ‖ Sorte de bec d'éclairage.

— Mécan. Registre mobile autour d'un axe, employé à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives.

— Ornith. Un des noms du colibri noir et bleu.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— Agric. *Faire le papillon*, Se dit des bourgeons de vigne qui ne donnent qu'une feuille de chaque côté, ce qui imite les ailes ouvertes d'un papillon.

— *Se brûler à la chandelle comme un papillon*, Se laisser tromper par des apparences agréables, se laisser attirer par un attrait dangereux.

— *Courir après les papillons*, S'amuser à des bagatelles.

— *Être sot comme un papillon*, N'avoir aucune prévoyance.

— Encycl. Linguist. La beauté du *papillon* et le phénomène frappant de ses métamorphoses lui ont fait donner beaucoup de noms significatifs et poétiques dans les diverses langues, ce qui tend toujours, ainsi que le remarque Pictet, à restreindre le nombre des analogies directes et anciennes. L'étude de ces noms est intéressante parce qu'elle nous révèle les idées symboliques et quelquefois mythiques que les peuples ont attachées au *papillon*, dont la transformation avait pour eux quelque chose de mystérieux. C'est ainsi que les Grecs l'appelaient *psuchê*, âme, et *petomenê psuchê*, âme volante. Le bengali *progâpati*, *papillon*, est le sanscrit *pragâpati*, maître des créatures et nom de Brahma et des anciens Richis; mais il ne désigne point l'insecte et on ignore par quelle liaison d'idées il lui est appliqué en bengali. Les Irlandais l'appellent *dealbhan dé*, créature de Dieu; les Kymris, *gloyn duw*, l'insecte brillant de Dieu, et *eilier*, *eilir*, le changé, le transformé, de *eiliaw*, changer, alterner. Un rapport plus obscur est celui que présente le grec *épiolos*, *papillon* de nuit, avec *épiolês*, *épialês*, la fièvre, double sens qui, chose curieuse, se retrouve aussi dans le lithuanien *drùgis*. Comparez le scandinave *draugr*, larve, spectre, et le slovaque *veja*, *papillon*, feu follet et sorcière. Ce sont là des traces de croyances superstitieuses communes à plusieurs peuples. Ce qui étonne, c'est la rareté des noms sanscrits, bien que l'Inde abonde en beaux *papillons*. On n'en trouve aucun dans Wilson, et le dictionnaire de Pétersbourg ne donne jusqu'à présent que *kitamani*, joyau des insectes. Les termes à comparer sont d'ailleurs en petit nombre. Le sanscrit *patanga*, oiseau, a sûrement aussi, comme le bengali *potongo*, le sens de *papillon*, bien que Wilson ne l'indique pas. Les *patangas*, dont il est question dans la belle image du Bhagavadgita et qui volent dans la flamme pour y périr, ne peuvent être que des *papillons* de nuit. Un nom tout semblable est le lithuanien *potelizka*, *petelizka*, proprement petit oiseau. Comparez le sanscrit *patêra*, oiseau, et le *petomenê psuchê*, exactement le *phalaina* d'Hésychius. Le persan *bâlwânad*, *balwartah*, *papillon*, moineau, chauve-souris, etc., littéralement ailé, se rapporte à *bâl*, aile, *balwar*, ailé, etc., de même origine que *bâlidan*, étendre, s'étendre, s'allonger. Le kourde *balatink*, *papillon*, semble composé de *bala*, aile, et de *tink*, exactement le persan *tanuk*, mince, délicat. Une coïncidence plus complète encore est celle de l'armoricain *balaveu*, *balafeu*, *papillon*, qui n'a pas d'étymologie indigène et qui manque aux autres dialectes celtiques. Le persan *parwanah*, *papillon*, sauterelle, etc., semble distinct du précédent, à moins que *par*, aile, et *bâl* ne soient identiques, ce qui est peu probable, à cause de *paridan*, voler. Le turc *pervané*, qui en provient, a passé sans doute dans l'albanais *pervan*, *pervane*, *papillon*. En finlandais, on trouve le nom très-analogue de *perho*, *perhoinen*. Le latin *papilio* donne lieu à quelques rapprochements. C'est un thème redoublé dont la forme simple se retrouve dans le kymrique *pila*, *pilai*, *papillon*, en irlandais *feileacan*, avec un double suffixe. En sanscrit, *pîlu* signifie un insecte, un atome, *pilaka* une grosse fourmi noire, et *pipilaka*, *pipilika* la petite fourmi rouge. Pictet rapporte tous ces termes à la racine sanscrite *pil*, *pél*, aller, vaciller, au prétérit redoublé *pipêla*. En dehors de la famille aryenne, on trouve quelques analogies remarquables, telles que le géorgien *pepeli*, le basque *pimpirina*, le hongrois *pillango*, etc. Il est curieux d'observer, en général, à quel point les formes redoublées se reproduisent dans toutes les langues pour exprimer les mouvements vifs et saccadés du vol du *papillon*, qui est appelé en arménien *titiern*, en arabe *farfûr*, en mandchou *tonton*, en basque *chichitola*, *chichitera*, *hastata*, en malais *râma-râma*, en tahitien *pepe*, en botocoudo (Brésil) *kioku-heek-keek*, comme la fourmi *dlik-neek-neek*. Ce caractère imitatif du mouvement de l'insecte explique les transformations singulières de *papilio* dans les dialectes néo-latins, en italien *parpaglione*, *farfalla*, provençal *parpalhò*, languedocien *parpaliol*, portugais *borboleta*, etc.

— Entom. Le nom de *papillon* est appliqué, dans le langage populaire, à tout l'ordre d'insectes que les entomologistes désignent sous celui de lépidoptères (v. ce mot). Linné l'a restreint aux seuls lépidoptères diurnes, ou *papillons* de jour. Mais les progrès de la science ont amené la création d'une foule de genres très-naturels et très-distincts, de telle sorte que les vrais *papillons* ne forment plus aujourd'hui qu'un de ces genres, fort important il est vrai, tant par le nombre et la vaste diffusion géographique de ses espèces, qu'en ce qu'il sert de type à l'ordre des lépidoptères, au groupe des diurnes et à la famille des papilionides ou papilioniens. C'est dans cette acception que nous devons envisager ici les *papillons*, la plupart des espèces autrefois ainsi nommées appartenant aujourd'hui à d'autres genres, qui sont l'objet d'articles spéciaux.

Les *papillons* présentent, comme caractères essentiels : une tête grosse; les palpes (inférieurs) très-obtuses, très-courtes, atteignant à peine le chaperon, à articles très-peu distincts, le troisième presque nul; les yeux grands et saillants; les antennes assez longues, renflées à l'extrémité en une masse arquée de bas en haut; les ailes assez robustes et à nervures saillantes; les inférieures à bord interne évidé et replié en dessus, de manière à laisser l'abdomen entièrement libre; le bord extérieur denté et terminé en une sorte de queue plus ou moins longue; six pattes ambulatoires, presque égales, à tarses terminés par des crochets simples; l'abdomen assez gros et de médiocre longueur. Les chenilles sont épaisses et glabres ou rases, à tête assez petite et arrondie; le premier anneau du corps porte un tentacule rétractile, fourchu, en forme d'Y. Les chrysalides sont médiocrement anguleuses, à bords parallèles, comprimés, présentant des sortes de crêtes régulières, mais dépourvues de taches métalliques.

Les *papillons* sont, en général, des insectes très-agiles, voltigeant sans cesse de fleur en fleur, comme on dit en beau langage; essentiellement diurnes, ils ne volent que dans le jour. « Les chenilles, dit M. H. Lucas, vivent le plus souvent solitairement; on en connaît cependant quelques-unes qui restent en famille jusqu'à l'époque de leur transformation en chrysalides. Des plantes fort différentes leur servent de nourriture; mais, en général, les espèces du même groupe vivent sur des plantes de la même famille. Les ombellifères, les malvacées, les laurinées, les drupacées, quelques anonées, certaines aristoloches, mais surtout les aurantiacées, sont les familles de végétaux que ces chenilles affectionnent presque exclusivement. Elles offrent entre elles des différences de forme assez notables; les unes sont cylindriques, entièrement lisses; les autres sont munies de prolongements charnus, assez allongés; d'autres sont raccourcies et pourvues de plusieurs pointes charnues assez courtes; enfin il en est qui ont quelque ressemblance de forme avec les limaces. »

Le moyen qu'emploie la chenille pour se fixer et se transformer en chrysalide est assez curieux. Elle commence par filer, à l'endroit qu'elle a choisi, un petit tampon de soie, qui enveloppe et retient les crochets des pattes anales. Ainsi fixée par sa partie postérieure, elle se tient seulement sur ses pattes membraneuses, en élevant et redressant le plus possible la tête et le thorax. Elle porte alors sa tête vers le flanc droit, à la hauteur de la première paire de pattes membraneuses, cherchant un point où elle fixe un fil, dont l'autre extrémité sera établie à la même hauteur sur un point correspondant du côté gauche; mais, pour donner à cet anneau le développement nécessaire, elle maintient le centre du fil sur ses pattes antérieures, en ajoutant successivement des brins de soie, jusqu'à ce que cette ceinture ait acquis la solidité suffisante. Alors elle engage sa tête dans le lien demi-circulaire qu'elle a filé et, par des mouvements de contraction, elle parvient à l'élever jusqu'au milieu du corps. Cet anneau, assez souple pour ne pas gêner la transformation, maintiendra la chrysalide et sera plus tard un point d'appui qui favorisera la sortie de l'insecte parfait.

Le genre *papillon*, malgré les démembrements successifs qu'il a subis, renferme environ trois cents espèces, répandues dans toutes les régions du globe, mais surtout dans la zone tropicale, et à peu près également réparties entre l'ancien et le nouveau continent. L'Europe n'en possède que trois; deux d'entre elles sont communes dans toute la France; la troisième y est assez rare. Linné, dans son genre *papillon*, qui comprenait, comme nous l'avons dit, tous les lépidoptères diurnes, désignait sous le nom d'*equites* (chevaliers) les espèces formant le genre actuel, en d'autres termes les vrais *papillons*; il les avait ingénieusement répartis en deux groupes : les troyens, noirs, avec des taches rouges sur le thorax, et les grecs, dépourvus de taches rouges, mais portant un œil ou une tache ocellée vers l'angle inférieur des secondes ailes. Il avait donné aux espèces les noms des héros célèbres des deux nations : Hector, Pâris, Priam, Anténor, Achate, Anchise, Astyanax, Enée; Achille, Patrocle, Pyrrhus, Ulysse, Ménélas, Machaon, Nestor, Agamemnon, etc.

M. Boisduval a adopté une classification beaucoup plus naturelle, basée sur le dessin et la coupe des ailes, la forme des chenilles et la patrie de l'espèce; il répartit ainsi les *papillons* en trente-deux groupes, pour chacun desquels nous citerons seulement les espèces principales : 1° *papillon* Anténor; 2° *papillons* Polymnestor, Œnomaüs; 3° *papillon* Coon; 4° *papillons* Ulysse, Pâris; 5° *papillon* Helénus; 6° *papillon* Érechthée; 7° *papillon* Créophonte; 8° *papillon* Brutus; 9° *papillon* Doreus; 10° *papillon* Phorbante; 11° *papillon* Codrus; 12° *papillons* Agamemnon, Sarpédon; 13° *papillon* de Payen; 14° *papillons* Démoléus, Épius; 15° *papillons* Léonidas, de Latreille; 16° *papillons* Podalyre, Aristée, Agapénor, Marcellus, Protésilas; 17° *papillons* Polydore, Hector, Pammon; 18° *papillon* Nox; 19° *papillons* Évandre, Néphalion, Vertumne, Dardanus, Asius; 20° *papillon* Triopas; 21° *papillon* Coréthrus; 22° *papillons* Crassus, Philénor; 23° *papillon* de Lalande; 24° *papillons* Machaon, Alexanor, Cincinnatus; 25° *papillon* de Serville; 26° *papillons* Leucapsis, Thoas; 27° *papillon* Auguste; 28° *papillon* Polycaon; 29° *papillon* de Gray; 30° *papillon* Torquatus; 31° *papillons* Zénobius, Cynorta; 32° *papillons* Panope, Deucalion, Encelade, etc.

Parlons maintenant des trois espèces qui habitent la France. Le *papillon* podalyre, vulgairement nommé flambé, a environ 0m,10 d'envergure; le corps et les ailes d'un jaune pâle; la face supérieure de celles-ci présentant des bandes transverses en forme de flammes, sept sur l'aile antérieure, trois sur la postérieure; l'angle anal porte une tache noire, marquée d'une lunule bleue et bordée d'une tache rousse, semi-lunaire. Dans les régions méridionales, ce *papillon* a généralement des couleurs beaucoup plus vives; il forme ainsi une variété, que plusieurs auteurs ont élevée au rang d'espèce, sous le nom de *papillon* de Feisthamel. La chenille du flambé est lisse, très-renflée en avant et atténuée en arrière, d'un vert gai, avec trois raies longitudinales blanc jaunâtre et des lignes obliques ponctuées de rouge; ses couleurs présentent d'ailleurs quelques variétés de nuances. La chrysalide est d'un fauve roussâtre. Cette espèce est répandue dans toute l'Europe tempérée, ainsi que dans les contrées qui entourent la Méditerranée. La chenille paraît deux fois dans l'année, en juin et à la fin d'août; elle vit sur les arbres et arbrisseaux fruitiers, mais de préférence sur les prunelliers ou pruniers sauvages. Le *papillon* paraît aussi deux fois, de la fin d'avril à la mi-juin et de juillet à la mi-septembre; il habite les bois et les prairies.

Le *papillon* machaon ou du fenouil, vulgairement nommé le grand porte-queue, est à peu près de la taille du précédent; il a le corps jaune, avec une bande dorsale noire, les ailes dentées, jaunes, avec le bord postérieur noir présentant deux rangs de taches jaunes et lunulées; les antérieures marquées en avant de quatre taches noires, dont l'une très-large et saupoudrée de jaune occupe toute la base; les postérieures présentant une rangée de cinq taches bleues, se terminant en une queue étroite; l'angle anal a une tache arrondie, ferrugineuse ou rouge fauve, surmontée d'un croissant bleuâtre et bordée de noir. La chenille est lisse, d'un beau vert, à anneaux d'un noir velouté, ponctués de fauve. La chrysalide est d'un vert grisâtre, avec une bande longitudinale jaunâtre sur chaque côté. Ce *papillon* habite toute l'Europe et le pourtour du bassin méditerranéen; on l'a trouvé aussi en Sibérie, au Népaul et aux environs de Cachemire. La chenille se rencontre en juin et en septembre et vit sur les ombellifères, notamment sur le fenouil, la carotte, le persil, le séséli, etc. Étant grosse comme le petit doigt, elle doit consommer beaucoup; aussi se fait-elle assez souvent remarquer par ses ravages; toutefois, il est rare qu'on s'en plaigne, parce qu'il n'y en a guère plus de deux ou trois individus sur chaque pied. Ce *papillon* est commun dans toute la France; il paraît en mai et en juillet et fréquente les bois, les jardins et surtout les champs de luzerne.

Le *papillon* alexanor, plus petit que les précédents, a le corps d'un jaune pâle; les ailes, presque semblables de part et d'autre, jaunes et bordées de noir; les supérieures ont quatre bandes noires, dont la première et la dernière atteignent les deux bords de l'aile; les inférieures n'en ont qu'une; celles-ci sont dentées et terminées en queue; elles présentent quatre lunules bleues et en dehors cinq lunules jaunes; l'angle anal porte une tache roussâtre, bordée de bleu. La chenille est jaune verdâtre, avec des bandes transversales noires. La chrysalide est d'un gris cendré uniforme. Ce *papillon* se trouve en France, dans les Alpes, et paraît en juin; il habite aussi la Dalmatie et la Morée.

— Argot. Ceux qui exécutent le vol au *papillon* sont ordinairement au nombre de deux au moins. L'un d'eux se rend de bon matin au domicile du blanchisseur et examine avec attention de quelle manière il charge sa voiture. La marque du linge est ordinairement répétée à la craie rouge sur chaque paquet. Son examen terminé, le papillonneur va rejoindre son compère, et tous les deux suivent de loin la voiture. Arrivé à proximité de quelques-uns de ses clients, le blanchisseur, sa femme et son garçon prennent chacun un paquet et s'éloignent, en laissant le plus souvent à un enfant la garde du reste. Alors un des voleurs se présente tête et bras nus et dit à l'enfant : « Je viens de rencontrer ton père; il m'envoie chercher les paquets marqués de telles et telles lettres. » L'enfant, qui n'a aucune raison de se défier, laisse enlever les paquets, et le vol est consommé.

PAPILLON (Almaque), poëte érotique français, né en 1487, mort à Dijon en 1559. Il devint valet de chambre de François Ier, qu'il accompagna dans sa captivité à Madrid. On a de lui : le *Nouvel amour*, où il célèbre les amours de son maître; *Victoire et triomphe d'argent contre le dieu d'Amour*, etc.

PAPILLON (Thomas), jurisconsulte français, parent du précédent, né à Dijon en 1514, mort en 1596. Il devint avocat au parlement de Paris, se signala par sa vaste érudition et écrivit des ouvrages fort estimés de son temps : *Libellus de jure accrescendi* (1571, in-8°); *De directis hæredum substitutionibus* (1610, in-8°); *Commentarii in quatuor priores titulos libri primi Digestorum* (1624, in-12).

PAPILLON (Marc DE), dit **le Capitaine Lasphrise**, vieux poëte français, né à Amboise en 1555, mort vers 1605. Sa famille, originaire de la Gascogne, vint s'établir en Touraine, où elle acquit la terre de Vauberaut. Marc de Papillon entra au service à l'âge de douze ans, son père étant mort, les biens patrimoniaux, fort diminués, faisaient maigrement vivre sa famille, et il se vit forcé de quitter le collège où il commençait son éducation. Il s'embarqua, courut le monde et guerroya un peu partout, se faisant remarquer par sa bravoure aventureuse. Il servit en Flandre, en Allemagne et même, si on l'en croit, en Asie et en Afrique. Il avait pris le nom de sieur de Lasphrise, d'un petit fief tourangeau dépendant du domaine paternel, et il se fit connaître par quelques actions d'éclat dans les guerres qui marquèrent la fin des Valois; il obtint le grade de capitaine dans l'armée royaliste, combattit les huguenots en Poitou, en Saintonge et en Languedoc, servit sous le duc de Guise, puis sous le duc de Mayenne. Accablé d'infirmités et couvert de blessures, il prit sa retraite en 1589; l'année précédente, son frère avait été tué devant [illegible], et il était resté seul héritier des biens de sa famille; mais des procès le ruinèrent et il acheva ses jours dans un état voisin de la misère.

Dans les camps et, comme il dit, sous le harnois, le capitaine Lasphrise composait des vers qui méritent d'être tirés de l'oubli par leur originalité et leur tournure martiale. Il les fit imprimer en 1590 (in-12). Ce sont des stances, des chansons, des élégies, des épigrammes, des satires, des énigmes, des épitaphes, des nouvelles en vers, une tragicomédie, des sonnets, des acrostiches. Ces poésies sont divisées en plusieurs livres. Le premier renferme une série de pièces adressées à la belle Renée de Poulchre, maîtresse du poëte, qui l'appelle Théophile; ces pièces sont en général très-passionnées. Le deuxième

livre contient une grande quantité de sonnets, composés en l'honneur de Noémi, une autre de ses maîtresses, dont le véritable nom était Esther de Rochefort, et les *Délices d'amour*, composition très-libre dédiée à l'un des mignons de Henri III, Maugiron. La troisième partie est la plus intéressante de toutes au point de vue de la connaissance des temps où vivait le poëte. Les *Tombeaux* ou épitaphes de ses amis nous donnent les noms d'une foule de capitaines de ce temps-là : d'Estrées, Barbezieux, Villegomblain, Beauvais-Nangis, Bois-Dauphin, Vauberault, Viefuy, Poisonas, Masanes, Boucherant, Madaillan, Roussin, Doffignée, Caumont, les uns connus, les autres absolument ignorés, mais tous braves à trois poils comme lui. Livarot, autre mignon de Henri III, fut le colonel de Lasphrise, qui fit en son honneur deux sonnets, l'un sur une blessure qu'il reçut au siége de Lamure, l'autre à l'occasion de sa mort. Un conte en vers licencieux, dans le genre de Boccace et intitulé la *Nouvelle inconnue*, est dédié à Beauvais-Nangis, et il dédia de plus à la femme de celui-ci vingt-cinq enigmes pleines d'équivoques obscènes, dans le genre de celles qui terminent chacune des *Facétieuses nuits* de Straparole.

Les pièces intitulées *Bouquet de coquette*, *Carême-prenant* sont d'une vive originalité. Le poëte se plaisait aussi aux difficultés et aux tours de force; il y a dans son recueil un sonnet monosyllabique, d'autres où le dernier mot de chaque vers est toujours le premier du vers suivant, etc. Etant devenu vieux, il abandonna la poésie érotique et fantasque pour les rimes religieuses. Il traduisit alors en vers le cantique des trois enfants dans la fournaise, paraphrasa l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le *Magnificat* et « se disposa enfin à mourir plus pieusement qu'il n'avait vécu. » Une seconde édition qu'il publia des *Premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise* (Paris, 1599, in-12) est dédiée à César de Bourbon, duc de Vendôme. On y trouve une satire qui a pour titre le *Fléau féminin*, où il malmène de la belle manière les femmes célèbres dans ses autres pièces. Bientôt après il fit amende honorable et répara sa faute en composant une autre pièce qui s'appelle : *Désaveu du fléau féminin*. Lasphrise ne se pique pas d'être savant : « Je n'ai point, dit-il, courtisé le grec, ni fréquenté Tibulle, Ovide, le Tasse ou Pétrarque, ni pratiqué d'autres règles que celles que la mère nature m'a favorablement données. » Il ne doit qu'à lui seul son mérite poétique. « C'est cela, ajoute-t-il, dont je me targue et dont je me précelle à la vue et au jugement des hommes qui ont du nez. » Malheur à qui conque aurait osé critiquer ses vers : il était capable d'en demander raison l'épée à la main.

Un éditeur anonyme publia un second recueil des poésies de Lasphrise (Lyon, 1600, in-8°). Ce second ouvrage se compose de cinquante-six stances sur l'amour conjugal et sur le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, et de quatre sonnets au roi et à la reine, où le vieux capitaine demande 900 écus en récompense de ses services.

PAPILLON (Jean), graveur sur bois, né à Rouen en 1639, mort à Paris en 1710. Il était plus fécond que correct. — Son fils, Jean PAPILLON, dit le Jeune, né à Saint-Quentin en 1661, mort en 1723, reçut les leçons de Noël Cochin, devint un dessinateur habile, puis fit des patrons de costumes et des modèles de broderies pour les merciers, rubaniers, etc., inventa les papiers de tenture pour les appartements vers 1688 et grava des ornements de livres qui eurent beaucoup de succès. On lui doit des gravures sur bois aussi remarquables par la correction du dessin que par l'agrément de l'exécution. Ses portraits des papes Paul III, Jules III, Pie IV, du roi d'Angleterre Jacques II sont regardés comme des chefs-d'œuvre en leur genre. On fait aussi le plus grand cas de ses estampes d'un livre de messe, en trente-six pièces, qu'il publia en 1695. C'est Jean Papillon qui inventa l'instrument connu sous le nom de trusquin. — Son neveu, Jean-Michel PAPILLON, né à Paris en 1698, mort en 1776, fut le plus célèbre des membres de cette famille. Il eut pour élève un grand nombre de personnages titrés et devint « graveur en taille de bois » à l'Imprimerie royale. Son œuvre, très-considérable, ne consiste qu'en vignettes, culs-de-lampe, armoiries et autres ornements pour la typographie. Il avait un talent particulier pour les fleurons. Son œuvre a été publié en 1766 (2 vol. in-12). On lui doit un *Traité historique et pratique de la gravure en bois* (1766, 2 vol. in-8°, fig.), ouvrage recherché, dont la première partie contient l'histoire de cet art.

PAPILLON (Philibert), biographe français, né à Dijon en 1666, mort dans la même ville en 1738. Il étudia successivement la médecine, la botanique, le droit, puis entra dans les ordres. Forcé, par suite d'une difficulté de la langue, de renoncer à la chaire et au confessionnal, il se consacra entièrement à l'étude et se borna à être chanoine à la Chapelle-aux-Riches de Dijon. C'était un infatigable travailleur et un homme d'une vaste érudition. Le Père Lelong lui dut un grand nombre de notices, d'additions et de corrections pour son travail sur les historiens de France. On lui doit la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1742, 2 vol. in-fol.), ouvrage publié après sa mort et qui contient environ 1,200 notices fort exactes, mais rédigées avec trop de sécheresse. On trouve de cet écrivain, dans le tome VII des *Mémoires d'histoire et de littérature* de Desmolets, une dissertation dans laquelle il prétend que l'introduction du *J* et du *V* est due aux presses françaises, et non à celles de Hollande, et que Wechel distingua le premier ces deux lettres de l'*I* et de l'*U* dans la grammaire et les autres ouvrages de Ramus.

PAPILLON (Fernand), savant français, né en 1847, mort à Paris à la fin de décembre 1873. Au sortir du collége, il se tourna vers l'étude des sciences et commença, dès l'âge de vingt et un ans, à faire paraître des articles scientifiques dans le *Courrier français*. Après la suppression de ce journal républicain (1868), Papillon collabora à la *Liberté* et au *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, puis il alla rédiger un journal en province. De retour à Paris, grâce à son activité et aux relations qu'il se créa dans le monde savant, il parvint à publier quelques études dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis il attira l'attention du public par de nombreux mémoires qu'il adressa à l'Académie des sciences morales, notamment sur la *Rivalité de l'esprit leibnizien et de l'esprit cartésien en France au XVIIIe siècle*, sur les *Rapports philosophiques de Gœthe et de Diderot*, sur la *Constitution de la matière*, sur la *Philosophie de Leibniz à l'Académie de Berlin*, etc. Il collabora, en outre, à la *Revue des cours publics* et au *Temps*, et il venait de faire paraître un volume d'études, intitulé la *Nature et la vie, faits et doctrines* (1873), lorsqu'il fut emporté en quelques jours par une angine. Pendant un certain temps, il s'était borné au rôle de vulgarisateur, flottant indécis entre les idées de l'école positiviste et les idées des spiritualistes les plus avancés. Ses études sur la constitution générale des êtres vivants, sur la chaleur et la vie, les régénérations animales, les ferments, l'hérédité, résumaient très-exactement et impartialement les faits connus et l'état actuel de nos connaissances sur ces sujets importants. Mais bientôt il ne se borna plus à faire connaître les questions toujours un peu obscures des études biologiques; rompant avec les idées positivistes, il prit parti pour les idées en cours dans le monde scientifique officiel et se donna pour programme de réconcilier la science avec la métaphysique et, selon son appréciation, avec les convictions les plus hautes qui constituent le patrimoine moral et religieux de notre race.

PAPILLON DE LA FERTÉ (Denis-Pierre-Jean), intendant des menus plaisirs du roi, né à Châlons-sur-Marne en 1727, décapité le 7 juillet 1794. C'était un savant et un ami éclairé des arts. On a de lui, outre des traités sur les mathématiques, l'astronomie et l'architecture : *Extrait des différents ouvrages publiés sur la vie des peintres* (1776, 2 vol. in-8°), ouvrage réédité sous ce titre : *Abrégé de la vie des peintres français* (1796).

PAPILLON DU RIVET (Nicolas-Gabriel), poëte et jésuite français, né à Paris en 1717, mort à Tournay en 1782. Il était d'une santé si délicate que, pendant trente ans environ, il ne vécut que de lait et de pain blanc. Papillon s'adonna avec succès à la prédication, composa des poëmes latins, entre autres : *Templum assentationis* (1742), *Mundus physicus* (1742), et des poésies françaises. Un recueil de ses *Sermons* a été publié à Tournay (1770, 4 vol. in-12). L'abbé Migne a publié un choix de ses œuvres dans ses *Orateurs sacrés*.

PAPILLON, ONNE adj. (pa-pi-llon, o-ne; *ll* mll. — rad. *papillon*). Inconstant, changeant, volage : *Une humeur* PAPILLONNE.

— Philos. soc. *Passion papillonne* ou substantiv. *Papillonne*, Amour du changement, inconstance d'humeur ou de goûts, dans le système de Fourier : *Nous voilà en plein phalanstère, avec le travail attrayant pour tâche et la* PAPILLONNE *pour règle*. (Franck.)

— s. f. Hortic. Variété de tulipes.

Papillonne (LA), comédie en trois actes, en prose, de Victorien Sardou (Théâtre-Français, 1862). Sifflée à la première représentation, la pièce tomba pour ne plus se relever; c'est à peine si le public eut la patience d'écouter jusqu'au bout la série de scènes fades et malsaines dont elle se compose.

Qu'est-ce que la papillonne? V. Sardou a emprunté le mot et la chose à Fourier, qui en avait fait un théorème important de son *Attraction passionnelle*. La papillonne est une maladie qui se déclare ordinairement chez les conjoints après deux ou trois ans de mariage : les hommes et les femmes y sont également sujets. M. de Champignac est affligé d'une papillonne aiguë : en d'autres termes, il aime fort à voltiger autour de toutes les femmes, la sienne exceptée. Mais Mme de Champignac est toute disposée à se venger de son infidèle époux, tourmentée qu'elle est de la même inquiétude. Heureusement pour les deux malades, ils ont une tante envoyée par la Providence pour les sauver : elle conseille à la jeune femme de ramener son mari avec un peu de coquetterie, et Champignac se laisse prendre à ces manéges; la tante veut le punir de ses infidélités en lui inspirant des soupçons sur sa femme, et elle réussit. Pourtant, la réconciliation est mal préparée et le dénoûment n'est pas facile. M. Sardou a trop multiplié les fils, il s'est perdu dans son intrigue et le public s'y est embrouillé avec lui. Là n'est pourtant pas le défaut capital de la pièce; il est dans un mélange étonnant de bonne comédie et de mauvaise farce, de scènes bien menées, bien composées et bien écrites, et d'incidents parasites, de calembours usés et de jeux de mots sans saveur, ou parfois, au contraire, trop piquants. Il y a de l'esprit et du savoir-faire dans cette comédie, mais il n'y a point d'élévation et ni vrai talent. L'œuvre est faite trop vite, par un habile ouvrier, mais non par un artiste.

PAPILLONACÉ, ÉE adj. (pa-pi-llo-na-sé; *ll* mll. — rad. *papillon*). Bot. Syn. de PAPILIONACÉ, ÉE.

PAPILLONIDE adj. (pa-pi-llo-ni-de; *ll* mll. — de *papillon*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre papillon.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre papillon.

PAPILLONNAGE s. m. (pa-pi-llo-na-ge; *ll* mll. — rad. *papillonner*). Action de papillonner : *Arrêtez le* PAPILLONNAGE *et fixez l'instabilité*. (Desmahis.)

PAPILLONNANT, ANTE adj. (pa-pi-llo-nan, an-te; *ll* mll. — rad. *papillonner*). Qui a l'habitude de papillonner : *Mes bals ne sont pas de ces cohues brillantes où une foule de femmes en étalage attend l'hommage de mille petits êtres* PAPILLONNANTS *qui voltigent autour d'elles*. (Mme Roland.)

PAPILLONNE s. f. V. PAPILLON adj.

PAPILLONNER v. n. ou intr. (pa-pi-llo-né; *ll* mll. — rad. *papillon*). Fam. Ne s'arrêter à aucun objet, aller de çà, de là, comme le papillon voltige de fleur en fleur : *Je suis sémillant, je badine, je folâtre, je* PAPILLONNE. (Boissy.) *Le salon du receveur général était comme une auberge administrative où toute la société dansait, intriguait,* PAPILLONNAIT, *aimait et soupait*. (Balz.)

Il n'était point d'agréable partie,
S'il n'y venait briller, rossignoler,
Papillonner, siffler, caracoler.

GRESSET.

— Argot. Exécuter le vol au papillon, voler les blanchisseurs.

PAPILLONNEUR, EUSE s. (pa-pi-llo-neur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *papillonner*). Argot. Celui, celle qui vole les blanchisseurs, qui exécute le vol au papillon.

PAPILLOT s. m. (pa-pi-llo; *ll* mll. — rad. *papillon*; ces taches semblent voltiger tantôt sur un membre, tantôt sur l'autre). Pathol. Nom donné aux taches qui couvrent la peau, quand on a la fièvre pourprée.

PAPILLOTAGE s. m. (pa-pi-llo-ta-je; *ll* mll. — rad. *papilloter*). Mouvement incertain et involontaire des yeux, par suite duquel ils ne peuvent se fixer sur aucun objet. ‖ Éblouissement et fatigue qu'éprouvent les yeux à la vue d'un objet trop brillant et de couleurs trop vives.

— B.-arts. Effet divisé, éparpillé sur des plans trop nombreux, des surfaces trop étroites et trop multipliées : *Le* PAPILLOTAGE *de lumière détruit l'harmonie*. (Dider.)

— Littér. Accumulation fatigante d'effets brillants : *Le style est trop souvent aujourd'hui un* PAPILLOTAGE *prémédité. Tout écrivain qui conserve dans son style ce* PAPILLOTAGE *jusqu'à trente ans risque de n'être qu'un enfant toute sa vie*. (Grimm.)

— Typogr. Défaut que présente un tirage quand il manque de netteté ou quand l'impression se projette au delà de l'œil de la lettre.

— Modes. Action de mettre en papillotes : *Le* PAPILLOTAGE *des cheveux se fait généralement à chaud*.

PAPILLOTANT, ANTE adj. (pa-pi-llo-tan, an-te; *ll* mll. — rad. *papilloter*). Qui produit le papillotage : *Couleurs, lumières* PAPILLOTANTES.

PAPILLOTE s. f. (pa-pi-llo-te; *ll* mll. — On regarde ordinairement ce mot comme un dérivé de *papier*; mais le verbe *papilloter*, qui exprime un mouvement incertain et involontaire des yeux, ne serait pas alors un dérivé de ce substantif; il faudrait le rapporter, comme *papillonner*, au primitif *papillon*. Il se peut, du reste, que *papillote* lui-même en soit également tiré; la forme de la chose y autorise parfaitement et M. Littré adopte cette explication). Morceau de papier, d'étoffe ou même de feuille métallique, dont on fait usage pour envelopper les cheveux que l'on met en boucles pour les friser : *Mettre des* PAPILLOTES. *Fer à* PAPILLOTES. *Il avait la tête nue et sa chevelure avait été soigneusement arrangée avec des* PAPILLOTES. (Baudelaire.)

— Morceau de papier dont on enveloppe un bonbon de chocolat : *Les formes de l'art ne sont pas des* PAPILLOTES *destinées à envelopper des dragées plus ou moins amères de morale et de philosophie*. (Th. Gaut.) ‖ Bonbon, chocolat ainsi enveloppé.

— *Avoir la tête en papillotes*, Avoir reçu à la tête plusieurs coups, plusieurs blessures qui ne se touchent pas, ce qui oblige à les panser séparément.

— Paillette d'or ou d'argent. ‖ Vieux en ce sens.

— *Avoir les yeux en papillotes*, N'y voir pas bien clair, avoir la vue trouble en s'éveillant.

— *N'être bon qu'à faire des papillotes*, Se dit d'un écrit sans mérite, sans valeur : *Je ne suis guère curieux de tous les écrits qui paraissent aujourd'hui; on en est inondé; à quoi cela servira-t-il?* À FAIRE DES PAPILLOTES. (Mme du Deffant.)

— Art culin. Papier beurré ou huilé dont on enveloppe certaines viandes pour les faire griller : *Côtelettes en* PAPILLOTES. ‖ Petites ailes en papier qu'on met à un tourne-broche, pour l'empêcher de tourner trop vite.

— Cost. Nom donné à des paillettes d'or ou d'argent dont on se servait autrefois pour relever les habits en broderie.

Papillotes (LES), en patois languedocien *las Papillotos*, recueil de poésies du perruquier agenais Jasmin, qui choisit ce titre pour rappeler sa profession. La première édition de ce recueil, révélé au public français par Charles Nodier, parut en 1835, et les éditions suivantes se sont successivement augmentées de toutes les pièces que Jasmin a composées jusqu'à sa mort (1867). Elles forment 4 vol. in-8°.

Le patois des *Papillotes*, ce patois aujourd'hui si méprisé, n'est autre que cette antique langue romane ou provençale, la première langue cultivée de l'Europe moderne, bien défigurée, sans doute, bien abâtardie par sa longue décadence, mais charmante toujours dans son abaissement. Lorsque l'Europe était encore silencieuse et barbare, cette langue avait déjà des poëtes comme Bertrand de Born, Arnaud de Marveil et tant d'autres; et, même après le naufrage de la nationalité provençale, elle inspira les essais de ses deux filles plus heureuses : les langues d'Espagne et d'Italie. Dante se glorifie d'avoir eu pour maître un troubadour; Pétrarque a appris à chanter auprès d'une fontaine de Provence, et les rois d'Aragon ont appelé à Barcelone des maîtres dans l'art des vers du pays toulousain pour apprendre ce que l'on appelait alors *el gay saber* (le gai savoir).

Les *Papillotes* ont obtenu le plus grand et le plus légitime succès. La collection se compose de chansons, d'idylles, d'épîtres et de poëmes d'une importance inégale, mais offrant une variété infinie de tons, et, dans les stances et chansonnettes, une étude des rhythmes provençaux qui rappelle la science des troubadours. Leur plus grand charme est dans l'expression admirablement saisie de la poésie champêtre, dans la vérité des paysages et des costumes, la délicatesse des sentiments, le naturel piquant des récits et des peintures.

Quelques-unes de ces compositions méritent une mention spéciale. Le *Charivari* et l'*Aveugle de Castel-Cuillé*, qui ont commencé la réputation de Jasmin, ont été analysés et commentés par Sainte-Beuve. Le premier poëme n'est guère qu'une réminiscence du *Lutrin*, sauf que le grotesque y remplace le comique. Le vieil et sensible Oduber se décide à se remarier et le *Charivari* chante ce tapage assourdissant de violons, de chaudronnettes et de cornets à piston que, selon l'usage, on va faire à sa porte. De petites pièces, moitié idylles, moitié chansons, les *Oiseaux voyageurs* ou les *Polonais en France*, la *Fidélité agenaise*, relèvent d'une inspiration plus pure et plus pathétique. La *Fidélité agenaise* est une jolie romance sentimentale qui jouit d'un succès populaire dans le Midi. « La muse du poëte, dit M. Ch. Labitte, y a tour à tour les allures penchées et tristes des femmes grecques dans leurs danses funéraires ou bien la légèreté pétillante et comme le bruit des castagnettes d'un boléro espagnol. »

L'*Aveugle de Castel-Cuillé* a ce caractère de sensibilité, d'émotion douce qui marque presque toutes les œuvres de Jasmin. Nous en avons donné le compte rendu au mot AVEUGLE. Nous ne le ferons donc figurer ici que pour avoir occasion de rapporter une circonstance des plus intéressantes, qui se rattache à ce petit poëme.

Dès la publication de l'*Aveugle*, mille sollicitations de venir se fixer à Paris vinrent assaillir l'auteur des *Papillotes*. Il refusa : il venait d'acheter à Agen, avec le produit de ses vers, une *vigne*, qu'il célèbre dans une pièce de ce nom, *Ma bigno*, en vers qu'Horace ne répudierait point. « Il faut, dit-il, que mes vers partent d'Agen comme nos prunes. » Jasmin, poëte à Paris, eût produit l'effet que produiraient les beaux pruniers d'Agen transplantés à Montrouge. Il vint, cependant, faire un court voyage à Paris en 1842, et l'*Abuglo* eut tous les honneurs de ce voyage. La première lecture de ce poëme eut lieu chez M. Augustin Thierry. L'élite de la société parisienne s'était donné rendez-vous dans les salons de l'éminent historien, mais non sans quelque défiance. On y distinguait Ampère, Villemain, Ballanche, Nisard, Burnouf, etc. Le poëte lut l'*Aveugle*. Le poëme empruntait un intérêt saisissant du lieu même où il était récité. Il y avait écho de douleur à douleur; les mots que le désespoir arrache à Marguerite, on les avait entendus sortir de la bouche de l'illustre aveugle, et un religieux silence suspendait tous les cœurs aux lèvres du poëte, tandis que tous les yeux se portaient irrésistiblement sur M. Aug. Thierry. Seule, la figure de l'historien était souriante, et ses ef-

forts pour faire percer à travers son air mélancolique quelques rayons de joie tenaient indécis sur tous les visages le rire affectueux et les pleurs. Il suivait avec une vive attention toutes les péripéties du drame. A certains endroits, Jasmin avait fait quelques coupures pour éviter les applications trop douloureuses. M. Thierry s'en aperçut et l'interrompit aussitôt : « Poëte, lui dit-il, vous passez quelque chose. » Jasmin fut très-flatté de cette interruption, qui prouvait avec quel intérêt son récit était suivi. Cet incident enflamma encore sa verve. Quand il arriva à ce vers de l'*Aveugle*, parlant de son fiancé : « Qu'il fait noir loin de lui ! »

Que fay negre, len d'el !

une vive agitation anima le visage d'Augustin Thierry et un frémissement involontaire parcourut l'assemblée; tous les regards se portèrent sur lui. On savait que, dans ses moments de tristesse, l'illustre aveugle disait quelquefois : « Je vois plus noir! » — « Eh! quoi, Jasmin, lui dit-il, auriez-vous donc été aveugle, vous aussi, que vous peignez si bien les horribles tortures de ceux qui ne voient plus? »

C'est dans cette soirée que M. Ampère disait : « A défaut de vers de Jasmin, on ferait 100 lieues pour entendre sa prose. »

Dans un autre poëme, également en trois chants, Jasmin a retracé, avec une sensibilité où se mêle un certain enjouement, sa jeunesse et les scènes variées d'une existence partie de bien bas pour arriver enfin à la célébrité et presque à la fortune. Nous avons fait beaucoup d'emprunts à ce poëme : *Mis soubenis, en tres paousos* (*Mes souvenirs, en trois pauses*), pour la biographie de Jasmin (v. ce mot). Deux autres grandes œuvres, *Marthe la folle* et *Françounetto*, ont chacune leur compte rendu spécial. Mentionnons, comme d'une importance moindre : les *Deux jumeaux* (1846), où M. Ch. de Mazade remarque que « l'esprit de Jasmin a gagné plus de sûreté; » la *Semaine d'un fils* (1849), dont le même critique a fait l'analyse et l'éloge dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Enfin, le recueil renferme, à côté de ces œuvres de longue haleine, un grand nombre de petites pièces dans lesquelles le poëte parle volontiers de ses goûts, de ses désirs, de ses impressions et de ses affaires personnelles. Ces sortes de poésies familières, dédaignées aujourd'hui, ont été de tout temps un des exercices favoris des poëtes. Les poëtes français du XVI^e siècle y excellaient et, dans le XVIII^e, Voltaire y a jeté tout ce qu'il avait d'esprit, de bon sens et de gaieté. C'est aussi un des meilleurs genres de Jasmin. Les poëtes, en général, sont un peu personnels, ils aiment à parler d'eux-mêmes.

En 1853, l'Académie française couronna les *Papillotes* sur le rapport de M. Villemain, qui salua en Jasmin, « non plus l'écho retrouvé des anciennes chansons du Languedoc, mais la voix même, la voix vivante de son enfance et de son peuple sous une forme agrandie. »

Nous nous arrêterons sur cette appréciation de l'illustre critique.

Papillotes de monsieur Benoist (LES), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de M. Henri Reber (Opéra-Comique, 28 décembre 1853). C'est une œuvre de goût, pleine de science et de sentiment. En voici le sujet : Deux jeunes gens, qui se croient frère et sœur et dans une position de fortune très-modeste, ont pour voisin un brave et digne homme, M. Benoist, qui joue du violon. Il est très-bien accueilli par les jeunes ouvriers, et même si bien, qu'il se croit un instant aimé de Suzanne, qui lui a dit en plaisantant qu'elle ne voulait pas d'autre mari que lui. Cependant Benoist se souvient de son premier, de son unique amour. Il avait adressé une déclaration en vers à une charmante fille qui habitait une chambre vis-à-vis de la sienne. Le madrigal avait été accepté. Le lendemain, la belle se met à la fenêtre; une de ses papillotes est enlevée par le vent. Notre poëte amoureux s'en empare; mais quelle est sa stupéfaction lorsqu'il reconnaît un fragment de sa déclaration! Aussi, depuis ce temps, il doute fort de lui-même et des sentiments qu'il peut inspirer. Il a raison, car l'ouverture d'une boîte, renfermant un testament, fait connaître que Suzanne n'est pas la sœur d'André. Tous deux pleuraient à la pensée de se quitter. C'est de grand cœur qu'ils s'épousent, et le brave Benoist retourne à sa mansarde avec son violon. Ce dernier personnage a été créé par Sainte-Foy avec un talent achevé de comédien. Tous les morceaux qui composent la partition de M. Reber ont du caractère, expriment avec vérité la situation, le sentiment intime des personnages. La mélodie est toujours distinguée et l'harmonie d'un intérêt soutenu. La facture a les apparences de la simplicité, ce qui a fait accuser la manière du compositeur d'affectation et de parti pris. C'est à notre avis une erreur. Il y a dans les accompagnements une dépense considérable de connaissances symphoniques et d'arrangements ingénieux. Grétry et Haydn semblent revivre dans le style dramatique de M. Reber. Ce n'est pas un faible mérite que d'évoquer de telles ombres. Nous signalerons, parmi les morceaux saillants, la romance de M. Benoist, les couplets d'André : *Suzanne n'est plus un enfant*; le dialogue entre la voix de Suzanne et le violon de M. Benoist; le duo du partage du mobilier maternel et un dernier duo d'amour. Le compositeur a traité l'orchestration avec une grande sobriété, sans y employer les cuivres. Les rôles ont été créés par Sainte-Foy, Couderc et M^{me} Miolan-Carvalho.

PAPILLOTÉ, ÉE (pa-pi-llo-té; *ll* mll.) part. passé du v. Papilloter. A qui l'on a mis des papillotes : *Vous tenez boutique pour tout le monde... Je ne m'en irai pas d'ici sans avoir été* PAPILLOTÉ, *crêpé, bichonné, parfumé à l'huile antique.* (Scribe.)

— Typogr. Dont l'impression n'est pas nette, a le défaut dit papillotage : *Feuille* PAPILLOTÉE.

PAPILLOTEMENT s. m. (pa-pi-llo-te-man; *ll* mll. — rad. *papilloter*). Eclat qui trouble et fatigue la vue : *Au premier aspect, l'on est plus étonné que séduit; mais bientôt l'œil se fait à ce* PAPILLOTEMENT *d'étoffes, à ces ombres transparentes.* (Th. Gaut.)

PAPILLOTER v. n. ou intr. (pa-pi-llo-té; *ll* mll. — rad. *papillote*). Se dit des yeux qui éprouvent un mouvement incertain et involontaire qui les empêche de se fixer : *Les yeux lui* PAPILLOTENT *continuellement.* (Acad.)

— Fatiguer l'esprit par l'accumulation des effets brillants : *De petites pensées brillantes et découpées en petites phrases précipitées et décousues* PAPILLOTENT, *étourdissent, fatiguent.* (Boss.)

— B.-arts. Se dit d'un ouvrage qui offre trop de petits plans recevant des lumières étroites et portant de petites ombres.

— Typogr. Se dit d'un tirage qui manque de netteté et dans lequel l'impression se projette au delà de l'œil de la lettre. ‖ On dit aussi FRISER.

— Agric. Ne se développer qu'en partie : *Vigne qui* PAPILLOTE.

— v. a. ou tr. Mettre des papillotes à : PAPILLOTER *une petite fille, les cheveux d'une petite fille.*

— Art culin. Envelopper dans des papillotes : PAPILLOTER *des côtelettes.*

— Techn. Diviser en copeaux minces et droits : PAPILLOTER *des bois de teinture.*

Se papilloter v. pr. Se mettre les cheveux en papillotes : *Une femme qui passe sa journée à* SE PAPILLOTER.

PAPIMANE s. (pa-pi-ma-ne — de *pape*, et de *manie*). Habitant du pays de Papimanie, suivant Rabelais.

— Fam. Partisan du gouvernement spirituel et temporel du pape.

— Adjectiv. Qui a rapport aux habitants de Papimanie :

Si quelqu'un se présente
A nos regards, ayant face riante,
Couleur vermeille et visage replet...,
Dire pourrez, sans que l'on vous condamne :
Cettui me semble, à le voir, *papimane*.

LA FONTAINE.

PAPIMANIE s. f. (pa-pi-ma-nî — de *pape*, et de *manie*). Zèle excessif pour le pape et son gouvernement : *La* PAPIMANIE *est un genre de folie furieuse.*

PAPIMANIE, nom donné par Rabelais à un pays imaginaire, qu'il suppose habité par des admirateurs fanatiques du pape.

PAPIN s. m. (pa-pain — du lat. *pappare*, manger à la manière des petits enfants; de *pappa*, bouillie, mot imitatif du langage des enfants). Bouillie, dans le langage des enfants.

PAPIN (Nicolas), médecin français, né à Blois, mort vers 1655. Il exerça son art à Blois et à Alençon, et publia quelques ouvrages qui prouvent plus de présomption que de véritable savoir. Nous citerons de lui : *Raisonnements philosophiques touchant la salure, flux et reflux de la mer* (Blois, 1647, in-8°); *De pulvere sympathico* (Paris, 1651, in-8°); *Considérations sur le* Traité des passions de l'âme *de Descartes* (Paris, 1652). Il était l'oncle du célèbre Denis Papin.

PAPIN (Denis), l'inventeur de la machine à vapeur, né à Blois en 1647, mort à Marbourg (Hesse-Cassel) en 1714. Sa famille était protestante. Fils d'un médecin habile, il se prépara à continuer la profession de son père. Il fit ses études en médecine à Paris, où il prit tous ses degrés et où il exerça même pendant quelque temps. Les études médicales ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à celles des mathématiques et de la physique, sciences qui l'attiraient d'une façon singulière et pour lesquelles il avait une remarquable aptitude.

Ses talents naissants lui attirèrent l'amitié de l'illustre Anglais Huyghens, qui habitait Paris à cette même époque et qui lui donna des leçons. Durant un premier séjour qu'il alla faire en Angleterre en 1671, il attira sur lui l'attention par ses recherches et ses expériences nouvelles, se lia avec le savant chimiste Boyle, qui le fit collaborer à ses travaux et sur la proposition duquel il fut nommé membre de la Société royale de Londres (1681). La même année, il publia sa théorie du *digesteur*, connu depuis sous le nom de *marmite Papin*, sous le titre de : *Manière d'amollir les os et de faire cuire la viande en peu de temps et à peu de frais* (Londres, 1681, Paris, 1682); il y démontrait, à l'aide d'un appareil de son invention, la possibilité, en soumettant l'eau à une pression de trois ou quatre atmosphères, de l'élever à une température supérieure à 100°. Il était revenu à Paris; en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, il dut quitter la France. Cette déplorable mesure n'aurait-elle eu pour résultat que d'éloigner un tel homme, qui alla mettre au service de l'Angleterre et de l'Allemagne ses talents et son génie, qu'on ne saurait trop flétrir cet acte d'un pouvoir arbitraire, concession faite aux instigations stupides des coteries religieuses. Denis Papin, jouissant déjà d'une certaine célébrité scientifique, se rendit en Angleterre, où le monde savant l'accueillit à bras ouverts. Continuant le cours de ses travaux, il publia dans les *Transactions philosophiques* des mémoires qui le firent avantageusement connaître en Allemagne et lui valurent l'offre, en 1687, de la chaire de mathématiques de Marbourg, qu'il accepta. Ses leçons agrandirent encore sa réputation et lui attirèrent l'amitié du landgrave de Hesse, prince éclairé et ami des sciences. A Cassel, où il se rendit en quittant Marbourg, il fit une série d'expériences et construisit des appareils fort remarquables : fourneaux pour couler des glaces, appareils pour conserves alimentaires, machines à épuiser les salines, chariot à vapeur, pompe balistique à lancer des grenades, machine pour faire monter l'eau de la Fulda, etc.; ce dernier appareil, très-ingénieux, fut emporté par les glaces.

La France avait repoussé de son sein ce fils glorieux, et l'Académie des sciences, s'associant à l'édit de Louis XIV, le considéra comme un étranger et le nomma seulement membre correspondant en 1699. « Un peu avant cette date, dit Arago, Papin avait publié un mémoire dans lequel il donnait la description la plus exacte de la machine à feu appelée aujourd'hui *machine atmosphérique*, et dont l'invention seule méritait que ce corps savant en fît un de ses associés. Avant Papin, on avait eu quelque idée de la force de l'air et de l'eau dilatés par la chaleur; mais nulle tentative n'avait été faite pour donner à cette force connue une application utile... Papin est le premier qui ait songé à combiner dans une même machine à feu l'action de la force élastique de la vapeur avec cette propriété dont la vapeur jouit, et qu'il a signalée, de se condenser par le refroidissement. »

Ses découvertes étaient consignées, à mesure qu'il les faisait, dans le *Journal des savants*, les *Transactions philosophiques*, les *Nouvelles de la république des lettres* et les *Acta eruditorum* de Leipzig. Parmi ces remarquables travaux, il faut citer : *Expériences faites avec la machine pneumatique sur la manière de conserver les corps dans le vide* (1676); *Description d'un siphon* (1685); *Description d'une canne à vent*; *Démonstration de la vitesse avec laquelle l'air rentre dans un récipient épuisé*; *Nouvelle manière d'élever l'eau*; *Description et usage de la nouvelle machine à élever l'eau*; *Réponse aux objections du médecin Nuis sur cette machine* (1687); *Nouvelles expériences sur la poudre à canon* (1688); *Description du soufflet de Hesse* (1689), etc. En 1695, il réunit les principaux de ces articles dans un recueil intitulé : *Fasciculus dissertationum*. C'est dans sa *Description et usage de la nouvelle machine à élever l'eau* que l'on trouve sa théorie, encore fort imparfaite, d'une machine fonctionnant par le jeu alternatif d'un piston. Il résulte de ces documents qu'il avait trouvé, dès 1695, la théorie de la machine à vapeur, et que ce fut lui qui répandit dans tout le monde savant la connaissance du puissant moteur dont il semble avoir pressenti le magnifique avenir. Perfectionnant de plus en plus son invention, il parvint enfin à construire un appareil d'un jeu régulier. Cette machine, telle qu'il la décrit dans son *Ars nova ad aquam ignis adminiculo efficacissime elevandam* ([illegible] 1707), est le type des machines atmosphériques : au fond d'un cylindre vertical dans lequel se mouvait le piston, Papin plaçait de l'eau qu'il faisait chauffer, la tension de la vapeur devenait bientôt égale à la pression atmosphérique, et le piston remontait entraîné par des poids portés par un plateau relié à sa tige par une corde et deux poulies. Lorsque le piston était arrivé au haut de sa course, on enlevait le feu, la vapeur se condensait et le piston redescendait alors, entraînant avec lui les poids portés par le plateau. C'est vers 1698 que Papin fit ces expériences; mais il n'en publia les résultats qu'en 1707, et déjà, en 1705, Savery et Newcomen avaient établi leur première machine à vapeur. [illegible] les Anglais étaient arrivés aux mêmes résultats par les mêmes moyens; [illegible] ses communications insérées dans les *Acta eruditorum* lui assurent une priorité incontestable.

Ses tâtonnements avant d'arriver à ce résultat sont intéressants à connaître. Il imagina d'abord de faire mouvoir le piston à l'aide du vide, et il employait à cet effet une pompe aspirante, qu'une chute d'eau mettait en mouvement, et avec laquelle il faisait communiquer, par une suite de tuyaux, le corps de pompe de sa machine. Il essaya ensuite de faire le vide sous le piston en brûlant de la poudre à canon dans son corps de pompe; mais ces deux moyens ne lui parurent pas remplir son but. Enfin, il reconnut les propriétés d'élasticité et de condensation de la vapeur et obtint ainsi le résultat qu'il poursuivait depuis si longtemps; il s'occupa alors des moyens de transformer le mouvement rectiligne de la tige du piston en mouvement rotatoire et en indiqua la méthode, de sorte qu'il laissait peu de chose à faire pour que son invention pût s'appliquer aux nouveaux besoins de l'industrie et de la locomotion. En outre, ayant reconnu les dangers que présentait le maniement de cette force incommensurable découverte par lui, il inventa la soupape de sûreté, à laquelle est resté son nom et qui permet à la vapeur de s'échapper d'une façon automatique dès que la pression intérieure atteint le point qu'elle ne pourrait franchir sans danger pour la machine.

On raconte aussi que Papin avait fait construire un bateau muni de roues que sa machine aurait mises en mouvement, et que les mariniers du Weser, jaloux de leurs priviléges, brisèrent le bateau. Cette histoire est peu vraisemblable; Papin eût-il conçu vaguement l'espoir que sa machine pût servir un jour à remplacer l'action du vent, qu'il n'aurait pas poussé l'enthousiasme jusqu'à vouloir passer en Angleterre avec un appareil aussi imparfait que l'était encore le sien. Papin, qui, sans doute, avait employé ses dernières ressources à la réalisation de son rêve, paraît être mort dans un état voisin de la misère.

PAPIN (Isaac), théologien français, né à Blois en 1657, mort à Paris en 1709. Il était neveu de Claude Pajon, ministre protestant, et se voua d'abord à la carrière pastorale. Etant allé étudier la théologie à Genève, il assista à la querelle des universalistes et des particularistes, provoquée par Amyraut, et il en fut profondément attristé; l'intolérance des orthodoxes le révolta. Etait-ce bien là le spectacle que devait offrir une Eglise fondée sur le libre examen? Encouragé par son oncle Pajon, il adopta les idées de celui-ci sur le libre arbitre et rompit presque complètement avec les orthodoxes. A Saumur, où il acheva ses études, on l'invita à signer la condamnation du pajonisme; il s'y refusa courageusement; mais, par cet acte, il se fermait la carrière pastorale en France. Il en prit son parti, passa, en 1686, en Angleterre, où l'évêque d'Ely lui conféra les ordres, le diaconat et la prêtrise. Papin se rendit ensuite en Hollande et publia ses *Essais sur la Providence et la grâce*, où le pajonisme était plus clairement formulé que dans les écrits de Pajon lui-même. Jurieu le dénonça aussitôt au synode de Bois-le-Duc, qui condamna le livre et l'auteur. Papin, n'espérant plus pouvoir vivre tranquillement en Hollande, partit pour Hambourg, prêcha dans l'église d'Altona, et il était à la veille d'y être nommé pasteur, quand l'irascible Jurieu sonna l'alarme et le fit congédier. A Dantzig, où il se retira, il trouva encore la haine de son persécuteur. Dégoûté par cette persécution obstinée, fatigué de sa vie errante, Papin entra en relation avec Bossuet, résolu à quitter le protestantisme. L'évêque de Meaux [illegible] vivement; cependant Papin, converti dès ce moment, [illegible] coreligionnaires. Il fit un séjour à Londres, sans rien dire du changement qui s'était opéré en lui; à Douvres, [illegible] en chaire dans le temple réformé. Arrêté à Calais comme ministre, il fut aussitôt remis en liberté, sur des lettres [illegible]. Il prit alors le chemin de Paris, où il abjura publiquement avec sa femme, le 15 janvier 1690, dans l'église des prêtres de l'Oratoire. [illegible]

PAPIN ([illegible]), général français, né à Bordeaux vers 17[illegible], mort à Agen en 1825. [illegible] la carrière du négoce [illegible] en 1793, dans un corps de volontaires, se distingua contre les Espagnols à l'armée des Pyrénées-Orientales et parvint rapidement

au grade de général de brigade. Néanmoins, il abandonna, en 1796, une carrière si brillamment parcourue, retourna dans sa ville natale, reprit, du moins ostensiblement, ses opérations commerciales et s'occupa activement du rétablissement des Bourbons. Ce fut dans ce but qu'il fonda, sous le nom d'Institut royaliste, une société secrète qui put mettre sur pied 6,000 hommes armés. La police du Directoire découvrit l'association, dont les principaux membres furent arrêtés; néanmoins, Papin parvint à la réorganiser en 1801; mais, en 1805, les chefs de l'Institut royaliste tombèrent de nouveau entre les mains de la police. Papin parvint à fuir, fut condamné à mort par contumace et se réfugia en Amérique, où il amassa une assez belle fortune dans le commerce. Lorsqu'il apprit la chute de Napoléon, Papin revint en France, perdit presque toute sa fortune dans un naufrage, demanda à être réintégré dans les cadres de l'armée, mais n'obtint cette autorisation qu'après la révision préalable du jugement qui le condamnait à la peine capitale, c'est-à-dire en 1821, et fut appelé alors au commandement militaire du département de Lot-et-Garonne.

PAPINGAIE s. f. (pa-pain-ghè). Bot. V. PAPANGAYE.

PAPINIANISTE s. m. (pa-pi-ni-a-ni-ste). Hist. relig. Manichéen, partisan des doctrines de Papinien.

— Nom donné autrefois aux étudiants en droit de troisième année, parce qu'ils étudiaient les écrits de Papinien.

PAPINI-CORTESE (Léonard), savant italien, né dans la Romagne en 1690, mort en 1765. Il a laissé, sous l'anagramme de **Epoandri Napile Betaricienss**, divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De maris æstu reciproco* (Faenza, 1749); *De origine fontium et de magnete* (Faenza 1751); *De modo reperiendi meridianum* (Faenza, 1752); *De electricitate* (Faenza, 1752).

PAPINIEN (Æmilius PAPINIANUS ou), un des plus célèbres jurisconsultes romains, né à Bénévent, ou en Phénicie suivant d'autres, vers 142, mort en 212. Il fut avocat du fisc sous Commode et préfet du prétoire sous Septime-Sévère (203), qui l'appela à siéger en son conseil et qu'il suivit en Bretagne. Lorsque Caracalla eut fait mourir son frère Géta, il voulut contraindre Papinien à faire l'apologie de ce fratricide devant le peuple : « Il est plus facile de commettre un fratricide que de le justifier, » répondit le grand jurisconsulte. Caracalla lui fit trancher la tête (212). La plupart des ouvrages de Papinien sont perdus; il n'en reste qu'environ six cents fragments, épars dans les *Institutes*, dans le *Corpus juris*, etc. Ils formaient la base de l'enseignement supérieur dans les écoles romaines et avaient une telle autorité, que Théodose le Jeune leur donna force de loi et décida que, dans les questions où les grands jurisconsultes étaient partagés, l'opinion de Papinien serait prépondérante. Papinien avait été élevé dans la philosophie stoïcienne. « Guidé toujours par la morale la plus élevée, dit un biographe, connaissant à fond les divers rapports que la société crée entre les hommes, Papinien nous a laissé, sur les questions de droit les plus importantes et dont beaucoup se présentent encore aujourd'hui, des solutions dictées par une équité parfaite. Sa méthode de déduction, où il sait allier la rigueur des principes à un grand bon sens pratique, doit servir de modèle aux jurisconsultes de tous les temps. » Papinien aime à généraliser; il recherche les étymologies, s'attache à la concision, à la clarté, à la propriété des termes. Son style élégant et pur lui assigne un rang distingué parmi les écrivains de son temps. Cujas a formé un ensemble de tous les fragments de Papinien qu'il a pu recueillir et y a joint d'excellents commentaires.

PAPION s. m. (pa-pion — altér. de *babouin*, ancien nom du genre). Mamm. Nom d'une espèce de cynocéphale, pris quelquefois, par extension, comme synonyme du genre : *Les* PAPIONS *sont d'un naturel féroce, méchant et colère.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *papion*, quand il est debout, a de 1 mètre à 1m,30 de hauteur; mais il marche le plus souvent à quatre pattes. Il a le museau très-long et très-gros, les canines fortes, les oreilles nues, le corps et les membres courts et trapus, les fesses nues et rouges, la queue arquée et longue de 0m,20 à 0m,25. Son poil, long et touffu, est d'un brun roussâtre assez uniforme sur tout le corps. Ce singe habite les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique et les îles voisines. Il se nourrit de fruits, de racines et de grains; il est surtout friand de raisins; aussi fait-il beaucoup de dégâts dans les vignes, les jardins et les terres cultivées. « Pour exercer leur brigandage, dit V. de Bomare, les *papions* se réunissent en troupe; une partie entre dans l'enclos pour piller, le reste forme une chaîne de communication depuis le lieu du pillage jusqu'à l'endroit du rendez-vous. On cueille, on arrache, on jette de main en main pardessus les murs, on reçoit avec une adresse singulière : en un instant, un jardin est dévasté, ravagé, et quelques-uns de ces individus, placés en sentinelle, avertissent au moindre danger, et alors la troupe s'enfuit en gambadant. »

La femelle de ce singe ne fait qu'un petit dans l'année; elle le porte entre ses bras et attache pour ainsi dire à sa mamelle, dans les climats tempérés, elle est stérile. Le *papion* est fort et robuste; il tiendrait tête à plusieurs hommes. Les chiens n'ont guère prise sur lui que lorsqu'il est rassasié et comme enivré de raisin. Il est d'un naturel pétulant, colère, méchant et féroce; il grince continuellement des dents; bien que non carnassier, il est intraitable, et on est forcé de le tenir dans une cage de fer.

Mais les traits principaux du caractère de ces singes sont l'impudence et la lubricité; ils sont même insolemment lubriques, et affectent, dit Buffon, de se montrer dans cet état, de se toucher et de se satisfaire seuls aux yeux de tout le monde. « Comme la nature, ajoute V. de Bomare, n'a point voilé ces parties chez le *papion*, que ses fesses sont nues et d'un rouge couleur de sang, les bourses pendantes et couleur de chair, l'anus ouvert, la queue toujours relevée, il semble faire parade de toutes ces nudités, présentant son derrière plutôt que sa tête, surtout dès qu'il aperçoit des femmes, vis-à-vis desquelles il déploie une telle effronterie, qu'elle ne peut naître que du désir le plus immodéré. » On assure que les femelles ont la même lubricité à l'égard des hommes, et que l'un et l'autre sexe sont incorrigibles.

PAPION (Pierre-Antoine-Claude DE), manufacturier et littérateur français, né à Tours en 1713, mort dans la même ville en 1789. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des finances, il prit la direction d'une manufacture de damas et de velours, fondée par l'intendant des finances Fagon, et, grâce à son habileté, cet établissement acquit un haut degré de prospérité. L'élégance des dessins, la solidité et la perfection des produits sortis de sa fabrique furent telles, que la France, devenue riche d'une nouvelle branche d'industrie, réussit à établir une avantageuse concurrence sur toutes les places de l'Europe avec l'Italie, dont elle avait été jusqu'alors tributaire. Vers la fin de sa vie, Papion devint aveugle. Pendant ses loisirs, il cultivait les sciences et les lettres, et il a publié : *Solution des trois fameux problèmes de géométrie* (Paris, 1787, in-8o); *Recherche de la vérité dans soi-même* (1778, in-8o); *Histoire du prince Basile, traduite d'un manuscrit trouvé dans l'antre de la Sibylle* (Naples, 1779, in-12). — Son fils aîné, PAPION, dirigea la manufacture paternelle et s'occupa beaucoup de questions de commerce et de finances. Il a laissé de nombreux opuscules, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur le crédit public* (1808); *Mémoire sur l'administration générale du commerce* (1814); *Plan pour le rétablissement des finances* (1816), etc. — Son frère puîné, Jacques-François PAPION DU CHÂTEAU, né en 1752, mort en 1791, a publié : *Aphorismes philosophiques* (Paris, 1788); *Mémoire sur la mendicité* (1791), etc.

PAPIRE-MASSON (Jean), historien français. V. MASSON.

PAPIRIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué de plusieurs autres familles, celle-ci se trouve parmi les patriciens et parmi les plébéiens. Jusqu'au commencement du ve siècle, les Papirii s'appelaient *Papisii*. Les branches patriciennes portaient les noms de *Mugillanus*, de *Cursor*, de *Crassus* et de *Masso*. Après le vie siècle, toutes ces branches disparaissent de l'histoire. La branche plébéienne portait le surnom de *Carbo;* peu de ses membres se distinguèrent, et plusieurs laissèrent une réputation très-équivoque.

PAPIRIE s. f. (pa-pi-rî). Bot. Genre de plantes, de la famille des narcissées.

PAPIRIEN adj. m. (pa-pi-riain — de *Papirius*, auteur du recueil). Jurispr. Se dit d'un recueil de lois fait sous Tarquin le Superbe et relativement aux choses sacrées.

PAPIRIUS (Publius Sextus), jurisconsulte romain, qui vivait sous Tarquin le Superbe au vie siècle av. J.-C. Il fut chargé de recueillir les lois rendues sous les six premiers rois de Rome. Son recueil fut appelé *Code papirien*.

PAPIRIUS (Lucius Crassus), magistrat romain, qui vivait au ive siècle av. notre ère. Il fut successivement nommé préteur (340), dictateur pour combattre les Latins révoltés, consul en 336, puis en 330, battit les habitants de Pivernum, et remplit ensuite les fonctions de maître de la cavalerie sous le dictateur L. Papirius Cursor (325) et celles de censeur en 318.

PAPIRIUS CARBON, consul romain. V. CARBON.

PAPIRIUS CURSOR (Lucius), un des grands hommes de guerre de l'ancienne Rome, deux fois dictateur (323, 308 av. J.-C.), cinq fois consul (325, 319, 318, 314, 312). Comme vainqueur des Samnites, des Sabins et des Prénestins, il obtint trois fois les honneurs du triomphe. Il est resté célèbre pour sa sévérité à maintenir la discipline militaire; sa fermeté et sa prudence égalaient son courage, et son extrême agilité lui valut le surnom de **Cursor**. Durant sa première dictature, il fit conduire au supplice le jeune patricien Q. F. Maximus Rullianus, général de la cavalerie, qui, malgré sa défense, avait attaqué l'ennemi à l'improviste et l'avait complètement défait. L'inflexible dictateur n'accorda la grâce au coupable que sur l'intercession du peuple et après que la discipline eut été vengée par l'humiliation de l'imprudent général. — Son fils, Lucius PAPIRIUS CURSOR, fut deux fois consul (293, 272 av. J.-C.), et obtint chaque fois le triomphe comme vainqueur des Samnites et des Brutiens.

PAPISME s. m. (pa-pi-sme — rad. *pape*). Nom que les chrétiens dissidents, et surtout les anglicans, donnent à l'Eglise catholique romaine, qui reconnaît le pape pour son chef; autorité, gouvernement du pape : *Laissez au* PAPISME *son intolérance et ses inquisiteurs, c'est la raison qui fait toute notre force; pourquoi voulez-vous entourer la vérité de sanbénito et lui donner le masque du fanatisme et du mensonge?* (C. Desmoulins.) *Le* PAPISME *est véritablement la source de l'abomination.* (Coëtlogon.) *Le Parlement britannique a délivré l'Angleterre du* PAPISME. (Guizot.)

— **Encycl.** Ce mot, qui date de la Réforme, a été beaucoup employé en Allemagne au XVIe siècle, principalement dans les écrits de Luther et de son école, et a été adopté surtout en Angleterre. Pendant deux siècles, il n'y a pas eu de plus sanglante injure dans les trois royaumes que l'épithète de papiste appliquée à un homme. Elle signifiait non-seulement une servilité de caractère incompatible avec la dignité d'un homme libre, mais un manque de patriotisme que les Anglais ne pardonnent point. Jusqu'à ces derniers temps, quelqu'un qui ne professait pas la religion du pays y était considéré comme un ennemi. La haine que l'Eglise romaine inspirait naguère encore à tous les Anglais avait des sources historiques fort éloignées. Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, le saint-siége s'était arrogé sur le royaume une suprématie réelle. Tous les rois d'Angleterre avaient essayé de s'y soustraire. Le meurtre de Thomas Becket, la guerre des Deux-Roses sont les principaux incidents de cet antagonisme séculaire. La réforme de Henri VIII coupa court aux prétentions du saint-siége, que Philippe II et son invincible armada ne parvinrent pas à faire triompher. La résistance des Irlandais, les jésuites du XVIIe siècle, les velléités catholiques de Charles Ier et de Jacques II ranimèrent les haines réciproques. Les papistes, jusqu'au fameux bill de 1829, qui consacra leur émancipation, furent privés de leurs droits politiques et souvent de leurs droits civils.

Encore aujourd'hui, tous les ans, à l'époque du carnaval, on promène dans les rues de Londres le mannequin du pape orné de la tiare et de ses ornements pontificaux, la tête tournée en arrière. La cérémonie terminée, on brûle solennellement le mannequin, après quoi on boit du whisky à la destruction du *papisme* et des papistes. Pourtant, la haine qu'il inspire s'est amoindrie depuis un demi-siècle en Angleterre, grâce au développement des idées de tolérance religieuse, préconisées par Cobbett et le puséisme. L'aristocratie, si longtemps ennemie du *papisme*, commence à faire défection, et le moment n'est peut-être pas éloigné où le catholicisme aura reconquis de l'autre côté du détroit des droits égaux à ceux des autres communions chrétiennes.

PAPISSER v. n. ou intr. (pa-pi-sé — rad. *pape*). Par plaisant. Occuper le saint-siége, être pape : *Benoît onzième, son prédécesseur, qui* PAPISSA *seulement huit mois, leva de son propre mouvement et la censure et l'interdiction.* (Et. Pasq.)

PAPISTE s. (pa-pi-ste — rad. *pape*). Nom que les chrétiens dissidents donnent par dénigrement aux catholiques romains : *Le chrétien est impie en Asie, le musulman en Europe, le* PAPISTE *à Londres.* (Dider.) ‖ Partisan de la suprématie des papes.

— Adjectiv. : *Nous sommes redevenus plus catholiques, plus* PAPISTES *que Charlemagne et tous ses descendants.* (Proudh.)

Qu'importe que l'on soit protestant ou *papiste*?
Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste.
***

PAPISTIQUE adj. (pa-pi-sti-ke — rad. *pape*). Qui appartient aux papistes : *Formulaire* PAPISTIQUE. *Fanatisme* PAPISTIQUE.

PAPIUS (Jean), médecin allemand, né à Iphoven (Franconie) en 1558, mort en 1622. Il devint premier médecin de la cour d'Anspach et professeur à l'université de Kœnigsberg. On lui doit un ouvrage intitulé : *De medicamentorum præparationibus et earum causis tractatus* (Wittemberg, 1612, in-8o).

PAPOAGE s. m. (pa-po-a-je). Anc jurispr. Bien recueilli dans la succession d'un ascendant. ‖ On a dit aussi PAPOAIGE.

PAPOLÂTRE s. (pa-po-lâ-tre — de *pape*, et du gr. *latreia*, adoration). Nom donné par les dissidents aux catholiques romains, qu'ils accusent d'adorer le pape.

— Adjectiv. : *Chrétiens* PAPOLÂTRES.

PAPOLÂTRIE s. f. (pa-po-lâ-trî — rad. *papolâtre*). Adoration du pape, condition des papolâtres.

PAPON (Jean), jurisconsulte français, né à Croisset, près de Roanne (Forez), en 1505, mort à Montbrison en 1590. Fils d'un notaire de village, il devint juge royal en 1529, puis fut élevé à la charge de lieutenant général de Montbrison, ville où il résida jusqu'à la fin de sa carrière. C'est à tort qu'on a avancé que Jean Papon obtint le titre de conseiller au parlement de Paris. Cette supposition ne s'appuie d'aucune preuve. On a de lui quelques ouvrages peu remarquables, entre autres : *In Borbonias consuetudines commentarius* (Lyon, 1550, in-fol.), coutume du Bourbonnais; *In sextum Decalogi præceptum, « non mœchaberis, » lib. IV* (Lyon, 1552, in-4o); *Rapport des deux princes de l'éloquence grecque et latine, Démosthène et Cicéron, à la traduction d'aucunes de leurs* Philippiques (Lyon, 1554, in-8o); *Recueil d'arrêts notables des cours souveraines de France* (Lyon, 1556, in-fol.), compilation indigeste et, de plus, inexacte; le *Notaire* (1568, 1574 et 1578, 3 vol. in-fol.).

PAPON (Loys), seigneur et prieur de Marcilly, chanoine de Montbrison, poëte, fils du précédent, né vers 1535, mort en 1599. Quelques écrivains parlent de lui d'une manière élogieuse (Joubert, Du Verdier et Du Tronchet). Anne d'Urfé, son compatriote, « s'honore d'avoir été initié par lui aux belles-lettres. » Il ajoute que ses productions lui auraient attiré de l'honneur si elles eussent été mises en lumière. Charles Nodier, moins louangeur, accorde *quelque talent* à Papon, rien de plus. Ses ouvrages sont : *Discours à mademoiselle Panfile;* « c'est, dit M. Guy de La Gruye, biographe de Papon, la description de la journée d'une jeune fille au XVIe siècle; » *Pastorelle sur la victoire obtenue contre les Allemands, reytres, lansquenets, Souyses et Français rebelles à Dieu et au roy très-chrétien en l'an* 1587; ce poëme dramatique eut les honneurs de la représentation à Montbrison le 27 février 1588, trois mois après le triomphe des Guises, en présence d'une belle et nombreuse assistance; *Hymne à très-illustre princesse Marguerite de Valois, reine de France;* la *Constance, à très-illustre princesse Loyse, reine de France.* Ces divers écrits ont été imprimés pour la première fois par M. Yemenitz (Lyon, 1857-1860), avec vignettes, fac-simile, etc. Les planches sont gravées d'après les dessins de Papon lui-même. C'est à tort qu'on lui attribue la traduction du traité *De risu*, de Laurent Joubert, erreur d'autant plus grosse que le traité *Du ris* fut composé en français.

PAPON (Jean-Pierre), littérateur et historien français, né à Puget-Théniers, près de Nice, en 1734, mort à Paris en 1803. De bonne heure, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, fut chargé par ses supérieurs d'enseigner les humanités et la rhétorique dans plusieurs villes de France, puis devint bibliothécaire de Marseille. Pendant la Révolution, il se retira dans le Puy-de-Dôme et fut, lors de la réorganisation de l'Institut, nommé membre associé. Ses principaux ouvrages sont : l'*Art du poëte et de l'orateur* (Lyon, 1766, in-12), traité didactique dans lequel il ne s'occupe que de la chaire, du barreau et de la tragédie; *Histoire de Provence* (Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4o, avec fig.), ouvrage estimé, qui lui valut une pension de 2,000 livres des états de Provence; *Voyage de Provence* (Paris, 1780); *Histoire du gouvernement français depuis le 22 février 1787 jusqu'à la fin de 1788* (Paris, 1789, in-8o); *De la peste ou les Epoques mémorables de ce fléau* (Paris, 1800, 2 vol. in-8o); *Histoire de la Révolution de France depuis 1789 jusqu'au 18 brumaire* (Paris, 1815, 6 vol. in-8o), ouvrage posthume.

PAPONGE s. f. (pa-pon-je). Bot. Syn. de PAPANGAYE.

PAPOTAGE s. m. (pa-po-ta-je — rad. *papoter*). Bruit de vaines paroles : *Un instant accablée sous les périodes convulsives des faiseurs d'éloquence, sous le* PAPOTAGE *oiseux des faiseuses de romans, soudain la langue bondit et se relève comme une reine insultée.* (J. Janin.)

PAPOTER v. n. ou intr. (pa-po-té). Fam. Produire un vain bruit de paroles.

PAPOU s. m. (pa-pou) Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre teuthie, qui vit dans les mers des Indes et d'Amérique.

— Ornith. Espèce de manchot.

PAPOUA, PAPOUASIE ou **NOUVELLE-GUINÉE**, groupe de deux grandes îles de l'Océanie, entre l'équateur et 9o de latit. S., 130o et 150o de longit E.; elles sont séparées du continent australien au S. par le détroit de Torrès. L'intérieur en est inconnu, et les côtes ont été explorées en partie seulement. Dans la Papouasie occidentale, on remarque sur les côtes le port Dory, les baies de Geelwinck et du Triton, les monts Arfak, dont le point culminant s'élève à 4,300 mètres; dans la Papouasie orientale, la baie de Humboldt, le golfe de l'Astrolabe et le mont du même nom, d'une altitude de 1,300 mètres. De magnifiques forêts s'étendent dans l'intérieur des terres. On y trouve des bois précieux, des perles, de l'or et des oiseaux de paradis. Les habitants, nommés *Papous* ou *Negritos*, se distinguent entre eux par la dénomination d'*Alfakis* ou montagnards et de *Papouas* ou riverains. Leur race forme le degré intermédiaire entre la race malaise et la race nègre. Quoique différant des nègres proprement dits sous le rapport de la conformation du crâne, les Papous se rapprochent d'eux par la couleur de la peau et quelquefois par leurs cheveux lai-

neux. Quant à leur degré de civilisation, on peut affirmer que les Papous sont restés au degré le plus infime de l'échelle des peuples, bien que possédant certains avantages physiques et intellectuels. Ils ne sont ni pasteurs ni agriculteurs ; à peine pratiquent-ils la chasse et la pêche. Ils vivent en tribus isolées, dirigées par des chefs âgés, et qui sont continuellement en guerre les unes contre les autres; leurs villages, composés de huttes, sont placés sur l'eau et sur des pieux formant pilotis. Sauf une ceinture, qui leur manque assez souvent, ils vont complètement nus. Des manteaux faits avec des peaux d'animaux ou des espèces de pagnes ou de tabliers confectionnés avec de l'écorce d'arbre, sont chez eux des objets d'un grand luxe. Comme tous les sauvages, ils aiment la musique et la danse; la polygamie est permise dans la plupart des tribus, où l'on rencontre aussi quelques idées religieuses empreintes de superstitions grossières.

On attribue la découverte de la Papouasie au Portugais Antonio Abreu, en 1511. Saavedra en 1527, Schouten en 1616, Tasman en 1643, Dampier en 1700, Bougainville en 1768, Cook en 1778, d'Entrecasteaux en 1792 et Duperrey en 1853 en visitèrent quelques parties.

PAPOUCHE s. f. (pa-pou-che). Chaussure des Indous et des Mongols. ‖ Chaussure turque, vulgairement appelée BABOUCHE.

PAPOUL (SAINT-), village de l'Aude, cant., arrond. et à 10 kilom. de Castelnaudary, sur un petit affluent du Fresquel; 1,287 hab. Siège d'un ancien évêché suffragant de Toulouse et supprimé à la Révolution. Fabrication de faïence; commerce de vin, de grain et de foin.

PAPPADOPOULO (Grégoire-Georges), archéologue grec, né à Salonique en 1818, mort en 1874. Peu après avoir achevé ses études, il se rendit à Paris où il suivit les cours du Collège de France et de la Sorbonne, particulièrement ceux d'Egger et de Brunet de Presle. Appelé à Bukarest par le prince régnant Ghika, il fut chargé de diriger l'éducation de ses petits-enfants et occupa peu après la chaire de littérature grecque à l'Académie de Saint-Savas. Lorsque le prince Ghika tomba du pouvoir, Pappadopoulo le suivit à Dresde, et, durant son séjour dans cette ville, il s'attacha à étudier l'organisation de l'instruction publique en Saxe. Après avoir été chargé par le gouvernement hellénique d'une mission en Angleterre, Pappadopoulo retourna en Grèce et s'établit définitivement à Athènes. Il fut nommé professeur d'histoire universelle au lycée de cette ville, puis il occupa, de 1845 à 1863, la chaire d'archéologie artistique à l'Ecole des beaux-arts. Pendant sa carrière de professeur, il s'attacha à apporter de nombreuses améliorations dans l'enseignement et il forma des élèves remarquables.

Chef de division au ministère de l'instruction publique sous le roi Othon, il continua à remplir ces fonctions sous le roi Georges, qui le nomma, en outre, conseiller de l'instruction publique, le chargea de la direction de l'Ecole normale et l'appela, en 1870, au poste de chef de division au ministère des affaires étrangères. Indépendamment d'un grand nombre d'articles et de mémoires insérés dans divers journaux grecs et français, on doit à ce remarquable érudit des ouvrages qui sont très-estimés. Nous citerons de lui : *Études de linguistique sur la langue grecque* (1840, in-8°); *Critiques historiques* (1845, in-8°); [illegible] *Description raisonnée de six cent trois pierres gravées, antiques, inédites, trouvées en Grèce* (1855, in-4°), avec planches; [illegible] *Études bibliographiques sur les excursions en* [illegible] *Étude sociale sur la femme, sur la femme grecque* [illegible] *raisonné des arts architectoniques* (1867), avec [illegible] *que populaire des Grecs modernes* (1866, in-4°); [illegible] et la Société dramatique et contribué à [illegible]

PAPPAPPAPPAPAI! célèbre exclamation [illegible] le théâtre grec [illegible] ple dans le *Philoctète* de Sophocle. Cette [illegible] des plus dramatiques. La répétition des mê[illegible] mations de douleur les plus usitées sur le même théâtre. Ce sont encore des cris et non [illegible] ple, le fameux *attatataï!* et le non moins célèbre *pheu! pheu! pheu! pheu!* qu'on ne peut traduire que par notre *hélas! et quatre fois hélas!* à jamais banni de la scène tragique.

PAPPE s. m. (pa-pe — du lat. *pappus*, gr. *pappos*, aigrette, barbe naissante, corolle cotonneuse, duvet. Delâtre regarde ce mot comme une réduplication de la racine sanscrite *pâ*, qui, selon lui, au sens actif de nourrir, joint le sens neutre de croître, grandir, grossir, d'où le grec *pappos*, qui a la double signification de *père*, de *nourrisseur*, au sens actif, et de barbe naissante, d'aigrette, au sens neutre). Bot. Aigrette qui surmonte les semences de quelques plantes après la floraison.

PAPPÉA s. m. (pa-pé-a — rad. *pappe*). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des sapindacées, et comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PAPPENBURG, ville de Prusse. V. PAPENBURG.

PAPPENHEIM, ville de Bavière, cercle de la Franconie moyenne, ch.-l. de la seigneurie de son nom, sur l'Althmuhl, à 83 kilom. S. de Nuremberg; 2,400 hab. Fabrique d'aiguilles, pipes en écume, coutellerie, papier; extraction de pierres lithographiques renommées. Aux environs, sur une montagne, se voient les ruines d'un antique château, berceau de la famille de Pappenheim, qui date du XIVe siècle.

PAPPENHEIM (Godefroi-Henri, comte DE), général allemand, né à Pappenheim en 1594, mort à Lutzen en 1632. Il appartenait à une ancienne famille de Souabe, dont plusieurs membres s'étaient distingués par leur courage et avaient acquis de hautes dignités. Après avoir complété ses études par des voyages en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, il se convertit au catholicisme (1614), devint conseiller aulique de l'empire, puis abandonna la carrière administrative pour celle des armes, et acquit bientôt une brillante réputation, due à une grande prudence jointe à une rare valeur. Pappenheim se distingua notamment à la bataille de Prague (1620), où il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, commanda l'année suivante la cavalerie espagnole en Lombardie, défit, en 1626, une formidable révolte de paysans dans la haute Autriche, commanda l'artillerie bavaroise en 1629, reçut peu après de l'empereur le grade de feld-maréchal et monta le premier à l'assaut lors de la prise de Magdebourg (1631). Après la défaite de Breitenfeld, il dirigea la retraite, puis se sépara de Tilly, passa en Westphalie, alla secourir, l'année suivante, Maëstricht, assiégée par Frédéric de Nassau, mais ne put parvenir à débloquer cette ville. Lors de la bataille de Lutzen, il se trouvait avec son corps d'armée à Halle. Rappelé alors par Wallenstein, trop faible pour résister aux Suédois, il accourut avec sa cavalerie, se jeta avec fureur sur l'aile droite de l'ennemi, rétablit le combat, et il allait peut-être arracher la victoire aux Suédois, lorsqu'il reçut une blessure mortelle. Il mourut le lendemain, âgé seulement de trente-huit ans et couvert de plus de cent cicatrices. Ayant appris la mort de Gustave-Adolphe, qui venait de tomber sur le même champ de bataille, il s'écria : « Je meurs content puisque l'ennemi irréconcilia[illegible] »

PAPPEUX, EUSE [illegible] — rad. *pappe*). Bot. Muni d'une aigrette.

PAPPIENNE adj. (pa-pi-è-ne). Antiq. rom. [illegible]

PAPPIFÈRE [illegible] une aigrette.

PAPPIFORME [illegible] et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une aigrette.

PAPPOPHORE s. m. (pa-po-fo-re — du gr. *pappos*, aigrette; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, [illegible] comprenant plusieurs espèces qui croissent [illegible]

PAPPOPHORÉ, ÉE [illegible] nées, ayant pour type le genre pappophore.

PAPPOSILÈNE [illegible]

PAPPUS, [illegible]

PAPPUS [illegible]

PAPPUS, [illegible]

peu clair que, par exemple, malgré les trente lemmes qu'il contient sur les *Porismes* d'Euclide, lemmes qui étaient destinés à faciliter l'étude de la théorie elle-même, on ne peut pas aujourd'hui savoir ce qu'étaient ces *Porismes*. L'incertitude, du reste, a été encore accrue sur ce point par le zèle des copistes qui, ne comprenant pas le texte primitif, y ont fait des additions moyennant lesquelles il est devenu tout à fait inintelligible.

Les *Collections mathématiques* paraissent avoir été données par Pappus pour offrir aux géomètres de son temps une analyse succincte des ouvrages les plus difficiles des anciens et qui, pour cette raison sans doute, étaient devenus fort rares; mais Pappus y a lui-même ajouté en grand nombre de propositions encore plus difficiles et fort intéressantes. En voici quelques-unes : Pappus démontre que « si un point mobile partant du pôle d'un hémisphère parcourt un cadran perpendiculaire à la base pendant que ce cadran fait une révolution entière autour de l'axe, l'espace compris entre la circonférence de base et la spirale décrite sera égal au carré du diamètre de la sphère. » C'est le premier exemple que l'on ait de la quadrature d'une surface courbe.

L'étude de la surface hélicoïde rampante l'amène à ces remarques curieuses : « La section faite par un plan perpendiculaire à l'une des génératrices se projette suivant une quadratrice de Dinostrate, sur un plan perpendiculaire à l'axe, et la section faite par un cône de même axe que la surface se projette sur le même plan suivant une spirale d'Archimède. »

La théorie des transversales lui doit plusieurs théorèmes remarquables dont Pascal, Desargues, Briançon, M. Poncelet et M. Chasles ont fait de nombreuses applications : 1° si quatre droites fixes issues d'un même point sont coupées par une transversale mobile, en quatre points placés dans l'ordre a, b, c, d, le rapport du produit $ac \times bd$ au produit $ad \times bc$ sera constant; 2° si un point pris dans le plan d'un triangle étant joint aux trois sommets, on mène ensuite une transversale quelconque à travers les six droites, le produit de trois segments de cette transversale, déterminés par ses intersections avec les six droites et n'ayant pas d'extrémités communes, sera égal au produit des autres segments; 3° quand un hexagone a ses sommets placés trois à trois sur deux droites, les points de concours de ses côtés opposés sont en ligne droite. C'est un cas particulier du théorème de Pascal sur l'hexagone inscrit à une conique.

Pappus avait ébauché la théorie de l'involution qui a été constituée par Desargues; il paraîtrait être l'auteur du théorème sur la constance du rapport des distances d'un point quelconque d'une conique à l'un de ses foyers et à la directrice [illegible] théorème de Guldin, dont il est sans doute le premier auteur, se trouve positivement énoncé dans la préface du VIIe livre des *Collections mathématiques*.

Descartes faisait beaucoup de cas de Pappus. [illegible] « Je me persuade que certains germes primitifs des vérités que la nature a déposés dans l'intelligence humaine, et que nous étouffons en nous à force de lire et d'entendre tant d'erreurs diverses, avoient, dans cette simple et naïve antiquité, [illegible] éclairés par cette lumière de raison qui leur [illegible] à l'utile, encore qu'ils ne sussent pas la raison de cette préférence, s'étoient fait des idées vraies et de la philosophie et des mathématiques, quoiqu'ils ne pussent pas encore pousser les sciences jusqu'à la perfection. Or, je crois rencontrer quelques traces de ces ma[illegible]

On désigne, depuis Descartes, sous le nom de problème de Pappus, cette question qu'Eu[illegible] distances aux m premières soit dans un rap[illegible] une unité, leurs formules restaient toujours [illegible]

PAPPUS [illegible]

un homme d'une prodigieuse mémoire et d'un savoir très-étendu; mais il était d'une intolérance [illegible] *Homiliæ in passionem et resurrectionem Christi* (Argentorati, [illegible]) [illegible] *tamenti continens* (Argentorati, 1615; 1620, in-12), [illegible]

PAPPUS, personnage des atellanes. C'est le plus souvent un vieillard avare et libidineux, [illegible] Pantalon vénitien de la comédie italienne. Il a beau être tantôt pénétrant et rusé, tantôt simple et crédule, il est toujours la dupe soit [illegible] valet. Une cornaline le représente avec le [illegible] en pied, vêtu d'une toge, le bras gauche serrant [illegible] verte d'une barrette et danse les pieds nus. [illegible] *Histoire de la caricature antique.*

« [illegible] Pappus, dit Édouard Munk (*De fabulis atellanis*), comme un vieillard avare, libidineux, ambitieux, superstitieux, de peu de sens, quoique gonflé de l'opinion qu'il a de sa capacité, et, par cela [illegible] fin que lui. À cause de son avarice, il est en [illegible] hommes. Il amuse les spectateurs par son an[illegible] Pappus décrépit, barbu, chauve, armé d'un [illegible] de plusieurs des représentations données par [illegible] »

Pappus [illegible] verses conditions, comme chez nous Arlequin, Pierrot, Jocrisse, etc. On possède des fragments du *Pappus agricola* de Pomponius [illegible]

C'est l'avarice de Pappus qui amuse la galerie, dans les *Peintres* de Pomponius :

[illegible]

ou, suivant une correction vraisemblable :

[illegible]

« C'est ici qu'habite Pappus, un vieux qui ne [illegible] *magnus camelus, manducus, cantherius* et autres épithètes désagréables.

[illegible]

La fin était probablement une recrudescence d'illusion chez le mari battu et content; car c'est une vieille fable.

Dans son *Pappus præteritus*, qu'on pourrait traduire par *Cassandre éconduit*, Nævius a représenté un vieillard qui échoue dans une élection de municipe, sujet déjà traité par Pomponius, sous le titre de *Cretula* ou *Petitor*, le *Candidat*.

PAPRIKO s. m. (pa-pri-ko). Soupe au poivre en usage en Afrique.

PAPROCKI DE GLOGOL (Barthélemy), historien polonais, né dans la province de Mazovie en 1550, mort en 1614. Il voyagea en Silésie, en Moravie, en Bohême, pour y faire des recherches sur les grandes familles de ces pays et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Stemmata præcipua... familiarum in Palatinato, Russiæ et Pusdoræ* (Cracovie, 1575), livre curieux et rare; *Nidus virtutis, seu stemmatographico-heraldicum opus de familiis nobilibus Poloniæ, Lithuaniæ, Prussiæ, Masoviæ et Samogitiæ* (Cracovie, 1578, in-fol.), *Stemmata ordinis equestris generalia* (1584, in-fol.), *Speculum marchionatus Moraviæ* (Olmutz, 1593, in-fol.); *Ograd Krolewski* (Prague, 1599, in-fol.), histoire des rois de Pologne, de Bohême, des ducs de Silésie, de Russie, de Lithuanie. Paprocki, qu'on désigne parfois sous le nom de **Papros**, est, en outre, l'auteur d'un poëme intitulé *Kolo, etc.*, ou les *Comices des animaux, dans lesquels ils rendent compte de leurs sentiments* (Cracovie, 1576, in-4°).

PAPUAS ou **PAPPUAS**, aujourd'hui *Edough*, montagne autrefois aride et presque inaccessible, située à l'extrémité de l'ancienne Numidie, à l'O. de Bone, province de Constantine. Elle est couverte actuellement de belles forêts de chênes-liéges, de frênes et de châtaigniers.

Apres sa défaite à Tricamare, Gélimer s'était réfugié sur le mont Papuas. Bélisaire, après avoir reconnu l'impossibilité de le forcer dans cette position, ordonna à Pharas, prince hérule qui servait dans l'armée romaine, de bloquer cette montagne si étroitement que le roi des Vandales ne pût ni s'échapper ni recevoir de vivres. Ces ordres furent suivis si ponctuellement, que Gélimer se vit bientôt réduit à la plus affreuse extrémité. Pharas, instruit de cette triste situation, lui dépêcha un de ses officiers avec une lettre où il le pressait de se rendre.

Cette lettre, où respirait un sentiment de véritable amitié, arracha des larmes à Gélimer. « Je te remercie de ton conseil, répondit-il à Pharas, mais je ne puis me résoudre à devenir l'esclave d'un injuste agresseur. Il est prince, il est homme comme moi : qu'il craigne de devenir à son tour la victime de l'infortune. Je ne puis en écrire davantage; le poids de mes malheurs m'accable l'esprit. Adieu, généreux Pharas. Envoie-moi, je te prie, une guitare, un pain et une éponge. »

Ces derniers mots étaient une énigme pour Pharas. « Seigneur, lui répondit le messager du roi vandale, Gélimer vous demande du pain parce qu'il n'en a ni goûté ni même vu depuis qu'il est chez les Maures. Il a besoin d'une éponge pour essuyer ses larmes, et d'une guitare pour chanter ses malheurs et en adoucir l'amertume. » Pharas lui envoya ce qu'il demandait; mais quelque pitié qu'il ressentît pour ce prince infortuné, il n'en garda pas moins exactement toutes les avenues de la montagne.

Depuis trois mois Gélimer était bloqué sur ces rochers inaccessibles, et ses douleurs ne faisaient que s'accroître de jour en jour. En proie à de perpétuelles alarmes, il croyait sans cesse entendre, dans le silence de la nuit, les Romains gravir les flancs escarpés de la montagne; il s'imaginait voir leurs armes étinceler dans l'ombre. Autour de lui régnait la faim avec toutes ses horreurs; ses neveux expiraient de misère à ses côtés. Ce qui l'impressionna le plus vivement fut de voir un des enfants de sa sœur et un jeune Maure de la plus vile condition se battre ensemble et se disputer avec acharnement un méchant gâteau d'orge écrasé, à demi cuit, tout brûlant et plein de cendre. Ce désolant spectacle acheva de dompter sa fermeté; il se livra à Pharas, qui le conduisit à Carthage où Bélisaire se trouvait alors. Ce général l'emmena à Constantinople et le fit servir à l'ornement de son triomphe. Lorsque le roi captif entra dans le cirque et qu'il vit devant lui l'empereur et une foule immense avide de contempler celui qui avait été la terreur de l'Afrique, il se contenta, sans verser une larme, sans pousser un soupir, de répéter ces paroles de l'*Ecclésiaste* : « Vanité des vanités, tout est vanité. » Il fut, d'ailleurs, traité humainement par Justinien, qui lui accorda un vaste domaine en Galatie, où il acheva en paix son aventureuse existence (534).

PAPULAIRE s. f. (pa-pu-lè-re — rad. *papule*). Bot. Genre de petits champignons, dont l'espèce type vit sur les feuilles du hêtre, où elle forme des taches d'un gris noirâtre.

PAPULE s. f. (pa-pu-le — lat. *papula*, mot qui se rapporte à la même primitif que *papula*. Selon quelques-uns, c'est un diminutif d'un radical *pap*, qui est peut-être dans l'anglais *pimple*, pustule, et le kymrique *pwmple*. Delâtre y voit un diminutif de *papa*, qu'il ramène à la racine sanscrite *pâ*, racine qui joint au sens actif de nourrir la signification neutre de croître, grandir, grossir, d'où le latin *papa*, avec la double signification de père au sens actif, de bouton, pustule au sens neutre). Pathol. Petit bouton rouge qui s'élève sur la peau et qui se dessèche.

— Bot. Sorte de protubérance ou de boursouflure arrondie, molle et remplie d'un liquide aqueux, qui se trouve sur l'épiderme de certaines plantes : *Les* PAPULES *ont été désignées par Guettard sous le nom de glandes utriculaires.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Pathol. La *papule* ne contient ni pus ni sérosité et se termine le plus souvent par une légère desquamation. Elle se distingue de la pustule et de la phlyctène en ce que ces dernières contiennent toujours un liquide qui, lorsqu'elles se rompent, se concrète et forme une croûte plus ou moins épaisse à la surface de la peau. Les *papules* sont formées par une augmentation de volume de la couche papillaire, du derme qui soulève ainsi l'épiderme, et en même temps par une hypergénèse des cellules épithéliales de la couche de Malpighi. Les *papules* caractérisent un groupe d'inflammations de la peau, qui comprend le lichen, le strophulus et le prurigo.

PAPULEUX, EUSE adj. (pa-pu-leu, eu-ze — rad. *papule*). Couvert de papules : *Peau* PAPULEUSE. *Feuille* PAPULEUSE. ‖ Qui a le caractère des papules : *Eruption* PAPULEUSE.

PAPULIFÈRE adj. (pa-pu-li-fè-re — de *papule*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des papules : *Feuille* PAPULIFÈRE.

PAPULIFORME adj. (pa-pu-li-for-me — de *papule*, et de *forme*). Pathol. et Bot. Qui a la forme d'une papule.

PAPWORTH (Jean-Buonarotti), architecte anglais, né vers 1775, mort en 1847. Il devint architecte de la cour d'Angleterre, vice-président de l'Institut royal des architectes anglais, surintendant de l'école de dessin de Somerset-House. C'est lui qui exécuta pour le roi de Wurtemberg le palais et le parc anglais de Kannstadt. On lui doit quelques ouvrages : *Essai sur les causes de la pourriture sèche du bois de construction* (1803, in-4°); *Essai sur les jardins d'ornement et de luxe* (1834, in-4°); *Essai sur l'architecture rurale* (1840, in-4°).

PAPYRACÉ, ÉE adj. (pa-pi-ra-sé — rad. *papyrus*). Hist. nat. Qui a une consistance analogue à celle du papier; se dit surtout des coquilles à test très-mince et transparent : *Nautile* PAPYRACÉ.

— Minér. *Tourbe papyracée*, Tourbe composée de feuillets minces superposés.

PAPYRIER s. m. (pa-pi-rié — rad. *papyrus*). Bot. Syn. de BROUSSONÉTIE OU MÛRIER À PAPIER.

PAPYRIFÈRE adj. (pa-pi-ri-fè-re — de *papyrus*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Se dit des végétaux dont le liber peut servir à faire du papier : *Aralie* PAPYRIFÈRE.

PAPYRIFORME adj. (pa-pi-ri-for-me — du lat. *papyrus*, papier, et de *forme*). Bot. Qui a la forme du papier.

PAPYRIN, INE adj. (pa-pi-rain, i-ne — rad. *papyrus*). Bot. Qui a l'apparence du papier.

— s. f. Chim. Cellulose modifiée par l'action de l'acide sulfurique.

— **Encycl.** Chim. MM. Poumarède et Figuier ont donné le nom de *papyrine* à une modification de la cellulose, qu'ils ont obtenue en plongeant, pendant une demi-minute au plus, du papier de fil non collé dans de l'acide sulfurique à 66°, puis lavant aussitôt pour arrêter l'action de l'acide et enlevant celui-ci du produit à l'aide de lavages à l'eau ammoniacale. Le papier qui subit ces opérations prend une apparence toute spéciale et ressemble beaucoup à du parchemin; la cellulose qui le constitue éprouve une modification profonde.

La découverte de MM. Poumarède et Figuier a donné lieu à des applications industrielles, et ce que l'on trouve aujourd'hui dans le commerce sous le nom de papier parchemin n'est à peu près autre chose que leur *papyrine*.

PAPYRIUS adj. m. (pa-pi-ri-uss — du lat. *papyrus*, papier). Hist. Surnom donné à Law dans les pamphlets, par allusion à la quantité énorme de papier dont ce financier inonda la France.

PAPYROGRAPHE s. m. (pa-pi-ro-gra-fe — de *papyrus*, et du gr. *graphô*, j'écris). Techn. Celui qui exerce la papyrographie.

PAPYROGRAPHIE s. f. (pa-pi-ro-gra-fî — rad. *papyrographe*). Techn. Art d'imprimer en lithographie au moyen du carton-pierre substitué à la pierre lithographique.

PAPYROGRAPHIQUE adj. (pa-py-ro-gra-fi-ke — rad. *papyrographie*). Techn. Qui a rapport à la papyrographie : *Procédé* PAPYROGRAPHIQUE.

PAPYRUS s. m. (pa-pi-russ — mot lat. provenu du grec *papuros*, pour *pappuros*, selon Delâtre, la longueur de l'*u* étant une compensation pour la suppression de l'un des deux *p* du primitif). Bot. Nom d'une espèce de souchet, qui fournissait aux anciens une substance employée aux mêmes usages que notre papier actuel : *La pierre, le bois, l'airain, le* PAPYRUS, *la cire, le lin furent tour à tour les dépositaires des traditions, de l'esprit, du verbe.* (Edm. Texier.)

— Sorte de papier qu'on faisait avec le liber du papyrus : *Manuscrit sur* PAPYRUS.

> D'Homère et de Platon, durant les premiers âges,
> Le *papyrus* du Nil conservait les ouvrages.
>
> DELILLE.

‖ Manuscrit sur papyrus : *Les* PAPYRUS *de la Bibliothèque nationale.*

— **Encycl.** Bot. Le *papyrus* appartient à la famille des cypéracées, et au genre cypérus, type de cette famille. Les cyperus, vulgairement connus sous le nom de souchets, sont des plantes herbacées qui se rapprochent beaucoup des graminées, mais qui ont aussi de l'analogie avec les joncs et qui, comme ces derniers, croissent dans les lieux humides. Le plus intéressant de tous les souchets et le plus anciennement connu est le souchet à papier, que la plupart des auteurs de l'antiquité désignèrent par le nom de *papyros* ou *papyrus*, et que Linné a nommé *cyperus papyrus*. A. Du Petit-Thouars en a fait le genre distinct *papyrus*; mais les caractères qui le distinguent des autres souchets sont trop faiblement marqués pour que ce genre ait été généralement admis.

Le *papyrus*, à l'état natif, nous est représenté comme une plante pourvue d'une très-grosse souche, dure, rampante, fort longue. La tige est nue, triangulaire au sommet, au moins grosse comme le bras, haute de 2m,66 à 3m,33, rétrécie à sa partie supérieure, et terminée par une ombelle composée, très-ample, d'un aspect élégant, entourée d'un involucre à huit larges folioles en lame d'épée. La partie inférieure de la plante, garnie de longues feuilles, est entièrement plongée dans l'eau. Le *papyrus*, dans l'antiquité, croissait en Egypte, sur les bords du Nil et dans les marais du Delta. Quant aux localités qu'il occupe aujourd'hui, les renseignements sont loin de concorder. Savary dit, dans ses *Lettres sur l'Egypte* (t. Ier, p. 322) : « C'est auprès de Damiette que j'ai vu des forêts de *papyrus*, avec lequel les anciens Egyptiens faisaient le papier. » Mais il est probable que Savary a pris quelque grande espèce de roseau pour le *papyrus*. Forskal, qui a visité le Delta, n'en parle point; les naturalistes de l'expédition d'Egypte ne l'ont pas trouvé; Bruce dit n'en avoir découvert qu'avec peine en Syrie, près du Jourdain, en deux endroits différents de la haute et de la basse Egypte, dans le lac Tsana ou Tchad, et dans le Goudero en Abyssinie. On dit aussi qu'il se trouve en Sicile, sur les bords du Pisma, rivière qui se jette dans l'Anapo. Le *papyrus* peut supporter dans nos climats la fin du printemps, l'été et une partie de l'automne. Il est cultivé pour l'ornement des pièces d'eau, dans nos parcs et nos jardins. On le plante, dès les premiers jours de mai, soit en pleine terre, soit en pots, et l'on a soin d'enfoncer ceux-ci dans la terre ou dans la vase. De nombreux jets se développent, et forment, au mois de septembre, un massif semblable à une petite île.

Les anciens estimaient beaucoup, et avec juste raison, cette plante que nos jardiniers traitent avec assez peu de déférence. Suivant Jablonsky, le mot *papyrus* serait égyptien, il viendrait de *pa*, plante, et de *bir*, enrouler. Ce fut le nom adopté par Théophraste et par les Grecs, qui dirent aussi *byblos*, et quelquefois *deltos*, à cause de la contrée où la plante croissait le plus abondamment, le Delta. Les Latins disaient *papyrus*; les Juifs, *gomé*, les Arabes, *berhi*, les Syriens, *baber*. Les diverses parties de cette plante, si connue des anciens, étaient utilisées par eux. Hérodote, Théophraste, Diodore de Sicile, Dioscoride et Pline l'Ancien nous donnent à ce sujet d'intéressants détails. La racine s'employait comme combustible, ou pour fabriquer des vases, des ustensiles divers. Avec les plus grosses tiges, entrelacées en forme de tissu, les anciens habitants de l'Egypte fabriquaient des bateaux légers qu'ils goudronnaient; on en voit qui sont figurés sur des pierres gravées et sur d'autres monuments; Bruce dit qu'il en existe de semblables en Abyssinie. La partie inférieure de la tige, sucrée et aromatique, fournissait une substance alimentaire qui se mangeait crue, bouillie ou grillée. De la seconde écorce on faisait des voiles, des tresses de sparterie, des nattes, des vêtements, des bandelettes de momie. La portion intérieure, moelleuse et spongieuse de la tige était employée à faire les mèches des flambeaux qu'on portait dans les funérailles, et qu'on tenait allumés tant que le cadavre restait exposé. C'était aussi du *papyrus* que se tiraient les couronnes pour les initiés aux mystères de la grande Isis. L'ombelle florale était le symbole de la basse Egypte, comme la fleur du lotus était le symbole de la haute Egypte. Mais le *papyrus* fut surtout célèbre pour avoir fourni dans l'antiquité la matière la plus propre à l'écriture, l'espèce de papier qui est restée si fameuse sous le nom même de *papyrus*.

Pour la fabrication de ce papier, on se servait des fortes tiges de *papyrus*, que l'on coupait en haut et en bas, de façon à garder seulement le morceau du milieu, dans une longueur de 0m,33 à 0m,66 au plus. On enlevait l'écorce, puis on séparait avec une pointe les lames minces qui composent la tige, au nombre de dix ou douze, et qui augmentent en finesse et en blancheur à mesure qu'elles approchent du centre. Chacune de ces lames ou pellicules, en forme de ruban (*philura*), était étendue longitudinalement sur une table humectée d'eau; on les mettait les unes à côté des autres alternativement par les bases et par les sommets. On obtenait ainsi une première couche, dont on ôtait les irrégularités; après quoi, on la couvrait d'eau limoneuse du Nil, laquelle tenait lieu de colle. Sur cette première couche (*scheda*), on en appliquait une seconde, formée également de pellicules de *papyrus* disposées dans le même ordre; mais on la plaçait transversalement, de telle sorte que ses fibres coupassent celles de la première à angles droits. La réunion de ces deux couches composait une feuille (*plagula*). Vingt feuilles formaient une main (*scæpus*). Ces feuilles se mettaient à la presse; puis on les faisait sécher au soleil, on les battait avec le marteau pour les amincir, on en déridait les parties crispées, et on les polissait au moyen de la pierre ponce, d'une dent ou d'une écaille. Telles étaient les préparations que subissait le *papyrus* avant que les écrivains pussent en faire usage. Il y avait du *papyrus* aussi fin que la plus fine batiste. La longueur en était fort variable; les feuilles collées bout à bout formaient des rouleaux qui pouvaient avoir jusqu'à 20 mètres de longueur. Quant à la largeur, elle n'excédait pas 0m,66.

On ne peut, même approximativement, indiquer la date de l'invention du *papyrus*, qui est due aux Egyptiens. Varron ne la faisait remonter qu'au IVe siècle avant notre ère; mais c'est une erreur complètement démontrée. Pline rapporte que Cneius Terentius trouva dans ses champs un coffre en pierre contenant les livres de Numa écrits sur *papyrus* et enfouis depuis 350 ans; il parle aussi d'une lettre écrite sur *papyrus* par Sarpédon, roi de Lycie, lors du siége de Troie. C'est là évidemment une légende fabuleuse; mais nous avons, pour apprécier l'antiquité du *papyrus*, des monuments positifs : il existe au Louvre des *Rituels funéraires* qui datent de la dix-huitième dynastie égyptienne, c'est-à-dire, suivant l'opinion la plus généralement admise, du XVIIIe siècle avant notre ère. Une inscription trouvée en 1837 nous apprend que le *papyrus* était connu à Athènes 407 ans avant la même ère. On ignore à quelle époque il fut introduit à Rome; mais on sait qu'au Ier siècle après J.-C. Frannius Sagax y avait des ateliers considérables, où le *papyrus* était fabriqué avec un grand soin.

C'est en Egypte, et principalement à Alexandrie, que paraît s'être fait de tout temps le plus grand commerce de *papyrus*. C'était un monopole du gouvernement. La dynastie grecque en prohiba l'exportation, ce qui força les peuples étrangers à chercher d'autres substances propres à recevoir l'écriture. Le parchemin naquit de cette prohibition, qui aurait eu pour cause la jalousie de Ptolémée II contre Eumène, roi de Pergame. Celui-ci avait exprimé l'intention de former une bibliothèque digne de rivaliser avec celle d'Alexandrie. Ptolémée voulut empêcher l'exécution de son dessein en le privant de *papyrus*; mais Eumène trouva le moyen de faire fabriquer du papier de peau, qu'on appela papier de Pergame (*pergameneum*, parchemin). Telle est la légende antique sur les origines de la lutte du parchemin contre le *papyrus*. Quand la récolte de la plante manquait en Egypte, il y avait disette de papier dans toute l'Europe. Pline raconte qu'il y en eut une si considérable sous Tibère, qu'elle causa une émeute à Rome, et que le sénat fut obligé de régler la répartition du *papyrus* par un décret analogue aux mesures prises aux époques de famine. On nomma des commissaires, qui distribuèrent à chaque citoyen une provision de papier proportionnée à ses besoins. Sous les Antonins, le commerce du *papyrus* prospérait. Apulée dit qu'il écrivait sur du *papyrus* égyptien, avec un roseau du Nil. Saint Jérôme, au commencement du Ve siècle, constate l'activité de la fabrication et de la vente du *papyrus*. En Occident, on chargeait d'impôts considérables l'importation et le débit du *papyrus*. Les plaintes contre l'aggravation de cet impôt devinrent si vives qu'elles décidèrent le roi des Wisigoths, Théodoric, à en exempter l'Italie; Cassiodore le félicita d'avoir ainsi rendu plus accessible l'usage d'un objet si nécessaire au genre humain. On se servit encore du *papyrus* en Italie jusque vers le XIe siècle, ce qui tendrait à faire penser que les Arabes, possesseurs de l'Egypte, en continuèrent le commerce. Mais, au XIIe siècle, suivant Eustathe, on ne connaissait plus la manière de le préparer. Il fut définitivement remplacé, à cette époque, par le parchemin et le papier de coton. V. PAPIER et PARCHEMIN.

Il y eut plusieurs espèces de *papyrus* que nous allons énumérer, en commençant par les plus estimées :

— *Papyrus hiératique* (*charta hieratica*), large de treize doigts (0m,251), qui, formé des pellicules centrales de la plante, était le plus blanc et le plus fin. On ne pouvait, à cause de la finesse, y tracer l'écriture que d'un côté. Il fut réservé primitivement à la rédaction des livres sacrés. Plus tard, la flatterie lui donna le nom de *papyrus auguste* ou *royal* (*charta augusta* ou *regia*), et la dénomination de *papyrus hiératique* fut transportée au *papyrus* de troisième qualité, qui avait onze doigts (0m,212) de largeur.

— *Papyrus livien* (*charta liviana*), large de

treize doigts. Son nom lui avait été donné par flatterie pour Livie, femme d'Auguste. C'était le *papyrus* de seconde qualité.

— *Papyrus claudien* (*charta claudiana*), qui fut obtenu, sous l'empereur Claudien, par la réunion d'une feuille de *papyrus* auguste avec une feuille de livien, et qui enleva le premier rang au *papyrus* auguste.

— *Papyrus fannien* (*charta Fannii*), large de dix doigts (0m,193); il tirait son nom de Fannius, qui le fit fabriquer à Rome.

— *Papyrus amphithéâtrique* (*charta amphitheatrica*), large de neuf doigts (0m,174), qui se fabriquait à Alexandrie, dans le quartier de l'Amphithéâtre.

— *Papyrus saïtique* (*charta saitica*), fait avec le *papyrus* de qualité inférieure, qui croissait en grande abondance aux environs de Saïs.

— *Papyrus ténéotique* (*charta teneotica*), ainsi nommé de Tanis, quartier d'Alexandrie où on le fabriquait.

— *Papyrus cornélien* (*charta corneliana*), qui fut inventé du temps que Cornelius Gallus était préfet d'Egypte, sous Auguste.

— *Papyrus emporétique* (*charta emporetica*) ou papier marchand, large de six doigts (0m,116). Fait avec les pellicules les moins fines de la plante et les plus voisines de l'écorce, il était très-grossier et ne pouvait servir à recevoir l'écriture. On l'employait à la fabrique des serpillères ou des enveloppes pour les autres espèces de *papyrus*. Il correspondait à notre papier d'emballage.

On distinguait encore, dans le commerce, plusieurs autres sortes de *papyrus* : le libyen, le thébaïque, le memphitique, le blanc, le noir, etc. M. Egger, dans ses savantes recherches sur le *Papier dans l'antiquité et les temps modernes* (1866, in-18), a démontré qu'une feuille de beau *papyrus* coûtait 4 fr. 50 c. à 5 fr., c'est-à-dire aussi cher qu'un beau volume de nos jours. Il résultait de ce prix élevé que les gens riches, les fonctionnaires religieux ou civils, pouvaient seuls en user; et même, par économie, ils grattaient l'ancienne écriture et faisaient servir le *papyrus* une seconde fois.

Pour compléter cette étude sur le *papyrus*, nous donnerons ici quelques renseignements sur les manuscrits de diverses époques faits avec cette sorte de papier. La plupart des manuscrits égyptiens que l'on a retrouvés ne contiennent que des textes funéraires. Cependant, une petite bibliothèque, découverte à Thèbes, nous a fourni des fragments de toute espèce écrits vers l'époque de Moïse. Plusieurs de ces fragments sont datés, ce qui a permis d'affirmer qu'ils appartenaient à la littérature étudiée dans sa jeunesse par le législateur des Hébreux. On y a reconnu des livres de morale et de médecine, des textes mythologiques et des calendriers, des récits et des poëmes historiques. M. le vicomte de Rougé y a trouvé une légende merveilleuse, analogue à certains récits orientaux, mais empreinte d'une couleur tout égyptienne et qui n'est pas sans rapport avec l'histoire du patriarche Joseph. Les manuscrits que possède le musée égyptien du Louvre sont presque tous des *Rituels funéraires*, recueils d'hymnes, de prières et d'instructions que l'on plaçait à côté des momies, et quelquefois dans le creux de statuettes en bois évidées à dessein, comme on en voit au British-Museum. Ces rituels sont en écriture hiératique, noire ou rouge et quelquefois blanche, avec des vignettes peintes, dont les couleurs sont très-intenses; quelques parties ont été dorées à l'aide d'une feuille d'or battu assez épaisse. Les vignettes s'expliquent d'elles-mêmes et sont encore mieux expliquées par les textes. L'un des plus beaux rituels du Louvre date de la dix-huitième dynastie; c'est un véritable manuscrit de luxe. « Il avait été préparé d'avance dans quelque librairie, dit M. de Rougé, et on avait laissé en blanc le nom du défunt à chaque endroit où il devait être écrit. Ces blancs étaient remplis d'ordinaire après l'achat du manuscrit; mais il arrive quelquefois, comme ici, qu'on s'est dispensé de cette formalité et que le nom du défunt est resté en blanc. Dans d'autres manuscrits, volés sans doute à quelque tombeau, on a effacé par endroit le premier nom et l'on a attribué le rituel à un nouvel acheteur, en écrivant son nom en surcharge. » Les vignettes de ce *papyrus*, à partir du bas et par la gauche, nous montrent d'abord le défunt accompagné de sa sœur, qui vient rendre hommage à Osiris. Celui-ci est peint de couleur verte et il porte le diadème blanc, symbole de la royauté de la haute Egypte; il tient en main les sceptres royaux et divins. Dans la seconde vignette, le défunt vogue derrière Anubis, dans la barque du soleil. Les vignettes suivantes montrent diverses formes que l'âme était censée revêtir successivement dans les lieux infernaux : c'est d'abord une sorte de héron consacré à Osiris, puis l'épervier d'or, l'hirondelle, l'épervier divin, etc. Dans la bande supérieure, on voit les quinze portes des champs Elysées des Egyptiens. Vient ensuite le curieux chapitre de la confession de l'âme. Les quarante-deux juges sont figurés : à chacun d'eux s'adresse une invocation du défunt, qui se justifie chaque fois de quelque péché contre la morale ou la religion du pays. A côté du vol, du meurtre, de l'adultère, se trouve le péché des « paroles trop nombreuses » et celui de « faire pleurer son prochain. » — « La scène qui suit représente le pèsement de l'âme et son jugement. Dans les plateaux de la balance on voit, d'un côté, le vase, symbole du cœur du défunt, et, de l'autre, la plume d'autruche, symbole de la justice; le cynocéphale assis, qui repose au milieu de la salle, est l'emblème du dieu Thoth, qui doit lire la sentence; le dieu est figuré ici sous cette forme, parce que le cynocéphale assis était le symbole du parfait équilibre. Les deux déesses debout, tenant des serpents en main, représentent la double justice, celle qui punit et celle qui récompense. Cette scène est suivie de la vignette du bassin de feu, gardé par quatre cynocéphales; c'étaient des génies chargés d'effacer la souillure des iniquités qui auraient pu échapper à l'âme juste et de compléter sa purification. La vignette suivante montre le soleil représenté par un disque rouge sur une tête d'épervier; sa barque vogue sur les eaux célestes, et l'âme justifiée, dégagée de ses souillures, vient se joindre à la course de l'astre lumineux. Les dernières vignettes contiennent la figure de diverses demeures occupant les espaces célestes que l'âme lumineuse va maintenant traverser. » Sur un autre *papyrus*, qui ne remonte pas au delà du VIe siècle avant notre ère, la scène du jugement a pris une grande extension. Horus pèse le cœur. Anubis examine l'indicateur de la balance et constate son équilibre. Thoth, à tête d'ibis, prononce la sentence qui assure l'immortalité au défunt. Devant Osiris, juge suprême, repose « la dévorante de l'enfer, » monstre composé de parties empruntées au crocodile, à l'hippopotame et au lion, et qui se tient prêt à dévorer les condamnés. La fleur du *papyrus* joue elle-même un rôle dans l'écriture hiéroglyphique; elle y représente la lettre H, initiale du mot qui signifie *papyrus* en égyptien. Dans les bas-reliefs, où sont figurés les peuples vaincus par les Pharaons, les captifs attachés par un lien que termine l'ombelle florale du *papyrus* indiquent une nation septentrionale qu'on avait attaquée en sortant par la basse Egypte.

Un autre *papyrus* égyptien très-intéressant est connu sous le nom de *papyrus* magique Harris, parce qu'il fait partie de la magnifique collection rassemblée pas M. Harris à Alexandrie. Il a été trouvé en 1855 par les Arabes lors de fouilles faites à Thèbes, et dans un état parfait de conservation. Un égyptologue distingué, M. Chabas, a consacré à ce *papyrus*, qui a fait époque dans la science et beaucoup aidé au déchiffrement des hiéroglyphes, un remarquable travail auquel nous emprunterons quelques détails. Ce *papyrus* contient neuf pages écrites au verso et au recto, d'une écriture cursive, mais très-belle et appartenant à la bonne époque (dix-neuvième et vingtième dynastie); il est subdivisé en chapitres au moyen de rubriques fort commodes pour le lecteur, et des points rouges superposés aux lignes servent de signes de ponctuation. L'ouvrage de M. Chabas donne le *fac-simile* du texte, qui est un chef-d'œuvre d'exactitude; il reproduit jusqu'à la couleur du *papyrus* et la justification exacte des lignes. Ce savant mémoire se divise en huit parties, comprenant : description et origine du *papyrus;* lecture des hiéroglyphes et tableau des signes phoniques; détermination du sujet et division du *papyrus;* traduction et analyse; traduction correcte et suivie; étude de quelques textes hiéroglyphiques se rapportant au sujet du *papyrus;* index raisonné, et enfin un précieux glossaire hiéroglyphique de tous les mots égyptiens mentionnés dans l'ouvrage. Quant au *papyrus* lui-même, il se subdivise en douze livres ou chapitres portant, soit des titres détaillés, soit la simple rubrique *kiro*, autre chapitre. C'est un curieux recueil de formules magiques, de conjurations, d'incantations, de pratiques de sorcellerie, d'emplois de talismans, d'amulettes, etc. C'est, en un mot, comme dit M. Chabas, l'art de contraindre les dieux à servir les desseins des hommes. Nous trouvons d'abord le livre des chants efficaces pour repousser l'habitant des eaux, qui renferme deux hymnes à Shu, des litanies de Shu, une adjuration aux dieux d'Hermopolis, l'adoration d'Ammon-ra-Harmachis, un hymne à Ammon-ra, puis des formules pour charmer les eaux, précédées de cet avertissement : « Les maîtres les disent en aspergeant leurs subordonnés; c'est un véritable mystère de la double grande demeure; » les précautions à prendre pour rester à la campagne, pour clore les clôtures; enfin une liste de noms magiques présentant un aspect barbare et sans signification apparente.

Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, les empereurs grecs et romains donnèrent leurs diplômes sur *papyrus*. C'est aussi sur *papyrus* que furent écrites les plus anciennes bulles des papes. Les Arabes écrivirent de même primitivement, sur *papyrus* et en lettres d'or, leurs *Moallakas*.

Les manuscrits que les dernières fouilles ont fait découvrir à Herculanum et à Pompéi sont écrits sur du *papyrus*. Ceux d'Herculanum, particulièrement, se trouvent sous la forme de rouleaux compactes, totalement carbonisés, mais on les déroule et au moyen de procédés spéciaux, on arrive à lire facilement les caractères qui se détachent parfois en noir brillant sur le fond noir et mat du *papyrus* charbonné. Le déroulement de ces feuilles précieuses s'opère à l'aide d'une petite machine à vis, dont le mouvement lent et doux prévient toute fracture, tandis qu'une fine baudruche, légèrement enduite de colle et étendue par le même mouvement de la vis, fixe la feuille brisée et la rend assez maniable pour que les manuscrits soient utilisés et conservés.

La bibliothèque de Milan offre aux érudits des fragments de Rufin et de Josèphe. Mais, ce que l'on trouve surtout dans diverses villes, ce sont des diplômes, des évangiles, des psaumes. On cite un diplôme conservé aux archives de Florence, qui est du Ve siècle et qui a deux pieds romains de largeur sur six de hauteur. On parle aussi d'un remarquable évangile existant à Saint-Marc de Venise; mais il se trouve dans un tel état de détérioration qu'on ne peut affirmer s'il est écrit sur *papyrus* plutôt que sur parchemin ou sur papier de coton. Les bibliothèques de Londres, de Vienne, de Munich possèdent de précieux *papyrus* latins et grecs, soit de l'antiquité, soit du moyen âge. En France, le *papyrus* fut préféré au parchemin sous la dynastie mérovingienne; mais on ne trouverait peut-être pas un seul monument de la dynastie carlovingienne écrit sur *papyrus*. La Bibliothèque nationale de Paris conserve un rouleau de *papyrus* de plus de six mètres de longueur, qu'on avait appelé jadis le testament de Jules César, mais qu'on a reconnu être une *charta planariæ potestatis* ou approbation judiciaire d'un compte de tutelle, en date des ides de juillet, 564 après J.-C. Le dernier écrit connu sur *papyrus* est un acte du pape Victor II, en 1057.

— Bibliogr. Consulter les écrits suivants : le *Papyrus* ou *Commentaire sur trois livres de Pline l'Ancien* (*Papyrus, hoc est Commentarius in tria C. Plinii majoris de papyro capita*), par Guilandini (Venise, 1572, in-4o); *Dissertation philologique sur le papyrus des anciens* (*Dissertatio philologica de papyro veterum*), par Kirchmayer (Wittemberg, 1666, in-4o); *Dissertation sur la plante appelée papyrus, sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton et sur celui dont on se sert aujourd'hui*, par Montfaucon (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VI); *Mémoire sur le papyrus et sur sa fabrication*, par le comte de Caylus (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXIII); *Lettres au duc de Blacas* (1824, in-8o) et *Catalogue des papyrus égyptiens*, par Champollion (1825, in-fol.); *Essai sur les livres dans l'antiquité*, par Géraud (1838, in-4o); le *Papier dans l'antiquité et dans les temps modernes*, par M. Egger (1866, in-18).

PAQUAGE s. m. (pa-ka-je — du saxon *pack*, paquet). Pêche. Manière de disposer le poisson salé dans les barils, pour en placer le plus possible.

PÂQUE s. f. (pâ-ke — lat. *pascha*, grec *pascha*, hébreu *pesahh* ou *phase*, qui signifie saut, passage, et qui est formé du verbe *pâsahh*, sauter, marcher en sautant, passer). Hist. Fête solennelle, célébrée annuellement par les Juifs, le quatorzième jour de la première lune de leur année, en mémoire de leur sortie d'Egypte. ‖ *Seconde pâque*, Fête célébrée par les juifs le quatorzième jour du second mois, en faveur des voyageurs et des malades qui n'avaient pu, pour célébrer la première, se trouver à Jérusalem.

— *Immoler la pâque, Manger la pâque*. Immoler et manger un agneau, selon le rit prescrit pour la célébration de la pâque.

— Anc. liturg. Fête solennelle quelconque. ‖ *Grande pâque*, Fête de Pâques [illegible] ‖ *Pâque de la Nativité*, [illegible] naissance de Jésus. ‖ *Pâque de l'Ascension*, Fête de l'Ascension de Jésus. ‖ *Pâque de la Pentecôte* [illegible] ‖ *Pâque de Notre-Dame*, Nom donné par les Syriens à une fête qu'ils célèbrent dans le mois de juillet. ‖ *Pâque des* [illegible] Rameaux, où l'on faisait une instruction aux catéchumènes. ‖ *Pâque des Turcs*, Nom que l'on donne à une fête turque, qui se célèbre à la fin [illegible]

— Interj. [illegible]

[illegible]

— s. m. [illegible] plômes.

[illegible]

qu'il est d'usage d'offrir aux enfants le jour de Pâques.

— Loc. prov. *Se parer pour aller la veille de Pâques*, S'engager [illegible] quand on n'a plus aucun avantage à en espérer, comme quelqu'un qui entreprendrait le commerce du poisson après [illegible] époque où le débit en [illegible]. ‖ *Se faire brave comme* [illegible] *Pâques*, Se parer comme on le fait [illegible] jour de grande fête.

— Prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte*, Il [illegible] procurer des fruits à [illegible] ‖ *Jamais lune qui tarde, en avril* [illegible] Pâques n'arrive jamais après le mois d'avril. ‖ *Fais une dette payable à Pâques, et tu trouveras le carême court*, [illegible] le moment de payer une dette vient toujours trop vite. ‖ *A Pâques on* [illegible] quoi qu'il coûte, Se dit en parlant des habits d'été, dont on n'a absolument besoin qu'à cette dernière époque. ‖ *Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé*, Il faut s'amuser en temps de carnaval et faire ses dévotions à Pâques. ‖ *A Noël* [illegible] *a Pâques au tison*, Quand le temps [illegible] à la Noël, il fera froid à Pâques. On dit aussi : *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*, et, en Provence, *Noël au jeu, Pâques au feu*.

— Anc. cout. *Devoir de Pâques* [illegible] d'un agneau qui était dû par [illegible] du bourg de B[illegible]

— s. f. pl. *Pâques fleuries*, [illegible] des Rameaux, qui précède immédiatement celui de Pâques. ‖ *Saint Christophe de Pâques fleuries*, Ane, parce que Jésus-Christ, monté sur une ânesse, entra à Jérusalem le jour des Rameaux ou de Pâques fleuries, et que Christophe, dont le nom [illegible] christ, porta un jour Jésus sur ses épaules.

— *Pâques closes*, [illegible] qui vient après la semaine de Pâques et met fin au temps pascal. ‖ [illegible] donné à la fête de Pâques. [illegible] marquait le commencement de [illegible] a duré jusqu'en 1565.

— *Faire ses pâques*, [illegible] jours de la quinzaine de Pâques, selon la prescription de l'Église : [illegible] (Bassompierre.)

— *Être brave comme un* [illegible] *ses pâques*, Se dit pour se [illegible] qu'un vêtu de neuf.

— Hist. *Pâques* [illegible] un massacre des soldats de la République française, qui eut lieu le jour de la deuxième fête de Pâques, [illegible] 17 avril 1797.

— Encycl. Hist. [illegible] de la *pâque* juive, il est nécessaire de re[illegible]

[illegible] on fera venir son plus proche voisin, et l'on [illegible]

[illegible] tins. Et il n'en restera [illegible]

[illegible] périra [illegible]

[illegible] le quatorzième jour au s[illegible]

les azymes. » Moïse porta à l'assemblée des anciens les ordres de Dieu et ajouta : « Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera comme il vous l'a promise, vous observerez les mêmes cérémonies. Et lorsque vos fils vous diront : Quel est ce rit? Vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa sur les demeures des enfants d'Israël, frappant les Egyptiens et épargnant nos demeures. »

Telles sont les cérémonies qui, imposées, d'après le récit sacré, aux Hébreux avant leur sortie d'Egypte, furent ensuite scrupuleusement pratiquées dans la suite des siècles et sont encore aujourd'hui observées, sans changement essentiel, par les Israélites. Les enfants d'Israël n'ont généralement pas usé de la faculté qui leur fut laissée à l'origine de substituer un chevreau à l'agneau, et il faut les en féliciter, car la chair d'un chevreau d'un an a réellement des qualités malsaines.

Dans les premiers temps, chaque chef de famille était prêtre et sacrificateur pour les siens; la caste sacerdotale s'étant ensuite formée et développée, elle fut seule chargée d'immoler la victime. L'agneau était égorgé dans le vestibule du temple et son sang répandu sur l'autel. Il est rapporté au chap. XXX du liv. II[e] des *Paralipomènes*, comme un fait inouï, que, quand le roi Ezéchias convoqua tout le peuple d'Israël à célébrer la *pâque* à Jérusalem, les membres de plusieurs tribus, ne s'étant point purifiés, « mangèrent la *pâque* autrement qu'il en est écrit. » Le roi Ezéchias fut obligé, dit l'auteur sacré, de s'adresser à Jéhovah : « Que l'Eternel, dit-il, qui est bon, tienne la propitiation pour faite de quiconque a tourné son cœur vers lui, bien qu'il ne se soit pas purifié. Et l'Eternel exauça Ezéchias... »

Jésus-Christ, qui, tout en révolutionnant l'ancien culte, affecta de ne pas y changer un iota, célébra toujours en bon Israélite la fête de *Pâque*. Ce fut pour assister à cette solennité qu'il se rendit à Jérusalem, où il trouva la mort. « Le premier jour des azymes, les disciples vinrent à Jésus et lui dirent : Où veux-tu que nous te préparions ce qu'il faut pour manger la *pâque?* Et il répondit : Allez dans la ville, chez un tel, et lui dites : Le Maître dit : Mon temps est proche; je fais la *pâque* chez toi avec mes disciples. Les disciples firent comme Jésus-Christ leur avait ordonné et préparèrent la *pâque*. Et quand le soir fut venu, il se mit à table avec ses disciples. » Ce récit nous apprend que, outre les grandes cérémonies religieuses faites pour tout le peuple au temple, le repas mosaïque était célébré dans des maisons.

— Liturg. On sait que le repas pascal de Jésus-Christ devint l'origine d'une cérémonie chrétienne qui s'appelle même le Repas, la Cène, la Communion. Les apôtres célébrèrent-ils la *pâque* chaque année? Nous l'ignorons; il est probable que les chrétiens appartenant à la communion de saint Paul durent rejeter cette fête juive, comme ils rejetaient toutes les autres, pour ne s'en tenir qu'à la Cène, Jésus ayant dit : « Faites ceci en mémoire de moi. » Les chrétiens judaïsants durent, au contraire, rester attachés à la fête juive. Ce n'est qu'au II[e] siècle que l'on peut sortir des conjectures. Les chrétiens d'alors célébraient tous les ans deux fêtes, l'une en mémoire de la mort et de la résurrection de Jésus, et l'autre en commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres; ils appelaient le jour où ils célébraient l'anniversaire de la mort de Jésus le jour de la *pâque*, parce qu'ils le confondaient chronologiquement avec celui où les Juifs célébraient leur *pâque*. Cependant, les chrétiens de l'Asie Mineure différaient beaucoup des autres, et particulièrement de ceux de Rome, quant à la manière d'observer ce jour solennel. Les uns et les autres jeûnaient durant la *Grande semaine* (c'est ainsi qu'ils appelèrent la semaine dans laquelle Jésus mourut). Après ce jeûne, ils célébraient comme les Juifs une fête dans laquelle ils consommaient un agneau pascal en mémoire du dernier souper de Jésus. Les autres chrétiens d'Asie, au contraire, plus rapprochés de la Judée et presque tous judéo-chrétiens, célébraient cette fête le quatorzième jour du premier mois des Juifs, en même temps que ceux-ci célébraient leur *pâque*, et trois jours après ils célébraient la résurrection du Christ. Ils affirmaient tenir cette coutume des apôtres Jean et Philippe, et alléguaient, pour appuyer leur sentiment, l'exemple de Jésus même, qui célébra sa *pâque* le même jour que les Juifs célébraient la leur. Les Eglises d'Occident observaient une méthode différente; elles célébraient leur fête de *Pâques* dans la nuit qui précédait l'anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ et ne faisaient, par conséquent, de la commémoration du crucifiement et de la résurrection qu'une seule et même fête.

Deux grandes objections étaient faites par les chrétiens d'Occident et d'Alexandrie à la règle des Asiatiques. Ces derniers célébraient la fête de *Pâques* le même jour où, dit-on, Jésus mangea l'agneau pascal avec ses disciples, interrompant ainsi le jeûne de la Grande semaine, ce que les autres Eglises regardaient comme un crime ou du moins comme une chose fort indécente. Cet inconvénient ne fut pas le seul qui résultât de cette coutume des Orientaux; car, comme ils célébraient la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ précisément trois jours après la fête de *Pâques*, il arrivait souvent que cette grande fête tombait sur d'autres jours que le premier de la semaine; cette circonstance déplut à la plupart des chrétiens, parce qu'ils croyaient qu'il n'était pas permis de célébrer la résurrection de Jésus un autre jour que le dimanche. Cela occasionna des disputes violentes entre les Eglises d'Asie et celles d'Occident. Vers le milieu de ce siècle, Polycarpe, celui même qu'on dit avoir été disciple de saint Jean, se rendit à Rome pour conférer avec l'évêque Anicet sur cette matière, et essayer de mettre un terme aux démêlés qu'elle avait occasionnés; mais cette conférence ne produisit aucun effet. Polycarpe et Anicet convinrent seulement qu'il ne fallait pas rompre les liens de la charité à l'occasion de cette controverse; mais l'un et l'autre persistèrent dans leurs sentiments, et l'on ne put jamais engager les Asiatiques à changer la règle qu'ils prétendaient avoir reçue par tradition des apôtres eux-mêmes.

Vers la fin du même siècle, Victor, évêque de Rome, résolut de forcer les chrétiens d'Asie à suivre, sur cette matière, la règle que les Eglises d'Occident avaient adoptée. Ayant pris en conséquence l'avis de quelques autres évêques, il écrivit une lettre impérieuse aux prélats asiatiques, lettre par laquelle il leur ordonnait de suivre l'exemple des chrétiens d'Occident à l'égard du temps auquel on devait célébrer la fête de *Pâques*. Les Asiatiques répondirent à cette sommation par la plume de Polycrate, évêque d'Ephèse, qu'ils ne se départiraient jamais, sur ce sujet, de la coutume qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres. Victor, irrité de la réponse hautaine des évêques asiatiques, rompit toute communion avec eux, les déclara indignes du nom de ses frères et les exclut de tout commerce avec l'Eglise de Rome. Les progrès de la dissension des Eglises d'Orient et d'Occident, favorisés par la violence de Victor, furent arrêtés par les remontrances sages et modérées qu'Irénée, évêque de Lyon, adressa au prélat romain, dans une lettre où il lui fit sentir l'imprudence et l'injustice de la démarche qu'il avait faite. Pendant la trêve qui suivit, les deux Eglises conservèrent chacune leurs coutumes jusqu'au IV[e] siècle, époque où le concile de Nicée fixa le temps où l'on devrait célébrer la fête de *Pâques* dans toutes les Eglises de la chrétienté. Le temps fixé par les Pères du concile fut le dimanche qui suit le quatorzième jour de la première lune après l'équinoxe de printemps.

La fête de *Pâques* est la plus importante dans la plupart des sectes chrétiennes. Les canons catholiques recommandent expressément de faire les *pâques*, c'est-à-dire de communier le jour de *Pâques*, qui est aussi un jour de communion chez les protestants. Toutefois, la tolérance de l'Eglise a étendu à toute la quinzaine de *Pâques* la faculté de faire la communion obligatoire.

La *Pâque* des chrétiens a été et est encore, suivant les pays, accompagnée de cérémonies particulières souvent fort bizarres. Nous avons raconté ailleurs (v. ŒUF) l'histoire des œufs de *Pâques*. En Russie, où cette fête se célèbre avec une grande solennité, il est d'usage que les personnes qui se rencontrent ce jour-là se baisent sur la bouche, après quoi l'une dit : « Christ est ressuscité. » Et l'autre reprend : « Il est vraiment ressuscité. » Le czar lui-même n'est pas affranchi de cette pratique, qui existe aussi dans la plupart des couvents catholiques, au moins pour les paroles échangées. On raconte que l'empereur Nicolas ayant donné le salut pascal au factionnaire qui gardait sa porte et lui ayant dit : « Frère, Christ est ressuscité, » le soldat répondit résolûment : « Non, père, il ne l'est pas. — Christ est ressuscité, dit l'autocrate en colère. — Non, il ne l'est pas. » Le factionnaire était un juif fort entêté; le czar le sut et rit beaucoup de l'aventure. En Pologne, il existe une coutume plus raisonnable. Le jour de *Pâques*, la table des maisons riches est ouverte à tout venant. Celui qui veut venir s'y asseoir se présente à la porte de la salle à manger, où le chef de la maison lui offre un quartier d'œuf dur, avant de le conduire à sa table. Des Polonais exilés ont conservé cet usage dans leurs pays d'adoption, et il n'est pas rare que de riches Polonais établis à Paris offrent à tous leurs compatriotes, sans distinction, le repas pascal, qu'ils appellent un bénit.

— Chronol. La méthode de la détermination des *Pâques* adoptée par le concile de Nicée ne laisse pas d'être assez compliquée. Elle se résume comme il suit : Notez le jour où arrive l'équinoxe du printemps; déterminez le premier jour de la pleine lune après cet équinoxe : le dimanche qui suit le premier jour de cette pleine lune, c'est *Pâques*. On sait que l'équinoxe du printemps tombe généralement le 21 mars. Si donc la pleine lune tombe aussi le 21 mars, cette pleine lune est dite pascale, ce qui veut dire que le dimanche suivant est le jour de *Pâques*. Ce dimanche ne peut évidemment pas échoir avant le 22 mars; donc, *Pâques* ne peut arriver plus tôt que le 22 mars. D'un autre côté, il est facile de constater que *Pâques* ne peut pas arriver plus tard que le 25 avril. En effet : l'équinoxe étant au 21 mars, la pleine lune arrive ou le 21 mars, ou dans un des vingt-huit jours qui suivent, car il ne se passe jamais vingt-neuf jours sans qu'il y ait une pleine lune. Si donc la pleine lune arrive vingt-huit jours après le 21 mars, c'est-à-dire le plus tard possible, elle tombe le 18 avril. Or, le dimanche le plus éloigné après le 18 avril tombe, au plus tard, le 25 du même mois; donc *Pâques* ne peut survenir après le 25 avril.

Delambre a donné une règle et un tableau pour trouver la date de la fête de *Pâques;* mais, comme il est aussi facile d'avoir à sa disposition un almanach quelconque, où cette date est portée, que la règle et le tableau de Delambre exigent un certain calcul, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en parler autrement.

Nous allons toutefois faire connaître deux formules trouvées par Gauss pour déterminer le jour de la fête de *Pâques* sans le secours des lettres dominicales ni des épactes. Soient : a le reste de la division de l'année proposée par 19; b le reste de la division par 4; c le reste de la division par 7. Divisons $19\,a + \text{M}$ par 30, et nommons d le reste de la division. Divisons également $2\,b + 4\,c + 6\,d + \text{N}$ par 7, et nommons e le reste. Gauss a démontré que l'on a, pour le quantième du jour de *Pâques*, l'une ou l'autre des deux expressions :

$$\textit{Pâques} = \begin{cases} 22 + d + e \text{ mars.} \\ d + e - 9 \text{ avril.} \end{cases}$$

Pour le calendrier Julien, les quantités M et N sont constamment M = 15, N = 6; pour le calendrier grégorien, on a des valeurs différentes :

				M	N
Depuis	1582	jusqu'à	1699	22	3
—	1700	—	1799	23	3
—	1800	—	1899	23	4
—	1900	—	1999	24	5
—	2000	—	2099	24	5
—	2100	—	2199	24	6
—	2200	—	2229	25	0
—	2300	—	2399	26	1
—	2400	—	2499	25	1

Comme exemple, cherchons la date de *Pâques* pour l'année 1886. Nous aurons :

$$\frac{1886}{19} = 99\,;\ a = 5.$$

$$\frac{1886}{4} = 471\,;\ b = 2.$$

$$\frac{1886}{7} = 269\,;\ c = 3.$$

Comme les quantités M et N sont respectivement 23 et 4 pour toutes les années du XIX[e] siècle, nous aurons de plus :

$$\frac{19\,a + \text{M}}{30} = \frac{19{,}5 + 23}{30} = \frac{118}{30} = 3\,;\ d = 28.$$

$$\frac{2\,b + 4\,c + 6\,d + \text{N}}{7} = \frac{2{,}2 + 4{,}3 + 6{,}28 + 4}{7}$$

$$= \frac{188}{7} = 26\,;\ e = 6.$$

Donc,

$$\textit{Pâques} = \begin{cases} 22 + 28 + 6 = 56 \text{ mars.} \\ 28 + 6 - 9 = 25 \text{ avril.} \end{cases}$$

Il est aisé de voir que ces deux valeurs sont identiques; car si le mois de mars, au lieu d'être arrêté à 31 jours, était prolongé, son cinquante-sixième jour correspondrait à la date désignée par le 25 avril.

Lorsque le jour de *Pâques* est trouvé, on en déduit immédiatement toutes les fêtes mobiles. Ainsi la Septuagésime est le neuvième dimanche, ou le soixante-troisième jour avant *Pâques;* l'Ascension est le quarantième jour après, etc.

PAQUÉ, ÉE (pa-ké) part. passé du v. Paquer. Arrangé par couches dans un baril : *Harengs* PAQUÉS. *Saumons* PAQUÉS.

PAQUEBOT s. m. (pa-ke-bo — anglais *packet-boat;* de *packet*, paquet de dépêches, et de *boat*, bateau, proprement bateau pour porter les paquets de dépêches). Mar. Navire de mer chargé du transport des lettres et des passagers d'un lieu à un autre, comme la malle-poste sur terre : PAQUEBOT *à vapeur*. PAQUEBOT-*poste*. PAQUEBOT *transatlantique*. *S'embarquer sur un* PAQUEBOT. ‖ Nom donné primitivement aux navires qui faisaient le service des correspondances des amiraux et des hauts fonctionnaires des ports.

— **Encycl.** On appelait ainsi, dans l'origine, un petit bâtiment destiné à porter les lettres ou les paquets d'un port à un autre.

Avec le temps, les dimensions des *paquebots* se sont accrues. Ils ont reçu des aménagements qui les ont rendus propres à transporter des passagers en même temps que les lettres et les colis. On leur a aussi attribué des destinations de plus en plus éloignées.

Aujourd'hui, presque tous les *paquebots* sont des bâtiments à vapeur.

Partout où ils s'établissent, les communications rapides et régulières qu'ils offrent exercent l'influence la plus puissante sur le développement des relations commerciales, sociales et politiques.

En France, où l'esprit d'association n'est encore que médiocrement développé et où le commerce est trop souvent d'une timidité exagérée, le gouvernement a dû encourager et favoriser par des subventions les sociétés qui se sont formées pour relier, au moyen de lignes de *paquebots* à marche rapide, notre pays avec les contrées où il est important d'étendre nos relations commerciales, et où notre industrie peut trouver un débouché considérable pour ses produits. Maintenant donc, tous les *paquebots* sont à vapeur et portent plutôt les voyageurs et les lettres que les marchandises.

Aujourd'hui, on peut donc définir le *paquebot :* Un bâtiment à vapeur destiné au transport des voyageurs dans des pays séparés par la mer et situés généralement à de grandes distances.

On ne donne pas, en effet, le nom de *paquebot* aux bateaux à vapeur qui circulent à l'intérieur du pays, sur les fleuves, ni à ceux qui ne font que de petites traversées, comme de France en Angleterre par exemple. On semble réserver ce nom aux navires qui font de longues navigations, qui vont en Amérique, en Afrique, en Asie. C'est ainsi que l'on dit : le *paquebot* de New-York, le *paquebot* du Canada, de Constantinople, des bords du Nil, etc.

Ces *paquebots* sont de très-grands bâtiments, munis de machines puissantes et pourvus à bord de toutes les commodités que peuvent désirer les passagers pendant un long voyage. Ils ont plus que l'utile et le commode, ils ont le superflu et le luxe.

Il est peu d'habitations de terre qui puissent en effet rivaliser de luxe et de confortable avec les magnifiques *paquebots* qui font le service entre l'Europe et l'Amérique, par exemple.

La première, et la plus importante, sans contredit, des conditions de construction, c'est la solidité. La vie des voyageurs doit être à l'abri de tout danger.

Les *paquebots* doivent être d'une solidité à toute épreuve, pouvoir braver le vent, la mer et la tempête. Ils sont généralement construits complètement en fer.

A la solidité ils doivent joindre la rapidité; en effet un voyage en mer est toujours pénible, surtout pour les personnes qui sont sujettes au mal de mer. On doit donc déterminer les formes extérieures de façon à avoir un mouvement rapide, mais surtout sans compromettre la solidité.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails à ce sujet, ces questions ayant été traitées au mot NAVIRE; il nous suffit de les avoir indiquées.

Les bateaux de ce genre les plus remarquables que nous ayons en France sont les *paquebots* de la Compagnie transatlantique, dont le siége est au Havre. Deux surtout, le *Saint-Laurent* et le *Pereire*, sont dans leur genre de véritables merveilles. La compagnie Valery, de Marseille, et quelques autres possèdent aussi des *paquebots* convenablement aménagés.

Ces navires sont pour la plupart construits en Angleterre sur les plans d'ingénieurs français; cependant, depuis quelques années, on commence à en construire en France dans les ateliers de la compagnie des forges et chantiers de l'Océan. Les machines sont faites au Havre, et les coques en fer dans les vastes ateliers de construction que la compagnie possède à Bordeaux.

Le plus grand de tous les *paquebots* connus est le *Great-Eastern* ou *Leviathan*, construit à Liverpool par Kingdom Brunel, fils du célèbre ingénieur français qui a percé le tunnel sous la Tamise. Ce bâtiment monstre a fait plusieurs fois le voyage entre l'Angleterre et l'Amérique, en portant un nombre de voyageurs relativement peu considérable. Il sert maintenant à la pose des câbles électriques sous-marins, et c'est à l'assistance de ce bateau colossal que l'on doit certainement d'avoir enfin réussi à poser le câble transatlantique anglo-américain.

A la suite de certains sinistres, ceux de la *Ville-du-Havre*, de l'*Europe*, de l'*Amérique*, entre autres, on semble devoir revenir à la construction de *paquebots* d'une dimension moindre que ceux qui tiennent aujourd'hui la mer. Plusieurs hommes compétents ont exprimé quelques doutes sur la solidité d'aussi grandes machines.

Il ne peut entrer dans le cadre de cet article d'examiner la valeur de cette opinion. Nous dirons cependant que les nombreux et regrettables désastres survenus vers la fin de 1873 et au commencement de 1874, c'est-à-dire presque coup sur coup, semblent établir, sinon que les grands bâtiments sont d'une manœuvre difficile et tiennent moins bien la mer que des navires moyens, au moins qu'il reste beaucoup à faire à nos compagnies pour offrir aux voyageurs toutes les garanties qu'ils sont en droit d'exiger soit à l'endroit de la solidité des navires, soit à l'endroit des capacités du personnel qui manœuvre ces grandes machines.

Paquebot (LE), comédie en trois actes et en vers, de Méry (théâtre de l'Odéon, avril 1847). Les trois actes se passent en mer, sur un paquebot, spirituel tour de force accompli en l'honneur de la règle des unités. Un brave négociant, M. Lorrain, a une fille séduisante après laquelle court depuis longtemps un beau jeune homme, Saint-Marcel. Pour se débarrasser de ses obsessions, M. Lorrain prend le parti de s'expatrier; il s'embarque pour Naples avec sa fille. Mais le capitaine, qui est d'une grande sévérité sur l'article des mœurs, le sépare brutalement d'Herminie, dès qu'ils ont mis le pied sur le paquebot, et la première

personne que M. Lorrain aperçoit en flânant sur le pont, c'est Saint-Marcel, embarqué de la veille avec son ami Mario. Ce dernier tombe amoureux d'Herminie, et Saint-Marcel désespère veut se faire débarquer à Gênes. Mario mal accueilli demande aussi une place dans le canot et M. Lorrain se croit bien débarrassé. Pas du tout. Les deux amis, qu'on veut forcer à faire quarantaine au lazaret, préfèrent revenir sur le paquebot, où ils trouvent le capitaine en train de faire sa cour à la belle Herminie, à la barbe du pauvre Lorrain. Pour comble de malheur arrive une petite tempête; le pauvre homme, se croyant perdu, consent au mariage *in extremis* de Saint-Marcel et de sa fille. Bientôt le ciel redevient serein, Lorrain se rassure, tout le monde débarque et se trouve heureux. Cette bluette est remarquable par sa versification élégante et par les traits d'esprit dont elle est semée.

PAQUEFIC s. m. (pa-ke-fik). Mar. Basses voiles d'un bâtiment.

PAQUER v. a. ou tr. (pa-ké — rad. *paquet*). Pêche. Disposer les poissons salés par couches dans des barils, et les y presser fortement, afin d'en faire entrer le plus grand nombre possible : PAQUER *des harengs.*

PAQUER (Simon), vétérinaire français, né à Nantes en 1779, mort dans la même ville en 1842. Il acquit tout jeune de solides connaissances en hippiatrie, suivit les cours d'Alfort, devint à la fois un bon vétérinaire et un excellent écuyer et fut appelé, en 1807, à la direction des écuries du roi de Westphalie. De retour de ce pays, il s'établit dans sa ville natale, devint professeur de l'École d'équitation, marchand de chevaux, vétérinaire du département de la Loire-Inférieure (1813) et fut nommé, en 1815, membre de la Société académique de Nantes. Paquer a inséré un *Mémoire sur l'état actuel des chevaux en France* dans le *Lycée Armoricain* et donné d'excellents articles relatifs à l'hippiatrique dans les *Annales* de la Société de Nantes.

PÂQUERETTE s. f. (pâ-ke-rè-te. — Quelques étymologistes, s'appuyant sur l'ancien français *pâqueret*, qui s'est dit pour *Pâques*, voient dans la *pâquerette* la *fleur de Pâques*. D'après Scheler, *pâquerette* vient de l'ancien français *pasquier*, qui a signifié *pâtis*, du latin *pascuum*, pacage, pâtis, venu de *pascere*, paître. Nous préférons la première étymologie. Quant à la raison par laquelle M. Littré essaye de la combattre, savoir que la *pâquerette* fleurit à peu près toute l'année, elle nous semble insuffisante, car cette fleur commence à paraître aux environs de Pâques, ce qui suffirait pour justifier son nom, et de plus sa grande floraison ne se produit qu'à cette époque, après laquelle les pâquerettes ne se montrent plus qu'isolément ou en petit nombre, au lieu qu'elles foisonnent au commencement du printemps). Bot. Nom vulgaire du genre bellis, et notamment de l'espèce la plus commune, qui est appelée aussi MARGUERITE : *La* PÂQUERETTE *ou marguerite des prés fleurit en toute saison.* (H. Berthoud.)

> *Pâquerettes* des prés, vos couleurs assorties
> Ne brillent pas toujours pour égayer les yeux.
> BALZAC.

> L'aubépine fleurit; les frêles *pâquerettes*,
> Pour fêter le printemps, ont mis leurs collerettes.
> TH. GAUTIER.

— Fam. *Pâquerettes de cimetière*, Cheveux blancs d'une personne qui commence à grisonner.

— **Encycl.** Les *pâquerettes* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes ou groupées en rosette à la base. Les fleurs sont groupées en capitules solitaires terminant des hampes radicales; l'involucre est formé d'une ou deux rangées de folioles égales, obtuses; le réceptacle est conique; les fleurs du centre sont jaunes, tubuleuses, hermaphrodites; celles de la circonférence sont blanches, ligulées et mâles; l'akène est dépourvu d'aigrette. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un petit nombre d'espèces, répandues dans les régions centrales et méridionales de l'Europe, et s'épanouissant de très-bonne heure, au printemps, vers l'époque de Pâques, d'où leur nom populaire. Elles croissent surtout dans les bois et les prairies. L'une d'elles présente un intérêt tout particulier.

La *pâquerette* vivace, vulgairement petite marguerite, est une petite plante à souche vivace, tronquée, noueuse, à feuilles obovales-spatulées, crénelées, un peu épaisses, brusquement rétrécies en pétiole et groupées en rosette à la base. Les hampes radicales, dont la longueur ne dépasse guère 0m,10, se terminent par un capitule, à fleurs centrales jaunes, tandis que celles de la circonférence sont blanches et plus ou moins teintées de rouge à l'extrémité. Cette jolie plante est répandue dans toute l'Europe; elle croît dans les prés, les pâturages frais, le long des chemins, etc. Elle fleurit depuis le premier printemps jusqu'à la fin de l'automne. Dans quelques pays, on la mange en salade quand elle est jeune, ou bien on la prépare comme les épinards. Les chèvres et les moutons sont les seuls animaux qui la broutent, et, comme elle gêne la végétation des bonnes herbes, elle est plutôt nuisible qu'utile dans les pâturages.

La *pâquerette* a joui d'une certaine réputation dans l'ancienne médecine; elle était vantée surtout comme vulnéraire; macérée dans du vin blanc, elle constituait un remède des plus efficaces contre les coups, les chutes, les contusions, les ecchymoses, etc. On l'administrait à l'intérieur et à l'extérieur; quelquefois, au lieu de faire macérer la plante, on mélangeait son suc au vin blanc; ce remède était préconisé aussi contre les engorgements des viscères, la gravelle, les rhumatismes, etc. Le suc passait pour laxatif; on l'a vanté contre les catarrhes et la phthisie pulmonaire. On attribue encore à cette plante des propriétés fondantes; mangée en salade, elle détermine de légères purgations. Elle a produit de bons effets dans certains cas d'infiltrations séreuses, d'engorgements abdominaux et même d'ictère, ainsi que dans les convalescences de fièvres intermittentes. Enfin, on a regardé cette espèce comme antiscrofuleuse, astringente, détersive, diurétique, bonne contre le crachement purulent, etc. On l'a employée également, mais à doses plus fortes, dans la médecine vétérinaire.

La *pâquerette* est un peu visqueuse, mais à peine amère quand elle est jeune; son amertume augmente avec l'âge. Elle est complètement inodore. On ne l'emploie guère que fraîche, récoltée au moment de la floraison et lavée; rarement on la faisait sécher. Aujourd'hui cette plante est à peu près complètement inusitée et ne sert plus que comme distraction aux jeunes amoureux; c'est pour eux un oracle poétique, auquel ils ne croient guère, mais qu'ils s'amusent à interroger en l'effeuillant et en disant, à mesure qu'ils en arrachent les fleurons : « Il (ou elle) m'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout. » Cette plante est météorique; ses capitules s'ouvrent quand les rayons solaires les frappent, ils se ferment quand le ciel se couvre de nuages ou que le soleil se couche.

La *pâquerette* vivace occupe aujourd'hui une place distinguée dans l'horticulture d'agrément. Elle a produit d'assez nombreuses variétés, à capitules simples, doubles, fistuleux ou prolifères, blancs, diversement panachés de blanc et de rose, ou bien offrant sur toute leur surface toutes les nuances du rouge. Elles produisent, ces dernières surtout, un charmant effet, soit disséminées sur les gazons, soit groupées en corbeilles ou en bordures. On ne saurait trop les répandre dans les jardins fleuristes ou paysagers. Elles réussissent pour ainsi dire partout, mais mieux dans un sol bien engraissé et à une exposition chaude. On les multiplie généralement par la division des pieds, faite à l'automne. Elles poussent avec une telle vigueur qu'on pourrait, sans inconvénient, éclater les touffes tous les ans; néanmoins il vaut mieux, pour obtenir de plus beaux sujets, ne faire cette opération que tous les deux ou trois ans.

La *pâquerette* sauvage ou des bois est vivace comme la précédente, dont elle se distingue par sa taille bien plus élevée, ses feuilles trinervées et ses capitules plus larges. La *pâquerette* annuelle a une tige ordinairement ramifiée, des feuilles à pétioles ciliés et des capitules petits à fleurons de la circonférence entièrement blancs. Ces deux dernières habitent les régions du Midi; on ne les cultive que dans les jardins botaniques.

Pâquerette, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Grangé et Lalounat, musique de M. Duprato (Opéra-Comique, le 2 juin 1856). Il s'agit d'une jeune fille bretonne que son tuteur, le vieux soldat Christophe, veut faire épouser à Banalec, fils d'un fermier, garçon d'une niaiserie complète. La jeune Pâquerette est, de son côté, d'une naïveté telle, que le vieux troupier croit devoir inviter Gaston de Beaupré, ancien officier de son régiment, à servir d'intermédiaire entre les fiancés. Cet officier vient en Bretagne pour épouser une riche châtelaine; mais, en s'acquittant consciencieusement de son emploi, il est lui-même épris de la grâce et de l'innocence de Pâquerette, la préfère à la riche héritière et la demande en mariage aux yeux de Banalec stupéfait. La musique a paru montée d'un ton au-dessus du livret, tant sous le rapport de la solennité de certaines phrases, nullement en rapport avec le sujet, que sous celui de l'instrumentation, trop chargée de cuivres. On a remarqué la chanson de Banalec : *Ah! j' suis-t-y content!* et le finale.

PÂQUERINE s. f. (pa-ke-ri-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, formé aux dépens des bellis ou pâquerettes, et dont l'espèce type croît en Australie.

PAQUEROLLE s. f. (pa-ke-ro-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des radiées.

PÂQUES s. V. PÂQUE.

PÂQUES, village de France (Côte-d'Or), arrond. et à 18 kilom. de Dijon; 400 hab. Aux environs de ce village on voit trois grottes assez profondes.

Le village de Pâques a été le théâtre d'une affaire assez importante entre les garibaldiens et les Badois, pendant la guerre de 1870-1871. Dès qu'il se fut emparé de Dijon, le général de Werder fit de cette ville la base de ses opérations. Mais une foule de petits combats le troublèrent constamment dans ses plans et portèrent au comble son irritation; ses calculs méthodiques étaient sans cesse déroutés par les allures audacieuses et chevaleresques de Garibaldi, et par sa manière de combattre. Celui-ci ayant appris que le général de Werder avait dirigé des forces au nord-ouest de Dijon, dans la direction de Semur, partit aussitôt d'Autun et porta son quartier général à Baligny-sur-Ouche, puis à Lantenay, à 8 kilomètres de Dijon. Il occupa les bois qui s'étendent devant le village de Pâques, lorsque le général badois entreprit de l'y attaquer et de l'en déloger (26 novembre). L'artillerie ennemie, portée sur les hauteurs d'un village voisin, Prénois, fouillait les bois de ses obus, tandis que Garibaldi, partant de Lantenay, lançait les colonnes de son fils Menotti à l'assaut de la rampe abrupte qui conduit à Prénois. La lutte fut des plus vives; disposés en tirailleurs, les francs-tireurs dirigeaient un feu nourri contre l'artillerie et les bataillons ennemis; en même temps, le chef d'escadron Canzio et le capitaine Baudet, à la tête d'une poignée de chasseurs du 7e, s'élançaient sur les pièces allemandes que leurs servants emmenaient précipitamment. On voyait l'héroïque Garibaldi, qui ne montait que difficilement à cheval, se porter de tous côtés dans une voiture légère, dont les deux chevaux furent tués par un obus. A l'entrée de la nuit, un autre village, Darois, tombait au pouvoir des troupes garibaldiennes, et les Allemands se hâtaient de battre en retraite sur Dijon. Garibaldi conçut alors la pensée audacieuse d'emporter cette ville de haute lutte, espérant que l'ennemi n'aurait pas le temps de se reconnaître. « Eh bien, colonel, dit-il à son chef d'état-major, allons-nous souper à Dijon? — Allons à Dijon, » répondit le colonel, et l'on se remit en marche. La nuit était arrivée. Les garibaldiens reçurent l'ordre d'attaquer partout à la baïonnette, sans tirer un coup de fusil. Cette armée de volontaires italiens et de mobiles des Alpes et des Pyrénées marchait bravement entourant la voiture de Garibaldi, qui fredonnait ce vieux refrain patriotique :

> A nous François, à nous des fers! aux armes!

A mesure qu'on approchait de Dijon, Garibaldi excitait et modérait en même temps l'entrain de ses soldats : « Allons, enfants, du courage, et pas un coup de fusil. » On arrive aux portes de la ville; les carabiniers génois, qui marchaient à l'avant-garde, bondissent silencieusement sur les sentinelles ennemies et leur ouvrent la poitrine avec leurs baïonnettes; puis le clairon sonne bruyamment la charge, Garibaldi entonne plus fortement sa chanson et s'écrie : « Aux armes! aux armes! aux armes! » et la troupe garibaldienne fait irruption dans Dijon, où elle se porte jusqu'à la place d'Arcy. Malheureusement, Garibaldi n'avait à opposer que des canons à faible portée et en nombre insuffisant, tandis qu'une artillerie formidable tonnait sur lui, et il dut battre aussitôt en retraite devant les forces écrasantes que son coup d'audace n'aurait pu disperser. Les Prussiens ne furent pas moins stupéfaits de cette aventure romanesque, qu'un témoin oculaire, cité par M. Jules Claretie, raconte ainsi :

« Samedi soir, à huit heures, il y a eu une terrible alerte à Dijon; 3,000 hommes des forces de Garibaldi, en trois colonnes, se sont avancés jusqu'aux portes de la ville; une des trois colonnes a fait 1,100 prisonniers sans tirer un coup de fusil; une deuxième, entre Talant et Fontaine, a égorgé 400 à 500 ennemis et s'est avancée jusque derrière le cimetière, massacrant les postes avancés.

» Quelle panique chez les ennemis qui, se croyant attaqués par 30,000 hommes au moins, couraient, fuyaient dans toutes les directions! C'était un désordre, une confusion indescriptible. Les coups de pistolet, de sabre pleuvaient sur les curieux que le vacarme attirait sur les portes, et plusieurs personnes ont été blessées. »

Cela n'empêcha pas le général de Werder de télégraphier que la retraite de Garibaldi s'était transformée en fuite désordonnée; il n'allait pas tarder à apprendre ce que cette fuite lui ménageait.

PÂQUES (île de). V. VAI-HOU.

PAQUET s. m. (pa-ke — diminutif du bas latin *paccus*, qui provient d'un radical [illegible] commun au germanique et au celtique [illegible] *bagge*, paquet, ballot [illegible] *ken*; [illegible] paquet. [illegible] racine sanscrite *pas*, lier, joindre). Réunion de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble : *Gros, petit* PAQUET. PAQUET *de linge, de hardes.* PAQUET *d'*[illegible]. PAQUET *de livres.* PAQUET *de lettres.* [illegible] PAQUET. [illegible] PAQUET [illegible] *d'un* PAQUET [illegible]. ([illegible]senel.)

— Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe. ‖ Lettres et [illegible] apportées par un courrier : *Le* PAQUET *d'Angleterre. Le* PAQUET *d'Espagne.*

— Enfant nouveau-né ou près de naître : *Cette femme ne tardera pas à* [illegible] PAQUET.

— Personne qui, par trop d'embonpoint, a beaucoup de peine à se remuer : [illegible] *est devenue un* PAQUET. [illegible] PAQUET. (Acad.) ‖ [illegible] : *C'est un* PAQUET, [illegible] PAQUET. ‖ Personne qui, au lieu [illegible], dans une société, n'apporte que de l'ennui et de la gêne : *Débarrassez-vous donc de ce* PAQUET.

— Médisances, caquets, propos désobligeants : *Un faiseur de* PAQUETS. *Aimer à faire des* PAQUETS. *On a fait* [illegible] *des* PAQUETS *sur notre compte. Rien ne rétrécit plus l'esprit, rien n'engendre plus de riens, de rapports, de* PAQUETS, *de tracasseries,* [illegible], *que d'être éternellement renfermés vis-à-vis les uns des autres dans une chambre,* [illegible] *ouvrage, à la nécessité de babiller continuellement.* (J.-J. Rouss.)

— *Porte-paquet*, Indiscret qui fait des rapports aux personnes sur les propos qu'on a tenus d'elles.

— *Faire son paquet*, S'apprêter à partir, à décamper. Signifie aussi S'apprêter à partir pour l'autre monde, à mourir :

> . . . . Je voudrais qu'à cet âge
> On sortît de la vie ainsi que d'un banquet,
> Remerciant son hôte et *faisant son paquet.*
> LA FONTAINE.

— *Donner un paquet à quelqu'un*, Mettre un méfait sur son compte, lui attribuer une chose inavouable : *On le soupçonne d'être l'auteur du libelle, on lui* DONNE CE PAQUET-LÀ. (Acad.) ‖ Lui faire une tromperie, une malice.

— *Donner à quelqu'un son paquet*, Lui faire une réponse vive et ingénieuse de nature à le réduire au silence : *Il m'a voulu railler, mais je* LUI AI DONNÉ SON PAQUET. (Acad.)

> Je vais, je vais de ces sempiternelles,
> Tout de ce pas, égayer les cervelles;
> Et, leur [illegible] à toutes leur paquet,
> Par cent bons mots étouffer leur caquet.
> VOLTAIRE.

‖ Se dit aussi pour Donner congé à un domestique, à un employé.

— *Donner dans un paquet*, Etre trompé, attrapé.

— *Recevoir son paquet*, Etre réprimandé vertement.

— *Hasarder, risquer le paquet*, S'engager dans une affaire dont l'événement est chanceux :

> Chacun dit : Il est vrai, sus, sus, [illegible] armes.
> Chacun promet enfin de risquer le paquet.
> LA FONTAINE.

— *Porter son paquet*, Etre bossu.

— Jeux. *Petits paquets*, Nom d'un jeu de cartes de hasard.

— Hydraul. *Paquet d'eau*, Eclusée, eau qui s'écoule pendant qu'une écluse reste ouverte.

— Artill. *Paquet de mitraille*, Projectile en usage dans la marine, et consistant en un plateau de fer forgé, sur lequel sont disposées par couches, autour d'une tige centrale, des balles de fonte que maintient en place une enveloppe en très-forte toile, liée à ses extrémités et consolidée par un réseau en ficelle.

— Mar. *En paquet*, En hâte et sans ordre, sans soin : *Embarquer ses effets* EN PAQUETS. *Serrer une voile* EN PAQUET. ‖ *Paquet de mer*, Grande et pesante lame qui tombe sur le bord pendant la tempête.

— Techn. Morceaux d'une loupe de fer [illegible] coupée à la cisaille. ‖ Barre de fer [illegible] verte en dessus et en dessous [illegible] fer corroyé, pour servir à fabriquer [illegible] ‖ Mélange de suie, de farine et d'urine dont on se servait autrefois pour [illegible] ‖ Réunion de plusieurs [illegible] tous tournés du même sens, prêts à être endossés, et qui sont séparés [illegible] par des planchettes, pour en [illegible] Nom que l'on donne, [illegible] de la soie, à la réunion de vingt [illegible] quatre-vingts pantines : PAQUET *de trame.* PAQUET *d'organsin.* ‖ [illegible] Groupe de [illegible] cordé, qui correspond [illegible] pour éviter de [illegible] ‖ Réunion de cent écheveaux de fil de lin ayant chacun une [illegible] *de lin sont toujours* [illegible] PAQUET [illegible] *numéros fins, et au demi-*PAQUET *pour les gros fils.* (Alcan.)

— Comm. Quantité [illegible] de [illegible]

— Typogr. [illegible] composition, [illegible] et [illegible] mettre en pages. [illegible] un paquet [illegible] PAQUET [illegible] réserve.

— [illegible] employé en [illegible] et comme en tas.

— Bot. S'est dit pour ÉPILLET.

— **Encycl.** [illegible] des fours à puddler, [illegible] de l'affinage, [illegible] en [illegible], plus de [illegible] barres, que l'on [illegible] poids déterminé, suivant l'objet à confectionner. Ces *paquets* sont portés aux fours de réchauffage, où ils subissent une dernière purification [illegible] et de [illegible], qui leur donnent [illegible] la forme que doit avoir la pièce.

PAQUETAGE s. m. (pa-ke-ta-je — rad. *paquet*). Action ou manière de mettre des objets en paquet : *Le* PAQUETAGE *des allumettes.*

— Art milit. Manière d'empaqueter les effets de cavalerie et de les poser sur la selle. ‖ Manière de plier les effets d'habillement et de les placer dans le sac d'infanterie ou sur les tablettes de la chambre.

— Administ. Ensemble des ouvriers qui empaquetent le tabac.

PAQUETAILLE s. f. (pa-ke-ta-lle ; *ll* mll. — rad. *paquet*). Comm. Soie filée et vendue en paquets par les petits producteurs.

PAQUETÉ, ÉE (pa-ke-té) part. passé du v. Paqueter. Mis en paquet : *Mes hardes bien* PAQUETÉES *entre mes bras.* (Le Entraignes.)

PAQUETER v. a. ou tr. (pa-ke-te — rad. *paquet*. Double le *t* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je paquette; tu paquetteras.*) Mettre en paquets. On dit plus ordinairement EMPAQUETER.

PAQUETEUR, EUSE s. (pa-ke-teur, eu-ze — rad. *paqueter*). Ouvrier, ouvrière qui met le tabac en paquets : *Chaque ouvrier se fait deux* PAQUETEURS.

— Adjectiv. : *Les ouvriers* PAQUETEURS.

PAQUETIER s. m. (pa-ke-tié — rad. *paquet*). Typogr. Compositeur d'imprimerie qui fait des paquets : *La composition passe des mains du* PAQUETIER *à celles du metteur en pages.*

PÂQUETTE s. f. (pa-ke-te). Bot. Syn. de PÂQUERETTE.

PAQUEUR, ERESSE s. (pa-keur, e-rè-se — rad. *paquer*). Pêche. Ouvrier, ouvrière qui paque les poissons salés.

PAQUIRE s. m. (pa-ki-re). Mamm. Un des noms du pécari.

PÂQUIS s. m. (pâ-ki — du lat. *pascere*, paître, qui est regardé par quelques-uns comme une forme inchoative de la racine sanscrite *pâ*, nourrir, *pâs*, manger, etc. Mais Pictet le rattache à un radical *pas*, allié à la racine sanscrite *pash*, aller, errer). Pâturage : *Les bécasses cherchent les terres molles, les* PÂQUIS *humides.* (Buff.)

PAQUIS (Amédée), littérateur français, né au commencement de ce siècle. Il suivit d'abord la carrière de l'enseignement et fit paraître une *Nouvelle grammaire latine* (1828), puis il s'est entièrement adonné à des travaux littéraires. Outre un certain nombre d'articles insérés dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et une *Histoire d'Espagne et de Portugal* (1844-1848, 2 vol. in-8°), on lui doit un assez grand nombre de traductions d'ouvrages étrangers, notamment : les *Exclusifs*, de lord Normanby (1838, 2 vol.); *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, d'Alison (1832, 2 vol.), les *Soirées de Dresde*, de Maxwell (1834, 2 vol.); la *Dame blanche de Rosny*, de Maxwell (1844, 2 vol.); le *Robinson suisse*, de Wyss (1850); *Histoire de l'Allemagne*, de Kohlrausch (1853, 2 vol. in-8°), etc.

PAQUOT (Jean-Noël), historien et biographe belge, né à Florennes, près de Liége, en 1722, mort à Liége en 1803. Il entra dans les ordres en 1746, prit le grade de licencié en théologie en 1751, puis devint successivement professeur d'hébreu, chanoine, président du collège d'Hauterlé à Louvain, historiographe de l'impératrice Marie-Thérèse (1762), membre de la société littéraire de Bruxelles, bibliothécaire de l'université de Louvain (1769). Jeté en prison à la suite d'une dénonciation calomnieuse (1771), il recouvra peu après la liberté, se rendit à Bruxelles, où le duc d'Arenberg le nomma son bibliothécaire, puis alla se fixer à Liége, y professa l'Écriture sainte et l'hébreu au séminaire. C'était un homme d'une grande érudition et qui savait un grand nombre de langues vivantes. Son principal ouvrage est intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines* (Louvain, 1763-1770, 3 vol. in-fol., ou 18 vol. in-12), important recueil biographique, rempli de recherches curieuses, mais confus, mal écrit d'un style lourd. Comme éditeur, on lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire générale des Pays-Bas*, par R. Mapuetier (1770); *Justi Lipsii epistola ad Sanctum Lipsium*..., IV. *Brevis* J. M. *Lucius* (1771, in-4°), *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, par J.-B. de Vaddère (1784, 2 vol. in-8°).

PAR ou **PARA**, préfixe emprunté au grec et qui signifie à côté, comme dans *paradoxe*, *paralysie*, *parasite*, *parodie*, etc. En chimie, on l'a employé quelquefois pour désigner les corps isomères. Il ne faut pas confondre le préfixe *para* avec le mot de l'italien *para*, impératif de *parare*, garantir, comme dans *parapluie*, *parasol*, etc.

PAR prép. (par — lat. *per*, probablement de même origine que le grec *peri*, autour; lituanien *par*, *pér*, slave *pro*, *pri*, *para*, *per*, russe *pre*, *pere*, sanscrit *parâ*, particule marquant l'éloignement. M. Eichhoff ramène à la racine sanscrite *par*, mouvoir, avancer, grec *peirô*, *peraô*, latin *perio*, *pe-rior*, gothique *faran*, *farian*, allemand *fahre*, *fahren*, anglais *fare*. D'autres, cependant Delâtre regarde le sanscrit *para*, pour *apara*, autre, plus éloigné, ultérieur, comme une forme comparative de *apa*, grec *apo*, latin *ab*, particule marquant un déplacement; de la racine *pâ*, mettre, avec a négatif. M. Eichhoff rapproche aussi la préposition latine *per* du grec *peri*, lithuanien *pri*, russe *pri*, sanscrit *pari*, particule marquant contour, voisinage, selon lui du sanscrit *par*, mouvoir, avancer; mais, d'après Delâtre, le sanscrit *pari* serait la forme locative de *para*). A travers, en passant par l'intérieur de : *Passer* PAR *Paris*, PAR *Bordeaux*, PAR *la place de la Concorde. Sauter* PAR *la fenêtre.*

> Le biquet soupçonneux *par* la fente regarde.
>
> LA FONTAINE.

‖ En divers sens, dans l'intérieur de : *Se promener* PAR *la ville*, PAR *la rue*, PAR *les champs. Chose qui se fait* PAR *tout pays*, PAR *toute la terre*, PAR *toute la France.* ‖ Du côté de, le long de, dans la direction de : *Allons* PAR *le plus court chemin.*

— Sur, contre, dans le travers de : *Cingler un coup de cravache* PAR *le visage de quelqu'un. Jeter une bouteille* PAR *la tête de quelqu'un. J'espère que la postérité m'en remerciera; car pour mon siècle, je n'en attends que des vessies de cochon* PAR *le nez.* (Volt.)

— Dans, parmi, au milieu de : *Passer* PAR *mille épreuves*, PAR *toutes sortes de souffrances*, PAR *vingt états différents.*

— En suivant ou employant la voie de : *Venir* PAR *bateau. Voyager* PAR *mer. Écrire* PAR *la poste.*

— En faisant, en usant de : *Courir* PAR *bonds. Travailler* PAR *boutades. Se reposer* PAR *intervalles. Le génie poétique ne procède point* PAR *essais, mais* PAR *chefs-d'œuvre.* (Villem.)

— En faisant tomber son action sur un objet marqué par un nom ou par un verbe à l'infinitif : *Commencer* PAR *la fin. Débuter* PAR *être soldat.* ‖ En en venant à : *Finir* PAR *l'échafaud.*

— Dans chaque, par chaque : *Se purger une fois* PAR *mois. Dîner à 20 francs* PAR *tête. Être payé à 10 francs* PAR *jour.*

> Pauvy te permettra deux faiblesses *par* mois,
> Et le bon Escobar va même jusqu'à trois.
>
> VIENNET.

— Par le travail, l'opération de : *Les ouvrages composés* PAR *Homère. Une guerre conduite* PAR *un habile général. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister* PAR *lui seul.* (Cal de Retz.) *Tout pour le peuple, sinon tout* PAR *lui.* (Guizot.) *Le travail n'a* PAR *lui-même, sur les choses de la nature, aucune puissance d'appropriation.* (Proudh.) ‖ A l'aide de, par le moyen de : *Ville prise* PAR *la force. L'esprit se forme plus* PAR *l'entretien que* PAR *toute autre chose.* (Nicole.) *La certitude est démontrée* PAR *le doute, la science* PAR *l'ignorance et la vérité* PAR *l'erreur.* (Vauven.) *On façonne les plantes* PAR *la culture, et les hommes* PAR *l'éducation.* (J.-J. Rouss.) *La vertu n'appartient qu'à un être sensible* PAR *sa nature, et fort* PAR *sa volonté.* (J.-J. Rouss.) *La nature balance sans cesse le mal* PAR *le bien.* (Barthél.) *La France a été gouvernée* PAR *des coutumes, souvent* PAR *des caprices et jamais* PAR *des lois.* (Mme de Staël.) *C'est* PAR *l'esprit qu'on s'amuse, mais c'est* PAR *le cœur qu'on ne s'ennuie pas.* (Mme Swetchine.) *La société vit plus* PAR *l'esprit que* PAR *les sens.* (Proudh.) *Nous arrivons à vaincre la souffrance* PAR *la résignation.* (J. Simon.) *La femme arrive à l'idée* PAR *la passion.* (D. Stern.) *La vraie union de l'âme avec Dieu se fait* PAR *la vérité et* PAR *la vertu.* (V. Cousin.)

> On ne m'abuse point *par* de vaines promesses.
>
> RACINE.

> On périt quelquefois par trop de fermeté.
>
> VOLTAIRE.

> Ne nous fions qu'à nous, voyons tout *par* nos yeux.
>
> VOLTAIRE.

> *Par* un souffle des vents la prairie est fanée.
>
> LAMARTINE.

— Au point de vue de, sous le rapport de : *Le premier* PAR *la fortune peut être le dernier* PAR *le mérite. Classer des faits* PAR *rang de dates. La Belgique, qui est une petite nation* PAR *le territoire, est une grande nation* PAR *la liberté.* (E. de Gir.) *Le fils de Pépin le Bref était colosse* PAR *le corps comme* PAR *l'intelligence.* (V. Hugo.) *La tendance des peuples est de se grouper* PAR *races pour en venir à se grouper* PAR *continents.* (V. Hugo.) *Le lévrier irlandais forme une belle race qui se distingue* PAR *sa haute taille et* PAR *sa couleur blanche.* (M.-Br.)

> On regarde les gens *par* leurs méchants côtés.
>
> MOLIÈRE.

— En tenant ou saisissant à, à l'endroit de : *Mener un enfant* PAR *la main. Prendre quelqu'un* PAR *le bras. Tirer quelqu'un* PAR *les pieds. Prendre le couteau* PAR *le manche.*

— Du côté de, par l'intermédiaire de : *Nous descendons d'Adam* PAR *Noé. Ils sont cousins* PAR *les femmes.*

— Durant, pendant : *Labourer la terre* PAR *le beau temps. Voyager* PAR *la pluie*, PAR *le mauvais temps*, PAR *le froid. L'ours maigrit* PAR *les grandes chaleurs et commence à engraisser vers l'automne.* (Raspail.)

> *Par* un temps froid, nous n'avions point de glace;
> Par un temps chaud, dans le fort de l'été,
> Au lieu de [illegible]
>
> BOILEAU.

— En se reprenant, en recommençant : *Il me l'a dit* PAR *trois fois.*

— En prenant à témoin : *Il m'en a assuré* PAR *tout ce qu'il y a de plus saint.* (Acad.) ‖ Au nom de, en attestant, en invoquant : *Je vous en conjure* PAR *ce que vous avez de plus cher au monde. Je le jure* PAR *ma foi.*

> *Par* ma barbe, dit l'autre, il est bon, et je loue
> Les gens bien sensés comme toi.
>
> LA FONTAINE.

> *Par* le salut des Juifs, *par* ces pieds que j'embrasse,
> *Par* ce sage vieillard l'honneur de votre race,
> Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux.
>
> RACINE.

‖ S'emploie dans un grand nombre de jurements : PAR *la mordieu!* PAR *saint Hubert, il a menti..*

— *De par*, Quelque part dans : *J'ai un cousin* DE PAR *le monde, qui a fait une grande fortune.* (Acad.) ‖ Par l'ordre et le commandement ou l'autorité de : DE PAR *le roi.* DE PAR *la volonté du peuple. Si vous sortez de l'Église, si vous voulez vous introduire dans l'ordre civil, exercer des fonctions temporelles, tout magistrat a droit de vous demander* DE PAR *qui.* (Dupin.)

> Vingt fois pourtant on me verrouille
> Dans les cachots, *de par* le roi.
>
> BÉRANGER.

‖ Par l'effet de : *Les communistes ne croient point à l'égalité* DE PAR *la nature et l'éducation.* (Proudh.) ‖ Au nom de : *Eh! oui,* DE PAR *tous les diables.* (Mol.) DE PAR *Apollon, dieu de la peinture, nous condamnons le peintre à lécher sa toile jusqu'à ce qu'il n'y reste rien.* (Grimm.)

— *Par quoi*, En conséquence de quoi : PAR QUOI *il fut unanimement résolu de décamper.* (Acad.) ‖ Cette locution a vieilli.

— *Par-ci par-là*, Là et là, en divers endroits : *Courir* PAR-CI PAR-LÀ. *Il n'a que ce qu'il peut attraper* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.) *L'impression de ce livre est assez soignée; on y trouve pourtant quelques fautes* PAR-CI PAR-LÀ. (Acad.)

> Combien de gens *par-ci par-là*
> Ne se doutent le moins du monde
> Ni de ceci, ni de cela!
>
> LA FONTAINE.

‖ A diverses reprises et sans aucune suite : *Il m'a entretenu de cette affaire* PAR-CI, PAR-LÀ. (Acad.) *C'était le bon temps! On se tirait des coups de fusil, et l'on s'amusait tout de même* PAR-CI PAR-LÀ. (Balz.)

— *Par delà*, Au delà de, plus loin que : PAR DELÀ *les mers.* PAR DELÀ *les monts. Lorsque les hommes nous persécutent, nous nous créons un appel* PAR DELÀ *les hommes.* (B. Const.)

> Ses égards vont pour lui *par delà* le respect.
>
> BOURSAULT.

‖ Encore plus : *Satisfaire, et* PAR DELÀ.

— *Par deçà*, En deçà de : PAR DEÇÀ *le grand chemin.*

— *Par dehors*, A l'extérieur de : *Passer* PAR DEHORS *les murailles d'une ville.* ‖ Dans la partie extérieure : *Maison belle* PAR DEHORS.

— *Par dedans*, Dans l'intérieur : PAR DEDANS *la ville.* PAR DEDANS *la maison.* ‖ Dans la partie intérieure : *Maison belle* PAR DEDANS.

— *Par devant*, Du côté de la partie antérieure de : *Passer* PAR DEVANT *une maison.* ‖ Devant, en présence de : *Contrat passé* PAR-DEVANT *notaire. Comparaître* PAR-DEVANT *le commissaire. Se retirer* PAR-DEVANT *son juge naturel.* PAR-DEVANT *nous, maire de la commune,* PAR-DEVANT *nous, président du tribunal.* ‖ En avant, à la partie antérieure : *Passer* PAR DEVANT. *Se mettre* PAR DEVANT. *Rester* PAR DEVANT.

— *Par derrière*, A la partie postérieure de : *Passer* PAR DERRIÈRE *une maison.* ‖ Par la partie postérieure, par le dos : *Frapper* PAR DERRIÈRE. *Passer* PAR DERRIÈRE. *Maison éclairée par devant et* PAR DERRIÈRE.

— *Par-dessous*, Par la partie qui est sous : PAR-DESSOUS *la table.* PAR DESSOUS *le pont.* PAR DESSOUS *la jambe.* ‖ Dans la partie qui est au-dessous : *Être, se trouver* PAR-DESSOUS. *Jouer quelqu'un par-dessous jambe*, Le surpasser de beaucoup en finesse, en adresse.

— *Par-dessus*, Dans la partie qui est sur : *Porter un manteau* PAR-DESSUS *ses habits.* ‖ Préférablement à, plus que : *Le seul avantage qu'ont les hommes* PAR-DESSUS *les femmes est la liberté.* (Mlle de Scudéri.) *Chaque époque a son idée favorite, qu'elle défend* PAR-DESSUS *toute autre.* (Guizot.) *Ce qui fait* PAR-DESSUS *tout la valeur de l'homme, c'est l'éducation de l'enfant.* (L. P. Félix.) *Les violences en matière de religion furent* PAR-DESSUS *tout des crimes d'ignorance.* (Ch. Fauvety.) ‖ En outre de : *Aux enchères d'une riche et jolie fille à marier, la vertu passe* PAR-DESSUS *le marché.* (Bougeart.) ‖ Au delà, en outre : *On lui a donné tout ce qu'il demandait, et quelque chose encore* PAR-DESSUS. (Acad.)

— *Par-dessus la tête*, Jusqu'à satiété, plus qu'il n'en faut : *Il se donnait du bonheur* PAR-DESSUS *la tête.* (Chateaub.)

— *Par-devers*, Du côté de : *Avoir le bon bout* PAR-DEVERS *soi.* ‖ Entre les mains de : *Retenir des papiers* PAR-DEVERS *soi.* ‖ *Par-devers le juge*, Devant le juge : *Se pourvoir* PAR-DEVERS *le juge.*

— *Par en haut, par en bas*, Dans la partie d'en haut, d'en bas : *Habit trop large* PAR EN HAUT *et trop étroit* PAR EN BAS. (Acad.)

— *Faire aller par haut et par bas*, Produire des évacuations par le vomissement et par les selles.

— *Par ici*, Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est : *Passez* PAR ICI. *Venez* PAR ICI.

— *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là, en parlant d'un lieu que l'on désigne : *Passez, prenez, allez* PAR LÀ. ‖ Par ce parti, par ce moyen : *Il a été forcé d'en passer* PAR LÀ. (Acad.) PAR LÀ *vous réussirez.* (Acad.) *Qu'entendez-vous* PAR LÀ? (Acad.) *Il désignait* PAR LÀ *un ami.* (Acad.) *Ho! puisque vous le prenez* PAR LÀ, *vous n'aurez pas le dernier mot.* (Fén.) ‖ *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, Il n'y a pas d'autre parti à prendre.

— *Par après*, Depuis, ensuite : *Cela n'est arrivé que* PAR APRÈS. (Acad.)

> J'ai peur, si le logis du roi fait ma demeure,
> De m'y trouver si bien dès le premier quart d'heure,
> Que j'aye peine aussi d'en sortir *par après.*
>
> MOLIÈRE.

‖ Loc. vieillie.

— *Par trop*, Beaucoup trop : *Être* PAR TROP *puissant*, PAR TROP *importun. Cela est* PAR TROP *fort.*

— *Par conséquent*, En conséquence : *L'équité l'exige*, PAR CONSÉQUENT *vous le ferez.* (Acad.) *L'homme est une puissance libre*, PAR CONSÉQUENT *faillible.* (F. Bastiat.)

— Mar. A, au point de : *Nous étions* PAR *trente degrés de latitude.* ‖ Du côté de, dans la direction de : *Nous aperçûmes une côte* PAR *l'avant.* ‖ Avec, en parlant du nombre de brasses qui mesure le fonds : *Nous mouillâmes* PAR *huit brasses, en vue de la côte.*

— Manège. Né, issu de, en parlant d'un cheval : *Zéphyr* PAR *Bucéphale et Sylphide.*

— Gramm. Après un participe passif, on emploie ordinairement *par* lorsqu'il s'agit d'une chose faite avec effort, avec adresse, avec une volonté réfléchie et qui aurait pu se porter à une détermination différente. On emploie plutôt *de* quand il s'agit d'un sentiment, d'un acte habituel ou résultant de la force des choses : *L'Énéide a été traduite en vers* PAR *Delille. Cet homme est estimé* DE *tout le monde.* Mais cette règle n'a rien d'absolu, et elle peut être négligée pour un motif d'euphonie ou pour d'autres raisons diverses.

Par s'emploie de préférence à *pour* après les mots *célèbre*, *connu*, *renommé* et autres de signification analogue : *Un homme célèbre* PAR *ses vertus, renommé* PAR *sa sainteté.* On lit pourtant dans l'Académie : *C'est un lieu renommé* POUR *ses bons vins*, parce qu'ici les bons vins ne sont pas seulement présentés comme la cause de la renommée, mais aussi comme un objet précieux qu'on vient chercher dans le lieu dont il s'agit.

Par droit de conquête, comédie en trois actes et en prose, d'Ernest Legouvé (Théâtre-Français, 7 juin 1855). Une thèse fort à la mode au théâtre et traitée déjà de diverses façons, le mariage de la noblesse et de la roture, fournit les principaux ressorts de cette pièce. Ordinairement cette thèse a été envisagée d'une façon satirique, comme dans *Georges Dandin*, dans le *Gendre de M. Poirier*, d'Émile Augier, dans *Sacs et parchemins*, de Sandeau; E. Legouvé l'a prise au sérieux.

Georges Bernard, un jeune ingénieur, est tombé amoureux de Mlle Alice de Rochegune, jolie personne, aimable, gracieuse, pleine de cœur, et qui n'a d'autre défaut qu'un défaut héréditaire : elle est entichée de sa noblesse. Georges aurait le droit de s'appeler M. de Cernay, mais il a l'âme trop haute pour se parer d'un titre qu'il ne doit qu'à sa fortune. Cependant Alice, par suite d'une plaisanterie de sa mère, le croit noble d'origine. Leur mariage doit être annoncé le jour même aux Rochegune. Cette famille est composée d'une troupe d'originaux qui s'indigneraient d'appeler un roturier « mon cher, » mais qui, en lui disant « mon ami, » se savent bon gré de le lui dire, et qui font enfin que, s'admirant dans leur politesse pour les gens « qui ne sont pas nés, » ils ne se sentent jamais si bien leurs supérieurs que quand ils consentent à devenir leurs égaux.

Tels, le marquis de Rouillé, la marquise d'Orteval, le vicomte Gontran de Silly, trouvent très-bien M. G. Bernard, mais... « Désolé, mon ami, vous n'êtes pas des nôtres, vous n'aurez pas Alice. » La jeune fille elle-même se met à pleurer en apprenant que Georges s'appelle Bernard tout court. Qu'il consente à se parer de son nom de Cernay et tous les Rochegune seront honorés de son alliance. « Eh bien! elle sera Mme Bernard! elle s'appellera Mme Bernard, malgré sa mère, malgré sa tante, malgré elle-même, » s'écrie Georges impatienté et il dresse ses batteries. D'abord c'est le marquis de Rouillé qu'il attaque par son faible; il lui sonnet ses plans, lui cite ses livres et finit par l'envoyer plaider sa cause. Gontran devient son second allié; il a surpris une lettre adressée à Alice par son cousin, il a répondu à la place de sa fiancée et se moque agréablement du louveteau qui couvre son écriture de baisers. « Bien joué, dit Gontran, vous êtes digne de faire partie des nôtres, je vais plaider votre cause. » Enfin, la marquise d'Orteval est gagnée à son tour et Georges épousera Alice, à une seule condition toutefois, c'est que

Georges laissera un peu de côté sa mère, une bonne grosse fermière dont l'instruction négligée ferait tache d'huile dans les nobles salons. « Si Alice ne comprend pas mon amour pour ma mère, répond Georges, je lui dirai : Vous n'êtes pas la femme que j'aimais. Je ne vous connais plus. Je vous refuse. » — « Bien ! Georges, bien ! dit Alice entrant. Je vous aime, je vous admire et ne serai à personne, si je ne puis être à vous ! » Les deux amoureux s'épouseront tout de même, grâce à la volonté d'Alice et au dévouement de la fermière, qui offre de quitter son fils pour assurer son bonheur.

Cette pièce pleine de sentiments élevés, de scènes émues, de mots justes et écrite d'un style d'une élégante précision, a obtenu un succès de bon aloi.

PARA, ville d'Angleterre, sur le chemin de fer de Plymouth à Truro. Petit port. Importantes mines de cuivre ; carrières de granit blanc.

PARA, préfixe. V. PAR.

PARA s. m. (pa-ra). Métrol. Monnaie turque, dont la valeur est variable suivant les pays : *On traverse la maison du consul en donnant à ses gens quelques* PARAS. (G. de Nerv.) ‖ Mesure de capacité pour les légumes secs, dans l'Inde portugaise.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perroquet.

PARA ou **BELEM**, ville forte du Brésil, ch.-l. de la province de son nom, sur la rive droite du Guyara, affluent du Tocantin, à 188 kilom. de l'Atlantique, par 1° 28' de latit. S. et 50° 25' de longit. O. ; 27,000 hab. Port très-vaste, situé sur la rive orientale de la magnifique baie de Guyara, à l'entrée de cette rivière dans le Tocantin. Par la douane de cette ville, en 1865, on a exporté 2,861,140 kilogr. de caoutchouc brut, valant 17,168,000 francs. Cette ville, destinée à devenir une des plus importantes du Brésil, est déjà très-florissante ; la France, l'Espagne, la Russie, les États-Unis y sont représentés par des consuls. La ville compte 35 rues, 3,000 maisons, 12 places, 3 paroisses, 14 églises, 1 jardin botanique, 2 ponts, un vaste palais pour la résidence du président et un autre pour l'évêché. On y trouve aussi un séminaire et un lycée. ‖ La province de Para, la plus septentrionale de l'empire du Brésil, est située entre l'Atlantique et les Guyanes au N., la nouvelle province d'Alto-Amazonas, dont la sépare la Madeira à l'O., les provinces de Mato-Grosso au S., de Goyas et de Maranhao à l'E. Cette vaste province, la plus étendue de l'empire brésilien, mesure du N. au S. 1,520 kilom. et 3,500 kilom. de l'E. à l'O.; sa superficie est de 16,500 myriamètres carrés, ne renfermant qu'une population de 220,000 hab., dont 100,000 Indiens. Le climat est chaud pendant toute l'année, mais il est rafraîchi le matin par des vents de terre et le soir par des brises de mer ; les orages y sont assez fréquents. Le sol est généralement plat, excepté au S. où l'on trouve quelques montagnes assez élevées ; il est arrosé par l'Amazone et ses affluents, dont les plus importants sont le Tocantin, le Xingu, le Topayos, le Jamunda, la Madeira ; il produit en abondance du riz, du manioc, du millet, des légumes, du sucre, du café, du coton, de l'indigo et plusieurs fruits délicieux, dont la plupart sont inconnus en Europe. On y trouve de vastes forêts d'arbres d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses, qui donnent d'excellents bois de construction, des bois de teinture, des gommiers, des plantes médicinales, du gingembre, etc. ; une grande quantité de bêtes à cornes, des perroquets, des colibris et une foule d'oiseaux aquatiques. Éducation d'abeilles, élève de vers à soie, dont le cocon est trois fois plus gros que celui des vers ordinaires ; les vers à soie du Brésil sont nourris de feuilles d'oranger et donnent une soie d'un jaune foncé. Les richesses minérales de cette province, insuffisamment inexplorées sans doute, consistent en mines d'argent, cristal, granit, ocre jaune, vermillon, etc. Au point de vue administratif, la province de Para, naguère divisée en trois comarcas, ne renferme plus que deux comarcas, qui sont : Para, Murajo ; chefs-lieux, Para et Villa-de-Monforte. L'ancienne comarca de Rio-Negro a été détachée de la province de Para pour former la nouvelle province de l'Alto-Amazonas.

PARA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Riazan. Elle prend sa source sur la limite de l'État de Tambov, coule au N.-O. et se jette dans l'Oka, par la rive droite, après un cours de 150 kilom.

PARA, en arménien **Bab**, roi d'Arménie, fils d'Arsace II, mis à mort vers 374 de notre ère. Son père ayant été traîtreusement fait prisonnier par Sapor II, roi de Perse, il se réfugia avec sa mère Olympias (en arménien *Pharantsem*) dans Artagerassa, la seule place forte qui lui restât alors. Assiégé et sur le point de tomber aux mains de l'ennemi, le jeune Para parvint à quitter la ville, gagna Néocésarée et implora le secours de l'empereur Valens, qui le fit rétablir sur le trône d'Arménie par le général romain Terentius. Mais Para se montra bientôt ingrat envers son bienfaiteur. Trompé par les intrigues du roi de Perse, qui lui inspira le désir de secouer le joug des Romains, le roi d'Arménie fit mettre à mort ses deux principaux ministres, Cylaces et Artaban, qui se montraient dévoués à la politique romaine. Lorsqu'il se fut débarrassé de ces conseillers et du patriarche Nersès, qui lui avait reproché les désordres de sa conduite (372), Para se laissa diriger plus que jamais par les suggestions de Sapor, son véritable ennemi ; il voulut faire alliance avec lui et déclarer la guerre aux Romains si on ne lui cédait Césarée de Cappadoce, dix autres villes et le territoire d'Édesse, qui avaient appartenu à ses ancêtres. Terentius, instruit de ses projets extravagants, en fit part à l'empereur. Celui-ci, fort irrité, voulut avoir une entrevue avec Para. Le roi d'Arménie n'osa pas refuser l'invitation de Valens ; mais, arrivé à Tarse, il résolut de ne point aller plus avant, repassa l'Euphrate et regagna l'Arménie. Vainement il déclara ne pas vouloir se détacher de l'alliance romaine ; Valens, qui ne se fiait plus à lui, ordonna sa mort, et Para, s'étant rendu à un festin auquel l'avait invité un général romain, y fut massacré avec toute sa suite. Il avait régné environ sept ans.

PARA DU PHANJAS (François), philosophe et mathématicien français, né au château de Phanjas (Dauphiné) en 1724, mort à Paris en 1797. Admis dans l'ordre des jésuites, il fut chargé par ses supérieurs d'enseigner les mathématiques et la philosophie à Grenoble, à Marseille, à Besançon, où ses cours eurent le plus grand succès. Lors de la suppression de son ordre, Para se rendit à Paris, reçut une pension de l'archevêque et de la princesse Adélaïde, tante de Louis XVI, et put se livrer entièrement à ses travaux scientifiques. Au début de la Révolution, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, traversa sans être inquiété le temps de la Terreur et termina ses jours aux Madelonnettes. On lui doit des ouvrages importants et estimés, notamment : *Éléments de métaphysique sacrée et profane* ou *Théorie des êtres insensibles* (Besançon, 1767, in-8°), traité remarquable par l'élévation de la pensée, la perfection de la méthode et la clarté du style ; *Théorie des êtres sensibles* ou *Cours complet de physique spéculative expérimentale, systématique et géométrique* (Paris, 1772, 4 vol. in-8°) ; *Principes de la saine philosophie conciliés avec ceux de la religion* ou *la Philosophie de la religion* (Paris, 1774, 2 vol. in-8°) ; *Principes du calcul et de la géométrie* ou *Cours complet de mathématiques* (Paris, 1773, in-8° ; 1779, 3 vol. in-8°) ; *Institutiones philosophicæ* (Paris, 1780) ; *Tableau historique et philosophique de la religion* (Paris, 1784, in-8°) ; *Théorie des nouvelles découvertes en physique et en chimie* (Paris, 1786, in-8°). Citons encore de ce laborieux savant un recueil d'*Odes, chants lyriques et autres bagatelles fugitives* (Paris, 1774, in-12). Comme il n'attaquait qu'indirectement, et sans parler des personnes, la philosophie du XVIIIe siècle, il était ménagé, respecté même par les philosophes de son temps.

PARAAL s. m. (pa-ra-al). Anat. Nom de l'un des osselets des animaux ayant des pièces vertébrales géminées.

— Adjectiv. *Os paraal*, Nom de l'un des os constituant chaque vertèbre.

PARAANGIEL, ELLE adj. (pa-ran-ji-è-le — du préf. *para*, et du gr. *aggeion*, petit vase). Anat. Syn. d'ARTÉRIEL.

PARABANATE s. m. (pa-ra-ba-na-te). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide parabanique avec une base.

PARABANIQUE adj. (pa-ra-ba-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action des agents oxydants sur l'alloxane.

— Encycl. L'acide *parabanique* $C^3H^2Az^2O^3$ est un de ces nombreux corps qui se produisent dans l'oxydation de l'acide urique et qui constituent la série de l'acide urique. On peut le considérer comme de l'oxalyl-urée

$$\left.\begin{matrix}(C^2O^2)''\\(CO)''\\H^2\end{matrix}\right\}Az^2.$$

Il prend naissance : 1° par l'action des agents oxydants sur l'alloxane, dont il ne diffère que par une molécule d'oxyde de carbone qu'il contient en moins. Cet oxyde de carbone se sépare à l'état d'anhydride carbonique :

$$\underset{\text{Alloxane.}}{C^4H^2Az^2O^4} + \underset{\text{Oxygène.}}{O} = \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Acide parabanique.}}{C^3H^2Az^2O^3}$$

2° D'après [illegible], l'acide parabanique se produit en même temps que l'alloxantine dans une décomposition spontanée de l'alloxane :

$$\underset{\text{Alloxane.}}{3C^4H^2Az^2O^4} = \underset{\text{Alloxantine.}}{C^8H^4Az^4O^7} + \underset{\text{Acide parabanique.}}{C^3H^2Az^2O^3} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2}$$

D'après Heintz, l'alloxantine et l'acide parabanique [illegible] à leur tour une décomposition [illegible]. Le premier de ces corps absorbe de l'oxygène et reproduit de l'alloxane, tandis que le second absorbe de l'eau et se convertit d'abord en acide oxalurique et ensuite en acide oxalique et en urée, qui donne finalement du carbonate ammonique.

3° L'acide parabanique se forme en même temps que la [illegible] et de petites quantités de xanthine, d'urée et d'acide oxalurique, par l'action de l'acide hypochloreux sur la guanine.

Ordinairement, on le prépare en dissolvant 1 partie d'acide urique dans 8 parties d'acide azotique concentré modérément chaud, évaporant en consistance de sirop et laissant refroidir. Il se dépose alors en cristaux que l'on peut purifier par deux ou trois cristallisations dans l'eau.

L'acide *parabanique* forme des prismes minces, à six faces, transparents et incolores, qui ont une saveur franchement acide et qui rougissent le tournesol. Il est facilement soluble dans l'eau et ne s'effleurit pas à l'air. Chauffé à 100°, il devient rougeâtre ; à une température plus élevée, il fond et se sublime en partie tandis qu'une autre partie se décompose en dégageant de l'acide cyanhydrique. La solution aqueuse ne s'altère point par l'ébullition. Lorsqu'on fait bouillir cette solution avec de l'ammoniaque ou avec un autre alcali, l'acide *parabanique* fixe les éléments de l'eau et se convertit en acide oxalurique $C^3H^4Az^2O^4$. Avec l'ammoniaque anhydre, l'acide *parabanique* paraît former de l'oxaluramide. Traité par l'aniline, il fournit de la phényl-oxaluramide répondant à la formule $C^9H^9Az^3O^3$. Le seul sel connu de l'acide *parabanique* est le sel d'argent $C^3Ag^2Az^2O^3$ que l'on obtient sous la forme d'un précipité blanc lorsqu'on verse une solution aqueuse d'acide *parabanique* dans une solution également aqueuse d'azotate d'argent. Si l'on ajoute un peu d'ammoniaque au mélange, le précipité qui se forme répond à la formule

$$(C^3Ag^2Az^2O^3)^2H^2O\,;$$

mais il devient anhydre entre 130° et 140°.

— *Acide méthyl-parabanique*

$$C^4H^4Az^2O^3 = C^3H(CH^3)Az^2O^3.$$

M. Dessaigne a obtenu ce composé en chauffant avec l'acide chlorhydrique une base $C^9H^{10}Az^6O^3$ qu'il a préparée en faisant agir l'acide hypochloreux sur la créatine ou sur la créatinine. Il se forme probablement aussi par l'action de la baryte sur la créatine à la température de l'ébullition.

— *Acide diméthyl-parabanique*

$$C^5H^6Az^2O^3 = C^3(CH^3)^2Az^2O^3.$$

Ce corps, qui a également reçu le nom de *cholestrophane* et de *nitrothéine*, prend naissance lorsqu'on soumet la caféine à l'action du chlore ou de l'acide azotique. On peut l'obtenir directement, comme l'a fait M. Strecker, au moyen de l'acide *parabanique*. Il suffit, pour cela, de traiter le parabanate d'argent bien sec par l'iodure de méthyle et de chauffer le mélange pendant vingt-quatre heures, à 100°, dans un tube scellé. Ce corps cristallise dans l'eau bouillante sous la forme de lames qui possèdent un éclat soyeux très-prononcé.

— *Acide diphényl-parabanique*

$$C^3(C^6H^5)^2Az^2O^3 = C^{15}H^{10}Az^2O^3.$$

Ce corps prend naissance lorsqu'on traite une solution alcoolique bouillante de dicyanomélaniline ou de mélanoximide par un acide aqueux. Il se produit conformément aux équations suivantes :

$$\underset{\text{Dicyanomélaniline.}}{C^{15}H^{13}Az^5} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{3HCl} = \underset{\text{Acide diphényl-parabanique.}}{C^{15}H^{10}Az^2O^3} + \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{3AzH^4Cl}$$

$$\underset{\text{Mélanoximide.}}{C^{15}H^{11}Az^3O^2} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl} = \underset{\text{Acide diphényl-parabanique.}}{C^{15}H^{10}Az^2O^3} + \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{AzH^4Cl}$$

L'acide diphényl-parabanique cristallise en aiguilles. Il est [illegible] dans l'eau [illegible]ment soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sous l'influence de la potasse bouillante, il se [illegible] en acide carbonique, acide oxalique et phénylamine.

La cyanamide forme, avec deux atomes de cyanogène, un corps jaune amorphe répondant à la formule

$$C^3H^2Az^4 + AzH^2(CAz) = C^2Az^2 [illegible]$$

[illegible]

$$\underset{\text{Nouveau corps.}}{C^3H^2Az^4} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{Acide parabanique.}}{C^3H^2Az^2O^3} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3}$$

Mais le produit obtenu est [illegible] n'est point [illegible] mais est isomérique avec ce corps qui serait analogue.

PARABASE s. f. (pa-ra-ba-ze — [illegible]) [illegible] la comédie grecque dans laquelle l'auteur, par la bouche du coryphée se tournait vers le public et haranguait les spectateurs.

— Encycl. Pendant la partie de la comédie grecque appelée *parabase*, le chœur venait se ranger le long de la scène, et le poète, parlant au peuple par la bouche du coryphée, exposait librement ses griefs personnels, ses opinions politiques, ses [illegible]. L'action se trouvait ainsi suspendue au milieu de son développement, et l'intrigue comique cédait un moment la place à la satire la plus personnelle et la plus hardie. On est surpris, quand on lit une pièce d'Aristophane, de rencontrer tout à coup, en pleine intrigue, cette espèce d'interruption et de pause qui arrêtait la marche de la pièce et suspendait l'attention ; singulière coutume qui heurte de front nos habitudes modernes et nos théories sur l'art dramatique. Peu à peu l'on avait fait connaissance avec les personnages, on commençait à comprendre l'intrigue, on se laissait aller à l'illusion : on oubliait que l'on était au théâtre et que les scènes dont on était témoin n'étaient que des fictions. Soudain la *parabase* vient nous réveiller en sursaut et nous arracher à ce rêve que nous faisions avec complaisance. Nous retombons dans la réalité de plein pied, et non sans secousse. L'auteur, par la bouche du coryphée, son représentant, va nous parler de lui, de ses succès ou de ses échecs antérieurs, de ses rivaux en poésie, de ses ennemis en politique, toutes choses que nous supporterions tout au plus dans un prologue ou dans un épilogue, mais qui nous choquent au milieu de la pièce.

L'impression que produit sur nous la lecture d'une *parabase* dans les pièces grecques est-elle bien celle que devaient éprouver les Athéniens et les contemporains d'Aristophane ? Non, assurément. Il semble, en effet, que ce morceau qui nous déplaît dans les [illegible] malgré la chaleur, on se réveillait toujours pour la *parabase*. C'est que l'ancienne comédie grecque, celle dont Aristophane [illegible] laissé les plus beaux monuments, était [illegible] une action dramatique complète, le développement d'une intrigue, d'une passion ou d'un caractère, qu'un cadre commode, un prétexte à des attaques [illegible] perpétuel pamphlet joué sur le théâtre en présence de toute la cité. [illegible] de chaque comédie d'Aristophane, la fiction [illegible] paraît sous chaque personnage, parlant, par la voix des hommes, [illegible] des nuées, le langage d'un Athénien moqueur, d'un sanglant railleur, d'un infatigable adversaire de la démocratie. On ne s'étonnait donc point quand on voyait le poète [illegible] bord de la scène et, de là, comme d'une au[illegible] de la guerre ou de toute autre chose.

La *parabase* était [illegible] taient que de longues *parabases* ; c'est-à-dire que les personnages, peu nombreux et for[illegible]

[illegible]

devant les spectateurs. Le coryphée s'a[illegible] Écoutez :

« [illegible] »

[illegible] est la *parabase*.

La *parabase*, quand elle était complète, se composait de six parties [illegible] de petite chanson [illegible] chant), puis un fort long morceau [illegible]

vers anapestiques, le *pnigos* (essoufflement, morceau qui essouffle); c'était là surtout que le poète parlait de lui-même, exposait ses griefs et déchirait ses rivaux; une *strophe* venait ensuite, l'ancien chœur phallique chanté en l'honneur d'un dieu; après cela, l'*épirrhème* (ce qui se dit en sus), qui renfermait d'ordinaire quelque bouffonnerie à propos des événements du jour, quelques traits hardis lancés aux puissants ou au peuple. A ces deux morceaux correspondaient une *antistrophe* et un *antépirrhème*, empreints du même caractère. « Il est évident, dit M. Deschanel, que la strophe lyrique et son antistrophe sont nées du vieux chant phallique, tandis que l'épirrhème et l'antepirrhème ne sont autres que les plaisanteries proférées autrefois par le chœur ambulant contre le premier venu des passants. Il était naturel, dès que la *parabase* devint comme le centre de la comédie, que, à la place de ces railleries contre des individus, on mît une pensée plus importante, intéressante pour la ville entière. »

Les chants du chœur étaient accompagnés de danses, souvent fort licencieuses sans doute. Aristophane se vante, dans les *Nuées*, d'avoir banni de son théâtre la cordace effrontée; il est vrai qu'il y laissa subsister bien d'autres choses. Trois comédies d'Aristophane manquent de *parabases : Lysistrata*, l'*Assemblée des femmes*, *Plutus*; ces deux dernières, parce qu'elles furent composées à une époque où la loi avait mis un frein sévère à la liberté de l'ancienne comédie : le poète n'avait plus désormais le droit de parler au peuple au gré de son indépendante fantaisie.

Les *parabases* de ses autres pièces sont loin d'être toutes complètes ou régulières; il y manque tantôt un morceau, tantôt un autre; mais celle des *Nuées*, par exemple, nous présente dans tout son développement cet élément singulier de la comédie grecque : la satire piquante, la raillerie, la bouffonnerie même, à côté de vers d'une poésie étincelante ou de réflexions morales et politiques d'une haute portée. Cette *parabase* débute ainsi : « Nuées éternelles, du sein de l'Océan, notre père, élevons-nous en rosée légère et brillante sur les montagnes ombragées de forêts, d'où se découvrent au loin les hauts promontoires, la terre féconde en fruits, le cours des fleuves et la mer retentissante; le grand œil du monde brille d'une lumière éclatante. Dissipons ces brouillards obscurs qui nous enveloppent et montrons-nous dans notre immortelle beauté... Vierges humides de rosée, allons visiter la contrée illustre de Pallas... » Mais le poète fait bien vite place au satirique : « J'ai attaqué Cléon dans sa puissance et je l'ai frappé au ventre, mais je ne l'ai pas foulé aux pieds quand il a été renversé. » Puis vient une plaisante description du trouble que causent dans l'Olympe les changements faits au calendrier; enfin, des menaces terribles au peuple s'il n'applaudit pas les *Nuées* : Si « quelque mortel refuse de nous rendre les honneurs qui nous sont dus, à nous déesses, qu'il songe aux maux dont nous l'accablerons. Pour lui, ni vin ni récoltes quelconques. Nos terribles frondes raseront ses plants nouveaux d'oliviers et de vignes. Si nous le voyons préparer des briques, nous pleuvrons sur elles. S'il s'agit de noces pour lui-même ou pour quelques-uns de ses parents ou de ses amis, nous pleuvrons toute la nuit... »

PARABATE s. m. (pa-ra-ba-te — gr. *parabatés;* de *para*, auprès, et de *bainô*, je vais). Antiq. Coureur qui figurait à côté du cocher dans la course des chars, et disputait ensuite le prix de la course à pied.

PARABENZINE s. f. (pa-ra-bain-zi-ne — du préf. *para*, et de *benzine*). Chim. Corps isomère de la benzine. ‖ On dit aussi PARABENZOL.

— **Encycl.** La *parabenzine* serait, d'après Church, qui affirme avoir découvert ce corps, un isomère de la benzine, qui existerait, en même temps que la benzine elle-même et ses homologues, dans les huiles de houille légères. Voici la description qu'en donne ce chimiste : purifiée par distillation fractionnée, elle bout à 97,5° (la benzine bout à 80°,4 Kopp), elle ne se solidifie pas à — 20° (la benzine se solidifie à [illegible]); elle présente une légère odeur alliacée, moins agréable que celle de la benzine pure. Traitée par l'acide azotique de 1,5 de densité, elle fournit un dérivé nitré qui paraît identique avec la nitrobenzine ordinaire. Avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, elle fournit un composé nitré qui, par ses propriétés et sa composition, semble être identique avec la dinitrobenzine. Traitée par quatre fois son volume d'acide sulfurique fumant, elle se dissout et donne un acide sulfoconjugué qui est isomère et nullement identique avec l'acide phényl-sulfureux que fournit la benzine dans les mêmes conditions. En effet, son sel de baryum $C^{21}H^{10}Ba''S^2O^6$ est une masse gommeuse [illegible] aucune trace de cristallisation, insoluble dans l'éther et très-peu soluble dans l'alcool; son sel de cuivre $C^{12}H^{10}$ [illegible] est une masse bleuâtre, amorphe, transparente et fort soluble; l'acide libre séparé de ce dernier par l'hydrogène sulfuré cristallise difficilement en prismes qui sont peu déliquescents. Au contraire, le sel de baryum de l'acide phénylsulfureux cristallise en lames nacrées, le sel de cuivre en cristaux moins solubles dans l'eau que le sel isomérique, cristaux qui ne perdent leur eau de cristallisation qu'à 170°. Enfin, l'acide libre forme des cristaux déliquescents. Le sel ammoniacal de l'acide sulfoconjugué préparé au moyen de la *parabenzine* donne, lorsqu'on le soumet à la distillation, de la *parabenzine* douée de toutes les propriétés que nous venons de décrire.

Quelque complet que paraisse au premier abord le travail de M. Church, les résultats qu'il donne ont été mis en doute. M. Cannizzaro a recherché le parabenzol sur divers échantillons d'huile de houille légère et n'est jamais parvenu à en obtenir. Il en conclut que, très-probablement, ce corps n'existe pas et que M. Church aura été induit en erreur par un de ces mélanges dont M. Baüer a fait connaître le premier et qui présentent un point d'ébullition constant. La théorie de M. Kékulé sur la série aromatique, ne laissant pas considérer comme possible l'existence d'un isomère de la benzine, vient, en outre, corroborer les conclusions de M. Cannizzare et reléguer la *parabenzine* au nombre de ces mélanges qui n'ont plus même droit à un nom.

PARABIAGO, bourg d'Italie, province de Milan, à 22 kilom. N.-O. de cette ville, district de Gallarate, mandement de Rho; 4,196 hab. Fabrique de soie. Un traité de paix y fut conclu en 1257 entre les Milanais et les nobles exilés de Milan.

PARABIE s. f. (pa-ra-bî). Antiq. Breuvage dans lequel les anciens faisaient entrer du millet.

PARABITA, bourg d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Gallipoli, ch.-l. de mandement; 2,478 hab.

PARABLOPS s. m. (pa-ra-blops — mot gr. qui signif. *louche*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PARABOLA s. f. (pa-ra-bo-la — gr. *parabolê*, même sens). Mathém. Quotient d'une division, dans l'ancienne algèbre.

PARABOLAIN s. m. (pa-ra-bo-lain — du gr. *parabolos*, hardi). Antiq. Titre donné aux plus hardis gladiateurs.

— Hist. ecclés. Nom donné à des clercs qui ne reculaient devant aucun danger, quand il s'agissait de secourir les malades et surtout les pestiférés. ‖ Nom donné aussi, dans la primitive Eglise, à des gens du peuple qui se consacraient au service des églises et des hôpitaux.

— **Encycl.** Hist. ecclés. Dès l'origine, l'Eglise avait considéré comme un devoir sacré de donner des soins aux malades et de veiller à la sépulture des morts; elle institua, à cet effet, des confréries religieuses spéciales dont les membres se nommaient *parabolani*, *fossores*, *fossarii*.

On n'est pas bien d'accord sur l'époque où fut institué l'ordre proprement dit des *parabolains;* mais leur origine probable date de Constantin. Il y en avait du moins, à cette époque, dans toutes les grandes Eglises de l'Orient; mais ils n'étaient nulle part en aussi grand nombre que dans celle d'Alexandrie, où ils formaient un corps de 500 hommes. Théodose le Jeune augmenta encore ce nombre et le porta jusqu'à 600, parce que la peste et les maladies contagieuses étaient plus communes en Egypte que partout ailleurs. Cet empereur soumit les *parabolains* à la juridiction du préfet augustal, qui était le premier magistrat de cette grande ville. Cependant, ils devaient être choisis par l'évêque et lui obéir en tout ce qui concernait le ministère de charité auquel ils s'étaient dévoués.

Comme les *parabolains* étaient, pour l'ordinaire, des hommes courageux et familiarisés avec la mort, les empereurs avaient fait des lois extrêmement sévères pour les contenir dans le devoir, pour empêcher surtout qu'ils n'excitassent des séditions et ne prissent part aux émeutes qui étaient fréquentes parmi le peuple d'Alexandrie. On voit, par le code théodosien, que leur nombre était fixé, qu'il leur était défendu d'assister aux spectacles et aux assemblées publiques, même au barreau, à moins qu'ils n'y eussent quelque affaire personnelle ou qu'ils n'y fussent appelés comme procureurs de leur société; encore ne leur était-il pas permis de s'y trouver deux ensemble, et encore moins de s'y attrouper. Les princes et les magistrats les regardaient comme une espèce d'hommes formidables, accoutumés à braver la mort et capables des dernières violences si, sortant de leurs fonctions, ils osaient se mêler des affaires du gouvernement. On en avait vu des exemples dans le concile d'Ephèse, en 449, où un moine syrien, nommé Barsumas, suivi d'une troupe de *parabolains* armés, avait commis les derniers excès et obtenu par la terreur tout ce qu'il avait voulu. La crainte de pareils désordres avait donné lieu, sans doute, à la sévérité des lois dont nous venons de parler.

PARABOLE s. f. (pa-ra-bo-le — grec *parabolê*, proprement action de mettre à côté, d'où comparaison, sorte d'apologue. *Parabolê* vient de *paraballein*, formé de *para*, à côté, et de *ballein*, jeter). Littér. Allégorie servant de voile à une vérité, à une opinion : PARABOLE *de l'Evangile*. PARABOLE *de l'Enfant prodigue. Se servir de* PARABOLES. *Parler en* PARABOLES, *par* PARABOLES. *Franklin avait naturellement ce don populaire de penser en proverbes et de parler en apologues ou* PARABOLES. (Ste-Beuve.) ‖ Nom donné quelquefois par les anciens rhéteurs à une simple comparaison.

— Par ext. Figure, objet qui a une signification mystérieuse ou détournée :

Pour tout homme instruit à la divine école,
L'univers tout entier n'est qu'une *parabole*.

LAPRADE.

— Fam. *Parler en paraboles*, S'exprimer en termes ambigus, obscurs, détournés : *Si vous voulez que je vous comprenne, ne me parlez point en* PARABOLES.

— Ecrit. sainte. Risée, sujet de moquerie : *Devenir la* PARABOLE *des nations*.

— Mathém. anc. Syn. de PARABOLA.

— Géom. Courbe qui est le lieu des points également distants d'une droite et d'un point fixe : *Depuis Newton et Halley, tous les astronomes ont employé la* PARABOLE *comme approximation pour calculer la route d'une comète à son apparition, et cette hypothèse s'est presque toujours trouvée suffisante*. (Delambre.)

Que d'un tube de bronze aussitôt la mort vole,
Dans la direction que fait la *parabole*.

VOLTAIRE.

— **Syn. Parabole, allégorie, apologue.** V. ALLÉGORIE.

— **Encycl.** Littér. Le génie oriental est merveilleusement organisé pour la *parabole*, de même que pour la fable, le mythe et l'allégorie, ces quatre formes sœurs qui se ressemblent sans se confondre et qui exigent de l'inventeur une imagination riche et brillante, en même temps que de l'auditeur un esprit fin, délié et prompt à saisir la relation des idées.

Les Bibles de l'Orient, reflet des peuples au milieu desquels elles sont nées, sont toutes remplies de *paraboles;* pour certaines, l'ensemble des récits y est un mythe continuel. La Bible hébraïque, plus positive que celles des Indous et des Perses, parce qu'elle émanait d'un peuple plus sombre, plus renfermé, si l'on peut ainsi dire, n'offre pas des *paraboles* aussi prolongées, mais elle en renferme de nombreuses, courtes et aisément saisissables. Ainsi, le peuple de Dieu se tournant vers les idoles est représenté par les prophètes tantôt sous les traits d'une femme adultère, tantôt sous ceux d'une vigne qui trompe l'espérance du vigneron, etc. Lorsque le roi David a fait tuer le malheureux Urie pour lui ravir sa femme, le prophète Nathan va trouver le roi et lui raconte l'histoire d'un homme très-riche qui possède des troupeaux en abondance et qui cependant va voler l'unique brebis d'un pauvre homme pour s'en régaler. Puis le prophète ajoute : « Tu es cet homme-là ! » Voilà la *parabole* juive. Citons encore celle où le prophète Ezéchiel annonce, pour réconforter le courage d'Israël, que les tribus dispersées se réuniront de nouveau. Il y compare l'état actuel d'Israël à une plaine couverte d'ossements sans nombre, auxquels le souffle de Dieu rend la vie pour s'en faire un peuple d'adorateurs. Lamartine a admirablement traduit cette *parabole* dans son dithyrambe dédié à M. de Genoude sur la *Poésie sacrée :*

L'Eternel emporta mon esprit au désert.
D'ossements desséchés le sol était couvert;
J'approche en frissonnant; mais Jéhovah me crie :
« Si je parle à ces os, reprendront-ils la vie?
— Eternel, tu le sais. — Eh bien! dit le Seigneur,
Ecoute mes accents, retiens-les et dis-leur :
Ossements desséchés, insensible poussière,
Levez-vous, recevez l'esprit et la lumière!
Que vos membres épars s'assemblent à ma voix!
Que l'esprit vous anime une seconde fois!
Qu'entre vos os flétris vos muscles se replacent!
Que votre sang circule et vos nerfs s'entrelacent!
Levez-vous et vivez, et voyez qui je suis! »
J'écoutai le Seigneur, j'obéis et je dis :
« Esprit, soufflez sur eux du couchant à l'aurore,
Souffles de l'aquilon, soufflez!... » Pressés d'éclore,
Ces restes du tombeau, réveillés par mes cris,
Entre-choquent soudain leurs ossements flétris;
Aux clartés du soleil leur paupière se rouvre,
Leurs os sont rassemblés et la chair les recouvre!
Et ce champ de la mort tout entier se leva,
Redevint un grand peuple et connut Jéhovah!

Quelque belle que soit cette traduction ou plutôt cette imitation, elle ne fait pas oublier l'original et ne le vaut pas; mais qui peut lire la Bible dans l'original, sauf les orientalistes, les rabbins et quelques pasteurs protestants? Lequel de ces privilégiés voudra prendre un jour la plume et nous donner de l'Ancien Testament une traduction moins absurde que celles que nous avons en latin et en français?

Le Nouveau Testament renferme un plus grand nombre de *paraboles* que l'Ancien. Les Evangiles nous apprennent que Jésus employait souvent les paraboles pour distribuer ses enseignements. Faut-il croire que, comme ils le disent, ce fût dans le but de n'être point compris par le peuple? Cela ne peut guère être admis. Au contraire, les plus belles *paraboles* du Christ sont excessivement claires. Le peuple aimait ce langage, toutes les foules l'aiment; mais il déplaisait aux savants, aux pharisiens qui criaient : « Cette parole est dure, qui la peut ouïr? » Aussi, Jésus, voyant l'effet contraire produit par ses *paraboles* sur la foule et sur les grands, remerciait Dieu « d'avoir caché ces choses aux intelligents et aux savants de ce monde et de les avoir révélées aux ignorants. » C'est donc des premiers et non de la foule que Jésus disait : « La parole d'Isaïe se réalise. Ils ont des yeux et ne voient point, des oreilles et n'entendent point. » Et la preuve que ces mots : *Ils n'entendent point*, veulent dire, non pas : *Ils ne comprennent pas*, mais : *Ils ne veulent pas comprendre*, et s'adressent donc aux pharisiens et non au peuple, c'est que Jésus ajoute : « Dieu a endurci leur cœur. » Le langage imagé saisit beaucoup mieux que tout autre l'imagination populaire; c'est ce que Lamennais avait bien compris; les *Paroles d'un croyant* sont écrites pour le peuple et lui vont droit au cœur. S'il avait écrit pour les académiciens et les pairs de France, il eût perdu son encre et ses *paraboles*. Il le savait.

Les *paraboles* de Jésus-Christ tantôt sont courtes et tiennent dans une phrase, tantôt forment tout un petit drame. Elles sont remarquables par leur simplicité. Citons, comme exemples, la plus belle de toutes, celle de l'Enfant prodigue, si émouvante dans sa touchante simplicité (v. ENFANT PRODIGUE); celles du Pharisien et du Péager, des Dix talents, des Vierges sages et des Vierges folles. Elles tendent ou à exalter le royaume de Dieu et à ramener au Père des hommes ingrats, ou à humilier les chefs de la nation et les docteurs de la loi et à exalter le peuple. Ce qui est élevé sera abaissé; ce qui est abaissé sera élevé. C'est là toute une révolution sociale qu'enseigne Jésus, et qui lui concilie les multitudes, qu'on opprimera plus tard en son nom. Il n'est pas improbable que cette attitude du Christ, éminemment séditieuse, du reste, au point de vue des chefs du peuple, n'ait été la cause principale de sa mort. On ne le voyait pas sans trembler appeler, dans ses *paraboles*, « les pauvres, les malades, les boiteux et les aveugles » à un banquet idéal, en même temps qu'il jetait les riches, les hautes classes, sur leur refus, il est vrai, d'assister au banquet, dans « les ténèbres du dehors, » dans « l'enfer de feu et de soufre. » Les vieux Israélites, attachés à la primauté de leur nation et convaincus qu'elle était la nation adoptée par Dieu, s'indignaient de la *parabole* qui représente le Maître de la vigne prenant des ouvriers partout et à toute heure, et les payant tous également à la fin du jour. L'esprit de ces *paraboles* diverses et de l'enseignement tout entier de Jésus se retrouve dans les Eglises communautaires qui se fondèrent après sa mort, et dont le communisme ne disparut que lorsque la théocratie et la monarchie se furent unies pour opprimer et pour dominer partout.

C'est dans le texte même des Evangiles qu'il faut lire les *paraboles* de Jésus; le grec en est barbare, mais plus agréable mille fois, plus simple, plus touchant que le latin de cuisine de la Vulgate et que les incorrectes et fautives traductions françaises faites par les catholiques d'après la Vulgate. Les traductions protestantes sont faites d'après le texte grec, il est vrai, mais le français en est déplorable; il a été fait hors de France, il y a un ou deux siècles, dans le « style réfugié. »

— Géom. On nomme *parabole* le lieu des points également distants d'une droite fixe et d'un point fixe : la droite fixe est la directrice de la *parabole;* le point fixe en est le foyer.

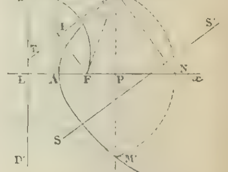

Fig. 1.

Soient DD' et F la droite et le point donnés, le milieu A de la perpendiculaire FL à DD' sera un premier point de la *parabole;* si l'on veut construire ceux qui se trouvent sur une parallèle quelconque, menée du point P, par exemple, à DD', il n'y aura qu'à décrire, de F comme centre, avec LP pour rayon, un arc de cercle : les points de rencontre M et M' de cet arc de cercle avec la droite P seront les points cherchés. Ces points étant symétriques l'un de l'autre, par rapport à LF, on en conclut que LF est un axe de symétrie de la courbe. Quelque loin qu'on portât le point P à droite, la construction réussirait toujours, la courbe est donc illimitée; d'ailleurs, elle reste ouverte, puisqu'il ne peut pas y avoir sur l'axe, à droite du foyer, de point appartenant à la courbe. Cette courbe n'a, évidemment, aucun point à gauche du point A qui en est le sommet.

La *parabole* peut être considérée comme

une ellipse dont les axes seraient devenus infinis, la distance d'un foyer au sommet voisin étant restée finie. En effet, considérons une ellipse AA' et son cercle directeur LL' décrit de F comme centre avec AA' pour rayon; on sait que cette ellipse est le lieu des points également distants du cercle LL' et du foyer F : or, si l'on imagine que l'on repousse vers la droite, d'une même quantité, F' et A', le centre directeur ne cessera pas de passer par le même point L; d'ailleurs, ce cercle, en grandissant, tendra à se confondre avec sa tangente DD' menée en L.

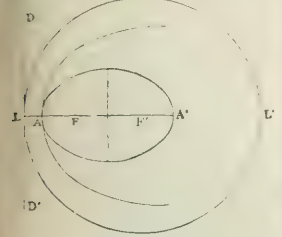

Fig. 2.

L'ellipse AA', lorsque son sommet A' se sera transporté à l'infini, ne se distinguera donc plus de la *parabole* définie par la directrice DD' et par le foyer F.

L'assimilation qui vient d'être établie permet de déduire très-aisément les propriétés de la *parabole* de celles de l'ellipse. Ainsi, puisque la tangente à l'ellipse fait des angles égaux avec les rayons vecteurs menés des foyers au point de contact, la tangente à la *parabole* fera des angles égaux avec le rayon vecteur mené du foyer au point de contact et avec la parallèle à l'axe, parce que cette parallèle représentera le second rayon vecteur. Soit M le point par lequel on veut mener une tangente à la *parabole*; on aura cette tangente MT en construisant la bissectrice de l'angle QMF formé par le rayon vecteur et la perpendiculaire à la directrice. Comme le triangle QMF sera isocèle, la tangente passera au milieu I de QF, qui appartient aussi à la tangente Ay menée au sommet : il en résulte que *le lieu des projections du foyer sur toutes les tangentes à la parabole est la tangente au sommet*. Cet énoncé n'est que le transformé de celui qui se rapportait à l'ellipse, car la circonférence décrite sur le grand axe de l'ellipse, comme diamètre, devient la tangente au sommet de la *parabole*.

Si l'on propose de même une tangente à la *parabole* par un point extérieur T, pour l'obtenir on remarquera que, les distances TF et TQ devant être égales, on aura le point Q par l'intersection de la directrice avec la circonférence décrite de T comme centre avec TF pour rayon. Le point Q étant ainsi déterminé, il ne restera plus qu'à mener la perpendiculaire TM à QF; quant au point de contact M, on l'obtiendra en menant la parallèle AM à l'axe.

Enfin, s'il s'agissait de mener une tangente à la *parabole* parallèlement à une droite donnée SS', on tracerait la perpendiculaire FIQ à cette droite, par le point I on mènerait la tangente cherchée TM, parallèlement à SS', et le point de contact M résulterait de l'intersection de TM avec la parallèle QM à l'axe.

Les deux tangentes menées à la parabole par un point de la directrice sont perpendiculaires l'une sur l'autre et la corde des contacts passe par le foyer. En effet, si l'on imagine menées les deux tangentes TM, TM', les perpendiculaires à la directrice MQ et M'Q', enfin les rayons vecteurs FM et FM',

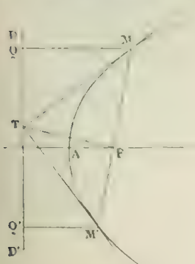

Fig. 3.

les deux triangles TFM et TQM étant égaux, ainsi que les deux triangles TFM' et TQ'M', TM et TM' seront les bissectrices des angles QTF et Q'TF; elles seront donc perpendiculaires l'une sur l'autre; d'ailleurs, les angles TFM et TFM' étant droits, FM et FM' seront en prolongement l'une de l'autre.

Dans la parabole la sous-normale est constante. En effet, la tangente faisant des angles égaux avec le rayon vecteur mené du foyer au point de contact et l'axe, il en est de même de la normale. Cela posé, le triangle MFN (fig. 1) est isocèle, FN = FM = MQ = PL = LF + FP; donc FN − FP ou PN, c'est-à-dire la sous-normale, est égale à LF, c'est-à-dire à la distance du foyer à la directrice.

Si l'on veut rapporter la courbe aux axes Ax, Ay (fig. 1), on n'aura qu'à traduire l'équation FM = MQ, en désignant AP par x, MP par y et LF par p, on aura

$$FM = \sqrt{y^2 + \left(x - \frac{p}{2}\right)^2} \text{ et } MQ = x + \frac{p}{2},$$

par conséquent

$$y^2 + \left(x - \frac{p}{2}\right)^2 = \left(x + \frac{p}{2}\right)^2$$

ou

$$y^2 = 2px.$$

L'équation de la tangente à la courbe rapportée aux mêmes axes est

$$Yy = p(X + x),$$

x et y désignant les coordonnées du point de contact et X,Y les coordonnées courantes; cette équation montre que *la sous-tangente est double de l'abscisse du point de contact*, car, si l'on y fait Y = 0, on en tire X = −x. L'équation du diamètre conjugué des cordes parallèles à la direction $y = mx$ est

$$my - p = 0$$

(v. DIAMÈTRES); tous les diamètres de la *parabole* sont donc parallèles à l'axe, comme on pouvait le prévoir d'après l'assimilation de la courbe à une ellipse dont le centre serait à l'infini.

Si l'on voulait rapporter la *parabole* à un quelconque de ses diamètres et à la tangente menée à l'extrémité de ce diamètre, en désignant par a et b les coordonnées de la nouvelle origine et par α l'angle des nouveaux axes, les formules de transformation seraient

$$x = a + x' + y' \cos\alpha \text{ et } y = b + y' \sin\alpha;$$

l'équation nouvelle de la courbe serait donc

$$\sin^2\alpha \sin\alpha^2 y'^2 + 2b \sin\alpha y'$$
$$+ b^2 - 2py' \cos\alpha - 2px' - 2pa = 0,$$

ou, en tenant compte des relations,

$$b^2 = 2pa \text{ et } \tan\alpha = \frac{p}{b},$$

d'où

$$\sin\alpha = \frac{p}{\sqrt{p^2 + b^2}} \text{ et } \cos\alpha = \frac{b}{\sqrt{p^2 + b^2}},$$

$$\frac{p^2}{p^2 + b^2} y'^2 = 2px' \text{ ou } y'^2 = 2\frac{p^2 + b^2}{p} x',$$

ou encore

$$y'^2 = 2\frac{p^2 + 2pa}{p} x',$$

c'est-à-dire enfin

$$y'^2 = 4\left(a + \frac{p}{2}\right)x'.$$

Cette équation est entièrement de même forme que celle de la courbe rapportée à son axe, et, particularité remarquable, le demi-paramètre $a + \frac{p}{2}$ représente encore la distance de l'origine au foyer, comme le demi-paramètre $\frac{p}{2}$ représentait la distance du sommet au foyer.

Si l'on rapporte la *parabole* à son foyer pris pour pôle et à son axe pris pour axe polaire, son équation est

$$\rho = FM = MQ = \frac{p}{2} + x = \frac{p}{2} + \rho \cos\omega,$$

d'où

$$\rho = \frac{\frac{p}{2}}{1 - \cos\omega}.$$

Les conjuguées de la *parabole* sont toutes les *paraboles* égales qui lui seraient opposées par un diamètre commun conjugué des mêmes cordes. En effet, si l'on veut connaître la conjuguée de la courbe dont les cordes réelles seraient parallèles à une direction donnée, on pourra rapporter le lieu à la tangente parallèle à cette direction et au diamètre conjugué; l'équation de la courbe réelle sera $y'^2 = 2p'x'$ et, si on la coupe par des droites $x' = -x''$, le lieu imaginaire des points de rencontre sera la *parabole*

$$y'^2 = -2p'x''.$$

Pour avoir l'aire d'un segment MA'N de la *parabole*, on peut rapporter la courbe au diamètre A'x' conjugué de la direction MN et à la tangente A'y' correspondante, l'équation de la courbe étant alors $y'^2 = 2p'x'$, l'aire MA'P est formée par l'intégrale

$$\sin\theta \int_0^{x'} dx'\sqrt{2p'x'} \text{ ou } \sin\theta\sqrt{2p'} \int_0^{x'} x'^{\frac{1}{2}} dx'.$$

Cette intégrale est

$$\frac{2}{3}\sin\theta\sqrt{2p'}x'^{\frac{3}{2}} \text{ ou } \frac{2}{3}\sin\theta x'\sqrt{2p'x'},$$

$$\text{ou encore } \frac{2}{3}\sin\theta x'y'.$$

Ainsi, l'aire du demi-segment MA'P est les deux tiers de celle du parallélogramme A'PMQ. Si l'on prend A'T = A'P et que l'on joigne TM et TN, ces droites seront tangentes à la

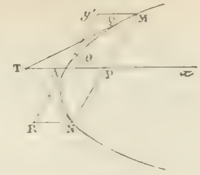

Fig. 4.

courbe en M et N, puisque l'on sait que la sous-tangente à la *parabole* est double de l'abscisse; d'ailleurs les triangles TMP et TNP seront respectivement équivalents aux parallélogrammes A'PMQ et A'PNR, on peut donc encore dire que le segment MA'N est les deux tiers du triangle intercepté par la corde MN et les tangentes menées en M et en N.

L'intégrale qui fournit l'aire de la *parabole* n'a pas de période, comme cela devait être; en effet, la période de l'intégrale qui fournit l'aire de l'ellipse mesurant l'aire même de cette ellipse, cette période devait devenir infinie et, par conséquent, disparaître en passant de l'ellipse à la *parabole*.

La rectification de la *parabole* n'exige que l'emploi des fonctions circulaires; en effet, la différentielle de l'arc de cette courbe s'exprime par

$$ds = dy\sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2} = dy\sqrt{1 + \frac{y^2}{p^2}}$$
$$= \frac{1}{p} dy\sqrt{y^2 + p^2};$$

par conséquent l'arc est

$$S = \frac{1}{p}\int dy\sqrt{y^2 + p^2};$$

en intégrant par parties, il vient

$$S = \frac{1}{p} y\sqrt{y^2 + p^2} - \frac{1}{p}\int \frac{y^2 dy}{\sqrt{y^2 + p^2}},$$

mais

$$\int \frac{y^2 dy}{\sqrt{y^2 + p^2}} = \int dy\sqrt{y^2 + p^2} - p^2 \int \frac{dy}{\sqrt{y^2 + p^2}},$$

par conséquent

$$S = \frac{1}{p} y\sqrt{y^2 + p^2} - S + p\int \frac{dy}{\sqrt{y^2 + p^2}},$$

d'où

$$S = \frac{1}{2p} y\sqrt{y^2 + p^2} + \frac{p}{2}\int \frac{dy}{\sqrt{y^2 + p^2}}$$

et

$$S = \frac{1}{2p} y\sqrt{y^2 + p^2} + \frac{p}{2} L(y + \sqrt{y^2 + p^2}) + C.$$

Si l'on veut faire commencer l'arc au sommet, il faut poser

$$0 = \frac{p}{2} Lp + C$$

et il vient alors

$$S = \frac{1}{2p} y\sqrt{y^2 + p^2} + \frac{p}{2} L\frac{y + \sqrt{y^2 + p^2}}{p}.$$

Le rayon de courbure de la *parabole* au point xy est

$$R = \pm \frac{\left[1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}} = \pm \frac{\left(1 + \frac{p^2}{y^2}\right)^{\frac{3}{2}}}{-\frac{p^2}{y^3}}$$

$$= \pm \frac{(p^2 + y^2)^{\frac{3}{2}}}{p^2}.$$

La *parabole* est la trajectoire d'un mobile soumis à l'action d'une force constante en grandeur et de direction. Ce fait peut encore être considéré comme dérivant de ce que l'on sait relativement à l'ellipse, que cette courbe est la trajectoire d'un mobile attiré vers son foyer en raison inverse du carré de sa distance à ce foyer. Si ce point s'éloigne à l'infini, la force conserve une direction et une intensité constantes.

Paraboles de maître Alain [illegible] maximes, en vers latins [illegible] bre [illegible] *Parabolæ* [illegible]. Ce [illegible] français au XVIe siècle, [illegible] de [illegible], [illegible] autre ouvrage [illegible] diëtum, extrait [illegible] *Paraboles*, résumé de la science morale de l'homme qu'au XIIIe siècle on considérait comme marchant à la tête de tous les auteurs de son temps, sont fort remarquables, et pour le fond et comme forme. « Cet opuscule, dit [illegible] Brial (*Histoire littéraire* [illegible]), contient de très-beaux [illegible] d'une matière fort spirituelle. Le sujet qu'il traite y traite est mixte; ses paraboles roulent tantôt sur la morale, tantôt sur la philosophie naturelle et sur quantité d'autres vérités connues qui, en d'autres termes, sont dans la bouche de tout le monde. » Le grand mérite des distiques d'Alain, c'est qu'ils donnent à ces vérités connues une [illegible].

Le recueil est divisé en six livres. Le premier contient [illegible], le second les paraboles en quatre vers, le troisième celles en sixains, etc., jusqu'au sixième dont tous les morceaux ont douze vers. C'est Alain lui-même qui a [illegible] ou plutôt cette progression. Les distiques ont naturellement une tournure [illegible]; en voici quelques-uns : L'échanson peut verser à boire à un [illegible] présentera à plusieurs la coupe de la doctrine. — Le mauvais débiteur est comme la mer, qui reçoit tout et ne rend rien. — Les flèches traversent les plus dures cuirasses; le mépris et les injures peuvent bien pénétrer jusqu'à mon cœur. — [illegible] lorsque tu veux [illegible] brûle, retranche-toi les loisirs, les vins et les mets délicats. — L'eau ne peut apaiser la soif d'un fiévreux; ainsi la richesse ne peut rassasier le cœur de l'homme. » Les pièces de dix ou douze vers, où la maxime morale gagne en développement ce qu'elle perd en concision, sont de petits morceaux très-travaillés, d'une grande élégance latine.

Les *Paraboles de maître Alain* étaient célèbres au [illegible] XVe et au XVIe siècle, elles n'avaient rien perdu de leur vogue. Charles VIII en fit faire une traduction française. La première imprimée date seulement de 1530. Quant à l'original latin, très-répandu d'abord en manuscrit, il s'en fit [illegible] XVIe [illegible] éditions (celle de Lyon, 1492, in-4°, est la première; celle de Leipzig, 1663, in-12, est probablement la [illegible] place maître Alain au XIVe siècle, le fait naître en 13[illegible] Jean Hus (1414) [illegible] ont un [illegible] parabole. Ce livre était aussi fort répandu en Angleterre; c'est un vers d'Alain que citait Charles Ier [illegible]

[illegible]
[illegible]

(On est plus sûrement à terre que sur une tour élevée; [illegible] tomber.) Ménage, qui a cité ce distique, l'attribue sans raison à Ovide.

PARABOLER [illegible] PARABOLISER.

PARABOLICITÉ s. f. [illegible] — rad. *parabolique*). Géom. Forme parabolique : *La* PARABOLICITÉ [illegible].

PARABOLIQUE [illegible]

[illegible] PARABOLIQUES.

— [illegible]

— Géom. [illegible] PARABOLIQUE.

— [illegible] PARABOLIQUE.

— [illegible] PARABOLIQUES [illegible]

— [illegible] rondies vers le sommet et s'élargissant à [illegible]

PARABOLIQUEMENT [illegible] MENT.

— [illegible] PARABOLIQUEMENT.

PARABOLISÉ, ÉE [illegible]

PARABOLISER [illegible]

PARABOLISTE [illegible] —

PARABOLOÏDAL, ALE [illegible] PARABOLOÏDAL.

PARABOLOÏDE s. m. [illegible] —

— [illegible] aux paraboles [illegible].

— Art milit. Excavation formée par l'explosion d'une mine.

— **Encycl.** On nomme paraboloïde la surface engendrée par une parabole [illegible] sur une autre [illegible] un diamètre [illegible] même restant [illegible] diamètre, et le point [illegible] bes restant fixe sur la parabole [illegible]

deux paraboles ont leurs concavités tournées dans le même sens, le *paraboloïde* engendré est un elliptique; dans le cas contraire, il est hyperbolique.

Pour étudier cette surface, rapportons-la au diamètre commun aux deux paraboles, à un instant d'ailleurs quelconque, et aux tangentes à ces deux paraboles au point où elles se coupent alors. Si l'on prend pour axe des x le diamètre commun, pour axe des y la tangente à la parabole mobile et pour axe des z la tangente à la parabole fixe, les équations de la parabole fixe seront

$$y = 0 \quad \text{et} \quad z^2 = 2px;$$

les équations de la parabole mobile lorsqu'elle sera arrivée dans le plan $z = h$ seront

$$z = h \quad \text{et} \quad y^2 = \pm 2p'(x + k).$$

La condition de rencontre entre les deux courbes étant

$$h^2 = -2pk,$$

l'équation de la surface sera

$$z^2 = -2p\left(\pm\frac{y^2}{2p'} - x\right)$$

ou

$$\frac{z^2}{2p} \pm \frac{y^2}{2p'} = x.$$

Ces surfaces sont du second degré, elles n'ont pas de centre; réciproquement, la discussion de l'équation générale du second degré montre que les seules surfaces du second degré dénuées de centre sont les *paraboloïdes* qui viennent d'être définis directement.

Le *paraboloïde* elliptique

$$\frac{z^2}{2p} + \frac{z^2}{2p'} = x$$

coupé par un plan quelconque ne peut jamais donner que des paraboles ou des ellipses, puisque les termes du second degré dans l'équation de la projection de la section sur celui qu'on voudra des trois plans coordonnés sera toujours une somme de carrés dont l'un d'eux seulement pourra se réduire à une constante. Au contraire, le *paraboloïde* hyperbolique

$$\frac{z^2}{2p} - \frac{y^2}{2p'} = x$$

ne peut fournir que des sections hyperboliques ou paraboliques, parce que les deux mêmes carrés seraient retranchés au lieu d'être ajoutés.

L'équation du plan diamétral correspondant aux cordes parallèles à la direction $x = mz$, $y = nz$ est (V. DIAMÈTRES)

$$m \mp \frac{n}{p'} y - \frac{1}{p} z$$

qui ne contient pas la variable x. Tous les plans diamétraux d'un *paraboloïde* sont donc parallèles à une même droite. La direction de cette droite est la direction commune des diamètres de toutes les sections paraboliques qu'on peut obtenir dans la surface. Une droite quelconque ayant cette direction prend le nom de diamètre de la surface. Parmi les plans diamétraux, il s'en trouve un perpendiculaire aux cordes, qu'il divise en parties égales : c'est un plan de symétrie; l'axe de la parabole contenue dans ce plan est l'axe de la surface (V. AXE).

L'équation de la surface rapportée à un quelconque de ses diamètres pris pour axe des x et à deux diamètres conjugués de la section correspondante fournie par le plan tangent à l'extrémité de ce diamètre conserve toujours la même forme :

$$\frac{z^2}{2p} \pm \frac{y^2}{2p'} = x.$$

En effet, l'origine appartenant à la surface, le terme constant doit manquer dans son équation; les sections faites par les plans des xz et des xy étant des paraboles, l'équation de la surface ne doit pas contenir de terme en x^2; la section par le plan des yz étant rapportée à son centre et à deux diamètres conjugués, l'équation de la surface ne doit contenir ni les termes du premier degré en y ou z ni le terme en yz; enfin, les paraboles contenues dans les plans des xz et des xy étant rapportées à un diamètre et à la tangente conjuguée, l'équation de la surface doit aussi manquer des termes en xz et en xy.

Les plans tangents au *paraboloïde* elliptique le coupent suivant des ellipses évanouissantes, mais les plans tangents au *paraboloïde* hyperbolique le coupent suivant des hyperboles réduites à leurs asymptotes. Le *paraboloïde* hyperbolique est donc une surface réglée, et, en effet, toutes les droites représentées par l'un ou l'autre des systèmes

$$\frac{z}{\sqrt{2p}} + \frac{y}{\sqrt{2p'}} = k \quad \text{et} \quad \frac{z}{\sqrt{2p}} - \frac{y}{\sqrt{2p'}} = \frac{x}{k}$$

ou

$$\frac{z}{\sqrt{2p}} - \frac{y}{\sqrt{2p'}} = k \quad \text{et} \quad \frac{z}{\sqrt{2p}} + \frac{y}{\sqrt{2p'}} = \frac{x}{k}$$

se trouvent sur la surface. Les droites du premier système sont parallèles au plan

$$y = z\sqrt{\frac{p'}{p}},$$

et celles du second au plan

$$y = -z\sqrt{\frac{p'}{p}};$$

ces plans portent le nom de plans directeurs de la surface. Cette surface peut être engendrée par une droite assujettie à rester parallèle à un plan fixe et à s'appuyer constamment sur deux droites fixes. Tout plan parallèle à l'un des plans directeurs, ou plutôt tout plan directeur, coupe la surface suivant une seule droite, car deux génératrices d'un même système étant situées dans des plans parallèles et n'ayant pas même direction ne peuvent pas être dans un même plan, et deux génératrices de systèmes différents ne peuvent pas être dans un même plan directeur. Le complément de la section considérée comme une conique est une droite rejetée à l'infini. Cette droite est parallèle aux diamètres de la surface, car elle appartient à la fois aux deux systèmes.

Les conjuguées du *paraboloïde* elliptique sont les *paraboloïdes* hyperboliques qui pourraient être définis par les mêmes couples de paraboles, dont l'une seulement serait renversée, et réciproquement.

— *Paraboloïde de raccordement.* On fait souvent usage en stéréotomie de *paraboloïdes* hyperboliques pour raccorder les surfaces gauches. On nomme *paraboloïde* de raccordement d'une surface gauche, le long d'une de ses génératrices désignée, un *paraboloïde* tangent à cette surface gauche tout le long de la génératrice considérée.

Remarquons d'abord que deux surfaces gauches, qui ont une génératrice commune et mêmes plans tangents en trois points de cette génératrice, se raccordent dans toute son étendue. En effet, soient AB une génératrice commune à deux surfaces gauches quelconques et M, N, P trois points de cette génératrice où les plans tangents aux deux surfaces se confondent : si par les trois points M, N, P on mène à volonté des droites MM′, NN′, PP′ contenues respectivement dans les trois plans tangents, ces trois droites pourront, pour un parcours infiniment petit, être substituées aux directrices des deux surfaces, par conséquent, les deux génératrices infiniment voisines de AB sur l'une et l'autre surface se confondront en une seule A′B′. Mais alors, si l'on coupe les deux surfaces par un plan quelconque qui rencontre AB et A′B′ en Q et Q′, l'élément QQ′ étant commun à ces deux sections, la ligne QQ′ prolongée sera une tangente commune, et comme AB en était déjà une autre, les deux surfaces seront tangentes en Q.

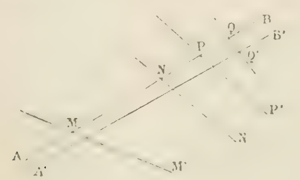

Cela posé, si l'on coupe une surface gauche quelconque par trois plans parallèles qui rencontrent une de ses génératrices AB en trois points M,N,P, que l'on mène en M,N et P les tangentes aux trois sections et que l'on imagine le *paraboloïde* hyperbolique qui aurait pour directrices ces trois tangentes, ce *paraboloïde* raccordera la surface considérée tout le long de la génératrice AB.

On voit par là qu'il existe toujours à une surface gauche donnée une infinité de *paraboloïdes* de raccordement le long d'une de ses génératrices donnée.

— *Paraboloïde normal.* Si l'on imagine, parmi les *paraboloïdes* de raccordement d'une surface gauche le long d'une de ses génératrices, celui dont les directrices seraient trois tangentes perpendiculaires à cette génératrice, et qu'on fasse faire un quart de révolution à ce *paraboloïde* autour de cette même génératrice, toutes les génératrices de l'autre système viendront en même temps se confondre avec les normales à la surface proposée en tous les points de la génératrice choisie d'abord. On voit par là que les normales à une surface gauche quelconque en tous les points d'une même génératrice appartiennent toujours à un même *paraboloïde*, d'ailleurs isocèle, puisque les deux plans directeurs sont rectangulaires.

PARABORÉEN, **ÉENNE** adj. (pa-ra-bo-ré-ain, é-è-ne — du préf. *para*, et de *Borée*). Se dit des Esquimaux, par opposition aux Lapons : *Race* PARABORÉENNE.

PARABOSCO (Jérôme), littérateur et poëte italien, ne à Plaisance, mort à Venise vers 1557. Aux talents littéraires il joignait ceux d'un très-habile musicien. Plein de douceur, de modestie et d'honnêteté, il acquit l'estime et l'affection universelles, devint membre de l'Académie delle Frutha, puis fut nommé organiste et maître de chapelle à Saint-Marc. Nous citerons de lui : *Rime* (Venise, 1547); *Il Tempio della fama* (Venise, 1548); *Il Progne* (Venise, 1548), tragédie; *Lettere amorose* (Venise, 1548-1556, in-8°); *Lettere famigliari* (Venise, 1551); l'*Oracolo* (1551-1552, in-8°), recueil de questions avec des réponses en vers; *I' Diporti* (Venise, 1552, in-4°), recueil de dix-sept nouvelles intéressantes et écrites dans un style pur; six comédies, la *Notte*, *Il Viluppo*, *I' Contenti*, *Il Pellegrino*, etc., qui ont été réunies et publiées à Venise (1560, in-12), et dans lesquelles on trouve souvent des équivoques obscènes.

PARABRAHMA, dieu suprême du brahmanisme. V. BRAHMA.

PARABROMALIDE s. f. (pa-ra-bro-ma-li-de — du préf. *para*, et de *bromal*). Chim. Composé isomérique avec le bromal.

— **Encycl.** La *parabromalide* C^2HBr^3O est un isomère du bromal, qui se produit lorsqu'on ajoute du brome goutte à goutte dans de l'esprit de bois renfermé dans une cornue tubulée, à la tubulure de laquelle est adapté un tube à entonnoir qui plonge jusqu'au fond du liquide. Il se forme deux couches de liquide dans le récipient; l'une, supérieure, consiste en une solution aqueuse d'acide bromhydrique; l'autre, inférieure et huileuse se solidifie, lorsqu'on la lave à l'eau et qu'on l'expose à l'air, en une masse cristalline incolore qui constitue la *parabromalide*. Ce corps, purifié par pression entre des doubles de papier buvard et cristallisation dans l'alcool concentré, forme des prismes rhombiques incolores surmontés de pyramides tétragonales. Sa densité=3,107; il fond à 67° et commence à se décomposer à 200°, avec séparation de brome et d'acide bromhydrique. A une température supérieure à 200°, la décomposition est complète, et il reste un résidu de charbon. La *parabromalide* est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool concentré et dans le chloroforme. La potasse étendue la décompose, comme le bromal, en bromoforme et formiate de potassium. Les solutions alcooliques d'ammoniaque agissent sur elle de la même manière, à moins qu'on ne chauffe le mélange à 100° sous pression, auquel cas la réaction est beaucoup plus compliquée; il se forme alors, outre le formiate d'ammonium, les produits de l'action de l'ammoniaque alcoolique sur le bromoforme, et une poudre brune, qui est probablement de la cyanhydrine impure.

PARABROMOPHÉNYL-PROPIONIQUE adj. (pa-ra-bro-mo-fé-nil-pro-pi-o-ni-ke — du préf. *para*, de *brome*, de *phényl* et de *propionique*). Chim. Se dit d'un acide phényl-propionique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par du brome.

— Encycl. V. HYDROPARACOUMARATE.

PARABYSTON s. m. (pa-ra-bi-ston — gr. *parabusthon*, même sens). Antiq. gr. Tribunal d'Athènes, composé de onze juges. ‖ Lieu où siégeait ce tribunal.

PARACAJÉPUTÈNE s. m. (pa-ra-ka-jé-pu-tè-ne — du préf. *para*, et de *cajeput*). Chim. Liquide visqueux, bouillant à 315°, qui prend naissance en même temps que deux autres hydrocarbures, le cajéputène et l'isocajéputène, lorsqu'on traite l'essence de cajeput par l'acide phosphorique anhydre, et qui a pour formule $C^{40}H^{32}$.

PARACARPE s. m. (pa-ra-kar-pe — du préf. *para*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Ovaire avorté. ‖ Partie accessoire du fruit, due à la persistance du pistil.

PARACARTHAMINE s. f. (pa-ra-kar-ta-mi-ne — du préf. *para*, et de *carthamine*). Chim. Nom donné à une substance voisine de la carthamine, et qui résulte de la réduction de la rutène.

— Encycl. Stein a appliqué le nom de *paracarthamine* à une substance voisine de la carthamine, rouge comme elle, et qui prend naissance lorsqu'on fait agir sur la rutène l'hydrogène naissant dégagé au moyen de l'amalgame de sodium. Cette substance verdit sous l'influence des alcalis et de l'acétate neutre de plomb. Les acides lui rendent sa couleur rouge. La *paracarthamine* paraît exister toute formée dans la racine rouge du cornouiller (*cornus sanguinea*) et dans les jeunes écorces de certaines espèces d'acacias, dans les branches stériles d'*euphorbia cyparissias* et dans le liquide qui se trouve entre la moelle et l'écorce de saule.

PARACASÉINE s. f. (pa-ra-ka-zé-i-ne — du préf. *para*, et de *caséine*). Chim. Nom donné à la caséine végétale, que l'on extrait du seigle, du froment et des légumineuses.

— **Encycl.** Les légumes, le froment, le seigle, renferment une substance organique qui participe aux propriétés de la caséine du lait. On a donné à ce corps les noms de *paracaséine* ou de légumine. C'est surtout du seigle que M. Bitthausen trouve avantageux d'extraire la *paracaséine*. Voici comment il s'y prend. Le seigle étant très-finement broyé, il le traite par une grande quantité d'eau, contenant 2 grammes de potasse par litre, pendant 24 heures, en agitant fréquemment; on l'abandonne ensuite au repos pendant plusieurs jours à 1° et à 2°; on décante la liqueur d'un jaune brunâtre du dépôt qui s'est formé et on l'acidule légèrement par l'acide acétique. Il se forme ainsi un précipité mucilagineux qu'on laisse déposer et qu'on lave, après décantation, avec de l'alcool absolu, pour le priver entièrement d'eau, puis on le dessèche dans le vide; il prend ainsi une couleur d'un gris jaunâtre et une cassure terreuse. Cette substance renferme : carbone, 51,23; hydrogène, 6,7; azote, 15,96; soufre, 1,04. La *paracaséine* extraite du froment présente tout à fait la même composition. La *paracaséine* se gonfle dans l'eau et dans l'alcool, sans se dissoudre; elle est inaltérable à l'air, mais, humectée d'eau, elle se transforme en une masse cornée brune. Extraite du froment, elle se comporte de même, mais se colore un peu moins. La potasse la dissout; traitée par l'acide azotique à 1,2 de densité, elle se dissout en partie et donne des flocons jaunes. L'acide chlorhydrique concentré la dissout en prenant une coloration d'un brun violacé, et l'eau précipite ensuite des flocons gris bleuâtre de cette dissolution. L'acide acétique étendu la gonfle, puis la dissout et l'abandonne de nouveau inaltérée par l'addition de la potasse. L'acide sulfurique étendu la dissout également. On obtient des combinaisons métalliques de la *paracaséine* en employant sa solution potassique. Tous ces caractères d'ailleurs restent identiques, que la *paracaséine* ait été extraite du froment ou du seigle, ce qui prouve que c'est bien là une substance unique.

PARACATU, rivière du Brésil, province de Minas-Geraes. Elle descend, sous le nom de rio Escuro, de la sierra de Tiririca, près et à l'O. de Paracatu-do-Principe, coule à l'E. et se jette dans le San-Francisco, par la rive gauche.

PARACATU-DO-PRINCIPE, ville du Brésil (Minas-Geraes), sur une rivière de son nom affluent du San-Francisco, à 800 kilom. au N.-O. de Ouro-Preto, par 16° 12′ 2″ de latit. S.; 10,000 hab. Le commerce y est très-actif et consiste principalement en bois de teinture, plantes médicinales, sucre, cacao, café, fromage, étain, argent et plomb. La ville de Paracatu-do-Principe a le titre de cidade; déjà, en 1714, elle fut décorée de celui de villa.

PARACEL s. m. (pa-ra-sel). Mar. Groupe d'îlots ou de récifs, coupé de passages où les navires peuvent s'engager.

PARACELLAIRE s. m. (pa-ra-sèl-lè-re — du préf. *para*, et du lat. *cella*, cuisine). Hist. ecclés. Officier papal, chargé de distribuer aux pauvres des restes de la table du souverain pontife.

PARACELLULOSE s. f. (pa-ra-sèl-lu-lô-ze — du préf. *para*, et de *cellulose*). Chim. Nom donné à une variété particulière de cellulose.

— **Encycl.** Frémy nomma *paracellulose* une variété de cellulose qui ne se dissout point dans l'oxyde de cuivre ammoniacal, à moins qu'on ne l'ait traitée par les acides, les alcalis ou par d'autres réactifs. Il réserve le nom de cellulose aux variétés qui sont immédiatement solubles dans le réactif cuprique. La *paracellulose*, comme la cellulose, se dissout dans les lessives de potasse bouillantes. Elle constitue la charpente du tissu utriculaire qui forme les rayons médullaires du bois. D'après Frémy, la *paracellulose* serait complètement distincte de la cellulose. Payen dit, de son côté, que ce n'est point là une espèce distincte de la cellulose et que les différences observées entre les réactions des variétés de cellulose qui proviennent de différentes sources sont dues à des états différents d'agrégation ou à la présence de substances minérales.

Nous croyons que la vérité est ici du côté de M. Frémy. On ne dit rien lorsqu'on prononce le mot agrégation plus grande ou moins grande. D'ailleurs, depuis plusieurs années on considère l'amidon des gommes et la cellulose comme des anhydrides d'alcools polyglucosiques. On conçoit que le nombre des alcools polyglucosiques possibles n'est nullement limité, que l'on peut avoir des alcools, et par conséquent des anhydrides, di, tri, tétraglucosiques. Il est donc plus rationnel de considérer les diverses variétés de cellulose que nous offrent les végétaux comme des produits de condensation distincts, que de les considérer comme un seul et même corps variant par ses états d'agrégation. Si l'acide sulfurique et les alcalis désagrègent la *paracellulose* et la rendent soluble dans la liqueur cupri-ammoniacale, si la cellulose ordinaire se désagrège sous l'influence de l'acide sulfurique et devient capable de bleuir l'iode comme l'amidon, si enfin l'amidon, par la chaleur et l'eau, se transforme en dextrine, c'est que la *paracellulose* possède un degré de condensation plus élevé que la cellulose, que celle-ci est un produit de condensation plus élevé

que l'amidon, etc., et que l'acide sulfurique produit des saponifications successives qui font passer la plus condensée de ces substances par des états successifs dans lesquels elle devient identique aux corps de la même série placés en dessous d'elle.

PARACELS, groupe d'îles et d'écueils de la mer de Chine, près des côtes de la Cochinchine, au S.-E. de l'île Haï-nan. Il abonde en salanganes, tortues et poissons, mais les côtes des îlots qui le composent sont dangereuses.

PARACELSE (Auréole-Théophraste BOMBAST DE HOHENHEIM, plus connu sous le nom de), célèbre médecin, chimiste et philosophe suisse, né à Einsiedeln, près de Zurich, en 1493, mort à Salzbourg en 1541. Paracelse n'est que la traduction latine de Hohenheim, suivant la mode des savants du XVIe siècle, qui ont presque tous latinisé leurs noms; quelques auteurs croient néanmoins que Théophraste de Hohenheim se fit appeler ainsi en haine de Celse et de ses doctrines médicales.

Comme médecin, comme philosophe et comme chimiste, Paracelse est le promoteur de la grande révolution scientifique du XVIe siècle. Porté aux nues par ses disciples, conspué et calomnié par les médecins de son temps, loué par Eraste de son vivant, attaqué par Eraste après sa mort, estimé de lord Bacon, de Van Helmont et de Montaigne, ce rude lutteur n'est guère connu dans les biographies et les dictionnaires que sous des rubriques de ce genre : « Astrologue, magicien, archifou... La médecine moderne lui doit l'opium, l'usage du mercure, de l'antimoine, etc., et les triturations chimiques qui dégagent les propriétés actives des médicaments. » En d'autres termes, c'est un fou à qui la médecine moderne doit simplement sa thérapeutique. Au commencement de notre siècle, les chirurgiens qui voulurent faire l'histoire de leur art trouvèrent Paracelse sur leur route. Ce fou avait, comme par hasard, fait des découvertes précieuses dans la partie positive de la médecine, excellé dans la chirurgie et surtout dans la cicatrisation des plaies, semé tous ses ouvrages d'aperçus profonds empreints d'un grand esprit d'observation et révélant une connaissance merveilleuse de l'homme. Le jour a tardé à se faire sur la valeur véritable de Paracelse, qui avait malheureusement enveloppé ses grandes et neuves découvertes de tout le fatras astrologique et cabalistique de son époque et dont, par surcroît, les disciples ont gâté les ouvrages en y interpolant une foule de passages absurdes et contradictoires. Les travaux de M. Hœfer (*Histoire de la chimie*, t. II), du docteur L. Cruveilhier (notice insérée dans ses *Œuvres choisies*), de Trelat (*Conférences à la Faculté de médecine*, mars 1865) permettent aujourd'hui de se faire une haute idée de ce génie inquiet et novateur.

Son père, fils naturel d'un gentilhomme souabe, exerçait avec talent la médecine à Einsiedeln et fut son premier maître; il mourut à Villach en Carinthie vers 1534. Initié de bonne heure aux connaissances médicales usuelles et les trouvant en grande partie erronées, Paracelse résolut de recommencer ses études et il acquit en voyageant une instruction pour ainsi dire universelle, car il n'est aucune partie de la science de son temps, lettres grecques, latines, hébraïques et arabes, alchimie, cabale, astrologie, astronomie, nécromancie, qu'il ait ignorée, aucun auteur qu'il n'ait lu, commenté ou réfuté. Il fréquenta les universités d'Allemagne, de France et d'Italie, suivit les leçons de trois grands érudits de l'époque, Scheit, Erard Levantal et Nicolas d'Ypon, et, quoi qu'en aient dit ses adversaires, se fit certainement recevoir docteur, puis, continuant ses pérégrinations, visita le Tyrol, la Hongrie, la Pologne, la Suisse, la Suède, l'Espagne, le Portugal, et pénétra même en Orient. Il se renseignait auprès des praticiens en renom, des alchimistes, des magiciens et même des simples barbiers; en Suède, en Bohême et dans le Tyrol, il vécut longtemps avec les ouvriers des mines et fit de remarquables observations, soit sur les maladies particulières aux mineurs, soit sur les métaux et leurs propriétés thérapeutiques. Riche un jour, pauvre le lendemain, déjà accompagné de disciples qui, les uns, le portaient aux nues et répandaient en tous lieux le bruit de ses cures merveilleuses, les autres, le trahissaient et le calomniaient effrontément, accueilli comme un homme divin chez les Tartares où le fils du kan lui offrit une hospitalité royale, puis jeté en prison en Allemagne, à Nordlingen, comme un charlatan, Paracelse avait acquis, dans cette vie d'aventures et d'études, une somme immense de notions de toutes sortes. Il se posa dès lors en réformateur de la médecine, en adversaire déclaré de Galien et d'Avicenne, par lesquels on jurait dans toutes les universités; il entreprit de substituer à la vieille thérapeutique un art nouveau fondé sur une plus exacte connaissance de l'homme et de l'univers entier, dont il regardait l'homme comme une parcelle exactement régie par les mêmes lois, comme un microcosme opposé au macrocosme, pour nous servir de ses expressions. Cette vaine conception astrologique l'entraîna dans de grandes folies, auxquelles se sont trop attachés ses détracteurs, mais elle le mit aussi sur la trace de profondes vérités. A part ces renseignements généraux sur ses voyages, dont témoignent diverses parties de ses livres, on n'a que peu de notions sur l'existence même de Paracelse durant toute cette longue période; on sait cependant qu'il assista, en qualité de chirurgien militaire, à quelques campagnes en Italie, dans les Pays-Bas et en Danemark, et qu'il s'était acquis une grande célébrité en appliquant le mercure à la guérison des maladies syphilitiques. Il administrait aussi sous le nom de laudanum un médicament opiacé, probablement assez semblable à celui que nous connaissons sous ce nom. L'attention générale était attirée sur lui et il fut appelé à la chaire de médecine de l'université de Bâle (1527). Ce que fut son enseignement, il est assez difficile de s'en faire une idée précise, mais il souleva contre lui d'universelles clameurs. Paracelse les provoquait par la violence avec laquelle il attaquait ses adversaires et renversait toutes les idées reçues; il brûla en chaire les ouvrages d'Avicenne et de Galien, révérés alors dans l'Europe entière, et les déclara bons seulement à pervertir la raison et l'intelligence humaines; il démolit la théorie des quatre éléments, qui était alors la base de toute la médecine, et proclama la nécessité d'une étude rigoureuse des propriétés médicamenteuses des minéraux et des végétaux; il attribuait à chacun d'eux des vertus spéciales dans telle ou telle maladie, et les raisons qu'il en donnait étaient tout à fait empiriques; cependant il devait à son esprit d'observation d'avoir découvert un grand nombre de propriétés véritables, et il faisait de remarquables cures par des procédés qui lui appartenaient en propre. Comme c'était aux métaux qu'il attribuait le plus de vertus curatives, il se donnait le nom de médecin spagiriste, c'est-à-dire alchimiste, qui lui est resté, ainsi qu'à son école. Ses succès retentissants, la violence passionnée avec laquelle il dévoilait les bévues des autres médecins, les fraudes et l'ignorance des apothicaires, l'entraînèrent dans des polémiques irritantes; de plus, en véritable vulgarisateur, il avait abandonné dans l'enseignement la langue latine et faisait son cours en allemand. Il n'en fallut pas plus pour ameuter contre lui toutes les jalousies et toutes les haines; ses ennemis présentèrent comme un effronté charlatan l'homme qui déshonorait la science en se servant, dans une chaire d'université, de la même langue que les arracheurs de dents sur les places publiques, et le forcèrent à quitter Bâle. Paracelse reprit sa vie errante, parcourut une seconde fois l'Allemagne, la Moravie, la Carinthie, l'Alsace, soulevant toujours contre lui les mêmes tempêtes et les attisant par ses violences. Il accusait tous les médecins de n'être que des pédants et des ânes bâtés; ceux-ci, s'il opérait quelque cure remarquable, le donnaient comme un athée, ayant fait un pacte avec le diable, et s'opposaient même à l'impression de ses écrits. Son activité et son amour de la science n'en furent pas diminués, car ce fut, sans doute, dans cette seconde moitié de sa vie qu'il composa la plus grande partie de ses ouvrages et édifia le système sur lequel il basait la rénovation de la médecine et de la chirurgie. Il professa publiquement à Colmar (1528), à Nuremberg (1529), à Saint-Gall (1531), à Pfeffer (1535), à Augsbourg (1536), à Villach (1538), où il dédia l'un de ses livres aux états de Carinthie en souvenir de la protection que son père avait rencontrée auprès d'eux, enfin, après avoir séjourné quelques mois à Mindelheim (1540), il vint mourir à Salzbourg, à l'hôpital de Saint-Étienne, dans un dénûment presque complet.

Deux hommes surtout se sont acharnés contre la mémoire de Paracelse : Th. Eraste, son ennemi juré, qui le représente comme un bateleur, qui explique ses voyages en disant qu'il suivait une troupe de bohémiens et de vagabonds avec lesquels il passa toute sa vie, et son secrétaire Oporinus qui, après avoir été son disciple favori, le déchira cruellement; suivant ce dernier, c'était un dégoûtant ivrogne, vêtu de guenilles et couvert de vermine, passant les nuits au cabaret et ne pouvant se délier la langue que par de copieuses libations. Alors, comme les charlatans dans les foires, il étourdissait son public illettré par un jargon incompréhensible de latin et d'allemand vulgaire; les paysans ouvraient de grands yeux, mais les savants lui jetaient des pierres. Il résulte, au contraire, de témoignages sérieux que Paracelse ne but jamais que de l'eau et fut toute sa vie remarquablement chaste; ses immenses travaux démontrent un amour de l'étude et une soif de connaissances comme le XVIe siècle lui-même, si acharné à la science, en offre peu d'exemples. Mais ce qui a bien plus contribué qu'Eraste et Oporinus à éloigner de Paracelse et de son système, c'est la masse incohérente de traités absurdes placés sous son nom et parmi lesquels il est à peu près impossible de distinguer son œuvre propre. Les disciples qui recueillaient son enseignement ne le comprenaient pas toujours, car il était loin d'être clair et forgeait pour son usage une multitude de mots scientifiques dont il fallait avoir la clef; beaucoup ont placé sous son nom leurs élucubrations, et pendant un demi-siècle c'est ce que firent tous les empiriques et visionnaires. Ces fraudes ont été dévoilées par Oporinus lui-même. Autrement, et si l'on admettait l'authenticité de tous les écrits insérés dans les *Œuvres complètes* de Paracelse (Bâle, 1568-1573, 2 vol. in-fol.), on ne pourrait expliquer comment ce génie si net et si lumineux tombe dans le galimatias le plus insensé; comment le même homme se moque des faiseurs d'or, des chercheurs de pierre philosophale, de panacée universelle, et compose des grimoires alchimistes où il donne précisément en langage incompréhensible des recettes de panacées et de pierre philosophale. Il n'a que trop donné prise lui-même à la critique en alliant aux vérités qu'il découvrait et proclamait les imaginations et les rêveries les plus singulières, en cherchant à expliquer les propriétés des corps par des analogies sidérales. « Paracelse, dit le docteur Cruveilhier, a écrit à peu près sur tout, *de omni re scibili*; sur la médecine théorique et pratique, sur la chirurgie (il y excella), sur la physique générale, sur l'astrologie. Ses œuvres médicales comprennent un grand nombre de traités généraux qu'il décore ordinairement, suivant la mode contemporaine, des titres retentissants de *Paramirum* ou merveille surprenante, *Paragranum* ou grain supérieur, *Archidoxie* ou science transcendantale. D'autres ouvrages, comme la *Théorie générale des maladies du tartre*, les traités sur la *Peste*, la *Syphilis*, les *Épidémies*, les *Maladies des fossoyeurs et extracteurs de métaux*, sont relatifs à des questions toutes spéciales; cependant ils ne constituent pas la partie la moins intéressante de l'encyclopédie bizarre et novatrice de Paracelse; ils nous initient aux mystères des sciences occultes et à certaines croyances du XVIe siècle, à la cabale et à l'alchimie. Ils forment, quand on les étudie de haut et dans leur ensemble, une vaste cosmologie qui a pour objet le monde et ses éléments, la nature sidérale et la nature terrestre, tous les êtres individuels que renferme l'univers, réels ou fabuleux, les faunes, les ondines, les sylvains, les géants et les pygmées, les *terriens* et les *démoniaques*, dont la logique païenne et la crédulité du moyen âge avaient peuplé les éléments. Cependant sous ce fatras se cache une doctrine scientifique parfaitement coordonnée, et cette doctrine se rattache, d'une part aux manifestations légitimes de l'esprit d'innovation du XVIe siècle, dont ils constituent une des phases les plus intéressantes, et de l'autre à l'histoire des progrès de la médecine et des sciences. »

Sans nous perdre dans l'analyse du système de Paracelse, nous en exposerons les points principaux. Partant de cet aphorisme : « L'homme est un petit monde ou microcosme; tout ce qui se trouve dans le grand ou macrocosme se trouve représenté en lui; c'est donc par l'étude du monde extérieur qu'il faut aborder celle de l'homme, » il cherche, conformément aux doctrines cabalistiques, les analogies les plus singulières entre les astres et les diverses parties de l'organisme humain. Ce sont de pures rêveries, et cependant il y avait été conduit par une série d'observations justes qui lui avaient démontré combien les saisons et les climats font varier les formes et l'intensité des maladies. « Il est vrai, dit l'auteur que nous citions plus haut, que dans nos idées actuelles nous concevons aussi l'organisme comme un petit monde qui réalise la plupart des phénomènes dont la nature est le théâtre. Soumis aux lois de la pesanteur et de l'attraction réelles qui président aux combinaisons et décompositions chimiques, il est le suppôt d'un nombre infini de phénomènes que provoquent la chaleur, la lumière, l'électricité et les nombreux agents de la nature. Mais il y a loin de la conception toute moderne de ces agents et de ces forces de la nature, dont l'action s'applique, suivant des lois générales, à tous les corps et à tous les êtres sans exception, à cette assimilation impossible qu'admet Paracelse et qu'il cherche à réaliser dans une sorte d'anatomie chimérique. Cependant toutes ces conséquences étaient légitimement contenues dans l'affirmation primordiale de la nature de l'homme cherchée dans celle de l'univers. » Ainsi Paracelse avait entrevu une partie de la vérité et mis l'observation scientifique en bonne voie, tout en arrivant à un système général erroné.

Comme point culminant de son système, il attribuait les principales fonctions vitales à un principe ou à une puissance à laquelle il donnait le nom d'*archée*, principe qui, selon lui, séparait les parties malfaisantes des aliments de celles qui servent à la nutrition, donnait aux aliments la préparation nécessaire à l'assimilation, convertissait le pain en sang; c'est à lui qu'il attribuait les diverses altérations auxquelles le corps est sujet. Outre cette archée centrale, qui [illegible] vital des modernes, il admettait [illegible] d'archées secondaires occupées [illegible] à réparer tous les [illegible] causés [illegible] par les fonctions [illegible] blessures ou par les maladies [illegible] certains cas, il voulait que [illegible] se bornât à empêcher les [illegible] contrarier ce travail [illegible] l'archée et qui devait [illegible] guérison. Les [illegible] tion des vomitifs, [illegible] médication [illegible] doctrines de [illegible] dait, et [illegible] on ne peut [illegible] avait d'excellent.

Développant de plus en plus son goût pour les assimilations, il enseignait, conformément à la doctrine alchimiste, que les éléments primordiaux se [illegible] à trois, le mercure, le sel et le soufre, et que par conséquent le corps humain, comme tous les autres corps organiques ou non, était composé de ces trois éléments seuls; que la santé résultait de leur bonne combinaison [illegible], et la maladie de leur manque d'accord, de la prédominance de l'un d'eux ou de l'état de déliquescence où pouvait tomber tel autre élément en entraînant [illegible] le corps. Ainsi, dans la thérapeutique, il restituait au malade le mercure, le soufre ou le sel qu'il supposait lui manquer. Le plomb, le fer, l'antimoine, l'or étaient aussi appelés en aide par lui suivant les parties du corps, correspondantes à Saturne, à Mars, à Jupiter, à Vénus, qu'il [illegible] atteintes; et comme en ces temps d'effroyables épidémies, de syphilis et de pestes, il obtenait des cures remarquables avec ses préparations spagiriques, ce système qui n'avait pas le sens commun [illegible] à la fois par la raison et par l'expérience. Mais n'est-ce pas parce que [illegible] avait révélé l'efficacité des préparations mercurielles dans la syphilis [illegible] et de l'antimoine dans certaines autres affections, qu'il avait imaginé tout le système précédent? On serait tenté de le croire. [illegible] de même pour une autre de ses aberrations, qui est connue sous le nom de théorie des signatures. Il prétendait que le plus grand nombre des médicaments est désigné [illegible] par son nom, sa structure ou sa ressemblance avec une partie de l'organisme, au rôle utile qu'il est appelé à jouer dans cet organisme. Ainsi la tête de pavot est [illegible] structure à avoir une action sur la tête de l'homme; la sanguinaire a été créée pour le sang, [illegible] jaune semblable à un œil, pour les maladies des yeux, etc. Cette théorie fait encore le fond des doctrines des sorciers et l'efficacité de quelques-uns de ces remèdes de bonne femme n'a pas de quoi surprendre. Cela prouve tout simplement que les alchimistes, après avoir constaté les propriétés spéciales de quelques plantes, ont été entraînés par leur principe et séduits par des analogies grossières qui leur ont fait ériger un [illegible] générale.

Ce qui est fort remarquable, c'est qu'une observation juste se trouve presque toujours au fond des théories en apparence les plus absurdes de Paracelse. Étudier l'homme, étudier la nature, analyser les métaux et les plantes, [illegible] de son enseignement, et c'est en cela qu'il fut fécond; sans quoi, par son système de généralisation et [illegible] que substituer à des rêveries des rêveries d'une autre sorte. Mais, en préconisant l'observation, il faisait sortir l'art médical de la routine où il tournait depuis des siècles. « Parlez-moi des médecins spagiriques, dit-il; ceux-là du moins ne sont pas paresseux comme les autres; ils ne sont pas habillés en beau velours, en soie ou en taffetas; ils ne [illegible] lieux publics, ils passent leur temps dans le [illegible] qui peut être utile à l'[illegible]

« En résumé, dit le docteur Cruveilhier, [illegible] corrigée et développée cinquante ans après par Van Helmont, [illegible] Par la seconde [illegible]

vité scientifique, l'analyse des éléments du corps humain, il mérite d'être considéré comme l'ancêtre naturel des médecins chimistes anciens et modernes, Van Helmont, Sylvius, Boerhaave, Quesnay, le médecin physiocrate, Baumès, Lavoisier, sous les auspices duquel la chimie aspire une seconde fois (nous sortons à peine de cette période, dont MM. Dumas et Liebig ont été les instigateurs) à régner souverainement en médecine. Tel n'est pas cependant le rôle de cette science; la chimie, féconde dans ses applications physiologiques, n'est qu'une des sciences accessoires de la médecine, qui a son domaine propre et ses limites déterminées. Cependant, comme l'on ne saurait concevoir la possibilité d'une synthèse médicale en dehors d'une analyse chimique des éléments du corps humain, il faut considérer le chimisme ou la chimiatrie comme une des formes nécessaires par lesquelles a dû passer la médecine avant d'arriver à sa constitution définitive. Le vitalisme et la chimiatrie constituent donc une des phases intéressantes du progrès médical et se rattachent l'un et l'autre, par une tradition non interrompue, aux principes de Paracelse. »

Ses travaux de laboratoire furent considérables, et il enrichit la matière médicale d'une foule d'agents thérapeutiques ignorés. Entre ses mains, les médicaments avaient plus d'efficacité qu'en celles des autres, parce qu'il les préparait avec le plus grand soin et d'après de meilleurs principes. A sa recommandation, on se servit longtemps et beaucoup de la teinture d'ellébore. Nous lui devons l'élixir *proprietatis*, l'onguent digestif, préparé avec le jaune d'œuf et la térébenthine, différentes préparations tirées des minéraux, telles que les teintures martiales, le safran martial, divers médicaments composés avec le soufre, etc. Il établit l'infaillibilité du mercure dans les maladies vénériennes et dans d'autres affections. C'est lui qui mit en avant cette grande vérité, que certains poisons pouvaient être employés comme remèdes avec beaucoup de succès. D'après ces principes, il faisait usage, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, des préparations de plomb pour les maladies de la peau; il administrait intérieurement le vitriol de cuivre dans les maladies de l'estomac, dans l'épilepsie, dans les affections vermineuses; il se servait à l'extérieur de l'arsenic contre les ulcères rongeants. Il connaissait la composition de l'alun et ce qui constitue la différence qui existe entre ce sel et le vitriol. Il avait enfin des idées assez justes, eu égard aux notions de l'ancienne chimie, sur le principe auquel Stahl a dans la suite donné le nom de phlogistique; il le trouvait dans le soufre et dans les métaux et le regardait comme indispensable pour la réduction de ceux-ci.

Ce n'est pas tout encore; le philosophe, chez Paracelse, était plein d'idées élevées et généreuses. Le premier, il a énoncé clairement et avec une conviction réfléchie le principe de la perfectibilité humaine. Lorsqu'il faisait son cours allemand à Bâle, il disait préférer la langue vulgaire, non par un amour vain de popularité, mais par une sorte de conscience du génie de sa patrie : « Oui, ce génie médical qui déborde en moi, écrit-il à un ami, n'est autre que celui de ma patrie. » Pensée haute qui perd toute emphase quand on considère qu'alors la science ne pouvait naître, étouffée qu'elle était sous l'érudition, que les langues nationales étaient considérées à peine comme des patois, et que l'idée de patrie, de race, de milieu physique, politique et social était ainsi formulée pour la première fois. Une autre originalité de Paracelse, c'est qu'il prit dans un siècle d'aristocratie le titre et surtout les pénibles fonctions de « médecin des pauvres. » Si on détermine maintenant le genre de révolution au triomphe de laquelle sa vie, sa réputation et son bonheur ont servi de litière, il deviendra inutile d'insister davantage sur l'impopularité qui n'a pas cessé de troubler l'existence et le souvenir du Luther de la science. Avant Paracelse, les savants disaient très-sérieusement que l'œil voyait parce qu'il était doué de la faculté visuelle, que la main touchait parce qu'elle était douée de la faculté tactile, que la fonction de l'estomac était essentiellement celle de préparer l'aliment, et les esprits se tenaient pour satisfaits. Car Aristote avait dit qu'il y a autant de facultés que d'actions, *tot facultates quot actiones*, que la matière est passive et que l'âme lui donne la *forme substantielle*. Des quatre mouvements simples, ils déduisaient pour le corps humain quatre humeurs, quatre tempéraments, quatre actions principales physiologiques, la faculté d'attirer, celle d'assimiler, celle de retenir et celle d'expulser. Dans ce système, la fièvre est, par essence, une chaleur non naturelle, la maladie une intempérie. Dans ce « cercle de fer » toute la science consiste en définitions, et les définitions aboutissent à des tautologies. Copernic a toutes les universités contre lui parce qu'il prête à la terre trois mouvements; or la terre, matière, ne pouvait avoir qu'un mouvement, celui de son essence. Voilà l'étroite théorie, négation de toute théorie, que Paracelse a essayé de combattre avec ses arguments, avec des rêveries, avec des erreurs qui avaient une immense supériorité, celle d'être des erreurs d'une autre espèce. Les organiciens ne peuvent mépriser celui qui localisait la maladie dans les éléments chimiques du corps humain; les matérialistes ne renieraient pas son propos : *Corpus est lignum, animus ignis*, le corps est le bois, l'âme le feu. »

Les moralistes trouveront leur pair dans le profond psychologue qui a écrit : « Tous ceux qui, en n'importe quoi, dépassent la mesure, ceux-là tombent dans le désespoir. » Les novateurs pourront toujours emprunter à Paracelse cette épigraphe si fière : *Multitudo errantium non parit errori patrocinium*, « La multitude de ceux qui se trompent n'enfante pas de patronage à l'erreur. » Les voyageurs scientifiques reconnaîtront que leur intrépide devancier avait formulé la philosophie des voyages : « La science n'est pas amoncelée en un lieu, mais dispersée sur toute la surface de la terre » et dans les couches géologiques, aurait pu ajouter le disciple des ouvriers mineurs de Suède, dont il faut juger le mérite plus à ce qu'il a voulu qu'à ce qu'il a édifié.

On a deux grandes éditions des œuvres complètes de Paracelse, *Opera omnia medico-chymico-chirurgica Paracelsi* (Genève, 1558, 2 vol. in-8°, et Bâle, 1589, 10 vol. in-4°). De la masse de petits traités qui les composent et qui pour la plupart ont été publiés par ses disciples, on admet comme authentiques, malgré de nombreuses altérations, les traités : *De gradibus et compositionibus receptorum; Opus chirurgicum; Chirurgia minor cum tractatu de apostematibus; De natura rerum* et *De natura hominis*, en neuf livres; *Descriptio laudani quo usus est in deploratis morbis; Pyrophyliæ vexationumque liber cui accesserunt tractatus metallorum septem; De proprietatibus perfecti chirurgi; De spiritu vitæ ejusque virtute; De morbis calculosis et podagricis; De preparatione hellebori; De morbis tartareis; De imposturis medicorum et pharmacopolarum*; deux traités *Sur la peste et les épidémies*; trois traités *De morbo Gallico*; sept traités *Sur les plaies ouvertes*; cinq traités : *De rebus naturalibus, De quibusdam herbis, De metallis, De mineralibus, De gemmis*. Un *Testamentum et inventorium Paracelsi* (Bâle, 1574, in-8°) est dû à l'un de ses disciples qui a résumé sa doctrine; son secrétaire Oporinus a écrit une *Vie de Paracelse*, qui est un tissu d'impostures. Il en est de même de la *Disputatio de medicina nova Paracelsi* de Lieber (Bâle, 1572, in-8°).

Le langage de Paracelse est si difficile à comprendre, à cause du grand nombre de mots forgés, qu'il en a été fait des vocabulaires spéciaux : *Onomasticon medicum verborum Paracelsi*, par Mich. Toxites, et *Dictionarium Th. Paracelsi*, par Gerh. Dorn (Bâle, 1573).

PARACELSISER v. n. ou intr. (pa-ra-sèl-si-zé). Se montrer partisan des doctrines de Paracelse. ‖ Vieux mot.

PARACELSISME s. m. (pa-ra-sèl-si-sme). Méd. Doctrine médicale de Paracelse : *Le* PARACELSISME *fut, sinon introduit, du moins répandu en France par Joseph Duchêne, médecin de Henri IV, et y trouva un grand nombre de partisans.* (D'Orbigny.)

PARACELSISTE s. m. (pa-ra-sèl-si-ste). Méd. Partisan de la doctrine de Paracelse.

PARACENTÈRE s. m. (pa-ra-san-tè-re — du préf. *para*, et du gr. *kenteô*, je pique). Chir. Petit trocart servant à faire une ponction à un œil atteint d'hydropisie. ‖ On dit aussi PARACENTERION.

PARACENTÈSE s. f. (pa-ra-san-tè-ze — du préf. *para*, et du gr. *kenteô*, je pique). Chir. Opération qui consiste à pratiquer une ponction dans une cavité remplie de liquide, pour en effectuer l'évacuation.

— **Encycl.** *Paracentèse abdominale.* Les médecins anglais pratiquent cette opération sur la ligne blanche au-dessous de l'ombilic; en France, on opère généralement sur le milieu d'une ligne fictive allant de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure et supérieure du côté gauche. Le malade, couché sur le dos et légèrement incliné du côté gauche, doit être placé sur le bord du lit. Un aide passe une serviette sous les lombes, et, placé du côté droit du malade, avec les mains largement ouvertes, il comprime les parois abdominales. L'opérateur est à gauche; il cherche le lieu d'élection, et, après l'avoir déterminé, il saisit le trocart, dont il tient le manche dans la paume, tandis qu'avec le doigt indicateur allongé sur la lame jusqu'à 0m,025 de la pointe il limite la longueur de l'instrument qui doit pénétrer dans l'abdomen; alors il enfonce lentement et graduellement le trocart. Quand la perforation est opérée, le chirurgien, avec deux doigts de la main gauche, saisit et maintient en place la canule, tandis qu'avec la main droite il retire la tige. Le liquide est reçu dans un vase que tient un second aide. Pendant que l'écoulement s'opère, le premier aide continue la pression sur le ventre, et l'opérateur, dirigeant la canule, lui fait suivre le retrait des parois abdominales. Si un flocon albumineux ou l'épiploon venait à interrompre le jet du liquide, il faudrait écarter cet obstacle en introduisant un stylet dans la canule. Lorsqu'on a extrait une quantité suffisante de liquide, on enlève la canule sans mouvement de rotation; en même temps on applique l'indicateur et le médius sur la peau, pour empêcher qu'elle ne soit tiraillée. L'application d'un morceau de diachylon suffit pour tout pansement; mais il est très-utile d'appliquer une serviette ou un bandage de corps assez serré pour remplacer, autant que possible, la pression exercée auparavant sur les viscères de l'abdomen par le liquide et par les mains de l'aide. On peut ainsi prévenir des syncopes dues à la cessation brusque d'une pression qui agissait depuis longtemps. S'il survenait une hémorragie extérieure, on pourrait l'arrêter en introduisant dans la plaie, à la place de la canule, un fragment de bougie, de gomme élastique ou de cire ayant le même diamètre. Les hémorragies intérieures sont nécessairement mortelles, et d'ailleurs ne sont jamais connues qu'après la mort.

La *paracentèse* abdominale n'est, en général, qu'un moyen palliatif, qui ne peut amener une cure radicale de l'hydropisie. Le liquide se reproduit presque toujours au bout d'un certain temps, et l'on est obligé de répéter plusieurs fois la même opération. On a conseillé, pour éviter un nouvel épanchement, d'injecter dans la cavité péritonéale du vin, des eaux de Bristol, de l'eau de goudron, de l'oxyde d'azote, de l'iode, etc.; mais sans parler des dangers qui accompagnent ces injections, on doit craindre de voir le liquide reparaître, parce que l'ascite est presque toujours symptomatique d'une affection générale contre laquelle la médecine est impuissante.

— *Paracentèse de la cornée.* Cette opération a pour but l'évacuation de l'humeur aqueuse qui se trouve dans la chambre antérieure de l'œil. Elle se pratique avec une aiguille à cataracte, qu'on enfonce à travers la cornée dans le voisinage de sa circonférence. L'aiguille doit pénétrer de 0m,002 environ dans la chambre antérieure, et parallèlement à l'iris pour ne point le blesser. Après ce court trajet, le chirurgien fait exécuter à l'instrument un mouvement de rotation pour écarter les lèvres de la plaie, et aussitôt l'humeur aqueuse s'échappe en abondance. Pendant l'écoulement, l'iris se bombe, se rapproche de la cornée et finit par s'appliquer contre la face interne de cette membrane. Au bout de quelques minutes, l'humeur aqueuse s'est reproduite, et, si l'on veut l'évacuer de nouveau, il n'y a qu'à introduire un stylet d'argent entre les lèvres de la plaie, qui s'entr'ouvre pour laisser s'échapper le liquide. Lorsqu'il existe une ulcération sur la cornée, Desmares conseille de pratiquer la ponction sur le fond même de l'ulcération.

— *Paracentèse du péricarde.* La ponction du péricarde ne doit être pratiquée que lorsque cet organe est tellement rempli de liquide qu'il y a danger imminent d'asphyxie. Lasègue et Trousseau conseillent de pratiquer l'ouverture entre la quatrième et la cinquième côte gauche, à 0m,03 du sternum. On peut opérer la perforation par ponction directe, par incision, ou par le procédé mixte d'une incision préalable des couches superficielles et d'une ponction avec le trocart, qui traverse les parties sous-jacentes. La canule une fois introduite dans le péricarde, l'écoulement du liquide a lieu graduellement; quand il s'est arrêté de lui-même, on ferme tout simplement la plaie avec un morceau de diachylon maintenu par un bandage de corps.

— *Paracentèse de la poitrine.* V. THORACENTÈSE.

— Art vétér. Chez les grands animaux, on pratique cette opération sur le milieu des parties inférieures de l'abdomen, à peu près à égale distance du pubis et du prolongement abdominal du sternum, sur la ligne blanche. L'animal peut être opéré debout. S'il s'agit du chien, on perce l'abdomen sur la partie moyenne de l'espace triangulaire compris entre la dernière côte, les apophyses transverses des vertèbres lombaires et l'épine antérieure et supérieure de l'os des iles. Aussitôt après l'opération, on retire la canule, on applique un emplâtre agglutinatif, on le recouvre d'étoupes agglutinées, et l'on place un bandage formé d'une pièce de toile dont la longueur est double de sa largeur.

On peut se demander s'il est bien avantageux de pratiquer cette opération sur les animaux, notamment sur les grands herbivores. Il est en effet démontré qu'elle ne peut constituer un moyen curatif, et qu'elle ne peut, par conséquent, avoir un but économiquement utile.

PARACENTRIQUE adj. (pa-ra-san-tri-ke — du préf. *para*, et de *centre*). Géom. Se dit d'une courbe telle qu'un corps pesant, tombant librement le long de cette courbe, s'éloigne ou s'approche également, dans des temps égaux, d'un point donné : *Courbe* PARACENTRIQUE.

— Astron. anc. Se disait du rapprochement ou de l'éloignement d'une planète relativement au soleil ou au centre de son mouvement.

PARACENTROSTOME adj. (pa-ra-san-tro-sto-me — du préf. *para*, et du gr. *kentron*, centre; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche n'est pas tout à fait placée au centre.

— s. f. pl. Zooph. Famille d'échinides, chez lesquels la bouche n'est pas exactement placée au centre.

PARACÉPHALE s. m. (pa-ra-sé-fa-le — du préf. *para*, et du gr. *kephalê*, tête). Tératol. Monstre qui n'a qu'une partie de la tête.

PARACÉPHALIE s. f. (pa-ra-sé-fa-lî — rad. *paracéphale*). Tératol. Conformation des paracéphales.

PARACÉPHALIEN, IENNE adj. (pa-ra-sé-fa-liain, iè-ne — rad. *paracéphale*). Tératol. Qui a la conformation des paracéphales : *Monstre* PARACÉPHALIEN.

— s. m. pl. Classe de monstres, chez lesquels la tête est incomplète.

— **Encycl.** Les *paracéphaliens* sont caractérisés par un corps qui, dans presque toutes les régions, s'écarte de la symétrie normale; des membres toujours imparfaits comme forme ou comme proportions; l'absence d'une partie plus ou moins grande de viscères; et enfin par l'existence d'une tête imparfaite mais apparente à l'extérieur. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire divise la famille des *paracéphaliens* en trois genres : les paracéphales, caractérisés par une tête mal conformée, mais présentant un certain volume, une face distincte et des membres thoraciques plus ou moins imparfaits; les omacéphales, caractérisés par une tête plus ou moins volumineuse et une face distincte, mais privés de membres thoraciques; les hémiacéphales, offrant des membres thoraciques, mais n'ayant pour tête qu'une tumeur informe, où les organes de la face ne sont représentés que par quelques appendices ou replis cutanés.

Au premier genre se rattache l'exemple de l'enfant du sexe féminin étudié par Gœller. C'était un fœtus né au septième mois de la gestation, avec deux autres jumeaux bien conformés et femelles comme lui. Ce fœtus avait la tête conique, des yeux, un nez et des oreilles rudimentaires et une bouche assez bien conformée; mais la tête était si bien confondue avec le thorax, que la face semblait s'étaler sur la poitrine. Les membres étaient irrégulièrement conformés. L'organisation interne présentait également de très-remarquables anomalies. L'intestin était incomplet; il n'y avait trace ni de foie, ni de rate, ni d'œsophage, ni de cœur, ni de poumons.

Au genre omacéphale se rattache la description d'un monstre étudié par un auteur allemand, Seiler. Ce fœtus, âgé de six à sept mois, offrait une tête volumineuse, mais ne présentant que des traces informes de nez, de bouche et d'yeux. Un léger rétrécissement indiquait seul l'existence du cou; les bras faisaient complétement défaut, et l'intérieur du corps ne présentait la trace ni du cœur, ni des poumons, ni du diaphragme, ni du foie; quant aux membres abdominaux, ils n'avaient aucune symétrie. Enfin, au troisième genre se rattache l'histoire d'un fœtus mâle ne présentant comme tête qu'un hémisphère obliquement placé sur le cou, des membres inégaux et de considérables lacunes intérieures, telles que l'absence totale du système nerveux. Il va sans dire que ces monstres naissent sans donner aucun signe de vie.

PARACÉPHALIQUE adj. (pa-ra-sé-fa-li-ke — rad. *paracéphale*). Tératol. Qui offre les caractères de la paracéphalie : *Conformation* PARACÉPHALIQUE.

PARACÉPHALOPHORES s. m. pl. (pa-ra-sé-fa-lo-fo-re — du préf. *para*, et du gr. *kephalê*, tête; *phoros*, qui porte). Moll. Syn. de GASTÉROPODES.

PARACERQUE s. m. (pa-ra-sèr-ke — du préf. *para*, et du gr. *kerkos*, queue). Ornith. Fausse queue produite, chez certains oiseaux, par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion.

PARACHEVABLE adj. (pa-ra-che-va-ble — rad. *parachever*). Susceptible d'être achevé complétement.

PARACHEVÉ, ÉE (pa-ra-che-vé) part. passé du v. Parachever. Achevé complétement : *Maison* PARACHEVÉE.

PARACHÈVEMENT s. m. (pa-ra-chè-ve-man — rad. *parachever*). Fin, perfection d'un ouvrage : *Se contentant de la honte qu'il leur avait fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au* PARACHÈVEMENT *de son siége.* (Sully.)

PARACHEVER v. a. ou tr. (pa-ra-che-vé — du préf. *par*, et de *achevé*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je parachève; tu parachèveras*). Finir complétement, terminer, perfectionner : *Depuis la création du monde, l'homme cherche à* PARACHEVER *l'œuvre de Dieu.* (A. Houssaye.)

— Techn. Étendre sur l'argent ou le cuivre à dorer l'or moulu et le mercure amalgamés, avec l'avivoir ou la gratte-boesse. ‖ Terminer, au moyen de la noix de galle et de la couperose, la teinture en noir commencée avec la guède ou l'indigo.

Se parachever v. pr. Être parachevé : *L'œuvre peut* SE PARACHEVER *en peu de jours.*

— **Syn. Parachever, achever**, etc. V. ACHEVER.

PARACHILIE s. f. (pa-ra-ki-lî — du préf. *para*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles, comprenant deux espèces qui habitent Madagascar.

PARACHLAMYDE s. f. (pa-ra-kla-mi-de — du préf. *para*, et de *chlamyde*). Antiq. gr. Vêtement à l'usage des militaires et des enfants.

PARACHLORALIDE s. f. (pa-ra-klo-ra-li-de — du préf. *para*, et de *chloral*). Chim. Substance isomérique avec le chloral et analogue à la parabromalide.

— **Encycl.** La *parachloralide* C^2HCl^3O est un isomère du chloral. Elle prend naissance

lorsqu'on fait agir le chlore sur l'esprit de bois à la lumière diffuse. Le vase où l'on exécute la réaction doit être refroidi au début et modérément chauffé à la fin de l'opération. On distille finalement dans une atmosphère de chlore. La partie huileuse du produit est mélangée avec son volume d'acide sulfurique concentré, et, après vingt-quatre heures de contact avec ce corps, on la décante et on la distille, sur de l'oxyde de plomb, dans une atmosphère d'anhydride carbonique.

La *parachloralide* est un liquide d'une odeur piquante qui ressemble au chloral. Sa densité égale 1,5765 à 14°. Elle bout à 182° et se volatilise presque sans laisser de résidu. Elle se distingue du chloral par son insolubilité dans l'eau et par son point d'ébullition plus élevé (le chloral bout à 98°,6); avec les alcalis fixes et l'ammoniaque alcoolique, elle donne des réactions tout à fait parallèles à celles que l'on observe avec la parabromalide.

PARACHLOROBENZOÏQUE adj. (pa-ra-klo-ro-bain-zo-i-ke — du préf. *para*, et de *chlorobenzoïque*). Se dit d'un acide qui est isomère de l'acide chlorobenzoïque. ‖ On dit aussi CHLORODRACYLIQUE.

— Encycl. L'acide *parachlorobenzoïque* ou chlorodracylique prend naissance, en même temps que le chlorhydrate d'acide parabenzamique, par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'acide azo-paraoxybenzamique. C'est un corps cristallin, qui devient fusible à 236°-237°; à une température très-voisine de son point de fusion, il se sublime en écailles qui rappellent la naphtaline. L'acide chlorobenzoïque normal, obtenu au moyen de l'acide chlorobenzoïque ou de ses dérivés ou au moyen de corps susceptibles de se convertir en acide benzoïque, comme, par exemple, l'acide hippurique et l'acide cinnamique, fond à 152°-153° et se sublime en aiguilles. L'acide chlorosalicylique, qui résulte de l'action de l'eau sur le dichlorure de salicyle, qui est produit lui-même par l'action du perchlorure de phosphore sur le salicylate de sodium, fond à 137° et forme un sel calcique à deux molécules d'eau de cristallisation

$$(C^7H^5O^2Cl)^2Ba'' + 2H^2O,$$

tandis que le sel de l'acide chlorodracylique correspondant renferme trois molécules d'eau, comme celui de l'acide chlorobenzoïque. Il y a donc trois acides chlorés $C^7H^5ClO^2$, l'acide chlorobenzoïque normal, l'acide chlorodracylique ou *parachlorobenzoïque* et l'acide chlorosalicylique. Ces trois acides correspondent aux trois acides oxybenzoïques et leur isomérie s'explique de la même manière. En effet, l'acide benzoïque représentant de la benzine dans laquelle un des six atomes de carbone est uni à CO^2H au lieu d'être uni à H, l'acide chlorobenzoïque représente de la benzine dans laquelle un atome d'hydrogène est uni à CO^2H et l'autre à Cl. Or, le groupe C^6 forme une chaîne fermée parfaitement symétrique. On conçoit donc que les atomes de carbone de ce groupe, auxquels sont respectivement unis les radicaux Cl et CO^2H, se touchent, qu'ils soient séparés par un atome intermédiaire ou par deux. On ne saurait concevoir d'autre position pour les radicaux. Si, en effet, on supposait que les carbones auxquels ils sont unis sont séparés par trois atomes intermédiaires, il est clair que, de l'autre côté, le nombre des atomes intermédiaires se réduira à deux ou à un si l'on prend quatre intermédiaires, et que l'on retombera sur le premier ou le second cas. Donc, il y a pour les radicaux Cl et CO^2H trois positions possibles, et seulement trois positions. Il peut donc exister trois et seulement trois isomères de la formule $C^7H^5ClO^2$, ce que les formules posées qui suivent montrent bien; elles font, en outre, voir l'étroite liaison qui existe entre les trois acides chlorobenzoïques, les trois acides oxybenzoïques et les trois acides amidobenzoïques.

Type acide benzoïque.

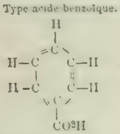

(Tout est symétrique et rien ne sera changé si le groupe CO^2H se transporte à une des cinq places occupées par l'hydrogène.)

Acides chlorobenzoïques.

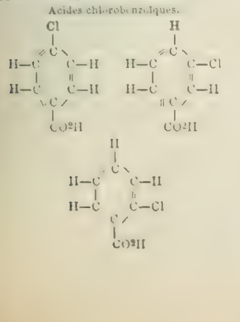

Acides oxybenzoïques.

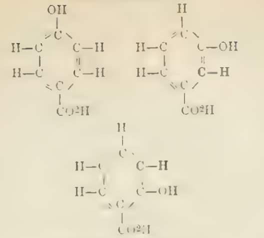

Acides amidobenzoïques.

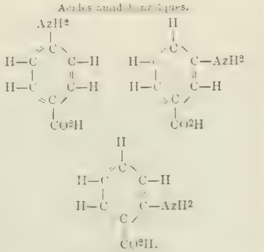

PARACHLOROTOLUIQUE adj. (pa-ra-klo-ro-to-lu-i-ke — du préf. *para*, et de *chlorotoluique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'oxydation du monochloroxylène.

— Encycl. L'acide *parachlorotoluique*

$$C^8H^7ClO^2$$

a été obtenu par M. Vollrath par l'oxydation du monochloroxylène faite à froid, à l'aide de l'acide chromique. Il cristallise en aiguilles déliées, peu solubles dans l'eau et fusibles à 203°. Son sel de baryum

$$(C^8H^6ClO^2)^2Ba'' + 3H^2O$$

et son sel de calcium $(C^8H^6ClO^2)^2Ca'' + 3H^2O$ cristallisent en aiguilles déliées solubles dans l'eau.

PARACHOC s. m. (pa-ra-chok — de *parer*, et de *choc*). Chem. de fer. Appareil en bois, à coulisse, qui se place en avant de chaque voiture pour amortir le choc dans le cas d'arrêts subits ou de rencontres, sur les chemins de fer.

PARACHRONISME s. m. (pa-ra-kro-ni-sme — du préf. *para*, et du gr. *chronos*, temps). Chronol. Erreur de date, consistant à placer un fait à une époque postérieure à celle où il a eu réellement lieu.

PARACHUTE s. m. (pa-ra-chu-te — de *parer*, et de *chute*). Physiq. Appareil destiné à ralentir la chute d'un corps ou d'une personne qui tombe d'une grande hauteur : *On a vu souvent des aéronautes descendre à l'aide de* PARACHUTES.

— Sorte de jouet, formé d'un papier léger, taillé en rond, dont les bords portent des ficelles auxquelles est attaché un poids, et qui retombe lentement lorqu'on le jette en l'air.

— Techn. Pièce d'une montre ayant pour objet de s'opposer à ce que le balancier ressente la violence d'un coup brusque.

— Minér. Appareil appliqué aux cages des puits de mine ou des machines élévatoires des usines, dans le but d'accrocher instantanément la cage dans le puits, lorsque l'organe de suspension vient à se rompre.

— Hygiène. Syn. de CONDOM.

— Encycl. Physiq. Le *parachute* était connu au commencement du XVIIe siècle. En l'année 1617, on fit des essais d'une machine dont on trouve la description et la figure dans un manuscrit dû à Fausti Veranzio, de Venise. Le texte français qui accompagne les planches en donne la description suivante, que nous reproduisons textuellement : « Avec une voile carrée, étendue sur quatre perches égales, et ayant attaché quatre cordes aux quatre coins, un homme sans danger se pourra jeter du haut d'une tour ou de quelque autre lieu éminent; car, encore que, à l'heure, il n'aie pas de vent, l'effort de celui qui tombera apportera du vent qui retiendra la voile, de peur qu'il ne tombe violemment, mais petit à petit descendra. L'homme donc se doit mesurer avec la grandeur de la voile. » Comme on le voit, c'est bien là la description d'un *parachute*; c'était, il est vrai, un instrument bien imparfait de construction sans doute, mais parfaitement rationnel. Pendant le cours du XVIIIe siècle, on se livra à des tentatives pour résoudre le problème de la locomotion aérienne; mais l'idée du *parachute* semblait entièrement oubliée. En 1783, le physicien Sébastien Lenormand fit des expériences sur le *parachute*. Il avait lu, dans quelques relations de voyages, que, dans certains pays, des esclaves, pour amuser leur roi, se laissaient tomber d'une grande hauteur, munis d'un parasol. Il osa répéter cette expérience, et, le 26 novembre 1783, il se laissa tomber de la hauteur d'un premier étage, tenant de chaque main un parasol de 30 pouces. Les extrémités des baleines de ces parasols étaient rattachées au manche par des ficelles, afin que la colonne d'air ne les retournât pas en haut. L'expérience réussit. Il la renouvela en faisant tomber différents animaux du haut de la tour de l'observatoire de Montpellier. Le parasol qu'il employa dans cette circonstance avait un diamètre de 30 pouces; les animaux étaient attachés au manche. Ils touchèrent terre sans avoir éprouvé la moindre secousse. Ce fut pendant la tenue des états du Languedoc, c'est-à-dire vers la fin de décembre 1783, que Lenormand exécuta cette expérience. Il en vint enfin à se jeter lui-même du haut de la tour de l'observatoire de Montpellier. Montgolfier était alors dans cette ville. Peu de temps après, Blanchard, dans ses ascensions publiques, répétait, sous les yeux des Parisiens, l'expérience de Lenormand. Il attachait à un vaste parasol divers animaux qu'il lançait de son ballon et qui arrivaient à terre sans le moindre mal. Mais, bien que ces expériences eussent toujours réussi, Blanchard n'eut jamais la pensée de rechercher si le *parachute*, développé et agrandi, pourrait devenir pour l'aéronaute un moyen de sauvetage.

Jacques Garnerin, qui devint plus tard l'émule de Blanchard, avait été témoin des expériences faites par ce dernier avec des animaux. Fait prisonnier par les Autrichiens, pendant la longue captivité qu'il subit en Hongrie dans les prisons de Bude, l'expérience de Lenormand lui revint en mémoire, et il résolut de la mettre à profit pour recouvrer sa liberté; mais il ne put réussir à cacher les préparatifs de sa fuite, et il dut renoncer à son projet. Un autre personnage, le maître de poste de Sainte-Menehould qui avait arrêté Louis XVI pendant la fuite à Varennes, Drouet, devenu membre de la Convention et envoyé en mission à l'armée du Nord, fut fait prisonnier et enfermé à la forteresse de Spielberg, en Moravie. C'est là que, se souvenant des *parachutes* de Blanchard, il construisit avec des rideaux de lit un vaste parasol, avec lequel il se lança du haut de la citadelle. L'appareil ne pouvait manquer d'être défectueux. Drouet se cassa le pied en tombant et fut ramené dans sa prison, d'où il ne sortit que lors de l'échange des représentants contre la fille de Louis XVI. Rendu lui-même à la liberté, Garnerin se livra à de nouvelles expériences sur le *parachute*. Le 22 octobre, il s'éleva en ballon du parc Monceaux. La petite nacelle dans laquelle il était placé était surmontée d'un *parachute* plié, suspendu lui-même à l'aérostat. Lorsqu'il eut dépassé la hauteur de 1,000 mètres, on le vit couper la corde qui rattachait le *parachute* à son ballon. Celui-ci se dégonfla et tomba, et en même temps la nacelle et le *parachute* étaient précipités vers la terre avec une prodigieuse vitesse. Mais l'appareil s'étant tout à coup développé, la vitesse de la chute fut visiblement amoindrie. Toutefois, la nacelle éprouvait des oscillations énormes, qui résultaient de ce que l'air accumulé au-dessous du *parachute*, ne rencontrant pas d'issue, ne pouvait s'échapper que par le bord inférieur, avec des irrégularités et des secousses inévitables. Néanmoins, il n'y eut aucun accident, bien que, en arrivant à terre, la nacelle eût heurté violemment le sol. Au lieu de s'effrayer et de se décourager, Garnerin [illegible] une nouvelle ascension, il se munit d'un *parachute* qui offrait, cette fois, toutes les conditions désirables de sécurité. L'aéronaute avait pratiqué au sommet une ouverture circulaire surmontée d'un tuyau de 1 mètre de haut. L'air accumulé dans la concavité du *parachute* s'échappait par cet orifice, de manière que, sans nuire à l'effet de l'appareil, les oscillations se trouvèrent supprimées. Les descentes en *parachute* se multiplièrent à cette époque, et ce spectacle attirait une foule de curieux.

Le *parachute* dont on se sert aujourd'hui est le même appareil que Garnerin expérimenta en 1797. C'est une sorte de vaste parasol de 5 mètres de rayon, formé de 36 fuseaux de taffetas, cousus ensemble et réunis en haut à une rondelle de bois. Quatre cordes partant de la rondelle soutiennent la nacelle dans laquelle se place l'aéronaute. Trente-six petites cordes, fixées au bord du parasol, viennent s'attacher à [illegible]. La distance de la corbeille au sommet du *parachute* est d'environ 10 mètres. Lors de l'ascension, l'appareil est fermé, mais seulement aux trois quarts environ; un cercle de bois léger, de [illegible] de rayon, [illegible] *parachute*, le maintient un peu ouvert, de manière à favoriser, au moment de la descente, l'ouverture et le développement de la machine par l'effet de la résistance de l'air. Une ouverture circulaire est pratiquée au sommet. On ne cite qu'une seule descente en *parachute* qui ait eu une issue funeste, et on ne doit l'attribuer qu'à l'ignorance et à l'imprévoyance de l'opérateur. [illegible] avait inventé un nouveau *parachute*. Le *parachute* ordinaire est un véritable parasol, dont la concavité regarde la terre. M. Cocking, prenant le contre-pied de cette disposition, renversa son parasol et lui fit regarder le ciel. Une pareille imagination ressemble singulièrement à un parti pris de suicide. Dans une ascension faite au Wauxhall, à Londres, le 27 septembre 1836, l'aéronaute Green s'éleva dans les airs, tenant M. Cocking et son appareil suspendus par une corde à son ballon. Parvenu à une hauteur de 1,200 mètres, M. Green coupa la corde. En une minute et demie le malencontreux inventeur fut précipité à terre, d'où on le releva sans vie. On raconte que M. Cocking était au moment de renoncer à son entreprise lorsque quelques paroles indirectes de désapprobation le déterminèrent à braver le danger de l'expérience.

Plusieurs aéronautes, pour retarder la descente du ballon en cas de fuite de gaz, entourent leur ballon d'une espèce de *parachute* qui, fermé lors de l'ascension, s'ouvre à la descente.

La théorie du [illegible] entière sur la résistance des gaz aux efforts qui [illegible] corps comprimant et au carré de sa vitesse. Il en résulte qu'un corps qui offre une grande [illegible] celle du *parachute*, à la division latérale du fluide tombe d'abord dans l'air avec une vitesse croissante, mais éprouve une résistance [illegible] due, l'équilibre finit par s'établir entre ces [illegible] une vitesse uniforme.

— Mines. [illegible] conséquences de la rupture des câbles d'extraction, divers systèmes de *parachutes*, qui [illegible]

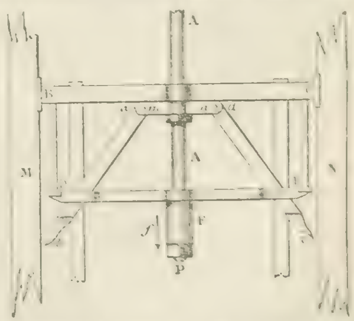

chute Fontaine et le [illegible] ques. Le premier se compose essentiellement [illegible] d'un ressort à [illegible] dans la boîte F. La tige A se termine par l'écrou P. Lorsque [illegible] le ressort à [illegible] détente du ressort.

[illegible] ces ressorts sont en caoutchouc vulcanisé.

Ils font tourner deux arbres, de manière que les excentriques, qui sont scellés sur ces arbres, viennent saisir les guides et s'y incrustent. Quand les ressorts sont tendus, les excentriques ne touchent pas le guide. L'inconvénient de ce système, qui sans cela serait excellent, consiste dans la difficulté d'obtenir du caoutchouc irréprochable.

De 1851 à 1859, sur 14 fosses de la compagnie d'Anzin munies du *parachute* Fontaine, il a été constaté 24 ruptures de câble, après lesquelles le *parachute* a fonctionné de manière à sauver la vie de 150 ouvriers; mais il faut ajouter que la plupart des ruptures de câble ont lieu au moment de l'ascension des cages. Dans ce cas, à cause de la force vive imprimée à ces dernières et du fonctionnement rapide de l'appareil, les griffes ont le temps de s'implanter dans les guides avant le changement de sens du mouvement, et la cage se trouve arrêtée sans secousse; malheureusement, si la rupture a lieu pendant la descente, le choc considérable qui se produit jette avec une extrême violence les griffes, qui sont alors brisées ou coupent les guides; dans les deux cas, le *parachute* ne fonctionne pas, et la cage tombe dans le puits. Aussi, sans vouloir ôter au *parachute* son importance, puisqu'il pare à la majorité des accidents, ne faut-il pas lui accorder une confiance illimitée, et l'on doit avoir soin de vérifier souvent l'état des câbles, car un bon câble est le seul *parachute* efficace.

PARACITRIQUE adj. (pa-ra-si-tri-ke — du préf. *para*, et de *citrique*). Chim. Se dit d'un acide qui existe tout formé dans l'aconit napel, et qui se produit aussi dans la déshydratation de l'acide citrique par la chaleur. ‖ On dit aussi ACONITIQUE.

— **Encycl.** L'acide aconitique ou *paracitrique* $C^6H^6O^6$ se trouve dans les feuilles et les racines de l'*aconitum napellus*, dans quelques autres plantes du genre aconit et dans l'herbe connue en botanique sous le nom de *delphinium consolida*, cueillie après sa floraison. Il prend aussi naissance par l'action de la chaleur sur l'acide citrique. Ce dernier acide, dont la formule est $C^6H^8O^7$, perd simplement une molécule d'eau en se transformant en acide aconitique. L'acide aconitique n'est cependant pas l'anhydride citrique; car, d'une part, il ne régénère pas l'acide citrique en absorbant les éléments de l'eau, et, d'autre part, il est triatomique, tandis qu'il serait simplement diatomique s'il était l'anhydride citrique, puisque l'acide citrique est tétratomique, et qu'un premier anhydride diffère toujours de son générateur par deux atomicités en moins. Il faut donc admettre que, lorsque l'acide citrique

$$(C^3H^4)^{iv}\begin{cases}CO^2H\\CO^2H\\CO^2H\\OH\end{cases}$$

perd une molécule d'eau pour se transformer en acide *paracitrique*, l'oxhydryle non basique se détache en entraînant avec lui un atome d'hydrogène du radical C^3H^4, de manière que l'acide *paracitrique* réponde à la formule $(C^3H^3)(CO^2H)^3$, qui en fait un acide triatomique et tribasique non saturé. Le fait de la non-saturation de l'acide aconitique est d'ailleurs démontré. On sait aujourd'hui que ce corps fixe deux atomes d'hydrogène naissant et se convertit en acide tricarballylique. V. ce mot.

— I. PRÉPARATION. Dans les diverses espèces d'aconits, l'acide aconitique existe à l'état d'aconitate de chaux, qui cristallise lorsqu'on évapore le jus de ces plantes et que l'on peut débarrasser des matières colorantes et autres impuretés par des lavages à l'eau et à l'alcool, en profitant de sa faible solubilité. On dissout ensuite ce sel dans l'acide azotique aussi étendu que possible, et on le précipite par l'acétate de plomb. L'aconitate de plomb, après avoir été bien lavé, est décomposé par un courant d'acide sulfhydrique. On filtre la liqueur pour la débarrasser du sulfure de plomb et on l'évapore à siccité. Le résidu est ensuite traité par l'éther, qui laisse certaines impuretés, et qui dissout l'acide aconitique, lequel reste pur après l'évaporation de l'éther.

Pour préparer l'acide *paracitrique* au moyen de l'acide citrique, on chauffe ce dernier jusqu'à ce qu'il cesse de donner des vapeurs inflammables. On dissout le résidu dans l'alcool et l'on fait passer un courant d'acide chlorhydrique à travers la liqueur pour éthérifier l'acide produit. Par l'addition de l'eau à la liqueur, l'éther aconitique se sépare sous la forme d'une huile, qui se saponifie lorsqu'on la traite par la potasse et fournit de l'aconitate de potassium. On précipite ensuite ce dernier par l'acétate de plomb et l'on met l'acide en liberté au moyen de l'hydrogène sulfuré, comme dans le procédé qui précède.

— II. PROPRIÉTÉS. Par l'évaporation de ses solutions éthérées, l'acide aconitique reste sous la forme d'une masse amorphe très-soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Chauffé à 160°, il se convertit en un acide huileux qui n'est autre que l'acide itaconique $C^5H^6O^4$, qui en diffère par une molécule d'anhydride carbonique en moins. Il se distingue de l'acide fumarique par sa plus grande solubilité dans l'eau, et de l'acide maléique par l'absence de toute propriété cristalline.

L'acide aconitique est tribasique et forme trois classes de sels : des sels neutres,

$$C^6H^3M'^3O^6,$$

des sels acides,

$$C^6H^4M'^2O^6,$$

et des sels suracides,

$$C^6H^5M'O^6.$$

Les aconitates de potassium, de sodium, d'ammonium, de magnésium et de zinc se dissolvent facilement dans l'eau. Les autres y sont insolubles ou peu solubles. Les aconitates solubles forment, avec les solutions de plomb et d'argent, des précipités floconneux qui ne deviennent cristallins ni si on les soumet à une ébullition prolongée, ni si on les abandonne pendant longtemps en contact avec le liquide où ils ont pris naissance. Les précipités que produisent les acides maléique et fumarique sont, au contraire, cristallins.

Avec l'ammoniaque et le potassium, l'acide aconitique forme des sels correspondant aux trois genres de formules que nous avons données. Avec le sodium, il forme un sel disodique et un sel trisodique. L'aconitate de calcium $(C^6H^3O^6)^2Ca''^3 + 6H^2O$ se trouve en grande quantité dans l'extrait d'aconit. On peut aussi le préparer directement, soit en dissolvant la chaux dans l'acide aconitique, soit en précipitant un aconitate alcalin par le chlorure de calcium. Il se dissout dans 99 parties d'eau froide et dans une proportion moins considérable d'eau bouillante. Sa solution, évaporée, à une douce chaleur et sans aucune agitation, fournit une masse gélatineuse qui une fois desséchée présente l'aspect de la gomme. Mais si l'on introduit quelques cristaux du sel dans la liqueur, tout le reste cristallise en cristaux délicats. L'aconitate de manganèse $(C^6H^3O^6)^2Mn''^3 + 12H^2O$ se forme lorsqu'on fait bouillir l'acide avec du carbonate de manganèse. Il forme de petits octaèdres roses peu solubles dans l'eau. L'aconitate de plomb $(C^6H^3O^6)^2Pb'' + 6H^2O$ est peu soluble dans l'eau bouillante et perd 5,29 pour 100 d'eau à la température de 140°. L'aconitate d'argent n'est pas précipité par l'acide libre; mais en présence des aconitates alcalins il donne un précipité blanc, amorphe, peu soluble, qui se réduit en partie à l'état métallique lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau.

Abandonné avec de l'eau et de l'amalgame de sodium, l'acide aconitique fixe H^2 et se convertit en acide tricarballylique

$$C^6H^8O^6 = (C^3H^5)'''(CO^2H)^3.$$

— *Aconitate d'éthyle* $(C^3H^3)'''(CO^2C^2H^5)^3$. On le prépare en dissolvant l'acide aconitique dans cinq fois son poids d'alcool absolu et en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers la liqueur jusqu'à ce que ce gaz ne soit plus absorbé. Par l'addition de l'eau, l'éther se sépare comme une couche huileuse. C'est un liquide incolore, d'une odeur aromatique et d'une saveur très-amère. Il bout à 236° et présente une densité de 1,074 à 14°.

— *Acide phényl-pyrocitramique.* Cet acide a encore reçu les noms d'acide phényl-aconitamique et d'acide aconitanilique. Sa formule est $C^{12}H^9AzO^4$, ou

$$C^3H^3\begin{cases}COOC^2H^5\\CO\\CO\end{cases}(AzH)''.$$

On l'obtient par l'action de l'eau sur le composé $C^{12}H^8AzO^3Cl$, qui n'a point été encore isolé, mais qui prend naissance lorsqu'on traite l'acide citranilique par le perchlorure de phosphore. Lorsqu'on mélange une molécule d'acide citranilique avec deux molécules de perchlorure de phosphore ajouté par petites quantités successives et qu'on chauffe de temps à autre légèrement pour faciliter la réaction, tout le perchlorure se dissout en formant un liquide jaune, lequel, traité par l'eau, dégage de l'acide chlorhydrique et fournit de l'acide phényl-pyrocitramique qui se sépare sous la forme d'une substance molle que l'on peut obtenir en petites aiguilles jaunes en la dissolvant dans l'eau chaude et abandonnant au refroidissement, mais qu'il n'est pas possible de rendre complètement incolore même par des cristallisations réitérées. L'acide libre se dissout un peu dans l'eau, facilement dans l'alcool et très-facilement dans l'ammoniaque aqueuse. La solution ammoniacale donne, avec l'azotate d'argent, un précipité rose floconneux $C^{12}H^8AgAzO^4$.

— *Diphényl-pyrocitrodiamide*

$$C^{18}H^{14}Az^2O^6 = (C^3H^3)'''\begin{cases}COAzC^6H^5H\\COOC^6H^5\\CAz\end{cases}.$$

Ce corps se produit en même temps que l'aconitanilide par l'action de l'acide aconitique sur l'aniline, et par l'action de l'acide oxychlorocitrique sur l'aniline. Il est insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool. Ses solutions, dans une grande quantité d'alcool bouillant, l'abandonnent, par le refroidissement, en aiguilles déliées d'un jaune pâle.

— *Triphényl-pyrocitrotriamide*

$$C^{24}H^{21}Az^3O^3 = (C^3H^3)'''\begin{cases}COAz(C^6H^5)H\\COAz(C^6H^5)H.\\COAz(C^6H^5)H\end{cases}$$

Ce composé paraît prendre naissance en même temps que le corps précédent, par l'action de l'acide aconitique ou de l'acide oxychlorocitrique sur l'aniline. C'est une substance amorphe, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool froid, ce qui permet de la séparer assez facilement de la diphényl-pyrocitrodiamide.

Les amides non phénylées de l'acide aconitique sont inconnues.

PARACLET s. m. (pa-ra-klè — gr. *paraclêtos*, mot qui signifie proprement invoqué; de *parakalein*, invoquer; de *para*, auprès, et de *kalein*, appeler. Pour désigner l'Esprit saint, Jésus, dans l'Evangile de saint Jean, se sert du mot *Peraklit*, que le syro-chaldaïsme avait emprunté au grec *paraklêtos*, invoqué, consolateur). Théol. Nom donné au Saint-Esprit : *Après le Verbe, le* PARACLET *achèvera la défaite du prince des ténèbres.* (Rev. german.)

— Hist. relig. Nom de l'un des éons de Valentinien. ‖ Nom donné par les montanistes à Montan, leur fondateur.

— **Encycl.** Ce nom a été donné au Saint-Esprit par l'auteur du quatrième Evangile.

Le *Paraclet* joue dans la théologie johannique un rôle considérable. Le Logos ou Verbe incarné, après avoir accompli son œuvre, laissa, en retournant près de son Père, à tous ses disciples désolés, le Consolateur par excellence, le *Paraclet*, qui devait continuer jusqu'à la fin du monde l'œuvre commencée par le Logos. Jésus l'avait promis à ses disciples au moment de sa mort : « Je vous enverrai le *Paraclet*, » leur dit-il.

L'auteur du quatrième Evangile représente le *Paraclet*, tantôt comme une personne distincte, tantôt, mais plus rarement, comme une simple force, ainsi que le font les trois autres évangélistes; mais, dans l'un et l'autre cas, il le subordonne absolument au Père et au Fils.

Il est incontestable que c'est au quatrième Evangile que l'Eglise a emprunté les premiers linéaments du dogme de la Trinité. Le Logos est devenu, de première puissance divine, Dieu comme le Père; de même, le *Paraclet*, qui dans cet Evangile personnifie l'union du Logos avec les fidèles, est devenu Dieu comme le Père et le Fils. Une trace de la subordination affirmée par Jean se trouve encore dans les mots « engendré du Père » s'appliquant au Fils, et « procédant du Père et du Fils » appliqués au Saint-Esprit dans les symboles adoptés par les conciles œcuméniques.

C'est en s'appuyant sur le quatrième Evangile que Montan, qui comptait Tertullien au nombre de ses sectateurs, prétendait que le *Paraclet* promis par Jésus s'était manifesté en lui pour conduire l'Eglise à sa perfection virile. Les montanistes distinguaient trois périodes ou âges dans l'éducation divine de l'humanité : 1° l'âge d'enfance, époque de la Loi et des Prophètes; 2° l'âge de jeunesse, époque du Christ et des apôtres; 3° l'âge de virilité, époque de la manifestation du *Paraclet*, période du vrai christianisme ouverte par Montan et devant durer jusqu'à la fin du monde.

Plus hardi que Montan, qui s'était contenté d'affirmer que le *Paraclet* habitait en lui, Manès se donna pour le *Paraclet* lui-même, incarné après le Logos et comme lui dans le but de compléter la révélation chrétienne, en révélant aux hommes le mystère de l'univers, en leur apprenant à combattre la matière par l'abstinence des plaisirs sensuels, à absorber le plus possible de lumière divine et à se frayer ainsi la route vers le royaume de lumière.

Le nom de *Paraclet* est presque oublié dans l'Eglise; la troisième personne de la Trinité est à peu près partout appelée le Saint-Esprit.

PARACLET (LE), hameau de l'Aube, comm. de Quincey, arrond. et à 5 kil. S.-E. de Nogent-sur-Seine; 20 hab. Ce hameau est situé dans une plaine très-petite, arrosée par l'Ardusson. C'est là qu'Abailard fonda, en 1123, un couvent de femmes qu'il appela le Paraclet, en souvenir sans doute des persécutions que lui avaient attirées ses opinions sur le Saint-Esprit; il en confia la direction à la belle Héloïse, qui partagea ses travaux, son amour et ses infortunes. Le 16 novembre 1142, Abailard fut inhumé au Paraclet; son amante y reçut également la sépulture en 1164. Le Paraclet avait été érigé en abbaye en 1129. Les cendres des deux illustres amants y reposèrent côte à côte jusqu'à la Révolution. A cette époque, le Paraclet devint la propriété de l'acteur Monvel. Il passa ensuite entre les mains du général Pajol, qui fit construire un château sur les ruines du monastère et restaura le sarcophage qui avait contenu les cercueils d'Héloïse et d'Abailard. Ces cercueils, extraits de leur caveau en 1792, furent d'abord transférés dans l'église de Saint-Laurent, à Nogent, puis, en 1800, à Paris; ils sont encore au cimetière du Père-Lachaise. Quant au Paraclet, il est aujourd'hui le centre d'une riche exploitation agricole. Du monastère, il ne reste d'autre trace que le caveau d'Abailard.

PARACLÉTIQUE adj. (pa-ra-klé-ti-ke — rad. *Paraclet*). Théol. Qui appartient au Paraclet.

— s. m. Liturg. Livre liturgique des chrétiens grecs, dans lequel se trouvent des discours de consolation.

PARACLOSE s. f. (pa-ra-klô-ze). Autre forme du mot PARCLOSE.

PARACMASTIQUE adj. (pa-ra-kma-sti-ke — du préf. *para*, et du gr. *akmê*, sommité). Pathol. Se dit d'une maladie qui, arrivée à son plus haut degré, diminue d'intensité jusqu'à sa terminaison. ‖ Se disait, chez les anciens médecins, de la période de trente-cinq à quarante-neuf ans.

PARACME s. m. (pa-ra-kme — du gr. *parakmasis*, affaiblissement). Pathol. Déclin d'une maladie.

PARACONATE s. m. (pa-ra-ko-na-te). Sel formé par la combinaison de l'acide paraconique avec une base.

PARACONIQUE adj. (pa-ra-ko-ni-ke — du préf. *par*, et de *aconique*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec les acides citraconique, itaconique et mésaconique.

— **Encycl.** L'acide *paraconique* répond à la formule $C^5H^6O^4$. C'est un isomère des acides citraconique, itaconique et mésaconique. Il se forme, en même temps que l'acide itamalique $C^3H^8O^5$, dans la décomposition de l'acide itamonochloropyrotartrique sous l'influence de l'eau, de l'oxyde ou du carbonate d'argent :

$C^5H^7ClO^4$	+	$C^5H^6O^4$	+	HCl
Acide itamonochloropyrotartrique.		Acide *paraconique.*		Acide chlorhydrique.

Pour le préparer, on chauffe l'acide itamonochloropyrotartrique à 140° avec de l'eau, pendant quelques heures, dans un tube scellé à la lampe, ou bien on fait bouillir la solution aqueuse de l'acide pendant quarante-huit heures. On neutralise par le carbonate de calcium et l'on ajoute de l'alcool à la liqueur. Le sel de calcium de l'acide itamalique se précipite seul. La solution filtrée retient le paraconate de calcium, qu'on en précipite au moyen de l'éther. En dernier lieu, on décompose le paraconate de calcium dissous dans l'eau par une quantité strictement équivalente d'acide oxalique, on filtre pour séparer l'oxalate de chaux et l'on fait évaporer.

Un mode de préparation plus simple consiste à décomposer l'acide itamonochloropyrotartrique en solution aqueuse bouillante par le carbonate d'argent; la solution filtrée, abandonnée au refroidissement, laisse déposer le paraconate d'argent en cristaux. On redissout le sel dans l'eau bouillante, on dirige à travers la liqueur un courant d'hydrogène sulfuré, qui précipite l'argent à l'état de sulfure et met l'acide *paraconique* en liberté; on filtre pour séparer le sulfure d'argent et l'on évapore la liqueur filtrée. Lorsque, dans cette préparation, on remplace le carbonate par l'oxyde d'argent, le produit obtenu est moins pur parce que, en même temps que l'acide *paraconique*, il se forme un peu d'acide itamalique, lequel ne diffère du précédent que par une molécule d'eau qu'il contient en plus.

L'acide *paraconique* constitue une masse cristalline, fusible vers 70°, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu soluble dans l'éther.

Soumis à la distillation sèche, il fournit de l'anhydride citraconique. L'acide bromhydrique se combine directement avec l'acide *paraconique* en donnant l'acide itamonobromopyrotartrique.

— PARACONATES. L'acide *paraconique* paraît être monobasique; au moins n'a-t-on pas réussi jusqu'à ce jour à préparer des paraconates renfermant deux atomes de métal. En présence des bases, l'acide est très-instable, et il se convertit en acide itamalique en fixant les éléments de l'eau ou, plus exactement, en itamalate alcalin, en fixant directement une molécule de la base.

$C^5H^6O^4$	+	KHO	=	$C^5H^7KO^5$
Acide *paraconique.*		Potasse.		Itamalate de potassium.

On ne peut pas préparer de paraconates en neutralisant l'acide libre par la base correspondante parce que, dans ce cas, c'est toujours un itamalate qui se forme. On a réussi à préparer les sels suivants en faisant agir un chlorure métallique soluble sur le paraconate d'argent.

— *Paraconate d'argent* $C^5H^5O^4,Ag$. Nous avons vu que ce sel, point de départ de la préparation de l'acide *paraconique*, se dépose en cristaux lorsqu'après avoir fait bouillir une solution d'acide itamonochloropyrotartrique avec du carbonate d'argent on laisse refroidir la liqueur préalablement filtrée. Il présente la forme d'aiguilles groupées en étoiles. Chauffé avec de l'oxyde d'argent, il se convertit en itamalate; c'est pourquoi dans la préparation on ne peut pas remplacer le carbonate d'argent par l'oxyde.

— *Paraconate de calcium*

$$(C^5H^5O^4)^2Ca'' + 3H^2O.$$

C'est un sel très-soluble dans l'eau, qui cristallise en fines aiguilles brillantes. Il perd à l'air une molécule d'eau, et le reste à 120°.

— *Paraconate de sodium* $C^5H^5O^4,Na$. La solution de ce sel, évaporée dans le vide, laisse déposer des aiguilles enchevêtrées et déliquescentes. A chaud, sa solution devient acide en fixant les éléments d'une molécule d'eau et en se convertissant en itamalate sodique.

$C^5H^5O^4Na$	+	H^2O	=	$C^5H^7O^5Na$
Paraconate de sodium.		Eau.		Itamalate de sodium.

— APPENDICE À L'ACIDE PARACONIQUE. *Acide itamonochloropyrotartrique* $C^5H^7ClO^4$. L'acide itamonochloropyrotartrique étant le point de départ de la préparation de l'acide *paraconique* et n'ayant pas été décrit dans cet ouvrage, nous devons en dire ici sommairement la préparation et les propriétés.

Cet acide ce forme lorsqu'on chauffe à 130°, environ pendant trois heures, de l'acide itaconique pulvérisé avec deux parties d'acide chlorhydrique très-concentré; il y a combinaison directe :

$C^5H^6O^4$	+	HCl	=	$C^5H^7ClO^4$
Acide itaconique.		Acide chlorhydrique.		Acide itamonochloropyrotartrique.

On fait cristalliser dans l'eau ou dans l'alcool, après avoir lavé le produit avec un peu d'eau froide : en remplaçant l'acide itaconique par ses isomères, l'acide citraconique ou l'acide mésaconique, on obtient des isomères de l'acide itamonochloropyrotartrique.

Cet acide constitue des grumeaux blancs sans éclat, ou des cristaux ressemblant à l'acide pyrotartrique; il est sans odeur, présente une saveur agréable, fond à 140°-145°, éprouve le phénomène de la surfusion et bout vers 230° en donnant de l'eau, de l'acide chlorhydrique et un anhydride huileux qui, après quelque temps, cristallise en reconstituant l'acide primitif. Chauffé à 150° dans un courant d'air sec, il perd de l'eau et il se forme de l'anhydride qu'on ne peut malheureusement pas obtenir pur, parce qu'il se dégage en même temps de l'acide chlorhydrique. Dissous dans l'alcool, soumis à l'action d'un courant d'acide chlorhydrique et précipité par l'eau, il donne de l'*éther itamonochloropyrotartrique*, liquide incolore, d'une saveur amère, qui bout entre 250° et 252°, en donnant naissance à un peu d'acide chlorhydrique. Nous avons vu comment l'eau bouillante, les bases, le carbonate d'argent le transformaient en acide *paraconique* et, si l'action est plus prolongée, itaconique. L'ammoniaque donne, non de l'acide *paraconique*, mais son isomère l'acide mésaconique.

— CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION DE L'ACIDE PARACONIQUE. En somme, lorsqu'on traite l'acide itaconique par l'acide chlorhydrique, on obtient l'acide itamonochloropyrotartrique, et lorsqu'on enlève par le carbonate d'argent ou l'eau bouillante l'acide chlorhydrique ajouté on obtient, non plus l'acide itaconique, mais l'acide *paraconique*; l'acide chlorhydrique transforme donc isomériquement l'acide itaconique.

PARACOPE s. m. (pa-ra-ko-pe — gr. *parakopê*; du préf. *para*, et de *koptô*, je coupe). Pathol. Léger délire causé par la fièvre.

PARACOROLLE s. f. (pa-ra-ko-ro-le — du préf. *para*, et de *corolle*). Bot. Disque corolliforme : PARACOROLLE *des narcisses*. ‖ Mot vieilli.

PARAÇOU ou **PARASOU-RAMA**, héros de la mythologie indienne, qui est regardé comme une incarnation du dieu Vichnou, ayant pour but de punir la caste des kchatryas (guerriers), qui s'étaient corrompus. Il était fils du mouni Djamadagni et de Renoukâ et possédait un territoire sur les bords du Dwivâhâ. Il donna de bonne heure une preuve de la fermeté de son caractère. Sa mère, en voyant passer dans l'air un beau gandharbha, avait en pensée manqué à la fidélité conjugale. Djamadagni ordonna à son fils de la punir de mort, ce qu'il fit sans hésiter; puis, quand son père lui demanda quel prix il voulait de son obéissance, il le pria de rendre la vie à sa mère, ce qui lui fut accordé. Mais bientôt il s'occupa d'une œuvre bien plus difficile, de la punition des kchatryas, qu'il vainquit à vingt et une reprises. On peut même ajouter que les Indiens qui se vantent d'être de cette caste ne sont pas d'une race pure. Les uns disent qu'il les extermina tous, ne laissant que les femmes, qui épousèrent des brahmanes et continuèrent ainsi la race guerrière; les autres veulent qu'il ait épargné ceux de la famille solaire auxquels il faut en ajouter aussi de la race lunaire, que l'on voit paraître après lui, et il faut en conclure que la destruction ne fut pas générale. Quoi qu'il en soit, Ardjouna aux mille bras, roi de Mahechmatipouri, avait attaqué et tué Djamadagni. Son fils se rendit au mont Kelâsa pour se plaindre au dieu Siva, terrassa Ganésa et Kârtikeya, qui s'opposaient à son passage, obtint de Siva une hache de guerre appelée *paraçou* (comparez le grec *pelekus*) et vengea par la mort d'Ardjouna celle de son père. Paraçou-Rama ne recueillit que l'ingratitude des brahmanes, dont il avait assuré le triomphe. Retiré sur la chaîne des Ghâtes, après avoir maudit les hommes de sa caste, il fit émerger du sein de l'Océan la côte de Malabar et en interdit l'approche aux brahmanes. Il disparut alors et se reposait sur ses trophées, quand il apprit que Râma l'Ikchâkide venait de briser l'arc de Siva, son bienfaiteur. Il accourut pour le punir; mais il sentit bientôt que son jeune rival pouvait être vainqueur. Sa colère s'apaisa et il se retira dans une retraite pieuse sur le mont Mahendra. Paraçou-Rama était petit-fils de Bhrigou. Son histoire a beaucoup de ressemblance avec celle du héros grec Bellérophon. Pour de plus amples détails, voir au mot CHIMÈRE.

PARACOUMARIQUE adj. m. (pa-ra-kou-ma-ri-ke — du préf. *para*, et de *coumarique*). Se dit d'un acide extrait de l'aloès au moyen de l'éther, et isomère de l'acide coumarique. Cet acide est décrit, à côté de son dérivé, l'acide hydroparacoumarique, en appendice au mot PHÉNYL-PROPIONIQUE (acide), sous le nom générique d'acides oxyphényl-propioniques. V. PHÉNYL-PROPIONIQUE (acide).

PARACOUSIE s. f. (pa-ra-kou-zi — du préf. *para*, et du gr. *akouô*, j'entends). Pathol. Trouble de l'audition. ‖ *Paracousie de Willis*, Vice de l'oreille qui fait que l'on ne peut entendre les mots prononcés même très-haut, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un grand bruit, tel que celui du tambour ou des cloches.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom les différents troubles de l'audition, tels que : 1° le bourdonnement ou tintement d'oreille, dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou, du moins, des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue; c'est ce que l'on a appelé *paracousie* double. A. Bérard admet avec Itard trois modes d'altération de l'audition, que ces chirurgiens rangent sous les trois chefs suivants : exaltation de l'ouïe; dépravation de l'ouïe; diminution et abolition de l'ouïe. Ce dernier mode, comprenant la surdité complète et incomplète, sera décrit à l'article SURDITÉ.

Il faut d'abord remarquer que l'exaltation ou la dépravation de l'ouïe peut se présenter sous trois états : à l'état physiologique, et alors ce n'est pas une affection, mais une modification légère et momentanée qui se montre ici comme dans la plupart des fonctions organiques; à l'état pathologique, mais, l'affection étant ailleurs que dans l'organe auditif, c'est alors un symptôme d'une altération de l'encéphale, de l'abdomen ou d'une autre partie; enfin, à l'état de maladie isolée, c'est-à-dire lorsque cette altération de l'ouïe persiste et constitue une affection réelle de la sensation. Il serait à désirer que l'on pût rattacher cette dernière forme à des altérations connues de l'organe auditif ou du cerveau; mais on en est encore réduit sur ce point à la pathologie du symptôme.

Voici ce que démontre l'observation à cet égard : il y a des individus qui sont fatigués par des sons dont la perception très-vive est douloureuse et confuse, ou bien confuse sans être douloureuse. Dans les deux cas, c'est une véritable maladie, puisque l'ouïe, ainsi exaltée, a perdu de sa régularité; mais on conçoit que ce degré ne diffère de l'état physiologique que parce que le trouble est habituel et persistant. Le traitement est plutôt empirique que rationnel; on emploie les fumigations émollientes et les instillations d'huile d'amandes douces dans le conduit auditif, soit pure, soit mélangée avec des substances calmantes; mais ces moyens échouent souvent. A l'aide d'un tamponnement de l'oreille fait avec du coton, on peut espérer de diminuer l'acuité des sons et de soustraire le malade à l'incommodité des bruits extérieurs, mais l'affection n'en n'est guère améliorée et le malade éprouve encore une très-grande gêne des bruits produits en lui par l'action de se moucher, d'éternuer. La forme symptomatique, beaucoup plus fréquente que celle-ci, se rencontre dans la migraine, dans certaines névroses, l'hypocondrie, l'hystérie, dans les fièvres graves, et aussi dans plusieurs affections de l'oreille, l'otalgie, l'otite commençante; très-souvent aussi la perforation de la membrane du tympan est suivie d'une susceptibilité exagérée du sens de l'ouïe. Chez d'autres individus, il y a, non une exaltation, mais une perversion, une dépravation de la sensation; quelques auteurs, et en particulier Itard, réservent plus spécialement à cette variété le nom de *paracousie*, préférant celui d'*hypercousie* pour l'exaltation proprement dite. C'est à elle qu'appartiennent le bourdonnement, le tintement d'oreille et certaines irrégularités de perception, telles que l'inégal retentissement des sons qui ont une intensité égale, ou le désaccord entre les deux impressions qui arrivent simultanément aux deux oreilles. Les bourdonnements d'oreilles diffèrent par la nature des bruits; ils peuvent être très-variés : ce sont des bruissements, des murmures, des tintements, des sifflements, etc. Ils diffèrent encore suivant qu'ils sont réels, ou qu'ils ont pour cause une fausse perception qui rentre dans les hallucinations. Parmi les bruits réels qui se font entendre aux malades d'une manière continue et très-gênante, les uns sont symptomatiques et se rencontrent surtout chez les hypocondriaques et les femmes hystériques, et chez dans certaines maladies aiguës. D'autres sont symptomatiques encore, mais tiennent à une altération située dans l'intérieur de l'oreille ou dans son voisinage. Ainsi la pléthore locale ou générale, la dilatation d'un vaisseau, altération, sont lien ou de l'organe auditif, un obstacle mécanique à la libre circulation et le bruit dans l'oreille, sont autant de causes de bourdonnements vrais de ce genre, que certains auteurs appellent *hémopathiques*. Les bruits vrais ou faux ont très-souvent aussi un commencement de la surdité, et comme quelques-uns en ont au premier symptôme, tandis que d'autres les tiennent est affecté, qui a causé du bourdonnement, le malade doit savoir reconnaître si celui-ci est cause de la surdité, ou si, au contraire, il n'en est qu'un symptôme concomitant. Cette distinction peut être fort difficile, car les malades sont toujours portés à attribuer la diminution de l'ouïe aux bruits qui les tourmentent sans cesse. Alors, il faut rechercher attentivement s'il existe une autre cause de la surdité, et si celle-ci a précédé ou suivi les tintements d'oreille. Dans les cas où les bruits sont produits par le retentissement des pulsations des artères de la tête, ce qui n'est pas très-rare, on peut arriver au diagnostic par un moyen simple proposé par Itard : il suffit de comprimer pendant quelques minutes les troncs carotidiens; si la surdité disparaît en même temps que les bruits, c'est qu'évidemment elle leur est consécutive. On conçoit, du reste, combien il importe de reconnaître cette dernière circonstance, attendu qu'à la longue la persistance de ces bourdonnements pourrait affaiblir l'audition et en amener la perte.

Lorsque l'affection est due à une pléthore locale ou générale, des émissions sanguines pratiquées aux membres inférieurs ou à la veine jugulaire pourront la guérir. Mais, en beaucoup d'autres cas où la cause est ignorée et tient probablement à une excitation nerveuse, le médecin est obligé à des tâtonnements qui ne sont pas toujours couronnés de succès. Itard a employé dans cette circonstance un moyen qui lui a quelquefois réussi; il consiste à masquer et à couvrir les bruits anomaux par des bruits artificiellement produits dans l'appartement du malade, surtout pendant la nuit. Le pétillement d'un feu de cheminée actif; le résonnement que produit dans un bassin de cuivre la chute d'un filet d'eau; le mouvement du balancier d'une pendule ou le bruit d'une autre machine placée sur le chevet du lit, peuvent être mis en usage à cet effet, et l'on tâchera de produire un bruit artificiel analogue à celui qui se fait entendre dans l'oreille. Ce moyen agit de deux manières : d'abord par l'audition d'un bourdonnement plus fort que le premier et qui l'efface, ensuite par le rhythme cadencé qui captive l'attention du malade.

Enfin, il est un certain nombre d'anomalies acoustiques dont la cause est peu connue. Ce sont des perceptions confuses ou inégales pour les deux oreilles, une double sensation à la suite d'un son unique, etc. Cette dernière variété peut tenir à une action inégale entre les deux oreilles, et la condamnation momentanée de l'une ou de l'autre peut, au bout d'un certain temps, rétablir l'équilibre détruit; mais de tels dérangements sont rebelles et sujets à récidive. Les bourdonnements d'oreille précèdent souvent la surdité.

PARACROTTE s. m. (pa-ra-kro-te — du préf. *para*, et de *crotte*). Techn. Instrument propre à être adapté aux talons de la chaussure, afin de garantir les vêtements de la boue. ‖ Bande de cuir placée de chaque côté de la portière d'une voiture pour empêcher que les vêtements ne touchent aux roues lorsqu'on monte ou que l'on descend.

PARACRUSIS s. m. (pa-ra-kru-ziss — du gr. *parakrouô*, je trompe). Entom. Syn. de MIMELL.

PARACTENE s. m. (pa-ra-kté-ne — du préf. *para*, et du gr. *kteis*, [illegible]). Bot. Genre de graminées.

PARACUSIE s. f. (pa-ra-ku-zî). Pathol. Syn. de PARACOUSIE.

PARACYANATE s. m. (pa-ra-si-a-na-te — du préf. *para*, et de *cyanate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paracyanique avec une base.

PARACYANE s. m. (pa-ra-si-a-ne — du préf. *para*, et de *cyane*). Chim. [illegible] décomposition du cyane par l'eau, l'alcool et l'ammoniaque.

PARACYANIQUE adj. [illegible]

PARACYANOGÈNE s. m. [illegible]

— Encycl. [illegible]

Le *paracyanogène* reste comme résidu lors- [illegible] la masse. [illegible] se trouve [illegible] séminé. L'acide azotique extrait de l'argent [illegible] fermé [illegible] Le même [illegible] avec le mercure, ce qui prouve qu'une portion de l'argent s'y trouve à l'état métallique.

Spencer prépare [illegible] *paracyanogène* en faisant arriver un courant de chlore dans une solution [illegible] potassium. Pendant cette opération, la température [illegible] se forme un précipité qui se réunit lentement, pendant que [illegible] en rouge [illegible] sur un filtre et lavé. C'est ce corps qui constituerait, d'après Spencer, du *paracyanogène* [illegible] décomposition du cyanure d'argent par la chaleur, à cette différence près que ce dernier présenterait une solubilité dans l'eau un peu moins grande. Dans ce mode de préparation, le brome et l'iode pourraient être substitués au chlore. Le corps ainsi obtenu est-il vraiment du *paracyanogène*? Le fait est fort possible, mais, en présence de corps noirs, presque insolubles et ne présentant aucune garantie de pureté, une question d'identité est bien difficile à trancher.

Troost et Hautefeuille préparent le *paracyanogène* en chauffant le cyanure de mercure à 440° pendant vingt-quatre heures et en faisant ensuite passer un courant de cyanogène à travers le tube, pour entraîner les vapeurs de mercure qui remplissent l'appareil.

Le *paracyanogène* [illegible] lement en cyanogène, sans laisser de résidu de charbon, lorsqu'on le calcine dans un gaz inerte comme l'anhydride carbonique et l'azote.

Le chlore le transforme à chaud en une substance qui apparaît d'abord sous la forme [illegible] sublimé blanc soluble dans l'eau.

D'après [illegible] seulement, lorsqu'on le chauffe, la moitié de son [illegible] à 0°,50 de [illegible] avec le mercure, ainsi que nous l'avons déjà dit, et [illegible] d'argent et de paracyanure d'argent.

PARACYANURIQUE adj. (pa-ra-si-a-nu-ri-ke — [illegible]). Chim. [illegible] est la même que celle de l'acide cyanurique, mais dont les propriétés sont différentes.

PARACYESIE s. f. (pa-ra-sié-zî — du préf. *para*, et du gr. [illegible], grossesse). Pathol. Grossesse extra-utérine.

PARACYNANCIE s. f. (pa-ra-si-nan-sî — du préf. *para*, et de [illegible] angine). Pathol. Espèce d'esquinancie, d'angine [illegible] extrinsèques du larynx.

PARADACTYLE s. m. [illegible]

PARADAS, [illegible]

PARADE s. f. [illegible] Louis XIV, à [illegible]

[illegible] sées en revue.

[illegible] la masse.

— [illegible] sert [illegible]

— [illegible]

— Pop. *Défiler la parade*, Mourir.

— Anc. cout. Argent que donnaient les héritiers d'un défunt à ceux qui devaient aller à l'offrande pendant le service funèbre.

— Hist. *Faire parade*, Prendre la meilleure tenue possible quand le roi ou quelque autre grand personnage se présentait devant un poste.

— Cheval. Marche que faisaient les chevaliers en bel ordre dans la lice, avant le commencement du combat, dans les tournois.

— Féod. Quantité de blé, de volaille, de cire, de poivre ou d'autres denrées donnée par les vassaux à leur seigneur, quand il allait visiter les fiefs sous sa dépendance.

— Théâtre. Scènes burlesques jouées à la porte d'un théâtre forain, afin d'engager le peuple à y entrer : *La* PARADE *vaut mieux que la pièce.* (Acad.) *Il y a de fort plaisantes* PARADES *de Collé, de Fagon, etc.* (Acad.) ‖ Par ext. Mauvaise pièce de théâtre, où il y a plus d'étalage que de talent et d'habileté. ‖ *Faire la parade*, Dans l'argot des coulisses, Jouer dans la première pièce, c'est-à-dire avant l'heure où le vrai public arrive au théâtre; Jouer devant les banquettes, c'est-à-dire quand la salle est à peu près vide de spectateurs.

— Manége. Arrêt d'un cheval qu'on manie : *Cheval sûr à la* PARADE. ‖ *Parade manquée*, Action d'un cheval qui, lorsqu'on veut l'arrêter, s'arme de la bride et hausse le dos.

— Escrime. Action ou manière de parer un coup : PARADE *sûre, prompte, ferme. Aller, être à la* PARADE. *Manquer la* PARADE. *Manquer à la* PARADE. ‖ Fam. Riposte, manière dont on répond à une attaque de paroles : *N'être pas heureux à la* PARADE. *Ta diablesse de fille médite quelque coup de Jarnac; soyons prêts à la* PARADE. (E. Sue.) ‖ *Parade en tranchant le fer*, Action de parer, ayant les angles tout à fait tournés en dessous, dans le but d'écarter le fer en formant un grand angle.

— Mar. *Faire parade*, Orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Comm. Lieu où les marchands ont l'habitude de montrer leurs chevaux aux acheteurs.

— **Syn. Parade, étalage, montre**, etc. V. ÉTALAGE.

— **Encycl.** Théâtre. La *parade*, vulgairement appelée *bagatelle de la porte*, est une bouffonnerie jouée sur des tréteaux devant la porte d'un théâtre forain, pour faire amasser la foule et décider les badauds à franchir le seuil de la baraque. Comme ces pitres et ces queues-rouges doivent vous faire rire pour votre argent, puisqu'ils sont si amusants, rien que sur la porte, et sans qu'il en coûte rien! se disent les naïfs. Mais souvent la *parade* est ce qu'il y a de plus drôle dans tout le spectacle.

Généralement, la *parade* n'a ni queue ni tête; c'est une suite de lazzis, de coq-à-l'âne, entremêlés de gifles et de coups de pied au derrière, dialogue vivement accentué qui se joue entre le maître et Paillasse ou Jocrisse, tandis que la clarinette de l'orchestre glapit, que la grosse caisse ronfle et que le cornet à pistons pousse des cris perçants. Quelquefois on est tout étonné de rencontrer parmi ces *parades* grossières des scènes empruntées au vieux répertoire du théâtre de la foire, du temps de Le Sage et de Collé, transmises sur les tréteaux de père en fils et des générations de Nicolets aux générations de Bobèches. Alors les amateurs passent du bon temps, car le genre a périclité de nos jours et les meilleures *parades* sont les plus anciennes. C'est une hérésie, une chose contraire aux saines traditions que de réduire la *parade* à une suite de calembours et de boniments que le pitre débite comme un chapelet.

La *parade* a eu ses virtuoses, grands artistes consommés qui avaient fait de la bagatelle de la porte une étude approfondie. Tels furent, au XVII^e siècle, Turlupin, Gautier-Garguille et Gros-Guillaume, dont les tréteaux, place de l'Estrapade, attiraient tous les badauds de leur temps; ils ne jouaient au reste que des *parades*, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur théâtre en plein vent. Vers la même époque, Brioché avec sa montre de marionnettes, au Château-Gaillard, vis-à-vis de la rue Guénegaud, et de nombreux bateleurs, sur la place Dauphine ou sur le pont Neuf, divertissaient le public par leurs *parades*. Le plus fameux était Tabarin. « Il était venu, dit M. Edouard Fournier dans son *Histoire du pont Neuf*, dresser vers 1620 ses tréteaux sur la place Dauphine, avec son maître, le beau Mondor. Là, par son gentil verbiage, par ses lazzis au gros sel, par sa dextérité surprenante à donner mille formes à son fameux chapeau, dont un livre en figures nous a transmis les métamorphoses, par son esprit et par sa prestesse, il s'était bientôt conquis toutes les badaudes admirations. Maître et valet — Tabarin n'était pas d'abord autre chose — n'avaient pas tardé à faire une fortune, à laquelle avait aussi contribué, il est vrai, la bonne mine de Mondor, fort admirée des dames du quartier, et non moins connue que ses opiats et ses onguents. Ils avaient laissé bien loin d'eux tous les autres opérateurs, avec leur prétentieux théâtre et leur Marocain, sorte de négrillon postiche, qui leur servait de valet et de farceur; tous les marchands de drogues, tous les *maîtres Gonins*, tous les faiseurs de tours de passe-passe, « anciennes trompettes revenues des » guerres, » comme les appelle Sorel dans *Francion*, qui faisaient tapage aux alentours. La *parade* de Desiderio-Descombes, le charlatan, *il scarlatano*, comme on l'appelait et comme il s'appelait lui-même, à cause de son habit rouge écarlate, n'était rien, quoi qu'il pût faire avec son étalage de serpents en bouteilles et ses grands mots italiens, auprès de l'estrade toujours joyeuse, toujours entourée de Mondor et de Tabarin. Si l'on venait à le comparer à ces deux virtuoses, le baron de Grattelard lui-même, malgré ses onguents et ses contes, n'était qu'un très-piètre enfileur de sornettes, un méchant empirique, un vrai marchand de mort aux rats. Le fameux Hieronimo de Ferranti, d'Orviette, qui vint après, et qu'on appela l'Orviétan à cause de sa ville natale, eut beaucoup de peine à obtenir une égale célébrité... Plus tard, la seule chose que dut tenter Barry lui-même, Barry, l'illustre opérateur, ce fut de reprendre de son mieux la trace de Tabarin et de Mondor; tout ce qu'il put faire, ce fut de retrouver leur succès et leurs pratiques. En un mot, au dire des commères, le maître valait, pour la science, toute la Faculté, et le valet, pour la gaieté et le bien dire, tous les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. » Le théâtre de Tabarin est représenté en tête de l'*Inventaire universel* de ses œuvres, petit in-12 imprimé en 1622, qui contient soixante-quatre *parades* en dialogue. On y voit Mondor, avec sa longue barbe; Tabarin, avec son *tabar* (sorte de jaquette de paillasse) et son petit manteau; sur le côté, leur page devant un coffret ouvert où sont les fioles et les remèdes; dans le fond, deux joueurs de viole.

Au XVIII^e siècle, la *parade* avait quitté le pont Neuf pour les foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Nicolet et son singe y acquirent une grande réputation. Quand le comédien Molé tomba malade, ce fut une grande mode d'aller voir le singe de Nicolet qui, vêtu d'une robe de chambre, chaussé de pantoufles, coiffé d'un bonnet de nuit avec un ruban rose, contrefaisait les airs et les mines du malade.

De la foire, Nicolet passa au boulevard, où il fit bâtir la salle de la Gaîté. La *parade* le suivit; elle s'exécutait sur des tréteaux élevés en plein air devant le théâtre. Ce fut, pour la *parade*, une époque florissante que son existence au boulevard, à la porte des spectacles qui attiraient la foule. Ce fut l'époque du père Rousseau, de Bobèche et Galimafré. Ces deux derniers, qui faisaient la *parade* sur des tréteaux, devant le petit théâtre des Délassements-Comiques, étaient de véritables artistes; ils enthousiasmaient Ch. Nodier et méritèrent même les félicitations de Monvel et de Potier, qui se divertissaient fort à les voir.

D'ordinaire, la *parade* est une affaire d'imagination; tout au plus les véritables artistes en ce genre se servent-ils d'un canevas qu'ils brodent de toutes sortes de détails grotesques, d'allusions satiriques, et qu'ils font surtout valoir par les gestes et le jeu de la physionomie.

Toutefois, quelques auteurs ont écrit des *parades*, dont plusieurs ont été mises à la scène. Ces pièces ont été réunies dans un ouvrage en quatre volumes, intitulé le *Théâtre des parades*. On y trouve *Isabelle grosse par vertu*, de Fagon; la *Vérité dans le vin*, de Collé; le *Tambour nocturne*, de La Chaussée; *Gilles, garçon peintre*, de Poinsinet; le *Tableau parlant*; *Cassandre*; le *Beau Léandre*; *Zirzabelle*, etc.

On a également réuni les meilleures *parades* de Bobeche et de Galimafré : *Collection choisie de scènes et parades nouvelles* (1833, in-8°), dans laquelle se trouvent le *Dépôt* ou *Bobèche voleur et commissaire*, une de ses charges les plus désopilantes, l'*Amant femme de chambre et nourrice*, *Pierrot sentinelle perdue*, etc., et *Grandes parades de Bobèche* (1835, in-8°). Ed. Ourliac a aussi écrit quelques amusantes *parades*, d'un goût très-délicat, qui n'ont jamais été jouées.

— Escrime. Parer, c'est détourner les coups qui sont portés. Comme on peut porter un coup d'épée de huit manières différentes, il y a huit sortes de *parades* : 1° la *parade* de prime, la plus naturelle, mais aussi la plus dangereuse, parce qu'elle découvre le flanc; 2° la *parade* de seconde; 3° la *parade* de tierce; 4° la *parade* de quarte; 5° la *parade* de quinte, ou quarte croisée; 6° la *parade* de sixte, ou quarte sur les armes; 7° la *parade* de demi-cercle; 8° la *parade* d'octave. Ces *parades* correspondent aux coups divers qui peuvent être portés, soit en prime, soit en seconde, soit en tierce, etc. Nous nous contenterons de cette énumération sans expliquer le jeu des diverses *parades*, qui ne peut guère être démontré que l'épée à la main. Ces *parades* sont nommées *parades* simples, par opposition aux *parades* doubles, qui ne sont qu'au nombre de deux : le contre de quarte et le contre de tierce.

— **Art milit.** Les hommes qui doivent monter la garde du jour défilent devant le corps d'officiers de la garnison, ayant à sa tête les officiers supérieurs; après le défilé, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres de service. Autrefois on disait encore *faire la parade* dans des sens un peu différents. « Les officiers font la *parade* lorsque, leur bataillon, leur régiment ou leur compagnie ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent dans le meilleur état qu'il leur est possible pour prendre poste et tenir le rang qui leur est dû, soit sur le terrain où le bataillon se forme, soit dans la place où l'on s'assemble pour monter la garde, soit devant le corps de garde, quand il faut relever la garde, ou bien lorsqu'une personne de qualité est prête à passer. » (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire militaire*.) Une ordonnance du 25 juillet 1665 oblige à faire *parade* avec les autres troupes de la garnison les gardes-françaises, qui voulaient se distinguer et parader à part.

— Mœurs et Cout. *Lit de parade*. Il était d'usage autrefois d'exposer après leur mort, sur un lit de *parade*, les personnages qui avaient joué un rôle important. On les revêtait des insignes de leurs dignités civiles, militaires ou ecclésiastiques. Le journal inédit de la Fronde, par Dubuisson-Aubenay (Bibliot. Mazarine, manuscr. n° 1765, t. XV), parle de cet usage à l'occasion de la mort du duc d'Angoulême, le 24 septembre 1650 : « Dès l'après-dînée, il fut vu en son lit de *parade* de velours rouge à larges passements d'or, un bonnet de satin blanc en tête, l'ordre du Saint-Esprit au col et la robe ou grand manteau de cérémonie de l'ordre étendu sur son lit. A sa main gauche, sur un carreau de velours ou satin, son épée en son fourreau, et, à son pied droit, sa couronne de fleurs de lis d'or, comme de prince du sang, sur un semblable carreau. Sur la table du pied du lit, une grande croix d'argent avec deux grands chandeliers de chaque côté, portant chacun quatre cierges blancs; et par terre, des deux côtés du lit, six autres chandeliers, etc. Entre la table, auprès du lit, et la balustrade qui ferme et enclôt le lit, le séparant du reste de la chambre, un grand bénitier d'argent d'où le peuple qui vient jusques à la balustrade prend l'eau bénite pour jeter sur le lit, et deux messes, et en chacune quatre ou cinq prêtres de la paroisse qui est Saint-Paul, et deux religieux minimes. » Un fait plus extraordinaire, c'est que Marion Delorme eut aussi les honneurs du lit de *parade*. Le même journal contient à la date du 30 juin l'article suivant : « Mort de la demoiselle Marion Delorme. Elle a été mise au lit de *parade* et vue de tout le monde, le lendemain, comme si c'eût été une princesse. Elle avait une couronne de fleurs d'oranger sur la tête et était peu ou point changée de visage. Sur la fin du jour qu'elle eut été de cette sorte exposée, la populace s'en indigna à cause qu'elle avait eu la réputation de faire l'amour avec diverses gens, et particulière avec le sieur Emery, surintendant des finances, qui lui aurait beaucoup donné. Les parents surent cela et ôtèrent le corps, fermant leur porte à la populace. » Ces détails, fournis par Dubuisson-Aubenay, confirment et complètent ceux donnés par Tallemant des Réaux dans son historiette de Marion Delorme.

Cet usage ne s'est guère perpétué que pour les souverains et les grands dignitaires. Les évêques et archevêques sont aussi exposés après leur mort sur le lit de *parade*, devant lequel tous les fidèles sont admis à se présenter.

PARADER v. n. ou intr. (pa-ra-dé — rad. *parade*). Art milit. Faire la parade.

— Mar. Croiser, aller et venir, comme quand on se dispose à l'attaque.

— Fam. Se montrer, étaler et faire valoir ses avantages, se pavaner, faire le beau : *Le beau monde* PARADE *sur les promenades publiques.* ‖ Passer son temps dans l'oisiveté : *Ceux qui n'apprennent rien, qui ne se ploient à rien, qui ne sont bons qu'à* PARADER *et à s'amuser, ceux-là restent des parasites toute leur vie.* (J. Macé.)

— Manége. Se dit du cheval qui exécute la manœuvre.

PARADÈS (Victor-Claude-Antoine-Robert, comte DE), aventurier, né en 1752, mort à Saint-Domingue en 1786. Il prétendait descendre de la famille espagnole de Parades, mais selon l'opinion la plus probable il était fils d'un nommé Richard, pâtissier à Phalsbourg. En 1778, il se rendit à la cour de France sous le nom de comte de Paradès, gagna la confiance du ministre Sartine, qui le chargea, à plusieurs reprises, de visiter les ports de l'Angleterre pour connaître le nombre et l'état des vaisseaux, pour voir ce qui s'y passait, pour lever des plans, s'y créer des intelligences, reçut de ce ministre, du mois d'avril 1778 au mois de janvier 1779, une somme de 690,000 livres, obtint le grade de mestre de camp de cavalerie (1779), proposa, cette même année, de faire opérer par l'armée navale du comte d'Orvilliers une descente à Plymouth, alors sans défense, et fut arrêté en 1780 comme ayant trahi les secrets de l'État. Enfermé à la Bastille, il recouvra sa liberté au bout de quatorze mois et se retira à Saint-Domingue, où il termina sa vie. D'après le prince de Ligne, le prétendu comte de Paradès n'était qu'un vil espion, à la fois au service de la France et de l'Angleterre. On a de lui une apologie de sa conduite, qui a été publiée sous le titre de *Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès* (Paris, 1789, in-8°).

PARADIASTOLE s. f. (pa-ra-di-a-sto-le — gr. *paradiastolê*; du préf. *para*, et de *diastolê*, distinction). Rhétor. Distinction qu'on établit entre deux idées pour marquer une grande analogie. ‖ On dit aussi PARADIASTON et PARADIATION.

— **Encycl.** S'il était permis d'user pour les écrivains modernes d'un mot qui appartient tout à fait à la langue des anciens rhéteurs, on dirait qu'il y a *paradiastole* dans ce passage où Buffon distingue entre les deux idées analogues d'amitié et d'attachement : « L'amitié suppose la puissance de réfléchir. C'est de tous les attachements le plus digne de l'homme, et le seul qui ne le dégrade point. L'amitié n'émane que de la raison, l'impression des sens n'y fait rien; c'est l'âme de son ami qu'on aime; et pour aimer une âme, il faut en avoir une, il faut en avoir fait usage, l'avoir connue, l'avoir comparée et trouvée de niveau à ce que l'on peut connaître de celle d'un autre; l'amitié suppose donc, non-seulement le principe de la connaissance, mais l'exercice actuel et réfléchi de ce principe. Ainsi l'amitié n'appartient qu'à l'homme, et l'attachement peut appartenir aux animaux; le sentiment seul suffit pour qu'ils s'attachent aux gens qu'ils voient souvent, à ceux qui les soignent, qui les nourrissent, etc.; le seul sentiment suffit encore pour qu'ils s'attachent aux objets dont ils sont forcés de s'occuper... »

La *paradiastole* peut présenter un long développement; elle peut aussi consister en quelques mots, en quelques épithètes, dont la précision suffit pour prévenir la confusion entre les idées analogues qu'il faut distinguer.

PARADIAZEUXIS s. f. (pa-ra-di-a-zeu-ksiss — du préf. *para*, et du gr. *diazeuxis*, action de joindre). Rhétor. anc. Disjonction vicieuse.

— Musiq. anc. Intervalle entre deux tétracordes, dans la musique grecque.

— **Encycl.** Les anciens Grecs possédaient un système tétracordal assez étendu et qui se composait de cinq tétracordes, qui sont : 1° tétracorde hyperboléon; 2° tétracorde diezeugménon; 3° tétracorde synneménon; 4° tétracorde méson; 5° tétracorde hypaton; ce dernier était le plus élevé. Entre les tétracordes synneménon et les tétracordes diezeugménon, on remarque un intervalle d'un ton : c'est l'intervalle du *do*. Les anciens Grecs lui donnaient le nom de *paradiazeuxis*. Il se trouvait placé dans l'échelle des sons grecs, en partant du bas de cette échelle, c'est-à-dire des sons aigus du système grec, entre le trité synneménon, ou *si* bémol, et le neté synneménon, c'est-à-dire le *ré*, et placé par conséquent dans le troisième tétracorde ou tétracorde moyen, puisqu'il est au milieu de l'échelle.

PARADIÈRE s. f. (pa-ra-diè-re). Pêche. Sorte de filet qu'on établit en pleine eau, dans la Méditerranée.

PARADIES (Marie-Thérèse), musicienne allemande, née à Vienne en 1759, morte dans la même ville en 1824. Elle était encore enfant lorsqu'elle devint aveugle; mais, douée d'une vive intelligence, elle apprit à jouer du piano, fit sur cet instrument des progrès extraordinaires, reçut, en 1770, de Marie-Thérèse une pension de 250 florins, apprit la composition et reçut en même temps une instruction littéraire. « L'italien, l'allemand, le français, l'anglais lui étaient également familiers, dit Fétis; habile dans le calcul de tête, elle était aussi instruite dans la géographie et dans l'histoire, et avait une conception si prompte qu'elle jouait aux échecs, réglant le mouvement des pièces, qu'elle indiquait d'après ce qu'on lui disait du jeu de son partenaire. »

En 1777, Mesmer, qu'elle rencontra à Vienne, essaya de la guérir et prétendit y avoir réussi; plus tard, en 1784, elle visita diverses parties de l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, et obtint partout un grand succès. On lui doit des cantates, un recueil de canzonnettes italiennes et des opéras, entre autres *Ariane à Naxos* (1791), *Renaud et Armide* (1797), qui furent représentés à Vienne et à Prague.

PARADIGALLE s. m. (pa-ra-di-ga-le — contr. du lat. *paradisea*, paradisier, *gallus*, coq). Ornith. Syn. d'ASTRAPIE.

PARADIGITALIRÉTINE s. f. (pa-ra-di-ji-ta-li-ré-ti-ne — du préf. *para*, et de *digitalirétine*). Chim. Substance jaune, soluble dans l'alcool, qui se forme en même temps que la digitalirétine, quand on chauffe avec l'acide sulfurique étendu une dissolution aqueuse de digitasoline.

PARADIGME s. m. (pa-ra-di-gme — gr. *paradeigma*, exemple; de *para*, en regard, et de *deiknumi*, montrer). Gramm. Type de conjugaison ou de déclinaison.

— **Philos.** Type idéal du monde visible, suivant Platon.

— **Encycl.** Philos. Ce mot, qui signifie tout simplement, en grec, exemple, tableau démonstratif, modèle, a été employé en philosophie par Platon et par les néoplatoniciens, et s'est conservé jusqu'à nous avec son sens platonicien. Platon supposait que le Logos divin pense le monde, ou plutôt que le seul monde véritable et réel, ce n'est pas celui des formes, des corps et de la matière où nous vivons, mais le monde des idées et du

pur intelligible, la sphère divine toute composée d'idées générales et absolues. Ce monde-là, le vrai, suivant Platon, le plus beau, le seul beau comme le seul réel, il existe à titre de modèle ou prototype de ce bas monde où nous sommes. Il en est l'idée, le plan parfait, l'essence idéale. En ce sens déjà Platon appelait son « monde des idées » le *paradigme* ou modèle du monde inférieur et terrestre. La doctrine platonicienne du Logos, appelée aux plus brillantes destinées philosophiques, fut mise par Philon en circulation parmi les Juifs : consacrée par la grande autorité de l'auteur du quatrième Evangile, dit de saint Jean, elle s'épanouit enfin dans l'école païenne d'Alexandrie et dans l'école chrétienne ou catéchétique. Mais c'est surtout la première, l'école néoplatonicienne, qui développa l'idée indiquée par Platon d'un *paradigme* du monde. Plotin l'admet, mais sans développements originaux. Avec Porphyre, la doctrine s'accentue et se précise. Il y a un monde pensé (par Dieu), un monde idéal, qui est pour Porphyre le *paradigme*. Mais où le placer, ce *paradigme* divin? Platon disait : en Dieu. Les néoplatoniciens ayant introduit en Dieu trois hypostases, le *paradigme* devait appartenir à l'une d'elles. Plotin paraît le placer, non pas dans sa première hypostase, mais dans l'une des deux autres, soit dans l'âme du monde, soit plutôt dans l'esprit, lieu des idées et par conséquent lieu du monde idéal. Porphyre, à ce qu'il semble, a varié sur ce point. Comme il ne se contente pas de la triade plotinienne et qu'il la subdivise en trois, la place du *paradigme* devient plus difficile à assigner. Il la mit d'abord dans la première hypostase, dans l'intelligence pure ; mais c'était probablement alors qu'il ne distinguait pas encore bien sa triade de triades. Plus tard, il parle de deux *paradigmes*, l'un idéal, l'autre réel ; l'un qui n'est que l'ancien prototype des intelligibles purs de Platon, l'autre qui s'appelle l'*Autozoon*, c'est-à-dire l'être vivant par lui-même ; il paraît que Porphyre se détermina, tout en laissant le *paradigme*, idéal pur, dans l'intelligence, à placer l'autre dans le Démiurge, c'est-à-dire dans l'hypostase de Dieu, qui représente ou qui possède la vertu organisatrice. Du reste, nous ne donnons ici qu'une faible idée de l'obscurité de cette métaphysique compliquée : il faudrait encore distinguer l'âme encosmique, à laquelle s'affilierait probablement l'Autozoon, et l'âme hypercosmique, où résiderait le *paradigme*. Nous ne suivrons pas les destinées du *paradigme* dans les ténèbres de Jamblique et de ses successeurs. Proclus, plus net et plus profond avec son *Ennéade*, parvient à simplifier la question du *paradigme*. Il n'en a pas besoin dans sa première hypostase, puisqu'elle est l'unité absolue. Mais dans la seconde, qui est l'esprit, il place l'attribut ou la fonction de Démiurge, d'organisateur : par conséquent, le *paradigme* doit être là, soit comme Autozoon, soit comme Logos, soit comme objet du Logos. Ce n'est plus pour Proclus que « l'ensemble des idées contenues sous forme de système dans une seule idée, qui est la nature même de l'esprit considéré, non plus comme intelligent, mais comme intelligible. » Le *paradigme* n'est donc plus que l'intelligibilité idéale universelle ; c'est l'idée intelligible considérée dans son involution, à l'état primitif d'unité et d'indétermination, qui se déterminera ensuite graduellement. C'est l'idée du monde prise avant l'existence d'aucune individualité, d'aucune âme, fait qui ne commencera qu'à la troisième hypostase, quand le *paradigme* s'éparpillera, se disséminera en un nombre indéfini de créatures. Il est à remarquer que, plaçant le *paradigme*, c'est-à-dire le plan du monde, seulement dans la deuxième hypostase, et laissant, au-dessus de toutes les atteintes de l'esprit, la première, qui est la vraie et dernière cause, Proclus semblait deviner le positivisme moderne et dire : Nos recherches sur Dieu et sur le monde (sur le *paradigme* en d'autres termes) ne peuvent remonter au delà des causes secondes, de l'organisation du comment. La cause première, le Père, la création, le premier pourquoi nous échappe. C'est aussi ce qui permet de répondre au reproche de panthéisme matérialiste que certains critiques lui ont fait, prétendant qu'il met le monde en Dieu. Non. On répond qu'il met en réalité, dans la forme secondaire et déjà déterminée de l'intelligence divine, non pas le monde réel, mais l'idée du monde ; à peu près comme Fénelon prétend que la substance corporelle elle-même devait être comprise en quelque façon dans l'Être, c'est-à-dire en Dieu, pour avoir pu commencer d'exister. Dieu est tout être, il est donc aussi bien tout ce qu'il y a d'être dans la matière que tout ce qu'il y a d'être dans l'esprit. L'école chrétienne d'Alexandrie s'occupa beaucoup plus du Logos intelligent (Verbe) que du Logos intelligible (*paradigme*). Cependant, il ne paraît pas que la doctrine de l'existence du *paradigme* dans la pensée divine ait été taxée d'hérésie du temps de Clément d'Alexandrie, d'Origène et de leurs disciples immédiats. A partir de saint Augustin, soit parce que l'orthodoxie, devenue plus ombrageuse, se défia du platonisme, soit surtout parce que l'esprit n'était plus capable de se soutenir à la hauteur de cette subtile métaphysique, la doctrine du *paradigme* disparaît avec tout le platonisme et elle ne reprend faveur au moyen âge que chez les Arabes et dans le réalisme de Guillaume de Champeaux, de Bérenger de Tours et de leurs nombreux continuateurs, puis à l'époque de la Renaissance dans cette grande ardeur pseudo-platonicienne qui fit ressusciter toute la terminologie alexandrine.

PARADIN (Jean), écrivain français, né à Louhans (Bresse), vers 1508, mort à Belleneuve, près de Mirebeau, en 1588. Médecin de François Ier selon les uns, clerc au greffe du parlement de Dijon selon d'autres, Paradin a laissé : la *Micropédie* (Lyon, 1546, in-8°), recueil de pièces de vers dont la plus importante est une traduction du poëme de Simon Nauquier : *De lubrico temporis curriculo, deque hominis miseria, et funere Caroli VIII, regis Franciæ* (Paris, 1505, in-8°). Les autres morceaux du recueil de Jean Paradin sont les *Dialogues* traduits de Ruvisius Textor, des *Distiques* de Fauste Andrelin, des épigrammes, des dizains, huitains, etc.

PARADIN (Guillaume), historien français, cousin du précédent, né à Cuiseaux, près de Chalon-sur-Saône, vers 1510, mort à Beaujeu en 1590. Issu d'une famille pauvre, il entra dans les ordres et fut chargé de l'éducation du fils de Prévost, lieutenant général au bailliage de Dijon. Ce dernier, très-versé dans l'étude des antiquités, lui inculqua le goût des investigations historiques et lui légua bon nombre de pièces intéressantes, extraites des archives bourguignonnes. Paradin en tira parti au profit de la science. Il voyagea, conquit l'estime du cardinal Charles de Lorraine et fut présenté au roi Henri II, obtint un canonicat à Beaujeu et y termina ses jours. C'était un érudit, mais un de ces annalistes ou chroniqueurs naïvement crédules, qui avec une foi robuste enregistrent dans leurs écrits toutes les fables enfantées par l'ignorance et la superstition. Ses principales productions sont : *De antiquo statu Burgundiæ* (Lyon, 1542, in-4°) ; *De rebus in Belgio gestis a duce Andegavensi epistola* (Paris, 1544, in-8°) ; *Histoire de notre temps* (Lyon, 1550, in-16), dans laquelle on trouve bon nombre de curiosités relatives au règne de François Ier ; la *Chronique de Savoye* (Lyon, 1552, in-4°), avec additions (Lyon, 1561, in-fol.) ; *Traité de concorde publique* (Beaujeu, 1556, in-8°) ; le *Blason des danses, où se voient les malheurs et ruines venant des danses, dont jamais homme ne revint plus sage ni femme plus pudique* (Beaujeu, 1566, in-16), très-rare, mais réimprimé en 1830 (Paris, in-16) ; *Historiarum memorabilium ex Genesi descriptio tetrastichis versibus* (Lyon, 1558, in-8°) ; *De motibus Galliæ, et expugnato receptoque Itio Caletorum commentarius* (Lyon, 1558, in-4°) ; les *Annales de Bourgogne* (Lyon, 1566, in-fol.) ; *Mémoires de l'histoire de Lyon, en trois livres, etc.* (Lyon, 1573, in-fol.) ; cet ouvrage, plein des fables de Symphorien Champin, a perdu, grâce à la critique moderne, toute valeur historique ; *Epigrammata, accessit Francorum regum series, etc.* (Lyon, 1581, in-4°). On a publié à Lyon (1837, in-8° de 24 p.) le *Journal de G. Paradin pendant les années* 1572-1573, d'après un manuscrit autographe découvert à Beaujeu en 1837. — Son frère, Claude PARADIN, né à Cuiseaux, mort en 1573, fut chroniqueur, ecclésiastique et chanoine du chapitre de Beaujeu. On a de lui : *Quadrins historiques de la Bible* (Lyon, 1553, in-8°), avec figures du petit Bernard, fameux graveur sur bois (Lyon, 1558, in-8°) ; *Devises héroïques et emblèmes* (Lyon, 1557, in-8°), revues et augmentées (1614-1621, in-8°) ; *Alliances généalogiques des rois de France et princes des Gaules* (Lyon, 1561, in-fol.), avec des additions (1606-1636).

PARADIPHOSPHONIUM s. m. (pa-ra-di-fo-sfo-ni-omm — du préf. *para*, et de *diphosphonium*). Chim. Radical qui fonctionne dans des sels isomères de ceux de l'éthylène-hexéthyl-diphonium. V. PHOSPHINE.

PARADIPLOHÉMIÉDRIE s. f. (pa-ra-di-plo-é-mi-é-dri — du préf. *para*, et du gr. *diploos*, double ; *hêmi*, demi, *edra*, base). Minér. Etat d'un cristal diplohémiédrique, c'est-à-dire formé de deux pyramides triangulaires résultant de deux moitiés de pyramides tétragones.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE adj. (pa-ra-di-plo-é-mi-é-dri-ke — rad. *paradiplohémiédrie*). Minér. Qui présente les caractères de la diplohémiédrie : *Cristal* PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE.

PARADIS s. m. (pa-ra-di — lat. *paradisus*, gr. *paradeisos*, jardin. Ce mot grec vient du persan : zend *pairidaêza*, enclos, de *pairi*, autour, exactement le grec *peri*, et de *daêza*, rempart, persan *diz*, *diz*, forteresse, sanscrit *deha*, rempart, de la racine sanscrite *digh*, *daugh*, protéger, couvrir. Le *z* persan est pour *gh*, *h* sanscrit. Cette racine, qui n'est pas encore constatée et qui n'offre, en sanscrit, aucun dérivé connu, se retrouve cependant en lithuanien, où *denghi* signifie couvrir, *denga*, couverture, *dangus*, toit, *dangus*, ciel, etc. De là probablement aussi [illegible] *jon*. D'après Benfey, le sanscrit [illegible], qui aurait pris en zend la signification de jardin, avec laquelle [illegible] dans la langue grecque, [illegible] ment le pays d'au delà, de la préposition *para*, éloigné, ultérieur, d'où le grec [illegible] côté, et le latin [illegible], et de [illegible], de la racine sanscrite *diç*, montrer, indiquer, grec *deiknumi*, latin *dico*, gothique *teihan*, indiquer, montrer. Quant au paradis des théâtres, son nom vient des anciens mystères, qui représentaient le paradis en haut, la terre au-dessous et l'enfer au niveau du sol, ou peut-être doit-il simplement son nom à son élévation, qui l'a fait comparer au ciel, séjour des bienheureux). Théol. Séjour des bienheureux après la mort : *Gagner le* PARADIS *par ses bonnes œuvres. Les habitants de Ceylan comptent vingt-six* PARADIS. (B. Const.) *Le* PARADIS *est un aiguillon qui nous pousse vers les bonnes actions.* (L. Pinel.) *Au cloître, l'enfer est accepté en avance d'hoirie sur le* PARADIS. (V. Hugo.) *C'est* [illegible]*, et, à bien des égards, la folie des hommes, qui a créé le* PARADIS *et l'enfer du christianisme.* (P. Leroux.)

— Fam. Séjour délicieux : *Ce lieu est un* PARADIS *terrestre, un* PARADIS, *un vrai* PARADIS, *un petit* PARADIS. ‖ Etat le plus heureux dont on puisse jouir : *Un bon ménage est le* PARADIS *sur la terre.* (Acad.) *Les femmes sont des démons qui nous font entrer en enfer par la porte du* PARADIS. (St Cyprien.) *Si l'on pouvait prolonger le bonheur de l'amour dans le mariage, on aurait le* PARADIS *sur la terre.* (J.-J. Rouss.) *Le printemps est un* PARADIS *provisoire ; le soleil aide à faire patienter l'homme.* (V. Hugo.)

— *Portier du paradis*, Titre donné vulgairement à saint Pierre, parce que Jésus, selon l'Evangile, lui donna les clefs du ciel.

— *Aller par delà le paradis*, Faire plus qu'il n'est nécessaire pour gagner le ciel.

— *Entendre les joies du paradis*, Entendre des personnes se divertir, quand on ne peut soi-même prendre part à leurs plaisirs.

— *C'est le chemin du paradis*, C'est un chemin étroit, montant et difficile.

— *Se recommander à tous les saints du paradis*, Chercher partout de l'assistance, de la protection, du secours.

— *Faire son paradis en ce monde* ou *de ce monde*, Y goûter toutes sortes de plaisirs.

— *Il a heurté à la porte du paradis*, Se dit d'un homme qui a été à [illegible].

— *Vous ne l'emporterez pas en paradis*, Se dit à quelqu'un pour lui faire entendre qu'on se vengera de lui tôt ou tard.

— Prov. *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux*, A Paris, les femmes n'ont rien à faire que de s'amuser, les hommes travaillent péniblement, les chevaux sont écrasés de fatigue, à cause de la multiplicité des courses qu'on y fait en voiture.

— Hist. relig. Jardin délicieux dans lequel Dieu, d'après la Genèse, plaça Adam et Eve après leur création, et dont ils furent chassés après leur désobéissance. ‖ Fam. *Paradis terrestre*, Lieu de délices.

— Anc. liturg. Autels provisoires qu'on dressait dans les rues, les jours de procession solennelle. On les appelle aujourd'hui REPOSOIRS. ‖ Nom [illegible] les cours carrées qui précédaient les églises.

— Hist. Nom donné à de grands parcs qui environnaient les maisons de plaisance des rois de Perse ou de leurs satrapes.

— Théâtre. Nom donné aux loges des combles : *Les* [illegible] *premières loges, et l'on entasse au* PARADIS *la petite propriété.* (Harel.) ‖ On dit aussi POULAILLER.

— Modes. Plumes de paradisier, que les femmes portent dans leur coiffure.

— Anc. mar. [illegible] pour que les [illegible].

— Pisc. [illegible] *de paradis* [illegible].

— Ornith. *Oiseau de paradis*, Syn. de PARADISIER.

— Arboric. *Pommier de paradis* ou simplement *Paradis*, Espèce ou variété de pommier nain. ‖ *Pomme de paradis*, Pomme rouge d'été. ‖ *Paradis des jardiniers*, Nom vulgaire du saule pleureur.

— Ichthyol. Espèce de polynème.

— Syn. **Paradis, ciel.** V. CIEL.

— **Encycl.** Relig. Le mot *paradis* nous vient de la traduction grecque de la Bible, et les Grecs l'avaient eux-mêmes emprunté aux Perses, chez qui ce mot désignait un jardin d'agrément. [illegible] tienne.

— *Paradis des Juifs*. L'Eden décrit par Moïse [illegible] part n'offriraient que peu d'intérêt à nos lecteurs ; mais, avant d'examiner celles que nous croyons devoir retenir, il convient d'abord de rapporter, [illegible] vent énigmatique et qui a donné lieu à tant de controverses. On lit au deuxième chapitre de la Genèse : « Le Seigneur Dieu forma donc un homme du limon de la terre et souffla sur sa face un souffle de vie, et l'homme fut fait en âme vivante. Or, le Seigneur Dieu avait planté au commencement un *paradis* de volupté, dans lequel il plaça l'homme qu'il avait formé. Et le Seigneur Dieu fit sortir de la terre toute espèce d'arbres agréables à voir et produisant des fruits bons à manger. Au milieu du *paradis* étaient aussi l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal. Et pour arroser le *paradis* sortait de ce lieu de volupté un fleuve qui de là se divise en quatre grands cours. Le nom de l'un est Phison ; c'est lui qui entoure toute la terre d'Hevilath, où naît l'or ; et l'or de cette terre est le meilleur ; on y trouve aussi le bdellium et la pierre d'onyx. Le nom du deuxième fleuve est Gehon ; c'est lui qui entoure toute la terre d'Ethiopie. Le nom du troisième fleuve est Tigre ; il va du côté des Assyriens. Le quatrième fleuve est l'Euphrate. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le plaça dans le *paradis* de volupté, pour qu'il le cultivât et le gardât. Il lui donna un ordre en disant : « Tu mangeras des fruits de tous les » arbres du *paradis ;* mais ne mange pas ceux » de l'arbre de la science du bien et du mal, » car le jour même où tu en mangeras, tu » mourras. » [illegible] ne paraît pas s'être accomplie ; mais nous n'avons pas à nous arrêter sur ce point de détail, pas plus que sur le passage, pourtant remarquable, où il est dit qu'Adam fut chargé de cultiver le *paradis*, contre l'opinion générale qui fait du travail une suite du péché originel. La discussion de ces questions obscures nous jetterait tout à fait hors de la donnée orthodoxe et nous entraînerait bien loin. Une autre question plus intéressante, et qui a fortement préoccupé les théologiens, est la détermination du lieu qu'occupait le *paradis* terrestre. On chercherait vainement sur la carte la plus exacte les noms du pays d'Hevilath et ceux des fleuves Gehon et Phison, [illegible] des noms oubliés, et, en cherchant bien, on pourrait faire des conjectures probables sur les fleuves modernes qui ont pu porter ces noms dans les temps préhistoriques. Le Tigre, l'Euphrate, l'Assyrie, pays et fleuves connus, peuvent guider dans cette recherche. Toutefois, il devient [illegible] tre d'une même source les quatre fleuves paradisiaques ; et si l'on veut astreindre l'un de ces fleuves à arroser l'Ethiopie, on tombera [illegible] terprètes, bien que le Tigre et l'Euphrate n'y [illegible] ficulté insurmontable. Aussi, tous les systèmes imaginés pour expliquer ce terrible passage [illegible].

La recherche de l'époque où fut créé le paradis terrestre [illegible] nation, et aucune absurdité. On pourrait croire [illegible] mencement les théologiens ont bâti une multitude [illegible] celle de la terre.

[illegible] être parlée dans le *paradis* terrestre. Celui [illegible] près la tradition persane, trois langues furent [illegible] dans leur esprit, et qu'il est impossible d'avancer [illegible] »

[illegible]

le dogme de l'immortalité de l'âme et professent ouvertement que rien ne subsiste de nous après le trépas : *Non mortui laudabunt te;* « Les morts ne célébreront plus tes louanges, » disent-ils à leur Dieu; et, dans ce fait qu'ils affirment, ils voient pour Jéhovah une raison déterminante de leur laisser la vie, afin de se conserver des adorateurs.

Les Juifs talmudistes, au contraire, se sont fait un *paradis* ou Eden céleste. Il est grand comme un continent et placé dans la septième sphère céleste. Il a deux portes, que gardent sept cent mille anges étincelants. Quand le juste arrive, ils lui posent sur la tête deux couronnes, lui donnent des bâtons de myrte et dansent en chantant : « Mange ton pain et réjouis-toi. » Ils le conduisent dans une sorte de pays de Cocagne, où coulent quatre fleuves de lait, de miel, de vin, d'encens, où l'on s'assoit à des tables de pierres précieuses; huit cent mille arbres ornent cet Eden et ombragent six cent mille anges, qui chantent les louanges de Dieu. Au milieu s'élève l'arbre de la vie, dont le feuillage couvre le jardin entier.

— *Paradis chrétien.* La tradition juive, au temps de Jésus, représentait donc le *paradis* promis aux élus comme un jardin de délices. Jésus modifia notablement cette tradition : il promit à ses apôtres que, dans le royaume de son père, ils seraient assis sur douze trônes, rendant la justice aux douze tribus d'Israël; mais il n'est pas sûr que, par ces paroles énigmatiques, Jésus n'ait pas voulu parler du rétablissement prochain de l'indépendance des Juifs et de la constitution nouvelle qu'il se promettait de leur donner. Rien de plus vague et de plus obscur que la notion évangélique du *paradis*, de ce royaume réservé aux seuls élus et fermé à l'immense majorité des humains. « Aujourd'hui, dit Jésus au bon larron, tu seras avec moi dans le *paradis*. » Mais cette affirmation précise, et qui établit d'une manière nette et certaine l'existence d'un *paradis* spiritualiste, n'est guère conforme aux divers passages où il s'agit de Jésus montant au ciel en corps et en âme et s'y asseyant à la droite de Dieu.

Les Pères de l'Eglise donnèrent quelque développement à cette doctrine obscure. Plusieurs d'entre eux, purement spiritualistes, réduisirent toutes les joies du *paradis* à la vision béatifique de Dieu. Nous voilà loin du jardin de volupté qu'espéraient les Israélites. Saint Irénée, admettant des degrés dans le bonheur des élus, reconnaît trois *paradis* différents : le ciel, le *paradis* proprement dit et la Jérusalem céleste. Toutefois, le Sauveur se manifestera réellement à tous, dans la mesure de leurs mérites. Les Pères d'Alexandrie admettaient aussi des degrés dans la félicité du *paradis*. Origène enseigne que les bienheureux seront placés dans différentes demeures et obtiendront une gloire différente : les moins purs d'entre eux seront soumis à l'autorité des anges; les plus saints seront placés immédiatement sous la dépendance du Christ; mais toutes les âmes seront appelées à progresser et à s'élever sans cesse de vertu en vertu et de connaissance en connaissance. La félicité du *paradis* est ici éloignée de toute jouissance sensuelle; elle consiste dans l'ascension continue vers Dieu, jusqu'à ce que la soif d'infini et de perfection ait trouvé sa pleine satisfaction. Les bienheureux apprendront à connaître d'abord les causes et la nature des choses terrestres, puis celles des choses célestes; mais surtout ils progresseront dans l'intelligence de Dieu et dans leur ressemblance avec lui. D'autres docteurs soutiennent que les habitants du *paradis* seront affranchis de toute souffrance et qu'ils auront tous les biens en abondance. Saint Justin, martyr, Athénagore, Théophile d'Antioche, Grégoire de Nazianze placent le bonheur suprême dans la parfaite connaissance de Dieu, d'autres dans un rapport intime et éternel avec les saints et avec Jésus-Christ. Augustin déclare que les saints contempleront la face de Dieu, et c'est en cela qu'il fait consister leur bonheur, bien que l'on ne puisse, d'après lui, déterminer exactement la nature de cette contemplation.

Le dogme du *paradis* fut un de ceux que les communions protestantes admirent sans conteste. Leurs docteurs n'essayèrent pas plus que les théologiens catholiques de décrire les joies des bienheureux, et se contentèrent de promettre aux fidèles la contemplation de la face de Dieu.

Ainsi donc, un lieu physique où les bienheureux jouiront d'un bonheur spirituel, telle est, dans ses traits essentiels, la doctrine du *paradis* chrétien. Quant à déterminer le lieu où est situé le *paradis*, à localiser les joies des bienheureux, la difficulté n'est pas mince. Dans l'Évangile, on place au ciel Dieu, le Verbe, le Saint-Esprit, les anges et les saints; mais les idées modernes ne s'accommodent guère d'un matérialisme si grossier. Les théologiens professent aujourd'hui que Dieu est partout, et diffèrent essentiellement d'avis quand il s'agit de localiser les esprits eux-mêmes. Où donc est le *paradis*? Quelques-uns affirment qu'il est partout et sont ainsi plus près qu'ils ne pensent d'avouer qu'il n'est nulle part. Il est généralement admis que le mot « ciel » est fréquemment employé dans l'Évangile pour désigner le séjour des bienheureux, et une expression métaphorique, mais il est dangereux d'aller plus loin dans les explications; d'autant plus que l'enfer est un corrélatif nécessaire du *paradis*. Si l'on récompense les bons, il faut, de toute nécessité, punir les méchants; si l'on détermine la place du *paradis*, il faut indiquer celle de l'enfer; et si le *paradis* est au ciel, où pourrait être l'enfer? Sur la terre, ou plutôt sous la terre, sans nul doute. On peut être mené loin dans cette voie, surtout si l'on tient quelque compte des découvertes astronomiques. Le système de Copernic avait, en vérité, de grands inconvénients théologiques. On assure que Mélanchthon, instruit de cette nouveauté hardie, s'écria : « S'il en est ainsi, nous sommes perdus. » Mélanchthon jugeait mal des ressources de la théologie, et l'inquisition eut grand tort de poursuivre Galilée; le nouveau système planétaire compromettait sans doute l'ancienne idée du ciel et de l'enfer localisés; mais l'interprétation métaphorique a des ressources infinies, qui peuvent sauver tous les textes. Il y a longtemps que le miracle de Josué ne gêne plus la rotation de la terre, et les théologiens modernes ne s'embarrassent plus guère de savoir où placer le ciel et l'enfer. Quelques-uns même ont profité de l'idée des planètes habitables pour loger les bienheureux dans Jupiter ou dans la lune; ceux-là n'ont pas eu besoin de l'interprétation métaphorique des textes. Les protestants, moins gênés dans l'explication des Ecritures, se sont lancés dans des systèmes plus hardis. Déjà, au XVII[e] siècle, Arminius avait prononcé cette parole : *Bona conscientia paradisus;* « Une bonne conscience, c'est le *paradis*. » Jésus lui-même avait dit : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous. » Les théologiens protestants ont courageusement développé cette pensée. Au lieu de regarder le *paradis* comme un lieu, ils le considèrent comme un état de l'âme. Le ciel, dès lors, est partout où se rencontrent des hommes de Dieu, des cœurs purs, des volontés droites. C'est la paix de l'âme, la tranquillité intérieure qui constituent le *paradis*. De deux hommes qui sont dans le même lieu, suivant leurs dispositions intérieures, l'un peut être en enfer et l'autre en *paradis*. Dès ici-bas, nous pouvons donc goûter les joies célestes; la difficulté est de savoir comment on pourra les goûter dans un autre monde et ce que cet autre monde pourrait bien être. Le *paradis* protestant ne se distingue plus guère de ce bonheur purement humain que procure une bonne conscience. Ou nous nous trompons fort, ou nous voilà bien près de la morale indépendante. Il n'est pas surprenant que la liberté d'examen conduise à l'indépendance de la raison. Les protestants peuvent être logiques comme philosophes, ils ne le sont certainement pas comme théologiens, car leur système est la négation pure et simple de toute révélation. Et pourtant, après avoir détruit l'autorité de l'Eglise, après avoir supprimé la plupart de ses dogmes, après avoir fermé virtuellement le ciel et l'enfer, base indispensable de toute religion, le protestantisme vit; pourquoi? par une raison très-simple : c'est que la foi, étant un fait étranger à la logique, n'a pas besoin de logique pour subsister.

— *Paradis de divers peuples.* Le *paradis* de Mahomet est immense; il embrasse terre et cieux et forme huit degrés ou cercles. Quatre fleuves l'arrosent. Les régions supérieures offrent des merveilles que l'esprit humain ne peut concevoir; c'est là qu'ont été appelés les quatre premiers califes, les dix premiers Arabes convertis par le Prophète et sa fille Fatime. Chacun d'eux y possède soixante-dix pavillons couverts d'or et de pierreries; chacun de ces pavillons contient 700 lits d'une richesse incalculable et chaque lit est entouré de 700 houris. L'entrée de ce *paradis* a été accordée à sept animaux devenus sacrés : le chameau du prophète Elie, le bélier d'Abraham, la baleine de Jonas, la jument Borak, la fourmi et la huppe de Salomon, le chien des Sept-Dormants. Tel est le *paradis* de Mahomet. Le Prophète offre à ses croyants la perspective des voluptés les plus raffinées, et les chrétiens, oubliant un peu que le *paradis* terrestre s'appelle jardin de volupté, ont souvent reproché aux musulmans l'idée sensuelle qu'ils se sont faite de la vie future. Toutefois, il convient de faire remarquer que le Coran est un livre fort décousu, et qu'à côté des passages qui donnent du *paradis* une idée si matérielle, il en est d'autres qui lui prêtent une couleur absolument spiritualiste.

Les Perses donnent au *paradis* le nom de *Behescht* (le très-excellent). Pour eux, l'âme juste subit le jugement d'Ormuzd ou de son vicaire Bahman, puis, traversant le pont Tchinevad, est accueillie par les Amschaspands, qui lui ouvrent les portes du séjour des délices. Les brahmanes ont environné le mont Mérou de plusieurs *paradis :* Indra-Loka, Kailasa, Vaikounta et Brahma-Loka.

Pour les bouddhistes, il y a vingt-huit cieux ou *paradis*, groupés également autour du mont Mérou ou Soumerou. Les pentes de ce mont sont d'or et de pierreries, et partagées en étages où sont distribués les dévas ou êtres divins, selon leur importance. Ce lieu est ombragé par un arbre mystérieux dont les fruits nourrissent les divinités. Au quatrième étage commence une série de six cieux appelés la région des désirs, où s'épurent successivement des besoins des sens les personnages saints, qui redescendront sur la terre incarnant Bouddha en eux. Les quatre plus hauts de ces cieux sont placés dans l'éther. Au delà de cette première série s'élève la région des formes et des couleurs, où les personnages qui viennent s'y épurer sont encore soumis aux impressions visuelles. Elle compte dix-huit cieux, répartis en quatre contemplations, formant des degrés d'élévation de l'âme de plus en plus parfaits. Ensuite apparaît le monde sans forme, où l'on parvient au suprême bonheur en demeurant dans l'anéantissement et en tombant finalement à l'état de *ni pensants ni non-pensants.*

Dans l'île Formose, on croit que, pour arriver au *paradis*, il faut traverser un pont étroit qui bascule sous les pieds des méchants et les précipite dans un fossé.

Le *paradis* des Scandinaves est le Walhalla (v. ce mot). Odin n'y reçoit que les guerriers morts en combattant. Les élus y boivent l'hydromel dans un crâne, en écoutant les chants de leurs poëtes.

Les Ostiaks, comme les Scandinaves, n'accordent les joies du ciel qu'à ceux qui meurent à la chasse ou dans les combats.

Les Groenlandais, qui vivent des produits de la mer, ont mis leur *paradis* au fond de l'Océan; il y règne un été perpétuel, un jour sans fin; les rennes, les chiens y pullulent, les veaux marins tombent tout bouillis dans les chaudières. On n'y parvient qu'après une vie de travaux, de chasses et de pêches hardies. Pourtant, certaines tribus envoient leurs âmes dans la lune, et d'autres ont choisi le centre de la terre pour le lieu de leur bonheur futur.

La plupart des sauvages de l'Amérique placent le *paradis* du côté de l'Occident et le considèrent comme un lieu de grandes chasses. C'est, pour eux, dans les régions où disparaît le soleil qu'est situé le séjour du bonheur éternel. Pour quelques tribus, les âmes s'envolent dans le soleil et les étoiles. Aux yeux de certaines autres, les prêtres et les chefs seuls peuvent obtenir les joies du *paradis*. Il en est de même dans les îles de Tonga, où les nobles seuls sont censés avoir une âme.

Les anciens Mexicains croyaient que les âmes des guerriers morts au combat et celles des femmes mortes en couche allaient dans les palais du soleil et l'accompagnaient dans sa course. Au bout de quatre ans, ces âmes étaient logées dans le corps d'oiseaux merveilleux et pouvaient vivre à volonté au ciel ou sur la terre. Un autre *paradis*, le Tlalocan, présidé par le dieu des eaux, Tlaloc, était assigné à ceux qui mouraient noyés, frappés de la foudre ou atteints de maladies, ainsi qu'aux enfants qu'on sacrifiait sur les autels du dieu. Pour les Péruviens, il y avait une région supérieure où, après leur mort, habitaient les gens vertueux, qui y goûtaient la béatitude du repos. La plupart des nègres d'Afrique croient à l'existence d'un *paradis* où l'on mène une vie de plaisirs.

— Bibliogr. A Muratori, *Liber de paradiso* (Vérone, 1738, in-4°); Gilb. Burnet, *De statu mortuorum* (Londres, 1726, in-8°); H. Tissot, le *Paradis sur la terre* ou le *Bonheur de la vie heureuse d'après saint Bernard, saint Jérôme, Thomas a Kempis, Natale, etc.* (Paris, 1847, in-18, 2e édit.); Huet, *Traité de la situation du paradis terrestre* (Paris, 1691, in-12).

— Théâtre. *Paradis* ou *poulailler*, c'est tout un. On a baptisé tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux noms la partie supérieure d'une salle de spectacle, celle qui forme la dernière galerie. C'est au poulailler que, dans nos théâtres populaires, viennent s'entasser, à cause du bas prix des places, les ouvriers et mesdames leurs épouses, les titis (dont la race se perd tous les jours), les gamins, enfin tous ceux qui, n'ayant que quelques sous en poche, veulent néanmoins se procurer le plaisir du spectacle.

Evidemment, la dénomination de *paradis* a été affectée à cette partie du théâtre parce qu'elle est au-dessus de tout le reste, comme le ciel, qui est censé renfermer le *paradis* chrétien, est au-dessus de nos têtes, et on lui a donné celle de *poulailler* parce qu'on y entasse les malheureux spectateurs comme on fait des poules lorsque la nuit tombe, sans s'inquiéter si elles sont plus serrées que de raison. « Les heureux du monde, lit-on dans le *Dictionnaire théâtral*, se carrent aux premières loges, et l'on entasse au *paradis* la classe populaire. Les portes du *paradis* s'ouvrent à bon marché aux artisans des faubourgs; douze sous est le prix contre lequel on leur délivre des passe-ports pour ce séjour de délices, où il fait une chaleur infernale, ou ils jurent comme des diables, où, enfin, ils s'amusent rarement comme des bienheureux. » Cette dernière phrase n'est pas d'un observateur; les habitués du *paradis* sont peut-être, au contraire, les plus heureux de toute la salle, si le bonheur consiste dans l'idée qu'on est heureux. Ceux-là ne sont point blasés, sceptiques, réfractaires à l'émotion comme les spectateurs des premières places. Ils sont venus là uniquement pour s'amuser, pour se distraire, pour se délasser, et non pour étudier, pour critiquer, pour éplucher. Ils ne cherchent pas la malice des choses, ils ne poursuivent pas, comme on dit, la petite bête; ils sont sincères, en un mot, faciles à émouvoir, ils y vont bon jeu, bon argent, et enfin, pour parler l'argot moderne, *ils croient que c'est arrivé.* Aussi faut-il les voir, surtout dans nos théâtres populaires, suant, soufflant, ne se gênant point pour retirer leurs habits quand ceux-ci les gênent ou les font souffrir, se montant volontiers sur le dos les uns des autres, s'appuyant sur les tringles qui servent de balustrades, et là, la bouche ouverte, l'oreille tendue, l'œil fixé sur la scène, suivant avidement et ingénument toutes les péripéties du drame, faisant leurs réflexions à haute voix, pleurant sur l'innocence trompée, injuriant le traître et applaudissant avec frénésie l'honnête homme qui, au dénoûment, ne manque jamais de venir punir le crime et sauver par un coup hardi la vertu en danger.

Un jour, à la Gaîté, pendant la représentation d'un drame intitulé *Germanie*, la dernière scène, merveilleusement jouée d'ailleurs par Gouget et M[me] Doche, tenait toute la salle haletante d'émotion. Au moment où, dans cette scène, l'acteur devait poignarder sa compagne de scène, il y avait une telle vérité dans son geste, une telle férocité dans son regard, que M[me] Doche, dont la terreur paraissait des plus vives et des plus naturelles, tomba à la renverse sur une table. Ce jeu de scène avait été rendu avec une étonnante vérité, une énergie véritablement effrayante. Aussi, une femme, placée à l'un des côtés du *paradis* et saisie d'une indicible émotion, s'écrie : « Ah! la canaille! » et, prise de convulsions nerveuses, tombe dans les bras de son mari, qui, ne sachant comment la secourir, semblait perdre la tête. Dans son délire, la malheureuse femme s'écriait sans cesse : « Ah! le brigand! Ah! l'assassin! » Un gamin, placé de l'autre côté du poulailler, en face des deux individus, crie alors au mari : « Mais dites-y donc que c'est une frime, que Gouget est un bon *zigue.* » Ce qui n'empêcha pas le mari d'enlever sa femme et de l'emporter dans le couloir, en lui disant en effet : « Mais Joséphine, c'est une frime; Gouget est un bon *zigue;* ces messieurs l'affirment... Ainsi, il n'y a pas de mal; je t'en prie, reviens à toi. » La représentation fut interrompue pendant quelques instants; mais cet intermède fit tant d'honneur aux deux artistes qui avaient joué la scène, que le public en masse les rappela avec acclamation et les couvrit l'un et l'autre d'applaudissements prolongés.

Comme on vient de le voir, les impressions des spectateurs logés au *paradis* se traduisent souvent, même pendant le spectacle, par des dialogues à haute voix échangés entre eux par les spectateurs et même par des interpellations adressées directement par eux aux acteurs chargés de tel ou tel personnage, selon que ce personnage leur est sympathique ou antipathique. Les *paradis* de nos théâtres de drame : Porte-Saint-Martin, Châtelet, Gaîté, Ambigu-Comique, sont fameux à cet égard, et le spectacle qu'ils offrent aux autres fractions du public n'est souvent pas moins curieux que celui de la scène.

Malheureusement pour le petit peuple, qui, à Paris, est friand de spectacle, le prix des places a augmenté d'une façon considérable depuis vingt ans et, en même temps, les petits théâtres populaires, les théâtres à très-bon marché ont disparu avec notre cher et regretté boulevard du Temple. Bien peu de théâtres aujourd'hui offrent une place de poulailler pour 0 fr. 50 ou 0 fr. 75; il faut parfois les payer jusqu'à 1 franc. Tandis qu'autrefois on allait au poulailler des Funambules pour 5 sous et à celui du Petit-Lazari pour 3 sous seulement. Aussi voyait-on de pauvres petits gamins, à qui leurs parents avaient donné, le dimanche, quelques sous pour s'acheter des friandises ou même pour dîner, et qui se passaient de manger pour aller au spectacle, quelque petit que fût le théâtre auquel leurs modestes ressources leur permettaient d'entrer.

Terminons par deux anecdotes qui feront bien connaître le caractère et l'esprit des habitués du *paradis*.

M[lle] Boisgonthier avait sa manière de faire patienter le public. Elle jouait aux Folies-Dramatiques. L'avertisseur l'appelle et elle n'était pas prête. Il insiste; elle l'envoie... promener.

Le régisseur intervient : « Boisgonthier! Allons donc! Tu es folle de te faire attendre ainsi. — Tiens! c'est toi, mon cher Léon? Faites jeter une casquette du *paradis* dans le parterre, ça l'occupera un instant. »

La casquette produit son effet, deux minutes sont gagnées, et M[lle] Boisgonthier n'est pas prête.

LE RÉGISSEUR. Boisgonthier, c'est intolérable... Vous m'exaspérez.

BOISGONTHIER, *faisant ses sourcils.* Tiens, tu ne me tutoies plus, ingrat!

LE RÉGISSEUR. C'est odieux! Je vais sévir, Boisgonthier! (*On hurle dans la salle.*) Entendez-vous le public?

BOISGONTHIER. Eh bien, qu'on jette des pommes dans le parterre; je les payerai, tas de rats!

Les pommes produisent leur effet; elles contusionnent quelques individus, mais sont mangées sur place.

Boisgonthier est prête, et fait son entrée aux applaudissements d'un public désaltéré. (Couailhac, la *Vie de théâtre.*)

**

Lorsque Léontine, de la Gaîté, était aux Folies-Dramatiques, elle jouait un rôle de

grisette dans une pièce de l'endroit, et Morand, un jeune et petit amoureux, jouait celui d'un étudiant, son amant. A la fin d'une scène assez vive qui se passe dans la chambre de l'étudiant, la grosse et bonne Léontine (elle était énorme) doit se trouver mal. Au même moment, on sonne à la porte de l'étudiant, et, comme celui-ci tarde à ouvrir, on frappe avec insistance, on appelle... L'étudiant, troublé, reconnaît la voix de son oncle!

Vous pensez que son embarras est extrême. L'étudiant tient à paraître sage; il veut faire disparaître la preuve du délit; il se dispose à porter son amante évanouie dans un cabinet noir. Morand est petit et pas fort; Léontine, elle, est très-bien *portante*, mais malaisément *portable*. Morand, en s'exerçant beaucoup à la chose, était parvenu, dans un premier élan bien combiné, à enlever assez heureusement sa volumineuse amante.

Un soir, cependant, il manque son coup, et, comme son premier effort était déjà un effort suprême, il n'est pas plus heureux à une deuxième et même à une troisième tentative. Jugez de l'hilarité du public! C'est alors qu'un gamin, voyant l'acteur s'exténuer en efforts inutiles, lui crie du haut du *paradis* : « T'es bête, Morand; fais deux voyages! » Léontine disparut aussitôt dans le cabinet noir, par son propre effort.

— Arboric. *Pommier de paradis.* Ce pommier est une variété ou mieux une sous-espèce, caractérisée par des racines noirâtres, ridées, nombreuses, chevelues, cassantes; une tige haute de 2 mètres au plus; des feuilles pubescentes seulement sur les nervures, en dessous; un fruit précoce, jaunâtre, ponctué de brun et vergeté de rouge du côté du soleil. Ce fruit, qui mûrit vers la fin de juillet, est très-médiocre comme grosseur et comme qualité. Toutefois, cette variété présente l'avantage de fournir les meilleurs sujets à greffer pour former des arbres nains. Ceux-ci durent moins, il est vrai, que les pleinvent; mais ils fructifient dès la seconde ou la troisième année et donnent des produits plus gros et de meilleure qualité; aussi sont-ils recherchés pour les petits jardins, tandis que la grande culture les dédaigne. Le *paradis* se propage très-bien de marcottes, ce qui justifie encore la faveur dont il est l'objet.

Paradis perdu (LE), poëme épique de Milton, en douze chants, un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain (1667, in-4°). Cette vaste composition a pour sujet la chute de l'homme, et la scène, transportée soit dans les époques primitives, soit en dehors des limites de la nature connue, dans les enfers, dans le chaos, dans les espaces supérieurs où siége la divinité, est toujours empreinte d'une étrange et sauvage grandeur. Le poëte s'y maintient sans défaillance à des hauteurs inaccessibles. D'un côté le merveilleux des génies infernaux à peindre, et un caractère sublime dans son horreur même, celui de *Satan*, en qui l'on doit reconnaître les traits d'une grande nature dégradée et une être presque divin tombé en ruine; de l'autre côté Dieu, les génies célestes, les merveilles de la création, le genre humain tout entier renfermé dans deux créatures innocentes et pures chez lesquelles l'amour et la volupté ont les charmes les plus touchants de la vertu; le bonheur et l'immortalité perdus par un moment de faiblesse; le tableau de tous les maux des siècles à venir, et dans le lointain la perspective consolante du monde réparé et de l'homme remontant par le secours d'un Dieu à sa primitive grandeur : un pareil sujet, sous la plume d'un homme de génie, devait donner et donna, en effet, le plus grand essor à la langue poétique anglaise.

Milton conçut le plan du *Paradis perdu* en voyant jouer dans sa jeunesse, en Italie, une sorte de mystère intitulé : *Adamo ossia il peccato originale*, d'Andreini. C'est une bouffonnerie assez grossière, dont les acteurs sont : Dieu le Père, les diables, les anges, Adam, Eve, le Serpent, la Mort et les Sept péchés capitaux. La scène s'ouvre par un chœur d'anges, et saint Michel s'écrie : « Que l'arc-en-ciel soit l'archet du violon du firmament; que les sept planètes soient les sept notes de notre musique; que le Temps batte exactement la mesure; que les vents jouent de l'orgue, etc., etc. » Mais, ainsi que le remarque Voltaire, « il y a souvent, dans les choses où tout paraît ridicule au vulgaire, un coin de grandeur qui ne se fait apercevoir qu'aux hommes de génie. Les sept péchés mortels dansant avec le diable sont assurément le comble de l'extravagance et de la sottise; mais l'univers rendu malheureux par la faiblesse d'un homme, les bontés et les vengeances du créateur, la source de nos malheurs et de nos crimes sont des objets dignes du pinceau le plus hardi. Il y a surtout dans ce sujet je ne sais quelle horreur ténébreuse, un sublime sombre et triste qui ne convient pas mal à l'imagination anglaise. »

Milton voulut d'abord faire du *Paradis perdu* une tragédie. Le monologue de Satan (chant IV), un des plus beaux morceaux du poëme, est un fragment de sa composition primitive; puis il abandonna ce projet et ne revint à la grande conception qu'il avait rêvée que dans sa vieillesse, après avoir usé sa vie dans les luttes politiques. Ce sont précisément ces luttes et les grands spectacles qu'il avait eus sous les yeux, les discordes civiles, les déchaînements des partis, qu'il refléta dans son œuvre; mais alors il résolut de la transformer, de l'agrandir, et il en fit un poëme épique.

Le style, dans Milton, est à la hauteur du sujet et peut soutenir le parallèle avec celui d'Homère. Il serait même difficile de trouver dans toute l'antiquité quelque chose de comparable à cette sublime invocation à la lumière qui ouvre le troisième chant, plainte véritablement touchante du poëte aveugle : « Salut, lumière sacrée, fille du ciel, née la première, ou de l'Eternel rayon coéternel! Ne puis-je pas te nommer ainsi sans être blâmé? Puisque Dieu est lumière et que, de toute éternité, il n'habita jamais que dans une lumière inaccessible, il habita donc en toi, brillante effusion d'une brillante essence incréée. Ou préfères-tu t'entendre appeler ruisseau de pur éther? Qui dira ta source? Avant le soleil, avant les cieux, tu étais, et, à la voix de Dieu, tu couvris, comme d'un manteau, le monde s'élevant des eaux ténébreuses et profondes, conquête faite sur l'infini vide et sans forme. Maintenant, je te visite de nouveau d'une aile plus hardie, échappé du lac stygien, quoique longtemps retenu dans cet obscur séjour. Lorsque, dans mon vol, j'étais porté à travers les ténèbres extérieures et moyennes, j'ai chanté, avec des accents différents de ceux de la lyre d'Orphée, le Chaos et l'éternelle Nuit. Une muse céleste m'apprit à m'aventurer dans la noire descente et à la remonter : chose rare et pénible. Sauvé, je te visite de nouveau et je sens ta lampe vitale et souveraine. Mais toi, tu ne reviens point visiter ces yeux qui roulent en vain pour rencontrer ton rayon perçant et ne trouvent point d'aurore, tant une goutte sereine a profondément éteint leurs orbites ou un sombre tissu les a voilés! Cependant, je ne cesse d'errer aux lieux fréquentés des Muses, claires fontaines, bocages ombreux, collines dorées du soleil, épris que je suis de l'amour des chants sacrés. Mais toi surtout, ô Sion! toi et les ruisseaux fleuris qui baignent tes pieds saints et coulent en murmurant, je vous visite pendant la nuit. Je n'oublie pas non plus ces deux mortels, semblables à moi en malheur (puissé-je les égaler en gloire!), l'aveugle Thamyris et l'aveugle Méonide, Tirésias et Phinée, prophètes antiques. Alors, je me nourris des pensées qui produisent d'elles-mêmes des nombres harmonieux, comme l'oiseau qui veille chante dans l'obscurité : caché sous le plus épais couvert, il soupire ses nocturnes complaintes. Ainsi avec l'année reviennent les saisons, mais le jour ne revient pas pour moi; je ne vois plus les douces approches du matin et du soir, ni la fleur du printemps, ni la rose de l'été, ni les troupeaux, ni la face divine de l'homme. Des nuages et des ténèbres qui durent toujours m'environnent. Retranché des agréables voies des humains, le livre des belles connaissances ne me présente qu'un blanc universel, où les ouvrages de la nature sont effacés et rayés pour moi : la sagesse à l'une de ses entrées m'est entièrement fermée. Brille donc d'autant plus intérieurement, ô céleste lumière! Que toutes les puissances de mon esprit soient pénétrées de tes rayons! Mets des yeux à mon âme, disperse et dissipe loin d'elle tous les brouillards, afin que je puisse voir et dire des choses invisibles à l'œil mortel. » (Trad. littérale de Chateaubriand.)

Dans les deux derniers livres, la mélancolie du poëte s'est augmentée; il paraît sentir davantage le poids du malheur et des ans. Un commentateur, à propos du génie de Milton dans ces derniers livres du *Paradis perdu*, dit : « C'est le même océan, mais dans le temps du reflux; le même soleil, mais au moment où il finit sa carrière. » Le républicain se retrouve à chaque vers du *Paradis perdu;* les discours de Satan respirent la haine de la tyrannie ainsi que l'enthousiaste amour de la liberté. Le poëte a transporté dans son ouvrage les formes politiques du gouvernement de sa patrie; mais il reste dans le poëme quelque chose d'inexplicable au premier abord : la république infernale veut détruire la monarchie céleste, et cependant Milton, dont les opinions sont essentiellement républicaines, donne toujours la raison et la victoire à l'Eternel. C'est qu'ici le poëte était dominé par ses idées religieuses; il voulait, comme les indépendants, une république théocratique, la liberté hiérarchique sous l'unique puissance du ciel, et il n'avait admis Cromwell que comme lieutenant général de Dieu, protecteur de la république. Il est certain que les idées religieuses de Milton nuisaient à la netteté de ses idées en politique, et que son ardent amour de la liberté le sauva seul des écarts dans lesquels aurait pu l'entraîner une dévotion exagérée. On sent en lui un homme tourmenté, inquiet, flottant entre toutes sortes d'idées inconciliables; la Révolution fermentait encore en lui.

« A la suite de ses troubles religieux et civils, après une révolution qui conduisit un de ses rois à l'échafaud, l'Angleterre enfanta, dit Lamennais, une épopée analogue au génie du protestantisme et à la sombre exaltation du fanatisme puritain. La question du bien et du mal dans ses rapports avec les destinées humaines et le dogme de la déchéance, fermentant au fond d'un esprit énergique et austère, Milton n'eut qu'à descendre en lui-même, dans les souvenirs passionnés de la guerre, sainte à ses yeux, à laquelle il avait pris une si vive part, pour peindre celle que, selon la théologie chrétienne, l'orgueil de la créature suscita, avant la création présente, dans le ciel. A différents égards, cette guerre gigantesque résumait les pensées, les impressions du poëte et celles de ses contemporains engagés dans le même combat. La défaite de Satan, sa chute désespérée, qui, plus tard, entraîne celle de l'homme, frappé, lui aussi, d'une réprobation fatale, éternelle, sans remède possible, si Dieu n'intervient surnaturellement pour le sauver, ce dogme terrible les enivrait d'une joie lugubre, et lorsque, au sein de l'abîme, se dressant sur son trône de feu, l'Esprit superbe, irrévocablement affermi dans sa rébellion, menaçait encore et jurait de se faire de sa ruine même un empire, cette indomptable opiniâtreté répondait tout ensemble et à leurs instincts de sectaires et à leurs inspirations politiques. (*Esquisse d'une philosophie*, liv. IX, ch. II.)

Voici, enfin, comment Villemain apprécie l'œuvre dans son ensemble : « Le sujet du *Paradis perdu* paraîtra le plus grand que l'imagination ait eu jamais à choisir; il a pour premier caractère d'embrasser l'intérêt, non pas d'une famille ou d'un peuple, mais de l'humanité entière : sorte de grandeur que l'imagination ne trouve dans aucune autre épopée. Addison a tort de vouloir admirer Milton par les règles et l'autorité d'Aristote. Ce qui constitue le *Paradis perdu*, c'est précisément le défaut de ressemblance avec tout modèle connu. Tandis que les autres poëmes sont fondés sur le mélange du merveilleux et de l'historique, le poëme de Milton ne sort pas un moment des vastes limites du merveilleux chrétien. Soit que le poëte habite les ténèbres ou la lumière de ce monde mystérieux, il faut que tout ce qu'il raconte soit créé par l'imagination et soutenu par elle. Le travail de son esprit, dans ce sujet tout idéal, ressemble à ce qu'il a lui-même admirablement décrit, au vol fantastique de Satan à travers les espaces du vide. Un essor si périlleux n'est pas, à la vérité, sans chutes et sans écarts. Les défauts du chantre du *Paradis perdu* sont grands, et le lecteur français doit en être plus blessé qu'aucun autre... Si les autres parties du poëme égalaient les cinq premiers chants, si ces ailes de feu soutenaient toujours le poëte, l'imagination n'aurait rien produit de plus grand que le *Paradis perdu*. Et même, quelles que soient les langueurs et les disparates qui se fassent sentir dans le reste de l'ouvrage, il y règne un genre de beauté qui rachète toutes les fautes, c'est le sublime. Nul poëte, depuis Homère, n'a eu plus de ce vrai sublime qui consiste soit dans la magnificence et la splendeur des images, soit dans le plus haut degré de grandeur et de simplicité réunies. Sans doute, les livres saints ouvraient à Milton une source abondante et facile; mais il semble plutôt inspiré qu'enrichi par ce qu'il a emprunté, et on voit que son génie tendait naturellement au grand et au sublime. A ce titre, le *Paradis* fournirait des exemples pour un traité tel que celui de Longin. Comme le style ne se sépare point du génie même de l'écrivain, on conçoit sans peine les différents caractères du style de Milton : il est hardi, nouveau, majestueux, excessivement poétique, quelquefois d'une extrême simplicité et quelquefois bizarre, pénible et prosaïque. La recherche des termes vieillis, l'imitation des tours hébreux et helléniques lui donnent quelque chose d'antique et de solennel qui convient à l'inspiration du barde sacré. Les règles vulgaires du langage y sont parfois violées. « Notre langue, dit Addison, fléchissait sous son génie, » et Johnson va jusqu'à dire que du mélange de tous les idiotismes étrangers qu'il emprunte Milton s'est formé une espèce de « dialecte de la tour de Babel. » Mais ce dialecte est celui d'un [illegible] génie; il abonde en expressions d'une inimitable énergie, et, quoique modifié sur le [illegible] des langues étrangères, il tient aux racines de la langue anglaise, qui, nulle part, ne paraît plus pompeuse et plus forte. »

Milton mourut sans soupçonner la gloire qu'il avait attachée à son nom par ce grand poëme; il eut même beaucoup de peine à le faire imprimer. La censure, inepte en tout pays, en arrêta la publication, sous prétexte qu'il était plein d'allusions politiques, et elle signalait surtout la description d'une éclipse de soleil (ch. Ier, v. 594) comme une attaque au roi Charles II, éclipsé par les grandes qualités de Cromwell. Lorsque le permis d'imprimer eut été enfin arraché, les libraires persistèrent à repousser le livre comme trop dangereux, et [illegible] que les [illegible] nant 18 liv. st. Ce fut tout ce [illegible] de Milton. Le poëme fut [illegible] souverainement ennuyeux. Il n'en pouvait [illegible] laquelle on ne goûtait que des poésies plus que [illegible] comte de [illegible], de Weller et les [illegible] John [illegible] homme! » [illegible] tout [illegible] certain, c'est qu'à la mort du poëte, sept ans après l'apparition du *Paradis perdu*, trois mille exemplaires de ce poëme n'avaient pas encore été vendus.

Voltaire le fit connaître en France, et, depuis le XVIIIe siècle, il en a été fait un grand nombre de traductions : celle de Dupré de Saint-Maur (1729, 3 vol. in-12), en prose; celle de Louis Racine, également en prose (1755, 3 vol. in-12), plus littérale, mais moins élégante que la précédente; celle de Mosneron (1786, 3 vol. in-12), où le véritable génie de Milton apparaît davantage. Les traductions en vers de Leroy, de [illegible]troche, de Delatour de Pernes, de E. Aroux, de Luneau de Boisgermain ont joui de quelque réputation, mais sont maintenant oubliées. Celle de Delille a passé longtemps pour un chef-d'œuvre; mais c'est une paraphrase beaucoup plus qu'une traduction. De nos jours, on est revenu aux traductions en prose. Chateaubriand en a fait une tout à fait littérale, qui est le décalque le plus exact du texte anglais; aussi lui a-t-on reproché ses tournures barbares, ses inversions forcées, ses longues périodes embarrassées et obscures; mais, malgré ses défauts, c'est encore celle qui donne l'idée la plus complète de l'œuvre originale; seule elle peut tenir lieu du texte pour ceux qui ignorent la langue anglaise. Elle a paru en 1836 (2 vol. in-18); celle de Pongerville (1838, in-8°) est loin de la valoir, mais elle est d'une lecture plus facile.

Paradis artificiels (LES), par Ch. Baudelaire (1860, in-12). Le poëte des *Fleurs du mal* appelle *paradis artificiels* les jouissances idéales et imaginaires qu'à défaut d'autres l'homme essaye de se procurer à l'aide de certaines drogues enivrantes. Son livre contient deux monographies complètes, basées sur des expériences rigoureuses, l'une des effets du haschich, l'autre des effets de l'opium. La première est tirée de ses observations personnelles ou de celles qui ont été faites sous ses yeux; la seconde est traduite des *Confessions d'un Anglais mangeur d'opium*, de l'helléniste de Quincey, qui, de son côté, n'a consigné dans ce singulier ouvrage que des observations absolument personnelles.

Les tableaux déroulés par Ch. Baudelaire dans l'une et l'autre partie sont empreints d'une poésie fantastique et vaporeuse qui donnerait fort envie de pénétrer pour son propre compte dans ces paradis artificiels, et cependant les analyses psychologiques et morales dont il accompagne chacune de ces hallucinations sont plutôt propres à éloigner du haschich et de l'opium tout être pensant. Ces monographies sont médicalement très-bien faites, écrites d'un style net et précis; car Baudelaire, quand il n'a pas à exprimer quelque déviation curieuse, se sert d'une langue pure, correcte, à laquelle les plus difficiles ne trouveraient rien à reprendre.

Pour le haschich, Baudelaire, après en avoir étudié la nature, rend compte de quelques [illegible] l'hôtel Pim[illegible] *Deux-Mondes*. Balzac y vint et fut sur le point de se laisser tenter. « Mais l'idée de penser malgré lui-même le choquait vivement, on lui présenta du [illegible] maniere frappante; l'amour de la dignité l'emporta. » Bien d'autres et Baudelaire [illegible] jouissances, peut aussi se transformer en un [illegible] une glace reflétant les lumières d'un lustre, [illegible] ves et musicales tout à fait imprévues. Baudelaire excelle à décrire [illegible] des rêves du haschich, mais il [illegible] réveil, l'engourdissement et le froid glacial des lendemains.

La partie traduite des *Confessions d'un mangeur d'opium* n'est pas [illegible]

On y voit le développement des ravages de l'opium dans une intelligence fortement organisée, mais à qui la seconde vie créée chaque jour par l'ingestion du poison est devenue plus nécessaire que la vie réelle. Là il n'est plus question seulement d'excitations passagères éveillées à de longs intervalles; c'est bien, en effet, une existence double que mène l'auteur de ces curieux mémoires; il est pour tout le monde un savant du premier ordre, un helléniste et un orientaliste distingué; il écrit des ouvrages d'une grande érudition et avec une remarquable lucidité d'esprit, puis, le moment venu, il prend sa dose de laudanum et s'enfonce dans les mystérieuses profondeurs du rêve. Chaque jour, par l'effet de l'habitude, les mêmes hallucinations, les mêmes personnages fantastiques reviennent et se représentent avec une intensité et une persistance singulières. Ainsi pendant longtemps, après une lecture de Tite-Live, de Quincey raconte qu'il entendait sans cesse à ses oreilles ces mots : *Consul romanus*, retentissant comme une formule magique et lui ouvrant tantôt des horizons de champs de bataille, tantôt des pompes triomphales. A ces visions qui durèrent plusieurs années en succédèrent d'autres. Un Malais, auquel il fit l'aumône une fois par hasard dans les rues de Londres et dont la jaune physionomie le frappa, fut pendant longtemps le compagnon assidu de ses rêves et le promena dans des régions d'une antiquité fabuleuse et d'une bizarrerie inexprimable. Une pauvre fille « triste violette de trottoir, innocente et virginale jusque dans la prostitution, » qu'il avait connue étant jeune lui-même et qu'il n'avait jamais pu retrouver, revenait aussi fréquemment à travers ces innombrables hallucinations; c'était la Béatrix de ce nouveau Dante dans ses voyages à un enfer inconnu. Baudelaire n'a pas traduit en entier ces confessions qui se terminent par un cri désespéré, *Suspiria de profundis*; il s'est contenté d'extraire les morceaux saillants, les reliant par des analyses. Ce raccourci a donné plus de relief à l'ouvrage, qu'on croirait sorti de l'imagination d'un fou, s'il n'était si exact et si précis dans ses incohérences, si la personnalité de l'auteur et sa haute valeur littéraire ne s'y affirmaient de la façon la plus puissante. Son traducteur ne lui a pas ménagé les reproches qu'il adresse à tous ceux qui veulent s'élever au surnaturel par des moyens matériels; mais, en faveur de la beauté des tableaux que peint l'illustre et poétique rêveur, il lui montre beaucoup de bienveillance. Il est, en effet, peu de poésies qui dépassent en magnificence étrange et grandiose les rêves de de Quincey.

Paradis. Iconogr. Le *Paradis terrestre* n'a été pour la plupart des artistes qui l'ont représenté qu'une occasion de faire preuve d'habileté à peindre les animaux : le Bassan, parmi les Italiens, Breughel de Velours et Snyders chez les Flamands, ont peint des *Paradis terrestres* qui n'ont absolument aucun caractère biblique, mais où ils ont groupé une multitude de bêtes de toute espèce. Un des meilleurs tableaux que le Bassan ait faits sur ce sujet se voit au musée de Madrid : nos premiers parents sont à demi couchés dans un riche paysage, dont les premiers plans sont couverts d'animaux; dans le ciel apparaît Dieu le Père, assis sur un nuage et qui regarde la terre d'un air satisfait. Le même musée possède trois *Paradis terrestres* de Breughel où les figures d'Adam et Eve sont complètement sacrifiées aux animaux; au musée de La Haye est une composition capitale exécutée par ce peintre en collaboration avec Rubens, qui s'est représenté sous les traits d'Adam. Ce dernier tableau a été très-vanté. « On dirait, selon Weyerman, que Rubens et Breughel ont voulu s'y porter un défi. Adam et Eve sont si merveilleusement dessinés, si admirablement coloriés et si gracieux de formes, que l'on peut y voir reluire, comme dans un miroir, le créateur du ciel et de la terre. Tout ce que Breughel a ajouté à ces personnages est si beau, si grand et en même temps si agréable, que l'on ne doit plus demander quel bonheur goûtent nos premiers parents dans ce lieu de délices. Les animaux sont singulièrement gracieux dans leur maintien; les tigres y jouent comme de jeunes chiens et ils sont peints d'une manière si transparente qu'on croirait voir leurs entrailles se mouvoir sous le blanc pelage de leur ventre. » Smith partage cette admiration enthousiaste; il cite le tableau comme « une production sans pareille, d'un fini exquis, d'un éclat et d'une pureté de coloris vraiment enchanteurs. » Tout en reconnaissant que cette peinture est, en effet, sans pareille dans l'œuvre de Rubens, qui, cette fois, a proportionné son talent à la manière du miniaturiste chargé du jardin tout frais et fleuri où s'ébattent mille petits êtres frais éclos et bien heureux d'être au monde, W. Bürger est d'avis que l'Adam et l'Eve, parfaitement en harmonie avec cette nature immaculée, proprette, ratissée, doivent être du commencement de Rubens. Ce tableau, qui n'a pas plus de 1 mètre de largeur sur 0m,83 de hauteur et qui fait les délices des amateurs de la peinture polie et minutieuse, a été payé 7,350 florins à la vente de Mme Backer, de Leyde, en 1766, prix énorme pour ce temps-là. Smith, en 1830, l'estimait 1,200 guinées. Le Louvre a un *Paradis terrestre* de Breughel (no 58), où l'on remarque, au premier plan, un cheval, un lion, un tigre, un loup, un paon, et, sur un fleuve, divers oiseaux aquatiques. Dans le même musée est un tableau de Fr. Snyders sur le même sujet (no 489) : on y distingue, entre autres animaux représentés de grandeur naturelle, un cheval et une jument, un chien et une chienne, un cerf et une biche, un chat, un dindon, un léopard, une fouine, un écureuil, un renard, un lion, une autruche, des pigeons, etc.; dans le fond, Dieu crée la femme. Un autre *Paradis* de Snyders appartient à la galerie de Dresde. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède un tableau qui a été peint sur le même sujet par R. Savery, en 1628; le musée de Munich en a un qui est de la main de Paul de Vos. Une estampe de Nicolas de Bruyn, datée de 1647, représente le *Paradis terrestre*. Ce sujet a encore été représenté par Abraham Hondius (gravé par J.-Ph. Le Bas), Gio-B. Paggi (gravé par Poussin, au Louvre), J. Martin (gravé par L.-G.-S. Lucas), etc. Ces trois derniers ont donné plus d'importance aux figures qu'aux animaux. Dans le tableau de Poussin, Adam est assis sur le gazon, tandis qu'Eve, un genou en terre, le prend par le bras et lui montre l'arbre de la science du bien et du mal où se cache le serpent tentateur. L'Eternel apparaît, à droite, porté sur des nuages. Le paysage, couvert d'une riche végétation et peuplé d'animaux d'espèces diverses, est traversé, au loin, par une rivière; sur le devant, une cascade tombe à travers des rochers. Ce tableau a été gravé par Audran et dans les recueils de Filhol (IV, pl. 256) et de Landon (III, pl. 41).

Le *Paradis céleste* a été représenté par divers artistes du XIVe siècle, notamment par l'Orcagna, qui jugea bon de donner aux élus les traits de ses bienfaiteurs, tandis que dans une autre composition, figurant l'*Enfer*, il introduisit les portraits de ses ennemis. Giusto de Padoue couvrit la coupole de l'église Saint-Jean-Baptiste, dans sa ville natale, d'une vaste fresque représentant une multitude de bienheureux rangés, comme dans un consistoire, sur des plans et avec des costumes divers; « idée simple en elle-même, dit Lanzi, mais exécutée avec un bonheur et une netteté presque inconcevables pour l'époque. » Plusieurs artistes modernes ont représenté la *Gloire des bienheureux* ou le *Paradis* dans des compositions plus ou moins considérables; il nous suffira de citer l'immense fresque dont Luca Cambiaso a orné la voûte de l'église de l'Escurial; la coupole du Val-de-Grâce, peinte par Mignard, et dont Gérard Audran a fait une gravure, en six morceaux, d'après un dessin de Michel Corneille; la coupole des Invalides, peinte par Charles de La Fosse; une coupole peinte par Bertin, dans la chapelle du Plessis-Saint-Pair (aujourd'hui détruite); une mosaïque exécutée par L. Gaetano sur le dessin de Pillotti, dans l'église Saint-Marc, à Venise; un tableau du Tintoret, qui décore le fond de la grande salle du Palais des doges et qui a 30 pieds vénitiens de hauteur sur 72 de largeur; un tableau de C. Giaquinto, au musée de Madrid; un tableau de Paolo de Matteis, au musée de Naples; une composition d'Ant. Dieu, gravée par J. Audran, et une autre du frère André, gravée par N.-D. de Beauvais; un carton exécuté par Chenavard pour la décoration du Panthéon et qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Cette dernière composition représente la cité céleste bâtie au-dessus des nuages; les portes sont ouvertes par saint Pierre et saint Jean; la Vierge, revêtue du soleil, entourée de sept séraphins qui chantent en s'accompagnant de leurs harpes d'or, s'avance pour recevoir la foule des chrétiens purs et fervents qui s'élève, sans aucun secours d'ailes ou de nuées, depuis le bas de la composition, entraînés dans ce mouvement ascensionnel par l'intensité du désir. Parmi les groupes, on reconnaît Dante guidé par Béatrix, Raphaël et Fra Angelico, qui se tiennent aux pieds de la Vierge dans une attitude d'adoration amoureuse.

Paradis (LE), fresque du Tintoret, dans la salle du Grand-Collége, au palais des doges, à Venise. Quatre cents figures environ se mêlent et se remuent dans cette gigantesque composition; les unes sont entièrement nues, les autres sont drapées de rouge ou de bleu. Le temps a beaucoup assombri le coloris. « La manière, dit M. Ch. Blanc, est intrépide, un peu lâchée et surmenée; mais, en somme, elle est magistrale. Les modèles ne sont pris ni dans la nature ni dans l'idéal; ils sont dessinés de pratique, pour la plupart, et n'offrent, en général, que des airs de tête sans beauté, sans individualité, sans finesse. Les anges s'agitent comme des diables, et le tout, assez rude d'exécution et peu riche de pensée, est très-imposant néanmoins par la masse, le mouvement et le nombre. C'est l'image saisissante d'une multitude en l'air, d'une cohue dans les cieux ou, pour mieux dire, dans le purgatoire. Le fougueux peintre n'était pas homme à mettre du calme et de la sérénité, même dans le paradis. » Il avait soixante-seize ans lorsqu'il commença cette peinture, et il ne mit guère plus de trois ou quatre ans à la terminer. Cet ouvrage avait d'abord été commandé à Paul Véronèse, qui devait l'exécuter avec François Bassan; mais le Véronèse étant venu à mourir avant d'y avoir mis la main, le Tintoret, malgré son grand âge, fut jugé seul capable d'une aussi colossale entreprise.

On conserve dans un des palais de la famille Mocenigo, à Venise, une esquisse de la fresque du palais ducal; le musée de Madrid en possède une autre.

Quant au *Paradis* du Tintoret qui est au Louvre, c'est une composition différente de celle de la fresque; on y voit le Christ couronnant la Vierge et entouré des apôtres, des évangélistes, des Pères de l'Église, des vierges, des confesseurs, des martyrs, etc.

Paradis perdu (LE), tableau de Cabanel; au palais royal de Munich. Eve, étendue au pied d'un grand arbre, se cache le visage avec la main gauche et, de la droite, prend le bras d'Adam, qui est assis sur un rocher, le coude appuyé sur l'arbre, la tête baissée et empreinte d'une sombre inquiétude. Les deux époux ont vu qu'ils étaient nus, car le péché est accompli; ils se sont revêtus d'une ceinture de feuillage... Les coupables écoutent la sentence que prononce contre eux le Père éternel. Celui-ci est assis sur les nuées, soutenu par trois anges, dont l'un est sous ses pieds, le second à sa droite, tenant un glaive de feu, et le troisième à sa gauche, écartant le feuillage de l'arbre sous lequel Adam et Eve sont placés. Au milieu des plantes en fleur qui entourent ces derniers, à la gauche du tableau, on aperçoit le serpent fatal et Lucifer, roux comme un satyre, dont les prunelles enflammées lancent des éclairs sinistres.

Ce tableau, commandé par le roi de Bavière, a figuré à l'Exposition universelle de 1867. C'est une des œuvres capitales de l'auteur; mais, à côté de qualités incontestables de modelé et de coloris, on y trouve des défauts graves. « C'est de Michel-Ange, dit M. Chaumelin (l'*Art contemporain*), que M. Cabanel a cherché à se ressouvenir en peignant le *Paradis perdu*. Malheureusement, il ne suffit pas de dessiner des figures colossales, ayant de gros muscles et de vastes draperies, pour rappeler les pages grandioses de la Sixtine. L'Eve de M. Cabanel a des chairs flasques et blafardes; Adam est boursouflé et a l'air maussade, la pose compassée et ennuyée d'un modèle d'atelier; Lucifer est grimé comme un traître de mélodrame; le Père éternel, avec son torse nu, ses jambes entortillées dans une lourde draperie violette, son nimbe jaune d'œuf et son geste vulgaire, a un aspect par trop monumental; les trois anges qui le soutiennent ne semblent pas suffisamment pénétrés de la gravité de leur rôle. Ajoutez à cela un paysage extrêmement travaillé, tout encombré de coquelicots, de pâquerettes, de volubilis et autres fleurettes qui veulent être naïves et ressemblent aux enluminures d'un papier peint. »

PARADIS ou **PARADISI** (Paul), surnommé **le Canosse**, hébraïsant italien, né à Venise, mort vers 1554. Il quitta la religion juive, dans laquelle il avait été élevé, pour se faire catholique, s'adonna à l'enseignement de la langue hébraïque et fut appelé, en 1530, à Paris, par François Ier, pour occuper une chaire au Collége de France. On a de lui : *De modo legendi hebraice dialogus* (Paris, 1534, in-4o).

PARADIS (Jean-Baptiste), journaliste français, né à Lyon en 1827, mort à Naples en août 1871. Lorsqu'il eut terminé ses études dans sa ville natale, il se livra au commerce de la soierie dans la maison à la tête de laquelle se trouvait son père. Quelques jours après la révolution du 24 février 1848, Paradis fondait à Lyon et dirigeait le *Vingt-quatre Février*, petit journal politique qui cessa bientôt de paraître, puis il collabora aux journaux républicains la *Constitution* et la *Liberté*. Au commencement de 1849, il quitta Lyon pour aller faire ses études de droit à Paris. Le jeune étudiant se mêla activement de politique et devint, en 1850, un des rédacteurs de l'*Evénement*, journal inspiré par Victor Hugo. Après le coup d'Etat du 2 décembre, Paradis passa à la rédaction du *Bien-être universel*, journal hebdomadaire fondé par M. Emile de Girardin, puis il entra à la *Presse*. Abandonnant la politique, il ne s'occupa plus depuis lors que d'économie politique ou de questions financières, et se jeta dans le tourbillon des affaires. En 1854, le chaud républicain de 1848 se fit attacher à la rédaction du *Constitutionnel*, où il fut chargé du bulletin financier, travailla à la partie industrielle de diverses revues et feuilles spéciales et fonda un journal financier, dont il prit la direction. Après l'effondrement de l'Empire, Paradis resta à Paris, qu'il quitta pendant la Commune. Il se rendit alors à Naples et termina sa vie par un suicide.

PARADIS DE MONCRIF (François-Augustin), littérateur français. V. MONCRIF.

PARADIS DE RAYMONDIS (Jean-Zacharie), moraliste français, né à Bourg-en-Bresse en 1746, mort à Lyon en 1800. La faiblesse de sa santé l'ayant forcé de se démettre des fonctions de lieutenant général du bailliage de Bresse, il se consacra entièrement à des travaux littéraires et agronomiques. En 1797, il se rendit à Paris et s'y lia intimement avec le savant Lalande, qui l'a inscrit dans son *Catalogue des athées*. On lui doit les écrits suivants : *Traité élémentaire de morale et de bonheur* (Lyon, 1784), ouvrage très-estimable; *Traité sur l'amélioration des serres* (Paris, 1789, in-8o); *Moyen le plus économique, le plus prompt d'améliorer la terre d'une manière durable* (Bourg, 1789); *Des prêtres et des cultes* (1797).

PARADISA s. m. (pa-ra-di-za). Vitic. Variété de raisin de l'île de Corse.

PARADISA (Jacques DE), théologien allemand. V. CLUSA.

PARADISÉIDÉ, ÉE adj. (pa-ra-di-zé-i-dé — du lat. *paradisea*, paradisier, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au paradisier. ‖ On dit aussi PARADISÉ et PARADISIANÉ, ÉE.

— s. f. pl. Syn. de PARADISIERS.

PARADISER v. a. ou tr. (pa-ra-di-zé — rad. *paradis*). Néol. Rendre semblable aux joies du paradis : *La nature a voulu maternellement glorifier l'hymen de l'insecte et lui* PARADISER *ses noces*. (Michelet.)

PARADISI (Paul), hébraïsant italien. V. PARADIS.

PARADISI (Augustin, comte), poëte et littérateur italien, né à Vignola, duché de Modène, en 1736, mort à Modène en 1783. Il se fit recevoir docteur en droit et docteur ès lettres, acquit un savoir presque encyclopédique, devint professeur d'économie politique et d'histoire à Modène, président des études (1780), et reçut le portefeuille de la justice. Paradisi était un bon poëte lyrique, que ses contemporains ont comparé à Horace pour l'élégance et la précision du style. Ses principales œuvres ont été publiées sous le titre de : *Poesie e prose scelte* (Reggio, 1827, 2 vol. in-8o). On trouve dans ce recueil des poésies, un *Essai métaphysique sur l'enthousiasme dans les beaux-arts*, un *Eloge de Montecuccoli*, un *Discours sur les mœurs des sauvages dans leur rapport avec le bonheur*, *Des conjectures sur l'état politique de l'Italie au IXe et au XIVe siècle*, etc. On lui doit aussi la traduction en vers libres de quelques tragédies de Voltaire (1764, in-4o).

PARADISI (Jean, comte), homme politique et écrivain italien, fils du précédent, né à Reggio en 1760, mort dans la même ville en 1826. Comme son père, il suivit la carrière de l'enseignement et il était professeur de géométrie pratique à l'époque de la Révolution. Admirateur chaleureux des idées nouvelles, Paradisi s'empressa d'offrir ses services à Bonaparte lorsqu'une armée française apporta la révolution en Italie, fut nommé par le général un des directeurs de la république Cisalpine (1797), mais se vit contraint par le général Brune, l'année suivante, de donner sa démission. Au retour des Autrichiens, Paradisi fut jeté en prison. Il recouvra la liberté après la bataille de Marengo, fit, en 1800, partie de la commission de gouvernement, assista à la consulte de Lyon en 1801, fut nommé par Bonaparte, devenu président de la république italienne, consulteur d'Etat, membre du collége électoral de Votti, contribua à l'élection de Napoléon comme roi d'Italie et fut récompensé de son zèle par sa nomination au sénat, qu'il présida à partir de 1809. En 1814, il proposa au sénat de demander aux alliés le maintien du prince Eugène comme roi d'Italie, mais sa proposition fut repoussée. Il resta quelque temps encore à Milan pour y présider l'institut, puis se retira dans sa ville natale, où il vécut dans une profonde retraite. On a de lui : *Recherches sur les vibrations des lames élastiques* (Bologne, 1806); une comédie, la *Pension viagère* (Milan, 1822, in-8o), et un assez grand nombre de poésies publiées dans divers recueils, dans la *Biblioteca scelta di opere italiane*, dans les *Opere scelte di A. Paradisi* (Milan, 1828), etc.

PARADISIAQUE adj. (pa-ra-di-zi-a-ke — rad. *paradis*). Du paradis, qui appartient au paradis : *Les joies* PARADISIAQUES. *Il est à remarquer que les descripteurs des éternelles souffrances sont infiniment plus nombreux que ceux des joies* PARADISIAQUES. (F. Mornand.) *L'ordre dans la société s'établit sur les calculs d'une justice inexorable, nullement sur les sentiments* PARADISIAQUES *de fraternité, de dévouement et d'amour que tant d'honorables socialistes s'efforcent aujourd'hui d'exciter dans le peuple*. (Proudh.)

— Qui peint un bonheur digne du paradis : *De ces auteurs, les uns sont* PARADISIAQUES, *les autres sont tragiques*. (V. Hugo.)

PARADISIER s. m. (pa-ra-di-zié — rad. *paradis*). Ornith. Genre d'oiseaux, vulgairement nommés *oiseaux de paradis* : *Le* PARADISIER *rouge a été pendant quelque temps fort rare dans les collections*. (Z. Gerbe.) ‖ On dit aussi PARADISÉE s. f.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant les genres paradisier proprement dit, manucode, sifilet, lophorine et diphyllode.

— **Encycl.** Les *paradisiers* ou oiseaux de paradis sont caractérisés, d'une manière générale, par un bec droit, fort, comprimé latéralement, sans échancrures; des narines larges, couvertes de plumes courtes, serrées et veloutées; le chaperon couvert de duvet; la queue surmontée de deux plumes plus longues que le corps de l'oiseau et n'ayant de barbes qu'à leur base et à leur extrémité; ces deux plumes sont moins longues chez les femelles. Cet ancien genre *paradisier* forme aujourd'hui une famille qui comprend cinq genres bien distincts : les diphyllodes, les lo-

phorines, les manucodes, les sifilets (v. ces mots) et enfin les *paradisiers* proprement dits, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici. Ces derniers se distinguent en ce qu'ils ont les plumes des flancs effilées et singulièrement allongées en panaches plus longs que le corps et, de plus, deux filets ébarbés adhérents au croupion, qui se prolongent autant et plus que les plumes des flancs.

Peu d'oiseaux ont été, autant que les *paradisiers*, l'objet de fables et de préjugés, dont plusieurs ont encore aujourd'hui un certain cours parmi les personnes étrangères à l'histoire naturelle. On a cru pendant longtemps qu'ils étaient privés de pieds; la manière dont leurs dépouilles mortes sont préparées par les naturels des pays qu'ils habitent n'a pas peu contribué à accréditer cette erreur. Pour livrer ces peaux au commerce, on enlève les ailes et les pattes, puis la chair, et on met dans l'intérieur un bâton qui traverse le bec et qui s'étend jusqu'à l'extrémité de la queue. L'oiseau est roulé sur ce bâton et, malgré tout le soin qu'on met à l'examiner, on reconnaît difficilement, si on n'est pas naturaliste, où étaient les ailes et les pattes. Il n'y a guère qu'un demi-siècle qu'on a vu, au Muséum de Paris, des *paradisiers* entiers, tués par des voyageurs naturalistes français.

D'un autre côté, les marchands, pour donner plus de valeur à leur marchandise, ne manquaient pas de renchérir sur les récits fabuleux qu'on débitait. Pigafetta, ayant apporté en Europe un manucode sur lequel on constatait la présence des pieds, fut, dit-on, fort maltraité par Aldrovande pour avoir osé combattre l'opinion générale. D'après Vigneul-Marville, les *paradisiers* qu'on trouve morts au pied des arbres sont privés de pattes, parce que les fourmis qui les rencontrent dans cet état commencent par les leur dévorer. Barrère crut faire une grande concession en admettant que ces oiseaux ont les pieds très-courts et garnis de plumes jusqu'aux doigts, au point de faire croire qu'ils n'en ont pas du tout. Il n'a fallu rien moins que les efforts persévérants de Jean de Laët, Marggraff, Clusius, Wormius, Bontius et autres encore, pour faire rentrer les *paradisiers* dans la règle générale.

Mais une erreur en amène ordinairement une autre. « Des volatiles que l'on croyait sans pieds, dit Vieillot, si étonnants par la richesse, par la forme, le luxe, la position, le jet de leurs plumes, ne devaient pas avoir la même manière de vivre que les autres. » On leur inventa donc des mœurs et des habitudes qui fussent en rapport avec leur prétendue nature physique. On assura que, privés de la faculté de se percher ou de se reposer à terre, ils se suspendaient aux arbres au moyen des longues barbes plumeuses dont ils sont ornés, et que, n'ayant d'autre élément que l'air, ils dormaient, s'accouplaient, pondaient et couvaient en volant. D'autres, pour rendre la chose admissible, affirmèrent que le mâle avait une cavité sur le dos, dans laquelle la femelle déposait ses œufs et les couvait ensuite, grâce à une autre cavité correspondante qu'elle avait à l'abdomen; quelques auteurs, trouvant l'hypothèse un peu hasardée, cherchaient à en atténuer les détails extravagants en se contentant de dire que la femelle du *paradisier* plaçait ses œufs sous ses ailes, tandis que d'autres, lâchant leur imagination à toute bride, n'affirmaient rien moins que ceci, c'est que les *paradisiers* se retiraient dans le paradis terrestre pour nicher et élever leurs petits!

En passant de l'Inde en Europe, les fables ne firent que croître et embellir. Les prêtres mahométans firent croire aux chefs, puis au peuple, que ces oiseaux venaient directement du paradis. D'après eux, les *paradisiers* sont des présents de Dieu; dédaignant les aliments vulgaires, ils ne vivent que de la rosée du soleil et des parfums des fleurs; la mort seule peut les faire appartenir à la terre; enfin, leurs plumes ont la vertu de rendre invulnérable celui qui les porte. Aussi, les chefs s'empressèrent-ils d'adopter cet ornement. Tout ce merveilleux est complétement tombé aujourd'hui, et si les *paradisiers* attirent encore l'attention, c'est uniquement à cause de la beauté de leur forme, de la richesse et de l'éclat de leur plumage.

Les mœurs et le genre de vie des *paradisiers* ne sont encore connus que d'une manière assez incomplète. Les uns fréquentent les buissons, les autres habitent les forêts et nichent sur les arbres les plus élevés. On les voit souvent voler en troupes nombreuses, mais sans se livrer à de longs voyages. Leur organisation ferait croire qu'ils sont à la fois insectivores et frugivores; mais on n'a à cet égard que des données contradictoires. Ainsi, d'après divers auteurs, ils vivent de baies et sont très-friands de muscades et d'autres épices; aussi ne s'écartent-ils pas des contrées où elles croissent. D'après d'autres, au contraire, ce sont des oiseaux chasseurs, vivant d'insectes, surtout de grands papillons, et même de petits oiseaux, ce qui est peu probable, vu la structure de leur bec et de leurs pieds. Quelques espèces ont des mœurs sociales, tandis que d'autres vivent solitaires. Les *paradisiers* proprement dits habitent particulièrement la Nouvelle-Guinée, les Moluques, etc.

Le *paradisier* grand-émeraude a le front, la gorge et le devant du cou d'un vert émeraude brillant; la tête et le cou sur les côtés jaune paille, ainsi que les plumes du flanc, qui sont frangées de rouge à leur extrémité. C'est à cette espèce que l'on emprunte les panaches qui ornent les chapeaux de femme. Cet oiseau se rencontre sur la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée. Le *paradisier* petit-émeraude a été autrefois confondu avec le précédent, quoiqu'il soit plus petit et que les couleurs de ses plumes soient plus vives et plus brillantes. Le *paradisier* rouge, longtemps fort rare dans les collections, a les plumes des flancs d'un beau rouge; le tour du bec et une partie de la tête d'un noir velouté; la gorge d'un vert noir, sablé d'or. Cette espèce habite l'île Waigiou. C'est à l'époque où les épices commencent à mûrir que le premier sort des bois, par couples ou par petites bandes, et qu'il fond sur les récoltes. Cet oiseau, plus beau que le paon, auquel il ressemble par l'éclat de ses couleurs, a comme lui des allures vaines, fières et dédaigneuses. Il méprise les autres oiseaux et s'isole volontiers. Il est, du reste, courageux, sauvage et aime mieux mourir que de vivre en captivité. Sous les coups de l'orage, malmené par la tempête, il s'élève verticalement et s'en va chercher des régions plus tranquilles. On ignore la durée de son incubation et la manière dont il construit son nid.

Le *paradisier* petit-émeraude, l'une des espèces les mieux étudiées, a des mouvements élégants et rapides. Dans les forêts qu'il habite, il recherche les cimes des arbres les plus élevés; toutefois, il quitte ces cimes pendant la grande chaleur du jour et va se réfugier à l'ombre des plus épais feuillages, celui du teck en particulier. Quand il se croit seul, il fait entendre un cri perçant fréquemment répété, que rendent à peu près les mots *voike, voike, voiko*, fortement articulés. Dès que le petit-émeraude entend un bruit qui l'étonne ou l'effraye, ses cris cessent et il se tient caché sous le feuillage dans la plus parfaite immobilité; mais si le bruit continue, il s'envole et se perche sur les plus hautes cimes; aussi ne peut-on le tirer qu'en se servant d'armes à très-longue portée. C'est le matin ou le soir qu'on le chasse à l'affût, après qu'on a reconnu les arbres chargés de fruits sur lesquels il vient se poser.

C'est généralement à l'époque des moussons que les *paradisiers* émigrent d'un canton à l'autre par petites bandes de trente à quarante individus. Ces petites migrations, comme tant d'autres détails de la vie de ces curieux oiseaux, avaient donné lieu à des fables peu admissibles. On affirmait que chaque bande voyageait sous la conduite d'un chef, qui avait pour mission de veiller à la sécurité de tous, en les préservant des poursuites des chasseurs et même en allant goûter l'eau des fontaines de la route, fontaines que les Papous indigènes empoisonnaient parfois, afin de se rendre maîtres d'une plus grande quantité de gibier. Il va sans dire que les émigrations des *paradisiers* se font comme celles de toutes les autres espèces.

Ces beaux oiseaux, tout empanachés de faisceaux de plumes, ne peuvent voyager par tous les temps. Ces mêmes plumes élégantes, qui les soutiennent dans un air calme et qui même rendent leur vol très-rapide, leur deviennent par un vent défavorable un obstacle et même un danger. Lorsque le vent est trop violent, ils cherchent par un vol vertical et très-élevé à se soustraire à la bourrasque; lorsqu'il est contraire, ils s'arrêtent et attendent qu'il ait changé de direction pour poursuivre leur voyage. C'est peut-être à ces particularités que se rattache le peu d'étendue qu'occupe l'aire géographique de ces admirables oiseaux. Ils sont, en effet, confinés dans les terres équatoriales connues sous le nom de Nouvelle-Guinée ou terre des Papous, entre 127° et 146° de longitude occidentale.

Les Papous, tout sauvages et grossiers qu'ils sont, ont toutefois, dès longtemps, compris le parti qu'ils pouvaient tirer de l'envoi des dépouilles des *paradisiers* chez les peuples civilisés; aussi font-ils à ces pauvres animaux une guerre d'extermination, une chasse incessante, soit à l'aide de lacets, soit au moyen de bâtons entourés de glu; dans ces cas, ils les prennent vivants. Mais, le plus souvent, ils cherchent à les tuer en grimpant, comme de véritables chats, pendant la nuit, sur les arbres où dorment les oiseaux. Silencieusement ils montent, puis s'arrêtent à la bifurcation des branches trop faibles pour les supporter. Là, ils attendent patiemment, puis, dès que le jour arrive, ils tirent sur les oiseaux, à peine réveillés, avec des flèches faites au moyen de nervures de feuilles de latanier. Leur adresse est merveilleuse, et la roideur du trait qu'ils décochent est telle que, le plus souvent, l'oiseau visé tombe percé d'outre en outre par la flèche. Ils se hâtent alors de descendre de l'arbre, s'emparent de leur proie et la préparent pour le commerce. Ce sont particulièrement les Malais qui achètent en gros aux Papous ces brillantes dépouilles, puis qui les portent aux îles Moluques, d'où elles sont expédiées dans l'Inde, en Chine et en Europe. Les indigènes, s'apercevant qu'on leur achète plus cher les plumages les mieux conservés, s'efforcent de les préparer aujourd'hui plus délicatement. Ce sont les Campongs, peuplade habitant la côte nord de la Nouvelle-Guinée, qui préparent le plus de ces dépouilles de *paradisier*.

PARADISTE s. m. (pa-ra-di-ste — rad. *parader*). Paillasse qui joue, à la porte d'un petit théâtre, des parades, des scènes burlesques.

PARADOL (Mme). V. PRÉVOST-PARADOL.

PARADOS s. m. (pa-ra-do — de *parer*, et de *dos*). Fortif. Ouvrage de pieux servant à préserver une troupe ou des travaux contre les feux de revers.

PARADOUZ s. m. (pa-ra-douz). Anc. art milit. Espèce de flèche.

PARADOXAL, ALE adj. (pa-ra-do-ksal, a-le — rad. *paradoxe*). Qui tient du paradoxe : *Opinion* PARADOXALE. *Mme Sand fait des romans passionnés ou* PARADOXAUX, *et des pastorales naïves et simples.* (St-Marc Girard.)

— Singulier, bizarre, incroyable, qui semble impossible : *Mener une existence* PARADOXALE.

— Qui aime le paradoxe, qui le recherche : *Esprit* PARADOXAL. *L'esprit* PARADOXAL *ébranle les institutions les plus sacrées.* (Mme de Staël.)

— Hist. nat. Se dit de certains êtres dont la configuration semble contraire aux lois de la nature : *Ornithorhynque* PARADOXAL. *Les singes sont des êtres* PARADOXAUX, *qui embarrassent le naturaliste en plaçant sous ses yeux une sorte de caricature de la figure humaine.* (G. St-Hilaire.)

— Erpét. *Grenouille paradoxale*, Espèce de grenouille dont le têtard a une taille supérieure à celle de l'animal parfait.

— Minér. Se dit d'un cristal qui a des formes inattendues et extraordinaires.

— s. m. Ce qui est paradoxal : *Le christianisme, toujours en garde contre la nature, recherche l'étrange, le* PARADOXAL. (Renan.)

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre soléostome.

— **Syn. Paradoxal, incroyable.** V. INCROYABLE.

PARADOXALEMENT adv. (pa-ra-do-ksa-le-man — rad. *paradoxal*). D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe : *Une vérité exprimée* PARADOXALEMENT.

PARADOXE s. m. (pa-ra-do-kse — du gr. *paradoxos*; de *para*, à côté, et de *doxa*, opinion). Opinion, proposition qui est ou paraît contraire à l'opinion commune : *Soutenir des* PARADOXES. *Aimer le* PARADOXE. *J'aime mieux être un homme à* PARADOXES *qu'un homme à préjugés.* (J.-J. Rouss.) *On débite des* PARADOXES, *faute de trouver des vérités qui ne soient point triviales.* (Condorcet.) *Il suffit presque toujours de retourner une vérité banale pour en faire un* PARADOXE. (Mme de Staël.) *Il n'est pas une vérité qui n'ait été, au jour de sa publication, regardée comme un* PARADOXE. (Proudh.) *Les* PARADOXES *de la veille sont les vérités du lendemain.* (Laboulaye.) *Le* PARADOXE *est presque une vérité, du moins il la côtoie et l'accompagne.* (J. Janin.) *Un avocat est un marchand de phrases, un fabricant de* PARADOXES. (Mme de Gir.) *Le principe se nomme hypothèse quand on a omis d'en prouver la justesse, et il prend le nom de* PARADOXE *lorsqu'il est en opposition avec les idées reçues.* (L. Pinel.) *Les amis du* PARADOXE *prétendent que les maladies sont nécessaires à la santé, et que nous ne sommes jamais mieux qu'après avoir été très-mal.* (L. Enault.) *Le* PARADOXE *est le faible des gens qui sont oracles et qui ont l'habitude d'être écoutés.* (Ste-Beuve).

— Physiq. *Paradoxe hydrostatique*, Principe d'après lequel la pression exercée par les liquides sur les parois horizontales des vases qui les contiennent est indépendante de la forme de ces vases.

— Adjectiv. S'est dit pour *paradoxal*. *Y eut-il jamais opinion plus* PARADOXE *que celle-là?* (Et. Pasq.) *Les béatitudes, en apparence si* PARADOXES *et incroyables...* (Bourdal.)

— **Encycl.** Philos. De tout temps, la philosophie a émis un grand nombre de jugements contraires à l'opinion commune et considérés dès lors comme des *paradoxes;* mais, de son côté, la philosophie ne voyait dans les idées populaires qu'on lui opposait que des préjugés. Préjugés ou *paradoxes*, telle est l'alternative qui se pose à qui veut penser; y a-t-il donc un divorce nécessaire entre le sens commun et la science? Ce serait dire qu'il y aurait incompatibilité entre la raison spontanée et la raison réfléchie. Or, elles ne peuvent évidemment différer que du plus au moins, la raison se développant à mesure qu'elle se comprend et se réfléchit mieux elle-même.

C'est chez les stoïciens qu'apparaît pour la première fois, avec un sens bien précis, le mot *paradoxe* : « *Paradoxa*, [illegible] the, mais non *paradoxa*. » c'est-à-dire [illegible] contraires à l'opinion, mais non à la raison. Nous avons encore, pour le [illegible] que celui-ci, un exposé des *P*[illegible] de Sénèque. On sait ce qu'étaient ces fameux *paradoxes* des stoïciens : Que la vertu est le seul vrai bien, que la douleur n'est pas un mal ni le plaisir un bien, que le sage est inaccessible à tous les coups du malheur; que le sage, même dans les tortures les plus atroces, est heureux d'un bonheur inaltérable, qu'il est supérieur à Jupiter même, que le sage est le seul bon, le seul grand, le seul libre, le seul roi, le seul savant, le seul artiste, le seul beau, en un mot le seul vraiment homme et homme complet, que le monde tout entier est sa patrie et qu'il y règne absolument; que la vertu (le bonheur), acquise une fois, ne se perd, ne s'accroît ni ne diminue jamais; que tous les biens sont égaux, toutes les vertus identiques, et de même tous les vices, depuis les simples manquements jusqu'aux crimes les plus [illegible], etc. Cicéron, qui connaissait fort bien tous les *paradoxes* stoïciens, en a souvent fait la critique, mais sans apporter assez de profondeur et de généralité dans la [illegible].

Après les stoïciens, la philosophie ancienne ne nous présente plus d'aussi éclatants et surtout d'aussi nobles *paradoxes*. Les opinions des épicuriens, celles des cyniques, celles des pyrrhoniens sur la suspension du jugement, celles même du probabilisme de la nouvelle Académie ont été parfois traitées à bon droit de *paradoxes*, puisqu'elles choquent les convictions et les apparences ordinaires. Le christianisme, surtout quand il est arrivé à se constituer en système théologique, a produit aussi bon nombre de *paradoxes*. Saint Paul n'hésite pas à l'en glorifier et appelle le christianisme une folie aux yeux de la sagesse humaine. Combien de fois l'unité de la Trinité, Dieu en trois personnes, l'incarnation d'un Dieu engendré par une Vierge et tous les autres mystères de la religion révélée n'ont-ils pas été traités comme des opinions insoutenables et incompatibles avec la raison? Leurs partisans, du moins, ne peuvent nier que ce ne soient des *paradoxes*.

Dans la philosophie moderne, tous les grands *paradoxes* de la philosophie grecque ont reparu, mais avec une portée bien plus haute. L'essence du *paradoxe* philosophique consiste dans l'opposition naturelle entre deux ordres de facultés : la raison, qui aspire à l'unité et qui veut y réduire, même de force, tous les phénomènes, tous les faits, toutes les diversités apparentes, et l'expérience, qui se refuse à cette unification absolue. De là les *paradoxes* de l'idéalisme ou du matérialisme, l'un qui veut tout absorber dans l'esprit, l'autre tout rabaisser à la matière; de là les *paradoxes* du panthéisme, qui veut voir tout en Dieu ou Dieu en tout; ceux de toute métaphysique rationaliste, qui veut fonder la science, non sur l'analyse des faits bruts, mais sur leur coordination sous une unité supérieure fournie par la raison pure; de là les *paradoxes* de Kant, affirmant l'idéalité subjective du temps et de l'espace, la phénoménalité de toutes nos connaissances et posant pourtant au delà de toutes les atteintes le monde mystérieux des *noumènes*, de là les *paradoxes* de Fichte, de Schelling, de Hegel, admettant l'identité des contraires ou rapportant le monde tout entier aux actes d'un moi pur.

On peut dire d'un mot : Il n'y a pas de philosophie sans *paradoxe*, parce que la philosophie est précisément la recherche des vérités cachées ou non apparentes. Cette question de la nécessité du *paradoxe* dans la philosophie a été traitée avec un grand talent par Henri Ritter. Dans son ouvrage intitulé *Paradoxes philosophiques*, il a essayé de rattacher tous les principaux *paradoxes* de la philosophie à la manière de concevoir le monde en général. Il s'est surtout attaché à expliquer, en les conciliant avec l'opinion vulgaire, malgré les apparences d'opposition radicale, les cinq paradoxes que voici : 1° Le monde est absolument bon; 2° l'univers physique lui-même suppose un monde suprasensible; 3° on peut connaître le suprasensible par l'intuition [illegible]; 4° [illegible] et la raison, loin de s'exclure, s'appellent pour se compléter; 5° nous ne devons pas considérer l'univers d'un point de vue exclusivement anthropologique.

C'est un grand pas fait dans la voie philosophique que d'en être venu à substituer l'étude à la négation [illegible] l'incrédulité. [illegible] synonyme d'erreur, [illegible] apparence est une [illegible] toujours fondée [illegible] vérité. [illegible] la science consiste à [illegible] à un autre : le premier [illegible] vulgaire, le second celui de l'homme instruit. »

— Physiq. *Paradoxe hydrostatique*. On désigne par ces mots la contradiction apparente que présentent ces deux faits également certains, d'une part que la pression exercée par le liquide sur le fond horizontal du vase qui le contient est indépendante de la forme de ce vase au-dessus du fond, et, de l'autre, que la pression exercée par le vase [illegible] sur le plateau d'une balance dépend au contraire essentiellement de sa forme. L'explication de ce paradoxe se fait en remarquant que la pression exercée par le vase sur un plateau de balance se compose, outre le poids du vase, de la somme des composantes verticales, les unes positives, les autres négatives, des pressions exercées par le liquide sur tous les éléments de la paroi. Si le vase s'élargit de bas en haut, la pression sur le fond est petite, mais les parois latérales supportent des pressions dirigées de haut en bas. Si, au contraire, le vase se rétrécit de bas en haut, la pression sur le fond est grande, mais les parois laté-

rales supportent des pressions dirigées de bas en haut. On démontre aisément par l'analyse que la somme des composantes verticales des pressions exercées par le liquide se réduit toujours en définitive, quelle que soit la forme du vase, au poids de ce liquide.

— *Paradoxe de Fergusson.* On désigne ainsi la contradiction apparente que présentent les mouvements de diverses roues enfilées sur un même axe dans les conditions suivantes :

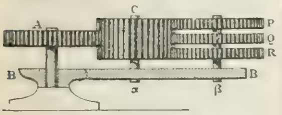

Une roue A de n dents est fixe ; autour de son axe peut tourner un bras portant deux axes α et β, dont l'un porte une roue C, d'un nombre quelconque de dents, engrenant avec A, et l'autre β trois roues, P, Q, R, également folles, de $n+1$, n et $n-1$ dents, engrenant avec C. Lorsqu'on fait mouvoir le bras, la roue P tourne dans le même sens, la roue R tourne en un sens contraire et la roue Q conserve son orientation.

Pour expliquer ces effets divers, imaginons sur l'arbre β une roue M d'un nombre m quelconque de dents : les points de contact des circonférences primitives des trois roues A, C, M restant toujours sur la ligne des centres, et les arcs décrits pendant le même temps par ces points de contact sur les circonférences auxquelles ils appartiennent devant être égaux, mais alternativement dans un sens et dans l'autre, le mouvement relatif de la roue M, par rapport à la roue A, se composera d'une translation le long de la circonférence décrite par β et d'une rotation autour de β, ayant pour vitesse la différence des vitesses relatives de la roue M et de la roue A, par rapport à leurs axes respectifs, c'est-à-dire

$$\omega\left(\frac{n}{m}-1\right)$$

en désignant par ω la vitesse angulaire du bras.

Si $m=n$, on voit que la vitesse relative de M par rapport à A sera nulle, c'est-à-dire que M n'aura plus qu'un mouvement de translation. Si $m=n+1$, la vitesse relative de M par rapport à A sera $-\frac{\omega}{n+1}$; la roue M tournera dans le sens du mouvement du bras ; enfin si $m=n-1$, la vitesse relative de M par rapport à A sera $\frac{\omega}{n-1}$ et la roue M tournera en sens contraire du mouvement du bras.

Paradoxes philosophiques (LES), par Henri Ritter (1866). V. plus haut l'article encyclopédique.

Paradoxes (LES), ouvrage philosophique et oratoire de Cicéron. Dans cet ouvrage, dédié à Brutus, l'auteur semble s'être proposé plutôt un exercice de rhéteur qu'une œuvre sérieuse de philosophe. Ce n'était pour lui qu'un jeu d'esprit, comme il le dit lui-même, et, ce qui doit nous en convaincre, c'est que ce traité renferme peu de paradoxes qu'il n'ait réfutés dans d'autres parties de ses œuvres. Mais il n'était pas mécontent de montrer qu'il était capable de donner les apparences de la vérité aux propositions les plus hasardées. Ce n'est pas non plus sans intention, croyons-nous, qu'il a adressé ses *Paradoxes* à Brutus. Peut-être sachant que Brutus ne professait pas les mêmes opinions que lui sur l'art oratoire, voulait-il prouver au neveu de Caton, au partisan d'une éloquence nue et stérile, que les principes mêmes du stoïcisme, malgré leur austérité, pouvaient être embellis et fortifiés par les développements de la pensée et la fécondité de l'élocution.

Bien qu'on range ordinairement les *Paradoxes* dans les œuvres philosophiques, il vaudrait mieux, à notre avis, les classer à la suite des discours, car ce sont des lieux communs, des études oratoires, comme les *Exordes* qu'on trouve dans les œuvres de Démosthène. C'est une sorte de transition entre l'éloquence et la philosophie.

PARADOXIDE s. m. (pa-ra-do-ksi-de — du gr. *paradoxos*, incroyable, et de *idea*, forme). Crust. Genre de crustacés, de la famille des oxygiens, comprenant cinq ou six espèces fossiles. *Les* PARADOXIDES *ont le corps très-déprimé.* (H. Lucas.)

PARADOXIQUE adj. (pa-ra-do-ksi-ke — rad. *paradoxe*). Qui contient des paradoxes : *Traité* PARADOXIQUE, *composé par Bénigne Poissenot en 1583.*

PARADOXISME s. m. (pa-ra-do-ksi-sme — rad. *paradoxe*). Rhétor. Figure consistant à réunir sur un même sujet des attributs qui paraissent inconciliables, mais que l'on a combinés de façon que leur réunion ne choque pas la vraisemblance.

— **Encycl.** Nous trouvons un exemple de *paradoxisme* dans la cinquième satire de Boileau, lorsqu'il représente le marquis voyant tomber sa maison sous le poids des procès, suite des emprunts qui en ont voilé un temps la pauvreté :

> Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
> Humblement du faquin rechercha l'alliance ;
> Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
> Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux,
> Et, corrigeant ainsi la fortune ennemie,
> Rétablit son *honneur* à force d'*infamie*.

On cite aussi, comme exemple de *paradoxisme*, la phrase suivante de Thomas, dans l'*Éloge de Sully* : « Il se *vengea* de ses ennemis, car il ne perdit aucune occasion de leur *faire du bien*. » Mais ici l'opposition des idées est bien moins nette, par conséquent le *paradoxisme* qui en résulte est bien moins digne d'être remarqué.

PARADOXOLOGIE s. f. (pa-ra-do-kso-lo-jî — du préf. *para*, et du gr. *doxa*, opinion ; *logos*, discours). Manie, abus du paradoxe. ‖ Peu usité.

— Logiq. Traité sur les paradoxes.

— Antiq. rom. Improvisation bouffonne.

PARADOXOLOGUE s. m. (pa-ra-do-kso-lo-ghe — rad. *paradoxologie*). Ant. rom. Improvisateur qui, dans les repas où il était invité, devait être prêt à parler sur toutes sortes de sujets.

PARADOXORNIS s. m. (pa-ra-do-ksor-niss — du gr. *paradoxos*, étrange ; *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des loxies.

PARADOXURE s. m. (pa-ra-do-ksu-re — du gr. *paradoxos*, étrange ; *oura*, queue). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des viverriens, formé aux dépens des civettes et des genettes, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Inde et la Malaisie : *Les* PARADOXURES *ont des formes plus ramassées et plus trapues que celles des civettes.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Ce genre est voisin du genre des civettes, des genettes et des mangoustes. Les *paradoxures* ont le système dentaire très-développé : vingt dents à chaque maxillaire, six incisives, deux canines et douze molaires. Ces animaux sont plantigrades ; leurs pattes présentent une structure qui mérite d'être étudiée ; chaque patte se compose de cinq doigts, qui eux-mêmes sont armés chacun d'une griffe mince, crochue, très-aiguë et presque aussi rétractile que celle du chat. Jamais les griffes ne touchent la terre, grâce à un bourrelet charnu qui les tient redressées et qui paraît jouir d'une assez grande sensibilité. La plante des pattes est de plus garnie de quatre tubercules mamelonnés, dont deux centraux, triangulaires, et deux latéraux, plus longs que les autres et qui se rejoignent à l'extrémité postérieure des pattes. Ces tubercules sont recouverts d'une peau fine et sensible de même nature que celle des bourrelets. La queue est droite, capable de s'enrouler légèrement sur elle-même ; mais on n'a jamais plus constaté l'enroulement observé par les naturalistes sur l'animal qui a servi à constituer le type. En effet, par une anomalie étrange, le premier *paradoxure* que l'on ait étudié avait la queue entièrement recourbée ; de là même le nom que porte l'animal. La partie supérieure du museau est bifurquée et rappelle assez celui du chien. La forme générale du *paradoxure*, quoique rappelant celle de la civette, est cependant plus fine et plus allongée que dans cette dernière. Le *paradoxure* n'a pas de poche près de l'anus. La colonne vertébrale se compose de 66 vertèbres dont : 4 céphaliques, 7 cervicales, 13 dorsales, 7 lombaires, 3 sacrées et 32 coccygiennes. Le sternum compte 8 pièces distinctes et est en tout semblable à celui de la civette. Il en est de même pour l'humérus, le bassin, le tibia et le péroné. Fr. Cuvier, auquel on doit une étude très-approfondie de cet animal, signale encore quelques particularités anatomiques. La langue est mince, longue, étroite et très-mobile. L'oreille rappelle celle du chien ; quant à la partie externe, une sorte d'opercule vient cependant recouvrir en partie l'ouverture du canal. Le scrotum est libre et volumineux ; la verge, entourée d'une gaîne qui se relie à l'abdomen, est couverte de papilles cornées, s'imbriquant d'avant en arrière. La femelle a trois mamelles de chaque côté, une pectorale et deux abdominales. Les mœurs des *paradoxures* sont peu connues ; on pense toutefois que ce sont des animaux nocturnes et que, semblables aux civettes, ils se nourrissent d'oiseaux et de petits mammifères. Leur pelage est un mélange de poil laineux et soyeux. C'est à Java, en Asie, que l'on en trouve le plus grand nombre ; l'espèce type vient de l'Inde. Les zoologistes sont peu d'accord sur le nombre des espèces ; on en a compté jusqu'à dix. Nous ne décrirons que le *paradoxure* type (Cuvier) ou *genette pougouné* (Leschenault). La queue est presque aussi longue que le corps, qui mesure $0^m,50$. La couleur générale est noir jaune, avec quelques taches noires le long de l'épine dorsale. La dernière moitié de la queue est complètement noire, et la première moitié de la couleur du corps. L'oreille est liserée de blanc ainsi que l'œil. Cet animal habite les lieux couverts de broussailles et a les mouvements très-vifs. Citons encore, et pour mémoire, le *paradoxure bondar* ou *musanga*, de la grosseur d'un chat, d'un pelage fauve marqué de noir, avec l'extrémité de la queue blanche, très-répandu à Sumatra, à Bornéo et à Siam.

Enfin, le *paradoxure boudar*, qui se distingue de l'espèce type par un système dentaire moins développé, se rencontre au Népal et au Bengale.

PARADROME s. m. (pa-ra-dro-me — du préf. *para*, et du gr. *dromeus*, coureur). Antiq. gr. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

PARAELLAGIQUE adj. (pa-ra-èl-la-ji-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par la réaction de l'acide sulfurique sur l'acide gallique.

— **Encycl.** L'acide *paraellagique* $C^7H^2O^4,HO$ est un corps cristallin, d'une couleur brun foncé, peu soluble dans l'eau et très-soluble dans les alcalis énergiques. La chaleur le décompose en partie ; dissous et soumis à l'ébullition, il prend une belle teinte rouge qu'on utilise pour la coloration des tissus. Pour le préparer, on fait réagir l'acide sulfurique sur l'acide gallique. L'opération se fait à une température d'environ 140°. La liqueur, après ébullition, est précipitée par l'eau froide, et l'acide *paraellagique* se dépose.

PARÆTONIUM ou **AMMONIA**, ville de la Libye ancienne, sur la côte de la Marmarique ; elle était comprise dans les possessions égyptiennes et était le siége du culte d'Isis. Elle servit de place de refuge à Antoine et à Cléopâtre. Dans les temps modernes, elle a porté le nom de Berek, et a été détruite, en 1820, par Méhémet-Ali.

PARAFE ou **PARAPHE** s. m. (pa-ra-fe — abréviation de *paragraphe*, qui vient du gr. *paragraphê* ; de *para*, à côté, et *graphein*, écrire, le même que l'ancien allemand *graban*, graver). Trait de plume qui accompagne souvent la signature, et qui, en certains cas, tient lieu de cette signature : *Signer de son* PARAFE. *Mettre son* PARAFE *au-dessous d'une addition, d'une rature, pour l'approuver. Ce peintre n'appose pas à ses œuvres une touche invariable comme une griffe ou un* PARAFE ; *il étudie, travaille, essaye.* (Th. Gaut.)

PARAFÉ ou **PARAPHÉ, ÉE** (pa-ra-fé, ée), part. passé du v. Parafer. Accompagné d'un parafe : *Écrit signé et* PARAFÉ.

PARAFER ou **PARAPHER** v. a. ou tr. (pa-ra-fé — rad. *parafe*). Marquer de son parafe : PARAFER *un renvoi.*

— Pratiq. *Parafer ne varietur*, Mettre son parafe sur des pièces produites en justice ou devant un officier public, afin qu'on ne puisse pas substituer une pièce à une autre. ‖ *Parafer un appointement*, Porter une cause au parquet, quand on passait par l'avis des avocats généraux, et qu'on en dressait un appointement que parafait généralement celui qui avait entendu les parties.

— Techn. *Parafer des monnaies*, Y marquer à la main, avec des poinçons, le point secret, la marque et le déférent.

Se parafer v. pr. Être parafé : *Pièce qui doit* SE PARAFER.

PARAFEU s. m. (pa-ra-feu — de *para*, et de *feu*). Techn. Petit mur que l'on élève devant les ouvreaux, dans les verreries.

PARAFFINE s. f. (pa-ra-fi-ne). Chim. Mélange d'hydrocarbures solides et transparents, qui restent comme résidu lorsqu'on distille le pétrole ou les huiles.

— **Encycl.** La matière grasse, incolore et cristalline connue sous ce nom est la portion solide du mélange d'hydrocarbures qui se produit en même temps que diverses autres substances dans la distillation sèche de plusieurs composés organiques, à une température qui ne dépasse pas la chaleur rouge naissant. La *paraffine* se rencontre aussi comme élément constituant de la plupart des pétroles ou huiles minérales ; elle y est mélangée avec des hydrocarbures huileux, qui sont analogues ou identiques avec ceux que renferme le goudron obtenu par la distillation destructive. La *paraffine* native se présente aussi dans des couches bitumineuses que l'on rencontre en plusieurs endroits, et particulièrement sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne. C'est elle qui constitue les minéraux connus sous les noms de *cire fossile*, de *hatchétine* et d'*ozocérite* (v. ces mots). Elle a été découverte, en 1830, dans les produits de la distillation sèche, par Reichenbach, qui l'obtint d'abord du goudron de bois, puis du goudron animal, puis enfin au moyen du goudron de houille obtenu à une température ne dépassant pas le rouge sombre. Christison la découvrit à peu près vers la même époque dans le pétrole, et la décrivit sous le nom de pétroline. Etting l'obtint en distillant la cire avec de la chaux et, en 1833, Laurent l'obtint en même temps que d'autres hydrocarbures, en soumettant les schistes bitumineux à la distillation sèche à une température n'excédant pas le rouge sombre. Depuis lors on l'a extraite en abondance, soit du goudron obtenu par la distillation du charbon, des schistes bitumineux, du lignite, de la tourbe, à des températures relativement modérées, soit de plusieurs variétés de pétrole. Sa préparation constitue aujourd'hui une partie de l'une des branches les plus importantes et les plus vastes de l'industrie.

La substance désignée sous le nom de *paraffine* ne possède aucune individualité chimique et paraît être un mélange de plusieurs carbures d'hydrogène, tout comme c'est le cas pour les hydrocarbures liquides auxquels elle est associée dans le pétrole, ou qui se produisent en même temps dans la distillation sèche des substances organiques.

La *paraffine* du commerce, lorsqu'elle est pure, est une substance solide, incolore, translucide, parfaitement inodore et insipide, qui ressemble quelque peu au sperma ceti. Sa densité est de 0,870 environ ; elle fond entre 45° et 65° en formant un liquide qui se solifie en une masse cristalline feuilletée. Elle bout vers 370°. Lorsqu'on la chauffe avec précaution, elle se volatilise sans subir une forte décomposition. Elle n'absorbe pas l'oxygène atmosphérique à la température ordinaire, ne brûle pas facilement lorsqu'elle est en masse, mais brûle avec une flamme très-brillante lorsqu'on enflamme une mèche qui en est imbibée. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans 2,85 parties d'alcool bouillant, d'où elle se sépare complètement, par le refroidissement, en petites aiguilles friables et douces au toucher. Elle est infiniment plus soluble dans l'éther et dans les huiles. L'acide sulfurique concentré ne l'attaque que fort lentement à la température ordinaire, et même à 180°. L'acide azotique étendu est sans action sur elle ; mais lorsqu'on la fait bouillir pendant longtemps avec de l'acide azotique concentré, elle paraît donner de l'acide butyrique et de l'acide succinique. Le chlore n'agit pas sur elle à la température ordinaire ; mais, d'après Bolley, lorsqu'on fait passer un courant de chlore à travers de la *paraffine* fondue, celle-ci est attaquée lentement et il se forme un produit de substitution dur, mais facilement fusible, qui a reçu le nom de *chloraffine*. Quoi qu'il en soit, la *paraffine* est une substance très-stable et très-indifférente. C'est même de là que lui vient son nom (*parum affinis*).

La production de la *paraffine* et des hydrocarbures liquides, connus sous les noms d'*eupione*, de *photogène*, d'*huile de paraffine*, qui accompagnent ce corps dans le produit huileux de la distillation sèche, est, comme l'a démontré Reichenbach, un résultat constant de la carbonisation, c'est-à-dire de la décomposition par la chaleur des substances organiques et des substances minérales d'origine organique, comme le charbon de terre. Reichenbach a également démontré que, pour obtenir la plus grande quantité possible de ces produits au moyen d'une substance donnée, il ne faut pas trop élever la température. Celle-ci doit être maintenue dans des limites telles que les vapeurs des hydrocarbures formés ne subissent pas une décomposition ultérieure qui les transformerait en suie, en naphtaline, en anthracène et en gaz permanents. L'extrême limite de température doit être le rouge naissant, ou tout au plus le rouge sombre. Si l'on chauffe davantage, les vrais produits de la carbonisation se détruisent à leur tour. Il est donc de toute nécessité, lorsqu'on se propose dans la distillation sèche d'obtenir des huiles et de la *paraffine* en quantité considérable, de n'élever la température que peu à peu et d'éviter que les parois de la cornue atteignent le rouge.

La proportion de *paraffine* renfermée dans le goudron qui résulte d'une distillation opérée au-dessous du rouge vif est cependant toujours très-faible si on la compare à celle des hydrocarbures liquides. Ceux-ci constituent souvent les 70 ou les 80 centièmes du poids du goudron brut, tandis que la *paraffine* ne s'élève guère qu'à 1, 2 et 5 pour 100, suivant la nature de la substance que l'on distille. Le goudron renferme, en outre, une huile poisseuse plus lourde que l'eau, de l'acide phénique, et les huiles basiques homologues connues sous le nom de picoline, etc. La proportion de ces diverses substances et des hydrocarbures renfermés dans un goudron varie extrêmement suivant la nature des substances distillées et constitue la valeur du goudron pour le raffinage. Les caractères physiques du goudron diffèrent aussi avec les proportions de ses constituants. Quelquefois il est presque solide, c'est le cas du goudron de tourbe ; plus fréquemment, il est liquide ou tout au moins poisseux à la température ordinaire, comme le goudron de houille et le goudron de schiste. Sa densité varie de 0,900, qui représente le chiffre le plus haut, jusqu'à 0,840 qui est le chiffre le plus bas.

Le goudron obtenu au moyen des schistes ou du charbon, par le procédé que nous venons d'indiquer, diffère beaucoup à tous les points de vue du goudron ordinaire qui se forme comme produit secondaire dans la fabrication du gaz. Pour fabriquer le gaz, en effet, on soumet le charbon à la température du rouge vif. Cependant plusieurs espèces de goudrons qui proviennent des manufactures à gaz, particulièrement ceux qui ont été préparés avec les houilles les plus grasses, renferment assez souvent de la *paraffine* et des huiles de *paraffine*. Dans ces goudrons, toutefois, ces composés se trouvent toujours mélangés avec la naphtaline, les homologues de la benzine, l'anthracène, l'acénaphtène, le fluorène, le chrysène, etc., d'où il résulte qu'on ne peut que très-difficilement les séparer de ces derniers produits et les purifier.

La composition de la *paraffine* de diverses sources est très-voisine de celle qu'exigent les hydrocarbures de la formule C^nH^{2n} qui sont tous polymères les uns des autres, ou mieux encore de celle qu'exigeraient les homologues très-élevés du gaz des marais C^nH^{2n+2}. Il est donc probable que la *paraffine* est un

homologue très-élevé ou un mélange de plusieurs homologues du gaz des marais. Cette vue sur sa constitution peut être justifiée par beaucoup de considérations. D'abord elle s'accorde avec son extrême indifférence chimique. On sait, en effet, que les hydrures alcooliques C^nH^{2n+2} sont surtout caractérisés par leurs faibles affinités. En outre, les hydrures alcooliques soumis à l'action du chlore ne donnent jamais de produits d'addition, mais donnent des produits de substitution, ce qui est également le cas pour la *paraffine*, comme l'a reconnu M. Bolley, et pour le cérotène et le mélène de M. Brodie. Ajoutons que la *paraffine* a les plus étroites relations avec les hydrocarbures saturés C^nH^{2n+2}. Elle se forme dans les mêmes conditions qu'eux; elle les accompagne dans les pétroles d'Amérique, dans lesquels MM. Cahours et Pelouze ont trouvé toute la série des hydrocarbures saturés jusqu'aux hydrocarbures solides; elle prend naissance dans la distillation du charbon, etc. Les conditions les plus favorables à la production de la *paraffine*, c'est-à-dire la distillation à une température peu élevée, sont aussi celles qui sont le plus favorables à la production des hydrures alcooliques liquides. Il est donc extrêmement probable que la *paraffine* est un hydrure alcoolique ou un mélange de plusieurs hydrures alcooliques de la série du gaz des marais.

La *paraffine* est susceptible de recevoir plusieurs applications utiles. Comme elle brûle avec une très-belle flamme et qu'elle est très-dure lorsque son point de fusion est situé au-dessus de 45°, on en fait d'excellentes bougies qui sont transparentes, et remplacent admirablement les anciennes bougies de sperma ceti. On s'en sert aussi beaucoup pour faire des allumettes, et M. Stenhouse a pris un brevet pour enduire les vêtements de laine de *paraffine* et augmenter ainsi leur solidité tout en les rendant imperméables. Les huiles qui se produisent en même temps que la *paraffine* sont d'un emploi plus considérable encore. Ces huiles, soit qu'on les ait fabriquées artificiellement, soit qu'elles proviennent du pétrole, sont formées par divers hydrocarbures de la série du gaz des marais. Elles diffèrent beaucoup par leur densité et leur point d'ébullition. Elles sont lancées dans le commerce sous les noms d'*eupione*, d'*huile de paraffine*, d'*huile solaire*, etc. Plusieurs d'entre elles tiennent en solution de la *paraffine*, qu'elles laissent déposer aux températures basses. On les emploie sur une grande échelle dans les lampes destinées à l'éclairage particulier, et aussi pour le graissage des machines.

La partie la plus volatile de ces huiles a une densité qui varie entre 0,800 et 0,830. Ce sont celles qui sont le plus propres à l'éclairage. Comme elles ne renferment pas d'oxygène, elles produisent une flamme qui est riche en carbone incandescent et qui, par suite, est très-brillante. Il en résulte qu'avec une quantité donnée de ces huiles, pourvu que l'accès de l'air soit bien réglé, on obtient une plus belle lumière qu'avec un poids égal d'huiles végétales ou animales, par la raison que ces dernières renferment toujours une proportion assez considérable d'oxygène.

Les moins volatiles de ces huiles ont une densité de 0,860 et au-dessus. Elles remplacent très-bien les huiles animales et végétales employées à lubrifier les diverses pièces des machines. Elles ont, en outre, l'avantage de ne point absorber l'oxygène et de ne jamais donner lieu à des combustions spontanées. Malheureusement, elles possèdent peu de corps et sont, à cause de cela, des lubrifiants moins bons que les huiles ordinaires, avec lesquelles on est toujours obligé de les mélanger lorsqu'on veut s'en servir pour cet usage. Toutefois, mélangées avec les huiles grasses, elles rendent des services réels. Elles ôtent à l'huile de navette et à l'huile de graine de coton la faculté de devenir gommeuses au contact de l'air et, conséquemment, augmentent leur valeur au point de vue de la lubrification des machines. C'est par erreur que l'on a cru rendre les huiles hydrocarbonées d'excellents lubrifiants en y dissolvant de la *paraffine*. En réalité, la présence de la *paraffine* est plus désavantageuse qu'avantageuse. En effet, les huiles chargées de *paraffine* se solidifient lorsque la température s'abaisse au-dessous de 20° et arrêtent le mouvement de la machine.

— I. Préparation de la paraffine. 1° *Au moyen du goudron de bois*. Reichenbach a extrait la *paraffine* du goudron de bois en distillant le goudron, recueillant à part les portions les plus denses d'huile qui passent vers la fin de l'opération, les redistillant et fractionnant les produits. Les portions les moins volatiles abandonnées au refroidissement, la *paraffine* se déposait en cristaux que l'on débarrassait de l'huile adhérente par expression entre plusieurs doubles de papier joseph. On pouvait aussi agiter cette portion du produit avec 6 ou 8 fois son volume d'alcool à 85 centièmes. L'huile se dissolvait alors, tandis que la *paraffine* se précipitait en écailles cristallines. On la recueillait sur un linge, on la lavait à l'alcool jusqu'à ce qu'elle fût tout à fait incolore, et on la faisait ensuite cristalliser dans l'alcool bouillant.

2° *Au moyen du goudron de houille, dans la production duquel on a observé les précautions voulues de température*. Reichenbach distillait le goudron, recueillait à part les huiles qui formaient la seconde moitié du produit en les séparant ainsi des huiles légères qui en constituent la première moitié. En abandonnant cette seconde moitié du produit distillé au froid de l'hiver, la *paraffine* se dépose en lames cristallines. On la sépare, on soumet l'huile restante à une nouvelle distillation fractionnée, et on en précipite la *paraffine* par l'alcool, comme nous l'avons dit plus haut. Pour purifier cette *paraffine*, on l'agite pendant quelque temps avec environ deux fois son volume d'acide sulfurique concentré à 90° ou 100°. La *paraffine* vient alors nager à la surface sous la forme d'un liquide incolore qui se solidifie par le refroidissement. Après une cristallisation dans l'alcool, la *paraffine* était considérée comme pure, au moins autant que l'état de la science à cette époque permettait de juger de la pureté d'un produit. Une autre méthode plus commode, recommandée également par Reichenbach pour extraire la *paraffine* du goudron de houille, consiste à obtenir par la distillation fractionnée des huiles de plus en plus chargées de *paraffine*, à agiter le mélange demi-solide ainsi obtenu avec un quart ou la moitié de son volume d'acide sulfurique concentré, ajouté par petites portions successives, jusqu'à ce que l'hydrocarbure vienne former à la surface une couche huileuse sous l'influence d'une température d'environ 50°.

— II. Manufactures de paraffine et d'huile de paraffine. Bien que l'on ait employé les produits huileux de la distillation destructive pour l'éclairage, pour la lubrification des machines, et pour d'autres objets encore, bien avant la découverte de la *paraffine* par Reichenbach et l'étude de ce chimiste sur les conditions essentielles à la production de ces substances, ce n'est qu'à partir de cette période que cette industrie a été assise sur des bases scientifiques solides. Peu de temps après les travaux de Reichenbach, toutefois, de nombreux essais furent tentés dans le but d'introduire dans le commerce ces divers produits, afin de les appliquer aux usages auxquels ils sont si évidemment applicables. Le principal *desideratum* consistait à trouver une substance qui fût capable de fournir une quantité suffisante d'huile pour que le travail fût rémunérateur. Les matériaux que l'on a surtout employés ou essayés dans ce but sont les suivants :

1° *Schistes bitumineux*. Le premier pas dans l'application industrielle des découvertes de Reichenbach fut fait en 1830, par Auguste Laurent, qui proposa d'employer les schistes bitumineux d'Autun comme source de *paraffine* et d'huile de *paraffine*. Ce schiste, chauffé graduellement jusqu'au rouge sombre, donnait 30 ou 35 gallons de goudron ou d'huile de *paraffine* brute par tonne. Ces huiles ne renfermaient que des quantités extrêmement faibles de *paraffine* solide. Par la distillation fractionnée, on divisait le goudron en huile légère éclairante, en huile lourde destinée à la lubrification des machines, en *paraffine* solide et en un résidu poisseux. Ces divers produits étaient ensuite purifiés par des traitements successifs à l'acide sulfurique et à la soude caustique. Plusieurs fabriques furent établies dans les environs d'Autun et, à l'Exposition industrielle de Paris en 1839, M. Selligue exposa les produits qu'il avait obtenus, savoir : 1° *l'huile brute ou goudron de schiste; 2° l'esprit volatil; 3° l'huile pour brûler dans les lampes; 4° la graisse pour les machines; 5° la graisse de goudron; 6° la paraffine cristallisée et les bougies de paraffine*. Cette industrie, bien qu'elle ait été continuée plus ou moins jusqu'à nos jours, n'a jamais atteint une grande importance, en partie parce qu'on manquait d'une bonne méthode de purification des huiles, et en partie parce que les schistes fournissaient une quantité d'huile trop faible, soit encore à cause de la situation éloignée d'Autun, ou enfin parce qu'on manquait de lampes convenables pour la combustion de ces huiles. Depuis, on a entrepris la distillation des schistes bitumineux dans d'autres lieux, par exemple à Wareham, dans le Dorsetshire. Mais le faible rendement a toujours été un obstacle, surtout lorsqu'on a commencé à travailler les matériaux plus riches que nous allons signaler ci-après et lorsque les gisements de pétrole d'Amérique ont été exploités et ont permis de livrer d'immenses quantités de produits au commerce. Mais aujourd'hui que ces conditions se sont modifiées, les schistes bitumineux, d'une richesse égale à ceux d'Autun, sont employés avec un très-grand avantage en Écosse.

2° *Pétrole*. Le pétrole, qui renferme à la fois des huiles liquides et de la *paraffine* solide au nombre de ses éléments constituants, est la première substance dont on ait fait usage pour l'extraction des hydrocarbures huileux destinés, soit à être brûlés dans les lampes, soit à la lubrification des machines. Environ vers 1847, M. James Young de Manchester fut autorisé à exploiter une source de pétrole dense (densité égale à 0,900) que l'on avait découverte dans les mines de charbon du Derbyshire, et il réussit à obtenir des profits pendant une durée de deux ou trois ans. En 1854, M. Warren de la Rue prit un brevet pour extraire du pétrole de la *paraffine* et d'autres carbures d'hydrogène. Il employait comme matière première le goudron de Rangoon. On soumet cette substance à l'action d'un courant de vapeur dans une cornue spacieuse, construite de manière à pouvoir être chauffée extérieurement. Les portions les plus volatiles distillent ainsi, et on les sépare en produits de volatilité différente par une distillation dans un appareil semblable au précédent. Les dernières portions du résidu sont ensuite portées à une température plus élevée et soumises à l'action d'un courant de vapeur d'eau surchauffée. Les dernières portions de ce second produit sont fort riches en *paraffine*, que l'on extrait aussi bien que possible par le refroidissement et par la filtration. On la purifie en dernier lieu en la comprimant, en l'agitant avec de l'acide sulfurique à 100°, en la lavant ensuite à la potasse et en la distillant enfin. Les huiles lourdes séparées de la *paraffine* sont réservées à la lubrification des machines. A l'article naphte, nous avons fait connaître approximativement la proportion des divers produits que l'on obtient ainsi au moyen du goudron de Rangoon. Cette exploitation a été continuée sur une assez large échelle jusqu'en 1860, époque où d'immenses quantités de pétrole commencèrent à être importées d'Amérique et vinrent, pour quelque temps au moins, se substituer à toutes les autres sources d'huiles hydrocarbonées. Les sources de pétrole américaines vont aujourd'hui en décroissant d'une manière rapide.

3° *Tourbe*. Vers 1849, on fit en Irlande un essai sur une grande échelle, pour obtenir l'huile de *paraffine* et la *paraffine* par la distillation de la tourbe; mais on n'obtint pas plus de 3 gallons d'huile par tonne de tourbe, ce qui était loin d'être rémunérateur. Cependant, dans d'autres parties de l'Europe on a employé avec avantage certaines espèces de tourbe qui donnaient de 5 à 10 gallons d'huile rectifiée et de *paraffine* par tonne de tourbe. Malheureusement, l'huile obtenue par la tourbe sent très-mauvais, ce qui est un obstacle sérieux à cette industrie. Il est probable, toutefois, qu'en étudiant bien la question on parviendrait à désinfecter ces huiles et à en rendre l'emploi plus facile.

4° *Lignite*. Le lignite a été également fort employé dans la préparation de la *paraffine* et de l'huile de *paraffine*. En 1850, des fabriques furent établies à Beul, sur le Rhin, et à Weissenfels, pour cette exploitation. Le procédé employé dans ces fabriques a été décrit tout au long dans le rapport de M. Hoffmann sur les produits et les méthodes chimiques à l'occasion de l'Exposition de Londres de 1862. Les produits obtenus dans les dernières rectifications sont : des huiles volatiles qui ont reçu le nom de *photogènes* ou d'*huiles solaires* et qui servent pour illuminer; de la *paraffine*; un esprit volatil appelé benzol; du phénol. Ce dernier est un produit secondaire que l'on sépare en agitant les huiles avec de la potasse et en neutralisant la liqueur alcaline par un acide.

Le liquide appelé *photogène* est une huile volatile qui, dans les lampes appropriées, donne une lumière aussi éclairante que celle du gaz et extrêmement économique. La première qualité a une densité de 0,785 à 0,795 et est aussi claire que l'eau. La seconde qualité est un peu jaune et possède une densité de 0,805. La troisième qualité, qui a reçu plus particulièrement le nom d'huile solaire, est jaune, présente une densité de 0,835 et s'emploie pour l'éclairage des appartements, des rues, des wagons et des locomotives.

La purification de la *paraffine* brute, séparée de l'huile de *paraffine* au moyen de la réfrigération, se fait d'abord au moyen de machines rotatoires dans lesquelles on la fait tourner, afin d'expulser une nouvelle quantité d'huile adhérente au moyen de la force centrifuge. On réunit ensuite la masse en gâteaux que l'on soumet à l'action de la presse hydraulique, d'abord à froid, puis en s'aidant d'une légère chaleur, afin d'éliminer tous les hydrocarbures dont le point de fusion est inférieur à 40°. A cet effet, on les dispose sur des presses horizontales, entre des plaques de métal creuses à travers lesquelles on fait passer un courant d'eau, à 35° d'abord, et à 40° ensuite. De cette manière, les hydrocarbures dont nous parlons fondent et s'écoulent. On porte ensuite la *paraffine* à 150°, soit au feu nu, soit au moyen d'un courant de vapeur surchauffée, et on ajoute à la masse en fusion 2 pour 100 de son poids d'acide sulfurique concentré. Cet acide carbonise tous les hydrocarbures autres que la *paraffine* et laisse la *paraffine* inaltérée. On lave cette dernière avec de l'eau chaude et, après solidification, on la dissout dans les photogènes les plus limpides et on place la liqueur dans des cylindres de fer où on la chauffe, après quoi on la filtre sur du noir animal. La *paraffine* devient ainsi tout à fait blanche, et il est facile de la séparer complètement du photogène en distillant ce dernier au moyen [illegible] de vapeur légèrement surchauffée. [illegible] tenue, la *paraffine* est entièrement [illegible], ou plutôt incolore, et d'une belle transparence. Elle fond à 60°, et [illegible] les bougies que l'on fabrique avec ne peuvent pas être ployées, même après avoir été exposées quelque temps à la température de 30°.

5° *Houille*. Le charbon qu'avait d'abord employé Reichenbach pour préparer la *paraffine* et l'huile de *paraffine* est la houille ordinaire, qui sert de combustible et qui ne donne presque pas de goudron, au plus 10 gallons par tonne. Il en résulte qu'à cette époque surtout il était impossible d'employer cette substance comme source de ces produits. Mais, depuis, on a découvert certaines variétés de houille qui peuvent fournir jusqu'à 100 gallons de goudron par tonne. Un minéral de cette espèce, que l'on peut considérer comme intermédiaire entre les schistes bitumineux et la houille ordinaire, se trouve près de Bothgot, en Écosse, et a été introduit sous le nom de *boghead* dans la fabrication du gaz, vers la même époque où la découverte des sources de pétrole permit à M. Young de choisir une nouvelle source d'huiles destinées à la combustion et à la lubrification. Après avoir essayé un assez grand nombre de charbons, qui tous donnaient trop peu de produits pour pouvoir être exploités avec avantage, M. Young eut heureusement connaissance du boghead ou minéral de Torbanehill, vers 1850. Ayant reconnu que ce combustible fournit une proportion de produits considérables, il prit aussitôt un brevet pour une méthode qui lui permettait d'obtenir de l'huile de *paraffine* et de la *paraffine*, et qui consistait à chauffer le boghead dans une cornue de fer portée graduellement jusqu'à la température du rouge sombre, et à maintenir cette dernière température jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus trace de produits gazeux. Une fois ce brevet pris, M. Young a fondé cette industrie, à laquelle il a donné un grand développement. A cause de l'étonnante richesse du boghead, il a été pendant longtemps impossible de faire concurrence à cette industrie avec des schistes bitumineux qui donnaient au maximum 30 gallons de produit par tonne, bien que les schistes bitumineux ne fussent pas brevetés. Jusqu'en 1860, on ne connut aucune substance qui pût lutter avec le boghead pour la fabrication de la *paraffine* et de l'huile de *paraffine*. Le boghead fut donc exclusivement employé jusqu'au jour où, près de Mold, dans le Flintshire, on découvrit le *leswood cannel*, véritable *cannel coal*, qui fournit presque autant d'huile que le boghead, et qui depuis a été employé sur une grande échelle dans les manufactures de *paraffine* et d'huile de *paraffine*.

Dans les manufactures de ces produits, où l'on a recours à la distillation du charbon, etc., il est très-important, pour les raisons sur lesquelles nous nous sommes étendus plus haut, d'empêcher que la température n'atteigne le rouge vif. Au rouge vif, en effet, une grande partie des liquides se convertit en gaz permanents.

PARAFFINÉ, ÉE adj. (pa-ra-fi-né — rad. *paraffine*). Chim. Qui est de la nature de la paraffine : *Huile* paraffinée.

PARAFOUDRE s. m. (pa-ra-fou-dre — de *parer*, et de *foudre*). Paratonnerre. Physiq. Instrument destiné à protéger les appareils électriques contre les effets de l'électricité atmosphérique.

PARAGE s. m. (pa-ra-je — rad. *parer*). Mar. Poli que reçoivent les surfaces des membrures d'un vaisseau, avant que les charpentiers le bordent.

— Navig. *Parage des cordes*. Action de parer les cordes, de les guider pour les empêcher de s'accrocher sur le chemin de halage.

— Agric. Labour que reçoivent les vignes avant l'hiver.

— Techn. Action de dresser et de polir les surfaces métalliques. ‖ Action de coller la chaîne des tissus.

PARAGE s. m. (pa-ra-je — bas lat. *paraticum*; du latin *par*, égal, pair, [illegible] le sanscrit *para*, [illegible]). Le *parage* est proprement l'égalité de naissance, de rang. [illegible] *De haut parage*. De grande naissance, de haut rang. [illegible] haut parage.

[illegible]

La Fontaine.

— Féod. [illegible] tre parents, [illegible] à son seigneur [illegible] l'héritage, [illegible] hommage des [illegible]. Parage [illegible] noblesse dont on connaît l'origine d'une manière certaine, et qui est transmise par la ligne maternelle.

— Encycl. Féod. On appelait *parage*, dans l'ancienne jurisprudence, la possession d'un fief divisé entre plusieurs héritiers. L'aîné devenait chemier et rendait seul hommage au suzerain, au nom des autres. « Tenir en *parage*, dit Bouteiller, est lorsque l'aîné, faisant partage à ses puînés, leur abandonne une partie de son fief, par exemple le tiers, ou moins, suivant que les coutumes ordonnent, car alors les puînés tiennent en parage de leur aîné la partie qui leur est échue par la raison de parage et de succession. Et alors les aînés font les hommages aux chefs seigneurs pour eux et leurs puînés et les puînés tiennent des aînés par *parage*, sans hommage. » D'après Du Cange, le nom de *chemier*, donné au frère aîné, parager, signifie « chef

de mez (*caput mansi*), « parce que l'aîné était le chef de la maison. D'après Bouteiller, le mot de *parage* vient de *par*, égal, parce que l'aîné parager et les puînés parageaux étaient « paraux en lignage, » c'est-à-dire égaux et sortis de la même famille, et comme le *parage* n'avait lieu que pour des personnes d'origine noble et pour des biens sujets à hommage, il s'ensuivit que le mot *parage* finit par devenir synonyme de noblesse. D'après Du Cange, *parage* signifie, au contraire, parenté. C'est une abréviation du mot *parentage*, de même que de *baronnage* on avait fait *barnage*. « Les constitutions de Sicile, dit cet écrivain, veulent que les barons soient tenus de marier les filles des chevaliers et des bourgeois dont ils ont la garde et la tutelle, *pro modo facultatum et secundum paragium*, c'est-à-dire selon leur condition et la qualité de leurs familles; de sorte que, si le baron en usait autrement, on disait qu'il *déparageait* sa pupille. Les établissements de France, selon les usages du Châtelet de Paris, d'Orléans et de baronnie, disent que, si quelqu'un se faisait faire chevalier et « ne fût pas gen» tilhomme de *parage*, tant le fût-il de par sa » mère, » il ne le pourrait pas être de droit, et le roi ou son seigneur, dans la châtellenie duquel serait, pourrait lui trancher ses éperons sur le fumier et prendre tous ses meubles à son profit, « car usage n'est mie que » femme affranchisse homme, mais li hom » franchist la femme. » Il résulte de ces termes qu'être gentilhomme de *parage*, c'est être gentilhomme de lignage du côté paternel; car, suivant le sire de Beaumanoir, « gentillesse si est toujours rapportée de par » les pères et non de par les mères; » ce qui se doit entendre de la noblesse de sang et non de la noblesse de nom et d'armes. En effet, je remarque que le mot *parage* est employé dans les auteurs pour la noblesse de sang; et être issu de haut *parage*, c'est être descendu d'une famille illustre. Au contraire, bas *parage* indique une famille moins noble. Il y avait dans la Catalogne une espèce de gentilhommes qui étaient appelés *hommes de parage*, qui différaient des autres chevaliers. Les historiens d'Espagne en rapportent l'origine à Ramon Borel, comte de Barcelone, lequel, manquant de chevaliers et de soldats pour chasser les Maures de Barcelone, accorda des franchises et des libertés militaires à ceux qui le voudraient accompagner à cheval en cette guerre et à leurs descendants; et, s'étant trouvés au nombre de 900, ils furent nommés *hommes de parage*, parce qu'ils étaient égaux entre eux en honneur et en condition. Ensuite, les rois d'Aragon en créèrent d'autres avec les mêmes prérogatives, qui sont semblables à ceux des chevaliers, desquels ils ne diffèrent que de nom. Mais j'estimerais plutôt qu'ils furent ainsi nommés parce qu'ils passèrent avec le temps pour des personnes de haute noblesse. »

PARAGE s. m. (pa-ra-je. — Personne n'indique d'une manière certaine l'origine de ce mot. Cependant, si l'on remarque que le bas latin *paregium* est la traduction du vieux français *parei*, qui signifie *paroi* en normand, il semblera probable que *paroi* et *parage* ont la même origine. Or, on rapporte généralement *paroi*, latin *paries*, au grec *peri*, autour, dont le sens convient on ne peut mieux pour *parage* au sens de pays). Contrée, endroit de la mer : *La mer est très-orageuse dans ces* PARAGES. (Acad.) *Les corsaires fréquentent, infestent ces* PARAGES. (Acad.) *Un souffle de vent favorable, une inspiration hardie pouvaient porter Ganteaume vers les* PARAGES *de l'Égypte.* (Thiers.)

— Lieu, endroit, contrée quelconque : *Que venez-vous faire dans nos* PARAGES, *dans ces* PARAGES? (Acad.)

PARAGEAU s. m. (pa-ra-jo — rad. *parage*). Anc. cout. Puîné qui tenait un fief en parage.

— Adjectiv. Se disait du fief tenu en parage : *Fief* PARAGEAU.

PARAGER, **ÈRE** adj. (pa-ra-jé — rad. *parage*). Puîné : *Branche* PARAGÈRE.

— s. m. Anc. cout. Aîné d'une famille noble, dans certaines provinces. ‖ Chacun des puînés, dans quelques autres. ‖ On dit aussi PARAGEUR.

PARAGEUSTIE s. f. Fausse orthographe du mot PARAGUEUSTIE.

PARAGLACE s. m. (pa-ra-gla-se — de *parer*, et de *glace*). Mar. Garniture de planches, fixées ou mobiles, destinée à préserver un bâtiment du choc des glaces, dans les mers voisines des pôles. ‖ Estacade établie, dans le même but, en avant d'un navire à l'ancre.

PARAGLOSSE s. f. (pa-ra-glo-se — du préf. *para*, et du gr. *glôssa*, langue). Entom. Partie de la bouche des insectes.

— Pathol. Tuméfaction de la langue, qui paraît renversée dans le pharynx.

PARAGNATHE s. m. (pa-ra-gna-te — du préf. *para*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Tératol. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire, dans une position tout à fait latérale.

— Bot. Syn. de DIPLOMÉRIDE.

PARAGNATHIE s. f. (pa-ra-ghna-tî — rad. *paragnathe*). Tératol. Conformation des paragnathes.

PARAGNATHIEN, **IENNE** adj. (pa-ra-ghna-tiain, iè-ne — rad. *paragnathe*). Tératol. Qui a les caractères des paragnathes : *Monstre* PARAGNATHIEN.

PARAGNATHIQUE adj. (pa-ra-ghna-ti-ke — rad. *paragnathe*). Tératol. Qui appartient aux paragnathes ou à la paragnathie : *Conformation* PARAGNATHIQUE.

PARAGOA, île de la Malaisie. V. PALAOUAN.

PARAGOGE s. f. (pa-ra-go-ge — du grec *paragôgê*, addition; du préf. *para*, et de *agein*, mettre). Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot, comme *egomet* pour *ego*, en latin, *jusques* pour *jusque*, en français : *La* PARAGOGE *ajoute une syllabe à la fin d'un mot.* (A. Didier.)

— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

— Antiq. mil. Évolution au moyen de laquelle on formait la milice grecque en colonne. ‖ On dit aussi PARAGOGUE dans cette dernière acception.

— **Encycl.** Antiq. mil. La *paragoge* a donné lieu à différentes dissertations se contredisant mutuellement; d'après les uns, c'était, dans l'ancienne milice grecque, un accroissement d'ordre profond; suivant d'autres, c'était une évolution, prise comme opposée à épagogue et, par conséquent, un mouvement de la phalange par le flanc, une colonne ayant un de ses flancs en avant; alors *clise* et *paragoge* seraient synonymes; mais la première paraît être plutôt l'action de faire par le flanc par homme, la seconde de faire par le flanc par troupe.

Le colonel Carrion dit que « la *paragoge* avait lieu par le flanc entier de la syntagme, égal à son front, ou par dimœrie, énomotie. » Guischardt croit que la *paragoge* n'avait lieu que lorsque, après avoir fait un à droite ou un à gauche, la phalange marchait tout entière par son flanc; on distinguait alors la *paragoge* droite et gauche. Un autre écrivain, Robinson, croit que la *paragoge* était une marche-file, en commençant soit par la file de gauche, soit par celle de droite.

PARAGOGIQUE s. m. (pa-ra-go-ji-ke — rad. *paragoge*). Gramm. Par paragoge : *Lettre, syllabe* PARAGOGIQUE. *Particule* PARAGOGIQUE.

PARAGOIN s. m. (pa-ra-goin). Féod. Coseigneur.

PARAGOMPHOSE s. f. (pa-ra-gon-fô-ze — du préf. *para*, et de *gomphose*). Pathol. Enclavement incomplet de la tête d'un enfant dans le bassin de sa mère.

— Anat. Espèce d'articulation immobile.

PARAGONITE s. f. (pa-ra-go-ni-te — du gr. *paragein*, mettre auprès l'un de l'autre). Minér. Nom donné par Schafhault à une variété de mica du mont Saint-Gothard, qui contient des cristaux de disthène et de staurotide, et que ce savant regarde comme un mica analogue aux micas potassiques ordinaires, mais dans lequel la potasse serait remplacée presque en totalité par la soude.

PARAGRAISSE s. m. (pa-ra-grè-se — de *parer*, et de *graisse*). Linge orné qu'on dispose sur le dossier élevé de certains fauteuils, pour les préserver de la crasse qu'y laisseraient les cheveux. ‖ Vieux mot.

PARAGRAMMATISME s. m. (pa-ra-gramm-ma-ti-sme — du préf. *para*, et du gr. *gramma*, écriture). Gramm. Syn. d'ALLITÉRATION.

PARAGRAMME s. m. (pa-ra-gra-me — du préf. *para*, et du gr. *gramma*, lettre). Faute d'orthographe consistant dans l'emploi d'une lettre pour une autre.

PARAGRAPHE s. m. (pa-ra-gra-fe — lat *paragraphus*, gr. *paragraphos*, proprement écrit à côté, de *para*, à côté, et de *graphein*, écrire. Le mot *paragraphe* s'appliquait dans le principe à un petit trait destiné à marquer la séparation des versets, des subdivisions d'une composition écrite quelconque; le nom de la marque est devenu dans la suite celui de la chose marquée. Une transition de sens analogue se remarque dans le mot *titre*, division d'une loi. Scheler suppose que *paragraphus* s'est aussi employé pour désigner les notes marginales exprimant le sommaire des divers articles d'un chapitre ou, comme nous dirions maintenant, des divers *paragraphes*). Petite division d'un ouvrage, d'un discours, d'un chapitre, marquée par un numéro d'ordre ou par un signe distinctif : *Plusieurs* PARAGRAPHES *forment un chapitre; plusieurs chapitres font un livre; plusieurs livres, un traité.* (Condillac.)

> Toujours son eau sucrée était auprès de lui;
> Il en buvait un verre à chaque *paragraphe*
> Et sa leçon durait autant que sa carafe.
>
> BONJOUR.

— Signe qu'on place souvent en tête ou au commencement d'un paragraphe, avant le numéro d'ordre, sous la forme suivante : § 1, § 2, § 3, etc.

PARAGRAPHO (pa-ra-gra-fo). Dans le paragraphe; ablatif latin dont on se servait autrefois pour désigner un paragraphe déterminé par son numéro ou par son titre : PARAGRAPHO *tertio*.

> Qui ne sait que la loi *si quis canis*, Digeste
> *De vi, paragrapho*, messieurs, *caponibus*,
> Est manifestement contraire à cet abus?
>
> RACINE.

PARAGRÊLE s. m. (pa-ra-grê-le — de *parer*, et de *grêle*). Physiq. Appareil que l'on place sur un champ pour le préserver de la grêle : *Je me suis demandé s'il ne serait pas temps de remettre en question l'idée des* PARAGRÊLES. (L. Figuier.)

— **Encycl.** On a cherché à préserver les campagnes des ravages de la grêle au moyen de perches armées de pointes de fer ou de cuivre, communiquant avec le sol par des cordes en paille. Ces appareils, nommés *paragrêles*, ont eu pendant quelque temps une grande vogue. C'est ainsi que toute la côte du lac de Genève, dans le canton de Vaud, en était garnie. Mais on ne tarda pas à reconnaître l'inefficacité de ces espèces de paratonnerres. Si le foyer où se forme le météore était fixe et si l'électricité ne s'y renouvelait pas continuellement, les pointes pourraient empêcher les grêlons de se former. Mais ce foyer se déplace rapidement; il peut même arriver, comme il paraît que l'observation l'a démontré, que le nuage, arrivant sur un pays garni de *paragrêles*, y verse aussitôt une grande quantité de grêlons, qui seraient tombés plus loin en l'absence de ces appareils. Le système des *paragrêles*, expérimenté de nouveau en 1872 aux environs de Tarbes, sur une grande échelle, paraît néanmoins avoir donné des résultats satisfaisants. Dans la situation progressive où se trouve aujourd'hui la science, il est difficile de préjuger le rôle définitif réservé dans l'avenir aux *paragrêles;* mais nous craignons bien que ce ne soit là une de ces inventions qui n'obtiennent qu'un succès passager de curiosité.

PARAGUA s. m. (pa-ra-goua). Ornith. Espèce de perroquet du Brésil.

PARAGUA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de Venezuela. Elle descend du versant septentrional de la sierra Pacaraina, près de la frontière du Brésil, et se joint au Caroni, à Barceloneta, après un cours de 450 kilom. ‖ Rivière du Brésil, province de Mato-Grosso, affluent du Guapore; cours de 700 kilom.

PARAGUANTE s. f. (pa-ra-gouan-te — de l'espagnol *para*, pour; *guante*, des gants). Présent offert pour reconnaître un service, sorte de pot-de-vin : *Pourvu qu'il tire des* PARAGUANTES *d'une affaire, il se soucie fort peu des épilogueurs.* (Le Sage.)

> Dessus l'avide espoir de quelque *paraguante*,
> Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente.
>
> MOLIÈRE.

‖ Somme qu'on payait aux agents du fisc pour en obtenir une modération de taxe.

— **Encycl.** V. GANT.

PARAGUASSU, rivière du Brésil, province de Bahia. Elle prend sa source au versant oriental de la sierra das Almas et se jette dans la baie de Tous-les-Saints, après un cours de 500 kilom. Son affluent principal est le Jacuhype, à gauche.

PARAGUATAN s. m. (pa-ra-goua-tan). Bot. Nom vulgaire du quinquina à laque, dont l'écorce est employée dans la teinturerie.

— **Encycl.** L'écorce de *paraguatan*, comme toutes celles des cinchonas, vient de l'Amérique du Sud : elle porte au Pérou le nom de *socchi*. Elle nous arrive en morceaux courts, de 0m,015 d'épaisseur, plus ou moins recourbés en dehors par la dessiccation. L'extérieur ressemble assez à celui de divers quinquinas gris, mais souvent il a été raclé. Sa texture est fibreuse à l'intérieur, grenue à l'extérieur; les parties internes sont gonflées d'un suc rouge desséché, qui les rend dures et compactes. Lorsque l'écorce est fraîche, on en extrait le suc en la raclant; ce suc, desséché au soleil, dit Tafala, est susceptible de remplacer la laque comme matière colorante. Par l'exposition à la lumière, les écorces se décolorent en partie à la surface et deviennent d'un rose plus ou moins terne; mais il suffit de les casser pour voir à l'intérieur une belle couleur de laque rouge foncé. Cette écorce est à peu près délaissée par l'industrie, bien qu'elle renferme une matière colorante fort belle, qui paraît susceptible de nombreuses applications.

PARAGUAY, fleuve de l'Amérique du Sud. Il prend sa source au *Sette-Sgunas* (sept lacs), au milieu de la province brésilienne de Mato-Grosso, par 14° 35′ de latit. et 18° 30′ de longit. O. Il sort de deux petits lacs circulaires, entourés de palmiers, se grossit bientôt après des eaux d'un troisième lac, se précipite par une gorge étroite pour couler au S.-S.-O., puis, se dirigeant tantôt à l'E., tantôt à l'O., il décrit de nombreux méandres et traverse ensuite, par plusieurs bras, le fameux lac des Xarayes, regardé pendant longtemps comme sa source. En sortant de ce lac, le Paraguay continue à parcourir des terrains bas et inondés aux moindres crues jusqu'à 22°. A partir de ce point, la rive gauche s'élève et s'abaisse alternativement jusqu'à la réunion du fleuve avec le Parana, qui lui impose alors son nom, sous les 27° 16′ de latit. et 6° 50′ de longit. O. On peut évaluer à 400 kilom. l'étendue de son cours, pendant lequel la largeur du lit varie en général de 350 à 600 mètres; mais elle est beaucoup plus considérable en certains endroits. Ce fleuve, au cours tranquille, sépare la république du Paraguay et la confédération du Rio-de-la-Plata. Il reçoit un grand nombre de cours d'eau, notamment le Cuyaba, le Taquary, le Xexuy, le Tebiquari, le Pilcomayo et le Vermejo. Le cours du fleuve est lent et majestueux; la vitesse de ses eaux, quoique variable suivant la largeur, la profondeur du lit et autres conditions, est toujours assez faible et bien inférieure à celle des eaux du Parana. La sonde accuse depuis 4 jusqu'à 12, 15 et 20 mètres de profondeur. Le Paraguay éprouve des crues périodiques et régulières. Elles commencent à se faire sentir à l'Assomption en février et augmentent peu à peu jusqu'en juillet; puis les eaux baissent et se retirent avec la même régularité. Ces crues sont dues aux pluies abondantes qui tombent dans la province de Mato-Grosso pendant la saison chaude. A la suite de ces pluies, il est rare que le fleuve ne sorte pas de son lit, du 16e au 22e degré de latitude.

PARAGUAY (RÉPUBLIQUE DU), État de l'Amérique du Sud, limité par le Brésil au N. et à l'E., la confédération de la Plata au S. et à l'O.; entre 21° et 27° de latit. S. et 56° et 61° de longit. O.; capitale, l'Assomption. Le Paraguay, qui forme une presqu'île intérieure, a 223,000 kilom. carrés environ, 1,900 kilom. du N. au S., 270 de l'E. à l'O., et une population qui n'était plus, en 1872, que de 231,196 hab., dont 176,000 Paraguayens et 35,196 étrangers.

Cette contrée, dont la rivière Parana constitue les limites à l'est, au sud-est et au sud, tandis que la partie occidentale est baignée par la rivière le Paraguay, est traversée au centre par une grande chaîne de montagnes, qui s'étend du nord au sud, entre les 20e et 24e degrés de latitude. La Cordillère d'Amanbay ou Maracayu, qui, à la hauteur du 24e degré de latitude, se dirige vers l'orient, traverse le fleuve Parana, formant la cataracte de Guayra. Les branches de la Cordillère d'Amanbay s'étendent à l'ouest jusqu'au rio Blanco, le Pan de Acuzar, Itapicu Gnazu, Itapicu-Mi et les Cerros-Morados. Vers le nord, l'Amanbay se prolonge dans les possessions brésiliennes et, à l'est, ses rameaux divisent les eaux entre les fleuves Iveneima et Amanbay. Au sud, se rattache à la Cordillère d'Amanbay celle de Caaguozû, qui se prolonge jusqu'aux Missions et forme à l'ouest les montagnes de Los Altos. Les Cordillères d'Amanbay et de Caaguozû, qui divisent les eaux du fleuve Parana et Paraguay, donnent naissance à toutes les grandes rivières tributaires de ces fleuves. Les montagnes du Paraguay ne sont généralement pas très-hautes. Les lacs les plus importants sont ceux d'Issora, d'Issacaray, d'Aguaracaty et de Membuen. Ces quatre grands dépôts d'eau sont peu profonds, mais de beaucoup d'étendue. Les saisons sont assez bien marquées au Paraguay, quoique cependant l'on divise généralement l'année en deux grandes périodes, celle d'hiver et celle d'été. Les mois les plus froids de l'année sont ceux de juin, juillet et août, et les plus chauds ceux de décembre, janvier et février. La longueur des journées, entre la saison d'été et celle d'hiver, diffère de plus de deux heures. Pendant les plus longues journées, à la fin de décembre, le soleil reste 13 heures 34 minutes sur l'horizon et, pendant les plus courtes, fin de juin, il n'y reste que 11 heures 26 minutes. Quelquefois, en été, la température atteint jusqu'à 100° Fahrenheit, mais la température ordinaire est de 85° à 90°. En hiver, la limite inférieure est de 41° à 42° et la température moyenne de 62° à 65°. Le climat est chaud et sec, à moins d'années de pluies exceptionnelles; mais il faut noter que les vents, qui ont une très-grande influence sur l'état hygrométrique de l'atmosphère, en ont aussi sur la température à un degré beaucoup plus fort que la hauteur du soleil. Dans toutes les saisons le froid se fait sentir avec les vents du sud, et les plus fortes chaleurs se développent sous l'influence du vent du nord ou du nord-est. Les brouillards sont rares, mais la rosée est abondante, et les pluies assez fréquentes depuis décembre jusqu'en juin. D'ordinaire, la pluie est de peu de durée, mais elle tombe avec force. Un caractère particulier de la nature géologique du Paraguay est l'abondance du fer.

La végétation du Paraguay est, en général, vigoureuse et belle, et les produits du règne végétal sont excessivement nombreux et variés. Dans ce pays, entrecoupé de marais et de forêts, on trouve de belles plaines, dans lesquelles croissent toutes les productions des tropiques ainsi que les plantes d'Europe. On y trouve en abondance le riz, la canne à sucre, le tabac, le maïs, le coton, les patates, le manioc, le cacao, la vanille, le maté ou yerba maté, plante également connue sous le nom de thé du Paraguay; le quinquina, la salsepareille, le jalap, la rhubarbe, l'indigo, l'arbre à cochenille, le sassafras, le sandragon, la noix vomique, le copaïer, le jujubier, l'ananas, le bananier, le caroubier, le copayer, la vigne, le pêcher, le grenadier, l'oranger, le citronnier, des légumes, etc.

Cette contrée n'offre pas une faune d'un caractère spécial. Elle présente, comme tous les pays voisins du tropique, les espèces qui appartiennent à la zone torride et aux zones tempérées, constituant un ensemble qui se rapproche plus ou moins de la forme de l'une ou de l'autre, suivant la position des territoires; ainsi la faune du Paraguay est, au nord, assez semblable à celle du Brésil, et, au sud, à celle de la république Argentine. Nous

citerons, parmi les animaux, le jaguar, l'ours noir, le couguar, le tapir, des oiseaux d'un plumage magnifique, une espèce d'autruche, le cassourary, le serpent à sonnettes, le boa constrictor, la vipère, le scorpion, la chauve-souris vampire et un nombre infini de moustiques et d'insectes.

La population du Paraguay, comme celle de tous les autres pays de l'Amérique, se compose de trois races différentes et du produit de leur mélange. Ces trois races sont : les Indiens, d'origine américaine ; les blancs, d'origine européenne ; les nègres, d'origine africaine. Ces races, en se mêlant, ont formé deux espèces bien distinctes. Les Espagnols, dès l'époque de la découverte, s'allièrent aux Indiennes ; aussi la plus grande partie de la population blanche actuelle descend-elle des Espagnols et des Guaranis, qui ont formé une très-belle race, certainement égale, sinon supérieure, à celle des premiers conquérants. Les nègres importés d'Afrique, en s'alliant aux Européens et aux Indiens, donnèrent naissance aux mulâtres. Le nombre des Africains et de leurs descendants est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était à la fin du XVIII^e^ siècle. L'esclavage s'éteint chaque jour au Paraguay ; la traite y est défendue, et depuis longtemps les enfants des anciens esclaves sont déclarés libres. Les Indiens, formant vingt et une peuplades ou villages, ont été déclarés citoyens de la république, par décret du 7 octobre 1848, et leurs villages ont été soumis au même système de juridiction que les autres. Les Paraguayens sont bien constitués et assez robustes, de taille moyenne, de teint clair, quelquefois un peu basané. Ils ne possèdent pas une force musculaire aussi grande que les Européens, mais ils sont très-agiles et très-souples. Les femmes sont généralement jolies et gracieuses. Elles sont nubiles à l'âge de onze ou douze ans, quelquefois même avant, et très-fécondes.

Les branches principales de l'industrie sont : l'agriculture, qui comprend la culture du tabac, de la canne à sucre, du manioc, du riz, du maïs et de différentes légumineuses qui servent à l'alimentation, du cotonnier, du caféier, d'arbres fruitiers, etc.; l'élève des chevaux, du bétail et des moutons ; l'exploitation des forêts de la république ; la tannerie ; la fabrication de la chaux, de briques, carreaux et tuiles ; l'extraction du sel ; le tissage d'étoffes de laine et de coton pour la consommation intérieure. Le tabac est le produit agricole le plus important du Paraguay et fait l'objet de spéculations commerciales assez considérables. Non-seulement le tabac du Paraguay est le plus estimé de ceux qui se récoltent dans la Plata, mais encore les étrangers, après quelques années de résidence au Paraguay, le préfèrent à celui de la Havane. La canne à sucre produit admirablement au Paraguay, sans qu'il soit nécessaire d'irriguer les plantations, qui durent de dix à douze ans. Le manioc se cultive en grande abondance : il est pour les habitants du Paraguay ce que sont les pommes de terre pour ceux de la plupart des contrées de l'Europe. Le cotonnier, qui, au Paraguay, croît pour ainsi dire spontanément, deviendrait, si l'on en faisait de vastes plantations, l'objet d'un commerce important, car il donne du coton de la meilleure qualité sous tous les rapports. Le caféier n'est cultivé au Paraguay que par quelques personnes ; cependant il croît et produit aussi bien qu'au Brésil et à la Havane, et son fruit donne un café d'un arome et d'un goût plus délicats que le café de ces pays ; il est en tout comparable au café de Moka et à celui de Yungos, en Bolivie, qui sont les meilleurs cafés connus. Quoique le climat du Paraguay, à cause de sa chaleur intense, puisse paraître peu favorable à l'élève des bestiaux et des chevaux, cette industrie donne cependant de très-beaux résultats, surtout pour ce qui concerne l'élève des bêtes à cornes. La coupe des bois, dans les forêts qui appartiennent au gouvernement, forme une branche importante de l'industrie paraguayenne, car le Paraguay est, de tous les pays de la Plata, celui qui possède les plus beaux et les meilleurs bois, et il est en même temps favorisé, pour leur exploitation et leur exportation, par les grands canaux qui le baignent. La fabrication de la yerba maté, ou thé du Paraguay, est une des industries les plus importantes de la république. Le maté, qui est l'objet d'un commerce considérable, représente plus de la moitié de la valeur de l'exportation. Il constitue un revenu fort important pour l'État, qui, depuis 1846, en a monopolisé la vente et frappé l'exportation d'un droit élevé. Sa production annuelle s'élève à plus de 40,500,000 livres, représentant une valeur supérieure à 5 millions de francs. Les autres principaux articles d'exportation sont : le tabac et les cigares, les bois, l'écorce à tanner, les cuirs verts et tannés et les oranges. La facilité des transports par eau pourrait aussi permettre l'exportation avec avantage des beaux marbres, de couleurs très-variées, que la république possède sur les rives mêmes du fleuve Paraguay. Jusqu'à présent, le Paraguay n'exporte en Europe que des cuirs ; mais il y a tout lieu de croire que bientôt différents produits naturels de son sol et quelques-uns de son industrie agricole seront l'objet d'un commerce d'exportation important pour l'Europe.

Le Paraguay est divisé en vingt-cinq départements, dont les vingt-trois premiers sont situés entre les fleuves Paraguay et Parana, le vingt-quatrième dans le Chaco et le vingt-cinquième à la rive gauche du Parana. Chacun de ces départements comprend une ou plusieurs villes, villages ou chapelles, qui ont un chef militaire, un juge de paix et un curé. Les principales villes sont l'Assomption, qui est la capitale, Caraguatey, Luque, Oliva, Santa-Rosa, San-José-de-los-Arroyos, Villa-de-Concepcion, Villa-de-San-Pedro, Villa-de-Salvador, etc. Le gouvernement de la république se compose des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir exécutif est exercé par un président élu pour dix ans, assisté de quatre ministres secrétaires d'État : des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre et de la marine et des finances. Le congrès se réunit légalement tous les cinq ans. Les revenus de l'État consistent principalement dans les droits de douane et dans le produit de ses établissements ruraux. L'administration des deniers de l'État est soumise à un contrôle vigilant. La force militaire se compose de l'armée de terre et de la marine. La première se divise en armée permanente et en réserve. L'armée permanente est de 12,000 hommes des trois armes, disciplinés et bien instruits. La réserve, dont le chiffre atteint 46,000 hommes, se compose des milices des différents départements. La marine de guerre compte une douzaine de bâtiments à vapeur de bonne construction, et, en cas de guerre, le gouvernement peut armer une quarantaine de navires à voiles de 100 à 200 tonneaux, très-convenables à la navigation du fleuve et à la défense des passages et des côtes. Un chemin de fer relie le centre du pays avec la capitale, qui en est le principal port. Sur le vaste territoire de la république, cinq cents écoles primaires distribuent l'instruction aux enfants. Malgré ces garanties constitutionnelles, la république du Paraguay n'a pas, à vrai dire, de vie politique ; sous ce rapport, elle est, à quelque chose près, ce qu'elle était sous la dictature du mystérieux docteur Francia ; le gouvernement est l'unique moteur de tout.

— *Histoire.* La mer du Sud ayant été découverte par Balboa en 1513, Ferdinand le Catholique, jaloux des Portugais et animé de l'espoir de trouver un passage pour aller aux Moluques, se décida à faire continuer la découverte du Brésil. Il confia, à cet effet, le commandement d'une expédition à Juan Dias de Solis. Le 8 octobre 1515, cet habile navigateur quittait l'Espagne. Après avoir longé la côte de l'Amérique méridionale, il entra, le 1^er^ janvier 1516, dans la rivière à laquelle il donna le nom de Janeiro. Il se trouva ensuite dans une eau spacieuse et non salée, qu'il nomma Mar-Dulce ; c'était le rio de la Plata. Il le remonta jusqu'à une île située vers 34° 40′ de latit. Les Indiens Charruas, rassemblés sur ses bords, ne montraient que des dispositions pacifiques. Il résolut de débarquer ; mais, s'étant écarté du rivage, il tomba dans une embuscade où il périt percé de flèches, avec 50 de ses compagnons. Les indigènes coupèrent leurs corps en morceaux et en firent un horrible repas. Les Espagnols restés à bord des navires se hâtèrent de retourner en Europe. Dix ans plus tard, une seconde expédition, sous la direction de Sébastien Cabot, après avoir remonté le Parana, entra dans la rivière Paraguay (1526). Il obtenait, quelques années après, de l'Espagne, le gouvernement du Rio-de-la-Plata, nom que l'on donna aux régions nouvelles, à cause de l'or et de l'argent qu'on y recueillit. Mais la cour retira peu après son titre à Cabot, pour le conférer à Pedro de Mendoza, gentilhomme andalou. Celui-ci partit de Séville le 24 août 1534, avec 14 bâtiments portant 2,500 Espagnols de tout sexe et de tout âge, 150 Allemands et Flamands et 76 chevaux. Il arriva en 1535 au Rio-de-la-Plata, fonda la ville de Santa-Maria-de-Buenos-Ayres et, l'année suivante, son lieutenant, Juan de Ayolas, éleva, dans le pays des Guaranis, le fort de l'Assomption qui, plus tard, fit place à la ville du même nom, aujourd'hui la capitale du Paraguay. Mendoza fut remplacé dans le commandement du Rio-de-la-Plata par Ayolas. Celui-ci, après avoir parcouru les contrées de Samococis et de Sibocosis dans les Cordillères du Pérou, fut assassiné à son retour, avec toute sa troupe, par les Indiens Payaquas. Ce fut Alvaro Muñez Cabeza de Vaca qui lui succéda. La protection que le nouveau gouverneur accordait aux Indiens contre les mauvais traitements de quelques-uns de ses officiers lui avait attiré la haine de ces derniers. Ils le déposèrent de sa charge et le renvoyèrent en Espagne. Domingo Martinez de Irala s'empara alors du pouvoir, et la métropole confirma son autorité. De 1542 à 1557, il soumit ou détruisit une foule de tribus indiennes et pénétra jusqu'à la Cordillère des Andes, donnant ainsi la main aux Espagnols du Pérou, commandés par don Pedro de la Gasca. Les historiens espagnols le considèrent, à bon droit, comme le véritable conquérant du Rio-de-la-Plata. Vers 1608, furent établies les célèbres Missions, sorte d'État théocratique et communiste, fondé sur la rive droite du Parana, au S.-O. de l'Assomption, par les jésuites espagnols, qui convertirent les Guaranis, les enrégimentèrent en quelque sorte, les amenèrent à s'occuper d'agriculture et fermèrent le pays à tous les étrangers. Cet État comptait 32 villes, habitées par plus de 40,000 familles. Les jésuites, qui, en exploitant habilement les populations et en établissant à leur profit un monopole commercial, avaient gagné d'énormes richesses, furent expulsés des possessions espagnoles et du Paraguay en 1767. Après plus de cinquante années de guerres contre les indigènes, de luttes entre les chefs espagnols, la Plata fut confiée à la direction de Hernando de Saavedra. Comprenant que le territoire qu'embrassait la conquête était trop vaste pour qu'un seul chef pût exercer avec efficacité son commandement, il appela l'attention de la métropole sur la nécessité de créer une nouvelle province dont la capitale serait Buenos-Ayres ; la province du Paraguay fut donc, en 1620, divisée, par le roi d'Espagne, en deux gouvernements, celui du Paraguay et celui du Rio-de-la-Plata, assignant à celui-ci Buenos-Ayres, Entre-Rios, Corrientes, Santa-Fé, ce qui forme aujourd'hui la république orientale de l'Uruguay, et dix-sept peuples des trente qui formaient les Missions. Le Paraguay conservait tous les territoires qui n'étaient pas spécialement attribués au Rio-de-la-Plata. Les deux gouvernements, indépendants l'un de l'autre et administrés par des gouverneurs nommés par la cour d'Espagne, firent partie de la vice-royauté du Pérou et de l'audience royale. Plus tard, cette même cour, reconnaissant que la vice-royauté du Pérou occupait un espace trop immense pour être convenablement gouvernée, en décréta la division le 8 août 1776, et créa la vice-royauté de la Plata, qui comprit, entre autres provinces, le Paraguay et eut pour capitale Buenos-Ayres. Pedro Zeballos, premier vice-roi de la Plata, et Pedro Melo de Portugal, gouverneur du Paraguay, se concertèrent pour améliorer la situation de cette province, et prirent dans ce but diverses mesures administratives. En 1806, le lieutenant-colonel Bernardo de Velazco fut nommé gouverneur du Paraguay, charge qu'il conserva jusqu'en 1811. L'envahissement de l'Espagne par Napoléon et la chute de cette vieille monarchie, en relâchant les liens qui unissaient les Hispano-Américains à la métropole, leur offraient enfin l'occasion de secouer le joug qui, depuis si longtemps, pesait sur eux. Buenos-Ayres, en mai 1810, commença le mouvement révolutionnaire par l'installation d'une junte gouvernementale. Le 27 du même mois, la junte s'adressa à Bernardo de Velazco, alors gouverneur du Paraguay, pour lui demander son adhésion, la reconnaissance de son autorité et l'envoi de députés du Paraguay pour prendre part aux délibérations. Convoqué par Velazco, le conseil du Paraguay opina pour la convocation d'une assemblée générale du clergé, des officiers de l'armée, des magistrats civils, des corporations et des plus riches propriétaires. Le 24 juillet, cette assemblée décréta que l'on conserverait des rapports amicaux avec Buenos-Ayres, sans lui reconnaître aucune supériorité, et qu'en attendant la décision de l'Espagne on prendrait toutes les mesures nécessaires pour la sûreté et la défense du pays. La junte de Buenos-Ayres organisa aussitôt, contre la province du Paraguay, une expédition militaire commandée par l'un de ses membres, le général Manuel Belgrano ; mais elle fut victorieusement repoussée au combat de Paraguay. Cependant le sentiment de la liberté avait fait de grands progrès au Paraguay ; les partisans de l'indépendance comprirent que pour la conquérir il suffirait de la proclamer. Cette révolution, dirigée par le docteur José Gaspar de Francia (v. ce nom), s'accomplit, en effet, sans effusion de sang, les 14 et 15 mai 1811. Une assemblée, réunie du 17 au 20 juin, approuva les actes du gouvernement provisoire et créa une junte gouvernementale composée d'un président et de cinq conseillers, dont les fonctions devaient durer cinq ans. Elle décréta ensuite que le Paraguay se gouvernerait par lui-même, sans l'intervention de Buenos-Ayres, proclamant ainsi l'indépendance du Paraguay. Le 12 octobre 1811, un traité par lequel l'indépendance de ce pays était explicitement reconnue par Buenos-Ayres fut signé à l'Assomption, et, deux ans plus tard, se réunit le second congrès de la république, composé de mille députés. Après avoir confirmé l'indépendance du Paraguay, ce congrès déclara rompu le traité de 1811, dont l'une des stipulations avait été violée par Buenos-Ayres, qui avait refusé de secourir les Paraguayens, menacés par le Portugal, et remplaça la junte gouvernementale par l'autorité de deux consuls, qui furent Fulgencio Yegros et José Gaspar de Francia. Ce dernier, dévoré d'ambition, ne tarda pas à s'emparer du pouvoir absolu. Le 5 octobre 1814, un nouveau congrès, [illegible] il avait choisi les membres, l'investit seul de la dictature pour cinq ans, se [illegible] sur la nécessité de donner au gouvernement [illegible] force et d'unité [illegible] sant les [illegible] cat[illegible]es. Mais ce pouvoir [illegible] sait pas à Francia ; il [illegible] fois le congrès et, le 1^er^ juin 1816, il se fit proclamer dictateur [illegible] que. Revêtu d[illegible] l'interdiction complète de [illegible] entre le Paraguay et les autres pays [illegible]. Il ne fut pas permis à personne [illegible], et ceux qui parvenaient à s'y [illegible] étaient obligés d'y rester. Cet homme étrange mourut le 20 septembre 1840, d'une attaque d'apoplexie. A sa mort, Juan José Medina, associé à d'autres citoyens, s'empara du gouvernement ; mais cette autorité usurpée ne fut pas reconnue par les troupes de la capitale. Un congrès, convoqué le 12 mai 1841, créa un gouvernement consulaire ; don Carlos Antonio Lopez (v. ce nom), neveu de Francia, et don Mariano Roque Alonzo furent proclamés consuls pour trois ans. Le nouveau gouvernement s'empressa de conclure un traité de commerce et d'amitié avec la province de Corrientes, qui était en guerre avec Buenos-Ayres. Réuni, l'année suivante, au mois de novembre, en session extraordinaire, le congrès ratifia l'indépendance du Paraguay et approuva les actes de l'administration consulaire. En mars 1844, il confia le pouvoir exécutif au consul don Carlos Antonio Lopez, qui reçut alors le titre de président de la république. Celui-ci ouvrit immédiatement le pays au commerce étranger et contribua, quatre ans plus tard, à faire porter le décret qui fit entrer les Indiens dans le droit commun et leur reconnut le titre de citoyens. Cependant Rosas, président de la république Argentine, persistant à ne voir dans le Paraguay qu'une dépendance du pays qu'il administrait, somma le nouvel État de faire sa soumission et de reconnaître le droit de Buenos-Ayres à la navigation exclusive du Parana. Le gouvernement du Paraguay s'y étant refusé, Rosas interdit toute relation avec ce pays ; il s'ensuivit une guerre qui n'eut pas de résultat. En mars 1855, le Paraguay conclut, avec les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Sardaigne et des États-Unis, qui s'étaient rendus à l'Assomption, des traités d'amitié, de commerce et de navigation. Le gouvernement poursuivit activement l'organisation du pays ; une bonne ligne de défense fut élevée contre les incursions des Indiens Mboyas, une fonderie de fer fut établie à Ibicuy, et un arsenal de constructions militaires et maritimes à l'Assomption. Au commencement de l'année 1854, le congrès national, après avoir examiné et approuvé les actes de l'administration, réélut, pour dix ans, don Carlos Antonio Lopez. Avant de mourir (10 septembre 1862), il usa d'un droit que lui donnait un article de la constitution, en appelant à la vice-présidence de la république son fils, le brigadier don Francisco Solano Lopez. Le nouveau président, plus dégagé encore que son père des funestes traditions de Francia et [illegible] sympathique à la civilisation de [illegible], qu'il avait été à même d'apprécier en faisant ses études en Europe et en visitant Paris, s'attacha avec ardeur à développer la prospérité de sa patrie. Il conclut avec la France, l'Angleterre, les États-Unis, le Brésil, etc., des traités de commerce, donna une grande extension à la culture [illegible] tout droit d'importation les machines destinées à l'agriculture et à [illegible] avec le trésor public, des prêts à des nationaux et à des étrangers pour des entreprises d'utilité générale. C'est au moment où le Paraguay voyait s'ouvrir devant lui une ère de prospérité jusqu'alors inconnue qu'éclata, en 1865, entre ce pays et [illegible] coalisés, le Brésil, Montevideo et la république Argentine, [illegible] devait durer cinq ans. A la [illegible] Solano Lopez (v. [illegible]) les phases de cette lutte terrible, pendant laquelle le président de la république paraguayenne fit preuve [illegible]. Nous y renvoyons le lecteur. Lorsque Lopez perdit les armes à la [illegible], le Paraguay, ravagé, [illegible], était tombé tout entier au pouvoir des vainqueurs. Au mois de [illegible] [illegible] ses vainqueurs et [illegible] de la république [illegible] mois d'[illegible] M. [illegible] président du Paraguay. [illegible] cesseur [illegible] Salvador [illegible] les [illegible] près de se relever [illegible]. Par le traité [illegible] limites, et le [illegible] frontière entre [illegible] formée par [illegible] établie [illegible] [illegible] eaux, et [illegible] d'Amambahy, et descend vers le fleuve Paraguay [illegible]. Le Paraguay [illegible] [illegible] Paraguay [illegible] [illegible] pendant dix ans le [illegible] de la république.

PARAGUAYEN, ENNE s. et adj. (pa-ra-ga-ien, è-ne). Géogr. Habitant du Paraguay, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les Paraguayens.* [illegible] PARAGUAYENS. [illegible] PARAGUAY [illegible].

PARAGUAY-ROUX s. m. (pa-ra-ghè-rou — de *Paraguay*, et de *roux*). [illegible]. Médicament composé [illegible], que l'on emploie contre le mal de dents.

PARAGUE s. m. (pa-ra-ghe — du gr. pa-

ragé, je trompe). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des sirphydes, comprenant une quinzaine d'espèces, qui pour la plupart habitent le midi de la France : *Le* PARAGUE *bicolore est assez commun aux environs de Paris.* (Lucas.)

— **Encycl.** Les *paragues* sont des insectes de taille moyenne, caractérisés par des antennes avancées, droites, séparées, presque aussi longues que la tête; la face convexe; les yeux velus, ordinairement rayés; une proéminence nasale; les ailes couchées sur le corps dans le repos; l'abdomen linéaire convexe en dessus, concave en dessous; les pattes de longueur moyenne, avec les cuisses simples et le premier article des tarses postérieurs allongé et renflé. Ces insectes ont beaucoup d'affinités avec les psares et les aphrites. Leur mœurs et leurs métamorphoses sont peu connues. Les *paragues* se rencontrent surtout dans les prairies, où ils vivent sur les fleurs. La France en possède plusieurs espèces. Le *parague bicolore* est noir, avec l'abdomen d'un rouge ferrugineux, noir aux deux extrémités; il se trouve aux environs de Paris. Les *paragues arqué*, *hémorroïdal*, *cuivreux*, etc., appartiennent aux régions méridionales.

PARAGUEUSTIE s. f. (pa-ra-gheu-stî — du préf. *para*, et du gr. *geustos*, goûté). Pathol. Perversion du goût. ‖ On dit aussi PARAGEUSIE.

PARAH s. m. (pa-râ). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée à Bombay pour les grains et équivalant à 110 litres 119. ‖ Petite monnaie d'argent équivalant à 0 fr. 055.

PARAHIBA ou **PARAHYBA-DO-NORTE**, ville du Brésil, port sur le Parahiba, à 25 kilom. de la mer, à 2,400 kilom. de Rio-de-Janeiro, par 7° 6′ 3″ de latit. S. et 37° 13′ 15″ de longit. O., ch.-l. de la province de même nom; 14,000 hab. Le port n'est accessible qu'aux petits navires de 150 tonneaux. Exportation de coton, de sucre, de bois du Brésil et de drogues. Parahiba se divise en ville haute et en ville basse; elle est généralement bien bâtie et décorée de deux belles fontaines. Ses édifices les plus remarquables sont : l'ancien collège des Jésuites, les couvents des Franciscains, des Carmélites et des Bénédictins. Parahiba possède aussi de beaux magasins. Cette ville, qui s'est élevée en peu de temps au rang d'une des cités les plus commerçantes de l'empire brésilien, a eu beaucoup à souffrir dans la guerre avec les Hollandais, qui l'occupèrent de 1624 à 1654 et lui donnèrent le nom de Friederica. ‖ La province de Parahiba, une des divisions administratives du Brésil, riveraine de l'Atlantique, est comprise entre celles de Ciara à l'O., de Rio-Grande-del-Norte au N., de Pernambuco au S. et l'Atlantique à l'O.; 144,000 kilom. carr. de superficie; 209,300 hab. Ce pays, plat sur la côte, devient onduleux et même montagneux à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur. Dans la région des collines, le sol est sablonneux, tantôt complètement nu, tantôt offrant la végétation particulière aux montagnes de Caringa, consistant en souches d'arbres très-rapprochées les unes des autres, mais très-basses et dépourvues de feuilles dans la saison sèche de l'année. On n'y rencontre de forêts primitives et de hautes futaies que le long des rivières et dans les montagnes de l'O. Les montagnes les plus remarquables sont : la sierra Bacamarte, la sierra Coité, la sierra do Commissario, la sierra Cabellas, la sierra Parnatti, la sierra Pianco, la sierra Santa-Catarina, le mont Miquel-Barbosa, etc. Parmi les cours d'eau de cette province, qui prennent tous une direction E., nous citerons le Parahiba, qui traverse le centre de la province et lui donne son nom; le Goyanna, l'Itopoca, le Guaramana, le Mamanguape, le Pottengy ou rio Grande et le rio das Piranhas. Parmi les lacs, on distingue le lac Abiahi ou Abihahy, qui a 12 kilom. du N. au S. sur 6 de largeur, et le lac Camusin, près d'Alhandra. La province de Parahiba-do-Norte possède 68 écoles primaires, 54 pour les garçons et 14 pour les filles; il y a, en outre, 10 écoles primaires particulières. L'instruction secondaire est donnée dans un lycée établi à Parahiba; il est fréquenté par près de 150 élèves. Le principal commerce consiste en coton, sucre, gommes, baumes, bois de teinture, etc. Les villes les plus remarquables de la province sont : Parahiba, capitale; Alhandra, Arca, Bananeiras, Cabacciras, Compina-Grande, Conde, Catolé, Mamanguape, Montemor, Patos, Pianco, Pilar, Pombal, San-Miguel, Villa-da-Independencia, Villa-do-Imperator et Villa-Nova-de-Souza.

PARAHIBA ou **PARAHYBA-DO-NORTE**, fleuve du Brésil. Il prend sa source au pied de la sierra Zabumba, à l'O. de la province de Parahiba, qu'il traverse dans une direction E.-N.-E., devient navigable vers le milieu de son cours, baigne Pilar et Parahiba et se jette dans l'océan Atlantique, après un cours d'environ 500 kilom. Le Guarahu en est le principal affluent.

PARAHIBA ou **PARAHYBA-DO-SUL**, rivière du Brésil, province de Rio-de-Janeiro. Elle prend sa source à l'extrémité N.-E. de la province de San-Paolo, au pied de la sierra Mantiqueira, coule d'abord vers le S.-O., puis vers le N.-E., et se jette dans l'Atlantique par une large embouchure, après un cours d'environ 450 kilom. Ses principaux affluents sont le Sarobis, l'Aguaçu, le Paraibuna, le Pomba, le Piabanha et le Muriahi, à gauche; le Pirahi, le Bosorahi et le Mocabu, à droite.

PARAHITINGA, ville du Brésil, province de San-Paolo, sur la rive gauche de la rivière de son nom; 4,000 hab., avec les environs.

PARAIL s. m. (pa-rall; *ll* mll.). Anc. mar. Appareillage; agrès.

PARAISON s. f. (pa-rè-zon — rad. *parer*). Techn. Opération consistant à tourner et à retourner une masse de verre pâteux au bout de la canne, sur une plaque de fer nommée marbre ou mabre, afin d'égaliser la matière autour de l'instrument et de la préparer ainsi aux manipulations subséquentes : *Faire la* PARAISON *d'une bouteille, d'un cylindre. Une foule d'objets nécessitent plusieurs* PARAISONS *successives.* ‖ Masse vitreuse qui a été soumise à la paraison : *Grande* PARAISON. *Petite* PARAISON. *Pour obtenir des baguettes produisant, par leur aplatissement, des grains de chapelet, on fait une* PARAISON *soufflée, dont on ouvre l'extrémité opposée à la canne, de manière à produire un petit cylindre ouvert.* (Bontemps.)

PARAISONNÉ ÉE (pa-re-zo-né) part. passé du v. Paraisonner. Qui a subi la paraison : *Verre* PARAISONNÉ.

PARAISONNER v. a. ou tr. (pa-rè-zo-né — rad. *paraison*). Techn. Soumettre à la paraison : PARAISONNER *du verre.*

PARAISONNIER s. m. (pa-rè-zo-nié — rad. *paraison*). Techn. Ouvrier qui fait la paraison du verre.

PARAÎTRE v. n. ou intr. (pa-rè-tre — d'une forme non latine *parescere*; de *parere*, paraître. Freund pense que *parere* est la forme neutre de *parare*, mettre au monde, qui est ramené par Eichhoff à la racine sanscrite *par*, fournir, remplir, et par Delâtre à la racine sanscrite *pa*, faire, mettre. D'après Freund, *parere*, paraître, signifie fondamentalement être engendré, être mis au jour. L'ancienne langue avait dérivé directement du latin *parere* le verbe *paroir*. *Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent; je paraissais, nous paraissions; je parus, nous parûmes; je paraîtrai, nous paraîtrons; je paraîtrais, nous paraîtrions; parais, paraissons, paraissez; que je paraisse, que nous paraissions; que je parusse, que nous parussions; paraissant; paru, ue*). Se montrer, se manifester : *On voit* PARAÎTRE *et se répandre dans l'univers des hommes qui disconviennent d'avec tous les autres sur les principes les plus communs.* (Fonten.) *L'aurore* PARUT *sur la montagne d'Arabie, en face de nous; la mer Morte et la vallée du Jourdain se teignirent d'une couleur admirable.* (Chateaub.) *Godefroy* PARUT *sur les frontières de la Palestine l'an 1099 de Jésus-Christ.* (Chateaub.) *On ne peut* PARAÎTRE *dans le monde qu'avec le sourire sur les lèvres.* (Latena.)

— Se laisser apercevoir, être visible : *Vous avez cru effacer cette tache d'encre, elle* PARAÎT *encore.* (Acad.) *L'écriture de cet acte, de ce manuscrit* PARAÎT *à peine.* (Acad.)

— Intervenir, figurer : PARAÎTRE *dans une affaire. Je ne veux pas que mon nom* PARAISSE.

— Comparaître, venir pour être jugé : *Toutes les créatures* PARAÎTRONT *devant Dieu, sans qu'il y ait entre elles de prérogatives que celle que la vertu y aura mise.* (Montesq.)

Devant le saint des saints avant que de *paraître*,
J'ai besoin de laver mon âme ....

LAMARTINE.

— Être imprimé et mis en vente : *Ce journal* PARAÎT *le soir. Je ne suis guère curieux de tous les écrits qui* PARAISSENT *aujourd'hui; on en est inondé; à quoi cela servira-t-il? à faire des papillotes.* (Mme du Deffant.) *Lorsque le Télémaque* PARUT, *on ne fit aucune difficulté de lui donner le nom de poëme.* (Chateaub.) *Il y a des livres qui* PARAISSENT *sans se faire remarquer.* (Boissonade.)

— Se manifester, en parlant des sentiments, des qualités : *Il faut avoir assez d'amour-propre pour n'en pas trop laisser* PARAÎTRE. (Marv.)

Mon amour *a paru*, je ne m'en puis dédire.

CORNEILLE.

Ses remords *ont paru* même aux yeux de Narcisse.

RACINE.

— Venir au monde : *Le goût du théâtre était très-vif à cette époque où* PARUT *Beaumarchais.* (Ste-Beuve.)

— Se produire, se faire remarquer : *On est traité dans le monde suivant ce qu'on y* PARAÎT; *que Cicéron se présente mal habillé, Cicéron passera pour un cuistre.* (Le Sage.) *La science, de sa nature, aime à* PARAÎTRE, *car nous sommes tous orgueilleux.* (J. de Maistre.) *Envie de* PARAÎTRE, *source de toutes les ruines.* (Pétiet.)

— Sembler, avoir l'apparence de : *C'est la plus grande de toutes les faiblesses que de craindre de* PARAÎTRE *faible.* (Boss.) *Ceux même qui n'ont pas de bien veulent* PARAÎTRE *en avoir.* (Fén.) *Les hypocrites abandonnent souvent de petites utilités, afin de* PARAÎTRE *consciencieux.* (St-Réal.) *Il faut* PARAÎTRE *non pas tel qu'on est, mais tel qu'on vous souhaite.* (Mass.) *On n'a pas besoin d'être jolie pour le* PARAÎTRE. (Mme E. de Gir.) *Le but de la parure doit être non de* PARAÎTRE *riche, mais de* PARAÎTRE *belle.* (A. Karr.) *Un livre est une œuvre d'art et de volonté où l'auteur se montre, non ce qu'il est, mais ce qu'il veut* PARAÎTRE. (De Lamartine.) *Ce que nous voulons* PARAÎTRE *prouve bien que nous ne nous trompons pas sur ce qu'il faudrait être.* (A. Bougeart.) *Ce qui nous a* PARU *vrai dans un temps peut ensuite nous sembler faux dans un autre.* (Ste-Beuve.) *Beaucoup de gens tiennent moins à être bons qu'à* PARAÎTRE *meilleurs que d'autres.* (Latena.) *L'importance est comme la richesse, moins on en a, plus on veut* PARAÎTRE *en avoir.* (Boitard.) *On apprend aux jeunes filles à* PARAÎTRE, *non point à être quelque chose.* (Mme G. Coignet.) ‖ Se montrer avec éclat, avec faste : *Aimer à* PARAÎTRE. *Il faut songer à faire, à beaucoup faire, à bien faire, à être, et non à* PARAÎTRE. (V. Cousin.) *Règle infaillible : tout ce qui* PARAÎT *sans être bientôt disparaît.* (V. Cousin.)

— Sembler avoir : *Il a quatre-vingts ans, mais il ne les* PARAÎT *pas. Il ne* PARAÎT *pas son âge. Est-ce que vous avez plus de trente ans? En vérité, vous ne les* PARAISSEZ *pas.* (Alex. Dum.)

— *Faire paraître*, Faire venir, provoquer l'arrivée de : *L'incantation terminée, le magicien pria les assistants de nommer à haute voix la personne qu'ils désiraient* FAIRE PARAÎTRE. (P. de St-Victor.)

Qu'on les *fasse* tous deux *paraître* en ma présence.

RACINE.

‖ Montrer : FAIRE PARAÎTRE *toute sa science.* ‖ Manifester, révéler, donner des preuves de : *Ce fut là que cette princesse* FIT PARAÎTRE *toutes les richesses de son esprit.* (Boss.) ‖ Donner de la notoriété, de la réputation à :

Loin de les décrier, je les *ai fait paraître*.

BOILEAU.

‖ Revêtir d'une apparence : *Le succès sert aux hommes de piédestal; il les* FAIT PARAÎTRE *plus grands si la réflexion ne les mesure.* (J. Joubert.) Publier, livrer au public : *Il a* FAIT PARAÎTRE *plusieurs volumes.*

— *Se faire paraître*, Se montrer, se manifester :

Mais si son amitié pour vous *se fait paraître*...

MOLIÈRE.

‖ Expression vieillie.

— Prov. *Être et paraître sont deux*, L'apparence n'est pas toujours conforme à la réalité.

— Unipersonnellem. *Il paraît*, Il semble; la chose semble vraie : IL PARAÎT *qu'on n'est pas content.* IL ME PARAÎT *que vous prenez à gauche le sens de l'auteur.* (Gresset.) ‖ On voit, on aperçoit : IL PARAÎT *d'abord dans le caractère de Pilate des restes d'incertitude.* (Mass.)

— *Il y paraît*, On le voit, il y en a des marques : *Si un fonds de bonne intention domine,* IL Y PARAÎT *dans la vie.* (Boss.)

— *Il n'y a rien qui n'y paraisse*, Cela est évident. ‖ Ironiq. : *Vous dites qu'il est brave;* IL N'Y A RIEN QUI N'Y PARAISSE, *je l'ai vu lâcher pied en mainte circonstance.* (Acad.)

— Fam. *Cela paraît comme le nez au milieu du visage, Cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage*, Cela est tout à fait visible.

— s. m. Apparence : *Tous mettent leur être dans le* PARAÎTRE. (J.-J. Rouss.) *Le costume et le* PARAÎTRE *sont le nécessaire.* (A. Karr.)

— **Syn. Paraître, sembler.** Ce qui *paraît* résulte de l'apparence des choses, ce qui semble exister résulte du jugement que nous portons sur les choses. Pascal a dit que *les choses* PARAISSENT *vraies ou fausses selon la face par où on les regarde*, et il aurait pu ajouter qu'elles *semblent* vraies ou fausses selon qu'on est plus ou moins disposé à les croire ou à en douter. Quand on se trompe en jugeant un objet d'après ce qu'il *paraît* être, l'erreur ne porte que sur la réalité; il reste toujours quelque chose qui appartient vraiment à l'objet, c'est son apparence, et tous ceux qui le regarderont trouveront qu'il *paraît* en effet tel. Au contraire, de ce qu'un objet *semble* avoir tel caractère, on n'en peut rien conclure relativement à l'objet même, et l'on peut s'attendre qu'il *semblera* présenter des caractères tout différents quand il sera regardé par des personnes dont l'esprit sera autrement disposé. Quand on veut adoucir l'expression d'un reproche, on se sert plutôt du verbe *sembler* que du verbe *paraître*, précisément parce que *sembler* n'affirme pas même la réalité de l'apparence, mais seulement celle de notre pensée; ainsi il est plus poli de dire à quelqu'un : Il me *semble* que vous vous trompez, que de lui dire : Il me *paraît* que vous vous trompez.

— **Paraître, apparaître.** V. APPARAÎTRE.

— **Allus. littér. Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans,** Vers de Corneille, dans le *Cid*. Rodrigue, apprenant de la bouche même de Chimène qu'elle n'a point cessé de l'aimer après la mort de son père, laisse échapper ce cri de joie et de triomphe :

Est-il quelque ennemi qu'à présent je ne dompte?
Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a nourri de vaillants;
Unissez-vous ensemble, et faites une armée
Pour combattre une main de la sorte animée;
Joignez tous vos efforts contre un espoir si doux,
Pour en venir à bout c'est trop peu que de vous.

Dans l'application, ce vers exprime la bravade et le défi :

« L'amour est inventif et créateur; c'est à lui qu'on doit l'origine de la peinture. On sait que Dibutade, inspirée par l'amour, fixa sur une muraille les contours de l'ombre de son amant. Rien ne désigne mieux l'énergie de ce sentiment que le transport amoureux et guerrier du Cid, lorsque, sûr enfin des vœux de Chimène, il s'écrie :

« Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans,
» Et tout ce que l'Espagne a produit de vaillants! »

(*Galerie de littérature.*)

« En dix minutes, Gaudissart, maître des secrets de Popinot, en avait reconnu l'importance.

Paraissez, parfumeurs, coiffeurs et débitants!

s'écria Gaudissart en singeant Lafon dans le rôle du Cid. Je vais empaumer tous les boutiquiers de France et de Navarre. Oh! une idée! j'allais partir, je reste et vais prendre les commissions de la parfumerie parisienne. »

H. DE BALZAC.

PARAJOUR s. m. (pa-ra-jour — de *parer*, et de *jour*). Écran disposé pour tenir dans l'ombre, dans un panorama, les spectateurs et tous les objets situés en dehors du tableau qu'ils regardent.

PARALACTIQUE adj. (pa-ra-la-kti-ke — du préf. *para*, et de *lactique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide lactique, qui se trouve dans la chair musculaire.

— **Encycl.** L'acide *paralactique* $C^3H^6O^3$ est un isomère de l'acide lactique de fermentation que Berzélius a découvert en 1806 dans la chair musculaire. Ce chimiste avait d'abord cru cet acide identique à l'acide lactique. Mais, en 1847, Liebig montra que ces deux corps, quoique répondant tous deux à la formule $C^3H^6O^3$, diffèrent par la nature d'un certain nombre de leurs sels, leur forme cristalline, l'eau de cristallisation qu'ils renferment, etc.; qu'en un mot l'acide lactique de fermentation et celui des muscles ne sont point identiques, mais simplement isomères. En conséquence de cette isomérie, Liebig proposa pour l'acide des muscles le nom d'acide *sarcolactique*, nom auquel Heintz a substitué plus tard celui d'acide *paralactique*. Strecker a découvert, en 1858, que l'acide *paralactique* se convertit en acide lactique ordinaire lorsqu'on le maintient pendant quelque temps entre 130° et 140° et qu'on dissout ensuite dans l'eau l'anhydride formé. M. Wislicenus a obtenu l'acide *paralactique* synthétiquement en traitant la monochlorhydrine du glycol par une solution alcoolique de cyanure de potassium, et en faisant bouillir ensuite le produit brut avec de la potasse jusqu'à cessation de tout dégagement d'ammoniaque. Il se forme d'abord de la monocyanhydrine et du chlorure potassique. La monocyanhydrine échange ensuite Az contre O^2H et fournit l'acide *paralactique*. Lorsqu'au lieu de partir du glycol on part de l'aldéhyde, au lieu d'acide *paralactique* on obtient de l'acide lactique proprement dit.

Pour préparer l'acide *paralactique* au moyen des muscles, on hache de la chair et on l'épuise ensuite par l'eau froide ou par l'alcool étendu. On mélange ensuite l'infusion avec de l'eau de baryte, qui précipite les phosphates, et l'on fait bouillir pour coaguler l'albumine; après quoi l'on filtre. Le liquide filtré est concentré par l'évaporation jusqu'à consistance sirupeuse. Le sirop ainsi obtenu renferme du paralactate de baryum; on y ajoute de l'acide sulfurique pour précipiter le métal et l'on agite le liquide avec de l'éther, qui dissout l'acide *paralactique*. Quand l'éther s'est séparé à la surface du liquide, on le décante au moyen d'un siphon et on l'évapore. L'acide *paralactique* reste pour résidu.

L'acide *paralactique* et l'acide lactique sont fort difficiles à distinguer l'un de l'autre. C'est surtout entre leurs sels de calcium et de zinc que l'on observe les plus fortes différences. Le paralactate de calcium cristallise, en effet, avec 2 molécules d'eau, qu'il ne perd pas à 100°, et se dissout dans 12,4 parties d'eau; tandis que le lactate renferme 2,5 molécules d'eau, qu'il perd facilement à 100°, et n'exige que 9,5 parties d'eau pour se dissoudre. Le paralactate de zinc cristallise en aiguilles déliées irrégulièrement groupées, renferme une molécule d'eau de cristallisation, qu'il ne perd que très-lentement et seulement à 210°, et exige pour se dissoudre 2,88 parties d'eau bouillante, 5,7 parties d'eau froide et 2,23 parties d'alcool. Le lactate de zinc, au contraire, cristallise en croûtes brillantes, renferme 3,5 molécules d'eau, qu'il perd rapidement à 100°, et exige pour se dissoudre 6 parties d'eau bouillante, 5,8 parties d'eau froide et une quantité considérable d'alcool.

Le fait que l'acide *paralactique* prend naissance au moyen de l'éthylène, et l'acide lactique au moyen de l'éthylidène, prouve que le premier répond à la formule rationnelle

$$\left\{\begin{array}{l} C\left\{\begin{array}{l}OH\\H^2\end{array}\right.\\ |\\ CH^2\\ |\\ C\left\{\begin{array}{l}O''\\OH\end{array}\right.\end{array}\right.$$

et le second à la formule

$$\begin{array}{l} CH^3\\ |\\ C\left\{\begin{array}{l}H\\OH\end{array}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{array}{l}O''\\OH.\end{array}\right.\end{array}$$

On a, en effet, les réactions suivantes :

$$\left\{\begin{matrix} C \left\{\begin{matrix} CAz \\ H^2 \end{matrix}\right. \\ C \left\{\begin{matrix} H^2 \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right. + KHO + H^2O$$

Monocyanhydrine. Potasse. Eau.

$$= AzH^3 + \left\{\begin{matrix} C \left\{\begin{matrix} OK \\ O'' \end{matrix}\right. \\ CH^2 \\ C \left\{\begin{matrix} H^2 \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right.$$

Ammoniaque. Paralactate potassique.

$$\begin{matrix} CH^3 \\ C \left\{\begin{matrix} OH \\ CAz \\ H \end{matrix}\right. \end{matrix} - 2H^2O = AzH^3 + \left\{\begin{matrix} CH^3 \\ C \left\{\begin{matrix} OH \\ H \end{matrix}\right. \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right.$$

Cyanhydrate d'aldéhyde. Eau. Ammoniaque. Acide lactique vrai.

On s'explique la transformation de l'acide *paralactique* en acide lactique en admettant que l'eau s'élimine dans la formation de l'anhydride, aux dépens de deux atomes de carbone voisin, et que, lorsqu'on combine l'anhydride avec l'eau, les éléments de ce liquide ne se placent pas comme ils étaient placés d'abord. Les équations ci-dessous montrent ce qui se passe :

$$\left\{\begin{matrix} CH^2 \\ C \left\{\begin{matrix} OH \\ H \end{matrix}\right. \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right. = H^2O + \left\{\begin{matrix} CH^2 \\ C \,\, H \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right.$$

Acide paralactique. Eau. Anhydride lactique.

Cet anhydride est le même que celui qui prend naissance au moyen du véritable acide lactique.

$$\left\{\begin{matrix} C \left\{\begin{matrix} H^2 \\ OH \end{matrix}\right. \\ CH^2 \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right. = H^2O + \left\{\begin{matrix} CH^2 \\ CH \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right.$$

Acide lactique de fermentation. Eau. Anhydride lactique.

Soumis à l'action de l'eau, cet anhydride donne dans tous les cas l'acide lactique.

$$\left\{\begin{matrix} CH^2 \\ C \,\, H \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right. + H^2O = \left\{\begin{matrix} C \left\{\begin{matrix} H^2 \\ OH \end{matrix}\right. \\ C \left\{\begin{matrix} H \\ H \end{matrix}\right. \\ C \left\{\begin{matrix} O'' \\ OH \end{matrix}\right. \end{matrix}\right.$$

Anhydride lactique. Eau. Acide lactique de fermentation.

PARALAMPSIE s. f. (pa-ra-lan-psi — du préf. *para*, et du gr. *lampô*, je luis). Pathol. Tache blanche sur la cornée.

PARALATE s. m. (pa-ra-la-te). Antiq. Titre chez les rois des Scythes.

PARALBUMINE s. f. (pa-ral-bu-mi-ne — du préf. *para*, et de *albumine*). Chim. Modification isomérique de l'albumine.

— **Encycl.** La *paralbumine* est une modification isomérique de l'albumine, qui n'a été trouvée jusqu'à ce jour que dans les kystes de l'ovaire. Ses solutions sont très-visqueuses; elles ne précipitent pas le sulfate de magnésium (ce qui les distingue d'avec la caséine). L'alcool la précipite, mais sans lui faire perdre sa solubilité dans l'eau. L'acide acétique et même l'anhydride carbonique la déplacent également, surtout à chaud. L'acide azotique, le ferrocyanure de potassium, l'acide chromique, le sublimé corrosif, le sous-acétate de plomb et le tannin la précipitent abondamment.

PARALCYON s. m. (pa-ral-si-on — du préf. *para*, et de *alcyon*). Ornith. Syn. de DACELO ou MARTIN-PÊCHEUR.

PARALDÉHYDE s. m. (pa-ral-dé-i-de — du préf. *para*, et de *aldéhyde*). Chim. Modification isomérique de l'aldéhyde ordinaire.

— **Encycl.** Weidenbusch a donné le nom de *paraldéhyde* à une modification liquide de l'aldéhyde. Ce corps se forme dans la préparation de la métaldéhyde par l'acide azotique ou l'acide sulfurique.

Le *paraldéhyde* est fluide, limpide, d'une odeur aromatique, d'une saveur âcre. Il est peu soluble dans l'eau. Il fond à 12° et se solidifie à + 10°. Sa densité de vapeur égale 4,583. Il se transforme facilement en un acide particulier non encore étudié. La potasse ne l'altère pas. Chauffé avec une trace d'acide sulfurique, il se convertit en aldéhyde.

On obtient facilement le *paraldéhyde* en chauffant à 100° un mélange d'aldéhyde et d'iodure d'éthyle. Ce corps se forme aussi, d'après M. Lieben, lorsqu'on fait passer un courant de cyanogène gazeux. Pour M. Lieben, le paraldéhyde serait isomérique à l'aldéhyde et représenterait l'éthylo-acétate d'éthylidène

$$(C^2H^4)'' \left\{\begin{matrix} OC^2H^5 \\ OC^2H^3O \end{matrix}\right.$$

PARALE s. m. (pa-ra-le — du gr. *paralos*, maritime). Antiq. Vaisseau sacré d'Athènes, qui ne servait que pour des affaires d'État ou de religion, et dont on se servait souvent pour transporter les citoyens à Délos, pour les délies ou fêtes d'Apollon : *Des députations solennelles, composées des premiers citoyens de chaque ville, s'embarquaient sur un navire sacré que l'on appelait* PARALE. (Val. Parisot.)

— Adjectiv. : *Galère* PARALE.

— **Encycl.** A partir d'une époque très-reculée, les Athéniens eurent deux navires sacrés, qu'on pourrait appeler aussi navires d'État, et qui étaient employés à des missions publiques. L'un était nommé *parale*, l'autre *salaminie;* chez les modernes, ils sont devenus la *galère paralienne* et la *galère salaminienne*. Les marins qui les montaient s'appelaient, les uns *paraliens*, les autres *salaminiens*. C'est par erreur que Photius a regardé les deux noms comme s'appliquant à un seul navire. Dans les premiers temps, lorsque toute la navigation des Athéniens se bornait à des voyages de l'Attique à Salamine, la galère salaminienne faisait ce trajet; quant au navire *parale*, il naviguait sur les côtes de l'Attique, et de là venait son nom (*para*, le long, *alos*, de la mer). Plus tard, le navire salaminie fut aussi appelé *délien* et *theoris*, parce qu'il menait la théorie à Délos, tout paré de guirlandes par les prêtres d'Apollon. Le *paralos* et la *salaminia* étaient l'un et l'autre à trois rangs de rameurs. On s'en servait pour transporter les théories, les ambassades, les dépêches, pour amener les tributs des contrées soumises à Athènes, pour porter les criminels à l'endroit où ils devaient être jugés. Dans les batailles navales, les commandants en chef se plaçaient souvent sur ces navires. Dans tous les cas, on les tenait en réserve et prêts à agir lorsque s'offrait une nécessité pressante. Les marins qui composaient leurs équipages, bien qu'ils n'eussent point de service à faire pendant la plus grande partie de l'année, recevaient cependant une solde régulière de quatre oboles par jour. C'est ce que les écrivains de l'antiquité disent expressément du *paralos*; il faut l'entendre aussi de la *salaminia*.

Lorsqu'Athènes fut devenue une grande puissance maritime, les deux navires n'eurent plus, comme nous venons de le voir, la même destination, mais ils gardèrent leurs noms primitifs. On les employa surtout dans les grandes occasions, par exemple quand Alcibiade fut solennellement ramené à Athènes. Le scoliaste d'Aristophane a dit par erreur que la *salaminia* servait seulement au transport des criminels, et le *paralos* au transport des théories. On peut regarder comme certain que les deux navires, surtout dans les derniers temps, furent employés principalement pour des missions relatives aux choses religieuses.

PARALÉ s. m. (pa-ra-lé). Syn. de PARALIER.

PARALÉA s. m. (pa-ra-lé-a). Bot. Syn. de PARALIER. *L'écorce du* PARALÉA *est employée contre la fièvre.* (Dict. d'hist. nat.)

PARALÈPE s. m. (pa-ra-lè-pe — du préf. *para*, et du gr. *lepis*, écaille). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant deux espèces qui vivent dans la mer de Nice.

PARALIAS s. m. (pa-ra-li-ass). Bot. Nom donné par les anciens à un euphorbe et à une espèce de pavot.

PARALIE (la), une des trois divisions du territoire d'Athènes, comprenant la côte maritime qui s'étendait des murs de Mégare au promontoire de Sunium, et de Sunium au Pirée. La principale richesse de cette contrée consistait en mines d'argent et de cuivre, depuis longtemps épuisées, et dont le principal rameau se prolongeait du sud au nord, depuis le monument de Thrasylle, sur le mont Laurium, jusqu'à la hauteur du bourg de [illegible] [illegible] V. PARALIEN.

PARALIEN, IENNE s. (pa-ra-liain, iè-ne — gr. *paralios*; de *para*, auprès, et [illegible] *alos*, mer). Géogr. anc. Habitant des côtes de l'Attique.

— s. m. Antiq. gr. Matelot embarqué sur le parale.

— s. f. Galère sacrée à Athènes, appelée aussi GALÈRE PARALE.

— **Encycl.** Les [illegible] une des tribus de l'Attique en [illegible] des grands partis politiques d'Athènes. Lorsque les Ioniens, chassés du Péloponèse par les Héraclides et les Doriens (vers 1100 avant J.-C.), envahirent l'Attique et y devinrent prépondérants, ils [illegible] les plus riches et refoulèrent les anciens habitants dans les montagnes et sur les rivages de la mer. Ces races diverses, qui ne se mêlèrent jamais complètement, [illegible] plaine : c'était l'aristocratie (parti de la plaine); les [illegible] ils composaient le parti populaire; enfin les *paraliens* ou habitants des rivages : ils s'étaient [illegible] la plupart avaient [illegible] c'était ce qu'on nommait le parti de la côte, et ses opinions tenaient le milieu entre les deux partis extrêmes de la *plaine* et de la *montagne*. Solon fut le représentant de cette classe mixte, placée entre l'oligarchie et la démocratie.

PARALIER s. m. (pa-ra-lié — du gr. *paralios*, maritime). Bot. Syn. de PLAQUEMINIER. On dit aussi PARALÉ et PARALÉA.

— **Encycl.** Le *paralier* est un arbre haut de 10 mètres au plus, à feuilles alternes, grandes, ovales oblongues, aiguës, entières, d'un vert foncé; les fleurs, polygames monoïques, assez grandes, d'un rouge ferrugineux, odorantes, accompagnées de bractées fauves, [illegible] l'aisselle des feuilles; le fruit est une baie globuleuse, de la grosseur d'une prune. Cet arbre croît à la Guyane; on le trouve surtout dans les forêts humides éloignées de la mer. Ses feuilles sont amères et astringentes; les indigènes, lorsqu'ils ont la fièvre, la guérissent, d'après Aublet, en se lavant avec la décoction de ces feuilles. Le fruit a une saveur douceâtre, sucrée et acidulée, qui rappelle celle des fruits du plaqueminier; on le mange au naturel et on en fait des confitures. Cet arbre n'est pas encore parfaitement connu.

Paralipomènes, nom grec de deux livres de l'Ancien Testament; on pourrait le traduire assez exactement par *Supplément*. Toutefois, ce mot ne donne pas une idée bien juste du sujet de l'ouvrage; car, si l'on y rencontre quelques faits omis par le *Pentateuque*, le livre des *Juges* et ceux des *Rois*, en général ces divers livres sont simplement répétés ou résumés dans les *Paralipomènes*. Le nom de *Chroniques*, employé par quelques-uns, rend beaucoup plus exactement le titre hébreu, et saint Jérôme trouvait déjà qu'il convenait mieux au caractère de ces livres, bien que la Vulgate ait adopté l'autre titre, emprunté à la version des Septante. La traduction arabe a pour titre : *le Livre d'Adam*.

Aucun autre livre de l'Ancien Testament n'embrasse un aussi long espace de temps; car les *Paralipomènes* s'étendent depuis Adam jusqu'à la fin de la captivité de Babylone (536). Ils ne contiennent guère, il est vrai, que des généalogies jusqu'au commencement du règne de David; mais, à partir de ce moment, l'histoire de David, de Salomon et des rois de Juda nous y est racontée avec beaucoup de détails. L'histoire du royaume des dix tribus n'a pas trouvé place dans le cadre du livre; nous verrons plus bas le motif de cette omission. Le récit des *Paralipomènes* concorde souvent avec les livres des *Rois*, et quelquefois même il est conçu en termes identiques; mais cet accord n'existe pas toujours et, de plus, les *Paralipomènes* reproduisent un grand nombre de documents et de détails que nous chercherions en vain dans les livres que nous venons de citer, surtout beaucoup de faits ayant trait à l'histoire de la religion et du culte mosaïque.

Depuis le commencement de ce siècle, l'autorité historique des *Paralipomènes* a été fortement attaquée. De Wette et Gramberg, en refusant toute valeur aux récits qui ne se trouvaient pas déjà dans les livres des *Juges* et des *Rois*, devaient naturellement provoquer des affirmations en sens contraire. Dahler, Movers, Keil, Hævernick, [illegible] ont pris en main la défense de l'ouvrage attaqué, et, bien que leurs préoccupations apologétiques les aient empêchés de reconnaître la vérité sur bien des points, on ne peut pas dire que leurs efforts soient demeurés tout à fait [illegible] plus récents, Ewald, Bertheau, Bleek, Dillmann, [illegible] *Paralipomènes* une bien grande autorité, leur accordent cependant beaucoup plus de valeur [illegible] berg.

[illegible] auxquels ces livres ont donné lieu.

[illegible] d'une manière approximative, l'époque de la rédaction des *Paralipomènes*. L'hypothèse qui les fait rédiger par Esdras tombe devant les faits suivants : l'auteur mentionne les dariques, monnaie persane, en racontant l'histoire [illegible] temps d'Artaxerxès [illegible] Néhémie, car ces derniers livres portent aussi des traces [illegible] peut être antérieure à Alexandre.

Un livre écrit aussi longtemps après les événements [illegible] d'une grande autorité historique qu'à la condition [illegible]. Il faudrait, de plus, que ces documents eussent été fidèlement reproduits, ou du moins utilisés avec impartialité. Le livre des *Paralipomènes* remplit-il ces conditions? L'auteur cite très-souvent les sources où il a puisé. Il paraît avoir surtout mis à profit un grand ouvrage [illegible] *d'Israël et de Juda*, ouvrage perdu pour nous, [illegible] été une rédaction postérieure et plus détaillée, une édition retouchée et augmentée, comme [illegible] tous les cas, ces derniers en contiennent la substance, et c'est en les comparant avec le livre des *Paralipomènes* que nous pourrons [illegible] résulte de cette étude comparative qu'il ne les a pas toujours comprises, qu'il les traite parfois très-librement, et qu'à plusieurs reprises [illegible] mauvaise foi.

Le caractère général du livre des *Paralipomènes* [illegible] sultat : l'auteur, lévite ou sacrificateur de [illegible] nation, mais au point de vue religieux et sacerdotal [illegible] que d'édifier, et la vérité historique est subordonnée [illegible]. Tout ce qui ne rentrait pas dans ce cadre a été éliminé, et d'abord l'histoire du royaume des dix tribus [illegible] quelques autres exemples. David, que les livres des *Rois* [illegible] comme un guerrier, un véritable *condottiere*, devient, dans les *Paralipomènes*, un personnage [illegible] future construction du temple et de l'organisation des lévites. D'après Samuel, c'est la [illegible] ce recensement du peuple dont il doit être si [illegible]

[illegible] ces exemples, et surtout citer [illegible] rations qui en maints end[illegible] ter les [illegible] justifier notre conclusion [illegible] perdues pour nous; [illegible] cent, s'ils ne sont [illegible] part, le [illegible] réserve.

PARALIPSE [illegible] Rhétor. Figure [illegible]

PARALIQUE [illegible]

PARALLACTIQUE [illegible]

— Encycl. [illegible]

PARALLAXE [illegible]

parallaxis, changement; de *para*, à côté, et de *allassein*, changer, de *allos*, autre. La parallaxe est ainsi nommée à cause du changement de place que paraît éprouver l'objet, quand l'observateur en change lui-même). Astron. Angle formé par deux droites menées du centre d'un astre au centre de la terre et aux pieds de l'observateur. ‖ *Parallaxe annuelle*, Angle que forment deux lignes droites que l'on mènerait du point observé aux extrémités d'un même diamètre de l'orbite de la terre. ‖ *Parallaxe mensuelle*, Petite inégalité produite dans le lieu vrai de la terre par l'attraction de la lune.

— Anc. chir. Raccourcissement d'un membre fracturé, quand les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

— **Encycl.** La *parallaxe* actuelle d'un astre est l'angle sous lequel serait vu de cet astre, au moment où l'on parle, le rayon terrestre à l'extrémité duquel se trouve l'observateur. La *parallaxe* d'un astre varie avec le temps, parce que l'astre change de position par rapport à l'horizon de l'observateur, et parce que sa distance à la terre augmente ou diminue. Les étoiles n'ont pas de *parallaxe* parce qu'elles sont trop éloignées de nous pour que la terre leur apparaisse autrement que comme un point sans dimensions.

La *parallaxe* d'un astre qui passerait au zénith de l'observateur serait nulle à cet instant ; elle augmente, toutes choses égales d'ailleurs, lorsque l'astre se rapproche de l'horizon, et atteint son maximum au moment du lever ou du coucher de l'astre. La *parallaxe* d'un astre est dite horizontale au moment où il passe à l'horizon de l'observateur ; elle est dite de hauteur dans toute autre position de l'astre. La *parallaxe* d'un astre est la correction qu'il faut faire subir à sa déclinaison observée, pour la réduire à ce qu'elle eût été si l'observateur avait pu se placer au centre de la terre. Soient PABEP'E' un méridien

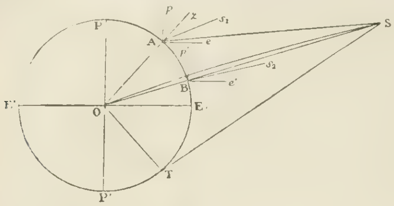

Fig. 1.

terrestre, A et B deux postes d'observation sur ce méridien, S la position occupée par un astre au moment de son passage dans ce méridien; les déclinaisons de l'astre relevées en A et en B seraient SA*e* et SB*e'* ; elles ne seraient pas égales. Les résultats d'observations faites en différents points de la surface de la terre dépendant ainsi de la position occupée par l'observateur, on a dû se proposer de les corriger de ce qu'elles pouvaient avoir de subjectif, afin d'abord de les rendre comparables, mais aussi parce que les lois des phénomènes devaient naturellement acquérir par là un plus haut degré de simplicité. La déclinaison de l'astre S observé du centre O de la terre serait SOE ; cet angle se trouve reproduit en s_1A*e* et s_2B*e'* au moyen des parallèles As_1, Bs_2 à OS ; or la figure montre suffisamment qu'il diffère respectivement de SA*e* et SB*e'* des angles ASO et BSO, qui sont les *parallaxes* de S relatives aux stations A et B. Pour le point A, la *parallaxe* est additive ; elle est soustractive au point B, parce qu'en A et en B l'astre se trouve de côté différent par rapport au zénith.

Les *parallaxes* de hauteur et horizontale d'un même astre, à la même distance du centre de la terre, sont liées entre elles par une relation simple qui permet d'obtenir aisément la première au moyen de la seconde : si l'on imagine la tangente ST, OST sera la *parallaxe* horizontale P de l'astre S; or le triangle OST donne

$$\sin P = \frac{R}{d},$$

R désignant le rayon de la terre et d la distance SO des deux astres ; d'un autre côté le triangle ASO, par exemple, donne

$$\frac{R}{d} = \frac{\sin ASO}{\sin SAz} = \frac{\sin p}{\sin z},$$

p désignant la *parallaxe* de hauteur correspondant à la distance zénithale z de l'astre; les deux équations rapprochées donnent

$$\frac{\sin p}{\sin P} = \sin z$$

ou, plus simplement,

$$p = P \sin z,$$

les angles p et P étant toujours assez petits pour pouvoir être pris pour leur sinus.

La formule $p = P \sin z$ permettant d'obtenir toujours très-aisément la *parallaxe* de hauteur, la question se trouve réduite à l'évaluation de la *parallaxe* horizontale. Celle-ci varie avec la distance d, à très-peu près en raison inverse, puisque des équations

$$\sin P = \frac{R}{d} \quad \text{et} \quad \sin P' = \frac{R}{d'}$$

on déduirait

$$\frac{\sin P}{\sin P'} = \frac{d'}{d}$$

ou, en remplaçant les sinus par les angles,

$$\frac{P}{P'} = \frac{d'}{d};$$

d'un autre côté, pour des raisons semblables, la distance de l'astre à la terre varie elle-même en raison inverse du diamètre apparent D de l'astre ; il en résulte par rapprochement que la *parallaxe* horizontale d'un astre varie proportionnellement à son diamètre apparent

$$\frac{P}{P'} = \frac{D}{D'};$$

on voit donc que la question sera entièrement résolue si l'on peut une seule fois obtenir simultanément la *parallaxe* horizontale de l'astre considéré et son diamètre apparent. Voici la méthode qu'on emploie pour la lune, dont la distance à la terre est assez petite pour que les résultats obtenus soient satisfaisants :

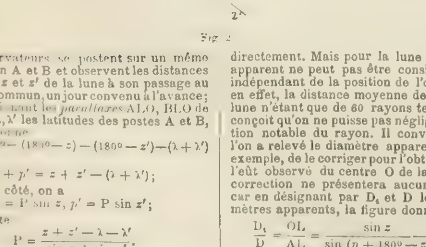

Fig. 2.

deux observateurs se postent sur un même méridien en A et B et observent les distances zénithales z et z' de la lune à son passage au méridien commun, un jour convenu à l'avance; p et p' désignant les *parallaxes* ALO, BLO de l'astre et λ, λ' les latitudes des postes A et B, la figure donne

$$p + p' = 360° - (180° - z) - (180° - z') - (\lambda + \lambda')$$

ou

$$p + p' = z + z' - (\lambda + \lambda');$$

d'un autre côté, on a

$$p = P \sin z,\ p' = P \sin z';$$

il en résulte

$$P = \frac{z + z' - \lambda - \lambda'}{\sin z + \sin z'}.$$

On a donc ainsi la *parallaxe* de la lune ; quant à son diamètre apparent, on peut l'observer directement. Mais pour la lune le diamètre apparent ne peut pas être considéré comme indépendant de la position de l'observateur ; en effet, la distance moyenne de la terre à la lune n'étant que de 60 rayons terrestres, on conçoit qu'on ne puisse pas négliger une fraction notable du rayon. Il convient donc, si l'on a relevé le diamètre apparent en A, par exemple, de le corriger pour l'obtenir tel qu'on l'eût observé du centre O de la terre; cette correction ne présentera aucune difficulté, car en désignant par D_1 et D les deux diamètres apparents, la figure donne

$$\frac{D_1}{D} = \frac{OL}{AL} = \frac{\sin z}{\sin (p + 180° - z)} = \frac{\sin z}{\sin (z - p)} = \frac{\sin z}{\sin (z - P \sin z)}.$$

Cela posé, soient à une époque quelconque D^1 le diamètre apparent de la lune observé d'un poste A ; z la distance zénithale de l'astre au même moment et P_1 sa *parallaxe* horizontale : on pourra prendre pour P_1, comme première approximation, la valeur

$$P_1 = P \frac{D_1}{D};$$

on en déduira pour le diamètre apparent D' tel qu'il serait observé du centre de la terre

$$D' = D_1 \frac{\sin (z - P_1 \sin z)}{\sin z};$$

on aura alors pour la valeur corrigée de P_1

$$P_1 = P \frac{D'}{D}.$$

Enfin la *parallaxe* de hauteur correspondant au moment de l'observation sera

$$p = P_1 \sin z.$$

On voit, par ce qui précède, que la détermination des distances de la terre aux différents astres est intimement liée à celle de leurs *parallaxes;* par exemple, la formule

$$d = \frac{R}{\sin P_1}$$

fera connaître la distance variable de la terre à la lune.

La méthode qui vient d'être indiquée ne pourrait plus convenir au soleil, dont la *parallaxe* horizontale 8",5 est trop faible pour n'être pas notablement affectée par les erreurs d'observation que comporte l'usage de cette méthode. Au reste, la *parallaxe* horizontale du soleil, qu'il importerait à un si haut degré d'obtenir avec une grande approximation, n'est encore connue qu'à 1/80 de sa valeur; elle a été calculée au moyen de l'observation des passages de Vénus sur le disque de l'astre ; mais les astronomes se proposent de profiter du prochain passage pour refaire les calculs et arriver à une plus grande exactitude.

— *Parallaxes annuelles des étoiles.* On nomme *parallaxe* annuelle d'une étoile l'angle sous lequel on verrait de cette étoile le diamètre de l'écliptique perpendiculaire à la projection sur le plan de cette courbe du rayon visuel mené à cette étoile. On choisit ce diamètre parce que c'est celui qui pourrait être vu de l'étoile sous le plus grand angle; mais cet angle est encore tellement petit, qu'il n'a pas encore été possible de le dégager des erreurs d'observation, quelques soins qu'on ait apportés dans ces observations.

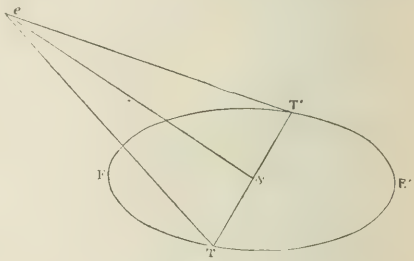

Fig. 3.

Soient ETE'T' l'écliptique, S le soleil, *e* l'étoile considérée ; on mesurera les angles ST*e* et ST'*e* aux deux époques de l'année où la longitude de la terre diffère de 90° de celle de l'étoile ; si la somme des angles observés est moindre que 180°, la différence fera connaître l'angle T*e*T' ou la *parallaxe* annuelle de l'étoile.

Cette méthode, appliquée aux plus brillantes étoiles du ciel, à celles, par conséquent, que l'on aurait lieu de supposer les plus voisines de nous, n'a encore fourni pour aucune d'elles une *parallaxe* annuelle supérieure à 1" ; d'où l'on peut conclure que les distances qui nous séparent de ces étoiles surpassent 206,265 fois la longueur du rayon de l'orbite terrestre.

PARALLÈLE s. f. (pa-ral-lè-le — grec *parallêlos;* formé de *para*, à côté, et de *allêlos*, l'un l'autre, de *allos*, autre). Se dit d'une ligne ou d'une surface dont tous les points sont également distants d'une autre ligne ou d'une autre surface : *Ligne* PARALLÈLE *à une autre ligne. Plan* PARALLÈLE *à un autre plan. Ligne* PARALLÈLE *à un plan. Lignes* PARALLÈLES *entre elles.* ‖ *Règles parallèles*, Instrument composé de deux règles, disposées de telle façon qu'elles ne peuvent cesser d'être parallèles.

— Cosmogr. *Sphère parallèle*, Position de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon : *La* SPHÈRE *n'est* PARALLÈLE *qu'aux deux pôles.*

— Dans le langage ordinaire, Semblable, conforme, sens dont Voltaire a contesté l'exactitude : *Je lis dans vingt mémoires nouveaux que les états ont un avis* PARALLÈLE *à celui du parlement; que le parlement de Rouen n'a pas une opinion* PARALLÈLE *à celui de Paris; comme si* PARALLÈLE *pouvait signifier conforme; comme si deux choses* PARALLÈLES *ne pouvaient avoir mille différences.* (Volt.) ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Qui suit régulièrement un objet : *Dans la société actuelle, le progrès de la misère est* PARALLÈLE *et adéquat au progrès de la richesse.* (Proudh.) *Le paupérisme croît nécessairement sur une ligne* PARALLÈLE *à la richesse.* (Colins.)

— s. m. Géogr. Chacun des cercles qui sont parallèles à l'équateur : *Vers le nord, sous le* PARALLÈLE *de 71°, le soleil est soixante-cinq jours sans reparaître.* (Bailly.) ‖ *Parallèles de déclinaison*, Cercles de la sphère parallèles à l'équateur. ‖ *Parallèles de hauteur*, Cercles de la sphère parallèles à l'horizon.

— Mar. *Moyen parallèle*, Parallèle également distant de deux latitudes données.

— Techn. *Parallèle à vis*, Outil avec lequel le graveur en lettres trace des parallèles sur une planche de métal.

— Littér. Comparaison dans laquelle on fait ressortir les ressemblances ou les différences qui existent entre deux choses ou deux personnes : *Etablir un* PARALLÈLE. *Mettre deux hommes, deux choses en* PARALLÈLE. *Entrer en* PARALLÈLE *avec quelqu'un. Faire le* PARALLÈLE *de deux grands hommes. Tout* PARALLÈLE *offense l'homme, parce qu'il se croit unique en son espèce.* (Dufresny.)

— s. f. Géom. Ligne parallèle à une autre : *Tirer une* PARALLÈLE.

— Fortif. Tranchée que l'on borde d'un parapet avec banquette, et que l'on trace parallèlement à la direction de la figure qu'on attaque : *Première, seconde, troisième* PARALLÈLE. *Les* PARALLÈLES *se communiquent par des chemins couverts.* (Acad.)

— **Encycl.** Géom. Deux droites *parallèles* sont deux droites qui, étant situées dans un même plan, ne peuvent pas se rencontrer, quelque loin qu'on les prolonge. Deux plans *parallèles* sont aussi deux plans qui ne peuvent pas se rencontrer; il en est de même d'une droite et d'un plan *parallèles.* On dit quelquefois de deux courbes qu'elles sont *parallèles* lorsqu'elles ont les mêmes normales et que la partie comprise entre les deux courbes, sur une quelconque de ces normales, est constante.

La théorie des *parallèles* a été depuis Euclide le cauchemar des géomètres; elle leur occasionnerait probablement encore des insomnies à l'heure qu'il est, si l'illustre Legendre n'avait définitivement prouvé, par une lourde chute, que la question est complétement insoluble, au moins dans les termes où on avait voulu la poser, car on en sortirait aisément avec un peu de bonhomie. Préciser une notion intuitive est difficile sans doute, mais y substituer une négation est une absurdité que peuvent à peine expier les plus illustres catastrophes pédagogiques. D'un autre côté, quel avantage peut-il y avoir à éviter la difficulté primitive pour terminer par un aveu d'impuissance, par un *postulatum?*

Ne vaudrait-il pas mieux poser en principes :

Une droite a la même direction dans toute son étendue;

Un angle est la différence de deux directions ;

Deux droites parallèles sont deux droites qui ont même direction;

Deux droites parallèles ayant même direction sont également inclinées par rapport à une autre droite quelconque, c'est-à-dire, lorsque deux *parallèles* sont coupées par une transversale, les angles correspondants sont égaux, etc. ?

Quant aux théories des plans *parallèles* et des droites et plans *parallèles*, elles ne présentent pas les mêmes difficultés parce que les propriétés du plan se ramènent à celles des droites qui y sont contenues.

— **Littér.** Le *parallèle* ou rapprochement entre deux personnages, destiné à mieux mettre en lumière, par la comparaison, leur valeur relative, leurs qualités semblables ou contraires, était un exercice de rhétorique fort usité dans les écoles de la Grèce. Il peut

avoir son utilité et complète, à certains points de vue, l'étude d'un grand capitaine, d'un législateur, en forçant l'esprit à s'arrêter sur les qualités morales qui le distinguent, sur celles qui lui ont manqué et dont d'autres au contraire, quoique d'un génie inférieur, ont été plus abondamment pourvus. Plutarque a placé ce simple exercice scolastique à la hauteur d'un genre littéraire, en en faisant le plan même de ses *Vies des grands hommes*, qu'il semble n'avoir composées qu'en vue du *parallèle* qui les suit. Ainsi, après avoir raconté leur vie, il compare entre eux Thésée et Romulus, tous deux fondateurs de grandes nationalités; Lycurgue et Numa, législateurs de peuples; Thémistocle et F. Camillus, Fab. Maximus et Périclès, Alcibiade et Coriolan, Aristide et Caton l'Ancien, Marius et Lysandre, Alexandre et César, Démosthène et Cicéron. Ces deux derniers *parallèles* sont les meilleurs parce que les points de comparaison sont réels et nombreux; pour les autres, ils sont assurément ingénieux; mais, ainsi que le remarque Villemain, l'histoire ne peut offrir toujours à point nommé ces rapports, ces symétries que le talent oratoire saisit quelquefois entre deux destinées, deux caractères célèbres; il en résulte que l'écrivain subtilise pour expliquer les différences et fausse les traits pour créer des ressemblances.

Dans les écrivains et orateurs modernes, le *parallèle* n'est, le plus souvent, qu'un morceau très-travaillé, un hors-d'œuvre de haut goût, amené avec art au courant d'une étude biographique ou d'une discussion politique, scientifique ou littéraire. Tels sont les *parallèles* que l'on rencontre dans les oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier. Celui de Turenne et de Condé, dans l'oraison funèbre de ce dernier, par Bossuet, résume à lui seul les défauts et les qualités du genre :

« Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus, avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires? L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines illuminations; celui-ci, par conséquent, plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là, d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. L'un, dès qu'il paraît dans les armées, donne une haute idée de sa valeur et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais, toutefois, s'avance par ordre et vient, comme par degrés, aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie; l'autre, comme un homme inspiré, dès sa première bataille s'égale aux maîtres les plus consommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain et fait taire l'envie; l'autre jette d'abord une si vive lumière qu'elle n'osait l'attaquer. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune; l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble ne pour entraîner la fortune dans ses desseins et forcer les destinées. » D'autres *parallèles* sont aussi célèbres; par exemple celui de Corneille et de Racine dans les *Caractères* de La Bruyère; celui de Sully et de Colbert dans l'*Eloge de Sully* par Thomas; celui de Bossuet et de Fénelon dans l'*Eloge de Fénelon* par Laharpe; celui de Richelieu et de Mazarin dans la *Henriade* de Voltaire; celui de Charles XII, roi de Suède, et du czar Pierre Alexiowitz dans l'*Histoire de Charles XII*; celui de Washington et de Napoléon par Chateaubriand, etc.

— Art milit. On appelle *parallèles* les lignes d'investissement que l'assiégeant pratique parallèlement, ou à peu près, au front de la place qu'il veut prendre. Elles consistent en une tranchée ou long fossé protégé par un parapet dans lequel l'assiégeant circule à l'abri du feu ennemi. C'est à cause de cette destination qu'on les appelait autrefois *places d'armes*.

Les *parallèles* s'ébauchent à plus ou moins de distance de la tranchée suivant les cas. Elles sont garnies de parapets alors qu'elles doivent protéger l'infanterie, et d'épaulements faisant face à la place lorsqu'elles sont destinées à protéger la cavalerie. Les *parallèles* ordinaires sont d'une largeur double de celle de la tranchée; leur dimension varie entre 6 et 7 mètres; leur extrémité fait le crochet. Le sommet de leurs parapets est garni de sacs à terre placés de telle sorte qu'ils laissent certains vides par lesquels il soit possible de faire passer les canons de fusil. Ces *parallèles* sont au nombre de trois, successivement construites en commençant par la plus éloignée.

A la première et seconde *parallèle*, on donne d'abord une largeur de 5 à 6 mètres; on élargit plus tard la seconde jusqu'à une trentaine de mètres et la troisième jusqu'à 36 mètres. La distance entre elles varie de 300 à 400 mètres, afin qu'elles puissent se protéger mutuellement. Le parapet qui défend les travailleurs du côté de l'ennemi est composé de terre et de fascines, et sur divers points on a soin de construire des escaliers ou gradins destinés, les uns (gradins de fusillade) à recevoir les défenseurs au moment où ils doivent faire feu, les autres (gradins de franchissement) à leur permettre de franchir aisément le retranchement pour se porter au-devant des sorties.

Au siége de Sébastopol, on avait établi un grand nombre de *parallèles* qui s'avançaient vers la place en zigzags, par des *boyaux* obliques que le canon de l'assiégé ne pouvait prendre en enfilade et qui opposaient constamment leur crête, derrière laquelle s'abritaient les assiégeants. Il arrive parfois que l'on ménage des demi-*parallèles* entre la seconde et la troisième *parallèle*, et quelques généraux regardent l'emploi d'une quatrième *parallèle* comme le seul moyen de réduire une forteresse construite selon les principes modernes et couverte par de grandes demi-lunes et des réduits de places d'armes rentrantes; d'ailleurs, la portée et le calibre du canon, si remarquablement accrus de notre temps, ont changé bien des règles posées par les écrivains du siècle dernier, et on peut dire qu'aujourd'hui nos hommes de guerre s'inspirent beaucoup plus de la situation que des règles autrefois fixées et dont il ne reste plus que les grandes données.

Les anciens se servaient de tranchées dans leurs siéges pour communiquer sans péril du camp à leurs batteries de jet qu'ils dressaient dans les *parallèles*, et de là à leurs béliers, et nous voyons par plusieurs auteurs que les approches par tranchées ou par blindes *parallèles* étaient en usage chez eux. Voici un passage de César qui le prouve sans réplique :

« César, ayant fait entrer les légions à couvert dans la tranchée, les encouragea à recueillir le fruit de leurs travaux et proposa un prix à ceux qui monteraient les premiers sur la muraille : *Legiones intra vineas in occulto expeditas exhortatus ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent; iis qui primi murum ascendissent, præmia proposuit.* » C'est du siége de Bourges qu'il s'agit ici.

Diodore de Sicile nous parle de *parallèle* dans la description qu'il fait du siége de Rhodes par Démétrius Poliorcète. Il dit que ce guerrier avait fait construire des galeries, des sapes et une tranchée. Les gens de mer furent chargés de ce travail, qui n'avait pas moins de quatre stades de longueur.

La tranchée, chez les Romains *fossa*, fut usitée dès les temps les plus anciens, et il est bien avéré que ce genre d'attaque se reproduisit lors des croisades et dans des siéges conduits par Philippe-Auguste.

Avant Vauban, on nommait contrevallations ou lignes d'approche les travaux de ce genre.

Mahomet II passe pour le créateur des *parallèles* modernes, qu'il imitait de l'art ancien. Les Turcs, ou plutôt leurs ingénieurs italiens, en firent usage au siége de Candie en 1667.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les Français se contentaient de cheminer par des tranchées en zigzags, mais sans communication entre elles. On vit le premier essai des *parallèles* au siége de Maëstricht en 1673; ce fut surtout à celui d'Ath, en 1697, que ce cheminement fut pratiqué avec le plus de précision; nos progrès étaient dus au génie de Vauban; l'on renonça bientôt aux circonvallations et aux contrevallations, et l'attaque devint égale, sinon supérieure, à la défense.

Au siége de la citadelle d'Anvers, les Français se contentèrent de tracer deux *parallèles* : la première à 450 mètres, la seconde à 90 mètres du glacis.

Dans la guerre qui a éclaté, en 1870, entre la France et l'Allemagne, de nombreux siéges ont eu lieu, et dans cette campagne, notamment aux siéges de Belfort et de Strasbourg, les Allemands ont dû, pour approcher de ces deux villes et surtout de la seconde, creuser une série de *parallèles* que la portée des canons des assiégés les obligeait à commencer très-loin de la place. Au siége de Paris, la Prusse, renonçant à prendre cette place de vive force et comptant la réduire par la famine, se contenta de la bombarder avec des pièces à longue portée, après avoir choisi les points les plus favorables à l'établissement de ces pièces.

Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement (1740). Cet ouvrage, le premier écrit de Mably, présente juste l'opposé des doctrines qu'il embrassa plus tard. L'auteur y prend la défense de la monarchie absolue et combat la théorie constitutionnelle, qui commençait à occuper les esprits. Après avoir disserté sur la bonté relative des divers gouvernements (démocratie, aristocratie, régime féodal, gouvernement militaire, gouvernement mixte, monarchie), il se déclare pour la monarchie. Ce gouvernement est parfait, parce qu'il s'éloigne également du despotisme et de l'anarchie. Montesquieu ne parle pas autrement, et il peint le despotisme sous des couleurs si tranchées, que le portrait ne peut s'appliquer qu'à un chef de peuplade barbare; il est vrai qu'il explique admirablement le mécanisme de la constitution anglaise et qu'il laisse le lecteur conclure. Mably réclame pour le monarque « une autorité qui lui soit propre et indépendante des lois. » Il n'admet pas la possibilité de donner à un roi « toute l'autorité nécessaire pour faire le bien, sans lui laisser la puissance de faire le mal. » Suivant lui, « les lois rendent le prince tout-puissant; et les mœurs, qui empêchent qu'il n'abuse de son pouvoir, conservent au peuple sa liberté. » Il paraît bien, en effet, que ce despotisme, mitigé par les mœurs, ait respecté quoi que ce soit sous le règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV! Quel contresens historique dans cette affirmation, pour ce qui regarde la France : « C'est chez les peuples modernes, et en particulier dans le gouvernement des Français, qu'on peut apprendre à unir la guerre, le commerce et les arts, et connaître le point où doit se faire cette union pour rendre un Etat vraiment florissant. » Mably émet quelques considérations justes sur la nécessité du luxe qui « distribue au peuple le superflu des riches, unit les conditions et entretient entre elles une circulation utile. » Il dit : « Les richesses, l'abondance, les arts et l'industrie sont des biens réels pour les hommes; c'est en démêlant avec adresse les nouveaux liens, les nouveaux rapports qu'ils présentent pour affermir la société, que la politique moderne a trouvé le secret de se rendre supérieure à celle des anciens. » Une maxime contestable est celle-ci : qu'il y a pour un peuple nécessité de se rendre redoutable au dehors s'il veut être heureux au dedans. Les jugements historiques de Mably, par exemple l'appréciation qu'il fait du règne de Charlemagne, ne se recommandent pas, en général, par la rectitude des vues. Mais il observe fort bien que la forme mixte du gouvernement romain réunissait tous les avantages des trois autres types de gouvernement, et que le gouvernement d'Auguste devait dégénérer en despotisme.

Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde, par F.-G. Eichhoff (Paris, 1836, 1 vol. gr. in-4°). « Frappé, dit M. Eichhoff, des rapports intimes qui unissent les idiomes de l'Europe entre eux et à la langue indienne, nous nous sommes livré à un travail assidu pour étudier cette analogie et pour en tirer, s'il était possible, des résultats clairs et positifs. Prenant pour guides le dictionnaire et la grammaire dans les langues dominantes de notre système, nous les avons compulsés et extraits en entier, soit isolément, soit par comparaison, de manière à grouper leurs éléments en une vaste et complète concordance. Nous sommes loin, toutefois, de prétendre avoir atteint le but de nos efforts, car nous sentons combien de lacunes resteraient encore à combler. Nous sommes loin aussi de revendiquer pour nous seul le bienveillant suffrage que nous ambitionnons, car, bien que nous ayons pris pour règle de suivre partout notre idée première et d'en déduire les conséquences sous notre propre responsabilité, nous n'aurions jamais osé nous engager dans une route semée de tant d'écueils, si elle n'eût été ouverte avant nous par des hommes d'un mérite supérieur, tels que MM. Colebrooke, Wilkins, Wilson, dans l'Inde anglaise; MM. Humboldt, Grimm, Bopp, en Allemagne, et notre savant compatriote M. E. Burnouf, dont le nom se rattache aux découvertes les plus précieuses dans toutes les branches de la philologie indienne. » L'ouvrage a cinq parties, dont la première, intitulée *Introduction*, comprend deux livres, l'un sur les langues en général, leur formation et leur division, l'autre sur les langues indo-européennes, leur caractère et leur identité. La deuxième partie, qui a pour titre *Alphabet*, se divise en trois livres : 1° les sons, voyelles et consonnes; 2° les lettres : alphabet hébreu, grec, romain, gothique, slavon; prononciation comparée; 3° la syllabe : dessin, fixation phonétique, concordance étymologique. La troisième partie traite du vocabulaire, savoir : dans un premier livre, des particules, pronoms, adverbes, préfixes et désinences; dans le second, des noms simples et composés, dans le troisième, des verbes. La grammaire est le sujet de la quatrième partie, divisée en deux livres qui présentent les éléments et des exemples, l'un des déclinaisons, l'autre des conjugaisons, avec un parallèle des verbes. C'est assurément la meilleure partie de l'ouvrage. La cinquième et dernière partie est un supplément consistant en un essai de transcription générale. Cet ouvrage renferme beaucoup d'observations savantes et judicieuses, mais il contient aussi beaucoup d'erreurs et de rapprochements sans fondement. M. E[illegible] a complètement refondu et considérablement [illegible] cet important travail dans sa [illegible] (1855), [illegible] erreurs qui abondaient dans le [illegible] n'ont pas toutes disparu.

Parallèle des anciens et des modernes, ouvrage de Ch. Perrault. V. ANCIENS ET LES MODERNES (parallèle des).

PARALLÈLEMENT adv. ([illegible]) — rad. *parallèle*. [illegible] *Murs construits* PARALLÈLEMENT [illegible] *diers, marchant* PARALLÈLEMENT [illegible] *se balançait d'une* [illegible] *taient ensemble à* [illegible]

— Fig. D'une manière tout à fait semblable, sans s'écarter jamais : [illegible] PARALLÈLEMENT *la marche des sciences*. (E. Littré.)

PARALLÉLIGÈRES s. f. pl. (pa-ral-lé-li-gè-re — du lat. *parallelus*, parallèle; *gero*, je porte). Entom. Race d'aranéides dont les yeux sont sur deux lignes parallèles.

PARALLÉLINERVÉ, ÉE adj. (pa-ral-lé-li-nèr-vé — du lat. *parallelus*, parallèle; *nervus*, nerf). Bot. Dont les feuilles ont des nervures à peu près parallèles entre elles.

PARALLÉLIPIPÈDE et mieux **PARALLÉLÉPIPÈDE** s. m. (pa-ral-lé-li-pi-pè-de — du grec de *parallêlos*, parallèle, et *epipedon*, surface; de *epi*, sur, et *pedon*, le sol, proprement surface parallèle. L'Académie écrit *parallélipipède;* c'est un barbarisme, ainsi que l'a dit avec raison M. Littré. M. Littré ajoute que le mot n'est pas assez entré dans l'usage *commun* pour que ce barbarisme doive être respecté; ce mot ne peut avoir d'usage *commun* que dans les livres de géométrie, et tous ces livres donnent *parallélipipède*, et non *parallélépipède;* nous sommes donc contraints d'accepter la première de ces deux formes, tout en reconnaissant qu'elle est fautive). Géom. Solide que terminent six parallélogrammes, dont les opposés sont parallèles et égaux : *Qu'on se figure au couronnement d'une butte de plâtre, un gros* PARALLÉLIPIPÈDE *de maçonnerie, haut de 15 pieds, large de 30, long de 40.* (V. Hugo.)

— Minér. Cristal composé de six faces parallèles deux à deux et formant des parallélogrammes.

— Adjectiv. Zool. Se dit de quelques animaux dont le corps ou quelqu'une de ses parties présentent la forme d'un parallélipipède : *Ténia* PARALLÉLIPIPÈDE.

— Encycl. Les plans des bases d'un *parallélipipède* sont parallèles et ces bases elles-mêmes sont égales, parce que le corps est un prisme; mais il en est de même des quatre autres faces du *parallélipipède* prises deux à deux; c'est ce que l'on énonce en disant que les faces opposées d'un *parallélipipède* sont égales et que leurs plans sont parallèles. Il en résulte qu'un *parallélipipède* peut être envisagé comme un prisme sous trois points de vue différents. Les quatre diagonales d'un *parallélipipède* se coupent en un même point et en leurs milieux. En effet, elles ne sont, prises deux à deux, que les diagonales d'un même parallélogramme. Un *parallélipipède* est dit droit lorsque les arêtes latérales sont perpendiculaires au plan de la base; il est rectangle lorsque, de plus, la base est un rectangle.

Deux *parallélipipèdes* de même base et de même hauteur sont équivalents. En effet, si d'abord leurs bases supérieures, nécessairement situées dans un même plan, sont comprises entre les mêmes parallèles, les prismes triangulaires qui excèdent de part et d'autre sont égaux comme ayant les arêtes égales (comme parallèles comprises entre mêmes parallèles) et les angles égaux (comme ayant leurs côtés parallèles). Si les bases supérieures ne sont pas comprises entre les mêmes parallèles, en prolongeant deux côtés opposés de l'une d'elles et les deux côtés de l'autre non parallèles aux premiers, on intercepte entre ces quatre droites un parallélogramme égal à la base [illegible] pris séparément entre les mêmes parallèles avec chacune [illegible]. Le troisième *parallélipipède*, qui aurait pour base supérieure ce nouveau parallélogramme, serait [illegible] des deux [illegible] eux-mêmes équivalents.

Il résulte de là que tout [illegible] oblique peut d'abord être transformé en un [illegible] même hauteur, ensuite en un *parallélipipède* rectangle [illegible] hauteur. La mesure [illegible] tangle comparé au cube construit sur l'unité linéaire [illegible] sa base et de sa [illegible] même formule convient aussi bien à un *parallélipipède* [illegible]

PARALLÉLIPIPÉDIQUE [illegible]

PARALLÉLIQUE [illegible] — rad. [illegible] RALLÉLIQUES.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

PARALLÉLISER v. a. [illegible] PARALLÉLISER [illegible]

PARALLÉLISME s. m. [illegible] — rad. *parallèle*. Géom. [illegible] parallèle : *Le* [illegible] *de* PARALLÉLISME.

— Fig. Marche constamment semblable : *Entre la marche de* [illegible] *commerce, le* PARALLÉLISME *est* [illegible]

— Astron. *Parallélisme de l'axe de la terre*, Propriété que possède l'axe de la terre de

rester sensiblement parallèle à lui-même annuellement dans toutes les positions de la planète dans l'espace.

— **Encycl.** On établit le *parallélisme* de deux droites en faisant voir : 1° qu'elles sont dans un même plan ; 2° qu'elles ne pourraient pas se rencontrer, quelque loin qu'on les prolongeât, ou que, coupées par une transversale, elles donnent lieu à des angles correspondants ou alternes internes égaux, etc.

On établit le *parallélisme* de deux plans en démontrant qu'ils ne pourraient pas se rencontrer, quelque loin qu'on les prolongeât, ou que deux droites non parallèles, contenues dans l'un d'eux, sont parallèles à deux droites de l'autre, ou que leurs intersections par un plan quelconque sont parallèles, etc.

On établit le *parallélisme* entre une droite et un plan, en prouvant qu'il existe dans le plan une parallèle à la droite.

PARALLÉLIVEINÉ, ÉE adj. (pa-ral-lé-li-vé-né — de *parallèle*, et de *veiné*). Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures parallèles : *Feuilles* PARALLÉLIVEINÉES.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE adj. (pa-ral-lé-lo-gra-ma-ti-ke — rad. *parallélogramme*). Géom. Qui a la forme d'un parallélogramme : *Figure* PARALLÉLOGRAMMATIQUE.

PARALLÉLOGRAMME s. m. (pa-ral-lé-lo-gra-me — gr. *parallelogrammon*; de *parallélos*, parallèle, et de *graphein*, décrire, le même que l'ancien allemand *graban*, creuser, graver). Géom. Quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles.

— Algèbr. *Parallélogramme de Newton.* Règle découverte par Newton pour trouver les termes d'une série quand les deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

— Mécan. *Parallélogramme des forces*, Théorème de mécanique par lequel on trouve la résultante de deux ou plusieurs forces connues en intensité et en direction. ‖ *Parallélogramme de Watt, Parallélogramme flexible* ou *Parallélogramme articulé*, Mécanisme inventé par Watt pour conserver à la tige du piston d'une machine à vapeur une direction sensiblement verticale.

— **Encycl.** Géom. Les côtés opposés d'un *parallélogramme* sont égaux, ainsi que les angles opposés. En effet, si l'on mène une diagonale du *parallélogramme*, on le décompose en deux triangles égaux comme ayant un côté commun (la diagonale) adjacent à des angles égaux (comme alternes internes). Les diagonales d'un *parallélogramme* se coupent mutuellement en parties égales, car les triangles opposés par le sommet que ces diagonales déterminent sont égaux comme ayant un côté égal adjacent à deux angles égaux.

Un quadrilatère est *parallélogramme* dans l'un des cas suivants : si les côtés opposés sont égaux, si les angles opposés sont égaux, si les diagonales se coupent mutuellement en parties égales, si deux côtés opposés sont égaux et parallèles.

Deux *parallélogrammes* de même base et de même hauteur sont équivalents parce que les triangles excédants, de part et d'autre, sont égaux comme ayant un angle égal compris entre côtés égaux. Par conséquent, un *parallélogramme* est équivalent en surface au rectangle de même base et de même hauteur, et comme la mesure d'un rectangle (v. ce mot), comparé au carré construit sur l'unité linéaire, est le produit des mesures de sa base et de sa hauteur, il en résulte que la même formule convient aussi bien à un *parallélogramme* quelconque.

Deux *parallélogrammes* sont semblables lorsqu'ils ont un angle égal compris entre côtés proportionnels.

Dans tout *parallélogramme*, la somme des carrés des diagonales est égale à la somme des carrés des quatre côtés. En effet, on sait que dans tout quadrilatère (v. ce mot) la somme des carrés des quatre côtés est égale à la somme des carrés des diagonales, plus quatre fois le carré de la ligne qui joint les milieux de ces diagonales ; cette dernière ligne est nulle dans un *parallélogramme*, il en résulte donc le théorème énoncé.

— Mécan. *Parallélogramme de Watt.* Le *parallélogramme* de Watt est fondé sur le principe du balancier à bride (v. BALANCIER). Le but qu'on se propose d'obtenir à l'aide de ce mécanisme est de guider le plus possible en ligne droite la tige liée au piston d'une pompe, ou de relier la tige du piston d'une machine à vapeur aux pièces auxquelles il doit transmettre le mouvement, de manière que cette tige puisse elle-même se mouvoir dans le sens de sa longueur sans éprouver de réactions latérales.

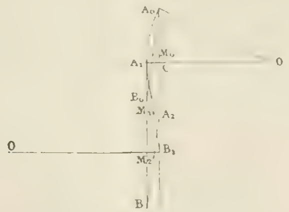

Fig. 1.

— *Parallélogramme simple de Watt.* Soient O l'axe du balancier que la tige du piston doit mettre en mouvement ; OA_0 et OA_2 les positions extrêmes de ce balancier, symétriques par rapport à la position horizontale OA_1. Watt faisait l'angle A_0OA_1 égal à 18° 55', de sorte que le rapport de la flèche A_1C au rayon OA_1 était celui de 2 à 37. La tige du piston devait décrire à peu près la parallèle à la corde A_0B_0 menée par le milieu de la flèche. La longueur du lien destiné à réunir l'extrémité du balancier à celle du contre-balancier était comprise entre celle de la corde A_0B_0 et les $\frac{6}{7}$ de cette longueur. L'extrémité du contre-balancier, dans ses deux positions extrêmes B_0, B_2, se trouvait sur la verticale menée du point A_1 et dans sa position moyenne sur le prolongement de la corde. La tige du piston était articulée au milieu du lien. Les positions extrêmes et moyenne de l'articulation sont en M_0, M_2 et M_1. Ces trois points appartiennent évidemment à la verticale menée par le milieu de la flèche. D'après la manière dont la figure a été construite, le triangle $B_0B_1B_2$ est évidemment égal au triangle $A_0A_1A_2$, il est simplement retourné ; par conséquent le centre du cercle passant par les trois points B_0, B_1, B_2 ou le centre du contre-balancier doit être en O' sur l'horizontale menée du point B_1 et à une distance B_1O' égale à A_1O. La droite OO' passe, d'ailleurs, par le point M_1. Cela posé, l'articulation M décrit une courbe à longue inflexion, et il est facile de voir que, outre que les trois positions extrêmes et moyenne du point M se trouvent sur une même droite, la tangente à la courbe qu'il décrit, dans sa position moyenne M_1, est encore dirigée suivant la même droite. En effet, le centre instantané de rotation du lien, au moment où il est dans sa position moyenne, est à l'infini dans la direction horizontale, car les tangentes aux trajectoires des extrémités A_1 et B_1 de ce lien sont alors les verticales A_1B_1 et B_1A_1. Enfin, le point M_1 est le centre du lien du point M ; car, en vertu de l'égalité des rayons des cercles décrits par les points A et B, si on dérange le lien de sa position A_1B_1, dans les deux sens opposés, le point M prend évidemment des positions symétriques par rapport à M_1. Ainsi, le point M_1 est un point d'inflexion de la courbe que décrit le point M. Il en résulte que cette courbe doit s'écarter bien peu de la ligne droite.

— *Parallélogramme articulé.* Le *parallélogramme* articulé ne diffère du *parallélogramme* simple que par l'addition de quelques parties destinées à fournir à une seconde tige une attache remplissant identiquement

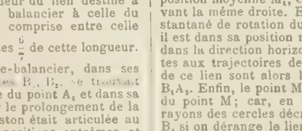

Fig. 2.

les mêmes conditions qui viennent d'être indiquées. Supposons que le point A d'attache du lien sur le balancier soit au milieu de la longueur totale OA' de ce balancier et qu'on achève le *parallélogramme* A'ABM' articulé à ses quatre sommets : les points O, M et M' resteront constamment en ligne droite et OM' restera toujours double de OM. Le point M' décrira donc une courbe semblable à la trajectoire du point M ; par conséquent, on pourra attacher en M' la tige d'une pompe, par exemple de la pompe alimentaire de la machine.

— *Parallélogramme de Tchebychef.* M. Tchebychef a proposé au *parallélogramme* de Watt différentes modifications qui assurent une plus grande régularité encore au mouvement de la tige (v. *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, 1861). Ces nouveaux perfectionnements réduisent au quarantième de leur valeur primitive les déviations latérales, soit à cinq centièmes d'un millimètre dans les cas ordinaires.

— *Parallélogramme des bateaux.* Dans la construction des machines à vapeur établies pour servir à la navigation, il est extrêmement important de ménager la place autant que possible. A cet effet, on place ordinairement le balancier au-dessous de la tige, ce qui permet de prendre le point d'appui du contre-balancier sur le cylindre lui-même.

— *Parallélogramme des forces.* V. FORCE.

— *Parallélogramme des vitesses.* V. COMPOSITION DES MOUVEMENTS.

— *Parallélogramme des accélérations.* V. COMPOSITION DES MOUVEMENTS.

PARALLÉLOGRAMMIQUE adj. (pa-ral-lé-lo-gra-mi-ke). Syn. de PARALLÉLOGRAMMATIQUE.

PARALLÉLOGRAPHE s. m. (pa-ral-lé-lo-gra-fe — du gr. *parallélos*, parallèle ; *graphô*, je décris). Mathém. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIE s. f. (pa-ral-lé-lo-gra-fî — rad. *parallélographe*). Mathém. Art de tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIQUE adj. (pa-ral-lé-lo-gra-fi-ke — rad. *parallélographie*). Mathém. Qui appartient au parallélographe ou à la parallélographie : *Méthode* PARALLÉLOGRAPHIQUE.

PARALLÉLON s. m. (pa-ral-lé-lon). Entom. Syn. de TYCHIE.

PARALLÉLOPLEURON s. m. (pa-ral-lé-lo-pleu-ron — du gr. *parallélos*, parallèle ; *pleuron*, côté). Anc. géom. Trapèze, quadrilatère dont deux côtés sont parallèles.

PARALOGISME s. m. (pa-ra-lo-ji-sme — gr. *paralogismos* ; de *para*, à côté, et de *logismos*, raisonnement). Logiq. Faux raisonnement : *On peut, abusé par une conviction souvent invincible, regarder comme démontré ce qui ne l'est pas, ou prendre un* PARALOGISME *pour une démonstration.* (Lamenn.)

— **Syn. Paralogisme, sophisme.** Tout argument qui pèche contre les règles de la saine logique, qui conduit à une conclusion fausse, est un *paralogisme* ou un *sophisme* selon l'intention qu'on suppose à son auteur. S'est-il trompé de bonne foi, a-t-il mal raisonné sans le vouloir, par faiblesse d'esprit ou par défaut d'attention, il a fait un *paralogisme* ; a-t-il cherché à nous tromper, soit par le désir de nous voir tomber dans l'erreur, soit pour montrer la subtilité de son esprit, c'est un *sophisme*. En un mot, le *paralogisme* n'est contraire qu'aux principes du raisonnement ; le *sophisme* est l'abus du raisonnement commis au mépris de la droiture ou de la justice.

— **Encycl.** D'après l'étymologie même du mot, *paralogisme* veut dire faux raisonnement. Mais le sophisme aussi est un faux raisonnement ; et pourtant il n'est pas le *paralogisme*. C'est que le *paralogisme* est un faux raisonnement qui tient à la faiblesse de notre esprit, tandis que le sophisme, revêtu d'une forme captieuse et fait avec l'intention bien arrêtée de tromper, est une arme de mauvaise foi ; aussi le mot sophisme entraîne-t-il avec lui un sens défavorable et flétrissant qui ne s'attache pas au *paralogisme* : « L'art de faire des prestiges avec de beaux discours, celui qui dira que tel est le propre du sophiste parlera, ce me semble, avec la plus grande justesse. » (Platon, le *Sophiste*.)

Rien n'est plus facile que de faire des *paralogismes* : il suffit pour cela d'oublier le plus petit intermédiaire ou de supposer un rapport qui n'existe pas. « Tel est, dit Dumarsais, le cas de la plupart des jeunes gens qui apprennent le latin ; ils s'accoutument à une mauvaise manière de raisonner ; car, si on leur demande pourquoi, quand on dit *lumen solis*, *solis* est au génitif, ils vous répondent que c'est par la règle de *liber Petri* : ce qui est une pétition de principe ; car pourquoi *Petri* est-il au génitif ? Il serait mieux, ce me semble, de répondre que *solis* est au génitif parce qu'il détermine *lumen*, qu'il en fixe la signification. *Lumen* signifie toute lumière ; mais si vous ajoutez *solis* à *lumen*, vous déterminez la signification vague de *lumen* à ne plus signifier que la lumière du soleil. Il en est de même dans cet exemple : *amo Deum*. Pourquoi *Deum* est-il à l'accusatif ? On répond : c'est parce que *amo* gouverne l'accusatif ; ce qui est une véritable pétition de principe ; car c'est dire : *Deum* est à l'accusatif après *amo*, parce qu'il est à l'accusatif après *amo*. » (*Logique*, p. 60.) Nous pourrions encore citer le fameux *paralogisme* du *Malade imaginaire* : « Pourquoi l'opium fait-il dormir ? — Parce qu'il a une vertu dormitive. — Pourquoi a-t-il une vertu dormitive ? — Parce qu'il fait dormir. »

On pourrait classer les *paralogismes* en *paralogismes* d'induction et en *paralogismes* de déduction : les premiers comprenant le *non causa pro causa* (prendre pour cause ce qui n'est pas cause), le *fallacia accidentis* (*paralogisme* de l'accident), l'*énumération imparfaite* ; et les seconds renfermant l'*ignoratio elenchi* (l'ignorance du sujet), la *pétition de principe* et le *cercle vicieux*. Nous n'insistons pas ici sur cette classification, car elle est la même que la classification des sophismes. V. SOPHISME.

Il est plus difficile de se prémunir soi-même contre le *paralogisme* que contre le sophisme, et cela tient à la nature même du premier. En effet, c'est à son insu que l'esprit fait des *paralogismes*, tandis que tous les sophismes sont commis à bon escient. La manière de réfuter les *paralogismes* est la même que celle qu'on emploie pour réduire à néant les sophismes. On la trouvera à l'article que le *Grand Dictionnaire* a consacré à ce dernier mot.

PARALYSANT, ANTE adj. (pa-ra-li-zan, an-te — rad. *paralyser*). Qui est de nature à paralyser : *Causes* PARALYSANTES.

PARALYSÉ, ÉE (pa-ra-li-zé) part. passé du v. Paralyser. Frappé de paralysie : *Bras* PARALYSÉ. *Malade* PARALYSÉ *de la moitié du corps.*

— Par ext. Réduit à l'inaction, à l'impuissance : *Industrie* PARALYSÉE. *Sans les mœurs presque toutes les lois sont* PARALYSÉES. (Dupin.)

PARALYSER v. a. ou tr. (pa-ra-li-zé — rad. *paralysie*). Frapper de paralysie, d'impuissance physique, d'inertie organique : *Cette attaque lui* A PARALYSÉ *la langue, le bras gauche, tout le côté droit. Quand on intercepte l'odorat, on* PARALYSE *le goût.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Neutraliser, réduire à l'impuissance : *Il faut convenir que, pour être heureux en vivant dans le monde, il y a des côtés de son âme qu'il faut entièrement* PARALYSER. (Chamfort.) *Dès qu'on gêne l'intérêt sous prétexte de le diriger, on le* PARALYSE. (B. Const.) *En cherchant un rapport étranger, nous* PARALYSONS *nos facultés les plus nobles.* (Mme Azaïs.) *Quelquefois l'estomac* PARALYSE *le cœur.* (V. Hugo.) *Imposer un symbole, c'est tuer la vérité, c'est* PARALYSER *l'âme humaine, c'est ruiner un peuple.* (E. Laboulaye.)

Se paralyser v. pr. Devenir paralysé : *Bras qui* SE PARALYSE.

— S'annuler mutuellement, se réduire l'un l'autre à l'impuissance : *La duplicité d'action est la mise en jeu de forces contraires destinées à se faire échec et à* SE PARALYSER. (Toussenel.)

PARALYSIE s. f. (pa-ra-li-zî — gr. *paralusis* ; mot formé de la préposition *para*, indiquant ici dérangement, et de *lusis*, dissolution, de *luô*, *louô*, délier, dissoudre). Pathol. Privation ou diminution du sentiment et du mouvement volontaire, ou seulement de l'un ou de l'autre : PARALYSIE *d'un membre.* PARALYSIE *de la langue.*

Souvent la froide main de la *paralysie*
Dans un débile corps joint la mort à la vie.
DELILLE.

‖ *Paralysie parfaite*, Paralysie dans laquelle il y a privation simultanée du mouvement et du sentiment. ‖ *Paralysie imparfaite*, Paralysie dans laquelle il n'y a que l'une ou l'autre de ces facultés qui soit abolie. ‖ *Paralysie complète*, Paralysie dans laquelle l'abolition de la sensibilité et de la contractilité musculaire est entière. ‖ *Paralysie incomplète*, Paralysie dans laquelle il n'y a que diminution de ces facultés. ‖ *Paralysie progressive*, *Paralysie des aliénés*, Affection caractérisée par l'affaiblissement de la contraction musculaire, avec vertiges et difficulté dans la phonation. ‖ *Paralysie tremblante*, Faiblesse musculaire causée par un grand âge, et accompagnée de tremblement dans les membres et le cou. ‖ *Paralysie saturnine*, Celle qui est causée par l'ingestion du plomb dans le tube digestif.

— Fig. Suppression, abolition d'une faculté, d'une activité : *Les fausses apparences nous font prendre la vie pour un bien, quoiqu'elle soit une vraie* PARALYSIE *de l'âme dont la mort seule nous délivre.* (La Mothe Le Vayer.) *La timidité est une* PARALYSIE *morale.* (La Rochef.-Doud.) *Dans une société qui a l'égalité pour base, il ne faut pas qu'il y ait hypertrophie au cœur et* PARALYSIE *aux membres.* (E. Texier.)

— **Encycl.** I. GÉNÉRALITÉS. La *paralysie* est très-variable dans son étendue : quelquefois elle n'occupe qu'un seul muscle (*paralysie* du releveur de la paupière supérieure, de l'orbiculaire des paupières, du diaphragme) ; d'autres fois elle atteint un certain nombre de muscles congénères (extenseurs des mains et des doigts, muscles respiratoires), ou tous les muscles d'une région (paralysie de la face), plusieurs muscles isolés et indépendants les

uns des autres; enfin, elle peut occuper une grande étendue du corps, comme la moitié inférieure (paraplégie) ou une moitié latérale (hémiplégie). On ne connaît pas de *paralysie* générale proprement dite; il existe, il est vrai, une affection à laquelle on a donné ce nom, mais cette maladie n'est caractérisée que par un simple affaiblissement étendu à un assez grand nombre de muscles de l'économie, et jamais par une perte absolue et complète des mouvements de toutes les parties du corps, état qui serait, on le comprend, incompatible avec la vie.

Dans les muscles frappés de *paralysie*, le mouvement peut être aboli d'une manière complète ou seulement diminué; de là les expressions de *paralysie* complète et *paralysie* incomplète.

La *paralysie* survient d'une manière tantôt rapide, tantôt lente. Celle des viscères asymétriques ou médians et impairs occupe généralement la totalité de l'organe (*paralysie* de l'estomac, de la vessie, de l'œsophage); celle des organes pairs et symétriques n'occupe presque jamais qu'un seul d'entre eux; il est extrêmement rare de voir deux parties opposées du corps être simultanément paralysées dans les affections cérébrales; dans les maladies de la moelle ou des muscles eux-mêmes (*paralysie* saturnine), il est commun au contraire de trouver les parties symétriques du corps ou des membres frappées d'impuissance. Tantôt la *paralysie* a pour cause une lésion physique et apparente du système nerveux, comme cela se produit à la suite des contusions du cerveau; tantôt elle dépend d'une maladie générale qui ne laisse aucune altération visible, comme on l'observe dans la *paralysie* qui survient à la suite d'excès vénériens.

Avant d'aborder l'étude des diverses *paralysies*, considérées dans le siége qu'elles occupent, nous croyons devoir en faire un premier classement suivant les causes qui les déterminent.

— II. PARALYSIES CONSIDÉRÉES DANS LEURS FORMES ET LEURS CAUSES. 1° *Paralysies musculaires*. Il y a des cas où la *paralysie* réside dans les muscles eux-mêmes. Lorsqu'une partie du corps reçoit un choc violent, une secousse, un coup de feu, il arrive souvent que cette partie et les points voisins sont frappés immédiatement de ce qu'on a appelé commotion, stupeur locale, asphyxie locale. Les phénomènes qui se manifestent alors sont: la perte de la sensibilité, l'abaissement de la température, l'affaiblissement de la circulation et la *paralysie* des muscles. Dans les cas de ce genre, il n'y a aucune lésion appréciable, soit dans les muscles, soit dans tout autre point; l'ébranlement local est la seule cause de la perte des mouvements; la *paralysie* réside entièrement dans les muscles. La commotion ou stupeur locale se dissipe quelquefois assez promptement; d'autres fois, sa marche est très-lente. On remarque la terminaison de la première espèce dans les blessures par armes à feu, et celle de la seconde dans les violentes contusions produites par un corps contondant de gros volume ou agissant sur une grande étendue. Quelquefois le froid seul peut paralyser un ou plusieurs muscles sans déterminer d'accidents d'aucune nature. C'est ainsi qu'on voit quelquefois des *paralysies* du muscle deltoïde, d'une moitié de la figure, de la vessie, des muscles des membres inférieurs, etc., chez les individus qui ont couché dans des endroits froids ou sur la terre humide; ces accidents se dissipent en général facilement par l'emploi de la chaleur, des excitants, etc.

Enfin il y a une dernière espèce de *paralysie* musculaire qui se traduit à la fois par la perte de la motilité et par l'atrophie de la masse charnue. Désignée tour à tour sous les noms d'atrophie musculaire progressive, de *paralysie* musculaire atrophique, de *paralysie* atrophique, d'atrophie musculaire graisseuse progressive, cette maladie est encore peu connue dans sa nature. La *paralysie* atrophique occupe de préférence les mains, les avant-bras, les bras et les jambes; mais on la voit aussi envahir les muscles du tronc, et jusqu'au diaphragme, et les malades succombent alors par une véritable asphyxie. Quand cette affection siége aux mains, il est facile de la reconnaître à l'effacement des éminences thénar et hypothénar, à l'amaigrissement du métacarpe, à l'enfoncement des espaces interosseux. Aux avant-bras, on remarque la *paralysie* des muscles antérieurs ou postérieurs, de ceux qui partent de l'épitrochlée ou de l'épicondyle. On constate souvent, dans ces cas, que l'irritabilité galvanique a disparu en totalité ou en partie. Cette affection occupe à la fois les deux côtés du corps, mais elle est toujours plus prononcée d'un côté que de l'autre, et elle commence le plus ordinairement à droite. Les autopsies ont démontré l'absence de toute lésion des centres nerveux.

2° *Paralysie par trouble ou arrêt de la circulation*. Tout le monde connaît l'expérience de P. Bérard, qui, en liant l'aorte à un chat, produisit chez cet animal la *paralysie* des membres postérieurs. L'interception de la circulation artérielle dans une partie y produit donc une *paralysie* plus ou moins forte. Ce fait peut servir à expliquer l'affaiblissement et l'engourdissement des membres chez les individus affectés d'anévrisme des troncs artériels principaux qui se distribuent à ces membres, la perte du mouvement après la ligature des artères et un certain nombre d'autres phénomènes analogues.

3° *Paralysie par lésion des troncs nerveux*. Les différentes lésions des troncs nerveux qui se rendent à des muscles sont des causes de *paralysie*. On en observe autant d'espèces qu'il y a de nerfs moteurs. Les blessures, la section, la compression, le tiraillement des nerfs, les névralgies prolongées, la névrite, les névromes, les apoplexies des nerfs, les lésions déterminées par le froid sont autant de causes de *paralysie* des muscles auxquels les nerfs affectés se distribuent. Dans ces divers cas, la marche, le degré de la *paralysie*, le mode de début et de terminaison varient suivant la nature de la lésion. S'il s'agit d'une compression lente et graduelle, la *paralysie* apparaît lentement et va sans cesse augmentant jusqu'à ce que la compression ait été supprimée. Si la maladie consiste en une apoplexie sanguine des nerfs, comme cela a lieu fréquemment chez les chevaux, la *paralysie* est rapide, subite même; mais elle décroît assez rapidement, à mesure que la résorption du sang s'effectue. Dans ces cas, la *paralysie* est bornée aux muscles compris dans la sphère d'action des nerfs, et sa distribution régulière ne permet pas de méconnaître le point de départ du mal. S'il n'y a qu'un filet affecté, il n'y a qu'un ou deux muscles paralysés; si c'est un tronc, tous les muscles qu'il influence sont affectés; si c'est un plexus, tout un membre peut être pris. Les névromes siégeant sur le trajet des nerfs et ayant déterminé la dissociation et l'aplatissement de leurs filets produisent les mêmes effets. Il est facile de reconnaître la cause de ces *paralysies*, parce qu'elles s'accompagnent de douleurs très-vives dans le trajet du nerf qui se distribue aux muscles affectés, et par l'existence d'une tumeur plus ou moins grosse sur ce même nerf.

4° *Paralysie par affections cérébrales*. Les maladies des centres nerveux sont, après les affections que nous avons signalées précédemment, les causes les plus communes de la *paralysie*; mais on ne doit les admettre que quand la *paralysie* occupe une grande étendue du corps ou qu'elle s'accompagne d'autres symptômes cérébraux bien évidents, car toute *paralysie* peut avoir sa cause dans le muscle lui-même ou à peu de distance. Il faut aussi savoir qu'il n'y a pas une affection du cerveau qui ne puisse donner lieu, soit par elle-même, soit par les complications qu'elle amène, à la *paralysie*, et que l'on a vu cependant beaucoup d'affections, même fort graves, qui n'amenaient pas cette conséquence. On a présenté beaucoup d'explications de ce fait singulier; une des plus dignes de fixer l'attention est celle de Serres. Pour cet auteur, la *paralysie* serait le résultat de la déchirure complète des fibres cérébrales, et elle serait irrémédiable, inguérissable; les affections qui déterminent seulement la séparation, l'écartement des fibres du cerveau ou leur compression ne donneraient jamais lieu à la *paralysie* réelle et permanente, mais seulement à une suspension momentanée des facultés motrices. Par cette différence dans les lésions anatomiques s'expliqueraient les deux formes d'hémorragie cérébrale, l'une avec *paralysie*, l'autre sans *paralysie*; par là aussi on expliquerait la conservation de la motilité dans l'hémorragie méningée, la compression du cerveau, les épanchements dans les ventricules, et enfin tous ces faits si singuliers dans lesquels, avec des lésions fort semblables entre elles, on a constaté tour à tour l'absence ou la présence de ce symptôme. La déchirure des fibres cérébrales n'est pas toujours la cause de la *paralysie* des muscles, puisque la simple congestion des hémisphères cérébraux peut amener le même résultat. La rapidité, la brusquerie d'une lésion est une cause non moins puissante que celle qu'indique Serres, quel que soit d'ailleurs le degré auquel cette lésion est portée. On remarquera aussi que la production de la *paralysie* est d'autant plus facile que la lésion est plus voisine de la base du cerveau, des pédoncules et du bulbe; là existe un détroit véritable, par lequel doivent passer les sensations et les volitions; il faut peu de chose pour en intercepter le passage, tandis qu'il n'en est pas de même pour les hémisphères et la partie superficielle extérieure du cerveau. Des désorganisations profondes de la surface ont peu de retentissement sur la musculation, tandis que la moindre lésion des pédoncules et du bulbe peut devenir promptement mortelle, par l'interruption de la communication des centres nerveux avec la périphérie.

5° *Paralysie arsenicale*. L'usage prolongé de l'arsenic détermine parfois des paraplégies persistantes, complètes ou incomplètes, caractérisées par la difficulté de mouvoir les membres inférieurs. Leur traitement consiste à cesser l'usage des préparations arsenicales, à donner des préparations ferrugineuses solubles et à pratiquer des frictions sèches et aromatiques, le massage, les bains sulfureux et stimulants et enfin l'électrisation.

6° *Paralysie saturnine*. Cette *paralysie* se montre chez les ouvriers qui fabriquent le minium ou le blanc de céruse, chez les peintres en bâtiments et enfin chez tous ceux qui ont travaillé le plomb et les sels de plomb. Cette *paralysie* est rarement générale et complète; le plus souvent elle est bornée à un système de muscles; elle peut même être circonscrite à un seul muscle ou à un seul de ses faisceaux; les membres supérieurs sont beaucoup plus souvent atteints que les inférieurs. Il n'est pas rare que les quatre membres soient simultanément affectés. Presque toujours la *paralysie* est bornée aux muscles extenseurs. Les malades qui peuvent encore se tenir debout tremblent sur leurs jambes, leurs mouvements sont incertains; leurs jambes et leurs cuisses sont fléchies à cause de la *paralysie* des muscles de la partie antérieure; les membres supérieurs sont pendants le long du tronc si la *paralysie* est complète; mais, le plus souvent, celle-ci n'atteint que les muscles extenseurs du poignet et des doigts. Ces parties sont alors fléchies; les malades ne peuvent plus saisir aucun objet, tandis qu'ils conservent les mouvements de l'épaule et du bras. Chez ces individus, les lèvres sont ordinairement tremblantes, la langue semble se mouvoir difficilement, la parole est embarrassée, il y a parfois du bégayement; si la *paralysie* porte sur quelque portion du larynx, il peut y avoir aphonie, mais cet accident est rare. Il en est de même de la *paralysie* des muscles intercostaux, qui, lorsqu'elle existe, amène bientôt la mort par asphyxie. La sensibilité est presque toujours intacte dans les membres paralysés. Lorsque la *paralysie* est devenue complète et persistante, les muscles finissent par s'atrophier. Lorsque la *paralysie* est très-étendue, la nutrition générale languit, les malades s'affaiblissent, s'étiolent, les digestions se dérangent, les membres s'infiltrent, des escarres se forment, enfin la mort survient dans le marasme. Il faut, contre cette maladie, employer les boissons sulfureuses, telles que l'eau d'Enghien, l'électuaire aux fleurs de soufre, les pastilles de soufre, les bains salés ou sulfureux quotidiens et enfin l'électrisation des parties paralysées.

7° *Paralysie essentielle de l'enfance*. C'est surtout de six mois à deux ans que cette maladie a été observée. L'influence de la dentition et de quelques affections des voies digestives est généralement admise. On a vu la maladie survenir dans le cours ou vers la fin des maladies éruptives, muqueuses et typhoïdes. Quelques causes occasionnelles, des coups, des chutes, une pression prolongée, des tiraillements, en ont pu être le point de départ. Un refroidissement général ou partiel, qu'il amène ou non le développement d'un véritable rhumatisme, est quelquefois la seule cause appréciable. Enfin, on voit aussi la *paralysie* succéder aux convulsions, à la contracture, à la chorée, et présenter une certaine analogie, sous ce rapport, avec celle qui survient à la suite d'un accès d'hystérie. Tantôt la *paralysie* est instantanée et atteint aussitôt son apogée, tantôt elle débute insensiblement et marche progressivement. Dans l'immense majorité des cas, la *paralysie* musculaire est plus prononcée que celle de la peau. Le plus souvent même, la première est complète, tandis que la sensibilité cutanée reste intacte. Quand la maladie dure peu, on n'observe que les symptômes que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire les effets immédiats de la *paralysie*; mais quand elle dure un certain temps, les phénomènes consécutifs constituent une seconde période dite d'atrophie. Alors surviennent l'abaissement de la température, l'atrophie musculaire, l'arrêt de développement de la partie et les déformations consécutives de la colonne vertébrale et des membres. La diminution ou la cessation de l'action musculaire dans une partie quelconque du corps y fait diminuer en même temps l'énergie des actes nutritifs, et par là s'explique l'abaissement de température qui ne tarde pas à se montrer, surtout quand la *paralysie* occupe le membre inférieur. Il s'y joint une couleur ardoisée, puis d'un violet plus foncé. Les battements artériels deviennent plus faibles, par suite de l'atrophie des tissus artériels. L'atrophie porte en même temps sur tous les tissus, sur les muscles, qui perdent leur volume et tendent à passer à l'état graisseux, et sur les os, qui cessent de croître ou du moins croissent plus lentement que les os sains, d'où résulte une inégalité quelquefois très-considérable entre les similaires. La *paralysie* amène enfin des déformations variées, suivant son siége. Quand elle occupe les bras, l'atrophie du deltoïde produit l'aplatissement du moignon de l'épaule, les ligaments s'allongent sous le poids du membre, l'humérus s'écarte de la cavité glénoïde, peut [illegible] se luxer en quelque sorte ou du moins obéir à tous les mouvements qu'on lui imprime, comme si l'articulation était [illegible]. Aux membres inférieurs, [illegible] serve souvent la flexion de la cuisse sur le bassin, celle de la jambe sur [illegible] mouvements variés du pied [illegible] qui engendrent les pieds bots [illegible] résultent de ce que certains [illegible] paralysés, antagonistes [illegible] se rétractent et entraînent [illegible] ces du squelette dans tel ou tel sens [illegible] choses proviennent d'un effet semblable qui a lieu dans les muscles de la colonne vertébrale. La *paralysie* peut durer très-peu de temps, d'un à quelques jours, ou au contraire plusieurs mois, plusieurs années, et alors elle devient incurable. L'atrophie persiste ordinairement quelque temps; puis, à son tour, elle diminue et le membre reprend son développement. Rien de plus difficile à fixer que le pronostic de cette maladie.

Dans la première période, on doit, pour le traitement, tenir compte de la cause plus ou moins déterminable de la maladie, combattre par des moyens appropriés les accidents de la dentition, les désordres survenus dans les fonctions digestives, le rhumatisme, ainsi que la chorée, l'éclampsie et la contracture, si ces dernières maladies s'annoncent encore par d'autres symptômes. Le traitement direct doit avoir pour but de réveiller l'innervation dans les parties qui en sont privées. Des bains sulfureux, salés ou bromurés, les eaux minérales chlorurées sodiques, les frictions stimulantes, les applications de teinture d'iode, le massage, les pointes de feu, les rayures quotidiennes de teinture d'iode, l'électricité continue par les chaînes de Pulvermacher ou l'électrisation par des courants intermittents, voilà pour le traitement local. A l'intérieur, le sirop de strychnine ou de brucine, à 0gr,05 pour 100 grammes, à la dose d'une cuillerée par jour, est très-recommandé. Quand la *paralysie* d'un membre n'est pas complète, l'exercice des muscles affaiblis devient le principal moyen de guérison. Il faut alors mettre en usage des procédés et des appareils gymnastiques en rapport avec le siége et le degré de la *paralysie*. Quand la *paralysie* occupe les membres inférieurs et produit la luxation du pied ou du genou, il faut maintenir le membre dans une situation convenable au moyen d'un appareil spécial.

8° *Paralysie hystérique*. La *paralysie* des hystériques peut être sensorielle ou motrice. La *paralysie* du sentiment ou anesthésie varie beaucoup dans son degré, mais elle est presque toujours absolue dans quelques points; tantôt la température, tantôt l'état de sécheresse ou d'humidité, tantôt la forme et la dureté des corps sont seuls perçus. La *paralysie* partielle siége le plus souvent à la partie externe des membres, surtout des membres supérieurs, et vers les extrémités, à la face dorsale du pied, autour de la malléole externe, à la face dorsale de la main et de l'avant-bras, ou encore à la conjonctive et sur les muqueuses bucco-pharyngienne et nasale, bien que le goût et l'odorat restent intacts; à la surface de la vulve et du vagin, où l'anesthésie a pu coïncider avec une hyperesthésie de l'orifice de l'urètre. La sensibilité spéciale des divers organes des sens, qui est quelquefois augmentée à l'excès, est, dans d'autres cas, diminuée ou abolie. L'amaurose, la perte de l'ouïe et de l'odorat ont été plus d'une fois notées chez les hystériques. La *paralysie* du mouvement, quoique moins fréquente que l'anesthésie, se présente souvent. Le plus souvent, elle est partielle; cependant, quelquefois elle occupe à la fois les membres inférieurs et supérieurs. Elle est ordinairement bornée aux premiers. La *paralysie*, chez les hystériques, débute parfois tout d'un coup à la suite d'une violente attaque; dans d'autres cas, elle est précédée d'un sentiment de faiblesse, d'engourdissement et de refroidissement particulier ou de douleurs vives dans les membres. La marche de cette *paralysie* est essentiellement irrégulière.

Le traitement des *paralysies* hystériques ne se distingue pas de celui de l'hystérie.

— III. PARALYSIES CONSIDÉRÉES DANS LEUR SIÉGE. 1° *Paralysie de la face*. [illegible] autres parties du corps, la face peut être [illegible] des mâchoires, temporal, masseter, ptery[illegible] une deuxième forme, la sensibilité générale des parties [illegible] et sous-cutanées [illegible] tout est paralysé [illegible]

La [illegible] de *paralysie* faciale [illegible] peut se [illegible] en même temps que la *paralysie* [illegible] c'est surtout cette variété [illegible] Elle provient [illegible] de ce que la portion dure de la septième paire a cessé de transmettre aux muscles de la face l'excitation qui les fait contracter, par exemple, à la suite de quelques opérations chirurgicales de la région parotidienne, dans lesquelles le nerf ou un de ses rameaux ont été coupés, dans divers cas de lésion traumatique accidentelle, où la septième paire a été intéressée; lorsqu'une altération organique avoisi-

nant le nerf facial, celui-ci s'est trouvé comprimé ou altéré dans sa texture; enfin il existe une *paralysie* due à une cause rhumatismale (*paralysie* rhumatismale de la face), ainsi nommée parce que le froid paraît être une de ses causes les plus fréquentes.

L'hémiplégie faciale, lorsqu'elle existe seule et dans les conditions indiquées plus haut, est donc une *paralysie* idiopathique. Mais quelle est la modification que le nerf facial a subie? Bérard pense que la *paralysie* faciale peut s'expliquer par le trajet tortueux du nerf facial dans un canal osseux (aqueduc de Fallope), ce canal devenant trop étroit pour le nerf, si celui-ci éprouve quelque tuméfaction dans son névrilème, à la suite d'un refroidissement.

La *paralysie* faciale siége sur tous les points où le nerf de la septième paire se distribue. Une des premières divisions de ce nerf se rend aux muscles du pavillon de l'oreille, en sorte que le mouvement de cette partie est anéanti dans la *paralysie* faciale. Un deuxième ordre de rameaux se dirige vers le front et se répand dans les muscles sourcilier, occipito-frontal; il ne se forme plus de rides transversales sur une moitié du front dans l'hémiplégie faciale. Plus bas, le facial fournit une série de filets radiés qui s'enfoncent dans la partie externe de la circonférence du muscle orbiculaire des paupières. La *paralysie* du muscle entraîne des conséquences assez graves : l'occlusion des paupières devient impossible, les larmes ne sont plus uniformément étendues à la surface de l'œil, car le clignement est supprimé; dès lors, l'œil, n'étant plus protégé par les paupières ni lubrifié par les larmes, s'irrite, se sèche; la conjonctive rougit, la cornée devient opaque, les larmes coulent sur les joues; après la *paralysie* des muscles palpébraux, vient celle des muscles qui impriment les mouvements aux narines (élévateur commun, myrtiforme, pyramidal); la narine paralysée est immobile; elle ne se dilate plus et s'affaisse pendant l'inspiration; les lèvres, les muscles des joues, le buccinateur surtout, quelquefois ceux de la langue, du voile du palais, sont généralement paralysés. L'aspect général de la physionomie dans cette affection varie suivant que les muscles sont à l'état de repos ou qu'il y a des contractions pour la parole ou le rire. Dans le premier cas, on observe un défaut de symétrie de la face et les traits sont dirigés vers le côté sain; la commissure labiale du côté paralysé est plus basse, plus rapprochée de la ligne médiane que celle du côté sain; la bouche est oblique et sa partie moyenne ne correspond plus à l'axe du corps. Si, dans cet état, le malade vient à parler, la difformité augmente; elle s'exagère encore s'il vient à rire. Toute expression de la face est donc anéantie du côté paralysé; l'ouïe et le sens du goût sont plus ou moins pervertis; l'anastomose de la corde du tympan avec le nerf lingual est sans doute la cause de ce dernier phénomène.

La *paralysie* ou hémiplégie faciale est quelquefois précédée de douleurs dans la région parotidienne, avec ou sans gonflement; elle peut aussi débuter brusquement. Certains malades ont de la fièvre; d'autres n'éprouvent aucun dérangement dans la santé. La sensibilité est conservée dans les parties paralysées; il y a quelquefois un sentiment de stupeur. Cette maladie est, en général, facile à reconnaître d'après les symptômes énumérés plus haut. Le pronostic n'est point grave chez la plupart des malades. On voit peu à peu les traits reprendre leur régularité après un ou plusieurs mois; il est rare que l'hémiplégie persiste indéfiniment. Le traitement consiste d'abord dans les émissions sanguines générales et locales et les purgatifs, puis dans l'emploi des révulsifs, des vésicatoires, des frictions irritantes, ammoniacales, enfin de l'électricité.

Dans la deuxième forme, c'est-à-dire toutes les fois qu'il y a *paralysie* du sentiment, sans lésion aucune des mouvements, il existe une maladie de la branche ganglionnaire de la cinquième paire.

La troisième forme ne diffère de la précédente qu'en ce qu'il se joint à l'anesthésie une *paralysie* des muscles qui meuvent la mâchoire. Dans ce cas, la lésion anatomique n'est plus bornée à la grosse portion du trijumeau; elle s'étend jusqu'aux deux petites racines blanches motrices.

Enfin, la quatrième forme comprend les cas complexes, où une tumeur, une dégénérescence quelconque, développée dans le crâne, a compromis à la fois l'intégrité des septième et cinquième paires. On trouve alors une réunion de toutes les formes de *paralysie* faciale précédemment décrites. Ces trois dernières formes sont plus rares que la première. La science ne possède pas de moyens curatifs spéciaux à leur opposer.

2° *Paralysie des muscles de l'œil.* Parmi les muscles destinés à mouvoir le globe oculaire, les uns reçoivent le mouvement des nerfs de la troisième paire (oculo moteur commun), les autres du nerf de la sixième paire (oculo-moteur externe); l'autre, le grand oblique, se meut sous l'action des nerfs de la quatrième paire (pathétique). La *paralysie* peut atteindre isolément l'un ou l'autre de ces rameaux nerveux ou même une de leurs divisions. Nous insisterons ici principalement sur la *paralysie* de la troisième paire, qui, en raison de sa fréquence et des signes particuliers auxquels elle donne lieu, offre un intérêt tout spécial.

La *paralysie* de la troisième paire est souvent symptomatique d'une lésion organique, soit du cerveau, soit du nerf lui-même à son origine ou dans son trajet. Elle peut être aussi essentielle. La *paralysie* essentielle ou idiopathique est quelquefois produite par une contusion violente, une plaie de la région frontale ou orbitaire, une chute sur la tête. Plus souvent elle résulte de l'action instantanée, lente ou prolongée du froid ou de l'humidité. Enfin, elle se montre quelquefois sous l'influence d'un travail assidu, des fatigues de tête et surtout des yeux. C'est ainsi que certaines ouvrières, telles que les brodeuses, les corsetières, les bordeuses de souliers, en sont fréquemment atteintes.

La *paralysie* de la troisième paire débute en général par une pesanteur insolite de l'une des paupières supérieures. Cette sensation augmente graduellement, et bientôt les malades ne peuvent plus soulever la paupière, qui recouvre, non pas complétement, mais en grande partie, le globe de l'œil. La maladie peut rester bornée à cet accident; mais plus souvent la direction du globe de l'œil cesse d'être normale; il se dévie en dehors et reste invariablement fixe dans un strabisme divergent. A ces symptômes s'ajoute une projection marquée de l'œil en avant et une dilatation, avec immobilité apparente et plus ou moins complète de la pupille. La vision de chaque œil isolément, même du côté malade, n'est généralement pas troublée; mais, lorsque les deux yeux agissent simultanément, il y a diplopie. La sensibilité de la paupière et de la conjonctive n'est ordinairement pas altérée.

La *paralysie* idiopathique du nerf oculomoteur n'offre pas de danger, mais persiste avec une grande ténacité et passe souvent à l'état d'infirmité incurable. C'est surtout quand elle a succédé à une chute violente ou quand elle est venue lentement à la suite d'un travail excessif qu'elle offre une résistance extrême à tous les moyens curatifs. Il n'en est pas de même dans les cas où la maladie est récente et liée à une congestion cérébrale passagère ou produite par l'influence momentanée du froid ou de l'humidité.

Lorsque la *paralysie* est récente, on la guérit d'ordinaire par les émissions sanguines locales et générales, les dérivatifs, et particulièrement le calomel à haute dose. Plus tard, le meilleur mode de traitement consiste dans l'application répétée, autour de l'orbite, de vésicatoires volants, dont on peut se servir pour faire absorber de faibles doses de strychnine. L'électro-puncture, appliquée dans l'épaisseur des muscles paralysés, agirait dans le même sens. Lorsque la chute de la paupière est arrivée au point de rendre la vision presque impossible, si elle existait des deux côtés, on peut faire l'excision d'une partie de la paupière supérieure abaissée et la réunir par une cicatrice au sourcil, de manière que le muscle frontal devienne releveur de la paupière. Par cette opération, on obtient, non-seulement le redressement de la paupière, mais encore le retour des mouvements volontaires dans cette partie.

La *paralysie* de la sixième paire ou nerf oculo-moteur externe est infiniment plus rare que celle de la troisième paire. Elle résulte de l'influence du froid ou de l'encéphalite aiguë ou de la syphilis. Elle s'annonce par le strabisme convergent, avec diplopie et affaiblissement de la vision. Dans cette *paralysie*, il y a quelquefois une altération du fond de l'œil, caractérisée par l'infiltration séro-fibrineuse ou granuleuse de la pupille, qui disparaît, ainsi que les vaisseaux de la rétine dans une certaine étendue, par des hémorragies miliaires et par des granulations blanchâtres de la rétine. Lorsque la *paralysie* du moteur oculaire externe est compliquée de celle du moteur oculaire commun, il y a proéminence de l'œil, dilatation de la pupille et prolapsus de la paupière supérieure. Le traitement de cette *paralysie* est en tout semblable à celui de la précédente.

Quant à la *paralysie* du pathétique ou nerf de la quatrième paire, elle est très-rare. Dans cette maladie, la rotation de l'œil dans l'orbite est devenue impossible. Il y a, en outre, diplopie, et les deux images sont à la fois superposées et inclinées l'une par rapport à l'autre; cette double vision disparaît quand on incline la tête vers le côté opposé à l'œil affecté. Le traitement est le même que dans la *paralysie* de la troisième paire.

3° *Paralysie progressive de la langue, du voile du palais et des lèvres.* Cette affection, qui, sans cause connue, envahit successivement les muscles de la langue, ceux du voile du palais et l'orbiculaire des lèvres, a été décrite pour la première fois par Duchenne de Boulogne. Le malade, par la difficulté et bientôt l'impossibilité où il se trouve d'appliquer la pointe de cet organe derrière l'arcade dentaire supérieure, ne prononce que très-difficilement et bientôt ne peut plus prononcer certaines consonnes; sa déglutition est de plus en plus gênée; sa bouche est sans cesse humectée d'une salive visqueuse qui s'écoule au dehors, parce que la langue paralysée ne peut plus servir à la déglutition. Enfin, au bout d'un certain temps, toute déglutition d'aliments solides, comme de boissons, est absolument impossible. La *paralysie* du voile du palais, qui survient bientôt, altère gravement la phonation, continue à rendre la déglutition encore plus pénible et permet aux liquides de revenir par les fosses nasales. L'orbiculaire des lèvres se paralysant à son tour, le malade ne peut plus prononcer les labiales, la bouche s'agrandit transversalement, la lèvre supérieure se relève et laisse à nu les dents. Le malade est sans fièvre; son appétit est intact et d'autant plus énergique qu'il ne peut le satisfaire; aussi le dépérissement arrive et amène invariablement la mort. On ignore les causes de cette maladie singulière et la thérapeutique est impuissante contre elle.

4° *Paralysie du nerf radial.* Cette *paralysie* se déclare presque toujours sous l'impression du froid humide; le plus souvent, elle survient pendant le sommeil, lorsque les sujets se sont couchés sur un sol humide. D'autres fois, la *paralysie* apparaît après l'impression d'un courant d'air froid sur l'avant-bras, ou bien encore quand celui-ci est plongé dans une eau glacée. Dans tous les cas, elle survient brusquement, sans prodrome, et, à son réveil, le malade est tout surpris d'avoir le poignet fléchi et de ne pouvoir étendre les doigts. Dans cette *paralysie*, les muscles animés par le radial sont seuls atteints, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'exploration physiologique. Ils ont conservé leur contractilité électrique et leur sensibilité est en général augmentée. Comme dans toutes les *paralysies* qui se prolongent, ils s'atrophient au bout d'un certain temps. On observe en outre qu'à la longue les autres muscles de l'avant-bras et de la main perdent de leur énergie. Enfin la flexion continue que cette *paralysie* force le poignet à conserver détermine en outre, dans l'articulation radio-carpienne, une douleur, une tuméfaction qui peut être attribuée à la distension des tendons extenseurs ou de leur coulisse synoviale. Les principaux moyens thérapeutiques recommandés contre la *paralysie* radiale sont : les frictions stimulantes, les bains sulfureux, les douches de vapeurs aromatiques, les vésicatoires volants, les sinapismes répétés et enfin la faradisation.

5° *Paralysie du muscle grand dentelé.* Cette *paralysie* idiopathique est produite, soit par une violente contusion de la partie postérieure de l'épaule ou une chute sur le creux de l'aisselle, soit par l'influence du froid humide. Elle débute tantôt subitement, tantôt progressivement, précédée de quelques douleurs s'étendant sur le trajet du nerf thoracique postérieur, depuis les côtés de la poitrine jusqu'au creux de l'aisselle. Le premier signe, et le plus apparent, consiste dans une saillie anomale de l'angle inférieur de l'omoplate, qui est soulevé et rapproché de la colonne vertébrale. Les mouvements des membres supérieurs restent libres; mais bientôt, par les progrès de la *paralysie*, on voit survenir un abaissement plus ou moins considérable du moignon de l'épaule. En palpant la région scapulaire ainsi déformée, on reconnaît qu'il est facile d'introduire les doigts au-dessous de l'os et qu'il n'y a là aucune tumeur anomale, aucune saillie des côtes. Si l'on cherche à faire effectuer au membre quelques-uns des mouvements produits par l'action du grand dentelé, tels que l'abduction du scapulaire par rapport à la ligne médiane, l'élévation du moignon et l'effacement des épaules, on voit que ce résultat est impossible. Le malade est également incapable de porter la main sur sa tête, et, comme si la clavicule était fracturée, il penche instinctivement la tête jusqu'à ce qu'elle rencontre l'avant-bras, que soutient le membre du côté sain. Enfin, en portant l'épaule en haut et en arrière, on fait instantanément disparaître toute difformité. Cette *paralysie* reste ordinairement stationnaire pendant un temps très-long et persiste même souvent à l'état d'infirmité incurable. On a conseillé, comme moyen thérapeutique, des vésicatoires volants autour de l'épaule et du thorax, des pointes de feu, la cautérisation transcurrente, des douches d'eau chaude, des frictions mercurielles et aussi l'électricité.

6° *Paralysie du muscle deltoïde.* Cette *paralysie*, qui reconnaît les mêmes causes que la *paralysie* du dentelé, est caractérisée par l'impossibilité où est le malade de soulever le bras sans douleur de l'articulation humérale et par l'atrophie du moignon de l'épaule. Elle a pour conséquences l'atrophie de ce muscle et une fausse ankylose de l'épaule. Elle réclame le même traitement que la *paralysie* du dentelé.

7° *Paralysie du diaphragme.* Nous devons à Duchenne de Boulogne la connaissance de cette *paralysie*. Ainsi qu'il résulte des observations de ce médecin, lorsque le diaphragme est complétement paralysé, on voit, pendant l'inspiration, l'épigastre et les hypocondres se déprimer, tandis que la poitrine se dilate. Pendant l'expiration, par contre, les mouvements de ces parties se font en sens inverse, c'est-à-dire que l'abdomen se soulève tandis que la poitrine se resserre; en même temps, la respiration est plus ou moins accélérée; l'anhélation est grande pendant la marche; le malade ne peut crier un peu fort; il ne peut soupirer ni respirer largement sans suffoquer. La toux, l'éternument, l'expectoration et la défécation deviennent plus pénibles. Si la *paralysie* est incomplète ou bornée à une moitié du diaphragme, les troubles sont moindres. Dans certains cas, la *paralysie* peut s'accompagner de l'atrophie des fibres musculaires. Cette affection est assez rare; ses causes sont encore peu connues; son pronostic n'est pas grave quand la *paralysie* est simple. Le meilleur traitement à lui opposer est l'électricité.

8° *Paralysie de la vessie.* On appelle ainsi la diminution ou la perte absolue de la puissance contractile de la vessie. On distingue la *paralysie* incomplète, celle que les auteurs appellent faiblesse et atonie de la vessie, si fréquente chez les vieillards, et la *paralysie* complète. On la distingue encore en idiopathique et en symptomatique. La *paralysie* idiopathique de la vessie reconnaît pour cause, soit l'afflux d'une trop petite quantité de sang vers cet organe, soit plus communément une lésion directe et primitive de son réseau nerveux, provenant de coups sur la région hypogastrique, des contusions du col de l'organe pendant l'accouchement, de la présence réitérée d'une trop grande quantité d'urine qui distend la vessie, etc. Le plus ordinairement, cette maladie est symptomatique d'une affection d'un autre organe, commotion ou compression de la moelle épinière, hypertrophie de la prostate, etc.

Un des symptômes de la *paralysie* de la vessie est ordinairement la perte de la sensibilité de l'organe; aussi le malade n'éprouve-t-il plus le besoin d'uriner, et, comme la contractilité est en même temps perdue, il ne peut plus expulser volontairement les urines. On conçoit dès lors que l'excrétion des urines sera modifiée et fournira les signes caractéristiques de cette *paralysie*. Souvent l'excrétion est tout à fait nulle; c'est le cas où la *paralysie* siége dans le corps de l'organe, tandis que le col possède encore quelque force de réaction. On voit alors apparaître tous les phénomènes de la rétention d'urine et ses suites funestes. D'autres fois, l'excrétion a lieu, mais elle est toujours modifiée. Ainsi, tantôt il y a incontinence d'urine, tantôt le liquide s'échappe goutte à goutte, soit qu'il s'écoule par l'urètre à mesure qu'il arrive par les uretères, soit parce que les urines, s'étant accumulées dans la vessie, s'écoulent par regorgement. D'autres fois enfin, l'écoulement d'urine a lieu brusquement à plein canal. Lorsque la sortie de l'urine a lieu par regorgement, le diagnostic est des plus simples; mais on peut être appelé, et c'est même le cas le plus ordinaire, avant que cette évacuation par regorgement ait commencé, et la tumeur qui résulte de la distension de la vessie peut être prise, soit pour une ascite, soit pour une tumeur utérine, et principalement pour l'hydrométrie et la physométrie. Il est un moyen bien simple et qui suffit pour rendre toute erreur impossible : c'est d'introduire une sonde dans la vessie toutes les fois qu'il peut y avoir le moindre doute sur la nature de la tumeur. Il est arrivé plusieurs fois que cette introduction de la sonde, pratiquée par le chirurgien appelé pour faire la paracentèse, a empêché une opération dont il est inutile de signaler les conséquences funestes en pareil cas.

On peut prévenir la *paralysie* de la vessie et même la guérir, lorsqu'elle est commençante ou que la vessie n'est encore qu'affaiblie, en relevant l'action de ce viscère par l'application d'un corps froid sur les cuisses ou à la région hypogastrique. Il faut en outre conseiller aux malades d'uriner dès que le besoin s'en fait sentir, mais de ne jamais uriner étant couchés. Plus tard, on aura recours au cathétérisme. On ordonnera les boissons délayantes, les légers diurétiques; on débarrassera l'intestin au moyen de lavements. Michon conseille l'emploi de l'électricité, qui lui a maintes fois réussi. D'autres auteurs conseillent l'application de ventouses à la partie supérieure et interne des cuisses, l'ergot de seigle à doses fractionnées et rapprochées. Enfin, les remèdes employés dans les cas d'incontinence d'urine, tels que les cantharides, la noix vomique, la strychnine, les toniques, les ferrugineux, la créosote, etc., peuvent aussi être utilisés.

PARALYTIQUE adj. (pa-ra-li-ti-ke — rad. *paralysie*). Atteint de paralysie : *Être* PARALYTIQUE *d'un bras, de la moitié du corps.*

Tu traînes lentement ton corps *paralytique*,
Chancelant sous le poids de ton manteau sculpté!
TH. GAUTIER.

— Fig. Impuissant, inactif : *L'esprit devient* PARALYTIQUE *comme le corps, faute d'exercice.* (Mme Necker.) *La douleur la plus effroyable est celle qui veille, froide et* PARALYTIQUE, *au fond du cœur.* (G. Sand.)

— Substantiv. Personne frappée de paralysie : *Un* PARALYTIQUE. *Une* PARALYTIQUE.

PARAMAGNÉTIQUE adj. (pa-ra-ma-gné-ti-ke; *gn* mll. — du préf. *para*, et de *magnétique*). Physiq. Qui produit le phénomène du paramagnétisme : *Aimant* PARAMAGNÉTIQUE.

PARAMAGNÉTISME s. m. (pa-ra-ma-gné-ti-sme — du préf. *para*, et de *magnétisme*). Physiq. Propriété que possèdent certains aimants de donner aux corps une direction parallèle à la ligne de leurs pôles.

PARAMALÉATE s. m. (pa-ra-ma-lé-a-te — du préf. *para*, et de *maléate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramaléique avec une base.

PARAMALÉIQUE s. m. (pa-ra-ma-lé-i-ke — du préf. *para*, et de *maléique*). Chim. Se

dit d'un acide provenant de la distillation sèche de l'acide malique.

— **Encycl.** L'acide *paramaléique* $C^8H^2O^3$ est un corps solide, qui cristallise en prismes incolores; il se dissout en petite quantité dans l'eau, fond à une température élevée et se volatilise à 200°. On le prépare en chauffant l'acide malique jusqu'à 150°. On peut l'obtenir encore en soumettant l'acide maléique à l'ébullition.

L'acide *paramaléique* donne avec les bases des sels qui ont reçu le nom de paramaléates.

PARAMANJI s. m. (pa-ra-man-ji). Penitent indou.

PARAMARIBO, ville de l'Amérique du Sud, capitale de la Guyane hollandaise, à 9 kilom. de l'Atlantique, à 400 kilom. N.-O. de Cayenne, par 5° 35' de latit. N. et 57° 44' de longit. O.; 20,000 hab. Cette ville, qui a 2 kilom. de longueur sur 1 kilom. de largeur, est environnée de faubourgs et défendue par une citadelle séparée de la cité par une grande esplanade, où se fait la revue des troupes. Les rues sont larges, régulières, bien entretenues et bordées de maisons en bois, mais bien construites. Le palais du gouvernement est un vaste et beau bâtiment, couvert en tuiles; l'hôpital est vaste et bien tenu. Eglise protestante, église catholique, 2 synagogues. Les plus belles places sont : la place du gouvernement, entre la ville et le fort Zeelandia, et la place d'armes, entre la ville et la citadelle. Le fort Zeelandia forme un pentagone régulier, avec deux bastions qui dominent le fleuve et une batterie de 20 canons. Plus bas, vers l'embouchure du Surinam, s'élève le fort Amsterdam. Le port est sûr et commode; les quais sont d'un abord facile en tout temps, et le fleuve, constamment couvert de barques et de canots, offre l'aspect de la plus grande activité. Les exportations consistent en café, sucre, cacao, coton, indigo, et les importations en viande et poisson salés, chevaux, meubles et divers articles des manufactures européennes. En 1821, une partie de la ville fut détruite par un violent incendie, mais ce désastre a été rapidement réparé. Les environs de Paramaribo sont bien cultivés et couverts de maisons de campagne.

PARAMARTYRIE s. f. (pa-ra-mar-ti-rî — du préf. *para* et du gr. *martur*, témoin). Antiq. gr. Preuve par témoins pour justifier l'accusé.

PARAMATTA s. m. (pa-ra-ma-ta). Comm. Etoffe croisée et légère, dont la trame est en laine peignée et la chaîne tantôt en soie grége, tantôt en coton retors, et qui est produite par une armure du système sergé : *Le* PARAMATTA *est un tissu d'origine anglaise, qu'on fait ordinairement en uni et qui est employé pour vêtements de femmes.* ‖ On l'appelle aussi ORLEANS CROISÉ.

PARAMATTA, ville de l'Océanie, dans l'Australie, Nouvelle-Galles du Sud, à l'entrée de la rade de Port-Jackson, à 31 kilom. N.-O. de Sydney; 10,000 hab. Port de commerce, l'un des plus actifs de l'Australie. Place de guerre. Observatoire. L'hôtel du gouverneur, l'église, la maison des orphelins et les prisons sont les édifices les plus remarquables de Paramatta. Elle possède aussi une école philanthropique pour l'éducation des indigènes, une maison de travail pour les femmes et une grande manufacture de draps. Il s'y tient chaque année deux foires importantes. L'observatoire, fondé en 1821, est célèbre par les observations de Rumker et de Dunlap.

PARAMÉ, bourg d'Ille-et-Vilaine, cant., arrond. et à 4 kilom. N.-E. de Saint-Malo; pop. aggl., 2,351 hab. — pop. tot., 3,404 hab. Culture du tabac et de produits maraîchers. Le dimanche, pendant la belle saison, c'est le rendez-vous des Malouins, qui y ont fait bâtir de nombreuses maisons de campagne et qui y viennent prendre des bains de mer. Des hauteurs de Paramé on découvre une vue magnifique.

PARAMÉCIE s. f. (pa-ra-mé-sî — du gr. *paramêkês*, oblong). Infus. Genre d'infusoires ciliés, type de la famille des paraméciens, comprenant un petit nombre d'espèces, qui sont très-communes dans toutes les infusions végétales : *Les* PARAMÉCIES *se distinguent par leur forme oblongue.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *paramécies* sont caractérisées par leur forme oblongue, comprimée, ainsi que par le pli oblique et longitudinal dirigé vers la bouche, qui est latérale et obliquement située vers le tiers antérieur de la longueur. Les *paramécies* acquièrent une complication organique relativement fort élevée pour des infusoires. Leur corps ovoïde, et légèrement atténué à la partie antérieure en forme de massue, est entièrement recouvert de cils vibratiles servant, non-seulement à la locomotion de l'animal, mais encore à sa respiration et à la préhension de ses aliments. Les différentes parties du canal digestif sont bien moins apparentes que chez les kolpodes, avec lesquels elles ont, d'ailleurs, beaucoup d'analogie. Ces infusoires, longs d'un quart de millimètre, se développent si abondamment dans les infusions végétales, dans l'eau des vases à fleurs, par exemple, que cette eau en paraît toute troublée et comme remplie de poussière. Ces infusoires, en raison de leur abondance extrême et de leurs dimensions relativement considérables, sont, de tous les animalcules de cette nature, ceux sur lesquels on peut le plus facilement répéter diverses expériences, en particulier celle de la coloration artificielle, qui consiste à leur faire avaler du carmin ou de l'indigo délayé dans l'eau, ce qui donne le moyen d'étudier leurs modes singuliers de manducation et de digestion. On peut étudier, en outre, leur mode de propagation ou de multiplication par scissiparité transverse, en même temps que les déformations bizarres de leur corps mou et élastique. La scissiparité, du reste, ne peut expliquer la quantité prodigieuse de ces animalcules dans les moindres infusions, phénomène pour lequel il faut recourir à la génération spontanée (v. ce mot). On ne connaît guère que deux espèces qui puissent catégoriquement rentrer dans le genre dont il est ici question.

PARAMÉCIEN, IENNE adj. (pa-ra-mé-si-ain, iè-ne — rad. *paramécie*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre paramécie.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, ayant pour type le genre paramecie.

PARAMÉCONIQUE adj. m. (pa-ra-mé-ko-ni-ke — du préf. *para*, et de *méconique*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

PARAMÉCOSOME s. m. (pa-ra-mé-ko-so-me — du gr. *paramêkês*, oblong; *soma*, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des engidites, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

PARAMÉKOPS s. m. (pa-ra-mé-kops — du gr. *paramêkês*, oblong; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit au Bengale.

PARAMÉLIE s. f. (pa-ra-mé-lî). Zooph. Genre de polypes amorphes.

PARAMÉLIQUE adj. (pa-ra-mé-li-ke). Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

PARAMÉNISPERMINE s. f. (pa-ra-mé-ni-sper-mi-ne — du préf. *para*, et de *ménispermine*). Chim. Substance extraite, ainsi que la ménispermine, de la coque du Levant, et isomérique avec elle.

PARAMÈQUE s. m. (pa-ra-mè-ke — du gr. *paramêkês*, oblong). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpalides, comprenant trois ou quatre espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

PARAMÈSE s. f. (pa-ra-mè-ze — du préf. *para*, et du gr. *mesos*, qui est au milieu). Mus. gr. Première corde du quatrième tétracorde.

— s. m. Anat. Ancien nom du doigt annulaire.

— Bot. Section du genre trèfle.

— **Encycl.** Mus. Le système complet de la musique grecque se divisait en cinq tétracordes, composés de quatre cordes placées en intervalles conjoints. Le premier de ces tétracordes, placé au bas de l'échelle des sons et représentant, d'après le système grec, les sons aigus, se nommait *hypaton*. Le deuxième tétracorde était appelé *meson*; le troisième portait le nom de *synemenon*. La *paramèse* était le premier son du quatrième tétracorde, c'est-à-dire le si naturel. Alypius a laissé un exemple de double notation de musique grecque, écrite, comme on sait, sur deux rangs différents de notes. Cet exemple est du mode lydien, dans le genre diatonique, et montre la *paramèse* interprétée par ζ et κ couché. C'était, dit Rousseau, le nom de la première corde du tétracorde *diezeugménon*. Il faut se souvenir que le troisième tétracorde pouvait être conjoint avec le second; alors sa première corde était la *mèse* ou la quatrième corde du second, c'est-à-dire que cette mèse était commune aux deux. Mais quand ce troisième tétracorde était disjoint, il commençait par la corde appelée *paramèse*, laquelle, au lieu de se confondre avec la mèse, se trouvait alors un ton plus haut, et ce ton faisait la disjonction ou distance entre la quatrième corde ou la plus aiguë du tétracorde meson et la première ou la plus grave du tétracorde diezeugménon. Enfin, *paramèse* signifie proche de la mèse, parce que, en effet, la *paramèse* n'en était qu'à un ton de distance, quoiqu'il y eût quelquefois une corde entre deux.

PARAMÉSIE s. f. (pa-ra-mé-zî — du préf. *para*, et du gr. *mesos*, qui est au milieu). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, comprenant deux espèces, qui habitent la Belgique.

PARAMÈTRE s. m. (pa-ra-mè-tre — du préf. *para*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Ligne constante et invariable, faisant partie de l'équation et de la construction d'une courbe et employée comme mesure fixe pour comparer les ordonnées et les abscisses. ‖ Quantité constante entrant dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et au moyen de laquelle on peut obtenir toutes les variétés de courbes et de surfaces appartenant à cette famille.

— Astron. Nom donné quelquefois aux éléments des orbites.

PARAMÉTRIQUE adj. (pa-ra-mé-tri-ke — rad. *paramètre*). Géom. Qui a rapport au paramètre.

PARAMICIPPE s. m. (pa-ra-mi-si-pe — du préf. *para*, et de *micippe*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, formé aux dépens des micippes.

PARAMIDE s. f. (pa-ra-mi-de — du préf. *para*, et de *amide*). Chim. Corps dérivé du mellitate d'ammoniaque.

— **Encycl.** La *paramide* a pour formule C^8O^4AzH et est un dérivé du mellitate d'ammoniaque. C'est une substance pulvérulente, blanche, sans odeur ni saveur, qui jaunit quand on la laisse quelque temps exposée au contact de l'air. Elle n'est soluble que dans l'acide sulfurique et sous l'influence de la chaleur. Une température de 200° la décompose en plusieurs produits de natures diverses; elle se décompose aussi en présence de l'eau à 200° et elle donne alors naissance à du bimellitate d'ammoniaque, réaction qui peut s'exprimer par la formule

$$C^8O^4AzH + 3HO = AzH^3, HO(C^4O^3)^2.$$

En présence de l'acétate de plomb et sous l'influence de l'ébullition, la *paramide* produit du mellitate de plomb et de l'acétate d'ammoniaque. On la prépare en maintenant à une température de 150°, et pendant plusieurs heures, du mellitate d'ammoniaque, qui se transforme alors en ammoniaque qui se dégage, en euchroïtate d'ammoniaque soluble et en *paramide* insoluble.

PARAMIDOBENZOIQUE adj. (pa-ra-mi-do-bain-zo-i-ke — de *paramide*, et de *benzoïque*). Chim. Syn. de PARAOXYBENZAMIQUE.

PARAMIGNYE s. f. (pa-ra-mi-gnî; *gn* mll. — du préf. *para*, et du gr. *mignuô*, je mêle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des aurantiacées, tribu des clausénées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PARAMITHIOTES (les), tribu grecque, au nombre de 20,000 individus environ; ils professent en partie la religion grecque et en partie la religion mahométane et habitent une région montagneuse, au S.-O. de Janina.

PARAMITHRAX s. m. (pa-ra-mi-traks — du préf. *para*, et de *mithrax*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, intermédiaire entre les mithrax et les maïas, et comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans l'océan Indien et les mers d'Australie.

PARAMMON s. et adj. m. (pa-ram-mon). Surnom donné par les Eléens à Mercure, auquel ils faisaient des libations dans un temple situé au milieu d'une campagne sablonneuse : *Le culte de* PARAMMON *ou de Mercure* PARAMMON *paraît être venu de la Libye.* (Compl. de l'Acad.)

PARAMO (Louis DE), théologien espagnol, né à Borox, près de Tolède, vers 1545. Il devint archidiacre et chanoine de Léon, puis remplit les fonctions d'inquisiteur en Sicile et en Espagne. Son principal ouvrage, intitulé : *De origine et progressu officii sanctæ inquisitionis ejusque dignitate et utilitate* (Madrid, 1598, in-fol.), est un livre rare et fort curieux, dont des fragments ont été traduits dans le *Manuel des inquisiteurs* (Paris, 1762).

PARAMONAIRE s. m. (pa-ra-mo-nè-re — du gr. *paramonê*, résidence). Hist. eccles. Fermier tenant à bail un bien ecclésiastique.

PARAMONDRE s. f. (pa-ra-mon-dre). Zooph. Genre de spongiaires, voisin des ventriculites, et comprenant des espèces fossiles de la craie d'Irlande.

PARAMONT s. m. (pa-ra-mon). Vener. Sommet de la tête du cerf.

PARAMORPHINE s. f. (pa-ra-mor-fi-ne — du préf. *para*, et de *morphine*). [illegible] Substance se rapprochant de la [illegible] extraite comme elle de l'opium.

— **Encycl.** La *paramorphine* $C^{38}H^{21}AzO^6$, connue aussi sous le nom de [illegible], est un des alcaloïdes de l'opium. C'est une substance solide, cristalline, d'une saveur amère, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, et qui fond à 125°. [illegible] dans l'acide sulfurique et se [illegible] ser par l'acide chlorhydrique. Lorqu'on traite une de ses dissolutions alcooliques par l'acide chlorhydrique, il se forme un composé nouveau, le chlorhydrate de [illegible] $C^{38}H^{21}AzO^6HCl, 2HO$. [illegible] par un lait de chaux l'extrait aqueux d'opium, puis on reprend le précipité par l'eau et l'alcool, et l'on évapore jusqu'à siccité.

PARAMUCATE s. m. (pa-ra-mu-ka-te — du préf. *para*, et de *mucate*). [illegible] Sel [illegible] de la combinaison de l'acide [illegible] avec une base.

PARAMUCIQUE adj. m. (pa-ra-mu-si-ke — [illegible]

PARAMYLÈNE s. m. (pa-ra-mi-lè-ne — du préf. *para*, et de [illegible]. Carbure d'hydrogène, résultant de l'action du chlorure de [illegible] sur l'alcool amylique.

PARAMYTHIA, ville de la Turquie d'Europe, dans la [illegible] kilom. S.-O. de Janina [illegible] Commerce assez actif. La ville haute, résidence du commandant et d'une garnison, est défendue par une batterie de canons et bâtie autour d'un groupe de rochers. Dans la ville basse, qui est plus considérable que la ville haute, on remarque cinq mosquées et une église grecque.

PARAMYTHIE s. f. (pa-ra-mi-tî — du préf. *para*, et du gr. *muthos*, fable). Littér. Genre de poésie [illegible] vérité sous la forme d'un conte, que l'on rattache à un mythe ancien.

PARANA (le), fleuve de l'Amérique du Sud, qui a sa source près de [illegible] dans la province de Minas-Geraes [illegible] par 19° 20' de latit. S. et [illegible] il reçoit à gauche [illegible] nema, le Tiete, la Mogy et la Verte; à droite, l'Yricima, le Purdo, le Paranahiba, et, après s'être joint au Paraguay à Corrientes, il forme, avec l'Uruguay, à 30 kilom. N. de Buenos-Ayres, le rio de la Plata. Pendant son cours, qui est de 1,600 kilom., il sépare la province de Minas-Geraes de celle de Saint-Paul, le territoire paraguayen des possessions brésiliennes, traverse la province des Missions et établit une limite bien tranchée entre le sol onduié de Corrientes et d'Entre-Rios et les savanes herbeuses du Grand-Chaco. [illegible] par le volume beaucoup plus considérable de ses eaux, [illegible] rité de son cours et la profondeur uniforme et constante de son lit. Deux cataractes, séparées par un large espace semé d'écueils, de rochers et de hauts-fonds, interrompent, en effet, la navigation de cette grande artère sur une étendue de 3° 30'. La première, appelée Salto-Grande ou saut de Guayra par les Espagnols, Aas-Sete-Quedas (les Sept-Chutes) par les Brésiliens, est située par 24° 4' 55" de latit. et [illegible] 55" de longit. En cet endroit, le lit se trouve resserré entre des murs de granit, et le choc terrible de masses d'eau énormes contre ces murs produit un bruit épouvantable qui domine complètement la voix humaine à plusieurs [illegible] de distance. On donne à la seconde chute le nom de Petite cataracte (*Salto-Chico*) ou saut de Apipe; elle est formée de récifs, provenant des dernières ramifications de la chaîne principale du Paraguay. [illegible] la navigation que lorsque les eaux sont très-basses. En temps de crue, les pirogues, les bateaux plats (*chalamas*) et même les petites goëlettes bien pilotées les franchissent sans entraves. Le Salto-Chico une fois franchi, la largeur du lit, variable encore, atteint des proportions considérables. Tantôt l'œil embrasse avec peine l'horizon d'une nappe qui se perd sous de lointains massifs de verdure; tantôt les eaux se pressent dans les passes étroites des îles nombreuses qui entravent leur cours. Cette largeur, qui n'est que de 100 mètres à [illegible] cataracte, est [illegible] s'élève à 4,000 à Corrientes. Dans les passes d'Obligado et de Cerrito, le fleuve se rétrécit beaucoup. Le volume des eaux est énorme et les expressions manquent pour donner une idée de leur masse [illegible] que le Parana, à sa jonction avec le Paraguay, à 1,000 kilom. de son embouchure, égale dix fois ce dernier fleuve, et les cent plus grandes rivières [illegible] de renseignements sur cette profondeur au-dessus du saut de Guayra. On sait seulement que le fleuve est navigable par places, puisque les [illegible] jusqu'à l'embouchure du Yaguary et remontaient cette dernière rivière en poursuivant leur course, à travers mille obstacles, jusqu'aux [illegible] du Parana.

PARANA, province du Brésil, [illegible] tion désireuse de jouir des avantages d'un climat qui rappelle celui de l'Europe. La province est arrosée par le rio Parana, [illegible] Ararassia, [illegible] Près de ses côtes se trouvent les îles [illegible] Abrigo, Cerar [illegible] Les principales villes sont : Curityba, [illegible]

nina, Cananea, Castro, Guarapuara, Guaratuba, Morretes, Palmeiras, Paranaqua, Saô-José-dos-Pinhaes et Villa-do-Principe. La province de Parana a été formée, en 1855, des plaines immenses et encore inexplorées que traverse le Parana et de la partie de la province de Saint-Paul qu'on nomme champ de Curityba. Elle ne contient encore que les établissements de Rio-Negro (1829), de Superaguy et de Theresa, sur le rio Joahy.

PARANA (Honorio-Hermeto CARNEIRO-LEAO, marquis DE), homme d'État brésilien, né dans la province de Minas-Geraes vers 1802, mort à Rio-Janeiro en 1856. Il était avocat à Pernambuco lorsqu'il fut élu, en 1828, membre de la chambre des députés. Partisan de la légalité et de la constitution, il les défendit, surtout à partir de 1831, à la tribune, dans des journaux et des pamphlets, fut appelé au ministère en 1833, devint membre du sénat en 1842 et prit, l'année suivante, le portefeuille du commerce. Une terrible révolte ayant éclaté, sous les ordres de Cemavarro, dans les provinces méridionales de l'empire, Parana accepta la présidence de la province de Rio-Janeiro et aida le général Caxias à comprimer la rébellion. Puis il prit la présidence de la province de Pernambuco, qui, depuis 1820, était un foyer de troubles, et parvint à la pacifier. En 1851, il aida signer avec les provinces Argentines un traité d'alliance contre Rosas, fut nommé, cette même année, vicomte de Parana, et, en 1853, marquis, devint quelques mois après ministre de l'intérieur et président du conseil, appela aux affaires les notabilités du parti libéral, fit voter une nouvelle loi électorale, et il préparait d'autres réformes dans l'administration lorsqu'il mourut.

PARANACARE s. m. (pa-ra-na-ka-re). Crust. Espèce de crabe du Brésil.

PARANAGUA, ville du Brésil, ch.-l. de la province de Parana, à 360 kilom. S.-O. de Saint-Paul, par 25° 34′ 8″ de latit. S. et 50° 47′ 5″ de longit. O.; 8,000 hab. Commerce de bois, riz, farines et café. Les édifices et les maisons sont entièrement construits en pierre. Les rues principales, bien alignées, sont bordées de maisons bien tenues. Les édifices les plus dignes d'attention sont : la douane, le théâtre, la chambre municipale, l'hôpital et l'église de Notre-Dame du Rosaire. Le commerce a surtout pour objet le riz, le bois, le café et la farine de manioc.

PARANAHYBA, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, province de Goyaz. Elle descend du versant occidental de la sierra dos Vertentes, et se jette dans le rio Grande, par la rive droite, pour former le Parana. Cours de 790 kilom. ‖ Autre rivière du Brésil, qui prend sa source entre les provinces de Piauhy et de Maranhao, sur le versant N. de la sierra du Tabatinga, et se jette dans l'Atlantique par plusieurs bras, après un cours de 1,350 kilom. Ses affluents les plus considérables sont : l'Urussihy, le Gurgea, le Pirahim, le Paraguès, le Caninde, le Poti, le Longa, le Sorubim, le Fundo, le Maratauhoan et le rio das Balsas.

PARANAHYBA, ville du Brésil, province de Piauhy, sur la rive droite du fleuve de son nom, à 30 kilom. de la mer; 10,000 hab. Les bestiaux et les cuirs sont les articles principaux du commerce de cette localité. Elle possède une bibliothèque et deux églises assez remarquables.

PARANAN, rivière du Brésil. Elle prend sa source dans la province de Goyaz, au versant occidental de la sierra San-Domingo, et se jette dans le Tocantin, par la rive droite, après un cours de 650 kilom.

PARANAPHTALASE s. f. (pa-ra-na-fta-la-ze — du préf. *para*, et de *naphthalase*). Chim. Substance voisine de la naphtalase. ‖ On l'appelle aussi OXANTHRACÈNE.

— **Encycl.** V. PARANAPHTHALINE.

PARANAPHTALINE s. f. (pa-ra-naf-ta-li-ne — du préf. *para*, et de *naphthaline*). Chim. Hydrocarbure qui se produit dans la distillation des matières organiques.

— **Encycl.** La *paranaphtaline* ou anthracène a été découverte par Dumas et Laurent en 1832. Elle a été ensuite étudiée successivement par Laurent seul, par Fritzsche et plus particulièrement par Anderson. Dernièrement M. Berthelot en a fait la synthèse. Ce corps se produit dans la distillation sèche de la houille, des schistes bitumineux et du bois. Il est renfermé dans les dernières portions du goudron, c'est-à-dire dans les portions les moins volatiles, dans lesquelles il se trouve mélangé avec la naphtaline d'abord, puis avec le chrysène. Sa formule est $C^{14}H^{10}$. Il existe un produit commercial qui renferme de l'anthracène et qui sert à lubrifier les machines. Ce produit est jaune, mou et quelque peu semblable à l'huile de palme. Il renferme, outre l'anthracène, un peu de naphtaline et des traces d'une huile empyreumatique.

— I. PRÉPARATION. On distille dans une cornue en fer l'anthracène brut du commerce, on recueille à part les premières portions qui passent, on les comprime entre plusieurs doubles de papier joseph pour les débarrasser des huiles qui les souillent, et on les distille à diverses reprises, ou on les sublime pour en éliminer complètement la benzine. Les portions colorées qui passent à la fin de la distillation doivent être rectifiées de nouveau. On les obtient ainsi incolores, et l'on peut ensuite les purifier comme les précédentes. Fritzsche, après avoir distillé l'anthracène et l'avoir purifiée par pression et cristallisation, la dissout dans la benzine bouillante, à laquelle il ajoute un excès d'acide picrique; par le refroidissement, il se forme des cristaux de picrate d'anthracène. On sépare l'anthracène de cette combinaison au moyen de l'ammoniaque, et on la fait cristalliser dans l'alcool pour l'obtenir tout à fait pure.

— II. PROPRIÉTÉS. L'anthracène cristallise en petites lames incolores qui n'ont aucun éclat lorsqu'elles sont sèches, mais qui prennent un éclat soyeux lorsqu'on les plonge dans l'alcool. Les lames qui se déposent au sein d'une solution dans la benzine ont moins d'éclat et présentent une surface un peu plus grenue. L'anthracène fond à 213° en un liquide incolore qui se prend par le refroidissement en une masse cristalline feuilletée. Elle se sublime légèrement à la température du bain-marie. Si la température est plus forte, la sublimation devient plus facile et donne des lames minces. Vers 300°, elle distille sans décomposition. Lorsqu'elle est bien exempte d'huiles empyreumatiques, elle est tout à fait inodore et insipide. Sa densité égale 1,147; sa densité de vapeur égale 6,74 à 450°; le calcul exigerait 6,17.

L'anthracène est insoluble dans l'eau; elle se dissout facilement dans l'alcool bouillant, plus abondamment dans l'éther, la benzine, les huiles volatiles et surtout l'essence de térébenthine. Les alcalis ne l'altèrent pas. Dissoute dans la benzine en même temps qu'un excès d'acide picrique, elle donne un composé d'anthracène et d'acide picrique

$$C^{14}H^{10}C^6H^3(AzO^2)^3O$$

qui se dépose en cristaux d'un rouge rubis foncé par le refroidissement de la liqueur. Ce picrate d'anthracène fond aux environs de 170° et se décompose en totalité ou en partie sous l'influence de l'eau, de l'alcool et de l'éther. Ces divers liquides en séparent l'acide picrique.

— III. DÉCOMPOSITION 1° L'acide sulfurique concentré dissout l'anthracène en prenant une couleur verte et forme un acide conjugué; 2° au contact du brome soit liquide, soit gazeux, il dégage de l'acide bromhydrique et se convertit en hexabromanthracène; 3° l'anthracène exposée à l'action d'un lent courant de chlore pendant un temps assez court se convertit en bichlorure, que l'on nomme souvent chlorhydrate de chloranthracène; il se dégage en même temps une petite quantité d'acide chlorhydrique. Si, au lieu de faire passer le courant de chlore lentement, on fait passer un fort courant de ce gaz sur l'anthracène, celle-ci s'échauffe, de l'acide chlorhydrique se dégage et il se produit du chloranthracène. Si l'on aide la réaction au moyen de la chaleur, la quantité de chlore absorbée est plus considérable encore; il se dégage des torrents d'acide chlorhydrique, et la proportion de chlore que le produit renferme va en augmentant pendant huit jours. Au bout de ce temps on obtient un produit semi-fluide. Traité par l'éther, celui-ci se convertit en une huile et un corps chloré cristallisable. Les cristaux sont solubles dans l'alcool, l'éther et la benzine; ils renferment 47,5 pour 100 de carbone et 2,56 d'hydrogène. Peut-être constituent-ils l'anthracène pentachlorée, dont la formule exigerait 47,39 pour 100 de carbone et 2,54 pour 100 d'hydrogène. Peut-être aussi ce corps n'est-il qu'un mélange. L'huile soumise à l'action de la potasse fournit plusieurs composés cristallisables; 4° l'acide azotique froid attaque très-peu l'anthracène, mais, sous l'influence d'une ébullition prolongée avec de l'acide azotique de 1,2 de densité, cet hydrocarbure se convertit en oxanthracène. L'acide azotique de 1,4 de densité donne aussi de l'oxanthracène, mais mélangé à d'autres produits. Si on ajoute de l'acide azotique fumant au mélange, c'est du dinitroxanthracène qui prend naissance. Ces divers composés se déposent par le refroidissement, tandis qu'un acide cristallisable reste en dissolution dans la liqueur. Cet acide, auquel Anderson a donné le nom d'acide anthracénique, peut être obtenu par une évaporation lente de sa solution. Il est très-soluble dans l'eau et forme des sels cristallisables avec l'ammoniaque et la potasse. Les sels de plomb et de baryum sont insolubles. Laurent a également décrit quatre dérivés nitrés oxanthracéniques, mais les formules qu'il attribue à ces corps sont extrêmement douteuses.

— IV. SYNTHÈSE DE L'ANTHRACÈNE. Berthelot a obtenu synthétiquement l'anthracène en faisant passer un mélange d'éthylène et de benzine à travers un tube chauffé au rouge. La réaction consiste dans une combinaison directe des deux corps avec dégagement d'hydrogène. Il se produit en même temps du styrol, de la naphtaline et du chrysène. Comme la benzine peut à son tour s'obtenir, par un effet de condensation pure et simple, lorsqu'on chauffe l'acétylène au rouge sombre, ainsi que le même chimiste l'a démontré, on peut aujourd'hui considérer l'anthracène, le chrysène, la naphtaline, le styrol, etc., comme étant préparés par synthèse directe, c'est-à-dire en partant des éléments.

— V. DÉRIVÉS DE LA PARANAPHTALINE OU ANTHRACÈNE. *Bromanthracènes.* Lorsqu'on place sous une cloche de verre du brome à côté d'une couche peu épaisse d'anthracène pulvérisée, il se forme au bout de quelques jours une masse qui est un mélange d'anthracène inaltérée et d'anthracène bromée. On pulvérise cette masse et on la soumet de nouveau à l'action des vapeurs de brome, en continuant ces traitements successifs aussi longtemps que le brome continue à être absorbé. La masse brune que l'on obtient de la sorte est dissoute dans la benzine bouillante. Par le refroidissement, ce liquide abandonne des cristaux d'hexabromanthracène $C^{14}H^4Br^6$, que l'on purifie en les faisant cristalliser de nouveau, soit dans l'éther, soit dans la benzine. L'hexabromanthracène forme de petits cristaux blancs et durs, d'apparence rhombique. Il est peu soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine, brunit à 176° et fond à 182° avec dégagement de brome. Traité par l'acide sulfurique, il fond et dégage un mélange de brome et d'acide bromhydrique. L'acide azotique l'attaque, mais très-peu. Sous l'influence d'une solution alcoolique de potasse, il acquiert une couleur jaune et se transforme en bromure de potassium et en dibromure de bromanthracène $C^{10}H^8Br^2,Br^2$ (on ne voit guère comment un corps qui ne possède que 4 atomes d'hydrogène peut, en perdant 2 de brome, gagner en même temps 4 d'hydrogène, et cela sans prendre d'oxygène. Ces formules sont donc douteuses). Ce nouveau corps cristallisé dans la benzine forme de longues aiguilles d'un éclat finement soyeux, qui fondent à 238° en se décomposant en partie. Ces aiguilles sont presque insolubles dans la benzine froide et ne se dissolvent dans cet hydrocarbure que sous pression au-dessus de 100°. Elles sont moins solubles encore dans l'alcool et l'éther, soit à chaud, soit à froid.

— *Chloranthracène* $C^{14}H^9Cl$. On obtient ce composé en soumettant pendant un temps très-court l'anthracène à l'action d'un rapide courant de chlore. Il cristallise en petites écailles dures, solubles dans l'alcool, l'éther et la benzine.

— *Bichlorure d'anthracène.* Syn. *Chlorhydrate de chloranthracène* $C^{14}H^{10}Cl^2$. Pour obtenir ce composé, on dirige un courant très-faible de chlore froid sur de l'anthracène, et l'on fait cristalliser dans la benzine la masse qui résulte de cette opération. Laurent introduit de l'anthracène pulvérisée dans un flacon rempli de chlore, traite la masse au bout de quarante-huit heures par un peu d'éther bouillant pour dissoudre l'anthracène qui a pu rester inaltérée, et fait cristalliser le résidu dans une quantité considérable du même liquide. Le bichlorure d'anthracène forme des aiguilles rayonnées souvent fort longues, suivant Anderson, et, suivant Laurent, des lames jaunâtres, brillantes et fusibles. Il se dissout avec facilité dans l'alcool, auquel il cède une petite quantité d'acide chlorhydrique. Il est soluble dans l'éther. La potasse alcoolique le convertit en chloranthracène.

— *Oxanthracène* $C^{14}H^8O^2$. Syn. *Paranaphtalèse, anthracénuse.* Lorsqu'on fait bouillir plusieurs jours de l'anthracène avec de l'acide azotique de 1,2 de densité, il se forme une résine qui devient grenue par le refroidissement. Lavée à l'eau et recristallisée dans l'alcool ou dans la benzine, cette résine forme de petits cristaux d'oxanthracène d'un jaune rougeâtre. Ces cristaux sont fusibles, volatils sans décomposition et se subliment en longues aiguilles. Chauffés sur une lame de platine, ils brûlent avec une flamme fuligineuse sans laisser de résidu. Ils sont neutres, insolubles dans l'eau, très-peu solubles dans l'alcool, un peu plus solubles dans la benzine et presque insolubles dans l'éther et dans l'huile de houille chaude. L'acide azotique bouillant de 1,4 de densité les dissout et les abandonne en cristaux par le refroidissement. Ils se dissolvent également dans l'acide sulfurique concentré, d'où l'eau les précipite inaltérés. L'acide chlorhydrique bouillant, la potasse et la chaux vive sont sans action sur eux, même lorsqu'on les sublime sur le dernier réactif. Chauffé avec de l'acide iodhydrique concentré, l'oxanthracène donne des écailles qui se subliment et qui ont beaucoup de ressemblance avec les cristaux de stilbène. L'équation paraît être

$$\underset{\text{Oxanthracène.}}{C^{14}H^8O^2} + \underset{\text{Acide iodhydrique.}}{8HI} = \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{Stilbène.}}{C^{14}H^{12}} + \underset{\text{Iode.}}{8I}$$

— *Dinitroxanthracène*

$$C^{14}H^6Az^2O^6 = C^{14}H^6(AzO^2)^2O^2.$$

Lorsqu'on fait bouillir de l'anthracène avec de l'acide azotique et qu'on ajoute de temps à autre de l'acide azotique fumant à la liqueur, il se dégage continuellement des vapeurs rouges, et l'anthracène se convertit en un mélange résineux d'oxanthracène et de dinitroxanthracène. On peut séparer le dinitroxanthracène de ce mélange en chauffant celui-ci avec une petite quantité d'alcool et laissant ensuite refroidir. Le dinitroxanthracène est une poudre rouge d'un caractère légèrement cristallin.

PARANAPHTALOSE s. f. (pa-ra-na-fta-lô-ze). Chim. Nom donné par Laurent à l'anthraquinone.

— **Encycl.** V. OXYANTHRAQUINONE.

PARANATELLON s. m. (pa-ra-na-tèl-lon — du préf. *para*, et du gr. *anatellô*, je me lève). Astron. anc. Nom donné à des astres qui se lèvent en même temps qu'un autre astre : *Mais, pour l'auteur de l'Origine des cultes, ce Sanglier n'est plus que le Sanglier d'Erymanthe, un des* PARANATELLONS *du Scorpion.* (Val. Parisot.)

PARANATELLONTIQUE adj. (pa-ra-na-tèl-lon-ti-ke — rad. *paranatellon*). Astron. Qui a rapport aux paranatellons : *Levers* PARANATELLONTIQUES.

PARANDRE s. f. (pa-ran-dre — du préf. *para*, et du gr. *anêr, andros*, mâle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant une quinzaine d'espèces, presque toutes américaines.

PARANEIGE s. m. (pa-ra-nè-je — de *parer*, et de *neige*). Moyen de se garantir contre la neige : *Des écureuils du nord de l'Amérique ont des queues en panache, dont ils se couvrent la tête, et qui leur servent en quelque sorte de* PARANEIGE. (B. de St-P.)

PARANÉPHROPS s. m. (pa-ra-né-frops — du préf. *para*, et de *néphrops*). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, très-voisin des néphrops.

PARANÈTE s. f. (pa-ra-nè-te — du préf. *para*, et du gr. *neatos*, dernier). Mus. gr. Troisième corde de chacun des trois derniers tétracordes. ‖ Sixième ou avant-dernière corde de la lyre.

PARANGARIE s. f. (pa-ran-ga-rî — du préf. *para*, et du gr. *aggaria*, corvée). Anc. cout. Obligation de fournir des chevaux pour les chemins de traverse.

PARANGON s. m. (pa-ran-gon. — Diez tire ce mot de l'espagnol *para con*, double préposition qui signifie en comparaison de; latin, *per* et *cum* : *La criatura para con el criador*, la créature en comparaison du créateur. On aurait dit *el para con*, comme nous disons *le pourquoi*, puis *para con* se serait altéré en *paragon*, d'où nous aurions tiré *parangon*. Les Espagnols disent encore *paragon*. On a aussi proposé le grec *para*, contre, en face, et *agôn*, lutte, rivalité; mais M. Littré repousse cette dérivation, parce que *paragôn* n'existe pas en grec, et que les langues romanes, car le mot est ancien dans l'espagnol et l'italien, n'avaient aucun moyen de combiner deux éléments grecs. Ne pourrait-on admettre le préfixe *para* et *agchi*, auprès? Le mot signifierait ainsi très-régulièrement rapprochement, comparaison; le sens est donc parfaitement satisfaisant; quant à la forme, la disparition de l'aspirée fait quelque difficulté). Modèle, type, exemple, patron : PARANGON *de beauté, de chevalerie. De tout temps, on vous a regardé comme un* PARANGON *d'intégrité et de puritanisme.* (Proudh.) ‖ Comparaison : *Mettre en* PARANGON. *Objet sans* PARANGON. *Faire le* PARANGON *d'une chose avec une autre.*

— Typogr. *Petit parangon*, Caractère de dix-huit points typographiques, appelé aujourd'hui *dix-huit*. ‖ *Gros parangon*, Caractère de vingt et un points, qui s'appelle aujourd'hui *vingt et un*.

— Techn. Diamant sans défaut : *Ce diamant est un* PARANGON. (Acad.)

— Adjectiv. Sans défaut : *Diamant* PARANGON. *Rubis* PARANGON. *Perle* PARANGON.

— Comm. Nom donné, à Smyrne, à de belles étoffes de soie vénitiennes.

— Minér. Marbre très-noir, que les anciens faisaient venir d'Égypte et de Grèce, et avec lequel ils faisaient des sphinx et des statues d'animaux. ‖ Pierre de touche.

— Hortic. Fleur qui se renouvelle tous les ans sans dégénérer.

PARANGONNAGE s. m. (pa-ran-go-na-je — rad. *parangonner*). Typogr. Opération qui consiste à combiner dans une même ligne plusieurs caractères de différents corps, en les ramenant tous à une force commune par le moyen d'épaisseurs complémentaires : *Le* PARANGONNAGE *est très-employé pour les ouvrages de mathématiques.*

— **Encycl.** On conçoit aisément que, si une ligne contient plusieurs sortes de lettres, il est nécessaire, pour qu'elle tienne solidement dans la forme, de la consolider en ramenant toutes ces lettres à la plus grande force de corps. Cette opération a reçu le nom de *parangonnage*, du vieux mot *parangon*, qui signifie modèle, patron, comparaison. Le *parangonnage* présente à l'exécution d'assez grandes difficultés et exige de la part de l'ouvrier qui en est chargé des précautions minutieuses. On trouvera dans les ouvrages spéciaux, et particulièrement dans le *Guide du compositeur* de M. Théotiste Lefèvre, les règles relatives à cet objet. Contentons-nous d'en citer quelques-unes. « 1° Les lettres ou les mots de caractères différents, parangonnés entre eux, doivent s'aligner exactement par le pied; 2° l'ombre des caractères dits *ombrés* ainsi que les traits inférieurs de la gothique ornée doivent dépasser de toute leur épaisseur la base des autres types; 3° pour aligner d'une manière convenable, on met préalablement dans le composteur le mot ou la ligne qui est la plus forte de corps, puis l'on place à sa droite plusieurs *m* minuscules du caractère qui doit s'aligner avec elle, et on les élève successivement avec des interlignes ou des cadrats jusqu'à leur parfait ali-

gnement, dont on s'assure en présentant une interligne par un de ses côtés à la base de ces lettres. On remplace ensuite les *m* par les lettres convenables, puis on complète le *parangonnage*, en ajoutant, s'il est nécessaire, le blanc par-dessus l'un ou l'autre des caractères parangonnés ; 4° dans les *parangonnages* pour lesquels on est obligé de faire usage de plusieurs pièces, soit en dessus, soit en dessous du corps parangonné, on doit mettre la plus forte par-dessus, afin qu'elle soit moins susceptible de s'échapper de sa place. »

La composition de l'algèbre, une des plus difficiles à exécuter, consiste particulièrement en *parangonnages* qui exigent une grande attention ; l'algèbre, en effet, offre un grand nombre d'exemples dans lesquels on trouve les combinaisons les plus compliquées de lettres, de chiffres et de signes divers et diversement alignés. Voici quelques combinaisons de ce genre où l'on a dû faire usage de *parangonnages* :

$$x = \frac{\sqrt{\frac{a}{b}d - p - q}}{ma},$$

$$x = \sqrt{\frac{-b + \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}},$$

$$\int_0^{2\pi}\int_0^{\pi} \sin\theta d\theta d\varphi = \Omega.$$

PARANGONNÉ, ÉE (pa-ran-go-né) part. passé du v. Parangonner. Qui est aligné avec des caractères de plusieurs corps : *Ligne* PARANGONNÉE.

PARANGONNER v. a. ou tr. (pa-ran-go-né — rad. *parangon*). Comparer. ‖ Vieux mot.

— Typogr. Aligner des caractères de différents corps comme s'ils étaient tous du même corps : PARANGONNER *des lignes*.

Se parangonner v. pr. Se comparer : *Il* SE PARANGONNER *à un grand homme*. (Acad.) ‖ Vieux mot.

— Typogr. Être parangonné : *Caractères qui* SE PARANGONNENT *facilement*.

— Hortic. Conserver ses qualités, ses formes, ses couleurs : *Tulipes qui* SE PARANGONNENT *tous les ans*.

PARANICÈNE s. m. (para-ni-sè-ne — du préf. *para*, et de *nicène*). Chim. Hydrocarbure solide ($C^{20}H^{12}$), qui prend naissance à une température plus élevée que le nicène monochloré, quand on soumet le chloronicéate de baryte à la distillation en présence d'un excès de baryte : *Le* PARANICÈNE, *en présence de l'acide azotique, donne un nouveau composé, le* PARANICÈNE *nitré*.

PARANICINE s. f. (pa-ra-ni-si-ne — du préf. *para*, et de *nicine*). Chim. Substance particulière, qui prend naissance quand on traite le paranicène nitré par le sulfhydrate d'ammoniaque.

PARANILINE s. f. (pa-ra-ni-li-ne — du préf. *para*, et de *aniline*). Chim. Base polymère de l'aniline.

— **Encycl.** Lorsqu'on prépare l'aniline sur une échelle industrielle, il se produit en même temps que ce corps plusieurs autres bases d'un point d'ébullition plus élevé. Ces bases se trouvent dans les résidus qui restent dans les cornues où l'on rectifie l'aniline. Elles sont connues en termes d'atelier sous le nom de *queues d'aniline*. En soumettant ces queues d'aniline à la distillation fractionnée, on obtient un certain nombre de bases, parmi lesquelles nous mentionnerons la toluylène diamine, la martylamine $C^{12}H^{11}Az$ et la *paraniline*. Pour préparer la *paraniline*, on recueille à part les portions qui passent au-dessus de 320° et on les traite par l'acide sulfurique étendu. On obtient ainsi une masse cristalline semi-solide, formée par deux sulfates dont la solubilité est différente. De ces deux sulfates, le plus soluble est le sulfate de *paraniline*, et le moins soluble le sulfate de martylamine. En décomposant le sel le plus soluble par la potasse caustique, on obtient une huile basique visqueuse qui, au bout de quelques jours, se prend en une masse cristalline semi-solide. On comprime cette masse entre plusieurs doubles de papier buvard pour la débarrasser de l'huile qui y adhère, et on la fait ensuite recristalliser une première fois dans l'eau, puis une ou deux fois dans l'alcool bouillant. La *paraniline* forme de longues aiguilles blanches soyeuses, fusibles à 192°. Elle distille sans décomposition, mais à une température qui est trop élevée pour pouvoir être accusée par le thermomètre à mercure.

La *paraniline* répond à la formule

$$C^{12}H^{14}Az^2$$

et représente une double molécule d'aniline $2(C^6H^7Az)$. Elle forme des sels bien définis et cristallisables. En la dissolvant dans l'acide chlorhydrique concentré, on obtient un chlorhydrate en lames hexagonales transparentes. Ces lames, desséchées à 100°, répondent à la formule $C^{12}H^{14}Az^2,2HCl,H^2O$. Sous l'influence de l'eau, ce sel se convertit immédiatement en aiguilles jaunes peu solubles, qui ne renferment plus qu'une molécule d'eau après avoir été séchées à 100°, et qui perdent même cette molécule d'eau à 115° pour devenir anhydres. Le chloroplatinate

$$(C^{12}H^{14}Az^2,2HCl),PtCl^4$$

(à 110°) forme des aiguilles jaunes peu solubles. L'azotate $C^{12}H^{14}Az^2,HAzO^3$ forme des aiguilles courtes, jaunâtres, groupées en étoiles. Les sulfates sont au nombre de deux. On obtient un sulfate acide $C^{12}H^{14}Az^2,H^2SO^4$ en dissolvant la *paraniline* dans l'acide sulfurique étendu. C'est un sel très-soluble dans l'eau. Sous l'influence d'un excès de base, il se convertit en sulfate neutre

$$(C^{12}H^{14}Az^2)^2H^2SO^4.$$

C'est un fait remarquable que, quoique renfermant 2 atomes d'azote, la *paraniline* est monoacide. Ce fait serait jusqu'à un certain point de nature à faire croire que cette base est formée de 2 molécules d'aniline attachées par l'azote, si sa grande stabilité ne s'opposait, jusqu'à un certain point, à ce que cette interprétation fût admissible.

— *Dérivés éthylés de la paraniline.* Lorsqu'on fait agir l'iodure d'éthyle sur la *paraniline*, il se forme deux bases éthylées dont l'une répond à la formule $C^{12}H^{13}(C^2H^5)Az^2$ de l'éthyl-*paraniline* et l'autre à la formule

$$C^{12}H^{12}(C^2H^5)^2Az^2$$

de la diéthyl-*paraniline*.

PARANITE s. f. (pa-ra-ni-te). Minér. Nom donné par les anciens à une espèce d'améthyste.

PARANOIE s. f. (pa-ra-no-î — du gr. *paranoia*, folie). Pathol. Démence incomplète ; diminution notable de l'intelligence.

PARANOMASE s. f. (pa-ra-no-ma-ze — gr. *paranomasia* ; de *para*, contre, et de *onoma*, nom). Rhétor. Terme employé, par les rhéteurs latins, pour désigner le jeu de mots résultant de la consonnance de deux mots ayant presque les mêmes lettres et n'ayant pas le même sens. ‖ On dit aussi PARANOMASIE.

PARANOME s. m. (pa-ra-no-me — du préf. *para*, et du gr. *nomos*, loi). Bot. Syn. de NIVÉNIE.

PARANOMIE s. f. (pa-ra-no-mî — du préf. *para*, et du gr. *nomos*, loi). Antiq. gr. Proposition contraire aux lois d'un État, ou faite sans observer les formes prescrites.

PARANONQUE s. f. (pa-ra-non-ke). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, dont l'espèce type habite l'Australie.

Paranquet (Héloïse), comédie en quatre actes et en prose, par M***. V. HÉLOÏSE PARANQUET.

PARANT, ANTE adj. (pa-ran, an-te — rad. *parer*). Qui est propre à parer : *Nos belles et* PARANTES *étoffes sont moins chères que celles de l'étranger*. (Volt.)

PARANT (Louis-Bertin), peintre français, né à Mers (Indre) en 1768, mort à Paris en 1851. Il eut pour maître Jean Leroy et devint un très-habile peintre sur ivoire et sur porcelaine. Recommandé par Denon au premier consul Bonaparte, il trouva l'occasion de se faire avantageusement connaître et reçut de nombreuses commandes sous le Consulat et l'Empire. On cite comme ses principaux ouvrages : *l'Enlèvement de Proserpine par Pluton*, frise (1802) ; *Portrait de l'impératrice Joséphine* (1806) ; *Napoléon s'occupant à fixer l'olivier de la paix sur le globe* (1810) ; *Portrait de Louis XVIII* (1814) ; *Apothéose de Henri IV*, sur porcelaine ; *Entrée du roi à Paris après son sacre*, sur un vase de porcelaine de Sèvres, au musée du Louvre, etc.

PARANT (Narcisse), magistrat et homme politique français, né à Metz en 1794, mort à Paris en 1842. Sous le gouvernement de la Restauration, il exerça avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale et se fit remarquer par ses opinions libérales. Après la révolution de Juillet, il fut nommé successivement procureur général à la cour royale de Metz, puis de Bourges, et avocat général à la cour de cassation (1832). Élu député dans la Moselle en 1831, il prit une part active aux débats de la Chambre, devint sous-secrétaire d'État au département de la justice en 1837, succéda à M. de Salvandy comme ministre de l'instruction publique (31 mars-12 mai 1839) et reçut, cette même année, un siège à la cour de cassation. Parant a publié : *Tableau des villes, bourgs, etc., de la Moselle* (Metz, 1825, in-4°). *Lois de la presse en 1836* (Paris, 1836).

PARANTHINE s. f. (pa-ran-ti-ne). Chim. V. SCAPOLITE.

PARANYMPHE s. m. (pa-ra-nain-fe — gr. *paranumphios* ; du préf. *para*, et du gr. *numphios*, nouvel époux). Antiq. gr. Jeune ami du marié qui, assis dans le char à côté de lui, allait chercher la mariée : *Un poète, portant à la main une baguette, représentait des fonctions antiques à côté de* PARANYMPHE *ou de parrain*. (Val. Parisot.)

— S'est dit, en France, pour désigner celui qui était choisi pour conduire une princesse de la cour de son père à celle de son époux.

— Se disait, dans l'Université de Paris, de celui qui, dans l'origine, était chargé de conduire à la chancelerie les candidats des classes pour la licence, et qui ensuite les complimentait. Discours solennel que celui-ci prononçait dans des Facultés de théologie et de médecine, à la fin de chaque licence, et dans lequel on faisait l'éloge du mérite et du caractère du licencié. [illegible]

[illegible]

Et de coquins faisant le prince revêtu,
Bâtit un *paranymphe* à la belle vertu.
RÉGNIER.

‖ Vieux mot.

— s. f. Jeune fille qui, chez les Grecs, amenait la mariée à son époux.

— **Encycl.** Dans l'antiquité et même dans les capitulaires de Charlemagne, on appelait *paranymphes* ceux qui conduisaient l'époux et l'épouse le jour de leurs noces. Les capitulaires ordonnaient que les époux seraient conduits à l'autel par leurs *paranymphes* pour recevoir la bénédiction nuptiale. On appelait *paranymphe*, dans les anciennes écoles de théologie, un discours qui se prononçait à la fin de la licence. Les premiers *paranymphes* commençaient le mercredi après la Sexagésime, à quatre heures après midi, en la maison des Cordeliers ou en celle des Jacobins. Ces *paranymphes* étaient ceux des ubiquistes, c'est-à-dire de ceux qui n'étaient ni de la maison de Sorbonne ni de celle de Navarre. Un licencié ou suppôt de la Faculté, vêtu d'une robe rouge avec une fourrure, portant un mortier noir, bordé de deux galons d'or, y tenait la place de chancelier. Il ouvrait la séance par un discours en prose et la terminait par un discours en vers, qui peignait de quelques traits particuliers chacun des bacheliers. L'usage de ce dernier discours fut supprimé au XVIIIe siècle. A la fin de la cérémonie, on distribuait des dragées aux assistants. Le jeudi de la Sexagésime avaient lieu les *paranymphes* des cordeliers, des augustins et des carmes, qui se faisaient au couvent des Cordeliers. Le samedi était réservé pour les *paranymphes* de la Sorbonne, les plus célèbres de tous. Le dimanche de la Quinquagésime, après midi, les bacheliers de la maison de Sorbonne faisaient leurs *paranymphes* dans une salle de cette maison, et le lundi gras, à dix heures du matin, dans la salle de l'archevêché. Le chancelier de Notre-Dame, après un discours en forme d'exhortation, conférait le degré de licence aux bacheliers. Il y avait aussi des *paranymphes* dans la Faculté de médecine. On invitait à ces cérémonies les magistrats du Châtelet, de l'Hôtel de ville et des cours souveraines, à l'exception de celle des Monnaies et du grand conseil.

PARANYMPHÉ, ÉE (pa-ra-nain-fé) part. passé du v. Paranympher. Loué dans un paranymphe : *Licencié* PARANYMPHÉ.

PARANYMPHER v. a. ou tr. (pa-ra-nain-fé — rad. *paranymphe*). Louer dans un paranymphe ; louer en général : *Sixte-Quint défendit qu'on fît son éloge en public et qu'on le* PARANYMPHÂT *à l'ouverture des thèses qui furent soutenues à un chapitre général de son ordre, deux desquelles lui furent dédiées*. (Le Pelletier.) ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Faire un paranymphe : *Les lieux où l'on* PARANYMPHAIT *étaient illuminés et décorés avec une sorte de magnificence*. (Libes.)

PARANYMPHIÉ, ÉE adj. (pa-ra-nain-fi-é). Bot. Muni d'un paranymphion.

PARANYMPHION s. m. (pa-ra-nain-fi-on — du préf. *para*, et du gr. *numphios*, époux). Bot. Nom donné au nectaire de certaines fleurs.

PARAOS s. m. (pa-ra-oss). Mar. Petit navire chinois.

PARAOUSTI s. m. (pa-ra-ou-sti). Prince ou chef, chez les naturels de la Floride.

PARAOXYBENZAMIQUE adj. (pa-ra-o-x-bin-za-mi-ke — du préf. *para*, et de *oxybenzamique*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide oxybenzamique, qui résulte de la réduction du nitrodracylate ou paranitrobenzoate d'ammonium. ‖ On dit aussi PARAMIDOBENZOÏQUE, OXYDRACYLAMIQUE et AMIDODRACYLIQUE.

— **Encycl.** L'acide *paraoxybenzamique*

$$C^7H^7AzO^2$$

est isomérique avec l'acide salicylique et avec l'acide oxybenzoïque ; il prend naissance lorsqu'on traite l'acide nitrodracylique ou paranitrobenzoïque) par le sulfhydrate d'ammonium ou par l'hydrogène naissant, résultant de la dissolution de l'étain dans l'acide chlorhydrique. Lorsqu'on ajoute de l'acide chlorhydrique concentré à un mélange de 2 parties d'étain et de 1 partie d'acide nitrodracylique, la réduction a lieu, et, si l'on filtre et qu'on évapore, on obtient, par le refroidissement de la liqueur, des [illegible] chlorhydrate d'acide [illegible]

$$C^7H^7AzO^2,HCl.$$

Ce chlorhydrate se dissout dans l'ammoniaque [illegible] par l'acide acétique.

[illegible]

plus facilement que l'acide oxybenzamique et moins facilement que l'acide phényl-carbamique. Wilbrand et Beilstein le considèrent cependant comme identique avec ce dernier (acide anthranilique). Lorsqu'on dirige un courant de vapeurs nitreuses [illegible] tion aqueuse d'acide *paraoxybenzamique* renfermant [illegible] d'eau (avec d'autres proportions, la réaction n'est plus la même), jusqu'à ce que le liquide devienne d'une couleur foncée et dégage de l'azote, il se sépare par l'évaporation des flocons résineux, [illegible] a atteint le degré voulu, des cristaux d'acide paraoxybenzoïque [illegible]

— *Acide* [illegible]

$$C^{14}H^{11}Az^3O^4 = [illegible]$$

Ce corps est isomérique avec l'acide diazooxybenzamique ; il se sépare lorsqu'on verse de l'éther nitreux (alcool saturé d'acide azoteux) dans une solution saturée à froid d'acide *paraoxybenzamique*. C'est un corps cristallin jaune, que l'acide chlorhydrique décompose de la même manière [illegible] diazo-oxybenzamique, avec [illegible] chlorhydrate d'acide *paraoxybenzamique* et d'acide parachlorobenzoïque. Lorsqu'on dirige les vapeurs d'acide azoteux à travers une dissolution alcoolique bouillante d'acide azoparaoxybenzamique, il se produit de l'aldéhyde et un acide $C^7H^6O^2$ qui paraît être identique avec l'acide benzoïque.

— *Constitution de l'acide paraoxybenzamique.* Les acides aromatiques dérivent de la benzine par la substitution de l'oxhydryle OH et du carboxyle CO^2H à l'hydrogène. L'acide *paraoxybenzamique* répond donc à la formule $C^6H^4\left\{\begin{matrix}AzH^2\\CO^2H\end{matrix}\right.$ Son isomérie avec les acides salicylamique et oxybenzamique paraît résider dans la position relative de l'amidogène AzH^2 et du carboxyle. De fait, la théorie, en partant de cette hypothèse, [illegible] acides, et ce sont effectivement trois acides isomériques que l'on connaît. Si, en effet, on suppose que les 6 atomes de carbone constitutifs de la benzine forment une chaîne fermée, on conçoit que les carbones auxquels sont attachés respectivement l'amidogène et le carboxyle soient voisins ou séparés par un seul ou par deux autres atomes de carbone, ce qui fait trois isomères.

PARAOXYBENZOÏQUE adj. (pa-ra-o-xi-bin-zo-i-ke — du préf. *para*, et de *oxybenzoïque*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide iodhydrique sur l'acide anisique.

— **Encycl.** L'acide *paraoxybenzoïque*

$$C^7H^6O^3 = C^6H^4\left\{\begin{matrix}OH\\CO^2H\end{matrix}\right.$$

se produit, d'après Saytzeff, lorsqu'on chauffe l'acide anisique avec de l'acide iodhydrique et, d'après Fischer, lorsqu'on soumet l'acide paraoxybenzamique dissous [illegible] d'eau, à l'action de l'acide azoteux. C'est au moyen de l'acide anisique qu'on le prépare ordinairement. On maintient ce corps entre 125° et 130° [illegible] aqueuse concentrée. L'acide anisique, qui est [illegible] alors en acide *paraoxybenzoïque* et iodure de méthyle. [illegible] de sa solution aqueuse en petits prismes mo[illegible] lante, l'alcool et l'éther. Sa [illegible] libre, une molécule d'eau d[illegible] composant en partie et ne s[illegible] qu'entre 160° et 170°, soit [illegible]

[illegible]

R[illegible] de l'acide para-oxybenzoïque avec les acides salicylique et oxybenzoïque, nous n'avons qu'à répéter ce que nous avons dit au sujet de l'isomérie des acides paroxybenzamique, salicylamique et oxybenzamique. Ces trois acides dérivent de la benzine par la substitution d'un oxhydryle et d'un carboxyle à l'hydrogène, et ils diffèrent entre eux par la position relative qu'occupent le carboxyle et l'oxhydryle. La benzine formant une chaîne fermée, on comprend, en effet, que les atomes de carbone auxquels le carboxyle et l'oxhydryle sont respectivement attachés puissent être séparés par deux autres atomes du même élément, ou par un seul, ou se toucher sans intermédiaire. De là, trois cas d'isomérie possibles, ce que l'observation des faits vient confirmer, puisqu'on connaît trois acides isomères dans cette série.

PARAPAR s. m. (pa-ra-par). Bot. Graine d'une légumineuse d'Amérique.

PARAPARA s. f. (pa-ra-pa-ra). Bot. Herbe vénéneuse d'Amérique.

PARAPECTINE s. f. (pa-ra-pèk-ti-ne — du préf. *para*, et de *pectine*). Chim. Corps isomère avec la pectine.

PARAPECTIQUE adj. (pa-ra-pè-kti-ke — du préf. *para*, et de *pectique*). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide pectique.

PARAPEGME s. m. — du préf. *para*, et du gr. *pêgma*, fixation). Antiq. Table de métal sur laquelle on gravait les lois, les décrets et tous les actes qu'on voulait rendre publics.

— Astron. Table sur laquelle les astronomes syriens et phéniciens indiquaient le lever et le coucher des astres.

— Astrol. Table sur laquelle les astrologues traçaient leurs figures.

PARAPET s. m. (pa-ra-pè — ital. *parapetto*; de *parare*, garantir, parer, et de *petto*, poitrine). Fortif. Mur de terre ou de maçonnerie, par-dessus lequel les soldats peuvent faire feu sur l'ennemi : PARAPET *d'un bastion.*

— Par ext. Muraille élevée à hauteur d'appui, pour servir de garde-fou : *Le* PARAPET *d'un pont, d'une terrasse.*

— **Encycl.** Fortif. Dans la fortification moderne, le *parapet* consiste en un massif de terre qui surmonte le rempart du côté de la campagne et qui a pour objet de couvrir les bouches à feu et les hommes placés sur le terre-plein de l'ouvrage. Ce massif a la forme d'un prisme terminé par des surfaces planes en talus. La surface supérieure se nomme talus de plongée ou simplement plongée; c'est sur elle que le défenseur appuie son arme pour faire le coup de fusil. La surface extérieure s'appelle talus extérieur, et la surface intérieure talus intérieur. A l'intérieur, la hauteur du *parapet* est divisée en deux parties par un degré, nommé banquette, sur lequel le soldat monte pour tirer. Le *parapet* présente, en outre, pour le service du canon, des ouvertures nommées embrasures.

— Archit. On nomme *parapets* ou garde-fous des barrières pour préserver d'une chute un observateur placé sur le bord d'une plateforme, d'un balcon ou d'une corniche élevée, soit dans un monument, soit sur un pont, soit sur un quai, soit, enfin, sur un escarpement naturel. Un *parapet* doit avoir assez de hauteur pour préserver le corps de la chute, sans être pourtant assez élevé pour obstruer la vue. Le *parapet* le plus simple sera un petit mur à hauteur d'appui. Cette disposition élémentaire est fréquemment employée dans les constructions vulgaires.

Elle est d'ailleurs susceptible d'une certaine décoration. On peut, au moyen d'une ou deux moulures, former des encadrements sur l'une et l'autre face de l'appui et obvier ainsi à l'excès de simplicité que présentent des surfaces complètement lisses. C'est ainsi qu'étaient décorés les *parapets* des ponts antiques de Rimini et de Vicence.

Le *parapet* le plus simple est formé par des dalles placées verticalement et engagées aux extrémités dans des massifs ou dés en pierre, de façon à former des plates-formes sur lesquelles les montants verticaux se dessinent en saillie. Ces plates-formes peuvent être remplacées par des constructions à jour, en brique ou en poterie, formant une série de petites arcades superposées. Les dalles seront sculptées ou même évidées, suivant le degré de richesse que comporte l'ouvrage. Les dés seront également sculptés et surmontés de couronnements, de vases, de bustes, etc.

A l'époque de la Renaissance, les barrières en bois qui avaient pris des formes fort élégantes, dues aux progrès de l'art du tourneur, inspirèrent les sculpteurs et les architectes. On appliqua ces formes à la pierre, en les modifiant toutefois pour leur donner un caractère plus massif et convenant mieux à la matière employée. On les composa d'une suite de montants ou colonnettes verticales isolées, nommées balustres, d'où le nom de balustrades. Ces dernières sont surtout remarquables lorsqu'elles servent de rampes aux escaliers monumentaux.

Enfin, les progrès de l'industrie métallurgique ont permis d'établir des *parapets* ou balustrades en fer forgé, et surtout en fonte moulée, comme on peut en voir sur certains ponts de Paris, notamment sur celui d'Austerlitz.

PARAPÉTALE s. m. (pa-ra-pé-ta-le — du préf. *para*, et du gr. *pétale*). Bot. Appendice d'un pétale ou d'une corolle. ‖ Faux pétale situé à l'intérieur de la corolle.

PARAPÉTALIFÈRE s. f. (pa-ra-pé-ta-li-fè-re — de *parapétale*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Syn. de BAROSME.

PARAPÉTALOÏDE adj. (pa-ra-pé-ta-lo-i-de — rad. *parapétale*). Bot. Qui a la forme d'un parapetale.

PARAPÉTALOSTÉMONE adj. (pa-ra-pé-ta-lo-sté-mo-ne — de *parapétale*, et du gr. *stêmôn*, étamine). Bot. Dont les étamines sont portées sur des parapétales.

PARAPÉTASME s. m. (pa-ra-pe-ta-sme — du préf. *para*, et du gr. *petasma*, déploiement). Antiq. gr. Grand rideau qui, dans l'intérieur d'un temple, était placé devant la statue d'une divinité. ‖ Rideau de théâtre.

PARAPHAGÈNE s. m. (pa-ra-fa-jè-ne — du préf. *para*, et du gr. *phagô*, je mange). Antiq. Cimetière voisin de Rome, dont la terre consumait rapidement les corps, suivant le dictionnaire de Trévoux.

PARAPHE s. m. (pa-ra-fe). V. PARAFE.

PARAPHER v. a. ou tr. (pa-ra-fé). V. PARAFER.

PARAPHERNAL, ALE adj. (pa-ra-fèr-nal, a-le — du préf. *para*, et du gr. *phernê*, dot, proprement apport, ce que la mariée apporte, de *pherô*, je porte. *Phernê*, dot, représente exactement le sanscrit *bharana*, gage, salaire). Jurispr. Se dit des biens de la femme qui ne font point partie de la dot, et dont elle conserve la disposition et l'administration : *Biens* PARAPHERNAUX.

— s. m. Ce qui est en dehors de la dot : *Le* PARAPHERNAL. *Les* PARAPHERNAUX.

— **Encycl.** V. l'article suivant.

PARAPHERNALITÉ s. f. (pa-ra-fèr-na-li-té — rad. *paraphernal*). Jurispr. Etat des biens paraphernaux.

— **Encycl.** Les biens *paraphernaux* sont les biens extradotaux d'une femme mariée sous le régime dotal, c'est-à-dire ce qui restera en dehors de la dot qu'elle s'est constituée et qu'elle a apportée à son mari (art. 1574 du code civil). Les biens *paraphernaux* sont soumis à un régime distinct et à peu près inverse du régime auquel est assujettie la dot constituée. La dot, sous le régime dotal, est inaliénable; l'administration et les revenus en appartiennent exclusivement au mari pour le support des charges du mariage. Les biens *paraphernaux*, au contraire, sont aliénables; la libre administration et la jouissance ou perception des revenus en sont personnellement dévolus à la femme. Celle-ci, toutefois, ne peut les aliéner ou plaider à leur sujet qu'avec l'autorisation de son mari, ou, à son défaut, avec l'autorisation de la justice.

A la différence de la dot, dont les fruits ou revenus sont essentiellement affectés aux besoins de la famille, et, à cette fin, dévolus au mari, les biens *paraphernaux* sont, de droit, francs et quittes de toute contribution aux charges du ménage, et les revenus n'en appartiennent qu'à la femme, qui en a la libre disposition. Toutefois, ce principe fléchit dans le cas où l'épouse se serait constitué la totalité de ses biens en état de *paraphernalité.* Dans une semblable situation, si les conventions matrimoniales ne réglaient pas la contribution de la femme dans les charges communes, elle devrait supporter ces charges jusqu'à concurrence d'un tiers du revenu de ces paraphernaux (art. 1575 du code civil). La femme peut donner procuration à son mari pour la gestion de ses paraphernaux, à charge pour lui de rendre compte de la perception des fruits. Le mari, en pareil cas, est comptable vis-à-vis de sa femme, comme tout mandataire (art. 1577 du code civil). Cette disposition qui assimile, en pareille matière, le mari à un mandataire ordinaire, pourrait disposer à penser que la femme n'a point, comme elle a pour sa dot, une hypothèque légale sur les biens de son conjoint, à raison de la gestion par ce dernier des biens paraphernaux. Toutefois, M. Troplong (*Privilèges et hypothèques*, tome II, n° 418), vu la généralité des termes des articles 2121 et 2135 du code civil, décide que, même pour le simple fait de gestion de ses paraphernaux par le mari, la femme est protégée par la garantie de l'hypothèque légale.

PARAPHIMOSIS s. m. (pa-ra-fi-mo-ziss — gr. *paraphimôsis*; de *para*, à côté, et de *phimos*, lien. *Phimos*, lien, se rattache peut-être au même radical que le latin *vimen*, lien). Pathol. Renversement et gonflement du prépuce, qui s'oppose à ce qu'il puisse recouvrir le gland.

— **Encycl.** Pathol. humaine. Le *paraphimosis* a lieu pendant la masturbation, pendant une forte érection ou le coït, lorsque, le gland ayant été découvert, l'anneau préputial vient se loger derrière sa couronne et ne peut plus être déplacé par suite du gonflement de cet organe. On voit alors apparaître tous les phénomènes de l'étranglement, comme si l'on avait pratiqué une véritable ligature. La circulation veineuse est interrompue, la circulation artérielle arrêtée, les nerfs sont étranglés; il se produit un gonflement considérable et un bourrelet enflammé au devant et en arrière de l'étranglement; le gland devient livide, œdémateux; enfin, tout annonce une gangrène prochaine si l'on n'apporte un prompt secours. La perte du gland et d'une partie de la verge peut être la conséquence du *paraphimosis*. Pour éviter ces accidents, il faut faire la réduction le plus tôt possible. J.-L. Petit conseille d'opérer de la manière suivante : Il faut prendre la précaution, rarement usitée, mais bonne, de tirer un peu la peau de la verge vers le pubis pour découvrir la partie du prépuce qui serre le plus et sur laquelle, avec la barbe d'une plume, on met circulairement une fort petite quantité d'huile. Ensuite on prend la verge entre l'indicateur et le médius de chaque main, placée à la base du gland, immédiatement derrière le bourrelet. Alors on presse le gland avec les deux pouces, d'abord sur les côtés pour en diminuer le volume, puis successivement sur les points qui paraissent le plus gonflés. Quand on voit que le gland s'engage sous la partie étroite du prépuce, les quatre doigts en attirant le prépuce, les deux pouces en refoulant le gland concourent à achever la réduction. Il est très-essentiel de ne mettre d'huile que juste sous le cercle qui opère la constriction; car, si le liquide onctueux s'étendait au loin, les doigts glisseraient et ne pourraient plus fixer les parties. Si l'étranglement est très-prononcé, il faut préparer le succès par des applications locales froides ou émollientes, par la compression du gland et du prépuce avec le doigt ou avec un bandage, puis tenter la réduction, et, si, après quelques essais, elle échoue, y renoncer pour en venir aux applications de sangsues au périnée, aux topiques émollients. Quand tous ces moyens n'ont pas pu réussir, il ne reste plus qu'à opérer le débridement. Pour cela, le chirurgien prend le pénis de la main gauche, les quatre derniers doigts en dessus et le pouce sur le gland. Saisissant ensuite le bistouri de l'autre main, il tourne le tranchant en haut, passe la pointe sous l'anneau du prépuce, et, relevant l'extrémité aiguë en même temps qu'il abaisse le manche, il opère d'un seul coup la section des parties qui constituent l'étranglement. Ordinairement une seule incision ne suffit pas, il faut en faire deux, trois, quelquefois quatre, et toujours en procédant de la même manière. Après cette opération, il est très-rare qu'on puisse immédiatement ramener le prépuce en avant; on est obligé, le plus souvent, d'opérer des scarifications sur le bourrelet pour le dégorger et diminuer ainsi son volume. Cependant, tous les accidents inflammatoires cessent immédiatement après avoir levé l'étranglement. On fait un pansement simple avec du cérat et de la charpie, et, au bout de quelques jours, tout rentre dans l'état normal. Les cicatrices sont le plus souvent imperceptibles.

— Art vétér. Le *paraphimosis* s'observe plus particulièrement chez le cheval et surtout chez le chien, rarement chez dans le porc, plus rarement encore dans toutes les autres espèces domestiques. Le cheval hongre y est moins exposé que le cheval entier.

Dans le cheval, cette affection peut être la suite d'un accident, d'une opération, de la castration. Elle peut survenir aux chevaux étalons à la suite d'excès vénériens, de coups de fouet ou de bâton sur la verge, l'animal étant en érection; de coups de pied qu'il reçoit en voulant saillir une jument qui se défend; de vaines tentatives en cherchant à saillir une jument bouclée; de l'introduction de substances irritantes dans le prépuce; de la surcharge du pénis devenu considérable par suite du développement de poireaux, de fics, etc. Quant au chien, sa lubricité l'expose bien davantage encore à contracter le *paraphimosis* qui, chez cet animal, est quelquefois suivi de l'écoulement d'une matière muqueuse, effet de l'irritation de la membrane muqueuse de l'urètre. Le séjour longtemps prolongé du pénis du chien dans le vagin de la femelle est peut-être la cause la plus fréquente du *paraphimosis*. « On sait, dit Hurtrel, à quoi tient cette circonstance; on sait que le chien est malgré lui lié à la chienne après la copulation, en conséquence de deux corps placés de chaque côté du corps caverneux de la verge; ces deux premiers corps, lors de l'érection, forment un bourrelet considérable, aussi dur et aussi solide que s'il était de consistance osseuse; ce bourrelet ne s'affaisse que peu à peu et à mesure que l'érection cesse. C'est surtout lorsqu'on sépare de force le chien de la chienne, lorsqu'on emploie la violence et les coups sur la verge encore à nu et hors du fourreau que cet accident arrive. »

Dans le cheval atteint de *paraphimosis*, la verge est quelquefois grosse comme la cuisse d'un homme, contournée et entrecoupée d'étranglements; elle est d'ailleurs froide quand la compression circulaire est forte. L'extrémité du pénis est d'un rouge brun, s'enflamme et l'animal éprouve de vives douleurs. Si l'inflammation se propage à toute la verge, elle peut se terminer promptement par la gangrène. Le *paraphimosis* ne présente pas toujours des caractères aussi graves; le resserrement opéré par le prépuce peut être faible, la tuméfaction de l'extrémité de la verge peu considérable et la douleur peu vive. Quoi qu'il en soit, le *paraphimosis* est souvent une affection grave, et d'autant plus que la constriction est plus grande, que l'animal est plus jeune, plus vigoureux, plus sanguin et que l'inflammation est plus intense. La marche de cette maladie est quelquefois si rapide que l'animal peut succomber en quarante-huit heures; mais c'est surtout chez le chien que cela a lieu. Chez le cheval, la marche est plus lente; mais, même dans les cas les plus légers, cette maladie est toujours assez dangereuse par elle-même pour nécessiter toute l'attention du vétérinaire.

Le traitement du *paraphimosis* varie suivant l'intensité des phénomènes inflammatoires. Dans les cas les plus légers, les bains froids et des fomentations d'eau glacée favorisent quelquefois la réduction. Si la verge est très-enflammée, on emploie les bains de vapeur d'eau sous les parties sexuelles, des cataplasmes émollients sur les parties malades, des fomentations de même nature. Ces moyens ne suffisent pas toujours, surtout si l'inflammation est violente; alors, il faut recourir aux saignées locales, à l'aide soit d'un nombre suffisant de sangsues sur les parties tuméfiées, soit des scarifications. Si l'emploi de ces moyens ne suffit pas pour rendre possible la rentrée du pénis dans le fourreau, on en obtient du moins l'avantage de calmer beaucoup la douleur et l'engorgement inflammatoire et de faciliter singulièrement la réduction par les procédés de l'art. On est alors obligé d'opérer le débridement au moyen d'un bistouri étroit, avec lequel on pratique une incision que l'on prolonge autant qu'il est nécessaire pour faire cesser l'étranglement. Le débridement opéré, la réduction devient facile, surtout si le *paraphimosis* est récent, et l'animal éprouve un soulagement marqué. Tous les symptômes inflammatoires disparaissent peu à peu et la guérison survient. On peut l'accélérer, après la cessation de l'inflammation, par des applications d'eau végéto-minérale.

PARAPHONE adj. (pa-ra-fo-ne — du préf. *para*, et du gr. *phônê*, voix). Mus. anc. Qui a rapport à la paraphonie : *Sons* PARAPHONES.

PARAPHONIE s. f. (pa-ra-fo-nî — du préf. *para*, et du gr. *phônê*, voix). Mus. anc. Consonnance de quinte et de quarte, chez les Grecs.

— Pathol. Articulation vicieuse des sons.

PARAPHONISTE s. m. (pa-ra-fo-ni-ste — rad. *paraphonie*). Hist. ecclés. Grand chantre. ‖ On disait aussi ARCHIPARAPHONISTE.

— Mus. anc. Musicien qui faisait une paraphonie.

— Adjectiv. : *Musicien* PARAPHONISTE.

PARAPHORE s. m. (pa-ra-fo-re — du préf. *para*, et du gr. *phoros*, qui porte). Pathol. Léger délire.

PARAPHORON s. m. (pa-ra-fo-ron). Minér. anc. Espèce d'alun liquide, grossier et de couleur pâle.

PARAPHOSPHATE s. m. (pa-ra-fo-sfa-te — du préf. *para*, et de *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paraphosphorique avec une base.

PARAPHOSPHORIQUE adj. (pa-ra-fo-sfo-ri-ke — du préf. *para*, et de *phosphorique*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide phosphorique.

PARAPHRASE s. f. (pa-ra-fra-ze — du préf. *para*, et du gr. *phrazô*, je parle). Explication ou traduction qui a plus de développement que le texte; développement d'un texte : *Massillon établit sa* PARAPHRASE *morale sur un texte qu'il déroule verset par verset.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Traduction trop étendue : *Cette traduction n'est qu'une lourde* PARAPHRASE. ‖ Discours ou écrit verbeux et diffus : *Il pouvait dire la chose en deux mots, il nous a fait une longue* PARAPHRASE *fort ennuyeuse.* (Acad.) *Cet ouvrage n'est que la longue et ennuyeuse* PARAPHRASE *d'une vérité qui pouvait être exprimée en quelques pages.* (Acad.)

— Fam. Interprétation maligne, commentaire malveillant.

— Philol. *Paraphrase chaldaïque* ou *chaldéenne*, Ancienne version de la Bible en chaldéen, qu'on appelle aussi TARGUM.

— **Encycl.** La *paraphrase* est une explication d'un texte, plus étendue que ce texte. Si le texte est par lui-même clair et suffisamment développé, la *paraphrase* devient inutile et tombe inévitablement dans la redondance et la diffusion. Bien des auteurs sont sujets à ce défaut et ne font que paraphraser les pensées des autres, quand ces pensées clairement exprimées n'ont pas besoin de *paraphrase*. Si le texte est concis, l'expression équivoque, la pensée obscure, on sent l'utilité de la *paraphrase* qui, par une habile et sage amplification, dégage le sens et le rend facilement saisissable à l'esprit. C'est l'Ecriture sainte qui a donné lieu au plus grand nombre de *paraphrases*. Les sermons en sont remplis. Ceux de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et de Massillon en présentent d'admirables. Parmi les ouvrages publiés sous le titre de *paraphrases*, on cite surtout la *Paraphrase du Nouveau Testament*, par Erasme, et la *Paraphrase de plusieurs psaumes*, par Massillon.

Il y a une autre sorte de *paraphrase* qui consiste à imiter largement en vers des passages de l'Ecriture sainte ou de quelque autre ouvrage. De nombreux poëtes français ont com-

posé des *paraphrases* des psaumes. Voici la *Paraphrase du psaume* CXLV, par Malherbe :

N'espérons plus, [illegible] aux promesses du monde ;
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que [illegible] vent empêche de [illegible].
Quittons ces [illegible] de les suivre :
[illegible] vivre.
[illegible] aimer.
En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons [illegible] tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris et ployer les genoux :
Ce qu'ils peuvent n'est rien ; ils sont comme nous
Véritablement hommes, [sommes,
Et meurent comme nous.
Ont-ils rendu l'esprit ? ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière,
Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers ;
Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes hau-
Font encore les vaines, [taines
Ils sont mangés des vers.
Là se perdent ces noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre. [teurs,
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flat-
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux que leur fortune
Faisait leurs serviteurs.

A cette belle pièce il faudrait joindre, pour se faire une idée complète de la *paraphrase* poétique, la *Paraphrase d'un chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ*, par le grand Corneille :

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute ;
Je dis ton serviteur, car enfin je le suis ;
Je le suis, je veux l'être, et marcher dans ta route,
Et les jours et les nuits.
Remplis-moi d'un esprit qui me fasse comprendre
Ce qu'ordonnent de moi tes saintes volontés,
Et réduis mes désirs au seul désir d'entendre
Tes hautes vérités.

PARAPHRASÉ, ÉE (pa-ra-fra-zé) part. passé du v. Paraphraser. Dont on a fait une paraphrase : *Texte* PARAPHRASÉ. Dieu le veut ! *peut être* PARAPHRASÉ *en mille manières.* (Mme de Sév.)

PARAPHRASER v. a. ou tr. (pa-ra-fra-zé — rad. *paraphrase*). Faire la paraphrase de : *Mascaron* PARAPHRASAIT *le Miserere et faisait pleurer tout le monde.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Etendre, amplifier : *Vous ne rapportez pas le discours comme il est, vous le* PARAPHRASEZ. (Acad.)

— Absol. : *Ce n'est pas traduire, c'est* PARAPHRASER. (Acad.)

PARAPHRASEUR, EUSE s. (pa-ra-fra-zeur, eu-ze — rad. *paraphrase*). Fam. Personne qui étend, qui amplifie les choses en les racontant : *C'est un* PARAPHRASEUR *éternel.*

— Auteur de discours longs et diffus : *Aristophane, Lucien, Théophraste, Abailard, Pascal, Molière, Voltaire, etc., ont plus fait pour la gloire et le bonheur de l'humanité que tous les* PARAPHRASEURS *de tribune.* (Cormen.)

PARAPHRASTE s. m. (pa-ra-fra-ste — rad. *paraphrase*). Auteur de paraphrases : *Les* PARAPHRASTES *chaldaïques. Albert le Grand est un* PARAPHRASTE ; *saint Thomas, au contraire, est un commentateur.* (Renan.)

PARAPHRASTIQUE adj. (pa-ra-fra-sti-ke — rad. *paraphrase*). Qui appartient à la paraphrase, qui est de la nature de la paraphrase : *Traduction* PARAPHRASTIQUE.

PARAPHRÉNÉSIE s. f. (pa-ra-fre-né-zî — du préf. *para*, et du gr. *phrên*, diaphragme). Pathol. Délire passager provenant de l'inflammation du diaphragme. ‖ On dit aussi PARAPHRENITIS.

PARAPHROSYNE s. f. (pa-ra-fro-si-ne — du préf. *para*, et du gr. *phrên*, esprit). Pathol. Délire passager et fébrile occasionné par les poisons. ‖ On dit aussi PARAPHROSYNIE. L'un et l'autre mot sont peu usités.

PARAPHYLLE s. m. (pa-ra-fil-le — du préf. *para*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Expansion ressemblant à une feuille.

PARAPHYSE s. f. (pa-ra-fi-ze — du préf. *para*, et du gr. *phusa*, vessie). Bot. Nom donné à des cellules qu'on observe sur les lichens, et entre lesquelles sont placées les thèques et les sporidies.

PARAPHYSIPHORE adj. (pa-ra-fi-zi-fo-re — de *paraphyse*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPICOLINE s. f. (pa-ra-pi-ko-li-ne — du préf. *para*, et de *picoline*). Chim. Polymère de la picoline.

— **Encycl.** La *parapicoline* est un polymère de la picoline (C^6H^7Az), qui répond à la formule $C^{12}H^{14}Az^2$. Elle est métamérique avec la paraniline. Elle a été découverte par Anderson. Pour l'obtenir, on chauffe à l'ébullition pendant plusieurs jours de la picoline sur un quart ou un huitième de son poids de sodium métallique. On traite par l'eau la résine brune ainsi produite, afin de dissoudre de la soude. Il reste une huile visqueuse, qu'on lave à l'eau et qu'on distille en recueillant à part ce qui passe à la température la plus élevée et en rectifiant.

L'action par laquelle le sodium transforme la picoline en *parapicoline* n'a point été expliquée d'une manière satisfaisante. Une grande partie du métal reste inaltérée. Une partie, cependant, entre en combinaison. Se formerait-il le composé C^6H^6NaAz qui, sous l'influence de l'eau, se convertirait ensuite en *parapicoline* comme l'indique l'équation suivante :

$$2C^6H^6NaAz + 2H^2O$$
Picoline sodée. Eau.
$$= 2NaHO + C^{12}H^{14}Az^2 (?)$$
Soude. Parapicoline.

C'est possible ; mais, d'une part, on n'a pas observé qu'il se dégageât de l'hydrogène et, d'autre part, on ne voit guère pour quoi la picoline sodée se doublerait sous l'influence de l'eau au lieu de régénérer simplement l'alcaloïde primitif.

Quoi qu'il en soit, la *parapicoline*, obtenue comme nous venons de le dire, est une huile de 1,077 de densité. Elle bout entre 260° et 315°. Elle est insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool, l'éther et les huiles fixes ou volatiles. Son odeur est particulière. Elle ne ressemble point à celle de la picoline, mais se rapproche plutôt de celle des bases extraites de l'huile d'os qui bouillent à des températures très-élevées. Elle bleuit le tournesol, se résinifie en partie par l'acide azotique concentré et détermine dans la solution du sulfate de cuivre un précipité vert émeraude, qui se dissout dans l'acide chlorhydrique en donnant une solution verte. Cette solution verte renferme un sel double.

Les sels de *parapicoline* sont pour la plupart incristallisables, ce qui les distingue des sels de paraniline. Le chlorhydrate est une résine facilement soluble dans l'eau ; le chloraurate est jaune amorphe et ne se décompose pas lorsqu'on fait bouillir sa dissolution aqueuse. Le chloroplatinate répond à la formule $C^{12}H^{14}Az^2,2HCl,PtCl^4$. Le chlorure mercurique fait naître dans la solution alcoolique de *parapicoline* un précipité caillebotté insoluble dans l'eau et dans l'alcool, facilement soluble dans l'acide chlorhydrique. L'azotate de *parapicoline* reste, lorsqu'on évapore sa dissolution, sous la forme d'un liquide sirupeux qui, petit à petit, se solidifie en une masse d'aiguilles cristallisées. Le sulfate est une masse gommeuse facilement soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool. De tous les sels de *parapicoline* que nous venons de passer en revue, l'azotate de *parapicoline* est donc le seul qui soit susceptible de cristalliser et encore ne cristallise-t-il que très-difficilement.

PARAPLECTIQUE adj. (pa-ra-plè-kti-ke — du gr. *paraplêxia*, paralysie). Pathol. Qui cause ou qui passe pour causer la paralysie : *Agents* PARAPLECTIQUES.

— Entom. Se dit d'un insecte dont la larve passe, en Suède, pour paralyser les membres des chevaux qui mangent la phellandre, sur laquelle elle vit.

PARAPLÉGIE s. f. (pa-ra-plé-jî — gr. *paraplêgia* ; de *para*, à côté, et de *plêgê*, coup). Pathol. Paralysie de la moitié inférieure du corps : *Les* PARAPLÉGIES *arrivent souvent à la suite d'excès vénériens.* (Maquel.)

— **Encycl.** Dans la *paraplégie*, tantôt la sensibilité est lésée en même temps que la motilité, tantôt et plus souvent cette dernière seule est compromise. La *paraplégie* ne se montre pas toujours au même degré. Tantôt elle consiste seulement en une faiblesse peu prononcée des membres inférieurs ; la marche est encore possible, mais elle est incertaine ; tantôt elle est portée si loin que les membres inférieurs, pareils à des masses inertes, sont incapables de produire le plus petit mouvement. Sous le rapport de ses causes et de sa marche, la *paraplégie* est congénitale ou accidentelle, spontanée ou traumatique, instantanée ou lentement produite ; elle dépend enfin d'une lésion matérielle sensible ; elle est, comme on dit, symptomatique, ou ne s'accompagne d'aucun désordre anatomique appréciable à nos moyens actuels d'investigation. La *paraplégie*, comme les autres paralysies, n'est pas une maladie dans le sens propre du mot ; c'est seulement un symptôme auquel des états pathologiques divers peuvent donner naissance ; il suit de là qu'on ne peut se faire une juste idée de la *paraplégie*, et qu'il est impossible surtout de lui appliquer un traitement rationnel et efficace, si l'on ne connaît d'abord exactement les conditions anatomiques dont elle dépend. Nous allons donc chercher à préciser autant que possible les conditions nombreuses qui donnent naissance à la *paraplégie*. Ces causes se partagent en deux groupes fort distincts, selon qu'elles sont matérielles ou, au contraire, indépendantes, du moins en apparence, de tout désordre anatomique.

Les causes matérielles se trouvent dans la lésion de l'une seulement ou de plusieurs des parties qui concourent à l'exercice du mouvement et de la sensibilité des deux membres inférieurs. Ainsi la moelle ou ses enveloppes, la colonne rachidienne qui les protège, l'appareil musculaire des membres ou les canaux en tour à tour le point de départ. Les épanchements rachidiens séreux, ou sanguins, ou purulents, les abcès intra-rachiens, les luxations, les fractures avec enfoncement des fragments, les exostoses, les caries du rachis avec déplacement consécutif des vertèbres, ont souvent amené la *paraplégie*, en comprimant la moelle. Il en est de même des productions accidentelles, nées du rachis, des méninges ou de la moelle : les cancers, tubercules, kystes hydatiques, acéphalocystes, indurations, ossifications syphilitiques ou autres des enveloppes spinales, etc., les lésions traumatiques directes de la moelle, déterminent immédiatement le même effet. Les contractures violentes dont les membres inférieurs sont quelquefois le siège par le fait de la syphilis, ou chez les vieillards à la suite d'un long séjour au lit, l'atrophie musculaire de ces membres plusieurs fois rencontrée, une double ankylose coxo-fémorale, une double coxalgie, une double compression des plexus lombaire et sacré, donneraient encore lieu à une véritable *paraplégie*.

Parmi les causes indépendantes d'une altération matérielle sensible, nous citerons : la chlorose, la masturbation, les excès vénériens, qui déterminent souvent une faiblesse des membres inférieurs, qui est le premier degré d'une *paraplégie* complète ; l'hystérie, l'infection saturnine, l'éclampsie elle-même, se traduisent fréquemment par la *paraplégie* ; celle-ci complique aussi parfois certains cas de diathèse générale goutteuse ou de rhumatisme chronique généralisé. Enfin la commotion de la moelle peut encore, sans que la moelle soit comprimée, suspendre pendant un temps variable les fonctions des membres inférieurs.

Au bout d'un certain temps, divers changements surviennent dans les membres des paraplégiques ; ces derniers produisent moins de chaleur ; ils s'amaigrissent et s'infiltrent ; la peau qui les recouvre est moins perméable à la transpiration, et par suite elle se sèche, se plisse, se ride, se couvre d'écailles légères, etc. La paralysie des membres se complique, plus ou moins tard, de la paralysie du rectum et de la vessie. Des escarres au siège, des pneumonies, pleurésies hypostatiques, terminent souvent la *paraplégie*, quand celle-ci résiste au traitement dirigé contre elle.

La cause de la *paraplégie* n'est pas toujours facile à reconnaître. Quand la maladie succède à une carie vertébrale, à une lésion traumatique du rachis, on en saisit facilement la production ; encore, s'il n'y a pas déplacement des vertèbres, n'est-il pas aisé de savoir s'il y a épanchement séreux, sanguin, purulent, état phlegmasique, ou seulement commotion du cordon rachidien. Les productions accidentelles, nées dans le rachis, sans déformation extérieure de cette colonne osseuse, ne sauraient être distinguées du ramollissement chronique de la moelle épinière par aucun autre caractère que celui de leur moins de fréquence. La *paraplégie* hystérique, si elle n'est pas trop ancienne, se reconnaîtra, comme la *paraplégie* saturnine, aux commémoratifs et à l'ensemble de l'expression symptomatique ; disons, d'ailleurs, que la douleur des reins, qui appartient aux altérations de la moelle et du rachis, se rencontre aussi dans la *paraplégie* hystérique, et que, par conséquent, elle constitue un phénomène insidieux auquel il ne faut pas se laisser prendre. La *paraplégie* dyspepsique, chlorotique, rhumatismale ou goutteuse sera établie par l'interrogation rigoureuse de l'état général. Les aveux du malade établiront celle qui succède à la masturbation et aux excès vénériens ; celle qui reconnaît pour cause une exostose intrarachidienne, une induration névrilématique de la moelle, sera soupçonnée d'après les antécédents du malade ou d'après son état actuel, cicatrices de chancres à la verge, de bubons inguinaux, exostoses superficielles, etc.

Le pronostic de la *paraplégie* est toujours très-fâcheux ; il varie cependant avec les différentes causes de la maladie.

Quant au traitement, il est impossible de le formuler d'une manière générale ; il doit être approprié à chaque cas particulier. C'est ainsi qu'on opposera l'iodure de potassium à la *paraplégie* syphilitique ; qu'on emploiera les eaux minérales, [illegible] la cautérisation lombaire au fer rouge contre la *paraplégie* hystérique, etc. Disons enfin, d'une manière générale, que, dans les *paraplégies*, les bains [illegible], les bains et douches de vapeur, les fumigations résineuses et mercurielles, les eaux de Cauterets, et de Bourbon-l'Archambault, sont bons à employer, ainsi que les moxas sur les membres pelviens, les applications de teinture d'iode, etc.

PARAPLÉGIQUE adj. (pa-ra-plé-ji-ke — [illegible]). Pathol. Qui [illegible] : *Malade* PARAPLÉGIQUE. [illegible] : *Phénomènes* PARAPLÉGIQUES.

PARAPLEURE s. f. (pa-ra-pleu-re — [illegible]). [illegible]

PARAPLEURÉSIE s. f. ([illegible] — du préf. *para*, et de *pleurésie*). [illegible]. Fausse pleurésie.

PARAPLEURÉTIQUE adj. ([illegible]) [illegible] PARAPLEURÉTIQUES.

PARAPLEURITIS s. f. ([illegible]) [illegible] pleurésie. [illegible] diaphragme.

PARAPLEXIE s. f. (pa-ra-plè-ksî — du préf. *para*, et du gr. *plêxis*, [illegible] frappe). Pathol. Apoplexie légère ou [illegible].

PARAPLUIE s. m. ([illegible] — de *parer*, et de *pluie*). Espèce de petit pavillon portatif en étoffe, qu'on tient ouvert au-dessus de sa tête pour se préserver de la pluie : PARAPLUIE *de taffetas, de toile cirée.* [illegible] PARAPLUIE. [illegible] PARAPLUIE. *L'A*[illegible] PARAPLUIE, *et l'Espagnol* [illegible]. (L.-J. Larcher.)

— Fig. Préservatif : *C'est un* PARAPLUIE *que le chapeau de cardinal) que le roi a bien voulu me procurer contre le mauvais temps.* (De Bernis.)

... Que mon destin [illegible]
Qui, faute de [illegible],
Me fait toujours, [illegible],
Demeurer sous le parapluie.
De L[illegible].

— Minér. Appareil qui sert à [illegible] à la remonte des ouvriers.

— Techn. Planche qui garantit le fondeur des éclaboussures.

— Hortic. Abri destiné à garantir de la pluie les plantes grasses et les autres végétaux qu'elle pourrait endommager : *On ne fait guère usage des* PARAPLUIES *que dans les jardins botaniques.* (Dict. d'agric.)

— **Encycl.** Écon. dom. Tout le monde connaît ce meuble utile et antique, on pourrait ajouter « solennel, » puisqu'il a servi à caractériser une époque de notre histoire contemporaine et que la caricature en a fait l'emblème d'une dynastie. Son origine se perd dans la nuit des temps, et sa monographie ne manque pas d'intérêt. Nous en empruntons les principaux documents à un écrivain très-versé dans ces sortes de matières industrielles, M. Natalis Rondot.

Le *parapluie* et le parasol étaient connus dès les temps les plus reculés. Ils paraissent avoir pris naissance chez les Chinois, les Égyptiens et les Assyriens, et ils étaient réservés à l'usage des princes et des souverains. Le *Tcheou-Li*, qui fut écrit vers le XIe siècle avant notre ère, les bas-reliefs découverts à Ninive et à Java, les fresques des palais et des tombeaux de Thèbes et de Memphis, les vases peints de la Grèce et de l'Étrurie, nous ont conservé le dessin, la dimension et la construction des parasols des temps anciens. Le parasol des régions tropicales est devenu le *parapluie* dans les pays septentrionaux. Les Portugais ont rapporté des Indes et de l'Afrique l'usage du parasol. Cet instrument n'était pas encore connu en France dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les uns croient qu'il nous est venu d'Italie ; d'autres prétendent que le parasol chinois a été le premier modèle de nos *parapluies*. Quoi qu'il en soit, leur adoption en France ne remonte qu'à deux siècles et demi. Les femmes s'en servirent les premières. La fabrication en était attribuée aux boursiers. Il n'est fait mention de cet ustensile, pour la première fois, que dans les statuts de 1750. Le *parapluie* a été introduit en Angleterre vers le commencement du XVIIIe siècle.

Vers 1[illegible] [illegible] l'aide d'un gros anneau de cuivre fixe sur un [illegible] leur jonction l'extrémité des baleines. On se [illegible]

[illegible]

[illegible] être réduit jusqu'à [illegible]

3[illegible] grammes, et le prix de 50 francs a baissé à 7 ou 8 francs pour les sortes courantes.

Jusque vers 1813, il n'existait à Paris aucune fabrique sérieuse, méritant ce nom. Les parapluies se confectionnaient dans de petits ateliers. On y assemblait les manches (ou mâts) et les carcasses, et on les expédiait en cet état dans les départements, où chaque marchand les complétait en les recouvrant d'étoffe. Les Auvergnats s'étaient fait de cette industrie une spécialité. A cette époque fut fondée à Paris la première véritable fabrique de *parapluies* et d'ombrelles, et cette maison, l'une des plus importantes de l'industrie parisienne, dirigée par un ancien élève de l'Ecole des arts et métiers, M. Gruyer, est encore aujourd'hui la seule où les matières premières soient directement converties en *parapluies* et ombrelles sans le secours d'autres industries spéciales. En effet, toutes les autres fabriques de *parapluies*, même les plus considérables, n'ont que des ateliers d'assemblage : les manches, les carcasses en acier, en baleine, en jonc, les bouts, les ressorts sont fournis par autant d'industries différentes; de sorte que le rôle du fabricant ne consiste plus qu'à assembler ces divers objets et à couvrir la carcasse d'une étoffe de soie, d'alpaga ou de coton. C'est aussi à cette époque que la fabrication du *parapluie* commença à prendre de l'extension, grâce au commerce d'exportation principalement.

En 1846, un mécanicien de Lyon, Pierre Duchamp, imagina de faire des baleines d'acier creux en forme de tubes; l'année suivante, il avait perfectionné son procédé et remplacé les tubes par des gouttières ou demi-tubes plus ou moins creux. A l'Exposition de 1851, M. Holland, de Birmingham, présenta des branches faites de tubes d'acier rectangulaires, très-flexibles et très-résistantes. Enfin, M. Samuel Fox, de Deepear, près de Sheffield, fit breveter, sous le nom de *paragon* (en français *parangon*), un système de montures d'acier dont les branches ont la forme de gouttières profondes, système tombé dans le domaine public. La France et l'Angleterre sont les deux principaux centres de l'industrie des *parapluies* et ombrelles en Europe. Paris, Lyon, Angers sont les trois centres importants de cette fabrication en France; viennent ensuite Bordeaux, Nantes et Orléans. Le chiffre d'affaires de cette industrie, qui ne dépassait pas 5 millions en 1827, s'élevait en 1860 à une valeur approximative de 18 millions; aujourd'hui il peut être évalué entre 40 et 45 millions. Dans ce chiffre, la matière première entre pour environ 40 pour 100. Près de 10,000 personnes, hommes, femmes et enfants, concourent à cette fabrication. C'est surtout à Paris que se fabriquent le *parapluie* et l'ombrelle de luxe et de mode. La forme artistique et pour ainsi dire scientifique de ces petits meubles, le travail délicat des poignées, le goût dans le choix des couleurs, la qualité des soieries, l'élégance et la légèreté des montures, toutes ces qualités contribuent à donner à la fabrication française un cachet du meilleur aloi. Les Etats-Unis ont été, pendant de longues années, un très-grand débouché pour nos produits; mais depuis la guerre de sécession, les droits d'entrée, qui étaient de 35 pour 100 de la valeur de ces objets, ayant été portés à 70 pour 100, nous avons perdu presque entièrement cet énorme écoulement. L'exportation nous reste pour les Antilles, tout le littoral est et ouest de l'Amérique septentrionale; elle se développe considérablement aujourd'hui pour l'Inde, la Cochinchine, Madagascar et le Japon. Les *parapluies* établis pour l'exportation ont longtemps différé de ceux qui sont fabriqués pour la consommation européenne. Les tissus comportaient des rayures, soit en long, soit en travers, avec bordure, des quadrilles de dimensions diverses. Les couleurs en étaient éclatantes. Souvent aussi les couvertures étaient de deux nuances alternées : un coupon jaune et un coupon bleu, ou un violet et un vert, ou un rose et un gris, etc.; et l'on était arrivé, dans ce genre, à des effets très-pittoresques par l'accouplement ou de couleurs heurtées et disparates ou de couleurs complémentaires. Ce genre extravagant a été peu à peu abandonné; mais on y reviendra un jour ou l'autre en adoucissant les nuances. Paris en fabrique encore de temps en temps pour les contrées de l'intérieur du Mexique, de Cuba, du Pérou, de Bolivie, du [illegible] et de Madagascar. Il s'en fait aussi de gigantesques que l'on agrémente de franges et [illegible] en étoffe multicolore, à l'usage des chefs de tribus nègres des côtes occidentales de l'Afrique. Les caboteurs qui tentent des échanges sur ces rivages en font hommage [illegible] en reconnaissance, permettent et facilitent leur trafic avec les naturels. [illegible] des *parapluies* carrés [illegible], quatre grandes et quatre petites alternées, pour les processions religieuses [illegible]. Le *parapluie-parasol* pour artistes peintres est encore une spécialité [illegible] de l'industrie.

L'Angleterre fabrique une quantité considérable [illegible] des alpagas, de certaines étoffes de soie pure ou [illegible] de coton [illegible] de Londres, de Manchester et de Glascow. On vend à Londres des parasols de guingamp, pour femmes, 0 fr. 70 et 1 fr. Il est vrai qu'en France on fabrique des *parapluies* de coton à 1 fr. 25, et qu'on est arrivé à produire des ombrelles en percale imprimée au prix fabuleux de 0 fr. 60.

La fabrication du *parapluie* a peu d'importance dans les autres Etats de l'Europe. Cependant, depuis quelques années, l'Allemagne s'efforce de faire concurrence à l'Angleterre et à la France sur les marchés étrangers. La Chine fabrique d'énormes quantités de *parapluies* ou plutôt de parasols couverts de papier peint et verni; les bras ou fourchettes, très-nombreux, sont taillés dans un seul morceau de bambou; il en est de même des branches. Le manche a de 0m,90 à 1 mèt. 20. Le *parapluie* pèse de 700 à 900 grammes et coûte de 0 fr. 60 à 1 fr. L'exportation s'y chiffre par une somme d'environ 4 millions de francs.

L'usage du *parapluie* tend à se généraliser. Une femme ne peut aujourd'hui avoir moins de deux ombrelles, une de couleur claire et une noire, un *parapluie* et un parasol bâtard qui tient le milieu entre l'ombrelle et le *parapluie* et dont le nom *en-tout-cas* indique clairement l'usage. Les élégantes du bon ton poussent le respect de l'harmonie du vêtement jusqu'à posséder autant d'ombrelles qu'elles ont de toilettes différentes. Dans les dernières années de l'Empire, la mode de l'ombrelle s'est étendue aux hommes. Des *petits crevés* (antérieurement appelés *gandins* et postérieurement *gommeux*) qui, les premiers, arborèrent l'ombrelle sur les trottoirs des boulevards et aux champs de courses, l'usage s'en répandit peu à peu parmi les gens sanguins et apoplectiques, mais il est douteux qu'il se généralise sous nos latitudes.

Le *parapluie* est le symbole de la vie tranquille et paisible. C'est l'instrument de l'homme rangé, soigneux, du bourgeois, de M. Prudhomme. Quand on veut représenter le type du calme, de la médiocrité et de la bonhomie, il suffit de peindre un homme portant sous son bras un *parapluie* bien solide, bien solennel, un *riflard* bien conditionné.

Les Anglais ne voyagent jamais sans leur *parapluie*. Ils l'entourent d'un fourreau de toile cirée et ne le quittent point. Pendu à la boutonnière de leur redingote ou de leur pardessus, c'est un inséparable compagnon de voyage et un ami fidèle qui les accompagne dans les plus périlleuses aventures. Un Anglais en voyage sans *parapluie* ne serait pas complet.

Enfin le *parapluie* peut encore être considéré sous deux autres aspects : comme engin de séduction (ceci est de la fantaisie parisienne toute pure) et, qui le croirait? comme arme défensive. Nous ne parlons pas de ces *parapluies* dans le manche desquels on insère un stylet, comme dans une canne; non, c'est le *parapluie* lui-même, et la terreur qu'il répand en se déployant avec majesté, qui sert de protection efficace..... contre les tigres! Le tigre a horreur du *parapluie*, comme le loup du briquet et de l'allumette chimique. Dans la province de Singapore, où il y a autant de tigres que d'habitants, où l'on compte en moyenne sept à huit cents personnes dévorées annuellement, il a été reconnu que la meilleure arme défensive consistait tout simplement en un bon *parapluie*. Il suffit de l'ouvrir et de le fermer brusquement plusieurs fois de suite pour mettre en déroute le tigre le plus hardi. C'est du moins ce que les voyageurs racontent.

Quant au *parapluie* considéré comme engin de séduction, nous laisserons là-dessus la parole à un poëte, Victor Mabille, qui lui a consacré les vers suivants :

> Chacun de nous sur cette terre,
> En vers, en prose, en *si bémol*,
> Célèbre l'objet qu'il préfère,
> Le savant, le paratonnerre,
> Et le Chinois le parasol.
> Pour soutenir le paradoxe,
> L'esprit fort va jusqu'à la boxe;
> Les musulmans sont étourdis
> Des beautés de leur paradis
> Un notaire est fou du parafe,
> Un écrivain, du paragraphe
> Un frileux ne va qu'en rêvant
> A son ami le paravent
> Un architecte à la plus belle
> Préférera la parallèle,
> Et l'on verra chez un docteur
> La paralysie en faveur.
> L'amateur de ballons dispute
> La palme pour le parachute,
> Et le pêcheur à la ligne est
> A cheval sur le parapet.
> Moi je soutiens, moi je parie
> Que rien ne vaut le *parapluie*
> . . . .
> De vilains noms qu'on l'apostrophe,
> Qu'on l'appelle pépin, riflard,
> Le *parapluie* est philosophe,
> Tout ça glisse sur son étoffe;
> Il sait qu'il est enfant de l'art...
> De l'art d'aimer, les amours mêmes
> Font leur carquois de son étui;
> Les soupirs et les stratagèmes
> Conquièrent moins de cœurs que lui.
> En tout pays, un jour d'averse,
> A la beauté que l'eau traverse,
> Offrez le cœur, offrez la main,
> Mieux vaut passer votre chemin;
> Etes-vous jeune, offrez vos charmes,
> Etes-vous vieux, offrez vos larmes,
> Votre équipage ou vos beaux yeux,
> Votre fortune ou vos cheveux;
> Offrez la mort, offrez la vie,
> La plus laide ou la plus jolie,
> Que vous soyez brun, blond ou roux,
> N'en prendra pas plus garde à vous;
> Mais vous plairez à la folie
> Si vous offrez un *parapluie!*

PARAPOPLECTIQUE adj. (pa-ra-po-plè-kti-ke — rad. *parapoplexie*). Affecté de parapoplexie : *Malade* PARAPOPLECTIQUE. ‖ Qui concerne la parapoplexie : *Symptômes* PARAPOPLECTIQUES.

PARAPOPLEXIE s. f. (pa-ra-po-plè-ksî — du préf. *para*, et de *apoplexie*). Pathol. Fausse apoplexie.

PARAPSIDE s. f. (pa-ra-psi-de — du préf. *para*, et du gr. *apsis*, contact). Entom. Chacune des deux parties latérales au moyen desquelles le scutum du métathorax des insectes s'articule avec l'aile.

PARAPTÈRE s. m. (pa-ra-ptè-re — du préf. *para*, et du gr. *pteron*, aile). Ornith. Nom donné aux fausses ailes de certains oiseaux.

— Entom. Une des pièces du thorax des insectes hexapodes.

PARARHODÉORÉTINE s. f. (pa-ra-ro-dé-o-re-ti-ne — du préf. *para*, et de *rhodeorétine*). Substance résineuse facilement fusible, inodore, insipide, soluble dans l'éther, présentant des réactions acides, qu'on trouve dans les racines de jalap, et qui a pour formule $C^{42}H^{34}O^{18}$.

PARARHYTHME adj. m. (pa-ra-ri-tme — du préf. *para*, et de *rhythme*). Pathol. Qui n'est point proportionné à l'état du sujet : *Pouls* PARARHYTHME.

PARARTHRÈME s. m. (pa-rar-trè-me — du préf. *para*, et du gr. *arthron*, articulation). Chir. Luxation incomplète. ‖ On dit aussi PARARTHROME.

PARASACCHAROSE s. f. (pa-ra-sa-ka-ro-se —du préf. *para*, et de *saccharose*). Chim. Sucre isomérique du sucre de canne.

— **Encycl.** Lorsqu'on abandonne à l'air une solution aqueuse de sucre de canne additionnée de phosphate d'ammonium, il s'y développe un ferment différent de la levûre de bière, qui le transforme également en anhydride carbonique et en alcool; seulement la transformation s'opère avec beaucoup plus de lenteur; quelquefois même elle n'est qu'apparente. M. Godin a remarqué, en outre, que, pendant les chaleurs de l'été, cette fermentation spéciale s'accompagne d'une modification isomérique de la saccharose (sucre de canne) et produit un nouveau sucre, la *parasaccharose*. La *parasaccharose*, comme le sucre de canne, répond à la formule $C^{12}H^{22}O^{11}$. Elle est très-soluble dans l'eau, sans être hygrométrique; l'alcool à 90° ne la dissout pas sensiblement; à 100° elle se colore et paraît se décomposer un peu; desséchée dans le vide à 15°, elle ne renferme pas d'eau de cristallisation. Elle dévie à droite le plan de la lumière polarisée et son pouvoir rotatoire moléculaire [α] est égal à 108°, à la température de 10°. Ce pouvoir rotatoire ne varie pas dans les premiers moments de la dissolution.

La *parasaccharose* réduit le tartrate cupropotassique, caractère qui la différencie nettement du sucre de canne. Son pouvoir réducteur est inférieur toutefois à celui de la glucose et même de la lactose. Des équivalents égaux de ces trois sucres réduisent des quantités d'oxyde de cuivre qui sont entre elles comme 10 : 7 : 5. Comme la lactose, la *parasaccharose* est donc intermédiaire, par ses propriétés, sinon par sa composition, entre les sucres de la famille de la saccharose et ceux qui se groupent autour de la glucose. La *parasaccharose* n'est pas modifiée par l'acide sulfurique étendu à 100°, même après une heure; au contraire, l'acide chlorhydrique brunit ses solutions, élève son pouvoir réducteur au niveau de celui de la glucose et abaisse son pouvoir rotatoire au niveau de celui de la saccharose.

PARASALICYLE s. f. (pa-ra-sa-li-si-le — du préf. *para*, et de *salicyle*). Chim. Corps cristallin, soluble dans l'alcool bouillant, qui prend naissance quand on soumet à la distillation le salicylite de cuivre, ou quand on fait réagir l'acide chlorosalicylique sur l'hydrure de benzoyle, et qui a pour formule

$$C^{25}H^{10}O^{6}.$$

‖ On l'appelle aussi SALICYLURE DE BENZOYLE.

PARASANGE s. f. (pa-ra-san-je — gr. *parasaggês*; du persan *parsang*, même sens). Métrol. Mesure itinéraire des anciens Perses, équivalant à environ 5,000 mètres, et qui était aussi en usage chez les Egyptiens et chez plusieurs peuples d'Asie. ‖ Plusieurs auteurs font ce mot masculin, comme les Grecs.

— **Encycl.** Cette mesure était originairement la moitié du *schoène*, c'est-à-dire qu'elle valait 30 stades ou 18,000 pieds grecs. Mais sa valeur a varié suivant les auteurs, dont quelques-uns lui donnaient 40 stades et d'autres 50 ou 60. Il arriva même un moment où le nom de *schoène* fut transporté à la *parasange*. Julien affirme que, de son temps, cette dernière mesure était de 40 stades; il est probable que ces changements avaient été opérés par les Romains, après leur conquête de l'Orient, car on sait que les vainqueurs du monde firent tous leurs efforts pour ramener les mesures des autres peuples vers une unité qui était leur mille; or, la *parasange* de 40 stades valait juste 5,000 pas romains. Nos écrivains modernes s'accordent pour reconnaître 5 kilomètres à la *parasange*.

PARASATI ou **PARASHIVA**, le dieu indien Siva réunissant les deux sexes.

PARASCÉNIUM s. m. (pa-ras-cé-ni-omm — du préf. *para*, et du gr. *skênê*, scène). Antiq. Derrière du théâtre, où s'habillaient les acteurs.

PARASCÉPASTRE s. m. (pa-rass-sé-pa-stre — du préf. *para*, et du gr. *skepastron*, voile). Chir. Bandage enveloppant la tête.

PARASCEVE s. f. (pa-rass-sè-ve — gr. *paraskeuê*, préparation; de *para*, auprès, et de *skeuê*, attirail). Liturg. Veille du sabbat, chez les juifs. ‖ Vendredi saint, chez les chrétiens.

— **Encycl.** Les juifs appellent *parascève* ou jour de préparation le vendredi de chaque semaine. La loi religieuse leur défend, en effet, d'une manière absolue, de préparer leurs aliments le jour du sabbat; ils sont donc forcés, s'ils ne veulent pas jeûner, de les préparer la veille. Dans l'Evangile de saint Matthieu, on dit que Jésus reproche aux Juifs certaines pratiques, certaines observances superstitieuses. Peut-être faut-il mettre au nombre de ces observances l'abstinence de tout travail nécessaire à la préparation de la nourriture. Le jour du sabbat est le jour du repos; mais l'intention de la loi a été probablement d'interdire tout travail servile. C'est par une interprétation trop étroite de cette loi que les juifs en sont venus à s'interdire, le jour du sabbat, même la préparation des aliments.

On trouve dans l'Evangile selon saint Jean les paroles suivantes : « Jésus-Christ fut mis en croix la *parascève* de Pâque; » or la pâque se faisait le jeudi qui précéda le supplice du Christ : faut-il conclure de là que Jésus fut mis en croix le mercredi et non le vendredi saint? Cette conclusion serait forcée. La *parascève* de Pâque, dans saint Jean, ne veut pas dire le jour où l'on préparait l'agneau Pascal qui devait être mangé le jour de la pâque, mais la *parascève* de la semaine où avait lieu la pâque, c'est-à-dire la veille du sabbat de cette semaine, ou le vendredi.

PARASCHE s. f. (pa-rass-che). Chacun des passages du *Pentateuque* qu'on lit le jour du sabbat, chez les juifs.

— Liturg. Leçon de l'Ecriture sainte.

— **Encycl.** Le *Pentateuque* est divisé, dans les éditions hébraïques de la Bible, en cinquante-quatre *parasches*, de manière que, en lisant à chaque sabbat une de ces portions, on arrive au bout de l'année à la fin du livre. L'année juive est une année lunaire; elle se compose de douze mois ayant chacun vingt-neuf ou trente jours, et ne contient donc que cinquante ou cinquante et un sabbats; mais, pour mettre cette année en accord avec l'année solaire, on introduit de temps en temps un mois intercalaire, et cela nous explique comment le nombre des *parasches* a été porté à cinquante-quatre. Pour que, dans les années ordinaires, la lecture du *Pentateuque* soit complète, on lit deux *parasches* à certains jours du sabbat.

PARASCIDE s. m. (pa-rass-si-de). Chir. Fragment d'un os fracturé.

PARASÉLÈNE s. f. (pa-ra-sé-lè-ne — du préf. *para*, et du gr. *selênê*, lune). Météorol. Cercle lumineux qu'on voit assez fréquemment autour de la lune.

PARASÉMATOGRAPHIE s. f. (pa-ra-sé-ma-to-gra-fî — du préf. *para*, du gr. *sema*, *sematos*, enseigne, et de *graphô*, j'écris). Science du blason.

PARASÉMATOGRAPHIQUE adj. (pa-ra-se-ma-to-gra-fik — rad. *parasématographie*). Qui concerne la parasématographie.

PARASÈME s. m. (pa-ra-se-me — du préf. *para*, et du gr. *sêma*, emblème). Antiq. Figure que l'on peignait ou que l'on sculptait à la proue d'un vaisseau, pour servir à le distinguer des autres.

PARASIE s. f. (pa-ra-zî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la famille des tinéides ou teignes, dont l'espèce type habite la Hongrie.

PARASIFALCO s. m. (pa-ra-zi-fal-ko). Ornith. Syn. de POLYBORE OU CARACARA.

PARASITAIRE adj. (pa-ra-zi-tè-re — rad. *parasite*). Tératol. Se dit des monstres doubles dans lesquels l'un des individus n'a pas de vie propre et ne vit qu'aux dépens de l'autre.

PARASITE s. m. (pa-ra-zi-te — gr. *parasitos*, proprement celui qui mange à côté d'un autre; de *para*, à côté, et de *sitos*, aliment, proprement froment et pain de froment). Homme qui s'est fait une habitude d'aller manger chez les autres : *Le* PARASITE *ne sème ni ne moissonne et trouve tout abondamment.* (D'Ablanc.) *Un* PARASITE *qui n'est pas gai, qui ne sait rien, qui se plaint des vins, vous vole!* (Balz.) *Le* PARASITE *est toujours un homme sans cœur, qui sacrifie sa dignité à sa paresse.* (Boitard.) *Malheur à qui veut être* PARASITE! *il sera vermine.* (V. Hugo.)

> Combien voyons-nous aujourd'hui
> De ces gens nommés *parasites*,
> Fondant sur la table d'autrui
> Les intérêts de leurs visites!
>
> DÉSAUGIERS.

— Par ext. Personne qui vit aux dépens d'autrui : *C'... roi est u...* PARASITE. (V. Hugo.)

— Antiq. gr. Nom donné à des officiers subalternes des temples d'Athènes, chargés de recevoir le blé produit par les terres sacrées et celui qui était présenté comme offrande. Après avoir été d'abord conseillers, ces officiers tombèrent dans le mépris, et on appliqua leur nom à ceux qui avaient habituellement aux repas publics du Prytanée, puis à ceux qui vivaient habituellement à la table d'autrui.

— Zool. Animal qui vit sur le corps d'un autre animal : *On a réservé le nom de* PARASITES *chez les insectes, à ceux qui font élection de domicile sur le corps de leur amphitryon.* (J. Macé.)

— s. m. pl. Entom. Syn. d'EPIZOÏQUES, ordre d'insectes aptères.

— Crust. Ordre de crustacés, comprenant, entre autres, les genres argule, caligé, anthosome, ergasile, lernée, penelline, etc.

— **s. f. pl. Bot.** Groupe de plantes qui vivent sur un végétal d'espèce différente, et aux dépens de la sève de celui-ci, tels que le gui, la cuscute, les orobanches, etc. ‖ *Fausses parasites*, Syn. d'ÉPIPHYTES.

— Adj. Qui vit en parasite : *Convive* PARASITE. *Insecte* PARASITE. *Le mendiant* PARASITE *n'ouvre la bouche qu'aux dépens d'autrui.* (De Bassopmierre.)

> Une herbe *parasite*, abondamment stérile,
> De la sève égarée épuise l'aliment.
>
> Esménard.

‖ Qui se développe aux dépens d'un corps vivant : *Excroissance* PARASITE. ‖ Qui a rapport, qui appartient au parasite : *La calomnie est bien plus atroce quand elle sort d'une bouche* PARASITE. (Lavry.)

— **Littér. et B.-arts.** Qui est superflu, qui occupe inutilement sa place : ***Mots*** PARASITES. *Ornements* PARASITES. *Quelques mots, dits* PARASITES ***qui s'agglutinent au commencement des mots tiennent lieu de flexions finales.*** (Renan.)

> Fuis les longueurs, évite les redites,
> Bannis enfin tous ces mots *parasites*
> Qui, malgré vous dans le style glissés,
> Rentrent toujours, quoique toujours chassés.
>
> J.-B. Rousseau.

— Ornith. *Lestris parasite*, Lestris qui poursuit les mouettes afin de les obliger à lâcher leur proie, qu'il saisit au vol. ‖ *Faucon parasite*, Faucon noir, et importun qui vient arracher aux voyageurs les mets qu'ils préparent.

— Minér. Se dit des minéraux qui se forment en changeant graduellement de composition, quoique leur forme extérieure soit la même.

— **Syn. Parasite, écornifleur.** V. ÉCORNIFLEUR.

— **Encycl.** Hist. A l'origine, chez les Grecs, le parasitisme était une fonction ; on désignait sous le nom de *parasite* une personne à laquelle revenait de droit, ainsi qu'aux prêtres, une portion des victimes ; un assistant ou desservant dans une fonction quelconque, spécialement un officier subalterne chargé de l'emmagasinement et de la conservation des céréales sacrées. Les *parasites* avaient donc alors un caractère très-honorable, les Athéniens s'étant remis entre leurs mains de l'intendance même des temples, juridiction qui les plaçait immédiatement après les prêtres. Aussi partageaient-ils avec eux les chairs des victimes sacrifiées aux dieux, et jouissaient-ils, en outre, de beaucoup d'autres privilèges, comme on peut le voir dans Athénée et dans la collection des *Lois attiques*, réunies et commentées par Samuel Petit.

Nous ferons quelques courtes citations pour l'édification du lecteur.

« Que le roi (l'un des neuf archontes) veille à ce que les *parasites* soient nommés dans chaque tribu conformément aux lois. »

Ce roi, bien qu'un des principaux magistrats, n'avait, à proprement parler, d'autre fonction que celle de prononcer souverainement sur toutes questions ou contestations concernant les sacrifices : il ne présidait pas même à l'élection de ses huit collègues ; il était un des neuf et ne pouvait épouser qu'une fille vierge, citoyenne de l'Attique.

« Que les *parasites* d'Achar... [illegible]

[illegible]

... ation dans le Cynosargès, était que, [illegible]

[illegible] ... aux spirituels, des convives aimables, dont la complaisance [illegible]

tins de saillies, de flatteries proportionnées à l'importance et à la libéralité de l'amphitryon. Cependant peu à peu les *parasites*, prêtant au ridicule, tombèrent dans le discrédit et le mépris. Le mot, détourné de son vrai sens, fut alors appliqué à tout coureur de tables, à tout écornifleur de franches lippées, à tout adulateur éhonté qui, pour satisfaire son ventre, consentait à divertir la compagnie et à souffrir patiemment les injures dont l'abreuvait le maître de la maison.

On se tromperait beaucoup, néanmoins, si l'on pensait qu'il en fut ainsi d'abord de tous les *parasites*. La gaieté, l'audace, l'entrain, la bonne humeur, la science culinaire et quelquefois même une certaine dose d'indépendance relevaient singulièrement le métier dans celui qui l'exerçait. Il y avait assurément dans ce Philoxène de Leucade dont parle Athénée, et dont Suidas ne dédaigne point de transcrire la biographie, une pointe d'originalité assez piquante pour le sauver de la vulgarité et de l'avilissement. Qu'il fût dans sa patrie ou en voyage, on le voyait, à peine sorti du bain, décrire une tournée gastronomique tout autour des principales maisons de la ville, suivi de jeunes garçons portant dans un panier de l'huile, du vinaigre, du *garum* (espèce de saumure) et autres condiments. Son choix fait, notre *parasite*, qui était fort gourmand, entrait avec confiance au logis de cet hôte improvisé, mêlait ses provisions à celles de la famille, se mettait à table et faisait longuement honneur au repas qu'on avait préparé. Étant un jour à Éphèse, ne trouvant plus rien au marché et en ayant demandé la cause, on lui répondit que tout avait été enlevé pour une noce. Le voilà qui se lave, se parfume, se dirige d'un pas délibéré vers la maison du marié, en est bien accueilli, prend place au festin, boit, mange, chante au dessert un épithalame et transporte de joie tous les conviés. « J'espère que vous dînerez ici demain, lui dit l'époux. — Oui, dit Philoxène, si vous avez fait comme aujourd'hui main-basse sur le marché. » — « Que n'ai-je le cou d'une grue! s'écriait-il parfois, j'en savourerais plus longtemps le goût des aliments. Denys le Tyran, qui le savait grand amateur de poisson, l'invite à sa table et, tandis qu'on lui sert à lui-même un mulet énorme, en envoie à son convive un tout petit. Sans se déconcerter, Philoxène saisit le menu fretin, feint de lui parler, l'approche de son oreille comme pour écouter la réponse. « Eh bien? s'écrie Denys assez intrigué, qu'est-ce? — Je lui demandais certaines nouvelles de la mer qui m'intéressent; mais on l'a pris trop jeune : il s'excuse de n'avoir rien à m'apprendre. Celui que vous avez devant vous est d'âge, au contraire, à satisfaire complètement ma curiosité. » La repartie plut à Denys, qui le régala de son beau poisson. La Fontaine a écrit sur cette anecdote un charmant apologue :

> Un rieur était à la table
> D'un financier, et n'avait en son coin
> Que de petits poissons; tous les gros étaient loin...

La mémoire de Philoxène devait lui survivre. Soigneux de sa réputation, il avait consigné ses connaissances gastronomiques dans un *Manuel de cuisine* fort estimé. Son principe était d'ouvrir l'appétit par un plat d'échalotes, savamment macérées sous la cendre et arrosées d'huile excellente, puis de terminer le repas par un thon de grandeur respectable. (Platon, *In Phaone.*)

Les Romains eurent, comme les Grecs, sous le nom d'*épulons*, des *parasites* attachés au service des temples et spécialement chargés d'ordonner, puis, selon toute apparence, de manger les festins qu'il était d'usage d'offrir aux dieux dans certaines occasions (v. ÉPULON). On les qualifiait aussi de *parasiti Jovis*. Apollon avait aussi ses *parasites*, ainsi qu'on peut le voir dans les *Recueils d'inscriptions* de Gruter et de Muratori, où on les trouve qualifiés en même temps de prêtres et de *parasites*, parfois de *parasites* diurnes, parfois aussi de *archieri* (pontifes du synode ou gymnase des athlètes), de *hieronicæ* (vainqueurs dans les quatre plus célèbres combats de la Grèce), de [illegible] frages), et auxquels le peuple et des magistrats [illegible] patrie et les citoyens. Voici ce qu'en dit, au mot *salva res est*, Festus le Grammairien, d'après Verrius : [illegible] tius et de C. Fulvius, M. Calpurnius Pison, préfet de la ville, [illegible] l'honneur d'Apollon. Tout à coup on annonce l'arrivée de l'ennemi. Le peuple sort en armes, revient victorieux au théâtre pour reprendre la cérémonie, et y trouve, joyeux [illegible] pollon, qui est resté en usage jusqu'à nos [illegible] sant aux sons de la flûte s'appelait C. Vo- [illegible]

subalternes du dieu, mais que le mot fut enfin appliqué et demeura à ces comédiens d'une voix plus modeste et d'un jeu moins expressif, dont on doublait l'acteur principal. Horace y a recours comme point de comparaison (*Épîtres*, l. Ier, XVIII) :

> ...*Vel partes mimum tractare secundas.*

La charge de *parasite* d'Apollon était fort enviée; pontife de synode et archimime, chéri, fêté du peuple et de César-Jupiter, il n'empochait pas moins de 2 ou 3 millions de sesterces, voyant en rêve, à l'horizon, dans une auréole de gloire, poindre la statue de marbre et le tombeau que les magistrats lui élèveraient un jour aux frais de la cité. « Nommez-moi, dit un de ces bouffons dans l'épitaphe que lui fit Martial (l. IX, ép. XXIX), *parasite* d'Apollon couronné de lauriers; Rome sait bien que je suis le serviteur de son Jupiter Domitien. »

> *Vos me laurigeri parasitum dicite Phœbi;*
> *Roma sui famulum dum sciat esse Jovis.*

Le mot *parasite*, isolé de toute qualification qui en déterminait la portée, fut toujours une injure chez les Romains. Cicéron ne l'emploie que pour désigner un homme de néant, un imposteur, un importun, un frénétique; et si ce personnage lui semble dans les comédies assez agréable, c'est que le rôle est ordinairement rempli par un soldat fanfaron : *Nec parasitorum in comœdiis assentatio nobis faceta videretur, nisi essent milites gloriosi.* (*De Amicit.*, cap. VI.) Horace traite les *parasites* d'avides, de gourmands, *edaces*; et il en cite un (*Épît.*, l. II, I), nommé Dossennus, parmi les plus gloutons :

> *Quantus sit Dossennus edacibus in parasitis.*

Il paraît même que les femmes se mêlaient du métier, puisqu'au nombre des obstacles qui empêchent, dit-il, qu'on ne puisse juger des perfections ou des défauts d'une matrone, sont des gardes, une litière, des coiffeuses, des femmes *parasites*, une robe traînante et un long manteau (*Satires*, l. I, II) :

> *Custodes, lectica, ciniflones, parasitæ,*
> *Ad talos stola demissa et circumdata palla.*

Outre les *parasites* qui, par leur esprit, par leur souplesse, étaient parvenus à se faufiler chez les grands et dont la condition pouvait provoquer l'envie, on rencontrait dans les classes inférieures, ou bien chez les riches eux-mêmes, où ils n'étaient que tolérés et non point admis, de tout petits *parasites*, appelés par leurs confrères d'un diminutif fort dédaigneux : *parasitaster*. Térence (*Adelph.*, V, II) parle d'un de ces pauvres diables menant une vie précaire et misérable :

> *Est alius quidam parasitaster paululus.*

Quant à leurs ruses et à leurs flatteries, c'était ce qu'on appelait *parasitatio* ou *assentatio*, deux termes d'une énergie toute particulière; le diminutif *assentatiuncula* marquait une complaisance lâche et basse, indigne d'un honnête homme. Les compliments, les caresses, *blanditiæ*, des *parasites* avaient, au surplus, des degrés, suivant la fortune ou l'humeur du patron qui consentait à les accueillir. D'ordinaire, ils débutaient par quelque saillie pleine de prévenance, par quelque parole gracieuse et bien tournée (*perjuratiunculæ parasiticæ*), pour descendre rapidement, s'il le fallait, jusqu'aux mensonges les plus dégradants; ce qui n'excluait, dans l'occasion, ni la grossièreté ni l'insolence. [illegible] eux, se disputaient, se gourmaient, croyant [illegible] esclave, d'un coup de bâton ou d'un coup de [illegible] mite licencieuse, nulle bouffonnerie ou platitude [illegible] éclaircir le front morose de l'amphitryon, nonchalamment accoudé sur un des carreaux de [illegible] tout ce qu'un maître de maison, quand ce [illegible] recourir à sa chaise percée et leur per- [illegible]

dre place sur un troisième lit, dans la crainte qu'un convive ne manquât :

[illegible]

« Il faut [illegible] Avitus, comment, n'étant point de ses familiers, je me trouvai [illegible] fique, et me parut à moi sordide à la fois et fastueux. La table de cet homme, pour lui et un petit nombre, était servie avec délicatesse et abondance; [illegible] rable pour le reste des invités. Il y avait trois sortes de vins, pour eux, distribués dans de toutes petites bouteilles; non comme choix laissé à leur discrétion, mais comme [illegible] de refuser. Le vin qu'il buvait, lui et nous, était différent; différent celui de ses amis d'un moindre degré (car il aime par degrés); différent aussi le vin de ses affranchis et des nôtres. Mon plus proche voisin, me remarquant, me demanda si j'approuvais cette méthode. — Non certes! [illegible] — Quelle est donc votre coutume à vous? reprit-il. — Je sers à tous le même repas [illegible] non à souffrir des humiliations. Je ne fais aucune distinction [illegible] que j'ai rendus égaux pour la table et pour le lit. — Même pour les affranchis? insista-t-il. — Sans doute! ce ne sont plus des affranchis à mes yeux; ce sont des convives. — Il doit vous en coûter cher! poursuivit mon interlocuteur. — Très-peu! — Comment cela peut-il être? — Cela se peut, parce que mes affranchis ne boivent point le même vin que moi; c'est moi qui bois le même vin que mes affranchis. » (L. II, épist. VI.)

Ces affronts, ces avanies ne décourageaient pourtant aucun des vauriens ou des pauvres diables qui vivaient du métier de *parasite*. Triste nécessité, affreuse dissimulation qui [illegible]

[illegible]

Les malheureux ne s'en montraient pas moins fiers de leur [illegible] robe de festin, *trechedipna*, indispensable pour se présenter à table [illegible] fois l'an, le *trechedipna*, sali, usé. Lui serriez-vous le bouton afin de lui prouver, si- [illegible] fession, le drôle, au pied du mur, vous échap- [illegible] auquel on n'avait point songé.

« Qu'[illegible] metier, puisque tu n'es pas assez riche pour vivre de tes rentes? » dit Tyquiade à l'écor- [illegible] tout : non médiocre avantage! — Quoi! tu [illegible] faire; tu penses me dire une injure. Pour [illegible] je le trouve plus beau que celui de philoso- [illegible] plaisant qu'on t'adressât une lettre avec cette [illegible] gens en riraient! — Le monde est un sot, in- [illegible]

« Comment, tu [illegible] supporter les coups [illegible] en arrivant à At[illegible]

[illegible] je ne m'exerce [illegible]

bulations, l'espérance, comme à Alexandre? La fortune est capricieuse, et un tour de sa roue peut guinder le plus vil misérable bien haut. Qui, d'ailleurs, vers la fin de la république et sous l'empire, n'avait point ses complaisants, ses flatteurs, ses *parasites* dans presque toutes les villes du monde romain, depuis l'habile et opulent musicien Tigellius jusqu'à Mécène lui-même, qui, lorsqu'il ne soupait point chez lui, amenait à la table de ses amis un ou deux de ces convives improvisés qu'on appelait des *ombres* (l. II, sat. VIII) :

> . . . . . *Cum Servilio Balatrone*
> *Vibidius, quos Mæcenas adduxerat umbras.*

Le succès d'une harangue ne coûtait qu'un souper à l'avocat qui voulait le payer. « Parfait! profond! rapide! ingénieuse! courage! » s'écrie Sellius l'Écornifleur (*Cœnipeta*), pendant que le patron qui l'a invité plaide une cause. « Allons! ton souper est servi; tais-toi! » lui dit Martial (l. II) :

> . . . . *Facta est jam tibi cœna : tace.*

Mais toute cette matière à déclamations, à épigrammes, à satires, toutes ces turpitudes, tous ces ridicules qui échauffaient la bile des honnêtes gens, n'était-ce point le champ inépuisable qu'exploitait la tourbe désœuvrée et famélique, le fonds même d'éternelles espérances dont vivait le *parasite* et qui l'engageait à persévérer dans la voie qu'il avait choisie? Une table de *parasites*, c'était la dernière ressource de tous ces affamés qui, ne pouvant se contenter de la modique sportule, ne se sentaient pourtant ni assez de courage ni assez de talent pour gagner leur vie en exerçant un métier. Maint poëte, maint rhéteur aux abois recherchait volontiers une table de *parasite*, se flattant bien, à l'exemple d'Horace, de s'élever un jour jusqu'à une table royale : *Veniet ab ista parasitica mensa ad hanc regiam*, écrivait Auguste à Mécène (*Vie d'Horace*, par Suétone). Horace, d'ailleurs, malgré sa médiocrité dorée, ne se hâtait-il point lui-même d'accourir chez Mécène, lorsqu'il était prévenu qu'on l'attendait pour convive, à l'heure où l'on allume les premiers flambeaux?

Voilà ce qui explique, mieux que toute autre considération, comment cette étrange profession survécut à la chute de l'empire d'Occident, et comment, vers la fin du Ve siècle, Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont, croyait avoir besoin d'écrire à son fils une longue lettre (l. III, ep. XIII) pour le prémunir contre les artifices d'un *parasite* de leur pays, aussi redoutable que méchant. Le portrait qu'il en trace n'est point flatté. « Plein de forfanterie, endurci aux coups, buveur avide, critique plus avide encore, de sa bouche furibonde il exhale à la fois la bourbe et les fumées du vin et le poison de ses paroles, à tel point, qu'on doute si c'est l'infection, l'ivrognerie ou la scélératesse qui domine en lui... Des yeux privés de lumière, et qui, semblables aux marais du Styx, roulent les larmes dans les ténèbres. D'énormes oreilles d'éléphant, chargées de rudes tumeurs et de verrues purulentes. Une bouche aux lèvres de plomb, au rictus de bête... Des mains goutteuses, enveloppées de cataplasmes, de linges et d'onguents, etc., etc. » En vérité, il n'y avait nul besoin d'être prévenu à l'avance pour se mettre en garde contre un pareil monstre.

La politesse tend, chaque jour, à faire disparaître ce vilain mot de *parasite* de la langue des peuples modernes. Il serait facile, mais cruel, d'intercaler ici la plupart des quolibets sanglants dont on a affublé ceux qui dînent en ville et souvent ceux qui donnent à dîner. On se contentera de quelques traits :

> Savant dans ce métier si cher aux beaux esprits,

a dit Boileau de Colletet (sat. Ire),

> Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.

Ce Montmaur avait été un des plus fameux *parasites* de son temps.

> Nomme-t-on pas aussi mouches les *parasites*?
> (LA FONTAINE, liv. IV, fab. III.)

> Mais le jeune Cléon, chez qui vont aujourd'hui
> Nos plus honnêtes gens, que dites-vous de lui?
> — Que de son cuisinier il s'est fait un mérite,
> Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite.
> — Il prend soin d'y servir des mets fort délicats.
> — Oui, mais je voudrais bien qu'il ne s'y servît pas;
> C'est un fort méchant plat que sa sotte personne,
> Et qui gâte, à mon goût, tous les repas qu'il donne.
> (*Le Misanthrope*, acte II, scène V.)

> [illegible] faux cénobites
> Qui, voués encor tout entiers
> Aux vanités qu'ils ont proscrites,
> Errent de quartiers en quartiers,
> [illegible]
> [illegible]
> Et le dégoût de leurs moutiers.
> ([illegible] la *Chartreuse*.)

> [illegible] *parasites*,
> [illegible]
> A [illegible]
> (REGNARD.)

« La chaleur de l'affection du *parasite* s'anime ou s'éteint comme celle de la cuisine de son amphitryon. » (Boiste).

[illegible] enfers les *parasites*, auprès de Tantale, et dit que leur supplice est d'être rongés lentement par les mites.

Roubaud, dans le *Nouveau Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, publié par M. Guizot (1833, in-8o), définit en ces termes le *parasite* et l'écornifleur : « Gens qu'on appelle trivialement *piqueurs d'assiettes*, *chercheurs de franches lippées*, *écumeurs de marmites*, parce qu'ils font métier d'aller manger à la table d'autrui. L'assiduité à une table et l'art à s'y maintenir distinguent le *parasite*; l'avidité de manger et l'art de surprendre des repas distinguent l'écornifleur. Le *parasite* a du moins l'air de chercher le maître et de s'en occuper : il prend des formes; l'écornifleur a l'air de ne chercher que la table et de s'en occuper uniquement; il n'a guère besoin que d'impudence. Le *parasite* sait se faire donner ce qu'il convoite, et du moins on le souffre; l'écornifleur escroque souvent ce qu'on n'a pas envie de lui donner, et on le souffre impatiemment. Le *parasite* paye, en empressements, en complaisances et en bassesses, sa commensalité; l'écornifleur mange, le repas est payé. Il y a des *parasites* qu'on est bien aise de conserver; il n'y a pas un écornifleur dont on n'ait hâte de se défaire. »

On ne peut nier qu'il n'ait malheureusement existé beaucoup de *parasites* au commencement du XIXe siècle; Cambacérès et Talleyrand en admettaient plus d'un à leur table, pour fournir à l'entretien, ou simplement pour faire nombre. On parlait même, à cette époque, d'un noble émigré qui, à Londres, n'avait vécu que d'un talent fort singulier : celui d'accommoder remarquablement la salade. On le recevait partout à bras ouverts, avec autant de distinction que d'empressement, et l'on avait eu l'ingénieuse délicatesse de lui faire accepter une guinée par chaque salade à laquelle il mettait les mains. Sous la Restauration, les *parasites* du ministère étaient, si l'on s'en souvient, ces députés ventrus qui payaient leur écot avec leur voix. Béranger a dit du tournebroche :

> A son doux tic-tac, les partis
> Signeront la paix entre deux rôtis.

De nos jours, on trouverait encore, sans aucun doute, un assez grand nombre de *parasites*; mais aucun d'eux, assurément, n'endurerait la moindre des avanies que Trimalcion ou Varron prodiguaient à leurs dignes convives. Ou plutôt il n'y a plus, à proprement parler, de vrais *parasites*, mais bien quelques habitués des bonnes tables, gens parfois fort spirituels, que l'on est heureux de voir et d'accueillir, et qui finissent ordinairement par se rendre tellement indispensables, qu'on leur permet très-volontiers certaines de ces familiarités excentriques dont le célèbre Coupigny avait, dit-on, usurpé le privilège dans l'intimité de Mlle Mars.

Les Turcs, à ce qu'il semblerait, ont, eux aussi, comme les anciens et comme nous, leurs *parasites*, quoique la vie sociale ne soit pas précisément très-développée chez eux. Nous citerons, à l'appui, un document très-précieux, malgré son peu d'étendue, par les renseignements qu'il renferme. Il est intitulé : *Règlement pour les parasites;* et M. Th. de Chabert, qui l'a traduit pour l'insérer dans le tome V des *Mines de l'Orient*, publié à Vienne en 1816, affirme que l'original, revêtu du parafe de leur prévôt et offrant tous les caractères d'une authenticité irrécusable, fait partie de la collection des firmans, lettres et autres pièces officielles, déposée à l'Académie impériale et royale des langues orientales de la capitale de l'empire d'Autriche.

« Il est écrit dans les registres des *firmans* (commandements impériaux) qu'on nommait anciennement dans l'*odjak* (corps des *parasites*) un *kiahaïa* (prévôt), à qui l'on délivrait un firman contenant l'ordre de maintenir et faire observer les règles ci-après.

» Les personnes qui font parade du titre de *parasite* sont tenues, en se présentant devant les grands, après avoir rempli le devoir de baiser le pan de leur robe, de s'asseoir sur le petit matelas préparé pour eux, près de la table à manger; — d'amuser la société par des propos gais et du goût du maître de la maison; — d'éviter soigneusement de proférer le moindre mot offensant, ou des expressions dégoûtantes, et d'applaudir avec la dissimulation la plus parfaite à tous les discours de leur hôte; — de ne lui donner jamais un démenti; — s'il leur prenait certains besoins naturels, tels que la toux, des rapports, des bâillements, de trouver le moyen de les supprimer adroitement; — de ne pas déposer au milieu de la table, en mangeant, les restes, tels que les os des viandes et des pieds de mouton, mais de saisir un moment favorable pour les glisser, sans qu'on s'en aperçoive, ou sous le plat du *tirétour* (sauce à l'ail) ou sur le bord de la table; — quant aux mets, tels que le *halwa* (pâtisserie au miel), qu'on peut manger de deux manières, c'est-à-dire à la cuiller ou avec les doigts, de se régler, en les mangeant, sur l'exemple du maître de la maison; — de ne jamais répandre des gouttes sur la table; de ne pas tendre avant lui la main vers le plat, ni lorsqu'on l'emporte; — enfin, si l'on sert une soupe à la poule, d'en tirer les morceaux de chair avec la cuiller et non pas avec les doigts.

» Fait le 23 de djemazi-ul-ewwel 1216 (mai 1800). Signé et parafé EL HADJ ALI. »

Comme on le voit, c'était chez les Turcs une condition presque honorable que celle de *parasite*, reconnue même par l'État, puisque le règlement de leur corporation était déposé dans les archives du gouvernement. On n'entrait sans doute dans la confrérie qu'à de certaines conditions et après certaines épreuves. On délivrait un diplôme au récipiendaire; celui-ci tenait à grande gloire son nouveau titre; et le chef ou prévôt, investi de pouvoirs sans contrôle, veillait à ce qu'il fût suffisamment instruit de toutes les règles du métier, pour ne point arguer de son ignorance s'il avait jamais le malheur de les enfreindre.

Nous ignorons si les réformes de Mahmoud II et de ses successeurs, Abdul-Medjid et Abdul-Aziz, se sont étendues jusqu'à l'odjak des *parasites*, et s'il en reste encore en Turquie plus ou moins qu'on ne pourrait en compter parmi nous.

Le type du *parasite*, au théâtre, ne diffère pas assez sensiblement du type réel pour qu'il y ait lieu d'en faire une monographie spéciale; et même c'est aux auteurs comiques, à Plaute et à Térence, que nous avons emprunté un grand nombre des traits qui précèdent. Ce rôle était des plus divertissants dans la comédie ancienne, et, au XVIIe siècle, on a essayé de le reprendre; il était encore suffisamment dans les mœurs de cette époque pour qu'il fût bon de le livrer au ridicule. Cependant il ne parut guère, sur notre théâtre, qu'incidemment et compliqué d'un autre type, le pédant. Crassot, le professeur de philosophie, et surtout Montmaur, homme d'esprit du reste, paraissent avoir servi de modèles à ce double caractère, dont on s'amusa longtemps. Tristan l'Ermite a fait une comédie du *Parasite* (1654), dont le Fripe-sauce rappelle assez bien les rôles similaires du théâtre latin. De nos jours, M. Ed. Pailleron a ressuscité ce type dans une petite comédie archaïque assez réussie.

— Zool. En histoire naturelle, les *parasites* sont les êtres que leur état d'organisation oblige à puiser chez des espèces différentes les éléments de leur vie. Cette manière de vivre est, non pas un accident, mais un fait régulier découlant directement des lois naturelles. Les *parasites* sont animaux ou végétaux. Les *parasites* animaux se divisent en *parasites* indirects et en *parasites* directs.

Les premiers n'exercent le parasitisme qu'en vue de fournir à leur progéniture les moyens de subsister pendant les premiers temps de son existence. Chez ces animaux, les fonctions qui ont pour objet l'éducation des petits manquent constamment. Un grand nombre vivent très-peu de temps après la ponte; tout ce qu'ils peuvent en vue d'assurer l'existence de leurs petits, c'est de placer les œufs dans la peau de certains animaux ou dans le parenchyme des plantes. Parmi les *parasites* indirects se rangent la plupart des lépidoptères et des diptères, qui déposent leurs œufs sur les plantes qui serviront plus tard de nourriture à leurs larves. Le bœuf, le cheval, le mouton sont attaqués par différentes espèces d'œstres. Le clairon des abeilles et la gallérie de la cire déposent leurs œufs dans les ruches. Le charançon des grains dépose les siens sous l'enveloppe des grains; le charançon satiné vert, dans le pétiole des feuilles; le scolyte destructeur, sous l'écorce de l'orme et de divers autres arbres; la saperde des blés, dans le chaume du froment; la pyrale, sur la vigne et sur les pommes ou les poires; le dacus de l'olivier, sur les olives; la cécidomyie destructive, sur la tige des blés en herbe. Nous pourrions citer bien d'autres exemples; ceux-ci suffisent amplement pour indiquer les dégâts commis par les *parasites* indirects.

Parmi les *parasites* directs, c'est-à-dire qui se nourrissent toute leur vie de la substance des êtres sur lesquels ils se fixent, on trouve des espèces tout aussi nombreuses et redoutables. Nous citerons seulement quelques-unes des plus communes et des mieux connues. Les acarus ou cirons sont de très-petites arachnides vivant aux dépens des animaux et des plantes. Il y en a qui rongent les provisions de bouche, la farine, le vieux fromage, les viandes desséchées. C'est à ces articulés qu'est due la gale. Le cheval, le chien, le bœuf, le mouton sont attaqués chacun par une espèce d'acarus particulière. Un autre acarus, connu vulgairement sous le nom de tique du chien, s'attache à la peau des chiens et des bœufs et, exceptionnellement, à celle de l'homme. Les poux, les puces et les cousins sont des *parasites* bien connus. Les ricins sont tout voisins des poux; ils vivent comme eux en *parasites* sur les animaux, dont ils rongent l'épiderme et les poils. Ils infestent nos basses-cours, et nos oiseaux domestiques en nourrissent des espèces distinctes. Les hippobosques, les taons et les sternoxes vivent aux dépens des animaux domestiques et, dans l'occasion, n'épargnent pas l'homme.

Les entozoaires ou vers intestinaux sont des *parasites* redoutables qui vivent et se développent à l'intérieur des organes des autres animaux vivants. Les vibrions anguillules envahissent le grain de froment dans la maladie connue sous le nom de blé hâve. On sait que les anguillules ont en quelque sorte la faculté de ressusciter : leur vie est suspendue pendant la sécheresse, mais elles se raniment dans l'humidité et peuvent, paraît-il, subsister assez longtemps au milieu de ces alternatives de vie et de mort apparente.

Les *parasites* végétaux se subdivisent en vrais et faux *parasites*. Ces derniers, parmi lesquels on peut citer le lierre, la vigne, les lianes, n'empruntent à l'être auquel ils s'attachent ni sucs ni matériaux nutritifs; tout ce qu'ils lui demandent, c'est un appui qui leur permette de s'élever au-dessus de la terre, ce qui, vu la faiblesse de leurs tissus, leur serait impossible.

Les *parasites* végétaux vrais sont des plantes qui, dépourvues des moyens de tirer directement du sol leur nourriture, l'empruntent à d'autres végétaux sur lesquels elles s'implantent et dont elles absorbent les sucs nourriciers. Les phanérogames nous fournissent un certain nombre de *parasites* de ce genre; tels sont le gui, les cuscutes, les mélampyres, les orobanches. Mais la classe des cryptogames en fournit un bien plus grand nombre. Les phanérogames *parasites* vivent à l'extérieur. Les cryptogames, au contraire, se développent à l'intérieur même des tissus de la plante aux dépens de laquelle ils vivent. Tels sont les champignons microscopiques de la famille des urédinées, qui donnent naissance à diverses maladies connues sous les noms de carie, rouille, charbon. La sphacélie produit l'ergot du seigle. Les œcidiées attaquent l'ortie, la bourdaine, la menthe, les composées, les légumineuses, les ombellifères. La *rœstelia cancellata* se développe sur les poiriers. Toutes les espèces du genre *peridermium* croissent sur les feuilles et le tronc des pins. Ces champignons sont quelquefois si abondants dans les forêts de pins, que les spores dispersés par le vent ont pu faire croire à des pluies de soufre. Les phragmidiums se trouvent sur les rosiers, les ronces, les framboisiers, les fraisiers. La famille des ustilaginées renferme des champignons pulvérulents qui détruisent ou remplacent les organes dans lesquels ils se développent. Quelques-uns, et ce sont les plus funestes, s'attaquent aux graines. Diverses maladies en résultent. Le charbon des moissons se rencontre sur le froment, l'orge, l'avoine, le millet, le maïs, etc. La carie n'est pas particulière au froment, comme on l'a cru pendant longtemps; elle attaque un grand nombre de graminées et sur toutes exerce de grands ravages. Heureusement, cette maladie disparaît facilement par le chaulage des semences. Les érysiphés attaquent la plupart des plantes de nos jardins et donnent naissance à la maladie connue sous le nom de blanc ou meunier. La fumagine ou morphée forme des taches noires sur un grand nombre de végétaux, tels que l'olivier, les myrtes, les cistes, les bruyères arborescentes, les tilleuls, les érables, les citronniers, les orangers. Les champignons du genre oïdium attaquent les graminées, les borraginées, les légumineuses, la vigne. On connaît les ravages exercés dans ces dernières années par l'oïdium de la vigne. Les rhizoctones se développent sur les bulbes, les racines de quelques plantes, telles que le safran, la luzerne, le trèfle, les asperges, la garance, l'yèble, la pomme de terre, la carotte.

L'homme lui-même n'est pas à l'abri des atteintes de certains champignons *parasites*. Ces cryptogames causent diverses maladies, par exemple la teigne, la mentagre chez les adultes, le muguet chez les enfants. Ainsi, comme on le voit par ce court résumé, le parasitisme constitue une phase des plus remarquables de la vie tant animale que végétale.

Parasite (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Tristan l'Ermite (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1654). Manille, femme d'Alcidor, se croit veuve, son mari ayant été enlevé, il y a vingt ans, par des corsaires, avec son fils Sillare, encore en bas âge. Elle a une fille, Lucinde, qui est courtisée à la fois par un certain Lysandre et par le capitan Matamore; le parasite, Fripe-sauce, voit là pour lui un bon rôle d'entremetteur à jouer et conseille à Lysandre de s'introduire dans la maison en se donnant pour Sillare, le fils que l'on croit mort. Manille le reçoit à bras ouverts, et Lucinde est tout aise d'avoir ainsi son amoureux sous la main; mais une indiscrétion de Fripe-sauce dévoile toute l'intrigue à Matamore, qui, de son côté, invente une excellente machination. Il imagine de produire un faux Alcidor, qui démasquera le faux Sillare, et charge de ce rôle un passant qu'il rencontre à point nommé dans la rue. Celui-ci n'a pas beaucoup de peine à jouer ce personnage, car c'est Alcidor lui-même, échappé des mains des forbans. Il se fait reconnaître et chasse Lysandre, en annonçant que Sillare est mort depuis longtemps. Lysandre est mis en prison. On apprend alors que ce n'est pas le premier venu; c'est le fils du prévôt de la maréchaussée. Son père, craignant un procès scandaleux, consent à son mariage avec Lucinde, et Alcidor ne s'y oppose pas dès qu'il connaît la naissance et la fortune de celui qu'il a si bien mis à la porte. Le capitan est chassé, et l'on promet à Fripe-sauce qu'il sera nourri et entretenu grassement le reste de sa vie, aux dépens des nouveaux époux. Cette pièce eut du succès. Elle est assez divertissante, et il s'y trouve de fort bonnes plaisanteries.

Parasites (LES), poëmes satiriques, par M. Édouard Pailleron (1861, in-18). Ce recueil se compose d'une suite de pièces détachées où la satire domine. L'auteur prend tour à tour des tons différents, mais n'en soutient aucun d'une façon suivie. On sent en lui l'amour du vrai, la haine de l'hypocrisie; mais, si la conscience est droite et la raison ferme,

le talent poétique est faible. On reconnaît dans les *Parasites* les diverses manières et les courants opposés entre lesquels ont flotté les études de l'auteur, et qu'il manifeste par des pastiches de Victor Hugo, de Ch. Baudelaire et d'Auguste Barbier. Quelquefois l'idée et l'image tournent au lyrisme; plus souvent, la peinture se délaye et la tirade languissante se prolonge en une molle conversation.

La pièce la plus remarquable des *Parasites* comprend deux scènes intitulées *Basile et Tartufe.* Pour mieux peindre ces deux personnages, l'auteur leur cède la parole et les suppose en humeur de faire eux-mêmes leur confession. Basile et Tartufe ont quitté l'un et l'autre le costume de leur emploi, ils ont revêtu l'habit de tout le monde et se sont faits journalistes. Leur industrie est la même au fond, mais elle s'exerce en grand et rapporte davantage. Le mensonge et la calomnie sont classés et cotés, pour ainsi dire, parmi les valeurs officielles; ils ont leur hausse et leur baisse. Comme en ce moment ils étaient en hausse, c'était pour la satire l'heure de les attaquer. M. Pailleron prête cette confession à Basile :

Un malheur éclata qui vint tout déranger.
La Révolution, puisqu'il faut qu'on la nomme,
Vint, du droit du plus fort appelé droit de l'homme,
Aux libertés du maître attabler les valets.
Contre de tels brutaux faites donc des pamphlets!
Leurs mœurs avec mes goûts étaient incompatibles;
Et puis leurs arguments étaient irrésistibles,
Au moins autant que ceux du comte Almaviva.
N'osant crier haro! moi, je criais viva!
Et, ce moyen s'offrant à mon humeur servile,
Je me fis pourvoyeur du bon Fouquier-Tinville.

Pour Tartufe, enivré de sa puissance, il lève le masque; mais le poëte n'a pas su lui conserver l'âpreté de parole que lui avait prêtée Molière. Voici les choses filandreuses qu'il débite :

Prenant pour point d'appui l'orgueil et l'intérêt,
Avec un tel levier, qui nous résisterait?
Aussi, de plus en plus, chacun sur nous s'appuie;
Nous faisons sourdement le beau temps et la pluie.
C'est que, pour arriver, nous avons cent chemins;
En vérité, mon cher, vous êtes dans nos mains;
De nos réseaux secrets, personne qui se sauve.
La main dans chaque bourse et l'œil dans chaque [alcove,
Nous sommes tout-puissants et ne négligeons rien;
Pas de petits effets, pas de petit moyen!
Marier nos amis, placer un domestique,
Tout ce qui peut servir est grand en politique.
Aussi pouvons-nous faire, à notre volonté,
De quiconque un grand homme ou bien un député.
Notre invisible force est immense, et j'espère
Que le temps est prochain où, laissant le mystère,
Tartufe le coquin, méprisé, mais subtil,
Tartufe sera roi, mon cher. — Ainsi soit-il!

Mais Tartufe rencontra jadis dans son triomphe « un prince ennemi de la fraude. » M. Pailleron le menace d'un autre souverain impitoyable :

On le nomme Bon sens; vous en mourrez. — Adieu!

L'intention est bonne; mais quelle pauvreté de style!

Parasite (LE), comédie en un acte et en vers, par M. Édouard Pailleron (théâtre de l'Odéon, 1er septembre 1860). Cette petite pièce, très-littéraire, est un essai dans le genre antique et présente quelques scènes gracieuses. Myrrhine, la maîtresse, et Lampito, la suivante, brûlent des mêmes feux pour le poëte Phèdre. Eaque, le parasite, consent, pour servir Lampito, à se faire passer pour le mari absent de Myrrhine. Il trouble son tête-à-tête avec Phèdre et fête par de copieuses libations son retour au prétendu toit conjugal. Myrrhine conçoit des doutes; qu'importe, pourvu qu'ils ne s'éclaircissent qu'après le repas? Hélas! il y a loin de la coupe aux lèvres, et le festin est plus d'une fois compromis. Le faux mari, après des épreuves scabreuses, est enfin démasqué; mais Myrrhine et Phèdre, qui apprennent la mort du vrai mari, pardonnent à Eaque, le marient avec Lampito et l'invitent à dîner tous les soirs.

Ce lever de rideau est bien supérieur aux grandes comédies du même auteur. Action, intrigue, personnages, style enfin, tout est gai et spirituel; cependant les couleurs sont un peu trop modernes pour un tableau des mœurs antiques, ce qui donne à la composition une apparence de parodie. Nous citerons pour exemple cette prière d'Eaque à Vénus, un des morceaux travaillés de la pièce :

J'adore, tu le sais, la jeune Lampito,
La brune esclave de Myrrhine;
Fais-moi jusqu'à son cœur arriver au plus tôt,
Mais en passant par sa cuisine.
Sois-moi douce un moment, l'espace d'un repas.
J'ai le ventre si creux, la belle a tant d'appas!
Satisfais d'un seul coup, Vénus, ma double envie;
Accorde-moi sa main; elle peut, en effet,
Puisqu'elle tient mon cœur... et la clef du buffet,
Contenter mon amour et me sauver la vie.
Je ne t'apporte rien, je ne t'offre aucun don;
Ce néanmoins, sois-moi propice;
Crois-moi, si j'avais eu le plus maigre mouton,
J'aurais mangé le sacrifice.

Ces vers ne seraient pas indignes de la *Belle Hélène* ou d'*Orphée aux Enfers*, ainsi que les suivants :

Un roi n'est un bon roi que quand il a dîné.
Va! s'ils étaient deux jours pressés par la famine,

Nos plus fameux héros feraient piteuse mine;
On les verrait passer bientôt, changeant de goût,
Des lauriers de la gloire aux lauriers à ragoût.
Oui, oui, sur ce sujet, plus l'esprit se concentre,
Mieux on voit que tout est sur, dans, par, pour le [ventre.

Parasites (LES), drame en cinq actes, par M. Rasetti (Odéon, 2 octobre 1865). L'auteur n'a pas voulu remettre en scène les parasites de l'antiquité, ces bouffons plus ou moins spirituels, toujours à la recherche d'un repas, et qui, pour une coupe de vin de Falerne, pour une cuisse de paon, dépensaient autant de bassesse que d'esprit. Les premières scènes du drame justifient seules le titre; on y voit, en effet, une collection de parasites modernes, de ces inutiles qui, dans la société actuelle, prennent, sans le travail ni les charges, tous les profits des affaires, de la renommée, de l'amour. Mais ce ne sont que des figures accessoires à peine esquissées. Maxime, jeune égoïste, qui fait de la sculpture à ses moments perdus, après s'être fait aimer de Valentine, une belle jeune fille, refuse de l'épouser; il veut vivre libre de toute chaîne et n'entendait l'avoir que comme maîtresse. Valentine se marie au comte de Castelneuf, ami et protecteur de Maxime. Celui-ci, malgré l'amitié du comte et la reconnaissance qu'il lui doit, malgré l'indifférence, du moins apparente, de la jeune femme, veut ressaisir la proie qu'il a laissée échapper. Il poursuit partout où elle va son ancienne fiancée; à la campagne, aux eaux, en visite, au bal, partout elle rencontre son regard, qu'il cherche à rendre fascinateur. Cette persécution incessante finit par la torturer au point qu'elle vient chez Maxime le supplier de mettre fin à ce supplice. A peine est-elle entrée, que son mari lui-même arrive. Elle se jette dans un cabinet, mais avec une telle précipitation, qu'elle oublie son mouchoir sur un meuble. Le comte de Castelneuf en reconnaît le chiffre, emporte cette pièce de conviction et médite sa vengeance. Cependant Valentine, brisée par les luttes, accablée par les soupçons de son mari, veut s'empoisonner et boit un fort narcotique destiné à sa vieille tante, Mlle de Kerkeradec. Elle vient de rendre le dernier soupir et elle est étendue sur un divan, lorsque Maxime, qui ne la croit qu'endormie, escalade la fenêtre et s'approche de sa victime. Un coup de feu l'étend roide mort. Un vieux domestique, aposté par Mlle de Kerkeradec, a ainsi vengé l'honneur de la maison, et l'innocence de Valentine est parfaitement justifiée aux yeux de son mari.

PARASITERIE s. f. (pa-ra-zi-te-rî — rad. *parasite*). Métier de parasite. ‖ Vieux mot.

PARASITICIDE s. m. (pa-ra-zi-ti-si-de — de *parasite*, et du lat. *cædo*, je tue). Méd. Médicament employé pour détruire les parasites végétaux ou animaux qui se développent sur le corps et produisent certaines affections particulières.

— Adjectiv. : *Poudre, pommade* PARASITICIDE.

— **Encycl.** Méd. Les principaux agents *parasiticides* sont le sublimé corrosif et l'acétate de cuivre à la dose de 3 à 5 grammes pour 500 grammes de véhicule. Ces agents peuvent être employés à l'état liquide, en dissolution dans l'eau ou sous forme d'onguent et de pommade, incorporés à des corps gras. Le liquide paraît préférable. Il s'insinue mieux que la pommade dans les cavités béantes folliculaires après l'avulsion des poils. Bazin recommande d'interrompre l'épilation dès qu'une surface de 0m,01 est dégarnie, de laver la peau avec un peu d'eau de savon tiède qui dissout les corps gras, puis de faire immédiatement la lotion *parasiticide* ou, mieux, l'imbibition avec un linge, une éponge fine ou une petite brosse douce.

Pour détruire les parasites végétaux (mucédinées, etc.) qui attaquent les céréales, on se sert généralement de sulfate de cuivre. Le soufre et l'acide sulfureux sont employés également. V. INSECTICIDE.

PARASITICOLE s. f. (pa-ra-zi-ti-ko-le — du lat. *parasita*, parasite; *colere*, habiter). Bot. Syn. de TUBURCINIE, genre de champignons vivant sur les orobanches, qui sont elles-mêmes des parasites.

PARASITIFÈRE adj. (pa-ra-zi-ti-fè-re — de *parasitus*, et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui nourrit des parasites : *Animaux* PARASITIFÈRES. *Végétaux* PARASITIFÈRES.

PARASITION s. m. (pa-ra-zi-ti-on — gr. *parasition*; de *para*, auprès, et de *sitos*, blé). Antiq. gr. Lieu où l'on serrait le blé offert aux dieux.

PARASITIQUE adj. (pa-ra-zi-ti-ke — rad. *parasite*). Qui appartient aux parasites : *Mœurs* PARASITIQUES.

— Méd. Qui est produit par les parasites : *Maladies* PARASITIQUES.

— s. f. Fam. Art de vivre en parasite : *J'ai montré que la* PARASITIQUE *était un art, il me reste à montrer que c'est le meilleur.* (D'Ablanc.)

PARASITISME s. m. (pa-ra-zi-ti-sme — rad. *parasite*). Habitude de vivre en parasite : *Un* PARASITISME *honteux.*

— État de tous ceux qui consomment sans produire, ou qui ne produisent que des choses inutiles ou nuisibles : *Le* PARASITISME *ou superfluité d'agents spolie le corps social de deux manières.* (Fourier.) *La sueur du mercenaire monte et va alimenter le* PARASITISME *d'en haut.* (Proudh.)

— Hist. nat. État d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant, et en tire sa nourriture : *Le* PARASITISME *des infiniment petits est la cause des neuf dixièmes de nos maladies.* (Raspail.)

PARASITOGÉNIE s. f. (pa-ra-zi-to-jé-nî — de *parasite*, et du gr. *genos*, génération). Méd. Constitution morbide qui dispose le sujet à donner naissance à des parasites. ‖ Ensemble des phénomènes qui constituent la production des parasites dans l'organisme.

PARASITOPHORE adj. (pa-ra-zi-to-fo-re — de *parasite*, et du gr. *phoros*, qui porte). Syn. de PARASITIFÈRE.

PARASOL s. m. (pa-ra-sol — de *parer*, et du lat. *sol*, soleil). Sorte de petit pavillon portatif qu'on ouvre au-dessus de sa tête, afin de se mettre à l'abri des rayons du soleil.

— Par anal. Objet qui a la forme d'un parasol, ou qui tient lieu de parasol : *La lune dardait ses rayons sur le* PARASOL *épais de figuiers qui ombrageait le perron.* (Rog. de Beauv.) *Çà et là, de grands pins lèvent leurs* PARASOLS *sur l'horizon vaporeux.* (H. Taine.)

— Anc. art milit. Dôme d'une tente appelée *marquise*.

— Moll. *Parasol chinois*, Nom vulgaire d'une espèce de patelle.

— Bot. Syn. d'OMBELLE, mode d'inflorescence : *Fleurs en* PARASOL. ‖ Syn. de CHAPEAU, dans les champignons. ‖ *Pin parasol*, Nom vulgaire du pin pignon. ‖ *Parasol [illegible]*, Espèce d'agaric. ‖ *Grand parasol*, Espèce d'agaric des environs de Paris. ‖ *Parasol olivâtre*, Agaric de couleur olive. ‖ *Parasol rayé*, Agaric des bois des environs de Paris. ‖ *Parasol visqueux*, Agaric à chapeau visqueux. ‖ *Parasol frisé*, Espèce d'agaric de couleur noisette.

— **Encycl.** V. PARAPLUIE.

PARASOLS (Bertrand ou Barthélemi DE), poëte provençal, né à Sisteron, d'après Jean de Nostre-Dame, mort vers 1383. Il était fils d'un médecin de la reine Jeanne de Naples. Parasols entra dans les ordres, cultiva la poésie, écrivit des pièces en l'honneur des dames et composa cinq tragédies, dont il prit les sujets dans la vie de la reine Jeanne. Le pape Clément VII, à qui Parasols envoya ces tragédies, lui témoigna sa satisfaction en le nommant chanoine du chapitre de Sisteron. Ce fut dans cette ville qu'il mourut empoisonné.

PARASORBIQUE adj. (pa-ra-sor-bi-ke — du préf. *para*, et de *sorbique*). Se dit d'un acide isomère de l'acide sorbique.

PARASOU-RAMA, héros de la mythologie indienne. V. PARAÇOU-RAMA.

PARASPHAGIS s. f. (pa-ra-sfa-jiss — du préf. *para*, et du gr. *sphagê*, gorge). Anat. Partie du cou voisine des clavicules. ‖ Peu usité.

PARASQUINANCIE s. f. (pa-ra-ski-nan-sî — du préf. *para*, et de *esquinancie*). Pathol. Variété d'esquinancie.

PARASTADE s. f. (pa-ra-sta-de — gr. *parastas*, pilier). Archit. Pièce employée à former le jambage d'une porte.

PARASTAMINE s. f. (pa-ra-sta-mi-ne — du préf. *para*, et du lat. *stamen*, étamine). Bot. Nom donné à des organes floraux qui ressemblent aux étamines par la forme, mais non par les fonctions.

PARASTANNIQUE adj. (pa-ra-sta-ni-ke — du préf. *para*, et de *stannique*). Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui est isomère avec l'oxyde stannique.

PARASTASIE s. f. (pa-ra-sta-zî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent Java et les Philippines.

PARASTASIIDE adj. (pa-ra-sta-zi-i-de — de *parastasie*, et du gr. *eidos*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parastasie.

— s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, ayant pour type le genre parastasie.

PARASTATE s. m. (pa-ra-sta-te — gr. *parastatês*; de *para*, [illegible]). Antiq. gr. [illegible] grecque, par rapport à son voisin de droite ou de gauche.

— Archit. Pilastre, pilier, poteau, piédroit.

— Anc. anat. Nom sous lequel on désignait l'épididyme et la prostate. [illegible]

— Arachn. Genre [illegible] d'arachnides, de l'ordre des acariens.

— adj. m. Myth. gr. Épithète d'Hercule.

PARASTÈME s. m. [illegible] — du préf. *para*, et du gr. [illegible]. Bot. Filet qui [illegible].

PARASTREMME s. m. (pa-ra-stré-me — du préf. *para*, et du gr. *strephô*, je tourne). Chir. Distorsion de la bouche ou d'une partie du visage.

PARASTYLE s. m. (pa-ra-sti-le — du préf. *para*, et de *style*). Bot. [illegible] ressemble au style par la forme, mais non par les fonctions.

PARASULFITHÉRIQUE adj. (pa-ra-sul-fi-té-ri-ke — du préf. *para*, et de *sulfithérique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide sulfithérique.

PARASULFOMÉTHYLATE s. m. (pa-ra-sul-fo-mé-ti-la-te — du préf. *para*, et de *sulfométhylate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide parasulfométhylique avec une base.

PARASULFOMÉTHYLIQUE adj. (pa-ra-sul-fo-mé-ti-li-ke — du préf. *para*, et de *sulfométhylique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide sulfométhylique.

PARASYMBAMATE s. m. (pa-ra-sain-ba-ma-te — du préf. *para*, et du gr. *sun*, avec; *bainô*, je marche). Anc. log. Proposition qui, par elle-même, ne forme pas un sens complet.

PARASYNTHÈME s. m. (pa-ra-sain-tè-me — du préf. *para*, et du gr. *sun*, avec; *tithêmi*, je place). Anc. art milit. Signe de reconnaissance dans la milice grecque. ‖ Signal donné au moyen d'un geste.

PARAT s. m. (pa-ra). Ornith. Nom vulgaire du moineau, dans le midi de la France.

PARAT ([illegible]), médecin français, né à Lyon en 1768, mort dans la même ville en 1838. Lorsqu'il eut pris le diplôme de docteur à Montpellier (179[illegible]), il revint dans sa ville natale, se distingua par son zèle pendant le siége de Lyon par les armées de la Convention nationale, parvint à s'enfuir lors de la prise de la ville et servit, pendant quelques années, comme chirurgien à l'armée des Alpes. De retour à Lyon, il se fit une nombreuse clientèle et devint médecin de l'Hôtel-Dieu. Membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon, il y fut un des fondateurs de la Société de médecine. Outre quelques *Éloges* de savants, on lui doit : *Mémoire sur les moyens de perfectionner les études de l'art de guérir* (Lyon, 1791, in-8°); *Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon* (1825), etc.

PARATARSE s. m. (pa-ra-tar-se — du préf. *para*, et de *tarse*). Ornith. Partie latérale du tarse, chez les oiseaux.

PARATARTRATE s. m. (pa-ra-tar-tra-te — du préf. *para*, et de *tartrate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide paratartrique avec une base.

PARATARTRIQUE adj. (pa-ra-tar-tri-ke — du préf. *para*, et de *tartrique*). Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide tartrique.

— *Éther paratartrique*, Éther isomère du tartrate d'éthyle.

PARATAXE s. f. (pa-ra-ta-kse — gr. *parataxis*; de *para*, auprès, et de *taxis*, [illegible]). Anc. art milit. Ordre de bataille [illegible] grecque. Corps de 256 hommes, chez les Grecs.

PARATÈNE s. m. [illegible]. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de [illegible] les États-Unis et la Colombie.

PARATHÉNAR s. m. (pa-ra-té-nar — du préf. *para*, et de *thénar*). Anc. anat. Nom [illegible] ter, l'autre à fléchir le petit orteil.

PARATHÈSE s. f. (pa-ra-tè-ze — du préf. *para*, et de *thèsis*, [illegible]). Liturg. [illegible] récitait l'évêque [illegible] sur les catéchumènes.

PARATHIONIQUE adj. [illegible] — du préf. *para*, [illegible]. Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide éthyl-sulfurique.

— **Encycl.** [illegible] une solution aqueuse [illegible]

PARATI, ville du Brésil, province et à [illegible]

PARATILME s. m. (pa-ra-til-me — du gr. [illegible]). Antiq. gr. [illegible] en payant une amende.

PARATIQUE s. m. (pa-ra-ti-ke — bas lat. *paraticum*). Hist. Contribution qu'on payait

au roi des Romains, la première fois qu'il venait en Italie.

PARATITLAIRE s. m. (pa-ra-ti-tlè-re — du préf. *para*, et du gr. *titlos*, titre). Jurispr. Auteur de paratitles.

PARATITLE s. m. (pa-ra-ti-tle — du préf. *para*, et du gr. *titlos*, titre). Jurispr. Sommaire du contenu d'un livre de jurisprudence, avec une explication des titres, des principales divisions, le tout accompagné de notes.

PARATODO s. m. (pa-ra-to-do — du portugais *para*, pour; *todo*, tout). Bot. Nom vulgaire du gomphréna officinal, plante commune au Brésil.

PARATOLUÈNE s. m. (pa-ra-to-lu-è-ne — du préf. *para*, et de *toluène*). Chim. Hydrocarbure isomérique avec le toluène, que Church dit exister dans les huiles légères de houille, et qui, d'après ce chimiste, bouillirait à 119°,5, tandis que le toluène bouillirait à 103°,7 : *Le* PARATOLUÈNE *ne paraît pas exister, et le toluène ne bout pas à* 103°,7, *mais à* 111°.

PARATOME s. m. (pa-ra-to-me — du préf. *para*, et du gr. *tomê*, section). Ornith. Partie latérale de la mandibule supérieure, qui contient le tranchant.

PARATONNERRE s. m. (pa-ra-to-nè-re — de *para*, et de *tonnerre*). Physiq. Appareil destiné à garantir les édifices des effets de la foudre : *J'ai conspiré avec Blanqui, Cabet, etc., comme le* PARATONNERRE *conspire avec la foudre.* (Lamart.)

— Objet qui produit le même effet que le paratonnerre : *Les arbres peuvent être considérés comme les* PARATONNERRES *naturels, destinés à attirer, à absorber ou à diviser les éléments de la foudre.* (Rauch.)

— Fam. Individu sur lequel on détourne les soupçons du mari jaloux, pour mettre à l'aise le véritable amant de sa femme.

— **Encycl.** Le *paratonnerre*, préconisé par Franklin pour préserver les édifices des effets de la foudre, et réalisé pour la première fois par Dalibard à Marly-la-Ville le 10 mai 1752, se compose d'un système de barres métalliques s'élevant au-dessus d'un édifice ou d'un mât, et descendant, sans aucune solution de continuité, jusque dans l'eau d'un puits ou dans un sol humide. L'effet de cet appareil est basé sur le pouvoir des pointes, qui consiste en ce que les pointes, terminant un conducteur qui communique avec le sol, laissent couler, sans bruit ni explosion, l'électricité destinée à neutraliser celle qui s'est accumulée dans les nuages. C'est ce pouvoir des pointes qui permet de prévenir les ravages de la foudre. En effet, la foudre est l'écoulement subit à travers l'air, sous la forme d'un trait lumineux, de la matière électrique dont un nuage est chargé; si l'on place sur un édifice une barre métallique pointue, communiquant avec la terre à l'aide de corps conducteurs, le nuage qui passe au-dessus sera suffisamment neutralisé dans son état électrique pour que la décharge n'ait pas lieu. D'après Arago, l'amplitude de l'action préservatrice des *paratonnerres*, implantés sur les parties les plus élevées des édifices, peut être estimée égale au double de la hauteur des tiges au-dessus de leur point d'attache, de sorte que le nombre d'appareils à placer sur un comble pour le préserver des effets de la foudre sera donné par cette relation, en ayant soin toutefois qu'ils ne soient pas trop rapprochés, sans quoi ils pourraient se nuire entre eux.

Un *paratonnerre* se compose de deux pièces principales : 1° une tige métallique de plusieurs mètres de hauteur, fixée verticalement au point culminant de l'édifice; 2° un système flexible de barres, ou mieux un câble de fils métalliques, appelé *conducteur*, dont une extrémité est invariablement fixée au pied de la tige, et dont l'autre va se perdre dans un puits. La *tige* est une barre de fer de 5 à 10 mètres de hauteur et de $0^m,054$ à $0^m,06$ de côté à la base, diminuant de section de la base au sommet, en forme de pyramide. Vers la pointe, et sur une longueur de $0^m,50$, le fer est remplacé par une tige conique de cuivre jaune, terminée par une aiguille de platine de $0^m,05$ de longueur, soudée à l'argent et renforcée à l'endroit du joint par un petit manchon en cuivre. La tige de fer, que l'on doit faire, autant que possible, d'une seule pièce, est garnie à sa base d'une embase destinée à rejeter l'eau de pluie. Immédiatement au-dessus de ce plateau, la tige est arrondie sur une étendue d'environ $0^m,05$ pour recevoir un collier à charnière, portant deux oreilles, entre lesquelles vient se fixer l'extrémité du conducteur au moyen d'un boulon. Le conducteur est formé de cordes métalliques ou de barres de fer carrées de $0^m,015$ à $0^m,020$ de côté, assemblées bout à bout et soutenues, à $0^m,12$ ou $0^m,15$ du toit, par des crampons à fourche, que l'on place à environ 3 mètres les uns des autres. Arrivé au bord du toit, le conducteur se replie sur la corniche et contre le mur, le long duquel il descend, sans le toucher, et où il est fixé par des crampons scellés dans la pierre. A $0^m,50$ ou $0^m,55$ dans le sol, il se recourbe perpendiculairement au mur, se prolonge dans cette direction de 4 à 5 mètres et s'enfonce dans un puits ou dans un trou creusé jusqu'à une profondeur de 5 mètres au moins, si l'on ne rencontre pas l'eau. Pour faciliter l'écoulement du fluide et pour éviter que le conducteur ne s'oxyde au contact de la terre et de l'humidité, on le renferme dans un auget rempli de braise de boulanger ou de charbon qui a été rougi au feu. L'extrémité du conducteur se termine ordinairement par deux ou trois racines qui restent immergées au moins de $0^m,65$ dans les plus basses eaux. Dans un terrain sec, on fait des tranchées transversales que l'on remplit de braise et dans lesquelles on met de petites barres de fer communiquant avec le conducteur, dont l'extrémité, divisée en plusieurs racines, s'enfonce dans un large trou plein de braise bien damée. En général, on fait les tranchées dans l'endroit le plus humide et on y amène les eaux pluviales. Les conducteurs en cordes métalliques présentent plus de flexibilité que les précédents, évitent les raccordements et diminuent les chances de solution de continuité; toutefois ils sont plus destructibles, c'est ce qui fait que les barres de fer leur sont préférées. Ces cordes métalliques, qui ont $0^m,016$ à $0^m,018$ de diamètre, se composent de quatre torons de quinze fils de fer ou de cuivre. Chaque toron est goudronné séparément, et la corde l'est ensuite avec beaucoup de soin. A 2 mètres au-dessus du sol, la corde est réunie à la partie supérieure d'une barre de fer carrée de $0^m,015$ à $0^m,025$ de côté, laquelle se prolonge dans le sol, comme il est indiqué pour les conducteurs en barres.

Un bâtiment est mieux défendu par deux tiges de 5 à 6 mètres, ayant entre elles une distance égale à la somme de leurs rayons d'action, que par une seule tige de 10 mètres. Les pièces métalliques un peu considérables, comme des lames recouvrant quelques parties de la toiture, des gouttières, de longues barres, doivent être toutes mises en communication avec le conducteur par des barres de $0^m,008$; car le fluide électrique a la propriété de se porter en grande quantité sur les métaux, même à travers les masses de pierre dont ils peuvent être recouverts. Si l'édifice porte plusieurs *paratonnerres*, chacun d'eux doit avoir son conducteur, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait utilité à établir une liaison entre les pieds des tiges de tous ces appareils à l'aide de barres de fer courant le long des faîtières des toits. On peut quelquefois ne mettre qu'un seul conducteur pour deux *paratonnerres*, sans augmenter son diamètre; mais, pour trois *paratonnerres*, il faut au moins deux conducteurs.

Les conditions essentielles pour qu'un *paratonnerre* ne puisse pas être dangereux sont : 1° qu'il communique avec la terre sans aucune solution de continuité; 2° que le diamètre de la tige soit d'au moins $0^m,020$, pour qu'offrant un passage suffisant au fluide électrique il permette l'écoulement facile de ce fluide; 3° que la tige soit assez haute pour protéger les espaces environnants, et surtout que l'aiguille de platine soit extrêmement aiguë.

François Arago a parfaitement expliqué pourquoi le temple de Salomon ne fut jamais frappé de la foudre.

« Le toit du temple, construit à l'italienne et lambrissé en bois de cèdre recouvert d'une dorure épaisse, dit-il, était garni d'un bout à l'autre de longues lances de fer ou d'acier pointues et dorées. Au dire de Josèphe, l'architecte destinait ces nombreuses pointes à empêcher les oiseaux de se placer sur le toit et d'y laisser tomber leur fiente. Les faces du monument étaient aussi recouvertes, dans toute leur étendue, de bois fortement doré. Enfin, sous le parvis du temple, existaient des citernes dans lesquelles l'eau des toits se rendait par des tuyaux métalliques. Nous trouvons ici et les tiges des *paratonnerres*, et une telle abondance de conducteurs, que Lichtenberg avait raison d'assurer que la dixième partie des appareils de nos jours sont loin d'offrir, dans leur construction, une réunion de circonstances aussi satisfaisantes. Définitivement, le temple de Jérusalem, resté intact pendant plus de mille ans, peut être cité comme la preuve la plus manifeste de l'efficacité des *paratonnerres*. »

Des commissions de l'Académie des sciences ont, à diverses époques, publié des instructions sur les *paratonnerres*. La première, qui remonte à 1823, eut pour rapporteur Gay-Lussac. M. Pouillet fut, en 1854 et en 1867, le rapporteur des deux dernières. M. Gauthier-Villars a réédité en 1873, sous la forme d'un petit manuel, ces instructions d'une grande utilité pour les architectes.

PARATOPIE s. f. (pa-ra-to-pî — du préf. *para*, et du gr. *topos*, lieu). Méd. Déplacement d'un organe.

PARÂTRE s. m. (pa-râ-tre — de *père*, avec la finale péjor. *âtre*). Beau-père. ‖ N'est plus usité que dans quelques provinces.

— Par ext. Mauvais père : *Il est un* PARÂTRE *pour ses enfants.*

PARATRIMME s. m. (pa-ra-trimm-me — du préf. *para*, et du gr. *trimma*, frottement). Chir. Excoriation ou rougeur d'une surface cutanée, qui a été soumise à une pression longue et considérable.

PARATROPE s. m. (pa-ra-tro-pe). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattes, dont l'espèce type vit au Brésil.

PARATROPIE s. f. (pa-ra-tro-pî). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des araliacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar.

PARATY ou **PARATI**, ville du Brésil (Rio-Janeiro), sur la rive occidentale de la baie d'Angra-dos-Reis, à 200 kilom. à l'O.-S.-O. de Rio-Janeiro. On y fait un commerce très-étendu, qui consiste principalement en sucre, eau-de-vie, riz, maïs, café, haricots. Elle possède plusieurs écoles secondaires et primaires. Cette ville est très-ancienne et a le titre de *citade*. En 1813, elle fut érigée en comté en faveur de dom Miguel-Antonio de Neronha Abranches Castello Branco.

PARAUCHÈNE s. m. (pa-ro-kè-ne — du préf. *para*, et du gr. *auchên*, cou). Zool. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau.

PARAUDIEN, ENNE s. et adj. (de *Parædum* ou *Paredum*, nom latin de Paray-le-Monial). Habitant de Paray; qui appartient à Paray ou à ses habitants.

PARAUXESE s. f. (pa-rô-ksè-ze — du gr. *parauxêsis*, accroissement). Anc. rhét. Amplification, exagération.

PARAVALANCHE s. f. (pa-ra-va-lan-che — de *parer*, et de *avalanche*). Construction ayant pour but d'arrêter ou de détourner la marche des avalanches.

PARAVANT QUE loc. conj. (pa-ra-vanke). Avant que :

> Cette soif s'éteindra; ta prompte guérison,
> *Paravant qu'*il soit peu, t'en dira la raison.
> CORNEILLE.

‖ Vieille loc.

PARAVENT s. m. (pa-ra-van — de *parer*, et de *vent*). Meuble employé pour se mettre à l'abri du vent qui vient des portes : PARAVENT *d'étoffe, de tapisserie, de papier. Feuilles, châssis de* PARAVENT. *Un* PARAVENT *à quatre, à six feuilles. Toute votre chambre me tue : j'y ai fait mettre un* PARAVENT *tout au milieu pour rompre un peu la vue.* (Mme de Sév.)

> Quel plaisir, entouré d'un double *paravent*,
> D'écouter la tempête et d'insulter au vent!
> DELILLE.

— Par anal. Objet qui sert à préserver du vent : *Cette tour, abattue mal à propos, n'était pas mise pour rien; c'était un* PARAVENT, *et elle en rompait la première impétuosité* (Mme de Sév.)

— Par ext. Nom donné quelquefois aux contrevents.

— Fig. : *Beaucoup d'hommes sont les* PARAVENTS *d'ambitions féminines inconnues.* (Balz.)

— Fam. *Chinois de paravent*, Figure ridicule dans un tableau, par comparaison aux Chinois représentés souvent sur les paravents.

— **Encycl.** Le *paravent* est un objet mobilier qui a joui pendant longtemps d'une grande vogue. Il se compose essentiellement d'un certain nombre de châssis de bois léger, de 2 mètres de hauteur environ sur $0^m,40$ à $0^m,50$ de largeur, recouverts, sur les deux faces, soit de papier fort, bien tendu, sur lequel est appliqué du cuir gaufré ou du papier de tenture, soit de toiles peintes ornées de motifs de décoration qui par le dessin et la couleur se relient à l'appartement, soit enfin de tapisseries ou étoffes unies ou brodées et décorées suivant le goût des particuliers ou le style général de l'ameublement. Cette dernière décoration était souvent exécutée par les dames et il est de ces *paravents* qui sont des modèles et de véritables objets de l'art féminin et domestique.

Il en est un, entre autres, qui fut exécuté par l'impératrice Joséphine, avant son mariage avec Napoléon Ier, et qui est des plus riches et des plus curieux; il est de très-beau satin avec des dessins brodés suivant le goût de l'époque, des torsades et guirlandes de passementerie, des choux à chaque coin des châssis et des glands attachés à ces choux. Ce *paravent*, qui ne serait aucunement déplacé dans un musée historique, appartint ensuite à l'une des amies de Joséphine qui lui avait prêté son concours dans la confection de ce travail.

Le *paravent* comprend huit, dix, douze châssis attachés l'un à l'autre par des charnières et se repliant dans tous les sens, de telle sorte qu'on en peut former une cloison presque horizontale, de même qu'un octogone ou toute autre figure intermédiaire, suivant le besoin et les dispositions de l'appartement. Quand il devient inutile on le referme, c'est-à-dire qu'on replie tous les châssis étroitement les uns contre les autres, et comme l'épaisseur moyenne de ces châssis est de $0^m,03$, le *paravent* tout entier ainsi replié n'occupe qu'un espace de $0^m,25$ à $0^m,35$, sur $0^m,40$ à $0^m,50$ de longueur. Ce meuble présente donc de sérieux avantages, aussi bien au point de vue de la décoration des appartements qu'au point de vue de l'utilité. L'usage, qui s'en était conservé sous l'Empire et même sous la Restauration, a non pas disparu complétement, mais très-sensiblement diminué. La cause de cet abandon s'explique par les dimensions de nos appartements qui sont loin d'avoir la grandeur et la hauteur de ceux d'autrefois. Le *paravent* servait alors à préserver, non pas précisément du vent, mais des courants d'air; il créait autour de la cheminée l'enceinte d'un petit cercle intime, séparée du reste de la salle, et qui avait ses avantages; cette sorte de cloison mobile, qui se pliait et se dépliait, s'agrandissait et se rétrécissait à volonté, formait comme une nouvelle chambre, dans la salle au milieu de laquelle il était placé, et, les jours d'hiver, maintenait autour du foyer une température douce et égale. Il va sans dire que, si c'est là ce qui explique son origine, ce n'était pas là son seul usage et sa seule destination; il servait, comme toute cloison ou toute tapisserie tendue de cette façon, à isoler les personnes qui s'abritaient derrière lui, à les soustraire aux regards ou à l'indiscrétion des visiteurs. C'était à son abri que les dames se livraient au soin de leur toilette. Une semblable disposition était bien faite pour satisfaire aux mœurs quelque peu galantes de l'époque et pour permettre des entreprises ou des intrigues dont les *Mémoires* du temps indiquent la nature et la facilité.

Le *paravent* est aujourd'hui à peu près abandonné; on ne s'en sert plus guère que comme de toile de fond, dans les théâtres de société, pour jouer quelque proverbe ou petite comédie qui exige peu de mise en scène; de là le nom de comédie de *paravent* donné quelquefois à ces sortes d'ouvrages dramatiques.

On appelle *paravent* de cheminée un châssis de bois recouvert tantôt de papier épais, tantôt de toile peinte, qu'on appliquait et qu'on applique encore dans l'embrasure des cheminées lorsqu'on n'y fait point de feu, pour empêcher le courant d'air des tuyaux de s'introduire dans les appartements. Le rideau en tôle des cheminées dites à la prussienne a remplacé avantageusement, dans un grand nombre d'endroits, ce *paravent*, puisqu'il sert non-seulement à arrêter ce courant d'air, mais encore à activer le tirage lorsqu'on fait du feu. La fabrication des *paravents* pour cheminée était une industrie comprise dans celle des papiers peints, et elle tend à s'éteindre de plus en plus.

Paravent (LE), recueil de nouvelles, par Charles de Bernard (1839, in-8°). Ces nouvelles sont au nombre de quatre. La première, la *Rose jaune*, est le récit d'un malentendu causé par le caprice de l'héroïne. Mlle Célestine Simart a promis sa main à M. Teissier. Un ami du futur époux lui raconte qu'il a vu la jeune fille au bal de l'Opéra, et cette indiscrétion empêche le mariage. L'innocence de Célestine ne pouvait être incriminée : enfant gâté, il lui avait pris fantaisie de voir le bal de l'Opéra, en compagnie de son père, et Francis, l'ami de Teissier, l'y avait aperçue. Francis aime Célestine, en est aimé et l'épouse, au grand désappointement de son ancien futur, qui jure de se venger. Plus tard, il devient le commensal des deux mariés et cherche à trahir son ami. En définitive, Teissier joue le rôle d'un sot, et il est éconduit par Célestine, qui remercie son mari d'avoir eu foi en son attachement. Dans la deuxième nouvelle, l'*Arbre de science*, on voit un jeune homme, à peu près élevé comme un séminariste, épousant une femme aimable, dont il refroidit l'amour par ses dévotions et ses scrupules. Ennuyée, elle se laisse rendre des hommages par un galant plus âgé et plus hardi. Mais sa vertu reste sauve, grâce à la vigilance de sa belle-mère. Celle-ci refait au plus vite l'éducation de son fils, et lui propose pour modèle son rival. Le pieux Maxime devient plus spirituel et moins dévot. La jeune femme se met à aimer son mari, et tout de bon, quand elle le voit rester auprès d'elle plutôt que d'aller au sermon. La troisième nouvelle, le *Vieillard amoureux*, déroule une intrigue plus compliquée. Un colonel en retraite aime une belle veuve, Mme Du Pastel, et se montre jaloux d'un jeune homme qui lui dispute la position. Le jeune homme déclare à Mme Du Pastel qu'il aime la fille du colonel; celui-ci repoussant ses prétentions, il prie la belle veuve de favoriser une ruse de guerre qu'il a imaginée : ils feront semblant de s'aimer, en sorte que le vieil officier, impatient de se débarrasser d'un rival, en vienne à lui accorder sa fille. Mais il arrive que le jeu des acteurs devient sérieux. Ils se marient. Le colonel perd sa fortune sur les tapis verts, et sa fille, petite pensionnaire, à la tête farcie de romans, se laisse enlever par son professeur de piano. Dans la quatrième nouvelle, un magistrat, fiancé à une noble demoiselle et amoureux d'une autre femme, perd sa position et sa fiancée, par la perfidie d'un ami qui lui fait faire toutes sortes de faux pas et qui épouse à sa place celle qui lui avait été promise.

Ch. de Bernard, élève de Balzac, peut être plus justement comparé à Scribe : il possède l'élément dramatique et l'élément comique, le tout à fleur de peau. Il analyse peu, il décrit en quelques traits. Homme du monde et peintre du monde, il est spécialement narrateur. Il s'attaque aux ridicules plutôt qu'aux vices. Esprit aimable, légèrement ironique, il a la grâce et la finesse, l'honnêteté et le bon sens. Ses plans sont nettement tracés. Mais son style ferme, rapide, est bien supérieur à celui de Scribe.

Paravent (LE), comédie en trois actes, de Planard (Théâtre-Français, décembre 1807). C'est un badinage assez spirituel dans le genre espagnol. Alonze, page sérieux, rangé

et point fripon, aime sincèrement une jeune fille du nom d'Eléonore ; mais il faudrait, pour qu'il pût l'épouser, qu'il fût quelque chose, au moins capitaine des gardes. Malheureusement, il ne peut rien demander, car il redoute pour celle qu'il aime la curiosité indiscrète et les caprices impérieux du prince son maître. Il attend donc tout du ciel et il met tous ses efforts à cacher au prince son amour et celle qui en est l'objet. Au second acte, Eléonore vient lui apprendre que son père est disposé à lui donner un mari et que, s'il ne parle pas, lui qu'elle préfère, il faudra bien qu'elle accepte celui qu'on lui impose. Voilà Alonze bien inquiet, non pas précisément du mariage qui se prépare pour sa maîtresse, mais surtout de sa présence au palais. Si le prince allait l'apercevoir, s'il entrait tout à coup, ce prince qui... Et justement c'est lui qui vient d'entrer : le voilà. Alonze éperdu cache Eléonore derrière un paravent et s'avance tout troublé au-devant de son maître. Celui-ci, qui sait qu'il y a là une femme, envoie faire une commission au page et finit par découvrir Eléonore. Celle-ci, fort embarrassée d'abord, se ravise et apprend tout au prince, son amour pour Alonze, les inquiétudes du pauvre page et ses terreurs. On rit un peu aux dépens de l'absent et l'on prépare contre lui une innocente vengeance. Eléonore passe dans la chambre du prince, accompagnée d'un petit page fort éveillé et de sa suivante, qui pourront, quand il en sera temps, rendre témoignage de sa vertu. Alonze arrive, hors d'haleine, il court à sa chambre : le prince n'y est pas ; il cherche derrière le paravent : plus d'Eléonore ! Sans doute elle a pu s'échapper sans encombre ; Alonze se félicite de ce dénoûment et va chez le prince lui rendre compte de sa mission. Là il est reçu avec toute sorte de mystère : le prince, ouvrant à demi sa porte, lui apprend qu'il a eu la bonne fortune de recevoir une jolie solliciteuse, désireuse de faire la fortune de son mari. Alonze, qui ne comprend pas, rit beaucoup du mari, et le prince, qui est en belle humeur, lui donne la place de capitaine des gardes. Alonze rit toujours et ne devine pas encore. Enfin, le prince, de plus en plus expansif, veut montrer à son favori la beauté qu'il lui vante ; Eléonore paraît !.... Alonze est près de s'évanouir. En vain le prince l'exhorte à épouser, lui promettant d'aller souvent chez lui jouir du spectacle de son bonheur, Alonze renonce au bonheur, au mariage, à la faveur royale, à tout. Et il faut pour calmer son désespoir que le prince produise les deux témoins, qui sortent de sa chambre et viennent affirmer par serment la vertu d'Eléonore. Cette petite fantaisie, assez spirituellement dialoguée, obtint du succès. Le second acte surtout est vif et amusant.

PARAVÉRI s. m. (pa-ra-vé-ri). Bot. Nom donné par les Galibis à l'ambélania à fruits acides, arbre qui croît à l'île de Cayenne, où les créoles le nomment QUIEN BIENDENT.

PARAVEY (Charles-Hippolyte DE), orientaliste français, né à Fumay (Ardennes) en 1787, mort en 1871. Après avoir étudié à l'école centrale de Charleville, il entra à l'Ecole polytechnique (1803), d'où il passa à l'Ecole d'application des ponts et chaussées (1806). Il fut ensuite chargé de diverses missions à Mons, à Bruxelles, à Gand, à Arles, passa comme lieutenant dans le génie militaire (1813), rentra l'année suivante dans les ponts et chaussées (1814), devint, en 1816, sous-inspecteur de l'Ecole polytechnique et contribua puissamment au maintien de cette Ecole, que le gouvernement de la Restauration fut sur le point de supprimer. Il prit, en 1848, sa retraite comme ingénieur. M. de Paravey s'est fait connaître par des écrits savants, mais non exempts de paradoxes, sur la chronologie et les antiquités des peuples de l'Orient. Nous citerons de lui : *Aperçu des mémoires sur l'origine de la sphère et sur l'âge des zodiaques égyptiens* (Paris, 1821) ; *Nouvelles considérations sur le planisphère de Denderah* (Paris, 1822, in-8°) ; *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples* (Paris, 1826, in-8°) ; *De l'origine des peuples du plateau de Bogota* (Paris, 1835, in-8°) ; *Dissertation sur le nom de la Judée* (1836, in-8°) ; *Documents hiéroglyphiques* (1838) ; *Sur le Ting-Ling* (1839, in-8°) ; *Dissertation sur les Amazones* (1840) ; *Pau, les Pyrénées et la vallée d'Ossau* (1847, in-8°) ; *De l'origine orientale des Polonais* (1864, in-8°) ; *Considérations au sujet du portrait du roi Roboam* (1864, in-8°), etc. On lui doit aussi un assez grand nombre de mémoires insérés dans les *Annales de philosophie chrétienne* et dans le recueil intitulé l'*Université catholique.*

PARAVIA (Pierre-Alexandre), littérateur italien, né à Zara (Dalmatie) en 1797, mort à Turin en 1857. Il était fils d'un colonel au service de la république de Venise. Lorsqu'il eut fait ses études à Venise et à Padoue, il passa son doctorat en droit et en philosophie (1818), puis se fit connaître par un grand nombre d'articles littéraires publiés dans divers journaux et par une série de monographies sur : *Joseph Bartoli* (Padoue, 1818), *Alphonse Varano* (Venise, 1820), *Antoine Canova* (Venise, 1822), *Onofrio Minzoni* (Modène, 1828), etc. Il donna, en outre, quelques traductions du latin, notamment celle des *Lettres* de Pline le Jeune, qui eut cinq éditions (Venise, 1830-1337). Membre correspondant de l'Académie de la Crusca en 1822, Paravia devint officier de la délégation royale et du gouvernement vénitien, puis il fut appelé par Charles-Albert, en 1832, à la chaire d'éloquence de l'université de Turin, où il se fixa. Depuis lors, Paravia fut nommé successivement professeur de mythologie à l'Académie Albertine des beaux-arts, professeur d'histoire nationale à cette Académie, membre du conseil supérieur d'instruction publique et membre correspondant de l'Institut de France. Parmi ses travaux, aussi nombreux que variés, nous citerons, outre des articles littéraires, dont un certain nombre ont paru dans le *Dictionnaire esthétique* de Tommaseo : *Rapports du christianisme avec le sentiment national et la littérature ;* le *Système mythologique de Dante* (1837-1839) ; *Mémoires de littérature et d'histoire vénitiennes* (Turin, 1850) ; *Leçons de littérature* (Turin, 1850) ; *Traité de l'épigraphie vulgaire* (1854) ; *Mémoires de littérature et d'histoire piémontaises ; Leçons d'histoire subalpine ; Recueil des plus beaux morceaux de la littérature italienne ;* une traduction de la *Danse*, poëme de l'Espagnol Quintana, etc.

PARAXANTHE s. m. (pa-ra-ksan-te — du préf. *para*, et de *xanthe*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cyclométopes, tribu des cancériens, voisin des xanthes, et dont l'espèce type vit sur les côtes du Chili.

— **Encycl.** Les *paraxanthes* ont pour caractères une carapace moins élargie que chez la plupart des cancériens et dont la surface supérieure est presque horizontale. Le front est très-avancé, tronqué antérieurement et subbilobé. Les orbites sont petites, ovalaires et obliquement dirigées en haut et en avant. Les antennes internes se replient obliquement sous le front. Le cadre buccal est beaucoup plus long que large, et son bord antérieur est presque semi-circulaire. Les pattes-mâchoires externes sont très-allongées ; enfin le plastron sternal, assez large antérieurement, est fortement rétréci en arrière, et l'abdomen est très-étroit chez les deux sexes. Une seule espèce compose ce genre ; c'est le *paraxanthe* à pieds velus, que l'on rencontre sur les côtes de Valparaiso.

PARAXATI, la mère de Brahma, qu'elle épousa. Elle eut deux autres fils plus jeunes, Vichnou et Rutren.

PARAXYLIQUE adj. (pa-ra-ksi-li-ke — du préf. *para*, et de *xylique*). Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide benzoïque.

— **Encycl.** L'acide *paraxylique* est un acide monobasique, homologue de l'acide benzoïque et isomère de l'acide xylique ; il se produit en même temps que l'acide xylique et l'acide xylidique lorsqu'on oxyde la tryméthylbenzine ou cumène de goudron de houille par l'acide azotique étendu et bouillant (pour les détails de la préparation, v. XYLIQUE [acide]). Comme l'acide *paraxylique* jouit, ainsi que l'acide xylique, de la propriété de se transformer en acide xylidique par l'oxydation et que, d'ailleurs, ces deux acides dérivent d'un seul et même carbure d'hydrogène, la triméthylbenzine, leur constitution est nécessairement la même. Tous deux possèdent trois chaînes latérales et répondent à la formule

$$C^6H^3 \begin{cases} CO^2H \\ CH^3 \\ CH^3 \end{cases} .$$

L'isomérie a donc nécessairement pour cause la position respective de ces diverses chaînes latérales les unes par rapport aux autres. La théorie fait d'ailleurs prévoir six isomères de cette espèce.

L'acide *paraxylique* cristallise dans l'alcool en prismes aciculaires concentriques, fusibles à 165°. Le paraxylate de calcium a pour formule $(C^9H^9O^2)^2Ca'' + 3H^2O$ et cristallise en aiguilles flexibles, minces, très-différentes des cristaux durs du xylate correspondant. Le paraxylate de baryum répond à la formule $(C^9H^9O^2)^2Ba''$.

L'acide *paraxylique* se transforme en acide xylidique lorsqu'on l'oxyde. Il est probable que, distillé avec de la chaux sodée, il fournirait du xylène. Son isomère, l'acide xylique, fournirait aussi du xylène ; mais il n'est pas prouvé que ces deux xylènes soient identiques. V. XYLIQUE (acide) et XYLIDIQUE (acide).

PARAY-LE-MONIAL, ch.-l. de canton de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. O. de Charolles, dans une riante vallée arrosée par la Bourbince et le canal du Centre ; pop. aggl., 2,505 hab. — pop. tot., 3,488 hab. Commerce de bétail, de céréales et de bois. Tuileries, poteries, fours à chaux et à plâtre, moulins à blé et à huile, tanneries, construction de bateaux. Station des chemins de fer de Moulins à Chagny et de Paray à Mâcon.

Cette petite ville, que les pèlerinages royalistes de 1873 ont rendue célèbre, semblait prédestinée par son passé à devenir le théâtre de manifestations catholico-monarchiques. Les souvenirs religieux y abondent. Son surnom même, qui est une corruption de *monacal*, est bien propre à charmer des dévots ; il vient des moines bénédictins qui, pendant plusieurs siècles, occupèrent dans cette ville un couvent dépendant de l'abbaye de Cluny. Ce couvent et son église furent fondés en 973, par Lambert, comte de Chalon ; la charte de fondation donne le nom de Vallée d'Or (*Aurea Vallis*) à l'endroit où s'élevèrent les constructions et ajoute que tout près de là était un temple très-antique (*juxta templum antiquissimum*). Ce temple était-il d'origine païenne, ou s'agissait-il d'une église des premiers siècles de notre ère ? Quelques archéologues inclinent vers cette dernière opinion et pensent que la chapelle du cimetière, placée sur l'une des collines qui dominent la ville, pourrait bien être un reste de cette construction primitive. L'église, commencée par le comte Lambert, fut terminée par son fils, le comte Hugues, et consacrée en 1004. Au XII^e siècle, elle fut rebâtie presque entièrement. Paray avait acquis, dès le XI^e siècle, une certaine importance ; en 1080, le comte Guy de Thiers octroya aux habitants des franchises et immunités ; celles-ci ayant été méconnues par Guillaume II, comte de Chalon, le roi Philippe-Auguste et l'abbé de Cluny intervinrent pour les faire respecter. En fait, les véritables suzerains de la ville de Paray étaient les abbés de Cluny. Le musée établi dans l'hôtel que ces abbés habitaient à Paris possède un titre manuscrit des plus curieux (n° 811 du catalogue) : c'est un *vidimus* des lettres de Jean d'Armagnac, comte de Charolais, par lesquelles il donne et transporte à l'abbé et au couvent de Cluny le droit qu'il avait de succéder « aux biens des bastards qui mouroient sans enfants légitimes dans la ville et ressort du doyenné de Paray ; » lesdites lettres sont datées du 27 juin 1370 et le *vidimus* du 12 octobre 1401.

En 1423, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, choisit la ville de Paray pour y conclure une suspension d'armes entre le Charolais et le Bourbonnais. En 1439, une bande d'écorcheurs et de malandrins, ayant à sa tête Antoine de Chabannes, commit à Paray et dans les environs tous les excès imaginables. Louis XI, à l'époque où il n'était encore que dauphin et où, révolté contre le roi son père, il était venu chercher un asile dans les Etats du duc de Bourgogne, fut retenu quelque temps à Paray par une maladie et y reçut la visite de Charles le Téméraire, qui n'était lui-même alors que comte de Charolais. Après la déroute et la mort de ce même Charles le Téméraire, Paray, qui était fortifié, fut pris d'assaut par les troupes du dauphin d'Auvergne en 1477. Les guerres de religion vinrent à leur tour ensanglanter cette petite ville ; les calvinistes Poncenac et Saint-Aubin, appelés par leurs coreligionnaires, forcèrent la place en 1562 et livrèrent au pillage les couvents et les églises. Après la paix, les protestants bâtirent, près de la porte du Périer ou du Poirier, un temple où deux prédicateurs célèbres, Théodore de Bèze et Dumoulin, attirèrent la foule. Cluny s'en alarma et l'abbé, qui était alors le cardinal de Richelieu, obtint, en 1634, l'interdiction du prêche de Paray. Lorsque, cinquante ans plus tard, les protestants furent expulsés du royaume, 300 habitants de Paray, qui possédaient, pour la plupart, de florissantes fabriques de serges et de toiles fines, se réfugièrent en Suisse et en Allemagne, emportant avec eux leurs capitaux et leur industrie. A partir de cette époque, Paray devint un des foyers les plus actifs de l'esprit monacal et clérical. Deux couvents de femmes, l'un de visitandines, l'autre d'ursulines, s'étaient établis dans cette ville en 1626 et 1644 : les ursulines ne firent guère parler d'elles ; mais les visitandines s'illustrèrent en fondant, avec le concours des jésuites, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Marguerite-Marie Alacoque, née en 1647 au hameau de Hautecourt, dans la commune de Verosvres, à deux lieues de Charolles, avait pris l'habit religieux en 1671. La fièvre du mysticisme et des ardeurs extatiques la dévoraient ; un de ses biographes prétend qu'elle avait fait vœu de chasteté à l'âge de quatre ans... C'était, en vérité, avoir la pudeur bien précoce ! Au couvent, Marie Alacoque se livra aux pratiques du plus haut ascétisme et fut en proie à des transports d'amour divin tout à fait extraordinaires. Elle racontait que le Christ lui apparaissait, lui donnait les noms les plus tendres, lui offrait son propre cœur tout ensanglanté et lui prenait le sien. Les colloques les plus bizarres s'établissaient entre eux. « Que voulez-vous donc que je fasse ? disait-elle un jour à son bien-aimé ; ma volonté est plus forte que moi. — Mettez-la, lui répondit le divin époux, mettez-la dans la plaie de mon cœur et elle y trouvera la force de se surmonter. — O mon Dieu, s'écria-t-elle avec transport, mettez-l'y si avant et l'y renfermez si bien qu'elle n'en sorte jamais. » (*Histoire populaire de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, par l'abbé Cucherat, p. 349.) Un jésuite, le Père de La Colombière, nommé, en 1674, supérieur de la maison que son ordre avait fondée à Paray, devint le directeur de Marie Alacoque et utilisa, pour la plus grande gloire de [illegible] et de la Société de Jésus, les [illegible] de cette hallucinée. Nous n'avons pas [illegible] les différentes phases par [illegible] [illegible] a subi toutes les vicissitudes [illegible] jésuites, ses propagateurs, [illegible] combattue par des évêques, par [illegible], par des papes même, mise en [illegible] l'époque de la Restauration [illegible] vers 1864, lors de la béatification de Marie Alacoque, elle a été exaltée, en 1873, par les monarchistes de l'A[illegible] Versailles et a fait [illegible] en politique où le [illegible] a excité les fureurs de l'orthodoxie cléricale.

Les pèlerinages qui ont eu lieu à Paray-le-Monial, du mois de juin au mois d'août 1873, ont coïncidé avec les manœuvres du parti légitimiste pour rétablir la monarchie ; ils ont été organisés avec une excessive ardeur par les ultramontains et se sont accomplis aux cris de : « Vive le pape-roi ! » et « Vive Henri V ! » Un cantique avait été fabriqué pour la circonstance ; voici quel en était le refrain, que des milliers de voix entonnaient parfois avec une exaltation presque violente :

> Dieu de clémence,
> O Dieu vainqueur,
> Sauvez Rome et la France
> Au nom du Sacré-Cœur !

Les députés légitimistes, ayant à leur tête M. de Belcastel, se rendirent à Paray. M. de Charette et les zouaves pontificaux y vinrent aussi. De tous les diocèses de France accoururent des pèlerins, conduits le plus souvent par leurs évêques. Il en vint aussi de l'étranger, et notamment de Belgique et d'Angleterre. Ceux de ce dernier pays se distinguèrent par la gravité de leur attitude. Le nonce du pape en Belgique assista à l'un des pèlerinages venus de cette contrée et harangua le public du haut d'un balcon. Il va sans dire que les femmes et les prêtres étaient en grande majorité dans tous les pèlerinages. Les cérémonies s'accomplirent, d'ailleurs, avec toute la pompe que l'Eglise catholique aime à déployer. Chaque pèlerinage apportait avec lui de riches bannières qu'il allait déposer sur le tombeau de Marie Alacoque, dans la chapelle de la Visitation. Aux processions faites en plein jour succédaient des processions aux flambeaux sous la voûte formée par une longue avenue de platanes séculaires, qui est une des beautés pittoresques de Paray. Ce spectacle dura plusieurs mois ; s'il n'aboutit pas à la restauration de Henri V, il procura du moins d'assez larges bénéfices à la population paraudienne... De nouveaux pèlerinages ont d'ailleurs été organisés pour 1874, et Paray-le-Monial, cet heureux rival de Lourdes et de la Salette, a vu revenir les bons pères jésuites qui en avaient été expulsés en 1830.

La dévote petite ville a vu naître plusieurs moines et ecclésiastiques qui ont été renommés en leur temps. Guy, connu sous le nom de Guy de Paray, fut successivement abbé de Cîteaux, cardinal et légat du pape Célestin III en Allemagne (1191) et archevêque de Reims (1204) ; c'est lui qui introduisit, dans la célébration de la messe, l'usage de sonner une petite cloche au moment de l'élévation. Le Père Vavasseur, jésuite, fut un des plus grands érudits du XVII^e siècle ; ses poésies latines le disputent en élégance et en facilité à celles de Santeuil. Le Père Souaillard, disciple de Lacordaire et l'un des prédicateurs les plus distingués de l'ordre des dominicains, et l'abbé Thomas, évêque de La Rochelle, sont nés à Paray. Il est encore sorti de cette petite ville deux écrivains qui ont traité avec succès des questions religieuses, mais à un point de vue qui n'a absolument rien de catholique : l'un est Guigniaut, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a publié un ouvrage considérable sur les *Religions de l'antiquité ;* l'autre est J.-M. Dargaud, l'auteur d'une très-émouvante *Histoire de la liberté religieuse.* Paray s'honore encore d'avoir enfanté Brice Bauderon (1539-1623), dont la *Pharmacopée* fut souvent réimprimée ; Jacques Moreau, qui a publié plusieurs relations de voyages, et le comte de Vergennes, qui fut ministre des affaires étrangères sous Louis XVI.

Paray possède deux édifices remarquables, classés au nombre des monuments historiques de la France : l'un est l'ancienne église des bénédictins, devenue l'église paroissiale ; l'autre est une délicieuse maison de la Renaissance, transformée depuis quelques années en hôtel de ville.

L'église ne conserve des anciennes constructions, élevées au X^e siècle par le comte Lambert, que deux tours carrées qui ont deux étages de fenêtres à plein cintre [illegible] de colonnettes. Ces tours s'élèvent sur un porche dont l'axe s'écarte assez sensiblement de celui de la grande nef [illegible] après avoir été [illegible] prison, a été entièrement reconstruit, vers 1855, par un architecte [illegible], M. Millet. Sur le milieu du transept s'élève un clocher octogone [illegible] à la suite [illegible] par la foudre et qui avait dévoré la flèche primitive, ce clocher avait été coiffé d'un dôme ; M. Millet substitua [illegible] flèche [illegible] [illegible] fut amené, par le mauvais état des constructions, à remanier et [illegible] l'étage supérieur du clocher, qui [illegible] du XV^e siècle et était percé de [illegible] [illegible] ; il remplaça ces [illegible] par des baies jumelles à plein cintre. A l'extérieur, il faut encore remarquer les portes des transepts, très-élégantes quant aux proportions et aux profils et dont les colonnes sont couvertes de sculptures délicates, qui offrent encore des traces de peinture. Le linteau et le tympan ont disparu [illegible] très-probablement de [illegible] peintures. A l'intérieur, l'ensemble [illegible] de longueur et 27 mètres de [illegible] largeur de la grande nef est de [illegible] est celui de la croix latine [illegible] transepts sont très-développés. La nef est

séparée des bas côtés par des piliers cantonnés de pilastres cannelés, comme à la cathédrale d'Autun, qui fut bâtie vers le même temps que l'église de Paray et dont plusieurs autres détails se retrouvent dans cette église. Les fenêtres sont toutes à plein cintre, mais l'ogive se montre à la voûte et dans les arcades qui font communiquer la nef avec les bas côtés. La voûte du sanctuaire s'appuie sur des colonnes rondes très-élancées, dont les chapiteaux romans ont été dorés; le collatéral qui entoure le sanctuaire renferme trois chapelles rayonnantes. Dans le bras gauche du transsept est la chapelle de la Vierge, construite dans le style flamboyant du XVe siècle et qui renferme le tombeau d'un baron de Damas de Digoine, bienfaiteur de l'abbaye. De cette partie du transsept, on pénètre dans le cloître des bénédictins, dont la construction ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Les bâtiments adjacents ont été occupés pendant quelques années par un collége florissant; l'école des frères et le presbytère se les partagent aujourd'hui. Le château ou palais abbatial, commencé en 1480 par Jean de Bourbon et terminé en 1516 par Jacques d'Amboise, offrait encore, au commencement du siècle dernier, des fresques exécutées pour rappeler le séjour qu'y avait fait Louis XI. D'importantes réparations y furent faites par le cardinal de Bouillon, exilé à Paray par Louis XIV en 1704. Dévasté et ruiné en partie à l'époque de la Révolution, ce château a été réparé vers 1845 pour servir au collége; il a été vendu depuis par la ville à un particulier et est d'ailleurs inhabité.

La maison qui sert aujourd'hui d'hôtel de ville a été construite au commencement du XVIe siècle par Pierre Jayet, riche fabricant de serges, qui y dépensa une somme considérable; une inscription commémorative, en lettres gothiques, a été incrustée dans la façade par les soins du fondateur lui-même. L'édifice a trois étages, dont les divisions horizontales sont marquées par de larges bandeaux contenant des médaillons en bas-relief; ces médaillons représentent des portraits d'hommes et de femmes, parmi lesquels se trouvent sans aucun doute ceux de Pierre Jayet et de sa femme. Des statuettes sont placées entre les fenêtres; quelques niches sont malheureusement vides. Trois tourelles sont posées en encorbellement au-dessus du rez-de-chaussée, deux aux angles et une au milieu de la façade, et ne font d'ailleurs qu'une saillie peu considérable; elles sont éclairées par des fenêtres sans meneaux et sont couronnées de cônes de pierre qui dominent coquettement le rampant du toit. Deux croisées, formant lucarne, s'élèvent aussi au-dessus de la corniche et sont surmontées d'un pignon décoré de crochets et cantonné de statuettes. Cette coquette habitation a malheureusement subi, surtout à l'intérieur, des modifications destinées à l'approprier au goût et aux usages modernes.

En face de la maison de Pierre Jayet s'élève le beffroi de la ville, grosse tour carrée couronnée par une balustrade et coiffée d'un dôme; cet édifice, qu'accompagne une portion de nef d'architecture ogivale dont le pignon est surmonté d'une élégante tourelle posée en encorbellement, est désigné sous le nom de tour de Saint-Nicolas. Ce sont là les restes de l'ancienne église paroissiale qui, suivant une légende, aurait été bâtie, au XVIe siècle, par un catholique, ennemi du protestant Pierre Jayet et désireux de masquer l'élégant hôtel que celui-ci s'était fait construire. Cette église, devenue, après la Révolution, l'hôtel de ville de Paray, a été démolie en grande partie, il y a quelques années, lorsque l'administration municipale a été transférée dans la maison de Pierre Jayet.

Le couvent de la Visitation n'a rien d'intéressant au point de vue architectural. Dans les jardins, qui ont été ouverts exceptionnellement et avec l'autorisation du pape aux pèlerins de 1873, on conserve religieusement le fameux bosquet de noisetiers ou le Christ montra son cœur à Marie Alacoque; un groupe sculpté et peint représente cette apparition. Diverses inscriptions rappellent les principaux incidents de la vie de Marguerite-Marie; l'une d'elles est ainsi conçue : « Ici, le cœur de Jésus est apparu à la bienheureuse, entouré de séraphins. » La chapelle du couvent est ornée avec un luxe excessif; la châsse de Marie Alacoque est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie contemporaine; elle a été dessinée par le savant Didron et a figuré à l'Exposition universelle de 1867.

Nous ne pouvons mieux clore la monographie de cette jolie petite ville qu'en rappelant un dernier souvenir religieux qui, pour un bon catholique, vaut assurément les autres. On conserve dans l'hospice de Paray des croûtes de pain qu'y aurait laissées, en 1770, le bienheureux mendiant Benoît-Joseph Labre!

PARAYSON s. m. (pa-rè-zon). Anc. cout. Ban à mettre fruits.

PARAZONIUM s. m. (pa-ra-zo-ni-omm — du préf. *para*, et du gr. *zônê*, ceinture). Anc. art milit. Ceinture soutenant un poignard. ‖ On écrit aussi PARAZONON.

— Archéol. Ceinture portée par un baudrier, attribut ordinaire des statues de Mars et des héros.

— Encycl. Archéol. Le *parazonium* était un glaive large et court, à pointe émoussée, [illegible] au ceinturon et qui servait à distinguer, dans les armées romaines, les officiers supérieurs. Un grand nombre de statues et de médailles nous donnent l'image du *parazonium*. Quelques personnages le tiennent la lance en l'air, l'autre extrémité appuyée sur le genou; d'autres le portent attaché au flanc ou placé en travers des épaules. Le *parazonium*, épée sans pointe, ne pouvait être une arme; il était donc purement et simplement un insigne militaire.

PARBAJOLLO s. m. (par-ba-jol-lo). Métrol. Ancienne monnaie de Milan, équivalant à près de 0 fr. 09.

PARBETZI (Lazare), historien arménien du Ve siècle. On lui doit une *Histoire arménienne* (Venise, 1807, in-8°), dans laquelle il fournit quelques renseignements précieux sur l'invention de l'alphabet arménien et fait le récit des guerres des Arméniens contre les Perses. L'ouvrage dont nous venons de parler est remarquable par l'élégance du style et le naturel avec lequel les faits sont racontés.

PARBIEU interj. (par-bieu — altérat. de *parbleu*). Serment burlesque, employé autrefois pour PARBLEU :

> *Parbieu*, j'en tiens, c'est tout de bon,
> Ma libre humeur en a dans l'aile.
> SAINT-AMANT.

PARBLEU interj. (par-bleu — corruption de *par Dieu*). Espèce de jurement :

> *Parbleu!* dit le meunier, est bien fou du cerveau
> Qui prétend contenter tout le monde et son père!
> LA FONTAINE.

> *Parbleu!* dans le procès je prévois du grabuge,
> Le troisième larron étant choisi pour juge.
> E. AUGIER.

> Que fais-tu donc en ce bourbier,
> Où je te vois vautré sans cesse?
> Au pourceau disait le coursier.
> — Ce que j'y fais? *Parbleu!* j'engraisse.
> ARNAULT.

PARC s. m. (park. — L'origine de ce mot est controversée; quelques-uns le rapportent à l'armoricain *parc*, enceinte, *parciaw*, enfermer, parquer, ou bien à l'ancien haut allemand *pfarrich*, *pferrich*, anglo-saxon *pearruc*, *pearroc*, allemand *pferch*. Ce mot est isolé dans le germanique et le celtique, de sorte que l'on n'est pas sûr qu'il appartienne à ces langues. Pictet rapporte l'armoricain *parc* à la racine sanscrite *parc*, tomber, joindre, au causatif réunir, *aparc*, entourer, enclore. Diez rejette l'allemand *bergen*, cacher, que l'on a aussi proposé, attendu que le *p* latin est partout; il conjecture une origine latine, *parcere*, épargner, qui se lie à la racine sanscrite *parc*, toucher, réunir, obtenir, déjà indiquée pour l'armoricain *parc*, par la notion de prendre à soi, de conserver, épargner, s'enrichir. Le bas latin *parcus* serait donc l'adjectif latin *parcus*, qui épargne, pris substantivement pour désigner le lieu où l'on met en réserve; d'ailleurs les mots allemands commençant par *pf* sont généralement d'origine latine). Sylvic. Grande étendue de terrain plantée de bois, et entièrement close : *Marnes est à l'extrémité du* PARC *de Saint-Cloud*. (Dulaure.)

— Anc. pratiq. *Parc civil*, Parquet, au Châtelet de Paris.

— Art milit. Lieu où l'on place l'artillerie, les munitions ou les vivres : PARC *d'artillerie*. PARC *aux projectiles*. PARC *des vivres*. PARC *des munitions*. *Commissaire d'un* PARC. ‖ Ensemble des voitures au moyen desquelles on transporte, à la suite de l'armée, le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration : *Faire marcher un* PARC. *Enlever le* PARC *de l'ennemi*.

— Techn. Partie des marais salants où l'on fait séjourner l'eau de mer, afin d'en extraire le sel.

— Écon. rur. Pâtis entouré de fossés, où l'on place des bœufs pour les engraisser : *Mettre les bœufs au* PARC. ‖ Lieu entouré de claies et servant à enfermer les moutons, quand on les fait coucher dans les champs : *Berger qui couche au* PARC. *Chiens qui gardent le* PARC. *L'étendue d'un* PARC *à moutons doit être plutôt petite que trop grande*. (M. de Dombasle.) ‖ *Parc domestique*, Parc qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. ‖ *Coup de parc*, Temps qu'on laisse les moutons en un même endroit, quand on les fait parquer successivement sur les diverses parties d'un champ.

— Féod. *Droit de parc*, Droit en vertu duquel tout vassal particulier qui faisait enfermer un parc dans l'étendue de la juridiction d'un seigneur haut justicier était obligé d'y laisser une ouverture de 9 pieds de largeur, afin que le seigneur pût y entrer pour y chasser chaque fois qu'il en avait le désir.

— Anc. cout. *Devoir le parc*, Être tenu de garder dans un parc les animaux surpris par les sergents dans les bois et garennes non sujets au pacage.

— Anc. législ. Lieu où se livraient les combats judiciaires.

— Jeux. Terrain disposé pour jouer aux quilles.

— Mar. Lieu où sont placés les magasins et où l'on construit les vaisseaux de l'État. ‖ Partie du navire où l'on enferme les bestiaux destinés à la nourriture des officiers. ‖ Cale d'un navire où l'on enferme les nègres dont on fait la traite. ‖ *Parc en gobelet*, Partie d'un navire où l'on place les boulets.

— Pêche. Clôture pour prendre ou conserver du poisson; enceinte de pieux et de filets appelée aussi ÉTALIER. ‖ Anse ou bassin où l'on place des huîtres pour les y laisser grossir.

— Chasse. Enceinte de toiles propre à enfermer les bêtes noires.

— **Encycl.** Sylvic. et Hortic. Le *parc* ne diffère guère d'un bois que parce qu'il est percé d'un plus grand nombre d'allées, dont les principales aboutissent à la maison d'habitation; de plus, les *parcs* contiennent des bosquets, des parterres remplis de fleurs, des fontaines, des ruisseaux, des grottes, produits par l'industrie humaine en imitation de la nature.

La connaissance des *parcs*, ou immenses jardins paysagers, date de la plus haute antiquité; les écrivains considèrent l'Eden comme un *parc* splendide, tel que l'imagination seule peut en créer; il en était de même du jardin des Hespérides et des *parcs* réguliers de la Perse.

Notre ancienne langue française n'employait pas le mot *parc*; elle disait un jardin, et voici comment *parc* a été admis et a fini par prévaloir. On sait que nos anciens rois et nos chefs étaient de forcenés chasseurs; ils entretenaient dans des bois ceints de murs de beau gibier qu'eux seuls avaient le droit de chasser; or, les bois portaient le nom de *parcs*; à l'époque de nos guerres d'Italie, ces *parcs* furent coupés d'allées, selon la mode italienne, et devinrent de véritables jardins, et, lorsqu'il cessa d'y avoir du gibier, on leur conserva le même nom; c'est ainsi que les mots changent de signification.

Nous distinguerons deux sortes de *parcs* : les *parcs* giboyeux et les *parcs* paysagers.

Les *parcs* giboyeux étaient autrefois beaucoup plus communs qu'aujourd'hui; ils ont été remplacés par les *parcs* paysagers, plus dispendieux, mais aussi plus agréables à la vue.

Les *parcs* giboyeux sont tantôt en taillis, tantôt en futaie. Les *parcs* en taillis sont plus propres à la conservation du petit gibier : lièvre, lapin, faisan, perdrix, etc.; les *parcs* en futaie conviennent mieux au gros gibier : cerf, chevreuil, daim, etc.

Un *parc* dans lequel on veut conserver du gibier doit être entouré de murs de 8 à 10 pieds de hauteur; si on y met du lapin, il faut, en outre, que la base des murs, à l'intérieur, soit accompagnée d'un fossé assez profond ou de toute autre excavation qui détermine ces animaux à ne pas creuser leurs terriers dans cette direction. En général, les lapins nuisent beaucoup aux *parcs* en taillis; mais ils prospèrent peu dans les *parcs* en futaie.

C'est par du gibier sauvage qu'on peuple les *parcs*. On proportionne le nombre d'animaux que l'on parque à la quantité de subsistance que le terrain peut fournir, ou bien il faut se résoudre à les nourrir de foin ou de grain pendant l'hiver.

La chair du gibier élevé dans les *parcs* passe, à juste titre, pour être moins savoureuse que celle du gibier réellement sauvage. Il faut attribuer la cause de cette différence au manque d'exercice et au peu de choix de la nourriture.

Dans les *parcs* giboyeux doivent se rencontrer principalement des chênes, des pommiers, des poiriers, des arbousiers, des genévriers et des arbres à fruits dont le gibier se montre friand. Dans la saison stérile, on y jette pour le gros gibier du grain, des fèves, du marc de vin, du foin, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin. On y sème de toutes ces plantes et, pour le petit gibier, de la chicorée, de la laitue et des herbages. Afin que les animaux sachent où se trouve la nourriture qu'on leur apporte, il est bon qu'il y ait dans le nombre quelques bêtes apprivoisées qui les amènent à la pâture.

Pour fixer le gibier ailé dans les *parcs*, il faut y ménager quelques champs de céréales et des prairies artificielles.

Les *parcs* paysagers n'ont d'autre utilité que l'agrément. Nous avons dit que les principaux de ces *parcs* furent créés, en France, à la suite de nos guerres d'Italie. Ils entouraient les demeures seigneuriales nouvellement construites dans le goût de l'époque, et les anciens *parcs* des châteaux féodaux, se civilisant à leur tour, commencèrent à se percer d'allées gracieuses et nombreuses; la mode italienne n'était pas sans grâce, puisqu'elle cherchait autant que possible à imiter la nature; on lui reproche d'avoir été trop rectiligne et d'avoir abusé des monuments et des statues. Cette mode subsista jusqu'au règne de Louis XIV, époque où, exagérée, elle produisit un genre que l'on pourrait appeler le genre monarchique, genre sec, froid, compassé, roide, évitant la nature sans laquelle il n'est pas de grandiose. Le Nôtre était le paysagiste de l'époque, et le *parc* ou jardin de Versailles est le chef-d'œuvre du genre. Quand on se promène dans ces allées droites, tracées sur un terrain plat, on ne peut s'empêcher de s'écrier avec le poëte :

> On en vante en vain l'industrie;
> Leur ennuyeuse symétrie
> Nous plaît moins qu'un heureux hasard;
> On aime les forêts altières,
> Ou les routes moins régulières
> Offrent plus de diversité.
> La nature y tient son empire,
> Et partout l'œil surpris admire
> Un désordre plein de beauté.

Aujourd'hui, le genre anglais, admis par tous les paysagistes, nous a, malgré ses exagérations puériles, ramenés au naturel, au simple et au varié.

Avant de tracer un *parc* sur le terrain, on commence par le dessiner sur le papier; après quoi on jalonne sur le sol, à l'aide de grands piquets terminés par des papiers de couleur, en ayant soin de varier les couleurs suivant les routes, les massifs ou les pièces d'eau, etc., que l'on trace. Ensuite on enlève sur les allées une tranche de terre d'autant plus épaisse que le sol est moins profond dans les massifs à planter; on répand cette terre sur les massifs au fur et à mesure du défoncement de ceux-ci et l'on évite que les allées soient plus élevées que les pelouses. Les rivières, les pièces d'eau sont creusées de manière à présenter sur leurs bords des pentes douces; leur fond est maçonné ou bétonné.

Les rochers, grottes, rocailles, têtes de ponts se bâtissent en meulière ou en grès et sont ornementés.

Pour les grands *parcs*, on est sobre de détails : de vastes pelouses, de larges percées, des allées amples aux courbes douces et d'une seule venue, des pièces d'eau offrant de larges surfaces aux rayons visuels partant de l'habitation, partout l'espace agrandi par un habile artifice.

Dans les *parcs* dont l'espace est restreint, on peut multiplier les allées et les ornements, parce qu'alors on n'imite plus la grande nature, et l'on doit concentrer les agréments et les surprises sur un petit coin de terre. On doit toujours avoir grand soin de placer de vastes massifs entre les percées, qui sont tracées de manière à sembler plus grandes, plus vastes qu'elles ne le sont et qui, habilement distribuées, prennent la forme fuyante des coulisses d'opéra.

L'emploi des rivières et des pièces d'eau est subordonné aux pentes du sol; leur distribution doit être faite naturellement, de telle sorte que l'œil le plus exercé ne puisse découvrir aucun artifice ni apercevoir la main de l'homme.

L'art de donner au sol des inclinaisons harmonieuses a fait dans ces derniers temps de grands progrès; les vallons restent nus dans un espace embrassé d'un seul coup par le regard; ils ne produisent ni saillies ni obstacles aux rayons visuels; on augmente leur profondeur en les creusant et en rejetant les terres sur les flancs; on meuble parfois le vallonnement de massifs, de corbeilles, d'arbres isolés; on place généralement les corbeilles sur le bord des allées; elles forment des saillies amenées de loin et habilement fondues dans l'ensemble du mouvement.

Une des opérations les plus délicates est de savoir grouper les plantations pour former tableau. Il faut grouper les feuillages de façon qu'ils présentent des contrastes et des harmonies dans les nuances. Le ciel et les caprices de la nature doivent être mis à profit, et, en poussant à l'extrême ces théories paysagistes, on en est arrivé à produire des sites terribles, mystérieux, gracieux, etc. On distribue les feuillages de façon que les teintes foncées, vigoureuses, ressortent agréablement près de la maison d'habitation; puis viennent les feuilles vert tendre ou cendrées ou même blanches qui, vues de loin, reculent fictivement les limites du paysage et s'harmonisent très-bien avec les tons brumeux des derniers plans. A l'arrière-plan se trouvent les saules, les peupliers argentés, les oliviers de Bohême, etc. D'ailleurs, les différences de terrain peuvent quelquefois influer sur les plantations, car il serait absurde de planter des arbres sur un terrain qui ne leur convient pas; il en est de même de l'orientation.

Par rapport aux groupes, on a remarqué que, dans les grands *parcs*, les massifs d'une seule essence produisent plus d'effet ornemental qu'une réunion de nombreuses variétés. Dans les petits *parcs*, au contraire, il faut diversifier les formes, les feuillages et les couleurs.

Enfin les rochers, les rocailles, les pentes abruptes sont ornés par des essences sarmenteuses et saxatiles.

Il faut avouer que, dans nos jardins publics, on a souvent méconnu ces règles; ils sont mal tracés ou défectueux au point de vue de la plantation : ici, une terrasse est masquée; là, on a oublié les points de vue; ailleurs, le groupement des arbres a été abandonné au hasard. Ainsi le bois de Boulogne, qui est un *parc*, laisse beaucoup à désirer par rapport aux points de vue. Les vallonnements ne sont pas assez accentués; la plantation est un fouillis; les arbres sont jetés au hasard et mélangés en dépit des lois naturelles. La partie qui renferme le lac est la plus belle, et pourtant les rochers qu'on y a transportés sont trop restreints dans leur masse. Les groupes d'arbres n'y présentent aucun ton accentué.

Nous citerons, comme *parcs* célèbres à l'étranger :

Hyde-Park, Saint-James-Park, le *parc* de Greenwich, en Angleterre;

Le *parc* de Wœrlitz et celui de Schwetzingen, en Allemagne;

Les *parcs* de Bruxelles, de Laecken, d'Enghien et de Wespelaer, en Belgique;

Le *parc* de La Haye, en Hollande, etc. V. JARDIN.

— **Art milit.** Au moyen âge, comme nous

l'apprend Brantôme, on donna le nom de *parc* à un camp lorsqu'il était fermé. De nos jours, on désigne ainsi le lieu où sont enfermés le matériel, les bouches à feu, les poudres, les projectiles, les équipages, les pontons, les voitures, les chevaux, etc., nécessaires à une armée. On distingue plusieurs sortes de *parcs*.

Le *parc* d'artillerie ou de campagne est un arsenal en plein air, temporaire, ambulant. C'est un ensemble de bouches à feu, d'affûts, de caissons, de forges, de chariots, etc. Les plus anciens *parcs* ont été formés sous les derniers Valois. François Ier avait à Pavie un *parc* de 4,000 chevaux. On ne divisait pas l'artillerie en batteries; tout le matériel était ensemble. Les piquiers avaient la fonction de garder les *parcs* et, de nos jours, on n'y fait monter l'infanterie que la baïonnette à la main et non avec le fusil. Pourquoi cet usage? Il paraît qu'il s'est conservé par la tradition, car il n'a pas de raison d'exister. Autrefois, les commissaires des guerres avaient sur les *parcs* un droit d'inspection que les officiers d'artillerie leur ont longtemps disputé et ont fini par leur enlever. Un grand *parc* d'artillerie doit se composer de bouches à feu placées en première ligne par ordre de calibre. Les caissons prennent rang derrière les bouches à feu, puis les poudres et enfin les chariots.

Le *parc* de siége contient les piles de projectiles, les amas d'outils, les matériaux de siége, les blindages, fascines, etc.; il contient, en outre, un magasin à poudre. Il y a autant de *parcs* que d'attaques. Ils changent d'emplacement à mesure que le cheminement avance. Il était jadis d'usage de protéger par quelques ouvrages légers les *parcs* contre les attaques de l'ennemi. C'est pendant la guerre de Russie qu'on a établi les premiers *parcs* du génie, comprenant les fourgons, les gabions, les voitures nécessaires aux travaux de sape et de mine. Il existe, en outre, selon leur destination, les *parcs* de ponts ou pontons, les *parcs* de vivres et fourrages, ceux des équipages militaires, des ambulances, des bestiaux destinés à la nourriture des troupes. Enfin un *parc* de réserve, placé à proximité des mouvements stratégiques, est destiné à alimenter les autres *parcs*. L'ensemble de ces divers *parcs* porte le nom de *parc* général de l'armée ou grand *parc*.

Dans la marine, on donne quelquefois le nom de *parc* aux arsenaux. On appelle *parc* de vaisseau l'espace compris entre les deux grandes rues d'un bâtiment et au milieu duquel se logent, à la mer, la chaloupe et d'autres embarcations qui y arrivent sur le pont de la batterie supérieure par une grande interruption laissée dans le pont le plus élevé et entre les deux passavants. On établit assez souvent, sous ces embarcations et à côté, des compartiments à claire-voie pour y enfermer des moutons, des cochons et autres animaux vivants; on dit alors le *parc* aux moutons, le *parc* aux cochons, etc. On y met aussi des cages à poules. Le *parc* aux boulets est un petit espace pris sur le pont, enfermé par des tringles en bois ou par des cordages et où l'on place les boulets pour le service courant d'une batterie.

— Pêche. Les pêcheurs donnent le nom de *parc* à des enceintes de filets en fer à cheval dont l'ouverture est du côté de la terre et qui sont soutenus par des pieux. Quelquefois les *parcs* sont construits de clayonnage et de pieux; l'enceinte peut être d'un double clayonnage; elle est élevée d'environ 3 pieds. Un filet est amarré au haut des perches et attaché en bas au clayonnage.

On prend dans ces pêcheries toutes sortes de poissons, même des plus gros.

On forme des *parcs* de pierres exactement appliquées les unes sur les autres. La mer les couvre et, en se retirant, elle laisse le poisson qui vient terrir à la côte.

On donne encore quelquefois le nom de *parcs* à des filets tendus entre des roches ou entre des gorges.

Sur les côtes de la Normandie, les *parcs* sont souvent de pierres et de clayonnage à claire-voie. Le frai et le petit poisson n'y peuvent entrer.

— *Parc aux huîtres*. V. HUITRE.

— Écon. rur. *Parc aux moutons*. V. PARCAGE.

Parc-aux-Cerfs, à Versailles, petite maison à l'usage de Louis XV. Ce nom rappelle un des plus scandaleux souvenirs de la monarchie française; au XVIIIe siècle, on connaissait vaguement l'existence de cette sorte de harem royal, mystérieuse retraite qui passait pour être la Caprée d'un nouveau Tibère. Là, disait-on, était entretenu tout un troupeau de jeunes filles, enlevées dès l'âge le plus tendre par l'entremetteur Lebel et ses agents et réservées au libertinage du roi. Aucun fait politique n'a plus contribué à rendre odieux Louis XV et n'a donné lieu à plus de divagations. On évaluait à 1 milliard au moins les dépenses occasionnées par l'entretien de ce harem, et cependant personne ne savait au juste où il était situé. Parmi les chroniqueurs qui en ont parlé, les uns en faisaient une ancienne habitation de Louis XIII, transformée en une suite de palais que reliaient des jardins et où nul mortel ne pénétrait, sauf le roi et les ministres de ses plaisirs. Mais il n'est pas facile de cacher tant de palais et de jardins, même dans un parc aussi grand que celui de Versailles. Les autres le confondaient avec l'Ermitage de Mme de Pompadour. Les historiens les plus sérieux ont accueilli ces vagues rumeurs sans les contrôler. « La tradition et les témoignages de plusieurs personnes attachées à la cour, dit Lacretelle, ne confirment que trop les récits consignés dans une foule de libelles relativement au Parc-aux-Cerfs. On prétend que le roi y faisait élever des jeunes filles de huit ou dix ans; le nombre de celles qui y furent conduites fut immense. Elles étaient ensuite dotées, mariées à des hommes vils ou crédules. Les dépenses du Parc-aux-Cerfs se payaient avec des acquits au comptant. Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de 100 millions à l'État; dans quelques libelles, on les porte jusqu'à 1 milliard. »

Les *Mémoires* de Mme du Hausset, qui donnent sur le Parc-aux-Cerfs des renseignements très-précis et concordant avec certains passages de ceux de Mme Campan; de plus, l'acte de vente de cette petite maison, fort heureusement retrouvé par un conservateur de la bibliothèque de Versailles, M. Leroi, permettent de s'en faire une idée plus juste. Le Parc-aux-Cerfs reste encore assez ignoble, même dépouillé de sa légende fantastique.

Louis XIII, après avoir acheté la seigneurie de Versailles, dont il fit un rendez-vous de chasse, entoura de murs un des plus beaux couverts, construisit des maisons de gardes et peupla l'enclos de cerfs, de daims et autres bêtes fauves. Cette remise de gibier reçut le nom de Parc-aux-Cerfs. Sur son emplacement, depuis longtemps séparé du reste des jardins, est bâti actuellement tout un quartier de Versailles, celui que circonscrivent la rue de Satory, la rue des Rosiers et la rue Saint-Martin. Cette partie de Versailles n'a guère été bâtie que vers la fin du règne de Louis XIV et prit surtout sous Louis XV de remarquables accroissements; on conserva au quartier le nom de Parc-aux-Cerfs, comme cela arrive fréquemment, et c'est ce qui explique comment Mme Campan a pu dire, sans y insister davantage, que Louis XV « acheta une petite maison dans le Parc-aux-Cerfs, » phrase qui restait tout à fait énigmatique pour les historiens. M. Leroi a retrouvé cette maison; elle est située dans la rue Saint-Médéric, au no 4; elle a été transformée depuis en un élégant hôtel et rien n'y rappelle son ancienne destination. Louis XV l'avait achetée, en 1755, par l'entremise d'un nommé Vallet, et voici l'acte par lequel le véritable propriétaire fut déclaré : « Aujourd'hui est comparu par-devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, sieur François Vallet, huissier priseur audit Châtelet, y demeurant rue des Déchargeurs, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, lequel a déclaré ne rien avoir ni prétendre en l'acquisition qui vient d'être faite sous son nom d'une maison située à Versailles, rue Saint-Médéric, paroisse Saint-Louis, avec ses dépendances, par contrat passé devant les notaires soussignés, dont Me Patu, l'un d'eux, a la minute cejourd'hui; mais que cette acquisition est pour et au profit du roi, le prix en ayant été payé des deniers de Sa Majesté à lui fournis à cet effet. C'est pourquoi il fait cette déclaration, consentant que Sa Majesté jouisse, fasse et dispose de ladite maison en toute propriété, sans que le payement qui sera fait sous le nom du comparant des droits de lods et ventes et centième denier, le décret volontaire qui sera fait et adjugé et la jouissance et perception des loyers qui pourra être faite aussi sous son nom puisse affaiblir la propriété acquise à Sa Majesté de ladite maison et dépendances, déclarant que l'expédition dudit contrat d'acquisition et les titres énoncés en icelui ont été par lui remis entre les mains du chargé des ordres de Sa Majesté, ce qui a été accepté pour Sa Majesté par les notaires soussignés, etc. Fait et passé à Paris l'an 1755, le 25 novembre. Et ont signé : Vallet, Patu, Brochant. »

Ainsi, le Parc-aux-Cerfs n'a plus ces dimensions colossales que la légende lui prêtait. C'était une petite maison où Lebel tenait toujours prêtes, à la discrétion du pacha, quelques jolies filles, d'une naissance trop obscure pour figurer à la cour et qui même probablement ne savaient pas trop à quel grand seigneur on les livrait. Le pourvoyeur rencontrait par hasard une jeune fille dont la physionomie lui revenait; il la faisait enlever ou même l'achetait de parents accommodants, qui recevaient en échange une pension et la croix de Saint-Louis. La petite était conduite au Parc-aux-Cerfs, on la débarbouillait, on lui faisait faire un peu de toilette, on lui apprenait quelques arts d'agrément, et le bon roi venait se délasser près d'elle de ses amours officielles. « Il n'y avait en général au Parc-aux-Cerfs, dit Mme du Hausset, qu'une seule jeune personne. La femme d'un commis de la guerre lui tenait compagnie, jouait avec elle ou travaillait en tapisserie. Cette dame disait que c'était sa nièce, elle la menait pendant les voyages du roi à la campagne. » Mme de Pompadour tolérait parfaitement ces rivales obscures et l'on croit même que ce fut par son influence que fut créé ce joli petit établissement; la Du Barry, qui ne s'en accommodait pas du tout et qui voulait concentrer sur elle toute la passion du vieux roi, fit fermer le Parc-aux-Cerfs. Louis XV revendit en 1771 la petite maison de la rue Saint-Médéric.

PARC (Denis SAUVAGE, sieur DU), littérateur français. V. SAUVAGE.

PARCAGE s. m. (par-ka-je — rad. *parquer*). Agric. Action de parquer les moutons : *Le parc des champs ou d'été est celui qui est employé pour le* PARCAGE. (Tessier.) || Méthode par laquelle on fait occuper successivement les diverses parties d'un champ à un parc à moutons, pour y déposer leur fumier : *Le* PARCAGE *offre le moyen d'utiliser immédiatement les excréments des animaux sans employer de litière*. (M. de Dombasle.)

— Pêche. Action de placer les huîtres dans un parc.

— Féod. *Droit de parcage*, Droit qui consistait en un fromage de 6 livres, que tout habitant possédant troupeau ou parc à troupeau devait à son seigneur.

— **Encycl.** Agric. Pour concilier les avantages et éviter les inconvénients respectifs de la stabulation et du séjour en plein air, on a imaginé le *parcage*; cette opération consiste à enfermer un troupeau dans une enceinte portative et non couverte, qu'on établit successivement dans les diverses places du domaine, pendant une partie de l'année, pour fertiliser le sol par les déjections des animaux. Cette enceinte, ou plutôt l'espace qu'elle renferme, porte le nom de parc. Le mode de clôture employé varie suivant les localités; mais en général on doit toujours, autant qu'on le peut, choisir le plus simple et le plus économique. Dans les pays découverts et où les loups ne sont guère à craindre, on se contente d'un filet à larges mailles, soutenu de distance en distance par des piquets; dans les provinces méridionales, ce filet est fabriqué avec des cordes de sparte, plante qui y est abondante.

Dans les pays où l'on a à redouter les animaux féroces ou d'autres causes de dommage, on forme l'enceinte avec des claies, disposées de manière à figurer un carré ou un rectangle plus ou moins parfait, et soutenues par des crosses. Ces claies sont faites avec les matériaux qu'on trouve dans la localité ou qu'on peut du moins se procurer à bon marché. Tantôt ce sont des baguettes de coudrier ou d'autre bois léger et flexible, entrelacées et croisées en sens contraire sur des montants plus gros de même bois; tantôt des voliges assemblées et clouées sur des montants; tantôt enfin des barreaux de bois arrondis, de 0m,03 de diamètre, fixés entre des barres plates et bien assujetties. Ces dernières sortes de claies sont les meilleures; pour qu'elles durent longtemps, on les fait en chêne ou en châtaignier de bonne qualité; souvent les barreaux seuls sont en chêne, et les barres plates en châtaignier.

On donne à chaque claie 1m,50 de hauteur ou un peu plus, sur 2 à 3 mètres de longueur. Suivant la matière dont elle est construite, on y pratique dans la partie supérieure des ouvertures ou un simple écartement dans les barreaux, soit pour pouvoir placer les crosses, soit pour y passer le bras pour transporter les claies d'un endroit à l'autre. Les crosses sont des bâtons de 2 à 3 mètres, portant à une extrémité deux chevilles de bois divergentes et percées à l'autre bout d'une mortaise à jour propre à recevoir une cheville qu'on enfonce en terre. Les crosses sont les arcs-boutants des claies; les meilleures sont celles qui sont faites en bois d'orme, de bouleau ou de châtaignier et, à défaut, de chêne. Elles servent à assujettir les claies contre le vent; elles sont maintenues elles-mêmes par des chevilles en bois ou en fer, suivant que le sol est mou ou pierreux.

Une partie essentielle du parc, c'est la loge du berger, appelée, suivant les localités, baraque ou cabane; elle doit être assez grande pour renfermer un lit destiné au berger et à son aide, une tablette pour les hardes, outils et provisions, enfin toutes les commodités qu'il est possible de réunir dans un espace aussi borné. Dans les pays chauds, la cabane est souvent remplacée par une tente ou même par un simple hamac. On la place toujours auprès du parc, sur un des côtés et non à un angle, de manière que la porte regarde le parc. A mesure que celui-ci avance, le berger pousse sa cabane, qui est montée sur des roulettes. Si ce travail est au-dessus de ses forces, il a recours à son aide et au besoin à un cheval. Daubenton a proposé d'y ajouter une loge portative pour les chiens; mais il vaut mieux habituer ceux-ci à coucher en plein air.

Avant d'entreprendre un parcage, on laboure deux fois le sol, afin de le mettre en état de recevoir les déjections des animaux. Pour disposer son parc, le berger mesure le terrain avec une perche ou avec ses pas. L'étendue d'un parc doit être proportionnée au nombre des têtes qu'on y renferme, à leur taille, à leur race et à la nourriture plus ou moins abondante qu'elles peuvent y trouver; elle dépend aussi de la saison de l'année et de la nature du sol. On n'oubliera pas que les brebis parquent mieux que les moutons; leur suint, entraîné par les pluies, fournit déjà au sol une notable quantité d'engrais. On divise le parc, à l'aide de claies, en deux parties, et l'on fait passer successivement les animaux de l'une dans l'autre.

On ne doit entreprendre un *parcage* que lorsqu'il y a déjà dans les champs une quantité suffisante de nourriture, car, dans le séjour des parcs, l'appétit des bêtes à laine est doublé. « Selon le plus ou moins de ressources d'un pays, dit Tessier, on a des raisons d'accélérer ou de retarder le *parcage*. Tel fermier ne parque que trois mois de l'année, commençant à la récolte des seigles et finissant à la Toussaint. Tel autre peut parquer quatre ou cinq mois, parce qu'il a des dragées ou bisailles d'hiver qu'il peut faire manger, au mois de mai, sur place à son troupeau. La rigueur de l'hiver, dans quelques-unes des provinces septentrionales de la France, la difficulté des pâturages et la nécessité de consommer les fourrages empêchent d'y parquer de bonne heure. Dans les provinces méridionales, on commence le *parcage* dès le mois d'avril. L'époque la plus ordinaire, dans les pays cultivés, est la Saint-Jean. Le retour du parc, ou déparc, a lieu dès les premières pluies abondantes d'automne, dans les pays à terre glaiseuse qui retient l'eau et se délaye au point de ne former qu'une boue. On le prolonge jusqu'aux froids cuisants, si les terrains sont pierreux ou sablonneux. Le terme le plus commun de ce retour est la Saint-Martin. »

Pendant le *parcage*, la conduite des bêtes à laine se règle comme dans le reste de l'année; mais le berger doit alors redoubler d'attention; il veillera surtout à ce que le *parcage* soit bien égal et bien uniforme. Toutes choses égales d'ailleurs, le bétail qui parque se porte mieux que s'il rentrait le soir à la bergerie; il devient plus robuste, plus rustique, moins délicat, et sa laine gagne en beauté et en qualité.

Il y a aussi un *parcage* d'hiver; mais il est rarement pratiqué; il se fait quelquefois dans des endroits isolés et exposés à l'air, mais plus ordinairement dans les cours de la ferme, pour profiter de l'abri que présentent les murs des bâtiments. Ce dernier mode s'emploie au printemps; en attendant l'époque du *parcage* des champs, on fait coucher les troupeaux au milieu de la cour, sur le fumier, en ayant soin de leur donner tous les jours de la litière fraîche et en les renfermant entre des claies. On les soulage ainsi de la chaleur excessive des bergeries et on les accoutume à l'air. Cette sorte de parc, qu'on appelle parc domestique, s'établit quelquefois d'une manière permanente, avec des murs au lieu de claies. On doit choisir, autant que possible, l'exposition du midi et, à défaut, celles du sud-ouest et du sud-est; il est bon aussi que le sol soit en pente légère.

Revenons au *parcage* des champs. « Il y a plus d'avantages, ajoute Tessier, de parquer avec un grand troupeau qu'avec un petit. Les frais du berger sont les mêmes. On économise le transport des fumiers qui devraient remplacer le *parcage*. L'engrais du *parcage* est préférable à celui du fumier de bergerie. C'est l'urine et la transpiration, beaucoup plus que la fiente, qui amendent les terres. Il ne s'agit que de savoir si le pays peut nourrir abondamment les têtes à laine. »

Après le *parcage*, on donne encore un ou deux labours, suivant la charrue qu'on emploie, de telle sorte que l'engrais soit rapproché de la surface du sol. Le *parcage* réussit bien sur les prairies naturelles ou artificielles; la luzerne, le trèfle, le fromental, l'avoine, le ray-grass, la pimprenelle, le [illegible] et d'autres plantes encore s'en accommodent parfaitement; mais il ne faut pas que les prairies soient humides, sans quoi le bétail serait exposé à la pourriture. On se trouve aussi très-bien, du moins dans les terres légères, de parquer sur les champs de froment ensemencés et levés. Le bétail tasse le terrain en le piétinant et l'imprègne de ses déjections; de plus, il broute les feuilles de la céréale et favorise le tallage. Mais dans les terres fortes cette opération produirait un mauvais effet.

Dans les pays de grande exploitation, les fermiers ne font pas parquer deux années de suite la même terre, [illegible] agricole éminemment utile.

PARCÉ [illegible] (Sarthe), [illegible] de la Sarthe, [illegible] XVIe siècle [illegible] tour carrée du XIe siècle, reste de l'église primitive. Aux environs du bourg, anciennes carrières renfermant une immense quantité de fossiles.

PARCEAU s. m. (par-sô). Techn. Assemblage d'écheveaux de soie réunis au moyen d'une ficelle nouée. || On dit aussi MATTEAU.

— A signifié Parcelle, morceau, partie, somme d'argent.

PARCELLAIRE adj. (par-sel-lè-re — rad. *parcelle*). Qui se fait par parcelles : *En divisant le travail dans ses opérations* PARCELLAIRES, *on augmente sa puissance productive*. (Proudhon.) *Le travail* PARCELLAIRE *est une conception d'esclave, mais c'est le seul véritablement fécond*. (Proudhon.)

— Qui est chargé d'une parcelle : *L'ouvrier*

PARCELLAIRE *est voué par état à toutes les sortes d'indigence.* (Proudh.)

— Administr. *Cadastre parcellaire*, Celui qui se fait par pièces de terre.

— s. m. Ce qui est parcellaire, partiel, particulier : *Le* PARCELLAIRE *est de la créature; les masses sont du créateur.* (Keratry.)

— Cadastre parcellaire : *Le* PARCELLAIRE *d'une commune.*

PARCELLARISME s. m. (par-sèl-la-ri-sme — rad. *parcellaire*). Système de division en parcelles : *Le* PARCELLARISME *de la propriété territoriale a des partisans et des adversaires.*

PARCELLARITÉ s. f. (par-sèl-la-ri-té — rad. *parcelle*). État de ce qui est divisé par parcelles ou qui se fait par parcelles : *Des réformateurs, dont les plans ne se pouvaient recommander que par la logique, et qui, après avoir déclamé contre le simplisme, la monotonie, l'uniformité et la* PARCELLARITÉ *du travail, s'en viennent ensuite proposer une pluralité comme une synthèse, de pareils inventeurs sont jugés et doivent être renvoyés à l'école.* (Proudh.)

PARCELLE s. f. (par-sè-le — dimin. du lat. *pars*, partie). Petite partie : PARCELLE *de terrain. Payer une somme par* PARCELLES. *La terre n'est pas déjà si vaste et le temps si considérable, pour découper l'une en petites* PARCELLES *et l'autre en périodes mesurées.* (Th. Gaut.)

Leurs reins féconds sont pleins d'étincelles magiques,
Et des *parcelles* d'or, ainsi qu'un sable fin,
Étoilent vaguement leurs prunelles mystiques.
BAUDELAIRE.

— Fig. Petite quantité, petite fraction : *Chaque* PARCELLE *de liberté conquise nous rapproche de l'heure de l'émancipation.* (E. Texier.) *La vie n'est qu'une* PARCELLE *d'intelligence liée à une* PARCELLE *de matière.* (Ficquelmont.) *Au fond de nous, sous l'écorce fugitive, il y a une* PARCELLE *de l'incorruptible diamant où se réfléchit l'idéal.* (C. Dollfus.)

— Administr. Propriété agricole de peu d'étendue.

PARCELLÉ, ÉE (par-sè-lé) part. passé du v. Parceller. Divisé en parcelles : *Propriété* PARCELLÉE.

PARCELLEMENT s. m. (par-sè-le-man — rad. *parceller*). Division par parcelles : *Le* PARCELLEMENT *de la propriété.*

PARCELLEMENT adv. (par-sè-le-man — rad. *parcelle*). Par parcelles : *Les plans du cadastre sont levés* PARCELLEMENT, *c'est-à-dire par parcelles de propriété, par les soins d'un géomètre en chef nommé par le préfet.* (A. Trébuchet.)

PARCELLER v. a. ou tr. (par-sè-lé — rad. *parcelle*). Diviser en parcelles : PARCELLER *une propriété, un héritage.*

Se parceller v. pr. Être parcellé, divisé en parcelles : *La propriété* SE PARCELLE *de plus en plus.*

PARCELLES (Jean), peintre hollandais, né à Leyde vers 1597, mort à Leyerdorp à une époque inconnue. Sous la direction de Henri Vroom, il devint un habile peintre de marines et fortifia son talent par une étude constante de la nature. Pour rendre les tempêtes avec la plus grande fidélité, il s'exposa souvent à de grands périls. Il excellait à reproduire les orages, les naufrages, et donnait à ses figures beaucoup de mouvement et de vie. Ses œuvres sont rares et fort estimées. — Son fils, Jules PARCELLES, s'adonna avec succès au même genre de peinture. Comme ses tableaux sont signés d'un *J* et d'un *P*, ainsi que ceux de son père, il est arrivé souvent qu'on les a confondus.

PARCE QUE loc. conj. (par-se-ke — de *par, ce* et *que*). Par la raison que, à cause que : *Tout change sur la terre,* PARCE QUE *tout suit la mutabilité de son origine.* (Mass.) *Les grands ne nous paraissent grands que* PARCE QUE *nous sommes à genoux.... Levons-nous!* (C. Desmoulins.) *Bonaparte a succombé, non* PARCE QU'*il était vaincu, mais* PARCE QUE *la France n'en voulait plus.* (Chateaub.) PARCE QU'*elle reçoit tout de l'homme,* QU'*elle n'est rien que par l'homme et par l'amour, la femme ne peut aller de pair avec l'homme.* (Proudh.) *L'homme vertueux fait son devoir* PARCE QU'*il craint les conséquences de la faute, ou* PARCE QU'*il a horreur du crime, ou* PARCE QU'*il aime la vertu.* (J. Simon.) *L'entêtement n'est un défaut que* PARCE QU'*il choisit mal ses objets.* (Thery.) *Nous voulons,* PARCE QUE *nous aimons; nous souffrons, nous vivons, nous mourons,* PARCE QUE *nous aimons.* (Lacordaire.) *Le cœur est insatiable,* PARCE QU'*il aspire à l'infini.* (V. Cousin.)

— s. m. Raison, motif : *Jamais Tullia ne s'explique, elle entend admirablement le magnifique* PARCE QUE *des femmes.* (Balz.)

— Gramm. *Parce que*, en deux mots, veut dire *attendu que* : *Je vous plains,* PARCE QUE *je comprends l'étendue de votre malheur. Par ce que*, en trois mots, veut dire *par cela, par la chose, par les choses que* : PAR CE QU'*il dit, on devine ce qu'il est obligé de taire.*

PARCERE SUBJECTIS ET DEBELLARE SUPERBOS (*Épargner les vaincus et dompter les superbes*). Vers de Virgile (*Énéide*, liv. VI, v. 852). Le poète en fait la devise du peuple romain. V. DEBELLARE SUPERBOS.

« Nous ignorons pourquoi M. Veuillot nous met au nombre des journaux qui lui reprochent de n'avoir pas assez de zèle pour la guerre. Témoin de ses regrets, de ses gémissements, de ses plaidoiries en faveur de l'Autriche, nous les avons passés sous silence. Fallait-il accabler un adversaire malheureux? *Pacere subjectis* ne doit-il pas être la devise de tous les honnêtes gens? »
E. DE LA BEDOLLIÈRE.

« En donnant à l'empereur d'Allemagne un terme pour nous procurer la satisfaction qui nous est due, nous lui prouverons que les Français dédaignent de profiter de la détresse de leurs ennemis, pour leur imposer des lois dures et se venger des outrages. C'est bien alors que la France méritera cette devise du peuple romain : *Parcere subjectis et debellare superbos.* »
BRISSOT.

« En m'apportant ma nomination, Tibère me tendit la main avec bienveillance et me dit : « Pontius, vous avez un beau gouvernement; ayez une main forte et une parole douce. Agissez pour la chose publique selon votre bon sens, et n'oubliez pas l'éternelle maxime du peuple romain : *Parcere subjectis et debellare superbos.* Allez, et soyez heureux. »
MÉRY.

PARCET Y VINUALES (Pedro), médecin espagnol, né en Catalogne vers 1810. Après avoir fait ses premières études médicales à Barcelone, il alla les compléter en France, et, à son retour, s'établit à Arenys, où il exerce, depuis lors, la pratique de son art. On a de lui : *Exposé d'une nouvelle méthode pour l'opération de la hernie crurale, avec quelques réflexions sur le diagnostic de cette maladie; Observations sur l'hermaphroditisme; Étude sur la mort; Essai analytique et synthétique sur la doctrine des éléments morbifiques considérés dans leur application à la thérapeutique*, traduit de Debreyne (Barcelone, 1852); *Théorie biblique de la cosmogonie et de la géologie* (Barcelone, 1854), traduite du même et suivie du traité de M. de Bonald *Sur Moïse et les géologues modernes.*

PARCHAPPE (Charles-Jean-Baptiste), général français, né à Épernay (Marne) en 1787, mort en 1866. En sortant de l'École de Fontainebleau (1806), il entra dans l'armée comme sous-lieutenant d'infanterie, assista aux sièges de Stralsund, de Colberg; aux batailles de Ratisbonne (1809), d'Ébersberg, d'Essling, de Wagram (1809) et devint capitaine en 1811. Parchappe se distingua particulièrement pendant la campagne de Russie et pendant la campagne de 1813, à Dresde, à Leipzig, etc., reçut le grade de chef de bataillon en 1814 et fut mis à la demi-solde à la rentrée des Bourbons. Pendant les Cent-Jours, Parchappe fit la campagne sur le Rhin. Licencié après le retour de Louis XVIII, il resta en non-activité pendant quelques années, prit part à la campagne d'Espagne en 1823 et fut promu colonel peu de jours avant la révolution de Juillet. Comme il se trouvait en ce moment à Paris, il se mit à la disposition de La Fayette et fut un des commissaires envoyés à Saint-Cloud le 1er août pour hâter le départ de Charles X. En 1831, il fit la campagne de Belgique, aida en 1834 le général Aymard à comprimer l'insurrection de Lyon et fut promu général de brigade en 1837. Envoyé alors en Afrique, il y resta de 1839 à 1841, reçut, à son retour en France, le commandement militaire des Bouches-du-Rhône, puis devint général de division (1848), directeur de l'administration de la guerre (1849), inspecteur général d'infanterie (1851). Le général Parchappe venait d'être mis à la retraite lorsque, appuyé par le gouvernement issu du coup d'État du 2 décembre auquel il s'était rallié avec empressement, il se porta candidat dans la 2e circonscription de la Marne (1852). Élu député au Corps législatif, il vit renouveler son mandat en 1857 et en 1863, et vota toutes les mesures de compression proposées par le pouvoir.

PARCHAPPE (Jean-Baptiste-Maximilien), médecin français, cousin du précédent, né à Épernay (Marne) en 1800, mort en 1866. Lorsqu'il eut terminé ses études à Caen, il entra, comme employé, à l'octroi de Darnetal, dont son père, ancien mousquetaire gris, était receveur. Quelque temps après, il commença ses études médicales à Rouen, où il fut reçu officier de santé, puis se rendit à Paris, où il prit le grade de docteur en médecine en 1827. Parchappe alla alors exercer la médecine aux Andelys; mais, en 1830, il se fixa à Rouen, se livra d'une façon toute particulière au traitement des maladies mentales et ne tarda pas à se faire connaître à la fois comme un habile praticien et comme un excellent professeur. Après s'être adonné à l'enseignement libre, il devint professeur de thérapeutique et d'hygiène à l'école secondaire de Rouen (1833), puis professeur d'anatomie et de physiologie (1839). Quatre ans auparavant, en 1835, il avait été nommé médecin en chef à l'asile des aliénés de Saint-Yon, poste qu'il conserva jusqu'en 1848. « C'est à lui, dit le docteur J. Bouteiller, de Rouen, dans son excellente *Notice sur Parchappe*, qu'est due l'introduction de la musique vocale à l'asile Saint-Yon. On doit aussi à son initiative la mesure administrative par laquelle on accorde à tout aliéné indigent, sortant de l'asile, une somme de 15 francs pour subvenir à ses premiers besoins... Parchappe a dirigé à Saint-Yon la création du quartier Saint-Paul, celui des pensionnaires, et tout l'honneur lui revient dans celle de l'asile de Quatre-Mares; il en a donné tous les plans. C'était un programme médical complet sur lequel l'architecte, se conformant aux idées de l'éminent aliéniste, n'a eu qu'à disposer l'ensemble de la construction. » Le 14 septembre 1848, Parchappe fut appelé au poste d'inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons de France. Dans ces difficiles fonctions, il fit preuve d'une grande habileté administrative, d'un goût prononcé pour les réformes utiles et d'une sévérité tempérée par un grand esprit de justice. « Quand la mort est venue l'enlever, ajoute le docteur Bouteiller, Parchappe était inspecteur général de première classe du service des aliénés et du service sanitaire des prisons, officier de la Légion d'honneur (1855), membre du comité consultatif d'hygiène et du service médical des hôpitaux, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, membre de l'Académie de Milan, membre correspondant de l'Académie de Rouen, de la Société des sciences de Lille, etc. C'était avec une égale passion que Parchappe cultivait les sciences et les lettres; il se livrait souvent à l'étude des mathématiques transcendantes, qu'il savait faire marcher de front avec celle des sciences médicales. Au talent démonstratif du professeur, il joignait l'exactitude, la ponctualité et un zèle infatigable. Très-sévère pour l'élève irrégulier, inattentif et paresseux, il était plein de bonté pour ceux qui aimaient l'étude. » Devenu inspecteur général, il fournit les plans des asiles de Niort et d'Évreux. Ce savant praticien, qui propagea les doctrines de Pinel et d'Esquirol, fut très-souvent appelé à se prononcer devant les tribunaux, dans une foule de cas où l'existence de l'aliénation mentale était invoquée pour exonérer un accusé. L'enseignement, la pratique de son art, les fonctions qu'il remplit ne l'empêchèrent point de beaucoup écrire. Indépendamment d'un grand nombre d'articles, publiés dans la *Revue de Rouen et de Normandie*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, de mémoires insérés dans les bulletins de diverses sociétés savantes, de consultations médico-légales, de discours académiques, de discours prononcés devant la Société médico-physiologique, dont il avait été, en 1855, un des membres fondateurs, on lui doit des écrits fort estimés, parmi lesquels nous citerons : *De la nature, du siége et du traitement du choléra-morbus* (1832), avec le docteur Foville; *Discours d'introduction à l'histoire de la médecine* (1833); *Recherches sur l'encéphale* (1836-1838, 2 parties in-8°); *Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale* (1839); *Traité théorique et pratique de la folie* (1841, in-8°); *Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine-Inférieure* (1845); *Études historiques sur l'anatomie et la physiologie du système nerveux* (1846); *De l'organisation du travail dans les principaux asiles de la Grande-Bretagne et dans l'asile du département de la Seine-Inférieure* (1848); *Du cœur, de sa structure et de ses mouvements* (1844, in-8°); *De l'action toxique de l'éther sulfurique* (1848); *Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés* (1851-1853, in-8°); *Statistique médicale des établissements pénitentiaires* (1856-1859); *Recherches sur le sang, dans l'état physiologique et l'état pathologique* (1856-1857); *De la folie paralytique* (1859, in-8°); *Galilée, sa vie, ses découvertes et ses travaux* (1866, in-18), etc.

PARCHASSÉ, ÉE (par-cha-sé) part. passé du v. Parchasser : *Cerf* PARCHASSÉ.

PARCHASSER v. a. ou tr. (par-cha-sé — du préf. *par*, et de *chasser*). Vener. Chasser une bête avec des chiens courants, quelque temps après son passage : PARCHASSER *un cerf.* ‖ Prendre à la fin de la chasse : *On avait* PARCHASSÉ *le cerf, la chasse était finie.*

PARCHAT s. m. (par-cha). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron.

PARCHÉE s. f. (par-ché). Anc. cout. Territoire sur lequel une amende pouvait être exigée pour le dommage causé par des bestiaux.

PARCHEMIN s. m. (par-che-main — lat. *pergamena, pergamina*, grec *pergamenê*, du nom de la ville de *Pergame*, latin *Pergamus*, grec *Pergamos*. Pergame est une ville d'Asie où fut établie, dit-on, la première manufacture de peaux préparées pour écrire, le papyrus y étant devenu rare à la suite d'une guerre entre l'Égypte et le royaume de Pergame [v. l'encycl.]. Dans le provençal moderne, le *parchemin* est appelé *pargamin*). Peau d'animal préparée pour l'écriture, l'impression et divers autres usages : *Feuille de* PARCHEMIN. *Contrat sur* PARCHEMIN. *Livre relié en* PARCHEMIN. *Ce n'est pas sur le* PARCHEMIN, *mais dans l'âme que doivent s'imprimer les titres de noblesse.* (Delille.)

— *Gratteurs de parchemin*, Nom donné autrefois aux clercs et aux copistes.

— *Allonger le parchemin*, Multiplier les écritures sans nécessité, ou dans un but de chicane ou d'intérêt.

— *Donner du parchemin*, Payer en obligations, en contrats, au lieu de s'acquitter en argent.

— *Visage de parchemin*, Visage couvert d'une peau sèche et jaune.

— Comm. *Parchemin vierge*, Peau d'animal mort-né, préparée pour les divers usages auxquels on emploie le parchemin. ‖ *Parchemin en cosse*, Peau telle qu'elle sort des mains du mégissier.

— Pathol. *Bruit de parchemin*, Bruit que l'on perçoit par l'auscultation dans certaines maladies du cœur, et qui est semblable à celui que produiraient deux morceaux de parchemin qu'on frotterait l'un sur l'autre.

— Bot. Nom vulgaire de l'enveloppe extérieure des haricots, des lentilles, des pois, des graines de café, etc.

— Arboric. *Parchemin d'Orléans*, Variété de pêche.

— pl. Titres de noblesse : *Être fier de ses* PARCHEMINS. *Le code civil de Napoléon a tué les* PARCHEMINS, *comme le canon avait déjà tué la féodalité.* (Balz.)

— **Encycl.** Archéol. Suivant quelques étymologistes, ce mot viendrait de *pergamina charta*, parce que l'usage de préparer des peaux pour recevoir l'écriture ou le dessin aurait été inventé par Eumène, roi de Pergame (Asie Mineure), qui voulait l'emporter sur le roi d'Égypte, Ptolémée, dont la bibliothèque ne se composait que de manuscrits sur *papyrus* (v. ce mot). Il paraît, cependant, que, plusieurs siècles avant Eumène, les Ioniens et même les anciens Perses, suivant le témoignage d'Hérodote et de Diodore, se servaient de peaux préparées pour écrire. Toutefois, Pergame fut une des localités où l'on s'en servit le plus anciennement et le *parchemin* y fut au moins perfectionné, surtout après la défense des rois d'Égypte de transporter le papyrus hors de leurs États. Le *parchemin* fut aussi en usage chez les Grecs et les Romains, et cet usage se propagea au moyen âge, tant en Orient qu'en Occident et surtout en Allemagne. Il y avait trois sortes de parchemin, le blanc, le jaune et le pourpré. On voit encore des livres entiers et surtout des livres d'église entièrement pourprés. En Allemagne et en Angleterre, où on ne connaissait pas le papier d'Égypte, on ne se servait que de *parchemin*. La longueur des actes décidait de la longueur des *parchemins*; il y a des chartes des rois d'Angleterre qui n'excèdent pas la grandeur d'une carte à jouer, et qui néanmoins sont munies du sceau royal. Lorsque les actes étaient trop longs, on attachait plusieurs pièces de *parchemin* ensemble et l'on en formait des rouleaux appelés volumes, rôles ou cylindres. Les juifs étaient adroits pour réunir les pièces de *parchemin*; ceux qui, chez les anciens, collaient ces feuilles étaient appelés *glutinatores*. Il était rare qu'on écrivît des deux côtés sur ces rouleaux : ce n'est qu'au Xe siècle que l'on découvre des chartes écrites des deux côtés.

« On n'a découvert, dit D. de Vaines (*Dictionnaire de diplomatie*), nulle charte ou diplôme en *parchemin* antérieur au VIe siècle. Avant cette époque, le *parchemin* servait pour les livres, et le papyrus, ou papier d'Égypte, pour les diplômes. » Vers le VIIe siècle, la pénurie du *parchemin* eut de funestes résultats; on effaça les caractères qui avaient été tracés sur les anciens manuscrits en *parchemin*, et on les remplaça par une nouvelle écriture (v. PALIMPSESTE). Le *parchemin* était rare à cette époque et jusqu'au XVe siècle, car lorsque Guy, comte de Nevers, voulut faire cadeau aux chartreux de vases d'argent, ils lui répondirent « qu'il leur ferait bien plus de plaisir en leur donnant du *parchemin*. » Au XVIe siècle, le commerce du *parchemin* devint si considérable qu'il se forma une corporation de parcheminiers. L'Université de Paris avait droit de surveillance sur la vente du *parchemin* et sur cette corporation. La halle des Mathurins était spécialement consacrée à mettre à couvert le *parchemin* qu'on apportait dans Paris; les marchands étaient tenus de s'y rendre sous peine de confiscation et d'amende arbitraire. Le recteur de l'Université faisait la visite du *parchemin* et en marquait le prix; il recevait 16 deniers parisis pour la marque. Plusieurs sentences du prévôt des marchands et du parlement confirmèrent ce droit du recteur. L'Université s'était ainsi réservé le droit d'acheter avant tout autre le *parchemin* qui se vendait aux foires du Landit. Elle prétendait que le *parchemin* nécessaire aux greffes des tribunaux devait aussi être soumis à son inspection. En 1548, elle fit saisir le *parchemin* que Henri II avait fait venir pour le parlement, la chambre des comptes et autres tribunaux de Paris. Mais un arrêt du parlement leva la saisie et enleva au contrôle de l'Université le *parchemin* destiné aux greffes des cours souveraines. Il s'organisa dès lors une corporation de parcheminiers indépendante de l'Université. François Ier lui donna, en 1545, des statuts qui furent modifiés en 1654. L'Université conserva cependant les « maîtres jurés parcheminiers » qui dépendaient du recteur, et qui étaient adjoints aux syndics de la corporation pour la visite des *parchemins*. La découverte du papier de coton et celle du papier de chiffon restreignirent beaucoup l'emploi du *parchemin*. Depuis le premier siècle de l'imprimerie, on s'en est encore servi plus rare-

ment, et enfin, depuis la Révolution française, l'usage en est encore devenu plus rare. Pour juger de l'ancienneté d'un manuscrit en *parchemin*, il ne faut pas toujours s'en rapporter à la couleur sale et noirâtre; un *parchemin* nouveau peut être enfumé, et un très-ancien peut être très-blanc. Il faut écorcher tant soit peu la pièce pour découvrir l'imposture par la différence de la couleur intérieure et extérieure. Depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1400, le *parchemin* est épais et d'un blanc sale; après cette dernière époque l'épaisseur des feuilles est excessive.

— Arts indust. *Fabrication du parchemin.* La peau de tous les animaux pourrait être indifféremment transformée en *parchemin*. Néanmoins, on ne peut préparer pour l'écriture et l'imprimerie que les peaux de mouton et de chèvre. Les peaux de veau, de cheval ou d'agneau mort-né servent aussi pour la fabrication du *parchemin* vierge ou vélin. Les peaux de bouc, de chèvre, de loup servent pour les tambours; les peaux d'âne pour les timbales. Pour tous ces usages, la peau est préparée de la même manière. Les opérations préliminaires sont les mêmes que pour les articles de chamoiserie et de mégisserie. Lorsque les peaux sont sorties des bains, surtondues, pelées et bien lavées, on les fait sécher de manière qu'elles ne se racornissent pas et qu'elles puissent être travaillées aisément. Les petits parcheminiers se servent de cercles; mais les peaux ne sont pas très-bien tendues et le travail en est difficile. Les bons fabricants, bien montés, tendent les peaux sur la herse. Cet instrument est formé d'un cadre en charpente très-solide. Sur son contour sont percés des trous propres à recevoir des chevilles de bois, de fer, percées perpendiculairement à leur axe afin qu'on puisse y arrêter la ficelle qui doit servir à tendre la peau. On se fera une idée exacte de ces chevilles si l'on se représente celles qui servent à tendre les cordes de violon. La herse est placée verticalement contre un mur; au-dessous est une planchette qui sert à poser les outils dont l'ouvrier se sert, afin qu'il les ait constamment sous la main.

Des baguettes ou broches que l'on fait passer dans des fentes pratiquées en haut et en bas de la peau reçoivent les points d'attache des ficelles et le fonctionnement des chevilles permet de tendre à volonté.

Il est d'usage assez général de tendre la peau plutôt en long qu'en large, et cela pour se conformer aux habitudes du commerce, quoiqu'il y ait avantage à opérer dans l'autre sens, ce qui diminue l'épaisseur de l'arête du dos. La peau une fois tendue, l'ouvrier procède à l'écharnage avec une sorte de ciseau nommé pistolet, dont le tranchant est disposé de manière à être coupant d'un côté et rond de l'autre. Il écharne avec le côté coupant et, avec l'autre, il presse fortement sur la peau du côté de la fleur, pour la nettoyer, la lisser et faire écouler l'eau. Cette dernière opération constitue l'edossage.

Ensuite on procède au ponçage en saupoudrant la peau, du côté de la chair seulement, de carbonate de chaux ou de chaux bien éteinte, séchée et tamisée; puis en passant dessus, fortement et dans tous les sens, une bonne pierre ponce de 0m,10 environ de largeur, bien dressée sur une pierre lisse ordinaire. La chaux est humectée promptement par l'eau que retient la peau. On passe la ponce à sec sur le côté de la fleur. Le ponçage est indispensable pour obtenir le *parchemin* de première qualité, appelé *vélin*; pour le *parchemin* commun, on se contente de le saupoudrer de carbonate de chaux bien sec. Cette préparation suffit pour absorber l'humidité, augmenter la blancheur et empêcher que le *parchemin* se ternisse en séchant. Après ces deux opérations, on laisse la peau tendue sur la herse jusqu'à dessiccation parfaite. C'est l'affaire d'une nuit ou de quelques heures de jour en été; mais, en hiver, cela dure quelquefois plusieurs jours. Il faut, pendant qu'il sèche, garantir le *parchemin* de toutes les variations de température, du soleil et de la gelée.

Si l'on reconnaît que le *parchemin* est débarrassé de tout corps gras, on le livre aux ouvriers qui doivent le préparer pour l'écriture et que l'on nomme ratureurs; sinon, il faut le tremper dans l'eau, le ramollir, le fouler et le laisser quelques jours dans un bain de chaux. On l'étend ensuite de nouveau sur la herse, et on le fait sécher comme précédemment, puis on ponce de nouveau. On a dû, avant de couper le *parchemin* au ras des broches, et en dehors de celles-ci, l'essuyer avec soin pour enlever le blanc laissé par la chaux. Il faut bien se garder d'enlever les filaments qui tendent alors à se détacher; cela gâterait complètement le *parchemin*. La production de ces sortes de filandres est un inconvénient qui tient à l'usage de la chaux ou du carbonate de chaux. Aussi préfère-t-on souvent poncer sans se servir de ces ingrédients, avec lesquels on obtient un produit moins parfait, mais un peu plus blanc, et au prix de moins de peine. Le ratureur tend la peau sur une herse, simplement au moyen de ficelles passant dans les trous des broches; elle est appuyée sur un cuir de veau fortement tendu, lui, sur la herse, et nommé sommier. Une fois la peau bien assujettie, les inégalités trop saillantes sont enlevées une à une, puis le fer à raturer est promené par l'ouvrier, obliquement de haut en bas et de droite à gauche, et bien également sur toute la surface de la peau. Le but de cette opération est de rendre la peau d'égale épaisseur partout. On fait ensuite disparaître les dernières inégalités à l'aide de pierres ponces très-fines et choisies avec le plus grand soin.

Le *parchemin* n'a plus alors besoin que d'être apprêté pour être livré au consommateur. Cet apprêt consiste à l'enduire d'une légère couche de colle d'amidon. Après quoi, on laisse bien sécher et on met en presse.

— *Parchemin végétal.* Si on fait tremper, pendant une demi-minute, du papier non collé (papier joseph) dans l'acide sulfurique étendu de son volume d'eau, qu'on lave ensuite à grande eau et qu'on mette à tremper dans une eau ammoniacale, la cellulose, tout en conservant sa composition chimique, prend un état isomérique nouveau sous lequel elle offre tous les caractères physiques du *parchemin* animal; elle offre la cohésion, la translucidité, le toucher gras et mou. La découverte de cette modification de la cellulose est due à MM. Figuier et Poumarède; le *parchemin* végétal se fabrique industriellement.

PARCHEMINÉ, ÉE adj. (par-che-mi-né) part. passé du v. Parcheminer. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin : *Une peau* PARCHEMINÉE. *Une figure* PARCHEMINÉE.

PARCHEMINER v. a. ou tr. (par-che-mi-né — rad. *parchemin*). Rendre semblable à du parchemin : *L'huile* PARCHEMINE *le papier et le rend transparent. La vieillesse* PARCHEMINE *la peau du visage.*

Se parcheminer v. pr. Prendre l'aspect du parchemin : *Les rides du visage se plissèrent, se noircirent, et la peau* SE PARCHEMINA. (Balz.)

PARCHEMINERIE s. f. (par-che-mi-ne-rî — rad. *parchemin*). Fabrique où l'on prépare le parchemin : *Fonder une* PARCHEMINERIE. ‖ Art de préparer le parchemin : *La* PARCHEMINERIE *est un art en décadence.* ‖ Commerce du parchemin.

PARCHEMINIER s. m. (par-che-mi-nié — rad. *parchemin*). Celui qui prépare ou vend le parchemin.

— **Encycl.** Le *parcheminier* achète du mégissier le parchemin en croûte et le prépare à recevoir l'écriture.

Les *parcheminiers* formaient autrefois une communauté dont les statuts, dressés en 1545 et en 1550, sous les règnes de François Ier et de Henri II, furent modifiés par Louis XIV en 1654.

Nul ne pouvait être reçu *parcheminier* avant d'avoir fait un apprentissage de quatre années, puis servi les maîtres trois ans en qualité de compagnon, et enfin fait un chef-d'œuvre. Les fils de maître étaient exempts de l'apprentissage et du chef-d'œuvre. Tout compagnon, épousant la veuve d'un maître, était exempt de l'apprentissage et du chef-d'œuvre. La communauté était régie par deux maîtres jurés assermentés, assistés de quatre maîtres jurés *parcheminiers* de l'Université.

PARCHIM, ville de l'Allemagne du Nord, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur la rive droite de l'Elde, à 45 kilom. S.-E. de Schwerin; 6,400 hab. Tribunal d'appel; siége des états des deux Mecklembourg; gymnase; école supérieure; synagogue. Fabriques de draps, flanelles, eau-de-vie, rubans, chapeaux de paille, sel ammoniac. Pêche et commerce. Cette ville existait déjà au IIe siècle, sous le nom d'*Alistus*; on prétend que son nom actuel vient d'un enclos (*parcum*), où se trouvaient des idoles du Temps et du Feu.

PARCHON s. m. (par-chon — du lat. *pars*, partie). Anc. cout. Portion de meubles que le père ou la mère, en se remariant, devait réserver pour les enfants d'un premier lit. ‖ On trouve aussi PARÇON.

PARCHONNIER s. m. (par-cho-nié — rad. *parchon*). Anc. jurispr. Celui qui partageait une terre avec une autre. ‖ On trouve aussi PARÇONNIER.

PARCICORNE adj. (par-si-kor-ne — du lat. *parcus*, peu nombreux, et de *corne*). Entom. Dont les antennes contiennent peu d'articles.

PARCIER, IÈRE s. (par-si-é, iè-re — du lat. *pars*, partie). Anc. jurispr. Celui, celle qui avait une part dans une chose.

— s. f. Part, portion, et particulièrement Portion des fruits qui revient au métayer : *Tenir une terre à* PARCIÈRE.

PARCIMONIE s. f. (par-si-mo-nî — lat. *parcimonia*; de *parcere*, épargner, qui semble se lier à la racine sanscrite *parc*, toucher, réunir, obtenir, par la notion de prendre à soi, de conserver, etc. Épargner, c'est s'enrichir. A la même racine se rattachent le sanscrit *parkta*, possession, richesse, c'est-à-dire ce qui est pris, réuni, obtenu, le kymrique *perchen*, propriétaire, maître, *perchenu*, posséder, *parchu*, *perchi*, estimer, honorer). Épargne minutieuse, qui a pour objet de petites choses : *La* PARCIMONIE *diffère de l'épargne*; *l'épargne, la réserve du travailleur, accroît la fortune du riche.* (Dexemet.) *Un ouvrier bien nourri tant plus [illegible] ouvriers nourris avec* PARCIMONIE. (Raspail.) *Majesté et* PARCIMONIE *ne vont point ensemble.* (Proudh.)

— Fig. Réserve, ménagement : *Il faut répandre avec* PARCIMONIE *le fiel de la satire.* (Boiste.)

— **Syn. Parcimonie, économie, épargne.** V. ÉCONOMIE.

PARCIMONIEUSEMENT adv. (par-si-mo-ni-eu-ze-man — rad. *parcimonieux*). Avec parcimonie : *Le jour,* PARCIMONIEUSEMENT *distribué, ne laissait briller que faiblement les objets éclatants.* (Balz.)

PARCIMONIEUX, EUSE adj. (par-si-mo-ni-eu, eu-ze — rad. *parcimonie*). Qui use de parcimonie : *Homme* PARCIMONIEUX. *Femme* PARCIMONIEUSE. *Sully enrichit l'État par une économie large que secondait un roi aussi* PARCIMONIEUX *que vaillant.* (Volt.)

PARCIQUINE s. f. (par-si-ki-ne). Hortic. Variété d'anémone.

Parcival (ROMAN DE). V. PERCEVAL.

PARCLOSE s. f. (par-klo-ze — du préf. *par*, et de *clos*). Anc. cout. Lieu cultivé, entouré de murs ou de haies.

— Archit. Traverse employée pour figurer un ouvrage d'assemblage. ‖ Enceinte de bois renfermant le siége d'une stalle d'église.

— Mar. Nom donné à des planches mobiles qu'on soulève lorsqu'on veut examiner la quantité d'eau amassée dans la cale. ‖ Planche qu'on place entre les aiguilles et les lisses d'un navire, au moment où l'on va le lancer à la mer.

PARCO, ville d'Italie (Sicile), province, district et à 12 kilom. S. de Palerme, mandement de Morreale; 3,501 hab.

PAR-CORPS s. m. (par-cor — de *par*, et de *corps*). Pratiq. Contrainte par corps :

Ils eurent un *par-corps* par faute d'une raison,
Et le firent mettre en prison.

BARATON.

PARCOURIR v. a. ou tr. (par-kou-rir — du préf. *par*, et de *courir*. Se conjugue comme ce dernier verbe). Suivre, visiter dans toute son étendue ou dans divers sens : PARCOURIR *une ligne droite, une ligne courbe.* PARCOURIR *la ville.* PARCOURIR *toute l'Europe. Les pays que* PARCOURT *une rivière. Le soleil se lève et* PARCOURT *régulièrement tout le vaste univers.* (Mass.) *Hérodote* PARCOURUT *le monde connu de son temps.* (Chateaub.)

— Regarder dans toute son étendue : PARCOURIR *du regard le plan d'une ville, les allées d'un jardin.* ‖ Examiner rapidement, lire légèrement : *Je rencontre, à tout instant, de ces vilains mots dans les pages que je suis en train de* PARCOURIR. (Ste-Beuve.)

Bientôt à décider son disciple hardi,
Ayant tout *parcouru*, crut tout approfondi.

L. RACINE.

‖ Passer en revue par la réflexion :

Parcourez l'univers, voyez de toutes parts
Des plus fières cités les cadavres épars.

DELILLE.

— Mar. *Parcourir les coutures d'un navire*, Passer sur tous les joints avec le ciseau, dans le but de s'assurer s'ils sont en bon état.

Se parcourir v. pr. Être parcouru : *Ce musée ne peut se* PARCOURIR *en quelques heures.*

PARCOURS s. m. (par-kour — rad. *parcourir*). Chemin que parcourt une voiture, un véhicule quelconque : *Le* PARCOURS *des omnibus de la Bastide.* ‖ Chemin suivi par un fleuve, une rivière, un cours d'eau, un objet quelconque en mouvement : *Ces fleuves répandent la vie et l'abondance sur toute l'étendue de leur* PARCOURS. (Blanqui.)

— Cout. Action ou droit de mener paître ses troupeaux, à une certaine époque de l'année, sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun : *Le droit de* PARCOURS. *Le* PARCOURS *n'a lieu qu'après la récolte. Le* PARCOURS *sera proscrit par le code rural si impatiemment attendu.* (Chassiron.) ‖ Terrain sur lequel on fait paître les troupeaux, en vertu de ce droit : *Le berger se tenait au loin, debout, au centre d'un* PARCOURS, *ses chiens assis à différentes distances autour des moutons.* (Chateaub.)

— Chem. de fer. *Libre parcours*, Droit que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire de l'exploitation, en payant à celui-ci un tarif pour l'usage de la voie, les [illegible]. *Le principe du* LIBRE PARCOURS *est écrit dans tous les cahiers des charges des compagnies françaises; mais son application est très-difficile, et les inconvénients qu'il entraîne l'ont réduit jusqu'à ce jour à l'état de lettre morte.* (P. Fournier.) ‖ [illegible] de les recevoir définitivement, et qui varie de [illegible] du service.

— Féod. [illegible] Traité que faisaient des seigneurs voisins, et en vertu duquel [illegible] [illegible] (Compl. de l'Acad.) ‖ *[illegible] de parcours*, Ce-

lui qui, en vertu du droit ci-dessus, pouvait décliner par simple aveu la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

— **Encycl.** Cout. Il existe un principe en vertu duquel toute loi, quelque ancienne qu'elle soit, exerce encore son empire si une loi nouvelle ou des dispositions postérieures ne l'ont point modifiée ou abolie. C'est à raison de ce principe que la loi de 1791 réglemente aujourd'hui le droit de *parcours* et de vaine pâture.

Le *Dictionnaire des arrêts*, de Brillon, classe parmi les vaines pâtures : les grands chemins, les prés après la fauchaison, les guérets et les terres en friche, les bois de haute futaie, les bois taillis après le quatrième ou cinquième bourgeon, et généralement tous les héritages où il n'y a ni semences ni fruits, et qui, par la loi ou l'usage du pays, ne sont point *en défens.*

Sous l'ancienne législation, alors qu'on distinguait les pays de droit écrit et ceux de droit coutumier, le vain pâturage était, dans les contrées soumises au droit écrit, purement précaire, comme sous les lois romaines quand rien ne justifiait qu'il était dû à la servitude. C'est ainsi qu'un arrêt du 5 juillet 1760 décida que le sieur de La Noue pouvait clore son pré, malgré les habitants de Courcelle, paroisse d'Ozenay, pays de droit écrit, parce que la défense avait été faite à ceux-ci d'y mener paître leurs troupeaux tant que le pré resterait clos.

Le droit coutumier admettait, au contraire, plusieurs distinctions.

Certaines coutumes ne toléraient la vaine pâture qu'avec le consentement des propriétaires des terres ou des prés.

A cet égard, la coutume de Lorraine s'exprime ainsi : « Aucun, pour aller, venir, passer et repasser, ou mener son bétail vain-pâturer en l'héritage d'autrui, lorsqu'il n'est en garde ou défense, n'acquiert droit ni profession de servitude de passage ou vain pâturage, et n'empêche que leur seigneur, ce nonobstant, n'en puisse faire profit; si ce n'est qu'il conste de titre, ou que, depuis la contradiction du seigneur, il y eût prescription de trente ans. Par quel tems un héritage joignant à cours, jardins et autres héritages fermés, ait demeuré ouvert au vain pâturage du bétail, en tems non défendus, n'est par ce le seigneur du fonds empêché de le fermer pour son bien plus grand, quand bon lui semblera. »

La coutume du Nivernais décidait que le propriétaire pouvait toujours labourer, cultiver et clore l'héritage sur lequel il avait précédemment laissé paître les bestiaux d'autrui, à moins toutefois qu'il n'y eût un titre ou une possession suffisante, et sauf payement de redevance envers le propriétaire.

Les coutumes de Troyes sont conçues à peu près dans les mêmes termes.

D'autres coutumes, telles que celles de Sens, d'Auxerre et de Melun, sans considérer le vain pâturage comme une servitude naturelle, obligent le propriétaire à s'y soumettre, tant qu'il n'aura pas mis ses propriétés en défense.

La coutume du Bourbonnais et celles de Normandie et de la Marche, qui sont conçues dans le même esprit, décident, de leur côté, que les prés non clos ne sont défensables qu'avant la fauchaison de la première herbe ou du regain, s'ils sont en rivière; mais que, lorsqu'ils sont clos, ils sont défensables en tous temps.

Certaines coutumes (celle de Montargis, par exemple) allaient jusqu'à considérer la vaine pâture comme une servitude proprement dite et à contraindre les propriétaires de laisser leurs héritages ouverts aux bestiaux d'autrui.

Suivant la coutume du Poitou, les [illegible] pâtures ne pouvaient être [illegible] lieux où les pâturages [illegible]

On voit, d'après [illegible] vaine pâture [illegible] [illegible] faculté.

Les habitants [illegible] appartient un droit de vaine pâture ont-ils [illegible] verbal de garde forestier d'y avoir introduit [illegible] aux peines portées par la loi contre ceux qui font pacager leurs bestiaux dans les bois d'autrui. » Les prévenus disent pour leur défense que le procès du garde forestier n'avait pas été affirmé dans les vingt-quatre heures de sa rédaction, et, par conséquent, n'était nul, qu'ils possédaient, il est vrai, d'immenses pâturages voisins de la forêt de la Marne, mais que c'était le mauvais temps qui avait poussé leurs bestiaux dans cette forêt, malgré la résistance du pâtre, et qu'une échappée n'était pas un délit. Un jugement,

en date du 12 brumaire an VII, adoptant ces moyens de défense, renvoya les prévenus de la plainte.

« Les droits de *parcours* et de vaine pâture, dans les localités où l'usage en a été maintenu par la loi du 6 octobre 1791, constituent des servitudes réciproques d'un fonds sur l'autre, inhérentes à la propriété même des terres grevées; et, d'après la nature de ces droits, la plupart des contestations nées de leur exercice sont du ressort de l'autorité judiciaire, exclusivement compétente pour connaître de toutes les questions de propriété. Ainsi, les préfets ne pourraient, sous le prétexte que la première récolte aurait manqué, autoriser la mise en réserve des prairies non closes soumises au *parcours* et à la vaine pâture, afin de se ménager la ressource des secondes herbes. » (Braff, *Principes d'administration communale*.)

La loi du 6 octobre 1791, sur les biens et usages ruraux et la police rurale, loi qui est encore en vigueur dans plusieurs localités de la France, ainsi que nous l'avons dit plus haut, énonce, dans la section 4 du titre 1er, les dispositions qui concernent les troupeaux, les clôtures, le *parcours* et la vaine pâture. Elle s'exprime ainsi :

Art. 1er. Tout propriétaire est libre d'avoir chez lui telle quantité et telle espèce de troupeaux qu'il croit utile à la culture et à l'exploitation de ses terres, et de les y faire pâturer exclusivement; sauf ce qui sera réglé ci-après, relativement au *parcours* et à la vaine pâture.

Art. 2. La servitude réciproque de paroisse à paroisse, connue sous le nom de *parcours*, et qui entraîne avec elle le droit de vaine pâture, continuera provisoirement d'avoir lieu avec les restrictions déterminées à la présente section, lorsque cette servitude sera fondée sur un titre ou sur une possession autorisée par les lois et coutumes; à tous autres égards, elle est abolie.

Art. 3. Le droit de vaine pâture dans une paroisse, accompagné ou non de la servitude du *parcours*, ne pourra exister que dans les lieux où il est fondé sur un titre particulier, ou autorisé par la loi ou par un usage local immémorial, et à la charge que la vaine pâture n'y sera exercée que conformément aux règles et usages locaux, qui ne contrarieront point les réserves portées dans les articles suivants de la présente section.

Art. 4. Le droit de clore et de déclore ses héritages résulte essentiellement de celui de propriété et ne peut être contesté à aucun propriétaire. L'Assemblée nationale abroge toutes lois et coutumes qui peuvent contrarier ce droit.

Art. 5. Le droit de *parcours* et le droit simple de vaine pâture ne pourront, en aucun cas, empêcher les propriétaires de clore leurs héritages; et tout le temps qu'un héritage sera clos de la manière qui sera déterminée par l'article suivant, il ne pourra être assujetti ni à l'un ni à l'autre droit ci-dessus.

Art. 6. L'héritage sera réputé clos lorsqu'il sera entouré d'un mur de quatre pieds de hauteur avec barrière ou porte, ou lorsqu'il sera exactement fermé et entouré de palissades, ou de treillages, ou d'une haie vive, ou d'une haie sèche, faite avec des pieux ou cordelée avec des branches, ou de toute autre manière de faire les haies en usage dans chaque localité; ou, enfin, d'un fossé de quatre pieds de largeur au moins à l'ouverture et de deux pieds de profondeur.

Art. 7. La clôture affranchira de même du droit de vaine pâture réciproque ou non réciproque entre particuliers, si ce droit n'est pas fondé sur un titre. Toutes lois et tous usages contraires sont abolis.

Art. 8. Entre particuliers, tout droit de vaine pâture fondé sur un titre, même dans les bois, sera rachetable à dire d'experts, suivant l'avantage que pourrait en retirer celui qui avait ce droit, s'il n'était pas réciproque, ou eu égard au désavantage qu'un des propriétaires aurait à perdre la réciprocité, si elle existait; le tout sans préjudice du droit de cantonnement, tant pour les particuliers que pour les communautés, confirmé par l'article 8 du décret des 16 et 17 septembre 1790.

Art. 9. Dans aucun cas et dans aucun temps, le droit de *parcours* ni celui de vaine pâture ne pourront s'exercer sur les prairies artificielles et ne pourront avoir lieu sur aucune terre ensemencée ou couverte de quelques productions que ce soit, qu'après la récolte.

Art. 10. Partout où les prairies naturelles [illegible] *parcours* ou à la vaine pâ[illegible] lieu provisoirement que dans [illegible] lois et coutumes, et [illegible] que la première herbe ne sera pas récoltée.

Art. 11. Le droit dont jouit tout propriétaire [illegible], même par rapport aux prairies, dans les paroisses où, sans titre de propriété et seulement par l'usage, [illegible] à tous les habitants, soit immédiatement après la récolte de [illegible], soit dans tout autre temps déterminé.

Art. 12. Dans les pays de *parcours* ou de vaine pâture soumis à l'usage du troupeau en commun, tout propriétaire ou fermier pourra renoncer à cette communauté et faire garder par troupeau séparé un nombre de têtes de bétail proportionné à l'étendue des terres qu'il exploitera dans la paroisse.

« En vertu de cet article, chacun a la faculté de renoncer à l'usage du *troupeau commun* et de faire garder *séparément* son bétail. Mais il résulte d'une décision ministérielle rapportée par l'*École des communes* (année 1853, page 183) que plusieurs habitants ne sauraient être admis à s'associer pour former un second troupeau commun. En effet, la loi n'a voulu autoriser que l'établissement d'un seul troupeau commun, dans le but de rendre plus avantageux l'exercice de la compascuité, de diminuer, en la répartissant sur un plus grand nombre, la charge qui pèse sur chacun pour le salaire du pâtre commun, et de prévenir, dans l'intérêt général, les inconvénients qu'entraîne la garde séparée. C'est en ce sens qu'ont statué plusieurs autres décisions ministérielles, conformes, d'ailleurs, à divers arrêts de la cour de cassation (9 février 1838, *Habitants de Courcelles;* 29 juillet 1839, *Lallemand et consorts;* 2 décembre 1841, *Chaumont et autres*). »

Un arrêt de la cour de cassation a décidé que, lorsque le conseil municipal d'une commune a déterminé le nombre de bêtes à laine qui pourra être envoyé à la vaine pâture par chaque propriétaire et chaque fermier de la commune, le tribunal de police ne peut relaxer l'habitant prévenu de la contravention d'avoir envoyé un nombre supérieur à celui qui lui était afférent, sous le prétexte que le nombre total des bêtes envoyées n'excédait pas celui qui a déterminé le règlement.

Art. 13. La quantité de bétail, proportionnellement à l'étendue du terrain, sera fixée, dans chaque paroisse, à tant de bêtes par arpent, d'après les règlements et usages locaux; et, à défaut de documents positifs à cet égard, il y sera pourvu par le conseil général de la commune.

Art. 14. Néanmoins, tout chef de famille domicilié, qui ne sera ni propriétaire ni fermier d'aucun des terrains sujets au *parcours* ou à la vaine pâture, et le propriétaire ou fermier à qui la modicité de son exploitation n'assurerait pas l'avantage qui va être déterminé, pourront mettre sur lesdits terrains, soit par troupeau séparé, soit en troupeau en commun, jusqu'au nombre de six bêtes à laine et d'une vache avec son veau; sans préjudicier aux droits desdites personnes sur les terres communales, s'il y en a dans la paroisse, et sans entendre rien innover aux lois, coutumes ou usages locaux et de temps immémorial qui leur accorderaient un plus grand avantage.

Art. 16. Quand un propriétaire d'un pays de *parcours* ou de vaine pâture aura clos une partie de sa propriété, le nombre de têtes de bétail qu'il pourra continuer à envoyer dans le troupeau commun, ou par troupeau séparé, sur les terres particulières des habitants de la communauté sera restreint, proportionnellement à et suivant les dispositions de l'art. 13 de la présente section.

Art. 17. La commune dont le droit de *parcours* sur une paroisse voisine sera restreint par des clôtures faites de la manière déterminée à l'art. 6 de cette section ne pourra prétendre à cet égard à aucune espèce d'indemnité, même dans le cas où son droit serait fondé sur un titre; mais cette communauté aura le droit de renoncer à la faculté réciproque qui résultait de celui de *parcours* entre elle et la paroisse voisine; ce qui aura également lieu si le droit de *parcours* s'exerçait sur la propriété d'un particulier.

Art. 18. Par la nouvelle division du royaume, si quelques sections de paroisses se trouvent réunies à des paroisses soumises à des usages différents des leurs, soit relativement au *parcours* et à la vaine pâture, soit relativement au troupeau en commun, la plus petite partie dans la réunion suivra la loi de la plus grande, et les corps administratifs décideront des contestations qui naîtraient à ce sujet.

Cependant, si une propriété n'était point enclavée dans les autres et qu'elle ne gênât point le droit provisoire de *parcours* ou de vaine pâture auquel elle n'était point soumise, elle serait exceptée de cette règle.

Aussitôt qu'un propriétaire aura un troupeau malade, il sera tenu d'en faire la déclaration à la municipalité; elle assignera sur le terrain du *parcours* ou de la vaine pâture, si l'un ou l'autre existe dans la paroisse, un espace où le troupeau malade pourra pâturer exclusivement et le chemin qu'il devra suivre pour se rendre au pâturage. Si ce n'est point un pays de *parcours* ou de vaine pâture, le propriétaire sera tenu de ne point faire sortir de ses héritages son troupeau malade.

Art. 20. Les corps administratifs emploieront constamment les moyens de protection et d'encouragement qui sont en leur pouvoir pour la multiplication des chevaux, des troupeaux et de tous bestiaux de race étrangère qui seront utiles à l'amélioration de nos espèces, et pour le soutien de tous les établissements de ce genre.

Ils encourageront les habitants des campagnes, par des récompenses et suivant les localités, à la destruction des animaux malfaisants qui peuvent ravager les troupeaux, ainsi qu'à la destruction des animaux et des insectes qui peuvent nuire aux récoltes.

Ils emploieront particulièrement tous les moyens de prévenir et d'arrêter les épizooties et la contagion de la morve des chevaux.

Bien que ce dernier article de la loi du 6 octobre 1791 ne se rapporte point immédiatement à la matière, nous avons cru devoir le reproduire ici, à raison des sages prescriptions qu'il contient.

Un arrêt de la cour de cassation, en date du 8 janvier 1857, a décidé que le règlement municipal qui interdit de conduire des bestiaux dans les prairies soumises à la vaine pâture avant le jour déterminé est toujours obligatoire. Ainsi, le tribunal de police ne peut relaxer le contrevenant en se fondant sur ce que celui-ci est propriétaire des terres sur lesquelles son troupeau a été trouvé avant l'ouverture de la vaine pâture.

Par arrêt du 18 août 1849, le conseil d'État a décidé que les décisions ministérielles ainsi que les arrêtés préfectoraux indiquant les bases à adopter pour la répartition des taxes de pâturage dans une commune ne doivent être considérés que comme des instructions administratives, et que, par conséquent, ces actes ne sauraient être attaqués par la voie contentieuse.

Un préfet a demandé des instructions au sujet du mode qui doit être suivi pour le recouvrement des taxes de pâturage dues par les habitants ou propriétaires qui envoient leurs bestiaux sur les biens communaux. Cet administrateur reconnaissait que ces taxes se trouvent soumises à l'application de l'art. 44 de la loi du 18 juillet 1837, d'après lequel les taxes particulières dues par les habitants ou propriétaires, en vertu des lois et usages locaux, sont réparties par délibération municipale approuvée par l'autorité préfectorale et recouvrées suivant les formes établies en matière de contributions publiques. Mais il convenait, selon lui, de leur appliquer aussi les dispositions de l'article 63 de la même loi, afin que, dans le cas où les personnes taxées feraient opposition au recouvrement, la contestation pût être portée devant les tribunaux ordinaires. M. Braff, qui cite ce cas, fait connaître les instructions ministérielles auxquelles il a donné lieu. Le ministre de l'intérieur a fait observer que les art. 44 et 63 de la loi du 18 juillet 1837 ne pouvaient être appliqués au même objet; que le premier ordonne que les taxes communales seront perçues suivant les formes établies pour le recouvrement des contributions publiques; que le second, au contraire, prévoyant le cas où les lois et règlements n'auraient pas prescrit un mode spécial pour le recouvrement de certaines recettes municipales, veut que ces recettes s'effectuent sur des états dressés par le maire et que ces états deviennent exécutoires par le visa du sous-préfet, sauf, s'il y a des contestations, à en saisir les juges compétents, suivant la nature de la contestation; qu'on ne saurait, par cela seul que l'article 44 prescrit un mode spécial pour le recouvrement des taxes communales, appliquer à ces mêmes taxes l'article 63 qui règle précisément le contraire, c'est-à-dire celui où il n'existe pas un mode spécial de recouvrement; qu'ainsi, dès qu'on admet que les taxes de pâturage sont comprises dans la classe des taxes dont parle l'article 44, on ne peut suivre pour leur recouvrement d'autre mode que celui qui est prescrit pour les contributions publiques, sans aucun mélange des formalités établies par l'art. 63 de la loi du 18 juillet 1837. Le ministre de l'intérieur ajoute que cependant il ne faudrait pas induire de ce qui précède que les règles du contentieux des contributions publiques fussent applicables à toutes les contestations relatives aux taxes de pâturage; que déjà la circulaire du 10 janvier 1839, sur le recouvrement des taxes d'affouage, avait expliqué que les taxes assises sur la jouissance des biens communaux n'étant pas un impôt proprement dit, mais une redevance plus ou moins légère, destinée principalement à couvrir les charges inhérentes à ces biens, il n'y aurait aucun motif pour faire confectionner les rôles, ni pour instruire et juger les demandes en modération ou en décharge dans les mêmes formes que s'il s'agissait de contributions publiques; que l'assimilation établie par l'article 44 de la loi du 18 juillet 1837 doit être restreinte aux poursuites à exercer contre les débiteurs en retard d'acquitter les taxes ou qui refuseraient de les acquitter; que, par conséquent, les conseils de préfecture n'ont point à connaître des demandes en modération ou en décharge de ces sortes de taxes. Le ministre de l'intérieur fait observer enfin que cette doctrine, en établissant une distinction judicieuse entre le principe de la taxe et le mode de son recouvrement, ne préjuge rien et ne doit rien préjuger, en effet, sur les questions de compétence que feraient naître des refus de payement, attendu que ces questions peuvent varier suivant la nature diverse des contestations portant sur le principe ou l'étendue de l'obligation des personnes inscrites aux rôles des taxes, et que, dès lors, il ne saurait y avoir lieu de régler, par voie d'instructions générales, des points de compétence qui trouvent leur solution dans les lois en vigueur, à mesure que les difficultés se présentent avec le caractère propre à chaque espèce (décision ministérielle du 1er octobre 1841).

Une autre décision ministérielle du même mois a admis comme principe de recourir à une imposition extraordinaire pour le payement des pâtres communs.

PARCOURU, UE (par-kou-ru, û) part. passé du v. Parcourir : *Chemin* PARCOURU. *Distances* PARCOURUES.

PARCQ (LE), ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kilom. O. de Saint-Pol; pop. aggl., 687 hab. — pop. tot., 731 hab.

PARCTELAINE (Antoine QUATRESOUS DE), historien français, né à Épernay en 1786, mort en 1835. Il donna, en 1814, sa démission de sous-lieutenant pour se vouer à la carrière des lettres, se rendit à Paris dans l'espoir d'y faire représenter quelques compositions dramatiques, ne put y parvenir et s'occupa alors d'études historiques. Mais, comme il avait à peu près mangé son modique patrimoine, il dut, pour vivre, accepter un emploi de directeur des postes militaires à Figuières (1824). L'année suivante, il obtint, à l'intendance de la maison de Charles X, une place qui lui permit de poursuivre ses travaux littéraires. On a de lui : *Histoire de la guerre contre les albigeois* (Paris, 1833, in-8°) et plusieurs ouvrages restés manuscrits.

PARCYE s. f. (par-sî). Anc. cout. Repas qu'on offrait autrefois aux moissonneurs quand la moisson était terminée.

PARCZOW, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 38 kilom. N.-E. de Lublin, sur la Pivonia; 2,700 hab.

PARD s. m. (par — du latin *pardus*, grec *pardos*, léopard, sanscrit *spardaku*, léopard et tigre, littéralement le peteur, de la racine *pard*, peter, grec *perdô*, allemand *forzen*, lithuanien *perdziu*, russe *perzu*. Aristote observe que le lion lâche des vents extrêmement puants, et le tigre semble ne lui céder en rien à cet égard. Comme *prdâku* désigne aussi le serpent et le scorpion, qui ne se permettent aucune incongruité de ce genre, le mot a-t-il le sens général de puant? Ou bien le serpent tire-t-il son nom de ce qu'il est tacheté comme le léopard? Cela est très-probable, car le mot *pundarika* désigne aussi à la fois un léopard et une espèce de serpent).Mamm. Mammifère carnassier du genre chat. ‖ Serval ou lynx, dans le langage des fourreurs.

PARDACTYLE adj. (par-da-kti-le — du lat. *par*, pair, et du gr. *daktulos*, doigt). Ornith. Se dit d'un oiseau qui a les doigts en nombre pair, comme les grimpeurs.

PARDAILLAN, nom d'une ancienne famille de l'Armagnac, qui acquit, au XIIIe siècle, la seigneurie de Gondrin, près de Condom. V. ANTIN, GONDRIN et MONTESPAN.

PARDALIANCHE s. f. (par-da-li-an-che). Bot. Nom d'une plante d'Amérique mal connue.

PARDALIDE s. f. (par-da-li-de — gr. *pardalis*, proprement panthère; de *pardalos*, tacheté). Antiq. gr. Peau de panthère, qui était l'un des attributs de Bacchus.

PARDALIE s. f. (par-da-lî — du gr. *pardalos*, tacheté). Minér. anc. Sorte de pierre précieuse.

PARDALIS s. m. (par-da-liss — mot grec). Mamm. Mammifère carnassier du genre chat, ainsi nommé par les Grecs, et qui paraît être la panthère.

PARDALISQUE s. m. (par-da-li-ske — du gr. *pardalis*, panthère). Crust. Genre de crustacés amphipodes peu connu.

PARDALOTE s. m. (par-da-lo-te — du gr. *pardalotos*, tacheté, tigré). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des manakins, et comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les pays chauds : *Les* PARDALOTES *sont des oiseaux de petite taille.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *pardalotes* forment un genre caractérisé par un bec très-court, assez robuste, conique, comprimé, à mandibules supérieures un peu arquées et inférieures convexes en dessous; des narines petites, situées à la base du bec et ouvertes dans une membrane engagée en partie sous les plumes du front; une queue courte, à plumes égales; enfin, des tarses scutellés de médiocre longueur, quoique plus longs que le doigt médian; les doigts également minces, les ongles médiocres, courbes et aigus.

Les *pardalotes*, dont la place n'est pas encore bien fixée dans la classification, sont de petits oiseaux à formes trapues, dont on ne connaît guère le genre de vie, mais dont les habitudes doivent se rapprocher de celles de nos insectivores. Ils semblent, dit M. Jules Vêneaux, représenter en Australie nos mésanges; comme elles, on les voit très-souvent cramponnés aux feuilles et aux petites tiges, contournant les premières en tous sens. Hors le temps de la ponte, on les rencontre cinq ou six ensemble, voltigeant d'arbre en arbre et recherchant, parmi les bouquets de feuilles, les petits insectes qui servent à leur nourriture. Lorsque, cependant, les jeunes sont arrivés à un âge avancé, il n'est pas rare de les voir se réunir en troupes de vingt à trente, afin de chercher une autre localité pour, après cela, s'accoupler dès que la saison du printemps approche. Leur chant, ou plutôt leur petit gazouillement, est agréable et a quelque chose de mélodieux; la voix du mâle est la plus forte. Ce n'est que pendant la saison des amours que chaque couple vit séparément. Un caractère de mœurs des plus remarquables chez les *pardalotes* est leur mode de nidification. Tous nichent dans des trous, les uns dans des trous d'arbres, les autres en terre. Plusieurs espèces choisissent pour faire leur nid une cavité d'arbre profonde, dont l'ouverture extérieure est

étroite et laisse à peine passer l'oiseau. Ces cavités, du reste, sont assez abondantes, surtout sur les eucalyptus; elles se forment ordinairement là où une branche a été cassée; les insectes commencent d'abord le travail, ensuite les pluies tendent à creuser de plus en plus, et, lorsque la sécheresse revient, d'autres insectes succèdent aux premiers. C'est vers l'extrémité opposée à l'ouverture que les *pardalotes* déposent les débris de graminées et d'écorces moelleuses entrant dans la composition de ce nid, qui est plat et assez évasé. Les œufs sont ordinairement au nombre de trois ou quatre. D'autres espèces, entre autres le *pardalote* ponctué, font leur nid dans la terre. Le trou dans lequel ce nid est placé a une direction horizontale, et le conduit qui y mène est d'environ 0m,59 à 0m,83, et quelquefois plus. Ce nid est composé de débris d'écorces d'eucalyptus, d'herbes, etc., mais l'intérieur en est moelleux et garni de plumes. C'est là que la femelle dépose ses œufs. Les *pardalotes* se nourrissent d'insectes qu'ils saisissent au repos. Ils mangent aussi quelquefois des baies et des fleurs.

Ce genre se compose de treize espèces, dont une de l'Asie centrale et les autres de l'Océanie et de l'Australie. Parmi ces espèces, mentionnons : le *pardalote pointillé*, avec le dessus du corps gris et fauve, la tête et les ailes noires, piquées de points blancs, le croupion rouge vif. Cette espèce, que les colons de Sydney appellent *oiseau diamant*, habite les forêts de la Nouvelle-Galles du Sud; le *pardalote orné*, noir à la tête, aux ailes et à la queue, a les rémiges primaires striées de blanc pur, les rémiges secondaires traversées par une raie rouge; le croupion est couleur de feuille morte. Cette espèce habite l'Australie. Citons encore : le *pardalote strié*, du même pays; le *pardalote africain*; le *pardalote rougeâtre*; le *pardalote huppé*, du Brésil; le *pardalote manakin*, de Ceylan, et, enfin, le *pardalote poignardé*, de Java.

PARDANTHE s. m. (par-dan-te — du gr. *pardos*, tigre; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde, la Chine et le Japon.

PARDAOS s. m. (par-da-oss). Métrol. Piastre espagnole, en usage dans l'Inde. ‖ Monnaie d'argent portugaise, en usage dans le même pays.

PARDAVE s. f. (par-da-ve). Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un taël.

PARDE s. m. (par-de. — V. PARD). Mamm. Nom scientifique de la panthère.

PARDÉLA s. m. (par-dé-la — du gr. *pardalos*, léopard. V. PARD). Ornith. Espèce de pétrel, au plumage mêlé de blanc et de noir.

PAR-DESSOUS prép. V. PAR.

PAR-DESSUS prép. V. PAR.

PAR-DESSUS s. m. (par-de-su — de *par*, et de *dessus*). Surtout, vêtement qui se met par-dessus un autre : PAR-DESSUS *d'homme, de femme. Mettre, ôter son* PAR-DESSUS. *Sa veste, tailladée sur les côtes et par derrière, formait des espèces de basques comme les* PAR-DESSUS *des Parisiennes*. (Th. Gaut.)

— Argot. *Vol au par-dessus*, Genre de vol qui s'exécute, pendant l'hiver, dans les cafés et les estaminets. L'escroc arrive au moment où les parties sont le plus engagées; les paletots, les manteaux, les par-dessus de tout genre pendent aux pateres. Il fait son choix. Si, par hasard, le propriétaire du vêtement arrête son bras, il s'excuse sur sa distraction et prend le paletot voisin.

— Féod. Premier seigneur d'une terre.

— Anc. mus. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées : PAR-DESSUS *de viole*.

— Anc. comm. Ce qu'on donnait par-dessus le marché : *Le treizième pour le* PAR-DESSUS.

— Loc. adv. *Au par-dessus*, En outre, de plus : *Un maudit marquis malade, vieux* AU PAR-DESSUS. (J.-J. Rouss.) ‖ Vieille loc.

PARDESSUS (Jean-Marie), célèbre jurisconsulte français, né à Blois en 1772, mort à Paris en 1853. Il fut élevé sous la direction de son père, avocat à Blois. Celui-ci, très-attaché à la cause royaliste, fut emprisonné pendant la Révolution, et son second fils, étant passé en Vendée pour combattre sous les ordres de La Rochejaquelein, fut pris et fusillé. Jean-Marie Pardessus, lorsque le calme commença à succéder aux grandes luttes intérieures, se fit attacher comme défenseur officieux au tribunal de sa ville natale, où son précoce savoir et sa grande facilité de parole le firent aussitôt remarquer. L'an IX, Pardessus se vit mis tout à coup en évidence par sa plaidoirie pour l'un des principaux accusés dans une affaire qui eut un grand retentissement; nous voulons parler de l'enlèvement et de la séquestration du sénateur Clément de Ris. Nommé juge suppléant au tribunal criminel de Blois en 1802, il devint, en 1805, adjoint au maire de cette ville, et, en 1807, membre du Corps législatif par le choix du Sénat. Les fonctions administratives et politiques dont il fut investi ne l'empêchèrent point de se livrer à son goût pour les travaux juridiques. En 1806, il fit paraître un *Traité des servitudes*, aussi remarquable par l'exposition des principes que par la discussion et la solution des nombreuses difficultés qui naissent des servitudes. Ce livre a successivement atteint huit éditions. Mais la publication du code de commerce allait permettre au jurisconsulte de révéler ses véritables aptitudes. Son amour de l'équité, ses études sérieuses de l'économie politique, qui lui avaient permis de voir le rôle que l'industrie et le commerce étaient appelés à jouer chez une nation régénérée, une tendance particulière vers la simplicité, la bonne foi, le respect des usages qui sont les bases du droit commercial, tout le portait vers l'étude approfondie de ces matières. Après deux années de recherches et d'études, Pardessus publiait, en 1809, son *Traité du contrat et des lettres de change* qui fut, plus tard, refondu dans le *Cours de droit commercial* (Paris, 1813-1817, 4 vol. in-4°). En 1810, une chaire de droit commercial ayant été créée à la Faculté de droit de Paris, Pardessus prit part au concours ouvert pour cet objet et obtint la chaire. Il commença dès lors ce remarquable enseignement qui devint rapidement célèbre et que des éditeurs faisaient recueillir par des sténographes et publiaient. En 1811, Pardessus fit paraître ses *Éléments de jurisprudence commerciale*, qu'il fit suivre de son chef-d'œuvre, le *Cours de droit commercial*, véritable monument juridique, où le bon sens, l'équité, le sentiment exact des transactions et des difficultés commerciales, la science approfondie des origines du droit et de la législation moderne éclatent à chaque page. Ce beau travail, qui compte quatre volumes, a eu de nombreuses éditions. Pardessus qui, par tradition de famille, était resté fidèle aux idées monarchiques, vit avec joie le retour des Bourbons en 1814. Mais il n'était pas tellement aveuglé par l'esprit de parti, qu'il crût possible la résurrection d'un système gouvernemental détruit par la Révolution et que les émigrés et les prêtres voulaient faire revivre. Nommé membre de la Chambre des députés dans le Loir-et-Cher en 1815, il apporta dans cette assemblée ultra-royaliste des sentiments royalistes très-arrêtés, mais que sa connaissance des hommes et des affaires, son extrême bon sens, son dévouement réel au pays avaient dégagés de toute exaltation. Auprès des libéraux, il était royaliste; mais les royalistes l'auraient presque traité de jacobin. Après la dissolution de la Chambre, il fut remplacé par un royaliste plus ardent, et il reprit son enseignement à l'École de droit. En 1820, la ville de Marseille lui ayant offert spontanément le mandat de député, il rentra dans la vie politique. Dévoué toujours à la royauté, il ne se crut pas engagé avec le ministère et combattit souvent la politique des ministres de Louis XVIII et de Charles X. Sa liaison intime avec MM. de Villèle et de Corbière accentua plus vivement son attitude à la Chambre. L'avénement du ministère Polignac devait être une cause d'effroi pour cet esprit clairvoyant. Dans une visite aux Tuileries, il eut occasion d'en parler à Charles X et lui conseilla de donner le portefeuille à M. de Villèle. « La lutte est engagée, répondit le roi, j'irai jusqu'au bout; après la victoire, je donnerai M. de Villèle comme une concession. » Après la révolution de Juillet qui balaya un gouvernement inepte, Pardessus, conseiller à la cour de cassation depuis 1821 et membre de l'Académie des inscriptions depuis 1828, refusa de prêter serment à Louis-Philippe et dut se démettre de son siége à la cour de cassation et de sa chaire de droit; il ne conserva que son siége à l'Institut. C'est aux travaux de l'Académie des inscriptions et à la réédition de ses propres ouvrages que le savant jurisconsulte consacra ses dernières années. L'Académie lui confia successivement les publications qui exigeaient la connaissance du droit. C'est ainsi qu'il publia les deux volumes des *Diplômes mérovingiens*, les tomes IV et VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes*, enfin le tome XXI des *Ordonnances des rois de France*, qu'il a fait précéder d'un *Essai sur notre ancienne organisation judiciaire*. On doit encore à Pardessus : *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIII*e siècle* (Paris, 1828-1845, 6 vol. in-4°), collection qui est un véritable monument; *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique* (Paris, 1834, in-4°); *Sur l'origine du droit coutumier en France* (Paris, 1839, in-4°); *Sur les différents rapports sous lesquels l'âge était considéré dans la législation romaine* (Paris, 1839, in-4°), *Us et coutumes de la mer* (Paris, 1847, 2 vol. in-4°). On lui doit encore une édition de la *Loi salique* (1843, in-4°).

PAR-DEVANT prép. V. PAR.

PARDI interj. (par-di — transformation euphémique de *pardieu*). Juron familier : *Courage! je ne fais que vous le montrer et vous en êtes déjà coiffé!* PARDI! *le cœur de la femme est bien étonnant! ce feu y prend vite*. (Mariv.)

PARDIAC (le), ancien petit pays de France, dans la Gascogne, entre le Fézensac et le Bigorre, il avait pour chef-lieu [illegible] de Montesquiou, près de Mirande (Gers).

PARDIES (Ignace-Gaston), géomètre et jésuite français, né à Pau en 1636, mort en 1673. Après avoir [illegible] les lettres, il se [illegible] à la carrière de l'enseignement, professa d'une manière brillante la philosophie, puis les mathématiques à Paris, entra en correspondance avec Newton et mourut à la fleur de l'âge d'une fièvre maligne. Pardies est mis au nombre des meilleurs disciples de Descartes. Ses principaux ouvrages sont : *Horologium thaumaticum duplex* (Paris, 1662); *De motu et natura cometarum* (Paris, 1665); *Discours du mouvement local* (Paris, 1670, in-12); *Éléments de géométrie* (Paris, 1671); *Discours sur la connaissance des bêtes* (Paris, 1672); la *Statique* ou la *Science des forces mouvantes* (Paris, 1673). Ses écrits ont été réunis et publiés pour la plupart sous le titre de *Œuvres du Père Pardies* (Lyon, 1725).

PARDIEU interj. (par-dieu — de *par*, et de *Dieu*). Sorte de jurement familier : *C'est vrai, murmura le commissaire, c'est* PARDIEU *vrai*. (Al. Dum.)

Pardieu, les plus grands clercs ne sont pas les plus fins.
RÉGNIER.

PARDINE interj. (par-di-ne — transformation euphémique du mot *pardieu*). Juron familier : PARDINE, *monsieur! dit-elle d'un ton un peu sec, vous vous mêlez de choses qui ne vous regardent guère*. (G. Sand.)

PARDISIE s. f. (par-di-zî). Bot. Syn. de PERDICIE, genre de composées.

PARDO (EL), bourg d'Espagne, province et à 13 kilom. N. de Madrid, sur la rive droite du Mançanarès, situé au milieu de bois considérables et formant un groupe d'une centaine d'habitations. Le palais, ancien rendez-vous de chasse bâti par Henri III, reconstruit par Charles-Quint, agrandi et embelli par Philippe II, Philippe III et Charles III, est un grand bâtiment carré, flanqué de quatre tours et composé de quatre corps de logis. On remarque surtout à l'intérieur de nombreuses décorations en stuc, des peintures à fresque de Gaspar Becerra et une belle collection de tapisseries fabriquées d'après des dessins de Goya ou des copies de David Teniers. La chapelle renferme des peintures de Mariano Morella, de Moralès et de Luca Giordano. Un jardin précède le palais, et au delà s'étendent des bois immenses. Dans les dépendances d'El Pardo se trouvent la Zarzuela, jolie habitation à un étage, entourée de charmants jardins, et la Quinta, délicieuse résidence qu'avoisinent des jardins et des pièces d'eau. Un traité entre l'Espagne et le Portugal fut signé au Pardo en 1778.

PARDO (RIO) rivière du Brésil, formée au S.-E. de la province de Matto-Grosso par la réunion du Vermelho et de la Sanguexuga. Elle coule vers le S.-E., sépare sur toute la longueur de son cours la province de Matto-Grosso de celle de Goyaz et se jette dans le Parana, par la rive droite, sous 21° de latit. S., après un cours d'environ 400 kilom. Ses affluents les plus considérables sont : à gauche, le rio Anta et l'Orelha-d'Onça; à droite, l'Abandery-Uassu. Le rio Pardo, malgré ses nombreuses cataractes, est navigable pour des canots.

PARDOE (miss Julia), femme de lettres anglaise, née à Beverley (Yorkshire) en 1806, morte en décembre 1862. Elle était la fille d'un officier d'état-major. Fort jeune encore, elle fit preuve pour la littérature d'un goût particulier, que vint fortifier une brillante éducation. Elle était à peine âgée de treize ans qu'elle écrivit un volume de vers, et, l'année suivante, elle composa un roman, *Lord Morcar of Hereward*, dont la scène se passe sous Guillaume le Conquérant. Cependant, le précoce développement de sa jeune intelligence ayant altéré sa santé, ses parents l'envoyèrent en Portugal, où elle passa quinze mois. Elle écrivit à son retour, sur les instances de la princesse A[illegible] : *Mœurs et traditions du Portugal*, deux volumes de nouvelles, d'anecdotes et [illegible] mœurs de cette contrée. Ce livre eut un succès très-grand et très-mérité. Miss Pardoe ne [illegible]

Elle fit paraître ensuite le *Fleuve et le désert* [illegible] *Marie de Médicis*, les *Confessions d'une jolie* [illegible] la *Femme jalouse*.

PARDON s. m. [illegible]

[illegible]

— *Je vous demande pardon. Mille pardons*, [illegible] dont on se sert quand on interrompt quelqu'un, [illegible] du sien ou qu'on lui cause quelque dérangement : JE VOUS DEMANDE PARDON [illegible] *hardiesse de lui parler comme je fais*. (Mol.)

Pardon, [illegible]

[illegible]

— Législ. anc. *Lettres de pardon*, Lettres de petite chancellerie [illegible] pour lesquels des lettres de grâce étaient nécessaires.

— Hist. ecclés. *Grand pardon*, Nom donné autrefois au jubilé. ‖ Pèlerinage religieux en Bretagne : *Le* PARDON *d'Auray. Avec l'ardeur qu'il y met, il sera bientôt en état de faire danser les gars et les filles aux assemblées et aux* PARDONS. (Th. Gaut.) ‖ Au pl., Indulgences que l'Église accorde aux fidèles :

L'Église a des *pardons* qu'un roi [illegible];
Dieu ne vend pas les siens, il faut les mériter.
C. DELAVIGNE.

— Liturg. Prière qui se dit le matin, à midi et le soir, et que l'on nomme plus communément *Angelus* : *Sonner le* PARDON.

D'où vient le noir chagrin que je lis dans tes yeux?
Quoi! le *pardon* sonnant te retrouve en ces lieux!
BOILEAU.

Hist. juive. *Pardon des ennemis*, Fête qui se célébrait le 10 du mois de tisri (septembre) et pendant laquelle on observait un jeûne rigoureux, on cessait tout travail et l'on était tenu de pardonner à tous ses ennemis.

— Chevaler. *Pardon d'armes*, Sorte de tournoi.

— Bot. *Grand pardon*, Nom vulgaire du houx.

— Syn. **Pardon, abolition, absolution**, etc. V. ABSOLUTION.

Pardon de Ploërmel (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de J. Meyerbeer; représenté à l'Opéra-Comique le 4 avril 1859. Le sujet est une paysannerie bretonne que ses auteurs auraient pu rendre plus intéressante. Dinorah et Hoël, deux enfants du même village, se sont promis de se marier au prochain pardon; mais la foudre tombe sur la chaumière du père de Dinorah, et Hoël, désespéré, s'enfuit du village avec un mauvais garnement qui lui promet de lui faire trouver un trésor; Dinorah devient folle. Ici seulement commence la pièce dont divers épisodes de la folie de Dinorah, regardée comme une fée ou comme sorcière, remplissent le premier acte. Un an [illegible] vient au pays; cette fois il a le secret qui fait trouver les trésors, et comme il ne peut pas agir seul, il s'associe au cornemuseux Corentin, un poltron fieffé très-amusant. Ils ne parviennent [illegible] vre la raison, reconnaît son fiancé et l'épouse le jour du pardon, comme s'il ne s'était rien passé dans l'intervalle. La contexture de la pièce est telle, qu'il en résulte une suite de tableaux que Meyerbeer a décrits avec cette science, cette habileté, ce luxe de détails étudiés qui rendent toujours ses opéras intéressants et excitent à juste titre l'admiration des connaisseurs. [illegible] cheur du chœur des paysans et paysannes : [illegible] semble des six voix de femmes sur un rhythme [illegible] vers de neuf syllabes, sur la demande du [illegible] à l'oreille :

[illegible] forment un [illegible] dus avec une [illegible] très-remarqua[illegible]

la main qui a écrit les *Huguenots*. Fidèle à son système d'oppositions et de contrastes, Meyerbeer qui, par ses exigences polies et tenaces, finissait par être plus auteur du livret de son opéra que les auteurs eux-mêmes, a voulu qu'au déchaînement des éléments produit au second acte succédassent le calme, la sérénité, les images du bonheur champêtre. Une fanfare, exécutée par cinq cors, précède l'air du chasseur : *En chasse! le jour est levé*, dont la coupe est originale et la mélodie franche et bien accentuée. On entend ensuite un air de faucheur, puis un duo de deux jeunes bergers, enfin une prière en quatuor. La romance du baryton : *Ah! mes remords te vengent de mon fol abandon*, est un morceau d'expression dans le caractère de l'air de l'*Étoile du Nord : Pour fuir son souvenir;* la mélodie est distinguée, pleine de sentiment et de passion. Le duo qui amène le dénoûment, ainsi que le finale, est traité avec une science dramatique consommée. Le *Pardon de Ploërmel* est l'ouvrage le plus simple, le plus agréable et le plus franchement poétique qu'ait écrit Meyerbeer. Nous en donnons ci-après deux fragments des plus remarquables :

AIR DE CHASSE.

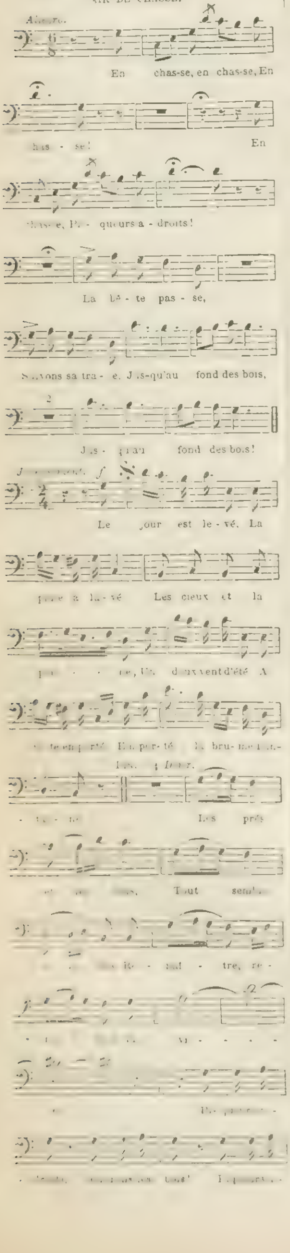

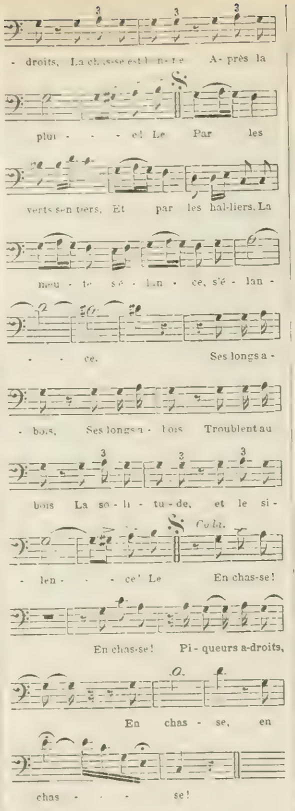

CHANSON DU FAUCHEUR.

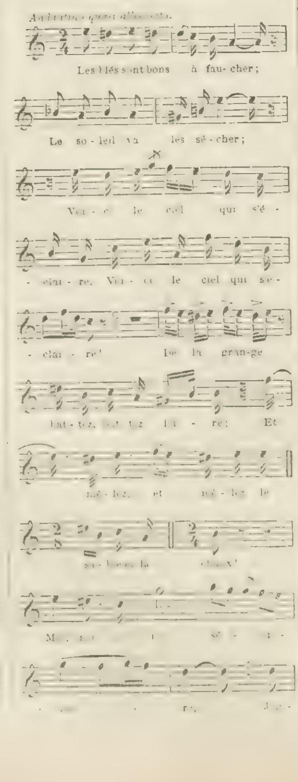

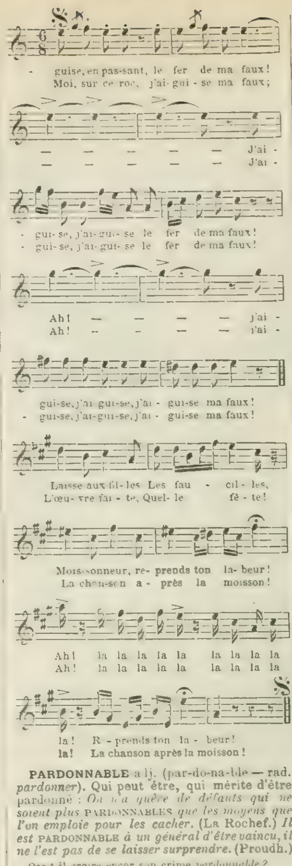

PARDONNABLE adj. (par-do-na-ble — rad. *pardonner*). Qui peut être, qui mérite d'être pardonné : *On n'a guère de défauts qui ne soient plus* PARDONNABLES *que les moyens que l'on emploie pour les cacher.* (La Rochef.) *Il est* PARDONNABLE *à un général d'être vaincu, il ne l'est pas de se laisser surprendre.* (Proudh.)

Ose-t-il croire encor son crime *pardonnable ?*
CORNEILLE.

On n'osa trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances
Les moins *pardonnables* offenses.
LA FONTAINE.

‖ Dont les fautes peuvent être pardonnées, qui mérite le pardon : *Les auteurs faméliques sont* PARDONNABLES ; *s'ils déchirent leurs amis, ce n'est que par nécessité.* (V. Hugo.)

— Gramm. L'Académie constate que cet adjectif ne se dit guère que des choses. Il résulte de là qu'il n'y a pas de faute positive à dire : *Ce jeune enfant est bien* PARDONNABLE; mais que pourtant cette manière de parler n'est pas très-satisfaisante.

PARDONNAIRE s. m. (par-do-nè-re — rad. *pardon*). Hist. relig. Officier ecclésiastique qui était chargé de distribuer les pardons ou indulgences à Rome. ‖ Celui qui vendait des pardons et des indulgences de Rome.

PARDONNÉ, ÉE (par-do-né) part. passé du v. Pardonner. Dont on a accordé le pardon : *Crime* PARDONNÉ. ‖ A qui l'on a accordé son pardon : *Criminel* PARDONNÉ. *Sophie baisait en terre devant le dernier domestique sans que cet abaissement lui fit la moindre peine, et sitôt qu'elle est* PARDONNÉE, *sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé.* (J.-J. Rouss.) *Un Espagnol* PARDONNÉ *ne se croit pas* PARDONNÉ. (Chateaub.)

— Fam. *Vous êtes tout pardonné*, Se dit à celui qui demande pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qu'il a pu commettre.

— Prov. *Péché caché est à moitié pardonné*, Quand le scandale n'est pas joint au péché, celui-ci est beaucoup plus excusable :

Le péché que l'on cache est demi-pardonné.
REGNIER.

‖ *Péché confessé est à moitié pardonné*, L'aveu des fautes en mérite le pardon.

— Allus. hist. **Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé**, Paroles prononcées par Jésus chez Simon, à propos de Marie-Madeleine repentante (V. MADELEINE [sainte Marie-]). Par ironie, on applique souvent aujourd'hui cette phrase aux femmes connues par la facilité de leurs mœurs, qu'elles se soient ou non repenties.

Quelques instants avant de mourir (1803), Sophie Arnould, la spirituelle actrice, dit au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui lui administrait l'extrême-onction : « Monsieur le curé, je suis comme *Madeleine; beaucoup de péchés me seront remis, car j'ai beaucoup aimé.* »

« Quels que soient les crimes qu'ait commis Philippe II, *il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il s'est beaucoup ennuyé*, et l'ennui, poussé à ce point, rend féroce. »
TH. GAUTIER.

« En racontant son voyage à Constantinople, M. Gautier a eu l'adresse incomparable de ne pas dire un mot de la *question d'Orient*, ni de la querelle des lieux saints, ni de la mer Noire, si ce n'est, je crois, pour s'y promener. Je ne connais guère que M. Th. Gautier qui sache faire des tours de cette hardiesse; mais *il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup raconté.* »
CUVILLIER-FLEURY.

PARDONNER v. a. ou tr. (par-do-né — rad. *pardon*). Accorder le pardon de : PARDONNER *un crime, une faute, un oubli, une injure.* PARDONNEZ-*nous nos offenses comme nous* PARDONNONS *à ceux qui nous ont offensés.* (Oraison dominicale.) *Deux choses font tout* PARDONNER *aux femmes et aux hommes, c'est l'extrême chasteté et l'extrême bravoure.* (Mme de Lambert.) *Ce n'est point assez de* PARDONNER *les offenses, il faut les oublier.* (Mme de Staël.)

Pardonnez-moi, grands dieux, si je me suis trompée!
CORNEILLE.

Pardonnez-moi, mon Dieu, la vengeance est à vous.
LAMARTINE.

Pardonnons sans orgueil les maux qu'on nous a faits,
Et ne nous en vengeons qu'à force de bienfaits.
MOREL-VINDÉ.

Quand on reçoit l'offense, on l'oublie aisément;
Mais celui qui la fait *pardonne* rarement.
LE BLANC.

A mes persécuteurs *j'ai pardonné* mes maux;
Mais comment supporter qu'un ami me trahisse,
Et qu'il se joigne à mes bourreaux?
FR. DE NEUFCHATEAU.

Si l'effort est trop grand pour la faiblesse humaine
De *pardonner* les maux qui nous viennent d'autrui,
Épargne-toi du moins le tourment de la haine.
A. DE MUSSET.

— Excuser, supporter, tolérer, ne pas condamner; voir sans dépit : *Je lui* PARDONNE *facilement la négligence de son style, mais je ne saurais lui* PARDONNER *toutes les puérilités dont il a rempli son livre.* (Acad.) *Le monde* PARDONNE *tout quand on réussit.* (Boss.) *Il faut savoir se faire* PARDONNER *ses succès.* (La Rochef.) *La bonté est un goût à faire du bien et à* PARDONNER *le mal.* (Vauven.) *Ce qu'on* PARDONNE *le moins à quelqu'un, c'est de l'avoir ennuyé.* (A. d'Houdetot.) *Il n'y a rien que les femmes* PARDONNENT *si aisément que d'être trop aimées.* (Vacquerie.) *L'amour* PARDONNE *tout, l'amour-propre ne* PARDONNE *rien.* (Ch. de Bernard.) *Une femme ne* PARDONNE *jamais un manque de délicatesse.* (La Rochef.-Doud.) *On* PARDONNE *une fortune rapide à celui qui en fait un bon usage.* (Petit-Senn.)

— Accorder son pardon à : *Elle s'était repentie, un vénérable prêtre l'*AVAIT PARDONNÉE. (E. Sue.) ‖ Les grammairiens condamnent cet emploi du verbe.

— Absol. : *Quelquefois l'offensé* PARDONNE, *mais l'offenseur ne* PARDONNE *jamais.* (J.-J. Rouss.) *S'il appartient à la justice de punir, il n'appartient qu'à l'homme de* PARDONNER. (Alibert.) *On ne* PARDONNE *pas, on oublie.* (A. d'Houdetot.) *On a beau* PARDONNER; *ce n'est pas en un jour qu'on se réconcilie avec l'injustice et la lâcheté des hommes.* (Ed. About.)

On dit que *pardonner* est une œuvre divine.
REGNIER.

Qui *pardonne* aisément invite à l'offenser.
CORNEILLE.

Heureux qui peut bénir! grand qui peut *pardonner!*
V. HUGO.

Dire qu'on ne saurait haïr,
N'est-ce pas dire qu'on *pardonne?*
MOLIÈRE.

— *Ne point pardonner*, Être toujours mortel : *Cette maladie* NE PARDONNE POINT.

— v. n. ou intr. *Pardonner à*, Accorder son pardon, faire grâce à : *Cet écolier avait mérité une punition, son maître* LUI A PARDONNÉ. (Acad.) *Je* PARDONNE AUX *faibles, et ne suis inflexible que pour les méchants.* (Volt.)

On *pardonne* aisément *aux* personnes qu'on aime.
HAUTEROCHE.

Des droits de ses enfants une mère jalouse
Pardonne rarement *aux* fils d'une autre épouse.
RACINE.

Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
Nous *nous pardonnons* tout, et rien *aux* autres hommes.
LA FONTAINE.

‖ Excuser, accorder le pardon de : PARDONNEZ À *ma rude franchise.*

Ferme en tes sentiments et simple dans ton cœur,
Aime la vérité, mais *pardonne à l'erreur.*
VOLTAIRE.

‖ Excepter, épargner : *La mort* NE PARDONNE *à personne.* (Acad.) ‖ S'emploie souvent comme terme de civilité; souvent aussi on supprime le pronom régime : PARDONNEZ-MOI. PARDONNEZ *si je ne vous reconduis pas plus loin.*

Madame, [illegible] j'avoue en rougissant
Que j'accusais à tort un discours innocent.
RACINE.

Mon père, pardonnez, vous n'êtes plus ici :
Je vous désolais d'y revenir ainsi.
V. HUGO.

— Fam. *Dieu me pardonne!* Façon de parler qu'on emploie comme une sorte d'excuse ou d'adoucissement à ce qu'on a dit ou à ce qu'on va dire : DIEU ME PARDONNE! *je crois que vous avez menti. Oh! je le tuerai,* DIEU ME PARDONNE!

Se pardonner v. pr. Etre, pouvoir être pardonné : *En amour, les crimes* SE PARDONNENT *et ne s'oublient jamais.* (Balz.) *Ni la supériorité de l'esprit, ni celle de l'âme ne* SE PARDONNENT *dans le monde.* (Th. Gaut.)

— Pardonner à soi-même : *Surmontez-vous vous-même ; ne* VOUS PARDONNEZ *rien devant Dieu.* (Boss.)

Perfide, cet affront *se peut-il pardonner?*
RACINE.

Quand on a le cœur bon, le reste *se pardonne.*
CHÉRON.

— S'accorder mutuellement le pardon : *On ne peut aller très-loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à* SE PARDONNER *les uns aux autres ses petits défauts.* (La Bruy.) *Rarement les femmes* SE PARDONNENT *l'avantage de la beauté.* (Fonten.) *Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs;* PARDONNONS-NOUS *réciproquement nos sottises.* (Volt.)

— Gramm. Quoique, d'après certains grammairiens, le complément de ce verbe doive toujours être indirect quand il désigne des personnes, il peut néanmoins, de l'aveu de tous, s'employer au passif avec un nom de personne pour sujet; ainsi *vous* est mis pour *à vous* dans *je vous pardonne*, et cependant on peut dire : *Vous êtes tout pardonné.*

— **Syn. Pardonner, excuser.** V. EXCUSER.

— **Allus. hist. Pardonnez-leur, mon Père ; car ils ne savent ce qu'ils font,** Paroles de pardon que Jésus-Christ sur la croix adressait à Dieu en faveur de ses bourreaux; ne se dit, dans l'application, que sur le ton de l'ironie.

Jesus-Christ, dont la vie, les actions et la doctrine avaient été toute mansuétude et toute miséricorde, n'eut sur la croix que des paroles de douceur pour ses bourreaux eux-mêmes, sur la tête desquels il appela le pardon de son Père. « Or, on conduisait avec lui deux autres hommes, qui étaient des criminels, pour les mettre à mort, et lorsqu'ils furent arrivés au lieu dit le Calvaire, Jesus fut crucifié entre deux voleurs, l'un à droite, l'autre à gauche, et il disait en parlant de ses bourreaux : *Pardonnez-leur, mon Père; car ils ne savent ce qu'ils font.* » (Saint Luc, chap. XXIII.)

« Je suis indigné contre votre nation et contre ceux qui en sont les chefs, de ce qu'ils ne répriment point l'acharnement cruel de vos envieux. La France se flétrit en vous flétrissant; et il y a de la lâcheté en elle de souffrir cette impunité. C'est contre quoi je crie, et ce que n'excuseront point vos généreuses paroles : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font!* »
FRÉDÉRIC II à VOLTAIRE.

« Ah! jeunes gens, c'est bien mal à vous d'abuser ainsi de la jeunesse et de la vie! c'est bien mal à vous de gaspiller ainsi ce trésor de santé et de vie qui s'en va si vite! *Pardonnez-leur, mon Dieu, ils ne savent pas ce qu'ils font.* »
J. JANIN.

PARDONNEUR, EUSE s. (par-do-neur, eu-ze — rad. *pardonner*). Personne qui pardonne : *Je ne suis grand* PARDONNEUR *en ce monde ici.* (Rabelais.) *La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes,* PARDONNEUR *des fautes légères, est la croyance la plus utile au genre humain.* (Volt.)

PARDOUX-LES-CARDS (SAINT-), comm. de France (Creuse), cant. de Chénerailles, arrond. et à 18 kilom. N. d'Aubusson; 1,197 hab. Mine de plomb argentifère, dont l'exploitation a été abandonnée depuis peu. Château de Villemonteix, construit au XVe siècle et l'un des plus remarquables de la Creuse.

PARDOUX-LES-EAUX (SAINT-), hameau de France (Allier), comm. de la Petite-Marche, cant. de Marcillat, arrond. et à 20 kilom. S. de Montluçon; 246 hab. Eaux minérales dont il se fait une grande exportation. Les eaux de Saint-Pardoux, d'une température de 7° centigrades, sont ferrugineuses, gazeuses, diurétiques, apéritives, toniques et antiseptiques. On les emploie avec succès dans les engorgements des viscères abdominaux, et dans les maladies atoniques de l'appareil urinaire.

PARDOUX-LA-RIVIÈRE (SAINT-), ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Nontron, sur la rive droite de la Dronne; pop. aggl., 832 hab. — pop. tot., 1,643 hab. Ruines d'un ancien couvent de dominicains, du XIIIe siècle. Papeterie et forges.

PARDOUX (Barthélemy), médecin français, né à Bouillac en 1545, mort à Paris en 1611. Il se fixa dans cette dernière ville en 1572 et se fit remarquer comme professeur et comme praticien. Ses principaux ouvrages sont : *Universa medicina ex medicorum principum sententiis, etc.* (Paris, 1630, in-4°); *In J. Sylvii anatomen et in librum Hippocratis de natura humana commentarii* (Paris, 1643, in-4°).

PARDUBITZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 12 kilom. N. de Chrudim, sur la rive gauche de l'Elbe; 3,680 hab. Haras impérial, ancien château fort converti en succursale des invalides de Prague.

PARDUS s. m. (par-duss — du gr. *pardos*, même sens). Mamm. Nom scientifique de la panthère.

PARDUS (Grégoire ou Georges), prélat et écrivain grec. Il vivait au XIIe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie c'est qu'il fut archevêque de Corinthe et qu'il composa plusieurs ouvrages grammaticaux. Le seul qui ait été publié est un *Traité sur les dialectes*, édité pour la première fois à Milan en 1493. La meilleure édition est celle de Leipzig (1811, in-8°).

PARE s. m. (pa-re — lat. *parus*, même sens). Ornith. Nom donné par quelques-uns au genre mésange.

PARÉ, ÉE (pa-ré) part. passé du v. Parer. Orné, embelli : *Virginie était si jolie et si bien* PARÉE *avec un mouchoir rouge et des fleurs autour de sa tête!* (B. de St-P.) *L'illusion est semblable à cette bulle de savon* PARÉE *des plus riches couleurs, que le moindre souffle détruit.* (La Rochef.-Doud.) *Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est* PARÉE *est une fausse belle; elle n'est belle que par emprunt.* (Balz.) *Rien de plus désenchantant que de voir une femme belle et* PARÉE *manger sérieusement.* (Mme de Gir.)

Calchas est prêt, madame, et l'autel est *paré.*
RACINE.

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement *parée.*
RACINE.

La mort aux froides mains la prit toute *parée*,
Pour l'endormir dans le cercueil.
V. HUGO.

Bordeaux, de ses longs quais *parés* de maisons neuves,
Porte à la mer ses vins sur l'eau de deux grands fleu-[ves.
A. DE VIGNY.

— Par ext. Habillé, couvert : *Chargées de prétintailles et de falbalas, elles semblent* PARÉES *de guenilles.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Rehaussé : *Les hommes à talents se trouvent* PARÉS *tout à la fois de leur dignité et de leur modestie.* (La Bruy.) *Dieu permet souvent que le vice soit* PARÉ *du masque de la vertu.* (La Mothe Le Vayer.)

— Qui a été détourné, dont on s'est garanti : *Un coup habilement* PARÉ.

— Fam. *Parée comme une épousée, comme un autel, comme une châsse,* Se dit d'une femme excessivement et ridiculement parée.

— Argot. Prêt, préparé : *Madeleine est* PARÉ *pour la placarde de Vergne* « est prêt pour la place de Grève. » (Balz.)

— Blas. Se dit d'un dextrochère dont le bras est d'un autre émail que la main, et aussi d'une foi habillée d'émail particulier : *Vaillant de Begnimond, en Normandie : D'azur, au dextrochère d'argent,* PARÉ *de gueules, mouvant d'une nuée du second émail, tenant une épée du même garnie d'or. — Beauxhostes d'Agel, à Narbonne : D'azur, à une foi d'argent* PARÉE *d'or, surmontée d'une couronne de comte du même.*

— Chorégr. *Bal paré*, Celui où l'on se rend en toilette de bal : *On trouvait dans chaque ville un* BAL *masqué ou* PARÉ. (Volt.)

— Procéd. *Titre paré, qui porte une exécution parée*, Titre en forme exécutoire, titre en vertu duquel on peut contraindre le débiteur au payement : *Les grosses des contrats, obligations, sentences, arrêts, etc., sont des* TITRES PARÉS. (Acad.)

— Vener. *Pied paré*, Pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

— Mar. En ordre, prêt à la manœuvre ou au combat : *Ancre* PARÉE. *Tout est* PARÉ *là-haut! cria une voix de la hune du grand mât.* (E. Sue.) ‖ Sauvé, mis hors de danger : *Nous virés, et les signaux faits à l'ordinaire, nous nous crûmes* PARÉS. (De Méricourt.)

— Comm. *Panier paré*, Panier dans lequel les plus beaux fruits ont été disposés au-dessus. ‖ *Pièce parée*, Pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge. ‖ *Côtelettes parées*, Celles dont on a retranché certaines parties moins délicates. ‖ *Cidre paré*, Cidre qui a fermenté.

PARÉ (Ambroise), célèbre chirurgien français, né à Laval vers 1517, mort à Paris le 20 décembre 1590. Son père était coffretier, c'est tout ce qu'on sait de sa famille. Selon l'usage du temps, il commença son apprentissage [illegible] chez un barbier à Angers ou de Vitré, dans la Mayenne; puis, étant venu à Paris, il entra encore comme apprenti chez un chirurgien-barbier, afin de pouvoir lui-même exercer la chirurgie. Quelque temps après, il se fit admettre à l'Hôtel-Dieu en qualité d'infirmier, ou plutôt d'élève, et ses [illegible] avaient quelque analogie avec ceux d'un interne de nos jours. « Faut savoir, dit-il dans un avis au lecteur, que par l'espace de trois ans j'ai resté en l'Hôtel-Dieu de Paris, où j'ai eu le moyen de voir et cognoistre (eu égard à la grande diversité de malades y gisans ordinairement) tout ce qui peut être d'altération et de maladie au corps humain. »

Selon toute vraisemblance, ce fut vers 1536 que Paré quitta cet établissement pour se faire recevoir maître barbier-chirurgien. Il avait alors dix-neuf ans et peut-être ne savait-il trop de quelle manière tirer parti de sa licence, quand l'idée lui vint de se faire attacher, comme chirurgien, à l'armée placée sous les ordres du maréchal Montejan, colonel général de l'infanterie française. Pendant la campagne qui suivit, il eut de nombreuses occasions d'exercer son art, fit d'intéressantes observations et se signala par sa grande habileté. En 1539, son protecteur étant mort, Paré revint à Paris et s'y maria en 1541, avec la fille d'un valet chauffe-cire de la chancellerie de France. La guerre s'étant rallumée en 1542, il s'attacha au vicomte de Rohan et le suivit au camp de Perpignan l'année suivante. Dans les escarmouches de cette campagne, il se présenta à lui une belle occasion d'exercer sa sagacité. Le maréchal de Brissac avait reçu un coup de feu près de l'omoplate droite, et les chirurgiens ne pouvaient trouver la balle. M. de Rohan lui envoya Paré, qui eut l'idée de mettre le blessé dans la position où il était lorsqu'il avait reçu le coup; la balle se révéla alors par une légère saillie sous la peau et fut facilement extraite. En 1545, il publia un de ses meilleurs ouvrages, intitulé : la *Méthode de traicter les playes faites par les arquebuses et aultres bastons à feu.* Pendant cette même année, il assista au siége de Boulogne, où le duc de Guise reçut un grand coup de lance à travers la figure, dont la cicatrice lui fit donner le surnom de *Balafré.* La tradition rapporte que ce fut Paré qui réussit à extraire le tronçon de lance. Il y eut alors une paix de quelques années durant lesquelles l'habile chirurgien, revenu à Paris, s'adonna particulièrement à l'anatomie. Le fruit de ses études de dissection fut un petit volume qu'il publia sous ce titre : *Briefve collection de l'administration anatomique, avec la manière de conjoindre les os* (1549, in-8°).

En 1552, Paré suivit de nouveau M. de Rohan à l'armée sur les frontières de Champagne et fit preuve plus d'une fois, dans cette campagne, d'habileté et d'humanité. Un soldat de la compagnie de Rohan allant en maraude fut blessé de douze grands coups d'épée, de telle sorte que, jugeant son état désespéré et la compagnie devant partir le lendemain, on avait déjà creusé sa fosse. Paré réclama en sa faveur, le plaça sur une charrette, lui servit de « médecin, de chirurgien, d'apothicaire et de cuisinier, » tant et si bien qu'il le guérit. Dès lors, sa réputation, qui avait commencé parmi les officiers, pénétra dans les derniers rangs de l'armée pour devenir bientôt populaire. Après la campagne de Luxembourg, M. de Vendôme le prit en amitié et le fit inscrire sur l'état de sa maison; il le recommanda ensuite au roi Henri II, qui l'admit au nombre de ses chirurgiens ordinaires (1552). La fortune offrit presque aussitôt à Paré l'occasion de justifier cette faveur. Charles-Quint assiégeait Metz; la ville, défendue par le duc de Guise, avait à souffrir à la fois des attaques de l'ennemi, des fatigues du siége et des rigueurs d'un hiver particulièrement rude. Les blessés étaient nombreux et presque tous périssaient : le mot de poison circulait parmi les troupes. Paré fut envoyé à Metz par le roi. Un capitaine italien l'introduisit dans la ville moyennant 1,500 écus. Des le lendemain de son arrivée, il fut présenté sur la brèche par le duc de Guise aux princes, aux seigneurs et capitaines, qui l'embrassèrent et le reçurent avec acclamation. Il fit quelques opérations vraiment admirables, qui rendirent confiance à la garnison. Après la levée du siége, il revint à Paris, où le roi lui témoigna toutes sortes d'égards. Il fut mené [illegible] à Hesdin, où on l'envoya ensuite. Cette place ayant été forcée de se rendre, Paré tomba prisonnier du duc de Savoie, qui le céda [illegible] Gravelines, pour la guérison d'un ulcère à la jambe, dont l'aïe [illegible] bien vite [illegible] [illegible], en récompense de quoi il recouvra la liberté.

Il avait à cette époque trente-six ans, aidé par les circonstances, il s'était vu élevé par ses talents à la plus belle position qu'il pût désirer. Il avait [illegible]

joindre à la guerre civile pour désoler la France, l'habile praticien redoubla de zèle et de génie. Il était à Paris lors du combat de Saint-Denis; [illegible] entre autres le connétable de Montmorency, qu'il n'eut pas la chance de pouvoir sauver. Il se trouvait à Plessis-lez-Tours quand on reçut la nouvelle de la victoire de Moncontour. Charles IX [illegible] Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, grièvement blessé au service de la cause royale, lequel, après sa guérison, sollicita le roi de laisser partir Paré en Flandre pour y soigner un de ses amis, qui, atteint d'un coup de feu au genou, était dans un état désespéré. Paré a raconté lui-même comment il s'y prit pour mener à bien cette cure difficile; comment les bourgeois de Mons vinrent le chercher pour le *festoyer* et lui témoigner leur reconnaissance; comment, au château de Beaumont, les gentilshommes flamands cherchèrent à l'enivrer par honneur, en buvant *carous* à sa santé; enfin quelles ovations l'attendaient sur [illegible] à Malines, à Bruxelles, à Anvers. Jamais aucun médecin ou chirurgien n'avait été l'objet d'un pareil triomphe.

Lors du massacre de la Saint-Barthélemy, « Charles IX, dit Brantôme, ne voulut sauver aucun calviniste, sinon Ambroise Paré, son premier chirurgien et le premier de la chrétienté. » Sully range également Paré au nombre des protestants [illegible] M. Malgaigne, dans l'excellente édition qu'il a donnée des œuvres [illegible] (1840), a prouvé, sans [illegible] fait certain, que Paré n'était point protestant. Après la mort de Charles IX (1574), Henri III ne se borna pas à laisser à Paré le titre de premier chirurgien; il le nomma, en outre, son valet de chambre et son conseiller. Un bonheur presque constant avait soutenu Paré jusqu'à sa vieillesse; mais le reste de sa vie fut un peu troublé par des luttes qui jusqu'alors lui avaient été épargnées. En 1575, la Faculté de Paris commença à le chicaner sur ses ouvrages, [illegible] traitait d'autres sujets que ceux de la chirurgie, et qu'il empiétait sur les droits des médecins. Henri III le protégea et arrêta les poursuites, ce qui n'empêcha pas qu'on répandît contre lui des libelles violents approuvés par le doyen de la Faculté. Il fut [illegible] dernières années. On [illegible] lignes qu'il adressait à un de ses jeunes rivaux, en réponse à une attaque peu mesurée : « Seulement je le prie, s'il a envie d'opposer quelques contredits à ma réplique, qu'il quitte les animosités et qu'il traite plus doucement le bon vieillard. » [illegible] mois après l'entrée de Henri IV à Paris. Son corps fut déposé dans l'église Saint-André-des-Arts, au bas de [illegible]

Ambroise Paré a été [illegible] **Père de la chirurgie moderne.** La [illegible] verte [illegible] la ligature des artères substituée à la cautérisation [illegible] membres. Ce fut l'esprit d'invention qui le distingua surtout des autres chirurgiens. Véritablement né pour le vrai, il le démêlait souvent [illegible] cachait aux autres; il avait la fermeté de le prendre pour guide malgré les préjugés. [illegible] d'Hippocrate, de Galien, d'Albucasis que l'autorité de la raison; il ramena leurs opinions à l'expérience, comme à une preuve nécessaire [illegible]

[illegible] rurgien du monde, il ne m[illegible]

[illegible] (Pa-[illegible]

les éditions, avec 217 planches (Paris, 1840-1841, 3 vol. in-8°).

Il existe un portrait d'Ambroise Paré, qui a été gravé par R. Boyvin, au XVIe siècle, avec l'inscription : *Labor improbus omnia vincit*. La statue en bronze du célèbre chirurgien a été exécutée par David d'Angers, en 1841, et érigée à Laval. Une statuette en bronze a été exposée par M. Henri Varnier au Salon de 1867. M. Louis Matout a peint, pour le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine de Paris, un tableau représentant *Ambroise Paré appliquant pour la première fois la ligature aux artères après une amputation.*

PARÉ (Jules-François), homme politique français, né en Champagne, mort à Paris en 1819. Son père, un charpentier, ne put lui faire donner qu'une instruction fort incomplète. S'étant rendu à Paris, il devint maître clerc de Danton, alors avocat aux conseils du roi, adopta comme son patron les idées révolutionnaires, remplit sans éclat les fonctions de commissaire du département, de secrétaire du conseil exécutif et fut appelé, le 31 mai 1793, à succéder à Garat comme ministre de l'intérieur. Paré n'était point, par le talent, à la hauteur de la rude tâche que lui imposaient ses fonctions. Il fut dénoncé aux clubs des Jacobins et des Cordeliers comme modéré, sortit du ministère le 5 avril 1794, se retira à la campagne, devint, en 1796, commissaire du Directoire près le département de la Seine, puis administrateur des hôpitaux militaires, perdit cette place sous l'Empire et vécut depuis lors dans la retraite.

PARE-À-FAUX s. m. Techn. Pièce qui empêche, dans la fabrication des médailles et monnaies, que les coups portés à faux, c'est-à-dire à vide, n'atteignent et n'écrasent les coins.

PARÉAGE s. m. (pa-ré-a-je — du lat. *par*, égal). Jurispr. féod. Egalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre. ‖ On a dit aussi PARIAGE.

PARÉAS s. m. (pa-ré-ass). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type habite l'Afrique. ‖ On dit aussi PARÉATE.

PARÉATIS s. m. (pa-ré-a-tiss — mot lat. qui signif. *obéissez*). Jurispr. Formule impérative qui enjoint l'obéissance, qui rend les jugements exécutoires en dehors du ressort du tribunal qui les a rendus : *Arrêts et jugements sont exécutoires dans tout le royaume, sans visa ni* PARÉATIS. (Acad.) *On a dit que les articles organiques ne sont pas obligatoires parce qu'ils ne font pas partie du concordat; parce qu'ils n'ont pas été consentis par les deux parties; parce que la cour de Rome a toujours protesté contre eux; singulière raison! Comme si une loi française avait besoin, pour être obéi, du* PARÉATIS *de la cour de Rome!* (Bonjean.) ‖ Requête d'un huissier à un juge, pour obtenir le pouvoir d'exécuter le jugement ou la sentence d'un autre juge. ‖ *Paréatis rogatoire*, Commission du grand sceau, formée pour mettre à exécution, dans un royaume allié, un jugement rendu en France.

— **Encycl.** On désignait ainsi autrefois l'autorisation, accordée par le grand sceau ou par les tribunaux du royaume, d'exécuter les arrêts et jugements hors de la juridiction dans laquelle ils avaient été rendus. En bornant la force exécutoire d'un titre à un certain rayon, l'ancienne jurisprudence produisait une multitude de conflits dans un pays semé de justices hautes, moyennes et basses, séculières et ecclésiastiques, royales et seigneuriales. C'est pour ces motifs que la législation moderne abolit de tels abus en proclamant que tous les jugements rendus et tous les actes passés en France seraient exécutoires dans tout le territoire, sans visa ni *paréatis*, quand bien même leur exécution devrait avoir lieu hors du ressort ou du territoire où ils avaient été rendus ou passés. Le code de procédure, qui consacre cette disposition, exige seulement que ces actes ou ces jugements soient revêtus de la formule exécutoire. D'après le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, cette formule consiste dans l'intitulé des lois et dans un mandement des chefs du pouvoir exécutif aux officiers de justice de mettre à exécution le jugement ou l'acte. On comprend qu'il était sage de faire disparaître tous les obstacles qui pouvaient entraver le libre exercice de la justice nationale, mais il eût été bien imprudent de ne pas soumettre aux formalités de la révision, avant d'en autoriser l'exécution sur le territoire français, des jugements ou des actes émanant de juridictions étrangères. L'indépendance mutuelle des nations exigeait une pareille mesure, dans tous les cas où des traités diplomatiques n'auraient point réglé les conditions d'une telle exécution; mais, à part cette exception, les jugements étrangers ne peuvent être exécutés en France qu'autant qu'ils y auront été *déclarés exécutoires* par un tribunal français.

Les mots : *déclarés exécutoires*, ont soulevé de nombreuses difficultés. Que signifient-ils? S'agit-il d'une pure formalité, d'un simple visa? ou, au contraire, l'exécution ne doit-elle point être déclarée sans qu'au préalable il ait été procédé à une révision du fond?

Aux termes de l'art. 121 de l'ordonnance de 1629, « les jugements rendus, contrats ou obligations reçus ès royaumes et souverainetés étrangères, pour quelque cause que ce soit, n'auront aucune hypothèque ni *exécution* en notre royaume; ainsi tiendront les contrats lieu de simples promesses; et nonobstant les jugements, nos sujets contre lesquels ils ont été rendus pourront de nouveau débattre leurs droits comme entiers par-devant nos officiers. » On le voit, suivant cette ordonnance, on ne pouvait revêtir du *paréatis* des jugements rendus en pays étrangers contre des Français; ces jugements étaient considérés comme non existants, et il fallait que les parties introduisissent une nouvelle action, comme si les juridictions étrangères n'eussent point été saisies.

Cette ordonnance a-t-elle été modifiée par la législation actuelle? La plupart des auteurs soutiennent qu'elle est encore applicable, et font observer que les art. 2123 du code civil et 546 du code de procédure se bornent à dire que les jugements étrangers *pourront* être déclarés exécutoires par des tribunaux français; ils estiment que le but de ces articles est de se référer, à l'égard des jugements étrangers obtenus contre des Français, à la doctrine de l'ordonnance de 1629. D'après Merlin, ce système résulte même ouvertement de l'intention du législateur; en effet, dans un avis du 30 mai 1806, le conseil d'Etat reconnaît qu'en thèse générale les jugements rendus en France contre les étrangers sont sans force dans le lieu de leur domicile. Par conséquent, le principe posé par l'art. 121 de l'ordonnance de 1629 n'a été abrogé ni par le code civil ni par le code de procédure.

PAREAU s. m. (pa-ro). Mar. Grande barque indienne, en usage à Ceylan et sur les côtes du Malabar.

— Techn. Chaudière dans laquelle on fait fondre la vieille cire.

— s. m. pl. Pêche. Gros cailloux ronds, percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long du bord d'un filet, pour le fixer au fond.

PARECBASE s. f. (pa-rè-kba-ze — du préf. *para*, et du gr. *ekbasis*, sortie). Rhétor. Digression. ‖ Selon Vossius, Exagération d'un reproche.

PARECBOLE s. f. (pa-rè-kbo-le — du préf. *para*, et du gr. *ek*, hors de; *bolê*, jet). Philol. Extrait, citation.

PARÉCHÈME s. m. (pa-ré-kè-me — gr. *parêchêma*; de *para*, à côté, et de *êchein*, retentir, bruire, resonner). Faute de langage ou artifice d'harmonie imitative, qui consiste à accumuler des syllabes ayant le même son, comme dans : *Un* PAPA PAS *patient*. ‖ On dit aussi PARÉCHÈSE s. f.

— **Encycl.** Cette figure s'emploie souvent pour produire des effets d'harmonie imitative. Par exemple, Ennius a répété la même syllabe dans le vers suivant :

Mœrentes, flentes, lacrymantes, commiserantes.

Virgile exprime, au moyen de la lettre *r*, le grincement de la lime sur le fer :

Tum ferri rigor, atque argutæ lamina serræ.

Au moyen de la lettre *t*, le bruit de la grêle :

Tum multa in tectis crepitans salit horrida grando.

Au moyen de la lettre *s*, le sifflement des serpents :

Sibila lambebant linguis vibrantibus ora.

Ce dernier effet se retrouve, produit par le même moyen, dans le vers suivant de Racine :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

Nous ne pensons pas qu'il y ait en ce genre une phrase plus singulière que la phrase provençale suivante : *Ta rata tapara pa, ta pa rata tapara*, qui signifie : Bouchon rongé ne bouchera pas, bouchon non rongé bouchera.

PAREDÈS-DE-NAVA, ville d'Espagne, province et à 28 kilom. N.-O. de Palencia; 6,000 hab. Tanneries, corroieries. Les femmes de cette ville et des villages environnants filent de la laine pour les fabriques de Palencia. Patrie du célèbre peintre et sculpteur Berruguette, qui a sculpté un très-beau maître-autel pour sa paroisse natale.

PAREDÈS (Mariano), président du Mexique, né vers 1790, mort à Mexico en 1849. Il prit part à la lutte pour l'indépendance nationale, devint général, se prononça en faveur de l'établissement de l'empire avec Iturbide (1822) et, après la mort tragique de ce dernier (1824), resta à l'écart jusqu'en 1840. A cette époque, il commandait Queretaro et exerçait une grande influence dans les districts miniers. Il aida Santa-Anna à renverser le président Bustamente, refusa du dictateur le portefeuille de la guerre, pour rester à la tête des troupes, se prononça, en 1844, en faveur de Joachim Herrera, devenu président après la chute de Santa-Anna, battit ce dernier, puis se tourna contre le président, entraîna l'armée dans sa défection et se fit élire président du Mexique le 12 juin 1845. Paredès, après avoir confié la direction des affaires à Nicolas Bravo, fit des préparatifs de guerre contre les Etats-Unis. Cette guerre venait d'éclater, lorsque Santa-Anna revint au Mexique, fit déférer la présidence provisoire à Bravo et arrêter Paredès. Celui-ci, étant parvenu à s'enfuir, se rendit en Europe pour demander à l'Espagne et à la France d'envoyer un prince occuper le trône du Mexique. Ses tentatives échouèrent complètement. De retour dans sa patrie en 1848, il s'adonna à la boisson et mourut fou dans un hôpital de Mexico.

PAREDÈS (GARCIA DE), général espagnol. V. GARCIA.

PARÈDRE s. m. (pa-rè-dre — du préf. *para*, et du gr. *edra*, siège). Antiq. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui assistaient les archontes : *Mitra, le* PARÈDRE *de Varouna, est l'adversaire par excellence des méchants.* (A. Maury.)

— Par anal. Magistrat qui remplit aujourd'hui, en Grèce, les fonctions de maire : *Le* PARÈDRE, *qui du haut du village nous avait vus arriver, accourut au-devant de nous avec un grand flot de peuple.* (E. About.)

— Adjectiv. Mythol. gr. Se disait des hommes mis au rang des dieux et des divinités adorées dans un même temple.

PARÉE s. f. (pa-ré). Techn. Partie d'un fourneau de forge.

— Féod. *Droit de parée*, Celui qu'avait le seigneur de poursuivre ses serfs sur les terres du seigneur voisin, lorsqu'ils s'y réfugiaient.

— Anc. cout. Préparatifs faits pour la réception des hôtes. ‖ Frais de réception des envoyés royaux et des officiers publics. ‖ Dépenses faites par les curés et les maisons religieuses pour la réception des évêques et des archidiacres en tournée, dépenses qui se convertirent, à la longue, en une redevance fixe appelée *circata* ou *circumitio*, mot qui rappelait la visite diocésaine, objet de cette prestation.

PARÉEUR s. m. (pa-ré-eur — rad. *parer*). Anc. techn. Ouvrier qui pare les draps.

PARE-FEU s. m. (pa-re-feu — de *parer*, et de *feu*). Appareil destiné à empêcher la propagation des incendies.

PAREFEUILLE s. f. (pa-re-feu-lle; *ll* mll. — de *parer*, et de *feuille*). Techn. Traverse qui maintient en dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PARÉGORIE s. f. (pa-ré-go-rî. — V. PARÉGORIQUE). Méd. Action, qualité des remèdes qui calment les douleurs.

PARÉGORIQUE adj. (pa-ré-go-ri-ke — gr. *parêgorikos*; de *parêgorein*, adoucir, consoler; de *para*, à côté, auprès, et de *agorein*, parler). Méd. Qui calme, adoucit, apaise les douleurs. ‖ On dit plus ordinairement ANODIN, INE.

— Substantiv. Remède parégorique : *L'emploi des* PARÉGORIQUES.

PARÉIA s. m. (pa-ré-ia — du gr. *pareia*, joue). Anat. Partie de la face située entre les yeux et le menton. ‖ Peu usité.

PAREIL, EILLE adj. (pa-rèll, è-lle; *ll* mll. — d'un diminutif latin fictif *pariculus*, de *par*, pareil, égal, qui est exactement le sanscrit *para*, autre, qui est en face. Comparez le grec *para*, à côté, en face). Qui est fait de même; qui est semblable de forme ou de nature : *Il n'y a point de satisfaction* PAREILLE *à celle de rendre son semblable heureux.* (Mme d'Epinay.) *Il n'est pas pour la beauté de fard* PAREIL *au bonheur.* (Mme de Blessington.) *Excepté quelques modifications, le corps et l'âme sont* PAREILS *dans les deux sexes.* (A. Karr.)

> *Pareil* au cèdre, il portait dans les cieux
> Son front audacieux.
>
> RACINE.

‖ Tel, si extraordinaire, si supérieur en son genre : *A-t-on jamais vu un* PAREIL *homme? O quel honneur n'est-ce pas pour une femme que de faire un* PAREIL *homme!* (Mariv.) *Qu'avaient à faire de* PAREILS *hommes avec de* PAREILS *événements?* (Chateaub.) ‖ Tel, de cette nature, de cette espèce : *Comment avoir commis une* PAREILLE *faute?* (Acad.) *Un* PAREIL *éclat devait rompre entre eux toute intelligence.* (L'abbé de Choisy.) *En vérité, il faut que le génie et le goût tombent furieusement à Paris si l'on n'y imprime que de* PAREILLES *misères.* (Volt.)

> . . . . . Qui vit jamais une *pareille* rage?
>
> BOILEAU.

— Identique, en parlant du temps marqué par l'heure ou la date : *A* PAREILLE *heure. A* PAREIL *jour.*

— *Toutes choses pareilles*, Toutes choses étant égales.

— Loc. fam. *A billes pareilles*, Sans aucun avantage d'une chose sur l'autre.

— Substantiv. Personne ou chose pareille, chose semblable, égale, comparable : *N'avoir pas son* PAREIL. ‖ Personne du même rang, de la même condition : *Ne fréquenter que ses* PAREILS. *Les véritables grands hommes sont ceux qui ont rendu leurs* PAREILS *moins nécessaires aux générations suivantes.* (Mme de Staël.)

> J'ai vu de mes *pareils* les revers éclatants.
>
> RACINE.

> Mes *pareils* à deux fois ne se font pas connaître,
> Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.
>
> CORNEILLE.

> Quittez les bois, vous ferez bien;
> Vos *pareils* y sont misérables.
>
> LA FONTAINE.

Sans pareil, Incomparable, excellent, supérieur dans son genre : *Un homme* SANS PAREIL. *Un séjour* SANS PAREIL. *Une infortune* SANS PAREILLE.

> Grand et nouvel effort d'un esprit *sans pareil*.
>
> BOILEAU.

‖ On disait autrefois *A nul autre pareil* :

> Quelque gloire qu'il ait *à nulle autre pareille*...
>
> MALHERBE.

— s. m. Objet pareil : *Il me manquera de l'étoffe, et j'aurai de la peine à trouver le* PAREIL.

— Anc. métrol. Mesure pour les grains, qui faisait la charge d'un âne.

— s. f. Traitement semblable à celui qu'on a reçu : *Je vous rendrai* LA PAREILLE. *Don André m'a fait sans intérêt tous les plaisirs qu'il a pu; ne dois-je pas lui rendre* LA PAREILLE ? (Le Sage.)

> Trompeurs, c'est pour vous que j'écris;
> Attendez-vous à *la pareille*.
>
> LA FONTAINE.

— *A la pareille*, De la même manière, de la même façon : *J'en userai avec vous* À LA PAREILLE.

> J'en use sans scrupule; et ce n'est pas merveille
> Qu'on se puisse, entre amis, servir *à la pareille*.
>
> MOLIÈRE.

> Il prend donc les menus, puis leur parle à l'oreille;
> Et puis il feint, *à la pareille*,
> D'écouter leur réponse : on demeura surpris,
> Cela suspendit les esprits.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieille loc.

— **Syn. Pareil, semblable, tel.** Deux choses *pareilles* ne sont pas identiques, mais il y a entre elles égalité de mérite, de force, de beauté, de laideur; elles peuvent être mises sur la même ligne. Deux choses *semblables* se ressemblent, il faut de l'attention pour les distinguer; mais il peut se faire que l'une vaille beaucoup mieux que l'autre; on n'affirme rien sur ce point. *Tel* désigne quelque chose qui approche de l'identité, qui va quelquefois jusqu'à l'identité même. On décrit les défauts de l'avare, et, après la définition, on dit : *Telle est l'avarice*, c'est-à-dire l'avarice est cela même et non autre chose. Quand on dit : *Tel père, tel fils*, il n'y a pas identité dans les personnes, mais il y a identité dans leurs caractères, leurs qualités, leurs défauts.

— **Allus. littér. Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître, Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître**, Vers de Corneille dans le *Cid*. V. COUP.

PAREILLEMENT adv. (pa-rè-lle-man; *ll* mll. — rad. *pareil*). D'une manière pareille, semblable, égale, conforme : *Jamais deux hommes ne jugeront* PAREILLEMENT *d'une même chose.* (Montaigne.)

— Aussi, également : *Portez-vous bien. — Et vous* PAREILLEMENT.

> Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette;
> La plupart des brebis dormaient *pareillement*.
>
> LA FONTAINE.

PAREIN (Pierre-Matthieu), général français, né au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise) en 1755, mort en 1831. Clerc d'un procureur de Paris en 1789, il concourut à la prise de la Bastille, entra comme officier dans la compagnie des volontaires de la Bastille, prit part à toutes les émeutes et reçut en 1791, de l'Assemblée nationale, une somme de douze mille francs pour avoir dénoncé une fabrique de faux assignats. En 1793, il se rendit en Vendée en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, puis présida la commission militaire de Saumur et fut promu général de brigade. Nommé par Collot d'Herbois président de la commission révolutionnaire de Lyon, il condamna à la peine capitale plus de quinze cents insurgés, puis retourna en Vendée, s'y signala par sa sévérité et en même temps par sa bravoure comme chef d'état-major général de l'armée des côtes de Brest, fut destitué en 1795 comme chef d'un complot anarchique contre la Convention, passa en jugement sous l'inculpation de complicité dans le complot de Babeuf, fut acquitté, réintégré dans son grade après le 18 fructidor (1797) et appelé au commandement militaire du département de Saône-et-Loire. En 1799, il fut employé à l'armée d'Italie; mais, s'étant montré hostile au coup d'Etat du 18 brumaire, Bonaparte le mit à la retraite, puis l'exila à Caen. On a de lui quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : *Extrait du charnier des Innocents* ou *Cri d'un plébéien immolé* (Bordeaux, 1789); le *Massacre des innocents* (Bordeaux, 1789); l'*Exterminateur des parlements* (Bordeaux, 1789); les *Crimes des parlements* ou les *Horreurs des prisons judiciaires dévoilées* (Bordeaux, 1791); la *Prise de la Bastille*, en trois actes (1791).

PAREIRA BRAVA s. m. (pa-rè-ra-bra-va — mots portug. signif. *vigne bâtarde*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cissampélos; racine de cette plante : *On pense communément que le* PAREIRA BRAVA *vient du Brésil.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi PAREIRE.

— **Encycl.** Le *pareira brava* est la racine du *cissampélos pareira*, de la famille des ménispermées. Cet arbrisseau, qu'on a nommé aussi *herbe Notre-Dame*, *liane à cœur* ou *à serpent*, *liane à glacer l'eau*, *liane quinze heures*, *pareira brava*, *vigne bâtarde*, etc., a une racine dure et ligneuse qui atteint quelquefois la grosseur du bras; ses tiges, lon-

gues, grêles, grimpantes, volubiles, portent des feuilles alternes, pétiolées, arrondies, cordiformes, veloutées cotonneuses en dessous. Les fleurs sont unisexuées, verdâtres, très-petites, groupées en épis courts, axillaires ou terminaux; le fruit est un drupe globuleux, comprimé, velu, écarlate, renfermant un seul noyau. On a prétendu que beaucoup d'autres arbrisseaux du même genre ou même de genres voisins pouvaient fournir la racine de *pareira*. Il serait plus exact de dire qu'un grand nombre d'espèces, regardées à tort comme distinctes, ont dû, après un examen plus approfondi, être réintégrées sous ce type, dont leurs noms compliquent étrangement la synonymie.

Le *pareira* croît dans les Indes orientales et l'Amérique du Sud; il est très-répandu au Brésil, à Cuba, Haïti, la Jamaïque, la Martinique et quelques autres îles du groupe des Antilles. On le trouve surtout dans les lieux montueux. Importé en Europe en 1733, il exige la serre chaude sous nos climats; on le multiplie de semis ou de boutures étouffées; il lui faut beaucoup d'espace pour se développer et fleurir. Il n'a rien, d'ailleurs, qui le recommande au point de vue ornemental; aussi ne le cultive-t-on que dans les jardins botaniques. Cette plante est tellement abondante en mucilage, qu'elle a, dit-on, la propriété de faire coaguler l'eau dans laquelle on la fait macérer à froid; de là le nom vulgaire de *liane à glacer l'eau*. Le suc de ses feuilles est préconisé contre les morsures des serpents venimeux; souvent même, on se contente d'appliquer sur la plaie ces feuilles simplement contusées.

Mais ce qui a fait surtout la réputation dont cette espèce a joui autrefois, c'est sa racine, à laquelle on attribuait des propriétés merveilleuses. Cette racine, fraîchement cueillie, est compacte, pesante, environ de la grosseur du poignet, inodore, amère, mais avec un arrière-goût de réglisse, qui l'a fait comparer à la douce-amère, bien que celle-ci ait une amertume moins prononcée. Par la dessiccation, elle diminue beaucoup de volume. Telle qu'on la trouve dans le commerce, la racine de *pareira* est fibreuse, dure, sèche, tenace, de la grosseur du doigt ou davantage, brune à l'extérieur, blanche ou gris jaunâtre en dedans. Coupée transversalement, elle présente des cercles concentriques, traversés par des lignes rayonnantes qui vont de la circonférence au centre ou plutôt à un point plus ou moins excentrique. Elle est souvent mélangée et sophistiquée avec les rameaux de la plante, qui, étant moins actifs, doivent être rejetés. On l'apportait autrefois coupée en tranches minces.

L'analyse chimique de cette racine, faite par Feneuille, a donné : une résine molle; un principe jaune, amer, dans lequel paraissent résider les propriétés toniques; une matière azotée; de la fécule; du malate de chaux; de l'azotate de potasse; plusieurs autres sels en moins grande quantité. D'après Bergius, le sulfate de fer colore en noir son infusion aqueuse, ce qui indiquerait la présence d'une petite quantité de tannin, dont l'analyse n'a pas fait connaître de trace. Elle doit au principe amer ses propriétés stimulantes, à la fécule sa saveur douceâtre et mucilagineuse, et à l'azotate de potasse ses propriétés diurétiques; toutefois, ce dernier point est contesté par quelques praticiens, vu la faible proportion de ce sel.

C'est vers la fin du XVII^e siècle que le *pareira brava* fut introduit dans la matière médicale. A cette époque, les Portugais rapportèrent en Europe cette racine, qui jouissait au Brésil d'une grande réputation comme anticalculeuse, et en firent un éloge pompeux. Amelot l'apporta en France en 1688. Geoffroy dit en avoir éprouvé de bons effets dans les suppressions d'urine et ajoute que le malade était presque aussitôt soulagé par une sécrétion plus abondante, dans laquelle il rendait souvent des graviers et même de petites pierres, ce qu'on ne devait pas attribuer à une vertu lithontriptique, mais à l'évacuation du mucus visqueux qui retenait les petites concrétions calcaires. Il en obtint également de bons effets dans le catarrhe de la vessie, l'asthme humide, les suffocations, la jaunisse; mais il fut moins heureux contre le squirre hépatique. D'après Helvétius, la lithotomie devait être rendue inutile par l'emploi de cette racine, qu'on appelait au Brésil la *médecine universelle*.

Chomel attribue au *pareira* des propriétés apéritives et dit l'avoir administré avec succès contre l'anasarque et la colique néphrétique. Lieutaud et Desbois de Rochefort le vantèrent contre les ulcérations des reins et de la vessie. Isnard se contenta de lui accorder la propriété d'atténuer les glaires du système urinaire. Lunau, en Angleterre, le regarda comme un antidote des plus puissants. D'après Barham, on en préparait un élixir qui se vendait fort cher en bouteille et qui fut réputé souverain dans les affections du poumon. Brodies le recommande contre les affections de la vessie et notamment contre le catarrhe vésical. Lochner, en Allemagne, le prescrivit contre les hydropisies ascites, la tympanite, l'asthme, la leucorrhée, etc. Enfin on l'a vanté contre la dyspepsie.

C'est seulement dans les pays chauds que le *pareira* a conservé une place dans la matière médicale. Au Brésil, à la Jamaïque, on en administre l'infusion dans les maladies de l'appareil urinaire. Dans l'Inde, il est réputé stomachique et on le donne contre la jaunisse, l'asthme humide, les affections néphrétiques et vésicales. Les Vytians l'emploient contre la dyspepsie et les affections des organes abdominaux. Aux Antilles, on s'en sert contre les écoulements muqueux. Enfin, s'il fallait en croire Descourtilz, cette plante aurait des vertus admirables contre la dyssenterie, la néphrite calculeuse, la gonorrhée, les hémorragies, la morsure des serpents venimeux, etc. Dans certains pays, on regarde encore ses racines comme fébrifuges et on les emploie contre les affections intestinales.

En résumé, le *pareira brava* ne semble mériter ni l'enthousiasme dont il a d'abord été l'objet ni l'oubli dans lequel il est tombé plus tard. Ses propriétés réelles, bien qu'exagérées, lui assignent une place dans la thérapeutique. On l'administre en infusion ou en décoction. On emploie aussi sa poudre, qui, mélangée à d'autres substances, a servi à composer une poudre anticalculeuse vantée jadis en Allemagne, mais délaissée aujourd'hui avec juste raison. On retire encore de cette racine, macérée dans l'alcool et filtrée, une sorte d'essence, qu'on a préconisée surtout comme excitante et anticatarrhale. Au Brésil, on en prépare une boisson analogue à la bière et on vante son infusion dans le vin comme alexipharmaque. Ajoutons encore qu'à la Guyane on l'emploie en tisane, à défaut du sassafras.

Il nous reste à dire un mot de quelques espèces voisines, confondues, à tort ou à raison, avec le véritable *pareira*. Tels sont : le *pareira littoral*, qui croît au Brésil, comme la plupart des suivants; le *pareira à feuilles ovales*, dont la racine, âcre et amère, est un puissant fébrifuge; le *pareira sans bractées*, dont la racine passe pour un spécifique contre la morsure des serpents, comme le *pareira très-glabre*, dont l'odeur stimulante rappelle celle de la capucine; les *pareira caapéba, jaune, de la Guyane, de Maurice*, etc., doués de propriétés qui se rapprochent de celles du type; le *pareira du Cap*, employé par les Boers comme émétique; le *pareira cotonneux* et le *faux pareira*, dont les feuilles passent pour rafraîchissantes et maturatives, etc.

PAREJA (Juan DE), peintre de l'école castillane, né à Séville en 1606, de parents esclaves, Indiens d'origine, mort à Madrid en 1670. Il fut d'abord esclave du célèbre Velazquez, s'exerça en secret à la peinture en copiant les tableaux de son maître, le suivit à deux reprises en Italie et y compléta son éducation artistique. Il achevait un jour une toile lorsque le roi d'Espagne, Philippe II, entra dans l'atelier de Velazquez absent. Le pauvre esclave retourna précipitamment son tableau contre le mur; mais le roi lui ordonna de le lui montrer et, comme il était fin connaisseur en peinture il fut frappé du mérite de l'œuvre. Lorsqu'il connut la situation de Pareja : « Un homme d'un pareil talent ne saurait rester esclave, » dit-il, et il demanda à Velazquez de rendre la liberté à Pareja, ce que le grand artiste s'empressa de faire. Le protégé de Philippe II resta auprès de son ancien maître et voulut continuer à lui rendre ses services. Après la mort de Velazquez, il s'attacha à sa fille et resta auprès d'elle jusqu'à ce qu'il mourût. Outre un certain nombre de tableaux de genre fort estimés, on a de lui des tableaux religieux dont les plus remarquables sont : la *Vocation de saint Matthieu* (à Madrid); *Ensevelissement de Jésus-Christ* (au Louvre).

PARÉLIE s. f. (pa-ré-lî). Physiq. V. PARHÉLIE.

PARELLE s. f. (pa-re-le — du lat. *paratella*, patience). Bot. Nom vulgaire d'un lichen du genre parmelie, qui croît en Auvergne, et qu'on emploie en teinture. ‖ Nom vulgaire de l'orseille et de quelques espèces voisines de rumex.

— **Encycl.** Bot. V. LICHEN, ORSEILLE, VARIOLAIRE.

PARELLINE s. f. (pa-rèl-li-ne — rad. *parelle*). Chim. Syn. d'ACIDE PARELLIQUE. V. ce dernier mot.

PARELLIQUE adj. (pa-rèl-li-ke — rad. *parelle*). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient parfois en même temps que l'acide lécanorique, dans la préparation de ce dernier corps.

— **Encycl.** L'acide *parellique* $C^9H^6O^4$, qui a aussi reçu le nom de *paralline*, est un acide que l'on obtient quelquefois accidentellement en même temps que l'acide lécanorique dans la préparation de ce dernier corps. On épuise les lichens par l'alcool bouillant, on évapore la solution à siccité après l'avoir maintenue pendant quelque temps en ébullition; on reprend par l'eau chaude, qui dissout l'acide erythrique produit par l'action mutuelle de l'alcool et de l'acide lécanorique, et l'on reprend enfin le résidu insoluble par l'alcool bouillant. Par le refroidissement, la solution alcoolique abandonne l'acide *parellique* à l'état cristallin.

L'acide *parellique* forme des aiguilles incolores fort peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Les cristaux sont ordinairement brillants et très-durs lorsqu'ils se déposent par une évaporation lente. Les solutions alcooliques présentent une saveur amère et rougissent le tournesol; l'eau en précipite l'acide *parellique* sous la forme d'une gelée. Les cristaux perdent 6,51 pour 100 d'eau à 100° et l'acide desséché donne à l'analyse 60,7 à 61,8 de carbone et 3,4 d'hydrogène. La formule $C^9H^6O^4$ exigerait 60,7 de carbone et 3,3 d'hydrogène. L'acide *parellique* résulte probablement d'un dédoublement de l'acide lécanorique, dédoublement qui s'opérerait d'après l'équation suivante :

$$\underset{\text{Acide lécanorique.}}{C^{16}H^{14}O^7} = \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Orcine.}}{C^7H^8O^2} + \underset{\text{Acide parellique.}}{C^9H^6O^4}$$

Schunck représente l'acide *parellique* par la formule $C^{24}H^7O^9$($H = 1, O = 8$) qui, dans notre notation, deviendrait $C^{24}H^{14}O^9$.

L'acide *parellique* fond lorsqu'on le chauffe. A une température plus élevée, il répand une huile qui se solidifie par le refroidissement, ainsi qu'un sublimé de longues aiguilles. Par une ébullition prolongée avec l'eau, il fournit une substance jaune, amère, incristallisable. L'alcool bouillant ne l'altère pas. L'acide azotique chaud le décompose avec dégagement de vapeurs nitreuses et formation d'acide oxalique. L'acide acétique le dissout plus facilement que l'eau. Chauffé avec la potasse caustique, il se boursoufle et se convertit en une masse gélatineuse, qui se dissout peu à peu dans l'eau en donnant une liqueur alcaline d'où les acides précipitent de l'acide *parellique* gélatineux. Si l'on fait bouillir d'abord la liqueur, elle ne fournit plus aucun précipité par les acides, mais elle laisse déposer de petits octaèdres brillants qui fondent sous l'eau avant de se dissoudre et sont très-solubles dans l'alcool froid, d'où ils se déposent de nouveau par l'évaporation. Ils se dissolvent aussi dans l'eau de baryte en donnant une liqueur qui laisse déposer du carbonate de baryum lorsqu'on la fait bouillir. La baryte et la chaux ont sur l'acide *parellique* la même action que la potasse. L'ammoniaque le dissout plus difficilement que la potasse. La solution ammoniacale perd son ammoniaque lorsqu'on l'évapore et laisse de l'acide *parellique* cristallisé. Par une ébullition prolongée, toutefois, ce corps se décompose.

L'acide *parellique* décompose les carbonates. Ses solutions alcooliques précipitent l'acétate cuivrique et l'acétate neutre de plomb. Il ne précipite pas l'azotate neutre d'argent; mais il donne, avec l'azotate d'argent ammoniacal, un précipité jaunâtre qui se réduit par l'ébullition en donnant un dépôt d'argent métallique. Une solution aqueuse d'acide *parellique* mêlée avec le chlorure d'or ne s'altère pas par l'ébullition. Mais le chlorure d'or est rapidement réduit lorsqu'on le fait bouillir avec une solution de parellate de potassium.

Le parellate de baryum peut s'obtenir soit en dissolvant l'acide libre dans l'eau de baryte, soit par double décomposition. C'est une poudre blanche insoluble dans l'eau. Le sel de cuivre est un précipité vert jaunâtre. Le sel de plomb $(C^9H^5O^4)^2Pb''$ se précipite abondamment en flocons blancs lorsqu'on mêle des solutions alcooliques d'acide *parellique* libre et d'acétate neutre de plomb. Les solutions alcooliques d'acide *parellique* précipitent aussi abondamment en blanc l'acétate basique de plomb.

PARELLIPSE s. f. (pa-rè-li-pse — du préf. *par*, et de *ellipse*). Gramm. Omission d'une consonne, lorsqu'elle est double dans le même mot.

PAREMBOLE s. f. (pa-ran-bo-le — du grec *parembolê*, intercalation; de *para*, à côté, et de *embolê*, action de jeter). Gramm. Espèce de parenthèse, dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— Art milit. anc. Evolution en usage dans les armées byzantines, et qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

— **Encycl.** D'après le plus grand nombre d'auteurs, cette évolution militaire était une sorte de doublement, un ordre dilaté dont on remplissait les vides par des hommes de même arme. Pour son exécution, certaines subdivisions de la phalange se détachaient en avant, en arrière ou de côté. Cependant on n'est pas d'accord à ce sujet. Quelques auteurs en font une manœuvre qui avait pour but d'introduire les rangs postérieurs dans les rangs antérieurs, c'est-à-dire le second dans le premier, le quatrième dans le troisième. Nous [illegible] une manœuvre comparable à la *parembole*, si on la définit de cette dernière façon.

PAREMENT s. m. (pa-re-man — rad. *parer*). [illegible]

— Liturg. Étoffe dont on pare le devant [illegible]

— S'est dit pour PARADE : *Lors elle rendit l'esprit en se débattant aucune espace, et demeura ainsi sur le lit de* PAREMENT. (Le [illegible]) *Le marchand qui* [illegible] *le plus riche échantillon de sa marchandise.* (Montaigne.)

— Anc. jurispr. Revenus et privilèges.

— [illegible] et privilèges du clergé : *L'ordonnance Guillelmine borna la compétence des tribunaux ecclésiastiques aux* PAREMENTS PERSONNELS *des clercs promus aux ordres sacrés.* (Complém. de l'Acad.)

— Fauconn. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Vener. Morceau de chair attaché à la peau du cerf : *On détache le* PAREMENT *pour donner la curée aux chiens.* (Complém. de l'Acad.)

— Archit. Surface apparente d'un ouvrage; pierres qui forment l'extérieur d'une construction : *L'escalier était tout en pierres massives, mal équarries et d'un* PAREMENT *grossier.* (L. Reybaud.) ‖ Côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. ‖ *Parement brut*, Pierre qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction. ‖ *Parement d'appui*, Pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure. ‖ *Parement de couverture*, Plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faîtes d'une couverture. ‖ *Parement de tête*, Taille et mise en ligne des moellons qui forment la tête d'un mur isolé.

— Anc. fortif. Mur, parapet, rempart.

— P. et chauss. Disposition régulière de la surface d'un pavé : *P*[illegible] *le* PAREMENT *s'exécute toujours deux fois.* ‖ Gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé. ‖ Face supérieure d'un pavé, la seule qui soit visible quand il est posé.

— Comm. Graisse qui entoure la panse du mouton, et qu'on rabat sur les quartiers de derrière pour les parer. ‖ Bâtons les plus gros que le bûcheron met en dessus des fagots, pour parer sa marchandise : *Il prit un* PAREMENT DE FAGOT, *et lui en donna des coups sur les épaules.* (Acad.)

— Techn. Enduit mucilagineux et graisseux, diversement composé suivant les matières textiles auxquelles il s'applique, et dont le rôle est d'agglutiner les fibrilles duveteuses des fils de la chaîne et de donner à celle-ci la souplesse et le lissage convenables. ‖ Nom donné aux morceaux de bois dont on garnit un four à charbon. ‖ Face qui est en vue, dans un ouvrage de menuiserie. ‖ *Ouvrage à un parement*, Ouvrage de menuiserie qui n'est raboté ou orné que sur une face.

— Ornith. *Parement bleu*, Nom vulgaire du petit verdier des Indes.

— **Encycl.** Liturg. Aux premiers temps du christianisme, la forme des autels nécessitait un *parement*, car ils étaient creux, en manière de coffre ou de table. [illegible] verses églises. L'archevêque de Reims, Hincmar, [illegible] or. L'abbaye de Saint-Denis reçut une plaque d'or de Charles le Chauve. Jusqu'au XV^e siècle, les autels se composèrent d'une table posée sur des colonnettes, avec un dossier. On ornait le dossier de retables, et on masquait par un *parement* les supports de la table. Les plus anciens *parements* en étoffe couvraient [illegible] que de certaines couleurs, blancs, rouges, verts, noirs. Au XIII^e siècle, la couleur violette [illegible] XIV^e siècle, les dons aux églises comportaient [illegible] fort curieux. L'un, qui est du XIII^e siècle, est [illegible]

— [illegible]

Une décoration qui convient encore fort bien à une bibliothèque publique est celle qui a été appliquée pour les *parements* de la bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon, par le même architecte.

Les *parements* des constructions mixtes en brique et pierre sont d'un bel effet ; il n'y a qu'à y accuser nettement et fermement les joints.

Lorsque les murs ou les édifices sont construits en matériaux communs, ils sont généralement recouverts d'un enduit qui peut se prêter aussi à la décoration du *parement*. On peut y tracer des joints factices, des plates-bandes, des encadrements. On ajoute à l'effet en employant des enduits de couleurs diverses, et l'on peut, avec des enduits rouges, imiter l'aspect des constructions en brique.

Enfin, dans les monuments dans l'ornementation desquels on veut déployer un grand luxe, on peut décorer les *parements* avec des marbres, des stucs, ou même des peintures à fresque. Ce dernier mode de décoration n'a pas jusqu'à présent eu de succès à Paris, à cause de l'inclémence du climat ; mais on a un bel exemple des deux premiers dans la façade du nouvel Opéra, par M. Garnier.

PAREMENTÉ, ÉE (pa-re-man-té) part. passé du v. Parementer. Revêtu d'un parement : *Mur* PAREMENTÉ.

— Orné : *Quand une demoiselle de mille livres de rente avait robe* PAREMENTÉE *de velours et la queue de taffetas, c'était pour les fêtes seulement, et à toute sa vie.* (Contes d'Eutrapel.) ‖ Vieux mot.

PAREMENTER v. a. ou tr. (pa-re-man-té — rad. *parement*). Constr. Revêtir d'un parement : PAREMENTER *un mur.*

PARÉMIAQUE adj. (pa-ré-mi-a-ke — gr. *paroimiakos ;* de *paroimia*, proverbe. *Paroimia* vient de *paroimos*, qui est sur le bord du chemin, de *para*, à côté, et de *oimos*, chemin, et désigne proprement ce qui est commun, vulgaire). Métriq. anc. Se disait d'une coupe de vers particulièrement usitée dans les proverbes.

— **Encycl.** Le vers *parémiaque*, qui existait dans la versification grecque et dans la versification latine, était un *anapestique dimètre catalectique.* On le donnait comme clausule aux systèmes d'anapestiques dimètres. Chez les Grecs, il fut quelquefois employé isolément; mais aucun exemple ne nous en a été conservé. Chez les Latins, nous ignorons s'il fut en usage dans des systèmes suivis au temps de la république ; mais nous le trouvons chez les poètes de la décadence, chez Boëce, Ausone, Martianus Capella, Hosidius Géta. Ce dernier, qui a fait une tragédie de *Médée* avec des centons de Virgile, a employé le *parémiaque* daus un chœur.

Rerum cui summa potestas,
Precibus si flecteris ullis,
Et si pietate meremur,
Nostro succurre labori.

« Vous à qui appartient la suprême puissance des choses, si vous êtes fléchi par quelques prières, et si nous le méritons par notre piété, venez en aide à nos travaux. »

PARÉMIE s. f. (pa-ré-mî — du gr. *paroimia*, proverbe). Litter. Courte allégorie. ‖ Expression proverbiale.

PARÉMIOGRAPHE s. m. (pa-ré-mi-o-gra-fe — rad. *parémiographie*). Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE s. f. (pa-ré-mi-o-gra-fî — du gr. *paroimia*, proverbe ; *graphô*, j'écris). Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE adj. (pa-ré-mi-o-gra-fi-ke — rad. *parémiographie*). Qui appartient à la parémiographie : *Recueil* PARÉMIOGRAPHIQUE.

PARÉMIOLOGIE s. f. (pa-ré-mi-o-lo-jî — du gr. *paroimia*, proverbe ; *logos*, discours). Traité sur les proverbes. ‖ Recueil de proverbes.

Parémiologie musicale de la langue française ou *Explication des proverbes, locutions proverbiales, mots figurés, qui tirent leur origine de la langue française, accompagnée d'un grand nombre d'expressions du même genre empruntées aux langues étrangères, et suivie de la* Saint-Julien des ménétriers, *cantate avec solos et chœur*, par Georges Kastner (1866, in-4°). La langue française possède une quantité considérable de locutions ou de proverbes empruntés à la langue musicale, ce qui prouve que de tout temps la musique a joué chez nous un rôle plus important qu'on ne se le figure généralement. De ces locutions, les unes sont nées chez nous, les autres ont été importées en France par nos voisins, et, dans l'un comme dans l'autre cas, il est intéressant d'en savoir l'origine. Quelquefois elle aura sa source dans une anecdote, un trait de mœurs ; souvent au contraire elle prendra naissance dans la chose elle-même, et alors se rapportera, soit au génie de la langue, soit à la nature même de l'art musical. On sera curieux de connaître les di[illegible] formations successives. Prenons par exemple le mot *flûte*. Que [illegible] et ayant des sens différents ! « Jouer de la flûte traversière; Il ira au paradis en joie, monté sur des flûtes, [illegible]; une flûte, A la mistenflûte; Il y a de [illegible] dans sa flûte; Il souvient toujours à Robin de ses flûtes; Il est du bois dont on fait les flûtes ; Accorder ses flûtes ; Ajuster ses flûtes ; Pour jouer de la flûte, il n'y a qu'à souffler et à remuer les doigts ; Ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour; Jouer de la flûte de l'Allemand; Boire à tire-flûte; Nouveau dieu, nouvelle flûte ; On ne peut pas flûter et tabourer. » Comment le même mot a-t-il pu revêtir successivement des sens si différents ; signifier tour à tour l'instrument de M. Purgon, l'os de la jambe, un verre à boire, et une locution familière répondant au *macache* des Arabes? Quelle association d'idées a présidé à ces transformations? Quelle cause a donné lieu à ces applications diverses du même mot? C'est ce que M. Kastner a cherché, et le travail qu'il a fait sur toutes les locutions musicales est curieux et instructif. Non-seulement il s'adresse à notre langue, mais il cherche aussi dans les langues étrangères les expressions qui peuvent être analogues. On comprend que, si, chemin faisant, il trouve quelques anecdotes plaisantes, quelque trait de mœurs curieux, il ne manque pas d'en assaisonner son récit ; mais le plus souvent il a affaire à l'histoire. Ainsi les mots *concert, symphonie, sérénade, ménétrier, jongleur* et plusieurs autres renferment l'histoire entière de la musique pendant le moyen âge, histoire connue seulement de quelques rares érudits. Que de renseignements curieux sur les cris de Paris, sur la Danse des morts, sur le chant des oiseaux, sur le chant des sirènes et sur tous les anciens instruments employés par nos pères et dont l'usage est aujourd'hui complètement perdu ! Combien de ces proverbes nous initient aux goûts et aux préférences d'une époque ! Dans celui-ci par exemple : *Ne potage sans bacon, ne nopces sans chanson*, ne retrouve-t-on pas la prédilection bien marquée de nos aïeux pour la viande du cochon, qui formait leur principale nourriture, et qui parfois figurait seule dans des repas de cérémonie? n'y voit-on pas aussi cet usage si général des chansons à la fin des repas? Chacun devait payer son écot par une chanson ou par un conte ; celui qui n'y satisfaisait pas était mis à l'amende.

L'ouvrage de M. Kastner se divise en deux parties. La première est composée de quatre livres. Le livre premier, un des plus importants pour l'histoire de la musique, traite de la musique, du concert, de la symphonie, de l'aubade, de la sérénade, du charivari et du sabbat ; ces deux derniers chapitres sont particulièrement curieux et abondent en détails peu connus. Le second livre traite de l'oreille, du bruit, du son, du ton, de la note, de la gamme, du bécarre, du bémol, de l'accord, de la mélodie, de l'harmonie, de l'accompagnement, de la mesure, du clavier, du diapason, du prélude, de la fugue, du piano-forte. Le troisième livre, consacré à la musique vocale, comprend le cri, l'écho, le chant, le chant profane, le chant religieux, le chant des oiseaux, la chanson, le refrain, l'air et le chœur. Le quatrième livre s'occupe des instruments : la flûte, le chalumeau, la cornemuse, le cor, la trompette, la lyre, le luth, la guitare, le psaltérion, le manichordion, le violon, l'orgue, la cloche, le tambour. La seconde partie n'a que deux livres ; le premier est consacré aux musiciens, aux genres dramatiques, aux artistes et types dramatiques ; le second appartient tout entier à la danse et à une notice historique sur la Saint-Julien des ménétriers. Tel est cet ouvrage d'une grande et saine érudition, qui contient une foule de faits généralement ignorés, qui est curieux à consulter par tous, et qui a le grand mérite de populariser l'histoire musicale, généralement trop négligée chez nous et qui, elle aussi, a le tort de s'isoler dans des ouvrages techniques et d'une lecture aride.

PARÉMIOLOGIQUE adj. (pa-ré-mi-o-lo-ji-ke — rad. *parémiologie*). Qui appartient à la parémiologie : *Essais* PARÉMIOLOGIQUES.

Parémiologique (BIBLIOGRAPHIE), *études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages, fragments d'ouvrages et opuscules spécialement consacrés aux proverbes dans toutes les langues; suivies d'un appendice contenant un choix de curiosités parémiologiques*, par Gratet-Duplessis (Paris, 1847, in-8°). C'est un excellent ouvrage, que nous ne saurions trop recommander aux amateurs de proverbes. Ils y trouveront des choses curieuses sur tous les ouvrages qui ont été publiés sur cette intéressante matière dans toutes les langues. Le travail de Duplessis est divisé en trente-cinq séries dont quelques-unes ont, sous le titre d'appendices, plusieurs divisions. Les deux premières sont des prolégomènes sur l'histoire des proverbes. Les autres sont consacrés aux recueils de proverbes particuliers à chaque nation, écrits dans leur langue respective, hébraïques, chinois, indous, malabares, tamouls, persans, arabes, turcs, éthiopiens, égyptiens, maltais, grecs anciens et modernes, latins, français, basques, italiens, espagnols, portugais, allemands, etc.

PARÉMIOLOGUE s. m. (pa-ré-mi-o-lo-ghe — rad. *parémiologie*). Celui qui écrit sur la parémiologie ; auteur d'une parémiologie.

PAREMPTOSE s. f. (pa-rain-ptô-ze — gr. *parempôsis* ; de *para*, à côté, *en*, en, et de *ptôsis*, chute). Anc. pathol. Phénomène, symptôme purement accidentel. ‖ Erreur de lieu.

— Gramm. Genre d'épenthèse qui consiste à insérer dans un mot une lettre qui ne forme pas une syllabe, le plus souvent dans l'intention de modifier la quantité de ce mot, comme lorsqu'on écrit *relligio* au lieu de *religio*.

PARENCÉPHALE s. m. (pa-ran-sé-fa-le — du pref. *para*, et de *encephale*). Anat. Partie du cerveau nommée aussi CERVELET.

PARENCÉPHALITE s. f. (pa-ran-sé-fa-lite — rad. *parencéphale*). Pathol. Inflammation du parencéphale ou cervelet.

PARENCÉPHALOCÈLE s. f. (pa-ran-sè-fa-lo-sè-le — de *parencéphale*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Sorte de hernie du cervelet, qui se produit sous la forme d'une tumeur saillante à travers une ouverture de l'os occipital.

PARENCHYMAL, ALE adj. (pa-ran-chi-mal, a-le — rad. *parenchyme*). Méd. Qui est de la nature des parenchymes.

PARENCHYMATEUX, EUSE adj. (pa-ran-chi-ma-teu, eu-ze — rad. *parenchyme*). Hist. nat. Qui est formé d'un parenchyme : *Tissu* PARENCHYMATEUX. ‖ Qui a rapport au parenchyme.

— Zooph. Se dit des animaux dont les viscères, contenus dans le parenchyme, sont peu apparents.

— s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires.

PARENCHYME s. m. (pa-ran-chi-me — gr. *paregchuma ;* de *para*, à côté, *en*, en, et de *chuma*, effusion, de *chuô*, verser, répandre, qui représente exactement la racine sanscrite *hu*, verser, répandre, faire des libations, racine qui apparaît également dans le latin *humor*, humeur, *humidus*, humide). Anat. Tissu spongieux, propre aux organes glanduleux.

— Bot. Syn. de TISSU CELLULAIRE ou UTRICULAIRE : *Le* PARENCHYME *des champignons est variable.* (Léveillé.) *Les* PARENCHYMES *savoureux de la pêche, de l'orange, de l'ananas, ne sont qu'un peu d'air que la nature a travaillé dans un profond silence.* (A. Martin.)

— **Encycl.** Anat. Les *parenchymes* sont des tissus très-vasculaires, formés de plusieurs espèces d'éléments anatomiques, mais sans aucune espèce fondamentale ou caractéristique. Les vésicules ou les tubes dont l'agrégation constitue les *parenchymes* sont tous recouverts d'épithélium. Dans certains cas, cet épithélium peut envahir l'épaisseur du tissu et donner lieu, par son hypergenèse, à la production de tumeurs et autres masses morbides.

Les *parenchymes* ont pour attribut physiologique, tantôt de fabriquer des liquides souvent caractérisés par la présence d'un principe immédiat spécial et pouvant, du lieu où ils sont produits, rentrer dans le sang veineux (glandes vasculaires sanguines), ou être versés au dehors (glandes sécrétoires proprement dites); tantôt de rejeter à l'extérieur des principes existant dans le sang (rein, poumon, placenta), ou d'être le siége de la production d'éléments anatomiques spéciaux (ovaire, testicule).

On divise les *parenchymes* en glandulaires (v. GLANDES) et en non glandulaires. Ces derniers ont pour caractère une disposition spéciale de leurs capillaires (rein, poumon, placenta) ou une particularité propre de structure (ovaire, testicule). Les *parenchymes* non glandulaires sont les *parenchymes* testiculaire, ovarien, pulmonaire, rénal, branchial, placentaire ou chorio-allantoïdien et ombilical. Les *parenchymes* sont susceptibles de se reproduire.

— Bot. On nomme *parenchyme* le tissu cellulaire, mou, spongieux et souvent verdâtre qui remplit, dans les feuilles, les jeunes tiges et les fruits, les intervalles qui existent entre les faisceaux fibreux dont se composent ces différents organes. Dans le tissu à cellules courtes du *parenchyme* ordinaire, chacune d'elles n'est guère plus longue que large ; mais elles peuvent subir de nombreuses variations de forme. C'est ainsi qu'on en trouve de vaguement globuleuses ou ovoïdes, qui laissent entre elles de grands méats intercellulaires et dont la réunion constitue ce qu'on appelle un *parenchyme arrondi*. Le *parenchyme polyédrique* est formé de cellules hexagonales ou autres ; le *parenchyme muriforme* se compose d'un tissu dont chaque cellule affecte la forme rectangulaire d'une pierre dans un mur. Nommons encore le *parenchyme tubulaire*, le *parenchyme rameux*, le *parenchyme étoilé*, etc.

Le *parenchyme* est la portion essentiellement active de la feuille ; c'est en lui que s'accomplissent les nombreux phénomènes de la vie de cet organe, que s'opèrent toutes les élaborations, que sont contenues la chlorophylle et les diverses matières colorantes des tissus végétaux. Généralement, les cellules qui composent le *parenchyme* des feuilles offrent deux dispositions particulières, vers la face supérieure et vers la face inférieure. Sous l'épiderme supérieur se trouvent deux ou trois couches de cellules plus ou moins oblongues et situées perpendiculairement à cet épiderme ; elles constituent, grâce à cette disposition, ce qu'on appelle le *parenchyme en palissade*. Vers la face inférieure de la feuille se trouve une masse celluleuse à éléments inégaux et irréguliers, dont la réunion forme le *parenchyme spongieux* ou *lacuneux*.

PARÉNÈSE s. f. (pa-ré-nè-ze — du gr. *paraineô*, je conseille). Discours moral, exhortation à la vertu. ‖ Peu usité.

PARÉNÉTIQUE adj. (pa-ré-né-ti-ke — rad. *parenèse*). Qui a rapport à la parénèse, à la morale. ‖ Peu usité.

— s. f. Rhétor. Eloquence de la chaire, bornée à la morale. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** Les discours de la chaire qui portent sur l'explication du dogme sont dits *dogmatiques ;* ceux qui ont en vue l'explication des mystères, *mystiques;* ceux qui traitent des pratiques religieuses, *ascétiques;* ceux qui s'en tiennent aux peintures morales, *parénétiques*. Bossuet et Bourdaloue prêchaient principalement sur les mystères et le dogme ; Massillon donna l'exemple de glisser à côté du dogme et de remplacer par des discussions de morale les mystères de la foi. C'est probablement pour cela qu'au XVIII[e] siècle les sermons de Massillon étaient lus et goûtés, même par les incrédules. Voltaire avait toujours sur sa table de travail un exemplaire du *Petit Carême*. Bossuet s'était élevé contre cette tendance qui entraîna Massillon « On n'enseigne plus les mystères, dit-il dans ses *Lettres;* on se tient dans les généralités et dans la morale. » Fénelon manifesta le même sentiment dans ses *Dialogues sur l'éloquence :* « Le prédicateur dont nous parlions tantôt a ce défaut, parmi de grandes qualités, que ses sermons sont de beaux raisonnements sur la religion et qu'ils ne sont point la religion même. On s'attache trop aux peintures morales et on n'explique pas assez les principes de la doctrine évangélique. C'est qu'il est bien plus aisé de peindre les désordres du monde que d'expliquer solidement le fond du christianisme... Tel fait des sermons qui sont beaux, qui ne saurait faire un catéchisme solide, encore moins une homélie. » Cependant, les sermons de morale, mieux appropriés à un public chez lequel la foi s'est affaiblie de plus en plus pour faire place à la curiosité, n'ont fait que croître en nombre, au détriment de l'explication des dogmes et des mystères. Ainsi s'est étendu, dans les derniers siècles et de notre temps, le domaine de la *parénétique*.

PARENI s. m. (pa-ré-ni). Linguist. Idiome américain. V. CAVERE.

PARENNIN (Dominique), jésuite, né près de Pontarlier en 1665, mort à Pékin en 1741. Il fut envoyé comme missionnaire en Chine vers 1698 et finit par posséder un grand crédit auprès de l'empereur Kang-Hi et l'employa à faciliter aux Européens l'entrée de ce vaste empire. On lui doit des cartes de la Chine et une *Correspondance avec Mairan* (1759, in-12).

PARENSANE s. f. (pa-ran-sa-ne). Mar. Appareillage. ‖ *Faire la parensane*, Appareiller. Loc. usitée dans le Levant.

PARENT, ENTE s. (pa-ran, an-te — lat. *parens ;* de *parere*, enfanter, mettre au monde, qui, selon Delâtre, se rapporte à la préposition sanscrite *parâ*, grec *para*, vers, contre, à côté, hypothèse qu'il est assez difficile d'accueillir. Eichhoff indique la racine sanscrite *pâr* ou *pûr*, fournir, remplir, et aussi la grande racine aryenne *bhar*, porter, produire, d'où le grec *pherô*, le gothique *bairan*, etc., et aussi le latin *fero*, même sens). Personne de la même famille, du même sang, descendant d'un ancêtre commun : PARENT *paternel ou maternel. Etre proches* PARENTS. *Epouser une de ses* PARENTES. *Etre brouillé avec tous ses* PARENTS. *Que d'amis, que de* PARENTS *naissent en une nuit à un nouveau ministre!* (La Bruy.) *On a toujours assez de philosophie pour supporter la mort d'un* PARENT *riche.* (M[me] C. Bachi.) *Un* PARENT *pauvre est toujours un* PARENT *éloigné.* (A. d'Houdetot.) *On n'a qu'un seul* PARENT..., *sa mère.* (A. d'Houdetot.) *Lorsqu'il faut faire son chemin, les* PARENTS *sont comme une cinquième roue à un carrosse.* (Scribe.)

Il n'est meilleur ami ni *parent* que soi-même.
LA FONTAINE.

Le sort fait les *parents*, le choix fait les amis.
DELILLE.

— Par ext. Personne à qui l'on est allié par un mariage : *Il est devenu mon* PARENT *en épousant ma cousine.* (Acad.)

— Fig. Objet voisin, rapproché, analogue : *La pudeur est la plus proche* PARENTE *de la vertu.* (Maxime lat.) *La colère et l'humanité sont deux proches* PARENTES. (La Rochef.) *La vieillesse est la plus proche* PARENTE *de la mort.* (Chateaub.) *Le despotisme et la tyrannie sont si proches* PARENTS, *qu'ils ne manquent presque jamais de s'unir en secret pour le malheur des hommes.* (De Custine.)

— Pl. Père et mère : *Beaucoup de* PARENTS *sont comme les autruches : ils s'endurcissent envers leur petits, et, contents d'avoir pondu l'œuf, ils ne s'en soucient plus.* (Luther.) *Les* PARENTS *ne peuvent se résoudre à croire que leurs enfants aient le cœur mal fait.* (Fén.) *Les* PARENTS *sont trop souvent tentés d'abuser de la précocité et de l'intelligence de certains enfants.* (M[me] Monmarson.) *Les* PARENTS *ont un droit d'autorité sur l'enfant, mais non un droit de propriété.* (P. Janet.) *Le laisser-aller des* PARENTS *entraîne d'une façon presque inévitable les caprices de la jeune fille.* (Théry.) *Dans certaines espèces, l'embryon, une fois complété et passé à l'état de fœtus, ressemble déjà à ses* PARENTS. (A. de Quatrefages.)

Je suis, dit-on, un orphelin,
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance,
Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance.
RACINE.

— *Grands parents*, Aïeul, aïeule, bisaïeul, bisaïeule.

— *Nos premiers parents*, Adam et Eve, qui, d'après la tradition juive, sont les premiers auteurs du genre humain.

— *Parents spirituels*, Parrain et marraine, dans le langage catholique.

— *Tu peux écrire à tes parents*, Se dit à un joueur qui est sur le point de perdre la partie, pour signifier qu'il va avoir besoin d'argent, qu'il doit songer à s'en procurer, et peut se dire, par extension, à toute personne qui est menacée d'un échec prochain et inévitable.

— *Être parents du côté d'Adam*, N'être nullement parents.

— Prov. *Nous sommes tous parents en Adam*, Les hommes sont tous égaux entre eux par leur origine. — *Les rois et les juges n'ont point de parents*, Ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public ou à la justice. — *L'amour des parents descend et ne remonte pas*, L'amour du père et de la mère pour leurs enfants surpasse celui des enfants pour leur père et leur mère.

— Hist. *Parent du roi*, Chez les Perses, Seigneur de la cour : *Quinte-Curce nous apprend qu'il y avait dans l'armée perse quinze cents* PARENTS DU ROI *Darius*.

— Adjectiv. Lié par le sang : *Être* PARENT *d'un ministre. Les liens du sang n'imposent, à Paris, que des devoirs de décence ; dans la province, ils exigent des services ; ce n'est pas qu'on s'y aime plus qu'à Paris ; on s'y hait souvent davantage ; mais on y est plus* PARENT. (Duclos.)

— Fig. Voisin, semblable, analogue : *Vigueur et amertume, les anciens ont toujours aimé à rapprocher ces deux qualités* PARENTES. (Ste-Beuve.)

Parents pauvres (LES), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Parents terribles (LES), comédie en trois actes, par MM. Ad. Belot et Léon Journault (théâtre de l'Odéon, 7 novembre 1861). Ce titre alléchant fait songer à Gavarni, et l'on s'attend à une revanche des *Enfants terribles ;* mais on éprouve une grande déception. Les parents terribles ne sont que des fâcheux. Il est vrai que ceux de MM. Belot et Journault sont plus actuels que ceux de Molière et appartiennent moins à des types généraux qu'à des accidents de la vie moderne. Ce sont ces gens qui tombent chez vous fort mal à propos, au milieu de vos affaires, qui troublent tous vos arrangements ; qui, s'imaginant que la vie de Paris ressemble à celle d'une petite ville de province, prennent possession de votre temps et de votre appartement, envahissent votre cabinet de travail, emplissent de leurs personnes et de leurs paquets jusqu'à vos moindres recoins et appellent cela ne pas se gêner entre parents. Qu'on se figure donc toute une nuée de provinciaux arrivant comme une avalanche chez un jeune ingénieur qu'un récent mariage a fait entrer dans la famille. Personne ne l'a prévenu, sous prétexte de faire aux jeunes époux une agréable surprise. On ne pouvait venir plus à contre-temps : l'ingénieur est sur le point de traiter pour l'exploitation d'une machine de son invention. On lui fait manquer ses rendez-vous, on brise ses relations avec ses protecteurs, on écarte ses bailleurs de fonds, on fait de son bureau un dortoir, on déchire ses épures, on se fait des papillotes avec ses papiers d'affaires. Enfin, l'on va si loin que l'ingénieur, le plus patient des hommes, se fâche et met toute la tribu à la porte. C'est dommage, car c'étaient vraiment de bons types que ces Michaud ! un greffier solennel comme M. Prudhomme ; un fat entreprenant qui veut voler à l'inventeur à la fois sa machine et sa femme ; un jeune poète échappé du collège qui soupire au clair de la lune pour sa belle cousine ; enfin, une vieille fille, mélancolique et rêveuse comme un saule pleureur. Toute cette Michaudière parle, s'agite, se remue et crie. Un seul de ces grotesques a un éclair de sens commun, c'est un éleveur de cochons d'Inde, lauréat des concours régionaux. Il comprend le tort que sa tribu a causé à l'ingénieur et se met en devoir de le réparer. [illegible] se tournent mieux [illegible] l'inventeur [illegible] sa femme, et l'imbécile, qui s'est engagé dans une fausse position, est [illegible] vieille fille élégiaque. Les auteurs se sont [illegible] et [illegible] poussé ressemblant [illegible] jusqu'à la [illegible]fonnerie, la satire jusqu'à la charge, et leurs types, [illegible] avec beaucoup de verve [illegible] leur reprocher la banalité des caractères et la trivialité des effets.

PARENT (Antoine), physicien et mathématicien, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en [illegible] 1716. [illegible] de l'art [illegible] *ques et de physique* (1714, 3 vol. in-12), *Arithmétique théorico-pratique en sa plus grande perfection* (1714, in-8°) ; *Éléments de mécanique et de physique* (1700). On est étonné de trouver dans ces ouvrages des remarques d'une grande justesse, auxquelles on attribue ordinairement une ancienneté bien moindre. Telles sont les observations qu'il fait à propos des roues à aubes. « Une roue mue par un courant produit, dit-il, des effets différents, selon qu'elle se meut plus ou moins vite ; car elle ne pourrait se mouvoir avec la vitesse du courant qu'autant qu'elle n'éprouverait aucune résistance à vaincre ou qu'elle n'aurait aucune action à produire, et, d'un autre côté, l'effet serait encore nul si elle ne prenait aucun mouvement. Il doit donc y avoir entre les vitesses de la roue et du courant un rapport auquel correspond le maximum d'effet. » Il trouvait que ce maximum devait correspondre au cas où la vitesse de la roue serait les deux tiers de celle du courant ; on ne la fait aujourd'hui que de la moitié.

Il avait étendu les mêmes principes à la théorie des moulins à vent. Il fixait à 54° l'inclinaison à donner au plan d'une aile par rapport à l'axe de l'arbre à mouvoir. On sait aujourd'hui que cette inclinaison doit varier avec la distance à l'axe et que, par conséquent, les ailes ne doivent pas être planes, mais gauches.

Parent s'était aussi occupé de la théorie des pompes.

PARENT (François-Nicolas), écrivain français, né à Melun en 1752, mort à Paris en 1822. Il était curé près de Melun lorsque la Révolution éclata. Les idées nouvelles trouvèrent en lui un chaleureux adepte. Après avoir prêté serment à la constitution civile du clergé, il publia une lettre insérée au *Moniteur*, dans laquelle il déclarait renoncer à la carrière ecclésiastique, puis se maria et se rendit à Paris, où il collabora à divers journaux. Sous le Consulat, il obtint un emploi au bureau des mœurs, à la préfecture de police, et se fit correcteur d'imprimerie sous la Restauration. On lui doit un *Recueil de chants philosophiques, critiques et moraux à l'usage des fêtes nationales et décadaires* (Paris, 1799, 2 vol. in-12).

PARENT (Nicolas-Eugène), homme politique et avocat, né à Sallanches (Haute-Savoie) en 1817. Fils d'un avocat qui siégeait au parlement sarde, il suivit également la carrière du barreau, après avoir passé son doctorat à Turin en 1841, et s'établit à Chambéry. Lorsque la République eut été proclamée en France en 1848, M. Parent fit paraître, le 15 juin de cette même année, un journal républicain, le *Patriote savoisien*, ayant à la fois pour objet de propager les idées démocratiques et de demander que la Savoie fût réunie à la France, dont elle avait été séparée en 1814. Quelque temps après, il fonda un autre journal, intitulé : la *Feuille des paysans*. Après le coup d'État du 2 décembre, qui renversa la République en France, M. Parent cessa de demander l'annexion de la Savoie à un pays tombé sous le joug du plus écrasant despotisme. Il parut alors ne plus s'occuper que de sa profession d'avocat et se fit une riche clientèle. Devenu Français en 1860, après la cession de son pays à la France, il ne prit une part active à la vie politique que dans les dernières années de l'Empire, pour revendiquer les libertés que l'opinion publique commençait à réclamer vivement. Lors des élections générales en 1869, il se porta candidat de l'opposition à Chambéry et obtint une belle minorité. Après la chute de l'Empire (4 septembre 1870), il siégea dans la commission qui administra provisoirement la Savoie et fut élu, par ce département, membre de l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Il alla siéger à la gauche républicaine, vota les préliminaires de paix, se prononça contre l'abrogation des lois d'exil de la maison de Bourbon et soutint la politique de M. Thiers lorsqu'il vit ce dernier se prononcer nettement pour l'affirmation de la République. Après le renversement de M. Thiers par la coalition monarchique (24 mai 1873), il a voté constamment contre les mesures [illegible] proposées par le cabinet de Broglie, et il a figuré parmi les membres qui ont contribué à le renverser le 16 mai 1874. Ce vétéran de la cause [illegible] a pris maintes fois la parole dans des questions d'affaires, [illegible] ses commettants, des lettres remarquables [illegible] nement véritablement démocratique et libre. En 1873, il a publié, sous le titre de : la *République et les paysans*, une brochure aussi [illegible].

PARENT [illegible] l'Empire, au mouvement républicain. Se trou[illegible] pour arrestation illégale. Ayant été débouté [illegible] lumière les agissements odieux de la police impériale, et ce procès, qui fit beaucoup de bruit, ne se termina qu'à la fin d'août 1869. Pendant le siège de Paris, on offrit à M. Parent, qui avait été militaire, le grade de chef de bataillon de la garde nationale ; mais il refusa, fit partie, comme volontaire, du 7e bataillon de marche et se battit vaillamment. Devenu adjoint au maire du IXe arrondissement, il remplit ses fonctions avec un grand zèle et, à la suite du mouvement du 18 mars 1871, il fut élu, dans le même arrondissement, membre de la Commune de Paris (26 mars) et se vit attaché à la commission des relations extérieures ; mais, lorsque éclata la guerre civile, il ne crut plus pouvoir conserver son mandat et donna sa démission, le 5 avril. Il fit alors partie, avec Ranc et d'autres républicains, d'un comité qui essaya inutilement de mettre fin à la guerre civile, et il resta complètement étranger à tous les actes de la Commune. M. Parent ne fut pas moins arrêté quelque temps après l'entrée de l'armée de Versailles à Paris et traduit devant un conseil de guerre, en même temps que Assi, Courbet, Ferré, etc. L'accusation, qui l'avait confondu avec un nommé Parent, inculpé d'avoir ordonné de mettre le feu à la Bourse, reconnut son erreur, et il fut acquitté le 2 septembre 1871.

PARENT - DUCHÂTELET (Alexis-Jean-Baptiste), médecin, né à Paris le 29 septembre 1790, mort dans la même ville le 7 mars 1836. Il passa ses premières années au Châtelet, près de Montargis, où sa famille s'était retirée, puis il alla terminer ses études à Paris (1806), y suivit les cours de l'École de médecine et obtint en 1814, après de brillants examens, le diplôme de docteur. Lors de la réorganisation de la Faculté, il fut mis au nombre des agrégés, mais il ne professa jamais. Une sorte de timidité naturelle paralysait tous ses moyens, dès qu'il voulait prendre la parole devant une nombreuse assistance. Après s'être livré pendant quelques années à la pratique de l'art de guérir, il se voua tout entier à l'étude de l'hygiène publique, et l'on peut dire qu'il y a usé sa vie. Devenu membre (1825), puis président du conseil de salubrité, il porta dans l'exercice de ces fonctions un zèle, un dévouement, un courage d'autant plus dignes de la reconnaissance publique, que ces qualités, réunies à un parfait désintéressement, sont choses rares. Par ses publications et ses persévérantes réclamations, il amena la ville de Paris à construire des égouts dans certains quartiers populeux qui en étaient privés ; par son grand ouvrage sur la prostitution, il obtint l'établissement de mesures qui diminuèrent la gravité de cette incurable plaie sociale.

Ajoutons que les tendances humanitaires qu'on remarque dans les ouvrages de Parent-Duchâtelet se traduisaient en actes de charité dans sa vie privée : tout le temps que lui laissaient l'étude et ses fonctions de médecin de la Pitié, il le passait à visiter les pauvres. Aussi, sa perte fut-elle vivement ressentie. On dit que ses travaux assidus, notamment comme membre de la commission chargée d'étudier le choléra, ne furent pas étrangers à sa fin prématurée. Les docteurs Cruveilhier, Villermé, Donné prononcèrent sur la tombe de cet homme de bien des paroles qui furent l'écho des regrets du corps médical et aussi des pauvres, dont il avait amélioré la situation hygiénique et adouci la misère.

Parent-Duchâtelet a laissé des écrits fort estimés et un nombre considérable de mémoires, qui ont paru, pour la plupart, dans les *Annales d'hygiène*, dont il était un des principaux rédacteurs. Indépendamment de ces mémoires, qu'il serait trop long d'énumérer [illegible] *l'hygiène* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°), nous ci[illegible] boration avec M. Martinet (Paris, 1821, in-8°); [illegible]

PARENT DESBARRES [illegible]

(in-fol.) : des *Abrégés historiques* sur l'Espagne, la France, la Pologne, etc.

PARENT-RÉAL (Nicolas-Marie-Joseph), homme politique français, né [illegible] de Saint-Omer, en 1768, mort à Paris en 1834. Reçu avocat à Paris en 1790, il alla exercer sa profession à Saint-Omer, puis devint secrétaire [illegible] lais, juge de paix d'Ardres, sous-commissaire [illegible] Omer, [illegible] du département du Pas-de-Calais, administrateur de ce département, membre [illegible] des Cinq-Cents. Appelé à faire partie du tribunat [illegible] Parent-Réal s'y prononça contre les tribunaux spéciaux et fut éliminé de ce corps en 1801. Il se fit alors avocat à la cour de cassation. [illegible] l'Empire et passa quelques années en exil sous la Restauration. On lui doit un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Du régime municipal et de l'administration* [illegible] *Questions politiques, de la pairie, de la loi électorale, etc.* (Paris, 1830, in-8°).

PARENTAGE s. m. [illegible] — [illegible] *parent*). Parenté, qualité de parent :

[illegible]
En passant par un certain pré,
[illegible]
LA FONTAINE.

— Fig. Rapport, similitude :

[illegible]
LA FONTAINE.

PARENTAILLE s. f. [illegible] — [illegible] *ma* PARENTAILLE *est venue à mon jugement, j'ai manqué tomber en syncope.* (P.-L. Courier.)

PARENTALES s. f. pl. [illegible] — Antiq. rom. Fête que l'on célébrait chaque année en l'honneur des morts d'une même famille. On dit aussi PARENTALIES.

— Encycl. Les Grecs [illegible] prenaient un grand soin des tombeaux et, à certains [illegible] on en voit un exemple dans les *Coéphores* d'Eschyle. C'était surtout à l'anniversaire du jour de naissance du défunt et du jour de sa mort qu'étaient faites ces offrandes. Chez les Romains, outre les honneurs particuliers ren[illegible] célébrait chaque année des fêtes funèbres [illegible] cause du mois qui les ramenait. Ces fêtes [illegible] Leur durée était de huit jours et elles com[illegible] Pendant cette solennité, on n'accomplissait aucun sacrifice dans les temples, on ne se [illegible] portaient, en signe de deuil, la toge ordinaire. [illegible] portaient à leurs tombes des offrandes de vin, [illegible] des enfers, afin de les rendre favorables à ceux dont ils venaient honorer la mémoire. [illegible] ils devaient consister presque exclusivement en légumes.

PARENTAXE s. f. [illegible]

PARENTÉ [illegible]

tablit par une alliance résultant d'une adoption.

— Dr. canon. *Parenté spirituelle*, Sorte d'alliance qui s'établit entre le parrain, la marraine, l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême et les parents de cet enfant.

— **Encycl.** Autrefois on ne donnait le nom de parent qu'aux père, mère et ascendants; mais, depuis, l'acception de ce mot s'est étendue à tous ceux qui descendent d'une souche commune et à ceux qui sont unis à la famille. On distingue plusieurs sortes de *parenté* : la *parenté* naturelle, qui n'a pas besoin d'être définie; la *parenté* légale, qui provient de l'adoption; la *parenté* civile ou d'affinité, ou d'alliance, résultant d'un mariage; la *parenté* spirituelle, provenant du parrainage. On appelle ascendants le père, la mère, le grand-père, la grand'mère et autres parents plus éloignés; descendants, les enfants, les petits-enfants, etc.; collatéraux, les frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines. Les collatéraux sont dits agnats lorsqu'ils sont parents du côté paternel, et cognats lorsqu'ils sont parents du côté maternel.

Pour établir les liens qui unissent les parents entre eux et constituent la *parenté*, il faut distinguer trois choses : la tige ou souche commune, laquelle est formée du père et de la mère ou de l'un des deux seulement; la ligne, c'est-à-dire la suite des personnes qui descendent de la même tige, et le degré, c'est-à-dire le nombre des générations. Chaque génération forme un degré, et la suite des degrés forme la ligne. La ligne peut être directe ou collatérale. Elle est directe entre ceux qui, descendant de la même tige, sont nés les uns des autres : tels sont le père, le fils, le petit-fils. Elle est collatérale entre ceux qui, tout en ayant une souche commune, ne sont pas nés les uns des autres, comme les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les neveux, les nièces, etc. La ligne directe est dite ascendante lorsqu'elle remonte à la souche, et descendante lorsqu'elle descend de l'auteur commun à ceux qui en sont issus.

Pour déterminer la *parenté* en ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes. Ainsi, à l'égard du père, le fils est au premier degré, le petit-fils au second, l'arrière-petit-fils au troisième, etc., et réciproquement. En ligne collatérale, on compte également les degrés par le nombre des générations, mais en remontant d'un des parents jusque et non compris l'auteur commun, puis en descendant de celui-ci jusqu'à l'autre parent. Ainsi, deux frères sont parents au second degré; l'oncle et le neveu sont parents au troisième degré; les cousins germains, au quatrième, etc. En ligne collatérale, il n'y a point de premier degré de *parenté*.

En droit canonique, on compte, dans la ligne collatérale, les degrés de *parenté* d'un seul côté, comme pour la ligne directe. Ainsi, d'après ce système, deux frères sont au premier degré, parce qu'il n'y a qu'une génération de l'un des frères jusqu'au père; deux cousins germains sont au second degré, parce qu'il y a deux générations depuis l'un d'eux jusqu'à l'aïeul qui est la souche commune, etc. L'Église, au moyen âge, avait étendu les défenses de mariage pour cause de *parenté* jusqu'au septième degré, comprenant des personnes qui descendaient d'un sixième aïeul commun. Ces dispositions avaient pour unique but de forcer à acheter chèrement des dispenses. Sous Innocent III, le concile de Latran (1215) prohiba jusqu'au quatrième degré la défense de mariage entre parents, et cette règle a été suivie depuis par l'Église.

Dans notre droit civil, la *parenté* est la base des successions (v. ce mot). On hérite jusqu'au douzième degré de *parenté* collatérale. Des parents ou alliés ne peuvent, à des degrés rapprochés et déterminés par la loi, se marier entre eux, siéger dans le même tribunal, témoigner l'un pour l'autre, être intéressés dans un acte fait par un notaire de leur famille, être témoins dans un testament authentique jusqu'au quatrième degré, etc. Par exception, les parents sont admis comme témoins dans les actes de l'état civil.

La *parenté* en ligne directe confère des devoirs et des droits particuliers. Ainsi, le père et la mère doivent nourrir et élever leurs enfants, qui, de leur côté, leur doivent des aliments (v. ALIMENT). Les enfants, jusqu'à un âge déterminé, doivent, pour se marier, obtenir le consentement de leur père et de leur mère, qui peuvent, dans certains cas, [illegible] opposition à leur mariage et en demander la nullité (v. MARIAGE). Les parents répondent, en outre, des délits commis par leurs enfants mineurs et peuvent, en certains cas, obtenir l'autorisation de les faire enfermer.

PARENTÈLE s. f. (pa-ran-tè-le — rad. *parent*). Ensemble de tous les parents, parenté : *[illegible] dans [illegible] logue.* ([illegible]) ‖ [illegible]

> [illegible] la parenté,
> [illegible]
>
> J.-J. ROUSSEAU.

PARENTHÈSE s. f. [illegible] — gr. *parenthesis*, de *para*, à [illegible], action de mettre, de *tithêmi*, [illegible] formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée : *Une longue* PARENTHÈSE. *Abuser des* PARENTHÈSES. *Les longues* PARENTHÈSES *obscurcissent le discours.* (Vaugel.) ‖ Chacun des crochets ( ) entre lesquels on enferme les mots d'une parenthèse. ‖ *Ouvrir la parenthèse*, Faire le premier des deux crochets entre lesquels on va placer la phrase incidente. ‖ *Fermer la parenthèse*, Tracer le second de ces deux signes.

— Fam. Digression, paroles qui interrompent le discours commencé : *Je ferme la* PARENTHÈSE *et reviens à mes moutons. Le ton de l'intimité parfaite tolère des* PARENTHÈSES *à l'infini, qui plaisent parce qu'elles prouvent une confiance sans bornes, mais peuvent fort bien ennuyer un tiers.* (H. Beyle.)

— *Par parenthèse*, Incidemment, sans aucun rapport avec ce qui précède ou ce qui suit : *M. le duc de Villars s'habille pour jouer à huis clos* Gengis-Kan; *la Denis se requinque : deux grands acteurs*, PAR PARENTHÈSE. (Volt.)

— Pop. *Avoir les jambes en parenthèses*, Avoir les jambes arquées, les genoux en dehors, imitant les crochets d'une parenthèse.

PARENTIS-EN-BORN, ch.-l. de cant. (Landes), arrond. et à 74 kilom. N.-O. de Mont-de-Marsan, près de l'étang de Biscarosse; pop. aggl., 369 hab. — pop. tot., 1,966 hab. Fabrication d'essence de térébenthine, pêche, moulins, élève de brebis. Commerce de laines, charbons et goudrons. Beau Christ en bois dans l'église paroissiale.

PARENTUCELLIE s. f. (pa-ran-tu-sèl-lî). Bot. Syn. d'EUPHRAISE, genre de personnées.

PARENZO, autrefois *Parentium*, ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Trieste, cercle et à 29 kilom. O. de Pisino, avec un petit port sur l'Adriatique; 2,100 hab. Évêché; chantiers de construction; pêche, cabotage. Curieuses mosaïques dans la cathédrale (xe siècle).

PARÉPIGRAPHE s. f. (pa-ré-pi-gra-fe — du préf. *para*, et de *épigraphe*). Rhétor. Figure par laquelle on fait à dessein les choses qui ont dû précéder celle dont on parle.

PAREPOU s. m. (pa-re-pou). Bot. V. PALIFOU.

PARER v. a. ou tr. (pa-ré — lat. *parare*, mot qui réunit au sens général de faire, préparer, celui d'acquérir et d'achever. Le premier seul est resté au kymrique *peri*, faire, effectuer, causer, d'où *par*, *parad*, *peri*, *periant*, cause, efficacité, etc. Le latin *parare* répond à une forme causative de la racine sanscrite *par*, s'occuper de négoce, qui prend avec les préfixes *a* et *vi-â* l'acception de être occupé. Le sens primitif semble être celui de la racine alliée *pâr*, achever, livrer. En zend, nous trouvons *pere*, faire, achever, livrer, d'où *pâra*, pratique, action, *pereta*, négoce, achat, *âpereti*, rachat d'une faute, expiation, *anâpereta*, qui ne peut pas être racheté ou expié. Comparez le grec *peraô*, livrer. Selon Delâtre, le latin *parare* signifie proprement mettre de pair, ajouter l'un à l'autre, de *par*, *paris*, égal). Orner, embellir : PARER *une maison, un appartement.* PARER *une église, un autel. La table est une espèce d'autel qu'il faut* PARER *les jours de fête et les jours de festin.* (J. Joubert.) ‖ Faire l'ornement de : *Quand on ne* PARE *plus les bals et les assemblées, il faut les abandonner.* (Mme de Lambert.) ‖ Être disposé comme ornement sur : *Des fleurs* PARAIENT *son front.*

> Je veux que mon collier *pare* son cou d'albâtre.
>
> A. SOUMET.

— Présenter, disposer sous un jour avantageux : *Les marchands n'ignorent pas le grand art de* PARER *leurs marchandises.*

— Fig. Décorer, rendre plus beau, plus élégant, plus riche : PARER *ses discours des plus brillantes couleurs. Il est un art de* PARER *la vertu, de* PARER *la raison.* (Acad.) *Nous considérons les passions comme la poésie les* PARE, *et non pas comme la morale les déshabille.* (Balz.) ‖ Illustrer; rendre glorieux ou attrayant : *L'espérance* PARE *l'avenir de mille beautés.* (Goldsmith.) *J'attache trop peu d'importance à la vie pour m'ennuyer à la* PARER *d'un mensonge.* (Chateaub.) *L'amour tire de son cœur les trésors dont il* PARE *l'objet aimé.* (J. Simon.)

> . . . Les difficultés dont on est combattu
> Sont les dames d'atour qui *parent* la vertu.
>
> MOLIÈRE.

> Du nom de citoyen, que leurs vertus *parèrent*,
> Les Caton, les Brutus à l'envi s'honorèrent.
>
> LEFRANC.

— Mar. Préparer; rendre prêt à être lancé ou employé : PARER *un câble, une ancre, une barrique.* ‖ *Parer la carène*, Rendre sa surface bien régulière, en enlevant les aspérités. ‖ *Parer un navire*, Donner à la courbure des membres une régularité parfaite. ‖ *Parer à virer*, Se tenir prêt à exécuter toutes les manœuvres nécessaires pour virer de bord.

— Navig. *Parer les cordes*, Dans les opérations de halage, Suivre les cordes auxquelles les bateaux sont attachés, et les relever toutes les fois qu'elles courent le risque de s'accrocher.

— Pêche. *Parer la senne*, La maintenir au fond de l'eau.

— Art culin. *Parer les viandes*, En ôter les peaux, les nerfs et les graisses superflues. ‖ *Parer des légumes, des fruits*, En ôter les parties qui ne sont pas bonnes à manger.

— Techn. Soumettre à l'opération appelée paraison : *Il* PARE *son verre en tournant sur une plaque de fer la canne qui en est garnie, puis il la plonge de nouveau dans le creuset, de manière à avoir la quantité de verre nécessaire pour la confection de la pièce.* (Péligot.) ‖ *Parer le fer*, Le chauffer au rouge après l'étirage, puis le martiner pour en détacher la couche d'oxyde et lui donner des arêtes vives. ‖ *Parer la peau*, En termes de relieur, En diminuer l'épaisseur du côté de la chair, ce qu'on fait au moyen d'un outil à lame plate, appelé COUTEAU À PARER OU PAROIR. ‖ *Parer une peau*, En termes de gantier, Couper sur les bords d'une peau les parties trop épaisses. ‖ *Parer le pied d'un cheval*, En ôter la corne, pour le ferrer. ‖ *Parer du cidre, du poiré*, Les faire fermenter, pour leur ôter le goût douceâtre qui leur est naturel. ‖ *Parer un mouton, un agneau*, Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. ‖ *Parer une pièce de bois*, La rendre unie, la polir.

— Hortic. Rogner les racines des végétaux qu'on veut transplanter.

— v. n. ou intr. Arboric. Prendre de la couleur, mûrir : *Ces poires commencent à* PARER.

Se parer v. pr. Être, devenir paré : *Les hauts monts de l'Atlas* SE PARENT *au loin d'un manteau où la couleur de l'améthyste se mêle aux teintes de l'opale.* (Feydeau.) *Il en est des sots comme des femmes laides : plus ils veulent* SE PARER, *plus ils déplaisent.* (Rivarol.)

— Faire sa toilette : *Un jeune homme qui aime à* SE PARER *comme une femme est indigne de la sagesse et de la gloire.* (Fén.) *Quand on devient vieux, il faut* SE PARER. (Vauven.) *On regarde comme une conquête de la civilisation que la villageoise puisse* SE PARER *des objets que les duchesses seules portaient autrefois.* (Renan.) *On aime, on rêve, on* SE PARE *pour plaire, sous le dôme des arbres villageois comme sous les lambris dorés.* (Méry.)

— Fig. Se faire honneur par orgueil, faire parade, se glorifier, se vanter : *Ils* SE PARENT *d'une antiquité douteuse.* (Mass.) *Il y a de la lâcheté à* SE PARER, *aux yeux du monde, d'un titre dérobé.* (Mol.)

> Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
> Qui *se parent* souvent des dépouilles d'autrui
> Et que l'on nomme plagiaires.
>
> LA FONTAINE.

— *Se parer d'une personne*, La conduire avec soi pour s'en faire honneur.

— *Se parer des plumes du paon*, Par allusion à une fable de La Fontaine, S'approprier ce qui appartient à autrui, pour en tirer vanité.

— Mar. Se préparer, se débarrasser, s'alestir.

— **Syn. Parer, décorer, embellir.** V. DÉCORER.

PARER v. a. ou tr. (pa-ré. — Dans le sens de détourner, écarter, *parer* découle de la signification d'orner, apprêter, par l'intermédiaire de l'acception soigner, mettre à couvert, protéger, acception propre au bas latin *parare*, et qui perce encore dans les expressions italiennes *para-petto*, *para-sole*, d'où le français *parapet*, *parasol*. On peut comparer, pour le rapport logique, le latin *defendere*, qui signifie à la fois détourner et protéger. Toutefois, dans le mot latin, la filiation des idées se fait en sens inverse. Selon Scheler, pour bien apprécier cette manière de voir, il ne faut pas perdre de vue que la construction naturelle est *se parer de* ou *contre quelque chose.* Les constructions *parer quelque chose* ou *à quelque chose* sont venues après. Scheler avait pensé d'abord que la construction *parer à quelque chose* répondait au latin *parem esse alicui rei*, se mesurer avec, résister, tenir tête). Empêcher, éviter, détourner, arrêter l'effet de : PARER *une botte.* PARER *un coup de bâton.*

> . . . . . . J'attaque en quarte haute;
> Monsieur tient quarte basse au lieu de se couvrir :
> Est-ce ainsi que l'on *pare* ?...
>
> E. AUGIER.

— *Parer de, Parer contre*, Mettre à couvert, défendre, préserver de, protéger contre : *Le bois que vous plantez* PARERA *quelque jour votre maison* CONTRE *le vent du nord.* (Acad.)

> Rien ne m'a pu *parer contre* ses derniers coups.
>
> RACINE.

— *Parer un coup, une botte*, Détourner un accident fâcheux dont on était menacé : *Je vis dans une crainte continuelle, sans savoir comment je peux* PARER LES COUPS *qu'on me porte tous les jours.* (Volt.) *Je vais* PARER CE *dernier* COUP, *car je connais son côté faible.* (Scribe.)

> . . . . . . Je me tiens trop heureux
> D'avoir *paré le coup* qui nous perdait tous deux.
>
> L. RACINE.

— Jeux. *Parer la balle*, La renvoyer avec la raquette.

— Mar. *Parer un abordage*, L'éviter. ‖ *Parer un cap*, Le doubler, passer au delà en le laissant à côté.

— v. n. ou intr. *Parer à*, Remédier à, se préserver de : *Il faut* PARER À *ce danger. Qui peut se vanter de* PARER À *tout? On ne peut pas* PARER À *des événements qui naissent continuellement de la nature des choses.* (Montesq.)

— Manège. S'arrêter. ‖ *Parer sur les hanches*, Se soutenir sur le derrière en galopant.

— Escrime. *Parer du corps*, Détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. ‖ *Parer de la pointe*, Écarter la pointe de la ligne du corps. ‖ *Parer en quarte*, Détourner le fer de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

— v. n. ou intr. *Parer au grain*, Se tenir prêt à carguer ou amener les voiles, à l'approche du grain.

— s. m. Manège. Action du cheval qui pare, qui s'arrête : *Ce cheval a un beau* PARER.

Se parer v. pr. Se garantir, se mettre à l'abri de :

> De ce coup imprévu songeons à *nous parer.*
>
> RACINE.

> Mais certes, c'est en vain qu'on a recours aux charmes
> Pour éteindre les feux et *se parer* des armes
> De ce dieu si petit et si grand en tous lieux.
>
> RACAN.

PARÈRE s. m. (pa-rè-re — du lat. *parere*, paraître). Jurispr. Acte de notoriété délivré par des autorités étrangères, par des jurisconsultes ou par des commerçants notables, soit sur un point de droit étranger, soit sur un usage commercial : *Le livre des* PARÈRES *de Savary.*

— **Encycl.** Sous l'empire de l'ancienne jurisprudence, les actes de notoriété portaient soit sur des points de droit, soit sur des points de fait. Il arrivait très-souvent qu'il était nécessaire aux magistrats d'être instruits sur quelques points de coutume, sur quelque usage qui ne se trouvait régi par aucune loi. On introduisit alors différentes procédures pour arriver à la constatation de cette coutume ou de cet usage. Ordinairement les actes de notoriété appelés parères étaient faits en exécution de l'arrêt d'une cour souveraine, par des officiers appartenant au ressort de cette cour. L'arrêt qui en prescrivait la production en réglait aussi la forme. Dans les cas ordinaires, on suivait la procédure des enquêtes par turbes : l'attestation était donnée à la diligence des parties, devant le lieutenant général ou particulier du siége, par douze jurisconsultes anciens, et l'on admettait les parties à produire des pièces justificatives de l'usage dont elles se prévalaient. Dans la suite, on se borna à ordonner que l'acte de notoriété relatif à l'usage contesté serait rapporté par la partie la plus diligente devant les officiers de telle juridiction. Ces actes servaient de base à la décision solennelle qui devait fixer la jurisprudence sur quelque question susceptible de difficulté.

Il arrivait aussi qu'on accordait des *parères* aux parties intéressées sur simple requête, sans qu'il fût besoin d'en justifier la nécessité. On leur donnait parfois le nom de *certificats d'usage*, pour les distinguer des actes de notoriété proprement dits, c'est-à-dire des actes de la première espèce.

Sous l'empire de notre droit actuel, ni les juges, ni un tribunal, ni une cour ne peuvent délivrer des actes de notoriété; car ces actes constituent une sorte d'enquête que la loi n'autorise point, et qui, à raison même de ce silence, sont prohibés. Toutefois, comme il peut toujours être utile aux parties et même aux magistrats de se faire délivrer ou de produire, du moins à titre de renseignements, des attestations sur des points réglés par les usages locaux, surtout en matière de législation étrangère, les certificats d'usage ne sont point interdits; mais, lorsqu'ils sont délivrés en France, ils ne doivent jamais émaner des autorités judiciaires. Les actes de notoriété relatifs à des points de fait doivent être rédigés dans la forme authentique; ils ont pour but de constater l'existence, l'état, les différentes qualités d'individus ou de choses, et de tenir ainsi lieu de preuves judiciaires.

L'usage des *parères*, en matière commerciale, nous est venu d'Italie; il s'est longtemps conservé dans presque toutes les villes commerciales, notamment à Lyon. Ces actes suppléaient aux actes de notoriété, quand ils avaient été délivrés dans une consultation particulière sur un différend entre les parties au sujet d'une opération de négoce. Comme, de nos jours, les consultations sur les affaires commerciales sont presque toutes données par les avocats, familiers à la connaissance des lois, l'usage des *parères* est à peu près tombé en désuétude. Remarquons d'ailleurs que les consultations ou avis des avocats n'ont point la même autorité que les anciens *parères*, et que leur influence dépend uniquement de leur mérite intrinsèque.

PARERGON s. m. (pa-rer-gon — du préf. *para*, et du gr. *ergon*, ouvrage). B.-arts. Hors-d'œuvre; addition à l'ouvrage principal. ‖ On dit au pl. PARERGA : *Les bas-reliefs qui ornent le piédestal d'une statue sont des* PARERGA. (Complém. de l'Acad.) ‖ Mot à peu près inusité.

PARERMÉNEUTE s. m. (pa-rèr-mé-neu-te — du préf. *para*, et du gr. *ermeneutês*, interprète). Hist. relig. Nom donné à des sectaires du VIIe siècle, qui interprétaient les Écritures sans avoir égard au sens reconnu par l'Église.

PARESCAUME s. m. (pa-rè-skô-me). Pêche. Bateau portant mâts et voiles, dont on

se sert ordinairement pour la pêche à la madrague.

PARÉSIE s. f. (pa-ré-zî — du gr. *paresis*, relâchement; de *pariêmi*, relâcher; de *para*, à côté, et de *iêmi*, lâcher). Pathol. Paralysie imparfaite, qui ne prive que de la faculté du mouvement.

PARESSE s. f. (pa-rè-se — lat. *pigritia*, comme le montrent les autres formes romanes : provençal *pereza, paresa*; catalan *peresa*; espagnol *pereza*. Le latin *pigritia* vient de *piger*, paresseux, lent, tardif, que Eichhoff ramène à la racine sanscrite *puch*, languir, croupir. Selon Delâtre, *piger* signifie proprement gras; ce serait le même mot que *pinguis*, qu'il ramène à la racine sanscrite *ping*, *pig*, oindre, graisser, coller, mais qu'Eichhoff rattache à la racine *bah*, croître, grossir, d'où *bahus*, gros, grec *pachus*, épais). Vice qui éloigne du travail, qui fait redouter tout effort, qui porte à la négligence des choses qui sont de devoir ou d'obligation : *Les catholiques placent la* PARESSE *au nombre des péchés capitaux. L'ennui est entré dans le monde par la* PARESSE. (La Bruy.) *Il y a autant de* PARESSE *que de faiblesse à se laisser gouverner.* (La Bruy.) *La* PARESSE *a détruit plus de nations encore que l'épée.* (Addison.) *La* PARESSE *consume insensiblement toutes les vertus.* (La Rochef.) *La* PARESSE *vient de la lâcheté.* (Boss.) *La* PARESSE *fait avorter plus de talents que l'activité n'en fait éclore.* (Mlle de Lespinasse.) *La* PARESSE *et l'indolence sont le caractère dominant des peuples sauvages.* (De Bonald.) *Ce proverbe : « Le mieux est l'ennemi du bien, » est l'axiome favori de la* PARESSE. (D'Alemb.) *La* PARESSE *tient souvent à une maladie particulière de la volonté.* (Alibert.) *L'homme ne sort de sa* PARESSE *que lorsque le besoin l'inquiète.* (Proudh.) *Mauvais capital que la* PARESSE! (E. de Gir.) *La* PARESSE *des Napolitains est douce, sereine et gaie.* (Lamart.)

Le mérite en repos s'endort dans la *paresse*.
BOILEAU.

Paresse est manque de courage.
A. DE MUSSET.

Fuyez l'indolente *paresse*;
C'est la rouille attachée aux plus brillants métaux.
VOLTAIRE.

. . . . L'habitude,
Ce triste bonheur fait de *paresse* et d'oubli.
E. AUGIER.

— Poétiq. Lenteur : *Un ruisseau qui se traîne avec* PARESSE *entre ses rives fleuries.*

Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long accuser la *paresse* ?
BOILEAU.

— *Paresse d'esprit*, Lenteur, nonchalance d'esprit, qui empêche de concevoir promptement ou de s'appliquer avec persévérance.

— *Relever quelqu'un du péché de paresse*, L'obliger, par des reproches, par des menaces, par des corrections, à travailler, à mieux remplir ses devoirs.

— Syn. **Paresse, fainéantise.** V. FAINÉANTISE.

PARESSE (la), divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit, qui fut métamorphosée en tortue pour avoir écouté les flatteries de Vulcain. Les anciens la représentaient assise, avec un air triste, la tête penchée et les bras croisés, ayant à ses pieds des quenouilles brisées, symbole de son aversion pour le travail. Un moraliste, le comte d'Oxenstiern, la dépeint ainsi : « C'est une femme qui a l'air doux et marche à pas comptés, couverte d'une robe de toile d'araignée, portée par le Sommeil, s'appuyant sur le bras de la Faim, ayant les Misères pour suite, passant le printemps de son âge sur un lit de repos et son automne à l'hôpital. »

PARESSER v. n. ou intr. (pa-rè-sé — rad. *paresse*). Fam. Faire le paresseux, s'abandonner à la paresse : *Les femmes qui se fatiguent le soir au mouvement d'une soirée bruyante ont besoin de* PARESSER *le matin.* (Noël.)

PARESSEUSE (MER), en latin *mare Pigrum*, nom donné par les anciens à la mer Baltique et à l'océan Glacial, dont les eaux, souvent gelées, paraissent comme engourdies par le froid.

PARESSEUSEMENT adv. (pa-rè-seu-ze-man — rad. *paresseux*). Avec paresse, avec nonchalance : *Les grands, qui,* [illegible] *étaient chassés du royaume,* [illegible] PARESSEUSEMENT *dans* [illegible] *été ravis de retrouver.* (De Retz.) *Il me semble, ma très-chère, que vous devez être encore mieux, quand vous êtes couchée bien* PARESSEUSEMENT. (Mme de Sév.)

— Poétiq. Avec lenteur; dans un état d'immobilité : *Des flots qui meurent* PARESSEUSEMENT *sur la grève. Des barques stationnant* PARESSEUSEMENT *le long des berges.* (Th. Gaut.)

PARESSEUX, EUSE adj. (pa-rè-seu, eu-ze — rad. *paresse*). Qui a du penchant à la paresse; qui redoute l'action, le travail, le mouvement : *Toute nation* PARESSEUSE *est grave; car ceux qui ne travaillent pas se regardent comme souverains de ceux qui travaillent.* (Montesq.) *L'abondance, le gain trop facile rendent la multitude* PARESSEUSE *et plus vile.* (Proudh.)

— Mou, nonchalant, peu actif : *La douleur abat à la fin et rend l'âme* PARESSEUSE. (Boss.) *Il n'y a en Italie que des passions violentes ou des jouissances* PARESSEUSES. (Mme de Staël.) *Là où la vie est* PARESSEUSE *et plus ou moins engourdie, l'homme est carnivore.* (Raspail.)

Notre muse, souvent *paresseuse* et stérile,
A besoin pour marcher de colère et de bile.
BOILEAU.

‖ Lent à concevoir : *Une intelligence* PARESSEUSE. *Les méthodes faciles font les cerveaux* PARESSEUX. (Mme E. de Gir.) *Il y a des gens qui ont l'esprit* PARESSEUX *et le cœur infatigable.* (P. Limayrac.)

— Poétiq. Qui se meut lentement ou pas du tout : *Un fleuve qui roule ses ondes* PARESSEUSES. *Le vent se repose et les moulins désœuvrés étirent comme des bras leurs grandes ailes* PARESSEUSES. (Th. Gaut.)

Un ruisseau languissant, image du Léthé,
Roule à travers les rocs une onde *paresseuse*.
PONGERVILLE.

— *Paresseux à*, Qui montre de la paresse pour : *Je ne fus pas* PARESSEUX *à me lever le lendemain matin.* (Le Sage.) *Danton fit ses études à Troyes, capitale de la Champagne;* [illegible] PARESSEUX AU *travail, aimé de ses maîtres et de ses condisciples, sa rapide compréhension l'égalait en un clin d'œil aux plus assidus.* (Lamart.)

— *Paresseux de*, Qui se résout difficilement à : *Ma main est devenue bien* PARESSEUSE *d'écrire; mais, assurément, mon cœur ne l'est pas de vous aimer.* (Volt.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir.
BOILEAU.

‖ Cette expression a vieilli.

— Prov. *Etre paresseux comme une couleuvre, comme un loir*, Etre excessivement paresseux. Se dit à cause des habitudes hibernantes de ces animaux.

— Manège. *Cheval paresseux*, Cheval qui ralentit sans cesse son allure.

— Mar. Mauvais marcheur, en parlant d'un bâtiment : *M. de Grancey, voyant que notre avant-garde combattait, se détacha avec quelques navires de sa division et arriva sur les* PARESSEUX *de celle de M. de Ruyter.* (De Valbelle.)

— Méd. Lent à remplir ses fonctions : *Estomac, ventre* PARESSEUX.

— Techn. *Ressort paresseux*, Ressort qui se détend mollement, sans vigueur. ‖ *Balance paresseuse*, Balance peu sensible, qui ne trébuche que sous l'effort d'un poids relativement trop considérable.

— Bot. S'est dit du cucubale baccifère et d'une variété tardive de laitue.

— Substantiv. Personne qui a le défaut de la paresse : *La diligence n'est jamais plus admirée que par le* PARESSEUX. (Shakspeare.) *Les* PARESSEUX *ne sont jamais que des gens médiocres en quelque genre que ce soit.* (Volt.) *Il n'y a que les* PARESSEUX *de bien faire qui ne suchent faire du bien que la bourse à la main.* (J.-J. Rouss.) *Chassez la vanité de la terre, elle se couvrira de* PARESSEUX. (Alibert.)

Au *paresseux* tout fait de l'embarras.
LA FONTAINE.

Le *paresseux* s'endort dans les bras de la Faim.
LAMARTINE.

— s. m. Mamm. Nom vulgaire de deux animaux de l'Amérique du Sud, remarquables par la lenteur de leurs mouvements, et qui appartiennent aux genres aï et bradype ou unau : *On a élevé des* PARESSEUX *dans les maisons.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire de l'ours labié.

— Ornith. Nom vulgaire du butor, dans quelques pays.

— Entom. Nom vulgaire d'une larve de mouche qui vit dans les lieux d'aisance et se nourrit de matières fécales.

— s. f. Modes. Coiffure de femme tout apprêtée, qui se plaçait sur la tête comme une perruque et qui était surtout à l'usage des personnes qui se levaient tard :

Malgré des blonds cheveux la mode avantageuse,
Un bandeau sied au front mieux [illegible].
TH. CORNEILLE.

‖ *Corset à la paresseuse* ou simplement *Paresseuse*, Sorte de corset, qui se noue ou s'agrafe par devant et qu'on n'a pas besoin de lacer : *Sa* [illegible] *laissait voir un jupon de batiste brodé, mal attaché sur sa* PARESSEUSE, [illegible] *quand le vent entr'ouvrait le léger peignoir.* (Balz.)

— Techn. Accident qui arrive, lors du fonctionnement du métier Jacquard, quand un crochet, n'étant plus élevé par la griffe, laisse tracer sous l'étoffe les fils correspondants. Défaut que cet accident produit dans l'étoffe.

— Entom. Nom vulgaire de la larve de l'hylotome du rosier.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de mimeuse.

— Encycl. Zool. V. AÏ, BRADYPE, TARDIGRADE, UNAU.

PARET s. m. (pa-re). Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARET D'ALCAZAR (Louis), peintre espagnol, né à Madrid en 1747, mort en 1799. Après avoir reçu les leçons de Gonzalez Velazquez et celles du Français Traverse, sous la direction duquel il acquit une grande habileté comme dessinateur, il voyagea en Italie et y perfectionna son talent. De retour en Espagne, il fut chargé par le roi de peindre une série de tableaux représentant les ports d'Espagne. Paret joignait à une solide instruction un goût très-fin. Il excellait surtout dans les figures de petite dimension et composait avec beaucoup d'art ses tableaux. On cite, parmi ses œuvres les plus estimées : le *Serment du prince des Asturies dans l'église de Saint-Jérôme*, à Madrid; un *Carrousel*, à Aranjuez, etc. Paret a dessiné des sujets pour l'illustration des *Nouvelles* de Cervantes, des *Muses du Parnasse* de Quevedo, et il a laissé des gravures à l'eau-forte très-estimées.

PARÉTACÈNE, contrée de l'ancienne Perse, située entre la Perside et la Médie, et qui n'était guère qu'un immense désert dont les rares habitants mêlaient le brigandage à la culture de quelques terres. Les villes principales étaient Aspadane à l'E. et Ecbatane des Mages au N.-E. Cette contrée forme aujourd'hui la partie S. de l'Irak-Adjémi, dans le royaume de Perse.

PARETE, bourg d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, mandement de Trentola; 2,146 hab.

PAREUR s. m. (pa-reur — rad. *parer*). Techn. Ouvrier qui aplaigne la surface d'un drap, et dirige les brins de la laine d'un même côté. ‖ Ouvrier qui pare les peaux :

Si l'on pare aisément les veaux et la basane,
Il n'en est pas ainsi des peaux de [illegible];
Sous la main du *pareur* même le plus savant,
Le meilleur couteau bronche et rebrousse souvent.
LESNÉ.

— Navig. Celui qui pare, qui est chargé de parer les cordes, sur un chemin de halage.

— Hist. *Pareur de drap*, Titre que prenaient, à Paris, les maîtres foulons.

PAREUS (David WÆNGLER, en latin), controversiste allemand, né à Franckenstein en 1548, mort à Heidelberg en 1622. Après avoir abandonné pour le calvinisme la religion de Luther, il exerça en divers lieux le ministère évangélique, puis devint, en 1584, professeur au *Collegium Sapientiæ*, à Heidelberg, et fut appelé par la suite à occuper une chaire d'exégèse à l'université de cette ville. Pareus se fit remarquer par de vives et nombreuses controverses qu'il soutint contre des luthériens et des catholiques. Ses principaux ouvrages sont : *Calvinus orthodoxus de sancta Trinitate* (Neustadt, 1595); *Exercitationes philosophicæ et theologicæ* (Heidelberg, 1609, in-8°); *Commentarius in epistolam ad Romanos* (Francfort, 1609, in-4°), livre qui fut publiquement brûlé, comme attentatoire à l'autorité royale, par les universités d'Oxford et de Cambridge; *Disputationes theologicæ* (Francfort, 1610, in-8°); *Irenicus, seu de unione evangelicorum* (Heidelberg, 1614, in-4°); *Thesaurus biblicus* (Heidelberg, 1621, in-8°). Ses *Opera theologica* ont été réunis et publiés à Genève (1642-1650, 4 vol. in-fol.).

PAREUS (Jean-Philippe WÆNGLER, dit), philologue allemand, fils du précédent, né à Hemsbach, près de Worms, en 1576, mort en 1648. Il fut successivement professeur d'humanités à Neuhausen, recteur des collèges de Creuznach, de Neuhaus, de Neustadt, professeur de théologie, de philosophie et d'hébreu à Hanau et directeur du gymnase de cette ville. Pareus était instruit, mais d'une humeur emportée, ainsi que le prouvent ses réponses pleines d'aigreur et de fiel aux critiques dont quelques-uns de ses travaux furent l'objet. Il a laissé, outre de [illegible] poésies latines, recueillies dans les *Musæ fugitivæ* (Neustadt, 1615), des ouvrages relatifs à la philologie et à la théologie. Parmi les premiers, nous citerons : *Electa Plautina* (Neustadt, 1597, 1617, in-4°), travail remarquable et très-estimé sur les comédies de Plaute, qu'il fit suivre d'une édition des œuvres de ce poète [illegible] in-12).

PAREUS (Daniel WÆNGLER, [illegible]) [illegible] (Francfort, [illegible]), il a laissé, en outre, des éditions de Musée, d'Hérodien, de Lucrèce, d'Héliodore, etc.

PARFAICT (François), littérateur et érudit, né à Paris [illegible] ville en 1753. L'histoire du théâtre fut le but principal de ses travaux. Ses relations avec des acteurs et avec des auteurs lui permirent de rassembler de nombreux matériaux et de publier des recueils remplis de renseignements curieux, ordinairement exacts, mais dont le style et la méthode laissent beaucoup à désirer. François Parfaict composa, en outre, quelques pièces de théâtre et divers écrits originaux. Nous citerons de lui : le *Dénoûment imprévu*, comédie (Paris, 1724, in-12), pièce faite en collaboration avec Marivaux; la *Fausse suivante* ou le *Fourbe puni*, comédie (Paris, 1724, in-12), avec le même; le *Quart d'heure amusant* (1727, in-12), petit journal qui parut pendant cinq mois; *Etrennes calotines, par le sieur Perd-la-raison* (1729); *Notes* de l'édition des *Bains des Thermopyles*, par Mlle de Scudéri (1730, in-12); *Aurore et Phœbus* (1734, in-12), histoire espagnole; *Agenda historique et chronologique des théâtres de Paris pour l'année* 1735 (in-24); *Histoire générale du théâtre français depuis son origine jusqu'en 1734-1739* (15 vol. in-12), en collaboration avec son frère Claude; ce recueil est continuellement consulté et toujours avec fruit; *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la foire, par un acteur forain* (1743, 2 vol. in-12), avec son frère Claude; *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien, depuis son origine jusqu'à sa suppression en l'année 1697* (Paris, 1753, in-12), avec le même collaborateur; *Dictionnaire des théâtres de Paris* (1756 ou 1767, 7 vol. in-12, dont le septième est intitulé *Additions et corrections*); *Panurge*, ballet comique en trois actes (1803, in-8°), édité par Moutonnet et Clairfons. Il a laissé en manuscrits : *Histoire de l'Opéra; Atrée*, tragédie lyrique. Il a aussi édité les *Œuvres de Boindin* (Paris, 1753, 2 vol. in-12).

PARFAICT (Claude), littérateur et érudit, frère du précédent, né à Paris vers 1701, mort en 1777. Lié avec François par une complète similitude de goûts littéraires, il fut naturellement son laborieux collaborateur. Il entreprit seul une *Dramaturgie théâtrale*, qui n'a point vu le jour et probablement ne fut point terminée. [illegible] libéralité de Mme de Pompadour une pension de 1,200 livres, dont il jouit jusqu'à sa mort. On a, en outre, de cet auteur, une *Lettre d'Hippocrate sur la* [illegible] *crite*, traduite du grec (Paris, 1730, in-12). Quant à un écrit contre les comédiens, intitulé *Il est temps de parler*, attribué à Claude Parfaict, il paraît être plutôt du chevalier du Coudray.

PARFAIRE v. a. ou tr. (par-fè-re — de préf. *par*, et de *faire*. Se conjugue comme *faire*). Achever, compléter [illegible] FAIRE *une somme. Tel événement après lequel nous soupirons* PARFAIT *notre misère.* (Bossu.) *Que d'obstacles à surmonter pour l'inventeur* [illegible]

[illegible]

— [illegible] *qui lui manquent.*

— [illegible] ble.

Se parfaire v. pr. [illegible]

PARFAISEUR [illegible]

PARFAIT, AITE [illegible]

— Syn. Parfait, achevé, fini. [illegible]

PARFAIT, AITE [illegible]

[illegible]

— Parfait [illegible]

est PARFAITE. *Ces fruits sont* PARFAITS. *Je trouve votre vin* PARFAIT. *Le plus* PARFAIT *d'entre les hommes est celui qui a le moins de défauts.* (Théophr.) *On peut descendre, par des degrés presque insensibles, de la créature la plus* PARFAITE *jusqu'à la matière la plus informe, de l'animal le mieux organisé au minéral le plus brut.* (Buff.) *Nous ne sommes pas assez* PARFAITS *pour être toujours affligés.* (Fonten.) *La supériorité véritable donne une* PARFAITE *bonté.* (Mme de Staël.) *Le sage n'est pas un homme* PARFAIT, *mais le moins imparfait des hommes.* (Bonnin.) *Voilà pourquoi les ouvrages* PARFAITS *sont si rares : c'est qu'il faut qu'ils soient produits dans les heureux* [illegible] *et du génie.* (Chateaub.) *L'amitié d'une femme pour un homme, c'est l'amitié* PARFAITE. (De Ségur.)

> Apprends que la seule [illegible]
> Peut la rendre [illegible]
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> . . . A l'humaine [illegible]
> Toujours par quelque [illegible] paya le tribut.
>
> PIRON.

— Qui atteint le dernier degré, dans un genre bon ou mauvais : *C'est un* PARFAIT *honnête homme.* [illegible] *le type du* PARFAIT *avocat. Pour* [illegible] *il faudrait être un* PARFAIT [illegible].

— Absolu, complet, total : *Obscurité* PARFAITE. [illegible] PARFAIT. *Vide* PARFAIT. *Une* PARFAITE *indifférence. La figure de la femme est le type le plus pur et le plus* PARFAIT *de la beauté.* (Mesnard.) — Entier, à qui il ne manque rien : *Solder une dette par annuités, jusqu'à* PARFAIT *payement.*

— A quoi il n'y a rien à reprendre ou à objecter : *En êtes-vous content? — C'est* PARFAIT. *Si vous le voulez ainsi, c'est* PARFAIT; *cela ne regarde que vous. La raison est* PARFAITE.

— *Parfait amour*, Amour pur, sans mélange d'égoïsme; se dit presque toujours par plaisanterie : *Filer le* PARFAIT AMOUR.

> On doit, pour bien aimer, renoncer aux douceurs,
> Et du *parfait amour* mettre l'honneur suprême
> A bien injurier les personnes qu'on aime.
>
> MOLIÈRE.

— Philos. mor. *Devoir parfait*, Devoir qui peut être accompli et dont, par conséquent, l'obligation est entière.

— Gramm. *Prétérit parfait* ou subs. *Parfait*, Temps passé, qui marque une action ou un état qui a eu lieu dans un temps complètement écoulé.

— Fr.-maçonn. *Rit des Parfaits initiés d'Égypte*, Ordre maçonnique, qui parut pour la première fois en France pendant l'année 1776, et qui se recomposa à Lyon en 1821, d'après un exemplaire dont le frère Antoine Bailleul a donné une traduction tirée de l'original allemand : *Crata Repoa* ou *Initiation aux anciens mystères des prêtres d'Égypte.*

— Anc. métriq. *Vers parfait*, Selon Plutarque, Vers hexamètre contenant les huit parties d'oraison.

— Mus. *Accord parfait*, Accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants, c'est-à-dire d'une tierce, d'une quinte et de la réplique, à l'aigu, du premier son : *Ut, mi, sol, ut composent un* ACCORD PARFAIT. ‖ *Consonnance parfaite*, Intervalle consonnant, comme la quinte et l'octave. ‖ *Cadence parfaite*, Celle qui porte la note sensible et [illegible] de la dominante sur la finale. ‖ *Mode parfait*, Ancien nom de la mesure à trois temps.

— Anc. arithm. *Nombre parfait*, Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes, comme 6, dont les parties aliquotes 1, 2 et 3, additionnées donnent 6; 28, dont les parties aliquotes 1, 2, 4, 7, 14, additionnées, donnent 28.

— Modes. *Parfait contentement*, Parure de diamants.

— Comm. *Parfait amour*, Liqueur alcoolique, composée de citron, girofle, muscade, etc.

— Hist. nat. Se dit de tout être ou de tout organe qui a atteint son plus haut degré d'organisation, de développement : *Insecte* PARFAIT. *Fleur* PARFAITE. *Mue parfaite*, Celle qui a lieu chez les animaux quand la première peau se détache et fait place à une seconde qui se trouve au-dessous. ‖ *Insecte parfait*, Insecte qui a subi toutes les métamorphoses auxquelles son espèce est soumise. ‖ *Animaux parfaits*, Nom qu'on donnait autrefois aux animaux produits par une génération univoque.

— [illegible] parfaite, accompagné [illegible] les PARFAITS [illegible]. (Boss.) *Saint Paul ne parla pas devant l'aréopage le langage qu'il aurait pu tenir dans* [illegible]

— [illegible] *On ne saurait, en écrivant, rencontrer le* PARFAIT, *et,* [illegible]

— Syn. Parfait, accompli, consommé. V. ACCOMPLI.

Parfaite égalité [illegible] Dorvigny [illegible] Théâtre-National, le 3 nivôse an II.

Le citoyen Francœur, homme fort riche, mais excellent patriote, vient de lire le décret qui invite tous les bons citoyens à se tutoyer. Il en est enchanté et veut être le premier à établir cet usage dans sa maison. Il exige que son jardinier soit le premier à s'y soumettre; celui-ci craindrait de lui manquer de respect, mais Francœur lui explique d'une manière très-claire et fort à sa portée comment un homme ne peut en déshonorer un autre en le traitant d'égal à égal. Il parvient même à lui faire entendre que c'est par orgueil que des hommes plus puissants que les autres ont voulu être traités comme si chacun d'eux représentait un personnage multiple. « Cette explication, qui donne lieu à des détails aussi naïfs que comiques, est d'autant plus adroite de la part de l'auteur, dit un compte rendu de l'époque, qu'elle est de nature à être fort bien entendue par les gens les moins instruits, et qu'en les faisant rire elle leur apprend des distinctions métaphysiques assez obscures. » L'usage établi par le citoyen Francœur ne plaît pas à tout le monde. Un certain Gourmé, qui doit être son gendre, espèce de fat, ci-devant conseiller au parlement, avec qui la citoyenne Francœur s'est liée trop légèrement par un dédit, en est surtout révolté. Une femme de charge, qui a tout le costume et le goût de l'ancien régime, ne peut souffrir qu'une personne de son âge, une ancienne domestique, soit tutoyée même par un marmiton. Ces deux caractères sont très-bien et très-plaisamment développés. La jeune Francœur, par respect pour son père, n'a pas osé lui dire qu'elle n'aime point ce Gourmé à qui elle va être fiancée. Félix, commis de son père, et qui est parti à la place de Francœur dans la première réquisition, a toutes ses préférences. Ce jeune homme a eu le bras cassé dans un combat, et revient demander à son patron si sa place est encore vacante. Comme Félix n'a pas de bien, Adélaïde (c'est le nom de Mlle Francœur) s'est toujours abstenue de lui laisser connaître son penchant. Une semblable délicatesse a empêché Félix de se livrer à l'amour qu'il ressent de son côté. Cette double disposition rend très-piquante la scène où le père, qui accuse sa fille de montrer trop de froideur pour Félix, les oblige de se tutoyer en sa présence, et même de se donner le baiser fraternel. Notre jeune commis, désespéré de voir qu'Adélaïde va devenir la femme de Gourmé, veut quitter la maison. Adélaïde est chargée de le presser de rester. Cette scène, dont le père est témoin caché, amène l'explication. Il se trouve que Félix est le frère naturel de Gourmé, qui le traite avec beaucoup de mépris; mais Francœur, qui a pour lui infiniment d'estime et de reconnaissance, et qui n'avait pas besoin des nouveaux décrets pour être au-dessus des préjugés, lui donne sa fille, paye le dédit à Gourmé, assez puni d'apprendre que ce frère qu'il hait si fort doit partager avec lui la fortune de son père. Nous n'indiquons, bien entendu, que les principales situations de cet ouvrage, qui fourmille de détails charmants et auquel on ne pourrait reprocher que quelques longueurs. C'est une des meilleures parmi les nombreuses pièces de l'auteur du *Sourd* ou l'*Auberge pleine* et de *Jeannot*, qui eurent à la même époque une vogue extraordinaire. Le jour de la première représentation de la *Parfaite égalité*, Dorvigny joignit à son ouvrage trois couplets pour annoncer la prise de Toulon. Ces trois couplets, chantés sur l'air de la *Marseillaise*, furent applaudis, avons-nous besoin de le dire? avec tout l'enthousiasme qu'une pareille nouvelle devait inspirer. Selon le *Moniteur universel* du 18 nivôse an II, parmi les pièces de théâtre qu'a fait naître la Révolution, il n'y en a pas de plus jolie, peut-être, que celle donnée par Dorvigny au Théâtre-National. « Il n'en est point où les formes, les intentions dramatiques soient mieux observées, mieux remplies, mieux soutenues. Il n'en est point de plus patriotique et qui atteigne mieux le but où doit tendre tout ouvrage de ce genre, celui de développer parfaitement les décrets qu'on y célèbre, d'en faire sentir l'esprit, d'en montrer tous les avantages, de les faire aimer. » Tel est l'éloge que faisait de la *Parfaite égalité* la *Gazette nationale*. Ce journal ajoutait : « On pourrait dire qu'elle est patriotique (la pièce) en cela même qu'elle est fort bonne comme ouvrage dramatique; car il est bien temps de s'élever contre cette irruption barbare d'ouvrages pitoyables, dont nos théâtres sont inondés depuis quelques mois. Il semble que ce soit une conjuration payée par Pitt et Cobourg pour faire tomber dans l'avilissement le Théâtre-Français, pour lui arracher sa gloire si justement acquise, et priver l'art dramatique des moyens puissants qu'il avait de consolider la Révolution. » Les scènes parisiennes étaient en effet encombrées, à cette époque, par une foule de productions qui, le plus souvent, n'avaient d'autre résultat que celui, parfois prévu par leurs auteurs, de jeter la déconsidération sur certaines mesures d'ordre public ou sur les principes mêmes de la Révolution. Mais l'on n'avait aucun reproche de ce genre à adresser à la *Parfaite égalité*, comme on l'a pu voir plus haut, bien au contraire. Avant cette pièce, un opéra-comique ayant pour titre le *Vous et le Toi*, représenté au théâtre de la Cité-Variétés et dû à Aristide Valcour, s'était inspiré du décret concernant le tutoiement des citoyens entre eux.

PARFAIT (Noël), littérateur et homme politique français, né à Chartres en 1813. Tout jeune encore, il prit une part active à la chute du gouvernement de Charles X et reçut la croix de Juillet. Ayant fait, en 1833, l'apologie de l'insurrection de Juin dans un poëme intitulé l'*Aurore d'un beau jour*, il fut traduit en cour d'assises et condamné à deux ans de prison et à 500 fr. d'amende. Au mois de novembre de la même année, il se vit impliqué dans le procès dit des Vingt-Sept, mais il obtint un acquittement. M. Noël Parfait publia, vers la même époque, des satires politiques intitulées *Philippiques*, puis devint rédacteur de la *Presse* (1836) et collabora longtemps au feuilleton dramatique de Th. Gautier dans ce journal. La révolution de février 1848 trouva un chaud partisan dans cet écrivain de talent, qui fut élu représentant du peuple à la Législative dans le département d'Eure-et-Loir (1849). Il vota, dans cette Assemblée, avec les membres du parti républicain avancé, y prononça plusieurs discours qui furent remarqués et combattit constamment la politique rétrograde du président Louis Bonaparte. Expulsé du territoire français après le coup d'État du 2 décembre, il alla se réfugier en Belgique, où il resta jusqu'à la promulgation de l'amnistie en 1859. De retour en France, il vécut pendant quelque temps dans la retraite, puis il collabora à divers journaux, notamment au *Siècle*. Lors des élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant dans le département d'Eure-et-Loir et il alla siéger parmi les membres de la gauche républicaine. M. Noël Parfait a pris rarement part aux débats de la Chambre, mais il a voté contre toutes les mesures rétrogrades adoptées par la majorité. Comme écrivain et poëte, on lui doit : *Philippiques* (1832-1834), recueil de satires; des drames : *Fabio le novice* (1841); *Un Français en Sibérie* (1843), avec Ch. Lafont; la *Juive de Constantine* (1846), avec Th. Gautier; des poésies politiques (1848-1851); une traduction des *Fables* du Russe Kriloff; *Notice biographique sur A.-F. Sergent, graveur, député à la Convention* (1848, in-8°), etc.

PARFAITEMENT adv. (par-fè-te-man — rad. *parfait*). D'une manière parfaite : *Jouer* PARFAITEMENT *d'un instrument. Se porter* PARFAITEMENT. *Les moindres circonstances sont chères de ceux que l'on aime* PARFAITEMENT. (Mme de Sév.)

— Absolument, d'une manière complète, totale : *C'est* PARFAITEMENT *inutile. Celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit l'est de vous* PARFAITEMENT. (La Bruy.) *Nous désirerions peu de chose avec ardeur, si nous savions* PARFAITEMENT *ce que nous désirons.* (La Rochef.) *A l'examen, il y a peu d'esprits dont on soit et dont on puisse être* PARFAITEMENT *content.* (Mme Du Deffand.) *Si ceux qui s'aiment se connaissaient* PARFAITEMENT, *leur amitié finirait bientôt ou durerait autant que la vie.* (Cœuilhé.) *Il n'y a de société* PARFAITEMENT *libre que dans la justice et l'égalité.* (Vacherot.) *Une constitution, dans une république, est chose* PARFAITEMENT *inutile.* (Proudh.)

— Fam. Oui, certainement : *Avez-vous fait la démarche dont je vous ai parlé? —* PARFAITEMENT. *Vous oseriez le lui dire? —* PARFAITEMENT.

PARFILAGE s. m. (par-fi-la-je — rad. *parfiler*). Action de parfiler : *J'eusse été bien plus propre à faire des peintures d'éventail et des chefs-d'œuvre de* PARFILAGE *qu'à commenter les journaux et à comprendre la discussion des Chambres.* (G. Sand.) ‖ Fils d'or ou d'argent parfilés : *Le* PARFILAGE *est aujourd'hui l'espèce d'étrenne le plus à la mode.* (Laharpe.)

— Encycl. Le *parfilage* était de grande mode en 1772 et en 1773. Les dames du plus grand monde parfilaient avec une sorte de fureur; aussi, les galants qui voulaient faire de riches cadeaux aux dames leur offraient-ils continuellement des objets filés d'or et de soie, afin que ces dames pussent satisfaire leur besoin de *parfiler*, en détruisant le cadeau séance tenante. Certains fabricants, dont cette mode faisait la fortune, mettaient en vente des meubles, des fauteuils, des écrans, des pelotes, des cabarets, des tasses, des cabriolets même, en tissu or et soie. Quelque temps avant le premier de l'an 1773, les boutiques des marchands étaient pleines de ces objets, qui se vendirent en peu de temps et rapportèrent beaucoup d'argent aux dames qui les reçurent en étrennes.

PARFILÉ, ÉE (par-fi-lé) part. passé du v. Parfiler. Défait fil à fil : *Galon* PARFILÉ. ‖ Tissu avec des fils d'or : *Velours bleu tout* PARFILÉ *d'or en figures diagonales.* (Rabelais.) Vieux en ce sens.

PARFILER v. a. ou tr. (par-fi-lé — du préf. *par*, et de *filer*). Techn. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon d'or ou d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui recouvre les fils : *On demandait à tous les hommes de sa connaissance leurs vieilles épaulettes d'or, leurs vieux nœuds d'épée, leurs vieux galons d'or, que l'on enlevait ainsi à leurs habits de chambre, et l'on* PARFILAIT *toutes ces choses, c'est-à-dire que l'on séparait l'or de la soie pour le vendre à son profit.* (Mme de Genlis.) ‖ A signifié Entremêler, en tissant une étoffe ou un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente. ‖ En termes de formaire, Fixer la toile métallique sur le fût de la forme.

— Par anal. Diviser par brins, par petites parties : *Newton* A PARFILÉ *la lumière du soleil comme nos dames parfilent une étoffe d'or. — Qu'est-ce que parfiler, monsieur? — C'est effiler une étoffe, la détisser fil à fil et en séparer l'or; c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil.* (Volt.) *La mer, en reflétant les étoiles, les divisait, les brisait, les* PARFILAIT, *pour en former dans son sein des réseaux d'or et de lumière.* (X. Saintine.)

— Fig. Détruire progressivement : *Je conçois bien qu'un roi perde sa couronne, mais je ne conçois pas qu'il la laisse* PARFILER *sur sa tête.* (Mme de Luxembourg.) Sens vieilli. ‖ Analyser, détailler : *On n'a jamais* PARFILÉ *des riens avec plus de soin et de prétention.* (Laharpe.)

— Absol. : *Cette femme passe son temps à* PARFILER. (Acad.) *Il fut un temps où la mode était de* PARFILER, *c'est-à-dire de mettre en charpie des galons, des ganses, des étoffes d'or et d'argent.* (Arnault.)

Se parfiler v. pr. Être parfilé : *Ces galons ne* SE PARFILENT *pas aisément.*

— Fig. Être détaillé : *En effet, le grand intérêt est dans les récits et les observations qui s'y* PARFILENT. (Balz.)

PARFILEUR, EUSE s. (par-fi-leur, eu-ze — rad. *parfiler*). Personne qui parfile, qui s'occupe à parfiler : *Une habile* PARFILEUSE *gagnait à ce métier cent louis par an.* (Mme de Genlis.)

PARFILURE s. f. (par-fi-lu-re — rad. *parfiler*). Techn. Produit du parfilage, fils provenant d'une étoffe parfilée : *Vendre des* PARFILURES.

PARFIN s. f. (par-fain — du préf. *par*, et de *fin*). Fin dernière. ‖ Vieux mot.

— *A la parfin*, Enfin, finalement :

> Force vous est pourtant, *à la parfin*,
> Sur lit gésir en piteuse parade.
>
> HAMILTON.

‖ Vieille loc.

PARFOIS adv. (par-foi). Quelquefois, dans certaines circonstances : *A Paris, l'esprit court les rues; aussi est-il parfois crotté.* (Petit-Senn.) *Quand la foule ne tue pas ceux qui lui prêchent la tolérance et la liberté,* PARFOIS *elle les divinise.* (Deriège.) *Il arrive* PARFOIS *que l'on écrit seulement pour se faire plaisir à soi-même.* (L. Jourdan.)

> Le malheur est *parfois* un conseiller perfide.
>
> ANCELOT.

> On voit *parfois* certains savants
> Qui sont de fieffés ignorants.
>
> VOLTAIRE.

> On se repent *parfois* à la fin du roman,
> Et le mari paraît tout autre que l'amant.
>
> PONSARD.

‖ On disait anciennement PAR FOIS, PAR LES FOIS : *Picquet, qui en avait fait son passetemps, se prenait à rire* PAR LES FOIS *si fort, qu'ils s'en aperçurent.* (Desperriers.)

PARFOND, ONDE adj. (par-fond, on-de — du préf. *par*, et de *fond*). Forme ancienne du mot PROFOND.

— s. m. Pêche. Filet chargé de plomb; hameçon plombé qui tombe au fond de l'eau.

PARFONDRE v. a. ou tr. (par-fon-dre — du lat. *perfundere*, mélanger). Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également.

PARFONDU, UE (par-fon-du) part. passé du v. Parfondre. Fondu également : *Ces couleurs sont bien* PARFONDUES.

PARFOURNIR v. a. ou tr. (par-four-nir — du préf. *par*, et de *fournir*). Fournir en entier, compléter. ‖ Vieux mot.

— Jurispr. Contribuer subsidiairement : *Elle serait seulement obligée de* PARFOURNIR *à concurrence de ce que les biens du père se trouveraient insuffisants.* (Trév.)

Se parfournir v. pr. S'achever : *Tous les actes de la comédie* SE PARFOURNISSENT *en un.* (N. Pasquier.)

PARFUM s. m. (par-feun — du préf. *par*, et du lat. *fumus*, fumée, vapeur). Odeur aromatique suave, qui s'exhale d'une substance : PARFUM *doux, pénétrant, exquis. Aimer les* PARFUMS. *Le* PARFUM *de la rose. Les grandeurs sont comme les* PARFUMS : *ceux qui les portent ne les sentent pas.* (Christine de Suède.) *La maturité des fruits tendres s'annonce par des* PARFUMS *qui flattent agréablement l'odorat.* (B. de St-P.) *Les mots se glacent sur le papier; ce sont des fleurs fanées qui perdent leur couleur et leur* PARFUM. (E. Laboulaye.) *Les* PARFUMS *cachés et les amours secrets se trahissent.* (J. Joubert.) *L'abus des* PARFUMS *blase le sens de l'odorat, énerve et amollit le corps.* (Maquel.)

> Les fleurs s'ouvraient, laissant leurs *parfums* fuir
> [aux cieux.
>
> V. HUGO.

> Orangers, arbres que j'adore,
> Que vos *parfums* me semblent doux!
>
> LA FONTAINE.

> Endormons-nous dans nos prières,
> Comme le jour s'endort dans les *parfums* du soir.
>
> LAMARTINE.

— Iron. Mauvaise odeur : *Incontinent, ce* PARFUM, *épanché par sa boutique, prit chacun au nez plutôt qu'aux talons.* (Tabourot.)

— Par ext. Ce qui exhale une odeur agréa-

tle : *Répandre des* PARFUMS. *L'essence de roses est un délicieux* PARFUM. (Acad.)

— Fig. Ce qui s'exhale, se répand, se communique comme une odeur suave : *Le* PARFUM *de la prière. Les justes éloges sont un* PARFUM *que l'on réserve pour embaumer les morts.* (Volt.) *Une conscience pure répand autour d'elle une sorte de* PARFUM. (La Rochef-Doud.) *La littérature se peut appeler la fleur et le* PARFUM *de l'âme.* (Ste-Beuve.) *Un bonheur répand un suave* PARFUM *sur notre vie.* (A. Karr.)

Le plaisir répandit ses *parfums* dans mon âme;
Mais ce rêve adoré ne m'a bercé qu'un jour.
H. Cantel.

‖ Effet, sensation qui éveille un souvenir, une idée douce et agréable : *Il y a dans ce livre un* PARFUM *d'antiquité.*

— Hygiène. Composition minérale ou végétale d'une odeur forte, dont on se servait autrefois dans les lazarets pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects. ‖ Composition odorante qu'on brûle dans les navires, pour les désinfecter.

— Anc. méd. Vapeur odorante à laquelle on expose un malade.

— Techn. Composition dont on se sert pour donner, par le fumage, au fil d'argent l'aspect d'un fil d'or.

— Arboric. *Parfum d'août*, Petite poire hâtive, dont l'odeur est fort agréable.

— **Syn. Parfum, aromate, arome.** V. AROMATE.

— **Encycl.** Hist. On s'est demandé souvent de quelle nature était le *parfum*; si l'odeur dégagée par un corps quelconque était un gaz imperceptible et pondérable, ou simplement une action dynamique s'exerçant sur le nerf olfactif, de la même façon que la lumière agit sur la rétine de l'œil, et le son sur le sens auditif. Un patient investigateur a prouvé mathématiquement qu'une vessie de musc exposée pendant vingt-quatre heures dans un rayon de 30 mètres avait produit 57 millions de particules, et cela sans la moindre déperdition de poids. On a proposé de considérer les odeurs comme des vibrations particulières qui affectent le système nerveux comme les couleurs affectent l'œil. On peut admettre que les vibrations auraient pour cause les actions chimiques que les essences et les parfums éprouvent au contact de l'air; on peut en effet les amener tous à être sans odeur en les volatilisant à l'abri du contact de l'oxygène. Il est permis de supposer que certains corps ont la propriété d'émettre des vagues d'odeur, de même que le diamant projette des vagues de lumière, et que les vibrations d'une harpe font naître des vagues de sons. Ces vagues d'odeur voyagent à une grande distance et avec une rapidité merveilleuse; les voyageurs qui naviguent dans les mers tropicales les rencontrent sur leur route, et ce sont elles qui révélèrent à Christophe Colomb l'approche de la terre.

Certains auteurs anciens et modernes accordent des qualités nutritives aux *parfums*. Pline donne l'histoire, évidemment fabuleuse, d'un peuple des Indes qui ne se nourrissait que par l'odorat; Pierre d'Apono conseille aux vieillards de prolonger leur existence en respirant un mélange de safran et de castoréum dans du vin; Bacon parle d'un homme qui pouvait jeûner pendant plusieurs jours en s'entourant d'herbes aromatiques. Quant au rôle joué par les *parfums* dans la médecine, il est très-considérable. Hippocrate eut recours à leur influence pour chasser la peste d'Athènes, après avoir vu échouer tous les autres moyens; des fleurs odorantes suspendues aux maisons et des aromates brûlés dans tous les carrefours eurent bientôt raison du fléau. La pharmacie arabe est presque une boutique de parfumerie. Notre médecine a le tort de se montrer trop ennemie des *parfums*, dont elle ne fait pas un usage assez fréquent. Entre autres faits démontrés par l'expérience, on peut citer le suivant : à Londres et à Paris, pendant les épidémies de choléra, on ne vit aucun ouvrier parfumeur ou tanneur atteint par le fléau, ce qui vient corroborer ces paroles de Montaigne : « Les médecins pourraient tirer des odeurs plus d'usage qu'ils ne font, car j'ai souvent aperçu qu'elles me changent et agissent en mes esprits, suivant qu'elles sont; qui me fait approuver ce qu'on dit, que l'invention des encens et des *parfums* aux églises, si ancienne et si espandue en toute nation et religion, regarde à cela de nous resjouyr, esveiller et purifier le sang, pour nous rendre plus propres à la contemplation. »

Voyons maintenant l'histoire des *parfums* chez les divers peuples. En Égypte, les aromates servirent d'abord aux rites religieux; les prêtres d'Héliopolis offraient chaque jour à leur dieu trois sortes de *parfums* : de la résine le matin, de la myrrhe à midi, et, le soir, un mélange de seize ingrédients nommé *kyphi*. C'est surtout dans les processions religieuses que les Égyptiens déployaient un luxe inouï de *parfums*; dans une cérémonie de ce genre, on vit figurer 120 enfants portant dans des vases d'or de l'encens, de la myrrhe et du safran, et une quantité de dromadaires chargés, les uns de 300 livres d'encens, les autres de safran, de cannelle, de cinnamome, d'iris et d'autres précieux aromates. Tous ces *parfums* se préparaient dans les grands temples, qui avaient des pièces affectées à cette opération.

Du culte des dieux, l'usage des *parfums* passa à celui des morts, dont les corps furent embaumés. Les cadavres, entièrement vidés, étaient remplis de myrrhe, de cinnamome et d'autres *parfums*, l'encens excepté, puis plongés pendant soixante-dix jours dans un bain de natron, afin d'achever de détruire tout germe de corruption. Mais cet embaumement n'était pas à la portée de tous, car il coûtait 1 talent (plus de 5,000 fr.); pour le vulgaire, le sel et le natron remplaçaient les *parfums* et les aromates. Bientôt les *parfums* descendirent dans les habitudes de la vie usuelle; ils servirent à la toilette des femmes, au luxe et à l'agrément des fêtes. Les salles de banquet étaient jonchées de fleurs; des tresses odorantes couraient le long des murs et serpentaient au-dessus des coupes; sur les tables, de suaves résines brûlaient dans de riches cassolettes. Les convives, en entrant, recevaient d'esclaves préposés à ce soin des flots d'essence sur leur tête ou plutôt sur leur perruque, car ils étaient presque tous rasés; on leur passait ensuite au cou une guirlande de lotus mélangé de crocus et de safran, et on les conduisait à leur place. Ce fut ainsi qu'on reçut Agésilas lorsqu'il vint en Egypte; mais le rude Spartiate refusa fleurs et *parfums*, ce qui le fit passer pour un barbare mal appris. Ce que les historiens grecs et romains nous racontent de Cléopâtre montre assez quelle était la passion des femmes égyptiennes pour les *parfums*. L'Egypte excellait dans leur confection, et elle avait atteint une telle habileté en ce genre, qu'elle en fournissait à tout l'univers.

Les Hébreux rapportèrent de l'Egypte l'usage des *parfums*, qu'ils ne connaissaient point auparavant; tout d'abord ils s'en servirent pour les cérémonies religieuses. Jéhovah lui-même ordonna à Moïse de construire un autel des *parfums*, qui devait être de bois de sittim, entièrement recouvert d'or pur, de forme carrée avec une corne à chaque angle, et muni de barres pour pouvoir être transporté; de plus, il dicta lui-même la composition des *parfums* qui devaient brûler sur son autel, et défendit que personne eût l'audace de s'en servir. Le grand prêtre seul pouvait offrir ces *parfums*, et c'est pour avoir contrevenu à cet ordre que Coré, Dathan et Abiron furent engloutis tout vivants. Les *parfums* figuraient également dans les purifications religieuses des femmes qui, d'après la loi, devaient durer un an entier : six mois avec huile de myrrhe, et six mois avec d'autres senteurs. C'est ainsi qu'Esther se prépara à être présentée au roi Assuérus. Nous voyons aussi Ruth se couvrir de *parfums* pour plaire à Booz, et Judith avoir recours aux mêmes moyens lorsqu'elle veut séduire Holopherne.

Les principaux *parfums* employés par les Juifs étaient le nard, l'encens, la myrrhe, le safran, la canne odorante et l'aloès, qu'il ne faut pas confondre avec celui que nous employons aujourd'hui en médecine. L'aloès de la Bible est un arbuste fort abondant dans tout l'Orient, et dont le bois très-aromatique forme le principal ingrédient des bâtons odorants que les Chinois et les Indiens brûlent dans leurs temples. Un dernier trait achèvera l'histoire des *parfums* chez le peuple juif : qu'on se souvienne de cette femme qui vint répandre un vase d'onguent précieux sur la tête de Jésus, et de Marie-Magdeleine parfumant ses pieds et les essuyant avec ses cheveux, au grand scandale de l'économe Judas.

Les rois asiatiques faisaient un grand usage des *parfums*; on n'en brûlait pas moins dans leurs palais que dans les temples des dieux. Sardanapale se brûla sur un bûcher de bois odorant. Babylone fut pendant longtemps l'entrepôt principal des aromates du monde entier. Elle recevait les épices de l'Inde et du golfe Persique, les gommes odorantes de l'Arabie et les baumes précieux de la Judée. On voit, au Musée britannique, des vases en verre et en albâtre destinés à contenir les onguents et les *parfums*. Lorsque Alexandre s'empara des équipages et des trésors de Darius, après la bataille d'Arbelles, il trouva dans sa tente une riche cassette remplie des *parfums* les plus précieux; le conquérant fit jeter au vent ces aromates et les remplaça par les œuvres du chantre d'Achille.

Les *parfums* étaient bien connus du temps d'Homère, car il les cite à chaque instant. Hésiode les recommande pour le culte divin. Chez les Grecs, la parfumerie jouait un grand rôle dans la médecine; [illegible] des maladies. Aussi les boutiques des parfumeurs étaient un lieu de réunion comme le sont aujourd'hui nos cafés. En vain Solon proscrivit la vente des *parfums*; en vain Socrate railla ceux qui s'en servaient; rien ne put triompher du goût des Athéniens et de leurs compagnes pour les *parfums*.

Les Romains, en héritant des richesses du monde grec et asiatique, héritèrent aussi de ses habitudes efféminées. Sous l'empire, le goût des *parfums* devint une fureur. Les essences les plus précieuses coulèrent à flots dans les baignoires, inondèrent les murs des palais, et tombèrent en pluie fine de l'immense velarium [illegible] spectateurs [illegible]. Tout fut alors parfumé, jusqu'aux [illegible] et aux chevaux, [illegible]. Néron [illegible] aux funérailles de Poppée plus d'encens que l'Arabie ne pouvait en produire en dix ans. Il faisait un usage immodéré de *parfums*, et dans sa maison d'or les parois de la salle des banquets étaient garnies de feuilles mobiles d'ivoire, au moyen desquelles on faisait pleuvoir sur les convives des fleurs et des essences. Dans une fête qu'il donna une fois à Baïes, la dépense pour les roses seulement s'éleva à 4 millions de sesterces, soit 500,000 fr. Certains *parfums* dont se servaient les matrones romaines coûtaient jusqu'à 800 fr. le kilogr.

Dans l'Europe moderne, les *parfums* sont d'abord, comme dans les temps antiques, exclusivement employés pour le culte; l'encens fume sur les autels, les *parfums* se mêlent à la cire des cierges et à l'huile des lampes. Les croisés furent les premiers à en introduire l'usage dans la vie domestique, en rapportant à la dame de leurs pensées ces suaves aromates de l'Orient. C'est alors également que commença l'habitude des ablutions d'eau de roses. Les *parfums* étaient généralement enfermés dans des vases de cristal ou de métal précieux, qui affectaient toute espèce de formes. Mais la forme qui plaisait le plus était celle d'une pomme dans laquelle on mettait du musc, de l'ambre et d'autres aromates; cette pomme appelée *pomandre* ou pomme d'ambre, figurait presque toujours parmi les trésors des rois ou des grands personnages. A côté des pomandres on voyait les oiselets de Chypre, composés d'aromates réduits en pâte et moulés en forme d'oiseau, qu'on brûlait pour parfumer l'air. Les jours de fête publique, on parfumait les fontaines.

Ce fut Catherine de Médicis qui généralisa en France l'usage des *parfums*; René le Florentin, venu à sa suite, établit sur le pont au Change une boutique où se pressa le monde élégant, qui venait y acheter aussi bien des *parfums* que des poisons, deux choses qui marchaient de pair alors. C'est d'Italie que la France tira depuis ses *parfums*, quoiqu'elle eût aussi ses parfumeurs.

Sous le règne de Louis XV, la mode des *parfums* devint une véritable épidémie; à la cour, l'étiquette prescrivait l'usage d'un *parfum* différent chaque jour, et Versailles reçut le nom de *cour parfumée*; les dépenses de Mme Pompadour s'élevèrent parfois jusqu'à 500,000 fr. par an pour ce seul article. A la Révolution, la parfumerie partagea le naufrage de tous les objets de luxe; mais, bannie à l'époque des grandes luttes, elle revint avec le Directoire et reprit toute son importance, grâce à Joséphine Beauharnais, qui l'aimait avec la passion d'une créole. Depuis ce moment, l'usage des *parfums* a suivi une progression constante, en rapport avec l'envahissement du luxe. Disons toutefois que notre goût s'est perfectionné; les odeurs de musc, de civette, si fort à la mode chez les élégants du XVIe et du XVIIe siècle, feraient tomber en pâmoison nos petites-maîtresses, habituées à des *parfums* plus légers et plus délicats; quelques-unes même, enchérissant sur cette délicatesse exagérée, bannissent loin d'elles toutes sortes de *parfums* et se trouvent mal à la vue d'une fleur artificielle.

C'est l'Orient qui reste le pays le plus renommé pour son amour des *parfums*; les deux qu'on y estime le plus sont le musc et la rose. Dans le paradis de Mahomet, le pavé doit être en musc, et les houris aux yeux noirs faites du musc le plus pur. Evla Effendi raconte qu'à Kara-Amed, capitale du Diarbekir, il existe une mosquée nommée Iparir, qu'on a construite en mêlant au mortier 70 ocques de musc, et comme cet arome est des plus persistants, l'atmosphère en est constamment imprégnée. La mosquée de [illegible], a été bâtie également avec du musc, et elle répand une odeur très-forte, surtout lorsque le soleil frappe ses murs à [illegible]. Mais c'est l'essence de roses qui est le *parfum* le plus usité en Orient, [illegible] on en lave les parois des mosquées, les coquettes s'en servent pour leurs ablutions, elle jaillit en gerbes odorantes dans la cour du harem, et on en asperge l'étranger en signe de bienvenue. C'est en Turquie, près de Kizanlick, au [illegible] les neuf dixièmes de l'essence de roses que consomme le monde entier. Elle se vend environ 1,200 fr. le kilogr. Le commerce des [illegible] et les cosmétiques indigènes, les pastilles de [illegible] d'une mince couche d'or; les chapelets de [illegible] rem.

— Techn. [illegible]

[illegible]

entre eux; il se produit une fermentation instantanée, et l'essence apparaît avec son odeur vive et pénétrante. C'est ainsi que les choses se passent dans les crucifères, les liliacées, l'amande amère, le laurier-cerise. En l'absence de l'humidité, il n'y a pas de réaction; l'intervention de l'eau est nécessaire. Enfin, par la fermentation dans l'eau, on peut développer les essences de petite centaurée, d'ortie, de plantain, de mille-feuille, plantes complètement inodores. Les fleurs exhalent plus généralement leurs odeurs pendant que le soleil brille et pendant le jour; mais il y en a qui ne sentent rien pendant le jour et qui embaument le soir; telles sont notamment l'*œstrum nocturnum*, le *lychnis vespert*[illegible], celles qui portent le nom spécifique de *tristis*. Parmi ces dernières, certaines fleurs, comme celles de l'[illegible] *grandiflorus*, ne sont odorantes que par intervalle.

L'odeur des plantes ne réside pas, pour toutes, dans les mêmes parties. Chez les unes c'est dans la racine, comme dans l'iris, le vétiver (rhizomes ou tiges souterraines); chez les autres dans le bois, comme dans le cèdre et le santal; c'est la feuille dans la menthe, le patchouli et le thym; la fleur dans la rose et la violette; la graine dans la fève tonka; le fruit dans le carvi; l'écorce dans la cannelle. Quelques végétaux ont plusieurs odeurs tout à fait caractéristiques et distinctes. L'oranger, par exemple, en donne trois : des feuilles et des petits fruits on extrait le petit grain, des fleurs le néroli, et de l'écorce du fruit une huile essentielle appelée portugal.

Les fleurs exhalent des *parfums* sous tous les climats; mais celles qui croissent sous les latitudes plus chaudes dégagent des senteurs plus abondantes, tandis que celles des régions plus froides répandent les odeurs les plus délicates. Quoique plusieurs des *parfums* les plus précieux viennent des Indes orientales, de Ceylan, du Mexique et du Pérou, c'est du midi de l'Europe et particulièrement de Grasse, Cannes et Nice, que proviennent la plupart des *parfums* usités communément. A Cannes se fabriquent tous les produits de la rose, de la tubéreuse, de la cassie, du jasmin. A Nîmes, les cultivateurs donnent principalement leurs soins au thym, au romarin, à l'aspic, à la lavande. A Nice, on cultive spécialement la violette. La Sicile fournit le citron et l'orange; l'Italie, l'iris et la bergamote. L'Angleterre peut réclamer la supériorité pour la lavande et la menthe poivrée. Ces végétaux sont cultivés principalement à Mitcham, dans le comté de Surrey, et à Hitchin, dans le comté de Hertford. Les vastes cultures de fleurs établies en France et en Angleterre dans les localités que nous avons citées, à Andrinople, dans la Turquie d'Europe; à Brousse, à Uslak, dans la Turquie d'Asie; à Gazepore, dans l'Inde, indiquent jusqu'à un certain point l'importance commerciale de la parfumerie. Ajoutons que l'Europe et l'Inde anglaise consomment annuellement, sous différents noms, 6,810 hectolitres d'esprits parfumés. Quelques chiffres relatifs à la France ont un certain intérêt. [illegible] Cannes s'élève chaque année à 25,000 kilogr. Nice produit 200,000 kilogrammes de fleurs d'oranger. La quantité de fleurs d'oranger re[illegible] duisent 800 grammes de néroli pur; 600 kilo[illegible] logrammes de roses, 50,000 kilogrammes de [illegible]

[illegible]

moyen de quatre procédés bien distincts :

[illegible] pour le zeste de l'orange, du limon, du ci[illegible]

[illegible] fin de la distillation, pour liquéfier les portions d'essence solidifiées contre les parois du serpentin. En général, les plantes fraîches fournissent une essence d'une odeur plus agréable et en plus grande abondance que les plantes sèches.

3° *Macération.* On ajoute des fleurs à un mélange fondu de graisse de porc et de graisse de rognon de bœuf ou de mouton, et on ajoute des fleurs jusqu'à ce que la pommade ait la force voulue.

4° *Absorption* ou *enfleurage.* On a des cadres carrés, appelés châssis, profonds d'environ 0m,081, ayant au fond un verre de 0m,65 de largeur sur 0m,97 de longueur; sur le verre on étend avec une spatule une couche de graisse d'environ 0m,06; sur cette couche et dans toute son étendue on répand les boutons de fleurs ou les pétales. M. Piver a proposé une méthode qui consiste à faire passer un courant d'air dans un vase rempli de fleurs fraîches, puis dans un second vase contenant de la graisse à l'état liquide et dans laquelle tournent des disques plats; l'air, chargé du *parfum* des fleurs, le dépose sur la graisse en la traversant. Enfin, M. Millan extrait les matières odorantes par une lixiviation méthodique des fleurs avec l'éther, le sulfure de carbone ou le chloroforme. Ces liquides, suffisamment chargés du produit aromatique, sont distillés et laissent pour résidu la substance elle-même du *parfum.* On a proposé, dans un but d'économie, les essences légères de pétrole. Le haut prix de revient de ce procédé en a fait négliger l'emploi jusqu'à présent.

Le poids spécifique des essences crues ne varie pas sensiblement; pour la plupart, il est de 0,9. L'indice de réfraction pour le plus grand nombre tombe entre 1,46 et 1,50. Mais les essences de persil, de sassafras, de myrrhe, de wintergreen, de girofle, d'anis et de casse se montrent plus réfringentes, plus dispersives et en même temps spécifiquement plus pesantes.

Nous donnerons, d'après un habile parfumeur de Londres, M. Piesse, le tableau de la volatilité et de la puissance des odeurs :

Eau	1,0000
Essence de sureau	0,2850
Zeste de citron	0,2480
Zeste de Portugal	0,2270
Lavande anglaise	0,0620
Lavande française	0,0610
Bergamote	0,0550
Persil	0,0370
Petit grain	0,0330
Thym anglais	0,0220
Lemongrass	0,0170
Géranium d'Espagne	0,0106
Calamus	0,0069
Lemon (serpolet)	0,0062
Fenouil anglais	0,0039
Géranium français	0,0074
Essence de roses (Turquie)	0,0051
Essence de roses (France)	0,0038
Girofle	0,0035
Cèdre	0,0020
Patchouli	0,0010

Quantité d'essence ou d'huile essentielle fournie par chaque plante, d'après M. Piesse :

PLANTES	QUANTITÉ DE PLANTES.	ESSENCES FOURNIES.
	kilogr.	gram.
Écorce d'orange	5	312
Marjolaine sèche	10	93,50
Marjolaine fraîche	5	93,50
Menthe poivrée fraîche	50	93,50 à 123,50
Menthe poivrée sèche	10	74,90 à 99,60
Origan sec	10	50,30 à 74,90
Thym sec	10	37,80 à 46,40
Calamus aromaticus	10	74,90 à 99,60
Anis	10	224,90 à 299.50
Carvi d'Allemagne	10	99,60
Girofle	1	159,73
Cannelle	10	74,90
Casse	10	74,90
Bois de cèdre	10	89
Macis	1	93,81
Muscade	1	93,81 à 123,62
[illegible]	25	25,50 à 38,50
[illegible]	5	22,05
[illegible]	50	446
[illegible]	50	56
[illegible]	50	836,50 à 892
[illegible]	50	139,50
[illegible]	50	780,50
Roses de Provence	50	2,60 à 3,45
Bois de Rhodes	50	83,50 à 111
Bois de santal	50	836,50
Vétiver	50	418,25

Voici les noms des principales substances dont on extrait les *parfums* d'origine végétale : acacia, ajugant, amarante, ambrette (graine d'), ananas, aneth, anis, anis étoilé ou badiane, baume du Pérou, baume de Tolu, de storax, de La Mecque, benjoin, bergamote, bois de rose, camphre, cannelle, carvi, cascarille, casse, cassie, cédrat, cèdre, chèvrefeuille, citron, citronnelle, concombre, églantine, fenouil, frangipane, gaulthérie, géranium, girofle, giroflée, glaïeul, héliotrope, hovenia, hysope, iris, jasmin, jonquille, laurier, lavande, lilas, limon, lis, macis, magnolia, marjolaine, mélisse, menthe, muscade, myrrhe, myrte, narcisse, néroli, oliban, orange, patchouli, réséda, romarin, rose, santal, sassafras, styrax, thym, tonka, tubéreuse, vanille, vétiver, verveine, violette, salkameria. On utilise aussi un certain nombre de *parfums* d'origine animale : ambre gris, castoréum, civette, hydracéum, ondatra ou rat musqué, musc, etc. V. ces mots.

L'étude des composés si nombreux de la chimie organique, et surtout des éthers fournis par l'alcool et l'huile de pommes de terre, a produit, dans ces dernières années, un résultat industriel aussi curieux qu'intéressant, au point de vue de ses applications. En effet, tandis que, d'un côté, l'analyse chimique retrouvait dans la composition de quelques *parfums* de véritables éthers organiques, la synthèse, d'un autre côté, réalisant la reproduction directe de ces mêmes éthers, apprenait au chimiste à les préparer dans un état de pureté tel, qu'il fût facile de les confondre, par leurs propriétés physiques et notamment par leurs qualités odorantes, avec les *parfums* naturels. Sous le nom d'*essences artificielles*, on prépare aujourd'hui, surtout en Angleterre et en Allemagne, des composés qui communiquent aux alcools l'odeur, mais non les propriétés, du rhum et de l'eau-de-vie, et d'autres qui, très-employés aujourd'hui dans la confiserie, possèdent le goût de l'ananas, de la fraise, de la framboise, de la poire, de la pomme, etc. Nous citerons quelques exemples : la substance employée sous le nom d'essence de cognac et de vin est un mélange généralement assez complexe de divers éthers de la série éthylique, mais dont les qualités odorantes paraissent dues spécialement à la présence de l'éther pélargonique. On emploie aussi quelquefois, pour aromatiser l'alcool, le produit que l'on obtient en éthérifiant l'acide cocinique, extrait de l'huile de coco. L'éther butyrique joue dans la confection des essences artificielles un rôle considérable; à l'état pur, il possède franchement l'odeur fine de l'ananas, et il est facile, par l'emploi additionnel des alcools de vin et de pommes de terre, de modifier cette odeur et de la changer en celle de la fraise, de la framboise, etc.; moins pur et mélangé avec les éthers qui l'accompagnent lorsqu'il est tiré des corps gras naturels, tels que le beurre, il peut être employé avec succès pour aromatiser les rhums de mauvaise qualité. L'essence de poires s'obtient en dissolvant dans l'alcool l'éther acétique de l'huile de pommes de terre. Sous le nom d'essence de pommes, on désigne une solution alcoolique d'éther valérianique de l'huile de pommes de terre. Enfin, le produit bien connu sous le nom d'essence de mirbane ou d'huile d'amandes amères artificielle n'est autre chose que de la nitrobenzine.

Toutefois, ce principe d'identité d'odeur et de propriétés physiques de corps ayant la même composition chimique est loin d'être absolu. Nous pourrions citer de nombreux exemples parmi les substances que les chimistes appellent isomères; nous nous contenterons d'indiquer l'éther éthylformique et l'éther méthylacétique, qui renferment les mêmes éléments et dans les mêmes proportions, et qui, cependant, possèdent des odeurs bien différentes; le grand groupe des essences hydrocarbonées nous offre encore des exemples nombreux de ces faits singuliers. On pourrait, d'ailleurs, multiplier les exemples de *parfums* artificiels. Nous ferons remarquer seulement qu'on doit la découverte de ces produits utiles aux recherches de la chimie pure; ils prouvent une fois de plus qu'on ne saurait maintenir cette distinction tout artificielle de chimie scientifique et de chimie industrielle.

La parfumerie se relie trop aux développements que nous venons de présenter pour que nous en fassions un article à part; nous allons donc entrer dans les détails relatifs à cette branche importante de l'industrie.

Dans tous les temps, le merveilleux a joué un grand rôle dans la fabrication des produits de la parfumerie et la crédulité publique leur a prêté volontiers une puissance occulte et mystérieuse.

Au moyen âge, tous les parfumeurs sont tant soit peu sorciers et astrologues. Les astres président aux réactions chimiques et aux mélanges de leurs graisses. On y incorpore volontiers des substances étranges auxquelles l'esprit public attache une signification terrible ou bienfaisante. Sous l'influence de telle ou telle constellation ou de quelques paroles cabalistiques, les huiles et les esprits anodins deviennent en un instant des philtres pour faire aimer ou pour faire mourir de consomption.

Aucune des branches de l'industrie moderne n'a été pendant aussi longtemps et aussi complètement soumise aux pratiques ténébreuses du charlatanisme. C'est à peine si aujourd'hui même les progrès récents de la chimie sont parvenus à la retirer des mains des empiriques. Néanmoins, cette fabrication demandera toujours des soins excessifs et des préparations très-minutieuses, en raison de la multiplicité et de la fragilité des produits.

Il faut distinguer dans la parfumerie deux opérations distinctes : la première consiste dans la préparation des matières premières et surtout des essences ou *parfums* que l'on retire directement des fleurs. La ville de Grasse est depuis longtemps célèbre pour le développement qu'y a acquis cette industrie.

La seconde opération met ces matières premières en œuvre et les incorpore aux graisses, esprits, vinaigres, savons, etc., pour les livrer à la consommation; tous ces produits divers sont réservés aux usages de la toilette. Cette fabrication est presque exclusivement concentrée à Paris et dans ses environs.

Du reste, cette division n'est plus à l'heure qu'il est aussi tranchée qu'il y a quelques années. Depuis l'extension considérable et la facilité que les chemins de fer ont imprimées aux transports, certaines maisons de Paris fabriquent elles-mêmes leurs *parfums*, en faisant venir les plantes des contrées où la nature les fait croître. Néanmoins, la fabrication de la ville de Grasse a gardé une grande importance; la douceur particulière de son climat et la nature de son sol, où les plantes aromatiques croissent presque sans culture, la lui assurent pour toujours.

On fait directement et sans opérations intermédiaires des pommades qui sont d'une qualité et d'une suavité tout à fait hors ligne. La graisse une fois fondue, on y jette les fleurs en remuant continuellement, puis on passe dans des canevas et on presse le marc. Cette manipulation sera répétée dix à douze fois. Elle s'applique particulièrement à la rose et à la fleur d'oranger. Pour les fleurs plus délicates, telles que le jasmin, la tubéreuse, la jonquille, la violette, etc., le procédé est plus minutieux encore : on place au fond d'un châssis en bois des fleurs bien fraîches et on recouvre d'une plaque de verre sur laquelle la graisse est étendue avec une palette. On laisse séjourner les fleurs un temps variable, suivant leur espèce, et on les renouvelle de façon que la pommade s'imprègne peu à peu de leur *parfum.* Cette opération peut durer plusieurs mois. Elle exige des soins extrêmes pour que ces pommades ne soient souillées par aucune matière étrangère. Toute purification est en effet impossible, attendu que l'on ne peut pas fondre des pommades sans leur enlever leur odeur.

Les châssis sont disposés de façon à s'emboîter les uns dans les autres, en se superposant en piles verticales. Certaines usines de Grasse ont plusieurs milliers de ces châssis constamment en service. Il va sans dire que ces préparations hors ligne sont d'un prix fort élevé, tant à cause de la quantité de fleurs qu'elles consomment que des soins incessants et spéciaux qu'elles nécessitent.

Pour faire des huiles parfumées, on opère de même, par infusion avec de l'huile d'olive très-pure, ou bien en étendant les fleurs sur du coton imbibé d'huile. Quand on juge cette dernière suffisamment odorante, on l'extrait par la pression. On fabrique aussi à Grasse des huiles essentielles par la distillation des plantes avec des proportions d'eau variables. Les principales essences sont celles de néroli, de petit grain, de lavande, de serpolet, de thym, de romarin, etc.

Enfin, on extrait encore le *parfum* des fleurs en les laissant infuser plus ou moins longtemps dans l'alcool, à froid. On obtient ainsi ce que l'on nomme des esprits d'odeur, que l'on peut, d'ailleurs, fabriquer après coup en traitant par l'alcool les pommades, les huiles parfumées ou les huiles essentielles. L'extraction par infusion dans l'esprit-de-vin est le seul procédé possible à Paris. Celle qui se fait par le simple contact avec les graisses ou les huiles exige que la fleur soit employée dans toute sa primitive fraîcheur, et elle n'est possible que sur les lieux mêmes où on la cueille. C'est pourquoi la ville de Grasse gardera toujours le monopole de cette intéressante industrie. Depuis quelques années, Alger a pris un des premiers rangs dans la production et le commerce des essences.

On fait surtout à Paris et aux environs la parfumerie moins fine, que l'on obtient en incorporant dans les graisses, les esprits, les huiles, les savons, les vinaigres, etc..., les produits odorants de qualité supérieure, importés du Midi. C'est à Paris encore que se fabriquent ces pâtes, ces cosmétiques innombrables, ces poudres et ces produits de toutes sortes qui sont l'attirail des toilettes parisiennes, ainsi que les mille ingrédients divers qui sont destinés à effectuer cet odieux plâtrage de la figure humaine que l'on a justement flétri du nom de maquillage.

L'art du parfumeur parisien consiste surtout dans le choix et le mélange des différents *parfums* qui servent à fournir les eaux et les essences de mouchoir, dont la composition change avec le goût des consommateurs et est par-dessus tout une affaire de mode. En tête de ces préparations, on doit placer l'eau de Cologne. Sa composition n'est pas absolument invariable; chaque fabrique importante possède à peu près sa recette particulière. Celle de Jean-Marie Farina de Cologne jouit depuis longtemps d'une grande réputation. Vient ensuite la masse innombrable des vinaigres de toilette et autres. On en a fait à toutes sortes d'odeurs, telles que vanille, œillet, jasmin, tubéreuse, etc. De tout temps, l'imagination des parfumeurs s'est plu à créer des vinaigres doués de propriétés médicamenteuses plus ou moins bizarres. Le plus anciennement connu est probablement le vinaigre des quatre voleurs, destiné à chasser le mauvais air. On peut citer après lui : le vinaigre pour les piqûres de cousins; le vinaigre de Séville, pour mouiller le tabac; le vinaigre scillitique, pour la voix; le vinaigre de turbie, pour les maux de tête; le vinaigre dentifrice et le vinaigre romain, pour les dents; le vinaigre de Flore et de Bully, pour éteindre la chaleur de la peau; le vinaigre fondant, pour les cors aux pieds, etc. Pour les savons de toilette, Marseille et Montpellier sont, après Paris, les villes qui en produisent le plus. A l'étranger, les villes où la parfumerie a pris le plus de développement sont : Gênes, Naples, Cologne, Londres et Bruxelles. La parfumerie est, encore aujourd'hui, livrée en grande partie à l'empirisme. Les préparations les plus excentriques, souvent vénéneuses et décorées des noms les plus étranges, éclosent tous les jours aux yeux du public, toujours prompt à se laisser séduire par le charlatanisme. V. ESSENCE, HUILE ESSENTIELLE, POMMADE, SAVON, VINAIGRE.

Parfum de Rome (LE), par M. L. Veuillot. V. ROME.

PARFUMÉ, ÉE (par-fu-mé) part. passé du v. Parfumer. Pénétré, imprégné d'un parfum : *Une chambre* PARFUMÉE. *Un mouchoir* PARFUMÉ. *Je me fourrai vite dans le lit, dont je sentis que les draps étaient propres et* PARFUMÉS. (Le Sage.) *L'air est* PARFUMÉ *par les fleurs semées dans l'herbe.* (A. Karr.)

> Je verrai les chemins encor tout *parfumés*
> Des fleurs dont sous nos pas on les avait semés.
> RACINE.

> Les rêves sont au fond des coupes *parfumées*,
> L'indigent se croit prince et défait des armées.
> PONSARD.

— Qui exhale une bonne odeur : *Des fleurs* PARFUMÉES. *Des fruits* PARFUMÉS. *Il y a en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées,* PARFUMÉES. (B. de St-P.)

> Dites-moi sur quel bord, vers quel sommet lointain
> Ces chameaux vont paissant une herbe *parfumée.*
> MILLEVOYE.

> Le voile *parfumé* de cette fleur brillante
> Cache un fruit savoureux pour la saison suivante.
> A. MARTIN.

— Fig. Qui a quelque chose d'agréable ou d'affecté : *Vous me ferez aimer l'amusement de nos Bretons plutôt que l'indolence* PARFUMÉE *de vos Provençaux.* (Mme de Sév.) *Sous le paletot de drap que nous portons est resté le souvenir* PARFUMÉ *de l'habit de soie semé de paillettes.* (E. de Gir.)

— *Gants parfumés*, Gants dont la peau était enduite d'essence : *Othon III dut sa mort aux* GANTS PARFUMÉS *que lui avait envoyés la veuve de Crescentius.* (Complém. de l'Acad.)

— Hygiène. Soumis à des fumigations, comme précaution contre la contagion : *Lettres* PARFUMÉES.

PARFUMER v. a. ou tr. (par-fu-mé — rad. *parfum*). Remplir, imprégner d'une bonne odeur : PARFUMER *ses gants, ses cheveux. Les fleurs* PARFUMENT *l'air. Ces fruits* PARFUMENT *la bouche. Les chèvrefeuilles* PARFUMENT *les airs.* (B. de St-P.)

> Le baume, heureux Jourdain, *parfume* tes rivages.
> DELILLE.

> Et nous recommencions nos jeux, cueillant par gerbes
> Les fleurs, tous les bouquets dont Dieu *parfume* l'air.
> V. HUGO.

— Fig. Produire un effet agréable, exhaler comme un parfum dans : *Il y a une foule de petits bonheurs qui suffisent pour* PARFUMER *la vie.* (A. Karr.)

> Ce sont femmes de bien, dont l'honneur est entier,
> Et qui de leurs vertus *parfument* le quartier.
> REGNARD.

— Hygiène. Soumettre à des fumigations, pour chasser les miasmes : PARFUMER *une maison de pestiférés, un navire infecté du typhus.* PARFUMER *une lettre venue d'un lieu suspect de contagion.*

Se parfumer v. pr. Etre, pouvoir être parfumé : *Les appartements ne doivent pas se* PARFUMER *trop fréquemment.*

— Imprégner ses habits, son linge de bonnes odeurs; oindre, frotter son corps d'eaux de senteur, de pommades odorantes : *Elle* SE PARFUMA *et releva sa beauté par l'ajustement le plus riche et le plus galant.* (Volt.)

PARFUMERIE s. f. (par-fu-me-rî — rad. *parfum*). Fabrication et commerce de parfums, de cosmétiques, d'essences et autres produits parfumés dont on fait usage pour la toilette.

— Encycl. V. PARFUM.

PARFUMEUR, EUSE s. (par-fu-meur, eu-ze — rad. *parfumer*). Personne qui fabrique ou vend des parfums : *L'art du* PARFUMEUR *embrasse la fabrication des poudres et sachets odorants, des pommades et savonnettes, des eaux de senteur, etc.* (Chaptal.) *Les* PARFUMEURS *perdent l'odorat.* (A. Karr.)

— Adjectiv. : *Marchand* PARFUMEUR. *Ouvrier* PARFUMEUR.

— Encycl. Pendant longtemps, la vente des parfums ne fut pas l'objet d'un commerce

spécial; les *parfumeurs* s'étaient réunis aux gantiers, et cette corporation, dont les statuts remontaient à Philippe-Auguste (1180), était désignée sous le nom de corporation des *maîtres et marchands gantiers-parfumeurs*. La vente des pommades, parfums de toute nature, poudres, etc., faisait partie de leur industrie. Au XVI^e siècle, l'usage des parfums devint beaucoup plus commun. Les Italiens de la cour de Médicis donnèrent en cela, comme en beaucoup d'autres choses, l'exemple d'un luxe raffiné. Nicolas de Montau dans son *Miroir des Français*, publié en 1582, reproche aux dames et aux demoiselles « d'employer tous les parfums, eaux cordiales, civette, musc, ambre gris et autres précieux aromates, pour parfumer leurs habits et linges, voire tout leur corps. » L'historien de Thou dit que les favoris de Henri III vendaient les offices de justice à des *parfumeurs* et autres artisans de luxe et de débauche. Il n'est pas étonnant dès lors que d'autres corporations aient disputé aux gantiers le monopole de la vente des parfums. Quelques merciers voulurent comme eux vendre les parfums; mais un arrêt, rendu par le parlement en 1594, le leur défendit; il enjoignit en même temps aux maîtres gantiers-*parfumeurs* de ne vendre que des parfums qu'ils auraient eux-mêmes préparés. Les statuts de cette corporation furent confirmés par Louis XIV en 1656. D'après ces statuts, nul ne pouvait être reçu marchand *parfumeur* avant quatre années d'apprentissage et trois années de compagnonnage; il fallait, en outre, produire un chef-d'œuvre. Les fils de marchand étaient seuls exempts de ces formalités; ils devaient seulement avoir acquis l'expérience du métier. La veuve d'un maître pouvait, si elle restait en état de viduité, continuer l'état du défunt; mais il lui était défendu de prendre aucun apprenti.

La communauté était dirigée par quatre maîtres et quatre jurés; ces derniers étaient nommés pour deux ans, de façon que, tous les ans, les deux plus anciens faisaient place à deux nouveaux, élus devant le procureur du roi par les membres de la communauté.

En 1776, la corporation des *parfumeurs* fut réunie à celle des boursiers-ceinturiers; les droits de réception étaient de 400 livres.

PARFUMIER s. m. (par-fu-mié). Forme ancienne du mot PARFUMEUR : *Et de la nature ont fait les hommes comme les* PARFUMIERS *de l'huile : ils l'ont sophistiquée.* (Montaigne.)

PARFUMOIR s. m. (par-fu-moir — rad. *parfumer*). Petite grille sur laquelle on pose l'objet que l'on veut parfumer, en brûlant des pastilles au-dessous.

PARGA, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, pachalik et à 80 kilom. S.-O. de Janina, sur la mer Ionienne, vis-à-vis de l'île de Paxo, avec un bon port de commerce, défendu par une batterie; 5,000 hab. Exportation de tabac, huile, fruits, vins. Parga est admirablement située au milieu de bosquets d'oliviers et possède un beau château vénitien. Elle fut fondée à l'époque de la chute de l'empire romain et forma, à partir de 1401, une petite république sous la protection de Venise. Après la chute de la république vénitienne en 1797, elle resta indépendante jusqu'en 1814. A cette époque, elle fut assiégée par Ali-Pacha, puis abandonnée par les Anglais, dont elle avait imploré le secours; ses habitants émigrèrent en 1819, plutôt que de se soumettre au joug de la Turquie.

PARGANIOTE s. et adj. (par-ga-ni-o-te). Géogr. Habitant de Parga; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PARGANIOTES. *La population* PARGANIOTE.

PARGASITE s. f. (par-ga-zi-te — de *Pargas*, nom de lieu). Minér. Nom donné à plusieurs minéraux, principalement à une wernérite, à un pyroxène et à une amphibole, qu'on trouve aux environs de Pargas, en Finlande.

— **Encycl.** La *pargasite* proprement dite est une amphibole qui se rencontre tantôt en cristaux isolés, tantôt en grains cristallins disséminés dans un carbonate de chaux. Elle est d'un noir plus ou moins intense ou d'un vert bleuâtre. La variété verte et granuliforme a d'abord été désignée sous le nom de *coccolithe de Finlande*, à cause de sa ressemblance avec la coccolithe de Norvège. On rapporte généralement la *pargasite* à la hornblende. Néanmoins, plusieurs savants la considèrent, du moins la verte en grains, soit comme une espèce particulière, soit comme une espèce intermédiaire entre la hornblende et l'actinote.

PARGER v. a. ou tr. (par-jé — rad. *parc*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Il pargea, nous pargeons*). Anc. cout. d'Auvergne. Parquer, mettre dans un parc : *Parger les moutons.* ‖ *Parger héritages*, Fumer et engraisser une terre en y parquant des bêtes à laine.

PARGHELIA, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure II^e, district de Monteleone, mandement de Tropea; 3,895 hab.

PARGIE s. f. (par-jî — rad. *parger*). Féod. Amende que payait au seigneur le propriétaire des bestiaux qui avaient causé des dommages dans un champ.

PARGNEAU s. m. (par-gno; *gn* mll.). Ichthyol. Un des noms vulgaires du carpillon.

PARGUÉ interj. (par-ghé — corrupt. de *pardieu*). Jurement en usage dans l'ancienne comédie. ‖ On dit aussi PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE.

PARHÉLIE s. m. (pa-ré-lî — grec *parhêlios*, mot formé de *para*, à côté, et de *hêlios*, soleil). Astron. Cercle lumineux qui se montre quelquefois autour du soleil : *Les* PARHÉLIES, *ainsi que les arcs-en-ciel, n'ont lieu que lorsque le soleil est peu élevé sur l'horizon.* (B. de St-P.) ‖ On écrit aussi PARÉLIE.

PARHÉLIQUE adj. (pa-ré-li-ke — rad. *parhélie*). Astron. Qui a rapport au parhélie : *Cercle* PARHÉLIQUE. ‖ On dit aussi PARÉLIQUE.

PARHERMÉNEUTE s. m. (pa-rèr-mé-neu-te — du pref. *para*, et du gr. *herméneutês*, interprète). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques syriens du VII^e siècle.

PARHOMOLOGIE s. f. (pa-ro-mo-lo-jî — du pref. *para*, et du gr. *homos*, semblable; *logos*, discours). Rhétor. Nom que les anciens donnaient à la figure appelée CONCESSION.

PARHYPATE s. f. (pa-ri-pa-te — du préf. *para*, et de *hypate*). Mus. anc. Seconde corde de la lyre, qui était dédiée à Mercure, et qui était d'un degré au-dessus de l'hypate.

— **Encycl.** La *parhypate* est la corde qui suit immédiatement l'hypate du grave à l'aigu. Il y avait deux *parhypates* dans le diagramme des Grecs, savoir : la *parhypate* hypaton et la *parhypate* méson. Ce mot *parhypate* signifie sous-principale ou près de la principale. On sait que *hypate* dans la musique grecque est l'épithète par laquelle on désignait le tétracorde le plus bas et la corde la plus basse de chacun des deux plus bas tétracordes. On appelait donc tétracorde hypaton le plus grave de tous les tétracordes, et la corde qui le suit était appelée *parhypate* hypaton. Puis venait le tétracorde méson ou des moyennes, suivi de la première corde, appelée *parhypate* méson. La première *parhypate* ou *parhypate* hypaton se trouvait donc placée sur *do*, la corde appelée proslambanomène, c'est-à-dire la plus éloignée, se trouvant sur un *la;* la *parhypate* méson se trouvait placée sur un *fa*, c'est-à-dire sur la cinquième note à partir de la corde proslambanomène.

PARI s. m. (pa-ri — du lat. *par*, égal, pareil). Gageure par laquelle deux ou plusieurs personnes, soutenant des choses contraires, conviennent qu'elles payeront une somme ou une chose déterminée à celle qui se trouvera avoir dit vrai : *Un gros* PARI. *Un* PARI *important. Perdre, gagner un* PARI. *Les* PARIS *sont indispensables au progrès des courses et au développement de l'industrie chevaline.* (E. Chapus.) ‖ Somme pariée : *Payer le* PARI.

— *Tenir un pari*, L'accepter, parier contre la personne qui le propose.

— *Le pari est ouvert*, Tout le monde est admis à parier.

— *Être hors de pari*, Se dit de celui qui, dans un pari fait entre plusieurs personnes, a perdu et n'a plus de droit aux enjeux auxquels les autres peuvent encore prétendre.

— Logiq. *Démonstration par le pari*, Mode d'argumentation imaginé par Pascal, pour faire accepter les dogmes religieux, et qui est fondé sur les périls éternels auxquels expose l'incrédulité.

— Jeux. Somme indépendante de l'enjeu ordinaire que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie :

. . . . Perdre tous les *paris!*
Vingt fois le coupe-gorge et toujours premier pris!
REGNARD.

‖ Au jeu de piquet à écrire, Résultat des deux coups qui forment l'ide : *Celui qui perd le* PARI *est obligé de mettre à la queue.* (Acad.) ‖ *Paris de traverse*, Paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— **Encycl.** Philos. Pascal, dans ses *Pensées*, a employé en faveur de la foi chrétienne un argument souvent renouvelé depuis et resté célèbre sous le nom de démonstration du *pari*. Voici en quoi consiste ce raisonnement. La religion catholique vous promet des récompenses éternelles; pourquoi ne pas la suivre? Que risquez-vous à le faire? Rien autre chose que d'engager votre raison, puisque les vérités religieuses ne sont pas rationnelles, et votre liberté, puisque la religion impose certaines obligations. Mais en ne suivant pas la religion, vous risquez votre salut, c'est-à-dire un bonheur éternel. Ce que vous apportez comme enjeu, votre raison et votre liberté, ce sont choses finies; le gain est une chose infinie. Pariez donc, puisque vous jouez le fini contre l'infini. « Qui ne voit que Mahomet, remarque avec justesse M. Ad. Garnier, pouvait adresser le même raisonnement à ceux qu'il voulait convertir? Croyez à la mission que j'ai reçue de Dieu, ou vous serez condamné aux peines éternelles; si vous vous trompez en suivant ma religion, vous n'avez que peu à perdre, mais si vous vous trompez en la rejetant, vous perdez l'infini. Le premier imposteur qui voudra faire recevoir sa doctrine sous la protection d'un Dieu rémunérateur et vengeur pourra proposer le même *pari*. Pour faire croire à une religion, il ne suffit pas de dire qu'on s'expose à un malheur infini en ne la suivant pas, avant de faire admettre que Dieu punira ceux qui seront infidèles à cette doctrine, il faut prouver qu'elle vient de Dieu. » L'argument de M. Garnier est sans réplique. On pourrait encore le pousser plus loin et faire observer que le raisonnement de Pascal est à l'usage de tout menteur éhonté, de toute fiction plus ou moins véreuse. C'est pour parier peu contre beaucoup qu'on met à la loterie, et la loterie a encore sur le salut éternel cet avantage de donner l'espérance d'un gain, peu probable il est vrai, mais certainement possible. C'est pour échapper à des menaces terribles qu'on se laissait exploiter par les sorciers d'autrefois et que quelques paysans se laissent encore duper par les rares sorciers d'aujourd'hui, consentant à sacrifier dix écus pour arracher leurs troupeaux ou leur famille à la destruction dont on les menace. Sans croire absolument aux prédictions des sorciers, ils se font le raisonnement de Pascal. Ce raisonnement, en effet, a une certaine valeur pour celui qui a conservé des doutes sur l'existence des sorciers ou de l'enfer, mais ne saurait toucher ceux qui ne croient ni à ceux-ci ni à ceux-là.

Kant a fait du *pari* un usage philosophique beaucoup plus rationnel; il s'en est servi, non point pour démontrer la nécessité de la foi, mais pour donner la mesure de la croyance, souvent fort hardie en paroles, mais qui devient timide devant la perspective d'une perte d'argent. « La pierre de touche ordinaire, dit Kant, pour mesurer le degré de la croyance, c'est le *pari*. Souvent quelqu'un exprime son jugement d'un ton si assuré et si imperturbable, qu'il semble avoir déposé toute crainte d'erreur. Cependant un *pari* le rend irrésolu; il s'aperçoit alors que sa conviction équivaut à un ducat et non à dix; car il tiendra bien le *pari* d'un ducat; mais le *pari* de dix lui fera reconnaître ce qu'il n'avait pas encore remarqué, qu'il est possible qu'il se trompe. Si nous venons à considérer que dans une question nous sacrifions le bonheur de toute notre vie, notre ton d'assurance disparaît, nous devenons craintifs et nous découvrons que notre croyance ne s'étend pas si loin que nous l'avions d'abord pensé. » (*Critique de la raison pure.*)

— **Mœurs et Cout.** Quoique la législation de tous les pays repousse le *pari*, sinon comme immoral en soi, du moins comme trop frivole et indigne d'attirer l'attention des gens sérieux, il n'en a pas moins tendu à s'acclimater de plus en plus dans les mœurs. On peut même dire que ce qui fait sa valeur c'est que, étant dépourvu de toute sanction légale, ne pouvant donner lieu à aucune action en justice, il crée une dette d'honneur au lieu d'une dette positive; or, ce sont les dettes d'honneur qui sont acquittées de préférence aux autres et plus vite.

Le *pari* est devenu une manie en Angleterre, on parie à peu près sur tout chez nos voisins d'outre-Manche, et il n'est guère d'événement public ou privé qui ne donne lieu à des enjeux considérables. Les courses de chevaux, les combats de coqs et de chiens, les séances de boxe offrent aux parieurs un champ très-vaste et toujours ouvert; ce sont là des *paris* publics et pour lesquels il est tenu des livres avec le même soin que pour des affaires de banque. En dehors de ces sortes de divertissements dont les *paris* sont l'accompagnement obligé, on parie encore sur la probabilité pas ou moins grande de toutes sortes d'événements : les élections, le succès ou la défaite d'un candidat, la chute plus ou moins éloignée d'un ministère, le nombre de voix que pourra réunir à la Chambre telle ou telle proposition constituent divers *paris* pour lesquels [illegible] Angleterre. Lorsque le *Great-Eastern* était en construction, on [illegible] *paris* engagés sur la question [illegible] Léviathan pourrait [illegible] pouvait au moins [illegible] pour sa construction [illegible] grossesses de [illegible] fut obligé d'interdire les *paris* publics qui se [illegible] çon ou d'une fille. Toutes les bonnes choses peuvent être poussées jusqu'à l'abus; au [illegible] le *pari* est [illegible] chose. Dans une société [illegible] savoir-vivre, il coupe court à toute discussion qui [illegible]

[illegible]

Après avoir [illegible]

ment ou de mémoire, il est rare que le contradicteur le plus féroce n'arrive pas à baisser pavillon : [illegible]

Les Anglais ont [illegible] de des *paris* excentriques. L'un d'eux avait parié quelque mille guinées que Crockett finirait par être mangé par un [illegible] le dompteur par tous pays, avec une grande assiduité, guettant le moment où il gagnerait son enjeu. « Ce spectacle vous intéresse, lui dit un jour Crockett, surpris de le voir toujours au premier rang. — Pas plus que cela, répondit l'insulaire; mais j'attends le moment où vous serez mangé. »

Plusieurs lords étaient dans une taverne de Londres : tout à coup un [illegible] « Je parie qu'il ne vivra pas vingt minutes, dit l'un d'eux. — 50 guinées qu'il est mort avant un quart d'heure. — 100 qu'il meurt avant dix. — 100 qu'il est mort. — [illegible] respire encore. » Tous les *paris* sont aussitôt acceptés que proposés. L'un de ceux qui avaient parié pour la vie se joint à la foule assistante et porte au moribond un flacon sous le nez : « Milord! milord! s'écrie un de ceux qui pariaient pour la mort, un instant! les flacons n'en sont pas. »

Un marinier remontait la Tamise dans une frêle embarcation. Un coup de vent survient et le chavire. Le pauvre homme s'efforce de regagner la rive.

La foule s'amasse sur le quai : on est aussi curieux à Londres qu'aux bords de la Seine, et tout aussitôt des *paris* s'organisent. « Il sait nager! — Il ne sait pas nager! — Il se noiera! — Il ne se noiera pas! — 10 livres qu'il se noie! — 10 livres que non! »

Deux bateliers, témoins de l'accident, sautent dans leurs barques et viennent de l'autre rive au secours du malheureux. Encore quelques coups d'aviron, et ils vont l'arracher au danger. Mais, à ce moment, un cri général part de la rive opposée : « Il y a un *pari!...* » A ces mots sacramentels, les bateliers s'éloignent aussitôt, l'homme se noie, le *pari* est [illegible]

Nous avons donné au mot DÉFI un certain nombre d'anecdotes concernant des *paris* extravagants.

— **Sport.** *Paris de courses.* Les *paris* de courses constituent depuis longtemps en Angleterre une véritable industrie dont vivent une foule d'habitués des grandes réunions hippiques, et ils ont pris en France, dans ces dernières années, une grande extension. Originairement et avant de donner lieu à un véritable agiotage, ces *paris* ne différaient pas des autres opérations aléatoires basées sur l'issue plus ou moins probable d'un événement. Les propriétaires des chevaux pariaient entre eux et exposaient souvent, il est vrai, des sommes considérables, mais le cercle des parieurs était fort restreint. Peu à peu les amis et connaissances des propriétaires de chevaux, les habitués du turf s'intéressèrent aux courses et, comme en Angleterre ces sortes d'exhibitions surexcitent vivement la curiosité publique, tout le monde, depuis le membre de la Chambre haute jusqu'au simple [illegible] sie. Les *paris* de courses changèrent alors de [illegible] étaient l'expression de la confiance qu'inspiraient les qualités de tel ou tel cheval : ils devinrent l'objet d'une foule de combinaisons et de calculs dans lesquels le cheval lui-même [illegible]

Commençons par les *paris* proposés entre les propriétaires des chevaux, les membres des cercles, etc. Il existe au Jockey-Club, en France comme en Angleterre, un registre sur lequel sont consignés les *paris* qui se font entre les membres du cercle. Les offres et [illegible]

tant pour le spéculateur que de se faire ren- [illegible]

vent des paris à l'aide d'une tierce personne, sans manifester sa préférence pour le cheval sur lequel il compte. Il y gagne de pouvoir parier pour lui à une cote élevée, tandis que, sa préférence étant connue, la cote serait rapidement portée aux environs du pair. Ces finesses sont considérées comme parfaitement licites; il en est d'autres d'un caractère plus accentué. Il est difficile de prouver qu'un cheval a perdu une course par la volonté de son jockey ou de son propriétaire, à moins que le jockey ne soit un grand maladroit, et dans bien des cas la fraude, pour ne pas être évidente, n'en est pas moins réelle. De là ce principe que ce n'est pas toujours le meilleur cheval qui a le plus de chance de gagner, mais celui sur lequel il y a le plus d'argent placé. On dit que le cheval va ou ne va pas pour l'argent, c'est-à-dire qu'il court ou non pour gagner, suivant que le propriétaire a trouvé à engager des paris plus ou moins avantageux. En fait, on ne peut empêcher un propriétaire de faire tous ses efforts pour gagner avec tel cheval de son écurie de préférence à un autre selon son intérêt, et il y parviendra sans la moindre fraude. Dans l'une des courses les plus intéressantes de l'hippodrome de Longchamp, celle où fut disputé le grand prix de 100,000 francs en 1870, il fut impossible jusqu'au dernier moment de savoir si le major Fridolin (M. Lafitte) voudrait gagner la course avec Bigarreau ou avec Sornette, et l'indécision ne cessa que lorsqu'on vit C. Pratt, l'entraîneur et le premier jockey de l'écurie, monter Sornette; mais il était trop tard pour réformer le plus grand nombre des *paris*.

Toutes les fois que l'on peut prouver une fraude, soit de la part du propriétaire du cheval, soit, ce qui arrive plus souvent, de la part du jockey acheté par les parieurs et payé pour perdre la course, des peines sévères, établies par les règlements des courses, atteignent les délinquants. Mais le petit nombre de cas où ces peines ont été appliquées, mis en regard de ceux où la fraude a été soupçonnée avec quelque raison, montre les grandes difficultés auxquelles se heurtent les juges en pareille matière.

La première base des *paris* est la cote des chevaux. Cette cote n'est autre chose que l'ensemble des proportions auxquelles sont évaluées les chances respectives de chaque cheval dans une course donnée; c'est-à-dire qu'elles dépendent à la fois de sa valeur propre et des concurrents qu'il doit avoir. Si, par exemple, on estime qu'un cheval a une chance seulement de gagner contre dix de perdre, sa cote est de 10 contre 1, et l'argent que l'on expose sur lui est dans la même proportion. Parier contre un cheval à 10/1, c'est n'avoir à payer que 1 s'il perd la course et recevoir 10 s'il la gagne. On parie parfois jusqu'à 50 et même 100 contre 1 contre certains chevaux, et cette cote remonte en quelques jours ou en quelques heures à 1 ou 2 contre 1 et même à égalité par le seul fait du retrait de quelque concurrent redoutable. Lorsqu'au contraire un cheval est grand favori, la proportion en sa faveur est dans l'ordre inverse; on le prend à 2, 3 ou 10/1, c'est-à-dire que l'on n'a que 1 à recevoir s'il gagne la course et que l'on a 10 à payer s'il la perd.

Les *paris* se divisent en deux grandes catégories, *paris* pour et *paris* contre, subdivisés elles-mêmes à l'infini par la variété des combinaisons. Nous ne parlerons que des principales. On appelle *pari* isolé celui où chacune des deux parties contractantes prend un cheval et parie qu'il gagnera la course; dans ce cas, il ne suffit pas que l'un des deux chevaux désignés arrive avant l'autre, il faut qu'il arrive premier; mais l'autre chance peut aussi faire l'objet d'un *pari*, pourvu qu'on le stipule d'une façon spéciale. Le *pari* couplé est celui dans lequel le parieur pour désigne deux ou trois chevaux; le parieur contre n'accepte dans ce cas le *pari* que dans la proportion de 2 ou 3 contre 1 puisque les chances de l'adversaire sont doubles ou triples. Le *pari* couplé est usité surtout entre les propriétaires de chevaux, chacun ayant généralement plusieurs chevaux engagés dans la même [illegible] parieurs prennent ainsi tout une écurie en bloc, dans l'ignorance où ils sont du cheval avec lequel le propriétaire voudra gagner la course.

[illegible] pour est simple; il n'opère guère que sur les deux sortes de combinaisons que nous venons d'exposer; il choisit dans le lot des chevaux inscrits pour la course celui en qui il a confiance, s'informe de sa cote et, s'il trouve un parieur contre décidé à tenir son enjeu, le marché est conclu. La cote étant, nous le supposons, de 2, 3 ou 5 contre 1, [illegible] parieur pour [illegible] il paye 1. Mais, [illegible] pour [illegible] par [illegible] s'élevant [illegible] que [illegible] les plus [illegible] contre le plus grand nombre de chevaux possible [illegible] serait manquée. On conçoit combien le système de *paris* contre serait avantageux si, [illegible] un partenaire pour chaque cheval et si, de l'autre, [illegible] les. Étant donnée une course où seraient engagés 10 chevaux, il parierait, par exemple, 100 francs contre chaque cheval et serait certain de recevoir 9 et de payer 1 quel que fût le gagnant, ce qui constituerait une différence de 800 francs à son avantage. Mais il ne peut en être ainsi; il ne trouverait aucun parieur pour dans ces conditions, et ceux-ci le forcent à subir les variations de la cote qui s'établit précisément par l'antagonisme des parieurs pour et des parieurs contre, les premiers luttant pour obtenir la cote la plus élevée, les seconds pour donner la cote la plus basse possible. Tout l'art du parieur contre consiste à équilibrer ses calculs de façon à se réserver un gain, si minime qu'il soit, même en prévision de la chance la moins favorable. Telle est l'industrie du faiseur de livres, en anglais *book-maker*, ainsi appelé parce qu'il inscrit sur un livre spécial la liste de ses *paris* combinés. Dans une course composée d'un champ de 7 chevaux, supposons, pour rendre l'exemple plus clair, que le book-maker ait tenu 100 francs contre chaque cheval dans les proportions suivantes résultant de la cote :

Cheval	A	100/50
—	B	100/40
—	C	100/30
—	D	100/20
—	E	100/15
—	F	100/10
—	G	100/5

Quel que soit le gagnant, il aura toujours 100 francs à donner; la chance la plus défavorable pour lui est celle où le cheval A, qu'il a pris à 100 contre 50, gagnera la course; mais, même dans ce cas, il ne peut pas perdre. Il donnera 100 francs au parieur pour du cheval A et recevra des six autres :

$$40 + 30 + 20 + 15 + 10 + 5 = 120;$$

son gain sera encore de 20 francs; il en gagnerait 30 dans l'hypothèse de la victoire du cheval B, et 65 dans celle de la victoire du cheval G. Cette manière de procéder, en pariant pour tous les chevaux, est très-sûre; les gains ne peuvent être que plus ou moins considérables, suivant que la course est remportée par l'un des favoris dont la cote est nécessairement basse ou par un cheval qui, étant à peu près inconnu, a été donné à une cote élevée. La difficulté de l'opération consiste à trouver des parieurs pour aux différentes cotes et pour tous les chevaux; le plus grand nombre des *paris* se fait sur les chevaux qui ont le plus de chance; le book-maker sera forcé de les prendre à 100 contre 50 ou 40, comme dans l'exemple précédent, et s'il s'en trouve quelques-uns sur lesquels il n'ait rien fait, son gain sera fort compromis. De là une opération plus hasardeuse et qui est aussi très-familière aux faiseurs de livres; c'est celle où ils écartent de leurs *paris* le cheval qu'ils présument devoir gagner la course. Si la prévision se réalise, leur gain est considérable, puisqu'ils ont tout à recevoir et rien à donner; mais il leur faut alors beaucoup plus d'adresse pour équilibrer leurs *paris* en vue d'une éventualité défavorable. Dans l'exemple précédent, supposons que le book-maker ait écarté le cheval B comme vainqueur probable et que la course soit remportée par A, sa perte ne serait que de 20 francs et il aurait risqué d'en gagner 130; si le vainqueur était D, il gagnerait encore 10 francs malgré l'échec de ses prévisions. L'industrie du book-maker est très-florissante en Angleterre; des fortunes considérables se sont édifiées sur ces calculs, dont nous n'avons exposé que les plus simples et qui se présentent, dans la réalité, avec beaucoup plus de complications. En France, tous les parieurs pour se jettent sur deux ou trois chevaux, parmi lesquels le vainqueur se trouve presque nécessairement et il serait impossible de faire prendre les autres à n'importe quelle cote; le faiseur de livres se trouverait donc toujours à découvert.

Un autre genre de *paris*, dans lequel il n'entre ni prévision ni calcul, où la cote même des chevaux est absolument négligée, est fort en faveur en France. C'est la poule, opération toute simple et dans laquelle le hasard se charge de déterminer le gagnant. Les parieurs, en nombre égal à celui des chevaux qui doivent courir, ayant réuni leurs mises, qui sont toutes égales, les noms des chevaux sont tirés au sort et celui auquel échoit le vainqueur gagne la poule. Les *paris* mutuels, importés d'Angleterre en France, sont basés sur une autre combinaison offrant les mêmes avantages que la poule et permettant au parieur de choisir le cheval sur lequel il veut placer son argent. Les agences où s'effectuent les *paris* mutuels centralisent en une masse tous les *paris* engagés sur une course et en partagent le produit au prorata des mises, déduction faite d'un courtage de 10 pour 100. Leur mode de procéder est très-simple et les intéressés peuvent contrôler la recette à mesure qu'elle se fait. Un tableau mécanique porte inscrits les noms des chevaux, dans une petite case au-dessous de laquelle un bouton fait mouvoir des chiffres. A la première mise placée sur le cheval nº 1, l'employé tourne le bouton et le chiffre 1 vient se placer dans la case, et la même opération est répétée, à chaque mise, pour chacun des chevaux. Au moment où l'on arrête les *paris*, le parieur peut se rendre compte, en examinant chaque compteur partiel, du chiffre des mises versées sur chaque cheval, et du chiffre total à l'aide du compteur totalisateur placé en haut du tableau. L'unité des mises lui permet de faire rapidement l'addition. Ainsi, étant donnée une course où 24 chevaux sont engagés et en supposant la mise de 1 louis, le tableau pourra présenter l'aspect suivant : Cheval nº 1, 27; nº 2, 18; nº 3, 14; nº 4, 6; nº 5, 33; nº 6, 12; nº 7, 11; nº 8, 16; nº 9, 19; nº 10, 24; nº 11, 3; nº 12, 8; nº 13, 17; nº 14, 00; nº 15, 6; nº 16, 00; nº 17, 8; nº 18, 00; nº 19, 28; nº 20, 14; nº 21, 00; nº 22, 00; nº 23, 00; nº 24, 00. Total 264 louis engagés sur cette course. Si le cheval gagnant est le nº 3, la masse de 4.752 fr. sera à partager entre 14, ce qui fera un total de 339 fr. 40 pour chaque louis parié; le preneur se trouvera avoir eu ce cheval à la cote de 16 contre 1. Si c'est le nº 5, la masse se divisera par 33; le quotient sera de 144 fr. par mise, soit une cote de 6 1/2 contre 1, et ce numéro est celui sur lequel avait été fait le plus d'engagements. Dans le cas où la course serait gagnée par le nº 11, sur lequel il n'y avait que trois mises, le quotient serait de 1,584 fr. par louis, soit une cote de 78 contre 1. Dans ce genre de *paris*, la cote est toujours bien supérieure à celle que peuvent offrir les book-makers et offre, par conséquent, de plus grands avantages. Malheureusement, la fraude s'est introduite dans les agences de *paris* mutuels, comme dans presque toutes les opérations qui regardent les courses, et l'on s'est vu dans la nécessité de fermer quelques-unes de ces officines dont les spéculations offraient un véritable scandale.

Enfin, nous citerons encore le *pari* dit *de combinaison*. Ce dernier s'engage sur plusieurs courses à la fois, deux ou trois assez souvent. Si la combinaison porte, par exemple, sur trois courses, il faut, pour gagner, avoir réussi à parier sur trois chevaux arrivés premiers à chacune des trois courses.

Par décision en date du 4 mars 1867, le comité des courses a délégué toutes les attributions concernant les *paris* au comité du Salon des courses qui restera chargé de cette mission. Il est situé boulevard des Capucines, au Grand-Hôtel, et son secrétariat rue La Fayette, 37.

Les *paris* sont réglementés comme suit :

Règlement sur les paris de course.

Art. 1er. Pour qu'un *pari* soit valable, il faut qu'il y ait possibilité de gagner au moment où il est conclu. Celui qui ne peut pas gagner ne peut pas perdre.

Art. 2. Si un cheval engagé sous une désignation inexacte ou insuffisante est, pour ce motif, disqualifié avant la course et empêché de courir, les *paris* faits sur ce cheval sont nuls de droit et de fait.

Art. 3. Si le cheval placé premier par le juge est ensuite disqualifié soit pour une irrégularité commise pendant la course, soit par suite d'une réclamation faite avant la course contre la validité de son engagement, le sort des *paris* est inséparable de celui du prix. Mais, si cette réclamation n'est faite qu'après la course, les *paris* restent acquis au cheval arrivé premier, en dépit de la disqualification dont il peut être frappé, pourvu que : 1º la réclamation porte uniquement sur la validité de l'engagement; 2º le cheval soit de l'âge voulu; 3º son engagement dans une course pour laquelle il n'est pas qualifié ait eu lieu de bonne foi et ne soit pas le résultat d'une manœuvre frauduleuse ou de déclaration mensongère, tombant sous le coup de l'article 16 et suivants du code des courses. Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, il n'y a pas d'exception à la règle générale et les *paris* suivent le prix, que l'objection ait été faite avant ou après la course.

Art. 4. Si une irrégularité est commise dans l'engagement d'un cheval dans le but de parier contre ce cheval et, s'il arrive premier, de le faire disqualifier au moyen d'une réclamation faite après la course, les *paris* faits sur ce cheval sont annulés comme frauduleux.

Art. 5. Un *pari* est nul de plein droit si l'une des parties meurt avant que la course soit décidée.

Art. 6. Un *pari* ne peut être annulé que d'un consentement mutuel et dans les cas suivants : 1º toute personne ayant un *pari* avec un *defaulter*, c'est-à-dire un parieur frauduleux ou qui ne paye pas, régulièrement déclaré tel, peut déclarer ce *pari* nul; 2º toute personne créancière d'une autre pour un *pari* dont elle n'aurait pas été payée a le droit de déclarer nul tout *pari* qu'elle aurait avec la même personne pour des courses à venir; mais ce droit n'existe que pour une dette personnelle, et on ne peut l'exercer contre celui qu'on saurait n'avoir pas rempli ses engagements vis-à-vis d'un tiers, s'il n'a été déclaré régulièrement *defaulter*; 3º toute personne ayant des motifs légitimes de croire qu'un *pari* ne lui sera pas payé au cas où elle gagnerait peut, huit jours au moins avant la course, demander au comité d'ordonner le dépôt des enjeux ou la production d'une garantie suffisante. Si la demande est admise et que la décision du comité n'ait pas été mise à exécution la veille de la course, le requérant peut déclarer le *pari* nul. Les déclarations de nullité de *pari* doivent être adressées par écrit au comité et, une fois faites, ne peuvent plus être retirées.

Art. 7. Toute personne qui ne paye pas les *paris* qu'elle a perdus sur une course n'a pas le droit de recevoir le montant de ceux qu'elle a gagnés. Les débiteurs doivent payer entre les mains du comité, qui règle l'emploi de la somme reçue.

Art. 8. Les *paris* faits sur deux chevaux sont annulés si, après qu'ils ont été conclus, ces chevaux passent entre les mains d'un seul propriétaire ou de propriétaires associés.

Art. 9. Tout *pari* entre des chevaux désignés est nul si aucun d'eux ne gagne, sauf convention contraire.

Art. 10. Si un *pari* est fait sur un signal ou sur une indication après que la course est terminée, il est considéré comme frauduleux et nul.

Art. 11. Les *paris* faits après que les chevaux ont passé le poteau gagnant, et avant que la décision du juge soit connue, sont considérés comme n'ayant rapport qu'à cette décision et sont définitivement réglés par elle.

Art. 12. La personne qui met une proportion a le droit de choisir un cheval ou le champ; si elle choisit un cheval, le champ comprend tous les chevaux qui partent contre lui.

Art. 13. Lorsqu'un *pari* est engagé pour un certain nombre de chevaux contre le champ et que, parmi ces chevaux, il s'en trouve de retirés, de disqualifiés, ou même qui n'ont jamais été engagés, le *pari* est néanmoins bon et valable pourvu qu'il reste un seul cheval qui soit qualifié pour courir au moment où le *pari* a été conclu. Mais le *pari* est nul si tous sont retirés ou disqualifiés.

Art. 14. Si une course est avancée ou retardée de plus de quatre jours ou s'il est apporté le moindre changement à ses conditions, les *paris* sont nuls.

Art. 15. Quand on parie que des chevaux gagneront un certain nombre de courses dans l'année, cette condition s'entend de l'espace de temps compris du 1er janvier au 31 décembre.

Art. 16. Si un *pari* est fait entre deux chevaux avec la condition d'un forfait déterminé et que les deux chevaux partent, chacune des parties a le droit de déclarer forfait; celle qui fait cette déclaration paye le montant du forfait si l'autre cheval gagne, mais ne reçoit rien si le sien est vainqueur.

Art. 17. Un *pari* peut être bon et valable même si le cheval qui en est l'objet ne court pas. C'est ce qu'on nomme *play or pay* (courir ou payer). Sont considérés comme courir ou payer, sauf condition contraire : 1º les *paris* faits sur toutes les courses dont les engagements sont clos six mois au moins à l'avance et sur tous les handicaps dont le prix, sans les entrées, s'élève environ à 40,000 fr.; 2º les *paris* qui dépendent de plusieurs événements. Sur toutes les autres courses, les *paris* sont ou ne sont pas courir ou payer, suivant la condition faite entre les parties, et, en l'absence de toute convention, ils sont considérés comme n'étant pas courir ou payer.

Art. 18. L'argent donné pour avoir un *pari* n'est pas rendu, même si la course n'a pas lieu.

Art. 19. Quand la personne nommée pour donner le départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les *paris* sur ces chevaux sont considérés comme des *paris* courir ou payer.

Art. 20. Si dans une course pour un *pari* particulier deux chevaux courent une épreuve nulle, les *paris* sont nuls, et, si la course est recommencée sur-le-champ, elle n'en est pas moins considérée comme la conséquence d'un nouvel engagement.

Art. 21. Si, dans un prix ou une poule, des chevaux courent une épreuve nulle et que les propriétaires conviennent de partager, les *paris* entre ces deux chevaux ou engagés entre l'un d'eux et le champ se règlent en réunissant les enjeux et en les partageant ensuite entre les parties dans la même proportion que le prix l'aura été : celui qui aura parié pour l'un des chevaux ayant couru l'épreuve nulle contre un des chevaux battus gagne la moitié de son *pari* si ce cheval gagne la moitié du prix.

Art. 22. Si un *pari* dépend de plusieurs événements ou de plusieurs courses et que la première se termine par une épreuve nulle suivie d'un partage égal du prix, le *pari* est nul. Mais si, après que la première course est décidée, l'une des autres donne lieu à une épreuve nulle suivie du partage égal du prix, les enjeux sont mis ensemble et partagés également. S'il y a deux épreuves nulles, l'argent est partagé une seconde fois. Si un des chevaux ayant couru l'épreuve nulle reçoit plus de la moitié du prix, il est considéré comme gagnant dans le cas d'un *pari* sur plusieurs courses.

Art. 23. Se reporter à l'article 17, où se trouve expliquée au long la théorie courir ou payer.

Art. 24. Le comité ne connaîtra d'aucune difficulté relative à des *paris* faits sur un handicap avant la publication des poids.

Art. 25. Les commissaires des courses n'ont, en cette qualité, aucune autorité pour connaître de réclamations ou difficultés relatives aux *paris*.

Art. 26. Les *paris* faits sur une course en partie liée sont toujours sur le résultat définitif de la course, même quand ils ont été faits pendant que les chevaux courent, à moins de conditions contraires.

Art. 27 et dernier. Un *pari* fait sur une course en partie liée, après qu'une épreuve est terminée, est nul si le cheval pour lequel

on a parié ne court pas, à moins que ce *pari* n'ait été spécifié courir ou payer.

M. E. Chapus raconte à propos des *paris* de courses quelques anecdotes par lesquelles nous terminerons.

Le prince de Galles, le futur George IV, avait une écurie de courses fort bien montée et il ne fut pas à l'abri de quelques soupçons de fraude dans ses opérations. Escape, l'un de ses chevaux, était engagé pour deux prix qui devaient être courus à Newmarket le 20 et le 21 novembre 1791; on le considérait comme à peu près sûr de la victoire et on avait parié pour lui en conséquence. Le premier jour, il fut honteusement battu: le lendemain, comme tous les *paris* étaient contre lui à 30 et 40 contre 1, il battit ses adversaires avec la plus grande facilité. Des sommes fabuleuses furent perdues par suite de ces péripéties qui firent scandale et le prince fut obligé de se retirer du turf; il donna également sa démission de membre du Jockey-Club, où il ne rentra qu'en 1805.

⁂

Lord Grosvenor avait un cheval engagé pour les courses de Craven; quelques jours avant la réunion, le bruit courut que ce cheval toussait. D'où venait ce bruit? le voici: un homme avait été payé par une association de parieurs pour rester pendant la nuit à la belle étoile sur le toit des écuries du comte afin d'espionner ce qui s'y passait. Le rapport qu'il fit ayant été mis en doute, il fut décidé qu'un autre homme plus digne de croyance serait chargé de la même mission la nuit suivante. Le comte de Grosvenor, ayant eu vent du complot, fit appeler son entraîneur: « Aurions-nous, par hasard, un cheval qui tousse? demanda-t-il. — Oui, milord, nous en avons un, lui répondit-on. — Bien, dit Sa Seigneurie; placez ce cheval dans la stalle au-dessus de laquelle notre homme doit se mettre en vigie; le temps est humide et glacial et, à défaut de bons renseignements, il attrapera au moins un bon rhume. » Naturellement, le rapport qui fut fait le lendemain confirma ce qui avait été dit déjà de la maladie du cheval engagé; les *paris* se firent contre lui dans des rapports très-inégaux. Ils furent tous tenus par les agents de lord Grosvenor et à qui cette affaire valut une très-grosse somme d'argent, car son cheval battit très-aisément son adversaire.

⁂

Les parieurs fantastiques se sont mêlés de la partie, comme les joueurs fantastiques abondent à la Bourse. Ils engagent 20,000 guinées sur un cheval et se rendent aux courses avec un bon passe-port dans la poche, tout prêts à fuir sur le continent en cas de perte. On assure que maintenant ces parieurs de contrebande, se défiant les uns des autres, prennent tous la même précaution: les perdants partent subitement, mais les gagnants les suivent de près. La course d'hommes après la course de chevaux! Un gagnant furieux poursuivit son antagoniste rebelle de poste en poste et le rejoignit sur le Vésuve. Au sommet du volcan, le parieur fuyard se croyait bien en sûreté; il oubliait Newmarket en contemplant la mer azurée, la blanche Parthénope et les îles enchantées de Caprée, d'Ischia et de Nisida. Tout à coup un homme se précipite sur lui, le saisit au collet et lui crie d'une voix formidable: « Mes 20,000 guinées! »

— Jurispr. V. JEU et PARI.

PARIA s. m. (pa-ri-a — du tamoul *pareyers*, homme hors de classe, du sanscrit *para*, hors de, le même que le grec *para*, latin *per*. Le sanscrit *pari-aya* désigne, selon Delâtre, la transgression de certains préceptes, et aussi celui qui n'observe pas les préceptes, qui est hors des préceptes). Homme de la dernière et la plus méprisée des castes des Indous: *La caste des* PARIAS *est reçue en infâme par toutes les autres.* (Acad.) *Un* PARIA *est un homme qui n'a ni foi ni loi; c'est un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer si on en est seulement touché.* (B. de St-P.)

— Par ext. Homme dédaigné, repoussé par ses semblables: *Je crois fermement qu'un jour il n'y aura plus de* PARIAS *au banquet de la vie.* (Banqu.) *Tes qu'il n'y a plus de* PARIAS *pour ..., il ne peut plus y avoir de privilèges ...* (M... Chev.)

— Mar. Nom donné, dans l'Inde, aux bâtiments mal tenus, ou montés par des parias.

— S'emploie quelquefois au féminin.

— **Encycl.** Les Grecs avaient déjà soupçonné que l'Inde, [illegible] ... les premiers [illegible] de la civilisation européenne, les conquêtes des Occidentaux ... ce pays n'ont pas contenu ... les dernières découvertes de la ... une éclatante confirmation. Mais par la raison que ce pays intéresse à ce ... une si haute place dans l'histoire de l'humanité, il importe de ne pas ... la vérité, et nous devons rappeler qu'il fut et qu'il est encore, à la honte de ... qui a vu naître, le foyer de la plaie sociale la plus honteuse, l'institution ... des parias.

Quelques auteurs ont essayé de jeter sur cette caste malheureuse un certain vernis poétique; Bernardin de Saint-Pierre a fait un sage d'un *paria*, Casimir Delavigne a presque tenté d'en faire un roi, pour donner une idée du degré de vérité que comportent de pareilles fantaisies, qu'on nous permette, à côté de la chaumière de Bernardin de Saint-Pierre, de placer la description d'une vraie hutte de *paria* faite par un missionnaire: « J'arrivai, dit-il, près de la hutte vers laquelle mon devoir me conduit, la porte en est souvent si basse que je suis obligé de marcher sur mes mains pour pouvoir y pénétrer. J'entre dans ce réduit infect; un mouchoir, dont j'ai eu soin de tremper un des bouts dans un fort vinaigre et que je tiens sous mes narines, me garantit en partie de la puanteur qui s'exhale de tous côtés. J'y trouve un squelette gisant quelquefois sur la terre nue, mais le plus souvent sur une natte demi-pourrie, et ayant pour oreiller une pierre ou un morceau de bois. Le malheureux n'a pour se couvrir qu'une [illegible] ou tissu de laine grossier et tout déchiré qui lui laisse à nu la moitié des membres. Je m'assieds par terre à côté de cet infortuné; les premières paroles que je lui entends prononcer d'une voix lamentable et défaillante sont ordinairement celles-ci: « Père! je meurs de » froid et de faim. » Je passe un quart d'heure ou plus auprès de lui et je sors enfin de ce triste séjour du malheur, le cœur navré du spectacle déchirant dont je viens d'être témoin, et le corps souvent couvert d'insectes et de toutes les espèces de vermine qui pullulent dans ces repaires. » Ce que le missionnaire a oublié de mentionner, c'est la cause de la puanteur contre laquelle il avait cru nécessaire de prendre quelque précaution: elle vient des quartiers de charogne infecte que le *paria* append dans sa hutte pour les faire sécher, lorsqu'un heureux hasard l'a mis en possession d'un excès de cette infâme nourriture qu'il dispute aux chiens et aux oiseaux de proie.

Les causes originelles de cette épouvantable misère ne sont pas faciles à assigner. L'existence de la caste des *parias* est certainement fort ancienne. Fut-elle, à l'origine, composée d'individus déchus de leur caste par un crime, un sacrilège, un cas d'impureté légale? La chose est possible; mais il est possible aussi que les *parias* soient un peuple vaincu, que les vainqueurs auront méprisé après l'avoir avili. Quant à l'hérédité de la tache originelle, quelle qu'elle soit, elle s'accorde avec les opinions religieuses et les mœurs du pays. Aussi l'horreur qu'inspire le *paria* remonte-t-elle aux temps les plus reculés. Manou les a maudits sous le nom de *tchandâlas*. Il les place au-dessous d'une autre race infâme, celle des *swapâcas* (mangeurs de chiens). Il leur défend d'avoir une demeure fixe, de posséder des vases entiers, des ânes et des chiens, d'assister aux cérémonies funèbres. La nourriture que la pitié leur accorde doit leur être offerte par des valets, dans des tessons. Il ordonne qu'ils ne soient jamais vêtus que de la dépouille des morts. Ils ne doivent, la nuit, entrer dans aucun lieu habité, et doivent toujours porter un signe extérieur qui les fasse reconnaître. Ils seront chargés d'ensevelir les morts inconnus ou sans parents et garderont le lit et les vêtements du cadavre. Ils ne pourront s'allier qu'avec des femmes de leur caste.

Ces honteuses prescriptions de Manou n'ont pas empêché la race maudite de multiplier, car, s'il faut en croire certains calculs que nous sommes tentés, nous l'avouons, de trouver exagérés, les *parias* composeraient aujourd'hui les neuf dixièmes de la population indoue. Et cependant l'horreur qu'ils inspiraient autrefois à leurs compatriotes des trois autres castes ne s'est pas affaiblie, tant s'en faut. Les *parias* d'aujourd'hui, comme ceux du temps de Manou, sont voués aux fonctions les plus viles. Ils sont seuls chargés, dans les villes et les villages, de balayer les rues et de mettre à nett les ... Mais, chose plus horrible aux yeux de leurs concitoyens, ils se soumettent à servir de domestiques aux Européens, s'exposant ainsi à remplir une ... de fonctions impures, et particulièrement à préparer et à servir de la viande de bœuf. Ceux qui sont plus spécialement chargés de cette dernière tâche, ... sont considérés comme les plus infâmes des ... Réciproquement, les Européens souffrent de la honte qui s'attache au contact des *parias*, et l'une des choses que les indigènes leur pardonneront le plus difficilement, ce sont leurs rapports avec cette race impure.

Les moins méprisés d'entre les *parias*, s'il est permis ... qu'on leur a vouée, ce sont ceux qui se louent aux agriculteurs, dans les districts ... engagements sont permis. Mais ... sont moins méprisés, ils sont aussi ... malheureux. Rien ne peut donner ... de la dureté de ces maîtres qu'ils se donnent pour quelques misérables ... une ... Quelques-uns se vendent comme esclaves, et ceux-là ont un sort plus supportable; en se ... la chose de ... ils s'intéressent à conserver leur ... et ... à leurs esclaves ... Ils ... de ... est ... et ... à ... et ... ne pas ... nécessité.

Dans quelques districts, les *parias* sont autorisés à posséder le sol et à cultiver pour leur compte. On pourrait croire que ceux-là sont les moins malheureux; on se tromperait fort. Habitué à souffrir, le *paria* ne l'est pas à réfléchir et à prévoir. Chez lui, les récoltes d'une année, diminuées d'ailleurs par une paresse incurable, sont absorbées dans des orgies de quelques semaines; le reste du temps se passe dans des privations sans nom.

Par une exception fort singulière, les *parias* sont admis dans quelques cérémonies religieuses, aux mariages par exemple; ils y figurent avec de longues trompettes recourbées, dans lesquelles ils soufflent de toute leur force, au grand dommage des tympans les plus voisins. La raison de cette intrusion bizarre est celle-ci: les brahmanes sont seuls chargés de toutes les cérémonies du culte; mais comme souffler dans un instrument à vent est un acte impur qu'ils ne sauraient se permettre, ils s'en déchargent sur les *parias*, gens exempts, par leur ignominie même, de toute impureté légale. Hors de là, le brahmane et même les membres des autres castes ne peuvent, sans se rendre impurs, toucher même involontairement un *paria*, et l'impureté ainsi contractée ne peut être lavée qu'à grand renfort de bains, de prières et d'argent; car dans l'Inde les cérémonies religieuses coûtent encore plus cher que dans les autres pays. L'approche de ces pauvres gens est si infâme, qu'on ne saurait, sans en être souillé, manger avec eux ou seulement manger les mets qu'ils ont préparés, boire l'eau qu'ils ont puisée, se servir des vases qu'ils ont touchés. Les excommuniés chrétiens, au moyen âge, étaient exactement dans le même cas. Mais dans certains districts de l'Inde, l'impureté des *parias* est encore bien plus communicative: le sol même où ils ont marqué l'empreinte de leur pied devient impur. Il va sans dire que tout commerce avec leurs femmes est interdit sous les peines les plus sévères. Si l'un d'eux avait l'audace de pénétrer dans une rue habitée par des brahmanes, ceux-ci auraient le droit de le faire assommer; nous disons de le faire assommer, car pour eux il leur est interdit de les toucher, même à distance, avec un long bâton.

Les jésuites, si habilement attentifs à ménager les préjugés des peuples qu'ils évangélisaient, s'étaient bien gardés de tenter la réhabilitation du *paria*. Le baptême même n'avait pas le pouvoir de conférer à ces malheureux l'égalité promise en théorie à tous les enfants du Christ. Ils recevaient ce sacrement dans des fonts exclusivement affectés à leur usage et la communion hors de l'église.

Le mépris pour les *parias* est universel dans l'Inde, mais il n'atteint pas partout le même degré. Les contrées du sud et de l'ouest leur sont plus particulièrement hostiles. Du reste, quelle que soit la haine ... les poursuit, les mauvais traitements dont on les accable, ces malheureux semblent trouver naturelle l'horreur qu'ils inspirent. Leur longue infamie les a complètement avilis; l'idée même de réagir ou de se révolter contre l'injustice et la tyrannie universelles ne se présente pas à leur esprit. Faut-il s'en étonner? Non, c'est l'effet naturel du mépris et de l'asservissement où ils ont vécu. Les vices trop réels qu'on leur reproche en sont une autre conséquence. Nous avons déjà signalé leur paresse; nous avons donné une idée de leur malpropreté; leur ivrognerie est, de toutes leurs passions, celle qui les déshonore le plus aux yeux de leurs compatriotes; quant à leurs autres vices, il nous est impossible de les ... même de les ... Nous n'avons pas ... le courage de leur reprocher leurs vols, presque toujours inspirés par la faim. Il n'est pas rare de voir un *paria* empoisonner un buffle ou une vache, dont il fait ensuite sa nourriture, au risque de s'empoisonner à son tour.

Ces vices sont grands, hideux, profonds; sont-ils incurables? Nous ne le croyons pas. Les A... [illegible] ... l'égalité, ont eu la pensée audacieuse de les faire entrer dans leurs milices. Les *parias*, avec les vices que nous leur avons reconnus, et en plus une indiscipline fruit naturel du vagabondage, font, sous bien des rapports, de ... soldats; ... contester leur bravoure. Plusieurs même ont fait preuve d'une vraie intelligence et obtenu des grades assez élevés. Nous ne suivrons pas cette vicieuse habitude de réaction qui ... tus exceptionnelles; mais nous pouvons af... [illegible] ... propres intérêts.

Paria [illegible] ... Casimir ... [illegible] ... Raynal, dans son *Histoire* ... *des deux Indes*, ... parias ... [illegible] ... vils de la société; ils enterrent les morts. ils transportent les immondices et se nourrissent de la viande des animaux morts naturellement. Ils sont dans une telle horreur, que si l'un d'entre eux osait toucher un homme d'une autre classe, celui-ci a le droit de le tuer sur-le-champ; on les nomme les *parias*. » Casimir Delavigne a voulu protester, après Bernardin de Saint-Pierre, contre le degré d'abjection et d'avilissement auquel la tyrannie et l'ignorance peuvent ravaler l'espèce humaine; le *Paria* a été, pour le poëte, l'occasion d'un de ses plus beaux triomphes. La scène se passe sur les rives du Gange ... est situé dans la forêt sacrée, près de Bénarès. Leur chef Akebar, parvenu à la suprême puissance, n'a pu voir cependant son ambition ... dans ses désirs, ce qui lui ronge le cœur, c'est la jalousie de voir qu'un jeune guerrier vient d'être mis à la tête des soldats, pour être venu du fond des montagnes repousser des chrétiens descendus sur les rives du Gange. Si Akébar règne par l'encensoir, Idamore règne par l'épée, et cette espèce de rivalité devient pour le pontife un sujet de tribulations qu'il ne saurait vaincre. Toutefois, les croyances, les jalousies et les saintes fureurs d'Akebar ... lutter sans danger avec Idamore et il consent à ... laquelle le chef de la tribu des guerriers éprouve une vive tendresse, que partage la jeune vierge ... au bonheur des deux amants. Ils s'adorent et ils vont être unis. Cependant un poids immense pèse sur le cœur d'Idamore, un secret terrible accable son âme; il faut qu'il fasse à sa maîtresse le plus fatal aveu: Idamore est un paria. A ce nom qu'il lui suffit d'entendre pour se croire souillée, Neala se précipite aux pieds de l'image sacrée de Brahma. Pourtant l'amour calme peu à peu son effroi; elle écoute encore son amant et veut se réfugier dans le temple. Mais pourquoi Idamore ne l'y suivrait-il pas?

. . . . Quel forfait m'en exclut?
Le sein de l'Éternel est à ... notre asile.
[illegible]

[illegible]

et la fille du grand brahmine court à l'autel ... coup, on annonce l'arrivée imprévue d'un [illegible] ... de la cérémonie ... [illegible]

Paria [illegible] ... (1821) ... [illegible]

présente en faveur des idées de justice et des principes de tolérance se trouve formulée dans ce drame avec d'autant plus de force, que la pièce est très-courte, très-rapide, que l'action, ramassée en un acte, est d'une simplicité élémentaire. Bernardin de Saint-Pierre avait fait un paria philosophe, Casimir Delavigne un paria héroïque; celui de Michel Beer, plus malheureux encore, a dû se réfugier dans une enceinte de rochers, dans un coin de terre ignoré, pour dérober sa vie aux hommes, pour échapper aux dangers dont il est menacé. La haine ne remplit pourtant pas son cœur et, malgré cette guerre d'oppression qu'on fait à sa faiblesse, il ne déteste et ne maudit pas ses semblables. Il aime, au contraire, sa patrie, il voudrait combattre et voir son fils combattre pour elle. Quand la nuit vient, il quitte son refuge pour se rapprocher de la demeure des hommes et pour respirer l'air qu'ils respirent. Il se plaît surtout à pénétrer dans les cimetières, à voir sur le même sol la tombe du riche et celle du pauvre. C'est dans ces idées d'égalité qu'il puise sa force et sa consolation. Au milieu de ces pieuses rêveries, le drame vient le trouver dans sa cabane, avec une jeune femme qu'il a sauvée, avec la douce et tendre Maja dont l'amour et la fidélité ne lui [illegible] privilégiées de Brahma. Mais Benasar a vu Maja et, [illegible] la main, l'imprécation à la [illegible] paria celle qui fait son bonheur et sa joie. La mort seule peut les sauver tous les deux; les époux boivent la coupe empoisonnée, et le paria courbe la tête et meurt en invoquant encore le Dieu de bonté et de miséricorde. Le *Paria* a été joué avec un grand succès sur les principaux théâtres d'Allemagne.

PARIA, ville de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, département et à 40 kilom. S.-O. d'Oruro, sur la rive droite du Desaguadero, un peu au-dessous du lac de son nom; 3,700 hab. Eaux thermales; exploitation de mines d'argent, d'étain et de plomb. Élève considérable de bestiaux aux environs.

PARIA (lac de), lac de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, département d'Oruro, sur le grand plateau bolivien. Ce lac, qui mesure 16 kilom. de longueur sur 10 kilom. de largeur, communique avec le lac Titicaca par le Desaguadero.

PARIA (golfe de), golfe formé par la mer des Antilles, sur la côte de la république de Venezuela. Ce vaste enfoncement, dirigé de l'E. à l'O., est fermé au N. par une presqu'île longue et étroite que termine à l'E. la pointe de la Peña et que couvre la sierra de Paria; son entrée, à l'E., est occupée par l'île de la Trinité, qui y forme deux passes, l'une au N. et l'autre au S. La longueur de ce golfe est de 150 kilom. de l'E. à l'O. et sa largeur moyenne de 60 kilom. Ce golfe reçoit une grande partie des eaux de l'Orénoque et communique avec l'Océan par deux canaux, dont l'un porte le nom de Boca-de-la-Sierpe (Bouche-du-Serpent) et l'autre celui de Boca-de-Dragon (Bouche-du-Dragon). On y trouve plusieurs bons ports. Christophe Colomb le découvrit en 1508, dans son dernier voyage.

PARIACOTE adj. m. (pa-ri-a-ko-te). Linguist. V. CARAÏBE.

PARIADE s. f. (pa-ri-a-de — du lat. *par, paris*, paire, couple). Chasse. Action des oiseaux qui se réunissent par paires pour s'accoupler ou pour vivre de compagnie : *Il y a quelques espèces d'oiseaux dont la* PARIADE *ne dure pas plus longtemps que les besoins de l'amour.* (Buff.) ‖ Paire, couple d'oiseaux : *De cette herbe s'envolaient des bandes de pluviers et des* PARIADES *de perdrix rouges.* (Alex. Dum.)

PARIAGE s. m. (pa-ri-a-je — du lat. *par*, égal). Ant. cout. Convention par laquelle un haut seigneur assurait sa protection à un seigneur moins puissant.

— **Encycl.** Le *pariage* était particulièrement une association entre le roi et un vassal qui, ayant besoin d'être soutenu, recherchait son alliance et lui cédait une partie de ses droits : tailles ou justice. Ces associations étaient surtout recherchées par les évêques, les abbés et les seigneurs ecclésiastiques qui, pour être défendus, entraient en *pariage* avec le roi ou tout autre grand seigneur laïque.

Tels furent les *pariages* entre le roi et les évêques de Mende et de Cahors; tel fut encore le *pariage* entre le comte de Champagne et l'abbé de Luxeuil.

Ces associations étaient des plus fréquentes au XIIIe et au XIVe siècle, elles se faisaient de [illegible], à temps ou à perpétuité.

[illegible] était en *pariage* avec un seigneur, il ne pouvait vendre ni aliéner sa [illegible] aux clauses du traité. Lorsqu'une justice était en *pariage*, le juge [illegible] alternativement, de trois en trois ans, par le suzerain, puis par le vassal.

Le vassal avait droit de chasse sur les terres en *pariage*, aussi bien que son suzerain.

PARIAMBE s. m. (pa-ri-an-be — du préf. *para*, et de *iambe*). Anc. métriq. Pied de deux brèves, qu'on appelle aussi PYRRHIQUE. ‖ Pied composé d'une brève et de deux longues. ‖ Pied composé d'une longue et de quatre brèves.

— Mus. anc. Instrument à cordes qui servait à accompagner les vers ïambiques.

PARIAMBOIDE s. m. (pa-ri-an-bo-i-de — de *pariambe*, et du gr. *eidos*, aspect). Métriq. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes, savoir : une brève, une longue, une brève et deux longues.

PARIAN s. m. (pa-ri-an — mot angl. qui signifie de *Paros*). Céramiq. Porcelaine imitant le marbre de Paros : *Coffret, médaillon, figurine en* PARIAN. *Les biscuits en* PARIAN, *avec pastilles et émaux, sont souvent d'un bel effet. Il y avait à l'Exposition universelle de Londres, en 1862, des* PARIANS *découpés à jour, vernis ou non, d'une incomparable beauté.*

— **Encycl.** L'idée d'une pâte céramique imitant le paros est assez ancienne, mais elle n'a pu être réalisée industriellement qu'à une époque très-récente. Le *parian*, tel qu'on le fait aujourd'hui, a été créé, vers 1842, par un des employés de la manufacture de porcelaine de Copeland, à Stoke-sur-Trent, dans le comté de Stafford; il est donc d'origine anglaise. On l'obtient avec divers mélanges. Un des plus employés en France se compose des matières suivantes : feldspath cristallisé de Bayonne, 100; kaolin lavé, 40; argile de Dreux, 10. Un autre, qui se rapproche davantage des produits anglais, renferme 15 parties de kaolin, 15 d'argile de Dreux et 70 d'une fritte formée de : feldspath cristallisé, 80; carbonate de potasse sec, 20.

Le *parian* a plusieurs avantages sur le biscuit de porcelaine dure. En premier lieu, il présente une teinte plus jaunâtre, moins froide, plus analogue à celle du marbre des antiques. En second lieu, il est plus fusible et prend, par l'action du feu, sans le secours d'aucune glaçure, un glacé beaucoup plus flatteur. Ces qualités le rendent éminemment propre à la reproduction des objets d'art; c'est même en cela que consistent les principales applications qu'on en fait. En France, Creil et Bordeaux font, depuis quelques années, cette poterie d'une manière fort remarquable.

PARIANE s. f. (pa-ri-a-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordéacées, qui croît dans l'Amérique tropicale.

PARIATI (Pierre), poëte italien, né à Reggio, mort en 1745. Il passa la plus grande partie de sa vie à Vienne, où il fut poëte dramatique de la cour. Pariati collabora à plusieurs pièces d'Apostolo Zeno et composa : *Il Sidonio* (1706); *l'Anfitrione* (1707); *la Svanvita* (1708); *Il Circo* (1710); une tragédie allemande, *Archelaüs* (1744); des oratorios, des divertissements, etc.

PARIBÉE s. m. (pa-ri-bé). Crust. Genre de crustacés araneïformes, de la famille des pychnogonides.

PARIBELLI (le comte Jean), jurisconsulte et homme politique italien, né à Sandrio en 1760, mort dans le même lieu en 1818. Avocat à Milan lorsque les armées de la république française vinrent révolutionner l'Italie, il se prononça chaudement pour les idées nouvelles, fut arrêté par les Autrichiens, emprisonné à Milan, recouvra la liberté lorsque les Français prirent cette ville et devint alors un des membres du gouvernement provisoire. Les Autrichiens ayant reconquis la Lombardie en 1799, Paribelli alla chercher un asile en France. Il retourna à Milan après la bataille de Marengo (1800), entra de nouveau aux affaires, se montra zélé partisan des idées républicaines, et ce ne fut pas sans peine qu'il vit Napoléon créer le royaume d'Italie. Toutefois, il fit acte d'adhésion aux institutions nouvelles et fut nommé premier président de la cour du département de l'Adda. Après la chute de l'Empire, il vécut dans la retraite. On a de lui une paraphrase du poëme de *Phrosine et Mélidor* de Bernard (Milan, 1778, in-8°).

PARIBLE adj. (pa-ri-ble). Anc. jurispr. *Loi parible*, Épreuve par l'eau et par le feu.

PARICINE s. f. (pa-ri-si-ne). Chim. Substance mal connue, qui appartient à la série des alcaloïdes du quinquina.

PARICLE adj. (pa-ri-kle). Paléogr. *Notice paricle*, Espèce de chirographe particulier. ‖ *Charte paricle*, Contrat dont on était obligé de délivrer autant de copies qu'il y avait de personnes intéressées à l'acte.

PARIDÉ, ÉE adj. (pa-ri-de — du lat. *paris*, *idis*, parisette). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la parisette.

— s. pl. f. Tribu de la famille des liliacées, ayant pour type le genre parisette.

PARIDINE s. f. (pa-ri-di-ne — du lat. *paris, paridis*, parisette). Chim. Substance neutre qui a été extraite des feuilles de la parisette à quatre feuilles. ‖ On dit aussi PARINE.

— **Encycl.** La *paridine* $C^{16}H^{10}O^3$ se rencontre dans le *paris quadrifolia*. Pour l'en extraire, on épuise les feuilles de cette plante par l'eau chargée d'acide acétique, on traite le résidu par l'alcool et l'extrait alcoolique par l'éther, afin d'éliminer la chlorophylle et les substances grasses. Le résidu, insoluble dans l'éther, est mis à digérer avec du noir animal dans de l'alcool d'une densité de 0,920; après quoi l'on filtre et l'on distille pour chasser l'alcool. On dessèche autant que possible le résidu et on le redissout dans l'eau bouillante. Au bout de quelque temps, la *paridine* se dépose en lamelles blanches et brillantes qui, lorsqu'elles sont sèches, forment une masse cohérente et satinée. Dans l'alcool faible, la *paridine* cristallise en aiguilles groupées. 100 parties d'eau dissolvent 1 1/2 partie de ce corps; 100 parties d'alcool de 94°,5 centigrades en dissolvent 2 parties, et 100 parties d'alcool ordinaire en dissolvent 6 parties. Les cristaux perdent 6,8 pour 100 d'eau à 100°. La substance sèche renferme, d'après Gmelin, 55,51 pour 100 de carbone et 7,76 d'hydrogène; ce qui conduit assez bien à la formule $C^6H^{10}O^3$, laquelle exige 55,39 pour 100 de carbone et 7,69 d'hydrogène. Delffs a proposé la formule $C^{16}H^{28}O^7$; Walz, dans sa dernière communication, assigne à la *paridine* la formule $C^{32}H^{56}O^{14}$. Toutes ces formules manquent de contrôle.

La *paridine* se colore immédiatement en rouge sous l'influence de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique concentré. L'acide azotique la décompose à chaud; l'acide chlorhydrique la dissout sans la colorer. La potasse la décompose. La *paridine* est encore imparfaitement connue. Son étude nécessite de nouvelles et nombreuses recherches, destinées à éclaircir sa formule et sa constitution.

Pâridjâta, arbre céleste de la mythologie indienne, ornement du paradis d'Indra. Il est surtout renommé par le parfum de ses fleurs, qui s'étend à une distance merveilleuse. Il était sorti de la mer quand les dieux l'ont barattée. Cet arbre fut la cause d'une guerre qui s'éleva entre les dieux Crichna et Indra. Nârada, toujours adroit à semer la discorde, vint un jour dans le palais de Crichna et offrit à Roukmini, une des femmes de ce dieu, une fleur de pâridjâta, qu'il avait apportée du ciel. Elle l'engagea à en faire d'abord hommage à son mari : celui-ci n'eut rien de plus pressé que de la présenter d'abord à Roukmini, et Nârada courut avec malice en avertir une autre épouse, nommée Satyabhâmâ, qui, jalouse de la préférence accordée à sa rivale, se fâcha contre Crichna et ne consentit à se réconcilier avec lui qu'à condition qu'il demanderait pour elle, à Indra, un arbre de cette espèce. Crichna se soumit au caprice de Satyabhâmâ. Indra s'y refusa d'abord : les deux divinités combattirent ensemble. Mais Indra, poursuivi en tous lieux par un trait mystérieux nommé soudarchâna, que son ennemi avait lancé contre lui, fit la paix, et le pâridjâta, apporté en triomphe sur la terre, satisfit l'orgueil d'une femme jalouse.

PARIDOL s. m. (pa-ri-dol — du lat. *paris, paridis*, parisette). Chim. Substance particulière qui prend naissance en même temps que du glucose, quand on soumet à l'ébullition une dissolution alcoolique de paridine additionnée d'une petite quantité d'acide chlorhydrique, et qui a pour formule $C^{54}H^{46}O^{18}$.

PARIÉ, ÉE (pa-ri-é) part. passé du v. Parier. Engagé par un pari : *Somme* PARIÉE.

PARIEN, IENNE s. et adj. (pa-riain, iè-ne). Géogr. anc. Habitant de Paros; qui a rapport à cette île ou à ses habitants : *Les* PARIENS. *La population* PARIENNE.

— *Marbre parien*, Marbre blanc de Paros.

PARIER v. n. ou tr. (pa-ri-e — du lat. *pariare*, balancer un compte, égaler; de *par*, égal. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pariions; que vous pariiez*). Faire un pari, une gageure : PARIER *pour une chose*, PARIER *contre*.

— *Je parie, je parierais*, Je suis persuadé, je suis comme sûr : JE PARIE *qu'il ne viendra pas.* JE PARIERAIS *qu'il ne bougera pas.* ‖ *J'aurais parié*, Je me croyais sûr : J'AURAIS PARIÉ *que nous aurions de la pluie.*

— *Il y a à parier; Il y a gros, beaucoup, mille, tout à parier; Il y a cent à parier contre un*, Il est presque certain, il y a de fortes raisons de croire : IL Y A *toujours* CENT A PARIER CONTRE UN, *en France, qu'une chose quelconque ne durera pas.* (Chateaub.)

— **Jeux.** Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera ou perdra la partie, en convenant que si l'on se trompe on payera une somme déterminée.

Se parier v. pr. Faire l'objet d'un pari, être parié : *Les sommes qui* SE PARIENT *aux courses.*

— **Syn. Parier, gager.** V. GAGER.

PARIÉTAIRE s. f. (pa-ri-é-tè-re — du lat. *paries*, muraille). Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes et tempérées du globe : *La* PARIÉTAIRE *officinale est une espèce très-connue et très-commune.* (P. Duchartre.) *Les ronces, les saxifrages et les* PARIÉTAIRES, *toutes les herbes qui aiment à ronger le ciment, ont escaladé le vénérable portail.* (V. Hugo.) *Les tiges fibreuses et velues de la* PARIÉTAIRE *se couvrent de feuilles en forme de lances.* (H. Berthoud.) *Des touffes de* PARIÉTAIRE *pendent de toutes les crevasses.* (J. Sandeau.)

— **Encycl.** Les *pariétaires* sont des plantes herbacées, ordinairement pubescentes, à feuilles alternes, à fleurs polygames, verdâtres, involucrées, groupées en glomérules axillaires sessiles; le fruit est un petit akène, renfermé dans le calice persistant et accru. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, ne renferme plus qu'un assez petit nombre d'espèces qui croissent de préférence dans les régions tempérées du globe, notamment sur les bords de la Méditerranée, dans l'Europe centrale et dans une partie de l'Asie et de l'Amérique du Nord.

La plus remarquable, ou du moins la plus connue, est la *pariétaire officinale*, vulgairement nommée *perce-muraille, casse-pierre, herbe de Notre-Dame, helxine, épinard de muraille, paritoire, vitriole*, etc. C'est une plante bisannuelle ou vivace, à racines grêles, fibreuses, rougeâtres; ses tiges, qui peuvent atteindre la longueur de $0^m,50$, nombreuses, rarement solitaires, étalées, ascendantes ou dressées, charnues, cassantes, rougeâtres, velues, portent des feuilles alternes, ovales ou lancéolées, pubescentes; les fleurs ont les caractères du genre; le fruit est un akène oblong, comprimé, lisse, luisant, renfermé dans le calice.

Cette plante est commune dans toute l'Europe; elle croît en abondance dans les décombres, au pied des murs, et même dans leurs fissures, dans les interstices des pierres, où ses graines, disséminées par les vents ou par d'autres causes, se fixent aisément au moyen du calice persistant et glutineux qui les enveloppe. Quelquefois, cependant, on la trouve sur le sol, loin des murs, et elle forme alors une variété assez distincte, caractérisée surtout par des feuilles plus longues et plus aiguës. On ne cultive la *pariétaire* que dans les jardins botaniques, où on la propage très-facilement de graines et d'éclats. Les étamines de cette plante possèdent une irritabilité remarquable; dès qu'on les touche avec une épingle, surtout à l'époque de la fécondation, ou seulement qu'on écarte les divisions du calice, les filets se redressent, les anthères brisent leurs enveloppes et laissent échapper leur pollen, qui forme alors comme un petit nuage assez transparent.

La *pariétaire*, à son jeune âge, est aqueuse et mucilagineuse; plus tard, elle devient riche en principes extractifs et en azotate de potasse; surtout quand elle a crû sur les murs ou les décombres. D'après Planche, elle contient beaucoup de soufre, mais à quel état? c'est ce qu'on n'a pas encore nettement déterminé. Les tiges et les feuilles de cette plante ont été de très-bonne heure employées en médecine et constituent, encore de nos jours, un remède populaire. On les emploie le plus souvent fraîches, et on peut, dans ce cas, récolter la plante pendant tout l'été. Si on veut la dessécher, on la cueille lorsqu'elle est en pleine floraison, on la dispose en paquets et en guirlandes, et on l'expose au soleil ou dans un séchoir; elle noircit et perd beaucoup de son poids et de sa saveur par la dessiccation; elle est même sujette à pourrir, si cette opération n'est pas menée très-promptement.

On recommande de préférer la plante qui vient sur terre, si on veut l'employer comme émollient, et celle des murailles lorsqu'on recherche des propriétés diurétiques ou sudorifiques. On administre la plante fraîche en décoction aqueuse, à laquelle on peut ajouter un peu de sirop de guimauve ou de sel de nitre, suivant l'indication qu'on veut remplir. On donne aussi son suc exprimé, soit seul, soit dans de la tisane ou du petit-lait. Son eau distillée, très-célèbre autrefois, n'est plus usitée, à cause de son inefficacité reconnue et de la facilité avec laquelle elle s'altère. On ne se sert pas davantage de son extrait. L'infusion est encore employée quelquefois. On donne aussi sa décoction en lavement ou en fomentation; enfin, on fait avec ses feuilles cuites des cataplasmes émollients ou résolutifs; mais il faut avoir soin, dans ce cas, d'y ajouter un peu d'huile d'olive ou de l'associer à des plantes mucilagineuses.

On continue à administrer la *pariétaire* comme diurétique. On la conseille dans toutes les maladies des voies urinaires accompagnées d'irritation, la néphrite, la strangurie, la dysurie, etc., et alors elle peut être utile comme adoucissante et tempérante. Les anciens la regardaient comme résolutive et l'appliquaient sur les tumeurs goutteuses. Plus tard, on l'a vantée comme rafraîchissante, et administrée contre les fièvres quartes, la cystite, la blennorrhagie, les affections fébriles inflammatoires, les épanchements cellulaires, en un mot dans tous les cas où les antiphlogistiques et les diurétiques sont indiqués. On l'appliquait en cataplasme sur les abcès pour en hâter la maturité. D'après Valmont de Bomare, cette plante serait apéritive et constituerait un remède souverain contre les maux de reins et les hydropisies rebelles. Aurélianus l'a préconisée aussi contre l'éléphantiasis.

A. Gautier dit avec raison : « Il faut reléguer parmi les jeux de l'imagination sa prétendue vertu lithontriptique, qui lui avait fait donner le surnom de *casse-pierre*; il faut penser de même des vertus désobstruante et antihydropique, qu'elle ne possède pas plus que toutes les plantes un peu rafraîchissantes, susceptibles de bons effets quand il y a irritation, chaleur, fièvre inflammatoire, etc. Enfin on peut placer les tisanes qu'on en fait parmi les boissons délayantes, mais bien inférieures à celles qui sont chargées de mucilage ou d'acides végétaux. On peut en dire autant de son application extérieure, beaucoup moins utile aussi que celle des émol-

lients, comme la mauve, la guimauve, etc. » La *pariétaire* a été employée aussi en médecine vétérinaire. On a prétendu à tort que, mise dans les tas de blé, elle en éloignait les charançons. Aucun animal ne broute cette plante, et elle ne peut servir, en agriculture, qu'à augmenter la masse des fumiers.

PARIÉTAL, ALE adj. (pa-ri-é-tal, a-le — du lat. *paries*, mur). Anat. Se dit de deux os qui forment les côtés de la voûte du crâne : *Os* PARIÉTAUX. ‖ *Bosse pariétale*, Éminence qu'on remarque vers le milieu de la face externe de chaque os pariétal. ‖ *Fosse pariétale*, Dépression qui, sur la face interne des os pariétaux, correspond à la bosse pariétale. ‖ *Feuillet pariétal*, Portion des séreuses qui revêt les parois d'une cavité et se porte sur le feuillet viscéral.

— Bot. Se dit d'une partie qui s'insère dans la paroi d'une autre. ‖ *Insertion pariétale*, Insertion des étamines sur la paroi du calice tubulé.

— s. m. Anat. Os pariétal : *Les* PARIÉTAUX.

— s. f. pl. Classe de plantes dicotylédones, comprenant plusieurs familles, caractérisées par la placentation pariétale, telles que les cistinées, droséracées, violariées, passiflorées, loasées, etc.

— **Encycl.** Anat. Les *pariétaux* forment la plus grande partie des parois de la voûte du crâne; de là leur nom. Ils sont au nombre de deux, situés de chaque côté, l'un à droite, l'autre à gauche, et réunis par leurs bords internes, qui se soudent quelquefois avec les progrès de l'âge. Ils présentent deux faces, quatre bords et quatre angles. Leur forme est quadrilatère.

La face externe ou cutanée est convexe, lisse, et située sous la peau. Sa partie moyenne est bombée et forme la bosse *pariétale*, portion la plus large de la voûte du crâne. Au-dessous de cette bosse on voit une ligne demi-circulaire qui donne attache à l'aponévrose temporale, et au-dessous de laquelle s'insère le muscle du même nom.

La face interne ou encéphalique est concave. Elle est sillonnée de gouttières rameuses, correspondant aux branches de l'artère méningée moyenne.

Le bord supérieur est rugueux, épais et s'articule, comme nous l'avons dit, avec celui du *pariétal* opposé. Sur la longueur de ce bord règne, du côté interne, une demi-gouttière qui, réunie à celle du côté opposé, forme une gouttière complète dans laquelle passe une veine; c'est la gouttière longitudinale.

Le bord inférieur ou temporal est concave, à concavité regardant en bas. Il est taillé en biseau pour s'articuler avec la portion écailleuse du temporal.

Le bord antérieur ou frontal est dentelé et taillé en biseau, en sens inverse dans ses deux moitiés. Le biseau de la moitié supérieure est taillé aux dépens de la table externe, celui de la moitié inférieure aux dépens de la table interne. Ce bord s'articule avec le frontal, qui offre des dispositions inverses.

Le bord postérieur ou occipital est très-profondément dentelé et s'articule avec l'occipital en formant la suture lambdoïde.

Des quatre angles, deux sont supérieurs et deux sont inférieurs. L'angle supérieur et antérieur est droit; l'angle supérieur et postérieur l'est également.

L'angle inférieur et antérieur est aigu et allongé; l'angle inférieur et postérieur est tronqué, et pénètre dans la dépression que forme la portion mastoïdienne du temporal avec la portion écailleuse.

Chaque *pariétal* se développe par un seul point d'ossification qui apparaît dans la partie moyenne de l'os dès le quarante-cinquième jour de la vie fœtale. Les angles sont les derniers à s'incruster de substance calcaire. Ce sont ces angles qui, restés mous chez l'enfant qui vient de naître, constituent les fontanelles.

Les *pariétaux* s'articulent avec cinq os du crâne : 1° avec le *pariétal* du côté opposé; 2° avec le frontal; 3° avec l'occipital; 4° avec le temporal; 5° avec le sphénoïde. Toute sa surface externe n'est séparée de la peau que par l'aponévrose épicrânienne. La saillie qu'elle forme l'expose beaucoup aux chocs extérieurs. Les fractures qui se produisent dans ce cas sont d'autant plus dangereuses que, l'os renfermant l'artère et les veines méningées moyennes, elles produisent souvent des épanchements sanguins dans l'intérieur du crâne.

PARIÉTARIÉ, ÉE adj. (pa-ri-é-ta-ri-é — rad. *pariétaire*). Bot. Qui ressemble à la pariétaire.

— s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, ayant pour type le genre pariétaire.

PARIÉTINE s. f. (pa-ri-é-ti-ne). Chim. Substance extraite d'une espèce de lichen.

PARIEU (Jean-Hippolyte ESQUIROU DE), homme politique français, né à Aurillac en 1791. Il avait été pendant longtemps maire de sa ville natale, lorsque, après le coup d'État du 2 décembre 1851, il fit acte d'adhésion complète au nouveau gouvernement, qui le patronna dans la 1re circonscription du Cantal aux élections pour le Corps législatif. Élu député (1852), M. de Parieu vota toutes les lois compressives présentées par le pouvoir, et fut successivement réélu en 1857 et en 1863. Mais en 1869, par suite de la réaction qui se produisit contre l'absolutisme de l'Empire, il n'obtint pas la majorité dans un premier tour de scrutin, et, pour éviter un échec assuré, il se retira devant le candidat de l'opposition, M. Raymond Bastid, qui fut élu député. Il a vécu depuis dans la retraite.

PARIEU (Marie-Louis-Pierre-Félix ESQUIROU DE), homme d'État et économiste français, fils du précédent, né à Aurillac en 1815. Lorsqu'il eut fait ses études aux collèges d'Aurillac, de Lyon et de Juilly, il étudia le droit à Paris et à Strasbourg, et s'occupa en même temps d'histoire naturelle, d'économie politique et de philologie. M. de Parieu prit le grade de docteur en droit, se fit inscrire au barreau de Riom et épousa, en 1841, Mlle Durand de Juvizy. Lorsque la révolution de 1848 éclata, il était un avocat fort en vogue et passait pour avoir des opinions très-libérales. Sur sa profession de foi républicaine, les électeurs du Cantal l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. de Parieu prit une part active aux travaux de la Chambre et fut nommé rapporteur par plusieurs commissions, notamment au sujet de projets de loi sur l'impôt progressif en matière de successions, sur l'impôt sur le revenu, sur l'apprentissage. Lorsqu'on discuta, à propos de la constitution, l'organisation du pouvoir exécutif, il prononça, le 5 octobre 1848, un discours très-remarqué et très-remarqué, dans lequel, se rangeant à l'opinion de M. Grévy, il se prononça contre la nomination directe, par le pays, du futur président de la République. Après avoir montré le danger qu'un pareil système ferait courir aux institutions républicaines, il concluait en disant : « A ce pouvoir, dépendant dans un certain degré, vous allez donner une source indépendante!... Quand vous voulez un pouvoir fort contre ceux qui désobéiraient à la loi, mais faible vis-à-vis de ceux qui la font, vous allez lui donner, en quelque sorte, les racines du chêne pour mettre au-dessus une végétation de roseau. Vous êtes inconséquents! » Cet avis, comme on sait, ne prévalut point. Jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante, M. de Parieu vota tantôt avec les républicains modérés de la nuance du *National*, tantôt avec les conservateurs ou anciens monarchistes. C'est ainsi qu'il se prononça pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le droit au travail et l'impôt progressif, pour les deux chambres et la proposition Rateau, qui amena la dissolution de la Constituante.

A l'Assemblée législative, dont il fut élu membre dans le même département (1849), M. de Parieu fit peau neuve. Il cessa d'être républicain, pour ne plus être qu'un membre de ce parti de réaction aveugle qui devait pousser la France vers le plus odieux despotisme. Nommé ministre de l'instruction publique et des cultes le 31 octobre 1849, il devint aussitôt l'instrument docile du clergé, fit une guerre acharnée aux instituteurs qui avaient manifesté du goût pour un gouvernement libre, et présenta à l'Assemblée une nouvelle loi de l'enseignement, qui fut votée le 15 mai 1850, et qui sacrifiait entièrement les droits de l'État et de la liberté de conscience aux exigences sans bornes du parti clérical et ultramontain. M. de Parieu quitta le ministère le 24 janvier 1851, après avoir exercé sur l'enseignement l'influence la plus pitoyable et la plus désastreuse. A la fin de la même année, il s'empressa d'adhérer à l'attentat du 2 décembre, qui balayait l'Assemblée nationale et supprimait le peu qui restait des libertés publiques. Nommé membre de la commission consultative, puis appelé, en récompense de son zèle, au poste de président de la section des finances au conseil d'État, M. de Parieu devint vice-président de ce corps en 1855, et lors de l'avènement du ministère Ollivier (2 janvier 1870), il reçut la présidence du conseil d'État, qu'il conserva jusqu'à la chute de l'Empire. Il vivait depuis deux ans dans la retraite, lorsqu'en juillet 1872, sur sa demande, la commission de l'Assemblée nationale chargée de présenter les candidats au conseil d'État le porta sur la liste. Toutefois, après réflexion, M. de Parieu, qui, sans scrupules avait servi le proscripteur de décembre, écrivit à l'Assemblée pour lui annoncer que « des scrupules » le forçaient à retirer sa candidature. Membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Clermont, de l'Académie de Toulouse, il a été nommé par décret impérial, en 1856, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1869, grand-croix de la Légion d'honneur. Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal des économistes*, la *Revue contemporaine*, la *Revue européenne*, etc., on lui doit un certain nombre d'ouvrages : *Études historiques et critiques sur les actions possessoires* (Paris, 1850, in-8°); *Essai sur la statistique agricole du département du Cantal* (Aurillac, 1853, in-8°); *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu* (1856, in-8°); *Traité des impôts considérés sous le rapport historique, économique et politique en France et à l'étranger* (Paris, 1862-1864, 5 vol. in-8°), *Principes de la science politique* (1870, in-8°), *Politique monétaire en France et en Allemagne* (1872, in-8°), où il se montre partisan de l'unification monétaire, etc.

PARIEUR, EUSE s. (pa-ri-eur, eu-ze — rad. *parier*). Personne qui parie, qui a l'habitude de parier : *C'est un grand* PARIEUR. *Parfaitement renseignées, les* PARIEUSES *prennent quatre favoris sur une course de dix chevaux.* (P. d'Ivoi.) *A Paris plus qu'à Londres, le turf est infesté de* PARIEUSES; *les paris contre les hommes sont quelquefois dangereux, à cause des pertes qu'on risque; ceux contre les femmes sont toujours ruineux et pleins de déceptions.* (P. d'Ivoi.)

— *Voilà un coup pour les parieurs*, Se dit quand on voit arriver quelque beau coup, quelque coup de partie, et aussi quand, dans les affaires, il arrive quelque chose qui doit en amener la décision.

PARIGI (Jules), architecte florentin et graveur à l'eau-forte, mort en 1635. Il devint ingénieur du grand-duc de Toscane, Cosme II, à qui il avait donné des leçons de dessin et d'architecture militaire. Il construisit la villa *Poggio imperiale*, le palais Manetti et le couvent des Augustins, à Florence, en un mot les grands édifices qui, de son temps, s'élevèrent dans cette ville. « Cet habile artiste, dit Périès, avait établi dans sa maison une Académie où il expliquait Euclide, enseignait la mécanique, la perspective, l'architecture et un procédé neuf et très-bon pour dessiner le paysage à la plume. » C'était un très-habile graveur, et les Italiens le regardent comme l'inventeur de la manière de graver à l'eau-forte des figures de très-petite dimension. On regarde comme ses meilleures planches : *Vue de la flotte des Argonautes;* cinq *Intermèdes de la comédie de la Flora*. Parigi s'occupa aussi de sculpture, et exécuta en stuc la statue de *Saint Simon* pour les carmes déchaussés. — Son fils, Alfonse PARIGI, mort en 1656, suivit d'abord la carrière des armes, obtint un grade supérieur dans l'artillerie, puis revint à Florence auprès de son père, et s'adonna comme lui à l'architecture. Il répara les digues de l'Arno, construisit le palais Scarlati et se fit une grande réputation en redressant le palais Pitti, dont l'étage supérieur surplombait d'un demi-mètre du côté de la place.

PARIGLINE s. f. (pa-ri-gli-ne — abrév. de l'ital. *salsapariglia*). Chim. Alcali trouvé dans la racine de salsepareille.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE, bourg de France (Sarthe), cant., arr. et à 18 kilom. S.-E. du Mans, sur le versant septentrional d'un coteau; pop. aggl., 1,057 hab. — pop. tot., 3,334 hab. Fabrication de toiles et de briques, papeterie. Belle église paroissiale, offrant de curieuses colonnes rondes à chapiteaux sculptés.

PARILIES s. f. pl. (pa-ri-lî — lat. *parilia*; de *parere*, enfanter). Antiq. rom. Fêtes que les dames romaines enceintes faisaient célébrer dans leurs maisons pour obtenir un heureux accouchement. ‖ Syn. de PALILIES.

PARILION s. m. (pa-ri-li-on). Bot. Syn. de NYCTANTHE, genre d'arbrisseaux.

PARILLINIQUE adj. m. (pa-ril-li-ni-ke — abrév. de l'ital. *salsapariglia*, salsepareille). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la salsepareille.

PARIMA, rivière du Brésil, dans la province de l'Alto-Amazonas. Elle descend du versant oriental de la sierra Parime, coule de l'O. à l'E., baigne San-Joaquin, tourne au S. et se jette dans le rio Negro, à 20 kilom. E. de Carvaeiro, après un cours de 1,200 kilom.

PARIMA ou **EL-DORADO**, **PARANA-PITINGA**, lac fameux dans l'histoire de l'Eldorado, et aussi imaginaire que cette contrée, qui provoqua tant de recherches désastreuses et d'hypothèses futiles.

PARIME (sierra) ou **CORDILLÈRES DE LA GUYANE**, groupe de montagnes de l'Amérique du Sud, sur la limite de la république de Venezuela et de la province brésilienne d'Alto-Amazonas. Ce n'est pas une chaîne continue, mais un groupe irrégulier de montagnes, que de vastes savanes, des fleuves et des forêts séparent les unes des autres, et qui sont limitées par l'Orénoque, le Casiquiari, le rio Negro et le Maragnon. Le granit est dominant dans la structure de ces montagnes. La sierra Parime paraît former le noyau de ce groupe.

PARINA (cap), promontoire de l'Amérique du Sud, sur la côte du Pérou, dans le département de Libertad, dont il forme le point le plus occidental, par 4° 42' de latit. S. et 83° 45' de longit. O.

PARINACOCHAS, lac du Pérou, intendance de Guamanga, province de son nom, au N. de Pausa, 40 kilom. du N.-O. au S.-E., sur [illegible] largeur. Il est traversé par la Pausa, qui en sort au sud.

PARINACOCHAS, province du Pérou, [illegible] Aymaraes, d'[illegible] de Lucanas, de Camanejos et [illegible] vilcas, 220 lieues [illegible] 30,000 hab. environ. [illegible] peu à la culture; mais les habitants trouvent dans l'éducation [illegible] portante. [illegible] d'or et de sa gemme. [illegible] Pausa.

PARINARI s. [illegible] Bot. Genre [illegible] comprenant [illegible] qui habitent l'Amérique [illegible]

— **Encycl.** Le [illegible] est un arbre à rameaux velus, à feuilles munies de stipules; les fleurs, réunies en grappes axillaires et terminales, présentent un calice urcéolé, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales, alternant avec les divisions du calice; quatorze étamines, dont sept stériles, groupées en un faisceau, et sept fertiles opposées; un ovaire velu, surmonté d'un style et d'un stigmate simples. Le fruit est un drupe ovoïde, très-variable de grosseur, épais, fibreux, à noyau très-dur, rugueux et sinué en dehors, à deux loges, dont chacune renferme une graine entourée d'un duvet roussâtre. Cet arbre croît à la Guyane, où on mange ses amandes qui ont une saveur douce. Peu connu hors de son pays natal, il n'est guère cultivé, en Europe, que dans les jardins botaniques, où il exige la serre chaude. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les icaquiers.

PARINÉ, ÉE adj. (pa-ri-né — du lat. *parus*, mésange). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la mésange.

— s. f. pl. Tribu de passereaux, ayant pour type le genre mésange.

PARINERVÉ, ÉE adj. (pa-ri-ner-vé — du lat. *par*, égal; *nervus*, nervure). Bot. Qui porte deux nervures égales. ‖ On dit aussi PARINERVIE, ÉE.

PARINI (Joseph), célèbre poëte italien, né à Bosizio (Milanais) en 1729, mort en 1799. Issu d'une famille pauvre, il entra dans les ordres pour se créer des moyens d'existence, mais n'en fut pas moins forcé, pour gagner sa vie, de donner des leçons particulières. Poussé par sa vocation poétique, il étudia les classiques latins et italiens, Virgile, Horace, Dante, Arioste, etc., et débuta par un recueil de poésies anacréontiques (1752), signées du pseudonyme de **Ripano Eupilino**, qui eurent un vif succès et firent admettre leur auteur à l'Académie des *Transformati*, à celle des Arcades, ainsi qu'à d'autres sociétés littéraires. Vers la même époque, Parini apprenait à fond le grec. L'*Examen* des *Progrès des lettres humaines* de Bandiera le fit connaître, en 1756, comme un bon critique. Néanmoins, il ne prit véritablement possession de la renommée qu'en 1763, époque où il fit paraître la *Matinée* (*Il Mattino*), suivie bientôt après de trois autres parties, le *Midi*, le *Soir*, la *Nuit*, dans lesquelles il donne l'emploi de la journée (*Il Giorno*) d'un noble et riche fainéant. Dans cet ouvrage en vers, Parini raille, avec une fine et mordante ironie, les habitudes oisives de l'aristocratie. Alfieri, en lisant (*Il Mattino*) la première partie de ce poëme, s'écria avec chaleur : « Voilà le germe d'un nouveau genre de satire en Italie! » Mais les nobles se montrèrent beaucoup moins enthousiastes de l'œuvre de Parini, et l'un d'eux, le duc de Belgiojoso, alla, dit-on, jusqu'à faire donner des coups de bâton au poëte. Peu après, Parini fut nommé professeur de belles-lettres et d'éloquence dans les écoles palatines, puis au collége Brera, et se vit à l'abri des besoins matériels. Devenu rédacteur de la *Gazette officielle* de Milan, il s'avisa un jour d'y insérer un communiqué de son invention, annonçant que le pape Ganganelli défendait la castration dans ses États et ordonnait qu'on ne reçût plus dans les églises ni sur les théâtres les chanteurs qui avaient subi cette opération infamante. Cette nouvelle supposée valut au pape des éloges spontanés de la part des philosophes; mais elle fut bientôt démentie. En 1776, Parini devint membre de la Société patriotique de Milan. Par la suite, l'empereur Léopold, s'étant rendu à Milan, voulut le voir, lui fit un gracieux accueil et le nomma préfet des études du collége Brera. Bien qu'il n'eût point personnellement à se plaindre de l'administration autrichienne, Parini avait l'esprit trop élevé pour ne pas être hostile à la domination étrangère et favorable à la liberté. Son patriotisme et son attachement sincère aux principes républicains le firent choisir par Bonaparte, lors de la première campagne d'Italie, comme l'un des administrateurs de Milan. [illegible]

« Parini, en décrivant la vie des riches [illegible]

Milanais, dit Gustave Planche, a tracé le tableau satirique de son temps; il a opposé le travail à l'oisiveté, le dévouement à l'égoïsme, le bonheur à l'ennui, et, quoique sa parole n'attaque jamais le vice à la manière de Juvénal, quoiqu'il use de l'ironie et de l'hyperbole avec ménagement, la lecture de son poème laisse dans l'esprit une trace profonde. La modération même de son langage ajoute à la puissance de ses railleries; on n'y trouve ni amertume ni exagération, rien qui sente la colère. Parini flétrit la débauche et l'oisiveté, l'égoïsme et la gloutonnerie, sans avoir l'air d'y toucher. Il y a tant d'art et de prévoyance dans l'ordonnance de ses pensées, les images sont assorties avec tant d'habileté, que l'esprit le moins enclin à la satire ne songe pas à se méfier du poète. On se trouve amené, par une pente insensible, à partager son mépris pour l'ennemi qu'il combat et qu'il terrasse, en faisant semblant de le flatter, car c'est là le secret de Parini. Chez lui, l'ironie ne marche jamais le visage découvert; elle se cache sous le masque de la flatterie, et le trait qu'elle lance est d'autant plus sûr qu'il est imprévu. Parini raconte et décrit, et le simple récit suffit à l'enseignement qu'il se propose. Il n'y a pas dans ses vers une seule parole qu'on puisse accuser de rudesse, pas une image qui effarouche le goût. Ceux même qu'il blesse mortellement, qu'il voue au ridicule sont obligés de reconnaître son exquise politesse. Cette forme de satire n'a rien de commun avec la forme antique; elle appartient tout entière au poète lombard. Il y a, dans cette manière de frapper le vice en le flattant, quelque chose qui ressemble aux caresses d'un chat épiant l'heure de la vengeance; c'est, dans la satire, une tactique toute nouvelle et qui ne peut être pratiquée que par un esprit délié. On aimerait à voir sa pensée s'exprimer dans une langue moins savante, ou du moins à voir la science qu'il possède se produire avec moins d'ostentation. Toutefois, malgré la coquetterie fastueuse de son style, Parini occupe une place considérable dans la littérature italienne, et les poëtes qui se proposent la satire ne sauraient l'étudier avec trop de soin. »

Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Milan (1801-1804, 6 vol. in-8°) et ses *Œuvres choisies* en 1825 (2 vol. in-8°). L'abbé Desprades a donné, sous le titre de : les *Quatre parties du jour à la ville* (Paris, 1776, in-12), une traduction de son meilleur poème. Plusieurs monuments ont été érigés en son honneur.

PARIOCÈLE s. m. (pa-ri-o-se-le — du gr. *pareia*, joue; *kêlê*, tumeur). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scinques, voisin des pleistodons, dont l'espèce type habite l'Asie et l'Amérique.

PARIOPELTIS s. m. (pa-ri-o-pel-tiss — du gr. *pareia*, joue, *peltis*, bouclier). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type habite l'Asie.

PARIPENNÉ, ÉE adj. (pa-ri-pènn-né — du lat. *par*, *paris*, pair, égal, et de *penne*.) Bot. Se dit des feuilles pennées qui se terminent au sommet par deux folioles opposées. ‖ On dit aussi PARIPINNE et ABRUPTIPENNE.

PARIPOU s. m. (pa-ri-pou). Bot. Espèce de palmier de la Guyane.

PARIS s. m. (pa-riss — du lat. *par*, *paris*, pair). Bot. Nom scientifique du genre parisette.

PARIS. Le nom de cette ville entre dans quelques locutions proverbiales.

— *Prendre Paris pour Corbeil*, Commettre une lourde bévue. Cette locution vient de ce que l'armée protestante, n'ayant pas réussi à prendre Corbeil, vint mettre le siège devant Paris, ce qui faisait dire aux habitants de cette dernière ville que les huguenots prenaient Paris pour Corbeil.

— *Si Paris était de beurre, il fondrait au soleil*, Se dit pour répondre à une supposition ridicule ou arbitraire.

— *Paris ne s'est pas fait en un jour*, Se dit pour excuser le temps que l'on emploie à faire quelque chose.

— *Si Paris avait une Cannebière, ce serait un petit Marseille*, Dicton attribué aux Marseillais.

— *Si la Bourbince portait bateau, Paris ne vaudrait pas Paray-le-Moniau*, Proverbe [illegible] Paray-le-Monial.

Qui a vis Paris
E a pas vis Cassis,
A ren vis.

Qui a vu Paris et n'a pas vu Cassis n'a rien vu. Proverbe usité à Cassis, petite ville de Provence.

PARIS, en latin *Parisii* ou *Lutetia Parisiorum*, capitale de la France, ch.-l. du département de la Seine, sur la Seine et la Bièvre, à [illegible] kilom. N.-N.-E. de [illegible], à 660 kilom. N.-O. de [illegible], à 1,270 kilom. S.-O. de [illegible], à [illegible] kilom. S.-E. de Londres, à [illegible] kilom. N.-O. de Genève, à 890 kilom. S.-O. de Berlin, à 1,2[illegible] kilom. O. de Vienne, à [illegible] kilom. N.-N.-E. de Madrid, à 1,785 kilom. N.-O. de Rome, à 1,522 kilom. S.-O. de Stockholm, à 2,640 kilom. N.-O. de Constantinople, à [illegible] kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg. Sa latitude N., prise à l'Observatoire de Paris, est de 48° 50′ 13″; sa longitude, du moins pour nous, est 0°, puisque c'est par là que passe le premier méridien des Français. Une ligne tracée dans la grande salle de cet établissement et exactement dirigée du S. au N. porte le nom de *méridienne de l'Observatoire de Paris*. C'est depuis le commencement de ce siècle que l'usage de compter ainsi les longitudes a prévalu dans le public, mais les astronomes s'en servaient déjà depuis longtemps. Il serait trop long de donner la position de Paris par rapport à tous les premiers méridiens qui ont été ou qui sont encore employés par les différents peuples; nous indiquerons seulement les principaux. Le méridien de Paris passe, à l'E., à 20° de l'île de Fer, 2° 20′ 24″ de Greenwich, 8° 37′ 37″ de Cadix, 8° 3′ 13″ de Sainte-Hélène, 79° 22′ 24″ de Washington; à l'O., à 2° 1′ 46″ de Bruxelles, 5° 6′ 17″ de Berne, 7° 36′ 18″ d'Altona, 24° 23′ 13″ de Dorpat, 77° 56′ 57″ de Madras, etc. Le jour le plus long, à Paris, est de 16 heures 7 minutes; le plus court, de 8 heures 9 minutes.

Paris, siége normal du gouvernement et des représentants des puissances étrangères, renferme toutes les administrations supérieures de l'Etat. Il possède la cour de cassation, la cour des comptes, le conseil d'Etat, une cour d'appel, des tribunaux de 1re instance et de commerce; il est le siége de la 1re division militaire, d'un archevêché, d'une académie universitaire, du 1er arrondissement forestier, d'une direction des contributions directes, d'une direction des contributions indirectes, d'une inspection générale des ponts et chaussées, etc. Là se trouvent l'Institut, cinq Facultés, le Collège de France, l'Ecole polytechnique, l'Ecole des mines, le Muséum d'histoire naturelle, l'Académie de médecine et de nombreuses sociétés savantes; un conservatoire de musique, un conservatoire des arts et métiers, des instituts de sourds-muets et de jeunes aveugles, un grand nombre de collèges, d'établissements d'éducation, des musées, des bibliothèques, etc., dont il sera question plus loin.

— *Position topographique*. Paris est situé sur la Seine, vers la partie moyenne du cours de ce fleuve; l'île de la Cité forme à la fois son centre topographique et son origine historique. Si Paris ne se trouve pas au centre de la France, sa position géographique n'en est pas moins des plus heureuses. Comme, dans tous les organismes supérieurs, le cerveau se trouve au-dessus de la partie moyenne du corps, de même la *tête*, le *chef* de notre pays se trouve au-dessus du centre géodésique; Paris forme, suivant l'ingénieuse théorie des auteurs de la carte géologique de France, une sorte de pôle creux et attractif, centre de population et de civilisation, opposé au Cantal, pôle saillant répulsif, pays pauvre, presque désert, abandonné même par une partie de ses habitants qui émigrent vers des climats plus doux.

Tout diverge donc de ce dernier pôle, les vallées, les cours d'eau, les routes et aussi les populations, qui, fières, sauvages, mais fécondes malgré leur pauvreté, renouvellent constamment celles des plaines par des essaims vigoureux et fortement empreints de notre antique caractère national. Tout converge au contraire vers l'autre pôle, devenu depuis longtemps la capitale de la France et du monde civilisé, et qui réunit autour de lui les richesses de la nature, de l'industrie, de l'art et de la pensée. Ajoutons que Paris se prête merveilleusement à ce rôle par la facilité de ses abords, d'un autre côté. Paris forme le centre d'une sextuple ligne de sommets, formant autant de circonvallations naturelles, parallèles et concentriques, tournant leurs saillants vers le continent, et d'une grande importance au point de vue stratégique.

L'altitude, ou hauteur de Paris au-dessus du niveau de la mer, est de 65 mètres, pour la grande salle de l'Observatoire. Il va sans dire que, le sol de la capitale étant assez accidenté, l'altitude des différents points offre de nombreuses variations.

— *Nature du sol*. Paris forme le centre d'un vaste bassin tertiaire, coupé çà et là, sur les points les plus élevés, par des lambeaux de la formation crétacée, et recouvert, dans les parties les plus basses, par des alluvions quaternaires; cette disposition du sol, qui ne présente pas de montagnes proprement dites, mais tout au plus des collines basses, et qui se retrouve dans la plupart des grandes capitales du monde et notamment de l'Europe, est éminemment favorable à l'agriculture, au régime naturel ou artificiel des eaux, à l'établissement des voies de terre ou navigables, en un mot à tout ce qui peut servir à la civilisation matérielle ou morale. Mais, par contre, ce terrain, facilement perméable à l'eau, devient aisément boueux par les pluies, et justifie ainsi l'antique nom de *Lutèce*, donné autrefois à la métropole des *Parisii*.

La ville de Paris, depuis l'annexion des communes suburbaines, renferme dans son intérieur des gisements importants de minéraux utiles. Les carrières de Montmartre, aujourd'hui en grande partie épuisées et abandonnées, et surtout celles de Belleville, fournissent du gypse (pierre à plâtre) d'une qualité supérieure pour les constructions, aussi est-il non-seulement employé à l'intérieur, mais encore exporté à l'étranger et jusqu'en Amérique. On y rencontre assez fréquemment cette curieuse variété laminaire ou vitreuse, désignée sous les noms bizarres de *fer de lance*, *miroir d'âne*, *miroir des Incas*, *pierre à Jésus*, etc. On trouve aussi, soit dans le gypse, soit dans les argiles qui l'accompagnent, quelques échantillons de soufre natif et de célestine (sulfate de strontiane).

Ménilmontant présente aux minéralogistes l'intéressante variété de calcédoine appelée de son nom *ménilite*; il possède aussi un gisement assez considérable de magnésite; mais celle-ci n'offre pas la structure compacte qui caractérise et fait rechercher la variété vulgairement nommée *écume de mer*.

La pierre à bâtir, très-abondante surtout sur la rive gauche, a été autrefois l'objet d'immenses exploitations souterraines, qui ont produit les catacombes. Il y a encore un certain nombre de carrières exploitées dans les arrondissements excentriques. Cette pierre appartient à la formation tertiaire moyenne; elle constitue le *calcaire parisien* ou *calcaire grossier* des géologues et présente une énorme quantité de coquilles marines englobées dans une gangue peu compacte.

Le sol contient, en outre, un grand nombre de fossiles animaux ou végétaux, parmi lesquels on trouve des spécimens de plusieurs espèces éteintes. Depuis longtemps, ce sol originel a été recouvert et exhaussé par l'effet des alluvions et des travaux humains; les inégalités de terrain les plus marquées sont dues pour la plupart à des causes factices; les voiries ou dépôts d'immondices et de gravois, les restes des diverses enceintes de la ville ont formé sur divers points du fond du bassin des monticules auxquels on donnait le nom de *buttes* ou *monceaux*; la butte Saint-Roch, le monceau Saint-Gervais, la butte des Copeaux (labyrinthe du Jardin des plantes), etc., n'eurent pas d'autre origine.

— *Hydrographie*. Paris, avons-nous dit, est situé sur la Seine, un peu en aval du confluent de la Marne et en amont de celui de l'Oise. Le niveau du fleuve, pris au zéro du pont de la Tournelle, est de 33 mètres au-dessus de la mer; dans les inondations, l'eau monte de 6 à 9 mètres. La largeur de la Seine est très-inégale; elle atteint 263 mètres au-dessous du pont Neuf, et elle se réduit à 138 mètres au pont d'Iéna. Le volume de ses eaux varie beaucoup, suivant les saisons; mais ses débordements, qui causèrent jadis des désastres terribles, ne sont plus à craindre, depuis qu'elle est contenue par des quais continus et infranchissables. Les inondations les plus considérables sont celles de 583, 842, 1206, 1280, 1325, 1407, 1499, 1616, 1658, 1663, 1719, 1733, 1740, 1764, 1799, 1802, 1836, 1844.

La Seine reçoit dans Paris la Bièvre, qui prend sa source dans le vallon de Bouviers, à 5 kilomètres de Versailles, pénètre dans la ville entre les portes d'Italie et de Gentilly, traverse par plusieurs bras, qui ne sont que des ruisseaux infects, les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, et finit, sous forme d'égout recouvert, sur le quai de l'Hôpital. Cette rivière alimente de nombreuses tanneries, blanchisseries, teintureries et, entre autres, la fameuse manufacture des Gobelins. Bien que la largeur de la Bièvre ne dépasse pas 3 mètres, cette rivière était autrefois redoutable par ses inondations.

La Seine recevait encore dans Paris un deuxième affluent: le ruisseau de Ménilmontant, qui traversait les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, passait derrière la Grange-Batelière, prenait son cours par la Ville-l'Evêque et le Roule, et se jetait dans la Seine près de Chaillot. Ce ruisseau est à sec depuis longtemps, et son lit forme un égout.

Dans le moyen âge, la Seine, dans son parcours à travers Paris, formait dix îles ou bancs de sable, dont il ne reste que deux, l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. Ces îles étaient, d'amont en aval: 1° l'île aux Javiaux ou île Louviers, couverte dans l'origine de pâturages; en 1847, le petit bras de rivière qui la séparait de la rive droite a été comblé et elle s'est trouvée réunie au quai Morland, aujourd'hui boulevard Morland, qui longe la bibliothèque de l'Arsenal; on y a construit les magasins de la ville; 2° et 3° les îles Notre-Dame et aux Vaches, dont la réunion, opérée au commencement du XVIIe siècle, a fourni l'île Saint-Louis; 4° l'île de la Cité, qui fut le berceau de la ville de Paris; 5° l'île aux Juifs, qui était située au couchant de la Cité, entre le jardin du Palais et le quai des Augustins; Jacques Molay, grand maître de l'ordre des Templiers, y fut brûlé en 1313; 6° l'île à la Gourdaine, située près de la précédente; ces deux dernières îles, réunies à la Cité sous le règne de Henri IV, formèrent la place Dauphine et le terre-plein du pont Neuf; 7° l'île du Louvre, banc de sable qui disparut lors de la création du pont Saint-Nicolas; 8° et 9° les îles aux Treilles et de Seine qui s'étendaient depuis le pont des Tuileries jusqu'au pont des Invalides; elles contenaient ensemble 20 arpents et furent réunies à la rive gauche vers 1650; 10° l'île du Gros-Caillou ou des Cygnes, dont on voit encore une partie en face de Chaillot.

La Seine est presque en tout temps accessible à la navigation, que favorisent d'ailleurs plusieurs canaux (de l'Ourcq, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Saint-Maur). Plusieurs aqueducs amènent en outre à Paris les eaux de sources plus ou moins éloignées; et celles-ci, jointes à celles que fournissent de nombreux puits artésiens ou ordinaires, satisfont dans une large mesure à la consommation, à l'arrosage, en un mot à tous les besoins matériels.

— *Climat*. Paris appartient aux climats tempérés froids; assez rapproché de la mer pour participer jusqu'à un certain point à l'uniformité relative de température qui caractérise les zones littorales, il en est assez éloigné pour échapper, au moins en partie, aux effets de l'humidité maritime et des vents du large. La température moyenne, déduite de longues années d'observations, est de 10°,75; celles des saisons sont: hiver, 3°,3; printemps, 10°,3; été, 18°,1; automne, 11°,2. Les températures moyennes mensuelles atteignent leur minimum en janvier (2°,1) et leur maximum en juillet (18°,6). Quelques observateurs donnent des chiffres un peu différents, savoir 1°,8 et 18°,9. Le nombre annuel moyen des jours de gelée est de 56. En moyenne toujours, le 8 janvier est le jour de l'année où le thermomètre descend le plus bas, et le 19 juillet celui où il s'élève le plus haut.

Les points extrêmes de température s'éloignent quelquefois beaucoup de la mesure moyenne. En remontant à un siècle environ, nous trouvons, pour le maximum de chaleur, le 8 juillet 1793, où le thermomètre est monté à 38°,4, et, pour le maximum de froid, les premiers jours de décembre 1871, où il est descendu à — 24°. D'après Arago, la Seine ne gèle jamais sans que le thermomètre descende au-dessous de — 9°.

Le climat de Paris est assez pluvieux, ou du moins paraît tel, si l'on s'en rapporte à une observation superficielle. C'est pourtant, comme la science météorologique l'a démontré, un de ceux où il tombe le moins d'eau dans le cours de l'année; c'est aussi un de ceux où la quantité annuelle de pluie se répartit le moins inégalement entre les diverses saisons.

Cette quantité annuelle de pluie est, en moyenne, de 0m,546 dans la cour de l'Observatoire, et de 0m,456 sur la terrasse, plus élevée de 28 mètres; on voit combien le phénomène est sujet à varier à de courtes distances, et combien il est difficile d'établir une moyenne générale. M. de Gasparin donne, pour la répartition de la pluie dans les diverses saisons, les chiffres suivants: hiver, 0m,116; printemps, 0m,141; été, 0m,172; automne, 0m,134. Les extrêmes annuels ont varié jusqu'à présent de 0m,379 (minimum) à 0m,615 (maximum). Le nombre annuel moyen des jours de pluie est 144, et les extrêmes 112 et 204. Ces jours se répartissent entre les quatre saisons avec une régularité frappante; ainsi, la moyenne de vingt années d'observation donne 34 jours pour l'hiver, 35 pour le printemps, 36 pour l'été et 37 pour l'automne.

Voici encore quelques chiffres qui achèveront de faire connaître la constitution climatérique de la ville de Paris; on compte en moyenne, dans une année, 12 jours de neige, 184 jours couverts, 181 jours nuageux, 180 jours brumeux, 9 jours de grêle, 14 jours d'orage. Nous avons à peine besoin de faire remarquer que la somme de ces chiffres dépasse de beaucoup 365; c'est que la même durée de vingt-quatre heures peut présenter, soit simultanément, soit successivement, deux ou plusieurs états atmosphériques divers parmi ceux que nous avons cités.

Les vents dominants se rangent ainsi dans l'ordre de leur fréquence relative: ouest, sud-ouest, sud, nord, nord-est, nord-ouest, sud-est, est. En automne et en hiver dominent les vents de sud-ouest; au printemps et en été, ceux d'ouest. Les orages, plus fréquents en été, moins au printemps, sont plus rares en automne et presque nuls en hiver.

Un climat pareil doit présenter beaucoup d'intérêt dans ses applications à l'hygiène privée et publique. M. le docteur A. Le Pileur le caractérise comme il suit: « Placé dans une vallée profonde et sur un terrain accidenté, entouré de hauteurs qui forment autour de lui comme un vaste entonnoir, Paris n'est pas également exposé aux vents dans toutes ses parties; les grandes voies de communication parallèles au lit de la Seine sont seules complètement ventilées; mais, dans ces massifs de maisons agglomérées et que séparent à peine d'étroites rues, même dans les rues larges, mais orientées du nord au sud, l'air se renouvelle mal... En toute saison, Paris est enveloppé d'une épaisse vapeur qui le recouvre à la hauteur de plus de 100 mètres. Cette vapeur se voit facilement des hauteurs qui dominent la ville, à une distance de 2 ou 3 kilomètres: on dirait d'un brouillard mêlé de fumée. » D'un autre côté, la nature du sol contribue à augmenter l'humidité atmosphérique. Il ne faut donc pas s'étonner que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, le climat de Paris ait été à bon droit regardé comme malsain. Nous devons ajouter que cet état de choses tend à s'améliorer tous les jours.

— *Histoire naturelle*. L'étude de la climatologie est une des bases indispensables de la géographie botanique et zoologique. Paris, ou mieux la région dont il occupe le centre, a donc une flore et une faune qui pré-

sentent quelques traits caractéristiques, peu nombreux à la vérité, mais dignes d'attention. Mais ce sujet ne doit être indiqué ici que pour mémoire; la botanique et la zoologie ont peu de chose à voir dans l'intérieur de la grande cité. Nous ne parlons pas, bien entendu, des établissements où l'on élève les plantes et les animaux des diverses régions du globe.

La même observation s'applique à l'agriculture, étroitement liée aussi au climat; c'est dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, qu'il faut l'étudier. Toutefois, une branche importante de cet art occupe une assez large place dans l'enceinte même de Paris, du moins dans les arrondissements excentriques; nous voulons parler de l'horticulture, et surtout de la culture maraîchère. Elle y est, en général, très-bien entendue et donne d'abondants produits. Nous citerons entre autres les champignons, cultivés dans les carrières abandonnées, et qui présentent l'unique exemple d'un article agricole d'exportation ne dans l'intérieur même de Paris.

— Conformation générale de la ville. Paris occupe le fond d'un bassin et des collines peu élevées des deux côtés de la Seine, qui le traverse de l'E. à l'O., en décrivant une courbe et en partageant la ville en deux parties inégales. La partie située au N. et sur la rive droite forme les deux tiers de la ville; la partie méridionale, située sur la rive gauche, forme l'autre tiers. Deux îles seulement divisent aujourd'hui le fleuve dans son parcours à travers la capitale. Ce sont l'île Saint-Louis et l'île de la Cité, qui fut le Paris primitif. Avant le 1er janvier 1860, Paris avec ses faubourgs, était entouré d'un mur de clôture, dit mur d'octroi, présentant un développement de 24 kilom. 930 mètres; 54 portes ou barrières (v. BARRIÈRE), 37 sur la rive droite et 17 sur la rive gauche, donnaient entrée dans la ville à travers le mur d'enceinte bordé de boulevards extérieurs larges de 29m,24. En vertu du décret du 9 février 1859, ce mur fut abattu et les limites de la ville furent étendues jusqu'à l'enceinte fortifiée, dont le développement est de 33 kilom. 930 mètres. Ce mur, formé de 94 bastions, est construit en pierre de taille et en pierre meulière, protégé extérieurement par un fossé profond et bordé intérieurement, du côté de la ville, par une voie stratégique. La suppression de l'ancien mur d'octroi a amené l'annexion à Paris de communes importantes : au N., les Batignolles, Montmartre, La Chapelle Saint-Denis, La Villette; à l'E., Ménilmontant, Belleville, Charonne et Bercy; au S., le Petit-Montrouge, Vaugirard et Grenelle; à l'O., Les Ternes, Passy, Auteuil, etc. En outre, une partie du territoire de 13 autres communes situées hors de l'enceinte a été enclavée dans la banlieue suburbaine. Ajoutons que Paris possède 15 faubourgs, qui étaient limités avant 1860 par le mur d'octroi. Ces faubourgs sont : au N., les faubourgs Montmartre, Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin; à l'E., les faubourgs du Temple et Saint-Antoine; au S., les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Germain et du Gros-Caillou; à l'O., les faubourgs de Chaillot, Saint-Honoré et du Roule. Le point culminant de la ville est la butte Montmartre, qui a 138 mètres au-dessus du niveau de la mer. Indépendamment d'un très-grand nombre de routes, 9 chemins de fer relient Paris au reste de la France; ce sont ceux de l'Ouest, de Saint-Germain, du Nord, de Strasbourg, de Vincennes, de Lyon, d'Orléans, de Sceaux, de Versailles (rive gauche). Toutes ces voies ferrées sont reliées entre elles par un chemin de fer de ceinture.

— Superficie. On a calculé que la superficie de Paris était, sous Jules César, de 44 arpents; sous Julien, de 113; sous Philippe-Auguste, de 739; sous Charles VI, de 1,284; sous François Ier, de 1,414; sous Henri IV, de 1660; sous Louis XIV, de 3,228; sous Louis XV, de 3,919; sous Louis XVI, de 3,958. Avant l'annexion des communes suburbaines, Paris, enfermé dans le mur d'octroi, couvrait une surface de 3,402 hectares. Depuis 1860, époque où Paris s'étendit jusqu'aux fortifications, son périmètre embrasse 7,802 hectares.

— Population. Paris comptait, suivant des calculs approximatifs :

Au XIIIe siècle. . . .	120,000 hab.
En 1474.	150,000 —
Sous Henri II. . . .	210,000 —
En 15[illegible]	[illegible] —
Sous Louis XIV. . .	492,600 —
En 1719. . . .	[illegible] —
En 1776. . . .	[illegible] —
En 1778. . . .	670,000 —
En 1784. . . .	[illegible] —
En 1798.	640,000 —
En 1802. . . .	672,000 —
En 1817. . . .	713,966 —
En 1827. . . .	890,431 —
En 1836. . . .	909,126 —
En 1841. . . .	912,033 —
En 1846. . . .	1,053,897 —
En 1851. . . .	1,053,262 —
En 1856.	1,174,346 —
En 1861, après l'annexion de la banlieue	1,667,841 —
En 1866.	1,799,980 —
En 1872.	1,851,792 —

Paris est divisé en 20 arrondissements, subdivisés en 80 quartiers, à 4 quartiers par arrondissement. Ces arrondissements portent les noms suivants :

Ier, le Louvre, IIe, la Bourse, IIIe, le Temple; IVe, l'Hôtel de ville; Ve, le Panthéon; VIe, le Luxembourg; VIIe, le Palais-Bourbon; VIIIe, l'Elysée; IXe, l'Opéra; Xe, l'Enclos Saint-Laurent; XIe Popincourt; XIIe, Reuilly; XIIIe, les Gobelins; XIVe, l'Observatoire; XVe, Vaugirard; XVIe, Passy; XVIIe, les Batignolles; XVIIIe, la Butte Montmartre; XIXe, les Buttes Chaumont; XXe, Ménilmontant.

Voici le tableau comparatif de la population de Paris par arrondissement en 1861, 1866 et 1872.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION en 1861.	POPULATION en 1866.	POPULATION en 1872.	AUGMENTATION [illegible] sur [illegible]	DIMINUTION [illegible] sur 1866.
Ier	89,519	81,665	71,026	»	10,639
IIe	81,609	79,909	71,135	»	[illegible]
IIIe	99,116	92,680	89,666	»	3,014
IVe	108,520	98,648	91,300	»	7,348
Ve	107,754	104,083	95,709	»	[illegible]
VIe	95,931	99,115	90,158	»	[illegible]
VIIe	72,965	75,438	[illegible]	»	11,764
VIIIe	69,814	70,259	78,504	8,245	
IXe	107,326	106,221	103,140		3,081
Xe	113,571	116,438	131,730	15,292	»
XIe	125,718	149,641	163,392	13,751	»
XIIe	65,748	78,635	83,861	5 [illegible]	
XIIIe	56,798	70,192	67,597		2 [illegible]
XIVe	52,594	65,50[illegible]	69,111	3 [illegible]	
XVe	56,041	69,340	73,877	4 [illegible]	
XVIe	36,728	42,187	40,[illegible]	»	3,013
XVIIe	75,228	93,[illegible]	98,003	4,810	»
XVIIIe	1[illegible],356	130,456	131,700	1,[illegible]	»
XIXe	76,445	88,930	90,639	1,709	
XXe	70,[illegible]	87,444	90,158	2,[illegible]	»
	1,667,841	1,799,980	1,794,380		

Le chiffre total pour 1872 diffère un peu de celui que nous avons donné plus haut, d'après le recensement du 31 décembre 1872.

La population de Paris renferme des catholiques, des israélites, des protestants, des mahométans, des [illegible], des [illegible] et surtout de libres penseurs.

Histoire.

Quelques huttes de branchages et de roseaux, [illegible] des sauvages d'une petite île [illegible] de la Seine et [illegible] par le [illegible] voilà, [illegible] dans les eaux du fleuve et dans les forêts des deux [illegible] les humbles commencements de la glorieuse cité dont l'influence [illegible] [illegible] Une se nom[illegible] ce que étaient les sauvages [illegible] étymologistes, *Lutetia* [illegible] Cette étymologie du mot Lutèce nous semble [illegible] l'étymologie du mot *Parisii* est [illegible]

Mais [illegible] controverses, l'origine des Parisiens est [illegible] les Parisiens et celui de Lutèce [illegible]

chef-lieu, paraissent pour la première fois dans l'histoire 53 ans av. J.-C. A cette date, César, déjà maître de la plus grande partie des Gaules, convoqua, lui-même, comme il le dit lui-même dans ses *Commentaires*, l'assemblée des Gaulois à Lutèce, ville des Parisiens. « Les Parisiens, ajoute César, étaient limitrophes des Senonais, avec lesquels, suivant la tradition, ils avaient autrefois fait alliance. »

La petite nation des Parisiens dépendait de la Gaule celtique; son territoire était resserré entre les possessions de peuples puissants : les Silvanectes (Senlis) au nord, les Senonais (Sens) à l'est et les Carnutes (Chartres) au sud et à l'ouest. Le chef-lieu des Parisiens, Lutèce, occupait la plus grande de trois îles qui ont été depuis réunies et qui forment aujourd'hui la Cité, et le peu de développement qu'avait atteint cette ville au moment de la conquête des Gaules, malgré sa situation avantageuse, suffirait à prouver que sa fondation ne se perd pas dans la nuit des temps, ainsi que l'ont prétendu quelques auteurs. Quoi qu'il en soit, les Parisiens, qui avaient d'abord paru accepter le joug du vainqueur, ne désertèrent point la cause nationale, quand, en l'an 54, Vercingétorix appela aux armes toutes les nations des Gaules. Réunis aux peuples voisins, ils entreprirent de tenir tête à Labienus, un des lieutenants de César, qui, avec quatre légions, cherchait à rejoindre son général. Ne croyant pas leur ville pourvue de moyens suffisants de défense, ils la brûlèrent, coupèrent les ponts qui rattachaient l'île à la terre ferme, et se retranchèrent non loin de Lutèce, derrière les marais fangeux qu'on croit être ceux de l'embouchure de l'Orge dans la Seine, près de Juvisy. Après divers mouvements stratégiques, les deux armées se heurtèrent sur un champ de bataille dont la position, longtemps discutée, doit être fixée, suivant une dissertation [illegible] de M. J. Quicherat, entre les bourgs de Vitry et d'Ivry, situés sur la rive gauche de la Seine, à quelques kilomètres sud de Paris. La discipline des légions triompha du courage et du patriotisme des confédérés; les Gaulois furent vaincus après une lutte acharnée dans laquelle leur vieux chef, l'intrépide Camulogène, tomba au premier rang; les soldats de Lutèce se firent tuer sans reculer d'un pas. Toutes les forces des Parisiens n'avaient pas été engagées; car, malgré les pertes qu'ils avaient essuyées dans cette sanglante action, ils furent en état de fournir un contingent de 8,000 hommes à l'armée destinée à secourir la ville d'Alise, et ils ne cessèrent de combattre que le jour où la Gaule épuisée se soumit à la domination romaine.

La résistance courageuse des Parisiens attira sur eux les sévérités du vainqueur. Leur ville fut rangée parmi les cités [illegible] tributaires, c'est-à-dire dans la dernière classe des villes conquises. [illegible] [illegible] Lutèce; [illegible] ment fondées.

Malgré cette défaveur, moins d'un siècle après César, Lutèce sortie de ses ruines était devenue un des grands centres de la navigation intérieure des Gaules. Dès le règne de Tibère, c'est-à-dire entre les années 14 et 37 de notre ère, elle possédait une société de [illegible] [illegible] des pierres de la face principale du monument [illegible]

Les [illegible] Tibère nous est révélée par cette précieuse [illegible] ville de Paris.

[illegible] leur mission de leur sang.

tant de chefs-d'œuvre. » [illegible] vignobles et ses figuiers; il loue par-dessus tout les mœurs austères de ses habitants, qui étaient encore en grande partie païens... » Ils [illegible] que comme président au mariage; ils n'osent [illegible] Vénus à donner de nombreux enfants; ils [illegible]

[illegible] le séjour de Lutèce. C'est dans les environs de cette ville qu'en 383 Gratien livra bataille à Maxime, qui [illegible] consacrer la mémoire de son succès, fit élever [illegible] Cité.

[illegible] rues avaient été tracées et des monuments [illegible] l'autre extrémité, sous l'emplacement actuel [illegible] date de la construction de la première enceinte de Lutèce [illegible] milieu du Ve siècle l'île était défendue par [illegible] rempart gallo-romain, bâti en petit appareil, [illegible] méridional, outre le palais des Thermes qui [illegible] sur l'emplacement du jardin du Luxembourg, [illegible] champ de sépultures, une fabrique de poteries [illegible] dont le versant septentrional portait de nom[illegible]

fixe son séjour à Paris. Après la guerre rapide qui se termina en 507, par la victoire de Vouillé et par la soumission de toute l'Aquitaine, Clovis revint à Paris. C'est alors qu'il déclara cette ville capitale de son royaume. Pour accomplir un vœu fait avant son départ, il commença à bâtir, au sommet du mont Lucotitius, l'église des Apôtres saint Pierre et saint Paul, dans laquelle sainte Geneviève fut inhumée et qui prit bientôt son nom. Clovis habitait le palais des Thermes, qu'il avait orné des trophées de ses conquêtes et où la plupart de ses successeurs résidèrent à son exemple. Ce prince mourut en 511 et reçut la sépulture dans l'église des Apôtres, dont la construction, déjà très-avancée, fut achevée par sa veuve Clotilde.

Le royaume de Paris échut alors à Childebert; ce prince, dont les historiens vantent la charité et la piété, fut cependant le complice et peut-être l'instigateur du meurtre de ses neveux, les enfants de Clodomir, roi d'Orléans. Le palais des Thermes fut probablement le théâtre de ce drame sanglant, qui prouve combien les mœurs des Francs étaient encore barbares. Sous le règne de Childebert, saint Germain fut appelé à l'épiscopat de Paris. On croit que ce fut par le conseil de ce prélat que Childebert entreprit de reconstruire ou plutôt d'agrandir l'église épiscopale de Paris, devenue trop petite pour le peuple et le clergé d'une capitale. L'ancienne cathédrale, dédiée à saint Etienne, fut conservée, et tout à côté, vers le midi, c'est-à-dire sur l'emplacement de la nef méridionale et de la sacristie de la cathédrale actuelle, on éleva un nouvel édifice qui fut consacré à Notre-Dame. Childebert fonda, vers 543, l'abbaye de Sainte-Croix et Saint-Vincent, devenue si célèbre sous le nom de Saint-Germain des Prés, pour y placer un morceau de la vraie croix et la tunique de saint Vincent martyr, qu'il avait rapportés d'une expédition en Espagne. Son frère Clotaire Ier, qui lui succéda en 558, ne paraît pas avoir fait un long séjour à Paris. Après la mort de ce dernier, Chilpéric, son plus jeune fils, s'empara de ses trésors et se rendit maître de Paris; mais il ne put résister à ses trois frères Charibert, Gontran et Sigebert, ligués contre lui; on en vint à un nouveau partage, et Charibert, comme l'aîné, eut Paris. A la mort de ce prince, son royaume fut partagé par ses frères; quant à la ville de Paris, il semblait aux descendants de Clovis que celui d'entre eux qui la recevrait dans son lot aurait la suprématie; aussi convinrent-ils de la posséder tous trois par indivis. Bientôt, sous les influences rivales de Frédégonde, femme de Chilpéric, et de Brunehaut, femme de Sigebert, une guerre terrible éclata entre les enfants de Clotaire. Les environs de Paris furent livrés à la dévastation; la ville elle-même fut brûlée par les Austrasiens de Sigebert.

Au mépris de la convention passée avec ses frères, Chilpéric séjourna souvent à Paris, où il faisait acte d'autorité; c'est dans l'église de Sainte-Geneviève que se réunit le concile convoqué, à l'instigation de l'infâme Frédégonde, pour juger l'évêque de Rouen, Prétextat.

En 583, une inondation de la Seine causa de grands désastres entre la Cité et l'église Saint-Laurent; la même année, Paris eut beaucoup à souffrir des désordres des troupes rassemblées par Chilpéric pour faire la guerre à son frère Gontran. La tyrannie sans frein de ce prince pesa lourdement sur les Parisiens. Au mois de septembre 584, lorsque Chilpéric maria sa fille Rigonthe au fils d'un roi des Wisigoths, il força des familles de son domaine à suivre cette princesse en Espagne; cette mesure barbare jeta le deuil et la désolation dans Paris. « Le roi, dit Grégoire de Tours, ordonna de prendre dans les maisons de Paris beaucoup de familles et de les mettre dans des chariots sous bonne garde; beaucoup pleuraient et ne voulaient point s'en aller; il les fit mettre en prison, afin de les contraindre plus facilement à partir avec sa fille Rigonthe. Dans l'amertume de cette douleur, plusieurs, craignant d'être arrachés à leurs familles, s'étranglèrent. La désolation fut si grande dans Paris, qu'elle fut comparée à celle de l'Egypte. »

Au milieu de ces calamités, Paris jouissait d'une prospérité commerciale remarquable dans une époque aussi sauvage. Grégoire de Tours et l'auteur de la *Vie de sainte Geneviève* nous apprennent que, sous Clovis, il y avait à Paris des marchands qui allaient en Syrie acheter des meubles et des étoffes précieuses; plusieurs de ces marchands firent de grandes fortunes. Sous le règne de Chilpéric, une des places de la ville, appelée place du Commerce, était bordée de maisons de marchands et de négociants, dont les boutiques étaient abondamment fournies de bijoux, de vaisselle d'argent, de toute espèce d'objets d'orfèvrerie, de parfums, de meubles, de draps étrangers et d'étoffes fines. Les négociants de Paris allaient trafiquer jusqu'en Egypte.

Chilpéric eut pour successeur son fils Clotaire II, âgé seulement de quelques mois; Frédégonde, quoique souillée du sang de son mari, ayant su se concilier la protection de Gontran, roi de Bourgogne, qu'elle appela à Paris, gouverna pendant quatre ans, sous le nom du roi enfant. Dans la seconde année du règne de Clotaire II, Paris fut ravagé par un épouvantable incendie. Presque toutes les maisons de la Cité furent brûlées; les églises et les bâtiments qui en dépendaient furent seuls épargnés.

En 595, Clotaire rendit un édit par lequel il ordonna que les gens établis à Paris pour le guet de nuit seraient responsables des vols qui auraient été faits, du coucher au lever du soleil, s'ils n'arrêtaient le voleur. Paris eut à subir les vicissitudes des guerres que Clotaire soutint contre les Bourguignons et les Austrasiens; plusieurs fois prise et reprise, la ville resta enfin au pouvoir de Clotaire, qui réunit sous son sceptre toute la monarchie des Francs. Saint Céran gouvernait alors l'Eglise de Paris; le tombeau de ce prélat se voyait dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Clotaire II mourut en 628, dans une maison royale voisine de Paris, et fut inhumé dans l'église de Saint-Vincent, auprès de Béretrude, sa première épouse.

Sous le règne de Dagobert Ier, Paris eut toute l'importance politique de la capitale d'un grand royaume; si l'on en croit les chroniqueurs du temps, l'or et l'argent affluaient dans cette ville; le commerce y florissait; les arts industriels y étaient en honneur. Dagobert, pour favoriser le développement de la richesse de la capitale de ses Etats, fonda près de Saint-Denis une foire qui fut transférée, quelques années plus tard, à peu de distance de Paris, dans un lieu nommé le Petit-Pas-de-Saint-Martin, situé entre l'église de Saint-Martin et l'église de Saint-Laurent; il céda les revenus de cette foire à l'abbaye de Saint-Denis qu'il venait de fonder.

Vers l'an 632, saint Eloi, évêque de Noyon et conseiller de Dagobert, construisit dans la Cité l'église et le monastère de Saint-Martial, et, peu de temps après, il bâtit hors de la ville, sur la rive droite de la Seine, une chapelle dédiée à saint Paul. Vers la même époque, un grand incendie consuma la plupart des maisons de Paris.

Clovis II, le premier de ces rois auxquels l'histoire a donné le surnom honteux de *Fainéants*, choisit, à l'exemple de ses prédécesseurs, la ville de Paris ou ses environs pour sa demeure habituelle. Une horrible disette se fit sentir sous ce règne; la famine fut si grande que le roi fut obligé, pour secourir les pauvres, de dépouiller le tombeau de saint Denis des lames d'argent dont son père Dagobert l'avait fait couvrir. Saint Landri administrait alors le diocèse de Paris. Quelques historiens lui attribuent la fondation de l'hôpital Saint-Christophe qui, dans la suite, prit le nom d'Hôtel-Dieu.

Aucun fait remarquable de l'histoire des derniers Mérovingiens ne concerne spécialement Paris. Les rois fainéants, retirés dans leurs grands manoirs des bords de l'Oise, ne faisaient dans la capitale que de rares et courtes apparitions. Depuis la mort de Dagobert, ces princes abâtardis ne possédaient de la royauté que le nom et le pouvoir était passé aux mains des maires du palais.

Les renseignements sur la topographie parisienne pendant la période mérovingienne sont peu nombreux. On ne sait rien du plan de la ville à cette époque; toutefois, des documents contemporains permettent d'affirmer que la Cité était traversée obliquement par une grande voie qui conduisait du Petit-Pont au Grand-Pont, placé à peu près où est aujourd'hui le pont au Change. La direction des autres rues est complétement ignorée. Ainsi que nous l'avons déjà vu, dans la Cité se trouvait une place du Commerce autour de laquelle demeuraient les négociants; cette place était située, d'après une conjecture assez vraisemblable, vers le terrain occupé plus tard par le marché Neuf.

Sous les rois mérovingiens, de nombreuses églises s'élevèrent dans Paris. On voyait dans la Cité la double cathédrale de Saint-Etienne et de Notre-Dame; la maison de l'évêque et l'école épiscopale; l'abbaye de Saint-Martial, les chapelles de Saint-Jean-Baptiste, depuis Saint-Gervais le Vieux; de Saint-Denis-du-Pas, de Saint-Jean-le-Rond, de Saint-Denis et de Saint-Symphorien-de-la-Chartre, de Saint-Christophe; une prison, et, à l'extrémité occidentale, un édifice destiné sous les Romains aux autorités municipales et qui servit de demeure à plusieurs des rois de la première race. Sur la rive gauche de la Seine, les basiliques de Sainte-Geneviève, de Saint-Vincent ou Saint-Germain-des-Prés, les petites églises de Saint-Julien-le-Pauvre, de Saint-Marcel, de Saint-Bacche (depuis Saint-Benoît), de Saint-Séverin. Sur la rive droite, Saint-Germain-l'Auxerrois, dont plusieurs auteurs attribuent la fondation à Chilpéric Ier; Saint-Martin-des-Champs, Saint-Laurent, Saint-Paul, Saint-Gervais, la chapelle de Saint-Pierre, depuis Saint-Merry. Peut-être déjà, sous les Mérovingiens, une enceinte s'étendant sur les deux rives du fleuve protégeait-elle les faubourgs de la ville; mais on ne sait rien de certain à cet égard; et, en tout cas, il faut convenir avec M. de Gaulle (*Histoire de Paris*, t. Ier) « que si une enceinte renfermait les faubourgs de Paris sous la première race, elle devait être d'une construction peu solide, puisqu'on ne voit pas qu'elle ait apporté le moindre obstacle aux inondations fréquentes de la Seine, ni la moindre résistance aux attaques des Normands sous la seconde race. »

La domination des Carlovingiens fut pour la ville de Paris une période de décadence; les rois et les empereurs de race austrasienne négligèrent l'ancienne capitale de la Neustrie Pépin et Charlemagne n'y résidèrent point; ils n'y vinrent que rarement et en passage. Charlemagne, par un capitulaire de l'an 813, ordonna au comte chargé de surveiller l'administration de la ville de Paris de punir d'une amende de quatre sous ceux des hommes chargés du guet qui manqueraient à leur devoir. Sous le règne de ce prince, deux écoles furent fondées à Paris, l'une à Saint-Germain-des-Prés, l'autre à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Louis le Débonnaire ne fit pas plus de séjour à Paris que Charlemagne; il se montra en diverses occasions favorable aux églises et aux monastères de cette ville; pendant son règne plusieurs conciles furent tenus à Paris.

Avec le règne de l'incapable Charles le Chauve vinrent les premières invasions normandes. En 845, ces barbares poussèrent pour la première fois jusqu'à Paris, en remontant le cours de la Seine; ils arrivèrent devant cette ville le 28 mars, se jetèrent avec fureur sur l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter. Au dire d'un historien, les habitants avaient pris la fuite et la ville n'était plus qu'un désert; il est probable que par le mot *ville* cet historien a voulu désigner les faubourgs. Quelques points des chroniques contemporaines semblent établir que cette fois la Cité, la ville proprement dite, défendue par ses fortifications, ne reçut aucune atteinte de la part des Normands. Charles le Chauve acheta le départ des pirates au prix de 7,000 livres pesant d'argent.

En 856 eut lieu la deuxième incursion; cette fois, la ville fut envahie et brûlée. « Les Danois, disent les annales de saint Bertin, envahissent la Lutèce des Parisiens et brûlent la basilique du bienheureux Pierre et de Sainte-Geneviève et toutes les autres églises, excepté celles de Saint-Etienne, de Saint-Vincent et Saint-Germain et de Saint-Denis, qui se rachetèrent de l'incendie par de grosses sommes d'argent. » Dans le courant de l'année 861, les Normands revinrent une troisième fois sur Paris, qu'ils livrèrent aux flammes; ils dévastèrent et incendièrent l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; les négociants de la ville chargèrent leurs richesses sur des bateaux et tentèrent de s'enfuir en remontant la Seine; mais les pirates les poursuivirent et les firent prisonniers. Les Normands avaient rompu le Grand-Pont dont les arches interceptaient le passage de leurs barques; après leur retraite, Charles le Chauve fit rétablir ce pont et ordonna de réparer les fortifications de Paris. Ces mesures de défense n'empêchèrent pas les Normands d'envoyer, en 865, deux cents des leurs jusqu'à Paris pour chercher du vin.

Charles le Chauve, qui ne savait pas protéger ses sujets, conclut avec les Normands plusieurs traités de paix à des conditions honteuses; mais ces barbares violèrent leurs engagements et recommencèrent bientôt leurs dévastations.

Sous les règnes de Louis le Bègue, de Louis III et de Carloman, aucun fait de quelque importance ne se rattache à l'histoire de Paris; il est à remarquer cependant que Louis III chargea Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de la défense de la ville, conjointement avec quelques autres seigneurs.

Le règne désastreux de Charles le Gros est marqué par un des épisodes les plus glorieux des annales de Paris. Ce prince, luttant de perfidie et de mauvaise foi avec les Normands, avait fait assassiner plusieurs de leurs chefs. Les Normands furieux réunirent leurs forces et, ravageant tout sur leur passage, vinrent faire le siége de Paris; mais cette ville, que trois fois ils avaient pillée, était en état de défense et leur opposa une résistance aussi imprévue que vigoureuse. A la tête des héroïques défenseurs de Paris se trouvaient le comte de Paris, Eudes, fils de Robert le Fort, et son neveu Ebles, « le premier des abbés. » Toutes les églises voisines avaient envoyé dans Paris leurs reliques et leurs richesses.

Les Normands, conduits par quatre rois de leur nation, se présentèrent devant la ville au nombre de 40,000; cette multitude, avide de pillage, se rua vainement contre les murailles et les tours de Paris; dans l'espace de treize mois, les Normands livrèrent inutilement huit assauts. Cependant, les Parisiens étaient épuisés par la famine et les maladies; le comte Eudes partit pour aller demander un prompt secours à Charles le Gros, qui envoya Henri, duc de Saxe; ce prince, sans pouvoir pénétrer dans Paris, tomba dans une embuscade, fut vaincu et tué. Charles le Gros, cédant enfin à de nouvelles instances du comte Eudes, vint lui-même camper au pied de Montmartre avec une armée considérable; mais au lieu d'attaquer les Normands et de leur faire payer d'un seul coup les calamités dont ils accablaient la France, il acheta leur éloignement au prix de 700 livres d'argent. Pour comble de honte, l'indigne monarque autorisa les barbares à ravager les pays de la haute Seine. Comme on ne permit pas aux Normands de passer avec leurs bateaux sous les ponts de la ville, ils les tirèrent de l'eau et les transportèrent pendant l'espace de 2 milles jusqu'au-dessus de Paris.

Peu de temps après, les Normands ayant, suivant leur coutume, trahi leurs engagements, un grand nombre d'entre eux furent massacrés dans les rues de Paris, où on les avait reçus sur la foi des traités.

En 887, les seigneurs, indignés de la lâcheté de Charles le Gros, le déposèrent et donnèrent la couronne au comte Eudes, qui avait si vaillamment défendu Paris. Eudes défendit la ville contre une nouvelle attaque des Normands en 889 et, l'année suivante, il leur tua 19,000 hommes à Montfaucon-en-Argonne. Après cette défaite, les Normands cessèrent de menacer Paris.

A la mort d'Eudes en 898, Charles le Simple, de la race des Carlovingiens, fut reconnu roi; mais ce titre lui fut disputé par Robert, comte de Paris, frère du roi Eudes, qui, profitant d'une révolte des seigneurs, se fit sacrer roi à Reims en 922. Dans une bataille entre les deux compétiteurs, Robert fut tué, mais son armée resta victorieuse. Hugues le Grand, fils de Robert, lui succéda au comté de Paris; mais ce prince ne put se faire reconnaître roi de France; les seigneurs, craignant sa trop grande puissance, lui préférèrent Raoul de Bourgogne, qui fut sacré en 923 et qui mourut en 936.

Sous le règne de Louis d'Outre-mer, un orage terrible ravagea Paris (944), et, peu après, se manifesta une cruelle épidémie à laquelle on donna les noms de *mal des ardents*, de *mal sacré*, de *mal des enfers*. Après la mort de ce prince en 954, la couronne passa à son fils Lothaire; mais, en réalité, le pouvoir appartint au comte de Paris, Hugues le Grand, dont l'autorité grandissait de jour en jour. Le comte Hugues mourut en 956, laissant trois fils, dont l'aîné, qui portait le même nom que lui, hérita du comté de Paris. En 975 éclata une horrible famine, pendant laquelle les hommes se dévoraient entre eux.

En 978, l'empereur Othon II, en guerre avec Lothaire, arriva jusqu'à Montmartre avec une armée de 60,000 Allemands, incendia le faubourg méridional et menaça de brûler la ville.

Pour accomplir un vœu, Othon vint frapper de sa lance une des portes de la Cité. Malgré ces bravades, le comte Hugues, réunissant ses troupes à celles de Lothaire, força l'empereur à une prompte et désastreuse retraite. Neuf ans plus tard, ce même comte Hugues, qui tenait de son père le surnom de Capet, se faisait reconnaître roi de France et substituait la dynastie des Capétiens à la race dégradée des descendants de Charlemagne.

L'ère des Carlovingiens ne fut pas favorable au développement de Paris; le xe siècle surtout est l'époque la plus triste de l'histoire de cette ville; les famines et les pestes ne cessent pas, la guerre n'a point de relâche; pendant cette période désastreuse, Paris ne prend aucun accroissement; aucun monument considérable n'est fondé. C'est à peine si quelques petites églises s'élevèrent après la retraite des Normands en l'honneur des saints dont les reliques avaient été apportées dans la cité pour les dérober aux insultes des barbares; ces églises, construites sous les Carlovingiens, furent: dans la Cité, Saint-Barthélemy, Saint-Landri et Saint-Pierre-des-Arcis; sur la rive droite, Saint-Leufroy, Saint-Magloire, Sainte-Opportune et Saint-Merry; sur la rive gauche, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Etienne-des-Grès.

Sous la seconde race, la topographie de Paris resta à peu près ce qu'elle était sous les Mérovingiens. Vers la pointe occidentale de l'île se trouvait le palais où résidaient les comtes de Paris; à l'orient s'élevaient la cathédrale et la maison de l'évêque. Les deux ponts de la ville, construits en bois, étaient fortifiés, à leurs extrémités, de tours également en bois et défendues par des fossés. La Cité était munie d'une enceinte flanquée de tours. Quelques auteurs, dont l'opinion doit être prise en grande considération, pensent que cette enceinte ne fut pas violée par les Normands, et que ces barbares, dans leurs diverses incursions, purent bien brûler les deux faubourgs du nord et du midi, mais qu'ils ne parvinrent jamais à pénétrer dans la Cité, où se trouvaient enfermées toutes les richesses des environs. Cet insuccès expliquerait la rage et la ténacité des Normands lors du siége de 885.

Bien que Paris ne fût point le centre de l'empire de Charlemagne, cette ville, au temps des invasions normandes, était regardée comme le principal rempart du royaume; l'historien poëte Abbon dit que, lors du grand siége, le salut de toute la France dépendait de la conservation de Paris.

L'avénement de la troisième race augmenta et consolida la puissance de Paris. Depuis lors, l'influence et l'action de cette ville sur les destinées de la France grandit sans cesse. Les Capétiens continuèrent à résider dans le palais de leurs ancêtres les comtes de Paris. Aucun monument ne fut fondé à Paris sous le règne de Hugues Capet; suivant une croyance universellement répandue, la fin du monde devait arriver en l'an 1000 de l'Incarnation, et les esprits, en attente de cette terrible échéance, ne songeaient guère à bâtir pour un avenir qui n'existait plus. Le roi Robert, qui succéda à Hugues Capet, fit complétement reconstruire le palais de la Cité et il y ajouta la chapelle de Saint-Nicolas; ce

prince donna l'argent nécessaire pour la reconstruction de Saint-Germain-des-Prés, et il fit rétablir l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui ne s'était pas relevée de ses ruines depuis les dévastations des Normands.

Paris eut particulièrement à souffrir des famines et des maladies contagieuses qui désolèrent la France sous le règne de Henri Ier; pour soulager les malheureux, on vida les trésors des églises et l'on vendit jusqu'aux vases sacrés; en 1034, un terrible incendie détruisit une grande partie de la ville. Henri Ier restaura l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs et fonda la petite église de Sainte-Marine dans la Cité. On rapporte au milieu du XIe siècle l'institution du prévôt de Paris; ce magistrat, qui remplaçait le comte et surtout le vicomte, était chargé de l'administration financière et politique de la vicomté de Paris et représentait le roi « au fait de la justice. » On ne sait pas précisément en quelle année fut établie la charge de prévôt de Paris, mais il est certain qu'elle existait en 1060 et 1067. Deux chartes royales, datées de ces mêmes années, sont souscrites par Étienne, prévôt de Paris : *Stephanus præpositus parisiensis.* Cet Étienne avait succédé à Othon, frère de Hugues Capet, qui fut le dernier comte de Paris.

Le long règne de Philippe Ier marqua peu dans l'histoire de Paris.

Le règne de Louis VI fut fécond dans ses actes et dans ses conséquences. Tout en travaillant pour son propre compte, ce prince rendit un immense service au commerce parisien lorsqu'il réduisit les forteresses féodales qui obstruaient les principales avenues de la capitale. Par une ordonnance rendue en 1121, Louis VI remit aux marchands de l'eau de Paris un impôt de 60 sous sur chaque bateau de vin qu'on chargeait à Paris pendant la vendange; cette ordonnance, qui parle des marchands de l'eau comme d'une compagnie bien établie, est, pour ainsi dire, le lien qui rattache les *nautes* du XIIe siècle aux nautes parisiens qui, sous le règne de Tibère, élevaient un autel à Jupiter. Une autre ordonnance, rendue en 1134 par Louis VI, concède aux bourgeois de Paris la faculté d'arrêter eux-mêmes ceux de leurs débiteurs qui nieraient leurs dettes.

Dans l'année 1129, Paris et le reste de la France furent de nouveau visités par le terrible mal des ardents; on ne connaissait pas de remède à cette affreuse maladie, qui, à ce qu'il paraît, devait son origine à un dérèglement de mœurs. Ce fut à cette époque qu'on construisit, près de Notre-Dame, l'église de Notre-Dame-des-Ardents.

Sous Louis VI, le renom des écoles de Paris se répandit dans tous les pays chrétiens; Paris méritait déjà, à cette époque, d'être appelé la *ville des lettres.* Un historien contemporain écrivait : « Les savants les plus illustres y enseignent toutes les sciences; on y accourt de toutes les parties de l'Europe; on y voit renaître le goût attique, le talent des Grecs et les études de l'Inde. » L'école épiscopale, qui existait déjà au IXe siècle, jeta le plus vif éclat sous Louis VI; parmi les maîtres qui s'y faisaient alors le plus remarquer étaient Adam de Petit-Pont, qui enseignait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; Pierre Comestor ou le Mangeur; Michel de Corbeil et Pierre le Chantre; Jean, auteur de la secte des nominaux; Roscelin, chanoine de Compiègne; enfin, le plus célèbre des maîtres de l'école épiscopale, Guillaume de Champeaux, qui, en 1108, se retira avec quelques-uns de ses disciples dans l'abbaye nouvellement créée de Saint-Victor et y fonda une école qui devint bientôt illustre. En même temps florissaient les écoles de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Germain-des-Prés. La célébrité de toutes ces institutions fut éclipsée par la gloire de l'école fondée par Pierre Abailard, élève et rival de Pierre de Champeaux; la réputation de ce maître attira une si grande foule d'étudiants aux écoles de Paris, que leur nombre, dit-on, surpassa quelquefois celui des citoyens. Abailard professa d'abord dans la Cité, puis sur la montagne Sainte-Geneviève. Comme aucune salle n'était assez vaste pour contenir la foule de ses élèves, il parlait en plein air.

Louis VI est regardé comme le fondateur de l'abbaye de Saint-Victor, qui cependant existait antérieurement à son règne. Ce prince institua la célèbre abbaye de Montmartre. Sous son règne s'élèvent : dans la Cité, Sainte-Geneviève-des-Ardents, Sainte-Croix, la chapelle Saint-Aignan et Saint-Pierre-aux-Bœufs; sur la rive droite, Saint-Jacques-la-Boucherie, Saint-Nicolas-des-Champs, la chapelle de Saint-Bon, la léproserie de Saint-Lazare; enfin, sur la rive gauche, la petite église de Saint-Martin, près de la collégiale de Saint-Marcel. On attribue généralement à Louis VI la construction du Grand-Châtelet et du Petit-Châtelet; le Grand-Châtelet servait de résidence au prévôt de Paris.

Louis VII, fils et successeur de Louis VI, avait été élevé dans le cloître de Notre-Dame. Malgré sa piété, ce prince eut maille à partir avec l'autorité ecclésiastique. Pour se venger des censures et des excommunications lancées contre lui par le pape Innocent II, il pilla la maison de l'évêque de Paris et s'empara des richesses de ce prélat; mais, grâce à l'intervention de l'abbé Suger, la paix se rétablit bientôt entre le roi et le saint-siége sans préjudice pour les droits de la couronne. En 1145, le pape Eugène III, chassé de Rome, vint se réfugier en France et fut reçu à Paris avec des honneurs extraordinaires. Le roi d'Angleterre Henri II se rendit à Paris en 1158, avec une suite peu nombreuse; le roi lui abandonna son palais et alla loger au cloître de la cathédrale avec la reine Constance. Le célèbre Pierre Lombard, surnommé le *Maître des sentences*, fut nommé évêque de Paris en 1157. Au mois d'août de l'année 1163, le pape Alexandre III dédia la nouvelle église de Saint-Germain-des-Prés. En 1165, Louis VII libéra les Parisiens de la coutume vexatoire et onéreuse nommée *droit de prise* ou de *chevauchée.*

Louis VII confirma, en 1170, les priviléges de la hanse de Paris, ou compagnie des marchands de l'eau. Dans l'ordonnance rendue à ce sujet, il est dit « que personne ne peut amener de la marchandise par eau à Paris s'il n'est Parisien, ou s'il n'a pour associé de son commerce quelque Parisien marchand de l'eau. » Les membres de la confrérie des marchands de l'eau, ou, comme on disait quelquefois, de la marchandise, possédaient le droit exclusif de naviguer sur la basse Seine, depuis Mantes jusqu'au Grand-Pont de Paris, et, sur la haute Seine, depuis ce Grand-Pont jusqu'à Auxerre. Toutes marchandises ne pouvaient franchir ces limites par bateau, que sous la conduite d'un bourgeois hansé de Paris.

Pendant le règne de Louis VII, les templiers établirent à Paris le chef de leur ordre en France. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem fondèrent, vers la même époque, à Paris, la commanderie de Saint-Jean-de-Latran. Le règne de Louis VII vit fonder encore les églises de Saint-Médard, de Saint-Hippolyte, de Saint-Hilaire, des Saints-Innocents, l'hôpital de Saint-Gervais et le collége de Dace ou de Danemark, le premier établissement de ce genre qui ait été créé à Paris. Enfin, sous Louis VII, l'évêque de Paris, Maurice de Sully, entreprit la reconstruction de l'église cathédrale de Notre-Dame.

Depuis le règne de Hugues Capet jusqu'à la fin de celui de Louis VII, Paris s'accrut considérablement en étendue et en population. Jusqu'alors, la montagne Sainte-Geneviève et les terrains environnants étaient couverts de vignobles divisés en clos entourés de murailles de maçonnerie; à partir du XIIe siècle, les maisons commencèrent à envahir cette campagne, qui disparut bientôt complétement sous les fondations universitaires. A la même époque, les vastes marais qui, sur la rive droite, touchaient à la ville furent desséchés, défrichés et convertis en grands terrains cultivés appelés *coultoures* ou cultures, et en *courtilles* ou jardins entourés de haies.

Parmi les clos les plus importants de la rive gauche, nous citerons :

La terre de Laas, vaste vignoble qui appartenait aux religieux de Sainte-Geneviève et à ceux de Saint-Germain-des-Prés, et qui s'étendait depuis les portes de Nesle jusqu'à la rue de la Huchette;

Le clos de Mauvoisin et le clos de Garlande, séparés l'un de l'autre par la rue qui a conservé le nom de Galande;

Le clos l'Évêque, situé près du précédent;

Le clos Bruneau, faisant suite au clos de Garlande et dépendant du chapitre de Saint-Marcel;

Le clos du Chardonnet (des chardons), sur lequel fut bâtie l'église qui porte le nom de Saint-Nicolas du Chardonnet;

Le clos des Arènes, dit aussi clos de Saint-Victor, contigu au clos du Chardonnet; on croit que son nom venait des arènes que Chilpéric fit construire à Paris;

Le vignoble ou clos Montcétard ou Mouffetard;

Le clos du Roi, près de Saint-Jacques-du-Haut-Pas;

Le clos aux Bourgeois, qui descendait de la rue d'Enfer vers le faubourg Saint-Germain, et sur lequel fut construit le parloir de la grande confrérie des bourgeois de Paris;

Les clos des Cordeliers, des Jacobins, de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, etc.;

Le clos des Francs-Mureaux, situé au faubourg Saint-Jacques, près de Notre-Dame-des-Champs, et dont les habitants furent exemptés par Louis VI de toutes tailles, subventions, impôts et subsides.

On donnait le nom de clos Payen aux vastes terrains situés le long de la rivière de Bièvre, entre la manufacture des Gobelins, la rue du Champ-de-l'Alouette et le boulevard des Gobelins.

Sur la rive droite se trouvaient :

Le vaste territoire de Champeaux, sur lequel furent établis l'église et le cimetière des Innocents, les halles, l'église Saint-Eustache, les rues Croix-des-Petits-Champs et Neuve-des-Petits-Champs; Louis VI avait établi un marché en ce lieu;

Les marais Sainte-Opportune, qui s'étendaient au nord des Champeaux, jusqu'au pied de la montagne de Montmartre, et qui étaient traversés par le ruisseau de Ménilmontant;

La culture l'Évêque, d'où dépendaient la Ville-l'Évêque, maison de plaisance de l'évêque de Paris, et le Port-l'Évêque, qui s'étendait vers le nord-ouest;

La culture Saint-Éloi, entre la Seine, l'église Saint-Paul et l'emplacement où s'éleva l'Arsenal;

La culture Sainte-Catherine, au nord de la culture Saint-Éloi, dont elle était séparée par la rue Saint-Antoine, autour du prieuré de Sainte-Catherine;

La culture Saint-Gervais, voisine de la précédente, s'étendait entre les rues Saint-Gervais, Culture-Saint-Gervais et du Temple;

La culture du Temple, contiguë à la culture Saint-Gervais, a fourni le quartier du Marais;

La culture Saint-Martin, entre les remparts, les rues Grenier-Saint-Lazare, Michel-le-Comte, du Temple et de Saint-Martin;

La culture Grenier-Saint-Ladre, située entre la culture Saint-Martin et la culture du Temple;

La culture des Filles-Dieu, à l'ouest du lieu où est aujourd'hui la porte Saint-Denis; l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle se trouve sur son emplacement;

La culture Saint-Magloire était entre l'abbaye Saint-Magloire et les limites des cultures de Saint-Martin et des Filles-Dieu;

La culture Saint-Lazare ou Saint-Ladre, appartenant au prieuré de ce nom, s'étendait au nord de la culture Saint-Magloire.

Parmi les courtilles, il y avait : la courtille Barbette, tenant à la porte Barbette, aux cultures Sainte-Catherine, du Temple et Saint-Gervais; la courtille Saint-Martin, qui servait de lieu de récréation aux religieux de l'abbaye de ce nom; la courtille du Temple, la seule qui ait conservé le nom de Courtille jusqu'à nos jours, vers la grande rue de Belleville, au faubourg du Temple.

Enfin, au XIIe siècle, il est question pour la première fois du Pré-aux-Clercs, pré qui servait aux plaisirs des écoliers ou clercs et qui s'étendait sur le territoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le long de la Seine, depuis l'emplacement de la rue Mazarine jusqu'à celui des Invalides.

Philippe-Auguste fit beaucoup pour l'agrandissement et l'embellissement de Paris; les institutions, les monuments s'y multiplièrent.

Philippe-Auguste, ayant chassé les juifs et confisqué leurs biens, fit octroi aux marchands drapiers et pelletiers de Paris de quarante-trois maisons ayant appartenu aux proscrits. En 1183, ce monarque, voulant faciliter l'approvisionnement de Paris, fit bâtir les premières halles dans une place appelée Champeaux. En outre, Philippe-Auguste fit élever de nombreuses boucheries.

A cette époque, le cimetière des Innocents, situé aux Champeaux, près des Halles, servait de lieu de passage à la population commerçante; les chiens errants y rôdaient et déterraient quelquefois les cadavres; dès que la nuit arrivait, ce cimetière devenait un repaire de voleurs et de prostituées. En 1186, le roi, afin d'arrêter ces désordres, fit enclore le cimetière des Innocents de hautes murailles.

Philippe-Auguste s'occupa avec sollicitude de l'assainissement de la capitale, dont les rues étaient, avant son règne, de véritables cloaques pleins d'immondices, parcourus à toute heure par les animaux domestiques, surtout par des porcs. Il fit établir le premier pavé de Paris en grès gros et fort.

Pour remplacer les aqueducs romains, depuis longtemps hors de service, il fit construire l'aqueduc de Saint-Gervais, qui amenait à Paris les eaux de Ménilmontant et de Romainville, et un autre aqueduc, qui recevait les eaux de Belleville et alimentait la fontaine dépendante de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

Au moment de partir pour la croisade, en 1190, Philippe-Auguste institua six bourgeois de Paris les gérants de sa fortune et de ses domaines et ses exécuteurs testamentaires en cas de mort. Il les rendit dépositaires de ses biens et leur en prescrivit l'usage, en stipulant qu'ils en garderaient une partie pour l'éducation de son fils, jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même.

Avant de s'embarquer pour la terre sainte, Philippe-Auguste prit une autre mesure très-importante. De tous côtés, les habitations débordaient les anciennes fortifications qui, d'ailleurs, étaient en très-mauvais état; le roi jugea nécessaire de construire une nouvelle enceinte, et les bourgeois de Paris furent obligés d'exécuter ce grand travail à leurs dépens. Les faubourgs furent entourés d'un mur de sept à huit pieds d'épaisseur, formé d'un blocage revêtu de maçonnerie, flanqué de cinq cents tours et percé de quatorze portes; on ne creusa pas d'abord de fossés. Cette enceinte formait sur la rive droite un demi-cercle qui commençait à la tour qui fait le coin, un peu au-dessus de l'emplacement actuel du pont des Arts, allait passer à la porte Saint-Honoré, près du temple de l'Oratoire, puis suivait à peu près les rues de Grenelle-Saint-Honoré, Montmartre, Bourg-l'Abbé, de Braque, du Temple, Saint-Antoine, Saint-Paul et aboutissait à la tour Barbette, près du port Saint-Paul. L'enceinte formait aussi sur la rive gauche un demi-cercle dont la direction est facile à suivre, puisque la plupart des rues, qui au XVIIe siècle ont été construites sur ses fossés, en portent encore le nom; elle partait de la Tournelle, suivait les rues des Fossés-Saint-Bernard, Fossés-Saint-Victor, Fossés-Saint-Jacques, Fossés-Monsieur-le-Prince, Fossés-Saint-Germain-des-Prés, Fossés-de-Nesle ou Mazarine, et aboutissait sur la rive à la tour de Nesle. L'enceinte enfermait 312 hectares; la garde des murailles et des tours fut confiée aux bourgeois de Paris.

Philippe-Auguste fit construire ou, suivant plusieurs auteurs, reconstruire le château du Louvre; ce qui est certain, c'est qu'il y fit bâtir la grosse tour qui devint le symbole de la suzeraineté royale et la prison des vassaux rebelles.

Sous le règne de ce prince, la corporation des écoles de Paris commença à prendre le titre d'*Université;* pour attirer les écoliers dans sa capitale, le roi leur accorda d'exorbitants priviléges, source d'innombrables abus et de querelles incessantes entre les bourgeois et les clercs. En 1223, dans une lutte que les bourgeois eurent avec les écoliers, ils en tuèrent trois cent vingt et les jetèrent à la rivière.

Dès le règne de Philippe-Auguste, les bourgeois marchands de l'eau de Paris avaient un sceau de forme ovale, dont le champ était rempli par une barque au milieu de laquelle était un mât soutenu de chaque côté par trois cordages; la légende de ce sceau était ainsi conçue : *Sigillum mercatorum aquæ.*

Philippe-Auguste était très-aimé des Parisiens; lorsqu'il rentra dans Paris après la victoire de Bouvines, les habitants de la capitale montrèrent un enthousiasme extraordinaire et célébrèrent son triomphe par des fêtes qui durèrent sept jours. Malgré la sollicitude que ce prince déploya pour les intérêts matériels de ses sujets, son règne ne fut pas exempt de calamités; vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, de nombreuses famines vinrent affliger Paris; des inondations terribles renversèrent les ponts de la ville, avec les maisons qu'ils soutenaient, et engloutirent un grand nombre de personnes.

Sous Philippe-Auguste, les travaux de la reconstruction de l'église Notre-Dame furent beaucoup avancés; un grand nombre d'autres édifices furent élevés : les hôpitaux de Sainte-Catherine et de la Trinité; les colléges des Bons-Enfants, de Notre-Dame-des-Dix-Huit, de Constantinople ou collége grec; les églises de la Madeleine, des Saints-Innocents, de Saint-Thomas-du-Louvre, de Saint-Nicolas-du-Louvre, de Saint-Jean-en-Grève, de Saint-Honoré, de Saint-André-des-Arts, de Saint-Côme, de Saint-Père, aujourd'hui détruites; les églises de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Sulpice, reconstruites à une époque postérieure; les couvents des Mathurins, des Jacobins et des Cordeliers; l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs.

La fondation du couvent des Filles-Dieu est le seul fait du règne de Louis VII qui intéresse directement Paris.

Le règne de Louis IX fut pour la ville de Paris un temps de prospérité, malgré les désordres passagers qui signalèrent la seconde régence de Blanche de Castille.

Ce prince dota cette ville d'un grand nombre d'institutions utiles et durables, et il la remplit de fondations pieuses et charitables. La prévôté de Paris, depuis le règne de Philippe-Auguste, était devenue une charge vénale; elle avait été acquise par des enchérisseurs cupides, peu soigneux de faire leur devoir, et qui avaient laissé tomber en désuétude les règlements de police et de bon ordre. Saint Louis défendit la vénalité de cet emploi, qui demandait le plus parfait désintéressement; il fit des ordonnances contre les vagabonds, les truands, les joueurs, les habitués des tavernes, les filles folles de leur corps. Pour assurer les subsistances de la ville, il donna la grande maîtrise et la surveillance des boulangers à son panetier. Il confia la prévôté de Paris à Étienne Boileau, que les historiens du temps appellent un [illegible] *homme*, et qui sut seconder le [illegible] dans ses vues d'organisation des métiers. [illegible] recueillit en un corps de [illegible] et coutumes des métiers, « tels qu'on les suivoit à Paris, » et il en forma [illegible] nom d'*Établissements des* [illegible], eut force de règlement [illegible] de Colbert. Sous le règne de [illegible] IX, la hanse ou confrérie de la marchandise devint définitivement la municipalité parisienne.

Jusqu'à cette [illegible] environ un siècle, les membres de la [illegible] de la marchandise de l'eau [illegible] jurés, et [illegible] le nom de prévôt de [illegible] quelquefois, cependant, des actes privés le nomment prévôt des [illegible] de l'eau. Bien que le Livre des métiers d'Étienne Boileau, rédigé en 1258, donne au chef de la ville le titre de prévôt des marchands, ce fut en 1268, pour la première fois, que ce nom fut attribué officiellement, dans un acte public, au chef de la hanse parisienne devenue corps municipal.

Saint Louis accorda aux bourgeois de Paris le droit de se garder eux-mêmes. Jusque-là, la police de la ville avait été faite par vingt sergents à cheval et soixante sergents à pied, commandés par un chevalier auquel on donnait le nom de chevalier du guet; on appelait cette garde le guet du roi. On lui adjoignit le guet des métiers ou guet bourgeois, qu'on appelait encore guet assis, parce qu'il était sédentaire dans les postes où il se tenait seulement pendant la nuit, tandis que le guet du roi faisait des rondes. Le guet du roi rece-

vait les ordres du prévôt de Paris; le guet bourgeois du prévôt des marchands.

Louis IX [illegible] Paris; [illegible] dans toutes les rues de la capitale le prix des marchandises [illegible] la vente et [illegible] des maisons [illegible] et [illegible] Philippe-Auguste, par lettres patentes de l'année 1220 [illegible] aux marchands de l'eau hanse de Paris [illegible] Les statuts d'Étienne Boileau nous apprennent [illegible] du prévôt des marchands.

Parmi les nombreuses fondations du règne de Louis IX [illegible] la Sainte-Chapelle; la Sorbonne; le prieuré de Sainte-Catherine [illegible] des [illegible] Saint-Denis, l'hôpital des Quinze-Vingts, les monastères [illegible] des Guillelmites, des frères sachets, des sœurs sachettes, des Béguines [illegible] Ave-Maria, des Blancs-Manteaux [illegible] grand couvent des [illegible] Saint-Magloire [illegible] le Saint-[illegible] de Saint-Josse, de Saint-Eustache, de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et de Saint-Sauveur. Sous le règne de saint Louis, Pierre de Montereau, l'illustre architecte de la Sainte-Chapelle, construisit encore le réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, chef-d'œuvre de grâce et de légèreté [illegible] et la chapelle [illegible] de Saint-Germain-des-Prés, dont [illegible] exécution nous est révélée par d'anciennes gravures. Enfin, saint Louis embellit et agrandit considérablement le palais de la Cité, antique résidence des rois de France.

Nous avons peu de chose à dire du règne de Philippe III. Parmi les faits ou événements de ce règne qui se passèrent à Paris, nous citerons le supplice du chambellan Pierre de La Brosse, en 1277, en 127[illegible], un tournoi dans lequel Robert, comte de Clermont, le plus jeune frère du roi, reçut sur la tête [illegible] coups de masse d'armes, qu'il tomba en démence et resta fou tout le reste de sa vie; enfin, en 1280, une inondation de la Seine qui emporta le Grand-Pont et le Petit-Pont, « et envahit la ville tellement qu'on ne pouvoit circuler qu'en bateau. »

Vers 1278, Philippe III autorisa la confrérie de chirurgiens, formée par Jean Pitard, [illegible] Saint-Louis, les confrères devaient visiter, les premiers lundis de chaque mois [illegible] qui se présentaient [illegible] Saint-Côme, où se réunissait leur corporation, et ils juraient de s'assujettir aux règles établies par les statuts, [illegible] dans la pratique de la chirurgie. Les autres fondations de ce règne furent: l'abbaye des cordelières de Saint-Marcel, au bourg de Saint-Marcel; le collège d'Harcourt; le collège de [illegible] et la boucherie de Saint-Germain-des-Prés.

De Philippe-Auguste à Philippe le Bel, l'aspect de Paris change presque complètement; l'enceinte de Philippe-Auguste renfermait [illegible] de vastes espaces [illegible] Les églises et les établissements civils et religieux créés par saint Louis [illegible] les fondations universitaires, remplirent ces terrains vagues [illegible] l'enceinte de la ville; une population compacte et active se groupait dans l'intérieur de la capitale et dans le voisinage des murs [illegible]

[illegible] sombres et étroites [illegible] fendu par le fort du Châtelet, où résidait le [illegible]

[illegible] les nations; loin [illegible] mouvement intellectuel [illegible]

nous nommerons: Alexandre de Paris, à qui on a longtemps attribué l'invention du vers [illegible] vers alexandrin; Pierre le Chantre, dignitaire de l'Église de Paris et célèbre professeur [illegible] régulier de Saint-Victor, de qui on connaît des proses rimées; Guarin, abbé de Sainte-Geneviève, puis de Saint-Victor, auteur de sermons et de lettres, l'un des conseillers de Philippe-Auguste; Godefroy ou Geoffroy de Saint-Victor, [illegible] conservés en manuscrits à la Bibliothèque nationale; Pierre de Poitiers, chancelier de l'Église de Paris; Gilles de Paris, chanoine de l'église Saint-Marcel, poëte fécond; Guillaume Le Breton, historien et poëte, auteur du poëme la *Philippide;* saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui étudia et professa longtemps à Paris; Guillaume de Saint-Amour, l'un des fondateurs du collége de Sorbonne, savant docteur qui devint recteur de l'Université et qui s'illustra par sa lutte avec les ordres mendiants; saint Bonaventure, qui professa la théologie à l'école des frères mineurs de Paris; Robert Sorbon, qui a attaché son nom à la Sorbonne; Étienne Tempier, évêque de Paris, savant écrivain; le prévôt Étienne Boileau, dont le *Livre des métiers de Paris* est un monument précieux de l'histoire de la capitale; Albert le Grand; saint Thomas d'Aquin; Roger Bacon; Jean de Saint-Gilles, médecin ordinaire de Philippe-Auguste; Dudon et Eudes II, abbés de Sainte-Geneviève, médecins de saint Louis; Pitard, chirurgien de saint Louis, de Philippe III et de Philippe IV, etc.

Au moment où les lettres et les sciences se réveillaient de leur long sommeil, les arts, et surtout l'architecture, éprouvaient une heureuse et féconde révolution. Le XII^e siècle vit naître l'architecture dite gothique, qui, dans le siècle suivant, atteignit, sous saint Louis, à son plus haut degré de splendeur et de majesté. En même temps, la sculpture et la peinture abandonnaient peu à peu la rigidité byzantine et revêtaient une souplesse et une [illegible] d'expression dignes des plus belles époques de l'art. Paris ne resta pas en dehors du mouvement qui dota la France de tant d'œuvres admirables; au XII^e et au XIII^e siècle s'élevèrent dans la capitale un grand nombre de monuments religieux ou civils, construits dans le style ogival le plus pur et le plus élégant.

Des sceaux du temps de saint Louis nous offrent la preuve de la perfection à laquelle parvenaient les graveurs de cette époque. Les écoles de Paris plaçaient la musique au nombre des arts qui composaient le fameux *quadrivium*.

Au temps des Capétiens, la Seine était restée, comme au temps des Romains, la principale artère du négoce parisien; une grande quantité de marchandises, venant du Midi, arrivaient cependant à Paris par la route d'Orléans. Trois grandes foires alimentaient et entretenaient surtout le commerce par terre de la capitale, c'étaient: la foire Saint-Germain, la foire Saint-Ladre ou Saint-Lazare et la foire du Landit.

Dans la ville, les marchands et les artisans d'une même espèce étaient groupés dans le même quartier: les tisserands habitaient la rue de la Tixeranderie, les maçons, la rue de la Mortellerie; les marchands de parchemins, la rue de la Parcheminerie; les fabricants de tonneaux, la rue de la Barillerie; les tanneurs demeuraient dans trois ou quatre rues qui se nommaient la Tannerie, etc. Il était défendu à la plupart des métiers de travailler le soir à la lumière; presque toutes les boutiques et ouvroirs [illegible] au dernier coup des vêpres ou de l'*Angelus*.

Tous les samedis se tenait aux halles un grand marché, où se concentrait le petit commerce de la ville, et [illegible] de [illegible] transportaient aux halles les produits de leur industrie.

Les artisans de Paris ne travaillaient guère alors que pour les besoins de la ville.

Les principales corporations de marchands et d'artisans [illegible] au XIII^e siècle étaient: la [illegible] qui se vendait [illegible] dont les membres transmettaient leurs étaux en héritage [illegible] leurs sur or, les joailliers; les ouvriers qui [illegible] les chapuiseurs, les lormiers ou faiseurs [illegible] sures, les baudroyeurs, les corroyeurs, les [illegible] tiers; les merciers, etc.

[illegible] le Bel, qui monta sur le [illegible] première, il enjoignit au prévôt de Paris de réduire la multitude effrénée de ses sergents à soixante-douze fieffés et trente-cinq cavaliers; la seconde défendait aux Parisiens de porter des couteaux à pointe, boucliers, épées, ni aucune arme, sous peine de la voir prendre et briser; elle interdisait, en outre, aux bourgeois toute fête de nuit dans la ville, sous peine d'amende pécuniaire et de punition corporelle. En 1302, Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire à Paris, et il établit cette cour de justice dans son palais. La même année, le roi convoqua à Paris les trois ordres du royaume, à l'occasion de ses démêlés avec le pape Boniface VIII. Cette assemblée est la première où le tiers état fut admis à siéger en corps à côté des barons et des prélats.

L'avidité sans frein de Philippe le Bel, que la voix publique surnomma avec justice le *Faux-monnoyeur*, irrita vivement contre lui les Parisiens. Au commencement du XIV^e siècle, le peuple de Paris, ruiné par les exactions du fisc et par les falsifications des monnaies, était dans une profonde misère; en 1306, une inondation terrible et la disette vinrent ajouter aux calamités publiques. Tel fut le moment que Philippe le Bel choisit pour appliquer une de ses mesures financières les plus iniques. Le peuple indigné s'arma de bâtons, envahit et incendia un manoir nommé la Courtille-Barbette, qu'Étienne Barbette, directeur de la monnaie et de la voirie, possédait hors des murs, puis se rua dans la rue Saint-Martin, où se trouvait l'hôtel d'Étienne Barbette, et mit cet hôtel à sac. Le roi, avec ses barons, était accouru au Temple, dans le voisinage de l'émeute; les révoltés s'y portèrent « et le roy assiégèrent, dit un chroniqueur, si bien que nul n'osoit ni entrer ni sortir, et les viandes que l'on apportoit pour le roy, ils les jetèrent en la boue. Philippe leur dépêcha le prévôt de Paris et les maîtres de l'Hôtel-le-Roy, lesquels, par douces paroles et blandissements, les engagèrent à retourner paisiblement en leurs maisons, avec promesse que dorénavant seroit mieux pourvu aux affaires du peuple. » Quand l'émeute se fut apaisée, le roi ordonna que, pour sa viande qu'ils lui avoient épandue et jetée en la boue et pour le fait d'Étienne Barbette, vingt-huit hommes fussent pendus aux quatre ormeaux des quatre entrées de Paris..., et le menu peuple de Paris chut en grande douleur. » Cependant, quelques semaines plus tard, le roi modifia les ordonnances qui avaient causé tout le mal, et l'émotion publique se calma.

C'est à Paris que se déroulèrent les principales scènes du procès des templiers; en 1310, cinquante-neuf chevaliers du Temple furent brûlés vifs dans un champ voisin de l'abbaye de Saint-Antoine, près de Paris. En 1314, Jacques Molay, grand maître de l'ordre, et le commandeur de Normandie subirent le même supplice dans une petite île de la Seine, où se trouvent aujourd'hui la statue de Henri IV et la place Dauphine; elle était séparée de la Cité par un bras de rivière qu'on a comblé au XVI^e siècle.

Malgré son caractère sombre et soupçonneux, Philippe le Bel aimait beaucoup le faste et la représentation; en 1313, il fit armer ses trois fils chevaliers, et, à cette occasion, il y eut une fête magnifique à laquelle assistèrent le roi et la reine d'Angleterre, entourés de la principale noblesse de leur royaume. Les historiens du temps ne tarissent pas sur les splendeurs de cette fête, qui dura huit jours. Une tradition populaire, que rien ne justifie, fait de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, l'héroïne de sanglantes orgies dont la tour de Nesle aurait été le théâtre.

On attribue généralement à Philippe le Bel l'institution de la basoche, corporation qui réunissait tous les clercs du Parlement, et dont le chef portait le titre de roi de la basoche. C'est de cette époque que datent le couvent des Carmes-Billettes, la chapelle et le couvent des Haudriettes, la communauté des femmes veuves de la rue Sainte-Avoie; les colléges de Navarre, des Cholets, de Bayeux, du Cardinal-Lemoine, de Laon et de Presles.

Après la mort de Philippe le Bel, une violente réaction éclata contre son despotisme. Louis X [illegible] qui s'élevèrent de toutes parts. Paris eut sa part de concessions. Les marchands parisiens qui exploitaient la navigation de la Seine obtinrent la mainlevée des péages abusifs établis par Philippe le Bel et le transit franc, comme autrefois, sur tout le fleuve, depuis Paris jusqu'à la mer. A l'instigation de Charles de Valois, oncle du roi, Enguerrand de Marigny [illegible] fut pendu au gibet de Paris. Les années 1315 et 1316 furent marquées à Paris par une grande disette.

Sous le règne de Philippe le Long, qui succéda à son frère Louis X, les états généraux, assemblés à Paris en 1317, décidèrent, en [illegible] que les femmes ne pouvaient porter la couronne de France. [illegible] de paysans éclata en France; comme au temps de Louis IX [illegible] prévôt [illegible] Saint-Martin [illegible] Châtelet, leurs compagnons entrèrent en masse dans Paris, forcèrent les prisons, précipitèrent du haut en bas de l'escalier du Châtelet le prévôt de Paris et tirèrent les prisonniers des mains de la justice; « puis, craignant d'être attaqués par les gens d'armes du roi, ils se préparèrent à combattre sur le pré Saint-Germain, dit Pré-aux-Clercs; mais personne n'osa s'armer contre eux, et on les laissa sortir librement de Paris et suivre la route d'Aquitaine. »

Sous les règnes des fils de Philippe le Bel furent fondés les colléges de Montaigu, du Plessis, de Cornouailles, de Narbonne, de Tréguier et de Léon, d'Arras; à la même époque se rapporte l'institution de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, dit Saint-Jacques-de-l'Hôpital.

Philippe de Valois fit dans Paris, en 1328, une entrée magnifique; le prévôt des marchands et les échevins figurèrent dans le cortége en robes mi-parties rouges et jaunes et prirent rang après le Parlement et avant la Chambre des comptes. Charles IV avait accordé au corps de la ville le privilége de plaider au Parlement et non ailleurs; ce privilége, très-important dans un temps où la France était encore couverte de justices seigneuriales, fut confirmé par Philippe de Valois, dont le règne fut tristement marqué par le désastre de Crécy et par la peste noire, qui, en quatre ans, emporta le tiers de la population de l'Europe. Paris fut terriblement éprouvé par le fléau; pendant plusieurs semaines, il y mourut par jour environ huit cents personnes; l'Hôtel-Dieu était devenu un vaste charnier d'où on emportait quotidiennement cinq cents morts au cimetière des Innocents; dans beaucoup de paroisses, les curés épouvantés s'enfuirent, laissant l'administration des sacrements à des religieux des ordres mendiants.

En 1343, Paris avait vu le supplice d'Olivier de Clisson et de douze autres gentilshommes bretons, convaincus d'avoir traité avec l'Angleterre. Malgré les malheurs du temps, des fêtes splendides accompagnèrent les seconds mariages du roi, de son fils et de son petit-fils, qui se remarièrent tous trois en 1350. « Ces fêtes, dit M. Michelet, étaient un bizarre éclat des nouvelles modes introduites depuis quelques années en Angleterre et en France. Les gens de la cour, peut-être pour se distinguer davantage des chevaliers ès lois, des hommes de robe longue, avaient adopté des vêtements étroits, souvent mi-partis de deux couleurs; leurs cheveux serrés en queue, leur barbe touffue, leurs monstrueux souliers à la poulaine, qui remontaient en se recourbant, leur donnaient un air singulier, quelque chose du diable ou du scorpion. Les femmes chargeaient leur tête d'une mitre énorme, d'où flottaient des rubans comme des flammes d'un mât. Elles ne voulaient plus de palefroi; il leur fallait un fougueux destrier. Elles portaient deux dagues à leur ceinture. » Un grand nombre d'institutions universitaires furent fondées sous Philippe de Valois; ce furent: les colléges des Écossais, de Marmoutier, des Lombards, de Bourgogne, de Lisieux, de Chanac, de Hubant, de Mignon ou de Grammont, d'Autun, de Tours, d'Aubusson, de Cambrai, de Maître-Clément. A la même époque se fondaient l'église et la confrérie du Saint-Sépulcre, l'église et l'hôpital de Saint-Julien-des-Ménétriers et la chapelle de Saint-Yves.

A peine monté sur le trône, le roi Jean, pour assurer la tranquillité et la sécurité de sa capitale, rendit une ordonnance sévère contre les mendiants valides, les vagabonds et les truands. Cette ordonnance, en date de janvier 1351, réglait aussi la police relative à chaque corps de métiers et contenait des dispositions très-étendues au sujet de la salubrité de la ville. En même temps, Jean sévissait avec une rigueur impitoyable contre les nobles félons qui cherchaient à vendre la France aux Anglais; sans aucune forme régulière de procès, il fit décapiter le connétable Raoul, comte d'Eu et de Guines. Quelques années plus tard, il enferma dans la tour du Louvre Charles le Mauvais, roi de Navarre, instigateur de l'assassinat du nouveau connétable, Charles d'Espagne. La guerre avec l'Angleterre s'étant rallumée, le roi Jean convoqua à Paris des états généraux qui votèrent les subsides qui leur étaient demandés, ordonnèrent l'armement de tous les citoyens et interdirent l'altération des monnaies; pour la première fois, les états généraux décidèrent que l'impôt, réparti sur tous les habitants du royaume sans distinction de rang ni de naissance, serait perçu et employé, non pas par les agents du roi, mais par des commissaires nommés par les états.

Lorsque le roi Jean eut été vaincu et fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le dauphin Charles accourut à Paris et convoqua les états généraux pour aviser aux moyens de rendre son père à la liberté et pour régler le gouvernement de la chose publique. Les états, inspirés par le prévôt des marchands, Étienne Marcel, homme de vaste intelligence et de noble caractère, accordèrent des fonds pour l'entretien de 30,000 hommes; mais, pour mettre un terme aux abus les plus criants de l'époque, ils demandèrent la mise en jugement des conseillers du roi Jean, la mise en liberté de Charles le Mauvais et la formation d'un conseil de trente-six membres, pour assister le dauphin dans les soins du gouvernement. Le dauphin résista pendant quelques mois; il crut pouvoir recourir à des

altérations de monnaie; mais, devant l'attitude menaçante des Parisiens, il souscrivit enfin à toutes les demandes des états. Cependant, on pouvait craindre de voir bientôt les Anglais sous les murs de Paris; par les soins d'Étienne Marcel, la ville fut mise en état de défense; l'enceinte de Philippe-Auguste était depuis longtemps débordée, surtout du côté du nord. Il fallait protéger les bourgs populeux qui s'adossaient aux vieux murs. L'enceinte septentrionale fut agrandie; les nouveaux remparts, partant de la tour de Billy, près de l'Arsenal, et aboutissant à la tour du Bois, près du Louvre, prenaient la direction du canal jusqu'à la rue Saint-Antoine, suivaient à peu près la ligne actuelle des boulevards, depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Denis, puis les rues Bourbon-Villeneuve, des Fossés-Montmartre, passaient vers la place des Victoires, la Banque, le jardin du Palais-Royal, les rues du Rempart, Saint-Nicaise, et finissaient à la Seine. L'enceinte n'éprouva point de changement du côté du midi; on se borna à réparer les murailles qui tombaient en ruine, à fortifier les portes des tours et à creuser en avant des remparts des fossés profonds où l'on fit couler l'eau de la Seine. On renforça les murs de la ville de parapets et de créneaux, et on les garnit de sept cent cinquante guérites, de balistes, de canons et de toutes sortes d'engins de guerre. On prépara des moyens de résistance dans l'intérieur même de la ville; Marcel fit sceller, à l'entrée de chaque rue, une grosse chaîne de fer qu'on pouvait tendre au besoin; à l'approche de l'ennemi, on renforçait cette chaîne avec des poutres, des pierres, des tonneaux; telle fut l'origine des barricades. L'île Saint-Louis fut munie d'un fossé qui la partageait en deux et d'une forteresse.

Pendant que l'activité d'Étienne Marcel mettait Paris à l'abri des entreprises des Anglais, l'impopularité du dauphin allait croissant; un instant, la bourgeoisie, fatiguée des agitations de la rue, s'était tournée vers le prince; mais il n'avait pas su profiter de ce revirement d'opinion, et bientôt la duplicité de son attitude lui avait plus que jamais aliéné l'esprit public. Pour comble d'embarras, le roi de Navarre s'était échappé de sa prison et avait été reçu avec enthousiasme par les Parisiens, qu'il émut par le récit des souffrances qu'il avait endurées dans sa captivité. Sous la pression de la surexcitation populaire, le dauphin Charles fut forcé de se réconcilier avec le roi de Navarre. Quelque temps après cet événement, il crut devoir réunir des troupes afin d'assurer la sûreté de la ville dont les environs étaient toujours ravagés par des bandes de pillards; les Parisiens virent dans ces préparatifs des intentions hostiles et crièrent à la trahison; ils s'armèrent, firent des barricades et, sur le conseil d'Étienne Marcel, ils mirent pour signe de ralliement un chaperon mi-parti rouge et bleu, et garni d'un fermail d'argent avec la devise *A bonne fin*, « en signe d'alliance de vivre et mourir avec ledit prévôt contre toutes personnes. » C'est en vain que le dauphin, pour contre-balancer l'influence toute-puissante d'Étienne Marcel, harangua le peuple et le fit haranguer en son nom dans des assemblées tenues aux Halles et à Saint-Jacques-de-l'Hôpital; ses plaintes, ses promesses et ses insinuations ne parvinrent pas à changer les sentiments des Parisiens, tout dévoués à leur prévôt.

Les vues de Marcel étaient larges et généreuses; il voulait une réforme gouvernementale basée sur les principes qui avaient amené la formation des communes. Malheureusement, le mouvement démocratique de Paris ne fut ni compris ni suivi par les autres villes, jalouses de la domination de la capitale. La noblesse, sentant ce qu'elle avait à perdre aux innovations proposées, se mit en lutte ouverte avec la bourgeoisie; tous les seigneurs quittèrent les états.

Sur ces entrefaites, le dauphin reçut des lettres du roi Jean, qui annulaient toutes les concessions arrachées par la violence, et se montra déterminé à la résistance; son entourage se répandit en bravades et menaça la tête d'Étienne Marcel. Toute conciliation devenait impossible.

Le 22 février 1358, par les ordres d'Étienne Marcel, trois mille hommes des métiers se réunirent à Saint-Éloi et, au signal du tocsin, envahirent le palais. À la tête des plus ardents, le prévôt des marchands monta dans les appartements du dauphin, qu'il trouva entouré d'un grand nombre de gentilshommes. Marcel somma le prince de mettre ordre aux affaires du royaume et de le garder des pillards qui l'infestaient. Sur les réponses évasives du dauphin, deux de ses conseillers, les maréchaux de Champagne et de Normandie, furent massacrés et leurs corps jetés dans la cour aux applaudissements de la foule. Le dauphin, épouvanté, réclama la protection de Marcel, qui lui donna comme sauvegarde son chaperon rouge et bleu. Pendant quelque temps, Marcel sembla le maître de toute la France, comme il l'était de Paris; mais le triomphe de la commune de Paris fut de courte durée. Le dauphin, ayant réussi à s'enfuir, réunit une armée et annonça hautement l'intention de se venger des Parisiens, qui appelèrent à leur secours le roi de Navarre. Charles le Mauvais accourut à Paris et fut proclamé lieutenant général du royaume; mais, au lieu de combattre les troupes du dauphin, il se mit à négocier avec lui, tandis que les mercenaires dont se composait son armée commettaient des excès de toutes sortes. Les Parisiens, irrités, assaillirent ces mercenaires, en tuèrent un certain nombre; mais ayant tenté une expédition vers le bois de Boulogne où les pillards étaient cantonnés, les troupes de Paris tombèrent dans une embuscade et essuyèrent une sanglante défaite. Le roi de Navarre fut forcé de quitter Paris et Étienne Marcel se vit accusé de trahison; une réaction rapide s'accomplit contre lui; un parti nombreux se forma dans Paris pour rappeler le dauphin, qui promettait une amnistie à la condition qu'Étienne Marcel lui serait livré, « pour en faire à sa volonté. » La discorde se mit dans la ville. La dernière ressource du prévôt était de livrer Paris au roi de Navarre, et, en agissant ainsi, il ne faisait rien d'illicite, car Charles le Mauvais était lieutenant général du royaume, et c'est le peuple de Paris lui-même qui lui avait conféré ces hautes fonctions; mais les bourgeois dévoués au dauphin furent avertis de ce projet; au moment où le prévôt allait livrer la porte Saint-Antoine aux soldats navarrais, ils tombèrent sur lui et le tuèrent avec cinquante-quatre de ses compagnons. Trois jours après, le dauphin rentra dans Paris et livra au bourreau un grand nombre des partisans d'Étienne Marcel et du roi de Navarre. Ainsi finit le premier essai du gouvernement représentatif en France.

Charles le Mauvais, déçu dans ses espérances, poussa vigoureusement la guerre et saccagea les environs de Paris; la disette se fit cruellement sentir dans la ville, dont les avenues étaient interceptées; le roi de Navarre fit bientôt sa paix avec le dauphin par crainte des Anglais qui se disposaient à une nouvelle invasion. Au printemps de l'an 1360, le roi d'Angleterre, ruinant tout sur son passage, vint camper aux portes de la ville; son armée occupait Issy, Montrouge, Vaugirard et Vanves. Tous les habitants des villages d'alentour vinrent se réfugier dans Paris. Par mesure de défense, on brûla les faubourgs méridionaux. Le dauphin refusa le combat qui lui était offert; après être restée une semaine devant Paris, l'armée anglaise, qui manquait de vivres, fut forcée de se retirer vers le nord. En mai 1360, la paix de Brétigny fut signée, et le roi Jean revint en France. De grandes fêtes marquèrent sa rentrée à Paris.

Sous le règne du roi Jean furent fondés : les collèges de Montcourt, de Justice, des Allemands et de Vendôme; l'hôpital et l'église du Saint-Esprit et les petites écoles destinées à l'enseignement du menu peuple. En 1357, Étienne Marcel avait transporté le siége de l'administration en la *maison aux Piliers*, sise place de Grève, qui, par la suite, fit place à l'Hôtel de ville.

Dès la fin du XIIIe siècle, les diverses parties de la capitale avaient pris les caractères qu'elles devaient conserver à travers des accroissements incessants : « Au sud, dit M. Michelet, la ville savante; au nord, la ville commerçante; au centre, la Cité, la cathédrale, le palais, l'autorité. Cette belle harmonie d'une cité flottant entre deux villes diverses, qui l'enserrent gracieusement, suffirait pour faire de Paris la ville unique, la plus belle qui fut jamais. Rome, Londres n'ont rien de pareil; elles sont jetées sur un seul côté de leur fleuve. La forme de Paris est non-seulement belle, mais vraiment organique. » Depuis le règne de Philippe le Bel, l'accroissement de la population de Paris avait été considérable; les courtils et les cultures compris dans l'enceinte de Philippe-Auguste s'étaient couverts de collèges, de couvents, d'hôtels et de maisons. Les habitations s'étendirent même au dehors des murailles de la ville. Le rimeur Guillot nous apprend dans son *Dit des rues de Paris* que la capitale comptait, sous Philippe le Bel, trois cent dix rues, dont quatre-vingts dans le quartier nommé d'Outre-Petit-Pont (l'Université), trente-six dans la Cité et cent quatre-vingt-quatorze dans le quartier d'Outre-Grand-Pont (la Ville). Dans ce nombre ne sont point comprises les impasses, les *rues sans chief* et les rues situées hors des murailles. Les rues de Paris, sombres, étroites, malsaines, étaient sales et pour la plupart non pavées. Le soin de la voie publique était confié au voyer de Paris. Les deux ponts de Paris, détruits par les grandes eaux en 1280, avaient été reconstruits en pierre, en 1296. ils furent emportés de nouveau, ainsi que les maisons et les moulins qui étaient dessus et le Petit-Châtelet. On les reconstruisit en bois et en pierre, mais, en 1325, [illegible] épouvantable les emporta encore. En 1313, fut établi le premier quai de Paris, ce quai garnissait la berge de la rive gauche du petit bras de la Seine, depuis le couvent des Augustins jusqu'à la tour de Nesle.

Quoi qu'en ait dit [illegible], vers le commencement du XIVe siècle, la population de Paris était déjà [illegible]. D'après des [illegible] approximatifs [illegible] avec beaucoup de soin, la population [illegible] était, en 1292, de 215,861 habitants et, en 1328, de 274,941. Le [illegible] Geoffroy de Paris, [illegible] les [illegible] quand [illegible] de Philippe le Bel, fait monter à [illegible] de [illegible] des Parisiens passés en revue par le roi, la *Chronique de Saint-Victor* dit que, dans cette même cérémonie, 52,000 Parisiens armés défilèrent sous les yeux des rois de France et d'Angleterre.

Le mouvement intellectuel qui s'était révélé au XIIe et au XIIIe siècle se continua sous les successeurs de saint Louis. Un grand nombre de collèges furent fondés et les écoles de Paris surent maintenir la réputation qu'elles avaient acquise.

Parmi les savants et les littérateurs qui illustrèrent Paris pendant cette période, nous citerons : Gace de la Vigne, premier chapelain de Philippe de Valois, de Jean et de Charles V, auteur du *Romant des Oyseaulx*; Guillot de Paris, auteur du *Dict des rues de Paris*; Rutebeuf, poëte satirique dont les œuvres offrent beaucoup d'intérêt pour l'histoire de Paris; Jean de Meung ou Mehung, surnommé Clopinel, parce qu'il était boiteux, auteur, avec Jean de Lorris, du célèbre *Roman de la Rose*; Nicolas de Lyre, qui professa avec beaucoup d'éclat la théologie; Jean Duns, plus connu sous le nom de Jean Scot, dit le Docteur subtil, célèbre théologien; Guillaume Occam, chef de la secte des nominaux; Jean Buridan, l'un des bienfaiteurs de l'Université de Paris, dont il fut plusieurs fois recteur; le savant Raoul de Presles; Raimond Lulle, l'un des philosophes les plus célèbres du moyen âge; Guillaume de Villeneuve, auteur d'un poëme français sur les *Cris de Paris*; Godefroy de Paris, qui composa la *Chronique métrique*; Pierre de Cugnières, avocat de Paris, qui s'éleva, sous Philippe de Valois, contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique.

Les beaux-arts continuèrent à être cultivés à Paris, après le siècle de saint Louis; si l'architecture gothique, arrivée à son apogée, ne se perfectionna plus, la sculpture et la peinture firent de grands progrès. Malgré les famines, les maladies contagieuses et les guerres qui sévirent à Paris et dans les environs pendant le XIVe siècle, le commerce et l'industrie de cette ville se développèrent avec vigueur.

Jean II étant mort en 1364, le dauphin Charles monta sur le trône sous le nom de Charles V. Afin de faire oublier le passé et de se concilier la bienveillance des Parisiens, ce prince s'attacha à embellir la capitale et à assurer la sécurité publique. Il consacra une partie des subsides que lui accordèrent les états généraux de 1369 à l'achèvement des fortifications de Paris. En 1370, les Anglais menacèrent cette ville, mais ils la trouvèrent si bien défendue qu'ils n'osèrent l'attaquer; ils se retirèrent après avoir vainement défié la nombreuse chevalerie qui s'était enfermée dans les murs de Paris et qui, par ordre du prudent Charles V, refusa le combat. L'armée anglaise, décimée par un froid extraordinaire, s'épuisa au milieu du pays qu'elle avait dévasté. En 1371, Charles V accorda aux habitants de Paris des titres de noblesse, « sur l'exposé qu'ils lui avoient fait qu'ils étoient en la possession d'avoir la garde et le bail de leurs enfants, d'avoir fiefs nobles et arrière-fiefs, d'user des brides d'or et autres ornements appartenant à l'ordre de la chevalerie, et de prendre armes de chevalier comme les nobles d'origine. » Le roi maintint les bourgeois de Paris « dans leurs possessions immémoriales et deffendit aux officiers des comptes, trésoriers, prévôt de Paris et receveur, de les y troubler... » Ce privilége, confirmé par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II, fut restreint par Henri III aux seuls prévôts des marchands et échevins; il fut supprimé en 1667, rétabli en [illegible], supprimé de nouveau en 1715 et rétabli en 1716, jusqu'à la Révolution française. Charles V établit à Paris une bonne police, rendit des ordonnances rigoureuses contre les lieux de débauche d'où sortaient [illegible] malfaiteurs; enfin, il fit enfermer dans les hôpitaux tous les gens sans aveu, [illegible] publics, filous, mendiants et vagabonds, et les fit travailler à divers métiers. Sous ce règne, [illegible] furent [illegible] à Paris. Les chroniqueurs s'étendent surtout sur les [illegible] de l'empereur Charles IV à Paris.

Charles V aimait les lettres, [illegible] est [illegible] à sa mort.

[illegible] Saint-Paul et la Bastille [illegible] Charles V, à la [illegible] Saint-Antoine [illegible] de Montmorency [illegible] Charles V [illegible] Louvre [illegible] de la Seine et [illegible] de Paris [illegible].

Le règne de Charles VI [illegible] Charles VI [illegible] Parisiens [illegible] Pendant que le roi combattait les Flamands à Roosebeke, [illegible] Charles VI rentra dans Paris à la tête d'une puissante armée et traita [illegible]. Plusieurs bourgeois notables, parmi lesquels le vénérable Jean [illegible] au Parlement, qui [illegible] ses forces à apaiser les révoltes, furent victimes de la haine de [illegible] ment mis à mort. La ville fut privée de toutes ses libertés municipales; le roi supprima la prévôté des marchands [illegible] abolit toutes les maîtrises et [illegible] des métiers, transporta au prévôt de Paris l'exercice de la juridiction qui appartenait à l'Hôtel de ville, « tant au fait de [illegible] de la marchandise qu'en toute autre chose; » enfin il ordonna de désarmer les Parisiens et de déposer leurs armes, ainsi que les chaînes des rues, au château de Vincennes. [illegible] trois cents bourgeois furent bannis et dépouillés; tous les autres furent [illegible] à la moitié et plus de leurs biens. Enfin, après une sorte de comédie qui se joua dans la grande cour du Palais de justice et où les oncles du roi, dont l'avidité avait causé tout le mal, remplirent le rôle de suppliants, le roi fit grâce aux Parisiens encore détenus dans les prisons, les supplices cessèrent et la ville fut admise à se racheter à force d'argent. Les contemporains disent que cet argent fut dissipé, en grande partie, par les favoris du roi.

En 1386 eut lieu à Saint-Martin-des-Champs un combat singulier entre Jean de Carrouges et Jacques Le Gris, lequel eut un grand retentissement. Charles VI avait [illegible] fastueux [illegible] plaisirs; le 20 juin 1389, à l'occasion du couronnement et de l'entrée à Paris de la reine Isabeau de Bavière, il donna la fête la plus magnifique de son règne. Le 13 juin 1392, le connétable Olivier de Clisson se rendait de l'hôtel Saint-Paul à [illegible] qui avait [illegible] des dépouilles des Parisiens, quand, à l'entrée de la rue Culture-Sainte-Catherine, il fut assassiné par Pierre de Craon. Charles VI devint fou en marchant contre le duc de Bretagne, qui avait donné asile au meurtrier. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne se disputèrent aussitôt le pouvoir. Un horrible accident, dont le roi faillit être victime et qui arriva dans une fête donnée à l'hôtel de la reine Blanche, au faubourg Saint-Marcel, aggrava et augmenta sa folie.

En 1401 commencèrent les guerres civiles entre les Bourguignons et les Armagnacs, c'est-à-dire entre le parti populaire et le parti de la noblesse. Après diverses péripéties, en 1405, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, entra dans Paris et, de sa propre autorité, il fit rendre aux bourgeois leurs armes et leurs chaînes.

Le 23 novembre 1407, au moment où le duc d'Orléans sortait de l'hôtel Barbette, il fut assassiné dans la rue Vieille-du-Temple par des gens soudoyés par le duc de Bourgogne. Les Parisiens se [illegible] meurtrier, qui s'était toujours montré dévoué à leurs intérêts, et l'accueillirent à bras ouverts quand il revint à Paris en 1409; pour reconnaître [illegible] de cette même année il rendit une ordonnance qui [illegible] possession de [illegible] sans Peur devint tout-puissant à Paris [illegible] son patronage [illegible] [illegible]

[illegible] Paris [illegible] graves excès. [illegible]

dant que, de son côté, le dauphin ceignait la couronne sous le nom de Charles VII.

Un petit nombre de fondations furent faites pendant le règne calamiteux de Charles VI : l'hôpital du Roule, l'hôpital Saint-Éloi ou des Orfèvres; les colléges de Thou, de Fortet, de Reims, de Coquerel, de La Marche; le palais des Tournelles fut aussi construit à cette époque. Charles VI approuva et régularisa les confréries des arbalétriers, des archers et des arquebusiers de Paris; en 1402, il approuva la confrérie de la passion et résurrection de Notre-Seigneur, formée pour la représentation des mystères.

L'administration anglaise se montra favorable aux bourgeois de Paris; elle confirma leurs anciens priviléges et en accorda même de nouveaux. Les Parisiens acceptèrent les Anglais, surtout en haine de Charles VII et du parti armagnac, qui menaçait les libertés dont la ville était si fière. Aussi quand, en 1429, Charles VII, qu'ils appelaient par dérision le *roi de Bourges*, vint, accompagné de Jeanne Darc, assiéger leurs murailles, ils crurent, comme le disaient les Bourguignons, que les Armagnacs voulaient détruire leur ville de fond en comble et firent une vigoureuse défense. Charles VII avait établi son camp vers la butte Saint-Roch; le 8 septembre, les troupes royales, guidées par Jeanne Darc, attaquèrent la porte Saint-Honoré (située au point de rencontre de la rue Saint-Nicaise et de la rue du Rempart), et rencontrèrent une résistance tellement opiniâtre qu'elles reculèrent. Jeanne Darc, pour encourager les assaillants, se porta en avant et elle sondait le fossé de sa lance quand elle eut la cuisse percée d'un trait d'arbalète. Les soldats l'emportèrent malgré elle; l'assaut, qui avait duré quatre heures, fut abandonné. Charles VII, voyant « que le temps de rentrer dans la capitale n'était pas venu, se retira. » Ce furent les Parisiens qui forcèrent Charles VII à la retraite; car, au moment du siége, il y avait à peine 2,000 Anglais dans Paris.

Charles VII, ayant échoué dans une entreprise de vive force, chercha à se créer des intelligences dans la place; un premier complot formé, en 1430, pour lui livrer la ville fut découvert par les Anglais; six Parisiens périrent sur l'échafaud. En décembre 1431, Henri VI fut sacré et couronné roi de France dans l'église Notre-Dame. Cependant la misère du peuple était inouïe; aux malheurs de la guerre se joignirent, en 1434 et 1435, d'abord la contagion la plus meurtrière que l'on eût vue depuis la peste de 1348, puis un hiver tel que les hommes les plus âgés n'en avaient pas vu d'aussi rigoureux. Au milieu de tant de maux, les Parisiens, enfin lassés de la domination étrangère, ne cherchaient que l'occasion de secouer le joug. Le duc de Bourgogne s'étant réconcilié avec Charles VII, le parti anglais devint chaque jour moins populaire dans la capitale; plusieurs notables bourgeois traitèrent secrètement avec le roi, qui promit une amnistie complète. Enfin, le 27 février 1436, Michel de Lallier, Jean de La Fontaine et quatre autres citoyens courageux introduisirent dans Paris les troupes de Charles VII, commandées par le connétable de Richemont et le comte de Dunois. Les Anglais, surpris, essayèrent de résister; mais, après un sanglant combat, ils furent chassés de la ville. L'amnistie fut proclamée; on changea seulement les principaux officiers de la ville, et Michel de Lallier fut élu prévôt des marchands. En 1437, on permit à tous les habitants de Paris qui étaient sortis de la ville à la suite des Anglais d'y rentrer, à la condition de prêter serment au roi devant le bureau de la ville.

Le 12 novembre 1437, après dix-neuf ans d'absence, Charles VII fit son entrée dans Paris. Quand les fêtes furent terminées, le roi fut frappé de l'aspect navrant que présentait la capitale, beaucoup de maisons vides d'habitants tombaient en ruine; de toutes parts se voyaient les terribles résultats des guerres civiles. Charles VII ne resta que peu de jours à Paris et il n'y revint que dans quelques voyages.

Dans les années 1437 et 1438, la capitale, si cruellement éprouvée, fut frappée de nouveaux fléaux. La peste se fit sentir avec une telle violence, qu'en moins de six mois elle emporta plus de 50,000 personnes. Une famine affreuse augmenta encore la misère publique. Toutefois, Paris se releva peu à peu de l'état de [illegible] dans lequel il était plongé. Pour assurer la tranquillité publique, il fallut purger la ville d'une foule de truands et de malfaiteurs, qui s'y étaient donné rendez-vous à la faveur des troubles. La prévôté délivra la capitale de ces hôtes dangereux.

Charles VII mourut en 1461 et son corps fut remis aux hanouards (porteurs de sel de la [illegible]) [illegible] suivant [illegible] fondations furent faites à Paris pendant le règne de ce prince, le collége de Séez et l'hôpital des Pauvres-Veuves.

Le règne de Louis XI fut un bon temps pour la capitale; [illegible] fit de Paris son refuge, sa citadelle, son arsenal pour toutes [illegible] féodalité. Son entrée dans Paris, le 31 août 1461, fut accompagnée de fêtes [illegible], qui furent pendant [illegible].

[illegible] Montlhéry, à laquelle il prit part, Louis XI revint à Paris et y séjourna longtemps. Il montra beaucoup d'affection pour la bourgeoisie et devint plus populaire qu'aucun de ses prédécesseurs. « Il allait le soir souper, dit M. de Laborde dans son *Paris municipe*, chez les gens de toute condition; il récitait chez eux le bénédicité et s'occupait de leurs moindres affaires. » Dans un grand souper qui lui fut offert à l'Hôtel de ville, le roi prit la parole pour témoigner aux Parisiens combien il était satisfait de leur fidélité, et leur promit de leur donner des gages de son contentement. Dès le lendemain parurent des ordonnances qui confirmaient et augmentaient leurs priviléges et diminuaient les impôts. Pendant la guerre du Bien public, Paris, assiégé par l'armée des princes, resta fidèle au roi, qui se disait le *compère* des bourgeois de sa capitale.

En 1467, les chaleurs de l'été causèrent à Paris une maladie contagieuse qui tua tant de monde, que, pour repeupler la ville, Louis XI rendit une ordonnance portant que le droit de bourgeoisie serait accordé à quiconque viendrait s'établir à Paris, sans exiger qu'on remplît les formalités prescrites par l'usage.

Quoique ne résidant pas ordinairement à Paris, Louis XI venait fréquemment y passer plusieurs jours. Après sa captivité de Péronne, les Parisiens ne se firent pas défaut de le railler de sa mésaventure. En 1467, il passa en revue tous les habitants de Paris, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante ans. L'armée parisienne comptait, dans cette occasion, de 60,000 à 80,000 hommes, dont la moitié avait des armes. En avril 1474, nouvelle revue de la milice bourgeoise, qui se composait alors de 80,000 hommes armés, tous vêtus de hoquetons rouges à croix blanche. En 1475, Paris vit l'exécution du connétable de Saint-Pol, et, en 1477, celle du duc de Nemours.

Louis XI étendit les priviléges de l'Université de Paris; il favorisa beaucoup le commerce parisien et institua la foire Saint-Germain, qui prit aussitôt une grande importance. On doit à ce prince la création des postes; sous son règne, l'art de l'imprimerie s'établit à Paris; enfin, il permit la création de la première école de médecine.

La fondation du couvent des Filles repenties est le seul fait que nous ayons à citer sous le règne de Charles VIII.

La première année du règne de Louis XII fut marquée par un sinistre; le pont Notre-Dame s'écroula avec toutes les maisons qu'il supportait, et plusieurs personnes périrent dans les flots. Le prévôt des marchands et les échevins furent condamnés à une amende considérable, pour avoir négligé l'entretien de ce pont. Louis XII respecta tous les priviléges de Paris; il leva le moins d'impôts qu'il put. Aussi, quand par suite des guerres qu'il eut à soutenir il fut amené à demander à la ville de Paris quelques dons et subsides, s'empressa-t-elle de les accorder. En 1511, Louis XII fit revoir et rédiger les coutumes de la prévôté et vicomté de Paris.

De Charles V à François Ier, Paris s'embellit et s'assainit sans prendre de grands accroissements. Comme nous l'avons dit, Étienne Marcel avait élargi l'enceinte de Paris, sur la rive droite de la Seine. Pendant cette période, plusieurs ponts furent construits; le pont Saint-Michel, le pont Notre-Dame, le pont aux Colombes ou aux Meuniers, dit plus tard le pont Marchand. En même temps, le nombre des ports s'augmenta; aux ports de la Grève, du quai de l'École, de Saint-Landri et du Petit-Pont, que le commerce parisien possédait dès le commencement du XIIIe siècle, s'ajoutèrent : le port au Plâtre, situé sur la rive droite de la Seine, près de la tour de Billy; le port Français, en face de la rue des Barrés; le port du Louvre, aujourd'hui nommé port Saint-Nicolas; les ports de Grève, de l'École et de la Bûcherie du Petit-Pont étaient destinés, en partie, à l'arrivage du bois. Dans l'île de la Cité étaient le port Notre-Dame, plus tard appelé port Saint-Landri, et le port l'Évêque. Sur la rive gauche de la rivière se trouvaient les ports Saint-Bernard, des Augustins et de la place Maubert. Plusieurs quais existaient déjà à cette époque : le quai des Augustins, le quai de l'École et le quai Saint-Bernard, sur la rive gauche; les quais de la Mortellerie et de la Saunerie, en amont et en aval de la Grève. En 1457, le prévôt des marchands fit réparer l'aqueduc de Belleville. Sous Louis XII, il y avait à Paris seize fontaines publiques. Anciennement, des eaux stagnantes séjournaient dans les rues de Paris et les transformaient en cloaques infects; Charles V fit construire les premiers égouts. Le lit du ruisseau de Ménilmontant devint le grand égout de la ville et reçut cinq autres égouts en partie à ciel ouvert, dans chacun desquels se déchargeaient des conduits nommés esviers, gargouilles, trous punais, trous Gaillard, et trous Bernard. Quelques gargouilles avaient leur décharge dans les fossés de la ville. Dans le quartier de l'Université, une partie de l'ancien lit de la Bièvre, détournée par Charles V, servit d'égout. Il n'y avait pas d'égout dans la Cité; les eaux de ce quartier s'écoulaient dans la rivière par les ruisseaux des rues, par des éviers et par quelques gargouilles. Dans le courant du XIVe et du XVe siècle, un grand nombre d'hôtels s'élevèrent à Paris; les hôtels Saint-Paul, des Tournelles, de Nesle, de Cluny; l'hôtel Barbette, l'hôtel de Bourgogne, l'hôtel d'Artois, qui prit aussi le nom d'hôtel de Bourgogne; l'hôtel de La Trémouille, l'hôtel des vicomtes de Thouars, l'hôtel de Sens, les hôtels d'Orléans, l'hôtel de Savoisy, l'hôtel de Dammartin, nommé aussi Salle du Comte ou au Comte, l'hôtel du Petit-Bourbon, l'hôtel d'Alençon, etc.

Dans le courant du XIVe et du XVe siècle, les désastres de la guerre n'arrêtèrent pas les progrès des lettres et des sciences. Cette période fut une époque de transition entre l'art du moyen âge et l'art moderne; elle vit naître et briller un grand nombre de philosophes, de chroniqueurs, de savants, de médecins. Les ergoteurs de la scolastique disparaissent devant les lumières du libre examen, et l'imprimerie vient soutenir l'essor des intelligences.

Au nombre des théologiens les plus célèbres de l'école de Paris à cette époque, nous citerons : Jean Quentin, grand pénitencier de l'Église de Paris; Philippe de Maizières, auteur du *Songe du vieil pèlerin*, ouvrage dont le cardinal Duperron faisait le plus grand cas; Jean Charlier de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Dans le domaine de la littérature s'illustrèrent Christine de Pisan, qui composa une quantité d'ouvrages en vers et en prose, dont le plus important est la *Vie de Charles V;* la dame d'Entragues, qui excellait dans la composition des rondeaux et des ballades; Guillaume de Trignonville, prévôt de Paris, de qui on a plusieurs ouvrages et un mémoire d'un grand intérêt sur les affaires du temps de Charles VI; Girard de Montagu, archiviste de Charles V; le chancelier Jean de Dormans; Alain Chartier, qui fut souvent appelé le père de l'éloquence française, l'un des écrivains à qui la langue doit sa formation; Jean Chartier, frère d'Alain, historiographe de France et continuateur des *Grandes chroniques de Saint-Denis;* le poëte Jacques Milet, auteur du drame intitulé la *Destruction de Troye-la-Grande;* Martial d'Auvergne, écrivain de beaucoup d'esprit; Robert Gaguin, auteur d'une histoire de France; Jean de Troyes, qui passe pour avoir écrit la *Chronique scandaleuse;* Charles d'Orléans, l'un des meilleurs poëtes du XVe siècle; les auteurs inconnus du *Journal d'un bourgeois de Paris;* enfin, les prédicateurs Olivier Maillard, Menot et Barlette.

Dans cette période, les sciences, quoiqu'en progrès, ne brillèrent pas du même éclat que les lettres, du moins à Paris. La médecine continua à se traîner dans l'ornière de la tradition arabe; l'alchimie fut longtemps encore en faveur, et la chaire de mathématiques fondée à l'Université de Paris n'attira que des élèves rares et ignorés.

Dans les arts s'opère un mouvement de transformation; on sent l'approche de la Renaissance. Les architectes et les sculpteurs du XVe siècle nous sont à peu près tous inconnus, quoiqu'ils aient laissé à Paris de magnifiques spécimens de leur science et de leur goût. Les peintres français s'inspirent des grands maîtres de l'école italienne et sont encouragés par la libéralité des rois et des grands seigneurs, qui décorent à l'envi leurs palais et leurs hôtels. La science du clair-obscur s'introduit dans la peinture sur verre, qui produit des vitraux splendides. La peinture sur émail se perfectionne. Enfin, l'art de l'enlumineur atteignait son apogée, lorsque l'imprimerie vint remplacer la calligraphie. Le plus ancien jeu de cartes que l'on connaisse fut dessiné et colorié en 1392, pour amuser Charles VI, par le peintre Gringonneur, qui demeurait à Paris, rue de la Verrerie. Enfin, la musique suivit l'impulsion des autres arts et fit des progrès rapides pendant le XVe siècle; les princes tinrent à honneur d'avoir des musiciens à leur cour.

Pendant une grande partie de la période qui nous occupe, les développements du commerce et de l'industrie de Paris furent entravés et ralentis par les désordres des guerres et des discordes civiles; mais, sous le règne paternel de Louis XII, le négoce et la fabrication firent de prodigieux progrès. « Pour un gros et riche négociant, dit Seissel, que l'on trouvait à Paris du temps du roi Louis XI, on en trouve aujourd'hui (sous Louis XII) cinquante. On ne fait guère maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise et pour art mécanique, et font à présent moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples, à Londres et ailleurs de la mer, qu'ils n'en faisoient d'aller à Lyon ou à Genève. » A cette époque, les corporations parisiennes avaient acquis une importance toute nouvelle par l'accroissement du commerce et par l'émancipation de la bourgeoisie. Déjà, du temps de Charles V, six principales professions se partageaient, pour ainsi dire, tout le commerce parisien; c'étaient : les drapiers, les épiciers et apothicaires, les merciers, les pelletiers, les changeurs, remplacés bientôt par les bonnetiers, et enfin les orfèvres. L'organisation de ces six corporations, nommées les six corps de marchands, ne fut pas modifiée d'une manière sensible jusqu'à la Révolution.

La Renaissance, dont Paris fut un des plus lumineux foyers, a jeté sur le règne de François Ier un éclat qui, jusqu'ici, a ébloui la plupart des historiens. Cette splendeur leur a caché les passions tyranniques, les appétits désordonnés du prince qui inspira à l'illustre Rabelais l'idée de ces géants qui dévorent, en un jour, la fortune de tout un pays. Paris, sous ce règne, fut entraîné à des sacrifices énormes; des guerres continuelles servirent d'occasion ou de prétexte à des levées d'impôts sans cesse renouvelées, et dont le produit allait, en grande partie, s'engloutir dans les folles dépenses de la cour. Plusieurs fois, à bout d'expédients, François Ier chercha à se créer de nouvelles ressources. C'est ainsi qu'il établit la vénalité des offices et des charges administratives et judiciaires; en 1522, il créa les rentes perpétuelles sur l'Hôtel de ville de Paris, premier noyau de la dette de l'État. Malgré les charges qui pesaient sur eux, lors de la captivité du roi, pris en 1525 à la bataille de Pavie, les Parisiens se soumirent avec patriotisme à toutes les mesures que nécessitaient la sûreté et la défense de la ville, et, après la mise en liberté de François Ier, ils sacrifièrent une partie de leur argenterie pour la rançon des deux fils du roi, laissés en otage.

François Ier, qui s'était d'abord montré tolérant envers les protestants, se laissa bientôt entraîner par les inspirations du fanatisme, et voulut arrêter par les supplices les progrès de la Réforme. Partout les gibets se dressèrent, les bûchers furent allumés. Un grand nombre de victimes périrent à Paris, où la persécution avait commencé. Attribuant à la presse la propagation des doctrines nouvelles, François Ier, par lettres patentes du 13 janvier 1535, supprima l'imprimerie, et défendit, sous peine de la hart, toute impression de livres dans son royaume. A force de supplications, ce prince, si niaisement appelé le protecteur des lettres, consentit à revenir sur cet acte barbare; il voulut bien laisser vivre l'imprimerie, mais il ordonna qu'on ne pourrait plus imprimer aucun ouvrage sans qu'auparavant il eût été examiné par le recteur et les doyens des Facultés. C'était l'établissement de la censure.

En 1540, Charles-Quint, qui, en ce moment, était en paix avec François Ier, demanda et obtint la permission de traverser la France pour aller châtier les Gantois révoltés. Son passage à Paris fut marqué par des fêtes magnifiques. Cette bonne entente ne dura pas longtemps; la guerre recommença, et l'armée impériale étant arrivée à deux journées de marche de Paris, une grande panique se répandit dans cette ville. La paix de Crépy arrêta Charles-Quint et rassura les Parisiens.

Au milieu de ses guerres et de ses plaisirs, François Ier s'occupa de l'embellissement et de l'assainissement de Paris; il enjoignit à la municipalité de faire paver et nettoyer les rues, et fit rédiger des règlements très-minutieux sur l'administration de la ville, les fontaines, les marchés, les boucheries, les égouts, etc. Malgré ces mesures de salubrité, la peste fut, pour ainsi dire, en permanence à Paris pendant ce règne. En 1522, les ravages de la contagion furent terribles; en 1533, le fléau sévit avec une telle intensité, que la ville fut obligée d'acheter six arpents de terre dans la plaine de Grenelle pour faire ensevelir les morts. En 1544, la peste éclata de nouveau, et, à ce sujet, le Parlement défendit tous spectacles publics. Un autre fléau tenait en haleine les bourgeois de Paris; la ville et ses environs étaient infestés de brigands; pour débarrasser le pays de ces pillards, il fallut faire marcher contre eux de véritables armées. François Ier créa le Collége de France et institua le Grand-Bureau des pauvres et l'hôpital du Saint-Esprit. Sous son règne, les églises Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Merry et Saint-Gervais furent restaurées et en partie reconstruites; les colléges de Boissy, de la Merci et du Mans furent fondés; le Louvre fut recommencé sur un plan nouveau; enfin, en 1533, on posa la première pierre du nouvel hôtel de ville, achevé seulement en 1605.

Henri II renouvela toutes les dispositions prises par son père contre les hérétiques, qui furent persécutés avec une nouvelle rigueur; par édit de décembre 1549, il défendit « d'imprimer ou de vendre aucuns livres qu'ils n'eussent été approuvés par la Faculté de théologie de Paris, à peine de punition corporelle et de confiscation de biens. » Sous le règne de ce prince, il y eut des fêtes superbes à Paris; mais, de toutes les représentations, celle qu'il préférait était le supplice des réformés. Au sortir des festins, il s'y rendait avec toute sa cour. Malgré les guerres et les dissensions religieuses, Paris prenait chaque jour un nouvel accroissement aux dépens des provinces, qui se dépeuplaient. Le roi s'en inquiéta et fit paraître un édit qui défendait de bâtir de nouvelles maisons dans les faubourgs; la surface de la ville fut fixée à 1,414 arpents.

Henri II paya cher sa passion pour les fêtes; il fut blessé mortellement dans un tournoi par Gabriel de Montgomery. Le règne de ce prince vit fonder l'hospice des Petites-Maisons, le collége Sainte-Barbe et l'église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. En même temps, Pierre Lescot terminait le vieux Louvre, et l'église Saint-Eustache commençait à s'élever.

Sous le règne de François II, les Guises devinrent tout-puissants à Paris; les réfor-

més furent poursuivis à outrance et forcés de quitter la capitale ; « il ne resta dans leurs maisons que de petits enfants, qui, n'ayant pu suivre leurs parents dans leur fuite, remplissaient l'air de leurs cris. » La populace, excitée par le clergé, maltraitait et assommait dans les rues les gens suspects d'hérésie. Le fanatisme religieux des corporations et des métiers s'exaltait jusqu'à la férocité. Anne Dubourg, conseiller au parlement, fut pendu et brûlé en place de Grève pour cause religieuse.

Le début du règne sinistre de Charles IX fut marqué par une mesure utile, la création du tribunal de commerce, qui, dans l'origine, fut connu sous le nom de tribunal des juges consuls. Cependant les désordres causés par la question religieuse continuaient à agiter Paris; presque chaque jour, des scènes de violence avaient lieu entre catholiques et protestants. Le roi effrayé résolut de désarmer les Parisiens. Une ordonnance du 21 octobre 1561 prescrivit à tous les habitants de porter à l'Hôtel de ville toutes leurs armes à feu, aux armuriers de déclarer chaque semaine le nombre de leurs armes en magasin et le nom de ceux à qui ils en auraient vendu. Cette mesure ne suffit pas à rétablir le calme parmi une population fanatisée. L'édit de janvier 1562 ayant accordé quelques concessions aux réformés, cet acte de tolérance excita dans le parti catholique une extrême indignation. Les déclamations furibondes des prédicateurs excitèrent le peuple, et Paris fut troublé chaque jour par de nouveaux excès. Une formidable explosion ayant détruit l'arsenal de la ville, les Parisiens rejetèrent la cause de ce terrible accident sur ce qui restait de religionnaires dans la ville. La mort du duc de Guise, assassiné devant Orléans, porta au comble la fureur populaire. Les esprits étaient exaspérés, quand Catherine de Médicis rendit l'édit d'Amboise, qui était favorable aux protestants. A cette nouvelle, Paris crut que la cour trahissait la cause catholique; halles, métiers, confréries s'agitèrent. Afin d'empêcher une révolte, il fallut prendre de sévères mesures de répression; des potences furent dressées sur les principales places de la capitale, avec cette inscription : *Pour les séditieux*. Au reste, la paix ne fut pas de longue durée ; l'édit d'Amboise n'était qu'un leurre. Les protestants se voyant trahis recommencèrent la guerre, et, après une vaine tentative pour enlever le roi, bloquèrent Paris. Les bourgeois parisiens, indignés de se voir menacés de la famine par une poignée d'ennemis, demandèrent à marcher contre les troupes calvinistes, disant que c'était grande honte de « laisser une mouche assiéger un éléphant. » Sur ces entrefaites, l'armée catholique, commandée par le connétable de Montmorency, fut battue à Saint-Denis. La cour, désespérant de réduire les huguenots par la force, résolut d'employer contre eux la perfidie. Catherine de Médicis complota le massacre des protestants et ne craignit pas de faire appel aux passions de la multitude. Elle ne fut que trop bien secondée; la bourgeoisie et le menu peuple se rencontraient dans un vœu commun, l'extermination des hérétiques, et entrèrent avec une ardeur fanatique dans les vues de la reine.

Les calvinistes, attirés à Paris par toutes sortes d'avances et de promesses, crurent à une sincère réconciliation; malgré les prévisions sinistres de quelques-uns d'entre eux et bien que la mort subite de Jeanne d'Albret et la tentative d'assassinat de Maurevel sur l'amiral Coligny dussent les mettre en garde contre les projets sinistres de la cour, ils s'abandonnèrent à l'éblouissement des fêtes du mariage d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois et s'endormirent dans une trompeuse sécurité. Leur réveil fut terrible. Le matin du 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, alors que l'obscurité régnait encore, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le signal d'un des plus horribles massacres dont l'histoire fasse mention. Aussitôt la cloche du palais et le tocsin de toutes les églises de Paris lui répondirent, et, sur tous les points de la ville, les meurtriers se ruèrent à leur sanglante besogne, égorgeant les protestants et saccageant leurs maisons (v. BARTHÉLEMY [Saint-]).

Les horreurs du règne de Charles IX n'empêchaient pas Paris de s'embellir. En même temps qu'elle tramait ses trahisons, Catherine de Médicis commençait les Tuileries et construisait l'hôtel de Soissons. A cette époque s'établissaient aussi le collège de Clermont, le collège des Grassins, le séminaire de Saint-Magloire, l'église et l'hospice de Saint-Jacques du Haut-Pas.

Loin d'être abattu par la Saint-Barthélemy, le parti protestant semblait prendre de nouvelles forces dans le sang de ses martyrs. Au commencement du règne de Henri III se forma le parti des *politiques*, qui s'unit aux huguenots pour soutenir dans leur cause les droits de l'humanité. Les catholiques extrêmes s'émurent de ce retour à la tolérance, et la *Sainte-Ligue* naquit. Henri III, craignant d'être débordé par le mouvement, entra dans la Ligue et s'en déclara lui-même le chef. Pour affirmer ses sentiments catholiques, il s'affilia à plusieurs confréries et organisa des processions, qui parcouraient Paris le jour et la nuit et dans lesquelles il figurait vêtu en pénitent. Ces démonstrations religieuses s'entremêlaient étrangement avec les excès et les orgies de la débauche la plus honteuse. Bientôt les Parisiens eurent le roi en profond mépris. Alors se forma le conseil secret des Seize, qui organisa la Ligue dans tous les quartiers de Paris et qui, en peu de temps, domina les métiers, les confréries, les milices et même la municipalité. Les moines et les curés, attisant le feu, tonnaient journellement contre la licence du roi et l'accusaient de complicité avec les huguenots. Les Parisiens étaient alors très-attachés au catholicisme; on leur persuada que Henri III trahissait cette cause, et ils se montrèrent acharnés contre lui. Une grande conspiration se forma pour enlever le roi et pour mettre le gouvernement entre les mains de la Ligue. Henri III averti fit venir des troupes, qu'il logea dans les faubourgs, et annonça le dessein de dissoudre la milice bourgeoise et d'enlever aux chefs des quartiers leurs privilèges. Les ligueurs sentirent qu'il n'y avait de salut pour eux que dans l'audace, et ils sommèrent le duc de Guise de venir se mettre à leur tête. Malgré la défense expresse du roi, le duc se rendit à Paris, où il fut reçu en triomphateur. Henri III voulut avoir recours à la force. Les troupes royales entrèrent dans Paris et occupèrent les places et les ponts, menaçant et raillant les Parisiens. Bientôt le peuple se souleva, toutes les rues se couvrirent de barricades occupées et défendues par la milice bourgeoise. Le combat s'engagea près du marché Neuf, et les soldats du roi, vigoureusement attaqués par les Parisiens, furent refoulés jusqu'au Louvre. Telle fut la *journée des Barricades*. Le lendemain, Henri III s'enfuit de Paris, et jura de n'y rentrer que par la brèche. Il n'y devait plus mettre les pieds. La nouvelle de la mort du duc de Guise, assassiné à Blois, causa dans Paris des transports de fureur. La violence des prédicateurs fut inouïe; les chaires retentirent de menaces et de malédictions contre Henri III, qu'on appelait le roi Hérode, l'infâme tyran. Les Seize entrèrent dans le conseil de la ville et traitèrent les politiques ou royaux en ennemis; trois cents bourgeois royalistes furent emprisonnés comme otages; la Sorbonne déclara que les Français étaient déliés du serment de fidélité prêté à Henri de Valois; le peuple abattit ses armoiries et détruisit les mausolées magnifiques que Henri III avait fait élever dans l'église Saint-Paul à trois de ses mignons. Enfin, on créa sous le nom de conseil général de l'Union un gouvernement provisoire, qui déclara le duc de Mayenne « lieutenant général de l'État royal et couronne de France. » Henri III s'unit aux protestants et vint assiéger Paris. Il déclara cette ville coupable de lèse-majesté, révoqua tous ses privilèges et jura de tirer une vengeance éclatante des injures qu'elle lui avait prodiguées. Ces menaces furent vaines; le 2 août 1589, il tomba blessé à mort sous les coups de Jacques Clément. « On ne saurait, dit Félibien, exprimer la joie que fit éclater la ville en apprenant cette mort... Les prédicateurs, dans leurs sermons, firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils comparèrent à Judith coupant la tête à Holopherne. » Sous le règne agité de Henri III, quelques nouvelles institutions religieuses s'établirent à Paris : le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré; la maison professe et l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Paul-Saint-Louis, et le couvent des Feuillants.

Henri de Navarre, devenu roi sous le nom de Henri IV, leva le blocus de Paris et se dirigea vers la Normandie, pour y attendre les secours que la reine d'Angleterre avait promis de lui envoyer. Pendant ce temps, le duc de Mayenne et les Seize nommaient roi le duc de Bourbon, sous le nom de Charles X; la Ligue s'organisait plus solidement que jamais; l'Hôtel de ville, la milice bourgeoise, les corporations s'engagèrent par serment à ne faire ni paix ni trêve avec le roi de Navarre, que la Sorbonne déclara relaps et excommunié. Mayenne se mit à la poursuite de Henri IV, jurant qu'il le ramènerait pieds et poings liés. Le général de la Ligue fut trompé dans son attente, car il fut battu à Arques et l'armée victorieuse fit une pointe sur Paris, qu'elle faillit enlever d'assaut. Les faubourgs du midi furent emportés et livrés au pillage ; quatre cents Parisiens furent enveloppés et massacrés près de la Foire Saint-Germain. Mais les troupes royales étaient trop peu nombreuses pour poursuivre leur succès; la prompte arrivée de Mayenne força Henri IV à la retraite. Les ligueurs reprirent toute leur audace; ils massacrèrent et mirent à contribution les huguenots et les royalistes; Henri IV exerça sur ses prisonniers de sanglantes représailles. L'année suivante, après la victoire d'Ivry, il vint de nouveau mettre le siége devant Paris; les Parisiens déployèrent pour la pitoyable cause de la Ligue une énergie, un courage, une constance admirables. L'armée royale bloquait étroitement la ville et empêchait l'arrivée de tous les convois de vivres; bientôt la disette se fit sentir et alla chaque jour en grandissant; la famine devint épouvantable; le peuple, après avoir dévoré les cadavres des animaux les plus immondes, brouta l'herbe des rues et fit du pain avec les os des morts; trente mille personnes moururent de faim. Dans cette extrémité, quelques [illegible] rendre furent pendus ou noyés. Les moines, sans cesse mêlés au peuple, soutenaient son exaltation et lui donnaient l'exemple du dévouement. Bien qu'exténués et pouvant à peine soutenir leurs armes, les Parisiens repoussaient toutes les attaques avec vigueur. L'arrivée d'une armée espagnole, commandée par le duc de Parme, délivra Paris. Après la levée du siége, les Seize redoublèrent de violence; ils tinrent Paris dans une alarme permanente; les chaînes des rues étaient tendues jour et nuit; les compagnies bourgeoises ne quittaient pas les armes; les politiques, poursuivis avec acharnement, voyaient leur vie menacée sur le moindre soupçon. Trois magistrats, parmi lesquels le président Brisson, accusés de trahison, furent pendus dans une salle du Petit-Châtelet. Les ligueurs songèrent à constituer Paris en *république* ou en *ville hanséatique*. Mayenne, se voyant dépassé, eut recours à la force; il brisa la puissance des Seize, et livra au bourreau quatre de ces tribuns redoutés. La bourgeoisie, disposée à une transaction, ressaisit son influence. La Ligue, ridiculisée par la *Satire Ménippée*, œuvre d'écrivains royalistes, vit diminuer de jour en jour le nombre de ses adhérents. Henri IV ouvrit des négociations avec les modérés et, convaincu que « Paris valait bien une messe, » il abjura le protestantisme; en même temps, il se décida à acheter les chefs de la Ligue. Le duc de Brissac, gouverneur de Paris, lui vendit cette ville pour 1,695,000 livres. Le 22 mars 1594, Henri IV entra par surprise dans Paris; quelques ligueurs voulurent résister, mais ils furent immédiatement dispersés. Le duc de Brissac et le prévôt des marchands vinrent au-devant du prince, qui les reçut avec de grandes démonstrations d'amitié et qui confirma tous les privilèges de la ville. Après la réduction de Paris, Henri s'appliqua de son mieux à réparer les maux des guerres civiles et à embellir sa capitale. Paris vit renaître la sécurité et l'abondance ; l'industrie et le commerce se développèrent avec une nouvelle vigueur; la police, la garde bourgeoise, le guet royal furent réorganisés; une justice sévère purgea la ville des malfaiteurs qui l'infestaient. François Miron, élu prévôt des marchands peu après la rentrée de Henri IV, consacra tous les revenus de sa charge aux embellissements de Paris.

Henri IV, qui, après avoir échappé dix-sept fois aux tentatives des assassins, finit par tomber sous le couteau de Ravaillac le 14 mai 1610, avait agrandi le Louvre et les Tuileries. De son temps, on acheva le pont Neuf et l'Hôtel de ville; une machine hydraulique, dite la Samaritaine, fut établie au pont Neuf pour distribuer dans la ville les eaux de la Seine. A la même époque s'élevèrent les quais de l'Arsenal, de l'Horloge, des Orfèvres, de l'École, de la Mégisserie, des Augustins, la rue et la place Dauphine et diverses autres rues; le nombre des fontaines qui alimentaient Paris fut augmenté. Sous le règne de Henri IV furent encore fondés : la manufacture de la Savonnerie; l'hôpital Saint-Louis; les couvents de Picpus, des Recollets, des Petits-Augustins et l'hôpital de la Charité. Enfin, Henri IV commença, sur l'emplacement du palais des Tournelles, la construction de la place de France, appelée plus tard place Royale, et du quartier du Marais.

Un grand nombre de Parisiens s'illustrèrent par leurs travaux dans la période de révolution littéraire et artistique qui marqua le XVIe siècle. L'essor intellectuel de la capitale, arrêté pendant quelques années par les troubles de la Ligue, prit sous le règne réparateur de Henri IV une nouvelle vigueur et une direction plus nationale; à cette époque, le génie français commença à s'affranchir des formes italiennes, et les enfants de Paris contribuèrent, pour une bonne part, à cette transformation.

Les poëtes les plus remarquables du XVIe siècle, Marot, Ronsard, [illegible] ne sont pas nés à Paris, mais ils firent dans cette ville de longs séjours; il en fut de même de l'auteur dramatique Pierre Gringore ou Gringoire, qui, à l'invitation de Louis XII, composa et joua [illegible] roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

Parmi les poëtes, les prosateurs, les érudits et les savants parisiens de cette période, nous nommerons : Étienne Jodelle du Lymodin, l'un des premiers poëtes de son temps, auteur de tragédies imitées des pièces grecques, c'est-à-dire avec prologue et chœurs; Jean Passerat, poëte gracieux et savant dis[illegible] tiva la poésie dans ses moments de loisir et composa plusieurs pièces remarquables; François de Billon, auteur du poëme intitulé : le [illegible] puis du duc de Mayenne et de Henri IV; François Ier, Charles IX et Henri III, [illegible] importants; Achille de Harlay, illustre ma[illegible] quier, avocat célèbre, auteur des *Recherches sur la France*; J[illegible] de Thou, l'un des meilleurs historiens français; Pierre de L'Estoile, annaliste des règnes de Henri III et de Henri IV; Claude Fauchet, auteur de savantes recherches sur les antiquités gauloises et sur les origines de la langue française; Gilles Corrozet, qui a composé un grand nombre d'ouvrages et notamment le livre curieux intitulé : les *Antiquités, chroniques et singularités de Paris*; J[illegible] du Breul, auteur du *Théâtre des antiquités de Paris*; Raoul Spifame, célèbre par un traité d'économie politique, où les pensées les plus ingénieuses sont mêlées à un chaos d'idées extravagantes; Pierre Danès, helléniste distingué; François Hotman, l'un des plus savants jurisconsultes du XVIe siècle; les deux Jean du Tillet, auteurs de nombreux ouvrages d'érudition; Gilles Bourdin, jurisconsulte et érudit; les Estienne, famille illustre par le nombre et la célébrité des savants qu'elle a produits : Henri Estienne, chef de la famille, est le patriarche de l'imprimerie française; Denis Godefroy, savant jurisconsulte; Henri de Mesmes, magistrat et savant distingué; Jacques Gohorri, poëte, historien et alchimiste; Richard Hubert, chirurgien qui obtint de Henri II l'autorisation d'ouvrir un cours de dissection; Nicolas Legrand, médecin de Henri III; Thierry d'Héry, chirurgien de Charles IX, etc.

Dans les beaux-arts, l'école française naquit de la réforme introduite par la Renaissance; Paris fut le centre de ce mouvement régénérateur. On compte au nombre des artistes nés à Paris pendant cette période : l'illustre Jean Goujon, le restaurateur de la sculpture, le chef de l'école française; Jean Bullant, architecte et sculpteur, qui construisit, conjointement avec Philibert Delorme, le palais des Tuileries, et édifia seul l'hôtel de Soissons et l'admirable château d'Écouen; Pierre Lescot, célèbre architecte, qui contribua à [illegible]; Pierre Biard, sculpteur et architecte; Pierre Bontemps, auteur des bas-reliefs du tombeau de François Ier; Étienne du Pérac, architecte et peintre, qui travailla au château de Fontainebleau et au Louvre; Martin Fréminet, premier peintre de Henri IV; Godefroi, Jean de Beauchesne et Jean le Moine, calligraphes et peintres de miniature.

Le commerce et l'industrie, entravés par les guerres et les troubles qui agitèrent la France au XVIe siècle, se développèrent sous le règne de Henri IV; à cette époque, plusieurs manufactures de soie, de faïence, de verrerie s'élevèrent, soit à Paris, soit dans les environs; en 1599, Henri IV chargea l'illustre Olivier de Serres d'expédier à Paris 20,000 pieds de mûriers; ces arbres furent plantés dans le jardin des Tuileries et sur l'emplacement des Tournelles, où l'on com[illegible] Royale. On établit des magnaneries aux Tuileries. En août 1603, une manufacture de draps et de toiles [illegible] à Paris par ordonnance royale; les célèbres manufactures de tapis des Gobelins et de la Savonnerie datent du même temps.

[illegible] du règne de Louis XIII, Paris ne fut appelé à intervenir dans aucun événement important. Concini, maréchal d'Ancre, favori de la reine régente Marie de Médicis, voulant faire taire par la terreur le mécontentement que soulevait sa tyrannie, avait couvert Paris de gibets. En 1617, la noblesse se révolta; Concini fut assassiné sur le pont du Louvre, en se rendant au conseil; son corps fut traîné dans les rues et mis en lambeaux par une populace furieuse. [illegible] d'Ancre, condamnée comme sorcière, fut décapitée en place de Grève et son corps fut livré aux flammes. Albert de Luynes, qui succéda à C[illegible] dit encore plus impopulaire que son prédécesseur. Richelieu, devenu bientôt premier [illegible] grande partie de l'assemblée électorale, ne [illegible] furent décapités dans cette ville.

En 1622, l'évêché de Paris fut érigé en archevêché, malgré l'opposition de l'archevêque de Sens, et Jean-François de Gondi fut le premier archevêque de la capitale.

En 1636, [illegible] pénétrèrent jusqu'à l'Oise; les habitants de [illegible]

Sous le règne de Louis XIII, Paris fut plusieurs fois éprouvé par la disette et la peste, notamment en 1636 et 1638. La police était fort mal faite; suivant un écrivain du temps, « il n'y avait alors sûreté, ni le soir, ni le matin; » des rixes fréquentes entre catholiques et protestants ajoutaient encore au désordre. En 1624, il fut ordonné aux bourgeois d'avoir des armes dans leurs boutiques, pour être prêts à donner main-forte aux gens des lieutenants civil et criminel. On condamna aux galères *tous soldats vagabonds et autres portant épée, mendiants valides, tire-manteaux, joueurs de cartes, dez et merelles, soi-disant filous.* Malgré la sévérité des ordonnances, les vagabonds, les mendiants valides, les soldats débandés continuaient à être maîtres des rues. La noblesse donnait l'exemple du mepris des lois; cette époque est le bon temps des *raffinés d'honneur*, *rodomonts*, *fanfarons* et *bravaches*, gentilshommes de sac et de corde, « crocs, escrocs et ruffians; » tout ce monde d'aventures battait nuit et jour le pavé de Paris, hantait les tavernes et brelans, soutenait et protégeait les mauvais lieux, et vivait dans la capitale comme en pays conquis, effroi du bourgeois et du guet.

Un grand nombre de monuments et d'institutions civiles ou religieuses furent fondés à Paris sous Louis XIII : l'Imprimerie royale, le Jardin du roi ou Jardin des plantes, l'Académie française; le palais du Luxembourg, bâti par Marie de Médicis; le palais Cardinal, plus tard Palais-Royal, construit par Richelieu; les églises Saint-Roch, Sainte-Marguerite, Sainte-Elisabeth, Saint-Louis-en-l'Ile; l'église des prêtres de l'Oratoire, l'église Notre-Dame-des-Victoires, l'église Saint-Ambroise, l'église Saint-François-d'Assise, l'abbaye de Port-Royal, le couvent et l'église du Val-de-Grâce, les Carmes déchaussés, le noviciat des Jésuites, les Minimes de la place Royale, les prêtres de la Mission, les Ursulines de la rue Saint-Jacques, les Ursulines de la rue Sainte-Avoie, les Bénédictines de la Ville-l'Evêque, les Jacobins de la rue Saint-Honoré, les Jacobins du faubourg Saint-Germain, les Filles de la Madeleine ou Madelonnettes, les Filles de la Visitation, les Bénédictins anglais, les Bénédictines anglaises, les Filles du Calvaire, les Annonciades célestes ou Filles bleues, les Annonciades des Dix vertus, les Annonciades du Saint-Esprit, Notre-Dame de l'Annonciade, les prêtres de la Doctrine chrétienne, les religieuses du Saint-Sacrement, les Augustins déchaussés ou Petits pères, les Filles de Saint-Thomas d'Aquin, le prieuré de Notre-Dame-de-Consolation ou du Cherche-Midi, les Chanoinesses du Saint-Sépulcre, les Filles du Précieux-Sang, les petites Cordelières, les Filles de la Croix, les Filles de Saint-Joseph ou de la Providence, les chanoinesses de Notre-Dame de Lépante et de Saint-Joseph, les Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, les religieuses de Fervaques, les Capucins du faubourg Saint-Jacques, les Capucins du Marais, les Feuillants de la rue d'Enfer, les pères de Nazareth, les religieuses de Sainte-Elisabeth, les Nouveaux convertis, les Nouvelles catholiques, les Sœurs de la Charité, les religieuses de Notre-Dame-des-Prés, les Carmelites du Marais, les Feuillantines, les religieuses de l'Assomption, les filles de la Conception, Notre-Dame de Sion, les Filles de l'Immaculée-Conception ou Recollettes; l'hôpital Notre-Dame-de-la-Miséricorde ou des Cent-Filles; les hospitalières de la Charité-Notre-Dame, les hospitalières de La Roquette; l'hospice des Incurables, l'hôpital des Convalescents, la maison hospitalière de Scipion, l'hôpital de Notre-Dame-de-Pitié; les séminaires des Trente-Trois et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; la manufacture royale des glaces de la rue de Reuilly, aujourd'hui transformée en caserne; enfin les théâtres d'Avenet, du Palais-Royal, de l'Estrapade, des Marionnettes, de Tabarin. La statue de Henri IV fut placée au terre-plein du pont Neuf et celle de Louis XIII à la place Royale.

La multiplicité des fondations de toute nature correspond, sous le règne de Louis XIII, à un grand accroissement de Paris; des quartiers nouveaux sont bâtis : le Marais, l'île Saint-Louis, la butte Saint-Roch, la rue Richelieu, etc.; le faubourg Saint-Germain s'élève sur l'emplacement du Pré-aux-Clercs. Les seigneurs attirés à Paris par les fêtes de la cour construisent dans ces nouveaux quartiers des hôtels somptueux, dont un grand nombre existent encore, et parmi lesquels nous citerons : l'hôtel de Condé, rue de Condé; l'hôtel de Bullion, rue Jean-Jacques-Rousseau; l'hôtel de Royaumont, rue du Jour; l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine; l'hôtel de Nivernais, rue de Tournon, et l'hôtel de Toulouse, aujourd'hui la Banque de France, rue de La Vrillière. L'extension des faubourgs Montmartre et Saint-Honoré rendit nécessaire l'élargissement de l'enceinte septentrionale de Paris; en 1626, on commença à élever de nouvelles fortifications, qui suivaient à peu près la ligne des boulevards actuels et qui étaient [illegible] de bastions, de courtines, plantées d'arbres et de fossés. En 1616, Marie de Médicis fit planter d'arbres la promenade du Cours-la-Reine, qui devint le rendez-vous de la cour et du grand monde. L'établissement de plusieurs nouveaux ponts rendit plus faciles les relations des habitants des deux rives; le pont Marie, le pont de la Tournelle, le pont Rouge, le pont Barbier, le pont Saint-Charles et le pont au Double furent construits de 1614 à 1656. De la même époque datent les quais Malaquais, de Gèvres, d'Anjou, de Bourbon, de Béthune et d'Orléans. Enfin, les accroissements que prit la capitale sous le règne de Louis XIII nécessitèrent une abondante distribution d'eau dans les divers quartiers. L'aqueduc d'Arcueil conduisit à Paris les eaux de Rungis, qui alimentèrent plusieurs fontaines.

Paris présentait sous Louis XIII un aspect très-pittoresque. Un grand nombre d'édifices conservaient encore le caractère sombre et sévère des constructions du moyen âge, tandis que l'art italien s'épanouissait dans les palais de construction récente. Les quartiers nouveaux habités par la noblesse présentaient de larges rues, de riches hôtels; le peuple, le commerce, l'industrie, les cours de justice, les colléges s'entassaient dans les voies étroites et tortueuses de la vieille ville. Le pont Neuf était la seule promenade populaire; il était constamment encombré de marchands, de charlatans, de chansonniers et surtout de filous, d'escrocs et de coupe-bourses. La foire Saint-Germain était très-fréquentée; pendant deux mois de l'année, on y vendait toute espèce de denrées et de marchandises; le peuple et la noblesse y trouvaient tous les spectacles et tous les plaisirs; « les amants les plus rusés, dit un contemporain, les filles les plus jolies et les filous les plus adroits y font foule continuelle. » La foire Saint-Laurent commençait aussi à être en vogue.

La littérature fut en honneur sous le règne de Louis XIII; Richelieu aimait et favorisait les lettres; il fit accorder des pensions et des encouragements à plusieurs auteurs; parmi les écrivains parisiens qui appartiennent à cette époque, nous citerons : Jérôme Bignon, grand maître de la Bibliothèque du roi, érudit très-distingué; Jean-Pierre Camus, évêque de Belley; Jean Chapelain, Guillaume Colletet, poëtes qui n'étaient pas sans mérite, quoi qu'en dise Boileau; Valentin Conrart, qui fut, pour ainsi dire, le père de l'Académie française; Charles Coypeau, sieur d'Assoucy, célèbre surtout par ses aventures romanesques; Jean Desmarets de Saint-Sorlin, l'un des *cinq auteurs* du cardinal; Hugues Guérin ou Guéra, plus connu sous le nom de Gauthier-Garguille, l'un des créateurs du vaudeville et de la chanson; François de La Mothe Le Vayer, que ses contemporains nommerent le Plutarque de la France; Gabriel Naudé, fameux bibliographe, l'un des savants les plus distingués de son temps; enfin nous mettrons au rang des littérateurs du règne de Louis XIII le duc de Richelieu, qui aimait beaucoup à écrire.

La période dont nous nous occupons produisit quelques grands artistes : les peintres Simon Vouet, Eustache Lesueur, Jacques Blanchard, Louis Boullongne, Laurent de La Hire, Louis Testelin; le sculpteur Simon Guillain; les architectes François Mansart et Jacques Lemercier.

Le commerce et l'industrie furent assez florissants à Paris sous Louis XIII, malgré les troubles de la régence de Marie de Médicis; le luxe des vêtements de la noblesse devint alors excessif; de nombreuses lois somptuaires, rendues pour réprimer cet excès de faste, restèrent inexécutées. Les prédicateurs tonnaient sans succès contre l'indécence de l'habillement des femmes de qualité. A cette époque, la mode des grandes perruques commença à s'introduire à Paris.

A la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche, devenue régente, accorda toute confiance au cardinal Mazarin. Ce ministre se rendit bientôt impopulaire par son extrême fiscalité; le mécontentement public s'exhala d'abord en écrits satiriques et en chansons; le cardinal devint le point de mire d'une foule de *pontsneufs* où la reine n'était pas épargnée. Des édits bursaux, qui imposaient de nouvelles charges aux Parisiens, mirent le comble à l'irritation populaire. Le 13 mai 1648, le parlement rendit le fameux *édit d'union*, par suite duquel toutes les cours souveraines se réunirent pour s'opposer aux actes de Mazarin. Ce fut le signal de la guerre civile connue sous le nom de la Fronde. La cour ne voulut pas faire droit aux justes réclamations du parlement et résolut de briser la résistance de la magistrature par un coup de vigueur; le 26 août, elle fit arrêter le président Blancmesnil et le conseiller Roussel. A cette nouvelle, Paris se souleva; les rues se hérissèrent de barricades; en moins de trois heures, cent mille hommes furent sous les armes. Les révoltés poussèrent leurs barricades jusqu'aux portes du Palais Royal. Malgré son opiniâtreté, la régente dut céder; les magistrats emprisonnés furent remis en liberté et portés en triomphe par le peuple. Peu de temps après, la reine s'enfuit avec la cour à Saint-Germain, et Paris, menacé d'un siége, « en huit jours enfanta sans douleur une armée complète. » Le mouvement populaire de la Fronde fut dénaturé par l'intervention de la noblesse, qui voulut le faire servir à ses vues cupides et ambitieuses. Les troupes parisiennes, conduites par des seigneurs présomptueux et ignorants de l'art de la guerre, furent presque toujours battues. Les frondeurs, voyant qu'ils étaient dupes, traitèrent avec la régente, et le roi rentra à Paris le 18 août 1649.

En 1652, la guerre civile se ralluma; elle fut marquée par la bataille du faubourg Saint-Antoine, livrée à la porte de Paris le 2 juillet 1652 entre l'armée royale, commandée par Turenne, et les troupes de la Fronde, conduites par Condé. Après un combat acharné, la victoire se déclarait pour l'armée du roi; Condé allait être pris, lorsque les Parisiens lui ouvrirent leurs portes, à la prière de M^lle^ de Montpensier, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes de Turenne.

Condé, réfugié dans Paris, voulut dominer par la terreur. Le 4 juillet, surlendemain de la bataille, une grande assemblée se tint à l'Hôtel de ville, pour amener une pacification. Bien que composée de frondeurs, elle se montra favorable au retour du roi. Alors les émissaires de Condé ameutèrent la populace; l'Hôtel de ville fut envahi aux cris de : *Mort aux mazarins!* Cinquante-quatre magistrats et bourgeois tombèrent sous les coups des assassins. Pendant quelques jours, Paris fut livré à une entière anarchie; mais bientôt la bourgeoisie reprit le dessus. Condé, désespérant d'empêcher la paix, s'enfuit de la ville et, le 21 octobre, le roi rentra dans la capitale. La Fronde était vaincue. La réaction ne fut pas violente; quelques bourgeois et quelques magistrats furent forcés de quitter Paris, mais ces mesures de rigueur ne s'étendirent qu'à un petit nombre de personnes.

A la mort de Mazarin, en 1661, Louis XIV prit en main les rênes du gouvernement. Pendant le règne de ce monarque, toutes les libertés furent sacrifiées à une centralisation excessive. Les institutions municipales de la ville de Paris furent détruites; Louis XIV, par édit de juillet 1681, érigea en offices toutes les charges se rattachant à l'Hôtel de ville, à l'exception de celles de prévôt des marchands et d'échevin. Dès lors et jusqu'à la Révolution, Paris fut annulé comme puissance politique; cette ville, tenue en défiance par la cour, cessa même d'être la résidence du roi, qui se fixa d'abord à Saint-Germain, puis à Versailles. Paris n'en garda pas moins son importance et prit sous ce règne un immense développement. D'illustres ministres, secondant les vues de Louis XIV, imprimèrent un vigoureux essor à toutes les intelligences; à aucune époque on ne vit en même temps un pareil concours d'hommes de génie. La capitale était le centre de ce grand mouvement; grâce à l'administration de Colbert, Paris changea totalement d'aspect. En 1667, la création du lieutenant de police délivra la ville des gens sans aveu qui l'encombraient; les vingt-deux juridictions seigneuriales et ecclésiastiques qui entravaient et gênaient l'action de la justice du roi furent réunies au tribunal du Châtelet; le joug rigoureux de la loi fut imposé aux seigneurs. Des règlements de voirie sévèrement exécutés assainirent les rues, jusqu'alors d'une horrible malpropreté; le nombre des fontaines fut augmenté. Ces mesures de salubrité éloignèrent la peste, qui jusqu'alors avait périodiquement désolé Paris; on signala encore quelques épidémies de scorbut, mais elles furent la suite des disettes que la capitale eut à subir comme tout le royaume, notamment en 1694, en 1699 et en 1709. Pendant les règnes précédents, les rues de Paris devenaient, dès le coucher du soleil, de véritables coupe-gorge. Six mille cinq cents lanternes, réparties dans tous les quartiers, éclairèrent pendant la nuit la voie publique; on doubla les compagnies du guet; les pages et les laquais furent désarmés et une police active traqua les malfaiteurs. Les provinciaux et les étrangers accoururent en foule à Paris.

Les institutions et les monuments de ce règne sont très-nombreux; nous citerons : l'hôtel des Invalides, la colonnade du Louvre, la Bibliothèque du roi, la bibliothèque Mazarine, l'Observatoire, l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, le collège Mazarin ou des Quatre-Nations, la manufacture royale des Gobelins, l'Hôpital général, l'hôpital des Enfants trouvés, la Comédie-Française, l'Opéra ou Académie royale de musique et de danse. Sous Louis XIV, les fondations religieuses abondent; parmi les congrégations ou les communautés qui s'établirent alors à Paris, nous nommerons : les Théatins, les Filles de la congrégation de Notre-Dame, les Filles de la Providence, les religieuses de la Présentation de Notre-Dame, les hospitalières de la Miséricorde de Jésus, les prêtres de Saint-François de Sales, les Filles du Saint-Sacrement, les Miramiones, l'institution de l'Oratoire, l'Abbaye-aux-Bois, les Frères des Écoles chrétiennes, les Eudistes, les Filles de Notre-Dame de la Miséricorde, l'abbaye de Notre-Dame de Panthemont, les Filles de l'Instruction chrétienne, les religieuses anglaises, la communauté de Sainte-Pélagie, les Filles du Bon-Pasteur, les Filles de Saint-Thomas de Villeneuve. A la même époque furent créés : les églises de Saint-Pierre-de-Chaillot et de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, le séminaire des prêtres et des clercs irlandais, le séminaire et l'église des Missions étrangères, le séminaire anglais, les séminaires Saint-Sulpice, du Saint-Esprit, de Saint-Pierre-et-de-Saint-Louis.

Ainsi que nous l'avons dit, l'agrandissement de Paris devint, sous le règne de Louis XIV, plus rapide que jamais. La frontière de la France avait été si bien fermée par le génie de Vauban, que les fortifications de la capitale devenaient inutiles. A la demande du prévôt des marchands, les anciennes murailles, les portes, les tours et les fossés furent concédés à la ville, à la charge de les détruire et d'y établir des plantations et des maisons. C'est ainsi que furent commencés, en 1670, les boulevards du nord. En 1704, cette longue promenade était achevée, de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine. Les faubourgs Saint-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre, jusqu'alors séparés de Paris par l'enceinte, firent partie de la ville. Du côté du midi, on commença de même une ligne de boulevards sur l'emplacement des anciennes fortifications, et les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques, les quartiers du Luxembourg, de Saint-Germain des Prés et des Invalides furent compris dans Paris; toutefois, les boulevards du sud ne furent plantés et achevés que sous Louis XV. En même temps que les vieilles murailles faisaient place à de belles promenades, de superbes arcs de triomphe, consacrant le souvenir des victoires de Louis XIV, s'élevaient aux portes Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine et Saint-Bernard; la butte Saint-Roch était aplanie; de nouveaux ports, les quais Lepelletier, d'Orsay et des Théatins se construisaient; les anciens quais étaient réparés; dans tous les quartiers de la ville s'élevaient de magnifiques places, la place Vendôme, la place des Victoires, la place du Carrousel; Perrault édifiait la superbe colonnade du Louvre; Le Nôtre traçait le jardin des Tuileries et, à côté du Cours-la-Reine, on plantait les belles allées des Champs-Elysées. Enfin, le pont Royal établit une communication facile entre les Tuileries et le faubourg Saint-Germain. Les accroissements de Paris devinrent si considérables, que Louis XIV crut devoir fixer des bornes au delà desquelles il était interdit de bâtir. Par édit du roi, en date du 12 décembre 1702, la capitale fut divisée en vingt quartiers.

La noblesse, abandonnant ses antiques manoirs pour les pompes de la cour, contribua à l'embellissement de Paris par la construction d'hôtels somptueux, parmi lesquels nous nommerons : l'hôtel d'Antin, appelé plus tard hôtel de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin; le pavillon de Hanovre faisait partie de cet hôtel; l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy; l'hôtel de Bouillon, quai Malaquais; l'hôtel de Broglie, rue Saint-Dominique; l'hôtel Mazarin, où est placée la Bibliothèque nationale; l'hôtel de Longueville, entre la rue Saint-Thomas et la place du Carrousel; l'hôtel de Pontchartrain, rue Neuve-des-Petits-Champs; l'hôtel de Rambouillet, vers l'ancienne rue Saint-Thomas du Louvre; c'est là que se réunissaient tous les beaux esprits de la capitale; l'hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile; l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré; enfin l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoie.

On comptait dans Paris, sous Louis XIV, 500 grandes rues, 9 faubourgs, 100 places, 9 ponts, 25,000 maisons, dont 4,000 à porte cochère; la population de cette ville s'élevait à environ 500,000 habitants. Louis XIV faisait grand cas de la bourgeoisie parisienne; sous son règne, cette classe, jusqu'alors tenue à l'écart par les prétentions jalouses de la noblesse, occupa de hauts postes de l'Etat; les familles parlementaires et municipales de Paris furent appelées aux emplois les plus élevés de l'administration, aux ambassades, aux ministères; on vit même un bourgeois parisien, Catinat, s'élever aux plus hautes dignités de l'armée.

Sous le règne de ce prince, les lettres, les sciences et les arts jetèrent le plus vif éclat; aucune époque ne produisit un tel nombre de chefs-d'œuvre. Les écrivains, les artistes, les savants affluèrent vers Paris comme au centre de toute intelligence. Les enfants de la capitale tiennent le premier rang dans cette immortelle phalange d'hommes de génie qui illustrèrent le grand siècle. C'est à Paris que naquirent Molière, Boileau-Despreaux, Paul Scarron, Regnard, Quinault, Charles Rollin, historien célèbre; le duc de Saint-Simon, si connu par ses *Mémoires*; M^me^ Deshoulières, et bien d'autres dont la nomenclature serait trop longue. Parmi les artistes parisiens, nous nommerons : les peintres Charles Le Brun, Charles de Lafosse, Noël et Antoine Coypel, Bon Boullongne, et les architectes Jules Hardouin, Mansart, Claude Perrault, Robert de Cotte; enfin le célèbre André Le Nôtre, qui sut faire un art du dessin et de la décoration des jardins.

Le commerce et l'industrie prirent à Paris un immense développement sous le règne de Louis XIV. Les règlements de saint Louis sur les métiers, les corporations et les maîtrises furent renouvelés par Colbert et adaptés aux besoins du temps et aux progrès de l'industrie. Paris commença à envoyer ses produits dans une grande partie de la France et même de l'Europe. Un voyageur étranger, étonné du mouvement commercial et du luxe de la capitale, écrivait à cette époque : « Tout Paris est une grande hôtellerie; les cuisines fument à toute heure; on voit partout des cabarets et des hôtes, des tavernes et des taverniers... Le luxe est ici dans un tel excès que, qui voudrait enrichir trois cents villes

désertes, il lui suffirait de détruire Paris. On y voit briller une infinité de boutiques où l'on ne vend que des choses dont on n'a aucun besoin; jugez du nombre des autres où l'on achète celles qui sont nécessaires. » L'annaliste Sauval donne les renseignements les plus précis sur le nombre des marchands et des artisans et sur les consommations de Paris sous Louis XIV : « Dans les six corps de marchands se trouvent 2,752 maîtres et plus de 5,000 garçons de boutique. Dans les 1,551 communautés d'artisans, on compte 17,080 maîtres, 38,000 compagnons et 6,000 apprentis. Le nombre des tireurs de bois flotté va jusqu'à 400, celui des porteurs d'eau jusqu'à 800, et jusqu'à 1,700 celui des porteurs de chaise. Les crocheteurs font un corps de 2,400 au moins. On fait état de 4,000 carrosses roulants au moins et d'autant de chevaux et, sans tout cela, de 482,400 hommes capables de porter les armes. Pour tant d'hommes, il faut, par an, 600 muids de sel, 800 barils de maquereaux, 2,000 barils de saumons, autant de morues, 20,000 barils de harengs, 19,000 muids de charbon, 27,000 porcs, 50,000 bœufs, 70,000 veaux, 416,000 moutons, 80,200 muids de blé, 260,000 *poignées* de morue; et, quant aux bêtes, 16,000 muids d'avoine et 6 millions de bottes de foin. » Disons en passant que le chiffre de la population en état de porter les armes est singulièrement exagéré.

Sous le même règne l'usage du café s'introduisit à Paris; le café Procope fut fondé en 1689; en peu d'années, on compta plus de six cents de ces établissements dans la capitale. Les restaurants n'existaient pas encore; il n'y avait alors que des traiteurs et des cabaretiers, et il était de bon ton, parmi les seigneurs et les gens de lettres, d'aller faire la débauche au cabaret. Le luxe était extrême à la cour et à la ville. Les hommes portaient d'énormes perruques dites *in-folio*, dont les boucles couvraient les deux épaules, tandis que le toupet s'élevait de plus d'un pied. Cette mode ridicule fit fureur.

Les saturnales de la Régence, les désastres causés par la banque de Law ouvrirent le règne honteux de Louis XV. Le système de Law, patronné par le régent Philippe d'Orléans, eut un moment de vogue extraordinaire; tout Paris sembla possédé de la fièvre de l'agio; on se battit, on s'étouffa dans la rue Quincampoix et à la place Vendôme, où se négociaient les actions de la banque. La chute de Law amena des ruines immenses, des émeutes terribles; le Palais-Royal fut envahi. Law, dont la vie était menacée, s'enfuit de Paris. Après les folies financières vinrent les scandales religieux; la capitale fut profondément agitée par les querelles qui se renouvelèrent sur la constitution *Unigenitus*. Les jansénistes et les molinistes recommencèrent leurs discussions; le parlement s'en mêla; les prétendus miracles du diacre Pâris au cimetière Saint-Médard et les jongleries des convulsionnaires exaltèrent encore les esprits; le gouvernement dut intervenir. Louis XV se déconsidéra aux yeux de ses sujets par son penchant pour les plaisirs crapuleux; en 1750, le bruit courut que le roi ravivait ses sens blasés par des bains de sang humain et qu'on enlevait à cet effet des enfants dans Paris. Le peuple furieux assaillit l'hôtel du lieutenant de police. Les gardes-françaises et suisses et la maison du roi dissipèrent l'émeute, et plusieurs des mutins furent pendus. Cet événement montre quelle opinion les Parisiens avaient alors du roi. Des spéculations sur les grains, un traité odieux, auquel on donna le nom de *pacte de famine*, achevèrent de déconsidérer entièrement Louis XV.

Après une trêve de quelques années, la lutte entre les jésuites et les parlements se ralluma plus ardente que jamais; on vit les curés refuser les sacrements aux jansénistes et les magistrats faire communier les malades au milieu des huissiers et des baïonnettes; ces dissensions, qui se terminèrent par l'expulsion des jésuites, émurent profondément la population parisienne. Bientôt le parlement tomba à son tour, renversé par le chancelier Maupeou. Nous avons encore à citer, parmi les événements du règne de Louis XV, l'attentat et le supplice horrible du régicide Damiens, la mort inique, infâme de Lally-Tollendal, la sentence exécrable rendue contre le jeune chevalier de La Barre et son exécution, enfin les fêtes du mariage du dauphin et de Marie-Antoinette, qui furent si effroyablement attristées par la mort de cent trente-deux personnes étouffées et écrasées sur la place Louis XV.

Quelques changements heureux furent apportés dans la police et dans la voirie de la capitale sous le règne de Louis XV; les noms des rues furent indiqués par des écriteaux, on commença à numéroter les maisons, on substitua à l'éclairage par des chandelles l'éclairage par des réverbères à l'huile, le guet, réformé et mis sur un pied militaire, compta 180 archers et 850 fantassins. Malheureusement, ces sages innovations furent accompagnées de mesures inspirées par le despotisme le plus effréné. Sous le prétexte que l'indigence conduit au crime, les pauvres et les mendiants furent traités, pendant ce règne, avec la dernière barbarie. Quand Paris semblait trop encombré de gens sans aveu, la police enlevait les individus dépourvus de profession et de ressources et les expédiait aux colonies, ou les enfermait dans des dépôts infects. Ces enlèvements, qui s'exécutaient ordinairement la nuit, se faisaient avec l'arbitraire le plus complet et l'iniquité la plus infâme. Des vieillards, des femmes, des enfants disparaissaient sans que leur famille sût ce qu'ils étaient devenus. Ces excès causèrent plusieurs émeutes.

On sait à quel point les exemples de démoralisation honteuse donnés par Louis XIV, le Régent, Louis XV et la noblesse corrompirent les mœurs publiques. Un contemporain écrivait : « On peut regarder Paris comme le centre de l'incontinence de la France et même comme le mauvais lieu de l'Europe. » Mais, fort heureusement, cette décomposition de la société ne devait point être stérile. En présence des abus monstrueux de l'ancien régime, l'esprit de discussion et d'examen faisait d'immenses progrès; la puissance de la philosophie se révélait avec une expansion irrésistible et souveraine; toutes les questions de réforme politique et sociale étaient abordées dans les salons, dans les théâtres, dans les ouvrages des philosophes. L'*Encyclopédie* voyait le jour, malgré l'opposition de tous ceux qui étaient intéressés au maintien des vieux abus. Une ère de rénovation s'annonçait, tandis que Louis XV, s'étourdissant dans des débauches sans nom, s'écriait avec l'insouciance de l'égoïsme : « Après nous, le déluge! »

Des monuments importants s'élevèrent sous le règne de Louis XV : l'hôtel des Monnaies, le Garde-Meuble de la couronne, l'Ecole royale militaire, l'Ecole de droit, l'Ecole de chirurgie, le Panthéon, l'église Saint-Philippe du Roule, le portail de l'église Saint-Roch, l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, etc. Parmi les institutions et les établissements publics de tout genre fondés à cette époque, nous citerons : les Filles de Sainte-Marthe, les Filles de Saint-Michel, la communauté des filles de l'Enfant-Jésus, l'hôpital militaire du Gros-Caillou, l'Académie de chirurgie, l'Ecole royale gratuite de dessin, l'Ecole des arts, les Académies d'armes, de danse, d'écriture, la Comédie-Italienne, le théâtre royal de l'Opéra-Comique, le théâtre de l'Ambigu-Comique, le théâtre de Nicolet ou des Grands-Danseurs, aujourd'hui théâtre de la Gaîté; le théâtre des Associés, depuis théâtre de Mme Saqui; le théâtre de Gaudon, le spectacle de Servandoni, le spectacle de Ruggieri, le Vauxhall de Torri, le Vauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain, le Colisée, vaste édifice entouré de jardins et destiné à des spectacles publics; enfin une foule de théâtres dits de société, établis dans des hôtels et des maisons particulières, parmi lesquels le théâtre du duc d'Orléans, du maréchal de Richelieu, de la duchesse de Villeroi, de la danseuse Guimard, etc. De cette époque datent les expositions publiques de tableaux.

Sous le règne de Louis XV, les accroissements de Paris furent immenses; la capitale couvrit près de 4,000 arpents. En 1722, le bourg du Roule fut érigé en faubourg de Paris, et on commença, vers le même temps, à construire le quartier Gaillon, qui depuis a pris le nom de Chaussée-d'Antin. Un grand nombre de rues furent percées dans d'autres quartiers jusqu'alors déserts; on ouvrit la place Louis XV, l'avenue de Neuilly, le Champ-de-Mars. La Halle aux veaux, la Halle au blé et aux farines, plusieurs fontaines, de nouveaux marchés furent construits. Paris prit tout l'aspect d'une ville moderne.

En même temps Paris fut le centre du mouvement philosophique et littéraire qui devait bouleverser la société jusque dans ses bases. Bien que Voltaire soit né à deux lieues de Paris, nous le placerons en tête des Parisiens illustres ou célèbres du règne de Louis XV. Nous nommerons ensuite : les philosophes d'Holbach, d'Alembert, Helvétius; les historiens Anquetil et Hénault; les poëtes dramatiques ou lyriques Jean-Baptiste Rousseau, Lemierre, Moncrif, Carmontel, Sedaine, Favart, Collé, Marivaux, Dorat, de Laharpe, Caron de Beaumarchais; le voyageur Bougainville; les romanciers Crébillon fils, de Caylus; les astronomes La Condamine, Lemonnier, Cassini, Pingré, Dionis du Séjour; le géomètre Alexis Clairault; les géographes Danville et de Vaugondy, les chirurgiens Bordenave et Morand.

Le règne de Louis XV est une période de décadence artistique; le genre coquet, l'afféterie remplacent le style large et noble du siècle de Louis XIV. La peinture, l'architecture subissent cette fâcheuse influence. Les artistes parisiens sacrifient au goût du temps, nous trouvons parmi eux : les peintres Lemoine, Boucher, Charles-Antoine Coypel, Noël-Nicolas Coypel, Nicolas Bertin; les architectes Jean-Baptiste Chalgrin, Jacques Gabriel, Jacques-Ange Gabriel; les sculpteurs Jean-Baptiste Lemoyne, Pierre Lepautre, Jean-Baptiste Pigalle et Etienne-Maurice Falconet.

L'un des premiers actes de Louis XVI fut de rappeler le parlement exilé par son prédécesseur. Ce monarque était animé des meilleures intentions, mais il n'avait pas la fermeté nécessaire pour gouverner au milieu de la crise qui se préparait. Les efforts de ministres tels que Turgot et Necker ne pouvaient arrêter le courant des événements hâtés par la gestion déplorable de l'avide de Calonne. Pendant les quinze années qui précédèrent la Révolution, des scènes tumultueuses, témoignant d'un profond malaise social, agitèrent fréquemment la capitale. Pour remédier à une situation qui s'aggravait chaque jour, Louis XVI convoqua, en 1787, une assemblée des notables du royaume. En 1788, la chute du ministre Brienne fut accueillie par des démonstrations de joie, qui dégénérèrent en une émeute violente. Peu de temps après, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine se soulevèrent contre le fabricant de papiers Réveillon, saccagèrent et incendièrent sa maison. Cette émeute fut réprimée avec tant de violence, que six cents morts et blessés restèrent sur la place. Une nouvelle assemblée des notables, réunie en 1788, s'était occupée de la convocation des états généraux, qui ouvrirent leur session le 5 mai 1789.

Désormais, l'histoire de Paris se mêle si intimement à l'histoire de France, que nous ne pourrions, sans sortir des limites de notre cadre, entrer dans le détail des faits et des événements dont la succession se déroule dans la grande ville; nous nous en tiendrons donc à des mentions sommaires.

Le parti de la cour essaya d'étouffer par la force la Révolution naissante. Après diverses escarmouches livrées dans l'intérieur de Paris, et dans lesquelles le régiment des gardes-françaises prit parti pour le peuple, les troupes évacuèrent la capitale. La municipalité de Paris, s'érigeant en corps administratif, décréta la formation d'une garde bourgeoise portant les couleurs de la ville, bleu et rouge, jadis immortalisées par Etienne Marcel, et auxquelles on ajouta le blanc, couleur de la royauté. Le 14 juillet, le peuple s'empara de la Bastille. Le même jour, le prévôt des marchands, Flesselles, accusé de trahison, fut massacré sur les marches de l'Hôtel de ville. Le maire Bailly et le général La Fayette firent de vains efforts pour rétablir l'ordre et contenir le peuple surexcité par la plus horrible famine. On répandit le bruit que la cour empêchait les arrivages de grains; à ce moment eut lieu à Versailles un banquet où quelques officiers foulèrent aux pieds la cocarde nationale; un cri de vengeance retentit dans tout Paris; le 5 octobre, une multitude furieuse marcha sur Versailles et força Louis XVI à revenir à Paris. « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron, » criaient les femmes de la halle, comme si la présence du monarque eût dû faire régner l'abondance dans la capitale. L'Assemblée nationale se rendit aussi à Paris le 14 juillet 1790. La grande fête de la Fédération fut célébrée au Champ-de-Mars avec un enthousiasme extraordinaire; il semblait que la concorde dût régner éternellement entre toutes les classes de citoyens, unies par un commun amour pour la liberté. Un an s'était à peine écoulé depuis cette fête, quand arriva la fuite de Varennes; cet événement souleva dans Paris une très-grande émotion. Une multitude considérable se rassembla au Champ de Mars pour signer une pétition demandant la mise en accusation et la déchéance de Louis XVI. Dans le désordre qui accompagna cette manifestation tumultueuse, plusieurs hommes furent tués; l'autorité municipale intervint à la tête de la garde nationale et fut accueillie à coups de pierres; Bailly et La Fayette proclamèrent la loi martiale et firent tirer sur les Parisiens, dont une trentaine restèrent sur la place. Le 20 avril 1792, la guerre ayant été déclarée aux souverains étrangers coalisés contre la Révolution, la partie de la population parisienne jusqu'alors exclue de la garde nationale s'arma de piques, s'organisa en compagnies, et prit pour emblème le bonnet rouge. Le 20 juin 1792, une foule furieuse força les Tuileries, et Louis XVI dut se coiffer du bonnet rouge. Le 10 août, les Tuileries furent assiégées par le peuple et enlevées d'assaut après une vigoureuse résistance; Louis XVI, qui pendant la lutte avait demandé asile à l'Assemblée nationale, se vit enfermer au Temple avec sa famille. La municipalité ou commune de Paris prit [illegible] en main tous les pouvoirs et, pendant deux ans, gouverna la ville. Le 2 septembre, sur la nouvelle que l'ennemi, accompagné par les émigrés, envahissait le territoire, des bandes d'hommes armés se portèrent aux prisons et égorgèrent les détenus politiques. Dans le courant du mois de septembre 1792, Paris envoya à la frontière 31 bataillons de volontaires, formant un effectif de 18,[illegible] combattants; ces bataillons parisiens se couvrirent de gloire et [illegible] dans les privations [illegible] dans les batailles. Le 28 septembre 1792, la Convention [illegible] et l'établissement de la république. Quelques jours plus tard [illegible] Louis XVI; ce prince, condamné à mort par arrêt de la Convention, fut [illegible] sur la place de la Révolution, le 21 janvier 1793.

Sous le règne de Louis XVI, Paris vit s'élever ou se fonder [illegible] de la Chaussée-d'Antin et [illegible] d'Artois [illegible] Saint-Merry, [illegible] des [illegible] et de [illegible] royale de chant et de déclamation, l'institution des Sourds-Muets, l'institution des Jeunes-Aveugles; le bureau des nourrices. En même temps, un certain nombre de théâtres furent construits : l'Odéon, le Théâtre-Français, la salle Favart, aujourd'hui Opéra-Comique; l'Opéra, qui devient plus tard la salle Saint-Martin, etc. Diverses sociétés politiques se constituèrent quand le mouvement révolutionnaire s'accentua : les plus célèbres de ces associations furent celles des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants.

Les marchés Beauvau, des Innocents, Sainte-Catherine, les halles aux cuirs, aux draps, la pompe à feu de Chaillot, la pompe à feu du Gros-Caillou et le pont Louis XVI, aujourd'hui pont de la Concorde, datent aussi du règne de Louis XVI. A cette même époque on perça plus de soixante-dix rues, on combla les fossés des anciens remparts, on commença à débarrasser les ponts des maisons qui les surchargeaient, on transporta les cimetières hors de la ville et on assainit les prisons.

En 1782, les fermiers généraux proposèrent au roi d'enfermer les faubourgs dans un nouveau mur d'enceinte, en faisant percer des ouvertures exclusivement destinées à l'introduction des marchandises nécessaires à la consommation des habitants de la capitale; ce projet fut adopté. Les travaux, commencés en 1784, ne furent achevés qu'en 1790. Le mur d'enceinte, qui jusqu'en 1860 a formé la clôture de Paris, avait 7 lieues de tour et était percé de 55 entrées nommées barrières. Chacun connaît le jeu de mots qui fut fait à cette occasion : « Le mur murant Paris rend Paris murmurant. »

Le mouvement qui entraînait la France vers la Révolution domine dans les productions littéraires du règne de Louis XVI. Société, gouvernement, religion, lois, mœurs, tout fut matière à polémique. Beaumarchais, Linguet, Mercier, mille autres écrivains ou pamphlétaires se ruèrent à l'attaque des abus et des préjugés. A la même époque fut créée la science qui, sous le nom d'économie politique, a pour objet l'étude des sources et des développements de la richesse publique. Dans cette école se distinguèrent Quesnay, Turgot, Malesherbes, Condorcet, Mirabeau. En même temps, la poésie, le roman étaient cultivés par des hommes de talent : Laharpe, Delille, Lemierre, Saint-Lambert, André Chénier, Marmontel, Bernardin de Saint-Pierre. Enfin, les deux Anquetil, Barthélemy, Bréquigny, Larcher, Sylvestre de Sacy, etc., produisaient des œuvres remarquables dans le domaine de l'histoire, de la linguistique et dans les différentes branches de l'érudition.

Sous le règne de Louis XVI, les sciences brillèrent du plus vif éclat; la France put s'enorgueillir de savants tels que Buffon, Bailly, Lavoisier et bien d'autres dont les travaux sont immortels. La médecine, la chirurgie, la chimie, l'histoire naturelle, l'astronomie firent des progrès extraordinaires.

Les arts se régénérèrent sous l'inspiration de l'antiquité; le genre Pompadour fut abandonné. Joseph-Marie Vien créa une nouvelle école française; il eut pour élève David, qui, à son tour, devint chef d'école. Les peintres Jean-Baptiste Greuze, Joseph Vernet, les sculpteurs Giraud, Augustin Pajou, les architectes Boulée et Soufflot appartiennent à cette période. La musique fit de grands progrès; les gluckistes et les piccinistes remplirent Paris de leurs querelles; Grétry, Dalayrac créèrent le genre national.

Après la mort de Louis XVI, la Convention, qui siégeait à Paris, s'occupa de combattre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur et de tout réorganiser. Bientôt les jacobins devinrent tout puissants, et, après l'insurrection du 31 mai, la Commune de Paris vit accroître encore son influence. Lorsque, à la nouvelle [illegible] la Commune [illegible] énergie; elle ne craignit pas d'employer les moyens les plus extrêmes pour sauver la cause de la Révolution : la dictature du comité de Salut public, la levée [illegible] la loi des suspects, de [illegible] Marat, [illegible] de Paris [illegible] Après la mort [illegible] Robespierre. La [illegible] contre la Révolution; revêtus du costume dit *à la victime* [illegible] dins assaillaient les jacobins partout où ils [illegible]. Pour arrêter ces désordres la Convention décréta la fermeture du fameux club des Jacobins. Peu après, le peuple, exaspéré par la disette et par les misères d'un hiver rigoureux, accusa la Convention d'avoir fait un nouveau pacte de famine et se souleva contre elle. L'Assemblée fut plusieurs fois envahie. La sédition du 1er prairial an III fut surtout très-grave; la représentation nationale ne fut délivrée que fort avant dans la nuit, et le député Féraud

perdit la vie en couvrant de son corps le président Boissy d'Anglas. A la suite de cette journée, on désarma le faubourg Saint-Antoine. Le tribunal révolutionnaire fut aboli; la garde nationale fut recrutée exclusivement dans la bourgeoisie.

La promulgation de la constitution de l'an III devint le prétexte de nouveaux troubles. Le parti royaliste répandit le bruit que la Terreur allait recommencer et parvint à exciter la bourgeoisie parisienne contre la Convention; les sections prirent les armes et se déclarèrent en insurrection. Le 13 vendémiaire, elles vinrent attaquer les Tuileries, où siégeaient les représentants; mais mitraillées par les troupes conventionnelles commandées par le général Bonaparte, elles furent repoussées avec des pertes considérables. Le principal effort de l'action eut lieu devant le portail de l'église Saint-Roch. Le 4 brumaire an III (26 octobre 1795), la Convention déclara sa mission terminée. Elle avait siégé trois ans, un mois et six jours, et pendant cette longue session elle avait traversé victorieusement les plus terribles épreuves.

Les premiers temps du Directoire furent très-difficiles; les royalistes lui reprochaient de vouloir ressusciter le système de Robespierre; les démocrates l'accusaient de favoriser la contre-révolution. Une conspiration tramée par Gracchus Babeuf fut vigoureusement réprimée. Quelques mois plus tard, il fallut sévir contre les royalistes, qui travaillaient ouvertement à la restauration de la monarchie. Après le coup d'État du 18 fructidor, les directeurs Barthélemy et Carnot et cinquante-trois députés furent condamnés à la déportation.

Le Directoire donna à Paris une organisation municipale empruntée au régime monarchique; une loi divisa la capitale en douze municipalités ou arrondissements; une autre loi rétablit, sous le nom d'octroi municipal et de bienfaisance, les droits d'entrée à Paris, pour subvenir aux dépenses locales de la ville et aux besoins des hôpitaux.

L'an V vit s'établir à Paris une religion nouvelle, la secte des théophilantropes, qui tomba bientôt sous le ridicule. Sous le gouvernement directorial, Paris jouit d'une tranquillité à laquelle ses habitants n'étaient plus accoutumés; c'est dans le sein de la capitale que la Révolution avait été enfantée et que s'étaient accomplies les diverses phases de ce grand mouvement social et politique. Paris, théâtre des événements révolutionnaires, en ressentit vivement le contre-coup. De 1789 à 1792, Paris eut constamment, en quelque sorte, la fièvre de l'enthousiasme. Mais lorsqu'il fallut défendre les conquêtes de la Révolution contre tous ses ennemis coalisés, lorsqu'on fut en pleine lutte intérieure et extérieure, Paris, abandonné d'un grand nombre de ses habitants riches, devint triste et sans commerce. Ses places publiques, transformées en fabriques d'armes et de canons, lui donnaient l'aspect d'une ville assiégée.

La réaction thermidorienne fut marquée par une extrême corruption de mœurs; l'amour du plaisir sous toutes les formes, longtemps comprimé, fit tout à coup explosion. La dépravation ne fit que grandir sous le gouvernement directorial. Des maisons de jeu et de débauche s'ouvrirent dans toutes les rues; la prostitution la plus effrontée se montra en plein jour et partout. Les muscadins, les incroyables, inventèrent les *bals des victimes*, où n'étaient admis que les individus dont les parents avaient péri sur l'échafaud; ils mirent à la mode chez les femmes les costumes et les nudités des courtisanes grecques. Le directeur Barras donna le signal de toutes les folies; on vit renaître les bals de l'Opéra, les petites maisons, les soupers de prostituées, en un mot, tous les vices de l'ancien régime. Le goût de la danse, la passion du théâtre, une véritable fureur pour tous les spectacles licencieux s'emparèrent de la société parisienne. Aussi, quand le général Bonaparte, revenant d'Égypte, arriva à Paris, il trouva le terrain tout prêt pour l'éclosion de ses ambitieux projets. La puissante génération de 1789, dans ce qu'elle avait de viril et de vigoureusement trempé, avait à peu près disparu. Bonaparte, voyant qu'il trouverait peu d'obstacles à sa criminelle ambition et qu'il lui serait facile d'acheter des consciences corrompues, ne se fit aucun scrupule de commettre l'attentat du 18 brumaire, qui lui donna le pouvoir et replongea la France sous le despotisme.

L'une des premières préoccupations du gouvernement consulaire fut d'amoindrir la force et l'influence révolutionnaire de la capitale, en constituant de telle sorte l'administration de cette ville, qu'elle n'eût plus aucune autorité. Le prévôt des marchands de l'ancien régime fut rétabli sous le nom de préfet de la Seine; les pouvoirs redoutables du lieutenant de police furent attribués au préfet de police. Le préfet de la Seine, magistrat nommé par le gouvernement et investi des fonctions de véritable maire, fut dès lors, comme aujourd'hui, chargé des recettes, des dépenses, des monuments, de la voirie, etc.; sous le préfet de la Seine, douze maires distribués dans chaque arrondissement eurent pour attributions principales la tenue des registres de l'état civil.

Le 24 décembre 1800, au moment où Bonaparte se rendait à l'Opéra, des royalistes mirent le feu à un baril de poudre placé sur son passage; quarante-six maisons de la rue Saint-Nicaise, où eut lieu l'explosion, furent détruites ou rendues inhabitables, trente-deux personnes furent tuées ou blessées. Le premier consul échappa à cet attentat. En juin 1801, Bonaparte autorisa le clergé constitutionnel à tenir un concile dans l'église de Notre-Dame; mais les prêtres assermentés et le clergé réfractaire ne purent arriver à une entente. Peu de temps après, il signa un concordat avec la cour de Rome, et le culte catholique fut partout publiquement rétabli; Paris redevint le siége d'un archevêché et fut divisé en douze paroisses, lesquelles eurent une ou plusieurs succursales. La paix d'Amiens rendit, pour un temps, à Paris, ses anciennes splendeurs; le commerce se ranima, les étrangers affluèrent. Mais bientôt la guerre reprit, et avec elle le malaise des esprits et des affaires. Georges Cadoudal et Pichegru se flattèrent de pouvoir renverser par un coup de main le gouvernement consulaire; leur conspiration, ourdie en Angleterre, vint échouer à Paris. Cadoudal et douze de ses complices furent exécutés en place de Grève; Pichegru se tua dans sa prison. Les mesures de rigueur prises à cette époque par Bonaparte indisposèrent profondément les Parisiens. Quelques mouvements eurent lieu dans les faubourgs, qui n'avaient point pardonné à Bonaparte l'attentat du 18 brumaire. Paris fut alors soumis à une police inquisitoriale et brutale. L'assassinat du duc d'Enghien causa dans la capitale une vive sensation. Bonaparte profita de la terreur qu'il inspirait pour faire voter un sénatus-consulte qui lui conférait la couronne impériale (18 mai 1804).

Paris avait été doté sous le régime républicain de grandes et utiles institutions, dont plusieurs font encore aujourd'hui la gloire de la France. La Convention créa l'École normale, l'École polytechnique, le musée du Louvre, le Musée d'artillerie, le Musée des monuments français, le Conservatoire des arts et métiers, les Archives nationales, l'Institut, le Bureau des longitudes, l'Administration des lignes télégraphiques aériennes, la bibliothèque de l'Arsenal, la bibliothèque de Sainte-Geneviève, plusieurs hôpitaux et hospices, etc. Le Directoire établit une exposition publique des produits de l'industrie nationale. Sous le Consulat fut fondée l'Administration générale des hôpitaux et hospices civils de Paris.

Sous la Convention et le Directoire, la topographie de Paris éprouva peu de changements. Bonaparte, devenu consul, s'occupa de l'embellissement et de l'agrandissement de la capitale. « Il entrait dans mes rêves, disait-il à Sainte-Hélène, de faire de Paris la véritable capitale de l'Europe. Parfois je voulais qu'il devînt une ville de 2, 3, 4 millions d'habitants, quelque chose de fabuleux, de colossal, d'inconnu jusqu'à nos jours, et dont les établissements eussent répondu à la population. » Pour mettre Paris à l'abri de l'agiotage et de la disette, des greniers de réserve furent établis; la voirie fut l'objet de soins tout spéciaux; on construisit des égouts, on repava les rues, on perça des voies nouvelles; l'éclairage de la voie publique fut porté à dix mille réverbères. C'est alors que furent commencées les rues de Rivoli et de Castiglione, la place de la Bastille, la place du Châtelet. Le pont de la Cité, le pont des Arts, de nouveaux quais, furent construits. A la même époque, on entreprit les travaux du canal de l'Ourcq.

Pendant la période révolutionnaire, les esprits étaient trop occupés de la grande lutte qui avait lieu alors pour que les lettres et les arts ne fussent pas négligés. Les journaux et les pamphlets seuls trouvaient de nombreux lecteurs; toutefois, la littérature ne tarda pas à se relever. Parmi les écrivains dont les œuvres signalèrent le réveil des lettres, nous citerons: Delille, Marie-Joseph Chénier, Lebrun, Ducis, Fontanes, Collin d'Harleville, Andrieux, Dusaulx, Cailhava, François de Neufchâteau, Lemercier, Monvel, Luce de Lancival, Laya, Picard.

La République fut pour les sciences une ère de développement extraordinaire; la France de la Révolution dut tirer de son sein les ressources nécessaires pour lutter contre l'Europe coalisée; une foule de savants répondirent à l'appel de la patrie menacée, et la science s'enrichit de leurs découvertes. Legendre, Lagrange, Lalande, Monge, Laplace, Berthollet, Fourcroy, Guyton-Morveau, Dolomieu, Haüy, Jussieu, Daubenton, Lacépède s'illustrèrent alors par leurs travaux.

Paris vit avec une froideur hostile l'institution de l'Empire et le rétablissement des pompes et des dignités de l'ancienne monarchie. Toutefois, le développement du commerce, des fêtes somptueuses, l'éclat des victoires remportées firent oublier pendant quelque temps au peuple de Paris le despotisme qu'il subissait. Vers 1809, la capitale donna des fêtes splendides à la grande armée. La funeste guerre d'Espagne réveilla l'opposition parisienne; la bourgeoisie surtout se fatigua bientôt du blocus continental qui ruinait le commerce, du despotisme tracassier de la police de l'Empire, du mépris que les traîneurs de sabre affichaient pour le *pékin*. A la fin de 1811, la population parisienne eut à souffrir d'une disette dont elle rejeta la responsabilité sur le gouvernement impérial; les rigueurs de la conscription, la guerre de Russie augmentèrent le mécontentement. La conspiration du général Mallet montra le peu de solidité du gouvernement du despote.

La bourgeoisie était hostile ou indifférente; les travaux manquaient et la misère était grande parmi les ouvriers. Paris semblait dès lors tout disposé à accepter un changement de gouvernement. La nouvelle des désastres de l'armée française causa dans la capitale une douloureuse stupeur. Napoléon, pour ramener l'opinion, visita les faubourgs, flatta les ouvriers, activa les travaux publics et démontra, dans un exposé de la situation de l'Empire, qu'en dix ans il avait dépensé 102 millions pour les embellissements de Paris. La patrie était menacée, les ouvriers s'enrôlèrent en masse; on crut voir renaître l'enthousiasme de 1792. Paris fournit son large contingent aux glorieuses levées qui défendirent si vaillamment les avenues de la France contre l'Europe coalisée. Le faubourg Saint-Antoine seul perdit à Leipzig plus de treize cents de ses enfants. Malgré ces sacrifices, Bonaparte se défiait toujours de l'esprit révolutionnaire du peuple de Paris. Aussi quand, en 1813, il réorganisa la garde nationale parisienne, l'élément populaire en fut-il complètement exclu; les propriétaires seuls y furent compris et elle se composa à peine de 11,000 hommes. La bourgeoisie, qui voyait dans la formation de la garde nationale un dernier mode de conscription, n'y entra qu'avec une profonde répugnance. D'ailleurs, cette garde ne fut même pas armée.

Cependant, malgré les prodiges de la campagne de France, l'ennemi s'avançait vers Paris, abandonné à lui-même. Nous parlerons plus loin de la belle défense des Parisiens (v. PARIS [bataille et capitulation de]). Le 31 mars 1814, les armées étrangères, ayant à leur tête l'empereur de Russie et le roi de Prusse, entrèrent dans Paris par la barrière Saint-Martin, suivirent les boulevards et établirent leurs campements dans les Champs-Élysées, sur l'Esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars. Un petit nombre d'émigrés précédaient les alliés dans leur marche, agitant des drapeaux blancs et criant: *Vivent les Bourbons! vivent nos libérateurs!* Le peuple accueillit cette manifestation avec une sombre tristesse et une indignation concentrée; mais les femmes de la noblesse et de la haute bourgeoisie répondirent aux acclamations des royalistes en agitant des mouchoirs blancs et en criant: *Vivent les alliés!* La garde et la police de la ville furent laissées à la garde nationale.

Le lendemain, le conseil municipal de Paris déclara qu'il renonçait à toute obéissance envers Napoléon et exprima le vœu que Louis XVIII fût appelé au trône. Le 2 avril, le Sénat proclama la déchéance de Napoléon et la restauration des Bourbons. Le 12 avril, le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, entra dans Paris. Le 23 avril, il dut signer avec les alliés la convention de Paris, qui enlevait à la France ses conquêtes de la République et de l'Empire et la réduisait à ses anciennes limites du 1er janvier 1792. Le 3 mai, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris et, le 30 du même mois, il ratifia le douloureux traité conclu par le comte d'Artois.

Bonaparte s'était beaucoup occupé d'embellir Paris. Après Austerlitz, pour perpétuer le souvenir des victoires des armées françaises, il fit élever la colonne de la place Vendôme, décréta l'érection des arcs de triomphe du Carrousel et de l'Étoile et le percement d'une voie triomphale, nommée rue Impériale, qui devait aller de la barrière de l'Étoile à la barrière du Trône, en enclavant, dans son parcours, les Tuileries et le Louvre réunis. Bonaparte voulait que la rue Impériale fût la plus belle rue de l'univers. Il ordonna, en même temps, que le Panthéon fût rendu au culte, tout en restant consacré à la sépulture des grands hommes, et que le pont du Jardin des plantes prît le nom de pont d'Austerlitz; il fit disparaître les maisons qui surchargeaient les ponts et, par ses ordres, on établit quinze fontaines nouvelles, parmi lesquelles celles du Château-d'Eau, du Palmier, de l'Institut, du Gros-Caillou, du marché Saint-Germain, de la place Royale. On travailla avec activité à l'achèvement du Louvre. Après Iéna, il fut décrété que l'église de la Madeleine serait achevée et transformée en temple de la Gloire et qu'un pont, portant le nom d'Iéna, serait construit en face du Champ-de-Mars. Vers 1810, on commença la façade du palais du Corps législatif, la Bourse, le palais du quai d'Orsay. De cette époque datent encore la halle aux vins, les greniers de réserve, les marchés du Temple, Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, des Carmes, de la Vallée, des Prouvaires, de Saint-Germain; les quais Desaix, Catinat, Montebello, de Billy; les abattoirs, les cimetières de l'Est et du Nord, le bassin de la Villette, le canal Saint-Martin, etc.; sur les hauteurs nommées depuis du Trocadéro devait s'élever, dans des proportions gigantesques, le palais du roi de Rome, à la fois palais, forteresse et camp retranché destiné à contenir et à défendre Paris. La guerre interminable que Napoléon soutenait contre l'Europe empêcha la réalisation de plusieurs des projets qu'il formait pour l'embellissement de la capitale.

Dès le commencement du XIXe siècle, l'exposé des développements littéraires et artistiques de Paris se confond tellement avec l'histoire du mouvement intellectuel de la France, que nous ne saurions, sans sortir des limites de notre cadre, lui donner place dans cet article succinct.

Les Bourbons ne tardèrent pas à exciter par leurs actes le mécontentement des Parisiens. Tout, dans la conduite du nouveau gouvernement, démontrait l'intention de reconstituer la monarchie absolue. Averti des dispositions des esprits, Napoléon quitta l'île d'Elbe et vint débarquer à Cannes le 1er mars 1815. Le 20 mars, à minuit, Louis XVIII quittait Paris sans que nulle tentative fût faite pour le retenir ou le défendre, et le lendemain, à neuf heures du soir, Napoléon rentrait aux Tuileries, porté sur les bras de ses partisans. La masse de la population parisienne resta morne et silencieuse et ne se mêla pas aux démonstrations des bonapartistes. Bonaparte fut profondément frappé de la froideur de cet accueil; cependant il ne désespéra pas de sa cause et songea à s'appuyer sur l'idée révolutionnaire; mais, au moment de mettre ce projet à exécution, il recula et ne sut prendre que des demi-mesures. A son appel, 25,000 fédérés se levèrent dans les faubourgs et, pendant quelques jours, remplirent Paris de leurs chants et de leurs manifestations tumultueuses; la bourgeoisie s'effraya; Napoléon lui-même s'inquiéta; il craignit de ne pouvoir diriger l'effervescence qu'il avait provoquée et il n'osa livrer des armes aux fédérés.

Le 1er juin 1815 eut lieu à Paris l'assemblée du Champ-de-Mars, convoquée pour l'acceptation de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Napoléon quitta Paris le 12 juin pour aller combattre les Anglais et les Prussiens. Le 18 juin, l'armée française succombait à Waterloo et, le 20 juin, dans la nuit, Napoléon rentrait dans Paris. La fatale nouvelle se répandit aussitôt dans la ville. Deux jours plus tard, sous la pression de la volonté de la Chambre des représentants, Napoléon abdiqua pour la seconde fois, puis il alla se livrer aux Anglais.

L'armée vaincue à Waterloo et forte encore de 100,000 hommes arriva, le 28 juin, sous les murs de Paris; elle était suivie de près par les armées anglaise et prussienne; les soldats étaient pleins d'ardeur et ne songeaient qu'à tirer vengeance de leur défaite; toute la partie nord de Paris était défendue par des redoutes armées de plus de 1,000 pièces de canon; les fédérés et le peuple des faubourgs étaient déterminés à une vigoureuse résistance. Mais la bourgeoisie parisienne s'épouvantait à la pensée d'une bataille qui pouvait amener sur la capitale les plus horribles malheurs. Fouché, président du gouvernement provisoire, et Davout, qui commandait l'armée, en finirent par une trahison; ils signèrent la triste convention du 3 juillet 1815, qui livrait sans condition Paris et la France aux étrangers. Le 6 juillet, les Anglais et les Prussiens entrèrent à Paris et occupèrent militairement les places, les ponts, les jardins publics, les boulevards, les promenades, les cours des palais; dans toute la ville ce n'étaient que bivacs et canons braqués. Les vainqueurs affectaient autant d'arrogance et de colère qu'ils avaient montré de modération en 1814.

Le 8 juillet, Louis XVIII rentra dans Paris et son retour fut signalé par de honteuses démonstrations. Le soir de son arrivée, il y eut foule au jardin des Tuileries et des femmes de toutes les classes dansèrent des rondes avec les soldats étrangers; ces tristes manifestations se renouvelèrent plusieurs jours. Pendant ce temps, les Prussiens minaient le pont d'Iéna pour le faire sauter; les Anglais et les Autrichiens pillaient les musées, les bibliothèques et jusqu'aux palais, rançonnaient la ville et tyrannisaient les habitants. Peu à peu, cependant, les ennemis s'humanisèrent et s'abandonnèrent aux séductions de la capitale.

Paris n'eut pas à souffrir particulièrement des sanglantes fureurs de la réaction royaliste, mais cette ville vit le dénoûment de plusieurs des épisodes les plus sombres de la Terreur blanche. Le 19 août 1815, le jeune colonel Labédoyère fut passé par les armes, et, le 7 décembre de la même année, le maréchal Ney tomba au carrefour de l'Observatoire sous les balles des vétérans.

En 1816, de malheureux ouvriers parisiens impliqués dans une conspiration provoquée par la police moururent sur l'échafaud. La même année, une grande disette sévit à Paris, comme dans toute la France; on fut obligé de rationner la population. Le 14 février 1820, le duc de Berry fut assassiné par Louvel, au sortir de l'Opéra. Au mois de juin de la même année, à la suite de violentes discussions soulevées à la Chambre des députés par une nouvelle loi électorale, des troubles éclatèrent à Paris. Dans le tumulte, un étudiant fut tué d'un coup de fusil par un soldat; toute la jeunesse de Paris conduisit la victime au cimetière du Père-Lachaise. L'agitation fut extrême pendant quelques jours. Le carbonarisme fit dans Paris de nombreux adeptes; mais les complots qu'il enfanta n'aboutirent qu'à des supplices; le 8 septembre 1822, les quatre sergents de La Rochelle furent guillotinés en place de Grève. Le 16 septembre 1824, Louis XVIII mourut. Son frère, le comte d'Artois, qui lui succéda sous le nom de Charles X, se rendit bientôt profondément

antipathique à la nation. Le 28 novembre 1825, les obsèques du grand orateur de l'opposition, le général Foy, furent l'occasion d'une manifestation à laquelle prirent part plus de 200,000 citoyens. En 1827, le ministère Villèle ayant été forcé de retirer, devant l'opposition de la Chambre des pairs, une loi contre la presse, connue sous le nom de *loi de justice et d'amour*, tout Paris fut illuminé, pendant trois jours il y eut des démonstrations d'allégresse que la police réprima par des brutalités. Pour ranimer l'affection des Parisiens, Charles X résolut de passer, au Champ-de-Mars, une grande revue de la garde nationale; plusieurs légions l'accueillirent par les cris de : *A bas les ministres! à bas les jésuites!* Le roi, profondément irrité, ordonna, à la demande des ministres, le licenciement de la garde nationale de Paris. Ce coup d'Etat, en irritant la bourgeoisie parisienne, devait fort heureusement contribuer à précipiter la chute de la dynastie des Bourbons. Au mois de novembre de la même année, la dissolution des Chambres ayant amené des élections favorables au parti libéral, l'enthousiasme éclata en bruyantes manifestations; des collisions eurent lieu entre la police et le peuple et des barricades furent ébauchées rue Saint-Martin et rue Saint-Denis; la troupe fit feu sur les émeutiers, qui cédèrent le terrain après une lutte courte, mais sanglante. La nomination d'un ministère sincèrement résolu au maintien de la charte rétablit le calme. Mais le vieux roi, que menait en laisse le parti clérical, désireux de rétablir l'ancien régime, remplaça le ministère Martignac par un cabinet composé d'hommes dévoués à la contre-révolution. Le 26 juillet 1830 parurent des ordonnances qui violaient la charte et portaient atteinte aux libertés publiques. Aussitôt une vive agitation se manifesta dans Paris, les ateliers furent abandonnés et les ouvriers se répandirent dans les rues en criant : *Vive la charte! à bas les ministres!* Trois jours plus tard, le peuple était maître de Paris et Charles X était renversé du trône. V. JUILLET (révolution de).

Sous le gouvernement de la Restauration, à dater de 1819, M. de Chabrol, préfet de la Seine, avait poussé activement les travaux d'embellissement et d'assainissement de Paris. De 1820 à 1830, soixante-cinq rues et quatre places nouvelles furent ouvertes; on acheva les marchés commencés sous l'Empire, l'entrepôt des vins, les greniers d'abondance; on construisit les ponts des Invalides, de l'Archevêché, d'Arcole; l'éclairage au gaz, le service des voitures-omnibus, les trottoirs des rues et des places publiques sont au nombre des innovations utiles introduites à Paris sous la Restauration. En même temps s'élevaient les églises de Notre-Dame-de-Lorette, de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, la chapelle expiatoire de Louis XVI, le séminaire de Saint-Sulpice, l'hospice d'Enghien, l'hospice Leprince, l'infirmerie de Marie-Thérèse, l'amphithéâtre d'anatomie de la rue d'Orléans-Saint-Marcel, etc. Enfin, parmi les institutions de la Restauration, nous citerons encore : l'Ecole spéciale des beaux-arts, l'Ecole des chartes et l'Académie de médecine.

Le duc d'Orléans, proclamé roi par 221 députés, sous le nom de Louis-Philippe Ier, prêta serment, le 9 août 1830, à la charte modifiée. La garde nationale fut aussitôt réorganisée; au mois de décembre, on lui dut le salut des ministres de Charles X, que le peuple, furieux, voulait mettre à mort, et qui furent condamnés par la Chambre des pairs à une réclusion perpétuelle. Le 13 février 1831, à la suite d'une manifestation légitimiste qui avait eu lieu à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le peuple envahit cette église et la pilla, puis se porta sur l'archevêché et le saccagea, sans que le gouvernement osât ou voulût intervenir. Pendant les années 1831 et 1832, une sorte de fièvre sembla s'être emparée de la capitale; presque tous les jours, des manifestations tumultueuses, des tentatives d'émeute troublaient la tranquillité publique. Le gouvernement prit pour rétablir l'ordre des mesures énergiques et souvent même fort rigoureuses.

Le 27 mars 1832, un fléau jusqu'alors inconnu dans nos contrées, le choléra-morbus, fit irruption dans la capitale, qu'il ravagea pendant trois mois; par jour, on compta jusqu'à 1,500 victimes. Le 5 juin de la même année, à l'occasion des funérailles du général Lamarque, les républicains prirent les armes, et, au nombre de 300 ou 400, tinrent en échec pendant deux jours une armée entière, après une résistance héroïque, ils furent écrasés sur les marches de l'église Saint-Merry. Les 13 et 14 avril 1834 furent marqués par une nouvelle insurrection républicaine, dont la répression amena l'horrible massacre de la rue Transnonain. Le 28 juillet 1835, l'attentat de Fieschi vint jeter la consternation dans Paris. Le 12 mai 1839, le parti républicain tenta encore une fois de soulever la population, mais ce mouvement fut aussitôt réprimé. En 1840, sous l'empire de l'agitation temporaire causée par la question d'Orient, les fortifications de Paris furent commencées, avant que les Chambres se fussent prononcées; cette entreprise gigantesque fut approuvée et autorisée par une loi du 3 avril 1841, qui y affecta une somme de 140 millions.

Le 15 décembre 1840, les restes de Napoléon, ramenés de Sainte-Hélène par le prince de Joinville, arrivèrent à Paris et furent transportés aux Invalides, au milieu d'une immense affluence de peuple. Le 8 mai 1842, un terrible accident arriva près de Paris sur le chemin de fer de Versailles, rive gauche; cinquante-deux personnes périrent et une multitude d'autres furent blessées; le 13 juillet de la même année, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, fit une chute de voiture en se rendant de Paris à Neuilly et mourut quelques heures après.

La prospérité matérielle de la capitale, troublée par les agitations incessantes des premières années du règne de Louis-Philippe, avait, dès 1834, repris un développement extraordinaire. Sous ce règne, l'industrie et le commerce parisiens firent d'énormes progrès; un grand nombre d'usines et de manufactures importantes furent fondées dans les faubourgs; les boutiques des quartiers à la mode et même celles des vieilles rues commerçantes commencèrent à faire place à des magasins éblouissants de luxe et de richesse. Plus de quatre mille maisons s'élevèrent de 1834 à 1848; des quartiers où ni l'air ni la lumière ne pénétraient furent assainis par le percement de rues et de places nouvelles; l'établissement de trottoirs, de chaussées bombées, l'extension considérable donnée à l'éclairage au gaz rendirent la circulation plus facile et plus sûre. En même temps, l'administration municipale continuait et complétait la double ligne des quais, déblayait la Cité, les abords de l'Hôtel de ville, une partie des halles; la grande rue Rambuteau mettait en communication les quartiers les plus commerçants; les places de la Concorde et de la Bastille étaient nivelées et embellies. Le gouvernement de Louis-Philippe augmenta considérablement l'Hôtel de ville, commença la restauration de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, construisit le grand hôpital du Nord, les prisons de la Roquette et de Mazas, les ponts Louis-Philippe et du Carrousel, les fontaines Richelieu, Cuvier et Saint-Sulpice, le monument de Molière, etc.; enfin, à la même époque furent achevés l'arc de triomphe de l'Etoile, la colonne de Juillet, le palais du quai d'Orsay, le palais des Beaux-Arts, l'église de la Madeleine, le Collège de France, le Panthéon, etc.

Le développement industriel de cette époque produisit un agiotage effréné, qui se jeta non-seulement sur les entreprises utiles et productives, mais aussi sur les spéculations les plus hasardeuses. Le gouvernement fut accusé de favoriser les agioteurs et les gens de bourse, et ces accusations acquirent une grande force quand des procès scandaleux vinrent atteindre des hommes tenant de très-près au pouvoir. En 1847, l'affaire Teste et Pellaprat sembla justifier tous les soupçons et tous les mécontentements. L'opposition s'empara d'un mot appliqué à M. Teste par un de ses complices : « Le gouvernement de Juillet est dans des mains avides et corrompues. » L'émotion causée par ce procès n'était pas encore calmée, quand l'assassinat de la duchesse de Praslin vint donner un nouvel aliment à la fermentation des esprits. Le gouvernement, ne s'appuyant que sur une classe, la bourgeoisie censitaire, dont il représentait les idées étroites et égoïstes, le gouvernement, réfractaire aux réformes les plus légitimes, était profondément discrédité et se voyait en butte au mépris public. Ce fut alors que l'opposition commença sa campagne pour la réforme électorale. Le premier banquet réformiste eut lieu à Paris le 9 juillet 1847, dans un jardin appelé le Château-Rouge. Le mouvement provoqué par l'opposition se propagea rapidement. En janvier 1848, le ministère, attaqué dans tous ses actes et menacé dans son existence, se déclara résolu à empêcher les banquets réformistes. Un banquet de ce genre avait été projeté par les électeurs du XIIe arrondissement; la police s'y opposa; la commission du banquet, dans laquelle se trouvaient un grand nombre de députés, protesta et fixa au 22 février ce banquet qui, d'abord, avait dû avoir lieu le 19. Le gouvernement déclare qu'il s'opposera par la force à la réunion réformiste, et les commissaires, pour éviter un conflit, annoncent un nouvel ajournement du banquet. Mais déjà il ne dépendait plus d'eux d'arrêter l'agitation; le parti républicain s'était emparé du mouvement et était décidé à le pousser aussi loin que possible. Le 22 février, des bandes de gardes nationaux, d'ouvriers et d'étudiants parcourent la ville aux cris de : *Vive la réforme! à bas Guizot!* et, deux jours plus tard, Louis-Philippe était renversé comme Charles X. V. FÉVRIER 1848 (révolution du 24).

Le 24 février, un gouvernement provisoire composé de sept membres fut installé à l'Hôtel de ville, et la République fut proclamée.

A peine constitué, le gouvernement provisoire décréta la formation de 24 bataillons de garde mobile, puis, comme les ouvriers manquaient de travail, il ordonna l'établissement d'ateliers nationaux et créa une commission spéciale chargée de s'occuper des intérêts des ouvriers et d'aviser à mettre enfin « un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs. » Cette commission siégeait au Luxembourg. Cependant, une vive agitation était entretenue par 237 clubs et 140 journaux, régnait dans les esprits. Le 16 mars, 20,000 hommes appartenant aux compagnies d'élite de la garde nationale firent une manifestation dirigée contre le gouvernement provisoire; le lendemain, les clubs organisèrent une contre-manifestation qui comptait 120,000 hommes. Le 16 avril, les clubs, irrités de ce qu'ils appelaient la faiblesse du gouvernement provisoire, voulurent lui substituer un comité de Salut public; 60,000 hommes, partis du Champ-de-Mars, marchèrent sur l'Hôtel de ville; mais la garde nationale et la garde mobile coupèrent en mille tronçons la colonne des clubistes et la manifestation échoua. Le 4 mai, l'Assemblée constituante tint sa première séance à Paris et acclama la République. Néanmoins, le parti avancé n'avait qu'une médiocre confiance dans les mandataires du pays et se trouvait, en outre, poussé secrètement par des agents des anciens partis désireux de voir se discréditer la République; le 15 mai, l'Assemblée devait discuter la question de la Pologne; une multitude immense se porta sur l'Assemblée nationale, qui fut envahie et resta pendant plusieurs heures à la discrétion des émeutiers. Enfin, la garde nationale accourut et délivra les représentants. Ces troubles n'étaient que le prélude, de désordres encore plus graves. Dans les premiers jours de juin, l'Assemblée nationale décréta brutalement la dissolution des ateliers nationaux et jeta sur le pavé, sans ressources, 100,000 ouvriers.

A cette nouvelle, les têtes s'exaltèrent; aux mécontents des ateliers nationaux se joignirent les meneurs des clubs, des agents bonapartistes et légitimistes, et, le 23 juin, éclata une formidable insurrection, qui prit en quelques heures des proportions gigantesques (V. JUIN 1848 [insurrection de]); 5 généraux, un nombre considérable de citoyens succombèrent dans cette lutte fratricide; 11,000 hommes avaient été pris sur les barricades, plus de 3,000 furent condamnés à la déportation.

Le 10 décembre 1849, un aventurier discrédité, Louis Bonaparte, était nommé président de la République et s'empressait de prêter un serment que, moins de deux ans plus tard, il devait audacieusement violer. Une tentative d'émeute, organisée le 29 janvier 1849 par les sociétés secrètes, échoua devant les mesures prises par le général Changarnier. Le 13 juin de la même année, en apprenant la direction donnée à l'expédition de Rome, des députés républicains de l'Assemblée, y voyant à juste titre une violation flagrante de la constitution, proposèrent la mise en accusation du pouvoir exécutif et descendirent dans la rue; mais ce mouvement fut aussitôt comprimé.

En 1850 et pendant les onze premiers mois de l'année 1851, la tranquillité matérielle ne fut troublée que par les exploits des décembraillards, bande de misérables agents soudoyés par Bonaparte pour amener des manifestations impérialistes; mais l'ordre moral fut profondément troublé par les manœuvres des anciens partis, uniquement occupés de tuer la République au profit de leurs prétendants respectifs, et par la rivalité qui ne tarda pas à éclater entre la majorité monarchique et le chef de l'Etat, toujours d'accord jusque-là lorsqu'il s'agissait d'appliquer des mesures réactionnaires et oppressives. V. NAPOLÉON III.

Cette rivalité se termina par le guet-apens du 2 décembre 1851, par l'expulsion de l'Assemblée, par de nombreuses arrestations et par les massacres du boulevard (V. DÉCEMBRE [deux]). Un petit nombre de courageux défenseurs du droit et de la République essayèrent vainement, à Paris, de résister à l'usurpateur; ils succombèrent, et Bonaparte compléta son œuvre [illegible] en faisant succéder aux fusillades les proscriptions. Pour les faits qui se sont accomplis à Paris depuis le coup d'Etat jusqu'à la chute de l'Empire, nous nous bornerons à les indiquer dans l'ordre de leur succession chronologique.

18 mars 1852. Décret ordonnant l'achèvement du palais du Louvre.

17 juillet. Inauguration du chemin de fer de Strasbourg.

2 décembre 1852. Louis Bonaparte est proclamé empereur sous le nom de Napoléon III.

30 janvier 1853. Mariage de Louis Bonaparte, célébré à Notre-Dame avec une pompe extraordinaire.

16 [illegible] 1854. Création de la caisse du service de la boulangerie, ayant pour but de [illegible] grande [illegible] à Paris.

28 avril 1855. Attentat de Pianori contre la vie du chef de l'Etat.

15 mai au 15 octobre. Exposition universelle à Paris.

18 août. Voyage de la reine d'Angleterre à Paris.

29 décembre. Entrée solennelle à Paris de la garde impériale et de plusieurs régiments de ligne revenant de Crimée.

25 février 1856 au 16 avril. Congrès de Paris.

16 mars. Naissance du prince impérial.

27 avril. Traité de Paris, entre la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Sardaigne, la Turquie et la Russie.

3 janvier 1857. L'archevêque de Paris, Sibour, est assassiné dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, par un prêtre nommé Verger.

14 janvier 1858. Attentat d'Orsini contre la vie de Bonaparte : 156 personnes sont blessées par les éclats de bombes.

24 février. Liberté de la boucherie à Paris.

8 mai. Le Corps législatif vote la loi sur les grands travaux de Paris; il est stipulé que 180 millions seront consacrés à l'ouverture ou à l'achèvement des grandes voies de communication dans la capitale.

28 mai 1859. Vote d'une loi qui porte les limites de Paris jusqu'aux fortifications, à partir du 1er janvier 1860.

14 août 1859. Les troupes de retour d'Italie font à Paris une entrée triomphale.

30 juin 1863. Liberté de la boulangerie à Paris; suppression de la [illegible] aux municipalités le soin de fixer la taxe du pain.

3 mai 1864. Réception aux Tuileries d'une ambassade japonaise.

15 septembre. Convention signée à Paris avec l'Italie pour le règlement de la question romaine.

1er avril 1867. Exposition universelle; l'empereur de Russie, le sultan, le roi de Prusse et d'autres souverains se rendent à Paris.

6 juin. Tentative d'assassinat de Berezowski sur l'empereur de Russie, au bois de Boulogne.

6 juin 1868. Loi sur les réunions, à la suite de laquelle s'ouvrent à Paris de nombreuses réunions publiques.

2 novembre. Manifestation au cimetière Montmartre sur la tombe de Baudin.

14 mai 1869. Troubles au sujet de réunions électorales.

23 mai. Elections pour le Corps législatif. Tous les candidats de l'opposition obtiennent à Paris une grande majorité.

10 janvier 1870. Meurtre, à Auteuil, de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte. L'enterrement de la victime provoqua une manifestation [illegible] prirent part plus de 100,000 Parisiens. V. NOIR.

7 février. Arrestation de Rochefort au moment où il allait présider une réunion publique. Cette arrestation fut suivie d'une tentative d'insurrection [illegible].

8 mai. Le vote plébiscitaire de Paris donne une grande majorité hostile au gouvernement.

15 juillet. Les déclarations faites par M. Ollivier au sujet de la rupture des relations diplomatiques avec la Prusse, et de la guerre déclarée à ce pays, produisent à Paris une profonde sensation. Le gouvernement cherche à surexciter l'esprit public en autorisant le chant de la *Marseillaise* dans les concerts, dans les théâtres et dans les rues.

7 août. Paris apprend les défaites de Mac-Mahon à Reichshoffen et de Frossard à Forbach. On prépare les cadres de la garde nationale, on commence à mettre Paris en état de défense.

4 septembre. Paris apprend la capitulation de Sedan et la captivité de l'empereur. L'indignation populaire est à son comble. La déchéance de l'Empire est proclamée aux acclamations de la ville tout entière, la République est acclamée et un gouvernement de défense nationale est installé à l'Hôtel de ville.

Sous le règne néfaste de Napoléon III, qui débuta par un crime, continua par la suppression de toutes les libertés publiques et se termina par [illegible] épouvantable, Paris, privé des libertés qui font les peuples [illegible] une vie de [illegible]. La profonde démoralisation de la cour s'étendit comme une lèpre, avec ses [illegible] effrénées, sa passion du luxe et sa dépravation recouverte d'une légère gaze d'apparence religieuse. [illegible] richissaient rapidement [illegible] la salubrité publique. [illegible] boulevard de Port-Royal et de plusieurs autres [illegible] quartiers du Panthéon et du faubourg Saint-Marceau. Le bou-

levard de Strasbourg, continué bientôt par le boulevard de Sébastopol et le boulevard Saint-Michel, immense artère qui traverse Paris du nord au sud, attira, en grande partie, la circulation qui encombrait la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin, sur la rive droite, la rue Saint-Jacques, sur la rive gauche. L'ouverture de la rue de Lyon fit communiquer le chemin de fer de Lyon avec le centre de la ville; le boulevard Mazas relia le pont d'Austerlitz à la barrière du Trône. A l'est de Paris, les boulevards du Prince-Eugène et Richard-Lenoir assainirent le quartier populeux de Popincourt et les faubourgs du Temple et Saint-Antoine; le boulevard Magenta, la grande rue La Fayette facilitèrent l'accès du chemin de fer du Nord. A l'ouest de la capitale, entre la Madeleine, les Batignolles et la Seine s'élevèrent, autour de l'arc de triomphe de l'Etoile, des quartiers splendides percés par les nouveaux boulevards Malhesherbes, Haussmann, de Monceaux, de Beaujon, de l'Etoile, de Londres, du Roi-de-Rome, etc. On créa dans Paris de nombreux squares ou jardins plantés d'arbres, parmi lesquels les squares des Thermes, de la tour Saint-Jacques, des Innocents, des Arts-et-Métiers, du Temple, de La Fayette, etc. Les bois de Boulogne et de Vincennes furent transformés en parcs et en promenades; on restaura le parc Monceaux, qui fut de nouveau livré au public; des plantations de l'effet le plus agréable décorèrent les Champs-Elysées. En même temps, on a construit un pont à Bercy, les ponts de l'Alma et de Solferino; on a refait ou réparé les ponts de la Tournelle, de Saint-Louis, d'Arcole, de Louis-Philippe, de Notre-Dame, de Saint-Michel; on a déplacé le vieux pont au Change.

Parmi les nombreux édifices publics qui s'élevèrent sous le règne de Napoléon III, et dont quelques-uns ne sont pas encore terminés, nous citerons : les églises de Saint-Augustin, de la Trinité, de Saint-Ambroise, de Saint-François-de-Salles, etc., l'église russe; le nouveau théâtre de l'Opéra, le Théâtre-Lyrique, les théâtres du Châtelet, de la Gaîté, du Vaudeville, etc.; le nouvel Hôtel-Dieu; les casernes Napoléon, du Prince-Eugène, etc.; les Halles centrales, véritable modèle du genre. Les constructions pour l'achèvement du Louvre et la jonction de ce palais aux Tuileries, commencées en 1852, furent achevées et inaugurées en 1857. On a dégagé les abords du Théâtre-Français, du Palais-Royal, de la colonnade du Louvre, de l'hôtel Cluny, du Luxembourg. Les anciens monuments de la capitale ont été aussi l'objet de travaux considérables. La restauration de Notre-Dame a été menée à bonne fin; on a réparé ou reconstruit en partie le Palais de justice; on a rendu à la Sainte-Chapelle son antique splendeur; les portails de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Gervais et de Saint-Laurent ont été réparés ou reconstruits; la tour Saint-Jacques a été complètement restaurée.

D'immenses travaux ont été entrepris pour amener à Paris les eaux de la Dhuys, de la Somme-Soude et de la Vanne. Les égouts ont reçu un immense développement. Les travaux de voirie, poussés avec une rapidité jusqu'ici sans exemple, reçurent une nouvelle impulsion par la loi du 28 mai 1859, qui a reculé les limites de Paris jusqu'aux fortifications.

Délivré de l'Empire après le révolution du 4 septembre 1870, Paris s'occupa énergiquement de se défendre contre les armées allemandes, qui l'investirent complètement le 17 septembre. Nous ne parlerons point ici du siége de Paris, dont il est question plus loin dans un article spécial. Bornons-nous à dire que l'attitude de la population fut véritablement digne d'admiration et qu'elle demanda constamment à marcher à l'ennemi. Ce fut le manque d'énergie des chefs militaires de la Défense, dont l'inaction provoqua la patriotique indignation d'un grand nombre de citoyens, qui amena le mouvement insurrectionnel du 31 octobre, aussitôt comprimé. Le 3 novembre, le gouvernement en appelait au peuple de Paris pour savoir s'il avait encore sa confiance, et il obtenait 558.000 *oui* contre 62,000 *non*. Le 30 novembre et le 2 décembre eut lieu une grande sortie qui fut sans résultat. Le 5 janvier 1871 commençait le bombardement de la ville; le 19, les Parisiens faisaient leur dernière sortie du côté de Buzenval et de Montretout; le 22 avait lieu un nouveau mouvement pour renverser le gouvernement de la Défense; enfin, le 28, le gouvernement signait la capitulation de Paris, qui fut accueillie avec autant de stupeur que d'indignation. Le 8 février avaient lieu les élections pour l'Assemblée nationale et Paris nommait quarante-trois députés qui tous, sauf M. Thiers, s'étaient présentés aux suffrages du peuple comme républicains. En tête de la liste étaient Louis Blanc, Victor Hugo, Garibaldi, Edgar Quinet, Gambetta et Rochefort. Le 1er mars, en vertu des préliminaires de paix, un corps d'armée allemande allait camper dans la partie occidentale de Paris, qu'il évacuait le 3 mars. Lorsque, le 10 mars, l'Assemblée décida qu'elle n'irait pas siéger à Paris en quittant Bordeaux, mais à Versailles, Paris en fut profondément irrité et sa défiance contre l'Assemblée, dont la majorité ne dissimulait pas ses projets de restauration monarchique, ne fit que s'accroître. Dès lors, une vive inquiétude s'empara des esprits dans la grande cité républicaine et lorsque, le 18 mars, le ministre de la guerre voulut faire enlever de Paris les canons qui étaient restés entre les mains de la garde nationale, la population, convaincue que cette mesure avait pour objet de faciliter la restauration d'un roi quelconque, se prononça pour la résistance. Pendant que les généraux Clément Thomas et Lecomte étaient fusillés par quelques forcenés dans un jardin de la rue des Rosiers, l'armée était forcée d'évacuer Paris, qui restait au pouvoir du Comité central de la garde nationale. Ce comité, devenu tout-puissant, décréta la nomination d'une Commune qui fut élue le 26 mars. Nous parlerons ailleurs (v. COMMUNE, au *Supplement*) des événements dont Paris fut alors le théâtre. Bornons-nous à rappeler que, le 2 avril, commencèrent les hostilités entre la Commune et le gouvernement de Versailles, que Paris eut à subir un nouveau siége et un nouveau bombardement plus désastreux encore que le premier et que, le 21 mai seulement, l'armée de Versailles pénétra enfin dans l'enceinte de Paris. Là eut lieu une lutte acharnée qui ne se termina que le 29 mai. Pendant cette lutte fratricide, des flots de sang furent répandus, et elle se termina par la ruine d'un grand nombre de monuments et de maisons, qui devinrent la proie des flammes. Un nombre considérable de défenseurs de la Commune furent fusillés après le combat et les arrestations commencèrent sur la plus vaste échelle.

Parmi les monuments de Paris qui furent alors détruits, soit en totalité, soit en partie, par le feu, nous citerons les Tuileries, le ministère des finances, le Palais-Royal, la bibliothèque du Louvre, l'Hôtel de ville, le palais de la Légion d'honneur, le palais du conseil d'Etat et de la cour des comptes, la préfecture de police, le Palais de justice, le Théâtre-Lyrique, le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le Grenier d'abondance.

Sous le gouvernement de M. Thiers, Paris se releva rapidement de tant de désastres. Son conseil municipal, élu par les habitants, s'occupa de mettre l'ordre dans les finances de la ville, dilapidées du temps de l'Empire. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, les adversaires de la république parvinrent à faire nommer un certain nombre de leurs candidats, ce qui s'explique par l'abstention d'un grand nombre de républicains, terrorisés par les arrestations qui ne cessaient d'avoir lieu depuis la compression de la Commune et la mise en état de siége de la ville. Néanmoins, lors de l'élection complémentaire qui eut lieu à Paris le 7 janvier 1872, les deux seuls candidats qui se présentèrent étaient républicains, et si la majorité se prononça en faveur de M. Vautrain contre Victor Hugo, ce fut uniquement dans le vain espoir de faire revenir l'Assemblée de ses préventions systématiques contre Paris, qu'elle tenait à décapitaliser. En 1873, Paris souscrivit pour une somme énorme à l'emprunt ouvert pour la délivrance du territoire. Le 27 avril de la même année eut lieu une élection supplémentaire qui eut un grand retentissement. La grande majorité des électeurs, voulant protester contre la suppression de la municipalité de Lyon par l'Assemblée, élut député l'ex-maire de cette ville, M. Barodet. La chute de M. Thiers, renversé du pouvoir le 24 mai pour avoir proposé de fonder définitivement la république, produisit à Paris une sensation d'autant plus pénible que cet homme d'Etat était remplacé par un gouvernement de combat, formé par la coalition des partis monarchiques dans la Chambre. L'émotion redoubla à Paris lorsqu'on vit aboutir les tentatives de fusion faites entre les deux branches de la maison de Bourbon, et lorsqu'on put craindre le rétablissement en France d'un gouvernement de droit divin, profondément détesté de la nation et qui nous eût précipités vers des révolutions nouvelles. Le commerce et l'industrie, qui avaient repris à Paris sous l'administration de M. Thiers, tombèrent dans un marasme profond en présence de l'incertitude du lendemain et des menées monarchiques. La prorogation pour sept ans des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, comme président de la république (20 novembre 1873), ne devait point faire disparaître la méfiance qui paralysait le commerce parisien, l'opinion sachant d'avance que, dans la pensée de ses auteurs, cette prorogation avait pour unique but de faire une croisade contre la république et les républicains et de préparer la voie au retour d'une monarchie, sur la forme de laquelle il était, du reste, impossible de s'entendre.

Cette même année 1873 fut marquée à Paris par le séjour qu'y fit le schah de Perse, à qui la ville offrit des fêtes brillantes. Le 29 octobre, le Grand-Opéra de la rue Le Peletier devint la proie des flammes.

Aucun fait saillant ne saurait être mentionné dans l'histoire de Paris pendant les premiers mois de l'année 1874. Nous mentionnerons toutefois le sentiment général de vive satisfaction éprouvé par la population parisienne à la nouvelle de la chute du cabinet de Broglie (16 mai 1874), qui comptera parmi les ministères les plus désastreux et les plus funestes à la France.

Il nous reste à dire un mot de la décapitalisation de Paris par l'Assemblée nationale.

Ce fut le 10 mars 1871 que cette Assemblée, alors réunie à Bordeaux et ne tenant aucun compte de l'héroïsme dont la grande cité avait fait preuve pendant le siége contre les Allemands, décida de se transférer elle-même avec le gouvernement à Versailles. Le grand grief de la majorité monarchique contre Paris était que Paris avait été le foyer de toutes les révolutions. Dans l'espace de vingt-quatre heures, disait-on et dit-on encore, Paris renverse un gouvernement, en élève un autre et l'impose à la France. Otez, par un effort de la pensée, Paris du sol de la France, et vous aurez assuré au pays le bienfait d'une tranquillité éternelle. Plus de Paris, plus de révolutions. Politiquement et historiquement, rien n'est plus faux que cette thèse. Nulle ville plus que Paris, essentiellement industriel et commerçant, n'a besoin de sécurité et d'un gouvernement qui inspire la confiance. Cette énorme agglomération d'individus qui constitue la population parisienne peut, à un moment donné, recevoir cette excitation électrique qui pousse parfois les masses comme par un mouvement spontané. « Mais, dit fort bien M. Ad. Michel, pour qu'une population si considérable et si intéressée au maintien de la tranquillité se répande sur les places publiques et se livre à la colère, il faut de grandes causes, il faut que la paix publique et que l'intérêt national soient déjà compromis par un gouvernement. Il faut surtout, et c'est ici le point capital à noter, que l'impulsion vienne de plus loin que les murs de la ville et que cette agitation ne soit que le contre-coup d'une émotion nationale. » Lorsqu'un gouvernement tombe à Paris, c'est que tous les appuis lui manquent à la fois. Comme l'a dit M. Thiers, Paris n'accomplit que les révolutions déjà faites dans l'esprit général de la nation. Lorsqu'il secoue l'arbre et que le fruit tombe, c'est que le fruit était pourri et ne tenait plus. Cela est si vrai, que jamais une insurrection n'a réussi à Paris et n'a pu s'imposer au reste de la France quand elle n'était pas jugée nécessaire ou légitime. Donnez à Paris un gouvernement républicain, alors Paris ne fera plus de révolutions, parce que les révolutions deviendront inutiles.

Dans un discours prononcé devant la commission d'initiative parlementaire le 15 décembre 1871, M. Thiers a démontré fort bien pourquoi le siége du gouvernement ne peut être qu'à Paris où se trouvent les grands établissements financiers, la Banque de France, la préfecture de police, tous les grands services administratifs, la diplomatie étrangère, etc. Mais d'autres arguments combattent en faveur de Paris capitale. C'est son passé, c'est, qu'on le veuille ou non, l'action prépondérante que cette ville exerce. « On a beau faire, dit M. John Lemoinne, on ne peut pas faire que Paris ne soit pas l'entrepôt général de la France et du monde. Paris ne produit pas tout, mais il reproduit tout. C'est le grand instrument d'assimilation et le grand agent de distribution. Tout ce qu'on demande ne se fabrique pas à Paris, mais tout y vient, tout y passe, tout s'y arrête, tout prend l'air de Paris pour ensuite se déverser au dehors. Il en est de même des idées. Elles ne naissent pas toutes à Paris, mais toutes s'y font inscrire, toutes y prennent un brevet, toutes prennent l'air de Paris avant de commencer leur tour de France et du monde. » Le rôle joué par Paris est trop important pour que nous ne nous y arrêtions pas quelque peu.

Rôle de Paris dans la civilisation moderne.

« Paris a mon cœur dez mon enfance... Je l'ayme tendrement, jusques à ses verrues et à ses taches. Je ne suis François que par cette grande cité..., la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde. Dieu en chasse loing nos divisions! »

Ainsi parlait Montaigne en son siècle de fer. Et combien avant lui, et combien depuis ont tenu le même langage et ressenti la même affection pour la noble cité! On l'a nommée le cœur et le cerveau de la France; on a dit même qu'elle était la capitale de l'Europe, le centre du monde entier, la métropole moderne de la civilisation, etc. Toutes ces appellations n'ont jamais paru exagérées, et elles sont si universellement consacrées, qu'il serait superflu même de chercher à les justifier, tant elles sont entrées profondément dans la langue usuelle de tous les peuples.

Il est certain qu'aucune ville, aucune des grandes cités historiques n'a eu la même puissance de rayonnement, n'a joué le même rôle souverain, n'a eu le même attrait pour les étrangers, n'a exercé ce prestige si absolu et si irrésistible aujourd'hui, que les frivolités de ses modes et de ses usages s'imposent jusqu'aux extrémités du monde, et qu'elle est en voie d'effacer même jusqu'aux derniers vestiges des originalités nationales pour imprimer partout son cachet.

Elle est, dans le monde moderne, la capitale par excellence, le rendez-vous de l'univers, la seconde patrie de tous ceux qui l'ont un moment habitée, le regret de ceux qui l'ont quittée. Tel qui n'y était venu que pour un jour ne s'en arrache plus qu'avec peine. On a vu des étrangers en garder la nostalgie au sein de leur propre patrie. Il y a des villes plus opulentes, plus séduisantes par la beauté des paysages, la salubrité du climat; il n'en est aucune dont le charme soit aussi irrésistible et aussi puissant.

Le Prussien Anacharsis Cloots, le noble rêveur cosmopolite, l'apôtre de la République universelle, voulait faire de Paris la commune centrale du globe; c'était pour lui le centre de la régénération humanitaire, le foyer, le lieu sacré, la ville par excellence. Il datait ses lettres du « chef-lieu du globe. » « Paris, disait-il, est une Assemblée nationale par la force même des choses. C'est le Vatican de la raison... Pourquoi donc la nature aurait-elle placé Paris à distance égale du pôle et de l'équateur, sinon pour être le berceau, le chef-lieu de la confédération générale des hommes? Ici s'assembleront les états généraux du monde... Rome fut la métropole du monde par la guerre, Paris sera la métropole du monde par la paix... »

Ce que disait ce rêveur, alors que la cour était encore à Versailles, avait un sens profond.

Ce qui fait, en effet, la grandeur de Paris, ce n'est pas seulement parce qu'il est la ville du luxe, des plaisirs, des beaux-arts, des monuments splendides, l'arbitre du goût; mais c'est avant tout parce qu'il est la cité des idées, le pionnier du progrès, l'avant-garde de la liberté. C'est par ce côté qu'il est original et qu'il mérite de marcher en tête du genre humain, comme la colonne de feu qui guidait le peuple sacré, comme l'étoile qui servait de phare aux rois de l'Orient.

Nous demandons pardon aux lecteurs d'employer ces images mystiques, et d'autant plus que nous sommes ici dans le vif des questions positives et des idées rationnelles.

La suprématie éclatante de Paris tient à des causes multiples, dont on a parlé avec un lyrisme trop souvent gâté par l'enflure et qui semble bien superflu quand il s'agit d'un si grand sujet. C'est, en quelque sorte, un phénomène d'ordre naturel, le produit d'un ensemble de circonstances uniques que la critique et la philosophie de l'histoire peuvent analyser, expliquer dans une mesure raisonnable, sans recourir au langage métaphorique dont on a tant abusé.

Mais à quoi bon nous égarer dans la recherche détaillée des causes? Nous sommes en présence d'un grand fait; il suffit de le constater, d'en tirer les enseignements qu'il renferme, d'étudier son influence sur la marche du monde, enfin d'en dégager les conséquences probables.

D'ailleurs, ces causes de supériorité nous semblent faciles à discerner. Paris est comme le microcosme de la France, le point de convergence et de concentration où le génie national, avec toutes ses énergies, est venu se condenser. Sa population, sans cesse renouvelée, alimentée par les migrations provinciales, dure trop peu pour former une race locale et particulière; sans cesse enrichie par ces apports, elle échappe à cette dégénérescence de l'isolement qui, dans un temps donné, altère tous les types exclusifs. C'est comme une terre largement et périodiquement amendée et engraissée. Ce renouvellement, ces croisements continus sont comme une sorte de haute culture. Telles races, comme celles d'Auvergne et de Franche-Comté, y apportent leur solidité; telles autres, la flamme méridionale, la verve gasconne, la richesse d'imagination, la passion des arts, le goût de la poésie et de l'éloquence, la ténacité bretonne, la finesse normande, le goût des affaires, la hardiesse des tribus maritimes, la vivacité picarde, la tranquillité flamande, etc.

Sans pousser trop loin ces vues et sans tomber dans le système, il paraît évident que le caractère et la physionomie du peuple parisien se ressentent dans une large mesure de ce mélange perpétuel, et, si Paris semble la ville la plus française de tout le pays, c'est précisément parce que toute la France s'y donne rendez-vous et vient s'y fondre et s'y concentrer.

Il y a cependant un esprit, un type et un caractère parisiens qui se transmettent et qui persistent avec leur originalité spéciale, et que l'influence du milieu a développés et maintenus à travers les temps.

Les traits les plus saillants de la physionomie parisienne sont depuis longtemps l'indépendance d'esprit, la liberté d'allures, un scepticisme railleur, l'insouciance paresseuse, la haine de la règle et du joug. Chiens errants plutôt que moutons, quand ils ont pu choisir, ces badauds, ces bourgeois dont on s'est tant moqué ont toujours su regarder les puissants dans les yeux et ont accompli, avec le rire aux lèvres, toutes les grandes besognes du genre humain, brisé toutes les idoles que les peuples adorent quand ils restent dans la nuit de l'ignorance et de la servitude.

Ce qu'on a nommé l'esprit français, cette verve généreuse, cet éclair de gaieté vaillante, ce glaive éclatant du rire gaulois, protestation de l'intelligence contre la force et souvent acte de virilité, cri de guerre et d'affranchissement, est venu se condenser et s'affiner dans l'esprit parisien, mortel au despotisme comme aux superstitions. Les puissantes gaietés de la muse nationale ont toujours trouvé là leur écho sonore, qui les répercutait dans le monde entier.

Il suffira de citer ces modestes bourgeois de Paris dont le souvenir traversera les siècles : Molière, Voltaire, Beaumarchais, Béranger, et tant de vaillants esprits, et tant de lestes tirailleurs de l'idée, comme Cormenin, Rochefort et des centaines d'autres, qui ont fait de la gaieté militante l'auxiliaire de la liberté et du rire un instrument de combat.

La vraie tradition parisienne est essentiellement philosophique et révolutionnaire. Cela

peut se remarquer même dans les siècles anciens, toutes proportions gardées, bien entendu, entre les mœurs et les idées.

Avant la conquête romaine, la bourgade gauloise de *Loutouhezi* ou *Leutekia*, vulgairement *Lutèce*, amas de cabanes de paille bâties dans les vases de la Cité, était le chef-lieu du canton des Parisii, espèce de république de bateliers et de pêcheurs disséminés sur les rives de la Seine, et qui résistèrent héroïquement aux Romains lors de la grande révolte des Gaules, mais furent définitivement écrasés dans les plaines de Grenelle et d'Issy. C'est la première bataille de Paris. Camulogène en fut le héros.

Chose curieuse, c'est dans cette bourgade échouée au fil de la Seine, au milieu des marécages et des forêts, que César convoqua l'assemblée des chefs gaulois. Voilà Paris capitale avant d'exister.

Cet embryon de cité reste obscur pendant quatre siècles, sous la dure domination romaine. Julien, qui y fut proclamé Auguste par ses légions dans le palais des Thermes, la nomme sa chère Lutèce et fait un éloge enthousiaste du pays et de ses habitants; chose notable de la part de ce philosophe et de cet incrédule, qui constate déjà, en termes assez clairs, que ce petit peuple adore les dieux dans une mesure raisonnable, en un mot qu'il est exempt de fanatisme.

Il est remarquable que Paris commence dans le temps même où Rome décline et s'éteint. Mais qui eût pu prévoir alors que cette chétive cité était destinée à remplacer la tête du monde, à régner par les idées, par les sciences et les arts, comme Rome avait régné par la guerre et l'administration?

Cependant elle grandissait, s'embellissait, débordait de son berceau, l'île primitive, devenait peu à peu l'une des principales cités des Gaules, la station de la flottille romaine qui gardait la Seine, l'un des centres de la propagande chrétienne en ces contrées, le théâtre de pieuses légendes, depuis celles de saint Denis, de Rustique, d'Eleuthère, de Marcel, jusqu'à celle de sainte Geneviève. Grégoire de Tours la signale comme une ville en quelque sorte sacrée. Plusieurs empereurs, Valentinien, Gratien, y séjournèrent. Les chefs francs y fixèrent leur résidence ou se la disputèrent dans leurs luttes; sous la première race, elle était la capitale d'un des quatre royaumes de la Gaule franque, et, quand les rois francs, flétris du nom de fainéants, étaient relégués dans les manoirs des bords de l'Oise, ils n'en venaient pas moins faire acte royal par une scène d'apparat, une entrée solennelle dans Paris sur un chariot attelé de bœufs. Dès lors, cette cité, bien modeste encore, était consacrée comme capitale. Pendant qu'un dur servage pesait sur les campagnes, elle jouissait d'une liberté relative et de privilèges commerciaux et municipaux qui développaient l'esprit public.

Les rois germaniques de la seconde race, Charlemagne et ses successeurs, n'y résidèrent point. Mais elle n'en garda pas moins son importance, augmentée par la réputation de ses fabriques d'armes, d'étoffes de laine, d'orfèvrerie, et par son école de Saint-Germain-l'Auxerrois. Avec ou sans les rois, elle se développait et grandissait par ses arts ingénieux et par les travaux de l'esprit. D'après l'organisation de Charlemagne, elle était administrée par des comtes assistés d'échevins (*scabini*). Le premier de ces comtes, Etienne, y présenta, y fit adopter les capitulaires dans une assemblée publique; première assemblée nationale, première constitution votée dans Paris. L'esprit d'indépendance personnelle et l'esprit politique datent de loin dans cette cité.

Au IXe siècle et pendant près de cinquante ans, la ville fut, à plusieurs reprises, dévastée par les pirates normands. En 885, elle soutint courageusement un siége d'une année; le roi Charles le Gros arrive enfin avec une armée; mais, au lieu de combattre, il achète la retraite des barbares. Cette lâcheté lui coûta le trône; il fut remplacé par le fondateur d'une dynastie nouvelle, le comte Eudes, qui garantit la ville des Normands. Après dix siècles, nous avons revu les hommes du Nord, et leurs succès ont de nouveau coûté le trône aux souverains qui n'avaient pas su préserver la cité de l'invasion, Napoléon Ier, Napoléon III.

Sous les Capétiens, au milieu de famines, de pestes, de guerres et de misères sans nombre, Paris, devenu capitale du royaume, ville royale, protégée par des franchises et des coutumes qui dataient des Gaulois, prit une importance de plus en plus considérable. Sa suprématie intellectuelle s'affirmait par ses écoles renommées, où affluaient déjà les étudiants de toutes les parties de l'Europe. Le rayonnement commençait dès ces temps barbares.

Plus tard, ces écoles furent réunies en Université; elles étaient placées sous la juridiction ecclésiastique, chose inévitable en ce temps et qui entravait nécessairement l'essor de la liberté intellectuelle, mais qui, cependant, fut impuissante à empêcher la naissance et le développement de brillantes écoles d'opposition, comme celle d'Abailard, dont les idées ont passionné tout un siècle. D'ailleurs, on sait bien que la culture et les travaux de l'esprit, quels que soient le point de départ, l'origine et la direction, ont l'infaillible vertu de conduire les hommes, souvent à leur insu, vers la lumière et la liberté.

Ces *clercs*, ces écoliers, au nombre de vingt mille en certains temps, obtinrent, par suite du patronage de l'Eglise, de si grandes franchises, surtout depuis Philippe-Auguste, qu'ils formèrent un peuple à part, dont les membres étaient exempts de toute juridiction municipale, libres jusqu'à la licence, bruyants, tumultueux, constamment en lutte contre les bourgeois et les paisibles citadins, auxquels ils livraient souvent de véritables batailles, assurés qu'ils étaient de l'impunité, car les officiers royaux même n'avaient aucun pouvoir sur eux et ils ne pouvaient être poursuivis que devant l'autorité ecclésiastique, toujours indulgente pour les siens. Aussi les bourgeois parisiens trouvaient-ils plus court et plus sûr de se faire justice eux-mêmes quand l'occasion était favorable. En 1223, dans un de ces combats, ils tuèrent trois cents écoliers et les jetèrent à la rivière.

En sorte que les deux classes qui, finalement, devaient le plus contribuer à la ruine de l'ancienne société féodale et monarchique commencèrent d'abord par être en perpétuel conflit.

Les bourgeois de Paris, quoique asservis à la royauté et à la noblesse, avaient eux-mêmes des privilèges assez étendus, et spécialement les *marchands de l'eau*, ce qu'on nommait aussi la *hanse* parisienne, qui exerçait sur la navigation de la Seine une autorité prépondérante. La hanse devint même la municipalité de Paris; de manière, comme il arrive assez fréquemment dans l'histoire, qu'une corporation privilégiée allait se transformer, par la force des choses, en instrument d'indépendance locale et d'affranchissement.

La royauté, toujours en lutte contre les barons, s'appuyait volontiers sur la bourgeoisie des villes importantes et, dans ses pressants besoins, lui conférait, en échange de services en hommes et en argent, des privilèges souvent plus nominaux que réels et d'ailleurs retirés et revendus à plusieurs reprises au gré des circonstances, avec la violence et la mauvaise foi des races royales.

Mais, au milieu des épreuves et des misères, la bourgeoisie parisienne grandissait néanmoins, s'élevait, avec l'opiniâtre patience des classes opprimées, par le travail, par l'épargne, par l'humilité, la persévérance, enfin par le soin qu'elle apportait à s'appuyer, malgré tant de déceptions, sur la royauté contre les violences de la féodalité.

C'était la classe qui, la première, allait entrer en scène et lutter pour l'émancipation plébéienne, car le peuple proprement dit était encore à l'état servile.

Déjà cette nouvelle force sociale avait eu son action. Louis IX avait augmenté les privilèges de l'Université, fondé la Sorbonne, qui devint l'école de théologie la plus célèbre de la chrétienté, ordonné l'établissement fixe du parlement à Paris, en y faisant siéger, à côté des barons, des conseillers tirés de la bourgeoisie, enfin émancipé dans une certaine mesure les serfs de Paris appartenant au domaine royal, exemple qui fut imité par l'abbaye Saint-Germain des Prés, la plus puissante des seigneuries ecclésiastiques.

En outre, il favorisa, par de nouvelles concessions intéressées, la bourgeoisie parisienne, lui donna une existence politique en y puisant des conseillers, recueillit en un corps de lois les coutumes des métiers et transforma définitivement et légalement la hanse en une municipalité, dont le chef prit le titre de prévôt des marchands.

Voilà la commune parisienne fondée. De plus, à côté du prévôt royal et du guet du roi, il y eut le guet des métiers ou guet bourgeois, origine lointaine de la garde nationale.

Sous les successeurs de saint Louis, le progrès s'accentue, Paris prend de plus en plus de l'importance. Avec sa centralisation, ses puissantes écoles, sa turbulente confrérie de la basoche, née du parlement, avec son peuple moins asservi, sa bourgeoisie qui assiste, très-humblement, il est vrai, mais enfin qui assiste aux états généraux, il entre dans la politique et s'occupe du gouvernement de la société: hardiesse inouïe en ces temps de pur despotisme. En 1306, il fait son premier acte révolutionnaire. Lassé des tyrannies financières et autres de Philippe le Bel, il se soulève, chasse le roi du palais (plus tard le Palais de justice) et le refoule avec ses archers jusque dans la forteresse du Temple (alors banlieue). Mais Philippe reprend l'offensive, reconquiert la ville insurgée et fait pendre vingt-huit des principaux bourgeois.

Ces puissances, le peuple et le roi (ou les classes privilégiées), se retrouveront souvent face à face, et ce grand duel, cent fois repris avec des chances diverses, se terminera, en 1793, sur la place de la Révolution.

Cette insurrection vaincue avait néanmoins produit son effet. Philippe, intimidé, ménagea pour le moment les Parisiens et remplit ses coffres en dépouillant les juifs et, l'année suivante, les templiers.

L'importance de la ville et son influence [illegible] à travers tous les événements. Ce fut elle qui fit consacrer, dans les états généraux de 1335, le principe que l'impôt ne peut être levé par le roi sans le consentement des états.

Quand la royauté et la noblesse eurent compromis le salut et l'indépendance du pays par les défaites de Crécy et de Poitiers, Paris, comme on l'a vu fréquemment, et récemment encore en 1870, après le désastre de Sedan, se saisit résolûment de la direction sociale, se mit en mesure de suppléer le gouvernement et de prendre en main les destinées de la France. En ces temps effroyables, pendant que le roi Jean était en captivité, que le pays était ravagé par les Anglais, les Navarrais et des nuées d'aventuriers et de bandits féodaux, l'indépendance n'était garantie que par les *communes*, c'est-à-dire par les villes; les campagnes n'avaient nulle initiative, nul esprit public, et, d'ailleurs, malgré des affranchissements partiels, elles vivaient encore en grande partie sous le servage, qui même n'avait pas complétement disparu des cités.

Paris, qui a constamment subi un régime exceptionnel, par suite de la méfiance jalouse de tous les gouvernements, mais qui a toujours su briser ses entraves, n'avait ni le titre ni les privilèges de *commune*; sa municipalité, l'ancienne hanse, son *parloir aux bourgeois* avaient une juridiction plutôt commerciale, et son prévôt des marchands était sous l'autorité d'un homme du roi, le prévôt de Paris, fonctionnaire analogue à l'ancien comte. Malgré cette sujétion, Paris n'en était pas moins la commune par excellence, par le prestige de sa force et les hardiesses de son libre esprit.

A ce moment de péril public, il échappe à toute tutelle, se déclare majeur et devient un pouvoir dans l'Etat. Il met la main sur le gouvernail abandonné et devient en quelque sorte roi de France pour le salut du pays. Le prévôt des marchands était alors Etienne Marcel, homme aussi intelligent qu'énergique, un bourgeois de génie et l'un des grands révolutionnaires de la tradition populaire.

Aux articles COMMUNE et MARCEL, nous avons amplement parlé de ce grand citoyen et de l'œuvre qu'il a tentée, et nous n'avons pas à revenir ici sur ce sujet. Il suffira de rappeler sommairement qu'il mit la ville en état de défense par un système de barricades formidables, répara les fortifications (1356), arma la population, l'exerça militairement, fit de la ville un camp et la mit en état de résister aux attaques des Anglais comme à celles des brigands féodaux. En outre, devançant son temps de plusieurs siècles, malgré les dangers dont on était environné, il essaya, au sein du chaos et de l'anarchie, de reconstituer le gouvernement et la société sur les bases nouvelles de la justice et du droit; tentative extraordinaire pour l'époque et qui est un témoignage éclatant, non-seulement du génie de l'homme, mais encore du large et puissant esprit de la cité dont il était le chef et dont certainement il s'inspirait.

Le dauphin Charles, régent du royaume pendant la captivité du roi Jean, régnait nominalement. Le véritable roi de France, pendant près de trois années, fut en réalité Etienne Marcel, c'est-à-dire Paris.

Les états généraux étaient réunis. En ce moment de crise, cette assemblée prit une importance qu'elle n'avait jamais eue. Sous la direction vigoureuse de Marcel, elle se transforma en quelque sorte en assemblée constituante, décréta, avec les formes du temps, l'égalité politique, l'abolition des privilèges, une répartition plus équitable de l'impôt, l'armement des populations, la permanence des états, avec de nouveaux pouvoirs qui en faisaient de véritables assemblées nationales, enfin de larges réformes dans la justice et l'administration (1357).

C'était un 1789 anticipé. Mais le dauphin résistait et continuait à s'entourer de conseillers hostiles. Lassé de cette opposition, Marcel, qui avait organisé militairement les Parisiens et leur avait donné, comme signe de ralliement au parti populaire, le chaperon mi-parti bleu et rouge, couleurs de la ville (que nous retrouverons dans la première cocarde révolutionnaire), Marcel rassemble les compagnies bourgeoises, envahit le palais; deux des ministres odieux au peuple sont massacrés. Le dauphin épouvanté jure de ratifier tout et tombe aux genoux du terrible prévôt, qui, pour sauvegarde, le coiffe de son chaperon.

C'est exactement la scène du 20 juin 1792, quand Louis XVI reçut des mains du municipal [illegible] et mit sur sa tête le bonnet rouge des faubourgs.

Mais les autres villes, jalouses de Paris, ne suivirent pas le mouvement; le dauphin s'enfuit, casse ses propres ordonnances, rassemble des troupes, dévaste les environs de Paris et promet une amnistie, à la condition que Marcel lui serait livré. La division se met alors dans la ville; la crainte des châtiments redonne force au parti royaliste. Après avoir tenté une résistance désespérée, Marcel invoqua l'appui du roi de Navarre, Charles le Mauvais, qu'il avait précédemment voulu réconcilier avec le dauphin dans l'intérêt de la défense nationale, [illegible] Paris; mais il fut tué, avec ses principaux compagnons, par des bourgeois royalistes, au moment où il allait ouvrir la porte Saint-Antoine au Navarrais, qui, d'ailleurs, n'était pas [illegible] (1358).

Ainsi périt [illegible] du [illegible] que de barbarie féodale et monarchique, de fonder un régime constitutionnel, d'émanciper les classes plébéiennes et de transformer les états généraux en assemblée nationale.

Dans le même temps, les serfs de la terre se soulevaient également contre la féodalité; mais leur insurrection, connue sous le nom de Jacquerie (v. ce mot), fut plus rapidement encore étouffée dans le sang.

La rentrée du dauphin fut marquée par des réactions sanglantes, comme la noble cité en a tant subi pour la cause de la liberté. Devenu roi sous le nom de Charles V, ce prince fit élever, à la place même où le grand magistrat parisien, martyr de la cause populaire, avait été immolé, un monument de despotisme, la Bastille, forteresse et prison d'Etat, insolente menace contre la capitale, et qui ne tombera que le jour où les couleurs de la ville, celles d'Etienne Marcel, redeviendront victorieuses de la royauté.

Mais, d'un autre côté, sur l'emplacement même de la maison où le grand prévôt avait installé la municipalité, s'élèvera plus tard l'Hôtel de ville, centre de toutes les agitations populaires contre l'aristocratie et la royauté. Après des luttes sans nombre, la maison du peuple a fini par triompher du repaire des rois.

Marcel avait laissé des disciples, qui ne périrent pas tous dans les supplices, et qui perpétuèrent la tradition des revendications roturières. C'était, d'ailleurs, l'esprit de la ville; il a été souvent étouffé, mais on n'a jamais pu l'éteindre entièrement. C'est par ce côté, ne nous lassons pas de le répéter, que Paris a mérité son influence et sa grandeur; c'est par là qu'il a dépassé toutes les grandes cités qui ont guidé le genre humain et qu'il a été la Jérusalem du progrès, la Rome de l'égalité.

Après la mort de Charles V, pendant que les oncles de Charles VI se disputaient le pouvoir, ne s'accordant que pour vider tour à tour le trésor et dépouiller le peuple, Paris se souleva à l'occasion des impôts dont il était accablé. Les princes et les grands cédèrent devant la force et la nécessité (novembre 1380). Mais, en février 1382, les taxes furent rétablies. Alors le peuple éclata, tendit les chaînes dans les rues, releva les barricades de Marcel, s'arma à la maison de ville et à l'Arsenal et particulièrement de maillets de plomb dont il assomma les receveurs, ce qui fit donner aux insurgés le nom de maillotins, enfin proclama la liberté de Paris.

La cour s'était enfuie. Rouen et quelques villes avaient suivi l'exemple de la capitale, et tous ces affranchis s'allièrent aux puissantes communes flamandes, qui étaient comme le foyer des résistances plébéiennes.

Mais le parti féodal reprit bientôt le dessus. Le jeune roi rassembla toute la noblesse à Cambrai avec des hordes de mercenaires; la Flandre fut envahie, vaincue à Rosebecq, noyée dans le sang de ses défenseurs. Après ce grand coup frappé sur le parti communal et populaire, l'armée royale se dirigea sur Paris qui, sous l'impulsion des derniers amis de Marcel, voulait résister, mais qui, trahi par la haute bourgeoisie, fut contraint d'ouvrir ses portes (janvier 1383).

Cette restauration royale et nobiliaire fut, comme de coutume, célébrée par des supplices. La noble ville fut décimée; les victimes étaient ou étranglées dans leur prison, ou jetées à l'eau cousues dans des sacs, ou pendues. On compte, parmi ces martyrs, Nicolas Flamand et l'avocat général Jean Desmarets, [illegible] dont le dernier, cependant, avait été plus favorable à la conciliation qu'à la résistance.

En outre, Paris fut non-seulement désarmé, mais encore dépouillé entièrement de toutes ses franchises municipales, prévôté, échevinage, maîtrises, confréries des métiers, milices, etc., de plus écrasé de rançons et d'impôts.

Lors de la démence de Charles VI, ses parents se disputèrent le pouvoir [illegible] commencèrent les guerres civiles entre les Bourguignons et les Armagnacs, [illegible] Anglais [illegible] connaît le tableau de ce règne néfaste, où la civilisation sembla reculer de plusieurs siècles.

Les Parisiens s'étaient [illegible] pour le duc de Bourgogne [illegible] la France [illegible] Cette faction [illegible] le chirurgien Jean de Troyes pour homme de main, le [illegible] Caboche, pour armée le peuple [illegible] et des halles, s'empara résolûment du gouvernement de la cité et commit de grands excès. Mais elle rendit à Paris ses privilèges, ses armes, ses chaînes des rues, etc. (1411). Les bouchers distribuèrent à la petite bourgeoisie les commandements et les emplois, d'où non-seulement les nobles, mais les bourgeois notables même étaient exclus. Ceux-ci conspirèrent avec les Armagnacs, et, après de sanglants combats dans les rues, les remirent en possession de la ville. Ils croyaient n'avoir travaillé qu'à la restauration de l'autorité royale, mais la

réaction de la faction nobiliaire fut si terrible, qu'ils se repentirent bientôt de leur aveuglement.

Paris fut de nouveau désarmé, dépouillé de tous ses droits, inondé de sang, pillé sans merci, tenu sous la terreur par le sanguinaire prévôt Tanneguy-Duchâtel.

Après cinq ans de souffrances, au moment où les Armagnacs préparaient de nouveaux massacres, le fils d'un quartenier, Perrinet-Leclerc, déroba les clefs de la porte Bucy à son père et introduisit dans la ville une troupe de Bourguignons.

Alors tous les bourgeois se soulèvent, écrasent les Armagnacs, enlèvent le roi de son hôtel Saint-Paul et le promènent par les rues, comme pour légaliser leur insurrection par la présence du pauvre insensé. Le sang coula partout, et les principaux du parti d'Orléans furent massacrés (1418).

D'autres tragédies suivirent. Une épidémie moissonna une partie de la population; après l'assassinat de Jean sans Peur, qui payait ainsi le meurtre du duc d'Orléans, la reine Isabelle traita avec les Anglais, qui entrèrent dans Paris le 18 novembre 1420. La capitale resta au pouvoir des étrangers pendant seize années. C'est dans cet intervalle que se place la tentative de Jeanne Darc pour enlever la ville de vive force.

En 1436, Paris redevint royaliste pour lutter contre les Anglais, se souleva, expulsa les étrangers et ouvrit ses portes à Charles VII. Ce prince n'y séjourna guère, et ses successeurs préférèrent le plus souvent, comme lui, les paisibles villes des bords de la Loire à l'orageuse cité dont le sentiment démocratique les importunait.

C'est une chose remarquable, d'ailleurs, que les gouvernements n'ont jamais aimé Paris, et toujours pour les mêmes causes, parce que Paris a constamment montré un esprit d'indépendance qui persistait sous tous les despotismes, le goût des réformes, la passion de la liberté et cette verve moqueuse si redoutée des puissants. C'est par ses qualités mêmes qu'il excitait les méfiances et souvent la haine des maîtres de la société.

Louis XI, cependant, ménagea Paris; il s'en fit un point d'appui contre la féodalité; c'était comme son refuge et sa citadelle. Voulant exercer seul le despotisme, non le partager avec les princes et les seigneurs, il devait naturellement, et dans un pur intérêt personnel, chercher un contre-poids dans les classes plébéiennes, sans conséquence pour son autorité. Aussi celles-ci ont-elles pu recueillir le fruit de ses concessions sans être tenues à la reconnaissance, et d'autant plus que, sous d'autres rapports, elles subissaient le lourd fardeau de sa tyrannie.

Ce prince flattait les bourgeois de Paris par ses affectations de grosse familiarité, causait et riait avec eux, supportait leurs « gausseries, » servait de parrain à leurs enfants, dînait chez les principaux quand il venait à Paris, les haranguait aux halles, en appelait à son conseil, y puisait des agents, entrait dans leurs confréries, et, chose qui peint l'époque et l'homme, leur donnait galamment le spectacle du supplice des grands seigneurs (le connétable de Saint-Pol à la Grève, le duc de Nemours aux Halles).

Ce qu'il y eut de plus sérieux, c'est qu'il leur rendit des privilèges perdus, leur donna des marchés libres, une police, les organisa en milices armées, augmenta l'importance de l'Université, fonda une école de médecine, protégea l'établissement dans la ville de la première imprimerie que la France ait possédée, etc. Aussi Paris lui demeura-t-il fidèle au milieu de toutes ses luttes.

Avant cette époque déjà, les habitants de la capitale avaient recueilli un avantage considérable dans leur état civil. Pour les consoler sans doute et les calmer, Charles V, après les avoir dépouillés de toutes leurs institutions municipales, et tout en les écrasant de contributions, leur avait accordé, par un édit capricieux, la noblesse à tous sans exception. Cette « noblesse » consistait simplement dans l'affranchissement des *servitudes* féodales (non des obligations). Paris était, du moins sur le papier, élevé à l'état de cité (au sens ancien). Les bourgeois passaient sous l'autorité du roi, du moins une certaine partie, car le territoire de la ville n'appartenait pas entièrement au roi, mais était partagé en plusieurs fiefs et juridictions. Toutefois, ce privilège, plus nominal que réel, était jusqu'à un certain point de nature à relever la dignité en flattant l'amour-propre; il fut confirmé sous les règnes suivants; Henri III le restreignit aux échevins et au prévôt des marchands.

Quoique peu favorisé sous les successeurs de Louis XI, Paris continua de s'agrandir et de prospérer. Le grand mouvement de la Renaissance s'y fit sentir avec énergie, non-seulement dans les monuments et les œuvres dont il s'enrichit successivement, mais encore dans la littérature, dans les idées, dans toutes les nobles productions de l'esprit. L'Athènes moderne était bien digne de servir d'écho à la Grèce ressuscitée.

Sous Louis XII, François Ier, Henri II, l'administration de la ville continuait à être ainsi composée : le prévôt de Paris, magistrat d'épée, commandant pour le roi, ayant sous ses ordres un lieutenant civil et un lieutenant criminel; puis le prévôt des marchands, élu par les notables, chargé du commerce, des approvisionnements, de la voirie, et assisté de quatre échevins et de vingt-six conseillers; enfin, une garde bourgeoise, auxiliaire du guet royal. En réalité, ces faibles institutions municipales étaient dominées et presque complètement annulées par les pouvoirs et privilèges particuliers du parlement, des seigneurs, du clergé, des chapitres, des abbayes, etc. Mais, néanmoins, elles étaient utiles pour empêcher la prescription et comme pierres d'attente d'un ordre meilleur.

La Réforme avait fait son apparition en Europe et s'était propagée en France; on connaît les horribles persécutions exercées contre les protestants, commencées sous François Ier, qui eurent leur couronnement dans le massacre de la Saint-Barthélemy et qui amenèrent les guerres de religion. A propos de la Saint-Barthélemy, des écrivains systématiques, les Buchez, les Capefigue et autres, pensant probablement diminuer l'horreur de cette exécution, ont avancé ce paradoxe qu'elle avait été un acte d'entraînement populaire, l'œuvre spontanée de la population de Paris, système faux et odieux. Sans doute, on y vit figurer un certain nombre de bourgeois et d'artisans, des fanatiques égarés par les prédications furieuses de la démagogie cléricale, et surtout des misérables vomis par les prisons et les bouges; mais il est certain que le mouvement fut préparé et dirigé officiellement par la cour, les princes, les seigneurs, les confréries religieuses, les Guises et leurs sicaires, etc. La masse du peuple parisien fut terrorisée, mais ne trempa point dans le forfait. Au plus fort de la tuerie, le prévôt des marchands et les échevins, les représentants de la ville, firent la démarche courageuse d'aller supplier le roi de faire cesser les massacres et pillages que commettaient ses gens, ceux des princes et princesses, ses gardes, ses Suisses, etc. Voilà qui précise bien le mouvement. V. dans ce dictionnaire l'article BARTHÉLEMY (massacre de la SAINT-).

On sait que le parti huguenot ne fut pas abattu par ce terrible coup et qu'il continua la lutte, coupée par de fausses paix et dont nous n'avons pas à raconter ici les péripéties.

L'attitude de Paris pendant la Ligue a été diversement appréciée, et c'est une question, en effet, fort complexe.

Nous avons rappelé (v. LIGUE) que cette vaste fédération catholique, formée successivement dans les provinces et dont Henri III s'était d'abord déclaré le chef, finit par aboutir, après bien des années, à la fameuse ligue parisienne, qui devint le centre de toutes les autres. Sous forme catholique, ce fut un mouvement révolutionnaire où l'opposition à la royauté, la tendance à la limiter au profit des états généraux, la revendication des franchises municipales entraînèrent les partis bourgeois et populaire autant et peut-être plus que les passions religieuses. Ajoutez les intrigues des Guises, la duplicité de Henri III, qui voulait user protestants, catholiques et Guises les uns par les autres; enfin, les excitations des prédicateurs, car les Parisiens ont toujours aimé les libertés de la parole, et c'était alors la chaire seule qui était la tribune publique et populaire.

Après une série d'événements dont le récit ne rentre pas dans notre sujet, Henri III fut chassé de Paris à la suite de la fameuse journée des Barricades (v. ce mot) et réduit à s'allier aux calvinistes pour reconquérir sa capitale (mai 1588).

C'était la juste punition de ses tergiversations, de sa mauvaise foi envers tous les partis. Paris, qui, depuis plusieurs années, contre-balançait déjà la puissance royale, devint alors une véritable république municipale, sous la direction du comité tout-puissant des chefs de quartier (les *Seize*), du prévôt des marchands, des échevins, des quarteniers, des capitaines et chefs des métiers, etc.

La révolution populaire était exploitée par le duc de Guise et par le clergé; mais elle n'en apparaît pas moins sous le masque ultra-catholique dont elle était voilée.

Toutefois, il y a là, sans aucun doute, un problème pour l'historien. Comment cette cité, si peu prédisposée par son génie au fanatisme religieux, est-elle devenue à cette époque le quartier général de la grande résistance catholique contre la Réforme? Il semble que son rôle eût, au contraire, été de prendre parti pour les vaillants soldats et les martyrs de la liberté de conscience. Mais l'examen de cette question nous entraînerait trop loin. Nous sommes en présence d'un fait, à savoir que l'esprit révolutionnaire a pris, à cette époque, la forme catholique, et que ces deux forces se sont accidentellement associées, probablement dans des vues différentes.

Le clergé, d'ailleurs, avec sa souplesse habituelle et son scepticisme politique, avait remué les profondeurs du peuple et fait appel aux passions plébéiennes par ses furieux prédicateurs, qui prenaient des formes ultra-populaires et affectaient des allures de tribun. Ajoutez l'attrait d'une lutte contre l'autorité royale, si méprisée dans la personne de Henri III; la crainte de voir succéder Henri de Navarre, entouré de ses gentilshommes du Midi (dont la haine était restée vivace depuis les Armagnacs) et de plus protégé par la reine d'Angleterre; le peu de sympathie pour la Réforme, qui n'était guère connue à Paris que par des nobles ou des gens de haute bourgeoisie; enfin l'espoir d'établir les libertés de la ville à la faveur des événements.

Ce fut une déviation, mais elle eut sans aucun doute sa raison d'être dans la manière dont les questions s'étaient posées.

Après l'assassinat, à Blois, de Henri de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine (déc. 1588), la colère monta à son paroxysme. Paris se prépara à une résistance désespérée. La Sorbonne déclara le roi déchu du trône; le parlement fut épuré de ses membres royalistes, qu'on jeta à la Bastille; trois cents bourgeois du même parti furent emprisonnés comme *otages* par cette *commune* du XVIe siècle; une sorte de gouvernement provisoire fut créé sous le nom de conseil de l'Union (la Ligue), avec un autre frère de Guise pour généralissime, le duc de Mayenne; les Seize faisaient accepter l'énorme pouvoir qu'ils s'étaient attribué, en armant le peuple et en prenant les mesures les plus énergiques; les élections municipales, abolies depuis deux siècles, avaient eu lieu; enfin des hommes des plus humbles conditions, des artisans, entraient soit dans le conseil de l'Union, soit dans la municipalité, dans les conseils ou dans les emplois importants.

Tout cela explique la force de la Ligue en son grand foyer, malgré son esprit essentiellement clérical.

Paris résistait à deux rois, Henri III et Henri de Navarre, établis sur les hauteurs de Meudon et de Saint-Cloud; il avait détruit tous les attributs de la royauté, effigies, statues, armoiries, etc., et le peuple chantait dans ses transports une espèce de carmagnole : *Les rois sont passés!* Il n'en était pas moins disposé, dans son aveugle engouement pour les Guises, à accepter une autre royauté, mais nouvelle et qu'il croyait populaire.

Le coup de poignard de Jacques Clément répondit au meurtre des Guises au moment où Henri III se croyait prêt à entrer dans sa capitale « par la brèche. » On célébra ce meurtre comme une œuvre divine, tant les prédicateurs avaient exalté les esprits. Le Béarnais se trouvait l'héritier légal; mais les états persistaient à repousser un prince calviniste, et la Ligue institua, sous le nom de Charles X, un fantôme de roi, le cardinal de Bourbon, qui ne joua absolument aucun rôle, étant prisonnier de Henri IV. Celui-ci resta seul à lutter contre Paris, dont le siège fut interrompu par des campagnes contre le duc de Mayenne, puis repris en mai 1590, ce qui amena dans la ville une effroyable famine. On trouvera les détails à l'article PARIS (sièges de). Pendant tous ces événements, le peuple montra une constance vraiment héroïque. La république parisienne était en réalité plus théocratique que municipale; les curés, les prédicateurs, les moines étaient maîtres de la ville, beaucoup plus que les Seize et la municipalité; en sorte que la seule chose sérieuse qu'il pouvait y avoir au fond de cette révolution, c'est-à-dire la conquête des franchises de la cité, était rendue illusoire par le fait de la suprématie cléricale. Paris, sous l'empire d'illusions qui s'expliquent par les passions du temps, paya ses erreurs par des souffrances inouïes et par les plus amères déceptions.

Ajoutez que beaucoup de ligueurs et plusieurs des Seize étaient vendus à l'Espagne, dont l'intervention intéressée ne put que retarder la chute de la Ligue. On connaît la fin de cette tragique aventure. Un tiers parti se forma dans la capitale, qui fut nommé le parti des *politiques*; il était composé de parlementaires et d'hommes d'autant plus disposés à la conciliation qu'ils voyaient la France menacée de tomber sous la domination espagnole. Paris, épuisé par sa résistance, penchait vers la paix. Les Seize essayèrent de le ranimer par la terreur et firent arrêter et pendre trois membres du parlement. Mayenne, chef nominal de la Ligue, mais qui se sentait débordé, chercha son point d'appui dans le parti grandissant des politiques, fit décapiter quatre des Seize, cassa leur conseil, mit des politiques à la tête de la commune, enfin s'empara de la réalité du pouvoir. Les modérés reprirent le dessus et se montrèrent disposés à une transaction. Des états généraux, d'abord convoqués à Suresnes (avril 1593), se montrèrent aussi nuls qu'impuissants. Enfin, après son abjuration, Henri IV entra dans Paris, après s'être fait livrer plusieurs portes à prix d'or.

Il n'y fut jamais populaire, comme le témoignent tant de tentatives d'assassinat; jamais les Parisiens n'oublièrent les souffrances du siége et toutes les dévastations que leur ville avait subies. Toutefois, il est incontestable que le triomphe de la Ligue eût été funeste à l'indépendance nationale, comme aux libertés publiques, aux progrès et à la civilisation. Cette démagogie cléricale, que le peuple avait un moment prise pour la démocratie, ne pouvait, en vertu de son principe même, et malgré des apparences trompeuses, aboutir qu'au despotisme sacerdotal et à l'étouffement de la pensée.

Cette espèce de république avait duré six années. Paris y perdit encore une fois ses institutions municipales, du moins en partie.

Nous n'avons pas ici à suivre la série des faits historiques, et nos indications sommaires n'ont d'autre objet que d'éclairer, par quelques exemples, le sujet spécial qui nous occupe. Sous Henri IV et sous Louis XIII, Paris ne joua aucun rôle politique. Les grandes luttes du XVIe siècle semblaient avoir épuisé son ardeur, qui n'éclatait plus guère que par des pamphlets, des sarcasmes et des chansons contre les puissants du jour, les Richelieu et les Mazarin.

D'ailleurs, il s'agrandissait et s'embellissait sans cesse, devenait de plus en plus le centre de la vie nationale. Tous les nobles que la vie de cour y fixait bâtissaient de vastes hôtels, rassemblaient autour d'eux des littérateurs, des poëtes, des savants. La plus célèbre de ces maisons, l'hôtel de Rambouillet, commence avec éclat la série curieuse des *salons* de Paris, espèce d'académies qui, malgré leur frivolité et le maniérisme qui longtemps y régna, n'en étaient pas moins le rendez-vous des personnes les plus éminentes, et devenaient des foyers et comme des serres chaudes pour les travaux de l'esprit. L'art futile et charmant de la conversation y naissait, y brillait; la critique littéraire, le goût de la poésie et des arts, la noble passion pour les spéculations intellectuelles, pour les innovations de la pensée, s'y développaient sous le patronage de femmes gracieuses et spirituelles. Ces fameuses *ruelles* contribuèrent, dans une certaine mesure, à augmenter le prestige de Paris, à le faire considérer comme l'école du bon goût, des manières élégantes et de la courtoisie. Au XVIIIe siècle, ces salons deviendront les centres de la philosophie et de la libre pensée; toutes les hardiesses des novateurs pourront s'y donner carrière. Il restera peu de chose à faire alors pour les transformer en clubs.

Les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV, et qu'on a désignés sous les noms de première et deuxième *Fronde* (1648-1652), marquent une époque importante dans la vie de Paris. Nous les avons esquissés ailleurs (v. FRONDE). On sait que les causes principales de cette série de mouvements furent la dilapidation des finances, la haine qu'on portait à Mazarin, les innombrables impôts et taxes dont il accablait la capitale et le pays, la résistance du parlement à les enregistrer, résistance qui le rendait à ce moment très-populaire. Les études sur l'antiquité avaient développé dans la bourgeoisie un sentiment d'indépendance et de fierté, un esprit quasi républicain qui lui faisaient désirer de prendre part au gouvernement et d'accomplir de larges réformes. Le parlement, dont les intérêts, d'ailleurs, étaient blessés par les édits du cardinal ministre, se mit à la tête de l'opposition. La cour, après de longues luttes, essaya d'un coup de force et fit arrêter le président de Blancmesnil et les conseillers Broussel et Charton (août 1648).

Alors Paris éclata; il eut une nouvelle journée des Barricades; toute la ville en fut hérissée en quelques heures; les troupes royales furent dispersées; la reine dut céder à la victoire du peuple et mettre en liberté les parlementaires. Mais elle finit par se retirer à Saint-Germain avec son fils et la cour, après de nouvelles agitations.

La ville se prépare vaillamment à un siége et se remet de fait en république; en huit jours, une armée s'organise; le parlement, les bourgeois, le corps de ville s'imposent eux-mêmes largement, votent des levées d'hommes, des moyens de défense, des amas d'armes, organisent une sorte de gouvernement à l'Hôtel de ville. L'enthousiasme produisit le phénomène qu'on remarque fréquemment dans les révolutions parisiennes : la police se fit pour ainsi dire toute seule, les crimes et délits ordinaires cessèrent comme par enchantement. Un contemporain, Gui Patin, le constate ainsi : « Cinq mois durant, il n'est mort personne de faim dans Paris; pas un homme n'y a été tué; personne n'y a été pendu ni fouetté. »

Ce mouvement plébéien, d'abord si grave et si sérieux que plusieurs songèrent à établir une république comme en Angleterre, fut bientôt gâté et dénaturé par les nobles et les seigneurs, qui se mirent à sa tête dans l'unique but d'intriguer, de se vendre à la cour et de s'enrichir aux dépens des bourgeois de Paris, qui dépensèrent 4 millions rien qu'en deux mois (Gui Patin), ce qui représenterait bien 12 millions aujourd'hui, et peut-être plus.

La guerre se borna à une série d'escarmouches dans la banlieue contre les troupes de Condé; les gentilshommes conduisirent les milices bourgeoises de telle sorte, qu'elles eurent rarement l'avantage. On dut songer à une transaction, que la lassitude générale rendit facile. On fit la paix et la cour revint à Paris (août 1649). Mais les nobles qui avaient participé au mouvement, mécontents de la part qui leur avait été faite et qui était bien au-dessous de leurs prétentions, s'agitèrent de nouveau, et cette fois avec Condé pour chef. Ce fut la seconde Fronde, guerre de nobles ambitieux et de grandes dames intrigantes, qui se propagea dans les provinces, dernière campagne de la noblesse contre la royauté, faite avec l'appui de l'étranger.

Les Parisiens, amèrement déçus, n'ayant rien à gagner au triomphe de l'une ou l'autre faction, autant ennemis de Condé que de Mazarin, ne s'inquiétèrent guère de cette lutte que quand elle se rapprocha de leurs murs. Il y eut alors de nombreuses émeutes, suscitées par les deux partis.

Les bourgeois, plus clairvoyants, redoutan ce réveil de la féodalité, se dessinèrent en faveur de l'autorité royale, tout en désirant des réformes et l'éloignement de Mazarin. Le petit peuple, plus facile à égarer, soulevé par le duc de Beaufort et autres agents des princes révoltés, se prononçait pour Condé. Les nobles, dans l'intérêt exclusif de leur ambition, ne dédaignaient pas de s'appuyer sur les dernières classes, de les ameuter contre la bourgeoisie, exactement comme le clergé de la Ligue. Cette séparation du peuple et de la bourgeoisie est curieuse à noter à cette époque. Ce n'était qu'un malentendu funeste, car bien évidemment les classes populaires n'entendaient pas travailler à la restauration du féodalisme, et, d'un autre côté, les classes bourgeoises, choisissant simplement le moindre des maux, n'avaient certainement aucun goût pour l'autocratie royale et l'arbitraire ministériel.

En resumé, et sans pousser plus loin l'examen sommaire des événements, qu'on trouvera aux articles particuliers, le mouvement de la Fronde, sérieux dans le principe, antiabsolutiste, fut exploité et dénaturé par la noblesse, comme celui de la Ligue l'avait été par le clergé.

Après la rentrée définitive de la cour, Paris fut complétement dépouillé de ses priviléges municipaux; on désarma ses milices, on brisa encore une fois ses chaînes de barricades, on cassa ses magistratures populaires, on lui imposa une garnison royale et la tutelle la plus étroite. Tous les registres de l'Hôtel de ville (et même ceux du Parlement) qui contenaient les actes de cette période furent détruits par la main du bourreau.

La monarchie triomphait à la fois de la noblesse et du peuple.

Paris devint une ville vraiment royale, c'est-à-dire privée de toute indépendance, absolument à la discrétion des gens du roi. Il fut, de plus, tenu pour suspect à perpétuité par les grands comme par les rois. Rejeté de ses murs, dépopularisé par ses violences et les crimes de ses sicaires, Condé l'avait maudit à son départ. A peine restaurée, grâce à l'appui de la grande cité, la royauté la frappe et la punit dans sa dignité, dans ses libertés les plus chères et entreprend de l'annuler comme centre politique. La cour, en effet, va séjourner à Saint-Germain, en attendant qu'elle se fixe à Versailles. Cet état de choses durera autant que la monarchie absolue et jusqu'à la prise de la Bastille.

Paris n'en garda pas moins son importance, et, sous ce long règne, prit un accroissement considérable. La bourgeoisie, refoulée, annulée politiquement, ne s'en fit pas moins patiemment une belle place, et ses sommités parvinrent à pénétrer dans l'administration, dans les intendances, même dans les ministères et les ambassades.

Le peuple était fort pauvre, gagnant très-peu, malgré ses admirables industries; mais nous le voyons dans les récits du temps avec son caractère typique, insouciant et jovial en sa misère, au milieu du luxe et des plaisirs qui lui étaient interdits.

Sous Louis XV, la ville ne sortit guère de l'état de soumission politique auquel l'avait façonnée ce long despotisme qu'on a trop célébré sous le nom d'unité monarchique.

Néanmoins, à travers les folies financières de Law et les folies religieuses du jansénisme dévoyé, les classes plébéiennes s'éclairaient, grandissaient, pendant que la monarchie et la noblesse achevaient de se dissoudre dans la somptueuse retraite de Versailles.

La bourgeoisie de ce temps, il faut la glorifier, comme celle du moyen âge et des communes, car elle a joué un rôle que ses petits-fils ont trop oublié après la victoire. Fille du travail, de l'industrie, du commerce, enrichie par l'épargne patiente et les labeurs héréditaires, elle a tiré de son sein, elle a enfanté une génération nourrie de fortes études, indépendante et fière, qui allait enfin, après de longues luttes, accomplir une grande révolution sociale, arracher la société aux puissances nobiliaires et cléricales, ouvrir une ère nouvelle de progrès et de civilisation, faire monter les classes populaires sur la scène et préparer l'égalité.

L'histoire de Paris pendant ce règne, où la société ancienne était en décomposition, n'est pas seulement dans les événements qui agitent les esprits, dans ces séditions causées soit par les désastres financiers, soit par les persécutions religieuses contre les jansénistes, les luttes entre les jésuites et les parlements, les taxes, la misère, le tirage à la milice, les enlèvements d'enfants destinés aux infâmes plaisirs du roi, les famines, etc.; elle se résume en quelque sorte, elle se condense dans le grand mouvement philosophique et intellectuel qui bientôt allait faire éclore un monde nouveau.

« Jamais depuis que le monde pense, dit M. Eugène Pelletan, il n'avait pensé avec autant d'entrain, et jamais la pensée accumulée sur un point du temps et concentrée dans un foyer n'avait rayonné sur le monde plus de lumière. Voltaire, électrisé jusque dans sa dernière fibre, pétille; Montesquieu pénètre, Diderot remue, d'Alembert démontre, Rousseau passionne, Buffon décrit, Turgot réforme et l'Europe écoute.

« ... L'école de l'*Encyclopédie* parle toutes les langues, prend toutes les formes pour entraîner à la fois tous les esprits : la forme de la science, la forme de l'histoire, de la poésie, de l'épigramme, du roman, de la comédie, de la tragédie. Elle fait le tour de l'âme humaine tout entière, et, par une faculté ou par une autre, elle la met dans le complot. »

Ce que l'éloquent publiciste nomme ici le *complot*, c'est la noble croisade des plus grands esprits et des plus grands cœurs contre les servitudes du passé, les restes de la barbarie, le despotisme, la superstition, l'arbitraire sous toutes ses formes; c'est l'immortel combat en faveur de la civilisation, de la justice et de la liberté.

Une poignée d'écrivains, la gloire de la France et l'honneur de l'esprit humain, menaient avec une audace souveraine ce combat de l'intelligence affranchie contre les forces brutes qui pouvaient à chaque instant les écraser; et le monstre de l'autocratie, le minotaure clérical, nobiliaire et monarchique, si complétement maître de la société ancienne, a reculé devant une force purement morale qu'il avait trop longtemps affecté de mépriser, tout en la détestant. Comme dans les vieilles légendes, c'est le géant qui a été dompté, c'est la brute qui a été muselée par un pur esprit.

Par cette campagne intellectuelle, qui restera mémorable dans les annales du genre humain, la France a bien plus solidement conquis l'Europe que par les triomphes éphémères de Napoléon.

C'est dans ces fameux salons philosophiques, où toutes les questions de réforme politique, religieuse et sociale étaient passionnément débattues, dans les théâtres, où l'on applaudissait les audaces de Voltaire et de ses émules, dans les feuilles de l'*Encyclopédie*, dans les livres et pamphlets des philosophes, dans ces cafés littéraires, devenus des centres de l'opinion, que se préparait une France nouvelle et que s'élaborait une société.

Louis XIV avait voulu décapitaliser Paris: Paris prenait sa revanche en ruinant à jamais l'ancien régime et la monarchie, revanche formidable et dont le mode entier devait ressentir les effets.

A ce moment, d'ailleurs, la vieille France était morte; bien avant d'être submergée par la tempête révolutionnaire, elle s'était tuée elle-même par l'excès de son principe, c'est-à-dire par l'injustice et l'arbitraire sous toutes leurs formes. La grande école du XVIIIe siècle vint lui porter le dernier coup et jeter les fondements d'une société nouvelle.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la plupart des réformes accomplies par la Révolution étaient esquissées déjà en traits ineffaçables dans les travaux de ces penseurs, et que la nation était préparée à la revendication de ses droits, qui étaient ceux de tout le genre humain, par les écrits des Montesquieu, des Voltaire, des Rousseau et de tous les génies de cette grande génération.

Déclaration des droits de l'homme, constitution, liberté politique, religieuse, individuelle, commerciale et industrielle, égalité devant la loi et devant l'impôt, destruction des restes de la féodalité, des priviléges nobiliaires et cléricaux, des corvées, de la mainmorte et de toutes les servitudes personnelles, décentralisation, abolition des douanes intérieures, unification de la France, reprise des biens du clergé, réorganisation judiciaire, financière, administrative, etc. : tout ou presque tout était contenu dans les écrits, dans les théories du XVIIIe siècle. C'est à cette source abondante et profonde que puisèrent les rédacteurs des cahiers nationaux.

Mais ceci appartient à l'histoire générale de la France.

La part qui revient à Paris dans la grande crise sociale de la Révolution est assez large et assez belle, d'ailleurs, pour suffire à la gloire d'un peuple. On sait avec quelle noble passion il se prononça, comment il soutint, comment il surexcita, comment il protégea de son intervention souveraine les représentants de la nation, qui purent accomplir leur œuvre grâce à ce puissant appui.

Sans doute, l'Assemblée nationale, réunie à Versailles, menacée à chaque instant d'un coup de force, montra de la dignité et de l'énergie; mais, n'ayant d'autre appui qu'une force purement morale, il est évident qu'elle eût été impuissante à résister aux brutalités d'un coup d'État, après la grande scène du Jeu de paume, elle était à chaque instant menacée de dispersion et probablement de répression sanglante.

Le salut vint de Paris, comme dans toutes les grandes circonstances. Paris se souleva, donnant l'exemple nécessaire de la résistance armée contre les convulsions du despotisme; il écrasa les troupes royales, il prit la Bastille, il mit à son chapeau de Louis XVI la cocarde révolutionnaire. Dompté par la force, son seul principe et sa seule raison, la vieille France dut se courber sous la main de fer de la nécessité et amener son pavillon.

La France suivit le mouvement de Paris, partout on s'arma, on se [illegible] en milices armées, on remplaça les autorités royales par des comités qui prirent tous les pouvoirs et tous les pouvoirs publics et qui devinrent les vraies des municipalités.

La France nouvelle, menacée dès son berceau, était sauvée, le vaisseau de la Révolution gagnait la haute mer. L'Assemblée de la nation, assurée de son existence par la victoire populaire, put continuer en paix ses grands travaux et préparer la rénovation politique et sociale.

Ajoutez que la chute de la Bastille fut acclamée dans le monde entier comme une victoire de la civilisation; le coup était si bien porté, qu'il retentit dans tout l'univers, et que tous les peuples se crurent pour ainsi dire affranchis de leur perpétuelle servitude.

En réalité, l'Assemblée avait dès lors tous les pouvoirs; fait nouveau, inattendu! Pour le roi, cela équivalait presque à une déposition; pour les formidables puissances cléricales et aristocratiques, à une destruction presque complète de leur injuste pouvoir.

Ce grand et décisif résultat fut l'œuvre de Paris, qui joua dans cette crise un rôle admirable. Il n'attendit pas, il n'implora pas les libertés, il les prit toutes, avant que l'Assemblée les eût mises sur le papier. Comment les reprendre à ce peuple en ébullition? Par ses agitations, ses effervescences, ses réunions populaires, ses brochures et ses journaux étonnamment hardis, il remua la France, il contint la faction du passé, il sauvegarda l'Assemblée. Par sa victoire du 14 juillet, il lui donna le premier rang dans l'État, la sauva des coups de force et des complots de la cour, en même temps qu'il portait le coup de mort à l'ancien régime et à la monarchie.

Néanmoins, confinée à Versailles, délibérant à l'ombre mortelle du château, le conseil de la nation restait à la merci des factieux royaux et des coupe-jarrets de la cour.

Demain, Paris va supprimer Versailles, ramener son Assemblée chez lui, en pleine lumière et en plein combat, pour la protéger et la stimuler; ramener le roi pour l'isoler des conspirateurs, pour le surveiller et le tenir en laisse. Tout cela inconscient encore, mêlé, obscurci du vieil esprit royaliste, mais d'un effet décisif.

Ceci est l'histoire du mouvement des 5 et 6 octobre 1789.

La cour était un foyer de complots perpétuels; l'enlèvement du roi, l'intervention de l'étranger, la guerre civile, l'invasion, la proscription des patriotes s'y combinaient, s'y préparaient, à peu près ouvertement.

Agité par ces manœuvres des ennemis de la Révolution, affamé par le brigandage des accapareurs, Paris éclata encore une fois, se souleva, marcha sur Versailles, les femmes en tête et ramena à Paris le roi et par suite l'Assemblée. Versailles, cette espèce de lieu sacré, qui était comme La Mecque de l'absolutisme et de l'aristocratie, était supprimé d'un coup. La monarchie semi-orientale, à la Louis XIV, allait venir se dissoudre et s'éteindre au creuset de la démocratie parisienne et trouver aux Tuileries sa dernière étape et son dernier campement.

Dès lors, suivant les expressions d'un historien peu suspect d'esprit révolutionnaire, M. Théoph. Lavallée (*Hist. de Paris*), la capitale de la France n'est plus une cité ordinaire, mais « l'âme du pays, le foyer des révolutions européennes, la métropole de la civilisation moderne, l'être multiple, passionné, intelligent, mobile, qui prend l'initiative, le fardeau et la gloire de tous les progrès, qui résume, concentre, exprime les sentiments, les idées, les intérêts, la puissance, le génie de tous; Paris devient enfin, en quelque sorte, un abrégé de la France et de l'humanité dans l'Occident. Les nations sont là qui écoutent ses moindres paroles, qui épient ses moindres mouvements, qui attendent d'elle l'avenir. Il suffit de quelques mots tombés de cette tribune du genre humain, pour éveiller chez les peuples les plus éloignés des sentiments inconnus; les idées ont besoin de passer par sa bouche pour avoir droit de cité; le froncement de ses sourcils ébranle le monde. La ville d'Étienne Marcel, de la Ligue, de la Fronde, [illegible] agitations avaient à peine remué quelques [illegible] de la France, [illegible] 1789, de 1830, de 1848, [illegible] font trembler la terre. »

[illegible] elle peut nous servir à résumer ce travail.

Depuis ce temps, en effet, la noble ville n'a [illegible] elle n'a jamais compté ses défaites; le monde [illegible] des opprimés.

Il serait superflu de suivre [illegible] événements historiques [illegible] nécessaires.

On sait que [illegible] Paris [illegible] pactisait avec l'étranger. [illegible]

nellement au 20 juin, par l'invasion des Tuileries; il la frappa au 10 août, dans cette grande journée qui sauva l'indépendance nationale [illegible].

La République n'eut pas de soldat plus dévoué, et, malgré des souffrances inouïes, à la suite de tant d'événements tragiques, il parut encore assez redoutable pour que Bonaparte, par un artifice [illegible] son enceinte la représentation nationale, afin d'exécuter en toute sécurité son guet-apens de brumaire.

Napoléon, empereur tout-puissant, maître de l'Europe, n'aimait point Paris, dont il redoutait l'esprit frondeur, et même il le menaça de décapitalisation dans un article inséré au *Moniteur*.

La défense de Paris, lors des deux invasions, les luttes contre le jésuitisme et la Restauration, la révolution littéraire, les journées de Juillet, la renaissance du parti républicain, ses combats contre Louis-Philippe, la révolution de Février, la fondation du suffrage universel, sont autant de manifestations de la vie parisienne.

Sous le second Empire, malgré la compression et la terreur, Paris rétablit le combat, et, par ses élections, par sa presse audacieuse, il relève, il stimule l'opinion publique et montre une fois de plus son indestructible esprit.

Après le désastre de Sedan, il agit pour la France, balaye les restes de la pourriture impériale, rétablit la République et donne, par le siége mémorable qu'il subit, l'exemple et l'élan à la défense nationale. Quant aux tragédies de la Commune, nous renvoyons le lecteur, comme d'ailleurs pour tous les autres épisodes, à l'article qui leur est consacré. V. au *Supplément* COMMUNE DE PARIS.

Au cours de cet article, nous avons suffisamment indiqué les causes de la suprématie de Paris : il est le centre réel du pays, le foyer où toutes les énergies nationales viennent se condenser.

« Imaginez-vous, écrivait Gœthe (1827), une ville comme Paris, où les meilleures têtes d'un grand empire sont toutes réunies dans un même espace et, par des relations, des luttes, par l'émulation de chaque jour, s'instruisent, s'élèvent mutuellement; où ce que tous les règnes de la nature, ce que l'art de toutes les parties de la terre peuvent offrir de remarquable est accessible chaque jour à l'étude; imaginez-vous cette ville universelle, où chaque pas sur un pont, sur une place, rappelle un grand passé, où à chaque coin de rue s'est déroulé un fragment de l'histoire. Et encore ne vous imaginez pas le Paris d'un siècle borné et fade, mais le Paris du XIXe siècle, dans lequel, depuis trois âges d'homme, des êtres comme Molière, Voltaire, [illegible] circulation une abondance d'idées que nulle part ailleurs sur la terre on ne peut trouver ainsi réunies, et alors vous comprendrez comment Ampère, grandissant au milieu de [illegible] vingt ans. »

Grand par la réunion de tous les talents, par la science, par l'art, par la littérature, par ses merveilleuses industries, Paris l'est encore, et l'est surtout, par son indépendance d'esprit, par sa passion pour les recherches intellectuelles, même pour les aventures [illegible] ville de luxe, d'arts frivoles et de plaisirs : [illegible] combattant du progrès et de la liberté, soutenu par la sympathie chaleureuse de tous [illegible] main.

Enceintes de Paris. Portes. Fortifications.

[illegible] Paris, de sa formation, de ses développements [illegible] Philippe-Auguste.

[illegible] pense généralement que, quand César eut [illegible] les caractères d'une construction gallo-romaine [illegible]

l'Parvis-Notre-Dame, mirent à découvert, sur une longueur considérable, un gros mur, en petit appareil, partant de l'emplacement actuel de la porte méridionale de la façade de la cathédrale, et suivant les inflexions du rivage de la Seine. Des personnes dont le nom fait autorité en matière d'archéologie ont jugé que ces murailles, malgré leur éloignement de la rivière, faisaient partie de la clôture gallo-romaine de Lutèce. Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque reculée la Seine, étant dépourvue de quais, empiétait sur le sol de l'île, lors des grandes eaux, et qu'en temps ordinaire une grève servant de chemin de ronde devait régner autour de l'enceinte.

Bien que ces découvertes aient pu paraître concluantes, nous nous en tiendrons aux probabilités; car, en définitive, jusqu'à nouvelle preuve, il est permis de voir dans les murailles exhumées les débris de quelque édifice inconnu. Nous n'invoquerons pas, ainsi que l'ont fait quelques historiens, le témoignage de la charte donnée par le roi Childebert pour la fondation de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; car l'authenticité de ce document, où il est parlé des murs de Paris, est fortement contestée.

Il est donc impossible de déterminer exactement à quelle date remonte la construction de la première enceinte de Paris; mais, ce dont on ne saurait douter, c'est que, lors du siége de cette ville par les Normands en 886, la Cité fût entourée de murailles garnies de tours. Abbon, religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui nous a laissé un poëme sur ce siége dont il fut témoin, fait mention, en plusieurs endroits, des murs qui fortifiaient la Cité. Nous nous contenterons de rapporter les vers 55 et 56 du livre II de ce poëme :

> *Mœnia circumeunt, trucibus gladiis onerati*
> *Dgressique foras nostri circumdare turres.*

Ces vers disent clairement que la ville était entourée d'une enceinte, et qu'entre les murailles et la Seine s'étendait une grève assez large pour servir de champ de bataille aux Normands descendus dans l'île et aux Parisiens sortis de la Cité pour les repousser. On sait aussi que les ponts qui rattachaient l'île aux rives droite et gauche du fleuve étaient couverts par deux places d'armes, le Grand et le Petit-Châtelet.

Il est très-vraisemblable qu'alors déjà une enceinte fortifiée entourait le faubourg septentrional de Paris; les historiens du temps rapportent, en effet, qu'à diverses reprises, pendant le IXe siècle, les Normands, ne pouvant forcer le passage de la Seine, transportaient leurs barques à terre pendant l'espace de deux milles, puis les remettaient à flot au-dessus de Paris; on peut donc croire que les pirates faisaient, du côté de la rive droite, le tour d'une clôture assez étendue, renfermant les faubourgs de la ville. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'avant la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste il existait sur la rive droite une muraille percée de portes. L'abbé Suger, ministre de Louis VI et de Louis VII, mentionne, dans un compte rédigé vers 1145, une maison qu'il avait acquise près d'une des portes de Paris. *Domum quæ super est portæ Parisiensi, versus Sanctum-Medericum.* Il est donc incontestable que, sous Louis le Gros, une porte de ville existait rue Saint-Martin, près de l'église Saint-Merry. De plus, nous avons eu entre les mains des lettres patentes de Louis VII, en date de 1157, par lesquelles ce monarque donne à l'Hôtel-Dieu de Paris 3 sous et 8 deniers de cens, à prendre sur un terrain situé près de la porte Baudoyer : *Apud portam Bauderiam;* la porte Baudoyer, dont il est parlé dans cette charte, se trouvait sur l'emplacement auquel on donna plus tard le nom de place Baudoyer, c'est-à-dire vers le lieu où la rue de Rivoli s'unit à la rue Saint-Antoine. L'existence de ces deux portes suppose celle d'une enceinte; donc, avant le règne de Philippe-Auguste, le faubourg septentrional de Paris était entouré d'une enceinte. Quant à l'époque de la construction de cette clôture, il est impossible de la déterminer; quelques auteurs l'ont attribuée à Louis VI, mais cette assertion est complétement dénuée de preuves.

On n'a pas pu résoudre avec certitude la question de savoir s'il exista jamais sur la rive gauche un mur de clôture antérieur à celui de Philippe-Auguste; toutes les opinions émises à cet égard sont basées sur des suppositions plus ou moins vraisemblables; notre cadre restreint ne nous permet pas de les passer en revue; nous dirons seulement qu'aucune preuve matérielle, qu'aucun document concluant n'éclaire, sur ce point, les ténèbres de l'histoire.

En arrivant au règne de Philippe-Auguste, nous sortons enfin du champ des hypothèses, pour entrer dans le domaine des faits positifs. Rigord, l'historien de Philippe-Auguste, nous apprend que ce prince, à qui l'on doit aussi le pavage des rues principales de Paris, songea à assurer la sûreté de cette ville. En 1190, avant son départ pour la terre sainte, « le roi ordonna aux bourgeois de Paris, dit Rigord, de travailler sans délai à élever autour de leur ville, qu'il aimait beaucoup, une bonne muraille garnie de tourelles convenablement placées et de portes; nous avons vu terminer en peu de temps cet ouvrage. » Il paraît que Philippe-Auguste acheta le terrain, mais les frais de construction du mur et des tours furent à la charge de la ville. On commença par la partie septentrionale; elle était terminée en 1208, quand on entreprit la partie méridionale, dont l'achèvement eut lieu vers 1210. Ces constructions se composaient d'un mur d'enceinte de 8 pieds environ d'épaisseur, flanqué de cinq cents tours et percé de treize portes ou poternes. L'espace enserré dans ce mur d'enceinte mesurait 739 arpents, dont on pourrait ressusciter le plan général en traçant une ligne qui enfermerait à la fois le pont des Arts, la cour du Louvre, l'Oratoire, la rue de Grenelle-Saint-Honoré, la rue du Jour, la rue Montmartre, la rue Bourg-l'Abbé, la rue Michel-Lecomte, la rue de Braque, la rue du Temple, la rue Saint-Antoine, la rue Saint-Paul, la Seine, le Pont des Tournelles, la rue des Fossés-Saint-Victor, la place de l'Estrapade, la rue des Fossés-Saint-Jacques, l'ancienne rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, la rue de l'Observatoire, l'École de médecine, la rue Saint-André-des-Arts, la rue Dauphine et le collége Mazarin. L'enceinte de Philippe-Auguste ne demanda pas moins de vingt-cinq années de travaux. Fortifiée par un grand nombre de tours, elle était en outre protégée par plusieurs tours principales détachées, placées à l'entrée et à la sortie de la Seine sur chaque rive et commandant le cours du fleuve. Nous citerons à l'entrée, sur la rive droite, la tour de Billy, sur la rive gauche, la Tournelle, et à la sortie, sur la rive droite, la tour du Coin, et, sur la rive gauche, la célèbre tour de Nesle. Chacune de ces tours était, à l'entrée de la nuit, réunie à sa parallèle par une énorme chaîne de fer tendue à fleur d'eau, afin d'empêcher la navigation nocturne et de prévenir ainsi une surprise de l'ennemi. Quant aux portes de Paris à cette époque, nous allons en donner la liste sommaire : nous commencerons par la porte Barbette ou Barbéel-sur-l'Ycane, située en amont de la rivière en face de l'île de la Cité. Cette porte, qui tirait son nom du voisinage de l'hôtel Barbeaux, se trouvait au bord du fleuve, au-dessus du pont Marie, à peu près sur l'emplacement compris entre la rue de l'Étoile et la rue Saint-Paul. En remontant au N., on rencontrait la porte Baudoyer (dite au XIVe et au XVe siècle porte Baudet, et rendez-vous favori des nouvellistes). La porte de Braque était située près de l'hôtel Soubise (actuellement les Archives), à l'angle des rues de Braque et du Chaume; elle tirait son nom d'Arnaud de Braque, qui fit construire, en 1348, non loin de là, l'hôtel et la chapelle de la Merci. La porte Saint-Denis, dite porte des Peintres, était située rue Saint-Denis, à l'embouchure de la rue Mauconseil. Elle fut démolie en 1535, sous François Ier. Elle a laissé son nom à l'impasse des Peintres, qui existe encore. Quant au mot de peintres en lui-même, il provenait d'une maison qui, en 1303, appartenait à un peintre nommé Gilles. La porte Montmartre se trouvait rue Montmartre, entre la rue du Jour et la rue Jean-Jacques-Rousseau. Elle s'appelait aussi porte Saint-Eustache, de la proximité de l'église. Elle fut démolie en 1380. La porte de Behaigne ou de Bohême, qui tirait son nom du voisinage de l'hôtel de ce nom, était située au coin de la rue de Grenelle-Saint-Honoré et de la rue Coquillière. On l'appela aussi porte Coquillière, du nom d'une riche famille dont l'habitation était proche. La porte Saint-Honoré était située dans la rue Saint-Honoré (alors rue de la Charronnerie), à la hauteur du temple de l'Oratoire. C'était la dernière de l'enceinte septentrionale. L'enceinte méridionale subsista plus longtemps que celle de la rive droite qui, comme on le sait, fut, deux siècles et demi plus tard, remplacée par la muraille d'Étienne Marcel. Elle commençait à la Seine par le fort de la Tournelle, et une porte vint s'y appuyer au XIIIe siècle, qui, démolie, puis rebâtie, devint sous Louis XIV la porte Saint-Bernard. Au midi, on rencontrait la porte Saint-Victor, qui tirait son nom de l'abbaye voisine et qui fut démolie en 1684; elle était située rue Saint-Victor, au-dessous de la vieille rue d'Arras. La porte Bordet, ou Bourdet, ou Bourdelle était située à l'embouchure méridionale de la rue Descartes; elle tirait son nom d'une famille puissante qui habitait les environs. On la nommait aussi porte Saint-Marcel. Elle fut démolie en 1683. La porte Saint-Jacques, dite aussi porte Notre-Dame-des-Champs, était située dans la grande rue du Petit-Pont, devenue rue Saint-Jacques. Elle devait son nom au voisinage d'une chapelle. Ce fut par la porte Saint-Jacques que Henri IV, en 1590, faisant le siége de Paris, essaya de s'introduire dans la ville; mais la tentative échoua grâce à l'énergie des assiégés, placés sur les murailles et commandés par un libraire nommé Nivelle. La porte Saint-Michel, qu'on appela depuis porte de Fert, puis, par corruption, porte d'Enfer, était située à peu près à la naissance de la rue qui en consacre le souvenir. La porte Saint-Germain s'élevait rue de l'École-de-Médecine, entre la rue du Paon et la cour du Commerce; on l'appelait aussi porte des Cordeliers ou des Frères-Mineurs. Enfin la porte Buci était située rue Saint-André-des-Arts, au coin de la rue Contrescarpe, dont le nom rappelle les fossés qui défendaient l'enceinte. Ce fut du haut de la porte Buci que Perrinet Leclerc jeta aux Bourguignons les clefs de la ville, qu'il venait de dérober à son père pendant son sommeil. Quand nous aurons nommé la porte Philippe-Hamelin, élevée beaucoup plus tard, la poterne Barbette, voisine du célèbre hôtel Barbette, dit le *Séjour de la reine* (v. TOURELLES), la poterne Nicolas-Huidelon, située à peu près à la hauteur de la porte Saint-Martin actuelle, nous aurons donné la physionomie à peu près complète de l'enceinte du vieux Paris et des portes qui y donnaient accès.

Différents fragments de l'enceinte de Philippe-Auguste, enclavés dans des propriétés particulières, existent encore aujourd'hui. Le plus apparent se voit dans la rue Clovis, près de la rue des Fossés-Saint-Victor. Cette clôture consistait en deux murs reliés entre eux par un blocage de moellons noyés dans un ciment assez tenace; les tours qui la garnissaient étaient de forme ronde et engagées dans le mur; il est certain que, dans l'origine, elle n'était pas bordée de fossés.

En 1356, après la bataille de Poitiers, les Parisiens songèrent à mettre la capitale à l'abri d'un coup de main; d'après les ordres d'Étienne Marcel, ils entreprirent d'exhausser et de relever les vieux murs et de les entourer de fossés. Toutefois, des quartiers populeux s'étant déjà établis au delà de la muraille septentrionale, il fut décidé que, de ce côté de Paris, on établirait une nouvelle enceinte; ce projet fut mis à exécution par Charles V, qui engloba dans une clôture demi-circulaire les quartiers nouveaux qu'on appelait les faubourgs du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis et Saint-Honoré. Cette clôture de Charles V commençait à la tour Billy, vis-à-vis de la pointe orientale de l'île Louviers, vers l'endroit où le canal se joint aujourd'hui à la Seine, et aboutissait, en formant un vaste demi-cercle, à environ cinquante mètres vers l'ouest du pont des Saints-Pères; elle consistait en une haute muraille de pierre de taille, bordée d'un fossé, flanquée de tours rondes et carrées, et accompagnée, de distance en distance, de terre-pleins destinés à porter de l'artillerie. Certains points de cette enceinte, surtout le voisinage des portes, étaient fortifiés de bâtiments de pierre, garnis de tours, auxquels on donnait le nom de bastides ou bastilles, dont la plus célèbre était la bastille Saint-Antoine, qui acquit, comme prison d'État, une sinistre renommée.

Pendant les règnes qui suivirent celui de Charles V, l'enceinte de Paris fut l'objet de divers travaux ayant pour but de la mettre en rapport avec les progrès de l'artillerie; mais, jusqu'au règne de Louis XIII, les limites de la ville ne changèrent pas. Si l'on en croit Rabelais, au milieu du XVIe siècle, les murailles de la partie méridionale de Paris étaient dans un triste état. On lit, en effet, au chapitre XV de *Pantagruel :* « Panurge (revenant de la Follie-Goubelin) considéroit les murailles de Paris et, en irrision, dist à Pantagruel : « Voyez cy ces belles murailles. » O que fortes sont et bien en poinct pour » guarder les oysons en mue! Par ma barbe, » elles sont compétemment meschantes pour » une telle ville que ceste cy; car une vache » avecques ung pet en abattroit plus de six » brasses. » Il paraît, en effet, que sous François Ier on faisait peu de cas du mur méridional de la ville; aussi, toutes les fois qu'on appréhendait quelque attaque de ce côté de la ville, on se hâtait de creuser des tranchées et d'élever des remparts au delà des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques.

Louis XIII recula les limites de la ville du côté du nord-ouest, à peu près jusqu'à la ligne des boulevards actuels; il construisit une enceinte bastionnée englobant l'enclos des Tuileries. Sous Louis XIV, le maréchal Vauban ayant entouré la France d'une triple ceinture de places fortes, les remparts de Paris parurent inutiles; des allées d'arbres vinrent former à la capitale de la France une enceinte pacifique; elles prirent le nom de boulevards, qui rappelle l'existence des anciennes fortifications.

En 1782, les fermiers généraux proposèrent à Louis XVI d'enfermer les faubourgs de Paris dans un nouveau mur d'enceinte, en faisant percer des ouvertures faciles à surveiller au point de vue du payement des droits dont étaient chargées les marchandises entrant dans la ville. Ce projet fut adopté et mis à exécution sous la direction de l'architecte Ledoux, à qui l'on doit les dessins des pavillons des barrières. Cette enceinte, à laquelle on donnait le nom de mur d'octroi, était percée de 55 barrières.

Sous Louis-Philippe, en 1840, une loi, due à l'initiative de M. Thiers, décida qu'on enfermerait Paris dans une seconde enceinte fortifiée qui présenterait un développement de 39 kilomètres, protégée par un large fossé et divisée en 94 bastions. Les remparts furent construits en meulière et en pierre de taille; les bastions devaient exiger un armement de 658 canons. En outre, pour protéger les remparts et les abords de la capitale, on construisit tout autour, à une distance moyenne de 1,500 à 2,000 mètres, 16 forts détachés, armés de 982 canons.

En 1860, les communes comprises entre le mur d'octroi et les fortifications ayant été annexées à la ville de Paris, le mur d'octroi fut démoli, et l'enceinte fortifiée devint la limite de la capitale.

L'ancien mur d'octroi comprenait, nous venons de le dire, 55 barrières; l'enceinte actuelle en compte 66, non compris les poternes et les percées de chemins de fer.

La dernière guerre ayant démontré l'insuffisance des forts à protéger la capitale, jusqu'au centre de laquelle arrivaient les obus lancés par les énormes canons Krupp, l'opinion publique s'émut à juste titre de cette situation d'infériorité, et elle s'intéressa vivement dès lors à tout ce qui touche à la reconstitution de nos forces et de nos moyens de défense. La capitale de la France devait entrer en première ligne dans les préoccupations du gouvernement, et le comité de défense fut chargé d'examiner un projet de loi relatif à la construction autour de Paris de nouveaux ouvrages extérieurs, beaucoup plus éloignés de l'enceinte que ceux qui existent actuellement. Aussitôt que ce projet de loi eut été rédigé, le général de Chabaud-Latour donna lecture à l'Assemblée nationale, dans la séance du 26 mars 1874, du rapport émanant du comité. Nous en donnerons simplement les conclusions qui ont été adoptées par la Chambre, jugeant complétement inutile d'entrer dans l'analyse et de faire la critique de l'exposé des motifs qui ont démontré la nécessité d'un nouveau système de défense, ainsi que des points choisis par le comité pour l'emplacement des forts à construire.

Les forts qui comportent des ouvrages de premier ordre sont, dans la région du N. : Cormeilles et Domont;

Dans celle de l'E. : Vaujours et Villeneuve-Saint-Georges;

Dans celle du S.-O. : Palaiseau, Saint-Cyr et Saint-James. Le plus important de ces ouvrages est celui de Saint-Cyr, qui sera construit dans des conditions exceptionnelles de solidité et pourvu de moyens de défense qui lui permettent de jouer le rôle important qui lui est assigné. Tous les ouvrages que nous venons de citer seront, d'ailleurs, de premier ordre.

Des ouvrages de moindre importance seront établis :

Dans la région du N. : à Montlignon, Stains, Montmorency;

Dans celle de l'E. : tête du pont de la Marne, entre Noisy-le-Grand et Villiers, reliée par une série d'ouvrages sur une ligne à Vaujours et à Villeneuve-Saint-Georges;

Dans la région du S.-O. : à Châtillon, la Butte-Chaumont, Villeras, le Haut-Buc, Marly, Saint-James, Aigremont;

Enfin, des batteries permanentes seraient construites : deux en avant du fort de Palaiseau; une à droite du fort de Saint-Cyr, au bois du Chêne.

La dépense totale nécessaire à la construction de cette série de forts et d'ouvrages a été évaluée par la commission à 60 millions, mais les hommes compétents estiment que cette somme sera insuffisante et que des crédits supplémentaires, qui pourront s'élever à 20 millions, peut-être à plus, devront être demandés.

Les travaux, de l'avis du comité de défense, pourraient être exécutés en trois ans, si les 60 millions nécessaires étaient mis à la disposition du génie militaire; mais la pénurie du budget obligeant à procéder plus lentement, 7 millions seulement ont été alloués pour 1874, comme à-compte sur la somme totale.

Boulevards et avenues.

Nous ne reprendrons pas ici l'histoire des boulevards de Paris, esquissée au mot BOULEVARD. Nous n'essayerons pas non plus de les décrire, ce serait décrire Paris lui-même; car ses boulevards, grandes artères de sa circulation, théâtre nécessaire de tous ses plaisirs, de toutes ses fêtes, de toutes ses affaires, de toutes ses émotions, constituent un monde essentiellement mobile, dont la physionomie est aussi séduisante à contempler que difficile à fixer et à décrire. Pour voir et connaître Paris, le vrai Paris, Paris vivant, Paris moderne, il suffirait, à la rigueur, de parcourir la magnifique voie publique qui s'étend de la place de la Bastille à celle de la Madeleine.

Ce que nous avons dit des boulevards n'est entièrement applicable, en effet, qu'à la section que nous venons de désigner. L'étendue des voies parisiennes qui portent le nom de boulevards est immense. Pour nous guider dans cet inextricable dédale, nous distinguerons les boulevards en trois catégories : 1° boulevards intérieurs; 2° anciens boulevards extérieurs; 3° boulevards militaires. Les boulevards qui ne font point partie de ces trois catégories peuvent y être rattachés comme annexes ou aboutissants.

1° *Boulevards intérieurs.* La série de ces boulevards se développe, sur la rive droite, du quai Henri IV, où commence le boulevard Bourdon, et du quai de la Râpée, où commence celui de la Contrescarpe, jusqu'à la place de la Madeleine. Les deux premiers boulevards côtoient le canal Saint-Martin et aboutissent l'un et l'autre à la place de la Bastille. Sur cette place s'ouvrent, à droite, le boulevard Richard-Lenoir, sur l'emplacement du canal, qui est recouvert en cet endroit, et, à gauche, le boulevard Beaumarchais, qui continue la grande ligne dont nous nous occupons ici.

Le boulevard Beaumarchais, ouvert en 1671 sous le nom de boulevard Saint-Antoine, a environ 700 mètres de longueur.

Beaumarchais, qui lui a donné son nom actuel, y possédait de vastes terrains sur les-

quels il avait fait construire un magnifique hôtel. Le boulevard des Filles-du-Calvaire est beaucoup moins étendu. Il doit son nom à un couvent de femmes fondé par le Père Joseph, la fameuse *Éminence grise*. Mais les boulevards que nous venons de nommer sont relativement déserts; le vrai mouvement parisien ne commence que sur le boulevard du Temple, qui leur fait suite. Il a longtemps porté le nom populaire de boulevard du Crime, à cause des pièces mélodramatiques qu'on jouait dans plusieurs de ses nombreux théâtres. Le boulevard du Temple se termine à la place du Château-d'Eau. Sur la même place commence le boulevard Saint-Martin, qui suivait anciennement une pente abrupte, corrigée pour la chaussée, mais qu'on a été contraint de conserver pour les allées latérales destinées aux piétons. Le boulevard Saint-Denis, un des moins étendus de cette série, occupe l'espace compris entre la porte Saint-Martin et la porte Saint-Denis. Le mouvement y est prodigieux à cause de la population affairée qu'y déversent plusieurs grandes voies industrielles et commerçantes. Vient ensuite le boulevard Bonne-Nouvelle, le plus irrégulier de tous, et néanmoins un des plus riants et des plus animés. Plus loin, on rencontre le boulevard Poissonnière, le grand boulevard des magasins et des bazars. Le boulevard Montmartre est remarquable par le luxe prodigieux de ses cafés, de ses boutiques et de ses maisons particulières. On y trouve aussi de nombreux théâtres. Le boulevard des Italiens (425 mètres) fut créé en 1676. Il doit son nom au théâtre des Italiens. Le dépôt des gardes-françaises, que le café de Foy a remplacé, lui fit quelque temps donner le nom de boulevard du Dépôt. En 1815, on l'appela, par ironie, le boulevard de Gand, parce que c'était le lieu de réunion des partisans de Louis XVIII, réfugié à Gand pendant les Cent-Jours. Il a joui sous cette appellation d'une renommée européenne. Ce boulevard, dont presque toutes les maisons sont de somptueux hôtels, est le rendez-vous favori de la jeunesse élégante. Le boulevard des Capucines doit son nom à un couvent de femmes fondé en 1790. Celui de la Madeleine, le moins étendu de tous, n'a guère que 200 mètres de développement. Il débouche sur la place de la Madeleine, qui terminait la série des anciens boulevards avant le percement du boulevard Malesherbes. Celui-ci, ouvert en 1861, commence à la place de la Madeleine et aboutit aux fortifications, sur le boulevard Berthier.

Telle est la série des boulevards intérieurs de la rive droite; nous y rattacherons comme annexes les boulevards qui débouchent dans cette grande ligne ou qui la coupent, en reprenant leur série dans l'ordre que nous avons déjà suivi, c'est-à-dire en commençant à la Seine, par la partie orientale de Paris. Le boulevard Mazas commence au quai de la Râpée et aboutit à la place du Trône, sur un parcours de 2 kilomètres. Celui de Richard-Lenoir va de la place de la Bastille au boulevard du Prince-Eugène. Celui des Amandiers (projeté en 1874) doit aller, par un parcours de 1,800 mètres, du boulevard du Temple à celui de Ménilmontant. Celui de Magenta, plus étendu encore, commence au boulevard Saint-Martin et aboutit au boulevard de Rochechouart. Le boulevard de Strasbourg, un des plus beaux de Paris, commence à la gare de l'Est. Celui de Sébastopol, qui lui fait suite, atteint la tête du pont au Change. Après ce pont, on trouve le boulevard du Palais, qui traverse la Cité, et relie les boulevards du nord à ceux du sud. Le boulevard Hoche, ancien boulevard Haussmann, construit pendant l'administration du préfet de ce nom, va de la rue Laffitte à la place de l'Etoile.

Les boulevards intérieurs de la rive gauche ne peuvent, sous aucun rapport, être comparés à ceux de la rive droite. Autant ces derniers sont brillants, luxueux, animés, autant les autres sont tristes et déserts. Ce sont, en général, de vastes artères pratiquées dans le vide, le plus souvent bordées de clôtures de planches attendant vainement l'occasion de protéger de somptueuses constructions, traversant en certains endroits des amas de hideuses masures étonnées de voir la lumière, longeant des murs de cimetières, traversant des cloaques, etc., etc. Toutefois, une grande voie projetée, et en partie ouverte, fait exception à cet aspect misérable. Le boulevard Saint-Germain, sans rappeler, même de loin, la somptuosité et le bruit des boulevards de la rive droite, est une fort belle voie dont les amorces sont faites (1874) au quai Saint-Bernard et au pont de la Concorde, formant ainsi, avec le quai, le pont d'Austerlitz, les boulevards de la rive droite, la rue Royale, la place et le pont de la Concorde, un circuit complet. On se propose, au moyen d'un nouveau pont et d'un boulevard qui lui ferait suite, de relier directement le boulevard Saint-Germain à la place de la Bastille, en laissant en dehors du circuit le boulevard Bourdon.

La rive gauche possède une autre ligne beaucoup plus étendue de boulevards intérieurs : elle commence au pont d'Austerlitz et se termine sur l'esplanade des Invalides. Le boulevard de l'Hôpital commence à la place Walhubert, en face du pont d'Austerlitz, entre le Jardin des plantes et la gare du chemin de fer d'Orléans et se termine à la place d'Italie. Il doit son nom à l'hôpital de la Salpêtrière. Le boulevard d'Italie va de la place d'Italie à la rue de la Santé et traverse la Bièvre. Le boulevard Saint-Jacques, qui lui fait suite, traverse la place du même nom et se termine à la barrière d'Enfer. Le boulevard d'Enfer longe le cimetière du Sud et se jette dans le boulevard du Mont-Parnasse. Celui-ci commence au carrefour de l'Observatoire et se prolonge jusqu'à la rue de Sèvres. Là commence le boulevard des Invalides, qui conduit à l'Esplanade du même nom.

Plusieurs boulevards s'embranchent sur ceux que nous venons d'énumérer : ceux de Saint-Marcel, continué par le boulevard Arago (du boulevard de l'Hôpital à la place d'Enfer); de Port-Royal (du boulevard Arago au carrefour de l'Observatoire); de la Gare (de la place d'Italie au quai de la Gare).

Parmi les boulevards de la rive gauche, réservons une place à part au boulevard Saint-Michel; il fait suite au boulevard du Palais, commence au pont Saint-Michel et aboutit au carrefour de l'Observatoire; c'est la voie la plus animée de la rive gauche. Il traverse le quartier Latin et doit aux jeunes habitants de ce quartier une physionomie particulière.

2° *Boulevards dits extérieurs.* Tous ces boulevards sont aujourd'hui contenus dans l'enceinte de Paris; nous nous contenterons de les énumérer. Ce sont, sur la rive droite : les boulevards de Bercy, qui commence au quai de la Râpée; de Reuilly, de Picpus, de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville, de La Villette, de La Chapelle, de Rochechouart, de Clichy, des Batignolles, de Courcelles, qui aboutit à la rue des Ternes. Sur la rive gauche, presque tous les boulevards extérieurs se sont confondus avec les boulevards intérieurs, dont ils étaient séparés par l'ancien mur d'octroi, et dont ils ont doublé la largeur. Ceux qui subsistent sont ceux de Montrouge, de Vaugirard, de Grenelle, qui forment une ligne ininterrompue depuis le boulevard d'Enfer jusqu'au quai de Grenelle.

Sur le boulevard de Rochechouart s'embranche celui d'Ornano, qui se prolonge jusqu'au boulevard Ney, et celui des Batignolles part celui de Clichy, qui atteint celui de Gouvion-Saint-Cyr.

Enfin, une ligne de boulevards commence à la rue de Rome par le boulevard Charras (ancien boulevard Péreire), se continue, le long du chemin de fer de ceinture, par les boulevards Flandrin et Beauséjour, s'interrompt à Passy, et reparaît ensuite sous les noms de boulevards Montmorency et Exelmans. Ce dernier aboutit au pont d'Auteuil.

3° *Boulevards militaires.* La rue militaire qui longe intérieurement le rempart a été divisée en boulevards portant des noms de généraux de l'Empire; nous allons en donner la nomenclature, en commençant toujours par la rive nord-est de la Seine. Rive droite : Poniatowski, Soult, Davout, Mortier, Sérurier, Macdonald, Ney, Bessières, Berthier, Gouvion-Saint-Cyr, Lannes, Suchet (anciennement Junot), Murat. Rive gauche : Victor, Lefebvre, Brune, Jourdan, Kellermann, Masséna.

Il est fort difficile, on peut dire impossible, de distinguer ce qu'on appelle à Paris des avenues des voies auxquelles on donne le nom de boulevards. En principe, il semble que l'on devrait admettre que les avenues sont comme des routes intérieures, ou si l'on veut la partie intérieure des routes qui de Paris se dirigent sur la campagne ou les départements; mais, dans la pratique, cette distinction est fort mal gardée, et si l'on a donné en effet aux routes intérieures le nom d'avenues, on a étendu le même nom à de larges rues plantées d'arbres, que rien ne distingue des boulevards. Nous allons énumérer rapidement les plus remarquables des voies parisiennes connues sous le nom d'avenues, en commençant par celles qui conduisent à l'extérieur : avenues de Daumesnil, de Saint-Mandé, de Vincennes, de Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Clichy, des Ternes, des Champs-Elysées et de la Grande-Armée, Bugeaud, Ingres, de Versailles, sur la rive droite. Avenues de Châtillon, d'Orléans, de Fontainebleau, de Choisy-le-Roi, d'Ivry, sur la rive gauche. Les rues plantées d'arbres qui ont reçu le nom impropre d'avenues sont fort nombreuses et généralement fort belles. Les douze grandes voies qui rayonnent autour de la place de l'Etoile, et dont font partie celles des Champs-Elysées et de la Grande-Armée, ont toutes reçu le titre d'avenue et des noms empruntés à l'histoire du premier Empire. On a de même appelé avenues les huit voies qui aboutissent à la place du Trocadéro. On trouve également des avenues aux Champs-Elysées : Alma, Montaigne, Antin, Marigny; autour du Champ-de-Mars : Suffren, École-Militaire, Lowendal, Ségur, Saxe, Duquesne, La Bourdonnaye, Rapp, Bosquet; autour des Invalides : La Motte-Piquet, Latour-Maubourg, Tourville, Breteuil. Citons encore l'avenue de l'Opéra, ouverte en 1873, et l'avenue Victoria, rue magnifique percée en 1855, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et celle du Châtelet, sur une longueur d'environ 400 mètres. Son nom est un souvenir de la visite de la reine d'Angleterre à l'Exposition de 1855.

Rues.

On ne s'attend pas à trouver ici la description, ni même l'énumération de toutes les rues de Paris. Elles sont (1874) au nombre d'environ 3,300, offrent un développement de 850 kilom. et occupent une superficie de 895 hectares. Les descriptions que nous pourrions donner ne sauraient dispenser de l'usage d'un bon guide et d'un bon plan; nous nous contenterons donc, après quelques généralités utiles, de nommer les principales rues de chacun des vingt arrondissements.

Les noms des rues de Paris ont des origines très-diverses. Quelques-uns sont anciens et consacrent généralement le souvenir d'un fait, d'un individu, d'une industrie, d'un établissement, parfois d'une simple enseigne. Nous croyons qu'il serait possible de classer plus utilement les innombrables voies publiques de Paris en les disposant dans un ordre alphabétique qu'il ne serait pas difficile d'imaginer et qui guiderait le chercheur. Mais ce point de vue mis à part, nous n'avons pas d'objection à faire contre tous ces vieux noms inoffensifs, généralement imposés par un long usage populaire. Il n'en est pas de même des noms politiques qu'on s'est avisé trop souvent de donner aux rues de la capitale et qui sont condamnés à disparaître à chaque changement de gouvernement. C'est ainsi que le deuxième Empire avait inondé la capitale de noms impérialistes, que le régime suivant a dû faire disparaître. Nos pères étaient donc plus sages quand ils donnaient à leurs rues les noms de rue aux Fèves, ou aux Oies, ou de la Tonnellerie, car ces noms, n'excitant aucune répugnance, ne couraient pas risque d'être proscrits.

Nous avons reproché aux noms des rues de Paris de ne pouvoir servir à guider l'étranger, et nous pourrions dire le Parisien lui-même; car personne, pas même les habitants de la capitale, ne peut se flatter de connaître les rues de Paris. Comme remède, fort insuffisant d'ailleurs, à cet inconvénient, l'édilité parisienne a essayé un classement, non pas des rues, mais des numéros. Voici l'ordre adopté à cet égard et l'utilité qu'on peut en tirer. Les rues de Paris sont divisées en deux classes : les rues parallèles et les rues perpendiculaires ou obliques à la Seine. Pour les premières, les numéros suivent le cours du fleuve, c'est-à-dire qu'ils commencent du côté de l'E.; pour les secondes les numéros vont en s'éloignant de la Seine. De plus, quand on marche en remontant la série des numéros, on a les numéros pairs à droite et les numéros impairs à gauche. Il résulte de cette simple convention qu'en remontant l'ordre des numéros on s'éloigne de la Seine ou de l'E. de Paris, suivant la direction des rues que l'on suit, et qu'en redescendant le même ordre on se rapproche de la Seine ou de l'E. de Paris. Pour compléter cette utile indication, les plaques qui portent les noms des rues devraient faire connaître si la rue est parallèle ou perpendiculaire, ce qui soustrairait l'étranger au danger de se diriger sur Auteuil lorsqu'il veut se rendre au pont Neuf.

Les plaques indicatrices, fort rares et peu lisibles autrefois, sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses et plus intelligemment coloriées. Elles sont en belle lave de Volvic, émaillée, à fond bleu, avec les inscriptions en blanc. Cette utile amélioration date de 1844.

Voici, à des degrés bien divers, les rues les plus connues des vingt arrondissements de Paris.

Ier. Rue Castiglione. Cette rue, bordée d'arcades, occupe l'emplacement de l'ancien monastère des Feuillants, et son nom rappelle une victoire du 5 août 1796. Rue de Rivoli, une des plus belles rues de Paris, ornée d'arcades dans une grande partie de sa longueur. Commencée en 1802, elle ne fut achevée qu'en 1865. Elle a 3 kilom. de longueur. Rue Saint-Honoré. Les diverses sections qui la composent ont été construites du XIVe au XVIIIe siècle. Ce fut longtemps la rue la plus importante de la capitale. Citons encore dans cet arrondissement, un des plus somptueux de la capitale, les rues Marengo, des Pyramides, du Roule, de la Monnaie, du Mont-Thabor, Neuve-des-Capucines, Croix-des-Petits-Champs, Coquillière, Coq-Héron, Jean-Jacques-Rousseau, etc.

IIe. Rue de la Paix. C'est la plus monumentale de Paris. Elle relie la place Vendôme à la place de l'Opéra. Cet arrondissement, du reste, abonde en rues magnifiques et nous n'avons que l'embarras du choix : rues d'Antin, du Caire, Colbert, Feydeau, Louvois, Montmartre, des Filles-Saint-Thomas, Notre-Dame-des-Victoires, Poissonnière, Saint-Denis, d'Argout, Richelieu et surtout la rue Vivienne, qui n'a [illegible].

IIIe. Après la rue [illegible] frais dans un quartier riche et populeux, sur une étendue de 1,2[illegible] mètres [illegible] Turenne, ancienne rue Saint-Louis, il faut citer les rues : du Temple, Vieille-du-Temple, Rambuteau, Filles-du-Calvaire, Saint-Martin, Béranger (ancienne rue [illegible]), Beaubourg, Meslay, de la Verrerie, etc.

IVe. Nous citerons [illegible] anciennes, la rue [illegible] M[illegible] fameuse au XIVe s[illegible] avait une réputation [illegible] ancienne et [illegible] ment sont [illegible] dont [illegible] seulement [illegible] [illegible] Saint-Antoine, [illegible] (ancienne rue Saint-Antoine), [illegible] (ancienne rue de Reims).

Ve. Cet arrondissement nous transporte dans les quartiers démocratiques. Quelques-unes de ses rues méritent cependant une mention. Parmi les anciennes, citons la rue Saint-Jacques, la rue de La Harpe, la rue Mouffetard, la rue Soufflot, qui doit son nom à l'architecte du Panthéon; la rue Saint-Victor, la rue du Val-de-Grâce et, parmi les nouvelles ou celles qui ont été transformées, la rue des Feuillantines, la rue Monge, la rue Descartes, la rue Gay-Lussac et la rue des Écoles, très-belle et large voie, tout à fait digne du nouveau Paris.

VIe. Le VIe arrondissement est un immense fouillis de rues, fort différentes de caractère, selon qu'elles appartiennent au quartier Latin ou au quartier Saint-Sulpice, ou qu'elles avoisinent le quartier Saint-Germain. Citons, comme remarquables à divers titres : les rues d'Assas, Bonaparte (ancienne rue des Petits-Augustins), Cassette, de Buci, du Cherche-Midi, de Fleurus, du Four-Saint-Germain, Madame, Mazarine, de Monsieur-le-Prince, de Notre-Dame-des-Champs, de Sèvres, de Tournon, des Saints-Pères, du Vieux-Colombier, etc.

VIIe. Dans le VIIe arrondissement, les rues sont généralement grandes et silencieuses, bordées de riches hôtels, presque toujours précédés de cours, ce qui donne au quartier un aspect triste et ennuyé. Presque tous les ministères occupent cette partie de Paris. Nous citerons seulement les rues Saint-Dominique, de Lille, de Grenelle, de l'Université, de Verneuil, de Bellechasse et du Bac, dont l'animation singulière fait contraste avec le silence du quartier.

VIIIe. Nous sommes revenus, par un long circuit, à la partie centrale de la ville et nous retrouvons aux rues le caractère grandiose qu'elles ont dans le Ier arrondissement. Le quartier est, du reste, en grande partie occupé par les Champs-Elysées, qui sont sillonnés de rues si somptueuses qu'on a cru devoir leur donner le nom d'avenues. Parmi les rues proprement dites, nous signalerons : la rue Royale, les rues Malesherbes, Tronchet, de Tilsitt, de l'Oratoire-du-Roule, de la Ferme-des-Mathurins, de Rome, de l'Arcade.

IXe. Sans nous éloigner du luxe, le IXe arrondissement nous rapproche des plaisirs faciles. Quelques-unes de ses nombreuses rues rappellent encore les quartiers les plus aristocratiques; citons : les rues du Helder, de Provence, Rossini, Auber, Trévise, Taitbout, Saint-Lazare, Laffitte, La Rochefoucauld, Caumartin, Blanche, Breda, de la Chaussée-d'Antin, Maubeuge, Grange-Batelière, Neuve-des-Mathurins, de Suez, qui est l'ancienne rue Clary.

Xe. Les quartiers deviennent de plus en plus excentriques et les rues revêtent l'apparence de celles des petites villes de province. Dans le Xe arrondissement, il faut cependant citer encore la rue La Fayette, rue superbe, qui n'a pas moins de 3 kilom. de longueur et est encore prolongée par la rue d'Allemagne; les rues Saint-Vincent-de-Paul, du Faubourg-du-Temple, du Faubourg-Saint-Denis, du Faubourg-Saint-Martin et de la Grange-aux-Belles.

Les arrondissements qui suivent, à part quelques boulevards [illegible], ne nous offrent plus rien de remarquable en fait de voies publiques. Nous devons nous contenter de mentionner : les rues du Faubourg-Saint-Antoine, de Charonne, d'Oberkampf (ancienne rue Ménilmontant), [illegible], de la Roquette, dans le XIe arrondissement; de Charenton, de Picpus, de R[illegible], dans le XIIe, de la Glacière, de la Santé, [illegible], dans le XIIIe, d'Enfer, [illegible], de Vanves, [illegible], dans le XIVe, de Sèvres, de Vaugirard, dans le XVe; de Longchamp, de la [illegible], dans le XVIe, [illegible], dans le XVIIe, [illegible] de 1871, [illegible], dans le XVIIIe [illegible], d'Allemagne, [illegible] XIXe, [illegible], du Sorbier, de la [illegible] dans le XXe.

Passages.

Le système des [illegible] à côté d'[illegible] [illegible] plus encombrés.

Paris possède près de 16[illegible] passages, [illegible] dans les Ier, IIe, [illegible] et IXe arrondissements. [illegible]

— [illegible]

rue Saint-Honoré, il est peu fréquenté. Sa construction remonte à 1808.

— *Passage Vero-Dodat.* Très-animé, ce passage met en communication la rue de Grenelle-Saint-Honoré avec la rue Croix-des-Petits-Champs.

— *Passage Vivienne.* C'est un des plus riches et des plus fréquentés. Il va de la rue Vivienne à la rue Neuve-des-Petits-Champs et communique avec le passage des Petits-Pères.

— *Passage Colbert.* Très-riche. Il va également de la rue Vivienne à la rue Neuve-des-Petits-Champs, et a été construit sur l'emplacement de l'hôtel Colbert.

— *Passage des Petits-Pères.* Il part du passage Vivienne, dont il est comme une annexe, et, se bifurquant, débouche, d'une part rue de la Banque et, de l'autre, place de la Banque.

— *Passage Choiseul.* Un des plus fréquentés de Paris. On y voit le théâtre des Bouffes-Parisiens, qui occupe la salle de l'ancien théâtre Comte. Il va de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Neuve-Saint-Augustin, et est coupé par le passage Sainte-Anne, qui va de la rue Sainte-Anne à la rue Dalayrac.

— *Passage des Panoramas.* C'est le plus vaste de tous. Il s'ouvre sur le boulevard Montmartre et, par ses nombreuses galeries, communique avec les rues Montmartre, Saint-Marc et Vivienne. Il doit son nom à deux panoramas qui existaient autrefois sur le boulevard Montmartre.

— *Passage du Caire.* Il est également très-fréquenté, et met en communication, par divers embranchements, les rues Saint-Denis, du Caire, des Filles-Dieu et la place du Caire.

— *Passage des Princes.* C'est un passage nouveau, qui va de la rue Richelieu au boulevard des Italiens.

— *Passage Hulot.* De la rue Richelieu à la rue Montpensier.

— *Passage du Saumon.* Très-fréquenté. Il va de la rue Montmartre à la rue Montorgueil.

— *Passage du Grand-Cerf.* De la rue Saint-Denis à la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

— *Passage Molière.* De la rue Saint-Martin à la rue Quincampoix. On y voit le théâtre Molière, qui est aujourd'hui un théâtre d'amateurs.

— *Passage Vendôme.* Du boulevard du Temple à la rue Béranger.

— *Passage de l'Ancre.* De la rue Saint-Martin au boulevard Sébastopol.

— *Passage Bourg-l'Abbé.* De la rue Palestro à la rue Saint-Denis.

— *Passage du Havre.* De la rue Caumartin à la rue Saint-Lazare.

— *Passage de la Madeleine.* C'est un passage improprement dit, car il n'est pas couvert. Il va de la Madeleine à la rue de l'Arcade.

— *Passage Jouffroy.* Il fait face au passage des Panoramas, sert de communication au passage Verdeau et débouche, d'une part dans la rue Grange-Batelière et, de l'autre, sur le boulevard Montmartre.

— *Passage Verdeau.* De la rue Grange-Batelière à la rue du Faubourg-Montmartre.

— *Passage de l'Opéra.* Avant la destruction de l'Opéra par l'incendie de 1874, ce passage mettait ce théâtre en communication avec le boulevard des Italiens; il s'ouvre aussi sur les rues Le Peletier, Rossini et Drouot.

La rive gauche ne possède pas de passages dignes d'être signalés. Nous citerons, pour mémoire : le passage Stanislas, non couvert, et allant de la rue Bréa à la rue Notre-Dame-des-Champs; le passage du Commerce (rue Saint-André-des-Arts et de l'École-de-Médecine), couvert sur une longueur de quelques mètres; le passage du Pont-Neuf (rue de Seine et Mazarine), beaucoup trop couvert, car on n'y voit goutte en plein midi.

Places.

Les places de Paris sont incontestablement au nombre de ses plus beaux ornements; mais, comme celles qui méritent une mention sont décrites à leur ordre dans ce *Dictionnaire*, nous pouvons nous contenter ici, non d'une nomenclature complète, qui serait sans objet, mais seulement de l'énumération rapide des plus importantes.

— *Place du Carrousel.* C'est un immense espace irrégulier, enclavé complétement par les bâtiments du Louvre, des Tuileries et les constructions [illegible].

— *Place du Théâtre-Français.* Elle est mal [illegible] irrégulière, à l'entrée de l'avenue de l'Opéra, dont il n'existe encore que [illegible] (1874).

— *Place du Palais-Royal.* Place carrée, de [illegible], formée au N. par le Palais-Royal et au S. par le Louvre, à l'E. et à l'O. [illegible] parallèles ornées d'arcades.

— *Place du Louvre*, entre la façade principale du Louvre et [illegible] Saint-Germain-l'Auxerrois. [illegible] thique [illegible] prétention de ressembler à l'église [illegible] le tout par une tour qui ne ressemble à rien.

— *Place Vendôme.* Grande place carrée à pans coupés, parfaitement régulière et ornée à son centre d'une grande colonne monumentale. Cette place fut construite sous Louis XIV.

— *Place des Victoires.* Place elliptique, construite sous Louis XIV, et dont le centre est occupé par une statue équestre de ce prince.

— *Place Dauphine.* Place triangulaire, située à la pointe O. de l'île de la Cité, en face de la statue de Henri IV.

— *Place du Châtelet*, entre le théâtre du même nom et le Théâtre-Lyrique, à la tête du pont au Change. Elle est mal circonscrite, mais ornée d'une assez belle fontaine, nommée fontaine du Palmier.

— *Place Louvois.* Place carrée, bornée à l'E. par la rue Richelieu. Très-belle fontaine.

— *Place de la Bourse.* Le palais de la Bourse en occupe le milieu.

— *Place du Château-d'Eau*, entre les boulevards du Temple et de Saint-Martin. Construite en 1811, on cherche depuis cette époque, et toujours inutilement, le moyen de la décorer et de la régulariser. Les plus hardis proposent de la supprimer.

— *Place de l'Hôtel-de-Ville.* Nous avons fait son histoire sous le nom de place de Grève. La place moderne a deux graves inconvénients : elle est trop grande, ce qui rend toute décoration insuffisante, et, de plus, elle est complétement ouverte du côté de la Seine.

— *Place Royale.* Vieille place (1604), qui a gardé son ancienne physionomie, son calme, nous pourrions dire sa tristesse, car on n'y a pas plus d'air et de jour, malgré son étendue, que dans une cour un peu vaste. Elle est située dans l'angle formé par la rue Saint-Antoine et le boulevard Beaumarchais.

— *Place Notre-Dame*, à l'E. de l'église de ce nom, sur l'emplacement de l'ancien archevêché. Fontaine gothique avec décorations religieuses.

— *Place de la Bastille.* Vaste place circulaire, construite autour de l'emplacement qu'avait occupé la Bastille. Sur cet emplacement même s'élève la colonne de Juillet. Comme toutes les places trop grandes, celle de la Bastille ne peut être convenablement décorée.

— *Place du Panthéon.* Elle est semi-circulaire, circonscrite au fond par la façade du Panthéon, en avant par les bâtiments symétriques de la Faculté de droit et de la mairie du V^e^ arrondissement.

— *Place de l'Observatoire.* C'est un espace fort irrégulier, sur lequel aboutissent trois boulevards, l'avenue de l'Observatoire et la grande avenue qui faisait autrefois partie du jardin du Luxembourg. On y voit la statue du maréchal Ney, par Rude.

— *Place Saint-Michel*, espace non circonscrit, situé entre le pont Saint-Michel et le boulevard de même nom. On a essayé de la décorer au moyen d'une immense fontaine multicolore, adossée à une maison, en face du pont.

— *Place Saint-Sulpice*, entre l'église de ce nom et la mairie du VI^e^ arrondissement. Une fontaine, lourde comme une montagne, occupe le milieu de cette place trop petite pour une pareille masse.

— *Place de Breteuil*, sur l'avenue de même nom, derrière les Invalides. Le centre de cette place circulaire est occupé par la colonne élevée au-dessus du puits artésien de Grenelle.

— *Place du Palais-Bourbon.* C'est une place rectangulaire, régulièrement décorée, fort simple d'ailleurs, située derrière le palais du Corps législatif. Une statue de la Loi en occupe le centre.

— *Place de la Concorde.* Isolée de tout édifice, elle n'est circonscrite que par sa décoration propre. Nous l'avons suffisamment décrite ailleurs.

— *Place d'Europe.* C'est incontestablement la plus singulière des places du monde entier. Depuis les dernières modifications qu'elle a subies, cette place, de forme circulaire, se compose essentiellement d'un immense pont en fer, sous lequel passent les nombreuses voies du chemin de fer de l'Ouest. Les côtés de ce pont gigantesque s'évasent de façon à se raccorder avec quatre des grandes rues qui débouchent sur la place.

— *Place de l'Opéra.* Située en face du nouvel Opéra, cette place rectangulaire est à cheval sur le boulevard des Capucines. De grandes voies y aboutissent de tous côtés.

— *Place Saint-Georges.* C'est une petite place circulaire, située derrière l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Elle est ornée d'une fontaine.

— *Place du Prince-Eugène*, à l'intersection du boulevard de ce nom et de celui d'Austerlitz.

— *Place de la Roquette*, devant la prison de ce nom. Elle a le triste privilége d'être le théâtre des exécutions capitales.

— *Place du Trône*, à l'ancienne barrière du Trône. Malgré les grands frais de décoration qu'on y a faits, cette grande et belle place est peu connue des Parisiens, à cause de son éloignement.

— *Place d'Enfer*, à l'ancienne barrière d'Enfer. C'est là que se trouve l'entrée principale des catacombes.

— *Place du Trocadéro.* Située sur les hauteurs de Chaillot, en face du Champ-de-Mars, cette place paraît destinée à devenir une des plus belles de Paris. L'Empire en avait fait la place du Roi-de-Rome et l'avait entourée d'avenues consacrées à d'autres *gloires* napoléoniennes.

— *Place de l'Etoile.* Elle est située autour de l'arc de triomphe de l'Etoile; de magnifiques avenues y conduisent de tous côtés.

— *Place de Clichy.* Elle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne barrière de Clichy, illustrée par le combat qu'y livrèrent les gardes nationaux le 30 mars 1814. Un monument élevé sur la place consacre ce souvenir.

Quais et ports.

Paris doit incontestablement ses premiers accroissements et l'origine de sa prospérité à l'activité de la navigation sur la Seine. Mais cette voie de communication, qui semblait devoir lui assurer un accroissement sans limites, est devenue de bonne heure insuffisante. Les grandes routes d'abord et les chemins de fer dans ces derniers temps y ont si bien suppléé, que la navigation fluviale, qui fut autrefois le seul débouché commercial de la capitale, est aujourd'hui presque complétement désertée, malgré les efforts persévérants des économistes qui sont restés fidèles à ce mode de transport. Paris ne reçoit plus guère par eau qu'une faible partie du combustible, du vin et des fruits qu'il consomme, et n'expédie rien ou presque rien par cette voie; ceux qui s'obstinent à utiliser le cours du fleuve à autre chose qu'aux régates et aux promenades en bateaux-mouches se sont rattachés à une idée gigantesque : c'est d'amener la mer à Paris, ne pouvant transporter Paris sur les bords de l'Océan.

Les ports de Paris ont donc perdu presque toute leur importance. Mais ses quais conservent comme promenades publiques un très-puissant attrait. Nous devons expliquer ici que les Parisiens n'entendent nullement par quais les espaces unis, sans parapet, encombrés de colis, peuplés de mariniers, empuantis de l'odeur de goudron, que les populations maritimes appellent des quais : les quais des Parisiens sont des voies magnifiques, presque toujours bordées d'un côté par de somptueux édifices, et de l'autre séparées de la grève par de solides parapets, très-haut placés au-dessus des plus hautes eaux, et où l'on peut, à son aise, s'accouder pour voir passer les bateaux-omnibus, les périssoires, les interminables trains de bois, et de temps en temps les glaçons, dont l'impétuosité menace la solidité des ponts. Quant aux plans inclinés, solidement pavés, où des grues puissantes déchargent les rares colis apportés par les bateaux, c'est ce qu'on appelle les ports. Ports et quais exigent une mention spéciale, quelquefois une description succincte; nous allons les décrire rapidement, en descendant d'abord la rive droite du fleuve. C'est donc par le quai de Bercy que nous débuterons. A Bercy, nous sommes dans l'enceinte de Paris, mais nous sommes, pour ainsi dire, encore en dehors de la capitale. Bercy est un immense entrepôt de boissons, autrefois alimenté par la Seine aujourd'hui par le chemin de fer de Lyon. Le mouvement est très-considérable sur ce point de la capitale. Quant au château qui a donné son nom à l'ancienne commune de Bercy et au quai actuel, il n'en reste qu'un pavillon sans grand intérêt. Les amateurs parisiens qui s'obstinent à aller boire à Bercy et à y manger des matelotes oublient que le vin qu'on y consomme était destiné à y faire un court séjour qui ne peut ni diminuer son prix ni améliorer sa qualité, et que la matière première des matelotes est fournie, non point par les eaux de la Seine, mais par la vente à la criée des Halles centrales. Le quai de la Râpée, qui suit celui de Bercy, n'en est qu'un prolongement et n'en diffère point par le caractère. Celui de la Bastille (anciennement de Henri IV), nous introduit dans le vrai Paris. Il occupe une partie de l'ancienne île Louviers. Le quai des Célestins longe la rive droite de la Seine, jusqu'au Pont-Marie, qui unit cette rive à l'île Saint-Louis. Celui de l'Hôtel-de-Ville lui fait suite; la grève qui le bordait autrefois avait donné son nom à la place de Grève, si célèbre dans l'histoire de Paris. Le quai de Gèvres, qui a absorbé l'ancien quai Pelletier, a vu construire le premier pont de l'ancien Paris. Le quai de la Mégisserie a laissé dans l'histoire d'assez tristes souvenirs sous son ancien nom de quai de la Ferraille, où l'on vend, dit un poëte :

> Des oiseaux, des hommes et des fleurs,

et dont une partie porta longtemps le nom caractéristique de Vallée-de-Misère. Les marchands de vieux fers, qui lui avaient donné son ancien nom, ont transformé leurs échoppes en somptueux magasins d'appareils de chauffage perfectionnés; quant aux marchands d'oiseaux, ils ont cédé la place à une spécialité toute moderne, les jardiniers en boutique, et se sont eux-mêmes transportés sur le quai suivant. C'est le quai du Louvre, le plus beau peut-être et le plus vivant de tous ceux de la capitale. Il commence au pont Neuf et se prolonge jusqu'au pont des Saints-Pères, bordé en partie par la façade méridionale du Louvre. Il a porté autrefois le nom de quai de l'Ecole. Le quai des Tuileries longe le palais et le jardin de ce nom et se termine à la place de la Concorde. N'étant bordé par aucun édifice particulier, aucune boutique, aucun café, c'est un des plus solennels et des plus tristes. Aussi, quoique plus régulier et plus beau que les quais qui lui font face de l'autre côté de l'eau, il est bien moins fréquenté. Le quai de la Conférence, parallèle au cours la Reine, est également inhabité; mais il participe à la gaieté des Champs-Elysées, dont les magnifiques ombrages offrent un si grand attrait à la population de Paris. Le quai de Billy, qui vient ensuite, ne participe que très-peu à ce mouvement, et quand on approche de l'ancienne barrière de Passy, on est tenté de se croire déjà loin de Paris. Le quai de Billy, ancien chemin de Versailles, a porté aussi le nom de quai Chaillot. C'est sur ce quai que sont établies les fameuses pompes de Chaillot, destinées à alimenter d'eau une partie de la ville; on ne saurait trop s'étonner de l'idée qui a fait établir là, au-dessous de la capitale, les appareils destinés à lui fournir de l'eau potable. Les deux quais qui suivent, ceux de Passy et d'Auteuil, n'offrent rien de commun avec les quais parisiens et ne sont bordés que de restaurants et d'établissements de marchands de vin, autrefois prospères, mais fort misérables depuis que l'annexion des anciennes banlieues a porté plus loin le but des promeneurs.

Pour aborder les quais de la rive gauche, nous traverserons la Seine sur le magnifique pont-viaduc d'Auteuil. Le quai de Javel, que nous rencontrons tout d'abord, n'offre rien de remarquable. Celui de Grenelle, qui vient ensuite, est intéressant par le prodigieux mouvement industriel qui s'y produit. Le caractère purement démocratique que lui donne sa population laborieuse l'a mis en dehors des embellissements prodigués, sur d'autres points, aux bords de la Seine. Par un brusque passage, nous arrivons du quai le plus déshérité à l'un des plus somptueux, le quai d'Orsay. On réunit aujourd'hui sous ce nom une longue et magnifique voie qui comprend les anciens quais des Invalides, de Condé et d'Orsay. Ce dernier s'appelait précédemment quai de la Grenouillère, et nous regrettons ce vieux nom, qui serait piquant par le contraste de ce que fut autrefois et de ce qu'est aujourd'hui, en cet endroit, le bord de la Seine. Il serait curieux, en effet, de se représenter des grenouilles coassant à l'endroit même où les conseillers d'Etat discutent la rédaction ou l'application de la loi. Outre le palais du conseil d'Etat, en partie brûlé sous la Commune de 1871, le quai d'Orsay possède la Cour des comptes, l'ambassade d'Espagne, le palais de la Légion d'honneur, celui du Corps législatif, etc. Le quai Voltaire est moins monumental, mais plus riant. Il a subi un changement de nom assez bizarre, car il s'est appelé anciennement quai des Théatins. Voltaire, en effet, y avait vécu côte à côte avec les religieux de cet ordre. Le quai Malaquais est, comme le précédent, occupé du côté des maisons par des marchands de tableaux, d'estampes, de livres rares, de curiosités, et du côté de l'eau par des bouquinistes en plein vent, qui étalent leur marchandise sur le parapet. On y voit le palais des Beaux-Arts et celui de l'Institut. Le quai Conti (ancien quai Guénégaud), très-peu étendu, ne va que du pont des Arts au pont Neuf. Ses parapets sont également occupés par des bouquinistes; du côté opposé se trouve l'hôtel de la Monnaie. Libraires d'un côté, bouquinistes de l'autre, telle est en deux mots la physionomie du quai des Augustins, qui s'étend du pont Neuf au pont Saint-Michel. Cette partie des quais, qui termine le grand mouvement sur la rive gauche, est fort déparée par des inégalités de terrain. Le quai Saint-Michel n'a rien de remarquable. Celui de Montebello est des plus tristes, enfermé qu'il est en grande partie dans les sombres constructions de l'ancien Hôtel-Dieu. A l'extrémité orientale de l'île, au chevet de Notre-Dame, la perspective s'ouvre enfin..... sur la nouvelle Morgue. Le quai de la Tournelle doit son nom à une très-ancienne tour qui flanquait la porte Saint-Bernard. Le nom du quai Saint-Bernard est lui-même un souvenir de cette vieille porte. Ce quai doit son animation toute particulière à la Halle aux vins et au Jardin des plantes, qu'il longe dans toute son étendue. Le quai d'Austerlitz est bordé en grande partie par la gare du chemin de fer d'Orléans. Vient ensuite le quai de la Gare, par lequel nous sommes ramenés aux fortifications.

Avant de terminer cette nomenclature, nous devons signaler les quais des deux îles, que nous avons dû négliger jusqu'ici. Sur la rive gauche du grand bras de la Seine, nous rencontrons d'abord le quai de Béthune, qui contourne l'île Saint-Louis à l'E., puis celui d'Anjou et celui de Bourbon. Dans la Cité, nous trouvons le quai de la Cité (anciennement quai Napoléon), le quai Desaix et celui de l'Horloge, qui longe le Palais de justice. Il s'appelait anciennement quai des Morfondus, à cause de son exposition au nord. Puis, sur la rive droite du petit bras : les quais des Orfèvres, du Marché-Neuf, de l'Archevêché, dans l'île Notre-Dame; ceux d'Orléans et de Béthune dans l'île Saint-Louis.

Il nous reste à parler des ports. Leur peu d'importance actuelle nous permet de nous borner à les citer. Selon l'ordre que nous avons adopté pour les quais, nous descendrons la Seine par la rive droite et nous la remonterons par la rive gauche; les ports de Paris sont, dans cet ordre : le port de Bercy, où arrivent les vins de la haute Seine; la gare

de l'Arsenal, dernier bassin du canal Saint-Martin; les ports de l'île Louviers, aux Poissons, aux Veaux, aux Fruits; le port Saint-Nicolas ou du Louvre, où arrivent les bateaux de la Tamise. Puis, sur la rive gauche, en remontant : les ports de Grenelle, de l'Ile-aux-Cygne (l'ancienne île de ce nom fait partie aujourd'hui de l'Esplanade des Invalides), d'Orsay, des Saints-Pères; le bassin éclusé du pont Neuf, le port de la Tournelle, le port aux Vins, le long du quai Saint-Bernard, et le port au Bois, que longe le quai de la Gare.

Ponts.

Les deux rives de la Seine sont jointes par vingt-six ponts, dont plusieurs sont très-remarquables au point de vue de l'architecture. Nous allons les passer successivement en revue.

— *Pont de l'Alma*. Ce pont, construit en face de l'avenue Montaigne et terminé le 2 avril 1856, est composé de trois arches de forme elliptique. Celles de rive ont 38m,50 d'ouverture et celle du milieu 43 mètres; c'est la plus grande arche de pierre existant à Paris. Toutes trois ont leur naissance à 0m,65 au-dessus de l'étiage. Leur hauteur d'intrados est de 8m,15 pour celles de rive et de 8m,85 pour celle du milieu. Elles ont toutes trois 1m,50 d'épaisseur à la clef, et cette légèreté est encore augmentée par des sortes de voussures ou de pans coupés, qui font disparaître l'angle vif des têtes, comme au pont de Neuilly.

Les trois arches reposent sur deux piles et deux culées. Les piles ont 5 mètres d'épaisseur et sont fondées sur pilotis. La nature du sol a permis de fonder la culée rive gauche sur le terrain naturel, à 0m,30 au-dessous de l'étiage, mais celle de l'autre côté a dû être fondée sur pilotis. Ces culées ont 8 mètres d'épaisseur moyenne. La largeur du pont est de 20 mètres, dont 12 pour la chaussée et 8 pour les trottoirs.

Les quatre statues qui décorent les avant et arrière-becs des piles ont coûté 110,000 fr., y compris la fourniture de la pierre dure et les frais d'échafaudage. Celles des avant-becs, représentant un zouave et un soldat de la ligne, sont dues au ciseau de M. Dieboldt. Les deux autres, représentant un artilleur et un chasseur de Vincennes, sont l'œuvre de M. Arnaud. La dépense nécessitée par la construction de ce pont a été de 1,620,000 francs. Le pont de l'Alma est d'un bel effet.

— *Pont de l'Archevêché*. Ce pont, situé entre les quais de l'Archevêché et de Montebello, est en maçonnerie et se compose de deux culées, de deux piles et de trois arches en arc de cercle. Celle du milieu a 17m,40 d'ouverture sur 2m,40 de flèche. Les deux autres ont 15 mètres sur 2 mètres. L'intrados de l'arche centrale est à 7m,96 au-dessus de l'étiage. Cette hauteur est moindre que celle de toutes les autres arches des ponts situés sur le même bras de la Seine et elle cause une véritable gêne à la navigation. L'épaisseur des piles est de 2m,30 et celle des culées de 9 mètres. La largeur entre les piles est de 11 mètres, et celle entre leurs garde-fous en fer de 10m,80, partagés en 7m,20 pour la chaussée et 1m,80 pour chaque trottoir. En construisant la culée de rive droite, on a conservé l'ancien mur de quai, auquel on a seulement donné le surcroît d'épaisseur nécessaire en faisant reposer le nouveau massif sur un simple grillage. La culée de rive gauche, au contraire, a été fondée entièrement sur pilotis, ainsi que les deux piles. Les têtes sont couronnées par un simple bandeau, au-dessus duquel s'élève un garde-fou en fer. Ce pont, commencé le 1er avril 1828, fut terminé le 4 novembre suivant. Le droit de péage attaché à ce pont fut racheté par la ville en 1848.

— *Pont d'Arcole*. Ce pont, qui relie la place de l'Hôtel-de-Ville et la Cité, consista d'abord en une passerelle suspendue pour piétons. Cette passerelle, livrée à la circulation le 21 décembre 1828, se composait de deux travées de 40m,80 d'ouverture, séparées par une pile de 5m,60 d'épaisseur, servant de base à un portique sur lequel passaient les chaînes de suspension. Ces chaînes, ainsi que les tiges supportant le plancher, étaient en barres de fer. La largeur entre les garde-corps était de 3m,50. Ce petit pont, qui ne servait point aux voitures, fut d'abord appelé passerelle de la Grève. Le 28 juillet 1830, un jeune homme, nommé d'Arcole, s'élança sur ce pont à la tête de combattants qui se dirigeaient vers l'Hôtel de ville, et il tomba mortellement frappé d'une balle. Ce fut pour perpétuer ce souvenir qu'on donna à la passerelle le nom d'Arcole. En 1854, l'administration décida de remplacer la passerelle par un pont qui porta le même nom.

L'arche unique dont il se compose affecte la forme d'un arc de cercle surbaissé au treizième. La distance entre les culées est de 80 mètres. Les naissances sont élevées à 3m,13 au-dessus de l'étiage, de sorte que la hauteur d'intrados à la clef est de 9m,25. Cette arche est composée de douze arcs en fer ayant 1m,13 de hauteur à la clef. Chaque arc est formé d'une tôle verticale croissant en hauteur de la clef aux naissances, sur laquelle sont rivés haut et bas deux cours de cornières recouvertes d'autres tôles rivées de manière à présenter une section en double T. Le pont d'Arcole, qui fut livré à la circulation le 12 mai 1856, est d'une solidité parfaite et d'une légèreté sans pareille. Il a 20 mètres de largeur entre les garde-corps, dont 12 pour la chaussée et 8 pour les trottoirs; il se raccorde aux quais par deux pans coupés qui en facilitent les abords. La dépense totale s'est élevée à 1,150,000 fr.

— *Pont des Arts*. Ce pont, qui ne sert qu'aux piétons, fait communiquer le quai du Louvre avec le palais de l'Institut. Son nom lui vient du Louvre, qui portait le titre de palais des Arts au moment de sa construction. Il fut commencé en 1802 et achevé en 1804. Ses culées et ses piles en pierre de taille sont fondées sur pilotis. Il a neuf arches en fonte, construites dans le système des arcs et ayant chacune une ouverture de 16m,18. Ce pont a un défaut capital, qui tient à la complète solidarité que l'on a établie entre toutes les travées. Les vibrations se propagent d'une travée à l'autre et acquièrent une grande amplitude. Pour remédier à cet inconvénient, on a soutenu directement le tablier sur les piles au moyen de branches verticales en fer. Les arcs en fonte sont très-faibles, ce qui fait que l'ensemble du pont ne manque pas d'une certaine élégance; mais ce n'est pas une construction que l'on puisse donner comme exemple. Sa longueur totale est de 166m,60. Le tablier est en bois, goudronné et recouvert d'une couche de bitume.

— *Pont d'Austerlitz*. Ce pont, qui relie le quai de la Râpée à la place Walhubert, fut livré à la circulation le 5 mars 1807. A cette époque, il avait cinq arches en fer fondu de 32m,36 d'ouverture et avait coûté 2,479,427 fr. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il manquait de solidité, qu'un nombre considérable de ruptures avaient lieu dans les pièces de fonte et on dut le démolir en 1854. Le pont fut alors reconstruit en pierre. On se servit des mêmes piles et des mêmes culées et l'on porta la largeur de 12 à 18 mètres.

La dépense totale s'est élevée à 951,204 fr., y compris les parapets en fonte pesant 78,778 kilogr. 75 et coûtant 80 fr. 30 le mètre courant.

— *Pont de Bercy*. Ce pont, tout en pierre de taille et meulière, date seulement de 1864. Il a été construit à la place d'un pont suspendu construit en 1832 et démoli en 1863. Il est établi dans l'axe des boulevards de la Gare et de la Râpée, formés par la réunion des anciens chemins de ronde avec les boulevards extérieurs. Il mesure 159 mètres d'une culée à l'autre et laisse aux eaux un débouché de 143 mètres, partagé en cinq arches de forme elliptique. La largeur pour les arches de rive est de 28 mètres et de 29 mètres pour les autres. La largeur entre les têtes est de 20 mètres et celle entre les parapets de 19m,20, partagée entre une chaussée pavée de 10 mètres et en deux trottoirs de chacun 4m,60. Les travaux ont été exécutés par M. Garnuchot. Le total des dépenses, pour le pont seul, s'est élevé à 1 million de francs.

— *Pont du Carrousel* ou *des Saints-Pères*. Ce pont, livré à la circulation le 30 octobre 1834, est en fonte, construit dans le système des arcs et par un procédé spécial à M. Polonceau. Il relie le quai du Louvre au quai Voltaire et se compose de trois arches ayant chacune 47m,67 d'ouverture. Ces arches sont formées par des arcs en fonte ayant la forme de tuyaux courbes à section elliptique. Les deux piles ont chacune 4 mètres d'épaisseur à la base et 3 mètres seulement au-dessous de la naissance des arcs. La flèche est de 1 dixième. Chaque arche comprend cinq fermes, qui sont reliées deux à deux par des entretoises en fonte droites et obliques et par des tirants en fer devant s'opposer à l'écartement. L'épaisseur du tube formant les arcs est de 0m,32 à 0m,35. Les diamètres horizontal et vertical sont 0m,42 et 0m,66. La largeur du pont entre les garde-corps est de 11m,80; la longueur totale est de 169m,50. Le pont du Carrousel a coûté, sans les abords, 830,000 fr. Le droit de péage a été racheté par la ville en 1850. Ce pont est d'un aspect gracieux et élégant; son seul inconvénient est d'être trop vibrant, quoique les deux piles soient reliées directement au tablier pour empêcher les vibrations de se transmettre d'une arche à l'autre. Quatre statues colossales, représentant l'*Abondance* et l'*Industrie*, la *Seine* et la *Ville de Paris*, dues à M. Petitot, s'élèvent aux extrémités du pont.

— *Pont au Change*. V. CHANGE.

— *Pont de la Concorde*. V. CONCORDE.

— *Pont de Constantine*. V. CONSTANTINE.

— *Pont au Double*. En 1625, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu firent construire, le long de la rivière, une voûte pour élever au-dessus une salle de malades et demandèrent la permission, pour faciliter la communication entre les bâtiments situés sur les deux rives, de faire construire un pont, qui ne fut achevé qu'en 1634. La même année, Louis XIII ordonna que les gens à cheval qui passeraient sur ce pont payeraient un double tournois et les gens à pied six deniers, pour être employés à son entretien, de là le nom qui lui fut donné. En 1789, le péage fut supprimé, mais le nom resta. Ce pont était composé de deux arches en plein cintre de 15m,26 et 11m,78 d'ouverture, séparées par une pile de 3m,95 d'épaisseur. Il a subsisté jusqu'en 1847. L'intérêt de la navigation exigea alors sa démolition. Il fut remplacé, l'année suivante, par un pont d'une seule arche construite en pierre meulière avec du ciment de Vassy. L'épaisseur de l'arche à la clef n'est que de 1m,30. La longueur du pont est de 33 mètres et sa largeur de 15m,10. Il a été construit par M. Gariel-Larget et a coûté 345,000 fr. Ce pont, qui relie les quais de l'Archevêché et de Montebello, est destiné à disparaître lorsque l'on démolira l'Hôtel-Dieu actuel et que l'on redressera la rue d'Arcole, suivant l'axe du pont de ce nom et parallèlement à la façade de Notre-Dame.

— *Pont de Grenelle*. Commencé en 1825 et terminé en 1827, ce pont est divisé en deux parties par la digue qui sépare la gare de Grenelle du bras droit de la Seine. Il est composé de six arches en charpente reposant sur des piles et culées en maçonnerie fondées sur pilotis. Les arches ont 25 mètres d'ouverture. La largeur entre les garde-fous est de 9m,80, dont 7 mètres pour la chaussée et 2m,80 pour les trottoirs. La construction de ce pont et de ses abords a coûté 789,055 fr. Le passage est gratuit depuis 1866, comme celui de tous les autres ponts de Paris.

— *Pont d'Iéna*. Ce pont, situé dans l'axe de l'Ecole militaire, entre les quais de Billy et d'Orsay, fut ainsi nommé par un décret daté de Varsovie, le 13 janvier 1807, et ne fut terminé qu'en 1813. Le pont d'Iéna, construit par M. Lamandé, est composé de cinq arches en arc de cercle, ayant chacune 28 mètres de corde sur 3m,30 de flèche. Ces arcs devaient être établis en fonte, comme ceux du pont d'Austerlitz; mais un décret, en date du 27 juillet 1808, ordonna leur construction en pierre. Leurs naissances sont à 6m,13 au-dessus de l'étiage et leur épaisseur à la clef est de 1m,44. Elles reposent sur quatre piles et deux culées. L'épaisseur des piles est de 3 mètres et celle des culées de 15 mètres. Les voûtes sont couronnées sur chaque tête par une corniche de 0m,90 de hauteur, composée d'une cimaise, d'un larmier et de modillons. Elles sont surmontées de parapets en pierre à balustres, entre lesquels une largeur de 13m,70 laisse 8m,70 pour la chaussée et 5 mètres pour les trottoirs. Ce pont, dont la longueur totale est de 158m,24, faillit être détruit en 1815 par le feld-maréchal Blücher. Louis XVIII parvint à le sauver et lui donna le nom de pont des Invalides, qu'il conserva jusqu'en 1830. Depuis lors, il a repris son nom primitif. En 1853, les piédestaux qui terminent les parapets ont été ornés de quatre groupes équestres représentant des guerriers de diverses nations. Les deux groupes de la rive droite sont de Devaux et Feuchère; ceux de la rive gauche, de Daumas et Préault.

— *Pont des Invalides*. En 1824, l'administration décida la construction d'un pont devant relier le quai de la Conférence au quai d'Orsay, dans l'axe de l'Esplanade des Invalides. Les travaux tiraient à leur fin, lorsqu'on s'aperçut que le pont manquait de solidité et on dut le démolir (1826). On décida, l'année suivante, de construire un nouveau pont suspendu, en chaînes de fer, ayant trois arches avec deux piles en rivière. Ce pont, livré à la circulation en 1829, avait 7m,95 de largeur. Il fut jugé insuffisant en 1854, et on décida alors de le remplacer par un pont de pierre. Le nouveau pont, long de 155m,50 et large de 16 mètres, fut exécuté par M. Gariel. Il se compose de quatre arches en arc de cercle. Celles du milieu ont 31m,60 de corde sur 4m,10 de flèche et celles de rive 31m,86 sur 3m,10. L'épaisseur à la clef est pour toutes les quatre de 1m,20, et 1m,80 aux naissances. L'édifice est couronné par une balustrade en fonte interrompue par des dés en pierre situés à l'aplomb des piles. Les douelles sont en meulière, jointoyée au ciment de Vassy. L'intérieur des tympans a été évidé par des voûtes de décharge sur lesquelles reposent la chaussée et les trottoirs. Les tympans ont été décorés de la manière suivante. Au-dessus de la pile du milieu sont deux statues : l'une représentant la *Victoire terrestre*, sculptée par M. Vilain, et l'autre la *Victoire maritime*, par M. Dieboldt. Les piles du pont sont, en outre, ornées de quatre trophées, dus au ciseau de M. Bosio et exécutés en 1862. Le total des dépenses, y compris les frais décoratifs, se monte à 1,087,039 fr.

— *Pont Louis-Philippe*. En 1833, on construisit, sur le bras nord de la Seine, entre le quai de la Grève et l'extrémité occidentale de l'île Saint-Louis, un pont suspendu en fil de fer, composé de deux travées, l'une de 71m,13, l'autre de 72 mètres. Ce pont, dont la longueur était de 216m,50 et la largeur, entre les garde-corps, de 8 mètres, reçut le nom du roi Louis-Philippe, qu'il changea, après la révolution de 1848, en celui de pont de la Réforme. Ce pont, bientôt fort détérioré, a été remplacé en 1862 par un autre en maçonnerie, de 16 mètres de largeur, [illegible] arches [illegible] de 30 mètres [illegible] chacune, séparées par deux piles de 4 mètres d'épaisseur. Ces arches ont leur naissance à 0m,[illegible] au-dessus de l'étiage et [illegible] à l'intrados à la clef une [illegible] de [illegible] pour les arches de rive et 8m,[illegible] pour celle du milieu.

— *Pont Marie*. Le 19 avril 1614, un nommé Christophe Marie fut autorisé à établir à ses frais un pont [illegible] la [illegible] quai [illegible] de la Tournelle. Ce pont, [illegible] en 1614 et aussi nommé du nom de l'entrepreneur, fut terminé en 1635. Il était originairement couvert de maisons comme tous les autres ponts de Paris, sauf le pont Neuf. En 1658, une crue de la Seine emporta deux arches du côté de l'île. Elles furent rétablies d'abord en bois, puis en pierre en 1668. Les maisons furent abattues en 1789 et ce pont eut dès lors le même aspect qu'aujourd'hui. Il a une longueur de 93 mètres sur 23 mètres de largeur, dont 15 mètres pour la chaussée et 8 mètres pour les trottoirs. La largeur des cinq arches en plein cintre qui le composent varie de 17m,75 à 13m,75. Cet ouvrage rappelle, par sa décoration générale et notamment par les niches qui décorent les tympans, le vieux pont Saint-Michel, qui fut construit à la même époque (1617).

— *Pont National*. Ce pont, sur lequel passe le chemin de fer de ceinture, à l'extrémité orientale de Paris, a été construit de 1852 à 1853 aux frais des concessionnaires de cette voie ferrée et a porté jusqu'à la révolution de 1870 le nom de pont Napoléon III. Fondé sur pilotis, il a cinq arches en arc de cercle de 34m,50 d'ouverture chacune et de 4m,60 de flèche. Deux arches de 12 mètres d'ouverture servent à franchir les routes qui bordent les quais. Les piles sont en pierre de taille, ainsi que les bandeaux des voûtes. Les douelles sont en meulière. Les têtes sont formées par des tympans en meulière couronnés par une corniche en pierre, laquelle est surmontée d'une balustrade en fonte à losanges. La longueur entre les culées est de [illegible] et le débouché est de 172m,50. La largeur entre les têtes est de 15m,40. Elle est partagée en deux par une cloison en fonte. La partie affectée au chemin de fer a 7m,75 de largeur; l'autre, qui sert au passage des voitures et des piétons, a 7m,75 également. On y accède par des rampes en pierre et [illegible] ménagés en amont du pont sur les deux rives. La dépense totale a été de 2,236,905 fr.

— *Pont Neuf*. Ce pont, qui joint la rive gauche à la rive droite de la Seine, entre la rue Dauphine et la rue de la Monnaie, en écornant au passage l'île de la Cité, sur laquelle il a un point d'appui central assez large, est par son ancienneté et par les souvenirs nombreux qu'il rappelle un des plus intéressants de Paris. Bien avant son exécution, sous Charles le Chauve, un pont bâti sur piles de pierre, mais à plancher de bois, unissait le quai de la Mégisserie au quai de l'Horloge. Ce pont fut remplacé par un autre, aussi imparfait, connu pendant longtemps sous le nom de pont aux Colombes, du nom de l'industrie qui s'y exerçait, industrie qui semble s'être à peine déplacée aujourd'hui encore. Emporté par un ouragan, le pont aux Colombes fut reconstruit; on y plaça des moulins, d'où le nom de pont aux Meuniers qui lui fut désormais acquis. S'étant écroulé une seconde fois en 1596, un sieur Charles Marchand, capitaine des archers de la ville, offrit de le rebâtir à ses frais, à la condition de lui donner son nom. L'offre fut acceptée; le pont Marchand subsista jusqu'en 1621, époque où un incendie le détruisit. Le pont au Change et le Petit-Pont furent alors les deux seuls moyens de communication entre les deux rives. Ce fut pour faciliter ces communications que l'édification du pont Neuf fut décrétée.

La première pierre en fut posée le 31 mai 1578, en présence de Henri III. Androuet du Cerceau pressa avec activité les travaux du nouveau pont, appelé le pont Neuf. Mais l'ouvrage était encore peu avancé lorsque les guerres civiles empêchèrent de le continuer. Ce ne fut que sous Henri IV, en 1602, que les travaux furent repris. Le pont Neuf fut terminé en 1604, sous la direction de Guillaume Marchand. [illegible] par la courbe de ses arcs et par [illegible] construction en dos d'âne, que les architectes d'alors jugeaient nécessaire à la solidité. Il [illegible]

[illegible]

alors et sur lesquels les trottoirs se prolon[illegible]

[illegible]

ble ruine, quoique cependant l'on n'eût rien à redouter au point de vue de leur solidité. [illegible] générale [illegible] de telle sorte que le pont Neuf reçut à cette époque une enveloppe complètement neuve. On refit en entier les voûtes, les parements de têtes, les parapets et la corniche. Cette dernière a été parfaitement refaite telle qu'elle était autrefois, [illegible] les têtes et les masques de satyres ou mascarons qui la soutenaient ont été fidèlement copiés par d'habiles sculpteurs.

En un mot, on a soigneusement conservé le caractère architectural et le style primitif de cette œuvre d'art. On a supprimé les boutiques qui avaient été ajoutées en 1775 et on les a remplacées par des hémicycles [illegible]

de bancs de pierre faisant corps avec le parapet.

Les modifications ont seulement porté sur l'amélioration de la voie publique, l'adoucissement des pentes et l'établissement de larges pans coupés pour rendre la circulation plus commode aux abords du pont. Le prix des travaux de ces restaurations s'est élevé à 2,127,000 francs, dans lesquels les indemnités relatives aux boutiques entrent pour 440,000 francs. Le pont Neuf restauré a près de 233 mètres de longueur. La première partie (rive droite) a 148m,32 de longueur, divisée en sept arches, dont la plus grande a 19m,53 d'ouverture. La seconde (rive gauche) a 84m,56 de longueur et cinq arches, dont la plus grande a 16m,94 d'ouverture. Les deux parties, qui ne sont pas en ligne droite, sont reliées par le terre-plein. Les travaux de restauration ont été exécutés sous la direction de MM. Michel, de Lagalisserie et Porée.

Le pont Neuf a été longtemps le centre de la vie, du mouvement parisien, ce qu'a été plus tard le Palais-Royal, ce que sont aujourd'hui nos boulevards. Toutes les classes de la population semblaient se donner rendez-vous sur le pont Neuf, qui devint bientôt la promenade la plus variée. Un proverbe assurait qu'on y voyait, à quelque heure du jour qu'on y passât, un cheval blanc, une courtisane et un frocard (moine). Ici s'élevait le théâtre de Mondor et de Tabarin. Là, Désiderio Descombes stupéfiait la foule béante, qu'il bombardait de mots techniques de science, latins ou grecs, incompréhensibles, mais propres à captiver la confiance des badauds et à amener tout doucement leurs écus à quitter leurs poches. A côté de Désiderio, maître Gonin, dont l'habileté frisant la fourberie fit donner le nom ou plutôt le sobriquet de Gonin au cardinal de Richelieu. Là, Brioché tient son théâtre de marionnettes. Le grand Thomas en chapeau galonné, dans sa voiture à roues basses, invite dans un boniment bien senti les patients à lui confier leurs mâchoires, créant, le premier peut-être, la célèbre formule d'arracher les dents sans douleur. Le pont Neuf est le rendez-vous des coupe-bourses, qui y exercent en plein jour, à la faveur du brouhaha. Là-bas, un racoleur surprend les signatures des braves nigauds auxquels il fait croire que « la soupe, l'entrée, le rôti, le pâté, le vin d'Arbois sont l'ordinaire des régiments de France. » Un groupe passe en riant, coudoyant, renversant tout : ce sont des étudiants ou clercs. Plus loin, une escouade du guet traverse, grave et sonore. Une nuée de mendiants s'abat sur les passants, déjà en butte aux obsessions des décrotteurs. Là se tient le petit chien célèbre dans la chronique du temps et qui, admirablement dressé, oblige, en les éclaboussant à dessein, ses victimes à avoir recours aux talents de son maître. On se bat, on se heurte ; les cochers s'apostrophent dans le langage de haut goût qui a continué à caractériser cette estimable corporation. Mais peu à peu la nuit vient, les passants se font rares. Malheur au bourgeois attardé : les tirelaine sont là qui guettent dans l'ombre. Et, à défaut des voleurs de profession, voici trois jeunes seigneurs qui, avec mille précautions, se hissent en croupe derrière le roi de bronze ; de là ils explorent au loin : un bruit de pas se fait entendre ; ce sont deux honnêtes marchands, grelottant de froid et de peur. Les trois mystérieux personnages descendent, leur courent sus : les malheureux négociants rentreront sans manteau ; l'un des voleurs, tous trois riant aux éclats, est le comte de Rochefort, le brillant seigneur de la cour de Louis XIII, qui se donne ce divertissement singulier et exige que ses amis le partagent.

Le poète Berthaud, auteur d'un ouvrage en vers burlesques sur Paris, écrit sur le pont Neuf quelques vers qui achèveront d'en compléter la physionomie :

> Rendez-vous des charlatans,
> Des filous, des passe-volants,
> Pont-Neuf, ordinaire théâtre
> Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre,
> Séjour des arracheurs de dents,
> Des fripiers, libraires, pédants,
> Des chanteurs de chansons nouvelles,
> D'entremetteurs de demoiselles,
> De coupe-bourses, d'argotiers,
> De maîtres de sales métiers,
> D'opérateurs et de chimiques,
> Et de médecins purgétiques,
> De fins joueurs de gobelets,
> De ceux qui rendent des poulets....

Il nous reste à parler de la statue de Henri IV, érigée sur le terre-plein qui fait face à la place Dauphine. Le monument fut achevé en 1635, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Il se composait, comme aujourd'hui, de la statue équestre de Henri IV, posée sur un piédestal de marbre blanc. Aux quatre coins du piédestal étaient, en outre, attachés des trophées d'armes et des esclaves en bronze, de grandeur naturelle, le tout soutenu par un soubassement de marbre bleu. Le cheval, œuvre de Jean de Bologne, avait été destiné originairement à supporter la statue de Ferdinand, grand-duc de Toscane. Mais le prince et l'artiste étant morts avant que l'ouvrage fût achevé, Cosme II avait fait terminer le cheval par Pietro Tacca et l'avait envoyé en présent à Marie de Médicis. Le vaisseau sur lequel on l'avait embarqué fit naufrage sur les côtes de Normandie, comme il allait entrer au Havre, et le cheval de bronze resta un an entier au fond de la mer. Il en fut enfin retiré à grands frais et transporté à Paris, où on le surmonta de la statue de Henri IV. Ce fut sur le pont Neuf et devant cette statue que le peuple traîna, le 4 avril 1617, le cadavre défiguré du favori Concini, le maréchal d'Ancre, assassiné le matin même dans la cour du Louvre. En 1788, pendant les troubles qui agitèrent la cour et les parlements, la tête du roi de bronze fut couronnée de fleurs et de rubans. Quatre ans plus tard, le peuple abattait la statue et sur le piédestal nu et dépouillé de ses ornements et de ses inscriptions s'élevait un simple drapeau tricolore. En 1814, la statue fut rétablie provisoirement en plâtre. La première pierre du monument actuel fut posée par Louis XVIII le 23 octobre 1817. La statue, fondue par Lemot, coûta 537,860 fr.

— *Pont Notre-Dame.* A peu près à l'emplacement où se trouve le pont actuel, entre les quais Lepelletier et Desaix, se trouvait, avant 1313, un pont de bois, appelé pont de la Planche-Mibray, lequel mettait la rue Saint-Jacques en communication avec la Cité. Il fut remplacé par un pont de bois, construit de 1414 à 1421 et appelé alors pont Notre-Dame. Au dire des chroniqueurs, ce pont, « établi sur dix-sept faisceaux de pieux de 40 pieds de hauteur, était long de 74 pas et large de 18 ; il supportait 60 maisons uniformes, de sorte qu'en le traversant on pensait marcher en terre ferme dans une foire. » Toutes les maisons du pont Notre-Dame étaient occupées par des marchands des diverses corporations ; les orfèvres et les changeurs seuls n'avaient pas la faculté de s'y établir, à cause du voisinage du pont au Change. Le 29 octobre 1499, ce pont, malgré sa solidité apparente, s'écroula avec toutes les maisons qu'il supportait. La tradition rapporte que, le matin du jour du sinistre, un charpentier était venu prévenir le lieutenant criminel que le pont, dont la charpente était vermoulue, s'écroulerait avant midi. On eut heureusement égard à l'avis de cet ouvrier ; les habitants se retirèrent avec ce qu'ils avaient de plus précieux et, à l'heure dite, le pont s'abîma avec un fracas terrible, au milieu d'un nuage de poussière. Une clameur universelle s'éleva contre les officiers municipaux chargés de la garde et de l'entretien des ponts de la ville ; les commerçants ruinés par l'événement accusèrent le prévôt des marchands et les échevins d'incurie et de malversation. Le prévôt des marchands, les échevins et le clerc du parloir aux bourgeois, receveur et greffier du corps de la ville, furent emprisonnés par ordre du parlement et, à la suite d'une enquête sévère, le prévôt des marchands fut condamné à 1,000 livres parisis d'amende et les échevins à 400 livres chacun. On établit alors un bac provisoire, puis on chargea le cordelier Jean Joconde de diriger la construction d'un pont de pierre, lequel fut terminé en 1512. Le nouveau pont, composé de six arches, dont les voûtes étaient élevées au-dessus du niveau des plus hautes eaux, coûta 250,380 livres 4 sous 4 deniers tournois. Soixante-dix maisons furent d'abord construites de l'un et de l'autre côté du pont ; mais par la suite on en démolit neuf pour faciliter la circulation du côté des quais. Le 14 mai 1590, le légat du pape passa en revue, sur le pont Notre-Dame, l'armée de la Ligue, composée de prêtres, d'écoliers, de moines en froc et cuirassés. Les soldats de cette grotesque armée étaient commandés par Rose, évêque de Senlis, et par les curés ligueurs ; ils brandissaient des crucifix et des pertuisanes rouillées ; quelques-uns marchaient l'arquebuse sur l'épaule. Pendant la revue, un des soldats de « l'Eglise militante, » ignorant que son arquebuse était chargée à balle, tua roide l'aumônier du légat ; celui-ci « s'en retourna au plus vite, dit l'Estoile, pendant que le peuple crioit que cet aumônier avoit été fortuné d'être tué dans une si sainte action. » Le pont Notre-Dame, le plus large des ponts de Paris, était ordinairement, avant la Révolution, le théâtre des fêtes publiques, tournois, jeux de bagues, courses, etc. La ville se réservait pour toutes les solennités le premier étage des maisons du pont, au prix de 60 livres chacune. A l'entrée de Marie-Thérèse d'Autriche, en 1660, ces maisons furent décorées de statues, de médaillons et d'ornements de toute espèce. Les statues de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, placées aux extrémités du pont Notre-Dame, disparurent au moment de la Révolution, ainsi que les maisons qui le surchargeaient, et on lui donna le nom de pont de la Raison. Ce pont, réparé à diverses époques, notamment en 1577 et en 1659, a été presque complètement reconstruit en 1853. De l'œuvre primitive, il ne reste guère que les parties inférieures des piles et les cintres des arches. On a réuni les piles par cinq voûtes elliptiques de 18m,76 de diamètre pour la plus grande et 17m,40 pour la plus petite. La largeur entre les parapets est de 20 mètres, dont 8 pour les trottoirs et 12 pour la chaussée. Ces travaux n'ont coûté que 13,356 fr. Il y a quelques années, on voyait encore, adossée au pont Notre-Dame, vis-à-vis de l'arche du milieu, du côté d'aval, une vaste charpente sur laquelle étaient établies deux pompes élevant l'eau de la rivière et la distribuant à un grand nombre de fontaines de Paris. Cette machine hydraulique était ornée d'un bas-relief de Jean Goujon et d'un portrait de Louis XIV, accompagné d'une inscription du poète Santeuil.

— *Petit-Pont.* L'antique Lutèce était, à la fin du IVe siècle, reliée aux deux rives de la Seine par deux ponts, nommés le Grand-Pont (appelé par la suite pont au Change) et le Petit-Pont, l'un sur le grand bras et l'autre sur le petit bras du fleuve. En 1185, Maurice de Sully, évêque de Paris, fit reconstruire ce dernier en pierre ; mais, dès 1196, il fut emporté par une inondation, et les ponts qui le remplacèrent eurent successivement le même sort en 1280, 1296, 1325, 1376, 1393, 1407. Un huitième pont fut livré à la circulation en 1409 et surmonté de maisons ; l'inondation de 1658 le ruina presque entièrement. Il fut réparé alors à grands frais ; mais, détruit par un incendie en 1718, on le reconstruisit sans maisons et il se maintint en bon état jusqu'en 1851, année où il fut démoli et remplacé par celui que l'on voit aujourd'hui. Il était composé de trois arches inégales, d'une largeur moyenne de 9 mètres, séparées par deux piles de près de 5 mètres de largeur. On reconnut, en 1850, que cet ouvrage gênait la navigation dans le petit bras de la Seine, récemment canalisé, et sa démolition fut décidée en 1851. Il a été remplacé par un pont en pierre d'une seule arche, construit par M. Gariel. Sa construction a été achevée en 1853. L'arche unique est en arc de cercle, surbaissée au dixième ; elle a 32 mètres de longueur et 1m,35 d'épaisseur à la clef. La largeur entre les deux parapets est de 20 mètres, dont 12 mètres pour la chaussée et 8 mètres pour les trottoirs. La dépense totale de ce pont, situé entre la rue de la Cité et les quais de Montebello et de Saint-Michel, s'est élevée à 385,510 fr.

—*Pont-viaduc du Point-du-Jour.* Cette œuvre d'art, qui, par son aspect imposant, rappelle les viaducs à arches superposées dont les Romains ont laissé plusieurs types dans les Gaules, s'élève à l'extrémité occidentale de Paris et sert à la fois de passage au chemin de fer de ceinture, à la voie militaire qui suit les fortifications et enfin aux voitures et aux piétons. La construction de ce pont-viaduc fut décidée lorsque parut le décret de 1861 relatif à l'achèvement du chemin de fer de ceinture. Comme au Point-du-Jour les quais et la voie ferrée devaient être forcément maintenus à des hauteurs très-différentes, les ingénieurs furent naturellement conduits à résoudre la difficulté par la construction d'un viaduc général partant de la station d'Auteuil et maintenant jusqu'à la Seine le niveau des rails bien au-dessus de celui du pont. Ce viaduc, passant au-dessus du quai d'Auteuil par une arche de 20 mètres d'ouverture, n'avait plus qu'à courir tout le long du pont-route, dont il occupait l'axe longitudinal, pour se raccorder sur la rive gauche avec un viaduc semblable à celui de la rive droite au moyen d'une autre arche de 20 mètres franchissant le quai Javel.

Ces dispositions, qui étaient en quelque sorte imposées par les circonstances, ayant été définitivement arrêtées, on eut l'idée, pour alléger le viaduc, de percer dans les pieds-droits deux arcades contiguës de 2m,50 chacune, ce qui eut pour résultat de permettre la circulation à couvert dans le sens de la longueur.

On traça de chaque côté de ce dernier deux avenues plantées d'arbres, de sorte que l'ensemble des avenues latérales et du viaduc forma une seule voie de 42 mètres de largeur, munie en son milieu d'un promenoir couvert non interrompu. Cette disposition ingénieuse se continua sur le pont et sur la rive gauche du fleuve.

Le pont proprement dit se compose de cinq arches en maçonnerie ayant la forme d'ellipse, dont le grand axe est de 30m,20 et le demi-petit axe de 9 mètres ; leurs naissances sont situées à 0m,50 au-dessus de l'étiage. Les voûtes sont construites en meulière piquée avec deux chaînes intermédiaires et bandeaux de tête en pierre de taille de Château-Landon. Les avant et arrière-becs sont en pierre des mêmes carrières. Les tympans sont couronnés par une corniche à modillons en marbre du Jura, surmontée d'un parapet à balustres de la même pierre.

Au-dessus de ce pont s'élève le viaduc portant la voie ferrée, composé d'arches en plein cintre de 4m,80 d'ouverture et de 9 mètres de largeur entre les têtes, surmontées d'une corniche fort simple et d'un parapet. Les têtes des voûtes et des pieds-droits, la corniche et le parapet sont en pierre de taille ; les tympans sont en moellon piqué. Les pieds-droits sont évidés au moyen de deux voûtes de 2m,25 de largeur, permettant de circuler sous la voie ferrée dans toute la longueur du pont-route. La largeur totale de ce dernier est de 31 mètres ; 11 mètres au milieu sont occupés par le promenoir couvert et ses trottoirs, laissant de chaque côté deux chaussées de 7m,50 avec un trottoir de 2m,50 longeant le parapet, qui a lui-même 0m,50 d'épaisseur. Les débouchés sur les quais de Javel et d'Auteuil sont facilités au moyen de pans coupés, desquels partent des escaliers descendant sur les chemins de halage. Les massifs des tympans sont évidés au moyen de voûtes portant directement les chaussées et le promenoir ; on a considérablement diminué de cette façon le poids supporté par les piles.

Celles-ci, au nombre de quatre, ont été fondées par le procédé de la caisse sans fond en partie étanche. La culée et l'arrière-culée de rive droite ont été fondées sur pilotis, avec remplissage par une maçonnerie de meulière brute et de ciment de Portland ; celles de rive gauche sont simplement assises sur une couche de béton posée sur le sable à 1m,50 au-dessous de l'étiage. La longueur du pont-route est de 180m,56. Le pont-viaduc est revenu à 3,339,566 fr. ; les deux viaducs des abords à 823,410 fr., et les chemins de halage avoisinant, qui faisaient également partie de l'adjudication, ont coûté 138,486 fr.

La construction du pont a été faite au moyen de passerelles et dans les conditions ordinaires, sans matériel exceptionnel. Elle fait le plus grand honneur à M. Bassompierre, ingénieur en chef, et à M. de Villiers, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, qui ont dirigé la construction. Il importait, en même temps qu'on donnait satisfaction aux légitimes exigences de la ville et de l'Etat, de ne pas altérer la remarquable perspective présentée par la vallée de la Seine à cette extrémité de Paris. Le pont-viaduc du Point-du-Jour n'a fait qu'ajouter un agrément de plus aux beautés naturelles de ce brillant panorama. Il joint à une solidité éprouvée un aspect élégant et majestueux. Pendant les deux siéges de Paris, en 1870 et 1871, il a eu beaucoup à souffrir du bombardement ; mais les dégradations qu'il subit alors ont été rapidement réparées.

—*Pont Royal.* Depuis longtemps, la communication entre le Pré-aux-Clercs et les Tuileries s'effectuait au moyen d'un bac, qui donna son nom à la rue à laquelle il aboutissait, lorsque, en 1632, un contrôleur général des bois, nommé Barbier, construisit, pour remplacer ce bac, un pont en bois. Ce pont fut nommé successivement pont Barbier, pont Sainte-Anne, du nom de la reine Anne d'Autriche, pont Rouge, parce qu'il fut peint de cette couleur, et enfin pont des Tuileries, parce qu'il y aboutissait. Il se composait de dix arches. Au milieu de sa longueur s'élevait une construction en bois, bâtie sur pilotis, qui servait à une machine pour élever l'eau. Endommagé et brisé plusieurs fois par suite de la violence des eaux et plusieurs fois réparé, il fut définitivement détruit en 1656 par un incendie. Le pont, réédifié peu après, fut de nouveau détruit par une débâcle de glaces en 1684. Louis XIV donna l'ordre de le reconstruire en pierre, d'après les dessins de Mansart. Ce pont est composé de cinq arches en plein cintre, offrant ensemble un débouché de 109m,20. La plus large est au milieu ; elle a 23 mètres d'ouverture et 11m,30 de hauteur sous clef à l'étiage. Les deux arches de rive ont chacune 20m,50, et les deux autres, 22m,50. La largeur du pont est de 17 mètres, dont 11 mètres pour la chaussée et 6 mètres pour les trottoirs. Il est raccordé avec les quais au moyen de pans coupés qui partent du milieu des arches de rive, ce qui facilite beaucoup la circulation. Il fut construit par un religieux, nommé le frère Romain, sur des pilotis protégés par de vastes enrochements. Commencé en 1685, il fut achevé en 1689. La dépense totale s'était élevée à 742,171 livres 11 sous, ce qui équivaut à environ 1,373,000 fr. de notre monnaie actuelle. Ce pont fut appelé pont Royal parce que Louis XIV en fit les frais. Nommé pont National en 1792, pont des Tuileries en 1804, il reprit le nom de pont Royal en 1815 et il l'a conservé depuis. En 1839, il a été l'objet d'importants travaux de réparation.

—*Pont Saint-Louis.* Ce pont est établi sur le bras de la Seine qui sépare l'île Saint-Louis de la Cité, à peu près dans l'emplacement de l'ancienne passerelle de la Cité. Celle-ci avait elle-même été construite pour remplacer l'ancien pont Rouge, qui partait de l'île Saint-Louis, quelques toises plus bas, pour aller aboutir vers Notre-Dame. Ce pont en bois, fort irrégulier dans sa forme, était terminé en 1684. Peu après, il était fort ébranlé, et la débâcle de l'hiver de 1709 acheva de le mettre hors de service. Il fut reconstruit en 1717 pour les piétons seulement et peint en rouge, d'où le nom de pont Rouge. Comme, vers 1795, il menaçait ruine, on le détruisit et on le remplaça par un autre pont, qui fut terminé en 1804. Il était composé de deux arches en arc de cercle, formées de poutres en bois doublées en cuivre et goudronnées, et la longueur totale entre les culées était de 64m,56 ; mais, peu de temps après, on dut en interdire la circulation aux voitures. Les arches furent refaites en 1819, moins surbaissées, mais néanmoins la circulation ne fut permise qu'aux piétons seulement. Cette passerelle fut, par la suite, remplacée par un pont suspendu, appelé passerelle de la Cité, qui fut détruit en 1860 et remplacé par le pont d'une seule arche, en fonte, qui existe aujourd'hui. Cette arche a 64 mètres d'ouverture et est surbaissée au onzième. Les culées, de 10 mètres d'épaisseur, ont été fondées sur béton ; elles sont construites en maçonnerie de moellon, avec mortier au ciment de Portland. La partie métallique pèse 755,927 kilogr. Les arcs en fonte, au nombre de neuf, supportent, par l'intermédiaire de tympans évidés, un tablier composé de voûtes en brique, recouvertes par la chaussée et les trottoirs. Chaque arc est formé de onze voussoirs. Ce pont fut construit en même temps que le nouveau pont Louis-Philippe, auquel il fait suite.

— *Pont Saint-Michel.* Vers le milieu du

XIIIe siècle, il existait sur le petit bras de la Seine, dans le prolongement du pont au Change et sur l'emplacement actuel du pont Saint-Michel, un pont en bois, alors appelé pont Neuf. Il fut probablement détruit et réédifié plusieurs fois jusqu'en 1378. A cette époque, Hugues Aubriot, prévôt des marchands, le fit construire en pierre, en employant comme manœuvres tous les jongleurs et vagabonds de Paris. La terrible débâcle de 1408 l'emporta; il fut reconstruit en bois, puis plusieurs fois renversé et relevé jusqu'en 1617. Le pont dont Louis XIII posa alors la première pierre fut établi, paraît-il, dans de meilleures conditions de durée, puisqu'il était encore entier et en bon état en 1857. Long de 61 mètres, il était composé de quatre arches en plein cintre, celles du milieu ayant environ 14 mètres et celles de rive 10 mètres d'ouverture. Il avait 25 mètres de largeur entre les têtes; mais le passage était réduit à 7m,80 par des maisons, qui ne furent abattues qu'en 1808 et 1809. Dans l'origine, une statue en bronze de Louis XIII surmontait la pile du milieu et des niches circulaires, à frontons, décoraient les deux tympans latéraux. Ce pont a été détruit après le percement du boulevard Saint-Michel et remplacé par un nouveau, composé de trois arches. Ces arches, elliptiques, ont 17m,20 d'ouverture et reposent sur des piles de 3 mètres d'épaisseur. Les matériaux et la décoration sont d'ailleurs les mêmes qui ont été adoptés pour la reconstruction du pont au Change. La distance entre les parapets est de 30 mètres, dont 12 mètres pour les trottoirs et 18 mètres pour la voie. En y comprenant les raccordements aux abords, la dépense s'est élevée à 743,253 fr. 09. C'est le premier pont construit en ciment de Portland. Il a été exécuté sous la direction de MM. de Lagalisserie et Vaudrey.

— *Pont des Saints-Pères.* V. plus haut *pont du Carrousel.*

— *Pont Solferino.* Ce pont, situé entre le pont Royal et le pont de la Concorde, en face du jardin des Tuileries, a été exécuté en vertu d'un décret du 26 juillet 1858 et livré à la circulation le 14 août 1859. Sa longueur est de 144m,50 entre les culées. Il se compose de trois arches en fonte de 40 mètres d'ouverture, reposant sur deux piles de 3m,25 de largeur et sur deux culées de 9 mètres d'épaisseur. L'arche du milieu est surbaissée au dixième, et celles de rive au onzième. Les deux piles ont été fondées sur des massifs de béton, coulés dans des caissons sans fond. Les piles montent jusqu'au tablier. Leurs parties supérieures, au-dessus des avant et arrière-becs, sont décorées d'écussons. Chacune des arches est composée de neuf arcs ayant 1m,20 de hauteur aux naissances et 0m,85 à la clef, espacés de 2m,50 d'axe en axe, lesquels, par l'intermédiaire de tympans évidés, supportent des poutrelles en fonte placées transversalement à 1m,34 de distance l'une de l'autre. Ces poutrelles, à section en T, servent de supports à des voûtes en brique de 0m,22 d'épaisseur, dont l'ensemble constitue le tablier. Une chape en ciment les recouvre et supporte directement la chaussée empierrée et les trottoirs.

Toutes les pièces de fonte ont été fondues à l'usine de Fourchambault et ont été éprouvées sur place. Le poids des fontes employées a été de 1,130,359 kilogr. La dépense totale s'est élevée à 1,089,942 fr.

— *Pont de la Tournelle.* D'après un engagement pris par le sieur Marie en 1614, le pont de la Tournelle fut établi sur la ligne du pont Marie. Établi d'abord en bois, il fut emporté par les eaux en 1637, puis en 1651, et définitivement construit en pierre de 1654 à 1656, époque où on le livra à la circulation. Ce pont, situé entre le quai de la Tournelle et ceux de Béthune et d'Orléans, se compose de six arches inégales en plein cintre d'une largeur moyenne de 16 mètres, offrant à l'eau un débouché de 96 mètres. Les piles sont beaucoup trop épaisses, et elles reposent sur des enrochements qui font encore saillie sur leurs parois verticales, ce qui rend la navigation dangereuse en cet endroit de la Seine. En 1846 et 1847, on a restauré complètement ce pont. Sa largeur a été portée de 14 mètres à 16m,30, en faisant porter en partie les trottoirs sur des arcs de fonte assujettis sur les avant et arrière-becs. Ces travaux sont revenus à 500,000 fr.

Promenades. Parcs. Jardins. Squares.

Une capitale d'une grande étendue est nécessairement loin de la campagne; malgré les nombreux moyens de transport, malgré les agréments exceptionnels que présentent les environs et les nombreux moyens économiques qu'on a pour s'y transporter, il est très-important, au point de vue de la santé publique, qu'une ville comme Paris, ou la population est si condensée, soit coupée de nombreux espaces vides de constructions et protégés par de beaux ombrages, où la population, à ses rares moments de loisir, puisse venir respirer un air pur. Paris est admirablement partagé sous ce rapport. Nous avons déjà énuméré ses vastes places, ses grands boulevards, ses places si nombreuses et dont quelques-unes sont immenses. Les promenades parisiennes ne se distinguent pas des boulevards et des avenues; toutefois, les Champs-Élysées, la plus belle promenade du monde entier, méritent une mention spéciale. Quant aux parcs, ils sont de deux espèces : les parcs extérieurs de Boulogne et de Vincennes, plus connus sous le nom de bois, et les parcs intérieurs, sortes de vastes jardins anglais où l'on s'est appliqué à multiplier les accidents de terrain pour varier les perspectives. Ils sont au nombre de trois : le parc Monceaux, dans l'angle des boulevards de Courcelles et de Malesherbes; le parc des Buttes-Chaumont, à Belleville, et le parc de Montsouris, à Montrouge; ce dernier parc n'est pas encore terminé : il sera arrosé au bassin qui doit recevoir les eaux de la Vanne.

Les jardins que possède Paris sont au nombre de quatre : ceux des Tuileries, entre le palais de ce nom et la place de la Concorde; du Palais-Royal, entouré par le palais et les constructions qui lui sont annexées; celui du Luxembourg, entre le palais et l'avenue de l'Observatoire; le Jardin des plantes, qui comprend le jardin botanique et la Ménagerie, et qui est situé près de la Seine, vers l'extrémité orientale de la ville. Il faut ajouter le jardin botanique de la Muette, qui alimente les plantations de la ville, et le Jardin d'acclimatation, qui est une sorte de succursale du Jardin des plantes; tous deux sont situés hors de Paris, dans le bois de Boulogne.

L'utile mode des squares, empruntée aux Anglais, a été introduite à Paris avec les modifications qu'exigeaient les mœurs des Parisiens, complètement différentes des mœurs londoniennes. Les squares parisiens sont entièrement publics et n'ont rien de commun avec ces jardins de quartier où l'on n'entre, à Londres, que si l'on en possède une clef. L'introduction des squares à Paris a fort agréablement transformé en jardins magnifiques, ombreux, ornés de fleurs rares, des espaces poudreux autrefois, tantôt détrempés par la pluie et tantôt brûlés par le soleil. Il serait inutile de tenter une description des squares; contentons-nous de citer les plus remarquables, qui sont situés : sur la place du Carrousel, avec mission de masquer le défaut de parallélisme de façade du Louvre et des Tuileries, défaut que l'incendie a supprimé d'une façon plus radicale; à la tour Saint-Jacques, le long de la rue de Rivoli; au Conservatoire des arts et métiers; ce square est magnifiquement orné d'une balustrade en pierre, d'une grille en fer forgé, de bassins, de statues, etc.; au sud du marché du Temple; ce square, très-vaste, possède de belles eaux et est entouré d'une grille en fer forgé très-remarquable; à l'intersection des rues Montholon et La Fayette; ce square est planté d'arbres rares. Beaucoup d'autres squares sont établis devant les édifices publics, églises, mairies, etc. Contentons-nous de citer ceux de la Trinité et de Sainte-Clotilde, devant les églises de ces noms, des Invalides, de Belleville, des Batignolles, de Montrouge, de Grenelle, de Charonne, etc.

Cités.

Les cités ne diffèrent des passages non couverts qu'en ce qu'elles appartiennent ou ont appartenu à un seul propriétaire, qui ne les a pas livrées à la circulation publique. Mais les cités sont bien loin d'avoir toutes le même caractère : les unes, situées dans des quartiers aristocratiques, sont le séjour privilégié des gens riches qui aiment le calme et la paix; les autres, au contraire, établies dans des quartiers pauvres, sont des refuges misérables où s'entasse une population tout à fait nomade, car il est rare que les malheureux locataires puissent longtemps payer leur terme, toujours exigé d'avance; d'autres enfin, destinées aux ouvriers, sont disposées d'une façon plus intelligente. De grandes maisons, dont on multiplie les étages pour économiser le terrain, composent généralement les cités ouvrières. Les logements sont étroits, mais commodes et aérés; l'eau est distribuée avec abondance.

On nous [illegible] et même de mentionner les cités de la deuxième catégorie. Celles de la première sont assez peu nombreuses, car les personnes qui viennent habiter Paris n'y recherchent généralement pas le silence et l'oubli. Nous citerons : la cité Vindé, sur le boulevard de la Madeleine; la cité Bergère, dans la rue du Faubourg-Montmartre; la cité d'Antin, entre la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue de Provence; la cité Trévise, [illegible] toutes, entre la rue Richer et la rue Bleue.

Quant aux cités ouvrières, elles sont encore, [illegible] de l'échec qu'elles ont subi jusqu'ici est dans le prix trop élevé des loyers et dans les règlements vexatoires qu'on a cru devoir imposer à des hommes [illegible]. Nous devons mentionner cependant [illegible] établies rue Rochechouart en 1849, et plus tard boulevard Mazas, boulevard [illegible] et rue du Faubourg-Saint-Denis.

Maisons.

Paris, avant les événements de 1870-1871, comptait environ 60,000 maisons et [illegible] gements, dont 481 [illegible] à 500 francs [illegible] tants [illegible] guerre, sur [illegible] cants, soit 77 pour [illegible]. Il est [illegible] une dépréciation considérable dans le prix des terrains à bâtir. Il est vrai que, sous l'Empire, l'agiotage en avait artificiellement surélevé la valeur.

Musées.

Les musées et collections les plus considérables sont : le musée du Louvre (peinture, sculpture, antiquités, musée naval, musée égyptien, musée des souverains, musée Campana, etc.); le musée du Luxembourg (artistes vivants); le musée d'artillerie; le musée des Thermes de l'hôtel Cluny (ancien musée Du Sommerard); le muséum d'histoire naturelle (ménagerie, jardin botanique, collections d'anthropologie, de zoologie, de minéralogie, de géologie, etc.); le muséum d'anatomie, à l'École de médecine; le musée Dupuytren, à l'École de médecine; le musée des médailles et monnaies; le cabinet de minéralogie, à la Monnaie; le Dépôt de la guerre; le Dépôt des cartes et plans de la marine; les plans en relief des places de guerre, à l'hôtel des Invalides; la galerie d'architecture, à l'Institut; le Conservatoire des arts et métiers; la manufacture des Gobelins; les Archives nationales; l'Imprimerie nationale, etc. Pour plus de détails sur ces musées, voyez au nom qui sert spécialement à les désigner : LOUVRE, LUXEMBOURG, etc.

Édifices civils.

— *Hôtel de ville.* L'Hôtel de ville, malheureusement incendié en 1871, présentait un grand intérêt au point de vue architectural et surtout au point de vue historique. Sous les différentes retouches et sous les agrandissements successifs que lui avaient imposés les deux derniers siècles, il avait gardé son caractère primitif; c'était le palais des bourgeois et des marchands de la Cité, posé en [illegible] des efforts tentés par une longue suite de générations pour arriver à [illegible]. Son aspect général, plutôt souriant que sévère, la profusion des ornements qui chargeaient ses façades rappelaient l'opulence de cette bourgeoisie qui y régna longtemps en maîtresse. Cependant il avait vu bien des scènes terribles et abrité bien des hôtes inattendus. L'Hôtel de ville fut toujours le quartier général de l'insurrection populaire, tant que la lutte ne fut engagée qu'entre la royauté et la bourgeoisie; il périt dans la lutte de la bourgeoisie et du prolétariat.

On trouve les origines de l'Hôtel de ville, en tant qu'édifice communal, dans ce Parloir aux bourgeois, situé près du Châtelet, et dans cette Maison aux piliers qui fut témoin du premier essai de dictature populaire sous Étienne Marcel et qui occupait l'emplacement même de l'Hôtel de ville. Il y avait longtemps déjà que la plus importante corporation de Paris, celle des nautes ou marchands par eau, s'était donné une organisation municipale. Une inscription, trouvée en 1711 sous le chevet de l'église Notre-Dame, a montré que cette corporation existait sous Tibère; elle se maintint à travers les invasions et les conquêtes. Les chefs des nautes avaient pour fonctions de protéger le commerce, de tenir la main à la police et de maintenir la liberté de la navigation. La compagnie des navigateurs parisiens, dont l'existence est constatée par plusieurs documents pendant l'époque intermédiaire, reparaît plus puissante dans [illegible] exerçait le pouvoir et jouissait des prérogatives de l'antique municipalité romaine [illegible] moire du contraire. » Ses privilèges furent respectés par les rois de France. Philippe-Auguste [illegible] et riche pour la faire concourir à la construction de la nouvelle enceinte de Paris; les bourgeois consentirent à aider le roi, à la condition de rester propriétaires des remparts. A cette époque, la confrérie de la marchandise de l'eau réunissait toutes les fonctions [illegible] lée de Misère, près du quai de la Mégisserie, [illegible] chaussée de [illegible], appelée le [illegible], une chapelle [illegible] sée, une salle couverte d'ardoise, longue de cinq toises et large de trois, un grand grenier pour l'artillerie, etc.

En 1470, malgré plusieurs réparations successives, on s'aperçut que la Maison aux piliers menaçait ruine; d'ailleurs, elle était devenue insuffisante, et il fut question de la rebâtir. Ce ne fut, cependant, que sous François Ier que le projet [illegible] de ville fut arrêté et mis à exécution. Le 15 juillet 1533, la première pierre du bâtiment [illegible] par Pierre Viole, prévôt des marchands, assisté de quatre échevins. « Pendant que l'on faisoit l'assiette de cette pierre, dit l'annaliste Du Breul, sonnoient les fiffres, tabourins, trompettes et clerons; artillerie, cinquante hacquebutes à crocq de la ville avec les hacquebutiers d'icelle ville qui sont en grand nombre. Et ainsi sonnoient à carrillon les cloches de Saint-Jean-en-Grève, du Saint-Esprit et de Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Aussi, au milieu de la Grève, il y avoit vin défoncé, tables dressées, pain et vin pour donner à boire à tous venans, en criant par le menu peuple à haute voix : Vive le roy et messieurs de la ville! »

La pierre posée par les échevins et le prévôt des marchands portait incrustée une plaque de cuivre, avec cette inscription, constatant simplement la date et les noms du conseil municipal d'alors : *Facta fuerunt hæc fundamenta* [illegible] *M.D.XXX.III* [illegible] *rege christianissimo, et Petro Viole, ejusdem regis consiliario, ac mercatorum hujusce civitatis* [illegible]

Le plan de l'édifice fut donné par l'Italien Dominique Boccadoro ou Boccador, dit de Cortone. Les travaux, plusieurs fois interrompus, suspendus complètement pendant les guerres de religion, [illegible] par un architecte nommé Marin de La Vallée; en 1608, [illegible] pavillon [illegible] nale de l'horloge élevée sur le comble. Le pavillon méridional avait été élevé sous Henri II; le pavillon septentrional ne fut achevé que sous Louis XIII, en 1628. Le plan de [illegible] partie ancienne de l'Hôtel de ville comprenait un corps de bâtiment central formant façade au couchant, flanqué de deux pavillons carrés, et des constructions intérieures, entourant une cour [illegible] de portiques d'un style très-élégant.

Le corps de logis central de la façade se composait d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur; les deux pavillons d'angle avaient un étage de plus; cette façade était coupée de [illegible] nes cannelées d'ordre composite s'ajustaient entre les baies du rez-de-chaussée et allaient se relier par des consoles renversées à des niches placées entre les treize fenêtres du premier étage. Sous les niches, des culs-de-[illegible] par Pierre [illegible] Fronde et enlevée en 1793, cette figure fut remplacée postérieurement par une statue [illegible]

[illegible]

[illegible] la Seine. Le projet [illegible] reconstruire l'Hôtel de ville au bord de la place de Grève, parallèlement à la Seine et en bordure de la rue Impériale qui devait

aller du Louvre à la barrière du Trône; dans ce plan, l'édifice du XVI[e] siècle était conservé; on y aurait placé les archives et la bibliothèque. Les nouveaux bâtiments auraient eu des développements grandioses; Napoléon voulait y installer, outre l'administration municipale et la préfecture de la Seine, la Banque de France, la Bourse et la poste aux lettres. Il devait y avoir une salle assez grande pour contenir un banquet de 6,000 convives et une galerie circulaire qui permît à tous de le voir présider à cet immense gala. Nous ne parlons pas des vastes salons et du théâtre que devait, en outre, posséder le nouvel édifice. Quant à la place de Grève, on l'agrandissait à proportion et un pont monumental la reliait à Notre-Dame. Ce projet, évalué à 25,000,000, fut retardé d'année en année; pendant les Cent-Jours, il fut encore question de le mettre au concours. La Restauration revint et l'on n'en parla plus. Enfin, sous Louis-Philippe, on mit à exécution un plan dont le premier mérite était de laisser subsister intact le monument qui, depuis tant d'années, avait été le théâtre et souvent le foyer des événements de la vie civile et politique de la capitale. Les bâtiments élevés de 1837 à 1844 doublèrent l'étendue de l'ancienne façade et formèrent, autour de l'édifice primitif, une enceinte d'un immense développement. Construits sous la direction de M. Godde, architecte de la ville, avec le concours de M. Lesueur, ils couvraient, au nord, l'emplacement de l'hôpital du Saint-Esprit, à l'est et au midi le terrain occupé par l'église Saint-Jean-en-Grève et par de nombreuses maisons particulières.

Le dégagement par voie d'expropriation publique des abords de l'Hôtel de ville ne fut complètement opéré que sous le second Empire.

Même après avoir reçu, sous la direction de M. de Rambuteau, ses principaux agrandissements, l'Hôtel de ville était encore, en 1850, comme enterré sous l'inextricable fouillis de maisons qui faisaient alors de ce quartier l'objectif de toutes les insurrections. La rue de Rivoli prolongée vint d'abord traverser de part en part ces constructions, ces vieilles rues, dont les noms sont aujourd'hui quasi légendaires : rue de la Coutellerie, rue des Deux-Portes, de la Tixeranderie, etc., et l'Hôtel de ville eut sa façade du nord complètement dégagée. L'expropriation de la totalité des maisons qui formaient la plus grande partie de la place Baudoyer, de tumultueuse mémoire, expropriation nécessitée par la construction de la monumentale caserne Napoléon, ménagea devant la façade dite de la *Galerie des fêtes* une place spacieuse, depuis plantée d'arbres et qu'on appela place Lobau. Du côté du quai, devenu libre et dont le remblai fut considérablement exhaussé, le préfet de la Seine se fit faire un petit jardinet, entouré d'une grille circulaire rejoignant les deux pavillons de ce côté de façade, et un escalier léger put faire communiquer avec ce jardin ses appartements particuliers. Enfin, la place de Grève, débaptisée, devint place de l'Hôtel-de-Ville et fut symétriquement agrandie.

L'Hôtel de ville, augmenté de plus des deux tiers, renferma alors des salles pour les assemblées municipales, les bureaux de l'administration communale et départementale, des salles et des galeries pour les fêtes, des salons de réception et les appartements du préfet de la Seine. L'édifice formait un rectangle dont les grands côtés, sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur la place Lobau, offraient un développement de 120 mètres de longueur, et de 80 mètres sur le quai et sur la rue de Rivoli. Quatre pavillons, placés aux angles de ce rectangle, dominaient d'un étage les bâtiments intermédiaires. L'architecture extérieure des constructions nouvelles avait été subordonnée aux lignes principales de l'ancienne façade, dont l'ordonnance fut prolongée, avec l'imitation la plus parfaite, jusqu'aux deux pavillons d'angle sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les pavillons d'angle avaient deux étages sur rez-de-chaussée, ornés de colonnes engagées. Des niches à fronton, entre les colonnes, reçurent les statues des hommes qui ont illustré la ville de Paris. Voici la nomenclature de ces statues; elle offre aujourd'hui quelque intérêt :

Pavillon nord : Montyon, par Gayrard; Monge, par Gaibeyre; Gros, par Millet; Voltaire, par Husson; D'Alembert, par Dieboldt; Buffon, par Deligand; Ambroise Paré, par Ramus; Papin, par Calmels; le président de Harlay, par Barre.

Façade principale : Perronet, par Antonin Moyne; d'Argenson, par Valcher; Mansart, par Faugince; Le Brun, par Caunois; Lesueur, par Chenillon; saint Vincent de Paul, par Ramus; Jean de La Vacquerie, prévôt, par Auvray; Philibert Delorme, par Faugince; l'évêque Gozlin, par Grevenich; Pierre Lescot, par Brun; Jean Goujon, par Chardigny; Étienne Boileau, prévôt, par Huguenin; H. Aubriot, par [illegible]; saint Landri, évêque, par Debay fils; M. de Sully, évêque, par [illegible]; Juvénal des Ursins, prévôt, par [illegible]; Pierre Viole, par [illegible]gneur; Michel de Lallier, prévôt sous Charles VII et un des plus zélés qui contribuèrent à chasser les Anglais, par Antonin Moyne; Guillaume Budé, prévôt, par Brian; François Miron, prévôt, par Jaley; Robert Estienne, par Lescorné; J. Aubry, par Gayrard; Mathieu Molé, par Droz; Rollin, par Caillouette; l'abbé de l'Épée, par Préault; Turgot, par Foyatier; Sylvain Bailly, le célèbre et infortuné maire de Paris, par Husson; Frochot, par Desprez.

Pavillon sud : Lavoisier, par Toussaint; Condorcet, par Carrier; La Fayette, par Chenillon; La Reynie, par Protat; Colbert, par Mercier; Catinat, par Demesmay; de Thou, président du parlement; Boileau-Despréaux, par Maindron; Molière, par Ottin.

La corniche du couronnement des nouvelles constructions supportait, en outre, des consoles et des piédestaux surmontés de figures allégoriques et de statues. Les trois façades modernes étaient élevées de deux étages percés de baies en arcade, et le bâtiment donnant sur le quai présentait le même ordre d'architecture que les pavillons d'angle. La façade sur la rue de Rivoli offrait treize travées d'arcades séparées par des colonnes engagées. Enfin, celle qui bordait la place Lobau se composait de quinze travées d'arcades soutenues par des colonnes dégagées. Deux larges arcades, conduisant à des cours latérales, s'ouvraient au bas des deux pavillons flanquant le bâtiment central de la partie ancienne de l'Hôtel de ville. Avant la construction des bâtiments neufs, celle du sud, appelée autrefois l'arcade Saint-Jean, servait de passage public pour aller de la place de Grève à la rue Saint-Antoine; l'autre communiquait avec l'hôpital du Saint-Esprit. Les deux cours auxquelles on arrivait par ces arcades sont placées symétriquement à droite et à gauche de l'ancienne cour de l'Hôtel de ville; elles ont 34 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur. Un escalier de pierre placé sous l'horloge conduisait à la cour centrale, qui avait pour ornement principal une statue en bronze, œuvre du fameux sculpteur Coysevox, représentant Louis XIV, en pied, dans le costume des triomphateurs romains, appuyé sur un faisceau d'armes. Au fond de cette cour, un escalier en marbre blanc, d'une légèreté et d'une élégance extrêmes, construit ou plutôt sculpté d'après les dessins et les plans de M. Baltard, architecte de la ville, donnait accès dans la salle des séances du conseil municipal, qui communiquait avec la salle dite des Cariatides, décorée de peintures par Gosse, Benouville et Cabanel; les voûtes en pendentifs de cette salle portaient une tribune décorée de cariatides et surmontée d'un plafond; elle s'ouvrait sur la Galerie des fêtes, d'un développement de 48 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur et 12 mètres d'élévation; la décoration de cette galerie se composait de colonnes dégagées d'ordre corinthien, servant de point d'appui à la voûte; l'ornementation générale était blanc et or. Les pendentifs avaient été peints par Lehmann. Aux deux extrémités de la galerie et dans la même enfilade se trouvaient les deux salons dits des Beaux-Arts. Les dessus de porte de ces salons étaient ornés de figures de Landelle, représentant la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, la Peinture, la Poésie, la Musique. Le salon des Beaux-Arts, placé du côté de la rue de Rivoli, donnait dans le salon de la Paix, appelé aussi salon Delacroix, à cause des peintures, formant un vaste ensemble décoratif, que ce maître avait été chargé d'y peindre. Il avait représenté, sur le plafond circulaire, la *Terre éplorée obtenant le retour de la Paix*, et, sur dix-neuf tympans, des dieux, des déesses et les travaux d'Hercule. Le second, situé sur le quai, communiquait avec le salon dit de l'Empereur, orné du magnifique plafond peint par Ingres et représentant l'apothéose de Napoléon I[er]. Au-dessus de la cheminée monumentale était placé le grand portrait de Napoléon par Gérard. La tenture de ce salon, consacré avec une sorte de fétichisme au fondateur de la dynastie napoléonienne, était de satin vert semé d'abeilles d'or. Du salon Napoléon, on passait dans la salle des Banquets, qui occupait le premier étage du pavillon d'angle de la place Lobau et du quai. Cette salle communiquait avec les pièces dites salons municipaux, placés au premier étage du bâtiment, sur le quai, et se présentant dans l'ordre suivant : le salon Jaune, ainsi nommé de la couleur de ses tentures; son ornement principal était la célèbre pendule de Denière, qu'un épisode de février 1848 avait rendue légendaire : un jeune ouvrier armé d'un sabre était entré avec le flot vivant des envahisseurs et criant : « Faisons, travailler l'horlogerie! » Il déchargea un coup de son arme sur ce précieux objet d'art. Quelqu'un, en lui arrêtant le bras, amortit heureusement le coup, dont néanmoins l'œuvre de Denière conserva la trace. Ce fait isolé, cité trop complaisamment par les historiens jaloux de semer dans les esprits la haine du peuple, ne prouve rien et nous pourrions lui opposer des traits contraires établissant que ce même peuple a respecté et sauvé en 1848 beaucoup de propriétés et de monuments. Viennent ensuite le salon aux Arcades, qui servait principalement aux réceptions d'hiver; le plafond représentait *Paris protégeant la Paix, l'Abondance, la Concorde, le Commerce, l'Industrie, les Arts, l'Agriculture, la Bienfaisance, l'Enseignement*, entourés d'un cortège de célébrités, grandes compositions de Picot. En outre, MM. Schopin, Hesse et Vauchelet y avaient peint trois compartiments importants. C'est dans cette salle que s'installa le Gouvernement provisoire, le 24 février 1848; le salon d'Annonce, tendu de soie damassée rouge orange, avec frise peinte par Court; c'est dans ce salon qu'en juin 1848 fut apporté et ne tarda pas à expirer le général Négrier, blessé mortellement aux barricades de la Bastille; le salon Bleu, orné d'un plafond peint par Lachaize. Ces salons de réception communiquaient par la galerie de Marbre avec la salle du Trône. Cette galerie était décorée de huit paysages de Hubert Robert et provenant de l'hôtel Beaumarchais. Lorsque, en 1818, l'hôtel du célèbre auteur de *Figaro*, fut acheté par la ville moyennant 508,300 francs, pour l'ouverture du nouveau canal Saint-Martin, les tableaux de Hubert Robert qui l'ornaient furent transportés à l'Hôtel de ville. La salle du Trône occupait tout le premier étage du bâtiment central de la façade, sur la place de l'Hôtel-de-Ville; on y admirait deux cheminées monumentales du temps de Henri IV, avec leurs colonnes et leurs statues, dues, pour la plupart, au ciseau de Pierre Biard. Cette salle mesurait 28[m],60 de longueur, 11 mètres de largeur et 7[m],80 de hauteur. La cheminée du côté nord était surmontée de la célèbre horloge de Biard (1608), auteur de la statue de Henri IV en ronde bosse. Sur les portes couvertes de bas-reliefs avaient été peintes les armes de la ville : *De gueules, au navire équipé d'argent, sur une mer agitée de même, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or; le tout surmonté d'une couronne murale à quatre tours et accompagné de la légende :* FLUCTUAT NEC MERGITUR. La cheminée sud avait été restaurée en 1617 par Th. Bodin. Dans la salle du Trône se trouvaient, avant 1789, un grand nombre de tableaux des maîtres de l'école française, notamment : les *Échevins aux pieds de Louis XIII*, et *Proclamation de la majorité de Louis XIV*, l'un et l'autre de François Porbus le jeune; *Louis XV reçu à l'Hôtel de ville après sa maladie de Metz*, tableau de Roslin; *Louis XV recevant les actions de grâces des échevins après la paix de 1739*, œuvre de Carle Vanloo; enfin, des tableaux de Rigaud, un grand portrait de Louis XIV, etc. Ces œuvres précieuses furent dispersées. On les remplaça beaucoup plus tard par quatre grands panneaux de Séchan, retraçant l'histoire de Paris au V[e], au XII[e], au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Entre la salle du Trône et l'antichambre des salons municipaux étaient placés autrefois les appartements du roi, composés de la salle du Zodiaque et d'un grand salon. La salle du Zodiaque conserva son nom. Elle était en dernier lieu revêtue de panneaux de chêne et tapissée de damas vert; sur le plafond, Léon Cogniet avait peint les *Quatre Saisons*, avec fond central. C'est dans le salon du Zodiaque que, le 11 janvier 1649, la duchesse de Longueville vint s'installer avec ses enfants et son frère, le prince de Conti, et qu'elle accoucha d'un fils dont le prévôt des marchands fut parrain et la duchesse de Bouillon marraine. Le grand salon fut appelé, sous le second Empire, salon du Vote, à cause des peintures du plafond, où Schopin avait représenté les villes de France apportant au scrutin les fameux sept millions cinq cent mille suffrages; le peintre avait négligé de figurer, par des allégories saisissantes, les divers tours de gobelets d'où étaient sortis ces chiffres fantastiques.

Le rez-de-chaussée n'offrait de remarquable que l'immense salle Saint-Jean, dont l'entrée était sur la place Lobau et où se faisaient les tirages au sort et les tirages des loteries de la ville; à l'une de ses extrémités était un vestibule, situé sous la salle des Cariatides, où se trouvaient deux escaliers monumentaux, à rampe droite, donnant accès au premier étage et conduisant aux salles dites des Prévôts. La frise d'une de ces salles était ornée des portraits de cinquante-six prévôts des marchands, depuis Jean Morin (1524) jusqu'à Ch. Trudaine (1716). Le plafond, œuvre de Riesener, était un modèle de plate adulation; il représentait la *Ville de Paris ressaisissant, grâce au coup d'État du 2 décembre, le sceptre de la civilisation*. Le deuxième salon contenait les bustes des premiers prévôts, d'Évreux de Valenciennes (1263) à Guillaume Budé (1523). Le plafond, œuvre de Ch. Muller, représentait l'*Affranchissement des communes par Louis le Gros*.

Toutes ces salles, décorées avec une grande richesse, formaient un ensemble magnifique et digne en tous points des fêtes éclatantes qui y furent données à diverses époques.

L'Hôtel de ville a joué un rôle considérable dans toutes les phases de l'histoire parisienne. Depuis que la corporation des marchands se fut installée dans la Maison aux piliers, la place de Grève devint une sorte de Forum. Dans toutes les émeutes, dans toutes les révolutions, la possession de l'Hôtel de ville était, pour le parti qui parvenait à s'en emparer, le gage d'une victoire presque certaine. Bien qu'il n'entre pas dans notre plan de donner l'historique complet du corps municipal de la ville de Paris et de retracer le récit de tous les événements auxquels il s'est trouvé mêlé, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer brièvement les points principaux de ses annales et les faits les plus importants dont l'Hôtel de ville a été le théâtre.

Après avoir vu son importance s'accroître constamment, depuis les commencements de la cité, le corps de ville de Paris fut, au milieu du XIV[e] siècle, porté, par la force des événements, au rang de premier pouvoir du royaume. Mais la France n'était pas mûre pour le gouvernement démocratique, et, après une lutte inégale, Étienne Marcel succomba, renversé par la réaction royaliste et aristocratique. En 1383, à la suite de la sédition des maillotins, Charles VI abolit la prévôté des marchands et l'échevinage, et il confia l'exercice de cette charge au prévôt de Paris. Bientôt, cet officier, ne pouvant suffire à la multiplicité des affaires que la réunion des deux prévôtés lui occasionnait, pria le roi de le décharger des fonctions de prévôt des marchands. Le roi nomma alors un garde de la prévôté des marchands, révocable à sa volonté. Cette situation dura vingt-neuf années; en 1411, Charles VI, pour récompenser les Parisiens du courage qu'ils avaient montré contre les Anglais, rétablit la prévôté des marchands et l'échevinage, avec la juridiction dont ils jouissaient avant 1382. Dans les troubles des Armagnacs et des Bourguignons, la municipalité parisienne fut partagée en deux factions ennemies; le parti du prévôt des marchands et des échevins, siégeant à l'Hôtel de ville, et le parti des officiers inférieurs, quarteniers, cinquanteniers, dizainiers, qui se placèrent à la tête des *cabochiens*. Puis la municipalité de Paris, en haine du parti des Armagnacs, accepta la domination anglaise. Après la rentrée de Charles VII et pendant toute la seconde moitié du XV[e] siècle, les magistrats municipaux montrèrent un dévouement sans bornes aux intérêts de la royauté.

Sous Louis XI, le bureau de la ville se composait du prévôt des marchands, de quatre échevins, du procureur du roi, du greffier et du receveur; sa juridiction embrassait les causes criminelles, tout aussi bien que les causes civiles et commerciales. Du reste, la ville, qui possédait des fiefs dans Paris, avait, à ce titre, le droit de haute, de moyenne et de basse justice. Louis XII et François I[er] respectèrent et augmentèrent même les privilèges de l'Hôtel de ville. Pendant les guerres de religion, la municipalité parisienne se divisa encore en deux partis, comme au temps des Armagnacs et des Bourguignons : celui des modérés, dans lequel entrèrent le prévôt des marchands et la plupart des échevins et des conseillers de la ville; celui des exaltés, parmi lesquels on comptait les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers. Le corps de la ville trempa dans le massacre de la Saint-Barthélemy, croyant prévenir une conspiration ourdie par les huguenots contre la vie du roi; mais il fit tous ses efforts pour le faire cesser, dès qu'il connut le véritable but de cette abominable entreprise. Pendant la Ligue, le pouvoir municipal fut aux mains des quarteniers, des cinquanteniers et des capitaines de la milice bourgeoise. Dans la journée des Barricades (12 mai 1587), ce furent les quarteniers qui dirigèrent tous les mouvements; le prévôt des marchands et deux échevins étaient restés fidèles au parti de la cour; le prévôt des marchands fut arrêté par la populace et mis à la Bastille; les deux échevins s'enfuirent. De 1588 à 1594, les officiers municipaux furent choisis parmi les plus déterminés ligueurs; cependant l'Hôtel de ville fut le principal moteur de l'entrée de Henri IV dans Paris; ce prince, qui avait été prodigue de promesses envers les bourgeois, leur tint parole : au mois de mai 1589, Henri III avait révoqué tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux bourgeois de Paris; dès le lendemain de son entrée, Henri IV rétablit le corps municipal et lui rendit tous ses privilèges. Ce prince sut, par sa finesse et son habileté, captiver l'amour des Parisiens; ce fut un jour de fête que celui où sa statue fut placée au-dessus de la grande porte de l'Hôtel de ville. Pendant le règne de Louis XIII, Richelieu ne craignit point d'ébranler le principe de l'élection qui faisait la base de l'autorité municipale de Paris; les fonctions de quartenier et de conseiller de la ville, qui jusqu'alors étaient électives, furent érigées en offices; ces magistrats furent, dès lors, dans la main du pouvoir royal et ne représentèrent plus l'opinion de leurs concitoyens; ce changement fut d'autant plus fâcheux que l'influence des quarteniers était prépondérante dans l'assemblée qui élisait le prévôt des marchands et les échevins; de cette innovation date la décadence du corps municipal de la ville, sous l'ancien régime. On sait avec quelle ardeur, lors des troubles de la Fronde, les bourgeois de Paris embrassèrent la cause du parlement contre la régence, malgré les efforts de l'Hôtel de ville. Afin de vaincre la résistance des magistrats et de les entraîner par la terreur dans le parti de la Fronde, les princes, et notamment le prince de Condé, eurent recours à l'émeute. Le 4 juillet 1652, les salles de l'Hôtel de ville furent ensanglantées, et ce monument faillit être brûlé par le peuple déchaîné contre les magistrats municipaux. Le massacre du 4 juillet est un opprobre pour la mémoire de Condé que l'adulation a salué du nom de Grand. Cette journée lui fut du reste plus funeste qu'utile; des négociations actives s'entamèrent, et bientôt on vit Mazarin dîner à l'Hôtel de ville avec le prévôt des marchands et les autres officiers municipaux.

Les beaux jours de la municipalité parisienne étaient passés; Louis XIV enleva à ce

corps toute vie politique et érigea en offices toutes les charges dépendant de l'Hôtel de ville, à l'exception de la prévôté des marchands et de l'échevinage. C'était là une exception bien illusoire, car la source de l'élection de ces magistrats était complètement viciée. Louis XIV remplaça par des privilèges honorifiques les droits municipaux qu'il enleva à la ville de Paris; ses successeurs achevèrent son ouvrage, et à Paris, comme dans toute la France, la vie municipale sembla éteinte, jusqu'au moment de la grande crise révolutionnaire où l'Hôtel de ville redevint encore une fois le centre de l'activité parisienne.

C'est à l'Hôtel de ville que, le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille, se réunirent les électeurs sous la présidence de M. de Flesselles, prévôt des marchands; le bruit se répandit que ce prévôt avait fait placer des barils de poudre dans les caves de l'Hôtel de ville, et le peuple s'y rua pour en opérer, par ses mains, la distribution. La nuit venue, Flesselles se fit faire un lit dans l'Hôtel de ville. Il y dormit son dernier sommeil. Le lendemain était le 14 juillet 1789 : la Bastille tombait. A quelques pas de l'Hôtel de ville furent massacrés le même jour de Launey, de Losme et les autres défenseurs de la vieille forteresse. Le comité permanent des électeurs avait repris séance sous la présidence de Flesselles, mais le dernier jour du prévôt avait sonné. Menacé par la multitude qui a envahi la salle des séances, Flesselles descend de son siège et sort; au coin du quai Pelletier, un inconnu le renverse mort d'un coup de pistolet. Avec le prévôt Flesselles finissent la prévôté des marchands et l'échevinage. La vieille tradition municipale fut renversée et sur ses ruines s'éleva la commune de Paris, qui joua un grand et terrible rôle dans la période d'enfantement du régime nouveau.

L'Hôtel de ville fut en quelque sorte le palais de la Révolution : ce fut là que siégèrent et la commune de Paris et le comité de Salut public, ces deux terribles pouvoirs. Les registres de la commune existent encore aux Archives et nous ont fourni pour nos études historiques des documents qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est à l'Hôtel de ville enfin que se dénoua le terrible drame du 9 thermidor.

Sous le Consulat et sous l'Empire, le pouvoir municipal fut aboli, comme le pouvoir législatif. L'Hôtel de ville ne se fit plus remarquer que par ses fêtes. C'est devant l'Hôtel de ville que le peuple se rassemblait pour entendre proclamer les victoires de la grande armée. Lors du mariage de l'empereur, la ville ressuscita les anciennes fêtes qu'elle donnait jadis aux rois; Napoléon affecta de vouloir présenter sa femme à la bourgeoisie de Paris, rassemblée dans les salons de l'Hôtel de ville, et la ville prit, dès ce jour, l'habitude de donner un bal annuel le 15 août.

Traversons la Restauration, qui ne fit rien pour l'Hôtel de ville; nous voici en 1830 : la fusillade gronde et petille; le Louvre et les Tuileries sont assiégés; on se dispute avec acharnement la possession de l'Hôtel de ville; c'est place de Grève que s'engage le combat le plus terrible; pris et repris, l'Hôtel de ville demeure enfin au pouvoir des vainqueurs de Juillet, et le drapeau tricolore, séditieux depuis quinze années, y flotte de nouveau. Le gouvernement provisoire qui y fut installé n'était guère qu'une commission municipale; inspiré par La Fayette, il offrit la couronne à Louis-Philippe. Un trône entouré d'institutions républicaines, tel était le sens de ce fameux programme dit de l'Hôtel de ville, qui mentit comme tous les programmes; le trône resta, les institutions républicaines s'évanouirent. Louis-Philippe ne songea pas même à rendre la vie à cette institution municipale qui l'avait fait roi.

Dix-huit ans après sonne le tocsin d'une nouvelle révolution : Louis-Philippe fuit. Le gouvernement provisoire est proclamé ou plutôt se proclame, et, suivi d'une épaisse colonne de citoyens, se rend à l'Hôtel de ville. Écoutons M. de Lamartine : « En tournant le quai sur la place de Grève, les membres du gouvernement provisoire se trouvent noyés dans une mer d'hommes; la place entière ainsi que les ponts et le large quai dont elle est bordée étaient couverts d'une foule tellement compacte, qu'il paraissait impossible de la traverser. Les cris de : « Place au gouvernement! » se perdaient dans la rumeur immense qui s'élevait de cette multitude. Des coups de fusil éclataient çà et là sur le glas continu du tocsin battant dans les tours de la cathédrale et dans les clochers environnants...» Le gouvernement provisoire, coudoyé, repoussé, arrive après mille dangers à l'Hôtel de ville et là, se constituant définitivement, arrête les premières dispositions indispensables au maintien de cette République à son aurore. La multitude aveugle se rue dans les salles. Sept fois Lamartine quitte la plume et s'élance sur les paliers, dans les corridors, sommant le peuple de se retirer. Il parle en vain. On crie : « A bas l'endormeur! — Lamartine est un traître! — La tête de Lamartine! » C'est alors que le poète fit cette réponse devenue célèbre : « Ma tête, citoyens? plût à Dieu que vous l'eussiez tous sur vos épaules! Vous seriez plus calmes et plus sages, et l'aurore de votre révolution se ferait mieux! » A ces mots prononcés avec un sang-froid héroïque, la foule change et acclame l'orateur. La bataille est gagnée. Elle devait recommencer le lendemain et cette fois encore Lamartine, par quelques mots, devait entraîner la foule, et rétablir victorieusement le drapeau tricolore, le drapeau de 1792, que des exaltés voulaient remplacer par le drapeau rouge.

L'Hôtel de ville joua encore son rôle pendant les événements qui suivirent. En ces temps tourmentés, la place de Grève et la vieille maison commune furent souvent battues par la tempête.

Le 16 avril et le 15 mai, l'Hôtel de ville fut encore l'objectif de manifestations séditieuses qui échouèrent; le 24 juin, l'insurrection ne parvint pas à s'en emparer. Tant que dura la république, les institutions municipales reprirent quelque vitalité; elles furent frappées à mort le 2 décembre, et durant tout le second Empire il ne siégea à l'Hôtel de ville qu'une sorte de commission consultative, sans mandat et sans autorité, placée auprès du préfet pour en approuver les comptes les yeux fermés. Comme compensation, les bals de l'Hôtel de ville, si courus sous le premier Empire, ressuscitèrent sous le second. Mentionnons en passant celui que M. Berger donna à la reine d'Angleterre et ceux que M. Haussmann offrit à l'empereur de Russie et au sultan; il y eut cependant deux mécomptes cruels : à son arrivée sur la place de Grève, Alexandre II fut salué des cris de : *Vive la Pologne*, et quant à la fête préparée au sultan, au moment où on allait lancer les invitations, on apprit la mort tragique de l'empereur Maximilien; il fallut tout contremander. Le soir venu, on alluma les lumières et on fit traverser à Sa Hautesse les salons déserts, en lui énumérant les splendeurs dont il aurait pu jouir : « Ici, vous auriez vu des toilettes étincelantes! ici des femmes adorables! ici des dignitaires décorés de plusieurs ordres! ici un orchestre excellent vous eût ravi par ses mélodies entraînantes. » Cette manière de faire goûter des voluptés absentes avait quelque chose d'ingénieux. Quelques mois après, un grand dîner officiel fut offert à l'Hôtel de ville à l'empereur d'Autriche, frère de Maximilien. C'est à ce dîner que se produisit pour la première fois ce fait, tant raillé par Henri Rochefort, de personnes admises, par cartes privilégiées, à voir manger les souverains. Indépendamment de ces grandes fêtes qui ont fait époque, l'Hôtel de ville donnait chaque hiver une série de bals très-courus et très-animés.

L'histoire de l'Hôtel de ville redevint sérieuse, tragique même, dès que le second Empire se fut écroulé. C'est à l'Hôtel de ville que siégea le gouvernement de la Défense nationale, gouvernement communal en quelque sorte puisqu'il était composé de tous les députés de Paris. L'Hôtel de ville fut le théâtre d'événements importants durant le siége et pendant la Commune; la première période fut marquée par deux tentatives insurrectionnelles : les journées du 31 octobre et du 22 janvier. Au 18 mars, abandonné sans coup férir par le gouvernement, il tomba aussitôt entre les mains du Comité central, qui s'y installa avant de faire procéder aux élections communales. La Commune, issue du scrutin du 26 mars, en prit à son tour possession et y siégea jusqu'aux journées de mai; elle ne l'abandonna que lorsque presque toutes les barricades placées en avant du palais eurent été emportées par l'armée régulière, mais en s'éloignant elle avait tout disposé pour que le vieil édifice devînt la proie des flammes. Bientôt il ne subsista de l'Hôtel de ville que des pans de mur noircis; on a cependant pu retirer des décombres quelques fragments précieux : la statue bas-relief de Henri IV qui ornait le tympan de la grande porte, le François Ier de Cavelier, le Louis XIV de Coysevox, et les bas-reliefs de leurs piédestaux; quelques-unes des statues de la façade sont assez peu endommagées pour pouvoir être replacées. Parmi les objets d'art qui ornaient les salons ont été également sauvés une statuette en bronze du IXe siècle, représentant Charlemagne à cheval; une grande pièce d'orfèvrerie, ornée de pierres précieuses, de Froment Meurice; le grand surtout de la ville de Paris; un buste de Palissy en terre cuite; quelques milliers de médailles de la collection Lebas. Les peintures murales sont toutes détruites, sauf celles de Benouville; des huit paysages de Hubert Robert qui décoraient la salle des Souverains, quatre pourront être restaurés.

En 1873, le gouvernement a mis au concours la reconstruction de l'Hôtel de ville; soixante-six projets furent présentés, parmi lesquels un jury constitué à cet effet a choisi celui de MM. Ballu et Deperthes. Le nouvel édifice s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien, qu'il reproduira avec de légères modifications, un plus grand développement sera donné à la façade et aux ailes, qui auront une autre disposition.

— *Tribunal de commerce*. Ce monument, construit, de 1860 à 1864, par M. Bailly, s'élève en face du Palais de justice. Il se compose de quatre corps de bâtiments encadrant une large cour vitrée. La façade principale, servant d'entrée pour le tribunal de commerce, donne sur le quai Desaix. Dans la partie ayant vue sur les rues du Marché-aux-Fleurs et de Constantine se trouvent les salles occupées par les conseils des prud'hommes; une d'elles est destinée à l'exposition des dessins de fabrique. Des cariatides de Carrier-Belleuse et de Dubut; des statues de Chapu, Cabet, Pascal, Elias Robert; des peintures de Robert Fleury et Flandrin ornent cet édifice.

— *Banque de France*, *Bourse*, *Monnaie*, *Gobelins*, *Palais de justice*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

Palais.

— *Louvre*, *Tuileries*, *Elysée*, *Luxembourg*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

Hôtels et maisons historiques.

— *Hôtel Carnavalet*, *de Lamoignon*, *de Soubise*, etc. V. aux noms propres.

Halles et marchés.

L'immensité de la consommation parisienne donne lieu à un prodigieux mouvement; mais en dehors des denrées alimentaires et de quelques spécialités dont nous parlerons plus loin, les marchandises qui affluent à Paris sont directement adressées aux débitants et ne passent point par les marchés. Il y a néanmoins lieu de diviser en deux grandes classes les halles et marchés de la capitale : marchés généraux de consommation alimentaire et marchés spéciaux.

1° *Marchés généraux de consommation alimentaire*. Dans le système actuel, système critiqué par bien des gens, la vente en gros des denrées alimentaires est exclusivement attribuée aux Halles centrales. Toutefois, la vente au détail se fait aussi dans le même marché, après l'heure fixée pour la vente en gros à la criée. Quant aux halles de quartier, elles ne font que la vente en détail et sont de simples réunions de boutiques n'ayant de différence avec les boutiques ordinaires que des frais de loyer un peu moindres. Nous avons consacré aux Halles centrales un article spécial; quant aux halles de quartier, il nous suffira d'en mentionner quelques-uns. Le *marché Saint-Honoré* ou *des Jacobins* est traversé par la rue qui porte son nom. Situé au milieu d'un quartier très-riche, il se distingue moins par son étendue que par le choix des denrées qu'y s'y débitent. Le *marché Saint-Joseph*, rue Montmartre, est établi dans de déplorables conditions d'hygiène, sous des maisons habitées. Il est, du reste, très-peu étendu. Citons encore le *marché Saint-Martin*, rue Montgolfier, derrière le Conservatoire des arts et métiers; celui *des Blancs-Manteaux*, dans la rue Vieille-du-Temple; celui *des Carmes*, place Maubert; le *marché Saint-Germain*, grand rectangle, construit en pierre et complètement enclavé dans un pâté de maisons, circonstance qui le rend assez malsain en lui-même et pour le voisinage; le *marché Beaujon*, rue de Lisbonne; le *marché de la Madeleine*, rue Chauveau-Lagarde; le *marché Beauveau*, rue du Faubourg-Saint-Antoine; le *marché Brésin*, à Montrouge, halle fort élégante, construite sur le modèle des Halles centrales.

2° *Marchés spéciaux*. Il existait autrefois, près de l'ancien marché des Innocents, une *Halle aux draps* qui a été incendiée et n'a pas été reconstruite. Le *marché à la volaille*, dit *halle de la Vallée*, situé quai des Augustins, a été supprimé depuis l'établissement aux Halles centrales de pavillons spéciaux pour la volaille et le gibier. Parmi les marchés spéciaux qui subsistent, nous mettrons en première ligne la *Halle au blé*, à laquelle nous avons consacré un article particulier (v. HALLE). L'*Entrepôt des liquides*, improprement appelé *Halle aux vins*, a également son article à part (v. ENTREPÔT). La *Halle aux cuirs*, autrefois située rue Mauconseil et actuellement installée entre la rue Censier et la rue du Fer-à-Moulin, est moins un marché véritable qu'une sorte de bourse où l'on spécule sur les cuirs. Il existe deux *marchés aux fourrages*, l'un à Bercy et l'autre boulevard d'Enfer, près de sa rencontre avec le boulevard Montparnasse. Dans ce dernier local se tient aussi, le mercredi et le samedi de chaque semaine et le premier lundi du mois, le marché aux chevaux, qui n'est établi là qu'à titre provisoire. On y tient également, le dimanche, un marché aux chiens. Un *marché aux oiseaux* se tient tous les dimanches dans une cour du marché Saint-Martin, derrière le Conservatoire des arts et métiers. Un grand et magnifique marché aux bestiaux, construit dans le genre des Halles centrales et par le même architecte, est établi rue d'Allemagne, sur le canal de l'Ourcq. Les *marchés aux fleurs* sont nombreux, mais aucun n'a d'installation fixe. Une toile tendue sur quatre piquets, qu'on enlève le soir, suffit pour abriter ces expositions florales, si élégantes, si fraîches, pour lesquelles les Parisiennes ont une passion [illegible]. On ne saurait croire ce qui se consomme de fleurs en pots dans la capitale, partout où se glisse, dans les beaux jours, un rayon de soleil. C'est là un [illegible] les Parisiens [illegible] campagne [illegible] commerce [illegible] Made[illegible] Temple [illegible] située rue [illegible] spéciale [illegible] lière, le commerce de la lingerie. Toutefois,

c'est inutilement que, sur la foi d'écrivains fantaisistes, on chercherait là le pittoresque et immonde fouillis qui a été si souvent décrit. Les vieilles défroques n'arrivent plus au Temple que purgées, assainies, rafistolées, mises à neuf, et, en apparence du moins, les stalles du Temple ne diffèrent pas sensiblement des boutiques de lingerie et de nouveautés les plus riches et les plus propres. C'est au *marché des Patriarches*, dans le quartier Mouffetard, qu'il faut aller chercher les loques impossibles, les chaussures visiblement avariées, les coiffures effondrées, que le Temple repousse aujourd'hui avec dédain.

Abattoirs.

Nous avons dit ailleurs (v. ABATTOIR) que la ville de Paris possédait cinq abattoirs. Il faut aujourd'hui en ajouter un sixième, le plus remarquable de tous, celui de La Villette, construit parallèlement au marché aux bestiaux, de 1865 à 1867. On y admire surtout les échaudoirs, au nombre de cent vingt-trois, occupant trente-deux cours, séparés par des chemins de fer reliés par une voie générale qui s'embranche sur le chemin de fer de ceinture.

Fontaines.

La fonction naturelle des fontaines est de donner de l'eau; mais on s'est si bien habitué à orner ces utiles monuments, que la raison de leur création a été souvent oubliée et qu'ils sont devenus de simples prétextes à décoration. Toutefois, comme la nécessité de l'eau s'impose d'elle-même, on en est venu, dans les grandes villes et surtout à Paris, à construire des fontaines de deux espèces : les fontaines monumentales et les fontaines ménagères, les fontaines de parade et les fontaines d'utilité.

Nous avons énuméré ailleurs les fontaines monumentales de Paris (v. FONTAINE); et comme les plus intéressantes sont décrites en leur lieu (v. INNOCENTS, GRENELLE, LOUVOIS, etc.), nous pouvons nous contenter ici de quelques descriptions sommaires. — La *fontaine Desaix* a été érigée en 1803, au milieu de la place Dauphine, sur les dessins de Fontaine et Percier. Des inscriptions verbeuses, racontant toute l'histoire du général, sont gravées sur les faces d'un piédestal de mauvais goût. Au sommet, on voit la statue de la France couronnant le buste de Desaix. — La [illegible] au carrefour de Gaillon, par Visconti, est beaucoup mieux conçue. Elle se compose d'un bassin demi-circulaire, entouré d'une élégante balustrade à jour, et dont le centre est occupé par une grande vasque surmontée d'une plus petite. Au sommet est un dauphin qui jette de l'eau et un génie qui le frappe d'un trident. Le tout est abrité par une niche encadrée de deux colonnes corinthiennes supportant une frise et un attique [illegible] deux vases décoratifs. — La *fontaine Cuvier* est adossée à l'angle de la rue Cuvier et de la rue Saint-Victor. Elle a été construite par Vigoureux en 1840, à la place d'une fontaine du Bernin, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Victor. Un piédestal extrêmement lourd occupe presque tout le bassin de la fontaine et supporte une statue de la Science, assise et demi-nue. Deux colonnes ioniques encadrent la niche sous laquelle est placée la statue. — *Fontaine de Médicis*, dans le jardin du Luxembourg. V. LUXEMBOURG.

Parmi les fontaines-bornes, les plus intéressantes sont incontestablement celles qui fournissent gratuitement de l'eau potable au public. Malheureusement, elles sont très-peu nombreuses, puisqu'on n'en compte pas 220 dans toute l'étendue de Paris. Ces fontaines, en fonte de fer, se manœuvrent à l'aide d'un bouton qui ouvre le robinet lorsqu'on pèse dessus et se relève spontanément quand on l'abandonne à lui-même, ce qui évite les pertes d'eau. Le petit nombre de ces utiles fontaines est d'autant plus regrettable, que les anciennes bornes-fontaines qui servaient au lavage des ruisseaux, et où les ménagères pouvaient prendre de l'eau tandis qu'elles étaient ouvertes, ont été supprimées presque partout et remplacées par des bouches cachées sous le trottoir.

Depuis 1872, la ville de Paris doit à la générosité d'un riche étranger, sir Richard Wallace, un [illegible] que. Ces fontaines, au nombre de 50, sont destinées à [illegible] ou trop sobres pour entrer chez le marchand [illegible] R. Wallace, [illegible] d'eau pour se désaltérer. [illegible] traverse [illegible] par un [illegible] le haut de la fontaine [illegible] en un mince filet. Un gobelet de fer étamé, retenu par une chaînette, est constamment immergé, pour plus de propreté, dans un petit [illegible] au-dessous du filet d'eau. Il existe deux modèles de fontaines Wallace, l'un destiné à être isolé et l'autre à être adossé [illegible] édifices.

Bains publics.

Bien que la température parisienne ne fasse pas [illegible] Les prix y sont [illegible] assez élevés, à cause de la cherté de l'eau

et du combustible. Toutefois, à côté des établissements somptueux, qui ne sont fréquentés que par les personnes riches, on peut citer, même en plein Paris, des établissements où l'on se baigne pour 0 fr. 40, notamment sur la place Saint-Sulpice. La forme du bain est, du reste, très-variée, depuis le bain simple à l'eau pure jusqu'aux procédés les plus compliqués de l'hydrothérapie. Nous citerons, parmi les établissements les plus connus, ceux de la rue Vivienne, de la rue Neuve-des-Petits-Champs, de la rue Racine, de la rue Sainte-Anne (où l'on se baigne selon tous les procédés connus), de la rue Taranne, de la Samaritaine (bains chauds en rivière), de la Frégate (bains et douches de toute espèce et bains de mer, également en rivière). Il convient aussi de citer les bains froids en pleine eau, qu'on prend dans les écoles de natation, dont quelques-unes sont très-somptueuses, comme celle de Deligny, au quai d'Orsay, mais dont les autres, tout à fait démocratiques, offrent des bains pour 0 fr. 20. Il existe plusieurs écoles de natation pour dames.

Eaux.

La question des eaux est une de celles qui touchent de très-près à l'hygiène et à la salubrité des grandes villes; nous croyons devoir entrer dans quelques détails relativement à cette partie si importante des services municipaux.

Depuis l'an 1200 jusqu'à la fin du XVIe siècle, Paris fut alimenté par les sources de Belleville et des Prés-Saint-Gervais, fournissant un volume d'environ 200 mètres cubes d'eau par jour; sous le règne de Henri II, la population de Paris étant de 260,000 âmes, c'est à peine s'il revenait 1 litre d'eau par jour à chaque habitant. Dans le courant du XVIIe siècle, l'établissement de pompes élevant l'eau de la Seine et la construction de l'aqueduc d'Arcueil, amenant à Paris les eaux de la source de Rungis, portèrent à 1,800 mètres cubes par vingt-quatre heures le volume d'eau approvisionnant la capitale; le nombre des habitants de Paris étant alors d'environ 500,000, la quantité d'eau distribuée était seulement de 3lit,50 par tête. En 1782, la construction des pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou éleva à 7,986 mètres cubes par jour la quantité d'eau dont pouvait disposer l'autorité municipale. Paris comptait alors 547,755 habitants; la distribution était donc, chaque jour, de 14 litres par tête.

Voici quel était l'état des eaux de Paris au commencement du XIXe siècle :

	mètres cubes.
Eaux des Prés-Saint-Gervais. . . .	171
Eaux de Belleville.	114
Eaux d'Arcueil.	952
Pompes de la Samaritaine (eau de Seine).	400
Pompe Notre-Dame (eau de Seine).	914
Pompe à feu de Chaillot (eau de Seine).	4,132
Pompe à feu du Gros-Caillou (eau de Seine).	1,303
	7,986

Depuis le commencement du XIXe siècle, la dérivation de la rivière d'Ourcq, l'établissement, sur divers points de la Seine, de puissantes machines d'élévation, le forage du puits de Grenelle et le forage plus récent du puits de Passy ont augmenté dans d'énormes proportions la quantité d'eau servant à alimenter Paris. En 1861, le volume d'eau dont l'administration municipale de Paris pouvait disposer par jour, en temps sec, s'évaluait ainsi qu'il suit :

	mètres cubes.
Eau d'Ourcq.	106,000
Eau de Seine élevée par dix-huit machines à vapeur. . . .	42,000
Eau d'Arcueil, environ.	1,000
Eau du puits de Passy.	17,700
Eau du puits de Grenelle.	940
Eaux de Belleville et des Prés-Saint-Gervais.	160
	167,800

A la même époque, la distribution des eaux était faite dans Paris au moyen de huit établissements hydrauliques contenant 21 machines à vapeur, 5 grands réservoirs pour les eaux de l'Ourcq, y compris le bassin de La Villette qui sert de port à la navigation, contenant ensemble 200,000 mètres cubes; 9 réservoirs d'eau de Seine et 4 cuvettes de distribution, contenant ensemble 51,300 mètres cubes, 30 fontaines marchandes ou établissements de lavage, 50 fontaines publiques, 27 fontaines monumentales, 725,936 mètres courants de conduites publiques, 1,207 bornes-fontaines, 1,174 bouches sous trottoirs, un grand nombre d'autres appareils, tels que poteaux ou boîtes d'arrosement, bornes-fontaines à repoussoir, coffres d'incendie, bureaux de stationnement de voitures, urinoirs à effet d'eau, etc., et, enfin, 20,948 conduites particulières desservant les maisons.

Tel qu'il était en 1861, le volume d'eau potable distribué dans Paris était inférieur à ce qui est établi dans plusieurs grandes villes d'Europe. En effet, la quantité d'eau distribuée à chaque habitant de Paris, déduction faite des services publics, n'était que de 35 litres par habitant, tandis que les hydrauliciens s'accordent à réclamer une part quotidienne de 50 à 60 litres d'eau potable pour chaque habitant d'une grande ville.

Plus encore que cette insuffisance, la qualité des eaux distribuées préoccupait les administrateurs; car les eaux de la Seine et du canal de l'Ourcq, qui forment la presque totalité de l'approvisionnement de Paris, n'arrivent à la consommation que contaminées par toutes sortes d'immondices.

Le canal de l'Ourcq, qui est à la fois une voie de navigation et une conduite d'eau potable, reçoit incessamment les déjections et les ordures d'une nombreuse population marinière. Quant aux eaux de la Seine, bien que la construction de l'égout d'Asnières transporte à l'aval de Paris les produits de la plus grande partie des égouts, elles sont profondément altérées par les résidus des fosses d'aisances et des diverses industries qui s'exercent dans la ville.

Pour donner à la capitale des eaux plus pures et plus abondantes, le service municipal conçut le projet de dériver vers Paris les eaux de la Somme-Soude, petite rivière qui tombe dans la Marne entre Châlons et Epernay, celles de la Dhuys, forte source placée entre Château-Thierry et Epernay, et celles de la Vanne, rivière qui se jette dans l'Yonne à Sens. Les eaux de ces diverses sources sont d'une qualité exceptionnelle. Au mois d'avril 1859, la ville de Paris acheta, pour la somme de 65,000 francs, la source de la Dhuys, et pour la somme de 12,000 francs les sources de Montmort, pour les réunir à celle de la Dhuys, dans l'aqueduc de dérivation destiné au service des quartiers hauts de Paris. Le projet de recherche d'eaux dans le bassin de la Somme-Soude souleva une opposition très-vive de la part des populations et fut repoussé par la commission d'enquête du département de la Marne. On fut plus heureux dans l'acquisition des sources destinées à alimenter l'aqueduc de dérivation destiné au service des quartiers bas de Paris. En 1860, la ville de Paris acheta dans la vallée de la Vanne, pour la somme de 215,000 francs, les sources de Noé, Theil, Malhortie, Saint-Philbert et Chigy; enfin elle acquit, pour la somme de 50,000 francs, les trois sources d'Armentières, situées à quelque distance des précédentes, dans la vallée de la Vanne. Par suite de ces diverses acquisitions, la ville est propriétaire, depuis 1861, des sources dont la désignation suit :

Débit par vingt-quatre heures, en temps de sécheresse extraordinaire.

		mètres cubes.
Sources qui doivent être amenées par l'aqueduc de la Dhuys.	La Dhuys . . .	30,000
	Sources de Montmort. .	3,000
Sources qui doivent être amenées par l'aqueduc de la Vanne.	Sources de Noé, Theil, Malhortie, Saint-Philbert et Chigy	67,000
	Sources d'Armentières . .	20,000
	Total.	120,000

Ces 120,000 mètres cubes d'eau, réservés pour la boisson, la table et les usages domestiques, suffiront pour donner aux 1,800,000 habitants de Paris plus de 60 litres d'eau par jour. En complétant les deux dérivations de la Dhuys et de la Vanne, on porterait facilement à 80 litres d'eau par jour la part de chaque habitant de Paris. Au 1er janvier 1869, de grands progrès avaient été accomplis. En effet, il existait sous les rues de Paris 1,472,698 mètres de conduites d'eau desservies par 14 bassins, dont 4 sont alimentés exclusivement par l'eau de l'Ourcq, 5 par l'eau de Seine et 5 alimentés par les eaux de Seine, d'Arcueil, de Grenelle, de la Dhuys et de la Marne.

Le service public était fait par 194 fontaines publiques, 56 fontaines monumentales, 770 bornes-fontaines, 4,230 bouches sous trottoirs, 100 poteaux et 2,698 bouches d'arrosement, 27 bouches d'incendie, 435 urinoirs, 153 robinets de stations de voitures.

Sur les 220,000 mètres cubes distribués par jour, 135,000 mètres cubes sont utilisés à l'arrosage de la voie publique, au curage d'égouts, à des fontaines libres où chacun peut puiser. 15,000 mètres cubes sont réservés aux établissements de l'Etat, du département, de l'assistance publique et de la ville; 70,000 mètres cubes, enfin, sont cédés aux particuliers par 36,000 abonnements environ.

Bien que des résultats vraiment remarquables aient été obtenus par la municipalité parisienne, il reste encore beaucoup à faire et, notamment, à multiplier dans les quartiers pauvres les fontaines publiques qu'on semble trop disposé à supprimer pour contraindre les propriétaires à s'abonner. C'est ainsi qu'en 1874 il n'y a à Paris que 208 fontaines libres, ce qui est absolument insuffisant. Il est vrai qu'en 1872 le service des eaux avait donné, comme rendement, 6,111,295 fr.

Lorsque les travaux entrepris pour la dérivation de la Vanne, travaux qui se poursuivent encore en 1874, seront terminés, il sera grand temps de songer à faire profiter la classe pauvre de ce surcroît de liquide, car, dans les quartiers annexés surtout, bien des maisons sont réduites à se servir d'eaux de puits mauvaises, faute de pouvoir faire exécuter chez eux une installation coûteuse. On songera un peu plus, nous l'espérons, que l'eau est de première nécessité, et un peu moins au dommage que causerait à la ville, en la privant d'abonnements possibles, l'installation de bornes-fontaines publiques, ouvertes au moins à certaines heures.

— *Egouts*. V. ÉGOUT.

Balayage et boues de Paris.

Ils ont été successivement affermés aux prix suivants : en 1823, à 75,000 fr.; en 1831, à 166,000 fr.; en 1845, à 500,000 fr.; en 1870, à plus de 1 million, à cause de l'annexion des banlieues. Depuis cette annexion, chaque arrondissement a un ou plusieurs adjudicataires obligés de pourvoir aux frais du balayage et du transport des immondices. Le nombreux personnel affecté à ce service est fixé par le cahier des charges et reste sous la direction et la surveillance de l'autorité. Séjournant dans les pourrissoirs, la boue triple et quadruple de valeur; elle se vend alors de 3 fr. à 5 fr. le mètre cube, et donne un produit total annuel de plus de 3 millions de francs. V. BALAYAGE.

— *Vidange*. V. FOSSE.

— *Catacombes de Paris*. V. CATACOMBES.

Églises et paroisses.

Les paroisses de Paris sont réparties comme il suit, entre les 20 arrondissements :

Ier arrondissement, Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères; Saint-Eustache, rue du Jour; Saint-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre; Saint-Leu-Saint-Gilles, rue Saint-Denis; Saint-Roch, rue Saint-Honoré.

IIe arrondissement, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, rue Beauregard.

IIIe arrondissement, Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, rue Turenne; Sainte-Elisabeth, rue du Temple; Saint-Jean-Saint-François, rue Charlot; Saint-Martin, rue des Marais; Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin.

IVe arrondissement, Notre-Dame, place du Parvis Notre-Dame; Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, rue des Blancs-Manteaux; Saint-Gervais, pourtour Saint-Gervais; Saint-Louis-en-l'Ile, rue Saint-Louis; Saint-Merry, rue Saint-Martin; Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

Ve arrondissement, Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, rue Saint-Jacques; Saint-Médard, rue Mouffetard; Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rue Saint-Victor; Saint-Séverin, rue Saint-Séverin.

VIe arrondissement, Notre-Dame-des-Champs, rue de Rennes; Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés; Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice.

VIIe arrondissement, Sainte-Clotilde, place Bellechasse; Saint-François-Xavier-des-Missions étrangères, rue du Bac; Saint-Louis-des-Invalides; Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, rue Saint-Dominique; Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin.

VIIIe arrondissement, Saint-Augustin, boulevard Malesherbes; la Madeleine, place de la Madeleine; Saint-Philippe-du-Roule, faubourg Saint-Honoré; Saint-Vincent-de-Paul, rue La Fayette.

IXe arrondissement, Notre-Dame-de-Lorette, rues Bourdaloue et Fléchier; Saint-André, cité d'Antin; Saint-Eugène, rue Sainte-Cécile; Saint-Louis-d'Antin, rue Caumartin; la Trinité, rue de Calais.

Xe arrondissement, Saint-Joseph, rue Corbeau; Saint-Laurent, faubourg Saint-Martin.

XIe arrondissement, Saint-Ambroise-de-Popincourt, boulevard du Prince-Eugène; Sainte-Marguerite, rue Saint-Bernard.

XIIe arrondissement, Notre-Dame-de-Bercy, place de l'Eglise-Bercy; Saint-Antoine, rue de Charenton; Saint-Eloi, rue de Reuilly.

XIIIe arrondissement, Notre-Dame-de-la-Gare, place Jeanne-Darc; Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital; Saint-Marcel-de-la-Maison-Blanche, avenue d'Italie.

XIVe arrondissement, Notre-Dame-de-Plaisance, rue Saint-Médard-Plaisance; Saint-Pierre-du-Petit-Montrouge, carrefour des Quatre-Chemins.

XVe arrondissement, Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle, rue des Entrepreneurs; Saint-Lambert-de-Vaugirard, place de l'Eglise.

XVIe arrondissement, l'Annonciation-de-Passy, place de l'Eglise; Notre-Dame-d'Auteuil, place d'Aguesseau; Saint-Ferdinand-des-Ternes, rue d'Armaillé; Saint-Honoré, place d'Eylau; Saint-Pierre-de-Chaillot, rue de Chaillot.

XVIIe arrondissement, Sainte-Marie-des-Batignolles, rue de l'Eglise; Saint-Michel-des-Batignolles, rue Saint-Jean.

XVIIIe arrondissement, Notre-Dame-de-Clignancourt, rue des Portes-Blanches; Saint-Bernard-de-La Chapelle, rue Affre; Saint-Pierre-de-Montmartre, rue Saint-Denis.

XIXe arrondissement, Saint-Jacques et Saint-Christophe-de-La Villette, place de l'Eglise.

XXe arrondissement, Notre-Dame-de-la-Croix-Ménilmontant, rue de la Mare; Saint-Germain-de-Charonne, place de l'Eglise; Saint-Jean-Baptiste-de-Belleville, rue Lassus.

Les plus remarquables de ces églises sont décrites à leur ordre alphabétique.

Outre les églises que nous venons de mentionner, Paris possède encore un certain nombre d'églises et de chapelles, dont quelques-unes ont une réelle importance. Citons en première ligne la Sainte-Chapelle (v. CHAPELLE), au Palais de justice; la chapelle expiatoire, élevée à la mémoire de Louis XVI par Louis XVIII, rue d'Anjou-Saint-Honoré (V. CHAPELLE EXPIATOIRE au *Supplément*); la chapelle des Dominicains, rue Jean-de-Beauvais, édifice dont la première pierre fut posée en 1370; la chapelle Beaujon, rue du Faubourg-Saint-Honoré, construite en 1780 pour le célèbre financier de ce nom; la petite église du Jésus, rue de Sèvres, bâtie ces dernières années par les jésuites; l'église Saint-Julien-le-Pauvre, dans la rue de ce nom, derrière l'Hôtel-Dieu, servant de chapelle aux malades et au personnel de l'Hôtel-Dieu; la chapelle Saint-Louis-des-Invalides; la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue Notre-Dame-des-Champs; l'église Notre-Dame-de-l'Abbaye-au-Bois, rue de Sèvres; l'église Notre-Dame-des-Carmélites, rues d'Enfer et du Val-de-Grâce; la chapelle Notre-Dame-des-Oiseaux, rue de Sèvres; la chapelle de la Sorbonne, place du même nom; la chapelle Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres; enfin les chapelles des hôpitaux et des établissements de toute espèce.

Passons maintenant aux autres cultes. Le temple de l'Oratoire, rue Saint-Honoré; l'église de Pantemont, rue de Grenelle-Saint-Germain; l'église de la Visitation, rue Saint-Antoine, et la chapelle du Saint-Esprit, rue Roquépine, appartiennent au rit calviniste. Les églises luthériennes sont l'église des Carmes, rue des Billettes, et l'église évangélique de la Rédemption, rue Chauchat. Mentionnons encore la chapelle wesleyenne, rue Roquépine; la chapelle Taitbout, rue de Provence; l'église des Suisses, rue Saint-Honoré; l'église des Frères moraves, rue Miroménil, etc.

Le culte anglican compte l'église épiscopale, rue d'Aguesseau; la chapelle Marbeuf, dans l'avenue de ce nom; une autre chapelle, rue de la Madeleine, et la chapelle de l'ambassade anglaise, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Pour les autres cultes, nous trouvons à citer l'église arménienne, rue de Monsieur, et l'église russe, élégant édifice construit rue de la Croix-du-Roule, entre l'arc de triomphe de l'Etoile et le parc de Monceaux. Le culte mahométan ne compte d'autre édifice que la petite mosquée élevée dans l'enceinte réservée à la sépulture des musulmans, au cimetière du Père-Lachaise. Enfin, le culte israélite n'a que la grande synagogue de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Une seconde doit être bâtie rue des Tournelles, près du boulevard Beaumarchais.

Administration religieuse.

L'archevêché de Paris a pour suffragants les cinq évêchés de Meaux, Versailles, Chartres, Orléans et Blois. Le diocèse de Paris enveloppe dans sa circonscription tout le département de la Seine. Il se divise en trois archidiaconés, ou parties soumises à la surveillance d'un archidiacre. L'archevêque de Paris a donc trois archidiacres qui sont nommés par lui et ordinairement choisis parmi les vicaires généraux. Les trois archidiaconés sont : 1° l'archidiaconé de Notre-Dame, comprenant la Cité, l'île Saint-Louis et toutes les paroisses de la ville situées sur la rive droite de la Seine; 2° l'archidiaconé de Sainte-Geneviève, comprenant toutes les paroisses de la rive gauche; 3° l'archidiaconé de Saint-Denis, comprenant toutes les paroisses de la banlieue. Le diocèse de Paris comprend 138 paroisses; dans le nombre, Paris entre pour 68. L'archidiaconé de Notre-Dame comprend 16 cures de première classe, 3 de seconde classe et 11 succursales; l'archidiaconé de Sainte-Geneviève, 6 cures de première classe, 2 de seconde classe et 11 succursales; l'archidiaconé de Saint-Denis, 5 cures de première classe, 3 de seconde classe et 52 succursales. Quatorze arrondissements, les Ier, IIe, IIIe, IVe, VIIIe, IXe, Xe, XIe, XIIe, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe, XXe, forment la circonscription de l'archidiaconé de Notre-Dame. Six arrondissements sont englobés dans l'archidiaconé de Sainte-Geneviève, ce sont les Ve, VIe, VIIe, XIIIe, XIVe et XVe. L'archidiaconat, outre les cures et succursales, a encore à exercer sa surveillance sur les établissements qui sont pourvus d'une chapelle et auxquels sont attachés des aumôniers, directeurs, etc., c'est-à-dire sur 22 communautés ecclésiastiques, 69 communautés religieuses, 52 hôpitaux ou maisons de bienfaisance, 24 établissements d'instruction publique, 9 prisons, 7 établissements divers, 12 chapelles de secours ou autres.

Le diocèse de Paris est desservi par 987 ecclésiastiques, non compris l'archevêque. Cet important bataillon compte ses maréchaux, ses généraux, ses colonels, ses capitaines, ses lieutenants, ses caporaux et ses simples soldats. Ces derniers, comme toujours, sont les plus nombreux, mais non les moins méritants à tous les titres. C'est ainsi que l'archevêché nous apparaît tout d'abord avec 7 vicaires généraux, dont 3 archidiacres; 5 secrétaires, 3 membres de l'officialité métropolitaine, 3 membres de l'officialité diocésaine, 5 assesseurs, emplois dont plusieurs sont remplis par une seule personne. C'est ainsi encore que le chapitre de l'Eglise de Paris comprend 4 dignitaires, les archidiacres et l'archiprêtre; 14 chanoines d'honneur (ceux-ci n'appartiennent que de nom au diocèse de Paris, c'est un titre conféré à certains prélats; le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, par exemple, est chanoine d'honneur); 16 chanoines titulaires, 7 chanoi-

nes prébendiers, 6 anciens chanoines titulaires, 65 chanoines honoraires résidants, 9 chanoines honoraires non résidants. N'oublions pas la *fabrique*, dont l'archevêque est président de droit, et qui se compose de 7 membres, 3 ecclésiastiques et 4 laïques. A ce cortège capitral, déjà suffisamment imposant par le nombre aussi bien que par la variété des titres et des dignités, il faut ajouter 3 vicaires de chœur, 1 directeur et 1 sous-directeur de la maîtrise, 10 professeurs de la Faculté de théologie, 16 professeurs au séminaire de Saint Sulpice (maison de Paris), 9 professeurs de philosophie (maison d'Issy), 10 directeurs des hautes écoles ecclésiastiques (maison des Carmes), 5 chapelains et 1 doyen de l'église patronale de Sainte-Geneviève, 19 professeurs du petit séminaire (maison de Notre-Dame-des-Champs), 11 professeurs de la maison de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Vient ensuite le personnel des paroisses, qui compte 137 curés, 554 vicaires, 25 diacres ou sous-diacres d'office, 6 catéchistes, 10 chapelains, 38 prêtres habitués. Il faut joindre à cette liste les prêtres sacristains et les prêtres trésoriers, les prêtres de communauté et les aumôniers. Le personnel de Notre-Dame de Paris n'est pas compris dans cette nomenclature; il comprend 1 archiprêtre et 2 vicaires.

Voyons maintenant comment se divisent, quant au personnel, les 3 archidiaconés du diocèse de Paris. Celui de Notre-Dame compte 47 paroisses, qui sont desservies par 380 ecclésiastiques. La paroisse la plus importante de sa circonscription est celle de la Madeleine, qui compte à elle seule 31 prêtres pour 37,000 âmes, parmi lesquelles beaucoup d'âmes de pécheresses du demi-monde figurent. L'archidiaconé de Sainte-Geneviève n'a que 20 paroisses desservies par 175 ecclésiastiques. Parmi elles, la plus importante est celle de Saint-Sulpice, qui occupe 24 prêtres pour le service de 40,000 individus. L'archidiaconé de Saint-Denis, plus modeste, ne compte que 134 ecclésiastiques pour 70 paroisses; il est vrai que dans ses domaines la moyenne de la population ne dépasse pas 1,000 âmes par paroisse. Dans ces chiffres n'entrent pas, bien entendu, les aumôniers, chapelains, supérieurs des divers établissements religieux, communautés, hôpitaux, prisons, etc. Ajoutons enfin, pour terminer cette nomenclature du clergé paroissial du diocèse de Paris, les confesseurs en langues étrangères, dont le nombre s'élève à 35, savoir : 13 pour les Allemands, 8 pour les Anglais, 5 pour les Espagnols, 2 pour les Flamands, 4 pour les Italiens, 3 pour les Polonais. On voit que ce ne sont certes pas les moyens de faire leur salut et d'accomplir leurs devoirs religieux qui manquent aux habitants de la Babylone moderne; mais ce n'est pas au nombre de prêtres qu'il faut mesurer le nombre des fidèles, — nous entendons parler des vrais fidèles, et non de ces braves gens qui font de certaines pratiques religieuses une affaire de caste, de mode ou de maintien dans le monde hypocrite qui nous entoure. Otons les nombreux métiers qui vivent du culte et par le culte; rompons avec la tradition, les mœurs, les habitudes, l'éducation, le respect humain, l'intérêt; abandonnons la foi à elle-même, et ce personnel considérable que nous venons d'énumérer, avec son organisation savamment combinée, nous paraîtra devoir subir par la seule force des choses des réductions telles que nous n'oserions pas les estimer par écrit à cette place. C'est là, il est vrai, un petit travail que le lecteur pourra faire facilement lui-même; nous lui laissons volontiers ce soin, en le priant seulement de ne pas prendre certaines apparences mensongères pour des réalités. Il est grand le nombre de ceux « qui subissent la religion de nos pères, » comme ils disent; mais qu'il est petit le nombre de ceux qui la pratiquent complètement, exactement, en catholiques irréprochables! Les prêtres du diocèse de Paris le savent mieux que nous. Ce n'est pas la religion qui les fait vivre, c'est son semblant, ce qui prouve que nous ne savons être ni tout à fait croyants ni tout à fait sceptiques ou indifférents. Rien n'est plus triste, et c'est par de tels compromis que les esprits s'abaissent, que les mœurs se corrompent et que les civilisations retournent à la barbarie.

Nous allons compléter ces renseignements par la liste des évêques et archevêques de Paris, depuis saint Denis, qui porta sa tête entre ses mains, jusqu'à M. Guibert, le promoteur de la consécration de Paris au Sacré-Cœur.

Évêques : Saint Denis Ier. — Mallon. — Massus. — Marc. — Adventus. — Victorin, 346. — Paul, vers 360. — Prudent, 400. — Saint Marcel, vers 410-1er novembre 436. — Vivien. — Félix. — Flavien. — Ursicin. — Apedemius ou Apedinius. — Heraclius, 511-523. — Probatus. — Amelius, 533. — Saffaracus, 549. — Eusèbe Ier, 551. — Saint Germain, 555-28 mai 576. — Ragnemodus, 576-591. — Eusèbe II. — Pharamond. — Simplice, 601. — Saint Céran, 614. — Leudebert, 625. — Audebert, vers 635-vers 650. — Saint Landri, vers 652-vers 656. — Chrodebert, vers 658-663. — Sigobaud, vers 665. — Importun, 666. — Saint Agilbert, vers 667-vers 675. — Sigefroi, 691. — Turnoaldus, 693-vers 703. — Adulphe. — Bernechaire. — Saint Hugues Ier, vers 725-8 avril 730. — Merseidus. — Fedolus. — Ragnecaptus. — Madanbert. — Deodefridus, 757-767. — Erchenrad Ier, 775-794. — Ermenfredus, 809. — Inchadus, 811-vers 832. — Erchenrad II, 832-9 mai 856. — Enée, 856 ou 857-27 décembre 870. — Ingelwin, 871-883. — Gaucelin ou Gozlin, 883-mai 886. — Anschericus, 886-911. — Theodulf, 911-24 avril 921 ou 922. — Fulrad, 922-926 ou 927. — Adelelmus, 927. — Gauthier Ier, vers 930-vers 941. — Albericus. — Constant, 954. — Garin. — Renaud Ier, vers 979. — Elisiard, vers 982-vers 989. — Gilbert, 991. — Renaud II de Vendôme, 992-1016. — Asselin ou Albert de Tronchin, 1016-vers 1019. — Francon, vers 1020-25 juillet 1030. — Imbert de Vergi, 1030-22 novembre 1060. — Geoffroi de Boulogne, 1061-1er mai 1095. — Guillaume Ier de Montfort, 1095-27 août 1102. — Foulque Ier, 1103-8 avril 1104. — Galon, 1104-23 février 1116. — Girbert, 1116-25 janvier 1124. — Etienne Ier de Senlis, 1124-vers 1142. — Thibaud, 1143-1157. — Pierre Ier Lombard, 1159-20 juillet 1160. — Maurice de Sully, 1160-11 septembre 1196. — Eudes de Sully, 1197-13 juillet 1208. — Pierre II de Nemours, 1208-1219. — Guillaume II de Seignelai, 26 février 1220-23 novembre 1223. — Barthélemy, 1224-20 octobre 1227. — Guillaume III d'Auvergne, 1228-30 mars 1248. — Gauthier II de Château-Thierry, juin 1249-septembre 1249. — Renaud III de Corbeil, 1250-6 juin 1268. — Etienne II Tempier, 1268-3 septembre 1279. — Ranulf d'Homblonière, 1280-12 novembre 1288. — Simon Matifas de Bussi, 1289-22 juin 1304. — Guillaume IV de Beufet d'Aurillac, 17 janvier 1305-30 décembre 1320. — Etienne III de Bourret, 1321-24 novembre 1325. — Hugues II de Besançon, 19 janvier 1326-29 juillet 1332. — Guillaume V de Chanac, 18 août 1332-27 novembre 1342. — Foulque II de Chanac, 27 novembre 1342-25 juillet 1349. — Audouin Aubert, 1349-décembre 1350. — Pierre III de La Forêt, décembre 1350-février 1352. — Jean Ier de Meulan, février 1352-21 novembre 1363. — Etienne IV de Paris, 11 décembre 1363-22 septembre 1368. — Aimeri de Maignac, 24 septembre 1368-23 décembre 1383. — Pierre IV d'Orgemont, janvier 1384-16 juillet 1409. — Gérard de Montaigu, 25 juillet 1409-25 septembre 1420. — Jean II Courtecuisse, 16 juin 1421-12 juin 1422. — Jean III de La Rochetaillée, 12 juin 1422-25 juin 1423. — Jean IV de Nant, 27 juin 1423-7 octobre 1426. — Jacques du Châtellier, 17 ou 22 février 1427-2 novembre 1438. — Denis II du Moulin, 19 janvier 1439-15 septembre 1447. — (Antoine du Bec-Crespin, élu le 28 octobre 1447, passa au siége de Laon avant d'avoir été institué.) — Guillaume VI Chartier, 4 décembre 1447-1er mars 1472. — Louis de Beaumont de La Forêt, 1er juin 1472-5 juillet 1492. — (Gérard Gobaille, élu le 8 août 1492, mourut le 11 septembre suivant sans avoir été institué.) — Jean V Simon, 29 octobre 1492-23 décembre 1502. — Etienne V de Poncher, 1er ou 3 février 1503-janvier 1519. — François Ier de Poncher, 14 mars 1519-1er septembre 1532. — Jean VI, cardinal du Bellay, 20 septembre 1532-15 mars 1550. — Eustache du Bellay, 15 mars 1550-1563. — Guillaume VII Viole, 21 juin 1564-4 mai 1568. — Pierre V, cardinal de Gondi, 14 décembre 1569-1598. — Henri, cardinal de Gondi, 1er avril 1598-3 août 1622. — Jean-François de Gondi, coadjuteur du précédent, 3 août 1622.

Le 19 février 1623, le siége de Paris fut érigé en archevêché. Voici la liste des archevêques depuis cette époque :

Archevêques : Le même Jean-François de Gondi, 19 février 1623-21 mars 1654. — Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, 21 mars 1654-15 février 1662. — Pierre VI de Marca, 26 février-29 juin 1662. — Hardouin de Péréfixe de Beaumont, juillet 1662-1er janvier 1671. — François II de Harlay de Champvallon, janvier 1671-6 août 1695. — Louis-Antoine, cardinal de Noailles, 19 août 1695-4 mai 1729. — Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, 12 mai 1729-13 mars 1746. — Jacques-Bonne Gigault de Bellefonds, mars 1746-20 juillet 1746. — Christophe de Beaumont du Repaire, août 1746-12 décembre 1781. — Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné de Neuchelles, 23 décembre 1781-1790. — *Jean-Baptiste-Joseph Gobel, archevêque constitutionnel*, 27 mars 1791-1793. — Jean-Baptiste, cardinal de Belloy, 1802-10 juin 1808. — (Le cardinal Fesch, nommé le 31 janvier 1809, refusa.) — Jean-Siffrein, cardinal Maury, 14 octobre 1810-1815. — Alexandre-Angélique, cardinal de Talleyrand-Périgord, 1er octobre 1817-20 octobre 1821. — Hyacinthe-Louis de Quelen, coadjuteur du précédent, 20 octobre 1821-31 décembre 1839. — Denis-Auguste Affre, 26 mai 1840-27 juin 1848. — Marie-Dominique-Auguste Sibour, 15 juillet 1848-3 janvier 1857. — François-Nicolas-Madeleine Morlot, cardinal, 24 janvier 1857-29 décembre 1862. — Georges Darboy, 10 janvier 1863-24 mai 1871. — Joseph-Hippolyte Guibert, 19 juillet 1871.

Congrégations religieuses.

On compte à Paris un grand nombre de congrégations ecclésiastiques et de monastères d'hommes ou de femmes, dont les plus considérables sont :

1° *Congrégations d'hommes :* La société des prêtres de Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, les frères [illegible], les frères [illegible], la compagnie de Jésus, rue de Sèvres, [illegible] Sainte-Geneviève, rue Lhomond, la congrégation des prêtres de la Mission ou lazaristes, rue de Sèvres; la congrégation des prêtres des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, rue de Picpus; les pères de la société de Marie de Lyon, rue de Vaugirard; la société des prêtres de la Miséricorde, rue de Varennes; la communauté des prêtres de l'Oratoire, rue du Regard; la société des franciscains de la terre sainte, rue des Fourneaux-Vaugirard; le séminaire des Missions étrangères, rue du Bac; le séminaire du Saint-Esprit, rue Lhomond; la congrégation de Notre-Dame de Sion, rue Duguay-Trouin; la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, rue Monceaux; les Pères carmes déchaussés, rue David; les prêtres du Saint-Sacrement, boulevard Montparnasse; les eudistes, rue Saint-Jacques; les frères des Écoles chrétiennes, rue Oudinot; les frères de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard et à Issy.

2° *Congrégations de femmes :* L'Abbaye-aux-Bois, rue de Sèvres; les dames de l'Assomption, rue de l'Assomption, à Auteuil; les augustines anglaises, boulevard Eugène, à Neuilly; les augustines de l'Hôtel-Dieu, à l'Hôtel-Dieu; les augustines du Saint-Cœur de Marie, rue de la Santé; les bénédictines du Saint-Sacrement, rue Tournefort; les bénédictines du Temple, rue Monsieur; les sœurs du Bon-Secours, rue Notre-Dame-des-Champs; les carmélites, rue d'Enfer, avenue de Saxe et rue de Messine; les dames de Sainte-Clotilde, rue de Neuilly; la communauté des servantes de Marie, rue Duguay-Trouin; la congrégation de la Mère de Dieu, rue de Picpus; les chanoinesses régulières de Saint-Augustin, rue de Sèvres et avenue de la Reine-Hortense; la congrégation de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception, rue Lhomond, 27; la congrégation de Notre-Dame des Arts, boulevard d'Argenson, à Neuilly; les filles de la Croix, dites sœurs de Saint André, rue de Sèvres; les dames auxiliaires des âmes du Purgatoire, rue de la [illegible]; les dames de la Consolation, rue de Bagneux; les dames de la Retraite, rue du Regard; les dominicaines de la Croix, rue de Charonne; les fidèles compagnes de Jésus, rue de la Santé; les franciscaines de Sainte-Elisabeth, rue Turenne; les dames de l'Intérieur de Marie, à Montrouge; les dames de Sainte-Marie de Lorette, rue de Vaugirard; la maison principale des dames du Sacré-Cœur, boulevard des Invalides; les dames de la Miséricorde, rue Tournefort; les sœurs du Saint-Cœur de Marie, rue Perceval; les sœurs de Saint-Maur, rue des Missions; les dames de Saint-Michel, rue Saint-Jacques; les dames de Saint-Joseph de Cluny, rue du Faubourg-Saint-Jacques; les dames hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres; les filles de Saint-Vincent de Paul, rue du Bac; la Visitation, rue d'Enfer et rue de Vaugirard.

Assistance publique. Hôpitaux, hospices, etc.

L'assistance publique, placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur, a la direction des hôpitaux généraux, des hospices, des maisons de retraite, des 20 bureaux de bienfaisance et de 57 maisons de secours. Elle emploie un personnel de 6,588 agents, dont 1,[illegible] appartiennent au corps médical. Le total des recettes de l'assistance publique s'élève à une somme de 13,204,280 fr. Sur cette somme, le patrimoine de l'assistance publique produit un revenu de 3,247,000 fr., auquel il faut ajouter 673,255 fr. de rentes affectées à des fondations spéciales; 6,336,872 fr., que l'administration se procure par divers moyens, le droit des pauvres, qui dépasse 2 millions, avec les revenus qu'on tire des cafés-concerts, etc. Les dépenses de toute nature de l'assistance ont été, en 1873, de 24,774,[illegible] fr. Le déficit a été comblé au moyen d'une subvention votée par la ville de Paris. Le nombre des lits entretenus par l'administration de l'assistance publique à Paris s'est élevé, en 1873, à un total de 20,161, sur lesquels 8,227 sont spécialement consacrés au service des [illegible] individus traités dans les hôpitaux proprement dits. Les 11,934 autres lits sont affectés aux différents établissements hospitaliers, maisons de retraite et hospices pour 9,311, aux asiles d'aliénés pour 2,081, et aux enfants assistés pour 542. La dépense relative à ce service s'élève à 1,294,500 fr. pour un nombre de 2,77[illegible] journées. En rapprochant le nombre de journées de celui des malades traités, on voit que la moyenne de séjour est de 27 jours par individu. Les frais de nourriture s'élèvent à 6,764,[illegible] fr., répartis en divers chapitres, dans lesquels le vin entre pour une somme de 1,[illegible] fr., la boucherie pour 1,[illegible] fr., et [illegible] pour 1,950,100 fr. Le nombre des individus traités dans les établissements hospitaliers de Paris a été, en 1873, de 12[illegible], non compris les individus secourus à domicile, les aliénés et les enfants placés dans des asiles de département, ce qui forme un total de [illegible] à qui l'assistance donne ses soins et distribue des secours.

Paris possède 15 hôpitaux consacrés au traitement gratuit des malades [illegible]. La [illegible] Les [illegible], le pharmacien [illegible] et chirurgiens [illegible] les établissements, ils ont [illegible] fr. pour frais de déplacement. Les pharmaciens ont un traitement qui varie de 2,[illegible] à 6,[illegible] fr. On divise les hôpitaux en hôpitaux généraux, destinés au traitement des maladies aiguës et des blessures, et en hôpitaux spéciaux, réservés au traitement d'affections d'une nature particulière. Les hôpitaux généraux sont au nombre de huit, savoir : l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, l'hôpital Saint-Antoine, l'hôpital Necker, l'hôpital Cochin, l'hôpital Beaujon et l'hôpital Lariboisière. Les hôpitaux spéciaux sont [illegible] : l'hôpital Saint-Louis, pour le traitement interne et externe des maladies de peau; l'hôpital du Midi, pour le traitement des affections syphilitiques spéciales aux hommes; l'hôpital de Lourcine, pour le traitement des affections syphilitiques spéciales aux femmes; l'hôpital des Enfants malades, pour le traitement des enfants; l'hôpital Sainte-Eugénie, également affecté au traitement des enfants malades; la Maternité ou maison d'accouchement; l'hôpital des Cliniques, pour les maladies chirurgicales et les accouchements; citons, en outre, la maison municipale de Santé (V. SANTÉ), qui diffère des hôpitaux proprement dits en ce qu'on ne peut y être admis que moyennant une rétribution.

Nous ne parlerons ici avec détails que de l'Hôtel-Dieu, ayant consacré des articles spéciaux à chacun de ces hôpitaux.

— *Hôtel-Dieu.* L'Hôtel-Dieu de Paris, dont l'histoire se trouve mêlée en bien des points aux fastes de la cité parisienne, mérite de faire l'objet d'une étude spéciale, car il peut, dans une certaine mesure, être pris comme type des maisons hospitalières de l'ancienne France.

Il faut reléguer dans le domaine des légendes la tradition qui attribue à saint Landri, évêque de Paris, la fondation de l'Hôtel-Dieu.

Le premier titre qui constate d'une manière irréfragable l'existence d'un hôpital situé près de la chapelle Saint-Christophe, vers l'emplacement où, depuis, s'est élevé l'Hôtel-Dieu, est de l'année 829. A cette époque, l'évêque de Paris, Inchad, donna la dîme de terres qu'il possédait *ad [illegible] pauperum, ubi fratres, [illegible], pauperum [illegible]*. Cet hôpital Saint-Christophe ne s'élevait pas précisément sur l'emplacement de l'hôpital actuel. Il était situé dans l'enceinte fortifiée, près du tombeau et de la chapelle Saint-Christophe, c'est-à-dire qu'il s'étendait sur la place du Parvis, en face du portail de Notre-Dame.

En 1006, par une donation de l'évêque Renaud, les chanoines de Notre-Dame devinrent seuls propriétaires de l'hôpital Saint-Christophe, qui appartenait, auparavant, par moitié, à l'évêque de Paris et à son chapitre. Il fut appelé l'hôpital Notre-Dame à la fin du XIe siècle et devint, au milieu du XIIe siècle, la Maison-Dieu de Paris (*Domus Dei Parisiensis*). Il reçut pour la première fois ce nom dans un acte par lequel le roi Louis VII donne aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris un cens à prendre sur un terrain situé près de la porte Baudoyer. Vers la moitié du XIIe siècle [illegible] tre, la personnalité de l'Hôtel-Dieu; les manifestations [illegible] les preuves de la faveur royale et la bienfaisance de [illegible]

En l'année 1168, les chanoines de Notre-Dame, [illegible] être aux malades de l'hôpital qu'ils gouvernaient, [illegible]

[illegible]

[illegible] née 1184, dut faire disparaître une partie de l'ancien Hôtel-Dieu [illegible]

Auguste du côté du levant, c'est-à-dire vers le palais épiscopal. Puis vint saint Louis, qui fit édifier sur le bord de l'eau un immense bâtiment dont les substructions existent encore et qui, suivant l'inflexion du rivage, s'avançait jusqu'à la rue du Petit-Pont. Le caractère architectural de ces constructions se ressentait de leur destination, tout à la fois religieuse et hospitalière. A la fin du règne de Louis IX, l'Hôtel-Dieu était formé de trois vastes salles de style ogival, dont les voûtes élevées retombaient sur une ou deux rangées de piliers; dans chacune de ces salles, semblables à des nefs d'église, se trouvaient des chapelles où tous les jours on célébrait la messe.

Louis VII est le premier roi qui ait donné à l'Hôtel-Dieu des marques de sa libéralité; presque tous ses successeurs suivirent son exemple. Philippe-Auguste ordonna que, toutes les fois qu'il irait prendre gîte hors de Paris, les jonchées (en été des joncs, en hiver de la paille) qui servaient de tapis dans son palais appartinssent à l'Hôtel-Dieu pour le coucher des pauvres; le même monarque laissa à l'Hôtel-Dieu, par son testament, une rente quotidienne et perpétuelle de 20 sous parisis (une livre parisis, environ 115 fr. de notre monnaie) à prendre sur la prévôté de Paris, pour la nourriture des pauvres; Louis VIII accomplit cette dernière volonté de son père en constituant à l'Hôtel-Dieu une rente annuelle de 360 livres parisis sur les revenus de la prévôté de Paris. Louis IX constitua à l'Hôtel-Dieu 220 livres parisis de rente sur le trésor royal; il déclara prendre l'Hôtel-Dieu sous sa protection spéciale et, se préoccupant des embarras qui, pendant ses absences, pourraient être suscités à cet hôpital, il ordonna à tous ses officiers, baillis et prévôts de lui faire promptement rendre justice, en toute circonstance. Ce roi confirma toutes les libéralités de ses prédécesseurs, et notamment les ordonnances qui attribuaient aux maisons charitables une aumône de 2,109 livres parisis, à prendre chaque année en temps de carême sur le trésor du roi; en outre, pendant toute la durée du carême, 100 sous parisis devaient être distribués chaque jour aux pauvres. Louis IX chargea l'Hôtel-Dieu de Paris de la garde de ces ordonnances. En 1248, il accorda à cet établissement le droit de ne payer qu'un certain prix, inférieur au cours ordinaire, les denrées qui lui étaient nécessaires pour la nourriture et l'entretien des pauvres. Enfin, il avait déchargé l'Hôtel-Dieu de Paris de tous impôts et *exactions*, et ordonné que les denrées destinées à son approvisionnement fussent exemptées de tout péage; ces priviléges furent renouvelés plusieurs fois et constamment respectés. Philippe III, qui avait hérité de la charité de son père et de son amour pour l'Hôtel-Dieu, légua à cet hôpital 200 livres tournois de rente.

Dès le commencement du XIV^e siècle, l'Hôtel-Dieu était autorisé à prendre chaque année, dans les forêts de Compiègne ou de Fontainebleau, trois cents charretées de bois, pour le chauffage des pauvres. Les rois ne furent pas les seuls à donner à l'Hôtel-Dieu des marques de munificence. Parmi les premiers bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu transformé, il faut citer : Hugues de Châteaufort qui, avant 1179, avait donné deux maisons et un terrain; le chanoine Adam, chapelain de Philippe II (1199); Gaucher de Châtillon, le compagnon fidèle de Philippe-Auguste (1204); Mathieu de Montmorency (1217); Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Louis IX (1237); Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois; Blanche, fille de Louis IX, et un nombre considérable de bourgeois et d'artisans.

Grâce aux libéralités des princes et des particuliers, l'Hôtel-Dieu possédait, au commencement du XIV^e siècle, près de 1,500 livres parisis de rente, sur la prévôté de Paris et sur le trésor royal, représentant environ 150,000 fr. de notre monnaie actuelle. Si l'on ajoute à cette somme les revenus, soit en argent soit en nature, des propriétés urbaines de l'Hôtel-Dieu et de ses métairies dispersées par tout le royaume, on voit que cet établissement hospitalier disposait de ressources fixes et certaines qui lui permettaient de venir en aide à un grand nombre de malheureux.

Depuis l'an 1006, le chapitre de Notre-Dame avait sur l'Hôtel-Dieu toute juridiction spirituelle et temporelle; les chanoines déléguaient deux de leurs confrères qui, sous le nom de proviseurs, administraient l'hôpital. Au chapitre appartenait la nomination des frères et des sœurs qui desservaient l'Hôtel-Dieu et du maître qui les dirigeait, sous la surveillance des chanoines proviseurs. Le plus ancien règlement de l'Hôtel-Dieu qui nous soit connu est attribué au chanoine Étienne, qui vivait en 1217. D'après ce règlement, avant d'être reçu dans l'Hôtel-Dieu, un malade devait se confesser et recevoir la communion; puis on le portait dans un lit *et on le traitait comme le maître de la maison*; le règlement ordonne de lui donner à manger tout ce qu'il souhaite, avant que les frères soient servis. Si sa maladie est si grave qu'il faille le mettre à part, on en prendra encore un plus grand soin que des autres; on ne le laissera jamais sans garde et, de peur de rechute, après sa guérison, on le nourrira encore sept jours à la maison. La visite des malades se fera par un prêtre en habit d'église, portant le saint sacrement, précédé d'un clerc avec la clochette, le vin, l'eau et la croix. Un des frères, nommé par les proviseurs et par le maître, était chargé de la gestion du temporel; un autre frère faisait les fonctions de receveur. Les proviseurs et le maître choisissaient parmi les sœurs celle qu'ils estimaient la plus capable et lui donnaient autorité sur les autres sœurs et sur les servantes.

Si un frère ou une sœur avaient dit des injures ou prononcé mal à propos quelque serment, ils étaient condamnés à ne boire que de l'eau pendant un jour; s'ils avaient frappé quelqu'un violemment, ils étaient excommuniés, jeûnaient pendant sept jours et mangeaient sur la terre nue; si un frère ou une sœur avaient blessé quelqu'un jusqu'au sang, ou s'ils avaient commis quelque crime, comme homicide, incendie, vol, adultère ou péché contre nature, ils étaient chassés de la maison.

En même temps qu'il offre un aperçu curieux au point de vue des mœurs, ce règlement donne une idée exacte de la manière dont on entendait l'hospitalité au moyen âge : assurer aux malades et aux pauvres les soins religieux, le coucher et la nourriture, tel était le but que se proposaient les fondateurs et les bienfaiteurs d'institutions charitables. Les frères et les sœurs laïques qui desservaient l'Hôtel-Dieu furent remplacés, vers la fin du XIII^e siècle, par des religieux et des religieuses appartenant à un ordre régulier. L'établissement de chapelains résidant dans l'Hôtel-Dieu date de 1271.

Au commencement du XIV^e siècle, de toutes parts les pauvres et les malades accouraient dans cette maison, où les œuvres de charité entretenues par la bienfaisance publique s'exerçaient envers tous, quelles que fussent leur origine et leur patrie. Mais, à ce moment, vinrent pour la France de longues années de misères et de calamités, la guerre, la peste et la famine; l'hôpital lui-même fut dévasté, à plusieurs reprises, par l'incendie et par des inondations extraordinaires. En 1348 éclata la terrible épidémie dite la *peste noire*, qui, dans l'espace d'environ quatre ans, enleva le tiers des habitants de l'Europe; pendant plusieurs mois un grand nombre de cadavres étaient portés, chaque jour, de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Innocents.

En 1352, Jean II, supprimant le droit de prise, qui avait donné lieu aux exactions les plus odieuses, fit une exemption en faveur de l'Hôtel-Dieu, et confirma un droit de prélèvement gratuit sur les arrivages de poisson de mer et d'autres denrées, accordé à cet hôpital dès 1308, par Philippe IV; c'était là une sorte d'octroi de bienfaisance en nature qui attribuait à l'Hôtel-Dieu un panier de poisson par chaque voiture de marée; un prélèvement analogue avait lieu sur d'autres marchandises. Des ordonnances de Jean II et de Charles VI allouaient à l'Hôtel-Dieu les marchandises et denrées confisquées, pour défaut de poids, sur les boulangers, rôtisseurs, pâtissiers et fabricants de chandelles. Une autre ordonnance du roi Jean, renouvelant un édit beaucoup plus ancien, décidait que la chair des porcs trouvés errants dans la ville appartenait à l'Hôtel-Dieu.

A cette époque remonte l'institution des repas donnés à jour fixe, par certains corps de marchands et de métiers, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu; un article des statuts des marchands drapiers, rédigés en 1362, dit que le jour de l'assemblée de la confrérie tous les pauvres de l'Hôtel-Dieu auront un pain, une pinte de vin et une pièce de chair, et chaque accouchée un plat entier. De même, les orfèvres donnaient à dîner à tous les habitants de l'Hôtel-Dieu le jour de Pâques de chaque année, et leurs femmes, dans leurs plus beaux atours, servaient elles-mêmes les pauvres. Par la suite, cette coutume devint plus préjudiciable qu'utile aux intérêts de l'hôpital, « à raison de la grande affluence de pauvres non malades qui se viennent coucher audict Hostel-Dieu pour estre au banquet. » Vers l'an 1380, Oudard de Mocreux, ou de Maucreux, changeur et bourgeois de Paris, fit rebâtir à ses frais la chapelle principale ou église de l'Hôtel-Dieu, sur la place du Parvis.

Le commencement du XV^e siècle fut encore pour l'Hôtel-Dieu, comme pour tout le pays, une époque désastreuse. En 1419, l'Hôtel-Dieu se trouva dans une telle extrémité que le maître fut contraint, pour faire face aux dépenses hospitalières, de mettre en gage les vases sacrés et les reliquaires des chapelles de cet hôpital. Isabeau de Bavière fit alors à l'Hôtel-Dieu de Paris des legs considérables, mais qui ne suffirent pas à dégrever cet hôpital des charges dont il était écrasé par suite de l'épouvantable misère du temps.

Charles VII accorda à l'Hôtel-Dieu plusieurs nouveaux priviléges. Louis XI fit construire à l'Hôtel-Dieu un nouveau corps d'hôtel destiné aux « gens d'estat malades. » Malgré les libéralités royales et les aumônes des particuliers, la situation de l'Hôtel-Dieu était des plus précaires, chaque année les dépenses excédant les recettes; l'autorité laïque s'émut de cet ordre de choses et découvrit que le chapitre de Notre-Dame s'était relâché de la surveillance qu'il était tenu d'exercer sur la gestion des biens de l'Hôtel-Dieu, et que de graves désordres s'étaient introduits dans l'administration de cette maison et dans la discipline des religieux et des religieuses qui la desservaient; depuis plusieurs années, Jean Lefèvre, maître de l'Hôtel-Dieu, n'avait pas rendu ses comptes; la discorde régnait entre les religieuses et les chanoines proviseurs, au grand détriment du service des pauvres; une grande partie des anciennes religieuses avaient quitté l'Hôtel-Dieu, ou en avaient été chassées. Le parlement de Paris intervint. Le 2 mai 1505, il rendit un arrêt qui ôtait au chapitre de Notre-Dame l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu, pour la remettre à huit commissaires laïques; il ordonnait, en même temps, au chapitre de prendre les mesures nécessaires pour réformer les mœurs des religieux et des religieuses de cet hôpital.

Cet arrêt du 2 mai 1505, dont les dispositions principales devaient bientôt être étendues à tous les hôpitaux du royaume, a une importance capitale; il inaugure, en quelque sorte, l'administration régulière de la charité publique à Paris et en France. Le parlement, de l'avis du prévôt des marchands et des échevins et du consentement du chapitre, commit au gouvernement du temporel de l'Hôtel-Dieu huit bourgeois choisis par le prévôt des marchands et par les échevins. Les bourgeois commis devaient établir un receveur et des procureurs chargés de toucher les revenus de l'Hôtel-Dieu, et tenus de rendre chaque année leurs comptes aux gouverneurs, en présence d'un ou deux conseillers au parlement et d'un chanoine député par le chapitre de la cathédrale; les gouverneurs doivent veiller à ce que toutes les recettes de l'Hôtel-Dieu, qui étaient faites anciennement par les religieux, les religieuses, le prieur; l'office du linge ou l'apothicairerie, soient centralisées dans une seule caisse; ils sont chargés de la gestion des biens, de la recette des quêtes, pardons et indulgences; ils pourvoient à la nourriture et à l'habillement des religieux et des religieuses, et « feront, iceulx bourgeois commis, dilligences à eulx possibles, affin que lesdicts religieux et religieuses, selon leurs charges et offices, facent ce à quoy ils sont tenuz, et principallement touchant les pauvres malades, etc. » Enfin, le parlement se réservait la connaissance et la solution des difficultés qui pourraient surgir entre les gouverneurs laïques et le chapitre de Notre-Dame.

Cette réforme nécessaire ne s'accomplit pas sans une vive résistance de la part du chapitre de Notre-Dame. L'arrêt du 6 juin 1508, rendu sur les plaintes des gouverneurs laïques qui avaient trouvé la comptabilité de l'Hôtel-Dieu dans un désarroi complet, ordonna au chapitre de Notre-Dame de fournir dans un bref délai, sous peine de saisie de son temporel, les comptes des boursiers, maîtres et proviseurs commis à la dépense des deniers de l'Hôtel-Dieu depuis 1495 jusqu'à 1505; il disposait, en outre, que Jean Lefèvre, ancien maître de l'Hôtel-Dieu, destitué pour ses malversations, serait tenu de rendre compte des recettes des années antérieures à l'année 1495. Faute de pouvoir fournir des comptes réguliers, le chapitre fut condamné à payer à l'Hôtel-Dieu une somme considérable à titre de restitution.

L'attention des réformateurs de l'Hôtel-Dieu était sollicitée par d'autres objets d'une grande importance : la discipline intérieure et l'observance régulière s'étaient singulièrement relâchées dans l'Hôtel-Dieu. Les religieux et les religieuses, oubliant leurs statuts, sortaient fréquemment de l'hôpital sans autorisation et sous les prétextes les plus futiles. Des relations familières, dont les mœurs et les vœux de religion avaient singulièrement à souffrir, s'établissaient entre des religieuses de l'Hôtel-Dieu, des frères de cette maison et des étrangers; plusieurs fois, des religieuses ou des religieux atteints du mal vénérien, qui venait de faire son apparition en France, prétendirent avoir été contaminés en soignant des malades; malgré leurs affirmations, il y eut à ce sujet les procès les plus scandaleux; enfin, les religieuses, soutenues par le chapitre et par des écoliers clercs de l'Université de Paris, affectaient de méconnaître les officiers nommés par les gouverneurs laïques et leur désobéissaient ouvertement. Plusieurs séditions violentes éclatèrent dans l'Hôtel-Dieu; les religieuses, armées de bâtons et de couteaux, tinrent en échec, pendant plusieurs jours, l'autorité des gouverneurs. On le conçoit, le service des malades devait singulièrement souffrir de pareils désordres; le parlement intervint encore. Par arrêt du 10 décembre 1535, la chambre des vacations ordonna que le chapitre de Notre-Dame, dans trois jours pour tout délai, donnerait commission à deux chanoines de l'Église de Paris pour visiter et réformer l'Hôtel-Dieu; l'action des délégués du chapitre était contrôlée et surveillée par l'abbé de Saint-Victor, le prieur de Saint-Lazare et deux bourgeois nommés par l'arrêt. Le parlement promettait aux réformateurs l'appui du bras séculier, et cette promesse n'était pas inutile, car les religieux et les religieuses opposèrent à la réforme une résistance opiniâtre; il fallut à plusieurs reprises prononcer des peines sévères contre les insubordonnés et contre les écoliers qui prenaient leur parti. Le chapitre persistant dans son mauvais vouloir, l'arrêt du 16 mai 1536 défendit au doyen et aux chanoines de Notre-Dame de chercher à empêcher la réforme, sous peine d'une amende de 100 marcs d'or.

Les nouveaux statuts furent confirmés et homologués par le parlement; ils réglementaient la célébration des offices religieux, les soins et le régime des malades, la manière de vivre et la discipline des religieux et des religieuses, astreints aux statuts de l'ordre de Saint-Augustin. Le chapitre crut encore devoir protester contre quelques-uns des articles de ce règlement; mais un arrêt du 31 mai 1536 mit à néant ses prétentions. D'après un autre arrêt en date du 30 septembre 1536, qui attribuait aux gouverneurs laïques la surveillance de l'alimentation des malades, « un médecin et un apothicaire, nommés par les gouverneurs, visiteront à des jours désignés les malades de l'Hôtel-Dieu, et veilleront à ce que les médicaments soient de bonne qualité. » Cette dernière disposition de l'arrêt ne faisait qu'homologuer un article des statuts dressés l'année précédente par les réformateurs, qui réglementait, pour la première fois, le service médical dans l'Hôtel-Dieu. 40 livres de gages par an furent alloués à M^e Maturin Tabouet, licencié en médecine, qui eut charge de visiter « une fois ou deux toutes les sepmaines » les malades de l'Hôtel-Dieu. Les gages du médecin de l'Hôtel-Dieu furent rapidement augmentés : en 1568, ils étaient de 120 livres. Depuis longtemps déjà il y avait à l'Hôtel-Dieu un barbier-chirurgien chargé de raser et de saigner les frères, et qui touchait 12 livres parisis de gages par an; les statuts de 1535 ordonnèrent d'y instituer « ung cirurgien qui ait à seurvenir aux mallades selon son art. » Les appointements de ce chirurgien furent d'abord de 30 livres parisis par an.

Afin de vaincre les résistances opiniâtres qui se produisaient au sujet de la réformation, le parlement fit sortir de l'Hôtel-Dieu les religieux et les religieuses les plus indisciplinés, et leur assigna pour prison divers couvents et monastères; mais leur réputation d'insubordination était si bien établie que toutes les portes se fermaient devant ces bannis; le parlement fut forcé d'ordonner aux maisons désignées de les recevoir, sous peine de saisie de leur temporel.

En 1537, nouveaux débats au sujet de la forme et de la couleur des habits que devaient porter les religieux de l'Hôtel-Dieu. Enfin, en 1540, le parlement homologua un règlement décidant que toute juridiction spirituelle et temporelle de l'Hôtel-Dieu appartiendrait, comme par le passé, au chapitre de Paris; mais que cependant le chapitre ne se mêlerait point de l'administration du temporel, qui demeurerait entre les mains des gouverneurs laïques; l'observance régulière de l'abbaye de Saint-Victor devait être établie à l'Hôtel-Dieu. Un arrêt du parlement du 26 mai 1542 réglementa les devoirs des administrateurs : toutes les quinzaines, deux d'entre eux visiteront l'hôpital et s'assureront de la manière dont les malades sont nourris, couchés et soignés; les gouverneurs visiteront une fois l'an les biens de la campagne; ils se réuniront au bureau situé dans l'hôtel de la Huchette, place du Parvis, deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de neuf heures à onze heures du matin, pour y traiter les affaires de l'Hôtel-Dieu, etc. La réformation opérée dans la première moitié du XVI^e siècle dans l'administration de l'Hôtel-Dieu amena dans toute la France un mouvement semblable, qui substitua à des errements surannés ou défectueux les formes protectrices d'une administration régulière.

Il était grand temps, d'ailleurs, qu'une organisation vigoureuse mît l'Hôtel-Dieu en état de suffire aux besoins toujours croissants de la population. La peste, qui jusqu'alors n'avait visité les contrées de l'occident de l'Europe qu'à de longs intervalles, semblait s'acclimater en France, à Paris surtout, et y devenait, pour ainsi dire, endémique. L'entassement des malades dans les salles de l'Hôtel-Dieu était une des causes les plus puissantes de la perpétuité de la contagion; cet hôpital, où les malades étaient couchés pêle-mêle, sans distinction de maladie, était devenu, au commencement du XVI^e siècle, un foyer permanent de maladies pestilentielles.

A peine installés dans leurs fonctions hospitalières, les bourgeois commis au gouvernement de l'Hôtel-Dieu comprirent la nécessité d'isoler les pestiférés. La pauvreté de l'Hôtel-Dieu ne leur permettant pas de songer à étendre cet hôpital par des acquisitions de terrain, ils sollicitèrent du roi François I^{er} l'autorisation de construire sur le petit bras de la Seine une sorte de pont, sur lequel ils élèveraient de nouvelles salles. Ce projet dut être abandonné, du moins pour le moment. Mais, comme l'isolement des pestiférés était une question d'intérêt public, par lettres patentes en date des 13-27 août 1519, le roi décida qu'un hôpital nommé la *Charité*, destiné spécialement aux pestiférés, serait construit par les soins des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, auxquels il allouait 10,000 livres tournois pour faire face aux premières dépenses. Tel était alors l'encombrement de l'Hôtel-Dieu, qu'on voyait ordinairement huit, dix et douze pauvres dans le même lit. Il était absolument nécessaire que l'Hôtel-Dieu fût agrandi; la guerre avait amené avec elle son cortége habituel de fléaux et de misères, et le nombre des malheureux augmentait chaque jour. Le

cardinal Duprat attribua à la construction d'une salle nouvelle le produit du tiers d'un droit d'expédition en chancellerie romaine nommé le droit de *componendo;* sur son invitation, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu acquirent, par échange, deux maisons situées sur la rue du Petit-Pont, près du portail reconstruit par Louis XI; sur l'emplacement de ces maisons fut édifiée, de 1530 à 1533, une salle à laquelle on donna le nom de salle du Légat, et qui fut réservée exclusivement aux pestiférés.

En même temps qu'ils faisaient procéder à la réforme de l'Hôtel-Dieu, Louis XII et François Ier déchargeaient l'hôpital de tous droits de gabelle; Henri II exempta l'Hôtel-Dieu de la contribution levée pour les travaux des fortifications de la ville. En 1546, le cardinal de Bourbon, évêque de Sens, voulut empêcher l'Hôtel-Dieu de faire quêter dans son diocèse; le parlement de Paris condamna cette prétention et fit assigner plusieurs prêtres qui, en vertu des ordres de leurs évêques, avaient formé quelque opposition aux quêtes et aux publications d'indulgences et de pardons que les délégués de l'Hôtel-Dieu avaient commencées dans divers diocèses. A cette époque, les quêtes, qui jusqu'alors avaient rapporté à l'Hôtel-Dieu des sommes considérables, étaient devenues presque improductives; l'opposition occulte des évêques rendait impuissante l'intervention du parlement. D'un autre côté, de nouvelles institutions charitables venaient d'être érigées dans Paris, détournant une partie des aumônes; l'Hôtel-Dieu était dans une position critique, car, en aucun temps, les malades ne s'étaient pressés aussi nombreux dans son enceinte. Malgré toutes les mesures prises par l'autorité, la peste continuait à sévir dans Paris, et la mortalité atteignait des chiffres épouvantables; si l'on en croit des lettres patentes données en 1607, par Henri IV, en l'année 1562 il mourut dans l'Hôtel-Dieu 68,000 malades de la peste. A quel chiffre se montait donc le nombre des malheureux qui, dans ces moments de contagion, venaient s'entasser dans les cinq cents lits dont disposait l'Hôtel-Dieu?

Afin de réparer, autant que possible, les pertes de l'Hôtel-Dieu et pour lui assurer de nouvelles ressources, Charles IX, par lettres patentes de 1564 et de 1566, réunit à cet hôpital la maladrerie de la Banbienne, située à Bourg-la-Reine, et la maladrerie de Fontenay-sous-Bois, avec tous leurs revenus. Quelques années plus tard, en 1574, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu représentèrent au parlement que, depuis plus de cent ans, l'Hôtel-Dieu n'avait été en pareille détresse, qu'il leur était « impossible de pouvoir substanter, nourrir et alimenter les pauvres malades affluans de présent, » et que les fermes de l'Hôtel-Dieu étaient pillées et dévastées par les gens de guerre et par les gens de cour, qui s'y établissaient au mépris des ordonnances; ils exposaient, en plus, que le revenu de l'Hôtel-Dieu n'était que d'environ 20,000 livres tournois en deniers, et de 27 muids de grains, et que, pendant l'année courante, on n'avait recueilli dans les fermes que 70 muids de vin, tandis que la dépense de chaque jour montait à 15 setiers de blé, 3 muids de vin et 30 moutons. Le parlement de Paris leur permit de vendre des immeubles et des rentes, pour faire face aux besoins les plus pressants, et, en 1576, il ordonna que la moitié des dons, legs et aumônes faits aux pauvres sans destination spéciale serait attribuée à l'Hôtel-Dieu.

Les troubles de la Ligue ajoutèrent aux difficultés de la situation de l'Hôtel-Dieu. En 1590, pendant le siége de Paris, les ligueurs s'emparèrent de la plus grande partie des grains réservés à la nourriture des malades, qui furent réduits à manger du pain de son. L'année suivante, l'Hôtel-Dieu était alors tellement à bout de ressources, que les gouverneurs furent forcés de vendre tout ce qu'il possédait d'argenterie.

En 1594, Henri IV, considérant la grande misère de l'Hôtel-Dieu, ordonna qu'il serait levé, au profit de cet hôpital, pendant un an, 10 sous par augmentation sur les droits perçus pour la vente de chaque minot de sel, dans les greniers de la généralité de Paris. En 1598, le parlement attribua à l'Hôtel-Dieu les meubles, joyaux, reliquaires et livres, en un mot tous les objets mobiliers provenant des congrégations de pénitents.

Au commencement du XVIIe siècle, on s'aperçut que les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, construits sur un terrain peu solide et sur un pilotage défectueux, menaçaient ruine : « il estoit besoing et nécessaire d'abattre et desmolir la grand'salle Saint-Thomas, laquelle est en péril éminent. » Le corps de la ville permit à l'Hôtel-Dieu de « fonder en l'eaue deux grandz pilliers pour soustenir le grand pignon de la dicte salle, ensemble deux aultres grandz pilliers et deux arcadites. » Les travaux furent exécutés par l'architecte Vellefaux, qui, de 1602 à 1606, reconstruisit la salle Saint-Thomas; quelques années plus tard, les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu firent reprendre en sous-œuvre la presque totalité des anciens bâtiments; afin de consolider les fondations qu'on désirait conserver, le prévôt des marchands permit de bâtir dans la Seine quatre gros piliers, reliés par des voûtes. Sur ces voûtes, les architectes Vellefaux et Gamard reconstruisirent, de 1617 à 1628, le bâtiment Saint-Louis en entier, à l'exception de quelques parties basses, qui ont subsisté jusqu'à nos jours, et de la chapelle Sainte-Agnès, déjà restaurée par Louis XI. Ces reconstructions changèrent complétement le caractère architectural de l'Hôtel-Dieu; aux vastes nefs ogivales soutenues et divisées par des rangées de piliers succédèrent des étages superposés de salles à voûtes surbaissées, moins pittoresques à coup sûr, mais mieux aménagés pour les besoins de l'hospitalité que les anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

Depuis longtemps déjà on avait reconnu la nécessité de la séquestration et de l'isolement des pestiférés. Sur les instances de M. de Harlay, premier président du parlement de Paris, l'autorité résolut de consacrer au traitement des pestiférés des maisons situées en dehors de la ville, dont la direction appartiendrait à l'administration de l'Hôtel-Dieu.

Le premier hôpital de pestiférés fut établi, en 1606, au faubourg Saint-Marceau. Une expérience de quelques mois ayant prouvé que cet hôpital n'était pas assez vaste pour satisfaire aux besoins de la capitale, la création de l'hôpital Saint-Louis fut décidée (1607). Le roi confia aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu le gouvernement des hôpitaux destinés à recevoir les pestiférés; il leur « octroie 5 sous à perpétuité, et 5 sous pendant quinze années, sur chaque minot de sel vendu dans la généralité de Paris, à condition qu'ils achèveront l'hôpital commencé au faubourg Saint-Marcel, et qu'ils bâtiront un nouvel hôpital de pestiférés hors des faubourgs, du côté de la ville de Saint-Denis. » En 1613, Louis XIII étendit la perpétuité à la totalité des 10 sous levés par minot de sel, et, plus tard, il remplaça cet octroi par une allocation annuelle de 51,000 livres sur les gabelles. L'hôpital Saint-Louis, construit par Claude Vellefaux, fut ouvert en 1612, et dès lors l'entrée de l'Hôtel-Dieu fut interdite aux pestiférés, de même qu'elle l'était, depuis un siècle, aux individus atteints de maladies syphilitiques.

Malgré la création de ces deux succursales, l'Hôtel-Dieu était toujours encombré; ses administrateurs revinrent au projet, formé sous le règne de François Ier, de faire construire sur la Seine un pont destiné à supporter des salles de malades, et, cette fois, ils obtinrent gain de cause (1626). L'architecte Gamard construisit alors sur le petit bras de la Seine le pont appelé le pont au Double, sur lequel fut élevé le bâtiment du Rosaire, communiquant avec la rue de la Bûcherie par un portail monumental.

Afin d'aider l'Hôtel-Dieu dans ces constructions et de subvenir aux lourdes charges de cet hôpital, dont le revenu n'était alors que de 90,000 livres, le roi lui accorda un octroi de 3 sous sur chaque muid de vin entrant dans Paris; cet octroi fut remplacé par une redevance annuelle de 35,000 livres.

De 1646 à 1651, l'Hôtel-Dieu commença à s'étendre sur la rive gauche de la Seine; à cette époque, Gamard édifia, en retour sur la rue de la Bûcherie, la première moitié du bâtiment Saint-Charles et, pour la commodité du service, il relia cette nouvelle construction au corps principal de l'Hôtel-Dieu par le pont Saint-Charles, bâti dans le prolongement de la salle Saint-Thomas.

Pendant les guerres de la Fronde, l'Hôtel-Dieu fut encombré de malades et de blessés; de 1649 à 1652, on y compta toujours au moins 2,400 malades; en août 1652, 3,300 malades et mendiants, paysans réfugiés, soldats vagabonds ou blessés étaient entassés dans l'Hôtel-Dieu et y faisaient la loi; on dépensait par jour 1,600 livres pour leur nourriture. Ce fut alors que la prieure des religieuses, Geneviève Bouquet, inventa les ciels de lit massifs, soutenus par quatre piliers solides, sur lesquels couchaient les plus valides habitants de l'Hôtel-Dieu; un lit de cet hôpital servait ainsi à 12 ou 14 personnes. En 1651, la dépense dépassa la recette de 80,000 livres; toutes les fermes de l'Hôtel-Dieu avaient été ravagées; ses rentes, ses revenus sur les entrées et sur le sel ne lui étaient pas payés. Le parlement autorisa l'Hôtel-Dieu à faire des emprunts considérables; mais aux guerres de la Fronde succéda la terrible famine de 1662; il fallut recourir à de nouveaux prêteurs; de 1654 à 1663, l'Hôtel-Dieu greva ses propriétés d'une somme de 1,225,000 livres.

A cette époque, l'Hôtel-Dieu était le foyer d'une propagande ardente auprès des malades, et les religieuses regardaient comme un devoir de s'y employer de toutes leurs forces. Les malades de la religion réformée étaient cependant obligés de venir demander des soins à l'Hôtel-Dieu, car il leur était interdit d'avoir des hôpitaux particuliers.

En 1651, lors de la construction du Val-de-Grâce, les terrains et les bâtiments de la maison de la Santé, au faubourg Saint-Marcel, ayant été cédés à la reine Anne d'Autriche, l'Hôtel-Dieu dut faire édifier, entre les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel, un nouvel hôpital que l'on nomma l'hôpital Sainte-Anne, destiné au traitement des maladies contagieuses.

L'augmentation constante du nombre des convalescents valides qui séjournaient dans les salles de l'Hôtel-Dieu amenait de graves désordres et grevait de frais inutiles le budget de cet hôpital. Au sortir des troubles de la Fronde, malgré l'établissement de l'Hôpital Général, l'Hôtel-Dieu était rempli de vagabonds de toute espèce, qui, après s'être fait traiter d'indispositions légères, continuaient à occuper dans les salles des places qui eussent dû appartenir à de vrais malades; à cette époque, les religieuses non-seulement nourrissaient les vagabonds valides qu'elles employaient à divers travaux, mais encore elles donnaient à manger à des mendiants qui venaient à l'Hôtel-Dieu tous les jours, aux heures des repas. Afin d'obvier à ces abus, on songea à fonder une maison de convalescents, qui fut établie par le cardinal Mazarin au prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre; mais on abandonna bientôt cette institution.

En 1690, Louis XIV accorda à l'Hôtel-Dieu la jouissance d'un impôt de 30 sous sur chaque muid de vin entrant dans Paris; pendant le XVIIIe siècle, ce droit rapportait annuellement à l'Hôtel-Dieu une somme de 300,000 livres. Dès le commencement de son règne, Louis XIV avait confirmé le privilége qui, depuis longtemps, réservait à l'Hôtel-Dieu le monopole de la vente de la viande pendant le temps de carême; de plus, ce prince accorda à l'Hôtel-Dieu le droit de *committimus.*

A la fin du règne de Louis XIV, l'Hôtel-Dieu eut à subir de terribles épreuves; l'année 1709 surtout, signalée par une des famines les plus terribles dont l'histoire fasse mention, fut pour cet hôpital une époque critique. A la disette se joignit le scorbut; 5,000 à 6,000 malades ou gens affamés se pressaient dans l'Hôtel-Dieu et couchaient sur la paille ou s'entassaient dans les lits. En 1709 et 1710, le nombre des malades de l'Hôtel-Dieu, qui était ordinairement de 2,000, sans y comprendre plus de 400 officiers et domestiques, étant monté à plus de 5,500, les administrateurs furent obligés, non-seulement *de mettre huit malades dans chaque lit, mais encore d'en placer sur le ciel des mêmes lits.* Les ressources ordinaires de l'Hôtel-Dieu étant complétement insuffisantes, Louis XIV ordonna que toutes les communautés religieuses et tous les particuliers fussent invités à contribuer, chacun suivant ses forces, à la subsistance des malades et des pauvres de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général, sans préjudice de la taxe ordinaire du grand bureau des pauvres; cet appel à la charité ayant été presque infructueux, le roi frappa les couvents, les communautés, les propriétaires et les locataires des maisons de Paris d'une imposition charitable deux fois plus forte que la taxe payée chaque année pour l'enlèvement des boues et l'entretien des lanternes. Le produit total de cette imposition s'éleva à près de 600,000 livres. Afin de subvenir à ses dépenses les plus pressantes, l'Hôtel-Dieu avait été forcé d'aliéner des immeubles pour une somme de plus de 2 millions de livres. L'influence de ces années calamiteuses se fit sentir pendant longtemps; les salles de l'Hôtel-Dieu continuèrent à être encombrées, et il fallut songer à un nouvel agrandissement de cet hôpital. En 1714, les administrateurs entreprirent de continuer le bâtiment de la rue de la Bûcherie jusqu'au Petit-Châtelet; mais les ressources de l'Hôtel-Dieu étaient épuisées et, malgré l'urgence, ils furent bientôt contraints d'arrêter les travaux. Averti de ce contre-temps, le duc d'Orléans, régent du royaume, ordonna, en 1716, qu'il serait levé à Paris, au profit de l'Hôtel-Dieu, un neuvième par augmentation sur l'ancien prix des entrées aux opéras, comédies et autres spectacles publics. Grâce à cette ressource nouvelle, les constructions furent reprises et le bâtiment de l'Hôtel-Dieu, sur la rive gauche, s'étendit du pont au Double jusqu'au Petit-Châtelet.

Les développements de l'Hôtel-Dieu s'étant toujours effectués sur une étendue limitée de tous côtés par des rues ou par des constructions, les corps de logis qui composaient cet hôpital s'entassaient dans un espace relativement très-resserré; cette agglomération des bâtiments de l'Hôtel-Dieu sur un terrain étroit avait de grands inconvénients au point de vue de la salubrité. Des sinistres qui éclatèrent dans le courant du XVIIIe siècle éveillèrent, à ce sujet, l'attention publique. Le 1er août 1737, le feu prit dans les greniers de l'Hôtel-Dieu, détruisit les étages supérieurs de la partie de l'hôpital située entre l'église et l'archevêché, et les malades durent être transportés en grande hâte dans l'église Notre-Dame. Afin de permettre à l'Hôtel-Dieu de se développer, la ville donna, en 1738, à cet établissement : « un terrain vague, situé depuis le pont au Double jusqu'à l'abreuvoir, étant à l'extrémité de la rue de la Bûcherie et la place Maubert, sur le bord de l'eau, vis-à-vis le jardin de l'archevêché... » Ce nouvel emplacement fut provisoirement transformé en promenoir; les dépenses extraordinaires qu'occasionnaient des épidémies presque incessantes de scorbut et de petite vérole obligeaient les administrateurs à ajourner les constructions qu'ils avaient projeté d'élever sur ce terrain [illegible]. Ce fut à cette époque que l'on commença à agiter la question du déplacement de l'Hôtel-Dieu.

En 1767, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu obtinrent du parlement un arrêt qui les autorisait à ne plus recevoir des malades provenant des prisons, [illegible] qui, à diverses reprises, avaient causé de graves désordres et avaient tenté en 1754 de mettre le feu à l'établissement.

Un incendie terrible éclata à l'Hôtel-Dieu dans la nuit du 30 au 31 décembre 1772, détruisit les trois quarts des bâtiments situés sur la rive droite de la Seine, y compris la salle Jaune, les salles de l'Infirmerie et du Légat. Le feu ne fut complétement éteint qu'au bout de onze jours; un grand nombre de travailleurs furent tués ou blessés; on trouva dans les décombres 11 cadavres presque entiers et des morceaux de débris humains calcinés et informes; la perte pécuniaire fut évaluée à plus de 2 millions. Quelques jours après l'incendie, on fut obligé d'abattre le portail de la chapelle Sainte-Agnès et le pignon de la salle du Légat qui, n'étant plus soutenus par des bâtiments, menaçaient ruine.

Les décombres étaient encore fumants, que l'administration de l'Hôtel-Dieu mettait en délibération l'opportunité du déplacement de cet hôpital et de sa reconstruction sur un espace plus salubre et moins resserré. Une députation des administrateurs de l'Hôtel-Dieu porta au roi les observations du bureau, et mit sous ses yeux des tableaux établissant la situation de l'hôpital qu'ils dirigeaient et l'opportunité de sa transformation et de son déplacement. Le roi ordonna, en 1773, que l'Hôtel-Dieu serait démoli et partagé en deux établissements qui seraient formés, l'un à l'hôpital Saint-Louis et l'autre à l'hôpital Sainte-Anne. Louis XV s'engageait, en outre, à donner 50,000 livres par an pour contribuer à l'agrandissement et à l'aménagement des nouveaux hôpitaux. Ces dispositions étaient universellement approuvées, lorsque parut un mémoire signé de la prieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu, au nom de toute la communauté, suppliant le roi de ne pas permettre la translation; le projet de translation fut alors ajourné. Louis XVI institua, en 1777, une commission chargée de rechercher les moyens d'améliorer tous les hôpitaux. Peu après, on abandonna le projet de translation de l'Hôtel-Dieu, et l'on fit reconstruire des bâtiments nouveaux sur les fondations des salles incendiées et sur les voûtes régnant le long du fleuve. En 1781, Louis XVI ordonna que l'hôpital fût disposé de façon à contenir 3,000 malades, occupant chacun un lit, dans des salles distinctes suivant la nature des maladies, et en séparant les hommes des femmes.

Malgré cet édit, les idées de suppression de l'Hôtel-Dieu et de création de nouveaux hôpitaux continuèrent à trouver des défenseurs. Le 10 décembre 1785, l'Académie des sciences nomma une commission chargée d'examiner les mémoires qui se produisaient à ce sujet et de rechercher les moyens d'obvier aux effets de l'encombrement des malades dans un seul hôpital central. Cette commission, composée des hommes les plus éminents de l'époque, se prononça pour la création de quatre hôpitaux, de chacun 1,200 lits, situés aux quatre extrémités de Paris; on proposa les hôpitaux Saint-Louis et Sainte-Anne et le couvent des Célestins. Le quatrième hôpital devait être créé au delà de l'École militaire, vis-à-vis des premières maisons de Passy. Après quelques hésitations, Louis XVI adopta ce projet (arrêt du conseil d'État du 22 juin 1787), et une souscription nationale fut ouverte pour subvenir aux frais de la construction des quatre nouveaux hôpitaux. Mais, malgré les savants mémoires de Tenon et de Bailly, malgré la réussite de la souscription qui, en peu de mois, dépassa la somme de 2 millions de francs, les grands événements politiques qui survinrent empêchèrent la réalisation du projet de la commission.

Les dernières années de l'existence de l'Hôtel-Dieu, considéré comme institution indépendante, profondément troublées par les projets de déplacement et de translation, furent agitées aussi par la résistance aveugle et opiniâtre que les religieuses opposèrent aux changements inspirés par la commission de réforme constituée en 1777. Un nouveau règlement, rédigé en 1787, attribuait aux chirurgiens résidant dans l'Hôtel-Dieu le soin de faire sortir les malades guéris, et leur ordonnant de prendre garde à ce que la distribution des aliments se fît conformément aux prescriptions des médecins. Un antagonisme fâcheux avait toujours existé entre le corps médical et les religieuses [illegible] comme les seules et véritables propriétaires de l'Hôtel-Dieu, prétendaient au droit exclusif de régler et de surveiller l'administration des [illegible]. Aussi refusèrent-elles d'obéir au règlement de 1787, qui [illegible] sous la surveillance des médecins et des chirurgiens. Elles [illegible] général de Lambert, [illegible], mais avant qu'une [illegible] fût intervenue, la Révolution [illegible] le débat, en faisant disparaître [illegible] l'administration de l'Hôtel-Dieu et en [illegible] sur des bases nouvelles toute l'organisation hospitalière.

Un des premiers effets du mouvement révolutionnaire fut de donner une impulsion plus vigoureuse à la réforme des hôpitaux. Le directoire du département, auquel le décret des 22 décembre 1789-janvier 1790 attribuait la surveillance et l'inspection des hôpitaux, étant constitué, prit, le 11 avril 1791, un arrêté par lequel il confiait à une commission de cinq membres la direction des hôpitaux de Paris. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se démirent alors de leurs charges entre les mains de la commission départementale.

Ainsi disparut l'autonomie de l'Hôtel-Dieu de Paris, englobé, désormais, dans l'adminis-

tration générale des hôpitaux de la capitale.

Au moment de la Révolution, l'administration de l'Hôtel-Dieu comportait : l'Hôtel-Dieu proprement dit, y compris les magasins au blé, situés rue du Fouarre, le dépôt des vins et la maison de convalescence de la rue de la Bûcherie ; l'hôpital Saint-Louis ; l'hôpital Sainte-Anne ; la maison de campagne des religieuses, à Gentilly ; la bergerie générale établie à Aubervilliers ; le cimetière de Clamart ; l'hospice des Incurables, ayant sa fortune particulière, bien que placé sous la direction du bureau de l'Hôtel-Dieu.

Le compte de l'Hôtel-Dieu, en l'année 1791, donne :

Pour la recette .	1,421,651 liv.	3 s.	6 den.
Pour la dépense.	1,295,112	12	11

A la même époque, les revenus de l'hospice des Incurables s'élevaient à 442,639 livres. L'Hôtel-Dieu contenait, en 1791, vingt-cinq salles garnies de 1,877 lits, grands, petits et moyens ; on plaçait, dans les grands lits, quatre et jusqu'à six et huit malades ; les petits lits n'étaient occupés que par une seule personne ; les lits moyens recevaient deux malades, séparés par une cloison en planches.

Avant de jeter un coup d'œil sur la situation de l'Hôtel-Dieu depuis la Révolution, nous allons compléter par quelques indications rapides les renseignements que nous avons donnés sur l'administration de cet hôpital, sur le service de santé, le régime des malades, etc.

La réunion des huit commissaires laïques chargés de l'administration temporelle par l'arrêt de 1505 fut l'origine du bureau de l'Hôtel-Dieu de Paris. Lorsqu'une place de gouverneur ou administrateur devenait vacante, le bureau présentait une liste de trois noms au prévôt des marchands, qui priait le premier président du parlement de choisir une des trois personnes désignées. Le nouvel administrateur, conduit au parlement par le prévôt des marchands et les échevins, prêtait serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de sa charge. Un arrêt du parlement de Paris, du 3 février 1654, porta de huit à douze le nombre des bourgeois commis au gouvernement de l'Hôtel-Dieu, en considération de l'accroissement de cette maison hospitalière, de l'augmentation de ses revenus et de la création de nouveaux hôpitaux placés sous sa dépendance. Les lettres patentes de janvier 1690 nomment chefs de l'administration de l'Hôtel-Dieu : l'archevêque de Paris, les premiers présidents du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides, le procureur général au parlement, le lieutenant général de police et le prévôt des marchands ; sous la direction de ces chefs se trouvaient seize administrateurs, qui se partageaient la surveillance des diverses parties du service et de la gestion des biens. Ces administrateurs, choisis dans les rangs élevés de la bourgeoisie, présentaient, au plus haut degré, toutes garanties d'intégrité et de capacité administrative.

Au-dessous des administrateurs, après le receveur général qui siégeait au bureau et y avait voix délibérative, et le greffier chargé de la rédaction des actes et de la garde des archives, se trouvaient plusieurs commis et officiers concourant à l'expédition des affaires, tels que panetier, dépensier, etc.

Pendant longtemps, le service de santé fut très-négligé à l'Hôtel-Dieu ; les malades ne recevaient de soins médicaux que ceux que la routine inspirait aux religieuses. L'institution d'un médecin appelé à visiter les malades de l'Hôtel-Dieu ne date que de 1536. En 1619, les gouverneurs sentirent la nécessité de placer à l'Hôtel-Dieu un médecin logé dans la maison et exclusivement occupé du soin des malades de l'hôpital. Moreau, médecin de l'Hôtel-Dieu, fut autorisé, en 1629, à s'adjoindre un de ses confrères, qui eut le titre de médecin expectant, mais auquel il ne fut pas accordé de traitement. Le 10 décembre 1638, il fut décidé qu'il y aurait à l'Hôtel-Dieu trois médecins ordinaires touchant chacun 600 livres par an. Pendant les guerres de la Fronde, le nombre des malades augmenta dans de telles proportions que, sur la demande des administrateurs, Gui Patin, doyen de la Faculté de médecine, envoya, pour aider les trois médecins ordinaires de l'Hôtel-Dieu, quatre médecins qui s'offrirent pour visiter et soigner gratuitement et charitablement les pauvres. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le nombre des médecins de l'Hôtel-Dieu varia, mais ne fut jamais au-dessous de cinq. En 1787, le nombre des médecins ordinaires était de onze ; il y avait alors deux médecins expectants. Les médecins de l'Hôtel-Dieu furent autorisés, en 1677, à se faire accompagner dans leurs visites par trois ou quatre étudiants du dehors ; à la suite de l'édit de mars 1707, qui assujettissait les jeunes médecins à fréquenter l'Hôtel-Dieu pendant deux ans, pour se perfectionner dans leur art, il fut arrêté par l'administration que cinq étudiants en médecine pourraient suivre la visite de chacun des médecins. L'institution des cahiers de visite, servant à l'inscription des prescriptions des médecins, date du milieu du XVIIIe siècle. Bien que, d'après la tradition, l'Hôtel-Dieu soit le premier des établissements hospitaliers qui ait, en quelque sorte, autorisé la dissection de l'homme sur des sujets autres que des criminels, en accordant quelques cadavres au célèbre professeur Sylvius, l'étude de l'anatomie ne fut régulièrement organisée dans cet hôpital que vers le commencement du XVIIIe siècle ; c'est à cette époque que fut construit dans l'Hôtel-Dieu un amphithéâtre destiné aux dissections.

Le service chirurgical de l'Hôtel-Dieu ne fut réglementé qu'en 1539. Bientôt on adjoignit au chirurgien résidant deux garçons chirurgiens qui, en temps de peste, étaient nourris et logés dans l'Hôtel-Dieu. Par la suite, le nombre des compagnons chirurgiens varia suivant les besoins du service ; la maîtrise leur était accordée au bout d'un certain nombre d'années d'exercice. Dès la fin du XVIe siècle, pour être nommé premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, il fallait subir un examen. Le maître chirurgien fut, pendant longtemps, chargé de compter les malades, de signer la feuille qui en constatait le nombre et d'en délivrer trois copies, l'une au panetier, la seconde au dépensier et la troisième au sommelier. En 1606, le chirurgien de l'Hôtel-Dieu fut destitué de son emploi et chassé de l'hôpital parce qu'il refusait de panser les malades atteints de la peste ; les maîtres chirurgiens de Paris demandèrent et obtinrent une expédition de la délibération qui le destituait. On trouve, en 1625, le premier exemple d'un concours pour la place de maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Outre le chirurgien-major ou maître chirurgien et les compagnons résidant dans l'Hôtel-Dieu, il y avait un certain nombre de chirurgiens externes placés sous la direction des compagnons internes.

A partir de la fin du XVIe siècle, avant d'entrer à l'Hôtel-Dieu, les malades étaient visités par le chirurgien ou par un des compagnons chirurgiens ; puis, un des chapelains inscrivait sur un registre spécial leur nom, leur pays et leur demeure ; ces indications étaient répétées sur une bande de parchemin qu'on leur attachait au bras, de manière à pouvoir les reconnaître en cas de terminaison fatale de la maladie. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, la police des salles fut confiée à un inspecteur, le plus souvent ancien militaire, ayant sous ses ordres un certain nombre de gardes et de portiers ; la surveillance était pénible et difficile, car l'entrée de l'Hôtel-Dieu était complètement libre, et la seule restriction apportée à cette liberté fut de réduire aux heures de jour la faculté de visiter les malades.

Quant au régime alimentaire, pendant longtemps il fut laissé à la discrétion des religieuses. Chacune des cheftaines était la maîtresse dans sa salle et distribuait, sans aucun contrôle, la nourriture aux malades ; entre les heures des repas, les religieuses donnaient aux malades des douceurs consistant en confitures, fruits ou gâteaux, et cet usage meurtrier, entretenu par des fondations spéciales, subsista, malgré les réclamations des médecins, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les statuts de l'Hôtel-Dieu, rédigés en 1635 par les personnes chargées de la réforme de cet hôpital, réglementèrent la nourriture des malades, tout en laissant à l'arbitraire une grande partie du régime ; d'après ce règlement, la viande de mouton fournit la base de l'alimentation hospitalière ; on devait tailler les portions de cinquante malades dans un mouton de moyenne grandeur, et on donnait du bœuf, ou « aultre grosse chair, » à ceux qui le préféraient. Aux jours maigres, la viande était remplacée par du poisson et des œufs. Du veau, de la volaille, du poisson frit, des potages, des gelées de viandes étaient distribués à « ceux qui labeurent en griefve maladie... selon leur appétit. » En 1601, le mouton fut remplacé par le bœuf dans le régime des malades, à raison d'une livre de viande par jour et par tête. La distribution des aliments était faite sans discernement, quelle que fût la gravité de l'état des malades. Dans un mémoire rédigé en 1756, les médecins de l'Hôtel-Dieu s'élevèrent contre une manière de procéder aussi nuisible aux effets du traitement.

La Révolution ouvrit pour l'Hôtel-Dieu une ère nouvelle ; l'Hôtel-Dieu, désigné pendant quelques années sous le nom de Grand-Hospice d'Humanité, reprit bientôt son ancienne dénomination. En 1802, dès les débuts de l'administration du conseil général des hospices, cet hôpital reçut une destination spéciale qu'il a conservée depuis ; il fut affecté exclusivement au traitement des maladies aiguës ; on n'y admit plus, comme sous l'ancien régime hospitalier, des aliénés, des enfants, des infirmes et même des vagabonds sans asile.

Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu reçurent aussi des changements considérables. En 1801, l'architecte Clavareau démolit l'église qui formait, comme dans la plupart des maisons-Dieu du moyen âge, l'entrée principale de l'hôpital, et construisit sur la place du Parvis le portique actuel, avec colonnes, sur le péristyle duquel on remarque la statue en marbre de M. de Montyon. A cette époque, on détruisit les restes de deux pignons contigus, l'un gothique, et l'autre Renaissance, derniers vestiges des salles incendiées en 1772. Des constructions érigées sous les règnes de saint Louis et de Louis XI, il ne resta plus qu'une partie assez bien conservée de la crypte de l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, et un mur fondé dans la Seine, près du Petit-Pont, percé de cinq baies ogivales qui paraissent avoir été les fenêtres de la salle des accouchées. Au commencement du règne de Charles X, on détruisit les bâtiments élevés sur le pont au Double. En 1826, l'église Saint-Julien-le-Pauvre, complètement restaurée, devint la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Dix ans plus tard, l'établissement d'un quai ayant été décidé entre le Petit-Pont et le pont au Double, on réduisit de moitié, dans sa largeur, le bâtiment situé sur la rive gauche du petit bras de la Seine, et composé de deux rangs de salles parallèles ; le pont Saint-Charles fut démoli. Enfin, à une époque plus rapprochée de nous, on fit disparaître toutes les constructions situées sur la place du Parvis, à l'est du portique, et l'on réunit à l'Hôtel-Dieu le vaste bâtiment occupé avant la Révolution par l'hospice des Enfants-Trouvés de la rue Neuve-Notre-Dame, plus tard par la pharmacie centrale, puis par le chef-lieu de l'administration des hospices. Cette annexe, formant le côté nord de la rue Neuve-Notre-Dame, communique par un souterrain avec les autres bâtiments de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu, par le nombre de sujets qu'il reçoit, par la variété de leurs affections et de leurs blessures, offre une mine inépuisable d'observations aux études des médecins et des chirurgiens. Aussi cet hôpital est-il, pour la médecine et pour la chirurgie, comme une grande école d'application où accourent des élèves avides de recueillir les leçons des membres les plus éminents du corps médical. Parmi les professeurs qui, dans le siècle dernier, réunissaient autour d'eux, dans leurs visites aux malades de l'Hôtel-Dieu, un auditoire nombreux et attentif, nous citerons Méry, Baron, Fontaine, Le Hoc, Cochu, Majault, etc. ; depuis la Révolution, Desault, Dupuytren, Récamier, Louis, Magendie, Roux, Jobert de Lamballe, Trousseau ; d'autres professeurs illustres ont continué avec éclat cet enseignement fécond.

L'Hôtel-Dieu actuel contient 828 lits, savoir : 472 lits de médecine ; 251 lits de chirurgie ; 47 lits d'accouchement et 58 berceaux. Le personnel administratif comprend : 1 directeur ; 1 économe comptable ; 5 employés subalternes ; 2 aumôniers ; 24 sœurs ; 5 sous-employés et 128 serviteurs. Le personnel médical comporte : 8 médecins, 3 chirurgiens, 2 chefs de clinique, 1 pharmacien ; 16 élèves internes en médecine ou en chirurgie ; 11 élèves internes en pharmacie ; 46 élèves externes ; 49 élèves stagiaires et un nombre illimité d'étudiants bénévoles.

Les salles de l'Hôtel-Dieu sont ouvertes au public, les dimanches et les jeudis, de une heure à trois heures ; en dehors des jours d'entrée, l'hôpital n'est ouvert aux visiteurs qu'en vertu de l'autorisation du directeur.

Malgré les différentes modifications apportées aux constructions de l'Hôtel-Dieu, l'insuffisance de cet établissement ayant été démontrée et l'emplacement sur lequel il est situé ayant été reconnu à la fois incommode et insalubre, il fut décidé qu'on le remplacerait par un nouvel hôpital, et, sans tenir compte des critiques, d'après nous fort justes, d'un grand nombre de médecins et de savants, l'administration supérieure décida que l'Hôtel-Dieu serait reconstruit dans l'île de la Cité, près de l'église de Notre-Dame.

Les travaux de gros œuvre, commencés en 1868, sont présentement terminés (1874). Le nouvel Hôtel-Dieu s'étend sur une superficie de 22,000 mètres carrés, entre le quai de la Cité, la rue de la Cité, la rue d'Arcole et la place du Parvis-Notre-Dame. Il comprend trois corps de bâtiment distincts, dont la façade principale est située sur la place du Parvis. Le premier corps de bâtiment est destiné à l'administration, aux bureaux, au logement du directeur, de l'économe, du pharmacien en chef, des internes, des employés, des chefs de service, etc. Le second se compose d'une vaste construction longitudinale reliant, à droite, trois pavillons destinés aux hommes, et, à gauche, trois pavillons destinés aux femmes. Des préaux séparent les pavillons. Le troisième corps de bâtiment, qui a son entrée sur le quai de la Cité, contient la grande cour de réception, la chapelle, la salle des services funèbres, l'amphithéâtre, la lingerie, etc. Dans des constructions souterraines se trouveront les cuisines, la buanderie et divers magasins.

— *Autres hôpitaux et hospices dépendant de l'Assistance publique.* Indépendamment des quinze hôpitaux que nous avons mentionnés plus haut, l'assistance publique pourvoit aux besoins de deux hôpitaux sis en province et affectés au traitement des enfants scrofuleux des hôpitaux de Paris ; ce sont : l'hôpital de Forges-les-Bains (Seine-et-Oise), contenant 100 lits, et l'hôpital de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), ayant 600 lits.

Outre ses hôpitaux, Paris possède des hospices destinés à recevoir gratuitement les indigents que la vieillesse ou des infirmités incurables mettent hors d'état de pourvoir à leur existence. La mortalité dans les hospices est de 6,20 pour 100. On compte à Paris quatre grands hospices : l'hospice de la Vieillesse pour hommes, à Bicêtre, contenant 1,871 indigents infirmes ou septuagénaires et 854 aliénés ; l'hospice de la Vieillesse pour femmes, à la Salpêtrière, comprenant 3,081 indigentes et 1,311 aliénées ; l'hospice des Incurables pour hommes et femmes indigents sexagénaires, possédant 2,000 lits ; enfin, l'hospice des Enfants assistés, rue d'Enfer, ayant 609 lits. Outre ces hospices, il en existe quatre autres, appelés hospices fondés, parce qu'ils ont été établis en vertu de donations récentes, dont les revenus sont exclusivement affectés à leur entretien. Tels sont : l'hospice Saint-Michel, fondé à Saint-Mandé par M. Boulard en 1830, pour recevoir 12 vieillards septuagénaires ; l'hospice de la Renaissance, fondé en 1838, à Garches (Seine-et-Oise), par M. Brézin, en faveur de pauvres forgerons, serruriers, mécaniciens et autres ouvriers du même genre, âgés d'au moins 60 ans, et contenant 316 lits ; l'hospice Devillas, à Issy, ouvert en 1835 et contenant 80 lits pour vieillards des deux sexes ayant au moins 70 ans ; enfin, l'hospice de Chardon-Lagache, à Auteuil, contenant 120 lits et recevant des époux en ménage, des veufs ou célibataires, âgés d'au moins 60 ans, qui peuvent payer une pension de 300 fr. par an.

Nous avons dit plus haut qu'on recevait des aliénés dans les deux hospices pour la vieillesse, de la Salpêtrière et de Bicêtre. Paris possède, en outre, un hospice entièrement affecté au service des aliénés, c'est l'asile Sainte-Anne, créé en 1864, rue Cabanis, et contenant 600 lits. Ce remarquable établissement étant devenu bientôt insuffisant, on a dû lui adjoindre deux succursales, situées, l'une à Ville-Évrard (Seine-et-Marne), l'autre à Vaucluse (Seine-et-Oise), qui, réunies, possèdent 1,200 lits.

Aux maisons hospitalières que nous venons de citer, et à la plupart desquelles nous avons consacré des articles particuliers, l'assistance publique a joint trois maisons de retraite : la maison de retraite ou hospice de La Rochefoucauld, au Petit-Montrouge, consacré aux anciens employés des hospices et aux personnes des deux sexes âgées de 60 ans qui peuvent payer une pension ou une somme déterminée ; l'hospice des Ménages, également appelé Maison de retraite des petits ménages, à Issy, recevant, moyennant un capital déterminé, des époux en ménage, des veufs ou veuves âgés d'au moins 60 ans ; l'institution Sainte-Périne, à Auteuil, destinée à recevoir des personnes des deux sexes, âgées de 60 ans, ayant joui d'une certaine aisance et pouvant payer une pension de 850 francs, plus 100 francs pour le trousseau.

L'assistance publique ne se borne pas à diriger et à entretenir des hôpitaux, des hospices et des maisons de retraite ; elle donne, en outre, des secours et fait traiter à domicile les indigents malades. Ces secours sont distribués par l'intermédiaire de bureaux de bienfaisance, au nombre de 20 à Paris, depuis que cette ville a été divisée en 20 arrondissements (1860) [V. BUREAU DE BIENFAISANCE]. En 1867, le nombre des ménages secourus était de 45,529, comprenant ensemble 120,270 individus. En 1873, le nombre des individus secourus s'est élevé à 192,000.

L'assistance publique, afin d'assurer la bonne qualité des vivres et des médicaments qu'elle emploie, et aussi dans un but d'économie, a établi à Paris une boulangerie centrale, fondée en 1801 ; une cave centrale, établie en 1816 ; une boucherie centrale, ouverte en 1849, et une pharmacie centrale, qui date de 1796. Elle a, en outre, un magasin central qui sert d'entrepôt à tous les objets en usage dans les maisons hospitalières.

A l'assistance sont, en outre, attachés un bureau de la direction des nourrices, qui procure de bonnes nourrices, à des prix modérés ; un bureau central d'admission dans les hospices et les hôpitaux, où des médecins examinent les malades et donnent des consultations gratuites ; enfin, un amphithéâtre d'anatomie, situé rue du Fer-à-Moulin.

— *Établissements généraux de bienfaisance et d'utilité publique.* En dehors des institutions charitables ressortissant à l'assistance publique, il en existe à Paris un assez grand nombre qui relèvent du ministère de l'intérieur. Comme nous leur consacrons des articles particuliers, nous nous bornerons à une énumération rapide. Ces établissements sont : l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton, qui reçoit 300 aveugles âgés d'au moins 40 ans, et qui donne des secours à 1,200 aveugles externes ; la maison de Charenton, qui reçoit des aliénés des deux sexes, moyennant une pension qui varie selon la classe ; l'institution des Jeunes aveugles, située boulevard des Invalides, et qui reçoit en moyenne 200 élèves payants ou non payants ; l'institution des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, recevant des enfants du sexe masculin, payants ou boursiers ; l'asile de Vincennes pour les hommes, ouvert en 1857, et recevant temporairement des ouvriers blessés, des convalescents envoyés par les hôpitaux ou par des bureaux de bienfaisance ; des ouvriers appartenant à des établissements abonnés ou des ouvriers payant à la journée ; l'asile de Vincennes pour les femmes, ouvert en 1859, destiné aux ouvrières convalescentes ou récemment accouchées.

Outre ces établissements, nous citerons : le Mont-de-Piété (v. ce mot) ; la Caisse d'épargne, qui a reçu, en 1873, en 196,039 versements, dont 25,388 nouveaux, la somme de 13,548,744 francs, et qui a remboursé, en 62,251 retraits, la somme de 11,619,476 fr. 55. Au 27 décembre 1873, le solde dû par la Caisse d'épargne de Paris à 240,781 déposants s'élevait à 36,110,9?7 fr. 65 ; la Caisse de retraite pour la vieillesse, fondée en 1850 pour

créer des rentes viagères jusqu'au maximum de 1,500 francs; les sociétés de secours mutuels.

En dehors des établissements dirigés par l'Etat, Paris possède un grand nombre d'institutions et d'œuvres de bienfaisance fondées et entretenues par des particuliers. Nous citerons en premier lieu les crèches, les sociétés de patronage, les ouvroirs (v. ces mots); puis l'institut de la Providence, école professionnelle pour les jeunes filles; l'Œuvre des faubourgs, pour l'instruction des enfants du peuple; l'Œuvre des petits ramoneurs, fondée en 1736; l'Œuvre des apprentis, créée en 1843; les établissements de Saint-Nicolas, où les enfants reçoivent une instruction élémentaire et apprennent un métier; l'asile-école Fénelon; l'Œuvre des enfants incurables, etc. Parmi les établissements spécialement destinés aux jeunes filles, nous mentionnerons : l'institution de Saint-Louis, pour les orphelines; l'asile Sainte-Marie; la maison de la Providence; l'œuvre des Saints-Anges; l'asile Saint-Michel, pour les jeunes filles tombées dans le désordre et qui veulent revenir à une vie régulière; l'asile de Gerando, pour les filles-mères; les maisons d'asile, etc. Pour l'âge mur, on a établi à Paris : l'Œuvre des fourneaux économiques; l'Œuvre des pauvres malades; l'Œuvre des familles, qui adopte des familles pauvres; l'Œuvre du vestiaire des pauvres; l'Œuvre de l'assistance judiciaire; l'œuvre du Mont-de-Piété, pour racheter les vêtements engagés par les malheureux, etc. Pour les vieillards, on trouve divers établissements, dont les plus importants sont : les maisons des Petites-Sœurs des pauvres, pour les vieillards des deux sexes; l'asile Sainte-Anne, pour 100 femmes âgées; l'asile de la Providence, renfermant 60 lits, dont 14 seulement sont gratuits; l'hospice Leprince, pour 20 vieillards pauvres du quartier des Invalides; l'infirmerie Marie-Thérèse, pour les ecclésiastiques âgés et infirmes; l'hospice d'Enghien, pour les anciens serviteurs de la famille d'Orléans; l'Asile israélite, pour 30 vieillards; l'Asile des vieillards protestants; l'asile Lambrechts, à Courbevoie; l'asile Piemontesi; l'Œuvre du logement des vieillards, etc.

Enfin, il existe de nombreuses sociétés de bienfaisance, fondées par des particuliers et destinées à donner des secours ou leur appui aux malheureux. Nous citerons, outre la Société de patronage, que nous avons déjà mentionnée, la Société philanthropique, qui distribue annuellement 200,000 portions dans des fourneaux économiques; la Société d'adoption, pour les enfants; la Société de la morale chrétienne; la Société politico-religieuse de Saint-Vincent de Paul; la Société des amis des pauvres, qui fournit des outils aux ouvriers; la Société de charité maternelle, pour venir en aide aux femmes indigentes en couche; la Société des mères de famille, pour secourir les femmes enceintes; la Société pour l'instruction élémentaire; l'Association des jeunes économes, pour donner un état aux jeunes filles pauvres; la Société de la Providence, pour les vieillards; la Société en faveur des pauvres vieillards; la Société de la miséricorde, pour venir en aide à des familles autrefois dans l'aisance et nouvellement arrivées à Paris; l'Association centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets; la Société d'assistance, de prévoyance et de patronage pour les sourds-muets; la Société helvétique de bienfaisance; la Société philanthropique savoisienne, etc.

— *Hôpitaux militaires.* Paris possède quatre hôpitaux militaires : le Val-de-Grâce, qui contient 960 lits pour officiers et soldats, et auquel est attachée une école de médecine et de pharmacie militaire; l'hôpital du Gros-Caillou, contenant 640 lits; l'hôpital Saint-Martin, établi en 1860 dans les bâtiments de l'ancien hospice des Incurables de la rue du Faubourg-Saint-Martin, et contenant seulement 500 lits; enfin l'hôpital de Vincennes, construit en 1856 et 1858, et comprenant 550 lits.

Établissements d'instruction publique.

L'instruction donnée à Paris dans les innombrables établissements dirigés par l'Etat ou par des particuliers est aussi variée que le comporte la diversité des aptitudes et des connaissances humaines. Pour mettre quelque ordre dans la rapide énumération que nous allons faire, nous distinguerons : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'enseignement spécial.

1° *Enseignement primaire.* L'enseignement primaire donné par la ville de Paris, sans aucune subvention de l'Etat, est certainement la plus largement organisée de toutes les institutions municipales. Le budget de cette branche de l'enseignement s'élève à 30 millions. La ville paye très-convenablement les maîtres et fournit aux élèves l'encre, les plumes, le papier et les livres. Un vaste magasin scolaire, établi boulevard Morland, fournit largement à tous les besoins. Le nombre des élèves inscrits en 1873 était de 84,000, répartis entre 94 salles d'asile, dont 65 laïques; 123 écoles de garçons, dont 69 laïques; 124 de filles, dont 65 laïques. Ces établissements ne peuvent recevoir que 89,012 élèves, et comme la population scolaire va toujours croissant, on peut prévoir le moment où ils deviendront insuffisants; mais de nouvelles écoles sont votées ou en voie de construction (1874). A ces nombreux établissements municipaux, il faut ajouter une foule d'établissements privés, écoles et pensionnats, sans compter les classes primaires qui existent dans les établissements secondaires. La plupart des écoles municipales sont établies dans d'excellentes conditions; celles des rues de Puebla, de Malesherbes, et les écoles du XIV^e arrondissement méritent une mention spéciale au point de vue de l'hygiène et du bon aménagement; mais quelques-unes, dans le centre de Paris, laissent énormément à désirer. Nous citerons, comme réclamant une transformation immédiate, les écoles de la rue Morand, de la rue de la Lune, de la rue du Sentier et de la cour des Miracles. Deux écoles normales, d'institution récente, sont destinées à fournir des maîtres aux écoles primaires.

2° *Enseignement secondaire.* L'enseignement de l'Etat, à Paris, se donne dans six lycées : le lycée Descartes (ancien lycée Louis-le-Grand), rue Saint-Jacques; le lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel; le lycée Corneille (ancien collége Henri IV), rue Clovis; le lycée Charlemagne, qui ne reçoit que des externes, rue Saint-Antoine; le lycée Fontanes (ancien lycée Condorcet), pour externes seulement, rue Caumartin; le lycée de Vanves, pour les jeunes élèves, à Vanves. Il faut ajouter à cette nomenclature le collége Rollin, rue Lhomond, et le collége Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. Tous ces établissements prennent part, avec le lycée de Versailles, au concours général de fin d'année. Parmi les nombreux établissements privés qui donnent l'enseignement secondaire, il faut citer les institutions Sainte-Barbe, Favart, Jauffret et Verdot, ainsi que les trois petits séminaires diocésains. Les six lycées donnent l'instruction à 7,500 élèves; les institutions libres et les deux colléges à 13,000; les établissements secondaires ecclésiastiques à 783; total : 21,333 élèves.

3° *Enseignement supérieur.* L'enseignement supérieur à Paris est donné dans les cinq Facultés : de théologie (182 élèves), des lettres (4,540 élèves), des sciences (402), de droit (5,034) et de médecine (2,120). Le total des étudiants qui se destinent aux examens supérieurs est donc d'environ 12,000. La Faculté de théologie comprend 7 chaires, celle des lettres 12, celle des sciences 18, celle de droit 19, celle de médecine 26. Les professeurs de la Faculté de théologie, des lettres et des sciences font leurs cours à la Sorbonne; ceux de la Faculté de droit dans un local spécial, place du Panthéon; ceux de la Faculté de médecine à l'Ecole de médecine et dans ses annexes situées dans la même rue. 30 cours sur les sciences physiques, mathématiques, naturelles, historiques, archéologiques, philologiques, philosophiques sont, en outre, professés au Collége de France; des cours de chimie et d'histoire naturelle, au Muséum du Jardin des plantes.

Il existe à Paris, outre les écoles spéciales dont nous parlerons plus loin, deux écoles internes d'enseignement supérieur indépendant des Facultés : l'Ecole normale et l'Ecole polytechnique. La première, établie dans la rue d'Ulm, est destinée à former des professeurs pour les colléges et lycées de France; la seconde, située sur la montagne Sainte-Geneviève, donne l'instruction scientifique supérieure et forme des officiers de terre et de mer et des ingénieurs civils et militaires. Une nouvelle école supérieure, dite Ecole pratique des hautes études, a été créée à la Sorbonne en 1868. Enfin, il faut signaler l'*Ecole normale ecclésiastique* ou *Ecole des Carmes*, rue de Vaugirard, qui prépare des professeurs pour les établissements secondaires ecclésiastiques.

4° *Enseignement spécial.* Les écoles primaires et même certaines écoles supérieures se bornent à donner un enseignement général qui ne prépare directement à aucune profession; il doit donc être suivi d'un enseignement spécial qui varie suivant les carrières. Le nombre de ces écoles spéciales est très-considérable à Paris; nous devons nous borner à énumérer les principales. L'Ecole des chartes, fondée en 1821 et établie depuis 1866 au palais des Archives, ouvre la porte à une carrière assez peu fréquentée, celle d'archiviste des départements. On y délivre le diplôme d'archiviste paléographe.

— L'enseignement de l'*Ecole des beaux-arts*, établie dans le Palais des beaux-arts, rue Bonaparte, comprend la sculpture, la peinture, l'architecture et tous les arts et sciences accessoires : esthétique, anatomie, mathématiques, physique, chimie, etc. Les trois branches principales de l'enseignement sont seules réservées à des professeurs titulaires. De nombreuses écoles spéciales de dessin existent à Paris; il faut mentionner celle de la rue de l'Ecole-de-Médecine, pour les garçons, et celle de l'école Dupuytren, pour les filles. Plusieurs arrondissements possèdent, en outre, des écoles de dessin. Une école spéciale d'architecture, fort prospère, a été fondée en 1865. Elle est établie rue d'Enfer. L'Ecole spéciale des langues orientales existe depuis 1795. Elle a son siége à la Bibliothèque nationale, et l'on y fait des cours d'arabe littéral, d'arabe vulgaire, de turc, d'arménien, de persan, de grec moderne, d'indoustani, de chinois, d'annamite, de japonais, de malais et de javanais. Tous ces cours sont publics et gratuits.

L'enseignement de la musique est particulièrement donné au *Conservatoire national de musique* (faubourg Poissonnière). On y enseigne la musique vocale et instrumentale, la composition, la déclamation lyrique et dramatique, l'escrime. Le lauréat du concours annuel reçoit une pension de 3,000 francs pendant cinq ans pour parcourir l'Allemagne et l'Italie. Un pensionnat spécial forme des chanteurs pour les scènes lyriques. On fait aussi un cours gratuit pour les adultes et un autre pour les élèves militaires.

Outre les cours de la Sorbonne, les élèves en théologie suivent les cours des grands séminaires, qui sont à Paris au nombre de trois : le *séminaire du Saint-Esprit* (rue Lhomond), qui est un établissement diocésain; le *séminaire de Saint-Sulpice* (place de ce nom), sorte d'école normale théologique, où l'on forme des professeurs pour les séminaires de France; le *séminaire des Missions étrangères* (rue du Bac), où l'on forme des missionnaires pour l'extrême Orient.

La médecine, la chirurgie et les arts et sciences qui en dépendent sont particulièrement enseignés dans les cours de la Faculté de médecine, dont nous avons déjà parlé; néanmoins, nous devons signaler quelques écoles spéciales appartenant à cette branche de l'enseignement : l'*Ecole pratique d'anatomie*, qui comprend 150 élèves et est établie dans les bâtiments de l'Ecole de médecine; l'*Ecole d'application* du Val-de-Grâce, où l'on forme des chirurgiens et des pharmaciens militaires; les écoles d'accouchement, établies à l'hôpital de la Maternité et à la clinique de l'Ecole de médecine. Une *Ecole supérieure de pharmacie* est établie rue de l'Arbalète; on y confère des diplômes de pharmacien et d'herboriste.

En tête des établissements consacrés à l'instruction industrielle, il convient de citer le *Conservatoire des arts et métiers*, qui, successivement agrandi, comprend aujourd'hui l'enseignement technique le plus complet. L'*Ecole centrale des arts et manufactures*, rue Thorigny, aujourd'hui établissement de l'Etat, donne l'enseignement technique supérieur et prépare aux plus hautes positions industrielles. L'*Ecole Turgot*, rue du Vertbois, comprend les études industrielles et commerciales. L'*Ecole Colbert*, rue de Château-Landon, a la même spécialité. Le *collége Chaptal*, boulevard des Batignolles, joint l'enseignement agricole à l'enseignement industriel et commercial. L'*Ecole d'application des tabacs* reçoit des élèves de l'Ecole polytechnique qui veulent se préparer à devenir inspecteurs de la fabrication des tabacs.

L'agriculture elle-même a ses écoles au milieu de Paris, malgré la bizarrerie apparente qu'offre d'abord ce fait. Des cours complets et variés, dans cette partie, ont lieu au Jardin des plantes. Une *Ecole des arbres à fruits* est établie dans le même jardin, et un cours pratique sur le même objet a lieu au Luxembourg. On fait également au Luxembourg un cours d'apiculture.

L'*Ecole des Mines*, boulevard Saint-Michel, forme des ingénieurs des mines; ses cours, confiés aux savants les plus distingués, sont gratuits. L'*Ecole des Ponts et chaussées*, établie rue des Saints-Pères, forme également des ingénieurs.

Les écoles militaires de Paris sont nombreuses; nous avons déjà parlé de l'Ecole polytechnique. Une Ecole d'application d'état-major est installée rue de Grenelle-Saint-Germain; on en sort avec le grade de lieutenant. Une *Ecole de tir* très-bien organisée est établie à Vincennes; une *Ecole de dressage* sur le boulevard Jourdan, près du parc de Montsouris; une *Ecole normale de gymnastique* à Vincennes. L'*Ecole d'application du génie maritime*, rue de Lille, prépare des constructeurs pour la marine, et l'*Ecole d'hydrographie*, rue de l'Université, des ingénieurs hydrographes.

Paris possède un assez grand nombre d'écoles étrangères; nous nous contenterons de citer : l'*Ecole ottomane*, fondée par le sultan en 1857, l'*Ecole nationale polonaise* et le *Collége des Irlandais.*

Sociétés savantes.

En dehors des sociétés savantes fondées par l'Etat et entretenues à ses frais, il en existe un très-grand nombre qui sont dues à l'initiative de particuliers. Parmi ces sociétés, les unes sont reconnues par décret et ont une sorte d'existence officielle. On les considère comme des établissements d'utilité publique, et, à ce titre, elles peuvent recevoir des dons, acquérir, aliéner, etc. Les autres, parfaitement libres, [illegible] les cotisations des membres, [illegible] diplôme et dans le produit de [illegible] au commerce. L'organisation de ces sociétés est très-variable; les unes ont un nombre de membres limité et exigent certaines conditions de talent et de [illegible], d'autres se composent d'un [illegible] d'adhérents qui versent une cotisation [illegible].

Depuis 1858, un décret [illegible] Comité des travaux historiques et [illegible] centre et le trait d'union des sociétés libres, sous le titre de [illegible] et des Sociétés savantes. Ce comité, qui siége au ministère de l'instruction publique, donne son avis sur les projets de publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France, sur la formation des listes des correspondants du ministère, sur les encouragements qui peuvent être accordés aux sociétés savantes, etc. Il publie mensuellement, aux frais de l'Etat, la *Revue des Sociétés savantes* et juge les travaux présentés chaque année à un concours entre les diverses sociétés.

Nous allons énumérer rapidement ces sociétés diverses. Celles qui s'occupent de sciences historiques et géographiques sont :

La *Société de l'histoire de France*, fondée en 1833 pour publier les documents relatifs à notre histoire nationale.

L'*Institut historique*, créé en 1833 pour propager l'étude de l'histoire en France et à l'étranger.

La *Société des antiquaires de France*, fondée en 1805 sous le nom d'*Académie celtique* et réorganisée en 1829. Elle publie un bulletin trimestriel et un recueil de mémoires.

La *Société de géographie*, instituée en 1821 et qui donne chaque année, outre des prix spéciaux, une grande médaille d'or au voyageur qui a fait la découverte géographique la plus importante. Elle publie un bulletin mensuel, des mémoires et des cartes.

La *Société asiatique*, fondée en 1822 pour propager l'étude des littératures orientales. Elle publie le *Journal asiatique*, des grammaires, des dictionnaires, etc.

La *Société d'ethnographie*, qui publie la *Revue orientale et arménienne.*

La *Société française d'archéologie*, établie en 1833 pour veiller à la conservation des monuments.

La *Société de l'Ecole des chartes*, fondée en 1838 et qui publie un recueil intitulé la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*

La *Société des bibliophiles français*, qui s'occupe de publier des ouvrages rares relatifs à l'histoire et à la littérature.

L'*Athénée oriental*, qui publie la *Revue de l'Orient.*

L'*Institut d'Afrique*, qui s'occupe principalement de la colonisation de l'Algérie.

Les sociétés purement scientifiques sont :

La *Société géologique*, fondée en 1830 et qui fait paraître plusieurs publications, un bulletin, des mémoires, une *Revue géologique.*

La *Société entomologique*, fondée par Latreille en 1832.

La *Société anthropologique*, ayant pour objet l'étude des races humaines. Elle publie des bulletins et des mémoires.

La *Société de chirurgie*, créée en 1843 et comprenant 35 membres titulaires.

La *Société anatomique*, fondée par Dupuytren en 1802 et reconstituée en 1826.

La *Société médicale d'émulation*, établie en l'an IV, et qui distribue chaque année trois médailles d'or et trois médailles d'argent aux auteurs des meilleurs ouvrages adressés pendant l'année.

La *Société médico-pratique*, créée en 18[illegible].

La *Société de médecine pratique* qui s'occupe de thérapeutique.

La *Société de médecine de Paris*, fondée en 1796 et qui décerne des prix pour des mémoires sur des sujets qu'elle indique.

La *Société de pharmacie*, établie en 1791.

Citons encore la *Société de médecine vétérinaire*, la *Société médicale d'*[illegible], la *Société d'hydrologie médicale*, la *Société botanique*, la *Société d'apiculture*, la *Société météorologique*, etc.

Mentionnons plus particulièrement :

La *Société zoologique d'acclimatation*, créée en 1854, qui s'occupe d'introduire et d'acclimater les animaux et les végétaux utiles. Chaque année elle distribue des récompenses consistant en médailles d'or, d'argent et de bronze.

La *Société protectrice des animaux*, qui distribue des médailles.

La *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.*

Parmi les sociétés qui s'occupent particulièrement de sciences agricoles et industrielles, nous citerons :

La *Société nationale et centrale d'agriculture*, instituée en 1788 [illegible]

La [illegible], créée en 18[illegible] [illegible] *Société nationale* [illegible].

La *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, instituée en 1801 pour l'amélioration des diverses branches de l'industrie [illegible] un grand nombre de prix, médailles, de récompenses, fait expérimenter les procédés qui lui sont soumis, [illegible] à ceux qui ont fait une invention véritablement utile, etc. Elle publie un *Bulletin* mensuel.

Enfin, il existe un grand nombre de sociétés qui s'occupent de sciences économiques, de belles-lettres, d'arts, etc. Nous citerons, entre autres : la *Société internationale des études pratiques d'économie sociale*; la *Société française de statistique universelle*, fondée en 1829; la *Société des sciences de Paris*, qui a fondé une chaire de [illegible] et distribue chaque année des [illegible] pour des sujets mis au concours; la *Société philomatique*; la *Société philotechnique*, créée en 17[illegible], l'*Athénée des arts*, [illegible]

tres, fondé, en 1792, sous le nom de Lycée des arts, et qui décerne chaque année un prix de 100 francs; la *Société pour l'instruction élémentaire*, fondée en 1815, laquelle établit des écoles, édite des ouvrages, décerne des médailles et des prix et publie un bulletin de ses travaux; la *Ligue pour l'enseignement*, qui a tant fait pour la propagation de l'instruction primaire dans notre pays (v. LIGUE); la *Société d'instruction et d'éducation populaires;* la *Société des amis des arts*, reconstituée en 1816; la *Société libre des beaux-arts*, qui publie la *Revue des beaux-arts*.

Mentionnons encore diverses sociétés ayant pour objet de défendre les intérêts spéciaux d'écrivains, d'artistes, etc. Telles sont : la Société des gens de lettres; la Société des auteurs et compositeurs dramatiques; l'Association des musiciens; l'Association des peintres, sculpteurs et architectes; l'Association des artistes dramatiques; la Société des inventeurs et artistes industriels; la Société pour la défense de la propriété littéraire; l'Association des chefs d'institution, etc.

Établissements et collections littéraires et scientifiques.

Comme nous consacrons des articles particuliers aux divers établissements compris sous ce titre, nous nous bornerons à une énumération rapide et succincte.

Paris possède six bibliothèques publiques, qui sont : la Bibliothèque nationale, rue Richelieu; la bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon; la bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut; la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully; la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, et la bibliothèque de la ville de Paris, installée à l'hôtel Carnavalet.

Outre ces bibliothèques, on en trouve un assez grand nombre qui font partie de divers établissements. Nous citerons particulièrement les bibliothèques du Muséum, du tribunal de commerce, du Conservatoire des arts et métiers, de l'École des beaux-arts, de l'École de droit et de l'École de médecine, du palais Bourbon, du palais du Luxembourg, du Palais de justice, du conseil d'État, de l'École des mines, etc., dans lesquelles le public trouve un accès plus ou moins facile. Le Louvre possédait une très-belle bibliothèque, qui a été dévorée par le feu en mai 1871. Pour plus de détails, v. dans ce *Dictionnaire* l'article BIBLIOTHÈQUE.

Après les bibliothèques, nous trouvons parmi les établissements les plus importants : les Archives nationales; l'Imprimerie nationale; l'Observatoire et le Bureau des longitudes; le Jardin des plantes ou Muséum d'histoire naturelle et le Conservatoire des arts et métiers.

Cimetières.

Paris compte trois grands cimetières : le cimetière du Père-Lachaise, ou de l'Est; celui de Montmartre, ou du Nord, et celui de Montparnasse, ou du Sud. Comme nous les avons décrits ailleurs, nous ne ferons que les mentionner ici (v. LA CHAISE, MONTMARTRE et MONTPARNASSE). Indépendamment de ces trois grands cimetières, il y en a onze autres de moindre importance, dont huit seulement servent aux inhumations depuis le 1er janvier 1860. Ce sont le cimetière des Batignolles (XVIIe arrondissement); le nouveau cimetière de Montmartre (XVIIIe arrondissement), situé en dehors des fortifications; le cimetière de La Villette (XIXe arrondissement); les cimetières de Vaugirard et de Grenelle (XVe arrondissement), et enfin ceux d'Auteuil et de Passy (XVIe arrondissement). Les quatre cimetières de La Chapelle, de Belleville, de Charonne et de Bercy ont été supprimés et ne reçoivent plus d'inhumations nouvelles. Nous devons aussi mentionner une sorte de succursale du cimetière de Montparnasse, ouverte depuis quelques années aux inhumations des XIIIe et XIVe arrondissements. C'est ce cimetière, établi sur le territoire d'Ivry, qu'on appelle vulgairement le Champ de navets.

Nous devons rappeler aussi pour mémoire, sans remonter au cimetière des Innocents, l'ancien cimetière de Picpus, où se trouvent les restes du général La Fayette (v. PICPUS); le cimetière de Clamart, attenant à l'amphithéâtre des hôpitaux et qui renferme les dépouilles de Gilbert et de Mirabeau, et le cimetière de Sainte-Marguerite.

Au moment où nous écrivons (juin (1874), une question des plus complexes est soumise aux délibérations du conseil municipal de Paris : celle d'un cimetière unique assez vaste pour remédier à l'insuffisance des divers cimetières de la capitale et assez éloigné pour que celle-ci échappe à l'action pernicieuse exercée par les agglomérations de chairs en putréfaction, influence meurtrière surtout aux époques d'épidémie. Cette question s'est imposée à l'administration municipale dès le 1er janvier 1860, époque à laquelle, par le fait de l'annexion des communes suburbaines comprises entre l'ancien Paris et les fortifications, les trois grands cimetières de la capitale ne se sont plus trouvés dans les conditions légales déterminées par le décret du 23 prairial an XII, proscrivant toute inhumation dans l'enceinte des villes et bourgs. Ils n'ont dû leur maintien temporaire qu'à une disposition de la loi du 16 juin 1859, relative à l'annexion. Ainsi donc la loi et les conditions de salubrité faisaient à l'administration un devoir impérieux de se préoccuper de la création de nouveaux cimetières. Aussi, dès 1864, l'administration, dirigée par M. Haussmann, faisait étudier le projet d'un grand cimetière parisien sur un plateau, en partie boisé, dépendant des communes de Méry-sur-Oise, Frépillon, Bessancourt, Pierrelaye et Saint-Ouen-l'Aumône. La ville acquit là de vastes terrains, comprenant 513 hectares, au prix de 1,227,530 francs. Ce projet rencontra une foule de difficultés telles que M. Haussmann, qui ne connaissait pas d'obstacles, fut relevé de ses fonctions avant d'avoir pu le mener à bien. Aujourd'hui, il est de nouveau en discussion, comme nous venons de le dire; mais, devant les répugnances manifestées par l'opinion publique au sujet de l'éloignement de ce cimetière, il est fort possible que l'idée de la nécropole de Méry-sur-Oise soit définitivement abandonnée. On s'arrêtera probablement à la création de plusieurs cimetières distribués autour de Paris et établis sur les terrains limitrophes des fortifications.

Casernes.

Paris possède un assez grand nombre de casernes; on sait ce que Napoléon III en a fait bâtir à lui seul. Des casernes, encore des casernes et toujours des casernes; des églises, encore des églises et toujours des églises : telle semble avoir été constamment sa devise. La caserne et l'église, ces deux instruments d'oppression physique et morale, devaient, en effet, plaire par-dessus tout à ce sinistre tartufe de la démocratie.

La principale caserne de Paris est l'ancienne École militaire, que nous avons longuement décrite ailleurs (v. ÉCOLE). Nous mentionnerons ensuite, par ordre de date, la caserne de la rue Verte, celle de la Pépinière, les casernes de la Nouvelle-France, de la Courtille, de Popincourt, de Lourcine et de Babylone. A ces casernes, dont la construction remonte au siècle dernier, il faut ajouter, sur la rive droite : la caserne de Bercy; celle de Reuilly; la caserne Napoléon, bâtie en 1852; celle du Prince-Eugène, construite en 1857-1858; deux casernes-forteresses, et la caserne du Louvre. Sur la rive gauche, nous trouvons le quartier de cavalerie de Grenelle, au Gros-Caillou; la caserne du quai d'Orsay et les casernes de la garde républicaine, situées rues des Minimes, des Célestins, Mouffetard, Lobau (derrière l'Hôtel de ville), de Tournon et de la Banque; la caserne qui vient d'être construite en face du Palais de justice pour l'état-major de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers, et enfin les casernes de pompiers, disséminées dans les divers quartiers de Paris. Nous pouvons citer également quinze postes-casernes répartis sur le parcours de l'enceinte fortifiée et dont chacun est occupé par une compagnie d'infanterie. Mentionnons en dernier lieu le quartier général du 1er corps d'armée et celui de la 1re division militaire, établis place Vendôme et rue de Luxembourg. L'état-major de la place est installé place Vendôme, 9.

Prisons.

La prison du Dépôt, à la préfecture de police, reçoit tous les individus arrêtés, avant d'être interrogés. La prison Mazas, établie d'après le système cellulaire, renferme les prévenus pendant l'instruction de leur affaire. La prison de la Conciergerie, au Palais de justice, reçoit les prévenus qui vont passer en jugement. Les condamnés à mort, les condamnés aux travaux forcés, en attendant l'heure de l'exécution ou du départ, sont enfermés au dépôt des condamnés, rue de la Roquette; c'est en face de cette prison que se font les exécutions capitales. Dans la même rue est la prison des Jeunes détenus. La prison des Madelonnettes est réservée à la détention des hommes, ainsi que la prison de la Santé et celle de Sainte-Pélagie, dans laquelle se trouve un quartier à part pour les prisonniers politiques. La prison militaire de la rue du Cherche-Midi est spécialement réservée aux condamnés militaires. Mentionnons encore la maison d'arrêt située à Auteuil, où l'on renfermait les gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline, et vulgairement appelée hôtel des Haricots. Les femmes détenues sont enfermées à Saint-Lazare.

Théâtres, bals publics, cafés, etc.

Parmi les établissements de plaisir qui abondent à Paris, les théâtres occupent le premier rang; en voici la nomenclature : l'Opéra, naguère situé rue Le Peletier, brûlé en 1873, et dont la nouvelle salle s'élève sur le boulevard des Capucines : opéras, ballets; le Théâtre-Français, rue Richelieu : tragédie, comédie, drame; le Théâtre-Italien, place Ventadour, qui sert aujourd'hui de salle d'opéra les lundis, mercredis et vendredis; le théâtre national de l'Opéra-Comique, place Favart; le théâtre national de l'Odéon, place de l'Odéon; le Théâtre-Lyrique, place du Châtelet : opéras, drames lyriques et ballets; incendié en 1871 et fermé encore en 1874; l'Athénée, rue Scribe : opéra-comique, opéra; salle petite, mais gracieuse; le théâtre du Châtelet, place du Châtelet : pièces militaires, féeries, revues; le théâtre du Vaudeville, rue de la Chaussée-d'Antin : comédies mêlées de chant, vaudevilles; Gymnase-Dramatique, boulevard Bonne-Nouvelle : comédies et comédies-vaudevilles; théâtre des Variétés, boulevard Montmartre : comédies mêlées de chant, vaudevilles, opérettes; théâtre du Palais-Royal, au Palais-Royal : comédies-vaudevilles; théâtre de la Porte-Saint-Martin, boulevard Saint-Martin : drames, vaudevilles, féeries, ballets; théâtre de la Renaissance, qui fait face à la porte Saint-Martin et se trouve à l'angle du boulevard Saint-Martin; théâtre de la Gaîté, square des Arts-et-Métiers : drames, vaudevilles, féeries; théâtre de l'Ambigu-Comique, boulevard Saint-Martin : drames, féeries, vaudevilles; cirque Napoléon, boulevard des Filles-du-Calvaire; cirque de l'Impératrice, Champs-Élysées; théâtre du Château-d'Eau, rue de Malte; théâtre des Bouffes-Parisiens, passage Choiseul : opéras-comiques, opérettes-bouffes, opérettes, genre et répertoire Offenbach; théâtre des Folies-Dramatiques, rue de Bondy : vaudevilles, comédies-vaudevilles, opérettes; théâtre Beaumarchais, boulevard Beaumarchais : comédies, drames, vaudevilles, opérettes; théâtre des Menus-Plaisirs, boulevard de Strasbourg : vaudevilles et pièces fantaisistes; théâtre de Cluny, boulevard Saint-Germain : drames et comédies-vaudevilles; théâtre des Gobelins, avenue des Gobelins; Folies-Saint-Antoine, boulevard Richard-Lenoir; théâtre Robert-Houdin, boulevard des Italiens : physique et magie; salle Robin, avenue Daumesnil : physique, optique et magie; théâtre Déjazet, boulevard du Temple : opérettes, vaudevilles; théâtre des Délassements-Comiques, boulevard du Prince-Eugène; théâtre de Séraphin, boulevard Montmartre : ombres chinoises, marionnettes, voltigeurs et points de vue mécaniques; théâtre des Batignolles, boulevard des Batignolles; théâtre de Belleville, rue Lesage : drames, vaudevilles, comédies et opérettes; théâtre de Grenelle, rue Croix-Nivert; théâtre de Montmartre, place du Théâtre; théâtre Montparnasse, rue de la Gaîté (Montrouge); théâtre de La Villette, rue de Flandre : drames, vaudevilles, comédies, etc.; théâtre des Folies-Marigny, Champs-Élysées; théâtre des Nouveautés, faubourg Saint-Martin; théâtre-école des Jeunes-Artistes, rue de La Tour-d'Auvergne; Marionnettes-Lyriques, boulevard de Strasbourg; café des Aveugles et du Sauvage, Palais-Royal; Panorama des Champs-Élysées; Pré-Catelan, bois de Boulogne; salle Saint-Pierre, passage Saint-Pierre-Amelot.

Les bals publics et jardins d'agrément les plus connus sont : le Casino, rue Cadet; le Château-Rouge ou nouveau Tivoli, à Clignancourt; la Closerie des Lilas ou Prado, ou bal Bullier, au carrefour de l'Observatoire; le jardin Mabille ou Château des Fleurs, avenue Montaigne; et, dans un ordre inférieur : le bal Valentino, rue Saint-Honoré; le Tivoli-Vauxhall, rue de la Douane; l'Élysée-des-Arts, boulevard Bourdon; l'Élysée-Ménilmontant, rue des Couronnes-Belleville; l'Élysée-Montmartre, boulevard Rochechouart; le bal du Pré-aux-Clercs, rue du Bac; le bal de la Reine-Blanche, boulevard de Clichy-Montmartre; la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau; le bal Constant, rue de la Gaîté (Montparnasse).

Parmi les cafés-concerts, nous nommerons : l'Alcazar, rue du Faubourg-Poissonnière; l'Alcazar d'été, avenue Gabriel, aux Champs-Élysées; le café-concert des Ambassadeurs, carré des Champs-Élysées; le café-concert du Vert-Galant, terre-plein du pont Neuf; Bata-clan, boulevard du Prince-Eugène; le café-concert du XIXe Siècle, rue du Faubourg-Saint-Denis; l'Eldorado, boulevard de Strasbourg; le Grand Concert Parisien, rue du Faubourg-Saint-Denis; les Folies-Bergère, rue Richer, et une quantité d'autres d'ordre inférieur.

Il ne nous est pas possible de citer dans cet article tous les cafés et les restaurants du premier ordre; c'est donc presque au hasard que nous nommons, parmi les maisons les plus connues et les mieux fréquentées : le café Procope, bien tombé aujourd'hui, doyen des établissements de ce genre; le café Voltaire; le café Tabourey; le café des Variétés; le café de la Régence; le café de la Rotonde; le café de Foy; le café Cardinal; la maison Tortoni; le café Anglais; le café Riche; la Maison-Dorée; les restaurants Brébant, Véry, Véfour, Philippe, des Frères-Provençaux, etc.

Disons en terminant que Paris, en 1874, compte 6,200 débits de boisson munis de billards, ce qui permet d'évaluer à 15,000 au moins le nombre des cafés et débits de vin installés dans la capitale.

Éclairage.

La ville de Paris, depuis une quinzaine d'années environ, est éclairée avec le plus grand soin. Plus de 37,000 becs de gaz sont installés sur les boulevards et dans les rues de la capitale. Dans les quartiers annexés en 1860, on voit encore, en 1874, des lanternes à l'huile, au nombre de 1,500 environ; mais ce chiffre se réduit chaque jour, à mesure que les voies nouvellement percées à travers des terrains vagues sont classées et reconnues par la ville. L'éclairage particulier compte environ 450 millions de becs de gaz, consommant par jour 100 millions de mètres cubes de gaz, fournis par les dix usines de la compagnie Parisienne ou par celles de la compagnie du gaz portatif. Cette dernière compagnie ne fournit qu'aux particuliers, le service de l'éclairage de la voie étant fait exclusivement par la compagnie Parisienne. Les dix usines de la compagnie Parisienne sont situées aux Ternes, à Saint-Denis, à Maisons-Alfort, à Passy, à Boulogne, à Ivry, à Saint-Mandé, à Vaugirard, à Belleville et à La Villette. La longueur des conduites, fonte et plomb, est de 1,100 kilom. environ.

Voitures.

Les voitures qui font le service dans Paris sont de plusieurs sortes et comprennent les voitures de place ou de remise, les omnibus, puis quelques voitures spéciales, dites chemin de fer américain, et qui circulent sur des rails établis dans quelques grandes voies.

En 1874, les voitures de place ou de remise ordinaires sont au nombre de 10,100. Elles sont à deux ou quatre places et stationnent le plus souvent sur la voie publique, à des endroits désignés par l'autorité. Les voitures de grande remise, appartenant soit à la compagnie des Petites-Voitures, soit à des loueurs, ne stationnent point sur la voie publique. Les premiers de ces véhicules se louent à la course ou à l'heure et leur tarif est fixé par la préfecture de police; les seconds se louent à la journée, au mois ou à l'année, et l'administration n'intervient pas dans le règlement du prix de location.

Les omnibus, énormes voitures appartenant à la Compagnie générale, sont, en 1874, au nombre de 725. Elles contiennent 28 places. Le prix modique des places (intérieur, 0 fr. 30; banquettes extérieures, 0 fr. 15), comme aussi la régularité du service et les commodités qu'offre le mécanisme de la correspondance, font de ces voitures le véhicule favori des habitants de la capitale. Un chiffre prouvera que nous n'exagérons pas : en 1870, les omnibus ont transporté 107 millions de voyageurs.

A ces voitures il faut ajouter les omnibus des chemins de fer, au nombre de 250 environ et qui font le service des gares.

Les omnibus américains, ou voitures sur rails, lourdes machines qui contiennent jusqu'à 52 places, partent de l'intérieur de Paris, longent les quais et vont dans la direction de Versailles. De nombreux projets de tramways sont en ce moment approuvés et ont déjà reçu un commencement d'exécution.

Chemins de fer.

De Paris rayonnent dans toutes les directions des lignes de chemins de fer auxquelles on accède par des gares monumentales mises en communication avec le centre de la ville par des voies larges et directes. Les lignes qui partent de Paris sont les suivantes :

Chemins de fer de l'Ouest : lignes de banlieue (rive droite) et lignes de Normandie, gare rue Saint-Lazare; lignes de banlieue (rive gauche) et lignes de Bretagne, gare boulevard Montparnasse.

Chemins de fer d'Orléans et chemins de fer du Midi : gare quai d'Austerlitz.

Chemins de fer de l'Est : réseau de l'Est, gare place de Strasbourg; chemin de fer de Vincennes, gare place de la Bastille.

Chemin de fer du Nord : gare place Roubaix.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée : gare boulevard Mazas.

Un chemin de fer de ceinture, dépendant de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, met en communication les gares des grandes lignes, permet de circuler autour de Paris et possède des stations sur presque toutes les grandes avenues qui aboutissent aux fortifications de la capitale et aux nombreux villages situés près des murs d'enceinte.

Recettes et dépenses.

Les revenus de la ville de Paris se composent des contributions directes et indirectes, des droits perçus sur les marchés, de la location de certains édifices municipaux, des redevances qui lui sont payées par les compagnies des omnibus, des petites voitures, par la compagnie du gaz qui, depuis 1872, partage avec elle le bénéfice de son exploitation; en 1872, la ville a touché 7 millions 708,953 fr. de ce fait. A ces recettes viennent s'ajouter le prix des concessions faites sur la voie publique aux cafés ou autres établissements, le prix des fournitures d'eau, etc., etc, et enfin les octrois, dont la recette s'élève en moyenne à 100 millions par an.

Nous croyons devoir reproduire ici une nomenclature qui donnera une idée du développement des budgets de Paris.

Le budget des recettes était :

	fr.
En 1801 (an IX), de	12,530,740
— 1811, de	34,336,918
— 1821, de	41,654,360
— 1831, de	50,084,128
— 1841, de	44,297,145
— 1851, de	60,494,058
— 1859 (dernière année avant l'annexion), de	108,251,898
— 1861 (Paris agrandi), de	202,554,092
— 1864, de	151,408,942
— 1865, de	155,590,040
— 1866, de	218,158,905
— 1868, de dont 102,515,000 fr. fournis par l'octroi.	245,198,060
— 1870, de	345,000,000
— 1871, de	430,000,000
— 1872, de	490,000,000

Une portion importante de cette somme était fournie par les octrois; mais les nouveaux impôts sur les alcools, en réduisant la consommation dans de grandes proportions, avaient fait subir au rendement des octrois une réduction de plus de 12 millions sur les prévisions de 1872.

Richesse publique.

Les 7,802 hectares sur lesquels est bâtie la capitale, toute petite tache sur la carte de France, équivalent, si on les considère au point de vue de la valeur ou du revenu, au dixième environ de la surface totale du pays.

En effet le revenu de la propriété immobilière, à Paris, pour un impôt foncier de près de 11 millions de francs, est représenté par une somme de 270 millions qui, capitalisée à 6 1/10 pour 100, donne une valeur immobilière de 4 milliards 144 millions. Telle était la valeur de la propriété à Paris avant la guerre de 1870. Elle a quelque peu diminué à la suite des deux siéges de 1870-1871.

Commerce et Industrie.

Paris est le centre d'un mouvement industriel et commercial immense. En 1860, la chambre de commerce de Paris fit une enquête ayant pour objet de déterminer l'ensemble de la production parisienne, l'importance relative de chacune de ses branches; enfin, la condition de la population industrieuse qui y puise ses moyens d'existence. Les résultats de cette enquête forment un document des plus intéressants, auquel nous empruntons les renseignements qui suivent. L'enquête a divisé l'industrie de la capitale en dix groupes, dans chacun desquels ont été réunies les industries similaires; le 10e groupe, à raison de la diversité des industries qui le composent, a été lui-même subdivisé en six parties. Voici les classifications arrêtées et l'indication de la production de chaque groupe :

1er *groupe*. Alimentation, 24 industries : marchands de vin, bouchers, épiciers, restaurateurs, raffineurs, boulangers, limonadiers, crémiers-fromagers, fruitiers, charcutiers, comestibles; volailles et gibiers; distillateurs, pâtissiers, chocolatiers, confiseurs, brasseurs, liquoristes, brûleurs de café, pâtes alimentaires, nourrisseurs, conserves alimentaires, tripiers; eaux minérales et gazeuses; vinaigriers. Ce groupe compte 29,069 établissements, occupant 38,859 ouvriers, dont 29,842 hommes, 7,610 femmes, 1,407 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 1 milliard 87,904,367 fr.

2e *groupe*. Bâtiment, 15 industries : maçons, menuisiers, serruriers, charpentiers, peintres; entrepreneurs de couverture et plomberie; fabricants d'appareils de chauffage; paveurs; fabricants de plâtre, chaux et ciment; entrepreneurs de vidange; briques, tuiles, carreaux et tuyaux de cheminée; tombeaux, ornemanistes, carriers; constructeurs de barques et déchireurs de bateaux. Nombre d'établissements, 5,378; nombre d'ouvriers, 71,242, dont 70,116 hommes, 35 femmes et 1,091 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 315,266,477 fr.

3e *groupe*. Ameublement, 26 industries : ébénistes, menuisiers en meubles; tapissiers; fabricants de bronze; fabricants de papiers peints; fabricants de fauteuils et chaises; lampistes; fabricants d'appareils pour l'éclairage au gaz; marbriers; fabricants de cadres et moulures; miroitiers; fabricants d'articles de literie; doreurs sur bois; fabricants de lits et meubles en fer; doreurs, vernisseurs et metteurs au bronze; monteurs, ciseleurs et tourneurs de bronze; ébénistes et menuisiers en réparation; imitations de bronze, zinc; fabricants de billards; sculpteurs en ébénisterie; peintres en décors et décorateurs; sculpteurs-modeleurs sur bois, pour bronze et orfévrerie; marqueteurs et découpeurs; mouleurs en plâtre et en composition; fabricants de stores et écrans; sculpteurs en albâtre. Nombre d'établissements, 7,391; nombre d'ouvriers, 37,951, dont 30,254 hommes, 3,471 femmes et 4,226 enfants. Importance d'affaires, pour 1860 : 199 millions 825,948 fr.

4e *groupe*. Vêtements, 26 industries : tailleurs, cordonniers (fabricants); entrepreneurs de lingerie; chapeliers; nouveautés confectionnées; modistes, couturières; lingerie, chemiserie; blanchisseurs de linge; fabricants de gants de peau; fabricants de bonneterie; fourreurs et pelletiers; fabricants de casquettes; fabricants de corsets; coupeurs et préparateurs de poils pour la chapellerie; fabricants de chapeaux de paille; fabricants de buscs, baleines et ressorts pour jupons; teinturiers-dégraisseurs; fripières, marchandes à la toilette et marché du Temple; buanderies et lavoirs publics; fabricants de sabots et galoches; teinturiers de peau; chaussonniers, costumiers; cordonniers façonniers; sous-entrepreneurs de lingerie; tailleurs appiéceurs. Nombre d'établissements, 23,800; nombre d'ouvriers, 78,377, dont 27,074 hommes, 47,380 femmes et 3,923 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 454,538,168 fr.

5e *groupe*. Fils et tissus, 23 industries : fabricants de passementerie; fabricants de tissus pour robes, meubles, boutons, gilets, etc., canevas, tissus élastiques et feutres; fabricants de châles; filateurs et retordeurs de coton; teinturiers de fils et de tissus; blanchisseurs et apprêteurs de tissus, décatisseurs de draps; brodeurs et fabricants de broderies; fabricants de toiles, tuyaux et sacs en toile; fabricants, raccrocheuses et blanchisseuses de dentelles; dessinateurs industriels; filateurs et retordeurs de laine; filateurs de bourre de soie; fileurs, moulineurs et retordeurs de soie; fabricants de tissus en crin; fabricants de broderie-tapisserie; imprimeurs et gaufreurs sur tissus et sur vêtements; effilocheurs de laine; plieurs et dévideurs de soie, de laine, de coton, etc.; fabricants de couvertures et molletons; chasubliers et brodeurs d'ornements d'église; fabricants de ouate; fabricants de rubans; liseurs de dessins; tapis. Nombre d'établissements, 2,836; nombre d'ouvriers, 26,810, dont 9,592 hommes, 15,327 femmes et 1,891 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 119,998,751 fr.

6e *groupe*. Acier, fer, cuivre, zinc, plomb, étain, etc., 29 industries : mécaniciens constructeurs de machines; fondeurs de métaux; chaudronniers, ferblantiers, taillandiers et fabricants d'outils; potiers d'étain; fabricants de feuilles et potées d'étain; serruriers-mécaniciens; fabricants de coffres-forts, de boulons, de vis, etc.; fabricants d'œillets mécaniques, amorces, cartouches, porte-plumes, etc.; tréfileurs et fabricants de toiles métalliques; armuriers; tourneurs et repousseurs de métaux; maréchaux ferrants; fabricants de machines à coudre et à broder; fabricants de boucles et agrafes; fabricants d'objets en acier poli; fabricants d'articles de quincaillerie; serruriers pour meubles; couteliers, cloutiers; fabricants de tôle vernie; fabricants de balances et poids; fabricants de limes; fabricants de métiers à tisser; estampeurs; fabricants de moulures, tubes et devantures en cuivre; fabricants de cloches et timbres; modeleurs, étameurs. Nombre d'établissements, 3,440; nombre d'ouvriers, 28,866, dont 26,455 hommes, 1,052 femmes et 1,359 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 163,852,428 fr.

7e *groupe*. Or, argent, platine, 21 industries : fabricants de bijouterie fine; affineurs, fondeurs, essayeurs, apprêteurs, tisseurs, batteurs, etc., de métaux précieux; fabricants de bijouterie fausse; bijoutiers-chaînistes; fabricants d'orfèvrerie en argent; fabricants d'orfèvrerie en maillechort et en cuivre; orfèvres-cuilléristes en argent; fabricants de petite orfèvrerie et bijouterie en argent; lapidaires; fabricants d'orfèvrerie en plaqué; doreurs et argenteurs pour orfèvrerie et bijouterie; ciseleurs, graveurs et guillocheurs; fabricants d'émaux, pierres et perles fausses; polissage et brunissage pour orfèvrerie et bijouterie; émailleurs et peintres sur émail; lamineurs et planeurs pour orfèvrerie et bijouterie; estampeurs et graveurs de matrices pour orfèvrerie et bijouterie; graveurs de camées et graveurs sur pierres fines; sertissage et reperçage pour bijouterie et joaillerie; enfileurs et monteurs de perles; fabricants de mosaïque. Nombre d'établissements, 3,199; nombre d'ouvriers, 18,731, dont 11,395 hommes, 3,580 femmes et 3,756 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 183 millions 390,553 fr.

8e *groupe*. Industries chimiques et céramiques, 27 industries : pharmaciens, droguistes et herboristes; fabricants de produits chimiques et substances tinctoriales; parfumeurs; épurateurs d'huiles et de graisses; couleurs et vernis; fondeurs de suif et de graisses; fabricants de bougies, chandelles, veilleuses et mèches; daguerréotypie, photographie; décorateurs de porcelaine; fabricants de gélatine et colle; fabricants de toiles, bâches et papiers cirés; fabricants de caoutchouc manufacturé; fabricants de verres et cristaux; fondeurs et souffleurs de verre; fabricants de noir animal, noir de fumée et charbon artificiel; peintres et doreurs sur verres et cristaux; graveurs, tailleurs et dépolisseurs de verres et cristaux; fabricants de cirage et vernis, encres à écrire et à imprimer; fabricants de poterie en terre cuite, en grès et faïence; salpêtriers; fabricants de dents artificielles; fabricants d'amidon et fécule; fabricants d'allumettes; galvanoplastie, électro-chimie et galvanisation du fer; fabricants de papier émeri, papier verré, rouge à polir, tripoli, etc.; fabricants de porcelaine; artificiers; préparateurs d'animaux pour l'histoire naturelle; fabricants d'émaux pour yeux artificiels. Nombre d'établissements, 2,719; nombre d'ouvriers, 14,397, dont 10,263 hommes, 3,189 femmes et 945 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 193,616,349 fr.

9e *groupe*. Imprimerie, gravure et papeterie, 17 industries : imprimeurs typographes; imprimeurs lithographes et imprimeurs en taille-douce; fabricants de papiers de fantaisie; fabricants de fournitures de bureau; relieurs et brocheurs; laveurs et trieurs de chiffons; éditeurs d'images et d'estampes; graveurs, fondeurs de caractères et clicheurs; graveurs sur métaux, pour cachets, timbres, etc.; fabricants de carton en feuille; fabricants de cartes à jouer; doreurs sur tranche, sur peau et sur papier; graveurs en taille-douce, écrivains et dessinateurs pour la lithographie, graveurs sur bois et sur métaux pour l'impression des étoffes et des papiers peints, graveurs sur bois et sur cuivre pour la typographie; graveurs de matrices. Nombre d'établissements, 2,759; nombre d'ouvriers, 19,507, dont 13,191 hommes, 4,225 femmes et 2,091 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 94,166,528 fr.

10e *groupe*. Industries diverses; nombre d'établissements, 20,580.

1re division : instruments de précision, de musique et horlogerie. Nombre d'ouvriers, 11,828, dont 10,005 hommes, 783 femmes, 1,040 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 66,040,233 fr.

2e division : peaux et cuirs; tannerie, corroierie, mégisserie, maroquinerie, cuirs vernis, etc. Nombre d'ouvriers, 6,597, dont 5,774 hommes, 694 femmes et 129 enfants. Importance des affaires, pour 1860, 100,881,795 fr.

3e division : carrosserie, sellerie et équipement militaire. Nombre d'ouvriers, 18,584, dont 15,908 hommes, 1,752 femmes et 924 enfants. Importance des affaires, pour 1860 : 93,849,195 fr.

4e division : boissellerie, vannerie et brosserie. Nombre d'ouvriers, 4,390, dont 3,176 hommes, 824 femmes et 390 enfants. Importance des affaires, pour 1860, 27,075,323 fr.

5e division : articles de Paris; fleurs artificielles; parapluies et ombrelles; tabletterie, coiffures, cartonnage et pastillage, bimbeloterie, portefeuilles et articles de maroquinerie; boutons de métal et tissu; plumassiers; fabricants de peignes; fabricants de nécessaires; boutons en corne et nacre; éventails; gaîniers; articles de pêche, etc. Nombre d'ouvriers, 25,698, dont 10,742 hommes, 12,619 femmes et 2,337 enfants. Importance des affaires, pour 1860, 127,546,540 fr.

6e division, industries non groupées : industries des bois et charbons, en gros et en détail; hôtels et appartements meublés; voitures de remises et de places; maraîchers, horticulteurs et jardiniers; établissements de bains chauds, bains froids, etc. Nombre de personnes employées, 14,974, dont 12,074 hommes, 2,869 femmes et 31 enfants. Importance des affaires, pour 1860, 141,140,294 fr.

En résumé, l'industrie de Paris était exercée, en 1860, par 101,171 fabricants; le chiffre de leurs affaires atteignait 3,369,092,949 fr.; les ouvriers étaient au nombre de 416,811, dont 285,861 hommes, 105,410 femmes et 25,540 enfants.

Le total des exportations des produits de l'industrie parisienne s'est élevé, pour 1860, à 847,349,098 fr.

— *Articles de Paris.* On comprend sous cette dénomination mille objets fabriqués dans la capitale, et là seulement, avec tant de goût et, pour se servir d'une expression un peu commune, mais dont l'équivalent est difficile à trouver, avec tant de *chic*. L'article de Paris comprend la bijouterie fine ou fausse, les objets d'art, les nécessaires, la brosserie fine, la maroquinerie, la papeterie de luxe et ces mille petits riens qui ornent les étagères. Ces articles se fabriquent plus particulièrement dans les quartiers du Temple et Saint-Martin. Paris en produit chaque année pour plusieurs centaines de millions, et ces objets, qu'on tenterait vainement de contrefaire, s'exportent en Europe et en Amérique, où ils jouissent d'une vogue exceptionnelle. Les événements politiques de 1870-1871 ont suspendu pendant près d'un an cette production; aussi aurait-on pu croire que les vides faits par ces événements dans la population ouvrière de la capitale allaient porter un coup terrible à l'industrie de l'article de Paris. Il n'en a rien été cependant, et, en 1873, deux ans après nos désastres, cette industrie était aussi florissante que jamais

Consommation.

Voici, d'après les données de l'octroi, la consommation de Paris en boissons, comestibles et combustibles pour l'année 1868 :

BOISSONS.

	Hectolitres.
Vins en cercles	3,608,811
Vins en bouteilles (qualités supérieures)	19,325
Alcools purs et liqueurs	123,424
Cidres, poirés et hydromels	112,563
Bière	[illegible]

COMESTIBLES.

	Kilogrammes.
Pain	[illegible]
Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc ou chèvre	[illegible]
Abats et issues de veau	[illegible]
Viande de porc, graisses et [illegible] salés	[illegible]
Abats et issues de porc	[illegible]
Charcuterie de toute espèce, viande fumée	[illegible]
Viandes confites et poissons marinés	[illegible]
Truffes, pâtés, volaille et gibier truffés	[illegible]
Fromages secs	[illegible]

	Valeur en francs.
Volaille et gibier	[illegible]
Beurre de toutes sortes	[illegible]
Œufs	[illegible]
Marée vendue sur les marchés	[illegible]
Huîtres	[illegible]
Poisson d'eau douce	2,138,956

COMBUSTIBLES.

	Stères.
Bois dur, neuf ou flotté	[illegible]
Bois blanc, neuf ou flotté	288,068
Cotrets de bois dur	28,396
Menuise, cotrets de menuise et fagots	81,875
	Hectolitres.
Poussier de charbon de bois, tan carbonisé	135.968
Charbon de bois, charbon artificiel	4,855,754
	Kilogrammes.
Charbon de terre, coke, tourbe, etc.	705,310,115

Les chiffres cités ci-dessus ont peu varié depuis 1868, à l'exception, toutefois, de ceux qui sont relatifs aux vins et alcools. La consommation de ces produits a diminué dans la proportion de 15 pour 100 environ, à la suite des impôts très-lourds qui les ont frappés de 1872 à 1874.

Administration. Police.

Paris est divisé en vingt arrondissements et chacun de ces arrondissements en quatre quartiers. Il est administré par le préfet de la Seine et le préfet de police, dont les attributions sont souvent sinon confondues, au moins bien voisines. Le premier est assisté d'un conseil municipal élu par le suffrage universel (1874); mais les attributions de ce conseil, qui a remplacé l'ancienne commission municipale de l'Empire, sont plus restreintes que celles des conseils municipaux des autres villes, et le préfet peut toujours passer outre à ses décisions. A la tête de chaque arrondissement se trouvent des maires et adjoints nommés par le pouvoir exécutif. Mais toutes les attributions de police, qui sont aux mains des maires dans les autres villes de France, étant à Paris du domaine de la préfecture de police, ces fonctionnaires, qui n'ont pas plus d'autorité que les anciens maires de l'Empire, n'exercent guère que les fonctions d'officiers de l'état civil.

Sous les ordres du préfet de la Seine se trouve une nuée d'agents de tous grades, dont les plus importants sont : les directeurs des services de voirie, des eaux, des promenades et plantations, voies et égouts, éclairage; les directeurs de l'assistance publique, des halles et marchés, de l'octroi et de tous les services publics, si nombreux à Paris, héritage légué par M. Haussmann et qu'on n'a pas su n'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Sous les ordres du préfet de police, transformé au mois de mars 1874 en véritable ministre de la police en France, se trouvent les divisions de la sûreté publique, de la police politique, presse et réunions; les services des prisons, des mœurs, de la naturalisation, de la vérification des poids et mesures, des voitures, des halles et marchés (surveillance), etc., etc. Le préfet de police, outre ses 6,000 gardiens de la paix, ses agents secrets ou autres, a sous ses ordres les 80 commissaires de police de Paris, qui relèvent à la fois du ministre de la justice et du ministre de l'intérieur, et la garde de Paris, qui est constamment à sa disposition et qu'il utilise pour la police des théâtres et des bals. Nous croyons inutile d'entrer sur ce point dans plus de détails, l'article POLICE devant compléter ce que nous avons dit ici.

Administration judiciaire.

Paris est le siége de la cour de cassation, dont nous avons parlé ailleurs (V. CASSATION). Il possède, en outre, une cour d'appel, à laquelle ressortissent les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de l'Aube, d'Eure-et-Loir, de la Marne et de l'Yonne. Cette cour se compose d'un premier président, de sept présidents de chambre et de [illegible] conseillers. Elle se divise en [illegible], savoir : cinq chambres civiles, une chambre de mise en accusation, une chambre d'appel de [illegible] d'assises, [illegible] une [illegible] trats [illegible] bres. Le [illegible] président [illegible] de chaque [illegible] des [illegible] deux [illegible] Paris, un conseiller [illegible] quatre conseillers assesseurs [illegible] six autres [illegible] la cour [illegible] de première instance. [illegible] de la cour d'appel se trouvent un procureur général, sept avocats généraux, [illegible] substituts faisant le service [illegible] du parquet, et un greffier en chef, qui fait admettre au serment les greffiers nécessaires au service.

Le tribunal de première instance de Paris se compose d'un président, de dix vice-présidents, de cinquante-huit juges et de [illegible] suppléants. Vingt de ces juges sont chargés des fonctions de juge d'instruction. Sur les douze chambres que comprend le tribunal, les six premières [illegible] les quatre suivantes [illegible] affaires [illegible] nelles, la [illegible] juge les affaires [illegible] rapportées et [illegible] chambre [illegible], et la douz[illegible]

jury pour cause d'utilité publique. Un procureur de la République et vingt-cinq substituts sont attachés à ce tribunal, qui compte en outre un greffier en chef et un grand nombre de commis greffiers assermentés.

Le tribunal de simple police, présidé successivement par chacun des juges de paix de Paris et près duquel un commissaire remplit les fonctions de ministère public, n'est pas installé au Palais de justice, comme la cour d'appel et le tribunal de 1re instance, mais bien dans le local du tribunal de commerce.

Paris possède, en outre, vingt juges de paix, c'est-à-dire un par arrondissement.

Le tribunal de commerce de la Seine se compose d'un président, de quatorze juges et de vingt-deux suppléants, élus par une assemblée d'électeurs. Il est divisé en sections, dont chacune est présidée par un juge titulaire. A ce tribunal sont attachés un greffier et dix commis greffiers assermentés.

Enfin Paris possède quatre conseils de prud'hommes, comprenant chacun, outre un président et un vice-président nommés par le chef de l'Etat, vingt-six membres élus, dont treize patrons et treize contre-maîtres et ouvriers. Ces conseils, qui jugent des différends entre patrons et ouvriers, sont : 1° le conseil de l'industrie des métaux ; 2° le conseil des tissus et des industries qui s'y rattachent ; 3° le conseil des produits chimiques, et 4° le conseil des industries diverses.

Postes et télégraphes.

La direction générale des postes est située à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, dans des bâtiments dont l'ancien hôtel d'Armenonville forme la partie la plus importante. A la direction centrale se rattachent, pour le service public, 39 bureaux de poste dans l'ancien Paris et 21 dans les communes annexées, soit 60 bureaux, autorisés à délivrer et à payer des mandats internationaux, et ouverts tous les jours au public depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, où ils sont fermés à cinq heures de l'après-midi. Il existe, en outre à Paris, 663 boîtes destinées à recevoir les lettres. Selon M. Maxime Du Camp, 42 fourgons, 11 tilburys, 9 omnibus faisant 451 voyages par jour, 200 chevaux sont nécessaires pour le service de la poste. « Si l'on ajoute, continue-t-il, les fourgons qui viennent des ministères et de l'Imprimerie nationale et les voitures particulières, on aura, pour l'entrée et la sortie de l'Hôtel des postes, plus de 1,400 colliers, ainsi qu'on dit en termes de roulage. » V. POSTE.

L'administration de la télégraphie est centralisée au ministère de l'intérieur; 46 bureaux de télégraphie électrique sont ouverts dans les vingt arrondissements de Paris. Rappelons ici que, pour les bureaux de l'Etat, une dépêche simple de vingt mots, adresse et signature comprises, coûte 0 fr. 60 pour la même ville et le même département, 1 fr. 40 pour le reste de la France, y compris la Corse, et 4 fr. 40 pour l'Algérie et la Tunisie. Pour tous les bureaux de gare gérés par les compagnies de chemins de fer, ces taxes augmentent de 0 fr. 50 de port à domicile. On peut facilement taxer une dépêche de n'importe quel nombre de mots en se rappelant que chaque série ou fraction de série de dix mots l'augmente du prix d'une demi-dépêche ou de la moitié de la taxe minimum.

Journaux et publications périodiques.

En 1873, il paraissait à Paris 790 journaux, revues et publications périodiques de tout genre. Sur ce nombre, on comptait 50 journaux politiques, savoir : l'*Avenir national*, supprimé en 1873; le *Bien public*; le *Charivari;* la *Cloche*, qui a cessé de paraître en 1873; le *Constitutionnel*; le *Corsaire*, supprimé en 1873; le *Courrier de France;* le *XIXe siècle*; l'*Eclipse*; l'*Evénement*; le *Figaro;* la *France;* le *Français;* le *Galignani's Messenger;* le *Gaulois;* la *Gazette de France;* la *Gazette de Paris;* le *Globe;* l'*Illustration;* le *Journal des Débats*; le *Journal officiel de la République française;* le *Journal de Paris;* le *Journal des villes et des campagnes;* la *Liberté;* le *Mémorial diplomatique;* le *Messager de Paris;* le *Monde;* le *Moniteur des communes;* le *Moniteur universel;* le *National;* l'*Opinion nationale;* l'*Ordre;* *Paris-Journal;* la *Patrie;* le *Pays;* le *Petit journal;* le *Petit Moniteur universel;* le *Petit National;* la *Petite Presse;* le *Peuple souverain*, qui a cessé de paraître; la *Presse;* le *Progrès de Paris*, qui a cessé de paraître; le *Rappel;* la *République française;* la *Semaine;* le *Siècle;* le *Soir;* le *Temps;* l'*Union;* l'*Univers.*

Naissances. Mariages. Mortalité.

En 1869, Paris comptait 55,000 naissances, 19,000 mariages, 46,000 décès. En 1870, les conceptions ayant eu lieu avant le siége, les naissances ne varient pas, mais les décès s'élèvent à 73,000, les mariages tombent à 14,700; au lieu de 1,500 par mois, les derniers mois de 1870 n'en comptent que 300 à 400; et quant aux décès, au lieu de 4,500 à 5,200 par mois, on en compte 7,543 en septembre, 8,240 en novembre et 12,885 en décembre 1870. Enfin, durant les mois de janvier, février et mars 1871, on atteint le chiffre de 17,000 décès par mois. Les naissances varient, durant les mois de juin, juillet, août et septembre 1871, entre les chiffres de 3,000 et 1,700. Durant les premiers mois de 1874, la mortalité s'est abaissée au chiffre de 4,400 par mois, chiffre autour duquel elle oscillait en 1869; les mariages et les naissances atteignent également des chiffres voisins de ceux de 1869.

Hygiène.

Les grands travaux exécutés à Paris depuis 1855 ont beaucoup contribué à l'assainissement de la capitale. L'abondance des eaux, le bon entretien des voies publiques ont considérablement modifié les conditions hygiéniques, qui sont aujourd'hui, à peu d'exceptions près, aussi bonnes qu'on peut le désirer. Il suffit, pour se convaincre de l'innocuité relative du milieu parisien, d'analyser la mortalité parisienne par arrondissement. Alors on constate qu'un seul élément est en rapport avec la mortalité rapide; ce n'est pas l'entassement : c'est d'abord et surtout la misère ; tandis que là où règnent l'aisance, la fortune, la mortalité parisienne est si faible, que nulle autre localité en France n'est plus favorisée; c'est ce que démontrent les quelques chiffres suivants (nos chiffres mortuaires se rapportent aux décès annuels que fournissent, année moyenne, 1,000 habitants et reposent sur une période de cinq ans d'observation, 1860-1865). En France, la mortalité moyenne est de 23 décès annuels pour 1,000; elle s'élève à 26 à Paris; mais dans le IIe arrondissement (quartier de la Bourse), si resserré, le VIIIe, si espacé (Champs-Elysées, parc Monceaux), elle ne dépasse pas 18 à 19 décès; dans le Ier (Louvre), elle n'est que de 17 à 18, et dans le IXe (Chaussée-d'Antin, les Opéras), elle descend à 15 décès par 1,000, un des chiffres les plus bas que puisse fournir une collectivité humaine, inférieure aux départements de France les mieux partagés : aux Ardennes, à la Haute-Garonne, où la mortalité générale est, au minimum, de 20 décès par 1,000. Nous n'oublions pas que les populations enfantine et sénile, relativement moins denses dans Paris, et l'absence de grands hôpitaux dans cet arrondissement atténuent cette différence, mais ne l'annulent pas; d'ailleurs, le IXe arrondissement fournit à peine à la clientèle des hôpitaux.

Voyons maintenant les arrondissements à forte mortalité. Dans le Ve (Panthéon, Jardin des plantes), population dense et fort mêlée, mais où dominent les pauvres, la mortalité est de 28 décès par an et par 1,000; dans le XVe, si espacé (Vaugirard-Grenelle), dans le XIXe et le XXe (La Villette, Belleville, Ménilmontant), elle s'élève à 31 ou 32; elle dépasse ainsi la mortalité de nos plus mauvais départements (Hautes-Alpes, 30; Bouches-du-Rhône, Gard, 28); enfin, dans le XIIIe (Gobelins), dans le XIVe (Observatoire), si aérés, mais si misérables, elle monte à 37 et 38. Ainsi, c'est l'aisance, la haute paye qui font la vitalité; c'est la misère qui décide de la mortalité rapide.

Paris nouveau.

Depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis 1854, la capitale a totalement changé d'aspect. Au lendemain du coup d'Etat de Décembre, l'usurpateur désireux de faire oublier la République qu'il venait de renverser et aussi de prendre des précautions contre une ville dont les rues étroites et tortueuses étaient un péril pour un pouvoir qui prévoyait des émeutes, décida de transformer Paris et d'en faire une ville à rues larges et droites. La nécessité, bien établie d'ailleurs, d'assainir la capitale, comme aussi le souci de la sécurité de son gouvernement ne furent pas les seuls mobiles qui dictèrent sa conduite au second Bonaparte. Il fallait de l'argent à tout son entourage; lui-même, et bien qu'il pût puiser à pleines mains dans les caisses de l'Etat, rêvait de grandes opérations financières capables de l'enrichir, lui et les siens, rapidement. En permettant aux intimes, qui connaissaient les plans de percement bien avant le public, soit d'acheter et de se faire exproprier à coup sûr, soit de céder à prix d'or le droit qui leur était accordé par le souverain de faire exécuter tel ou tel percement, les grands travaux qu'on exécuta amenèrent des enrichissements rapides et transformèrent en archimillionnaires, au bout de quelques années, des gens qui étaient, avant le coup d'Etat, plus voisins de la prison pour dettes que de la fortune.

En faisant une tournée à Bordeaux, Bonaparte, reçu par le préfet de cette ville, M. Haussmann, songea à charger ce fonctionnaire du soin de remanier la capitale. En juin 1853, c'est-à-dire quelques mois après sa visite à Bordeaux, le futur héros de Sedan appelait à Paris le préfet de la Gironde, et immédiatement on se mettait à l'œuvre.

Tout d'abord, les travaux indispensables ne manquant point, on exécuta des percements de boulevards et de rues dont l'utilité est aujourd'hui reconnue de tous. Au nombre de ces travaux nécessaires, on peut citer l'ouverture de la rue de Rivoli, depuis la rue de Rohan jusqu'à la rue Saint-Antoine, qui met le Louvre en communication directe avec le fort de Vincennes, les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, ceux du Palais et de Saint-Michel, qui traversent la ville du nord au sud et vont de la gare de l'Est à l'Observatoire de Paris. Le percement de la rue des Ecoles et du boulevard Saint-Germain, qui mettent en communication le quartier des Ecoles avec celui du Panthéon et de Saint-Victor; le boulevard Magenta, la rue de Turbigo, du Château-d'Eau aux Halles; la rue La Fayette, du faubourg Poissonnière à l'Opéra. A côté de ces travaux vraiment utiles, on peut citer les suivants, qui semblent avoir été ordonnés beaucoup plus par des gens à la recherche de bonnes affaires que par des administrateurs soucieux d'assainir la ville, sans toutefois compromettre sa situation financière : le boulevard Haussmann, qui va du faubourg Saint-Honoré à la rue Taitbout, et pour le percement duquel on n'a démoli que des rues très-suffisamment larges; puis huit boulevards ou avenues ouvertes autour de l'Arc de triomphe, dans des terrains vagues, mais payés fort cher par la ville à des amis du pouvoir. Nous arrêtons là cette énumération qui, si nous la faisions complète, serait au moins aussi longue que celle des percements ou élargissements nécessaires.

En même temps qu'il transformait les rues de Paris, M. Haussmann agrandissait ou créait des parcs, soit à l'intérieur, soit aux portes de la nouvelle ville, dont les limites avaient été portées, en 1860, du premier mur d'enceinte d'octroi jusqu'aux fortifications. Le bois de Boulogne était transformé, le Jardin zoologique créé, le bois de Vincennes métamorphosé en parc anglais, l'ancien parc Monceaux ouvert au public après des remaniements plus ou moins heureux; des squares étaient construits partout, sur les places Louvois, Montholon, Vintimille, de la Tour-Saint-Jacques, etc., etc. A côté de ces travaux utiles, et comme si l'administration de l'époque avait tenu essentiellement à prouver que le souci de l'embellissement de la capitale n'était point le seul qui la guidât, on en exécutait d'autres, ceux de la place du Trocadéro par exemple, estimés à plus de 20 millions, et qui ne pouvaient avoir été entrepris que pour favoriser quelque spéculation plus ou moins avouable.

En même temps qu'il entreprenait d'immenses travaux d'égouts et de distribution d'eau et construisait ou rebâtissait plusieurs ponts, ceux d'Auteuil, de l'Alma, des Invalides, de Solferino, d'Austerlitz, de Louis-Philippe, de Saint-Louis, d'Arcole et de Saint-Michel, l'Empire, qui tenait à l'appui du clergé, n'hésitait point à engloutir, dans la construction d'églises pour la plupart assez mal réussies, des sommes énormes. Parmi ces derniers édifices, nous citerons les églises de la Trinité, de Saint-Augustin, de Ménilmontant, de Montrouge, de Clignancourt, de La Chapelle-Saint-Denis, etc., etc.

De nouveaux théâtres s'élevaient aussi à Paris, le Théâtre-Lyrique et celui du Châtelet, placés d'un même côté du quai, vis-à-vis l'un de l'autre, le théâtre de la Gaîté, celui du Vaudeville, la nouvelle salle de l'Opéra. Les casernes, comme on pouvait s'y attendre, se multiplièrent. De nombreux marchés, construits tous sur le modèle des Halles centrales, vrai chef-d'œuvre de la charpente en fer, s'élevèrent dans de nombreux quartiers, travail utile s'il en fut.

Nous arrêtons là cette nomenclature incomplète et qu'on trouvera dans l'ensemble de l'article Paris; car il nous suffit d'avoir énuméré les principaux travaux exécutés sous l'administration de M. Haussmann, pour que chacun puisse comprendre combien a été modifié l'aspect de la ville de Paris durant cette période. C'est littéralement à ne s'y point reconnaître, et tel qui aurait habité Paris durant vingt ans, de 1835 à 1855, et y reviendrait de nos jours, s'y perdrait certainement.

L'aspect général y a gagné, et Paris qui n'était, avant cette date de 1855, qu'une grande ville, est aujourd'hui une immense et belle ville. La santé publique a gagné, elle aussi, à ces remaniements, et si les travaux entrepris n'avaient point été grevés de frais de toutes sortes étrangers au prix de revient des constructions; si, d'autre part, une foule de travaux inutiles, mais entrepris pour des raisons spéciales, n'avaient point été exécutés, les finances parisiennes seraient en meilleur état et bien peu de critiques pourraient être adressées à l'administration de M. Haussmann.

Les quelques rêveurs ou poëtes qui regrettent les rues sombres et les donjons dentelés du moyen âge, mais qui ne voudraient cependant pour rien au monde vivre de la vie de cette triste époque, déploreraient peut-être, dans quelques boutades rimées, ces embellissements; mais l'immense majorité applaudirait sans réserve. Ces constructions ont eu cependant des conséquences regrettables, l'élévation des loyers, l'obligation pour l'ouvrier de reculer loin du centre, et l'on peut dire qu'un plus sage remaniement de la capitale et l'exécution pure et simple des travaux nécessaires n'auraient point amené ces fâcheuses conséquences.

Paris port de mer.

Depuis la fin du siècle dernier, un grand nombre d'ingénieurs ont eu l'idée de faire de Paris un port de mer, et cette idée, qui se reproduit périodiquement sous la forme de projets nouveaux, finira, selon toute vraisemblance, par passer, dans un avenir plus ou moins éloigné, de l'état de brillante utopie à l'état de réalité.

Parmi les nombreux projets qui ont été présentés, étudiés et discutés, il en est trois principalement qui ont attiré l'attention et que nous allons examiner.

Le premier a pour auteur M. Sabattié. Ce projet de canal, dit maritime, de Dieppe à Paris comportait une foule d'inconvénients, dont voici les principaux. D'abord, il n'était nullement maritime, puisque, dans tout son parcours, il n'était alimenté que par les cours d'eau voisins, lesquels, d'ailleurs, eussent été impuissants à l'entretenir. Ensuite, il était coupé par une cinquantaine d'écluses, tantôt ascendantes, tantôt descendantes, les courants des biefs se dirigeant partie vers Dieppe, partie vers Creil, partie vers Paris. Puis il fallait compter vingt-quatre heures rien que pour franchir ces écluses et vingt-quatre heures encore au moins pour parcourir les biefs. C'était donc un total de plus de deux jours et deux nuits pour un voyage de 188 à 192 kilomètres, avec remorqueur à vapeur, en supposant les écluses toujours libres, et le canal toujours vierge de réparations. Il y avait encore ceci, que la largeur de ce canal n'était, à fleur d'eau, que de 22 mètres; ce défaut d'espace nécessitait de fréquents garages; deux gros navires à aubes n'auraient pu s'y croiser. Enfin, ce projet manquait complètement de grandiose; il paraissait même mesquin. On sentait que la question des dépenses avait en toute chose bridé le génie de l'auteur : il avait voulu aller à l'économie, *il avait fait petit.* A cette époque, on n'avait pas encore pris l'habitude d'abstraire la question d'argent, de la subordonner à la question d'utilité dans ces sortes d'entreprises qui, menées à bonne fin, doivent forcément être la gloire du siècle et du pays qui les aura réussies.

Le deuxième projet a pour auteur M. Marc-Antoine Gaudin, calculateur au Bureau des longitudes, et a été exposé à l'Académie des sciences (octobre 1861). Réalisable ou non, ce projet méritait une mention en raison de son ingéniosité. Il avait d'ailleurs le mérite d'arriver au moment où la commission des eaux étudiait la dérivation de la Dhuys et de la Somme-Soude, pour les amener à Paris à grand renfort de millions. Il avait en plus cet avantage, que son exécution ne devait coûter que des sommes relativement faibles. M. Marc-Antoine Gaudin s'était posé ainsi la question Paris port de mer : « Que faut-il à la Seine pour que les bâtiments marchands, les corvettes, les frégates, même les vaisseau de ligne puissent remonter du Havre à Paris? » Et il s'était répondu : « Un lit plus profond et plus encaissé, ou un volume d'eau double de celui qu'elle possède. » Ecartant la première raison d'abord, pour ensuite la rendre corollaire de la seconde, M. Gaudin, après avoir cubé les terrains aquifères du bassin de Paris, après s'être rendu un compte exact du volume d'eau contenu dans les sables subterranéens, arrive à cette solution : embastionner Paris avec 500 puits artésiens du calibre de celui de Passy. C'était une idée fort séduisante et dont les conséquences pouvaient être très-appréciables dès avant sa mise à exécution; car l'auteur l'appuyait de chiffres irréfutables. En effet, d'après les calculs de M. Strauss-Durckeim, les puits de Grenelle et de Passy réunis pouvaient fournir assez d'eau pour que chaque habitant en eût, par jour, 25 litres à sa disposition. Or, les 500 puits en question jaillissant jour et nuit sans interruption, chaque habitant pouvait compter dans la répartition pour 12,000 litres d'eau quotidiennement. Donc, plus besoin de dériver ni la Dhuys, ni la Vanne, ni la Tourbe. L'excédant de l'eau non employée aux usages domestiques, industriels et de la voirie allait remplir les fossés des fortifications qui formaient des réservoirs tout faits, d'où l'eau s'écoulait dans la Seine et venait en doubler le volume. Alors, on n'avait plus qu'à endiguer le fleuve en quelques endroits, et le *Great-Eastern* lui-même pouvait venir mouiller à Asnières. On n'avait pas à craindre un épuisement de ces 500 sources artificielles avant cent soixante-quinze ans, et encore ce laps de temps n'était déterminé que pour le cas où les nappes souterraines ne se ravitailleraient pas au jour le jour par les pluies. Ce projet avait surtout ce côté pittoresque qui séduisait et promettait merveilles : pas une place publique qui n'eût ses jets d'eau et ses fontaines; des ruisseaux limpides murmurant dans toutes les rues, le long des trottoirs; les arbres des boulevards couronnés d'une magnifique verdure, parce qu'on ne leur mesurerait plus l'eau vitale avec parcimonie; toutes les maisons forcément approvisionnées d'eau jusque sous les toits; plus de sinistres! A peine quelques incendies éphémères, pour donner aux compagnies d'assurance un semblant de raison d'être, etc., etc. Mais il y avait un revers à cette médaille : de Paris à la mer, la Seine a une longueur de 368 kilomètres, et, pour remonter ce fleuve, dont le volume serait doublé et la rapidité fortement accrue, il devenait indispensable d'employer des forces énormes.

Le troisième projet a pour auteur M. Le Breton. En juin 1869, cet habile ingénieur avait exposé dans une des salles du palais de l'Industrie le *Plan en relief du canal maritime de Dieppe à Paris et de Paris port de mer.* Ce plan était exécuté sur une longueur de 90 mètres, représentant une bande de terrain de 45 lieues à vol d'oiseau. C'était une vraie petite merveille. Mais si le projet est un jour adopté et réussit, son exécution sera la merveille des merveilles; car, à cause des

difficultés vaincues et des travaux cyclopéens qu'il nécessitera, il laissera bien loin en arrière le canal de l'isthme de Suez; d'autant plus que M. Le Breton a l'intention de compléter ses travaux en faisant communiquer le canal maritime de Dieppe à Paris avec la Méditerranée au moyen d'un autre canal maritime de Marseille à Paris. Voilà qui s'appelle « faire grand! » Le projet de M. Le Breton, ainsi exposé en relief, offre cette quintuple particularité : qu'il est grandiose depuis l'*alpha* jusqu'à l'*oméga*; qu'il est compréhensible sans autres explications par toutes les intelligences; qu'il est un véritable canal maritime, puisque l'eau de la mer seule l'alimente et qu'il aura ses marées comme les anses du littoral; qu'il mettra Dieppe à 8 ou 10 heures de Paris; enfin, qu'il fait de l'utopie *Paris port de mer* une vérité incontestable. Pas une seule écluse! Un chemin d'eau, presque en ligne droite, partant de Dieppe et aboutissant dans la plaine Saint-Denis, au versant nord des buttes Montmartre transformées en promenades! Une largeur de 80 mètres permet la rencontre de trois navires, des plus forts, circulant à l'aise simultanément sur un même point. Une profondeur de 10 mètres, à toute époque de l'année, permet aux transatlantiques du plus gros tonnage de venir mouiller au pied des fortifications. D'un bout à l'autre, le canal est à ciel ouvert. Sur un parcours assez long, entre Creil et Beauvais, la tranchée a une profondeur de 200 mètres et un évasement de 400 mètres. Des ponts d'une seule arche, et d'une fabrication spéciale, relieront les rives de cette sorte de gorge profondément encaissée. Le canal, en côtoyant, en traversant, en coupant les immenses tourbières de la Picardie, les asséchera et rendra subitement une salubrité si désirable à toute une contrée désolée par les fièvres paludéennes. Ce résultat seul mériterait que l'on prît ce projet de canal en considération. Du même coup, des millions d'hectares de tourbières et de terres marécageuses improductives seraient ainsi transformées en terres arables.

Faut-il faire entrer en ligne de compte les produits du curage de ce vaste canal maritime, qui seront une source de richesses fécondantes pour les cultures riveraines? et les vapeurs salines qui iront se répandre au loin; et la pêche des poissons de mer; et le canotage qui ira y prendre ses ébats; et l'élan que tout cela réuni donnera au génie des constructeurs; enfin, les rives du canal se couvrant comme par enchantement de villas, de maisons de campagne et de fabriques? Hors-d'œuvre que toutes ces déductions, dira-t-on; soit, mais hors-d'œuvre qui donneront une plus-value immense aux environs. Arrivons au principal qui se traduit tout d'abord par l'arrivage forcé, direct, à Paris, d'une foule de denrées qui, jusqu'à présent, vont faire étape dans les docks de Londres, pour ensuite se répartir sur le continent, grevées de droits de magasinage, de frais de transbordement, de déchargement et de rechargement, de transports par bateaux et par chemins de fer, etc., tous frais qui seraient ainsi évités. Rien que pour les cotons et les lainages australiens, l'exécution de ce canal maritime devrait être appuyée par toutes les chambres de commerce de France. En effet, par leur situation, les bassins maritimes du port de Paris sont en rapport avec le chemin de fer de ceinture, d'où les marchandises pourront aussitôt rayonner dans toutes les directions de la France, vers l'Allemagne, vers la Suisse, vers l'Italie, vers l'Autriche. Donc, commercialement, cette création d'un canal maritime à Paris, dans les conditions du projet Le Breton, est incontestablement d'utilité continentale, quant à l'importation, et d'utilité universelle pour l'exportation. Le savant et expert ingénieur, auteur de ce projet, estime que, en employant 300,000 ouvriers, le canal pourrait être ouvert en trois ans. Quelle que soit la dépense, elle serait bientôt compensée par les revenus. Malheureusement, les préoccupations politiques de l'Empire, qui devaient finalement se traduire par la désastreuse guerre de 1870, l'invasion et le démembrement, n'ont pas permis que Paris port de mer devînt une réalité.

Suprématie et universalité de Paris.

L'idée de faire de Paris un port de mer nous ayant conduit en plein dans le domaine de la fantaisie scientifique, nous allons y rester quelques instants encore. A ce propos, nous passerons la plume à un journaliste de nos amis; empressons-nous de déclarer que nous lui laissons toute la responsabilité des arguments, assurément fort ingénieux, mais parfois bizarres, sur lesquels il a cru devoir poser sa théorie de la suprématie nécessaire de Paris :

En 1871, une assemblée eut une idée des plus étranges, celle de décapitaliser Paris. Or, décapitaliser Paris n'est en la puissance de personne. Un tel projet n'a pu germer que dans la cervelle vide d'orgueilleux ignorants. Il faut, en effet, n'avoir pas la moindre notion d'ethnographie, de physiologie, de philosophie, il faut ne rien connaître de l'histoire générale des peuples, il faut ne s'être donné jamais la peine de réfléchir et n'avoir jamais vécu de la vie intelligente pour s'imaginer qu'une telle monstruosité puisse être accomplie par un simple décret. Tout l'univers conjuré contre Paris ne pourrait pas faire que, tant qu'il existera, Paris ne soit la capitale de la France et même du monde entier.

Paris, la France, tous les peuples obéissent inconsciemment à des lois bien autrement fortes que les lois fabriquées par les hommes : nous voulons parler des lois qui régissent l'univers et qui, comparativement aux êtres, sont immuables et éternelles.

Les qualités et les défauts physiques et intellectuels, en un mot l'ensemble des qualités ethniques des habitants d'une contrée, dépendent : 1° de la nature du sol ou élément géologique; 2° des conditions atmosphériques, qui comprennent la latitude et l'altitude de la contrée; 3° de la situation géographique.

La plante, qui adhère à la terre et ne peut changer de place, acquiert et condense en elle des principes particuliers selon la nature du sol et des principes généraux qu'elle tire de l'atmosphère. Tel est le cas des fruits, des légumes, des fleurs et de toutes les plantes sans exception. L'animal, dont le rôle consiste à transformer les végétaux en viande, s'assimile leurs sucs, et il a aussi une chair dont la sapidité varie, selon qu'il s'est nourri des plantes de tel ou tel terroir. Or, si le même légume, le même fruit, la même plante, venus dans des terrains différents, possèdent un goût, une saveur, un parfum différents, ce qui est incontestable; si l'animal acquiert des qualités différentes, selon qu'il s'est nourri, à la montagne ou dans la plaine, de plantes venues sur des terrains maigres ou gras, calcaires ou schisteux, ce qui n'a jamais été mis en doute, on comprend tout de suite que l'homme, qui tire la majeure partie de son alimentation de la plante et de l'animal, soit diversement influencé suivant la qualité des produits organiques absorbés, et que l'action produite par les aliments sur ses nerfs et sur la qualité de ses lobes cervicaux influe à son tour plus ou moins activement sur son intelligence et sur ses sentiments.

Nous ne voulons pas établir ici que l'homme qui se nourrit préférablement ou exclusivement de viande de mouton, ou de porc, ou de lapin, ou de volaille, prend, après un certain temps d'un tel régime, le caractère de l'animal dont il s'est assimilé la chair, ainsi que cela a été avancé, à l'Académie des sciences, il a une douzaine d'années; cela compliquerait inutilement la question; il s'agit seulement, pour prouver que Paris est indécapitalisable, de démontrer clairement que l'espèce humaine tire ses qualités et ses défauts, ses caractères en un mot, du sol où elle habite et des conditions dans lesquelles elle l'habite.

Nous espérons voir un jour ces aperçus formulés en lois, autour desquelles viendront se grouper les principes qui régissent les formes anatomiques et même les divers langages des diverses contrées. On aura ainsi l'explication de la persistance des dialectes, des patois qui existent depuis des milliers d'années dans certaines localités, bien que les habitants aient plusieurs fois changé de gouvernement, bien que leurs mœurs, leur caractère aient subi des modifications par suite de conquêtes, d'envahissements de territoire, de croisements avec les étrangers. Cela tient exclusivement à la nature du sol. De même on s'expliquera l'abondance des bossus dans l'Orléanais et dans certaines parties de l'Espagne, les têtes en pain de sucre, les nez en pied de marmite, etc., etc. De même on trouvera la clef des caractères essentiels des habitants par province : fanfaronnade chez les Provençaux et les Languedociens, entêtement chez les Bretons, processivité chez les Normands, libéralisme chez les Bourguignons, etc., etc. Ces diversités, puisqu'elles persévèrent, proviennent, à n'en pas douter, de la nature du sol et des influences successives qu'elle a sur les substances végétales et animales absorbées par les populations.

Quant aux faits qui peuvent corroborer cette théorie, étrange peut-être au premier aspect, nous allons en rapporter quelques-uns des plus marquants touchant le végétal, l'animal, l'homme et les nationalités.

Sur la montagne de Verzy (Marne), les hêtres, qui, partout ailleurs, croissent droits et de forme pyramidale, poussent noueux et tordus. Leurs branches s'entre-croisent et [illegible] autres de manière à présenter la forme d'un vaste parasol impénétrable à la lumière et à la pluie, puis elles redescendent vers la terre comme les branches d'un saule pleureur et forment ainsi une espèce de tente, rotonde de verdure [illegible] soit du dehors. Rien n'est plus pittoresque que ces énormes hémisphères de feuillage qui, l'été, servent de salle à manger et de salon de repos aux familles en promenade. Ces hêtres s'appellent *faux* (ou *fougs*, du latin *fagus*). Le Jardin des plantes de Paris a maintes fois essayé, mais toujours en vain, d'acclimater le fau. Sorti de son sol, le fau redevient hêtre. On en transporta avec la terre [illegible] dans laquelle ils étaient nés, mais les conditions et les influences atmosphériques et orographiques n'étaient plus les mêmes et les essais ne réussirent pas mieux. On fit alors la contre-épreuve : on alla planter, sur la partie [illegible] de la montagne où se trouvent les faux, des hêtres ordinaires, et ils se transformèrent en faux. Nous avons choisi cet exemple parmi les végétaux, parce qu'il est typique et que nous l'avons étudié nous-même.

Parmi les animaux, nous prendrons le mouton mérinos dont nous avons pu étudier aussi les transformations. Le mouton mérinos, qui, dans une partie du département de l'Aisne, fournit les plus belles et les meilleures laines de France, transporté en Sologne, ne produit plus qu'une laine creuse, cassante, jarreuse et rare. Acclimaté en Australie, le mouton mérinos y donne la laine la plus fine et la plus douce du monde. Si les plantes, production immédiate du sol, et les conditions atmosphériques changent la nature du lainage du mouton, les qualités sapides et nutritives de la chair dudit mouton doivent naturellement aussi être diversement modifiées. Or, comme nous nous nourrissons de la chair du mouton, il ne peut y avoir doute que, dans sa transformation en organisme humain, nous ne subissions inconsciemment des influences diverses, selon que l'animal a pâturé dans un pays plus ou moins propice au développement de ses qualités. Quant aux produits liquides fournis par les animaux, par exemple le lait, on a de tout temps reconnu que ses qualités ou ses défauts proviennent de la nourriture. Naturellement, le lait de la femme est dans le même cas. Si, au lieu du mouton mérinos, nous avions cité la chèvre de Cachemire, les moutons des steppes de l'Astrakhan, nous aurions vu que ces animaux, transportés dans d'autres contrées, y perdent les qualités qui les distinguent et que leurs descendants rentrent bientôt dans l'espèce ordinaire des animaux de leur nouvelle patrie.

Si nous étions plus observateurs, nous pourrions également nous rendre un compte exact de l'influence de la nourriture sur le moral des animaux, ainsi que nous pouvons l'expérimenter et le reconnaître sur nous-mêmes; car ce qui est vrai pour la plante est vrai pour l'animal; ce qui est vrai pour l'animal est vrai pour l'homme.

Quant aux changements apportés par l'assolement dans le caractère psychologique des animaux, nous ne les relaterons pas, ils sautent à la vue. Il n'est besoin pour s'en rendre compte que de comparer l'animal à l'état sauvage et le même animal domestiqué. Les différences sont frappantes, surtout chez la chèvre, le canard, le lapin, l'oie, le porc, etc. Comparez la saveur de la chair du lapin de garenne nourri de plantes aromatiques avec le lapin de cuveau nourri de feuilles de chou, de fanes de carotte et de feuilles de salade, et tirez vous-même les conséquences.

L'homme ne peut donc échapper à aucune des influences diverses des produits naturels et artificiels dont il se nourrit, et ces actions se répercutent sur son intelligence et ses sentiments. C'est pourquoi nous avons posé en principe que le caractère physique et moral de l'homme, animal cosmopolite, provient presque exclusivement du sol qu'il habite et dont il tire sa subsistance, en un mot, des milieux dans lesquels il se meut.

Transportez le Languedocien en Picardie, l'Armoricain en Alsace, et *vice versa*, le caractère physique de l'individu ne sera peut-être transformé qu'à la quatrième ou cinquième génération, mais le caractère moral subira bien plus tôt les influences de l'acclimatation, et, dès la deuxième génération, sa transformation sera à peu près complète. La nation française, composée d'un assez grand nombre de petits peuples divers, de types et de caractères différents, selon le sol qu'ils habitaient, n'a commencé son unification qu'à partir du moment où les provinces démembrées ont été divisées en départements. Grâce aux chemins de fer et aux communications rapides et faciles qu'ils procurent, grâce aux rapports commerciaux qui se multiplient de plus en plus et aux croisements des races par les unions qui en résultent, l'unification continue.

« En tout, c'est le levain qui prévaut, » disait le docteur Marchal de Calvi. Le levain, ici, c'est l'influence du sol, combinée avec l'influence atmosphérique et l'influence alimentaire.

Malgré les invasions successives de notre territoire par de nombreuses peuplades (on compte 17 invasions), les éléments étrangers [illegible] serve et perpétuera les qualités caractéristi[illegible] [illegible] voitures; en province, ils sont devenus marchands de vins de [illegible] [illegible]

[illegible] Nord. Chaque année, 200,000 Allemands s'expatrient pour aller coloniser ce pays nouveau. Est-ce à dire que la race germanique s'y conservera et y prédominera? De l'ensemble des hommes de toutes nationalités qui y affluent, il se formera par la suite des temps un peuple distinct, ayant des caractère spéciaux nullement en rapport avec les types générateurs, et qui se constituera selon le sol, la flore et la faune de la contrée.

En nous laissant entraîner à [illegible] d'exemples que nous croyons concluants, nous avons un peu retardé la démonstration, non pas de la supériorité d'intelligence de l'ensemble des habitants des villes capitales en général, et de Paris en particulier, sur l'ensemble des habitants des autres villes et des autres contrées, ce qui est hors de conteste, mais la démonstration de la raison de cette supériorité, raison qui défie tous les efforts tentés pour la décapitalisation de la Ville.

Axiome : « Pour qu'une réunion de citoyens (ville ou peuple) puisse être supérieure comme intelligence, il faut que le territoire qu'elle occupe soit insuffisant à la nourrir. »

La France en général et Paris en particulier doivent à cette cause, qui a l'air d'un paradoxe, une qualité immense : l'*universalité*. Non pas que le territoire français ne puisse nourrir tous ses habitants; non-seulement il pourrait nourrir [illegible] (étant donné qu'un hectare de terre cultivée suffit pour l'existence d'un homme), mais ses exportations de denrées alimentaires sont considérables, ce qui fait que l'on est obligé de combler le déficit par des approvisionnements exotiques. L'échange continuel qui se fait de denrées alimentaires entre les diverses contrées de la France met incessamment ses habitants en communion de sensations. Les produits de tous les pays du monde qui nous arrivent contribuent aussi dans une proportion quelconque, par leur absorption et les influences qui en résultent, à donner au Français un caractère d'universalité. Sans doute, la part que chaque comestible apporte dans notre organisme est minime; celle apportée par les boissons est fugitive; celle apportée par les parfums, les odeurs, les essences semble éphémère; mais de cet ensemble résulte un état physiologique généralisé, peu perceptible par individualité, mais très-sensible sur la masse.

Quant à ce qui a trait à Paris spécialement : le département de la Seine occupe juste assez de terrain pour nourrir les habitants des communes environnant la ville, dans toute la rigueur de l'acception agricole qui est qu'« il faut compter un hectare de sol par habitant dans les pays riches. » Donc, les 1,800,000 habitants de Paris sont bien forcés de tirer leur alimentation des contrées plus éloignées et moins peuplées. C'est là ce qui constitue précisément l'avantage de la capitale.

Tout arrive à Paris des points les plus divers et les plus éloignés du territoire français : vins, viandes, fruits, légumes, blés, poissons, volailles, gibiers, etc., apportent, condensées en eux, [illegible] Une foule de ruisseaux et de rivières, qui rejoignent la Marne et la Seine [illegible] de Paris, y apportent leurs aliments en bloc; les eaux de [illegible], d'Arcueil, [illegible] du puits de Grenelle, des sources du Nord y sont particulièrement mises à contribution. Les eaux [illegible] en un mot, y arrivent de tous les points du [illegible]

Du grand au petit, [illegible]

[illegible] sif, absolu de [illegible]

[illegible]

La supériorité de l'Angleterre, des États-Unis, de la France sur toutes les autres nations, la supériorité de Paris sur toutes les autres villes, n'ont pas d'autre cause que leurs relations extérieures.

Voilà pourquoi Paris est indécapitalisable.

...ersonnages remarquables nés à Paris.

ADMINISTRATEURS.

Le marquis Voyer d'Argenson, préfet des Deux-Nèthes sous le premier Empire.

Crosnier, administrateur de théâtres et député.

L.-M. Debelleyme, préfet de police sous la Restauration. François Delessert, de l'Institut, administrateur. Gabriel Delessert, administrateur. Delestre-Poirson, directeur de théâtre et vaudevilliste. Dormeuil, acteur et administrateur de théâtres. Duponchel, administrateur de théâtres.

Le comte de Lavalette, directeur général des postes pendant les Cent-Jours (fameux par son évasion due au dévouement de sa femme). Lenoir, lieutenant de police sous l'ancien régime.

Le baron Méchin, préfet des Landes, de la Roër, de l'Aisne, du Calvados, d'Ille-et-Vilaine, de l'Oise, etc.

Le comte de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts et sculpteur.

Léon Pillet, ancien administrateur de l'Opéra.

Aug. Romieu, préfet de la Dordogne et littérateur. Alphonse Royer, littérateur et administrateur de théâtres.

Louis Véron, administrateur de théâtres, écrivain et homme politique.

ANTIQUAIRES.

Le comte de Caylus. Le comte de Clarac. Le baron Coquebert de Montbret, antiquaire et bibliographe, de l'Institut.

Cl. Fauchet.

P.-Marie Gault de Saint-Germain. J.-P.-L. Girardin, chimiste.

Le marquis de Laborde, archéologue et voyageur. Philippe Lebas, antiquaire, littérateur et membre de l'Institut. Alex. Lenoir, créateur du musée de sculpture des Petits-Augustins. Victor Leroux de Lincy, bibliographe et antiquaire.

L.-Ch.-F. Petit-Radel.

Quatremère de Quincy, membre de l'Institut.

Le baron Antoine-Isaac Sylvestre de Sacy.

Le comte Lancelot-Théodore Turpin de Crissé, de l'Institut.

Vallet de Viriville, archéologue.

ARCHITECTES.

Victor Baltard, de l'Institut.

Chalgrin.

Debret, de l'Institut. Duban, de l'Institut. Duc, de l'Institut.

Charles Garnier, de l'Institut. Goulet.

Heurtier. Huyot, de l'Institut.

Labrouste, de l'Institut. Hipp. Lebas, de l'Institut. Achille Leclère, de l'Institut. Legrand.

Fr. Mansart.

Le Nôtre.

Patte. Cl. Perrault. Ant.-Fr. Peyre. Jos. Peyre.

Renard. Robert-Cotte.

Toussaint.

Vaudoyer, de l'Institut. Ch.-Fr. Viel. Viollet-le-Duc.

Ch. de Wailly.

ASTRONOMES.

J.-B. Biot, astronome, physicien, membre de l'Institut.

Cassini, de l'Académie des sciences. Le comte de Cassini, fils du savant de ce nom.

Delambre, de l'Académie des sciences.

Jeaurat.

La Condamine, de l'Académie des sciences. Laugier, astronome. P.-C. Lemonnier.

Pingré.

ARTISTES DRAMATIQUES.

Sophie Arnould, de l'Opéra.

Charles-Francisque Berton. Bouffé. Mademoiselle Bourgoin, actrice du Théâtre-Français. Mme Branchu, célèbre cantatrice de l'Opéra. Mirat, dit *Brunet*, célèbre acteur comique.

Caillot, de la Comédie-Italienne. C. Chevillet de Champmeslé, artiste et auteur dramatique. Charles Chaudesaigues, chanteur. Chollet, chanteur. Mme Cinti-Damoreau, cantatrice. Emilie Contat, actrice du Théâtre-Français. Louise Contat, actrice du Théâtre-Français. Mlle Chameroy, célèbre danseuse de l'Opéra.

Charles Deburau, mime. Mlle Pauline Déjazet. Mlle Desbrosses, de l'Opéra-Comique. Marie-Fr. Dumesnil, de la Comédie-Française. Gilbert Duprez, chanteur et compositeur

Félix, acteur. Firmin, du Théâtre-Français. Mme Fœdor-Mainvielle, célèbre cantatrice.

Mme Gavaudan, de l'Opéra-Comique. Grassot, célèbre acteur du Palais-Royal. Grandmesnil, acteur du Théâtre-Français, membre de l'Institut. Mlle Guimard, célèbre danseuse de l'Opéra.

Juillet, de l'Opéra-Comique.

Mlle La Chassaigne, de la Comédie-Française. Lekain, célèbre acteur tragique. Mlle Leverd, du Théâtre-Français.

Mme Malibran, célèbre cantatrice. Jean-Adolphe Menjaud. Michot, du Théâtre-Français. Mlle Mars, inimitable actrice du Théâtre-Français, dont elle a fait les délices pendant près de cinquante ans. Martin, célèbre acteur de l'Opéra-Comique, qui a conservé la réputation du plus habile chanteur qu'ait possédé ce théâtre. F.-René Molé, célèbre comédien.

Nourrit, célèbre chanteur de l'Opéra. Jean-Georges Noverre, chorégraphe.

Auguste Ponchard, chanteur. Potier, célèbre acteur comique. P.-L. Dubus, dit Préville, le plus grand acteur comique dont s'enorgueillisse la scène française.

Joseph Regnier, acteur.

Mme Saint-Aubin, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique. Saint-Prix, du Théâtre-Français.

Talma, célèbre tragédien, la gloire du Théâtre-Français.

Mme Ugalde, cantatrice.

Vestris, fameux danseur de l'Opéra. Mme Pauline Viardot, cantatrice. Mlle Volnais, du Théâtre-Français.

AUTEURS DRAMATIQUES.

Benjamin Antier. Anicet-Bourgeois. Ant.-Vinc. Arnault, de l'Institut.

P.-Yon Barré. Théodore Barrière. Léon Battu. Beaumarchais. Jules Barbier. Bouchardy. Brazier. Alexandre Brisebarre.

Carmontel, inventeur des petites pièces connues sous le nom de *Proverbes dramatiques*, mort de misère en 1806. La Chaussée. Coupart. Crébillon. Creuzé de Lesser.

Dancourt, auteur et acteur dramatique. Dennery, auteur dramatique. Desforges. J.-E. Despréaux. J.-B. Dubois. Dufresny. Alexandre Dumas fils, de l'Institut. Dupeuty. J.-X. Dupin. Duvert, vaudevilliste.

Ch.-Sim. Favart, acteur et auteur. Ch.-Nic.-Just. Favart. Paul Foucher, littérateur et auteur dramatique.

Gabriel, auteur dramatique. Gentil de Chavagnac. Goubaux, auteur dramatique. Guillemain.

Jodelle. Jouslin de La Salle.

Labiche, vaudevilliste. Ferdinand Langlé. Laujon, auteur et chansonnier, de l'Institut. Léon Laya, auteur dramatique. Pierre Lebrun, de l'Institut. L'abbé Léger, auteur et artiste dramatique. Legouvé, de l'Institut. Ernest Legouvé, de l'Institut, fils du précédent. Lemercier, de l'Institut.

Marivaux. Marsollier. Edouard Mazères. Mélesville. Louis-Sébastien Mercier, de l'Institut. Paul Meurice. Molière. Moncrif.

Jos. Pain. René Périn. Picard. Piis. Charles-Gaspard Poirson.

Regnard. Ant.-Fr. Rigaud. Rochon de Chabannes.

De Saint-Georges, auteur dramatique. Xavier Saintine, littérateur et auteur dramatique. Victorien Sardou. Scribe, de l'Institut. Sedaine.

Vanderburch. Varner. Vial.

BIBLIOGRAPHES ET BIBLIOPHILES.

Barbier. Beuchot. Le Bossu. Boulard. Brunet.

Guill. Debure. Guill.-Fr. Debure.

Fr.-Ign. Fournier. P.-Sim. Fournier.

Jacques Lelong.

Monmerqué, de l'Institut.

Gabriel Naudé. Nie de La Rochelle.

Renouard.

BOTANISTES.

Mlle Aglaé Adanson.

Bosc.

Adrien de Jussieu, de l'Institut.

Lemonnier. L'Héritier de Brutelle.

Mirbel, de l'Institut.

Thouin, de l'Institut.

CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES, ETC.

Le cardinal de La Luzerne, évêque de Langres.

Le diacre Pâris, sur le tombeau duquel eurent lieu les scènes extravagantes provoquées par les convulsionnaires.

De Quélen, archevêque de Paris.

L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe.

CHIMISTES.

Bouillon-Lagrange. Boussingault, de l'Institut.

Cadet de Gassicourt, chimiste et célèbre pharmacien. Cadet de Vaux.

Darcet, de l'Institut. Deyeux, chimiste et célèbre pharmacien.

Fourcroy, de l'Institut.

Lavoisier.

Payen, de l'Institut. Pelletier, auteur de la découverte de la quinine.

Stéphane Robinet, chimiste.

Sage, créateur du cabinet de minéralogie de l'Hôtel des monnaies de Paris.

COMPOSITEURS DE MUSIQUE.

Adolphe Adam.

Berton, de l'Institut.

Clérambault. Fr. de Coupigny, fécond auteur de romances.

Gounod.

Halévy, de l'Institut, l'auteur de la *Juive*. Hérold.

Labarre, compositeur de musique. J.-B. de Laborde. L.-Séb. Lebrun.

Pradher.

CONVENTIONNELS.

Aubry, membre du comité de Salut public.

A.-G. Camus, de l'Institut.

Adrien Duport, connu par son beau travail sur l'organisation judiciaire. Duhem.

Stanislas Fréron.

Hérault de Séchelles.

Legendre. Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier 1793. Louvet de Couvray.

Jacques Roux, ex-prêtre.

Le baron Quinette.

Tallien.

Le marquis de Villette.

COURTISANES CÉLÈBRES.

Ninon de L'Enclos, l'une des plus belles et des plus spirituelles femmes de son temps.

La marquise de Pompadour.

GRANDS CRIMINELS.

Cartouche, rompu vif en 1721.

Le garde du corps Pâris ; le duc de Praslin.

DIPLOMATES.

Le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, auteur du grand et magnifique ouvrage *Voyage en Grèce*. Chaumette-Desfossés, consul. Le marquis de Chauvelin, ambassadeur en Angleterre, membre du Tribunat, préfet et député.

Le baron Fain.

Le marquis de Gouy-d'Arsy.

Hennin, auteur du *Journal d'un voyage à Constantinople*.

César de La Luzerne.

Talleyrand.

ÉCONOMISTES.

Le marquis d'Audiffret, de l'Institut, économiste. Auffray.

Baudrillart, économiste et publiciste. Benoiston de Châteauneuf, de l'Institut.

Augustin Cochin, écrivain et ancien préfet de Seine-et-Oise.

Dupont de Nemours, de l'Institut.

Peuchet.

Le comte de Saint-Simon, l'un des plus hardis novateurs du XIXe siècle.

Villermé, de l'Institut.

Le baron de Watteville, économiste et administrateur.

GÉOGRAPHES.

D'Anville.

Barbié du Boccage.

Guill. Delisle. Jacques-Vincent Delacroix. Delamarche.

Herbin.

L'abbé de Lacroix.

Edme Mentelle.

Robert de Vaugondy.

GÉOLOGUES.

Auguste-Henri de Bonnard. Alexandre Brongniart, de l'Institut.

Victor Fournet.

Héron de Villefosse, de l'Institut.

GRAMMAIRIENS ET LEXICOGRAPHES.

Bescherelle. Boiste, auteur du *Dictionnaire universel de la langue française* qui porte son nom. Boniface, grammairien.

L'abbé Dangeau.

Lhomond. Littré, de l'Institut.

Patin, de l'Institut.

Louis-Marie Quicherat, philologue.

Eusèbe Salverte, savant polygraphe.

Alfred de Wailly, lexicographe.

GRAVEURS.

Basan. Samuel Bernard, peintre et graveur. Bervic.

Cochin.

Le baron Boucher Desnoyers, de l'Institut.

Henriquel-Dupont, graveur.

Charles Jacque, graveur et peintre.

Massard. Moreau jeune.

Bernard Picart. Nicolas Ponce.

Richomme, de l'Institut.

Tardieu, de l'Institut.

HELLÉNISTES.

Achaintre. Charles Alexandre.

Jules Barthélemy-Saint-Hilaire, de l'Institut. Boissonade, de l'Institut. Burnouf père, de l'Institut.

Gail.

Laporte du Theil, de l'Institut. Victor Leclerc, de l'Institut.

Jean-Baptiste Planche.

Vauvilliers.

HISTORIENS.

Ameilhon, de l'Institut. Anquetil. Arnauld d'Andilly. Artaud de Montor, de l'Institut.

Nicolas Bouillet, auteur de dictionnaires. Jacques Dubreul, historien de Paris. Germain Brice, auteur d'une *Description de Paris*.

Gilles Corrozet, premier historien de Paris. Crevier.

Alphonse Denis, historien et littérateur. Durozoir. Victor Duruy, historien et ancien ministre.

Pierre de L'Estoile, de l'Académie française.

Le Père Ch. Fabre. Félibien. L'abbé Fleury. Fréret.

Du Halde, historien et géographe.

Théophile Lavallée, historien. Le Beau. Menault.

Naudet, de l'Institut. De Norvins.

Auguste Poirson.

Rollin. Charles Romey, historien et littérateur.

Le comte Louis-Philippe de Ségur, de l'Institut. Sylvain-Maréchal.

Le président de Thou.

Louis Vitet.

INGÉNIEURS.

F.-J. Bralle.

Cauchy, de l'Institut.

Girard.

INVENTEURS.

Achille Collas.

JOURNALISTES ET PUBLICISTES.

Audouin.

Eugène Bareste. Emile Barrault. Jean-François Barrière. Bert, journaliste et littérateur. Bertin l'aîné, fondateur du *Journal des Débats*.

Cauchois-Lemaire. Godefroy Cavaignac. De Chaussard, secrétaire du comité de Salut public. Le vicomte de Cormenin, publiciste et pamphlétaire. Paul-Louis Courier, helléniste et pamphlétaire.

Delécluze, critique d'art. Alfred Delvau.

Esquiros, publiciste et homme politique.

Fiévée. Ferdinand Flocon, publiciste, ancien ministre.

Gaillardet, publiciste et dramaturge. Emile de Girardin. Eugène Guinot, journaliste, chroniqueur.

Jullien de Paris, fondateur de la *Revue encyclopédique*.

Le marquis de Lally-Tollendal, publiciste. Auguste Luchet.

Maton de la Varenne. Mely-Janin.

Alfred Nettement.

Prévost-Paradol.

L'abbé Eusèbe Renaudot. Henri Rochefort.

Schœlcher, publiciste et homme politique. Saint-Marc-Girardin, journaliste et littérateur, de l'Institut.

De Tocqueville, publiciste, de l'Institut.

LIBRAIRES.

Curmer, libraire et éditeur.

Furne, libraire-éditeur.

LITTÉRATEURS ET CRITIQUES.

Arnaud-Baculard. Aubert de Vitry. Auger, de l'Institut.

Louis-Amédée Bast. Etienne Béquet, littérateur et critique. Thalès Bernard.

Mme Campan, littérateur. L.-Ant. de Caraccioli. Cauchois-Lemaire. Poisson de la Chabeaussière. Le marquis Et.-Jean Chastellux. Le comte de Choiseul-Daillecourt, de l'Institut.

J.-B. Delrieu. Ferdinand Denis, auteur d'un ouvrage remarquable sur le Brésil, etc. Denne-Baron, littérateur et poëte. Jean-Marie Deschamps, littérateur et chansonnier. De la Dixmérie. Dupré de Saint-Maur. Jean-Jos. Dussault, publiciste et critique. Le baron Dutramblay, fabuliste. Charles Duvergier, littérateur et auteur dramatique.

Empis, de l'Institut.

Fayolle.

Le chanoine Gérard, écrivain moraliste. Gérard de Nerval, littérateur. Grimod de la Reynière, littérateur et gastronome.

Léon Halévy. La comtesse d'Hautpoul, l'une des femmes auteurs qui ont le plus marqué dans notre siècle par le nombre et la variété de leurs ouvrages. Le comte Houdetot, pair de France, de l'Institut. Charles et François-Victor Hugo.

Alphonse Karr.

Le comte Alex.-Louis-Jos. de Laborde. J. Lacombe. Paul Lacroix, dit le bibliophile Jacob. Jean-François de Laharpe, littérateur et critique. Marquise de Lambert, littérateur et moraliste. Le comte de Lauraguais, littérateur et philanthrope. Ch. Lenguet-Lefebvre de Saint-Marc. Loève-Veimars. Duc de Luynes, de l'Institut.

Charles Malo. Sautereau de Marsy. Simon-Pierre Ménard de Saint-Just. Mérimée, de l'Institut, littérateur, romancier et archéologue. Michelet, de l'Institut. A.-M.-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, littérateur. Le vicomte Charles-Gilb. de Morel-Vindé, littérateur et agronome.

J.-A. Naigeon. Joseph Naudet, de l'Institut. Le duc de Nivernais, de l'Académie française. J.-P. Niceron.

Patin, de l'Institut. Charles Pougens.

Charles Rabou. Horace Raisson. Mme Riccoboni, l'une des femmes auteurs les plus distinguées du XVIIIe siècle. Mme Roland, femme du ministre de ce nom, morte sur l'échafaud révolutionnaire le 8 novembre 1793.

Etienne-Pierre de Sénancour. Sylvestre de Sacy, de l'Institut. Mme de Staël-Holstein, auteur célèbre de *Corinne*, des *Considérations sur la Révolution française*, de *l'Allemagne*, etc.

Vigée. Villemain, de l'Institut, professeur de littérature et ministre de l'instruction publique. Villemain d'Abancourt. Vitet, de l'Institut. Villemarest.

MARÉCHAUX ET GÉNÉRAUX.

Augereau, maréchal de France.

Baraguay d'Hilliers, maréchal de France. Barbantane-Pujet, général. Le baron Etienne-Alexandre Bardin, lieutenant général. Beaufort de Thorigny, lieutenant général. Le prince Eugène Beauharnais. Boivin, général. Bourgevin-Violart, général.

Le comte Canclaux, général en chef. Comte de Castellane, maréchal de France. Catinat, maréchal de France. Eugène Cavaignac, général, chef du pouvoir exécutif en 1848. Chérin, général de division. Aug.-Marie-Franç. Colbert, général. Louis-Pierre-Alphonse Colbert, général. Le grand Condé.

Le baron A.-H.-M. Damas, lieutenant général. Fr.-Et. Damas, général. A.-H.-M. Picot de Dampierre, général en chef des armées de la République, mort au champ d'honneur le 6 mai 1793. Le baron Delaitre, général. A.-G.-M. Digeon, général de division. Le baron

A.-J.-H. Digeon, lieutenant général. Durosnel, lieutenant général.
Le duc L.-C. d'Estrées, maréchal de France. Le prince Eugène de Savoie.
Le comte Flahaut de la Billardière, lieutenant général. Forey, maréchal de France.
Le comte Grouchy, maréchal de France. Le comte Grundler, général.
Le baron d'Herville, général. Le comte d'Harvilly, général vendéen. Le comte d'Houdetot, lieutenant général.
Le comte de La Bédoyère, général, l'une des victimes des réactions de 1815, fusillé dans la plaine de Grenelle le 19 août 1815.
Le marquis de Lagrange, lieutenant général. Le baron Alexandre de Lameth, lieutenant général. Charles de Lameth, lieutenant général. Théodore de Lameth, général. Le baron de Lamothe, lieutenant général. Le comte de Langeron, lieutenant général au service de la Russie. Le comte Ch. Lefebvre-Desnouettes, lieutenant général. Le vicomte Aug.-Nic. Lenoir, général. Leroy de Saint-Arnaud, maréchal, un des ministres lors du coup d'Etat du 2 décembre. Le marquis de Letourneur, lieutenant général. Leval, lieutenant général.
Meusnier, général. Le marquis de Montesquiou-Fezensac, général en chef des armées de la République. Le comte de Montholon, général. Moustier, lieutenant général.
Le comte Partouneaux, lieutenant général. Le comte Randon de Pully, lieutenant général.
Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, maréchal de France. Rossignol, général des armées de la République, mort en exil en 1802.
Le comte de Saint-Morys. Santerre, général de division des armées de la République. Le vicomte J.-P. de Ségur, maréchal de camp avant la Révolution. Le comte de Genlis, marquis de Sillery, maréchal de camp, membre de la Convention nationale, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 30 octobre 1793.
Le baron Taupin, général. Le comte de Thiard, général.
Le marquis de Villette, lieutenant général.

MATHÉMATICIENS ET GÉOMÈTRES.

J. Lerond d'Alembert.
Alexis-Cl. Clairault. Condorcet.
Dionis du Séjour, de l'Académie de sciences.
Francœur, de l'Institut.
Sylvestre-François Lacroix, de l'Institut. Adrien-Marie Legendre, de l'Institut.
Mauduit, mathématicien et littérateur.
Le vicomte de Nieuport d'Hailly.
Poinsot, membre de l'Académie des siences.
Le baron Ant.-André-Louis Regnaud.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

C. Andral, de l'Institut. Le chevalier J.-Vict. Audoin.
Chomel, de l'Académie des sciences. Hippolyte Cloquet. Coquereau, médecin et naturaliste.
C. Fagon.
Hallé, de l'Institut. L.-A.-Prosp. Hérissant, médecin et bibliographe.
Lassus, de l'Institut. Stanislas Langier, chirurgien.
Morand, chirurgien.
Parent-Duchatelet, médecin et auteur d'ouvrages estimés sur l'hygiène publique. Pelletan, célèbre chirurgien. Louis Petit, célèbre chirurgien. P. Petit, médecin et poëte latin. Philippe Petit-Radel.
Jean-Pierre-Abel de Rémusat.
Raphaël-Bienvenu Sabatier, chirurgien. Ch.-Emm. Sédillot.
Tardieu, membre de l'Académie de médecine.

MINÉRALOGISTES.

Beudan, P. de Brochant de Villiers, de l'Institut.
Debonnard, de l'Institut.
J.-A.-H. Lucas.

MUSICIENS.

M. de La Barre, célèbre joueur de flûte. Boucher, violoniste.
Duport, violoncelliste.
Ch.-Philippe Lafond, violoniste. Lahoussaye, violoniste.
Tulou, flûtiste.

NATURALISTES.

Adolphe Brongniart, de l'Institut. Alexandre Brongniart, de l'Institut.
Ant.-Grég. Daubenton. Daudin. Deleuze. A.-G. Desmarets. Henri-Louis Duhamel. Huot.
Valenciennes. Comte de Verneuil, de l'Institut.

NAVIGATEURS.

Bougainville, chef d'escadre, célèbre navigateur.
L'amiral Duperrey, de l'Institut.
L'amiral d'Estaing.
Le comte de Gourdon, vice-amiral.
Le comte de Kersaint, capitaine de vaisseau.
Magon, contre-amiral.

NUMISMATES.

Millin, savant antiquaire. Théodore-Edme Mionnet.

ORATEURS ET HOMMES D'ÉTAT.

Emmanuel Arago.
Jules Bastide, publiciste et ancien ministre. Louis Bérard. Berryer. Eugène Bethmont.
Le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre sous la Restauration. Cousin, de l'Institut, ex-ministre de l'instruction publique.
Drouyn de Lhuys, ancien ministre. Le comte Duchâtel, de l'Institut, ministre de l'intérieur. Dupont de Bussac. Ferrand, l'un des plus exagérés réacteurs de 1814, ministre d'Etat et directeur général des postes sous la Restauration. Le comte de Feutrier, évêque de Beauvais, ministre des cultes sous la Restauration. Achille Fould, financier et homme d'Etat.
Goudchaux, financier et homme politique.
Comte Jaubert, de l'Institut, philologue et homme politique.
Ch. Fay de Latour-Maubourg, ministre de la guerre. Ledru-Rollin. Le cardinal Loménie de Brienne, successeur du contrôleur général des finances de Calonne.
L.-Ch. de Machault, garde des sceaux sous Louis XV. Le baron de Mackau, amiral, ministre de la marine. De Malesherbes, ministre d'Etat et dernier conseiller de Louis XVI; mort sur l'échafaud révolutionnaire le 22 avril 1794. Le comte Molé, de l'Institut, ex-ministre de la marine et des affaires étrangères. Matthieu-Jean-Félicité Laval, duc de Montmorency, ministre des affaires étrangères en 1821. Duc de Morny, ministre de l'intérieur lors du coup d'Etat du 2 décembre.
Le duc Pasquier, de l'Institut, ministre des affaires étrangères en 1822, chancelier de la Chambre des pairs. Le marquis de Pastoret, de l'Institut, chancelier de France sous la Restauration.
Le cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII. Roland de La Plâtrière, ministre de l'intérieur en 1792.
J. Turgot, contrôleur général des finances.
Abel-Fr. Villemain, l'un des professeurs les plus distingués du XIXe siècle, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ancien ministre de l'instruction publique.

ORIENTALISTES.

Anquetil-Duperron, de l'Institut.
Burnouf fils, de l'Institut.
Caussin de Perceval. Ant.-Léon Chezy, de l'Institut. Corancez, orientaliste et mathématicien.
Grangeret de Lagrange. Ch.-L.-Jos. de Guignes.
D'Herbelot. A.-F.-Jul. Herbin. Le Père Ch.-Fr. Houbigant.
Jourdain.
Marcel.
Pétis de La Croix.
Etienne Quatremère, de l'Académie des inscriptions.
Abel Rémusat, de l'Institut. Vicomte de Rougé.
Le baron Sylvestre de Sacy, de l'Institut. J.-Ant. Saint-Martin.

PEINTRES.

Victor Adam. Anastasi, peintre et lithographe.
Bellangé. Jean-Achille Benouville. N. Bertin. Blondel, de l'Institut. Boucher. Bon Boullongne. Louis Boullongne. Bouton.
Charlet, le plus populaire des dessinateurs. Chéry. Léon Cogniet. Colson. Jean-Baptiste-Camille Corot. Couder, de l'Institut. Ch.-Ant. Coypel. Noël Coypel.
David, chef de l'école française, député de Paris à la Convention nationale, mort en exil en 1825. Debucourt, peintre et graveur. Gabriel-Alexandre Decamps. Paul Delaroche, de l'Institut Deveria. Doyen. Alfred de Dreux. Drouais. Aristide Dumont, de l'Institut.
Ch. de La Fosse.
Garnerey. Chevalier, dit Paul Gavarni. Gros, de l'Institut. Th. Gudin. Louis Guérin.
Hersent, de l'Institut. L. de La Hire. Paul Huet.
Janet-Lange, peintre.
Largillière. Charles Lebrun. Mme Lebrun, célèbre peintre de portrait, l'une des femmes artistes qui ont joui de la célébrité la mieux méritée. Mme Haudebourg-Lescot, peintre d'histoire. Jean-François Lesueur.
Meynier. Michallon.
Picot, de l'Institut. Pils, de l'Institut. Ponce-Camus.
Raffet, peintre et dessinateur. J.-B. Regnault. Henri Regnault. Renou, peintre et littérateur. H. Robert. Robert-Fleury. Théodore Rousseau, peintre paysagiste. A.-Ch.-Horace, dit Carle Vernet, de l'Institut. Horace Vernet, de l'Institut. Fr.-André Vincent. Vouet.

PHILANTHROPES.

Appert, écrivain.
J.-Denis Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fondateur de l'hôpital qui porte son nom.
Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, de l'Institut.

PHILOSOPHES.

Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, philosophe, érudit et homme politique.
L'abbé Bautain, philosophe et théologien.
Charron.
Enfantin, philosophe, un des fondateurs du saint-simonisme.
Adolphe Garnier.
Cl.-Adr. Helvétius.
Pierre Leroux.
Le Père Nicolas Malebranche.
Le comte de Rémusat, de l'Institut, philosophe et homme politique.

PHYSICIENS.

G. Amontons, de l'Académie des sciences.
Léon Foucault.
Hassenfratz, de l'Institut, membre de la Commune révolutionnaire.
Ledru, plus connu sous le nom de Comus, prestidigitateur.
Ant. Libes.

POËTES ET CHANSONNIERS.

Alexandre, poëte du XIIe siècle.
Théodore de Banville. Auguste Barbier de l'Institut. Charles Baudelaire. P.-J. de Béranger, célèbre chansonnier. Boileau-Despreaux.
Chapelain, poëte du XIIe siècle. Nivelle de La Chaussée, de l'Académie française. René Alisau de Chazet, chansonnier. Ch. Collé, chansonnier. Coypeau d'Assouci, poëte burlesque.
Antony Deschamps. Mme Deshoulières, poëte. Cl.-Jos. Dorat. J.-A. Du Cerceau. Mme Dufresnoy, poëte, rivale de Bertin et digne émule de Parny. Dureau de La Malle, de l'Académie des inscriptions.
J.-L. Laya. Ecouchard Lebrun, de l'Institut. Pierre-Ant. Lebrun, de l'Institut.
Martial d'Auvergne, poëte du XVIe siècle. Alfred de Musset. Houdard de La Motte.
Parseval-Grandmaison, de l'Académie française.
Quinault, poëte lyrique.
Louis Racine. J.-B. Rousseau.
Jean-Baptiste de Santeuil, poëte latin. Paul Scarron, poëte burlesque et romancier. Mlle Anaïs Ségalas, poëte élégiaque.
T. Corbueil-Villon.

RÉGICIDES.

Jean Châtel, qui a tenté d'assassiner Henri IV.

ROMANCIERS.

Mme la comtesse de Bawr, romancière. E. Roger de Beauvoir. Comtesse de Brady.
Comtesse Dash, romancière. Ducray-Duminil.
Ernest Feydeau. De Foudras.
Mme Gacon-Dufour, romancière. Mme Sophie Gay, romancière. Mme Guénard, baronne de Méré, romancière. Th.-Sim. Gueullette.
Mme Keralio-Robert, romancière.
Mlle Marguerite de Lussan, romancière.
Henri Murger.
Maximilien Perrin.
Boniface Saintine. Georges Sand. Mme Simons-Candeille, romancière et auteur dramatique. Adèle Filleul-Souza, romancière.

SAVANTS.

Le Père Dom. Bouhours. Budé, érudit et diplomate.
Dacier. Jean Devienne. Vicomte Louis Dumoncel.
Gustave Flourens, publiciste, savant et révolutionnaire.
L'abbé Cl.-P. Gouget.
Dom Claude Lancelot. Letronne, de l'Académie des inscriptions. Lieble.
Magnier, de l'Institut. Le Maistre de Sacy. L'abbé Etienne Mignot, de l'Académie des inscriptions.
Etienne Pasquier.
Le Père Pasquier Quesnel, théologien.
Le baron Ch.-Ath. Walckenaer, de l'Académie des inscriptions.

SCULPTEURS.

Allegrain.
Jean-Jacques Barre, graveur en médailles. Antoine-Louis Barye.
Cartelier. Jules Cavelier, de l'Institut. Chaudet. Cortot, de l'Institut. Coustou.
Jean-Pierre Dantan, dit Dantan jeune. Antoine Desbœufs, sculpteur. Augustin Dumont, de l'Institut. Duret, de l'Institut.
Etex, statuaire.
Et.-Maur. Falconet. Frémiet. Froment-Meurice, célèbre orfèvre.
Gatteaux, de l'Institut, sculpteur et graveur en médailles. Jean Goujon.
Lecomte. Louis Lequesne.
Moitte.
Nanteuil, de l'Institut.
Oudine, sculpteur et graveur en médailles.
Pajou. Petitot, de l'Institut. Pigalle. Preault.
Ramey, de l'Institut. Romagnesi.

SOUVERAINS.

Charles VI. Charles VII.
Hortense de Beauharnais, reine de Hollande.
Louis-Philippe Ier d'Orléans, roi des Français.
Napoléon III.

TYPOGRAPHES.

Anisson-Duperron.
Gilles Beys.
François-Ambroise Didot, qui a commencé, dans l'art de la typographie, la célébrité des Didot. Pierre Didot l'aîné, fils de François-Ambroise Didot. Il conçut et exécuta le plan de la belle [illegible] de Virgile, *Horace*, *Racine*, *La Fontaine*, etc. Firmin Didot, deuxième fils de François-Ambroise, qui a fait faire de si grands progrès à l'art typographique et auquel on doit l'impression des *Lusiades*, de la *Henriade*, de *Salluste*, etc., etc. Ambroise-Firmin Didot, élégant traducteur de Thucydide, qui continue, avec son frère Hyacinthe Didot, d'illustrer la typographie française.
Charles Estienne, mort en 1564. Henri Estienne, mort en 1520. Henri Estienne, mort en 1598. Robert Estienne, mort en 1559.
Ch.-J. Panckoucke.

VÉTÉRINAIRES.

Huzard.
Lafosse.
Pierre-Isidore Vatel.

VOYAGEURS.

Francis Garnier, marin et voyageur.
Léon de Laborde, de l'Institut.
Gasp.-Th. Mollien.
Jean-Baptiste Tavernier.

Siéges de Paris.

Paris a eu à soutenir plusieurs siéges remarquables, sous les Romains, au moyen âge, et aux époques modernes et contemporaines; nous allons nous contenter de rappeler ici les plus intéressants.

— I. *Siége de Paris par Labiénus, lieutenant de César*. A l'époque où César faisait la conquête de la Gaule, la vieille Lutèce était déjà un point stratégique important, et Labiénus, lieutenant du conquérant, résolut de s'en emparer. Elle ne comprenait cependant alors que ce qu'on a depuis appelé la *Cité* ou l'*Ile du Palais*, et n'offrait qu'un amas de cabanes rustiques; mais sa position entre les deux bras d'un fleuve, les fortifications naturelles qui en rendaient l'approche difficile et dangereuse, la valeur de ses habitants, tout, en un mot, devait tenter le génie des Romains. Dès que la nouvelle de leur présence se fut répandue, les peuples voisins s'assemblèrent en armes sous le commandement de Camulogène, capitaine habile, rempli d'années, mais aussi d'expérience, et qui évita sagement toute occasion de combattre jusqu'à ce que ses troupes fussent aguerries. Sur la rive gauche de la Seine, au-dessus de Lutèce, s'étendait alors un vaste marais, dont les eaux s'écoulaient dans le fleuve; Camulogène s'en forma comme un rempart, que Labiénus essaya inutilement de forcer. Furieux de cet échec, il alla saccager Melun, dont les habitants s'étaient joints à ceux de Lutèce, y franchit la Seine, et, suivant la rive droite du fleuve, il se présenta de nouveau devant la future capitale de la France. Le général gaulois, recourant alors à un moyen extrême, incendia la ville, en fit rompre les ponts, et, toujours maître du marais, se fortifia sur l'autre rive en face des Romains. Labiénus, désespérant de joindre les Gaulois en forçant le passage, profita d'une nuit obscure pour faire descendre au-dessous de Lutèce cinquante gros bateaux chargés de troupes, qui abordèrent vers l'endroit où s'élève aujourd'hui le village d'Auteuil. Pour détourner l'attention de Camulogène, il fit faire à ses soldats de bruyantes démonstrations en amont de la ville, et les Gaulois, trompés par ce stratagème, ne comprirent les véritables intentions de l'ennemi que le lendemain matin, lorsqu'ils le virent s'avancer contre eux sur la même rive du fleuve. Il s'engagea alors un combat terrible dans la plaine où s'élèverent depuis les villages d'Issy et de Vaugirard; les Gaulois, animés par l'exemple de Camulogène, se défendirent avec la plus héroïque intrépidité; mais le vieux capitaine, toujours au plus fort de la mêlée, ne tarda pas à succomber; il rendit le dernier soupir au milieu d'une foule de soldats romains abattus par sa terrible épée. La victoire de Labiénus fut complète, et il put enfin pénétrer dans cette ville que le patriotisme de ses habitants avait transformée en un amas de ruines ([illegible] av. J.-C.).

— II. *Siége de Paris par les Normands*. Lorsque Clovis eut jeté dans les Gaules les fondements de cet empire qui subsiste encore aujourd'hui, il fit de Paris la capitale de ses États. Sous le règne de ce prince et de ses successeurs, Paris vit agrandir son enceinte, qui fut entourée de fortifications [illegible] les incursions des [illegible] vant y pénétrer que par deux ponts [illegible] l'un et l'autre par [illegible] à peu près sur [illegible] depuis le grand et le petit Châtelet. En 885, une armée de [illegible] Normands affamés de pillage et de butin se présenta devant Paris, après avoir fait déjà plusieurs tentatives inutiles pour s'en emparer. Leurs bateaux couvraient la Seine sur un développement de deux [illegible]. Brûlots, tours, cavaliers, machines de guerre de toute espèce, les barbares mirent tout en œuvre pour forcer l'entrée de la capitale. Ils donnèrent successivement six grands assauts, que les Parisiens repoussèrent vigoureusement, animés par l'exemple de leur comte Eudes, que ses grandes qualités élevèrent plus tard sur le trône de France. La défense fut héroïque. Là, dit Abbon, qui a célébré ce siége fameux dans un poëme enthousiaste, « là se firent remarquer beaucoup d'hommes courageux; au-dessus de tous, le prélat [illegible] le premier, [illegible] venait son neveu le [illegible] abbé Ebles; là, on [illegible] Robert, [illegible], Rageuaire, Herv[illegible], mais le plus noble de tous est Eudes, qui abattit autant de Danois

qu'il lança de javelots. » On voyait l'évêque Gozlin, le casque en tête, un carquois sur le dos, une hache à la ceinture, combattre sur la brèche auprès d'une croix qu'il avait plantée sur le rempart. Il trouva ainsi une mort glorieuse après avoir abattu une foule d'ennemis. Anschéric, qui lui succéda sur le siége épiscopal, ne se distingua pas moins par sa valeur et son patriotisme. Quant à Eble, l'intrépide neveu de Gozlin, il accomplit de véritables prodiges. Doué d'une force herculéenne, il répandait autour de lui la mort et l'épouvante. Dans un assaut, il se précipita sur la brèche, armé d'un immense javelot avec lequel il transperçait tous ceux qui s'offraient à ses coups : « Portez ceux-ci à la cuisine, disait-il à ses compagnons, ils sont tout embrochés. » Pendant ce temps-là, Eudes ravageait de son côté les rangs des barbares et défendait avec une invincible bravoure les tours qui protégeaient les ponts. « Les ennemis tâchent de couper le mur à l'aide de la sape, mais lui les inonde d'huile, de cire, de poix; mêlées ensemble, elles courent en torrents d'un feu liquide, dévorent, brûlent et enlèvent les cheveux de la tête des Danois, en tuent plusieurs et en forcent d'autres à chercher un secours dans les ondes du fleuve. Les nôtres alors s'écrient tout d'une voix : « Malheureux brûlés, courez vers les « flots de la Seine; tâchez qu'ils vous fassent » repousser une chevelure mieux peignée. » Une crue subite de la Seine ayant emporté une partie du Petit-Pont, douze hommes restèrent isolés dans la tour et tinrent tête un jour entier à l'armée barbare; ils furent enfin forcés et massacrés.

Après dix-huit mois d'un siége meurtrier, les barbares résolurent de tenter un dernier, un suprême effort. Au moment où les assiégés s'y attendaient le moins, ils se précipitèrent au pied des murailles et gagnèrent les créneaux. Tout semblait perdu, lorsqu'un soldat d'un courage extraordinaire, nommé Gerbaut, suivi de quelques hommes seulement, s'élança sur les assaillants, tua les premiers, renversa les autres dans le fossé avec leurs échelles et sauva la ville. C'est dans ces circonstances que Charles le Gros apparut enfin sur les hauteurs de Montmartre à la tête d'une nombreuse armée. Il aurait pu écraser les ennemis; mais il fut assez lâche pour acheter leur retraite à prix d'argent.

Nous ne parlerons pas ici des divers siéges qui eurent lieu sous Charles VI, à l'époque où la France était déchirée par les rivalités des Bourguignons et des Armagnacs; sous Charles VII, lorsque ce prince, après son couronnement à Reims, essaya inutilement de chasser les Anglais de sa capitale (1429); sous Louis XI, qui eut à défendre Paris contre les entreprises répétées des seigneurs ligués pour la guerre du Bien public; sous Henri III enfin, qui trouva la mort en assiégeant sa capitale, d'où il avait été chassé par ses sujets. Tous ces événements se perdent dans le courant de l'histoire et ne surnagent pas assez pour fixer l'attention et éveiller l'intérêt. Arrivons au siége de Paris par Henri IV, siége dont Voltaire, dans sa *Henriade*, a retracé si poétiquement les péripéties émouvantes.

— III. *Siége de Paris par Henri IV.* Henri IV, après ses victoires d'Arques et d'Ivry, et s'étant rendu maître des places avoisinantes qui formaient comme les magasins d'approvisionnement de Paris, vint mettre le siége devant la capitale à la tête d'une armée de 20,000 hommes seulement, qu'il divisa en dix corps afin de rendre l'investissement aussi complet que possible. Lui-même, placé dans l'abbaye de Montmartre, dirigea les opérations et commanda le feu. Vers minuit, une épouvantable canonnade retentit tout autour de Paris. « Il n'y a personne, dit Sully dans ses *Mémoires*, qui n'eût jugé que cette ville immense allait périr par le feu ou par une infinité de mines allumées dans ses entrailles; il n'y a peut être jamais eu de spectacle plus capable d'inspirer de l'horreur. D'épais tourbillons de fumée, au travers desquels perçaient par intervalles des étincelles ou de longues traînées de flamme, couvraient toute la surface de cette espèce de monde, qui, par la vicissitude des ombres et de la lumière, paraissait plongé dans de noires ténèbres ou enseveli dans une mer de feu. Le fracas de l'artillerie, le bruit des armes, les cris des combattants ajoutaient à cet objet tout ce qu'on peut imaginer d'effrayant, et l'horreur naturelle de la nuit le redoublait encore. Cette scène dura deux heures entières et finit par la réduction de tous les faubourgs, même de celui de Saint-Antoine, quoique par sa grande étendue on eût été obligé d'en former l'attaque de très-loin. »

Mais les succès du roi ne ralentirent point le courage des Parisiens, fanatisés par les ligueurs, par le cardinal Caetano, légat du pape, et par l'ambassadeur espagnol. Les chefs de la Ligue, pour entretenir le feu de cette fureur aveugle, firent jouer les mêmes ressorts que l'année précédente, c'est-à-dire l'excommunication du roi et les prédications furibondes, auxquelles on ajouta la publication d'un arrêt rendu par la Sorbonne le 7 mai de cette même année 1590, arrêt décidant que, lors même que le roi Charles X viendrait à mourir ou à céder son droit à Henri de Bourbon durant son injuste détention, et que Henri de Bourbon obtiendrait son absolution du saint-siége, les Français seraient tenus en conscience de l'empêcher de parvenir au gouvernement du royaume, « pour le danger évident de feintise et perfidie. Ceux qui assistent ledit Henri de Bourbon sont en état permanent de péché mortel; ceux qui lui résistent jusqu'à la mort peuvent espérer la palme du martyre. »

Pour exciter le peuple de plus en plus, on forma un régiment ecclésiastique composé de 1,300 prêtres, moines ou écoliers; cette milice d'un nouveau genre parut sur le pont Notre-Dame en ordre de bataille et fit une revue générale qui, sous le nom de *Procession de la Ligue*, restera couverte d'un immortel ridicule dans l'histoire. « Guillaume Rose, évêque de Senlis, marchait en tête comme le colonel de ce bizarre régiment; le curé de Saint-Côme, Hamilton, était son sergent de bataille. Après venaient le prieur des chartreux et ses religieux, le prieur des feuillants et les siens, les quatre ordres mendiants (jacobins, cordeliers, carmes et augustins), les capucins, les minimes, entremêlés d'écoliers de l'Université; tous avec la robe retroussée, le capuchon rabattu, la pertuisane ou l'arquebuse sur l'épaule; beaucoup portaient des casques et des corselets; des crucifix leur servaient d'enseignes; leur grand étendard était une bannière à l'image de la Vierge. L'église militante défila quatre par quatre devant le légat, en chantant des hymnes entrecoupées de salves de mousqueterie, et Caetano salua ces pieux guerriers du titre de « vrais Macchabées. » Un accident troubla la cérémonie; un des nouveaux soldats, ignorant que son arquebuse fût chargée à balle, tua roide l'aumônier du légat. « Celui-ci s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple criait que cet aumônier avait été fortuné d'être tué dans une si sainte action. » (Henri Martin.)

Ces momeries grotesques avaient cependant leur côté redoutable : elles entretenaient au cœur de la population parisienne une haine farouche contre Henri IV. De plus, elle se croyait invincible sous les ordres du duc de Nemours, général habile, courageux, actif, que le duc de Mayenne, son frère, avait laissé dans Paris tandis qu'il était allé chercher des secours et des renforts. En outre, les Parisiens étaient parfaitement secondés dans leur résistance par 3,000 à 4,000 hommes de bonnes troupes et par plusieurs seigneurs remplis de bravoure. Tous les jours ils exécutaient des sorties et engageaient des escarmouches avec l'armée royale. Dans une de ces circonstances, le chevalier d'Aumale, de la maison de Lorraine, chassa les avant-postes royalistes de l'abbaye Saint-Antoine, et les ligueurs ne se firent aucun scrupule de piller l'église du couvent, respectée par les « fauteurs d'hérésies. »

Mais, malgré tous leurs efforts, les Parisiens voyaient s'avancer chaque jour de plus en plus un ennemi bien autrement redoutable que les soldats du Béarnais, ennemi insaisissable et qui, lui, vous étreint par tout le corps : la famine. Ce fléau commençait à faire dans Paris d'épouvantables ravages. On fit alors un recensement général de la population et des vivres, on obligea les riches à céder une partie de leurs provisions, on voulut même faire sortir de la ville les étrangers et les mendiants; enfin on s'enhardit jusqu'à soumettre les maisons religieuses à la visite commune et naturellement on y trouva des approvisionnements abondants, même dans les communautés qui faisaient profession de vivre d'aumônes. Les supérieurs des couvents ne se soumirent que de fort mauvaise grâce à ces visites. Le recteur du collége des jésuites, ayant voulu s'en faire exempter, s'attira cette rude réponse du prévôt des marchands : « Monsieur le recteur, votre prière n'est ni civile ni chrétienne; votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre? » Mais toutes ces provisions furent bientôt épuisées, et le spectre de la famine se dressa plus menaçant que jamais. « Les larges aumônes de l'ambassadeur espagnol, du légat, des princes, s'engloutissaient comme une goutte d'eau dans cet océan de misères. Toute céréale et toute chair avaient disparu des marchés : les légumes et les herbes des jardins et des faubourgs atteignirent à leur tour des prix exorbitants; des milliers d'ombres hâves et pâlissantes se traînaient le long des murailles pour arracher l'herbe d'entre les pavés, chercher dans les ruisseaux les débris les plus immondes ou tendre des piéges dans les carrefours aux rares animaux qui avaient échappé à la proscription. On voyait des misérables enfler et mourir au coin des rues après s'être repus de plantes vénéneuses, d'autres tomber d'inanition et ne plus se relever. On vit un homme et un chien, également affamés tous les deux, lutter avec acharnement à qui dévorerait l'autre! Ce fut l'homme qui succomba; mais on ne laissa pas au chien le temps de profiter de sa victoire... Il y eut des familles qui ne vécurent que de suif et de vieux oing pendant des semaines entières. Il y eut des misères plus inouïes encore et des aliments bien plus monstrueux. Après avoir sucé les vieux cuirs desséchés, dévoré les rats et les souris, des malheureux pilèrent des ardoises qu'ils avaient délayées dans l'eau; d'autres allèrent demander aux restes des morts une horrible nourriture et broyer les ossements humains des charniers pour les réduire en farine; c'était l'ambassadeur espagnol Mendoça qui en avait suggéré l'idée; l'inspiration était digne de Philippe II. Tous ceux qui goûtèrent de ces mets sans nom moururent. Les rues étaient pleines de cadavres, sur lesquels on voyait avec épouvante ramper les couleuvres et les crapauds qui pullulaient dans les maisons abandonnées. La misère courbait sous son niveau les plus hautes têtes : les chefs de la Ligue avaient à peine le strict nécessaire pour eux et leurs soldats; leurs serviteurs manquaient de tout; une chambrière de Mme de Montpensier mourut de langueur et de besoin; le prévôt des marchands ne put trouver dans toute la ville une cervelle de chien pour en faire un bouillon à un de ses parents malade; Mme de Montpensier refusa de céder, à quelque prix que ce fût, un petit chien qu'elle gardait, disait-elle, comme dernière ressource pour sa propre vie, et le parent du prévôt mourut faute de secours. On raconta quelque chose de plus terrible : une dame, « riche de « 30,000 écus, » fit saler par sa servante et essaya de manger ses deux petits enfants, morts de faim : elle expira elle-même avant d'avoir achevé cet effroyable aliment. » (Henri Martin.)

Les chefs de la Ligue, pour apaiser le peuple qui ne cessait de crier : *du pain ou la paix!* chargèrent enfin l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon, Gondi et d'Espinac, d'aller faire des propositions au roi. Henri écouta gracieusement les deux prélats, mais il ne leur cacha pas ce qu'il pensait de leur criminelle obstination. « Je ne suis point dissimulé, leur dit-il, je dis rondement et sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix générale; je la veux, je la désire, afin de pouvoir élargir les limites de ce royaume. Pour une bataille, je donnerois un doigt; pour la paix générale, deux. J'aime ma ville de Paris; c'est une fille aînée, j'en suis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grâces, plus de miséricorde qu'elle ne m'en demande; mais je veux qu'elle m'en sache gré et à ma clémence, non pas au duc de Mayenne ni au roi d'Espagne. Ce que vous demandez, de différer la capitulation et la reddition de Paris jusqu'à une paix universelle, qui ne peut être qu'après plusieurs allées et venues, c'est chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est déjà mort tant de personnes de faim que, si elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui seroit une étrange pitié. Je suis le père de mon peuple; je ressemble à cette vraie mère de Salomon; j'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir ruiné et dissipé après la mort de tant de Parisiens... Vous, monsieur le cardinal, en devez avoir pitié; ce sont vos ouailles... Je ne suis pas bon théologien, mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple, qu'il vous a recommandé... Et comment voulez-vous espérer de me convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas du salut et de la vie de vos ouailles? C'est me donner une pauvre preuve de votre sainteté; j'en serois trop mal édifié. » Henri exigea alors que la ville ouvrît ses portes dans huit jours si elle n'était secourue par Mayenne ou si la paix n'était conclue dans ce délai; mais les prélats répondirent qu'ils n'avaient pas des pouvoirs suffisants pour traiter à de telles conditions, et la négociation fut rompue.

Cependant Paris était réduit aux dernières extrémités; des conspirations, des émeutes éclatèrent et furent étouffées par le duc de Nemours; nul doute que, s'il l'eût voulu, Henri n'eût emporté la capitale l'épée à la main. Ses soldats demandaient l'assaut à grands cris : il résista à toutes ces instances. « Il ne put soutenir l'idée, dit encore Sully, de voir cette ville, dont la Providence lui destinoit l'empire, devenir un vaste cimetière. Il donna les mains secrètement à tout ce qu'il crut pouvoir la soulager et ferma les yeux sur tous les secours de vivres que ses officiers et soldats y faisoient entrer fréquemment, soit par compassion pour des parents et des amis, soit en vue de faire acheter ce secours bien cher aux bourgeois. » Le duc de Nemours ayant expulsé une foule de bouches inutiles, le conseil du roi voulait qu'on leur refusât le passage; Henri ordonna de les laisser sortir. Il espérait sans doute, par cette magnanimité, gagner enfin le cœur des Parisiens : il se trompa; on jouit de ses bienfaits sans cesser de le regarder comme l'auteur des maux publics, et il manqua l'occasion de s'emparer de la capitale pour avoir voulu trop la ménager. C'était là un noble motif; mais ces sentiments d'humanité donnèrent le temps au duc de Parme et à Mayenne d'accourir enfin avec une armée, dans les derniers jours du mois d'août (1590), et Henri dut lever le siége pour faire face à ces nouveaux ennemis.

— IV. *Bataille et première capitulation de Paris.* A l'article CAMPAGNE DE FRANCE (1814), on a vu que Napoléon, après ses belles opérations entre la Seine et la Marne, s'était décidé à marcher vers la Lorraine, dans l'espérance d'entraîner les alliés à sa suite et d'arrêter ainsi leur marche sur Paris. On sait aussi que ses prévisions ne se réalisèrent point, et que les coalisés, après mûre délibération, dirigèrent la plus grande partie de leurs forces vers la capitale (25 mars). Après avoir battu à Fère-Champenoise et à La Ferté-Gaucher les faibles corps de Marmont et de Mortier, qui firent la plus belle défense, ils commencèrent, le 29, vers trois heures du soir, à déployer leurs colonnes dans les environs de la grande cité, objet de leur vieille haine, et d'où était parti, vingt-quatre ans auparavant, le signal de la guerre des peuples contre les rois.

Avant de partir pour cette campagne, Napoléon avait nommé l'impératrice régente, en plaçant à côté d'elle un conseil, et en désignant, en outre, son frère Joseph comme lieutenant général. En réalité, c'est à peu près comme s'il n'y avait pas eu de gouvernement, car ceux qui le composaient étaient ou incapables ou démoralisés, sans parler de ceux qui, comme Talleyrand, négociaient déjà ou méditaient leur trahison. A la première nouvelle de la retraite de Marmont et de Mortier, Joseph se hâta de convoquer le conseil et mit en délibération le départ de l'impératrice et du roi de Rome en cas d'attaque de Paris par les alliés. Ce départ, cette fuite, dont il était aisé de prévoir l'effet désastreux sur la population, fut d'abord repoussé par la majorité, mais résolu ensuite, quand Joseph eut produit des dépêches de l'empereur qui prescrivaient cette solution. Ceci se passait le 28 mars au soir. Il semble évident que Napoléon eût entendu que ses ordres à ce sujet ne fussent exécutés qu'à la dernière extrémité, quand tout espoir de sauver Paris serait perdu. Précipiter cette grave mesure, la prendre avant même que l'ennemi fût arrivé, c'était semer le découragement, énerver la défense, laisser le champ libre aux défections. Et en effet, cette hâte pusillanime eut des suites funestes et contribua, dans une certaine mesure, à la chute de la dynastie impériale.

Dans la journée du 29, un immense cortége de voitures de la cour, escorté par 1,200 soldats de la vieille garde, s'écoula vers Chartres, emportant l'impératrice, le roi de Rome, les grands dignitaires, l'aristocratie du règne, etc. Marie-Louise s'était munie d'un viatique que les princes fugitifs oublient rarement : elle emportait dans ses bagages les diamants de la couronne et dix-huit millions.

Paris était agité, inquiet, mécontent; on regardait ce départ comme une véritable désertion; mais le dur régime impérial avait tellement brisé les caractères et façonné la nation à l'obéissance passive, que l'opinion publique n'osait pour ainsi dire point se manifester. Contraste douloureux et choquant! Tandis que le monde officiel et les riches fuyaient par les barrières du sud, emportant leurs trésors, les campagnards des environs de la capitale, fuyant devant l'invasion, se précipitaient dans Paris par les barrières du nord, avec leurs meubles, leurs denrées et leurs bestiaux; un fait incroyable, c'est qu'en un pareil moment on ne dispensa pas même ces pauvres fugitifs des droits d'octroi, et beaucoup étaient obligés de vendre à vil prix une portion de ce qu'ils apportaient pour acquitter le droit d'abriter le reste dans la capitale! Ces malheureux allaient camper sur les boulevards et sur les places publiques.

Le problème de la défense était aussi simple que facile à exécuter : il s'agissait de soulever et d'armer la population et de prolonger la défense pendant deux ou trois jours pour laisser à Napoléon le temps de revenir sur ses pas et de manœuvrer sur les derrières de l'ennemi. Joseph et le ministre de la guerre Clarke, restés à la tête du gouvernement, n'avaient ni l'un ni l'autre assez d'énergie et de capacité pour faire face à la situation. Le brave général Hullin, l'ancien vainqueur de la Bastille, alors commandant de Paris, n'était plus qu'une pure machine militaire. Savary, ministre de la police, ne manquait pas de courage et de décision, mais il eût craint d'engager sa responsabilité en les employant. Ce jour du 29, au moment où on pouvait entendre déjà au loin le canon ennemi, il jouait tranquillement au billard dans son hôtel avec le conseiller d'Etat comte Réal. Un tiers survint et parla de l'arrivée des alliés. Réal, ancien révolutionnaire de la Commune, sentit un moment se réveiller l'âme de 1792 sous les broderies de sa livrée; il conseilla à Savary de faire dépaver les rues et d'organiser la grande défense populaire. « Jamais! s'écria le duc de Rovigo; ce serait là un moyen révolutionnaire. Que dirait l'empereur? »

Voilà quels étaient les scrupules des hauts fonctionnaires impériaux dans cette minute suprême! C'est du Bas-Empire pur. En les dressant à l'obéissance servile, Napoléon avait éteint en eux tout esprit d'initiative. Ils auraient montré de la résolution s'ils en avaient reçu l'ordre précis, on n'en saurait douter; mais, en l'absence du maître, ils semblaient n'être plus que des mécaniques administratives privées de leur moteur.

On a fait la part trop grande à la trahison dans ces événements funestes : l'imprévoyance, l'incapacité, l'irrésolution, le manque de fermeté des chefs du gouvernement doivent être considérés comme ayant été des causes plus actives de dissolution.

On n'était cependant pas complétement dépourvu de moyens de défense : Vincennes contenait 200 bouches à feu et des munitions immenses; un nombre à peu près égal de pièces se trouvaient à l'École militaire, au Dépôt central et ailleurs. On pouvait disposer de 20,000 fusils neufs, et rien n'empêchait de mettre en réquisition tous les fusils de chasse, ainsi que les chevaux pour transporter l'ar-

tillerie. La population, lasse du régime impérial, irritée du départ de Marie-Louise et ne comprenant rien encore à l'éloignement de Napoléon, était cependant pleine d'ardeur et aurait fourni plus de 60,000 volontaires. L'armée régulière, en comprenant les corps de Marmont et de Mortier, refoulés sur Paris, n'offrait qu'un total d'environ 25,000 hommes; mais on pouvait augmenter ce chiffre de près de 20,000 hommes, en rappelant les conscrits, soldats de dépôt, cavaliers démontés, gardes d'honneur, etc., cantonnés autour de la capitale et qui tous demandaient à marcher, et en acceptant les services de 2,000 officiers sans emploi qui vinrent offrir inutilement leurs bras au ministre de la guerre. Rien de tout cela ne fut fait. Au lieu de couvrir d'artillerie le demi-cercle de hauteurs qui s'étend de Vincennes à Passy, de barricader les faubourgs, d'armer le peuple et la garde nationale, de distribuer des troupes autour des points les plus menacés, on se borna à traîner quelques canons à Montmartre, aux buttes Chaumont, à Charonne, et à dresser quelques palissades en avant des barrières. La garde nationale, réorganisée récemment, ne se composait que de 12,000 hommes; et encore, par suite des méfiances de Napoléon, 3,000 à peine avaient des fusils; le reste était armé de piques que les mairies ne leur délivraient même qu'après un dépôt préalable de dix et de vingt francs. Le brave Moncey, qui commandait la garde nationale, put cependant, à force d'instances, obtenir au dernier moment 3,000 nouveaux fusils. Mais les ouvriers et une foule d'anciens soldats, malgré leurs réclamations énergiques, ne parvinrent pas à obtenir des armes, tant les fonctionnaires connaissaient les opinions arrêtées de l'empereur à ce sujet.

Après le départ de l'impératrice, Joseph avait lancé une proclamation dans laquelle il annonçait aux Parisiens qu'une *colonne ennemie* s'avançait sur Paris, mais que l'empereur la suivait de près, à la tête d'une armée victorieuse. Ces fables officielles avaient pour but, sans doute, d'encourager les citoyens à la résistance en leur persuadant qu'ils seraient rapidement secourus; mais l'ex-roi d'Espagne n'indiquait d'ailleurs aucun moyen d'organiser cette résistance. « Armons-nous, » disait-il. Mais où et comment? Dans le moment même, le ministre de la guerre refusait des armes et des munitions à la garde nationale! « Je reste avec vous, » disait encore Joseph; et cependant, à cette heure, il faisait préparer ses équipages pour suivre l'impératrice sur la route de Blois.

Arrivés dans la soirée du 29, Marmont et Mortier eurent tout juste le temps de voir un moment le ministre de la guerre et d'en recevoir les ordres, combinés avec le lieutenant général, et qui leur assignaient vaguement comme terrain de combat le pourtour de Paris. Chose notable, c'était une défaite et le hasard qui avaient rejeté les deux maréchaux sur la capitale; s'ils n'avaient pas été battus à La Fère-Champenoise, s'ils avaient pu rejoindre l'empereur, comme ils en avaient reçu l'ordre et comme ils avaient tenté de le faire, Paris n'aurait pas même eu cette poignée de défenseurs, et, comme les chefs du gouvernement n'avaient rien organisé, l'entrée de la ville n'eût pas même été disputée aux alliés! En outre, telle était la confusion, tels étaient surtout l'impéritie et l'effarement des membres du gouvernement, qu'en arrivant sur le terrain, après tant de marches et de combats, ces braves troupes ne trouvèrent ni rations ni secours d'aucune espèce, bien que les magasins regorgeassent de vivres et d'effets. Les forces actives des deux maréchaux s'élevaient à 22,000 hommes; en arrière d'eux, les 6,000 gardes nationaux de Moncey, quelques centaines de vétérans, de jeunes gens des écoles et d'ouvriers portaient à environ 30,000 le nombre des défenseurs de la capitale, attaquée par 200,000 ennemis. Il faut remarquer, en outre, que ces forces insignifiantes étaient divisées en plusieurs commandements distincts.

Livrer une bataille devant Paris dans une telle situation était une véritable ineptie, car il n'était que trop certain qu'elle était perdue d'avance et que les ennemis n'auraient plus qu'à entrer à la suite des vaincus. Ce qu'il eût fallu, les hommes spéciaux l'ont dit mille fois, c'eût été de tirer parti de toutes les ressources de Paris, de se fortifier dans les positions qu'offrait la nature du terrain et de s'y défendre le plus longtemps possible en attendant l'arrivée de l'empereur.

Quoi qu'il en soit, les maréchaux se mirent en devoir d'exécuter le plan des lieutenants de l'empereur, si tant est que ce fût un plan. Le 30, à trois heures du matin, Marmont se mit en marche, enleva, après un combat fort vif, les hauteurs de Romainville, déjà occupées, et s'y maintint longtemps, malgré les plus furieuses attaques; il distribua ensuite les divisions sous ses ordres jusque vers Charonne et Vincennes, pendant que Mortier s'établissait dans la plaine Saint-Denis, à La Villette et à La Chapelle. Le combat se continua partout à la fois, soutenu par les nôtres, malgré l'énorme disproportion des forces, avec un héroïsme qui frappait les alliés de stupeur.

Vers midi, les Français placés sur les hauteurs purent apercevoir au loin, dans la plaine, des masses noires et profondes qui s'avançaient en trois colonnes sur Aubervilliers et Clichy, sur Pantin et sur Romainville : c'étaient les 100,000 hommes de Blücher qui n'avaient pas encore donné.

A cette heure même, dans un pavillon de la butte Montmartre, Joseph tenait conseil avec son frère Jérôme et le duc de Feltre; de cet observatoire commode et sûr (Montmartre ne fut attaqué que le soir), il suivait les péripéties de la lutte, assistant en simple spectateur à la chute de Paris et du trône impérial, uniquement préoccupé du soin de sa sûreté personnelle, les faits et sa conduite autorisent à le dire. Quand le frère de l'empereur jugea que la partie était perdue, lui qui n'avait absolument rien fait non pour la gagner, mais simplement pour la disputer quelques heures de plus, il quitta précipitamment son pavillon et, abandonnant à tous les hasards de la lutte le gouvernement, Paris et ses héroïques défenseurs, il s'enfuit au galop, par les boulevards extérieurs, dans la direction de Versailles, accompagné de Clarke et de Jérôme, et laissant pour toute instruction aux deux maréchaux l'autorisation de traiter avec l'ennemi pour la reddition de Paris. Il était à peine parti, qu'un aide de camp de l'empereur, le général Dejean, arrivait à franc étrier apporter la nouvelle du retour de Napoléon et l'ordre *de tenir jusque-là*. Il atteignit Joseph dans le bois de Boulogne. « Il est trop tard, répondit celui-ci; allez trouver les maréchaux. » Et il enfonça de nouveau ses éperons dans le ventre de son cheval.

Marmont et Mortier, malgré l'autorisation du lieutenant impérial, continuèrent le combat, qui fut plus sanglant encore et plus acharné dans les quelques heures suivantes. De la plaine Saint-Denis à la barrière du Trône, l'action était engagée; les alliés avaient déjà perdu 10,000 hommes, et nous 5,000 à 6,000 seulement; 24,000 Français tenaient tête à 180,000 ennemis. Les jeunes gens des écoles, les gardes nationaux et les hommes du peuple qui avaient pu s'armer combattaient avec le même héroïsme que les troupes réglées. L'avenue de Vincennes, la barrière de Clichy, les buttes Chaumont, le plateau de Belleville, les prés Saint-Gervais, Pantin, etc., furent le théâtre des actions les plus glorieuses. Coupé de l'enceinte de Paris, Marmont, qui n'avait pas cessé de se maintenir à Belleville, réunit ce qui lui reste d'hommes, culbute les grenadiers russes qui barraient la Grande-Rue, ferme la barrière sur eux et rétablit la défense au mur d'octroi.

Mortier, de son côté, combattait vaillamment entre La Villette et La Chapelle. Mais bientôt de nouvelles masses ennemies débordent de tous côtés, et l'illustre maréchal est également obligé de se replier sur les barrières. Montmartre, que l'ennemi avait longtemps hésité à attaquer, le croyant fortifié, est enfin occupé sans coup férir et couvert de batteries, ainsi que les hauteurs environnantes. La faible barrière du mur d'octroi ne pouvait arrêter l'ennemi.

Il était donc temps d'épargner à Paris un désastre inutile. Marmont, ne voyant plus d'autre ressource, songea alors à user des pouvoirs conférés par Joseph aux deux maréchaux. Il envoya successivement plusieurs officiers pour proposer au prince de Schwarzenberg une suspension d'armes. Dans le même moment, le général Dejean était parvenu à rejoindre Mortier, et, après avoir jugé la situation, l'autorisa à la même démarche. La suspension d'armes fut consentie et, après divers pourparlers, un rendez-vous fut assigné à La Villette pour en arrêter les termes. La conférence se tint dans un petit cabaret ayant pour enseigne : *Au Petit jardinet*. Les maréchaux, Nesselrode et autres plénipotentiaires des souverains signèrent un armistice, et il fut convenu qu'une nouvelle conférence aurait lieu dans la soirée pour régler les détails de l'évacuation des troupes, car les maréchaux n'avaient aucune qualité pour traiter de la capitulation.

Le soir, rentré dans Paris, noir de poudre, les vêtements en lambeaux, harassé de ses glorieux combats, Marmont fut assailli par une foule de personnages importants, banquiers, négociants, fonctionnaires, et jusqu'à Talleyrand, qui le prièrent de s'entremettre pour obtenir que Paris fût honorablement traité. Il n'y avait plus de gouvernement, personne qui pût traiter avec autorité; Marmont céda et consentit à prendre la responsabilité d'un acte que de toute part on lui signalait comme l'unique moyen de sauver Paris. A minuit, les officiers choisis par les maréchaux partirent, accompagnés des deux préfets, de membres du conseil municipal et d'officiers de la garde nationale, pour aller négocier définitivement la reddition de Paris. Dans cette nuit même, Napoléon, ramené sur Paris par le cri de son armée, qui le força en quelque sorte d'abandonner son plan de diversion vers la frontière, accourait vers la capitale, quand il rencontra à Fromenteau le général Belliard, qui se rendait à Fontainebleau pour y préparer le casernement des troupes de Paris. En quelques minutes d'entretien, il apprit tout : les fautes et les lâchetés commises, la belle défense de Paris, la capitulation, la fuite de sa femme et de son frère. Irrité, foudroyé, mais indomptable, il s'emporte, il veut marcher sur Paris pour *écraser* l'ennemi; mais il est seul, il a devancé son armée, et, dans son impuissance, il finit par se décider à attendre qu'il ait de nouveau concentré quelques troupes pour tenter une entreprise désespérée. Il envoya Caulaincourt à Paris pour s'informer de la situation exacte des choses, et il alla s'établir à Fontainebleau pour y méditer son attaque et y rassembler successivement les débris d'armée qui lui restaient.

Dans cette nuit funeste fut signée la capitulation qui donnait Paris aux alliés. En voici le texte :

« L'armistice de quatre heures, dont on est convenu pour traiter des conditions de l'occupation de la ville de Paris et de la retraite des corps qui s'y trouvent, ayant conduit à un arrangement à cet égard, les soussignés, dûment autorisés par les commandants respectifs des forces opposées, ont arrêté et signé les articles suivants :

» Article 1er. Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse évacueront la ville de Paris le 31 mars, à sept heures du matin.

» Art. 2. Ils emmèneront avec eux l'attirail de leur corps d'armée.

» Art. 3. Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de la ville, c'est-à-dire le 31 mars, à neuf heures du matin.

» Art. 4. Tous les arsenaux, ateliers, établissements et magasins militaires seront laissés dans le même état où ils se trouvaient avant qu'il fût question de la présente capitulation.

» Art. 5. La garde nationale ou urbaine est totalement séparée des troupes de ligne; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon les dispositions des cours alliées.

» Art. 6. Le corps de la gendarmerie municipale partagera entièrement le sort de la garde nationale.

» Art. 7. Les blessés et maraudeurs restés après sept heures à Paris seront prisonniers de guerre.

» Art. 8. La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées.

» Fait à Paris le 31 mars 1814, à deux heures du matin.

» *Signé :* Le colonel ORLOFF, aide de camp de S. M. l'empereur de toutes les Russies;

» Le colonel comte PARR, aide de camp de S. A. le maréchal prince de Schwarzenberg;

» Le colonel baron FABVIER, attaché à l'état-major de S. E. le maréchal duc de Raguse;

» Le colonel DENYS (*de Damrémont*, tué devant Constantine), premier aide de camp de S. E. le maréchal duc de Raguse. »

A midi de ce même jour 31 mars, les souverains alliés faisaient leur entrée dans Paris à la tête de 50,000 hommes, qui n'étaient en quelque sorte que l'avant-garde de leurs armées.

La capitulation de Paris a été reprochée à Marmont comme une trahison. En réalité, il n'a fait que céder à la nécessité après avoir vaillamment combattu; ce jour-là, il était encore un des plus nobles soldats de notre armée, et sa défection n'eut lieu que quelques jours plus tard : l'histoire doit dater ses justices.

« Joseph Bonaparte, dit M. de Vaulabelle, Clarke, duc de Feltre, et le général Hullin, voilà les seuls noms sur qui doit éternellement peser le fatal souvenir de la *première* capitulation de Paris. »

Et l'empereur, n'a-t-il pas aussi sa part de responsabilité dans ces malheureux événements? Mais c'est une question qui nous conduirait trop loin, et qui, d'ailleurs, appartient essentiellement à la biographie de NAPOLÉON Ier.

— V. *Seconde capitulation de Paris* (1815). Après la bataille de Waterloo, la nouvelle abdication de Napoléon (22 juin) et la constitution d'un gouvernement provisoire sous le nom de commission exécutive, des plénipotentiaires avaient été envoyés au-devant des coalisés pour traiter de la paix, *au nom du peuple français*. Les souverains ayant solennellement déclaré à plusieurs reprises qu'ils ne faisaient la guerre qu'à Napoléon, à son insatiable ambition, on espérait obtenir des conditions honorables. Les commissaires désignés par les deux Chambres étaient : MM. de La Fayette, Sébastiani, d'Argenson, de Pontecoulant, de Laforest et Benjamin Constant. Ils étaient chargés de stipuler l'intégrité du territoire, le droit pour la nation de choisir son gouvernement, le respect des personnes et des propriétés. Pendant que ces envoyés allaient s'épuiser en efforts infructueux, les armées ennemies continuaient à marcher sur Paris, et les habiles préparaient le dénoûment de cette crise extraordinaire qui allait aboutir à remettre une deuxième fois la France aux mains des étrangers et des Bourbons. L'homme qui joua le rôle le plus actif dans ces manœuvres fut le fameux duc d'Otrante, Fouché, qui n'avait cessé de nouer des intelligences avec tous les partis et qui ne songeait qu'à exploiter les événements dans son propre intérêt. Jugeant une nouvelle restauration inévitable, il y travailla, mais évidemment, sans conviction, et simplement pour s'en ménager les avantages. Le parti royaliste et les Bourbons, tout aussi dépourvus de moralité politique, avaient accepté avec un empressement avide la puissante complicité de l'ancien révolutionnaire et du régicide. Président de la commission exécutive, Fouché trompa facilement ses collègues (Carnot, Quinette, Grenier, Caulaincourt), et, tout en se montrant à eux comme invinciblement opposé au retour des Bourbons, il établissait des relations suivies avec Louis XVIII, par l'entremise de l'agent le plus accrédité du royalisme, le baron de Vitrolles. En même temps, il multipliait de tous côtés ses intrigues, agissait par ses créatures et par ses dupes sur la Chambre des représentants, hâtait le départ de Napoléon, dont il redoutait quelque entreprise désespérée, préparait des défections et s'attachait avec une habileté perfide à susciter des obstacles à la défense de Paris.

Cette défense cependant était possible : la rive droite de la Seine avait été suffisamment fortifiée à la fin des Cent-Jours; la rive gauche l'était à peine, il est vrai; mais, pour attaquer de ce côté, les Prussiens et les Anglais, qui arrivaient les premiers, eussent été obligés de traverser la rivière pour aller tenter au delà une opération difficile. Comme force militaire, on avait environ 100,000 hommes, en comptant les troupes ramenées par Grouchy et les débris de Waterloo. Il était hors de doute que la population de Paris eût fourni de nombreux volontaires; car le peuple, comme les soldats, était rempli d'ardeur et prêt à tous les sacrifices pour l'indépendance et le salut de la patrie. Il y avait donc de sérieux éléments de résistance; mais, on ne le sait que trop, l'exemple de la défection vint d'en haut. Outre les trahisons de Fouché, l'histoire doit rappeler les hésitations du maréchal Davout, d'Oudinot, de Grouchy, enfin la pusillanimité ou la connivence d'autres chefs militaires ou de grands dignitaires.

Au moment où Blücher et Wellington développaient leurs colonnes et manœuvraient au nord de Paris, pendant que Louis XVIII lançait de Cambrai sa fameuse *Déclaration* (28 juin), de nouveaux commissaires avaient été envoyés, et cette fois par la commission exécutive, pour négocier un armistice. Wellington, le plus modéré cependant des généraux ennemis, n'avait voulu traiter que sur ces bases : éloignement de l'armée française, Paris confié à la garde nationale, les postes extérieurs livrés aux Anglais et aux Prussiens; enfin la restauration des Bourbons non pas positivement imposée, mais nettement indiquée comme la seule solution qui pût désarmer l'Europe. Quant au sauvage Blücher, il ne songeait qu'à emporter Paris de vive force et à le livrer à toutes les violences militaires.

Embarrassé dans ses propres intrigues, Fouché évitait de se prononcer d'une manière précise, se bornant à semer le découragement et l'incertitude, à circonvenir tel ou tel de nos généraux, à préparer les esprits pour la solution qu'il regardait comme inévitable. La Chambre des représentants, qui avait contraint en quelque sorte Napoléon à abdiquer, était néanmoins antibourbonienne, et elle eût volontiers accepté Napoléon II, avec de sérieuses garanties pour les libertés publiques. Mais, comme on le sait, le jeune prince était entre les mains de l'ennemi et, dans l'état des choses, cette solution n'offrait pas de chances sérieuses. L'Assemblée flottait donc dans l'incertitude et semblait s'abandonner au hasard des événements, ou du moins se reposer entièrement sur la commission exécutive. Pendant que l'orage s'amoncelait autour de Paris, elle discutait les principes constitutionnels qui devraient servir de base à n'importe quel gouvernement qui fût établi. La Chambre des pairs était complétement passive. En réalité, les destinées du pays étaient entre les mains du président du gouvernement provisoire, le traître Fouché. Il fit réunir, le 1er juillet, au sein de la commission, les ministres, les bureaux des deux Chambres, les maréchaux Davout, Soult, Lefebvre, Masséna (ce dernier commandant la garde nationale), avec l'intention secrète de faire déclarer par les chefs militaires la défense de [illegible] [illegible] envoyât un contre-ordre.

Dans le grand conseil de gouvernement qui fut tenu aux Tuileries, il fut à peu près admis qu'on pouvait livrer une bataille sous Paris et peut-être la gagner (bien que ce ne fût pas l'opinion de Masséna, de Soult et de quelques autres). Mais, quant au résultat final, personne n'osait donner d'assurance à cet égard. Et, dans le fait, Blücher et Wellington battus, il restait encore à faire face à 300,000 hommes au moins qui allaient arriver sous quelques jours. Chacun, d'ailleurs, ne cherchait qu'à se dérober à la responsabilité d'une décision. On affecta de regarder la question comme purement militaire, et il fut proposé de la soumettre à un conseil de guerre qui se réunirait le soir à La Villette. Cet avis commode fut adopté par la plupart des assistants. Carnot lui-même, qui venait d'inspecter à cheval tous les abords de Paris, n'osait trop conseiller une lutte désespérée,

tout en se montrant cependant opposé à la soumission.

Fouché, toujours préoccupé d'atteindre son but en rejetant la responsabilité sur les militaires, se hâta de libeller les questions destinées au conseil de guerre en des termes tels qu'une seule réponse négative ou même incomplète impliquait la nécessité de la reddition. Les principales de ces questions se résumaient ainsi : l'armée pouvait-elle défendre *toutes* les approches, soutenir le combat *sur tous les points en même temps*, et, dans le cas d'un premier échec, s'opposer à l'entrée de vive force des ennemis dans la capitale? enfin, pouvait-on répondre du sort de Paris, et pour combien de temps?

Les réponses furent telles que pouvait les désirer Fouché: outre que la plupart des maréchaux et des personnages officiels n'aspiraient qu'à la cessation de toute lutte, il était évident que, dans une telle situation, on ne pouvait répondre de rien d'une manière absolue.

Le président du gouvernement provisoire, s'armant de l'incertitude des hommes compétents, déclara alors qu'il ne restait d'autre ressource que de renouer la négociation de l'armistice, et fit envoyer de nouveaux commissaires, tout en poursuivant, de son côté, ses négociations clandestines. Après divers pourparlers qui n'aboutirent qu'à mettre encore plus en lumière l'inflexible volonté des alliés de ne traiter qu'aux conditions de la remise de Paris et de l'éloignement de l'armée, la commission exécutive se résigna et nomma trois plénipotentiaires, M. Bignon, qui tenait, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères, le général Guilleminot, chef d'état-major du maréchal Davout, et M. de Bondy, préfet de la Seine. Ces trois personnages se rendirent au château de Saint-Cloud pour entrer en conférence avec Blücher et Wellington (3 juillet) et, après quelques discussions qui désormais n'avaient plus un grand intérêt, parce qu'elles étaient vaines, la capitulation fut réglée aux conditions suivantes : retraite de l'armée française au delà de la Loire, remise de Paris aux troupes anglaises et prussiennes; respect des personnes et des propriétés privées et publiques, à l'exception, pour ces dernières, de celles *qui avaient rapport à la guerre* (c'est sur cet article que Blücher s'appuya dans sa tentative de faire sauter le pont d'Iéna); protection des autorités actuelles, *tant qu'elles existeraient* (on ne pouvait indiquer plus clairement leur disparition prochaine); enfin personne ne serait inquiété pour ses actes politiques et sa conduite passée. Par une équivoque indigne, Blücher et Wellington ne s'engageaient ici que pour eux-mêmes, sans prétendre imposer le même engagement au gouvernement de Louis XVIII. Dans cette convention, d'ailleurs purement militaire en apparence, il n'était point question de la restauration des Bourbons; mais les intentions des alliés à cet égard étaient assez connues pour qu'il ne pût rester aucun doute. Ils paraissaient ainsi demeurer fidèles à leurs déclarations solennelles de ne pas imposer un gouvernement à la France. Cette comédie sans grandeur et sans dignité était parfaitement calculée pour fournir à la défection des prétextes que la plupart des dignitaires impériaux saisissaient avec avidité.

La capitulation fut acceptée. La Chambre des représentants, qui ne manquait point cependant de patriotisme, les généraux, les ministres, le gouvernement tout entier parurent se contenter de l'équivoque au moyen de laquelle on avait évité de résoudre la question du régime futur de la France, et la grande humiliation fut consommée avec l'assentiment du public officiel et des classes riches et influentes. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'une part de responsabilité revient à Napoléon, qui avait amené la nation à ce point de lassitude et d'épuisement; et qu'à cette heure, enveloppés comme nous l'étions, il était peut-être bien tard pour se précipiter dans les entreprises désespérées.

Avant la ratification, le traité du 3 juillet portait son vrai titre, celui de *capitulation;* Fouché, qui avait le génie de l'intrigue et qui connaissait la puissance d'une étiquette sur l'esprit des hommes, biffa ce mot et le remplaça par celui de *convention*. Qui peut savoir combien de scrupules furent étouffés par ce tour de Scapin?...

Le 4, la population de Paris, tenue en haleine depuis plusieurs jours, constamment sur pied, habilement obsédée de bruits contradictoires et de nouvelles décourageantes, reçut enfin par le *Moniteur* communication du traité. La stupeur fut grande, mais la bourgeoisie et les hautes classes courbèrent la tête sous la nécessité; la minorité royaliste applaudit; les hommes du peuple et les soldats seuls protestèrent bruyamment et crièrent à la trahison. Il y eut quelques émeutes d'ouvriers, mais rapidement réprimées *par la garde nationale*. On put craindre un moment un soulèvement général de l'armée; Davout et Drouot parvinrent cependant à calmer sinon son désespoir, au moins sa colère, et à décider cette noble et malheureuse armée à se retirer sans combat et à s'écouler vers la Loire.

Le 8 juillet, Louis XVIII rentrait dans Paris, occupé dès la veille par les Prussiens, et, comme dernier trait à cette comédie tragique qui avait mis fin à la période des Cent-Jours, Fouché, l'ancien hébertiste, le régicide montagnard, le duc impérial, était accueilli gracieusement par le frère de Louis XVI et nommé ministre de la police en récompense de ses trahisons.

— VI. *Siége de Paris par les armées allemandes* (1870-1871). De tous les siéges dont nous venons de tracer rapidement le récit et qui présentent un véritable intérêt historique, il n'en est pas un, néanmoins, dont les péripéties soient capables de nous émouvoir à un si haut degré que les deux derniers siéges que la grande capitale a eu à soutenir de nos jours : en 1870-1871 contre les armées allemandes; en 1871, pendant les terribles événements de la Commune.

Après la journée de Sedan, l'ennemi se dirigea en toute hâte sur Paris, sachant bien que l'occupation de cette ville, qui est en même temps le cœur et la tête de la France, mettrait fin à toute résistance dans le reste du pays. Tant que Paris, en effet, restera debout, il immobilisera devant ses murs une force énorme qu'on n'aura pas à combattre au cœur de la France, et de nouvelles armées pourront surgir et s'organiser plus facilement. Ce but eût été atteint certainement, si les capitulations de Sedan et de Metz, sans exemple dans l'histoire, n'avaient pas enlevé au pays les deux seules armées qui eussent pu faire activer et protéger les efforts de son patriotisme. Mais ce double désastre allait rendre inutile l'admirable défense de Paris pendant près de cinq mois.

Dès les premières nouvelles de la marche des armées allemandes sur la capitale, le nouveau gouvernement donna une nouvelle impulsion aux travaux de défense déjà commencés par le gouvernement de la régence; il fallut des efforts gigantesques pour armer tout à coup des fortifications qui présentent un développement de 39 kilomètres, sans compter les forts détachés qui s'échelonnent sur ce vaste parcours, et dont quelques-uns, tels que le Mont-Valérien, sont de formidables forteresses. Voici le tableau de ces forts avec le chiffre de la distance qui les sépare entre eux et de celle qui les sépare de Paris :

Distance des forts entre eux.	NOMS DES FORTS.	Distance de Paris.
Mètres.		Mètres.
	Charenton	3,300
3,900	Vincennes	2,100
3,300	Nogent	4,900
3,000	Rosny	4,650
2,300	Noisy	3,000
2,100	Romainville	1,450
3,000	Aubervilliers	1,900
3,800	Est	3,500
1,850	Double-Couronne du Nord	5,000
1,150	La Briche	5,100
12,750	Mont-Valérien	4,000
7,500	Issy	2,200
1,700	Vanves	2,100
2,500	Montrouge	1,550
2,700	Bicêtre	1,500
2,500	Ivry	2,500
2,900	Charenton	3,300

Pour défendre tous ces ouvrages, qui eussent réclamé une armée d'au moins 100,000 hommes, Paris n'avait que les débris arrachés au désastre de Sedan et ramenés par le général Vinoy, environ 60,000 hommes de toutes armes. Mais de tous les points de la France étaient accourus, jeunes et pleins d'ardeur, les mobiles que le gouvernement inepte qui venait de s'écrouler n'avait pas encore utilisés. De plus, Paris pouvait mettre sur pied 300,000 à 400,000 gardes nationaux, animés du plus ardent patriotisme, invincibles derrière leurs remparts, et dont l'élite, on l'a bien vu à Buzenval, pouvait affronter le feu de l'ennemi avec l'intrépidité de vieilles troupes. C'étaient eux qui allaient garder les 94 bastions formant l'enceinte continue. La grande cité bouillonnait d'une fermentation patriotique : chacun, jeune ou vieux, riche ou pauvre, allait se faire inscrire et réclamer un fusil; une agitation sans égale régnait partout, mais sans amener le moindre désordre. Ce n'était que l'empressement à s'offrir pour la défense de la patrie. Nul déjà n'eût osé sortir sans uniforme ou du moins sans képi. Au lieu de paletots et d'habits, les grandes maisons de confectionnaient plus que des tuniques et des pantalons à bandes rouges, en attendant que l'administration régularisât cette transformation. Dès le 19 août avait été créé un comité de défense des fortifications, composé du maréchal Vaillant, qui avait dirigé la construction de ces fortifications; du général Chabaud-Latour, l'un de ses coopérateurs dans cette tâche; du général Trochu, de l'amiral Rigault de Genouilly, du général du génie Guiod, des généraux d'Autemarre, d'Ervilly, Soumain et de M. Jérôme David, ministre des travaux publics. A ce comité, dont nous n'avons pas à discuter ici l'intelligence et le patriotisme, on adjoignit M. Béhic et le général Mellinet, sénateurs, ainsi que quatre membres du Corps législatif : MM. Daru, Dupuy de Lôme, de Talhouet et Thiers. Sous l'impulsion du comité, 60,000 à 70,000 hommes, soldats ou ouvriers du génie, furent employés à organiser la résistance sur les remparts, où tout faisait défaut. Toutes les portes de Paris furent isolées de leurs abords par la prolongation du fossé et au moyen de ponts-levis; en avant, on entassa des difficultés de toute nature pour arrêter les assaillants : chevaux de frise, abatis d'arbres, débris de verre, planches hérissées de clous, etc. Précautions bien inutiles et presque enfantines, si l'on se reporte aux moyens formidables dont disposaient les Allemands pour réduire Paris à distance. Ils ne songeaient guère à livrer un assaut; ils savaient bien que le géant n'avait qu'à ouvrir ses bras pour les étouffer.

En même temps, l'isolement se faisait autour de Paris par les soins du génie; arbres, maisons, bals champêtres, joyeuses guinguettes, tout s'écroulait sous la hache et la pioche sur le périmètre entier de la zone militaire, si animé, si gai tout à l'heure encore et brusquement transformé en désert. Sacrifice inutile, car, encore une fois, les Prussiens n'essayeront pas de pénétrer dans Paris en livrant un assaut dont le succès même eût été leur anéantissement.

Dans l'intérieur de l'enceinte, tout est mouvement, animation, fièvre; sur la route militaire, on voit circuler les chariots traînant des canons énormes; d'autres sont couchés dans l'intérieur des bastions, attendant leurs affûts; sur les parapets, on creuse les embrasures et l'on établit les pièces déjà montées; on entasse deux millions de sacs de terre derrière lesquels les défenseurs pourront tirer sans danger sur les assaillants, à travers les petites meurtrières que l'on ménage à intervalles égaux. Dans les bastions, on aligne en demi-cercle des tonneaux remplis de terre pour servir d'abri et de seconde ligne de défense; on établit des réduits casematés, des traverses, 70 poudrières, enfin tout ce qui peut protéger et alimenter la résistance. Les murs qui bordent les rues donnant accès de l'enceinte dans Paris sont crénelés; et ces travaux gigantesques sont exécutés avec une rapidité inouïe. En voyant ces milliers de soldats et d'ouvriers de toutes catégories aller, venir, tout mettre en ordre, tout mettre en place, le garde national, qui n'est encore qu'un curieux, ressent comme des frissons patriotiques. Il voudrait déjà s'élancer sur ces remparts dont les abords lui sont encore interdits; il ne serait pas prudent de pousser trop loin l'indiscrétion, d'examiner les canons de trop près, car on redoute les espions prussiens, et le moindre geste, le moindre regard suspect pourrait être mal interprété par une population défiante et surexcitée jusqu'à la fièvre.

Dans les forts, même activité, mêmes préparatifs. Six furent occupés par les marins. Puisque notre flotte ne devait jouer qu'un rôle insignifiant dans cette guerre si follement entreprise, on avait fait venir de nos ports de mer, avec ses pièces à longue portée, cette troupe d'élite, qui devait rendre de si éclatants services pendant tout le cours du siége. Et eux-mêmes exécutèrent dans leurs forts, avec une merveilleuse rapidité, tous les travaux d'armement et de terrassement.

Au dehors de l'enceinte, dans la campagne, on accumula les obstacles de toute nature. A Boulogne, à Billancourt, à Neuilly, à Clichy, etc., les égouts furent transformés en fourneaux de mines; dans tous les forts, on établit des lumières électriques d'une grande puissance, qui devaient inonder la campagne de lumière pendant la nuit, en cas de surprise de la part de l'ennemi; on éleva des observatoires militaires, et des barrages furent pratiqués dans la Seine, en amont et en aval, afin d'assurer l'action des canonnières blindées de la marine et le fonctionnement de la pompe de Chaillot. Les villages qui avoisinent l'enceinte, tels que Vanves, Issy, Noisy, Rosny, Nogent, etc., sont fortement retranchés; les maisons sont crénelées et les rues hérissées de barricades. On établit des redoutes et on les relie par des retranchements. Plus de 80,000 ouvriers sont occupés à cette œuvre immense, qui représente des mouvements de terre incalculables.

Au début de la guerre, le matériel de l'artillerie était de la plus déplorable insuffisance. Réglementairement, chaque bastion, soit des forts soit de l'enceinte, devait être armé de 7 pièces. Il n'y en avait alors que 3 à portée variant de 2,000 à 4,000 mètres, pour riposter aux canons Krupp! Comme réserve d'artillerie, Paris devait avoir deux parcs comprenant chacun 250 bouches à feu : il n'en restait rien, tout avait été expédié dans l'est. Les boîtes à mitraille ainsi que les obus oblongs, qui allaient jouer un si grand rôle, faisaient complètement défaut, ainsi que les éléments nécessaires à leur confection. L'approvisionnement en poudre à canon n'était que de 540,000 kilogr., représentant 10 coups par pièce. Quant au personnel de l'artillerie, il était encore plus dérisoire : dans certains forts, il se composait pour tout de 1 gardien de batterie. Et cependant, vers le milieu d'octobre, ce personnel était monté rapidement au chiffre de 13,000 officiers, sous-officiers et soldats, grâce au patriotisme d'officiers retraités ou démissionnaires, et au noble concours des artilleurs des gardes mobiles de la Seine, de Seine-et-Oise, de la Drôme, du Rhône, de la Loire-Inférieure et du Pas-de-Calais; grâce aussi et surtout au généreux dévouement de la marine, qui fournit à la défense ses amiraux, ses officiers, ses artilleurs et ses 12,000 marins, qui allaient donner à tous l'exemple de la discipline et du courage le plus héroïque. Qu'on demande aujourd'hui aux Prussiens quels étaient, de tous les défenseurs de Paris, ceux qu'ils redoutaient le plus!

En même temps, sur l'enceinte ou dans les forts, 2,140 bouches à feu avaient été mises en batterie, et l'approvisionnement en poudre à canon s'était élevé de 540,000 kilogr. à 3 millions de kilogr. Tous ces prodiges d'activité et de patriotisme s'accomplissaient sous l'infatigable impulsion du ministre des travaux publics, M. Dorian. Cette tâche immense, qui eût fait reculer tant de généraux de l'Empire, de ces hommes qui voudraient ériger en dogme le préjugé qu'en dehors d'eux il n'y a pas de salut, un simple manufacturier la menait à bien. Mais il avait du cœur, de l'intelligence, de la volonté et du patriotisme, celui-là! Il avait habilement associé à cette tâche le corps des ponts et chaussées, celui des ingénieurs des mines, les ingénieurs civils eux-mêmes, et avait fait appel aux inépuisables ressources de l'industrie privée. C'est à ce concours dévoué qu'on dut la mise en état si rapide de tous les moyens de défense de la capitale.

En même temps, M. Dorian se préoccupait d'assurer le service public des eaux : les vastes réservoirs de Belleville et de Ménilmontant durent alimenter les hauts quartiers, où n'arrivaient plus les eaux de la Dhuis, l'aqueduc ayant été coupé par l'ennemi. Des machines établies pour cette destination fournirent aux besoins du centre, et les autres parties de la ville furent desservies par des locomobiles installées sur la Seine, ainsi que par les puits artésiens de Passy, de Grenelle et celui de M. Say, que ce grand industriel avait mis généreusement à la disposition du public. Aussi l'eau ne fit-elle pas défaut un seul jour. Dans les quartiers excentriques, tels que Grenelle, Vaugirard, Montrouge, etc., on en avait rempli d'énormes baquets à tous les étages des maisons, en cas d'incendie allumé soit par les obus, soit autrement.

En même temps, l'infatigable ministre organisait diverses commissions chargées de concourir à la défense, chacune à un point de vue différent : *Commission d'études*, présidée par M. Raynaud, directeur de l'École des ponts et chaussées. C'est dans le sein de cette commission qu'étaient examinés les projets émanant de l'initiative des citoyens. C'est là qu'on décida l'emploi de la lumière électrique, la fabrication du coton-poudre comprimé et des matières les plus inflammables, la confection des torpilles, qui devaient être disséminées à fleur de terre autour des forts et éclater sous les pas des assaillants. — *Commission d'armement*, chargée de centraliser l'achat des armes, de les transformer, de les réparer et de les distribuer. Cette commission ne tarda pas à se diviser en deux sections : l'une qui se rendit à Tours avec la délégation; l'autre qui resta à Paris, où elle établit quinze ateliers de réparations. C'est là qu'on transforma les fusils à percussion en fusils à tabatière. On trouva même la solution d'un problème qui paraissait insoluble : la fabrication des fusils Chassepot. Une sous-commission de pyrotechnie eut à étudier une foule d'inventions qui lui furent présentées, et c'est elle qui organisa la fabrication de la dynamite. — *Commission du génie civil*, dans laquelle se centralisaient les offres de concours émanant du génie civil, des industries et des particuliers. Elle avait la lourde tâche de surveiller l'exécution du matériel commandé par le ministère des travaux publics : 102 mitrailleuses de divers modèles, 115 des systèmes Gatling et Christophe, et 312,600 cartouches formant leur approvisionnement; 50 mortiers avec leurs accessoires, 400 affûts de siége, 500,000 obus de calibres variés, 5,000 bombes, de grosses pièces de marine à longue portée, enfin, et c'est là le plus beau titre de gloire de cette commission du *génie civil*, la fabrication de 300 canons d'un nouveau modèle, capables cette fois de se mesurer avec l'artillerie allemande : nous voulons parler des canons de $0^m,07$ rayés, se chargeant par la culasse et portant à 8,000 mètres, un des perfectionnements les plus remarquables qu'on ait apportés depuis longtemps en France à l'artillerie. Le nombre de ces pièces pouvait être porté au double. — Enfin *Commission des barricades*, présidée par M. Henri Rochefort, et chargée de construire à l'intérieur une troisième enceinte qui, en cas de nécessité, aurait rendu impossible l'accès de la ville.

L'enceinte continue fut divisée en 9 secteurs, dont 7 furent commandés par des amiraux, auxquels obéissaient la garde nationale de Paris en première ligne sur le rempart et en réserve dans l'intérieur du secteur; la garde nationale mobile en seconde réserve et la troupe de ligne en troisième. Le général de division Bentzman, ayant sous ses ordres le général de brigade René, commandait l'artillerie de la rive gauche; celle de la rive droite était dirigée par le général Pélissier ayant sous ses ordres le général Favé; enfin, le lieutenant de vaisseau Farcy était arrivé en remontant la Seine avec la chaloupe dont il est l'inventeur et qui, avec son énorme canon, rendit d'immenses services pendant le siége. Malheureusement, on n'avait pas eu le temps de fortifier convenablement les hauteurs de Montretout et de Châtillon, négligence inconcevable du génie militaire, qui

allait nous coûter cher, car c'est de ce plateau de Châtillon que les Prussiens vont bientôt foudroyer les forts qui protègent la partie sud de la capitale, et, plus tard, toute cette partie elle-même.

Mais, si les travaux de défense faisaient de si prodigieux progrès, l'ennemi, de son côté, ne perdait pas son temps, et ses colonnes, ne rencontrant aucun obstacle, se dirigeaient à marche rapide sur Paris, où les effets de cette approche sont déjà visibles. Partout, dans la capitale, on improvise des magasins où s'entassent d'énormes voitures de foin, de paille, de sacs de blé, de provisions de toute espèce. L'église Notre-Dame-des-Champs, dont le gros œuvre seul est achevé, se voit transformée en magasin à fourrage; devant l'École militaire sont déposées de longues lignes de meules en pierre, destinées à moudre le blé dans Paris même. D'immenses troupeaux de bœufs et de moutons ne cessent de défiler dans les rues et vont se parquer sur les boulevards extérieurs, dans les enclos libres et jusque dans les allées du Luxembourg. Chacun fait des provisions suivant les ressources dont il peut disposer : riz, vermicelle, macaroni, sucre, café, pommes de terre, haricots, jambons, etc., disparaissent à vue d'œil des boutiques d'épicerie et de charcuterie. Et encore, on borne ces approvisionnements; on compte sur un mois de siége, six semaines tout au plus... Si l'on avait pu lire dans l'avenir!

Cependant les Prussiens s'avançaient d'autant plus rapidement qu'ils savaient bien qu'aucune force ne pouvait leur barrer le passage, et qu'ils connaissaient admirablement le pays; routes, chemins vicinaux et jusqu'au moindre sentier, rien ne leur était étranger, car ils comptaient dans leurs rangs cette foule d'Allemands qui avaient si longtemps mangé le pain de la France et qui, maintenant, guidaient les envahisseurs. Nous les avions crus nos hôtes, ce n'étaient que des espions. Le 11 septembre, les Prussiens étaient signalés à La Ferté, se dirigeant sur Meaux, à Rebais, à Coulommiers, à Crécy et jusque sous les murs de Soissons. Le 12, ils entraient à Nogent-sur-Seine et à Provins, et on évacuait les gares en toute hâte. Le 14, les fils télégraphiques étaient coupés entre Melun et Mormant; des lanciers prussiens se présentaient même dans cette dernière ville. Le 15, un train tombait entre les mains de l'ennemi en arrivant à Senlis. Ce même jour, le chef de gare de Joinville télégraphiait au ministre de l'intérieur : « Ennemis, au nombre de 10,000 environ, se dirigent sur Joinville. La troupe se concentre dans les forts. Dans une heure l'ennemi sera ici. » Presque en même temps, le gouverneur de Paris recevait cette dépêche datée de Vincennes : « Les uhlans sont entre Créteil et Neuilly-sur-Marne. A ce dernier point paraît être l'avant-garde de la colonne signalée ce matin. Informons et activons tout le monde. » C'était le premier ennemi signalé, pour ainsi dire, en vue de Paris; on pouvait compter les heures qui séparaient la grande ville de l'investissement. A mesure que les Prussiens resserrent le cercle de fer dans lequel ils vont enfermer Paris, les populations des localités voisines, refoulées par l'invasion, se précipitent de toutes parts dans la capitale, avec des voitures chargées de meubles entassés à la hâte, de provisions, des objets les plus précieux. On regarde tristement défiler ces pauvres gens à la figure désolée, abandonnant leur paisible foyer à la merci d'un ennemi qui va y semer la destruction. Dans quel état retrouveront-ils la maison et le petit jardin, et le verger, et les joyeux bosquets avoisinant leur demeure?

Paris allait donc se trouver complètement bloqué dans quelques heures. Le gouvernement de la république comprit la nécessité de conserver sa liberté de mouvement et d'action, afin de pouvoir correspondre avec le reste de la France. Il délégua donc deux de ses membres à Tours, MM. Crémieux et Glais-Bizoin. On ne pouvait, certes, mettre en doute le patriotisme et l'intelligence de ces deux hommes; mais leurs forces allaient-elles répondre aux exigences de la situation et à leur volonté même? Leur âge ne les rendait-il pas incapables de supporter une aussi lourde tâche? C'était M. Gambetta qui eût dû alors faire servir la fougue de son tempérament à réveiller le patriotisme endormi, et communiquer sa juvénile ardeur au pays, tandis que les deux vieillards allaient perdre un long mois à lancer des proclamations éloquentes, mais inutiles. M. Clément Laurier, qui les accompagnait à titre de représentant du jeune ministre de l'intérieur, ne suppléait pas suffisamment à cette absence d'initiative. Aussi, malgré les services rendus à leur pays par MM. Crémieux et Glais-Bizoin, la province les vit arriver sans ardeur, comme Paris les avait vu partir sans confiance; il avait déjà le sentiment qu'il ne devait compter que sur lui-même.

Le 17 septembre, les Prussiens se dirigeaient en masses considérables sur Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi; ils voulaient occuper les lignes de Lyon et d'Orléans et dominer le cours de la Seine, afin d'assurer leurs communications avec Versailles, qui allait devenir leur quartier général, ainsi qu'avec tous les autres points qu'ils avaient résolu d'occuper, et sur lesquels ils se dirigeaient sans la moindre hésitation, car depuis longtemps ils avaient exploré le moindre repli, le moindre accident de terrain. Ils se trouvaient maîtres de toutes les routes, de toutes les lignes de chemins de fer, ainsi que du cours de la Seine en amont et en aval; une armée formidable allait étreindre Paris. C'était une entreprise colossale, et qui pouvait être couronnée d'un immense désastre pour les Allemands; mais leurs chefs connaissaient les nôtres, ils savaient qu'ils pouvaient tout oser. On prête même à ce sujet un propos significatif au comte de Moltke. Comme on lui représentait qu'un général résolu n'aurait pas de peine à percer cette ligne immense d'investissement : « Je sais, dit-il, que Trochu pourrait le faire; mais il ne le fera pas. » Le mot est cruel, mais mérité.

Le 18 septembre, le rapport militaire signalait l'ennemi à Vitry, Chevilly, Clamart, Bourg-la-Reine, Gonesse, Meudon; les Allemands arrivaient sous les murs de la capitale par trois côtés à la fois; deux corps bavarois, la division wurtembergeoise, le corps saxon, la garde prussienne et quatre corps d'armée prussiens s'établissaient devant nos forts. « Le public, ajoutait le rapport, ne devra pas s'étonner s'il ne trouve plus de communications télégraphiques affichées ou insérées dans le *Journal officiel.* » Le soir, de sourdes et lointaines détonations arrivèrent jusqu'au cœur de la capitale; c'étaient les ponts de Saint-Cloud, de Sèvres et de Billancourt qui sautaient, autant de gouffres de plus qui s'ouvraient entre Paris et le reste de la France. Ainsi, plus de communications, plus de dépêches, plus de nouvelles; la grande ville, complètement investie, isolée du reste du monde; il ne lui restait plus pour correspondre au dehors que la route aventureuse des airs.

Le 19 septembre eut lieu le combat de Châtillon, qui inaugura, si tristement pour nous, la série des opérations du siége. Cette fatale journée nous enlevait une position magnifique, très-facile à défendre, mais qu'on avait eu le tort impardonnable, répétons-le, de ne pas protéger suffisamment. Il n'y avait là qu'une redoute, et ce n'est pas un ouvrage de ce genre qui pouvait arrêter l'ennemi. Néanmoins, le général Ducrot, comprenant l'importance qu'avait pour nous la possession du plateau de Châtillon, résolut de s'y établir, afin d'arrêter la marche des Prussiens sur Versailles. Il occupait, avec quatre divisions d'infanterie, la ligne des hauteurs qui s'étendent de Villejuif à Meudon. Dès le matin, la division d'Exéa, massée en avant du fort de Montrouge, se déploya pour soutenir les francs-tireurs engagés avec les Prussiens. A sept heures et demie du matin, la lutte revêtit un singulier caractère de vivacité autour de Vitry, Villejuif, Arcueil, Bagneux, Clamart et Châtillon. Vers Bagneux surtout, nos soldats furent accueillis par une fusillade épouvantable au milieu des bois. Embusqués derrière les arbres, comme à Forbach, les Prussiens tiraient presque à bout portant. Le désordre ne tarda pas à se mettre parmi de jeunes soldats encore mal aguerris et surtout mal disciplinés. Il y eut un instant où des bataillons de mobiles s'entre-tuèrent avec des compagnies du 116e de ligne. Alors la panique se déclara; les zouaves, formés avec les débris des régiments des Ardennes, s'enfuirent dans une inexprimable confusion, jetant leurs fusils et entraînant presque toute l'armée dans ce mouvement de recul précipité. Un régiment de cavalerie, débris de nos magnifiques régiments de cuirassiers, carabiniers, chasseurs, gendarmes; un régiment de cavalerie, disons-nous, tenta d'arrêter cette folle déroute, mais inutilement. Heureusement, notre artillerie présenta une fière contenance, ripostant avec fureur aux obus allemands qui ne cessaient de plonger et d'éclater dans nos rangs. Mais le général Ducrot n'en dut pas moins renoncer à l'occupation du plateau de Châtillon. Il fit enclouer les canons établis en batterie dans la redoute et ramena sous les forts de Montrouge et de Vanves nos régiments désorientés par cette retraite tumultueuse.

Paris attendait dans l'anxiété le résultat du combat; on entendait gronder le canon, et les regards se fixaient ardemment vers ce plateau de Châtillon où la lutte semblait offrir plus d'intensité. L'incertitude fut bientôt dissipée pour faire place aux regrets les plus douloureux. Vers dix heures du matin, les quartiers de la rive gauche, tels que Montrouge, Vaugirard et Grenelle, commencèrent à être inondés de fuyards. Couverts de boue, les habits en désordre, ces indignes soldats répétaient cet éternel refrain de la peur : « Nous avons été trahis. » Puis ils racontaient aux groupes pressés autour d'eux et émus comme quoi leurs officiers les avaient conduits à la boucherie. La plupart n'avaient plus de fusil, et cependant leurs cartouchières étaient pleines. Les gardes nationaux concevaient bien quelques soupçons qu'ils se communiquaient entre eux; mais on n'eût osé en ce moment les exprimer tout haut. On s'empressa donc autour de ces indignes fuyards, on leur offrit à boire et à manger, et ils mirent largement à profit ce sentiment de commisération, car, quelques heures après, ils étaient ivres pour la plupart. Mais alors la scène changea, les récits véridiques commencèrent à circuler, et les gardes nationaux indignés s'empressèrent d'arrêter et de consigner au poste ces déserteurs de leur drapeau.

Gambetta était au fort de Bicêtre quand cette triste débandade se produisit. Furieux et affligé en même temps d'un si déplorable début, il rédigea la proclamation suivante, qui fut aussitôt affichée sur les murs de la capitale :

« Citoyens, le canon tonne. Le moment suprême est arrivé. Depuis le jour de la révolution, Paris est debout et en haleine. Tous, sans distinction de classes ni de partis, vous avez saisi vos armes pour sauver à la fois la ville, la France et la République.

» Vous avez donné dans ces derniers jours la preuve la plus manifeste de vos mâles résolutions; vous ne vous êtes laissé troubler ni par les lâches ni par les tièdes; vous ne vous êtes laissés aller ni aux excitations ni à l'abattement; vous avez envisagé avec sang-froid la multitude des assaillants.

» Les premières atteintes de la guerre vous trouveront également calmes et intrépides, et si les fuyards venaient, comme aujourd'hui, porter dans la cité le désordre, la panique et le mensonge, vous resteriez inébranlables, assurés que la *cour martiale, qui vient d'être instituée par le gouvernement pour juger les lâches et les déserteurs*, saura efficacement veiller au salut public et protéger l'honneur national.

» Restons donc unis, serrés les uns contre les autres, prêts à marcher au feu, et montrons-nous les dignes fils de ceux qui, au milieu des plus effroyables périls, n'ont jamais désespéré de la patrie. »

De son côté, le général Trochu déclarait, à propos de l'*inqualifiable panique* des zouaves, qu'il était « fermement résolu à mettre fin à de si graves désordres. » En conséquence, tous les défenseurs de Paris, gardes nationaux, gardes mobiles, troupes de garnison, reçurent l'ordre de s'emparer des soldats en état d'ivresse ou répandant la terreur dans la capitale. Ceux-ci devaient être conduits à l'état-major de la place et traduits devant les conseils de guerre. C'est ainsi qu'on vit de ces misérables soldats promenés par les rues, la visière du képi tombant sur le cou, la capote retournée et portant ces mots sur le dos : *lâche* ou *déserteur.*

Nos pertes avaient été peu considérables au combat de Châtillon. « Ce n'est, après tout, qu'une affaire d'artillerie, disait le général Ducrot; cela ne prouve rien. » Sans doute, mais l'effet moral n'en fut pas moins déplorable; pour la première fois peut-être, Paris se sentit envahi par un vague et sombre pressentiment.

Cependant les bataillons de la garde nationale continuaient à recevoir une rapide organisation; chacun s'empressait d'aller se faire inscrire et de réclamer un fusil. Il y eut, néanmoins, de nombreuses défections; beaucoup se dérobèrent au péril, aux souffrances, ainsi qu'aux nobles exigences du patriotisme, pour se réfugier dans quelque recoin paisible du fond d'une province, d'où ils purent paraphraser à leur aise le vers du poëte :

Suave mari magno...

Ces *francs-fileurs*, comme on les a plaisamment nommés, ces transfuges du devoir sont aujourd'hui les premiers à dénigrer la garde nationale, à tourner en dérision les services qu'elle a rendus, l'abnégation dont elle a donné tant de preuves. Il paraît qu'on a trouvé des gardes nationaux en état d'ivresse; on en a même vu, *proh pudor!* jouer au bouchon sur les remparts! Cela ne prouve-t-il pas éloquemment qu'il était infiniment plus honorable de se sauver à toutes jambes devant les Prussiens? Eh bien, nous le déclarons hautement, la garde nationale, à nos yeux, s'est montrée admirable de courage, de patience et de résignation. Est-ce sa faute si on n'a pas voulu utiliser son patriotisme, si on ne l'a pas exercée suffisamment, si on a laissé s'alanguir et s'éteindre son ardeur dans une oisiveté préméditée? Les généraux, et c'est une faute, nous allions dire un crime qui chargera éternellement leur mémoire, les généraux n'ont jamais voulu faire entrer en ligne de compte le dévouement de tous ces hommes qui ne demandaient qu'à marcher, qu'à courir sus à l'ennemi. Ils se sont retranchés dans le sot dédain que le militaire professe pour tout ce qui ne porte pas un pantalon rouge. Comme si ces généraux avaient montré eux-mêmes tant d'habileté! Comme si ce n'était pas un simple manufacturier, M. Dorian, comme si ce n'étaient pas des ingénieurs civils qui ont créé toutes les ressources de la défense, auxquelles n'avaient pas daigné songer les maréchaux et les ministres de l'Empire! Nous le répétons, on n'a pas voulu exercer la garde nationale, on l'a exclue systématiquement de la défense active; et l'on a montré presque la même indifférence à l'égard de la garde mobile, troupe indisciplinée qui s'est trop souvent signalée par les ravages qu'elle a exercés autour de Paris dans les propriétés laissées à l'abandon. Tous les jours, cependant, chaque compagnie de la garde nationale se réunissait dans un endroit désigné pour un prétendu exercice. Là, on apprenait la charge en douze temps; on portait armes, on présentait armes, on exécutait plus ou moins bien le commandement : *Arme bras!* On allait jusqu'à croiser la baïonnette, on défilait par le flanc droit ou par le flanc gauche, et puis c'est tout. La belle école, et comme on fait bonne figure devant les Prussiens avec de si profondes notions de stratégie! Les gardes nationaux en riaient de bon cœur et se demandaient pourquoi on se refusait à leur inculquer la science infuse d'un vrai troupier. Chaque jour on se présentait à l'exercice dans l'espoir d'une nouvelle démonstration, et, chaque fois, on entendait l'éternelle répétition : Portez armes! Présentez armes! Peloton, par le flanc droit, en avant, marche!... Halte! Rompez vos rangs!... Et puis on rentrait chez soi, on était livré à soi-même. Il est vrai que cette science était plus que suffisante pour monter des gardes inutiles sur le rempart, seul service que l'on crût la garde nationale capable de faire. Certes, nous croyons le général Trochu honnête homme, nous lui reconnaissons même un véritable patriotisme; mais il eut dès le principe, et il conserva pendant tout le siége, l'idée funeste que la défense devait se borner à un rôle purement passif, et il y avait dans Paris 400,000 hommes armés, le double de ce que l'ennemi avait disséminé autour de la vaste enceinte. Mais si le général Trochu avait la conviction que Paris ne devait pas tenter par lui-même de briser le cercle qui l'étreignait, il devait résigner ses fonctions de gouverneur et céder la place à un général plus entreprenant. Son rôle, tel qu'il le comprenait, pouvait être rempli par le premier venu. Malheureusement, avec la conviction qu'il ne se ferait rien, il s'obstina à garder ses fonctions. Sa faute fut immense, et sa mémoire en portera le poids.

Le 22 septembre, le *Journal officiel* fit connaître les résultats de l'entrevue de Ferrières, que nous avons racontée ailleurs (v. FERRIÈRES). Il publiait aussi cette déclaration, qui était en même temps affichée sur tous les murs :

« On a répandu le bruit que le gouvernement de la Défense nationale songeait à abandonner la politique pour laquelle il a été placé au poste de l'honneur et du péril.

» Cette politique est celle qui se formule en ces termes : *Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses.*

» Le gouvernement la maintiendra jusqu'à la fin. »

Cette fameuse déclaration était signée par tous les membres du gouvernement. Elle devait recevoir, plus tard, un amer démenti; mais alors elle fit battre tous les cœurs d'un élan patriotique et affermit la confiance qu'on avait pour les hommes chargés en ce moment des destinées de la France. *Résistance à outrance*, tel était le cri général. Le patriotisme était encore surexcité par l'héroïque résistance de Strasbourg; chaque jour, quelques bataillons se rendaient sur la place de la Concorde et couronnaient de fleurs et d'ornements la statue qui représente cette ville. Le monument avait complètement disparu sous les fleurs et les drapeaux; c'était une sorte d'autel où l'on jurait de mourir plutôt que de se rendre. Tous se faisaient un devoir d'aller inscrire leur nom sur un registre ouvert aux pieds de la statue; hommage fraternel rendu à une population qui soutenait si dignement l'honneur français.

La journée du 23 septembre fut signalée par deux succès brillants. Du côté de Saint-Denis, le général de Bellemare poussa une vigoureuse reconnaissance jusqu'à Pierrefitte, dont il chassa les ennemis après leur avoir infligé des pertes sérieuses. En même temps, la division Maud'huy, qui avait déjà occupé la veille le Moulin-Saquet et le village de Vitry, se portait sur Villejuif et enlevait, à droite du village, la redoute qui allait devenir célèbre sous le nom de *redoute des Hautes-Bruyères.* La lutte fut des plus vives. Les Prussiens, débusqués du cimetière de Villejuif, couvraient de leurs projectiles la redoute et les positions que nous avions occupées. Plus d'une fois, nos artilleurs durent abandonner la redoute sous la pluie de fer qui les accueillait; mais enfin ils réussirent à installer leurs mitrailleuses, et le jeu devint si sanglant pour l'ennemi, qu'il se résigna à quitter la partie. L'avantage nous était acquis incontestablement, avantage d'autant plus précieux que Villejuif et les Hautes-Bruyères nous restèrent jusqu'à la fin du siége et compensèrent en partie la perte du plateau de Châtillon, ce qui prouve la faute qu'on avait commise de ne pas fortifier et occuper solidement les hauteurs situées en dehors du rayon des forts; de cette manière, les Prussiens n'auraient pu procéder au bombardement de Paris, et nous avions, de plus, toute facilité pour briser le blocus. Ce même jour encore, l'amiral Saisset, à la tête de fusiliers marins et des éclaireurs de la Seine, poussait une reconnaissance jusqu'à 400 mètres du Bourget, après avoir débusqué l'ennemi de Drancy. C'était là le vrai système que le général Trochu aurait dû suivre, au lieu d'élaborer le fameux plan qui devait finir par ressembler à une mystification. Il fallait harceler l'ennemi sur tous les points, le harceler sans cesse, ne pas lui laisser un instant de repos ni le jour ni la nuit, le fatiguer, le rebuter; nous le disons hautement, rien n'était plus facile, mais il fallait savoir utiliser les forces qu'on avait à sa disposition et ne pas se retrancher derrière une défiance systématique.

Jusqu'au 30 septembre, nous n'avons à signaler aucune opération militaire de quelque importance; mais ce jour-là eut lieu le com-

bat de Chevilly. Paris s'éveilla au grondement de la canonnade. A la suite de l'occupation des positions voisines de Villejuif par la division Maud'huy, l'ennemi était resté maître des villages de L'Hay, Chevilly, Thiais et Choisy-le-Roi, assurant ainsi sa ligne de communication sur Versailles. Depuis plusieurs jours, on lui voyait exécuter sur cette ligne des travaux de terrassement et créneler les villages. Le général Trochu décida alors qu'une action combinée sur les deux rives de la Seine serait tentée pour reconnaître exactement les forces établies dans ces positions. Dans ce but, nos troupes, commandées par le général Vinoy, se massèrent dans la nuit du 29 au 30 vers les forts d'Ivry, de Bicêtre et de Montrouge, en arrière de nos postes avancés. Dès la pointe du jour, elles sortirent de leurs lignes et se virent immédiatement accueillies par un feu très-vif de mousqueterie et d'artillerie, auquel elles répondirent énergiquement. L'engagement fut bientôt général sur tout le plateau de Villejuif et se prolongea pendant trois heures. Tandis que les 35e et 45e de ligne, sous les ordres du général Guilhem, refoulaient vigoureusement l'ennemi hors de Chevilly, la tête de colonne du général Blaise, appartenant à la division Maud'huy, pénétrait dans le village de Thiais et s'emparait d'une batterie de position. Malheureusement, on ne put l'enlever, *faute d'attelages*.

Ainsi, la même imprévoyance, le même désordre continuaient à présider à nos opérations, et ce sera le caractère distinctif de cette guerre maudite. De plus, nous n'avions fait entrer en ligne que des forces insignifiantes, auxquelles l'ennemi opposa bientôt une masse de 30,000 hommes. Une autre faute, qui se renouvellera invariablement à toutes nos attaques, fut de lancer nos soldats contre des maisons crénelées, qu'on aurait dû écraser d'abord avec de l'artillerie. Le général Vinoy, jugeant impossible de pousser plus loin l'attaque, ordonna la retraite. Le brave général Guilhem était tombé mortellement atteint, à la tête de ses soldats.

L'artillerie, dans cette journée du 30, s'était fait remarquer par la précision de son tir, et les jeunes bataillons de la garde mobile, électrisés par l'exemple des soldats de la ligne, avaient montré la plus ferme contenance. A notre extrême gauche, le général d'Exéa, qui avait marché sur Creteil avec une seule brigade, n'avait eu qu'une trentaine d'hommes hors de combat, bien qu'il eût été fortement engagé. Le frère du général Guilhem alla réclamer son corps au camp prussien; les Allemands le rendirent enfermé dans un cercueil couvert de fleurs, avec tous les honneurs militaires. Aux obsèques du général, le gouverneur de Paris s'exprima ainsi : « Messieurs, à l'heure présente, l'appareil de la mort n'a rien qui doive nous effrayer. Notre devoir, pour la plupart, notre avenir, pour tous, est là... Les phrases de convention et de convenance seraient déplacées; je ne dirai qu'un mot devant ce cercueil : le général Guilhem a bien vécu, il s'est bien battu et il est mort en brave. Messieurs, je le recommande à votre souvenir. »

Le combat de Chevilly n'avait produit pour nous aucun résultat positif; mais il avait eu l'avantage de ramener la confiance dans l'esprit du soldat et de lui montrer que les Prussiens n'étaient pas invincibles. Le lendemain, le général Trochu adressa l'ordre du jour suivant aux troupes du 13e corps :

« Dans la journée d'hier, le 13e corps s'est hautement honoré devant le pays, qui lui en témoigne, par moi, toute sa gratitude, et hautement honoré devant l'ennemi, qui ne dissimule pas l'impression que lui a faite la vaillance des troupes.....

» Soldats, nous sommes engagés dans une lutte suprême, où vous n'êtes plus les appuis d'une politique que la France a répudiée. La Prusse avait solennellement déclaré qu'elle ne prenait les armes que pour combattre cette politique. Mais elle a depuis longtemps levé le masque. C'est l'honneur de la nation qu'elle veut humilier, et son existence même qu'elle veut détruire. Vous l'avez compris. La grandeur de votre mission vous apparaît. Vous venez de vous montrer et vous vous montrerez jusqu'au terme de nos efforts communs, dans l'esprit de dévouement et de sacrifice, les dignes soldats de la nation. »

A cette époque, un rapport du ministre de la guerre constatait que 288 bataillons de gardes nationaux sédentaires étaient armés de fusils de divers modèles : fusils transformés au chargement par la culasse (dits fusils à tabatière), 95,000; fusils à percussion rayés, 120,000; fusils à percussion à canon lisse, 56,000; carabines, armes anglaises de modèles variés, 10,000; total : 280,000. L'ensemble des armes distribuées à Paris ne s'élevait pas à moins de 406,000, savoir : 280,000 pour la garde nationale sédentaire; 20,000 pour les corps francs, les bataillons isolés, les francs-tireurs, etc., et 90,000 pour la garde nationale mobile. Le reste avait été distribué aux corps de l'armée régulière. On peut juger par là de la force de résistance que Paris pouvait opposer à l'attaque et dont elle pouvait même user pour prendre l'offensive dans de nombreuses et vigoureuses sorties.

Le dimanche 2 octobre, Paris apprit une désolante nouvelle : Strasbourg et Toul venaient de succomber, après une héroïque résistance; les groupes se pressaient, mornes et consternés, autour des affiches, où chacun lisait, dans un douloureux silence, cette proclamation :

« Citoyens, le gouvernement vous doit la vérité sans détours, sans commentaires. Les coups redoublés de la mauvaise fortune ne peuvent plus déconcerter vos esprits ni abattre vos courages. Vous attendez la France, mais vous ne comptez que sur vous-mêmes. Prêts à tout, vous pouvez tout apprendre. Toul et Strasbourg viennent de succomber. Cinquante jours durant, ces deux héroïques cités ont essuyé, avec la plus mâle constance, une véritable pluie de boulets et d'obus. Epuisées de munitions et de vivres, elles défiaient encore l'ennemi. Elles n'ont capitulé qu'après avoir vu leurs murailles abattues crouler sous le feu des assaillants. Elles ont, en tombant, jeté un regard vers Paris, pour affirmer, une fois de plus, l'unité et l'intégrité de la patrie, l'indivisibilité de la république, et nous léguer, avec le devoir de les délivrer, l'honneur de les venger.

» Vive la France! Vive la république!

» LÉON GAMBETTA. »

Quoique cette double capitulation fût prévue, elle n'en fut pas moins un deuil pour toute âme française, pour Paris surtout. On continua à se rendre auprès de la statue de Strasbourg, comme à un pèlerinage patriotique, et l'on s'inclinait devant l'image de la cité martyre comme devant un mausolée. Ces coups répétés de la mauvaise fortune exerçaient une singulière influence sur la population parisienne, impressionnable, nerveuse à l'excès; influence qui ne la conduisait pas au découragement, non certes, mais à une sourde colère, présageant de loin l'orage qui ne pouvait manquer d'éclater quand toutes ses espérances seraient brisées. Alors un ordre admirable régnait encore partout. Les rivalités, les inimitiés sociales et politiques avaient cessé, pour ne laisser de place qu'à la haine contre l'étranger. Ce résultat était d'ailleurs naturel : les exercices continuels, les nuits passées au rempart, dans les baraquements ou les abris casematés, ce rapprochement de toutes les classes de citoyens unis dans le même danger, pour prendre part aux mêmes souffrances, toutes ces circonstances avaient singulièrement effacé les inégalités. Cette haine de l'étranger se manifestait même quelquefois d'une manière intempestive. Certains journaux avaient raconté sur l'espionnage prussien des histoires si romanesques qu'on était devenu défiant à l'excès et qu'on était tenté de voir partout des espions ou des faiseurs de signaux. La moindre particularité, un linge flottant à une fenêtre, une bougie allumée au haut d'une mansarde pendant la nuit, un rien suffisait pour éveiller les soupçons, et plus d'une fois on vit des piquets de gardes nationaux, sans avoir reçu d'ordres, entrer d'autorité dans les maisons et monter aux renseignements. Il fallut qu'un ordre du jour du gouverneur intervînt et prescrivît l'arrestation de ceux qui, sur de simples soupçons, violaient ainsi le domicile des citoyens. Combien d'individus furent ainsi arrêtés comme espions et conduits chez un commissaire de police ou devant un commandant de secteur pour y faire constater leur identité! Malgré ces troubles passagers, Paris montrait une confiance et un calme véritablement admirables, malgré les excitations que quelques individus commençaient à semer au sein de la population, favorisés en cela par les délais, les atermoiements inconcevables que le gouvernement apportait aux élections municipales et par son incurie dans la question des subsistances, question capitale pourtant. Pendant tout le premier mois du siége, on laissa gaspiller en pure perte, et de la manière la plus étrange, des provisions de première nécessité. Certains individus nourrissaient leurs chevaux avec du pain, qui coûtait moins cher que l'avoine, étant soumis à la taxe. Par compensation, la population allait en être réduite à manger la nourriture des chevaux. Cette absence d'ordre et de décision était habilement exploitée par les journaux ennemis du gouvernement, qui réclamaient avec vivacité le rationnement et le réquisitionnement de toutes les matières comestibles. « Communauté de biens, communauté de vivres et de dangers! » écrivait Félix Pyat dans le *Combat*, tandis que G. Tridon commettait, dans la *Patrie en danger*, ce terrible calembour : « La faim justifie les moyens. » Pour mieux faire comprendre l'esprit qui animait alors une grande partie de la population, nous allons rappeler le procès-verbal d'une démarche qui fut faite auprès du gouvernement par le comité central républicain des vingt arrondissements de Paris. Ce comité, composé de délégués nommés par les compagnies des diverses armes de la garde nationale, avait commencé à fonctionner dès les premiers jours du siége, et nous allons le voir prendre une part de plus en plus active aux événements. Ce procès-verbal nous dispensera de formuler le programme du comité.

« Les délégués des vingt comités d'arrondissement de Paris se sont réunis aujourd'hui, 20 septembre 1870, au nombre de deux cent trente, à la salle de l'Alcazar. Le bureau, sous la présidence du citoyen Lefrançais, a vérifié les pouvoirs de ces délégués.

» Ils ont été reconnus réguliers après une discussion à laquelle ont pris part les citoyens Longuet, Vallès, Ranvier, Grenier, Vertu, Leverdays, Chemalé, etc.; les résolutions suivantes, proposées par le citoyen Chassin, ont été adoptées à l'unanimité, pour les quatre premières, et à la majorité des voix pour la dernière :

« I. La République ne peut pas traiter avec » l'ennemi qui occupe le territoire.

» II. Paris est résolu à s'ensevelir sous » ses ruines plutôt que de se rendre.

» III. La levée en masse sera immédiate» ment décrétée dans Paris et les départe» ments, ainsi que la réquisition générale de » tout ce qui peut être utilisé pour la défense » du pays et la subsistance de ses défenseurs.

» IV. Remise immédiate entre les mains de » la commune de Paris de la police munici» pale. En conséquence, suppression de la » préfecture de police.

» V. Election rapide des membres de la » commune. Cette commune se composera » d'un membre à raison de dix mille habi» tants. »

» Il est arrêté que les résolutions ci-dessus seront portées, par voie d'affichage, à la connaissance de la population de Paris et seront en même temps notifiées au gouvernement provisoire par une commission composée de vingt délégués choisis dans les arrondissements de Paris.

» Il est encore arrêté par l'assemblée que chaque citoyen devra veiller en armes au maintien des affiches.

» Les délégués se sont présentés à l'Hôtel de ville. Reçus par le citoyen Jules Ferry, représentant le gouvernement provisoire, ils lui ont donné lecture des résolutions prises et l'ont interpellé sur les trois points suivants :

« 1° Le gouvernement provisoire a-t-il ou » non l'intention de traiter avec la Prusse, » ainsi que l'indiquent et la circulaire de Ju» les Favre du 19 septembre et un article de » l'*Electeur libre* du 21, portant pour titre » l'*Armistice?* »

» A cette question, le citoyen Ferry a donné, tant en son nom qu'en celui du gouvernement, sa parole d'honneur que le gouvernement ne traiterait à aucun prix avec la Prusse, et qu'à la seule énergie de Paris serait confiée la mission de sauver la patrie et la république. Le citoyen Ferry a ajouté que le gouvernement désavouait absolument l'article de l'*Electeur libre*.

« 2° Le gouvernement provisoire accédera» t-il à la volonté populaire de supprimer la » préfecture de police et de remettre à la » commune de Paris le soin d'organiser la » police? »

» Le citoyen Ferry a répondu qu'il ne pensait pas que le gouvernement eût le pouvoir de faire cette suppression, mais que, d'ailleurs, la municipalité de Paris, une fois constituée, agirait comme elle croirait devoir le faire.

» 3° Enfin, en ce qui concerne l'élection de la commune de Paris, le citoyen Ferry a répondu qu'il ne pensait pas que les élections pussent être faites avant le 28. Quant au nombre des membres qui la devront composer, il pourra être augmenté, mais en conservant la répartition égale entre les arrondissements, sans tenir compte de la proportionnalité de leurs habitants.

» En présence des observations du citoyen Ferry, relatives à l'élection de la commune de Paris, les délégués ont jugé qu'ils pouvaient lui concéder ce point, surtout après la réponse si nette, si précise qu'ils avaient reçue quant à l'intention du gouvernement de poursuivre la guerre à outrance.

» En foi de quoi les délégués ont signé le présent procès-verbal.

» BESLAY, CAMÉLINAT, CH.-L. CHASSIN, E. CHATELAIN, A. CLARIS, CORNU, E. DUPAS, E. DUVAL, JOHANNARD, P. LANJALLEY, G. LEFRANÇAIS, LONGUET, L. MICHEL, MOLLIN, G. PAGNIÈRE, J.-B. PERRIN, G. RANVIER, E. ROY, TOUSSAINT, VERTU. »

Comme on le voit, la formule de ces réclamations contient déjà en germe la future Commune. Ce qui contribuait beaucoup à exalter ces impatiences, c'est le décret par lequel M. Gambetta, ministre de l'intérieur, reculait indéfiniment la date des élections pour l'Assemblée constituante et les élections municipales. Le gouvernement craignait, et avec juste raison, qu'une commune de Paris n'entravât son action et ne fît dévier son initiative. Voilà pour le principe; mais si l'on se reporte aux faits, peut-être faut-il regretter qu'il ne se soit pas trouvé là un conseil municipal résolu, qui eût poussé le gouvernement dans la voie de l'activité et de l'énergie. M. Gambetta eut-il tort ou raison dans cette circonstance? C'est ce qu'il nous semble bien difficile de décider.

Le foyer du mécontentement était alors Belleville, l'éternel effroi du bon bourgeois parisien, qui voit dans ce quartier le mont Aventin, où se cantonne naturellement l'émeute. C'est là un préjugé. Belleville n'est pas plus qu'un autre le quartier général de l'insurrection, et s'il fallait le chercher au nord de Paris, on le trouverait plutôt à Montmartre ou à Ménilmontant. Ce ne sont pas les bataillons de Belleville qui attaquèrent l'Hôtel de ville le 22 janvier 1871, et qui commencèrent la résistance le 18 mars suivant. Au commencement d'octobre, ils étaient commandés par Gustave Flourens, caractère résolu, cœur généreux, tête volcanique, prêt à tous les héroïsmes, mais incapable de suivre une direction réfléchie et d'attendre l'occasion favorable. Dès que ses bataillons furent formés, il voulut les lancer en avant. « Le sang, dit-il dans son livre (*Paris livré*), nous bouillait dans les veines, la terre nous brûlait sous les pieds. »

Le 5 octobre, il descendit avec ses cinq bataillons en armes et les disposa sur la place de l'Hôtel-de-Ville, puis il monta avec ses officiers, afin de sommer le gouvernement d'agir. Il y eut là une scène très-vive et éminemment regrettable. Flourens demandait au gouvernement 10,000 chassepots que renfermaient les magasins de l'Etat, la levée en masse, la sortie immédiate contre les Prussiens, en nombre suffisant pour vaincre, les élections municipales, le réquisitionnement et le rationnement de toutes les subsistances. Le général Trochu répondit avec beaucoup de calme à Flourens, en l'appelant monsieur le major. Il essaya de lui faire comprendre l'impossibilité, dans l'état où se trouvait alors notre armement, d'aller se mesurer avec des troupes solidement cantonnées, qui pouvaient nous opposer 10, 15 et peut-être 20 canons contre 1. Puis il reprocha paternellement à Flourens — l'expression est de ce dernier — d'avoir abandonné le rempart. Flourens offrit alors sa démission, qui fut repoussée par le gouvernement. M. Dorian essaya à son tour de calmer le fougueux major, disant qu'il s'engageait à fournir, dans un délai de quinze jours, 10,000 fusils à tabatière, 60 mitrailleuses et un grand nombre d'obusiers. Flourens insistant sur son offre de démission, M. Jules Ferry résuma les réponses que les officiers pourraient reporter à leurs hommes : « Vous leur direz que nous les mènerons au feu dès que ce ne sera plus les mener à la boucherie; que tous auront des fusils à tabatière, à défaut de chassepots qu'on ne peut fabriquer à Paris; que des mitrailleuses, des obusiers, des canons sont prêts à leur être livrés, et que les élections municipales auront lieu dès que les listes électorales seront mises en état. » Et M. Jules Ferry ajouta : « Si le sang coule ce soir dans Paris, on dira que c'est vous qui l'avez fait couler. » Mais Flourens était trop exalté pour écouter des observations et les conseils de la froide raison; il sortit de l'Hôtel de ville pâle, résolu, l'épée nue à la main, et fut accueilli par les acclamations de ses bataillons, dont la musique jouait la *Marseillaise*. Ce triste spectacle arracha cette exclamation à Millière, qui était sur la place : « Allons, foule, applaudis, fais un roi de Paris, donne-toi un dictateur. »

De son entretien avec les membres du gouvernement, Flourens emporta cette conviction : « qu'il faudrait, pour sauver Paris, en venir aux mains avec ces gens-là. » Et Flourens, dans l'exaltation de son patriotisme, était bien excusable de tenir ce langage. Néanmoins, l'immense majorité de Paris blâma cette manifestation, mais surtout parce qu'elle s'était faite en armes, et parce que chacun comprenait, aussi bien que les gouvernants, que tout désordre, toute émeute faisait le jeu de Bismarck, qui comptait bien là-dessus, il l'a assez répété, pour vaincre la résistance de la capitale. Et puis on comptait encore sur Trochu, sur ce fameux plan qui devait sauver Paris. Cette confiance ne devait pas tarder à s'ébranler, puis à disparaître complètement, quand il ne serait plus temps; mais, jusqu'au dernier terme de ses souffrances, la majorité de la population parisienne comprit que toute discorde devant l'ennemi était criminelle.

Le lendemain, le général Tamisier, commandant supérieur de la garde nationale, publiait l'ordre du jour suivant, relatif à la manifestation de la veille :

« Gardes nationaux,

» La défense de Paris repose sur le service régulier de l'armée et de la garde nationale.

» Toute infraction aux règles du service, toute atteinte à la discipline nuirait à la défense, chaque citoyen doit le comprendre.

» Des manifestations de gardes nationaux, armés et rassemblés sans ordres réguliers de service, sont des faits contraires à toute discipline.

» C'est avec douleur que j'ai vu des faits de ce genre signalés en tête du *Journal officiel* de ce jour. Si le bon esprit et le patriotisme de l'immense majorité n'éclairaient pas ceux qui se laissent entraîner à des actes de ce genre, la défense en serait affaiblie, et c'est ce que personne ne veut parmi nous. »

Ce même jour, 6 octobre, les préoccupations éveillées par cet événement firent place à l'espoir, nous dirions presque à l'allégresse, devant cette affiche placardée dans tout Paris :

« Le gouvernement reçoit à l'instant les lignes suivantes, qu'il transcrit textuellement :

» La province se lève et se met en mouve» ment.

» Les départements s'organisent.

« Tous les hommes valides accourent au » cri : « Ni un pouce de terrain, ni une » pierre de nos forteresses. Sus à l'ennemi ! » Guerre à outrance !

« *Signé :* GLAIS-BIZOIN. »

Cette dépêche exagérait malheureusement la réalité. La province était dans le désarroi, consternée, stupéfiée, et ce n'était pas la délégation sénile de Tours, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, auxquels on avait adjoint l'amiral Fourichon, qui pouvait l'arracher à ce sommeil du tombeau. Le gouvernement de Paris songea donc, et il aurait dû le faire plus tôt, nous le répétons, à fortifier sa doublure au moyen d'un élément de patriotisme plus jeune et plus viril, et c'est alors que M. Gambetta reçut la mission de se rendre à Tours, avec la double investiture de ministre de l'intérieur et de ministre de la guerre. Le 7 octobre, à dix heures du matin, il monta dans la nacelle du ballon l'*Armand-Barbès*, disant avec un sourire : « C'est peut-être mon avant-dernier panier. » Au moment où le ballon s'élança dans les airs, parti de la place Saint-Pierre à Montmartre, une immense acclamation jaillit de toutes les poitrines : « Vive Gambetta ! Vive la République ! Vive la France ! » Gambetta emportait, au nom du gouvernement de la Défense nationale, la proclamation suivante, adressée à la province :

« Français,

» La population de Paris offre en ce moment un spectacle unique au monde :

» Une ville de deux millions d'âmes, investie de toutes parts, privée jusqu'à présent, par la criminelle incurie du dernier régime, de toute armée de secours, et qui accepte avec courage, avec sérénité, tous les périls, toutes les horreurs d'un siége.

» L'ennemi n'y comptait pas, il croyait trouver Paris sans défense ; la capitale lui est apparue hérissée de travaux formidables et, ce qui vaut mieux encore, défendue par 400,000 citoyens qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie.

» L'ennemi croyait trouver Paris en proie à l'anarchie ; il attendait la sédition, qui égare et qui déprave ; la sédition qui, plus sûrement que le canon, ouvre à l'ennemi les places assiégées.

» Il l'attendra toujours. Unis, armés, approvisionnés, résolus, pleins de foi dans la fortune de la France, les Parisiens savent qu'il ne dépend que d'eux, de leur bon ordre et de leur patience d'arrêter, pendant de longs mois, la marche des envahisseurs.

» Français ! c'est pour la patrie, pour sa gloire, pour son avenir que la population parisienne affronte le fer et le feu de l'étranger.

» Vous qui nous avez déjà donné vos fils, vous qui nous avez envoyé cette vaillante garde mobile dont chaque jour signale l'ardeur et les exploits, levez-vous en masse et venez à nous : isolés, nous saurions sauver l'honneur ; mais, avec vous et par vous, nous jurons de sauver la France. »

Après le départ de M. Gambetta, le ministère de l'intérieur fut occupé par M. Jules Favre ; les manifestations continuèrent à se produire, indice de l'état de surexcitation dans lequel se trouvait la capitale et de l'impatience fébrile qui la tourmentait. Le 8 octobre, on lisait dans le *Journal officiel :*

« Le gouvernement avait pensé qu'il était opportun et conforme aux principes de faire procéder aux élections de la municipalité de Paris ; mais, depuis cette résolution prise, la situation ayant été profondément modifiée par l'investissement de la capitale, il est devenu évident que les élections faites sous le canon seraient un danger pour la République. Tout doit céder à l'accomplissement du devoir militaire et à l'impérieuse nécessité de la concorde. Les élections ont donc été ajournées ; elles ont dû l'être.

» D'ailleurs, en présence des sommations que le gouvernement a reçues et dont il est encore menacé de la part des gardes nationaux en armes, son devoir est de faire respecter sa dignité et le pouvoir qu'il tient de la confiance populaire.

» En conséquence, convaincu que les élections porteraient une dangereuse atteinte à la défense, le gouvernement a décidé leur ajournement jusqu'à la levée du siége. »

Ce même jour, le commandant Sapia, du 146e bataillon, faisait appel à la guerre civile en distribuant des cartouches à ses hommes et en les engageant à marcher sur l'Hôtel de ville ; mais il fut arrêté et conduit à l'état-major de la place par les gardes nationaux eux-mêmes. Le conseil de guerre, réuni pour le juger, l'acquitta. Nous le retrouverons encore au 22 janvier.

Ce fut au lendemain de ces incidents que M. de Kératry donna sa démission de préfet de police et partit en ballon pour la province avec une mission militaire. Il fut remplacé dans ses fonctions par M. Edmond Adam, ancien représentant du peuple. En même temps, M. Ranc cédait à Gustave Chaudey la place de maire du IXe arrondissement. La municipalité de Paris était alors ainsi composée :

Maire de Paris, Etienne Arago.
Ier arrond. Tenaille-Saligny, avocat à la cour de cassation.
IIe arrond. Tirard, négociant.
IIIe arrond. Bonvalet, négociant.
IVe arrond. Greppo, ancien représentant du peuple.
Ve arrond. J.-B. Bocquet.
VIe arrond. Hérisson, avocat à la cour de cassation.
VIIe arrond. Ribeaucourt, docteur en médecine.
VIIIe arrond. Carnot, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848.
IXe arrond. Gustave Chaudey.
Xe arrond. O'Reilly.
XIe arrond. Mottu, banquier.
XIIe arrond. Alfred Grivot, négociant.
XIIIe arrond. Pernolet, ingénieur.
XIVe arrond. Ducoudray.
XVe arrond. Corbon, ancien représentant du peuple.
XVIe arrond. Henri Martin.
XVIIe arrond. François Favre, homme de lettres.
XVIIIe arrond. Clémenceau, docteur en médecine.
XIXe arrond. Richard, fabricant.
XXe arrond. Braleret, commerçant.

Cette municipalité, qui n'était plus exactement celle des premiers jours de septembre et que les élections allaient modifier, continua l'organisation du service de la boulangerie et de la boucherie.

Chaque famille reçut une carte pour le pain et une pour la viande, et fut astreinte à se servir toujours à la même boulangerie et à la même boucherie, pour le pain tous les jours, pour la viande tous les trois jours. Cette dernière fut d'abord rationnée à 100 grammes par personne et par jour ; mais, à mesure qu'elle diminua, la ration descendit jusqu'à 25 grammes : 75 grammes par personne pour trois jours. On consomma d'abord les bœufs, les moutons et les porcs ; puis il fallut se rejeter sur la viande de cheval, depuis le milieu d'octobre jusqu'à la fin du siége. Quelques personnes ne parvinrent jamais à surmonter la répugnance que leur causait le cheval et aimèrent mieux s'exposer à mourir de faim que d'en manger ; mais la grande majorité s'y habitua très-facilement, et nous devons dire que, le premier dégoût une fois surmonté, on trouva cette viande presque aussi bonne que le bœuf. Aujourd'hui, à Paris, elle n'inspire plus aucune répulsion. Mais il faut dire aussi que c'était de la viande de choix, provenant de chevaux parfaitement sains, jeunes, vigoureux, et cela pour une excellente raison, c'est que l'administration s'emparait de tout, moyennant indemnité, et que le cheval du riche dut tomber en holocauste comme celui du charretier. Dès les cinq heures du matin, souvent par une pluie battante, on voyait d'immenses queues se dérouler à la porte des boucheries ; chaque nouveau venu prenait sa place à la suite : malheur à l'impatient qui eût voulu se glisser sournoisement dans le rang ! les hommes l'eussent accablé de horions, les femmes ne lui eussent pas laissé un cheveu sur la tête. Cependant, comme l'humanité ne perd jamais ses droits sur la population parisienne, nous avons vu plus d'une fois une pauvre femme enceinte ou malade être l'objet d'un tour de faveur. Vers sept heures arrivait le piquet de gardes nationaux chargé de présider à la distribution et de maintenir le bon ordre. Chose presque incroyable, et qui est un témoignage éclatant du sentiment qui animait la population, dans ces foules affamées, impatientes, exposées en plein vent à toutes les rigueurs de la saison, nous n'avons jamais vu qu'on dût recourir à la force pour maintenir la discipline. Chacun prenait bravement son parti de toutes ces longueurs. On piétinait dans la boue, on recevait la pluie ou la neige sur le dos, n'importe : on trouvait encore l'occasion de s'égayer et de rire, car Dieu sait ce qui se lançait de lazzis dans ces rangs pressés et confondus.

Au commencement d'octobre, les subsistances courantes commençaient à devenir rares ; voici un aperçu du prix des denrées à cette époque, aux Halles centrales :

Les brochets passables valaient de 7 à 14 francs la pièce ;
Les barbillons moyens, de 4 à 7 francs ;
Les belles anguilles, de 12 à 15 francs ;
Les petites tanches, 1 franc ;
Le goujon, 1 fr. 50 à 3 francs l'assiettée ;
Le beurre frais, en très-petite quantité, 5 francs la livre ; le beurre salé, 3 fr. 50 à 4 francs ;
Le chou-fleur, 0 fr. 75 à 1 fr. 20 ;
Les beaux choux, 1 fr. 20 à 1 fr. 50 ;
Le haricot flageolet, 2 francs le litre ;
Les oies, de 16 à 24 francs ;
Les dindons, 15 francs ;
Les lapins, de 6 à 8 francs.

Mais nous ne sommes encore pour ainsi dire qu'au commencement du siége, et nous donnons le prix de la halle ; en ville, et surtout dans les quartiers éloignés, c'est bien autre chose : nous avons vu payer 1 fr. 50 et même 2 francs un simple pied de céleri. Au reste, nous donnerons un second aperçu du prix des denrées à la fin du siége : on verra dans quelle effrayante proportion le prix du moindre aliment avait monté.

Revenons maintenant aux opérations militaires.

Le 7 octobre, le général Vinoy fit occuper le village de Cachan ; le 8, une colonne composée d'infanterie de marine que dirigeait le chef de bataillon Bouzigou, et d'éclaireurs de la Seine commandés par le colonel Lafon, opérait une forte reconnaissance sur Bondy et chassait l'ennemi de cette position, qu'elle occupait jusqu'au soir. De son côté, le général Ducrot marchait sur la Malmaison, qu'il croyait occupée par les Allemands ; mais elle était abandonnée. Le 10, nos troupes, sous les ordres du général Blanchard, enlevaient la maison Millaud, en avant du fort de Montrouge, d'où l'ennemi menaçait Cachan. Ce qui explique la facilité de ces succès partiels, c'est qu'en ce moment les troupes allemandes massées autour de Paris s'élevaient au plus à 180,000 hommes. Leur ligne d'investissement, disséminée sur un si vaste espace, ne pouvait donc pas offrir une grande résistance, et le général Trochu aurait pu facilement jeter sur un seul point de cette ligne un nombre au moins égal de combattants. Mais il fallait de la résolution, de l'énergie et une confiance que le général n'avait pas. Au lieu d'agir sur le terrain, il discourait à l'Hôtel de ville, où il exerçait malheureusement trop d'influence sur ses collègues du gouvernement ; M. Rochefort lui-même subissait ce charme, auquel échappait néanmoins M. Ernest Picard, qui, bien que partisan de la paix à tout prix, poussait le général Trochu à l'action. C'est peut-être le seul mérite qu'il ait eu dans ces circonstances. Mais rien ne pouvait corriger le vice capital qui paralysait les talents militaires du général ; nous voulons dire l'indécision et l'absence de volonté. Après avoir longuement combiné une opération, il engageait nos troupes en trop grand nombre pour une reconnaissance, en forces insuffisantes pour livrer une véritable bataille. C'est ainsi que, le 13 octobre, il renouvela la faute commise le 19 septembre à Châtillon. Le 11 octobre, nos avant-postes signalèrent de grands mouvements chez les Allemands en arrière de nos forts du sud-ouest, de Châtillon et de Bagneux, sur la route de Versailles à Choisy. Le bruit courut qu'ils avaient évacué le plateau de Châtillon ; le général Trochu jugea alors opportun de faire exécuter une reconnaissance offensive et de reprendre le plateau s'il le pouvait. Le 13, au matin, le général Blanchard poussa en avant à la tête de 10,000 à 12,000 hommes divisés en trois colonnes : celle de droite (13e de marche) devait agir dans la direction de Clamart ; celle du centre (général Susbielle), sur Châtillon ; celle de gauche (mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube), colonel de Grancey, sur Bagneux.

A neuf heures du matin, le général Vinoy, commandant du 13e corps, donna le signal de l'attaque. Tandis que deux bataillons du 13e de marche, appuyés par 500 gardiens de la paix mobilisés, emportent Clamart sans rencontrer de résistance, le général Susbielle se porte sur Châtillon par la droite et canonne vivement la position ; en même temps, les forts de Montrouge, de Vanves et d'Issy appuient le mouvement par des feux habilement combinés. Le général Susbielle lance alors ses soldats à l'attaque du village. Ils sont accueillis par une vive fusillade qui part des maisons et de deux barricades, qu'ils enlèvent avec un élan irrésistible ; puis ils s'avancent jusqu'à l'église et à la route qui relie Châtillon et Clamart. Un coup de feu a blessé le général à la jambe ; mais il n'en reste pas moins à cheval et continue à diriger sa brigade.

Sur la gauche, le village de Bagneux fut enlevé par les mobiles de la Côte-d'Or, qui se conduisirent d'une façon brillante. Le bataillon des mobiles de l'Aube ne déploya pas moins de bravoure, bien que ces jeunes gens vissent le feu pour la première fois. Le rapport du général Vinoy leur rendit cette justice qu'ils s'étaient montrés sous le feu *aussi solides que de vieilles troupes.* Mais ils payèrent cette gloire d'une perte cruelle : leur chef, le commandant de Dampierre, fut frappé à mort. Comme il voyait ses soldats hésiter à l'entrée du village de Bagneux, il s'élança à leur tête sous une grêle de balles : « Allons, mes enfants, en avant ! » En même temps il tombait, atteint d'une balle au ventre ; mais le village était emporté. Ainsi mourait glorieusement, jeune et riche (il n'avait que trente-trois ans), ce digne descendant du vieux Dampierre, mort en combattant les Prussiens sous la première République, dit M. Jules Claretie, et enseveli au Panthéon avec son épée de combat, ses gants de buffle et sa dragonne en cuir.

Nous retrouvons aussi au combat de Bagneux le 35e de ligne et son héroïque colonel, M. de La Mariouse. Placé au centre de l'action, ce brave régiment s'élançait à l'attaque de Châtillon au milieu d'un feu terrible ; mais l'entreprise était impossible : nos forces étaient insuffisantes, et il fallut battre en retraite devant les masses ennemies, après cinq heures d'une lutte aussi glorieuse qu'inutile. Le général Vinoy n'en constata pas moins dans son rapport que le but de la reconnaissance avait été atteint. « Nos pertes sont peu considérables, dit-il ; celles de l'ennemi, qui est resté constamment sous notre feu, quoique n'étant pas encore appréciées en ce moment, ont un grand caractère de gravité. C'est ainsi qu'il a laissé plus de 300 morts dans Bagneux. »

Faible consolation pour tant d'efforts perdus !

Ce même jour, 13 octobre, à la tombée de la nuit, on apercevait d'immenses gerbes de flamme tourbillonner au-dessus de Saint-Cloud : c'était le château qui brûlait, incendié par les obus du Mont-Valérien. On croyait qu'il servait d'observatoire à l'état-major allemand. On eût dit qu'une fatalité inexorable pesât sur cette princière demeure, où le premier Bonaparte consomma son attentat de Brumaire, et d'où Napoléon III déclara la guerre à la Prusse.

Le lendemain, 14 octobre, les Prussiens demandaient un armistice pour l'enlèvement des morts du combat de Bagneux, ce qui semble justifier les affirmations du général Vinoy au sujet des pertes qu'ils durent éprouver. Ce même jour, un détachement français prit possession d'Asnières, qui fut immédiatement barricadé. Nous voulions ainsi interdire à l'ennemi le passage de la Seine de ce côté.

La nuit du 18 au 19 fut signalée par la plus effroyable canonnade que Paris eût encore entendue, et dont les échos retentissaient dans les quartiers du sud avec une intensité qui faisait continuellement trembler les vitres des maisons, garnies de longues bandes de papier croisées et collées pour les assurer contre les violentes vibrations de l'air.

Le 21 octobre eut lieu une grande sortie sur Rueil, La Jonchère, Buzenval, Bougival et La Malmaison, et une lutte acharnée s'engagea à peu près sur le même terrain qui devait encore être le théâtre de l'affaire du 19 janvier. Ce fut ce qu'on appela alors le combat de La Malmaison, qui ne fut en réalité qu'une grande reconnaissance offensive exécutée par 12,000 hommes sous les ordres du général Ducrot. Les troupes étaient divisées en trois colonnes : celle du général Berthaut, comprenant 3,400 hommes d'infanterie, 20 bouches à feu et un escadron de cavalerie, destinée à opérer entre le chemin de fer de Saint-Germain et la partie supérieure du village de Rueil ; la colonne du général Noël, forte de 1,350 hommes d'infanterie avec 10 bouches à feu ; elle devait opérer sur le côté sud du parc de La Malmaison et dans le ravin qui descend de l'étang de Saint-Cucufa à Bougival ; la colonne du colonel Cholleton, comprenant 1,600 hommes d'infanterie, 18 bouches à feu et un escadron de cavalerie. Cette troisième colonne devait prendre position en avant de l'ancien moulin au-dessus de Rueil, dans le but de relier et de soutenir la colonne de droite et la colonne de gauche. De plus, deux réserves avaient été disposées, l'une à gauche sous les ordres du général Martenot, composée de 2,600 hommes d'infanterie et de 18 bouches à feu ; l'autre au centre, commandée par le général Paturel, et comprenant 2,000 hommes d'infanterie, 28 bouches à feu et deux escadrons de cavalerie. Toutes ces troupes réunies ne formaient pas un total en état de livrer une véritable bataille ; et cependant tel fut l'élan de nos soldats qu'il y eut un instant de véritable panique parmi l'état-major allemand à Versailles.

A une heure, toutes nos troupes avaient pris position, et l'artillerie ouvrait son feu sur toute la ligne, formant un vaste demi-cercle de la station de Rueil à la ferme de La Fouilleuse. Pendant trois quarts d'heure, elle concentra son feu sur Buzenval, La Malmaison, La Jonchère et Bougival. En même temps, nos artilleurs et nos têtes de colonne s'approchaient des objectifs à atteindre, c'est-à-dire La Malmaison pour les colonnes Berthaut et Noël, Buzenval pour la colonne Cholleton. A un signal convenu, le feu de l'artillerie cessa instantanément, et nos troupes s'élancèrent avec un admirable entrain sur les objectifs assignés. Elles emportent rapidement les premières positions de l'ennemi ; puis, après avoir contourné La Malmaison, elles gravissent les pentes de La Jonchère, pénètrent dans le parc et soutiennent une lutte acharnée avec l'ennemi, [illegible] bois ou dans les maisons, d'où notre artillerie n'avait pas réussi à le déloger. Quatre compagnies de zouaves, sous les ordres du commandant Jacquot, se [illegible] dans l'angle formé par le [illegible] La Malmaison, au-dessous de La J[illegible] par des forces considérables. Elles allaient peut-être se voir [illegible] armes, lorsqu'un bataillon de mobiles de S[illegible] au pas de course, fond[illegible] sur les Prussiens et dégagea les zouaves.

Dès le commencement de l'action, quatre mitrailleuses [illegible] capitaine de [illegible] de 4 commandée par le capitaine N[illegible] s'étaient portées au[illegible] en avant, sous la direction supérieure du commandant Mirbel, et, en soutenant l'action de notre infanterie, avaient infligé des pertes considérables à l'ennemi. Partout, au début de la lutte, nous avions eu l'avantage. Mettant à profit la longue portée de leurs chassepots, nos fantassins [illegible] la mort dans les rangs ennemis à des distances considérables. Le 4[illegible]e régiment prussien était décimé, lorsque son commandant, blessé lui-même, ordonna à ses soldats de se jeter à terre, ne laissant debout que quelques fusiliers. Trompés par cette ruse, nos fantassins s'élancent à travers bois, croyant le passage ouvert ; mais, à trois cents pas, ils furent accueillis par une décharge épouvantable qui en renversa un grand nombre. En même temps, des renforts considérables arrivaient de toutes parts aux Prussiens, et nos troupes commencèrent à plier. Le géné-

ral Ducrot ordonna la retraite à la nuit tombante, et elle s'exécuta sous le feu de l'ennemi, dont les obus semblaient poursuivre nos colonnes. La batterie de 4 du capitaine Nismes fut surprise tout à coup près de la porte de Longboyau par une fusillade à bout portant qui tua le capitaine, 10 canonniers et 15 chevaux. Dans le désordre produit par cet incident, 2 pièces de 4 tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

Dans son rapport, le général Ducrot cite comme s'étant particulièrement distingués les éclaireurs Franchetti, qui déployèrent autant d'intelligence que d'intrépidité. Nos pertes consistaient en 2 officiers tués, 15 blessés et 11 disparus ; 32 soldats tués, 230 blessés et 153 disparus. Mais celles de l'ennemi furent bien autrement considérables, et telles, que dès le commencement de la lutte une véritable panique se répandit à Versailles. « L'affaire va mal, » disaient les blessés qu'on rapportait. Le bruit du canon de Ducrot grondait de plus en plus jusqu'au cœur de Versailles, et, devant la population frémissante d'espoir, les Prussiens prirent une attitude énergique et même hostile : ils amenèrent des canons sur la place d'Armes, pouvant enfiler de leurs obus à balles les avenues de Saint-Cloud, de Paris et de Sceaux. Mais ces démonstrations n'en trahissaient que mieux les appréhensions de l'ennemi. Plusieurs habitants de Versailles affirment avoir vu de leurs propres yeux M. de Moltke jeter lui-même, par une des fenêtres de son appartement donnant sur la rue, des papiers et des dépêches que recevaient deux dragons dans un drap tendu sous la fenêtre. Puis il monta à cheval et, suivi de dragons bleus, il se rendit sur le théâtre de la lutte ; le roi parut à son tour en voiture, escorté par des uhlans ; puis ce furent le prince royal avec son chef d'état-major, le comte de Cobourg, le prince Louis de Bavière, qui allèrent suivre les phases de la lutte sur les hauteurs de Bougival, et ensuite du haut de Marly. En ce moment arrivaient aux Prussiens des renforts considérables, qui annulèrent les avantages que nous avions obtenus d'abord. Battus, écrasés, les Allemands purent reprendre l'offensive, tandis qu'aucun secours n'arrivait aux nôtres. Si, au début, nos généraux avaient fait entrer en ligne 30,000 ou 40,000 hommes, nos soldats n'eussent fait qu'un bond jusqu'à Versailles, et Dieu sait les conséquences qui auraient pu en résulter. Mais non, toujours le même système qui semble avoir été prémédité et arrêté, tant il a été constamment suivi : on lance d'abord une troupe qui part avec entrain, emporte les premières positions de l'ennemi et le culbute. Mais alors celui-ci appelle des renforts de tous côtés, tandis que les nôtres restent abandonnés à eux-mêmes, et ce qui avait débuté par une victoire le matin se termine par une retraite le soir. *On se replie en bon ordre*, suivant l'expression stéréotypée dans les rapports des généraux. C'est encore ce qui arriva au combat de La Malmaison. A cinq heures du soir, Ducrot donnait l'ordre à ses troupes de rentrer dans leurs cantonnements respectifs.

A côté des éclaireurs Franchetti, nous devons mentionner, indépendamment des zouaves, des gardes mobiles et de l'infanterie de ligne, qui se conduisirent vaillamment dans cette circonstance ; nous devons mentionner, disons-nous, les tirailleurs de la Seine, les francs-tireurs des Ternes et les francs-tireurs de la ville de Paris. Parmi ceux qui furent frappés dans ce combat, citons particulièrement les noms d'artistes déjà célèbres : les peintres Vibert et Leroux, et le sculpteur Cuvellier.

Mais tous ces échecs successifs ne parvenaient point à ébranler l'indomptable énergie de Paris ; la population voyait approcher les premiers froids, les nuits glacées sur les remparts ; elle voyait les provisions diminuer, les marchés vides, les boutiques d'approvisionnements fermées : n'importe, elle n'avait pas encore cessé d'avoir confiance ; on croyait encore au général Trochu, qui avait beaucoup rassuré les esprits en annonçant la formation prochaine des compagnies de marche de la garde nationale. Jusqu'au 25 octobre, les journées furent remplies par des discussions, des nouvelles, l'échange de renseignements contradictoires. Le 26, la viande était rationnée à 50 grammes par personne, et si on acceptait ces privations avec calme et abnégation, les articles de certains journaux n'entretenaient pas moins une sourde irritation au cœur de Paris, à la révélation de ce que Félix Pyat appelait les *orgies gastronomiques* des Turcaret de la Chaussée-d'Antin. Ces récits étaient sans doute exagérés, mais au fond il y avait du vrai, et l'on a vu plus tard des journalistes, des hommes de lettres ne pas rougir de rappeler leurs dîners fins chez Brébant en face de la misère publique.

D'un autre côté, ce qui surexcitait le patriotisme, c'étaient les nouvelles qu'on recevait de Gambetta, annonçant un jour (18 octobre) la formation d'une armée de 90,000 hommes ; c'était la nouvelle de l'héroïque défense [illegible] Châteaudun, de sa sublime résistance de[illegible] les obus qui l'incendiaient de toutes [illegible] c'était encore une scène émouvante et [illegible] renouvelée des grands jours de la [illegible] Le 27 octobre, en avant du Pan[illegible] une estrade pavoisée de dra[illegible] recevoir les engagements [illegible]rde nationale. Les deux extrémités des écussons portent ces deux dates : 1792-1870, et un drapeau noir flotte au-dessus de ces trois noms héroïques : *Strasbourg, Toul, Châteaudun.* On lit sur une bande de toile blanche :

CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER !

Enrôlements volontaires de la garde nationale.

Au bureau, on voit assis le maire et ses adjoints, entourés d'officiers de la garde nationale ; des gardes nationaux en armes se tiennent debout au pied de l'estrade. Le maire, M. le docteur Bertillon, prononce alors un discours chaleureux couvert aussitôt d'applaudissements ; puis tout le 60e bataillon, entraîné par un élan irrésistible, s'inscrit, commandant en tête, sur un registre ouvert. Un grand nombre de jeunes gens se précipitent de même vers la tribune, et offrent spontanément leur vie à la France et à la République !... Oui, il faut avoir assisté à ce spectacle grandiose pour comprendre le frémissement patriotique qui secouait toutes les poitrines, et qui se communiquait comme une sorte de fluide électrique.

Ce même jour, Paris ressentait une commotion bien différente à la lecture de cet entrefilet contenu dans le *Combat*, journal de Félix Pyat :

« LE PLAN BAZAINE.

» Fait vrai, sûr et certain, que le gouvernement de la Défense nationale retient par devers lui comme un secret d'État, et que nous dénonçons à l'indignation de la France comme une haute trahison.

» Le maréchal Bazaine a envoyé un colonel au camp du roi de Prusse pour traiter de la reddition de Metz et de la paix au nom de S. M. l'empereur Napoléon III. »

Cette terrible nouvelle éclata dans Paris comme un coup de tonnerre ; elle était prématurée, mais la triste réalité n'allait pas tarder à la confirmer. Cependant le gouvernement, qui savait à quoi s'en tenir, s'empressa de la démentir en s'indignant qu'on pût soupçonner de trahison le *glorieux soldat de Metz*, et la foule, partageant de bonne foi cette indignation, se porta aux bureaux du *Combat.* Félix Pyat était absent, comme toujours au moment d'un danger. On criait : *A bas Pyat ! Mort à Pyat !* en brûlant des numéros du *Combat.* Le surlendemain seulement, Félix Pyat se justifia ainsi : « C'est le citoyen Flourens qui m'a dénoncé pour le salut du peuple (*salus populi*, selon sa propre expression) le plan Bazaine, et qui m'a dit le tenir directement du citoyen Rochefort, membre du gouvernement provisoire de la Défense nationale. »

A cette déclaration, Flourens répondit :

« Mon cher Pyat,

» Le salut du peuple exige, en effet, qu'une pareille nouvelle soit immédiatement connue de tous, et ce serait honte et trahison que de la cacher un moment.

» C'est au gouvernement de la Défense nationale à établir que cette déplorable nouvelle est inexacte.

» Quant à moi, je n'ai à prouver ni qu'elle est fausse, ni qu'elle est vraie.

» Je maintiens seulement la tenir d'un citoyen attaché au gouvernement de la Défense nationale, et j'affirme que ce citoyen n'est pas le citoyen Henri Rochefort, que je n'ai pas vu depuis plusieurs jours. »

Affirmation d'un côté, démenti de l'autre : lequel avait raison ? Peu importe aujourd'hui ; au reste, le triple combat du Bourget allait détourner l'attention de cet épisode, mais pour nous ramener aussitôt à la connaissance officielle de la vérité, d'autant plus amère qu'elle coïncidera avec une des journées les plus sanglantes du siége.

La prise du Bourget, occupé par l'ennemi depuis le 20 septembre, était pour nous d'une grande importance, car elle nous permettait de rompre la ligne d'investissement de l'assiégeant, et élargissait le cercle de nos opérations au delà des forts. Le 28 octobre, à trois heures du matin, le général de Bellemare, gouverneur de Saint-Denis, donna l'ordre à 300 francs-tireurs, dits de la *Presse*, sous les ordres du commandant Rolland, d'exécuter une attaque hardie sur le Bourget. Les grand'gardes établies en avant des forts d'Aubervilliers et de la Couronne devaient soutenir et appuyer le mouvement, qui fut exécuté avec autant de vigueur que de précision. Les francs-tireurs abordèrent les postes ennemis sans tirer un coup de fusil. Surpris dans leur sommeil par cette brusque attaque, les Prussiens s'enfuirent en désordre, abandonnant leurs casques et leurs effets de campement. Les francs-tireurs continuèrent alors à s'avancer dans le village, repoussant l'ennemi de maison en maison jusqu'à l'église, où il était établi plus solidement.

Le général de Bellemare les fit soutenir par une partie du 34e de marche et le 14e bataillon de la mobile de la Seine. En même temps, le colonel Lavoignet, commandant la 1re brigade, prenait la direction de l'attaque avec l'ordre de s'emparer du village et de s'y établir fortement. Malheureusement, notre artillerie était insuffisante ; elle ne comprenait que 2 pièces de 4 et 1 mitrailleuse, ainsi que 2 pièces de 12 établies en avant de la Cour-Neuve et destinées à prendre l'ennemi en flanc. A onze heures, le général de Bellemare arrivait sur le théâtre de la lutte, suivi d'une forte réserve, composée du 16e bataillon de la mobile de la Seine et d'un demi-bataillon du 28e de marche. Vers midi, l'ennemi démasqua 2 batteries de position au pont Iblon et fit avancer 2 batteries de campagne sur la route de Dugny au Bourget. Jusque vers cinq heures, ces batteries ne cessèrent de tirer sur le village, dont elles incendièrent plusieurs maisons. Notre artillerie, trop inférieure en nombre pour pouvoir riposter avantageusement, dut se retirer ; mais nos troupes continuèrent à occuper leurs positions.

Pendant ce temps, les sapeurs du génie établissaient les communications, crénelaient les maisons et relevaient les barricades. Quant à l'ennemi, il battait en retraite. Mais, vers sept heures et demie, ce même soir du 28 octobre, il essaya un retour offensif et tenta d'enlever la barricade qui défendait l'entrée du Bourget. La 3e compagnie du 14e de la mobile (capitaine Forez), qui défendait la barricade, laissa tranquillement les Prussiens s'avancer à la portée du chassepot, puis les accueillit par une décharge terrible qui les mit en déroute. Au même moment, les grenadiers de la garde prussienne attaquaient le Bourget vers la barricade du cimetière ; mais ils rencontraient la même résistance, tandis que le 12e bataillon de mobiles (commandant Ernest Baroche) arrivait de Saint-Denis au pas de course. Cette fois, l'ennemi battait en retraite définitivement. La nuit du 28 au 29 fut consacrée à élever quelques fortifications, malheureusement insuffisantes. Le lendemain, vers huit heures du matin, le feu de l'artillerie prussienne recommença avec une nouvelle violence. 40 bouches à feu tonnèrent en même temps sur le Bourget, qui subit un véritable bombardement. Pendant neuf heures, les projectiles ennemis s'abattirent sur les quelques maisons où se maintenaient intrépidement 3,000 hommes seulement, contre lesquels les Prussiens n'osèrent point se risquer dans une attaque découverte ; avec leur prudence habituelle, ils se contentèrent de nous bombarder à distance. Puisqu'on paraissait comprendre l'importance de cette position, il eût fallu se hâter de la hérisser de canons. Bellemare négligea cette précaution.

A la faveur de la nuit du 29 au 30 octobre, les Allemands massèrent des forces considérables autour du Bourget, et, dès les sept heures du matin, des forces écrasantes, au nombre de 15,000 à 20,000 hommes, avec 48 pièces de canon, s'avancèrent vers le village. De notre côté, au contraire, l'effectif de la veille avait encore diminué. Des gardes mobiles, des officiers même, brisés de fatigue, n'ayant pas seulement du pain, avaient quitté le Bourget sans ordre et étaient rentrés à Saint-Denis ou à Aubervilliers. Nous n'avions plus qu'environ 3,000 hommes au Bourget lorsque l'ennemi se présenta pour ressaisir cette position. Dans un moment où nous avions un si impérieux besoin d'artillerie, nos canonniers emmenèrent les deux seules pièces que nous eussions, dans la crainte de les voir infailliblement tomber au pouvoir de l'ennemi. Cette précaution jeta le découragement dans les rangs de ces jeunes soldats, et lorsqu'ils se furent rendu compte de la manœuvre des Prussiens consistant à envelopper et cerner le Bourget, 1,500 au moins s'échappèrent par la voie du chemin de fer ; mais les 1,500 à 1,600 autres restèrent fermes à leur poste : ils allaient montrer ce que peuvent des gens de cœur.

A sept heures et demie, les Prussiens recommençaient leur bombardement, cette fois avec un acharnement inouï. Un demi-heure s'était à peine écoulée, que le Bourget avait déjà reçu plus de 1,500 obus ou boîtes à mitraille. Bientôt les maisons volent en éclats, brûlent, s'effondrent ; bientôt nos soldats n'ont plus que des pans de murs pour s'abriter. Le commandant Brasseur, du 28e de marche, et le commandant Baroche étaient fermement décidés à tenir jusqu'à la dernière extrémité ; il leur semblait impossible qu'il ne leur arrivât pas bientôt des renforts. Le simple bon sens disait, en effet, que, si on voulait garder le Bourget, il fallait y envoyer des forces suffisantes, et que, si on voulait abandonner cette position, il était criminel de conduire des soldats à une boucherie inutile. Le commandant Baroche ne se faisait cependant pas d'illusion ; on rapporte qu'il dit à ses soldats : « Mes amis, c'est aujourd'hui qu'il faut apprendre à se faire tuer. »

A huit heures et demie, les Prussiens, jugeant que nos troupes devaient être suffisamment ébranlées par une aussi effroyable canonnade, se lancent à l'assaut de la première barricade ; ils sont accueillis par une fusillade terrible qui les force à se replier jusque derrière leurs canons. Ils recommencent à nous mitrailler, puis se décident à tenter un second assaut. Ils se précipitent en poussant leurs hourras habituels. « Le 2e bataillon du régiment reine-Élisabeth, dit un journal allemand, s'avançait drapeau déployé, lorsqu'un coup de feu terrassa le porte-drapeau. Un sous-officier se précipite, saisit le drapeau et s'affaisse, lui aussi, blessé à mort. Le général Von Budritzki descend alors de cheval, saisit le drapeau d'une main forte et s'élance à la tête de ses grenadiers. » Cette citation dit assez quel fut l'acharnement de la lutte. Les morts s'amoncelaient au pied des barricades ; là tombèrent Von Zaluskowski, colonel du régiment reine-Élisabeth, et le comte de Waldersee, colonel du régiment reine-Augusta. Il fallut des efforts désespérés de la part des officiers prussiens pour ramener à l'attaque des barricades ces 20,000 hommes que fusillaient quelques centaines d'intrépides combattants tiraillant à travers les créneaux. « J'ai vu, dit un témoin oculaire, des mobiles debout, dépassant la crête du mur de la moitié du corps, frapper de droite et de gauche avec la crosse et balayer ainsi les baïonnettes ennemies. »

Mais cette héroïque résistance touchait à son terme ; les pionniers allemands ont fini par pratiquer des brèches qui donnent passage au torrent ennemi, et nos soldats se trouvent pris entre deux feux. Les Prussiens inondent le Bourget et nos soldats sont cernés dans les maisons : réduits à une poignée de combattants, ils ne luttent qu'avec plus de rage. A midi, ils n'étaient plus que 300 à 400 ; 1,200 avaient été mis hors de combat ou faits prisonniers. Vers l'église, le commandant Brasseur continuait à résister énergiquement avec une centaine d'hommes ; de l'autre côté du Bourget, le commandant Baroche faisait le coup de feu lui-même avec 60 hommes à peine ; M. O. de Verrie, officier de mobiles, n'avait plus que 36 des siens ; M. Solon, lieutenant des francs-tireurs, n'en avait plus que 10. Cette poignée de combattants intrépides ne voulait néanmoins pas se rendre : ils luttaient avec l'âpre courage du désespoir. Atteint par un éclat d'obus, le commandant Baroche demandait à ses soldats de tenir encore une demi-heure, croyant impossible que d'ici là il n'arrivât pas de secours. En ce moment, il descend de la maison où il combattait pour donner un ordre. Près de la rue, devant la grille, il tombe tout à coup frappé d'une balle au cœur.

Ce jour-là, a dit justement Victor Hugo, la mort du fils a fait oublier la vie du père.

L'héroïque commandant Brasseur, ne voulant toujours pas se rendre, s'est enfermé dans l'église avec 7 autres officiers français et une vingtaine de voltigeurs. « Là, dit un ouvrage allemand, ces hommes se défendirent jusqu'à la dernière extrémité, et les grenadiers du régiment Kaiser-Franz durent grimper jusqu'aux hautes fenêtres de l'église et tirer de là sur l'ennemi jusqu'à ce que le peu d'hommes de cette brave troupe qui restaient sans blessures finissent par se rendre. » Le commandant Brasseur pleurait en rendant son épée, et l'officier prussien qui la reçut le félicita hautement sur son courage. Au reste, le prince de Wurtemberg la renvoya au vaillant prisonnier comme un hommage, et M. Brasseur, captif, fut dispensé de saluer les officiers prussiens dans la rue.

Les Prussiens reconnaissent avoir perdu 34 officiers et 449 soldats dans cette sanglante journée du Bourget ; mais il est permis de croire que leurs pertes furent beaucoup plus fortes, comme le laisse clairement entendre l'ordre du jour adressé par le prince Auguste de Wurtemberg au corps de la garde royale prussienne, à la suite du combat du 30 :

« . . . Un village ceint de hautes murailles en pierre, mis en état de défense et *occupé par les meilleures troupes de la garnison de Paris*, a été enlevé à l'ennemi, qui a défendu chaque ferme avec tant d'opiniâtreté, que souvent les pionniers devaient ouvrir la route à l'infanterie.

» Bien que les pertes que cette victoire nous a coûtées soient relativement *très-considérables*, le corps de la garde n'en a pas moins acquis une nouvelle journée de gloire pour ses annales. »

L'insuccès de l'attaque sur le Bourget, l'incurie de nos généraux lançant des forces insuffisantes contre l'ennemi et les abandonnant sans défense soulevèrent dans Paris une vive irritation, qui fut portée à son comble par la déclaration suivante, affichée le 31 au matin sur tous les murs de la capitale :

« Le gouvernement vient d'apprendre la douloureuse nouvelle de la reddition de Metz. Le maréchal Bazaine et son armée ont dû se rendre après d'héroïques efforts, que le manque de vivres et de munitions ne leur permettait plus de continuer. Ils sont prisonniers de guerre.

» Cette cruelle issue d'une lutte de près de trois mois causera dans toute la France une profonde et pénible émotion. Mais elle n'abattra pas notre courage. Pleine de reconnaissance pour les braves soldats, pour la généreuse population qui ont combattu pied à pied pour la patrie, la ville de Paris voudra être digne d'eux. Elle sera soutenue par leur exemple et par l'espoir de les venger. »

A côté de cette affiche, on lisait un autre placard que le gouvernement semblait offrir comme palliatif :

« M. Thiers est arrivé aujourd'hui à Paris ; il s'est transporté sur-le-champ au ministère des affaires étrangères.

» Il a rendu compte au gouvernement de sa mission. Grâce à la forte impression produite en Europe par la résistance de Paris, quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, se sont ralliées à une idée commune.

» Elles proposent un armistice, qui aurait pour objet la convocation d'une Assemblée nationale. Il est bien entendu qu'un tel armistice devrait avoir pour conditions le ra-

vitaillement, proportionné à sa durée, et l'élection de l'Assemblée par le pays tout entier. »

» Le ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du ministère de l'intérieur,

» JULES FAVRE. »

Pour donner une idée de l'exaspération qui s'empara de la capitale à cette triple nouvelle : le Bourget, Metz, l'armistice, nous ne saurions mieux faire que de citer la proclamation suivante que deux républicains modérés faisaient afficher dans le VIe arrondissement :

« Peuple français,

» Pendant que Châteaudun se fait écraser, Bazaine capitule.

» Cette dernière honte doit ouvrir nos yeux.

» Nous sommons le gouvernement de la Défense nationale :

» 1° De déclarer hors la loi Bonaparte, les hommes qui soutiennent son système et les agents des prétentions dynastiques de toutes sortes.

» 2° De destituer et d'emprisonner les généraux qui, par incapacité ou trahison, ont causé nos derniers désastres, et de prendre les mêmes mesures dans toutes les administrations.

» 3° De repousser absolument toute proposition d'armistice et de lever en deux bans toute la population mâle de Paris.

» Que, si le gouvernement refuse de prendre les mesures révolutionnaires que réclame la situation, il donne en masse sa démission pour jeudi 3 novembre prochain.

» Dans cet intervalle, le peuple de Paris avisera à le remplacer.

» *La victoire ou la mort! Vive la République!*

» Le Comité révolutionnaire du VIe arrondissement.

» Approuvé :

» ROBINET, maire du VIe arrondissement,

» ANDRÉ ROUSSELLE, adjoint. »

Toutes ces circonstances amenèrent fatalement l'insurrection du 31 octobre; comme nous en avons retracé les péripéties dans un article spécial, nous y renvoyons le lecteur. V. OCTOBRE (journée du 31).

La journée du 31 octobre démontra aux membres du gouvernement la nécessité de procéder aux élections municipales, qui avaient été promises pour le 1er novembre par M. Henri Rochefort, au nom de ses collègues, et qui furent presque aussitôt ajournées jusqu'au 5. Ce retard, qui faussait la parole donnée par M. Rochefort, le décida à donner sa démission de membre du gouvernement. Celui-ci reculait avec raison devant ces élections, car il comprenait parfaitement qu'elles devaient donner naissance à une autorité rivale de la sienne et peut-être maîtresse. Avant de s'effacer devant les élus du suffrage, il crut devoir demander à la population si elle entendait lui maintenir par un vote régulier les pouvoirs qu'elle lui avait conférés par acclamation. C'était malheureusement rentrer dans la maudite voie plébiscitaire si chère à l'Empire. Quoi qu'il en soit, le 3 novembre, le peuple de Paris fut appelé à voter sur la question de savoir s'il maintenait le gouvernement de la Défense nationale. Ceux qui voudraient ce maintien voteraient OUI. En même temps, le gouvernement annonçait les élections municipales pour le samedi suivant (5 novembre), mais il affirmait aussi que ces élections ne ressembleraient en rien à celles de la commune et qu'elles en seraient même la négation.

Le dépouillement du vote sur la question de savoir si l'autorité serait maintenue aux membres du gouvernement donna les résultats suivants :

Oui	557,996
Non.	62,638

Cette écrasante majorité ne doit pas s'interpréter dans le sens de la confiance absolue qu'on aurait pu éprouver pour le gouvernement; cette confiance, pleine et entière au début du siége, avait singulièrement décliné. Le résultat du vote prouvait simplement l'impérieuse nécessité qu'on éprouvait de ne pas se diviser; c'est une nouvelle preuve de l'esprit d'ordre et d'abnégation qui ne cessa d'animer la population. Malheureusement, le gouvernement abusa de sa victoire : après une aussi éclatante manifestation, il se crut dispensé de tout ménagement. Les chefs de bataillon Gustave Flourens, commandant le 1er bataillon de volontaires; Razoua, chef du 61e bataillon; Goupil, chef du 115e bataillon; Ranvier, chef du 141e bataillon; de Frémicourt, chef du 157e bataillon; Jaclard, chef du 118e bataillon; Cyrille, chef du 167e bataillon; Levraud, chef du 204e bataillon; Millière, chef du 208e bataillon; Gromier, chef du 74e bataillon; Barberet, chef du 79e bataillon; Dietsch, chef du 190e bataillon; Longuet, chef du 248e bataillon; Chassin, chef du 252e bataillon, furent destitués. Tibaldi, Vésinier, Vermorel, Lefrançais furent arrêtés, puis mis en liberté; Goupil, qu'on voulait arrêter aussi, réussit à s'échapper; quant à Félix Pyat, il demeura prudemment caché, suivant son habitude. M. Edmond Adam, préfet de police, donna sa démission à la suite de toutes ces arrestations, qu'il avait désapprouvées, et fut vivement regretté de tous les républicains sincères. Il eut pour successeur M. E. Cresson.

Les élections municipales eurent lieu le 5 novembre dans le plus grand calme; en voici le résultat :

ARRONDISSEMENTS.	MAIRES.	ADJOINTS.
	MM.	MM.
Ier	Tenaille-Saligny. . . .	Meurizet, Ad. Adam, Méline.
IIe.	Tirard	Brelay, Cheron, Loiseau-Pinson.
IIIe.	Bonvalet.	Cleray, Murat, Mousseron.
IVe.	Vautrain.	Châtillon, Callon, Loiseau.
Ve.	Vacherot.	Jourdan, Thomas, Collin.
VIe.	Hérisson.	Jauzon, Leroy, Lauth.
VIIe.	Arnaud (de l'Ariège). . .	Hortus, Dargent, Bellaigue.
VIIIe.	Carnot.	Denormandie, Belliard, Aubry.
IXe.	Desmarest.	Ém. Ferry, Alf. André, Gust. Nast.
Xe.	Dubail.	Er. Brelay, Murat, Degouve-Denuncques.
XIe.	Mottu	Blanchon, Poirier, Tolain.
XIIe.	Grivot	Denizot, Dumas, Terrillon.
XIIIe.	Pernolet.	Combes, Bouvery, Melliet.
XIVe.	Asseline.	Heligon, Neigre, Perrin.
XVe.	Corbon.	Jobbé-Duval, Deck, Sextius Michel.
XVIe.	Henri Martin	Marmottan, A. Chaudet, Seveste.
XVIIe.	Fr. Favre.	Villeneuve, Cacheux, Malon.
XVIIIe.	Clémenceau.	Lafont, Dereure, Jaclard.
XIXe.	Delescluze.	Miot, Quentin, Oudet.
XXe.	Ranvier	Millière, Flourens, Lefrançais.

Quelques jours après les élections, Gustave Chaudey, qui n'avait pu se faire élire maire du IXe arrondissement, fut nommé par M. Étienne Arago adjoint à la mairie de Paris en remplacement de MM. Henri Brisson et Charles Floquet, démissionnaires au lendemain du 31 octobre.

Les élections une fois terminées, l'attention de la population parisienne se concentra tout entière sur la proposition d'armistice. Ébranlée par toutes ces déceptions successives et par les événements du 31 octobre, elle eût accepté sans répugnance une trêve ayant, non pas les apparences d'un prélude de capitulation, mais le caractère que lui avait assigné le général Trochu :

« Cet armistice n'est point le commencement d'une négociation de paix; il n'a qu'un but, nettement défini : la convocation d'une Assemblée pour mettre la France en mesure de décider de son sort dans la crise où l'ont précipitée les fautes du gouvernement déchu.

» L'armistice, tel qu'il est proposé, ne saurait porter aucun préjudice à la France; il est subordonné à des conditions que le gouvernement de la Défense nationale avait précédemment demandées, lors de l'entrevue de Ferrières : le ravitaillement et le vote par la France tout entière.

» Le gouvernement de la Défense nationale n'a absolument rien à changer à la politique qu'il a proclamée à la face du monde; il est convaincu d'avoir exprimé la résolution du pays tout entier; il ne doute pas que les élus de la France, réunis à Paris, ne ratifient solennellement son programme, et il a plus que jamais le ferme espoir que la justice de notre cause sera finalement reconnue par toute l'Europe. »

L'armistice stipulait une durée de vingt-cinq jours au moins, avec le ravitaillement de Paris proportionné à cette période. Nous doutons fort que M. de Bismarck eût accepté la négociation sur une telle base; nous croyons plutôt qu'il voulait gagner du temps et user les vivres et la résistance. Il ne comprenait rien à l'ordre admirable qui avait régné jusqu'alors dans la capitale. Mais lorsque la journée du 31 octobre eut semblé ouvrir l'ère de troubles qu'il avait fait entrer dans ses calculs, il se démasqua et rejeta brutalement l'armistice en l'offrant sous des conditions inacceptables. Le gouvernement annonça ainsi cette nouvelle :

« Les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, avaient pris l'initiative d'une proposition d'armistice, à l'effet de faire élire une Assemblée nationale.

» Le gouvernement de la Défense nationale avait posé ses conditions, qui étaient : le ravitaillement de Paris et le vote pour l'Assemblée nationale par toutes les populations françaises.

» La Prusse a expressément repoussé la condition du ravitaillement; elle n'a d'ailleurs admis qu'avec des réserves le vote de l'Alsace et de la Lorraine.

» Le gouvernement de la Défense nationale a décidé, à l'unanimité, que l'armistice ainsi compris devait être rejeté. »

Repousser le ravitaillement afin d'avoir Paris plus vite à discrétion et traînant les négociations en longueur, le piége était par trop grossier et bon tout au plus à tromper un duc de Gramont ou un Émile Ollivier.

Cependant les provisions s'épuisaient de plus en plus et le peu qu'il en restait atteignait des prix inabordables à l'immense majorité de la population. La viande de cheval, de mulet et d'âne, qui était entrée complétement dans la consommation générale, — celle de bœuf et de mouton n'existait plus qu'à l'état de souvenir, — était maintenue à un taux relativement élevé, car c'était l'administration qui régissait toutes les boucheries. La viande de cheval se vendait en moyenne 2 fr. 50 le kilogr., celle de mulet et d'âne jusqu'à 6 francs. On voit que rien n'échappe au retour des choses d'ici-bas : la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite cédait ici le pas à son humble compagnon, de 3 fr. 50 par kilogr. Quant aux autres denrées, sur lesquelles le contrôle administratif n'avait aucune action, c'était bien différent. Une oie ordinaire, cotée de 6 à 7 francs avant le siége, se vendait de 25 à 30 francs dans les premiers jours de novembre; un poulet de 3 francs à 3 fr. 50 en temps ordinaire atteignait 14 ou 15 francs; pour les dindes, devenues d'une extrême rareté, elles se vendaient jusqu'à 55 francs chez les marchands de comestibles. Une paire de lapins coûtait 36 francs; le jambon fumé, 16 francs le kilogr.; le saucisson de Lyon, 32 francs; le beurre frais, jusqu'à 45 francs; un boisseau de pommes de terre, 6 francs; un chou, 1 fr. 60; un litre de haricots, 6 francs, et ainsi de suite pour tout le reste. Et ce n'est rien encore; les prix de toutes ces provisions vont suivre une marche ascendante jusqu'à la fin et s'élèveront au triple des aperçus que nous venons d'indiquer. Eh bien, tout cela n'affectait en rien le moral de la population parisienne; elle était fermement résolue à braver et à souffrir toutes les privations plutôt que de capituler. Mais si le patriotisme peut soutenir et exalter le courage, le dévouement, la nature a des exigences qu'il est malheureusement impuissant à satisfaire. L'absence d'aliments variés et suffisants commençait à produire ses résultats fatals; la mortalité augmentait dans une effrayante proportion; on en jugera par cette petite statistique des décès en 1869 et 1870 aux époques correspondantes :

	1869	1870
Du 18 au 24 septembre.	820	1,272
Du 25 septembre au 1er octobre.	718	1,134
Du 2 au 8 octobre.	747	1,483
Du 9 au 15 octobre	825	1,746
Du 23 au 29 octobre.	880	1,878
Du 30 octobre au 5 novembre . .	921	1,762

Et ce chiffre de la mortalité va s'élever graduellement jusqu'à la fin du siége; du 28 janvier au 3 février, on constatera 4,671 décès; du 18 septembre 1870 au 24 février 1871, le total s'élèvera à 64,154, tandis que l'année précédente il n'avait été que de 21,979. Ces chiffres ont une éloquence significative; ils font mieux comprendre que tous les récits ce que Paris eut à supporter de privations.

Dans la première moitié de novembre, le général Trochu songea enfin à donner une organisation sérieuse à la garde nationale, dont le général Clément Thomas venait d'être nommé commandant supérieur en remplacement du général Tamisier. Toutes les forces militaires de Paris furent divisées en trois armées, la première comprenant les 266 bataillons de la garde nationale; la seconde formée de trois corps d'armée de trois divisions chacun, réunissant toutes les troupes de ligne, trois brigades de mobiles et une division de cavalerie, la troisième composée des marins, d'autres corps spéciaux, de la masse de la garde mobile et d'une division de cavalerie. L'ensemble de ces forces présentait un effectif de 650,000 hommes, dont 400,000 hommes de garde nationale, y compris 100,000 hommes pour les bataillons de guerre, et 250,000 hommes de toutes armes. Le grand état-major était ainsi composé : commandant en chef, général Trochu, gouverneur de Paris; chef d'état-major général, le général Schmitz, célèbre par ses rapports militaires; sous-chef d'état-major général, le général Foy; commandant supérieur de l'artillerie, le général Guiod, [illegible] mais routinier forcené, commandant supérieur du génie, le général Chabaud-Latour, intendant général, M. Wolf. Quant aux trois armées, la première était sous les ordres du général Clément Thomas, avec le colonel Montagut comme chef d'état-major général. La seconde était commandée par le général Ducrot; chef d'état-major général, le général Appert; artillerie, général [illegible]; génie, général Tripier. Elle était divisée en trois corps : 1er corps, commandant en chef, le général Vinoy, avec les généraux de Malroy, de Maud'huy et Blanchard comme généraux de division; 2e corps, commandant en chef, Renault; généraux de division, Susbielle, Berthaut, Maussion; 3e corps, commandant en chef, d'Exéa; généraux de division, Carré de Bellemare, Mattat, Champéron (cavalerie). La 3e armée avait pour commandant en chef le général Trochu; généraux de division : Soumain, vice-amiral La Roncière, de Liniers, de Beaufort, Corréard, d'Hugues, contre-amiral Pothuau, de Bernis (cavalerie).

Quelques modifications furent apportées ensuite à cette organisation; ainsi, le général Vinoy, chef du 1er corps de la 2e armée, fut appelé au commandement en chef de la 3e armée, et le général de division Blanchard, commandant la 3e division du 1er corps de la 2e armée, fut nommé commandant du 1er corps de cette même armée. En somme, le général Trochu pouvait lancer dans les opérations actives une masse de plus de 350,000 hommes, au moins égale, sinon supérieure à la totalité des forces assiégeantes. Malheureusement, la crainte continuelle et chimérique, à notre avis, de mouvements insurrectionnels dans Paris l'empêcha toujours d'utiliser hors de l'enceinte ce formidable effectif, qui eût brisé en quelques instants la ligne de fer et de feu qui nous enveloppait.

Nous ne trouvons aucun fait de guerre important à signaler dans le courant de novembre, temps consacré par le général Trochu à organiser la grande sortie qu'il méditait. Nous devons rappeler, néanmoins, la légende du sergent Hoff, du 107e d'infanterie, l'habile et infatigable tueur de Prussiens. Nous le trouvons cité à l'ordre du jour dans le rapport militaire du 9 novembre : « Le sergent Hoff s'est de nouveau distingué par un acte de la plus grande vigueur; accompagné d'un garde mobile, il s'est approché à vingt pas d'une sentinelle prussienne, l'a tuée, et a tué également un soldat ennemi accouru au secours de son camarade. Le sergent Hoff a déjà tué environ trente Prussiens, et a reçu la croix de la Légion d'honneur en raison de ses nombreux actes de courage. » Fait prisonnier à Petit-Bry le 2 décembre, l'intrépide sergent trouva, néanmoins, le temps de se débarrasser de sa croix, de ses papiers et des insignes de son grade, puis il déclara se nommer Wolff et fut interné à Cologne dans le camp de Gramberg. Mais un soldat alsacien ayant eu l'imprudence de l'appeler par son vrai nom, Hoff fut aussitôt jeté dans un cachot. Il réussit, néanmoins, à faire croire aux bons Allemands qu'il s'appelait bien réellement Wolf, et il fut retiré de son cachot après trente jours de détention, et c'est grâce à son faux nom qu'il put ensuite rentrer en France, où il fit partie de l'armée de Versailles (division Clinchant). Ainsi durent s'évanouir les soupçons injurieux qui s'élevèrent sur le compte du brave sergent lors de sa disparition et de sa captivité. On le prit alors pour un espion prussien. Ah! si les Prussiens l'avaient connu!...

Les compagnies de marche commençaient à se préparer pour les sorties, laissant aux compagnies sédentaires la garde des remparts. Dans les boucheries et les boulangeries, le service était fait par les vétérans. C'étaient pour la plupart des hommes riches, habitués à toutes les aises d'une vie facile. Ils ne s'en levaient pas moins avant le jour, bravant les pluies glacées et les gelées de ces sombres matinées de novembre et de décembre. Partout retentissaient les éclats du clairon. Dans les squares, sur les places publiques, sur les boulevards extérieurs, on ne voyait que gardes nationaux et gardes mobiles faisant l'exercice, apprenant le maniement des armes. On fondait des canons, on fabriquait des essieux, des caissons, des cartouches, des obus. Paris était devenu une cuve bouillonnante où se forgeaient tous les moyens de défense connus. De plus, il commençait à correspondre avec la province, [illegible] apportant sous leurs ailes [illegible] lombe de l'arche, mais avec la parole de [illegible] échappant comme par miracle aux balles des fusils Dreyse et aux griffes des faucons prussiens, dressés à leur chasse, [illegible] que nous attendions haletants et que contenait un petit carré de [illegible] M. Louis Blanc proposait, à cette époque, de placer sur les armes de la ville de Paris au-dessus du navire à voiles [illegible] en souvenir de ces dures [illegible] du siége. »

Quant aux ballons partis de Paris, [illegible] à destination, et [illegible] cun put ainsi [illegible] de ses nouvelles aux parents ou aux amis qu'il pouvait avoir en

province. Mais quelques-uns aussi s'égarèrent ; il y en eut qui allèrent tomber en Allemagne, et les intrépides aéronautes se virent menacés de mort par les autorités prussiennes, qui affichaient ainsi l'insolente prétention de nous fermer jusqu'à la voie des airs. Un autre ballon, la *Ville-d'Orléans*, parti de la gare du Nord le 24 novembre, à onze heures quarante-cinq minutes du soir, arriva le lendemain, à une heure de l'après-midi, à 100 lieues au nord de Christiania, en Norvège. D'autres furent encore moins heureux : le *Jacquard* ne fut jamais retrouvé ; il se perdit probablement en mer. Un autre, le *Richard-Wallace*, se perdit également ; près de Niort, où il avait été aperçu, on avait crié au marin Prince, qui le montait, de prendre terre ; mais le ballon avait continué sa course vers l'Océan. « N'oublions pas, même dans cette histoire générale, ces deux humbles martyrs, le soldat Lacaze (*Ville-d'Orléans*) et le marin Prince, morts en plein Océan, après combien d'heures d'angoisses ! morts seuls dans cette immensité, la nacelle du ballon flottant sur la mer, et eux, perdus et essayant d'apercevoir au loin une voile, essayant de dominer par leurs cris le bruit de l'Océan, le fracas des vagues qui continuent leur murmure sourd. On ne peut imaginer de plus glorieux, mais de plus sombre trépas. » (Jules Claretie.)

Il y a un homme que nous n'avons pas encore signalé d'une manière spéciale dans ce rapide historique du siége de Paris, et qui mérite cependant une place à part, c'est le général Schmitz, chef de l'état-major général. Ses rapports militaires de tous les jours sont des chefs-d'œuvre d'insignifiance. Cela ressemble à s'y méprendre au compte rendu d'une revue de quatre hommes passée par un caporal. Il faut lire le rapport qui relate l'affaire sanglante du Bourget :

« Le Bourget, village en pointe en avant de nos lignes, qui avait été occupé par nos troupes, a été canonné pendant toute la journée d'hier sans succès par l'ennemi. Ce matin, de bonne heure (le 30), des masses d'infanterie, évaluées à plus de 15,000 hommes, se sont présentées de front, appuyées par une nombreuse artillerie, pendant que d'autres colonnes ont tourné le village, venant de Drancy et de Blanc-Ménil. Un certain nombre d'hommes qui étaient dans la partie nord du Bourget ont été coupés du corps principal et sont restés entre les mains de l'ennemi. On n'en connaît pas exactement le nombre en ce moment ; il sera précisé demain.

» Le village de Drancy, occupé depuis vingt-quatre heures seulement, ne se trouvait plus appuyé à sa gauche, et le temps ayant manqué pour le mettre en état respectable de défense, l'évacuation en a été ordonnée, pour ne pas compromettre les troupes qui s'y trouvaient.

» Le village du Bourget ne faisait pas partie de notre système général de défense ; son occupation était d'une importance très-secondaire, et les bruits qui attribuent de la gravité aux incidents qui viennent d'être exposés sont sans aucun fondement. »

Voilà en quel silence éloquent étaient racontées la mort d'Ernest Baroche et la résistance du commandant Brasseur. Quand la population parisienne avait été tenue en éveil pendant toute une nuit par une épouvantable canonnade, voici comment le général Schmitz donnait satisfaction à sa légitime curiosité (rapport du 12 novembre) :

« Le feu de nos forts a été activé hier pendant le jour et pendant la nuit.

» La redoute de Gravelle a tiré sur les ouvrages de Montmesly avec succès.

» Nos troupes ont définitivement occupé Creteil, qu'elles mettent en état de défense. »

Second rapport de la même date :

« Ce matin, sur la place de l'Hospice, à Saint-Cloud, le capitaine de Néverlée, officier d'ordonnance du général Ducrot, a enveloppé, avec ses volontaires, une patrouille ennemie. Les hommes qui la composaient ont opposé une vive résistance ; cinq ont été tués sur place et le sixième a été ramené grièvement blessé de deux coups de baïonnette.

» Le gouverneur de Paris a visité hier les forts de Vanves et d'Issy. »

Voilà à quels maigres renseignements en était réduite la capitale anxieuse et avide de renseignements. A l'intérieur, un seul fait mérite d'être mentionné ; le 16 novembre, M. Étienne Arago résigne ses fonctions de maire de Paris, qui sont confiées à M. Jules Ferry ; MM. Clamageran, Hérisson et Chaudey, adjoints, continuèrent leurs services. M. Arago emportait dans sa retraite les regrets et l'estime du peuple de Paris ; quant à M. Ferry, il arrivait à l'heure difficile, au moment où les vivres se faisaient plus rares, où l'hiver allait faire sentir plus âprement ses rigueurs. C'est à lui qu'allait incomber la lourde charge des derniers rationnements. Nous ne nous ferons pas ici l'écho des réclamations violentes que souleva son administration : l'histoire doit lui tenir compte des difficultés que présentait une situation sans exemples ; mais nous ne croyons pas lui faire injure en disant que, comme les autres membres du gouvernement, il ne sut pas s'élever à la hauteur des circonstances.

On continuait, cependant, à prendre assez gaiement son parti des privations, et quelques intrépides ne craignaient pas de s'aventurer dans les régions gastronomiques jusqu'alors les moins explorées ; voici un menu de l'époque :

Potage.

Consommé de cheval au millet.

Relevés.

Brochettes de foie de chien à la maître d'hôtel.

Emincé de râble de chat sauce mayonnaise.

Entrées.

Epaules et filets de chien braisés sauce tomates.

Civet de chat aux champignons.

Côtelettes de chien aux petits pois.

Salmis de rats sauce Robert.

Rôt.

Gigots de chien flanqués de ratons sauce poivrade.

Légumes.

Bégonias au jus.

Entremets.

Plum-pudding au rhum et à la moelle de cheval, etc.

Au marché Saint-Germain, on put voir stationner pendant plusieurs jours une voiture de boucherie, sur les deux faces latérales de laquelle on lisait en gros caractères :

RÉSISTANCE À OUTRANCE.

Grande boucherie canine et féline.

Au fond on lisait ces vers :

L'héroïque Paris brave les Prussiens,
Il ne sera jamais vaincu par la famine ;
Quand il aura mangé la race chevaline,
Il mangera ses rats, et ses chats, et ses chiens.

Le fait est que la race des matous a fort diminué pendant le siége. Les chiens euxmêmes ont largement payé leur tribut. Malheur, trois fois malheur à Minet ou à Azor, s'il cédait à la tentation de voir du pays : il était certain de voir la casserole. A la fin de novembre, les œufs frais coûtent 1 franc la pièce.

Le 28 novembre, eut lieu enfin cette grande sortie méditée depuis si longtemps par le général Trochu et combinée entre lui et le général Ducrot. Le matin de ce jour, on lisait sur les murs de la capitale cette proclamation signée par tous les membres du gouvernement :

« *Le gouvernement de la Défense nationale à la population de Paris.*

« Citoyens,

» L'effort que réclamaient l'honneur et le salut de la France est engagé.

» Vous attendiez avec une patriotique impatience que vos chefs militaires avaient peine à modérer. Décidés comme vous à débusquer l'ennemi des lignes où il se retranche et à courir au-devant de vos frères des départements, ils avaient le devoir de préparer de puissants moyens d'attaque. Ils les ont réunis ; maintenant, ils combattent ; nos cœurs sont avec eux. Tous, nous sommes prêts à les suivre et, comme eux, à verser notre sang pour la délivrance de la patrie.

» A cette heure suprême où ils exposent noblement leur vie, nous leur devons le concours de notre constance et de notre vertu civique.

» Quelle que soit la violence des émotions qui nous agitent, ayons le courage de demeurer calmes. Quiconque fomenterait le moindre trouble dans la cité trahirait la cause de ses défenseurs et servirait celle de la Prusse. De même que l'armée ne peut vaincre que par la discipline, nous ne pouvons résister que par l'union et l'ordre.

» Nous comptons sur le succès, nous ne nous laisserons abattre par aucun revers.

» Cherchons surtout notre force dans l'inébranlable résolution d'étouffer, comme un germe de mort honteuse, tout ferment de discorde civile.

» Vive la France ! Vive la République ! »

On ne saurait se figurer l'effet que produisit cette nouvelle ; on sentait passer dans les groupes comme un courant électrique ; et c'étaient bien d'autres mouvements encore quand on lisait cette autre proclamation, restée célèbre, du général Ducrot :

« Soldats de la 2e armée de Paris,

» Le moment est venu de rompre le cercle de fer qui nous enserre depuis trop longtemps et menace de nous étouffer dans une lente et douloureuse agonie ! A vous est dévolu l'honneur de tenter cette grande entreprise : vous vous en montrerez dignes, j'en ai la certitude. Sans doute, nos débuts seront difficiles ; nous aurons à surmonter de sérieux obstacles ; il faut les envisager avec calme et résolution, sans exagération comme sans faiblesse.

» La vérité, la voici : Dès nos premiers pas, touchant nos avant-postes, nous trouverons d'implacables ennemis, rendus audacieux et confiants par de trop nombreux succès. Il y aura donc là à faire un vigoureux effort, mais il n'est pas au-dessus de vos forces ; pour préparer votre action, la prévoyance de celui qui vous commande en chef a accumulé plus de 400 bouches à feu, dont deux tiers au moins du plus gros calibre ; aucun obstacle matériel ne saurait y résister, et, pour vous élancer dans cette trouée, vous serez plus de 150,000, tous bien armés, bien équipés, abondamment pourvus de munitions et, j'en ai l'espoir, tous animés d'une ardeur irrésistible.

» Vainqueurs dans cette première période de la lutte, votre succès est assuré, car l'ennemi a envoyé sur les bords de la Loire ses plus nombreux et ses meilleurs soldats ; les efforts héroïques et heureux de nos frères les y retiennent.

» Courage donc et confiance ! songez que, dans cette lutte suprême, nous combattrons pour notre honneur, pour notre liberté, pour le salut de notre chère et malheureuse patrie, et, si ce mobile n'est pas suffisant pour enflammer vos cœurs, pensez à vos champs dévastés, à vos familles ruinées, à vos sœurs, à vos femmes, à vos mères désolées !

» Puisse cette pensée vous faire partager la soif de vengeance, la sourde rage qui m'anime, et vous inspirer le mépris du danger !

» Pour moi, j'y suis bien résolu, j'en fais le serment devant vous, devant la nation tout entière : je ne rentrerai dans Paris que mort ou victorieux ; vous pourrez me voir tomber, mais vous ne me verrez pas reculer. Alors, ne vous arrêtez pas, mais vengez-moi.

» En avant donc ! en avant, et que Dieu nous protége ! »

Certes, c'était là un mâle et fier langage, capable d'électriser nos soldats. Pourquoi faut-il que l'événement y ait si peu répondu ? Aujourd'hui ces énergiques et généreuses paroles, qui avaient fait battre si vivement le cœur de toute la population parisienne, ne font plus qu'appeler le sourire sur les lèvres, au lieu d'être un éternel titre d'honneur pour celui qui les avait prononcées.

Les opérations commencèrent le soir du 28 novembre par une forte canonnade du Mont-Valérien, tandis qu'une diversion s'exécutait dans la presqu'île de Gennevilliers. De nombreuses batteries de mortiers, de fusées et d'artillerie, établies à proximité des pentes d'Argenteuil et de Bezons, ouvrirent leur feu à six heures du soir et jetèrent le trouble dans les positions que l'ennemi occupait fortement. L'incendie se développa sur plusieurs points. Le feu, dirigé avec une grande intensité pendant une partie de la soirée, s'arrêta quelque temps pour reprendre à minuit. Nos troupes se logèrent alors dans l'île de Marante et au Pont-aux-Anglais, où elles établirent des retranchements.

Au lever du jour, une forte reconnaissance fut dirigée sur les positions de Buzenval et sur les hauteurs de Boispréau.

Du côté du sud, le général Vinoy, appuyé par une artillerie considérable, exécuta un mouvement en avant contre L'Hay et la Gare-aux-Bœufs de Choisy-le-Roi. L'affaire fut des plus vives : garde nationale, garde mobile et troupe de ligne combattirent côte à côte, sous les ordres du contre-amiral Pothuau. Parmi les bataillons de la garde nationale qui se signalèrent dans cette circonstance, nous devons citer le 106e, du faubourg Saint-Germain, dit « le bataillon des marguilliers, » commandant Ibos, et le 116e, commandant Langlois. Appuyés par 2,000 soldats et marins, ils enlevèrent la position avec un magnifique entrain. Dans ce combat périt glorieusement le capitaine de frégate Desprez.

L'attaque contre L'Hay et Thiais devait faire croire aux Prussiens que l'occupation de Choisy-le-Roi était l'objectif de l'armée française, de manière à appeler l'ennemi sur ce point afin de nous laisser libre le passage de la Marne à Nogent. Malheureusement, cette opération fut retardée et, au lieu de s'exécuter le 29, ne put avoir lieu que le lendemain. Une crue subite des eaux, dit alors la rumeur publique, ne permit pas l'usage des ponts préparés dans cette intention. La vérité est que ces ponts se trouvèrent trop courts, et qu'il fallut le temps de remédier à cet étrange défaut de mesure. Par une coïncidence qui semble une ironie du sort, l'ingénieur chargé d'établir ces ponts était M. Ducros, fort peu connu alors, mais qui depuis a conquis une brillante célébrité comme préfet du Rhône. Ce retard eut de graves conséquences, car il révéla à l'ennemi le véritable point de l'attaque projetée, et lui donna le temps de concentrer des forces considérables sur les points menacés. Il avait alors la certitude d'être attaqué dans la presqu'île de Joinville-le-Pont, car il voyait nos troupes se masser dans le champ de manœuvres de Vincennes, et toute la nuit il avait pu entendre les trains du chemin de fer de ceinture et le bruit de l'artillerie défilant sur les routes. Cette nuit du 29 au 30 fut signalée par une effroyable canonnade, qui tint tout Paris en éveil. La ville était ébranlée par ces formidables détonations, et des quartiers élevés de Paris on pouvait apercevoir de Saint-Denis à Bicêtre une fumée lumineuse que déchiraient à chaque instant les larges éclairs jaillissant des canons.

Le passage de la Marne s'effectua enfin le 30 novembre, au point du jour, au moyen de ponts jetés sur Nogent et Joinville. Les deux premiers corps de la 2e armée, conduits par les généraux Blanchard et Renault, exécutèrent rapidement le passage avec toute leur artillerie. Un feu soutenu d'artillerie, partant des batteries de position établies sur la rive droite de la Marne à Nogent, au Perreux, à Joinville et dans la presqu'île de Saint-Maur, ne cessa d'appuyer le mouvement. A neuf heures, ces deux corps attaquèrent le village de Champigny, le bois du Plant et les premiers échelons du plateau de Villiers. En même temps, la division Susbielle, soutenue par une importante réserve des bataillons de la garde nationale, s'était portée en avant de Creteil et avait enlevé à l'ennemi les positions de Mesly et de Montmesly, qu'elle devait occuper jusqu'au soir. Cette diversion sur la droite des opérations de la 2e armée était soutenue par de nouvelles sorties que le général Vinoy dirigeait sur la rive gauche de la Seine, vers Choisy-le-Roi et Thiais. Plus faible en ce moment de la journée, l'ennemi ne tarda pas à céder sur ce point, où nous avions à lutter contre des Wurtembergeois, soutenus par des Prussiens et des Saxons. Mais le général wurtembergeois ayant exécuté un retour offensif avec des renforts considérables, nos soldats se virent contraints d'abandonner les positions conquises. Les mobiles de l'Ain et de la Vendée durent se replier sur Creteil, entraînant avec eux les soldats du 42e. Là tomba le général Ladreit de La Charrière, à 30 mètres des Prussiens, tandis qu'il criait à ses soldats : En avant ! Il avait arboré son képi au bout de son sabre, lorsqu'une balle lui brisa la main droite ; quelques instants après une autre balle lui fracassait la cuisse gauche, et, au bout de trois jours, il rendait le dernier soupir en prononçant ce mot sublime : « Si nous avons une armée qui sait mourir, la France est sauvée. »

A onze heures, les deux corps Blanchard et Renault s'étaient emparés des positions qui formaient leur objectif, et les troupes de seconde ligne avaient déjà commencé les travaux de retranchement, lorsque l'ennemi tenta un vigoureux effort en avant, soutenu par de nouvelles batteries d'artillerie. A ce moment, nous éprouvâmes des pertes sensibles : devant Champigny, les pièces prussiennes établies à Chennevières et à Cœuilly refoulaient les colonnes du 1er corps, tandis que de nombreuses troupes d'infanterie, descendant des retranchements de Villiers, chargeaient les troupes du général Renault. Mais alors les énergiques efforts de l'artillerie, dirigée par les généraux Frébault et Boissonnet, arrêtèrent la marche offensive de l'ennemi.

Grâce aux changements apportés dans l'armement de nos batteries, les pièces prussiennes furent en partie démontées, et nous pûmes enfin nous emparer des crêtes. Mais nous avions dû nous arrêter devant le parc de Villiers, ainsi qu'à l'entrée de Cœuilly et de Chennevières ; là, l'ennemi s'était massé en forces considérables pour se mettre à l'abri de nos obus et de nos baïonnettes, et nos soldats étaient accueillis par une écrasante fusillade dès qu'ils se lançaient en avant. Au reste la nuit approchait, le soleil se couchait, inondant de ses derniers reflets les coteaux couverts de morts. C'est près de Chennevières que tomba le vaillant général Renault, qui mourut quelques jours après.

Tandis que les opérations que nous venons de décrire s'effectuaient, le 3e corps, sous les ordres du général d'Exéa, s'était avancé dans la vallée de la Marne jusqu'à Neuilly-sur-Marne et Ville-Evrard. Des ponts avaient été jetés à Petit-Bry, et Bry-sur-Marne était attaqué et occupé par la division Bellemare. Son mouvement, retardé par le passage de la rivière, se prolongea au delà du village jusqu'aux pentes du plateau de Villiers, et les efforts de ses colonnes vinrent concourir à la prise de possession des crêtes, opérée par le 2e corps en avant de Villiers. Le soir, nos feux de bivacs s'étendaient sur tous les coteaux de la rive gauche de la Marne, tandis que brillaient sur les pentes de Nogent et de Fontenay les feux de nos troupes de réserve.

Au nord, l'amiral La Roncière, soutenu par l'artillerie de ses forts, avait occupé Drancy et la ferme de Groslay dans la plaine d'Aubervilliers, attirant de fortes colonnes ennemies sur les bords du ruisseau la Morée, en arrière de Pont-Iblon. Vers deux heures, l'amiral traversa Saint-Denis, et, se portant de sa personne à la tête de nouvelles troupes, il dirigeait l'attaque d'Epinay, que nos soldats, appuyés par des batteries de la presqu'île de Gennevilliers, purent occuper avec succès. C'est dans cette dernière affaire que tomba glorieusement un diplomate devenu soldat, le commandant Saillard, du 1er mobiles de la Seine. C'est également ce combat d'Epinay qui fit croire un instant à Gambetta que, dans cette journée, l'armée de Paris avait forcé les lignes ennemies jusqu'à Epinay-sur-Orge.

Du côté de la Marne, nos troupes passèrent la nuit à Bry et à Champigny, se réchauffant au feu des arbres abattus, tandis que beaucoup de nos blessés expiraient sur ce champ de bataille durci par la gelée, avant qu'on eût eu le temps de les ramasser.

La journée du lendemain, 1er décembre, se passa sans combat ; nos généraux jugèrent prudent d'accorder un jour de repos à leurs troupes, après une lutte qui n'avait pas duré moins de quinze heures. On leur a reproché de n'avoir pas profité de leur succès de la veille pour achever, le 1er décembre, de débusquer du parc de Villiers et de Chennevières l'ennemi déjà fortement ébranlé, et percer ainsi d'outre en outre les lignes d'investissement. C'est une question à faire décider par les hommes compétents.

Les Prussiens profitèrent de ce répit pour amener de nouvelles masses sur le théâtre du combat, et, dès l'aube du 2 décembre, ils attaquèrent avec un acharnement furieux les positions occupées par le général Ducrot, en avant de la ligne de Bry à Champigny. Nos troupes, surprises par cette action soudaine, commencèrent à hésiter, puis un mouvement en arrière se dessina vers la plaine. Mais quelques compagnies du vaillant 35e de ligne opposèrent une opiniâtre résistance et permirent ainsi aux renforts d'arriver. Il était temps, car tous les efforts des Prussiens tendaient à nous rejeter dans la Marne; ils nous avaient déjà même repris une redoute conquise l'avant-veille au prix d'héroïques sacrifices. Mais le général Ducrot arrive sur le champ de bataille et rétablit la face du combat. Quoique cet homme ait joué, à notre avis, un triste rôle politique, nous ne lui refuserons pas la justice à laquelle il a droit comme soldat, et s'il ne trouva pas la mort à la bataille de Champigny, c'est qu'elle ne voulut pas de lui, car il la brava en face. On le vit, au premier rang de ses soldats, briser son épée dans la poitrine d'un Saxon. A ses côtés tomba un de ses officiers d'ordonnance, ce hardi capitaine de Néverlée qui avait enlevé une patrouille prussienne jusque dans Saint-Cloud. Après trois heures de combat, nos troupes avaient repris l'offensive, appuyées par l'artillerie du plateau d'Avron, qui tonnait d'une manière formidable, et par les batteries de Nogent, de la Faisanderie, de Gravelle, de Saint-Maur et de Charenton. A onze heures, l'ennemi faiblissait déjà, et cependant il avait amené devant nous 100,000 hommes, Prussiens, Bavarois et Saxons, accourus de Versailles. A quatre heures, l'ennemi était visiblement repoussé et battu, et nos troupes se mirent aussitôt à créneler Champigny, dont nous n'occupions néanmoins qu'une moitié. Les prisonniers saxons disaient que 150,000 Prussiens se massaient en ce moment dans le bois de Cœuilly pour se ruer sur nous; le général Trochu fit alors allumer de grands feux pour faire croire à l'ennemi que nos forces étaient encore plus considérables.

Ainsi le général Ducrot était bien réellement victorieux, et cela sans avoir eu besoin de faire entrer en ligne ses troupes de réserve, consistant en 33 bataillons de la garde nationale, massés en avant de la Faisanderie sous les ordres du général Clément Thomas. Ils étaient là frémissants d'impatience autour de leurs fusils en faisceaux, le pain de munition planté dans la baïonnette, électrisés aux retentissantes détonations du canon et demandant à marcher.

Au nombre des plus vaillants officiers qui tombèrent dans cette journée de Champigny, nous devons mentionner surtout M. Franchetti, commandant des éclaireurs parisiens.

Le général Trochu, heureux et fier du résultat de cette journée, où l'ennemi avait dû éprouver des pertes énormes, annonçait au gouvernement que cette deuxième grande bataille était beaucoup plus décisive que la précédente. Paris était dans l'ivresse de la joie et du patriotisme; il lui semblait voir poindre l'aurore du jour de la délivrance. Aussi fut-ce avec une douloureuse stupéfaction qu'il lut, le 4 décembre, l'ordre du jour suivant adressé par le général Ducrot à son armée :

« Soldats,

» Après deux jours de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action seraient stériles.

» En nous obstinant dans cette voie, je sacrifiais inutilement des milliers de braves, et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je la compromettais sérieusement; je pouvais même vous conduire à un désastre irréparable.

» Mais, vous l'avez compris, la lutte n'est suspendue que pour un instant; nous allons la reprendre avec résolution. Soyez donc prêts, complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres, et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie. »

Ainsi nous étions vainqueurs, et le général Ducrot rentrait dans ses campements après avoir *sacrifié inutilement des milliers de braves*. Alors pourquoi se battre puisque, vaincus ou victorieux, le résultat était pour nous toujours le même? On a prétexté que nos soldats ne pouvaient pas rester sans abris, sans couvertures, exposés à la gelée meurtrière qui signala ces premières nuits de décembre : assurément; mais pourquoi ne pas les avoir munis contre ce froid excessif? Sans doute pour les rendre plus agiles; cette raison ne nous paraît pas suffisante. On a dit aussi qu'en quatre ou cinq jours l'ennemi avait eu le temps de concentrer en avant de Champigny des forces formidables; mais ces quatre ou cinq jours, pourquoi les avait-on laissés à l'ennemi? Cette retraite est donc réellement inexplicable; elle déçut et mécontenta profondément la population parisienne, et la confiance qu'elle avait jusqu'alors témoignée au gouvernement en reçut une atteinte mortelle.

Des bruits inquiétants commençaient à circuler dans Paris au sujet des vivres; on parlait du rationnement du pain, et dans divers quartiers les boulangeries furent envahies et le pain, enlevé en un clin d'œil par des acheteurs effarés, manqua à une partie de la population. A Belleville, à Montmartre, il y eut de véritables émeutes aux portes des boulangers. Le 12 décembre, le gouvernement fit afficher cette proclamation :

« AUX HABITANTS DE PARIS.

» Hier, des bruits inquiétants répandus dans la population ont fait affluer les consommateurs dans certaines boulangeries.

» On craignait le rationnement du pain.

» Cette crainte est absolument dénuée de fondement.

» La consommation du pain ne sera pas rationnée.

» Le gouvernement a le devoir de veiller à la subsistance de la population; c'est un devoir qu'il remplit avec la plus grande vigilance. Nous sommes encore fort éloignés du terme où les approvisionnements deviendraient insuffisants.

» La plupart des siéges ont été troublés par des paniques. La population de Paris est trop intelligente pour que ce fléau ne nous soit pas épargné. »

Nous verrons bientôt ce que valait cette affirmation relative au non-rationnement du pain. Et cependant rien n'était capable d'abattre le patriotisme des Parisiens; nuit et jour on fondait des canons, produit de souscriptions intarissables. A mesure que ces pièces, du calibre de 7, sortaient du Conservatoire, on les promenait au chant de la *Marseillaise* à travers l'arrondissement pour le compte duquel elles avaient été fondues, puis elles allaient à l'ennemi.

Le 16 décembre, le gouvernement réitérait à la population l'assurance que le pain ne serait pas rationné et que la viande continuerait à être distribuée dans les boucheries comme par le passé, sans réduction nouvelle.

Nous n'avons encore rien dit du fameux plan Trochu; nous allons l'exposer en quelques mots, d'après les explications que le général a fournies lui-même à la tribune de l'Assemblée nationale.

L'idée première de ce plan paraît appartenir au général Ducrot, excellent général de division, sabreur infatigable, mais stratégiste fort médiocre. D'après le général Trochu, la grande sortie devait être faite sur Rouen; c'est par là seulement qu'on pouvait espérer pratiquer une trouée. Pendant deux mois les deux généraux méditèrent cette sortie et y subordonnèrent tous les efforts de la défense. Pour en faciliter l'exécution, plusieurs ponts de bateaux avaient été jetés sur la Seine, tandis que les puissantes batteries établies à Gennevilliers devaient appuyer le mouvement de nos troupes. Comme le général Trochu n'attendait aucun résultat des efforts de nos armées de province, il n'avait en rien rattaché son projet à leurs opérations, et il en avait prévenu Gambetta dès le 25 octobre. Il était impossible, à son avis, que des troupes improvisées pussent opposer une résistance sérieuse à des armées aguerries et soumises à une forte organisation. Néanmoins, il fit appel à l'armée de la Loire, dont la partie la plus solide devait se porter sur Rouen pour remonter vers Paris par la rive droite de la Seine. Le 10 novembre, le général Trochu fit savoir qu'il exécuterait sa sortie dans l'intervalle des cinq jours suivants; mais la nouvelle de la victoire de Coulmiers et de la délivrance d'Orléans, arrivée le 14 à Paris, changea toutes les dispositions du général Trochu; suivant ses expressions, ce double événement « renversait l'avenir du siége de Paris. » La grande sortie, au lieu de se faire sur Rouen, dut s'exécuter dans la direction d'Orléans, autant pour se conformer au cri public que pour essayer de donner la main à l'armée de la Loire, dont Gambetta annonçait l'arrivée pour le 6 décembre dans la forêt de Fontainebleau. « Je dus transporter, dit le général Trochu, l'effort de l'est à l'ouest. Ce fut un effort immense, dont je du l'accomplissement au dévouement de tous. Je doute que jamais général en chef ait rencontré dans sa vie un accident plus douloureux, car j'étais convaincu que bientôt je ne trouverais plus libre la direction de Rouen; et, en effet, peu après l'ennemi s'emparait de cette ville et allait presque jusqu'au Havre. Le 23 novembre, je répondis à M. Gambetta en essayant de lui faire comprendre les raisons qui expliquaient une prétendue inaction, et je lui annonçais que le 29 novembre j'essayerais d'agir et de marcher vers Gien. Les travaux que j'avais exécutés dans la vallée de la Marne, de Charenton et de Créteil, le plateau d'Avron inclus, préparaient les batailles du 30 novembre et du 2 décembre, celles de Villiers et de Champigny. Les points d'appui étaient les batteries récemment construites, le fort de Nogent, le fort de Rosny et enfin la hauteur d'Avron. »

Tel est le résumé de l'exposé du général.

Dès le 18 décembre, au soir, les Parisiens apprirent qu'une nouvelle grande sortie allait avoir lieu, ce qui laisse supposer que les Prussiens eurent tout le temps d'en être instruits et de s'y préparer. Toute la journée du 19 fut employée à la concentration des troupes; le 20, grands mouvements dans Paris : les canons roulent sur le pavé, les soldats traversent les rues au pas, les bataillons de marche de la garde nationale sont convoqués pour la nuit; l'heure de la bataille va sonner, Paris est sous le coup d'une émotion profonde. Le général Trochu prend en main le commandement supérieur de l'armée; c'est lui qui va diriger l'attaque, la seconde affaire du Bourget. N'ayant encore vu, pour ainsi dire, que les canons prussiens, il va tenter d'attirer l'infanterie allemande dans la plaine Saint-Denis, en menaçant les lignes de retraite de l'ennemi.

L'action s'engagea dès le matin du 21 décembre; le canon tonne, la fusillade éclate du Mont-Valérien à Nogent, avec Stains, le Bourget, Drancy, Bondy, Neuilly-sur-Marne et la Ville-Evrard pour points principaux. Les troupes d'opération sont commandées par Ducrot à Drancy, par Vinoy du côté de la Marne; l'ensemble est dirigé, comme nous venons de le dire, par le gouverneur de Paris.

Les mobiles de la Seine attaquèrent vaillamment Stains à la baïonnette; mais ils se heurtèrent contre des murs crénelés que nous n'avions pas suffisamment canonnés, et une fusillade meurtrière les rejeta dans leurs lignes. En même temps, à six heures du matin, le Bourget était attaqué sur sa droite par un bataillon de marins, renforcé d'un détachement du 138e de ligne, sous l'énergique direction du capitaine de frégate Lamothe-Penet, et de face par le 134e de ligne que précédaient les francs-tireurs de la presse. Les marins s'élancèrent avec cette bouillante intrépidité qui leur est habituelle. Bientôt le cimetière est en leur pouvoir; alors, le fusil en bandoulière, la terrible hache d'abordage à la main, ils se ruent sur les maisons, d'où les Prussiens font un feu effroyable. Ils les poursuivent de rue en rue, de maison en maison jusque près de l'église, au centre même du village, tandis que quelques-uns d'entre eux emmènent 100 prisonniers qu'ils viennent de faire.

Dans la partie sud, le général Lavoignet se voyait malheureusement arrêté par de fortes barricades et des murs crénelés, qui l'empêchèrent de s'avancer au delà des premières maisons, dont nous nous étions emparés. Pendant près de trois heures, nos troupes se maintinrent dans le nord du Bourget, luttant avec acharnement pour conquérir les maisons une à une, sous des feux tirés du haut de ces maisons et par les soupiraux des caves, et sous une grêle de projectiles de toute sorte. Le 134e et les francs-tireurs de la presse eurent beaucoup à souffrir dans cette circonstance et durent se rejeter en arrière sous la pluie de feu qui les accueillit.

Notre artillerie de réserve arriva alors pour battre en brèche le grand mur blanc du Bourget, derrière lequel s'abritaient les Prussiens. C'est par là qu'on aurait dû commencer avant de lancer nos soldats. Nos batteries ouvrirent alors un feu terrible sur le Bourget, à peu près à la hauteur de la Suiferie, prenant à la fois pour objectif l'église et le mur, derrière lequel nos obus ne cessaient d'éclater. Les batteries ennemies, établies dans le parc, ripostaient avec une grande vigueur.

Du côté de Drancy, la lutte n'était pas moins acharnée. Là, nos mitrailleuses tenaient en respect les Prussiens et les forçaient à reculer. Nos soldats occupèrent Groslay, pendant que le fort de l'Est réduisait au silence les batteries ennemies établies à Pont-Iblon et à Blancmesnil. Sur la droite, les généraux Malroy et Blaise, du corps Vinoy, occupèrent Neuilly-sur-Marne, que les Prussiens avaient évacué le 30 novembre, la Ville-Evrard et la ferme de la Maison-Blanche, que l'ennemi nous disputa avec acharnement. Cette dernière position était en effet pour lui d'une haute importance, car elle commandait le cours de la Marne jusqu'à Lagny, ainsi que la gare de Chelles, où les Prussiens recevaient par le chemin de fer la plus grande partie de leurs approvisionnements. En même temps, des canonnières, descendant la Seine, entre Asnières et Gennevilliers, balayaient la ligne d'Enghien, et des batteries blindées, parcourant le chemin de fer de Soissons, criblaient l'ennemi de leurs projectiles.

Du côté du Mont-Valérien, vers 7 heures du matin, le général Noël avait fait une forte démonstration, à gauche sur Montretout, au centre sur Buzenval et Longboyau, tandis que sur sa droite le chef de bataillon Faure, commandant du génie du Mont-Valérien, s'emparait de l'île du Chiard. Au moment où cet officier supérieur y pénétrait à la tête d'une compagnie de francs-tireurs de Paris, il fut blessé très-grièvement, le capitaine Haas, qui commandait la compagnie, fut tué raide.

On voit que cette journée du 21 décembre fut des plus rudes; la garde nationale mobilisée y prit une glorieuse part, et les rapports militaires rendent pleine justice à sa [illegible] au feu. Toutes les troupes se conduisirent vaillamment, néanmoins, le général Trochu n'osa pas pousser plus loin, et, le soir venu, il donna l'ordre de la retraite.

Nos pertes avaient été grandes au Bourget. « Nous avions surtout à [illegible], dit M. Jules Claretie, la mort de [illegible] de ces marins qui se montrèrent [illegible] en personne dignes de la [illegible] française. Maîtres d'une partie du Bourget, [illegible] battus comme des [illegible] avait [illegible] on avait vu un enseigne de vaisseau, M. Caillard, cerné dans une maison avec quinze de ses hommes, forcer les Prussiens à démolir les murailles pour triompher de leur résistance. Les marins, [illegible], blottis et fortifiés dans les maisons arrachées à l'ennemi, demeurèrent là trois heures, attendant qu'on les secourût. Chaque fois qu'un tirailleur prussien se montrait [illegible], les fusiliers répondaient par un coup de carabine. A un moment donné, entendant des cris, ils espérèrent que c'était la [illegible] qui accourait. Un des officiers, M. Bouisset, sort la tête pour regarder : deux balles au front l'étendent roide. Ce n'était pas la ligne. Presque en même temps les [illegible] d'Aubervilliers, des obus français, tombent sur les toits du Bourget et les crèvent. Les marins descendent dans les caves et font feu par les soupiraux. Mais alors les Prussiens arrivent en masse; il faut battre en retraite. Ces intrépides trouent des murailles, passent à travers les brèches ainsi faites, et, poursuivis par la canonnade et la fusillade prussiennes, beaucoup parviennent à regagner les lignes françaises, quelques-uns en suivant le ruisseau gelé de la Molette. »

Le général Trochu attribua l'insuccès de la journée à *une brume intense très-gênante pour l'action de notre artillerie;* brume qu'il fut seul à apercevoir. Au reste, cette brume aurait dû avoir pour les Prussiens le même résultat que pour nous. Le général affirme de plus que nos soldats eurent à lutter contre un froid glacial, et qu'il constata dans les tranchées 900 cas de congélation. Ici, il paraît être malheureusement dans le vrai.

Cette affaire du 21 décembre devait avoir pour épilogue un événement tragique qui dénote bien l'inconcevable incurie de nos chefs. Le général d'artillerie Blaise, qui avait occupé la Ville-Evrard, n'avait pas eu la vulgaire prudence de faire fouiller de fond en comble les maisons où nous étions établis. Dans la nuit du 21 au 22, tandis que le général se réchauffait avec ses officiers à un grand feu allumé en plein air, les sons perçants d'un clairon prussien retentissent tout à coup. Tous se lèvent vivement, et au même instant une effroyable décharge renverse morts le général Blaise et plusieurs de ses officiers. C'étaient des Saxons réfugiés dans les caves et qui tiraient par les soupiraux. Les maisons furent aussitôt cernées, et presque tous ces misérables massacrés. Ainsi se terminait cette affaire du Bourget, qui nous avait coûté un millier de prisonniers. Le général Trochu avait dit que c'était le commencement d'une série d'opérations militaires; mais c'était fini jusqu'au 19 janvier, dernier essai tenté uniquement pour donner satisfaction aux exigences du patriotisme de Paris. L'intervalle allait être comblé par le bombardement.

Le 27 décembre, contrairement aux usages de toutes les nations civilisées, sans avertissement, sans sommation préalable, les Prussiens commencèrent le bombardement de nos forts. Au reste, ce procédé sauvage était encore un hommage rendu au patriotisme français : ils savaient bien que leurs sommations seraient repoussées avec mépris. Ce jour-là, à sept heures du matin, douze batteries allemandes, composées de 76 canons de fort calibre, ouvrirent leur feu, sous les yeux du prince de Saxe, contre le plateau d'Avron et les forts de Noisy, de Rosny et de Nogent. Trois batteries étaient établies au Raincy, trois à Gagny, trois à Noisy-le-Grand et trois au pont de Gournay. Ce bombardement furieux n'eut néanmoins que des résultats insignifiants le premier jour. Le 29, il redoubla d'intensité, principalement sur le plateau d'Avron, dont le général Trochu crut devoir décider l'évacuation, craignant de voir les 74 pièces d'artillerie qui le garnissaient égorgées par ce feu terrible. Un détachement saxon occupa aussitôt cette position; il ne trouva que deux pièces de 24, que nous n'avions pu emmener, mais que nos canonniers avaient enclouées.

Le feu de l'ennemi continua les jours suivants, sans causer néanmoins de dégâts considérables. Le 4 janvier, Montreuil, Bondy et tous les forts de l'Est [illegible] d'obus; le fort de Nogent en reçut pour sa part plus de 1,200. Mais les Prussiens [illegible] [illegible] à Montrouge et à [illegible], la population [illegible] devait payer la [illegible] des [illegible] militaires. Le 5 janvier, [illegible] Châtillon, le [illegible] [illegible] des forts d'Issy, de Vanves et de Montrouge, [illegible] rive gauche de la Seine. Les [illegible] à [illegible] Montparnasse, à la barrière d'Enfer, [illegible], rue Saint-Jacques, rue de Vaugirard, rue Lecourbe, [illegible], rue de Sèvres, et jusqu'à l'avenue Duquesne, près des Invalides. [illegible] M. Alfred [illegible] rédacteur en chef [illegible], vit tous ses papiers et ses chers livres affreusement ravagés par le projectile tudesque. Guillaume s'empressait d'annoncer à la reine de Prusse et à toute l'Allemagne, qui réclamait avec des cris féroces la destruction de la *Babylone moderne*, le bombardement de Paris dans ce télégramme :

Versailles, 5 janvier 1871.

» Depuis 9 heures a commencé le bombardement des forts du sud de Paris, par une superbe journée d'hiver, sans vent ni neige, mais avec 9 degrés de froid. »

Si les hordes allemandes avaient compté épouvanter Paris, leurs espérances durent [illegible]

prendre à Bismarck et à de Moltke qu'ils s'étaient étrangement trompés : les premiers obus furent accueillis tout simplement avec curiosité ; dès qu'un obus avait éclaté dans une rue, des gamins à l'affût s'en disputaient les morceaux. Les hommes se portaient aux remparts, où une consigne sévère ne laissait circuler que les gardes nationaux de service, et des groupes amoncelés sur les moindres hauteurs semblaient prendre une sorte de plaisir à entendre le sinistre sifflement des projectiles décrivant leur trajectoire au-dessus de leurs têtes. Non : l'Allemagne a pu nous vaincre, grâce à un César et à des généraux imbéciles; elle ne nous a jamais fait peur. Et cependant ces obus faisaient des victimes. Un jour, rue Blomet, un obus tombe au milieu d'une *queue* qui s'allongeait à la porte d'un bureau où l'on distribuait des bons de bois ; il y eut là cinq personnes tuées et sept ou huit blessées. Les Allemands, les enfants de ce qu'on est convenu d'appeler la docte Allemagne, les Prussiens, dont Henri Heine, qui les connaissait bien, disait : « La nature les avait faits bêtes, la science les a rendus méchants, » les Allemands, disons-nous, s'attachaient à prendre pour points de mire les édifices au sommet desquels ils voyaient flotter le drapeau de Genève, les hôpitaux, les hospices, les ambulances et jusqu'aux institutions où s'élève la jeunesse. Un de leurs obus s'abattit sur la maison des Frères de la rue de Vaugirard et y tua cinq enfants ; la Pitié, le Val-de-Grâce, l'hôpital des Enfants-Malades, l'institution des Jeunes-Aveugles et jusqu'à l'hospice des Incurables ne trouvèrent pas grâce aux yeux de ces savants dévastateurs, et si le Panthéon, l'hôtel des Invalides ne furent que légèrement endommagés, ils ne le durent qu'à l'impossibilité pour l'ennemi de les atteindre gravement. Quant au Jardin des plantes, il fut moins heureux, et plusieurs de ses plus précieuses collections furent ravagées et détruites par les obus allemands. Ce bombardement sauvage laissa le gouvernement parfaitement calme, et ses protestations, affichées sur les murs de la capitale, ne suffirent pas à désarmer la colère qui bouillonnait au cœur de la population parisienne. Aucun effort n'était tenté pour arrêter ce vomissement de fer et de feu sur la capitale. Que de fois nous avons entendu des femmes et des gardes nationaux s'écrier, en se prenant la tête à deux mains devant un cadavre encore palpitant : « Mais ces misérables-là veulent donc nous laisser massacrer sur place sans faire aucun effort, lorsque nous ne demandons qu'à marcher ! » Ces *misérables*, hélas ! étaient les chefs militaires contre lesquels l'irritation allait croissant de plus en plus. C'est en vain que, le 6 janvier, le général Trochu faisait afficher sur les murs de Paris la proclamation suivante :

« AUX CITOYENS DE PARIS.

» Au moment où l'ennemi redouble ses efforts d'intimidation, on cherche à égarer les citoyens de Paris par la tromperie et la calomnie. On exploite contre la défense nos souffrances et nos sacrifices.

» Rien ne fera tomber les armes de nos mains. Courage, confiance, patriotisme ! Le gouverneur de Paris ne capitulera pas. »

On sait comment le gouverneur de Paris n'a pas capitulé : en éludant cet engagement solennel par un expédient indigne de son caractère. Aussi les Parisiens commencent à entrevoir l'affreux dénoûment, et une effervescence extraordinaire règne dans certains quartiers, où s'agitent les partisans de la Commune. La proclamation du général Trochu avait été motivée par une grande affiche rouge qui répondait malheureusement trop aux griefs de la population :

« AU PEUPLE DE PARIS.

» *Les délégués des vingt arrondissements de Paris.*

» Le gouvernement qui, le 4 septembre, s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? — Non.

» Nous sommes 500,000 combattants, et 200,000 Prussiens nous étreignent ! A qui la responsabilité, sinon à ceux qui nous gouvernent ? Ils n'ont pensé qu'à négocier, au lieu de fondre des canons et de fabriquer des armes.

» Ils se sont refusés à la levée en masse.

» Ils ont laissé en place les bonapartistes et mis en prison les républicains.

» Ils ne se sont décidés à agir enfin contre les Prussiens qu'après deux mois, au lendemain du 31 octobre.

» Par leur lenteur, leur indécision, leur inertie, ils nous ont conduits jusqu'au bord de l'abîme : ils n'ont su ni administrer ni combattre, alors qu'ils avaient sous la main toutes les ressources, les denrées et les hommes.

» Ils n'ont pas su comprendre que, dans une ville assiégée, tout ce qui soutient la lutte pour sauver la patrie possède un droit égal à recevoir d'elle la subsistance ; ils n'ont rien su prévoir : là où pouvait exister l'abondance, ils ont fait la misère. On meurt de froid, déjà presque de faim ; les femmes souffrent, les enfants languissent et succombent.

» La direction militaire est plus déplorable encore : sorties sans but, luttes meurtrières sans résultat, insuccès répétés qui pouvaient décourager les plus braves, Paris bombardé.

» Le gouvernement a donné sa mesure : il nous tue.

» Le salut de Paris exige une décision rapide. Le gouvernement ne répond que par la menace aux reproches de l'opinion. Il déclare qu'il maintiendra l'ORDRE, comme Bonaparte avant Sedan.

» Si les hommes de l'Hôtel de ville ont encore quelque patriotisme, leur devoir est de se retirer, de laisser le peuple de Paris prendre lui-même le soin de sa délivrance. La municipalité ou la commune, de quelque nom qu'on l'appelle, est l'unique salut du peuple, son seul recours contre la mort.

. . . .

» Le grand peuple de 89, qui détruit les Bastilles et renverse les trônes, attendra-t-il, dans un désespoir inerte, que le froid et la famine aient glacé dans son cœur, dont l'ennemi compte les battements, sa dernière goutte de sang ? — Non.

» Réquisitionnement général. Rationnement gratuit. Attaque en masse.

» La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre, continuées de l'Empire, sont jugées.

» Place au peuple ! place à la Commune ! »

(Suivaient 136 signatures.)

On comprend combien de telles paroles, qui n'étaient même qu'un écho affaibli de ce qui se répétait sans cesse dans les clubs, devaient jeter d'irritation dans le cœur d'une population qui avait tant de motifs de s'exaspérer.

Le bombardement de toute la partie sud de la ville continue avec une sorte de fureur. Ordinairement il commence à dix heures du soir pour se terminer au matin ; mais souvent aussi il se prolonge toute la journée. A Vaugirard, à Grenelle et dans tous les quartiers environnants, les obus ne cessaient de tomber et d'éclater. Il faut avoir entendu la nuit ces sifflements sinistres pour se faire une idée des angoisses que les habitants de ces quartiers durent ressentir. Un dimanche, à quatre heures et demie du matin, celui qui écrit ces lignes fut éveillé par une explosion formidable : un obus venait d'éclater devant ses fenêtres, à la porte d'un restaurant dont il brisa toute la devanture. Heureux encore quand on en était quitte pour la peur. La plupart des habitants s'étaient réfugiés dans les caves; on y couchait, on y faisait la cuisine, et, en passant dans les rues, on voyait avec stupéfaction des tuyaux de poêle passer à travers les soupiraux et jeter de la fumée.

Il paraît que le général Trochu avait projeté une sortie pour le 5 janvier sur Châtillon, où étaient établies les batteries les plus meurtrières ; mais ses officiers généraux ayant désapprouvé cette direction et s'étant prononcés pour une action qui aurait le Mont-Valérien comme point de départ et comme base d'opérations, il fallut décommander tous les préparatifs pour Châtillon et les organiser de nouveau dans la direction de Buzenval. Cette dernière grande sortie eut lieu le 19 janvier. Cette fois, elle avait Versailles pour objectif.

L'armée qui allait exécuter cette opération était forte de 100,000 hommes, comprenant 80 bataillons de la garde nationale. Elle se divisait en trois colonnes, qui devaient agir simultanément : celle de gauche, s'appuyant à la Seine, sous les ordres du général Vinoy ; celle de droite, commandée par le général Ducrot; celle du centre, dirigée par le général de Bellemare. Le général Trochu avait pris le commandement en chef, investissant pour la circonstance le général Le Flô, ministre de la guerre, du gouvernement de Paris.

La nuit du 18 au 19 janvier ayant été très-sombre, la concentration des troupes s'opéra difficilement. De plus, un retard inexplicable de la part du général Ducrot ne permit de commencer qu'à dix heures du matin une action qui aurait dû être engagée à huit heures, et l'on comprend ce que ce retard étrange donna d'avantage à l'ennemi, qui eut ainsi le temps d'amener du renfort. C'est cette circonstance qui fera donner dans la suite au général Ducrot le sobriquet injurieux de *général deux heures trop tard*. Il avait déjà son *mort ou victorieux;* il ne faut pas tant de ridicule en France pour y tuer à tout jamais une réputation.

L'affaire de Buzenval fut donc mal engagée dès le principe : la rencontre des équipages d'artillerie avec l'infanterie empêchait celle-ci d'avancer rapidement, sur un terrain d'ailleurs détrempé par la boue. Ainsi la fatalité ou l'incurie nous poursuivait jusqu'au dernier moment. Dès l'aube, le canon du Mont-Valérien avait donné le signal de l'attaque sur Buzenval et la redoute de Montretout. Tout alla bien d'abord : devant l'élan des troupes de Vinoy, l'ennemi dut se replier, ainsi qu'au centre devant la colonne Bellemare. Les gardes nationaux se conduisirent vaillamment, de manière à étonner les généraux. Ils s'élancèrent, au cri de *Vive la République !* à travers les échalas, que faisaient voler les balles. A trois heures, les premières dépêches donnant des nouvelles de la bataille arrivèrent à Paris :

« Mont-Valérien, 19 janvier, 10 h. 10 matin.

» *Gouverneur au ministre de la guerre et au général Schmitz, au Louvre.*

» Concentration très-difficile et laborieuse pendant une nuit obscure.

» Retard de deux heures de la colonne de droite. Sa tête arrive en ligne en ce moment. Maisons Béarn, Armengaud et Pozzo-di-Borgo occupées immédiatement.

» Long et vif combat autour de la redoute de Montretout; nous en sommes maîtres.

» La colonne Bellemare a occupé la maison du curé et pénétré par la brèche dans le parc de Buzenval. Elle tient le point 112, le plateau 155, le château et les hauteurs de Buzenval. Elle va attaquer la maison Craon.

» La colonne de droite (général Ducrot) soutient, vers les hauteurs de La Jonchère, un fier combat de mousqueterie. Tout va bien jusqu'à présent. »

A dix heures 50 minutes, le général Trochu télégraphiait :

« Un épais brouillard me dérobe absolument les phases de la bataille. Les officiers porteurs d'ordres ont de la peine à trouver les troupes. C'est très-regrettable, et il me devient difficile de centraliser l'action comme je l'avais fait jusqu'ici. Nous combattons dans la nuit. »

Des gardes nationaux qui ont pris part à la lutte nous ont affirmé au contraire que la brume n'offrait point cette intensité, et qu'en descendant du Mont-Valérien on pouvait très-bien suivre les péripéties de la lutte. Quoi qu'il en soit, la colonne de Ducrot eut beaucoup à souffrir; sa droite, établie à Rueil, fut violemment canonnée par de formidables batteries ennemies, établies au delà de la Seine, et auxquelles son artillerie ripostait vivement, ainsi que le Mont-Valérien. D'un autre côté, nous avions bien pu nous emparer de la redoute de Montretout, mais il nous devenait impossible de la conserver sous la pluie d'obus que les batteries allemandes y faisaient converger. Nos soldats durent y chercher un abri derrière les tranchées, se contentant de surveiller toute attaque offensive. Les gardes nationaux se battirent admirablement et soutinrent le feu pendant cinq heures sans broncher. Le général Noël, qui les regardait du haut du Mont-Valérien, ne put s'empêcher de s'écrier : « Ils vont vraiment bien, ces gaillards-là ! » Malheureusement, nous trouvions devant nous des obstacles trop considérables : Ducrot se voyait arrêté devant le mur de Longboyau, que défendaient deux lignes de créneaux, et, au centre, Bellemare, ne s'appuyant sur rien, ne réussissait pas à enlever la Bergerie, qui nous livrait la route de Versailles. Vers trois heures, des masses de renforts arrivèrent à l'ennemi et firent reculer nos troupes, mais en très-bon ordre. On ne pouvait songer à garder ces positions, où nous ne pouvions pas amener d'artillerie, et, le soir, nous évacuâmes les positions conquises le matin. L'affaire de Buzenval nous avait coûté trois mille hommes, parmi lesquels la patrie doit surtout déplorer la perte d'un jeune homme qui promettait de devenir un artiste du premier ordre; nous avons nommé Henri Regnault, l'auteur maintenant immortel de la *Salomé*, le fils du chimiste Regnault, de l'Institut. Il servait comme volontaire au 16e régiment de Paris. On dit que la retraite étant déjà sonnée, et se retirant un des derniers, il voulut décharger son fusil. Au moment où il se retournait, il fut atteint par une balle, la dernière peut-être qui fut tirée dans cette journée. Là tomba aussi un homme dont le nom restera toujours cher à la science, Gustave Lambert, qui avait interrompu les préparatifs de son expédition au pôle nord pour remplir son devoir de citoyen. Il était du 119e de ligne. Citons encore, parmi les illustres victimes de cette journée, le lieutenant-colonel de Rochebrune, colonel du 19e régiment de Paris, frappé d'une balle au moment où, levant son sabre, il criait *En avant !* et ce vieux marquis de Coriolis, volontaire à soixante-sept ans. Il avait voulu mourir, s'il le fallait, en défendant sa patrie.

On a bien amèrement reproché au général Trochu cette bataille de Buzenval ; on a prétendu qu'il avait voulu châtier le patriotisme de la garde nationale en la faisant massacrer sans but et sans résultat; on lui prête même ce propos qu'il aurait tenu vers la fin du jour : « Cessons le combat, ils se sont assez fait tuer. » Nous ne nous ferons certes pas l'écho de pareilles récriminations ; nous sommes bien plus porté à croire qu'à Buzenval, comme dans toutes les autres circonstances, il y a eu absence de volonté et de direction. Les soldats se battirent en héros, les chefs supérieurs poussèrent jusqu'aux plus extrêmes limites l'imprévoyance et l'incapacité; témoin Ducrot.

Quoi qu'il en soit, après ce dernier effort, cet *effort du désespoir*, comme on l'a appelé, il n'y avait plus qu'à capituler, si l'on ne voulait pas mourir de faim. Paris touchait en effet au dernier morceau de l'affreux pain noir qu'on lui distribuait parcimonieusement; pain dans lequel il y avait de tout, excepté de la farine de blé. Quelques optimistes ont prétendu qu'un chimiste habile, tel que M. Naquet, aurait pu y découvrir des traces de la précieuse graminée ; mais ceux qui ont mangé de cette pâte sans nom, *rudis indigestaque moles*, protestent de toute l'énergie des souvenirs de leur estomac.

A la suite de la journée de Buzenval, le général Trochu ne pouvait plus conserver le commandement en chef. Il y eut à l'Hôtel de ville une séance tumultueuse, à laquelle assistaient les maires de Paris, et là, on demanda au général qu'il résignât ses fonctions. Il a plus tard expliqué, à la tribune de l'Assemblée nationale, les raisons qui lui firent repousser cette mise en demeure : « Je répondis que je ne donnerais jamais ma démission. Mais j'ajoutai, en m'adressant au gouvernement : « Vous êtes le gouvernement, vous avez » le droit de me destituer. » On me destitua. On n'a pas manqué de dire que c'était une chose arrangée. J'avais dit auparavant que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas, et l'on m'a reproché cette parole. Le gouvernement savait bien que je répondais aux hommes des émeutes, auxquels il ne fallait donner aucun prétexte d'agitation. On me destitua, et peut-être, après cinq mois de martyre, je méritais de mieux finir. Quand je disais que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas, je voulais dire assurément que je ne capitulerais jamais devant aucun effort de l'ennemi, mais je ne voulais pas dire que je ne capitulerais pas devant la famine d'une ville de deux millions d'hommes. »

Le général Trochu fut en effet destitué et céda le commandement de l'armée au général Vinoy, qui fut investi de ses nouvelles fonctions le 21 janvier, à quatre heures du matin; mais l'ancien gouverneur de Paris conservait la présidence du gouvernement. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce qu'il y avait de dérisoire dans cette mesure. Le gouverneur de Paris, ayant solennellement promis de ne pas capituler, mettait un autre à sa place ! Et ce choix était d'autant plus malheureux, qu'il tombait sur un ancien sénateur de l'Empire, qui, à part sa retraite de Mézières, n'avait absolument rien fait pour inspirer une grande confiance dans ses talents militaires. Aussi une agitation sourde gronde au cœur de tous, en même temps qu'un sentiment qui ressemble au dégoût pèse sur tous les esprits. Paris est sombre, des groupes se forment, et on s'y entretient beaucoup de l'évasion de Flourens, délivré de Mazas par des gardes nationaux.

Paris, en ce moment, n'avait plus de vivres que pour quelques jours, et il fallait supputer le temps nécessaire au ravitaillement. Les rares provisions qui existaient se vendaient à des prix fabuleux ; en voici quelques exemples pris sur les marchés : une carotte de grosseur ordinaire, 0 fr. 60; un navet, 0 fr. 80 ; une betterave, 4 fr.; une tête de céleri, 2 fr. 25; un poireau, 0 fr. 40; un litre d'oignons, 4 fr.; pommes de terre, introuvables à aucun prix; un chou ordinaire, 6 fr.; boudin de cheval, comestible exécrable, 2 fr. 20 la livre; jambon, 10 fr. la livre; beurre frais, 35 à 40 fr. la livre; un œuf de poule, 5 fr.; une dinde, 125 fr.; une oie ordinaire, 85 fr.; une poule, 35 fr.; un lapin, 45 fr.; un canard sauvage, 38 fr.; un corbeau, 2 fr. 50, etc. Quant aux chats et aux chiens, ils se vendaient en détail dans quelques restaurants sous forme de gibelotte ou de ragoût. Si cette situation avait duré quinze jours de plus, on aurait vu les gens tomber dans la rue comme des mouches.

Pendant que se déroulaient les tristes événements du 22 janvier, plusieurs officiers supérieurs, des membres du gouvernement et des maires de Paris s'assemblaient, sous la présidence de M. Jules Simon, pour délibérer sur le parti à prendre dans ces terribles circonstances : c'était le glas funèbre de la grande ville qui allait sonner. Déjà, la veille, M. Emmanuel Arago demandait une sortie *formidable et désespérée*. Suivant l'usage adopté dans les conseils de guerre, la parole est aux officiers dans l'ordre hiérarchique, en commençant par les grades les moins élevés. Le chef d'escadron M. Bourgeois, les colonels MM. Warnett, Vasseur, Boulanger, Colonnieu et de Brancion se montrèrent opposés à toute grande sortie; plusieurs critiquèrent amèrement la direction des opérations dans la journée de Buzenval, principalement les colonels de Brancion et Germa, de la garde nationale. Seul, ce dernier émit une opinion énergique et déclara toute capitulation impossible tant qu'on n'aurait pas tenté une dernière et vigoureuse sortie sous la direction de nouveaux chefs. Le général Lecomte, émettant enfin son avis, déclara qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que celui de capituler, et, en s'exprimant ainsi, il avait les larmes aux yeux. Le colonel Colonnieu et plusieurs autres officiers renouvelèrent alors leurs déclarations. « Néanmoins, dit M. Colonnieu, si l'on veut mourir, je suis prêt à marcher à la tête du premier bataillon et à me faire tuer. » Car si ces vaillants soldats démontraient l'impossibilité d'une nouvelle action, ils ne faisaient que céder, en pleurant de rage, au sentiment poignant de l'implacable réalité. La séance fut levée alors, et, bien que le secret n'en fût point livré au public, il transpira néanmoins, et Paris eut le pressentiment que l'heure fatale allait sonner. Le 26 janvier, on lisait dans le *Journal officiel* :

« Tant que le gouvernement a pu compter sur une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

» En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval; la troisième opère sur les frontières de l'Est. Nous avons dès lors perdu

tout espoir qu'elles puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

» Dans cette situation, le gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain. Nous pouvons cependant dire, dès aujourd'hui, que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une Assemblée; que l'armistice a pour but la convocation de cette Assemblée; que, pendant cet armistice, l'armée allemande occupera les forts, mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris; que nous conserverons notre garde nationale intacte et une division de l'armée et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire. »

Cette fois, adieu la confiance, l'espérance. Voilà donc où avaient abouti tant de dévouement, tant de souffrances noblement supportées! Et l'on avait tant de fois affirmé, répété, solennellement juré qu'on ne capitulerait jamais!...

On négociait le 26 janvier, et cependant le bombardement continuait avec plus de fureur que jamais; on eût dit que les Prussiens, voyant que tout allait finir, tenaient à épuiser tout ce qui leur restait au cœur de haine sauvage et de féroce acharnement. Une des dernières victimes fut une malheureuse jeune fille du quartier de Vaugirard; en traversant la rue Cambronne, elle eut la tête emportée par un obus. Le bombardement continua ainsi jusqu'à minuit; puis, brusquement, tout se tut; un silence lugubre enveloppa la capitale : le sacrifice était consommé!

Ainsi finit ce siége mémorable, qui avait duré cent trente et un jours, en faisant partir l'investissement du 19 septembre. Mais du moins Paris pouvait se redresser fièrement dans sa douleur et s'écrier comme le héros de Shakspeare :

Je cède à la famine et non pas au courage!

Lorsque M. Jules Favre se présenta devant Bismarck, à Versailles, le chancelier l'accueillit par ce mot : « Je vous attendais. » On prétend que, lorsqu'on lui annonça la présence du négociateur français, il se mit à siffler l'hallali, en disant : « Enfin, la bête est morte! » Ce cynisme germanique montre bien de quel poids la chute de la noble cité déchargeait sa poitrine.

Enfin, le 28 janvier, on s'arrachait le *Journal officiel* pour y lire ces lignes navrantes :

« CONVENTION POUR L'ARMISTICE.

» C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances ni la mort dans le combat n'avaient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice; il ne cède qu'à la faim, il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation, le gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir, il négocie. Ce soir a été signé un traité qui garantit à la garde nationale tout entière son organisation et ses armes; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir; elle reste maîtresse d'elle-même.

» Voici le texte de la convention signée ce soir, à huit heures, et rapportée par le ministre des affaires étrangères :

» CONVENTION.

» Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, munis de pouvoirs réguliers,

» Ont été arrêtées les conventions suivantes :

» Article 1er. Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera, pour Paris, aujourd'hui même; pour les départements, dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt et un jours à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le 19 février, à midi.

» Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le N.-E. du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentel; en touchant au département de la Mayenne, elle suivra la ligne qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au N. de Morannes et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'E. de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires

en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

» Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le territoire qui les entoure à une distance de 10 kilomètres, et la péninsule du Havre jusqu'à une ligne à tirer d'Etretat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

» Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes de part et d'autre se tiendront à une distance de 10 kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leurs positions.

» Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

» L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits de part et d'autre dans des engagements qui auraient eu lieu dans l'intervalle indiqué.

» Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siége de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

» Art. 2. L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite.

» L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

» Art. 3. Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre ces forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

» Art. 4. Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans Paris.

» Art. 5. L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande (dans le protocole, cette condition du transport des affûts dans les forts a été abandonnée par les commissaires allemands sur la demande des commissaires français).

» Art. 6. Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de 12,000 hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

» Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires, suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

» A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

» Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

» Art. 7. La garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas 3,500 hommes.

» Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

» Art. 8. Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

» Art. 9. Après la remise des forts et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison, stipulés dans les art. 5 et 6, le ravitaillement s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions des armées allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

» Art. 10. Toute personne qui voudra quitter Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française et soumis au visa des avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés de l'Assemblée.

» La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

» Art. 11. La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de la somme de 200 millions de francs. Ce payement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de payement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

» Art. 12. Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gage au recouvrement des contributions de guerre.

» Art. 13. L'importation dans Paris d'armes, de munitions ou de matières servant à leur fabrication sera interdite pendant la durée de l'armistice.

» Art. 14. Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre; dans ce but, les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.

» L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navire de la marine marchande allemande et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

» Art. 15. Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements par l'intermédiaire du quartier général de Versailles.

» En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

» Fait à Versailles, le 28 janvier 1871.

» Signé : JULES FAVRE. BISMARCK. »

Comme on le voit, l'armistice stipulait pour toute la France, excepté pour l'armée de l'Est, et nous avons fait ressortir ailleurs (V. GUERRE DE 1870-1871) les résultats de cette infâme machination de M. de Bismarck et de l'ignorance de M. Jules Favre relativement à la situation de nos armées.

Le gouvernement, sentant le besoin de se disculper aux yeux de la population, fit publier par le *Journal officiel* une proclamation qui se terminait par ces paroles :

» Le siége de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement, un mois entier. Depuis le 15 janvier, la ration de pain est réduite à 300 grammes, la ration de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes (25 grammes dans [illegible] tiers). La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

» L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage [illegible] la population parisienne tout entière [illegible] de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert, mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit, retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente, plus que jamais fiers avec foi dans les destinées de la patrie. »

Toutes ces belles paroles n'adoucissaient guère l'amertume des sentiments éprouvés par la population. Ce qui [illegible] la vue des marins, des [illegible] dont Paris gardera éternellement [illegible] cheminant tristement sur les boulevards, la tête baissée, les larmes dans les yeux, les poings crispés par la honte et par la rage, et venaient d'évacuer, dans la matinée du 29 janvier, ces forts qu'ils avaient si vaillamment défendus. Il y eut [illegible] des drames [illegible] des [illegible] à la [illegible] Au [illegible] Montrouge, où trois capitaines [illegible] avaient été tués par les obus [illegible] M. Lar-ret de Lamalignie, commandant en second du fort, se brûla la cervelle pour ne pas voir, lui vivant, son fort occupé par les Allemands. Voici un épisode encore plus douloureux, raconté par M. Claretie, qui l'emprunte à un livre intitulé *Bloqué dans Paris*, et dont l'auteur est un Américain, M. Nathan Sheppard :

» Je veux rappeler ici le nom [illegible] braves canonniers de la marine, un Breton d'environ soixante-dix ans... Il était pointeur des grosses pièces, et c'était plaisir de voir l'affection du brave homme pour son canon. Il l'aimait comme un chauffeur aime sa locomotive ou un fermier sa charrue. Il ne l'avait point quitté depuis quatre mois. Peu de pointeurs pouvaient se vanter d'un coup d'œil plus juste, et il avait envoyé plus d'un boulet destructeur aux avant-postes prussiens. Quand le feu cessait, on voyait le vieux François Deldroux [illegible] son canon, ou, le coude appuyé sur le bronze étincelant, fumer tranquillement sa pipe près de son ami. S'il pleuvait, il ôtait sa vareuse pour l'en couvrir, et semblait jaloux des rayons de soleil qui miroitaient sur le métal. Le jour de [illegible] Le vieux brave s'appuyait sur son fidèle ami, tout en écoutant l'horrible nouvelle. La tête dans ses mains, il pleurait. Il lui fallait quitter les remparts et dire adieu à son vieil ami. « Mais, » mon canon? disait-il. — Laissez faire, on » en aura soin, lui répondait-on. — Non, je » ne veux pas le quitter! reprenait-il sourdement. — Alors, vous serez porté déserteur. » — Eh bien! soit; j'aime mieux mourir que » de le voir prendre par l'ennemi. » On le laissa. Quelques minutes après, on entendit la détonation d'un pistolet. Le vieux brave était étendu près de son canon. Il n'était pas tout à fait mort, mais il expira quelques heures après. Inscrivons parmi ceux des braves qui ont illustré le siége de Paris le nom du vieux François Deldroux. »

Le pays qui produit de tels hommes n'a pas encore perdu tout droit d'être fier.

Une dernière humiliation était réservée à la grande capitale : l'entrée des Prussiens dans ce Paris qu'ils n'avaient pas vaincu, qu'ils n'avaient pas osé affronter de près et qu'ils s'étaient prudemment contentés de bombarder à distance. Mais cette entrée ne fut pas celle qu'avait rêvée l'empereur Guillaume : les Prussiens défilant sur les boulevards, drapeaux déployés et musique en tête. C'est le 26 février que fut signée, entre M. de Bismarck et M. Jules Favre, la prolongation de l'armistice, qui portait cette condition : « La partie de la ville de Paris [illegible] de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes, sera occupée par les troupes allemandes, dont le nombre ne dépassera pas 30,000 hommes. » On doit se rappeler que c'est au prix de cette humiliation que nous conservions Belfort.

Le lendemain, le gouvernement annonçait l'entrée des Prussiens à la population et la conjurait de rester calme, lui laissant entrevoir les conséquences terribles qui suivraient la violation de la convention. Aussi, malgré les frémissements de [illegible] cœur de chacun, la grande Babylone, comme l'appellent les Allemands, demeura fière et dédaigneuse dans sa résignation. Les directeurs des journaux de toutes nuances se réunirent pour [illegible] « Au moment où l'entrée des Prussiens dans Paris est officiellement annoncée, les directeurs des journaux soussignés, confondus dans un même sentiment de patriotisme, croient devoir insister de nouveau auprès de la population parisienne pour qu'elle conserve, en face de [illegible] et la dignité que les circonstances commandent impérieusement.

» [illegible]

Le 1er mars, tous les édifices publics et la [illegible] chaque guidon portant un nœud de crêpe à [illegible]

[illegible] se pavaner aux Champs-Élysées.

A 8 heures 35 minutes [illegible] du corps [illegible] du général de K[illegible] le rond-point de l'Étoile [illegible] les plus [illegible] attaque possible. [illegible]

[illegible]es n'eut lieu que vers trois heures. Toutes les maisons s'étaient fermées sur leur passage. Quelques rares curieux se portèrent du côté des Champs-Élysées, où quelques femmes de mœurs d'ailleurs fort légères ne craignirent pas de s'aventurer. Mais plusieurs le payèrent cher : soupçonnées d'avoir souri à l'ennemi, elles furent impitoyablement fouettées; d'honnêtes femmes même subirent le même sort, et nous ne les plaignons pas. De l'intérieur des Champs-Elysées, les Prussiens purent voir les statues de la place de la Concorde voilées de noir; ils n'avaient pas seulement eu la satisfaction de défiler sous l'arc de triomphe de l'Etoile, soigneusement barricadé. Le soir, Paris revêtit une physionomie étrange, sinistre : pas une lumière, pas une voiture, ni fiacre ni omnibus; on eût dit une ville endormie.

Une clause purement *verbale* avait stipulé le droit pour les Allemands de visiter le Louvre et les Invalides, mais par petits détachements et sans armes. Le 2, le conflit si redouté faillit éclater à la vue de quelques officiers prussiens aux fenêtres du musée et à la colonnade du Louvre, et surtout à la vue de quelques soldats, ivres sans doute, qui pénétrèrent en armes et à cheval sur la place du Carrousel. Le général Vinoy s'empressa aussitôt de faire prévenir le général de Kamecke que, les termes de la convention étant violés, il s'opposait à ce que les visites au Louvre et aux Invalides fussent continuées, ajoutant que, dans le cas contraire, il ne répondait plus de la tranquillité de la ville. Le général prussien renonça alors aux visites, redoutant lui-même une conflagration.

Paris devait rester occupé jusqu'à l'acceptation des préliminaires de paix par l'Assemblée nationale. Cette acceptation ayant été décidée dans la séance du 1er mars même, l'occupation ne dura que quarante-huit heures. Les Prussiens se retirèrent devant les coups de sifflet et les huées des gamins de Paris; ils étaient honteux et furieux à la fois d'avoir si piteusement triomphé. Cette entrée dans Paris ne donna donc aucune satisfaction à leur orgueil, et elle augmenta encore la haine de la France contre un ennemi sans générosité et sans grandeur; car on ne blesse pas impunément la fierté d'un grand peuple, quand on profite lâchement, pour l'outrager, de l'écroulement de sa fortune.

Et maintenant, quel jugement porter sur le siége de Paris qui, malgré son triste dénoûment, laissera des traces lumineuses dans l'histoire, et dont la légende héroïque mériterait d'être inscrite au fronton du Panthéon? Faut-il accuser les hommes? faut-il se résigner devant la logique inexorable des événements? Le général Trochu sera-t-il dans l'histoire le bouc émissaire de cette catastrophe? Aujourd'hui que la surexcitation patriotique est apaisée, nous devons rappeler qu'il a dit dès le commencement : « La défense de Paris est une folie héroïque, mais je m'y associe volontiers, » et ces paroles résument parfaitement les qualités et les vices de son caractère : patriotisme et découragement, abnégation dévouée et absence de foi. Un des historiens du siége de Paris, M. Adolphe Michel, nous semble avoir résumé dans une très juste mesure les appréciations que l'on peut exprimer sur tous les événements :

« Il se peut qu'un jour, après avoir entendu tous les témoignages contemporains et mesuré la grandeur de la tâche imposée au gouvernement de la Défense nationale, l'histoire dise que cette tâche était au-dessus des forces humaines; que la France, vaincue en quelques semaines dans ses vieilles armées, ne pouvait improviser sous les coups de l'invasion des armées nouvelles, les discipliner et les placer avec espoir de succès en présence des troupes allemandes, redoutables [illegible], par l'organisation et enflammées par une suite inespérée de victoires; il se peut qu'elle dise que Paris, livré à lui-même, était incapable de se sauver, et que c'est encore un grand honneur pour ses généraux de l'avoir mis en état de défier un coup de main de l'ennemi et d'avoir créé dans ses murs une véritable armée avec des éléments fort disparates; mais elle s'étonnera de ceci : c'est que le général Trochu ait laissé l'armée d'investissement s'établir autour de l'immense ville, élever tranquillement ses batteries, occuper toutes les hauteurs sans qu'on ait tenté de l'arrêter dans cette vaste opération; elle s'étonnera qu'en dehors de certaines attaques partielles, relativement rares, l'armée parisienne n'ait pas été utilisée à harceler l'ennemi jour et nuit; [illegible] des canons ait souffert tant de lenteurs; que des positions importantes, reconquises sur les Prussiens, comme le Bourget et le plateau d'Avron, aient été abandonnées ensuite, faute d'avoir pris les précautions commandées par le bon sens; qu'on [illegible] sanglantes comme celles de Villiers et de Champigny; qu'on ait livré des batailles inutiles comme celles de Montretout et de Buzenval; qu'on n'ait rien négligé, enfin, pour déconcerter les bonnes volontés, pour démoraliser l'armée et tuer cette confiance illimitée [illegible] les hommes du 4 septembre, et en particulier dans le général Trochu.

» [illegible] sur la pente des illusions; c'est possible; mais le gouvernement du 4 septembre n'a jamais manqué d'entretenir ces chimériques espérances dans ses proclamations, et elles sont nombreuses. Si l'œuvre de la délivrance était possible, il devait la mener à bonne fin, car rien ne lui manquait; si elle était impossible, pourquoi bercer le peuple de Paris de chimères, de phrases vides, de vaines promesses? Pourquoi surtout refuser obstinément les élections municipales? Pourquoi garder avec un soin si jaloux une responsabilité si lourde? Pourquoi se charger d'un fardeau qu'il sentait trop pesant pour ses épaules? »

La capitulation de Paris, comme toutes les autres, fut soumise au conseil d'enquête, qui exprima son avis dans sa séance du 29 avril 1872. Les considérants faisaient ressortir qu'à la suite du combat de Buzenval, le général Trochu avait été remplacé par le général Vinoy dans le commandement en chef de l'armée de Paris, et que c'était M. Jules Favre qui avait traité au nom du gouvernement avec les autorités allemande; et ils se terminaient par cette conclusion : « Attendu qu'il appert de ces documents que les généraux Trochu et Vinoy sont restés absolument étrangers, sous le rapport militaire, à la capitulation de Paris, puisqu'à la date du 28 janvier, si le général Trochu était encore président de la Défense nationale, il ne remplissait plus les fonctions de gouverneur de Paris; que, d'autre part, le général Vinoy, commandant en chef de l'armée de Paris, n'a été ni appelé ni consulté et n'a pas eu à apposer sa signature sur un acte qui s'est fait en dehors de son autorité et de sa responsabilité; considérant que la capitulation de Paris a eu lieu par suite d'un traité conclu par le gouvernement de la Défense nationale, et que, si chacun peut émettre une opinion sur ce gouvernement de fait, il ne saurait appartenir au conseil de le louer ou de le blâmer pour ses actes; par tous ces motifs, le conseil se déclare incompétent pour exprimer un avis sur la capitulation. »

Nous ne nous attacherons pas à relever les termes de cet avis; cela n'en vaut vraiment pas la peine.

La conduite du général Trochu pendant le siége a soulevé une foule de critiques passionnées et d'amères récriminations que nous n'avons pas à examiner ici; cela nous mènerait trop loin. Nous sommes certain que le général Trochu y a été moins sensible qu'au rapport perfide élaboré par la commission d'enquête établie pour juger les hommes du 4 septembre et leurs actes. On saura quel sentiment de convenance et d'impartialité a guidé l'Assemblée dans le choix des hommes qui composaient cette commission, en se rappelant que le rapporteur était ce même comte Daru qui fut ministre de l'Empire. L'acte d'accusation, tissu de mensonges et de calomnies sous une forme modérée, était dressé par celui qui était tombé du pouvoir contre ceux qui l'en avaient précipité. Qu'attendre autre chose alors qu'un acte de vengeance et de haine? L'Assemblée se serait-elle imaginé que, dans cette circonstance, M. Daru s'élèverait héroïquement au-dessus de ses ressentiments personnels? Le doute est permis. En somme, tout ce qu'a pu faire le rapporteur de la commission d'enquête par ses imputations maladroites et impudentes, quoique habilement calculées, c'est de fournir au général l'occasion d'écrasante réplique, qui fermerait la bouche à tout autre qu'à un bonapartiste. Mais on sait que certaines gens pratiquent en politique les doctrines de Diogène. M. Daru avait écrit dans son rapport : « M. de Rochefort fut donc associé à M. le général Trochu dans l'œuvre de la défense, et, par cette première condescendance aux exigences d'une partie de la population, le gouvernement donna la mesure des concessions auxquelles, malheureusement, il devait se laisser entraîner plus tard. »

Le général, dans son livre intitulé la *Politique et le siége de Paris*, relève très-justement la perfidie de cette rédaction et termine par un coup droit qui a dû atteindre M. Daru, nous ne dirons pas en plein cœur, mais en pleine poitrine :

« C'est sans peine qu'on se rend compte des vues du rapporteur dans cet arrangement de son tableau : *M. de Rochefort fut associé à M. le général Trochu!* Non pas aux autres membres du gouvernement, non pas à M. Jules Favre, à M. Picard, à M. Jules Simon, à M. Garnier-Pagès, etc.; non, à M. le général Trochu! C'est saisissant. On veut être injurieux en restant, comme toujours, parfaitement modéré.

» Ah! monsieur le comte, on voit bien que vous n'étiez pas à cette fête. Je me suis souvent demandé pourquoi, Parisien et officier d'artillerie, vous n'y étiez pas... »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette justification du général, conçue principalement au point de vue politique.

— VII. *Siége de Paris sous la Commune.* Le récit de ce lamentable épisode de nos discordes civiles se relient intimement au récit des événements qui l'ont amené, et qui ne peuvent trouver place ici, nous renvoyons le lecteur à l'article COMMUNE de notre *Supplément.* D'ailleurs, il nous serait difficile de dégager la vérité des documents de l'époque, contradictoires et trop passionnés; nous craindrions de nous abandonner à l'insuffisance de nos propres souvenirs, et nous ne voulons pas nous appuyer sur des rapports officiels, qui ne sont que des squelettes.

Traités de Paris.

Un grand nombre de traités se sont signés à Paris; nous ne relaterons ici que les principaux.

— I. *Traité de* 1763, *entre la France, l'Angleterre et l'Espagne* et qui mit fin à la guerre de Sept ans. C'est un des plus désastreux et des plus humiliants que la France ait conclus. Louis XV avait été autrefois pour Frédéric II un mauvais allié, sinon infidèle, au moins indifférent; pendant la guerre de Sept ans, il ne fut qu'un ennemi sans habileté et sans énergie, souverain méprisable, ballotté entre les caprices de la Pompadour et les petites intrigues des courtisans. L'Angleterre, qui avait recueilli tous les fruits de l'état de dégradation où se trouvait notre gouvernement, qui nous avait enlevé nos plus florissantes colonies, qui avait abaissé et détruit notre marine, daigna enfin consentir à négocier, aux conditions suivantes :

En vertu des articles 2 et 3, la France cédait aux Anglais l'Acadie et la Nouvelle-Écosse, le Canada et ses dépendances, « le Canada, la plus ancienne des colonies françaises, et toute peuplée de Français! » Nous cédions également l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles dans le golfe et le fleuve de Saint-Laurent. La France conservait le droit de pêche dans le golfe, à 3 lieues des îles, et hors du golfe, à 15 lieues du Cap-Breton. Nos pêcheurs pouvaient baraquer et sécher leur poisson dans les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, que nous abandonnait l'Angleterre, mais sans que les Français eussent la faculté d'y élever des fortifications. Tout cet article sur la pêche, dit un historien, est écrit d'un style qui soulève contre la morgue du vainqueur. Nous cédions également la portion de la Louisiane à la gauche du Mississipi, sauf la ville de la Nouvelle-Orléans, toute la vallée de l'Ohio et la rive gauche du Mississipi étant considérées comme dépendances du Canada.

Par l'article 7, Marie-Galande, la Guadeloupe, la Martinique, la Désirade et Belle-Isle étaient restituées à la France, la Grenade et les Grenadins aux Anglais, qui acquéraient de plus la jouissance exclusive des îles caraïbes de Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, auparavant commune aux deux nations.

En vertu de l'article 9, l'Angleterre conservait le Sénégal en Afrique, et la France l'île de Gorée seulement, « île stérile, sans eau, éloignée du commerce de la poudre d'or, de l'ivoire et des autres richesses africaines; commerce que les Français avaient fondé. »

Enfin (art. 10), les possessions anglaises et françaises sur les côtes de Coromandel, de Malabar, du Bengale et dans toutes les Indes orientales étaient remises à ceux qui les possédaient avant la guerre, à condition que les Français n'y enverraient pas de troupes, ce qui laissait Chandernagor à la merci des Anglais et leur livrait nos possessions de l'Inde.

Mais l'article le plus humiliant pour nous, le plus douloureux, fut l'article 5, en vertu duquel Dunkerque dut être remis dans l'état d'inutilité fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle. Un commissaire anglais vint y présider à la démolition des ouvrages de défense et au comblement du port.

En outre, la France et l'Angleterre s'engageaient à évacuer, dans le plus bref délai possible, tous les lieux qu'elles occupaient en Allemagne; la France rendait au roi son électorat de Hanovre, et aux alliés de ce prince en Allemagne tout ce qu'elle avait pris sur eux. Elle devait évacuer immédiatement Ostende et Nieuport.

Nous n'avions pas encore bu le calice jusqu'à la lie : pour comble d'humiliation, ce fut encore la France qui paya les frais de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. La première de ces puissances cédait à l'autre la Floride et la baie Pensacola, ainsi que le droit de couper du bois de campêche dans la baie de Honduras; pour dédommager les Espagnols, la France leur abandonna la Louisiane, dernier reste de notre empire continental d'Amérique, et qui fut cédé comme un troupeau!

Pour donner plus d'autorité à toutes ces stipulations, les Anglais eurent grand soin de rappeler nommément dans le traité ceux de Westphalie, de Nimègue, de Ryswyk, d'Utrecht, de Bade, de la Triple et Quadruple-Alliance, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, donnant ainsi à entendre que la violation du premier entraînerait logiquement celle de tous les autres.

Ce traité de Paris fut signé le 10 février 1763.

Ainsi, et sans compensation d'aucune espèce, « la France avait perdu la fleur de sa marine, sa vaste domination dans l'Amérique du Nord, les restes des conquêtes de Dupleix et de Bussy, sa meilleure possession sur la côte occidentale d'Afrique et plusieurs des Petites Antilles. L'Angleterre avait acquis un énorme accroissement territorial et une prépondérance d'opinion accablante. Pour la première fois depuis le moyen âge, elle avait vaincu la France par ses propres forces et presque sans alliés, la France ayant au contraire de puissants auxiliaires; elle avait vaincu par la seule supériorité de son gouvernement. Honte, misère morale, écrasement, voilà quel était pour notre patrie le résultat de cette lutte commencée avec ardeur et avec gloire...

» En somme, cette paix désastreuse était devenue nécessaire. On ne peut guère reprocher aux hommes d'Etat qui l'ont signée que l'abandon de la Louisiane. Mais, quant au monarque dont la misérable politique avait conduit à une telle nécessité, quant à la favorite dont la vanité blessée avait bouleversé le monde et ruiné, déshonoré la France, l'histoire ne saurait avoir pour eux assez de flétrissures. » (H. Martin.)

— II. *Traité de* 1783, *entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et les Etats-Unis.* C'est par ce traité que l'indépendance des Etats-Unis fut reconnue. L'Angleterre succombait à l'excès de sa puissance; appuyée par la France, la nouvelle république américaine s'était arrachée à sa domination, et, dans l'Inde, nous lui faisions une guerre désastreuse, secondés par l'implacable ennemi de l'Angleterre, Tippoo-Saëb, sultan de Maïssour. L'Angleterre céda; vingt ans seulement la séparaient de ce traité de 1763 auquel son orgueil eût voulu enchaîner l'histoire; mais les temps étaient bien changés : le réveil de la nation avait suivi la fin de l'infâme gouvernement de Louis XV, et l'Angleterre s'en était bien aperçue aux coups que nous lui avions portés. Elle se résigna donc à traiter, quoique de mauvaise grâce, avec la France, l'Espagne et les Etats-Unis. Des préliminaires entre ces puissances avaient été signés le 10 janvier 1783; le traité définitif fut signé le 3 septembre suivant.

L'Angleterre reconnaissait la pleine indépendance des Etats-Unis et retirait ses troupes de tous les points du territoire américain qu'elles occupaient encore. Les Etats-Unis devaient avoir pour limites la rivière de Sainte-Croix, les montagnes qui séparent le bassin du Saint-Laurent des bassins des rivières américaines du Nord, les grands lacs et le cours du Mississipi jusqu'à 31° de latitude N., avec le cours commun aux deux nations. Les Américains conservaient l'usage de la pêche sur le banc de Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent.

Le roi d'Espagne était maintenu dans la possession de Minorque et des deux Florides; il restituait à l'Angleterre les îles de Bahama et lui concédait un territoire dans le Yucatan pour l'extraction et l'emmagasinage des bois de campêche.

La Hollande, comprise aussi dans le traité, cédait Négapatam aux Anglais et consentait à la libre navigation des sujets britanniques dans les mers orientales (mers des îles à épices), que la Compagnie hollandaise s'était jusqu'alors exclusivement réservées.

Quant à la France, elle retira, suivant son habitude de veiller d'abord à l'intérêt de ses alliés, peu de fruit de ses victoires. Anquetil a assez nettement résumé cette partie du traité.

Par l'article 4, la France confirmait à l'Angleterre, en Amérique, la propriété de Terre-Neuve et des îles adjacentes, à l'exception de Saint-Pierre et de Miquelon, qui appartiendraient à la France. Les limites où devait commencer et finir la pêche des deux nations sur le grand banc et dans le fleuve Saint-Laurent étaient fixées par les articles 5 et 6 d'une manière un peu moins désavantageuse pour la France qu'en 1763. Le roi d'Angleterre restituait et garantissait à la France les îles de Sainte-Lucie et de Tabago (art. 7), et réciproquement le roi de France à l'Angleterre les îles de la Grenade et les Grenadins, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nieves et Montserrat (art. 8).

En Afrique, la Grande-Bretagne cédait et garantissait à la France la rivière du Sénégal et ses dépendances, consistant en quatre forts, et l'île de Gorée (art. 9). De même, la France (art. 11) garantissait à l'Angleterre le fort James et la rivière de Gambie, avec la liberté de faire la traite de la gomme à partir de l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à Portendick. L'Angleterre rendait à la France quelques établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre sur la côte d'Orixa et dans le Bengale (art. 13); elle rendait de même Chandernagor, « avec la liberté de l'entourer d'un fossé pour l'écoulement des eaux. » Quelle grâce! fait observer M. Henri Martin. Elle s'engageait de plus à assurer dans l'Inde la liberté du commerce aux sujets français, agissant individuellement ou par compagnies. En vertu de l'article 14, elle restituait Pondichéry et Karikal, avec cession d'un petit territoire environnant, lequel était spécifié. L'article 15 nous attribuait, sur la côte de Malabar, Mahé et le comptoir de Surate. Enfin, l'article 16 spécifiait que, si, dans le délai de quatre mois, les alliés respectifs (dans l'Inde) n'avaient pas adhéré à la présente pacification ou fait leur accommodement séparé, il ne leur serait plus donné aucune assistance directe ou indirecte : c'était l'abandon complet de Tippoo-Saëb; mais il continua vaillamment la lutte et obtint une paix honorable.

Tel fut ce traité de 1783, qui ne répara pas entièrement les calamités du traité précédent, mais qui du moins releva la France de la dégradation où elle était tombée, et nous donna des droits éternels à la reconnaissance d'une grande nation.

— III. *Traité de Paris du* 30 *mai* 1814.

Après l'abdication de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe, les puissances alliées et le gouvernement de Louis XVIII travaillèrent à fixer le sort de la France. Le 23 avril 1814, le *Moniteur* publia une *Convention* dont nous reproduisons les principales dispositions :

« Les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, ont nommé des plénipotentiaires pour convenir d'un acte, lequel, *sans préjuger les dispositions de la paix*, renferme les stipulations d'une *suspension d'hostilités*, et qui sera suivi, le plus tôt que faire se pourra, d'un traité de paix. Ces plénipotentiaires, après l'échange de leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

» Art. 1er. Toutes hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France.

» Art 2. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour la faire jouir, autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français, tel qu'il se trouvait au 1er janvier 1792, à mesure que les places encore occupées hors de ces limites par les troupes françaises seront évacuées et remises aux alliés.

» Art. 3. Le lieutenant général du royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre, de manière que la remise totale puisse être effectuée au 1er juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages... Elles pourront emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de 3 pièces par chaque 1,000 hommes, malades et blessés compris.

» *La dotation des forteresses et tout ce qui n'est pas propriété particulière demeurera et sera remis en entier aux alliés*, sans qu'il puisse être distrait aucun objet. Dans la dotation sont compris, non-seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore toutes autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc.

» Art. 4. Les stipulations de l'article précédent seront également appliquées aux places maritimes. »

Cette infâme convention portait la signature du comte d'Artois (depuis Charles X). D'un seul trait de plume, ce prince, d'un *esprit si français*, et M. de Talleyrand, ce diplomate de génie, livraient aux alliés toutes les conquêtes, toutes les acquisitions territoriales et maritimes de la République et de l'Empire, 53 places fortes ou ports de mer, 12,000 bouches à feu, des magasins immenses, 31 vaisseaux de ligne et 12 frégates. Voilà ce qu'on abandonnait sans *conditions*, sans *compensations* d'aucune sorte; et encore au prix d'une simple suspension d'hostilités, qui ne préjugeait en rien les dispositions de la paix future. Un des négociateurs de cet acte inqualifiable évalue à 1 milliard et demi l'importance du matériel et des valeurs mobilières qu'il coûta à la France.

Cette convention tristement célèbre servit de base au traité de paix qui fut signé, le 30 mai suivant, par M. de Talleyrand pour la France; MM. de Metternich et de Stadion pour l'Autriche; les lords Castlereagh et Aberdeen, le vicomte Cathcart et le général Stewart pour l'Angleterre; MM. de Hardenberg et de Humboldt pour la Prusse; les comtes Nesselrode et Razumowski pour la Russie. Voici l'analyse de ce traité, que nous empruntons à l'*Histoire des deux Restaurations* d'Achille de Vaulabelle.

Il y aura paix et amitié *perpétuelle* entre le roi de France, l'empereur d'Autriche et ses alliés (art. 1er); la France rentre dans ses limites du 1er janvier 1792 (art. 2), sauf quelques légères rectifications de ses frontières dans les départements du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle, de la Sarre et du Bas-Rhin, sauf aussi la conservation de Mulhouse, d'Avignon, de Montbéliard et de la sous-préfecture de Chambéry (art. 3); la route du Versoix est déclarée commune à la France et à la Suisse (art. 4); la liberté de navigation sur le Rhin, garantie à tous les États riverains, sera réglée par le futur congrès (art. 5); la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire; tous les États d'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif; la Suisse restera indépendante; l'Italie, hors les pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains (art. 6); l'île de Malte et ses dépendances deviennent possessions britanniques (art. 7), la France recouvre ses anciennes colonies, moins les îles de Tabago, de Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue, les Seychelles, qu'elle *abandonne à l'Angleterre*, ainsi que tous les forts et établissements en dépendant (art. 8, 9, 10 et 11), la France s'*interdit* toute espèce de fortification sur les territoires qu'elle recouvre dans l'Inde et ne pourra y entretenir que le nombre de soldats nécessaires pour le maintien de la police (art. 12), le droit de pêche sur le grand banc et sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, est rendu à la France (art. 13), un délai de trois mois est fixé pour la remise de toutes les possessions situées dans les mers d'Amérique et d'Afrique, et de six mois pour les possessions au delà du cap de Bonne-Espérance (art. 14); la France partagera avec les puissances alliées tous les vaisseaux et bâtiments armés ou non armés qui se trouvent dans les places maritimes cédées par elle en exécution de l'article 2; ce partage aura lieu dans la proportion d'un tiers pour les puissances dont les places deviennent la propriété et des deux tiers pour la France, qui renonce, en outre, à tous ses droits sur la flotte du Texel (art. 15). Les articles suivants n'ont qu'un intérêt secondaire; enfin les articles 32 et 33 spécifient que toutes les puissances engagées dans la présente guerre enverront à Vienne des plénipotentiaires chargés de régler les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité, lequel sera ratifié dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

Le traité proprement dit était suivi de quatre articles additionnels, qui spécifiaient des avantages particuliers en faveur de chacune des puissances alliées, et de cinq articles secrets, dont le premier portait que la France s'obligeait à reconnaître *d'avance la distribution* que les alliés pourraient faire, entre eux, des territoires abandonnés par elle. En d'autres termes, l'Europe se partageait effrontément nos dépouilles, sans même nous laisser le triste droit de nous intéresser à leur sort. Voilà dans quel abîme d'humiliations et de sacrifices l'ambition d'un seul homme avait jeté la France.

— IV. *Traité de Paris du 20 novembre 1815*. Si le traité précédent fut humiliant et désastreux pour la France, ce fut bien pis encore pour les conventions qui suivirent la bataille de Waterloo. La France se trouvait une seconde fois à la merci des coalisés, et ils allaient indignement exploiter leur victoire. Le prince de Talleyrand commença avec eux les négociations, qui furent continuées et menées à terme par le duc de Richelieu, chef du nouveau ministère. Grâce à l'amitié d'Alexandre pour Richelieu, quelques adoucissements furent apportés aux conditions imposées d'abord, et le 20 novembre 1815 furent signés le traité et les conventions intervenus entre la France et les quatre grandes cours alliées. En voici la rapide analyse, que nous empruntons encore à l'ouvrage de M. de Vaulabelle.

Art. 1er. Les frontières de la France seront telles qu'elles se trouvaient en 1790, sauf quelques modifications qui placent en dehors des limites fixées par le traité du 30 mai 1814 les territoires et les places de Philippeville et de Marienbourg; le duché de Bouillon; Sarrelouis et le cours de la Sarre; Landau et tout le territoire situé sur la rive gauche de la Lauter, moins Weissembourg, que partage cette rivière et qui reste à la France; plusieurs communes du pays de Gex, avec le territoire nécessaire pour établir une communication entre le canton de Genève et le reste de la Suisse; toute l'ancienne Savoie. La France renonce, en outre, à tenir garnison dans la principauté de Monaco.

Art. 2. La France renonce à tous ses droits de propriété sur les villes et districts ci-dessus désignés.

Art. 3. Les fortifications de Huningue seront rasées sans pouvoir jamais être rétablies ni remplacées par d'autres ouvrages à une distance moindre de 3 lieues de la ville de Bâle.

Art. 4. L'indemnité pécuniaire à payer par la France est fixée à 700 millions de francs.

Art. 5. Une armée de 150,000 hommes entretenus aux frais de la France, et dont le commandant en chef sera nommé par les puissances alliées, occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet, Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche et la tête de pont du fort Louis. Le maximum de cette occupation militaire est fixé à cinq ans; elle peut finir avant ce terme si, au bout de trois ans, les souverains alliés s'accordent à reconnaître que les motifs qui ont nécessité cette mesure ont cessé d'exister.

Art. 6. Les troupes étrangères, autres que celles formant l'armée d'occupation, évacueront le territoire français dans les termes de l'article 9 de la convention militaire annexée au présent traité.

Art. 7. Dans tous les pays qui changeront de maître, il sera accordé aux habitants un délai de six ans pour disposer de leurs propriétés et se retirer où il leur plaira.

Art. 8. Toutes les dispositions du traité de Paris (de 1814) relatives aux pays cédés s'appliqueront aux territoires cédés par le présent traité.

Art. 9. Les deux conventions jointes au présent traité, et relatives aux réclamations des différentes puissances et de leurs sujets contre la France, auront la même force et valeur que si elles y étaient textuellement insérées.

Art. 10. Tous les prisonniers de guerre seront respectivement rendus.

Art. 11. Le traité de paix de Paris du 30 mai 1814 et l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815 sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'ont pas été modifiées par le présent traité.

Art. 12 et dernier. Le présent traité et toutes les conventions y jointes seront ratifiés dans le délai de [illegible].

Cet effroyable traité du 20 novembre, qui eût été la ruine, le tombeau de toute autre nation que la France, était suivi de quatre conventions qui mettaient le sceau à notre humiliation. La première, en 16 articles, était relative au payement de l'indemnité de 700 millions de francs, laquelle devait être acquittée *jour par jour*, par portions égales, dans le courant de cinq années. La deuxième convention, dite militaire, conçue en 9 articles, réglait tous les détails de l'occupation. La troisième ne renfermait pas moins de 26 articles; et cela se comprend, puisqu'elle était destinée à faire face aux réclamations de ces [illegible] principicules de l'Allemagne, qui s'étaient rués sur la France, par derrière les Prussiens et les Autrichiens, comme à une curée, misérables princes lilliputiens dont les armées de 15 à 20 hommes se couchent quelquefois sans dîner, et qui criaient partout que leurs États héréditaires avaient été ravagés depuis vingt ans par les armées françaises. Enfin, la quatrième convention, conclue avec l'Angleterre seule, stipulait le remboursement de toutes les valeurs mobilières et immobilières saisies ou confisquées sur des sujets anglais depuis le 1er janvier 1793.

Il faut rendre justice au duc de Richelieu : c'est la mort dans le cœur, c'est avec la conviction que personne n'aurait pu obtenir de meilleures conditions que lui qu'il signa cet effroyable traité. « Oui, dit l'éloquent historien de la Restauration, le poids était accablant : 1,200,000 soldats étrangers couvraient la surface du territoire, s'abandonnant à tous les excès de la violence et de la force, épuisant toutes nos ressources. Cette charge, qu'on ne saurait évaluer à moins de deux millions et demi par jour, pesa sur la France pendant cinq mois et nous coûta près de 400 millions. Ainsi 400 millions pour cette occupation, 700 millions de contribution de guerre; des indemnités pour réclamations antérieures à 1814, et qui s'élevèrent à plus de 300 millions; l'occupation de 18 de nos places fortes par 150,000 hommes dont la solde et l'entretien montèrent également à près de 400 millions, en tout près de 2 milliards; des sacrifices de territoire, notre gloire éteinte et notre indépendance perdue, voilà le résultat des solennelles promesses des alliés; voilà le fruit de la pusillanimité crédule des classes supérieures de la nation et des pouvoirs qui les représentaient. » Dans ce bilan dressé par l'éminent historien, le gérant véritablement responsable n'est pas même nommé; c'est l'homme qui avait jeté follement la France dans cet abîme, qui avait inondé de son sang toutes les plaines de l'Europe, épuisé toutes ses richesses, qui la livrait à la merci de l'étranger et de la faim; l'homme qu'on a trop longtemps dressé sur le piédestal de la gloire et du martyre, et qui ne doit plus trouver d'autre place que dans les gémonies de l'histoire.

— V. *Traité de Paris de 1856*. Dès que Sébastopol fut tombé, il se répandit des bruits de paix qui ne tardèrent pas à se confirmer, et, au commencement de 1856, un congrès formé par les représentants des diverses puissances intéressées s'ouvrit à Paris. Ces diplomates étaient : le comte Walewski et le baron de Bourqueney pour la France; le comte de Buol-Schauenstein et le baron de Hübner pour l'Autriche; le comte de Clarendon et lord Cowley pour la Grande-Bretagne; le baron de Manteuffel et le comte de Hatzfeld pour la Prusse; le comte Orloff et le baron de Brunnow pour la Russie; le comte de Cavour et le marquis de Villamarina pour la Sardaigne; Aali-Pacha et Méhemmed-Bey pour la Turquie. La première séance du congrès eut lieu le 25 février, et, le 30 mars suivant (1856), le canon des Invalides annonçait la signature de la paix. Voici quelles étaient les principales conditions du traité :

L'empereur de Russie s'engage à restituer au sultan la ville et la citadelle de Kars (art. 3). Les puissances alliées évacueront de même tous les points du territoire russe occupés par leurs troupes en Crimée (art. 4). La Turquie est admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen. Les puissances contractantes s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement et [illegible], en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général (art. 7). En cas de dissentiment entre la Sublime Porte et une ou plusieurs des puissances signataires, les autres parties contractantes [illegible] la force [illegible] [illegible] populations chrétiennes de la Turquie [illegible] que [illegible] le droit aux autres puissances [illegible] [illegible] (art. 9). [illegible] du 13 juillet 1841 [illegible] des détroits du Bosphore et des Dardanelles est renouvelée [illegible] L'article 11 proclame la [illegible] mer Noire [illegible] de toutes les [illegible] ports sont [illegible] au pavillon de guerre soit des puissances riveraines, soit de toute autre puissance. Il n'est fait d'exception que pour les bâtiments légers nécessaires au service des côtes, soit de la Turquie, soit de la Russie, et pour deux bâtiments légers que chacune des puissances signataires aura droit de faire stationner en tout temps aux embouchures du Danube (art. 14 et 19). Comme conséquence de l'article 11, l'article 13 stipule que la Russie et la Turquie, n'élèveront et ne conserveront sur le littoral aucun arsenal militaire maritime. L'article 15 déclare que la navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave, à aucun péage, à [illegible] marchandises qui se trouvent à bord des navires. [illegible] de l'article 20, la frontière russe en Bessarabie est rectifiée de la manière suivante : la nouvelle frontière partira de la mer Noire [illegible] ment la route d'Akerman, la suivre jusqu'au val de Trajan, remonter le long de la rivière de Yalpuck et aboutir à Katamori, sur le Pruth. Le territoire cédé par la Russie sera annexé à la principauté de Moldavie sous la suzeraineté de la Sublime Porte (art. 21). Les principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des puissances contractantes, des privilèges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures (art. 22). Par l'article 23, la Sublime Porte s'engage à conserver à ces principautés une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation. L'article 26 reconnaît aux principautés le droit d'organiser une armée nationale pour maintenir la sûreté de l'intérieur et assurer celle des frontières. Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres puissances sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces puissances (art. 27). La principauté de Servie continuera à relever de la Sublime Porte, conformément aux hats impériaux qui fixent et déterminent ses droits et immunités placés désormais sous la garantie collective des puissances contractantes. En conséquence, cette principauté conservera son administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu en Servie sans un accord préalable entre les hautes puissances contractantes (art. 28 et 29). En vertu de l'article 30, l'empereur de Russie et le sultan maintiennent, dans son intégrité, l'état de leurs possessions en Asie, tel qu'il existait légalement avant la rupture. Une commission sera nommée pour vérifier et rectifier, s'il y a lieu, le tracé de la frontière. Enfin, une convention mentionnée dans le 33e article, et annexée au traité, stipule que les îles d'Aland, dans la Baltique, ne seront pas fortifiées, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire ou naval. Le 34e et dernier article a trait à l'échange des ratifications.

Nous avons cherché, tout en résumant le traité, à en donner le texte même, en ne laissant de côté que les détails secondaires. Si les négociateurs se sont bercés de l'espoir [illegible] de ces stipulations, l'ambition de la Russie; s'ils ont cru résoudre la question d'Orient, continuellement suspendue sur l'Europe comme une épée de Damoclès, ils se sont [illegible] [illegible] Par le traité de Londres du 13 mars 1871, la Russie [illegible] de la France [illegible] [illegible] de tracer l'esquisse, et l'Angleterre, sans essayer [illegible] fait perdre.

Conciles et synodes de Paris

[illegible]

[illegible] concile, d'amender les mœurs plus que relâchées [illegible]

Confirmation de la déposition d'Ebbon, évêque de Reims. — 849. Condamnation de Nomenoé, duc de Bretagne. — 853. Ordination d'Énée, élu évêque de Paris. — 1050. Condamnation de l'hérésie de Bérenger. — 1104. Absolution du roi Philippe et de Bertrade, qui font amende honorable, pieds nus, devant le concile. — 1129. Règlements contre les mœurs scandaleuses des nonnes. — 1147. Examen sans résultat des doctrines de Gilbert de La Porrée. — 1185. On engage les fidèles à se croiser. — 1188. Établissement de la dîme saladine. — 1196. Examen, sans résultat, du mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge. — 1201. Condamnation au bûcher du chevalier Evrard, accusé de manichéisme. — 1209. Condamnation de l'hérésie d'Amauri et des œuvres d'Aristote. — 1212. Exhortation à la croisade. Règlements disciplinaires. — 1215. Règlements disciplinaires pour l'école de Paris. — 1224. Condamnation des albigeois et guerre décidée contre eux. — 1224. Condamnation de Raymond. — 1225. Examen des affaires d'Angleterre. — 1248. Règlement de discipline ecclésiastique et monacale. — 1255. Condamnation des assassins de Réginald, grand chantre de l'église de Chartres. Examen des dissensions des frères mendiants et de l'Université. — 1260. On ordonne des cérémonies et des pénitences publiques pour arrêter les invasions des infidèles en Orient. — 1263. Même objet que le concile précédent. — 1264. Délibération qui amène l'ordonnance du roi punissant les blasphémateurs en marquant leurs lèvres d'un fer chaud. — 1281. Plaintes contre les empiétements des religieux mendiants. — 1297. Plaintes contre les subsides imposés au clergé par l'autorité civile. — 1303. Philippe le Bel ayant fait emprisonner un évêque, le pape Boniface VIII lui écrivit pour lui rappeler qu'il devait la soumission à l'évêque de Rome. Le roi tint un concile à Paris pour y faire condamner cette doctrine du pape; mais les évêques, hésitant entre les deux autorités, se dérobèrent au lieu de répondre. — 1310. Condamnation des templiers. — 1314. Règlements de discipline. — 1324. Même objet. — 1395. Concile national. On essaya de faire cesser le schisme qui divisait l'Église entre l'obédience du pape Benoît XIII et du pape Clément VII. Il n'y eut pas de conclusion. — 1398. Même objet. — 1404. Même objet. — 1406. Même objet. — 1407. Même objet. — 1408. Concile national. Même objet. — 1429. Règlements disciplinaires. — 1521. Même objet. — 1523. Condamnation de livres luthériens contre le célibat des prêtres. — 1528. Condamnation de l'hérésie luthérienne. — 1797. Concile schismatique. Réglementation de l'Église constitutionnelle de France. — 1801. Même objet. — 1811. Convoqué par Napoléon, pour régler dans le sens que celui-ci avait indiqué les questions pendantes avec le saint-siége, ce concile ne montra pas toute la souplesse désirée et fut brusquement dissous par ordre de l'empereur.

— *Synodes de Paris.* V. SYNODES.

Iconographie.

Le nombre des œuvres d'art que Paris a inspirées est innombrable; les événements dont cette grande capitale a été le théâtre ont eu, à toutes les époques, un immense retentissement dans le reste du pays, et vouloir indiquer ici les peintures, les bas-reliefs, les gravures, les lithographies, les médailles, etc., où ces événements ont été retracés nous entraînerait à faire une iconographie historique de la France entière; un volume de ce *Dictionnaire* n'y suffirait pas. Nous n'entreprendrons pas davantage de décrire ou de mentionner toutes les vues peintes, gravées ou lithographiées des sites et des monuments de Paris : les planches qui ont été recueillies sur ce sujet au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale forment plus de 200 volumes... Nous nous bornerons à donner ici quelques indications rapides qui nous paraîtront de nature à intéresser le lecteur.

— *Allégories.* Paris est personnifié, comme les autres villes, par une femme vêtue à l'antique, ayant une couronne murale et s'appuyant sur ses armes. Dans l'ancien Hôtel de ville figuraient deux peintures allégoriques dont la perte est peu regrettable et dont le dessin nous a d'ailleurs été conservé dans le grand ouvrage de Leroux de Lincy sur ce monument : l'une exécutée par Picot, pour la décoration du plafond de l'un des salons de réception, représentait la *Ville de Paris, entourée de ses hommes illustres et distribuant des couronnes à l'Industrie, au Commerce, à l'Agriculture, aux Arts et aux Sciences;* l'autre, peinte par Riesener et inspirée par la plus insigne flagornerie, représentait *Paris remettant au Deux-Décembre le sceptre de la civilisation et des arts* (!!!). Abel de Pujol a peint, à la Bourse, *Paris* [illegible] *de la Seine et de l'Ourcq.* Un groupe de marbre d'Etex, commandé par le ministre de l'intérieur, et qui a été exposé au Salon de 18[illegible], représente *Paris implorant Dieu pour les victimes du choléra.* M. Chifflard a exposé au Salon de 1873 un beau dessin intitulé : *Paris assiégé;* la noble cité s'appuie sur sa Justice et lui montre l'ennemi qui approche. La République, accompagnée d'une Renommée qui sonne de la trompette, plane dans les airs et excite au combat les gardes nationaux, les mobiles, les marins... Du haut des nues, les braves de l'ancienne Révolution assistent au lugubre drame et applaudissent aux efforts du peuple parisien.

M. J.-C. Chaplain, chargé par le conseil général de la Seine de graver une médaille commémorative du *Siége de Paris*, a traité ce sujet de la manière suivante : sur la face, il a représenté la ville de Paris assiégée, personnifiée par une femme de haute taille, couverte d'une capote militaire et se tenant debout, un fusil entre les mains, adossée aux fortifications; un canon est à ses pieds; dans le fond, on aperçoit, d'un côté, le Mont-Valérien, de l'autre les principaux monuments de Paris. Sur le revers, l'artiste a gravé le monument commémoratif de Champigny, autour duquel il a inscrit les noms et les dates des cinq combats livrés autour de Paris : Châtillon, 19 septembre; l'Hay, 30 septembre; le Bourget, 28 et 29 octobre; Champigny, 2 décembre; Buzenval, 19 janvier. Au-dessous sont seulement ces mots : *Siége de Paris*, 1870-1871.

— *Histoire.* M. Luminais a exposé au Salon de 1849 un tableau du *Siége de Paris par les Normands au IXe siècle.* Parmi les peintures des galeries de Versailles, nous citerons : les *États généraux de Paris sous Philippe de Valois* et le *Parlement de Paris cassant le testament de Louis XIV*, par Jean Alaux. Avant 1789, on voyait à l'Hôtel de ville les tableaux suivants : les *Prévôts et les échevins de Paris rendant hommage à Louis XIII avant et après sa majorité*, excellente peinture de Porbus le fils; le *Festin donné à Louis XIV par la ville de Paris en* 1687, de Largillière; *Louis XV reçu à l'Hôtel de ville par le gouverneur, le prévôt des marchands et les échevins*, par Roslin; *Louis XV accordant à la ville de Paris des lettres de noblesse*, par Louis de Boullongne; la *Publication de la paix en* 1739, *en présence du prévôt des marchands et des échevins*, grande composition allégorique peinte par Carle Vanloo. Une gravure de Louis Bobrun représente le *Prevôt des marchands et les échevins prêtant serment de fidélité à Louis XIII en* 1610. Blondel, Rousset, Salley et Rigaud ont gravé 14 planches représentant les *Fêtes données par la ville de Paris en* 1739, à l'occasion du mariage de Louise-Élisabeth de France avec l'infant d'Espagne; ces planches appartiennent à la Chalcographie du Louvre, qui possède également : 3 planches de Lebas, d'après Duménil, représentant des *Feux d'artifice tirés devant l'Hôtel de ville en* 1758 *et en* 1759; 4 planches de Moreau jeune représentant les *Fêtes données à l'Hôtel de ville en* 1782, à l'occasion de la naissance du dauphin; 5 planches de C.-N. Cochin et 1 planche de J. Ouvrier, d'après de Bonneval, représentant la *Pompe funèbre de diverses princesses en l'église Notre-Dame de Paris;* plusieurs planches de F.-N. Martinet et de Taraval, d'après M.-A. Slodtz et d'après Challe, représentant d'autres funérailles princières qui ont eu lieu à Paris; 40 planches de Malbeste, Lavalé, Ribault, Dupréel, Massard, Audouin, Delvaux, Pauquet, C. Normand, etc., d'après Isabey, Percier et Fontaine, représentant les cérémonies du *Sacre de Napoléon à Notre-Dame de Paris*, de la *Distribution des aigles au Champ-de-Mars* et du *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise au Louvre.* Le *Couronnement* ou *Sacre de Napoléon* et la *Distribution des aigles* ont inspiré à Louis David deux chefs-d'œuvre que nous avons décrits à leur titre. Le *Mariage de Napoléon et de Marie-Louise* a été peint par G. Rouget (musée de Versailles). Une composition de Louis David, qui a été gravée dans l'*Œuvre* du maître par M.-J.-L.-J. David, représente l'*Arrivée de Napoléon et de l'impératrice Joséphine à l'Hôtel de ville de Paris.* Piringer a gravé, d'après Melling, le *Passage de Louis XVIII par le pont Neuf à son entrée à Paris;* Jazet a gravé *Paris en* 1814, d'après Cogniet.

Les idées de liberté, au nom desquelles s'accomplit la révolution de 1830, ne devaient pas trouver les artistes de Paris indifférents; beaucoup d'entre eux se distinguèrent par leur enthousiasme et leur courage durant les « glorieuses journées, » et, la lutte terminée, ce fut à qui retracerait avec le crayon, le pinceau ou le burin quelque épisode de cette révolution. A une exposition qui s'ouvrit au Louvre au mois de septembre figurèrent des tableaux et des dessins de ce genre dus à Renoux, à Léon Cogniet, Dupuis, Desains, Rouget, Jollivet, Adolphe Roehn, Alphonse Roehn, Finart, Bordier, à Mlles Amélie Cogniet, Adèle Pagès, etc. La lithographie, qui était alors tout à fait à la mode, reproduisit une foule de compositions et de croquis originaux dus à des artistes de talent. Victor Adam lithographia avec beaucoup de légèreté, d'esprit et de verve toute une série de petits sujets, entre autres : la *Prise du Louvre*, la *Prise de l'Hôtel de ville*, la *Rue de Rohan vue du côté du Carrousel;* il fit en outre sept croquis pour accompagner les couplets de la *Parisienne*, de Casimir Delavigne. D'autres scènes de la révolution de 1830 furent lithographiées par Bellangé, Swebach, Vanderburch, J. David, Ch. Lemercier, Dupressoir, Jacob, Hanzé, Malenfant, Aubry Lecomte (*Louis-Philippe à l'Hôtel de ville*, d'après une esquisse de Lethière), Charlet et Jaime (les *Mémorables journées de Juillet*, album), Desmadryl, etc. Deux lithographies, l'une de Jullien d'après O. Tassaert, l'autre de Revel, représentaient l'*Apothéose des combattants de Juillet.* Sous ce titre : la *Révolution de* 1830 *en estampes*, parut un recueil de planches gravées au trait par Fortier. Jazet a gravé en manière noire : le *Combat de la porte Saint-Denis*, le *Combat de la rue de Rohan* et la *Prise de l'Hôtel de ville*, d'après Hippolyte Lecomte; le *Combat de la rue Saint-Antoine* et la *Prise de l'Hôtel de ville*, d'après Martinet. Daguerre peignit pour le Diorama une vaste toile représentant le *Vingt-huit juillet* 1830 *à l'Hôtel de ville.* Le beau tableau d'Eugène Delacroix, la *Liberté guidant le peuple*, parut avec un grand succès au Salon de 1831. La statuaire et la gravure en médailles glorifièrent, de leur côté, la bravoure du peuple parisien. L'architecture s'en mêla elle-même : le concours pour le monument à élever en commémoration des journées de Juillet donna lieu à une foule de projets, dont quelques-uns étaient tout à fait excentriques. Ce ne fut qu'après bien des essais et des tâtonnements que l'érection de la *Colonne* de la Bastille fut décidée. A tant de glorifications et d'apothéoses, il fallait un revers; Grandville s'est chargé de le retracer dans une lithographie intitulée : *Révolution de* 1830 : *le Peuple a vaincu, ces Messieurs partagent.*

Les événements de 1848 ont donné lieu à plusieurs compositions : F. Wachsmuth a peint la *Prise des Tuileries* (Salon de 1849); Adolphe Leleux, une *Patrouille de nuit au mois de février* (Salon de 1850); Meissonier, une *Barricade* (Salon de 1850); H. Plattel, l'*Attaque de la caserne du faubourg Saint-Martin, le* 23 *juin* (Salon de 1849); Ulysse Souplet, la *Panique des insurgés* (Salon de 1849); Jules Rigo, la *Mort du général Négrier à la Bastille* (Salon de 1850); Dulac, la *Barricade du faubourg Saint-Antoine* (Salon de 1849); Lemasle, un *Élève de l'École polytechnique faisant transporter à Saint-Roch les vases sacrés de la chapelle des Tuileries* (Salon de 1849). François Bonhomme a lithographié l'*Envahissement de l'Assemblée nationale* (Salon de 1849); Léon Loire, *Mgr Affre aux barricades* (Salon de 1849); Alb. Springer, *Paris le* 14 *juin* 1848 (Salon de 1849). Hédouin a gravé à l'eau-forte, d'après Adolphe Leleux, la *Patrouille en février* et deux scènes des journées de Juin, la *Sortie* et le *Mot d'ordre.* Nous passerons sous silence les platitudes destinées à célébrer le vainqueur du 2 décembre; le tableau de M. Picchio représentant la *Mort de Baudin sur la barricade de la rue Sainte-Marguerite* est un des rares ouvrages où les vaincus, les martyrs aient été glorifiés.

Le *Siége de Paris* (1870-1871) a inspiré un très-grand nombre d'ouvrages. Un marchand de tableaux, M. Binant a eu l'heureuse idée d'en faire retracer les principaux épisodes dans une série d'environ quarante tableaux, exécutés par divers artistes et parmi lesquels on a remarqué : le *Quatre septembre*, les *Ovations à la statue de Strasbourg*, la *Rentrée dans Paris des habitants de la banlieue*, le *Départ de Gambetta*, les *Enrôlements volontaires sur la place du Panthéon*, la *Journée du* 31 *octobre*, les *Pigeons messagers*, le *Débarquement des blessés de Champigny*, une *Famille réfugiée dans une cave pendant le bombardement*, le *Pensionnat des frères de Saint-Nicolas ravagé par les obus*, une *Boucherie municipale*, un *Chantier de bois à brûler* et l'*Émeute du* 22 *janvier* 1871, par MM. Jules Didier et J. Guiaud; le *Combat de Châtillon*, le *Combat de Rueil*, la *Prise du plateau d'Avron* et la *Prise de la redoute de Montretout*, par Armand Dumaresq; l'*Attaque de Bagneux* et l'*Attaque du Bourget*, par M. H. Dupray; la *Queue à la porte d'une épicerie*, le *Bastion* 40 *armé de Joséphine*, une *Cantine municipale à La Villette* et la *Mairie de la rue Drouot*, par MM. Decaen et Guiaud; une *Garde aux remparts*, les *Habitants de la rive gauche fuyant le bombardement* et le *Bombardement du fort de la Briche*, par MM. Guiaud et Laporte, etc.

M. Philippoteaux a peint, pour le Diorama, une scène du *Bombardement de Paris*, dont l'esquisse a figuré au Salon de 1873. Un autre épisode, avec un effet de neige, a été exposé à Lyon par M. G. Doré en 1872. Un très-joli tableau de M. Berne-Bellecour, intitulé un *Coup de canon* et représentant un coin des remparts de Paris pendant le siége, a été exposé au Salon de 1872. M. Vibert a peint avec beaucoup de finesse des *Tirailleurs de la Seine* embusqués dans un jardin de la banlieue; M. L. Couturier a représenté les *Francs-tireurs des Ternes*, en vedette dans une rue solitaire; M. Louis-Henri Dupray, le général Ducrot et l'amiral La Roncière le Noury faisant une *Visite aux avant-postes* (Salon de 1874); M. Léon Dupaty, des *Tirailleurs se portant en avant* (Salon de 1874); M. Émile Bayard, des chevaux conduits à l'abattoir *Pendant le siége de Paris* (Salon de 1874), etc.

Divers recueils d'eaux-fortes ont été consacrés au *Siége de Paris :* on distingue dans le nombre celles qui ont été exécutées par M. Auguste Lançon, dont on a beaucoup remarqué aussi, au Salon des Refusés de 1873, une peinture excessivement réaliste, l'*Enterrement des morts à Champigny.* M. Martial Potemont a retracé les incidents du *Siége de Paris*, et a accompagné ses croquis vifs et spirituels de légendes où l'histoire de la grande cité pendant cette époque douloureuse se trouve racontée avec une concision très-humoristique et pour ainsi dire au jour le jour. Le même artiste a consacré un recueil d'eaux-fortes aux événements de la Commune et aux monuments incendiés en mai 1871. Des *Souvenirs du siége de Paris* ont été gravés à l'eau-forte par M. Maxime Lalanne, par M. P.-L.-J. Roux, par M. Léon Couturier, etc. Une belle composition de L. Flameng, *Paris incendié*, a été gravée par M. Auguste Leveille pour l'*Année terrible*, de Victor Hugo. M. Auguste Joliet a gravé un dessin de Chifflart sur le même sujet. Une eau-forte de M. Saffrey représente l'*Incendie de l'Hôtel de ville.*

— *Vues.* L'incendie de l'Hôtel de ville en 1871 a détruit quelques *Vues* de Paris, peintes, dessinées ou gravées, qui étaient destinées au musée Carnavalet; ces pertes sont regrettables, mais on possède encore et on a pu réunir dans ce musée une foule de vues de la grande ville exécutées à diverses époques. Il serait à souhaiter qu'on y réunît les doubles des estampes qui sont à la Bibliothèque nationale et les tableaux que renferme le musée de Versailles. Ces tableaux appartiennent au XVIIe et au XVIIIe siècle, à l'exception d'un qui a été exécuté vers le milieu du XVIe siècle et qui représente une *Vue prise de l'île de la Cité.* Dans cette précieuse peinture, on remarque la disposition d'un pont qui devait être bâti sur l'emplacement où devait être construit depuis le pont Neuf, et dont les habitants du faubourg Saint-Germain et de l'Université avaient demandé l'établissement en 1556; au delà de ce pont projeté, on aperçoit le palais de la Cité, dont les jardins s'étendent jusqu'à l'extrémité de l'île et sont environnés de murailles crénelées; plus loin, la flèche de la Sainte-Chapelle, les tours de la cathédrale et le pont Notre-Dame construit en bois. La *Cosmographie* de Sébastien-Munster, éditée en 1550, offre une vue cavalière de la ville de Paris. Au XVIIe siècle, les *Vues générales* et les *Vues particulières* de la grande cité se multiplient à l'infini. Jacques Callot grave deux *Vues du pont Neuf*, dont l'une est datée de 1629, et une *Vue du château du Louvre*, de la grande galerie et de l'ancienne porte de Nesle, avec la représentation de joutes qui se font sur la Seine. Quelques années plus tard, en 1646, l'Italien Stefano della Bella grave le *Pont Neuf*, « *Pons Lutetiæ structus, dictus Novus, et quæ ex eo prospici possunt.* » En 1645, Cl. Goyrand avait gravé, d'après della Bella, une suite de 23 planches intitulées : *Vues et perspectives nouvelles tirées sur les plus beaux lieux de Paris et de ses environs.* Le graveur le plus fécond fut Israël Silvestre, qui publia plus de 150 vues de Paris, pour lesquelles il employa d'ailleurs divers collaborateurs, entre autres Stefano della Bella et Le Pautre, particulièrement habiles à dessiner les figurines, Gabriel, Nicolas et Adam Pérelle, qui reussissaient surtout dans l'exécution des arbres, Goyrand, H. Swanevelt, Fr. Collignon, J. Marot, Noblesse et Meunier. Israël Silvestre a plus de sécheresse et moins d'entrain que Callot, a dit un de ses biographes, M. L.-E. Faucheux (*Catalogue raisonné de l'œuvre de Silvestre*); au reste, il a du goût dans le choix des vues, de l'esprit, de la finesse dans la touche et la distribution des petites figures dont il les a ornées. Il a gravé trois *Vues générales* de Paris, l'une d'après un dessin de Le Pautre qui embrasse le cours de la Seine, en descendant, depuis la pointe de l'île Saint-Louis; la seconde, intitulée : *Profil de la ville de Paris*, est accompagnée de seize vers qui commencent ainsi :

> Est-ce Rome que je voy?
> Ou cette superbe ville
> Dont Ninus fut jadis Roy,
> Ou celle où mourut Achille, etc.

La troisième vue est prise des hauteurs de Chaillot et a été dessinée par Silvestre de la terrasse de sa maison, quelque temps avant sa mort.

Voici quelques-unes des *Vues* particulières de Paris qui ont été peintes ou gravées depuis le XVIIe siècle :

— *Arcs de triomphe. Arc de triomphe élevé sur la place Dauphine*, en face de la statue de Henri IV (XVIIe siècle), gravé par F. Chauveau, d'après Ch. Le Brun; *Arc de triomphe de Louis XIV*, à la place Saint-Antoine, gravé par Séb. Le Clerc (1679); *Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine*, gravé par Fr. Aveline; *Bas-reliefs de l'arc de triomphe érigé au Champ-de-Mars en* 1790, gravé par J.-B. Lucien, d'après Moitte; *Arc de triomphe du Carrousel*, gravé par Dormier (Salon de 1836); *Arc de triomphe de l'Étoile*, gravé par A. Appert, d'après Lassus, etc.

— *Barrières.* Les *Anciennes barrières*, suite d'eaux-fortes, par Alph. Trimolet (Salon de 1867); la *Barrière de Grenelle*, gravé par P.-Fr. Barrois.

— *Bastille* (la). Israël Silvestre a gravé plusieurs vues de la sinistre forteresse; l'une de ces vues est accompagnée des vers suivants :

> Pendant que le beau monde au long de ces murailles
> Faict valoir son crédit à la faveur du cours,
> De pauvres malheureux ressent leurs funérailles
> Dans le triste séjour de ces obscures tours.

J. R[illegible] a gravé au XVIIIe siècle une *Vue de la Bastille, de la porte Saint-Antoine et d'une [illegible] du faubourg* (la planche appartient à la Chalcographie du Louvre); une *Vue de la Bastille* a été gravée, vers 1789, par J.-F. Borgnet, d'après Gudin.

— *B[illegible]* Gravure de Barrère père; *Vue [illegible] de la Bourse*, lithographie par Aubry (Salon de 1831).

— *Café*. *Le Café Procope en 1763*, gravure de P.-J. Lutherburg.

— *Canal Saint-Martin (Vue du)*, pendant l'hiver, prise du pont de la rue des Buttes-Chaumont, tableau de Ch. Lapostolet (Salon de 1870).

— *Châtelet* (le *Grand-*). Gravure d'Israël Silvestre; eau-forte de Ch. Méryon, d'après un ancien dessin anonyme (Salon de 1863).

— *Cimetières*. Le *Cimetière et l'église des Saints-Innocents*, gravé par Israël Silvestre (16[illegible]); *Vue du Père-Lachaise* (avec l'épisode du *Convoi du pauvre*), gravé par D. Gautier; le *Père-Lachaise*, tableau de P.-L. Girard (Salon de 184[illegible]); *Monuments funèbres de Paris ou Recueil des tombeaux les plus remarquables de ses cimetières*, recueil de lithographies publié vers 1828.

— *Collèges*. Le *Grand Collége roial*, gravé par Cl. Chatillon; le *Collége des Quatre-Nations*, gravé par I. Silvestre (1670); *Restes du collége de Fortet*, gravé par E. Ollivier, d'après Vacquer; le *Collége Henri IV*, eau-forte de Ch. Méryon; le *Collége Louis-le-Grand*, eau-forte de Saffrey (Salon de 1872).

— *Églises et chapelles*. *Recueil des plus beaux édifices et frontispices des églises de Paris*, suite de 25 planches gravées par Jean Marot (XVIIe siècle); *Monographie de Notre-Dame de Paris et de sa nouvelle sacristie*, recueil de 63 planches gravées par Hibon, Ribault, Normand, etc., de 12 photographies et de 5 chromolithographies, avec une *Notice historique*, par M. Celtibère; le *Portail de Notre-Dame*, gravé par J. Hurlimann (Salon de 1844); *Vue du maître-autel de Notre-Dame*, tableau de Jouvenet (au Louvre); l'*Ile Notre-Dame*, estampe de I. Silvestre; le *Chœur et l'autel principal de Notre-Dame*, gravé par J.-F. Blondel, d'après de La Monce (XVIIIe siècle); la *Rose de l'église Notre-Dame*, du côté de l'archevêché, gravure d'Ant. Aveline (vers 1727); *Bas-relief du chœur de Notre-Dame*, gravé par Ribault (Salon de 1845); *Notre-Dame*, lithographie, par Phil. Benoist; *Notre-Dame*, lithographie, par Chapuis; *Vue du chevet de Notre-Dame et de l'archevêché*, lithographie, par Arnout (Salon de 1831); *Vue de Notre-Dame*, prise du pont de la Tournelle, tableau de Jongkind (Exposition universelle de 1855); *Vue de l'église Notre-Dame*, tableau de Charles Daubigny (Salon de 1838); *Église Saint-Ambroise* (façade principale), gravé par A.-R. Digeon (Salon de 1873); les *Petits-Augustins*, gravé par I. Silvestre; les *Bernardins*, gravé par I. Silvestre; les *Bonshommes*, gravé par I. Silvestre; les *Carmes déchaussés*, gravé par I. Silvestre; l'*Ancien couvent des Carmes déchaussés*, lithographie, par Champin (Salon de 1840); les *Grands-Carmes*, gravé par Bury et Sulpis pour la *Statistique monumentale de Paris* de A. Lenoir; les *Carmélites du faubourg Saint-Jacques*, gravé par I. Silvestre; la *Sainte-Chapelle* et la *Chambre des comptes*, gravé par I. Silvestre; *Plan de l'ancienne Chartreuse de Paris, porté par deux anges*, tableau d'Eust. Le Sueur, au Louvre; *Place de l'église des Célestins et de la chapelle d'Orléans*, avec l'indication des fouilles faites en 1847, gravé par Sulpis pour la *Statistique monumentale* de A. Lenoir; l'*Église Saint-Eustache*, mesurée, dessinée, gravée et publiée par Victor Calliat (11 planches avec texte); l'*Église Saint-Eustache* (coupe transversale), gravé par Sulpis; *Vue de l'église Saint-Eustache et du marché*, tableau de A. Chardon (Salon de 1836); *Plan et détails du portique de Saint-Étienne-du-Mont*, gravé par Aug. Ribault (Salon de 1844); *Vue intérieure du porche latéral de Saint-Étienne-du-Mont*, tableau de E. Bouhot (Salon de 1819); *Saint-Étienne-du-Mont*, gravé par Gustave Greux (Salon de 1872); les *Feuillants*, gravé par I. Silvestre; les *Filles de l'Annonciade*, gravé par I. Silvestre; les *Filles du Mont-Calvaire, au Marais du Temple*, gravé par I. Silvestre; les *Filles Sainte-Marie, rue Saint-Antoine*, gravé par Silvestre; *Église Sainte-Geneviève* (Panthéon), plans, 6 planches gravés par Ch. Bellicard, d'après Soufflot; le *Portail de Sainte-Geneviève, le jour que le roi posa la première pierre*, tableau de de Machy (Salon de 1765); *Saint-Germain-l'Auxerrois*, gravé par Silvestre; le *Tombeau du comte de Caylus*, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, gravé par P. Chenu; le *Portail de Saint-Germain l'Auxerrois*, tableau du comte de Forbin (ancienne galerie Delessert); *Vue intérieure de Saint-Germain-l'Auxerrois*, prise au rond-point de l'église, tableau de E. Bouhot (Exposition universelle de 1855); *Procession des reliques à Saint-Germain-l'Auxerrois*, tableau du comte de Forbin (Salon de 1831); *Maison abbatiale et abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, gravé par I. Silvestre; *Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (plan, clocher, coupes, chapiteaux), gravé par Ollivier, Bury et Sulpis pour la *Statistique* de Lenoir; *Pavillon du palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés*, eau-forte de Mlle Gabrielle Niel (Salon de 1870); *Intérieur de l'église de Saint-Germain des Prés*, gravé par Alfred Fournier (Salon de 1841); l'*Église noviciale des jésuites*, gravé par Silvestre; l'*Abbaye royale des religieuses de Longchamp* à une lieue de Paris, gravé par Silvestre; *Intérieur de l'église de la Madeleine*, tableau de de Machy (Salon de 1763); l'*Église Saint-Martin-des-Champs*, gravé par Silvestre; le *Prieuré de Saint-Martin des-Champs* (façade, coupes, chapiteaux, chapelle, etc.), diverses planches gravées par Sulpis, E. Martin, E. Ollivier et Guillaumot pour la *Statistique* de Lenoir; *Église de la Merci, devant l'hostel de Guise*, gravé par Silvestre; *Vue des Martyrs de Montmartre, proche Paris*, gravé par Sylvestre; la *Chapelle souterraine découverte à Montmartre*, gravé par J. van Ha[illegible] (XVIIe siècle); *Abbaye et église de Montmartre*, gravé par Sulpis, pour la *Statistique monumentale*; *Vue de l'église de Montmartre*, tableau de Ch. Arrowsmith (vente Soret, 1813); *Intérieur de l'église de Montmartre*, tableau de C.-M. Bouton (Salon de 1819); *Portail de l'église Saint-Nicolas-des-Champs*, gravé par Ed. Obermayer (Salon de 1867); l'*Atelier du sieur Jadot, menuisier établi dans l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Nicolas*, gravé par J.-Ph. Le Bas, d'après J.-F. Amand (XVIIIe siècle); *Vue du chœur de l'église de Notre-Dame-des-Victoires*, tableau de Léon Vinit (Salon de 1841); *Église de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs*, gravé par Nic. Bocquet (commencement du XVIIIe siècle); *Église des Quinze-Vingts*, gravé par Silvestre (XVIIe siècle); *Vue de la chapelle du Calvaire dans l'église Saint-Roch*, tableau de Ch. Bouton (Salon de 1817); l'*Église Saint-Sauveur*, rue Saint-Denis, gravé par I. Silvestre; *Église de Saint-Séverin* (plans, façade, coupes et détails), 16 planches gravées par E. Ollivier et Penel pour la *Statistique* de Lenoir; *Intérieur de Saint-Séverin*, tableau de Léon Dardel (Salon de 1836); *Église de Saint-Sulpice*, gravé par I. Silvestre (XVIIe siècle); l'*Intérieur de l'église Saint-Sulpice*, gravé par Étienne Fessard (XVIIIe siècle), et tableau d'Alex. Couder (Salon de 1844); *Intérieur de la chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice*, tableau de Et. Bouhot (Salon de 1822), gravé à l'eau-forte par N.-A. Leisnier (Salon de 1831); *Église et place de Saint-Sulpice*, lithographie de P. Benoist; l'*Église du Temple*, gravé par Silvestre; *Église de la Trinité* (façade absidale), gravé par d'Anguy (Salon de 1870), pour la *Monographie* de cette église par Ballu; *Vue perspective de la chapelle et maison de Sorbonne*, gravé par I. Silvestre; *Projet de reconstruction de l'église de la Sorbonne*, par un architecte italien en 1553, gravé par Sulpis (Chalcographie du Louvre).

— *Faubourgs*. *Vues de plusieurs petits endroits des faubourgs de Paris*, suite de 12 planches gravées par Séb. Le Clerc (1697); *Vue du faubourg Saint-Laurent*, gravé par L.-M. Bonnet (XVIIIe siècle); *Vue du faubourg Saint-Martin*, tableau de Darche (Salon de 1836).

— *Fontaines*. Les *Fontaines de Paris*, 48 pl. gravées au trait par Moisy et Normand; la *Fontaine des Innocents*, gravé par Claude Lucas (XVIIIe siècle); la *Fontaine Saint-Victor*, tableau de Et. Bouhot (Salon de 1819), acheté par la duchesse de Berry; la *Fontaine Saint-Michel*, lithographie par Deroy (Salon de 1865); la *Fontaine de la rue de Grenelle*, 6 eaux-fortes, par Mlle Marguerite-Amélie de Lerme.

— *Halles et marchés*. *Construction de la nouvelle halle*, tableau de de Machy (Salon de 1765); *Vue d'une des halles*, tableau de Canella (Salon de 1827); *Ancien marché des Innocents*, eau-forte de A. Trimolet (Salon de 1870); la *Halle aux journaux*, rue du Croissant, gravé sur bois par Verdeil, d'après un dessin de E. Morin pour l'*Illustration*.

— *Hôpitaux*. L'*Hôtel-Dieu*, gravé par Silvestre; *Vue de l'église de l'hôpital de Saint-Louis*, bâti hors la porte du Temple, par Silvestre; *[illegible]*, gravé par Abr. Bosse (XVIIe siècle); *Vue de l'hôpital royal de la Salpêtrière*, gravé par J. Rigaud (Chalcographie du Louvre); l'*Hôtel-Dieu et les derniers vestiges du pont Saint-Charles*, eau-forte de Brunet-Debaines (Salon de 1872); *Vue de la grande cour de l'hôtel royal des Invalides et Vue d'une partie du dôme de l'église et d'une partie des bâtiments*, du même édifice, gravé par J. Rigaud; *Reste du chantier des Invalides*, gravé par Claude Goyrand (XVIIe siècle).

— *Hôtel de ville*. *Vue de l'Hôtel de ville et de la place de Grève*, gravé par I. Silvestre (1650); l'*Hôtel de ville*, gravé par Fr. [illegible] (1653); *Vues, plans, détails d'architecture et de décoration*, gravé par divers artistes dans l'ouvrage de Le Roux de Lincy; *Vue de l'Hôtel de ville*, gravé par J. Rigaud (XVIIe siècle); *Vue de l'Hôtel de ville*, gravé par Jean Marot et Aveline; *Vue de l'Hôtel de ville*, gravé par Appert, d'après Testard; *Vue de l'Hôtel de ville*, lithographie par Ph. Benoist (Salon de 1864); l'*Hôtel de ville en 1870*, eau-forte de Saffrey (Salon de 1870); *Campanile de l'Hôtel de ville avant sa destruction*, gravé par Mme Clara Clément (Salon de 1873).

— *Hôtels et maisons*. L'*Hôtel Saint-Paul*; l'*Hôtel de Sens*, rue Saint-Antoine; l'*Hôtel de M. le commandeur de Jarre* (depuis hôtel de Coislin), rue Richelieu, un des remarquables [illegible]. *Hôtel de Soissons*, [illegible]; *Hôtel de M. le maréchal* [illegible]; les *Hôtels de Nevers, de Luynes, d'A[illegible]*, gravé par I. Silvestre; la *Maison de M. [illegible]*, dans l'île Notre-Dame; la *Maison [illegible] de M. le grand prieur du Temple*; la *Maison de M. Le C[illegible]*, président au parlement, sise au faubourg Saint-Germain, gravé par I. Silvestre; l'*Hôtel de Suisse*, [illegible], gravé par J. Rigaud (XVIIIe siècle); l'*Hôtel de Bourgogne*, 2 planches gravées par E. Ollivier pour la *Statistique* de Lenoir; l'*Hôtel de Cluny*, 5 planches gravées par E. Ollivier; l'*Hôtel de S[illegible]*, 1 planche; l'*Hôtel des Ursins*, 1 planche; l'*Hôtel de La Trémoille*, 3 planches, l'*Hôtel du Chevalier-du-Guet*, 2 planches; l'*Hôtel de la rue Jean-Tison*, 1 planche, et l'*Hôtel T[illegible]*, 2 planches, gravées par E. Ollivier, G[illegible] et B[illegible] pour la *Statistique monumentale*; l'*Entrée de l'hôtel B[illegible]*, tableau de E. Bouhot (Salon de 18[illegible]); *Maison et jardin de M. T[illegible]*, gravé par Aveline (fin du XVIIe siècle); *Frontispice de la Maison des marchands drapiers*, gravé par Jean Marot (XVIIe siècle); la *Maison du sieur Berthous* (plan et élévation), 9 planches gravées par Allouis, d'après J.-A. Meissonnier (XVIIIe siècle); *Plan de l'ancien fief d'Artois* (dit l'ancienne Pépinière), gravé par de Beauvais le fils (XVIIIe siècle); *Maison de Masson, fabricant de chocolat, rue Richelieu*, gravé par [illegible]; la *Maison de M. Odiot*, tableau de Bouhot (Salon de 1822); la *Maison* [illegible] *de la rue Saint-[illegible], adossée jadis à celle de Jean Chastel*, eau-forte de L.-M. Laurence (Salon de 1863).

— *Jardins et promenades*. La *Perspective horizontale du Jardin royal des plantes*, gravé par Abr. Bosse (1641); *Vue du jardin de M. R[illegible]*, gravé par I. Silvestre (XVIIe siècle); *Vue du Jardin des simples, au faubourg Saint-Victor*, gravé par I. Silvestre; *Vue du jardin du palais d'Orléans*, gravé par I. Silvestre; *Vue du jardin de M. le grand prieur du Temple*, gravé par I. Silvestre; *Vue des jardins du palais des Tuileries, du côté du Cours la Reine*, gravé par I. Silvestre (1673); les *Promenades du palais des Tuileries*, gravé par J. Rigaud (XVIIIe siècle); les *Promenades du Luxembourg*, gravé par J. Rigaud (17[illegible]); *Vue du Mail et de la campagne circonvoisine*, gravé par Silvestre; le *Parc Monceau*, gravé sur bois, par A. Horcholle, d'après un dessin d'Anastasi (pour les *Jardins* [illegible] par Ménard); le *Parc des Buttes-Chaumont*, gravé par Émile Lebel (Salon de 1870) pour les *Promenades de la ville de Paris* de M. Alphand; *Vues des jardins de Paris et de ses environs*, suite de 16 planches gravées par L.-J. Allais, d'après M[illegible] (fin du XVIIIe siècle); le *Jardin des plantes*, gravé par Appert, d'après Testard (XVIIIe siècle); le *Jardin des Tuileries*, gravé par L.-P. Baltard; le *Jardin de Beaumarchais*, tableau de Bouhot (Salon de 1817); le *Jardin des Petits-Augustins*, tableau d'Hubert-Robert.

— *Louvre*. La *Galerie du Louvre et le pont des Tuileries*; les *Galeries du Louvre*, gravé par I. Silvestre; *Vue de l'ancien Louvre, du côté de la Seine*, tableau de R. Zeeman au musée du Louvre (n° 5[illegible]), gravé par Ch. Meryon; *Vue du château du Louvre, de la grande galerie et de l'ancienne porte de Nesle*, gravé par J[illegible]; *Vue [illegible] du Louvre*, gravé par J. Rigaud (XVIIIe siècle); *Plan [illegible] du Louvre et des palais des Tuileries*, [illegible] par Ch. Percier (en 1814), 2 [illegible], gravées par J. [illegible]; le *Péristyle* et le *Passage sous le péristyle du côté de la rue F[illegible]*, [illegible] Musées (Salon de 18[illegible]); le *Louvre*, (plans, façades, entrées, vestibules, sculptures et détails divers), 42 planches gravées par Baltard, [illegible] (Chalcographie du Louvre); la *Galerie d'Apollon* [illegible] (Salon de 187[illegible]); [illegible], tableau de F. Pa[illegible] (Salon de 18[illegible]).

— *P[illegible]* [illegible] *font emplette de diverses galanteries*, gravé par A[illegible] (XVIIe siècle); [illegible]

de la Seine et vue prise du côté de la rue), 2 planches gravées par J. Rigaud (XVIIIe siècle); [illegible] par Appert, d'après [illegible] (plan et élévation) [illegible] Baltard. Voyez et [illegible] *Monuments mesurés et dessinés*, par Baltard (18[illegible]); *Vue du palais* [illegible] Desg[illegible] [illegible] *la Légion d'honneur*, le *Palais du conseil d'État et les Tuileries*, eau-forte [illegible] [illegible] *intérieur du palais de la Légion d'honneur*, après l'incendie de 1871, eau-forte de [illegible] Montefiore (Salon de 1872).

— *Places, cours*. Le *Cours de la Reine-Mère*; la *Place de Grève*, gravé par Israël Silvestre; la *Place de L[illegible]*; la *Place des Victoires* et la *Place Royale*, gravées par J. Rigaud (XVIIIe siècle); la *Place Louis XV*, gravé par T[illegible], d'après Moreau (XVIIIe siècle); la *Place M[illegible]* et la *Place des Halles*, gravé par Aliamet, d'après Jeaurat (XVIIIe siècle); la *Place Louis-le-Grand*, gravé par Fr. A[illegible]; *Plans, vues, etc., de la statue équestre de Louis XIV, de la place et des environs*, suite de 13 planches gravées par Loyer et Le Mire (XVIIIe siècle); la *Place Royalle avec le jardin comme il doit être*, gravé par Michel Le B[illegible]; la *Place Louis XV*, gravé par J.-M. Moreau, le jeune, et tableau de Wattelet (Salon de 1817); la *Place Vendôme*, tableau de E. Bouhot (Salon de 1808); la *Place du Châtelet*, tableau de E. Bouhot (Salon de 181[illegible]); la *Place de Louis XVI* et la *Salle d'Opéra, proposées au Carrousel, en face des Thuileries*, gravé par P.-G. Berthault, d'après Belanger, architecte; la *Place de la Concorde*, lithographie, par P. Benoist (Salon de 1863); la *Place du Châtelet*, par P. Benoist (Salon de 1864).

— *Ponts*. Le *Pont Saint-Michel*; le *Pont Saint-Landry*, vu du côté de la porte Saint-Bernard, gravé par Silvestre; *Vue prise du pont Neuf*, tableau [illegible] XVIIe siècle, au musée de Versailles (n° 770); *Vue du pont Neuf*, gravé par J. [illegible]; *Vue du pont Neuf*, tableau de H. Mommers (vente [illegible] en 18[illegible]); le *Pont au Change* et le *Pont Notre-Dame*, gravé par Fr. Aveline; deux *Vues du pont Neuf*, prises l'une [illegible] de la Mégisserie, l'autre de l'île de la Cité, tableaux de H. de La Pegnia (au musée du Belvédère, à Vienne); le *Pont Notre-Dame*, gravé par [illegible]; *Plan du pont Louis XVI et de ses environs [illegible] à construire en 1787*, gravé par P.-G. Berthault, d'après Le Sage; *Vue du pont Notre-Dame*, tableau d'Hubert-Robert (musée de Versailles); le *[illegible] Saint-Louis*, tableau de [illegible]; le *Pont Neuf et les Vieilles maisons du pont Neuf*, deux eaux-fortes par T[illegible]; le *Pont des Saints-Pères*, eau-forte de Trimolet (Salon de 1874); *Vue et détails du pont au Change*, gravé par [illegible], d'après [illegible], pour la *Statistique* de Lenoir: le *Pont Neuf* (plans, élévation et détails), 3 planches gravées par E. Ollivier [illegible] pour la *Statistique*; [illegible] Robert (musée de Versailles); le *Pont de la T[illegible]*; le *Pont Louis-Philippe*, tableau de Robert Mols (Salon de 187[illegible]); [illegible] vers 1850, le *Petit-Pont* et la *Pompe Notre-Dame*, [illegible]

[illegible]

— *P[illegible]* [illegible] et de la *Porte Saint-B[illegible]* [illegible]

— [illegible] Terrains, tableau de Ch. [illegible] (Salon de [illegible]

1874); *Rue de la Vieille-Lanterne*, tableau [illegible] (Salon de 1857); [illegible] eau-forte de Mme Marie [illegible] (Salon de 1872); la *Rue* [illegible] par Mlle Marie [illegible] [illegible] *boulevard Saint-Germain*, les *Démolitions du marché des Écoles*, la *Rue des M*[illegible] eaux-fortes de Max. [illegible] [illegible] eau-forte de L.-M. [illegible] *Quai du Louvre et des Tuileries sous le règne de Louis XIII*, gravé par [illegible] *Topographie* [illegible] [illegible] [illegible]

Rue Grenier-sur-l'eau, de Ferd. Real (Salon de 1874); *Quai* [illegible] [illegible] J.-A. [illegible] (1874); la *Rue aux Fèves*, eau-forte d'A. Trimolet (Salon de 1874).

— [illegible] *Opéra*. *Théâtre-*[illegible] gravé par Blanchard père, d'après Courvoisier (vers 1825); *Projet d'une salle d'opéra rue Saint-H*[illegible] gravées par Robert [illegible] gravé par Ge-[illegible]

— [illegible] *Vue du palais et des jar*-[illegible] gravé par I. Silvestre (1670); le *Château des Tuileries*, gravure éditée par Boisseau (XVIIe siècle); « *Eslévation de la façade du palais des Tuil*-[illegible] en ovale vide et l'une des merveilles de l'architecture et qui a esté bâtie sous Catherine de Médicis [illegible] par Philibert de Lorme », gravé par Jean Marot; *Palais des Tuileries du côté du jardin*, gravé par F. Aveline (commencement du XVIIIe siècle); la *Façade du* [illegible] *Tuileries*, gravé par [illegible]; *Ruines des Tuileries*, eaux-fortes de A. Delaunay (Salon de 1872) et Louis-Ernest Taverdier (Salon de 1874).

— *Vues diverses*. *Perspective de la ville de Paris vue du pont des Tuileries*, gravé par I. Silvestre (1650), [illegible] cler; *Vues de l'Arsenal*, de l'*Ile Notre-Dame*, de [illegible], de la *Tour neuve*, de l'*Hôtel du Grand-Prévôt*, de la *Savonnerie*, de la *Tour de Nesle*, de la *Cour du Temple*, de l'*Archevêché* et du *Pont de la Tournel* (*sic*), gravé par Silvestre; diverses *Vues de Paris* gravées par Fr. Jannet, d'après de Machy (XVIIIe siècle), par Ch. Beurlier, d'après J.-B.-M. Boisson (XVIIIe siècle); par J.-B. Chamonin (XIXe siècle), lithographies, par Arnout (Salon de 1837), Ph. Benoist (Salon de 1840), Cadolle (Salon de 1837), Catrufo (Salon de 1831), [illegible] (Salon de 1837). Jaime, *Vue prise du pont d'Austerlitz* (Salon de 1831), etc. Citons enfin : la *Pompe à feu de Chaillot*, la *Plaine des Vertus* et une *Vue prise de l'île Saint-Louis*, tableaux d'E. Bouhot; une *Vue prise du pont des Invalides*, peinte par [illegible] (Salon de 1852); une *Vue prise des hauteurs de Meudon*, peinte par [illegible] (Salon de 1844); une *Vue prise du* [illegible] *de la Cité* et une *Vue prise du pont au Change*, peintes par Isid. Dagnan (Salon de 1831); une *Vue prise de Bicêtre*, eau-forte d'[illegible] (Salon de 1874); les *Monuments de Paris*, 60 planches gravées par Couché; diverses eaux-fortes exécutées avec talent par Al. Delauney sous ce titre : *Paris pittoresque; Paris et ses environs*, 30 planches gravées par Damame-Demartrais (1818); les illustrations du *Nouveau Paris* par G. Doré; une *Vue prise du pont Royal*, peinte par Gagnery (1834) et qui est au musée de Versailles; une *Vue de la Cité*, peinte à l'aquarelle par Harpignies (Salon de 1869); les *Moulins de la Galette, à Montmartre*, eau-forte de Léon Jacque; une *Vue prise du quai d'Orsay*, peinte par Jongkind (Exposition universelle de 1855); les *Buttes Montmartre*, tableau de J. Lessorre (Salon de 1864); le *Panorama de Paris*, gravé par F. Martens, d'après Schmidt; une *Vue de l'île Saint-Louis au XVIIe siècle*, eau-forte d'Ad. Renard pour le *Paris historique* de C. Louft; une *Vue de la Cité prise du quai des Grands-Augustins*, eau-forte de [illegible] (Salon de 1874), *Paris à vol d'oiseau*, gravé par Thomas Taylor (Salon de 1848); *Paris port de mer*, eau-forte d'A. Trimolet (Salon de 1874); une *Vue de Paris en 1600*, [illegible] *Château-Gaillard*, [illegible] phie du Louvre; *24 Vues de Paris* gravées [illegible] d'après [illegible] (XVIIIe siècle), [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Versailles; une *Vue de la tour et de la* [illegible] [illegible] *cient*.

Plans de Paris

[illegible] presque tous, ils n'ont donné sur la topographie de la capitale de la France pour les temps antérieurs au XVIe siècle, que des renseignements incomplets et [illegible].

Dulaure, dans son *Traité de la police*, ouvrage dont la valeur ne saurait cependant être contestée, a produit, au sujet des diverses transformations de la ville de Paris, une suite de plans tirés d'une monstrueuse inexactitude, malheureusement, depuis le XVIIIe siècle, ces plans, dont les uns [illegible] [illegible] [illegible] vraisemblance, [illegible] un grand nombre d'auteurs; ils figurent, par exemple, dans le *Tableau de Paris* de M. de Saint-Victor, dont la première édition date de 1808. L'auteur des [illegible] est le premier [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] domaine des hypothèses, au sujet de la topographie ancienne de cette ville. [illegible], il ne faut pas oublier que de Fenelon et, après lui, l'abbé Lebeuf, avaient eu recours aux anciens plans.

Les premiers documents graphiques connus sur la configuration de Paris datent du XVIe siècle; pour les temps plus reculés, réduit et l'archéologie en sont réduits à commenter les écrits des historiens qui se sont occupés de retracer les phases successives de l'existence de la grande ville. Nous ne montrerons pas la vieille Lutèce, d'abord circonscrite dans l'île de la Cité, s'étendant peu à peu sur les deux rives du fleuve. Une dissertation sur ce sujet nous entraînerait au delà des limites que nous trace le cadre de cet article. D'ailleurs, bien hardi serait l'auteur qui, avec les faibles renseignements que nous possédons, prétendrait indiquer la direction des rues et la position des édifices de la Lutèce antique et même du Paris mérovingien et carlovingien. Tout ce qu'on peut hasarder à cet égard, c'est que probablement les premiers Parisiens établirent d'abord leurs huttes de boue et de roseaux parallèlement à la Seine, et que bientôt, les habitations s'agglomérant, il se forma des rues ou plutôt des sentiers descendant vers la rive. Sous la domination romaine, Lutèce eut des magistrats municipaux, des édiles; il est permis de penser que dès lors l'aspect de la ville changea; que les conquérants y apportèrent des besoins de bien-être inconnus des habitants primitifs; que des demeures plus confortables que les cabanes gauloises s'alignèrent sur un plan plus régulier; qu'enfin des monuments publics, des temples s'élevèrent sur plusieurs points de la cité. Il semble probable aussi que, dans le cours du IIe et du IIIe siècle après J.-C., des maisons se groupèrent à la descente des deux ponts qui faisaient communiquer l'île avec la terre ferme, et que ces sortes de faubourgs s'étendirent sur l'une et sur l'autre rive, en une ligne étroite et parallèle à la rivière. Au sud de la ville, à mi-côte du mont Lucotitius (montagne Sainte-Geneviève), s'élevait le palais des Thermes, résidence des Césars romains, protégé par un camp situé sur l'emplacement actuel du jardin du Luxembourg, des propriétés de plaisance, des enclos plantés de vignes, de vastes jardins occupaient les environs du palais des Thermes. La voie la plus importante de la rive gauche, nommée plus tard rue Saint-Jacques, commençait au Petit-Pont et gagnait le sommet de la montagne, à travers les vignes, par une ligne presque directe. Sur la rive droite, à la descente du Grand-Pont (pont au Change), commençait la voie qui conduisait dans les régions septentrionales de la Gaule, aujourd'hui la rue Saint-Denis; on peut croire que, de ce côté, deux ou trois rues principales couraient dans le même sens que la rivière. Au delà de la ville, vers le nord, se trouvaient des bois et des marais s'étendant jusqu'au pied de Montmartre et faisant partie d'une forêt dont les bois de Boulogne et de Vincennes sont les derniers vestiges.

Du IVe au XIIe siècle, Paris, souvent dévasté par les incendies, les inondations et les pillages, eut été transformé par bien des remaniements topographiques; mais on ne peut rien dire de précis sur la conformation de la ville pendant cette longue période. A partir du règne de Philippe-Auguste, les chroniqueurs fournissent des indications assez complètes pour permettre de tracer un plan de Paris offrant quelque certitude; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ce prince. L'époque de Philippe le Bel est fertile en documents sur les limites et les noms des rues de Paris; les plus précieux et les plus complets sont, sans contredit, le *Livre des tailles*, ou registre des impôts, publié en 1837 par M. Géraud, et le *Dit des rues de Paris*, composé vers l'an 1300, par le rimeur Guillot. D'après ces renseignements, M. Albert Lenoir, l'un des auteurs de la *Statistique monumentale de Paris*, a dressé son plan de cette ville sous Philippe le Bel, qui présente plus d'exactitude que tous les autres essais du même genre.

Les premiers plans sur nature, ou, pour nous servir du langage du temps, les pre-[illegible] *pourtraits au vif* de la ville de Paris, [illegible] du règne de François Ier et sont presque [illegible] à vol d'oiseau. Pendant [illegible] [illegible] que le plus ancienne représentation de Paris était une tapisserie exécutée vers les années 1540 ou 1550, et qui existait encore sous Louis XVI; telle n'est pas l'opinion de M. Bonnardot. Ce savant archéologue, dans son excellente étude sur les plans de Paris (*Études archéologiques sur les anciens plans de Paris des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par A. Bonnardot, Parisien, Paris, 1851), donne la description de trois plans antérieurs, suivant lui, à la tapisserie. Le premier de ces plans, ou plutôt le plus anciennement connu, est un dessin exécuté en marqueterie, sur un instrument de musique nommé basse de viole, qui a la forme des basses de nos jours; ce plan, d'ailleurs fort insignifiant, représente Paris vers 1520.

Sans nous étendre en de longs développements sur chacun des anciens plans de Paris, nous allons indiquer les plus intéressants de ces documents, accompagnant cette nomenclature de quelques renseignements indispensables, que nous emprunterons, pour la plupart, à l'ouvrage de M. Bonnardot.

Le plus ancien plan gravé de Paris que l'on connaisse est une estampe sur bois qui représente cette ville vers 1530, quoique le texte annonce l'année 1548. Elle se trouve insérée dans plusieurs éditions de la *Cosmographie* de Sébastien Münster, cordelier allemand. Ce plan donne une vue de Paris à vol d'oiseau; en haut, à droite, sont les trois fleurs de lis sur une bannière; à gauche, une tablette carrée contient des noms d'édifices correspondant à sept lettres de renvoi. L'exécution de ce plan est très-grossière; il n'y a aucune exactitude dans les proportions ou la direction des rues, ni dans la distance respective ou la représentation des édifices; on y remarque encore la tour de Billy, détruite en 1538, et les portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, démolies entre 1529 et 1535. Il est donc évident que le millésime 1548, inscrit derrière le plan, ne peut s'appliquer qu'à un dessin antérieur d'après lequel la gravure aura été exécutée. Ce plan a été reproduit par plusieurs graveurs du temps.

Dans un ouvrage in-folio, publié à Bruxelles et à Amsterdam en 1572, et contenant une description latine des plus célèbres villes de l'univers, se trouve un plan de Paris, gravé sur cuivre et qui offre, malgré sa petite dimension, une grande exactitude. Ce plan, appelé *plan de Braun*, du nom de l'auteur du texte de l'ouvrage, est dressé à vol d'oiseau; il est orienté comme le sont à peu près tous les anciens plans de Paris : l'ouest est au bas de la carte, système qui offre de face les portails de la plupart des églises. Dans le coin supérieur à gauche, un cartouche carré, encadré de guirlandes et d'enroulements dans le style de l'époque de Henri II, contient une inscription de huit lignes qui sert de titre; le cartouche est surmonté des armes de Paris. Dans le coin à gauche se trouvent trois personnages : un gentilhomme saluant deux dames, en costume de l'époque de Charles IX. Au bas, à droite, sont quatorze vers français. Ce plan, où figurent encore la tour de Billy, les portes de l'enceinte de Philippe-Auguste et l'Hôtel de ville avant sa reconstruction, représente évidemment Paris vers 1530. On lui donne quelquefois le nom de plan aux trois personnages.

Au siècle dernier, Turgot, prévôt de Paris, fit l'acquisition d'une tapisserie qui, à ce que l'on disait, avait appartenu à la maison de Guise, et qui représentait la carte d'Italie, les plans de Rome, de Venise, de Jérusalem et de Paris; jusqu'à la Révolution, on exposait cette tapisserie le long de la façade de l'Hôtel de ville, le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'octave de cette fête. Il paraît qu'en 1788 on ne montrait déjà plus que la partie de la tapisserie représentant Paris. L'original en laine de ce dessin de la capitale a disparu; l'Hôtel de ville de Paris en possédait une copie coloriée, aussi grande vraisemblablement que la tapisserie elle-même, et paraissant avoir pour base un calque de l'original avec corrections postérieures. Cette image de Paris vu à vol d'oiseau est orientée de manière à présenter de face les portails d'église; à chaque coin figure dans un nuage un vent qui souffle; la partie supérieure du plan porte quatre écussons, parmi lesquels : les armes de France, le blason de la ville de Paris et l'écu de la famille de Montmirail. La butte des Moulins est en partie cachée par un cartouche contenant une inscription de vingt-neuf vers, en lettres majuscules; une autre inscription de vingt et une lignes, formée de majuscules romaines, explique le plan. Les rues sont d'une forme et d'une grandeur disproportionnées; leurs noms sont écrits sur des rouleaux ou banderoles, logés au milieu des pâtés de maisons. M. Bonnardot pense que cette gouache représente l'état de Paris vers 1540. Il existe à la bibliothèque nationale une petite copie du plan de tapisserie. (*Topographie de Paris*, recueil, t. Ier.)

La bibliothèque du prieuré de Saint-Victor possédait un plan de Paris connu, dans le monde des érudits, sous le nom de plan de Saint-Victor. A l'époque de la suppression des couvents, ce plan, gravé à l'eau-forte avec une hardiesse très-remarquable et attribué généralement au célèbre architecte Jacques Androuet du Cerceau, devint la propriété de la bibliothèque de l'Arsenal. Il est [illegible] et orienté comme ceux que nous venons de décrire. Au sommet de la carte est le titre inscrit sur un rouleau qui flotte; à gauche, l'écusson de France; à droite, le blason de la ville. Au bas, trois cartouches carrés, avec ornements sur les côtés, renferment plusieurs distiques latins. On ne connaît que deux épreuves de ce plan, qui fut dressé vers 1560. Il fut copié en 1755 par le graveur Guillaume Dheulland.

On trouve un plan de Paris, qui ne manque pas d'un certain mérite, dans une nouvelle édition de la *Cosmographie* de Munster, qui parut en 1575, par les soins de François de Belleforest. Ce plan, gravé sur bois avec assez de finesse, a une grande ressemblance avec celui qui est attribué à Du Cerceau. Au haut du plan, à gauche, est l'écu de France; à droite, le blason de Paris. Les principales rues et les édifices importants portent des numéros ou des lettres de renvoi, correspondant à un texte explicatif imprimé et renfermé en quatre cadres, placés dans les endroits vagues du plan. Le plan de Belleforest est assez rare.

Il existe au Dépôt de la guerre un plan de Paris à vol d'oiseau, composé de huit feuilles, gravé sur bois et grossièrement enluminé, qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui de la rareté, car il est unique. Au haut, à gauche, sont les armes de France et de Navarre; au-dessous de l'écu de France est l'initiale H; le blason de Paris fait pendant. Au bas du plan, à gauche, un cartouche renferme quatorze vers français, à s'en rapporter aux armoiries, à la lettre H et au style des vers de l'inscription, ce plan paraît appartenir au règne de Henri IV; l'absence de la place Royale indique une époque antérieure à 1604.

Le plan de Paris retrouvé à Bâle, dans une liasse de vieux papiers, par le bibliothécaire de cette ville, et dont les journaux du mois de juin 1874 se sont entretenus, semble présenter de grandes analogies avec celui que nous venons de décrire. On lui fixe la date de 1552, et il est également gravé sur bois, en huit feuilles. C'est une question que l'avenir resoudra.

François Quesnel, peintre du roi, dressa, en 1609, un plan de Paris à vol d'oiseau, composé de douze feuilles. Ce plan, d'ailleurs d'une extrême rareté, est surtout remarquable par la haute fantaisie qui a présidé à son exécution. Son orientation est la même que celle du plan de tapisserie. Presque à chaque carrefour, l'auteur a figuré une échelle patibulaire ou une potence garnie d'un pendu. A la feuille Ire se trouve un frontispice représentant Henri IV, à cheval, placé au centre d'un portique semi-circulaire; au-dessus du portique, on voit le Père éternel; à la feuille IV est un autre frontispice. M. Bonnardot ne connaît qu'une seule épreuve du plan de Quesnel; elle est conservée à la Bibliothèque nationale.

Un autre plan, de la même époque que le précédent, présente encore plus d'inexactitude; il a été dressé par le sieur Vassalieu, dit Nicolay, *topographe ordinaire de l'artillerye de France*. Ce plan se compose de quatre feuilles; on voit, à la seconde, un frontispice richement orné, où est représentée la personnification de la ville de Paris, offrant à Henri IV un navire de forme ancienne, symbole de ses armes. Des personnages grands comme les maisons animent le plan de Vassalieu; des pendus se balancent à toutes les potences. Le supplice de l'estrapade est administré sur la place qui porte ce nom; des bourgeois se livrent à divers jeux, le long des fossés de la ville, etc. La Bibliothèque nationale possède une épreuve de ce plan, dont on ne connaît qu'un très-petit nombre d'exemplaires.

Le plan de Matthieu Merian, dressé en 1615, se compose de deux feuilles in-folio; à chaque feuille s'ajoute latéralement, comme appendice, une bande portant, en quatre compartiments, des personnages en costume de l'époque. Le compartiment supérieur représente Louis XIII, encore enfant, et des gens de toutes conditions, depuis les gens de cour, « changeants, dit l'inscription, d'habits de jour en jour, » jusqu'aux *porte-cotrés* et paysans. L'autre bande présente les costumes des femmes, depuis la reine jusqu'à la porteuse d'eau. Ce plan, dressé à vol d'oiseau et gravé à l'eau-forte, est assez exact dans son ensemble; il était très-estimé de son temps, aussi a-t-il été souvent reproduit; toutefois, il mérite plutôt le nom de vue que celui de plan.

Parmi les plans de Paris dressés dans la première moitié du XVIIe siècle, nous citerons encore le plan de Zaranko (1616), dont un exemplaire unique se trouve au Dépôt de la guerre, et les plans de Visscher (1618) et de Melchior Tavernier, calqués presque complétement sur celui de Merian. A défaut d'exactitude, ces plans se distinguent par un grand luxe de frontispices, de devises et d'inscriptions.

En 1650, l'éditeur Jean Boisseau fit graver un petit plan géométral de Paris, où les édifices seuls figurent en élévation. Ce plan, peut-être le premier de ce genre, est dédié à François de L'Hospital, comte de Rozay; on en voit une très-belle épreuve au Dépôt de la guerre. Il a été souvent copié, soit en France, soit à l'étranger.

Deux années plus tard parut un plan réellement fondé sur les principes de la géométrie et qui servit de base à tous les plans postérieurs, pendant près d'un siècle; ce plan, dressé en 1652 par l'ingénieur J. Gomboust, est à la fois curieux et utile, car il fut levé

à une époque où la capitale, sur le point de subir une complète métamorphose, conservait encore une partie de son ancienne physionomie. Le plan de Gomboust, devenu malheureusement très-rare, est dressé sur l'échelle de 0m,0055 pour 10 toises et se compose de neuf feuilles; l'ouest est au bas de la carte, système qui présente à l'œil les façades des églises. Les édifices, les remparts, les maisons les plus remarquables y sont tracés en élévation, ou plutôt à vol d'oiseau; mais les toits de maisons sont figurés par de simples traits. On croit que le célèbre graveur Abraham Bosse a collaboré à ce plan, auquel nous consacrons un article spécial. V. GOMBOUST.

Nicolas Berey édita, en 1656, un plan à vol d'oiseau, composé de six feuilles, qui est une sorte de contrefaçon grossière du plan de Gomboust; le nord se trouve placé au bas de la carte; comme ce système d'orientation ne permettait pas au dessinateur de représenter les façades principales des églises et des divers édifices, par une licence singulière il fit faire à ces façades un demi-tour vers le nord; l'ensemble est entouré d'une bordure formée des armoiries de tous les prévôts des marchands de 1407 à 1654; de chaque côté sont gravées douze rues de Paris.

Le plan de Boisseau, édité en 1657, est de beaucoup inférieur au plan de Gomboust; sa rareté fait son principal mérite; il en existe diverses copies; le nord-ouest est au bas de la carte; de chaque côté se trouvent des armoiries et le dessin de plusieurs monuments, tels que l'hôpital Saint-Louis, les Incurables, etc.

A partir du milieu du XVIIe siècle, on publia une telle quantité de plans de Paris, que nous n'entreprendrons pas de les dénombrer tous; nous nous bornerons à indiquer les plus importants.

Le plan de Pierre Bullet et Nicolas Blondel, dressé en 1676, est orienté comme le plan de Gomboust, et, à son exemple, n'offre en élévation que les édifices publics et les hôtels; il présente encore quelque intérêt à l'archéologue, car on y saisit, en quelque sorte, les dernières traces du vieux Paris; son champ a pour bornes les boulevards intérieurs actuels, alors à l'état de projet. La bibliothèque du Luxembourg, les Archives nationales et le dépôt des plans des Invalides possèdent des exemplaires du plan de Bullet.

Le plan de Jouvin de Rochefort, dressé vers 1690, s'étend au delà des barrières de Paris sous Louis XIV; son champ comprend Passy, Chaillot, Montmartre, Belleville, Charonne, Bercy, Gentilly et Vaugirard; il est tracé avec une précision remarquable pour l'époque. On le trouve à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque du Luxembourg.

Nous citons pour mémoire les huit plans de fantaisie intercalés par le commissaire Delamarre dans le premier volume de son *Traité de la police*, qui parut en 1705. Ces plans, malgré leur monstrueuse inexactitude, passèrent pour authentiques et furent souvent reproduits comme des chefs-d'œuvre.

Le grand plan publié en 1714 par l'imprimeur Jean de La Caille est une copie du plan de Jouvin de Rochefort, mise au courant des transformations de la ville, et sur une échelle plus grande. Les édifices sont tracés en élévation.

Le plan dressé en 1728 par l'abbé Delagrive est très-remarquable; l'application de nouveaux systèmes géométriques a permis à l'auteur d'arriver à une précision et à une exactitude inconnues jusqu'alors; on y donne le tracé de tous les monuments, d'un grand nombre d'hôtels et de maisons particulières, et jusqu'aux détails intérieurs des églises; point curieux à noter, près de l'hospice Sainte-Anne ou de la Santé est indiquée une carrière de charbon de terre. Ce plan est assez rare.

En 1730, Roussel, « capitaine-ingénieur, » leva un plan de Paris, qui mérite d'être cité pour son exactitude géométrique et pour le fini de son exécution. Ce plan, composé de neuf feuilles et orienté suivant la méridienne, est dédié au roi Louis XV; les moulins seuls sont figurés en élévation. On y remarque diverses localités célèbres dans les annales parisiennes et complètement transformées depuis le XVIIIe siècle : l'abbaye de Longchamp; le château de Madrid; le moulin de Javel, où, sous Louis XV, se donnèrent tant de rendez-vous galants; Montmartre et la butte Chaumont, avec les noms de tous les moulins; Mont-Louis, dont les bosquets servaient de lieu de plaisir aux habitants de la capitale, devenu le cimetière de l'Est ou du Père-Lachaise; les Minimes du bois de Vincennes; l'indication de l'emplacement du temple protestant de Charenton, etc.

L'ingénieur Louis Bretez dressa, de 1734 à 1739, par les ordres du prévôt des marchands, Michel-Étienne Turgot, l'immense plan de Paris à vol d'oiseau connu communément sous la désignation impropre de *Plan de Turgot*. Ce plan, composé de vingt feuilles, outre le plan d'assemblage, offre encore beaucoup d'intérêt à l'archéologue par le nombre des vestiges du vieux Paris qui y sont représentés. L'auteur, voulant donner de face les portails des églises qui, pour la plupart, étaient tournés vers l'orient, a dû déroger à l'usage généralement admis d'orienter les cartes selon la méridienne. On trouve de nombreux exemplaires de ce plan, reliés, pour la plupart avec un grand luxe, ce qui donne à penser qu'ils furent distribués dans l'origine à des personnages éminents.

Plusieurs nouveaux plans, dressés par l'abbé Delagrive ou de La Grive, parurent de 1740 à 1760.

En 1760, Robert de Vaugondy dressa un plan de Paris qui offre le tracé presque partout exact des anciennes enceintes de la ville; ce plan se trouve, soit en une seule feuille, soit en forme d'atlas, accompagné d'un texte descriptif de 64 pages.

Le plan géométral, de Deharme, qui parut en 1763, se compose de trente-cinq feuilles et d'une carte d'assemblage, et semble avoir pour base le grand plan de Delagrive dressé en 1728; on y trouve divers renseignements intéressants, tels que l'indication des endroits où se trouvaient les messageries, les coches, les carrosses, les boîtes aux lettres, le plan des premiers bains chauds établis sur la Seine, vis-à-vis des Tuileries, etc.

Dans le courant du XVIIIe siècle parurent plusieurs plans dressés par des géomètres ou des géographes du nom de Jaillot. Le meilleur de tous ces plans est, sans conteste, celui que forme la réunion des plans des quartiers de Paris, levés de 1772 à 1775, par l'éditeur géographe J.-B.-Michel Jaillot, le plus érudit, peut-être, des historiographes parisiens. Ces plans, primitivement composés pour accompagner les *Recherches sur Paris*, du même auteur (*Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis les commencements jusqu'à présent*, par Jaillot, géographe du roi; Paris, Lottin, 1775, 5 vol. in-8o, avec le plan de chaque quartier), furent aussi réunis en atlas. Ils sont tracés avec une grande exactitude et offrent beaucoup d'intérêt; édifices publics ou les hôtels importants et leurs jardins sont très-détaillés; les églises et les chapelles figurent avec indication des piliers et autels. Les travaux postérieurs n'ont pu faire oublier l'œuvre de Jaillot.

Nous arrivons maintenant à un plan qui est resté le modèle et, pour ainsi dire, la souche de tous ceux qui ont été levés depuis lors; ce plan, qui approche de la perfection, représente l'état de Paris vers 1789 et a été dressé, d'après les ordres de Louis XVI, par l'architecte Verniquet; il est orienté suivant la méridienne et forme un atlas de soixante-douze feuilles. L'auteur s'est aidé des observations de Lacaille, Cassini et Delagrive, et des travaux trigonométriques de Lalande; ce dernier savant, alors directeur de l'Observatoire, appréciait en ces termes l'œuvre de Verniquet : « Ce plan, dont j'ai suivi les travaux et dont j'ai admiré l'exactitude, me paraît l'ouvrage le plus parfait qui ait jamais été exécuté en ce genre. » Voir, pour des renseignements plus complets, l'article VERNIQUET.

Bien que cette brève notice soit spécialement consacrée aux anciens plans de Paris, nous croyons devoir dire quelques mots des principaux plans qui ont paru depuis la Révolution; les indiquer tous nous entraînerait hors de notre cadre, car le nombre en est prodigieux; les catalogues du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale et le *Bulletin de la librairie*, de Pilet, donnent d'ailleurs les titres de tous ces plans. Nous signalons donc seulement ceux qui nous semblent les plus remarquables par leur exécution ou quelquefois par les souvenirs qu'ils rappellent.

Les plans de Picquet, dont le plus ancien date de 1804 et qui ont été modernisés chaque année jusqu'à 1847, redisent, par leurs transformations incessantes, les perpétuelles métamorphoses du sol de Paris.

Les plans de Maire se distinguent par le fini de leur gravure; sur l'un de ces plans (1826) sont indiquées les carrières creusées sous une partie considérable de la capitale.

De 1827 à 1836 parurent des plans lithographiés des quartiers de Paris, levés par Vasserot et Boullanger; si ce travail eût été achevé, il formerait le plan de Paris le plus détaillé qui ait jamais été dressé; malheureusement, il [illegible] en quelques endroits, sous le rapport de l'exactitude.

En 1830 parurent des plans [illegible] les courses des voitures [illegible], et un autre plan où figuraient les barricades élevées lors de la révolution de Juillet.

L'atlas du plan de Paris de Jacoubet parut de 1831 à 1836; il a pour base le plan de Verniquet.

En 1840 parut un plan dressé par Girard, géographe des postes, qui obtint une grande vogue; ce plan, sans être d'une dimension considérable, comporte beaucoup de détails et est exécuté avec une grande exactitude; aussi a-t-il été adopté par les [illegible] places. Il est muni d'une [illegible] [illegible] nements opérés dans [illegible].

La construction de l'enceinte continue de la capitale, [illegible] en 1840, [illegible] nouveaux plans, dont les [illegible] sont [illegible] qui furent [illegible].

Charles Dyon et [illegible] en 1849, un plan ayant pour titre : *Paris et [illegible]* [illegible].

En 1850, un [illegible] de Saint-Martin, M. [illegible], publia un plan de Paris à vol d'oiseau, dessiné avec beaucoup de finesse par Naviet et Walter. Ce plan est orienté d'après la méridienne et il donne avec exactitude les faces méridionales des principaux édifices.

Depuis l'annexion des communes suburbaines, exécutée en 1860, les géomètres du service municipal du plan de Paris ont dressé un plan général de la ville de Paris et de ses environs, comprenant les bois de Boulogne et de Vincennes. Ce travail forme un document graphique du plus grand mérite et digne, en tout point, de l'administration de la capitale d'un grand empire.

Nous ne terminerons pas cet article sans payer un juste tribut d'éloges et de regrets à un savant modeste qui consacra toute son existence à la recherche, à l'étude et à l'interprétation des documents relatifs à la topographie du vieux Paris. Nous voulons parler de M. Adolphe Berty, qui, au prix de patientes et laborieuses investigations, de fouilles opérées avec une rare sagacité dans les bibliothèques et dans les dépôts d'archives, est parvenu à restituer à plusieurs quartiers de Paris la physionomie qu'ils eurent à partir du XIIe siècle (*Plan de restitution du vieux Paris. Histoire générale de Paris. Topographie historique du vieux Paris*; Paris, 1866-1868, 2 vol. grand in-4o). Malheureusement pour l'archéologie, la mort est venue arrêter M. Berty au milieu de ce travail digne d'un bénédictin; mais le chemin est tracé, et il est permis d'espérer que l'œuvre interrompue sera reprise et menée à bonne fin par les soins de la commission des travaux historiques de la préfecture de la Seine, qui a publié une partie des recherches de M. Berty, et qui lui avait décerné le titre bien mérité d'historiographe de la ville de Paris.

Bibliographie générale.

La série d'ouvrages de toutes sortes qui traitent de Paris à ses divers points de vue est assez importante pour que nous en fassions un article distinct. Nous l'avons divisée sous cinq chefs : 1o *Histoires générales et antiquités*; 2o *Monographies*, titre sous lequel nous avons rangé, non les monographies des monuments dont les principaux ont leurs articles à part, mais les récits des petits faits particuliers de l'histoire parisienne; 3o *Descriptions topographiques, guides, plans, estampes*; 4o *Mœurs et coutumes*, où l'on trouvera la liste de tous les ouvrages sérieux ou plaisants qui ont rapport à la physionomie de Paris et à la physiologie de ses habitants; 5o *Administrations, Statistique de l'industrie et du commerce, Hôpitaux, Monts-de-piété*, etc. Les plus importants parmi ces ouvrages sont analysés à la suite.

I. HISTOIRES GÉNÉRALES ET ANTIQUITÉS.

Le *Vrai portrait de la ville, cité et université de Paris* (1515, in-fol.); *Fleurs des antiquités, singularités et excellence de la ville et cité de Paris*, par Gilles Corrozet (Paris, 1532, 1 vol. in-8o); les *Antiquités et choses plus remarquables de la ville de Paris*, recueillies par P. Bonfons, augmentées par [illegible] (1605, 1 vol. in-8o); le *Théâtre des antiquités de Paris*, par le Rév. Père Jacques Dubreul, Parisien, religieux de Saint-Germain-des-Prés (1612, 1 vol. in-4o); *Privilèges [illegible] de la ville de Paris*, avec le catalogue des prévôts des marchands, par Jean Chenu (1621, in-4o); les *Annales de la ville de Paris depuis sa fondation jusqu'en 1640, et les* [illegible], par Claude Malingre (1640, in-fol.); *Abrégé des annales et antiquités de Paris*, par Fr. Colletet (1664, in-12); *Journal des actes et des affaires de Paris*, [illegible] (1676, in-4o); *Histoire de la ville de Paris*, par [illegible] Félibien (1725, in-fol.); *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, par H. Sauval, avocat au parlement (1724, 3 vol. in-fol.); *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, augmentée et mise au jour par dom Lobineau, bénédictin de Saint-Maur (1725, 5 vol. in-fol., avec figures); [illegible] par G. [illegible] Brice (1725, 4 vol. in-12); [illegible] de Paris, c'est à dire [illegible] des voyageurs [illegible] à Paris, comme aussi une description suffisante de la cour de France [illegible] [illegible]

[illegible] *de ses environs*, par [illegible] de La Force (1765, 10 vol. in-8o); *Pouillé historique et topographique du diocèse de Paris*, par L. Denis (1769, in-fol.); *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencements jusqu'à présent*, par Jaillot, géographe du roi (1775, 5 vol. in-8o, avec le plan de chaque quartier); *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, par Hurtaut et Magny (1779, 4 vol. in-8o); *Description historique de Paris et de ses plus beaux monuments, pour servir d'introduction à l'histoire de Paris et de la France*, par Béguillet et Poncelin, avocats au parlement, et Martinet, graveur du cabinet du roi (1779-1781, 3 vol. in-4o); *Histoire de Paris prouvée par les textes originaux depuis Jules César jusqu'à Louis XV*, par Poncet de La Grave (Paris, 1771); *Nouveaux essais historiques sur Paris*, par Ducoudray (1783, in-12); *Antiquités nationales ou Description des monastères, abbayes, châteaux, devenus domaines nationaux*, par Millin (1790-1798, in-fol.); *Histoire de Paris avec la description de ses plus beaux monuments et gravés en taille-douce*, par F. Martinet (1779, in-8o); *Description des curiosités de Paris*, par Dulaure (1785, in-12); *Dissertation sur les monuments antiques de Paris* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 42, t. XIX, p. [illegible]); [illegible] (*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. III, p. 296); *Dissertation sur le nom de Lutetia* (*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. V, p. 75, 394); *Paris, capitale de la France, son ancien nom, etc.* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, p. 656, t. XIX, p. [illegible]); *Mes promenades philosophiques et critiques dans Paris*, par Cousin d'Avallon (1801, in-18); *Plans, coupes, élévations des plus belles maisons et des hôtels construits à Paris et dans les environs, avec un texte explicatif en français*, en allemand et en anglais, par Krafft (1801, in-fol.); *Beautés de l'histoire de Paris ou Précis de ce qu'il y a de plus intéressant dans les annales de cette capitale*, par Nougaret (1820, in-12); *Paris et ses monuments*, par L. Baltard (1803, in-fol.); *Dictionnaire historique de Paris*, par Dufey et Béraud (1822, in-8o); *Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, par J.-A. Dulaure (1821, 8 vol. in-8o); *Dictionnaire historique de Paris*, par [illegible] (1832, 2 vol. in-8o); [illegible] *Parisii ou Parisiens et sur le culte d'Isis chez les Gaulois*, par [illegible] [illegible]

Histoire physique, civile et morale de Paris et description des édifices publics de cette capitale, [illegible]

[illegible]

Histoire de Paris depuis son origine jusqu'à nos jours, par Th. Muret (1836, in-12); [illegible] *promenade dans les rues de Paris* [illegible]

[illegible]

Histoire générale de Paris [illegible] les A[illegible] (187[illegible]).

II. Histoire. Monographies.

Journal de ce qui est arrivé à Paris en 1346 et choses survenues (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome VIII, p. 750); Journal du règne de Charles VI et de Charles VII, attribué à un bourgeois de Paris, qui écrit les choses advenues en la ville de Paris depuis l'an 1409 jusqu'en l'an 1449 (dans l'ouvrage de Bois-Morel intitulé Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne); Entrée de Louis XII à Paris au retour de son sacre (1498, in-4°); Entrée de l'excellente princesse dame Marie, reine d'Angleterre, en la noble ville, Cité et Université de Paris (1517, in-16); Histoire des persécutions et martyres de l'Église de Paris depuis 1557, par Jean Grancolas (1573, in-8°); Discours du massacre de ceux de la religion reformée, fait à Paris par les catholiques romains en 1572 (1574, in-8°); Nouvelles de Paris, récit véritable comment le duc de Guise est nouvellement arrivé à Paris au regret du roi, etc. (1588, in-4°); Histoire véritable de ce qui est advenu à Paris le 7 mai 1588 jusqu'au dernier jour de juin ensuivant audit an 1588 (in-8°); De la ville de Paris et pourquoi les rois l'ont choisie pour capitale, par Claude Fauchet (1590, in-4°); Discours brief et véritable des choses notables arrivées au siége de Paris, et défense d'icelle par le duc de Nemours contre le roi de Navarre, par Pierre Cornejo (1590, in-8°); Misères de Paris, relation de ce que cette ville a souffert (1590, in-8°); Mémoires contenant les guerres de Paris depuis la prison des princes (1650) jusqu'en 1653, par Jacques de Saux (1691, in-12); Annales de Paris et de la cour pour les années 1697 et 1698, par Courtilz de Sandras (1701, in-12); Histoire journalière de Paris (1716) et les six premiers mois de 1717, par Dubois de Saint-Gelais (1717, in-12); Historia litteraria de præcipuis bibliothecis parisiensibus, D. Maichellii (1721, in-8°); Histoire abrégée de l'Église de Paris, par Jean Grancolas (1728, in-12), supprimée sur les plaintes du cardinal de Noailles; Tableau de Paris ou Précis historique de la révolution du 10 août et du 2 septembre, par Peltier (1792, in-8°); Tableau des prisons de Paris sous Robespierre (an III, in-8°); Paris pendant les années 1795 à 1802, par Peltier (Londres, in-8°); Campagne de Paris en 1814, par Giraud (1814, in-8°); Siéges soutenus par la ville de Paris depuis l'invasion des Romains jusqu'au 30 mars 1814, par Noël-Laurent (1815, in-8°); Histoire du barreau de Paris dans le cours de la Révolution (1816, in-8°); Détails de l'entrée à Paris de Sa Majesté Charles X (1824, in-8°); Histoire abrégée de Paris, d'après Grégoire de Tours, Sauval, Sainte-Foix, Mercier, Jouy, Dulaure, par L. Gallois (1824, in-18); Manuel de l'amateur des arts dans Paris, par Harmant (1824, in-12); Programme des cérémonies publiques dans la ville de Paris les 4 et 5 novembre 1826 (in-8°); Histoire de la garde nationale parisienne depuis son origine jusqu'à son licenciement, par Eugène de Montglave (1827); la Prise de Paris par les Parisiens, par Rossignol (1830, in-8°); Événements de Paris, par de Cabueil (1830, in-8°); Saint-Cloud, Paris, Cherbourg, mémoire pour servir à l'histoire de 1830, par Mozas (1832, in-12); Paris révolutionnaire, par J. Ader (1834, in-8°); Essai sur les comtes de Paris (1841, in-8°); De l'organisation des bibliothèques publiques dans Paris, par le comte de Laborde (1845, in-8°); Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, par Leroux de Lincy et Drouët d'Arcq (1847, in-8°); le Deux-Décembre; les massacres dans Paris, par Schœlcher (Bruxelles, 1852); la Démagogie en 1793 à Paris, par Dauban (1864, in-8°); les Prisons de Paris sous la Révolution, par Dauban (1869, in-8°); le Tribunal révolutionnaire de Paris, par Émile Campardon (1865, in-8°); Paris en décembre 1851, par Eugène Ténot (1868, in-8°); Paris brûlé par la Commune, par Louis Enault (1871); les Ambulances de Paris pendant le siége, par Piedagnel (1871); Rapport sur le service médical pendant le siége de Paris, par Sandras (1871); Memorial du siége de Paris, par d'Aisac (1871, in-18); le Siége de Paris, par Borel d'Hauterive (1871); Paris pendant le siége, par Bonaut (1871); Second siége de Paris, par Hans (1871); Paris pendant le siége, par Henryot (1871); Combats et batailles du siége de Paris, par Jezierski (1871); le Journal du siége de Paris (1871); Journal d'un Parisien, par Eugène Loudun (1871); le Siége de Paris, par La Caussade (1871); Souvenirs de la campagne de Paris, par Rendu (1871); le Siége de Paris illustré (1871); En ballon pendant le siége de Paris, par Tissandier (1871); Histoire de la Commune de Paris, par Denis (1871); Annales de la Commune de Paris, par Gaudet (1871); Itinéraire des ruines de Paris (1871); Entrée de l'armée dans Paris, par Jezierski (1871); la Commune, deuxième siége de Paris, par Lock (1871); les Prussiens à Paris et le 18 mars, par Charles Yriarte (1871, in-8°); Paris sous la Commune, par Moriac (1872); la Commune de Paris, par Jules Le Berquier (1871, in-12); le Siége de Paris, opérations du 13e corps et de la troisième armée, par le général Vinoy (1872, in-8°); le Siége de Paris, journal d'une Parisienne, par Mme Juliette Lamber (1872, in-18); les Francs-tireurs de Paris, par Rohrbourg (1872); Paris capitale pendant la Révolution française, par Thureau-Dangin (1872); le Siége de Paris raconté par un Prussien, par Robolsky (1872); Histoire de la défense de Paris en 1870, par le major Sarrepont (1872); le Bombardement de Paris, par le major Sarrepont (1872, in-8°); l'Empire et la défense de Paris devant le jury de la Seine, par Trochu (1872); Travaux d'investissement exécutés par les armées allemandes autour de Paris (1872, in-8°); le Siége de Paris au point de vue de l'hygiène et de la chirurgie, par Girard (1872); les Martyrs de Paris, par Beluze (1872); la Marine au siége de Paris, par le vice-amiral La Roncière Le Noury (1872, in-8°). — Botanicon parisiense, par Vaillant (1772, in-fol.); Double flore parisienne ou Description des plantes qui croissent naturellement aux environs de Paris, par Dupont (1806, in-12); Flore pittoresque des environs de Paris, par A. Vigneux (1813); Revue de la flore parisienne, par Mirat (1843, in-8°); Tableau analytique de la flore parisienne, par Bautier (1843, in-18); Histoire générale de Paris, catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Paris à l'époque quaternaire, par Bourguignat (1869, in-8°).

III. Descriptions. Plans. Guides. Almanachs.

Les Rues et les églises de Paris, avec la dépense qui s'y fait chaque jour (1500, in-4°); Plan en perspective de la ville de Paris, dit de la Tapisserie, ainsi nommé parce que l'original est brodé sur une ancienne tapisserie dont on ignore la date certaine, mais qui remonte à peu près à l'an 1540; Tratado de las cosas mas notables que se ven en la gran ciudad de Paris, par Ambrosio Salasar (1616, in-12); Plan de Paris sous Charles IX (in-fol.); Plan de Paris sous Henri III (1575, in-fol.); Plan de Paris sous Henri IV, par François Quesnel (1609); Plan de Paris sous Louis XIV, levé par Jacques Gomboust (1652, en 9 feuilles in-fol.); le Calendrier de toutes les confréries de Paris, tant des métiers que de dévotion, par J.-Baptiste Le Manou (1621, in-8°); Coup d'œil sur l'univers, avec un calendrier et enrichi des singularités de Paris (1627, in-12); Itinéraire de la ville de Paris, par J. Boisseau (1643, in-12); Plan de Paris et de ses environs, par Messieurs de l'Académie des sciences, en 9 feuilles (1674 et 1678); Almanach spirituel de Paris, par Martial (1680, in-8°); Description nouvelle de Paris et recherche des singularités qui s'y trouvent à présent, par dom Germain Brice (1684, in-12); c'était le guide le plus recherché de tous les étrangers voyageant à Paris à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle; Paris ancien et nouveau, avec une description de ce qu'il y a de plus nouveau dans les églises, communautés, palais, maisons, rues, places, etc. par Le Maire (1685, in-12); les Adresses de la ville de Paris, par Abraham Pradel (1691, in-8°); Lutèce ou Plans de Paris depuis la domination romaine jusqu'à Louis XIII, 8 pl. in-fol. dans le tome Ier du Dictionnaire de police de Nicolas Lamarre (1705, in-fol.); la Généralité de Paris divisée en ses vingt-deux élections ou Description exacte de tout ce qui est contenu dans ladite généralité, par J. Chalibert-Dangosse (1710, in-12); Description de la ville de Paris et des faubourgs, en 24 planches, dont chacune représente un des 24 quartiers suivant la division faite en 1702, avec un détail exact de toutes les abbayes, églises, etc., par J. de La Caille, d'après les ordres de M. d'Argenson, préfet de police (1714, in-fol.); Nouveau plan de Paris, par Jean de La Caille (1714, en 20 feuilles in-fol.), (se trouve dans la Description de Paris, par Jean de La Caille, 1714, in-fol.); le Voyageur fidèle ou Guide des étrangers dans la ville de Paris, par P. Piger (1715, in-12), ouvrage très-populaire au commencement du XVIIIe siècle; les Curiosités de Paris, de Versailles et de Marly, par M. Sangrain (1716, in-12), réimprimé avec des augmentations, par Piganiol de La Force (1723, in-12); Séjour de Paris, c'est-à-dire instructions fidèles pour les voyageurs de condition durant leur séjour à Paris; comme aussi une description suffisante de la cour de France, du parlement, etc., par Nemeitz, littérateur allemand (Leyde, 1727, in-8°); Mémorial de Paris et de ses environs, à l'usage du voyageur, par Antonini (1732, in-12); Plan de Paris, levé et dessiné par Louis de Bretez en 1734, par ordre du prevôt des marchands (en 24 feuilles in-fol.), représentant en élévation les monuments publics, les hôtels et les maisons; Description de Paris et des belles maisons des environs, par Piganiol de La Force (1736-1742, in-12); Calendrier historique et chronologique de l'Église de Paris, contenant l'origine des paroisses, abbayes, monastères, prieurés, etc., la mort des évêques, archevêques, les conciles, les hérésies, etc. par Martial Lefèvre (1747, in-12); Voyage pittoresque de Paris, par Dezallier d'Argenville (1749, in-12); Recueil choisi des belles vues d'optique des palais, châteaux et maisons royales de Paris et des environs, dessinées d'après nature et gravées par Rigaud (1752, in-fol.); les Délices de Paris et de ses environs, par Jombert (1753, in-fol.); les Délices de Paris et de ses environs, par Perelle (1753, in-fol.); Géographie parisienne en forme de dictionnaire, par Teisserenc (1754, in-12); Journal du citoyen pour la ville de Paris (1754, in-12), sorte d'almanach plein de détails curieux; Plan topographique et raisonné de Paris, par Pasquier et Denys, graveurs (1758, in-12); Description des curiosités des églises de Paris et des environs, par Martial Lefèvre (1759, in-12); Tablettes parisiennes, qui contiennent le plan de la ville et des faubourgs de Paris, avec une table alphabétique des anciens noms de rues, un mémoire sur les différents accroissements de Paris depuis César jusqu'à présent et un plan de cette ville en 9 parties, par Robert de Vaugondi (1760, in-8°); Dictionnaire du citoyen, par Lacombe de Prezel (1761, in-8°); Almanach parisien (1762); Description historique des curiosités de Paris, par Gueffier (1763, in-12); le Géographe parisien ou le Conducteur chronologique et historique des rues de Paris, par Le Sage (1769, in-8°); les Rues de Paris par ordre alphabétique, par Michel Jaillot (1775, in-8°); Curiosités de Paris, Versailles, Marly, Vincennes, Saint-Cloud (1778, in-12); Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs, par Hurtaux et Magny (1779, in-8°); Plan de la ville de Paris et de ses anciennes clôtures, comparées avec celles faites sous le règne de Louis XVI en 1789; le Voyageur à Paris ou Tableau pittoresque et moral de cette capitale, par de La Mésangère (1789, in-12); le Voyageur à Paris, par Luc. Vincent (1790, in-8°); la Petite Lutèce devenue grande fille, où l'on voit ses aventures et ses révolutions depuis son origine jusqu'au 14 juillet 1789, par Caraccioli (1792, in-12); Atlas du plan général de la ville de Paris, levé géométriquement par Verniquet, divisé en 72 planches (1796); Encore un tableau de Paris, par Henrion (1800, in-12); Paris à la fin du XVIIIe siècle, par Pujoulx (1800, in-8°); Paris métropole de l'univers, par Caraccioli (1802, in-12); Plan de Paris avec détails historiques et ses agrandissements depuis César jusqu'à nos jours, par une société d'artistes (1803-1807 et années suiv.); Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, par Louis Prudhomme (1805, in-18); Voyage religieux et sentimental aux quatre cimetières de Paris, par Caillot (1809, in-8°); Guide des curieux et des étrangers dans les bibliothèques publiques de Paris, par Théophile Marion Dumersan (1809, in-8°); Dictionnaire topographique, historique et étymologique des rues de Paris, par de J. La Tynna (1812, 1 vol. in-12); Promenades de Paris, collection de vues pittoresques de ses jardins, par Schwartz (1813, in-4°); Description de Paris et de ses édifices, par Legrand et Landon (1818, 2 vol. in-8°); Description de Paris et de ses édifices, par Legrand et Landon (1806, in-8°); Paris tel qu'il a été, avec les principales inondations depuis Clovis jusqu'à nos jours, par Lambert (1808, in-12); Dictionnaire topographique, étymologique et historique des rues de Paris, par J. de La Tynna (1816, in-12); Description de Paris et de ses édifices, par Legrand (1818, in-8°); Notice des monuments publics, édifices, musées, galeries, etc., de la ville de Paris, par Ch. La Folie (1820, in-12); les Mausolées français ou Recueil des tombeaux les plus remarquables élevés dans les nouveaux cimetières de Paris, par de Jolimont (1821, in-4°); Mes voyages aux environs de Paris, par J. Delort (1821, in-8°); Guide des voyageurs et des curieux dans Paris ou Voyage anecdotique et pittoresque dans la capitale, par Jacques Collin [Collin de Plancy] (1822, in-18); Promenades pittoresques dans Paris et ses environs, par Ghislain, baron de Bacler-Dalbe (1824, in-fol., avec 48 planches); Dictionnaire historique de Paris, par Beraud (1825, in-8°); Promenade aux cimetières de Paris, avec 48 dessins, par P. de Saint-A... (1825, in-12); Itinéraire étymologique des rues de Paris, par Marc (1826, in-12); Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et retour par terre (1827, in-12); Paris and its environs, in a series of picturesque views, from drawings taken under the direction of A. Pugin (London, 1828-1831, in-4°); Code parisien, manuel complet du provincial à Paris, l'art de vivre dans cette capitale sans être dupe et à peu de frais, par Saint-Maurice (1829, in-18); Description des catacombes de Paris, par le vicomte Héricart de Thury (1829, in-8°); Principaux monuments funéraires des cimetières de Paris, gravés au burin par Duran et Nyon (1830, in-8°); Principaux monuments et vues pittoresques de Paris (1830, in-4°); Itinéraire de l'artiste et de l'étranger dans les églises de Paris (1833, in-8°); Tableau universel de Paris (1833, in-12); Promenades historiques dans Paris, par Eugène de Montglave (1834, in-18); Atlas général de la ville de Paris, de ses faubourgs et de ses monuments, levé géométriquement par Jacoubet (1835), grand colombier; cet atlas figure tous les monuments publics détaillés avec le plus grand soin, toutes les maisons particulières avec leurs jambes étrières et leurs numéros, etc; Description pittoresque et statistique de Paris au XIXe siècle, par Laponneraye (1836, in-4°); Paris dans sa poche (1837, in-12); Paris fortifié, par Richemond (1839, in-8°); Paris ancien et moderne, par Lacroix de Marlis (1838, in-4°); Paris en estampes ou Histoire des monuments anciens et nouveaux de la capitale racontée par un père à ses enfants, par J.-J. Dubois (1839, in-8°); Atlas des 48 quartiers de Paris, indiquant le tracé des divers projets d'embellissement et donnant le numérotage des maisons par îlot (1837); le Nouveau bazar parisien, vade-mecum des habitants de Paris, par Deflandre (1839, in-18); Vocabulaire ou Nouvel indicateur des rues de Paris, par Gonneau (1839, in-8°); Plan des fortifications de Paris, fait au ministère de la guerre (1840); Carte des fortifications de Paris, par Picquet (1841); Carte des enceintes et des siéges de Paris, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours (1841); Plan en relief de Paris, par Bauerkeller (1842); Paris pittoresque, par B. Saint-Edme et G. Sarrut (1842, in-8°); les Rues de Paris, Paris ancien et moderne, par Louis Lurine (1843, in-8°, avec 300 dessins); Description des principaux monuments de Paris, par Clémence et Normand (1843); Paris ancien et moderne ou Histoire de ses monuments divisés en 12 périodes appliquées aux 12 arrondissements, d'après Dubreul, Sauval, Félibien, etc. (1843, in-4°); Paris sous le point de vue pittoresque et monumental, par Hippolyte Meynadier (1843, in-8°); Paris, ses églises, ses palais, ses ponts, ses places, ses marchés, texte avec atlas de 128 planches, (1843, in-8°); les Environs de Paris, par Ch. Nodier et L. Lurine (1844, in-8°); Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments, par J. et L. Lazare (1844, 1 vol. in-8°); Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris, par Félix et Louis Lazare (1844, in-8°), ouvrage officiel continué toutes les autres années; Paris à vol d'oiseau (1845, in-8°); les Anciens monuments de Paris, par le comte de Laborde (1846, in-4°); les Quarante-huit quartiers de Paris, biographie historique et anecdotique des rues, des palais, des hôtels, des maisons de Paris, par Girault de Saint-Fargeau (1847, in-4°); Nouveau tableau général des rues de Paris (1848, in-18); Nouveau guide Chaix de l'étranger à Paris, précédé d'un tableau historique (1849, in-12); Plan géométral de la ville de Paris, par C. Girard (1850, in-fol.); Études archéologiques sur les anciens plans de Paris; dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris, par A. Bonnardot (1851-1852, 1 vol. in-4°); Paris démoli, par Ed. Fournier (1853, in-12); le Vieux et le nouveau Paris, par une société de gens de lettres sous la direction de H. Martin (1853); les Lanternes, histoire de l'ancien éclairage de Paris, par Ed. Fournier (1853); Paris historique et pittoresque, par divers auteurs (1853, in-18); Souvenirs historiques des principaux monuments de Paris, par le vicomte Walsh (1854); Itinéraire archéologique de Paris, par F. de Guilhermy (Paris, Bance, 1855, 1 vol. in-12); Description de la ville de Paris au XVe siècle, publiée par Leroux de Lincy (1855); Atlas souterrain de la ville de Paris, par C. Lorieux (1855); Paris nouveau, par G. Rousset (1856, in-16); Paris dans sa splendeur, par Mérimée, Sainte-Beuve, etc. (1858, in-fol.); Paris qui s'en va et Paris qui vient, par divers (1859, in-fol.); Paris dans sa splendeur, monuments, vues, scènes historiques, descriptions et histoire, etc., 1861-1863, 3 vol. in-fol.); Paris-guide, par les principaux écrivains et artistes de la France (1867, 2 vol. in-18).

IV. Mœurs et coutumes.

Les Dits des rues de Paris, poëme du XIIIe siècle, par Guillot de Paris (se trouve dans l'Histoire du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf, t. II, p. 563, et dans la nouvelle édition des Fabliaux et contes publiés par Barbazan, 1808, in-8°); Rues de Paris en vers anciens (t. II, de l'Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, p. 603); la Ville de Paris en vers burlesques, contenant toutes les galanteries du palais, l'inventaire de la friperie et plusieurs choses de cette nature, de Claude Le Petit (1659, in-4°) [v. aux comptes rendus le Paris ridicule et burlesque du bibliophile Jacob]; la Ville de Paris en vers burlesques, par Berthaut (1665, in-12); Description de la ville de Paris en vers, par l'abbé Michel de Marolles (1677, in-12), Lister's journey to Paris in the year 1698 (London, 1699, in-8°), ouvrage très-curieux pour la connaissance du XVIIe siècle; Paris ou le Mentor à la mode, par le chevalier de Mouhy (1735, in-12); Études prises dans le bon peuple ou les Cris de Paris (1737, in-4°); Arts et métiers et cris de Paris, dessinés d'après nature, par Joly (in-8°); Cris de Paris, dessinés d'après nature, par Poisson (in-8°); Journal des cérémonies et usages qui s'observent à Paris et à la campagne, par Maupon (1740, in-8°); la Capitale des Gaules ou la Nouvelle Babylone, par de Montbron (1759, in-12); les Plaisirs d'un jour ou la Journée d'un provincial à Paris, par de Sainte-Colombe (1764, in-12); les Astuces de Paris, anecdotes parisiennes, par Nougaret (1776, in-12); les Aventures parisiennes, avant, pendant et après la Révolution, par Nougaret (1781, in-12); l'Ancien et le nouveau Paris ou Anecdotes galantes et secrètes, par Nougaret (1798, in-12); Tableau de Paris, par Mercier (Hambourg et Neuchâtel, 1782-1788, 12 vol. in-8°); les Parisiennes ou Quarante caractères généraux pris dans les mœurs actuelles, par Retif de La Bretonne (1787, in-12); Singularités historiques ou Tableau critique des mœurs, usages, etc., par Dulaure, (1788, in-12); les Nuits de Paris, par Retif de La Bretonne (1788, in-12); le Nouveau tableau de Paris, par Mercier (1800, in-8°); le Pariseum ou Tableau de Paris en l'an XII, par J.-F.-C. Blanvillaire (1804, in-12); Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, par L. Prudhomme (1805, in-12); Souvenirs de Paris en 1804, par Kotzebue (1805, in-12); Paris, Versailles et les provinces au XVIIIe siècle, par un officier aux gardes-françaises, le marquis de Bois de Saint-

Just (1809, in-8°); *Personnages célèbres dans les rues de Paris depuis une haute antiquité jusqu'à nos jours*, par Gouriet (1811, in-8°); *Paris ancien, Paris moderne; religion, mœurs et caractères*, par de Maupercher (1814, in-4°); les *Catacombes de Paris*, poëme en un chant, par Léon Thiessé (1815, in-8°); *Manuel chorographique de Paris et du département de la Seine*, par Fodoen (1815, in-8°); le *Rôdeur français ou les Mœurs du jour*, par Rougemont (1816, in-12); *Petite chronique de Paris, faisant suite aux Mémoires de Bachaumont*, par Maurice Ourry (1817, in-12); *Chronique de Paris ou le Spectateur moderne*, contenant les tableaux, les mœurs, les anecdotes du jour, par Moses (1819, in-8°); *Lettres sur Paris*, par Etienne (1820, in-8°); les *Agréments de Paris*, satire, par Bohaire Dutheil (1822, in-8°); *Paris, Madrid*, par Auguste Hus (1823, in-18); *Voyage d'un jeune Grec à Paris*, par Hippolyte Mazier de Heaume (1824, in-8°); *Portrait de Paris*, dialogue, par Sicard (1825, in-8°); *Chronique indiscrète du XIXe siècle*, par de Roquefort (1825, in-8°); les *Parisiennes*, par René Tridor (1826, in-18); *Observation sur les modes, les usages de Paris*, pour servir d'explication aux 115 caricatures publiées sous le titre de *Bon genre* depuis le commencement du XIXe siècle (1829, in-fol.); les *Médecins de Paris*, par Ch. P. (1829, in-8°); *Paris*, par Auguste Luchet (1829, in-8°); *Esquisses dédiées au peuple parisien*, par Auguste Luchet (1829, in-18); *Voyage à Paris*, par Louis Raimier-Lanfranchi (1830, in-8°); le *Débat des lavandières de Paris* (1830, in-12); *Voyage à Paris* ou *Esquisse des hommes et des choses dans cette capitale*, par le baron de Lamothe-Langon (1830, in-8°); *Paris en province et la province à Paris*, par Mme Ducrest (1831, in-8°); le *Diable boiteux à Paris* (1831); *Histoire des jolies femmes de Paris*, par de Roquefort (1831, in-12); *Lettres de Paris*, par M. L. de Bœrne, traduit par Guiran (1832, in-8°); *Paris malade*, par Eugène Roch (1832, in-12); les *Bertrands à Paris*, par Raton (1832, in-12); *Sakountala à Paris*, par Eusèbe de Saler (1833, in-12); *Paris révolutionnaire*, par Ader, Alhoy, Altaroche (1833, in-8°); *Nouveau tableau de Paris au XIXe siècle*, par Henrion (1833, in-8°); les *Réverbères*, chroniques de nuit du vieux et du nouveau Paris, par Touchard-Lafosse (1833, in-8°); *Paris au XIXe siècle*, par Albéric Second, Burat de Gurgy, Jaime et autres (1835, 40 vol. in-8°); *Paris et les Parisiens en 1835*, par mistress Trollope (1836, in-8°); *Histoire des salons de Paris*, par la duchesse d'Abrantès (1838, in-8°); les *Embarras de Paris*, par Maldan (1839, in-12); *Paris et ses mœurs*, histoires et chroniques, drames et romans publiés au XIXe siècle, par Ernest Vinet (1840, in-18); *Paris daguerréotype* (1840, in-8°); *Paris*, par Méphistophélès (1840, in-12); *Paris industriel et historique* (1840); *Paris-silhouettes*, par C. Robert (1840, in-18); *Folies parisiennes*, par Jules Lecomte (1840, in-8°); *Quinze ans à Paris* (1832-1849); *Paris et les Parisiens*, par Charles de Forster (1849, in-8°); *Physiologie du provincial à Paris*, par Pierre Durand (1841, in-32); *Physiologie du Parisien en province*, par Marchal (1841, in-32); les *Diables de Paris*, par Ferdinand [illegible] (1841, in-12); *Parisiana* (1841); une *Année à Paris*, par Auguste de Brauvich (1842); un *Hiver à Paris*, par Jules Janin (1842); *Comment on dîne à Paris*, par Jacques Arago (1842); *Physiologie des rues de Paris*, par Ch. Picquet (1842, in-32); les *Abus de Paris*, par Epagny (1842, in-8°); les *Vrais mystères de Paris*, par Vidocq (1842, in-8°); les *Fous de Paris*, types curieux de l'époque par un nain sensé, par Ch. Nodier (1843, in-32); la *Grande ville*, nouveau tableau de Paris comique, critique et philosophique, par Paul de Kock, Balzac, Dumas, Soulié, Henri Monnier, etc. (1843, in-8°); *Dictionnaire de l'argot moderne; aperçu physiologique sur les prisons de Paris* (1843, in-12); *Paris aujourd'hui*, poëme historique des embellissements de Paris pendant quatorze années du règne de Louis-Philippe, par Pinchonneau (1844, in-8°); *Paris inventeur*, physiologie de l'industrie française, par Foucaud (1844, in-18); les *Etrangers à Paris*, texte par Desnoyers, Guinot, etc., illustrations par Gavarni, Guérin, etc. (1844, in-18); les *Etrangers à Paris*, par Ernest Vinet, avec 400 dessins (1844, in-8°); les *Boudoirs de Paris*, par la duc d'Abrantès (1844); *Paris dans l'eau*, par Eugène Briffaut (1844); *Paris comique* (1844); *Paris-voleur* (1844); le *Diable à Paris, Paris et les Parisiens*, illustré par Gavarni (Paris, 1845, in-8°); *Paris au bal*, par L. Huart (1845); *Paris au kaléidoscope*, par P. de Kock (1845); *Paris dansant* (1845); *Paris en prison*, par Choisneau (1845); *Paris marié*, par Balzac (1845); la *Grisette à Paris et en province* (1845); le *Rideau levé sur les mystères de Paris*, par de Liancourt (1846); *Paris à table*, par Eugène Briffaut (1846, in-16); *Lutèce et Paris*, par Victor Hertin (1847, in-8°); *Voyage de Paris à la mer*, par Jules Janin (1847, in-8°); *Voyage à travers Paris, M. La Hire et la Grande Chaumière*, histoire, types, mœurs, célébrités, romances en vogue, par Armand Pommier (1847, in-18); les *Actrices de Paris* (1847, in-12); *Comme on vit à Paris* (1847); *Paris en 1847*, par Robert Guyard (1848); la *Parisienne de 1848*, par Victor Dorville (1848); le *Treizième arrondissement de Paris*, par Louis Lurine (1850); les *Anciens couvents de Paris*, par Mme Charles Reybaud (1850); *Paris à l'envers*, par le comte de Villedeuil (1853, in-12); *Paris en 1953*, par Aug. Jouhaut (1853, in-12); *Paris sens dessus dessous*, par L. Reybaud (1853, in-8°); *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le docteur L. Véron (1853, in-8°); le *Carnaval de Paris*, par Méry (1853); les *Parisiennes à Paris*, par de Musset et Balzac; *Paris-anecdote*, par Privat d'Anglemont (1853, in-18); les *Acteurs et les actrices de Paris*, par d'Arthenay, (1853, in-12); les *Etuvistes* ou *Paris dans ce temps-là*, par Paul de Kock (1853); *Tableau de Paris*, par Edmond Texier (1853, in-12); la *Vie parisienne*, par Roqueplan (1853, in-12); *Paris ridicule et burlesque*, par le bibliophile Jacob (1854, in-18); les *Bals publics à Paris*, par Rozier (1855); *Parisiennes et provinciales*, par Amédée Achard (1855); les *Parisiens en province*, par Balzac (1855); les *Parisiens en mer*, par Eugène Sue (1856); *Paris port de mer*, par A. Hue (1856); *Paris futur*, par Méry (1856); *Paris à vol de canard*, par Eug. Furpille (1857, in-32); *Paris vivant*, par des hommes nouveaux (1857, in-32); *Paris, la ruine des maris* (1858, in-8°); *Paris caricature* (1858, in-fol.); *Paris chanté* (1858, in-4°); *Paris, Rome et Jérusalem*, par J. Salvador (1860, in-8°); *Paris enfer des chevaux, purgatoire des hommes, paradis des femmes* (1863, in-18); *Portraits parisiens*, par Yriarte (1865, in-18); les *Plaisirs de Paris*, par Delvau (1867); *Physionomies parisiennes*, par Siebecker (1867); *Paris capitale du monde*, par Texier et Kampfen (1867); les *Curiosités de Paris*, par Virmaître (1867); les *Heures parisiennes*, par Alfred Delvau (1866); *Paris charlatan*, par Gastineau (1866); *Causeries parisiennes*, par Horace de La Gardie (1866); les *Ateliers de Paris*, par Lelièvre (1866); *Paris et la province*, par Henri Monnier (1866); les *Parisiennes de Paris*, par de Banville (1866); *Indiscrétions parisiennes*, par Marx (1866); les *Odeurs de Paris*, par Louis Veuillot (1867, in-8°); *Légendes du vieux Paris*, par Amédée de Ponthieu (1867); les *Jolies actrices de Paris*, par Mahalin (1868); *De Paris à Sybaris*, par Montifaut (1868); les *Boutiques de Paris*, collection de sciences vulgarisées, dans le genre de la *Bibliothèque des merveilles* (1868); les *Gens de Paris*, par Noriac (1868); *Notes sur Paris*, par Taine (1868); *De Paris à quelque part*, par Oscar Comettant (1869); les *Marchands de vin de Paris*, par Cornevin (1869); les *Antichambres de Paris*, par Emile Colombey (1872); *Mes premières années de Paris*, par Auguste Vacquerie (1872, in-8°); *Thermidor; Paris en 1794*, par d'Héricault (1872).

V. HISTOIRE DES THÉÂTRES, BALS, CAFÉS.

Les *Spectacles de Paris* ou *Calendrier historique et chronologique de tous les théâtres*, par l'abbé de La Porte (1751 et années suivantes, in-24); *Dictionnaire des théâtres de Paris*, par les frères Parfait (1756, in-12); les *Trois théâtres de Paris* ou *Abrégé historique de l'établissement de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra*, par Nicolas Lemoyne (1777, in-8°); les *Cafés de Paris*, par Bazot (1809, in-12); *Des grands et des petits théâtres de la capitale*, par Augustin Hapdé (1816, in-8°); les *Cabarets de Paris* (1821, in-12); *Histoire critique des théâtres de Paris pendant l'année* 1821 (1822, in-8°); les *Théâtres de Paris*, par Engelmann et Schmidt (1822, in-12); *Histoire des petits théâtres de Paris depuis leur origine*, par Brazier (1838, in-8°); *Histoire des théâtres et des lieux d'amusement publics de Paris*, par de Rouvières (1838, in-12); *Histoire populaire de tous les théâtres de Paris*, par Eugène Vanel (1841, in-8°); *Physiologie des barrières et des musiciens de Paris*, par Destouches (1842, in-12); la *Grande-Chaumière et les étudiants de Paris*, par Frankley (1844, in-8°); *Traité de la police administrative des théâtres de la ville de Paris*, par Simonet (1850, in-8°); *Biographie historique de tous les théâtres de Paris depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par Max. Perrin (1850, in-8°); *Paris lyrique*, album populaire (1857, in-8°); *Paris chantant* (1859); les *Théâtres de Paris de 1806 à 1860*, par le docteur L. Véron (1860, in-12); *Histoire des cafés-concerts et des cafés de Paris*, par Marc Constantin (1872).

PIÈCES DE THÉÂTRE.

Paris volant, comédie-vaudeville, par Moreau, Oury et Théaulon (1812); *Jean de Paris*, opéra-comique de Saint-Just et Boieldieu (1816, in-8°); la *Parisienne en Espagne*, comédie-vaudeville, par Désaugiers et Xavier (1822); *Paris et Bruxelles*, comédie-vaudeville par Théaulon, Dartois et Francis (1827); *Paris en 1880*, comédie-vaudeville, par Alder Verdeau (1828); le *Parisien à Londres*, comédie-vaudeville, par Carmouche et Courcy (1829); *Paris dans la comète*, comédie-vaudeville, par Rougemont, Dupeuty et Arago (1836, in-8°); le *Gamin de Paris*, comédie-vaudeville, par Bayard et Vanderburch (1836, in-8°); la *Gamine de Paris*, par Dumersan (1836, in-8°); le *Diable à Paris*, comédie-vaudeville, par Brazier et Gabriel (1837, in-8°); l'*Enfant de Paris*, drame, par Nezel et Arnault (18[illegible]); *Parisina*, opéra-comique, par Félix Romani (1838); les *Belles femmes de Paris*, comédie-vaudeville, par Eugène Vanel (1839); les *Gueux de Paris*, drame, par Tournemine et Grenié (1841); l'*E*[illegible] *à Paris*, comédie-vaudeville, par Carmouche et Léon (1841); les *Fées de Paris*, vaudeville, par Bayard (1842); *Paris la nuit*, par Dupeuty et Cormon (1842); *Abd-el-Kader à Paris*, par Dumersan et Fontaines (1843); *Paris, Orléans et Rouen*, par Bayard et Varin (1843); la *Parisienne*, par Emile Souvestre et Dubois-Daverne (1844); *Paris bloqué*, par Maurel-Duperré (1844); *Nicaise à Paris*, par Bayard et Dumanoir (1844); *Paris dans la comète*, par Dumanoir, d'Ennery et Clairville (1844); les *Mystères de Paris*, drame, par Dinaux et Eugène Sue (1844); *Paris voleur*, par Dumanoir, d'Ennery et Clairville (1844); la *Bohémienne de Paris*, par Lemoine et Paul de Kock (1844); le *Mariage du Gamin de Paris*, par Vanderburch et Laurencin (1844); les *Petits métiers de Paris*, par Lubize et Bayard (1844); le *Diable à Paris*, par Simonin et Llaunet (1844); *Paris aux îles Marquises*, par Tournemine, Augier et Boucher (1844); *Paris à la campagne*, par Siraudin et Dauvin (1845); *Paris à tous les diables*, par Clairville (1845); *Paris et la banlieue*, par d'Ennery et Clairville (1845); un *Voyage à Paris*, par Barthélemy et Bourdois (1845); *Paris à cheval*, par Carmouche et Vermond (1846); *Paris au bal*, par Clairville et Bourdois (1846); une *Année à Paris*, par Mme Ancelot (1847); *Jean de Paris*, par Saint-Just (1847); la *Planète à Paris*, par Gabriel, Duvert et Dupeuty (1847); *Paris sans impôts*, par Clairville (1850); un *Enfant de Paris*, drame, par Emile Souvestre (1850); le *Bourgeois de Paris* ou les *Leçons au pouvoir*, par Dumanoir, Clairville et Cordier (1850); les *Tribulations d'un Parisien* (1851); *Paris qui s'éveille*, par Laurencin et Cormon (1852); les *Nuits de Paris*, par Paul Féval (1853); les *Enfers de Paris*, par Roger de Beauvoir et Lambert Thiboust (1853); les *Rues de Paris*, par Grangé, Delacour, Thiboust (1854); les *Parisiens*, par Barrière (1855); *Paris*, par Paul Meurice (1855); *Paris sous le masque*, comédie (Marseille, 1859); la *Gazette des Parisiens*, revue, par Busnach et Flan (1866); les *Parisiens à Londres*, fantaisie, par Clairville (1867); *Paris-caprice*, par Laporte et Rigodon (1870); le *Siége de Paris*, drame, par Lepailleur (1871); la *Famine de Paris*, drame historique (1871); *Paris sans monnaie*, par Bernard et Buquet (1872); *Paris au village*, comédie-vaudeville, par Delaboullaye et Jules (1874); *Une nuit de Paris*, drame par Léon et Frantz Beauvallet (1874).

ROMANS.

Le *Prévôt de Paris* ou *Mémoires de sir Caperel sous le règne de Philippe V*, par l'auteur d'*Agnès Sorel* (1817, in-12); *Rome à Paris*, par Barthélemy et Méry (1826, in-8°); *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo; *Paris*, par A. de Vigny (1831); *Paris* ou le *Livre des Cent et un* (1832, in-8°); le *Barbier de Paris*, par Paul de Kock (1833, in-8°); *Paris* ou le *Livre des Cent et un* (1835, in-8°); *Scènes de la vie parisienne*, par Balzac (1836); *Mœurs parisiennes*, par Paul de Kock (18[illegible], in-8°); le *Vieux Paris, contes historiques*, par Eugénie Foa (1840, in-16); les *Mystères de Paris*, par Eugène Sue (1843, in-8°); la *Sirène de Paris*, par A. Biot (1845, in-8°); la *Circé de Paris*, par Méry (1847); les *Amours de Paris*, par P. Féval (1847); *Paris* ou *Les sciences, les institutions et les mœurs au XIXe siècle*, par Alphonse Esquiros (1847, in-8°); la *Malédiction de Paris*, par Elie Berthet (1851); les *Mendiants de Paris*, par Clémence Robert (1851); les *Viveurs de Paris*, par Xavier de Montépin (1852); *Mystères du vieux Paris*, par P. Zaccone (1853); les *Mohicans de Paris*, par A. Dumas (1853); les *Mendiants de Paris*, par Clémence Robert (1854); un *Mariage de Paris*, par Méry; les *Catacombes de Paris*, par Elie Berthet (1855); les *Maîtresses parisiennes*, par A. Frémy (1855); la *Vie de Paris*, par Félix Mornand (18[illegible]); les *Drames de Paris*, par Ponson du Terrail (1858, in-8°); une *Maison de Paris*, par Elie Berthet (1862); les *Mariages de Paris*, par Edmond About (1865, in-8°); les *H*[illegible] *café de Paris*, par Charles de Courcy (1865, in-18); les *Vacances d'une Parisienne*, par la comtesse Dash (1865, in-18); un *Naufrage parisien*, par [illegible] (1865, in-18); les *Nuits de Paris*, par Paul Féval (1865, in-18); les *Lions de Paris*, par la comtesse Dash (1866); *Paris et Londres en 1793*, par Charles Dickens (1866); les *Cosaques à Paris*, par Ponson du Terrail (18[illegible]); les *Invisibles de Paris*, par Gustave Aimard (1867); les *Escholiers de Paris*, par Ponson du Terrail (1867); [illegible] Barrys (1870).

VI. ADMINISTRATION, STATISTIQUE, PRISONS, HÔPITAUX, EAUX, MONT-DE-PIÉTÉ, COMMERCE, INDUSTRIE, ETC.

[illegible] *se font dans Paris* (1769, in-12); *Mémoires sur* [illegible] *Paris*, par [illegible]; *Histoire des prisons de Paris et des départements*, par Nougaret (1797, [illegible]); *Almanach du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*, par Sébastien Bottin, depuis l'an VII jusqu'à nos jours (in-8°); *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, par Minuret de Chambaut (1804, in-12); *D*[illegible] *administratif et topographique de Paris, du commerce, des arts, des produits de l'industrie, etc...*, par Goblet (1808, in-18); *R*[illegible] *publiques de Paris*, par Girard (1812, in-4°); les *Fontaines de Paris anciennes et nouvelles, avec 60 planches et descriptions historiques*, par Amaury Duval (1813, [illegible]); [illegible] *la ville de Paris* ([illegible]); [illegible] *statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, par le baron Fourrier et F. Villot (1821, in-8°); *Topographie médicale de Paris*, par G. La Chaise (1822, in-8°); *Renseignements statistiques sur Paris et ses environs*, par B[illegible] (1823, in-8°); *E*[illegible] *sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris*, par Parent-Duchâtelet (1824, in-8°); *Promenades poétiques dans les hospices et les hôpitaux de Paris*, par Alroy (1826, in-8°); *Dictionnaire général du commerce de Paris*, par Petit-Jean (1827, in-8°); *Description historique des prisons de Paris pendant et depuis la Révolution*, par Saint-Edme (1828, in-18); *Mouvement de la population depuis 1670 jusqu'en 1830*, par Jodot (1830, in-8°); *De la police de Paris, de ses abus et des réformes dont elle est susceptible*, par Claveau (1831, in-8°); *Recherches sur les établissements de bains publics à Paris depuis le VIe siècle jusqu'à présent*, par Girard (1832, in-8°); *Paris* [illegible], par le comte Alexandre de Laborde (1833, in-8°); *De la prostitution dans la ville de Paris*, par Parent-Duchâtelet (1837, in-8°); *Règlements sur les arts et métiers de Paris* ou le *Livre des métiers d'Etienne Boileau, avec notes et introduction*, par Depping (1837, in-4°); *Lettres sur l'approvisionnement de Paris et le commerce des grains*, par Biot (1835, in-8°); *Mémoire sur l'approvisionnement de Paris* (1837, in-fol.); *Mémoires tirés des archives de la police de Paris, pour servir à l'histoire de la morale et de la police depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*, par Peuchet (1838, in-8°); *Lettres sur les prisons de Paris*, par Raspail (1839, in-8°); le *Mont-de-piété de Paris*, par Henri Richelot (1840, in-8°); les *Prisons de Paris*, par un ancien détenu (1841, in-8°); *Histoire de la police de Paris*, par Horace Raisson (1843, in-8°); *Etude sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine*, par Horace Say (1846, in-8°); [illegible] *de Paris, leur organisation, etc.*, par M. Hamont (1847, in-8°); *Administration générale des hôpitaux, hospices civils et secours à domicile de la ville de Paris* (1848, in-4°); *Histoire de l'administration de la police de Paris depuis Philippe-Auguste jusqu'aux états généraux*, par Frégier (18[illegible]); [illegible] publiés sous la direction du bureau des travaux historiques de la ville de Paris; *Statistique de l'industrie à Paris pour l'année 1860*, publiée par les soins de la chambre de commerce; *Documents relatifs aux eaux de Paris* (Dupont, 1861, 1 vol. in-8°); les *Eaux de Paris, leur passé, leur présent, leur avenir*, par Louis Figuier (1862, in-8°); la *Prostitution à Paris*, par [illegible]; la *Prostitution à Paris et à Londres*, par Lecour (1871, in-16).

Paris par les Normands (LE SIÉGE DE), poëme [illegible] IXe siècle. Le siége de Paris par les Normands, en [illegible] toutes ses vicissitudes, dura du 25 novembre [illegible] 887. [illegible] gloire pour l'auteur, mais qui ne peut manquer d'intéresser vivement tout lecteur curieux [illegible] La [illegible] 1842 [illegible] de France [illegible] par M. Guizot (tome VI).

Paris (ANTIQUITÉS ET CHOSES LES PLUS REMARQUABLES DE LA VILLE DE), par [illegible] (1[illegible], in-4°) [illegible] quatre livres et quarante-[illegible] chapitres

dont les premiers consacrés à des monographies spéciales des plus remarquables monuments. Il est orné de dessins de Rabel, fort précieux en ce qu'ils donnent la physionomie architecturale des édifices au XVIe siècle et reproduisent un grand nombre de statues et de tombeaux copiés dans les églises et qui depuis ont disparu. Les *Antiquités de Paris* offrent un défaut de plan qui provient de la manière dont elles ont été compilées, par refontes successives; les monographies des monuments, surtout celles des monuments religieux, sont excellentes. On y trouve des descriptions minutieuses, précieuses aujourd'hui que tant de changements ont défiguré l'aspect de ces anciens monuments, quand le temps les a épargnés eux-mêmes; le texte est accompagné de chartes et de pièces justificatives. De plus, l'auteur a pris soin de relever un grand nombre d'inscriptions et d'épitaphes. C'est ainsi qu'a été conçue la première partie de l'ouvrage jusqu'au chapitre XX. A partir de ce chapitre, le plan change; ce n'est plus l'histoire des monuments que l'auteur nous expose, mais l'histoire de quelques grandes institutions civiles et politiques : cinq chapitres, fort détaillés, sont consacrés à décrire les usages et les mœurs de la justice française. Des [illegible], comme la *Mutinerie des [illegible] et des bourgeois de Paris*, y occupent un chapitre, avec la fondation de l'église Sainte-Catherine, dite du Val-des-Écoliers. Enfin, la dernière partie est d'une tout autre composition. C'est une histoire générale de Paris, où sont racontés les faits les plus remarquables survenus dans la capitale sous les règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II et Charles IX. Cette partie anecdotique, sans offrir un intérêt bien sérieux, complète les deux premières en présentant cette suite d'épisodes et de petits faits qui sont, pour ainsi dire, la menue monnaie de l'histoire.

Paris, par l'abbé de Marolles (1677, in-4°). Comme Mascarille, qui voulait mettre en rondeaux toute l'histoire romaine, l'abbé de Marolles a mis la description de Paris en quatrains. Il prétend, dans son sous-titre, présenter « une description succincte et, néanmoins, assez ample de cette grande ville. » Cet opuscule mérite d'être relaté à cause de sa rareté bibliographique, car il n'a été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires; mais il n'y a rien de plus plat et de plus insignifiant que cette poésie de mirliton. Voici quelques quatrains pris au hasard :

LE LOUVRE.

Le Louvre dans Paris est une ville entière;
C'est un grand bâtiment pour le logis du roi;
Qui demeure au [illegible], je ne sais pas pourquoi,
Car le roi peut tout faire en diverse manière.

LES QUATRE-NATIONS.

De Quatre-Nations on a fait le collège,
Naissant des [illegible] de monseigneur Mazarin;
Le fond de sa dépense a coûté maint florin.
On y doit faire un jour un célèbre manège.

LES ABBAYES ET LES MONASTÈRES D'HOMMES ET DE FILLES.

Paris se trouve orné de grandes abbayes :
Saint-Germain, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-
[illegible] a sa châsse d'or, [illegible]
Saint-Eloi, Saint-Magloire et Saint-Maur réunies.

Les filles ont aussi de fort grands monastères.
Il serait malaisé de les rapporter tous :
Plus de vingt se pourraient compter autour de nous,
Dans le seul Saint-Germain, pour des maisons aus-
[tères.

LES HÔPITAUX DE PARIS.

Pour Paris, si l'on veut célébrer ses merveilles,
Ce doit être [illegible] et de ses grands hôpitaux;
Ils sont [illegible] parmi beaucoup de maux
Qui, d'ailleurs, font verser des larmes non pareilles.

Il y a comme cela douze cent huit quatrains, divisés en une douzaine de catégories : les palais, les hôtels, les abbayes, les églises, les collèges, les bibliothèques, etc. Une série est consacrée aux professeurs célèbres; ce n'est pas la moins bouffonne :

Pour la grecque Dares se fit voir un grand homme;
Son mérite le fit évêque de Lavaur.
Il fut prélat à Trente, éclatant comme l'or :
Aussi son grand savoir en tous lieux on renomme.

Jean Sarcelle remplit après sa docte chaire;
Puis ce fut Jean Dorat qui fit les vers latins
Récités au ballet pour chanter les destins
Des [illegible], destinés à lui plaire.

[illegible] fut en sa place;
[illegible] la remplit après lui.
Pierre Montmaur ensuite en éloigna l'ennui;
[illegible] remplit le vuide espace.
[illegible] pour les mathématiques
[illegible] savant Dauphinois
[illegible] cent trente-trois.
[illegible] ses reliques.

[illegible] davantage.

Paris [illegible] LES ANTIQUITÉS [illegible], par Henri Sauval (1724, [illegible]) [illegible] contradictions, plus souvent encore des re[illegible]. Sauval rapporte [illegible] tout ce qu'il [illegible] sur les divers points qui lui semblaient présenter de l'intérêt : accroissements successifs de Paris, édifices civils et religieux, fondations pieuses, cours de justice, grandes écoles, curiosités des habitations particulières, des rues et places, etc.; chemin faisant, il entreprenait, un peu au hasard, une excursion dans le domaine historique. Costan a eu raison de le présenter comme un chercheur laborieux et de le louer des « mille curiosités » qu'il étale dans son livre; mais c'est un écrivain prolixe et sans saveur. Ces *Antiquités de Paris* n'ont de prix que par les matériaux de toute sorte qu'elles renferment. Elles sont divisées en quatorze livres. Le premier renferme une dissertation latine du mathématicien P. Petit sur la véritable position de Paris; une dissertation de Launoy sur l'antiquité des églises sert d'introduction au livre IV; dans le livre XIII est inséré un travail d'Aug. Gallard sur les enseignes et les étendards de France. Un petit opuscule de Sauval sur les *Amours des rois de France* termine le troisième volume.

Paris (HISTOIRE DE LA VILLE DE), par D. Michel Félibien, revue, augmentée et mise au jour par D. Guy-Alexis Lobineau, tous deux prêtres religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (1725, 5 vol. in-fol.). Ce vaste ouvrage, d'une grande érudition, est enrichi de plans et de gravures très-soignées. D. Félibien, chargé de ce travail par le prévôt des marchands de Paris, Bignon, mourut avant de l'avoir terminé; il n'en publia que le *Projet* (1713, in-4°). Mais D. Lobineau a pu l'achever avec les matériaux considérables qu'il avait laissés. Les deux premiers volumes, qui constituent toute la partie historique, sont entièrement de D. Félibien; les trois autres renferment les preuves et présentent une intéressante série de pièces justificatives, de chartes, d'ordonnances et règlements, etc.; dom Lobineau n'a eu qu'à les mettre en ordre.

Paris jusqu'au règne de Hugues Capet (NOUVELLES ANNALES DE), par Toussaint Duplessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1758, in-4°). C'est avec raison que T. Duplessis a donné à son livre le titre d'*Annales*, car les événements y sont présentés, autant que possible, année par année; mais les premiers siècles de l'histoire parisienne ne sont pas assez connus pour fournir une matière suivie à cette méthode, qui est encore d'une difficile application, même pour les siècles un peu postérieurs. L'histoire de Paris prend surtout une grande importance au XIIe siècle, vers le règne de Philippe-Auguste; or, T. Duplessis s'arrête deux siècles auparavant; il ouvre ses *Annales* à l'an 650 de Rome, correspondant à l'an 103 avant l'ère commune, et les ferme en 987. L'auteur, laborieux comme un bénédictin qu'il était, a fait certainement, au point de vue de l'érudition, un ouvrage complet et parfaitement renseigné; il serait difficile de trouver dans les écrivains latins ou dans les vieux historiens de l'histoire franque un passage concernant Paris et les Parisiens qu'il ait négligé, et on ne peut nier que son livre est d'autant plus précieux que les documents sont plus rares sur ces dix premiers siècles. Sur quelques points, les récentes découvertes, les fouilles opérées en divers endroits de Paris ont réformé ses opinions et ses conjectures; mais, sur beaucoup d'autres, elles les ont confirmées. Ces secours, qui manquaient à dom Toussaint, permettraient aujourd'hui de compléter avantageusement son ouvrage, en gardant le cadre qu'il avait adopté. Une réédition ainsi corrigée du livre de ce savant bénédictin offrirait aux études modernes une indiscutable utilité. La *Statistique monumentale de Paris*, par A. Lenoir, offrirait, pour la partie archéologique, tous les renseignements nécessaires.

Paris (ESSAIS HISTORIQUES SUR), par Saint-Foix (1776, 5 vol. in-12). Ces *Essais*, pleins d'excellents renseignements et d'informations curieuses, doivent être plutôt considérés comme un recueil de mémoires et de notes que comme un livre méthodique. Les deux premiers volumes et le dernier offrent seuls un grand intérêt. Le premier présente l'historique des rues de Paris; le second s'ouvre par une notice assez étendue sur Notre-Dame, et il est consacré tout entier à l'histoire des monuments. Jusque-là, le but de l'ouvrage est bien déterminé et tout se suit naturellement; mais le plan dévie au troisième volume. Saint-Foix, mécontent d'une *Histoire d'Angleterre* publiée en 1727 par le protestant Rapin de Toiras, s'est senti sollicité à écrire une histoire des *Guerres entre la France et l'Angleterre*, et il en a rempli son troisième volume. Quel que soit le mérite de cette digression, elle est assez mal placée. Les volumes IV, V, VI offrent une compilation assez confuse de notes extraites de divers auteurs sur les mœurs, les usages, les coutumes des Français aux différents siècles de leur histoire. Le septième, publié après la mort de l'auteur, contient différents morceaux, qu'il avait laissés dans ses papiers, sur le portail de Notre-Dame, Sainte-Geneviève, l'Université, le collège Royal et autres monuments. C'est dans Saint-Foix que se trouve le plus détaillée cette audacieuse étymologie donnée par les érudits du XVIIe siècle : ces savants faisaient dériver le nom de Paris de *para Isidos* (proche d'Isis), parce qu'ils prétendaient que cette déesse, qui présidait à la navigation, était adorée chez les Suèves sous la figure d'un vaisseau, qui a toujours été le symbole de la ville de Paris. Les prêtres de cette déesse avaient un collège à Issy, et son temple occupait autrefois l'emplacement sur lequel on a élevé l'église de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés. Sauval prétendait en avoir vu les ruines au commencement du XVIIe siècle. Les autres dieux dont le culte, suivant Saint-Foix, a laissé des traces à Paris sont : Mars, qui a donné son nom à Montmartre (*mons Martis*), et Pluton, qui avait un temple sur le mont *Leucotitius*, à l'emplacement des Carmélites de la rue Saint-Jacques.

Paris (TABLEAU DE), curieux ouvrage de Sébastien Mercier (1782-1788, 12 vol. in-8°). « C'est un livre pensé dans la rue et écrit sur la borne, » a dit Rivarol; « un excellent bréviaire pour un agent de police, » a dit Grimm; « un mélange d'absurdités, de vérités utiles, de paradoxes extravagants, de bouffissure, d'éloquence et de mauvais goût, » a dit Laharpe. Et cependant Mercier a pu se vanter, sans forfanterie, de l'avoir fait lire à toute l'Europe; il a été traduit en anglais, en allemand, en italien; aujourd'hui encore, on en fait des éditions nouvelles (1853, in-16), et il n'a presque rien perdu de sa saveur. Ce *Tableau de Paris* est le livre d'un observateur, d'un philosophe et d'un écrivain dont les crudités de langage ont un goût exceptionnel.

Mercier parcourt Paris un peu au hasard, notant à mesure ses impressions et ses souvenirs; tantôt il croque sur le pouce un profil, une physionomie : c'est le bourgeois, l'abbé, l'évêque, l'homme de lettres, la femme auteur; tantôt il fait une remarque sur une institution : le guet, le lieutenant de police, le bourreau, la basoche; tantôt il rassemble ce que lui suggèrent de souvenirs, de considérations politiques ou morales la Bastille, Bicêtre, Notre-Dame, la Courtille, les Piliers des Halles, la Sainte-Chapelle, le Temple. La partie historique est assez faible et n'offre de curieux que les souvenirs personnels de l'auteur; mais où Mercier n'a pas de rival ou plutôt n'en a qu'un seul, Rétif de La Bretonne, c'est dans le tableau de mœurs proprement dit. Une bonne moitié de son livre est consacrée à la physionomie de Paris, observée de très-près et sous des aspects de toute sorte; c'est celle qui a le plus de prix. Par elle on connaît jusque dans ses menus détails non-seulement Paris, mais toute la société du XVIIIe siècle; aussi est-elle une mine inépuisable pour l'historien de mœurs. Les chapitres intitulés : les *Heures du jour*, les *Dimanches et fêtes*, le *Pont Neuf*, la *Foire Saint-Germain*, l'*Allée des Veuves*, le *Palais-Royal*, nous montrent le Parisien en plein air, se livrant à ses goûts, ses travaux ou ses passe-temps familiers; d'autres chapitres nous initient aux modes, à l'étiquette, au cérémonial. Le fameux chapitre des chapeaux, qui ne se trouve pas dans Aristote, se trouve dans Mercier; il en a même consacré un aux cannes. Le *Cabinet de lecture*, le *Cabaret*, les *Cercles* nous font pénétrer dans une vie un peu plus intime, quoique encore en quelque sorte publique. On s'enfonce plus profondément dans les cercles inférieurs de l'enfer parisien en suivant Mercier chez les filles publiques, les matrones, les sages-femmes; le philosophe observateur ne gaze ni ne voile rien; il a certainement de la pudeur, mais nulle pruderie. Ce sont ces chapitres dont on a pu dire qu'ils seraient un excellent bréviaire de lieutenant de police; Mercier y indique, en effet, d'utiles réformes, en mettant à nu la plaie vive des plaies de la grande ville. Enfin, on trouve des croquis de mœurs très-finement touchés dans *Comment se fait un mariage*, la *Toilette*, les *Petits soupers*, les *Beaux parleurs*, les *Liseurs de gazettes*, les *Marchandes de modes*; des peintures de la vie excentrique dans les *Dépouilleuses d'enfants*, les *Comédies clandestines*, les *Cabarets borgnes*, etc. L'extrême variété des tableaux égale leur exactitude, car Mercier ne parle que de ce qu'il a vu et observé.

Le *Tableau de Paris* parut d'abord sans nom d'auteur; l'éditeur fut emprisonné dès qu'il mit en vente le second volume, et on ne peut guère se rendre compte de ce qui motiva ces rigueurs. Mercier se rendit aussitôt chez le lieutenant de police, le fameux Lenoir, son livre à la main : « Monsieur, lui dit-il, j'ai appris que vous cherchiez l'auteur de cet ouvrage; c'est moi. » Le libraire fut relâché, et Mercier lui-même n'aurait peut-être pas été inquiété; mais il crut prudent d'aller en Suisse achever son ouvrage.

Paris (HISTOIRE PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE DE), par J.-A. Dulaure (1820-1822, 7 vol. in 8°). L'auteur avait jeté les premiers fondements de ce livre, resté justement apprécié, dans sa *Description de Paris*, publiée avant la Révolution (1785, 2 vol. in-12). Sur la fin de sa vie, il reprit son travail, l'étendit, le compléta et lui donna sa forme définitive sous le titre cité plus haut. L'ouvrage est plutôt une revue politique et morale de l'histoire de France qu'une histoire particulière de la capitale, mais il est plein de recherches curieuses et de faits jusqu'alors inconnus. Les anecdotes scabreuses y abondent; le voile qui cachait les turpitudes de la monarchie, les odieux abus du clergé et de la noblesse, est levé sans aucun ménagement. Un critique, M. Taillandier, tout en applaudissant à la persévérance que Dulaure a mise « à flétrir les hommes puissants et redoutés, » lui reproche de n'avoir pas placé en regard « les belles actions qui ont, par compensation, consolé l'humanité de tout ce qu'elle eut à souffrir dans ces temps d'ignorance et de barbarie. » Il existe assez de livres laudatifs pour que nous ne nous associons pas à ce reproche.

Le premier volume traite des origines de Paris et en poursuit l'histoire jusqu'au XIIe siècle; le second volume va de Philippe-Auguste à François Ier; le troisième se termine par l'histoire de Henri IV; le quatrième poursuit l'œuvre jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; les trois derniers conduisent l'histoire de Paris jusqu'à la Révolution et aux événements dont Dulaure fut témoin. Cet ouvrage a essuyé de vives critiques, comme tous ceux qui ont le tort d'être trop vrais et de choquer les idées reçues. D'abord Dulaure démolit toutes les légendes pieuses dont les chroniqueurs ont obstrué l'histoire, le mont des Martyrs, saint Denis portant sa tête dans sa main, etc.; mais ce sont surtout les peintures de ce que l'on est convenu d'appeler le bon vieux temps, qu'il montre sous son jour vrai, c'est-à-dire comme un temps de mœurs abominables et féroces, qui ameutèrent contre lui les écrivailleurs aux gages de la noblesse et du clergé. On ne pouvait, au reste, lui répondre que par des déclamations, car tous ces faits exposés par lui étaient tirés des registres du parlement et des sermons des prédicateurs; il est, en général, d'une grande exactitude dans les faits et dans les citations, ce qui n'est pas un mince mérite pour un ouvrage aussi volumineux. Il ne faut pas chercher dans Dulaure le mérite du style ou les grandes vues d'ensemble; son livre est une pièce de marqueterie, une série de notes reliées les unes aux autres par l'ordre chronologique. On lui a reproché la guerre implacable qu'il fait à la noblesse et surtout au clergé; c'est le côté le plus curieux de son travail. L'*Histoire de Paris* de Dulaure a eu sept éditions; la dernière est de 1839 (8 vol. in-8°). Les notes dont il faudrait l'accompagner pour la compléter formeraient autant de volumes que le corps même de l'ouvrage. Elle n'en mérite pas moins d'être consultée. Dulaure a écrit aussi une *Histoire des environs de Paris* (1825, 7 vol.), qui n'a pas obtenu le même succès. On y trouve cependant bon nombre de particularités ignorées.

Paris sous Philippe le Bel, par M. Géraud (1837, in-8°, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*). L'auteur a pris pour base de son travail un précieux document trouvé et publié par lui : le rôle de la taille de 1292, où les contribuables sont indiqués paroisse par paroisse, guete par guete et rue par rue. La guete ou arrondissement était le nom des subdivisions paroissiales. La rive droite de la Seine, qui était occupée alors par les arts de luxe et par la bourgeoisie, est le point de départ de la répartition, qui se continue dans la cité, passe de là à la rive gauche et se termine par les juifs, qui sont ainsi mis à part dans le rôle comme ils l'étaient alors dans leur vie privée et publique. M. Géraud a remarqué que les contribuables sont rarement désignés par leurs noms patronymiques; ils le sont ordinairement par des noms de baptême, suivis d'un sobriquet ou du nom de leur profession : c'est ce qui explique la plupart des noms roturiers portés aujourd'hui. La contribution la plus forte est de 114 livres 10 sous, le sou valant 12 deniers. Un fait curieux, qui ne prouve pas l'attention extrême apportée dans le prélèvement des impôts, c'est que la plupart des additions du rôle sont inexactes; la somme de la taille monte au total de 12,243 livres 8 sous, payés par 15,000 contribuables. Ceux qui sont le plus imposés sont les lombards et les juifs : les *menues gens* de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Eustache payaient chacun semblablement 12 deniers. Ce document est précieux pour la connaissance même des ressources fournies au roi à la fin du XIIIe siècle, et surtout pour fixer la situation des rues, des places, des faubourgs de l'ancien Paris, l'état du commerce et de l'industrie à cette époque, etc. L'étude intelligente et approfondie des renseignements qu'il donne a permis à M. Géraud de faire sur l'histoire, la statistique de Paris et les principaux monuments qui l'ornaient dès lors, une série de monographies du plus haut intérêt. Il les a terminées par un *Résumé historique* qui est presque un livre complet sur l'histoire comparée de Paris à ses diverses époques, et par deux excellents plans de Paris dressés par M. A. Lenoir.

Paris pittoresque, grande publication illustrée, rédigée par une société de gens de lettres, sous la direction de Germain Sarrut et de Saint-Edme (Paris, 1837, 2 vol.). L'introduction est une histoire sommaire de Paris, depuis l'époque de Julien jusqu'à la révolution de 1830. Tous les articles de cette publication ne sont pas également remarquables; mais ils offrent, du moins, ce qu'on cherche avant tout dans cette sorte de publication, de bons renseignements et des informations utiles. Il y a peu de sujets d'un intérêt plus grand que l'histoire pittoresque de Paris. La multiplicité des anecdotes historiques et des événements romanesques, qu'attestent encore tant de mo-

numents qui survivent, prête un charme inévitable à cette histoire, si féconde en changements et en révolutions. Les auteurs débutent par l'histoire de la préfecture de police : l'enclos Saint-Laurent, dont saint Grégoire de Tours fait mention dans son histoire ; les Champs-Elysées, qui, en 1792, faisaient encore partie du quartier du Palais-Royal et qui se sont établis sur un terrain anciennement couvert de jardins, de prés, de garennes, de champs, sur lesquels se trouvaient de petites maisons isolées ; l'institution des Jeunes aveugles ; Bicêtre, sont l'objet des monographies suivantes. A la description des monuments, les auteurs ont mêlé quelques chapitres humoristiques sur les épiciers, les exempts, les femmes, les Cent-Suisses, etc. Ces sujets nous semblent ne pas être à leur place, non pas qu'ils ne soient intéressants, mais ces sortes d'articles placés entre des études historiques rompent l'intérêt de l'ouvrage. D'ailleurs, ce sont les moins bons du *Paris pittoresque*. Quand on lit en tête de quelques pages ce titre : « Les femmes, » on se sent à coup sûr attiré vers lui comme par un charme; on s'attend à trouver quelques renseignements inédits, mais on est tout à fait désappointé. Il n'y a qu'une longue dissertation banale, saupoudrée d'anecdotes qui se trouvent partout.

Paris (STATISTIQUE MONUMENTALE DE), par Albert Lenoir (1839, in-fol.), magnifique ouvrage qui devait offrir les dessins et la description de tous les monuments de Paris, même de ceux qui avaient disparu et qu'on ne peut reconstituer qu'à l'aide des données archéologiques. Commencé sur un vaste plan, par l'initiative de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique (1835), il se publia en livraisons à partir de 1839, mais ne put être continué, après la chute du ministère, que dans des proportions plus restreintes. Tel qu'il est, ce bel ouvrage tient encore un rang élevé parmi les publications du même genre. Il prend Paris, ou plutôt Lutèce, à l'époque de la domination romaine, et poursuit son histoire architecturale jusqu'au XVIIIe siècle. On ne pouvait songer à remonter plus haut, car ce sont les Romains qui ont été les véritables fondateurs de la grande capitale. Ils avaient très-bien deviné, comme le dit M. Lenoir, l'importance topographique de cette ville, dont le territoire était traversé par une grande voie militaire qui s'allongeait à travers toute la Gaule, jusqu'en Italie. Le mont Sainte-Geneviève, qui devint plus tard le centre du quartier des colléges de l'Université, reçut un palais qui dominait toute la ville et qui fut l'habitation d'un chef militaire; on y construisit ces Thermes dont les ruines sont encore si imposantes. Le port et le premier faubourg des *Parisii* étaient situés en face de ce palais; des fouilles, exécutées en cet endroit au siècle dernier, ont amené la découverte d'une ancienne construction romaine et d'une statue impériale. La résidence des premiers rois francs à Paris a laissé des vestiges dans les substructions du Palais de justice actuel. Tous ces palais, attestés par des fouilles successives, sont l'objet de planches commentées et expliquées par M. Lenoir avec une grande érudition. Après les palais viennent les vieilles basiliques, dont rien ne subsistait, sinon les descriptions des historiens. L'architecture romane, qui prit un grand développement à partir du XIe siècle, est représentée par l'église Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, Julien-le-Pauvre et l'église de Montmartre. L'architecture gothique est insuffisamment représentée dans la *Statistique monumentale*. Dans le premier plan, l'église de Notre-Dame devait occuper quarante-deux planches; dans l'exécution, elle n'en occupe que sept. On doit avouer que le plan primitif était meilleur et plus complet, et il est regrettable qu'il n'ait point été suivi. Ce livre n'en doit pas moins être considéré comme la base scientifique sur laquelle devra être édifiée l'histoire définitive de Paris, si jamais cette grande ville trouve un historien digne d'elle. La *Statistique monumentale* fait partie de la grande collection des *Documents inédits de l'histoire de France*.

Paris (ÉGLISES ET MONASTÈRES DE), d'après des pièces et poésies des IXe, Xe et XIIIe siècles, publiées par M. Bordier [illegible], recueil intéressant, dans lequel on peut suivre du VIIIe au XIVe siècle l'accroissement et le développement de nos monuments religieux. La cathédrale de Paris [illegible] le VIe siècle, par le poëte Fortunat, qui en parle [illegible] monument [illegible] avec le temple de Salomon, exagération évidente. [illegible] l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut fondée, [illegible] Saint-Laurent existait déjà. Pour le VIIIe siècle, le testament d'Ermenthrude, rédigé vers 700, [illegible] Saint-Germain-des-Prés, enfin Saint-Denys de la Chartre. Pour le IXe siècle, M. Bordier a découvert un document inédit : c'est une sorte d'énumération, écrite en latin, des terrains vagues ou jardins « que possédaient à Paris les religieux de Saint-Germain-des-Fossés. » Ces terrains ou jardins sont au nombre de trente-quatre ; et bien qu'on puisse reprocher un peu de vague à ce document, il est fort important cependant, parce qu'il montre les immenses possessions de l'Église à cette époque. « Il n'y a en outre, dit M. Bordier, que treize établissements chrétiens; mais l'auteur rencontre à chaque instant leurs domaines sur son chemin. Ainsi leur étendue et leur richesse extraordinaires, comparées à la faible place que tenaient auprès d'eux les habitants de la ville, sont un fait qui ressort clairement de notre pièce. » A partir de la troisième race, les documents et les renseignements sont plus nombreux. Les moutiers de Paris, sous Philippe-Auguste, faisaient l'admiration universelle. M. Bordier ne publie aucune pièce touchant le XIIe siècle; mais il en publie deux sur le XIIIe : la première n'est qu'une sèche énumération, en vers qui rappellent les vers des racines grecques; elle fut composée vers 1270. Soixante-treize églises y sont énumérées; M. Bordier a fait suivre le texte de notes précieuses qui le commentent. Un second document, en vers également, complète celui-ci et lui est postérieur de cinquante ans. Pendant ces cinquante ans, les monuments religieux s'étaient encore accrus; ils sont dénommés au nombre de quatre-vingt-douze. M. Bordier a fait suivre ces documents d'une liste de tous les monuments religieux existant à Paris de 1325 jusqu'à 1789.

Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle, recueil de pièces rares ou curieuses, par M. Paul Lacroix (1859, in-16). Sont réunis sous ce titre : la *Ville de Paris en vers burlesques*, du sieur Berthaud ou Berthod (1653, in-4o); *Paris ridicule* ou la *Seine extravagante*, de Saint-Amand (1655, in-8o); les *Tracas de Paris*, de Guillaume Colletet (1665, in-4o); *Paris ridicule*, de Claude Lepetit (1652, in-4o), réimprimé par D. Elzevier (1668, in-16) sous le titre de la *Chronique scandaleuse* ou *Paris ridicule*; la *Foire de Saint-Germain*, par Scarron; les *Embarras de Paris*, satire de Boileau; les *Cris de Paris*, chanson anonyme du XVIe siècle, etc. Cette collection est intéressante et les opuscules qui la composent gagnent à être rapprochés.

Le *Paris en vers burlesques* de Berthaud n'est pas un modèle de bon goût; le trait manque de finesse, le dessin est parfois même assez grossier et le burlesque va jusqu'à l'arlequinade; mais, comme détails, comme particularités locales, cet opuscule a quelque valeur. C'est une étude de mœurs que l'on ne peut compléter qu'avec les gravures et les caricatures du temps. Le poëte suppose une promenade qu'il fait, pour l'édification de la province, à travers les rues et places les plus populeuses. Il visite d'abord le pont Neuf :

.... Rendez-vous des charlatans,
Des filous, des passe-volants,
Pont Neuf, ordinaire théâtre
Des vendeurs d'onguent et d'emplâtre,
Séjour des arracheurs de dents,
Des fripiers, libraires, pédants,
Des chanteurs de chansons nouvelles,
D'entremetteurs de damoiselles,
De coupeurs de bourses, d'argotiers...

Il passe ensuite par le Palais de justice, dont il décrit les boutiques et la célèbre buvette; au pont au Change, il manque d'être assommé; aux Halles, il assiste à un colloque de harengères, un peu trop fortes en gueule, comme dit M. Lacroix; au marché des Innocents, il voit les écrivains publics recevant les confidences des amoureux et des cuisinières; dans la rue de la Huchette, les coupe-bourses et les vide-goussets; partout du bruit, du monde, du mouvement; le guet appelé pour arrêter un voleur et emmenant à grands cris et à grandes bourrades le volé; acheteurs et marchands se disputant à qui mieux mieux et passant des injures aux coups de poing; tous ces petits tableaux, très-colorés, mais auxquels manque malheureusement le style, composent un aspect assez curieux du vieux Paris et dénotent dans l'auteur, à défaut d'un véritable écrivain, un observateur humoristique.

Paris ridicule, de Saint-Amand, est une bouffonnerie très-drôle, écrite à l'occasion [illegible] Sauval a parlé dans ses [illegible]. Ce petit poëme est en strophes de dix vers octosyllabiques, dont le poëte s'est souvent servi avec bonheur et qui [illegible] voir Saint-Amand jusque dans le sien; et [illegible], mais Saint-Amand la repousse avec pudeur; car il n'aime pas les débordées. Il lui reproche d'avoir ravagé ces îles qui étaient ses cousines; si bien qu'on ne pourra [illegible] armes de patins.

[illegible] comme libertin. Il n'est pas dit dans les chroniques du temps, que son *Paris ridicule* ait été pour quelque chose dans sa condamnation, mais quelques traits audacieux qu'on y rencontre n'ont pas dû y nuire; seulement les juges ont estimé prudent de les taire. Cl. Lepetit parle du Louvre et de ceux qui l'habitent avec irrévérence; il traite les courtisans d'espions honorables, d'attrapeurs de pensions; [illegible] :

Sire est [illegible] aîné de l'Église,
Mazarin est de ses parents,

allusion fort claire aux relations de Mazarin avec Anne d'Autriche, et peut-être à cette légende plus ou moins fondée qui faisait de Louis XIV un fils de Mazarin et [illegible] de fer le véritable fils de Louis XIII. Il dit d'Anne d'Autriche, qu'il appelle « la Mamma de notre Louis, » qu'elle construisit le Val-de-Grâce pour immortaliser ses sottises (rappelons que cet édifice fut érigé en l'honneur de la naissance de Louis XIV); il raconte les débauches du jeune roi, etc., toutes choses dangereuses par le temps qui courait. On lui fit son procès et on le brûla sous le prétexte qu'un prêtre avait ramassé près de sa chambre quelques feuillets manuscrits où se trouvaient des vers obscènes.

La satire de Boileau est trop connue pour que nous en parlions; elle fait une singulière figure dans cette collection de poëtes que Boileau a tous malmenés. La *Foire de Saint-Germain*, de Scarron, et les *Tracas de Paris*, de Colletet, œuvres curieuses, écrites dans le même ton, mais la première avec plus de verve comique et la seconde avec plus de goût, complètent une des physionomies, la plus vivante et la plus originale, de la grande ville.

Le volume se termine par le curieux opuscule intitulé : « les *Cris de Paris* que l'on entend journellement dans les rues de Paris avec la chanson des dits cris, plus un bref état de la dépense qui peut se faire chaque jour en cette ville, et aussi ce que chaque personne peut dépenser. » Et à cet opuscule est jointe une liste des églises, rues, chapelles, hôtels, antiquités de la ville, de la Cité et de l'Université de Paris, avec les noms des portes et des faubourgs de la ville. Cette brochure, qui n'a aucune espèce de mérite littéraire, est, pour la statistique archéologique de Paris et tous les renseignements pittoresques dont elle abonde, la plus intéressante peut-être du volume de M. Paul Lacroix. Mais elle n'appartient pas en propre au XVIIe siècle, qui n'a fait que se l'approprier en la rajeunissant; elle est réellement du XVIe siècle. M. Paul Lacroix l'a reproduite d'après une édition de Troyes de 1714. Brunet en fait remonter à 1520 l'édition originale. C'est un in-4o gothique de 10 feuillets. M. Paul Lacroix a mieux aimé s'en référer à une édition plus récente; il lui a paru curieux de réimprimer cette publication qui, par la multiplicité de ses éditions, prouve « que les anciens cris de Paris s'étaient perpétués traditionnellement parmi le petit commerce des rues. Il devenait donc intéressant de [illegible] presque oubliés aujourd'hui. » Les textes publiés par M. Paul Lacroix [illegible] nombreuses notes historiques et archéologiques, [illegible] *Paris*. M. Paul Lacroix a fait précéder son recueil d'une préface dont la partie la plus intéressante concerne Claude Lepetit. La vie singulière et agitée de ce poëte était restée [illegible] place dans l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

Paris, [illegible]

[illegible] resque du Paris actuel, opposé au vieux Paris [illegible]

[illegible] caricatures. [illegible]

les lieux, sur les [illegible] tableau; aussi, parfois, son œuvre semble-t-elle [illegible] est vrai, [illegible]

[illegible]

Voici d'autres strophes qui peignent Paris la nuit :

[illegible]
Et du rat engraissé d'ordure.
[illegible]

C'est ainsi que M. [illegible] la noblesse que par le [illegible]

Paris-Guide, publication entreprise par la librairie internationale de Lacroix et Verboeckhoven, lors de l'Exposition universelle de 1867 (1867, 2 vol. in-8o). [illegible] français fit mener à bonne fin cette publication sans précédent, dont M. Louis Ulbach eut la direction, et dans laquelle on se proposait d'offrir aux étrangers l'encyclopédie historique, politique, artistique, industrielle, littéraire, [illegible] de Paris. Le nombre des collaborateurs, tous [illegible] artistique ou historique jusqu'à la simple [illegible] musée du L[illegible]

Jardin d'acclimatation, par Maxime Du Camp; les *Boulevards*, par Paul de Kock; la *Place Royale et le Marais*, par Fr.-V. Hugo; le *Quartier latin*, par Th. de Banville. Tout un chapitre est consacré aux colonies étrangères à Paris, colonies suisse, belge, anglaise, américaine, italienne, russe, et même aux tribus errantes, comme celles des Zingaris; un autre est consacré aux promenades dans les environs de Paris : Versailles, Marly, Louveciennes, Saint-Germain, Fontainebleau. Enfin l'alimentation à Paris : *Halles et marchés*, par V. Borie; les *Grandes caves et les grandes cuisines*, par A. Luchet; les *Petites caves et les petites cuisines*, par Ch. Joliet; Paris souterrain : les *Egouts*, les *Carrières*, les *Catacombes*, l'*Eau*, le *Gaz;* Paris administratif; Paris industriel et commercial; Paris militaire; Paris judiciaire : les *Avocats*, par Berryer et J. Favre; les *Prisons*, par J. Simon; l'assistance publique à Paris : les *Hôpitaux*, les *Hospices*, le *Mont-de-piété*, les *Crèches*, complètent à tous les points de vue la physionomie de cette ville qui est tout un monde.

Paris capitale du monde, par MM. E. Texier et A. Kæmpfen (1867, in-8°). Ce volume est une fantaisie dans le genre du *Paris en Amérique* de M. Laboulaye et de *Thomas Graindorge* de Taine. Les deux collaborateurs ont imaginé qu'un docteur leur avait légué un volumineux manuscrit d'observations sur la société contemporaine : « Spectateur curieux, observateur attentif des choses de son temps, il a eu la fantaisie d'écrire ce qu'il voyait et ce qu'il entendait. » Ce sont ces notes que MM. Texier et Kæmpfen nous ont transmises. *Paris capitale du monde* est une étude fidèle et sincère de la réalité dans un cadre de fantaisie; c'est le tableau d'une transformation complète. On nous a tout métamorphosé, et la ville et ses habitants, et les maisons et les mœurs, et les habitudes et les idées. Tous ces changements ont-ils été opérés dans le sens progressif? A mesure que l'enceinte de la ville s'agrandissait, sa civilisation faisait-elle de même? Les esprits se sont-ils élargis avec les rues? La société, la famille, les mœurs se sont-elles embellies comme les promenades et les squares? En un mot, le progrès moral a-t-il suivi le progrès matériel? Telle est la question que se posent MM. Texier et Kæmpfen. De leur réponse il résulte que le progrès moral et le progrès matériel ont plutôt marché en sens inverse l'un de l'autre et qu'en expropriant les vieilles maisons on a quelque peu exproprié les vieilles qualités qui nous ont placés à la tête de la civilisation. En multipliant à l'infini ses cafés, ses restaurants, ses grands hôtels et ses théâtres pour devenir la capitale du monde, Paris a légèrement perdu de vue son antique et brillante destinée de tête et de cœur de la France; exposé de tous côtés en plein air, son foyer inextinguible d'intelligence et de liberté rayonne moins chaudement.

Il faut savoir gré à MM. Texier et Kæmpfen d'avoir eu le courage de faire tomber quelques illusions en montrant aux enthousiastes du nouveau Paris le revers de la médaille. Ils l'ont fait avec cet esprit mordant, mais sans malveillance, que les lecteurs du *Siècle* connaissent depuis longtemps à M. Texier, et que ceux du *Temps* ont applaudi en M. Kæmpfen sous son pseudonyme de Feyrnet. Les tendances libérales des deux écrivains sont encore relevées par leur esprit plein de vivacité et de finesse.

Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, par Maxime Du Camp (1869-1874, 5 vol. in-8°). Plus qu'aucun autre livre, grâce à la clarté de sa méthode, cet ouvrage pourra renseigner plus tard exactement et d'une manière complète ceux qui voudront savoir ce qu'était Paris à notre époque; comment vivait, s'administrait et se nourrissait cette immense agglomération d'individus, agglomération dont l'antiquité n'offrait pas d'exemple, puisque les calculs les plus larges ne donnent pas plus de 1,500,000 habitants à Rome. Londres compte un tiers d'habitants de plus que Paris, mais comme la centralisation et, on peut le dire, l'habileté administrative n'y ont point fait les mêmes progrès, Paris résume, à divers points de vue, toute la civilisation moderne; de là l'intérêt du livre de M. Du Camp, qui s'adresse à la fois aux contemporains et à ceux qui viendront après eux. Voici le système suivi par l'auteur : il prend chaque sujet pour titre d'un chapitre; il l'étudie d'abord dans sa partie historique, examinant ce qu'il a été jusqu'à la Révolution, qui [illegible] aussi bien en ad[illegible] politique; après cela, il [illegible] dans ses diverses [illegible] le côté pittoresque, par[illegible].

Le [illegible] est consacré à la *Poste* [illegible], aux *Voitures* [illegible] de fer, et enfin à la Seine. Dans le chapitre relatif aux postes, il faut remarquer l'historique du cabinet noir, [illegible] en [illegible] points, [illegible] M. Du Camp s'est montré trop peu sévère; [illegible] du service des postes et surtout le tableau très-animé du spectacle offert par l'hôtel des Postes de Paris au moment de l'arrivée et du départ des courriers.

L'histoire des télégraphes et des voitures publiques n'est pas moins curieuse; il y a, entre autres, un paragraphe sur les cochers qui ferait la fortune d'un livre consacré aux physionomies parisiennes. Il faut lire le chapitre des chemins de fer pour avoir une idée de l'immense mouvement développé par ces voies de locomotion. Le chapitre sur la Seine peut être consulté pour les îles, les ponts, la navigation et la Morgue.

Le second volume comprend l'alimentation : le *Pain*, la *Viande* et le *Vin*, les *Halles centrales*, le *Tabac*, la *Monnaie*, la *Banque de France*. Les trois premiers chapitres fournissent de piquants détails sur l'énormité des provisions mises chaque jour sur la table du Gargantua parisien; les chiffres seuls sont plus éloquents que tout commentaire. La peinture de la Halle et de ses transactions offre un spectacle si pittoresque, qu'un écrivain l'a choisi pour sujet de roman. Sur le Tabac, la Monnaie, la Banque de France, on trouve des détails en partie techniques et en partie de curiosité pure, mais pleins d'intérêt; les rouages de ces gigantesques administrations sont étudiés avec soin.

Le troisième volume a l'intérêt du drame et du roman; il comprend les *Malfaiteurs*, la *Police*, la *Cour d'assises*, la *Guillotine*, les *Prisons*, la *Prostitution*. Combien de romans contemporains ont été inspirés par ces lugubres sujets! Seulement la plupart ont pour but de poétiser le vice, tandis que le livre de Maxime Du Camp laisse après lui une impression durable et salutaire. Il faut le lire et le méditer, non par simple curiosité, mais pour porter remède aux plaies hideuses qu'il dévoile. D'après les calculs de l'auteur, les voleurs, les recéleurs, les assassins, les repris de justice, les filles publiques et les courtisanes, ainsi que leurs souteneurs vivant de ce métier honteux, s'élèvent au chiffre de quatre cent mille individus, la population d'une grande ville. Voilà la masse putride qui fermente sans cesse dans les bas-fonds de la capitale.

Le quatrième volume offre une série de sujets qui ne sont guère plus gais : la *Mendicité*, l'*Assistance publique*, les *Hôpitaux*, les *Enfants trouvés*, la *Vieillesse* (Bicêtre et la Salpêtrière), les *Aliénés*. Si, d'une part, il est consolant de voir tant d'établissements destinés à secourir la misère et l'infirmité, de l'autre il est navrant de voir une si grande partie de la population livrée à la mendicité et l'érigeant en métier. Il y a un quartier à Paris dont les habitants ne vivent pas d'autre industrie et dont la spécialité consiste à faire le plus d'enfants possible pour obtenir une plus grande quantité de secours. En passant, M. Du Camp retrace des scènes que l'imagination des romanciers ne saurait inventer. La conclusion est celle-ci : il y a à Paris 129,000 indigents secourus par l'Assistance publique, et, au dire d'un des directeurs, il n'y en a pas 1,000 qui soient dignes d'intérêt.

Le cinquième volume étudie le *Mont-de-piété*, l'*Enseignement*, les *Sourds-Muets*, les *Jeunes aveugles*, le *Service des eaux* et les *Egouts*. Le chapitre des égouts est curieux par la promenade qu'il fait faire dans ces 600 kilomètres de voies souterraines, qui laissent bien loin la *Cloaca maxima* de Tarquin; le chapitre du mont-de-piété est instructif; il renverse toutes les idées reçues sur ce sujet; il montre que le pauvre et l'ouvrier n'en usent qu'accidentellement, et que c'est surtout la banque du petit boutiquier. Enfin, il signale les nombreuses réformes à y introduire. Mais le chapitre capital est celui qui traite de l'enseignement; il en montre toutes les défectuosités. Ce chapitre sert comme de conclusion involontaire à tous ceux qui traitent de la misère et du vice : l'ignorance en est la principale cause; l'instruction en est le meilleur remède.

L'ouvrage de M. Maxime Du Camp doit former huit volumes in-8°. Le seul reproche qu'on puisse faire à l'auteur est d'être trop optimiste, de manifester sans, cesse son admiration pour l'administration si défectueuse, si tarée, du second Empire; il se plaît à la faire voir sous ses bons côtés, mais il se garde bien d'en montrer les hontes. Si l'auteur veut donner une valeur plus grande à son ouvrage, il devra le terminer par une critique sévère des agissements de la préfecture de la Seine et par la correction de quelques erreurs de détails, inévitables d'ailleurs lorsqu'on est obligé de s'en tenir aux documents fournis par des fonctionnaires rétribués.

Paris illustré en 1870 et 1873, *guide de l'étranger et du Parisien*, par Adolphe Joanne, contenant 442 vignettes dessinées sur bois, 1 plan de Paris et 14 autres plans (1871, in-18). Cet ouvrage, qui devait paraître en 1870, ne put voir le jour qu'à la fin de 1871, par suite des événements survenus pendant ces deux années. Il fait partie de l'importante collection des *Guides-Joanne* et il en forme un des volumes les plus complets et les plus détaillés. L'histoire pittoresque, anecdotique, artistique des rues, des monuments, des palais et des églises de la capitale, en fait le sujet. Un dernier chapitre est consacré aux arènes de Paris, qui furent découvertes au mois d'avril 1870, et dont l'opinion publique se préoccupa un instant. Par le moment de son apparition ce livre a une date précise : c'est à lui que devront recourir l historien et le curieux pour se rendre un compte exact de l'état dans lequel le second Empire laissa la ville de Paris.

Paris (LETTRES DE), par Louis Bœrne (1832, in-8°). Ces lettres ont été écrites de 1822 à 1831, au cours de deux séjours que Louis Bœrne fit en France; elles marquent la plus grande sympathie pour notre pays, en même temps que la plus violente haine pour l'Allemagne; aussi contribuèrent-elles en partie à réveiller la jalousie allemande. Bœrne était juif et, trouvant chez nous plus de tolérance que dans sa patrie, encore livrée aux préjugés barbares du moyen âge, il n'est pas étonnant qu'il ait accusé ses préférences; mais souvent son animosité ne connaît pas de bornes. « Envoyez-moi de la terre d'Allemagne, s'écrie-t-il quelque part, afin que je l'avale; je pourrai ainsi anéantir et dévorer, au moins symboliquement, ce maudit pays. » Dans ses premières lettres, celles de 1822 et de 1823, Bœrne s'attaque à la littérature de l'Empire, qui était alors à son déclin et qui n'avait pas besoin de ses coups pour s'éteindre dans l'oubli; il prit également part aux luttes politiques, et les pages qu'il écrivit sur le ministère Villèle et sur l'entêtement des vieux partis peuvent compter parmi ses meilleures. Lorsque la révolution de 1830 éclata à Paris, il accourut du fond de l'Allemagne pour se jeter tête baissée dans le tourbillon des événements. Il écrivit alors la plus grande partie de ses *Lettres de Paris* au jour le jour, sous le feu des événements qui lui communiquaient une fiévreuse exaltation. Il est impossible de contester son talent et surtout de ne pas remarquer son esprit. Son style est plein de vigueur et de coloris, son langage symbolique et clair pourtant; il rappelle involontairement Jean Paul, dont il se glorifiait d'être le disciple. On admire la verve fougueuse des peintures et la hardiesse des commentaires; mais on constate aussi l'incohérence de ses pensées, l'agitation désordonnée de ses opinions, le mélange de calme et de fureur que les événements auxquels il était mêlé expliquent en partie. Il n'écrit pas avec de l'encre, mais avec le sang de son cœur, comme il l'a dit lui-même. L'humour, selon sa définition, est la démocratie capricieuse et sauvage des pensées et des sentiments. Mais cet humour n'était chez lui que de la misanthropie atrabilaire, qui lui faisait voir le monde sous les aspects les plus sombres. On ne se fait guère une idée de la violence des *Lettres de Paris* quand on les lit dans la version française. Le traducteur a reculé devant les audaces incroyables de cet esprit grossier et fin tour à tour. Tous les gouvernements allemands défendirent l'entrée du livre dans leurs Etats et une amende de 400 écus menaçait les libraires qui le débiteraient. Il n'en fut lu que davantage.

Paris en Amérique, par M. Edouard Laboulaye (1862, in-16). Sous sa forme fantaisiste et spirituelle, ce livre est une œuvre sérieuse. Le docteur René Lefebvre, Parisien, de la Société des contribuables de Paris, chevalier du Merle blanc, etc., bizarre personnage dont l'auteur est censé transcrire les confidences, ayant douté du pouvoir d'un spirite américain, M. Jonathan Dream, avale sans le savoir une pilule de haschisch et d'opium mélangés. Pendant huit jours, le docteur est en proie à une singulière hallucination; il se figure avoir été transporté en Amérique avec toute sa famille. Revenu à lui, cette idée fixe le poursuit; on est obligé de l'enfermer comme fou et du fond de sa cellule il écrit, sous le titre de *Paris en Amérique*, les impressions de son voyage imaginaire. Voilà pour la partie fantaisiste. La partie sérieuse est une critique mordante du gouvernement impérial et des mœurs politiques du second Empire, critique d'autant plus amusante, que le docteur, transporté en Amérique, s'abandonne à un effrayant chauvinisme et s'efforce de montrer la supériorité de nos institutions sur celles des Etats-Unis. On devine qu'il est toujours battu par ses adversaires et que de sa défaite résulte la condamnation du système administratif et gouvernemental qui florissait alors chez nous. La conclusion est que les Américains protestants, républicains et citoyens forment un peuple d'hommes, tandis que le peuple français catholique, monarchique et soldat n'était qu'un peuple d'enfants. Pourquoi? Parce qu'ils sont libres et que nous ne l'étions pas. « Une société sans administration, sans armée, sans gendarmes, avec la liberté sauvage de prier, de penser, de parler, d'écrire, d'agir chacun à sa façon ne durerait pas un quart d'heure; c'est la négation de tous les principes et de toutes les conditions de cette civilisation qui fait l'unité de la nation française. En constituant une administration hiérarchique et centralisée, la sagesse de nos pères a depuis longtemps élevé la France au premier rang et appris aux Français que la liberté, c'est l'obéissance. C'est là notre gloire et notre force. » Telle est l'opinion du médecin qui soigne le docteur Lefebvre; telle n'est pas celle de M. Laboulaye. Liberté civile, politique et religieuse, voilà, selon lui, la base de la grandeur d'un pays. Pas de centralisation; que chacun ne compte que sur soi et fasse ses affaires soi-même, et tout n'en ira que mieux. Ces idées, M. Laboulaye, pour en prouver l'excellence, les met en action et nous les expose dans une suite de scènes comiques dont le théâtre est aux Etats-Unis.

Le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir peint une Amérique de fantaisie, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être.

Paris en Amérique est d'ailleurs un livre à lire, respirant l'amour de la patrie et surtout l'enthousiasme de la liberté. « La liberté en France! ont dit quelques critiques, c'est le rêve d'un fou. » La dernière phrase de *Paris en Amérique* leur répond : « Folie d'amour, on en guérit quand on est jeune, les vieux en meurent; folie d'ambition cède quelquefois à l'âge et au mépris des hommes; folie de liberté, on ne s'en guérit jamais. »

Paris (LES ODEURS DE), par Louis Veuillot (1867, in-16). Il y a bien de la verve dans ce livre, qui fit scandale; par malheur, il y a encore plus d'immondices. Le point de vue auquel s'est placé le pamphlétaire catholique ne manque pas d'originalité : Paris passe pour la capitale intellectuelle du monde; on croit généralement que c'est au moins une ville bien bâtie, renfermant de belles rues, de belles places, des monuments magnifiques, d'admirables musées; il entreprit de démontrer que ce n'est lui que plus « qu'un emplacement célèbre, » que ses rues alignées sont des abominations rectangulaires, que le cœur y est mal à l'aise entre les bouffées de la pipe et les bouffées de l'égout, qu'on n'y parle pas même français, que la presse y est vile, le théâtre corrupteur, la science absurde, que les divertissements sont immondes, que les beaux-arts et les belles-lettres sont tombés dans la plus misérable décadence. Comme M. Veuillot venait d'écrire un livre fort peu lu, intitulé les *Parfums de Rome*, il résolut de lui donner un pendant, d'autant qu'il avait encore sur le cœur un article de H. Taine, où il était dit que Rome sent le mort; il voulut montrer que Paris sentait bien autre chose. L'occasion était bonne pour lui; la suppression de l'*Univers* par ce même gouvernement qu'il avait si platement adulé lui créait des loisirs involontaires; la composition des *Odeurs de Paris* servit d'exutoire à la bile amassée durant de longs mois dans la poche à fiel du pamphlétaire et qui menaçait de l'étouffer.

L'ouvrage est divisé en huit livres d'un intérêt très-inégal : la *Grosse presse*; la *Petite presse*; les *Divertissements*; *Beaux-arts et Belles-lettres;* la *Science*, sont les titres des cinq premiers, les seuls qui vaillent quelque chose; les trois autres ne sont composés que de balayures, dont quelques-unes en vers. Dans tous il y a des choses honteuses; le mépris et, quoiqu'il s'en défende, la haine débordent. Pas un contemporain, sauf les écrivains de sacristie, qui ne reçoive son lot d'injures; les plus inoffensifs sont les plus maltraités. Mais il faut être juste; il y a de bons horions et bien appliqués sur les épaules de gens qui ne les avaient pas volés. La façon dont L. Veuillot traite les journalistes dans les deux livres qui leur sont consacrés ne devait pas les rendre tendres à son endroit; aussi tous et de tous partis crièrent-ils haro à l'apparition du livre; d'ailleurs le spectacle de cet homme, si prompt autrefois à appeler les gendarmes à son secours, à dénoncer les républicains, pleurant piteusement aujourd'hui sur la liberté perdue, ce spectacle était risible. Mais il n'en a pas moins trouvé, à l'adresse des claqueurs bonapartistes, des coryphées de la presse officielle ou officieuse, des Dréolle, les Grandguillot, les Limayrac, des traits mordants dont c'eût été alors un délit de relever la justesse et l'à-propos. Comme il les arrange, ces maîtres! comme il s'égaye de leurs platitudes, de leur crasse ignorance, de leurs bévues, de leurs fautes de français! Et Boniface du *Constitutionnel*, sous la signature duquel on disait, dans ce temps-là, que Napoléon III exhalait ses pensées intimes : « Dréolle et Vitu sont grains de poussière devant Grandguillot, qui lui-même n'est rien devant Boniface... Les jours de Boniface, Paris n'est plus Paris, c'est Bonifaciopolis. » L. Veuillot est quelquefois très-amusant, comme dans ce croquis d'un journaliste député, hantant les festins officiels et en rendant compte à l'*Indépendance belge :* « Comme député, il les mange (les festins) et comme journaliste il les décrit; chaque coup de fourchette lui rapporte vingt sous et peut-être trente sous. » Mais cette veine dure peu, à peine quelques pages, et le volume en a près de cinq cents. L'auteur en a rempli la plus grande partie de choses sans nom. Reprenant le procédé qui lui était familier dans ses *Libres penseurs*, il affuble tous les écrivains contemporains de sobriquets ridicules dont il faudrait avoir la clef : Galvaudin, Fouilloux, Jubin, Trivois, Passepartout, Mollassier, Poilauvent, et peut ainsi calomnier et vilipender à son aise, ayant toujours la ressource de nier qu'il ait voulu faire un portrait. Il appelle l'ancien directeur du *Siècle*, M. Havin, le compère *Habet vinum*, qui n'est que drôle, et éreinte joliment Albert Wolf sous le pseudonyme d'Eliacin Lupus; quant à Rochefort, qu'il surnomme le Narquois, il se sentirait pour lui de l'amitié, s'il croyait en Dieu et s'il ne se moquait du diable; mais puisqu'il persiste à vivre dans l'impénitence, il lui prédit que ses articles seront effacés « sous le crottin des chevaux de Mlle Zora (Cora Pearl). » Terrible menace qui a dû faire bien de la peine à Rochefort. Chemin faisant, il s'acharne sur le cadavre de Murger, bafoue la souscription à l'aide de

laquelle on lui a élevé un tombeau et cherche à salir les intentions les plus généreuses. Un ami du mort ayant proposé qu'il fût prélevé quelque argent pour assister la femme de Murger : « Je ne croirais pas impossible, dit M. Veuillot, que ce vénérateur de reliques n'eût voulu du même coup pensionner une dame honorée des embrassements de Murger et appointer une de ses propres épouses. » Le *Siècle* et la *Revue des Deux-Mondes* sont ses deux bêtes noires; il les prend, les retourne, les flaire et ne peut se décider à les lâcher sans baver dessus. Pour le *Siècle*, toute la rédaction y passe, accompagnée d'injures; pour la *Revue*, il se contente de l'éreinter en bloc ou d'éplucher au hasard quelques articles choisis parmi ses plus maussades : « L'ennui est immense. Il faut s'abrutir ou périr d'ennui. On a la pipe, l'absinthe, la *Revue des Deux-Mondes*; on bâille encore, l'abrutissement n'est point venu. » Scribe, Esquiros, Béranger, Alfred de Musset, M. Buloz, P. de Rémusat, Humboldt sont mis pêle-mêle en salade avec Poivreux, Sauret et Tigruche; il définit V. Hugo « un artiste sans égal en qui le sentiment de l'art s'est corrompu par la vanité d'étaler l'organisation particulière qui lui permet de vaincre la difficulté, et qui a cessé d'être musicien pour être exécutant. » Il dit à Théophile Gautier : « Evitez ces adjectifs, ces adverbes, ces épithètes; c'est un goût sauvage de porter des pendeloques jusque dans le nez. » Il peint Henri Heine enfoncé, même au lit de mort, dans la pourriture du bel esprit et regrettant jusque dans le cercueil les joies de la luxure et de la ripaille. « Flaubert décoré! s'écrie-t-il; voilà comment le régal de la guillotine est apprécié plus haut qu'on ne croit. » Tout ce que l'on peut trouver de plaisant dans ces croquis à la plume, c'est que les plus grands écrivains sont mêlés à Poivreux, Greluche, Papionnard, etc. M. Louis Veuillot croit leur avoir joué là une bonne farce. Du livre intitulé la *Science*, nous ne parlerons que pour en extraire cette profession de foi : « Je me suis toujours très-bien trouvé d'ignorer la physique et la chimie; j'en ai les idées plus claires. » Cela ne l'empêche pas de dire son mot sur l'état actuel des sciences physiques, de conclure que les grandes découvertes des temps modernes sont autant de « déconvenues » et qu'il est temps qu'on nous ramène à la physique et à la chimie du *Pentateuque*, véritable source de toute science positive. Il y a aussi un paragraphe sur la propreté qui vaut son pesant d'or; M. Veuillot nous trouve tous beaucoup trop propres : « Nous sommes devenus un peuple fort propret, dit-il, nous avons pris le pli de la propreté. Or, il n'y a que les peuples négligés sur cet article qui aient empire sur eux-mêmes; ils ont le même empire sur le monde. L'empire appartient aux peuples malpropres. Je me contente d'énoncer cette grande vérité politique. Ces grands vieux Romains, ces politiques, ces législateurs si justement admirés, ne voulurent pas que les maisons se touchassent dans la ville. Par là point de difficulté sur le mur mitoyen et, ce qui valait mieux encore, autour de chaque maison un cloaque toujours florissant. Ils étaient forts. Remarquez que tous les amants de la propreté sont faibles. Le corps humain est fait de saletés; mais ce stupide corps renie son origine et se vautre dans toutes les propretés imaginables, ce qui l'énerve et le tue. » Voilà qui est net. « Que vous semble, demande M. Lanfrey, de ce cantique en l'honneur de la malpropreté? Les grands vieux Romains, ces vigoureux pédagogues qui, pour me servir de l'expression consacrée, ont débarbouillé d'une main si rude les peuples enfants, assaini tant de cités et de provinces, construit des thermes pour le monde entier, seraient médiocrement flattés du singulier compliment qu'on leur adresse ici; en revanche, le bienheureux Labre applaudira du haut des cieux à cette réhabilitation d'une vertu si nécessaire et si longtemps méconnue. On ne cherchera plus désormais un moyen de régénérer le monde; supprimez les établissements de bains dans toute l'Europe et vous aurez rendu un immense service à l'humanité. Cessons de nous « vautrer dans la propreté, » tel est le chemin de la perfection. Hélas! il disait donc vrai ce voyageur fantaisiste qui, saisi de dégoût en visitant nous ne savons quel couvent d'Italie, s'écriait : La sainteté ne serait-elle donc que l'art de puer selon certaines règles? »

Mais le triomphe de M. Veuillot, c'est ce qu'il appelle sa promenade à travers les divertissements de Paris; Veuillot au théâtre, au café chantant et dans les bastringues, quelle nouveauté de haut goût! Il a rapporté de ce pèlerinage les plus navrantes impressions. Trouvant la Comédie-Française excessivement faible, il s'est rabattu sur les théâtres de féerie, et alors ç'a été bien autre chose. Il y a vu jouer le principal rôle par une actrice hydropique, qu'il s'attendait à chaque instant à voir se dégonfler sur la scène, et quant aux autres femmes, elles étaient toutes laides, « de cette laideur particulière qu'on appelle la gentillesse parisienne, vraiment blessante sous un autre costume que le parisien, avec cette agaçante voix, ce glapissement des filles de portière qui semblent s'être gargarisées dans l'eau du ruisseau. » Et les figurantes : « des cagneuses, des mafflues, des pansues, des voûtées, des osseuses, impudentes et gauches, ne sachant ni marcher ni se tenir. O effroyables déformations de la grue déplumée! O grouillement abominable d'où s'échappent des odeurs de soupente! » De la Porte-Saint-Martin, M. Veuillot est allé à l'Eldorado; il voulait vider la coupe jusqu'à la lie; il y a entendu Thérésa, et cette virtuose, dans le cadre où il l'aperçut, lui a inspiré un tableau de genre qui restera : « Je ne la trouvai point si hideuse que l'on m'avait dit. C'est une fille assez grande, assez découplée, sans nul charme que sa gloire, qui en est une, il est vrai, du premier ordre. Elle a, je crois, quelques cheveux; sa bouche semble faire le tour de sa tête; pour lèvres, des bourrelets comme un nègre; des dents de requin!... Elle sait chanter. Quant à son chant, il est indescriptible, comme ce qu'elle chante. Il faut être Parisien pour en saisir l'attrait, Français raffiné pour en savourer la profonde et parfaite ineptie. Cela se ramasse dans le ruisseau, mais il y a le goût du ruisseau et il faut trouver dans le ruisseau le produit qui a bien le goût du ruisseau. Les Parisiens eux-mêmes ne sont pas tous pourvus du flair qui mène à cette truffe : quand elle est assaisonnée, ils la goûtent... Tout cela sent la vieille pipe, la fuite de gaz et la vapeur de boisson fermentée; mais ce que j'ai pleinement admiré, c'est l'art du programme. Le morceau de la grande chanteuse est précédé d'une avant-garde de romances nigaudes; l'on place au plus près tout ce qu'il y a de douceâtre et, après ce fromage blanc, tout de suite l'ail et l'eau-de-vie surpoivrée, le tord-boyaux tout pur de la demoiselle. Le heurt est violent et, comme on dit dans le langage du lieu, ça emporte la gueule. » Après l'Eldorado, Bataclan, le café chinois, qui était alors fort mal dans ses affaires, autre croquis parisien très-réussi : « Vous jugez de ce que peut être la Thérésa d'un café en faillite; celle-ci avait l'air d'un enfant de chœur. Elle faisait la délurée; mais il me parut que c'était contre nature et sans pouvoir se débarrasser d'un reste d'innocence ou de décence. Cette fausse grossièreté, cette pauvre chétive personne qui se démenait dans ce lieu visité par la mort commerciale, sous ce gaz qui semblait ne brûler qu'à regret, comme tremblant de n'être pas payé, c'était ce que l'on peut imaginer de plus sinistre. Je m'attendais à voir entrer le croque-mort. » Ces tableaux de mœurs, quoique excessifs, sont d'un maître; M. Veuillot les a gâtés en terminant son volume par des coupures empruntées aux petits journaux et à l'aide desquelles, pour nous bien pénétrer des odeurs de Paris, il nous promène place de la Roquette, une nuit d'exécution, et à Clamart, autour de la chaudière où des carabins font bouillir des morts. Voilà tout Paris suivant lui; il pense l'avoir étudié sous tous les aspects, au physique, au moral, dans ses productions littéraires et scientifiques, dans ses grands écrivains et dans ses grands artistes. Au fond, il sait bien qu'il n'a voulu en voir que les laideurs, et, quant à la partie littéraire, qui est la plus considérable, il n'a pu arriver à son but qu'en appelant à son aide la mauvaise foi, les invectives grossières, les injures en style des halles.

Paris et Versailles il y a cent ans, par Jules Janin (1874, gr. in-8°). L'auteur a groupé, dans une suite de chapitres distincts, autant de petits tableaux de mœurs de la vie privée au XVIII[e] siècle. Il promène le lecteur dans les rues, les jardins, les salons, les théâtres, les cafés, et fait revivre, souvent avec un grand bonheur, des physionomies disparues. Ce livre n'est qu'une improvisation brillante et ingénieuse, mais il atteste une connaissance approfondie de l'époque. Les particularités qu'il raconte et qui se rapportent aux principaux personnages de ce siècle, d'Holbach, d'Alembert, Diderot, Grimm, le marquis de Sainte-Aulaire, M[me] du Deffant, M[lle] Contat, ne sont pas toutes inédites, il s'en faut, mais c'est déjà beaucoup que de les avoir rassemblées avec art. Ce que ce livre a surtout de remarquable, c'est sa variété; d'un chapitre anecdotique, historique ou simplement humoristique comme la *Petite maison*, les *Rues*, on passe à de petits contes légers, tout à fait dans le goût du XVIII[e] siècle et très-propres à en donner une idée juste. Tels sont les *Beignets de M[lle] de Humières*, l'*Abbé galant*, le *Journal d'une provinciale*, *Une prise de voile*, le *Procès de la comtesse de Valmont*, etc. « Dans cette résurrection de Paris et de Versailles, dit M. A. Achard, il y a de l'histoire et de l'anecdote, de l'analyse et des croquis; une page appartient à l'étiquette, qui était plus maîtresse du roi que le roi n'était maître de son royaume; une autre, aux académies qui se partageaient la capitale et les provinces; un chapitre nous introduit à Saint-Sulpice, un autre nous présente à Mirabeau. S'il vous plaît de faire connaissance avec les Parisiens d'alors, pères légitimes des Parisiens d'aujourd'hui, vous n'avez qu'à suivre l'aimable guide pour qui le Paris d'autrefois n'a que des murailles transparentes. Avec lui, vous entrerez dans les cafés où l'on dispute, et vous vous arrêterez dans le jardin du Palais-Royal, où déjà souffle le vent des colères politiques. Les voici dans la rue Saint-Honoré tels que vous les rencontrerez sur les boulevards, au Cours-la-Reine, comme ils se font voir aux Champs-Elysées; leurs caprices n'ont fait que changer de nom et les mêmes frivolités les captivent quand ils ne sont pas emportés par les mêmes fureurs. »

Paris (LES NUITS DE) ou le **Spectateur nocturne**, par Rétif de La Bretonne. V. NUIT.

Paris à Jérusalem (ITINÉRAIRE DE), par Chateaubriand. V. ITINÉRAIRE.

Paris et Londres en 1793, roman de Ch. Dickens. V. MARQUIS DE SAINT-EVRÉMONT.

Paris la nuit, drame de MM. Dennery et Grangé (théâtre de l'Ambigu, 1842). Deux jeunes gens qui ont un peu trop mené joyeuse vie sont obligés, pour échapper à leurs créanciers, de ne vivre que la nuit et de passer le jour à dormir. Julien Guichard, l'un d'eux, après avoir enfermé dans un cabinet l'huissier qui venait le saisir, s'en va gaiement souper et finir sa nuit dans un bal de carnaval; il rencontre sa cousine Louise et s'échappe avec elle; son père se lance à sa poursuite sans pouvoir l'attraper. Julien Guichard se lave de toutes ces peccadilles par une bonne action : il aide à éteindre un incendie qui consumait la maison d'un de ses créanciers. Nos jeunes étourdis, surpris par la pluie, se réfugient ensuite chez un boulanger; mais là ils trouvent l'oncle qui lance à Louise sa malédiction. Cependant, avec le jour, l'oncle revient à des sentiments moins sévères; tout s'éclaircit, il tend les bras à Julien, à Louise, et le soleil levant répand des torrents de lumière sur ce touchant spectacle. Cette pièce, fort simple, a produit beaucoup d'effet; MM. Dennery et Grangé ont reproduit un côté intéressant de la vie parisienne.

Paris chez lui, comédie en trois actes, en prose, de M. Edmond Gondinet (théâtre du Gymnase, mars 1872). Une idée ingénieuse et quelque peu paradoxale fait le fond de cette jolie pièce, à savoir que le Parisien est un mythe dans Paris et qu'il n'y a guère que des Anglais, des Américains, des Russes, des Espagnols qui habitent la capitale de la France. D'action, d'intrigue, il n'y en a pas l'ombre; la pièce ne se compose que d'une suite de scènes destinées à développer à outrance le thème principal. Le premier acte nous montre un de ces bals de la fin du second Empire où le monde entier s'est donné rendez-vous, où se coudoient toutes les nations et où l'on parle tous les idiomes, sauf le français; le second acte se passe chez Worth, le couturier à la mode; on y retrouve toutes les dames, venues pour essayer des robes, et les maris venus aussi pour les payer; le dernier acte nous montre Paris chez lui, c'est-à-dire délivré de cette cohue d'étrangers; la Parisienne que l'auteur met en scène a renoncé aux robes de 25,000 francs, réduit son domestique à une seule femme de chambre et ne sert plus à ses invités que de l'eau sucrée. Ces scènes sont reliées par une petite fable tout épisodique; il y est question d'un prince héritier qui court les champs avec la femme d'un diplomate, d'une robe destinée à une souveraine et qui est enlevée à force de ruses par une Anglaise, d'une lionne pauvre dont la toilette coûte 80,000 francs par an et qui équilibre son budget avec les 20,000 que lui alloue son mari; d'une Allemande sentimentale enfermée dans un bahut et portée à l'Hôtel des ventes, etc. Le tout est amusant et d'une facture légère. Le sujet aurait pu fournir une véritable comédie de mœurs, une satire violente des folies et des engouements qui marquèrent les dernières années de l'Empire; l'auteur n'a voulu ou su en tirer qu'une pièce agréable et spirituelle.

Paris-Journal, journal fondé à Paris le 11 décembre 1868 par M. Henri de Pène, qui ne lui donna d'abord que le seul nom de *Paris*, avec ce sous-titre : *Ancienne Gazette des étrangers;* ce ne fut que le 2 décembre 1869 qu'il parut sous le titre définitif de *Paris-Journal*. Son fondateur, voulant faire de cette feuille un journal à moitié littéraire, à moitié politique, dans le genre du *Figaro*, s'adjoignit comme collaborateurs plusieurs écrivains d'esprit et de talent qui traitèrent selon leur humeur les questions du jour et laissèrent libre cours à leur verve dans des articles de fantaisie. On vit [illegible] MM. A[illegible]ryet, Jules N[illegible], P[illegible] [illegible] Bi[illegible]a, D[illegible] [illegible] H[illegible] Callias donner au journal une couleur littéraire [illegible] ton de M. Henri de Pène [illegible] rôle à ce moment. La partie politique était confiée à M. [illegible], avec M. [illegible] comme secrétaire [illegible] articles, empreints de libéralisme et reflétant sans violence, sobrement, les dispositions de l'opinion publique qui commençait à se prononcer vivement contre l'Empire, contribuèrent [illegible] les plus goûtés.

Cet éclat dura peu. Lorsque les élections de 1869 [illegible] messes du chef de l'Etat firent croire qu'on [illegible] l'Empire le gouvernement garantissant le [illegible] M. J. Amigues [illegible] à [illegible] dans la sévérité de ma bonne foi, la justice souveraine de l'histoire, j'estime que l'avenir attribuera à l'empereur Napoléon III, sinon l'honneur d'une renaissance libérale qu'il n'[illegible] ni de produire ni d'empêcher, au moins le mérite de n'avoir point cherché à l'empêcher et de l'avoir loyalement aidée à se produire. Tel est du moins, à part quelques erreurs et maladresses de détails, l'hommage que, dès à présent, il me semble juste de payer au chef héréditaire de notre république. » A l'avénement du ministère Ollivier, *Paris-Journal* ne contint plus son admiration pour le pouvoir, et ce ne fut qu'avec le ton d'un grand enthousiasme qu'on parla de l'ancien député républicain qui avait accepté le rôle de chef de cabinet. M. Jules Amigues, ami de M. E. Ollivier, et M. Jules Richard, qui pendant quelque temps fit la *Chronique de Paris*, ne tarirent pas d'éloges à son adresse. Aussi, quand il s'agit de faire voter à la France le plébiscite, *Paris-Journal* inscrivit-il en tête de ses colonnes, en gros caractères : « Nous voterons OUI, parce que nous croyons que le NON ferait les affaires de toutes les réactions. Nous voterons OUI, sans illusion, mais non pas sans espoir. Nous voterons OUI sans être pour cela plus ministériel que nous ne l'avons été jusqu'à ce jour. »

Au mois de juillet, lorsque la guerre avec la Prusse devint imminente, *Paris-Journal*, loin de suivre le *Figaro* dans ses violences imprudentes, se montra très-réservé. Une fois la déclaration faite par M. de Grammont à la tribune du Corps législatif, il accepta sans récrimination les événements, et ses colonnes dès lors ne furent plus remplies que de renseignements militaires, d'appels aux armes, de nouvelles des armées en campagne. M. de Pène, qui n'avait jusque-là que fort peu écrit dans son journal, prit la plume et, dans des articles pleins d'entrain, de mouvement, d'élan patriotique, excita au combat avec les illusions de l'espérance et pardonnant tout au ministère. Mais quand on apprit la défaite de nos armées à Reichshoffen, *Paris-Journal* commença à comprendre que lui aussi avait été dupe. Il se reprocha sa confiance et dit : « Il y a le réveil après le rêve. Le rêve, c'étaient les cris : A Berlin! Le réveil, c'est la France envahie et Paris menacé peut-être. Il n'y a plus d'empereur, il n'y a plus de ministres, il n'y a plus de reproches à faire, il n'y a plus de [illegible] plus de revendication à exercer, il n'y a plus de comptes à demander à personne, excepté aux Prussiens! » Cependant les crimes du pouvoir qui ont conduit la France à l'abîme lui semblent trop odieux pour n'en pas tirer vengeance et pour ne pas le punir; le 15 août, *Paris-Journal* s'écrie : « Ne parlons plus de ceux dont l'ineptie a mis la France en danger. Ce sont des ânes. Plus tard, quand l'ennemi sera hors de France, on leur demandera des comptes. A M. de Grammont, l'on dira : Pourquoi déclariez-vous la guerre, si vous n'aviez point d'alliés?... A quoi servent les diplomates qui ne savent rien voir, rien prévoir?... A quoi servent les millions dont on gorge ces [illegible] A M. [illegible] on dira : Vous avez [illegible] prêt;... nos soldats n'ont pas de cartouches; [illegible] qui les ajustent à 1,200 pas dans les bois, avec des mitrailleuses... A qui la faute? Re[illegible] moment n'est pas encore venu de juger ces [illegible] M. E. O[illegible]

Enfin, les fautes succédant aux fautes, notre armée est prisonnière à Sedan; l'Empire tombe. *Paris-Journal*, qui depuis plusieurs jours demandait la république, accueille [illegible] tembre. Il conseille la défense à outrance et, [illegible] auparavant il avait soutenu, il dit : « Il y a [illegible] terrible et gigantesque, qui d'abord étonnera [illegible]

A [illegible] d'une défense improvisée en quinze jours [illegible] ment du général Trochu. Oubliant qu'il avait [illegible]

ne plaisante plus, on admire, » il tourna contre lui la pointe de ses épigrammes, condamnant d'ailleurs en bloc tout le gouvernement. M. Jules Favre seul, pour le quart d'heure, trouve grâce à ses yeux. « Nous lui tenons compte, dit *Paris-Journal* le 10 février 1871, de la dignité de certaines paroles dans lesquelles on sentait battre le cœur de la France. » Mais cette magnanimité fut de courte durée et ne devait pas survivre au goût du public, épris, quelques mois plus tard, de nouvelles réputations.

L'époque des élections à l'Assemblée nationale, en février 1871, est peut-être le moment où *Paris-Journal* se trouva le plus embarrassé dans le choix de l'opinion qu'il convenait d'embrasser. Quel gouvernement, en effet, allait surgir? Habile d'ordinaire à prévoir le vent et à suivre docilement le flot mobile de l'opinion publique, le journal, cette fois, se trouvait indécis et flottant au milieu de la confusion des esprits. La république pourtant lui parut avoir les meilleures chances et, le 12 février, *Paris-Journal* disait : « On nous fait quelquefois l'honneur de nous demander si nous sommes républicains; oui, nous le sommes, ou plutôt nous voudrions que les républicains nous permissent de l'être... » Et, le 11 mars, après l'attitude si sage, si loyale de M. Thiers, voyant que décidément un seul gouvernement était possible, il s'écriait : « Oui, conservons la république; mettons tout notre honneur à la fonder! » Sa seule crainte était qu'on n'eût pas confiance en M. Thiers pour accomplir cette tâche, et chaque jour il s'efforçait de prouver que M. Thiers était un honnête homme et qu'il saurait tenir la parole donnée. C'était *Paris-Journal* qui devait changer de nouveau d'opinion, et non M. Thiers.

Lorsque éclata la révolution du 18 mars, *Paris-Journal* se prononça assez vivement contre ses défenseurs. M. Henri de Pène paya même de sa personne et, ayant organisé la manifestation de la place Vendôme, il fut au nombre des blessés; dans la nuit du 3 au 4 avril, le journal qu'il dirigeait fut supprimé à Paris et alla s'établir à Saint-Germain. A ce moment, *Paris-Journal*, prévoyant quel parti les monarchistes sauraient tirer de l'insurrection contre les républicains et se mettant d'avance du côté de la réaction, ne garda plus de mesure contre les membres du gouvernement de la Défense et contre tous les hommes, en général, qui avaient eu le courage d'accepter une part de responsabilité et de danger au moment de la lutte. Il les appela les « infâmes du 4 septembre, » le parti « de boue et de sang. » Jules Favre lui-même fut traîné aux gémonies. Ce furent des « incapables, » les « hommes de la guerre à outrance. » *Paris-Journal* ne se souvenait plus, en écrivant ces mots, qu'il avait dit le premier, le 6 septembre 1870, même avant la circulaire de M. Jules Favre : « Qu'à toute proposition de paix, la France réponde NON! Non! jamais de paix, jamais de trêve, etc. » V. plus haut.

Cette violence de langage n'était pas néanmoins à l'adresse de la république : comme M. Thiers, qui était à ce moment l'idole que, chaque jour, tous les partis encensaient, défendait cette forme de gouvernement, il ne semblait pas habile à *Paris-Journal* de l'attaquer. Il ne le fit ouvertement que lorsqu'il eut compris que l'Assemblée de Versailles se refusait à la fonder. Alors il le fit sans mesure, enveloppant la personne de M. Thiers dans ses haines nouvelles. Comme s'il n'avait pas trouvé, peu de temps auparavant, pour louer l'homme d'Etat sous lequel s'était en si peu de temps relevée la France, des accents enthousiastes et hyperboliques, *Paris-Journal* accusa M. Thiers « d'aimer le pouvoir de cet amour forcené des vieillards, de ce dernier amour qui mettrait le feu à un pays pour se chauffer encore une fois avant de mourir... » (24 mai 1874), d'avoir « antidaté la libération du territoire aux dépens du Trésor, pour s'en faire un levier de popularité personnelle » (25 mai 1874); d'avoir « imaginé enfin de neutraliser à son bénéfice les partis les uns par les autres et d'avoir escamoté, comme une [illegible] muscade, le mouvement national formulé en langage si clair par l'élection d'une énorme majorité royaliste qui demandait la paix et la monarchie... » (même date). Ces injures, il faut le remarquer, ne furent grossières que lorsque M. Thiers fut tombé du pouvoir et ne le devinrent de plus en plus qu'à mesure qu'on s'éloignait de la date où il en était sorti. C'était d'ailleurs, sans doute, afin de rendre plus gracieuses les louanges [illegible] à son successeur, M. le maréchal de Mac Mahon. Celles-ci furent prodiguées et le maréchal dut certainement être flatté de se voir ainsi dépeint dans le *Paris-Journal* du [illegible] 1874 : [illegible] respire à la [illegible], l'énergie et la bienveillance. C'est un cavalier d'une audace [illegible] très-remarquée. [illegible] de le suivre lorsqu'[illegible] de ces courses [illegible]. » Le même jour, et afin que les mérites du nouveau président de la [illegible] plus éclatants par la comparaison avec les « vices » et les « crimes » de son prédécesseur, *Paris-Journal* disait : « Ce que la France [illegible] M. Thiers, c'est une paix [illegible], aggravée plutôt qu'atténuée par ses tripotages, c'est des provinces perdues, des milliards jetés à l'ennemi..., c'est Paris livré sans ressource à la Commune! »

En voilà assez. Nous nous abstiendrons de réflexions, le lecteur jugera. Bornons-nous à faire remarquer qu'à travers les événements appréciés si contradictoirement à des époques différentes par la même feuille, c'est toujours le même M. de Pène qui dirige et inspire *Paris-Journal*, et qui n'a point honte de changer si souvent de manière de voir.

Paris (RÉVOLUTIONS DE), un des journaux les plus importants de la première Révolution. V. RÉVOLUTIONS DE PARIS.

Paris (REVUE DE). V. REVUE DE PARIS.

Paris (JOURNAL DE). V. JOURNAL DE PARIS.

Paris à cinq heures du matin, chanson de Desaugiers (1808). Ce petit tableau de mœurs, comme celui qui l'accompagne, *Paris à cinq heures du soir*, sort du domaine ordinaire de la chanson; c'est de la poésie descriptive, mais avec une légèreté, une verve, un entrain spirituel que ce genre ne semble pas comporter. Quelques traits seulement ont vieilli; l'ensemble est d'un pittoresque achevé. Notons en passant que le second de ces petits poëmes ne justifie pas son titre aussi bien que le premier; c'est *Paris de cinq heures du soir à minuit* qu'il aurait dû être intitulé, si la symétrie des titres ne s'y était opposée. Ce léger défaut n'enlève rien à la grâce alerte du morceau.

PARIS A CINQ HEURES DU MATIN.

1er COUPLET. *Allegro.*
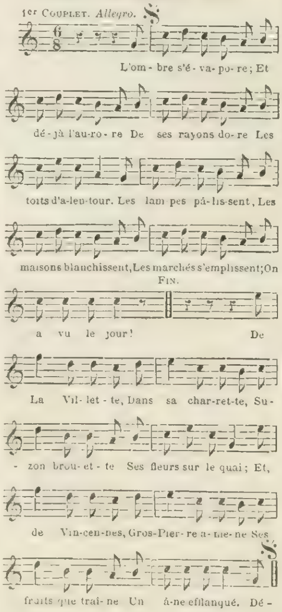
DEUXIÈME COUPLET.

Déjà l'épicière,
Déjà la fruitière,
Déjà l'[illegible]
Saute à bas du lit.
L'ouvrier travaille,
L'écrivain rimaille,
Le fainéant bâille,
Et le savant lit.
J'entends Javotte
Portant sa hotte,
Crier : Carotte,
Panais et chou-fleur!
Perçant et grêle,
Son cri se mêle
A la voix frêle
Du ramoneur.

TROISIÈME COUPLET.

L'huissier carillonne,
Attend, jure, sonne,
Ressonne, et la bonne
Qui l'entend trop bien,
[illegible]
[illegible] de son maître
Prompte à disparaître,
Regagne le sien.
Gentille, accorte,
Devant sa porte
Perrette apporte
Son lait encor chaud;
Et la portière,
Sous la gouttière,
Pend la volière
De dame Margot.

QUATRIÈME COUPLET.

Le joueur avide,
[illegible]
Et la bourse vide,
Rentre en fulminant,
Et sur son passage
L'ivrogne plus sage
Rêvant son breuvage,
Ronfle en fredonnant.
Tout, chez Hortense,
Est en cadence,
On chante, danse,
Et cætera.
Et sur la pierre,
Un pauvre hère,
La nuit entière,
Souffrit et pleura.

CINQUIÈME COUPLET.

Le malade sonne,
Afin qu'on lui donne
La drogue qu'ordonne
Son vieux médecin.
Tandis que sa belle,
Que l'amour appelle,
Au plaisir fidèle,
Feint d'aller au bain.
Quand vers Cythère
La solitaire
Avec mystère,
Dirige ses pas,
La diligence
Part pour Mayence,
Bordeaux, Florence,
Ou les Pays-Bas.

SIXIÈME COUPLET.

« Adieu donc, mon père!
Adieu donc, mon frère!
Adieu donc, ma mère!
Adieu, mes petits! »
Les chevaux hennissent,
Les fouets retentissent,
Les vitres frémissent,
Les voilà partis!
Dans chaque rue
Plus parcourue,
La foule accrue
Grossit tout à coup.
Grands, valetaille,
Vieillards, marmaille,
Bourgeois, canaille,
Abondent partout!

Ah! quelle cohue!
Ma tête est perdue,
Moulue et fendue!
Où donc me cacher?
Jamais mon oreille
N'eut frayeur pareille!...
Tout Paris s'éveille...
Allons nous coucher!

PARIS A CINQ HEURES DU SOIR.

1er COUPLET.

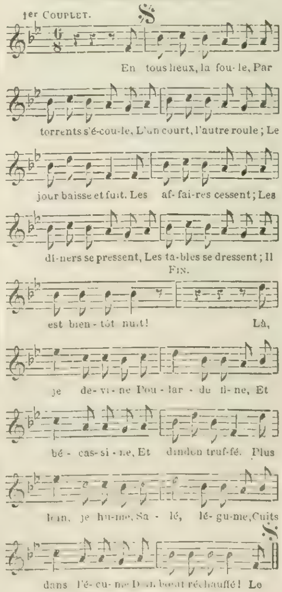

DEUXIÈME COUPLET.

Le sec parasite
Flaire et [illegible] vite
Partout où l'invite
L'odeur d'un repas.
Le sur[illegible],
Pour vingt sous, va faire
Une maigre chère
Qu'il ne [illegible] pas.
Plus loin, qu'entends-je?
Quel bruit étrange?
Et quel mélange
De tons et de voix?
Chants de tendresse,
Cris d'allégresse,
Chorus d'ivresse
Partout à la fois.

TROISIÈME COUPLET.

Les repas finissent,
Les teints refleurissent,
Les cafés s'emplissent,
Et, trop aviné,
Un lourd gastronome,
De sa chute assomme
Le corps d'un pauvre homme
Qui n'a pas dîné!
Le moka fume,
Le punch s'allume,
L'air se parfume,
Et de crier tous :
— Garçon, ma glace!
— Ma demi-tasse!
— Monsieur, de grâce,
Paris, après vous?

QUATRIÈME COUPLET.

Les journaux se lisent,
Les liqueurs s'épuisent,
Les jeux s'organisent,
Et l'habitué,
Le nez sur sa canne,
Approuve ou chicane,
Défend ou condamne
Chaque coup paré.
La tragédie,
La comédie,
La parodie,
Les escamoteurs,
Tout, jusqu'au drame
Et mélodrame,
Attend, réclame
L'or des spectateurs.

CINQUIÈME COUPLET.

Les quinquets fourmillent,
Les lustres scintillent,
Les magasins brillent;
Et, l'air agaçant,
La jeune marchande
Provoque, affriande,
Et de l'œil commande
L'emplette aux passants.
Des gens sans nombre,
D'un lieu plus sombre,
Vont chercher l'ombre
Chère à leurs desseins.
L'époux convole,
Le fripon vole,
Et l'amant vole
A d'autres larcins.

SIXIÈME COUPLET.

Jeannot, Claude, Blaise,
Nicolas, Nicaise,
Tous cinq de Falaise
Récemment sortis,
Elevant la face,
Et cloués sur place,
Devant un paillasse
S'amusent gratis.
La jeune fille,
Quittant l'aiguille,
Rejoint son drille
Au bal de *Luquet;*
Et sa grand'mère,
Chez la commère,
Va coudre et faire
Son cent de piquet.

SEPTIÈME COUPLET.

Dix heures sonnées!
Des pièces données,
Trois sont condamnées
Et se laissent choir.
Les spectateurs sortent,
Se poussent, se portent,
Heureux s'ils rapportent
Et montre et mouchoir.
— Saint Jean, La Flèche,
Qu'on se dépêche!
— Notre calèche!
— Mon cabriolet;
Et la livrée,
Quoique enivrée,
Plus altérée,
Sort du cabaret.

HUITIÈME COUPLET.

Les carrosses viennent,
S'ouvrent et reprennent
Leurs maîtres qu'ils mènent
En se succédant.
Et, d'une voix âcre,
Le cocher de fiacre
Peste, jure et sacre,
En rétrogadant.
Quel tintamare!
Quelle bagarre!
Aux cris de gare
Cent fois répétés;
Vite on traverse,
On se renverse,
On se disperse
De tous les côtés!

NEUVIÈME COUPLET.

La sœur perd son frère,
La fille son père,
Le garçon sa mère,
Qui perd son mari.
Mais un galant passe,
S'avance avec grâce,
Et s'offre, à la place
De l'époux chéri.
Plus loin des belles
Fort peu rebelles,
Par ribambelles,
Errant à l'écart,
Ont doux visage,
Gentil corsage...
Mais je suis sage...
D'ailleurs il est tard.

DIXIÈME COUPLET.

Faute de pratique,
On ferme boutique.
Quel contraste unique
Bientôt m'est offert!
Ces places courues,
Ces bruyantes rues,
Muettes et nues,
Sont un [illegible] désert.
Une figure
De triste augure,
M'approche et jure
En me regardant...
Un long *Qui vive*
De loin m'arrive.
Et je m'esquive
De peur d'accident.

ONZIÈME COUPLET.

Par longs intervalles,
Quelques lampes pâles,
Faibles, inégales,
M'éclairent encor...
Leur feu m'abandonne;
L'ombre m'environne;
Le vent seul résonne;
Silence! tout dort!

Paris (LA CHARTREUSE OU LES CHARTREUX DE). V. CHARTREUSE.

Paris à Lyon et à la Méditerranée (RÉSEAU DES CHEMINS DE FER DE). Cette voie ferrée a sa tête de ligne à Paris, boulevard Mazas. La gare, qui est immense, n'a point l'aspect monumental. On arrive aux salles d'attente par deux longues chaussées en plan incliné, dont l'une, contournant le monument sur la gauche, aboutit à la gare de départ, tandis que l'autre, passant sous une espèce de voûte, conduit à la gare d'arrivée. Cette ligne, outre la grande artère qui va de Paris à Marseille et de cette ville à la frontière italienne par Toulon, Nice et Vintimille, possède une quantité d'embranchements ou lignes de moindre importance que nous allons rapidement énumérer.

1° Paris à Lyon et Marseille par Brunoy, Fontainebleau, Montereau, Joigny, La Roche, Tonnerre, Montbard, Versey, Dijon, Beaune, Chalon, Mâcon, Villefranche, Lyon, Vienne, Tain, Montélimar, Orange, Avignon, Tarascon, Arles et Rognac. Longueur de cette ligne, 863 kilom.

2° La ligne de Marseille à Nice et Vintimille (frontière italienne) par Aubagne, Toulon, Les Arcs, Fréjus, Cannes, Nice, Monaco et Menton. Longueur de cette ligne, 252 kilom.

3° La ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais, ligne qui se sépare de celle de Paris à Lyon par la Bourgogne, à Fontainebleau, et se rend à Lyon par Moret, Nemours, Montargis, Cosne, La Charité, Nevers, Moulins, Saint-Germain-des-Fossés, Roanne, Tarare et Neuville. Longueur de cette ligne depuis Fontainebleau, 448 kilom.

4° La ligne de Vesoul à Besançon et à Lyon par Villers-le-Sec, Besançon, Mouchard, Lons-le-Saunier, Saint-Amour, Bourg, Ambérieu et Miribel. Longueur de cette ligne, 238 kilom.

5° La ligne de Lyon à Grenoble par Vénissieux, La Verpillière, Bourgoin, La Tour-du-Pin, Chabon, Rive et Saint-Robert. Longueur de cette ligne, 121 kilom.

6° La ligne de Mâcon à Genève par Pont-de-Veyle, Bourg, Ambérieu, Culoz, Bellegarde, Chancy-Pougny et Vernier-Meyrin. Longueur de cette ligne, 185 kilom.

7° La ligne de Tarascon à Cette par Beaucaire, Nîmes, Lunel, Montpellier et Frontignan. Longueur de cette ligne, 105 kilom.

8° La ligne de Valence à Grenoble et Chambéry par Saint-Marcel-lez-Valence, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Moirans, Grenoble, Tencin, Francin et Les Marches. Longueur totale de cette ligne, 162 kilom.

9° La ligne de Marseille à Sisteron par Rognac, Aix, Pertuis, Saint-Tulle, Peyruis et Peissin. Longueur de cette ligne, 143 kilom.

10° Roanne à Lyon par Saint-Etienne. Cette ligne passe par Le Coseau, Montrond, Villars, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Giers, Givors, Vernaison et Oullins. Longueur de cette ligne, 58 kilom.

11° La ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes par Saint-Remy, Gannat, Riom, Clermont-Ferrand, Issoire, Arvand, Brioude, Langeac, Langogne, Villefort, Alais, Nozières et Mas-de-Ponge. Longueur de cette ligne, 370 kilom.

12°. La ligne du Puy à Saint-Etienne par La Voûte-sur-Loire, Retournac, Firminy et Le Clapier. Longueur totale, 86 kilom.

13°. La ligne de Nevers à Chagny par Imphy, Cercy-la-Tour, Etang, Le Creuzot, Montchanin et Santenay. Longueur de cette ligne, 163 kilom.

14° La ligne de Dijon à Belfort par Auxonne, Dôle, Labarre, Saint-Vit, Besançon, Clerval et Montbéliard. Longueur totale de la ligne, 188 kilom. Cette ligne possède un embranchement allant d'Auxonne à Gray.

15° La ligne de Dôle à Neufchâtel par Montbarrey, Mouchard, Andelot, Boujeailles et Pontarlier. Longueur totale de cette ligne, 94 kilom.

16° La ligne de Dijon à Is-sur-Tille par Saint-Julien. Longueur totale de cette ligne, 33 kilom.

17° La ligne de Montbéliard à Porentruy par Beaucourt et Delle. Longueur totale de cette ligne, 40 kilom.

18° La ligne de Gray à Labarre par Valey et Gendrey. Longueur totale de cette ligne, 39 kilom.

19° La ligne de Nuits-sous-Ravières à Châtillon-sur-Seine par Sennevoy et Sainte-Colombe. Longueur totale de cette ligne, 36 kilom.

20° La ligne de Chalon à Dôle par Saint-Bonnet-en-Bresse, Chaussin et Foucherans. Longueur totale de cette ligne, 78 kilom.

A cette énumération, déjà trop longue et cependant encore incomplète, on pourrait ajouter les lignes de Moulins à Montchanin, longueur 118 kilom.; de Saint-Etienne à Boen, 51 kilom.; de Clermont à Thiers, 46 kilom., etc.

Puis enfin les voies ferrées algériennes, comprenant les lignes d'Alger à Oran et de Philippeville à Constantine.

La longueur totale des lignes exploitées à la fin de 1873 était de 4,949 kilom. La compagnie, à la même date, avait en construction 394 kilom. Enfin, pour l'achèvement des réseaux dont l'établissement lui a été concédé, la compagnie devait encore construire 923 kilom. de voie ferrée. Tous ces chiffres donnent 6,266 kilom. comme longueur totale des lignes concédées à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Le compte de premier établissement de toutes ces lignes s'élève, d'après le rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie le 23 avril 1874 :

	fr.	c.
Pour l'ancien réseau, comprenant la ligne principale de Paris à la frontière d'Italie et ses embranchements, à	592,881,313	49
Pour embranchements de cette ligne, à.	101,633,216	42
Pour la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais et embranchements, à.	510,575,452	31
Pour la ligne de Dijon à Belfort, à.	151,579,337	88
Pour la ligne de Tarascon à Cette et embranchements, à	82,267,190	05
Pour la ligne de Lyon et Lyon et Mâcon à Genève, à. . .	119,140,947	45

A quoi il faut ajouter, pour quelques lignes moins importantes et pour achat de matériel, plus de 400 millions, ce qui élève le prix de premier établissement de l'ancien réseau à 2,092,882,699 fr. 91.

Le nouveau réseau, comprenant la ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Alais, celle du Forez, la ligne des Alpes, etc., a coûté 501,385,031 fr. 71.

Enfin, le réseau ferré algérien a coûté 170,633,572 fr. 27, ce qui porte les frais de premier établissement déboursés par la compagnie à la somme énorme de 2,764,800,000 fr. environ.

Les recettes pour l'ancien réseau se sont élevées, durant l'année 1873 :

	fr.	c.
Pour les voyageurs, à. . . .	76,989,349	29
Pour excédants de bagages et chiens, à.	2,736,054	80
Pour marchandises (grande vitesse), à	18,603,813	20
Pour marchandises (petite vitesse), à	179,980,986	50
Pour voitures, chevaux (petite vitesse), à.	2,386,680	80
Pour magasinage, à	920,753	71
Pour recettes diverses, à . .	3,037,644	20
Soit en tout. . .	284,655,282	50

Dans ce total figurent les 10 pour 100 perçus pour le compte de l'Etat sur les marchandises voyageant à grande vitesse et sur les voyageurs.

Les recettes du nouveau réseau ont été :

	fr.	c.
Pour les voyageurs (grande vitesse), de.	5,311,849	53
Pour excédant de bagages et chiens, de.	139,430	04
Pour marchandises (grande vitesse), de.	585,141	53
Pour marchandises (petite vitesse), de.	7,498,468	37
Pour voitures, bestiaux (petite vitesse), de	203,921	76
Pour magasinage, de. . . .	59,821	45
Pour recettes diverses, de. .	280,458	86
Soit en tout. . .	14,079,091	54

Les dépenses totales pour l'ancien réseau, dépenses comprenant les frais généraux d'administration, d'exploitation, de matériel et traction, d'entretien et de surveillance de la ligne, se sont élevées à 133,719,447 fr. 10. Le total des recettes ayant atteint pour l'ancien réseau la somme de 284,655,282 fr. 50, le produit net a été de 150,935,835 fr. 40.

Les dépenses du nouveau réseau ont été de 12,195,111 fr. 76. Ses recettes ont atteint 14,079,091 fr. 54; ce qui donne, comme produit net, 1,883,979 fr. 78. De ces chiffres il résulte que la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, dont les concessions sont plus étendues que celles des autres compagnies, possède, au moins par son ancien réseau, des ressources énormes, qui lui permettent de faire face aux engagements qu'elle a pris de construire une quantité de petites lignes dont la mise en service semble n'être retardée que parce que cette compagnie se soucie peu d'ajouter à son nouveau réseau, dont la situation financière n'est que modeste, des lignes qui viendraient réduire le bénéfice que donne la grande voie.

Après avoir fourni quelques renseignements sur le rendement des lignes exploitées par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, il nous paraît utile de dire quelques mots de son origine ou, pour être plus exact, de donner quelques dates se rapportant à l'établissement des lignes qui sont aujourd'hui en pleine activité.

C'est en 1826 que fut adjugée la ligne de Saint-Etienne à Lyon, point de départ de la grande ligne qui existe aujourd'hui; mais ce ne fut qu'en 1831, c'est-à-dire cinq ans plus tard, que cette voie ferrée fut tracée. A partir de 1833, les embranchements se multiplièrent rapidement et l'on eut : le 20 juin 1833, adjudication de la ligne d'Alais à Beaucaire; 21 juillet même année, raccordement de Saint-Etienne à Andrezieux avec Andrezieux à Roanne; 10 octobre 1835, tracé d'Alais à Beaucaire; 12 mai 1836, concession d'Alais à la Grand'Combe; en juillet même année, concession de Montpellier à Cette; en 1840, construction d'une seconde voie sur une partie de Saint-Etienne à Lyon et modification du tracé de Saint-Etienne à Andrezieux. La loi du 11 juin 1842, en décidant l'établissement de grandes lignes de chemins de fer, vient donner une impulsion à ce genre de travaux et pousse à la création de lignes d'ensemble. Le 24 juillet 1843, concession de Marseille à Avignon. Juillet 1844, adjudication d'une ligne de Montpellier à Nîmes et vote de crédits pour les sections de Paris à la Méditerranée. La même année, une loi approuve le prolongement du chemin de fer du Centre sur Clermont. En 1845, concession du chemin de fer de Paris à Lyon; vote de crédits pour la section de Dijon à Chalon; concession de l'embranchement d'Aix. En 1846, concession du chemin de fer de Dijon à Besançon; vote de crédits pour la section du Bec-d'Allier à Clermont (Centre), avec embranchement sur Nevers. Crédits pour travaux de Montpellier à Nîmes. En 1847, crédits pour travaux sur la ligne d'Avignon à Marseille, pour travaux de la traversée de Lyon. En 1848, l'Etat prend possession du chemin de fer de Paris à Lyon; la section de Montereau à Troyes est exploitée. Le 24 novembre même année, la ligne de Marseille à Avignon est mise sous séquestre. Le 4 décembre 1848, une loi concède l'embranchement de Nevers. En 1849, des crédits votés pour la ligne d'Avignon à Marseille permettent la reprise des travaux; l'embranchement de la Joliette est commencé. La même année, des crédits sont alloués à la ligne de Montpellier à Nîmes, l'Etat exploite les parties terminées de la ligne de Paris à Lyon et une loi accorde une garantie d'intérêt à la compagnie de Marseille-Avignon.

En 1851, des crédits sont alloués pour les travaux d'un chemin de fer de Paris-Lyon à la Méditerranée. Le 16 décembre même année, la ligne de Lyon à Avignon est adjugée. En 1852, concession définitive du chemin de fer de Lyon à Avignon et de Paris à Lyon; concession d'un chemin de Dijon à Besançon, avec embranchement sur Gray; d'un autre allant de Dôle à Salins. Le 8 juillet 1852, une loi autorise la fusion des compagnies du Gard, de Montpellier à Cette, d'Avignon à Marseille, de Montpellier à Nîmes avec la compagnie de Lyon à Avignon. Concession de la ligne de Marseille à Toulon. Levée du séquestre qui pesait sur la compagnie Marseille-Avignon, et divers décrets accordant des garanties d'intérêt aux lignes de Dôle à Salins et de Dijon à Besançon. En 1853, concession de diverses lignes Grand-Central. Des décrets qui se succèdent très-rapidement approuvent une convention pour la construction de la ligne de Lyon à Genève et autorisent une ligne de Saint-Rambert à Grenoble; ils accordent une garantie d'intérêt à la ligne de Paris à Lyon. Un décret du 17 mai 1853 autorise la fusion des chemins de fer de jonction de Rhône-et-Loire, des lignes de Saint-Etienne à la Loire, de Saint-Etienne à Lyon et d'Andrezieux à Roanne. Des décrets du 17 août concèdent la construction de lignes allant de La Roche à Auxerre et de Besançon à Belfort. Le 26 décembre 1853, un décret approuve la fusion des lignes de jonction de Rhône-et-Loire avec le Grand-Central. En 1854, la compagnie Lyon à la Méditerranée reçoit une subvention de l'Etat. En avril de la même année, un décret autorise la fusion du chemin de Dijon à Besançon et Belfort avec la compagnie de Lyon. En 1855, la compagnie de Lyon-Genève reçoit une subvention, et un décret du 24 février accorde une garantie d'intérêt à la compagnie Lyon-Méditerranée. Au mois de mai de la même année sont concédées les lignes du Bourbonnais. En 1856, fusion du chemin de fer de Dôle à Salins avec la compagnie Paris à Lyon, et subvention aux chemins de Grenoble à Lyon et de Grenoble à Valence. En 1857, décrets autorisant la fusion des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée. A partir de cette époque, la compagnie est réellement constituée et l'exploitation, mieux dirigée et faite d'après un plan d'ensemble, va donner de meilleurs résultats. Les constructions de nouvelles lignes seront plus nombreuses et plus rapidement exécutées, au moins au début. Mais reprenons, pour la terminer, cette énumération déjà bien longue. En 1859, fusion de la compagnie du Dauphiné avec celle de Paris-Lyon-Méditerranée et concession définitive de la ligne de Toulon à Nice.

En 1860, concessions d'une ligne d'Annecy à Aix et de Montmélian vers Grenoble, d'un embranchement sur Carpentras et d'une ligne allant de Grenoble à la limite du département de la Savoie. En 1861, concessions nombreuses, parmi lesquelles on remarque celles de Dijon à Langres, de Clermont à Montbrison, d'Auxerre à la ligne de Nevers, etc. En 1862, tracé du chemin de Draguignan. En 1863, concession définitive d'un chemin de fer d'Avallon aux lignes d'Auxerre à Nevers et de Paris à Dijon. Décret du 11 juin approuvant une convention du 1er mai 1863 relative à la cession des chemins de fer algériens. En 1864, déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Champagnole à la ligne de Dôle en Suisse, et de [illegible] à Etang. En 1865, autorisation de travaux importants. En 1866, fusion de la compagnie de Bessége à Alais avec la compagnie de Lyon. En 1867, autorisation d'ouvrir une ligne à une voie seulement de Livron à Creste, d'Aubagne aux mines de Fuveau, de Grasse et d'Hyères à la ligne de Toulon à Nice. Déclaration d'utilité publique d'une ligne d'Alais au Pouzin, avec embranchement sur Aubenas; d'une ligne d'Apt au chemin de fer d'Avignon à Gap.

En 1868, déclaration d'utilité publique d'une ligne de Givors à La Voulte et [illegible] cette ligne à la compagnie. En 1869, concession des lignes de Grenoble à Gap et de [illegible] à Aigues-Mortes.

En 1870, approbation de travaux [illegible] dissement de certaines gares. En 1871, agrandissement de la gare de Nîmes, de [illegible] Langeac, etc. Approbation des travaux à exécuter sur la ligne [illegible] et celle de Pontarlier à Jougue. En 1872 ont été ouvertes les sections de Pont-de-Dore à Thiers, de Brienon à Montbrison, la première section entre Dijon et Is-sur-Tille. En 1873, [illegible] ont été exécutés, notamment [illegible] chemin qui doit relier Grenoble et Le Monestier-de-Clermont; d'autres ont été approuvés, celui de Cavaillon à Apt par exemple.

Nous terminerons cet article en donnant quelques tableaux statistiques empruntés au rapport présenté par le [illegible] de la compagnie à l'assemblée [illegible] des actionnaires tenue le 23 avril 1874.

Détails statistiques.

ANCIEN RÉSEAU.

Recettes totales et [illegible] [illegible] *de* [illegible]

NATURE DES RECETTES	RECETTES — TOTALES.	RECETTES — par kilomètre [illegible]	RECETTES — pour cent
	fr. c.	fr. c.	
1° Recettes des voyageurs.	[illegible] 43	[illegible]	[illegible]
2° — des marchandises (grande vitesse).	[illegible]	4 697 06	[illegible]
3° — — (petite vitesse).	[illegible] 22	[illegible]	[illegible]
4° — des voitures, chevaux et bestiaux à petite vitesse.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5° Recettes diverses.	3,037,644 10	[illegible]	[illegible]
RECETTES TOTALES [illegible] longueur de [illegible]	[illegible] 73	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU RESEAU.

Recettes totales et kilométriques

(longueur moyenne exploitée : 914 kilom.)

déduction faite de l'impôt et des recettes d'ordre.

NATURE DES RECETTES.	RECETTES TOTALES.	RECETTES par kilomètre de longueur de chemin.	POUR CENT.
	fr c.	fr. c.	fr. c.
1° Recettes des voyageurs	4.294.296 31	4.698 35	33 21
2° — des marchandises à grande vitesse.	594.638 56	650 59	4 60
3° — — à petite vitesse.	7,558,289 82	8.269 46	58 45
4° — des voitures, chevaux et bestiaux à petite vitesse	203,921 76	223 11	1 57
5° Recettes diverses	280,458 86	306 85	2 17
RECETTES TOTALES et par kilomètre de longueur de chemin	12,931,605 31	14,148 36	100 »

ANCIEN RESEAU.

Produit des voyageurs par classe

(déduction faite de l'impôt).

CLASSES.	NOMBRE de voyageurs.	PRODUITS	PRODUIT moyen d'un voyageur.	PROPORTIONS PAR CLASSE pour 1,000 voyageurs	PROPORTIONS PAR CLASSE pour 1,000 fr. de recettes.
		fr. c.	fr. c.		fr.
1re classe	1,398,447	19,194,148 13	13 73	69	306
2e classe	3,067,624	13,137,350 30	4 28	150	209
3e classe	15,897,808	30,472,333 26	1 92	781	485
TOTAUX	20,363,879	62,803,831 69	3 08	1,000	1,000

NOUVEAU RÉSEAU.

Produit des voyageurs par classe

(déduction faite de l'impôt).

CLASSES.	NOMBRE de voyageurs.	PRODUITS.	PRODUIT moyen d'un voyageur.	PROPORTIONS PAR CLASSE pour 1,000 voyageurs	PROPORTIONS PAR CLASSE pour 1,000 fr. de recettes.
		fr. c.	fr. c.		fr.
1re classe	76,753	478,854 77	6 24	30	110
2e classe	317,730	813,858 10	2 56	124	187
3e classe	2,172,338	3,054,403 25	1 41	846	703
TOTAUX	2,566,821	4,347,116 12	1 69	1,000	1,000

ANCIEN RESEAU.

Produit moyen d'une tonne de marchandises et tarif moyen perçu.

	TONNAGE.	PRODUITS.	PRODUIT moyen d'une tonne.	NOMBRE de tonnes à un kilomètre.	PARCOURS moyen d'une tonne.	PRIX MOYEN perçu par tonne et par kilomètre.
	tonnes	fr. c.	fr. c.	tonnes	kil.	fr. c.
Marchandises au prix de la petite vitesse	14,358,839	176,675,417 72	12 30 43	3,004,318,945	209 23	0 05 887
Transport pour le compte de la compagnie	1,470,356	4,226,322 50	2 87 44	169,052,899	114 97	0 02 500
TOTAUX	15,829,195	180,901,740 22	11 42 84	3,173,371,844	200 48	0 05 706

NOUVEAU RESEAU.

Produit moyen d'une tonne de marchandises et tarif moyen perçu.

	TONNAGE.	PRODUITS.	PRODUIT moyen d'une tonne.	NOMBRE de tonnes à un kilomètre.	PARCOURS moyen d'une tonne.	PRIX MOYEN perçu par tonne et par kilomètre.
	tonnes	fr. c.	fr. c.	tonnes	kil.	fr. c.
Marchandises au prix de petite vitesse	3,059,288	7,147,072 07	2 33 62	111,415,518	36 42	0 06 415
Transports pour le compte de la compagnie	330,439	411,217 75	1 24 45	16,448,710	49 78	0 02 500
TOTAUX	3,389,727	7,558,289 82	2 22 98	127,864,228	37 72	0 05 911

De l'examen de ces chiffres il résulte que la compagnie Lyon-Méditerranée est en pleine prospérité, bien que son nouveau réseau et notamment ses chemins de fer algériens pèsent assez lourdement sur ses bonnes lignes. Quoi qu'il en soit cependant, la situation de cette compagnie est excellente et ne risque point de voir ses recettes diminuer tant que la ligne de Calais à Marseille ne viendra point lui faire concurrence. Nous ne pouvons en finir avec cette compagnie sans mentionner, au moins pour mémoire, la mauvaise chance de cette ligne, sur laquelle on semble dérailler plus facilement que sur les autres. Cette fréquence des accidents tient-elle, comme on l'a dit souvent, au mauvais état ou à l'insuffisance du matériel? Nous ne savons, car le conseil d'administration se tait sur ce point et, parmi les renseignements statistiques qu'il fournit, il omet de nous dire en quoi consiste son matériel roulant. Tient-elle à ceci que la voie a été, de Paris jusqu'à Dijon, fort maltraitée durant la guerre et le matériel roulant soumis à un travail excessif après avoir été durant longtemps peu ou mal entretenu? Tout cela est possible, et nous sommes disposé à croire que ces différentes causes ne sont point étrangères à la fréquence des accidents signalés sur la ligne de Lyon; mais nous pensons qu'elles ne suffisent point à les expliquer tous, et que l'insuffisance du matériel, comme aussi le manque de surveillance et le travail excessif imposé aux employés du service actif, sont les causes qui mettent le plus en péril la vie des voyageurs.

Paris (CAFÉ DE), ancien rendez-vous de la fashion parisienne, depuis détrôné par la Maison-Dorée et le café Riche, et situé naguère encore à l'angle de la rue Taitbout et du boulevard des Italiens. Il s'installa en 1822 dans les vastes appartements qu'avait occupés longtemps le prince Demidoff, au rez-de-chaussée de l'hôtel habité aux étages supérieurs par le célèbre excentrique lord Seymour. L'ouverture en eut lieu le 15 juillet en grande pompe. Dès le matin, de grandes affiches apposées à tous les coins de rue disaient : « Aujourd'hui, à cinq heures, ouverture des salons du café de Paris. » Les fondateurs du café de Paris furent MM. Angilbert et Guéraz. A partir du 15 mars 1837, M. Angilbert fils l'exploita seul. M. Alexandre Kratocville succéda au précédent le 15 juillet 1838, anniversaire de la fondation. Enfin, depuis le 18 novembre 1845 jusqu'au jour de sa clôture définitive, survenue il y a une dizaine d'années, le café de Paris fut dirigé par M. Martin Guépets, qui ne paraît pas y avoir fait d'aussi brillantes affaires que ses prédécesseurs. Au temps de la splendeur du café de Paris, un des grands plaisirs de lord Seymour était, dit-on, de passer des heures entières à regarder le va-et-vient des consommateurs à travers les barreaux de ses persiennes, hermétiquement closes. Les salons du café de Paris sont occupés aujourd'hui par le tailleur Pomadère. Sous le titre d'*Histoires du café de Paris*, M. Charles de Courcy fils a publié vers 1861 le recueil de ses articles de presse légère : histoires de café, soit, mais où on chercherait vainement des détails plus spéciaux au café de Paris qu'à tout autre établissement de cet ordre.

PARIS, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, chef-lieu du comté d'Oxford, à 52 kilom. O. d'Augusta; 4,700 hab. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Missouri, à 80 kilom. N.-E. de Jefferson, sur les rivières de Middlefork et de Salt; 5,000 hab. Abondantes mines de houille. ‖ Autre ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à 61 kilom. N.-O. d'Albany; 3,000 hab. ‖ On trouve aux Etats-Unis plusieurs autres centres de population moins importants qui portent encore le nom de la capitale de la France.

PARIS (comtes de), titre créé par Charlemagne au VIIIe siècle, et qui passa par mariage dans la famille de Robert le Fort (861), duc de France. Hugues Capet, arrière-petit-fils de Robert, réunit le comté de Paris et le duché de France à la couronne (987). Louis-Philippe Ier ressuscita ce titre en faveur de son petit-fils, Louis-Philippe-Albert, né en 1838. V. l'art. suivant.

PARIS (Louis-Philippe-Albert d'ORLÉANS, comte DE), né à Paris le 24 août 1838. Petit-fils du roi Louis-Philippe, il est fils de Ferdinand, duc d'Orléans, et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Tout enfant, il perdit son père (1842) et, dès qu'il fut en âge de s'instruire, il reçut pour précepteur M. Adolphe Régnier, depuis membre de l'Institut. Lors de la révolution de 1848, qui renversa du trône une dynastie sans racines dans le pays, le jeune comte de Paris gagna l'Allemagne avec sa mère et son frère, le duc de Chartres. Ce fut à Eisenach qu'il termina ses études littéraires ; il s'occupa ensuite de sciences et compléta son instruction en voyageant dans divers Etats de l'Europe et en Orient. Depuis quelque temps, le comte de Paris s'était fixé en Angleterre, lorsque éclata aux Etats-Unis la guerre de la sécession. Il s'embarqua alors avec son frère pour le nouveau monde et, comme il désirait attirer sur lui l'attention, il se fit admettre comme volontaire dans les troupes fédérales. Nommé aussitôt capitaine d'état-major (28 sept. 1861), il fut attaché, comme aide de camp, à Mac-Clellan, alors à la tête de l'armée du Potomac, fit sous ses ordres une infructueuse campagne contre Richmond, assista au siège d'York-Town, aux batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks, de Gaine's Mill, à la retraite de l'armée fédérale sur le James river, puis, pour des raisons diversement appréciées, il quitta l'armée fédérale et revint en Europe (1862).

Le comte de Paris employa alors ses loisirs à composer divers écrits, dont quelques-uns parurent dans la *Revue des Deux-Mondes*. En 1864, il se rendit en Espagne auprès de son oncle, le duc de Montpensier, et il épousa sa fille, la princesse Marie-Isabelle, dont il a eu un fils, le prince Louis-Philippe-Robert, né en 1869, et deux filles, l'une née en 1865 et l'autre en 1871.

Au commencement de 1870, il s'adressa au Corps législatif avec les autres membres de sa famille pour réclamer l'abrogation de la loi d'exil portée contre eux en 1848 ; mais cette demande fut repoussée sur la proposition de M. Emile Ollivier, alors ministre de la justice. Quelques semaines plus tard, le gouvernement impérial déclarait la guerre à la Prusse et nous précipitait avec une insigne folie vers une terrible catastrophe; le comte de Paris continua à habiter Twickenham, en Angleterre, pendant que son oncle, le prince de Joinville, et son frère, le duc de Chartres, revenaient en France et se joignaient aux combattants de l'armée de la Loire. Dans une lettre adressée le 18 janvier 1871 à M. Elsingre, il écrivait : « Quant à l'espèce d'abdication que le docteur Bourguignon nous conseille, je lui répondrais, si je le pouvais, qu'il n'y a que les souverains ou les prétendants qui peuvent abdiquer. Ne m'étant jamais posé en prétendant, je n'ai rien à abdiquer. En toute occasion, j'ai bien nettement établi que je ne prétendais qu'à une chose : la jouissance de mes droits de citoyen... Que pourrions-nous faire de plus? nous déclarer républicains! mais à quoi servirait cette expression d'opinion qui n'engagerait aucun de nos amis? Quant à moi, je sais déjà que *je suis infiniment plus républicain* que ces derniers, c'est-à-dire que je n'ai aucune répugnance pour cette forme de gouvernement. » Après la nomination de l'Assemblée nationale, qui abrogea les lois d'exil contre la maison de Bourbon (1871), le comte de Paris revint en France et fit assez peu parler de lui. On le vit suivre les théâtres, assister aux revues et figurer aux grandes réceptions de M. Thiers, président de la république. Cependant les partis monarchiques s'agitaient, complotaient ouvertement le renversement de la république et reprenaient ces fameuses tentatives de fusion qui avaient avorté en 1849 et 1850. A plusieurs reprises, des démarches furent faites auprès du comte de Paris pour le pousser à se rendre auprès du comte de Chambord et à le reconnaître comme le chef de la famille royale, comme le légitime possesseur d'un trône dont le comte de Paris devenait, après ce dernier, l'héritier présomptif. Mais, pendant longtemps, le comte de Paris résista. Ce n'était point parce qu'il continuait à être « infiniment plus républicain » que ses amis; mais bien parce que, représentant la monarchie constitutionnelle et bourgeoise, il croyait peu à la possibilité d'implanter dans le pays une monarchie de droit divin, définitivement condamnée par la conscience publique. D'après une lettre de M. Henry Hoare (13 fév. 1873), il déclarait « que, reconnaissant que la seule monarchie possible en France était la monarchie constitutionnelle et qu'il faudrait, pour qu'elle fût stable, la fonder sur le principe héréditaire, comme en Angleterre, il ne s'opposerait jamais à la candidature de M. le comte de Chambord; mais que, si, le pays s'étant décidé à reconstituer la monarchie, le comte de Chambord refusait nettement d'accepter les conditions constitutionnelles, la situation serait changée. »

Telle était la situation, lorsque la Chambre fut appelée à voter un projet de loi proposant, malgré l'épuisement de la France, de donner 40 millions aux d'Orléans. Pour obtenir les voix de la droite, des concessions devenaient nécessaires, et ce fut au moment même où l'on considérait comme avortées les tentatives de fusion que le comte de Paris se décida à aller rendre visite au comte de Chambord. Son père, le duc d'Orléans, avait écrit dans son testament : « Que le comte de Paris soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, serviteur passionné et exclusif de la France et de la Révolution. » Oubliant le vœu paternel, le comte de Paris, à la suite d'une série de négociations préparatoires qui durèrent quelques mois, au moment où le parti monarchique, après avoir renversé M. Thiers du pouvoir, semblait complètement maître du pouvoir et inaugurait contre la république et les républicains le gouvernement de combat, le comte de Paris arrivait à Frohsdorf et, abordant le comte de Chambord, le 5 août 1873, il prononçait ces paroles : « Je viens vous faire une visite qui était dans mes vœux depuis longtemps. Je salue en vous, au nom de tous les membres de ma famille et en mon nom, non-seulement le chef de notre maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. »

Par cette démarche, le fils du duc d'Or-

léans, devenu l'héritier présomptif de la monarchie de droit divin, portait au parti qui le considérait comme son chef un coup dont il ne devait plus se relever et n'avait plus lui-même aucune raison d'être. Ce suicide politique, qui causa une joie si vive au parti légitimiste, eut cet heureux résultat de rendre plus que jamais impossible le rétablissement de la monarchie et de soulever contre elle dans le pays une formidable explosion de l'opinion publique. Depuis cette époque, le féal sujet de son royal cousin n'a plus joué qu'un rôle effacé. Dans le partage des biens de sa famille, il est devenu propriétaire du château d'Eu et de toutes ses dépendances. Le comte de Paris est fort et d'une très-haute taille ; très-blond de cheveux et de barbe, qu'il porte entière, il a le type essentiellement allemand.

Le comte de Paris passe pour avoir publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous la signature d'**E. Forcade**, de **X. Raymond** et de **Laugel**, un certain nombre d'études, parmi lesquelles nous citerons : la *Semaine de Noël dans le Lancashire* (1863), à propos de la crise cotonnière en Angleterre ; *Lettres sur l'Allemagne nouvelle* (1867) ; l'*Église d'État et l'Église libre en Irlande* (1868). Il a fait paraître en volumes : *Damas et le Liban* (Londres, 1861, in-8°), extraits d'un journal de voyage en Syrie ; les *Associations ouvrières en Angleterre* (1869, in-8° et in-18), livre qui a fait un certain bruit et qui a été traduit en plusieurs langues ; enfin *De la situation des ouvriers en Angleterre* (1873, in-8°), travail rédigé primitivement pour la commission de l'Assemblée nationale chargée de l'examen de la loi relative à l'enquête sur les conditions du travail en France.

PARIS (Anselme DE), théologien français, né à Reims en 1631, mort en 1683. Il se fit recevoir dans la congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève et consacra sa vie à l'étude. On lui doit un ouvrage rempli d'érudition, intitulé : *De la croyance de l'Église grecque* (Paris, 1675-1676, 2 vol. in-12), et plusieurs autres traités manuscrits.

PARIS (François), écrivain ascétique français, né à Châtillon, près de Paris, mort en 1718. D'abord curé de Saint-Lambert, près de Port-Royal-des-Champs, il alla ensuite se fixer à Paris, où il devint vicaire à Saint-Étienne-du-Mont. On lui doit, outre une traduction estimée de l'*Imitation* (1706), plusieurs ouvrages de piété, dont les principaux sont : *De l'usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie* (Paris, 1673) ; les *Psaumes en forme de prières* (Paris, 1690) ; *Explication des commandements de Dieu* (Paris, 1693, 2 vol. in-12) ; l'*Évangile expliqué* (Paris, 1693-1698, 4 vol. in-8°).

PARIS (Louis-Michel), grammairien français, né à Argentan en 1740, mort en 1806. Il entra dans les ordres et il dirigeait depuis 1787 une maison d'instruction scientifique et littéraire lorsque, ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il passa en Angleterre (1792) et se créa par l'enseignement des moyens d'existence. En 1801, il revint dans sa ville natale, où il fonda un pensionnat. On lui doit : *Introduction à la géographie et à l'astronomie* (Londres) ; *Éléments de grammaire française* (Londres) ; *Cartes élémentaires d'astronomie et de géographie* gravées sur bois par Godard, d'Alençon, texte imprimé sur le revers (Falaise, 1807).

PARIS (Pierre-Adrien), architecte français, né à Besançon en 1747, mort en 1819. Son père, intendant des bâtiments de l'évêque de Bâle, lui apprit les éléments du dessin, puis l'envoya étudier à Paris sous la direction de l'architecte Trouard. En 1767, Paris se rendit en qualité de pensionnaire du gouvernement à Rome, où il séjourna longtemps. De retour en France, il se fit avantageusement connaître par les dessins dont il enrichit les *Tableaux de la Suisse* par Laborde et le *Voyage à Naples* de Saint-Non, fut nommé dessinateur du cabinet du roi (1778), architecte des économats, directeur des fêtes de la cour, membre de l'Académie d'architecture en remplacement de Soufflot (1781), architecte de l'Opéra, fit exécuter sur ses dessins de belles décorations pour ce théâtre et reçut de Louis XVI des lettres de noblesse (1788). Ayant perdu ses emplois à l'époque de la Révolution, il se retira chez un de ses amis, près du Havre, y vécut pendant dix ans uniquement occupé de la culture des lettres et de l'étude de l'histoire naturelle, retourna en 1806 à Rome dans le but d'y rétablir sa santé, remplit par intérim les fonctions de directeur de l'École de France, s'attacha à améliorer le sort des pensionnaires, servit d'intermédiaire pour l'acquisition des antiques de la villa Borghèse par la France et dirigea, en 1811, les fouilles du Colisée. Son principal ouvrage est le portail de la cathédrale d'Orléans. Il a laissé neuf volumes in-folio de dessins et d'études d'architecture, et deux manuscrits sur les [illegible] de Rome et le Colisée, qui sont à la Bibliothèque nationale. On lui doit aussi des traductions de l'*Agriculture des anciens* de Dickson (1802, 2 vol. in-8°) et de l'*Agriculture pratique* de Marshall (1805, 5 vol. in-8°).

PARIS [illegible] né à [illegible] en 1745, mort vers [illegible] Au moment où éclata la Révolution, [illegible] des révolutionnaires à Châlons-sur-Marne et à Metz, émigra en 1791 et rejoignit les princes à Coblentz. Après avoir fait comme capitaine la campagne de 1792 contre la France, il accompagna le comte d'Artois en Hollande, prit part à l'expédition de Quiberon, fit, comme officier d'état-major de Monsieur, la campagne des côtes de France, passa ensuite en Angleterre, puis revint en France comme colonel aide-major de Frotté, qui commandait l'armée royale de Normandie, se rendit à Paris pour y suivre les plans concertés pour le triomphe de la cause des Bourbons et remplaça, avec le grade de maréchal de camp, en 1799, le vicomte d'Oillamson, major général de l'armée royaliste. Après la pacification de la Vendée, Paris refusa d'entrer avec son grade dans les armées de la République. A partir de ce moment, il vécut à Paris dans la retraite et mourut peu après le retour des Bourbons.

PARIS (Jean-Joseph), administrateur français, mort à Paris en 1824. Il remplit les fonctions de secrétaire en chef de la commission gouvernementale instituée dans les sept îles Ioniennes, après leur cession à la France par le traité de Campo-Formio en 1797, puis fut appelé à administrer une sous-préfecture en France. On lui doit les écrits suivants : *Essai sur cette question : Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix?* (Paris, 1819, in-8°) ; *Mémoire sur cette question : Quelle est, dans l'état actuel de la France et dans ses rapports avec les nations étrangères, l'extension que l'industrie, dirigée vers l'intérêt national, doit donner aux différents genres d'inventions qui suppléent le travail des machines?* (Paris, 1821) ; *Considérations sur la crise actuelle de l'empire ottoman* (Paris, 1821, in-8°).

PARIS (John-Ayrton), médecin anglais, né à Cambridge en 1785, mort à Londres en 1856. Après avoir passé son doctorat à Cambridge, il pratiqua la médecine à Penzance (Cornouailles), puis se fixa à Londres (1817), où il devint membre de la Société royale et président du Collège des médecins (1844). Paris s'occupa beaucoup de géologie, de chimie, d'histoire naturelle, et fonda la Société géologique de Cornouailles, une des premières sociétés de ce genre qui aient existé dans la Grande-Bretagne. Ses principaux ouvrages sont : *Pharmacologia* (Londres, 1819, in-8°), traité souvent réédité et traduit en français ; *Traité de la diète* (Londres, 1821), ouvrage estimé ; *Jurisprudence médicale*, avec Fonblanque ; *Chimie médicale ;* la *Philosophie comme amusement devenue de la science sérieuse*, petit écrit qui a eu un grand succès. Citons enfin ses *Mémoires sur la vie de sir Humphry Davy* (1810).

PARIS (Aimé), célèbre professeur de musique, né à Quimper (Finistère) en 1798, mort à Paris en 1866. Il fit ses études littéraires à Laon, puis à Paris, suivit dans cette dernière ville les cours de l'École de droit et fut reçu licencié en 1820. Attaché cette même année comme sténographe au *Courrier français*, il passa au même titre au *Constitutionnel* en 1822. Dès cette époque, Paris s'était lié avec le musicien Galin, le célèbre promoteur de la méthode du méloplaste, et il devint un chaud partisan de ses théories musicales. S'étant livré alors à l'étude de la mnémotechnie, il apporta diverses modifications à la méthode de Feinaigle et fut nommé, en 1822, professeur de mnémonique à l'Athénée de Paris. Quelque temps après, il quitta la capitale et se mit, avec l'ardeur qu'il portait en toutes choses, à enseigner cette science dans diverses villes de France, à Lyon, à Rouen, etc. Aimé Paris se trouvait à Rouen lorsque son enseignement fut interdit par ordre du gouvernement de la Restauration. Ce fut seulement en 1828 que l'interdiction qui le frappait fut levée. A cette époque, Paris avait cherché un nouvel aliment pour son activité en étudiant à fond la méthode Galin. Persuadé qu'elle était appelée à rendre de grands services, Paris résolut de s'en faire le propagateur, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il se voua à cette tâche avec un zèle que rien ne put lasser. Pour faire connaître la méthode du méloplaste, à laquelle il apporta d'heureuses modifications [illegible] *Galin-Paris*, il reprit ses cours de mnémotechnie, qui lui servaient en quelque sorte d'introduction à son enseignement musical. Allant de ville en ville, il appelait à ses cours non-seulement la masse des curieux, mais encore les professeurs de musique, à qui il portait le défi d'obtenir par les méthodes ordinaires des résultats comparables à ceux qu'il obtenait, et, comme il était l'objet de vives attaques, il y répondait par un grand nombre d'écrits et de brochures dans lesquels il traitait ses adversaires avec une verve mordante, allant parfois jusqu'à l'emportement. Après de longs voyages de propagande, Paris [illegible] un journal intitulé : la *Réforme musicale*. Il avait trouvé dans son beau-frère, M. Chevé, un auxiliaire aussi actif qu'intelligent, qui devait faire à Paris, pour le triomphe de la [illegible] *souscripteurs au cours de musique fait par M. Aimé Paris* [illegible] *cours de M. Aimé Paris* (1838-1839, in-4°) ; *Manuel pratique et progressif de musique vocale*, recueil d'airs en notation chiffrée ; *Résumés progressifs du prochain cours de musique vocale en quatre-vingts leçons, professé par M. Aimé Paris* (in-fol.) ; *Avant-goût des sévérités de l'avenir* ou *Seize ans de lutte* (1846, in-8°) ; la *Question musicale élevée à la hauteur des sommités compétentes* (1849, in-8°) ; *Encore une commission du chant* (1858, in-8°) ; la *Sténographie popularisée*, 1862, in-12).

PARIS (Alexis-Paulin), érudit français, né à Avenay (Marne) en 1800. Il se rendit à Paris pour y suivre ses goûts littéraires, collabora à divers recueils et journaux, commença à se faire connaître par une *Apologie de l'école romantique* (1824, in-8°), par une traduction du *Don Juan* de Byron (1827), et entra, en 1828, à la Bibliothèque royale comme employé au département des manuscrits. A partir de ce moment, M. Paris s'attacha particulièrement à étudier la littérature du moyen âge et à faire connaître les grandes épopées chevaleresques restées manuscrites. En 1833, il eut une assez vive polémique avec Michelet au sujet du caractère et de l'origine de ces épopées. Trois ans plus tard, il commença à publier un catalogue raisonné des *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*. Il succéda à Raynouard comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1837, fut nommé peu après membre de la commission chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, puis devint successivement premier employé et conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale (1839), membre du conseil de perfectionnement de l'École des chartes (1846), du comité de la langue, de l'histoire et des arts de France (1852), professeur de langue et de littérature françaises du moyen âge au Collège de France (1853). En 1872, il a pris sa retraite et a été remplacé au Collège de France par son fils. Outre sa polémique avec Michelet, M. Paulin Paris en a soutenu plusieurs autres, notamment au sujet de la découverte supposée du cœur de saint Louis, au sujet du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque, et il a eu avec Génin, relativement à l'ancienne langue française, une contestation qui dégénéra en véritable querelle. Les plus importantes publications de cet érudit sont : *Notice sur la relation originale du voyage de Marco Polo* (1833, in-8°) ; la traduction des *Œuvres complètes* de Byron, y compris les *Mémoires*, édités par Thomas Moore (1830-1832 et 1836, 13 vol. in-8°) ; *Garin le Loherain*, précédé d'un examen des romans carlovingiens (Paris, 1833-1835, 2 vol. in-12) ; *Essai sur les romans historiques au moyen âge* (1833), joint à la traduction d'*Hector Fieramosca*, roman de M. d'Azeglio ; le *Romancero* (1833, in-12) ; *Berthe aux grands pieds*, édition précédée d'une dissertation sur le *Roman des douze pairs de France* (1836) ; une édition des *Grandes chroniques de Saint-Denis* (1836-1838, 6 vol.) ; les *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection* (1836-1848, 7 vol. in-8°) ; *Mémoire sur le cœur de saint Louis* (1844, in-8°). Citons encore des éditions de la *Conquête de Constantinople*, par Villehardouin (1838, in-8°) ; de la *Chanson d'Antioche* (1848) ; des *Aventures de maître Renart et* [illegible] du *Recueil complet des poésies de Saint-Pavin* (1861) ; des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, avec Monmerqué (1860, 9 vol. in-8°) ; des *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage* (1868 et ann. suiv.). Enfin M. Paulin Paris a publié des dissertations, des notices, des articles, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, le *Journal des savants*, le *Bulletin du bibliophile*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et dans des journaux légitimistes, tels que : l'*Universel*, la *Quotidienne*, la *Vieille France*, la *Jeune France*, etc., où il a inséré des dissertations sur des points obscurs ou contestés de notre histoire. — Son fils, M. Gaston PARIS, s'est fait également connaître par des travaux d'érudition. Successivement professeur de grammaire aux cours libres de l'enseignement supérieur à Paris, directeur adjoint de l'École pratique des hautes études pour les langues romanes [illegible] il lui a succédé, le 26 juillet 1872, comme [illegible] çaises au moyen âge. I[illegible] ticles publiés dans la *R*[illegible] publié, entre autres e[illegible] duction de l'*In*[illegible]

PARIS [illegible] toriques. Il fa[illegible]

binet historique. Indépendamment de nombreux articles insérés dans divers recueils, il a publié ou édité : *Histoire de Russie* (1832) ; la traduction de la *Chronique de Nestor* (1834) ; *Reims pittoresque ancien et moderne* (1836) ; *Chronique de Reims* (1837) ; *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II* (1841) ; *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims* (1843, 2 vol.) ; *Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims* (1843-1844, 2 vol.) ; *Remensiana* (1845) ; *Résumés séculaires de l'histoire du peuple de Dieu* (1852) ; *Œuvres de M*[illegible] *grand Armorial général de France* de Ch. d'Hozier (1865, in-8°), etc.

PARIS (Claude-Jean), compositeur français, né à Lyon en 1808, mort en 1866. Son père, attaché comme violoniste au Grand-Théâtre de Lyon, lui donna des leçons dont il profita si bien que, à treize ans, il put faire partie du même orchestre. Paris apprit ensuite le piano, la composition, écrivit un quatuor, puis composa la musique de deux opéras en un acte : les [illegible] (182.), la *Fausse veuve* (1821), [illegible] à Lyon. Deux ans plus tard, il se rendit à Paris, suivit les leçons du Conservatoire, où il eut pour maîtres Lesueur et Fétis, remporta le grand prix de composition (1825) et composa la musique du ballet les *Ruses espagnoles*, représenté à la Porte-Saint-Martin. Étant ensuite parti pour Rome, il fit exécuter, à l'église des Français, un *Te Deum* (1827), puis se rendit à Venise, où il donna un opéra-bouffe, le *Billet de logement* (1829), et, après avoir visité l'Allemagne, retourna à Paris (1829). Depuis lors, il écrivit successivement : une messe de *Requiem* (1830) ; la *Veillée*, en un acte, pour l'Opéra-Comique (1831) ; *Xémira* ou les *Tlaskalans*, grand opéra en trois actes qui n'a pas été représenté ; la musique et les chœurs du *Festin de Balthazar* (1833) et du *Juif errant* (1834), drames représentés à l'Ambigu-Comique ; les chœurs de *Jérusalem*, drame joué au Cirque (1837) ; *Denise*, en un acte, opéra joué aux bouffes du théâtre Saint-Antoine (1848) ; *Héro et Léandre* et un grand nombre de quatuors, sextuors, trios, romances, etc. Dans les dernières années de sa vie, Paris s'occupa beaucoup plus d'enseignement que de composition.

PARIS (Matthieu), bénédictin et chroniqueur anglais. V. MATTHIEU PARIS.

PARIS-ALFANI (Domenico DE), peintre italien, né à Pérouse en 1483, mort en 1520. Il entra dans l'atelier du Pérugin, où il se lia d'une étroite amitié avec Raphaël, alla par la suite rejoindre ce dernier à Rome, mais retourna bientôt dans sa ville natale pour y exécuter divers travaux. C'est là qu'il mourut à la fleur de l'âge, la même année que Raphaël. Cet artiste avait beaucoup de talent et l'emportait sur son maître, dont il imitait la manière, par l'ampleur du style. Malheureusement, la plupart de ses ouvrages ont été détruits. Parmi ceux qui existent encore, nous citerons : la *Madone des Grâces*, à l'église de Saint-Augustin, à Pérouse.

PARIS-ALFANI (Orazio DE), peintre italien, fils du précédent, né à Pérouse vers 1510, mort dans la même ville en 1581. Il fut le premier chef de l'école de dessin fondée à Pérouse en 1573 et acquit beaucoup de réputation par ses tableaux, dans lesquels il s'attacha avec un grand succès à reproduire la manière de Raphaël. On cite, parmi ses meilleures productions, des *Madones* et le *Christ* [illegible] qu'on voit dans l'église des Conventuels.

PARIS DE BOISROUVRAY (le baron), savant français, [illegible] Metz en 1825. Il était capitaine, lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie. On lui [illegible] *mouvement des astres* (Paris, 1819, in-8°) ; *Un mot sur l'électricité* (Paris, 1823).

PÂRIS, prince troyen, fils de Priam et d'Hécube. Pendant que [illegible] lui prédirent qu'elle d[illegible] fils qui causerait la rui[illegible] jurer ce malheur, Pria[illegible] dans les solitudes du [illegible] les légendes de cette [illegible] fut ann[illegible] a tour [illegible]

de tuer par trahison le vaillant Achille. Peu de temps après, blessé à mort par une des flèches empoisonnées de Philoctète, il vint expirer sur le mont Ida, entre les bras de sa fidèle Œnone. V. HÉLÈNE.

Pâris [illegible]. Le musée du Vatican possède une statue antique de Pâris assis sur un siège élevé, vêtu du costume phrygien et tenant la pomme fatale. Cette figure, plus grande que nature, se voyait autrefois au palais des [illegible]; elle a été gravée par Giuseppe Gregori. Canova a fait un *Pâris* debout, entièrement nu, accoudé sur un tronc d'arbre et tenant encore la pomme, qui passe pour être son chef-d'œuvre (v. ci-après). M. Etex a exposé, au Salon de 1859, une statue de *Pâris* et une statue d'*Hélène*, exécutées en marbre [illegible] Louvre : H[illegible] une draperie qui descend derrière le corps et, de [illegible] cette draperie sur l'épaule; Pâris, coiffé du bonnet phrygien et ayant sur les épaules un léger manteau, tient de la main gauche son bâton de berger et s'appuie contre un arbre. Une autre statue de *Pâris* a été exposée par M. Garnaud au Salon de 1864. P. Le Maire a gravé, d'après Cl. Vignon, une suite de quatorze estampes représentant l'*Histoire de Pâris*. Le *Jugement de Pâris* est un des premiers sujets qui aient inspiré l'art grec; Pausanias nous apprend qu'il était représenté sur le [illegible] sur le trône d'Apollon Amyclée[illegible] retrouve sur un grand nombre de vases de différentes époques. Un vase de la fabrique de Hiéron, qui appartient au musée étrusque du Vatican, montre les trois déesses conduites par Mercure vers Pâris, qui est assis sur un rocher de l'Ida. Sur un autre vase de la même collection, Vénus, coiffée d'un large diadème, est enveloppée d'un long péplum qui lui couvre même la tête. Sur un des vases du Musée britannique, Mercure saisit Pâris, qui fuit à la vue des déesses. Quelquefois des figures allégoriques viennent accentuer le côté moral du sujet, l'opposition du vice et de la vertu, de la chasteté et de l'impudeur; c'est ainsi que, sur un vase de [illegible] ordinaires du *Jugement de Pâris*, l'artiste a ajouté une femme placée derrière l'Amour, du côté de Vénus, [illegible] Minerve, un guerrier couronné par la Victoire; la femme présage Hélène, qui apparaît déjà aux yeux de Pâris, comme le prix de la séduction exercée par l'Amour au profit de Vénus; le guerrier est Hector, type de l'héroïsme. Enfin, parmi les exemples qu'on pourrait multiplier, il importe de citer un superbe vase de Ruvo (appartenant au grand-duc de Bade), sur lequel, outre Pâris, Mercure, l'Amour et les trois déesses, on voit, dans une région supérieure, la Discorde, la Félicité, placée derrière Vénus, la Gloire, placée derrière Junon, et enfin le Soleil qui s'avance sur son char vers Jupiter assis. Le *Jugement de Pâris* ne pénétra guère dans le domaine de l'art étrusque; Raoul Rochette n'en cite qu'un seul exemple, fourni par un miroir provenant d'un tombeau d'Orvieto : Pâris, assis, présente la pomme à Vénus, assise en face de lui et dépouillée de ses vêtements; Minerve et Junon sont debout. L'art romain, au contraire, fit un fréquent usage de cette fable. On la voit retracée notamment dans un bas-relief de la villa Pamfili, où apparaissent, outre les personnages ordinaires, les trois nymphes du mont Ida et Nérée, dieu marin et prophète. On retrouve encore le même sujet dans un bas-relief de la villa Ludovisi (Rome), dans une fresque trouvée à Pompéi en 1831 et qui a été transportée au musée de Naples, sur le grand sarcophage d'Endymion, au Louvre, et sur le tombeau des Nasons. Dans les plus anciennes représentations du *Jugement de Pâris*, la chasteté de Junon et de Minerve, personnifiant la Gloire et la Sagesse, est nettement opposée à l'impudeur de Vénus, la déesse du plaisir; les deux premières sont vêtues et graves, tandis que la troisième est nue. « Plus l'art avance vers son déclin, dit M. Gruyer, plus le sens primitif [illegible], puis la pensée mythologique s'efface sous la sensualité de la forme. Les déesses tombent un à un; les vêtements s'abaissent d'abord, se suppriment ensuite, et les chastes corps de Junon et de Minerve finissent par se montrer absolument nus comme celui de Vénus. Le berger idéen [illegible] pastorale; on ne reconnaît plus en lui que le fils de Priam, dans toute la richesse du costume [illegible]. »

Les artistes modernes ont fréquemment représenté le *Jugement de Pâris*. Un petit tableau [illegible] XVe siècle, qui de la [illegible] Louvre, nous [illegible] pomme; l'A-[illegible] flèche une flèche; Vénus est nue; Pallas et Junon sont vêtues et tiennent à la main, l'une un livre, [illegible] et revêtu d'une riche armure, près duquel se tient Mercure, sous les traits d'un vieillard, [illegible] *Int*[illegible] Vénus [illegible] un [illegible] position de la plus grande beauté, que Marc-Antoine Raimondi a gravée. Le divin artiste a choisi le moment où Pâris remet la pomme d'or à la plus belle; il est assis, la tête de profil, coiffé de la mitre phrygienne, tenant de la main gauche son *pedum* pastoral et enveloppant Vénus d'un regard plein d'ardeur. Celle-ci, debout entre ses deux rivales, s'incline légèrement vers Pâris et prend la pomme de la main droite, tandis que la gauche est tendue vers un petit Amour qui accourt vers la déesse. Les deux autres déesses sont complètement nues, comme Vénus; Junon, placée à la droite de celle-ci, étend vers Pâris un bras menaçant; Minerve tourne déjà le dos à son juge et s'apprête à remettre le vêtement dont elle s'est un instant dépouillée. A côté de ce groupe principal, Mercure court au-devant de la Renommée, qui apporte à Vénus une couronne et une palme. A gauche, trois nymphes se tiennent au pied de l'Ida; à droite, des divinités fluviales sont assises au bord du Scamandre; dans le ciel, enfin, le Soleil, précédé des Dioscures, s'avance vers Jupiter, près duquel se tiennent l'aigle, Ganymède, Diane et Cérès. L'estampe que Marc-Antoine fit de cette composition, sous la direction de Raphaël lui-même, excita une vive admiration lorsqu'elle parut. Vasari nous apprend que Rome entière en fut émerveillée : *Ne stupi tutta Roma*. Le maître s'était inspiré des monuments de l'art romain et avait conçu son dessin dans le système du bas-relief antique. « Il est difficile, dit M. Gruyer (*Raphaël et l'antiquité*, II, p. 103), de voir un sujet plus vaste, traité d'une manière plus complète et revêtu de formes plus séduisantes. On comprend tout de suite une grande scène mythologique dans laquelle le ciel se confond avec la terre, en répandant sur elle des trésors d'harmonie. Seulement, le sens moral de la fable a complètement disparu, et l'on ne distingue guère entre Junon, Minerve et Vénus. Toutes trois sont belles et belles de la même beauté. On ne conçoit pas pourquoi Pâris a choisi l'une plutôt que l'autre, car le même attrait doit l'incliner presque indifféremment vers chacune d'elles; et, si l'on met un nom sur ces figures, c'est uniquement parce que le paon de Junon se tient à côté de la première, parce que le fils de Vénus prend la main de la seconde, parce que, enfin, on aperçoit aux pieds de la troisième le casque et le bouclier de Minerve. » L'estampe de Marc-Antoine a été plusieurs fois copiée, notamment par Marco da Ravenna ou un de ses élèves, par un imitateur d'Agostino Veneziano, par H.-S. Lautensack, etc. La composition de Raphaël a été reproduite par Fr. Xanto dans une majolique qui appartient au [illegible], et par un peintre inconnu dans un tableau qui est au palais Corsini (Rome) et qui a été attribué à Jules Romain.

Le Louvre possède un dessin à la plume du Titien représentant le *Jugement de Pâris*. Le même sujet a été peint par J. Romain (palais du Té, à Mantoue), par l'Albane (musée de Madrid), G.-B. Cipriani (gravé par F. Bartolozzi), F. Furini (gravé par F. Gregori), Luca Giordano (musées de l'Ermitage et de Berlin, gravures de R. Earlom, J.-F. Beauvarlet, Fr. del Pedro), Giorgione (collection de lord Malmesbury), Jordaens (musée de Madrid), La Hyre (musée de [illegible]), P. Liberi (musée de Dresde), Carle Maratte (musée de l'Ermitage), R. Mengs (musée de l'Ermitage), Baldazza Peruzzi (fresque du château de Belcaro, exécutée, dit-on, d'après un dessin de Raphaël et qui offre beaucoup d'analogie avec la composition gravée par Marc-Antoine), Poelenburg (à la National-Gallery, riche composition, gravée par A. Chataigner et N[illegible]), J. Rottenhammer (musée de Munich), Andrea Schiavone (musée de Turin), Scarsellino (musée des Offices), Fr. Trevisani (gravé par Basan), Al. Turchi (musée de Dresde), Perino del Vaga (ancienne collection Las Marismas), Watteau (esquisse, dans la collection La Caze, au Louvre), A. van der Werff (ancienne galerie d'Orléans, musée de Dresde, gravé par Maurice Blot, C. von Pechwell), J.-B. Regnault (vente de l'artiste en 1830), Ph. Parrot (Salon de 1874), etc. Nous devons une mention particulière au *Jugement de Pâris*, par Rubens, qu'on voit à la galerie de Dresde. Dans le tableau, Mercure vient d'apporter au berger Pâris l'ordre du maître des dieux; la Discorde [illegible] ville de Troie. Des satyres cachés dans les arbres profitent de cette circonstance pour se repaître des charmes que la nudité des déesses offre à leurs yeux. Ce précieux tableau, l'un des plus gracieux de Rubens, est excessivement remarquable par son beau coloris et par [illegible]. Il existe en Angleterre un autre tableau absolument semblable, mais d'une plus grande dimension, et [illegible], tandis que, dans celui-ci, sa tête est couverte d'un petit chapeau. Le plus petit de ces deux tableaux est, sans aucun doute, le plus ancien; il faisait partie de la [illegible] Rubens. Acquis depuis par le comte de Brühl, premier ministre du roi de Pologne, il se voit maintenant dans la galerie de Dresde. Il a été gravé par A. Lommelin, par P.-F. Tardieu, par P.-S. Moitte et enfin par Réveil, [illegible] *Musée de peinture*.

[illegible] estampes relatives au même sujet, nous citerons celles d'A. Altdorfer, Baccio Baldini, B. Beham, H.-S. Beham, Giulio Bonasone, P. Brebiette, Hans Brosamer, Nic. de Bruyn (d'après Gilles Coninxloo, 1600), Gio.-D. Campiglia (pour le *Musée de Florence*, 1731), F. Chauveau, Albert Claas (d'après Beham), Albert Dürer, Joseph Eissner, Giorgio Ghisi (de Mantoue), Jérôme Hopfer, W. Huber, Bernard Lens le vieux (d'après P. van der Faes), Nicolas Loir, Crispin de Passe (d'après C. van Broeck), J.-B. Patas (d'après Queverdo), G. Pencz, etc.

Les *Amours de Pâris et d'Hélène* ont inspiré à David un tableau que ce maître exécuta pour le comte d'Artois en 1788 et qui se voit aujourd'hui au Louvre : au milieu d'une salle de son palais, Pâris, assis, une lyre à la main, se retourne vers Hélène, qui est debout derrière lui et s'appuie languissamment sur son épaule; le fils de Priam n'a d'autres vêtements que son bonnet phrygien, ses sandales et un léger manteau qui couvre une de ses épaules. Hélène est vêtue d'une longue robe qui laisse à découvert ses épaules et ses bras. Un lit de repos, une statuette sur une colonne à laquelle un carquois est suspendu, un trépied où brûlent des parfums, des tentures et une tribune portée par des cariatides garnissent le fond du tableau. Cette peinture, qui a été gravée dans les recueils de Filhol, de Landon et de Réveil, est un des plus faibles ouvrages de David. « Les sujets de ce genre, dit Delécluze, ne s'adaptaient guère au talent de ce peintre. Il aurait fallu y mettre de la passion et de la grâce féminine, deux choses tout à fait étrangères au génie de l'auteur des *Horaces*. Le tableau est faible dans toutes ses parties, quoique cependant il soit juste de faire observer que, outre la pureté du dessin, l'observation matérielle du style et du costume grecs y est déjà beaucoup plus exacte que dans les productions antérieures du maître. » Une composition d'Angelica Kauffmann, représentant les *Amours de Pâris et d'Hélène*, a été gravée par Valentin Green. V. HÉLÈNE (enlèvement d').

Les *Amours de Pâris et d'Œnone* ont été représentés par G. Pencz (estampe), Ad. van der Werff (tableau du musée de Turin, gravé dans le *Musée français*), Van Loo (gravé par Gius. Canale), etc. Un tableau de Fr. Solimena, représentant *Pâris, Junon et Iris*, est au musée de Dresde.

Pâris, statue de marbre, par Canova; à Saint-Pétersbourg. Le fils de Priam est debout, le bras gauche appuyé sur un tronc d'arbre, recouvert de son manteau; la main de ce côté levée vers la tête et y appuyant l'index, la main droite renversée sur la hanche et tenant la pomme de discorde. Il est entièrement nu; sa tête, aux traits efféminés, est coiffée du bonnet phrygien, et, contre le tronc d'arbre, s'appuie son bâton pastoral. Il tourne la tête vers sa droite, comme pour contempler les trois déesses, et paraît délibérer sur le jugement qu'il va porter. Le corps s'appuie sur la jambe droite; le pied gauche, placé un peu en arrière du pied droit, ne touche le sol que de la pointe.

Cette statue, exécutée par Canova pour l'impératrice Joséphine, arriva à Paris au commencement de 1813 et y obtint un immense succès. Quatremère de Quincy écrivait à l'artiste : « Votre *Pâris* est un morceau digne de se placer à côté du plus bel antique. Voilà ce que tout le monde dit, et je dis comme tout le monde. Je l'ai considéré trois heures durant et mon admiration n'a pu se lasser, et chacun en a éprouvé et dit autant. Simplicité et variété de composition, grandeur de style, vérité de nature, caractère propre au sujet, justesse de dessin dans le tout et ses détails, harmonie dans les contours, fermeté mêlée de suavité dans les formes, beauté sous tous les aspects et dans le mouvement général, agrément et expression enchanteresse de la tête, heureux ajustement des accessoires, correction parfaite dans toutes les parties et charme de la vie répandu sur le tout, sans aucune trace de travail. Il faut finir de louer, parce que les expressions manquent à la louange. » La plupart des critiques contemporains firent écho à ces élans enthousiastes; l'un disait que le privilège de Canova était d'amollir le marbre, de lui donner le charme de la réalité, la douceur, la transparence, l'énergie de la nature vivante; sans rien ôter à la statue de sa sévérité idéale; selon un autre, il avait retrouvé le secret de Pygmalion et savait animer la matière. Aujourd'hui, Canova n'excite plus de pareils transports d'admiration : on rend toujours justice à son merveilleux talent de praticien, mais on trouve quelque fadeur à la grâce de ses expressions et quelque monotonie à l'élégance si recherchée de ses attitudes. Le *Pâris* n'en est pas moins une œuvre capitale, une figure modelée avec une incomparable habileté et dont les formes ont une pureté et une harmonie exquises.

Ce chef-d'œuvre a été enlevé à la France en 1815 et transporté en Russie. Canova en avait fait, pour le roi de Bavière, une répétition qui se voit aujourd'hui à la glyptothèque de Munich. Il avait exécuté aussi une répétition de la tête pour son ami Quatremère.

Pâris (LE JUGEMENT DE), poème érotique d'Imbert (Paris, 1772, in-8°). Ce poème, en quatre chants et écrit en vers de dix syllabes, est une composition très-légère, pleine de fraîcheur et riche en détails gracieux. L'action se développe naturellement; les caractères de Pâris et de chacune des déesses qui prétendent au prix de la beauté sont très-habilement traités. Les ornements, employés à profusion, s'y succèdent avec art. La versification est parfois facile, élégante et harmonieuse; le style, toutefois, témoigne de quelque négligence. Ce qui fait le mérite de ce poëme, c'est qu'on y respire le goût sain de la bonne antiquité. On y trouve sans doute beaucoup d'esprit, mais jamais de faux bel esprit. La brillante imagination de l'auteur a rajeuni un sujet qui paraissait usé. Toutefois, l'œuvre d'Imbert contient beaucoup de longueurs et des incorrections fâcheuses. Le *Jugement de Pâris* fut le début littéraire d'Imbert. C'est néanmoins ce qu'il a fait de mieux, au sentiment de Laharpe. « Ce poëme, selon le jugement porté par Desessarts, fut une espèce de phénomène. Ce trait de la Fable, si rebattu dans la poésie ancienne, si souvent et si faiblement traité dans la poésie moderne, parut rajeuni sous la plume d'Imbert et enrichi d'une invention piquante et d'un nouveau ressort qui produit le plus grand effet. Sans s'assujettir aux traditions de la mythologie, le génie d'Imbert créa son héros, et le caractère qu'il lui donna est des mieux imaginés et des mieux soutenus. Rien de plus ingénieux et de plus simple que le plan de ce poëme. »

PÂRIS (les frères), célèbres financiers du XVIIIe siècle, qui ont joué un rôle considérable, soit après la chute du système de Law, soit pendant les guerres et les événements du temps. Ils étaient quatre et fils d'un aubergiste du village de Moirans, dans l'Isère, au pied des Alpes. Suivant une autre version, leur père, propriétaire de l'auberge, ne l'exploitait pas lui-même, mais la sous-louait. Du reste, ce détail a peu d'importance aujourd'hui.

Les quatre frères se nommaient : ANTOINE, né en 1668, mort en 1733; CLAUDE, dit *la Montagne*, né en 1670, mort en 1745; JOSEPH, dit *Duverney*, né en 1684, mort en 1770; JEAN, dit *Montmartel*, né en 1690, mort en 1766.

Saint-Simon et Luchet ont raconté, avec quelques variantes, l'origine de la fortune des Pâris. En 1690, pendant la guerre de Savoie, les deux fils aînés, Antoine et Claude, parvinrent, en plein hiver, à faire franchir les Alpes à des convois de vivres envoyés à nos troupes et que les munitionnaires, désespérés, ne pouvaient faire passer. Cette opération, dirigée avec autant de rapidité que d'intelligence, sauva l'armée française des horreurs de la famine.

Quelques années plus tard, ils vinrent à Paris, où leurs jeunes frères les suivirent bientôt. Pendant que ceux-ci entraient dans l'armée, Antoine et Claude obtenaient des emplois dans les bureaux des munitionnaires des armées; Antoine eut un avancement rapide. Il devint directeur général des vivres pour l'armée de Flandre et rendit les plus grands services, surtout après la funeste bataille de Ramillies. Aidé par ses frères, qui avaient quitté l'état militaire, il se multiplia dans les campagnes suivantes pour trouver, créer en quelque sorte les subsistances nécessaires à l'entretien de l'armée, qui se voyait si souvent dans les positions les plus critiques, notamment après la perte de la bataille d'Oudenarde (1708), où elle était coupée, sans communication et sans ressources. A l'ouverture de la campagne de 1709, le Dauphin, qui devait avoir le commandement nominal, ayant demandé au ministre de la guerre Chamillard quelle était la situation de nos magasins sur la frontière de Flandre, en reçut un état de 240,000 sacs de blé. Heureusement, Villars, qui avait le commandement effectif sous le Dauphin, s'enquit auprès des Pâris, qui prouvèrent qu'en réalité il n'y avait que 7,000 sacs; ce qui détermina le renvoi de Chamillard. Chargés eux-mêmes de pourvoir aux nécessités les plus pressantes, ils firent des miracles d'énergie et d'activité, et l'on peut affirmer que sans eux, dans cette campagne comme dans les suivantes, la détresse eût été peut-être irrémédiable. Ils avaient à improviser tout, et dans les conditions les plus désastreuses, avec la disette, un trésor à sec, les achats et les transports difficiles, obligés de faire face à toutes les dépenses à l'aide de leur propre crédit (la cour ne pouvait rembourser leurs avances qu'en billets d'État à longue échéance). C'était une vie d'aventures, de labeur et de lutte qui n'était pas sans analogie avec les prodiges qu'on vit dans nos guerres de la Révolution. Sans doute, les héroïques représentants qui, dans leurs missions, ont organisé et dirigé la défense nationale ont, aux yeux de l'histoire, une grandeur dont n'approchent point les hommes d'affaires dont il est ici question (ne fût-ce que par le désintéressement absolu), mais ceux-ci n'en ont pas moins contribué à tirer la France des plus graves embarras.

La paix d'Utrecht (1713) leur permit de revenir à Paris jouir d'un repos nécessaire et bien mérité. Leur fortune était déjà assez considérable. Ils avaient eu, comme on le sait, des commencements fort modestes; mais leur capacité et leur énergie leur avaient mérité la confiance des capitalistes, dont les avances leur avaient permis d'entreprendre et de mener à bien les plus vastes opérations. Ils furent puissamment aidés, notamment par

le célèbre financier Samuel Bernard, qui les jugea dès leurs débuts, les commandita, les poussa en avant dans les scabreuses, mais grasses affaires des vivres et fournitures, et leur fit jusqu'à 3 millions d'avances.

Il serait difficile de déterminer d'une manière bien précise la part de coopération de chacun des frères, et c'est ce qui nous oblige à les grouper dans une notice collective. Mais l'homme d'exécution, celui qui paraît avoir eu principalement la direction, fut Pâris-Duverney; plus tard, il n'est plus même question que de lui, du moins comme dirigeant et donnant l'impulsion. Antoine avait aussi joué un rôle fort actif dans la première période. Quant aux deux autres, ils restèrent toujours au dernier plan.

Au commencement de la régence, une chambre de justice fut instituée pour examiner toutes les opérations de finance des vingt-cinq dernières années. C'est ce qu'on appelait dans l'ancien régime « faire rendre gorge aux financiers. » C'était un moyen de se procurer de l'argent, analogue à celui qu'on employait contre les juifs au moyen âge. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les restitutions exigées étaient presque toujours légitimes. Ces procédés violents étaient un correctif. Samuel Bernard dut s'exécuter pour 4 millions; les Pâris ne furent taxés qu'à 200,000 fr. C'était presque une absolution, une preuve que leurs opérations avaient été à peu près régulières, autant du moins qu'on pouvait le demander dans ces affaires compliquées des fournitures. Au reste, cette aventure n'était, dans les idées du temps, qu'un désagrément administratif qui ne portait aucune atteinte au caractère de celui qui le subissait.

Peu de temps après, les Pâris se rendirent adjudicataires des fermes et devinrent les chefs d'une ligue puissante formée contre le système de Law. Duverney, qui avait gardé de sa vie aventureuse de munitionnaire un tempérament très-ardent, fit remettre au régent un mémoire assez violent contre le fameux système. Law eut encore assez d'influence pour faire exiler les quatre frères en Dauphiné (juillet 1720).

Six mois après, quand le système se fut écroulé, ils furent rappelés, remis à la tête des fermes générales et chargés de la fameuse opération du *visa*, gigantesque liquidation du système, que Duverney dirigea avec capacité et avec autant d'équité que cela était possible. Dès lors l'influence des Pâris devint prépondérante, quoiqu'elle fût combattue par des haines puissantes. Ayant envoyé un secours de 600,000 livres aux pestiférés de Marseille et de la Provence, ils furent amenés à accepter la direction d'un *plan de soulagement*. Ils s'engagent eux-mêmes pour une somme considérable, entraînent par leur exemple un grand nombre de financiers et de receveurs généraux, organisent un service de secours réguliers, forment un conseil de santé, enfin président à un ensemble de mesures destinées à combattre le fléau ou amoindrir ses effets. Dans cette campagne humanitaire, il est intéressant de le rappeler, ils entraînèrent avec eux les hommes d'argent, mais non les hommes de charité, c'est-à-dire le clergé, qui refusa sèchement de contribuer autrement que *par ses prières* (denrée peu coûteuse, on en conviendra). Les Pâris y firent un grand cœur; Antoine, chargé de l'exécution, y apporta son activité d'homme d'affaires, expédiant journellement des secours de toute nature, blé, bestiaux, linge, médicaments, médecins et même des prêtres.

Le régent consulta souvent les frères Pâris sur des questions de finances, de monnaies, etc. Après la mort du duc d'Orléans (1723), ils continuèrent à jouir d'une grande influence sous le ministère du duc de Bourbon. Au grand effroi de la maltôte, Duverney, toujours plein de projets et de pensées de réformes, redoublait d'efforts pour introduire dans la comptabilité publique l'ordre et l'exactitude qui avaient fait la fortune de sa tribu. En 1724, il fit commencer l'œuvre colossale de réunir pour les publier les ordonnances de finances (fermes, gabelles, monnaies, domaines, rentes, etc.), en 20 volumes in-folio. Avec l'assentiment du duc de Bourbon, qui l'avait nommé son secrétaire des commandements, il fit un état des grâces et pensions, par ordre alphabétique (7 vol.); en sorte que d'un coup d'œil on put découvrir ceux qui touchaient plusieurs fois avec un seul titre et constater 12 millions de doubles emplois. La première idée de l'établissement d'une caisse d'amortissement (que devait reprendre Machault) lui appartient également, ainsi que le projet d'égalité d'impôt, le bureau des blés et farines (imité par Turgot), création destinée à prévenir les disettes, si fréquentes alors, la suppression des oligarchies municipales par le droit d'élection rendu au peuple des villes, etc. Tant de réformes ébauchées, jointes à l'opération du visa et à la divulgation des mystères financiers et des pensions, avaient ameuté les haines les plus puissantes contre les Pâris. A l'avènement du cardinal de Fleury, ils furent exilés en des lieux différents (1726). On les accusait d'avoir agioté sur les blés. En réalité, ils tombaient victimes de la haine des hautes dynasties financières. Peu de temps après, Pâris-Duverney est jeté à la Bastille, où il resta enseveli dix-sept mois, expiant l'influence que ses frères et lui avaient eue sur le duc de Bourbon et sur sa maîtresse, Mme de Prie. On lui fit un procès absurde, on éplucha son visa, etc., mais sans parvenir à le trouver coupable, malgré la bonne volonté et la mauvaise foi qu'on y mit. On découvrit même, non sans surprise, que la fortune des quatre frères n'était pas aussi considérable qu'on le croyait. Après des incidents sans nombre, Duverney fut remis en liberté par arrêt du parlement (11 mars 1728); mais en même temps une lettre de cachet l'exilait à 30 lieues de Paris.

Après la mort du ministre de la guerre, Leblanc, il put revenir à Paris, ainsi que ses frères. Peu à peu, il lui fut permis de participer de nouveau aux affaires de finances et de fournitures. Dans cette dernière partie, que la famille connaissait si bien, il était indispensable, inévitable. On n'a que peu de détails sur cette période de sa vie. Il faut rappeler que c'est vers cette époque, en 1734, que les Pâris assurèrent à Voltaire l'indépendance nécessaire à ses travaux en lui donnant un intérêt dans leurs opérations de fournitures.

En 1733, l'aîné des frères, Antoine, était mort à sa terre de Sampigny (Lorraine), érigée en comté. Tous les Pâris avaient été, d'ailleurs, successivement anoblis. Après avoir acheté et rempli la charge de garde du trésor royal, puis celle de conseiller d'Etat depuis 1724, Antoine était mort avec le titre de trésorier général des finances du Dauphiné.

A la mort du cardinal de Fleury (1743), les Pâris se retrouvèrent plus influents que jamais et gagnèrent bientôt l'appui de Mme de Pompadour. Ils passent pour avoir été les inspirateurs des principaux plans de Machault. Comme fournisseurs des armées, ils étaient assez souvent consultés sur les choses de la guerre. Aussi, le vieux maréchal de Noailles appelait-il dédaigneusement Duverney le *général des farines*. Mais le maréchal de Saxe le vengea en déclarant publiquement qu'il en savait plus que Noailles. Le fait est que Duverney donna des plans de campagne qui furent adoptés en conseil et que le duc de Richelieu, soit dans l'expédition de Minorque, soit pendant la campagne sur le Rhin, lui demanda des conseils et les suivit quelquefois, jusqu'au moment où il se brouilla avec lui. Au reste, Duverney avait gardé, de son existence orageuse, une tête ardente et tournée aux choses militaires. On peut dire que, par sa passion pour les entreprises et les innovations, il menait les affaires mêmes militairement. Plus tard, il contribua à jeter la France dans la déplorable guerre de Sept ans. Enfin, c'est à lui qu'on doit la fondation de l'Ecole militaire. Ce projet, longtemps caressé par les Pâris, fut repris par Duverney en 1750, avec l'ardeur qu'il mettait à toute chose; et, grâce à l'appui de la favorite, il put faire signer l'édit de création l'année suivante. Il avança des fonds, dirigea le plan, s'employa avec une passion paternelle à la réussite de son idée, qui était de créer une pépinière de bons officiers. Il fut nommé intendant de la nouvelle école, qui languit pendant longtemps par suite de l'indifférence du gouvernement. L'idée fixe du vieux financier était d'obtenir une visite officielle du roi. Dans les mœurs de l'ancien régime, cela était une sorte de consécration qui amenait le succès, *lançait* une affaire, comme on dirait aujourd'hui. Après de longs et infructueux efforts, Duverney s'adressa à un jeune homme inconnu, Beaumarchais, harpiste de Mesdames de France, qui décida celles-ci à faire la visite; bientôt le roi en fit autant. Duverney, ravi, fit la fortune du futur auteur de *Figaro* en le lançant dans les affaires lucratives, comme il avait commencé celle de Voltaire.

Après avoir empli un siècle de son activité et remué des milliards, Duverney, le dernier survivant des Pâris, mourut le 17 juillet 1770, à l'âge de quatre-vingt-six ans passés, laissant sa fortune au comte de La Blache, son petit-neveu par les femmes. Sa succession donna lieu au célèbre procès qui commença la réputation de Beaumarchais. On vit avec étonnement que cette succession ne montait qu'à 1,500,000 livres, tandis qu'on la croyait dix fois plus considérable. Cette affaire est toujours restée mystérieuse. Il en courut toutes sortes de légendes sur des trésors cachés, et ces légendes ne sont pas encore éteintes aujourd'hui. En 1846, sur l'indication d'une vieille femme, fille de l'ancien sacristain de l'Ecole militaire, on découvrit dans un caveau de la chapelle le cercueil de Duverney, avec une inscription où le mort avait les titres de comte de Ferrière, seigneur de Plaisance, conseiller d'Etat, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, etc. Cette découverte ramena l'idée du trésor qu'on supposait enfoui. En 1848, un général, muni d'une autorisation supérieure, fit des fouilles minutieuses, mais sans obtenir aucun résultat. Enfin, vers la fin de 1859, un inconnu s'introduisit furtivement dans la chapelle, pratiqua partout des sondages et alla même jusqu'à ouvrir le cercueil, espérant y trouver des indications. Toutes ses recherches furent infructueuses. Une instruction judiciaire fut commencée sur ce fait curieux, mais l'affaire fut étouffée.

Après la mort du dernier et du plus célèbre des Pâris, on fit courir dans Paris le quatrain suivant en manière d'épitaphe :

> Ci-gît ce citoyen utile et respectable
> Dont le souverain bien était de donner.
> Que Dieu lui donne enfin le repos désirable
> Qu'il ne voulut jamais ni prendre ni donner.

Nous ajouterons ici le jugement résumé d'un de ses biographes :

« L'esprit de domination et de commandement, le besoin incessant d'agir, voilà, en effet, le secret de la force et des vicissitudes de Pâris-Duverney. Fertile en ressources, doué d'une facilité de conception et de travail surprenante, ayant, non point le goût, mais la passion des affaires, il y passa sa vie, comme en un tourbillon, tour à tour riche à millions, exilé, rappelé en dictateur et chargé de mettre sur le lit de Procuste la plus grande partie des fortunes du royaume (l'auteur veut parler ici de l'opération du visa), contrôleur général de fait, non en titre, promoteur de quelques bonnes mesures, disgracié de nouveau, mis sur la sellette du parlement et victorieux par arrêt, malgré toutes les intrigues de la cour et des ministres, qui se vengent par un second ordre d'exil. On croit peut-être que cette vie est rassasiée d'événements : loin de là. Au bout de quelques années, Pâris-Duverney revint sur son véritable théâtre, Paris et la cour. Il avait été admis autrefois dans le boudoir de la marquise de Prie; Mme de Pompadour le compte au nombre de ses amis. Pendant les dix-neuf années qu'elle fut en faveur, Pâris-Duverney régla toutes les grandes affaires de finances du royaume. Munitionnaire général, consulté sur les opérations des armées, il fut, par intérêt personnel et pour complaire à la favorite, en partie qui, malgré les sages conseils de Machault et du comte d'Argenson, entraîna la France dans cette guerre de Sept ans, source de tant de fautes. Ami du comte d'Argenson, ministre de la guerre, il l'abandonna, dit-on, sans hésiter, quand la marquise de Pompadour le fit renvoyer. Il eut, en outre, le malheur de contribuer au choix de l'abbé de Bernis pour ministre des affaires étrangères et du maréchal de Richelieu pour commandant en chef de l'armée d'Allemagne. La guerre finit; l'activité de Pâris-Duverney ne devait finir qu'avec lui... » (P. Clément, *Portraits historiques*.)

En 1748, Duverney avait publié : *Examen du livre intitulé : Réflexions politiques sur les finances;* c'est une réponse à une attaque de Dulot contre les opérations du visa.

Il avait aussi (aidé de ses frères) donné le plan et surveillé l'exécution de volumineux traités sur les finances, le domaine, les colonies, les gabelles, les rentes, les monnaies, les douanes, etc., qui n'ont pas été publiés.

Claude Pâris, le second des frères, fut, à ce qu'il paraît, ruiné par ses enfants et se retira en Dauphiné en 1742. On ignore l'époque précise de sa mort.

Enfin, le dernier, Pâris-Montmartel, fut garde du trésor royal, puis trésorier général des ponts et chaussées. Sa terre de Brunoy fut érigée en marquisat. Son fils fut ce fameux marquis de Brunoy d'excentrique mémoire et qui fut interdit pour cause de folie.

PÂRIS (François DE), diacre fameux par de prétendus miracles opérés sur sa tombe, né à Paris en 1690, mort en 1727. Fils d'un conseiller au parlement, il dut étudier le droit et se fit recevoir licencié; mais, poussé par un irrésistible goût pour la vie religieuse, il finit par obtenir d'entrer au séminaire Saint-Magloire. Pâris apprit alors le grec et l'hébreu, devint un auditeur assidu des conférences faites à Saint-Roch par l'abbé d'Asfeld, puis remplit avec un tel zèle les fonctions de catéchiste, qu'il fut nommé supérieur des Jeunes clercs à Saint-Côme. Il n'était que diacre lorsqu'on lui proposa la cure de Saint-Côme; mais, pour être ordonné prêtre, il fallait signer le formulaire, et Pâris, attaché aux idées jansénistes, opposé à la bulle *Unigenitus*, refusa sa signature. La carrière sacerdotale se trouvant, pour ce fait, fermée devant lui, Pâris résolut de vivre désormais dans la retraite. Il alla successivement habiter le Mont-Valérien, la Trappe, Massin et enfin une petite maison du faubourg Saint-Marceau, où il recueillit quelques ecclésiastiques. Pour augmenter la pension que lui [illegible] son frère et avec laquelle il [illegible] non seulement ses commensaux, mais encore des pauvres du dehors, il s'imposa un travail manuel et se livra [illegible] mortifications qui ruinèrent sa santé. [illegible] Pâris n'avait que trente-neuf ans lorsqu'il mourut et fut enterré dans le cimetière de Saint-Médard. La réputation que lui avaient acquise sa charité ardente et ses austérités fut, presque aussitôt après sa mort, [illegible] janséniste. Bientôt les [illegible] bruit que des malades [illegible] sur sa tombe, et l'on vit [illegible] [illegible] une multitude [illegible] poussière du tombeau [illegible] comme un [illegible] saint. Aux prétendues [illegible] succédèrent [illegible] [illegible] [illegible] (V. CONVULSIONNAIRES.) [illegible] *Nouvelles* [illegible] et des *Mé*[illegible] (1746), qui furent [illegible] ceux qui étaient ou feignaient de croire aux prétendus miracles faits sur sa tombe ne négligèrent rien pour accroître sa réputation. Le magistrat Montgeron, notamment, écrivit un gros livre dans lequel il enregistra avec la plus parfaite crédulité les récits les plus absurdes. Le portrait de Pâris a été gravé in-fol. et in-4°.

PARIS (Pierre-Nicolas-Marie DE), assassin politique, né à Paris en 1763, mort en 1793. Il servit [illegible] dans les gardes du corps du comte d'Artois et dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Ardent royaliste, le chevalier de Pâris se montra systématiquement [illegible] actes de la Révolution et, lorsque Louis XVI eut été condamné à la peine [illegible] exaltation ne connut plus de bornes. C'est alors qu'il résolut de tuer un des députés régicides. Il choisit d'abord le duc d'Orléans Philippe-Egalité pour sa victime; mais il le cherchait vainement depuis plusieurs jours, lorsque, se trouvant dans un restaurant du Palais-Royal, il entendit nommer par hasard Le Peltier de Saint-Fargeau, qui se trouvait auprès de lui. S'élançant aussitôt vers le membre de la Convention, Pâris lui demanda s'il était bien Le Peltier. Sur la réponse affirmative de celui-ci, l'insensé, ivre de colère, s'écria : « Scélérat, tu as voté la mort du roi ! — Je ne suis point un scélérat, répondit avec calme le représentant du peuple; j'ai voté selon ma conscience. » Au moment où il achevait ces mots, Pâris lui enfonça son sabre dans la poitrine, parvint à s'enfuir, trouva un refuge chez sa maîtresse, [illegible] au Palais-Royal, quitta quelques jours après Paris, dans l'espoir de gagner l'Angleterre, arriva à Forges-les-Eaux; mais là, ayant tenu un langage aussi imprudent qu'injurieux sur les actes de la Révolution, il fut dénoncé comme suspect par un marchand de lapins nommé Auguste, et deux gendarmes se présentèrent pour l'arrêter. A leur vue, l'assassin tira un pistolet et se fit justice lui-même en se brûlant la cervelle. On trouva sur lui son brevet de garde du roi, sur lequel il avait écrit : « Je n'ai point de complice [illegible] action que j'ai faite en donnant la mort au scélérat de Saint-Fargeau. [illegible] trouvé sous ma main, j'aurais purgé la terre du monstre, du parricide d'Orléans. Tous les Français sont des lâches. » A cette nouvelle, la Convention envoya à Forges Tallien et Legendre pour constater l'identité de Pâris et donna une somme de 1,200 livres à Auguste, son dénonciateur.

PÂRIS (François-Edmond), marin français, né à Brest en 1806. Elève de l'école de marine d'Angoulême, il en sortit avec le grade d'aspirant en 1822, devint enseigne en 1826 et accompagna, cette même année, Dumont-d'Urville dans son voyage de circumnavigation sur l'*Astrolabe*. En 1829, M. Pâris prit part à l'expédition de la *Favorite* et participa à la rédaction de l'atlas hydrographique et de l'album historique du voyage. Promu lieutenant de vaisseau en 1832, il fit trois ans plus tard, sur la corvette l'*Artémise*, un troisième voyage de circumnavigation. Ce fut pendant cette expédition que, se trouvant à Porto-Novo, près de Pondichéry, il eut la main [illegible] broyée dans un engrenage et dut subir l'amputation de l'avant-bras. [illegible] corvette en 184[illegible] [illegible] campagne en Chine, [illegible] de faire de longues expéditions avec le moins de combustible [illegible] [illegible] de ses observations. [illegible] M. Pâris a été nommé capitaine de vaisseau (184[illegible]), contre-amiral (185[illegible]) [illegible] à Brest, commandant [illegible] de la Méditerranée. [illegible] a été admis au cadre de réserve [illegible] 1871. Ce savant marin s'est particulièrement occupé de l'application de la vapeur [illegible] de la transformation de la flotte par suite du blindage des navires, [illegible] vaisseau à adopter [illegible] [illegible] *Mémoire* [illegible] [illegible] 3 parties in-8°, etc.

PARISADES, [illegible] V. [illegible]SADES.

PARISAU (Pierre-Germain), [illegible] tique, né à [illegible] en 17[illegible] [illegible], sous le Directoire, en 1794 [illegible] telligence, mais aussi [illegible]

stante, il fut successivement clerc chez un procureur, agent d'affaires, banquier, directeur et auteur du théâtre des *Élèves de l'Opéra*, au boulevard du Temple. Son manque d'ordre le fit échouer dans toutes ses entreprises. Se voyant sans ressources, il se fit auteur dramatique, composa de petites pièces et des opéras-comiques, qui ne manquent ni d'esprit ni de verve, puis fonda, en 1789, la *Feuille du jour*, journal dans lequel il attaqua vivement les hommes et les choses de la Révolution. Pendant la nuit du 10 août, ses presses furent brisées et sa maison fut dévastée. Arrêté quelque temps après et compris dans la conspiration des prisons, il passa devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la peine capitale. Nous citerons, parmi ses pièces de théâtre : la *Veuve de Cancale*, parodie (1780); *Adelaïde* ou l'*Innocence reconnue*, en trois actes (1780); *Richard*, piquante parodie de *Richard III*, tragédie de Durosoi (1781); la *Soirée d'été* (1782); le *Bouquet et les étrennes* (1782), comédie en vers; *Julien et Colette* (1788); *Jean de La Fontaine*, comédie en trois actes (1790), etc.

Parise la duchesse, chanson de geste du XIIe siècle, publiée d'abord par M. de Martonne (1836, in-8o), puis par MM. Guessard et Lorédan Larchey (1860, in-12). L'auteur est anonyme. Il donne au début son poëme comme se rattachant au cycle carlovingien, mais le nom de Charlemagne n'y reparaît plus et l'intention du trouvère était seulement de marquer qu'il entreprenait une composition analogue à celles qui célèbrent les douze pairs. *Parise la duchesse* marque un état de transition entre le premier et le second âge de notre littérature romanesque. Ce sont toujours des récits épiques, mais cela devient un poëme d'aventures, compliqué d'incidents, d'épisodes, de détails étrangers au sujet. Le poëte nous fait ainsi connaître lui-même l'objet de son œuvre : « Vous allez entendre parler du puissant duc Raymond de Saint-Gilles, auquel obéissaient Vauvenice (Vauvert, dans le Gard), Beaucaire, Tarascon, Valence et les pays d'alentour. Il prit pour femme la fille du duc Garnier, qui avait nom Parise et était la plus belle du monde. Ils eurent un fils appelé Hugues, qui endura des peines inouïes dont vous entendrez le récit. »

Le duc de Saint-Gilles, la duchesse et leur fils sont les trois personnages principaux du roman. Parise en est l'héroïne, et tout l'intérêt du récit se concentre sur elle : un crime lui enlève son père; les meurtriers veulent l'empoisonner; la calomnie s'attaque à elle et la déshonore. Ceux qui ont empoisonné Beuve, le frère de son père, lui attribuent leur forfait. Parise, condamnée à mort, se déclare enceinte, obtient que l'on commue sa peine en celle de l'exil, où dix chevaliers, néanmoins, l'accompagnent, touchés de ses malheurs. Elle met au monde un fils; ce fils lui est volé le jour de sa naissance. Enfin, elle devient nourrice dans la maison du comte de Cologne, où elle demeure quinze ans avec ses chevaliers entrés au service du comte.

Pendant ce temps, le fils de Parise, élevé à la cour de Hongrie, y accomplit de précoces exploits, s'échappe, malgré l'amour de la fille du roi, et va à la recherche de ses parents. Le hasard le dirige vers Cologne; il y retrouve sa mère, à qui il rend son duché, puis retourne à la cour de Hongrie, dont le roi lui accorde sa fille et sa couronne.

Ce cadre est celui d'un mélodrame plutôt que d'une épopée. C'est une œuvre du second ordre, comparée aux compositions du cycle carlovingien; il y a pourtant des morceaux dignes d'être lus, même aujourd'hui, et dans un autre intérêt que celui de la langue; mais les parties faibles et ennuyeuses dominent. Ce poëme ne paraît pas, du reste, avoir joui d'une grande popularité au moyen âge. On ne le voit ni traduit en langue étrangère, ni paraphrasé en prose, comme il arrivait ordinairement aux productions plus estimées de la poésie des trouvères. Il n'est cité que dans deux autres poëmes, *Gaufrey* et le *Poëme de Nanteuil*, dont l'auteur inconnu en faisait sans doute sa lecture favorite, car il s'y reporte à chaque instant.

PARISEL (François-Louis), médecin et révolutionnaire français, né à la Guillotière, faubourg de Lyon, en 1841. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur. Parisel pratiquait son art dans cette ville, lorsque survinrent les terribles événements de 1870-1871. L'adhésion complète qu'il fit au comité central, après le mouvement du 18 mars 1871, lui valut d'être nommé huit jours plus tard membre de la Commune de Paris. Il fit alors partie de la commission des subsistances, puis devint commissaire des subsistances (2 avril) et délégué au ministère du commerce le 3 avril. Lorsque Miot proposa l'établissement d'un comité de Salut public, le docteur Parisel vota pour son institution, et, tout en appuyant les mesures proposées par la partie la plus ardente de l'assemblée communaliste, il se prononça pour la publicité complète de ses séances et de ses votes. Le 15 mai, après le remplacement de Rossel par Delescluze au ministère de la guerre, le docteur Parisel devint chef de la délégation scientifique chargée de pourvoir aux moyens de défense contre l'armée de Versailles. A ce titre, il fit réquisitionner et acheter des matières inflammables, telles que pétrole, soufre, etc., et, dans une affiche datée du 18 mai, il annonça qu'on saisirait les produits de ce genre chez les fournisseurs qui n'auraient fait aucune déclaration à leur égard. Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, il parvint à s'échapper et quitta la France. En 1872, le 5e conseil de guerre l'a condamné à mort, par contumace, pour complicité dans les incendies de Paris et, le 6 août de la même année, la cour d'assises de la Seine devant laquelle il était traduit pour crime d'avortement consommé et pour attentat à la pudeur, l'a frappé, également par contumace, de la peine de vingt ans de travaux forcés.

PARISET (Étienne), médecin et littérateur français, connu surtout par ses recherches sur les maladies épidémiques, né à Gand, près de Neufchâteau, en 1770, mort à Paris en 1847. Reçu docteur en 1807, Pariset débuta dans la carrière publique comme membre du conseil de salubrité et médecin de l'arrondissement de Sceaux. En 1814, il fut nommé médecin de Bicêtre, d'abord pour les bons pauvres, ensuite pour les aliénés. De la division des aliénés de Bicêtre, il passa à celle de la Salpêtrière, où il resta jusqu'en 1840. Nommé en 1818 membre du conseil général des prisons, il fut envoyé l'année suivante à Cadix, puis à Barcelone, comme membre de la commission chargée de faire des recherches sur la nature et le traitement de la fièvre jaune. Chaud partisan de la contagion, Pariset opina avec la plupart de ses collègues pour l'établissement de ce fameux cordon sanitaire qui occupe une page importante de l'histoire de la Restauration, et les abus auxquels le prétendu danger de la contagion servit de prétexte lui furent reprochés par ses ennemis comme des crimes personnels. Mais depuis quand une erreur de science est-elle devenue la condamnation d'une vie tout entière? Pariset eut le courage de soutenir son opinion. Il n'imita pas en cela la réserve de quelques autres membres de la commission de Barcelone, qui crurent avoir tout fait en signant le fameux rapport et en prenant leur bonne part des récompenses que le gouvernement leur prodigua, mais qui se tinrent à l'écart quand il fallut soumettre ce rapport à une discussion publique, suscitée par des adversaires redoutables et prêts à tout sacrifier au triomphe de leurs idées. En 1828, Pariset fut encore envoyé en Égypte pour rechercher la véritable origine de la peste. Son opinion à cet égard se résume à peu près dans cette idée que, la peste ne remontant qu'à l'époque où l'usage des Égyptiens de conserver les cadavres en les momifiant a fait place à l'enterrement, il est naturel d'en conclure que les cadavres enterrés, recouverts trois mois de l'année par l'inondation des eaux du Nil, sont décomposés par la chaleur et deviennent ainsi la cause de la peste. Pariset fut un des membres de l'Académie, et peut-être de tout le corps médical, qui surent choisir le plus convenablement et qui remplirent avec le plus d'habileté le rôle propre à leur aptitude et à leurs penchants naturels. Homme d'esprit avant tout, il laissa à d'autres le positivisme de la science, pour en saisir le côté moral ou la partie brillante. Les écrits de Pariset sont assez nombreux. Indépendamment d'un grand nombre d'articles qu'il a publiés dans le *Moniteur*, le *Journal de l'Empire et des Débats*, le *Journal général de France* et le *Grand Dictionnaire des sciences médicales*, il a donné une excellente édition commentée des *Rapports du physique et du moral* de Cabanis; une autre édition des œuvres de C. Legallois; une traduction du grec des premier et troisième livres des *Aphorismes* d'Hippocrate. On a encore de lui un *Rapport sur la fièvre jaune de Cadix*, qui fut imprimé en 1819, et une *Histoire médicale* de cette maladie, qui parut après le rapport de la commission de Barcelone; enfin, le *Discours d'inauguration de l'Académie de médecine*, qui forme l'introduction des *Mémoires* de cette compagnie. Mais ce qui a le plus contribué à lui donner la belle réputation qu'il a comme écrivain, ce sont les *Éloges historiques* de plusieurs membres de l'Académie, tels que Bellard, Pinel, Portal, Percy, Bertholet, Vauquelin, Corvisart, Cuvier, etc. (2 vol. in-18), éloges qu'il a composés comme secrétaire perpétuel de cette Académie et qui sont appréciés pour la justesse des idées comme pour l'élégance du style. Jetons maintenant le voile de l'oubli sur l'acte de faiblesse auquel se laissa entraîner Pariset en acceptant la place de censeur des journaux, sous la Restauration. Plus d'une fois le souvenir de ces fonctions l'empêcha de jouir en paix des applaudissements que lui méritèrent si souvent les paroles éloquentes qu'il a consacrées à honorer la vertu, à glorifier le courage, et surtout à rehausser la science.

PARISETTE s. f. (pa-ri-zè-te — dimin. du lat. *paris*, nom de la plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, type de la tribu des paradiées, comprenant plusieurs espèces répandues en Europe et dans le centre et le nord de l'Asie : *La* PARISETTE *à quatre feuilles est assez commune dans les bois humides.* (De Jussieu.) ‖ On l'appelle aussi HERBE À PARIS, RAISIN DE RENARD, ÉTRANGLE-LOUP.

— **Encycl.** Les *parisettes* sont des plantes herbacées, vivaces, à rhizome rampant, à tige simple, portant des feuilles peu nombreuses, verticillées; les fleurs, solitaires, terminales, verdâtres, présentent un périanthe à huit divisions (rarement plus ou moins), alternant sur deux rangs, presque libres, étalées, les fleurs intérieures plus étroites; huit étamines, insérées à la base des divisions du périanthe, à filets dilatés, membraneux, soudés entre eux dans leur partie inférieure, à connectif longuement prolongé en pointe; un ovaire à quatre loges (rarement plus ou moins) pluriovulées, surmonté d'un nombre égal de styles et de stigmates libres. Le fruit est une baie à quatre loges (rarement plus ou moins) renfermant chacune six à huit graines disposées sur deux rangs. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, en général peu intéressantes, et dont la seule bien connue est la suivante.

La *parisette à quatre feuilles*, vulgairement nommée aussi *herbe à Paris*, *étrangle-loup*, *pariette*, *raisin de renard*, etc., est une plante vivace, à rhizome épais, brunâtre, longuement traçant; sa tige, haute de 0m,25 environ, ferme, dressée, un peu rougeâtre à la base, porte vers son sommet un seul verticille de quatre (rarement cinq) feuilles sessiles, ovales, entières, glabres, d'un beau vert, et se termine par une fleur solitaire, verdâtre, assez grande, à laquelle succède une baie d'un noir violacé. Cette plante est assez commune en Europe; elle habite les bois, les pâturages ombragés, les coteaux boisés, etc. Comme elle offre peu d'utilité ou d'agrément et qu'elle est assez difficile à élever, on ne la cultive guère que dans les jardins botaniques. Elle demande une exposition un peu ombragée, une terre fraîche, légère et substantielle; on la propage de graines semées au printemps, ou d'éclats de pied, au printemps et à l'automne. Ses diverses parties sont encore employées en médecine, mais bien moins qu'autrefois. On récolte la souche avant la floraison de la plante, on la lave et on la fait sécher; les tiges et les feuilles peuvent se cueillir pendant tout l'été, et les fruits au commencement de l'automne; ces divers organes perdent en partie leurs propriétés par la dessiccation.

La *parisette* a une saveur un peu âcre, mais faible, et une odeur assez vireuse. On l'a classée à juste titre parmi les poisons irritants. Elle ne peut donc, comme on l'a cru jadis, servir d'antidote à certains poisons âcres et corrosifs, ni combattre l'empoisonnement par la noix vomique, l'acide arsénieux et le bichlorure de mercure. On l'a vantée successivement contre les maladies mentales, la rage, l'épilepsie, la peste, la toux spasmodique, les convulsions des enfants, les affections nerveuses, etc. Linné a proposé la racine (souche) comme un succédané de l'ipécacuana; Coste et Willemet la regardent comme un vomitif doux, et dans beaucoup de cas la préfèrent à l'émétique. Les feuilles ont été regardées comme céphaliques, résolutives et anodines; on les employait à l'extérieur contre les douleurs, les bubons et les tumeurs. Comme les vertus de cette plante sont fort incertaines, que son emploi néanmoins est dangereux et demande beaucoup de circonspection, elle est aujourd'hui à peu près inusitée, si ce n'est encore quelquefois dans la médecine homœopathique. A plus forte raison ne la fait-on plus entrer, comme on le faisait jadis, dans la composition des filtres amoureux.

En agriculture, la *parisette* est sans utilité; les chèvres et les moutons la broutent quelquefois, mais les autres animaux domestiques n'y touchent pas; c'est un poison pour les poules. Ses feuilles ont été quelquefois employées dans la teinture.

PARISETTI (Louis), poëte latin moderne, né à Reggio (Italie) en 1503, mort dans la même ville en 1570. Destiné à suivre la carrière du barreau, il se fit recevoir docteur en droit à Pise, puis revint dans sa ville natale, où il remplit diverses fonctions municipales. A deux reprises, il se rendit à Rome; la première fois, pour obtenir une charge dans la magistrature; la seconde, pour féliciter Jules III sur son avénement (1550). Parisetti consacra la plus grande partie de son temps à cultiver les lettres et la poésie et mérita l'estime et les éloges de Bembo, de Sadolet, de Giraldi, etc. Toutefois, ses vers sont généralement négligés et prosaïques. Nous citerons de lui : *De immortalitate animæ* (Reggio, 1541, in-4o) et *Theopæiæ libri sex* ou la *Création du monde* (Venise, 1550-1551, in-8o), poëmes; *Epistolarum libri sex* (Reggio, 1541), etc.

PARISH-ALVARS (Élie), célèbre harpiste et compositeur anglais, né à Londres en 1816, mort à Vienne en 1849. Il reçut de Dizi ses premières leçons; puis, à son arrivée à Paris, il se mit sous la direction de Labarre, qui lui donna son style large et cette sonorité prodigieuse, si remarquables dans cet excellent professeur. En 1831, Parish-Alvars exécuta son premier voyage en Allemagne et produisit un effet extraordinaire sur les artistes. Après des excursions en Italie, il revint à Vienne, où il passa trois années dans la retraite, occupé à perfectionner son talent et à chercher de nouveaux effets. Une fantaisie le poussa jusqu'en Orient, pour y recueillir des thèmes nationaux qui devinrent le sujet de splendides compositions. Parish-Alvars n'avait plus rien à découvrir : la harpe entre ses mains était devenue un orchestre à cent voix. Il fit un second voyage en Italie, émerveilla les spectateurs qui s'entassaient à ses concerts, et enfin se fixa à Leipzig, auprès de Mendelssohn, son ami. Les idées musicales de ce maître et les théories en vigueur aux pays d'outre-Rhin modifièrent sensiblement son style et son sentiment. Il abandonna entièrement le côté brillant de la harpe pour donner à ses chants un caractère plus sérieux et plus intime. Depuis cette époque, l'artiste s'essaya également, avec succès, dans le quatuor et dans la symphonie; et peut-être l'Allemagne eût-elle compté un remarquable compositeur de plus, si la mort ne fût venue frapper ce grand virtuose, à l'âge de trente-trois ans.

Parish-Alvars, a écrit Berlioz, c'est le Liszt de la harpe! On ne se figure pas tout ce qu'il est parvenu à produire d'effets gracieux ou énergiques, de traits originaux, de sonorités inouïes, avec son instrument si borné sous certains rapports. Sa fantaisie sur *Moïse*, dont la forme a été imitée et appliquée au piano avec tant de bonheur par Thalberg, ses variations en sons harmoniques sur le chœur des naïades d'*Oberon* et vingt autres morceaux de la même nature causent un ravissement qu'il faut renoncer à décrire.

Parish-Alvars, soit par timidité, soit pour quelque autre cause ignorée, n'a jamais voulu venir en France.

Peu de harpistes, aujourd'hui, pourraient aborder les compositions de ce grand artiste, dont l'interprétation est aussi difficile que celle des œuvres les plus ardues de Listz.

PARISIANISME s. m. (pa-ri-zi-a-ni-sme — rad. *Paris*). Usage, habitude, manière d'être propre aux Parisiens : *L'ancien costume est si parfaitement approprié au caractère de beauté, aux proportions et aux habitudes des Espagnoles, qu'il est vraiment le seul possible. L'éventail corrige un peu cette prétention au* PARISIANISME. (Th. Gaut.)

PARISIEN, IENNE s. (pa-ri-zi-ain, i-è-ne. — V. l'étymol. à la partie encycl.). Habitant de Paris : *On est bien tiède aujourd'hui à Paris sur l'intérêt public; on va à l'Opéra-Comique le jour qu'on brûle le chevalier de La Barre et qu'on coupe la tête à Lalli; ah!* PARISIENS, PARISIENS, *vous ne savez que danser autour des cadavres de vos frères!* (Volt.) *Les* PARISIENS *ont tous les défauts des Athéniens et sont encore plus excessifs.* (Volt.) *La mode domine les provinciales, mais les* PARISIENNES *dominent la mode.* (J.-J. Rouss.) *Paris fait le* PARISIEN, *plutôt que le* PARISIEN *ne fait Paris.* (C. Dollfus.) *Une* PARISIENNE *est une adorable maîtresse, une épouse presque impossible, une amie parfaite.* (L. Gozlan.) *Pour le* PARISIEN, *faire de l'exercice, ce n'est pas marcher, c'est chercher.* (Mme de Gir.) *Avec cent sous d'argent mignon à dépenser par jour, un* PARISIEN *est plus diverti que le Grand Turc.* (L. Veuillot.)

— Mar. Sobriquet donné à un matelot espiègle et paresseux.

— s. f. Nom qu'on donnait autrefois à des voitures omnibus, avant la fusion de toutes les lignes.

— Pantalon de grosse toile bleue, que les ouvriers mettent sur le pantalon ordinaire pour le garantir pendant le travail.

— Typogr. Caractère dont la force de corps est d'environ cinq points typographiques. ‖ On l'appelle aussi SEDANAISE.

— Comm. Sorte de stoff plus fin et plus moelleux que le stoff ordinaire, et dont la trame et la chaîne sont de laine mérinos. ‖ On lui donne aussi le nom de TOILE-LAINE.

— Hortic. Variété d'anémone.

— adj. Qui est de Paris; qui a l'esprit, les mœurs de Paris; qui est propre à Paris : *Je suis* PARISIEN *dans l'âme; je ne sais rien taire.* (Th. Leclercq.) *La vie* PARISIENNE *est une étude qui demande des années entières.* (Mme E. de Gir.)

— Hist. *Matines parisiennes*, Massacres de la Saint-Barthélemy.

— **Encycl.** Les *Parisii*, dont nous avons fait les *Parisiens*, étaient un petit peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IVe, établi sur les deux rives de la *Sequana* (Seine), entre les Carnutes à l'O., les Bellovaces au N., les Senones à l'E. et au S. Leur capitale était *Lutetia*, dans une île de la Seine, qui est devenue *Paris*.

Le nom des *Parisii* viendrait, selon quelques étymologistes, du celtique *par*, espèce de navire, et *gwys*, en composition *ys*, qui veut dire homme, d'où *parys*, hommes de vaisseaux, ou qui veut dire encore, on sait, il est su, d'où *parys*, gens savants, habiles dans la navigation. Ce peuple, en effet, profitant de l'avantage de sa situation, faisait un grand commerce par eau.

Parisiennes (LES), par Arsène Houssaye (1869, in-8o). Cet ouvrage fait suite aux *Grandes Dames* et on y retrouve les mêmes personnages, plus une série de Parisiennes du grand monde qui se livrent à la débauche. L'auteur prétend avoir copié d'après nature; cela regarde ses modèles; il est toutefois difficile de reconnaître dans cette série d'adultères interrompus par des duels, des meurtres et des empoisonnements, le tableau de notre société, quelque corrompue qu'elle soit. Nos femmes du monde ne sont pas des rosières, mais ce ne sont point non plus des Phrynés ni des Locustes, et le temps des Richelieu et des Lauzun est bien passé. Quant à son héros et à son héroïne, ce sont là des por-

traits de fantaisie qui n'ont même pas le réalisme pour excuse. Achille Leroy, duc de Santa-Cruz, cette pâle imitation de M. de Camors, n'est, en dépit de son courage, qu'un séducteur de garnison, moins l'épaulette. Quant à la comtesse Bianca de Montefalcone, cette Clorinde de l'amour, qui avoue qu'elle voudrait changer d'amant chaque trimestre et qui, après avoir cédé au duc de Santa-Cruz, le précipite avec elle dans les flots pour se donner une dernière jouissance, celle de la mort au sein du bonheur, elle nous semble plus corrompue au fond que celles qui se livrent par un entraînement des sens.

Cette parodie de l'amour, racontée dans un style plein d'afféterie, est assaisonnée de paradoxes au milieu desquels se noient quelques remarques ingénieuses, spirituellement présentées, celle-ci par exemple : « L'amour est une échelle double; quand un amoureux monte, l'autre descend : on n'est jamais au même échelon. » On peut citer aussi ce joli portrait de la Parisienne : « La beauté de la Parisienne, c'est la beauté du diable; mais cette beauté, qui ne dure que trois ou quatre saisons chez les provinciales, dure un quart de siècle chez la Parisienne. Elle a toujours la beauté du diable, parce qu'elle a toujours le diable, même quand elle va au sermon. Elle a un art de s'agenouiller, de lever les yeux au ciel, d'écouter le prédicateur, qui ferait le désespoir de Pascal et qui réveillerait les foudres de Bossuet. C'est que la Parisienne, quoi qu'elle fasse, est toujours en scène. Si on ne la regarde pas, elle se regarde elle-même. Et elle se regarde de face et de trois quarts, de profil et de dos. Pas une chambre à coucher où le jeu des miroirs ne lui fasse voir sa figure sur toutes ses façades. S'il y a quelques cheveux rebelles échappés de son chignon, ne croyez pas qu'elle ne les a pas vus; c'est elle-même qui leur a donné la liberté pour accuser un air de négligence. Elle couche avec un miroir; elle n'est pas encore réveillée qu'elle se regarde, pareille à cette Parisienne pur sang qui écrivait à son amoureux : « Monsieur mon » amoureux, je dors profondément; je vois » dans mon rêve que je suis belle et que vous » me le dites. Venez bien vite me réveiller. » La Parisienne est le huitième péché capital, mais son amour est le huitième sacrement. »

Parisiens en province (LES), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Parisiens (LES), comédie en cinq actes et en vers, de Champmeslé (Théâtre-Français, 7 février 1682). L'auteur donne une assez mauvaise idée de ses contemporains; car, sous prétexte de peindre les habitants de Paris, il n'a mis en scène que des vauriens, des libertins et des avares. Mais il a rencontré une intrigue comique, et la plupart des scènes sont d'une franche gaieté. Le *Mercure* affirme que les plus portés au chagrin se divertissaient à cette comédie et qu'il serait difficile de ramasser en un seul ouvrage un plus grand nombre de choses plaisantes. « Peut-on mieux peindre et avec des couleurs plus vives, disent les frères Parfait, l'avare Jérôme, bourgeois de Paris, qui sacrifie femme, fille et probité même lorsqu'il s'agit du moindre intérêt? Sa scène avec M. Desmoulins, son ami et son voisin, et dans laquelle il est question d'un dédit de 12,000 francs qu'ils ont fait ensemble, relativement au mariage projeté entre Clitandre, fils de M. Jérôme, et Elmire, fille de M. Desmoulins, est admirable. Celui-ci croit qu'Elmire a péri en mer, en venant de Rome où elle est née, et espère que M. Jérôme n'exigera pas l'accomplissement du dédit; mais ce dernier ne veut pas faire grâce d'un sou et prétend que Desmoulins a fait venir sa fille par mer afin de se débarrasser d'elle. Mme Jérôme est une bonne femme, idolâtre de son fils, qui est un libertin achevé. Il a fait connaissance d'une coquette sans bien, en est devenu amoureux et veut l'épouser; mais il a besoin des fourberies de son valet Frontin pour fournir à ses folles dépenses, et celui-ci, par différentes ruses, parvient à arracher de l'argent au vieux Jérôme. Or, il se trouve que cette coquette est précisément Elmire, fille de M. Desmoulins, qui la croyait morte. La reconnaissance d'Elmire par M. Desmoulins arrange enfin toutes choses au gré des deux pères et des deux amants, qui sont unis. »

Parisienne (LA), comédie en un acte et en prose de Dancourt (Comédie-Française, 13 juin 1691). Un rare esprit d'observation se révèle dans cette agréable bluette. La Parisienne est une petite personne qui sort du couvent et qui passe pour une Agnès. La voilà bientôt avec trois amants, sans compter un vieillard, le plus incommode de tous : cette abondance est gênante, et la Parisienne a besoin de tout son esprit pour se tirer d'affaire. Dancourt s'est montré galant quand il a supposé qu'il n'y avait qu'une Parisienne capable de sortir heureusement d'une pareille intrigue. L'idée de la Parisienne de faire escorter un jeune homme par un vieillard, et l'un de ses amants par l'autre, est originale et comique, mais elle n'appartient pas à Dancourt; il l'a empruntée de *l'École des jaloux*, de Montfleury. L'ouvrage n'est ni instructif ni moral, mais il est gai. Le caractère de la Parisienne est original et vrai : rien n'est plus piquant que ce contraste de la simplicité naïve avec l'esprit le plus raffiné; il semble que Favart ait puisé dans cette pièce l'idée de sa *Chercheuse d'esprit*.

Parisiens de la décadence (LES), comédie en trois actes, en prose, par M. Théodore Barrière (théâtre du Vaudeville, 28 décembre 1854). Dès le premier acte, nous sommes en présence d'une vieille connaissance, de Desgenais, l'âme loyale et honnête que les *Filles de marbre* nous avaient appris déjà à estimer. Mais l'âge et l'expérience aidant, Desgenais a quelque peu modifié sa manière de voir à l'endroit de l'humanité. Il a tout perdu par sa franchise et sa probité; son journal, la *Lanterne indépendante*, a cessé de paraître, faute d'abonnés; il n'a plus un sou vaillant, et il a charge d'âme, car il a adopté la petite Marie, la jeune fille recueillie autrefois par Raphaël Didier. Or, il a besoin de vivre, lui et sa pupille, et il est bien décidé à renoncer, s'il le faut, à ce lourd bagage de vertus dont il a eu jusqu'alors la naïveté de s'embarrasser dans les chemins de la vie. Pour commencer, il met toute honte de côté et s'en vient hardiment, chez un certain M. Raoul de Pintré, solliciter la place de secrétaire de M. de Préval, riche banquier, plein de vanité, d'orgueil et d'ambition. Le maître du logis est absent; mais son salon s'emplit peu à peu, et on assiste au défilé de presque tous les personnages qui figurent dans la pièce. Voici d'abord M. de Préval lui-même, père d'une charmante fille qu'il destine à M. de Pintré, au grand désespoir de Maxime Du Tremble, son secrétaire. Une figure franchement repoussante est celle de Martin, un vieil usurier, à moitié renard et à moitié hyène. Il se dit cousin de Raphaël Didier et prétend arracher à Marie les 40,000 francs que lui a laissés Raphaël. Enfin M. de Pintré rentre, il invite tout le monde à dîner, et Desgenais se met à table avec la ferme intention de laisser une fois pour toutes au fond des bouteilles ses sots préjugés et ses ridicules allures de Caton. Mais les conversations qu'il entend sont peu faites pour lui plaire; le vin, au lieu de produire en lui l'effet qu'il attendait, redouble sa franchise ordinaire, et au dessert, prenant un verre en main, il se lève, l'œil en feu, l'ironie aux lèvres, et il porte un toast : « Je bois, dit-il, aux parasites qui déjeunent de flatterie et soupent de bassesse; je bois à la nullité jalouse qui se venge de son impuissance en salissant les forts; je bois aux insulteurs modernes, reptiles venimeux qui mordent au talon tous les triomphateurs; je bois à la sottise égoïste et dorée qui compte pour tout l'argent qu'elle a, et pour rien l'intelligence qu'ont les autres; à la prudence qui porte crânement un outrage sur l'oreille; aux fils de famille qui traînent leurs grands noms dans l'ornière des boudoirs et des tabagies; je bois aux loups-cerviers, agioteurs éhontés qui spéculent sur les malheurs et l'abaissement de leur patrie! Enfants dénaturés qui, pour en hériter, désirent la mort de leur mère! » Il faut avouer que les convives ainsi flagellés sont de bonne composition, car ils se contentent de rire, un peu jaune il est vrai, à la diatribe du sévère Caton. Quant à M. de Préval, qui caresse l'ambitieux espoir de devenir député, il flaire en Desgenais l'homme dont il pourra se servir un jour pour se faire préparer ses improvisations oratoires, et il lui annonce qu'il l'accepte pour son secrétaire. « Pour le coup, se dit Desgenais, voilà la première fois que cela me réussit. » Dès le lendemain, il est installé chez M. de Préval, et il ne tarde pas à s'apercevoir dans quel guêpier son mauvais sort l'a conduit. La femme du banquier, Mme de Préval, aime l'ancien secrétaire de son mari, Maxime Du Tremble, qui lui-même est amoureux d'Anna, en sorte que la mère est rivale de sa fille. D'ailleurs elle a si bien fait, elle a si bien catéchisé la pauvre enfant, elle s'est si soigneusement étudiée à ne lui laisser entrer au cœur d'autre amour que celui des dentelles et des diamants, des titres et des honneurs, qu'Anna en est arrivée à *comprendre* qu'il valait mieux devenir comtesse de Pintré, riche et grande dame, que d'épouser Maxime Du Tremble et de lutter toute sa vie contre la misère et l'obscurité. Mais elle a compté sans ce brave Desgenais, qui ne peut assister sans bondir au spectacle de pareilles turpitudes. Il jure de guérir Mme de Préval de son indigne amour pour Maxime Du Tremble et de reconquérir à ce dernier le cœur d'Anna. En effet, il commence, sans tarder, une petite guerre sourde à coups d'allusions contre Mme de Préval, et une circonstance vient bientôt lui permettre de frapper un coup décisif. Le fils de M. de Préval est sur le point de se battre en duel pour quelque danseuse, et il tremble comme la feuille en annonçant cette nouvelle à Desgenais. « Je comprends votre effroi, lui dit Desgenais; risquer sa vie pour une drôlesse est ridicule; mais si l'on venait vous dire que votre adversaire a insulté votre sœur et déshonoré votre mère en la disant la maîtresse de M. Maxime Du Tremble? » A ce mot, le jeune homme oublie sa peur et court sur le terrain du duel. Cependant M. de Préval a échoué dans sa candidature à la députation et il compte sur Desgenais pour faire une rude guerre au pouvoir. Mais Desgenais déclare nettement qu'il ne se nourrit pas de ce pain-là, et une fois encore il se trouverait sur le pavé si les choses ne finissaient par s'arranger. Le fils de Préval revient de son duel, blessé, mais triomphant, Mme de Préval se guérit de son amour pour Maxime, qui devient l'époux d'Anna; M. de Préval est nommé pair de France et garde Desgenais pour secrétaire. Quant à l'usurier Martin, il revient à de meilleurs sentiments et renonce à revendiquer la dot de Marie. Ce ne sont là que les faits principaux; les épisodes accessoires sont nombreux, car les *Parisiens*, comme la plupart des pièces de M. Théodore Barrière, sont moins une pièce qu'une exhibition de personnages, une série de tableaux destinés à faire passer sous les yeux du spectateur un certain nombre de types et de caractères. « Il y a dans cette œuvre, dit Théophile Gautier, une originalité, une verve âpre et acide, une virulence satirique, un style travaillé peut-être à l'excès, taillé à facettes, mais produisant des effets, qualités qui tirent tout à fait M. Théodore Barrière du commun des vaudevillistes. »

Parisienne (LA), paroles de Casimir Delavigne, musique d'Auber (1830). C'est au milieu des barricades, des coups de canon et de fusil que Casimir Delavigne rima ces quelques strophes sur un air qu'Auber avait composé pour une marche. Il y a quelque verve dans ce morceau, qui reste pourtant loin de l'immortelle *Marseillaise* et même du *Chant du départ*. Il semble que chaque révolution, chaque soulèvement populaire réclame impérieusement un hymne quelconque. En ces jours de tumulte, il s'improvise une cantate qui se trouve bientôt dans toutes les bouches. En 1792, la *Marseillaise*; en 1830, la *Parisienne*; en 1848, les *Girondins*; en 1852, l'air niais de la *Reine Hortense*. La *Parisienne*, par elle-même, n'a pas grande valeur; elle se présentait d'une façon honnête comme la monarchie qu'elle saluait; elle avorta comme avortèrent les espérances que cette monarchie faisait naître. Sans Nourrit et quelques acteurs de l'époque, qui l'imposèrent pour ainsi dire à la multitude sur tous les théâtres de Paris, cet hymne bourgeois serait vite rentré dans l'oubli.

1er COUPLET.

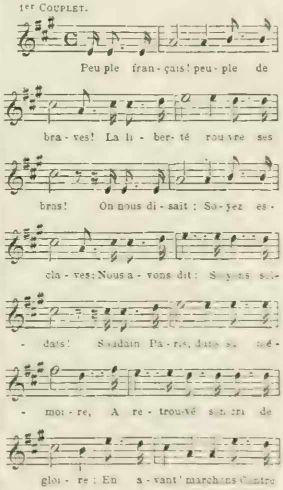

DEUXIÈME COUPLET.

Serrez vos rangs, qu'on se soutienne!
Marchons! chaque enfant de Paris
De sa cartouche citoyenne
Fait une offrande à son pays.
O jours d'éternelle mémoire,
Paris n'a plus qu'un cri de gloire:
En avant, etc.

TROISIÈME COUPLET.

La mitraille en vain nous dévore,
Elle enfante des combattants;
Sous les boulets voyez éclore
Ces vieux généraux de vingt ans!
O jours d'éternelle mémoire, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Pour briser leur masse profonde,
Qui conduit nos drapeaux sanglants?
C'est la liberté des deux mondes,
C'est La Fayette en cheveux blancs!
O jours, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Les trois couleurs sont revenues;
Et la colonne avec fierté
Fait briller à travers les nues
L'arc-en-ciel de la liberté.
O jours d'éternelle mémoire, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Soldat du drapeau tricolore,
D'Orléans, toi qui l'as porté,
Ton sang se mêlerait encore
A celui qu'il nous a coûté!
Comme aux beaux jours de notre histoire
Tu redirais ce cri de gloire!
En avant, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Tambours, du convoi de nos frères,
Roulez le funèbre signal!
Et nous de lauriers populaires
Chargeons leur cercueil triomphal!
O temple de deuil et de gloire,
Panthéon, reçois leur mémoire!
Portons-les, marchons,
Découvrons nos fronts,
Soyez immortels, vous tous que nous pleurons,
Martyrs de la victoire! (bis.)

PARISIÈRE (Jean-César ROUSSEAU DE LA), prélat français, né à Poitiers en 1667, mort à Nîmes en 1736. A la mort de Fléchier, il fut appelé à lui succéder comme évêque de Nîmes (1711), devint un des plus ardents adversaires des appelants, fit partie de l'assemblée du clergé en 1730 et s'attacha à éteindre dans son diocèse tout esprit d'opposition et de discorde. On a publié après sa mort ses *Harangues, sermons, panégyriques et mandements* (1740, in-12). De La Parisière passe pour l'auteur de la fable allégorique sur le *Bonheur et l'imagination* qu'on trouve publiée dans les œuvres de Mlle Bernard.

PARISII, nom latin des peuples qui habitaient les rives de la Seine. V. PARISIEN.

Parisina, poëme anglais de Byron (1816). Il repose sur un événement rapporté par Gibbon dans les *Antiquités de la maison de Brunswick* : « Sous le règne de Nicolas III, dit cet historien, Ferrare fut ensanglantée par une tragédie domestique. Averti par un valet, le marquis d'Este découvrit de ses propres yeux la liaison incestueuse de sa femme Parisina et de Ugo, son fils naturel, beau et vaillant jeune homme. Ils furent décapités dans la prison par ordre d'un époux et d'un père, qui dévoila ainsi sa honte et survécut à leur exécution. On doit le plaindre s'ils étaient coupables; s'ils étaient innocents, il fut encore plus malheureux; dans aucun des deux cas, je ne puis approuver une pareille sévérité de la part d'un père. » Selon Frizzi, dans son *Histoire de Ferrare*, non content de cette double exécution, le marquis, poussé par un inconcevable besoin de vengeance, ordonna, en outre, que plusieurs femmes mariées, bien connues pour tenir la même conduite que Parisina, fussent comme elle décapitées; cette conduite parut étrange dans un prince qui avait des motifs pour être, sur ce chapitre, plus indulgent que tout autre. « Je crains, dit Byron dans sa préface, qu'un pareil sujet ne paraisse indigne d'être mis en vers sous les yeux d'un lecteur prude ou blasé. Les poëtes dramatiques de la Grèce et quelques-uns de nos meilleurs écrivains ont été d'un avis différent; je pourrais leur joindre Alfieri et Schiller sur le continent. » Le récit de Frizzi, qui apprend avec [illegible] se sont passées les choses, a [illegible] à Byron, qui l'a traduit et ajouté à la [illegible] édition de *Parisina*. Cette œuvre est [illegible] les compatriotes de lord Byron. Elle est d'une grande pureté de forme, habilement conçue, et renferme des qualités d'observation psychologique très-remarquables. Le manuscrit de ce poëme fut [illegible] à Byron 525 livres sterling par l'éditeur Murray.

Parisina, opéra en [illegible] R[illegible], musique de [illegible] pour la première fois, à F[illegible] au Théâtre-[illegible]. Le sujet [illegible] Azo, marquis d'E[illegible] de Ferrare, a [illegible] Ma[illegible] femme, [illegible]. Il a [illegible] Un [illegible] Ugo [illegible] yeux [illegible] prince de Ferrare, [illegible] Parisina. [illegible] Les deux amants [illegible] Azo et [illegible] propre fils et que Ma[illegible] a [illegible] le père [illegible] secret avec un [illegible] l'un contre l'autre. Cette [illegible] Un dernier [illegible] tendresse surpris par Azo [illegible] sa fureur. Au moment où Parisina [illegible]

[illegible], il [illegible] que sa vengeance [illegible] Parisina [illegible] sur le corps [illegible] sont trop fortes et trop [illegible] à la musique. Donizetti s'en est toutefois tiré avec honneur; le finale est conçu de la manière la plus dramatique. [illegible] Tamburini.

PARISIO (Pierre-Paul), cardinal italien, né à [illegible] en 1478, mort à Rome en 1545. [illegible] Rome par Paul III, qui le nomma successivement auditeur de rote, cardinal [illegible] Trente (1545). On lui doit plusieurs ouvrages estimés, notamment *Concilia* (Venise, 1570, 4 vol. in-fol.), sur le [illegible]. — [illegible] PARISIO, [illegible] sous le titre d'*Advocatus Romanus* (Rome, [illegible]), un traité des [illegible] éditions. — Un parent [illegible] PARISIO, vécut à la cour des rois d'Espagne, s'occupa d'antiquités et de numismatique et fit paraître *Rariora* [illegible] (Rome, 1592, in-fol.).

PARISIO (Pierre), en latin **Parisius**, médecin [illegible] Trapani (Sicile), mort à [illegible]. Il acquit la réputation d'un praticien distingué et fut plusieurs fois employé avec succès pour arrêter les progrès de la peste et des maladies contagieuses. Ses principaux ouvrages sont : *Avvertimenti sopra la peste* (Palerme, 1593, in-4°); [illegible] (Palerme, 1603), trad. en français (Paris, 1607).

PARISIOLLE s. f. (pa-ri-zi-o-le — dimin. du lat. *paris*, parisette, par allus. à la forme). Bot. Nom vulgaire des trilles, genre de [illegible]cées : *Les* PARISIOLLES *se plaisent dans les bois ombragés*. (T. de Berneaud.)

PARISIS adj. (pa-ri-ziss — rad. *Paris*). [illegible] monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours : *Un sou, un denier* PARISIS. *Toutes les pièces frappées à Tours s'appelaient jadis tournois, de même que celles frappées à Paris s'appelaient* PARISIS. (Ab. Hugo.)

— s. m. Monnaie des ducs et des comtes de Paris : *Les* PARISIS *d'or furent frappés en* 1330, *et* [illegible] *les* PARISIS *d'argent eurent cours jusqu'au règne du roi Jean.* ‖ Mesure de terre évaluée sur l'étendue de terrain nécessaire pour produire un revenu annuel d'un sou parisis.

— Administr. anc. Droit d'un quart en sus qu'on percevait en certaines occasions.

— **Encycl.** Au XIe siècle, on vit s'introduire une extrême confusion dans le système des poids, mesures et monnaies, qui varièrent de province à province, et même de seigneurie à seigneurie. Les termes *denier*, *obole*, *sol*, *livre* étaient cependant universellement admis pour désigner des valeurs numéraires; mais ces valeurs variaient de pays à pays. Pour distinguer les monnaies frappées à Paris d'avec celles qu'on frappait dans les provinces, on les appelait *monetæ parisienses*, ou *parisis*, par abréviation. Au XIIIe siècle, les monnaies parisiennes durent, d'après les ordres de Philippe le Bel, servir de type uniforme à toutes les autres monnaies du nord de la France, tandis que dans l'ouest le système tournois (monnaies frappées à Tours) devait être seul admis. Cette ordonnance de Philippe le Bel fit disparaître une foule de [illegible]. Les rentes étaient toujours stipulées payables en *parisis*.

Il y eut des *parisis* d'argent et des *parisis* d'or. Le *parisis* d'argent valait 20 deniers et équivalait ainsi au gros tournois. Le *parisis* [illegible]. Toutes ces divisions n'indiquent que la valeur réciproque des monnaies entre elles, du denier relativement au sol, du sol relativement à la livre; le rapport resta toujours le même, [illegible] de la livre subit, de Charlemagne à Louis XIV, de telles modifications [illegible] gr. d'argent [illegible] et des deniers suivit [illegible], sans compter celle qui [illegible], de l'altération [illegible].

[illegible] compte, la monnaie *parisis* indiquant un quart en sus de la valeur de la monnaie tournois. [illegible] conventions.

On donnait encore, en langage judiciaire, le nom de *parisis* à un droit résultant de cette différence de valeur entre les deux monnaies du royaume. Ce droit ne fut, du reste, lorsqu'on l'exigea, qu'un énorme abus. De tout temps, les droits fiscaux n'avaient été perçus que sur le pied de la livre et du sol tournois. Lorsque les rois voulurent augmenter les impôts, ils ordonnèrent qu'à l'avenir ils seraient perçus sur le pied de la livre *parisis*, et ce fut cette augmentation qui valut au quart de surplus le nom de *parisis*. Le *parisis* était encore, à la Révolution, perçu en Anjou et en quelques autres lieux des bords de la Loire.

Ce même nom de *parisis* était aussi donné à la crue en matière de prisée de meubles. La crue ou *parisis* consistait dans un quart de la valeur des meubles en sus du prisage. Si les meubles étaient prisés 2,000 livres, le tuteur qui n'avait pas fait vendre les meubles du mineur, dans les cas où la loi lui imposait cette obligation, était obligé de prendre charge d'un quart en plus, c'est-à-dire d'un capital de 2,500 livres; c'était l'indemnité légale au moyen de laquelle on croyait atteindre la juste valeur des meubles non vendus.

Cet usage a été aboli par le code civil et le code de procédure, et d'après les nouvelles lois, les meubles doivent être prisés à leur juste valeur et sans aucune crue (code civil, art. 453 et 825; code de procédure, art. 943, § 3).

PARISIS (le), petit pays de l'ancienne France, dans la province de l'Ile-de-France. La localité principale du Parisis était Louvres; il est aujourd'hui réparti entre les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

PARISIS (Pierre-Louis), prélat et publiciste français, né en 1795 à Orléans, où son père était boulanger, mort à Arras en 1866. D'abord élève du lycée, puis du petit séminaire d'Orléans, il fut nommé, en 1819, aussitôt après son accession à la prêtrise, professeur de rhétorique à Orléans, puis vicaire dans une paroisse de la ville et enfin curé de Gien en 1828. Un accident fortuit, arrivé au maréchal Soult en voyage, fut l'occasion de son élévation à l'évêché de Langres (1836), d'où il fut transféré à celui d'Arras (1851). Après le 24 février 1848, un de ses vicaires généraux, originaire du Morbihan, le recommanda aux électeurs de ce département, qui l'envoyèrent à la Constituante. Là, il se rangea parmi les adversaires des institutions libres, se prononça pour les deux Chambres, pour la funeste expédition de Rome, pour la dissolution de l'Assemblée et présida le comité des cultes. Réélu à la Législative, l'évêque de Langres se mêla à toutes les intrigues de la majorité monarchique, vota toutes les mesures de réaction, notamment la loi du 31 mai, qui mutilait le suffrage universel, et prit en diverses occasions la parole. Le coup d'État du 2 décembre le renvoya dans son évêché; cependant il continua jusqu'à sa mort de faire partie du conseil supérieur de l'instruction, dont il était membre depuis la loi du 15 mars 1850, loi dont il est un des principaux auteurs. Outre plusieurs *Paroissiens*, un *Catéchisme*, un *Antiphonaire* et autres opuscules liturgiques à l'usage du diocèse de Arras, où il a rétabli la liturgie romaine, on a de lui : *La Liberté d'enseignement* (1843), le *Député père de famille* ou les *Affaires impossibles* (1844, in-8°), qui fit un certain bruit; *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques*, 1re série (1845, 1 vol. in-8°), le meilleur de ses ouvrages; la *Démocratie devant l'enseignement catholique* (1847-1849, 1 vol. in-8°), 2e série de ses *Cas de conscience; Démonstration de l'immaculée conception de la bienheureuse Vierge Marie* (1849, in-8°); les *Libres penseurs désavoués par le simple bon sens* (1857, in-8°), livre auquel M. Louis Veuillot, ami intime de l'auteur, n'a pas été étranger; *Du spirituel et du temporel dans l'Église*, lettre à M. Thouvenel (1860, in-8°); les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et le saint ministère, lettre au ministre de l'instruction publique* (1862, in-8°), épître très-hargneuse, qui fut un embarras pour le gouvernement; *Jésus-Christ est Dieu, démonstration* (186[illegible], in-8°), où il n'est rien démontré du tout. M. Parisis a publié de plus des travaux importants, mais [illegible] philosophie traditionaliste, dont il était un adepte convaincu. Il essaya inutilement de rétablir la méthode scolastique dans les établissements soumis à sa juridiction.

PARISITE s. f. (pa-ri-zi-te — du nom du minéralogiste *Paris*). Min. Minéral que l'on rencontre dans les mines d'émeraudes de la Nouvelle-Grenade. ‖ On l'appelle aussi MURRONITE.

— **Encycl.** On a donné le nom de *parisite* ou de murronite à un minéral que l'on rencontre dans les mines d'émeraudes de la Nouvelle-Grenade, et qui consiste en carbonates de cérium, de lanthane et de didyme et en fluorure de cérium et de calcium. On le trouve cristallisé en pyramides allongées à six faces avec les sommets tronqués. L'angle de la base est de 164° 58'; l'angle de la pyramide [illegible] 34'; le clivage basique est très-parfait. La dureté de ce minéral égale 4,5; la densité [illegible] 4,35. Il a un éclat vitreux et un éclat résineux sur ses faces de clivage; sa couleur est d'un jaune brunâtre et la couleur de sa poussière est d'un blanc jaunâtre.

Les analyses de ce corps conduisent à la formule

$$\left.\begin{matrix} 2Ce \\ \frac{1}{2}Di \\ \frac{1}{2}La \end{matrix}\right\} C^3O^9(Ca, Ce)Fl^2.$$

PARISOME s. m. (pa-ri-zo-me — du gr. *parisos*, égal; *soma*, corps). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des fauvettes, et dont l'espèce type est originaire d'Afrique.

PARISOT (Jean-Patrocle), écrivain français qui vivait au XVIIe siècle. Il était maître des comptes à Paris. On a de lui, sous le titre de la *Foi dévoilée par la raison* (Paris, 1681, in-8°), un livre dans lequel il voulut prouver que le surnaturel de la religion chrétienne doit être cru par la foi, mais qu'en même temps il peut être expliqué par la raison et par la connaissance des créatures. Pour écrire cet ouvrage plein de divagations, où il explique notamment le mystère de la Trinité par trois substances regardées par lui comme la base de la nature, le sel, le mercure et le soufre, Parisot consultait, au prix d'un écu par heure, un théologien, un médecin et un chimiste.

PARISOT (Pierre), dit **le Père Norbert**, capucin et écrivain français, né à Bar-le-Duc en 1697, mort en 1769. Il prit l'habit de Saint-François en 1716, fut nommé, en 1736, procureur général des missions étrangères, séjourna à Pondichéry et dans les Antilles, et s'engagea contre les jésuites dans une lutte qui troubla sa vie tout entière, et dont il a déversé l'aigreur dans ses fameux *Mémoires historiques sur les missions des Indes orientales* (1744, 2 vol. in-4°). Cet ouvrage, qu'il publia clandestinement à Avignon et qu'il réédita augmenté et refondu en 1766 (Paris, 7 vol. in-4°), eut un grand succès de scandale. Parisot quitta alors son ordre, habita successivement la Hollande, l'Angleterre, où il se fit fabricant de chandelle et de tapisserie, la Prusse et Brunswick; obtint en 1759, de Clément XIII, sa sécularisation, prit le nom d'**abbé Platel**, puis se rendit en Portugal, où le marquis de Pombal, qui partageait sa haine contre les jésuites, lui fit une grosse pension. Par la suite, Parisot revint en Lorraine et reprit, puis quitta de nouveau le froc de capucin. Outre l'ouvrage précité, on a encore de lui quelques écrits qui n'ont conservé que peu d'intérêt, entre autres : *Histoire du passage du Père Norbert à l'état de prêtre séculier* (1759); *Lettres apologétiques* (Lucques, 1746, 2 vol.); la *Foi des catholiques* (Lisbonne, 1761).

PARISOT (Jacques), homme politique français, né à Besançon en 1751, mort à Paris en 1816. Il était avocat au parlement de Paris, membre du conseil de la maison de Soubise et de l'administration des fermes, lorsque la Révolution éclata. Peu favorable aux idées nouvelles, il entra comme capitaine dans la garde constitutionnelle du roi, prit part à la défense des Tuileries le 10 août, reçut alors plusieurs blessures et donna plusieurs preuves de dévouement à la famille royale. Après la mort de Louis XVI, il quitta la France, où il revint en 1794, fut élu en 1796 membre du conseil des Cinq-Cents dans le département de la Haute-Marne. La proscription du 18 fructidor ne l'atteignit pas, mais il sortit du conseil en 1799, et vécut, à partir de ce moment, à l'écart des affaires publiques. A la rentrée des Bourbons, il reçut la croix de Saint-Louis et fit partie du conseil privé de la duchesse douairière d'Orléans.

PARISOT (Jacques-Théodore), littérateur, né à Paris en 1783. Il servit quelque temps comme officier de marine, puis donna sa démission et se mit à suivre la carrière des lettres. Parisot collabora au *Diable boiteux*, à la *Renommée*, au *Mercure de France*, au *Courrier français*, au *Journal des sciences militaires*, rédigea l'histoire des guerres maritimes depuis 1815 dans les *Victoires et conquêtes des Français*, et donna à l'*Encyclopédie moderne* tous les articles relatifs à la marine. On lui doit en outre un grand nombre de traductions d'ouvrages anglais, notamment les *Voyages aux États-Unis*, de miss Wright, les *Mémoires d'Hurtado*; la *Relation de l'expédition de lord Byron en Grèce*, du comte Gamba; la *Relation du capitaine Maitland, commandant du* Bellerophon; les *Mémoires de la marquise d'Anspach*; les *Éléments d'économie politique*, de J. Mill; les *Lettres de Junius*; le *Château de Kenilworth*, de Walter Scott, etc.

PARISOT (Valentin), littérateur français, né à Vendôme (Loir-et-Cher) en 1800, mort à Paris en 1861. En sortant de l'École normale, il se fit recevoir agrégé pour les classes d'histoire et de géographie, puis devint successivement professeur d'histoire à Bourges (1840), professeur de littérature étrangère aux Facultés de Rennes, de Grenoble et enfin de Douai (1854). Indépendamment de nombreux articles insérés dans la *Biographie universelle* de Michaud, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, dans la *Revue universelle*, etc., on lui doit : *Dictionnaire géographique universel* de Vosgien, entièrement refondu (1828); *Précis d'éloquence et d'art oratoire* (1828); *Dictionnaire mythologique* (1832-1833, 3 vol. in-8°), servant de supplément à la *Biographie* de Michaud; *Dictionnaire classique de mythologie comparée; De Porphyrio tria themata* (1845, in-8°); *Syntagma de Porphyrii vita e indole* (1845, in-8°); *Fourier, sa vie et ses œuvres* (1857, in-18); *Frœhn, sa vie et ses œuvres* (1857, in-18); des traductions des petits poëmes de *Virgile* pour la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke; du *Ramayana* de Valmiki, traduit pour la première fois du sanscrit en français (1853); plusieurs petits traités pour l'*Encyclopédie populaire*; des précis historiques; une *Géographie de la France*; des brochures politiques, des éditions de classiques grecs et latins, etc.

PARISOT DE LA VALETTE (Jean), grand maître de l'ordre de Malte. V. LA VALETTE.

PARISTÉMIE s. f. (pa-ri-sté-mî). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Afrique tropicale.

PARISTHMIE s. f. (pa-ri-stmî — du préf. *para*, et du gr. *isthmos*, gosier). Anat. Ancien nom des amygdales.

PARISTHMITE s. f. (pa-ri-stmi-te — rad. *paristhmie*). Pathol. Inflammation des amygdales. ‖ Angine tonsillaire sur le côté de la gorge.

PARISTYPHNINE s. f. (pa-ri-sti-fni-ne). Chim. Substance que l'on trouve dans la tige et la racine de la parisette.

PARISYLLABIQUE adj. (pa-ri-sil-la-bi-ke — du lat. *par*, égal, et de *syllabique*). Gramm. Se dit des mots grecs ou latins qui ont au nominatif et au génitif le même nombre de syllabes : *Noms* PARISYLLABIQUES. *Adjectifs* PARISYLLABIQUES. *Les deux premières déclinaisons sont* PARISYLLABIQUES. ‖ On dit aussi PARASYLLABE.

PARITAIRE s. f. (pa-ri-te-re). Bot. Syn. de PARIÉTAIRE.

PARITÉ s. f. (pa-ri-té — lat. *paritas*; de *par*, égal, pareil). Égalité parfaite : *Il n'y a point de* PARITÉ *entre ces faits*. (Acad.)

— Comparaison que l'on emploie pour prouver une chose par une autre semblable : *Établir une* PARITÉ.

— État de ce qui est pair, divisible par deux : *La* PARITÉ *et l'imparité*.

PARITION s. m. (pa-ri-si-on). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des malvacées, tribu des hibiscées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales.

PARITOIRE s. f. (pa-ri-toi-re). Bot. Syn. de PARIÉTAIRE.

PARIUM, aujourd'hui *Kamarès*, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie; entre Lampsaque à l'O. et Priapos à l'E., sur la Propontide, au point où la mer se resserre pour former l'Hellespont. Pline regarde Parium comme l'Adrastée d'Homère. Cette antique cité reçut des colonies de Milet, d'Érythrée et de Paros. Les rois de Pergame l'agrandirent et Marc-Aurèle la dota de plusieurs monuments. On y voit encore des restes d'aqueducs, de citernes et de murs construits en blocs de marbre.

PARIVOA s. m. (pa-ri-vo-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant des espèces qui habitent la Guyane.

— **Encycl.** Le genre *parivoa* renferme des arbres à feuilles paripennées, à pétioles renflés, à stipules caduques; les fleurs, groupées en bouquets axillaires et terminaux, présentent un calice à trois ou quatre lobes connivents, accompagné de deux bractées à la base; une corolle réduite à un seul pétale grand et enroulé; dix étamines longues, exsertes, diadelphes comme la plupart des légumineuses, à anthères incombantes; un ovaire stipité, surmonté d'un long style; le fruit est une gousse large, comprimée, presque rhomboïde, sous-ligneuse, monosperme. L'espèce type croît à la Guyane, elle est à peine connue en Europe, car on ne la trouve, et bien rarement encore, que dans les serres chaudes des grands jardins botaniques. Le bois de cet arbre est très-dur, très-solide et se conserve longtemps; on l'emploie, dans son pays natal, à faire des pilotis et même à construire des habitations.

PARIZE-LE-CHATEL (SAINT-), comm. de France (Nièvre), cant. de Saint-Pierre-le-Moutier, arrond. et à 18 kilom. S. de Nevers, entre la Loire et l'Allier; 1,751 hab. Mine de fer. Source d'eau minérale, analogue à celle de Pougues. L'église paroissiale, ancienne chapelle abbatiale, renferme une crypte qui a été classée parmi les monuments historiques, comme un spécimen curieux de la plus ancienne époque romane.

PARJURE s. m. (par-ju-re — lat. *perjurium*; de *perjurare*, se parjurer). Faux serment; violation de serment : *Commettre un* PARJURE. *Un horrible* PARJURE. *Faire un* PARJURE. *Je préfère au* PARJURE *la fidélité à mes serments.* (Chateaub.) *N'absolvez pas celui qui n'a d'autre raison de son* PARJURE *que son vice même.* (E. Legouvé.)

Toujours les scélérats ont recours au *parjure*.
RACINE.

Le Normand même alors ignorait le *parjure*.
BOILEAU.

— Par ext. Promesse, engagement que l'on ne tient pas : *Les* PARJURES *des amants*.

PARJURE adj. (par-ju-re — lat. *perjurus*; de *perjurare*, se parjurer). Qui fait un parjure, un faux serment, qui viole son serment : *Un témoin* PARJURE.

— Par ext. Qui viole ses engagements, ses promesses : *Amant* PARJURE.

— Substantiv. Personne qui viole, qui a violé son serment :

On peut dans [illegible] le parjure.
RACINE.

Cupidon [illegible],
[illegible]
Qu'autant que [illegible] appas.
[illegible]

— **Encycl.** La loi mosaïque interdit formellement le *parjure* aux Juifs (*Exod.*, XX, 7; *Lévitique*, XIX, 12), et punit les *parjures* en [illegible] faux témoignage devant les tribunaux. L'Israélite convaincu de faux serment devait offrir une victime expiatoire. Plus tard, [illegible] la pénalité législative fut définitivement arrêtée, on prononça des peines corporelles telles que la flagellation.

Les lois romaines portèrent des peines bien diverses contre le *parjure*. D'après la loi de Stellion, le *parjure* était puni du bannissement; la loi *De [illegible]* le condamnait au fouet; la loi *De transactionibus* le déclarait infâme; la loi 17 du code *De dignitatibus* le privait de ses dignités; enfin, d'après les lois du code, il n'était plus admis à prêter serment, il ne pouvait plus être témoin ni actionner en justice. Mais, d'un autre côté, on lit dans la loi 2 du code, *De rebus creditis*, que ce n'était point à l'homme de punir le *parjure*, que c'était assez qu'il eût Dieu pour vengeur de son crime. Telle était la doctrine de l'empereur Alexandre Sévère : *Jurisjurandi contempta religio satis Deum habet ultorem.*

Sous l'empire des idées catholiques, on admit longtemps en France que, le *parjure* constituant à la fois une offense envers Dieu et un préjudice pour la société civile, il était du devoir du souverain de ne pas le laisser sans châtiment, d'autant plus que l'Écriture sainte voulait qu'il fût puni.

D'après les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, la peine du *parjure* était d'avoir la main droite coupée.

Dans le dernier état de l'ancienne jurisprudence, la répression du *parjure* était arbitraire et dépendait entièrement des circonstances. Nous trouvons plusieurs arrêts condamnant les *parjures* à l'amende honorable et au bannissement : un nommé Loiseau, ancien commissaire du Châtelet, qui avait affirmé n'avoir point une pièce qu'on lui demandait, et qu'il avait réellement, fut condamné à 500 livres d'aumône.

En France, le *parjure* ne pouvait pas non plus être admis en témoignage : *Perjurus non [illegible] admittitur ad testimonium.* Telle était la législation criminelle relative au *parjure*. Nous allons voir maintenant quelles étaient ses conséquences en droit civil.

D'après l'ordonnance rendue par saint Louis en 1254, le bénéfice de l'appel était refusé à celui qui avait été condamné pour *parjure*; mais on ne pouvait faire annuler le jugement rendu sur le serment déféré à l'une ou à l'autre des parties, bien qu'on prétextât le *parjure*; l'ordonnance de saint Louis ne contenait d'ailleurs aucune disposition pénale. Aux termes de l'ordonnance de Charles VII, sur le fait des aides, « si le *parjurement* se prouve, celui qui se *sera parjuré* sera condamné en une amende arbitraire envers le roi et envers le fermier, et aux dépens, dommages et intérêts du fermier. »

D'après l'ancienne coutume de Bretagne, tout homme qui est reconnu et condamné comme *parjure* perd tous ses biens, qui sont confisqués au profit du seigneur « en la justice duquel il est condamné. » Tout officier de justice convaincu de *parjure* est déclaré infâme et incapable d'être juge et de remplir aucune fonction publique.

L'article 362 de la coutume du Bourbonnais porte que, si quelqu'un affirme frauduleusement « qu'il mène aucune chose par Paris pour gens privilégiés et s'il est convaincu du contraire, il est puni comme *parjure*, à l'arbitrage du juge. »

On voit, d'après ces différentes lois, que le *parjure* avait toujours été regardé en France comme très-odieux. La recherche en était cependant assez rare, soit parce qu'il était difficile de prouver que celui qui s'en rendait coupable le commettait sciemment, soit parce qu'on ne pouvait, sous prétexte de *parjure*, suivant la loi 1re du code *De rebus creditis*, faire rétracter le jugement rendu sur le serment déféré à une partie. Plusieurs auteurs prétendaient cependant qu'après la prestation du serment, déféré même par l'adversaire, la preuve du *parjure* devait être admise et le jugement rétracté.

Julius Clarus nous apprend qu'au royaume de Naples il existait une constitution qui condamnait les *parjures* à avoir le poignet coupé. Suivant [illegible], [illegible], ce crime était puni de la même peine en Lombardie.

La constitution Caroline voulait : 1° que celui qui commettait un *parjure* en matière civile fût condamné à restituer les deniers ou autres choses que son crime lui avait procurés; qu'il fût privé de ses honneurs et dignités et que, selon l'exigence du cas, il fût en outre condamné à avoir les doigts coupés; 2° que le témoin coupable d'un *parjure* qui donnait lieu à prononcer contre quelqu'un une peine capitale fût puni de la même peine; 3° que cette peine fût également prononcée contre ceux qui engageaient méchamment une personne à commettre un *parjure*.

Si nous réfléchissons à quel degré de perfectionnement doit être parvenue l'organisation d'une société pour qu'il soit possible de rapprocher et de confronter les divers genres de preuves, de recueillir et de débattre les témoignages, pour pouvoir seulement amener les témoins devant les juges et en obtenir la vérité, en présence des accusateurs et des accusés, nous ne serons point éloignés de penser que, dans la plupart des cas, les moyens de preuve devaient manquer autrefois, alors que la science de l'instruction judiciaire était encore dans l'enfance. Il était donc naturel, à défaut de tout autre moyen de solution, d'adopter le seul qui fût toujours praticable : la dénégation sous serment de la partie attaquée ou poursuivie en justice. Placé ainsi dans l'alternative de se condamner par un aveu ou de se libérer par un *parjure*, que faisait le défendeur ou l'accusé? Ce que fait ordinairement parmi nous le plaideur à qui son adversaire défère le serment : il jurait.

Comme on l'a fait justement observer, le *parjure n'est pas le vice d'un peuple nouveau*; c'est plutôt un signe de décrépitude et de décadence. Les peuples barbares qui avaient envahi le monde romain n'avaient point apporté ce vice du fond de leurs forêts; mais, au contact des populations qu'ils avaient subjuguées, la pureté primitive de leurs mœurs s'était rapidement altérée, et à la sauvage rudesse de leur caractère étaient bientôt venues s'allier les habitudes de corruption de la société qui les entourait. Or, dans cette société, la religion du serment, qui, dans l'antique Rome, avait enfanté des prodiges, peu à peu s'était énervée et avait perdu sur les consciences toute son autorité. Deux causes y avaient surtout contribué : une cause générale, la dissolution progressive des mœurs; une cause particulière, les lois imprudentes qui avaient fait entrer dans le régime habituel de la vie le serment, qu'elles auraient dû réserver pour des cas extrêmes. Pour suppléer à l'insuffisance du serment, on imagina d'abord d'exiger que la véracité de celui qui était obligé de le prêter fût certifiée par un certain nombre de personnes. Il n'était pas nécessaire que ces personnes eussent une connaissance personnelle des faits en litige et qu'elles attestassent la vérité ou la fausseté des motifs allégués : leur rôle consistait simplement à affirmer, par serment, que celui qui jurait disait vrai. On désignait ces personnes sous le nom de *conjuratores*, *sacramentales*, certificateurs. Pendant que l'accusé jurait qu'il était innocent, les certificateurs posaient avec lui la main sur l'autel où le livre des Évangiles était déposé. La loi déterminait, suivant la nature et l'importance du procès, le nombre des *sacramentales*. On comprendra sans peine l'inefficacité et le vice de ce moyen. En multipliant les serments, on ne fit que multiplier les *parjures*, et à cet abus on en substitua un autre non moins grand : le combat judiciaire.

Nous avons vu que la recherche du *parjure* était rare sous l'ancienne législation; le droit moderne a apporté peu de changements aux règles du droit civil sur cette matière, mais il n'a rien abandonné à l'arbitraire sous le rapport de la pénalité.

Aux termes de l'art. 366 du code pénal, celui à qui le serment aura été déféré ou référé en matière civile et qui aura fait un faux serment sera puni de la dégradation civique. Cet article s'applique exclusivement aux parties qui sont en contestation entre elles, et non aux tiers qui, dans un procès civil ou criminel, seraient appelés à déposer comme témoins; ceux-ci, s'ils déposaient contrairement à la vérité, seraient passibles des articles 361 et suivants du code pénal, relatifs au faux témoignage.

La dégradation civique, peine prononcée contre celui qui a fait un faux serment, consiste : dans la destitution et l'exclusion de toutes fonctions, emplois ou offices publics; dans la privation du droit d'élection, d'éligibilité et, en général, de tous les droits civiques et politiques, et du droit de porter aucune décoration; dans l'incapacité d'être juré, expert, d'être employé comme témoin dans des actes et de déposer en justice, si ce n'est pour donner de simples renseignements; dans l'incapacité d'être membre d'aucun conseil de famille, d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants et sur l'avis conforme de la famille; dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école ou d'enseigner et d'être employé dans aucun établissement d'instruction, à titre de professeur, maître ou surveillant. En outre, toutes les fois que la dégradation civique est prononcée comme peine principale, elle peut être accompagnée d'un emprisonnement dont la durée ne doit pas excéder cinq ans. Quand le coupable est un étranger, cette peine afflictive est toujours prononcée.

PARJURER v. a. ou tr. (par-ju-ré — lat. [illegible]). [illegible]

Se parjurer v. pr. Commettre un parjure, violer son serment, ses engagements, sa promesse; faire un faux serment : *Les [illegible]* SE PARJURENT *[illegible]*. (V. [illegible].)

Et j'irais l'abuser d'une fausse promesse!
Je me parjurerais!......
RACINE.

PARK (MUNGO-), célèbre voyageur écossais. V. MUNGO-PARK.

PARKANI, ville de Hongrie. V. BARKANI.

PARKER (Henri, lord MORLEY), écrivain anglais, né en 1476, mort en 1556. Il cultiva dans sa jeunesse la poésie, devint, en 1530, membre de la Chambre des lords, fut un des signataires de la lettre adressée à Clément VII pour lui déclarer qu'il perdrait la suprématie en Angleterre s'il refusait de confirmer le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et s'occupa, lorsqu'il devint vieux, de matières théologiques. On a de lui une traduction de Boccace, des tragédies, des comédies spirituelles et licencieuses, des *Vies des sectaires*, etc.

PARKER (Matthieu), archevêque protestant de Cantorbéry, né à Norwich en 1504, mort en 1575. Il se signala par son talent pour la prédication, par son zèle pour la Réforme et devint chapelain de la reine Anne de Boulen (1533), puis de Henri VIII (1537), qui le nomma principal du collège de Corpus-Christi et vice-chancelier de cette université (1546). Banni par Marie Tudor, il fut rappelé par Élisabeth, qui l'éleva à l'épiscopat (1559) et l'appela au siége de Cantorbery. C'était un homme instruit, bienfaisant, grand protecteur des gens de lettres, mais d'une extrême intolérance, qui le fit également haïr des catholiques et des puritains. Il déclara la guerre aux crucifix, aux cierges, aux images, força les ecclésiastiques à revêtir un habillement uniforme et exerça une sévère surveillance sur les mœurs et l'instruction de son clergé. On lui doit les éditions des quatre plus anciens historiens anglais : Matthieu de Westminster, Matthieu Pâris, Thomas Walsengham et Asser, auteur de la *Vie du roi Alfred*; il écrivit aussi un ouvrage intitulé *De antiquitate britannicæ Ecclesiæ* (Londres, 1572, in-fol.), ainsi que la préface de la Bible des évêques (1568).

PARKER (Samuel), prélat et écrivain anglais, né à Northampton en 1640, mort à Oxford en 1687. Il était fils d'un homme de loi, baron de l'Échiquier en 1659 et qui écrivit, en faveur du gouvernement républicain, un livre intitulé le *Gouvernement du peuple anglais, passé et présent* (Londres, 16[illegible]). En sortant de l'université d'Oxford, Samuel Parker abandonna les principes des puritains, dans lesquels il avait été élevé, pour devenir un des champions de l'Église anglicane, fut appelé, en 1665, à faire partie de la Société royale de Londres, reçut plusieurs bénéfices de l'archevêque de Cantorbéry, qui le prit pour chapelain, et fut nommé par Jacques II évêque d'Oxford (1686), archidiacre de Cantorbery, conseiller privé et président du collége de la Magdeleine. Parker avait un penchant marqué pour le catholicisme et beaucoup d'esprit; mais, par ses tergiversations, ses railleries indécentes, ses idées favorables au despotisme, il tomba dans le mépris public. « Ambitieux et intéressé, dit Burnet, il ne paraissait avoir de religion que par politique; il venait rarement aux prières publiques et aux exercices sacrés, et l'orgueil dont il était boufi le rendait insupportable à tout le monde. » On trouve dans ses ouvrages de l'imagination, de la facilité, mais peu de solidité et d'exactitude. Les principaux sont : [illegible] sur la conscience des sujets; *Démonstration* [illegible] de Theodoret (1729) et *Bibliotheca biblica* [illegible] meilleurs écrivains ecclésiastiques. [illegible] PARKER, né en 1680, mort à Oxford en 1730, refusa de prêter serment après la révolution de 1688 et publia plusieurs ouvrages pour [illegible]

PARKER ([illegible]), né à Exeter en 1760, pendu en 1797. Il avait reçu une assez bonne [illegible] dans la marine [illegible] sa femme, fut emprisonné pour dettes, s'enrôla de nouveau dans la marine pour recouvrer [illegible]

Jusqu'à son dernier moment, ce chef [illegible] surgés fit preuve de beaucoup de sang-froid, de calme, de fermeté et même de dignité.

PARKER (sir William), marin anglais, né à Almington-Hall, comté de Stafford, en 1781, mort en 1866. Tout jeune encore, il entra dans la marine, prit part à l'expédition de Saint-Domingue en 1796, fut nommé capitaine vers 1801, contribua cette même année à la capture de deux vaisseaux espagnols, soutint avec avantage, en 1806, sur la frégate l'*Amazone* un sanglant combat contre la frégate française la *Belle-Poule* et prit, en 1809, la citadelle du Ferrol. Parker venait d'être promu contre-amiral en 1830 lorsqu'il fut appelé au commandement de la flotte [illegible] De retour en Angleterre, il occupa, en 1834 et en 1841, le poste de lord de l'Amirauté dans le ministère libéral de lord Melbourne, puis fut mis à la tête des forces navales anglaises en Chine (1841), opéra de concert avec le général Gough, se rendit maître de Chusan, de Ning-Po, de Tschappoo, pénétra dans le fleuve Jaune, arriva devant Nankin et força, par la vigueur avec laquelle il conduisit les opérations, le gouvernement chinois à demander la paix. En récompense de sa conduite, sir W. Parker reçut le titre de baronnet (1844). Mis, à son retour, à la tête de l'escadre [illegible] quie dans son refus de rendre à l'Autriche et à la Russie les réfugiés hongrois, bloqua, l'année suivante, les ports de la Grèce et força le roi Othon à payer une indemnité au juif Pacifico. Depuis cette époque, l'énergique [illegible] ral du pavillon bleu (1851), directeur du port de Plymouth (1854), contre-amiral du Royaume-Uni [illegible]

PARKER (Hyde), marin [illegible] 1782, mort en 1854. Élève de l'Académie navale en 1796, il devint lieutenant en 1803, commodore en 1806, contribua, en 1811, à forcer les navires français à quitter les Dunes et se conduisit de la plus brillante façon pendant la guerre contre les États-Unis (1812-1815). Par la suite, il commanda diverses stations navales, fut nommé adjudant extraordinaire du roi Guillaume IV, contre-amiral (1841), directeur des établissements maritimes de Portsmouth (1842), vice-amiral (1852) et remplit, depuis cette époque jusqu'à sa mort, les fonctions de lord commissaire de l'Amirauté dans le ministère du duc de Newcastle.

PARKER (John), homme politique anglais, né à Woodthorpe, près de Sheffield, en 1799. Il débuta, en 1824, dans la carrière du barreau, se fit remarquer comme un jurisconsulte distingué et fut, après la réforme parlementaire de 1832, [illegible] des communes par les électeurs de Sheffield, qui lui ont constamment renouvelé leur mandat jusqu'en 1852. Attaché aux opinions du parti whig libéral, Parker se montra constamment favorable aux améliorations et aux réformes demandées par l'opinion publique, [illegible] rie dans le cabinet Melbourne (1836-1841), [illegible]

PARKER (Théodore), théologien américain, un des plus illustres partisans de l'émancipation [illegible] la réputation d'un philanthrope éclairé; [illegible] souvent une vie entière ne parvient pas à [illegible]

sentinelle d'une immense prospérité. L'excès des prétentions du Sud amena un commencement d'hostilités en 1850. Les planteurs de cette région obtinrent le bill « des esclaves fugitifs, » bill en vertu duquel ils s'accordèrent le droit de poursuivre et d'enlever, même dans les Etats du Nord, les esclaves qui avaient fui les plantations. Cette odieuse mesure souleva d'énergiques réprobations dans le Nord, et, à partir de ce moment, l'avenir fut gros d'orages. Parker fut un de ceux qui s'en aperçurent le mieux. Il écrivait en 1851 : « Je crois que si le pouvoir esclavagiste continue de multiplier ses exigences, comme il l'a fait ces dernières années, il y aura une guerre civile qui dissoudra l'Union. »

Depuis 1850, un comité s'était formé à Boston pour protéger les esclaves fugitifs. Parker en fut nommé président, et il s'acquitta de ses fonctions avec tant de fermeté et de courage, que toute la presse du Sud et bon nombre de prédicateurs tonnèrent contre lui. Nuit et jour, en effet, il arrachait des esclaves aux poursuites des traqueurs. Les pasteurs de Boston, qui avaient approuvé le bill des esclaves fugitifs, accusèrent Parker d'attenter aux lois du pays. Il leur fit cette réponse : « Oui, j'ai des noirs dans mon église, des esclaves fugitifs. Ils sont la couronne de mon apostolat, le sceau béni de mon ministère. J'ai donc été obligé d'ouvrir une maison à mes paroissiens et de la mettre à l'abri des griffes des *kidnoppers* (traqueurs d'esclaves). Oui, messieurs, j'y ai été obligé, et même de faire garder ma porte jour et nuit; j'ai dû, oui, j'ai dû m'armer moi-même. » Les esclavagistes étaient de plus en plus irrités. Boston comptait 10,000 esclaves fugitifs, et, grâce à la vigilance des comités dont Parker était le président, il n'y en eut qu'un seul qui fut repris.

Les nombreux et éloquents discours prononcés par Parker produisaient une impression extraordinaire sur les foules et hâtaient les progrès de l'émancipation dans les esprits, en attendant qu'elle passât dans les faits et les lois. Son action, du reste, ne se bornait pas à Boston. Il donna des conférences dans diverses villes de l'Union, jusqu'à cent par an, sans négliger pour cela les malades et les pauvres de sa paroisse. On a la mesure de l'influence qu'il exerçait dans la violence de la haine qu'il inspirait. Les dévots, les orthodoxes allèrent jusqu'à demander à Dieu de lui « mettre un crochet dans la bouche. » Tandis qu'il tonnait contre l'esclavage, ses adversaires, les dévots, les saints, en prêchaient le maintien et n'hésitaient pas d'appuyer sur l'Evangile leurs criminelles prétentions.

Tant de fatigues avaient épuisé Théodore Parker. Malade, usé, il entreprit un nouveau voyage en Europe. En route, il apprit la tentative et la mort héroïque de John Brown, et cette douleur aggrava sa maladie. Mourant, à Florence, il disait à Mlle Cobbe, sa garde-malade : « Il y a maintenant deux Théodore Parker : l'un se meurt ici, en Italie; l'autre, je l'ai planté en Amérique. Celui-là vivra et achèvera mon œuvre. » Suivant son désir, on lut sur sa tombe le sermon de la *Montagne*. On a de lui : *Discours sur les matières relatives à la religion* (1842, in-8°); *Ecrits critiques et mélanges* (1843), recueil d'articles de controverse qu'il publia dans le *Christian examiner; Sermons sur le théisme, l'athéisme et la théologie populaire; Essai sur le caractère de J.-Q. Adams* (1848); *Dix sermons sur la religion; Discours, adresses et sermons de circonstance* (1852, 2 vol.), etc. On a publié à Londres (1863) sa correspondance et de nombreux fragments de son journal intime. M. Albert Réville a publié, sous ce titre : *Théodore Parker, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1865), une intéressante biographie de ce grand philanthrope.

PARKER-KING (Philippe), navigateur anglais. V. KING.

PARKERIE s. f. (par-ke-rî — de *Parker*, botan. angl.). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les lieux marécageux de l'Amérique tropicale.

PARKERSBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Virginie, ch.-l. du comté de Wood, sur le fleuve Ohio et à l'embouchure du Little-Kanawha, près de la frontière de l'Etat de l'Ohio; 6,500 hab. Situation très-agréable; commerce actif.

PARKERSBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Pensylvanie, comté de Chester, sur la voie ferrée qui va de Philadelphie à [illegible], à 50 kilom. O. de Philadelphie. Commerce de bois; exploitation de mines de charbon de terre.

PARKES (Samuel), industriel et chimiste [illegible], comté de Worcester [illegible] 17[illegible] [illegible] en 182[illegible]. De bonne heure, il s'occupa de l'étude des sciences [illegible], et [illegible], où il établit une manufacture de produits chimiques, [illegible] [illegible] (1815, 8 vol. [illegible]).

PARKES (Joseph), ingénieur anglais, né à

Warwick en 1793. Il étudia, à Greenwich, sous la direction du docteur Charles Burney, fut nommé, en 1839, par le *Board of trade* l'un des deux commissaires chargés de faire des recherches sur les accidents des bâtiments à vapeur, ainsi que sur les moyens de les prévenir, et présenta, la même année, sur cette question, un rapport qui fut imprimé par ordre de la Chambre des communes. En 1846, M. Parker devint ingénieur du drainage à l'administration des eaux et forêts et passa, dix ans plus tard, en la même qualité, au *Board of works*. Il a dirigé une foule de grands travaux de drainage et de dessèchement pour l'Etat et pour les particuliers, et a introduit de notables améliorations dans les méthodes en usage jusqu'à ce jour. On a de lui : *Des moyens de consumer la fumée des machines à vapeur et autres fourneaux* (1821); *Essai sur la philosophie et l'art du drainage du sol* (1848); *Sur le climat, les sols, etc.* (1848). Il a, en outre, publié dans les *Transactions* de la Société des ingénieurs civils différents mémoires, pour lesquels il a obtenu les médailles d'or et d'argent de cette société.

PARKES (Joseph), jurisconsulte anglais, frère du précédent, né à Warwick en 1796, mort vers 1860. Il étudia le droit à Glascow, exerça ensuite, avec beaucoup de succès, la profession d'avocat à Birmingham et devint, en 1833, secrétaire de la commission royale chargée de faire des enquêtes sur les corporations municipales de l'Angleterre. Après avoir occupé quelques autres emplois administratifs, il fut nommé, en 1847, maître de taxes à la chancellerie. On a de lui : les *Réclamations des souscripteurs du chemin de fer de Birmingham et de Liverpool, etc.* (1825, in-8°); *Histoire de la cour de la chancellerie* (1828, in-8°); *l'Etat de la cour des requêtes et des juridictions criminelles de Birmingham et du comté de Warwick* (1828); les *Lois d'équité et de propriété réelle des Etats-Unis de l'Amérique du Nord* (1830, in-8°); la *Prérogative de créer des pairs* (1830 et 1856, in-8°), etc. Il a, en outre, collaboré à la *Retrospective Review*, à la *London Review* et à la *Westminster Review*.

PARKES-BONINGTON (Richard), célèbre peintre anglais. V. BONINGTON.

PARKHURST, nom de vastes cavernes d'Angleterre, au centre de l'île de Wight, près de Newport. V. ce mot.

PARKHURST (John), poëte et prélat anglais, né à Guildford (Surrey) en 1511, mort à Norwich en 1574. Il reçut de lord Seymour un riche bénéfice, s'expatria après l'avénement de Marie Tudor et fut appelé par la reine Elisabeth au siége épiscopal de Norwich. C'était un prélat fort tolérant et qui s'occupait beaucoup plus de poésie que de théologie. On a de lui : *Epigrammata seria* (Londres, 1560); *Ludicra seu epigrammata juvenilia* (Londres, 1573); *Vita Christi*, poëme (Londres, 1578).

PARKHURST (Jean), théologien et philologue anglais, né à Catesby, comté de Northampton, en 1728, mort à Epsom en 1797. Il entra dans les ordres, puis devint, par suite de la mort de son frère aîné, possesseur d'une fortune considérable; mais il n'en continua pas moins à vivre de la façon la plus simple, consacrant son temps à l'étude, sans vouloir solliciter les faveurs de la haute Eglise. Parkhurst était non-seulement un savant, mais encore un homme de bien. Possesseur de nombreuses terres, il se montra toujours très-bienveillant pour ses fermiers et fit plusieurs fois remise de tout ou de partie de leurs redevances à ceux qu'avait maltraités une saison trop rigoureuse, comme aussi à ceux dont les baux lui paraissaient trop lourds. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Lexique hébreu-anglais, suivi d'une grammaire méthodique de l'hébreu*, livre plein de recherches et d'érudition (1762, in-4°); *Lexique grec-anglais*, avec une *Grammaire* (1769, in-4°); la *Divinité et la préexistence de Jésus-Christ démontrées par l'Ecriture* (1787, in-8°), en réponse à la première section de l'introduction à l'*Histoire des anciennes opinions avant Jésus-Christ*, par le docteur Priestley.

PARKIE s. f. (par-kî — de *Mungo-Park*, célèbre voyageur). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées ou des parkiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Afrique et l'Asie tropicale : *Les* PARKIES *sont des arbres sans épines.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *parkies* sont des arbres à feuilles bipennées, à folioles nombreuses, accompagnées de petites stipules; les fleurs, d'un beau rouge, forment de longs panaches globuleux au sommet et portés sur de grands pédoncules. Ces fleurs, polygames, ont un calice allongé et à deux lèvres; la corolle dépassant à peine le calice; dix étamines saillantes monadelphes à la base; le style est long, l'ovaire un peu arqué; la gousse, allongée et comprimée, renferme de nombreuses graines farineuses.

Parmi les espèces les plus répandues, on peut citer la *parkie* d'Afrique, arbre d'environ 15 mètres, à écorce grise et rugueuse, et dont les rameaux forts et diffus forment une tête compacte. Ses feuilles sont petites, allongées, cotonneuses en dessous; ses fleurs, d'un rouge pourpre magnifique, forment [illegible] capitules qui se balancent

sur des pédoncules longs parfois de 1 mètre; ses fruits, qui contiennent une pulpe sucrée de couleur jaunâtre, sont fort appréciés par les nègres, qui en composent une boisson rafraîchissante; les graines, enfin, fournissent une sorte de liqueur analogue au café. D'après Clapperton, après les avoir torréfiées et concassées, on les fait fermenter dans l'eau; dès qu'elles commencent à se décomposer, on les lave soigneusement et on en fait des gâteaux qui servent d'assaisonnement pour toutes sortes de mets. Cet arbre croît dans le royaume d'Oware, sur les bords de la Gambie, dans la Nigritie centrale, etc. On le cultive quelquefois dans nos serres chaudes.

PARKIÉ, ÉE adj. (par-ki-é — rad. *parkie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parkie. ‖ On dit aussi PARKIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, groupe des mimosées, ayant pour type le genre parkie.

PARKINSON s. m. (par-kain-son). Ornith. Syn. de MÉNURE.

— Bot. Syn. de PARKINSONIE.

PARKINSON (Jean), botaniste anglais, né à Londres en 1567, mort vers 1640. Il ouvrit une officine de pharmacien à Londres, devint apothicaire de Jacques Ier et reçut de Charles Ier le titre de **Botanicus regius primarius.** Parkinson fit une étude toute particulière de la botanique et réunit dans son jardin un grand nombre de plantes et de fleurs rares. On a de lui : *Paradisi in sole Paradisus terrestris, or a choice garden of all sorts of rarest flowers* (Londres, 1629, in-fol., avec 109 fig.), ouvrage curieux, dans lequel il donne la description d'un millier de plantes cultivées de son temps dans les jardins anglais; *Theatrum botanicum* (Londres, 1640, in-fol., avec fig.), où l'on trouve la description de trois mille huit cents plantes, classées en dix-sept tribus, d'après leurs propriétés ou leur conformation. C'est en l'honneur de ce botaniste que Plumier a donné le nom de *parkinsonia* à un arbuste de la famille des légumineuses.

PARKINSON (Richard), théologien anglais, né à Fairsnape (North-Lancashire) en 1798, mort en 1858. Après avoir professé la théologie à l'Académie de Saint-Bees, il en devint directeur, puis fut nommé chanoine à Manchester. Ses principaux ouvrages sont : *Sermons sur des points de doctrine et des règles de pratique* (Manchester, 1823); *Elie enlevé au ciel*, poëme biblique, remarquable par des beautés de style et la grandeur des idées (1830); *Lectures sur le rationalisme et la révélation* (1838, 2 vol.).

PARKINSONIE s. f. (par-kain-so-nî — de *Parkinson*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpinées, dont l'espèce type habite l'Amérique et surtout les Antilles : *Les* PARKINSONIES *sont des arbustes pourvus d'épines.* (De Jussieu.) ‖ On dit aussi PARKINSON s. m.

— **Encycl.** Les *parkinsonies* sont des arbustes épineux, à feuilles composées, pennées; les fleurs, jaunes et parfumées, disposées en épis lâches et terminaux, ont un calice coloré à tube court et à cinq divisions; une corolle à cinq pétales, dont les lobes dépassent ceux du calice et alternent avec eux; dix étamines, insérées sur les pétales; un ovaire à style pointu, à stigmate simple; le fruit est une gousse allongée et noueuse. L'espèce principale est la *parkinsonie* épineuse, arbrisseau de 3 à 4 mètres de hauteur, à nombreux rameaux flexibles et épineux. En Amérique, aux Antilles particulièrement, cette plante vigoureuse est utilisée pour la confection de haies ou palissades impénétrables, d'un charmant aspect, à cause des fleurs jaunes, tachées de rouge, et d'une douce odeur, qui s'y succèdent pendant une grande partie de l'année. D'après Bory de Saint-Vincent, cette plante a été introduite dans quelques jardins de l'Andalousie.

— Ornith. Syn. de MÉNURE, genre d'oiseaux.

Park-Lane (pârk-lène), grande et magnifique rue de Londres, formée d'un côté par les maisons princières de la plus riche noblesse, de l'autre par la grille qui la sépare de la partie orientale de Hyde-Park.

PARKMAN (Francis), littérateur américain, né à Boston en 1823. En sortant du collége, il s'adonna à la culture des lettres. A la suite d'une excursion dans la région des Etats-Unis connue sous le nom de Prairie, et que F. Cooper a choisie pour théâtre d'un de ses plus intéressants romans, il publia la *Vie dans les Prairies et les montagnes Rocheuses* (New-York, 1852); puis il a fait paraître : *Histoire de la conspiration de Pontiac et de la guerre des tribus de l'Amérique septentrionale contre les colonies anglaises après la conquête du Canada* (Boston, 1852, in-8°); *Vassall-Morton* (Boston, 1856), roman estimé, et *Histoire des découvertes et de l'établissement colonial des Français dans l'Amérique du Nord.*

PARKON (Salomon), savant rabbin, né à Kalha, dans le royaume de Tlemcen, et qui vivait au XIIe siècle. Il fut le meilleur grammairien hébreu de son temps et il composa les écrits suivants : *Mechabbered*, lexique hébreu fort rare; *Opuscule sur la syntaxe hébraïque; Sur les lettres serviles.*

PARKOSZ (Jacques), grammairien polonais, né à Zurawica, près de Sandomir, mort en

1455. Favori du cardinal Olesnicki, il remplit de hautes charges ecclésiastiques. Le premier, il s'occupa sérieusement du mécanisme et de l'orthographe de la langue polonaise, et publia à ce sujet un traité intitulé : *Jacobi Parkossi de Zoravice antiquissimus de orthographia polonica libellus* (Posen, 1833, in-8°).

PARLAGE s. m. (par-la-je — rad. *parler*). Fam. Verbiage; abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens : *Un* PARLAGE *ennuyeux. A quoi servent tous nos beaux discours, qui se réduisent à oui et non? A quoi sert le beau* PARLAGE? (J. de Maistre.) *Dans les assemblées délibérantes, le facile* PARLAGE *de l'esprit a un grand avantage sur le laconisme sévère de la raison.* (De Bonald.) ‖ Discours trompeurs : *Se laisser prendre à un* PARLAGE *mielleux.*

PARLAMENT s. m. (par-la-man — rad. *parler*). Hist. Grand conseil ou assemblée nationale, dans les Etats du nord de l'Italie, au XIIe siècle.

PARLANT, ANTE adj. (par-lan, an-te — rad. *parler*). Qui parle, qui a le don de la parole : *L'homme est un animal* PARLANT. *L'homme est naturellement* PARLANT, *comme il est naturellement pensant.* (Renan.)

Les arbres et les plantes
Sont devenus chez moi créatures *parlantes.*
LA FONTAINE.

— Fam. Qui parle, qui a l'habitude de parler, qui aime à parler : *Il ne me parut pas sans intérêt de causer avec elle, et elle s'y prêta avec la meilleure volonté du monde, car elle me parut singulièrement* PARLANTE. (E. Sue.)

— Fig. Très-expressif, qui remplace en quelque sorte la parole : *Regards, gestes* PARLANTS. *N'osant devant eux faire éclater la satisfaction intérieure qu'il ressentait, il me la témoignait par des regards* PARLANTS. (Le Sage.) ‖ Très-vrai, plein de vie, en parlant d'un portrait : *Tous les portraits de Fénelon sont* PARLANTS. (St-Sim.) ‖ Qui ne laisse aucun doute, qui a une signification très-claire : *Il lui donna des témoignages* PARLANTS *de son affection. Que mon mariage est une leçon bien* PARLANTE *à tous les paysans qui veulent s'élever au-dessus de leur condition!* (Mol.) *Le gendarme et la potence sont les attributs* PARLANTS *de la société actuelle.* (Toussenel.)

Cet air, ce port, cette âme bienfaisante,
Du bon vieux temps est l'image *parlante.*
VOLTAIRE.

— *Voix parlante*, Son articulé : *L'homme a trois sortes de voix, savoir : la voix* PARLANTE *ou articulée; la voix chantante ou mélodieuse, et la voix pathétique ou accentuée.* (J.-J. Rouss.)

— *Trompette parlante*, Ancien nom du porte-voix.

— Numism. Se dit des monnaies dont le type rappelle, par une sorte de jeu de mots, le nom de la ville où elles ont été frappées, comme celle de Rhodes, qui a pour type une rose (*rhodon*).

— Blas. *Armes parlantes*, Armes dont la pièce principale traduit le nom de la famille à qui elles appartiennent : *Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des* ARMES PARLANTES. (Acad.)

— Substantiv. Personne qui jouit du don de la parole : *Il faut admettre chez les premiers* PARLANTS *un sens spécial de la nature, qui donnait à tout une signification, voyait l'âme dans le dehors et le dehors dans l'âme.* (Renan.)

— **Encycl.** Blas. On appelle *parlantes* certaines armoiries qui font allusion au nom de la famille qui les porte, et il y en a beaucoup. Il y a deux sortes d'armes *parlantes*, les armes *parlantes* physiques et les armes *parlantes* abstraites. Les premières sont celles dont les pièces ou meubles portent le même nom que celui de la famille, comme les exemples qui suivent :

Lauzières de Thémines, en Brie : d'argent, à l'osier de sinople. — **Juchereau de Saint-Denis**, en Touraine : de gueules, à une tête de *saint Denis* d'argent. — **Espeignes de Venevelles**, au Maine : d'azur, au *peigne* d'argent, accompagné de trois étoiles d'or. — **Genas en Vivarais** : d'argent, au *genêt* de sinople, boutonné d'or. — **Rouvrois**, en Lorraine : coupé, au 1er d'argent, au *rouvre* de sinople; au 2 de sinople, à une *oie* d'argent. — **Houppeville de Neuvilette**, en Normandie : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'une *ville* du même, bâtie sur une terrasse de sinople. — **Guibert de La Rostide**, en Languedoc : d'azur, au *gui* de chêne d'or, accompagné de trois étoiles du même. — **Parque**, en l'Ile-de-France : d'azur, à l'agneau pascal d'argent, *parqué* d'or, et couché sur une terrasse de sinople, tenant sa croisette du troisième émail, le panonceau du second, croisé de gueules; accompagné en chef d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même.

La seconde espèce d'armoiries *parlantes* est celle qui n'a rapport au nom de famille que dans un sens proverbial ou énigmatique, comme dans les deux exemples suivants :

Le Gendre de Saint-Aubin, en l'Ile-de-France : d'azur, à la face d'argent, accompagnée de trois bustes de *fées* du même échevelées d'or. — **Le Maistre de Ferrière**, à Paris : d'azur, à trois *soucis* d'or.

Le premier exemple fait allusion au proverbe : « Qui a des filles aura des gendres ; » le second, au proverbe : « Si les valets ont des peines, les maîtres ont des soucis. »

Il y a des armoiries qui, au lieu de faire allusion au nom d'une famille, en donnent une image contradictoire ; ces armes sont nommées *contre-parlantes*.

PARLATORE (Philippe), naturaliste italien, né à Palerme (Sicile) en 1816. Il termina ses études au collège de sa ville natale, puis il cultiva les sciences physiques. La faiblesse de sa santé l'ayant obligé de se retirer à la campagne, il se mit à étudier la botanique avec une ardeur extrême. Peu après, il alla faire ses études médicales à Palerme, où il passa son doctorat en 1834. M. Parlatore commença presque immédiatement la publication d'observations pathologiques faites pendant qu'il était étudiant. En 1837, il se distingua lors de l'épidémie de choléra qui sévit à Palerme, soigna les cholériques avec un zèle et un dévouement admirables, et, l'année suivante, il publiait un *Traité* sur cette terrible maladie. Toutefois la pratique de son art ne lui faisait point négliger la botanique, et bientôt sa liaison avec un savant botaniste, le baron Bivona, le détermina à cultiver exclusivement cette science. M. Parlatore quitta la Sicile vers 1840, pour visiter l'Italie et la Suisse ; il vint ensuite à Paris pour y publier ses *Plantes nouvelles ou peu connues* (Paris, 1842), et se chargea, dans la *Flore des Canaries*, de Webb, de décrire les ombellifères et les graminées, une des parties les plus intéressantes de l'ouvrage. Lors du congrès des savants italiens qui se réunit à Florence en 1841, M. Parlatore produisit un mémoire très-remarquable sur différents points de la botanique, encore peu avancés dans son pays, tels que l'*Organographie*, la *Morphologie*, la *Géographie botanique*, la *Méthode naturelle*. Il fit ressortir ensuite la nécessité de créer à Florence un herbier central de toutes les plantes connues. Ce projet ayant été approuvé par le grand-duc, M. Parlatore, sur la recommandation de Humboldt, fut chargé d'en diriger la réalisation. On rétablit en même temps pour lui la chaire de botanique, supprimée depuis plus de trente ans à l'université de Pise. Il publia, en 1843, à Florence, ses *Leçons de botanique comparée*, puis des *Recherches sur la structure des plantes aquatiques*. Un peu plus tard, il partit pour un voyage d'exploration scientifique dans le nord de l'Europe et poussa jusqu'en Laponie, où il détermina la limite extrême des plantes septentrionales. C'est avec les matériaux réunis dans ce voyage qu'il publia son *Voyage au grand Saint-Bernard* (1849) et son *Voyage dans le nord de l'Europe* (1854). Nous citerons encore de ce savant naturaliste : *Giornale botanico italiano* (1844) ; *Monografia delle fumariu* (Florence, 1844) ; *Flora palermitana* (1845-1847) ; *Flora italiana* (1850-1860, 3 vol.) ; *Eloge de Humboldt*, etc. Les ouvrages de M. Parlatore sont connus et estimés de tous les naturalistes de l'Europe. En 1855, il fut nommé à l'unanimité président de la Société de botanique de France, qui se réunit extraordinairement à l'Exposition universelle de 1855 à Paris, où il était venu recueillir les collections rassemblées par Webb et léguées par ce savant à la Toscane.

PARLÉ, ÉE (par-le) part. passé du v. Parler. Dit, prononcé en parlant : *Les premiers mots* PARLÉS *furent des onomatopées ; les premiers mots écrits, des dessins, des hiéroglyphes.* (Boissonade.) *L'italien* PARLÉ *se compose de huit ou dix langues absolument différentes.* (H. Beyle.) *La véritable éloquence, c'est l'éloquence* PARLÉE. (Le P. Félix.)

— Se dit d'une langue, d'un idiome qui est en usage : *La langue* PARLÉE *par les Égyptiens. Le français est* PARLÉ *dans tous les pays civilisés. La véritable fille aînée du sanscrit est le pâli, langue* PARLÉE *jadis à l'orient de l'Indoustan.* (A. Maury.) ‖ Se dit d'une langue exprimée par la parole, par opposition à la langue écrite : *La langue* PARLÉE *n'est jamais identique à la langue écrite. Les gens du monde ont sur la langue* PARLÉE *un tact que les connaissances ne peuvent suppléer.* (Suard.)

— Arithm. *Numération parlée*, Art de nommer et d'énoncer les nombres d'après les règles de leur classification.

— Elliptiq. Qui est parlé, exprimé : *Voilà* PARLÉ *comme il faut.* (Mol.) *Mais voilà assez* PARLÉ *de moi ; parlons de vous et de vos affaires.* (Mme du Deffant.) ‖ Cela est dit, exprimé : *Bien* PARLÉ, *dit le vieillard, Dieu est le maître de l'heure ; obéis et attends.* (E. Laboulaye.)

PARLEMENT s. m. (par-le-man — rad. *parler*). Hist. de France. Assemblée des grands du royaume, qui, sous les premiers rois, était convoquée pour traiter des affaires importantes : *Ce roi tint trois* PARLEMENTS *dans la même année.* (Acad.) ‖ Cour souveraine de justice, qui connaissait directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures de son ressort : *Le* PARLEMENT *de Paris. Le* PARLEMENT *de Provence. Le* PARLEMENT *s'assemblait réglément tous les matins, et quelquefois même les après-dînées.* (Car. de Retz.) *Les* PARLEMENTS *faisaient des remontrances sur les édits qu'on leur envoyait ; le roi leur ordonnait de les enregistrer et de se taire.* (Mme de Staël.) *La lutte entre les* PARLEMENTS *et le pouvoir royal est presque toujours lieu sur le terrain politique, au sujet de nouveaux impôts.* (De Tocqueville.) ‖ Ressort, étendue de la juridiction d'un parlement : *Lyon était du* PARLEMENT *de Paris.* ‖ Session du parlement : *L'ouverture du* PARLEMENT. *On tiendra le* PARLEMENT ; *Dieu conduise cette barque !* (Mme de Sév.) ‖ *Messieurs du parlement*, Membres du parlement.

— Hist. d'Angleterre. Assemblées législatives, comprenant la Chambre des lords et celle des communes : *Jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le* PARLEMENT *de Henri VIII.* (Chateaub.) *Le* PARLEMENT, *sous Henri VIII, violenta les consciences aussi bien que les personnes.* (Mme de Staël.) *Moins entraînant, plus dirigeant que son père, Pitt menait le* PARLEMENT *et la nation selon ses propres vues.* (Lamart.) ‖ *Long Parlement, Parlement croupion*, Parlement convoqué par Charles Ier et dissous par Cromwell. ‖ *Parlement Barebone*, Parlement républicain dissous par Cromwell. ‖ *Parlement militaire*, Conseil militaire institué par Cromwell.

— Par ext. Assemblées législatives, en France : *Le* PARLEMENT *français, sous l'Empire, comprenait le Corps législatif et le Sénat*

— Par plaisant. Assemblée qui décide de quelque chose : *Les pédants, ennemis des plaisirs honnêtes, perdront toujours leur cause au* PARLEMENT *du parterre et des loges.* (Volt.)

— Loc. fam. *Parlement sans vacances*, Réunion de bavards.

— Anc. cost. Sorte de fichu à coqueluchon.

— Hist. littér. *Parlement d'amour*, Cour d'amour :

> Environ la fin de septembre
> Que saillent violettes et flours,
> Je me trouvai en la grand chambre
> Du noble *parlement* d'amours.
>
> MARTIAL D'AUVERGNE.

— Encycl. Hist. **Parlements français.** I. ORIGINES ET HISTOIRE. Les *parlements* étaient de grands corps judiciaires qui, avant 1789, administraient la justice souveraine en France, et il joignaient à cette haute attribution des pouvoirs politiques et de police qui leur donnaient une immense importance.

L'origine de ces corps judiciaires a été diversement expliquée par les historiens. On a prétendu longtemps qu'ils se confondaient, dans les premiers temps de la monarchie franque, avec les grandes assemblées militaires appelées d'abord champs de mars et postérieurement champs de mai, dans lesquelles étaient traitées les affaires du pays, et on les a ainsi confondus avec les états généraux. Boulainvilliers, en 1753, a écrit un livre sous ce titre : *Lettres sur les anciens parlements de France que l'on nomme états généraux.* Il y a là une confusion évidente, qui a été créée et entretenue systématiquement pendant tout le XVIIIe siècle, par les parlementaires, parce que ceux-ci avaient la prétention de se substituer aux états généraux et cherchaient ainsi à légitimer leurs prétentions par l'histoire. C'est légèrement que plusieurs historiens modernes ont accueilli cette version. Des l'origine de la monarchie, malgré la confusion des pouvoirs, il y a eu des institutions fort distinctes : les assemblées politiques traitant les affaires d'Etat et le conseil du roi qui rendait la justice en son nom. C'est ce conseil du roi (*curia domini regis*) qui est devenu le *parlement* ; les assemblées de la nation, complétement distinctes, sont devenues les états généraux. Il a bien pu arriver que les anciennes assemblées politiques aient exercé quelquefois des fonctions judiciaires dans de grandes causes qui intéressaient des princes, de puissants personnages, de hauts privilégiés ; de nos jours, de grands corps politiques, sans perdre ce caractère, sont en même temps cours judiciaires. C'étaient là des cas rares, exceptionnels, et il n'y a aucune analogie à établir entre le *parlement* de France et le *parlement* d'Angleterre : ce dernier a toujours un caractère spécialement politique, tandis que l'autre a toujours un caractère spécialement judiciaire. V. PARLEMENT ANGLAIS.

Ce qui a pu donner lieu à la confusion, c'est qu'à l'origine de la langue on désignait sous le nom de *parlement* toute assemblée [illegible] ayant pour objet de traiter d'affaires. On désignait même sous ce nom les assemblées des villes. On lit cette mention au bas d'une charte d'un Raymond de Toulouse, citée par Du Cange : « Fait à Toulouse, dans la maison commune, en *parlement* public. » Dans une charte du Dauphiné, on lit : « L'Université s'assembla en *parlement* au son de la cloche. »

Il n'est pas exact non plus de dire que les *parlements* existassent en vertu d'une organisation directe et spéciale. En principe et en fait, sous l'ancienne monarchie, le roi était la source de toute justice, le premier, le grand juge du royaume. Il ne fit que déléguer cette juridiction souveraine à un conseil. Les membres qui le composaient n'y siégeaient qu'en vertu de la nomination royale, et la cour du roi ne représentait le peuple en aucune façon. A l'origine, le *parlement* suivait le roi, et c'est ce qu'on a appelé le *parlement* ambulatoire. Mais il était plutôt censé suivre le roi qu'il ne le suivait réellement, et il paraît avoir été de très bonne heure sédentaire à Paris. Les premiers documents précis que l'on a sur ses actes remontent au commencement du XIIIe siècle, et on voit que dès cette époque il siégeait à Paris, au palais de la Cité, qui devint le Palais de justice, et qui était situé sur l'emplacement qu'occupe encore le Palais de justice actuel. Un des premiers actes qui régularisent l'existence et le fonctionnement du *parlement* est l'ordonnance de 1302, rendue par Philippe le Bel : « Pour le bien de nos sujets et l'expédition des procès, nous nous proposons d'ordonner qu'il sera tenu deux fois l'an deux *parlements* à Paris, deux Echiquiers à Rouen, deux Grands jours à Troyes et un *parlement* à Toulouse, tel qu'il se tenait anciennement. » Les registres des *Olim* constatent que depuis 1254 jusqu'à cette année 1302, il y avait eu 69 sessions du *parlement*, qui toutes avaient eu lieu à Paris, à deux exceptions près : une avait été tenue à Orléans, en 1254, et l'autre à Melun, en 1257. Ce fut Jean de Montluc, greffier du *parlement* de Paris, qui s'avisa le premier de recueillir les arrêts du *parlement*. Ce recueil précieux, bien qu'il n'eût pas de caractère authentique, resta dans les archives du *parlement*, où il était connu sous le nom d'*olim*, du mot qui commençait le premier des arrêts recueillis. Il va de 1254 à 1318. Des registres authentiques furent tenus à partir de 1312. Ces registres ont été publiés par M. Beugnot, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.* Ils permettent de se rendre un compte exact des fonctions et du rôle des *parlements* à cette époque. Voici ce que dit à ce sujet M. Klimrath, dans un *Mémoire sur les Olim et le parlement*, présenté, en 1817, à M. Guizot, ministre de l'instruction publique : « Le *parlement* était la cour souveraine du roi, la cour suprême du royaume. Là venaient plaider, soit en première instance, soit par voie d'appel, les ducs, les comtes, les barons et les chevaliers, les évêques, les couvents et les ordres religieux et militaires pour leur temporel, les communes enfin, les bourgeoisies et même les communautés de vilains. Là se débattaient les droits féodaux et seigneuriaux, les droits de justice, les droits d'usage, les questions forestières, les questions municipales, les cas royaux. Là tous les principes du droit public et privé, criminel et civil, et toutes les formes de la procédure prenaient corps et vie. Aussi semble-t-il, quand on lit ces vieux registres, que toute l'histoire du temps s'y soit empreinte, vivante et variée, et l'on croirait assister au procès, tant les actes en sont souvent dramatiques. »

A partir du XIIIe siècle, la délégation des fonctions politiques, judiciaires et financières par le roi est très-distincte. Les premières appartiennent au grand conseil, depuis conseil d'Etat, conseil secret, conseil privé ; les secondes au *parlement* proprement dit ; les troisièmes à la chambre des comptes. Le *parlement*, exclusivement occupé de rendre la justice, se partagea en trois sections : la chambre des requêtes, qui jugeait certaines causes portées directement au *parlement* ; la chambre des enquêtes, qui instruisait les procès dont on appelait devant le *parlement* et terminait ainsi les enquêtes, au XIVe siècle : « Enquis s'il en sait plus, respond que non. — Requis s'il est suborné, respond que non ; » et la grand'chambre ou chambre des plaidoiries, appelée plus tard chambre dorée quand Louis XII en fit dorer le plafond : elle décidait les causes préparées par les enquêtes. Une ordonnance de Philippe de Valois du 11 mars 1344 organise le *parlement* et fixe le nombre de ses membres, outre les 3 présidents, à 78 conseillers gagés, dont 44 ecclésiastiques et 34 laïques. Toutes les autres personnes qui y siégeaient auparavant eurent la liberté d'y assister, mais sans toucher d'appointements. A l'origine, le *parlement* se composait des grands vassaux, des prélats et des grands officiers de la couronne. Ces seigneurs, la plupart du temps, étaient complétement illettrés ; on leur adjoignit à l'origine des conseillers rapporteurs, qui arrivèrent à se substituer complétement aux juges d'épée. Des ordonnances royales en [illegible] absolument du *parlement* les ecclésiastiques, qui y eussent pris une influence prépondérante. Une ordonnance de Louis XI ordonna que, pour occuper les fonctions judiciaires, il fallait être lettré et gradué ; les seigneurs dédaignèrent de remplir ces fonctions et « ne voulurent pas changer leur espée en escritoire, » dit Pasquier ; ainsi les fonctions du *parlement* furent complétement abandonnées au tiers état, et alors commença à s'établir la distinction entre la noblesse d'épée et la noblesse de robe.

Sous la féodalité, les justices seigneuriales constituaient les plus graves abus. Pour les petits, c'était l'oppression la plus tyrannique ; entre les seigneurs, c'était l'emploi de la violence. Saint Louis abolit les guerres privées et les duels judiciaires ; il interposa entre les seigneurs et leurs vassaux la justice protectrice du roi. Il fut ainsi le premier [illegible] de l'organisation judiciaire, dont les *parlements* sont la représentation. Il institua les quatre grands [illegible] de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier [illegible] Mâcon, pour juger en dernier ressort les appels de la justice des seigneurs [illegible] les principes [illegible] ses *Établissements*. [illegible] que [illegible] et il [illegible] à la France une magistrature [illegible] défini. Le *parlement* va faire naître cette magistrature, [illegible] une tâche considérable, « [illegible], dit M. Mignet, a rehaussé notre caractère, dont les remontrances ont préparé nos institutions. » La retraite progressive des [illegible] et des barons laissa le champ libre aux [illegible] de loi, représentants du droit naissant, ennemis naturels du droit féodal. Avec eux, le droit sortit de la sphère des municipalités pour passer dans la haute sphère de [illegible]. Le droit romain vint dominer et tempérer le droit coutumier. L'école des juristes du XIIIe siècle est à la fois une école d'autocratie et de liberté, double principe qu'ils avaient [illegible] dans l'étude des monuments juridiques de l'empire romain. « Les maximes et les règles puisées dans les codes impériaux par des esprits ardents et soucieux du vrai et du juste, dit Augustin Thierry (*Essai sur l'histoire du tiers état*), descendirent des écoles dans la pratique, et, sous leur influence, toute une classe de jurisconsultes et d'hommes politiques, la tête et l'âme de la bourgeoisie, s'éleva et commença dans les hautes juridictions la lutte du droit commun et de la raison contre la coutume, l'exception, le fait inique ou irrationnel. La cour du roi ou le *parlement*, tribunal suprême et conseil d'Etat, devint, par l'admission de ces hommes nouveaux, le foyer le plus actif de l'esprit de renouvellement. C'est là que reparut, proclamée et appliquée chaque jour, la théorie du pouvoir impérial, de l'autorité publique, une et [illegible] envers tous, source unique de la justice et de la loi. » Les légistes du XIIIe et du XIVe siècle furent les fondateurs et les ministres de l'autorité royale, mais en même temps ils proclamèrent les principes du droit moderne, l'égalité et la liberté pour tous, la justice pour tous, résultant de la loi naturelle. Une fois institué, le *parlement* devint une des bases fondamentales de la monarchie. Avec le temps, il brisera les justices seigneuriales ; il l'emportera sur les hautes cours provinciales, sur l'Echiquier de Normandie et les Grands jours de Champagne, réduits, comme le *parlement* de Toulouse, au rôle de commissions du tribunal souverain siégeant à Paris, du « grand *parlement* français, » comme l'appelèrent Philippe le Long et Charles le Sage. En 1545, le *parlement* de Paris condamna les deux présidents du *parlement* de Provence et l'avocat général Guérin à avoir la tête tranchée, en châtiment des atrocités dont ils s'étaient rendus coupables vis-à-vis des protestants de Mérindol et de Cabrières. Le *parlement* améliora le cours de la justice en la centralisant, en surveillant les tribunaux inférieurs, et les usages judiciaires en faisant exécuter, au nom du roi, le projet de rechercher, réunir et rédiger les coutumes, antérieurement formé par saint Louis. Il devint la clef de voûte de la justice, vis-à-vis des justiciables de toutes les classes.

Les *parlements* devinrent en même temps l'instrument de la puissance royale et de l'unité monarchique. « Ce fut l'institution des *parlements*, dit Loyseau, qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés comme en Italie et en Allemagne, et qui maintint le royaume en son entier. » Les rois se servirent des *parlements*, dont ils développèrent la puissance et les attributions, pour abattre la féodalité. M. [illegible] dit que les *parlements* firent la force des rois de France. « Louis XI, dit-il, établit un tiers juge, qui, sans que le roi en eût la responsabilité, abattit les grands et vint en aide aux petits. » C'est pour cela que les rois s'attachèrent à donner au *parlement* un caractère public qui le rendît en [illegible]. Ce que les rois n'osaient faire, le tribunal souverain l'osera, car toutes ses usurpations seront favorisées. Il condamnera les seigneurs à mort et ordonnera « qu'on les traîne à la queue des chevaux, qu'on les [illegible]. » Les gens du *parlement* représentent la majesté des rois, « la personne du roi au fait de la justice. » [illegible] avant ses décisions suprêmes.

[illegible] les *parlements* [illegible] Français Ier [illegible] de Paris et des autres *parlements* de France, le traité de Madrid qu'il avait signé l'année précédente, et déclara que le refus d'enregistrement frappait cet acte de nullité.

Le passage suivant de Pasquier, dans ses *Lettres sur l'histoire de France*, nous rend bon compte du caractère de l'institution du *parlement* : « Quand le *parlement* fut établi, il fut trouvé bon que les volontés générales de nos rois [illegible] pas lieu [illegible] qu'elles eussent été vérifiées et [illegible] en ce lieu. [illegible] et vraiment digne de la majesté d'un prince, que nos rois, auxquels Dieu a donné toute-puissance [illegible] leurs volontés sous la civilité [illegible]

de la loi, et, en ce faisant, que leurs édits et décrets passassent par l'alambic de cet ordre public. Et encore, chose pleine de merveille! que dès lors que quelque ordonnance a été publiée et vérifiée en *parlement*, soudain le peuple français y adhère sans murmure, comme si telle compagnie fût le lien qui nouât l'obéissance des sujets avec le commandement de leurs princes, qui n'est pas œuvre de petite conséquence pour la grandeur de nos rois, lesquels, pour cette raison, ont toujours grandement respecté cette compagnie. »

« Comme l'idée de la séparation des pouvoirs est moderne, dit M. Lalanne, que la distinction de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire, méconnue encore de nos jours, eût été au moyen âge absolument inintelligible, que dans la personne du roi se confondaient toutes les sources de la puissance sociale, le *parlement*, composé d'hommes qui le représentaient, s'attribua naturellement et exerça en effet la plénitude de la souveraineté politique, religieuse, administrative et judiciaire. Toutefois, malgré l'action du temps et des révolutions, bien que les parties intéressées eussent elles-mêmes perdu les preuves de la nature des liens qui subordonnaient l'une à l'autre, le *parlement* éleva vainement dans le cours des siècles le niveau de ses prétentions et de ses exigences ; il garda toujours profondément marquée l'empreinte de son origine. Ses arrêts n'eurent jamais pour le roi que la valeur de conseils ; pendant tout le moyen âge, le roi eut le droit de réformer les décisions exclusivement judiciaires de son *parlement* ; cela ne faisait point question. Ce droit, il le conserva virtuellement et l'appliqua même dans les temps modernes, et jusqu'au seuil de la révolution de 1789 ; car l'exil du cardinal de Rohan, acquitté par ses juges, peut être ramené à la catégorie des actes judiciaires de l'autorité royale. Quant aux délibérations d'un autre ordre, les Capétiens les admirent et les favorisèrent comme moyen de gouvernement intérieur ; ils s'en aidèrent dans leurs relations avec les pays étrangers. Dès que leur autorité y rencontra des entraves, ils les rejetèrent comme des entreprises criminelles et ne les subirent jamais que sous l'empire de la nécessité, à titre transitoire, avec la volonté d'en anéantir tous les effets et la trace même, à la première occasion propice. »

Pendant longtemps, du reste, le *parlement* professa une soumission absolue aux ordres du roi. Le 17 janvier 1485, le premier président La Vaquerie répondait au duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui l'invitait à intervenir dans les affaires du royaume sous prétexte d'en réformer l'administration et pour favoriser un parti : « La cour est instituée par le roy pour administrer justice, et n'ont point ceux de la cour l'administration de guerre, de finances, ni du fait et gouvernement du roy, ni des grands princes. Et sont messieurs de la cour du *parlement*, gens clercs et lettrés, pour vacquer et entendre au faict de la justice ; et quand il plairoit au roy leur commander plus avant, la cour lui obéiroit, car elle a seulement l'œil et le regard au roy qui en est le chef et sous lequel elle est. Et par ainsi, venir faire ses remontrances à la cour et autres exploits *sans le bon plaisir et exprès consentement du roy, ne se doit faire.* » Et en 1527 Claude Saillard, premier président du *parlement*, s'adressant directement au roi, lui disait : « Nous ne voulons, sire, révoquer en doute ou disputer de votre puissance, ce serait espèce de sacrilége, et savons bien que vous êtes au-dessus des lois, et que les lois et ordonnances ne vous peuvent contraindre... »

Louis XI fortifia l'indépendance et les priviléges du *parlement* en établissant l'inamovibilité des offices ; il n'admit d'exception que pour les cas de résignation et de forfaiture (ordonnance du 21 octobre 1467). Cette inamovibilité avait en apparence pour objet d'assurer l'indépendance des juges ; mais, en réalité, elle fut établie pour amener la vénalité des offices. Les rois, qui faisaient argent de tout, vendirent les charges du *parlement*, et cela devint un des plus graves abus de la monarchie, un de ceux qui ébranlèrent le plus l'autorité et la dignité du *parlement*. Entraîné par les frais de la guerre et par les exigences du luxe, François I^er^, ne se contentant pas des impôts augmentés, créa au *parlement*, en 1522, une quatrième chambre, dont il vendit les charges 1,200,000 livres. Désormais, la royauté devait battre monnaie en créant et en vendant des charges ; dans l'espace de cinquante années, plus de cinquante mille offices furent créés. Bodin, dans sa *République*, Hotman, dans la *Franco-Gallia*, s'élevèrent contre ce honteux trafic. L'Hospital s'écria, à propos des magistrats : « Ordre illustre naguère, maintenant avili et déshonoré, dès le moment où on l'a prostitué à des hommes notés d'infamie, à des enfants possédant à peine les premiers éléments du droit. » Voici comment s'exprimait à propos du *parlement* un ambassadeur vénitien, Marco Justiniano (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVI^e^ *siècle* dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*). « Le *parlement* de Paris a cent vingt conseillers, partagés en différentes classes ; ils jugent en dernier ressort, non-seulement les causes de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne, mais toutes celles qui ont été jugées par les autres *parlements*. Ils ont, ainsi que les conseillers des autres *parlements*, 200 écus par an ; ils sont conseillers à vie, et ils prononcent sur les causes criminelles et civiles d'après les pièces, sans entendre les avocats. Il faut, pour être conseiller, le titre de docteur, mais cela ne veut pas dire que les conseillers soient savants. Toutes ces charges-là sont à vendre ; le roi Très-Chrétien les donne à ses serviteurs, qui en font trafic. »

Mais la grande puissance donnée par les rois au *parlement* ne devait pas tarder à se retourner contre eux ; le *parlement* allait prendre son rôle au sérieux. « Le règne de Louis XII, dit Augustin Thierry, vit commencer le double changement qui fit de la haute cour de justice une sorte de pouvoir médiateur entre le trône et la nation, et des vieux ennemis de toute résistance à l'autorité du prince les avocats de l'opinion publique, des magistrats citoyens usant de leur indépendance personnelle pour la cause de tous et montrant parfois des vertus et des caractères dignes des beaux temps de l'antiquité. » Pendant que les grands, oubliant leurs anciennes prérogatives, et le peuple ses franchises, se soumettaient sans résistance au pouvoir arbitraire des rois, le *parlement*, qui lui-même avait travaillé avec tant d'ardeur à rendre l'autorité des rois arbitraire, cherchait à étendre sa puissance et à mettre un frein à cet arbitraire. La formalité de l'enregistrement fut le point de départ des prétentions du *parlement*. L'enregistrement de chaque loi nouvelle avait lieu par suite d'un arrêt ; or, nul arrêt n'étant rendu sans délibération préalable, de ce fait résulta peu à peu un usage d'examen, de critique, d'amendement, de protestation et même de *veto* par le refus d'enregistrer. Les registres du *parlement* prouvent qu'en 1418, vers la fin du règne de Charles VI, cette compagnie avait hasardé de délibérer sur les ordonnances qui lui étaient soumises et que, quand elle les désapprouvait, elle ne les laissait transcrire sur ses registres qu'avec des expressions qui marquaient son improbation. Peu à peu le *parlement* éleva la prétention de s'associer à la puissance législative en soumettant les lois à son enregistrement et en voulant être le maître de l'accorder ou de le refuser. Enhardi en voyant qu'on ne convoquait plus les états généraux, et espérant que les abus du despotisme royal rendraient ses prétentions agréables au peuple, le *parlement* se montra si entreprenant sous François I^er^, que ce prince songea sérieusement à le réprimer. Il était encore aigri par la duchesse d'Angoulême, sa mère, qui ne pouvait pardonner au *parlement* d'avoir restreint par des modifications la régence que le roi lui avait confiée pendant la guerre d'Italie. François I^er^ fit publier un édit par lequel, après avoir rappelé au *parlement* son origine et la nature de ses pouvoirs bornés au jugement des procès, il lui défendit de se mêler ni des lois ni de l'administration de l'État, annula les modifications qu'il avait mises à la régence de la duchesse d'Angoulême et lui défendit de modifier à l'avenir les lois qui lui seraient présentées ; il lui permit seulement de proposer par des remontrances les réflexions qui lui paraîtraient propres à perfectionner chaque loi. Il fut encore ordonné aux magistrats de prendre tous les ans de nouvelles provisions, ce qui ne leur laissait qu'une existence précaire et dépendante. Mais le *parlement* s'inquiéta peu de cet ordre. C'était sous le règne de François I^er^ que le besoin d'argent avait fait introduire le scandaleux abus de la vénalité des places de judicature, et il n'y avait pas à craindre que le roi exécutât la menace d'assujettir les juges à ne recevoir que des provisions annuelles, puisque, s'il ruinait ainsi la stabilité des magistratures, il en discréditerait la vente. D'autre part, l'édit de François I^er^ consacrait le droit de remontrance et reconnaissait ainsi la puissance du *parlement*. Celui qui a le droit de faire des remontrances a le droit de relever les erreurs, de se plaindre des abus et de paraître avec tout l'ascendant de la justice et de la raison ; or, ce droit n'est pas toujours vain contre un gouvernement arbitraire qui se conduit sans règle et sans retenue. A partir de ce moment, la lutte politique est ouverte entre le *parlement* et la royauté.

Avant de raconter les principales péripéties de cette lutte, mentionnons que François I^er^ ordonna la rédaction de tous les actes de la procédure en français, ce qui donna lieu à une piquante anecdote. Un seigneur de la cour du roi-chevalier vint à perdre un procès. François I^er^ lui demanda quel était le prononcé du jugement. « Sire, répondit le plaideur, le jugement porte que je dois être débotté. — Débotté, dites-vous ! — Oui, sire, j'ai bien compris ces mots : *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem, etc.* — Ah ! je vous entends, reprit le monarque en riant, vous me signalez un abus subsistant malgré mes ordonnances. L'avis n'est pas à dédaigner. » Jacques Colin, lecteur et secrétaire du roi, était présent à ce dialogue. Il s'éleva contre l'usage barbare de rendre la justice en latin, et depuis, toutes les fois que l'occasion s'en offrit, il soutint la même thèse en répétant le *debotavit* et le *debotat* à l'appui de ses arguments. La plaisanterie eut un bon effet. Grâce à elle, François I^er^ ordonna que, dorénavant, tous les arrêts judiciaires seraient prononcés, enregistrés et délivrés « en langage moderne français, et non autrement » (ordonnance de Villers-Cotterets de 1539). Les praticiens furent très-mécontents et exécutèrent cette ordonnance en disant « qu'elle venait à propos de bottes. » Et le dicton, qui existait déjà, fut mis en grande vogue.

Le mouvement pour l'émancipation religieuse du XVI^e^ siècle, auquel la Réforme donna le signal, eut un retentissement dans le sein du *parlement*. Plusieurs membres de ce corps pensaient que l'Église devait plutôt réformer ses mœurs et ses lois que de verser le sang des hommes et de les faire périr dans les flammes. Ces velléités d'indépendance du *parlement* émurent le clergé. En 1559, à l'instigation du cardinal de Lorraine, Henri II se rendit dans le sein du *parlement* pour censurer plusieurs magistrats qui adhéraient à la doctrine de Luther et laissaient échapper les accusés convaincus d'hérésie sans en condamner un seul à mort, ce qui était contraire à l'ordonnance du feu roi, qui prescrivait de les brûler. Le conseiller du roi de Vieilleville, qui devint maréchal de France, avait essayé de dissuader le roi de ce projet ; mais Henri II ne sut pas résister aux instances réitérées du cardinal de Lorraine. Vieilleville rapporte ainsi, dans ses *Mémoires*, la suite de ce tragique événement : « Au lever du roi, dit-il, entrèrent les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise et de Pelvé, les archevesques de Sens et de Bourges, les évesques de Paris et de Senlis, trois ou quatre docteurs de Sorbonne et l'inquisiteur de la foi qui le menacèrent si fort de la colère de Dieu, qu'il pensoit déjà estre damné s'il n'y alloit. Et ainsi marche avec ses gardes, le tambour battant, sans oublier les Suisses et les cent gentilshommes de sa maison, avec grande magnificence. Descendu aux Grands-Augustins, où le *parlement* estoit assemblé, il monte en la grand'chambre, s'assied en son lit de justice, sous le dais, et commande à son procureur général Bourdin d'y proposer la mercuriale. Celui-ci attaque aussitôt cinq ou six conseillers mal sentants de la foi, entre lesquels estoit un nommé Anne Dubourg, qui soutint si audacieusement devant le roi sa religion en déprimant la nostre, que Sa Majesté jura en grande colère qu'elle le verroit brusler tout vif de ses propres yeux avant six jours, et commanda de le mener prisonnier en la Bastille, avec cinq ou six autres, puis se leva, ordonnant à toute l'assemblée d'achever le reste. Arrivé aux Tournelles, il se repentit de n'avoir cru M. de Vieilleville ; car par les rues il entendoit plusieurs qui murmuroient de cette entreprise, à cause des conseillers que l'on menoit prisonniers, et qui estoient des meilleures familles de Paris, et qui fort consciencieusement administroient la justice aux parties. »

Mais le cardinal de Lorraine avait atteint son but. Cet acte de vigueur produisit une grande intimidation. Le *parlement* n'osa pas prendre parti pour ses membres ; ceux qui avaient été arrêtés avec Anne Dubourg abjurèrent les idées réformistes et furent relâchés. Mais celui-ci persista courageusement dans sa foi et se déclara prêt à la confirmer de son sang. Il fut condamné à mort, le 22 décembre 1559, et mourut en martyr, disant qu'il mourait serviteur de Dieu, mais ennemi de l'Église romaine. L'exécution de Dubourg donna une activité nouvelle à la persécution : le cardinal de Lorraine fit désigner une chambre du *parlement* particulièrement chargée de punir les réformés. Le feu était le châtiment qu'elle prononçait contre eux, et la cruauté de ses jugements lui fit donner l'effroyable surnom de *chambre ardente*.

Pendant la minorité de Charles IX, le *parlement*, tout dévoué à la faction des Guises, qui s'appuyaient sur le parti catholique, prit une part active dans les troubles civils, à ce point que le roi, quand il atteignit sa majorité, lui adressa ces propres paroles : « Je vous ordonne de ne pas agir avec un roi majeur comme vous avez fait pendant sa minorité ; ne vous mêlez pas des affaires dont il ne vous appartient pas de connaître ; souvenez-vous que votre compagnie n'a été établie par les rois que pour rendre la justice suivant les ordonnances du souverain. Laissez au roi et à son conseil les affaires d'État ; défaites-vous de l'erreur de vous regarder comme les tuteurs des rois, comme les défenseurs du royaume et comme les gardiens de Paris. »

Mais le *parlement*, à cette époque, n'employait son influence ni en faveur des droits de la nation ni en faveur de ceux de la justice. Il s'associa de la façon la plus odieuse à la fureur frénétique du parti catholique. Il lança un arrêt pour proscrire les réformés, ordonna de prendre les armes contre eux, de leur courir sus et de les tuer sans crainte d'en être repris. Il ajouta à cette atrocité l'infamie plus odieuse encore d'une inquisition secrète ; il ordonna, par un autre arrêt, des informations clandestines pour avoir révélation des personnes suspectes de protestantisme, et autorisa ses espions à dresser sourdement leurs procès-verbaux, qu'il les dispensa de signer. Enfin le *parlement* ordonna une procession annuelle pour célébrer l'anniversaire du massacre abominable de la Saint-Barthélemy. « Cette procession ne se fit point parce que les temps changèrent, dit Voltaire, et cette honte fut du moins épargnée à la nation. »

Le chancelier de L'Hospital, qui s'efforça d'opposer une digue à cette frénésie de la nation, lutta contre les prétentions du *parlement*, en lui opposant l'autorité supérieure du roi, car alors il n'y avait pas d'autre fondement pour le droit. L'Hospital adressa aux *parlements* des admonestations fort vives qui doivent trouver leur place ici : « La justice a grand besoin de réformation. Vous jurez à vos réceptions garder les ordonnances ; les gardez-vous bien ? Non, mais vous en faites comme de rire, ainsi qu'il vous plaist. Il y a pire, car vous dites estre par-dessus les ordonnances, messieurs ; vous dites estre souverains : l'ordonnance est le commandement du roy, et vous n'estes pas par-dessus le roy. Il n'y a nuls, soyent princes ou aultres, qui ne soyent tenus de garder les ordonnances du roy. Le roy faict une ordonnance : vous l'interprétez, vous la corrompez, vous allez au contraire. Ce n'est pas à vous : les juges qui ne se veulent conformer au législateur sont comme les vogueurs qui tirent au contraire du gouvernement et partant font péricliter le navire. » Le chancelier ne se borne pas à ce reproche d'interprétation abusive qui lui semble une révolte contre la loi ; il arrive aux motifs qui pervertissent la conscience des juges : c'est à la politique, c'est à la religion, ou plutôt à leurs inimitiés qu'ils immolent la justice. Écoutez ces remarquables paroles : « Messieurs, prenez garde, quand vous viendrez en jugement, de n'y apporter point d'inimitié, ni de faveur, ni de préjudice ; je voy beaucoup de juges qui s'ingèrent et veulent être du jugement des causes de ceux à qui ils sont amis ou ennemis. Je voy, chaque jour, des hommes passionnés, ennemis ou amis des personnes, des sectes et factions, et jugeant pour ou contre, sans considérer l'équité de la cause. Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrétien ; comme s'il estoit question entre les parties lequel d'entre eux est meilleur poëte, orateur, peintre, artisan, et enfin de l'art, doctrine, force, vaillance, ou autre quelconque suffisance, non de la chose qui est amenée en jugement. Si ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis, selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juge. » Jamais l'invasion de la politique dans le sanctuaire de la loi n'a été flétrie avec plus de vigueur et de simplicité, et après deux siècles il n'y a rien de mieux à dire aux hommes qui croient avoir le droit de se venger par justice.

Le chancelier de L'Hospital tenta une fois de ne point envoyer les édits au *parlement* pour y être enregistrés ; il fit cet essai à l'occasion de l'ordonnance de 1561, amnistiant les protestants, qui contrariait les principes fanatiques du *parlement* ; il l'adressa seulement aux gouverneurs des provinces pour qu'ils la fissent exécuter ; mais cette tentative ne réussit pas et peu s'en fallut que le *parlement* ne lui fît un procès. Henri III, voyant qu'il ne pouvait se débarrasser de la formalité de l'enregistrement, apprit du moins à ses successeurs à la rendre inutile. A la moindre résistance qu'il éprouvait de la part du *parlement*, il allait y tenir son lit de justice, et il fallait alors que tout cédât à sa volonté ; car on reconnaissait la validité des enregistrements forcés par l'autorité du roi tenant son lit de justice. Cette manière si aisée de soumettre le *parlement* ne lui aurait laissé aucune considération, si quelques circonstances favorables à son ambition n'eussent soutenu son crédit.

Les temps avaient changé, comme dit Voltaire, et le *parlement*, faisant amende honorable de ses anciennes erreurs et de ses anciennes faiblesses, se convertit résolûment aux idées nouvelles de tolérance. On était au moment de la plus longue et de la plus sanglante des guerres civiles du XVI^e^ siècle, la guerre de la Ligue. A la question de tolérance d'un nouveau culte se mêlait, dans ce débat à main armée, la question de suprématie temporelle du pape sur le royaume ; une même attaque était dirigée contre le principe humain de la liberté de conscience et contre le principe national de l'indépendance de la couronne ; la majorité des Français, par haine de l'un, semblait prête à sacrifier l'autre. C'est du *parlement* que vint, dans ces graves circonstances, la protestation du bon sens et du patriotisme.

Le 18 juillet 1585, lorsque Henri III alla en personne au *parlement* pour y faire lire et publier un premier édit de proscription contre les calvinistes, la cour n'inscrivit l'édit sur ses registres qu'après de vives remontrances. Trois mois plus tard, quand vint le second édit et qu'avec sa promulgation fut requis l'enregistrement de la bulle du pape qui déclarait déchu de ses droits l'héritier légitime du trône, Henri de Navarre, parce qu'il était protestant, il y eut de nouvelles remontrances plus pressantes et plus énergiques. « Sire, disait la cour suprême dans un langage digne du chancelier de L'Hospital, le crime que vous avez voulu châtier est attaché aux consciences, lesquelles sont exemptes de la puissance du fer et du feu... Quand tout le parti des huguenots seroit réduit à une seule personne, il n'y auroit nul de nous qui osât conclure à la mort contre elle, si son procès ne lui étoit solennellement fait et si elle n'étoit dûment atteinte et convaincue de

crime capital et énorme. Qui sera-ce donc qui, sans forme de justice aucune, osera dépeupler tant de villes, détruire tant de provinces et convertir tout ce royaume en un tombeau? » Quant à la bulle du pape, à cette sentence de mort prononcée par le saint-siège au nom de son droit divin de juridiction sur tous les princes, le *parlement* la signalait avec indignation comme un attentat contre la souveraineté du roi et l'indépendance du royaume. Il rappelait au faible Henri III l'exemple de ses devanciers et la tradition de ceux qui avaient en garde le dépôt des lois du pays. « Nous ne trouvons point, disait-il, par tous nos registres ni par toute l'antiquité que les princes de France aient jamais été sujets de la justice du pape, ni que les sujets aient pris connaissance de la religion de leurs princes. » Le *parlement* terminait sa remontrance par ces graves et nobles paroles : « Faites-nous cette grâce, sire, de reprendre en vos mains les états dont il a plu à Votre Majesté et aux rois vos prédécesseurs de nous honorer, afin que vous soyez délivré des importunes difficultés que nous sommes contraints de faire sur de tels édits et nos consciences déchargées de la malédiction que Dieu prépare aux mauvais magistrats et conseillers... Il est plus expédient à Votre Majesté d'être sans cour du *parlement* que de l'avoir inutile comme nous sommes, et il nous est aussi plus honorable de nous retirer privés en nos maisons et de pleurer en notre sein les calamités publiques avec le reste de nos concitoyens que d'asservir la dignité de nos charges aux malheureuses intentions des ennemis de votre couronne. »

Cet avertissement fut inutile au roi comme à la nation ; mais le *parlement* persévéra dans sa ferme attitude. Après l'assassinat de Henri III, en présence des états généraux de la Ligue assemblés pour disposer de la couronne, le *parlement*, par sa délibération du 28 juin 1593, faisant acte de souveraineté à la face des états et contre eux, rendit une sentence qui déclarait nul tout acte fait ou à faire pour l'établissement de prince ou princesse étrangers. Et ainsi il contribua utilement à frayer à Henri IV la voie au trône.

A cette époque, le *parlement* est à l'apogée de sa puissance et de sa popularité. On lui donne le nom de corps auguste, de sénat auguste, de tuteur des rois, de père de l'Etat, et l'on regarde ses droits comme aussi sacrés, aussi incontestables que les droits mêmes de la couronne. Ce qu'il y avait d'aristocratique dans l'existence faite aux cours de judicature par l'hérédité des charges, loin de diminuer leur crédit auprès des classes moyenne et inférieure de la nation, n'était aux yeux de celles-ci qu'une force de plus pour la défense des droits et des intérêts de tous. Cette puissance effective et permanente, transmise du père au fils, conservée intacte par l'esprit de corps joint à l'esprit de famille, paraissait pour la cause des faibles et des opprimés une protection plus solide que les prérogatives incertaines et temporaires des états généraux. Le *parlement*, qui avait souvent soutenu qu'il représentait les états et qu'il avait en leur absence le même pouvoir qu'eux, afficha hautement, à partir de cette époque, la prétention de les remplacer et de se substituer complètement à eux.

Les troubles de la minorité de Louis XIII lui fournirent une occasion éclatante de manifester ses prétentions. Immédiatement après la dissolution des états généraux de 1615, le 28 mars, le *parlement*, toutes les chambres assemblées, rendit un arrêt qui invitait les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne à venir délibérer avec lui pour aviser sur les choses qui seraient proposées pour le service du roi, le bien de l'Etat et le soulagement du peuple. Cette convocation, faite sans commandement royal, était un acte inouï. La reine y vit une attaque directe contre elle et une atteinte à son autorité; elle défendit la réunion. Le *parlement* adressa aussitôt au roi d'énergiques remontrances, dans lesquelles il disait que ce corps tenait la place du conseil des grands barons de France et qu'à ce titre il était de tout temps intervenu dans les affaires politiques. Il suppliait le roi de continuer à l'intérieur et à l'extérieur la politique de son père, de pourvoir à ce que la souveraineté fût garantie contre les doctrines ultramontaines et à ce que l'intérêt étranger ne s'insinuât par aucune voie dans les affaires de l'Etat. Il blâmait la politique de la reine, les prodigalités de toutes sortes, les entraves mises à la justice par la cour et la haute noblesse, l'avidité insatiable des officiers royaux et des ministres. Il demandait que tous les abus fussent redressés, qu'on n'exécutât aucun édit sans vérification des cours souveraines et enregistrement préalable, et qu'il fût permis au *parlement* de convoquer les pairs et les princes chaque fois qu'il le jugerait convenable. Ses remontrances excitèrent la colère et l'indignation de la reine, des ministres et des courtisans. Un arrêt du conseil ordonna de biffer ces remontrances des registres du *parlement* et fit défense à la compagnie de s'entremettre dans les affaires de l'Etat sans l'ordre du roi. Le *parlement* demanda une nouvelle audience royale; elle lui fut refusée, et des ordres réitérés lui enjoignirent d'exécuter l'arrêt du conseil. Il résista, employant tous les moyens dilatoires que sa procédure lui fournissait. Mais sur ces entrefaites éclata le soulèvement des seigneurs qu'il avait convoqués à ses délibérations : le prince de Condé, le duc de Vendôme, les ducs de Bouillon, de Mayenne, de Longueville, etc., soulevèrent les provinces dont ils avaient le gouvernement, publièrent un manifeste contre la cour et levèrent des soldats au nom du jeune roi, violenté, disaient-ils, par ses ministres. Ces troubles se prolongèrent jusqu'à l'avénement du cardinal de Richelieu, qui fit tout rentrer dans l'ordre. Richelieu ne ménagea pas le *parlement* et, à la première velléité de résistance, il fit une démonstration exemplaire. Le *parlement* ayant refusé d'enregistrer une ordonnance rendue contre le duc d'Orléans, sorti du royaume par mécontentement, le roi manda la compagnie au Louvre, et ces mêmes magistrats qui, peu de temps auparavant, avaient voulu se rendre maîtres de l'Etat furent contraints de se tenir à genoux pendant toute l'audience qui leur fut donnée. Dans cet état d'humiliation, ils virent déchirer leur arrêt et transcrire sur le registre celui qui condamnait leur témérité. Tant que domina Richelieu, le *parlement* se borna à des manifestations insignifiantes; c'est ainsi que, pendant dix-huit mois, il refusa d'enregistrer les lettres patentes qui établissaient l'Académie française. Il faut noter, toutefois, le trait courageux de l'avocat du roi Servin qui, une fois, essaya de protester et parla avec une telle vivacité, s'anima tellement en défendant ce qu'il croyait les droits du peuple et de la justice, qu'il tomba évanoui aux pieds du roi. On l'emporta sans qu'il reprît connaissance et il mourut dans la nuit. Sa mort inspira à l'un de ses confrères, le conseiller Bouguier, deux vers latins qui sont fort beaux :

> *Servinum una dies pro libertate loquentem*
> *Vidit, et oppressa pro libertate cadentem.*

« Le même jour a vu Servin parlant pour la liberté et mourant pour la liberté perdue. » On comprend que de semblables traits entretinssent le prestige du *parlement* dans le cœur du peuple opprimé.

De l'humiliation où le *parlement* fut plongé sous le cardinal Richelieu, il monta tout d'un coup au plus haut degré de puissance aussitôt après la mort de Louis XIII. Il cassa le conseil de régence établi par le testament du roi, et dans un lit de justice, tenu le 18 mai 1643 par le jeune roi âgé de cinq ans, le *parlement* reconnut la reine Anne d'Autriche régente du royaume et libre de composer un conseil à sa volonté. Tout rempli de son importance politique, consacrée dans une circonstance aussi solennelle, le *parlement* suscita les troubles de la Fronde et y prit une part active. Le point de départ de ses démêlés avec l'autorité royale fut dans les mesures fiscales attentatoires édictées par le cardinal Mazarin. Le *parlement* résista, soutenu par le peuple; la cour ordonna l'arrestation de trois des membres les plus factieux du *parlement*, les présidents Charton et Blancménil et le conseiller Broussel. Ils furent délivrés par le peuple, et le *parlement*, à cette occasion, prit une résolution importante qui fut comme une charte de droits imposée à la royauté sous forme d'arrêt. Cette charte est surtout remarquable en ce qu'elle donne des garanties expresses contre les détentions et l'impôt arbitraires. Son texte porte : « Ne seront faites aucunes impositions et taxes qu'en vertu d'édits et déclarations bien et dûment vérifiées ès cours souveraines, avec liberté de suffrages. Aucun des sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'il soit, ne pourra être détenu passé vingt-quatre heures sans être interrogé suivant les ordonnances et rendu à son juge naturel. » Outre le *veto* dans les questions de finances, les cours souveraines s'attribuaient le même droit sur la création des nouveaux offices, et, ainsi armées contre toute loi qui eût modifié leur composition, elles devenaient en fait le premier pouvoir de l'Etat. Si, chose impossible, la royauté vaincue alors se fût résignée à de pareilles conditions, le gouvernement de la France serait devenu une monarchie tempérée par l'action légale des corps judiciaires érigés en corps politiques. Ce qu'il y a surtout d'intéressant pour nous dans cette ébauche de révolution, c'est le souffle qui l'inspira un moment, c'est l'instinct de démocratie que révèlent certains pamphlets de l'époque et qui percent dans les discours des orateurs du *parlement*. Mais la Fronde dégénéra en une déplorable et scandaleuse intrigue : ces trois ans de guerre civile forment une des pages les plus tristes de notre histoire.

Pendant ce temps, Louis XIV atteignit sa majorité, et le premier acte par lequel il se révéla fut dirigé précisément contre le *parlement*. Le peuple gémissait sous le poids des impôts nécessités par la guerre; de nouveaux édits de finances avaient paru en 1655. Le *parlement*, qui les avait enregistrés en lit de justice devant le roi, voulut les reviser et revenir sur sa décision. Instruit de ce projet, Louis se présente dans la grand'chambre en habit de chasse et le fouet à la main, et prenant séance : « Messieurs, dit-il, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du *parlement;* je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc qu'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir ces assemblées et à pas un de vous de les demander. » Ces paroles hautaines imposèrent au *parlement*. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à s'apercevoir qu'il n'aurait pas beau jeu à résister. Pénétré de son infaillibilité, Louis XIV voulait abaisser le *parlement :* en 1665, il en changea le nom. Les *parlements* s'appelaient des cours souveraines; ils ne purent plus s'appeler que des cours supérieures, pour bien faire comprendre qu'il n'y avait de souveraineté que celle du roi. Puis la fameuse ordonnance civile de 1667 décida que le *parlement* serait tenu d'enregistrer d'abord les ordonnances, et qu'il n'aurait le droit de faire des observations qu'après l'enregistrement, c'est-à-dire quand il ne serait plus temps. Le *parlement* fut très-étonné de recevoir cette ordonnance, et quelque admiration que l'on eût pour ce travail, qui faisait honneur au premier président Lamoignon, il y eut quelques symptômes d'opposition. Le premier président déclara que le roi voulait être obéi. « Dieu aussi veut être obéi, répondit le président Miron, et, cependant, il permet qu'on le prie. » Un ordre royal exila le président Miron à Quimper-Corentin, et, depuis lors, le *parlement* averti resta muet. Jusqu'à la fin du règne, c'est-à-dire pendant quarante-deux ans, il n'y eut pas l'ombre d'une remontrance. Mais ce silence n'éteignit pas la vie politique du *parlement*, qui ressaisit d'une manière éclatante sa liberté et son pouvoir le lendemain de la mort du roi. Il cassa le testament de Louis XIV comme, soixante-douze ans auparavant, il avait cassé celui de Louis XIII, et il reprit même ce nom tant regretté de cour souveraine, qui semblait lui donner droit à une part de la souveraineté.

Le duc d'Orléans, au profit duquel avait été cassé le testament de Louis XIV et qui, par l'acte du *parlement*, se trouva seul régent de France pendant la minorité de Louis XV, avait rendu hommage au rôle du *parlement* et avait déclaré aux magistrats qu'il se servirait de leurs conseils et de leurs sages remontrances. « Je ne veux être libre, disait-il, que pour faire le bien; liez-moi pour m'empêcher de faire le mal. » Mais quand le *parlement* voulut user de ses droits, la lutte recommença. Il fit une vive opposition au projet de banque de Law. Pour éluder cette opposition, on envoya l'édit qui instituait la banque à la cour des Monnaies, qui l'enregistra sans difficulté. Le *parlement* rendit alors un arrêt qui défendait à tous receveurs et percepteurs d'accepter le papier de la banque en payement de l'impôt. Puis il adressa au roi des remontrances qui étaient d'un tout autre caractère que celles du XVIe siècle : le *parlement* reconnaissait que toute la puissance législative appartenait au roi; mais, ajoutait-il, le roi a décidé que le *parlement* vérifierait tous les édits pour s'assurer qu'ils ne contenaient rien de contraire aux lois fondamentales du royaume, « dont nous sommes responsables envers le roi et la nation. » Voici donc la nation qui apparaît en 1718. Le *parlement* a enfin trouvé sa formule, et cette formule est la même au nom de laquelle sera faite un peu plus tard la Révolution.

Law fut très-irrité de cette opposition qui venait traverser ses projets. Il chercha d'abord si l'on pouvait acheter les membres du *parlement*. Cela se faisait couramment en Angleterre. Il fut étonné de voir que les magistrats français n'étaient pas corruptibles. Il imagina donc un autre moyen, ce fut de rembourser toutes les charges du *parlement* en papier, puis de faire un *parlement* qu'on nommerait à volonté. Le Régent refusa de se prêter à cette mesure. Mais le *parlement*, auquel les événements ne tardèrent pas à donner raison, poursuivit la lutte, et, lorsque la banqueroute arriva en 1720, il décréta Law de prise de corps. Le Régent exila alors tout le *parlement* à Pontoise. C'était la première fois qu'on exilait un corps tout entier; cette mesure jetait dans les affaires un embarras extrême; le cours de la justice fut suspendu. La suite du règne de Louis XV se passa dans les mêmes querelles. La question ecclésiastique succéda à la question des finances. Le *parlement* prit une part active aux démêlés qui eurent lieu à propos de la bulle *Unigenitus* et à la querelle des jansénistes.

Le clergé se refusant à donner les sacrements aux jansénistes, la cour prit parti pour le clergé; le *parlement* se déclara contre lui; il avait rédigé de longues remontrances au roi, qui ne voulut pas les entendre. Toutes les chambres assemblées (5 mai 1753) déclarèrent qu'elles cessaient leurs fonctions judiciaires et n'allaient s'occuper qu'à veiller à assurer le repos public contre les entreprises du clergé. Le roi exila la grand'chambre à Pontoise. Cependant l'exercice de la justice ne pouvait rester en suspens. Le roi, « de sa certaine et pleine puissance, » institua, le 18 septembre 1753, une chambre particulière, qui devait remplacer le *parlement* et qui prit le titre de chambre royale. Mais le respect envers le *parlement* était si profondément enraciné, que la chambre [illegible] pas tenir ses séances dans le Palais de justice; elle s'assembla dans le grand cloître des Augustins et plus tard dans le Louvre. « Tout Paris, dit Voltaire, s'obstina à tourner la chambre royale en ridicule, elle s'y accoutuma si bien, qu'elle-même s'assembla quelquefois en riant, et qu'elle plaisantait de ses arrêts. » Cependant il se présenta une circonstance sérieuse. Un voleur du nom de Landrin, condamné par le Châtelet à être pendu, en appela à la chambre royale, qui confirma le jugement. Mais le Châtelet prétendit alors qu'on ne pouvait en appeler qu'au *parlement*, et il refusa de pendre le coupable. Le rapporteur dans cette affaire, nommé Milon, fut mis à la Bastille. Le Châtelet alors cessa ses fonctions comme le *parlement;* il n'y eut plus aucune justice dans Paris. Pourtant, tout resta tranquille. Paris s'amusait, et une police active et énergique suffisait. L'impossibilité de faire juger les procès obligeait les plaideurs à s'accommoder; on prenait des arbitres au lieu de juges. « Il semblait, dit Voltaire, que la chicane eût été exilée avec ceux qui avaient été institués pour la réprimer. » Enfin, en août 1754, le roi rappela le *parlement*. Mais la paix ne devait pas durer longtemps.

En 1756, lorsque éclata la guerre de Sept ans, la cour eut besoin d'argent, et le *parlement* refusa l'enregistrement des nouveaux impôts. A cette occasion, tous les *parlements* du royaume se coalisèrent sous le nom de *classes*. La cour se vit forcée de recourir au moyen extrême d'un lit de justice. Il en fut tenu plusieurs où l'enregistrement fut arraché de force. Mais la résistance persistait. Un édit royal supprima la troisième et la quatrième chambre des requêtes; alors presque tous les membres du *parlement* donnèrent leur démission. Ce fut la cour qui dut capituler. Le 5 janvier 1757, eut lieu la tentative d'assassinat contre le roi par Damiens. Il fallait pour ce criminel avoir des juges, et l'on s'estima fort heureux que les membres du *parlement* voulussent bien reprendre leurs fonctions.

Le *parlement* conquit une grande popularité en prononçant l'abolition de l'ordre des jésuites et en les dépouillant de tous leurs biens, en 1762; mais il ne tarda pas à détruire cette bonne impression en ordonnant le supplice du chevalier de La Barre et celui du général Lally. En 1770 s'élevèrent de nouveaux débats entre la cour et les *parlements*, qui avaient resserré leur coalition avec le *parlement* de Paris. Un édit royal leur déplaisait-il, ils présentaient ensemble leurs remontrances. Quelques *parlements* lancèrent même des mandats d'arrêt contre les officiers que le roi leur envoyait pour forcer l'enregistrement. Le roi, fatigué de ces résistances, assigna le *parlement* de Paris, le 7 septembre 1770, à un lit de justice à Versailles, et il lui défendit de se concerter avec les autres *parlements*, de suspendre ses fonctions ou de donner en masse sa démission, le tout sous peine de cassation. Le *parlement* n'en suspendit pas moins ses fonctions, se refusant à accepter ces conditions. La cour fit sommer chaque conseiller du *parlement* séparément, et, le 20 janvier 1771, on envoya un fusilier à chacun d'eux, avec un billet qui contenait l'ordre de déclarer par l'apposition d'un *oui* ou d'un *non* s'il entendait obéir. Comme cet expédient n'eut pas le succès souhaité, les membres du *parlement* furent chassés de la capitale. Un nouveau *parlement*, que le public appela *parlement Maupeou*, du nom du chancelier qui avait pris l'initiative de ces mesures, remplaça l'ancien. C'était un véritable coup d'Etat. On avait arrêté les membres du *parlement* avec des lettres de cachet, on les avait envoyés en exil, on avait remboursé leurs charges au prix qu'on avait bien voulu fixer, si bien que la liberté des personnes et celle des propriétés avaient été violées d'un même coup. On sentit que l'opinion commençait à s'agiter et on voulut la gagner. Maupeou fit défendre son coup d'Etat dans le *Code des Français*, petit livre où sont réunies les brochures de divers jurisconsultes. En réponse à ce petit livre, trois avocats de Paris, Aubry, Mey et Maultrot, en composèrent un autre qui fut publié à Amsterdam en 2 vol. in-4° et qui porte pour titre : *Maximes du droit public français*. Mais le *parlement* avait plus souci de ses [illegible] que des libertés de la nation, [illegible] des esprits était ailleurs, et [illegible] du *parlement* n'eurent pas, [illegible] ments qui préparèrent la Révolution, l'influence qu'elles eussent pu avoir.

Lorsque Louis XVI monta sur le trône en 1774, il rappela le *parlement* [illegible] des luttes plus ardentes encore. Le *parlement* fit une vive opposition aux [illegible] Louis XVI [illegible] [illegible] res. Nous trouvons résumés les griefs contre lui dans ces quelques lignes du *Tableau de Paris* de Mercier : « Les *parlements* sont-ils une émanation des états généraux ? Les remplacent-ils dans leur absence, [illegible] même de la monarchie qui admet nécessairement un corps intermédiaire ? Ont-ils été plus

utiles aux rois qu'aux peuples ou aux peuples qu'aux rois? N'ont-ils pas achevé de détruire ses anciennes libertés en offrant à la nation un rem; art vain et illusoire? Sont-ils des représentants de la nation, lorsque leurs charges sont à la fois héréditaires et vénales, caractère distinctif de l'aristocratie? Qui les a chargés tantôt de livrer le peuple au roi, tantôt de résister au roi sans le vœu du peuple? »

Le *parlement* était en vacances quand se réunirent les états généraux qui devinrent l'Assemblée constituante. « Les *parlements* sont en vacances, s'écria Mirabeau; qu'ils y restent pour n'en plus sortir : ils passeront sans qu'on s'en aperçoive de la vie à la mort. » Ainsi fut-il fait. On prolongea les vacances du *parlement* et il fut définitivement aboli le 24 mars 1790, sur cette observation de Thouret, qui parut sans réplique : « Que la nation n'avait pas concouru à l'élection de leurs membres. » Alexandre de Lameth, dans la séance de l'Assemblée constituante du 3 novembre 1789, apprécia ainsi le rôle des *parlements*, en faisant la part des services qu'ils avaient rendus, mais en faisant valoir aussi les motifs qui devaient les faire disparaître : « Je n'ai point oublié, messieurs, les importants services que nous ont rendus les *parlements;* je sais que si, dans l'origine, la puissance royale leur a dû son agrandissement, on les a vus depuis, dans plus d'une occasion, lui prescrire des limites et souvent combattre avec énergie et presque toujours avec succès les efforts du despotisme ministériel; je sais qu'on les a vus, lorsque l'autorité l'emportait, soutenir avec fermeté des persécutions; je sais que, dans ce dernier temps surtout, ils ont repoussé avec force les coupables projets qui devaient anéantir entièrement notre liberté; mais la reconnaissance, qui dans les hommes privés peut aller jusqu'à sacrifier leurs intérêts, ne saurait autoriser les représentants de la nation à compromettre ceux qui leur sont confiés; et, nous ne pouvons nous le dissimuler, tant que les *parlements* conserveront leur ancienne existence, les amis de la liberté ne seront pas sans crainte et ses ennemis sans espérance. La constitution ne se sera pas solidement établie tant qu'il existera auprès des assemblées nationales des corps rivaux de leur puissance, accoutumés longtemps à se regarder comme les représentants de la nation, si redoutables par l'influence du pouvoir judiciaire; des corps dont la savante tactique a su tourner tous les événements à l'accroissement de leur puissance; qui sans cesse seraient occupés à épier nos démarches, à aggraver nos fautes, à profiter de nos négligences et à attendre le moment favorable pour s'élever sur nos débris... Il n'est pas à craindre que l'Assemblée qui a fondé la liberté sur l'égalité civile et politique et sur la destruction des aristocraties de toute espèce puisse jamais consentir à laisser subsister des corps jadis utiles, mais aujourd'hui incompatibles avec la constitution. »

« Mais si l'introduction de la liberté en France devait faire disparaître le *parlement*, dit justement M. Laboulaye (*De l'administration française sous Louis XVI*), il serait injuste d'oublier les services qu'il a rendus et les grands caractères qu'il a formés. Une institution qui, pendant quatre siècles, a donné à la France une suite de grands noms et de nobles familles avait évidemment une sève généreuse. Or, quand nous cherchons dans notre histoire de grands exemples, des vertus héroïques, à côté des noms militaires nous trouvons des noms parlementaires, le nom de Molé à côté de celui de Condé. Et quels noms que ceux des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Talon, des Séguier, des d'Ormesson et de tant d'autres! Ce sont les plus purs de l'ancienne monarchie. Si les mots de liberté et de justice ont été quelquefois prononcés dans notre ancienne France, si les droits du peuple ont été défendus, on le doit à ce vieux *parlement.* Aussi faut-il lui laisser une grande place dans notre histoire, car il a eu cette bonne fortune d'être souvent le représentant des droits populaires, et, il faut le répéter, en fait de grandeur d'âme, de générosité, de désintéressement, aucune magistrature, ni dans les temps anciens ni dans les temps modernes, n'a brillé d'un plus noble éclat. »

— II. Attributions du parlement. Les attributions du *parlement* étaient diverses et nombreuses. On peut les diviser en attributions judiciaires, législatives, politiques, administratives et religieuses.

En matière judiciaire soit civile, soit criminelle, la compétence du *parlement* fut d'abord assez restreinte; mais elle s'élargit singulièrement lorsque le *parlement* eut fini par annihiler la justice seigneuriale. L'introduction de l'appel, faute de droit, et celle des cas royaux, qui permettait aux vassaux d'en appeler à la cour du roi lorsqu'ils ne pouvaient obtenir justice de leurs suzerains, eurent pour résultat d'étendre peu à peu la compétence de la haute cour du royaume sur le royaume entier, sans qu'elle trouvât de limites. Bientôt nul ne put se soustraire à son action et il n'y eut que l'intervention arbitraire du roi qui pût prévenir, suspendre ou infirmer les jugements du *parlement.* Le *parlement* put alors juger, soit en première instance, soit en appel, comme tribunal suprême, non-seulement tous les procès concernant le droit de famille et le droit civil, mais encore tous les faits criminels, tels que le meurtre, le vol, le brigandage, le viol, le rapt, l'inceste, la bigamie, l'adultère, les prétendus crimes de sorcellerie, de blasphème, les violations des abstinences, les cris séditieux, les rébellions, etc. Certaines causes, soit civiles, soit criminelles, étaient portées directement devant le *parlement*, en raison de la qualité des coupables; mais, le plus souvent, c'étaient des causes en appel, jugées déjà par les bailliages ou les sénéchaussées, qu'il était chargé de juger définitivement. Sa compétence s'étendait aux plus grands seigneurs de la cour, jusqu'aux princes du sang. Quant à ses arrêts, ils étaient ordinairement très-sévères; sa procédure était arbitraire, secrète, souvent odieuse, sans garanties pour l'accusé, et, pour obtenir des aveux, la cour, empruntant aux tribunaux ecclésiastiques leurs errements les plus odieux, n'hésitait point à employer l'abominable supplice de la question.

A ses attributions judiciaires le *parlement* ajouta peu à peu de véritables attributions législatives. Ses arrêts formèrent bientôt une sorte de jurisprudence qu'invoquaient les plaideurs à qui elle était favorable et qui acquit une grande autorité. De véritables dispositions législatives concernant les relations de famille et les intérêts privés résultèrent des arrêts de la cour, dit M. Lalanne, et les ordonnances royales les prirent pour base ou en tinrent compte. C'est ce qu'on appelait le style du *parlement.* Guillaume du Breuil, le premier avocat célèbre de notre barreau, et Charles Dumoulin, le plus grand jurisconsulte qu'ait produit la France après Cujas, ont rédigé, l'un pour le XIVe siècle, l'autre pour le XVIe, le recueil des lois que le *parlement* appliquait ainsi en vertu de ses propres errements.

Cette habitude en amena une seconde non moins importante. Lorsque, dans un procès, un point controversé paraissait faire lacune dans la loi, ou être laissé douteux par elle, le *parlement* rendait sur la matière une décision désormais applicable à tous et partout dans tous les cas semblables. C'est ce qu'on appelait un *arrêt de règlement.* Ce droit d'interpréter la loi ou mieux de légiférer ne fut jamais contesté au *parlement*, même après les grandes ordonnances de Louis XIV, qui eurent l'autorité et la valeur de nos codes. »

Organe suprême de la justice, le *parlement* acquit avec le temps, comme nous l'avons vu plus haut, une influence considérable dans le domaine politique. Cette influence eut pour point de départ le droit qui lui fut donné par les rois d'enregistrer leurs édits dans le but de leur donner plus d'autorité. Cette formalité, dont nous avons parlé ailleurs (v. enregistrement), conférait au *parlement* de véritables attributions politiques, auxquelles vint se joindre le droit que s'arrogea la cour de faire au roi des observations ou *remontrances*, très-humbles dans la forme, mais parfois très-énergiques au fond, lorsque les édits royaux lui paraissaient contraires aux intérêts de l'Etat. Si le roi ne tenait pas compte de ces *remontrances*, il arrivait quelquefois que le *parlement* refusait d'enregistrer l'édit et le chef de l'Etat ne parvenait à triompher de la résistance de la cour qu'en recourant aux *lits de justice* (v. ce mot). L'enregistrement forcé avait alors lieu, mais avec cette mention : *De mandato expresso regis*, qui équivalait à une désapprobation.

Les attributions administratives du *parlement* étaient fort nombreuses. Il exerçait une surveillance attentive sur l'administration du domaine royal et s'opposait aux donations téméraires et irréfléchies. Il connaissait des mesures de douanes, de l'établissement et de la police des foires et marchés, de la création de juridictions consulaires, du contrôle des métiers, des lois somptuaires, du cérémonial et de l'étiquette, de l'organisation et des modifications des corporations, de la réglementation de l'apprentissage, des tarifs des marchandises et denrées, des expropriations pour cause d'utilité publique; il connaissait encore des impôts nouveaux, des emprunts et émissions de rentes, des malversations, des banqueroutes, des confiscations, des anoblissements et des naturalisations, des érections de terres, des créations d'offices, des concessions (péages), exemptions et privilèges, bref de tous les expédients funestes ou ruineux. L'entretien et l'exploitation des forêts, des canaux, des rivières, des mines; le dessèchement des marais, la création et l'examen de ce que nous appelons aujourd'hui brevets d'invention, étaient soumis à sa juridiction, soit directement à cause de l'enregistrement, soit indirectement à cause de procès qui venaient aboutir à sa barre. Ses attributions s'étendaient à l'armée elle-même, en ce qu'il était chargé de juger les motifs d'exemption du ban et de l'arrière-ban invoqués par les nobles; en ce qu'il examinait les conventions passées avec l'étranger pour incorporer à l'armée des corps auxiliaires étrangers; en ce qu'il pouvait faire des remontrances au sujet des édits établissant des impôts pour cause de guerre. Le *parlement* intervenait dans les démêlés de l'Université, dont il devint le protecteur; surveillait l'exécution des règlements qui la régissaient, réformait parfois les collèges et s'opposait souvent aux innovations les plus heureuses. En outre, il avait la haute main sur l'imprimerie, la librairie et le théâtre, frappait rigoureusement les publications clandestines, etc. La part qu'il exerçait dans l'administration de Paris était considérable. Il avait sous sa dépendance toutes les autorités de la ville, présidait à la formation et à l'organisation des pouvoirs urbains, à l'approvisionnement et au commerce de Paris, au service de la voirie et de la police, aux grands travaux d'utilité publique, tels que monuments, hospices, ponts, marchés, fontaines, etc., à l'administration hospitalière, à la création de léproseries, de maisons d'asile, interdisait la mendicité, poursuivait les vagabonds, etc.

Enfin, les attributions du *parlement* s'étendaient jusqu'aux matières religieuses. Il seconda puissamment la royauté contre les empiétements de la cour de Rome, réprima par ses arrêts les entreprises des souverains pontifes, fut saisi des appels comme d'abus, blâma à diverses reprises des censures et des excommunications, s'opposa au rétablissement de l'inquisition, adopta par arrêt la doctrine de la suprématie des conciles sur le pape, vérifia les règles des communautés, interdit la prédication de la chaire à des prêtres fanatiques, jugea les questions de captation dans les donations pieuses, ordonna malgré le clergé, en certains cas, l'administration des sacrements, poursuivit la société de Jésus, frappa par arrêts le blasphème et la sorcellerie, etc. Partisan de la religion d'Etat, le *parlement* se montra d'une intolérance odieuse envers les partisans de la Réforme et tous ceux qui tentaient de sortir de l'orthodoxie catholique. Il applaudit à la révocation de l'édit de Nantes et poursuivit avec acharnement toutes les hérésies.

— III. Organisation et privilèges du parlement de Paris. Ce *parlement*, qui résume en lui toute l'histoire politique des *parlements*, commença par être ambulatoire. Il devint sédentaire à Paris par une ordonnance du 23 mars 1302 et se réunit d'abord deux fois par an; mais, à partir de 1380, il devint permanent et, en 1420, la cour des pairs lui fut adjointe.

Les officiers royaux, clercs et laïques, qui remplacerent le conseil des barons et formèrent le *parlement* à son origine, étant peu nombreux, on n'eut point l'idée de les diviser par sections ou chambres. Toutefois, à la fin du XIIIe siècle, cinq membres du *parlement* furent chargés de tenir deux fois par semaine audience dans une petite salle, située près de la grand'chambre du *parlement*, et d'y juger les procès des gens de la langue d'oc. C'était une véritable chambre, qui prit le nom d'auditoire du droit écrit, et qui fut supprimée lors de la création du *parlement* de Toulouse en 1272.

L'accroissement des affaires et la nécessité de les expédier rapidement amenèrent la division du *parlement* en plusieurs sections, ayant des fonctions déterminées. Néanmoins, dans certains cas, le *parlement* décidait qu'une affaire serait jugée toutes chambres réunies. Ces grandes sections qui siégeaient au Palais de justice de Paris furent la grand'chambre, la chambre criminelle, les chambres des enquêtes, la chambre des requêtes, auxquelles on en joignit d'autres qui étaient des commissions de la cour, comme la chambre des vacations, la chambre de la marée, les assises des Grands jours. (v. jour.)

La grand'chambre, appelée aussi chambre des plaids et chambre du *parlement*, ne jugeait que des causes majeures et avait une compétence très-étendue. Elle connaissait des causes concernant les pairs et les droits de régale, des affaires intéressant le roi, le domaine de la couronne, l'Université et les établissements hospitaliers de Paris, recevait le serment des ducs et pairs, des baillis, des sénéchaux, des juges du ressort, etc. Elle siégeait dans la salle dite chambre dorée, où avaient lieu les assemblées solennelles et les lits de justice. Elle se composait au XVIIIe siècle du premier président, de neuf présidents à mortier, de vint-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs.

La chambre criminelle, ordinairement appelée la Tournelle parce qu'elle se réunissait à l'origine dans une tour du Palais de justice, ne connaissait d'abord que du petit criminel; mais à partir de 1515 sa compétence devint générale. Au XVIIIe siècle, cette chambre se composait de cinq présidents à mortier, de douze conseillers de la grand'chambre et de trois membres de chacune des chambres d'enquête.

Les chambres des enquêtes connaissaient des appels dans les procès instruits par écrit et des appels pour délits entraînant une peine pécuniaire. Au XIVe siècle, on en créa deux qui furent réunies en 1344. On les rétablit de nouveau en 1446, et on leur adjoignit une troisième chambre en 1521, une quatrième en 1545, une cinquième en 1568. On en supprima deux en 1756. Les trois chambres qui restèrent alors avaient chacune vingt-quatre conseillers et deux présidents.

La chambre des requêtes, instituée par édit de 1364, jugeait en premier ressort les causes personnelles, possessoires et mixtes entre les officiers de la maison du roi. En 1580, on y joignit une seconde chambre pour juger les mêmes causes entre personnes ayant le droit de *committimus*, c'est-à-dire le privilège de porter directement leurs affaires devant le *parlement* sans passer devant une juridiction inférieure. Les deux chambres des requêtes furent supprimées lors de l'établissement du *parlement* Maupeou. Louis XVI, en rappelant le *parlement*, ne rétablit qu'une seule chambre des requêtes, laquelle comptait quatorze conseillers et deux présidents.

Pendant les vacances du *parlement*, on formait une chambre des vacations, constituée pour la première fois en 1405, et qui était chargée de pourvoir à l'expédition des affaires tant civiles que criminelles. Elle se composait, au XVIIIe siècle, de vingt-quatre conseillers et d'un président.

La chambre de la marée, désignée pour juger les procès résultant du commerce du poisson et ayant la haute police sur ce commerce, était une commission du *parlement* composée de deux conseillers et d'un président.

Il y avait tous les mercredis des séances spéciales de toutes les chambres réunies qui se tenaient à huis clos, destinées à traiter les questions de discipline et à prévenir les abus; parfois des peines disciplinaires étaient prononcées dans ces séances appelées *mercuriales*, parce qu'elles se tenaient le mercredi. « Encore que le premier président tienne la place du roi en la cour, dit La Roche-Flavin, si est toutefois que la cour est plus grande et a autorité sur lui de le censurer, si le cas y échoit, il peut être mis en mercuriale comme les autres. » Un discours était prononcé dans ces séances par le procureur général; on appelait aussi ces discours des *mercuriales;* plusieurs, notamment ceux de d'Aguesseau, sont restés célèbres sous ce nom. V. mercuriale.

Le nombre et le mode de nomination des membres du *parlement* a longtemps varié. En 1302, il comptait treize clercs et treize laïques, avec cinq maîtres des enquêtes et dix des requêtes; du temps de Louis le Hutin, douze clercs et dix-huit laïques; sous Philippe le Long, vingt clercs et trente laïques; sous Louis XI, quatre-vingts conseillers et huit maîtres des requêtes. Louis XI voulut qu'il y eût un nombre égal de conseillers clercs et laïques. Leur nombre fut de cent vingt en 1635, et il s'accrut encore au siècle suivant. Sous Philippe de Valois, il était dressé une liste de toutes les personnes propres à faire partie de la cour du *parlement*, et on extrayait annuellement de cette liste les noms des conseillers qui devaient composer chaque assise. Les membres du *parlement* furent ensuite nommés à titre d'office par le roi, sur la présentation du chancelier, et généralement maintenus à vie dans leurs fonctions. Vers la fin du XIVe siècle, le *parlement* se recruta lui-même par l'élection, et, en 1467, Louis XI lui accorda l'inamovibilité. La vénalité des charges, qui s'établit en 1512, amena de grands abus sous François Ier, qui y chercha un moyen de se procurer de l'argent. Toutefois, si les conseillers achetaient leurs charges, la nomination des premiers présidents et des officiers du ministère public fut toujours réservée au roi.

Le *parlement* de Paris, qui à l'origine étendait sa juridiction sur tout le domaine du roi, vit l'étendue de cette juridiction diminuer à mesure qu'on créa des *parlements* en province. Au XVIIIe siècle, il comprenait dans son ressort : l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Brie, la Beauce, le Perche, la Touraine, le Maine, l'Orléanais, la Sologne, le Berry, l'Anjou, le Nivernais, le Poitou, l'Aunis, le Rochelois, l'Angoumois, la Marche, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, le Mâconnais et l'Auxerrois. A la même époque, le personnel du *parlement* de Paris se composait (indépendamment du roi, son chef suprême, regardé alors comme la source de toute justice) des princes du sang, des pairs laïques et ecclésiastiques, des conseillers dits d'honneur, du chancelier, du premier président, de neuf présidents à mortier, de quinze présidents de chambre, de cent cinquante conseillers clercs et laïques, de quatre maîtres des requêtes, d'un procureur général, de trois avocats généraux, de dix-neuf substituts du procureur général. Au *parlement* étaient attachés deux greffiers en chef, vingt-cinq greffiers subalternes, trente-huit huissiers dont deux premiers, quatre cents procureurs et un grand nombre d'avocats. Les avocats qui exerçaient leur profession auprès de cette cour étaient avocats *au parlement.* On désignait sous le nom d'avocats *en parlement* les avocats qui avaient pris leurs grades, mais n'exerçaient pas leur profession.

Les membres du *parlement* jouissaient de plusieurs privilèges, et le *parlement* lui-même réuni en corps avait la préséance sur toutes les autorités constituées. Les conseillers au *parlement* avaient la noblesse transmissible depuis 1546. Parmi leurs privilèges honorifiques, nous citerons le droit de manteau qu'avaient les présidents à mortier et les conseillers clercs, et la baillée des roses que faisaient à la cour les pairs de France quand ils venaient plaider devant elle, usage qui se maintint jusqu'au XVIIe siècle. Parmi les privilèges utiles se rangent l'exemption du ban et de l'arrière-ban, du logement des gens de guerre, du franc-salé, des droits seigneuriaux. Les conseillers clercs étaient dispensés de résider dans leurs bénéfices; les doyens recevaient une pension. Les membres du *parlement* jouissaient surtout de la prérogative de juridiction. Non-seulement ils ne pouvaient être jugés que par la compagnie assemblée,

mais le fait seul qu'ils étaient impliqués dans une instance interrompait toute la procédure et dessaisissait le tribunal au milieu de l'instruction ou de la plaidoirie. Les membres du *parlement* de Paris avaient le privilége de siéger dans tous les autres *parlements*, sans que les membres de ceux-ci, à l'exception des conseillers au *parlement* de Toulouse, eussent le droit de siéger au *parlement* de Paris. A l'origine, les fonctions de membres du *parlement* furent gratuites. Toutefois, vers la fin du XIIIe siècle, l'usage s'introduisit de donner aux juges, surtout aux rapporteurs, de menus cadeaux consistant d'abord en dragées, confitures, etc., et qu'on désigna sous le nom d'*épices* (v. ce mot). Au XIVe siècle, on commença à donner aux membres de la cour un traitement, ordinairement très-faible, prélevé sur divers revenus, particulièrement sur le produit des amendes, et qui était très-inexactement payé, ce qui donnait fréquemment lieu à des plaintes de la part des membres du *parlement* qui étaient sans fortune personnelle. A la fin du XIVe siècle, le traitement d'un conseiller était de 5 sous parisis par jour de service effectif; un siècle plus tard, il était de 15 sous; à la fin du XVIe siècle, un conseiller ne gagnait pas tout à fait 800 livres par an. En 1788, à la veille de la suppression des *parlements*, le premier président recevait un peu plus de 10,000 livres, les présidents un peu moins de 5,000, le procureur général 6,200, les avocats généraux 4,050, les conseillers laïques 3,750 et les conseillers clercs 3,050.

Le *parlement* inscrivait sur des registres spéciaux les extraits ou la copie des arrêts qu'il rendait. V. OLIM.

— IV. PARLEMENTS DE PROVINCE. L'extension de l'autorité royale, l'accroissement des procès, la longueur des procédures, les dépenses nécessitées par l'éloignement des parties, tels sont les principaux motifs qui décidèrent la création des *parlements* provinciaux, jouissant, dans une circonscription limitée, des mêmes attributions et priviléges que le *parlement* de Paris. Mais celui-ci n'en conservait pas moins une véritable suprématie sur tous les autres, qu'il considérait comme des membres détachés de son propre tronc.

Il y eut douze *parlements* de province, que nous allons passer en revue dans l'ordre de leur création. Ils furent supprimés par décret de la Constituante le 7 novembre 1790, en même temps que celui de Paris.

— *Parlement de Toulouse.* Il fut créé sous Philippe le Bel, en vertu d'une ordonnance du 23 mars 1302 et d'un édit organique de la même année. Supprimé par le même Philippe le Bel en 1312, il ne fut rétabli que plus d'un siècle après par le dauphin régent, en 1419. Transféré à Béziers en 1425, à cause de la guerre, puis incorporé, en 1428, à celui de Paris, qui siégeait à Poitiers, il ne fut définitivement reconstitué qu'en 1443, et il se vit confirmé successivement en 1461, en 1610 et en 1705. Le *parlement* de Toulouse jouit d'une grande réputation, qui le rangea dans l'opinion immédiatement après celui de Paris. En 1454, Charles VII proclama même l'unité de ces deux *parlements*, dont les membres reçurent le privilége exclusif de siéger mutuellement les uns chez les autres. Il comprenait dans son ressort les sénéchaussées de Languedoc, Rouergue, Quercy, Foix, l'Ile-Jourdain, Auch, Lectoure, Tarbes et Pamiers. Il eut de plus juridiction sur la Guyenne et la Gascogne, jusqu'à la création du *parlement* de Bordeaux. Le seul reproche, mais il est grave, qu'on puisse adresser au *parlement* de Toulouse, c'est de s'être signalé par l'ardeur de ses haines religieuses, qui l'emporta trop souvent hors des limites de la justice. La condamnation de Calas restera toujours une tache pour sa mémoire.

— *Parlement de Grenoble.* C'est Louis XI, alors dauphin, qui le créa en 1451, en place du conseil delphinal établi à Saint-Marcellin par Humbert II en 1337, puis transféré par lui à Grenoble trois ans plus tard. Charles VII le confirma en 1453, et Louis XI en 1461. Son ressort comprenait tout le Dauphiné.

— *Parlement de Bordeaux.* Ce fut Louis XI qui, en 1462, érigea par lettres patentes ce *parlement*, qu'on a regardé à tort comme ayant été créé par Philippe le Bel. La cour de justice de Bordeaux se déplaça très-souvent, soit pour fuir la peste, soit pour éviter de tomber aux mains de ses adversaires politiques. Il se transporta quatre fois à Libourne, en 1473, 1515, 1519 et 1555; trois fois à La Réole, en 1654, 1678 et 1680. En 1463, il était à Saint-Jean-d'Angely, en 1497 à Bergerac, en 1501 à Saint-Émilion, en 1578 à Agen, en 1675 à Condom, en 1676 et 1677 à Marmande. Il siégea trois ans à Poitiers, de 1469 à 1472. En 1549, il fut interdit et remplacé par une commission. Il prit une part active à la Fronde et se montra de tout temps peu disposé à enregistrer les édits qui multipliaient ou aggravaient les impôts. A partir de 1555, il eut droit de préséance sur le *parlement* de Dijon. Son ressort s'étendait sur la Guyenne, les Landes, le Périgord, le Limousin, l'Agenois, le Condomois et l'Armagnac. Il connut également des affaires du pays de Quercy jusqu'en 1474, mais à cette date cette juridiction passa dans le ressort de la cour de Toulouse. Ce *parlement* se composait de 5 chambres; la grand'chambre, qui comptait 6 présidents, dont le premier, et 22 conseillers; la tournelle, avec 4 présidents et 16 conseillers; 2 chambres des enquêtes, avec 2 présidents et 20 conseillers chacune; 1 chambre des requêtes, avec 2 présidents et 7 conseillers. Ce *parlement* comptait 3 avocats généraux, 1 procureur général assisté de 3 substituts, 3 greffiers en chef, 16 huissiers, dont le premier était de noblesse de robe, 160 avocats et 75 procureurs.

— *Parlement de Dijon.* Louis XI institua cette cour en mai 1477, sur la demande des habitants de la Bourgogne. Elle siégea à Beaune jusqu'en 1480 et ne s'installa à Dijon qu'à cette date. Ce *parlement* fut cassé par Charles VIII en 1485, rétabli par Louis XII en 1494, suspendu de nouveau par Louis XIII en 1637, restauré la même année, puis suspendu, en 1658, par Louis XIV, enfin rétabli l'année suivante. Il se composait de 4 chambres, comprenant 10 présidents, 68 conseillers, dont 6 clers, 2 greffiers en chef, 11 huissiers, 2 avocats généraux, 1 procureur général, assisté de 8 substituts, 100 avocats et 70 procureurs.

— *Parlement de Pau.* Cette cour fut formée en 1620, par Louis XIII, du conseil souverain de Pau, créé en 1519, et de la chancellerie de Navarre réunis. Il fondit de même en une seule compagnie la chambre des comptes de Pau et celle de Nérac. En 1691, Louis XIV ayant réuni cette chambre à la cour, le *parlement* de Navarre eut à la fois toutes les attributions qui ailleurs étaient divisées, au moins en principe. Tout plaideur avait le droit de saisir directement la cour de telle ou telle cause sans passer par les tribunaux intermédiaires. Au XVIIIe siècle, il y avait à ce *parlement* 8 présidents, 47 conseillers, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 5 substituts, 1 greffier en chef, 8 huissiers distribués dans quatre bureaux, grand'chambre, chambre des enquêtes, tournelle et chambre des comptes et finances. Il y avait, en outre, 29 procureurs; le nombre des avocats n'était pas fixe. Le ressort comprenait, outre la Navarre, le Béarn, les comtés de Foix et de Bigorre, les vallées d'Aure, les vicomtés de Lautrec, de Nébouzan, le duché d'Albret, l'Armagnac et le pays de Soule.

— *Parlement de Metz.* Louis XIII institua en 1633, à Metz, un *parlement* composé de 7 présidents, de 46 conseillers, dont 6 clercs, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 4 substituts, 3 greffiers en chef, 2 notaires, 7 huissiers, 34 procureurs, et lui attribua de nombreux priviléges. Le roi voulut le transférer à Toul en 1636; mais la résistance qu'il rencontra lui fit abandonner ce projet. La juridiction de ce *parlement* était fort étendue; elle cumulait tous les pouvoirs des chambres des comptes, des cours des aides et des monnaies, des tables de marbre. Elle connaissait de toutes les difficultés qui surgissaient entre la garnison et les bourgeois. Au XVIIIe siècle, elle était divisée en 3 chambres, servies chacune par 3 présidents et 15 conseillers, et avait 2 procureurs généraux. Son ressort s'étendait sur les pays de Toul, Verdun, Sarrelouis, Sedan, Thionville, Longwy, Mouzon, Mohon, Montmédy, Philipsbourg, Sarrebourg et Vic.

— *Parlement de Besançon.* Les ducs de Bourgogne possédèrent dès le XVe siècle un *parlement* qui siégeait tantôt à Salins, tantôt à Dôle. Ce *parlement* ou cour suprême fut maintenu par les divers possesseurs de la Franche-Comté durant le XVIe siècle et la première moitié du XVIIe. Lorsque Louis XIV eut annexé cette province à son royaume en 1674, il confirma ce *parlement*, qui alors siégeait à Dôle, et le transféra à Besançon en 1676, après avoir modifié sa composition et ses attributions par de nombreux édits. A la fin du XVIIIe siècle, cette cour comprenait 4 chambres : la grande, celle des enquêtes, celle de la tournelle, celle des requêtes et celle des eaux et forêts, avec 10 présidents, 57 conseillers, 3 avocats généraux, 1 procureur général, 4 substituts, 1 greffier en chef, 7 huissiers, 100 avocats, dont 2 pour les pauvres, et 29 procureurs. Le ressort s'étendait sur les cinq présidiaux de Besançon, Vesoul, Gray, Salins et Lons-le-Saunier. Ce *parlement* conserva en grande partie les attributions qu'il avait sous les ducs de Bourgogne et qui étaient immenses; il était associé au gouverneur, qui ne faisait presque rien sans son avis; il le remplaçait au besoin; il réglait la levée des troupes, leurs campements, leurs étapes, leur subsistance, leur payement; il s'occupait des fortifications, de la police, des monnaies, de l'intégrité de la province. Aussi nulle compagnie ne jouit avant 1789 d'une plus grande réputation que celle de Besançon. Elle figurait toujours dans l'ordre de la noblesse aux états. Louis XIV vérifia et lui reconnut ce droit en 1694.

— *Parlement de Douai.* En 1668, Louis XIV établit à Tournay un conseil souverain formé de 2 présidents, 7 conseillers, 1 procureur général, 1 greffier en chef et 5 huissiers; il le distribua en deux chambres en 1670, et lui conféra le titre de *parlement* en 1686. Tournay ayant été enlevé à la France en 1709 et définitivement perdu par le traité d'Utrecht (1713), le *parlement* fut transféré à Douai, où il resta. Le nombre des chambres fut porté à trois dans le courant du XVIIIe siècle, et celui des magistrats à 4 présidents, 24 conseillers, dont 2 clercs. Après avoir compris toutes les acquisitions de Louis XIV en Flandre, le ressort de cette cour s'étendit sur Lille, le Cambrésis, le Hainaut français, Bouchain, Valenciennes, Maubeuge, Condé, Philippeville, Landrecies, Marienbourg et la Flandre flamande (Cassel et Bailleul).

— *Parlement de Rouen.* Il fut institué par Louis XII en 1499 et porta d'abord le nom d'Échiquier de Normandie, qu'il perdit à l'avénement de François Ier en 1515. A cette époque, il se composait de deux chambres avec 4 présidents, 13 conseillers clercs, 15 laïques, 2 greffiers en chef, 7 huissiers, 2 avocats généraux et 1 procureur général. En 1543, il fut renforcé d'une chambre des requêtes, qui fut supprimée en 1560 et rétablie en 1568, et d'une chambre criminelle en 1545. La chambre des enquêtes fut dédoublée en 1669. Au XVIIIe siècle, chacune de ces dernières chambres comptait 2 présidents et 28 conseillers, dont 9 clercs. Celle des requêtes avait 2 présidents et 11 conseillers, la tournelle 3 présidents et 12 conseillers, la grand'chambre 3 présidents et 28 conseillers, dont 8 laïques. Auprès du *parlement* se trouvaient 2 avocats généraux, 1 procureur général avec 9 substituts, 2 greffiers en chef, 4 notaires, 12 huissiers, 100 avocats et 56 procureurs. Ce *parlement* joua un rôle important durant la guerre de Cent ans. Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II y tinrent des lits de justice en 1485, 1508, 1517 et 1550. Charles IX s'y fit déclarer majeur. Il fut exempt de l'arrière-ban en 1518 et de la gabelle en 1523, interdit en 1540, rétabli en 1542, transféré à Caen en 1589, réintégré à Rouen en 1594, suspendu de nouveau en 1639, puis restauré en 1641 et définitivement en 1649. Son ressort s'étendait sur les bailliages de Caudebec, Évreux, Les Andelys, Caen, Coutances et Alençon.

— *Parlement d'Aix.* Institué en 1501, confirmé en 1502 et 1504, le *parlement* de Provence fut d'abord placé sous la présidence du grand sénéchal; ce haut fonctionnaire était assisté de 1 président, 11 conseillers, dont 4 clercs, 1 avocat général, 1 procureur général, 4 greffiers, 3 huissiers, 1 avocat et 1 procureur des pauvres. En 1535, François Ier enleva la présidence au sénéchal. Au XVIIIe siècle, cette cour se composait de 11 présidents, de 56 conseillers laïques et 1 clerc, 3 avocats généraux, 1 procureur général, 4 greffiers en chef, 4 notaires, 4 substituts et 12 huissiers répartis entre 5 chambres : la grande, la tournelle créée en 1544, la chambre des enquêtes créée en 1553, supprimée en 1560, rétablie en 1574, la chambre des requêtes, créée en 1641, et une chambre des eaux et forêts instituée en 1704. Ce *parlement*, qui fut tout dévoué au pouvoir royal, jouissait de très-grands priviléges. Son président, comme celui du *parlement* de Dauphiné, remplissait au besoin les fonctions de gouverneur de la province où s'étendait son ressort. Il fut particulièrement hostile aux empiétements de la cour de Rome et soutint les doctrines de l'Église gallicane. Il s'était réservé le droit d'examiner les bulles et rescrits émanant du pape. Son ressort comprenait les sénéchaussées d'Arles, Marseille, Toulon, Hyères, Draguignan, Grasse, Castellane, Digne, Sisteron, Forcalquier et Brignoles, et il connaissait en appel des sentences rendues par nos consuls dans les Échelles du Levant et sur les côtes de Barbarie.

— *Parlement de Rennes.* Cette cour fut érigée en 1551, par un édit de Henri II. Cet édit ayant subordonné la nouvelle organisation aux usages et style de Paris et ayant arrêté que la moitié seulement des magistrats appartiendrait à la Bretagne, cette création rencontra la plus vive opposition au *parlement* de Paris. La *parlement* de Bretagne se composa de 2 chambres avec 4 présidents et 32 conseillers, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 2 greffiers et 6 huissiers. Plus tard il eut sa grand'chambre, ses 2 chambres d'enquête (1557), sa tournelle (1575) et sa chambre des requêtes (1581), avec 10 présidents, 94 conseillers, 12 conseillers-commissaires, 2 avocats généraux, 1 procureur général, 2 greffiers en chef, 19 huissiers, 140 avocats et 108 procureurs. La disposition relative aux magistrats originaires du pays fut maintenue en 1683. En 1558, Henri II concéda formellement toutes les attributions de police et d'administration municipale au *parlement* de Bretagne. A l'origine, cette cour siégea alternativement à Rennes et à Nantes. De 1554 à 1561, il y eut entre ces deux villes, pour la possession du siége judiciaire, une lutte qui se termina par la victoire de Rennes. Il fut toutefois transféré à Vannes en 1675, mais rétabli à Rennes en 1689. Le *parlement* de Rennes voulut résister aux décrets de la Constituante; mais il se vit forcé, au mois de janvier 1790, de venir faire amende honorable à la barre de l'Assemblée, par l'organe de ses présidents assignés à cet effet.

— *Parlement de Nancy.* Après la réunion de la Lorraine à la France, en 1769, la cour du roi de Pologne fut érigée en *parlement*.

— *Parlement de Bresse.* Ce *parlement*, installé à Bourg en 1661, fut presque aussitôt transféré à Metz.

— *Parlements Maupeou.* Pour obvier aux inconvénients que présentaient les anciennes circonscriptions judiciaires, et sans doute aussi pour rompre avec la tradition qui faisait en grande partie l'autorité des anciens *parlements*, le chancelier Maupeou, après la suppression de ces cours souveraines, les reconstitua sur de nouvelles bases. La plupart des anciens *parlements* furent conservés avec des modifications dans leur ressort; ceux de Rouen et de Douai prirent le titre de conseils; ceux de Nancy et de Dombes furent supprimés, ainsi que les conseils d'Arras, de Bastia, de Colmar et de Perpignan, et l'on créa dix conseils nouveaux : Artois, Châlons, Alsace, Bayeux, Blois, Clermont, Lyon, Nîmes, Roussillon, Poitiers, plus une cour souveraine, celle de Lorraine. Voici, du reste, la série des *parlements*, conseils et cours établis en 1771 : *Parlement* de Paris (Picardie, Ile-de-France, Orléanais, Auxerrois, Sénonais, Rethélois, Rémois). — Conseil d'Artois (Artois, Boulonnais, Flandre flamingante). — Conseil de Douai (Flandre wallone, Cambrésis, Hainaut, Namur). — Conseil de Châlons (Champagne). — Cour de Lorraine (Lorraine, Trois-Évêchés). — Conseil d'Alsace (Alsace). — Conseil de Rouen (Roumois, pays de Caux et d'Ouche, Lieuvin). — Conseil de Bayeux (Normandie). — *Parlement* de Rennes (Bretagne). — Conseil de Blois (Maine, Anjou, Touraine, Vendômois, Blaisois, Berry). — Conseil de Clermont (Nivernais, Bourbonnais, Auvergne, Marche orientale). — Conseil de Lyon (Lyonnais, pays de Dombes). — *Parlement* de Dijon (Bourgogne, Bresse). — *Parlement* de Besançon (Franche-Comté). — *Parlement* de Grenoble (Dauphiné). — *Parlement* d'Aix (Provence). — Conseil de Nîmes (Velay, Vivarais, Gévaudan, Uzége, pays de Nîmes). — *Parlement* de Toulouse (Languedoc). — Conseil de Roussillon (Roussillon, Cerdagne). — *Parlement* de Pau (Béarn, Soule, basse Navarre). — *Parlement* de Bordeaux (Gascogne, Guyenne, Périgord, Saintonge, Limousin). — Conseil de Poitiers (Poitou, Aunis, Angoumois, Marche occidentale).

On voit que la tentative de Maupeou précédait, mais de loin, la réforme que devait accomplir l'Assemblée constituante, la suppression des anciennes provinces et la création des départements.

— **Parlement anglais.** Chateaubriand a expliqué en quelques mots les origines du *Parlement* anglais : « Limiter, dit-il, le pouvoir royal par des institutions qui le contraignissent à tenir les promesses des chartes, c'est-à-dire à respecter les droits, tel avait été le premier dessein des barons et des bourgeois. Pour y réussir, les barons tentèrent de s'approprier le gouvernement tout entier en déposant l'autorité royale aux mains d'un petit conseil aristocratique; l'égoïsme corrompit bientôt leurs efforts; ils échouèrent. Leicester (Simon de Montfort) essaya de s'approprier, avec le secours de la multitude, les fruits des premières victoires des barons; il échoua à son tour. Mais la société avait été profondément remuée; les divers partis avaient successivement réclamé l'appui de toutes les forces qu'elle portait dans son sein; les francs-tenanciers des comtés comme les hauts barons, les bourgeois comme les francs-tenanciers, étaient arrivés au centre de l'État. Le *Parlement* n'existait pas encore; mais les trois éléments dont l'union devait le former, la royauté, l'aristocratie et la démocratie, avaient été mis en présence, apprenant ainsi à se connaître, à se concerter ou à se contenir mutuellement. Le mouvement imprimé sous le règne de Henri III atteignit son but sous celui de son successeur.

» Deux sortes de *Parlements* paraissent sous le règne d'Édouard Ier. Les uns ne rassemblent que les hauts barons et forment, auprès du roi, un grand conseil plus étendu, plus imposant, et aussi plus indépendant que le conseil privé. Aux autres se rendent les députés des communes et des bourgs. C'est le grand conseil national.

» Aucune distinction légale ou reconnue entre ces deux assemblées ne se laisse saisir; elles exercent souvent les mêmes pouvoirs. Les réunions de la première étaient très-fréquentes; on en rencontre jusqu'à quatre dans la même année. La seconde n'était [illegible] que quand il fallait obtenir des francs-tenanciers de comté ou des villes [illegible] générale, ou quand il s'agissait d'affaires si graves que le roi sentait la nécessité d'y faire concourir un grand nombre de citoyens. »

Le mécanisme actuel du pouvoir législatif en Angleterre, [illegible] est universellement connu : tout le monde sait que ce pouvoir est [illegible] par la couronne et le *Parlement*, et que celui-ci est composé de [illegible] et de celle des communes. [illegible] que nous avons [illegible] chambre des communes, ce que nous avons dit au mot PAIR de celle des lords, l'histoire générale de l'Angleterre que nous avons faite au nom de cet État nous dispensent de refaire ici l'histoire du *Parlement* anglais; on trouvera d'ailleurs au Supplément, au mot LORD, des détails qui ne sauraient trouver place ici.

Toutefois, nous avons dû arrêter l'histoire de la Chambre des communes à la réforme qu'elle a subie en 1867; or, depuis cette date, la constitution qui régit la Chambre des communes a subi certaines réformes qu'il importe de signaler, réformes qui peuvent paraître peu importantes dans un pays de suffrage universel, mais qui sont d'autant plus sérieuses aux yeux du peuple anglais qu'il a la plus haute idée de l'omnipotence de la Chambre des communes [illegible]

coutume de dire : « La Chambre des communes peut tout, hormis d'un homme faire une femme et d'une femme un homme. »

La réforme de 1867-1868, étendant la capacité électorale, avait porté de 887,816 à 2,574,039 le nombre des électeurs. Mais si l'on considère la situation particulière de la population des campagnes en Angleterre, l'état de dépendance absolue où elle vit par rapport aux seigneurs qui possèdent la terre dans ce pays, on ne sera pas tenté de s'exagérer l'importance de cet accroissement du nombre des électeurs. Néanmoins, la Chambre nommée en vertu du bill de 1868 se trouva être relativement libérale. Elle a été dissoute en 1874, après avoir adopté une réforme importante, le secret du vote, secret, il est vrai, entouré de formalités du caractère le plus vexatoire. Chose bizarre : la Chambre nommée sous le régime d'une loi plus libérale contient une forte majorité conservatrice. Ce fait, fort commenté, semble prouver en définitive qu'il y a énormément de hasard dans le fonctionnement de la loi électorale anglaise. Il est, du reste, certain que le secret des votes n'est pas difficile à éluder et que l'abus des influences est aussi criant que jamais. Il faut ajouter que la représentation anglaise est calculée de la façon la plus bizarre, ou, pour être exact, il faut reconnaître qu'elle n'a nullement le caractère d'une véritable représentation, nous ne disons pas de la nation, mais du corps électoral. Qu'on en juge : les 57,157 électeurs de Manchester nomment trois membres de la Chambre des communes, ce qui fait un député pour 19,051 électeurs, tandis que les 133 électeurs de Port-Arlington envoient un mandataire à la Chambre; le comté de Middlesex a 23,868 électeurs et deux représentants, celui de Rutland deux représentants également pour 2,054 électeurs. Avec de si criantes inégalités, il était imprudent peut-être d'éveiller les prétentions des citoyens inactifs; on a cru devoir le faire en 1867. Les élections de 1874 n'ont pas eu, il est vrai, les conséquences que les tories pouvaient craindre; mais si les citoyens en possession du droit de vote ont plutôt fait un pas en arrière qu'en avant, les parias de l'électorat ont senti s'éveiller en eux un appétit jusque-là endormi, et les partisans du privilège ont vu naître avec effroi un parti jusque-là inconnu, ou à peu près, au delà du détroit, le parti du suffrage universel, mieux que cela, le parti de la république. Si l'on ajoute à cela que la royauté a sensiblement vu décroître le respect qu'elle était en possession d'inspirer jusqu'ici, on peut conclure que le peuple anglais est entré dans une voie de revendication où il est sans exemple qu'aucun peuple se soit jamais arrêté.

— *Court Parlement.* Convoqué par Charles Ier en 1640, pour voter les subsides nécessités par la guerre contre les Écossais, ce *Parlement* répondit par des remontrances sur les innovations en matière de religion, la violation de la propriété privée et des privilèges du *Parlement.* Quand nous parlons des remontrances du *Parlement*, nous voulons parler de la Chambre des communes, car la Chambre des lords se montra plus favorable aux demandes du roi. Charles Ier prononça la dissolution des Chambres après une session de trois semaines et convoqua presque aussitôt une nouvelle assemblée qui devait être le Long *Parlement.*

— *Long Parlement.* Charles Ier convoqua, en novembre 1640, son cinquième *Parlement.* A cette assemblée était réservé le sort le plus extraordinaire qu'ait jamais eu une assemblée politique : elle devait siéger vingt ans et s'éteindre en quelque sorte d'elle-même, sans que les vides qui s'y produisirent successivement par diverses causes fussent comblés jamais par la réélection. Un double caractère se révéla dans l'assemblée dès les premiers jours de sa réunion : un esprit presbytérien très-prononcé et le désir universel de limiter, sinon de supprimer l'autorité royale. Un des premiers actes de la nouvelle assemblée fut le *bill d'attainder*, porté contre le ministre Strafford, un déserteur du parti patriote, manière indirecte, mais énergique, de frapper la personne du roi. Strafford fut exécuté le 12 mai 1641; ce fut le premier pas de la royauté dans cette voie douloureuse qu'elle allait suivre. Le pays, du reste, ne souffrit nullement de l'amoindrissement du pouvoir royal; d'utiles réformes furent exécutées par le *Parlement :* suppression des taxes et des emprisonnements arbitraires, établissement d'une comptabilité publique, etc. Le Long *Parlement*, en un mot, eut la vertu propre des assemblées révolutionnaires, un profond sentiment de la justice; il en eut aussi les vices, notamment une passion politique exagérée, qui le conduisit à des actes de violence contre ceux de ses membres qu'il accusait de modérantisme.

Le roi, jusque-là, n'avait été frappé qu'indirectement dans les abus qu'il avait tolérés et les ministres qu'il avait choisis et conservés; une atteinte directe allait bientôt être portée à son autorité et même à sa personne. Quand Charles Ier demanda au *Parlement* les lois et les subsides nécessaires pour étouffer la révolte des Irlandais (1641), la Chambre des communes, qui regardait le roi comme suspect dans toute cette affaire, lui répondit en s'attribuant la conduite de la guerre, supprimant la garde du roi et se donnant une garde elle-même, de façon à s'armer en même temps qu'elle désarmait le souverain. Charles Ier, effrayé de ces mesures qui le menaçaient si directement, tenta un coup d'audace : il osa se présenter dans la salle des séances des communes, pour faire arrêter cinq membres des plus exaltés. Ceux-ci, secrètement avertis, s'étaient abstenus de paraître à la séance. Cette démarche du roi fut une véritable déclaration de guerre. Charles, effrayé par la fermentation populaire, dut se retirer à York, et la Chambre des communes prit la direction effective des affaires publiques. Essex, Fairfax, Cromwell battirent successivement en diverses rencontres les lieutenants du roi et le roi lui-même (1643-1644). En 1645, Charles, battu à Naseby par Cromwell, fut réduit à se rendre. Mais à ce moment l'autorité du *Parlement* était singulièrement compromise; Cromwell lui avait fait signer une sorte de démission en lui faisant voter le bill qui excluait ses membres des fonctions civiles et militaires. La tyrannie de Cromwell devint bientôt si lourde, que le *Parlement*, effrayé, tenta de négocier avec le roi prisonnier. Mais la lutte avec Cromwell était désormais impossible; il fit purger la Chambre des communes, c'est-à-dire qu'il réduisit à 80 le nombre de ses membres, excluant impitoyablement les presbytériens les plus intraitables (1648). La Chambre, dès lors, fut entre les mains de Cromwell; il la transféra, sans rencontrer de résistance, à White-Hall, lui fit prononcer la suppression de la royauté et de la Chambre des lords et la création d'un conseil de gouvernement de 41 membres. Le roi fut jugé, condamné à mort et exécuté; plusieurs presbytériens subirent le même sort. Néanmoins, ce *Parlement* complaisant finit par gêner le dictateur; le 20 avril 1655, il le dispersa par la force et supprima le conseil d'État. Cromwell remplaça le Long *Parlement* par une assemblée ridicule, uniquement composée de *saints*, c'est-à-dire d'indépendants et d'anabaptistes, qu'il réduisit ensuite à prononcer elle-même sa dissolution (v. plus loin PETIT PARLEMENT); mais quand il eut été nommé protecteur par ses officiers (1653), se croyant assez puissant pour imposer sa volonté à une assemblée, il réunit de nouveau les restes du Long *Parlement* (1659). Les 70 membres qui composaient la nouvelle assemblée ont conservé dans l'histoire le sobriquet de *Parlement-croupion.* Ce *Parlement* s'épuisa dans des luttes avec le général Lambert, qui aspirait au titre de protecteur, se vit imposer par Monk la réintégration des membres exclus en 1648 et se décida enfin à se dissoudre (1660).

— *Parlement-convention*, assemblée anglaise réunie le 16 avril 1660. Les cavaliers (royalistes) et les presbytériens composaient en totalité ce *Parlement*, convoqué par Monk, après la dissolution du Long *Parlement.* Une pareille assemblée donna ce qu'on devait en attendre : après avoir appelé au trône le fils de Charles Ier, elle se lança avec une sorte de fureur dans la réaction, envoya à l'échafaud, malgré l'amnistie, 10 membres du Long *Parlement*, vota d'énormes indemnités à la couronne et au clergé, licencia l'armée, et Monk lui-même ne fut pas excepté de cette dernière mesure. Ce *Parlement* ne siégea qu'un an, mais ce temps lui suffit pour causer un mal irréparable et rendre inévitable une nouvelle révolution.

— *Petit Parlement* ou *Parlement Barebone.* On appelait ainsi, par dérision, l'assemblée des *saints* convoquée par Cromwell en 1653, pour remplacer le Long *Parlement.* Son nom de *Barebone* lui venait de Barebone, un marchand de la Cité, qui était un de ses principaux membres; son nom défiguré signifie *os sec*, et les membres eux-mêmes portaient le sobriquet de *décharnés.* Le Petit *Parlement*, à côté de ses idées religieuses aussi ridicules qu'exaltées, afficha des intentions de réforme sages et fort nettes; ce fut ce qui le perdit : Cromwell, qui avait supprimé le Long *Parlement* pour se défaire d'un contrôle gênant, supprima également, après quelques mois, le *Parlement* Barebone, ou du moins le poussa à se dissoudre lui-même (25 décembre 1653).

— *Parlement impérial.* On donna ce nom au *Parlement* qui s'assembla après l'union de l'Irlande à l'Angleterre. Le *Parlement* impérial se composait, comme le *Parlement* anglais actuel, des représentants des trois royaumes unis.

— Bibliogr. Parmi les ouvrages qu'on peut consulter avec le plus de fruit sur l'histoire des *parlements*, nous citerons : l'*Histoire du parlement de Paris*, par Voltaire (1769, in-8o); *Treize livres des parlements*, par La Roche-Flavin (1231, in-fol.); le *Mémoire sur les Olim* de Klimrath (1837); l'*Histoire du parlement de Paris*, par M. Desmaze (1850, in-8o); les *Parlements de France*, par Bastard d'Estang (1858, 2 vol. in-8o); l'*Introduction aux actes du parlement*, par M. de Laborde (1863, in-8o); *Notice sur les archives du parlement*, par M. Grün (1863), etc. Parmi les ouvrages qui traitent plus spécialement des actes des *parlements*, nous mentionnerons : *Stilus supreme curie parlamenti, etc.* (Paris, 1515, in-4o); le *Style de parlement* (Paris, vers 1520, in-4o); les *Olim* ou *Registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin et Philippe le Long*, publiés par le comte Beugnot (Paris, 1839-1848, 3 t. en 4 vol. in-4o); *Dictionnaire des arrêts* ou *Jurisprudence universelle des parlements de France*, par Brillon (Paris, 1727, 6 vol. in-fol.); *Journal du Palais* ou *Recueil des principales décisions des parlements de France*, par Blondeau (Paris, 1755, 2 vol. in-fol.); *Recueil d'arrêts notables des parlements*, par Louet, revu par du Rousseaud de Lacombe (Paris, 1742, 2 vol. in-fol.); *Journal des audiences du parlement de Paris*, par J. Dufresne (Paris, 1754, 7 vol. in-fol.); *Arrêts notables des différents tribunaux*, par Augeard (Paris, 1756, 2 vol. in-fol.), édition augmentée par Richer; *Mémoires extraits des plus notables arrests du parlement de Bretagne, etc.*, par N. du Fail (Rennes, 1579, in-fol.); *Journal des audiences et arrêts du parlement de Bretagne*, par Poullain du Parc (Rennes, 1737-1778, 5 vol. in-4o); le premier volume a été réimprimé en 1769; *Décisions sommaires du Palais*, par Lapeyrère (Bordeaux, 1808, 2 vol. in-4o), 7e édition; la *Jurisprudence du parlement de Bordeaux, avec un recueil des questions importantes agitées en cette cour, etc.*, par M. de Salviat (Limoges, 1824, 2 vol. in-4o), 2e édition, revue et augmentée; *Bibliothèque toulousaine* ou *Recueil de notables et singulières questions de droit écrit décidées par arrêt du parlement de Toulouse*, par de Maynard (Toulouse, 1751, 2 vol. in-fol.); *De la vérité et auctorité de la justice et juridiction du roi Très-Chrestien, en la correction et punition des maléfices*, par Jean de Mansencal (Toulouse, 1551, in-4o); *Journal du Palais* ou *Recueil de plusieurs arrêts remarquables du parlement de Toulouse* (Toulouse, 1758 et années suivantes, 6 vol. in-4o); *Arrêts notables du parlement de Provence*, par Hyac. Boniface (Lyon, 1708, 6 vol. in-fol.); suite par de Bezieux (Paris, 1750, in-fol.); *Journal du palais de Provence*, par Janety (Aix, 1782-1785, 6 vol. in-4o); le *Parlement de Bourgogne*, par M. Delacuisine (1858, in-8o).

Parlement de Paris (HISTOIRE DU), par Voltaire (Amsterdam, 1769, 2 vol. in-8o). L'ouvrage parut anonyme ou, du moins, sous le pseudonyme de l'abbé Big...., et Voltaire a toujours nié en être l'auteur, quoiqu'il le soit incontestablement. C'est le meilleur morceau d'histoire qu'on lui doive, mais il recula devant les embarras que pouvait lui susciter cette publication, bien qu'à cette époque sa renommée universelle le mît à l'abri de toute répression judiciaire. Il était audacieux d'écrire sur le parlement de Paris, alors tout-puissant dans le royaume, surtout avec l'esprit que Voltaire apportait dans ses récits historiques. Il sentait lui-même le caractère ardu de l'entreprise : « Il n'appartient, dit-il dans son avant-propos, qu'à la liberté de connaître la vérité et de la dire; quiconque est gêné, ou par ce qu'il doit à ses maîtres, ou par ce qu'il doit à son corps, est forcé au silence. S'il est fasciné par l'esprit de parti, il ne devient que l'organe des erreurs. Ceux qui veulent s'instruire de bonne foi, sur quelque matière que ce puisse être, doivent écarter tous préjugés autant que le peut la faiblesse humaine. Ils doivent penser qu'aucun corps, aucun gouvernement, aucun institut n'est aujourd'hui ce qu'il a été, qu'il changera comme il a changé et que l'immutabilité n'appartient point aux hommes. »

Ce fier début est autant une protestation faite d'avance contre les accusations de témérité qu'il prévoit, qu'une justification des assertions qu'il se propose d'émettre au sujet des errements du parlement de Paris.

La justice française est loin d'avoir été toujours ce qu'elle était au XVIIIe siècle. Un examen sérieux des variations qu'elle a subies offrait des avantages précieux, entre autres celui de pouvoir juger de quelle nature sont les droits dont le parlement de Paris était investi. On voit qu'il était alors en lutte ouverte avec la royauté et que cette lutte fut une des causes qui motivèrent la convocation des états généraux de 1789.

Ce que Voltaire n'explique pas suffisamment, c'est que les parlements furent dans les mains de la royauté une arme terrible contre le régime féodal et l'organe propre des aspirations des non-privilégiés vers l'égalité politique ou, à défaut de l'égalité politique, vers l'égalité devant la loi. Les troubles du XVIe siècle et l'affaiblissement momentané du pouvoir royal permirent au parlement de Paris de reprendre une influence politique qu'il avait perdue. L'avénement de Henri IV n'arrêta point ses empiétements et un moment, sous la minorité de Louis XIV, grâce à l'exemple du parlement d'Angleterre, il faillit s'emparer du pouvoir suprême. « Le duc d'Épernon, dit Voltaire, l'avait forcé, les armes à la main, de se saisir du droit de donner la régence à Marie de Médicis. Ce nouveau droit parut, aux yeux d'Anne d'Autriche, aussi ancien que la monarchie. Il l'exerça librement dans toute sa plénitude. Non-seulement il déclara la reine régente par un arrêt, mais il cassa le testament de Louis XIII comme on casse celui d'un citoyen qui n'est pas fait selon les lois. » Louis XIV, comme Richelieu, mit bon ordre à l'ambition du parlement, et pourtant ce même parlement devait un jour casser aussi le testament du grand roi.

Voltaire pousse son histoire à travers le XVIIIe siècle jusqu'à la suppression de l'ordre des jésuites en 1762. Son but était surtout d'examiner, à propos des actes du parlement, les grandes questions religieuses que cette assemblée avait eu à traiter. Les parlements et surtout le parlement de Paris avaient été, particulièrement depuis la Renaissance, les défenseurs des idées civiles contre l'Église. Peu à peu ils avaient détruit ou compromis l'autorité de l'Église romaine et de son chef dans le royaume. Ils avaient pour ainsi dire créé à leur image une Église gallicane, et les droits de cette Église avaient été définis par eux-mêmes. C'est par ce côté que le parlement de Paris parut à Voltaire mériter qu'on écrivît son histoire. A propos du parlement, Voltaire traite à loisir du jansénisme de Port-Royal, de la bulle *Unigenitus* et surtout des jésuites. La manière dont on avait procédé contre les disciples de Loyola lui inspire une joie bruyante, et il est bien possible que cette joie l'ait décidé à écrire un livre dont l'objet était étranger à ses travaux ordinaires. « Pour connaître un peu l'esprit des jésuites ou plutôt de presque tous les moines, dit-il, je commencerai par rapporter ce qui leur arriva dans le ressort du parlement de Bourgogne, un peu avant la banqueroute de leur frère Lavalette, qui fut la pierre détachée de la montagne par laquelle le colosse fut renversé. »

Il raconte ensuite l'affaire Lavalette, rend compte du dépôt de leurs constitutions qu'on les obligea de faire au greffe, et rapporte les arrêts qui mirent fin à de tels scandales en prononçant la suppression de l'ordre. « Ce grand exemple, conclut-il, imité depuis et surpassé encore en Espagne, dans les Deux-Siciles, à Parme et à Malte, a fait voir que ce qu'on croit difficile est souvent très-aisé, et on a été convaincu qu'il serait aussi facile de détruire toutes les usurpations des papes que d'anéantir des religieux qui passaient pour ses premiers satellites. »

Voltaire avait composé son livre sur des documents fournis par le ministère; mais il fit trop de bruit, fut défendu, et, la chose prenant une mauvaise tournure, il désavoua l'*Histoire du parlement.* Il écrit à d'Argental (7 juillet 1769) : « Quant à l'histoire dont vous me parlez, mon cher ange, il est impossible que j'en sois l'auteur. Elle ne peut être que d'un homme qui a fouillé deux ans de suite dans les archives poudreuses. J'ai écrit sur cette petite calomnie, qui est à peu près la trois-centième, une lettre à M. Marin pour être mise dans le *Mercure.* Je sais, à n'en pouvoir douter, que cet ouvrage n'a pas été imprimé à Genève, mais à Amsterdam, et qu'il a été envoyé à Paris; je sais encore qu'on en fait deux éditions nouvelles avec additions et corrections; car je suis fort au fait de la littérature étrangère. » Il n'est pas plus explicite avec d'Alembert, à qui il écrit (9 juillet de cette année) : « Il me paraît absurde de m'attribuer un ouvrage dans lequel il y a deux ou trois morceaux qui ne peuvent être tirés que d'un greffe poudreux ou je n'ai assurément pas mis le pied; mais la calomnie n'y regarde pas de si près. Je vous demande en grâce d'employer toute votre éloquence et tous vos amis pour détruire un bruit encore plus dangereux que ridicule. Ma pauvre santé n'avait pas besoin de cette secousse. » La dixième édition de l'ouvrage est de 1770. L'auteur y avait ajouté successivement deux chapitres et changé l'ordre adopté par lui lors de la première publication.

Parlement de Paris (LE), par Desmaze, juge d'instruction au tribunal civil de la Seine (1859, in-8o). L'auteur n'a pas voulu faire une histoire du parlement, mais expliquer l'organisation de ce grand corps judiciaire et politique. Son ouvrage se compose de remarquables monographies et de notices fort bien faites et avec compétence sur la grand'chambre, la chambre des enquêtes, la tournelle criminelle, la tournelle civile, les mercuriales, les remontrances, les arrêts de règlement, les gardes des sceaux, les prisons, supplices et peines, etc., enfin sur toutes les parties qui composaient l'organisation du parlement. La lecture de cet ouvrage donne une parfaite connaissance de tous les rouages de la machine parlementaire et permet de se rendre compte de son action, et c'est précisément ce que les historiens avaient négligé d'expliquer. L'organisation du parlement était fort compliquée. Au moment de sa destruction en 1789, il comprenait sept chambres : 1o la grand'chambre; 2o les trois chambres des enquêtes, les deux chambres des requêtes et la tournelle criminelle. Chacune de ces chambres est, de la part de M. Desmaze, l'objet d'une étude spéciale. Un des chapitres de son livre est consacré spécialement aux parlements de province, qui n'avaient été fondés que comme des succursales du parlement de Paris. M. Desmaze a ajouté à son ouvrage des appendices utiles; un tableau chronologique des lettres, ordonnances, édits et déclarations concernant l'organisation et la juridiction du parlement continué, suivant l'auteur, par la cour d'appel de Paris (la première ordonnance citée est de 1287 et la dernière de 1852) et la liste des présidents, laquelle commence par Hugues de Courcy (1334) et finit par M. Devienne, qui fut élevé à cette dignité le 23 juin 1858.

PARLEMENTAGE s. m. (par-le-man-ta-je — rad. *parlementer*). Néol. Action de parlementer : *Ce* PARLEMENTAGE *entre les deux armées ne diminua pas la fermeté anglaise; pen-*

dant ce temps, les archers assuraient leurs pieux. (Michelet.)

— Abus du parlementarisme : *Tandis qu'on organisait le* PARLEMENTAGE *des Chambres contre les ministres, on adjugeait au gouvernement la prérogative d'une administration immense.* (Proudh.)

PARLEMENTAIRE adj. (par-le-man-tè-re — rad. *parlement*). Qui appartient au parlement, aux assemblées politiques délibérantes : *Usages* PARLEMENTAIRES. *Discussion* PARLEMENTAIRE. *La liberté de la discussion* PARLEMENTAIRE *n'a point de limites.* (Royer-Collard.) *La presse périodique ne saurait avoir plus de droits que la tribune* PARLEMENTAIRE. (Duc de Broglie.) *Ce que M. Guizot excelle à exposer, ce sont les débuts, les discussions, les tiraillements des partis, le côté* PARLEMENTAIRE *de l'histoire.* (Ste-Beuve.) ‖ Qui est conforme aux convenances jugées nécessaires dans les discussions auxquelles se livrent les assemblées politiques : *Une expression, un procédé peu* PARLEMENTAIRE.

— Fam. Qui est conforme aux usages, aux règles de la convenance : *Ce mot n'est pas* PARLEMENTAIRE. *Malvina se contentait de m'apostropher de loin en loin, d'une manière peu* PARLEMENTAIRE ; *mais j'étais fait a ces aménités.* (L. Reybaud.)

— Politiq. Qui donne une influence plus ou moins prépondérante aux assemblées délibérantes : *Régime* PARLEMENTAIRE. *Gouvernement* PARLEMENTAIRE.

— *Eloquence parlementaire.* V. TRIBUNE.

— Hist. Qui est du parti du parlement. ‖ Substantiv. : *Les* PARLEMENTAIRES *et les royalistes.*

— Mar. *Vaisseau parlementaire* ou substantiv. *Parlementaire*, Vaisseau qu'on envoie porter des propositions à une flotte ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre. ‖ *Pavillon parlementaire*, Pavillon qu'on arbore pour annoncer l'intention de parlementer.

— s. m. Politiq. Partisan du régime parlementaire : *Il faut se tenir en garde contre la probité politique de nos* PARLEMENTAIRES. (Cormen.) *L'erreur des* PARLEMENTAIRES *a été de croire qu'un pays peut s'éprendre d'une manière durable d'une liberté abstraite.* (Guéroult.)

— Dr. des gens. Personne envoyée à l'ennemi pour porter des propositions ou pour y répondre : *Envoyer des* PARLEMENTAIRES.

— **Encycl.** Dr. des gens. Les *parlementaires* ont ordinairement pour mission de proposer une suspension d'armes, un échange de prisonniers, ou bien encore d'entamer des negociations, de demander ou de proposer la reddition d'une place, d'un corps de troupes, parfois même d'une armée. Le *parlementaire* doit s'avancer vers les lignes ennemies toujours précédé, à vingt-cinq pas, d'un trompette ou d'un tambour. Lorsqu'il arrive aux avant-postes d'une armée ou sur les glacis d'une place, il fait sonner ou battre pour qu'on le reconnaisse. On lui bande alors les yeux, puis on le conduit auprès du général ennemi. Lorsqu'il a accompli sa mission, il est reconduit les yeux bandés à l'endroit où il est entré en communication avec l'ennemi. « Si, dit le maréchal Bugeaud, c'est pendant le combat qu'un *parlementaire* doit aller vers l'ennemi, la troupe des rangs de laquelle il sort s'arrête et cesse le feu. Il marche au pas dans la direction du chef de la troupe adverse, à distance convenable remet le sabre au fourreau et élève son mouchoir ou son drapeau. Si on ne lui fait pas signe de se retirer, si on cesse aussi le feu devant lui, il continue de s'approcher et exécute les ordres qu'il a reçus. »

Les *parlementaires* sont envoyés souvent pour accomplir une mission fictive dont le but secret est ou de chercher à voir ce qui se passe chez l'ennemi, ou de retarder ses progrès, par exemple lorsqu'on tiraille avec lui. Il faut donc n'admettre qu'à bon escient les *parlementaires* ennemis et les refuser presque toujours au milieu d'un combat pendant lequel on a l'avantage. D'après le droit des gens, la personne du *parlementaire* est inviolable et sacrée.

Dans la guerre maritime, on envoie parfois un vaisseau *parlementaire* porter des dépêches ou des propositions soit à une escadre ennemie, soit dans un port appartenant à la nation belligérante. Il doit arborer le drapeau parlementaire qui le fait respecter par l'ennemi. On assimile aux vaisseaux *parlementaires* ceux qui portent des prisonniers pour les échanger dans un port déterminé.

— Politiq. *Régime parlementaire.* V. PARLEMENTARISME.

Parlementaire (HISTOIRE DU GOUVERNEMENT), par Duvergier de Hauranne. V. GOUVERNEMENT.

PARLEMENTAIREMENT adv. (par-le-man-te-re-man — rad. *parlementaire*). D'une façon parlementaire, conforme aux usages du parlement, des assemblées délibérantes : *S'exprimer* PARLEMENTAIREMENT. *Cromwell entreprit d'avoir un Parlement et de gouverner* PARLEMENTAIREMENT. (Guizot.)

PARLEMENTARISME s. m. (par-le-man-ta-ri-sme — rad. *parlementaire*). Politiq. Doctrine, système parlementaire : *Le* PARLEMENTARISME, *c'est le conflit éclatant sous toutes les formes et sous tous les noms.* (E. de Gir.) *Depuis douze ans, que de malédictions n'a-t-on pas jetées au* PARLEMENTARISME, *c'est-à-dire à l'influence des Chambres sur les affaires publiques!* (E. Laboulaye.)

— **Encycl.** Il n'est pas nécessaire d'expliquer pourquoi les partisans du despotisme, de la monarchie absolue, pour employer des termes honnêtes, s'attaquent avec acharnement au *parlementarisme* et ne trouvent pas, pour le maudire, de termes assez énergiques ; mais il est moins facile de comprendre les raisons pour lesquelles le régime parlementaire trouve des adversaires parmi les partisans de la liberté. Cette querelle entre les démocrates et les libéraux, dont les uns défendent et les autres attaquent le *parlementarisme*, a, comme bien d'autres discussions, pour fondement un malentendu, une confusion de termes qu'il est nécessaire d'expliquer, non point pour faire cesser la querelle, mais pour en marquer la véritable base.

Pris dans son sens propre et absolu, le *parlementarisme* est simplement tout gouvernement dont les actes sont soumis à une libre et publique discussion; or, nul ami de la liberté ne contestera l'efficacité de la discussion publique sur la bonne gestion des affaires de l'Etat. S'il est un point sur lequel tous les libéraux (en étendant autant que possible le sens de ce mot) doivent être d'un accord unanime, c'est l'utilité d'un parlement, c'est-à-dire d'une assemblée qui discute le gouvernement et ses actes. Quelle que soit d'ailleurs l'origine d'une pareille assemblée, libre élection par le suffrage universel ou restreint, hérédité, nomination par le chef de l'Etat, une chose est incontestable, c'est que l'examen qu'elle fera des affaires publiques sera une garantie utile contre les coups de tête et les abus de pouvoir et profitera finalement à la justice et à la liberté. Tout contrôle public est nécessairement utile, quelles que soient les conditions dans lesquelles il est exercé. Pas de doute là-dessus; ou, du moins, si le doute existe, il ne peut surgir dans un esprit qui connaît et aime la liberté.

Pourquoi donc le *parlementarisme* compte-t-il des ennemis parmi les démocrates? C'est que le mot *parlementarisme* a été détourné du sens général que nous lui avons donné. Un certain parti, d'ailleurs assez peu nombreux en France, mais qui longtemps y a été tout-puissant, a affecté de confondre le régime parlementaire avec le régime constitutionnel. Ce parti, épris de la constitution anglaise, a rêvé comme modèle de gouvernement un roi plus ou moins nul, une Chambre haute inutilement attelée derrière le char du progrès pour en enrayer le mouvement, une Chambre populaire toute-puissante pour confectionner les lois, mais absorbée par les dissensions de deux partis qui se disputeraient le pouvoir et se l'arracheraient tour à tour sans profit pour le public, sans autre intérêt que celui que trouvent quelques chefs de parti dans ces luttes incessantes. Dans ce système, auquel on a, bien à tort, réservé le titre de parlementaire, toutes les questions politiques se transforment en questions de portefeuille. On discute, en apparence, pour savoir si l'on aura la guerre ou la paix, si l'on relâchera ou si l'on resserrera les liens qui garrottent la presse; mais, en réalité, les chefs de l'opposition ne réclament la guerre que pour ébranler le ministère qui s'est prononcé pour la paix, ne demandent la liberté de la presse que pour faire pièce au gouvernement en ameutant les journaux contre lui. Si l'opposition triomphe et impose ses ministres, les nouveaux gouvernants trouveront un facile prétexte pour serrer plus fort le bâillon des journaux, et les ministres tombés deviendront subitement des partisans effrénés de la liberté de tout dire. Voilà le régime parlementaire tel qu'il a été plus ou moins pratiqué en France de 1815 à 1848 et tel que les parlementaires essayent de le faire revivre. Les amis sérieux de la liberté estiment que dans le gouvernement de l'Etat les hommes ne sont rien, l'intérêt public est tout, et voilà pourquoi ils se déclarent les adversaires du *parlementarisme* tel que nous venons de le définir. Nous n'avons pas à expliquer ici les causes pour lesquelles les Anglais se sont si bien accommodés d'un pareil régime; mais nous croyons en même temps la France incapable de se repaître de ces fictions constitutionnelles, basées avant tout sur un sentiment qui nous fait absolument défaut, le respect superstitieux de la royauté.

« Le roi, dans la monarchie représentative, dit Chateaubriand (la *Monarchie selon la charte*), est une divinité que rien ne peut atteindre : inviolable et sacrée, elle est encore infaillible, car s'il y a erreur, cette erreur est du ministre et non du roi. Ainsi, on peut tout examiner sans blesser la majesté royale, car tout découle d'un ministère responsable. » On le voit donc, un roi assimilé à une divinité inviolable, sacrée, infaillible, telle est la fiction sur laquelle on veut fonder le gouvernement d'un pays si dépourvu de foi religieuse qu'il croit à peine en Dieu! Faire du roi un Dieu inviolable et de ses ministres des souffre-douleurs prêts à expier toutes ses fautes, mettre à l'abri le vrai coupable et détourner la vengeance nationale sur ceux qui ont le moins peut-être les premiers à blâmer le mal et sont tout au plus coupables de faiblesse, la belle invention pour arriver à la véritable égalité et à une saine justice distributive!

Pour compléter leur système, les parlementaires réclament généralement, à côté de la représentation populaire, une assemblée aristocratique héréditaire ou tout au moins à vie. C'est là, d'après Chateaubriand, « le moyen de rétablir en France des familles aristocratiques, barrières et sauvegardes du trône. » La France moderne ne s'intéresse que médiocrement au rétablissement des « familles aristocratiques; » mais, même à ce point de vue étroit, la pairie et le Sénat nous semblent bien incapables de sauver l'aristocratie. L'illustration que pairs et sénateurs ont trouvée dans l'exercice de leurs fonctions ne les fera pas vivre dans la postérité. Malgré les honneurs qu'on leur a rendus et les appointements qu'on leur a servis, ils n'ont guère laissé de souvenir. La Restauration et la monarchie de Juillet nous ont transmis quelques grands noms; mais ce n'est pas à la Chambre des lords français qu'elles les ont pris. En Angleterre même, où le respect est le fond du caractère national, la Chambre des seigneurs jouit d'une considération qui ne dépasse guère celle que nous accordions au Sénat impérial, si justement appelé la Chambre des invalides.

En somme, le régime parlementaire, si on le confond avec le régime constitutionnel, fonctionne à l'aide de trois rouages : la représentation nationale, rouage faussé; la Chambre aristocratique, rouage inutile; le roi, rouage qui tourne à contre-sens; avec cela, évitez les frottements.

Mais nous avons protesté, dès le début de cet article, contre cette manière étroite de concevoir le régime parlementaire. Le gouvernement constitutionnel est une invention moderne et à peine recommandée par quelques expériences incomplètes; le vrai régime parlementaire a fait ses preuves dès la plus haute antiquité. Toutes les républiques de la Grèce étaient des gouvernements de discussion; la république romaine était un gouvernement parlementaire; plusieurs républiques du moyen âge étaient dans le même cas; la grande république américaine a peut-être des imperfections organiques, mais restera un modèle au point de vue de la libre discussion.

Mais nous devons reconnaître que le régime parlementaire ainsi conçu a ses ennemis acharnés, qui sont les ennemis mêmes de la liberté. Nous nous reprocherions de ne pas leur avoir donné la parole avant de terminer cet article. Ecoutons donc M. Veuillot faisant un tableau fort animé du régime parlementaire : « Aucune cour, dit-il, n'est plus féconde en brigues; nulle part le favoritisme n'est plus puissant, l'omnipotence plus insolente. On y voit les faquins en fortune, le mérite dans la disgrâce, les services méconnus, le Trésor saccagé, la vérité haïe. Ce que les mœurs publiques et la dignité nationale y gagnent, nous le savons tous. Le régime parlementaire est admirable par la fécondité et la variété de ses péripéties. Depuis les questions de cabinet jusqu'aux questions de vie et de mort pour la société, il fait parcourir au public une échelle d'émotions vives où personne n'a le temps de s'ennuyer. »

On ne saurait mieux exprimer les griefs reprochés au régime parlementaire par les partisans de l'absolutisme et du silence. Il serait superflu de s'arrêter à les détruire. Quand un homme, en effet, en vient à croire ou à dire que la discussion publique est favorable au népotisme ou au gaspillage des finances, il n'y a pas à discuter avec lui. Quant aux émotions que la nation éprouve sous le régime de la liberté, quant aux péripéties par lesquelles passe un gouvernement libre, nous avouons qu'elles sont moins nombreuses sous une tyrannie continue et uniforme; si les peuples libres respirent bruyamment, les peuples esclaves étouffent en silence; la vraie différence est là, nous sommes heureux de l'avouer.

PARLEMENTER v. n. ou intr. (par-le-man-té — rad. *parlement*, qui a signifié conférence). Discuter des propositions avec l'ennemi : *On* PARLEMENTE *souvent pour gagner du temps.*

— Par ext. Entrer en voie d'accommodement : *Lorsqu'on désire, on se rend à discrétion à celui de qui on espère; est-on sûr d'avoir, on temporise, on* PARLEMENTE, *on capitule.* (La Bruy.) *Il y a en France des bourgeois bien appris qui votent l'impôt en faisant semblant de* PARLEMENTER. (Proudh.)

> A peine Mars se présenta
> Que la belle *parlementa.*
>
> LA FONTAINE.

— Fam. Discuter : *Allons,* [illegible] *le bras sans* PARLEMENTER *davantage.* ([illegible])

— Prov. *Ville ou Fille qui parlemente est à demi rendue,* Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à composition est à peu près décidé à les accepter.

PARLER v. n. ou intr. (par-le — du bas lat. *parabolare*. V. PAROLE). Proférer, prononcer des paroles : PARLER [illegible]. PARLER *haut.* PARLER *entre ses* [illegible]. *L*[illegible] *empêche de* PARLER. *Cet enfant commence à peine à* PARLER. *Ne* PARLER *que pour faire mouvoir sa langue, quel misérable emploi du don de la parole!* (La Rochef.) *On apprend à* PARLER *par le moyen de l'oreille.* (Cabanis.)

> L'homme *parle*, et bientôt toutes les passions
> S'échappent de son âme en ses expressions.
>
> FONTANES.

‖ Articuler des mots, en parlant de certains oiseaux : *Le perroquet, le sansonnet, le geai, la pie, le merle peuvent apprendre à* PARLER. *Le serin peut* PARLER *et siffler; le rossignol méprise la parole autant que le sifflet et revient sans cesse à son brillant ramage.* (Buff.)

— S'exprimer, se servir d'une langue déterminée : PARLER *latin.* PARLER *hébreu.* PARLER *anglais.* PARLER *français. Il faut* PARLER *espagnol à Dieu, français à son ami, italien à sa maîtresse, allemand aux chevaux, anglais aux oiseaux.* (Charles-Quint.) ‖ L'Académie, en ce cas, considère *parler* comme un verbe actif, mais à tort, selon nous; *latin, hébreu, anglais, français* sont ici de véritables adverbes.

— S'entretenir de : PARLER *affaires.* PARLER *politique.* PARLER *littérature.* PARLER *peinture. Les vrais nobles ne* PARLENT *jamais ancêtres.* (Balz.)

— S'énoncer dans la langue, d'après les règles établies par : *Avant Voiture, on pensait n'avoir de l'esprit que quand on* PARLAIT *Balzac tout pur.* (Bouhours.)

> A cause qu'elle manque à *parler* Vaugelas.
>
> MOLIÈRE.

— Discourir, exprimer des pensées par la parole : PARLER *tête à tête, sans témoin.* PARLER *en public.* PARLER *avec éloquence. Le silence est le partage des femmes et il n'appartient qu'aux hommes de* PARLER *dans les assemblées.* (Homère.) *La nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que* PARLER. (Zénon.) *Qui* PARLE *sème, qui écoute recueille.* (Plutarque.) *La principale prudence consiste à* PARLER *peu et à se défier bien plus de soi que des autres.* (Fén.) *Il y a des gens qui* PARLENT *un moment avant que d'avoir pensé.* (La Bruy.) *Moins on pense, plus on* PARLE. (Montesq.) *On est obligé de* PARLER *toujours sincèrement, mais on n'est pas toujours obligé de* PARLER. (Fléch.) PARLER *nous soulage.* (Volt.) PARLER, *c'est penser tout haut.* (Mme C. Fée.) *Il faut qu'un professeur* PARLE, PARLE, PARLE, *non pas pour dire quelque chose, mais afin de ne pas rester muet.* (Proudh.) PARLER *en public, c'est vulgariser les idées.* (H. Heine.) *Nous ne pensons pas parce que nous* PARLONS, *mais nous* PARLONS *parce que nous pensons.* (V. Cousin.) *Fontenelle se trouvait dans une société des plus bruyantes. « Messieurs, dit-il, si vous voulez m'en croire, nous ferons une loi par laquelle il sera défendu de* PARLER *plus de quatre à la fois. »*

> Il est bon de *parler* et meilleur de se taire.
>
> LA FONTAINE.

> On risque à trop *parler* ce qu'on gagne à se taire.
>
> C. DELAVIGNE.

> Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi.
> Le moment où je *parle* est déjà loin de moi.
>
> BOILEAU.

‖ S'énoncer d'une certaine manière, avoir certaines qualités ou certains vices de langage : PARLER *clairement et brièvement. Pour* PARLER *avec exactitude, il ne faut pas s'assujettir à* PARLER *toujours comme l'usage.* (Condill.) *Le peuple* PARLE *rude; mais son expression met le doigt sur les choses.* (Ph. Chasles.) *Savoir* PARLER, *ce n'est que savoir* PARLER; *savoir causer, c'est savoir* PARLER *et savoir écouter.* (Vacquerie.) ‖ Exprimer sa pensée, ses sentiments, déclarer son intention, sa volonté : PARLER *catégoriquement. Il n'a qu'à* PARLER *pour qu'on s'empresse de lui obéir. Il y a des gens qu'il est impossible de faire* PARLER. *Pensez sagement et* PARLEZ *sincèrement.* (Le Père Bouhours.) *Comme la première règle est de* PARLER *avec vérité, la seconde est de* PARLER *avec discrétion.* (Pasc.) *Le philosophe qui veut agir comme il parle y regarde à deux fois avant de* PARLER. (J.-J. Rouss.) *L'homme a le droit de penser, donc il a le droit de* PARLER. (E. de Gir.) ‖ Exprimer sa pensée par écrit : *Vous ne m'*AVEZ [illegible] PARLÉ *de cette affaire dans votre lettre. Les meilleurs auteurs* PARLENT [illegible]. ([illegible]) ‖ Se dit d'un écrit qui contient l'expression d'une pensée : *Votre lettre ne me* PARLE *point de cela.*

— Manifester des sentiments, des pensées par un moyen autre que celui de la parole : PARLER *par signes. Les poètes peignent avec* [illegible] PARLENT [illegible]. [illegible] *c'est* [illegible] XVIe *siècle,* [illegible] *à* PARLER [illegible]. (A. de Musset.)

— Révéler une chose qui devait être tenue secrète : [illegible] *qu'on* [illegible] PARLÉ. *Si tu* PARLES, *tu es mort.*

— Fig. Avoir un sens, signifier quelque chose, traduire certains faits, certaines pensées : *Cela* PARLE *tout seul. Les faits* PARLENT. *La chose* PARLE *de soi. Où les faits* PARLENT, *n'est-ce pas du raisonnement qu'il se faut taire?* (J.-J. Rouss.) *La conscience* PARLE, [illegible]. (Petit-Senn.) *Les cendres* [illegible] *se taisent, mais les ruines* PARLENT. (B. Const.) *La raison* PARLE, *mais* [illegible]. (J. Joubert.) *La contenance, le visage, l'action* PARLENT *toujours autant et plus que la bouche.* (Grimm.)

> Il faut que le cœur seul *parle* dans l'élégie.
>
> BOILEAU.

Je sens parler en moi l'esprit de vérité,
Une fièvre de feu me tourmente et m'inspire.
DELPHINE GAY.

Aux flots dormants, quand tout repose,
Hors la douleur,
La lune *parle* et dit la cause
De sa pâleur.
TH. GAUTIER.

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire;
Mais, tout caché qu'il est, pour révéler sa gloire,
Quels témoins éclatants devant lui rassemblés!
Répondez, cieux et mers, et vous, terre, *parlez*.
RACINE.

— *Parlant*, avec un adverbe, Au point de vue ou de la façon que marque l'adverbe : *Scientifiquement* PARLANT. *Sérieusement* PARLANT. *Généralement* PARLANT. *Humainement* PARLANT. *La Pologne est, je crois, le seul pays où, généralement* PARLANT, *les femmes sont inférieures aux hommes*. (Mme de Bawr.) *Politiquement* PARLANT, *la victoire appartient à la philosophie*. (Droz.)

— *Parler à*, Discourir avec, adresser la parole à : PARLER À *des enfants*. ‖ Avoir des rapports, causer à l'occasion avec : *Je le connais, mais pas assez pour* LUI PARLER. *Depuis qu'il m'a ainsi fâché, je ne* LUI PARLE *plus*. ‖ Courtiser, être en relation d'amour avec : PARLER À *une fille, à un jeune homme*. ‖ Avoir une signification pour, servir de leçon à : *L'expérience est le passé qui* PARLE AU *présent*. (Lamenn.) ‖ S'adresser à; causer de l'impression sur : PARLER AU *cœur*, À *l'esprit*, À *l'imagination*. PARLER AUX *yeux*. *La géométrie* PARLE *plus* À *l'imagination que les mathématiques abstraites*. (Mme de Staël.) *On* PARLE À *l'esprit de l'homme*, AU *cœur de la femme*, À *l'oreille du sot*. (A. d'Houdetot.) *Pour réussir à corriger les défauts, on a besoin de* PARLER AU *cœur*. (Thery.) *Les créations de l'art* PARLENT À *l'esprit seul, et le spectacle de la nature* PARLE À *toutes les facultes*. (G. Sand.)

— *Parler à un sourd*, Tenter de convaincre un homme qui a resolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande.

— *Parler à un mur, aux rochers*, Parler à des gens incapables d'être touchés de ce qu'on leur dit, des représentations qu'on leur fait.

— *Parler à cheval à quelqu'un*, Lui parler avec hauteur et dureté.

— *Parler des grosses dents à quelqu'un*, Le réprimander, lui parler avec menaces.

— *Trouver à qui parler*, Rencontrer des gens avec qui l'on puisse converser :

Cette solitude profonde
Commençait à la désoler;
Dans le plus beau palais du monde
On veut *trouver à qui parler*.
DEMOUSTIER.

‖ Trouver de l'opposition, de la résistance; trouver des gens qui tiennent tête : *Ils* ONT TROUVÉ À QUI PARLER, *et notre conférence a duré jusqu'à midi*. (Mme de Sév.)

— *Parler à son bonnet*, Se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à quelqu'un; se dit souvent pour ne pas répondre à une personne qui demande si ce qu'on a dit s'adressait à elle : *Je* PARLE, *je* PARLE À MON BONNET. — *Et moi, je pourrais bien parler à ta barrette*. (Mol.)

— *A qui croyez-vous parler?* Se dit à quelqu'un qui, en parlant, oublie la déférence due à la personne à qui il s'adresse : *Il me dit d'un ton très-haut* : À QUI CROYEZ-VOUS PARLER? *Je vous apprendrai à vivre*. (C. de Retz.)

— *Parler à cœur ouvert*, Parler avec une entière franchise : *Je lui* AURAIS PARLÉ À CŒUR OUVERT, *si je lui avais parlé tête à tête*. (Mme de Sév.)

— *Parler au hasard, à tort et à travers*, Parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas bien.

— *Parler à bâtons rompus*, Parler d'une même chose à diverses reprises et sans suite.

— *Parler de*, S'entretenir sur, exprimer des pensées sur : PARLER DE *ses projets*. PARLER DE *ses amis*. *Nous* PARLIONS DE *vous*. DE *qui* PARLEZ-*vous? Je lui* EN PARLERAI. *Personne ne* PARLE DE *nous en notre présence comme il* EN *parle en notre absence*. (Pasc.) *Ne* PARLEZ *jamais aux hommes que* DES *choses qui les intéressent et qu'ils peuvent entendre*. (Vauven.) *L'homme modeste et circonspect voit les défauts d'autrui, mais n'*EN PARLE *jamais*. (St-Evrem.) *Les hommes aiment à entendre* PARLER DU *droit des gens; ce sont des malades à qui l'on* PARLE DU *remède universel*. (Volt.) *Les journaux ont du succès en France, où l'on aime à apprendre vite et à* PARLER DE *tout*. ([illegible])

Quoi! vous parlez encor de vengeance et de haine!
CORNEILLE.

‖ Être un signe, une preuve, un souvenir de : *Tout me* PARLE DE *vous dans ces lieux que nous avons habités ensemble*. ‖ Causer, médire sur :

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en *parleront*, n'en doutez nullement.
LA FONTAINE.

— *Ne plus parler de*, Cesser de s'occuper de :

Ne parlons plus ici de Claude et d'Agrippine,
Ce n'est point par leur choix que je me détermine.
RACINE.

Enfin, *n'en parlons plus*; qu'en un profond oubli
Tout ce que j'ai souffert demeure enseveli.
LEBRUN.

— *Sans parler de*, Indépendamment de; SANS PARLER DE *ses autres mérites, il a du moins celui d'être discret*.

. . . . Votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons,
Sans parler de mainte caresse.
LA FONTAINE.

— *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo*, En dire du mal.

— *Parler du nez*, Parler avec l'accent particulier qu'ont les personnes dont le nez est bouché ou insuffisamment ouvert : PARLER DU NEZ *est une locution tout à fait abusive, qui signifie justement ne pas* PARLER DU NEZ.

— *Parler d'abondance*, Parler sans préparation, improviser.

— *Parler d'or*, Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle.

— *Parler de la pluie et du beau temps*, Discourir, s'entretenir de choses indifférentes.

— *Parler d'une chose comme un aveugle des couleurs*, En parler sans s'y connaître.

— *En parler bien à son aise*, Donner quelque conseil difficile à pratiquer, n'étant pas soi-même obligé de le suivre; parler de sang-froid des misères et des douleurs qu'on n'éprouve pas : *Le mal n'est pas grand, dites-vous; vous* EN PARLEZ BIEN À VOTRE AISE.

Mon Dieu! vous *en parlez*, mon frère, *bien à l'aise*,
Et vous ne savez pas comme le bruit me pèse.
MOLIÈRE.

— *On en parle*, Cela fait causer; cela produit un certain bruit, cause un certain scandale :

Je veux croire qu'au fond il ne se passe rien;
Mais enfin *on en parle*, et cela n'est pas bien.
MOLIÈRE.

— *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, C'est une chose tout à fait sans importance.

— *Ne m'en parlez pas*, Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question.

— *Parlez-moi de*, Se dit en signe d'approbation ou de consentement, souvent ironique : *Voilà une noble conduite*, PARLEZ-MOI DE *cela!* PARLEZ-MOI DES *hommes de guerre pour comprendre la liberté!*

— *Il en sera parlé*, *On en entendra parler*, Cela fera du bruit, de l'éclat dans le monde. ‖ *Il en sera parlé à jamais*, La postérité en conservera un souvenir impérissable.

— *Parler avec un auteur*, S'appuyer sur l'autorité de ses écrits; partager ses sentiments, exprimer les mêmes pensées que lui : *Pour* PARLER *avec saint Paul*... (Boss.)

— *Parler sur*, Traiter de, discourir sur : *Presque toutes les femmes* PARLENT *bien* SUR *l'amour*. (B. Const.) ‖ Parler d'après, sur l'autorité de : *Je* PARLE SUR *des témoignages certains*, SUR *la foi de l'Eglise elle-même*. (Fléch.)

— *Parler en maître*, Parler comme un homme dont le sentiment fait autorité, dont la volonté est toute-puissante. ‖ Parler sur une matière que l'on possède à fond.

— *Parler en l'air*, Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. ‖ Parler sans fondement, sans être bien instruit : *Il* PARLE *de cela* EN L'AIR, *et sans savoir de quoi il est question*. (Acad.)

— *Parler par la voix, par la bouche de*, Se manifester dans les paroles de : *La raison et la vérité* PARLENT PAR SA BOUCHE.

— *Parler par compas et par mesure*, Parler avec gravité, en pesant ses paroles.

— *Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un*, Intercéder pour lui :

Vous *parlez* mieux *pour lui* qu'il ne parle lui-même.
RACINE.

‖ Plaider pour : *Les avocats* PARLENT POUR *qui veut, tant qu'on veut, sur ce qu'on veut*. ‖ Militer en faveur de, être un argument ou un titre favorable à : *Son mérite* PARLE POUR *lui*. *Tout* PARLE EN FAVEUR DE *l'opprimé*. *Il n'a rien qui* PARLE POUR *lui*. *La raison, l'honnêteté, la pudeur* PARLENT EN FAVEUR DU *mariage*. (Troplong.) *Un grand nombre de faits incontestables* PARLENT EN FAVEUR DE *l'instruction populaire*. (J. Droz.)

— *Parler pour parler*, Parler sans avoir rien à dire : *Il est des orateurs qui* PARLENT POUR PARLER, *d'autres pour bien parler, tous pour faire parler d'eux*. (Petit-Senn.)

— *Parler contre*, Parler dans le dessein de nuire à : PARLER CONTRE *les absents*. ‖ Donner des raisons pour s'opposer à : PARLER CONTRE *un projet de loi*. ‖ Militer contre, être un titre, un argument défavorable à :

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui *parlent contre vous*.
BOILEAU.

— *Parler contre sa pensée*, Parler autrement qu'on ne pense.

— *Parler comme un livre*, Parler avec une certaine facilité : *Comme vous debitez! il semble que vous ayez appris cela par cœur, et vous* PARLEZ *tout* COMME UN LIVRE. (Mol.)

— *Parler comme un oracle*, Parler par sentences, d'une manière emphatique et solennelle.

— *Parler comme un perroquet*, Parler d'après ce qu'on a entendu dire aux autres, et sans opinion arrêtée, ou sans comprendre ce que l'on dit.

— *Parler bien*, *Bien parler*, Parler avec éloquence ou en bon style; dire des choses justes; dire ce qu'il faut : *C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour* BIEN PARLER, *ni assez de jugement pour se taire*. (La Bruy.) *Quand on ne dit que ce qu'il faut, on parle peu et on* PARLE BIEN. (Christine de Suède.) *On s'accoutume à* BIEN PARLER *en lisant les auteurs qui ont bien écrit*. (Volt.) *Les personnes qui* PARLENT BIEN *veulent un public, aiment à parler longtemps et fatiguent quelquefois*. (Balz.) *On* PARLE BIEN *quand on parle vrai*. (Michon.)

Bien dire et *bien parler*
Ne sont rien sans bien faire.
LA CHAUSSÉE.

— *Parler mal*, *Mal parler*, S'exprimer d'une manière défectueuse ou impropre : *Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait* MAL PARLER. (Mol.) ‖ Dire une chose contraire à la vérité ou à la justice : *Si j'*AI MAL PARLÉ, *réfutez-moi; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous?* (Jésus-Christ.)

— *Parler bien*, *Parler mal d'une personne*, En dire du bien, en dire du mal, en discourir en bien ou en mal : *Il ne faut jamais* PARLER MAL DES *absents*.

Qu'on *parle bien* ou *mal* du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien;
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.
CORNEILLE.

— *Parler légèrement*, Parler sans être suffisamment informé : *C'est un défaut assez ordinaire que de* PARLER LÉGÈREMENT *de son prochain*. (Acad.)

— *Parler haut*, *Parler bien haut*, S'exprimer avec arrogance, sans ménagement.

— *Parler raison*, Dire des choses sages, raisonnables : *Je ne suis pas toujours raisonnable, mais j'aime toujours qu'on me* PARLE RAISON. (J.-J. Rouss.)

Combien de gens qui dans la vie
Se conduisent en fous, et qui *parlent raison?*
IMBERT.

— *Parler français*, *Parler chrétien*, S'expliquer clairement, intelligiblement. ‖ Parler avec autorité et d'un ton de menace.

— *Parler français comme une vache espagnole*, Parler le français d'une façon très-incorrecte.

— *On lui fera bien parler français*, On lui fera dire la vérité.

— *Parler grec*, *hébreu*, *bas-breton*, *haut allemand*, S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue.

— *Parler latin devant les cordeliers*, Parler de science devant des gens plus habiles que soi.

— *Quand les ânes parleront latin*, Jamais.

— *Parler le cœur dans la main*, Parler sincèrement.

— *Parler par la bouche comme saint Paul* ou *Parler comme saint Paul*, *la bouche ouverte*, Parler sincèrement.

— *Savoir ce que parler veut dire*, Comprendre à demi-mot, saisir le sens d'une allusion : *On ne m'en fait pas accroire;* JE SAIS CE QUE PARLER VEUT DIRE.

— *Cela parle tout seul*, *parle de soi*, Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication.

— *Pour ainsi parler*, *Si j'ose parler ainsi*, Locutions qui servent à adoucir une expression hasardée : *Elle se vit*, POUR AINSI PARLER, *tout environnée de vertus dès son enfance*. (Mass.)

— *Faire parler*, Amener à faire des aveux ou des révélations : *Un juge habile à* FAIRE PARLER *les accusés*. ‖ Prêter, attribuer des discours à; mettre des discours dans la bouche de : *Le compte rendu de la séance m'a* FAIT PARLER *contre ma pensée*. *Les auteurs dramatiques sont exposés à* FAIRE PARLER *leurs personnages comme ils parleraient eux-mêmes*. *Les fabulistes* FONT PARLER *les animaux*. ‖ Mettre en jeu; prêter un langage à : FAIRE PARLER *la raison publique*. *Mozart sait* FAIRE PARLER *toutes les passions, tous les sentiments dans leur propre langue*. (G. Sand.)

— *Faire parler la poudre, le canon*, En appeler à la guerre : *Si les négociations échouent, on* FERA PARLER LE CANON.

— *Ne me faites point parler*, Craignez que je ne dise des choses qu'il est plus sage de taire.

— *Faire parler de soi*, Faire des choses qui viennent à la connaissance du public, dont le monde s'entretient : *Peu d'hommes* ONT *plus* FAIT PARLER D'EUX *que La Bruyère*. (S. de Sacy.) *Mon cher, il faut* FAIRE PARLER DE SOI *pour être quelque chose*. (Balz.) ‖ En parlant d'une femme, Avoir une conduite peu régulière, donner prise à la médisance : *La femme qui* FAIT PARLER D'ELLE *perd l'estime des gens sensés, en raison du bruit qu'elle fait dans le monde*. (Bonnin.) *Gabrielle d'Estrées était la cinquième de six filles qui* FIRENT *toutes* PARLER D'ELLES. (Ste-Beuve.)

— *Faire parler à*, Ménager un entretien avec : FAIS-MOI PARLER À *ce jeune homme que tu dis qui est ton fils*. (La Font.)

— *Prendre des gants pour parler*, *Parler avec des gants*, S'exprimer en termes obséquieux, avec une politesse cérémonieuse :

Les gants sont aussi très-utiles
Auprès des femmes et des grands;
Leurs faveurs deviennent faciles
Pour qui leur *parle avec des gants*.
DÉSAUGIERS.

— *Voilà ce qui s'appelle parler*, *Voilà parler*, *C'est parler cela*, Se dit lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait; mais la locution est souvent ironique.

— *Je vous apprendrai à parler*, Je saurai bien vous contraindre à vous exprimer avec plus de retenue, avec plus de respect.

— *Vous qui parlez*, Interpellation usitée pour accuser quelqu'un d'audace, d'impudence, pour l'interrompre et le reprendre pendant qu'il ose parler : VOUS QUI PARLEZ, *avez-vous les mains bien nettes?*

— Prov. *Les murailles parlent*, Il se trouve souvent des témoins des choses les plus cachées. ‖ *Trop gratter cuit, trop parler nuit*, Un grand parleur s'attire souvent de méchantes affaires. ‖ *Il faut laisser parler le monde*, *Il faut laisser parler*, Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde peut dire. ‖ *Il y a un temps de parler et un temps de se taire*, Il faut savoir parler et se taire à propos. ‖ *Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire*, La discrétion est une vertu rare. ‖ *La bouche parle de l'abondance du cœur*, La parole trahit toujours le sentiment que l'on éprouve, ou finit toujours par faire connaître ce que l'on pense. Ce proverbe est emprunté à l'Évangile. ‖ *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, Les personnes surviennent au moment où l'on parle d'elles.

— Écrit. sainte. *Dieu parle au cœur des pécheurs*, Il leur envoie de saintes inspirations, il leur donne de bons mouvements.

— Pratiq. *Parlant à*, Formule qui se trouve au bas des exploits et autres pièces qui émanent des huissiers, pour indiquer la personne à laquelle l'acte a été remis : *Et lui ai remis la présente copie*, PARLANT À *une femme à son service*, PARLANT À *son concierge*, PARLANT À *sa personne*. ‖ *Parler dans un contrat*, *Parler au contrat*, Déclarer sa volonté dans un contrat, intervenir au contrat, s'obliger par contrat.

— Argot des théâtres. *Parler du puits*, Perdre son temps.

— Mus. Sonner, résonner : *Les tuyaux de cet orgue* PARLENT *bien*. *Cette note ne* PARLE *pas*. *C'est une chose infinie que le nombre des instruments qu'il fait* PARLER. (La Bruy.)

— Vener. Aboyer : *Un bon chien ne doit pas trop* PARLER. ‖ *Parler aux chiens*, Allonger les mots, les chanter, pour ainsi dire, afin d'exciter les chiens.

— Manége. *Parler aux chevaux*, Faire entendre sa voix, quand on les approche dans l'écurie, pour éviter de les effrayer en les surprenant.

— Jeux. Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue : *C'est à vous à* PARLER.

— v. a. ou tr. Employer comme langage : *La parole est éternelle, et toute langue est aussi ancienne que le peuple qui la* PARLE. (J. de Maistre.) ‖ Exprimer par la parole : *L'homme est pourvu de la double faculté de penser et de* PARLER *sa pensée*. (Ch. Nodier.) *L'homme est obligé de penser sa parole avant de* PARLER *sa pensée*. (Balz.) ‖ Savoir s'énoncer en : PARLER *l'anglais*. PARLER *plusieurs langues*. *Mithridate avait vingt-deux nations soumises à son empire et* PARLAIT *les vingt-deux langues de ces peuples*. (La Fargue.)

Se parler v. pr. Etre parlé : *Le français* SE PARLE *dans toutes les cours d'Europe*. *Les Anglais ignorent l'idiome qui* SE PARLE *dans le pays de Galles*. (L. Faucher.)

— Converser ensemble : *Ce qui fait que les amants ne s'ennuient jamais d'être ensemble, c'est qu'ils* SE PARLENT *toujours d'eux-mêmes*. (La Rochef.) *Les Anglais ne* SE PARLENT *qu'après avoir été présentés l'un à l'autre*. (Mme de Staël.)

Les a-t-on vus souvent *se parler*, se chercher?
RACINE.

— Pop. Se courtiser, avoir des entretiens amoureux, avec l'intention de se marier l'un à l'autre : *Il y a déjà deux ans qu'ils* SE PARLENT; *à quand la noce?*

— Prov. littér. **Puisqu'il faut parler net**, Allusion à un hémistiche de la fable des *Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

PARLER s. m. (par-lé — rad. *parler*). Langage, manière de parler : *Avoir le* PARLER *bref, rude, lent, gracieux*. *Le* PARLER *que j'aime, c'est un* PARLER *simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche*. (Montaigne.) *Le* PARLER *créole est doux et limpide*. (J. Arago.) *Au lieu des paysannes goitreuses du Valais, on rencontre à chaque pas, dans le Piémont, de belles vendangeuses au teint pâle, aux yeux veloutés, au* PARLER *rapide et doux*. (Alex. Dum.)

Le doux *parler* ne nuit de rien.
LA FONTAINE.

Elle essaya son sourire enchanteur,
Son doux *parler*, son maintien séducteur.
VOLTAIRE.

— Patois, jargon, accent particulier à une contrée : *Il a le* PARLER *picard*. *Il s'en faut*

beaucoup que le domaine des PARLER *provinciaux ait été suffisamment exploré.* (É. Littré.)

— *Franc parler*, Franchise de langage qui ne déguise rien : *Laissez-le dire, monsieur Ruys, dit le roi, j'aime ce* FRANC PARLER. (V. Hugo.)

— Prov. *Jamais beau parler n'écorche la langue*, Il est toujours bon de parler honnêtement.

— Jurispr. *Parler sommaire*, Instruction faite sommairement devant un rapporteur.

PARLERIE s. f. (par-le-rî — rad. *parler*). Fam. Babil, bavardage. ‖ Hâblerie :

> En matière de *parlerie*,
> Qu'on dit autrement hâblerie...
> SCARRON.

PARLEUR, EUSE s. (par-leur, eu-ze — rad. *parler*). Personne qui a l'habitude de parler beaucoup, qui aime beaucoup à parler : *Il n'y a point de plus grands* PARLEURS *que les demi-savants.* (D'Ablanc.) *Un grand* PARLEUR *fatigue, un homme taciturne ennuie.* (Bacon.) *Les gens qui ont peu d'affaires sont de très-grands* PARLEURS. (Montesq.) *Quand les littératures tombent, les* PARLEURS *triomphent.* (Ph. Chasles.) *Un* PARLEUR *est un timbre sonore, à qui le moindre choc fait rendre un interminable son.* (Proudh.) *Chez le* PARLEUR, *le flux du discours est toujours en raison directe de la pauvreté de la pensée.* (Proudh.) *Les* PARLEURS *gouvernent le monde.* (Proudh.)

> Ah! petite *parleuse*... Allons, qu'on se retire.
> AL. DUVAL.

> C'est un *parleur* étrange et qui trouve toujours
> L'art de ne vous rien dire avec de longs discours.
> MOLIÈRE.

> Dans un coin du salon, voyez ces deux *parleurs*,
> Qui n'écoutent jamais de discours que les leurs.
> DELILLE.

— Personne qui parle, qui a la parole : *On retenait ces entretiens à cause de l'importance du* PARLEUR. (Lamenn.) *Mon regard se régalait en glissant sur la belle* PARLEUSE. (Balz.)

— Orateur, harangueur : *Rien n'est plus méprisable qu'un* PARLEUR *de métier qui fait de ses paroles ce qu'un charlatan fait de ses remèdes.* (Fén.)

> Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,
> Pour servir de modèle aux *parleurs* à venir.
> LA FONTAINE.

— Personne qui parle d'une certaine manière, qui a certaines qualités ou certains vices de langage : *Un* PARLEUR *éloquent. Un beau* PARLEUR. *L'élégance fait les beaux* PARLEURS, *l'éloquence fait les bons orateurs.* (Girard.) *En Angleterre, un homme qui n'est que beau* PARLEUR *est aussitôt mis à sa place.* (Montalemb.) *L'homme le plus spirituel devient bête quand il veut faire le beau* PARLEUR. (Boitard.) *La belle* PARLEUSE *diffère du phraseur en ce qu'elle a plus d'esprit.* (Boitard.)

> Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
> Ni fade adulateur, ni *parleur* trop sincère.
> LA FONTAINE.

— Théâtre. *Parleurs d'amour*, Nom donné par Boileau aux amoureux d'opéra.

— Adjectiv. Qui parle beaucoup, qui aime beaucoup à parler : *Une nation où les femmes donnent le ton est une nation* PARLEUSE. (Montesq.) *La bêtise muette est supportable, mais la bêtise de Royron était* PARLEUSE. (Balz.) *Sans les salons, sans les amitiés médiocres, sans les misères du monde* PARLEUR, *du monde scribe, M*me *de Staël eût eu du génie.* (Michelet.)

> Vous êtes, mons Picard, trop *parleur* avec moi.
> AL. DUVAL.

— Poétiq. *L'oiseau parleur*, Le perroquet :

> L'oiseau *parleur* est déjà dans la barque.
> LA FONTAINE.

PARLIER, IÈRE adj. (par-lié, iè-re — rad. *parler*). Éloquent, beau parleur. ‖ Bavard, verbeux : *Je ne fais pas grand cas, non plus que toi, de toute cette philosophie* PARLIÈRE. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui se fait en paroles : *Je hais toute sorte de tyrannie, et la* PARLIÈRE *et l'effectuelle.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

— s. m. Avocat. ‖ Vieux mot.

PARLOIR s. m. (par-loir — rad. *parler*). Lieu où l'on reçoit, dans une maison ou un établissement, les visites des personnes étrangères : *Le* PARLOIR *d'un couvent, d'un collège. Il y a des* PARLOIRS *dans presque toutes les maisons anglaises.* (Acad.)

> . . . . . Avant de paraître au *parloir*,
> On doit au moins deux coups d'œil au miroir.
> GRESSET.

— Hist. *Parloir aux bourgeois*, Lieu où se réunissait le corps municipal de Paris, pour examiner les articles de la coutume de Paris, s'occuper des intérêts locaux, etc., devant le prévôt des marchands et des échevins. ‖ *Parloir du roi*, Nom qu'on donnait à des assemblées tenues par Louis IX, pour juger des affaires laissées en suspens par les baillis.

— Encycl. Dans les couvents, les collèges, les lycées et les pensionnats en général, il existe des *parloirs* où sont admis les visiteurs. Ceux des collèges et des pensionnats n'offrent absolument rien de remarquable; dans quelques-uns, on voit, gravés en lettres d'or, les noms des élèves qui ont remporté des prix aux grands concours; quelquefois, les médaillons ou les bustes de ceux qui plus tard se sont fait un grand nom dans les lettres, les sciences, les arts ou la politique et que l'on veut faire considérer à toute force comme les gloires de l'établissement, parce qu'on les y a débarbouillés dans leur jeunesse.

Les *parloirs* des couvents, et spécialement ceux des couvents de femmes, peuvent servir de texte à une petite étude de mœurs. Ils sont d'ordinaire séparés en deux compartiments par une grille garnie d'un rideau; dans le premier compartiment se tiennent les visiteurs; dans le second les religieuses, assistées souvent d'une sœur surnommée la *sœur-écoute*, en présence de qui a lieu l'entretien; un coin du rideau se relève et l'on parle à la recluse à travers la grille. Les mêmes précautions sont prises dans les maisons d'éducation annexées à certains couvents de femmes.

Rien qu'en comparant les *parloirs* conventuels des diverses époques, on pourrait prendre une idée du relâchement qui s'opéra, vers le XVIIe siècle, dans la discipline monastique. Les *parloirs* gothiques n'étaient que de petites loges fort étroites où une seule religieuse pouvait tenir; c'est qu'alors un monastère était un lieu fermé, dont les habitants étaient réellement séquestrés du monde. Au XVIIe siècle, on commença à les agrandir, à les parer; les communications avec le monde extérieur étant continuelles, les *parloirs* devinrent encore trop petits; il fallut que les visiteurs les retinssent d'avance. On sait qu'en effet les plus grandes dames du XVIIe siècle avaient des appartements dans tel ou tel couvent de leur choix, où elles se retiraient quand il leur plaisait; leurs amis et amies de toutes qualités étaient admis à leur faire visite; de là un grand encombrement et de singulières rencontres. Cela apparaît clairement par les témoignages que les carmélites de la rue Saint-Jacques provoquèrent quand, en 1637, elles voulurent faire canoniser leur mère, Marie-Madeleine de Saint-Joseph. S'il faut s'en rapporter à ces pièces, tout ce qu'il y avait de grand et de distingué à Paris, parmi les dames, avait connu et assidûment visité aux Carmélites la mère Marie-Madeleine, et, dans le nombre, beaucoup de personnes dont les mœurs n'étaient rien moins qu'édifiantes. On peut juger par cet exemple, pris dans l'ordre le plus sévère, si la claustration était bien rigoureuse et si les nouvelles, les idées, les passions du monde avaient peine à passer dans l'intérieur des couvents, grâce à ce perpétuel commerce des dames de cour avec les religieuses.

Michelet l'a fort justement remarqué : ce qu' encourageait les parents, au XVIIe siècle, à mettre leurs filles dans les couvents, c'est que la claustration s'était fort relâchée; ce n'était plus les enterrer vives. Les *parloirs* étaient des salons où le monde affluait, sous prétexte de s'édifier; aussi comme le nombre croît des couvents, tant dans les ordres anciens que dans les nouveaux! Les carmélites, dans le cours du siècle, fondent soixante-trois maisons. Les visitandines, les ursulines, récemment instituées, ont bientôt, les premières cent cinquante monastères, les secondes trois ou quatre cents. Louis XIV, prince religieux incontestablement et qui malheureusement fit ses preuves à cet égard, est obligé de décider qu'aucun nouveau monastère ne s'élèvera qu'après qu'on aura demandé et obtenu son autorisation. Les filles elles-mêmes, pour peu qu'elles fussent malmenées ou trop resserrées à leur gré chez leurs parents, prenaient le parti de se mettre en religion. Il y en eut qui se firent nonnes dans l'espérance de voir et d'entretenir leurs amants avec plus de liberté, et leur calcul était fort juste. Citons quelques exemples. Le monastère de Longchamps, près de Paris, eut, il est vrai, une réputation exceptionnellement mauvaise; mais enfin, il n'y avait de celui-là aux autres qu'une différence du plus au moins. Donc, à Longchamps, le *parloir* était ouvert à toute heure et accessible à tous; il n'y avait là personne en possession de refuser l'entrée aux cavaliers qui y venaient voir les sœurs. Si l'abbesse faisait quelque défense, on s'en moquait. « L'abbesse ayant voulu une fois interdire à une religieuse de recevoir un grand seigneur connu par ses débauches, celui-ci se fit autoriser par le père provincial des Frères mineurs, qui dirigeaient le couvent. » Les moines directeurs étaient pour leurs ouailles d'une complaisance extrême, par la raison qu'ils leur demandaient, en retour, une complaisance non moins illimitée. A toute heure, donc, et sur la demande du premier venu, les sœurs descendaient au *parloir* avec l'habit religieux, certes, mais étrangement modifié : des dentelles, des rubans couleur de feu, des montres d'or, des bijoux, des gants d'Espagne chargés de parfums; tout cela n'était rien encore, c'était bon pour les modestes; les autres décolletaient leurs robes à la mesure des robes de bal ou de cérémonie alors en usage, qui n'étaient pas peu décolletées. C'était dans ces entrevues du *parloir* que se faisaient les connaissances, les liaisons, les réconciliations, que se donnaient les rendez-vous pour le soir. En effet, à Longchamps, l'usage ne s'était introduit de n'aller à confesse que la nuit était passe en règle. Il n'était pas plus difficile aux jeunes cavaliers d'entrer le soir dans le couvent que pendant le jour; parfois même, ils y venaient sous l'habit du confesseur, excédent homme, comme on voit, et les confessionnaux servaient tout autant au moins à commettre les péchés qu'à les expier. Sans valoir tout à fait Longchamps, il était d'autres couvents encore qui portaient le désordre presque aussi loin : celui du Mont-Sainte-Catherine de Provins, celui d'Étampes, celui des Filles-Dieu-lez-Chartres, etc. : les religieuses avaient des guimpes de quintin plissé et mettaient du rouge. Qu'était-ce que cela auprès des turpitudes qui se passaient à Louviers et dont une des religieuses, Madeleine Bavent, a laissé un tableau impossible à reproduire? « Les religieuses qui passaient pour les plus saintes, parfaites et vertueuses, dit-elle, se dépouillaient toutes nues, dansaient en cet état, y paraissaient au chœur et allaient au jardin. On nous accoutumait à commettre les plus horribles péchés contre la nature, etc. » Au reste, les directeurs de ce couvent finirent mal, comme ils l'avaient mérité. Le curé Picard et son vicaire Boullé furent condamnés par le parlement de Rouen à être brûlés vifs. On voit, d'après ces faits, auxquels il nous serait facile d'en joindre bien d'autres analogues, que les contes, les légendes populaires sur les prêtres et les nonnes, contes fort salés pour la plupart, ont un fond irrécusable de vérité : le peuple diminue plutôt qu'il n'exagère.

— Hist. *Parloir aux bourgeois*. Le *Parloir aux bourgeois* était l'ancienne maison commune de Paris, ce qui devint plus tard l'Hôtel de ville. Cette ancienne appellation avait déjà été précédée d'une autre, celle de *Maison de la marchandise*, où tenaient leurs séances les membres de la corporation des marchands de Paris. Le nom de *Parloir aux bourgeois* se rencontre pour la première fois au XIIe siècle appliqué à cet édifice communal, situé alors entre l'église Saint-Leufroy et le Châtelet, à l'endroit où s'étend aujourd'hui la place du Châtelet. Au siècle suivant, le *Parloir aux bourgeois* fut transféré de l'autre côté de la Seine, près des murailles de la ville; on affecta à cette destination une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste. « Le *Parloir aux bourgeois*, qui était dans l'Université, consistait, dit Sauval, en un gros édifice pavé sur la couverture, qui avançait 9 toises ou environ dans les fossés, et, de plus, en des tours rondes et carrées, les unes avec un comble, les autres terrassées de pierre de liais. » Cet édifice était situé près de la porte Gibart ou Saint-Michel. Relevons, à ce propos, une singulière erreur échappée à un grave personnage, le président du tribunal de commerce, M. Berthier, dans une harangue officielle : « Dans les premiers siècles de la monarchie, dit-il (*Discours d'inauguration du nouveau tribunal de commerce*, 1866), quand les marchands se réunissaient sur les places publiques pour y discuter leurs intérêts et allaient demander justice au *Parlouer aux bourgeois*, qui, suivant Grégoire de Tours, était situé au carrefour de Buci, ils ne songeaient pas que..., » etc. Ce à quoi n'a pas songé M. Berthier, c'est que, du temps de Grégoire de Tours, il n'y avait ni *Parlouer aux bourgeois* ni carrefour de Buci.

En 1357, le *Parloir aux bourgeois* fut transféré place de Grève, dans la Maison-aux-Piliers, ainsi appelée à cause de la disposition extérieure de l'édifice, bâti sur des piliers, pour résister aux inondations; il prit, peu de temps après, le nom d'Hôtel de ville.

PARLOTTE s. f. (par-lo-te — rad. *parler*). Manie de parler : *M. de Talleyrand avait la* PARLOTTE, *comme tous ceux qui avaient une place quelconque dans le gouvernement, et il ne laissait à personne sa part de bavardage.* (Mme d'Abrantès.) ‖ Lieu où l'on se réunit pour parler de choses futiles, pour bavarder.

— Exercices de parole auxquels les jeunes avocats se livrent entre eux.

PARMA, rivière d'Italie, province de Parme. Elle descend du versant septentrional des Apennins, où elle naît près de Corniglio, traverse la ville de Parme et se jette dans le Pô, par la droite, après un cours d'environ [illegible] m.

PARMACELLE s. f. (par-ma-se-le — dimin. du lat. *parma*, bouclier). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, voisin des limaces, et dont l'espèce type habite l'Orient : *Chez les* PARMACELLES, *[illegible] le milieu du corps.* (Dujardin.)

— Encycl. Les *parmacelles* ressemblent beaucoup, par leur forme générale, aux limaces; elles ont la tête assez distincte, munie de deux paires de tentacules; le corps allongé, demi-cylindrique, portant sur le milieu du dos une sorte de cuirasse arrondie [illegible], charnue; le pied grand et oblong. Dans l'épaisseur de la cuirasse se trouve une coquille aplatie, calcaire, ovale, légèrement courbe, recouverte d'un épiderme membraneux. Les *parmacelles* habitent [illegible] régions les plus chaudes du globe, à [illegible] Madagascar, la Réunion; [illegible] trouve aussi en Mésopotamie, en Portugal et même, assure-t-on, dans le midi de la France. Elles vivent surtout dans les [illegible] quelquefois sur les rochers, au bord des [illegible] rents; elles ont, à peu de chose près, [illegible] mœurs des limaces et sont, comme ces [illegible], terrestres et carnassières. On n'en connaît que peu d'espèces.

PARMACK s. m. [illegible]. Métrol. Mesure de [illegible], et équivalant à [illegible].

PARMACOLE s. f. (par-[illegible] — dimin. [illegible]

du lat. *parma*, [illegible]. Échin. Ancien syn. de SCUTELLE, genre d'[illegible].

PARMAHAT s. m. [illegible]. Quatrième mois de l'année des Coptes.

PARMAIN s. m. (par-main). Constr. Pierre tendre, à grain très-fin.

PARMAIN, petit village du département de Seine-et-Oise, à 15 kilom. de [illegible], près de l'Isle-Adam, dont il n'est séparé que par l'Oise et dont il forme une espèce de faubourg; 400 hab. environ.

Parmain s'est conquis une petite célébrité par la résistance qu'il a opposée à l'ennemi pendant la fatale guerre de 1870-1871, et il est à regretter que les Allemands n'aient pas toujours rencontré sur la route de l'invasion le même dévouement patriotique.

Le 16 septembre 1870, les Prussiens étaient arrivés à l'Isle-Adam et s'y étaient signalés par les exploits qui leur sont particuliers, les réquisitions forcées. Un habitant de Parmain, véritablement digne du nom français, et dont nous nous plaisons à inscrire le nom à cette place, M. Capron, ne put contempler de sang-froid cette dévastation savamment calculée chez nos ennemis, et, après avoir organisé une sorte de comité de résistance au fond d'une carrière, avec vingt-huit braves citoyens, décidés comme lui à se battre, il fut résolu qu'on accueillerait les Prussiens à coups de fusil. Le 22 septembre, les Prussiens arrivent en chantant et en traînant des chariots où sont entassées des provisions en guise de trophées. Tout à coup la fusillade des francs-tireurs improvisés éclate et jette le désordre dans les rangs de l'ennemi, qui s'enfuit éperdu. Le 27, il revient à la charge avec deux obusiers dont il fait usage aussitôt; les francs-tireurs, quelque peu protégés par le pont de l'Oise, se battent avec acharnement et tirent avec une précision meurtrière. Pour la seconde fois, les Prussiens battent en retraite en semant l'incendie sur leur passage, suivant leur sauvage habitude; puis, deux jours après, le 29, ils reparaissent au nombre de 1,500 à 1,600, avec un luxe d'artillerie véritablement ridicule quand on songe à l'obstacle qu'il s'agissait de franchir. Cette fois, pour plus de sûreté, ils appellent à leur aide les règles d'une véritable tactique et ils prennent nos francs-tireurs à revers. Vers la nuit, M. Capron fit sonner la retraite.

« A ce moment, raconte M. Jules Claretie, M. Desmortier, un vieillard (71 ans), ancien juge d'instruction près le tribunal de la Seine, était pris, un fusil à la main. On le mène à Persan, devant un groupe d'officiers : « J'ai » servi mon pays, dit-il; j'ai fait ce que tous » les Français devraient faire. » Et comme on le menait dans un champ de betteraves pour le fusiller, il s'écria : « Je meurs [illegible] » la patrie, je meurs content! »

Honneur à cet héroïque dévouement, qui console un peu de [illegible] nous avons été les témoins.

Les Prussiens n'entrèrent dans Parmain que quand ils se furent bien assurés que les francs-tireurs l'avaient quitté, [illegible] incendier de fond en comble le joli village, qui paya ainsi de sa ruine l'exemple de patriotisme qu'il venait de donner à [illegible] villes occupées sans résistance [illegible].

PARME s. f. (par-me — lat. *parma*, grec *parmê*, [illegible], bouclier, mots que [illegible] compare avec le sanscrit *carma*, bouclier et peau, ancien allemand *scerm*, [illegible] et défense, protection. Le sanscrit [illegible], pour *karman*, de la racine *kar*, fendre, diviser, signifie proprement [illegible] les boucliers se faisaient, dans l'origine, avec l'une et l'autre de ces deux matières. Pictet [illegible] le latin *pelta*, bouclier, auquel [illegible] et de certains soldats.

— Encycl. La *parme* était un [illegible] en usage dans la milice romaine, [illegible]

le dessin même du combat dans lequel il s'était illustré.

Parma inglorius alba.

La cavalerie romaine portait souvent une petite *parme* très-légère, à laquelle on donnait le nom de parmule et qui avait une forme ovale. Certains gladiateurs combattaient armés de l'épée et de la *parme*.

Les Brutiens, peuples qui avoisinaient la Sicile, avaient la *parme* oblongue. Il existait des *parmes* qui étaient plus larges du bas que du haut.

PARME, en latin et en italien *Parma*, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de la province et du district de même nom, ancienne capitale du ci-devant duché de Parme et de Plaisance, sur la Parma, à 135 kilom. N.-O. de Florence, à 125 kilom. S.-E. de Milan, par 44° 48′ de latit. N., 8° de longit. E.; 47,000 hab. Évêché; cour civile et criminelle; université fondée en 1423, supprimée en 1432 et rétablie en 1854, et comprenant les cinq Facultés de théologie, de droit, de médecine, de physique et mathématiques, de philosophie et littérature; école militaire; colléges ecclésiastique et des bénédictins. Écoles des beaux-arts, de chant, de sourds-muets. Bibliothèque publique; collection d'estampes, galerie de tableaux, musée d'antiquités, jardin botanique. L'industrie et le commerce de cette ville n'ont pris jusqu'à ce jour qu'un faible développement. Cependant, on peut citer ses manufactures de draps, de tissus de soie et de coton, de chanvre et de lin, de tabac, de chapeaux de paille, de futaines, etc.

Parme est située dans une plaine fertile et bien cultivée, sur les deux rives de la Parma, qu'on traverse sur trois ponts commodes : le pont Caprazucce au S.; le ponte Verde au N. et le ponte di Mezzo (pont du Milieu) entre les deux précédents. La partie la plus importante de la ville occupe la rive droite de la rivière. Parme présente à peu près la forme circulaire et est entourée d'un terre-plein bastionné, dont on a fait une belle promenade. Le périmètre de la ville est estimé à 6,000 mètres, sans la citadelle, qui était autrefois l'une des plus fortes de l'Italie, mais qui n'a plus guère d'importance aujourd'hui. Les rues de la ville sont généralement larges, régulières et bien pavées. La plus importante est la strada San-Michele; prolongée sous différents noms, elle traverse toute la ville. Cinq portes donnent accès dans Parme; ce sont les portes Santa-Croce, San-Michele, San-Barnaba, Santa-Maria et San-Francesco. Les places sont spacieuses et bien décorées; celle qu'on trouve au centre de la ville, la Piazza-Grande, est flanquée de deux portiques, dont l'un, situé au-dessous du palais communal, présente une véritable magnificence architecturale. Les maisons, presque toutes de construction moderne, sont bien bâties.

Parme possède trente-cinq églises, presque toutes remarquables. Nous allons décrire les principales. La cathédrale ou Dôme de Parme, commencée en 1106 et souvent reprise dans les siècles suivants, présente une façade inachevée, un porche à colonnes portées sur des lions en marbre rouge sculptés par Bono da Bisone (1281) et de belles sculptures du portail, œuvre d'un artiste inconnu (XVe siècle). Le style roman domine à l'intérieur. A droite et à gauche de la porte principale sont les portraits du Corrége et du Parmesan, et la coupole est entièrement couverte de la gigantesque fresque due au premier de ces maîtres : l'*Assomption de la Vierge*. C'est une œuvre capitale, exécutée de 1526 à 1530, c'est-à-dire pendant la jeunesse du Corrége, et qui fut, en peinture, le signal d'une véritable révolution. La Vierge, placée au centre du plafond et tout en raccourci, disparaît presque dans un tourbillon d'anges et de nuages véritablement vertigineux. Le Corrége s'y est montré artiste essentiellement original : « Ce n'est plus, a dit un critique, le dessin savant de l'école romaine et de Michel-Ange; c'est l'éclat, c'est le mouvement, c'est un point de vue perspectif nouveau, qui, au lieu de la forme précise, éloigne la figure jusqu'à ce que les contours en soient évanouissants. Dans leurs grandes compositions, Michel-Ange et Raphaël ne sacrifient jamais la valeur pittoresque, l'expression et le rendu des figures aux lois trop absolues de la perspective. Corrége, au contraire, subordonne ici même les figures principales aux exigences de dégradation de la perspective, jusqu'à les rendre difficiles à discerner. » Malheureusement, cette admirable fresque est aujourd'hui très-altérée. Après ce morceau capital, il faut encore mentionner les peintures des voûtes de la nef et du chœur, œuvres de Girolamo Mazzuoli ou Mazzolino, élève du Parmesan; les fresques des bras de la nef, par Gambara; les peintures des coupoles des transepts, par Orazio Sammacchini et Pomponio Allegri (fils du Corrége), une *Assomption*, par Tinti (XVIe siècle), et quelques belles fresques de Jacopo Loschi et Bartolomeo Grossi, ces dernières découvertes récemment sous une épaisse couche de badigeon. Dans cette église se trouvent le mausolée de Pétrarque et celui de Bodoni, imitateur, en Italie, des progrès de l'imprimerie. Une chapelle souterraine, décorée de fresques du XIVe siècle et contenant un beau tombeau du XVIe siècle, s'étend sous l'édifice. Cette chapelle est soutenue par 28 colonnes de marbre à chapiteaux variés, sculptés par Clementi de Reggio.

Le Baptistère, construit de 1196 à 1281, sur les plans d'Anselami, est un bâtiment octogone, en marbre de Vérone, et entouré de quatre galeries extérieures à jour, superposées. Des sculptures d'animaux plus ou moins fantastiques décorent le dehors. Des fresques très-altérées, attribuées à Nicolo de Reggio et à Bartolomeo de Plaisance, couvrent les murs et la voûte (1270). La grande cuve baptismale, de laquelle l'église tire son nom, date de 1294.

L'église de la Madonna della Steccata (en français de la Palissade, à cause d'une palissade qui entoura longtemps une image de la Vierge appartenant à l'édifice) fut construite en 1521 par Zaccagni. Le portail est surmonté d'une fresque d'Anselmi, représentant l'*Adoration des mages*. Le *Couronnement de la Vierge*, par le même, décore l'abside. La fresque qui décore la coupole représente le *Christ et la Vierge dans une gloire*, et a pour auteur Bernardo Gatti. D'autres fresques de G. Mazzuoli ornent les chapelles latérales. Enfin, à l'entrée du chœur se trouvent celles du Parmesan, parmi lesquelles figurent le célèbre *Moïse brisant les tables de la loi* et *Adam et Eve*, peintes en clair-obscur. On raconte que, le Parmesan tardant trop à exécuter ces peintures pour lesquelles il avait reçu des à-compte importants, les religieux de la Madonna della Steccata le firent mettre en prison, afin de le contraindre à les exécuter; mais cette anecdote paraît apocryphe.

L'église San-Giovanni-Evangelista (Saint-Jean-l'Évangéliste), malgré son architecture extérieure, refaite au commencement du XVIIe siècle dans le style dit jésuite, est assez ancienne. On y remarque la fresque de la coupole, œuvre du Corrége, représentant la *Vision de saint Jean dans la gloire des cieux*. Cette fresque, antérieure à l'*Assomption* du Dôme, c'est-à-dire œuvre de la grande jeunesse de l'artiste, annonce déjà la révolution qui, par son fait, allait s'accomplir dans la peinture. Les figures d'évangélistes et de Pères de l'Église qui assistent à la gloire de Jean sont très-grandes et d'une remarquable ampleur. Mal éclairée par quatre fenêtres rondes, la fresque de San-Giovanni est, comme la plupart de celles de Parme, très-détériorée. Les ornements de la voûte du sanctuaire sont également du Corrége. Une autre fresque du même, le *Couronnement de la Vierge*, a été détruite brutalement, lors d'un agrandissement partiel de la basilique. Il n'en reste plus que des fragments déposés à la bibliothèque et une copie conservée au musée. Plusieurs tableaux et objets d'art méritent encore d'être cités, entre autres : l'*Adoration des mages*, par Cristoforo Caselli; une belle copie de la *Nuit* du Corrége (l'original fait partie de la galerie de Dresde); la *Transfiguration*, par Girolamo Mazzuoli; la *Passion*, par Anselmi; *Saint Jean Évangéliste*, par le Corrége. Un couvent attenant à San-Giovanni est aujourd'hui transformé en caserne. Lors de leur départ, les bénédictins qui l'habitaient en avaient fait murer la bibliothèque, ornée de nombreuses peintures et où l'on pouvait voir, avant 1862, quatre statues en terre cuite, dessinées par le Corrége et modelées par Ant. Begarelli. C'est de ces statues que Michel-Ange dit un jour : « Si cette terre devenait marbre, malheur aux statues antiques! »

San-Lodovico dépendait d'un ancien couvent de bénédictins, aujourd'hui converti en écoles. On voit le monument funèbre du comte Neiperg, second mari de l'impératrice Marie-Louise, par Loredano Bartoloni; mais la principale curiosité de l'édifice est une fresque du Corrége, ornant le plafond de l'ancien parloir de l'abbesse et représentant le *Triomphe de Diane*, avec divers petits génies qui portent des instruments de chasse; des compartiments en clair-obscur d'un délicieux effet entourent ce tableau. Cette belle peinture fut exécutée par le grand artiste pour sa protectrice l'abbesse Jeanne, fille d'un noble parmesan, avant que le monastère fût soumis à la clôture (1519). Le sujet a plus d'une fois effarouché les critiques : « Quelque vie mondaine que l'abbesse, encore indépendante, eût le droit de mener, dit l'un d'eux, on peut s'étonner de rencontrer ici, entre la chaste Minerve, les Parques et la Fortune, Diane, le groupe des Grâces et le bel Adonis, nu et tenant son épieu pour la chasse. Ces nudités mythologiques semblent, au témoignage même de Valory, appartenir plutôt à quelque maison d'Herculanum ou de Pompéi qu'au plafond du cabinet d'une abbesse. » Les trois croissants et la crosse, insignes de la dignité abbatiale, qui figurent à la clef de voûte, contrastent bizarrement avec ces représentations toutes mythologiques et montrent à quel point, au XVIe siècle, le paganisme était admis dans l'art. D'autres fresques moins importantes, par Araldi, décorent les appartements voisins.

Les autres églises de Parme sont : Sant'-Alessandro (fresque de la coupole par Tiarini et tableau du maître-autel par le Parmesan); Santa-Annunziata (fresque du Corrége, représentant l'*Annonciation*, très-détériorée), l'église des Capucins (*Cappuccine-Nuove*), fresque par Tinti, San-Sepolcro; Sant'Antonio; San Michele, Trinità-Vecchia (fresque de Trotti) et San-Francesco-del-Prato (fresque d'Anselmi).

Le principal édifice civil de Parme est l'ancien palais ducal; c'est un assemblage de corps de bâtiments disparates; il n'offre rien de remarquable comme architecture, et ses appartements d'habitation, à part un mobilier de toilette ayant appartenu à Marie-Louise et des tableaux de David, Gérard, Gros, etc., ne méritent qu'une mention. Mais les dépendances du palais comprennent le musée ducal, l'Académie des beaux-arts, la bibliothèque, les archives et le théâtre Farnèse.

Le musée ducal, peu considérable, est néanmoins précieux par le grand nombre de peintures du Corrége qu'il possède. La plus célèbre est le *Saint Jérôme;* ce tableau, envoyé par Bonaparte à Paris à la suite de nos victoires, y resta jusqu'en 1815. Viennent ensuite, du même auteur : le *Repos pendant la fuite en Égypte* ou *Madonna della Scodella* (Vierge à l'écuelle), la *Déposition de la croix*, le *Martyre de sainte Placide et de sainte Flavie*, le *Portement de croix* et un débris de fresque (*Vierge et Enfant Jésus*) provenant de l'oratoire de la Scala, démoli en 1812. Les autres maîtres représentés au musée de Parme sont : Pomponio Allegri, Giulio-Cesare Amidoni, Mich.-Ang. Anselmi, Araldi, Badalocchio, Baroccio, Giac. Bassano, Pompeio Battoni, Bonifazio, Canaletto, Annibal Carrache, Louis Carrache, C. Cignani, Cima da Conegliano, Crespi, Van Dyck, Ferrari, Francia (Fr. Raibolini), Giorg.-Gaudino, Garofalo, Guardi, le Guerchin, Guido Canlassi, dit Cagnassi, Van der Helst, Holbein, Lanfranc, Lodovico de Parme, Mantegna, Fr. Mazzuoli (le Parmesan), Girolamo Mazzuoli, Murillo, Procaccini, Raphaël, Ribera, Spada, Schidono, Tempesta, Tiarini, Titien, Vanni, Velazquez. Plusieurs petites salles sont consacrées à la collection complète des dessins exécutés d'après l'œuvre du Corrége, par le célèbre graveur Paolo Toschi. A défaut des originaux, mal entretenus et qui finiront par tomber en poussière, on aura ainsi, du moins, toujours une fidèle reproduction. Le musée d'antiquités occupe le premier étage du même corps de bâtiment; il possède des fresques antiques provenant de Villeja, ancienne cité enfouie sous l'éboulement d'une montagne; une tête colossale de Jupiter, plusieurs bustes de Césars et la célèbre *Table de Villeja*, en bronze, contenant un rescrit de Trajan qui accorde 1,144,000 sesterces pour la nourriture des enfants des pauvres. Cette table fut découverte par des laboureurs en 1747, transportée à Paris en 1798 et rendue à Parme en 1815. Le musée antique est, de plus, riche d'une collection de 30,000 médailles environ.

La bibliothèque de l'Académie se compose de deux galeries contenant 140,000 volumes et 4,000 manuscrits. Elle a été beaucoup enrichie par Marie-Louise, qui lui a fait don de la collection des manuscrits hébreux et syriaques de l'abbé de Rossi et d'une collection d'estampes, non moins importante. Parmi les curiosités qu'elle renferme figurent un psautier hébreu, annoté par Luther; le livre d'heures de Henri II, orné d'emblèmes de Diane de Poitiers; le Coran trouvé dans la tente du grand vizir Mustapha, après la victoire de Sobieski sous les murs de Vienne; un manuscrit de Pétrarque, ayant appartenu à François Ier et trouvé dans ses bagages après la bataille de Pavie, etc.

Le théâtre Farnèse, jadis une des principales curiosités du palais, après avoir été longtemps dans un état de délabrement complet, est aujourd'hui restauré. C'est le théâtre le plus vaste de l'Italie : le plan en fut tracé sous le règne de Rainuce-Farnèse Ier, par l'architecte Aleotti; il ne mesure pas moins de 315 mètres de longueur sur 30 de largeur, et la hauteur des colonnes corinthiennes décorant les avant-scènes atteint 20 mètres. L'édifice extérieur aurait besoin d'une restauration analogue à celle que l'intérieur a subie.

Outre le théâtre Farnèse, Parme possède encore le Teatro-Nuovo, dû à l'initiative de Marie-Louise (1821-1829) et construit par l'architecte Nicolo Bettoli, et le Grand-Théâtre-Diurne, ouvert en 1868.

Enfin, pour terminer l'énumération des monuments civils, nous mentionnerons : l'université, établie dans un ancien collége des jésuites; la résidence ducale ou palazzo di Giardino, orné de fresques d'Augustin Carrache; le palais Corradi, construit sur les dessins de Rosseki; la maison Cusani, le palais Poldi ou du duc Grillo, dont la façade présente des paysages décoratifs en trompe-l'œil; le palais de la Commune, dû à Magnani; le palais du Gouvernement, surmonté d'une grosse tour, et l'hôpital de la Miséricorde.

Les promenades de Parme sont le Stradone, sorte de grand boulevard extérieur, le long duquel s'ouvre le jardin botanique, et le jardin Ducal. C'est dans la plaine qui s'étend au bas de la terrasse ducale que le maréchal de Coigny battit les Autrichiens en 1733.

— *Histoire.* La fondation de Parme est attribuée aux Étrusques; elle était située sur la voie Émilienne et elle devint colonie romaine à la même époque que Modène, c'est-à-dire l'an 184 avant J.-C., sous le consulat de M. Marcellus et de Q. Fabius Labeus. Elle eut beaucoup à souffrir pendant le triumvirat, à cause des cruautés exercées par le parti d'Antoine. Auguste la repeupla avec une colonie, et, par reconnaissance, elle prit le nom de *Julia-Augusta Colonia*. Après la chute de l'empire romain, elle fut soumise aux barbares comme le reste de la haute Italie, et, après la paix de Constance, elle se gouverna en république. Mais l'empereur Frédéric II voulut la soumettre, parce qu'elle était du parti des guelfes; il vint la bloquer en 1247 et fut contraint de lever le siége, après une sortie vigoureuse de la part des Parmesans. Ceux-ci, voulant éviter pour l'avenir les dangers d'une guerre désastreuse, se soumirent au souverain pontife. La perte de leur autonomie ne les empêcha pas de subir successivement la domination de plusieurs familles patriciennes, puis le joug des Français, des Espagnols et enfin du pape Paul III, qui céda Parme à son fils Pierre-Louis Farnèse, dont les descendants l'occupèrent jusqu'à l'extinction de leur race. A cette époque, Philippe V, roi d'Espagne et mari d'Élisabeth Farnèse, redemanda Parme et en fit prendre possession en 1731 par son fils don Carlos. A partir de cette époque, l'histoire de la ville de Parme se confondant avec celle du duché de même nom, voir plus bas PARME-ET-PLAISANCE (duché de).

Parme a donné le jour à un certain nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels nous citerons : Cassius, l'un des meurtriers de César; le cardinal Sforza Pallavicino; Eneas Vico, antiquaire du XVIe siècle; le jésuite N. Zucchi, inventeur du télescope de réflexion; l'astronome Angelo Cappelli; les peintres Lanfranc, Mazzuoli, dit le Parmesan, G. Mazzuola ou le Mazzolino, son élève, le Corrége, né sur le territoire du duché et qui habita Parme la plus grande partie de sa vie; les poëtes Prosper Manara et Bondi; les jurisconsultes J. d'Arena, G. Aremondo et Paolo Politi; Pétrarque a été longtemps archidiacre de la cathédrale, où il a son tombeau.

‖ La province de Parme, division administrative du nouveau royaume d'Italie, est comprise entre la province de Crémone au N., dont elle est séparée par le Pô, celle de Modène à l'E., celle de Chiavari au S. et celle de Plaisance à l'O. Elle est divisée en trois districts ou arrondissements, renferme 51 communes, sur une superficie de 3,239 kilom. carrés, et une population de 256,029 hab. Ch.-l., Parme; villes principales : Borgo-San-Donnino et Borgotaro.

Parme (ÉCOLE DE). L'école de Parme, ramification importante de l'école lombarde, a pour chef Antonio Allegri, surnommé le Corrége, du lieu de sa naissance. Quelques artistes avaient cependant déjà illustré la ville de Parme. Au XIIIe siècle, les sculptures et les peintures du Baptistère attestent déjà l'esprit d'indépendance qui veut s'affranchir du formalisme byzantin. Le XIVe et le XVe siècle ne manquent pas non plus de productions qui témoignent des mêmes efforts. Francia de Bologne et son élève Lodovico de Parme, Jean Bellin et son élève Crist. Caselli exerçaient leur influence sur l'art de Parme; mais les ouvrages de ces divers artistes ne constituaient pas un style caractérisé, lorsque, au commencement du XVIe siècle, parut le Corrége qui, à lui seul, devait jeter un lustre impérissable, non-seulement sur l'école de Parme, mais encore sur l'art italien, dont il devait être un des plus grands noms. On ignore les commencements de sa carrière; on croit qu'il étudia d'abord avec le fils de Mantegna. Mais ce fut, avant tout, un génie créateur. Corrége n'a pas été à Rome; il n'a connu que par des copies ou des gravures les œuvres des grands peintres du temps. Les formes traditionnelles de la peinture sacrée ne convenaient pas à son imagination; il rejeta la manière de l'ancienne école et continua, au profit d'une grâce plus moderne, le mouvement païen qui s'était déjà manifesté dans l'école romaine, et dont J. Romain, à la même époque, était le représentant le plus décidé. Il ne donne pas à ses figures la noblesse, la beauté sereine que Raphaël communique aux siennes, mais nul mieux que lui ne sait y répandre la grâce souriante; il excelle particulièrement à peindre les enfants. Corrége remplaça les grandes lignes et les masses par des morcellements et des raccourcis; il semble s'attacher de tout son pouvoir à conserver une continuelle ondulation de lignes. Presque toutes les figures sont vues d'en haut ou d'en bas. Cette science du raccourci, déjà poussée loin par Mantegna, et qui se produit d'une manière si puissante chez J. Romain, atteignit par lui tous ses développements; mais il en abusa, ainsi que son école, comme l'école florentine avait abusé de la science du nu. En même temps qu'il tournait du côté de la grâce le dessin de ses figures, aux contours vagues et moelleux, il sut donner un nouveau charme à la peinture par sa manière de traiter le clair-obscur, partie de l'art qu'il porta à sa plus haute perfection. « Le caractère dominant de la peinture à l'huile du Corrége, celui qui la fait reconnaître au premier coup d'œil, c'est la couleur qui est fondue et brillante comme dans l'émail; les lumières ont un éclat, les ombres une transparence et une profondeur qu'on ne rencontre à ce degré chez aucun peintre. » Les gradations du clair-obscur sont très-habilement conduites; les ombres,

au lieu d'avoir l'uniformité qu'elles présentent chez un grand nombre de maîtres des différentes écoles, sont animées de reflets très-finement sentis. Toute une partie de l'art de la peinture, nouvelle ou à peine entrevue avant Corrége, est portée par lui à sa perfection. Malgré le nombre de ses antagonistes, sa réputation s'accrut d'une manière incroyable, et il devint chef d'une grande école. On distingue, parmi ses élèves ou plutôt ses imitateurs, son fils Pomponio Allegri, F. Capelli, Ant. Bernieri, Fr.-Maria Rondani, un peu minutieux; Michelangiolo Anselmi, Bernardo Gatti, au tendre coloris; Giorgio Gaudini, etc., et, avant tous, Fr. Mazzuoli, surnommé *il Parmigianino*. Chez lui, la grâce du Corrége aboutit au maniérisme, le mouvement et l'expression animée dégénèrent presque toujours en affectation et en coquetterie. Le Parmesan étudia à Rome les ouvrages de Raphaël et de Michel-Ange; il fut en rapport avec J. Romain à Mantoue et avec Corrége à Parme, où il fut son émule. Quand la famille Farnese, au XVIe siècle, vint s'établir à Parme, elle accorda de continuels encouragements à l'art de la peinture. Mais alors l'école était entraînée plutôt sur les traces du Parmesan que sur celles du Corrége, et, comme on l'a dit dans un autre ordre de faits, « on tombe toujours du côté où l'on penche. » Les qualités originales étaient devenues des défauts, la grâce de l'afféterie. Cette école était déjà sur son déclin, et elle dut céder peu à peu le pas à l'école des Carrache, qui recueillait alors l'héritage de l'art italien.

PARME-ET-PLAISANCE (DUCHÉ DE), ancien Etat souverain de l'Italie septentrionale, compris entre le Pô, qui le séparait au N. du royaume Lombard-Vénitien, le duché de Modène à l'E., dont l'Enza formait la limite, le grand-duché de Toscane au S. et les Etats sardes à l'O., par 44° 19′ et 45° 7′ de latit. N., et 6° 58′ et 8° 38′ de longit. E. Il mesurait 100 kilom. du N.-O. au S.-E. et 90 kilom. de l'E. à l'O. Superficie, 6,200 kilom. carrés; 508,500 hab. Capitale, Parme. Ce petit Etat était divisé en deux gouvernements, dont les ch.-l. étaient Parme et Plaisance, et trois commissariats : Lunégiane de Parme, Borgo-San-Donnino, Borgotaro.

La chaîne des Apennins formait la limite méridionale de ce duché et en couvrait plus de la moitié par ses ramifications. Au N., de belles plaines s'étendent le long du Pô. Ce fleuve y reçoit la Tidone, la Trebbia, la Nura, la Larda, l'Ongina, le Taro, la Parma et l'Enza. Aucune de ces rivières n'est navigable, et le canal de Tassone est le seul canal de navigation de cet ancien Etat. Le climat de cette contrée est salubre et tempéré; toutefois, vers le S., dans les ramifications des Apennins, les hivers sont rudes. Ces montagnes y ont un aspect triste et sauvage dans leurs parties élevées, où ne croissent que quelques arbustes rabougris; sur leurs contre-forts se montrent des forêts de chênes et de châtaigniers, à côté desquels sont de gras pâturages. Pierreux et aride dans les montagnes, le sol est très-fertile dans les plaines. On y récolte en abondance du blé, du maïs, de l'orge, des pois, des fèves, du chanvre, du lin et des fruits de toute espèce. Après l'agriculture, la principale industrie des habitants consiste dans la culture de la soie, l'éducation des abeilles, l'élève du bétail et de la volaille, la fabrication du fromage dit *parmesan*, l'exploitation des mines et celle des carrières de marbre et d'albâtre, l'extraction du sel et du pétrole. La laine des troupeaux de Parme était déjà renommée anciennement; Martial dit à ce sujet :

Velleribus primis Apulia, Parma secundis
Nobilis. . . . .

L'industrie manufacturière de l'ex-duché de Parme est insignifiante et se borne à peu près à la préparation des soies et à la fabrication de petites quantités de draps grossiers, toiles, etc.; mais le commerce avec les Etats voisins est assez actif. La forme du gouvernement était celle d'une monarchie absolue, mais le duc était sous la dépendance du cabinet de Vienne, qui avait le droit d'entretenir garnison à Plaisance. Le revenu de l'Etat était de 9,600,000 fr., et la dette publique de 14,800,000 francs. La force armée s'élevait à 4,075 hommes. La religion catholique était la religion dominante et avait pour chefs les évêques de Borgo-San-Donnino, de Parme, de Plaisance et de Pontremoli. Le système d'instruction publique, quoique amélioré depuis peu, était encore des plus défectueux. Les couleurs nationales étaient le rouge, le bleu et le jaune.

— *Histoire*. L'ex-duché de Parme-et-Plaisance faisait autrefois partie de la Gaule Cispadane et de la Ligurie. Cette province fut soumise par les Romains l'an 184 av. J.-C. et comprise dans la Gaule Cisalpine. Après la chute de l'empire d'Occident, elle partagea les destinées de la Lombardie, qui tomba, en 774, sous la domination de Charlemagne. Mais lorsque l'empire fut transporté en Allemagne, les villes de Parme et de Plaisance, profitant de l'éloignement de leur souverain, se donnèrent des lois et se gouvernèrent en république. Comme toutes les autres villes du nord de l'Italie, elles furent mêlées aux sanglantes querelles des guelfes et des gibelins. Dès lors, continuellement en proie aux factions des Terzi, des Rossi, des Pallavicini, des San-Vitali, elles furent contraintes de reconnaître la puissance des ducs de Milan (1409), et elles restèrent sous leur domination jusqu'en 1513. Louis XII s'en empara et ne les conserva que peu de temps; elles tombèrent en effet, en 1514, au pouvoir du belliqueux pape Jules II. Le pape Paul III, de la maison Farnèse, les érigea en duché en 1543 et en gratifia son bâtard Louis Farnèse, dont le petit-fils fut le célèbre Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas. Malgré les prétentions de Charles-Quint, qui, en sa qualité de seigneur de Milan, voulait conserver ses droits sur Parme et Plaisance, Louis Farnèse se maintint dans ses nouvelles possessions; mais sa conduite ne tarda pas à lui attirer la haine de ses sujets, qui le massacrèrent. Les troupes de l'empereur entrèrent aussitôt dans Plaisance; mais Octave Farnèse, fils de Louis, grâce à l'appui du roi de France Henri III, parvint à se maintenir à Parme; enfin, l'année suivante (1556), Philippe II, roi d'Espagne, rendit Plaisance à Octave, qui conserva ses Etats jusqu'à sa mort, arrivée en 1585. Le célèbre Alexandre Farnèse, son fils unique, lui succéda. Ce prince, qui fut un des plus grands capitaines de son siècle, mourut en 1592, laissant son duché à son fils Rainuce. Celui-ci, après avoir épousé la nièce du pape Clément VIII, reçut la dignité de gonfalonier de l'Eglise pour lui et ses successeurs (1600); il mourut subitement, au commencement de l'année 1622. Odoard, second fils de Rainuce, engagea d'abord une partie de ses Etats pour une somme dont il avait besoin, puis eut à se défendre contre le duc de Modène et contre le pape Urbain VIII, qui voulait lui enlever le duché de Castro pour le réunir aux Etats de l'Eglise. Il mourut en 1646, laissant la couronne ducale à son fils Rainuce II, qui, moins heureux que son père, fut contraint de céder à l'ambition du pape le duché de Castro et le comté de Ronciglione (1661). En 1694, François, fils de Rainuce II, monta sur le trône, et en 1702, ne voulant pas recevoir à Parme une garnison impériale, il reconnut la suzeraineté du pape, qui lui envoya des troupes pour se défendre. Malgré ce secours, il fut forcé d'abandonner aux impériaux plusieurs places fortes de ses Etats. Bien plus, en 1718, il fut déclaré, par le traité de la Quadruple-Alliance, que les duchés de Parme-et-Plaisance et de Toscane seraient désormais tenus pour fiefs masculins de l'empire; que, lorsque la succession de ces Etats serait ouverte, on les donnerait au fils aîné d'Elisabeth Farnèse, femme de Philippe V, roi d'Espagne, et qu'au défaut de ce prince ou de sa postérité masculine ils passeraient aux autres fils de la reine d'Espagne ou à leur postérité masculine. Le duc François mourut le 26 février 1727, et don Carlos, infant d'Espagne, malgré les protestations du pape, prit possession du duché de Parme-et-Plaisance; mais en 1734, ayant conquis le royaume de Naples, il renonça au duché de Parme-et-Plaisance, qui passa aux mains de Charles VI. Toutefois, l'Autriche ne conserva pas longtemps ce duché. Aux termes du traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, Marie-Thérèse céda ce duché, ainsi que Guastalla, à l'infant d'Espagne, don Philippe, frère de don Carlos, sous la condition de faire retour à l'Autriche, en cas d'extinction de la ligne mâle de cet infant ou bien si l'un de ses descendants venait à monter sur le trône des Deux-Siciles ou sur celui d'Espagne. Philippe prit possession de ses Etats le 7 mars 1749 et mourut de la petite vérole à Alexandrie le 18 juillet 1765. Il eut pour successeur son fils Ferdinand, qui, lors de l'invasion des Français en Italie en 1796, conserva ses petits Etats, grâce à sa proche parenté avec la maison d'Espagne et à l'alliance nouvelle que cette puissance venait de contracter avec la France. Ferdinand mourut en 1802, et son fils Louis ne lui succéda point dans ses Etats. Bonaparte en prit possession en vertu d'une convention faite à Madrid le 21 mars 1801, et par laquelle la Toscane était cédée à Louis, à titre de royaume d'Etrurie, pour le dédommager de la perte de Parme, Plaisance et Guastalla. Charles-Louis, fils de Louis, roi d'Etrurie, fut dépouillé de ses Etats par Napoléon Ier en 1807, et Parme, Plaisance et Guastalla furent incorporés à l'Empire français, où ils formèrent le département du Taro. Les traités qui suivirent les événement de 1814 et 1815 attribuèrent les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, à titre de souveraineté indépendante, à l'ex-impératrice des Français, Marie-Louise. Le roi d'Espagne protesta contre cet arrangement et réclama les duchés pour l'ex-reine d'Etrurie, l'infante Marie-Louise d'Espagne, dont le défunt époux n'avait renoncé à ses droits sur ces duchés que parce qu'on lui accordait la possession de l'Etrurie. Il fut alors décidé, en vertu d'un arrangement particulier, conclu à Paris en 1817, que les duchés, à la mort de l'impératrice Marie-Louise, passeraient à la maison de Lucques, issue de la maison d'Etrurie. En conséquence de cette décision, en 1847, Marie-Louise étant morte, Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, prit possession du duché de Parme-et-Plaisance, moins Guastalla, qui passa au duc de Modène. En outre, il céda le duché de Lucques au grand-duc de Toscane. Ce petit despote, faible et indécis, dut s'éloigner de ses Etats en 1848, et abdiqua le 14 mars 1849 en faveur de son fils Charles III. Ce prince, marié à Louise-Marie-Thérèse, fille du duc de Berry et sœur du comte de Chambord, périt assassiné le 27 mars 1854. Son fils, Robert, fut proclamé duc sous la régence de sa mère; mais, en 1859, lors de la guerre d'Italie, le duché de Parme-et-Plaisance chassa son souverain et s'annexa au nouveau royaume d'Italie.

PARME (DUCS DE). V. CHARLES, FARNÈSE, FERDINAND, PHILIPPE.

PARME (Jean DE), général de l'ordre de Saint-François. V. JEAN.

PARMEGIANO (Marco), peintre italien. V. PALMEGIANI.

PARMÉLIE s. f. (par-mé-lî — du lat. *parma*, bouclier). Bot. Genre de lichens, type de la tribu des parméliées : *Les* PARMÉLIES *vivent généralement sur les plantes qui entrent en décomposition.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *parmélies* sont caractérisées par une fronde foliacée, membraneuse, coriace ou crustacée, lobée, laciniée ou multifide, plane, étalée, à surfaces dissemblables, glabre ou fibrilleuse en dessous; des apothécies grandes, urcéolées, puis concaves et enfin planes, éparses, presque membraneuses, formées en dessous par la couche crustacée du thalle, fixées seulement par un point central. Ce genre comprend d'assez nombreuses espèces, dont plusieurs, il est vrai, ont été souvent classées dans des genres voisins, tels que les placodies, les imbricaires, les lobories, etc.

Les *parmélies* vivent généralement sur les tissus végétaux qui se trouvent en état de décomposition plus ou moins avancée. C'est principalement dans les régions froides qu'on les rencontre. Parmi les mieux connues, on peut citer la *parmélie des rochers*, qui se présente sous la forme de rosettes grisâtres en dessus et noirâtres en dessous, et qu'on trouve attachées aux vieux troncs d'arbres et quelquefois, mais plus rarement, aux rochers et aux pierres. Au moyen âge, celle qu'on avait trouvée sur les crânes des suppliciés abandonnés aux injures de l'air jouissait d'une réputation merveilleuse et se vendait, sous le nom d'usnée du crâne humain, jusqu'au prix énorme de 1,000 francs l'once. On lui attribuait les plus grandes vertus contre les maladies du poumon, les hémorragies, l'épilepsie, etc. Le temps a fait justice de cette erreur grossière; mais il n'a pas encore complètement détrôné les préjugés sur le pouvoir de la corde de pendu.

La *parmélie des murailles*, la plus commune du genre, forme des plaques jaunes, plus ou moins étendues, sur les troncs d'arbres, les murs, les rochers et jusque sur les portes et les grilles de fer qu'on néglige d'entretenir. Les *parmelia candelaria* (*placodium* de quelques auteurs), *conspersa* et quelques autres donnent une teinture jaune. La *parmélie glandulifère* croît au Pérou, sur les écorces des quinquinas.

PARMÉLIÉ, ÉE adj. (par-mé-li-é — rad. *parmélie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la parmélie. ‖ On dit aussi PARMÉLIACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre parmélie.

PARMÈNE s. f. (par-me-ne — du gr. *parmenô*, je persévère). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les pays voisins de la Méditerranée.

PARMÉNIDE D'ÉLÉE, philosophe grec, disciple de Xénophane, né à Elée, dans la Grande-Grèce, vers 519 av. J.-C. Il fut, suivant Speusippe et Plutarque, le législateur de sa patrie; mais ce fait est douteux. A l'âge de soixante-cinq ans, il fit un voyage à Athènes avec Zénon d'Elée, son disciple, et mourut dans un âge avancé. Comme physicien, il n'admettait que deux éléments, le feu et l'eau, professait la doctrine de l'unité absolue et distinguait deux ordres de connaissances, fondées l'une sur la *raison*, l'autre sur l'*opinion*. On lui attribue la première idée de la rondeur de la terre et la constatation de l'identité de Vénus, étoile du matin ou étoile du soir selon sa position par rapport au soleil. Il reste de Parménide quelques fragments d'un poëme astronomique; Scaliger les a imprimés dans ses notes sur Manilius. La doctrine de ce philosophe paraît avoir été sage et solide.

Parménide ou Sur les idées, dialogue attribué à Platon. Le sous-titre a été ajouté par les commentateurs. Le *Parménide* est-il de Platon? Jusqu'à ces derniers temps, la question n'a pas même été soulevée en France; en Allemagne même, cette patrie des écoles sceptiques, l'authenticité du *Parménide* n'avait fait jusqu'ici de doute pour personne. Mais aujourd'hui, plusieurs savants des plus autorisés de ce pays attribuent le *Parménide* à quelque philosophe inconnu de l'école de Mégare. En 1874, M. [illegible], professeur de philosophie, a offert à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire dans lequel, résumant les idées de Socher, Ueberweg, Schaarschmidt et autres philosophes allemands, il s'attache à prouver que ce dialogue n'est pas de Platon. Ces arguments peuvent se réduire à ceci : on ne retrouve dans le *Parménide* ni le style, ni les idées, ni l'art consommé de Platon. En second lieu, Aristote n'a pas mentionné le *Parménide*. Il est vrai qu'Aristote n'a pas non plus parlé d'Alexandre. Quant au style et aux idées de Platon, qu'on ne retrouve pas dans le *Parménide*, c'est une appréciation sur laquelle il est difficile de discuter et impossible de s'entendre.

Pour ce qui est de la valeur du dialogue, M. Cousin, qui l'a traduit, le juge ainsi : « Ce dialogue demeure un des ouvrages de Platon dont il est le plus difficile de déterminer le vrai but et de suivre le fil et l'enchaînement à travers les mille détours de la dialectique éléatique et platonicienne. La vraie pensée de Platon est encore un problème et le degré d'importance de ce dialogue n'est pas fixé. Est-ce seulement un grand exercice de dialectique, comme paraît le croire Schleiermacher? ou bien est-ce en effet le sanctuaire mystérieux où se cache, derrière le voile de subtilités presque impénétrables, la théorie des idées, comme le veulent les Alexandrins et Proclus, leur représentant?... Depuis le commencement du XIXe siècle, ces difficultés, si grandes autrefois, ont peu à peu cédé aux travaux de Schleiermacher et de Heindorf, qui ont servi de fondement à l'édition de Becker... » Il n'est pas bien sûr que la difficulté ait été aussi complètement résolue que le dit M. Cousin.

Le *Parménide* est un entretien entre Socrate, Zénon et Parménide. Les deux derniers arrivent un jour à Athènes pour y célébrer la fête des panathénées. Parménide est un vieillard de soixante-cinq ans, d'une physionomie noble et imposante; Zénon a quarante ans. « C'était un homme bien fait et d'une figure agréable et il passait pour être très-aimé de Parménide. Socrate était alors très-jeune. Il rencontra les deux philosophes dans la maison où ils étaient logés. » On connaît la doctrine de Parménide sur l'unité de l'univers. Zénon avait examiné à un autre point de vue le problème de l'univers et avait voulu démontrer que la pluralité des êtres est impossible, ce qui revient à la doctrine de Parménide. « Crois-tu, demande Zénon à Socrate, que l'idée soit tout entière dans chacun des objets qui en participent, tout en étant une? ou bien quelle est ton opinion? — Et pourquoi l'idée n'y serait-elle pas? répond Socrate. — Quoi! l'idée une et identique serait à la fois tout entière dans plusieurs choses séparées les unes des autres et par conséquent elle serait elle-même hors d'elle-même? — Point du tout, reprend Socrate, car comme le jour, tout en étant un seul et même jour, est en même temps dans beaucoup de lieux sans être pour cela séparé de lui-même, de même chacune des idées sera en plusieurs choses à la fois sans cesser d'être une seule et même idée. — Voilà, Socrate, une ingénieuse manière de faire que plusieurs choses soient en plusieurs lieux à la fois; c'est comme si tu disais qu'une toile dont on couvrirait à la fois plusieurs hommes est tout entière sur plusieurs : n'est-ce pas à peu près ce que tu veux dire? — Peut-être. — La toile serait-elle donc tout entière au-dessus de chacun ou bien seulement une partie? — Une partie. — Donc Socrate, les idées sont elles-mêmes divisibles et les objets qui participent des idées ne participent que d'une partie de chacune, et chacune n'est pas tout entière en chacun. » Socrate n'en demandait pas davantage. C'est sa méthode ordinaire : il fait prouver à ses adversaires eux-mêmes ce qu'il veut leur démontrer.

Le morceau qui précède contient en entier la question du réalisme et du nominalisme, si célèbre dans la philosophie scolastique. Il n'y a qu'à mettre le mot genre au lieu du mot idée et la chose paraît claire. « Les idées, dit encore Socrate, sont naturellement comme des modèles; les autres objets leur ressemblent et sont des copies, et par la participation des choses aux idées il ne faut entendre que la ressemblance. — Mais, reprend Parménide, quand une chose ressemble à l'idée, est-il possible que cette idée ne soit pas semblable à sa copie dans la mesure où celle-ci lui ressemble? ou y a-t-il moyen de faire que le semblable ne ressemble pas à son semblable? — Il n'y en a point. — N'est-il pas de toute nécessité que le semblable participe de la même idée que son semblable? — Oui. — Et ce par quoi les semblables deviennent semblables, n'est-ce pas cette idée? — Assurément. — Il est donc impossible qu'une chose soit semblable à l'idée, ni l'idée à une chose, sinon au-dessus de l'idée, il y aura une autre idée, et, si celle-ci ressemble à quelque chose, une autre encore, et toujours il arrivera une nouvelle idée, s'il arrive toujours que l'idée ressemble à ce qui participe d'elle. » C'est à l'aide de ce raisonnement que l'athéisme essaye de démontrer qu'il n'y a pas de Dieu, car, dit-il, si le monde visible suppose un créateur, ce créateur, ne pouvant être à la fois cause et effet, suppose un autre créateur, et ainsi de suite à l'infini.

Platon paraît avoir voulu pratiquer dans ce dialogue ce que Parménide conseille à Socrate au début : « Elle est belle et divine, sache-le bien, cette ardeur qui t'anime pour les discussions philosophiques. Mais essaye tes forces et exerce-toi, tandis que tu es jeune, à ce qui semble inutile et paraît au vulgaire un pur verbiage, sans quoi la vérité t'échappera. »

Sur cette question particulière des idées, l'auteur expose sans parti pris les solutions [illegible] et il dit en terminant : « Si [illegible] refuse son assentiment à ces [illegible], celui-là n'a qu'à y bien regarder et à nous offrir des solutions meilleures. » Il soulève donc des problèmes, les montre sous toutes leurs faces et les laisse à résoudre à qui voudra. C'est la conclusion du traité.

PARMÉNIDÉES s. f. pl. (par-mé-ni-dé). Entom. Famille d'insectes coléoptères pentamères, comprenant les genres parne et dryops.

PARMÉNIE s. f. (par-mé-nî). Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PARMÉNION, général de Philippe et d'Alexandre de Macédoine, né vers 4[illegible] av. J.-C., mort en 370. Il suivit Alexandre en Asie, se distingua au passage du Granique, à Issus, dans les plaines d'Arbelles, et se rendit maître de Damas et d'une partie de la Syrie. Lorsque Darius offrit à Alexandre, comme conditions de paix, la main de sa fille, 10,000 talents et toute l'Asie jusqu'à l'Euphrate : « J'accepterais, dit Parménion, si j'étais Alexandre. — Et moi aussi, répliqua Alexandre, si j'étais Parménion. » Nommé gouverneur de la Médie, il fut poignardé par ordre d'Alexandre, après que son fils eut été mis à mort pour une prétendue conspiration dont il était accusé.

PARMENTAIRE s. f. (par-men-tè-re). Bot. Syn. de [illegible], genre de cryptogames.

PARMENTIER (Jehan), navigateur français, né à Dieppe en 1494, mort en 1530. Il passe pour le premier Français qui ait conduit des vaisseaux au Brésil et le premier marin qui ait découvert les Indes jusqu'à Sumatra, où il mourut. Il a laissé une pièce de vers [illegible] : *Navigation de Parmentier, contenant les merveilles de la mer, du ciel et de la terre* (Paris, 1531, in-4°); des mappemondes, des cartes marines, etc.

PARMENTIER (Jacques), peintre, né à Paris en 1658, mort à Londres en 1730. Élève de Sébastien Bourdon, il se familiarisa bientôt avec les procédés faciles de ce maître, et vers 1680 il partit pour l'Angleterre, où il s'enrôla dans la pléiade de praticiens employés en sous-ordre à Londres par Charles de Lafosse, pour les décorations de l'hôtel Montague (aujourd'hui British Museum). Dans cette situation, le jeune peintre eut surtout soin de se faire des amis dans la société anglaise, et comme la religion romaine dans laquelle il était né lui était un obstacle parmi des protestants, il abjura. Cette condescendance lui valut des protecteurs assez puissants; on lui fit avoir, en Hollande, des travaux dans le palais de Loo, dont le roi avait confié les restaurations à Daniel Marot. N'ayant pu s'entendre avec ce dernier, Parmentier revint à Londres, laissant inachevés les trois plafonds dont on l'avait chargé. Ces plafonds, détruits ou couverts par d'autres peintures plus récentes, ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais il nous reste de Parmentier quelques œuvres : *Moïse recevant la loi*, à Saint-Pierre-de-Leeds (comté d'York); les fresques de l'escalier municipal de Worksop; *Diane et Endymion*, au Painters'hall de Londres. Cette dernière peinture, la meilleure des trois, rappelle la maëstria de Bourdon en même temps que les procédés de l'école anglaise, ces gammes de tons criards qu'elle a toujours aimées.

PARMENTIER (Charles-Antoine), procureur général de la chambre des comptes du duché de Nivernais, né à Paris vers 1719, mort à Nevers en 1791. On a de lui quelques ouvrages manuscrits, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de la province de Nivernais* et *Histoire chronologique des évêques de Nevers*. On a publié de lui ses *Archives de Nevers* (1842, 2 vol. in-8°), ouvrage plein de renseignements intéressants et exacts.

PARMENTIER (Antoine-Augustin), célèbre philanthrope et agronome français, né à Montdidier en 1737, mort à Paris le 17 décembre 1813. Sa mère, devenue veuve de bonne heure et chargée de deux autres enfants en bas âge, ne put lui faire donner qu'une instruction incomplète. Il entra à dix-huit ans chez un apothicaire de Montdidier pour y faire son apprentissage, et se plaça l'année suivante à Paris, chez un de ses parents qui exerçait la même profession. Il obtint en 1757 une place d'aide-pharmacien à l'armée du Hanovre et s'y fit remarquer de Bayen et de Chamousset, de qui il apprit, dit Cuvier, deux choses également ignorées de ceux pour qui [illegible] de les connaître : l'étendue, la variété des misères auxquelles il serait encore possible de soustraire les peuples, si l'on s'occupait plus sérieusement de [illegible] tant de fléaux, si l'on voulait en répandre et en [illegible].

[illegible] place d'apothicaire adjoint aux Invalides, et [illegible]

et firent tant de tapage qu'il fallut prendre un parti. L'administration décida que Parmentier continuerait à jouir de son traitement, mais ne remplirait plus ses fonctions.

La première occasion que rencontra Parmentier de produire ses idées en public lui fut offerte en 1771. La disette de 1769 avait profondément ému les esprits; l'Académie de Besançon proposa comme sujet de prix d'*Indiquer les végétaux qui pourraient suppléer en temps de disette à ceux qu'on emploie communément à la nourriture des hommes*. Parmentier indiqua des moyens nouveaux d'extraire l'amidon de racines et de semences jusque-là sans emploi et remporta le prix. Mais il s'aperçut bientôt que les mesures qu'il avait indiquées lors du concours n'avaient rien de pratique, et c'est alors qu'il entreprit sa célèbre campagne en faveur de la propagation de la culture des pommes de terre. Ce précieux végétal, transporté du Pérou en Europe au commencement du XVIe siècle, était très-répandu en Allemagne, en Suisse ainsi qu'en Irlande; Turgot avait essayé de le propager dans le Limousin et l'Angoumois, mais les préventions publiques opposaient un obstacle presque insurmontable; le contrôleur général se vit obligé de demander à la Faculté de médecine un avis qui pût rassurer les esprits. Parmentier publia d'abord, sur le tubercule prétendu dangereux, une analyse chimique où il montrait qu'aucun de ses éléments ne saurait être nuisible; puis, sachant combien il est difficile de lutter contre la routine, il pensa que, pour la battre en brèche, il lui fallait une haute protection; cette protection, il la rencontra dans Louis XVI luimême. Comme il se proposait, avant tout, de frapper l'imagination des Parisiens, il sollicita et obtint du monarque, pour l'essai qu'il méditait, 50 arpents de la plaine des Sablons. Ces sables stériles furent labourés pour la première fois par les soins de Parmentier, qui leur confia la plante qu'il voulait réhabiliter. Émerveillé de son succès, Parmentier cueillit un bouquet de ces précieuses fleurs et courut à Versailles le présenter au monarque. Louis XVI accepta l'offrande avec bienveillance, et, malgré les sourires moqueurs de quelques-uns des courtisans qui l'entouraient, il en para la boutonnière de son habit.

De ce moment, la cause de la pomme de terre fut gagnée. Les grands seigneurs et les dames, qui jusqu'alors avaient beaucoup ri de ce qu'ils appelaient la folie du bonhomme, s'empressèrent d'imiter l'exemple de Louis XVI et d'adresser leurs félicitations au modeste philanthrope. Des gardes placés autour des champs excitaient la curiosité et l'avidité de la foule; mais ces gardes n'exerçaient leur surveillance que pendant le jour. Bientôt on vint annoncer à Parmentier que ses pommes de terre avaient été volées pendant la nuit. A cette nouvelle, il ne se sentit pas de joie et récompensa largement celui qui la lui avait apportée. Il ne voyait dans ce vol commis qu'un nouveau genre de succès. « Si l'on vole la pomme de terre, se dit-il, c'est qu'il n'existe plus de préjugé contre elle. » Peu de temps après, il donna un grand repas où, parmi les notabilités de l'époque, assistèrent Franklin et Lavoisier. Le tubercule de la plaine des Sablons, préparé sous toutes les formes, y fournit seul la substance de tous les mets. Les liqueurs mêmes en étaient extraites. C'est ainsi que, grâce aux généreux efforts d'un seul homme, la France vit la pomme de terre se placer au premier rang parmi les richesses agricoles.

Pendant quarante ans, il ne se lassa pas de la recommander dans une foule de brochures, dans les journaux et dans les revues. Il eut à la longue le bonheur de réussir, et ce fut une des joies de sa vieillesse.

Au reste, ce n'est pas là le seul service qu'il ait rendu : il avait étudié avec soin non-seulement la culture des principales plantes pouvant remplacer le blé, telles que le maïs, la châtaigne, etc., mais encore les procédés de panification. C'est à lui que sont dus les derniers perfectionnements apportés à la mouture et au blutage du blé dont on n'extrayait que très-incomplètement la farine, sauf à en faire manger le son aux hommes dans un grand nombre de localités. C'est lui aussi qui a propagé l'usage du sirop de raisin, lequel a rendu tant de services pendant les guerres de la République et de l'Empire, qui améliora la confection des soupes économiques, des biscuits de mer, etc. C'est encore lui qui rassura le public sur la salubrité des eaux de la Seine, lors de l'établissement de la pompe à feu de Chaillot, il contribua aussi à la propagation de la vaccine; il rétablit l'ordre dans le service de la pharmacie des hôpitaux de Paris, pour lesquels il rédigea le *Code pharmaceutique* (Paris, 1802, in-8°); il surveillait la boulangerie centrale des établissements de charité et dirigeait encore l'hospice des Ménages.

On doit à Parmentier de nombreux écrits remplis de détails intéressants, mais d'un style diffus et dépourvus d'ordre méthodique. Nous citerons, entre autres : *Examen chimique des pommes de terre* (Paris, 1773), le *Parfait boulanger* (1777, in-8°), *Traité de la châtaigne* (1780, 2 vol. in-8°), *Recherche sur les végétaux nourrissants qui, dans tous les temps de disette, peuvent remplacer les aliments ordinaires* (1781, in-8°), *Méthode facile de conserver à peu de frais les grains et les farines* (1784, in-8°); *Avis sur la manière de traiter les grains et d'en faire du pain* (1787, in-4°); *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et des topinambours* (1789, in-8°); *Économie rurale et domestique* (1790, 8 vol. in-18); *Avis sur la préparation et la forme à donner au biscuit de mer* (1795); l'*Art de faire les eaux-de-vie et les vinaigres* (1801); *Traité sur l'art de fabriquer les sirops et conserves de raisin* (1810); le *Maïs sous tous ses rapports* (1812), etc. Outre ces publications sur l'alimentation du peuple et de nombreux articles insérés dans divers recueils et journaux, on a de lui une traduction avec notes des *Récréations physiques* de Model et une édition de la *Chimie hydraulique* de Lagaraye.

PARMENTIÈRE s. f. (par-man-tiè-re — de *Parmentier*, chimiste fr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des bignoniacées, tribu des crescentiées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique. ‖ Ancien nom de la pomme de terre.

PARMESAN, ANE s. et adj. (par-me-zan, a-ne). Géogr. Habitant de Parme; qui a rapport à Parme ou à ses habitants : *Les* PARMESANS. *La population* PARMESANE.

— s. m. Comm. Fromage qui tire son nom, non pas du duché de Parme, comme on l'a dit souvent, mais de la duchesse de Parme, femme du petit-fils de Louis XV, qui le fit connaître en France.

— s. f. Hortic. Variété d'anémone.

— **Encycl.** Comm. Le *parmesan* s'est d'abord fabriqué à Lodi; mais, de nos jours, un grand nombre d'autres pays en produisent. Le vrai *parmesan* reste cependant le plus estimé, si bien que ceux qui cherchent à imiter la fabrication péninsulaire ont le plus souvent soin de cacher le lieu véritable de leur fabrication.

Le *parmesan* comprend trois espèces : le *fromaggio di forma*, qui est le plus grand et le plus épais; le *fromaggio di robiole* et le *fromaggio di robiolini*. Tous ces fromages ont une saveur agréable, se conservent longtemps et n'acquièrent pas, comme les fromages mous, une odeur rance ou putride. Le *parmesan* se fait de lait en grande partie écrémé et par une température élevée.

Voici les procédés de fabrication : Les vaches dont le lait est employé sont traites deux fois par jour, le matin au lever du soleil et le soir à cinq heures. On laisse crémer le lait, on enlève la crème, dont on fait du beurre, et le lait, versé dans des marmites contenant de 12 à 15 litres, est laissé dans un endroit frais jusqu'au lendemain matin. Alors, dans une chaudière à fromage, on le chauffe lentement jusqu'à 24° ou 25°, et on le fait cailler avec de la caillette desséchée. 90 grammes de présure enveloppée dans un morceau de toile suffisent pour 12 seaux de lait. Une personne remue ce lait constamment, tandis qu'une autre presse la présure avec les doigts jusqu'à dissolution à peu près complète. On éteint le feu après avoir recouvert la chaudière, et moins d'une heure après le lait est caillé. On fait alors un feu flambant avec du menu bois, en remuant la masse avec un bâton pourvu de pointes transversales, jusqu'à ce que les parties caillées se soient divisées. On ajoute du safran en poudre fine, à raison de 30 grains pour 800 litres.

Le feu flambant toujours, on continue à remuer, mais on se sert d'un bâton qui porte à son extrémité une espèce de plateau. Lorsque la masse est arrivée à 25° environ, on reprend le bâton à pointes transversales afin de diviser le caillé aussi finement que possible, puis on reprend le bâton à plateau et, en remuant sans interruption, on chauffe à 43°. On retire la chaudière du feu, on laisse reposer la masse pendant un quart d'heure; le fromage se dépose au fond et l'on enlève environ les 9 dixièmes du petit-lait qui le recouvre. On mélange, en pressant avec les mains les parties caséeuses en une masse ferme; on fait pénétrer entre le fromage et le fond de la chaudière un linge, et deux personnes tenant ce linge par les extrémités retirent le fromage de la chaudière. On le met dans des vases percés de trous pour le faire égoutter, puis dans une forme en bois. Le soir, on emporte le tout dans un lieu très-frais. Le lendemain, on enlève le linge et on laisse pendant quatre jours le fromage en repos. On le sale ensuite à la surface; le sel se dissout et pénètre à l'intérieur. Tous les jours, pendant trois semaines, on retourne le fromage et on le saupoudre de sel. Durant les trois semaines suivantes, on ne le retourne plus et on ne le sale plus que tous les deux jours. On le met ensuite en magasin. Ce magasin doit être un caveau spacieux, élevé et sec, dans lequel le soleil ne pénètre jamais. Avant d'y placer les fromages, on commence par les racler, on verse dessus du petit-lait chaud, on comprime la croûte avec un bois plat, et enfin on les enduit d'huile de lin. Dans le magasin, on les retourne deux fois par jour et on les graisse tous les deux jours.

En somme, le *parmesan* a de nombreuses analogies avec le gruyère; mais sa pâte est plus cuite, et, comme elle renferme moins de matière butyreuse, elle est moins onctueuse, plus grenue, plus sèche; aussi se râpe-t-elle très-facilement en une poudre qui entre comme assaisonnement dans beaucoup de mets italiens. Le goût particulier qui distingue ce fromage est dû au safran. Dans un fromage *parmesan*, l'analyse a donné :

Caséum et autres substances azotées	62,8
Beurre	2,9
Sel marin et autres sels	6,6
Eau	27,7
TOTAL	100,0

PARMESAN (Girolamo-Francesco-Maria MAZZOLA ou MAZZUOLI, dit LE), célèbre peintre italien, né à Parme en 1503, mort à Casal-Maggiore en 1540. Son père et ses deux oncles, peintres eux-mêmes, n'étaient pas sans mérite, et c'est d'eux que le grand peintre reçut ses premières leçons. Il avait à peine quatorze ans lorsque ses maîtres jugèrent à propos de l'associer à l'exécution d'un tableau que la postérité inscrit le plus souvent sous son nom; nous voulons parler du *Baptême de Jésus-Christ*, qui appartient à la cathédrale de Parme, et dont le grand artiste n'exécuta que les deux figures principales, peintes d'après le carton que lui avait donné son père. Le talent précoce dont il fit preuve dans cette œuvre donna la plus haute idée de sa valeur artistique et le fit regarder à Parme comme un enfant prodige. Prosper Colonna, général de Léon X, ayant marché contre Parme avec une armée, le Parmesan fut conduit par ses parents au château de Viadana, appartenant au duc de Mantoue. Tant que dura la guerre, il ne sortit point de l'enceinte fortifiée, et c'est dans l'église de cette résidence royale qu'il peignit, avec la collaboration de son père et de ses oncles qui ne l'avaient pas quitté, deux tableaux en détrempe : *Saint François recevant les stigmates* et le *Mariage de sainte Catherine*.

Quand Mazzola, après les hostilités suspendues, put rentrer à Parme, il y trouva le Corrége peignant la coupole de San-Giovanni. L'impression que produisit cette admirable peinture sur le Parmesan fut profonde. Le jeune artiste se mit à imiter le Corrége, et c'est sous cette influence qu'il exécuta la *Sainte Famille*, qui a fait partie de la galerie Bertioli, et *Saint Bernardin*, qui est encore dans la chapelle des Observantins de Parme.

L'enthousiasme du jeune artiste n'avait pas déplu au grand Corrége. A côté de la coupole qu'il venait d'achever s'ouvrait une chapelle dont la décoration lui avait été confiée. Voyant que Parmesan l'imitait fort bien, il lui donna ce travail à exécuter sous sa direction. Mazzola, heureux d'être associé aux travaux du Corrége, devint l'humble instrument du maître. Mais bientôt il se prit à songer qu'il ne faisait plus rien par lui-même, et, l'enivrement de l'admiration première s'étant légèrement dissipé, il eut peur de perdre son temps. Un jour, il quitta brusquement son pays et arriva à Rome, bien résolu, cette fois, à voler de ses propres ailes. L'un de ses oncles l'avait accompagné. C'est par lui probablement qu'il entra en relation avec le dataire du pape, qui le présenta à Clément VII. La décoration de la salle des Pontifes, au Vatican, lui fut confiée. Il y peignit la *Circoncision*, œuvre capitale dans laquelle il se révèle tout entier. Quatre ans plus tard, en 1527, Mazzola, alors en pleine gloire, fut troublé dans ses travaux par le sac de Rome, livrée à la soldatesque du connétable de Bourbon. Forcé de fuir, il se réfugia à Bologne, non sans avoir été dévalisé en route par une bande de pillards. C'est vers 1529 qu'il put, après avoir fait quelques excursions dans les villes d'Italie, rentrer à Parme, où il fut reçu en triomphateur. Pour satisfaire aux nombreux travaux qui l'y attendaient, il redoubla d'activité. Il peignit successivement : à San-Giovanni, les grandes fresques, *Sainte Marguerite de Cortone* et *Sainte Agathe*; *Sainte Cécile* et *Sainte Lucie*; *Saint Georges retenant un coursier fougueux*; *Deux jeunes diacres lisant*; un *Adam*, à la Steccata, et le fameux *Moïse brisant les tables de la loi*, grande figure en camaïeu, qui rappelle les plus belles œuvres de Michel-Ange. On raconte qu'à cette époque, emprisonné par des religieux mécontents, il parvint à s'enfuir à Casal-Maggiore; mais cette anecdote paraît apocryphe. Ce qui est plus vrai, c'est la fatale passion du Parmesan pour l'alchimie. Pour se livrer plus aisément à son goût pour les sciences occultes, il abandonna ses pinceaux et alla se cacher à Casal-Maggiore. « Épuisé, dit Vasari, par les vains efforts que, entraîné par sa passion pour l'alchimie, il avait faits pour découvrir le secret de la transmutation des métaux, il tomba dans la mélancolie, fut pris de fièvre et survécut peu à son exil volontaire. »

Son œuvre est hors de proportion avec sa carrière si courte. Voici les morceaux les plus connus : Parme, musée : la *Madone entre saint Jérôme et saint Bernardin de Feltre* (1522); galerie Colorno : *Prédication de Jésus-Christ*; Bologne, musée : *Madone avec sainte Marguerite, saint Jérôme, saint Augustin et un ange*; Florence : une *Sainte Famille avec Madeleine et Zacharie*; palais Pitti : la *Vierge au long cou* (1534); Rome, palais Doria : *Madone*, palais Colonna : *Résurrection de Lazare*; palais Borghèse : *Sainte Catherine*; Capitole : *Saint Jean-Baptiste dans le désert*; Madrid : *Sainte Barbe*; Vienne : l'*Amour taillant son arc*; Paris, Louvre : *Sainte Famille*, *la Vierge*, l'*Enfant Jésus et Sainte Marguerite*, et une foule de dessins merveil-

leux. Berlin, Dresde, Munich, Londres, Saint-Pétersbourg comptent aussi dans leurs musées plusieurs toiles du Parmesan; mais l'authenticité de quelques-unes est douteuse.

Vasari ajoute que le Parmesan inventa la gravure à l'eau-forte. Le fait n'est pas certain; mais il est sûr que le Parmesan, l'un des premiers en Italie, usa de ce procédé, et il a laissé de beaux et nombreux dessins.

PARMI prép. (par-mi — de *par*, et de *mi*. On écrivait autrefois en deux mots *par mi*, par le milieu, comme on disait *en mi*, dans le milieu, au milieu. *Mi*, dérivé du latin *medius*, était un adjectif. En sous-entendant le mot *lieu* ou tout autre, cet adjectif pouvait se prendre substantivement et signifier *milieu*. En italien *mezzo*, en espagnol *medio* et en portugais *meio*, tous dérivés de *medius*, sont également adjectifs et substantifs signifiant *demi*, mitoyen, qui est entre deux, et, en même temps, *milieu*. Lorsque *par mi* était suivi d'un substantif, la préposition *de* n'était point exprimée, pas plus qu'elle ne l'était après *lez*. *Par mi la main* est pour *par mi de la main*, par le milieu de la main). Au milieu de; entre: *Dormir* PARMI *les fleurs. De suppositions fausses en suppositions fausses, nous nous sommes égarés* PARMI *une multitude d'erreurs*. (Condill.) *Ce n'est jamais que par les sentiments qu'on arrive à l'unanimité d'opinions* PARMI *les hommes*. (Mme de Staël.) *Il y a plus d'honnêtes gens* PARMI *le peuple que dans les classes élevées*. (La Roche-Doud.)

> . . . . Une juste prière
> *Parmi* les gens d'honneur ne se refuse guère.
> SCARRON.

> L'onde approche, se brise et vomit à leurs yeux,
> *Parmi* les flots d'écume, un monstre furieux.
> RACINE.

> . . . . . . Tu serais *parmi* nous
> Le seul sage au milieu d'une bande de fous.
> ANDRIEUX.

> J'ai vu les plus purs fronts rouler, après l'orgie,
> *Parmi* les flots de vin sur la nappe rougie.
> TH. GAUTIER.

‖ Au nombre de: *Le fanatisme compte la haine et la vengeance* PARMI *ses devoirs*. (Guizot.) *C'est la terreur seule qui a fait des esclaves* PARMI *les hommes de toutes les races*. (A. Thierry.) *Il y a peu de célibataires* PARMI *les gens de la campagne*. (Dupin.)

— Poétiq. Dans le cours de:

> Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore?
> RACINE.

— *Parmi nous*, Dans notre pays:

> Êtes-vous à ce point *parmi nous* étrangère?
> RACINE.

— Adverbial.:

> Je voudrais bien trouver *parmi*
> Quelque doux et discret ami.
> LA FONTAINE.

‖ Inus.

PARMI s. m. (par-mi). Pêche. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMOPHORE s. f. (par-mo-fo-re — du lat. *parma*, bouclier, et du gr. *phoros*, qui porte). Moll. Genre de mollusques gastéropodes scutibranches, formé aux dépens des patelles, et comprenant un petit nombre d'espèces, qui vivent dans les mers des pays chauds, ou qui sont fossiles des terrains tertiaires:

— **Encycl.** L'animal des *parmophores* a le corps rampant, fort épais, muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour. La tête distincte, placée sous la fente du manteau, supporte deux tentacules rétractiles, à la base desquels on trouve deux yeux, un peu en dehors. La cavité branchiale s'ouvre en avant, par une fente transversale au-dessus de la tête, et contient deux branchies symétriques en peigne.

La coquille est allongée, déprimée, en forme de bouclier, à sommet postmédian, à bords latéraux, droits, parallèles, le bord postérieur arrondi, le bord antérieur plus ou moins échancré; ses bords sont recouverts par les replis de la peau et du manteau. Les *parmophores* habitent les mers de l'Océanie. Ce sont des animaux apathiques; ils fuient la lumière, vivent sous les pierres des rivages et paraissent se nourrir d'algues, de polypiers flexibles et d'autres productions marines. Leurs coquilles sont recherchées dans les collections, pour l'élégance de leur forme et la beauté de leurs couleurs. On peut citer les *parmophores* australe ou allongée, bombée, raccourcie, etc. On en a trouvé aussi des coquilles fossiles dans le terrain parisien.

PARMULAIRE, s. m. (par-mu-lè-re — lat. *parmularius*; de *parmula*, dimin. de *parma*, parme). Antiq. rom. Gladiateur armé d'une parme. ‖ Spectateur qui prenait parti pour cette sorte de gladiateurs.

— s. f. Bot. Genre de champignons, comprenant deux espèces, qui croissent sur les feuilles du houx et d'un arbousier du Brésil.

PARMULE s. f. (par-mu-le — lat. *parmula*, dimin. de *parma*, parme). Antiq. rom. Petite parme.

PARNAGE s. m. (par-na-je). Féod. Droit de faire paître les bestiaux sur un terrain. ‖ *Droit de parnage*, Droit dû au seigneur pour le pacage des bestiaux, et consistant en grains ou en argent.

PARNAGUA ou **PERNAGUA** ville du Brésil (Piauhy), sur les bords du lac du même nom. On y fait le commerce de sucre, de chevaux, de mulets, de haricots, de tabacs, de maïs, etc. On doit signaler son église, qui est sous l'invocation de Nossa-Senhora-do-Livramento. Cette ville remonte à 1718.

PARNAHIBA, ville et fleuve du Brésil. V. PARANAHIBA.

PARNASSE s. m. (par-na-se — lat. *Parnassus*, gr. *Parnasos*, nom d'une montagne de la Phocide). Poétiq. Sorte de séjour symbolique des poëtes: *L'Amour est, de tous les dieux, celui qui sait le mieux le chemin du* PARNASSE. (Racine.)

> Phœbus a-t-il pour vous aplani le *Parnasse?*
> BOILEAU.

— Par ext. Poëtes:

> On ne vit plus en vers que pointes triviales;
> Le *Parnasse* parla le langage des halles.
> BOILEAU.

‖ Poésie:

> Durant les premiers ans du *Parnasse* français,
> Le caprice tout seul faisait toutes les lois.
> BOILEAU.

— *Nourrissons du Parnasse*, Poëtes.

— *Monter sur le Parnasse, Gravir le Parnasse*, S'adonner à la poésie; y réussir:

> Non, non, sur ce sujet pour rimer avec grâce,
> Il ne faut point *monter au sommet du Parnasse*.
> BOILEAU.

— Littér. Recueil de poésies. ‖ *Échelle du Parnasse* ou *Gradus ad Parnassum*, ou plus ordinairement *Gradus*, Dictionnaire latin qui donne la quantité des mots, les épithètes, les synonymes et divers autres renseignements utiles aux écoliers qui font des vers latins.

PARNASSE, en latin *Parnassus*, appelé aujourd'hui *Liakoura*, célèbre montagne de la Grèce ancienne, dans la Phocide, près de la ville de Delphes. Elle fait partie de la ramification S.-E. de la chaîne du Pinde et s'élève à une altitude de 2,459 mètres. C'est entre les deux principaux sommets du Parnasse, Cyrrha et Nysa, que naît et coule la fontaine Castalie, dont les eaux avaient tant de vertu pour former les poëtes. Ovide, dans son récit du déluge de Deucalion (*Metam.*, I), s'exprime ainsi:

> *Mons ibi verticibus petit arduus astra duobus,*
> *Nomine Parnassus, superatque cacumine nubes.*

C'est une des plus hautes montagnes de la Grèce. Elle dut son nom au fils de la nymphe Cléodore et de Neptune, Parnasse, qui trouva, dit-on, l'art de connaître l'avenir par le vol des oiseaux. C'est sur le Parnasse que se réfugièrent Deucalion et Pyrrha pendant le déluge. Au pied du Parnasse, entre cette montagne et le Cirphis, s'étendait une vallée profonde, arrosée par le Plistos et traversée par la voie Sacrée, au carrefour de laquelle Œdipe tua Laïus. Autrefois, le Parnasse était très-boisé; ses coteaux inférieurs étaient couverts de myrtes, d'oliviers et de pins; de nos jours, ses flancs et son sommet sont dépouillés, arides et profondément ravinés. On y voit encore les traces d'une voie antique et les restes d'un édifice carré, à la gauche duquel s'élève le village moderne de Krisso, près de l'emplacement de l'ancienne Delphes. A mi-côte de la montagne, après avoir franchi les hautes parois des roches Phœdriades, d'où l'on précipitait les sacriléges, on trouve cependant un petit plateau fertile et bien cultivé. De vertes prairies encadrent deux jolis petits lacs, que l'on regarde comme les réservoirs de la fontaine Castalie.

Parnasse (VOYAGE AU) [*Viaggio al Parnaso*], poëme de César Caporali (1580, in-4°). Dans cette satire en action, dont le cadre est ingénieux, Caporali feint que, dégoûté du service des princes, il part, monté sur une mule (qui désigne ici la poésie, ou du moins son talent poétique à lui), pour tâcher d'entrer à la cour d'Apollon et des Muses. Son voyage à travers l'Italie et la Grèce et jusqu'au pied du mont Parnasse est décrit avec agrément et semé de traits spirituels et satiriques. Le tableau des innombrables écrivains qui cherchent à se hisser sur le Parnasse à l'aide des feuilles de leurs écrits cousues ensemble, la mise en scène du Dédain, qui repousse ces mauvais poëtes, et de son propre caprice, qui lui sert de guide; ses pourparlers et son entrée au Parnasse, favorisée par son passeport signé du cardinal Ferdinand de Médicis; la description du temple du dieu; le plaisir que le poëte éprouve à retrouver les poëtes bernesques, ses camarades (Berni, Lasca, Vaschi, etc.); son arrivée à la porte de l'Élysée, qu'habite Pétrarque avec les autres dieux du Parnasse toscan, lieu de nobles délices où il n'entre qu'avec respect; les traits satiriques pleins de goût et de mesure que lui suggère sa rencontre avec Bembo, della Casa et plusieurs autres; l'accident bouffon qui arrive à sa mule avec un certain âne qui est le Pégase des mauvais poëtes, accident qui le force à courir après sa mule, sans avoir jamais pu, depuis, rentrer dans ce séjour ni pénétrer jusqu'au sanctuaire des Muses: « cette suite de fictions heureuses (disait Ginguené, dans toutes les langues et dans tous les temps. » — « On aperçoit dans ce poëme, ajoute le même critique éminent, une invention toute nouvelle, un genre de satire inconnu jusqu'alors et le premier modèle de ces voyages aux temples du goût, de la gloire, etc., qui ont toujours réussi quand ils ont été spirituellement et poétiquement racontés. »

Parnasse (NOUVELLES DU) [*Ragguagli di Parnaso*], par Trajan Boccalini. L'idée de cette célèbre satire en prose est prise en partie du premier poëme où Caporali mit la satire en action: le *Voyage au Parnasse*, et en partie des *Avvisi di Parnaso* du même auteur (1612). Boccalini se propose de nous apprendre ce qui se passe au Parnasse, dans le domaine d'Apollon. A l'en croire, la juridiction de ce dieu ne se borne pas aux poëtes et aux écrivains; elle s'étend aussi sur les princes, les ministres, les guerriers, les cités et les États. Des événements importants s'y succèdent: ce sont des conspirations, des guerres, des révolutions, des traités, etc. On y voit paraître et figurer les personnages les plus distingués dans les lettres, dans les armes et dans la politique. La troisième partie, intitulée la *Pierre de touche* (la *Pietra del paragone*), qui contient elle-même trente et une nouvelles, s'occupe particulièrement de politique; l'auteur s'attache à y mettre à nu les plaies que faisait à l'Italie la domination étrangère. Loin, dit C. Cantù, d'admirer le calme qui régnait en Italie au XVIIe siècle, Boccalini pense que, « en y réfléchissant, elle (l'Italie) comprendrait aisément que le repos empoisonné qui la consume est aussi fatal pour elle que l'agitation et le bouleversement de la guerre étrangère. »

Boccalini se permet souvent, selon le goût du temps, des images et des expressions si outrées et si emphatiques, qu'elles sont, selon l'expression de M. Salfi, plutôt d'un charlatan que d'un homme d'esprit. Malgré cela, le fond des idées et surtout la liberté avec laquelle il les avait exposées firent une grande impression sur son siècle. Les éditions, les traductions en français, en allemand, en anglais, en latin se multiplièrent; on ne parlait que de Boccalini et des *Nouvelles*, et tout le monde se livra à ce genre de composition.

Parnasse (LE VOYAGE AU), poëme satirique de Miguel Cervantes (1615, in-4°). Ce poëme a sept chants et il est écrit en tercets, comme la *Divine comédie*. Sous une forme allégorique, Cervantes y représente le tableau de toute la littérature de cette époque. Il connaissait tous les auteurs de quelque valeur ou de quelque réputation; il avait lu leurs ouvrages, il les jugeait en maître; il pensait du bien de quelques-uns, du mal des autres et ne se faisait pas faute de dire, à l'occasion, toute sa pensée. Il avait au plus haut point le sens critique. Cette revue des livres et des auteurs de son temps, que l'auteur de *Don Quichotte* avait faite en passant dans un chapitre de son livre immortel, il a voulu la reprendre tout à son aise dans un poëme spécial qu'il a imité du poëme de César Caporali, particularité à laquelle il fait allusion dans les premiers vers. Avant de s'embarquer sur le navire allégorique qui doit le transporter au Parnasse, il déclare qu'il suivra les traces d'*un quidam caporal italiano, Perusino*, parti du même côté sur une mule grise. Ni sa gaieté, ni l'humour, ni la mordante malice ne l'abandonnent dans cette originale composition, où, du reste, il a parodié visiblement quelques tercets de Dante, où il a mêlé le ton sérieux au grotesque de la plus amusante façon et de manière à dérouter complétement les commentateurs. C'est à Carthage qu'il s'embarque pour le voyage; Apollon le réclame et lui envoie Mercure. Le navire est une conception bizarre. « De la quille jusqu'aux huniers, chose étrange, il était fait de vers sans aucun mélange de prose; le pont était composé de gloses, toutes chantées à la noce de celle qui fut appelée la Malmariée; la chiourme, de romances, espèce effrontée, mais qui se prête à tout. La poupe était de matière extraordinaire, mélangée de sonnets indigènes et de sonnets bâtards, très-variés; deux vigoureux tercets remplissaient l'office de rames, à droite et à gauche, très-bien conditionnés pour faire voguer le bateau; la galère était d'une seule pièce, faite d'une lamentable élégie qui ne chantait pas, mais pleurait; le mât était une longue chanson, toute droite, de vers de six pieds en colonne; les antennes étaient de ces vers solides que l'on met à la fin d'un sonnet, etc. »

Cet ouvrage, appartenant au genre burlesque, est rempli de ce que nous appellerions aujourd'hui des exécutions littéraires. Une foule d'épigrammes sont distribuées aux auteurs du temps, et leurs noms et leurs livres sont également livrés au ridicule. Pour aller plus vite en besogne, Cervantes fait à plusieurs reprises des exécutions en masse. [illegible] Mercure, voyant sa galère trop chargée et en danger de couler bas, passe [illegible] poëtes qui se sont embarqués [illegible] aller au secours d'Apollon, et [illegible] toyablement à la mer tous ceux [illegible] ritent pas de servir cette cause; ailleurs, un autre vaisseau, tout chargé de rimeurs, ayant abordé au Parnasse, [illegible] qui, effrayé du [illegible] volontaires, invoque Neptune et se débarrasse de ses serviteurs [illegible] par une seconde noyade. Le grand épisode du poëme est la bataille livrée entre les armées ennemies des bons et des mauvais poëtes. On se jette à la tête toute sorte de gros livres, on se perce à coups de sonnets, on s'écrase sous le poids des romans; mais en vain les mauvais livres font de mauvaises blessures, leurs auteurs sont vaincus, et Apollon sème du sel sur le champ de bataille pour arrêter la multiplication des poëteriaux qui naissent comme une épidémie de sauterelles. Ce combat homérique sur le Parnasse ressemble singulièrement au combat burlesque du *Lutrin*. Il y a tant de détails communs à l'un et à l'autre, qu'il est impossible que Boileau, s'il n'a pas eu le modèle de Cervantes sous les yeux, n'ait pas été guidé dans sa description par de nombreuses et vives réminiscences. Mais, par un effet de l'éloignement, les livres que les armées rivales du *Voyage au Parnasse* se jettent à la tête sont malheureusement plus inconnus encore pour nous que les in-folio qui servent de projectiles aux chantres et aux chanoines de la Sainte-Chapelle, ce qui diminue beaucoup l'intérêt de la lutte. Les noms mêmes des chefs n'ont plus de sens pour nous et nous ne comprenons guère les colères de Cervantes contre ses rivaux oubliés. Que nous fait aujourd'hui cet Arbalanchez, le redoutable général de la troupe audacieuse dont la bannière représente un corbeau, cet incorrigible bélître? Que nous fait le transfuge Lofraso, dont la défection afflige les vaillants champions de l'escadron orthodoxe? Les éloges ne nous touchent guère plus que les satires. Qui culbute ainsi la canaille? C'est Gregorio de Angulo, c'est Pedro de Soto, « génies prodigieux, cultivés, féconds, doctes entre tous, tous deux attachés à la suite d'Apollon par d'incomparables écrits et par un cordial dévouement. »

A côté de ces traits si nets sur des inconnus, on trouve des appréciations bien vagues sur des auteurs célèbres que l'on aimerait à voir juger plus franchement par leur illustre confrère. Voici ce que Cervantes nous dit de Gongora, père du gongorisme, si goûté de ses contemporains, et qui a exercé sur eux une si détestable influence: « Celui-là, qui hisse ses vers sur les épaules de Calisto, tant célébré par la renommée en tous les temps, c'est ce poëte charmant et spirituel si bien accueilli, le plus sonore et le plus sévère de ses confrères en Apollon; celui-là même qui possède uniquement le secret d'écrire avec un charme et un esprit si raffinés, qu'on ne lui connaît point d'égal au monde: c'est don Luis de Gongora, que je crains d'offenser par ces louanges écourtées, bien que je les pousse au degré le plus extrême. » Évidemment, sous ces éloges emphatiques perce l'ironie; mais dans quelle mesure la satire se mêle-t-elle à l'éloge? Il serait peut-être difficile de le discerner dans le texte original lui-même, mais ces nuances deviennent tout à fait insaisissables dans la traduction. Avec ses obscurités et ses incertitudes, le *Voyage au Parnasse* est un de ces livres qui peuvent charmer les érudits et ajouter encore à leur savoir; mais le public simplement lettré n'en peut ni sentir le charme ni comprendre le sens. C'est ce qui explique comment ce livre de Cervantes est resté sans interprète en France jusqu'en 1864, où M. Guardia a entrepris la traduction d'une œuvre jusqu'alors si peu connue. Cette version est pour la bibliographie française comme une édition princeps, que le traducteur a enrichie de nombreux et utiles renseignements. Un des plus précieux qu'il nous offre est une table alphabétique des auteurs cités dans le *Voyage au Parnasse*. Le mot table est même modeste, car c'est une suite de notices biographiques et littéraires, souvent assez étendues et toujours très-instructives. C'est un véritable dictionnaire de la littérature au temps de Cervantes.

Parnasse satirique (LE), recueil de poésies du commencement du XVIIe siècle, célèbre surtout par les persécutions acharnées qu'il attira à l'un de ses auteurs, Théophile de Viau, de la part des jésuites. Paru en 1622, il courait seulement sous le manteau et ne fut poursuivi qu'un an plus tard. C'est un recueil à la fois [illegible] et [illegible]; les pièces qui ne sont que galantes forment la partie la moins répréhensible. Les auteurs [illegible] connus qui y [illegible] Théophile, [illegible] Ogier et [illegible] la première édition [illegible] sies, [illegible] *Re*[illegible]; quant à [illegible] se retrouvent, [illegible] dans les éditions complètes de ses œuvres. D'autres [illegible] mauvaises, s'at[illegible] des [illegible] de [illegible] à [illegible] Le 19 août 1623, [illegible] suites, [illegible] à être [illegible] pendu et étranglé [illegible] perpétuel [illegible] pour les autres. [illegible] pas bon [illegible], cette année-là! [illegible] seulement, ces condamnations [illegible] tées [illegible] pas le livre [illegible] éditions (1623-1627-16[illegible]), sous le titre *Parnasse des poëtes satiriques ou dernier recueil de vers piquants et gaillards de ce temps*; mais les libraires, par spéculation, n'y laissèrent attaché que le nom de Théophile [illegible] se trouva ainsi chargé d'un bagage souvent

bien indigne de lui. Comment admettre que ce poëte si soigné, un vrai styliste, ait jamais fait rimer *carcasse* avec *teste* et *malle* avec *colle*, comme cela se rencontre dans une des pièces de ce curieux volume?

Dans son ensemble, ce recueil rappelle les priapées latines, anonymes également, que l'on rencontre, dans les vieilles éditions, à la suite des épigrammes de Martial et des poésies de Catulle. C'est la même verve, le même esprit, la même indécence. Les jésuites, dans le cours du procès, ont attribué à Théophile une quinzaine des épigrammes les plus ordurières, et il paraît certain qu'il en avait commis au moins quelques-unes. On repugnerait moins à lui attribuer bon nombre de ces pièces anonymes, remarquables par leur naturel et l'esprit d'observation qui y est déployé. Cinq ou six satires sur les femmes galantes et les entremetteuses rappellent la *Macette* de Regnier et ce poëme du *Mauvais lieu*, qui est un chef-d'œuvre. Elles ne sont pas de Théophile, mais c'est, assurément, un vrai poëte qui les a écrites, de même que les stances sous ce refrain : *Délivrez-moi, Seigneur!* Cette pièce, un peu moins licencieuse que les autres, quoique encore trop libre, a des strophes charmantes :

Des filles de Paris qui ne disent, sinon :
Je ne vous entends point, cela vous plait à dire;
Qui ne répondent rien que oui, et voire, et non,
Et au partir de là se mêlent de médire!
Délivrez-moi, Seigneur!

De celle qui vous jure, étant à votre bras,
Que vous êtes tout seul qu'elle aime et favorise
Et si vous la laissez seulement de trois pas,
Vous trouvez aussitôt que votre place est prise!
Délivrez-moi, Seigneur!

De celle-là qui rit quand on dit qu'elle est belle,
Qui frétille toujours, qui ne sait rien du tout
Que faire la poupée et tenir le haut bout,
Lui étant bien d'avis que l'on dit que c'est elle!
Délivrez-moi, Seigneur!

De celles qui s'en vont balayant les églises,
La chandelle à la main et un grand chapelet,
. . . .

Et cette charmante peinture du désœuvrement des gentilshommes papillonnant autour d'une coquette :

L'un lui baise les mains, l'autre perd contenance
Et ne sait quel propos il lui doit commencer;
L'un prend son éventail, puis se met à penser;
L'autre du fond du cœur mille soupirs élance.

L'un se frise le poil et en chantant il danse,
L'autre prend son chapeau afin de l'enfoncer;
L'un trousse son manteau et se met à tousser,
Et l'autre pense avoir beaucoup de suffisance.

Cinq ou six qu'ils seront, vous les verrez toujours
Parler de leurs faveurs et discourir d'amours. [prise.
L'un dit : elle a l'œil beau ; l'autre : elle est bien ap-

De tous ces amoureux, ce qui plus nous déplaît,
C'est qu'après avoir vu tout cela qu'ils ont fait,
Vous n'en rapportez rien qu'une vaine sottise.

Ce sonnet est tout un petit tableau de genre, une peinture de mœurs complète. Des épigrammes, il est impossible d'en citer une seule, sauf peut-être celle-ci, qui est connue :

J'ai vu passer de ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants,
Conduits par le bâtard d'un prêtre,
Qui, tous ensemble, allaient chantants
Un *Requiescat in pace*
Pour le septième, trépassé.

Les jésuites, maltraités en divers endroits et qui, d'ailleurs, avaient contre Théophile une vieille rancune, se firent les défenseurs de la morale et de la religion outragées. Le Père Garasse, avec ce style bouffon qui le caractérise, écrivit contre lui, en même temps que contre Luther, Calvin, Charron et Vanino, un gros volume : *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, où il entassa contre ses adversaires les plus grossières injures, les calomnies les plus infâmes. Il poursuivit Théophile en latin et en français. C'est dans ce volume qu'il le traite de « coquin, de scélérat, de pouacre, » et ses collaborateurs de « jeunes veaux. » Un autre jésuite, le Père Raynaud, après la mort de Théophile et dans une homélie latine dirigée contre tous les Théophiles (*De Theophilis*), dit que le *Parnasse satirique* dépasse en indécence Apulée et Lucien; que ce livre, « qui sent mauvais, » n'est propre qu'à détruire toute honnêteté dans la jeunesse; qu'il a été forgé dans les ateliers du diable : « *Opus item, cui titulus est Parnassus satyricus, supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii a Rosa, ac similium scriptorum camarinas graveolentissimum, ad juventutis pudoris cladem, ad totius honesti exterminium, in diaboli incude fabrefactum, hujus potentissimi ingenii fœtus est!* » Il a peut-être raison, mais son latin est bien mauvais.

Comme il n'a pas été réimprimé depuis 1671, le *Parnasse satirique* est devenu une véritable rareté bibliographique.

Parnasse royal (LE), recueil de vers, composé par les beaux esprits de la cour de Louis XIII et consacré tout entier à la gloire du monarque. C'est un monument d'adulation, mais il fut écrit à une époque où l'adulation était dans les mœurs, et il ne fut jamais venu à l'esprit d'un seul des auteurs que la postérité, plus sévère, pourrait un jour leur en faire un reproche. Dans nos idées démocratiques, de telles œuvres ne sont plus possibles; on les admet comme conséquence forcée du principe monarchique, qui faisait du roi le maître absolu de tout et de tous. Boisrobert le présenta à Louis XIII en 1635, par une de ces préfaces précieuses comme on les écrivait alors, où toutes les épithètes laudatives sont épuisées en faveur du prince, où on le compare à César, à Alexandre, à Hercule, avec cette différence toutefois, dit le poëte, que Louis XIII accomplit beaucoup plus d'actions merveilleuses que le héros de la Fable, et que Junon ne suscita jamais à Alcide tant d'ennemis que l'Europe en suscita au roi de France! Si tout était écrit de ce ton-là, le *Parnasse royal* serait un recueil absolument inutile. Mais les beaux esprits y déployèrent, il faut le dire, un vrai talent. Tous les genres de poésie furent mis par eux à contribution pour chanter la paix, la guerre, le mariage, les vertus de Louis XIII. Ici, l'ode ouvre ses larges strophes, signées de Malherbe ou de Godeau, ou de Maynard, ou de Colletet; là la chanson sourit, l'épigramme aiguise ses pointes. L'ode de Malherbe d'un si beau style et d'un rhythme si sonore :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête,

parut pour la première fois dans ce recueil. Elle traite, comme un grand nombre de pièces du recueil, le fameux sujet du temps, la prise de La Rochelle, et se fait remarquer par son âpreté contre les calvinistes. La prise de La Rochelle, le voyage dans le Languedoc, l'entrée du roi à Nancy sont les trois grands faits qui ont surtout exercé la verve des beaux esprits.

Mais les Muses françaises étaient insuffisantes à chanter tant de hauts faits, à proclamer le prince admirable et le ministre incomparable; les Muses latines furent aussi invoquées. Le *Parnasse royal* est complété par un recueil d'hexamètres, signés des meilleurs poëtes latins de l'époque, et intitulé : *Palmæ regiæ*. Il faut dire que les jésuites, les grands maîtres de l'éducation au XVIIe siècle, y tiennent le premier rang. Le jésuite orléanais Petau, le Père Favereau, le Père Delidel, le Père Girard, le Père Bertelot, le Père Sirmond en sont les principaux auteurs. Le fond est le même; La Rochelle devient Rupella, et Nancy la cité lorraine; mais il y a moins de variété comme rhythme, l'hexamètre règne en souverain. Pourtant, l'un des auteurs hasarda le distique, et un autre alla jusqu'au monostique; ce sont les fantaisistes du livre. Ces pièces de vers, panégyriques éloquents, sont fort bien faites, d'une latinité élégante, d'un ton soutenu sans trop d'emphase et donnent une haute idée des études d'alors. Sous les fleurs de rhétorique et à travers la phraséologie latine, l'historien trouverait encore dans ces récits des détails curieux et ignorés aujourd'hui sur tous les faits contemporains de ce recueil.

Parnasse (LES RÉVOLTES DU) [*Le Rivolte di Parnasso*], comédie de Scipion Errico (1625). C'est une pièce satirique à la manière d'Aristophane et dans laquelle l'auteur a eu pour but surtout de tourner en ridicule l'école prétentieuse de Marini. C'est un ennemi de Marini, Murtola, qui dit le prologue. Les personnages de la pièce sont Apollon, les Muses, Marini, Caporali, Boccalini, Dante, Pétrarque, Boccace, le Tasse, Arioste, Homère, etc. La scène est au Parnasse; il s'agit de marier Calliope, et un grand nombre de poëtes se disputent la main de cette Muse.

Caporali est portier du Parnasse; il est la cheville ouvrière de l'intrigue. Le conseil des Muses, présidé par Apollon et ayant pour secrétaire Boccalini, examine une foule de requêtes qui lui sont présentées par les poëtes espagnols et Lope de Vega, leur chef, par les académiciens de la Crusca, dont le dictionnaire n'est pas épargné, etc. Les grammaires du temps et les bizarreries de Marini et de son école ne le sont pas davantage. Calliope, enfin, reçoit ses prétendants; elle chasse Marini de sa présence et semble préférer le Tasse à tous ses rivaux; mais aussitôt qu'elle voit Homère, son premier époux, elle se réconcilie avec lui, tout vieux et tout aveugle qu'il est. Caporali, pour consoler les autres Muses, ménage à chacune d'elles un tête-à-tête avec l'un des prétendants évincés de Calliope. Ainsi, il envoie Marini à Erato, Trissin à Melpomène, Arioste à Thalie et le Tasse à Uranie. Chacun d'eux va au rendez-vous, croyant y trouver Calliope, revient néanmoins content de son partage et reste attaché à la Muse que Caporali lui a destinée.

Parnasse occitanien (LE), choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux, par M. de Rochegude, ancien contre-amiral (Toulouse, 1819, in-8°). Les grands travaux d'érudition entrepris plus récemment sur le moyen âge et les vieilles poésies de nos troubadours ne doivent pas empêcher de rendre justice aux chercheurs qui ont ouvert la voie. M. de Rochegude est un de ceux-là. Il a cherché à établir que, de toutes les langues de l'Europe latine, celle des troubadours présentait les plus anciens monuments, et il les a recueillis avec soin. Son *Parnasse occitanien* contient près de deux cents pièces de différents troubadours, avec une notice en langue provençale sur leurs personnes et leurs poésies. C'est le comte de Poitiers qui fournit la première pièce du recueil; elle est remarquable par l'harmonie et le mélange heureux des rimes. Après lui viennent Bernard de Ventadour, Pierre de Barjac, Bertrand de Lamanon et un grand nombre d'autres moins connus. Les notices de M. de Rochegude présentent un vif intérêt.

Parnasse contemporain (LE), recueil de vers, édité par Lemerre avec la collaboration de la plupart des poëtes de notre époque (1866, in-8°). Ce volume, qui devait être le livre d'or de la poésie contemporaine, fit quelque bruit à son apparition : il ne servit guère qu'à montrer la faiblesse de la nouvelle école littéraire.

Beaucoup de noms nouveaux ont paru, avec un peu d'éclat, dans ce *Parnasse contemporain*, dont sont absents Lamartine, Hugo, Méry et où l'on ne trouve que de rares survivants de la période romantique, Philoxène Boyer, Arsène Houssaye, Th. Gautier, qui compte un assez grand nombre de disciples dans l'école actuelle. Ces nouveaux venus, François Coppée, Catulle Mendès, Sully Prudhomme, André Lemoyne, Georges Lafenestre, Léon Dierx, Albert Mérat, Léon Valade, Ém. Desessarts, Armand Renaud, etc., peuvent se ranger en quatre petites écoles : celle de Gautier, celle de Leconte de l'Isle, celle de Théodore de Banville et celle de Baudelaire. Mais ces maîtres eux-mêmes, soit qu'ils fussent déjà fatigués, soit que l'inspiration leur ait joué un mauvais tour ce jour-là, n'apparaissent, dans le *Parnasse contemporain*, qu'avec des morceaux inférieurs à la moyenne de leurs productions. L'éditeur a exigé des pièces inédites, composées pour ce recueil, et le résultat a montré que, pour atteindre le but et présenter un tableau exact de la poésie de notre époque, mieux valait choisir parmi des pièces excellentes et connues que d'en faire faire de médiocres. La poésie envoyée par Th. Gautier serait la plus faible de ses *Émaux et Camées*; celle de Banville ne vaut pas la plupart de ses *Odes funambulesques*; Leconte de Lisle a fourni, il est vrai, quelques bons morceaux; mais Baudelaire est si mal représenté, qu'il serait impossible de le prendre là-dessus pour un chef d'école. Cette infériorité des maîtres aurait pu avoir pour résultat de donner plus de relief aux disciples; par malheur ceux-ci n'ont pas profité d'une partie qu'on leur donnait si belle. Ils n'ont envoyé que des pièces de marqueterie, des imitations, des pastiches, et comme c'était certainement le dessus de leur panier, ce recueil donne une assez mauvaise idée de leur valeur propre. On peut inférer de cette suite de pièces de vers, si dissemblables au premier aspect, si pareilles au fond par l'absence de toute véritable inspiration, qu'il y a en France un grand nombre de virtuoses et fort peu de poëtes. La science des vers est grande, le côté matériel et technique de la versification est très-soigné, l'art de jouer avec toutes les difficultés de la facture, la rime riche, la césure mobile, l'enjambement n'ont jamais été poussés plus loin; mais ces poésies si délicatement ciselées ne disent rien ou peu de chose; il n'en est pas une qui ne soit entachée de préciosité et de maniérisme.

Voici un choix fait parmi les meilleures, et qui pourra donner une idée du recueil :

LE LION DE L'ATLAS.

Dans l'Atlas, je ne sais si cette histoire est vraie,
Il existe, dit-on, de vastes blocs de craie,
Mornes escarpements par le soleil brûlés;
Sur leurs flancs, les ravins font des plis de suaire;
A leur base s'étend une immense ossuaire
De carcasses à jour et de crânes pelés;

Car le lion rusé, pour attirer le pâtre,
Le Kabyle perdu dans ce désert de plâtre,
Contre le roc blafard frotte son mufle roux.
Fauve comédien, il farde sa crinière
Et, s'inondant à flots de la pâle poussière,
Se revêt de blancheur ainsi que d'un bournous!
Puis, au bord du chemin il rampe, il se lamente,
Et de ses crins menteurs fait ondoyer la mante,
Comme un homme blessé qui demande secours.
Croyant voir un mourant se tordre sur la roche,
A pas précipités le voyageur s'approche
Du monstre travesti qui hurle et geint toujours.

Quand il est assez près, la main se change en griffe,
Un long rugissement suit la plainte apocryphe,
Et vingt crocs dans les chairs enfoncent leurs poi-
[gnards.
— N'as-tu pas honte, Atlas, montagne aux nobles
[cimes,
De voir tes grands lions, jadis si magnanimes,
Descendre maintenant à des tours de renards?
TH. GAUTIER.

LES PLAINTES D'UN ICARE.

Les amants des prostituées
Sont heureux, dispos et repus;
Quant à moi, mes bras sont rompus
Pour avoir étreint des nuées.

C'est grâce aux astres non pareils,
Qui tout au fond du ciel flamboient,
Que mes yeux consumés ne voient
Que des souvenirs de soleils.

En vain j'ai voulu de l'espace
Trouver la fin et le milieu;
Sous je ne sais quel œil de feu,
Je sens mon aile qui se casse;

Et brûlé par l'amour du beau,
Je n'aurai pas l'honneur sublime
De donner mon nom à l'abîme
Qui me servira de tombeau.
CH. BAUDELAIRE.

INNOCENCE.

Si chétive, une haleine, une âme,
L'orpheline du porte-clefs,
Promenait dans la cour infâme
L'innocence en cheveux bouclés.

Elle avait cinq ans; son épaule
Était blanche sous les haillons,
Et, libre, elle emplissait la geôle
D'éclats de rire et de rayons.

Un bon vieux repris de justice
Sculptait pour elle des joujoux;
L'ancien crime et le jeune vice
L'avaient prise sur leurs genoux.

Et rappelant la mandragore
Qui fleurit au pied du gibet,
Elle était plus charmante encore
Le jour qu'une tête tombait.
FRANÇOIS COPPÉE.

LA BEAUTÉ.

Armé du ciseau d'or, le divin Praxitèle
Cherchait dans le paros la Vénus Astarté;
Mais il ne trouvait pas. « O Vénus immortelle!
Descends du ciel et parle à mon marbre lacté. »
Du nuage d'argent Vénus descendra-t-elle?

« Qu'importe! » s'écria Praxitèle irrité :
Daphné, Léa, Délie, Hélène, Héro, Myrtèle
Me donnent par fragments l'idéale beauté. »

L'artiste ainsi créa Vénus victorieuse.
S'il vous eût rencontrée, ô beauté radieuse,
Femme et déesse, amour des hommes et des dieux,

Il eût fait sa Vénus sans détourner les yeux;
Ou plutôt, embrasé des feux de l'Empyrée,
Il eût brisé son marbre et vous eût adorée.
ARSÈNE HOUSSAYE.

LA VÉRANDAH.

Au tintement de l'eau, dans les porphyres roux,
Les rosiers de l'Iran mêlent leurs frais murmures,
Et les ramiers rêveurs leurs roucoulements doux.
Tandis que l'oiseau grêle et le frelon jaloux,
Sifflant et bourdonnant, mordent les figues mûres,
Les rosiers de l'Iran mêlent leurs frais murmures
Au tintement de l'eau dans les porphyres roux. etc.
LECONTE DE LISLE.

Le *Parnasse contemporain* a été parodié, sous le nom de *Parnassiculet contemporain*, par M. Paul Arène. Ce petit livre parut anonyme (1866, in-32); mais M. Catulle Mendès ayant provoqué à son occasion M. A. Daudet, que l'on supposait en être l'auteur, M. Paul Arène en réclama la paternité. Le *Parnassiculet* est une satire pleine de malice; la plupart des pièces qui le composent n'ont pas le sens commun, mais elles reproduisent avec la fidélité d'un calque les procédés artificiels de la plupart des poëtes du *Parnasse*. En voici une où l'auteur a parodié avec assez de bonheur Victor Hugo, quoique le poëte des *Contemplations* ne figure pas dans le recueil de Lemerre :

PANTHÉISME.

C'est le Milieu, la Fin et le Commencement,
Trois et pourtant Zéro, Néant et pourtant Nombre,
Obscur puisqu'il est clair, et clair puisqu'il est som-
C'est Lui la Certitude et Lui l'Effarement. [bre;
Il nous dit Oui toujours, puis toujours se dément.
Oh! qui dévoilera quel fil de Lune et d'Ombre
Unit la fange noire et le bleu firmament,
Et tout ce qui va naître avec tout ce qui sombre?

Car Tout est tout! Là-haut, dans l'Océan du Ciel,
Nagent, parmi les flots d'or rouge et les désastres,
Ces poissons phosphoreux que l'on nomme des Astres,

Pendant que dans le Ciel de la Mer, plus réel,
Plus palpable, ô Proteus! mais plus couvert de voiles,
Le vague Zoophyte a des formes d'étoiles.

Parnasse espagnol (LE), poésies de Quevedo. V. MUSES (les neuf).

Parnasse (LE), ballet en cinq entrées; représenté à l'occasion de la naissance du dauphin, à Versailles, sur la Cour de marbre, le mercredi 5 octobre 1729, et ensuite à l'Opéra. Comme cet ouvrage a été composé des morceaux qui étaient alors les plus goûtés, nous pensons qu'il y aura quelque intérêt à les faire connaître, ainsi que les noms des interprètes. La première entrée, le *Parnasse*, a été tirée du prologue de *Bellérophon* de Lulli : *Muses, préparez vos concerts*; de celui de *Phaéton* de Lulli : *Un héros qui mérite une gloire immortelle*, et du chœur d'*Isis* de Lulli : *Célébrons son grand nom*. Acteurs : Chassé et Thévenard. La seconde entrée, intitulée la *Muse lyrique*, a eu pour interprètes Mlles Le Maure et Antier. On y chanta un air extrait du *Retour des dieux*, paroles de Tannevot, musique de Colin de Blamont : *Peuples soumis au pouvoir de Louis*, et un air du *Carnaval de Venise*, paroles de Regnard, musique de Campra : *Si canti, si goda*. La troisième entrée mit en scène un berger, Dangerville, et trois bergères, Mlles Antier, Le Maure et Pélissier, qui chantèrent une idylle : les *Présents des dieux; Habitants fortunés des rives de la Seine*, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Colin de Blamont. La *Muse héroïque* est le titre de la quatrième entrée. Chassé, Mlles Antier, Eremans, Lenoir chantèrent des fragments d'*Amadis de Gaule* de Lulli, de la pastorale d'*Issé* de Destouches, des *Présents des dieux* et des *Fêtes grecques et romaines* de Colin de Blamont. Enfin le *Génie de la France*, cinquième entrée, a été formé de fragments tirés de *Phaéton*, de l'*Idylle de Sceaux*, du ballet des *Éléments* de Lalande et Destouches, et du ballet des *Stratagèmes de l'amour* de Destouches. On voit qu'en 1729 on

faisait encore à Lulli la part du lion, et c'était justice. Ce *plain-chant*, cette *psalmodie*, dont se moque si agréablement Castil-Blaze, était le genre de musique qui convenait le mieux à ces pompeuses représentations, et ces récitatifs pleins de noblesse n'étaient pas si éloignés qu'on le croit généralement de la déclamation lyrique de Gluck. Ajoutons que des intermèdes nombreux et gracieux étaient habilement ménagés dans ces tragédies lyriques.

Parnasse accusé et défendu (LE) [*Il Parnasso accusato e difeso*], opéra italien, livret de Métastase, musique de Gluck; représenté à Schœnbrunn en 1765. Gluck, dont les partisans des doctrines musicales nouvelles ne craignent pas d'invoquer l'autorité en faveur de leur système antimélodique, a été le moins Allemand des Allemands. Il professait même pour sa langue maternelle une sorte d'aversion et il lui a sans cesse préféré la langue italienne, jusqu'au jour où le bailli Durollet écrivit pour lui des livrets d'opéras français. Le *Parnasso* est une pièce de circonstance écrite pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'archiduchesse Elisa. Jupiter, Apollon, la Vertu, la Vérité, le Mérite sont les acteurs. Les fadeurs que débitent ces personnages sont heureusement interrompues par quelques jolies strophes poétiques, dont nous citerons les principales : *No, con torbi da sembianza; Riposò dal di primiero; Più d'ogni altro in suo cammino; Se la menzogna è lode; Finta è l'immago ancora;* le chœur *Ah di Pindo l'insana favella; Non può darsi più fiero martire; Dal capitan prudente; E un dolce incanto;* le chœur : *Solo e degno di questi sudori; Si van desio non muove; Lo stuol, che Apollo onora,* et le chœur final : *Dne sue lodi il suon verace.* Il y a dans cet ouvrage trois chœurs organisés : le chœur des Divinités de l'Olympe, celui des Génies et celui des Muses.

Parnasse (LE). Iconogr. Le Louvre possède un précieux tableau de Mantegna, qui a fait partie du cabinet d'Isabelle d'Este et qu'on a coutume d'intituler le *Parnasse*, bien que la composition s'écarte complètement des données mythologiques et ait plutôt le caractère d'une allégorie. Sur un rocher percé en forme d'arcade et que couronne un massif d'arbustes, Mars et Vénus sont debout, amoureusement enlacés, près d'un *cubiculum*. A côté d'eux, un Amour lance le trait empoisonné de la jalousie contre Vulcain, qu'on aperçoit au fond, dans une grotte où est la forge, et qui fait un geste de surprise et de colère à la vue de sa galante moitié. Au premier plan, en avant de l'arcade, les Muses dansent au son de la lyre d'Apollon; celui-ci est assis à gauche; à droite, Mercure, tenant un long caducée, s'appuie sur Pégase, devant lequel coule la fontaine Hippocrène. Ce tableau a été gravé dans les recueils de Landon, de Filhol et de Réveil. Nous décrivons ci-après la fresque exécutée par Raphaël au Vatican; ajoutons ici que la figure de l'Apollon qui joue du violon passe pour être le portrait de l'improvisateur Giacomo Sansecondo, qui vivait du temps de Raphaël; suivant la remarque de Passavant, « l'expression et la pose de cette figure ne se concilient pas trop bien avec ce sujet, car cet Apollon lève langoureusement les regards vers le ciel, tandis que, suivant l'esprit de la mythologie antique, le dieu des poëtes devrait trouver sa complète satisfaction en lui-même. » Une copie de cette fresque par Carle Maratte se voit au musée de Toulouse; le musée de Lille en a une qui a été exécutée en 1745 par Evrain; une autre, peinte il y a quelques années par les frères Balze, sous les yeux d'Ingres, appartient à l'Ecole des beaux-arts. Une esquisse à la plume, de la main de Raphaël, fait partie de la collection d'Oxford : c'est la composition qui a été gravée par Marc-Antoine. Des gravures d'après la fresque ont été exécutées par Paolo Fidanza, Jac. Matham, Seb. Vouillemont, Fr. Aquila, J. Volpato, Gius. Mochetti, Fr. Putinati, London, etc.

Le Louvre possède un tableau du Rosso (no 369) qui représente Apollon, Minerve, Bacchus, Mercure et d'autres divinités placées sur le sommet du Parnasse et présidant au combat des Muses et des Piérides ; nous avons parlé de cette peinture dans l'iconographie que nous avons consacrée aux Muses (v. ce mot), ainsi que de diverses autres compositions représentant ces déesses réunies avec Apollon sur le Parnasse. Des peintures sur ce dernier sujet ont encore été exécutées par le Tintoret (musée du Belvédère, à Vienne), Pol. Caldara (gravé par Corn. Cort), Bern. Castello (au palais Colonna, à Rome), B. Spranger (musée du Belvédère), R. Mengs (gravé par R. Morghen), Poussin (musée de Madrid), Claude Lorrain (collection du comte de Burlington), E. Le Sueur (gravé par J. Coelemans), Fr. Verdier (ancienne galerie Fesch), Ant. Coypel (gravé par Louis, duc de Bourgogne), etc. Dans le tableau de Poussin, Apollon, accompagné des Muses, reçoit un poëte et lui présente le breuvage de l'immortalité, tandis que Thalie et Calliope le couronnent de lauriers. D'un côté, Dante, Pétrarque, Arioste; de l'autre, Homère, Virgile, Horace forment deux groupes qui balancent la composition. Dans le ciel, des génies portent des lauriers et des myrtes. Au premier plan, la nymphe Castalie est appuyée sur une urne d'où s'échappent ses eaux; cette figure est admirablement modelée et éclairée. Toutes les qualités du maître se retrouvent ici dans leur plénitude, dit M. Clément de Ris : science de composition, sévérité et élévation de style, noblesse de dessin, vigueur et fermeté de touche.

Une ancienne sculpture en bronze par Louis Garnier, représentant le *Parnasse français*, se voit à la Bibliothèque nationale. Sur la montagne sacrée sont placées seize figures des poëtes et des musiciens les plus célèbres depuis François Ier, et une vingtaine de génies portant des médaillons des auteurs moins fameux; Louis XIV, sous les traits d'Apollon, préside à cette assemblée; la nymphe de la Seine y tient lieu de la fontaine Hippocrène; Mmes de La Suze, Deshoulières et Scuderi y représentent les trois Grâces. Ce monument repose sur une terrasse de bois bronzé, couverte de rochers, de lauriers, de roseaux, de troncs de chênes enguirlandés de lierre, ce qui lui donne une élévation de près de 9 pieds. Titon du Tillet qui fit exécuter cet ouvrage en a publié, en 1732, une description accompagnée de figures (in-fol.), qui fut suivie d'un supplément en 1743 et d'un autre en 1755. Le *Parnasse français* a été gravé par Jean Audran.

Une belle composition de F. Overbeck, le *Parnasse chrétien*, a été gravée par S. Amsler.

Parnasse (LE), fresque de Raphaël, une des quatre grandes peintures murales de ce maître qui ornent la salle dite de la Signature, au Vatican. Ces quatre fresques ont pour sujets la *Théologie*, la *Philosophie*, la *Justice* et la *Poésie*; mais l'usage a substitué à ces noms ceux de *Dispute du saint sacrement*, d'*Ecole d'Athènes*, de *Jurisprudence* et de *Parnasse*.

Dans le *Parnasse* ou la *Poésie*, Apollon, les neuf Muses, les grands poëtes grecs et latins garnissent les sommités du mont; et, au milieu des grands écrivains de l'antiquité, le peintre a placé Dante, Pétrarque, Boccace, Sannazar et quelques autres poëtes de son temps. Cette magnifique composition fut exécutée en 1511, c'est-à-dire après la *Dispute du saint sacrement* et l'*Ecole d'Athènes*, et en même temps que l'autre fresque, la *Jurisprudence*. Elle ne porte aucune trace de la manière des maîtres primitifs : c'est l'antiquité dans ce qu'elle a de plus poétique et de plus gracieux, mais l'antiquité vue, comprise et sentie par Raphaël. Tout appartient au jeune maître dans ce bel ouvrage, aussi bien la composition que le mode d'exécution. La nature du sujet et la disposition de l'espace qu'il devait décorer, tout lui conseilla de s'abandonner à son seul génie. La fresque de la *Poésie* occupe, en effet, le dessus et les deux côtés d'une fenêtre qui s'ouvre sur la cour du Belvédère; mais Raphaël sut tirer le plus heureux parti d'un emplacement qui paraît au premier abord si défavorable.

Apollon Musagète, la tête levée vers le ciel et jouant du violon, marque la partie centrale de la composition. Il est assis au sommet d'une éminence ombragée de lauriers. Autour de lui, sur les pentes de la colline qui descend des deux côtés de la fenêtre, se groupent les Muses, les poëtes de la Grèce, de Rome et de l'Italie moderne.

On s'est demandé pourquoi le Sanzio, qu'un goût si sûr conduit d'ordinaire, au lieu de donner à Apollon la lyre traditionnelle, lui avait mis dans les mains un disgracieux violon. Tel n'avait pas été d'abord son dessein; car une gravure de Marc-Antoine, qui nous donne l'esquisse de cette composition, représente le dieu jouant de la lyre, et M. Passavant suppose avec beaucoup de vraisemblance que Raphaël dut obéir dans cette circonstance à une suggestion de Jules II; il lui fallut rappeler dans son Apollon un improvisateur célèbre de cette époque, très-protégé par le pontife, et dont l'admirable *Joueur de violon* du palais Sciarra serait le portrait. Ce détail ne trouble du reste que fort peu l'harmonieuse et sereine beauté de l'ensemble.

Raphaël a mis dans d'autres ouvrages plus de science et de force, mais il n'a jamais eu à un plus haut degré le sentiment vif et vrai de l'art antique, tel au moins qu'on le comprenait au XVIe siècle à Florence et à Rome. Une copie de cette fresque a figuré au musée des Copies.

Parnasse français (LE), de Titon du Tillet, groupe en bronze (Bibliothèque nationale, département des estampes). Ce groupe, rendu célèbre par une épigramme de Voltaire, n'est que le modèle en petit d'un monument commandé à Garnier, élève de Girardon, par le commissaire des guerres Titon du Tillet (1708) et qui n'a pas été exécuté. Titon du Tillet, qui lui a laissé son nom, voulait l'ériger à la gloire de Louis XIV et des grands écrivains du XVIIe siècle. Le modèle, qui est une œuvre d'art fort curieuse, fut légué au roi et transporté plus tard à la Bibliothèque; il représente une sorte de montagne au sommet de laquelle Louis XIV figure en Apollon, ayant Pégase au-dessus de lui; des groupes de poëtes, de prosateurs et d'artistes costumés à l'antique, de femmes vêtues en nymphes sont étagés à ses pieds sur le soubassement de la montagne; des médaillons offrent les profils des hommes illustres; d'autres, au nombre de cent soixante, ont leurs noms gravés sur des rouleaux que tiennent des Amours, et des places avaient été ménagées pour recevoir les figures des hommes célèbres encore vivants, aussitôt que leur mort permettrait de les classer parmi leurs égaux, perspective bien séduisante. Louis Garnier consacra dix années de sa vie à cette œuvre, dont l'arrangement dut, en effet, exiger beaucoup de soin. La description en a été publiée en 1732 (in-fol. avec figures), et on y ajouta dans la suite plusieurs suppléments. « Au commencement du volume, dit M. Lalanne, se trouve une gravure représentant le *Parnasse* et au bas de laquelle on lit le texte suivant : « Ce *Parnasse*, exécuté en bronze, est isolé. Tous les » différents aspects en sont riches et agréables. 1o Louis le Grand y représente Apollon; 2o Mme de La Suze à la gauche de ce » groupe, ensuite Mme Deshoulières et Mlle de » Scudéri, les trois Grâces du Parnasse; » 3o Pierre Corneille est debout sur le devant, » et suivent par la droite Molière, Racine, » Racan, Lulli, portant le médaillon de Quinault, son poëte; Segrais, La Fontaine, » Despréaux et Chapelle : ils y tiennent la » place des neuf Muses; 4o la nymphe de la » Seine y tient lieu de la fontaine de Castalie » ou du fleuve Permesse; 5o plusieurs médaillons de poëtes et de musiciens y sont » portés par des génies ou suspendus à des » lauriers et à des palmiers; 6o les noms de » plus de cent soixante poëtes ou musiciens y » sont gravés sur six rouleaux. Il y a encore » des places sur ce monument, destinées pour » ceux qui vivent, après qu'ils auront fini glorieusement leur carrière et rendu leurs noms » célèbres par des ouvrages de poésie ou de » musique. » Dans le principe, il n'y avait que quatorze figures principales et vingt-deux plus petites, avec des médaillons, le fameux Pégase et quelques animaux symboliques avec des ornements formés de branches de myrte, de laurier et de palmier. Par la suite, on ajouta les noms et les figures de plusieurs personnages dont le choix, n'ayant pas semblé heureux, attira à Titon de nombreuses épigrammes, dont la plus connue est celle de Voltaire :

> Dépêchez-vous, monsieur Titon,
> Enrichissez votre Hélicon;
> Placez-y sur un piédestal
> Saint-Didier, Danchet et Nadal;
> Qu'on voie armés d'un même archet
> Saint-Didier, Nadal et Danchet;
> Et couverts du même laurier
> Danchet, Nadal et Saint-Didier.

Parnasse (QUARTIER DU MONT-), un des quartiers de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Ce nom de Mont-Parnasse est dû à une butte située dans le voisinage, détruite en 1761, et que les anciens écoliers de l'Université avaient plaisamment décorée du nom de *mont Parnasse*, parce qu'ils y venaient lire leurs compositions et discuter sur la poésie. V. MONTPARNASSE.

PARNASSIDE adj. (par-na-si-de — de *parnassien*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au parnassien.

— s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes, comprenant les genres parnassien et doritis.

— s. f. pl. Mythol. gr. Nom donné aux Muses, qui habitaient le Parnasse.

PARNASSIE s. f. (par-na-sî — de *Parnasse*, nom de montagne). Bot. Genre de plantes, de la famille des droséracées, type de la tribu des parnassiées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent dans les prés marécageux des régions froides et tempérées du globe.

— **Encycl.** Les *parnassies* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales pétiolées, groupées en rosette du centre de laquelle s'élève une tige simple, dressée, portant ordinairement une seule feuille sessile. Les fleurs, solitaires terminales, ont un calice à cinq sépales persistants, un peu soudés à leur base ou même adhérents à la base de l'ovaire; une corolle à cinq pétales; cinq étamines, à filets subulés; cinq écailles pétaloïdes, se ramifiant en cils ou en soies, terminées chacune par une glande nectarifère globuleuse; un ovaire uniloculaire, multiovulé, surmonté d'un stigmate sessile. Le fruit est une capsule s'ouvrant en trois ou quatre valves, qui portent sur leur milieu plusieurs graines dépourvues d'albumen. Les espèces de ce genre habitent la zone tempérée du nord et sont plus nombreuses en Amérique. Elles croissent dans les prairies et les pâturages humides, les terrains tourbeux ou marécageux.

La *parnassie des marais*, appelée autrefois *hépatique blanche* ou *hépatique noble*, est une plante vivace, à racines fibreuses, chevelues; ses tiges ou hampes, hautes de 0m,15 à 0m,2[illegible], se terminent par des fleurs [illegible], solitaires, assez grandes. Elle est assez répandue en Europe et croît dans les prés humides, sur les pelouses [illegible] cultivée que dans les jardins botaniques. C'est une fort jolie plante, qui aurait depuis longtemps conquis sa place dans les jardins d'agrément si sa culture et surtout sa conservation présentaient moins de [illegible]. On l'employait encore en médecine, [illegible] moins qu'autrefois. Il faut la récolter vers la fin de l'été, la faire sécher très-rapidement, sans quoi elle est exposée à [illegible], et la conserver dans un lieu sec, à l'abri de la lumière. La dessiccation lui fait perdre en partie l'amertume qu'elle possède à l'état frais. Cette plante est astringente et assez riche en tannin; sa décoction [illegible] en noir ou en rouge foncé les persels de fer. Dioscoride assure que cette décoction est bonne pour les maladies des yeux, et que les graines sont diurétiques et astringentes. On a regardé aussi cette plante comme utile dans les maladies du foie, et elle a [illegible] pour vulnéraire. On l'a employée [illegible] contre la diarrhée opiniâtre et la menstruation trop abondante. L'infusion est astringente, jaunâtre et un peu amère au goût. La décoction est un remède populaire, en Russie et en Sibérie, contre les rétentions d'urine, la strangurie et les calculs urinaires.

Cette plante, qui abonde dans certains pâturages, est mangée par les chevaux, les chèvres et quelquefois par les moutons; mais les vaches et les cochons n'y touchent pas. On pourrait la multiplier dans les endroits propices des jardins paysagers; quand elle rencontre un sol qui lui convient, elle s'y multiplie d'elle-même et y forme de jolis gazons, ce qui lui a valu le nom vulgaire de *gazon du Parnasse*.

La *parnassie d'Egypte* possède les propriétés de la précédente, mais elle est encore moins usitée.

PARNASSIÉ, ÉE adj. (par-na-si-é — rad. *parnassie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parnassie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des droséracées, ayant pour type le genre parnassie.

PARNASSIEN, IENNE adj. (par-na-si-ain). Antiq. Qui habite le Parnasse; qui appartient au Parnasse : *Les nymphes* PARNASSIENNES. *Les cimes* PARNASSIENNES. ‖ Se disait d'Apollon, des Muses, et aussi de Thémis, qui avait un temple sur le Parnasse.

— s. m. Poëte. ‖ Vieux mot.

— Hist. littér. Nom donné à des poëtes qui ont publié le *Parnasse contemporain*. V. PARNASSE.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu des parnassides, comprenant une dizaine d'espèces, presque toutes européennes : *Les chenilles des* PARNASSIENS *sont cylindriques*. (Lucas.)

— **Encycl.** Entom. Le genre *parnassien* est caractérisé par les antennes plus courtes que le corps, terminées par une massue droite et presque ovoïde; des palpes grêles, dépassant le front et bordées de poils; une tête très-petite; un abdomen velu chez le mâle; des pattes courtes et robustes; enfin la surface des ailes est unie et leur partie inférieure très-luisante. Quant aux chenilles des parnassiens, elles sont cylindriques, velues, avec un tentacule rétractile sur le cou; la chrysalide arrondie est entourée de feuilles que rattache un léger réseau de fils. Parmi les huit espèces que renferme ce genre, citons l'une des plus belles : le *parnassien Apollon*, papillon de 0m,10 à 0m,12 d'envergure, dont les ailes supérieures sont blanches, tachetées de noir; les ailes inférieures ocellées de quatre taches blanches entourées d'un cercle noir et d'un cercle rouge. Le corps est noir, couvert de poils blanchâtres; les antennes sont blanches, annelées de noir avec massue noire; la chenille est noire, rehaussée de mamelons bleuâtres et piquée de points oranges; elle vit sur les orpins, les saxifrages, etc. Enfin la chrysalide est noire, [illegible]. Ce papillon est assez commun dans les régions montagneuses de la France voisines des Alpes.

PARNASSIN s. m. (par-na-sin). Directeur d'une synagogue, chez les Israélites. ‖ Nom donné, chez les juifs modernes, aux diacres chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres.

PARNE s. m. (par-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des leptodactyles, comprenant plus de vingt espèces qui habitent l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

PARNELL (Thomas), poëte anglais, né à [illegible] en 1679, mort à [illegible] [illegible] grins comme sur ses succès. » Ses écrits en prose attestent son imagination, [illegible] de grâce et d'agrément. Ses poésies sont plus remarquables par la facilité et l'élégance que par la force et l'étendue de l'esprit. Nous citerons de lui l'*Ermite*, qui a été traduit en français par [illegible] et qui est regardé comme le meilleur de ses poëmes, le *Conte des fées*, [illegible] *Hesiode ou l'Origine de la femme*, [illegible] Pope a recueilli et publié, en 1721, un volume [illegible], auquel un second a été ajouté en 1758.

PARNELL (sir Henri), homme politique anglais. On ignore l'époque de sa naissance. Il était fils de John Parnell, chancelier de l'Échiquier, et épousa, en 1801, la sœur de lord Portarlington, pair d'Irlande. Il prit la parole à la Chambre des communes dans la question des catholiques et à propos de la loi sur les grains. Il mourut vers 1818. On a de lui quelques ouvrages qui résument les discours qu'il a prononcés en faveur des catholiques d'Irlande, dont il fut un des chauds défenseurs. Parmi ces écrits, nous citerons : *Principes de la circulation et des changes* (1805, in-8°); *Apologie historique des catholiques irlandais* (1807, in-8°); *Histoire des lois pénales contre les catholiques irlandais* (1808, in-8°), etc. — Son fils, William PARNELL, fut, lui aussi, membre de la Chambre des communes et défendit les intérêts des catholiques d'Irlande. On lui doit : *Causes du mécontentement populaire en Irlande* et une *Apologie pour les catholiques.*

PARNES, village de France (Oise), cant. de Chaumont, arrond. et à 45 kilom. S.-O. de Beauvais; 396 hab. Carrières de pierres riches en fossiles, tourbières. Belle église du XIe et du XIIIe siècle, avec un clocher de 46 mètres d'élévation. Curieux château d'Halaincourt (XIIIe siècle), dont les vastes salles sont décorées de plafonds à caissons et d'énormes cheminées richement sculptées.

PARNÈS, montagne de la Grèce ancienne, sur la frontière de l'Attique et de la Béotie, se rattachant à l'O. à la chaîne du Cithéron et se prolongeant à l'E. jusqu'au Rhamnonte, près de la mer d'Eubée. Au point où le Parnès se joint au Cithéron passait la route de Thèbes à Athènes. Le Parnès, appelé de nos jours *Ozia* ou *Nozea*, s'élève à 1,413 mètres. Il appartenait à la peuplade des Acharnéens. Il était couvert de bois et de cultures. D'après Pausanias, on y chassait au sanglier et à l'ours. Les habitants étaient presque tous charbonniers.

PARNIDE adj. (par-ni-de — rad. *parne*). Entom. Qui ressemble à un parne.

— s. m. pl. Groupe de clavicornes leptodactyles, ayant pour type le genre parne.

PARNOPE s. f. (par-no-pe — nom mythol.) Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chrysidiens, type de la tribu des parnopites, dont l'espèce type habite la France. ‖ On dit aussi PARNOPÈS s. m.

— **Encycl.** Les *parnopes* présentent, comme caractères principaux : une tête étroite, transversale, à peu près de la largeur du corselet; trois petits yeux lisses, placés en triangle sur le vertex; les antennes filiformes, coudées, vibratiles; les mâchoires et la lèvre très-longues, linéaires, formant, par leur réunion, une sorte de trompe infléchie en dessous; les palpes très-courtes et peu distinctes; la partie moyenne du métathorax avancée en une pointe en forme d'écusson; les ailes à écailles grandes, arrondies et convexes; l'abdomen convexe en dessus, concave en dessous, formé pour plus de moitié par la partie anale et finement dentelé sur les bords. Les femelles ont, de plus, une tarière et un aiguillon rétractiles, et des tarses fortement ciliés et propres à fouir. Ce genre a beaucoup d'affinités avec les chrysis, avec lesquels on le confondait autrefois. Leurs mœurs présentent des détails intéressants.

La *parnope incarnat*, espèce type, est longue d'un peu plus de 0m,01, verte, avec les antennes noires et l'abdomen d'un rouge de chair. Elle habite les régions méridionales de l'Europe et recherche surtout les lieux secs et sablonneux. Assez commune dans le midi de la France, elle a été trouvée aussi dans les environs de Paris, au bois de Boulogne. Cet insecte vit aux dépens du bembex à bec. La femelle de celui-ci creuse, dans les terres légères, des trous assez profonds, au fond desquels elle entasse les cadavres des taons, des syrphes, des bombyles et autres diptères destinés à nourrir ses larves. La *parnope* femelle, épiant le moment de l'absence du propriétaire du nid, y pénètre et y dépose ses œufs. Si le bembex aperçoit l'envahisseur, il fond impétueusement sur lui et cherche à le percer de son aiguillon; alors la *parnope* se met en boule, comme le hérisson ou le tatou, et comme elle a la peau très-dure, elle oppose ainsi à son ennemi un bouclier impénétrable. C'est à peu près son seul moyen de défense, car elle a le vol court et est souvent forcée de se poser. Les larves dévorent les provisions trouvées dans le nid des bembex, et peut-être aussi les larves de ces derniers.

PARNOPITE adj. (par-no-pi-te — rad. *parnope*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parnope.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des chrysidiens, ayant pour type le genre parnope.

PARNY (Évariste-Désiré DE FORGES et non DESFORGES, chevalier, puis vicomte DE), poëte français, né à Saint-Paul (île Bourbon, aujourd'hui la Réunion) en 1753, mort à Paris en 1814. Il appartenait à l'une des premières familles de la colonie. Envoyé par son père en France pour y être élevé, il fut placé au collége de Rennes, où il eut pour condisciple Ginguené, qui devint et qui fut depuis constamment l'ami du poëte créole. Il reçut au collége de Rennes l'éducation demi-libérale et demi-cléricale qu'on donnait en ce temps-là comme au nôtre à la jeunesse, avec plus ou moins de conviction, dans tous les colléges de France. Doué d'une imagination vive, Parny prit d'abord le change sur sa véritable vocation. Il fut, au sortir de l'enfance et jusqu'à l'âge de dix-sept ans, d'une dévotion exaltée; si bien qu'il entra à cet âge au séminaire de Saint-Firmin, avec le désir ardent d'embrasser l'état ecclésiastique. Mais bientôt la lecture de la Bible, chose singulière, transforma en incrédule le plus fervent des néophytes. Le désir de son père était qu'il choisît la carrière des armes, et Parny entra à l'École militaire de Paris. Il en sortit pour servir dans la cavalerie et y devint bientôt capitaine. Il trouva au régiment un compatriote, le chevalier de Bertin, né, comme lui, à l'île Bourbon, à peine plus âgé que lui, ayant les mêmes goûts, faisant des vers et imbu lui-même du libre esprit philosophique de son temps; il contracta dès lors avec lui une amitié qui ne s'est jamais démentie depuis et qu'aucune rivalité ne put altérer. Les deux amis firent partie d'une réunion de jeunes militaires qui prit le nom de la Caserne. Tous faisaient des vers, de petits vers, et Parny débuta, dans l'*Almanach des Muses* de 1777, par des pièces où déjà son talent se révélait. Mais jeté ainsi au milieu des jeunes poëtes de son temps, que Dorat avait gâtés, et qui célébraient d'un ton très-fat leurs bonnes ou prétendues bonnes fortunes, il n'aurait pas tardé à incliner vers la licence et son esprit se fût épuisé à chanter de fades ou de honteuses amours, si son heureuse étoile ne l'eût ramené dans l'île où il était né. Là, il connut, aima et séduisit une jeune créole, qu'il a célébrée sous le nom d'Eléonore, et qui était en réalité une demoiselle du nom peu poétique de Troussaille, suivant Sainte-Beuve. Il avait initié la jeune fille aux mystères de la volupté; elle lui révéla en retour des secrets de sentiment qu'il ignorait encore. Les inquiétudes passagères d'une jalousie sans motif révélèrent à Parny les progrès de sa passion : dès lors, il quitte le ton léger de l'homme à bonnes fortunes pour parler le langage de l'amour; on sent que les rôles sont changés, et que la destinée du poëte dépend désormais du bon plaisir de celle qu'il aime. Le voilà passant de la crainte à l'espoir, des reproches aux prières, maudissant l'infidèle et retombant sans cesse à ses genoux; en un mot, le voilà poëte élégiaque. De là est né, à l'île Bourbon, le volume que, de retour à Paris, il publia en 1778, sous le titre de *Poésies érotiques;* « vilain titre, dit Sainte-Beuve, à cause du sens trop marqué qui s'attache au mot *érotique,* » et que l'on désigne communément et plus justement sous le titre d'*Élégies*. Ces vers, composés de vingt à vingt-quatre ans, valurent à Parny un joli mot de Voltaire. Parny lui fut présenté lors de ce dernier voyage à Paris où il vint pour mourir, et, tout mourant qu'il était, il lui donna l'accolade en lui disant : « Mon cher Tibulle ! »

L'histoire de ces amours est très-réellement vraie. Ce n'est pas pour une Iris en l'air qu'il a écrit, et on peut suivre toutes les péripéties de cet amour d'élégie en élégie. Parny n'a chanté, n'a aimé peut-être que la seule Eléonore. Mais nous ne saurions étudier ici en critique ce recueil d'élégies, bien supérieures par l'énergie de l'expression, la grâce poétique, le naturel et la vivacité du style aux fades productions de l'école de Dorat. Qu'il nous suffise de dire qu'il a été de tout temps apprécié par les gens de goût.

Dans le nombre des pièces de vers inspirées par Eléonore, une très-belle élégie, dit Sainte-Beuve, c'est le *Projet de solitude :*

> Fuyons ces tristes lieux, ô maîtresse adorée !
> Nous perdons en espoir la moitié de nos jours.

Cette courte poésie de trente-deux vers est pure, tendre, égale, d'un seul souffle, d'une seule veine. C'est du parfait Tibulle retrouvé sans y songer, et la flûte de Sicile n'a rien fait entendre de plus doux. A vingt ans, aimant comme il aimait, n'ayant pu obtenir l'assentiment de son père à son mariage avec Mlle Troussaille, ce *Projet de solitude*, ou plutôt ce projet de fuite, part du fond même de l'homme; tout cela est bien senti en effet.

Ces poésies, Parny les a un peu arrangées en drame et en roman, de manière qu'elles offrent le développement logique de la passion. Ainsi, dans la seconde édition qu'il en donna en 1781, il sacrifia les Euphrosines et les Aglaés qu'il avait célébrées concurremment à Eléonore, pour rapporter toutes ses inspirations à la même maîtresse et donna à la succession des morceaux une savante gradation : le premier livre montre l'expansion de l'amour pur, sans alarmes et sans souci de l'avenir; le second laisse percer, à travers les félicités de l'amour satisfait, les inquiétudes de la jalousie; le troisième est consacré aux extases d'une passion d'autant plus douce que l'amant a cru perdre sa maîtresse; le quatrième dépeint les désespoirs de l'amant trahi, abandonné pour un autre; et ce qui montre bien ce qu'il y a d'un peu factice dans tout cela, c'est que Parny racontait, dès 1781, les désespoirs d'une rupture qui n'eut lieu que trois ans plus tard, lorsqu'il retourna à l'île Bourbon. Malgré tout, on sent dans ses vers une inspiration véritable et une émotion réelle.

Pendant le séjour de Parny en France, Eléonore avait été mariée par sa famille à un médecin fraîchement débarqué. Parny ignorait l'événement et, désireux de retrouver sa maîtresse, il accompagna, en qualité d'aide de camp, M. de Souillac envoyé comme gouverneur de l'île Bourbon (1785); Parny avait alors le grade de capitaine de dragons. Retrouvant Eléonore mariée, il se déplut dans sa ville natale et, l'année suivante, il revint en France, acheta le petit domaine de Feuillancourt, entre Saint-Germain et Marly, et se livra complètement à ses goûts poétiques.

Il avait annoncé son retour à son frère par cette jolie poésie :

> Je suis fatigué des voyages;
> J'ai vu sur les lointains rivages
> Ce qu'en Europe tu peux voir,
> Le constant abus du pouvoir.
> A l'intérêt d'un sot en place
> Partout les hommes sont vendus;
> Partout les fripons reconnus
> Lèvent le front avec audace.
> Partout la force fait les lois.
> La probité paisible et douce
> Réclame en vain ses justes droits;
> Partout la grand'chambre est un bois
> Funeste au passant qu'on détrousse.
> L'amour est bien un bois aussi,
> Et le plus fin s'y laisse prendre,
> Mais dans celui-là, Dieu merci,
> L'on peut crier et se défendre.

L'amour, dont il parlait si légèrement, lui tenait pourtant bien au cœur.

Nous trouvons, dans des notes manuscrites de Chateaubriand, citées par Sainte-Beuve, le portrait suivant du chevalier de Parny à cette époque, accompagné de renseignements sur Eléonore qui trouvent tout naturellement leur place ici.

« Le chevalier de Parny est grand, mince, le teint brun, les yeux noirs, enfoncés et fort vifs. Nous étions liés. Il n'a pas de douceur dans la conversation. Un soir, nous passâmes cinq heures ensemble, et il me parla d'Eléonore. Lorsqu'il était près de quitter l'île de France, à son dernier voyage, Eléonore lui envoya une négresse pour le prier d'aller la voir. Cette négresse était la même qui l'avait introduit en de plus doux rendez-vous. Le vaisseau qui devait ramener Parny en Europe était à l'ancre; il devait partir dans la nuit. Qu'on juge des sensations que l'amant d'Eléonore dut éprouver lorsque après douze ans de silence, il reçut ce message au moment de son départ, par cette négresse. Que de souvenirs! Eléonore était blonde, assez grande, non belle, mais attrayante, mais respirant la volupté. Au reste, Parny m'a dit que les sites décrits par Saint-Pierre dans *Paul et Virginie* étaient faux. Mais Parny enviait Bernardin. »

C'est dans ses lettres, mi-parties de prose et de vers, à la manière de Voltaire (publiées dans ses *Œuvres complètes* [1818, 5 vol. in-18]), qu'on peut surtout apprécier le cœur de l'homme, ses aspirations honnêtes et généreuses. Ruiné par la Révolution, il ne laissa pas échapper une plainte; bien plus, il comprit la nécessité souveraine de cette grande rénovation dans un sens illimité et général. Elle lui agréait et il y applaudit sans se préoccuper de ce qu'elle lui enlevait. Le coup que la Révolution lui porta fut cependant des plus rudes; il y perdit 50,000 livres de rente. D'un gentilhomme accoutumé à toutes les aises et à la vie indépendante que permet la richesse, la force des choses faisait un citoyen à peu près indigent, réduit à chercher dans un travail quelconque les moyens de vivre. On n'a pas assez remarqué combien il faut être fortement trempé et profondément philosophe pour n'en pas vouloir à un état de choses qui diminue à ce point l'aisance d'un homme et change du tout au tout son existence sociale. Tel fut Parny dans la Révolution. Il ne récrimina point contre elle; il la comprit. Si quelques-uns de ses actes violents le blessèrent, s'il souffrit, dans sa sensibilité d'homme porté à la mansuétude, de quelques-unes de ses erreurs ou des châtiments sanglants qu'elle infligea au passé, il comprit qu'être contre-révolutionnaire, c'était aller contre le mouvement qui emportait le monde vers des destinées meilleures, c'était se tourner en vain contre le progrès. Il en prit son parti; et toujours sincère, sa nature ne le portant point à prendre part aux actes terribles et vengeurs du temps, il s'en abstint, tout en applaudissant à ce qu'il voyait s'en dégager, malgré tout, d'excellent pour l'humanité émancipée.

Ruiné, Parny vécut, dans les premiers temps de cet immense cataclysme du passé, des débris de son luxe et de son ancienne fortune. Peu d'années suffirent à l'épuisement de ces ressources, et bientôt un temps vint où il lui fallut chercher une occupation lucrative. Il la trouva dans les bureaux du ministère de l'intérieur, où il lui fut donné un emploi assez faiblement rétribué toutefois, et qu'il occupa pendant treize mois. Il crut pouvoir, après ce temps d'épreuve, subvenir à ses besoins par quelques travaux littéraires, et il quitta cet emploi. Il s'en repentit peut-être, car ces travaux ne lui procurèrent pas l'aisance. C'est alors que les consolations de la renommée lui parurent trop achetées au prix de l'état précaire où il vivait. Plus tard, quoique dans une situation meilleure et plus assise, un cri lui échappa à ce sujet dans une causerie intime qu'il eut avec le poëte Dorange vers 1808, et rapportée par ce dernier; il lui dit ces paroles désenchantées : « Plus vous aurez de mérite, plus vous serez malheureux. Ne vous livrez jamais à la poésie qu'avec une fortune indépendante. Ne m'imitez pas, j'ai levé le masque; privé par la Révolution de 50,000 livres de rente qui assuraient mes loisirs, je me suis déclaré poëte. J'ai préféré la médiocrité et la gloire à tout ce qui m'eût été avantageux; un poëte reconnu pour tel est repoussé de tous les emplois; j'ai langui dans un état indigent, où je serais encore sans une place que M. Français, de Nantes, a créée pour moi. Que voulez-vous? Cette gloire enivrante m'a tenu lieu de tout; j'ai entendu dire : « M. de Parny est réduit » à ne manger que des pommes de terre. » J'ai répondu : « Oui, mais il y a une sauce à ce » plat plus piquante que celle des ragoûts les » plus exquis. »

Parny avait composé sous le Directoire le plus formidable de ses ouvrages, la *Guerre des dieux*, dans laquelle il attaqua le christianisme, en le ridiculisant, et que tant de gens ont eu de la peine à lui pardonner; mais après tout, ce fut de sa part, malgré le mélange de quelques tableaux trop voluptueux, une œuvre de conscience et qu'il croyait utile. Le poëme de Parny fut condamné par un arrêt du 27 juin 1827. Fut-ce pour la licence de certaines parties? Non. Les juges se préoccupaient plus de plaire à la Congrégation alors triomphante et toute-puissante que de toute autre chose; la cour royale, en cette occasion, ne songea qu'à rendre un service; elle ne vit dans la *Guerre des dieux* qu'une terrible machine de guerre, qui effrayait les dévots et nuisait aux missions. La licence de certaines peintures est certes ce qui nous en paraît, comme dans la *Pucelle*, le plus regrettable côté; mais c'était le défaut inévitable, le défaut inhérent au sujet.

Quoi qu'il en soit, les plus rigoureux entre les gens d'esprit et de goût peuvent adopter sur Parny ce jugement d'un critique qu'on n'accusera pas de hardiesse philosophique et qui fut grand maître de l'Université de France, M. de Fontanes : « Parny, le premier poëte élégiaque français. On lui reproche la *Guerre des dieux* et on a raison; mais les *Élégies* restent; ces *Élégies* sont un des plus agréables monuments de notre poésie moderne. »

Parny fut reçu de l'Institut le 30 avril 1803. A cette époque, il était encore dans un état voisin de l'indigence et forcé de solliciter un emploi. On lui avait promis de créer pour lui la place de bibliothécaire en chef du Corps législatif; mais on ne lui tint pas parole; c'est alors qu'il écrivit au directeur des droits réunis, l'excellent M. Français, de Nantes, qui lui avait toujours témoigné beaucoup d'amitié, une lettre simple, sérieuse et digne, qui lui valut d'être attaché aux bureaux de cette administration.

A la fin de 1802, il s'était marié à une aimable veuve, créole comme lui, Marie-Françoise Vally, qui lui survécut jusqu'en 1820.

Pendant ses dernières années, il composa quelques œuvres de longue haleine qui n'ajoutèrent rien à sa réputation. A partir de 1810, atteint d'une maladie cruelle, il dut garder le lit et mourut au bout de quatre ans. Jouy lui fut donné pour successeur à l'Académie française; mais on était en pleine réaction monarchique et, lors de l'installation du nouvel académicien, un ordre supérieur lui interdit de prononcer l'éloge de son prédécesseur. On doit à Parny les œuvres suivantes : *Voyage de Bourgogne* (Paris, 1777); *Épître aux insurgents de Boston* (Paris, 1777); *Poésies érotiques* (Paris, 1778, in-8°); *Opuscules poétiques* (Paris, 1779, in-8°); *Chansons madécasses*, trad. en français, suivies de *Poésies fugitives* (Paris, 1787); la *Guerre des dieux* (Paris, 1799), souvent rééditée clandestinement; le *Portefeuille volé* (Paris, 1805, in-12), recueil dans lequel on trouve le *Paradis perdu*, poëme en quatre chants, les *Galanteries de la Bible*, sermon en vers, etc.; le *Voyage de Céline* (Paris, 1806), poëme; les *Rose-croix* (Paris, 1808), poëme en douze chants. Ses *Œuvres complètes* furent publiées à Paris (1808, 5 vol. in-18; 1824, 2 vol. in-8°; 1831, 4 vol. in-18). Les frères Garnier en ont donné, en 1862, une édition enrichie d'une préface de Sainte-Beuve, mais dans laquelle manquent ses lettres. Un *Choix* des œuvres de Parny a été publié par Berriat Saint-Prix (1826), par Tissot (1826), par Boissonade (1827). Ce poëte avait composé, en outre, un poëme en dix-huit chants intitulé les *Amours des reines de France*, qu'il brûla en 1793, et une histoire travestie en vers du christianisme, la *Christianide*, dont quelques fragments ont été insérés dans la *Décade* et dont le manuscrit lui fut acheté, dit-on, 30,000 francs par le gouvernement de la Restauration pour le détruire.

Sainte-Beuve a parfaitement jugé de la manière suivante le poëte élégiaque et érotique : « Parny, dit-il, a plus de sentiment que d'imagination, que d'étude et de science pittoresque, que de style et d'art poétique. L'invention lui est refusée. Il ne songe pas à rehausser et à redorer son cadre, à rajeunir ses images de bordure et de lointain par l'observation de cette nature nouvelle qu'il avait eue pourtant sous les yeux et qu'il éteignait sous des couleurs un peu vagues; il estimait que Bernardin de Saint-Pierre l'exagérait et la rendait trop; lui, il ne la rendait pas. Tout à l'amour et au sentiment, il ne prenait pas

garde à sa flore des tropiques et il ne paraissait pas se douter qu'il y avait là pour le premier occupant une conquête et un trésor. Il laissa cueillir la pomme d'or de son île natale par un étranger. La langue poétique elle-même avait besoin alors d'être refrappée, d'être retrempée; elle est fluette, mince et atteinte de sécheresse. Parny s'en sert avec élégance, pureté, grâce, mais une grâce qui n'est pas la divine et la suprême. En un mot, c'est un amant, c'est un poëte que Parny, ce n'est pas un enchanteur; il n'a pas la magie du pinceau. Il n'est pas de force à créer son instrument; il se sert bien d'une langue toute faite, trop faite, déjà affaiblie et un peu usée. »

PAROARE s. m. (pa-ro-a-re). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées, formé aux dépens des moineaux : *Le* PAROARE *est plus fort que le moineau franc.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *paroare* est une espèce de gros-bec, dont plusieurs auteurs ont fait le type d'un genre distinct, voisin des cardinaux, avec lesquels on le confond quelquefois. Il est de la taille de l'alouette; il a la tête et le devant du cou rouge foncé; le dessus du corps gris avec des taches noires; le dessous blanc; les pennes des ailes et de la queue noires, quelquefois bordées de blanc; le bec brun en dessus et blanc en dessous; les pieds gris brunâtre. Une espèce voisine, ou peut-être une simple variété, se distingue en ce que la couleur rouge s'étend sur tout le dessus de la tête, dont les plumes longues, étroites, étagées, se relèvent en une belle huppe d'un rouge éclatant. Cet oiseau a reçu les noms vulgaires de *cardinal dominicain* ou *cardinal huppé.* Il habite le Brésil et on en apporte de nombreux individus en Europe, où ils se vendent de 25 à 30 fr. la pièce.

Le *paroare* se fait beaucoup plus remarquer par son plumage que par son ramage. Il se reproduit assez souvent dans nos volières, mais avec beaucoup de soins et de précautions. La femelle pond ordinairement trois œufs, qu'elle couve quinze jours. On peut nourrir cet oiseau avec de la viande hachée, des insectes et des graines de millet. Mais il faut autant que possible l'isoler, car il est très-difficile de le garder au milieu des autres; il devient très-méchant au printemps; on le voit quelquefois détruire ceux de son espèce qui approchent de son nid, et souvent même battre ses petits de l'année précédente.

PAROCHÈTE s. m. (pa-ro-kè-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

PAROCHIES s. f. pl. (pa-ro-kî — lat. *parochia;* de *parochus,* gr. *parochos,* fournisseur). Antiq. rom. Provisions destinées aux magistrats en voyage.

PARODI (Philippe), sculpteur italien, né à Gênes vers 1640, mort dans cette ville vers 1708. Il se fit connaître comme un des plus habiles artistes de son temps. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite une statue de *Saint Jean-Baptiste,* la *Vierge,* à Saint-Charles; la *Porte* du jardin du palais de Brignole, également à Gênes; de belles statues qui décorent l'église de Lorette, à Lisbonne, et diverses autres œuvres à Venise et à Padoue. — Son fils, Dominique PARODI, peintre et sculpteur, né à Gênes en 1668, mort en 1740, enrichit de peintures plusieurs galeries de sa ville natale et dut surtout sa réputation à de magnifiques tableaux, *Achille instruit par le centaure Chiron, Hercule étouffant le lion de Némée,* qui ornent la grande salle du palais Negroni. Comme sculpteur, Parodi a également exécuté de beaux ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons : les statues d'A. Grimaldo, C. Raggi, O. Saoli, V. Odone, dans la grande salle du palais de Gênes; les *Lions* qui ornent l'escalier de l'ancien collège des jésuites; *Romulus et Remus allaités par une louve,* groupe pour la fontaine du palais de Brignole; *Saint Antoine de Padoue,* la *Vierge, Adonis, Ariane,* etc. — Son frère, Baptiste PARODI, né en 1674, mort en 1730, s'adonna également à la peinture et exécuta des tableaux où l'on remarque de l'imagination, une touche facile, un brillant coloris, mais qui pèchent par le manque de goût. — Pellegrino PARODI, fils de Dominique, devint un bon peintre de portraits et alla se fixer en Portugal.

PARODIE s. f. (pa-ro-dî — gr. *parodia;* de *para,* à côté, et de *ôdê,* chant, pour *aoidê,* de *aeidô,* chanter, raconter poétiquement, pour lequel Pott et Benfey restent incertains entre les racines sanscrites *vad,* parler, résonner, et *vid,* savoir, qui prend au causatif *véday* l'acception de raconter. *Parodia* signifie proprement *chant à côté* ou *à côté du chant*). Littér. Imitation bouffonne d'une œuvre sérieuse : *Boileau a fait la* PARODIE *d'une scène du Cid, sous le titre de Chapelain décoiffé.* (Acad.) *D'Alembert excellait aux* PARODIES *et aux caricatures.* (Ste-Beuve.) *La seule* PARODIE *amusante et curieuse des grands maîtres est faite par leurs disciples et leurs admirateurs.* (Th. Gaut.)

> Il ne faut pas semer l'ignoble *parodie*
> Sur les fruits du talent et les dons du génie.
>
> GRESSET.

‖ Vers faits sur un air donné : *Louis XIV faisait sur-le-champ de petites* PARODIES *sur les airs qui étaient en vogue.* (Volt.)

— Par ext. Imitation, reproduction burlesque d'un objet quelconque : *Si du monde idéal le grotesque passe au monde réel, il y déroule d'intarissables* PARODIES *de l'humanité.* (V. Hugo.) *A côté de toute grande chose, il y a une* PARODIE. (V. Hugo.) *La galanterie est la* PARODIE *de l'amour.* (Beauchêne.) *La vanité est le travestissement de la fierté et la* PARODIE *de l'orgueil.* (De Ségur.) *Le cynisme est l'idéal renversé; c'est la* PARODIE *de la beauté physique et morale, c'est le crime de l'esprit, c'est l'abrutissement de l'imagination.* (Lamart.) *Parmi les châtiments que l'histoire tient en réserve, il faut compter la* PARODIE. (L. Ulbach.)

— **Encycl.** Les Grecs connurent la *parodie,* mais non point tout à fait dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ce qu'ils appelaient de ce nom correspond à notre poëme héroï-comique. La *parodie* grecque fut inventée par Hipponax, poëte du VIe siècle avant notre ère. Le premier, dit-on, il fit servir les nobles formes et le langage solennel de l'épopée à la peinture de caractères grotesques, d'événements ridicules, de sentiments vulgaires. Chez les modernes, on entend ordinairement par *parodie* une pièce de théâtre appartenant au genre burlesque et qui a pour but de travestir ou de ridiculiser une pièce d'un genre élevé et pathétique. En ce sens, Aristophane eut fréquemment recours à la *parodie.* « Le mérite et le but de la *parodie* lorsqu'elle est bonne, dit Marmontel, est de faire sentir, outre les plus grandes choses et les plus petites, un rapport qui, par sa nature et par sa nouveauté, nous cause une grande surprise. Contraste et ressemblance, voilà les sources de la bonne plaisanterie, et c'est par là que la *parodie* est ingénieuse et piquante. Mais si dans le sujet comique ne se présentent pas naturellement les mêmes idées, les mêmes sentiments, les mêmes images, presque les mêmes caractères, les mêmes passions que dans le sujet sérieux, la *parodie* est forcée et froide. C'est la justesse des rapports, c'est l'à-propos, le naturel, la vraisemblance qui en font le sel, l'agrément, la finesse. »

La *parodie,* au théâtre, est, à tout prendre, un genre peu estimable. Elle a le grave inconvénient de jeter le ridicule sur les hommes et les choses qui, dans l'œuvre parodiée, nous ont apparu sous un noble ou un touchant aspect; en se proposant pour objet de faire rire à propos d'un grand caractère ou d'une scène naturellement émouvante et faite pour arracher de nobles larmes aux spectateurs, en un mot de tourner une belle chose en ridicule, la *parodie* peut en faire contracter l'habitude aux esprits faux, et détruit ainsi par le souvenir d'une caricature l'effet d'une beauté réelle, fût-elle du genre sublime, si tant est qu'elle ne rende à jamais insensible, en toute rencontre, au sublime même. Toutefois, la *parodie* peut être à la fois divertissante et utile, c'est lorsqu'elle porte avec elle une saine critique. L'éloquence de Petit-Jean et de l'Intimé, dans les *Plaideurs,* peut être regardée comme un excellent modèle à suivre.

Au mot BURLESQUE, nous avons longuement parlé des compositions littéraires qui se rattachent intimement à la *parodie;* nous y renvoyons le lecteur, nous bornant ici à dire quelques mots de la *parodie* appliquée aux pièces de théâtre.

La première pièce de ce genre qu'on trouve en France est la *Comédie des comédies* de Du Peschier (1639). On attribue à Racine, à Boileau et à quelques-uns de leurs amis le *Chapelain décoiffé,* parodie de quelques scènes du *Cid,* dirigée contre Chapelain, Cassaigne et La Serre. L'un des meilleurs morceaux est le monologue de Cassaigne, qui imite les stances du *Cid :*

> Percé jusques au fond du cœur
> D'une insulte imprévue aussi bien que mortelle,
> Misérable vengeur d'une sotte querelle,
> D'un avare écrivain chétif imitateur,
> Je demeure stérile, et ma veine abattue
> Inutilement sue.
> Si près de voir couronner mon ardeur,
> O la peine cruelle!
> En cet affront, La Serre est le tondeur,
> Et le tondu, père de la *Pucelle.*
> Que je sens de rudes combats!
> Comme ma pension, mon honneur me tourmente.
> Il faut faire un poëme, ou bien perdre une rente,
> L'un échauffe mon cœur, l'autre retient mon bras.
> Réduit au triste choix ou de trahir mon maître,
> Ou d'aller à Bicêtre,
> Des deux côtés mon mal est infini.
> O la peine cruelle!
> Faut-il laisser un La Serre impuni?
> Faut-il venger l'auteur de la *Pucelle?*

La *Folle querelle,* comédie en trois actes de Subligny (1668), n'était autre chose qu'une *parodie* de l'*Andromaque* de Racine. Ce fut d'abord au théâtre de la Foire qu'on joua les *parodies* dramatiques. Au XVIIIe siècle, ce genre de pièce eut une grande vogue. Plusieurs auteurs, entre autres Le Sage, Fuzelier, Piron et Dorneval, y parodièrent les pièces données sur d'autres théâtres, principalement celles de l'Opéra. Leur procédé, très-uniforme, consistait à travestir les héros des pièces parodiées en pierrots et en arlequins. Les grands théâtres s'émurent et, sous prétexte de la concurrence qui leur était faite par les spectacles forains, ils obtinrent des arrêts qui défendaient à ces derniers de donner aucune comédie par dialogue ni par monologue. La Foire joua alors la comédie par écriteaux. Ces écriteaux étaient une espèce de cartouche en toile roulée sur un bâton et portant en gros caractères le couplet à chanter, ainsi que le nom du personnage par qui il aurait dû être chanté. Quand l'écriteau descendait du cintre, deux enfants, vêtus en Amours, le supportaient par le bas; l'orchestre jouait l'air du couplet et les spectateurs chantaient les paroles, tandis que l'acteur se contentait d'en mimer le sens par ses gestes et l'expression de sa physionomie. De la Foire la *parodie* passa au Théâtre-Italien. Elle y eut plus de variété, et rapprocha plus son intrigue de celle qu'avait imaginée l'auteur dont l'ouvrage donnait lieu à la *parodie.* Toutes les grandes tragédies du temps y furent successivement parodiées. Dominique, Riccoboni et Romagnesi excellèrent dans ce genre. Nous citerons : *Œdipe travesti, parodie* de l'*Œdipe* de Voltaire (1719); *Agnès de Chaillot, parodie* de l'*Inès de Castro* de Lamotte (1723); le *Mauvais ménage, parodie* de la *Marianne* de Voltaire (1725); *Alceste, parodie* de l'*Alceste* de Quinault (1729); le *Bolus, parodie* du *Brutus* de Voltaire (1731); les *Enfants trouvés* ou le *Sultan poli par amour, parodie* de *Zaïre* (1732). Un arrêt, que l'on croit avoir été provoqué par Voltaire, jeta l'interdit sur la *parodie.* Cet arrêt fut révoqué en 1751, et elle reparut sur divers théâtres. Parmi les *parodies* qui eurent ensuite le plus de réputation, nous rappellerons le *Roi Lâr* de Parisot, *parodie* du *Roi Lear* de Ducis; les *Petites Danaïdes* de Désaugiers, *parodie* de l'opéra des *Danaïdes; Arnali* ou la *Contrainte par cor, parodie* d'*Hernani.* De notre temps, ce genre est presque entièrement abandonné. On le voit cependant quelquefois reparaître, mais, en général, sur les plus petits théâtres. C'est ainsi qu'on a donné *Paul faut rester, parodie* du *Paul Forestier* de M. Emile Augier; le *Petit Faust,* parodie du *Faust* de M. Gounod.

On pourrait, à un certain point de vue, ranger parmi les *parodies* un certain nombre des bouffonneries dont M. Offenbach a composé la musique, dont MM. Meilhac, Crémieux, Halévy ont écrit les paroles. Elles doivent, en effet, une partie de leur succès extraordinaire à la *parodie* des traditions classiques ou historiques, aux travestissements des divinités de l'Olympe, des preux du moyen âge et des actions héroïques. Toutefois, la vogue qu'eurent, dans les dernières années du second Empire, les pièces de ce genre, dont la *Belle Hélène* est restée le type le plus élevé, n'a pas tardé à s'épuiser.

PARODIÉ, ÉE (pa-ro-di-é) part. passé du v. Parodier. Imité en parodie : *Une tragédie* PARODIÉE.

PARODIER v. a. ou tr. (pa-ro-di-é — rad. *parodie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous parodiions; que vous parodiiez*). Imiter en parodie, faire la parodie de : PARODIER *une tragédie, un opéra.*

— Imiter, contrefaire, par moquerie ou maladroitement, les gestes, les manières, le langage, la conduite de : PARODIER *ses amis pour amuser la société.* PARODIER *les grands pour se donner de l'importance.*

— Mus. *Parodier un air,* Composer sur cet air des paroles autres que les paroles connues.

Se parodier v. pr. Etre parodié :

> Mes amis, toujours dans la vie,
> Galment tout *se parodira.*
>
> SÉGUR.

— Se contrefaire mutuellement : *Les hommes se* PARODIENT *les uns les autres.*

PARODIQUE adj. (pa-ro-di-ke — rad. *parodie*). Littér. Qui a rapport à la parodie. ‖ Peu usité.

— Anc. Mathém. *Degrés parodiques,* Nom que quelques auteurs donnaient aux exposants suivant lesquels sont ordonnés les termes d'une équation.

PARODISTE s. m. (pa-ro-di-ste — rad. *parodie*). Auteur d'une ou plusieurs parodies : *Le meilleur* PARODISTE *est toujours au-dessous de son modèle.*

— Adjectiv. : *Un auteur* PARODISTE.

PARODONTITE s. f. (pa-ro-don-ti-te — du préf. *para,* et du gr. *odous,* dent). Pathol. Tubercule douloureux qui se forme sur les gencives. ‖ On dit aussi PARODONTIS.

PARŒNIE adj. f. (pa-re-nî — du préf. *para,* et du gr. *oinos,* vin). Antiq. gr. Se disait d'une flûte dont on jouait pendant les festins. ‖ On dit aussi FLUTE PARŒNIQUE ou PARŒNIENNE.

PAROI s. f. (pa-roi — du lat. *paries,* que Delâtre et quelques autres étymologistes tirent du sanscrit *pari,* grec *peri,* latin *per,* *pri,* autour, tandis que d'autres [illegible] à la racine sanscrite *par,* protéger). Mur ou cloison de maçonnerie qui sépare une pièce d'avec une autre : *Les* PAROIS [illegible] *sont* [illegible]. (Acad.) *La* [illegible] PAROIS [illegible] *haut,* [illegible]. (V. Hugo.)

— Par ext. Face latérale; face interne : *Les* PAROIS [illegible] *entre deux* PAROIS [illegible] *Les* [illegible] *les* PAROIS [illegible] (Bo[illegible]guier.) *Les* PAROIS *intérieures des cavernes à ossements sont, en général, arrondies, sillonnées et présentent des traces de l'action érosive des eaux.* (L. F[illegible].) *Les* [illegible] *denudent les* PAROIS *intestinales.* (Raspail.)

— Art vétér. Corne du sabot d'un solipède. ‖ On dit aussi MURAILLE.

— Techn. *Fausses parois,* Murs qui enveloppent les parois d'un fourneau.

— Eaux et for. Ligne d'arbres marqués au marteau, pour indiquer une limite.

— Pêche. Nom donné aux murailles de cannes dont se composent les bourdigues.

— Physiq. *Orifice en mince paroi,* Orifice sans ajutage, pratiqué dans une paroi dont l'épaisseur est assez faible pour n'avoir aucun effet appréciable sur l'écoulement.

— **Encycl.** Art vétér. On a donné des noms particuliers aux divers points de la *paroi* du sabot. On nomme pince la partie médiane antérieure; mamelles, les deux côtés de la pince; quartiers, les deux parties latérales ou les ailes de la muraille; enfin, on appelle talon les deux extrémités postérieures où la *paroi* se replie en dedans du cercle extérieur pour former les arcs-boutants ou les barres de Bracy-Clark. La *paroi* présente deux faces, l'une externe, l'autre interne, et deux bords, l'un supérieur, l'autre inférieur. La face externe est luisante et comme vernissée sur les pieds qui n'ont pas éprouvé d'altérations maladives. On y remarque des reliefs fins et serrés, formés par les fibres constitutionnelles de la corne, dirigées en ligne droite et parallèles d'un bord à l'autre de la surface à laquelle elles donnent un aspect finement rayé. Très-souvent on voit aussi se dessiner, transversalement à la direction de ces fibres, une succession de légers sillons superposés qui règnent d'un angle d'inflexion à l'autre. Ces sillons séparent l'un de l'autre de légers reliefs arrondis qui, sous l'influence des maladies des organes sécréteurs de la corne, acquièrent quelquefois un volume considérable et prennent alors le nom de cercles. La face interne de la *paroi* n'est, à proprement parler, que l'empreinte de la surface interne du tissu podophylleux. En effet, elle présente, dans toute son étendue, ses bords exceptés, une série de feuillets de couleur blanche, placés de champ les uns à côté des autres, qui se dirigent du bord supérieur au bord inférieur et s'engrènent avec des feuillets correspondants du tissu podophylleux. Ces tissus feuilletés du sabot établissent l'union de ce dernier avec son enveloppe protectrice, tout en permettant des mouvements dans le sens des feuillets et même transversalement à leur direction. Le bord supérieur de la *paroi,* en rapport avec la couronne, présente une empreinte circulaire, creusée de dedans en dehors, aux dépens de l'épaisseur de la corne, et qui reçoit le renflement que forme la terminaison apparente de la peau et que l'on appelle le bourrelet. On désigne cette cavité sous le nom de cavité cutigérale ou de biseau. La surface de cette cavité présente une multitude innombrable de petites perforations qui lui donnent un aspect finement chagriné; ce sont les orifices supérieurs d'étuis, creusés de haut en bas, à une assez grande profondeur, dans l'épaisseur de la *paroi* et destinés à loger les houppes villeuses de la surface du bourrelet. Le bord inférieur de la *paroi,* plus étendu que le supérieur, se trouve en rapport avec le sol, dans l'état de nature, et avec la face supérieure du fer dans le cheval soumis à la ferrure. Son épaisseur diminue de chaque côté de la pince au talon, où il se renforce avant de se replier pour former la barre ou arc-boutant. Toute la partie interne du bord inférieur est intimement unie avec le bord de la sole. Le tracé de cette union est indiqué sur la coupe [illegible] par une zone blanche ou jaunâtre, où l'on voit se dessiner les linéaments des fibres terminales [illegible].

Les extrémités de la *paroi,* en se réfléchissant en arrière dans l'intérieur de sa cavité, forment les angles d'inflexion ou arcs-boutants, qui sont la base [illegible] désignée sous le nom de [illegible] de ces angles [illegible] la plus étendue, qui [illegible] en arrière la [illegible] renferme [illegible] par l'extrémité des branches du fer [illegible]. Les prolongements centraux de la *paroi,* [illegible] ment connus sous le nom de barres, [illegible] cent au sommet [illegible] la *paroi* [illegible], elles se prolongent dans l'étendue de la moitié [illegible] de la sole, [illegible]. Les deux [illegible] des barres, [illegible] qui est la continuation de la [illegible] externe de la *paroi,* est unie à la fourchette, l'autre, correspondant à la [illegible] interne de la muraille, est, comme elle, revêtue d'un tissu feuilleté. Le bord supérieur des barres se [illegible] d'un côté avec la fourchette, de l'autre avec la sole, [illegible] est [illegible], l'inférieur apparaît [illegible] la fourchette, et [illegible] chant de la [illegible].

« La [illegible] *paroi* est [illegible] de la manière la plus [illegible] M. [illegible] pour donner au sabot [illegible] toutes les parties [illegible], sa

hauteur et son épaisseur ayant leur maximum en pince et leur minimum près des talons, il doit naturellement s'ensuivre que, si un effort, agissant sur le sabot, de l'intérieur à l'extérieur, tend à redresser l'arc formé par la *paroi*, celle-ci ne cédera en pince que d'une manière imperceptible, et l'écartement deviendra d'autant plus sensible qu'on l'examinera plus près de l'extrémité postérieure. Il y a donc, dans la dilatation du sabot, écartement des quartiers et surtout des talons, tandis que la pince reste immobile. » Quant à la structure de la corne qui compose la *paroi*, il est démontré qu'elle est formée d'un assemblage de fibres du volume d'un gros crin, cylindriques, parallèles, s'étendant du bord supérieur au bord inférieur de la *paroi*, continues à elles-mêmes, sans interruption et sans confusion dans toute leur étendue. Quant à la consistance de la corne de la muraille, elle varie dans les différents points de sa profondeur, de sa longueur et de son contour. Généralement, cette corne est d'autant plus souple et molle qu'elle est plus voisine des parties vives, d'autant plus dure et résistante qu'elle en est plus éloignée. Quant à sa couleur, elle dépend de la coloration du bourrelet, laquelle est parfaitement concordante avec celle de la peau susjacente au sabot. Cette couleur varie du noir au blanc en passant par la teinte grise.

L'accroissement de la corne de la *paroi* se fait du bord supérieur au bord inférieur dans la direction de ses fibres. C'est au bourrelet que la corne se produit, et de ce point elle descend, poussée par celle qui se sécrète après elle, jusqu'au bord inférieur, où elle est usée par le frottement du sol ou retranchée par l'instrument du maréchal. La structure de la corne explique pourquoi la *paroi* ne dépasse pas une certaine épaisseur, tandis qu'elle s'accroît toujours en longueur.

PAROÏDE s. m. (pa-ro-i-de — du lat. *parus*, mésange, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gobe-mouches, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique : *Le nom de* PAROÏDE *indique que les espèces comprises sous cette dénomination ont des rapports physiques avec les mésanges.* (Z. Gerbe.)

PAROIR s. m. (pa-roir — rad. *parer*). Techn. Engin de corroyeur consistant en une pièce de bois de forme cylindrique, qui est fixée horizontalement par ses deux bords sur des supports scellés dans un mur, et sur laquelle l'ouvrier passe les peaux pour les travailler. ‖ Outil avec lequel on amincit les peaux, et qui consiste en un couteau à lame large, terminée en arc de cercle du côté du tranchant. ‖ Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. ‖ Instrument dont le maréchal ferrant se sert pour parer le pied des chevaux. ‖ Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. ‖ Outil dont le boutonnier se sert pour parer les moules de boutons.

PAROISSE s. f. (pa-roi-se — du latin *parochia*, qu'on trouve dans saint Jérôme et Isidore, altéré par confusion avec un dérivé du grec *parochos*, celui qui fournit les choses nécessaires; ou de *paræcia*, paroisse, qui est dans saint Augustin, et qui vient du grec *paroikia*, voisinage, de *para*, près, et de *oikos*, maison). Territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un curé : *Le curé de la* PAROISSE. *Les marguilliers de la* PAROISSE. *Le conseil de fabrique de la* PAROISSE. *La féodalité fit du serf attaché à la glèbe un soldat sous la bannière de sa* PAROISSE. (Chateaub.)

— Par ext. Église paroissiale : *Le clocher de la* PAROISSE. *Il est d'obligation rigoureuse de faire ses pâques à sa* PAROISSE. ‖ Habitants d'une paroisse : *Le curé s'est concilié l'affection de sa* PAROISSE.

— Loc. fam. *N'être pas de la même paroisse*, N'être pas du même avis, du même sentiment. ‖ *De deux paroisses*, De deux sortes tout à fait différentes : *Porter un habit, des chaussures* DE DEUX PAROISSES. *Vos dames sont bien loin du bel air avec leurs coiffures glissantes de pommade et leurs cheveux* DE DEUX PAROISSES. (Mme de Sév.) Cette locution vient de ce qu'autrefois les bedeaux, lorsque deux paroisses avaient été réunies, portaient un habit mi-parti des couleurs des deux paroisses. ‖ *De toutes les paroisses*, De toute espèce, de toute forme, de toute provenance : *Le dessert était en magnifiques assiettes du Japon, et le reste de la vaisselle en porcelaine de* TOUTES LES PAROISSES. (Balz.) ‖ *Coq de paroisse*, Homme le plus riche, le plus considéré, le plus important dans une paroisse de campagne.

— Antiq. Endroit où l'on était obligé de donner aux magistrats qui voyageaient tout ce qui leur était nécessaire pour continuer leur route.

— Géogr. Division administrative en Angleterre.

— Hist. littér. Réunion qui se tenait à Paris, vers la fin du dernier siècle.

— Anc. cout. *Seigneur de paroisse*, Seigneur qui avait la haute justice dans une paroisse, ou sur le terrain sur lequel était bâtie l'église paroissiale.

— Art culin. *Tarte de paroisse*, Nom que donnaient autrefois les pâtissiers à des tartes faites pour un grand couvert.

— Encycl. Dr. canon. Pendant les trois premiers siècles, on donnait le nom de *paroisse* à ce qu'on appelle aujourd'hui diocèse, c'est-à-dire au cercle où s'exerçait le pouvoir de l'évêque. Le diocèse, à la même époque, était le siége d'un exarque ou d'un patriarche et embrassait plusieurs provinces. Au IVe et au Ve siècle, on donna indifféremment le nom de *paroisse* aux circonscriptions rurales et aux circonscriptions urbaines. Ce fut le moment où les évêques déléguèrent beaucoup de prêtres pour les remplacer dans le ministère sacerdotal. Ces prêtres furent appelés *curati*, parce qu'ils étaient chargés des soins qui incombent au pasteur. Les églises paroissiales, pour les distinguer de l'église de l'évêque, reçurent aussi le nom de titres, parce qu'on donnait la possession d'un titre aux prêtres qui y étaient délégués, ou parce que ces édifices n'étaient quelquefois consacrés qu'à un but particulier, tel que le baptême des païens, la sépulture des martyrs. Les premières *paroisses* paraissent avoir été établies d'abord dans les grandes villes. Avant la fin du IIIe siècle, vers le temps de la persécution de Dioclétien, on comptait environ quarante églises à Rome. Certaines villes, sans être d'une grande importance, régissaient de vastes territoires, où s'élevèrent bon nombre d'églises rurales desservies par des *curati* ou curés à titre fixe. Dans les villes, les *paroisses* ne furent point, d'ordinaire, attribuées à titre fixe à des prêtres; mais l'évêque y envoyait alternativement ses clercs chaque dimanche. Les prêtres attachés d'une façon régulière aux églises paroissiales n'eurent point d'abord le droit d'en administrer les revenus, consistant en dîmes ou oblations. Ils devaient les verser entre les mains de l'évêque, qui leur octroyait ensuite des allocations proportionnées à leurs besoins. Ce ne fut que peu à peu que s'établit l'usage d'attribuer à chaque église le produit des dons et cotisations de sa *paroisse*. Aujourd'hui, dans tous les pays chrétiens, la *paroisse* comprend les habitations des fidèles groupées dans une certaine étendue autour d'une église dans laquelle un prêtre exerce son ministère sous le titre de curé, de desservant ou de chapelain. C'est là que les habitants doivent recevoir l'instruction religieuse, entendre les offices divins, participer aux sacrements; et l'on donne le nom d'office paroissial, de messe paroissiale, à l'office et à la messe auxquels tous les paroissiens sont convoqués, où l'on fait des instructions publiques, des annonces, etc.

Sous le rapport temporel, la *paroisse*, en France, est un établissement public et légal ayant des biens, des revenus et des charges, et qui est administré par une fabrique (v. FABRIQUE). Les *paroisses* sont de deux sortes, des cures et des succursales; elles ne diffèrent point au point de vue spirituel; mais elles diffèrent au point de vue temporel en ce que la population des cures est ordinairement plus considérable, que les titulaires de celles-ci sont inamovibles, que leur nomination doit être agréée par le chef de l'État, et qu'ils reçoivent un traitement supérieur à celui du desservant. V. CURE, CURÉ, DESSERVANT.

— Administ. Il y a un monde entre la signification toute religieuse du mot *paroisse* en France et sa signification éminemment politique en Angleterre. La *paroisse* britannique est l'unité administrative. Il y a 14,750 paroisses dans l'Angleterre et le pays de Galles. L'organisation de la *paroisse* offre un trait saillant du caractère anglo-saxon. Chaque *paroisse* est pourvue d'une sorte de conseil municipal élu par les habitants; mais il n'y a point de maire, comme cela a lieu dans la Cité de Londres : le lord maire est une exception. Le conseil municipal de la *paroisse* se compose de tous les habitants qui payent la taxe des pauvres. Ceux qui sont imposés pour une somme inférieure à 1,250 francs ont une voix. Au delà, chaque fraction de 650 francs de revenu imposable donne une voix de plus. Cette assemblée des *ratepayers* s'appelle la *vestry* (sacristie). La *vestry* ne délègue pas ses pouvoirs : elle fait directement tout ce qui peut être fait par une assemblée. Quand elle est obligée d'employer des intermédiaires, elle divise la besogne. Toutes les fonctions qu'elle crée sont gratuites, temporaires et subordonnées. La *vestry* n'a point de sessions légales; elle se réunit au gré des citoyens et exerce véritablement la plénitude des pouvoirs municipaux. La *vestry* vend, achète, construit, démolit, emprunte, etc.; le gouvernement n'a rien à voir dans ses affaires. Telle est l'organisation des *paroisses* anglaises, bien différentes, on le voit, non-seulement des *paroisses*, mais des communes françaises, et qui, pour cela, n'en sont pas plus mal administrées, au contraire.

— Hist. litt. On a donné le nom de *paroisse* à une réunion littéraire qui exista à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et qui se tenait chez Mme Doublet de Person, veuve d'un intendant du commerce. Cette dame habitait un appartement extérieur du couvent des Filles-Saint-Thomas, d'où elle ne sortit pas une seule fois dans l'espace de quarante ans. Les principaux habitués de la *paroisse* étaient Piron, Voisenon, Mairan, Falconet, Sainte-Palaye, d'Argental, Mirabaud, l'abbé Chauvelin, etc. Le frère de Mme Doublet, l'abbé Legendre, y tenait aussi sa place. C'est de lui que Piron a dit dans une chanson :

> Vive notre vénérable,
> Qui siége à table
> Mieux qu'au jubé.

Les paroissiens, comme s'appelaient les membres de la *paroisse*, occupaient toujours le même fauteuil, placé dans le salon au-dessous de leur propre portrait. On racontait les nouvelles du jour, on les discutait, puis on les inscrivait sur deux registres, l'un pour les faits bien avérés, l'autre pour les faits douteux. Un souper terminait la soirée. Un extrait de ces registres était rédigé à la fin de chaque semaine, et formait une espèce de journal nommé *Nouvelles à la main*. C'est de là qu'ont été tirés en grande partie les *Mémoires secrets* de Bachaumont.

PAROISSIAL, ALE adj. (pa-roi-si-al, a-le — rad. *paroisse*). Qui appartient à la paroisse *Église* PAROISSIALE. *Messe* PAROISSIALE.

PAROISSIEN, IENNE s. (pa-roi-si-ain, i-è-ne — rad. *paroisse*). Personne qui habite une paroisse, et qui fait partie des ouailles du curé : *Un curé aimé de tous ses* PAROISSIENS.

— Fam. Gaillard, matois; personne dont le caractère a quelque chose de décidé ou de singulier : *C'est un* PAROISSIEN *qui n'a pas froid aux yeux. Je connais la* PAROISSIENNE, *ne vous y fiez pas. Vous êtes un drôle de* PAROISSIEN.

— Loc. fam. *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens*, Avoir de la peine à contenter tout le monde.

— s. m. Livre de prières dont on se sert pour suivre l'office qui se dit à l'église : PAROISSIEN *romain*.

PAROLE s. f. (pa-ro-le — du latin *parabola*, parabole. *Parabola*, à cause du fréquent emploi qu'on faisait de ce mot dans les sermons et les exhortations, et aussi parce qu'on répugnait à employer le mot *verbum*, réservé pour signifier le Verbe, a remplacé ce mot chez tous les peuples romans; de même, en grec moderne, *psari*, de *opsaron*, petit plat de poisson, a remplacé, pour signifier poisson, *ichthus* qui avait passé à un usage mystique. C'est du moins l'opinion de Schlegel. Mais *parabola*, en grec *parabolê*, est également un terme biblique. D'après Max Müller, l'extension donnée dans les langues néo-latines au mot *parabola* s'est faite par imitation de l'allemand *wort*, qui, de bonne heure, avait pris le sens de proverbe, de *parabola*. Ce mot roman, étant employé dans ce sens pour traduire le mot allemand, a fini par traduire aussi ce dernier dans son acception primitive et générale). Mot prononcé : PAROLE *bien articulée.* PAROLES *entrecoupées de sanglots. Expliquer une chose en peu de* PAROLES. *On amuse les enfants avec des hochets, et les hommes avec des* PAROLES. (Lysand.) *Telle est la chose, telle doit être la* PAROLE. (Cléomène.) *Il y a une bienséance à garder pour les* PAROLES *comme pour les habits.* (Fén.) *Il n'appartient qu'aux âmes fortes et pénétrantes de faire de la vérité le principal objet de leurs* PAROLES. (Vauven.) *La femme nous trompe plus sûrement avec un sourire qu'avec une* PAROLE. (A. Fée.) *L'homme pense sa* PAROLE *avant de parler sa pensée.* (De Bonald.) *Le peuple, qui est habitué au travail, n'aime pas qu'on perde le temps en* PAROLES. (E. de Gir.) *Pour parler, il faut chasser de l'air des poumons dans notre bouche, et la* PAROLE *est le bruit que fait cet air en passant.* (J. Macé.)

> Les moments sont trop chers pour les perdre en [*paroles*.
> RACINE.

> Quinze ans de mariage épuisent les *paroles*.
> MOLIÈRE.

— Dit, sentence, sentiment exprimé : *Prononcer de mémorables* PAROLES. *Cette* PAROLE *est pleine de sens, de raison. Voilà une* PAROLE *funeste. Adressez-lui quelques bonnes* PAROLES. *Cette* PAROLE *m'a touché. Les* PAROLES *d'un véritable ami sont un baume adoucissant pour les blessures de l'âme.* (Mme Riccoboni.) *Dans les grandes crises de l'espèce humaine, il y a une* PAROLE *que tous entendent.* (H. Taine.) *Les grands du monde entendent rarement des* PAROLES *sincères.* (Guizot.)

> A quoi bon mettre au jour tous ces discours frivoles,
> Et ces riens enfermés dans de grandes *paroles* ?
> BOILEAU.

> Mon âme attend vos *paroles* de miel,
> Comme la terre sèche attend les eaux du ciel.
> V. HUGO.

— Ton de la voix : *Sa* PAROLE *est agréable. Cet orateur a la* PAROLE *nette, facile.*

— Faculté ou action de parler : *Perdre, recouvrer l'usage de la* PAROLE. *L'homme rend, par un signe extérieur, ce qui se passe au dedans de lui; il communique la pensée par la* PAROLE. (Buff.) *La* PAROLE *est le véhicule de l'intelligence et la maîtresse du monde matériel.* (B. Const.) *La* PAROLE *est un des caractères distinctifs de l'espèce humaine, celui qui la sépare complétement des autres êtres animés.* (A. Maury.) *La* PAROLE, *comme la pensée, est essentiellement dans la nature de l'homme.* (Maret.)

— Éloquence : *Avoir le talent de la* PAROLE. *La* PAROLE *est une puissance. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la* PAROLE. (Buff.) *La* PAROLE *est un projectile qui tue à toute distance.* (A. d'Houdetot.) *À la majesté des harangues de Cicéron, on reconnaît une* PAROLE *qui est maîtresse des affaires du monde.* (Ozaneau.) *L'intelligence que l'on dépense aux combats de* PAROLES *est comme celle que l'on emploie à la guerre : c'est de l'intelligence perdue.* (Proudh.) *Rivarol était un virtuose de la* PAROLE. (Ste-Beuve.) *La prose est la* PAROLE *libre, indépendante, diverse comme la vie, souple comme le progrès.* (E. Pelletan.)

> La *parole*, ici-bas, est un douteux empire,
> Sous nos mots nuageux l'enthousiasme expire.
> SOUMET.

— Assurance, promesse verbale : *Donner sa* PAROLE, *sa* PAROLE *d'honneur. Manquer à sa* PAROLE. *Violer sa* PAROLE. *Rester fidèle à sa* PAROLE. *Croyez-en ma* PAROLE. *Il est aisé de tromper qui se fie, mais il n'est pas aisé de tromper plus d'une fois; une* PAROLE *mal gardée pour une seule fois prive pour jamais celui qui l'a enfreinte de créance envers tout le monde.* (Bassompierre.) *La seule* PAROLE *d'un honnête homme doit avoir toute l'autorité du serment.* (Mme Necker.) *Entre gens d'honneur, la* PAROLE *vaut l'écrit.* (Balz.)

> Ne cherchez point d'excuse à la *parole* enfreinte.
> PONSARD.

> . . . . Qu'il se souvienne
> De garder sa *parole*, et je tiendrai la mienne.
> CORNEILLE.

> Oh! combien l'homme est inconstant, divers,
> Faible, léger, tenant mal sa *parole!*
> LA FONTAINE.

‖ Promesses vaines et vagues : *Mieux vaut moins de* PAROLES *et plus d'effet. Ce ne sont pas des* PAROLES *qu'il faut aux malheureux. Amuser quelqu'un de* PAROLES, *avec des* PAROLES. *Il faut faire et non pas dire, et les effets décident mieux que les* PAROLES. (Mol.)

> Les bravades enfin sont des discours frivoles,
> Et qui songe aux effets néglige les *paroles*.
> CORNEILLE.

— Proposition, avance faite pour arriver à un accommodement : *Être le porteur de* PAROLES.

> Enfin je viens chargé de *paroles* de paix.
> RACINE.

— Discours piquants, aigres, offensants; ne s'emploie qu'au pluriel : *Se prendre de* PAROLES. *Avoir des* PAROLES *avec quelqu'un, de grosses* PAROLES.

> Ce que je sais, c'est qu'aux grosses *paroles*
> On en vient sur un rien plus des trois quarts du [temps.
> LA FONTAINE.

— Droit ou autorisation de parler : *Avoir la* PAROLE. *Demander la* PAROLE. *Perdre son tour de* PAROLE. *Renoncer à la* PAROLE. *Accorder, refuser la* PAROLE. *Ôter, retirer la* PAROLE. *Céder la* PAROLE.

— *Bonnes paroles*, Discours qui annoncent des intentions, des sentiments favorables : *Accueillir quelqu'un avec de* BONNES PAROLES. ‖ *Belles paroles*, Grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir, ou qui, pour une cause quelconque, resteront sans effet : *Il n'est pas avare de* BELLES PAROLES. *Il amuse ses créanciers par de* BELLES PAROLES. (Campistron.) *Je ne me paye point de* BELLES PAROLES. (L. Viardot.)

— *Mauvaises paroles*, Paroles inspirées par une intention coupable.

— *Paroles couvertes*, Termes qui insinuent, qui font entendre quelque chose qu'on ne veut pas dire ouvertement : *Je lui ai fait entendre cela en* PAROLES COUVERTES. (Acad.) ‖ Loc. vieillie; on dit aujourd'hui MOTS COUVERTS.

— *Sur parole*, D'après le témoignage d'autrui : *Estimer, louer quelqu'un* SUR PAROLE. *Nous admirons* SUR PAROLE *les Grecs et les Romains.* (Chateaub.) ‖ Sur l'affirmation de celui qui parle : *Croyez-moi* SUR PAROLE. *Je ne puis vous croire* SUR PAROLE. *La conscience du juste doit être crue* SUR PAROLE. (V. Hugo.) ‖ *Être prisonnier sur parole*, Rester volontairement prisonnier, d'après l'engagement qu'on en a pris, et sans être gardé par ceux à qui on a fait cette promesse. ‖ *Prisonnier sur parole*, Personne qu'on laisse libre, sous la promesse de ne pas s'éloigner de certains lieux, de se soumettre à certaines formalités. ‖ *Jouer sur parole*, Jouer des sommes que l'on s'engage à payer plus tard en cas de perte.

— *Ma parole, Ma parole d'honneur, Parole d'honneur*, Se dit pour affirmer fortement :

> Ne dites pas toujours : *Ma parole d'honneur;*
> Qu'il soit moins dans la bouche et plus au fond du [cœur.
> COLLIN D'HARLEVILLE.

— *Porter la parole*, Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs personnes : *Ce fut le président qui* PORTA LA PAROLE.

— *Prendre la parole*, Commencer à parler, à faire un discours.

— *Perdre la parole*, Ne plus pouvoir parler, par suite d'une maladie ou de quelque accident. ‖ Rester interdit et hors d'état de parler : *La surprise lui a fait* PERDRE LA PAROLE.

> Parlez donc, avocat. — *J'ai perdu la parole*.
> RACINE.

— *Avoir la parole haute*, Parler avec autorité, avec arrogance.

— *Adresser la parole à quelqu'un*, Lui parler, s'adresser directement à lui :

> . . . . Ce monsieur de La Mole!
> Il n'a jamais daigné *m'adresser la parole*;
> Il avait un valet aussi guindé que lui.
>
> PONSARD.

— *Couper la parole à quelqu'un*, L'interrompre pendant qu'il parle.

— *Payer de paroles*, Se faire passer pour meilleur qu'on n'est, n'avoir que ses paroles pour s'attirer de la considération : *Une femme prude* PAYE DE *maintien et* DE PAROLES, *une femme sage paye de conduite.* (La Bruy.) ‖ *Se payer de paroles*, Croire légèrement ce qui se dit : *Le monde* SE PAYE DE PAROLES. (Pasc.)

— *Être homme de parole*, *Être de parole*, Tenir ce qu'on promet, être fidèle à ses engagements. ‖ *Fausser sa parole*, Manquer à sa parole, à ses engagements :

> N'ayez pas peur que je *fausse parole.*
>
> MOLIÈRE.

— *Avoir deux paroles*, Être sujet à revenir sur ses engagements, à les violer : *Vous savez que je n'ai pas* DEUX PAROLES.

— *Dégager sa parole*, Retirer la promesse qu'on avait faite :

> J'en viens, sur cet avis, *dégager ma parole.*
>
> ROTROU.

— *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans la gorge, dans le ventre*, Je saurai bien le faire taire; je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites :

> Et, dit le capitan, que personne ici n'entre;
> *Je te ferai rentrer tes paroles au ventre*,
> Godelureau maudit, dameret insolent.
>
> FIX.

— *Il ne lui manque*, *Il n'y manque que la parole*, Se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une figure pleine de vie et d'expression.

— *Sa parole vaut de l'or*, Se dit de quelqu'un qui tient fidèlement ses engagements : *La* PAROLE *de monsieur* VAUT DE L'OR. (Scribe.)

— Prov. *Les paroles volent, les écrits restent*, Un engagement pris par écrit est bien plus sûr que celui qu'on a contracté de vive voix. On cite souvent ce proverbe sous sa forme latine : *Verba volant, scripta manent.* ‖ On dit dans le même sens : *Les paroles sont des femelles et les écrits sont des mâles.* ‖ *Les belles paroles n'écorchent pas la langue*, Il n'en coûte rien de faire des promesses qu'on ne veut pas tenir. ‖ *Quand les paroles sont dites, l'eau bénite est faite*, Il n'y a pas à revenir sur ses engagements. ‖ *Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir*, Les hommes sont sujets à changer d'avis. ‖ *A grands seigneurs peu de paroles*, Il ne faut pas fatiguer l'oreille des grands. ‖ *Les paroles des grands ne tombent jamais à terre*, Elles ne sont jamais perdues, il y a toujours quelqu'un qui les écoute et les recueille pour les répandre et les appliquer. ‖ *Paroles ne puent pas* ou *Parole ne pue pas*, Se dit, par manière d'excuse, lorsqu'on se croit obligé de parler de choses sales et dégoûtantes. ‖ *On prend les bêtes par les cornes et les hommes par les paroles*, On dompte les bêtes par la force, les hommes par la persuasion. ‖ *A bon entendeur, peu de paroles*, Un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. On dit souvent en latin : *Intelligenti pauca.* ‖ *La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu*, On est obligé de tenir, d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait.

— Relig. *Parole éternelle*, *Parole incréée*, *Parole incarnée*, Le Verbe, fils de Dieu. ‖ *La parole de Dieu, la parole divine*, ou simplement *la Parole*, L'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer : *La chaire est faite pour louer Dieu et prêcher* SA PAROLE, *non pour préconiser les hommes.* (P. Lejeune.) ‖ *La parole écrite*, L'Écriture sainte. ‖ *La parole non écrite*, La tradition. ‖ *Paroles sacramentelles*, Paroles qui constituent la formule essentielle d'un sacrement, et Fam. Formes nécessaires, paroles essentielles pour l'accomplissement d'une chose quelconque.

— *Paroles magiques*, Formules auxquelles les sorciers attribuent l'efficacité de leurs sortilèges. ‖ *Parole de vie*, Prédication, enseignement des dogmes ou des principes religieux.

— Anc. jurisp. *Paroles de présent*, Déclaration que deux personnes faisaient devant un notaire, après s'être présentées à l'église, qu'elles se prenaient pour mari et femme.

— Jeux. *Avoir la parole*, Avoir le droit d'exprimer ce qu'on veut faire sur le coup qui se présente : *Au boston, à la bouillotte, etc., chacun* A LA PAROLE *à son tour.* ‖ *Passer parole*, Transmettre à un autre le droit qu'on a de relancer. ‖ *Passe parole*, Se dit à certains jeux de renvi, quand celui qui doit parler ne veut pas couvrir le jeu pour le moment.

— Art milit. *Passe parole*, Faites passer l'avis, l'ordre, le commandement : *Avance, cavalerie*, PASSE PAROLE. (Acad.) ‖ *Donner la parole*, S'est dit pour donner le mot d'ordre.

— Mus. Suite de mots sur lesquels s'exécute un morceau de musique : *La musique rend bien l'esprit des paroles. Le style oratoire a souvent l'inconvénient de ces opéras dont la musique empêche d'entendre les* PAROLES. (J. Joubert.) *Nous considérons comme une absurde monstruosité d'attacher des* PAROLES *à la musique.* (A. Karr.)

— **Syn. Parole, mot.** V. MOT.

— **Donner parole, s'engager, promettre.** V. ENGAGER.

— **Encycl.** Physiol. La voix est formée dans le larynx par les cordes vocales, chez l'homme et chez les animaux; mais chez l'homme seul elle est articulée. Les organes de l'articulation, pharynx, fosses nasales, voile du palais, langue, joues, dents et lèvres existent chez les animaux et chez les idiots comme chez l'homme sain. La *parole* a donc sa source dans l'intelligence et constitue un acte intellectuel autant qu'un acte de phonation. La preuve, c'est que la *parole* peut se passer de la voix, et que nous pouvons parler à voix basse, comme on dit, sans émission réelle de voix. Quand la trachée est coupée en travers, et alors que la voix est anéantie, la *parole* dite à voix basse ne l'est pas. Les joues, la langue, les dents et les lèvres entrent en action, l'air expiré est « aphone, » mais la *parole* articulée est produite et se perçoit. Nous verrons plus loin où réside cet élément psychique de coordination nécessaire au « parler. » Tout d'abord, étudions comment se produisent les signes sonores qui servent à l'homme pour communiquer avec ses semblables.

Nous empruntons textuellement l'analyse phonétique de l'alphabet au docteur Segond, chez qui la science du physiologiste s'unissait aux talents de l'orateur et du chanteur.

« Le tuyau vocal donne aux sons trois ordres de modifications auxquels se rapportent trois catégories de lettres : les voyelles, les consonnes soutenues et les consonnes proprement dites. Tous les sons produits par le larynx et traversant librement le tuyau vocal sont des voyelles. Tous les sons produits par le larynx et s'accompagnant d'un rétrécissement très-notable d'une partie du tuyau vocal rentrent dans les consonnes soutenues; pour que, dans ces cas, la prononciation de la consonne soit complète, il faut que le rétrécissement du tuyau vocal cesse brusquement, en même temps que la voix elle-même est suspendue. Enfin, lorsque la voix s'accompagne de phénomènes d'occlusion complète, au niveau de certains points du tuyau, il y a véritablement articulation ou formation d'une consonne proprement dite. D'après ces trois modes de génération des phénomènes de la *parole*, on peut se rendre compte de la formation de presque toutes les lettres. Il ne reste plus, pour les distinguer, qu'à déterminer, pour les voyelles, la forme du tuyau vocal; pour les consonnes soutenues, le point du rétrécissement; pour les consonnes proprement dites, les organes qui opèrent l'occlusion.

» Enfin, pour les subdivisions entre les deux dernières catégories, il faut remarquer les différents modes suivant lesquels la voix se combine avec le rétrécissement ou avec l'articulation. La bouche étant largement ouverte, ainsi que l'isthme du gosier, le son produit par le larynx peut s'exprimer par *â*. Si, pendant la tenue du son, on projette insensiblement les lèvres en avant, de manière à rétrécir la portion buccale du tuyau en même temps qu'on l'allonge, le son sera successivement exprimé par les voyelles *a*, *à*, *â*, *a*, *o*, *eu*, *u*, *ou*. Si, à partir de l'*à*, au lieu de rétrécir le tuyau buccal avec les joues, les lèvres et les mâchoires, on porte les bords de la langue vers la voûte palatine, de manière que le contact s'opère insensiblement de la partie postérieure des bords vers la pointe de la langue, le son produit par le larynx et modifié par ces dispositions successives sera représenté par les voyelles *a*, *ê*, *è*, *é*, *e*, *i*, *z*. Entre l'*é* et l'*i*, on fait entendre des *é* de plus en plus fermés; entre l'*i* et le *z* on fait entendre plusieurs variétés d'*i*. En plaçant le *z* à la suite de l'*i*, j'ai exprimé un fait réel, et j'ai indiqué par là la transition des voyelles aux consonnes soutenues. On pourrait de la même manière placer le *v* à la suite de l'*u*. Les dispositions précédemment indiquées sont les plus naturelles; mais artificiellement on peut, la bouche largement ouverte, prononcer *o*, par exemple, en rétrécissant suffisamment l'isthme du gosier. On pourrait en dire autant de quelques autres voyelles. Une voyelle quelconque étant produite, si l'on interrompt son passage à travers la bouche par une contraction du voile du palais, de manière à engager le son dans les fosses nasales, on a un son composé de la nature des sons exprimés par *an*, *in*, *on*, *un*. Le rétrécissement qui produit les consonnes soutenues peut s'opérer sur divers points : au niveau du milieu de la langue, il en résulte *ch*, *j*; vers la pointe, *s*, *z*; entre la pointe de la langue et le bord des incisives supérieures, *th*, *θ*; entre la lèvre inférieure et le bord des incisives supérieures, *f*, *v*. Dans tous les cas de consonne soutenue, la douce diffère de la forte d'après la manière dont la voix se combine avec le rétrécissement. Si la voix ne se fait pas entendre ou ne se fait entendre qu'au moment où cesse l'étranglement, on produit, au moyen du courant d'air, les fortes *ch*, *s*, *th* dur, *f*. Si, au lieu du courant d'air, c'est la voix même qui s'engage à travers le rétrécissement, on a les douces *j*, *z*, *th* doux, *v*; c'est ce qui explique comment il est impossible de produire les douces dans le chuchotement. Si le rétrécissement s'opère entre la base de la langue et le voile du palais, pendant qu'au passage du son, la luette est animée d'un léger frôlement, on produit le *j* des Espagnols. Pour les consonnes, elles vont également varier suivant le point où se fait l'articulation. L'occlusion s'opérant entre le milieu de la langue et la voûte palatine, on forme *q*, *g*, *gn*; entre la pointe de la langue et la voûte palatine, *c*, *g* des Italiens; entre la pointe de la langue et la partie postérieure des incisives, *t*, *d*, *n*; entre les deux lèvres, *p*, *b*, *m*. Pour une même articulation, on a l'explosion *q*, *c* des Italiens; *t*, *p*, si la voix, comme emprisonnée derrière l'obstacle, se fait entendre au moment où les parties se séparent. Si la séparation des parties est précédée d'un grognement ou murmure vocal s'opérant derrière les parties qui font obstacle au moment de l'explosion, on forme les douces *g*, *g* des Italiens, *d*, *b*. Enfin, si ce murmure préalable à l'explosion va spécialement retentir dans les fosses nasales, on a *gn*, *n*, *m*. Une disposition spéciale se rapporte à *l* et *ll*; pour *l*, la pointe de la langue s'applique au palais pendant que la voix passe de chaque côté entre les bords de la langue et les bords alvéolaires; pour *ll*, ce n'est plus la pointe seulement, mais la moitié antérieure de la langue qui est fixée au palais. »

Tels sont en termes précis et rigoureux les modes divers de prononciation des signes phonétiques au moyen desquels nous communiquons nos pensées, exprimons nos volontés et épanchons nos sentiments. La *parole* est un des plus beaux et des meilleurs privilèges de l'espèce humaine et un des plus puissants leviers de la civilisation. Ceux qui la manient bien sont les maîtres de leurs semblables. L'éloquence n'est qu'une harmonie, comme la musique, comme la poésie. Si à l'harmonie de la *parole* l'orateur joint l'harmonie des idées, c'est le comble de l'art.

L'homme peut perdre la *parole* dans certains cas pathologiques. On a désigné cette maladie sous le nom d'aphasie, d'aphémie, d'alalie, etc. (v. ces mots). Nous ne parlons pas ici du mutisme proprement dit.

Encore que le fait soit contesté par plusieurs physiologistes, on est autorisé à admettre aujourd'hui que la *parole* a son siége intellectuel dans la troisième circonvolution frontale gauche ou droite du cerveau. Dans de nombreuses observations d'aphasie, c'est-à-dire de perte de la *parole*, on a toujours été amené à rapporter ce phénomène, sinon à une lésion de cette troisième circonvolution, du moins très-certainement à une lésion des lobes antérieurs du cerveau. La faculté du langage articulé ou, si l'on aime mieux, de la *parole*, est une faculté de coordination qui a ainsi sa source dans une portion déterminée de l'encéphale. Les premiers faits tendant à établir cette doctrine ont été réunis et discutés par le célèbre Bouillaud, puis par Broca et d'autres.

Nous renvoyons au mot LANGAGE tout ce qui se rapporte à la parole considérée comme moyen de communiquer ses idées, de les étendre, de leur donner plus de précision, etc.

— **Allus. hist. La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée**, Mot célèbre dont voici l'historique. L'expression de cette triste vérité, que la bouche est rarement d'accord avec le cœur, est certainement aussi vieille que la langue; on a donc tort d'en faire exclusivement honneur à Talleyrand. Un ancien proverbe dit : « La langue est le témoin le plus faux du cœur. » Campistron a rendu la même idée dans sa tragédie de *Pompeia* :

> Le cœur sent rarement ce que la bouche exprime.

Toutefois, il n'y avait encore rien d'assez frappant dans ces diverses formes pour qu'elles restassent consacrées. L'idée de dissimuler la *pensée* au moyen de la *parole*, qui en est l'instrument, était trop originale et trop piquante pour ne pas faire fortune. Mais qui a dit le premier : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée? » C'est d'abord Voltaire, dans le conte du *Chapon et la Poularde*. Le Chapon dit : « Les hommes ne font des lois que pour les violer, et ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils les violent en conscience. Ils ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, *et n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées.* » Plus tard, Harel, cet esprit si fertile en bons mots, disait en toutes lettres dans le *Nain jaune* : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » Mais il attribuait ce bel aphorisme au prince de Talleyrand. Celui-ci n'était pas homme à répudier un mot si conforme à la nature de son génie, lui qui avait déjà donné ce conseil à un secrétaire d'ambassade : « Défiez-vous du premier mouvement, c'est le *bon*; » il accepta donc volontiers la paternité de la phrase devenue si célèbre, et, quelques jours après, il répondait à un jeune auditeur qui croyait se recommander auprès du rusé diplomate en lui parlant de sa sincérité et de sa franchise : « Vous êtes jeune, monsieur; apprenez que *la parole a été donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée.* »

Ainsi Voltaire a été le précurseur de cette phrase fameuse; Harel en fut le père et Talleyrand le parrain. C'est ici le cas de s'écrier : *Habent sua fata libelli* (les mots, comme les livres, ont leurs destinées).

M. Babinet, brodant sur le mot, a exprimé spirituellement une vérité qui ne sera contestée de personne, pas même des médecins et des avocats : « On peut dire avec certitude que la signature d'un homme est faite pour empêcher de connaître son nom. »

« Le brave homme avait passé sa vie à louvoyer, à tergiverser, tranchons le mot, à mentir. Il ne voyait rien au-dessus de la ruse et mettait tous ses efforts à utiliser la fameuse maxime de son chef de file : *La parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée.* »

PAUL FÉVAL.

« Non, dit-il en serrant la lettre, ne la brûlons pas... qui sait? elle peut devenir matière à procès... Dois-je répondre? ajouta-t-il en se grattant le front, signe qui lui était habituel quand il voulait appeler une décision. Au fait, ajouta-t-il, *l'écriture a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée*, et nous ne sommes pas au temps où l'on pouvait faire pendre un homme avec deux lignes de sa main. »

HENRI MURGER.

« J'appelle un chat un chat, interrompit d'un ton bref l'élève en droit.

— Mon cher Prosper, dit Dornier doucement, vous oubliez que *la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.*

— Qui a dit cela? ce vieux serpent de Talleyrand; belle autorité! »

CHARLES DE BERNARD.

— **Allus. littér. Les paroles s'envolent, les écrits restent.** V. VERBA VOLANT.

Parole (MAXIMES ORIENTALES SUR LA). Tout le monde connaît l'adage célèbre des Arabes : « La parole est d'argent et le silence est d'or. » Mais les Orientaux possèdent sur la parole et le silence une foule de proverbes beaucoup moins populaires et même, disons-le hardiment, complétement inconnus, qui cependant ne le cèdent souvent à celui que nous venons de citer ni en originalité, ni en exactitude. Voici, par exemple, une page d'un célèbre auteur turc, Ali-Chir, qui maniait le persan aussi bien que son propre idiome. Nous en empruntons la traduction à un travail très-intéressant publié par M. Belin dans le *Journal asiatique*, sous le titre : *Moralistes orientaux*. Cette page offre presque tous les proverbes usités chez les trois peuples musulmans, arabe, persan et turc, et ayant rapport à la parole et au silence. La voici :

« La langue a reçu l'insigne honneur d'être l'instrument de la parole, la parole elle-même; aussi, vient-elle à tourner au mal, elle est la cause des plus grands maux; d'un côté, la langue est la fontaine d'où jaillit la source de la félicité; de l'autre, elle est le point de l'horizon d'où se lève l'astre néfaste du péché. » Nous nous arrêterons un moment ici pour faire remarquer combien cette maxime ressemble à celle que formulait plus simplement Ésope : « La langue est à la fois le plus grand des biens et le plus grand des maux. » Poursuivons la lecture des préceptes d'Ali-Chir :

« La langue est la serrure du trésor du cœur, la parole en est la clef; celle-ci dévoile en effet l'état du premier; elle fait voir s'il contient seulement des perles fines ou simplement des débris de coquilles.

» Ne révèle à personne ton secret, pas même peut-être à toi-même; si le dépôt de ton propre secret te pèse, il serait absurde de le confier à d'autres. Si tu ouvres toi-même ton trésor pour en éparpiller les perles, songe dès lors à ce que les autres en devront faire.

» Au grand parleur honte et dérision.

» Diseur de frivolités est semblable au chien qui aboie jusqu'au matin.

» Sois maître de ta langue, ne parle qu'avec prudence.

» Discours sans réflexion est cause de repentir.

» Abstiens-toi de paroles inutiles et garde-toi de fermer l'oreille à un discours utile.

» L'ignorant qui s'épuise en vains discours et l'âne qui brait sans motif sont semblables l'un à l'autre.

» Qui travestit la parole en mensonge vend une pierre précieuse pour de l'ordure.

» Petit mensonge et grand [illegible] est un poison mortel quoiqu'à petite dose.

» Mauvaise langue blesse autrui et se nuit à elle-même.

» Toute mince que soit la pointe de [illegible], elle ne crève pas moins les yeux.

» Bonne parole est brève.

» Cerveau sain, langage éloquent.

» Parole vraie n'a pas besoin d'ornements; la parole vraie est sans apprêts; elle n'a pas à s'inquiéter de sa simplicité; qu'importe à la rose [illegible] de son vêtement, à la perle la forme [illegible] de sa coquille?

» Le sage ne dit que la vérité; mais toute vérité n'est pas bonne à dire. »

Parole (LES RÉVOLUTIONS DE LA), par Rey-[illegible] (1853, in-8°). Cet ouvrage, [illegible] années d'enseignement public fait à l'Université de Bruxelles par [illegible], exilé de France après le coup d'État du 2 décembre [illegible], est une introduction à l'histoire de l'éloquence pendant la Révolution. C'est [illegible] la parole aux principales époques, [illegible] origines jusqu'à la Renaissance et à [illegible], c'est une série de [illegible] études sur les origines de l'éloquence, sur son caractère, sur ses transformations, ses grandeurs et ses décadences [illegible] de sou[illegible] résurrections. Cet essai [illegible] que est précédé d'une introduction [illegible]

teur traite de l'importance de la parole. La parole se mêle à toutes les grandes transformations des peuples; elle prépare les révolutions et marque d'un mot chacun des grands pas de l'histoire. La parole a créé les peuples; elle les préserve, les conserve; elle répand les religions, édicte les constitutions, maintient les libertés. Le polythéisme, le judaïsme, le christianisme, le mahométisme, la Réforme et la Révolution ont été engendrés par elle. Elle est l'auxiliaire du droit, la compagne du progrès, et la liberté dont elle jouit peut être regardée comme la mesure de la civilisation. Où l'éloquence est proscrite, le droit gémit et le peuple est esclave. Mais cette toute-puissance crée à la parole des devoirs; elle ne doit pas, comme elle le fit sous les empereurs romains, dégénérer en déclamations vaines ou se prostituer à d'indignes flatteries; elle doit s'inspirer uniquement de la vérité et de la justice; c'est là la condition non-seulement de sa dignité, mais encore de sa force et de sa grandeur. Si elle est indispensable au triomphe du droit, le droit ne lui est pas moins indispensable pour qu'elle devienne l'éloquence et ne dégénère pas en une misérable sophistique. Telles sont en résumé les principales considérations habilement développées par M. Bancel dans son introduction.

A l'introduction succède la partie historique proprement dite, et tout d'abord se pose la question des origines de l'éloquence. Sur ce point, Bancel rejette l'opinion de la plupart des historiens et des critiques, qui prétendent qu'elle naquit en Sicile et qu'elle eut pour pères Corax et Tisias, et que, vers 440, un autre Sicilien, Gorgias de Léontium, l'aurait transportée en Attique où elle ne tarda pas à s'acclimater et à fleurir. D'après Bancel, l'éloquence est née avec la Grèce, et, déjà impétueuse et irrésistible dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, elle éclate non-seulement chez les poëtes, chez Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, mais chez les législateurs, les hommes d'État, les philosophes, les historiens, chez Lycurgue, Dracon, Aristide, Thémistocle, Périclès, Pythagore, Zaleucus, Thalès de Milet, Phérécyde de Scyros, Anaximandre le Milésien, Hérodote, Thucydide; tous répondent à l'idée que Bancel se fait de l'homme éloquent : « Si, après avoir entendu un homme, vous vous sentez meilleurs, plus fermes à la fois et plus indulgents; si la bonté, cette vertu des forts, pénètre vos âmes en même temps que le jour se fait dans vos esprits, ne cherchez point une autre règle pour juger de l'orateur : cet homme est éloquent. » Bancel s'occupe particulièrement de l'éloquence athénienne, de son rôle dans la direction des affaires publiques, de ses illustres représentants et des changements successifs de cette éloquence. Sur ce dernier point, il adopte la division de M. Edgar Quinet, qui distingue dans la parole à Athènes trois âges principaux, dont Périclès, Démosthène et Cléon sont les types : chez Périclès la gravité, chez Démosthène la passion, chez Cléon la violence. Quelles furent les causes historiques et physiologiques de ces transformations? Comment les sophistes, ces rhéteurs à la langue légère, détournèrent-ils l'éloquence de sa haute mission pour en faire l'instrument de la subtilité et du scepticisme, l'art de faire triompher l'injustice par des arguments captieux? Comment et avec quel succès Socrate et son disciple Platon furent-ils les adversaires implacables des sophistes, et dans quelle mesure, en faisant prévaloir les principes du bien, du vrai et du beau, contribuèrent-ils à la gloire de l'éloquence jusqu'au jour où, la Grèce ayant laissé éteindre la flamme de la justice et préférant l'argent, le bien-être, le repos, les jouissances matérielles de la vie, Philippe parut et les soldats macédoniens asservirent la patrie de Pindare et de Phidias? Quels furent les caractères de l'éloquence romaine? Quelle influence exerça sur elle le stoïcisme? A quelles causes politiques faut-il attribuer ses développements dans Rome? Quelle fut la nature du talent oratoire de Caton le censeur, des Gracques, d'Hortensius, de Cicéron? En quoi l'éloquence religieuse, issue du christianisme, diffère-t-elle de l'éloquence païenne et quels furent ses plus illustres représentants dans les premiers siècles de l'Église? Bancel aborde ces diverses questions, et montre en les traitant une vive imagination, une érudition variée, un jugement sûr et un mouvement véritablement oratoire dans le style. Les longues études que Bancel consacre à l'examen des systèmes philosophiques de l'antiquité font de son ouvrage aussi bien un essai sur la philosophie qu'un essai sur l'éloquence. C'est que pour Bancel, comme pour tous les esprits sérieux, la sagesse et la philosophie sont les bases de l'éloquence. C'est à la philosophie que l'éloquence emprunte les idées qu'elle pare des charmes du style.

Dans les *Révolutions de la parole*, l'auteur ne fait pas seulement l'histoire de l'éloquence proprement dite, de celle qui a pour piédestal la chaire religieuse ou la tribune aux harangues, mais aussi de celle qui est écrite et contenue dans les chefs-d'œuvre de l'esprit humain jusqu'à l'époque de la Renaissance, à laquelle l'auteur consacre une étude approfondie et qu'il examine dans ses diverses manifestations, littérature, philosophie, religion, politique, beaux-arts et sciences. Les chapitres intitulés : la *Renaissance*, les *Artistes*, *De l'esprit de la Réforme, De l'esprit du calvinisme, De l'esprit du jésuitisme*, méritent d'être lus et relus à cause de l'originalité et de la justesse des aperçus. Nous citerons encore le dernier chapitre du livre sur *Rabelais*, étude fort remarquable sur l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*. Dans ce livre, Bancel se montre inébranlablement attaché au principe de la perfectibilité humaine. « L'histoire, à travers ses grandeurs et ses décadences, dit-il, tend sans cesse vers la vérité, la justice. Elle nous montre, à chaque pas du temps, la sagesse et la lenteur de ses lois. Souvent triste, navrée, blessée, quasi mourante, elle avance au milieu d'un cortége de ruines, et chaque débris du passé qu'elle foule est une assise de l'avenir. Pour qui la considère attentivement, sa marche n'est pas interrompue. Elle ne tourne pas dans le cercle de Vico. Elle ne se déroule pas dans une spirale infinie. La liberté humaine est son artisan. Le progrès est sa loi. Même aux heures les plus lourdes et les plus sombres, vous apercevez l'immortelle étoile qui la guide. » Enfin ce livre savant, et qui semble écrit de l'abondance du cœur, se termine par une parole de concorde et de fraternité : « Catholiques, protestants, israélites, fils du concile de Trente, confesseurs de la diète d'Augsbourg, fils de Moïse et de David, si les dogmes ont divisé nos pères, que les idées nous rapprochent et nous réconcilient! Oublions nos controverses et nos colères! Au nom de vos saints et de vos héros, je vous adjure! Si vos synagogues, vos temples et vos églises ont été des lieux de discorde et des places de guerre, si la maison de votre Dieu a été la maison de la haine, que l'école soit celle de l'amitié! Aimons-nous sur ces bancs de bois où règne l'égalité. Nous aurons toujours assez de temps pour nous haïr. Soyons frères dans l'école, afin de l'être dans la vie et dans la mort! »

Paroles (LE CAPITAINE), intermède de MM. Vacquerie et Paul Meurice. V. CAPITAINE.

PAROLETTI (Victor-Modeste, chevalier DE), antiquaire italien, né à Turin en 1765, mort dans la même ville en 1834. Il se fit recevoir docteur en droit, puis s'adonna à l'étude des sciences physiques, des beaux-arts, des antiquités, et devint membre de l'Académie de Turin. Lorsque les Français établirent, en 1799, un gouvernement provisoire à Turin, Paroletti en devint secrétaire, puis fut successivement membre de la consulte, de la commission exécutive (1802), député du Pô au Corps législatif (1807-1814) et se fit naturaliser Français au début de la Restauration. Depuis cette époque, il vivait à Paris, occupé de travaux scientifiques et littéraires, lorsqu'en 1825 il retourna dans sa ville natale et y termina ses jours. Indépendamment d'un grand nombre d'articles publiés dans les *Archives littéraires de l'Europe*, dans la *Biographie universelle*, on a de lui des ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur l'influence que la lumière exerce sur la propagation du son* (Paris, 1804); *Lettres sur les moyens de désinfecter les ateliers de vers à soie* (1805, in-8°); *Description historique de la basilique de Superga* (1808, in-fol.); *Discours sur le caractère et l'étude des langues française et italienne* (1811); *Turin et ses curiosités* (1819); *Vies de soixante Piémontais illustres* (1826); *Voyage romantique et pittoresque dans les provinces occidentales de l'Italie* (1828, 3 vol. in-8°). Ces deux derniers ouvrages sont en italien. — Son frère, Gaëtan-Camille-Thomas PAROLETTI, général, né à Turin en 1769, mort à Paris en 1826, entra d'abord dans le ordres, puis dans l'armée lors de l'arrivée des Français en Italie, devint rapidement colonel, servit ensuite dans les troupes françaises, fit les campagnes d'Autriche (1809), d'Espagne, de Saxe (1813), obtint le grade de général de brigade, reçut le commandement de la Haute-Loire pendant les Cent-Jours et fut mis à la demi-solde par le gouvernement de la seconde Restauration.

PAROLI s. m. (pa-ro-li). Jeux. Somme double de celle qu'on a jouée la première fois : *Faire un* PAROLI *au roi, à l'as. Offrir, tenir, gagner, perdre le* PAROLI. *Il prit le cornet, gagna, se remit à jouer en faisant* PAROLI; *bref, au bout d'une heure, il avait réparé sa perte de la veille et celle de la soirée.* (A. de Musset.) ‖ Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. ‖ *Paroli de campagne*, Paroli qu'un joueur fait par friponnerie, avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

— Fam. *Faire paroli, Rendre le paroli à quelqu'un*, Enchérir sur ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait : *Vous m'avez désobligé, mais je* VOUS RENDRAI LE PAROLI. (Acad.)

PAROLIER s. m. (pa-ro-lié — rad. *parole*). Celui qui fait les paroles sur lesquelles on compose de la musique : *Perrin et Lambert, l'un* PAROLIER, *l'autre musicien, avaient établi l'opéra français à Paris.* (Castil-Blaze.) *L'imprévoyance du* PAROLIER *met l'exécutant dans l'obligation d'estropier l'air ou les mots.* (Castil-Blaze.)

— **Encycl.** Pour désigner l'auteur des paroles d'un opéra-comique ou d'un opéra, jadis on disait poëte, parce qu'on appelait poëme le travail fourni par le collaborateur du musicien; maintenant on dit *parolier*, parce qu'on s'est aperçu sans doute que les artisans littéraires qui se chargent de cette besogne se contentent d'ajuster des paroles tant bien que mal (et plutôt mal que bien), de fournir au musicien un canevas grossier, sans se soucier autrement de le bien servir la plupart du temps, et surtout sans se donner la peine de présenter ou de développer dans leur travail aucune des qualités qui constituent l'écrivain dramatique. « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante, » a dit notre merveilleux Beaumarchais. Il faut convenir que messieurs les *paroliers* ont pris l'axiome trop à la lettre, et qu'ils ne content aux compositeurs que des choses indignes et que le public sifflerait à outrance si la musique, lorsqu'elle est bonne, n'était pas là pour le désarmer.

Scribe a été, quoi qu'on dise, l'un de nos meilleurs *paroliers*, encore qu'il fût l'un des plus féconds. Sa collaboration avec nos musiciens les plus renommés, Boieldieu, Adam, Carafa, Meyerbeer, Halévy, Clapisson, Auber et bien d'autres, a été riche en succès de toutes sortes. Comme Sedaine, son devancier, il prenait peu souci des exigences purement littéraires, et ses opéras sont écrits de façon à faire bondir d'indignation un homme qui connaît quelque peu sa langue; mais du moins ses pièces étaient très-bien faites généralement, au point de vue de la charpente, de l'intrigue et de la conduite, et de plus il se rendait merveilleusement compte des besoins particuliers de la musique et savait donner à ses collaborateurs des situations excellentes, leur tracer des tableaux parfaits. Après lui, il faut citer surtout M. de Saint-Georges, qui reproduit quelques-unes de ses meilleures qualités scéniques, et qui y joint, avec une certaine grâce chevaleresque, une élégance et un goût du bien dire trop rares pour qu'on ne lui en tienne pas compte. Un peu au-dessous, il faut placer M. de Leuven, plus vulgaire quoique expérimenté, puis Rosier, Edouard Monnais, Paul Duport, etc. De Planard a été un excellent *parolier*, et le poëme du *Pré aux Clercs*, immortalisé par la musique d'Hérold, restera comme un des modèles du genre.

Mais, hélas! les *paroliers* d'aujourd'hui sont bien loin de leurs devanciers, dont ils ont conservé les défauts sans posséder les qualités. On sera de notre avis quand nous aurons nommé ces fabricants à la grosse qui s'appellent Michel Carré, Jules Barbier, Nuitter, Beaumont, Cormon, Henri Trianon, Jules Adenis, Eugène Grangé... Quelques écrivains dramatiques vraiment distingués, mais dans un autre ordre d'idées, se sont essayés dans ce genre sans y réussir, parce qu'il réclame des qualités et des connaissances spéciales; parmi eux, il faut signaler M. Émile Augier (*Sapho*), M. Victorien Sardou (*Bataille d'amour*), M. Théodore Barrière, etc.

Nous voudrions qu'on abandonnât cette dénomination de *parolier*, qui nous semble insuffisante, qu'on délaissât aussi celle de poëte, parce qu'elle nous paraît au contraire prétentieuse, et qu'on adoptât celle de librettiste, qui, à notre sens, est la plus juste, la plus exacte et la plus précise.

PAROLINO (François-Rancalli), médecin, littérateur et antiquaire italien, né à Brescia en 1692, mort en 1763. Il acquit beaucoup de réputation dans la pratique de son art, devint médecin de la cour d'Espagne et mourut dans sa patrie. Dans l'intention de faire connaître l'état de la médecine en Europe, vers le milieu du dernier siècle, il avait fait appel à tous les médecins qui voudraient lui fournir des documents sur la topographie des lieux qu'ils habitaient, sur les maladies qui y régnaient et sur les traitements. Les résultats de cette correspondance furent publiés par Parolino. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages. Voici les titres des principaux : *Exercitatio agens novam methodum extirpandi carunculas et curandi fistulas urethræ* (Brescia, 1720, in-8°); *Epistola ad Volisnerium* (Brescia, 1724); *De aquis Brixianis examen chymico-medicum* (Brescia, 1724-1725, in-4°); *De aquis Caldorii in Mediolanensi ducatu* (Brescia, 1724); *Historiæ morborum observationibus auctæ et clarissimorum virorum observationibus illustratæ* (Brescia, 1741, in-fol); *Diss. IV quarum I de purgantium usu in aere Brisciano, etc.* (Brescia, 1743, in-4°); *Diss. de ferreis multisque acubus anatomica inspectione in cadavere repertis, in Raccolta* d'Opuscoli scientifici e filologici (Venise, 1746, 32 t.); *Diss. intorno all'male, morte, etc., della Maria Maddalena Cappucina*, en latin (Brescia, 1740, in-8°); *Index testarum conchyliorum quæ adservantur in museo Nicolai Gualtieri, medici florent.*, avec 1,200 figures (Florence, 1742, in-fol.); *Europæ medicina a sapientibus illustrata et obs. adducta* (Brescia, 1749, in-fol.); *In variolarum inoculationem dissertatio epistolica* (Brescia, 1756, in-4°); *Humanum genus a venenis quotidianis liberatum* (Brescia, 1764, in-4°).

PAROMALE s. m. (pa-ro-ma-le — du préf. *para*, et du gr. *omalos*, uni). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, comprenant une dizaine d'espèces, répandues en Europe, en Afrique et en Amérique.

PAROMÉE s. f. (pa-ro-mé). Bot. Genre de plantes, de la famille des athérospermées.

PAROMOCRICIEN, IENNE adj. (pa-ro-mo-kri-si-ain, i-è-ne — du gr. *paromoios*, presque semblable; *krikos*, anneau). Entom. Se dit des insectes dont le corps est partagé d'une manière peu évidente en thorax et abdomen, attendu la différence peu sensible des anneaux.

— s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes.

PAROMOLOGIE s. f. (pa-ro-mo-lo-jî — du gr. *paromoios*, presque semblable; *logos*, discours). Rhétor. Figure par laquelle on feint de faire une concession, dont on tire aussitôt avantage.

— **Encycl.** Voici un exemple de *paromologie* pris dans Bossuet (*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*) : « Je veux bien avouer de lui (Charles Ier) ce qu'un auteur célèbre a dit de César, qu'il a été clément jusqu'à être obligé de s'en repentir. Que ce soit donc là, si l'on veut, l'illustre défaut de Charles aussi bien que de César; mais que ceux qui veulent croire que tout est faible dans les malheureux et dans les vaincus ne pensent pas pour cela nous persuader que la force ait manqué à son courage, ni la vigueur à ses conseils. » Autre exemple tiré de Massillon : « Mais je veux, dit-il aux pécheurs qui diffèrent leur conversion, je veux que le temps vous soit accordé, et que le ministre du Seigneur ait le loisir de venir vous dire, comme autrefois un prophète au roi de Juda : *Réglez votre maison, car vous mourrez;* l'accablement où vous serez alors pourra-t-il vous permettre de chercher Jésus-Christ? »

Citons encore, pour donner de cette figure un exemple pris dans un autre ordre littéraire, ce passage de Voltaire où Antoine se sert de la *paromologie* pour faire l'apologie de César et exciter les Romains contre ses meurtriers :

De votre dictateur ils ont percé le flanc :
Comblés de ses bienfaits ils sont teints de son sang;
Pour forcer des Romains à ce coup détestable,
Sans doute il fallait bien que César fût coupable:
Je le crois; mais enfin, César a-t-il jamais
De son pouvoir sur vous appesanti le faix?
A-t-il gardé pour lui le fruit de ses conquêtes?
Des dépouilles du monde il couronnait vos têtes.
Tout l'or des nations qui tombaient sous ses coups,
Tout le prix de son sang fut prodigué pour vous.
De son char de triomphe il voyait vos alarmes;
Lui-même en descendait pour essuyer vos larmes.
Du monde qu'il soumit vous triomphez en paix;
Puissant par son courage, heureux par ses bienfaits,
Il payait le service; il pardonnait l'outrage...

PAROMOLOGIQUE adj. (pa-ro-mo-lo-ji-ke — rad. *paromologie*). Rhétor. Qui a rapport à la paromologie : *Concession* PAROMOLOGIQUE.

PAROMPHALOCÈLE s. f. (pa-ron-fa-lo-sè-le — du préf. *para*, et de *omphalocèle*). Chir. Hernie ventrale qui survient à côté de l'ombilic.

PARONIQUE s. f. (pa-ro-ni-ke). Bot. V. PARONYQUE.

PARONNE s. f. (pa-ro-ne). Partie de la charrue à laquelle on attelle les bêtes de labour. ‖ Vieux mot.

— Collier de cheval d'une forme particulière, aux environs d'Avranches.

PARONOMASE s. f. (pa-ro-no-ma-ze — du préf. *para*, et du gr. *onoma*, nom). Rhétor. Figure qui consiste à employer à côté l'un de l'autre des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent, comme dans les phrases suivantes : *Tradutore, traditore. Qui vivra verra. Qui se ressemble s'assemble. Les honneurs changent les humeurs.* V. de nombreux exemples au mot PARONYME.

PARONOMASIE s. f. (pa-ro-no-ma-zî — rad. *paronomase*). Ressemblance entre des mots de différentes langues qui peut marquer une origine commune, sans que les mots aient exactement le même sens. ‖ Syn. de PARONOMASE.

PARONS s. m. pl. (pa-ron — rad. *père*). Chasse. Père et mère des oiseaux de proie. ‖ On dit aussi PAIRONS et PERRONS.

PARONYCHIE s. f. (pa-ro-ni-kî — du préf. *para*, et du gr. *onux*, ongle). Chir. Se dit quelquefois pour PANARIS.

— Bot. Syn. de PARONYQUE.

PARONYCHIÉ ou **PARONYQUIÉ, ÉE**, adj. (pa-ro-ni-ki-é — rad. *paronyque*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre paronyque.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre paronyque : *Beaucoup d'auteurs modernes n'admettent les* PARONYCHIÉES *que comme une simple tribu des caryophyllées.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *paronychiées* sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées, souvent connées à la base, fréquemment munies de stipules. Les fleurs, très-petites, axillaires ou terminales, nues ou accompagnées de bractées scarieuses, présentent un calice monosépale, souvent persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes, quelquefois formant un tube à sa partie inférieure, qui est épaissie par un bourrelet glanduleux; une corolle à cinq pétales, très-petits, squamiformes, insérée au haut du tube calycinal, quelquefois nulle; cinq étamines (quelquefois moins) à anthères introrses; un ovaire libre, à une seule loge, renfermant un ou plusieurs ovules, surmonté d'un style assez court terminé par un stigmate bifide, quelquefois d'un stigmate simple et sessile. Le fruit est une capsule déhiscente, ou s'ouvrant par des valves ou des fentes; les graines ren-

ferment un embryon courbe, qui entoure plus ou moins complètement un albumen farineux.

Peu de familles ont autant que celle-ci exercé la sagacité des botanistes classificateurs; on est loin d'être d'accord sur sa circonscription, ce qui explique le vague de la plupart de ses caractères. Elle se place entre les caryophyllées, les portulacées et les amarantacées, avec lesquelles elle présente, non-seulement des affinités, mais encore des passages insensibles. Elle renferme un assez grand nombre de genres, groupés en trois tribus, et dont voici les principaux : I. POLYCARPÉES : polycarpée, drymaire, ortégie, lœflingie, polycarpon, quérie, minuartie, buffonie. II. ILLÉCÈBRÉES : pollichie, scléranthe ou gnavelle, paronyque, illécèbre, anychie, herniaire. III. TÉLÉPHIÉES : téléphe, corrigiole, etc. Ces plantes sont répandues surtout dans les régions tempérées, où elles croissent de préférence dans les lieux arides et incultes; ce sont, en général, des plantes sèches, dont les propriétés offrent peu d'intérêt.

PARONYME s. m. (pa-ro-ni-me — gr. *parônumos*; de *para*, à côté, et de *onoma*, nom). Gramm. Mot qui a du rapport avec un autre par le son, par la forme, sans en avoir par le sens.

M. le duc d'Orléans, forcé de mettre sur une province de nouvelles impositions, et fatigué des remontrances d'un député des états de cette province, lui répondit avec vivacité : « Et quelles sont vos forces pour vous opposer à mes volontés? Que pouvez-vous faire? » Le député répliqua : « *Obéir et haïr.* »

***

Mézeray avouait avec franchise que la goutte dont il était tourmenté lui venait de la *pilette* et de la *feuillette*.

***

Le pape Ganganelli étant tombé de cheval dans une cérémonie publique, chacun s'empressa autour de sa personne, et ses courtisans témoignèrent beaucoup de crainte qu'il ne se fût fait mal. « Ne craignez rien, dit le saint-père; il n'y a aucune *contusion*, mais seulement un peu de *confusion*. »

***

Le cardinal de Fleury appelait les fermiers généraux les *piliers* de l'État; mais le peuple les appelait les *pillards*.

***

L'abbé de Balivière demandait à Rivarol une épigraphe pour une brochure qu'il venait de composer : « Je ne puis, répondit-il, vous offrir qu'une *épitaphe*. »

***

Moncrif est auteur d'une *Histoire des chats*, sous le nom desquels il a plaisanté plusieurs personnes de la cour. Il était fort aimé du comte d'Argenson, premier ministre, auquel il dit un jour : « Monseigneur, il vous serait facile de me faire donner le titre d'historiographe de France. — *Historiographe?* dit le comte, c'est impossible; mais *historiogriffe*, si vous voulez. »

***

Un Normand, étant en voyage, s'était arrêté dans une auberge, où, après avoir fait maigre chère, on lui présenta un mémoire assez considérable; après quelques débats, il fut obligé de le solder. Comme il allait monter à cheval, l'aubergiste lui dit : « Monsieur, afin de ne conserver, de part et d'autre, aucune rancune, nous allons boire ensemble le vin de l'*étrier*. — Volontiers, reprit le Normand; j'ai seulement à vous faire observer que, sans doute, vous vous trompez et que vous voulez dire le vin de l'*étrillé*. »

***

Camus, évêque de Belley, parlant un jour des couvents, disait : « Dans les anciens monastères on voyait de grands *moines*, de vénérables religieux; à présent, *illic passeres nidificabunt* : l'on n'y voit plus que des *moineaux*. »

***

Après la réduction de la ville de Paris à l'obéissance de Henri IV, un maréchal de France du parti de la Ligue fut gagné par argent pour reconnaître Sa Majesté. Le prévôt des marchands revenant de faire les soumissions de la ville, le maréchal lui dit : « Il faut *rendre* à César ce qui est à César. — Cela est juste, lui répondit le prévôt; il faut *rendre* et non pas *vendre*. »

***

Le comte de Maurepas, de plaisante mémoire, fut deux fois premier ministre. Comme il se rendait en exil dans une de ses terres, après sa seconde disgrâce, un homme qui ignorait encore cette circonstance s'approcha pour lui parler d'affaires : « Permettez, monseigneur, quoique vous soyez en *route*... — Ah! monsieur, dites en *déroute*, » repondit plaisamment l'ex-ministre.

***

Le célèbre acteur Montfleury mourut des efforts qu'il faisait en jouant le rôle d'*Oreste*; ce qui fit dire au gazetier Robinet :

> « Cet acteur en jouant *Oreste*
> Hélas! a joué *de son reste*.
> O rôle tragique et mortel. »

***

Un homme, qui ne lit guère, disait dans une société : « Je *relis* Montaigne pour la sixième fois. — Monsieur est *relieur?* » demanda un auditeur qui le connaissait.

***

Un marquis disait fièrement à un financier : « Vous devez savoir que je suis un homme de *qualité*. — Eh bien, répondit le financier, si vous êtes un homme de qualité, moi je suis un homme de *quantité*. »

***

On voit les ridicules de son voisin et l'on ignore complètement les siens. Bassompierre et La Rochefoucauld étaient renommés pour leur esprit. Bassompierre sortait de la Bastille, où il avait été enfermé pendant douze années : La Rochefoucauld s'écrie en le voyant : « Bonjour, *gros, gras, gris*. » Bassompierre répond en lorgnant les moustaches noires et les joues fardées du duc : « Bonjour, *teint, peint, feint*. »

***

Henri IV, qui a lancé tant de bons mots, ne se fâchait pas de ceux qui étaient dirigés contre lui. Passant un jour par un village où il fut obligé de s'arrêter pour dîner, il donna ordre qu'on lui amenât le paysan du lieu qui avait la réputation d'être le plus spirituel, afin de s'égayer à ses dépens pendant le repas. Le roi le fit asseoir vis-à-vis de lui, à la table même où il mangeait. « Comment t'appelles tu, mon ami? — Sire, répondit le manant, je m'appelle Gaillard — Eh! eh! reprit le roi en ricanant, de Gaillard à paillard il n'y a pas loin. — Non, sire, il n'y a que la largeur de la table. — Ventre saint-gris, j'en tiens tout le long de l'aune, dit Henri en éclatant de rire; je ne croyais pas trouver tant d'esprit dans ce petit village. »

PARONYMIE s. f. (pa-ro-ni-mî — rad. *paronyme*). Ressemblance des mots paronymes : *La* PARONYMIE *des mots est, pour les étrangers, une des difficultés d'une langue.*

PARONYMIQUE adj. (pa-ro-ni-mi-ke — rad. *paronyme*). Gramm. Qui a rapport aux paronymes ou à la paronymie : *Ressemblance* PARONYMIQUE.

PARONYQUE ou **PARONIQUE** s. f. (pa-ro-ni-ke — du préf. *para*, et du gr. *onux*, ongle, par allusion à la structure scarieuse; ou de *paronuchia*, nom de la plante, signifiant aussi *panaris*, par allusion à des propriétés médicales). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, tribu des illécébrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe : *Quelques* PARONYQUES *croissent en France, principalement dans les contrées méridionales.* (Jussieu.)

— **Encycl.** Les *paronyques* sont de petites plantes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, munies de stipules scarieuses, argentées, à fleurs groupées en glomérules ou en petites cymes. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent surtout les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord. La France en possède cinq ou six. Elles croissent surtout dans le Midi, sur les sols arides, secs et pierreux. Leurs propriétés sont peu marquées; elles sont faiblement astringentes, et on les emploie encore quelquefois, dans la médecine populaire, contre l'esquinancie et les crachements de sang. On les a regardées aussi comme vulnéraires, et on leur attribuait notamment de grandes vertus pour la guérison des panaris, d'où le nom vulgaire de *panarine*; mais ces dernières sont purement illusoires. Les *paronyques* sont de jolies plantes d'ornement, trop négligées, entre autres la *paronyque en tête*, vulgairement nommée *renouée argentée*.

PARONYQUIÉ, ÉE adj. V. PARONYCHIÉ.

PAROPAMISUS ou **PAROPAMISSUS**, appelé aussi par les anciens *Caucase indien*, chaîne de montagnes du monde ancien, dans l'Asie centrale. Les monts Paropamisus correspondent à la chaîne actuelle de l'Hindou-Khou, qui, partant du nœud central de l'Himalaya où se ramifient le Bolor et le Kouen-Lun, s'étend vers l'O. jusqu'à Hérat, séparant le haut plateau asiatique des plaines du Touran et l'Inde du Turkestan. Dans l'antiquité, il séparait la Bactriane au N. de l'Inde au S. Plusieurs de ses sommets s'élèvent jusqu'à 6,000 mètres. L'armée d'Alexandre souffrit beaucoup de la faim et du froid lorsqu'elle traversa cette chaîne pour conquérir la Bactriane, et au retour pour envahir les Indes. ‖ Le Paropamisus donnait son nom à un peuple, les *Paropamisades*, dont le pays confinait, au N., à la Bactriane, à l'O. à la Drangiane, au S. à l'Arachosie et à l'E. à l'Inde. Ce peuple, qui se divisait en plusieurs tribus, fut soumis par Alexandre, et ce conquérant fonda au N. d'*Ortospana*, capitale des Paropamisades, la ville d'*Alexandria Opiane*. Le territoire occupé par ce peuple correspond actuellement aux khanats de Caboul et de Kandahar, dans l'Afghanistan.

PAROPE s. m. (pa-ro-pe — du préf. *para*, et du gr. *ôps*, pied). Entom. Syn. de BRACHYTARSE.

PAROPIE s. f. (pa-ro-pî — gr. *parôpias*; de *para*, auprès, et de *ôps*, œil). Anat. Nom donné autrefois à l'angle externe de l'œil.

PAROPSIDE s. f. (pa-ro-psi-de — du gr. *paropsis*, écuelle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une cinquantaine d'espèces, presque toutes originaires d'Australie.

PAROPSIE s. f. (pa-ro-psî — du préf. *para*, et du gr. *opsis*, vue). Pathol. Trouble quelconque de la vision.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des passiflorées, type de la tribu des paropsiées, originaire de Madagascar.

— **Encycl.** Les *paropsies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, brièvement pétiolées; les fleurs, groupées en fascicules axillaires, présentent un calice à cinq divisions ovales; une corolle à cinq pétales; cinq étamines légèrement soudées à la base des filets, à anthères dressées; un ovaire simple, libre, sessile, surmonté d'un style court, terminé par un stigmate trilobé; un appendice coronal composé de filaments capillaires, tomenteux, groupés en cinq faisceaux insérés à la base du calice; le fruit est une capsule renflée, vésiculaire, à trois lobes obtus, s'ouvrant en trois valves, uniloculaire, renfermant des graines oblongues, entourées d'une arille. La *paropsie comestible*, espèce type du genre, est un arbrisseau d'environ 2 mètres, à rameaux peu divisés, élancés, à feuilles assez grandes, ovales-oblongues. Elle croît à Madagascar et dans les îles voisines. Ses arilles, blanchâtres, charnues, translucides, sont bonnes à manger.

PAROPSIÉ, ÉE adj. (pa-ro-psi-é — rad. *paropsie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre paropsie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées, ayant pour type le genre paropsie.

PAROPTIQUE adj. (pa-ro-pti-ke — du préf. *para*, et du gr. *optomai*, je vois). Physiq. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

PARORASIS s. m. (pa-ro-ra-ziss — du préf. *para*, et du gr. *horaô*, je vois). Pathol. Perversion de la vue qui empêche de bien apprécier la couleur des objets.

PARORCHIDE s. f. (pa-ror-ki-de — du préf. *para*, et du gr. *orchis*, testicule). Anat. Situation anomale d'un ou des deux testicules, qui ne sont point sortis de l'abdomen ou qui y sont rentrés.

PARORCHIDOENTÉROCÈLE s. f. (pa-ror-ki-do-an-te-ro-sè-le — de *parorchide* et de *entérocèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée de parorchide.

PAROS, nommée *Paro* par les Grecs modernes, île de Grèce, dans l'archipel des Cyclades, à l'O. de Naxos, dont elle est séparée par un canal de 12 kilom., et au N.-O d'Antiparos, très-petite île nommée autrefois Olearos, et dont la sépare un faible bras de mer, par 22° 45' de longit. E. et 37° de latit. N. De forme à peu près ovale, elle mesure environ 19 kilom. du N.-E. au S.-O. et 13 kilom. de l'O. à l'E.; sa circonférence est de 61 kilom., sa superficie de 24 kilom. carrés. Son chef-lieu actuel est Parikia, le Paros des anciens, sur la côte N.-O. Sa population totale ne dépasse pas 6,000 hab. Sa côte, très-découpée, surtout au N., présente plusieurs ports : Naussa, au N.-O., l'un des plus beaux de l'Archipel; Paros à l'O. et Trio à l'E. Généralement montagneuse, cette île est fertile et bien cultivée; on y récolte du coton, du vin, des fruits, des légumes.

Paros est surtout célèbre par ses beaux marbres blancs qui ont été employés par les plus habiles sculpteurs de la Grèce. On les tirait surtout du mont Marpese, au S. de la ville de Naousa et au N. de Parikia; et comme on ne travaillait dans ces profondes carrières qu'à l'aide des lampes, le marbre de Paros, *parius lapis*, fut aussi appelé *lychnites*, suivant Pline, *quoniam ad lucernas in cuniculis cæderetur*. Les carrières qui fournissaient les plus beaux marbres statuaires se trouvent aux environs du monastère de Saint-Mynas, dans une gorge profonde. Dans une de ces carrières se voit une galerie antique, dont l'exploitation a été à peine commencée; on y a trouvé beaucoup de lampes de mineur, et on y lit plusieurs inscriptions du temps des Romains.

L'île voisine d'Antiparos possède des carrières de marbre tout aussi riches, et dans lesquelles l'exploitation des anciens a creusé des galeries et des grottes, maintenant pleines de stalactites et qui sont, aux flambeaux, du plus bel effet. Ces carrières sont loin d'être épuisées, mais les sculpteurs modernes trouvent que le marbre de Paros a le défaut de sauter par petits éclats lorsqu'on le travaille, parce qu'il est à gros grains cristallins; ils lui préfèrent les marbres d'Italie, spécialement le carrare, plus blanc encore et à du grain plus uni.

La capitale de l'île, Paros, est a[illegible]; un marbre éblouissant pare les plus pauvres maisons. Toutes ont leur [illegible] terrasse, et les rues sont ombragées par des vignes en [illegible] feuilles avec grâce. Les [illegible] dans les [illegible]. Paros renferme [illegible] qu'on ne s'attend [illegible] dans cette île [illegible]. A [illegible], la Panagia-[illegible] Stavr[illegible] construction de la première est due à l'impératrice Hélène. Le monument le plus célèbre [illegible] et [illegible] de [illegible] la plus importante, [illegible] sous le nom de *Chronique de Paros*, a[illegible] son propriétaire moderne, *Marbres d'Arundel* ou *Marbres d'Oxford*. C'est une table de marbre que Howard Arundel fit venir de Grèce avec d'autres monuments a[illegible] à l'université d'Oxford, [illegible] laquelle elle se trouve aujourd'hui. Cette table de marbre, qui date [illegible] trouvée au XVIIe siècle à Paros, [illegible] tres à Smyrne ou dans l'île de Zea; elle contient la liste chron[illegible] événements de l'histoire grecque depuis Cecrops (1582 av. J.-C.) jusqu'à l'année 262, qui précéda sa rédaction. Selden la fit imprimer in-4° à Londres en 1628; on y fit d'abord peu d'attention; mais un autre professeur d'Oxford, Prideaux, en fit une nouvelle édition (Oxford, 1676, in-fol.), en releva les mérites, et la *Chronique de Paros* commença dès lors à faire autorité, surtout en chronologie.

L'île de Paros fut d'abord colonisée par des Phéniciens; puis vinrent des Crétois, sujets de Minos, qui lui donnèrent le nom de Minoa, puis des Arcadiens conduits par le fils de Jason, Paros, d'où elle prit son nom, enfin des Ioniens, conduits par Clythios et Mélas. Au VIIe siècle av. J.-C., elle était assez puissante pour envoyer une colonie sur les bords de la Propontide, où elle fonda Parium (v. ce mot). Cependant, à l'époque des guerres médiques, elle était soumise aux Perses, et ses soldats combattirent à Marathon contre les Grecs. Miltiade fut chargé d'aller la punir; mais l'expédition du vainqueur des Perses échoua, et ce ne fut qu'à la fin des guerres médiques que l'île reconnut la domination d'Athènes. Après la mort d'Alexandre, Paros passa sous la domination du roi d'Égypte, Ptolémée Lagus; elle revint ensuite sous celle d'Athènes, fut soumise à Mithridate, puis appartint aux Romains, à partir de l'an 74 av. J.-C. Elle fit ensuite partie de l'empire grec jusqu'à la quatrième croisade, époque à laquelle elle fut comprise dans le duché de l'Archipel, et appartint tour à tour aux Sanudo, aux Sommereri et aux Venieri; elle fut soumise aux Ottomans par Barberousse, amiral de Soliman le Magnifique. Ravagée par les Russes en 1770, elle prit part à la guerre de l'indépendance, en se soulevant contre les Ottomans en 1821. A la suite de cette lutte mémorable, elle fut comprise dans le royaume de Grèce, dont elle fait actuellement partie. Paros a donné le jour à plusieurs hommes célèbres : au poëte satirique Archiloque, au poëte élégiaque Evénus, aux sculpteurs Agoracrite et Scopas, élèves de Phidias, et aux peintres Arcésilas et Nicanor, qui vivaient du temps de Polygnote.

Paros (MARBRES DE), nommés aussi *Marbres d'Arundel* ou *d'Oxford*. V. ARUNDEL.

PAROSELLE s. f. (pa-ro-zè-le). Bot. Syn. de DALÉE.

PAROT s. m. (pa-ro). Ornith. Nom vulgaire du rossignol des murailles.

— Ichthyol. Poisson du genre labre, qui habite la mer des Indes.

PAROTE s. f. (pa-ro-te). Bot. Ansérine du Mexique.

PAROTICO-AURICULAIRE adj. (pa-ro-ti-ko-ô-ri-ku-lè-re — de *parotide* et de *auriculaire*). Anat. Qui est en rapport avec la parotide et l'oreille : *Muscle* PAROTICO-AURICULAIRE.

— s. m. Cinquième muscle de l'oreille.

PAROTIDE s. f. (pa-ro-ti-de — du gr. *parôtis*, qui est près de l'oreille; de *para*, auprès, et de *ous*, *ôtos*, oreille). Anat. Nom de deux grosses glandes salivaires qui sont situées chacune derrière une oreille, près de l'angle de la mâchoire inférieure.

— Pathol. Gonflement douloureux, souvent inflammatoire, qui survient aux glandes parotides. V. PAROTIDITE.

— Erpét. Amas de glandes qui se trouvent en arrière de chaque œil [illegible].

— Adjectiv. : *La* glande PAROTIDE.

— **Encycl.** Anat. La [illegible] le conduit auditif externe. La glande *parotide* est [illegible]. Sa forme est très-[illegible] et déterminée par [illegible]. [illegible] par le nerf facial, par la [illegible] et par le nerf [illegible] du plexus cervical. La [illegible] sa face [illegible] un canal pour la recevoir; l'artère [illegible], la transversale de la face, les [illegible] laires antérieures et une veine qui établit une communication entre la [illegible] et la [illegible] traversent [illegible] la glande parotide.

La structure de cette glande est la même que celle de toutes les glandes en grappe. Elle est enveloppée d'une [illegible] dense et très-résistante, qui [illegible] dans toute son épaisseur des prolongements de plus en plus ténus, la divisant en lobes et en

lobules. Chaque lobule est constitué par la réunion d'un certain nombre de vésicules glandulaires. Celles-ci sont des granulations (*acini* de Malpighi) présentant une tunique propre, pourvue quelquefois d'une couche de noyaux allongés et renfermant dans leur intérieur des granules élémentaires, des cytoblastes, des corpuscules de mucus. Chaque granulation primitive est pourvue d'un canal excréteur. Chaque conduit émanant d'une granulation débouche dans le conduit du lobule; la réunion des conduits de plusieurs lobules forme le conduit d'un lobe, et l'ensemble des canaux des différents lobes constitue le grand canal salivaire ou conduit de Sténon, qui déverse le liquide sécrété au niveau de l'intervalle qui sépare la première de la deuxième grosse molaire de la mâchoire supérieure. Le canal de Sténon est formé de deux membranes : l'une externe, composée de tissu conjonctif et de fibres longitudinales; l'autre interne, formant la continuation de la muqueuse buccale.

— Pathol. La glande *parotide* peut être le siége de diverses lésions plus ou moins graves. Les plaies de la *parotide* méritent de fixer l'attention du chirurgien, d'abord à cause de la difformité qui peut résulter d'une cicatrisation mal dirigée; en second lieu à cause de la rupture du canal de Sténon et de la formation d'une fistule salivaire; et, enfin, parce que, la glande étant traversée par des vaisseaux et des nerfs très-importants, la lésion physique de ces organes pourrait entraîner une hémorragie mortelle ou une paralysie de la face. Les plaies de la *parotide* doivent être réunies le plus promptement possible par les moyens adhésifs ordinaires et par une légère compression. Quand le canal de Sténon est divisé, on doit faire la suture des téguments et laisser, du côté de la bouche, au niveau du point où le canal est coupé, une petite ouverture que l'on garnit avec une mèche de charpie. Si la plaie avait été produite par un instrument contondant et que ses bords mâchés ne permissent point d'espérer une réunion immédiate, il faudrait les égaliser, les rafraîchir avec le bistouri avant de les affronter.

Les calculs du canal de Sténon sont assez rares; cependant on en rencontre un certain nombre d'exemples dans la science. Ils sont, en général, d'un petit volume et logés tantôt dans le conduit lui-même, tantôt, après la rupture de celui-ci, dans les parties voisines. Il faut procéder le plus tôt possible à l'extraction de ces calculs et opérer toujours de dedans en dehors, c'est-à-dire commencer par la bouche, afin d'éviter une cicatrice sur le visage. Si cependant la peau était amincie, ulcérée, presque perforée, c'est par l'ouverture déjà existante qu'il faudrait aller chercher le calcul.

Les lésions vitales de la glande *parotide* constituent les oreillons et les parotidites (v. ces mots). Quant aux lésions organiques, c'est-à-dire aux dégénérescences, elles sont extrêmement rares, et, lorsqu'on observe un cancer de la région parotidienne, il a presque toujours commencé par les tissus environnants. Le squirre est la forme cancéreuse qui se montre de préférence dans cette région. L'extirpation en est très-difficile, à cause des vaisseaux et des nerfs qui se trouvent dans le voisinage.

On connaît deux cas certains d'hypertrophie de la *parotide*, observés l'un par Tenon et l'autre par Bérard. Le diagnostic d'une pareille affection sera donc presque toujours impossible, et le médecin croira, comme l'a cru Bérard jusqu'à la dissection, à l'existence d'une tumeur érectile. Cette erreur a des dangers que Bérard n'a évités que par la mort de son sujet, due à une affection intercurrente. Si l'affection pouvait être sûrement connue, on appliquerait le traitement de l'hypertrophie des autres organes : compression, frictions mercurielles, vésicatoires, etc.

PAROTIDÉE adj. f. (pa-ro-ti-de — rad. *parotide*). Pathol. Se dit d'une esquinancie qui s'étend au cou et à la gorge.

PAROTIDIEN, IENNE adj. (pa-ro-ti-di-ain, i-è-ne — rad. *parotide*). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la parotide : *Canal* PAROTIDIEN.

PAROTIDITE s. f. (pa-ro-ti-di-te — rad. *parotide*). Pathol. Inflammation, engorgement des parotides.

— Encycl. Pathol. La *parotidite* est un engorgement inflammatoire de la glande parotide survenant pendant le cours d'une maladie grave, comme la peste, le typhus, la fièvre typhoïde, la fièvre pernicieuse, le choléra. On a distingué les *parotidites* en critiques et en acritiques, selon que leur apparition coïncide avec une amélioration ou une aggravation des symptômes généraux. Quelquefois une seule parotide, d'autres fois toutes deux simultanément ou successivement sont atteintes.

En général, l'engorgement débute, dit Grisolle, par un noyau vers l'angle de la mâchoire ou sur un point quelconque de la région parotidienne, puis, dans un espace de temps qui varie de quelques heures à deux jours, la tumeur acquiert des proportions considérables; elle peut envahir une partie de la face ou du cou. Elle s'oppose, en ce cas, à l'écartement des mâchoires, et souvent elle gêne la déglutition et même la circulation cérébrale par la compression qu'elle exerce sur les veines jugulaires. La tumeur, souvent plus grosse que le poing d'un adulte, est rouge et parfois violacée; elle a quelquefois tous les caractères du phlegmon; d'autres fois, elle n'est ni dure ni élastique, mais empâtée. Il est fort rare que ces tumeurs se résolvent; presque toujours elles sont suivies de suppuration, quelquefois de gangrène. La suppuration se forme toujours de très-bonne heure, se réunit difficilement au foyer et tend à fuser le long du cou. L'abcès peut s'ouvrir dans le conduit auditif externe. Les *parotidites* peuvent entraîner la mort par l'abondance de la suppuration; elles peuvent détruire le nerf facial et occasionner ainsi une paralysie complète de la moitié du visage. Les cas les plus heureux laissent au moins une oblitération du canal de Sténon.

La première indication à remplir dans le traitement de cette affection consiste à prévenir la suppuration par des applications de sangsues sur la tumeur, qu'on recouvre ensuite de cataplasmes émollients. On peut encore faire une fois par jour des onctions avec l'onguent napolitain. Si l'on ne peut ainsi empêcher la formation du pus, dès qu'on pourra sentir la fluctuation, et même avant de l'avoir constatée, si le gonflement est considérable, la déglutition difficile, la respiration pénible, il faut inciser profondément la tumeur. On produit ainsi un débridement qui, en provoquant un écoulement sanguin, dégorge et détend les tissus.

— Art vétér. La *parotidite* se fait remarquer particulièrement chez les solipèdes, quelquefois chez les ruminants, rarement chez les autres animaux. La *parotidite* a été notée comme un des symptômes du typhus contagieux du gros bétail.

Dès le début de la *parotidite*, il faut garantir contre le froid la partie affectée à l'aide d'une peau d'agneau placée la laine en dedans. Si l'inflammation est intense, on a recours aux antiphlogistiques, tels que les saignées locales et générales. Les cataplasmes mucilagineux de farine de lin ou d'autres émollients, ou calmants, ou topiques, sont également indiqués. Quand la suppuration a lieu, pour prévenir les accidents qui peuvent en résulter il est utile d'ouvrir l'abcès avant qu'il perce spontanément.

PAROTIDONCIE s. f. (pa-ro-ti-don-sî — de *parotide*, et du gr. *ogkos*, enflure). Pathol. Tuméfaction de la glande parotide.

PAROTIE s. f. (pa-ro-tî — du préf. *para*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Ornith. Syn. de SIFILET, genre de paradisiers.

PAROTIQUE adj. (pa-ro-ti-ke — du préf. *para*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Anat. Qui avoisine l'oreille : *Région* PAROTIQUE.

— Ichthyol. *Labre parotique*, Labre ainsi appelé à cause de la couleur de ses opercules, qui diffère de celle du reste du corps.

PAROTITE s. f. (pa-ro-ti-te — rad. *parotide*). Pathol. Inflammation de la parotide.

PAROU s. m. (pa-rou — rad. *parer*). Techn. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROUEL s. m. (pa-rou-èl). Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PAROULIE s. f. (pa-rou-lî — du préf. *para*, et du gr. *oula*, gencive). Pathol. Inflammation, abcès des gencives.

PAROUSIA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Novogorod. Elle prend sa source sur la limite du gouvernement de Pskov, se dirige au N. et débouche dans la Polist, par la rive droite, après un cours d'environ 100 kilom.

PAROXYNTIQUE adj. (pa-ro-ksain-ti-ke — gr. *paroxuntikos*. V. PAROXYSME). Pathol. Se dit des jours où se produisent des paroxysmes. ‖ On dit aussi PAROXYSTIQUE.

PAROXYSME s. m. (pa-ro-ksi-sme — gr. *paroxusmos;* de *paroxunein*, irriter, mot formé de *para*, indiquant adjonction, et de *oxunein*, rendre aigre, de *oxus*, aigre, tranchant, aigu). Pathol. Redoublement, exaspération, temps le plus critique de la maladie : *Le* PAROXYSME *de la fièvre.*

— Poétiq. Effervescence : *Virgile décrit longuement les* PAROXYSMES *de l'Etna.* (L. Figuier.)

— Fig. Exaltation suprême : *La passion est le* PAROXYSME *de l'amour.* (Ch. Dollfus.) *Le* PAROXYSME *de la fureur est la furie ou la démence.* (Latena.)

PAROXYSMIQUE adj. (pa-ro-ksi-smi-ke — rad. *paroxysme*). Pathol. Qui tient du paroxysme.

PAROXYSTE s. m. (pa-ro-ksi-ste — rad. *paroxysme*). Néol. Partisan des choses outrées : *Léon Gozlan était de sa nature ce qu'on appelle, dans le jargon moderne, un* PAROXYSTE. (Th. Gaut.)

PAROXYSTIQUE adj. V. PAROXYNTIQUE.

PAROXYTON adj. (pa-ro-ksi-ton — gr. *paroxutonos ;* de *para*, auprès, *oxus*, aigu, et *tonos*, accent). Gramm. gr. Se dit des mots qui ont l'accent aigu sur la pénultième.

— s. m. Mot paroxyton : *Les* PAROXYTONS.

PAROY (Jacques DE), célèbre peintre sur verre de la fin du XVI^e siècle, né à Saint-Pourçain-sur-Allier. Après avoir fait un voyage artistique en Italie, il alla se fixer à Paris. C'est à lui qu'on doit les beaux vitraux de l'église Saint-Merry, à Paris, et ceux de l'église Sainte-Croix, à Gannat, représentant *Saint Ambroise*, *Saint Jérôme*, *Saint Augustin*, *Saint Grégoire*. De Paroy mourut à Moulins, vers la fin du XVII^e siècle, à l'âge de 102 ans.

PAROY (Jean-Philippe-Gui LEGENTIL, marquis DE), peintre français, né à Paris en 1750, mort en 1824. Dès l'enfance, et malgré l'opposition de son père, il cultiva les arts, mais n'en suivit pas moins la carrière des armes et se trouvait lieutenant-colonel lorsque éclata la Révolution. Le marquis de Paroy donna alors sa démission pour suivre ses goûts artistiques. Il défendit Louis XVI pendant la journée du 10 août, n'émigra point et se fit par son talent des protecteurs, grâce auxquels il parvint, sous la Terreur, à sauver son père, ancien député du côté droit à la Constituante et qui avait été arrêté à Bordeaux. Sa gravure, intitulée la *Moderne Antigone*, représentant Louis XVIII quittant Mittau dans la neige, appuyé sur le bras de la duchesse d'Angoulême (1800), eut un très-grand succès et l'auteur eut beaucoup de peine à la soustraire à la police consulaire. Tout en vivant du produit de son pinceau et de son burin, il inventa un vernis à faïence, entremêlé de poudre d'or, d'un très-bel effet, et un ingénieux procédé de stéréotypage, surpassé depuis par d'autres découvertes. En même temps il fit un grand débit de tabatières en buis, sur lesquelles il peignait des fables de La Fontaine. On a de lui : *Opinions religieuses, royalistes et politiques de M. A. Quatremère de Quincy* (Paris, 1816, in-8°), libelle contre ce savant qui s'était prononcé contre l'entrée de Paroy à l'Institut; *Précis historique de l'origine de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure, de sa fondation par Louis XIV, etc.* (Paris, 1816); *Précis sur la stéréotypie* (Paris, 1822, in-8°).

PARPAIGNE adj. (par-pè-gne; *gn* mll.), Constr. Se dit d'une pierre qui occupe toute l'épaisseur du mur, et qui a deux faces extérieures : *Pierre* PARPAIGNE. V. PARPAING.

PARPAILLOLE s. f. (par-pa-llo le; *ll* mll.). Anc. métrol. Monnaie milanaise qui valait environ 7 centimes.

PARPAILLOT, OTE s. (par-pa-llo, o-te; *ll* mll. — V. l'étym. à la partie encycl.). Sobriquet donné aux calvinistes : *Tue! tue le* PARPAILLOT! *s'écria de Nangis, ivre de vin et de fureur.* (Aug. Humbert.)

— Par ext. Impie, mécréant.

— s. f. Espèce de chemise dont les protestants firent usage en Gascogne, dans une sortie, pendant le siége de Nérac.

— Encycl. Linguist. On a longtemps donné ce sobriquet aux protestants, mais l'étymologie en est restée incertaine et controversée. Les contemporains eux-mêmes, qui devaient être bien informés, sont loin d'être d'accord. Voici ce que raconte Perrin dans son *Histoire des États pontificaux de France :* « Les protestants, depuis le XVI^e siècle, sont injurieusement appelés *parpaillots*. Ce sobriquet leur vient du nom d'un de leurs chefs les plus célèbres, le docteur Parpaille. Le vrai nom de ce docteur Parpaille était Perrin de Parpaille. Iselin, au mot *parpaillots*, le dit expressément et se rallie à cette étymologie : « Ce nom, dit-il, vient de Jean Perrin, sieur de Parpaille, président à Orange, que Fabrice Serbelloni, parent du pape, fit décapiter à Avignon en 1562. »

Au premier abord, ce témoignage paraît concluant; cependant Pasquier, qui s'occupait alors de ses *Recherches sur la France*, indique une étymologie tout autre et plus probable : « On dit qu'au siége de Clairac les protestants firent une sortie couverts de chemises blanches, en un temps où l'on voyoit beaucoup de papillons, que les Gascons appeloient *parpaillots*, comme les Wallons (Italiens) *farfalla*, et que de là ce nom leur est demeuré. »

Il faut noter qu'il n'y avait pas que les Gascons qui appelaient les papillons *parpaillots*. Ce mot se trouve dans Rabelais. Gargantua courait souvent, au dire de son historien, «après les *parpaillots*.»

Benoît, dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, adopte et complète cette étymologie de la manière suivante : « Il y avoit un mot nouveau (1622) qui étoit alors à la mode, et que les catholiques avoient toujours à la bouche quand ils vouloient offenser un réformé. Le mot de *huguenot* étoit si vieux qu'on s'y étoit accoutumé, et que beaucoup de gens fort sages et fort modérés s'en servoient comme d'un mot équivalant à celui de *prétendu réformé*. Mais on lui en avoit depuis subrogé un autre, que le peuple avoit reçu avec beaucoup d'avidité. C'étoit celui de *parpaillot*, dont l'origine est fort inconnue. » Benoît rapporte en premier lieu l'étymologie tirée du siége de Clairac, donnée par Pasquier; mais il ne s'en contente pas. « D'autres, dit-il, rapportent cette origine à quelques surprises faites aux réformés, qui, par bonne foy ou par imprudence, étoient venus se rendre au piége qu'on leur tendoit; et quelques-uns faisant, à cause de cela, ce nom presque aussi ancien que les guerres civiles, le rapportoient à la facilité des chefs réformés qui vinrent à Paris, sous le prétexte du mariage du prince de Navarre, se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Le massacre qu'on en fit peu après les fit comparer, par les gens qui les insultoient, aux papillons qui viennent d'eux-mêmes se brûler à la chandelle; et parce que ce fut peut-être quelqu'un du pays où ces petits animaux sont appelés *parpaillots*, qui fit le premier cette comparaison, ce nom gascon fut retenu plutôt que le nom français. Il y en a qui le tirent avec quelque vraisemblance des casaques blanches que la cavalerie des réformés portoit dans les premières guerres civiles, et surtout dans celle que le prince de Condé commença par l'entreprise de Meaux... Ce qu'il y a de certain, c'est que les réformés se tenoient offensés de ce nom, et ne regardoient pas celui de huguenots pour une si grande injure. »

Le *Mercure français* de 1621, tome VII, nous donne une nouvelle interprétation du mot : « Ceux de l'assemblée de La Rochelle, dans leurs déclarations, et tous ceux de la religion, de voix et par escrit, appeloient les catholiques : papistes et papaux, leur pensant faire une grande injure; et aussi en ceste année, dans la Guyenne, les catholiques les ont appelez *parpaillaux*. D'où vient ce mot ou sobriquet, plusieurs s'en sont tourmentez pour le chercher : les uns disent que *parpaillau* en gascon, c'est-à-dire papillon; les autres disent que c'est un diminutif de papau, *parpaillau*. Aucuns disent que c'est un mot qui signifie autant que faict celuy de schelme (fripon) en alleman, et le font derriver tantost d'une langue et tantost d'une autre... Bref, ce mot a été cause, à Bordeaux, de plusieurs batteries, jugemens et deffenses; mais il est advenu, comme c'est l'ordinaire, tant plus on en a faict la deffense, et plus on les y a appelez. »

L'étymologie tirée de *parpaillot*, papillon, est la plus plausible et paraît avoir été adoptée très-anciennement, témoin cette chanson poitevine, contemporaine des guerres de religion :

> Qu'ils sont gens de peu de cervelle
> Ces malotrus de *parpaillaux*,
> De se brûler à la chandelle
> Après qu'ils ont fait tant de maux!

PARPAING s. m. (par-pain — du lat. *per*, à travers; *pannus*, pan de muraille). Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans : *J'approuve que l'architecte ait fait là une porte en tour ronde, mais je ne sais s'il a bien ménagé l'épaisseur du* PARPAING. (V. Hugo.) ‖ Pierre placée sous un pan de bois ou sous un treillage, pour l'isoler du sol et le préserver de l'humidité. ‖ *Parpaing d'appui*, Pierre à deux parements formant l'appui d'une croisée. ‖ *Parpaing d'échiffre*, Mur qui porte les marches d'un escalier.

PAR PARI REFERTUR (*On rend la pareille*). C'est la loi du talion, loi qui existait au temps des Hébreux : *œil pour œil, dent pour dent*, dit la législaion mosaïque. Phèdre a dit, fable XXV, livre I^{er}, le *Renard et la Cigogne :*

> *Nulli nocendum ; si quis vero læserit,*
> *Multandum simili jure...*

La Fontaine a rendu la même pensée de la façon suivante :

> Trompeurs, c'est pour vous que j'écris;
> Attendez-vous à la pareille.

« Si nous le tenons seulement deux heures, dit le capitaine, nous lui mettrons un peu de plomb dans la tête. S'il nous rencontrait, le drôle en ferait autant de nous et nous mettrait à l'ombre; ainsi, *par pari refertur.* »

BALZAC.

« Quand la majorité de l'Angleterre se croit autorisée, parce qu'elle est la majorité, à opprimer la minorité catholique, pourquoi l'Irlande, qui compte huit millions de catholiques, ne secouerait-elle pas le joug d'une Église qui n'a pas un million d'adhérents dans le sein du pays? Et encore ne pourrait-on pas dire *par pari refertur*, car l'Irlande, en renversant l'Église officielle, s'affranchirait de l'oppression protestante en lui laissant sa liberté, tandis qu'en Angleterre le protestantisme voudrait opprimer le corps catholique, qui ne pèse en rien sur lui, mais dont la liberté lui est odieuse. »

JULES GONDON.

PARPINE s. f. (par-pi-ne). Constr. Bout de planche que l'on place en travers dans l'épaisseur d'un mur en pisé, afin d'empêcher les lézardes et les déversements : *Les* PARPINES *ne se voient pas au dehors, parce qu'elles sont logées dans la masse qui les entoure de toutes parts.*

PARPIROLLE s. f. (par-pi-ro-le). Métrol. anc. Petite monnaie de billon qui avait cours en Savoie.

PARQUE s. f. (par-ke — lat. *parca*, mot que quelques étymologistes tirent de *parcere*, épargner, *parcus*, qui épargne. Les Parques auraient été ainsi nommées par antiphrase, attendu qu'elles n'épargnent personne. Preller rattache leur nom à *partus*, enfantement, de *pario*, enfanter, mettre au monde, voyant en elles des déesses qui président aux naissances; mais il est assez difficile alors d'expliquer le *t* changé en *c*. D'autres rapprochent *parca* de *pars*, partie, portion, *partiri*, diviser, s'appuyant sur l'analogie du grec

moira, sort, destin, qui se rapporte à *meiromai*, partager, diviser. Mais ce ne sont que des conjectures). Mythol. Chacune des trois déesses infernales qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes : *Les* PARQUES *filent notre vie.* (D'Ablanc.)

> La *Parque* à filets d'or n'ourdira point ma vie.
> LA FONTAINE.

> Hâtez-vous, le temps fuit, et la *Parque* ennemie
> D'un coup de son ciseau va vous rendre au néant.
> L. RACINE.

— Par ext. Mort :

> La *Parque* également sous la tombe vous serre.
> MALHERBE.

> La *Parque* pour toujours avait fermé ses yeux.
> BERCHOUX.

— Ichthyol. Espèce de poisson d'Amérique.

— Entom. Genre d'aranéides : *Les* PARQUES *se renferment dans une toile fine, pratiquée dans les cavités des murs, les caves et les lieux obscurs.* (Walckenaer.)

— Encycl. Mythol. Les *Parques* de la mythologie latine étaient au nombre de trois : Clotho, qui présidait à la naissance et tenait le fuseau ; Lachésis, qui filait les jours et les événements de la vie ; Atropos, l'aînée des trois sœurs, qui tranchait avec ses fatals ciseaux le fil de l'existence. Leurs arrêts étaient irrévocables.

« La *Parque*, cette divinité terrible et funeste, dit M. Maury, n'exécutait généralement pas elle-même l'arrêt qu'elle avait rendu ; elle confiait aux Kères, ses farouches et cruels ministres, le soin de porter aux hommes le coup mortel. Celles-ci entraînaient dans l'Hadès celui qui avait fermé les yeux à la lumière, enlevaient au milieu des combats les victimes que la *Moïra* leur avait désignées. La Kère paraît du reste n'être elle-même qu'une autre forme de la *Parque* et personnifier aussi la destinée. » V. KÈRES.

On donna d'abord la Nuit pour mère commune aux *Parques* et aux Kères. Μοῖρα (qui vient de μέρος) et Κήρ (qui vient du sanscrit *kala*) signifient également le *partage*, la *part* faite à chacun par le Sort. On rencontre indifféremment chez les écrivains postérieurs les expressions de κὴρ θανάτοιο et de μοῖρα θανάτοιο.

Zeus lui-même était sujet de la *Parque*, dont la puissance était absolue.

Dans Hésiode, Zeus s'unit à Thémis, la justice, la paix, la loi éternelle de proportion et d'harmonie, pour donner le jour aux *Heures* ou Saisons et aux *Mœres* ou *Parques*, devenues désormais puissances intelligentes, de filles aveugles de la Nuit qu'elles étaient d'abord, ainsi que le remarque M. Guigniaut.

Comme ces divinités personnifiaient cependant, avant tout, l'idée abstraite du Destin, et plus particulièrement celle de sort fatal, défavorable, elles finirent par représenter la *punition divine*, et descendirent ainsi à la condition de déesses d'un rang inférieur. Elles continuèrent cependant de personnifier la destinée dans les trois parties de la durée représentées par leurs trois noms, et furent comme telles placées près du trône de Zeus.

Eschyle fait dire à Prométhée que les Mœres à la triple forme (τρίμορφοι) sont les ministres de la Destinée, et il leur associe les Erinnyes. Dans Platon, les trois Mœres sont placées sur les genoux de la Nécessité, vêtues de blanc et la tête ceinte d'une couronne. Elles deviennent ainsi, pour les philosophes, une personnification hautement morale.

Le peuple, au contraire, prêtait aux Mœres un caractère funeste, et, dans sa superstition, leur attribuait le pouvoir que notre moyen âge attribue aux sorcières, d'empêcher la délivrance des femmes.

Les *Parques* étaient originairement, chez les Romains, des divinités de la naissance, comme les Carmentes ; elles s'appelaient, la première spécialement, *Parca*, les autres, *Nona* et *Decima*, par allusion aux deux mois où expire la grossesse. Plus tard seulement, et pour les assimiler aux célèbres Μοῖραι de la Grèce, conception bien plus philosophique, on laissa Parca de côté et on ajouta une *Morta*, déesse du trépas, à Nona et à Decima, de sorte qu'elles présidèrent à la fin comme au début de la vie humaine. Malgré la différence primitive des sœurs justicières de la Grèce et des *Parques* romaines, simples *Génies*, *Indigitamenta*, déesses *Fortunes* (v. ces noms), personnifications analogues à tant d'autres qui étaient attachées par les Romains à chaque acte, à chaque lieu, à chaque moment de la vie humaine, les poëtes et les artistes romains, fidèles au système d'assimilation qui prévalut à Rome dès l'époque des Scipions, ont représenté les *Parques* latines comme des sœurs fileuses à l'image de Clotho, de Lachésis et d'Atropos. Le peuple appliqua le nom de *Fata* (pluriel de *Fatum*, la Destinée) aux *Parques* comme aux Carmentes (celles-ci appelées *Fata scribunda*). Ce nom a donné naissance à celui de nos *fées*, qui se trouvent ainsi assimilées aux *Parques* romaines.

En littérature, on fait de fréquentes allusions au ciseau des *Parques*.

« J'ai pour M. Diderot une estime égale à son mérite ; la lumière qui éclaire son esprit échauffe son cœur. Je ne me console pas qu'un si beau génie, à qui la nature a donné de si grandes ailes, les voie rognées par le ciseau des cafards. Celui d'*Atropos* coupera bientôt les miennes ; mais en attendant je m'en sers avec quelque satisfaction pour tomber sur les chats-huants qui veulent nous manger. Ces petits amusements me délassent quand j'ai tenu la charrue de la même main qui osa crayonner la bonté de Henri IV et le fanatisme de Mahomet. »

VOLTAIRE.

« Vous voilà donc, marauds ! hé ! ne savez-vous pas que mon épée est faite d'une branche des *ciseaux d'Atropos?* »

CYRANO DE BERGERAC.

« Je serais sûrement dans votre beau jardin, si les *Parques*, qui m'ont filé quatre-vingt-deux ans, pouvaient me le permettre ; mais les coquines ont cassé en vingt endroits mon fil, qui ne vaut rien du tout et qui est bien indigne du vôtre. Ma nièce traîne une convalescence pitoyable, et moi je traîne ma décrépitude. »

VOLTAIRE.

> « La France seule, objet d'une crainte haineuse,
> Élève comme un point sa tête lumineuse ;
> La Prusse, la Russie et leur germaine sœur
> Épaississent vers nous un brouillard oppresseur ;
> De trente nations à genoux inclinées,
> Ces trois *Parques* du Nord filent les destinées.
> Et maintenant, croit-on que le jour soit venu
> De résoudre une fois ce problème inconnu ? »
> BARTHÉLEMY.

> « Le roi même, aujourd'hui, soleil pâle, astre mort,
> Derrière une cornette, à Trianon s'endort !...
> O honte !... Et cette charge immense, surhumaine,
> Dont Louvois et Colbert se partageaient la peine,
> Quand nous avons perdu Colbert avec Louvois,
> Sur le bon Chamillart tombe de tout son poids,
> Si bien que le fardeau du monde politique
> Fait de l'Atlas piteux craquer le dos étique,
> Tandis qu'à son fuseau, béni des sacristains,
> La *Parque* Maintenon va *filant* nos destins ! »
> L. BOUILHET.

Parques (LES). Iconogr. Parmi les admirables bas-reliefs de Phidias dont l'Angleterre a dépouillé le Parthénon et qui font aujourd'hui l'orgueil du *British Museum*, deux fragments passent pour représenter les Parques : l'une, isolée, est assise, ayant les pieds repliés sur son siége, comme une fileuse au fuseau ; les deux autres, réunies et s'appuyant l'une sur l'autre, sont couchées sur un *thalamos*. Quelques archéologues pensent que l'artiste a voulu représenter des divinités marines. Elles sont au nombre des figures drapées les plus parfaitement belles que l'on connaisse : « Leur vêtement de lin, a dit Gustave Planche, laisse deviner toute l'élégance, toute la pureté de leurs formes aussi clairement que si elles étaient nues, et la souplesse de la draperie ajoute encore à la beauté des contours qu'elle enveloppe. » M. Clesinger a exposé au Salon de 1861 un essai de restauration de ces deux merveilleuses sculptures.

Nous décrivons ci-après le groupe des trois Parques attribué à Germain Pilon et qui est au musée de Cluny. J. Debay père a exposé au Salon de 1827 un groupe représentant les trois déesses avec des dehors qui n'ont rien d'infernal : l'une, debout et nue jusqu'au-dessous des hanches, tient la quenouille et forme le fil dont l'extrémité est tenue par l'une de ses sœurs, qui est accroupie et fait tourner le fuseau ; celle-ci est entièrement nue ; la troisième, assise de l'autre côté et ayant les genoux couverts d'une draperie, tient une boule et des ciseaux et montre à ses sœurs les *Heures* qui dansent, dans un bas-relief dont le socle a été décoré par Debay fils. Il y a loin de ces belles déités aux sinistres et monstrueuses mégères dont parle Hésiode : « Vulcain, dit le poëte, avait représenté sur le bouclier d'Hercule les Parques au visage noir, à la dent meurtrière et au regard farouche ; avides de carnage, elles se disputent les corps des mourants ; dès qu'un malheureux est blessé, elles le saisissent de leurs griffes redoutables et le font descendre dans les froides ténèbres du Tartare. Atropos, quoique la plus petite, est la plus féroce ; souvent elle se déchire elle-même. » Le groupe de Debay a été gravé dans la *Galerie des arts* de Réveil (I, pl. 56). Au Salon de 1863, M. Préault a exposé un bas-relief représentant une *Parque*.

Parmi les peintures qui ont été faites des trois sœurs, après le célèbre tableau de Michel-Ange, auquel nous consacrons ci-après un article spécial, nous citerons : une composition de J. Romain, qui a été gravée par Giorgio Ghisi, de Mantoue, et par Cornelis Cort ; une composition de Rosso, qui a été gravée par R. Boyvin ; une fresque de Lucas Cambiaso, au palais Impérial à Gênes ; un tableau de Cornelis de Harlem (ancienne galerie Fesch), qui a été gravé par Muller ; trois pastels de Rosalba Carriera, au musée de Dresde, etc. Rubens a représenté les *Parques filant la destinée de Marie de Médicis* (gravé par L. Chatillon). Un dessin de M. A. de Curzon, figurant les *Parques*, a été exposé au Salon de 1848.

Parques (LES), tableau de Michel-Ange ; galerie du palais Pitti, à Florence. Dans un petit cadre de 2 pieds et demi de hauteur, sur 2 seulement de largeur, Michel-Ange a représenté les trois Parques sous la figure de trois vieilles femmes, coiffées de mouchoirs de couleur, dont l'une tient le fuseau, la seconde roule le fil et la troisième s'apprête à le couper. Michel-Ange, dans cette composition, n'a pas suivi la tradition antique qui faisait des Parques trois jeunes et belles filles comme les Grâces. A la recherche du beau, il a préféré une sévérité originale, qui se remarque jusque dans la couleur de ce tableau, dont les têtes sont d'une expression frappante. « Les plus petits détails de cette œuvre délicate, a dit Duchesne, sont étudiés et rendus avec une finesse admirable. Il en est de même des draperies, où les plis sont suivis avec un soin particulier ; peut-être seulement y a-t-il un peu d'affectation dans la précision avec laquelle ils semblent accuser la forme des muscles qu'ils recouvrent. » Les petits tableaux de Michel-Ange sont de la plus grande rareté, et celui-ci est un des morceaux les plus précieux de la galerie de Florence. Il a été gravé par Marais et par Réveil.

Parques (LES), groupe en marbre de Germain Pilon ; musée de Cluny. Ce groupe des Parques a dû être exécuté assez longtemps avant celui des trois Grâces du même artiste ; ces deux morceaux sont d'ailleurs tout à fait semblables par la touche et les ajustements. Pour toute signature écrite, en dehors de l'analogie du travail, on trouve un grand G sous le bloc. L'emploi habile que l'artiste a su faire du marbre d'où il a tiré les Parques offre aux statuaires un exemple précieux à imiter. Si les figures étaient dans tout leur développement, elles n'auraient pu sortir du bloc, qui n'a que 1m,353 de hauteur sur 0m,663 de largeur. Germain Pilon, en laissant engagées en bas-relief ou plutôt en tiers de relief toutes les parties basses, est parvenu à donner à ses figures une proportion plus forte qu'elles n'eussent pu l'avoir dans la statuaire ordinaire. La liberté qu'il a apportée dans son travail a donné à cette œuvre l'aspect d'un ouvrage de peintre florentin, et rappelle l'influence du Primatice sur tous les arts de décoration de cette période de la Renaissance. La tête de la Parque qui figure Diane est du même type que celle de la célèbre Diane de Poitiers de Jean Goujon. Les grandes paupières en sont le trait le plus caractéristique. Ce qui peut surtout distinguer les œuvres des deux artistes, c'est la manière moins fière de Germain Pilon.

Ce morceau a eu des destinées singulières. Recueilli au temps de Louis XIV par M. de Maison, qui avait un hôtel magnifique dans la rue de l'Université, il servit à la décoration des jardins. Plus tard, cet hôtel fut subdivisé, et le marbre, resté dans la plus petite des subdivisions, avait été entièrement noirci par la pluie. L'intendant, qui le trouvait fort laid, fit venir un marbrier et lui demanda combien il en coûterait pour revêtir de dalles tous les côtés de ce vilain bloc noir et en faire un piédestal qui supporterait un vase de carton-pierre. Le marbrier proposa de prendre le groupe en échange de la construction de son piédestal, ce qui fut immédiatement accepté. Un praticien sculpteur voulut ensuite l'acheter pour y tailler deux bustes ; mais il craignit une fissure, et le groupe fut encore sauvé. Enfin, un de nos meilleurs artistes contemporains, M. Achille Devéria, en fit l'acquisition et la plaça dans son salon, où les amateurs ont pu l'admirer tout le temps qu'a vécu cet aimable artiste. A sa mort, il a été acheté par l'État pour le musée de Cluny.

Parque (UNE), roman anglais, par M. Radcliffe (Londres, 1860, in-8°). La donnée fondamentale en est saisissante ; l'auteur anglais a pu en trouver le germe dans une nouvelle de Balzac, intitulée : le *Doigt de Dieu*. Il y a une sinistre beauté dans la conception de cette figure d'Alswitha Lee, prédestinée, comme l'Hélène de Balzac, à venger son père. C'est une enfant sérieuse et triste, dont l'intelligence précoce se heurte tout d'abord à un mystère d'iniquité domestique. Ce terrible secret n'est d'abord entrevu que par échappées, comme à la lueur d'un éclair, mais la raison intervient pour fixer et compléter ces linéaments imparfaits, et la connaissance de la vérité justifie et change en une horreur légitime l'aversion instinctive que la jeune Alswitha avait ressentie tout d'abord à l'aspect d'un étranger, naguère hôte assidu du foyer, et qui n'a pas tardé à y venir usurper ouvertement la première place après le meurtre de sir Lee. Cet assassinat s'est accompli dans des circonstances singulièrement étranges et obscures ; mais un jour vient où tout s'illumine d'une horrible clarté aux regards d'Alswitha Lee, raisonnant et coordonnant ses souvenirs d'enfance. Par suite d'une complication d'événements très-habilement ourdie, elle devient, pour ainsi dire à son corps défendant, l'instrument providentiel de la perte des coupables. Le meurtrier prévient par un suicide le châtiment que lui réservent les lois ; sa complice, mistress Lee, meurt tuée par ses remords et son désespoir. La malheureuse jeune fille n'aura pas été impunément ministre d'une telle expiation ; elle succombe à la fleur de l'âge. L'auteur de ce livre paraît de force à porter le nom auquel l'auteur des *Mystères* [illegible] a donné tant de célébrité. L'art de la composition, l'enchaînement du récit, l'intérêt croissant toujours, la curiosité sans cesse éveillée, des situations terribles et émouvantes, telles sont les principales qualités de ce remarquable roman, qui n'est connu des lecteurs français que par une réduction bien faite, mais fort écourtée de M. Forgues (Paris, 1862, 1 vol. in-12).

PARQUE s. m. (par-ke). Chemise ou blouse en fourrure des Kamtchadales.

PARQUÉ, ÉE (par-ké) part. passé du v. Parquer. Mis dans un parc : *Des bestiaux* PARQUÉS. *Des huîtres* PARQUÉES. ‖ On l'on a fait parquer des animaux : *On doit faire labourer les billons d'une pièce de terre à mesure qu'ils sont* PARQUÉS. (M. de Domb.)

— Fig. Classé à part, enfermé dans une catégorie : *Les Français ne sont plus* PARQUÉS *dans des castes distinctes. Dans les temples protestants d'Amérique, vous verrez encore les noirs, à l'heure qu'il est,* PARQUÉS *dans un endroit à part.* (Rog. de Beauv.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment auquel on a ajouté de petites courbes supplémentaires.

PARQUE-CASTRILLO (le duc DEL), général espagnol, né à Valladolid en 1755, mort à Madrid en 1832. Il fit contre la France les premières campagnes de la Révolution, devint grand d'Espagne de première classe, lieutenant général (1798), jouit de la faveur de Charles IV, suivit à Bayonne Ferdinand VII et reçut peu après, du roi Joseph Bonaparte, le titre de capitaine de ses gardes. Mais il ne tarda point à abandonner ce dernier pour aller offrir ses services à la junte suprême qui s'était instituée pour expulser d'Espagne les Bonaparte. Mis à la tête d'un corps d'armée, le duc del Parque opéra en Castille, repoussa le général Marchand à Tamamès (1809), entra à Salamanque, fut battu en 1810 par Kellermann et dut se replier sur Béjar. Cet échec lui fit perdre la confiance de la junte, qui l'envoya à Ténériffe, d'où il fut néanmoins rappelé en 1813, pour commander 20,000 hommes contre Suchet. Il combattit alors avec des alternatives de succès et de revers, notamment à Castilla. Après son retour, Ferdinand VII lui offrit l'ambassade de Paris, qu'il ne voulut point accepter, et le nomma membre du conseil de Castille. Lorsque éclata la révolution de 1820, le duc del Parque se prononça pour le mouvement constitutionnel, devint membre et président des cortès, puis fut exilé, après le rétablissement du pouvoir absolu, revint à Madrid en 1824 et termina sa vie dans la retraite.

PARQUER v. a. ou tr. (par-ké — rad. *parc*). Mettre dans un parc, dans une enceinte de claies : PARQUER *des moutons. L'humanité peut passer de la vie pastorale à la vie agricole, mais elle ne licencie pas pour cela le troupeau, elle le* PARQUE *au contraire à côté du sillon.* (E. Pelletan.)

— Fig. Enfermer dans une caste, une classe, une catégorie : *Ne me parlez pas des étroits espaces où la pierre et le ciment* PARQUENT *les hommes et la pensée.* (G. Sand.) *Nous nous hâtons de* PARQUER *nos enfants parmi des enfants de notre classe, bourgeoise ou populaire, à l'école, aux colléges.* (Michelet.) *A Londres, les clubs* PARQUENT *les hommes d'un côté, les femmes de l'autre ; ils tuent la famille.* (E. Texier.) ‖ Isoler, classer : *L'action continue des préjugés politiques a* PARQUÉ *les idées comme les hommes.* (Noël.) PARQUER *le génie dans des compartiments est une invention bizarre.* (Th. Gaut.)

— Art milit. Ranger dans des parcs : PARQUER *l'artillerie.*

— Pêche. Disposer dans des enceintes appelées parcs : PARQUER *des huîtres.*

— Agric. Établir des parcs sur : PARQUER *une terre.*

— v. n. ou intr. Établir les bestiaux dans des parcs : *Il y a plus d'avantage de* PARQUER *avec un grand troupeau qu'avec un petit.* (Desormeaux.) ‖ Être établi dans un parc : *C'est l'époque où les moutons* PARQUENT. *Les troupeaux* PARQUENT *au seuil des temples.* (Volney.) ‖ Servir au parcage des terres : *Les brebis dont la portée n'est pas sevrée et qui viennent fréquemment* PARQUENT *mieux que les autres.* (Desormeaux.)

Se parquer v. pr. Être parqué : *Les troupeaux* SE PARQUENT *sans difficulté.*

PARQUET s. m. (par-ke — rad. *parc*). Jurispr. Espace d'une salle de justice qui est enfermé par les siéges des juges et par la barre : *On ne connaît pas, hors des étalles de la France, les* PARQUETS *où l'on juge,* [illegible] *depuis un demi-siècle.* (A. Maury.) ‖ Lieu où les officiers du ministère public tiennent leurs séances pour recevoir les communications qui les concernent : *Le* PARQUET *du procureur général.* ‖ Officiers du ministère public tenant séance : *Par ordonnance du* PARQUET. *Être cité devant le* PARQUET. ‖ Gens du roi que l'on désignait sous le nom de magistrature debout, par opposition à magistrature assise, qui se disait des membres de l'ordre judiciaire. ‖ *Faire le parquet*, Tenir séance au parquet. ‖ *Parquet des huissiers*, Lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges.

— Jeux. Jeu d'adresse qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois posés les uns à côté des autres, de manière à former des dessins et des figures.

— Bourse. Partie de l'enceinte d'une bourse où se tiennent les agents de change pendant

la durée du marché : *A Paris, le* PARQUET *consiste matériellement en une estrade ou plancher circulaire compris entre deux balustrades concentriques et communiquant, au moyen d'un couloir, avec le cabinet des agents; la balustrade extérieure isole le* PARQUET *du public et la balustrade intérieure le sépare d'un espace central vide, appelé corbeille.* ‖ Réunion des agents de change. ‖ *Parquet du comptant*, Endroit contigu au parquet, où les commis des agents font, au nom de leurs patrons, les opérations au comptant.

— Relig. Enceinte fermée d'une clôture à claire-voie, qui est réservée aux ministres et aux personnes de distinction, dans les temples protestants.

— Théâtre. Partie d'une salle de spectacle qui, dans les grands théâtres, est comprise entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où se placent un certain nombre de spectateurs. ‖ Espace entouré de planches, que les baladins font construire au devant de leur théâtre. ‖ Ensemble des spectateurs qui se trouvent au parquet, dans un théâtre : *La pièce excita des éclats de rire universels et continus, tant des loges que de l'amphithéâtre et du* PARQUET. (Piron.) ‖ On dit aujourd'hui ORCHESTRE.

— Constr. Assemblage de pièces de bois minces clouées sur des lambourdes, et formant le plancher d'une pièce : *Dès que les planches droites seront assemblées à rainure et languette, elles formeront un* PARQUET. (Désormeaux.) ‖ *Parquet de porte cochère*, Doubles panneaux que l'on rapporte quelquefois au bas de ces portes :

> . . . . Plus d'un pâle bouquet
> Glisse d'un sein de vierge et jonche le *parquet*.
>
> SAINTE-BEUVE.

‖ *Parquet en feuilles*, Celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils, que l'on appelle feuilles de parquet.

— Techn. Assemblage de bois sur lequel des glaces ou des tableaux sont appliqués et fixés, au moyen d'une bordure d'encadrement : *Le* PARQUET *de cette glace est trop haut pour l'appartement.* (Acad.)

— Mar. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtes d'un navire, pour contenir diverses sortes de grains ou pour déplacer le lest quand on abat en carène. ‖ Espace ménagé sur le pont pour tenir les boulets.

— Écon. rur. Petit parc; compartiment d'un parc. ‖ Sens vieilli. ‖ Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine à peupler : *Chaque* PARQUET *de faisans doit contenir un coq et six poules.* (E. Chapus.) *Les poules faisanes mises en* PARQUET *y pondent habituellement de quinze à dix-huit œufs.* (E. Chapus.)

— Encycl. Constr. Les *parquets* peuvent varier à l'infini, comme formes et comme dessins; les plus ordinaires se font avec des planches, connues sous le nom d'ais, que l'on blanchit au rabot sur la face vue et que l'on assemble à rainures et à languettes. Ces *parquets*, auxquels on donne généralement le nom de plancher, doivent autant que possible être formés de planches ayant les mêmes dimensions. Au lieu d'ais ordinaires, on emploie pour les *parquets* soignés des planches de chêne refendues en deux dans le sens de leur largeur, qui portent le nom de frises ou d'alaises; on blanchit alors les deux faces et l'on fait subir la même opération aux solives ou aux lambourdes, suivant le cas, afin d'obtenir une surface bien dressée et de ne pas être obligé à recourir à des ragréments ou à des rabotages généraux. Les *parquets* les plus communément employés dans les maisons d'habitation que l'on construit de nos jours sont le *parquet* en arête de poisson ou à fougère et le *parquet* en pied de Hongrie ou à bâtons rompus. Dans ces *parquets*, les alaises sont clouées diagonalement sur les solives et la seule différence qui se remarque entre eux, c'est que, dans l'un, les alaises offrent des coupes biaises dont l'ensemble forme un joint continu passant par l'axe longitudinal des solives, tandis que, dans l'autre, elles sont coupées carrément et sont assemblées en liaisons. On combine parfois les *parquets* en bois de différentes espèces, dont on dirige les fibres et les couleurs de diverses manières. Tels sont les *parquets* composés de traverses se coupant à angle droit et de panneaux vus sur l'angle, ceux qui sont formés par des pièces d'égale largeur, disposées obliquement et tombant carrément sur les diagonales du compartiment; les *parquets* composés de carrés égaux divisés eux-mêmes par des traverses diagonales qui se réunissent à onglet au centre de chaque petit carré; les *parquets* formés de carrés inscrits; les *parquets* en borne ou pièces couchées, en double borne, en tranchoirs pointus et à tringlettes doubles; les *parquets* en forme de moulinets, en tranchoirs, en moulinets doubles, en tranchoirs évidés; les *parquets* imitant la croix de Lorraine, en chaînons, en feuilles de laurier; ceux qui sont désignés sous le nom de molettes d'éperon, etc., et enfin les *parquets* représentant diverses portions de roses pour pièces circulaires. On revêt quelquefois la surface d'un *parquet* d'un placage en marqueterie offrant des dessins plus ou moins compliqués, obtenus avec des bois fins de diverses couleurs.

PARQUETAGE s. m. (par-ke-ta-je — rad. *parquet*). Action de parqueter; ouvrage de parquet : *S'occuper du* PARQUETAGE *d'un appartement. Un* PARQUETAGE *solide.*

PARQUETÉ, ÉE (par-ke-té) part. passé du v. Parqueter. Qui a un parquet : *Une salle* PARQUETÉE.

— Disposé en manière de parquet : *Les murs de ce palais étaient* PARQUETÉS *de cèdre et de cyprès.* (Le Sage.)

— Hist. nat. Se dit de certains objets ornés de dessins rappelant celui d'un parquet : *Navicelle* PARQUETÉE.

PARQUETER v. a. ou tr. (par-ke-té — rad. *parquet*. Double la lettre *t* devant un *e* muet : *je parquette; nous parquetterons*). Mettre un parquet à, couvrir d'un parquet le sol de : PARQUETER *un logement.*

— Par ext. Couvrir comme ferait un parquet : *La Vargas, grossie par les innombrables rigoles improvisées par l'orage, mêle le fracas des galets qui* PARQUETTENT *son lit à celui du tonnerre et des vents.* (Méry.)

Se parqueter v. pr. Être, pouvoir être parqueté : *Les chambres* SE PARQUETTENT *plus généralement que les salles à manger.*

PARQUETERIE s. f. (par-kè-te-rî — rad. *parqueter*). Art de faire du parquet, industrie de celui qui fait des parquets. ‖ V. l'observation sur le mot PANETERIE.

PARQUETEUR s. m. (par-ke-teur — rad. *parqueter*). Ouvrier qui fait du parquet.

— Adjectiv. : *Un ouvrier* PARQUETEUR.

PARQUEUR s. m. (par-keur — rad. *parquer*). Celui qui soigne des huîtres dans des parcs.

PARQUIER s. m. (par-kié — rad. *parc*). Écon. rur. Celui qui garde les bestiaux dans un parc. ‖ Celui qui est commis pour garder les bestiaux saisis.

— Pêche. Pêcheur employé à prendre du poisson dans un parc.

— Adjectiv. : *Pêcheurs* PARQUIERS.

PARR (Catherine), sixième femme du roi d'Angleterre Henri VIII, née en 1509, morte à Sudely, comté de Glocester, en 1548. Il y avait un peu plus de deux ans que Catherine Howard avait porté sa tête sur le billot, lorsque Catherine Parr, fille d'un baronnet, eut le courage d'accepter sa survivance et d'épouser Henri VIII (12 juillet 1543). Catherine avait alors trente-quatre ans et était deux fois veuve. Elle avait épousé en premières noces lord Nelvill, en secondes noces lord Latimer, et aucun enfant n'était issu de ces unions. Elle avait plu au terrible roi d'Angleterre par des qualités tout opposées aux qualités de celle dont elle allait prendre la place. C'était une femme instruite, d'un esprit fin et sérieux et versée dans l'étude des controverses théologiques. Très-attachée aux idées luthériennes, elle employa toute son influence au service des protestants et son zèle lui fit courir les plus grands dangers. Ses ennemis religieux ne négligèrent rien pour amoindrir son influence et la perdre dans l'esprit de Henri VIII. « On était parvenu, dit M. Hamel, à persuader au roi que Catherine avait des opinions entachées d'hérésie. Or, ce monarque dissolu, controversiste et cagot ne badinait pas sur ce point; il prétendait conserver intacte l'orthodoxie du dogme, tout en répudiant la papauté. Au moment où son mari venait d'être ainsi prévenu contre elle, la reine eut l'imprudence de prendre avec beaucoup de vivacité devant lui la défense de certains livres prohibés; il n'en fallait pas davantage pour la perdre. Par bonheur, avertie à temps par quelques amis, elle détourna habilement le coup. Le lendemain du jour de la malencontreuse discussion, elle se rendit chez le roi et le charma par une amabilité étudiée. Henri, comme pour la provoquer à une dispute religieuse, amena la conversation sur la théologie; mais elle, de l'air le plus naturel du monde, allégua que de telles questions étaient au-dessus de la faiblesse de son sexe. « Les hommes ayant été » formés à l'image de Dieu, dit-elle, c'est à » eux à instruire les femmes, lesquelles à leur » tour ont été formées à l'image des hommes. » Je ne saurais donc avoir d'autre opinion » que la vôtre, moi qui ai le bonheur de posséder pour époux un prince que son génie, » sa haute sagesse et ses connaissances mettent au-dessus de tous les grands esprits de » la terre. — Par Notre-Dame! répondit le » roi, vous êtes devenue docteur, Kate, et » vous êtes bien capable de nous instruire » vous-même. — Ah! reprit finement la reine, » si j'ai pu quelquefois feindre de différer de » sentiments avec vous, ç'a été uniquement » pour amuser Votre Grâce, à laquelle nos » petites discussions semblaient faire oublier » ses douleurs. — S'il en est ainsi, dit le roi » désarmé, nous resterons toujours bons » amis. » Catherine était sauvée. Ses ennemis, qui un moment s'étaient crus certains de leur triomphe, perdirent tout crédit et furent couverts de confusion. »

Ainsi vivait la femme du roi d'Angleterre. D'une grande vertu, d'une foi sincère, elle était obligée sans cesse de pactiser avec sa conscience, toujours troublée, toujours tremblante, ayant sans cesse devant les yeux le groupe ensanglanté des femmes dont elle avait pris la place dans la couche royale. Humble comme une servante auprès du roi, elle le servait à table; elle pansait de ses mains les ulcères qui rongeaient sa jambe gauche, elle était gaie, aimante, attentive; elle le charmait sans cesse de ses entretiens, le berçait de sa douce voix, endormait ses douleurs physiques et en même temps ses instincts mauvais, sanguinaires. Mais le réveil pouvait avoir lieu d'un jour à l'autre et Catherine se préparait sans cesse à mourir; heureusement que la mort vint inopinément frapper le bourreau lui-même, Henri VIII, le 28 janvier 1547.

Devenue veuve, Catherine Parr vécut retirée, soit à Chelsea, soit à Hauworth, avec Jane Grey et Elisabeth, ces deux filles de Henri VIII dont les destinées devaient être si différentes et que, alors, elle aimait également. Mais presque aussitôt Catherine conçut une vive passion pour le grand amiral d'Angleterre, Thomas Seymour, qui était alors, dit-on, l'amant de la jeune Elisabeth. « Thomas Seymour, dit M. Dargaud, renonça soudain à la princesse et emporta d'assaut le cœur de la reine douairière. Il l'amena par la passion à des noces si promptes, que, si elles eussent produit immédiatement leur fruit, on n'eût pu discerner quel eût été le père, du roi mort ou du grand amiral vivant. Quoi qu'il en soit, ces noces improvisées restèrent cachées d'abord. Les assiduités de Thomas Seymour s'expliquaient par la bienveillance qu'il avait toujours inspirée à la reine. » Bientôt le mariage fut déclaré et c'est alors qu'éclata la haine d'Elisabeth contre Catherine Parr. « Il y eut alors, dit l'écrivain précité, une scène très-orageuse entre la reine et lady Elisabeth. Des paroles irréparables furent échangées entre elles, après quoi une séparation définitive fut résolue et accomplie. Le bruit courut qu'Elisabeth était enceinte de l'amiral et même qu'elle en avait eu un enfant. » Peu après, Catherine Parr mourut en couche et, bien que rien n'ait justifié cette opinion, le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par son mari. Outre des lettres insérées dans divers recueils, on a de Catherine Parr : *Prières* ou *Méditations* (1545, in-4°); *Lamentations d'un pécheur* (1548, in-8°).

PARR (Thomas), centenaire anglais, né dans le Shropshire en 1483, mort à Londres en 1635. Il passa sa vie à se livrer aux plus durs travaux de l'agriculture, ne mangeant que du fromage, du lait et du pain. Doué d'un tempérament exceptionnel, dépourvu de toute infirmité, il n'hésita point à se remarier à l'âge de cent vingt ans. Cinq ans avant sa mort, le comte d'Arundel le logea dans son château et le présenta à Charles Ier. A partir de ce moment, il changea son genre de nourriture, remplaça la sobriété par l'intempérance, ce qui contribua, dit-on, à hâter sa fin, et mourut à cent cinquante-deux ans et neuf mois. Un de ses petits-fils vécut cent vingt-deux ans.

PARR (William), gentilhomme gallois, partisan de Marie Stuart, mort en 1584. Il conspira contre Elisabeth, dans le but de placer la reine d'Ecosse sur le trône d'Angleterre et de rétablir la religion catholique. Il fut découvert et envoyé au supplice.

PARR (Samuel), théologien et critique anglais, né à Harrow-Hill (Middlesex) en 1747, mort en 1825. D'abord répétiteur à l'école de sa ville natale, il entra ensuite dans les ordres, prit le diplôme de docteur en 1783 et devint alors curé de Hatton. Par la suite, il reçut un canonicat à Saint-Paul; mais ses opinions whigs bien connues devinrent un obstacle à son avancement dans la carrière ecclésiastique. Parmi ses écrits, réunis et publiés en 8 vol., nous citerons : son éloquente *Lettre d'Irenopolis aux habitants d'Eleutheropolis*, pour calmer la populace soulevée contre le docteur Priestley; son *Sermon de l'hôpital*, contre les philosophes qui ont donné l'intérêt pour base à la morale; *Discours sur l'éducation et sur les plans suivis dans les écoles de charité* (1785), etc.

PARRA s. m. (pa-ra — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom générique des jacanas.

PARRA (LA), bourg d'Espagne, province et à 55 kilom. S. de Badajoz, sur le Guadajira; 2,100 hab. Fabriques d'étoffes de laine, de toiles de lin et de chanvre. Jadis colonie romaine.

PARRAIN s. m. (pa-rain — bas lat. *patrinus*; de *pater*, père). Théol. Celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême, et qui devient comme son père spirituel : *Je n'entends point que vous ayez d'autres noms que ceux qui vous ont été donnés par vos* PARRAINS *et marraines.* (Mol.) *Je veux être le* PARRAIN *de votre premier enfant. — C'est beaucoup trop d'honneur!* (Scribe.)

> Puissé-je un jour, pour acquitter ma dette,
> De votre fils embellir le destin!
> Mais, en voyant tant d'attraits, je regrette
> De ne pouvoir être que son *parrain*.
>
> SCRIBE.

‖ Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche ou d'un navire, et lui donner un nom.

— Fam. Celui qui donne un nom à un objet quelconque : *Le* PARRAIN *de l'huile philocome s'est montré meilleur helléniste que la Société des bibliophiles.* (Boissonade.) ‖ Celui qui donne à quelqu'un un sobriquet.

— Nom donné aux deux académiciens qui accompagnent un nouveau collègue le jour de sa réception.

— Chevaler. Celui qui servait de second ou de témoin dans les tournois et les combats judiciaires : *Les deux combattants se présentèrent accompagnés de leurs* PARRAINS. (Vatout.) ‖ Chevalier qui présentait le novice à sa réception.

— Par anal. Celui qui présente quelqu'un dans un cercle ou dans une société.

— Hist. Nom qu'on donnait, à Goa, à des personnes riches et considérables qui accompagnaient les condamnés à l'auto-da-fé. ‖ Personne de qualité qui coupait les premiers cheveux d'un enfant de grande maison.

— Législ. milit. Celui que choisit, pour lui bander les yeux, un soldat qui doit être passé par les armes.

— Théâtre. *Parrain de Mascarille*, Nom donné à certaines personnes qui aplanissent aux auteurs les premières difficultés du théâtre.

— Encycl. Théol. La fonction du *parrain* et de la marraine vis-à-vis du filleul ou de la filleule étant une espèce d'adoption, une loi de l'Eglise, confirmée par Justinien, empêcha le mariage entre le *parrain*, la marraine et les filleuls. On faisait ainsi produire à cette sorte d'adoption par le baptême les mêmes effets qu'à l'affinité, et encore aujourd'hui l'Eglise y voit un sorte d'empêchement au mariage, qui ne peut être levé que par une dispense. A une certaine époque, on avait l'habitude de prendre plusieurs *parrains* ou marraines pour un même enfant; aujourd'hui, on n'en prend plus qu'un seul.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle que l'enfant ou le catéchumène soit présenté aux fonts baptismaux par un *parrain* qui réponde de sa foi? Dans les premiers siècles du christianisme, ceux qui se présentaient au baptême étaient surtout des hommes faits, païens ou juifs convertis au christianisme. Il était à craindre que les prêtres ne fussent trompés par ceux qui se présentaient ainsi; aussi, par mesure de prudence, on exigea le témoignage et la caution d'un chrétien bien connu, qui se portait garant de la croyance du nouveau chrétien et s'engageait à continuer son instruction religieuse. Le *parrain* recevait alors les noms de *sponsor*, *gestator*, *offerens*. Cet usage a été gardé à l'égard des enfants nouveau-nés que l'on présente au baptême. D'après les decrets du concile de Trente, tout enfant présenté au baptême doit être accompagné d'un *parrain* ou d'une marraine ayant été baptisés. Pendant le baptême, le *parrain* et la marraine doivent tenir ou toucher l'enfant. Ils ne sauraient être pris parmi les père et mère de l'enfant, les religieux et les religieuses, les infidèles, les hérétiques notoires, les excommuniés. A défaut du père et de la mère, ils sont chargés de veiller sur la conduite de l'enfant et de lui enseigner la religion. Si le *parrain* et la marraine ou l'un d'eux est absent au baptême, il peut s'y faire représenter par un tiers. Ordinairement, le premier enfant a pour *parrain* un de ses grands-pères et pour marraine une de ses grand'mères; les deux autres aïeuls, s'ils existent encore, remplissent le même office auprès du second enfant.

L'usage a imposé, lors d'un baptême, quelques obligations au *parrain* et à la marraine, au moins dans les familles aisées. Le *parrain* doit un présent à l'accouchée, présent qui varie naturellement selon sa situation; il doit, en outre, donner à sa commère des boîtes de dragées et de six à douze paires de gants blancs. Quelquefois on joint à ce présent un bouquet et un bijou; le *parrain* seul paye à l'église et il doit une gratification à la nourrice. Il remet à l'officiant une boîte de dragées, contenant une ou plusieurs pièces d'or ou d'argent et, par la suite, il doit donner chaque année des étrennes à son filleul ou à sa filleule, veiller sur son avenir et contribuer, s'il le peut, à son établissement. Quant à la marraine, elle doit donner à l'accouchée une layette pour l'enfant ou tout ou partie de la toilette de baptême.

— Chevaler. Outre qu'on donnait le nom de *parrains* aux seconds qui assistaient aux tournois ou qui accompagnaient les chevaliers aux combats singuliers, il se pratiquait un usage semblable dans les carrousels, où il y avait deux *parrains* et quelquefois davantage dans chaque quadrille. Les *parrains* des duels étaient, comme les avocats, choisis par les parties pour représenter aux juges les raisons du combat. Dans les jugements de Dieu, quatre *parrains*, choisis avec soin, veillaient à ce que les champions se fissent oindre le corps d'huile, couper la barbe et les cheveux en rond. Ils visitaient leurs armes, leur faisaient faire leur prière et leur confession à genoux et, après leur avoir demandé s'ils n'avaient rien à faire dire à leur adversaire, ils les laissaient en venir aux mains.

Le *parrain* était le protecteur, le curateur d'un combattant. C'était un conseiller qu'un champion choisissait parmi ses confidents, ses amis, ses parents. Il débattait, près des juges du camp, les intérêts de son filleul, protestait contre les injustices ou les partialités, était son défenseur, son avocat et portait témoignage quand le duel était terminé. On donnait également le nom de *parrain* au chevalier qui présentait le novice à sa réception dans un ordre de chevalerie.

Parrain et marraine, souvenir des Alpes, tableau de M. Jundt; Salon de 1866. L'importance du sujet ne comportait peut-être pas des personnages grands comme nature, et la toile n'aurait rien perdu à être diminuée d'un bon tiers; mais la marraine est si jolie, son compère est si naturellement empêtré, que le reproche est difficile à formuler. A l'aube, dans le grand pays des montagnes, sous un ciel blanchissant et non loin des glaciers, une jeune femme et un vigoureux paysan sont partis pour porter à l'église l'enfant nouveau-né qu'ils vont tenir sur les fonts. La marraine marche devant, fraîche, pimpante et coquette, coiffée d'un chapeau de paille à quadruple retroussis, vêtue de sa belle robe de cérémonie, où s'attache le large tablier blanc orné de rubans de toutes couleurs; elle se retourne pour voir si elle est suivie par le parrain, qui porte le petit enfant couché sur son oreiller, couvert de langes et embéguiné d'un bonnet de velours rouge pailleté d'or. La pente est plus que rapide; c'est un escalier taillé dans le roc; le parrain serre l'enfant contre sa poitrine avec cette maladresse attentive de l'homme qui n'a jamais su porter un nourrisson. Il regarde par-dessus son doux fardeau afin de voir où il va poser les pieds; il est penché en avant, sa tête disparaît sous l'immense chapeau tyrolien orné du gland d'or et des plumes de tétras traditionnelles; sa jambe solide est pressée dans un gros bas et sa figure exprime une attention inquiète dont sa jeune compagne, fraîche comme une aubépine en fleur, paraît se moquer en souriant. Cette composition est extrêmement gracieuse et d'une bonne facture, à laquelle on doit cependant reprocher certaines lourdeurs opaques qui lui donnent une apparence quelque peu pesante, défaut qui tient au procédé de l'artiste, à l'abus des terres et à l'absence de glacis; ce qui n'empêche pas, du reste, ce tableau d'être un des meilleurs de l'école actuelle. Il a été acheté par l'Etat pour le musée du Luxembourg.

PARRAINAGE s. m. (pa-rè-na-je — rad. *parrain*). Qualité, relations, fonctions de parrain : *Le* PARRAINAGE *est toujours une corvée désagréable, parce que l'usage en a fait une sorte d'impôt.* (Boitard.)

> Il faut, dit-on, dans chaque *parrainage*,
> D'abord un filleul ; le voici.
> Une marraine : or, j'ai cet avantage ;
> Pour des témoins, en voilà, Dieu merci !
> SCRIBE.

PARRAKOUA ou **PARRAQUA** s. m. (pa-ra-koi — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des pénélopidées, formé aux dépens des gouans ou yacous et dont l'espèce type habite la Guyane.

— **Encycl.** Les *parrakouas* se rapprochent des pénélopes, dont ils se distinguent surtout par leur tête complètement emplumée et par suite l'absence d'espace nu à la gorge et au-dessus des yeux; ils leur ressemblent aussi par leurs mœurs. Ces oiseaux habitent les parties chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud. Le *parrakoua* proprement dit, appelé aussi *faisan de la Guyane, catraca* ou *katraka*, est de la taille d'une petite poule; son plumage est fauve olivâtre en dessus et cendre olivâtre en dessous, avec une huppe rousse, des tempes nues et pourprées, deux traits rouges aboutissant à la mandibule inférieure et des rectrices latérales à extrémité rousse. Il paraît, du reste, que cet oiseau varie beaucoup par les teintes de son plumage. Il se trouve au Brésil, à la Guyane et au Paraguay et habite surtout les forêts des côtes, rarement l'intérieur du pays.

Cet oiseau a les ailes courtes et le vol de peu de durée. Sa voix est très-forte, rauque et désagréable; il la fait surtout entendre depuis le point du jour jusqu'au lever du soleil et particulièrement dans les deux saisons où il fait ses pontes. Les *parrakouas* ne cessent alors, le matin, de s'appeler et de se répondre : leur cri exprime précisément le mot *parrakoua*, d'où leur nom. La longueur et la disposition de la trachée-artère sont les causes de cette voix si forte, qui les distingue de la plupart des autres oiseaux et les rapproche d'un petit nombre d'entre eux, tels que le hauzi, chez lequel on retrouve la même organisation. Ils se nourrissent surtout de graines et de fruits sauvages. Pendant la forte chaleur du jour, ils restent constamment dans les bois les plus épais; mais, le matin et le soir, ils en sortent pour aller à la recherche des vivres; ils s'approchent alors des terres cultivées, des habitations et des bords de la mer.

« La première ponte de l'année, dit V. de Bomare, se fait en décembre ou janvier; la seconde en juin ou juillet; alors ils suspendent leurs cris ou chants; chaque ponte est de cinq ou six œufs; le nid est construit sur des arbres touffus, à la hauteur de 7 à 8 pieds de terre; les petits en descendent fort peu de temps après être nés et ils suivent la mère, comme les poussins suivent la poule; leur première nourriture consiste en vers et en insectes, et la mère ne cesse de gratter la terre pour leur en découvrir; dès qu'ils sont en état de voler, ils quittent leur mère, ils vont pâturer l'herbe tendre, mais des graines et des fruits font alors le fond de leur nourriture. » Le *parrakoua*, pris jeune, est facile à apprivoiser. Sa chair ressemble à celle du faisan.

PARRALE, ville du Mexique, dans l'Etat de Chihuahua, à 32 kilom. N.-E. de San-Bartonico; 5,000 hab.

PARRAMATTA, ville d'Australie. V. PARAMATTA.

PARRAS, ville du Mexique, dans l'Etat et à 220 kilom. S.-S.-O. de Chihuahua, près et à l'E. du lac de son nom; 7,000 hab. Mines d'argent. Beaucoup de vignes aux environs.

PARRE s. f. (pa-re). Agric. Paille placée dans les rues des villages ou sous les égouts, pour être ensuite réunie aux fumiers.

PARRENIN (Dominique), jésuite, célèbre missionnaire en Chine, né à Bussey, près de Pontarlier, en 1665, mort à Pékin en 1741. Il sut, par son grand savoir et sa tolérance, se maintenir en faveur auprès des empereurs Kang-Hi, Youg-Tching et Kian-Loung, alors même que ses confrères étaient expulsés du Céleste-Empire. Pour initier les Chinois aux connaissances de l'Europe, il traduisit en mandchou l'*Anatomie* de Dionis et un choix des *Mémoires de l'Académie des sciences* de Paris. Il était en correspondance avec Fontenelle, Mairan et d'autres philosophes de l'époque. Voltaire le considère comme « l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine. »

PARRET, rivière d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Dorset, coule au N., arrose le comté de Somerset et se jette dans le canal de Bristol, par la baie de Bridgewater, après un cours de 70 kilom.

PARREUX s. m. (pa-reu — du lat. *par*, égal). Anc. jurispr. Celui qui possède une terre avec un autre.

PARRHASIS s. f. (pa-ra-ziss). Astr. Nom ancien de la grande Ourse.

PARRHASIUS, célèbre peintre grec, né à Ephèse; il vivait à Athènes vers l'an 420 av. J.-C. Pausanias et Pline, ce dernier surtout, ont longuement parlé de ce maître, contemporain et rival de Zeuxis. Ils nous ont donné sur son œuvre et sur sa personne, à côté de détails précis, des renseignements si puérils et parfois si visiblement contradictoires ou invraisemblables, que l'on serait tenté de douter de son existence. Pour avoir voulu trop prouver, ils font naître l'incertitude.

Pausanias raconte qu'Evenor, peintre illustre et père de Parrhasius, lui donna les premiers enseignements de son art. Le disciple, dont les progrès brillants faisaient l'admiration de ses contemporains, alla visiter ensuite les autres villes de la Grèce, alors si florissantes. Revenu dans sa cité natale, il reprit ses travaux avec une ardeur nouvelle. Pline raconte que, désireux d'ajouter à la pratique de son art, qu'il possédait à fond, des connaissances psychologiques, il suivit les leçons de Socrate et étudia près de lui les passions humaines et leurs diverses expressions. Il parvint à en saisir les mouvements les plus fugitifs. C'est au milieu de ces études qu'il aurait peint une immense allégorie, le *Peuple athénien*, qui provoqua un enthousiasme extraordinaire et faillit lui valoir les honneurs divins. Pausanias nous le montre vers la même époque composant les *Centaures et les Lapithes*. D'après Pline, il porta son art au plus haut point de perfection et résuma Polygnote, Apollodore et Zeuxis. « Le premier, dit-il, il établit entre les diverses parties d'un tableau la véritable proportion et rendit avec une élégante précision tous les détails de la face et jusqu'à ces mouvements fugitifs qui trahissent les sentiments les plus cachés de l'âme. »

Les autres œuvres de Parrhasius mentionnées par Pline sont : un *Thésée*, placé à Rome, au Capitole, et un *Pilote armé*. Rhodes possédait de lui un tableau représentant *Hercule, Persée et Méléagre;* frappé trois fois de la foudre, ce tableau était, dit-on, resté intact, ce qui lui avait valu une célébrité miraculeuse; *Ulysse feignant la folie;* un *Archigalle*, tableau favori de Tibère, qui, selon Decius Eculion, le paya 60,000 sesterces et le plaça dans sa chambre à coucher. Il fit encore : la *Nourrice crétoise portant dans ses bras un enfant; Philiscus; Bacchus en présence de la Vertu; Deux enfants*, remarquables par leur physionomie naïve et confiante; un *Prêtre avec un enfant qui tient une boîte de parfums*. Deux de ses plus belles créations étaient l'*Hoplite courant tout en sueur* et l'*Hoplite déposant les armes;* on les voyait, dit Pline, à Rhodes. *Enée, Castor et Pollux; Télèphe, Achille, Agamemnon et Ulysse* étaient encore des œuvres admirables. Artiste inépuisable, il fit aussi de petites peintures obscènes, comme pour se délasser par ce badinage de travaux plus sérieux. Son *Archigalle* était de ce nombre, ainsi qu'un *Méléagre et Atalante*, acheté aussi par Tibère au prix de 1 million de sesterces.

Dans un concours, où son *Thésée* obtint le prix, Parrhasius l'emporta sur Euphranor, qui avoua du reste être inférieur au maître. « Son Thésée est nourri de roses, dit-il, le mien était nourri de bœuf. » On trouve, dans ce propos, la trace d'une sorte d'efféminisation, d'élégance poussée à sa dernière limite, qui fut le trait distinctif de Parrhasius et des peintres qui, au siècle suivant, marchèrent sur ses traces.

Ces triomphes lui donnèrent une telle confiance en lui-même, en son génie, que ce peintre fut, au rapport des mêmes biographes, le plus vaniteux de tous les artistes. Il donnait à ses rivaux des sobriquets dérisoires et se disait issu d'Apollon; il affirmait que, lorsqu'il avait peint *Hercule à Lyndos*, Alcide lui-même était venu poser devant lui, et il ne se promenait que vêtu d'un manteau pourpre, la tête ceinte d'une couronne d'or. Sénèque, de son côté, raconte que Parrhasius, ayant à peindre *Prométhée*, fit crucifier un prisonnier olynthien, afin d'étudier les expressions de l'agonie. Outre ce que cette méthode aurait de défectueux au point de vue de l'art, sans parler de ce qu'elle aurait de cruel, il faut rappeler que la guerre d'Olynthe n'eut lieu qu'un siècle après Parrhasius, et que le prisonnier olynthien est tout au moins une fable.

Ce que raconte Pline de ce fameux tableau du *Peuple athénien*, du *Démos*, qui valut à Parrhasius sa première célébrité, est aussi bien incroyable. L'artiste était parvenu à rendre d'un seul coup toutes les bonnes et toutes les mauvaises qualités des Athéniens, le courage, la douceur, la clémence, l'humilité et, en même temps, l'arrogance, l'injustice, la légèreté, la timidité. Comment rendre tout cela sur une seule physionomie si, comme on le présume, le *Démos* n'était qu'une figure allégorique? Si le tableau représentait une foule, pourquoi ne pas le dire? « Parrhasius, dit-il encore, malgré tout son génie, eut parfois des insuccès. Dans un concours contre Timanthe pour un tableau d'*Ajax disputant à Ulysse les armes d'Achille*, son rival fut couronné, et ses amis le consolant à ce sujet, il leur disait modestement : « Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, mais » le fils de Télamon, victime cette fois encore » de la sottise de ses juges. » C'est encore là une de ces nombreuses anecdotes relatives à la vanité du maître. Seulement, il est à craindre que Pline n'ait cherché, suivant l'habitude des anciens, à créer un type en accumulant sur un seul nom l'outrecuidance de tous les artistes célèbres.

PARRHASIUS (Aulus-Janus), savant philologue et grammairien italien, né à Cosenza en 1470, mort en 1534. Il professa les lettres et l'éloquence à Rome, à Milan, à Vicence, et fonda, dans sa cité natale, l'Académie cosentine. Outre des *Commentaires* sur l'*Enlèvement de Proserpine*, poëme de Claudien (Milan, 1500), on a de ce savant des *Notes* sur Ovide, Horace, Cicéron, etc.; un *Abrégé de rhétorique* (Bâle, 1539); *De rebus per epistolam quæsitis* (Paris, 1567, in-8°), recueil de lettres, dans lesquelles Parrhasius a explique avec beaucoup d'érudition des passages d'auteurs anciens et divers points d'histoire et d'antiquités.

PARRHÉSIE s. f. (par-ré-zi). Littér. Figure de rhétorique par laquelle, en feignant d'en dire plus qu'il n'est convenable ou nécessaire, on arrive à un but opposé à celui où l'on paraissait tendre.

PARRICIDE s. (par-ri-si-de — lat. *parricida;* de *pater*, père, et de *cædere*, tuer). Personne qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants : *En quoi [illegible]* PARRICIDE, *[illegible] juge, [illegible].* (De Sacy.)

> Des que le sort [illegible]
> Le sceptre [illegible]
> Il faut d'[illegible]
> Le crime n'est [illegible]
> CRÉBILLON.

— Législ. Personne qui attente à la vie du souverain ou qui porte les armes contre sa patrie.

— Adjectiv. Qui donne la mort à son père ou à sa mère :

> . . . . . La tragédie en pleurs
> D'Oreste parricide exprima les douleurs.
> BOILEAU.

‖ Qui a rapport au meurtre du père ou de la mère par le fils :

> Il était à mes yeux sa *parricide* [illegible].
> RACINE.

Parricide (LE), drame en cinq actes et sept tableaux, de M. Adolphe Belot (Ambigu-Comique, 6 octobre 1873). Comme le *Drame de [illegible]*, [illegible] auteur, [illegible] crime. Avant de la mettre au théâtre, M. Belot avait fait de cette cause célèbre un roman [illegible] 1872.

Un [illegible] accusé d'avoir tué sa mère. Toutes les apparences sont contre lui. Joueur et quelque peu débauché, Laurent est venu demander de l'argent à la [illegible] tes de pas laissées dans le jardin par les [illegible] mais l'accusé [illegible] est fait dans un salon où naguère il était bien reçu, aimé même, lui prouve combien est grande son erreur. Il comprend que tant que l'assassin ne sera pas retrouvé, c'est lui qu'on accusera de l'être; alors il se décide à se mettre lui-même à la piste du meurtrier et, pour ce faire, se résout à être... agent de police!

Il se met de compte à demi avec un certain M. Roule, inspecteur, qui, dans les premiers temps de collaboration, croit à la culpabilité de son nouveau collègue, puis revient sur cette opinion en apprenant que deux bandits, dont il connaît la manière et qui ne tuent ou ne volent jamais sans avoir pris la précaution de compromettre quelqu'un pour dépister la justice, sont à Paris et s'y trouvaient le jour même où Mme Dalissier a été assassinée.

Alors commence une chasse dans laquelle l'inspecteur Roule est vivement secondé par son jeune collègue. Laurent est lancé par son chef de file sur la piste des deux bandits, et bientôt les assassins de Mme Dalissier sont pris la main dans un vol combiné comme l'autre, moins le meurtre. Il les surprend chez le banquier Suchapt au moment où ils volent la caisse et où ils disposent leurs fausses preuves pour que l'on croie que le fils a été le voleur. Ils conviennent alors de tout, avouent qu'ils ont tué Mme Dalissier, suivi son fils à la piste pour lui voler son poignard, avec lequel ils ont frappé, ses bottines, dont les empreintes ont été laissées dans le jardin, et ses habits qui ont trompé l'une des victimes, cette même jeune fille qui, on se le rappelle, avait cru reconnaître Laurent. Ces aveux ont lieu dans la maison où les bandits étaient venus pour voler, et cette maison est précisément celle où Laurent était aimé avant la catastrophe, celle d'où il a été chassé comme coupable après avoir été acquitté par la justice. Comme bien on le comprend, tout s'arrange, et Laurent Dalissier épouse la fille du banquier Suchapt.

Cette pièce a dû son succès à certains moyens vulgaires, usés même, mais toujours puissants sur le public de l'Ambigu. Elle a été très-diversement jugée; cependant, on s'est accordé à dire que [illegible] de M. Belot dans le genre judiciaire est plus invraisemblable et moins bien charpenté que l'*Article 47* et le *Drame [illegible]*. Voici ce qu'écrivait à propos de ce drame le critique de l'*Opinion nationale :* « On dit que c'est un succès et je ne veux pas y contredire. J'aime mieux, à coup sûr, déclarer l'auteur heureux que de le suivre dans son triomphe. Il me semble pourtant que M. Belot, qui a prouvé une véritable aptitude pour le théâtre, pourrait réussir autrement qu'en promenant éternellement les spectateurs de la chiourme au bagne à la préfecture de police, et qu'en entremêlant le grimoire des exploits avec l'argot des voleurs. Un peu plus de cœur, d'intérêt, de goût ne serait pas de trop. J'admets, comme l'avait proclamé une femme sans gêne, que la propreté ne fait pas le bonheur; mais une poétique qui [illegible] les mains aurait au moins le prestige d'un peu de nouveauté. » [illegible] M. Clément Caraguel s'est montré plus sévère. Après avoir raconté la pièce sur un ton fort plaisant, il propose de substituer au titre le *Parricide*, qu'il accuse de trop promettre sans rien tenir, le titre, plus modeste, du *Jeune homme persécuté* [illegible] racontée avec autant de sérieux que l'auteur en a mis à l'écrire. [illegible] semble cependant que M. Belot vaut mieux que les œuvres qu'il nous donne depuis quelque temps, et je crois à son talent malgré tout. Je suis convaincu qu'il pourrait produire des œuvres dignes d'attention, avec la moitié de la peine qu'il se donne pour écrire des choses d'un ridicule achevé. »

PARRICIDE s. m. [illegible] *claré folie.* (Chateaub.)

> Le [illegible]
> VOLTAIRE.

> [illegible]
> RACINE.

— Encycl. [illegible]

l'horreur du supplice, on enferma dans le sac, avec le coupable, une vipère, un singe, un chien et un chat. Au IIe siècle de notre ère, on livra, dans les États romains, le parricide aux bêtes, et quelquefois, au IIIe siècle, on le brûlait vif. Dans l'ancienne législation française, le parricide devait faire amende honorable, puis on lui coupait le poing et, après lui avoir fait subir le supplice de la roue, on le brûlait. Les femmes coupables de *parricide* étaient livrées au feu, sans être toutefois rompues vives.

Dans notre droit criminel actuellement en vigueur, la qualification de *parricide* est donnée au meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (art. 299, code pénal). Arrêtons-nous un moment aux caractères juridiques de ce crime, le plus monstrueux qu'ait à frapper la justice humaine. Le premier point à remarquer est que le *parricide* consiste dans le meurtre, c'est-à-dire dans le fait de donner volontairement la mort. Les circonstances de préméditation ou de guet-apens nécessaires pour que l'homicide ordinaire soit puni du dernier supplice ne le sont point quand la victime est le père, la mère ou tout autre ascendant légitime du meurtrier. L'horreur de ce forfait contre nature fait disparaître toute atténuation de pénalité attachée par le droit commun à la spontanéité du crime. Le meurtre des père ou mère adoptifs est placé par la loi sur la même ligne que le meurtre des parents dont on a reçu la vie. L'ingratitude de l'adopté a paru au législateur aussi criminelle en pareil cas que l'outrage aux liens du sang. Remarquons, toutefois, que l'adoption n'établit aucun lien civil de famille entre l'adopté et les parents de l'adoptant. Le meurtre de l'ascendant d'un père adoptif ne serait donc point un *parricide*; la victime n'est pas l'ascendant du fils adoptif de son fils.

Le meurtre du père naturel ou de la mère naturelle par l'enfant qu'ils ont reconnu est également un *parricide*. S'il s'agissait du père naturel et que ce dernier n'eût pas reconnu légalement l'enfant qui est devenu son meurtrier, il est admis par une jurisprudence à peu près constante qu'il n'y aurait pas *parricide*. Nos lois, en interdisant la recherche de la paternité naturelle, ont donné à cette prohibition un caractère absolu ; cette recherche, prohibée dans le but d'attribuer des droits à l'enfant, est pareillement prohibée quand elle se retournerait contre lui et rendrait sa condition plus mauvaise. Ajoutons que le meurtre d'un ascendant naturel d'un degré supérieur ne constituerait point un *parricide* de la part de l'enfant naturel même reconnu. L'enfant naturel n'entre jamais, même par l'effet de la reconnaissance, dans la famille civile de ses père et mère, et il n'existe pas de lien juridique entre lui et les ascendants de ces derniers.

Un des caractères propres du *parricide* est encore que ce crime n'est jamais excusable (art. 323, code pénal). Ainsi, des violences graves envers la personne et les provocations de toute nature qui abaissent considérablement le tarif de la pénalité en matière de meurtre ordinaire ne produisent légalement aucune réduction de la peine quand il s'agit de *parricide*. Ceci, toutefois, ne concerne que les excuses légales proprement dites, c'est-à-dire celles que la loi a prévues et définies *à priori*. Quant aux circonstances atténuantes, qui sont bien des excuses aussi, mais des excuses non définies et abandonnées à l'inspiration et à la conscience du jury, il est de jurisprudence constante qu'elles sont admissibles même relativement au *parricide*. Une disposition en sens contraire, proposée au moment de la revision du code pénal en 1832, fut repoussée par la Chambre des députés. Sous le code pénal de 1810, les parricides, avant l'exécution de la peine capitale, subissaient la mutilation du poing droit. Cette mutilation a été supprimée lors de la revision de notre droit criminel en 1832. Le supplice des parricides reste néanmoins entouré d'un appareil particulier : ils subissent leur peine en chemise, nu-pieds, la tête couverte d'un voile noir, et demeurent exposés sur l'échafaud pendant qu'il est donné lecture publique de l'arrêt de leur condamnation (art. 13, code pénal).

En vertu de l'article 86 du même code, l'attentat contre la vie du chef de l'État est assimilé au *parricide* et puni de la même peine.

PARRILLA (LA), bourg d'Espagne, province et à 40 kilom. S. de Cuença, près de la rive [illegible] du Xucar ; 2,500 hab. Fabriques de grosses étoffes de laine.

PARRINÉ, ÉE adj. (par-ri-né — rad. *parra*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parra.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, correspondant à peu près au groupe des macrodactyles, et ayant pour type le genre parra.

PARROCEL (Barthélemy), peintre français, [illegible] talent seul n'eût peut-être pas suffi pour le [illegible] tout entier ne nous est pas connu, et la plupart de ses peintures, peut-être les meilleures, ont passé très-probablement dans l'œuvre des Parrocel illustres. Il est donc impossible de porter sur ce peintre un jugement bien affirmatif. Barthélemy eut une existence accidentée. Cadet d'une famille riche et distinguée, il fut destiné à l'Église ; mais, poussé par son goût pour les arts, il refusa d'entrer dans les ordres et partit pour l'Italie. Mais, en route, il rencontra un gentilhomme espagnol, amateur de peinture, qui l'emmena en Espagne, à Séville, où il le fit entrer dans l'atelier d'un peintre de talent. Parrocel ne fit pas long séjour dans cette ville ; toujours désireux de voir l'Italie, il s'embarqua, fut pris pendant la traversée par des corsaires et conduit à Alger. Grâce à un échange, il recouvra bientôt la liberté et arriva enfin en Italie. Après avoir passé à Rome quelques années, il revint en France et s'établit à Brignoles, où il se maria en 1632 avec Catherine Simon. De ce mariage naquirent trois fils, dont deux, LOUIS et JOSEPH, cultivèrent la peinture. L'église Saint-Sauveur de Brignoles montre encore, mais amoindri par des restaurations maladroites, l'unique tableau qui porte le nom de Barthélemy Parrocel : c'est une *Descente de croix*, visiblement inspirée par le chef-d'œuvre de Daniel de Volterre. Malgré les réminiscences dont elle abonde et qui pourraient constituer une véritable imitation, elle est composée avec une certaine simplicité de mise en scène, qui donne à l'ensemble un aspect assez grandiose. Les figures sont traitées avec soin et révèlent une grande science de la forme. — Son fils aîné, Louis PARROCEL, né en 1634, mort à Avignon vers 1730, reçut de lui des leçons de peinture et travailla successivement en Provence, en Languedoc, à Paris et à Avignon. On ne connaît guère de lui que l'*Agonie de saint Joseph*, à l'église Saint-Martin de Marseille, et des peintures murales qu'il exécuta avec J. Bertrand et J.-B. Lauze à Avignon, de 1668 à 1676.

PARROCEL (Joseph), dit **Parrocel des batailles** et **Parrocel d'Avignon**, célèbre peintre français, né à Brignoles en 1646 et non en 1648, comme le disent certaines biographies, mort à Paris en 1704. Troisième fils de Barthélemy, il avait douze ans à la mort de son père. Recueilli par son frère Louis, qui habitait près de Bordeaux, il demeura trois ans près de lui et apprit les premiers rudiments de l'art qui devait le rendre illustre. Comme Louis n'était pas riche, Joseph comprit qu'il devait songer à gagner promptement sa vie. Ayant trouvé l'occasion d'aller travailler à Marseille, chez un entrepreneur de peinture de vaisseaux, il partit. L'intelligence, le goût qu'il montra dans les décorations qui lui furent confiées lui permirent de réunir quelques économies, à l'aide desquelles il put aller à Rome, comme il le désirait depuis longtemps. Il avait alors vingt ans à peine. Jacques Courtois, le célèbre Bourguignon, jouissait à cette époque d'une réputation éclatante. Parrocel, enthousiasmé pour son talent fougueux, entra dans son atelier, où il ne tarda pas à se faire remarquer par une fougue au moins égale à celle de son maître. Courtois, d'ailleurs, ne cachait à personne la haute idée qu'il avait de son nouvel élève, et les éloges qu'il lui prodiguait engendrèrent des jalousies qui faillirent un peu plus tard coûter la vie à Parrocel. En même temps, le jeune artiste étudiait les œuvres de Salvator Rosa et se voua définitivement à la peinture des batailles. En quittant Rome, il se mit à parcourir les villes d'Italie. Il visita successivement Florence, Bologne, Mantoue et Venise. Il avait l'intention de se fixer dans cette ville, lorsque, passant un soir sur le Rialto, il fut assailli par des assassins apostés par des artistes jaloux de son talent. Il se tira sain et sauf de ce guet-apens, et, ne se trouvant pas en sûreté en Italie, il revint en France. En 1675, il se fixa à Paris et se maria peu après. Vers la fin de l'année suivante, un tableau remarquable : *Une sortie de la garnison de Maëstricht, repoussée par les Français commandés par Louis XIV en personne*, lui ouvrit les portes de l'Académie, au grand regret de Le Brun, qui voulait conserver à Van der Meulen le monopole des batailles officielles.

Lorsque Louis XIV manifesta le désir qu'une partie des batailles qui devaient être exécutées en tapisserie aux Gobelins fût confiée à Parrocel, Le Brun s'y opposa ; mais Louvois, frappé du mérite de l'artiste, le chargea de la décoration de l'un des réfectoires de l'hôtel des Invalides. Parrocel y peignit d'une brosse magistrale, avec une *furia* superbe, les *Conquêtes de Louis XIV*, qui eurent un succès complet. Louvois, enchanté, n'hésita plus à charger l'éminent artiste d'exécuter d'importants travaux à Marly et à Versailles. Parrocel y travaillait depuis longtemps déjà, quand Louvois mourut. Il perdait en lui un protecteur puissant et dévoué. Bientôt Mansart fut chargé de la direction des bâtiments. Or, Mansart, l'ami de Le Brun, était par cela seul l'ennemi de Parrocel. Ne pouvant arrêter les travaux commencés, il essaya d'en dégoûter l'artiste à force de vexations, et surtout en refusant de le payer. Mais il comptait sans la fermeté du peintre. Parrocel, en effet, obtint sentence et prise de corps contre Mansart, qu'il fit arrêter un jour dans son carrosse. Le surintendant des bâtiments, furieux, donna l'ordre de rouler, puis de jeter dans un grenier le *Passage du Rhin*, tableau que le maître venait d'achever. Mais Louis XIV voulut voir ce tableau, qu'il avait commandé, le trouva excellent et le fit transporter sur-le-champ au palais de Versailles, dans la salle du Grand-Conseil. Cet acte de justice fut en quelque sorte la consécration suprême du talent de Parrocel, qui fut placé ainsi au-dessus de toute malveillance. Dès ce moment, sa carrière fut un long triomphe. Ses œuvres sont trop nombreuses pour que nous en rendions compte avec détail. Ses dessins seuls suffisent pour donner une idée exacte de son talent. Il les faisait avec autant de simplicité que de hardiesse : un simple trait au crayon noir, sur un papier teinté, indiquait son idée première. Puis il lavait à l'encre de Chine les parties sacrifiées, demi-teinte et ombre. Revenant ensuite avec la plume, il accentuait les vigueurs, d'un trait large et puissant. Et quand il reproduisait ces dessins à l'eau-forte, il n'employait pas un procédé plus compliqué. Aussi ses gravures sont-elles fort estimées. Citons parmi les plus intéressantes du catalogue de Robert-Dumesnil : les *Quatre heures du jour*; l'*Aurore* ou le *Camp*; le *Midi* ou la *Halte*; le *Soir* ou la *Bataille*; la *Nuit* ou le *Champ de bataille*; quatre *Batailles* et la fameuse collection des 48 eaux-fortes de la *Vie de Jésus-Christ*. Cet album, présenté à l'Académie en 1696, a été plusieurs fois édité.

Parrocel s'essaya dans la peinture religieuse, mais avec moins de succès. Parmi ses tableaux dans ce genre, nous citerons : la *Prédication de saint Jean dans le désert* (1674), qu'on voit à l'église Notre-Dame à Paris. Outre les travaux dont nous avons parlé, il exécuta des tableaux pour l'hôtel de Soubise, l'hôtel de Toulouse, le couvent des Petits-Pères, et l'on voit de ses tableaux à Versailles, au Louvre, à Florence, à Copenhague, à Saint-Pétersbourg, etc. Parrocel était par excellence un peintre de batailles. « Mes batailles plaisent, disait-il, parce que j'y fais voir la vraie mort; moi seul je sais tuer mon homme. » Voici comment il a été jugé par Mariette : « C'était un génie plein de feu. Il eut en partage un coloris si fort et si brillant, qu'il y a peu de tableaux qui fassent autant d'effet que les siens. Il ne leur manque que d'être plus arrestés, car ce ne sont le plus souvent que des ébauches, mais qui sont extrêmement piquantes et qui font des effets surprenants... Il peignit le *Combat de Leuze* sur la cheminée de la salle des gardes à Versailles, qui est un morceau plein de fougue et de chaleur, tant pour la couleur que pour la composition... » Parrocel eut douze enfants, dont l'un, CHARLES, fut un remarquable artiste. Nous en parlons ci-après.

PARROCEL (Charles), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1688, mort dans la même ville en 1752. Lorsque son père mourut, il avait seize ans, et ce fut son parrain, le peintre Charles Lafosse, qui se chargea de lui apprendre son art. De là, il passa dans l'atelier de Bon Boulongne, mais il y resta peu de temps. Passionné pour les chevaux, il s'engagea, en 1705, dans un régiment de cavalerie, assista à divers engagements et apprit alors à rendre avec une grande vérité les drames militaires. En 1706, Parrocel quitta la service et revint à Paris. Il reprit alors les pinceaux, exécuta des dessins et des croquis fort remarquables et fit deux grandes esquisses, un *Combat de cavaliers* et une *Charge de cavalerie*, datées, l'une de 1709, l'autre de 1711. Ces compositions d'un jet hardi sont moins grandioses que celles de son père, mais elles ont autant de *furia* et plus de réalisme peut-être. Mais quelque heureux que fussent les dons qu'il avait reçus de la nature, Charles Parrocel n'aurait pu seul aller bien loin. Son éducation n'était pas complète, à beaucoup près; il résolut de visiter l'Italie pour chercher les enseignements qui lui manquaient (1712), et, l'année suivante, il reçut le brevet de pensionnaire du roi. Cette faveur, qui lui fut accordée en dehors du règlement, était d'ailleurs bien méritée, mais plutôt par ses deux esquisses citées plus haut que par le *Moïse sauvé des eaux*, qui fut le prétexte de la générosité royale. Cette toile est une des moindres productions de Parrocel, qui, d'ailleurs, n'était pas fait pour traiter des sujets aussi calmes. Charles demeura longtemps à Rome, étudiant beaucoup l'antique; puis il visita les principales villes de l'Italie et s'arrêta longtemps à Venise pour étudier les chefs-d'œuvre des maîtres de cette école. En même temps il attirait sur lui l'attention par des études excellentes. A peine de retour à Paris, il présenta à l'Académie, qui l'admit au nombre de ses membres, un *Combat de cavalerie et d'infanterie* (1721). Peu après, le duc d'Antin vint lui demander, de la part de Louis XV, deux grands tableaux, l'*Entrée de l'ambassadeur turc par le jardin des Tuileries* et la *Sortie de l'ambassadeur turc par le pont tournant, après une audience*. On raconte que les deux esquisses peintes furent soumises au roi quarante-huit heures après la commande, et elles étaient si bien réussies, que l'exécution ne les a presque pas modifiées. Ces toiles ne furent peintes dans la grandeur voulue (22 pieds de longueur) que longtemps après; elles sont à Versailles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage. Il exécuta ensuite deux portraits du roi, représenté à cheval, fut logé aux Tuileries, devint conseiller de l'Académie en 1735, obtint, en 1743, la moitié de la pension de Rigaud, qui venait de mourir, et fut nommé professeur en titre en 1746. En 1744 et 1745, Parrocel accompagna Louis XV dans ses campagnes et il assista à la bataille de Fontenoy, dont il a laissé deux ou trois esquisses superbes; la maladie l'empêcha de pousser plus loin l'exécution. Tous les préparatifs qu'il avait faits pour peindre, au château de Choisy, les *Campagnes de Louis XV*, cartons, dessins, ébauches, esquisses, furent exposés en 1746 et eurent un grand succès.

Si les tableaux achevés font défaut dans l'œuvre du maître, en revanche ses dessins et ses aquarelles sont nombreux et d'un mérite éclatant. On connaît surtout les *Sujets de chasse*, les *Actions militaires*, popularisés par les excellentes gravures de Preisler, Desplaces et Lebas. Il ne faut pas oublier non plus la *Suite de cavaliers et fantassins*, gravures au trait exécutées par Parrocel lui-même, d'après ses propres dessins, et le plus beau de tous, celui de la ville de Paris. « En mourant, dit Mariette, il légua à l'Académie un très-grand dessin qu'il avait fait pour la ville de Paris et où il avait représenté la *Marche pour la publication de la paix en* 1752... Il est digne, par sa beauté, d'avoir été mis en sûreté contre tous les accidents qui pouvaient lui survenir, ainsi qu'il vient d'être fait aux dépens du comte de Caylus et un peu par mes soins. » Plus loin, le même critique juge sévèrement Parrocel à un autre point de vue : « On espérait, dit-il, qu'il enrichirait la peinture de ses ouvrages; mais avec peu d'amour pour le travail et encore plus de penchant pour l'ivrognerie, il se trouva les mains liées et demeura dans une inaction impardonnable. »

Le talent de Charles Parrocel se distingue de celui de son père par une plus grande fermeté de pâte, une couleur plus variée et plus fraîche, par une exécution moins étudiée. Toutefois, il est profondément original; ses œuvres ont une grande richesse d'invention, une grande puissance d'effet, et ses batailles prouvent qu'il les exécutait d'après nature, avec un vif sentiment de la réalité.

PARROCEL (Pierre), peintre et graveur français, né à Avignon en 1670, mort à Paris en 1739. Élève de son oncle Joseph, il en quitta l'atelier de fort bonne heure pour aller terminer son éducation en Italie sous la direction de Carlo Maratta. De retour en France, il fut appelé à Marseille par les religieuses de Sainte-Marie, qui lui commandèrent la décoration de leur église. Ce travail important se composait de panneaux représentant les principaux épisodes de la vie de la Vierge. Quatre de ces panneaux ont disparu; mais on voit encore dans cette église un *Couronnement de la Vierge par l'Enfant Jésus*, qui fait regretter vivement la perte des autres tableaux. Cette peinture fine, distinguée, est exécutée d'une brosse légère, avec des transparences exquises dans les ombres et des empâtements énergiques dans les lumières. Pierre Parrocel acquit un assez grand renom dans le midi de la France, où il exécuta des travaux considérables qui l'occupèrent plusieurs années. Mais un assez grand nombre de ses tableaux ont disparu et quelques-uns ont été faussement attribués à d'autres artistes. Il fut appelé à Paris, vers 1736, par le duc de Noailles, qui lui confia la décoration de la grande galerie de son hôtel à Saint-Germain-en-Laye. Dans ce travail, comprenant seize panneaux, se déroule tout entière l'*Histoire de Tobie*. Le *Mercure de France* de juillet 1739, annonçant la fin de cette décoration, en fit un grand éloge, et, à part certaines exagérations flatteuses à l'adresse du duc plutôt qu'à l'adresse du peintre, la postérité a ratifié pleinement cette appréciation. Parrocel avait été nommé, en 1730, agrégé de l'Académie de peinture. Mariette, tout en rendant hommage au talent de Parrocel, fait à ce sujet des réserves singulières : « Son mérite, dit-il, le fit agréer tout d'une voix à l'Académie de peinture. Pour moy, je ne sais que penser de ce peintre. Ce que j'ay vu de luy me paraît extrêmement faible. On lui trouve un goût mêlé de celuy de P. de Cortonne et de M. Mignard. » Ces réserves ne prouvent qu'une chose, c'est que Mariette connaissait mal Parrocel. Elles établissent d'autre part la notoriété dont jouissait ce maître. Pierre Parrocel a laissé quelques gravures au burin et 14 gravures à l'eau-forte. — Son frère, Ignace-Jacques PARROCEL, né à Avignon en 1668, mort à Mons en 1722, étudia sous la direction de son oncle Joseph, et, comme lui, s'adonna à la peinture de batailles, mais avec beaucoup moins de talent. Il voyagea en Italie, en Provence, en Allemagne, et il exécuta, à Vienne en Autriche, plusieurs tableaux pour l'empereur et le prince Eugène. On cite particulièrement 7 tableaux représentant des batailles auxquelles le prince Eugène avait assisté. — Le fils du précédent, Étienne PARROCEL, dit *le Romain*, né à Avignon en 1696, se rendit à Rome avec son oncle Pierre vers 1717 et se fixa dans cette ville. Il exécuta les tableaux du maître-autel à l'église Sainte-Marie-in-Monticelli et à l'église Saint-Louis, à Rome; un *Saint François Regis priant pour la cessation de la peste*, au musée de Marseille; divers

tableaux, qu'on voit au musée de Carpentras, etc.

PARROCEL (Joseph-François), peintre français, fils de Pierre, né à Avignon en 1705, mort à Paris en 1781. Elève de son père, il ne passa dans l'atelier paternel que les premières années de sa jeunesse et se rendit en Italie, où il peignit des tableaux religieux d'un réel mérite. Tout en admirant beaucoup les grands artistes de la Renaissance, il resta un artiste original et un Français du XVIIIe siècle. Il aimait d'ailleurs l'art décoratif de son temps; il avait pour Boucher, pour Watteau une vive admiration, et il entra parfois dans leur domaine en composant quelques panneaux décoratifs, le *Triomphe de Vénus*, *Vénus et les Amours*, *Ronde d'Amours*, qui furent exposés de 1755 à 1781 et dont M. Charles Blanc dit avoir vu la gravure parmi les 87 eaux-fortes trouvées à la vente de la succession de l'auteur en 1782. Parrocel fut reçu à l'Académie de peinture en 1753 et nommé peintre du roi peu de temps après. Il avait peint à l'hôtel Lambert plusieurs fresques très-intéressantes qui ont disparu dans les restaurations faites à cette superbe résidence. Marié deux fois, Parrocel eut plusieurs filles, dont trois furent ses élèves et s'adonnèrent avec un certain succès à la peinture. L'une, Mme VALSAUREAUX, morte en 1825, fut peintre de fleurs et d'animaux; la seconde, Marion PARROCEL, morte en 1824, peignit des tableaux d'histoire; la troisième, THÉRÈSE, morte en 1835, s'adonna à la miniature.

PARROT (Christophe-Frédéric), physicien allemand, né à Montbéliard en 1751, mort dans le Wurtemberg vers 1810. Il appartenait à une famille protestante, originaire de France, qui s'était établie en Allemagne pour fuir la persécution. Après avoir professé les mathématiques à Erlangen, il remplit diverses fonctions administratives, notamment celles de directeur de la chambre des domaines dans le Wurtemberg. Nous citerons de lui : *Application des principales parties des mathématiques, de la géométrie et de la trigonométrie* (Erlangen, 1782, 2 vol. in-8o); *Recueil de diverses pièces choisies* (Erlangen, 1783-1784, 2 vol. in-8o), mélanges de physique, de mécanique, d'astronomie, etc., écrits en français; *Manuel de l'économie urbaine et agricole, de l'administration de la police et des finances* (Nuremberg, 1790, 2 vol. in-8o); *De l'esprit de l'éducation* (Francfort, 1793, in-4o), en français; *Introduction populaire à la géographie mathématique et physique et à l'astronomie* (Baireuth, 1792, in-8o); *Arithmétique complète* (Baireuth, 1797); *Mélanges d'économie politique* (Nuremberg, 1800, in-8o).

PARROT (Georges-Frédéric), physicien et littérateur, frère du précédent, né à Montbéliard en 1767, mort à Saint-Pétersbourg en 1852. Il étudia la théologie, puis les sciences, donna des leçons particulières chez le comte d'Héricy, en Normandie, à Carlsruhe, à Offenbach (1788-1794), puis devint successivement secrétaire de la Société livonienne à Riga, professeur de physique et recteur à Dorpat (1800), correspondant (1818) et membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg (1826) et enfin conseiller. Parrot acquit, comme savant, beaucoup de réputation en Russie sans avoir fait faire aucun progrès réel à la science. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité sur la manière de changer toute espèce de lumière artificielle en lumière solaire* (Vienne, 1791, in-8o), trad. en français (1792); *l'Ellipsographe* (1792); le *Robinson moderne, livre de lecture pour les enfants* (Riga, 1797, in-8o); *Sur l'importance de la physique et de la chimie pour la médecine* (Dorpat, 1802); *Aperçu d'un système de physique théorique* (Dorpat, 1806); *Compendium de physique théorique* (Dorpat, 1809-1811, 2 vol. in-8o); *Vues sur le présent et l'avenir* (Dorpat, 1815); *Éléments de mathématiques et de sciences naturelles* (Mittau, 1815); *Coup d'œil sur le magnétisme animal* (Brunswick, 1816); *Entretiens sur la physique* (Dorpat, 1819-1824, 6 vol.); la *Bible considérée au point de vue de l'homme du monde* (Mittau, 1825), et de nombreux mémoires.

PARROT (Jean-Jacques-Guillaume-Frédéric), voyageur et médecin allemand, fils du précédent, né à Carlsruhe en 1791, mort à Dorpat en 1841. Lorsqu'il eut terminé ses études, il fit un voyage d'exploration en Crimée et dans le Caucase, prit ensuite le grade de docteur en médecine, devint membre correspondant de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg (1814), chirurgien en chef de l'armée russe, puis visita les principales universités du continent et fit diverses ascensions dans les Pyrénées. En 1818, Parrot alla exercer la médecine à Heilbronn (Wurtemberg), qu'il quitta pour aller professer la philosophie, la pathologie et la physique à l'université de Dorpat, dont il devint doyen et recteur, et reçut le titre de conseiller d'État. Trois ans plus tard, il reprit le cours de ses explorations scientifiques, visita l'Arménie, la mer Caspienne, dont il trouva le niveau inférieur à celui de la mer Noire. Parrot a popularisé en Allemagne le cadran solaire catalan et a inventé un gazomètre, un barothermomètre, un nouveau procédé d'opération de la fistule lacrymale, etc. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Sur le gazomètre et sur la transmissibilité des gaz* (Dorpat, 1811); *Voyage en Crimée et dans le Caucase* (Berlin, 1815-1818, 2 vol. in-8o); *Idées sur la pathologie générale* (Mittau, 1820, in-8o); *Voyage dans les Pyrénées* (Mittau, 1824); *Voyage au mont Ararat* (Berlin, 1834).

PARROTIE s. f. (pa-ro-tî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des hamamélidées, tribu des hamamélidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur le Caucase et dans le nord de la Perse.

PARRY (Caleb-Hillier), médecin anglais d'un grand mérite, né vers 1760, mort en 1817. Il était membre du collége des médecins de Londres et médecin de l'hôpital général de Bath. On n'a pas donné autant d'attention qu'on aurait dû le faire aux grandes vues pratiques émises par ce médecin sur l'inégale distribution du sang dans les divers organes. Dans ses recherches sur le pouls, Parry s'est montré physiologiste ingénieux et habile expérimentateur. Nous lui devons les ouvrages suivants : *An inquiry into the symptoms and causes of the syncope anginosa, or angina pectoris, illustrated by dissections* (Londres, 1777, in-8o); *Some hints towards the management of fine-wooled sheep* (Londres, 1800, in-8o); *Elements of pathology and therapeutics* (Londres, 1815, in-8o); *Experimental inquiry into the nature, cause and varieties of the arterial pulse* (Bath, 1816, in-8o); *On the effect of the compression of the arteries in various diseases, and particulary in those of the head; with hints towards a new mode of treating nervous disorders*, inséré dans les *Mémoires de la Société médicale de Londres* (t. III, 1792).

PARRY (sir William-Edward), marin anglais, né à Bath en 1790, mort en 1855. Son père était médecin et le destinait à la même profession; mais à l'âge de treize ans il fut embarqué. Durant la longue guerre qui agita l'Europe au commencement de ce siècle, il servit dans la marine anglaise, soit sur les côtes de France, soit sur la Baltique. La paix ayant été signée et les marins s'étant vus condamnés au repos, il fit de nombreux efforts pour faire partie de l'expédition tentée en 1817 pour remonter le Zaïre et explorer l'intérieur de l'Afrique. Cette tentative n'ayant pas abouti, il résolut de faire partie de l'expédition que l'Angleterre se préparait à lancer vers le pôle nord à la recherche d'un passage qui permît de doubler les côtes de l'Amérique et de se rendre, dans la direction du N.-O., de l'Atlantique dans la mer Pacifique. Deux vaisseaux furent désignés pour accomplir ce hardi voyage, l'*Isabella*, sous le commandement du capitaine Bochau et du lieutenant Franklin, et l'*Alexander*, sous les ordres du capitaine Ross. Le premier de ces deux navires devait, en longeant le Spitzberg, essayer de gagner le pôle nord; le second avait ordre d'explorer la baie de Baffin afin d'y rechercher un passage. Parry obtint d'être nommé lieutenant à bord de l'*Alexander*. Les deux navires partirent à la fin d'avril, et, le 19 août, on était à l'extrémité méridionale de la baie de Baffin; le 30, on atteignait le Lancaster-Sound. La mer était libre et permettait de plus complètes observations; mais le capitaine de l'*Alexander* crut voir des montagnes qui barraient la route et donna l'ordre de retourner vers l'Angleterre. Le maigre résultat de cette expédition, comme aussi le récit qu'en faisait le lieutenant Parry, qui prétendait que son chef s'était trompé et avait cédé un peu vite à la crainte d'être enfermé dans les glaces, attira l'attention du lord de l'amirauté sur le second du capitaine Ross; une seconde expédition fut décidée et Parry en reçut la direction. Il fut nommé commandant de l'*Hecla*, qui devait accompagner le *Griper*, placé sous les ordres du capitaine Liddon. L'expédition se mit en route le 11 mai 1819, et, le 21 juillet suivant, elle s'engageait à son tour dans le Lancaster-Sound, dont l'entrée était obstruée par des masses de glaces flottantes. Ces obstacles n'arrêtèrent pas les intrépides navigateurs, et ils continuèrent à s'avancer vers le N.-O. Le 4 septembre, ils dépassèrent le 110e degré de longitude, gagnant ainsi la prime de 5,000 livres promise par l'amirauté aux navigateurs anglais qui s'avanceraient jusque-là. Parry explora tout le Lancaster-Sound, découvrit l'île Melville et le détroit de Wellington et s'avança jusqu'au 113e degré 54'. Le 24 septembre, il se vit contraint de chercher un endroit pour hiverner. Le Winter-Harbour (port d'hiver), au sud de l'île de Melville, fut choisi par le capitaine; l'expédition y passa plus de dix mois bloquée par les glaces, et ce fut au mois d'août suivant seulement que nos navigateurs purent reprendre leur course. Parry voulait pousser encore vers l'ouest; mais la mauvaise santé et la faiblesse de son équipage, épuisé par un si long séjour au milieu des glaces, l'obligèrent à revenir en Angleterre, où il aborda au mois de novembre 1820.

L'amirauté anglaise fut satisfaite des résultats obtenus, et Parry, vivement félicité, n'eut point de peine à obtenir qu'on mît à sa disposition deux navires pour continuer ses explorations. Il repartit le 8 mai 1821; mais ses vaisseaux furent emprisonnés par deux fois dans les glaces, du 8 octobre 1821 au 2 juillet de l'année suivante, et du 31 octobre 1822 au mois d'août 1823, et durent revenir en Angleterre sans avoir rien ajouté aux découvertes faites par la première expédition de Parry. Cet intrépide navigateur repartit le 8 mai 1824 sur l'*Hecla*, accompagné du *Fury*. Il parvint sans accident dans le Lancaster-Sound et en poursuivit l'exploration; mais il ne tarda point, une fois encore, à être pris dans les glaces, se vit contraint de passer l'hiver à Port-Bowen, dans le district du Prince-Régent, où il resta du 28 septembre 1824 au 20 juillet de l'année suivante. Lors de la débâcle des glaces, le *Fury* fut brisé, mais l'équipage sauvé. Parry rentra en Angleterre au mois d'octobre, non pas découragé, mais convaincu qu'il était impossible de trouver un passage par le nord-ouest. C'est alors qu'il conçut le projet de conduire une expédition vers le pôle nord. Il soumit son plan d'exploration à l'amirauté, qui l'approuva, et, le 3 avril 1827, Parry partit sur l'*Hecla*, navire dans lequel il avait une grande confiance. Le 21 juin, il jeta l'ancre sur la côte du Spitzberg, dans la baie de Frearenberg. Le lendemain, les bateaux plats, préparés pour circuler soit entre les glaces, soit même sur les glaces, furent mis à la mer et l'expédition se divisa en deux parties : l'une sous le commandement du capitaine Ross, l'autre sous celui de Parry. Après des efforts inouïs faits pour avancer, soit sur la mer, soit sur les glaces, le capitaine Parry s'aperçut que le courant qui descendait du pôle et l'entraînait vers le sud annulait tous les efforts tentés par lui pour avancer, et l'ordre de retour fut donné. On avait atteint 82o 45' de latitude. Les compagnons du capitaine Parry rentrèrent à bord de l'*Hecla* soixante et un jours après l'avoir quitté, et immédiatement on fit voile pour l'Angleterre.

Cette expédition fut la dernière qu'entreprit Parry. Le gouvernement anglais le nomma hydrographe de l'amirauté; mais sa santé ne s'accommodant pas de ces fonctions sédentaires, il accepta le poste de commissaire de la Société australienne d'agriculture et partit pour Sydney le 20 juillet 1829, après avoir reçu de George IV le titre de baronnet. Il revint en Angleterre après cinq ans d'absence, fut chargé d'organiser le service des paquebots entre Liverpool et l'Irlande, puis nommé inspecteur des machines à vapeur de la marine royale. En 1852, il fut élevé au grade de contre-amiral, et, l'année suivante, nommé gouverneur de l'hôpital de Greenwich, poste qu'il garda jusqu'à sa mort. Il laissa deux fils et quatre filles de ses deux unions contractées, la première en 1826, la seconde en 1841. L'amirauté anglaise a fait publier les relations de ses quatre voyages dans la mer polaire (Londres, 1821, 1824, 1826, 1827, in-4o). M. Defauconpret a donné une traduction de ces récits (Paris, 1819, 1821, 1824).

PARRYA s. m. (par-ri-ia — de *Parry*, navig. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des arabidées, comprenant des espèces qui habitent l'Amérique et l'Asie boréale.

PARS s. m. (par). Mamm. Espèce de chat voisin du serval.

PARSAGADE s. et adj. (par-sa-ga-de). Syn. de PASARGADE.

PARSDORF, ville de Bavière, dans le cercle de la Haute-Bavière, district et à 11 kilom. N.-O. d'Ebersberg; 800 hab. Une trêve y fut conclue entre la France et l'Autriche le 18 juillet 1800.

PARSE s. m. (par-se). Sectateur de Zoroastre : *Les* PARSES *adoraient le feu*.

— Linguist. Langue parlée par les Guèbres.

— Adjectiv. : Qui appartient aux Parses : *Religion* PARSE.

PARSEINTE s. f. (par-sain-te). Mar. Limande, bande de toile trempée dans du brai bouillant, que l'on applique sur une couture trop ouverte, pour en contenir l'étoupe.

PARSEMÉ, ÉE (par-se-mé) part. passé du v. Parsemer. Semé çà et là : *Le firmament est* PARSEMÉ *d'étoiles*. (B. Const.)

Parmi nous, le sentier qui mène aux deux collines,
Ainsi que tout le reste, est *parsemé* d'épines.

VOLTAIRE.

Un jupon court *parsemé* de f[illegible]ilage
A remplacé l'enflure des paniers.

PARNY.

PARSEMER v. a. ou tr. (par-se-mé — de *par*, et de *semer*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je parsème; tu [illegible]*). Semer çà et là; être semé, répandu çà et là sur : PARSEMER *un chemin de fleurs*. *Les étoiles qui* PARSEMENT *le ciel*.

. . . . . L'Aurore, au visage riant,
De rubis et de fleurs *parsème* l'Orient.

BAOUR LORMIAN.

— Fig. Embellir, égayer par intervalles : PARSEMER *un récit de [illegible]*.

Viens tour à tour *[illegible]* ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs.

GRESSET.

Se parsemer v. pr. Être, devenir parsemé, semé çà et là : *La prairie [illegible]* SE PARSEMER *de fleurs*.

— Fig. Être répandu, prodigué : *Les [illegible] outres* SE PARSEMENT *[illegible]*. (Boiste.) *Les fleurs de [illegible]* SE PARSEMENT *[illegible]*. (Ch. Nod.)

PARSEVAL (Pierre-Charles), comte de Brion, général français, né au château de Brion (Orléanais) en 1743, mort à Autry (Loir-et-Cher) en 1822. Il prit part à la guerre de Sept ans, devint maréchal de camp en 1788, émigra au commencement de la Révolution, se rendit en Russie et reçut de l'empereur Alexandre le grade de major général. En 1808, Louis XVIII le nomma [illegible] chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, [illegible] éleva au grade de lieutenant général (1814) et lui donna le commandement d'un escadron de ses gardes du corps.

PARSEVAL-DESCHÊNES (Alexandre-Ferdinand), amiral français, né à Paris en 1790, mort dans la même ville en 1860. A l'âge de quatorze ans, il s'embarqua comme volontaire sur le *Bucentaure*, assista à la prise du fort le Diamant, à la Martinique, au combat naval du cap Finistère, à la bataille de Trafalgar (1805), devint aspirant en 1807, enseigne en 1811, contribua, l'année suivante, à sauver le *Mameluk* (1812) contre un ennemi de beaucoup supérieur et se fit remarquer par son courage dans diverses autres rencontres. Après les Cent-Jours, Parseval-Deschênes aida Beautemps-Beaupré à faire l'hydrographie des côtes de Bretagne, devint lieutenant de vaisseau en 1819, capitaine de frégate en 1827, fit l'expédition d'Alger (1830), celle de Bougie (1833), reçut le grade de capitaine de vaisseau cette même année et contribua à se signaler au blocus de la Vera-Cruz, à l'occupation de l'île de Martin-Garcia, au siége de Saint-Jean-d'Ulloa, où il enleva par escalade le fort Saint-Jacques, et prit une part brillante à toute la campagne de la Plata (1838). Peu après son retour en France, Parseval-Deschênes devint contre-amiral (1840). Il fut nommé successivement ensuite major général à Toulon, préfet maritime à Cherbourg, commandant de la division navale du Levant, puis de l'escadre de la Méditerranée, vice-amiral (1846), inspecteur général, préfet maritime de Toulon, commandant en chef de la flotte de la Méditerranée, président du conseil des travaux de la marine et sénateur (1852). Lorsque éclata la guerre d'Orient, le vice-amiral Parseval-Deschênes fut nommé commandant de l'escadre française dans la Baltique. Il opéra de concert avec l'amiral anglais Napier, eut à surmonter des obstacles et des difficultés de toute sorte, déploya autant d'activité que d'énergie, offrit vainement aux Russes d'engager une lutte en pleine mer et ne put signaler cette campagne que par la prise de Bomarsund. Nommé grand-croix de la Légion d'honneur, il fut, le 2 décembre 1854, élevé à la dignité d'amiral. C'était un marin aussi brave qu'expérimenté, un esprit calme et réfléchi qui ne livrait rien au hasard.

PARSEVAL-GRANDMAISON (François-Auguste), poëte, né à Paris en 1759, mort dans la même ville en 1834. Son père était fermier général. Après s'être essayé dans la peinture, sous la direction de Suvée, et avoir exposé plusieurs tableaux qui n'eurent aucun succès, Parseval abandonna les pinceaux pour s'adonner entièrement à la poésie, et il reçut quelques encouragements de l'abbé Delille. Pendant la Révolution, il perdit presque toute sa fortune; néanmoins, il ne montra aucune hostilité contre les idées nouvelles. L'œuvre prodigieuse qui s'accomplissait devant ses yeux le touchait médiocrement; ce qui lui paraissait d'une bien autre importance, c'était de faire des vers [illegible]. En 1798, Bonaparte, ayant voulu joindre un poëte à la commission de savants qu'il emmenait avec lui en Égypte, accepta Parseval à la place de Lemercier, qui venait de refuser. Parseval ne fut nullement impressionné par la vue de l'antique terre des Pharaons. Pendant tout le temps de son séjour au Caire, il se livra à la lecture de ses [illegible] favoris, [illegible] de la [illegible] [illegible] légères, et [illegible] des *Amours épiques*. [illegible] Égypte, il fut chargé [illegible] d'aller [illegible] l'isthme de Suez. Il revint, fort mécontent, de cette [illegible] d'Aboukir et [illegible]. Son désir [illegible] pas de [illegible] bord. Peu [illegible] à Paris, il devint membre [illegible] (4 avril 1804), [illegible] de parti[illegible] plus tard [illegible] du despote et la [illegible] Parseval prit part à la [illegible] grand ouvrage de la commission d'Égypte et commença au sujet de cette expédition un poëme qu'il ne devait point achever. En 1811, il succéda à Saint-Ange comme membre de l'Académie française. En même temps, il [illegible] dans les journaux. [illegible] ne fut plus vanté que lui par les feuilles publiques. Son unique préoccupation était de recevoir des éloges au sujet des vers qu'il faisait. Un jour, invité chez un de ses confrères, il s'y rendit à [illegible]. En passant devant la maison dans laquelle il devait s'arrêter, un hémistiche lui vient en tête. Il continue sa route et se promène, rimant toujours, jusqu'à neuf heures du soir. De retour chez lui, il se sent mal à l'aise; il se met au lit et sonne. « Vo[illegible] à sa

gouvernante, ma gastrite qui revient. — Vous avez donc bien dîné? lui demanda-t-elle. — Où cela? dit Parseval. — Chez M. Lacretelle, qui vous avait prié de venir. — Je ne suis point allé chez Lacretelle... Mais à propos, s'écrie-t-il enfin, je crois bien que je n'ai pas dîné! »

Abandonnant le dessein qu'il avait eu de doter la France d'une épopée moderne sur la campagne d'Égypte, Parseval chercha dans les annales de notre histoire un sujet grand et national et il fit le poëme de *Philippe-Auguste*. D'après M. Lebrun, répondant à M. de Salvandy (*Discours de réception à l'Académie*), « toute la littérature accueillit avec applaudissement cette œuvre de talent et de patience, inspirée par le sentiment patriotique et où l'on se plut à retrouver les vieux usages, l'ancien Paris, les mœurs féodales, tous nos temps d'ignorance, de superstition, de galanterie et d'héroïsme, peints de couleurs vives et fidèles. » Rien n'est moins vrai que cet éloge académique, car ce fastidieux poëme est complètement dépourvu d'originalité. Ce qu'on peut dire de Parseval, c'est qu'il eut des sentiments honnêtes, qu'il gâta par une excessive vanité. Lorsqu'il mourut, il fut enterré en grande pompe et ses confrères ne manquèrent pas de venir jeter sur sa tombe les fleurs obligées. Outre des traductions partielles de Virgile, d'Homère, de Milton, du Camoëns et de la *Jérusalem délivrée* (l'épisode d'Armide), on lui doit : la *Garantie* (Paris, 1804, in-8°), brochure; les *Amours épiques* (Paris, 1804, in-8°), traduction en vers de morceaux sur l'amour composés par les grands poëtes épiques; *Dithyrambe à l'occasion du mariage de Napoléon* (Paris, 1810, in-4°); *Chant héroïque pour la naissance du roi de Rome* (Paris, 1811); *Philippe-Auguste*, poëme héroïque en douze chants (Paris, 1825, in-8°; Paris, 1826, 2 vol. in-18).

Parseval-Grandmaison avait un frère, Marc-Antoine PARSEVAL, mort à Paris en 1836, qu'on appelait *Deschênes* pour le distinguer de son aîné, et dont l'unique défaut était de commettre des alexandrins qu'il lisait, lui aussi, à Delille. Une fois, qu'il lui récitait une fable intitulée : le *Loup et le Conquérant*, il arriva à ce passage que le loup débitait :

Je n'oppose au danger que ma personne seule
Et mon artillerie est toute dans ma gueule...

« Que pensez-vous, demanda-t-il à l'abbé, que pensez-vous de ces vers? — He! he! dit Delille, ils ne sont pas mal pour des vers de loup. »

PARSI, IE adj. (par-si, î). Qui appartient aux Parses : *Religion* PARSIE. *Dogmes* PARSIS.

— Substantiv. Sectateur de Zoroastre : *Les* PARSIS.

— s. m. Linguist. Langue des Parsis.

— **Encycl.** Linguist. et Ethnol. L'idiome *parsi* appartient au groupe des langues iraniennes, famille des langues indo-européennes. Il a été parlé anciennement dans le Parsis, province de l'empire persan qui correspond presque exactement au Fars ou Farsistan actuel. Le *parsi* n'est autre chose que le pehlvi (v. ce mot) avec une légère teinture d'arabe. Poli de bonne heure, il surpassait déjà en douceur, en richesse et en culture le pehlvi et le zend bien avant l'époque à laquelle, sous les Sassanides, il devint la langue de la cour, des affaires politiques et celle des personnes instruites de tout l'empire, après avoir été perfectionné par plusieurs générations de poëtes. A partir de l'arrivée des Arabes, l'idiome de ces derniers, plus encore par le fait de la religion que par celui de la politique, eut une influence décisive sur la langue nationale des Persans. Ceux-ci, après avoir été convertis à l'islamisme, laissèrent la langue de Mahomet devenir chez eux la langue de la science en même temps que celle du culte. Elle joignit à l'élément indigène un élément étranger qui devait changer la physionomie native du langage et constituer le persan moderne. Le *parsi* s'est éteint depuis plusieurs siècles. Il a été écrit anciennement avec un alphabet particulier, connu sous le nom de *lettres syriennes*, assez semblable aux alphabets zend, pehlvi et palmyrien, et qui, introduit dans la Perse sous le règne de Darius Hystaspe, y aurait fait tomber en désuétude les caractères cunéiformes.

C'est en grande partie par la connaissance du sanscrit et à l'aide de la philologie comparée que l'on est parvenu à déchiffrer l'ancien dialecte des Parsis ou adorateurs du feu. Les manuscrits de ces livres sacrés avaient été conservés par les prêtres *parsis* à Bombay, où une colonie d'adorateurs du feu s'était réfugiée au Xe siècle. Le *parsi*, selon M. Max Müller, diffère peu de la langue de Ferdousi, le grand poëte épique de la Perse, l'auteur du *Schâ-Nameh*, vers l'an 1000 de J.-C.

Le nombre des Parsis existant actuellement dans l'Inde peut être évalué à plus de cent mille, et l'on ne pourrait dire quel motif a jadis poussé ces sectateurs de Zoroastre à quitter le sol de la Perse. Il existe bien un écrit sous le titre persan *Kissai-Sandjân*, qui traite de l'immigration des Parsis dans l'Inde; mais cet écrit, qui date de l'an 1559 ap. J.-C., n'indique nullement sur quelles autorités il s'appuie. Il y est dit que, lors de la conquête de la Perse par les musulmans, une partie des adorateurs du feu, pour se soustraire à la persécution des conquérants, se retira dans l'île d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique, et que de là elle émigra plus tard dans l'île Din, sur la côte du Guzarate. En l'an 717 de J.-C., elle reprit la mer pour gagner le continent indien près de la ville de Sandjân, non loin de Dâmân. Les habitants du pays, qui étaient indous, les reçurent bien, et leur roi leur permit de s'établir à demeure dans le pays.

C'est ainsi que la colonie jouit pendant longtemps d'une tranquillité parfaite et qui ne fut troublée que par l'extension dans ces parages de la conquête musulmane. Les Parsis se virent forcés d'aller de nouveau à la recherche d'une terre hospitalière. Après de nombreuses vicissitudes, ils la trouvèrent à Nausari, dans la presqu'île de Guzarate. La conquête musulmane les y suivit bientôt; mais les vexations qu'ils eurent à supporter ne les empêchèrent cependant pas de se répandre de plus en plus dans le pays et d'y acquérir des richesses.

Sur ces entrefaites, les Européens arrivèrent dans l'Inde, et les Parsis se mirent sous leur protection et spécialement sous celle des Hollandais et des Anglais. S'adonnant dès lors exclusivement au commerce, leur aptitude et l'honnêteté de leur caractère firent promptement affluer entre leurs mains des fortunes considérables, et cette opulence, à l'heure qu'il est, va toujours en augmentant. C'est qu'ils savent entrer dans toutes les voies commerciales et industrielles où ils voient prospérer les Anglais, qu'ils suivent partout, jusqu'aux Afghans, en Chine, à Londres, à Liverpool. On les voit armateurs, entrepreneurs de chemins de fer, courtiers et banquiers. Le commerce d'argent leur plaît surtout, et c'est évidemment cet amour qui les détourne de la carrière militaire, peu lucrative en général aux Indes comme ailleurs.

En voyant ce penchant des Parsis pour toute occupation lucrative, on est disposé à croire que leur établissement dans l'Inde n'est pas une conséquence de l'intolérance des conquérants musulmans de la Perse, ainsi qu'il est dit dans le récit de Sândjân; mais plutôt qu'ils ont été attirés dans l'Inde, aux premiers siècles de notre ère, par des intérêts commerciaux. D'ailleurs, les traces des doctrines des Parsis qu'on trouve dans les livres indiens paraissent remonter au delà de l'époque qu'assigne Sândjân, et, sans la supposition d'une date plus reculée et déterminée par une cause toute pacifique, on ne s'expliquerait pas non plus cette amitié réciproque qui lie les Indous et les *parsis*, au point que ceux-ci ont adopté sur une foule de points les mœurs indiennes.

Quoi qu'il en soit, il est une chose qui distingue aisément le Parsi de l'Indou ou de toute autre nation habitant le sol de l'Inde : c'est le costume. Le Parsi porte habituellement un habit ample, nommé *sadra*, avec une petite poche près de la poitrine, et le *kosti*, cordon mince consistant en soixante-douze fils, enroulé par trois fois au milieu du corps pour se nouer ensuite par quatre nœuds. Ces deux pièces d'habillement sont d'antique prescription religieuse. On ne les ôte même pas à la maison, de même qu'un petit bonnet qui est ordinairement en soie de Chine. Au dehors, le Parsi porte un large surtout, nommé *angrakha*, qu'il a pris des Indous, et une espèce de turban qui, chez les laïques, est de couleur marron et blanc chez les prêtres. C'est la différence qui distingue extérieurement le laïque du prêtre. Il y a cependant la secte des kadimis dont les prêtres portent un costume semblable à celui des Arméniens. Quant aux femmes, elles cachent leurs cheveux sous une coiffe qui se nomme *mathabano*. Du reste, elles portent le sadra et le kosti comme les hommes, mais leur angrakha est d'une autre coupe et teint en couleurs très-claires. Toutes, si pauvres qu'elles soient, portent des bijoux d'or ou d'argent.

Actuellement, les Parsis commencent à abandonner les mœurs et les habitudes des Indous, qu'ils ont suivies depuis un temps immémorial, pour adopter celles des Occidentaux. V. GUÈBRES.

Parsis (LITTÉRATURE TRADITIONNELLE DES) (*Die traditionnelle literatur der Parsên*), par Fr. Spiegel (Vienne, 1860). Cet ouvrage forme la suite et le complément de la grammaire pehlvie du même auteur. M. Spiegel y traite d'abord des traductions pehlvies des livres zends; il établit avec beaucoup de soin le système dans lequel elles sont conçues, l'usage qu'on peut en faire pour la critique et l'interprétation du texte, et le degré de confiance que mérite la tradition dont elles sont l'expression. Ensuite il analyse les autres ouvrages pehlvis, comme le *Bundehesch*, le *Minokhired* et autres. Puis il passe à la littérature persane des Parsis, surtout les *Ravaets*, dont il donne quelques extraits. Cette dernière partie est la moins complète de l'ouvrage, parce qu'elle s'éloigne déjà un peu plus du but direct de l'auteur. Le volume se termine par plusieurs appendices fort utiles. Le premier contient la liste de tous les passages pehlvis cités dans la grammaire, transcrits ici en caractères hébreux, munis de voyelles pour indiquer la prononciation. On sait combien l'écriture pehlvie est imparfaite et laisse de doutes, même sur les consonnes. M. Spiegel n'a pas voulu, dans sa grammaire, prendre sur lui de fixer la prononciation, à la grande incommodité du lecteur, qui devait désirer de connaître l'opinion de l'auteur. M. Spiegel a cédé à ce désir et a remédié, autant qu'il a pu, à la lacune de la grammaire. Ensuite viennent quelques textes zends, pehlvis et persans, et à la fin un vocabulaire de mots pehlvis transcrits en hébreu. Ce vocabulaire est tiré des passages cités dans l'ouvrage; il contient à peu près deux mille mots, et c'est le premier qu'on ait publié sur les textes mêmes. Le volume entier forme un recueil complet de matériaux sur un sujet important et encore peu étudié; il n'est pas complet et ne prétend pas l'être, mais il est plein de renseignements nouveaux.

PARSISME s. m. (par-si-sme — rad. *parsi*). Religion de Zoroastre.

— **Encycl.** Le *parsisme* a eu deux phases bien distinctes. Dans la première, qui de Zoroastre s'étend jusqu'à la conquête de Babylone par Cyrus, l'antique religion de Zoroastre ne subit que de très-légères modifications; dans la seconde, qui commence à la conquête de Babylone et aboutit aux Guèbres contemporains, cette religion s'imprègne d'éléments étrangers, de doctrines nouvelles empruntées aux peuples conquis.

Il est probable que la branche de la famille aryenne qui a peuplé l'Inde arriva sur les bords de l'Indus vers le XVe ou le XVIe siècle avant l'ère chrétienne, et comme on s'accorde à attribuer sa sortie de la Bactriane à des causes religieuses qui ne peuvent avoir été autres que le triomphe du zoroastrisme, on est autorisé à ramener la lutte du culte ancien et du culte nouveau, le *parsisme*, ainsi que la réforme zoroastrienne qui la provoqua, à quelques siècles avant l'établissement des Indous dans le Penjab, et par conséquent vers l'an 2000 av. J.-C. Mais ceci n'est qu'une conjecture, qu'il est permis de trouver hasardée.

Le dualisme est la doctrine fondamentale du *parsisme*, antique et nouveau. Ce dualisme ne divise pas seulement le monde invisible en deux camps; il partage aussi le monde sensible, avec tous ses habitants et toutes ses productions, en deux catégories bien tranchées; il règne jusque dans l'homme, dans le cœur duquel il provoque de fréquentes luttes. Représenté symboliquement par la lumière et les ténèbres, il n'est autre chose au fond que l'opposition du bien et du mal, qui sont ramenés à deux principes vivants et ennemis.

Plusieurs auteurs pensent que les vieux Parses plaçaient au-dessus des principes du bien et du mal un principe unique, absolu; c'est une erreur. Ce principe n'est point mentionné dans l'*Avesta*; il n'en est question que dans le *Bundehesch*, livre bien postérieur qui parle du principe incréé, la durée éternelle, Zervane-Akerene. Dans le *parsisme* antique, les deux principes du bien et du mal sont primitifs et n'ont pas d'antécédents : « Dès le commencement, est-il dit dans les *Gâthâs*, il existe une paire de jumeaux, deux esprits ayant chacun une activité propre; ce sont le bien et le mal en pensées et en actions. Choisissez entre les deux. Soyez bons et ne soyez pas méchants. »

Et cependant il y a dans le *parsisme* une tendance manifeste au monothéisme. Zoroastre et ses disciples ne reconnaissent qu'un seul et unique vrai Dieu, qui est Ormuzd. Seulement, ce Dieu n'est pas tout-puissant; il a besoin, pour exercer son empire, de guerroyer contre une opposition qu'il faut réduire; mais il la vaincra. Ahriman n'est que la personnification du mal, et ce mal, il faut le combattre et le faire disparaître. Le dualisme n'est pas, par conséquent, un fait définitif; il ne doit durer qu'un temps, et le *parsisme* postérieur a été fidèle à l'esprit de son fondateur en assurant qu'à la fin des siècles, après de longues calamités et de douloureuses épreuves pour les hommes purs, Ahriman et sa milice infernale, vaincus et repentants, chanteront l'*Avesta*. En attendant le triomphe final, c'est Ormuzd seul qu'il convient d'adorer.

D'Ormuzd dérive tout ce qu'il y a de bon dans le monde; dans le principe, il avait créé toutes choses parfaites; mais Ahriman, « plein de mort, » comme il est dit dans l'*Avesta*, porta le trouble et le mal dans cette excellente création. Il y jeta l'hiver, les mauvaises pensées et les mauvaises actions, la paresse, la pauvreté, les maladies, la mort, les animaux destructeurs, les plantes nuisibles. Le monde ne fut plus dès lors conforme à la pensée et au désir d'Ormuzd. La guerre fut dès ce moment déclarée entre les deux principes.

A la tête de l'armée du bien se trouvent sept Amschaspands, dont Ormuzd est le premier. Ces esprits purs forment comme le conseil du principe du bien : ils sont ses aides et ses ministres. Mais les Amschaspands ne sont pas les seuls esprits purs qu'Ormuzd se soit donnés pour auxiliaires dans sa guerre contre le mal. A côté d'eux se rangent les Izeds. Il convient cependant de remarquer que les Amschaspands sont quelquefois appelés de ce dernier nom, qui semble désigner en général tous les esprits auxquels s'adresse l'adoration des hommes. Les Izeds proprement dits sont au nombre de vingt-huit. Les noms qu'ils portent indiquent les fonctions qui leur sont confiées et semblent montrer en eux des personnifications des forces et des phénomènes de la nature utiles à l'espèce humaine. Le reste de la milice céleste se compose des Férouets. Mais ici, comme pour les Amschaspands, on éprouve quelque embarras pour se faire une idée claire de ces êtres. Les plus illustres orientalistes sont partagés à cet égard. Le savant Michel Nicolas les regarde comme les types idéaux de tous les êtres purs. Sous la direction de ces soldats suprasensibles, tous les hommes purs travaillent à purger la terre du mal qu'y a jeté Ahriman, et, dans un rang inférieur, les animaux créés par Ormuzd servent la même cause. Chacune de leurs espèces est sous la conduite de l'un d'entre eux, qui est leur guide. Les livres sacrés du *parsisme* prennent la peine de nous nommer ces chefs.

Dans le camp ennemi, sept chefs, commandés par Ahriman, sont armés pour la cause du mal. La tradition parse varie et sur les noms des six ministres du prince du mal et sur les fonctions particulières de chacun d'eux. Elle n'est pas non plus uniforme pour ce qui concerne la milice infernale qui est sous leurs ordres. Parmi les esprits mauvais, ceux dont il est le plus souvent question dans le *Zend-Avesta*, probablement parce qu'ils paraissent les plus redoutables, sont les Droudji ou les Droukhs. L'un d'entre eux, désigné sous le nom de Broukh-Naçus, est représenté comme le démon qui s'empare des cadavres. Il faut citer encore les Yatus (les errants), qui sont des hommes dans lesquels quelque mauvais esprit s'est incorporé; les Pairikas, péris des persans, démons familiers d'aspect agréable qui, comme les Apsaras des Indous, cherchent à plaire aux hommes purs pour les entraîner au mal; les Koyas, qui, d'après la tradition, ont pour office spécial de frapper de cécité leurs victimes, comme les Karafnas ont pour mission de leur enlever le sens de l'ouïe. Tous ces êtres pervers, depuis le premier degré de la hiérarchie jusqu'au plus bas, portent le nom commun de Devs. Leur demeure est placée dans les sombres contrées du Nord, au sommet du mont Arezoûra. C'est là qu'ils s'enferment quand les cérémonies sacrées des Parses les forcent à abandonner leurs mauvais desseins. On leur donne encore pour retraite les abîmes profonds qui s'ouvrent au-dessous de la terre et dans lesquels Zoroastre les avait précipités. Dans le monde sensible, une foule d'êtres malfaisants, hommes, animaux, végétaux, secondent les ténébreux projets d'Ahriman.

Le genre de vie le plus propre à combattre le mal sous toutes ses formes, c'est l'agriculture. Le prêtre et le guerrier sont, sans doute, indispensables à la société des hommes; le premier pour entretenir le culte du vrai Dieu, le second pour repousser les violences des enfants d'Ahriman; mais l'*Avesta* parle très-peu de l'un et de l'autre. Le but des antiques livres des Parses ne paraît avoir été que d'attacher le peuple aux travaux des champs et aux mœurs paisibles de la vie agricole.

Les Indous jetaient et jettent encore les cadavres dans les fleuves; Zoroastre interdit formellement cette pratique; mais, d'un autre côté, il craindrait de souiller la terre par la putréfaction d'un mort; de là sa prescription, révoltante pour nous, d'exposer les cadavres et de les faire dévorer par les bêtes féroces.

La mort, œuvre d'Ahriman, exige de la part des vivants qui en sont témoins des ablutions et des cérémonies sans fin. Pour la mort d'un chien, les prescriptions sont les mêmes que pour celle d'un homme. Maltraiter un chien est un grave délit; le tuer, c'est un crime.

Comment s'accomplira la grande œuvre, le triomphe du bien sur le mal? Dans un temps éloigné, Çaoshyanç, le victorieux, sortira de l'eau Kançaoya et viendra de l'Orient pour achever ce que les êtres vertueux auront commencé eux-mêmes. Ce Messie donnera le dernier coup à la puissance des Devs.

Il n'est pas dit un seul mot dans les livres primitifs du *parsisme* de la résurrection des corps. Plus tard, cependant, cette opinion fut en honneur. M. Spiegel pense qu'elle naquit du temps d'Artaxerxès, fils d'Ochus. Elle est bien dans la tradition parse. Le corps est l'œuvre d'Ormuzd, la mort l'œuvre d'Ahriman; il est clair que l'on a dû en conclure qu'après la défaite de ce dernier la mort sera anéantie et que les créatures d'Ormuzd resplendiront d'un nouvel et éternel éclat.

Les Parses ne connaissent point les idoles, et Hérodote ne manque point d'en faire l'observation. Ils furent, au contraire, toutes les fois qu'ils le purent, au milieu de maîtres idolâtres, de véritables iconoclastes. Le feu joue un grand rôle dans leur culte. « Les Perses, dit Hérodote, tiennent le feu pour divin; » et Xénophon, en le désignant sous le nom de Vesta, semble reconnaître que les Perses le tenaient pour un dieu. Il n'est pas douteux qu'il n'eût ce caractère dans la famille aryenne avant Zoroastre. Agni est dans les *Védas* une grande divinité. « Fais-moi briller, dit le feu au père de famille, dans les livres sacrés. Azis, qu'ont créé les Devs, pourrait venir à moi et me ravir au monde. » Souvenir évident des appréhensions que la possibilité de la perte du feu dut inspirer aux hommes des âges primitifs et qui nous révèle en même temps une des principales causes de la place qu'il occupe dans toutes les religions de l'antiquité. Dans le principe, le feu qui brûlait au foyer de chaque habitation était également sacré. Son entretien était alors confié à la vigilance du père de famille. Plus tard, les prêtres prétendirent avoir seuls le droit de le conserver. Il fallut alors construire des édifices consacrés à son entretien. Ces édifices devinrent des lieux sacrés comme le feu qu'ils renfermaient. Cette usurpation sacerdotale s'accomplit vraisemblablement pendant l'ob-

scure période qui s'étend de la chute des Achéménides (330 av. J.-C.) à l'élévation de la dynastie des Sassanides (226 de l'ère chrétienne). L'*Avesta* ne contient même pas une allusion à des édifices consacrés soit au culte, soit à l'entretien du feu. Hérodote dit très-positivement que les Perses n'avaient point de temples.

On est habitué à désigner sous le nom de mages les prêtres de l'antique *parsisme*; c'est là une dénomination inconnue à l'*Avesta*. On y rencontre, il est vrai, les mots *maga* et *magava*, mais ces mots ne s'appliquent pas aux prêtres; ils signifient l'un *grand* et l'autre *grandeur*.

Le nom du prêtre, dans l'*Avesta*, est *athrava*, mot qui dérive d'*atare*, feu, et que les Indous ont conservé sous la forme *atharvan*, non-seulement comme un nom propre, mais aussi comme le nom du prêtre du feu et du soleil. Le mot *mage* semble cependant le seul qui ait été employé parmi les Perses depuis le commencement de la dynastie des Achéménides, s'il faut, du moins, s'en rapporter à l'antiquité classique, qui ne désigne jamais les prêtres perses sous un autre nom. M. Spiegel suppose que le terme *mage* signifie la tribu sacerdotale, et le terme *athrava* celui qui appartient à l'état sacerdotal. Selon lui, les Iraniens de l'Orient, c'est-à-dire les Bactriens, auraient appelé leurs prêtres *athravas*, du nom qui marquait leur fonction, tandis que les Iraniens de l'Occident, c'est-à-dire les Mèdes, auraient donné à leurs chefs le nom de mages, du nom de leur caste. M. Michel Nicolas considère cette assertion comme peu prouvée. Ce qui est certain, c'est que les mages étaient les prêtres des Mèdes et les *athravas* ceux des anciens Bactriens. Il est probable que quand les Perses, après la conquête de la Babylonie, adoptèrent les mœurs et le costume des Mèdes, leurs prêtres prirent le nom de mages, peut-être à la suite d'une fusion entre les castes sacerdotales des deux peuples. Il n'est pas prouvé que, comme le veut M. Spiegel, les deux sacerdoces ne différassent que par le nom, et il y a quelques indices que les mages nourrirent pendant assez longtemps des sentiments hostiles contre les Perses. Le concours qu'ils prêtèrent au faux Smerdis pourrait bien avoir sa raison dans quelque opposition nationale et religieuse à la fois. D'un autre côté, le massacre général dans lequel ils furent tous enveloppés bientôt après semble indiquer qu'ils n'étaient encore que des étrangers au milieu des vainqueurs.

La conquête de la Babylonie avait tiré le *parsisme* de l'isolement dans lequel il avait vécu jusque-là et l'avait transporté sur une scène où plusieurs religions, deux au moins, celle des Chaldéens et celle des Juifs, se trouvaient en présence. Les vainqueurs subirent, comme il arrive d'ordinaire, l'influence des vaincus. Il est positif que les Perses empruntèrent aux Assyriens leurs arts et, jusqu'à un certain point, leur langue; car, malgré les hypothèses de plusieurs habiles philologues, il est permis de regarder le pehlvi comme une langue aryenne envahie par le vocabulaire sémitique. Le vaincu absorba assez profondément le vainqueur pour que l'empire des Achéménides ait été connu, dans le monde ancien, sous le nom d'empire assyrien autant que sous le nom d'empire perse. « Ils ont pris, dit Hérodote en parlant des Perses, l'habillement des Mèdes, qui leur a paru plus beau. » Il est peu croyable qu'ils aient pris la langue, les arts et les vêtements des Mèdes, sans leur prendre aussi un peu de leur religion. Aussi allons-nous voir qu'ils n'y ont pas manqué.

Berose, Quinte-Curce et Strabon s'accordent à reconnaître que le culte de Vénus, l'Etoile du matin et du soir, cette Vénus dans le temple de laquelle toute Babylonienne devait, une fois en sa vie, se prostituer à un étranger, passa des Assyriens aux Perses, qui la placèrent à côté du Mithra de l'antique *parsisme* et en firent une sorte de Mithra femelle. Au culte de Vénus vient s'ajouter, par analogie, celui de tous les astres et son cortége obligé de superstitions astrologiques, tandis que le *parsisme* primitif faisait simplement de tous ces corps lumineux des créatures d'Ormuzd.

Outre les Mèdes, la conquête perse trouva à Babylone un autre peuple, les Juifs déportés, qui saluèrent Cyrus comme un libérateur, non pas tant à cause de la défaite des Babyloniens qu'à cause de la grande similitude qui existe entre le judaïsme et le *parsisme*. Juifs et Perses avaient, en effet, la même horreur pour toute représentation de la divinité; ils avaient été également voués à l'agriculture par leurs législateurs; leurs lois présentaient des ressemblances surprenantes : elles recommandaient le même respect religieux de la famille; elles avaient un système semblable de souillures légales et de purifications; elles partageaient également les hommes et les animaux en deux grandes classes : les purs et les impurs, etc. Aussi les deux peuples fraternisèrent-ils et vécurent-ils comme deux peuples frères. Les deux religions se firent des emprunts réciproques. Les Juifs, particulièrement, prirent beaucoup au *parsisme*. Leur doctrine des anges est calquée sur celle des Amschaspands et des Izeds, et leur démonologie sur celle d'Ahriman et de ses esprits pervers. Il n'est pas jusqu'à la doctrine de la résurrection des corps qui n'ait passé du *parsisme* au judaïsme. Enfin, la notion du rétablissement final est commune aux deux peuples. D'autre part, il est plus que probable que c'est grâce au judaïsme que l'influence du prêtre s'accrut dans le *parsisme*. Une véritable synagogue, de véritables lévites y apparaissent. Non-seulement il se forme dans le *parsisme* un sacerdoce bien organisé, mais encore un certain nombre de prêtres se livrent à l'étude des documents sur lesquels repose la foi. Il y a des théologiens et des écoles de théologie. Les prêtres portent le nom de *mobeds* et ceux d'entre eux qui sont versés dans l'intelligence de la loi sainte se distinguent par le titre de *destours-mobeds* ou seulement de *destours*. De nouveaux livres sacrés paraissent, le *Sirozé*, le *livre des Yeschts* et le *Boundehech*, dans lesquels Ormuzd prend beaucoup de traits de Jéhovah et Ahriman de Satan; la création est copiée plutôt qu'imitée de Moïse; l'histoire d'Adam et d'Eve (Meschia et Meschianeh) est reproduite sans grands changements; le rétablissement final est dépeint en termes bibliques, comme la fin du monde et le jugement dernier.

Ce *parsisme* devint le *parsisme* orthodoxe à l'avénement de la dynastie des Sassanides, dans la personne d'Ardeschir Babekan, qui, d'après la tradition, trouva, à son avénement, le vieux culte divisé en quatre-vingts sectes et parvint à l'unifier, probablement par les moyens énergiques familiers aux princes pieux.

L'influence du *parsisme* a été grande sur les religions postérieures de l'Orient. Il n'est plus permis aujourd'hui de douter que Manès n'ait fondu dans le manichéisme le *parsisme*, le christianisme et le bouddhisme. Ce mage célèbre mettait Zoroastre et Bouddha au nombre des prophètes de Jésus-Christ. On sait qu'il périt victime de l'intolérance des mobeds.

Au commencement du VIe siècle, un nouveau réformateur se leva en Perse; c'était, dit-on, le chef même des mobeds; il s'appelait Madzak. Il eut l'idée d'ajouter au *parsisme* la doctrine de la communauté des biens et des femmes. Cet homme remarquable prêcha librement sa doctrine pendant trente ans. Le roi Kohad se déclara ouvertement son disciple; ce roi fut, il est vrai, détrôné, mais il parvint assez facilement à remonter sur le trône. Son successeur, Nouschirvan, effrayé des progrès du communisme, attira Madzak dans un guet-apens et le fit égorger. Après le maître, on tua les disciples; on ne s'arrêta, dit Mirkhond, que par crainte de dépeupler la Perse; mais le communisme ne périt pas, malgré l'égorgement de ses adhérents, et on le retrouve encore de nos jours dans quelques contrées de l'Orient.

Enfin, dernière transformation, la science grecque vint donner un nouvel élément au *parsisme* dans le moyen âge, et l'on sait que les principaux écrivains soufites connaissent les philosophes grecs; ils citent fréquemment Aristote et Platon.

Le *parsisme* conserva de nombreux sectateurs en Perse, même lorsque la plus grande partie de la nation se fut convertie au mahométisme. Ces hommes, restés fidèles aux croyances de leurs pères, reçurent alors le nom infamant de *guèbres*, qui veut dire *infidèles*, et eurent à souffrir d'odieuses persécutions. V. GUÈBRES.

PARSONNIER, IÈRE adj. (par-so-nié — du lat. *pars*, part). Qui prend part; qui est participant, complice. ‖ Copartageant; cohéritier. ‖ Qui se partage entre plusieurs : *Héritage* PARSONNIER. ‖ Vieux mot.

PARSONS (Robert), en latin **Personius**, jésuite anglais, né près de Bridgewater en 1546, mort en 1610. En 1575, il abjura le protestantisme à Rome, entra dans la compagnie de Jésus et devint l'âme de toutes les intrigues pour le rétablissement de la suprématie pontificale en Angleterre. De concert avec le Père Campian, il parcourut les provinces anglaises (1580), y fomenta l'insurrection, excita partout les catholiques à prendre les armes pour déposer la reine Elisabeth, parvint, à la faveur de divers déguisements, à échapper aux poursuites dirigées contre lui, retourna en 1587 à Rome et y reçut la direction du collége anglais. Ce turbulent jésuite n'en continua pas moins à se mêler à mille intrigues pour entretenir la haine qu'avait l'Espagne contre l'Angleterre, pour pousser ses compatriotes catholiques à la rébellion, pour exclure du trône Jacques Ier et faire passer la couronne, soit sur la tête de l'infante d'Espagne, soit sur celle du duc de Parme. C'était un homme instruit, un habile polémiste, un écrivain élégant et pur. Parmi ses ouvrages, écrits avec passion et ayant pour la plupart un caractère séditieux, mais d'une argumentation forte et captieuse, nous citerons : *Discours contenant les raisons pour lesquelles les catholiques refusent d'aller aux églises des protestants* (1580); *De persecutione anglicana* (1582); *Le directeur chrétien* (Louvain, 1594); *Discours sur la prochaine succession à la couronne d'Angleterre* (1594, in-8o), écrit qui parut sous le pseudonyme de **Doleman** et qui fit grand bruit; *Traité sur les trois conversions du paganisme à la religion chrétienne* (Saint-Omer, 1603-1604, 3 vol. in-8o); *Mémoire pour la réformation* (Londres, 1690, in-8o).

PARSONS (James), médecin anglais, né à Barnstaple (Devonshire) en 1705, mort à Londres en 1770. Il vint compléter ses études médicales en France, à Paris, puis à Reims, où il se fit recevoir docteur (1736), et, de retour en Angleterre, se fixa à Londres. Parsons pratiqua avec un grand succès l'art des accouchements, devint médecin de l'infirmerie de Saint-Gilles (1738) et membre de la Société royale. Ses principaux ouvrages sont : *Recherche sur la nature des hermaphrodites* (1741, in-8o); *Observations philosophiques sur l'analogie qui existe entre la propagation des animaux et celle des végétaux* (1752, in-8o); *Vestiges de Japhet* ou *Recherches historiques sur l'affinité et l'origine des langues européennes* (1767, in-8o), ouvrage plein d'érudition, mais dépourvu de critique.

PARSONS (Philippe), littérateur anglais, né à Delham (Essex) en 1729, mort en 1812. Après avoir été maître d'école, il remplit diverses fonctions pastorales. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : l'*Inefficacité de la satire*, poëme (Londres, 1776); *Newmarket* ou *Essai sur le turf* (1774, 2 vol.); *Essais* (1775); *Simplicité*, poëme (1784).

PARSONS (Abraham), voyageur anglais, mort à Livourne en 1785. Il remplit les fonctions de consul à Scanderoon, en Syrie (1767), voyagea en Syrie, en Perse, dans l'Inde, en Egypte et alla terminer sa vie en Italie. On a de lui : *Voyages en Asie et en Afrique* (Londres, 1808, in-4o), relation publiée après sa mort.

PARSONSIE ou **PARSONTIE** s. f. (par-son-sî — de *Parsons*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant des espèces qui habitent l'Amérique et l'Australie.

PARSONSTOWN, nom qu'a porté pendant quelque temps la ville de Birr, en Irlande V. BIRR.

PART s. m. (par ou partt, selon l'Académie, ce qui paraît être contre l'usage — lat. *partus*, participe passé de *parere*, enfanter, mettre au monde, qui, selon Delâtre, se rapporte à la préposition *parâ*, grec *para*, vers, contre, hypothèse qu'il est assez difficile d'accueillir. Eichhoff indique la racine sanscrite *par* ou *pûr*, fournir, remplir, et aussi la grande racine aryenne *bhar*, porter, produire, d'ou le grec *pherô*, le gothique *bairan*, etc., et aussi le latin *fero*, même sens). Jurispr. Enfant dont une femme vient d'accoucher : PART *légitime*. ‖ *Supposition de part*, Action de faire passer un enfant pour être d'une femme à qui il est étranger. ‖ *Substitution de part*, Action de substituer un enfant nouveau-né à un autre enfant. ‖ *Confusion de part*, Echange de deux enfants, de façon à ne plus pouvoir reconnaître à qui appartient chacun des deux. ‖ *Suppression de part*, Infanticide.

— Econ. rur. Mise bas : *Le lait du quatrième jour qui suit le* PART *peut entrer dans le commerce.* (Mme de Genlis.) *Le* PART *est plus laborieux lorsque la taille du fœtus est disproportionnée avec la taille de la mère.* (M. de Dombasle.)

PART s. f. (par — lat. *pars*, *partis*, mot que Delâtre tire d'un verbe inusité *pario*, exprimant la séparation, la division). Portion, partie de ce qui est divisé ou distribué : *La meilleure* PART. *Avoir double* PART. *Réclamer sa* PART. *Régler les* PARTS. *Céder sa* PART. *Faire plusieurs* PARTS *égales. Le mal d'autrui soulage bien des gens, comme s'il était pris sur leur* PART. (Latena.) *Il faut à chacun sa* PART *de plaisir comme sa* PART *de labeur, rien de plus juste.* (Mich. Chev.) *Lorsqu'on ne veut pas le bonheur pour soi, il ne faut pas écorner la* PART *des autres.* (E. About.)

. . . Des humains presque les quatre *parts*
S'exposent hardiment aux plus grands des hasards.
LA FONTAINE.

Il est profond dans l'art de l'ergotisme,
En quatre *parts* il vous coupe un sophisme.
VOLTAIRE.

. . . . . . Il est sûr qu'une femme
Met dans une âme aimée une *part* de son âme.
A. DE MUSSET.

Heureux à qui le ciel a fait la bonne *part*;
Bienheureux qui n'a vu qu'un beau côté de l'art.
A. BARBIER.

Eux venus, le lion par ses ongles compta
Et dit : nous sommes quatre à partager la proie;
Puis en autant de *parts* le cerf il dépeça.
LA FONTAINE.

— Par ext. Participation, coopération : *Donnez-moi une* PART *dans cette affaire. Là-haut comme ici-bas, nos souvenirs seront une* PART *importante de nos biens et de nos maux.* (J. Joubert.)

— A signifié Parti, comme le latin *pars* : *Si j'eusse été chef de* PART, *j'eusse pris autre voie plus naturelle.* (Montaigne.)

— *De la part de*, Au nom de, venant de; du côté de : *On m'a apporté cela* DE VOTRE PART. *Cela m'étonne* DE LEUR PART. *Je conseille aux femmes*, DE LA PART DE [illegible], *que le blanc et le rouge les rendent affreuses.* (La Bruy.) *Il faut souffrir beaucoup* DE LA PART DE *la nature et* DE LA PART DES [illegible]. (Vauv.) *Rien ne plaît* DE LA PART DE [illegible] *pas.* (Mme de Salm.) ‖ *Pour la part de*, En ce qui touche; quant à ce qui est de : POUR MA PART, *je* [illegible]. POUR SA PART, *il n'hésitera pas.*

— *Sur ma part de paradis*, Au nom de mon salut éternel : SUR MA PART DE PARADIS, *monseigneur, répondit Gringoire tremblant de tous ses membres, je vous jure que je ne l'ai pas touchée.* (V. Hugo.)

— *Avoir part à*, *Avoir part dans*, Contribuer, concourir à : *La vanité* A *souvent plus* DE PART À *la haine que l'antipathie.* (La Rochef.) *Les citoyens d'un Etat doivent* AVOIR PART À *la confection des lois et à leur garantie.* (Mme de Staël.) *Les femmes* ONT EU UNE PART DANS *la formation de l'esprit français.* (Renan.)

Tranquille à mes soupers, muet à mes [illegible],
Semblait-il seulement qu'il *eût part* à mes [illegible]?
RACINE.

‖ *Avoir part au gâteau*, Partager les profits d'une opération quelconque : *N'y a-t-il qu'à dire, pour vous tirer d'intrigue, que vous n'a*VEZ *pas* EU PART AU GÂTEAU? (Le Sage.)

— *Prendre part à*, *Prendre sa part de* ou *dans*, Participer à, avoir un rôle dans : *Il n'*A PRIS *aucune* PART À *cette affaire. L'amour est comme la fièvre, il naît et s'éteint sans que la volonté* Y AIT PRIS *la moindre* PART. (H. Beyle.) ‖ S'associer par le sentiment à : *Je* PRENDS PART À *votre joie.*

Oui, je vais à madame annoncer par avance
La *part* que vous *prenez* à sa convalescence.
MOLIÈRE.

— *Prendre en bonne part* ou *en mauvaise part*, Trouver bon ou mauvais; interpréter en bien ou en mal : *Je ne vois rien de si ridicule que cette délicatesse d'honneur qui* PREND *tout* EN MAUVAISE PART. (Mol.) ‖ Etre expliqué, interprété d'une façon favorable ou défavorable : *Ce mot* SE PREND EN BONNE PART, EN MAUVAISE PART.

— *Je prends cela de la part d'où il vient*, Je ne fais nul cas de tout ce que cet homme a pu dire d'offensant pour moi, je ne l'estime pas assez pour m'en offenser.

— *Entrer en part*, Etre complice : *Vous* ENTREZ EN PART *de leurs désordres.* (Mass.)

— *Se donner part à quelque chose*, Y participer, y avoir, y acquérir un certain droit : *C'est en quelque sorte* SE DONNER PART AUX *belles actions que de les louer.* (La Rochef.)

— *Faire part de*, Donner une part de :

Je veux vous *faire part* de toutes mes richesses.
RACINE.

L'un amasse du bien dont sa femme *fait part*
A ceux qui prennent soin de le faire cornard.
MOLIÈRE.

‖ Communiquer à : FAIRE PART *à ses amis* D'*une bonne nouvelle. J'ai une démangeaison naturelle de* FAIRE PART DES *contes que je sais.* (Mol.)

— *Billets de faire part*, *Billets de part*, Sortes de circulaires par lesquelles on fait connaître un mariage, une naissance, un décès qui intéresse la personne qui écrit : *Une lettre de* FAIRE PART *exige toujours une visite.* (Boitard.)

— *Faire la part de*, Régler, déterminer ce qui doit revenir à : FAIRE LA PART DE *tous les créanciers.* ‖ Tenir compte de : *Il faut* FAIRE LA PART DES *circonstances.*

— *Faire la part du feu*, Abattre dans un incendie une portion du bâtiment, pour empêcher le feu de se communiquer à d'autres parties. ‖ Fig. Abandonner une partie de sa fortune ou d'un bien quelconque pour sauver le reste.

— *Faire la part du diable*, Ne pas juger avec trop de rigueur la conduite, le langage d'une personne, et tenir compte de la faiblesse humaine.

— *Faire la part au plus jeune*, Faire un partage inégal.

— *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*, Se dit d'une personne qui se croit bien fondée dans les prétentions qu'elle a sur quelque chose et qui n'est pas disposée à y renoncer.

— *J'y retiens part* ou *Part à deux*, Se dit quand on est avec une personne qui trouve quelque chose, pour demander à partager avec elle cette trouvaille.

— Anc. cout. *Part du bon Dieu* ou *du pauvre*, Première part qu'on réservait sur le gâteau des Rois, et que l'on donnait au premier pauvre qui se présentait.

— Législ. *Part héréditaire*, Ce qui revient à quelqu'un dans une succession, à titre d'héritier. ‖ *Part personnelle*, Part d'une obligation dont un [illegible] est tenu personnellement. ‖ *Part avantageuse*, Portion que l'aîné avait dans les fiefs, outre son préciput. ‖ *Part [illegible]*, Portion de la succession qui revenait à l'enfant le moins avantagé.

— Théâtre. Somme proportionnelle accordée à un artiste sur les recettes du théâtre : *Etre à la* PART, *à la* DEMI-PART.

Jamais, s'il eût suivi des préceptes pareils,
[illegible] des comédiens n'eût borné sa carrière;
Il serait riche, heureux, il aurait *part* entière.
C. DELAVIGNE.

— Mar. *Etre à la part*, *Naviguer à la part*, Etre admis à partager les bénéfices de la campagne.

— Comm. *En l'autre part*, *De l'autre part*, De l'autre côté de la feuille.

— Loc. adv. *Quelque part*, En quelque lieu, en quelque chose : *Je crois connaître cet* [illegible] QUELQUE PART. (Le Sage.)

On aura *quelque part* omis une virgule,
Que sais-je? On n'aura pas mis les points sur les *i*;
Aussitôt cela forme un procès ridicule.
La Chaussée.

— *Nulle part*, En aucun endroit : *L'homme ne trouve* NULLE PART *son bonheur sur la terre.* (Mass.) *Les grandes passions et les grandes âmes ne sont communes* NULLE PART. (H. Beyle.)

Il n'est bien *nulle part*, et partout il veut être.
Al. Duval.

— *A part*, Séparément; indépendamment des autres : *Etudier* À PART *chaque question. Le droit, pour chaque être pris* À PART, *est l'ensemble des conditions de sa vie propre et individuelle.* (Lamenn.)

. . . . Avec l'habit,
On met *à part* certain reste de honte.
La Fontaine.

‖ Spécial, différent des autres : *Chacun de nous est un être* À PART, *différent des êtres dont il sort.* (A. Fée.) *Excepté cinq ou six génies* À PART, *tous les grands capitaines ont été de pauvres gens.* (Chateaub.) *Certains officiers de police ont une physionomie* À PART *et qui se complique d'un air de bassesse mêlé a un air d'autorité.* (V. Hugo.) ‖ Etant mis à part; n'étant pas mis en ligne de compte : *Religion* À PART, *le bonheur est de s'ignorer et d'arriver à la mort sans avoir senti la vie.* (Chateaub.) *Morale* À PART, *don Juan et Lovelace sont des héros d'imbécillité.* (Proudh.)

— *Faire lit à part*, Ne pas coucher habituellement dans le même lit que sa femme ou que son mari.

— *Faire son petit pot à part*, Ne communiquer ses affaires à personne. ‖ *On vous en garde dans un petit pot à part*, Il n'y a rien a espérer pour vous.

— *Il ressemble à Thibaud Garrau, il fait son cas à part*, Se dit d'un homme qui ne veut s'associer à personne.

— Proverbial. *A cheval hargneux, il faut étable à part*, Les gens hargneux ont besoin de vivre seuls.

— Art dramat. *A part*, Se met dans les rôles pour indiquer les mots, les phrases que l'acteur doit prononcer assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que les autres acteurs en scène sont censés ne point entendre.

— *De part et d'autre, De toute part, De toutes parts*, De côté et d'autre, de tout côté, en tout sens : *La nature* DE TOUTES PARTS *ne nous offre que des études.* (Mass.) *Le fond des fables de La Fontaine est emprunté* DE TOUTES PARTS. (Ste-Beuve.)

Parcourez l'univers, voyez *de toutes parts*
Des plus fières cités les cadavres épars.
Delille.

J'ai longtemps parcouru le monde,
Et l'on m'a vu *de toute part*
Courtisant la brune et la blonde,
Aimer, soupirer au hasard.
Etienne.

‖ *De part et d'autre, Des deux parts, D'une part, D'autre part, De toute part, De toutes parts*, Se dit pour marquer relation, réciprocité, opposition, concours : *Il y a des torts* DE PART ET D'AUTRE. *On a exposé* DES DEUX PARTS *de bonnes raisons. Si* D'UNE PART *on frappe fort*, DE L'AUTRE *on n'est pas manchot. Combien de services oubliés et*, D'AUTRE PART, *combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes!* (Mass.)

— *De part en part*, D'un côté à l'autre; d'une superficie à l'autre; d'outre en outre : *Percer une montagne* DE PART EN PART. *Enferrer son adversaire* DE PART EN PART.

— Adverbial. En partie : *Une vis brisée de laquelle les marches étaient* PART *de porphyre*, PART *de pierre numidique*, PART *de marbre serpentin.* (Rabel.) ‖ Vieux en ce sens.

— Loc. conj. *Quelque part que, De quelque part que*, En quelque endroit, de quelque endroit que : *La vérité*, QUELQUE PART *qu'on la cherche, n'est point d'un accès facile.* (Guizot.) *Malheur a la tyrannie*, DE QUELQUE PART QU'*elle vienne!* (Mich. Chev.)

— Loc. prépos. *A part*, A l'exception de : À PART *deux ou trois amis, tout le monde l'a abandonné.* ‖ Dans la pensée de : *Je me le disais* À PART *moi. Il calculait* À PART *soi. Venez, madame; je me disais tout à l'heure*, À PART *moi, que j'étais un maladroit, et je vois que je n'ai été qu'un brutal.* (F. Soulié.) *Inutile, dit Jehan* À PART *lui, voilà qui est longtemps attendre un écu.* (V. Hugo.)

Chaque mortel, coiffé de sa chimère,
Croit *à part* soi que mieux on ne peut faire.
Mme Deshoulières.

— Syn. **Part, partie, portion.** *Part* éveille l'idée du droit qu'on avait ou qu'on a encore à entrer en partage. La *partie* est considérée par rapport au tout dont elle est détachée. Dans la *portion* on considère surtout la quantité. On dit : AVOIR *part au gâteau*, et cela signifie avoir le droit d'en recevoir une *portion*; on ne pourrait dire ici *avoir partie* ni *avoir portion*. On dit aussi de celui qui n'a pas reçu tout ce qui lui revenait de droit : *Il n'a pas eu sa* PART, et pourtant il a bien reçu une *partie*, une *portion* quelconque. C'est un axiome bien connu que *Le tout est plus grand que la* PARTIE, et dans cet axiome *part* ou *portion* serait impropre. On peut dire encore que *portion* diffère de *partie*, en ce qu'il marque une division toute factice, toute spéciale, tandis que les *parties* peuvent ensemble exister naturellement ou par quelque agrégation très-ancienne : *Ni lui ni tant de braves soldats qui, aux dépens de leur sang, avaient conquis à la république la meilleure* PARTIE *de son territoire, n'en possédaient pas la moindre* PORTION. (Vertot.)

— **Part (avoir), prendre part, partager, participer.** *Avoir part* et *participer* se ressemblent en ce que ni l'un ni l'autre ne supposent une intervention formelle de la volonté; c'est toujours volontairement, au contraire, qu'on *prend part* ou qu'on *partage*. *Avoir part* dit moins que *participer;* celui qui *participe* à un crime devient criminel lui-même; celui qui ne fait qu'y *avoir part* n'est pas exempt de reproche, il a fait quelque chose de blâmable, mais cela ne va pas jusqu'à la complicité. Entre *partager* et *prendre part*, la principale différence, c'est que *partager* fait penser à ceux avec qui l'on entre en partage, tandis que *prendre part* ne fait presque penser qu'à la chose partagée. Un général qui *partage* avec ses soldats les fatigues de la guerre se mêle dans leurs rangs; ils le voient agir et son exemple les encourage; *prendre part* aux fatigues dit moins que cela et montrerait seulement le général comme voyant tout par lui-même et ne se livrant pas à une honteuse inaction pendant que tous autour de lui supportent des fatigues.

— **Allus. littér. La part du Lion**, Expression tirée de la fable de La Fontaine intitulée la *Génisse, la Chèvre et la Brebis, en société avec le Lion.* Proudhon a ainsi commenté la *part du Lion* dans son livre de la *Paix et de la guerre :*

« Ainsi, quoi qu'en ait dit le fabuliste, le droit du plus fort est un droit positif, et sa raison est une vraie raison; le tort, en tout ceci, vient ou de l'exagération du droit de la force, ou de la fausseté de son application. La *part du Lion* en elle-même est légitime. Ce qui fait la moralité de la fable du Lion et de ses trois associés, et ce qui constitue la friponnerie du premier, ce n'est pas qu'il s'arroge une part plus forte en raison de sa force et de son courage; c'est que, par une chicane de procureur, faisant de sa qualité de lion, puis de sa force, puis encore de son courage trois termes identiques, et menaçant de sa griffe l'associé, il se paye quatre fois de ce qui ne lui doit être compté qu'une seule. »

Dans l'application, ces mots la *part du Lion*, c'est le lot que s'arroge le plus exigeant ou plus souvent le plus fort.

« L'esprit révolutionnaire, c'est l'orgueil, l'ambition, l'avarice et la sensualité, qui veulent se satisfaire dans l'exploitation de la chose publique. Ils demandent leur place et leur part dans la fortune commune, qu'ils finissent toujours, s'ils réussissent, par confisquer à leur profit. Il leur faut la place la plus haute et la *part du Lion*, et, pour trouver l'une et l'autre, ils remuent, agitent, bouleversent l'ordre établi. »
Bautain.

« Belzoni, qui était le plus vigoureux, abusa de sa force et se fit la *part du Lion;* mais il eut la galanterie de servir à Mme Hogges les morceaux les plus délicats. »
Méry.

Part du diable (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber; représenté à l'Opéra-Comique le 16 janvier 1843. Cet ouvrage charmant a inauguré, à notre avis, la troisième manière du chef de l'école française. Les ouvrages que ce compositeur fit représenter de 1820 à 1830 se firent remarquer par la simplicité, la naïveté de la mélodie; tels sont la *Bergère châtelaine*, le *Maçon*, la *Fiancée*. La variété des effets, la science des combinaisons du rhythme, la finesse des détails de l'orchestration, une harmonie piquante et originale, le brio, la verve spirituelle sont les qualités qui marquent la seconde manière du maître. Il suffit, pour justifier cette appréciation, de rappeler quelques-unes des œuvres représentées de 1830 à 1840 : la *Muette, Fra Diavolo, l'Ambassadrice*, le *Domino noir*. A partir de cette époque, il semble que les émotions du cœur, la passion, l'expression d'une sensibilité vraie l'ont emporté sur les facultés ingénieuses et brillantes du compositeur. Cette troisième manière, loin d'être moins féconde et moins heureuse que les deux autres, a produit des ouvrages fort remarquables, qui auraient suffi pour placer leur auteur au premier rang, s'il les eût donnés au public dès le début de sa carrière. La *Part du diable*, la *Barcarolle*, la *Sirène* et surtout *Haydée* doivent fournir assez de preuves de la justesse de notre opinion, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister davantage. L'histoire singulière du célèbre chanteur Broschi Farinelli a donné à Scribe l'idée de son poëme. Après avoir excité, par son chant et sa voix de soprano, une admiration qui tenait du délire en Italie et en Angleterre, l'élève de Porpora s'était rendu en Espagne dans l'année 1736. Le roi Philippe V avait beaucoup la musique; mais, depuis la mort de son fils, il était tombé dans un état d'abattement tel, qu'il négligeait les affaires de son royaume. La reine, Élisabeth de Ferrare, essaya du pouvoir de la musique pour guérir le roi de sa mélancolie. La voix de Farinelli opéra ce prodige, et ses accents triomphèrent des accès du nouveau Saül. S'il ne devint pas roi comme David, Farinelli fut du moins comblé d'honneurs à la cour, et on dit même qu'il devint premier ministre ou plutôt premier favori de Philippe et de Ferdinand VI, son successeur. Voici comment Scribe a tiré parti de cette histoire extraordinaire. Le roi d'Espagne, épris de la voix d'une jeune fille, fait enlever celle-ci. La pauvre chanteuse parvient à s'échapper, et le roi en devient fou de désespoir. Un étudiant, nommé Rafaël d'Estuniga, aime aussi la fugitive, et, ne pouvant la retrouver, il prend le parti de se donner au diable. Satan lui apparaît sous la forme de Carlo Broschi, frère de Casilda, celle qu'il aime. Le marché est passé, et le diable promet de pourvoir à la fortune de Rafaël à la condition que tout sera commun entre eux. Le roi, qui a entendu Carlo chanter la romance qui avait si délicieusement frappé ses oreilles, attache le chanteur à sa personne. Celui-ci use de son crédit pour déjouer le complot formé par un grand inquisiteur nommé Fra Antonio dans le dessein de perdre la reine; il décide le roi à présider son conseil, et enfin il obtient de lui qu'il consente à l'union de Casilda avec Rafaël. Les divers incidents du marché conclu entre le prétendu diable et l'étudiant sont fort comiques et de la bonne façon de Scribe.

L'ouverture est jolie, surtout à son début; on y remarque un mystérieux effet de violons avec sourdines et une belle fanfare de chasse des mieux traitées, qu'on retrouve dans le corps de l'ouvrage. L'air : *C'est elle qui chaque jour*, parfaitement chanté par Roger, a de la passion et de la chaleur. La romance : *Oui, devant moi, droit comme une statue*, chantée par Mme Anna Thillon, est naïve; le duettino qui suit, entre le frère et la sœur, a cela de piquant qu'il est dit par deux soprani; Mme Rossi-Caccia chantait le rôle de Broschi-Farinelli avec une voix ravissante de pureté et d'éclat, surtout dans les sons suraigus. Le morceau capital du premier acte est la cantilène : *Ferme ta paupière, dors mon pauvre enfant*, qui est devenue classique et populaire. Nous la donnons ci-après, malgré la niaiserie des paroles. On remarque, dans le second acte, une *canzonetta napolitana : Qu'avez-vous, comtesse?* d'une vivacité et d'une franchise tout à fait charmantes; l'accompagnement en est d'un goût exquis. Le quatuor pour basse et trois soprani, qui se termine sans accompagnement, est traité avec une supériorité magistrale. L'air de soprano : *Reviens, ma noble protectrice*, et le joli duo qui suit sont les seuls morceaux intéressants du dernier acte, dans lequel le librettiste et les spectateurs sont occupés à débrouiller les fils de l'intrigue. L'opéra de la *Part du diable* a obtenu un grand et durable succès. Malgré quelques détails du second acte, cet ouvrage a une teinte générale de douce mélancolie qu'on ne rencontre pas, nous le répétons, dans les précédentes œuvres d'Auber.
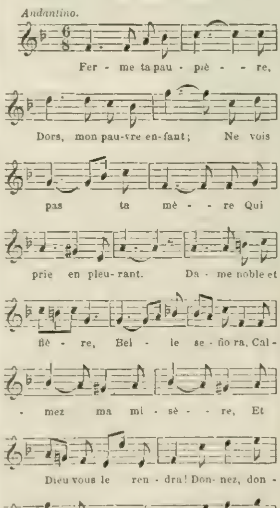
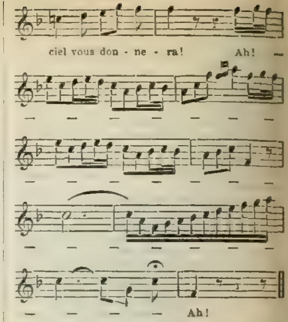

PARTAGE s. m. (par-ta-je — rad. *part*). Action de partager, de diviser une chose en plusieurs portions : *Le* PARTAGE *du butin. Procéder à un* PARTAGE. *Tous les attentats sociaux contemporains dérivent du* PARTAGE *de la Pologne.* (V. Hugo.) *Le* PARTAGE *arbitraire des territoires a fait place à des groupements fondés sur la nature des choses.* (Ed. Scherer.)

— Division, possession simultanée : *Les grandes passions ne souffrent pas de* PARTAGE. (Lamart.) *L'instituteur est appelé par le père de famille au* PARTAGE *de son autorité naturelle.* (Guizot.)

— Portion de la chose partagée, part individuelle : *Il a eu la maison en* PARTAGE. ‖ Chose à laquelle on participe, dont on prend sa part ou qu'on a pour sa part : *L'imprudence est le* PARTAGE *de la jeunesse. La douceur est le* PARTAGE *de la femme. Les caprices et les chagrins semblent être le* PARTAGE *des grands.* (Mass.) *Pour ce qui est des défenseurs de la vérité, la solidité doit être leur* PARTAGE. (Boss.) *Le véritable bonheur est nécessairement le* PARTAGE *exclusif de la véritable vertu.* (Cabanis.) *La défiance est le* PARTAGE *des aveugles.* (J. Joubert.) *Louis XI avait reçu en* PARTAGE *le don de manier les esprits par son accent et par les caresses de ses paroles.* (Ste-Beuve.)

Chacun son fait; nul n'a tout en *partage.*
La Fontaine.

Le bœuf au pas tardif a la force en *partage.*
Rosset.

Quiconque est riche est tout : sans sagesse, il est sage;
Il a, sans rien savoir, la science en *partage.*
La Fontaine.

Puisqu'en ce monde il n'est d'autre option
Que d'être dupe ou que d'être fripon,
Mon choix est fait; je bénis mon *partage;*
Ciel, rends-moi dupe et rends-moi juste et sage!
Voltaire.

— Egalité d'opinions, de suffrages, de votes, parmi des juges, des électeurs, parmi les membres d'une assemblée délibérante : *Dix d'un côté, dix de l'autre, il y a* PARTAGE. (Acad.)

— *Sans partage*, Entièrement, sans restriction : *Etre à quelqu'un* SANS PARTAGE. *Les peuples de l'antiquité voyaient un tyran dans quiconque s'arrogeait un pouvoir* SANS PARTAGE. (Bignon.)

— Jurispr. Acte qui règle les parts dans une succession : *Le* PARTAGE *divise souvent les familles les plus unies. Quelques personnes ont attribué à l'égalité de* PARTAGE *dans les successions le morcellement de la propriété en France.* (M. de Dombasle.) *Les parents et les corsaires se brouillent toujours à l'instant du* PARTAGE. (A. d'Houdetot.)

— P. et chauss. *Point de partage*, Sommet auquel aboutissent les deux rampes opposées d'une voie.

— Hydraul. *Point de partage*, Endroit où se fait la distribution des eaux destinées à être dirigées de différents côtés. ‖ *Canal à point de partage*, Canal qui suit une crête au sommet de deux versants. ‖ *Bief de partage*, Bief de canal à point de partage écoulant ses eaux sur les deux versants.

— Géogr. *Ligne de partage*, Crête qui sépare deux bassins et qui marque l'origine commune des eaux qui les alimentent l'un et l'autre.

— Mathém. *Partage d'une grandeur*, Opération par laquelle on partage cette grandeur en parties qui remplissent certaines conditions données.

— Encycl. Législ. L'opération du *partage* peut avoir lieu dans plusieurs circonstances. C'est ainsi qu'on procède à des *partages* lorsque s'ouvre une succession, lorsqu'une société ou une communauté est dissoute, lorsqu'une propriété est indivise. Le principe de législation qui domine dans ces divers cas, c'est que nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision (V. INDIVISION). A ce principe nous joindrons quelques règles générales qui régissent la matière. Lorsque les parties appelées à partager un bien indivis sont majeures, le *partage* se fait à l'amiable; toutefois, l'acte qui le consacre doit être notarié. Lorsqu'il y a des mineurs, le *partage* a eu lieu en justice,

et il doit être provoqué par leurs tuteurs, autorisés par le conseil de famille. Un mari peut provoquer le *partage* au nom de sa femme, lorsque les biens qui sont échus à celle-ci tombent dans la communauté; mais il ne peut le faire sans son concours, au cas où ces biens ne tombent pas dans la communauté. Lorsque les biens indivis ne peuvent être partagés sans perte pour les copropriétaires, on a recours à la vente aux enchères, et ils se partagent entre eux le prix de la vente (V. LICITATION). Les copartageants sont garants les uns envers les autres des troubles et évictions provenant d'une cause antérieure au *partage;* enfin, on peut demander la rescision du *partage* lorsqu'il y a eu dol, erreur de droit, et, en matière de succession, lorsqu'il y a eu lésion.

Dans des articles spéciaux, on trouvera les règles relatives au *partage* des successions, de la communauté entre époux et des sociétés (V. SUCCESSION; COMMUNAUTÉ, au *Supplément;* ASSOCIATION, t. Ier, p. 800). Nous ne nous occuperons ici que d'une espèce particulière de *partage*, ayant des règles propres; nous voulons parler du *partage* par ascendants.

On désigne sous ce nom le *partage* que le père, la mère ou les autres ascendants font de leurs biens à leurs enfants ou à leurs descendants. La loi veut que le père de famille soit libre de prendre lui-même les dispositions qui doivent répartir entre ses enfants les biens qu'il possède et la fortune qu'il a créée. Il peut faire le *partage* anticipé de sa succession. « Cette disposition, dit M. Crouzet, a toujours été vue avec faveur. A Rome, l'ascendant avait, à cet égard, la plus grande latitude; sa volonté faisait loi. En France, on suivait la même doctrine dans les pays de droit écrit; on exigeait néanmoins que la disposition eût lieu par testament; celui-ci pouvait être olographe, quoiqu'il ne fût pas ordinairement permis de tester dans cette forme. Les pays de coutume l'admettaient également; on donnait à ce mode de *partage* le nom de *démission de biens.* Plus libérales que le droit écrit, les coutumes accordaient à l'ascendant la faculté d'user de ce droit, soit par donation, soit par testament. » Dans son article 1075, le code civil, qui régit présentement la matière, a consacré ce principe. Le père de famille ou l'ascendant, exerçant une sorte de magistrature domestique, peut attribuer à chacun la fraction qui correspond à son droit et présider seul aux opérations délicates qui devaient avoir lieu après sa mort. En lui accordant cette faculté, le législateur a voulu maintenir la paix et la concorde entre les familles. Il a cru que le père était le meilleur juge possible pour la composition des lots, et il a pensé, d'autre part, que le respect filial et la reconnaissance maintiendraient intacte la volonté du père et du donateur.

L'ascendant qui veut faire un *partage* doit avoir la capacité légale; il doit assigner une part à tous ses descendants directs, y compris ses enfants adoptifs, s'il en a. Il peut ne pas comprendre dans le *partage* tout ce qu'il possède. Dans ce cas, les biens non compris dans le *partage* anticipé sont partagés après sa mort conformément à la loi. Après avoir fait un premier *partage* pour une partie de ses biens, l'ascendant peut en faire un second pour une autre partie. L'égalité étant le principe fondamental en matière de succession, l'ascendant, en usant du droit qui lui est accordé, est tenu de se conformer aux règles établies par la loi. Ainsi, en premier lieu, il ne peut excéder la quotité disponible (V. QUOTITÉ); en second lieu, il doit, dans la composition des lots, se soumettre aux dispositions de l'article 832 du code civil, qui est ainsi conçu : « Dans la formation ou composition des lots, on doit éviter, autant que possible, de morceler les héritages et de diviser les exploitations, et il convient de faire entrer dans chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles, d'immeubles, de droits ou de créances de même nature. »

Le *partage* d'ascendants peut se faire, soit par testament, soit par donation.

Quand le *partage* s'opère par testament, ce testament peut être authentique, mystique ou olographe. Si le père et la mère veulent partager leurs biens entre leurs enfants, ils doivent le faire par actes séparés, les testaments collectifs étant interdits par la loi. Le partageant doit avoir la capacité légale, non-seulement lorsqu'il fait son testament, mais encore au moment de sa mort. De même, les descendants doivent avoir la capacité de recevoir, et si, à la mort du testateur, il en est qui aient perdu leur capacité légale, leur part va accroître celle des capables. L'ascendant ne peut partager, par son testament, que les biens qu'il possède au moment où il le fait. Toutefois, il peut comprendre dans ses dispositions les biens à venir, mais seulement en en disposant par quotités. L'ascendant peut révoquer quand bon lui semble le *partage* qu'il fait par testament. Ce testament devient caduc lorsqu'un des copartagés décède, sans laisser d'enfants, avant le partageant. Les copartagés ne sont saisis des biens qu'après la mort du partageant, époque où s'ouvre la succession. Ils doivent payer les dettes du défunt, à moins toutefois qu'ils n'acceptent les effets du *partage* que sous bénéfice d'inventaire.

Lorsque le *partage* a lieu par acte entre vifs, toutes les parties doivent avoir la capacité légale au moment où a lieu la donation portant *partage.* Le partageant ne peut donner que les biens présents. L'acte de donation doit être passé devant notaire, avec les formalités exigées pour les donations, et cet acte devient irrévocable. Les copartagés ou leurs représentants doivent accepter formellement la donation; il suffirait qu'un seul refusât de souscrire à la distribution des biens faite par le père de famille pour que l'acte fût nul. Lorsque des objets mobiliers font partie des biens partagés, on doit en dresser un état estimatif, qui est annexé à l'acte. S'il y a des immeubles, on doit transcrire l'acte au bureau des hypothèques. Le partageant peut se réserver certains des biens qui constituent sa fortune et stipuler, par l'acte de *partage*, que les copartagés lui payeront une pension viagère déterminée. Dès l'instant où l'acte est parfait, l'ascendant partageant se trouve dessaisi de tous les biens qui font l'objet du *partage.* Les copartagés se trouvent investis de tous ses droits. En même temps, ils doivent contribuer proportionnellement aux dettes ayant acquis date certaine au moment du *partage*, après toutefois discussion préalable des biens qui peuvent rester à l'ascendant. Ils ne doivent pas supporter les dettes contractées postérieurement par ce dernier. La garantie des copartagés entre eux est la même que dans les partages ordinaires de succession. Quant aux biens que l'ascendant n'a pas compris dans le *partage*, ils sont, après sa mort, partagés par ses héritiers conformément à la loi qui régit les successions. Lorsque, à la suite d'un *partage*, il survient des enfants à l'ascendant, la donation qu'il a faite n'est point nulle de soi; mais si, à sa mort, les enfants survenus existent encore ou ont laissé des descendants, il doit être fait un nouveau *partage*, tous les membres de la famille ayant des droits égaux n'ayant pas été compris dans le premier. Si l'un des copartagés meurt sans enfants avant l'ascendant partageant, les biens qu'il a reçus en *partage* font retour à ce dernier et non à ses copartageants; s'il laisse des enfants, ceux-ci ne peuvent recueillir les biens attribués à leur auteur par le *partage* qu'en se portant ses héritiers.

Les *partages* d'ascendants peuvent être annulés s'ils ne remplissent pas les conditions essentielles à toute donation ou à tout testament, si, par exemple, les contractants n'ont pas la capacité légale. Ils sont, en outre, nuls de plein droit, comme nous l'avons déjà dit, si, dans le *partage*, un des descendants ayant droit a été omis. Un nouveau *partage* peut alors être provoqué dans la forme légale, tant par l'enfant omis ou ses représentants que par les copartagés eux-mêmes (art. 1078-1079 du code civil). Il en est de cette espèce de donation portant *partage* comme de toutes les donations. Bien qu'elle soit irrévocable, en ce sens que toute clause, par laquelle l'ascendant se réserverait le droit de disposer ultérieurement des biens compris dans le *partage*, serait nulle; l'ascendant partageant peut néanmoins en poursuivre la révocation si les conditions n'en ont pas été exécutées ou si les copartagés se sont rendus coupables envers lui d'ingratitude.

Sans être nul, le *partage* des ascendants peut être attaqué en rescision par les copartagés : 1° pour cause de lésion de plus d'un quart; 2° pour excès des dispositions faites en faveur de l'un des copartagés (article 1079). Le législateur a admis ces recours pour assurer l'égalité des *partages*, en présumant, d'une part, que la lésion est le fait de l'erreur de l'ascendant et non de sa volonté; d'autre part, que l'enfant lésé n'a accepté la donation que par erreur ou dans la crainte que l'ascendant ne prît contre lui un parti plus préjudiciable. La rescision du *partage* pour cause de lésion (v. ce mot) peut être prévenue par les copartagés si la partie lésée reçoit d'eux le complément de sa part. La partie lésée peut seule intenter l'action en rescision, parce qu'elle seule sait si elle éprouve du préjudice. Si l'un des copartagés a été avantagé au delà des limites assignées par la loi, la libéralité qui lui a été faite doit être réduite jusqu'au niveau de la quotité disponible (v. QUOTITÉ), et l'excédant du disponible retombe dans la succession *ab intestat* pour être partagé à tous les autres indistinctement. Tandis que, dans le cas où il y a eu omission d'un des enfants, la loi accorde à l'individu frustré de ses droits un délai de trente ans pour demander un nouveau *partage*, elle n'accorde à l'individu qui intente l'action de rescision pour cause de lésion et pour excès de disposition qu'un délai de dix ans. Ce délai, pour les majeurs copartagés, commence, dans le cas de *partage* par donation, du jour où ils ont accepté le *partage*, et, dans le cas de *partage* par testament, du jour où ils ont connu le testament après la mort de l'ascendant. Ce délai ne court pour les mineurs ou les interdits que du moment où ils ont eu leur majorité ou obtenu mainlevée de leur interdiction.

Le descendant qui poursuit la rescision d'un *partage*, soit parce qu'il se trouve lésé de plus d'un quart, soit parce qu'un ou plusieurs de ses copartagés ont reçu plus que la quotité disponible, doit faire l'avance des frais de l'estimation. Il la supporte définitivement, ainsi que les dépens du procès, s'il est débouté de sa demande comme étant mal fondée (article 1080). Dans le cas contraire, ce sont tous les copartagés qui doivent supporter ces frais.

— Mathém. *Partage proportionnel.* Partager une grandeur M en parties proportionnelles à des grandeurs $p, q, r, s, \ldots$, c'est la partager en parties $x, y, z, u, \ldots$, telles que

$$\frac{x}{p} = \frac{y}{q} = \frac{z}{r} = \frac{u}{s} = \ldots .$$

Or, les parts étant supposées faites, chacun des rapports

$$\frac{x}{p}, \frac{y}{q}, \ldots,$$

devrait aussi être égal au rapport

$$\frac{x + y + z + u + \ldots}{p + q + r + s + \ldots}$$

ou à

$$\frac{M}{p + q + r + s + \ldots}.$$

On a donc, pour déterminer chaque inconnue, une proportion ne contenant qu'elle seule,

$$\frac{x}{p} = \frac{M}{p + q + r + s + \ldots}, \quad \frac{y}{q} = \frac{M}{p + q + \ldots};$$

on tire

$$x = \frac{Mp}{p + q + r + s + \ldots}, \quad y = \frac{Mq}{p + q + \ldots}.$$

PARTAGÉ, ÉE (par-ta-jé) part. passé du v. Partager. Divisé par portions : *Des propriétés* PARTAGÉES. *Un bien* PARTAGÉ *entre des enfants.* ‖ Classé; formé d'éléments distincts : *La ville est* PARTAGÉE *en petites sociétés qui sont comme autant de républiques.* (La Bruy.) *Les hommes sont* PARTAGÉS *en deux classes : ceux qui jouissent et ceux qui souffrent.* (Dider.) *La carrière de notre vie se trouve* PARTAGÉE *en deux parties : l'une en espérances, l'autre en souvenirs.* (B. de St-P.)

— Divisé, non unanime : *Les avis sont* PARTAGÉS.

— Commun à plusieurs : *On ne jouit que des biens* PARTAGÉS. (Lamenn.) *La liberté est toujours garantie quand le pouvoir est* PARTAGÉ *et soumis à des délibérations.* (Thiers.) ‖ Réciproque, mutuel, à quoi plusieurs prennent part : *Un amour* PARTAGÉ. *Une amitié, une affection* PARTAGÉE. *Des sentiments, des goûts* PARTAGÉS. *Il ne faut pas montrer une chaleur qui ne sera pas* PARTAGÉE; *rien n'est plus froid que ce qui n'est pas communiqué.* (J. Joubert.) *Un préjugé est une idée fausse* PARTAGÉE *par le plus grand nombre.* (V. Borie.)

— Doué, doté : *Etre bien, être mal* PARTAGÉ. *La baleine a été mal* PARTAGÉE *du côté de la vue : son œil n'est pas plus grand que celui du bœuf.* (Toussenel.)

— Bot. Se dit des feuilles divisées par des découpures profondes.

PARTAGEABLE adj. (par-ta-ja-ble — rad. *partager*). Qui peut être partagé : *Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point* PARTAGEABLE. (Acad.)

PARTAGEABLEMENT adv. (par-ta-ja-ble-man — rad. *partageable*). D'une manière partageable. ‖ Peu usité.

PARTAGEANT s. m. (par-ta-jan — rad. *partager*). Jurispr. Celui qui prend part à un partage, qui reçoit une part : *On s'adressa d'abord à chacun des* PARTAGEANTS.

PARTAGER v. a. ou tr. (par-ta-jé — rad. *partage*. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o* : *Il partagea; nous partageons*). Diviser, distribuer une chose en plusieurs portions ou parties : PARTAGER *une succession.* PARTAGER *des meubles, des immeubles.* PARTAGER *un gâteau.* PARTAGER *des fruits.* PARTAGER *son bien entre ses enfants.* PARTAGER *son bien avec les pauvres.*

Nous sommes quatre à *partager* la proie.
LA FONTAINE.

‖ Diviser en parties distinctes, mais non séparées : *La Loire* PARTAGE *la ville. L'équateur* PARTAGE *le globe en deux hémisphères. Les* [illegible] PARTAGÉ *la nature en différents départements, qu'ils ont disposés suivant leurs vues.* (Fén.) ‖ Distribuer par parties : PARTAGER *son temps entre le plaisir et l'étude.*

— Eprouver, sentir simultanément; entrer en part de, participer à, prendre part, s'associer à : PARTAGER *les travaux de quelqu'un. Je* PARTAGE *votre douleur. Je ne* PARTAGE *pas vos idées. Que gagnerais-je à lésiner sur mon printemps, pour goûter les joies de la vie quand personne ne voudra plus les* PARTAGER *avec moi?* (Chateaub.) *Il est fort difficile d'être entièrement juste envers ceux* [illegible] PARTAGE *pas les sentiments.* (De Bonald.) *Aucune des facultés que l'homme* PARTAGE *avec les animaux* [illegible] (A. Martin.) *L'ignorance* PARTAGE *les privilèges de la finesse.* (Baïl.) [illegible] (V. Hugo.) [illegible] PARTAGER [illegible] *comme eux.* (V. Cousin.) [illegible] PARTAGER (E. de Gir.) [illegible] *tendre sans cesse à faire* PARTAGER [illegible] (J. Simon.) [illegible] *un sentiment est vif, plus il épouvante la personne qui ne le* PARTAGE *point.* (Custine.)

Le bonheur le plus doux est celui qu'on *partage.*
DELILLE.

On ne *partage* point la grandeur souveraine,
Et ce n'est pas un bien qu'on quitte et qu'on reprenne.
RACINE.

Je ne connais de biens que ceux que l'on *partage.*
Cœurs dignes de sentir le prix de l'amitié,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié.
FLORIAN.

— Doter, favoriser : *On vous a mal* PARTAGÉ. *La nature ne nous a pas tous également* PARTAGÉS. *Son père l'a* PARTAGÉ *en aîné.* (Acad.)

— Diviser, séparer en partis opposés : *Cette question* PARTAGE *encore les savants. Il y a deux principes qui* PARTAGENT *les volontés des hommes : la cupidité et la charité.* (Pasc.)

Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Epouvantait l'armée et *partageait* les dieux.
RACINE.

— *Partager le différend en deux, Partager le différend par la moitié*, ou simplement *Partager le différend*, Se relâcher chacun également de ses prétentions; prendre un moyen terme : *Il n'y a pas lieu de dire :* PARTAGEONS LE DIFFÉREND EN DEUX. (Mariv.)

— *Partager le gâteau*, Partager quelque profit.

— *Partager un cheveu en quatre*, Affecter une exactitude trop rigoureuse dans un partage ou une attention trop scrupuleuse à des futilités.

— *Il partagerait une maille en deux*, C'est un homme d'une avarice sordide. *Maille* est pris ici dans le sens de très-petite monnaie.

— Chevaler. *Partager le soleil aux combattants*, Les placer de façon que le soleil ne les incommode pas plus l'un que l'autre.

— Manég. *Partager les rênes*, Prendre une rêne dans chaque main, pour conduire le cheval.

— Mar. *Partager le vent*, Courir des bordées de façon à avoir toujours le vent sous le même angle. ‖ Manœuvrer de façon à empêcher l'ennemi de prendre l'avantage du vent, sans toutefois arriver à le garder pour soi-même.

— v. n. ou intr. Avoir une part, recevoir une part : *Etre appelé à* PARTAGER. *Il ne* PARTAGERA *pas dans cette succession.* (Acad.)

— *Partager en frères*, Faire un partage égal, équitable.

Se partager v. pr. Etre partagé, séparé, divisé : *La route* SE PARTAGE *en cet endroit. Un nombre impair ne* SE PARTAGE *pas en deux parties égales.* (Acad.) *Les hommes* SE PARTAGENT; *la vérité est dans le fond de son puits et nous aurions grand besoin qu'elle parût.* (Mme de Simiane.) *L'espèce humaine* SE PARTAGE *en deux catégories : ceux qui aiment à rester chez eux et ceux qui aiment à voyager, les sédentaires et les nomades.* (Rigault.)

Et pour le choix d'un maître Athènes [illegible]
RACINE.

Amis, partageons-nous, qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde,
Vous le côté de l'Ourse, et vous de l'occident,
Vous le midi. . . . .
RACINE.

— Entrer par part égale dans, avoir une égale influence sur : *Les bons et les mauvais succès semblent* S'ÊTRE PARTAGÉ *la durée des ans et des siècles.* (Mass.) *La nécessité et la* [illegible] SE PARTAGENT *le monde.* (Proudh.) ‖ Tirer un égal profit de :

Les sots et les fripons se partagent le monde.
FR. DE NEUFCHÂTEAU.

Vous déchirez mon peuple, [illegible]
Et vous vous partagez les lambeaux de sa chair.
V. HUGO.

— Syn. **Partager, diviser**, etc. V. DIVISER.

— **Partager, avoir** ou **prendre part, participer.** V. PART.

— **Partager, départir, dispenser**, etc. V. DÉPARTIR.

PARTAGEUR s. m. [illegible] — rad. *partager*). Anc. jurispr. [illegible] de procéder au partage [illegible]

PARTAGEUX, EUSE [illegible] — forme [illegible]). [illegible] des terres ou la communauté de tous les biens.

PARTANCE s. f. (par-tan-se — rad. *partir*). Mar. Départ d'un navire, d'une flotte : [illegible] PARTANCE. [illegible] PARTANCE [illegible] Qui est sur le point de partir : [illegible] EN PARTANCE [illegible] (X. Marmier.) ‖ Coup de partance, Coup de canon qui invite les retardataires à rallier immédiatement le bord : [illegible] *je fis tirer le* COUP DE PARTANCE *pour mettre à la voile.* (Tourville.) ‖ Dans le langage ordinaire, Signal du départ : [illegible] COUP DE PARTANCE. (Vaud.) *Ce sera le* COUP DE PARTANCE [illegible] (Mme de Sév.) ‖ Pavillon de partance, Pavillon qu'on arbore pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à se rendre à bord, pour appareiller. ‖ *Déterminer le point de partance*, Marquer sur la carte, d'après des [illegible]

jets à terre, le lieu ou l'on est au moment où l'on perd la terre de vue.

PARTANNA, ville d'Italie, dans la Sicile, province de Trapani, district et à 35 kilom. E. de Mazzara-del-Vallo, ch.-l. de mandement, 11.972 hab.

PARTANT adv. (par-tan). Par conséquent : *Reçu tant, payé tant, et* PARTANT *quitte.* (Acad.)

> Les tourterelles se fuyaient ;
> Plus d'amour, *partant* plus de joie.
>
> LA FONTAINE.

> Il se connaît au bon, et *partant* il vous aime.
>
> VOLTAIRE.

> Il avait du comptant,
> Et *partant*
> De quoi choisir.
>
> LA FONTAINE.

PARTANT s. m. (par-tan — rad. *partir*). Celui qui part : *Les arrivants et les* PARTANTS. *Elles avaient voulu accompagner le* PARTANT *jusqu'au milieu de sa journée de marche vers la France.* (Lamart.)

Partant pour la Syrie, paroles du comte A. de Laborde, musique de la reine Hortense (1810), l'idéal de la romance troubadour. Comme paroles, cela n'a ni queue ni tête ; on y voit le beau Dunois partant pour la Syrie comme si c'était une chose naturelle et consacrant ses exploits à la Vierge Marie, à qui il demande surtout d'épouser une belle fille. L'expédition est vite achevée ; au troisième couplet le beau Dunois est déjà de retour, et il épouse Isabelle, la fille de son seigneur. La musique, mince filet mélodique sans grande valeur, méritait tout au plus un modeste succès de salon, entre intimes, et, si elle en obtint un plus éclatant, elle ne le dut qu'à la personnalité en vue de l'auteur. Cependant on a raconté que la reine Hortense n'y avait mis que son nom et qu'elle s'était approprié une inspiration de Dalvimare, le professeur de harpe de l'impératrice Joséphine. Il aurait commis l'imprudence de lui confier ce petit morceau qu'il venait de composer, et, le soir même, convié avec d'autres amis de la maison à entendre une production nouvelle de la reine, il se serait aperçu avec stupéfaction que c'était sa propre romance. Cette histoire est probablement un conte ; ce qui passerait l'imagination, c'est que quelqu'un réclamât la paternité d'une pareille futilité.

L'air *Partant pour la Syrie* eut des destinées imprévues. Traité de chant séditieux, sous la Restauration, parce qu'il servait de signe de ralliement aux bonapartistes, il devint, sous le second Empire, l'hymne patriotique, le chant national par excellence. Napoléon III et les membres de son auguste famille n'ont pu faire un pas en France et à l'étranger, pendant dix-huit ans, sans que tous les cuivres de la localité leur sonnassent aux oreilles l'air de la reine Hortense. Cela passait pour leur être fort agréable. La révolution du 4 septembre nous a enfin débarrassés de cette écœurante mélodie.

1er COUPLET. *Mouvement de marche.*
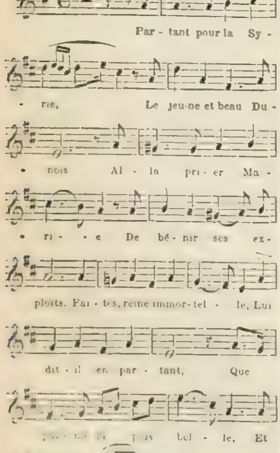
DEUXIÈME COUPLET.

> Il écrit sur la pierre
> Le serment de l'honneur,
> Et va suivre à la guerre
> Le comte, son seigneur.
> Au noble vœu fidèle,
> Il crie en combattant :
> Amour à la plus belle!
> Honneur au plus vaillant!

TROISIÈME COUPLET.

> Viens, fils de la Victoire,
> Dunois, dit le seigneur!
> Puisque tu fais ma gloire
> Je ferai ton bonheur,
> De ma fille Isabelle
> Sois l'époux à l'instant,
> Car elle est la plus belle
> Et toi le plus vaillant!

QUATRIÈME COUPLET.

> A l'autel de Marie
> Ils contractent tous deux
> Cette union chérie
> Qui seule rend heureux.
> Chacun dans la chapelle
> Disait en les voyant :
> Amour à la plus belle!
> Honneur au plus vaillant!

PARTEMENT s. m. (par-te-man — rad. *partir*). Action de partir, départ. ‖ Vieux mot.

— Mar. Direction du cours d'un vaisseau, par rapport au méridien d'où il est parti. ‖ Distance en longitude qu'on a parcourue depuis la dernière observation.

— Pyrotechn. *Fusées de partement*, Fusées destinées à partir ensemble.

PARTENAIRE s. (par-te-nè-re — angl. *partner*, mot qui paraît être, dit M. Littré, une altération de l'ancien français *parsoner*, lequel provient du bas latin *partitionarius*, dérivé lui-même de *partitio*, partage, de *partire*, partager, diviser, dénominatif de *pars*, part). Jeux. Personne avec qui l'on se trouve associé, soit pour toute la partie, soit pour un coup seulement : *Je serai votre* PARTENAIRE. *Voulez-vous être ma* PARTENAIRE? ‖ On écrit aussi PARTNER.

— Chorégr. Personne avec qui l'on danse. ‖ Peu usité.

— Fig. Chose associée à une autre : *Religion et monarchie sont deux* PARTENAIRES *qui, bien que toujours en brouille, ne peuvent exister l'une sans l'autre.* (Proudh.)

PARTÉNEMENT s. m. (par-tè-ne-man). Techn. Dans les salines du Midi, bassin qui sert à chauffer l'eau salée, avant de l'introduire dans les compartiments où elle doit déposer le sel.

PARTENIUS (Bernard), savant humaniste italien, dont on croit que le véritable nom était **Franchesini**, né à Spilimberg (Frioul), mort à Venise en 1589. Il établit une maison d'éducation dans sa ville natale, enseigna les belles-lettres à Ancône, l'éloquence à Venise et composa : *Discours en faveur de la langue latine; Traité de l'imitation poétique* (Venise, 1561); des *Poésies latines* (Venise, 1579), etc.

Partenopeus de Bloix ou, selon quelques érudits, **Partonopeus**, célèbre poëme français d'un trouvère du XIIIe siècle, Denys Piramus (réédité par Crapelet, 1834, 2 vol. in-8°). Le sujet de ce poëme gracieux, plein d'imaginations agréables, a des ressemblances singulières avec la fameuse légende de Psyché recueillie par Apulée dans son *Ane d'or*. Il est bien douteux que Denys Piramus ait connu l'*Ane d'or*; on doit croire que cette légende s'était perpétuée vaguement par la tradition. Le trouvère, en la modifiant à sa façon, en a tiré plus de dix mille vers qui se lisent sans fatigue, tant sa poésie est gaie et souriante.

Le trône de Constantinople est occupé par l'impératrice Melior, très-jolie femme et excellente magicienne. Son peuple exige qu'elle prenne un époux ; en conséquence, elle envoie divers messagers en tous pays pour savoir s'il y a quelque part un prince digne d'elle. Ceux qu'elle a envoyés en France lui disent tant de bien du prince Partenopeus de Bloix, qu'elle se transporte immédiatement en France par sa puissance magique et voit que ses messagers n'ont point menti. Le prince lui plaît, elle l'enlève et se donne à lui ; mais il ignore absolument qui elle est. Sa femme, très-aimable toutes les nuits, est invisible pour lui pendant le jour et lui déclare que, s'il cherche à voir son visage, il sera le plus malheureux des hommes. Pour le distraire, car cette défense l'inquiète et le plonge dans une torpeur singulière, Melior l'envoie combattre les ennemis qui ravagent le beau pays de France. Partenopeus accomplit en un tour de main une multitude d'exploits, revoit sa mère qui veut le garder, mais à qui il résiste, dévoré qu'il est du désir de revoir sa belle inconnue. Il revient près d'elle, décidé cette fois à pénétrer tout le secret. Une belle nuit, il approche un flambeau du visage de Melior; aussitôt le charme est rompu, la magicienne disparaît. Partenopeus désolé s'enfonce dans les forêts des Ardennes, où il s'expose sans cesse dans des combats avec des bêtes féroces. Bientôt il apprend qu'un grand tournoi doit avoir lieu, dont le vainqueur épousera Melior, impératrice de Constantinople. Il se rend au tournoi, est vainqueur, reconnaît sa femme, l'épouse solennellement et devient ainsi empereur d'Orient. Le poëme est fort intéressant ; nombre de personnages secondaires, que nous avons dû laisser de côté, ajoutent à son attrait. La ressemblance du sujet avec la fable de Psyché est frappante ; seulement il y a dans les rôles interversion complète. Dans la légende grecque, c'est Eros qui se cache de Psyché et qui lui fait expier sa curiosité par toutes sortes de tribulations ; dans Partenopeus, au contraire, c'est la femme qui joue le rôle d'Eros.

Le naïf trouvère a mêlé à ses fictions, avec beaucoup d'enjouement et de sensibilité, le récit de ses tourments personnels. Il écrivait pour complaire à une cruelle qu'il adorait et dans l'espérance de la fléchir. Aussi ne perd-il pas une occasion de parler de son amour et, quand il voit Partenopeus si heureux dans les bras de Melior, il avoue qu'il voudrait bien être à sa place : « Partenopeus a ses délices, dit-il; parler de lui me cause une peine mortelle. Il a tous biens de son amie et moi je n'ai rien qui ne me tue ; il ne la voit, mais à loisir il la sent et en fait son plaisir. Je vois la mienne et n'en fais rien ; j'ai tout le mal et lui tout le bien. » Dans un autre endroit, il s'emporte contre les femmes que l'amour laisse froides : « La dame qui n'aime, je l'estime folle; je fais peu de cas de ce qu'elle fait et de ce qu'elle dit. Mais si elle est belle, en quelque endroit qu'on la prie, qu'elle cède. Mon amie finira par causer ma mort, tant elle se défend, tant elle me repousse. Il ne faut repousser que les voleurs. Désormais, si elle me croit, elle ne dira plus non. Je suis son homme lige et son féal; il est juste qu'elle s'abandonne à mes conseils. La chasteté envenime la beauté. Que la chaste devienne noire et louche! Que la belle soit blanche et blonde, et vive toujours dans la joie! J'en sais une, chaste plus qu'il ne faudrait, à qui rien de ce que je puis dire n'agrée. Je parle bas et elle haut; si je soupire, elle n'en a cure ; si je lui envoie des cadeaux, elle jure qu'elle ne les prendra point; quand je lui offre mon anneau, elle me tourne le dos. » Le bon Piramus fut malheureux jusqu'au bout dans ses amours, car arrivé à la fin de son poëme qui dut lui prendre la plus grande partie de sa vie, il avoue n'être pas plus avancé qu'au commencement.

Partenopeus de Bloix a dû jouir, tant en France qu'à l'étranger, d'une grande célébrité pendant le cours du moyen âge. Il en existe trois traductions : en allemand, en danois et en espagnol. La traduction espagnole est du XIVe siècle et intitulée : *Libro del esforçado cavallero conde Partinoples que despues fue imperador de Constantinopla;* elle a été imprimée plusieurs fois en Espagne au XVe et au XVIe siècle (Tarragone, 1488; Alcala, 1513). En France, le poëme resté manuscrit ne fut connu qu'au XVIIIe siècle par une paraphrase en prose de Legrand d'Aussy, qui, toute médiocre qu'elle fût, eut le mérite d'attirer l'attention des érudits sur la composition originale.

PARTÈQUE s. f. (par-tè-ke). Pêche. En Provence, Perche que l'on établit pour tenir le ganguy ouvert.

PARTERRE s. m. (par-tè-re — de *par*, et de *terre*). Hortic. Partie de jardin ornée de compartiments de fleurs ou de gazon : *Se promener dans un* PARTERRE. *Des myosotis dans un* PARTERRE *me chagrinent les yeux, comme une fausse note me chagrine l'oreille.* (A. Karr.) ‖ *Parterre à l'anglaise*, Celui qui est formé de gazons ou de massifs de fleurs séparés par des sentiers ou des allées sinueuses. ‖ *Parterre de pièces coupées*, Celui qui est formé de figures régulières et symétriques. ‖ *Parterre de broderie*, Celui qui est formé de pièces multiples et capricieusement dessinées. ‖ *Parterre d'eau*, Canaux découverts servant d'ornement à un jardin, et disposés en compartiments à peu près semblables à ceux d'un parterre.

— Par anal. Espace émaillé d'objets que l'on compare à des fleurs :

> La nuit, le ciel est un *parterre*
> Ou mille lis éblouissants
> Meuvent leurs tiges de lumière.
>
> A. BARBIER.

— Fam. Chute :

> Il donna deux fois au travers
> De deux petits monceaux de pierres,
> Tellement qu'il fit deux *parterres*.
>
> SCARRON.

— Théâtre. Partie d'une salle de spectacle plus basse que la scène, garnie de banquettes, et située entre l'orchestre et l'amphithéâtre : *Prendre un billet de* PARTERRE. *Autrefois, on était debout dans tous les* PARTERRES. (Acad.) *Le* PARTERRE *n'est pas toujours composé de connaisseurs sévères et délicats.* (Volt.)

> Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,
> Peut aller au *parterre* attaquer *Attila*.
>
> BOILEAU.

‖ Spectateurs qui sont placés au parterre : *Les applaudissements du* PARTERRE. *Les sifflets, les huées du* PARTERRE. *Cassandre amoureux de sa pièce serait condamné par le* PARTERRE *à être lapidé avec des pommes crues.* (P. de St-Victor.)

> L'orchestre était muet, le *parterre* en balance.
>
> C. DELAVIGNE.

> Mon embarras est comment
> On pourra finir la guerre
> De Pradon et du *parterre*.
>
> BOILEAU.

— Par ext. Public considéré comme spectateur et comme juge : *Le gouvernement a fait une faute qui amusera longtemps le* PARTERRE.

— *Juger du parterre*, Juger une chose sans y participer : JUGER DU PARTERRE *les actes du gouvernement, les opérations d'une compagnie, d'une société.*

— Pop. *Prendre un billet de parterre*, Tomber *par terre*.

— Econ. domest. *Parterre de natte*, Natte qui couvre le parquet de toute une pièce.

— Comm. Nom donné anciennement à certaines étoffes de damas ou de satin semées de fleurs.

— Eaux et for. Espace de terrain mis à nu par une coupe.

— Erpét. Espèce de serpent du genre boa.

— Bot. Espèce du genre girelle.

— **Encycl.** Hort. Dans les jardins d'agrément ou paysagers, les enclos peu spacieux, les corbeilles de fleurs apparentes et voisines des habitations portent le nom de *parterres;* on peut même dire que le jardin d'agrément se compose de plusieurs *parterres*.

Dans les jardins de nos ancêtres, tout était méthodique et régulier et le mérite des jardins dépendait beaucoup plus du dessin que des plantations ; on distinguait alors plusieurs sortes de *parterres*, d'après leur forme ou leur position.

1° Le *parterre de broderies* avait la prétention d'être bizarre, varié ; mais le plus souvent ses parties étaient parallèles et semblables ; il avait quelquefois la forme d'une fleur, d'une rosace accompagnée de feuilles, de volutes, de rinceaux, etc. ; ces broderies étaient marquées sur le sol par des traits de buis ou de gazon. Le comble de l'élégance était de les détacher les uns des autres par des massifs de sable de diverses couleurs. La promenade, dans ces *parterres*, se bornait au coup d'œil, promenade fatigante au regard, sur une terre brodée de couleurs tranchées ; tout au plus trouvait-on une allée qui faisait le tour du jardin.

2° Le *parterre à compartiments* contenait plus d'allées et un espace plus étendu ; il se composait quelquefois de plusieurs *parterres* à broderies symétriques ; les allées en étaient presque toujours percées droites, soit qu'elles fussent parallèles à l'habitation, soit qu'elles lui fussent perpendiculaires ; quelquefois ces allées formaient des triangles.

3° Le *parterre de pièces coupées* ou *découpées* ne différait des précédents qu'en ce que les allées tournantes, et ordinairement fort petites, suivaient les contours mêmes du dessin, lesquels contours formaient alors des plates-bandes et des corbeilles qu'on garnissait de fleurs ou de vases ; c'étaient de vrais labyrinthes, et lorsque le goût avait présidé à leur dessin et que les découpures en étaient peu chargées, ces *parterres* étaient assez agréables et n'offraient pas les ridicules minuties des premiers.

4° Les *parterres d'eau* avaient leurs compartiments formés par plusieurs bassins de différentes figures, ornés de jets ; nous leur donnons aujourd'hui le nom de *grandes eaux;* ainsi les cascades de Saint-Cloud étaient un *parterre* d'eau.

5° Le *parterre à l'anglaise* consistait presque exclusivement en un ou plusieurs tapis de gazon, à découpures peu nombreuses, et entourés d'une plate-bande où l'on plaçait les fleurs, et dont les allées suivaient les détours. Ce jardin, avec quelques accessoires qui dépendent du goût du propriétaire et de sa fortune, a été souvent imité par les modernes.

Les *parterres* de broderies et de compartiments décoraient les places les plus rapprochées des habitations ; leurs dessins représentaient des rinceaux, des fleurons, des becs-de-corbin, des nœuds, des volutes, des chapelets, des agrafes, des palmettes, des rosettes, des guillochis, des trèfles, des panaches, des coquilles, des plates-bandes, des sentiers, des cartouches, etc.

Ces *parterres*, pour la plupart ridicules et peu agréables, exigeaient une infinité de soins et de grandes dépenses pour empêcher les empiétements des plantes sur le sable et pour l'entretien des sables colorés.

La mode des sables de couleur nous était venue de Hollande, où elle a longtemps fait fureur et où, de nos jours encore, dans quelques maisons, lors des réunions d'apparat, on marquette le plancher de la pièce principale avec des sables de toutes couleurs, figurant des animaux, des plantes, etc. ; quant aux dessins mêmes des anciens *parterres*, ils tiraient leur origine de cette architecture gothique dont le retour au bon goût de l'antiquité a fait justice. Ces *parterres* sont aujourd'hui presque inconnus et ne se rencontrent plus que dans quelques jardins publics, où leur régularité et leur vaste plan les rendent recommandables à quelques égards. Là, en effet, ils sont entourés de grillages, ils sont parsemés de statues, coupés de larges allées, et ils répondent au grandiose du palais qu'ils accompagnent ; ils ne sont pas trop déplacés en ces lieux, tandis qu'ils le seraient absolument dans des jardins particuliers, d'où le goût moderne les a complètement bannis.

On donne encore le nom de *parterre* à la partie d'un jardin qui est consacrée exclusivement à la culture des fleurs ; mais un jardin ne se compose plus seulement de *parterres*, comme cela se voyait fréquemment autrefois.

Les arbres qui nuiraient aux fleurs en interceptant les rayons du soleil sont exclus des

parterres, mais les arbustes peu élevés, tels que lilas de Perse, rosiers, y règnent en souverains; le dessin du *parterre* varie suivant les goûts, l'étendue et la disposition du sol; ce sont des corbeilles, des carrés, des losanges qui ornent l'entrée d'une maison ou une cour intérieure; on y plante toute sorte de fleurs éclatantes : tulipes, œillets, renoncules, dahlias, etc., bordées de buis, de gazon qui en tracent les limites ou les compartiments; on cherche à entretenir les *parterres* dans un état de floraison perpétuelle et l'on n'y parvient qu'à grands frais et avec des soins incessants; il faut avoir des plantes de rechange pour remplacer celles qui vont se flétrir; on doit avoir le talent de les faire éclore à heure fixe, et ce talent ne s'acquiert qu'au prix d'une étude approfondie des habitudes de chaque plante.

— **Théâtre.** Le *parterre* est l'espace compris entre les fauteuils ou stalles d'orchestre et le fond de la salle. Jadis, cet espace était absolument vide et les spectateurs s'y entassaient pêle-mêle et debout. Depuis la fin du dernier siècle (à Paris, du moins, car en province la réforme fut plus tardive), le *parterre* est garni de banquettes. Tout d'abord ces banquettes furent de simples bancs de bois sans dossier; puis les bancs furent quelque peu rembourrés, sans être beaucoup plus doux généralement, mais enfin ils prirent l'apparence de banquettes; puis, dans quelques théâtres, on finit par y ajouter des dossiers. Aujourd'hui, du reste, les directeurs de spectacle tendent à supprimer complètement le *parterre*, qu'ils trouvent trop peu productif; ils enjolivent un peu les banquettes, y font établir à chaque place des séparations et cèdent ces places au public sous le nom fastueux de stalles d'orchestre. Cela coûte au spectateur 4 ou 5 francs au lieu de 30 ou 40 sous, et c'est absolument la même chose. Quant à l'embryon de *parterre* qui reste derrière ces prétendues stalles, il est envahi chaque soir, avant même l'ouverture du théâtre, par la cohorte romaine, nous voulons dire par la claque; de telle sorte que le *parterre*, qui était jadis l'une des meilleures places qu'on pût trouver dans nos théâtres et l'une des plus accessibles aux petites bourses, n'existe réellement plus, à Paris, que dans deux ou trois théâtres.

Depuis longtemps on a pris aussi l'habitude de désigner sous le nom de *parterre* la réunion des spectateurs qui prennent place en cet endroit; de telle sorte que contenant et contenu reçoivent la même dénomination. De tout temps le *parterre* (nous prenons ici le mot dans cette dernière acception) a été tapageur, spirituel, indiscipliné. C'est même parce que les spectateurs de cette partie de la salle montraient souvent de l'insubordination qu'on finit par les obliger à s'asseoir. Nous disons « obliger » parce que cette réforme, qui aurait dû être l'objet de tous leurs vœux, fut, au contraire, celui de leurs récriminations les plus violentes. Cela se comprendra si l'on réfléchit qu'en effet les tapageurs avaient tout intérêt à faire partie d'une multitude sur pied, au milieu de laquelle il était bien difficile de les voir, de les distinguer, de les reconnaître, tandis que, au contraire, on peut facilement et presque du premier coup voir, au milieu de gens assis, ceux qui crient, qui vocifèrent ou qui gesticulent. Aussi, à Paris comme en province, l'introduction des banquettes dans le *parterre* ne se fit-elle pas sans rencontrer d'abord une vive opposition et sans qu'on en brisât d'abord un bon nombre. Petit à petit, cependant, on s'y fit, et aujourd'hui un *parterre* debout serait assurément impossible. Il n'en est pas moins vrai que, lorsqu'à la fin du XVIII^e siècle on garnit de banquettes le *parterre* de la Comédie-Italienne, l'un des plus turbulents qui furent jamais, les spectateurs ne cachèrent pas leur mécontentement et que des épigrammes plurent de tous côtés. L'une des plus inoffensives, mais non des moins spirituelles, est celle-ci, que l'on attribue à l'acteur-auteur Mayeur de Saint-Paul et qui était adressée aux comédiens italiens :

> Bravo, messieurs! Dans cette affaire
> Vous agissez très-prudemment;
> Recevez donc le compliment
> Que tout amateur doit vous faire.
> Loin de juger légèrement
> Maint opéra comme naguère,
> Désormais messieurs du *parterre*
> Pourront asseoir leur jugement.

Si le *parterre* était généralement bruyant et animé, il avait aussi une grande réputation d'esprit, de connaissance et d'intelligence, et ses jugements étaient très-redoutés. Cela se conçoit. Cette place était d'un prix modique, commode pour les hommes et les gens lettrés, mais sans fortune; les amateurs pauvres s'y donnaient rendez-vous et y venaient souvent. On y voyait de jeunes écrivains, des poëtes inconnus, des artistes, des militaires, des étudiants, des élèves de toutes nos grandes écoles, des commis marchands, de petits rentiers instruits; enfin tout ce menu public intelligent qui va au théâtre, non pour poser et s'y faire voir, mais simplement par goût, pour s'amuser, se distraire et se détendre l'esprit. Ce public jeune, vif, prime-sautier, à impressions spontanées, était réellement connaisseur par sa grande habitude du théâtre et, de plus, turbulent, gouailleur et plaisantin. Aussi, toutes les émeutes dont les salles de spectacle étaient le théâtre prenaient-elles invariablement naissance au *parterre*, et toutes les plaisanteries, tous les bons mots, les quolibets, les à-propos, les reparties, les traits d'esprit partaient-ils généralement de cet endroit privilégié. C'est du *parterre* qu'à la représentation d'*Adelaïde Du Guesclin*, tragédie de Voltaire qui ennuyait fort le public, un personnage disant à un autre : « Es-tu content, Coucy? » une voix s'éleva pour répondre : « Couci-couci. » C'est du *parterre* qu'au début d'une jeune actrice qui, dans le trouble de son émotion, prononce en scène de cette façon les mots suivants : « Je sais aimer, je sais z'haïr, » on entendit partir la réplique suivante : « Si vous savez *Zaïre*, il aurait mieux valu débuter par là. » C'est du *parterre* encore qu'à la représentation du *Germanicus* de Pradon, où le public semblait mécontent de n'avoir vu paraître aucune femme pendant les deux premiers actes, deux princesses et deux confidentes entrant simultanément en scène au commencement du troisième, un plaisant s'écria : « Quatorze de dames! Est-il bon? » Ce qui excita un rire universel. C'est toujours du *parterre* qu'à la représentation d'une mauvaise pièce de Dufresny, *Sancho Pança*, un des personnages disant au troisième acte : « Je commence à être las de Sancho, » un malin réplique : « Et moi aussi! » Ce qui mit fin à la pièce. Enfin, c'est du *parterre* qu'à la Comédie-Française, au début d'un acteur médiocre arrivé de Lille et qui se présentait dans l'*Andronic* de Campistron, lorsqu'il vint à dire ce vers :

> Mais pour ma fuite, ami, quel parti dois-je prendre?

une voix répliqua :

> L'ami, prenez la poste et retournez en Flandre.

Nous n'en finirions pas si nous voulions rapporter les innombrables saillies qui ont fait la célébrité du *parterre*. On trouvera plus loin un certain nombre d'anecdotes à son sujet, et aussi en ce qui concerne sa turbulence traditionnelle.

A force de réduire le *parterre*, de le resserrer, on l'a fait à peu près complètement disparaître, et cet asile de l'esprit français, de la gaieté gauloise, n'est plus guère aujourd'hui qu'un souvenir. Le *parterre* était sévère jadis parce qu'il était connaisseur; on redoutait ses sifflets, qu'il ne ménageait guère et l'on briguait ses applaudissements, qu'il ne prodiguait pas. Hélas! les temps sont bien changés. Les spectateurs sincères et instruits du *parterre* ont fait place aux gens à gages, aux applaudisseurs patentés, à la claque en un mot, et c'est depuis l'intrusion de celle-ci que le vrai public a commencé à prendre en dégoût une place qu'il avait si longtemps chérie et fait respecter. On conçoit qu'il n'est pas indifférent à un honnête homme et à un homme de goût d'être confondu avec un tas de ruffians soldés pour applaudir, et qui se permettent souvent de narguer et d'insulter les spectateurs qui ne sont pas de leur avis intéressé.

— **Anecdotes.** Un vieil artiste, jouant les comiques dans un de nos théâtres de boulevard et fort aimé du public, est chargé un soir de se présenter en scène pour annoncer l'indisposition d'un de ses camarades qui se trouve dans l'impossibilité absolue de jouer, et offrir un autre artiste pour le remplacer dans son rôle. Un spectateur du *parterre*, venu précisément pour voir l'acteur indisposé, s'écrie aussitôt :

« Non, non! Nous le voulons mort ou vif. »

Le comédien s'avance un peu, salue trois fois gravement et réplique, avec un ton d'exquise politesse :

« Messieurs, je suis payé pour dire ici des bêtises, mais jamais je n'en aurais trouvé une de cette force-là. »

La salle était bien disposée, l'acteur fut couvert d'applaudissements et la substitution immédiatement acceptée.

∴

A Strasbourg, il y avait jadis un régisseur nommé Lescaut, qui avait beaucoup de présence d'esprit et qui possédait une grande réputation comme faiseur de calembours. Le public l'affectionnait et, chaque fois qu'il faisait une annonce, le *parterre* établissait avec lui une véritable conversation, dont il se tirait toujours très-spirituellement et qui se terminait invariablement par un calembour qu'on ne manquait pas de lui demander.

Un soir, il avait à annoncer le remplacement d'une chanteuse qu'un enrouement subit empêchait de continuer le rôle d'Isabelle dans *Robert le Diable*. Mais, comme il était myope, il n'aperçoit pas, en entrant en scène, les marches du trône, butte contre elles, cherche en vain à se retenir, et, à la suite d'un effort suprême, s'étale tout de son long sur le théâtre et se relève aussitôt, ne s'étant heureusement pas fait de mal. On rit et on l'applaudit, et, comme d'habitude, un spectateur du *parterre* lui crie :

« Lescaut, un calembour, un calembour! »

Lui s'approche de la rampe d'un air volontairement piteux et dit :

« Ah! messieurs, n'est-ce donc pas assez d'avoir vu la chute de *Lescaut* sur la *scène*? »

On juge du succès!

∴

C'était à Toulouse. On jouait *Blaise et Babet*, pour les débuts d'un acteur nommé Fabre, qui pouvait passer pour le doyen des *Colins* de France, car il avait bien cinquante-cinq ans sonnés. Le public paraissait peu goûter l'artiste en raison de son âge, et tout donnait à prévoir qu'il allait être l'objet d'une saillie plus ou moins désagréable.

Dans une scène, le père de Blaise dit à celui de Babet :

« Je vais à la cave chercher une bouteille de ce bon vin vieux qui rajeunit.

— Eh bé, s'écrie aussitôt un habitué du *parterre*, montez-en une aussi pour Blaise; ça ne pourra pas lui faire de mal. »

Le mot était cruel. Il décida la retraite de l'amoureux presque sexagénaire.

∴

Au dire de Scarron, le *parterre* d'autrefois fourmillait de pages, filous, laquais *et autres ordures du genre humain*. Il s'ensuivait des disputes, des querelles, des désordres continuels, si bien que, en 1635, on fut obligé de défendre aux pages, ainsi qu'aux laquais, d'entrer à la Comédie avec leurs épées. Mais cela ne mit pas fin aux désordres.

En effet, un siècle environ plus tard, en 1729, à une représentation du *Corsaire de Salé*, pièce de Le Sage et d'Orneval, une véritable bataille eut lieu dans le *parterre* entre les pages du roi et les pages des princes, à ce point que l'un d'eux, âgé d'une douzaine d'années, fut jeté de l'autre côté de la banquette qu'il occupait et emporta dans sa chute la perruque d'un grave personnage qui était assis à ses côtés et qui lui dit avec majesté :

« Morbleu, mon petit bonhomme, prenez donc garde à ce que vous faites quand vous tombez.

— Excusez-moi, monsieur, répondit l'enfant, je ne l'ai pas fait exprès. »

∴

Une scène singulière se produisit dans le *parterre* à la représentation d'une tragédie de Pradon, *Statira*. Le visage enfoui dans les plis de son manteau, l'auteur était allé se mêler à la foule pour avoir la véritable impression des sentiments du public. Dès le commencement, les sifflets se mirent de la partie. Furieux, décontenancé, Pradon était près de faire un éclat, lorsqu'un ami qui l'accompagnait lui dit à l'oreille : « Croyez-moi, ne vous fâchez point; cela ne servirait de rien. Sifflez plutôt comme les autres. » Pradon trouve le conseil juste et se met à faire chorus. Mais voici qu'un mousquetaire, son voisin, les oreilles agacées par cette symphonie, le pousse rudement et lui dit : « Pourquoi sifflez-vous, monsieur? La pièce est excellente et, d'ailleurs, vous devriez savoir que l'auteur fait figure à la cour. » Irrité de la brusquerie de son interlocuteur, Pradon répond que cela ne le regarde point et qu'il sifflera quand même. Le mousquetaire prend alors la perruque et le chapeau du poëte et les envoie sur la scène; celui-ci riposte par un soufflet vigoureusement appliqué, à la suite duquel il reçoit vingt coups de plat de sabre. Après quoi notre auteur, battu et content, gagne la porte et va se faire panser, les blessures de son corps lui paraissant moins fâcheuses que celles de son amour-propre.

∴

En l'année 1772, le 30 novembre, au moment où l'on allait commencer la représentation du *Comte d'Essex*, de Thomas Corneille, un individu placé à l'orchestre se leva, monta sur un banc et, se tournant vers le *parterre* : « Messieurs, dit-il, je me nomme Etienne Billard; je suis auteur d'une pièce intitulée le *Suborneur*, qui a été jugée très-bonne, mais dont les comédiens ont refusé d'entendre la lecture pour ne la point jouer. Vous êtes leurs maîtres, vous me ferez justice. » Le *parterre* consentit à entendre la lecture, mais celle-ci fut bientôt interrompue par l'intervention de la garde. En vain l'auteur outragé tira son épée, il fut appréhendé, saisi et conduit au corps de garde, où il recommença la lecture de son œuvre, d'abord aux hommes du poste, puis à l'inspecteur de police. Pendant ce temps, le *parterre*, toujours insubordonné, avait pris fait et cause pour le poëte dédaigné; la salle retentissait de cris, de clameurs et d'objurgations, et de tous côtés on réclamait l'auteur et sa pièce. Il fallut arrêter les plus mutins, tandis que l'on conduisait Billard à Charenton.

∴

Le *parterre* de l'Odéon a toujours compté au nombre des plus bruyants, des plus indisciplinés. Cela tient à la présence des étudiants qui peuplent le quartier Latin, race intelligente et jeune, mais par cela même turbulente et aventureuse. On pourrait citer de nombreux exemples de l'insubordination de ce *parterre*-type, nous en rapporterons seulement quelques-uns.

Le 3 mars 1832, la police fit évacuer la salle parce qu'on réclamait obstinément certains passages d'une [illegible] supprimés par ordre du ministère. Le tumulte, en cette circonstance, fut porté à son comble et ne put être absolument apaisé que par la force.

Les journaux du temps nous font connaître aussi le tapage [illegible] ce théâtre la représentation du drame intitulé *Cenara*, [illegible] (sans le savoir, [illegible] beaucoup de vers de sa comédie [illegible]. Chaque alexan-

drin dévalisé, ou cru tel, était l'objet, de la part du *parterre*, de tonnerres d'applaudissements, de rires, de cris, de vociférations. Cette fois, cependant, la police n'intervenant pas, le désordre s'éteignit de lui-même.

A la première représentation (30 mars 1830) d'une des premières pièces d'Alexandre Dumas, *Stockholm, Fontainebleau et Rome*, le spectacle se prolongeait d'une façon exceptionnelle et les spectateurs commençaient à se lasser. Une heure du matin venait de sonner, quand le rideau tomba sur le cinquième acte, et il restait à jouer l'épilogue qu'on réclamait à grands cris. Enfin le rideau se relève au milieu d'un vacarme épouvantable et l'on entame la scène où Christine, sentant sa fin prochaine, interroge son médecin. A la réponse de celui-ci :

« Il vous reste un quart d'heure..., »

un étudiant tire sa montre et, montant sur une des banquettes du *parterre*, s'adresse à l'acteur qui venait de parler et lui dit à haute voix : « Il est une heure un quart; si à une heure et demie ce n'est pas fini, nous nous en allons. » A ces mots, un tel éclat de rire s'éleva de toutes les parties de la salle que l'épilogue ne put être achevé. Le lendemain, il était supprimé, ce qui amena un changement dans le titre de la pièce.

∴

L'auteur anglais Cibber donnait un jour une pièce nouvelle sur un théâtre de Londres. Elle fut on ne peut plus maltraitée à la première représentation, et le lendemain, bien que le prince de Galles assistât au spectacle, Cibber s'aperçut, aux mouvements qui se faisaient dans le *parterre*, qu'elle ne serait pas reçue. Il prit alors un parti héroïque et, s'avançant sur le théâtre, il adressa ce petit *speech* aux spectateurs : « Messieurs, puisque je vous vois peu disposés à permettre que ce drame aille plus loin, je vous donne ma parole que, passé ce soir, on ne le représentera plus. Mais j'espère en même temps que vous daignerez respecter le prince qui honore cette représentation de sa présence et que vous voudrez bien suspendre, pour ce moment, les témoignages de mécontentement que vous m'avez donnés hier, et que vous pensez que j'ai mérités. » On garda alors un profond silence; la pièce fut jouée sans être interrompue, elle fut même applaudie, au grand étonnement de l'auteur. Il n'osa cependant pas se risquer à la faire jouer une troisième fois, et ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il la redonna, avec quelques retouches et un titre nouveau, mais sans faire connaître l'auteur. Elle eut alors un très-grand succès.

∴

Les *parterres* anglais, du reste, n'étaient guère plus paisibles que les nôtres au XVIII^e siècle. Nous en allons citer deux exemples, dans lesquels des acteurs français étaient en cause, et qui sont caractéristiques.

Mounet, ancien directeur de l'Opéra-Comique, avait voulu établir à Londres une troupe de comédie française. Dès avant l'apparition de cette troupe, ce fut par toute la ville un déluge de pamphlets et d'écrits satiriques, avant-coureurs de l'orage terrible qui se préparait. « La toile se lève, [illegible] l'un des artistes si bien accueillis, et dans l'instant nous sommes accablés d'une grêle de pommes, de poires, d'oranges, de chandelles. Etourdies d'un bruit affreux de sifflets, quelques-unes de nos actrices s'évanouissent; les autres, en tournant leurs regards vers la France, laissent échapper leurs brillantes idées de fortune. Notre succès dépendant de la première représentation [illegible] nous étions bien promis que, quelque chose qui arrivât, nous ne quitterions point la partie. Ainsi, malgré cet horrible tintamarre, nous avançons, une actrice et moi, sur les bords de la scène et [illegible] devoir de commencer. Le tumulte redouble; des loges on descend dans le *parterre*, du *parterre* on [illegible] dans les galeries. [illegible] homme est culbuté [illegible] épées brillent et se croisent [illegible] cris, des gémissements. On se bat à [illegible] canne; on s'arrache les cheveux, les perruques, les cravates. [illegible] son fond, pour nous [illegible] qu'on ne connaît qu'à Londres. Figurez-vous voir un [illegible] [illegible] rempart pour nous garantir de toute insulte.

Au même instant, un des chefs du parti contraire demande audience; on l'écoute; une voix tremblante fait entendre ces mots : « Nous sommes vaincus par la force. Ce nous, mes amis; c'est moi qui vous en prie. » A peine a-t-il fini de parler que l'orage se dissipe; on achève la grande pièce; la petite est écoutée avec attention, et l'on nous reconduit dans nos maisons avec une escorte. » Néanmoins, après trois ou quatre représentations tout aussi mouvementées, les acteurs français crurent prudent de battre en retraite.

∴

L'autre aventure eut lieu quelques années après, au théâtre de Drury-Lane, où Garrick avait engagé le fameux Roverre, avec une troupe de danseurs français, pour y donner le [illegible] *Fêtes* [illegible]. Le premier jour, et malgré [illegible] George II, le ballet fut sifflé et l'on cria : « Point de Français! » A [illegible] représentation, le tumulte redoubla et les lords sautèrent dans le *parterre*, le bâton à la main, pour châtier les siffleurs [illegible]. Le troisième jour, on profita de l'absence des pairs, retenus à la séance du Parlement, pour arracher les banquettes et les décors, briser les glaces et les lustres, et l'on essaya même de massacrer les acteurs. Les dégâts s'élevèrent à la somme de 4,000 livres sterling et l'on faillit démolir la maison de Garrick. Celui-ci résolut néanmoins de continuer et, à la quatrième représentation, la noblesse prit sa revanche; ce fut quelque chose d'épouvantable, d'horrible et d'indescriptible, surtout à l'arrivée d'une troupe de bouchers, qui forçа les portes du *parterre* pour seconder la noblesse. On dut enfin renoncer au ballet et aux danseurs français.

PARTHA, rivière de Saxe, cercle de Leipzig. Elle prend sa source dans le bailliage de Colditz, coule au N.-O., puis au S.-O. et se jette dans la Pleisse, à Leipzig, après un cours de 50 kilom.

PARTHAMASIRIS, roi d'Arménie, fils de Pacorus, roi des Parthes. Il vivait au IIe siècle de notre ère. Son oncle Chosroès, roi de Perse, lui donna le trône d'Arménie, que les Romains regardaient alors comme une dépendance de l'empire. Trajan, qui occupait à cette époque le trône impérial, marcha contre Parthamasiris (106). Ne pouvant entrer en lutte avec un si puissant ennemi et réduit à la dernière extrémité, Parthamasiris alla trouver Trajan à Elegia, déposa le diadème royal, s'humilia devant l'empereur, mais, irrité de ce que ce prince voulait le contraindre à rendre l'armée témoin de son abdication, il s'emporta contre lui en paroles outrageantes et fut mis à mort.

PARTHENAY, en latin *Parthiniacum*, ville de France (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 45 kilom. N.-E. de Niort, au confluent du Thouet et de la petite rivière du Palais; pop. aggl., 3,742 hab. — pop. tot., 4,778 hab. L'arrondissement comprend 8 cant., 79 communes et 73,317 hab. Tribunal de 1re instance, école normale d'instituteurs. Fabriques de draps communs, industrie importée dans cette ville dès le XIe siècle, de gilets tricotés; filatures de laine; brasserie, minoterie, tanneries. Commerce de grains, bestiaux, laines. La ville de Parthenay, adossée à une colline dont le Thouet baigne la base, est généralement mal bâtie; ses rues sont étroites, tortueuses et mal pavées.

— *Histoire*. Le pays de Parthenay formait une portion du haut Poitou, sous le nom de Gâtine. Les commencements de la ville sont assez incertains. Au Xe siècle, on la voit remplir un rôle important dans les démêlés qui éclatèrent entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou. Vers 1039, Guillaume, seigneur de Parthenay, s'étant déclaré pour le dernier parti, parvint à affranchir son malheureux comté des dévastations continuelles causées par des conflits sans nombre. La guerre recommença soixante ans plus tard, mais fut heureusement arrêtée par une intervention ecclésiastique. En 1111, Simon II, ayant, à son tour, engagé personnellement la lutte avec le duc d'Aquitaine, vit le vainqueur s'emparer de Parthenay et ne rentra en possession de sa ville qu'après de nombreuses difficultés. Parthenay fut de nouveau saccagé, en 1129, par le comte d'Anjou, irrité de ce que le chef de la contrée s'était [illegible] ses projets de conquête sur le Poitou. La ville reçut, peu de temps après, la visite de saint Bernard, qui vint conjurer Guillaume d'Aquitaine de renoncer au schisme. On sait comment se termina cet épisode (1136). Ce fut vers la même époque que les seigneurs de Parthenay ajoutèrent à leur [illegible], pour se distinguer des branches cadettes de leur maison. Sous Jean sans Terre, le seigneur de Parthenay [illegible] aux [illegible] seigneurs des ducs d'Aquitaine, et la Gâtine fut, en effet, une des dernières provinces du Poitou qui s'obstinèrent à résister à Philippe-Auguste. Hugues l'Archevêque fut cependant vaincu [illegible] rendre au vainqueur. L'héritier de Hugues essaya de recommencer la lutte, mais apprenant [illegible] de la ville, il se soumit (1242). Sous Guillaume VIII, les temps avaient changé et le pays était rentré sous l'obéissance du roi d'Angleterre. Mais Du Guesclin, en venant conquérir le Poitou, ne tarda pas à entraîner de nouveau Parthenay dans le parti français. Dès lors, le descendant de Guillaume VIII ne cessa de demeurer fidèle à Charles V, et il occupa depuis les loisirs que lui laissa la paix à faire écrire par un poëte du temps le célèbre roman de *Mélusine*, tout récemment réimprimé. Son successeur, Jean II de Parthenay, faible, débonnaire et « plus doulx qu'une pucelle, » dit la chronique, se vit spolier de son comté par le duc de Berry (1405), qui y plaça un gouverneur. A la fin de l'année 1418, le chef de la Gâtine, désirant sans doute se soustraire à la domination du duc de Berry, se déclara pour le duc de Bourgogne; ses adversaires alors entreprirent le siége de la ville, mais Parthenay, bien défendue par ses remparts, repoussa toutes les attaques. Parthenay, après la mort du dernier de ses anciens seigneurs, passa, en 1425, par lettres patentes de Charles VII, dans les mains du comte de Richemont. Le connétable resta alors maître de la Gâtine jusqu'en 1458, époque où il la rendit au roi, qui l'offrit au bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. Quand, après la mort de Louis XI, la révolte du duc d'Orléans et les entreprises du duc de Bretagne obligèrent Charles VIII à prendre les armes, ce fut à Parthenay que vint se réfugier le fils de Dunois. Il quitta néanmoins cette ville avant que l'armée royale fût arrivée sous ses murs pour en entreprendre le siége, et le gouverneur qu'il y avait laissé se soumit. Le premier soin de Charles VIII, une fois maître de la place, fut d'en raser les fortifications. Ce démantèlement n'empêcha point Parthenay de jouer un rôle important sous la Ligue, aussi bien que pendant les guerres de religion. La ville fut, en 1568 et en 1569, prise et reprise par les deux partis, et les chefs des calvinistes, vaincus à Moncontour, choisirent Parthenay comme retraite où ils pussent tenir conseil. Depuis lors jusqu'à la grande insurrection vendéenne, Parthenay s'efface dans l'histoire. A cette époque, son territoire fut plus d'une fois le théâtre d'engagements acharnés. Sous l'Empire, la paix y régna, mais la dernière insurrection vendéenne, fomentée par la duchesse de Berry, trouva à Parthenay de nombreux partisans.

Parthenay possède quelques monuments dignes d'attention, notamment l'église Saint-Laurent, édifice de plusieurs époques et partant de styles disparates. Le portail date du XIe siècle; la grande nef et le transsept, du XIIe siècle; le bas-côté gauche, du XVe siècle; le bas côté droit, de 1852. A la suite des ravages exercés dans cette église, au XVIe siècle, par les protestants, les voûtes de la grande nef durent être reconstruites. L'église Sainte-Croix, monument historique, est un élégant spécimen du style du XIIe siècle. On y remarque : deux tombeaux mutilés des seigneurs de Parthenay; le beau marbre noir qui recouvrait jadis la sépulture du maréchal de La Meilleraie et un morceau de l'inépuisable vraie croix apporté de Palestine par un seigneur de Parthenay. L'église Notre-Dame-de-la-Coudre, dont il ne reste plus qu'une charmante façade, est un bel édifice roman du XIIe siècle, qui attire avec raison l'attention de tous les archéologues. Signalons, en outre, les ruines de l'ancien château, dont une tour sert de poudrière; la porte Saint-Jacques, construction militaire du XIIIe siècle, très-bien conservée et fort remarquable; la tour de l'Horloge, qui remonte aussi au XIIIe siècle; plusieurs maisons du XVe siècle et du XVIe siècle, en bois et en brique; l'hôtel de ville; l'hôtel de la sous-préfecture; l'école normale primaire et la belle promenade du Drapeau.

PARTHENAY (Anne DE), née vers 1510, morte vers 1560. Elle épousa, en 1553, Antoine de Pons, comte de Marennes. Elevée à la cour de Ferrare, où Michelle de Saubonne, sa mère, avait suivi la duchesse Renée, seconde fille de Louis XII, elle fut l'un des ornements de cette cour. Anne de Parthenay était, en effet, douée de tous les charmes du visage et de l'esprit; son intelligence était vive et son savoir très-étendu. Elle possédait à fond, dit un de ses biographes, Lilio Giraldi, le latin, le grec, l'Ecriture sainte, la théologie et la musique; elle chantait merveilleusement et écrivait avec facilité. Marot a fait d'elle l'éloge le plus enthousiaste. Comme son frère Jean de Parthenay, elle embrassa chaudement les idées de Calvin et travailla avec zèle à la Réforme. Elle avait deux sœurs, Charlotte et Renée, qui furent, comme elle, élevées à la cour de Renée de France. Bayle et Moréri ont parlé assez longuement d'Anne de Parthenay, Théodore de Bèze l'a célébrée comme une des plus vaillantes huguenotes.

PARTHENAY (Jean L'ARCHEVÊQUE DE), frère de la précédente, seigneur de Soubise, dernier enfant mâle de l'illustre famille de Parthenay, né en 1521, mort en 1566. Il devint enfant d'honneur du dauphin, fils de François Ier, se convertit au calvinisme à la cour de Ferrare, commanda, pendant la guerre d'Italie, l'armée qui se trouvait en Toscane (1554), et fut nommé chevalier de la chambre du roi. Jean de Parthenay est regardé comme un des plus vaillants capitaines calvinistes du XVIe siècle. Choisi par le prince de Condé pour commander à Lyon, à la place du baron des Adrets, il sut conserver à son parti cette place, assiégée par le duc de Nemours. C'était un homme aussi modéré qu'habile et qui jouissait de l'estime générale.

PARTHENAY (Catherine DE), vicomtesse DE ROHAN, fille du précédent, née au château du Parc (Poitou) en 1554, morte au même lieu en 1631. Elle se distingua dans les lettres et fut un des plus fermes soutiens du parti protestant. Elle épousa en premières noces le baron de Pont-Kenenec, en 1567. La mère de Catherine, s'étant brouillée avec son gendre, l'attaqua pour cause d'impuissance. L'épreuve juridique appelée congrès eut lieu et fut favorable au baron; cependant le procès fut continué et il durait encore, lorsque ce malheureux fut enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemy. « Sa résistance, dit Varillas, fut si longue, que ceux qui ne le virent succomber qu'après avoir été percé comme un crible lui rendirent le témoignage qu'il étoit plus qu'homme dans le combat, s'il ne l'étoit point assez dans le lit nuptial. Son corps fut traîné jusque devant la porte du Louvre, où plusieurs dames de la cour regardèrent curieusement s'il ne paroîtroit aucune marque du défaut qu'on lui reprochoit. » Catherine épousa en secondes noces (1575) René de Rohan, IIe du nom, qui mourut en 1586. Cette femme remarquable donna de grands soins à l'éducation de ses enfants tout en se mêlant aux intrigues de la cour, en s'occupant de la défense du parti protestant et en cultivant les lettres. Son fils aîné fut le duc de Rohan, son second fils le duc de Soubise. Elle eut trois filles : Henriette, qui mourut en 1624, sans avoir été mariée; Catherine, qui épousa un duc de Deux-Ponts, et Anne de Rohan, poëte comme sa mère, morte en 1646. Au dire de Lacroix du Maine, Catherine a composé plusieurs pièces, comédies et tragédies, et parmi ces dernières *Holoferne*, représentée à La Rochelle vers l'an 1574. Dans ses *Elégies* ou *Complaintes*, on remarque celle sur la mort de son premier mari, sur celle de l'amiral Coligny et de plusieurs autres illustres personnages. Cette femme distinguée mourut trois années après le fameux siége de La Rochelle, où elle donna des preuves du plus grand courage. Anne, sa fille, était enfermée avec elle dans cette ville; elles y furent réduites pendant trois mois à quatre onces de pain par jour; et, dans ce même temps, Catherine de Parthenay écrivait au duc de Rohan de ne rien faire au préjudice du parti. Ces deux femmes aimèrent mieux rester prisonnières de guerre que d'être comprises dans la capitulation. On attribue à Catherine une apologie satirique de Henri IV, imprimée dans le *Journal* de Henri III; elle était aussi fort savante, possédait parfaitement l'hébreu et ne lisait l'Ecriture que dans cette langue.

PARTHÉNIASTRE s. m. (par-té-ni-a-stre — rad. *parthénie*). Bot. Section du genre parthénie.

PARTHÉNICHÈTE s. f. (par-té-ni-ke-te — de *parthénie*, et du gr. *chaitê*, poil). Bot. Section du genre parthénie.

PARTHÉNIE s. f. (par-té-nî — du gr. *parthenos*, vierge, jeune fille, que Benfey rapproche du sanscrit *prith-uka*, *prath-uka*, qui désigne les petits des animaux). Astron. Un des noms de la constellation de la Vierge.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique équatoriale. ‖ Espèce du genre matricaire ou du genre pyrèthre.

— s. f. pl. Antiq. gr. Chœurs composés pour être chantés par des jeunes filles.

— **Encycl.** Antiq. gr. Les *parthénies* étaient un des genres de la poésie primitive des Grecs. Les premières que l'on rencontre dans leur littérature sont celles du poëte dorien Alcman, qui avait donné ce titre à tout un recueil de ses poésies. Ce ne sont nullement des chants d'amour adressés aux jeunes filles; ils ont, au contraire, un caractère de gravité, de noblesse et d'élévation particulier à la poésie des Doriens. Proclus dit simplement qu'on y célébrait les dieux et les hommes. On peut remarquer dans les poésies lyriques de Pindare que le poëte y parle toujours en son propre nom; et c'est là, en effet, le caractère distinctif de la poésie lyrique, toute personnelle de sa nature. Au contraire, dans ses *parthénies*, Alcman se mettait en dehors, et c'étaient bien les jeunes filles qui exprimaient leurs sentiments dans ses chants. Tantôt le chœur parlait en son propre nom, tantôt il conversait avec le maître du chœur, le poëte lui-même. On a quelques fragments de ces dialogues. Le poëte, par exemple, s'adressant aux jeunes filles, leur dit : « Mes membres ne peuvent plus me supporter, ô jeunes filles à la voix de miel, au chant sacré; que ne suis-je, oh! que ne suis-je le cérylos (sorte d'oiseau de mer) qui, d'un cœur insouciant, vole avec les alcyons sur la cime des flots, oiseau empourpré du printemps! » Ces beaux vers donnent la plus haute idée du talent d'Alcman, mais sont insuffisants pour permettre de juger le genre. Pindare avait aussi composé des *parthénies*, mais il n'en reste que fort peu de chose.

PARTHÉNIEN, IENNE s. (par-té-ni-ain, i-è-n — gr. *parthenios*, de *parthenos*, vierge, jeune fille). Antiq. gr. Nom donné aux enfants nés hors du mariage, à Lacédémone, pendant la première guerre de Messénie.

— s. f. Antiq. Sorte de flûte, au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

— **Encycl.** Pendant la première guerre de Messénie, les Lacédémoniens avaient fait serment de ne rentrer dans leurs foyers qu'après avoir exterminé leurs ennemis. Le sénat de Sparte, craignant le manque de population, avait rappelé les jeunes hommes pour qu'ils donnassent de nouveaux habitants à la ville, en fréquentant les femmes des guerriers absents. Les enfants nés de ce commerce illégitime furent appelés *parthéniens*. Traités avec mépris et privés de patrimoine, ils unirent leurs ressentiments à ceux des ilotes et formèrent une conspiration qui fut découverte. On leur permit de s'expatrier, et ils allèrent fonder, sur la côte d'Italie, la république de Tarente.

PARTHÉNIUS DE NICÉE, poëte grec qui vivait dans la deuxième moitié du Ier siècle av. J.-C. Il fut fait prisonnier pendant la guerre contre Mithridate et amené à Rome, où ses talents lui valurent la liberté. Virgile et Ovide ne dédaignèrent pas de lui faire quelques emprunts. Il ne reste de lui qu'un recueil de 37 anecdotes, traduit en latin par Cornarius et publié à Bâle en 1531 (*De amatoriis affectionibus liber*), réimpr. plusieurs fois et trad. en français en 1743.

PARTHÉNOGENÈSE s. f. (par-té-no-je-nè-ze — du gr. *parthenos*, vierge; *genesis*, génération). Physiol. Génération sans accouplement.

— **Encycl.** V. MÉTAGENÈSE au *Grand Dictionnaire* et au *Supplément*.

PARTHÉNOGÉNÉSIQUE adj. (par-té-no-je-né-zi-ke — rad. *parthénogenèse*). Physiol. Qui a rapport à la parthénogenèse : *Génération* PARTHÉNOGÉNÉSIQUE.

PARTHÉNOLOGIE s. f. (par-té-no-lo-jî — du gr. *parthenos*, vierge, jeune fille; *logos*, discours). Méd. Traité sur la santé, les maladies et la constitution des jeunes filles.

PARTHÉNOLOGIQUE adj. (par-té-no-lo-ji-ke — rad. *parthénologie*). Méd. Qui appartient à la parthénologie : *Essais* PARTHÉNOLOGIQUES.

PARTHÉNON s. m. (par-té-non — gr. *parthenôn*; de *parthenos*, vierge). Antiq. gr. Appartement où se tenaient les jeunes filles, et qui était dans l'endroit le plus reculé de la maison. ‖ Sous le Bas-Empire, Monastère de vierges.

PARTHÉNON (le), célèbre temple de Minerve, ou plus exactement de la vierge Athéné (*Parthenos*), à Athènes, un des grands chefs-d'œuvre de l'architecture grecque. Cet édifice, élevé au sommet de l'Acropole, est aujourd'hui en ruine; une partie de ses débris a été utilisée pour des constructions modernes; les plus précieux morceaux de sculpture qui l'ornaient sont dispersés dans les diverses collections européennes, d'autres sont affreusement mutilés. Cependant il est encore d'un aspect imposant. Le Parthénon forme un parallélogramme de 68m,90 de longueur sur 30m,47 de largeur; son élévation, en y comprenant le fronton, est de 17m,93. Le corps principal ou cella se divisait à l'intérieur en deux chambres inégales. La plus grande, ouverte sur l'orient, était le sanctuaire ou naos : elle contenait la statue de la vierge Athéné; l'autre était l'opisthodome : on y renfermait les objets précieux. Deux portiques de six colonnes chacun précèdent le naos et l'opisthodome. Autour de la cella règne un péristyle qui compte huit colonnes sur les façades et dix-sept sur les côtés, les colonnes d'angle deux fois comptées. L'édifice est élevé tout entier sur un soubassement composé de trois degrés. Le mur de la cella ne descend pas tout à fait perpendiculairement au sol; l'architecte donna à l'édifice la forme d'une pyramide tronquée dont le sommet fictif s'élève dans les airs à une très-grande hauteur. Les colonnes également tendent vers un centre et, par un prolongement inouï, s'uniraient en faisceau par delà les nuages. Cet heureux artifice donnait de la grandeur et de la majesté à un édifice dont les dimensions matérielles sont très-médiocres. Une autre délicatesse, celle de la courbe constamment substituée à la droite dans les lignes du soubassement, des architraves, des frises et des frontons, contribue à donner à ce merveilleux monument une douceur exquise et une grâce divine. La découverte des courbes, dont l'effet était depuis longtemps ressenti sans qu'on eût pu en constater la cause, est due à M. Penrose, architecte anglais; vérifiée par M. Beulé, elle a été par lui popularisée en France; enfin, elle a été expliquée par ces lignes de M. Burnouf : « L'art grec courba les degrés et le pavé des temples, les architraves, les frises, la base même des frontons, comme la nature a courbé la mer, les horizons et le dos arrondi des montagnes. » Le Parthénon est un temple dorique. Les colonnes du péristyle étaient cannelées et sans base. L'entablement était peint selon les lois ordinaires de la polychromie antique. Les triglyphes étaient bleus, le fond des métopes rouge; les mutules bleues, et la bande en creux qui les sépare, rouge. Les gouttes étaient dorées. La couleur des frontons est douteuse. M. Paccard a retrouvé des traces de rouge; M. Beulé y a constaté des vestiges de bleu. La frise de la cella était surmontée de canaux alternativement rouges

et bleus; au-dessous de la frise courait un méandre légèrement peint et doré. Quant à l'intérieur du temple, il est dans un tel état de délabrement que, pour une restitution, si l'on ne possédait pas de témoignages écrits, on serait obligé de se contenter d'indices et de fragments douteux et méconnaissables. D'abord le mur qui séparait le pronaos de la cella a été mis à bas pour les besoins d'une église byzantine. Il est très-probable que le pronaos était peint. L'emplacement du naos où se dressait l'Athênê de Phidias est marqué par un pavement de tuf de 6m,50 sur 2m,50. Le portique intérieur était dorique; la trace des colonnes sur le sol a permis de constater leur diamètre. Elles mesuraient 1m,3 et étaient au nombre de dix de chaque côté. Elles supportaient un second étage de colonnes qu'on suppose doriques et qui portaient immédiatement sur un architrave orné de gouttes. La cella du Parthénon était-elle couverte ou découverte? Le besoin d'éclairer et en même temps de protéger tous les objets précieux qui y étaient exposés fait adopter, à ne juger que par le bon sens, l'hypothèse d'une toiture à jour; mais on sait dans quel abîme d'erreurs le seul bon sens peut entraîner quand il s'agit de science ou d'art. Les chrétiens ont culbuté les parties hautes de l'édifice, pour y adapter une lourde toiture que Wheler a vue, et ils ont barbarement troué les frontons de petites lucarnes.

La date précise à laquelle le Parthénon fut commencé n'est pas connue; on peut la fixer approximativement vers 444. Le monument fut entièrement achevé la troisième année de la LXXXVe olympiade (438 av. J.-C.). Ictinus en fut l'architecte; Phidias exécuta ou fit exécuter toutes les parties sculptées. La première profanation de ce sanctuaire remonte à Lacharès (IIIe siècle av. J.-C.), qui enleva tout l'or de la statue d'Athênê. Puis Démétrius Poliorcète prit l'opisthodome de ce temple pour logement, et le sanctuaire de la vierge athénienne fut souillé par les orgies du tyran et de ses courtisanes. La statue d'or et d'ivoire de Phidias disparut on ne sait comment et ses membres furent à jamais dispersés. Au VIIe siècle de notre ère, le Parthénon fut converti en église grecque. Cette consécration fut très-habilement faite. L'ancien sanctuaire de la sagesse divine (*agia sophia*) fut voué à sainte Sophie. Cette ingénieuse substitution de deux vocables absolument identiques était de nature à dérouter le moins possible la piété des Athéniens et à concilier au nouveau sanctuaire la dévotion dont le premier avait été l'objet. Cette transformation eut lieu en 630, date à jamais funeste dans l'histoire de l'art. On fit subir à l'édifice d'ineptes restaurations; on le mutila pour l'approprier à sa nouvelle destination. L'abside byzantine s'éleva sur les débris du pronaos et l'entrée fut transportée de l'orient à l'occident. Les murs furent décorés de peintures dans le goût byzantin. Les toits furent défoncés et l'édifice reçut une nouvelle couverture. Après la prise d'Athènes par les Turcs, le Parthénon devint une mosquée. On blanchit les murs à la chaux et l'on construisit à l'angle sud-est un minaret, dont il reste encore la tour et l'escalier. L'état extérieur de l'édifice avait encore peu souffert; les chrétiens et les Turcs s'étaient contentés de briser quelques-unes des sculptures qu'ils avaient eues sous la main. En 1674, le peintre Carrey, élève de Le Brun, put encore les copier toutes; malheureusement il s'acquitta de sa tâche avec une inintelligence parfaite. En 1676, deux voyageurs, le Français Spon et l'Anglais Wheler, publièrent chacun du temple d'Athênê une description absolument dénuée de critique, mais assez complète. En 1687, les Vénitiens bloquèrent Athènes par mer; le 26 septembre le bombardement commença; dans la soirée du 28, une bombe lancée sur le Parthénon mit le feu aux poudres que les Turcs y avaient déposées. Presque toute la cella avec sa belle frise, huit colonnes du portique du nord, six du portique du midi avec leur entablement furent renversées. Morosini, le vainqueur, trouva que la dévastation n'était pas complète; il fit enlever du fronton les chevaux et le char d'Athênê, qui se brisèrent pendant l'opération. Ce n'était pas tout encore: lord Elgin, en 1816, mutila de nouveau cette ruine auguste. Il enleva 200 pieds de la frise, presque toutes les statues des frontons, les métopes, celles-ci avec une telle brutalité, que le marteau fit voler en éclat les triglyphes et les corniches dans lesquels elles étaient engagées. Les vers de lord Byron ont vengé Phidias et Minerve. Cependant l'ineptie des Turcs faisait craindre de bien autres dégradations et la guerre de 1822 eût été plus funeste encore à ces précieux débris. Le Parlement anglais vota 35,000 livres sterling pour l'achat des marbres enlevés par lord Elgin, et ces dépouilles furent placées dans les salles du Musée britannique, où les visiteurs peuvent les admirer encore.

Les frontons du Parthénon étaient ornés de figures enrichies de placages de bronze doré, peintes dans les draperies et se détachant sur un fond rouge ou bleu. Le fronton antérieur, c'est-à-dire le fronton oriental, représentait la naissance de Minerve. Quelques-unes des figures de cette belle composition sont parvenues jusqu'à nous, le reste de cette œuvre splendide est tombé sous le ciseau barbare des chrétiens. Énigmatique dans les beaux et trop rares fragments que lord Elgin a fait transporter à Londres, cette vaste composition retraçait à peu près l'ordonnance indiquée par l'hymne homérique. « Je commencerai par chanter Pallas-Athênê, déesse auguste, fertile en sages conseils, portant un cœur inflexible, vierge vénérable, gardienne des villes, divinité forte que le prudent Zeus de sa tête vénérable enfanta toute vêtue d'armes belliqueuses étincelantes d'or; à cette vue, tous les immortels sont saisis d'admiration. Or, Athênê, devant le dieu qui porte l'égide, s'élança du cerveau en agitant sa lance aiguë; le vaste Olympe fut ébranlé par la puissance d'Athênê, et la terre poussa de grands cris; la mer troublée souleva ses vagues profondes, et l'onde amère resta suspendue; le fils brillant d'Hypérion arrêta pendant longtemps ses coursiers rapides, et jusqu'à ce qu'Athênê eût dépouillé ses épaules de ses armes divines; le prudent Zeus s'en réjouit. » La composition homérique et la composition de Phidias nous offrent, dans les rares points de comparaison qui sont à notre disposition, des analogies significatives. Les coursiers du fils d'Hypérion s'arrêtent étonnés dans les marbres du sculpteur comme dans les vers de l'aède. On se plaît à restituer le centre de la composition à jamais perdu avec les figures de Zeus, « réjoui dans le fond de son cœur, » et de sa fille Athênê quittant ses armes pour rassurer la terre et les cieux. La restitution des déités présentes à cette naissance est à peu près arbitraire. Les hymnes homériques ne peuvent que fournir des présomptions et motiver des préférences. Nous avons cité comme existants les coursiers d'Hypérion: « Quand le soleil se lève derrière l'Hymette, dit M. Beulé, son premier rayon frappe le triangle sacré du fronton. Comme si l'art avait voulu rendre immobile et fixer sur ses œuvres cet éclat passager, on voyait paraître dans l'angle tourné vers l'Hymette les têtes fougueuses des coursiers du Soleil. Haletants, ils s'élèvent de l'onde et annoncent par leurs hennissements le jour qui commence. Le Titan Hypérion sort lui-même sa tête et ses bras étendus qui retiennent les rênes d'or. La plinthe couverte de vagues, sur laquelle reposent la tête, aujourd'hui mutilée, et les bras puissants d'Hypérion, quelle heureuse inspiration! » A l'angle opposé, les coursiers de la Nuit émergeaient doucement des flots du vieil Océan. A côté des coursiers du Soleil, un dieu est assis dans sa sereine et parfaite beauté; c'est celui qui, sous le nom de Thésée, est populaire dans nos écoles (il est au Musée britannique). Ensuite venait le groupe de Cérès et de Proserpine (Musée britannique). Proserpine, avec une grâce divine, appuie son bras sur l'épaule de sa mère. Les deux têtes absentes ont été restituées avec un grand sentiment de l'antique par l'illustre Ingres, dans un simple crayon très-pur et très-large. M. Clésinger a tenté avec moins de succès la même restitution en une réduction éditée par M. Barbedienne. Une troisième figure féminine se rencontre en avançant vers le centre (Musée britannique). Son attitude violente et son allure mouvementée contrastent avec la sereine chasteté de ses deux compagnes divines. On la nomme généralement Iris et l'on explique son agitation en lui supposant pour fonction d'aller annoncer par le monde la naissance de la vierge Athênê. Au delà de l'immense brèche qui témoigne tristement du vandalisme chrétien, apparaît d'abord une Victoire ailée, puis le merveilleux groupe des trois Parques, « le dernier mot de l'art, la limite du génie de l'homme, » suivant M. Beulé. Les trois déesses sont assises, sévèrement drapées. La plus jeune des trois, accoudée aux genoux de sa sœur, voluptueusement belle, tranche, calme et riante, le fil fatal (Musée britannique). De la figure qui les avoisine, on n'a retrouvé qu'un torse méconnaissable (musée de l'Acropole), dans lequel il faut reconnaître la Nuit sortant de l'onde avec ses chevaux.

Sur le fronton occidental était représentée la dispute d'Athênê et de Poseidon (Neptune) au sujet de l'Attique. Intact au XVIIe siècle, époque où l'a dessiné Carrey, ce fronton n'a guère laissé que deux morceaux reconnaissables et quelques fragments sans signification. La composition, emportée par les boulets vénitiens en 1687, n'avait pas été, par malheur, fidèlement conservée dans les dessins de Carrey, qui, si inintelligents qu'ils soient, aident cependant à en retrouver l'ensemble. Au centre, Athênê et Poseidon se présentent dans l'attitude que donne la victoire ou la défaite. La vierge, tournant la tête à son rival malheureux, demeurait sans doute, d'un geste sobre et puissant, les chevaux du dieu. Il reste (Musée britannique) le torse de Poseidon, ce dieu « à la belle poitrine » (c'est un des plus magnifiques morceaux que l'antique nous ait laissés), et aussi un fragment du torse d'Athênê. Les chevaux sont attelés à un char conduit par une Victoire sans ailes. Derrière le char est un personnage douteux en qui O. Muller a reconnu Érichthonios. Les autres personnages étaient des assistants et formaient pour ainsi dire le chœur de ce grand drame marin. Ce sont les Cécropides, derrière Minerve, et, couchée à l'angle du fronton, le fleuve aimé des Athéniens, Ilissus. Les dieux qui s'étaient rangés du côté de Poseidon étaient Téthys, Amphitrite, Latone et ses deux enfants, Dioné et Vénus. Le trident du dieu marin, l'égide de la déesse vierge étaient en métal. La belle et nonchalante figure de l'Ilissus porte encore des traces de peinture. La tête de Téthys (Bibliothèque nationale, à Paris) a le grand caractère de l'école de Phidias. M. Ch. Lenormant l'a trouvée, en 1846, dans une cave de la Bibliothèque nationale, où elle gisait ignorée, et, sur-le-champ, a constaté son origine. L'auteur de ces merveilleuses sculptures est inconnu. Le style et la conception de Phidias y sont reconnaissables, et peut-être pourtant son ciseau n'y a-t-il jamais passé. On suppose toutefois que le fronton occidental était l'œuvre d'Alcamènes, et le fronton oriental l'œuvre de Phidias.

Les métopes occupant les intervalles des triglyphes étaient au nombre de quatre-vingt-douze sur la frise du Parthénon et offraient autant de morceaux isolés de sculpture se reliant tous à une composition générale. Ces sculptures ont un relief de 10 pouces et même quelquefois de 1 pied, relief qui n'a rien d'exagéré eu égard aux saillies de la corniche des triglyphes et des chapiteaux qui les encadrent. Les fonds en étaient peints en rouge. De ces quatre-vingt-douze métopes quelques-unes sont restées en place, mais tellement mutilées qu'elles ne peuvent fournir aucune indication. Les chrétiens les ont martelées par piété. Les autres sont au Musée britannique, ou bien sont à jamais perdues, excepté une toutefois, qui est conservée au Louvre. Les sujets, dans un tel état de destruction, sont difficiles à saisir dans leur ensemble. Toutefois, les métopes du côté principal semblent avoir été consacrées à la légende d'Athênê. M. Beulé croit que le côté nord était occupé par une série de combats historiques des Athéniens contre les Perses. Le reste de cette couronne sculptée était consacré au combat des Centaures et des Lapithes. Les métopes de Londres et celle de Paris se rattachent à cette série. Plusieurs, par exemple celles cotées 11 et 12 au Musée britannique, sont d'une grande beauté. On distingue dans ces morceaux l'ouvrage de différentes mains; pourtant un caractère général les rassemble; elles semblent émanées de la même école. Cette école, empreinte d'une rudesse archaïque, ne semble pas avoir subi pleinement l'influence de Phidias; elle garde au milieu de l'épanouissement de la sculpture grecque l'allure guindée de l'école éginète. Phidias d'ailleurs, n'ayant pas pu réformer ces vieux maîtres antérieurs à son avénement, utilisa heureusement leur rude talent. Les métopes, mieux que toute autre partie de l'édifice, pouvaient s'accommoder de cet archaïsme et de cette roideur, et l'on peut dire que, loin de déparer cet incomparable monument, elles devaient ajouter une étrange saveur à son exquise beauté.

La frise qui ceignait de son léger bandeau sculpté le mur extérieur de la cella offrait une procession qui partait de la façade postérieure pour se dérouler sur les côtés et aboutir à la façade antérieure. Cette procession est celle des panathénées, idéalement et artistiquement interprétée. Nous lui avons consacré un article spécial (V. PANATHÉNÉES). La frise offrait dans son ensemble un magnifique poëme national sculpté par un ciseau dont la grâce et la majesté ne furent jamais surpassées. L'explication la plus complète et jusqu'à ce jour la plus satisfaisante qui en ait été donnée se trouve dans une dissertation de M. K. O. Muller de Gœttingue, insérée à la suite de la traduction allemande de Stuart, *Antiquités de l'Attique* (tome II, Darmstadt, 1831, in-8°).

Pour la statue d'or et d'ivoire de Minerve, chef-d'œuvre de Phidias, placée dans le sanctuaire du Parthénon, v. MINERVE.

On a publié à Paris (Didier, 1860, in-fol.) un magnifique album contenant une description détaillée et surtout d'excellents dessins des sculptures du Parthénon. Cet ouvrage, entrepris sous la direction de MM. Paul Delaroche, Henriquel Dupont et Ch. Lenormant, est complet à tous les points de vue. D'habiles mouleurs en plâtre, ré[illegible] exécutés et reproduisant les sculptures les plus remarquables du Parthénon, [illegible] l'École des beaux-arts, [illegible] une reduction [illegible] tière se déroule sur les parois d'une des cours intérieures de l'École.

Antérieurement au Parthénon de Phidias et d'Ictinus, et sur le même emplacement, avait été bâti par les Pisistratides un temple qui reçut aussi le nom de Parthénon, car il était consacré [illegible] qui fut brûlé par les Perses avant [illegible] son complet achèvement. Cet antique sanctuaire avait [illegible] M. Beulé en a retrouvé [illegible] ceaux vestiges [illegible] la construction du mur de Thémistocle. Ce sont, [illegible] vingt-deux [illegible] teau de [illegible] diaires sont restés bruts. Cette particularité [illegible] des Grecs [illegible] pièce, [illegible] des colonnes [illegible] lonnes [illegible] en raison [illegible] excess[illegible] vement trapu [illegible] est parfaitement conforme au caractère d'écrasement qu'affectait le dorique primitif. Ces colonnes ne portent aucune trace de couleur; l'entablement des édifices de ce temps était seul peint, comme le démontrent quelques fragments encastrés dans le mur de Thémistocle et portant des traces très vives de [illegible] découvert autour du [illegible] Parthénon un certain nombre de très-anciens objets qui portent tous les traces du feu et qui, par conséquent, doivent avoir appartenu à l'édifice primitif; de nombreux ex-voto en terre cuite, parmi lesquels quelques-uns sont d'un magnifique caractère, et que l'on conserve actuellement dans le musée de l'Acropole, à Athènes.

PARTHÉNOPE s. f. (par-té-no-pe — de *Parthénope*, nom ancien de la ville de Naples). Astron. Planète télescopique découverte à Naples, en 1850, par M. de Gasparis.

— Crust. Genre de crustacés [illegible] brachyures, de la famille des oxyrhynques, type de la tribu des parthénopiens, [illegible] des lambres, et dont l'espèce type habite l'Atlantique et l'océan Indien.

— Encycl. Les *parthénopes* ont les antennes très-courtes, de la longueur des yeux au plus, le premier article totalement situé au-dessous des cavités oculaires, ou bien sensiblement plus longues que les yeux; le premier article se prolonge jusqu'à l'extrémité supérieure interne des cavités propres à ces derniers organes et paraissant se confondre avec le test [illegible] de sept segments. Les pinces des femelles sont beaucoup plus courtes que celles de l'autre sexe. L'espèce type se trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

Dans une autre espèce propre à l'océan Indien, les pinces sont toujours avancées et leur longueur est tout au plus double de celle du corps; leurs doigts ne sont point brusquement et angulairement inclinés. Ici la longueur des pieds les plus longs (les seconds) n'excède guère celle du test, mesurée depuis les yeux jusqu'à l'origine de la queue. Le dessous des tarses est également soit dentelé ou épineux, soit garni d'une frange [illegible] terminés en forme de massue.

PARTHÉNOPE, ville de l'Italie ancienne, appelée plus tard *Néapolis*. V. NAPLES.

PARTHÉNOPE, sirène qui, éprise d'Ulysse et dédaignée par lui, se précipita dans la mer. Son cadavre fut roulé par les vagues sur les côtes d'Italie: les habitants du pays lui élevèrent un tombeau, auprès duquel ils bâtirent ensuite une ville qui prit le nom de Parthénope. Ruinée par le temps, elle fut rebâtie sous le nom de Neapolis (ville nouvelle), aujourd'hui Naples.

PARTHÉNOPÉE, un des sept chefs qui périrent devant Thèbes. Il était fils de Méléagre et d'Atalante.

PARTHÉNOPÉEN, ÉENNE s. et adj. (par-té-no-pé-ain, é-è-ne — de *Parthénope*, premier nom de Naples). Géogr. Habitant de Naples, qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les* PARTHÉNOPÉENS. *Les* [illegible] PARTHÉNOPÉENNES.

PARTHÉNOPÉENNE (RÉPUBLIQUE), nom donné à l'État républicain que les Français formèrent avec la partie [illegible] royaume de Naples, et qui dura depuis l'entrée de Championnet à Naples, le 23 janvier 1799, jusqu'au retour du cardinal Ruffo dans cette ville, le 15 mai [illegible] [illegible] et constances cette république [illegible] fondée et renversée [illegible] Ferdinand Ier, [illegible] contre la France, [illegible] Championnet se dirigea vers [illegible] Après avoir chassé les Autrichiens [illegible] et proclamé la république dans les États de l'Église, [illegible] Naples le 23 janvier 1799, [illegible]

et n'y laissa qu'une faible garnison. C'est alors que le cardinal Ruffo, à la tête de troupes sardes, anglaises, russes et même turques, débarqua en Calabre, s'empara rapidement de quelques places fortes, puis de Naples le 20 juin 1799. La république Parthénopéenne avait duré cinq mois, sous l'administration d'un gouvernement provisoire formé de vingt-cinq membres. La rentrée du roi Ferdinand dans sa capitale fut signalée par des exécutions nombreuses, et la terreur blanche fit plus de victimes que la révolution.

PARTHÉNOPIEN, IENNE adj. (par-té-no-pi-ain, è-ne — rad. *parthénope*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parthénope. ‖ On dit aussi PARTHÉNOPIN, INE.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, ayant pour type le genre parthénope : *Les* PARTHÉNOPIENS *habitent des rivages très-variés.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** La famille des *parthénopiens* est caractérisée par une carapace ordinairement triangulaire, un peu plus longue que large, presque toujours bosselée et tuberculeuse; les pattes antérieures très-développées et s'écartant du corps presque à angle droit, terminées par une pince brusquement recourbée en bas; les pattes suivantes courtes; l'abdomen formé d'un nombre variable d'articles chez le mâle, tandis qu'il est toujours de sept chez la femelle. Le rostre est en général petit et entier ou seulement échancré au bout, et les yeux sont presque toujours parfaitement rétractiles. Les *parthénopiens* habitent des parages très-variés; on en trouve dans la Manche, la Méditerranée, l'océan Indien, etc. Les mœurs de ces crustacés sont très-peu connues. Cette petite famille comprend les genres parthénope, eumédon, eurynome, lambre et cryptopodie.

PARTHENOPOLIS, nom latin de MAGDEBOURG.

PARTHÉNOSOLOGIE s. f. (par-té-no-zo-lo-ji — contract. du gr. *parthenos*, jeune fille; *nosos*, maladie; *logos*, discours). Méd. Traité des maladies propres aux jeunes filles.

PARTHÉNOXYS s. m. (par-té-no-ksiss — du gr. *parthenos*, vierge; *oxus*, aigre). Bot. Section du genre oxalide.

PARTHES (EMPIRE DES) ou **PARTHIE**, ou **PARTHYÈNE**, dénominations employées par les anciens pour désigner, dans la plus large acception du mot, le vaste territoire compris entre l'Euphrate à l'O., la mer Caspienne au N., l'Oxus à l'E. et la mer de l'Inde au S., et, dans un sens plus restreint, la région située entre l'Hyrcanie, l'Asie, la Caramanie et la Médie, au N.-E. de ce qu'on appelle aujourd'hui le Khoraçan. Cette contrée était habitée alors par les Parthes, peuple sauvage, mais brave, d'origine scythique. Les Parthes, dont le nom, dans l'idiome scythique, signifiait *banni*, n'étaient qu'une tribu chassée de la Scythie. Leur pays avait pour capitale Hécatompylos, au S. de la mer Caspienne, et se divisait en cinq parties : Comisène, Parthyène, Coarène, Parenticène et Tabicène. Le sol était montagneux et peu fertile.

— *Mœurs. Coutumes. Gouvernement. Religion.* Les Parthes avaient gardé les mœurs barbares des nomades de la Scythie; ils étaient fourbes, cruels, pillards, adonnés à la luxure et à l'ivrognerie. Parmi eux, le mariage avec une mère, une sœur, une fille n'était pas regardé comme incestueux. Le roi et les grands avaient adopté de bonne heure les vices et les habitudes fastueuses des Orientaux, en y joignant un goût assez prononcé pour les arts et la littérature des Grecs. Le roi Orodès faisait jouer dans son palais les *Bacchantes*, d'Euripide, quand on lui apporta la tête de Crassus. Les médailles connues des Arsacides portent des légendes en langue grecque.

Le gouvernement des Parthes était monarchique. Rien n'égalait le despotisme de leurs rois, maîtres impitoyables, qui traitaient leurs sujets comme de vils esclaves, et les Parthes étaient si bien accoutumés à cet odieux régime, qu'ils ne purent supporter les rois élevés à Rome, parce que ces souverains étaient affables et accessibles à tout le monde. Le pouvoir était héréditaire dans la famille des Arsacides, mais non par une loi bien déterminée. L'aristocratie était représentée par un sénat, qui pouvait déposer le roi.

La religion des Parthes était un mélange de celle de Zoroastre, qu'ils avaient reçue des Perses, leurs anciens maîtres, de grossières superstitions nationales et de quelques lambeaux des croyances helléniques, produit de leur contact avec les colonies grecques de l'Asie. Ils méprisaient l'agriculture, l'industrie et le commerce, et ne s'appliquaient qu'à la guerre. Ils étaient surtout renommés comme cavaliers et vivaient presque toujours à cheval. Leur manière de tirer de l'arc par-dessus l'épaule, en simulant une fuite après leur première décharge et en [illegible] qui les poursuivait, rendait leur retraite plus redoutable qu'une attaque; aussi disait-on : « Fuir en Parthe, » c'est-à-dire en portant à son ennemi de cruelles atteintes; « Une flèche de Parthe, » c'est-à-dire un trait lancé en se retirant (v. FLÈCHE). Une armure de mailles de fer, qui couvrait presque entièrement le cheval et le cavalier, les rendait à peu près invulnérables. Leur infanterie, généralement peu nombreuse, était composée en grande partie d'esclaves.

— *Histoire.* Dans le vaste empire des anciens Perses, la Parthie était, avec l'Arie, la Sogdiane et le pays des Khorasmiens, comprise dans la 16e satrapie; elle fit partie de l'empire d'Alexandre et, après la mort du conquérant macédonien, du royaume de Séleucus Nicator, dont les successeurs restèrent maîtres du pays jusqu'à Antiochus II. Obscurs et inconnus jusqu'à cette époque (255 av. J.-C.), les Parthes furent appelés à la liberté par Arsace, un de leurs compatriotes, qui les rendit indépendants. Ils formèrent un royaume séparé, qui, sous la souveraineté des Arsacides ou successeurs d'Arsace, dura 482 ans (de 255 av. J.-C. à 226 après J.-C.).

L'empire d'Arsace Ier était assez restreint; mais son successeur, Arsace II, y joignit l'Hyrcanie, et, avec le secours des Grecs de la Bactriane, révoltés contre Séleucus II, il triompha des Syriens (238). Antiochus le Grand reconnut, en 211, l'indépendance complète du nouvel empire, qui, sous Arsace IV ou Mithridate Ier, enleva plusieurs provinces aux Grecs de la Bactriane, soumit l'Inde jusqu'à l'Hyphase et s'agrandit à l'O. aux dépens des Séleucides, de la Médie (160), de la Babylonie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie. Mithridate donna ensuite son frère pour roi aux Arméniens (149) et fit prisonnier le roi de Syrie, Démétrius II. Son successeur, Phraate II, perdit une grande partie de ces conquêtes et fut tué dans une expédition contre les Scythes. Son fils, Mithridate II, fut aussi malheureux contre les Arméniens, qui, sous leur roi Tigrane (88 av. J.-C.), devinrent un moment le peuple prépondérant de cette contrée de l'Asie. Mais l'abaissement rapide de l'Arménie et la conquête de la Syrie par les légions romaines mirent bientôt en contact les Parthes et les Romains; ces derniers trouverent enfin dans les rudes soldats de la Parthie des adversaires dignes d'eux et qui mirent une limite aux conquêtes de Rome. Les échecs successifs de Crassus (54) et d'Antoine (36 av. J.-C.) convainquirent Auguste de l'inutilité des expéditions asiatiques; mais, profitant des embarras de Phraate IV, qui, détesté de ses sujets, voulait obtenir l'appui des Romains, il se fit rendre les aigles romaines enlevées à Crassus et à Antoine et se fit livrer en otages les fils et petits-fils de Phraate, héritiers de l'empire des Parthes. Sous Auguste, Tibère et Claude, les Parthes vinrent chercher à Rome des souverains, qu'ils massacraient bientôt, les accusant d'avoir oublié, dans les douceurs de la civilisation de la Grèce et de l'Italie, la manière de vivre de leurs ancêtres. L'Arménie, où les deux empires se disputaient la nomination des souverains, amena Trajan sur les bords du Tigre l'an 114 après J.-C., et, après plusieurs victoires remportées par les légions romaines, ce fleuve devint la limite orientale de l'empire romain. Adrien rendit le pays conquis, et néanmoins les constantes incursions des Parthes attirèrent encore sur eux les armes romaines. Séleucie et Ctésiphon furent prises par Cassius, lieutenant de Marc-Aurèle; la première de ces villes ne se releva pas de ses ruines et la deuxième fut prise une seconde fois par Septime-Sévère en 197. Enfin, Caracalla enleva définitivement aux Parthes l'Osrhoëne. Ces désastres successifs annonçaient une décadence complète de l'empire des Parthes; des dissensions intérieures hâtèrent sa chute. En 226 après J.-C., un soldat persan, Artaxerxès ou Ardschir, souleva la Perse, la Mésopotamie, la Médie, tua le dernier des Arsacides, Artaban IV, et fonda le deuxième empire persan ou empire des Sassanides. V. PERSE.

Tableau chronologique des rois arsacides.

	Avant J.-C.
Arsace Ier	255
Tiridate ou Arsace II	253
Artaban ou Arsace III	216
Phriapatius	196
Phraate Ier	181
Mithridate Ier ou Arsace IV	144
Phraate II	136
Artaban II	127
Mithridate II	124
Mnaskirès	87
Sinatrokès	76
Phraate III	68
Mithridate III	60
Orodès Ier	54
Phraate IV	36
	Après J.-C.
Phraatace	13
Orodès II	14
Vononès Ier	14
Artaban II	14
Vardanès	44
Gotarzès	47
Vononès II	[illegible]
Vologèse Ier	[illegible]
Pacorus Ier	91
Chosroès Ier	108
Vologèse II	121
Vologèse III	150
Vologèse IV	192
Vologèse V	[illegible]
Artaban IV	[illegible]

PARTHIQUE adj. (par-ti-ke). Hist. Qui appartient aux Parthes : *La nation* PARTHIQUE. ‖ Surnom donné aux empereurs romains vainqueurs des Parthes.

— Antiq. *Jeux Parthiques*, Jeux institués par Adrien en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes. ‖ *Cuir parthique*, Cuir teint en couleur de feu, dont les Romains se servaient pour faire des baudriers et quelquefois des chaussures.

PARTHUM, ville ancienne dans le territoire de Carthage, aux environs de Narangara et de Zama.

PARTI s. m. (par-ti. — M. Littré fait venir ce mot du lat. *partitus*, partagé, et son opinion est fortement appuyée sur les sens particuliers qu'a pris ce mot dans certains cas où *parti* approche du sens de partager. Toutefois, il est difficile de croire que notre mot *parti* n'est pas en relation immédiatement avec le latin *pars*, au pluriel *partes*, qu'il traduit exactement. Il est infiniment probable que nous possédons en réalité deux mots *parti*, dont l'un vient de *partitus* et l'autre de *partes*; mais les sens de ces deux mots sont parfois si voisins, qu'on ne peut songer à les démêler). Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire ; ensemble de partisans : *Être dans le bon, dans le mauvais* PARTI. *Être du bon, du mauvais* PARTI. *Entrer dans un* PARTI. *Soutenir un* PARTI. *C'est un grand plaisir d'avoir un* PARTI *et de diriger les opinions des hommes.* (Volt.) *Le* PARTI *dominant en France, c'est celui qui demande des places.* (Mme de Staël.) *Ma maison est l'hôpital des* PARTIS *vaincus.* (Mme de Staël.) *Que de gens ne sont d'un* PARTI *que parce que leurs ennemis sont de l'autre!* (Mme Roland.) *Le* PARTI *démocratique est seul en progrès, parce qu'il marche vers le monde futur.* (Chateaub.) *Dans tous les pays libres, il y a deux* PARTIS, *celui du pouvoir et celui du peuple.* (B. Constant.) *La conciliation des* PARTIS *ne s'obtient guère qu'en leur imposant silence.* (Ch. de Rémusat.) *Les* PARTIS *commettent en masse des actions infâmes, qui couvriraient un homme d'opprobre.* (Balz.) *Il y a, dans les révolutions, des nageurs à contre-courant : ce sont les vieux* PARTIS. (V. Hugo.) *En France, le* PARTI *de l'ordre est indéfectible; il n'y en a pas d'autre.* (Proudh.) *Tout* PARTI *qui s'abstient abdique.* (Lamart.) *Les* PARTIS *ont un merveilleux instinct pour découvrir les faiblesses des hommes éminents.* (Thiers.) *Dans tous les* PARTIS, *il y a de très-honnêtes gens, comme dans tous les* PARTIS *il y en a qui ne méritent pas ce nom.* (Dupin.) *Les* PARTIS, *comme les individus, répugnent grandement à la mort.* (Guizot.) *Ce qui caractérise les* PARTIS, *c'est d'avoir, sciemment ou à leur insu, des intérêts plus ou moins distincts de l'intérêt général.* (J. Droz.) *Les* PARTIS *ne font passer qu'après leur propre intérêt l'intérêt du pays.* (E. de Gir.) *Solon voulait que, lors des discordes civiles, chaque citoyen se prononçât pour un* PARTI. (P. Leroux.) *Dans toute révolution, le* PARTI *qui a tort ne manque jamais d'accuser ses adversaires de tout le mal qu'il fait.* (E. Laboulaye.) *La police a l'œil sur les* PARTIS *politiques plutôt que sur les malfaiteurs.* (Vacherot.) *Tous les* PARTIS *ont leurs martyrs.* (Prévost-Paradol.) *En soutenant la France dans une lutte désespérée, notre* PARTI *a sauvé l'honneur de la patrie.* (Gambetta.)

— Détermination, résolution, expédient : *Prendre un* PARTI *modéré, un* PARTI *violent, un sage* PARTI. *Hésiter entre deux* PARTIS. *Ne savoir jamais prendre un* PARTI. *Voilà le meilleur* PARTI *à prendre. Il est moins dangereux de prendre un mauvais* PARTI *que de n'en prendre aucun ou d'en prendre un trop tard.* (Fén.) *C'est un* PARTI *sage, à la guerre, de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant.* (La Rochef.) *Le* PARTI *le plus honnête est toujours le plus sage.* (J.-J. Rouss.) *La faiblesse aime les* PARTIS *mitoyens, qui cependant offrent le plus de périls.* (De Ségur.) *Pour avoir manqué de fermeté dans les commencements, on s'expose aux plus grandes extrémités et aux partis les plus violents.* (Grimm.) *Un* PARTI *absolu est le seul* PARTI *sûr dans les grandes crises.* (Lamart.)

> Le dépit prend toujours le parti le moins sage.
>
> LA CHAUSSÉE.

‖ Genre de vie qu'on embrasse : *Le* PARTI *des armes. Le* PARTI *du barreau. Il a pris le* PARTI *de l'Église.*

— Traitement; condition : *On lui a fait un bon* PARTI. *Il ne faut pas refuser ce* PARTI. ‖ Personne à marier, considérée sous le rapport des avantages que ce mariage présente : *Un bon, un riche* PARTI. *Un* PARTI *sortable. Refuser tous les* PARTIS. *On annonçait à Benserade la mort d'une femme riche, vieille et très-ridicule : « On l'enterra hier, disait le conteur. — C'est dommage, dit Benserade; avant-hier, c'eût été un bon* PARTI. »

> La fille était un parti d'importance ;
>
> [illegible] manquait ;
>
> [illegible] appliquait
>
> A [illegible] Le Mans y courut.
>
> LA FONTAINE.

— Utilité, avantage : *Tirer bon* PARTI *d'une affaire, d'une entreprise. Savoir tirer* PARTI *de ses amis, de ses employés. Tirer* PARTI *de tout. La société bien gouvernée tire* PARTI *de tous les vices.* (Volt.) *On n'abuse d'une idée que parce qu'on n'a pas le bon sens d'en tirer* PARTI *ou le génie d'en trouver une autre.* (Mme E. de Gir.) *Le génie politique cherche à tirer le meilleur* PARTI *des situations les plus compromises et ne jette jamais, comme on dit, le manche après la cognée.* (Ste-Beuve.) *Le bonheur est moins dans les événements que dans le* PARTI *que nous savons en tirer.* (S.-Dubay.)

— *Homme de parti*, Homme qui se montre passionné en tout ce qui concerne son parti, et injuste en tout ce qui concerne le parti opposé : *J'ai une conscience méticuleuse qui m'empêche d'être* HOMME DE PARTI *comme il faut l'être.* (Béranger.)

> Tout *homme de parti* n'estime, d'ordinaire,
>
> Que ceux de son état ou de son caractère.
>
> DU RESNEL.

— *Esprit de parti*, Disposition qui porte au mépris ou à la haine des idées qu'on ne partage pas, des personnes qui sont d'un autre parti : *Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et dans l'anéantissement de l'*ESPRIT DE PARTI. (Mirab.) *L'*ESPRIT DE PARTI *réussit à dénaturer les plus belles actions.* (Mme de Staël.) *Il est presque impossible aux femmes de se préserver de l'*ESPRIT DE PARTI. (B. Const.) *L'*ESPRIT DE PARTI *concentré se transforme en rage incurable.* (J. de Maistre.) *Le despotisme de l'*ESPRIT DE PARTI *ne vaut pas mieux que tout autre.* (Guizot.)

> De l'*esprit de parti* je sais quelle est la rage.
>
> VOLTAIRE.

— *Parti pris*, Opinion préconçue, résolution prise d'avance et sur laquelle on ne veut pas revenir : *Il me critique toujours : c'est un* PARTI PRIS. *L'action, pour être énergique, exige des* PARTIS PRIS *absolus.* (E. Scherer.) *Tous les* PARTIS PRIS *sont légitimes quand ils sont sérieux et honnêtes.* (Renan.) *Combien de* PARTIS PRIS, *en religion et en politique, n'ont d'autre source que des sentiments aveugles!* (J. Simon.)

> C'est donc un *parti pris* dont tu ne peux démordre,
>
> De me déranger tout pour y mettre de l'ordre?
>
> E. AUGIER.

‖ *De parti pris*, De dessein formé, arrêté d'avance : *C'est* DE PARTI PRIS *et de propos délibéré que la femme acariâtre contredit à tout propos.* (Mme Romieu.)

— *Prendre son parti*, Se décider, se résigner : *Il faut savoir* PRENDRE SON PARTI. *La chose est ainsi;* PRENEZ-*en* VOTRE PARTI. *Il y a un certain sens droit qui fait qu'on* PREND SON PARTI *nettement.* (Boss.) *Il y a partout des gens de bon sens qui savent* PRENDRE LEUR PARTI *de tout.* (Volt.) *Les temps anciens* PRENAIENT *trop aisément* LEUR PARTI *des souffrances du grand nombre.* (Guizot.) *Lorsque toute illusion s'est évanouie et que l'on a* PRIS SON PARTI *avec le malheur, il en résulte dans l'âme, du moins à la surface, un grand apaisement.* (Ste-Beuve.) ‖ *Prendre parti*, Adopter résolûment une résolution ou une opinion : *En politique, chacun* PREND PARTI *selon sa passion et ses intérêts.* (Proudh.) ‖ *Prendre le parti de quelqu'un, Prendre parti pour quelqu'un*, Se déclarer pour lui, l'aider, le protéger, le défendre : PRENDRE PARTI POUR *les opprimés.*

> Quoi! vous la soutenez? — En aucune façon.
>
> — *Prenez-vous son parti* contre moi? — Mon Dieu, non.
>
> MOLIÈRE.

‖ *Prendre parti contre quelqu'un*, Se tourner contre lui, l'attaquer. ‖ *Être, se ranger du parti de*, Préférer, favoriser ouvertement : ÊTRE DU PARTI DES *opprimés, des vaincus.* JE ME RANGE DU PARTI DE *la modération, de l'indulgence.* (Acad.)

> Je ne m'étonne point qu'une amitié commune
>
> *Se range du parti* que flatte la fortune.
>
> RACINE.

— *Faire un mauvais, un méchant parti à quelqu'un*, Le maltraiter : *Si l'on se doute que nous sommes des amoureux, votre rival pourrait fort bien, dans cette campagne isolée,* NOUS FAIRE UN MAUVAIS PARTI. (Alex. Duval.)

— *A parti pris, point de conseil*, Il est inutile de conseiller les personnes qui ont d'avance arrêté ce qu'elles feront.

— Anc. administr. Mode de perception de l'impôt, qui consistait à se charger des particuliers opérant pour le compte de l'État, à leurs risques et périls : *Mettre les tailles en* PARTI. ‖ Soumission de fournitures : PARTI *des poudres.* PARTI *des vivres. Faire sa fortune dans les* PARTIS.

— Anc. art milit. *Parti de guerre, Parti réglé*, Troupe commissionnée qui agissait sous le commandement d'un volontaire. ‖ *Parti bleu*, Petite troupe de gens de guerre, sans commission et sans uniforme, portant souvent la veste bleue des paysans.

— B.-arts. *Parti pris*, Intention nettement déterminée par une exécution vive et [illegible]. ‖ Grande masse d'ombre ou de lumière disposée à dessein dans une partie du tableau : *De grands* PARTIS PRIS *d'ombres et de lumières.*

— Jeux. Cas où il n'y a pas d'égalité dans les cartes et où il [illegible] à un joueur compte double : *Faire le* PARTI. *Donner le* PARTI. ‖ Au lansquenet, Manière de jouer trois contre deux, deux contre un, ou trois contre un.

— Mathém. *Règle des partis*, Ancien nom du calcul des probabilités.

— Syn. **Parti, propos, résolution.** Prendre un *parti*, c'est se décider à agir d'une certaine manière, après avoir balancé les avantages et les inconvénients. Prendre une *résolution*, c'est se décider malgré les difficultés et avec la volonté d'employer sa force à les vaincre. *Propos* ne se dit guère, en ce sens, [illegible] plus, et il est pres-

que toujours accompagné des qualificatifs *bon* ou *ferme*; il marque la volonté que forme le pécheur, les efforts qu'il se propose de faire pour ne plus offenser Dieu.

— **Parti, brigue, cabale**, etc. V. CABALE.

— **Parti, art, état, métier, profession.** V. ART.

— **Encycl.** Politiq. Il n'est peut-être pas de sujet sur lequel on ait autant écrit que sur les *partis* politiques; tous les journaux, dont le nombre est incalculable, fondent sur cet intéressant sujet le fond quotidien et intarissable de leurs discussions. Les livres consacrés à l'histoire des *partis* ne sont pas rares non plus; mais, comme on peut le soupçonner d'avance, ils n'ont pas souvent le caractère de traités didactiques sur la matière. On peut donc citer le livre de Rohmer, *Théorie des partis politiques* (1844), autant pour l'originalité du sujet que l'auteur y a traité que pour les aperçus ingénieux qu'il y a exposés. Rohmer, dans toute société politique, distingue quatre grands *partis*, répondant aux quatre âges de la vie humaine : le radicalisme, ou les enfants; les libéraux, ou les adolescents; les conservateurs, ou les hommes faits, et les absolutistes, ou les vieillards. Il serait puéril de discuter la justesse ou la fausseté de cette ingénieuse assimilation; mais il est utile de faire remarquer que l'absolutisme, loin d'être un degré supérieur d'esprit conservateur, ne peut en aucune façon entrer dans la série que forment les catégories précédentes; que l'absolutisme ne forme pas un parti spécial, mais est une forme particulière qu'on peut trouver dans tous les *partis*, ne se distinguant pas, à un certain point de vue, du radicalisme. Il serait plus juste, selon nous, de chercher dans la seule conception du progrès les caractères qui distinguent les *partis* : avancer, rester stationnaire ou reculer, être progressiste, conservateur ou réactionnaire, tel est le résumé de toutes les distinctions politiques qu'on peut concevoir, et l'on ne saurait introduire, dans cette division primordiale, que de simples nuances; mais il faut convenir que le nombre de ces nuances est infini, ainsi que le nombre des noms qui servent à les désigner.

Ces noms, d'ailleurs, ont une importance plus grande qu'on ne le soupçonnerait à première vue. Choisis par le *parti* lui-même, ils ont un caractère honorable qui sert à le recommander; on s'intitule volontiers *parti* du progrès ou de l'ordre moral, pour abriter les intentions révolutionnaires ou réactionnaires. Donnés par le *parti* opposant, les noms sont le plus souvent des sobriquets ridicules ou odieux. Les conservateurs se souviennent avec amertume qu'ils ont été appelés des bornes, et les républicains s'indignent, à juste titre, d'avoir été traités de buveurs de sang et de pétroleux. Et pourtant, malgré la pente qui pousse les *partis* à se jeter dans ces exagérations injurieuses, la suprême habileté consisterait à rendre méprisable le nom même adopté par le *parti* opposant. Le jour où les monarchistes auront réussi à faire une injure du nom de républicain, la république sera bien malade; et si le nom de monarchiste pouvait devenir offensant, les partisans de la royauté seraient réduits au désespoir. La déconsidération universelle des jésuites tient sans doute à diverses causes que nous n'avons pas à développer ici, mais le sens odieux attaché à leur nom n'est certainement pas étranger à ce résultat. Ce n'est donc pas en fait de *partis* qu'il est vrai de dire que le nom ne fait rien à la chose.

Un nom bien choisi est nécessaire à un *parti*; mais ce nom, quel qu'il soit, doit cacher une réalité énergique. Les *partis* flasques et indolents ne sont pas de vrais *partis*, et les *partis* violents eux-mêmes, s'ils ne se composent que d'individualités énergiques, sans un fort lien qui les relie, ne produisent qu'une agitation de surface.

Nous reconnaissons donc expressément l'absolue nécessité de la discipline pour les *partis*. La victoire n'est possible qu'à ce prix, et l'on pourrait presque dire que la victoire est un prix assuré au *parti* le mieux discipliné. En 1871, M. Thiers la promettait aux plus sages; plus on creuserait sa proposition et la nôtre, moins on trouverait de différence entre elles.

Mais en quoi consiste la discipline des *partis*? Il ne faut pas déguiser les choses sous des mots plus ou moins habiles : la discipline, en tout et partout, n'a jamais été qu'une chose, l'obéissance aux chefs. Une grande difficulté saute tout de suite aux yeux; s'il est naturel que des partisans de l'autorité absolue, des ennemis déclarés de la raison des masses obéissent à des chefs, observent par conséquent une exacte discipline, on comprend moins que des libéraux, des démocrates, des amis de la raison populaire acceptent une autorité personnelle. Or, si cette obéissance est illogique à demander, le résultat inévitable sera la défaite des républicains, à cause de l'impossibilité de la discipline pour leur *parti*. Et franchement, nous devons reconnaître que plus d'une fois ils ont été vaincus pour cette seule raison. Mais à une époque qui sera certainement des plus intéressantes dans l'histoire de la démocratie, une transformation singulière s'est produite sous ce rapport. Les républicains, accoutumés à ne combattre qu'en tirailleurs et même à se fusiller réciproquement, se sont soumis, depuis la révolution de septembre 1870, à une admirable discipline. Les plus fougueux rentraient dans les rangs; les moins vifs pressaient le pas; jamais un désaccord essentiel; jamais de ces récriminations réciproques naturelles après la victoire, mais toujours si funestes pendant le combat. Cette discipline pratiquement si utile peut-elle se justifier théoriquement? Nous le croyons. S'il est honorable de ne jamais pactiser sur les principes, s'il est malhonnête d'abjurer sa foi, quand on le fait en vue de son seul intérêt, il n'est que juste de s'entendre, de raisonner ensemble et d'accepter même, dans l'intérêt de tous, une autorité prépondérante quand elle est légitimement établie et en état de prévaloir. Il est rare d'ailleurs, parmi des hommes politiques du même *parti*, que la question se pose entre une action honorable et un acte malhonnête : presque toujours on est en face d'une question d'opportunité qu'on peut apprécier différemment dans la discussion, mais qu'il faut, sous peine d'échec, résoudre d'une façon unanime. C'est en cela que le sacrifice du sentiment personnel à la discipline générale est absolument nécessaire et perd le caractère infamant d'une capitulation de conscience.

Faut-il en dire autant de la coalition des *partis*? La question est encore plus délicate et plus difficile à résoudre. Des *partis* opposés ligués pour renverser une majorité ou un gouvernement constituent à coup sûr une union contre nature. Il est rare qu'une ligue semblable n'ait pas un caractère immoral, et rare aussi qu'elle conduise à un utile résultat politique. Unis pour détruire, les coalisés ont l'intention arrêtée d'avance de se déchirer mutuellement après la victoire. De pareilles ligues sont donc presque toujours des conspirations d'autant plus coupables que chacun des *partis* ligués doit déguiser hypocritement son but et préparer d'avance la perte de ses alliés. Mais il faut bien reconnaître que de semblables alliances ne sont pas toujours préméditées, et que les *partis* d'opposition se trouvent souvent unis par la force des choses contre le gouvernement ou la majorité qui les oppriment.

Il est rare, en effet, que les gouvernements, malgré les hauts cris qu'ils font entendre contre les *partis* qui les combattent, ne soient pas eux-mêmes dans leur tort. Un vrai gouvernement devrait toujours accorder aux *partis*, non pas une égale protection (une pareille perfection n'est pas de ce monde), mais une égale tolérance. Si un gouvernement commet l'injustice (ou la faute, comme on voudra) de combattre à outrance une *parti* qui ne réclame et ne pratique que la liberté, qui met au nombre de ses devoirs le respect de la loi, qui fonde sur la persuasion toutes ses espérances, il ne saurait se plaindre que le *parti* persécuté cherche à appeler dans ses rangs tous les ennemis de ceux qui l'oppriment. Malheureusement, un peu partout, mais surtout en France, les gouvernements, qui ne permettent rien aux *partis* opposants, se permettent tout contre eux.

L'injustice des gouvernements n'est, du reste, pas la seule que subissent les *partis*; ils ne sont guère plus équitables les uns envers les autres. Volontiers, se jetant mutuellement la pierre, ils se reprochent leurs excès et s'accusent réciproquement du peu de soin qu'ils mettent les uns et les autres à épurer la liste de leurs adhérents. M. Octave Feuillet, dans son roman, *M. de Camors*, a écrit, sur les contacts impurs tant reprochés aux républicains, une page remarquable : « Il y a, dit-il, des gens qui s'attachent à un *parti* par leurs vertus, d'autres par leurs vices. Il n'est pas un *parti* politique accrédité qui ne contienne un principe vrai et qui ne réponde à quelque aspiration légitime des sociétés humaines. Il n'en est pas un non plus qui ne puisse servir de prétexte, de refuge et d'espérance à quelques-unes des passions basses de notre espèce. La fraction la plus avancée du *parti* libéral en France se compose d'esprits généreux, ardents et absolus que tourmente un idéal assurément très-élevé : celui d'une société virile, constituée avec une sorte de perfection philosophique, maîtresse d'elle-même chaque jour et à chaque heure, déléguant à peine quelques-uns de ses droits, n'en aliénant aucun, vivant, non sans lois, mais sans maîtres, et développant enfin son activité, son bien-être, son génie avec toute la plénitude de justice, d'indépendance et de dignité que l'état républicain donne seul à tous et à chacun. Tout autre cadre social leur paraît garder quelque chose des servitudes et des iniquités de l'ancien monde, et leur semble suspect tout au moins de créer entre les gouvernants et les gouvernés des intérêts différents, quelquefois hostiles. Ils revendiquent enfin pour les peuples la forme politique qui, sans contredit, fait le plus d'estime de l'humanité. On peut contester l'opportunité pratique de leurs vues; on [illegible] la grandeur de leur principe. C'est en réalité une fière race d'esprits et de cœurs. Ils ont eu de tout temps leurs puritains sincères, leurs héros et leurs martyrs, [illegible] aussi ils ont eu, comme tous les *partis*, [illegible] faux dévots, leurs [illegible], qui sont leurs plus dangereux ennemis. »

[illegible] jet, relever dans ce morceau quelques réserves [illegible] ques sous-entendus par trop académiques, certaine manière de faire la part de chacun qui sent tout à fait son homme de bon ton; mais tout cela ne doit pas empêcher de reconnaître la saine impartialité avec laquelle l'auteur s'est attaché à montrer l'injustice des *partis*. Que les *partis* se combattent, c'est leur raison d'être; mais que tous les hommes honnêtes de tous les *partis* s'aiment, s'apprécient et se rendent justice; que la haine mutuelle ne soit jamais fondée sur les opinions, mais toujours sur la malhonnêteté des actes ou la bassesse du caractère; que tous enfin soient unis dans un sentiment commun, l'amour de la patrie, dans un but unique, l'intérêt du pays, et les guerres de *partis*, transformées en luttes, loyales et pacifiques, aboutiront nécessairement au triomphe du droit et de la vérité.

— Art milit. *Parti de guerre*. V. PARTISAN.

— *Parti bleu*. On appelait ainsi une troupe armée comme les *partis* de guerre, mais n'ayant pas de commission, de passe-port. Ce nom vient de ce que les hommes qui composaient le *parti bleu* n'avaient pas d'uniforme et portaient le plus souvent des blouses et des vestes bleues à la paysanne. C'était la plupart du temps un ramassis de déserteurs, tenant campagne à leur compte, n'ayant que le butin en vue et courant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des armées en présence. Les *partis* bleus étaient considérés et traités comme des bandes de brigands. « Un cartel de guerre de 1741, dit Bardin, portait promesse de n'en point tolérer. Les prévôts faisaient pendre sans forme de procès les hommes des *partis* bleus. Le mot *parti* bleu était en désuétude à l'époque de la Révolution. »

— Administr. V. FERMIERS GÉNÉRAUX.

Parti libéral (LE), **son programme et son avenir**, par M. Édouard Laboulaye (1864, in-8°). Dans cet ouvrage, l'auteur n'a pas la prétention de tracer un programme au parti libéral; il s'attache seulement à prouver que ce parti grossit tous les jours, que le libéralisme est comme une Église universelle où il y a place pour quiconque croit à la liberté et veut en jouir. Il veut « laisser à tout individu pleine jouissance de ses facultés, garantir ce plein exercice par des institutions qui empêchent, en les punissant, l'injustice, la violence et l'usurpation. » Partant de là, il nous vante les Anglais, les Américains, les Hollandais, les Suisses et les Belges et demande qu'à leur exemple on laisse de côté cette vieille politique qui a causé en Europe tant de troubles et de malheurs. Il ne faut plus en France qu'un seul ordre, qu'un seul peuple, et ce peuple a besoin d'une complète liberté : liberté civile, liberté sociale, liberté politique. La politique que préconise M. Laboulaye, c'est « l'Évangile entrant dans la politique et en chassant le mensonge et le privilége, double cause d'oppression, pour céder la place à la liberté. » L'auteur passe en revue les différentes libertés : individuelle, sociale, municipale, qui sont aujourd'hui la gloire et la force des peuples civilisés. Il démontre que ces libertés n'ont rien d'artificiel, qu'elles sont l'épanouissement de nos facultés, que tout État doit les respecter, « car la seule raison d'être des gouvernements, c'est qu'ils assurent à l'individu l'entier et parfait développement de sa vie. Ce qui distingue un pays despotique d'un pays constitutionnel, c'est que, dans le premier, l'homme vit pour un maître, tandis que dans le second il vit pour lui, pour les siens et pour la liberté. » M. Laboulaye ajoute que « le pouvoir et la liberté ne sont pas deux ennemis, mais que chacun d'eux a son domaine et son régime à part, et qu'en rentrant chacun dans ses limites la liberté enrichit et fortifie le pouvoir, le pouvoir assure et fortifie la liberté. »

Dans la seconde partie, M. Laboulaye traite de la liberté politique, de son véritable caractère et de ses éléments : « Voyez, dit-il, les pays vraiment libres ! Au lieu d'être concentrée en un seul point, la vie est également répandue dans tous les membres; les libertés individuelles, sociales, municipales occupent l'activité des citoyens et font équilibre à la liberté politique. La chaleur est partout, la fièvre nulle part. » Les libertés civiles sont des droits naturels dans toute la rigueur du mot; il n'en est pas de même des libertés politiques. « Elles changent suivant le [illegible] le pays. On n'a pas toujours besoin des mêmes garanties; la forme de la défense varie [illegible] tures électives, annuelles, responsables, avec l'intercession et le *veto* des tribuns, avec une tribune toujours ouverte sur le Forum, les Romains [illegible] aussi énergiquement que le font les constitutions [illegible] par d'autres moyens. [illegible] presse qui est le suprême garant de [illegible] les droits. »

C'est [illegible] sur [illegible] M. [illegible] Valle [illegible] 1852 [illegible] 2° une représentation nationale, 3° une magistrature indépendante et souveraine, 4° une presse affranchie de toutes les entraves administratives, voilà les quatre éléments de la liberté politique, en Angleterre, en Amérique, en Belgique, en Hollande et en Suisse. « Ces éléments, ajoute l'auteur, existent dans la constitution de 1852, mais en germe seulement. Ils y sont plutôt reconnus qu'ils n'y sont appliqués. Assurer à ces germes précieux leur entier développement, habituer le pays à s'intéresser à ses propres affaires, lui donner l'esprit civique, faire enfin que la France soit à la tête de la civilisation par la liberté comme elle y est déjà par les arts de la paix et de la guerre, telle est l'ambition du parti libéral. » Mais pour arriver à ce but il faut d'abord établir la responsabilité ministérielle, dont M. Laboulaye démontre ainsi l'importance.

On voit que, longtemps avant le plébiscite, M. Laboulaye se faisait de graves illusions sur l'Empire. Nous croyons que quand le temps sera venu de juger impartialement cet écrivain distingué, on verra en lui un ami de la liberté sincère, mais un ami peu clairvoyant.

PARTI, IE ou **ITE** adj. (par-ti, i ou i-te — lat. *partitus*, même sens). Partagé : *Tout le monde se voit* PARTI *pour trois belles.* (Montaigne.) *Le pays était* PARTI *en trois peuples.* (Cl. Fauchet.) ‖ Vieux mot.

— Blas. Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire : *De Bailleul de Château-gontier :* PARTI *d'hermines et de gueules.* ‖ Se dit aussi de toute pièce ou meuble partagé verticalement en deux sections : *De Cadrieu : d'or, au lion couronné,* PARTI *de gueules et de sable.* ‖ Syn. de DIVISÉ. ‖ *Parti en pal*, Divisé par une ligne perpendiculaire. ‖ *Parti en fasce*, Coupé. ‖ *Parti en bande droite* ou simplement [illegible], Tranché. ‖ *Parti en bande* [illegible], Taillé. ‖ *Parti en sautoir*, Tranché et taillé. ‖ *Parti de l'un en l'autre*, Se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change d'émail avec le champ. ‖ s. m. État d'un écu parti : *Il y a quatre modes de division de l'écu : le* PARTI, *le coupé, le tranché et le taillé.*

— Mœurs et cout. *Jeux partis*, Joyeuses demandes que posaient les troubadours et les trouvères, et auxquelles on s'efforçait de répondre dans les manoirs et les cours d'amour.

— Bot. Profondément divisé par des incisions aiguës. Suivant le nombre des divisions, on emploie les composés *biparti, triparti, quadriparti* : *Feuille* BIPARTITE.

— **Encycl.** Blas. Les personnes les moins accoutumées à la langue héraldique entendent qu'ici le mot *parti* signifie partagé; mais il a, pour ainsi dire, deux significations différentes, l'une particulière, l'autre générale. La signification particulière, qui, même à la rigueur, est la seule, ne s'applique qu'au *parti* en pal ou simplement *parti*. La signification générale s'applique à toutes sortes de partitions, et on ne s'en sert jamais sans y ajouter quelques mots pour caractériser la partition particulière que l'on entend. Ainsi, l'on a *parti* en croix, en chef, en pal, en fasce, en bande droite, en bande gauche, en chevrons, etc. (v. ÉCARTELER). L'inclination de [illegible] étant fort [illegible] ceux qui s'étaient trouvés aux actions les plus vives étaient distingués par le plus grand nombre de coupures et de brisures qui paraissaient sur leurs écus.

Parti en pal, c'est quand l'écusson est [illegible] depuis le sommet jusqu'en bas.

Parti en fasce, c'est quand [illegible] coupé à travers le milieu de côté en côté. V. FASCE.

Parti en bande [illegible] pure descend depuis l'angle supérieur de l'écusson [illegible] qui lui est opposé. V. BANDE.

Parti en bande gauche, c'est quand la coupure [illegible] lui est opposé.

[illegible]

PARTI, IE [illegible]

[illegible]

PARTIAIRE [illegible]

PARTIAL, ALE adj. (par-si-al [illegible]) — [illegible]

partial). Qui n'est pas équitable, qui favorise une personne ou défend une opinion aux dépens d'une autre : *Juge* PARTIAL. *Se montrer* PARTIAL. *Cet historien est trop* PARTIAL *pour qu'on ne se défie pas de ses jugements.* (Acad.) *Les journalistes ne sont pas assez désintéressés, assez* [illegible] *pour ne* [illegible] *leurs lecteurs que* [illegible] *ou qu'à blâmer.* (Cormen.)

— A signifié Partiel. *Ellipse* PARTIALE.

PARTIALEMENT adv. (par-si-a-le-man — rad. *partial*). D'une manière partiale, avec partialité : *Juger* PARTIALEMENT.

PARTIALISÉ, ÉE (par-si-a-li-sé) part. passé du v. Partialiser. Rendu ou devenu partial : *Il faut* [illegible] *dans un pays où les* [illegible] *sont* PARTIALISÉS. (Mirab.)

PARTIALISER v. a. ou tr. (par-si-a-li-zé — rad. *partial*). Rendre partial : *L'intérêt* PARTIALISE *les esprits les plus indépendants.* ‖ Peu usité.

Se partialiser v. pr. Embrasser un parti, devenir partial, tomber dans la partialité : *La cour et la ville se* PARTIALISÈRENT, *et d'amis et* [illegible] *personne ne demeura neutre.* (St-Simon.)

PARTIALISTE s. (par-si-a-li-ste — rad. *partial*). Personne partiale, qui a l'habitude d'user de partialité. ‖ Peu usité.

PARTIALITÉ s. f. (par-si-a-li-té — rad. *partial*). Attachement passionné à une personne, à une [illegible] qui rend injuste pour les autres personnes, les autres opinions : *Montrer,* [illegible] *de la* PARTIALITÉ. *Être exempt de* PARTIALITÉ. *Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de* PARTIALITÉ. (Volt.) *Une impartialité apparente est une* PARTIALITÉ *déguisée.* (B. Const.) *Le critique ne doit point avoir de* PARTIALITÉ *et n'est d'aucune coterie.* (Ste-Beuve.) *Les corps qui se recrutent eux-mêmes peuvent se séparer peu à peu de l'opinion par la* PARTIALITÉ *ou par la médiocrité de leurs choix.* (Prévost-Paradol.) ‖ Acte partial : *Faire des* PARTIALITÉS.

PARTIBILITÉ s. f. (par-ti-bi-li-té — rad. *partible*). Faculté de se diviser en plusieurs parties. ‖ Peu usité.

PARTIBLE adj. (par-ti-ble — rad. *partir*, partager). Qui peut se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Se dit des péricarpes qui sont susceptibles de se diviser en plusieurs parties à l'époque de la maturité.

PARTIBUS (IN) loc. adj. (inn-par-ti-buss — mots lat. qui signif. Dans les contrées, en sous-entendant *infidelium*, des infidèles. Le mot *infidelium* peut aussi être exprimé). Se dit de celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles : *Évêque* IN PARTIBUS. *Évêque de Sardes* IN PARTIBUS INFIDELIUM. *Je dédierai Mahomet au pape, et je compte être évêque* IN PARTIBUS INFIDELIUM, *attendu que c'est là mon véritable diocèse.* (Volt.)

— Fam. Se dit d'une personne qui n'a qu'un droit ou un titre nominal : *Un roi* IN PARTIBUS. *Un mari* IN PARTIBUS INFIDELIUM.

PARTIBUS (Jacobus DE), médecin français. V. DESPARS.

PARTICELLI (Michel), sieur D'EMERY, financier français. V. EMERY.

PARTICHOIR s. m. (par-ti-choir). Techn. Instrument qu'on emploie pour préparer le fil.

PARTICIACO ou **PARTICIPATIO** (Ange), doge de Venise après la déposition d'Obelerio (811), mort en 827. Au moment où la république était attaquée par Pépin, fils de Charlemagne, il transféra le siège du gouvernement, qui était primitivement à Malamocco, au Rialto, où la défense était plus facile. La population [illegible]. Les îlots environnants furent joints par des ponts, entourés d'une enceinte, et Venise fut ainsi fondée. C'est sous son gouvernement, en 815, qu'eut lieu, suivant une vieille chronique, le transfèrement du corps de saint Marc d'Alexandrie à Venise. Le cadavre du saint fut reçu au milieu d'un enthousiasme universel, et son nom devint un cri de ralliement national. Ange Particiaco fit bâtir un palais ducal et de nombreux monuments dans la ville naissante. Dans les dernières années de son règne, il repoussa le patriarche d'Aquilée qui avait fait une descente au Grado. Ce doge associa à son pouvoir ses deux fils, Justinien et Jean. — Justinien PARTICIACO ou PARTICIPATIO fut, à deux [illegible] Constantinople, continua à gouverner la république après la mort de son père, légua une somme pour construire [illegible] et mourut en 829. — Son [illegible], doge de Venise, gouverna [illegible] (829) et [illegible] en 837. Il réprima les incursions des pirates, s'empara de l'ancien [illegible] diverses [illegible] la haine du peuple par sa sévérité, fut contraint, à la [illegible] se retirer en [illegible] — [illegible] PARTICIACO [illegible] l'empereur Basile, qui lui avait [illegible] le titre de protospathaire, les premières cloches dont se soient servis les Grecs, fit alliance contre les Sarrasins avec Charles le Chauve, les battit devant Grado (877) et associa à son autorité son fils Jean. — Jean II PARTICIACO, fils du précédent, lui succéda en 881. Il prit pour collègue son frère Orso, s'empara de Commachio et se vit contraint, en 887, par le mauvais état de sa santé, de se démettre du pouvoir. Son successeur, Pietro Candiano, étant mort quelques mois après, il dut reprendre le dogat; mais il le conserva peu de temps, car il mourut l'année suivante. — Son frère, Orso PARTICIACO, devint doge en 912, abdiqua en 932 et passa ses dernières années dans un monastère.

PARTICIPABLE adj. (par-ti-si-pa-ble — rad. *participer*). A quoi l'on peut participer : *Dieu, comme parle saint Thomas, ce n'est pas seulement sa substance ou son essence; il y découvre, par conséquent, toutes les manières dont elle est* PARTICIPABLE *pour les créatures.* (Malebr.)

PARTICIPANT, ANTE adj. (par-ti-si-pan, an-te — rad. *participer*). Qui participe à quelque chose : *Être* PARTICIPANT *dans les bénéfices d'une entreprise. Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes* PARTICIPANTS *de la nature divine.* (Boss.)

— *Protonotaires, camériers participants,* Protonotaires, camériers en charge à la cour de Rome.

PARTICIPATIF, IVE adj. (par-ti-si-pa-tiff, i-ve — rad. *participer*). Qui a la vertu ou la faculté de participer. ‖ Peu usité.

PARTICIPATIO, nom d'une illustre famille vénitienne. V. PARTICIACO.

PARTICIPATION s. f. (par-ti-si-pa-si-on — rad. *participer*). Action de participer à une chose, d'en avoir sa part : *Dans l'état social, la liberté c'est la* PARTICIPATION *au pouvoir.* (Guizot.) *La* PARTICIPATION *au pouvoir suppose la capacité morale de l'exercer.* (Guizot.) ‖ Coopération : *Cela s'est fait sans ma* PARTICIPATION. *Les lois ne sont faites qu'avec la* PARTICIPATION *des députés que la nation choisit pour la représenter.* (De Jussieu.) *L'impôt étant un échange entre les citoyens et l'État, la redevance par chacun doit être égale à sa* PARTICIPATION. (Proudh.)

— Théol. Vertu qui, d'après certains Pères de l'Église, n'est dans l'homme qu'une participation à la même vertu existant en Dieu : *La puissance et la bonté ne sont en l'homme que des* PARTICIPATIONS.

— Relig. *Lettres de participation*, Lettres, brevet en vertu duquel une personne participe aux prières, aux bonnes œuvres d'un ordre religieux.

— Comm. *Société en participation*, Association, ordinairement secrète, entre plusieurs négociants, plusieurs entrepreneurs, avec part égale dans les bénéfices.

— **Encycl.** Comm. Le mot *participation* a en économie industrielle le même sens que dans la langue grammaticale et signifie la part qu'on prend dans une affaire. La *participation* est donc une des formes de l'association et, par cela même, un des modes de la commandite. Ce mot, introduit à une époque relativement récente dans la langue économique, y a fait fortune et exprime aujourd'hui un fait remarquable dans notre organisation industrielle.

L'ancien mode de négociation, connu sous le nom d'affaire de compte à demi, n'est autre chose qu'une des formes de la *participation*. C'est une association momentanée et pour certains objets déterminés. Les conditions du contrat d'association, dans ce cas, varient suivant les individus et la nature des affaires qui y donnent lieu. Tantôt les associés font ensemble et par parts égales les frais de l'entreprise, achats de marchandises, de matériel, frais de transports, et se partagent les bénéfices également; tantôt les uns font les avances de marchandises ou de matériel, les autres prennent à leur charge les frais de transports ou autres frais généraux nécessités par l'exploitation, et le partage se fait ensuite par parts égales le plus généralement, ou suivant les conventions antérieures. Quand un commerçant est associé de cette façon à une ou plusieurs personnes, il ouvre un compte spécial pour chaque *participation*, comme s'il possédait plusieurs maisons de commerce. Il va sans dire que toutes les opérations faites en *participation*, quoique étant l'objet d'une comptabilité particulière, doivent être consignées dans la comptabilité générale, c'est-à-dire consignées sur le livre-journal. La société en *participation* est une vraie commandite qui a pour but de mettre en commun pour tous les sociétaires, tout à la fois, les bénéfices et les pertes. Les parts peuvent être inégales, car la répartition des charges et des profits est proportionnée au premier apport de chaque associé. Cette forme de société, dont nous avons indiqué ailleurs les caractères tout particuliers (V. ASSOCIATION, p. 809), ne suppose pas un grand nombre de sociétaires. Il faut que ceux-ci connaissent, avant de s'engager, les chances et les risques de l'entreprise, qu'ils apprécient l'étendue des sacrifices qu'il leur faudra faire et qu'ils puissent les comparer aux profits probables qu'ils en pourront tirer. Aussi ces sortes de sociétés ne se fondent-elles point à la légère, et c'est surtout parmi les ouvriers et les petits fabricants qu'elles recrutent leurs sociétaires. Ceux-ci créent de cette manière des associations de production ou de crédit. Pour les premières, l'apport est d'autant plus facile à réaliser qu'il consiste pour la plus grande partie en travail fourni quotidiennement. Les apports en numéraire, destinés à l'achat des matières premières peuvent être réduits à d'assez modestes proportions et sont toujours en raison des commandes faites, ce qui atténue considérablement les mauvaises chances de l'entreprise. Les sociétés de crédit présentent de plus sérieux risques; aussi faut-il que les sociétaires y apportent une grande prudence. Voici comment on procède ordinairement. A l'aide de cotisations hebdomadaires ou mensuelles ou d'un apport déterminé, on constitue un capital social qui sert à ouvrir un crédit à chacun des membres; ce crédit est proportionné à la mise, tantôt du double, tantôt des deux tiers, suivant les stipulations consignées dans les statuts. Presque toujours, les membres qui ont recours à ce crédit en payent l'intérêt au taux de 3, 4 ou 5 pour 100. Ces intérêts accumulés sont divisés annuellement en deux portions, l'une qui sert à accroître le capital social, l'autre qui est répartie entre tous les sociétaires comme dividende, au prorata de leur versement. En définitive, l'intérêt payé et le bénéfice perçu sont des illusions, puisque les prêteurs sont en même temps les emprunteurs et *vice versa*. Les sociétaires se prêtent et se payent à eux-mêmes des intérêts et des dividendes. Il va sans dire que les membres de ces sociétés se choisissent avec soin les uns les autres et ne s'acceptent réciproquement qu'après s'être assurés des garanties tout au moins morales qu'ils peuvent s'offrir.

Plusieurs chefs d'exploitations industrielles ou commerciales se sont attaché un personnel d'ouvriers et d'employés en les admettant à la *participation* aux bénéfices. Il va sans dire que ces industriels n'entendent point par là abandonner les profits réalisés au personnel qu'ils occupent; ils n'en abandonnent qu'une partie plus ou moins minime. Cette partie est divisée annuellement entre les ouvriers qui sont demeurés attachés à l'entreprise, proportionnellement au montant de leur salaire, de telle sorte que la répartition est surtout profitable à ceux dont les services sont cotés au prix le plus élevé. Ce procédé économique a l'avantage d'intéresser les ouvriers à l'entreprise et de leur faire produire la plus grande somme de travail possible. C'est un excitant qui rapporte beaucoup plus qu'il ne coûte. En effet, si des ouvriers, payés en moyenne à raison de 4 francs par jour pour un travail qui produit une valeur de 6 francs, excités par l'espoir du dividende annuel qu'ils s'efforcent de grossir, produisent, grâce à plus de constance et de régularité, à une attention plus soutenue, une valeur de 7 francs dans le même temps et en recevant le même salaire, la part de bénéfice qui leur sera allouée pouvant se chiffrer par 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 par jour, il s'ensuit que l'industriel aura accru son profit personnel de 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 par ouvrier et par jour. C'est en donnant qu'il s'enrichit. Comme moyen d'entraînement et de rendement industriel, il n'est rien de plus habile et de mieux conçu. Cette *participation*, pratiquée dans un certain nombre de manufactures, a séduit les ouvriers, qui ont cru y voir une amélioration de leur situation. Ils l'ont réclamée timidement d'abord, puis la réclamation est devenue plus générale et plus vive, et l'on peut, dès maintenant, prévoir le jour où elle s'affirmera hautement et universellement. Les fabricants et entrepreneurs qui n'ont pas compris tout le parti qu'on pouvait tirer de cette générosité peu coûteuse et ceux dont les bénéfices quotidiens sont minimes et soumis à certains risques répondent aux réclamants que, pour participer légitimement aux bénéfices, il faudrait participer en même temps aux pertes et que, voulant rester libres dans leurs transactions commerciales, ils veulent courir seuls tous les risques de leur entreprise et en posséder seuls tout le profit. A cette fin de non-recevoir, des ouvriers ont répliqué : Nous ne demandons pas mieux que de participer aux pertes, à la condition que nous participerons aux bénéfices, et, comme ceux-ci ne sont jamais pour le manufacturier ou le commerçant que l'écart entre le salaire qui nous est payé et le prix du produit, il s'ensuit que notre *participation* aux bénéfices doit consister dans le bénéfice presque intégral donné par la vente du produit créé par nous et dont nous acceptons l'entière responsabilité. Quant à la prétention tirée de la liberté des transactions, ajoutent-ils, nous la respectons dans la mesure où elle peut et doit être respectée; l'industriel et le spéculateur peuvent vouloir demeurer les maîtres absolus de leur entreprise et de l'exploitation; mais il nous reste le droit de ne point accepter leur exigence, de refuser d'être exploités, de ne point leur apporter le concours de notre travail, de faire vis-à-vis d'eux, en un mot, une grève incessante et rigoureuse. On a déjà vu éclater des grèves qui avaient pour cause la dignité froissée des ouvriers ou leur demande de *participation* dans les termes qui viennent d'être indiqués; ces grèves sont rares encore; mais il est vraisemblable qu'elles deviendront plus nombreuses et plus exigeantes.

Il nous reste à dire un mot sur la façon dont les ouvriers qui pratiquent la *participation* dans les associations de production et ceux qui la réclament des chefs d'industrie entendent la chose. Ils acceptent dans cette circonstance la théorie hiérarchique et sérielle de Fourier, formulée ainsi : capital, talent, travail, c'est-à-dire que ces trois éléments sont appelés à participer aux bénéfices dans des conditions inégales, quoique proportionnelles et suivant la progression descendante 3,2,1. Chacun des participants reçoit chaque jour un salaire minimum et réglé d'après les tarifs courants pour chacune des fonctions spéciales que comporte une industrie, et à chaque trimestre ou semestre, ou à la fin de l'année, on répartit ce qu'on désigne plus ou moins improprement sous le nom de bénéfices entre tous les participants, proportionnellement à la somme de salaires qu'ils ont reçue. De cette façon, ceux qui ont profité déjà, légitimement d'ailleurs, des avantages résultant, soit de certains dons naturels, soit d'une éducation technique meilleure, soit de préjugés établis en ce qui touche la hiérarchie des fonctions, profitent encore de ces avantages dans la répartition finale qui, loin de diminuer les inégalités, ne fait que les accroître. On n'a pas encore songé qu'une *participation* égale au travail méritait, toutes réserves faites pour les qualités diverses salariées à leur valeur, une *participation* égale à la répartition finale. Si on fait profiter le talent, il faudrait faire profiter de même l'assiduité, l'ordre, la patience, le soin, etc., toutes qualités aussi indispensables les unes que les autres à une bonne exploitation. La fonction la plus modeste, représentant une de ces qualités, peut être aussi nécessaire à la création de la richesse que toute autre salariée à un prix beaucoup plus élevé. Il devrait donc être fait deux parts bien distinctes dans toute exploitation industrielle exigeant la coopération de plusieurs volontés et de plusieurs spécialités; l'une, répartie inégalement, payerait, sous forme de salaire, la valeur personnelle; l'autre, représentant la force économique produite par l'association indépendamment de la valeur de ses membres, sorte de don gratuit, devrait être répartie également entre tous les participants.

PARTICIPATIVEMENT adv. (par-ti-si-pa-ti-ve-man — rad. *participatif*). D'une manière participative : *Saint Thomas nous dit que Dieu existe* PARTICIPATIVEMENT *et nuncupativement.* (Volt.)

PARTICIPE adj. (par-ti-si-pe — du latin *particeps*, participant, forme de *pars*, partie, et de *capere*, prendre, saisir, probablement d'une racine *kaph*, perdue en sanscrit). Fauteur, qui prend part : *Être* PARTICIPE *dans un complot.* ‖ Vieux mot.

— Substantiv. Personne qui prend part à une chose : *Il sera informé contre les adhérents, fauteurs et* PARTICIPES *du crime.* (Acad.)

— Anc. administr. Agent qui prenait part à une opération financière : *Les* PARTICIPES *d'un traitant.*

— s. m. Gramm. Mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif : PARTICIPE *présent* ou *actif.* PARTICIPE *passé* ou *passif.* *Vaugelas dit que la question des* PARTICIPES *est ce qu'il y a, dans la grammaire française, de plus important et de plus ignoré; j'aimerais mieux dire ce qu'il y a de plus embarrassant.* (D'Olivet.)

— **Encycl.** Gramm. Il y a deux espèces de participes, savoir : le *participe* présent, ainsi nommé parce que ce qu'il exprime se rapporte toujours au présent absolu ou à un présent relatif (il est toujours terminé en *ant*), et le *participe* passé ou passif, qui est terminé de diverses manières. Les difficultés auxquelles donne lieu, dans notre langue, l'emploi de ces deux *participes* sont nombreuses. Nous allons les passer rapidement en revue.

— *Participe présent.* Dans son emploi le plus ordinaire, le *participe* présent est un simple qualificatif qui peut se rapporter au sujet de la phrase comme à tout autre substantif ou pronom, mais qui n'a point lui-même de sujet propre. Cependant, il est quelquefois pris dans un sens absolu qui se rapproche beaucoup de l'ablatif absolu des latins, et plusieurs grammairiens considèrent alors le mot auquel il se rapporte comme lui servant à lui-même de sujet; ils expliquent cette anomalie en disant que le *participe* tient alors lieu d'un temps de l'indicatif précédé d'une conjonction. Ainsi, dans cette phrase, *La pluie continuant toujours, il fallait rester à la maison*, *pluie* peut être considéré comme sujet de *continuant*, si ce mot lui-même est considéré comme équivalant à *continuait* précédé de *comme* (*comme la pluie continuait toujours*). Quoi qu'il en soit, cette manière de s'exprimer a toujours quelque chose d'anomal, et l'on en restreint l'usage autant que possible, d'où il résulte qu'on doit rendre au *participe* présent son rôle naturel de qualificatif dès que la construction permet d'assigner au mot qualifié une fonction qui le rattache à quelque autre mot de la phrase. Il ne faut donc pas imiter Voltaire quand il dit :

> Louis en ce moment prenant son diadème,
> Sur le front du vainqueur il le posa lui-même :

car le sens permet de considérer Louis comme sujet du verbe *posa* et comme étant qualifié par le *participe* présent *prenant*; alors, le pronom *il*, qui ne fait que répéter inutilement une

désignation déjà faite, forme un pléonasme vicieux et devrait être supprimé. Nous ne voulons pas dire que Voltaire ait fait précisément une faute ; nous disons seulement que sa phrase, sans *il*, serait plus conforme au génie de la langue, ou au moins à l'usage actuel des bons écrivains.

Sous le rapport du genre et du nombre, le *participe* présent n'offre aucune difficulté, tant qu'il reste *participe*, puisque dans ce cas il est toujours invariable : *Un homme* MARCHANT *à grands pas, des hommes, des femmes* MARCHANT *à grands pas*. Mais il cesse quelquefois d'être *participe*, c'est-à-dire d'être une des formes du verbe, pour devenir une espèce d'adjectif que l'on distingue par le nom d'*adjectif verbal*, et alors il s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte. Il devient donc nécessaire de savoir, dans tous les cas, distinguer l'adjectif verbal du *participe* présent. Cette distinction repose quelquefois sur une nuance de sens très-délicate ; souvent aussi elle est indiquée par des signes matériels très-faciles à reconnaître. Voici les principes que fournit à cet égard la grammaire.

Puisque le *participe* présent est une forme du verbe, il est évident d'abord que le mot en *ant* est toujours *participe* présent quand il est construit avec des mots qui supposent nécessairement un verbe. Ainsi, lorsqu'il a un complément direct ou lorsqu'il est précédé de l'adverbe *ne*, il ne peut y avoir de doute ; dans *Une mère* INSTRUISANT *sa fille*, *instruisant* est *participe* présent et invariable puisqu'il a pour complément direct *fille* ; il en est de même de *riant*, quand on dit *des vieillards ne* RIANT *jamais*, parce que l'adverbe *ne* prouve évidemment que le mot suivant est considéré comme verbe. Il faut pourtant faire une exception pour les expressions *ayants cause ayants droit*, où le mot *ayant* est variable, bien qu'il ait un complément direct ; mais alors *ayants* est pris substantivement, au lieu d'être un adjectif verbal.

Hors ces deux cas, c'est-à-dire lorsque le mot en *ant* n'a point de complément ou n'a que des compléments indirects, la distinction devient plus difficile. Placé après la préposition *en*, le mot en *ant* est *participe* pourvu qu'il désigne l'action elle-même, et non pas les personnes ou les choses auxquelles cette action est attribuée. *Travaillant* est invariable dans *Ils chantaient en* TRAVAILLANT ; mais *courant* varie dans *Le mouvement des eaux se transforme en* COURANTS *réguliers*, parce qu'ici les courants sont les eaux mêmes qui courent. Partout ailleurs, le mot en *ant* est *participe* présent et invariable quand il exprime une idée exactement analogue à celle qui caractérise le verbe dans toutes les formes de sa conjugaison ; il est adjectif verbal, au contraire, quand il présente cette idée plus ou moins modifiée, soit parce qu'elle devient plus durable, plus habituelle, moins actuelle, plus passive même quelquefois. *Il faut punir les enfants désobéissants* ; ils sont portés à désobéir par leur caractère, par les habitudes contractées. *Les vestales qui avaient violé leurs vœux étaient enterrées vivantes* ; il ne s'agit pas précisément d'affirmer que ces malheureuses *vivaient*, il s'agit plutôt de dire qu'elles n'étaient pas mortes. *Les ronces* DÉGOUTTANTES *de sang* ; *dégoutter* signifie proprement tomber goutte à goutte ; ici, au contraire, les ronces laissent tomber ; elles n'agissent pas, elles supportent l'action.

Non-seulement l'adjectif verbal diffère du *participe* présent par sa variabilité, mais encore il en diffère quelquefois par son orthographe. *Adhérent, affluent, différent, équivalent, excellent, précédent, président* et *résident* (substantif) prennent un *e* au lieu d'un *a*. *Abstergent, convergent, détergent, divergent* perdent un *u*. *Convaincant, fabricant, suffocant, vacant* changent *qu* en *c*. *Extravagant, fatigant, intrigant* perdent un *u*. Ainsi, dans cette phrase, *En fatiguant son corps, on délasse son esprit*, *fatiguant* est *participe* présent et prend *u* parce qu'il a un complément direct. Au contraire, le même mot est adjectif verbal et s'écrit sans *u* dans *Vous avez entrepris un travail fatigant*, parce que l'idée de fatigue n'a rien d'actuel ; elle est une conséquence de la nature même du travail.

— *Participe passé*. Le *participe* passé est souvent employé sans auxiliaire comme un simple qualificatif ; il s'accorde alors en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte : *Un fruit cueilli, une fleur cueillie, des pommes cueillies*.

Quelquefois aussi le *participe* passé sans auxiliaire se prend dans un sens absolu ; il peut alors être considéré comme tenant lieu d'un temps composé précédé d'une conjonction, et le mot auquel il se rapporte et avec lequel il s'accorde est en quelque sorte le sujet de ce temps composé : *La guerre terminée, il fallut licencier les troupes*, c'est-à-dire quand la guerre fut terminée.

Mais le *participe* sans auxiliaire doit toujours se rapporter nettement à un mot exprimé, et, quoi qu'en disent certains grammairiens, il y a quelque chose de louche dans la phrase suivante : *Gâtés par les louanges, on n'oserait leur parler le langage de la vérité*. (Massillon.) En vain ces grammairiens prétendent-ils que *gâtés* se rapporte à *leur* mis pour *à eux* ; outre que le pronom *leur* n'est pas susceptible de recevoir une qualification, on sent que le membre de phrase où se trouve *gâté* est indépendant du membre où se trouve *leur* ; on devine, il est vrai, que le *participe* doit se rapporter aux personnes représentées par le pronom ; mais on sent qu'il manque quelque chose à cette phrase, qu'elle n'a pas la clarté et la précision qui sont le caractère le plus précieux de notre langue.

Les *participes* « *excepté, supposé, attendu, vu, reçu, compris, passé, annexé, inclus, joint* » sont l'objet de remarques particulières, que l'on doit chercher à chacun de ces mots.

Le *participe* passé employé avec l'auxiliaire *être* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet, excepté dans les verbes pronominaux, où *être* est mis pour *avoir* : *Ma sœur est* PARTIE. *Vos frères sont* ARRIVÉS.

Le *participe* passé est invariable lorsque : 1° il est employé avec l'auxiliaire *avoir* et que 2° il n'est pas précédé de son complément direct, soit parce que ce complément est après, soit parce qu'il n'y en a pas : *Nous avons* ÉTUDIÉ *les mathématiques. Les assiégés ont* MANQUÉ *de munitions*. Mais il faut remarquer que cette règle ne serait pas applicable si *avoir* était employé dans le sens de *garder, conserver, posséder, contenir*, comme dans cette phrase : *Le supplice de l'envieux est d'avoir* GRAVÉE *dans son cœur l'image du bonheur d'autrui et de ne pouvoir en détourner les yeux* ; *gravée* est alors un *participe* sans auxiliaire, et il s'accorde avec le mot *image*, qu'il qualifie.

Le *participe* passé s'accorde toujours avec le substantif ou le pronom qui lui sert de complément direct, lorsque celui-ci le précède : *Les fruits* QUE *j'ai* CUEILLIS *étaient mûrs, je* LES *ai* MANGÉS *avec plaisir. Quelles* PRÉCAUTIONS *avez-vous* PRISES ?

Dans les temps composés des verbes pronominaux, le *participe* passé ne s'accorde jamais avec le sujet, puisque l'auxiliaire *être* y est mis pour *avoir* ; c'est donc toujours l'une des deux règles formulées les dernières qui doit être appliquée. Mais, pour faciliter cette application, voici les principes qui peuvent être posés :

Le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire n'exerce aucune influence sur le *participe* quand il y a un autre mot (substantif ou pronom) qui joue évidemment le rôle de complément direct ; alors le *participe* est invariable si ce complément est placé après ; il s'accorde, au contraire, avec ce complément quand il en est précédé : *Nous nous sommes* DONNÉ *une* PEINE *inutile. Les pouvoirs* QU'*il s'est* ARROGÉS.

Hors ce cas, le *participe* des verbes pronominaux est invariable quand le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire répond à la question *à qui, à quoi* : *Elle s'est nui par la légèreté de son caractère*. A qui a-t-elle nui ? à elle-même. Au contraire, le *participe* s'accorde avec le pronom qui précède immédiatement l'auxiliaire quand ce pronom ne répond pas à la question *à qui, à quoi* ; et alors on peut dire également que le *participe* s'accorde avec le sujet, puisque le pronom dont il s'agit représente le même être ou les mêmes êtres que le sujet : *Elle s'est repentie. Nous nous sommes trompés*. Les *participes plu, complu, déplu, ri* sont toujours invariables, quoiqu'il soit assez difficile de comprendre que, dans la forme pronominale, les pronoms qui précèdent l'auxiliaire puissent répondre à la question *à qui*. On écrit donc : *Ils se sont* RI *de mes efforts. Ils se sont* PLU *à me tourmenter*. Il est vrai qu'un certain nombre de grammairiens, ne pouvant admettre que ces phrases signifient *Ils ont ri à eux de mes efforts, Ils ont plu à eux à me tourmenter*, croient devoir faire varier ces *participes* ; mais leur opinion est condamnée par l'Académie et par le plus grand nombre des auteurs de grammaires.

Quand le *participe* passé est placé entre un complément direct et un infinitif, celui-ci prend pour lui-même le complément direct toutes les fois que le sens permet de le lui attribuer, et alors le *participe* est invariable : *Les fruits* QUE *j'ai vu cueillir* ; *que* est le complément de *cueillir*, puisque le sens permet de dire *cueillir des fruits*. Si le complément antérieur ne peut pas être attribué à l'infinitif, il appartient au *participe*, qui alors s'accorde avec lui : *Les enfants que j'ai vus marcher nu-pieds*. S'il y avait deux compléments directs avant le *participe*, le plus voisin serait pour lui, l'autre serait pour l'infinitif : *Elle n'a pas voulu chanter de nouveau les romances* QUE *je l'avais entendue chanter hier*.

Le seul *participe* qu'il ne faille pas soumettre à cette règle est *fait*. On est convenu que *fait*, suivi d'un infinitif, forme toujours une sorte de locution indivisible où il conserve partout son invariabilité : *On les a* FAIT *arrêter. On les a* FAIT *venir*. Le *participe* « *laissé* » fut pendant quelque temps compris dans la même exception, mais il rentre aujourd'hui dans la règle générale.

Comme l'infinitif peut souvent être précédé de la préposition *à* ou *de* sans pour cela devenir complément indirect, l'interposition de ces prépositions entre le *participe* et l'infinitif n'empêche pas ordinairement d'appliquer la règle précédente. Il peut arriver, néanmoins, que l'infinitif placé après la préposition *à* soit susceptible d'une double acception, dont l'une entraîne la variabilité du *participe* et l'autre son invariabilité. On peut écrire *Les leçons que le maître a* DONNÉES *à apprendre*, si cela veut dire pour qu'on les apprenne ; mais on peut écrire aussi *Les leçons qu'il a* DONNÉ *à apprendre*, si l'on entend qu'il a donné à apprendre ces leçons, qu'il a donné la tâche de les apprendre. La même observation s'applique à plusieurs autres *participes* que *donné*, entre autres au *participe* « *eu* » : *Un enfant qui s'est toujours appliqué à tous les devoirs qu'il a eu à faire* ou *qu'il a eus à faire*, selon qu'on entend dire qu'il a eu la tâche de faire ces devoirs ou qu'il a eu ces devoirs donnés par le maître pour être faits par l'enfant. Cependant, on doit remarquer que les écrivains modernes semblent, dans ce cas, préférer l'invariabilité du *participe* : *Ce malheureux, sous l'empire sans doute d'une surexcitation augmentée encore par la lutte qu'il avait* EU *à soutenir, s'était donné la mort en se pendant aux barreaux de la fenêtre du violon.*

L'infinitif est quelquefois sous-entendu après les *participes* « *dû, pu, voulu* » et quelques autres ; ils sont alors toujours invariables : *J'ai pris toutes les précautions que j'ai* PU, sous-entendu *prendre*.

Placé entre deux *que*, le *participe* passé est ordinairement invariable, parce qu'il a pour complément direct la proposition même amenée par le second *que* : *La lettre* QUE *j'ai présumé* QUE *vous recevriez est enfin arrivée*. (Marmontel.) Si pourtant le sens permettait de placer *de ceci* avant le second *que*, la proposition ne serait plus qu'un complément indirect et le *participe* s'accorderait avec le premier *que* : *C'est votre mère elle-même que j'ai* INFORMÉE *que vous deviez partir demain.*

L'usage de sous-entendre la préposition dans certains compléments indirects les fait ressembler à des compléments directs, et il en résulte même que, lorsqu'ils sont exprimés par des pronoms, on emploie des pronoms auxquels la fonction de complément direct semble essentiellement propre. On ne doit pas se laisser tromper par cette fausse apparence, et les pronoms ainsi employés ne peuvent exercer aucune influence sur les *participes*. Ainsi, parce qu'on dit *dormir six heures*, au lieu de pendant six heures, on dit aussi *les six heures qu'il a dormi*, au lieu de pendant lesquelles il a dormi. Mais, bien que le pronom *que* soit ordinairement un complément direct, il n'est ici qu'un complément indirect déguisé, et le *participe dormi* doit rester invariable. Il en est de même dans cette autre phrase : *Les vingt francs que ce tableau m'a coûté*, etc.

Le *participe* passé d'un verbe impersonnel est toujours invariable, puisqu'il ne pourrait jamais s'accorder qu'avec le sujet invariable *il* ou avec un mot en rapport avec ce sujet. Quand on dit *Il est arrivé de grands malheurs*, *arrivé* s'accorde avec *il*. Quand on dit *Il s'est passé une chose singulière*, *passé* s'accorde avec *se*, qui s'accorde lui-même avec *il*. Enfin, dans cette phrase : *Vous ne sauriez croire quelle persévérance il a fallu pour vaincre tant d'obstacles*, *persévérance* a l'air d'un complément direct, mais ce n'en est pas un réellement, ce n'est que le sujet réel du verbe *a fallu* qui a pour sujet grammatical et vague *il* et qui veut dire *a été nécessaire* ; c'est, en effet, la persévérance qui a été nécessaire.

L'application des règles sur les *participes* exige quelquefois la connaissance d'autres règles qui se rapportent à certaines difficultés dont on trouve la solution dans ce dictionnaire aux mots spéciaux qu'elles concernent. Si, par exemple, le pronom avec lequel doit s'accorder le *participe* est en rapport avec un collectif, avec le mot *peu*, etc., on devra se reporter aux notes sur les COLLECTIFS, sur PEU, etc.

L'étude des *participes* a fait l'objet d'un assez grand nombre de publications. Nous citerons, parmi les plus intéressantes : *Notions pour connaître promptement la règle des participes et pour en résoudre toutes les difficultés, suivies d'une liste des participes invariables et d'exercices d'application*, par Louis Loire (1873, in-18).

PARTICIPÉ, ÉE (par-ti-si-pé) part. passé du v. Participer. Possédé par participation : *Tout porte en nous la marque d'une raison subalterne, bornée*, PARTICIPÉE. (Fén.) [illegible], mais excellent comme terme philosophique.

PARTICIPER v. n. ou intr. (par-ti-si-pé — du lat. *pars, partis*, part, et *capere*, prendre). Avoir part, concourir : PARTICIPER *aux profits, aux pertes*. PARTICIPER à [illegible] quelqu'un. PARTICIPER *aux sacrements*. *Je ne* [illegible] PARTICIPER à [illegible] (Acad.) *Souffrir* [illegible] [illegible] c'est PARTICIPER à son crime. (Mass.) [illegible] PARTICIPER [illegible] (La Roch.) [illegible] [illegible] PARTICIPER [illegible] [illegible] PARTICIPANT [illegible] PARTICIPER [illegible] PARTICIPER [illegible] [illegible] PARTICIPER [illegible] [illegible]

Participe à ma gloire, [illegible] de la souiller.

CORNEILLE.

— Tenir de la nature : *Le* [illegible] PARTICIPE *de l'âne et du cheval*. [illegible] PARTICIPE *du sublime, autant* [illegible] PARTICIPE *du beau et de* [illegible] *de l'esprit* PARTICIPENT *de l'éternité, comme la vérité même qui* [illegible] (B. St-Hil.) [illegible] PARTICIPE *de la sensation et de la pensée, est l'apanage de l'humanité*. (V. [illegible])

> Déjà de Vesper [illegible]
> Qui participe ensemble [illegible]
> Éclairait à demi [illegible]
>
> DELILLE.

— **Syn. Participer, avoir** ou **prendre part, partager.** V. PART.

PARTICIPIAL, ALE (par-ti-si-pi-al, a-le — rad. *participe*). Gramm. Qui appartient aux participes, qui vient d'un participe : *Forme* PARTICIPIALE. *Suffixes* PARTICIPIAUX.

PARTICIPIALEMENT adv. (par-ti-si-pi-a-le-man — rad. *participial*). Gramm. A la manière des participes : *Mot employé* PARTICIPIALEMENT.

PARTICK, village d'Écosse, aux environs de Glascow. On y remarque : de beaux moulins, une énorme filature et un chantier de construction de bateaux à vapeur.

PARTICULAIRE adj. (par-ti-ku-lè-re — rad. *particule*). Gramm. Qui appartient à la particule, qui est de la nature des particules : *Mot* PARTICULAIRE.

— Hist. nat. Qui a rapport aux particules des corps.

— s. m. Hist. ecclés. Moine qui, dans certains monastères, distribuait les portions à ses frères.

PARTICULARISATION s. f. (par-ti-ku-la-ri-za-si-on — rad. *particulariser*). Action de particulariser ; résultat de cette action : *La* PARTICULARISATION [illegible]

PARTICULARISÉ, ÉE (par-ti-ku-la-ri-zé) part. passé du v. Particulariser. Dont on a énoncé les particularités : *Un fait bien* PARTICULARISÉ.

PARTICULARISER v. a. ou tr. (par-ti-ku-la-ri-zé — du lat. *particularis*, particulier). Indiquer, faire connaître les particularités de : PARTICULARISER *un fait*. PARTICULARISER *les moindres détails* [illegible] Spécifier, énoncer d'une manière précise : *Son observation était générale*, [illegible] PARTICULARISÉ. (Acad.)

— Jurispr. *Particulariser une affaire*, Poursuivre un seul de ceux qui ont pris part à un délit, à un crime.

Se particulariser v. pr. Devenir particulier : *Un idée* [illegible] SE PARTICULARISE.

— Se distinguer des autres par ses manières, ses opinions : [illegible] SE PARTICULARISER. *Nul ne peut* SE PARTICULARISER [illegible] *aussitôt chez* [illegible] SE PARTICULARISER (Mass. G. Sand.)

PARTICULARISME s. m. (par-ti-ku-la-ri-sme — [illegible]) Intérêt particulier, personnel : *En France*, [illegible] PARTICULARISME [illegible] *intérêt général*. (Proudh.)

— Théol. Doctrine de ceux qui enseignent que Jésus-Christ est mort uniquement pour les élus, et non pour tous les hommes en général.

— Hist. Système des États [illegible] annexés à la Prusse après la guerre de 1866, voulaient cependant conserver leurs lois particulières.

PARTICULARISTE s. [illegible] (par-ti-ku-la-ri-ste — rad. *particularisme*). [illegible] Partisan du particularisme.

— Hist. Celui qui est opposé à l'assimilation complète des États annexés à la Prusse depuis 1866.

— Adjectiv. Qui a rapport au particularisme : *Opinions* PARTICULARISTES.

PARTICULARITÉ s. f. [illegible] PARTICULARITÉ [illegible] PARTICULARITÉS [illegible]

PARTICULE s. f. [illegible] PARTICULE [illegible] (B. de St-Pierre.)

— [illegible] treint à la Vierge [illegible]

— Gramm. Petite partie [illegible]

riable, et ordinairement d'une seule syllabe, comme *et, ou, ni, pas, si, mais*, etc. : PARTICULE *est un terme vague, assez abusivement employé dans les grammaires.* (Duclos.) ‖ Petit mot qui ne peut s'employer seul, et qui s'unit à un radical pour le modifier et ne former avec lui qu'un seul mot, comme *ex*, dans *ex-ministre, mé* dans *médire, mes* dans *mésuser, mésestimer*, etc. ‖ *Particule prépositive*, Celle qui se place avant le mot, comme *ex, trans*, etc. ‖ *Particule postpositive*, Celle qui se place après le mot, comme *ci, là* et *da* dans *celui*-CI, *ceux*-LÀ, *oui*-DA.

— Généal. *Particule nobiliaire* ou simplement *Particule*. Préposition ou syllabe placée devant les noms de famille appartenant à la noblesse : DE *est la* PARTICULE NOBILIAIRE *chez les Français.*

— Encycl. Gramm. Les grammairiens ne sont pas d'accord sur la nature de la *particule*. Les uns ont désigné sous ce nom toutes les parties invariables du discours; les autres y ont joint certains petits mots qui appartiennent évidemment aux parties variables. Quelques-uns ont même voulu faire des *particules* une catégorie particulière. Aucune de ces opinions ne nous semble acceptable. Etymologiquement parlant, la *particule* ne saurait être un mot; ce ne peut être qu'une de ces syllabes qui entrent dans la composition de certains vocables pour ajouter à l'idée primitive que ceux-ci expriment une idée accessoire dont ces éléments sont les signes, comme on le remarque dans les mots *cohabiter, combattre, contredire*, etc.

On peut diviser ces *particules* en deux espèces : les unes, appelées *particules prépositives* ou *préfixes*, se placent en tête du mot simple qu'elles doivent modifier; les autres, qui ont reçu le nom de *particules postpositives* ou *suffixes*, se placent à la fin du mot.

On appelle *particules inséparables* celles qui n'ont de sens que dans la composition du mot.

On donne le nom de *particules séparables* à celles qui peuvent s'employer seules aussi bien qu'en composition.

— Généal. *Particule nobiliaire*. On appelle ainsi une préposition ou une syllabe honorifique que les nobles placent généralement devant leur nom. La *particule* nobiliaire est *de* chez les Français, *von* chez les Allemands, *van* chez les Flamands et les Hollandais, *mac* chez les Ecossais, *o'* chez les Irlandais.

Si la *particule* est en général une marque de noblesse ancienne, elle est devenue aussi quelquefois une savonnette à vilain, d'autant plus facile à remarquer que certains roturiers l'emploient fort maladroitement et ne font qu'accuser leur condition de parvenus au lieu de la dissimuler. Le gouvernement tombe lui-même parfois dans cette hérésie, en conférant la *particule* à des particuliers qui en affublent fièrement leurs noms plus ou moins prosaïques, faveur singulière, qui fait sourire tout à la fois la logique et la simple grammaire, car si Bouchard de Montmorency signifie Bouchard, seigneur de Montmorency, *de Grenouillet* ne signifiera jamais rien du tout, attendu que Grenouillet n'est pas un nom de terre. V. NOBLESSE.

PARTICULÉ, ÉE adj. (par-ti-ku-lé — rad. *particule*). Gramm. Accompagné d'une particule : *Régime* PARTICULÉ. ‖ Mot créé par l'abbé d'Olivet, qui donnait à la préposition le nom de particule.

PARTICULIER, IÈRE adj. (par-ti-ku-lié, iè-re — lat. *particularis*; de *pars, partis*, partie). Qui appartient, qui a rapport proprement et spécialement à certaines personnes, à certaines choses : *Motif* PARTICULIER. *Cela vous est* PARTICULIER. *Ne s'occuper que de son intérêt* PARTICULIER. *Cette plante a une vertu* PARTICULIÈRE. (Acad.) *Cet homme a une façon de penser toute* PARTICULIÈRE. (Acad.) *Le condor est* PARTICULIER *à la grande chaîne des Andes.* (Buff.) *Jamais honnête homme n'a hésité entre ses intérêts* PARTICULIERS *et les intérêts de son pays.* (Chateaub.) *Le caractère* PARTICULIER *des lois morales est d'être obligatoires, et non pas nécessaires.* (S. de Sacy.) *Les musiciens ont l'oreille conformée d'une façon* PARTICULIÈRE. (G. Sand.) *Chaque espèce a sa durée* PARTICULIÈRE *d'accroissement.* (Flourens.) *La terre-noix est une plante* PARTICULIÈRE *aux sols calcaires.* (M. de Dombasle.) *Les peuples, comme les individus, ont chacun une physionomie* PARTICULIÈRE. (Latena.)

La sotte vanité nous est *particulière*.
LA FONTAINE.

‖ Qui n'a rapport, n'appartient qu'à certains individus, et non à tous ou à la généralité : *L'intérêt* PARTICULIER *doit céder à l'intérêt général.* (Acad.) *Beaucoup de fortunes* PARTICULIÈRES *se sont faites aux dépens de la fortune publique.* (Acad.) *L'histoire des hommes,* PARTICULIÈRE [illegible] *générale, n'est que l'histoire de* [illegible] (Am[illegible].) *Dès que leur bien* PARTICULIER [illegible], *les hommes déserte*[illegible] (Proudh.) ‖ Qui se fait [illegible] : *Conversation* PARTICULIÈRE. *Entretien* PARTICULIER. *Education* PARTICULIÈRE. *Prendre, donner des leçons* PARTICULIÈRES.

— [illegible] : *Une affection,* [illegible] PARTICULIÈRE. *Faire un travail* [illegible] *Je vais vous apprendre* [illegible] PARTICULIÈRE. (Acad.) *Pour* [illegible] *par l'infortune, la nature du Nord a un charme* PARTICULIER. (X. Marmier.)

Il est *particulier* en sa distraction.
REGNARD.

‖ Bizarre, étrange, fantasque : *C'est un homme* PARTICULIER. *Il a des opinions* PARTICULIÈRES. *Il a des façons* PARTICULIÈRES.

— Egoïste, occupé exclusivement de ses intérêts : *Aujourd'hui, les hommes de bien sont trop* PARTICULIERS *et songent trop à eux.* (Dupanl.)

— Fam. Se dit d'un intérêt secret, de rapports que l'on s'efforce de cacher : *Il y a quelque chose de* PARTICULIER *entre ces deux personnes. Il n'y a rien eu de* PARTICULIER *entre cet homme et cette femme.*

— *Secrétaire particulier*, Secrétaire d'une personne, qui ne dépend pas de l'administration que cette personne dirige.

— Logiq. Se dit d'un terme qui désigne une partie et non la généralité, comme : *Un homme, des hommes, certains hommes.* ‖ Se dit d'une proposition dont le sujet est un terme particulier, comme : *Beaucoup de femmes sont légères.*

— Jurispr. Se dit de ce qui n'a rapport, de ce qui n'appartient qu'à une seule personne, à une seule chose, par opposition à *universel* : *Héritier, légataire* PARTICULIER. *Legs* PARTICULIER. *Substitution* PARTICULIÈRE.

— Anc. administr. *Lieutenant particulier*, Substitut du lieutenant civil à Paris, du lieutenant général en province. ‖ *Maître particulier des eaux et forêts*, Officier qui administrait, sous l'autorité du grand maître, les eaux et forêts d'une province.

— Enseignem. *Leçons particulières*, Leçons données, en dehors de la classe générale, à un ou plusieurs élèves; leçons données à domicile.

— Substantiv. Personne privée : *Ce n'est qu'un* PARTICULIER, *un simple* PARTICULIER. *Cela est bon entre* PARTICULIERS. *Ceux qui de simples* PARTICULIERS *deviennent princes par la seule faveur de la fortune le deviennent avec peu de peine; mais ils en ont beaucoup à se maintenir.* (Machiavel.) *La morale des Etats se résout pour de grands intérêts à hasarder le sacrifice de quelques* PARTICULIERS. (Fonten.) *Il est clair que tout* PARTICULIER *qui persécute un homme, son frère, parce qu'il n'est pas de son opinion, est un monstre.* (Volt.) *Un roi est mille fois plus malheureux qu'un* PARTICULIER. (Frédéric II.) *Si Louis XIV fût né simple* PARTICULIER, *on n'aurait probablement jamais parlé de lui.* (Mme de Staël.) *Nos législateurs du siècle cherchent à former un bien général, duquel ressorte le bonheur de chaque* PARTICULIER; *je crains bien qu'ils ne mettent la charrue devant les bœufs.* (Mme Roland.) *Il ne faut pas détruire une liberté publique pour venger l'injure d'un* PARTICULIER. (Chateaub.) *Le gouvernement peut être séditieux comme les* PARTICULIERS. (Dupin.) *La somptuosité, qui est ineptie dans les* PARTICULIERS, *se fait souvent châtier par l'opinion qu'elle a défiée.* (Alex. Dum.)

— Fam. Individu; personne dont on ignore le nom : *Que nous veut ce* PARTICULIER? *Connaissez-vous cette* PARTICULIÈRE?

— s. m. Ce qui est particulier; détail : *On m'a parlé en gros de l'affaire, on ne m'en a pas dit le* PARTICULIER. (Acad.) *L'homme va toujours du* PARTICULIER *au général.* (Mesnard.) *Le jugement est la faculté de concevoir le* PARTICULIER *comme contenu sous le général.* (J. Tissot.)

— *En particulier*, A part, séparément, spécialement : *Dîner* EN PARTICULIER. *Voir quelqu'un* EN PARTICULIER. *J'ai un mot à vous dire* EN PARTICULIER. *Il est plus aisé de connaître l'homme en général que de connaître un homme* EN PARTICULIER. (La Rochef.) *Rien n'est plus incertain que la durée de la vie de chaque homme* EN PARTICULIER. (J.-J. Rouss.) *Ne fais pas* EN PARTICULIER *ce que tu n'oserais faire devant les autres.* (Proudh.) *Les femmes se méfient trop des hommes en général et pas assez* EN PARTICULIER. (Commerson.)

— *En mon (ton, son) particulier de*, Pour ce qui concerne quelqu'un : *Chacun,* EN SON PARTICULIER, *a des opinions qui lui sont propres. Il est nécessaire que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde* EN MON PARTICULIER. (C. de Retz.) *Il s'en faut de beaucoup,* EN MON PARTICULIER, *que je trouve une bonne pièce.* (Volt.) ‖ Chez soi, dans sa maison, dans son logement : *Etre* EN SON PARTICULIER. *Vivre* EN SON PARTICULIER.

— *Dans le particulier*, En société particulière, dans l'intimité : *Il est aimable* DANS LE PARTICULIER. (Acad.) *Combien de gens vous étouffent de caresses* DANS LE PARTICULIER, *vous aiment et vous estiment, qui sont embarrassés de vous dans le public.* (La Bruy.) ‖ Loc. vieillie.

— s. f. Fam. Maîtresse : *Donner le bras à sa* PARTICULIÈRE. *Il nous avait bien dit que le fashionable tournerait la rue d'Angoulême, pour venir à la rencontre de sa* PARTICULIÈRE. (P. Féval.)

PARTICULIÈREMENT adv. (par-ti-ku-liè-re-man — rad. *particulier*). Singulièrement, spécialement : *Il vous affectionne* PARTICULIÈREMENT. *Il vous recommande* PARTICULIÈREMENT *cette affaire.* (Acad.) *L'industrie s'apprend* PARTICULIÈREMENT *par les yeux.* (Mich. Chev.) *Ce sont* PARTICULIÈREMENT *les femmes qui font les langues.* (L. P. Ventura.) *L'intolérance est* PARTICULIÈREMENT *antipathique à la démocratie.* (Vacherot.) *Ce qui est plus* PARTICULIÈREMENT *de notre temps, c'est l'application perpétuelle de la science à tout ce qui améliore et perfectionne la vie.* (Sainte-Beuve.)

— En détail : *Je vous raconterai cela tantôt plus* PARTICULIÈREMENT. (Acad.) ‖ Peu usité.

PARTIDO, rivière des Etats-Unis de l'Amérique centrale. Elle prend sa source dans le haut plateau au S. du lac de Nicaragua, Etat du même nom, coule vers le N.-O. et se jette dans la baie de Brito.

PARTIE s. f. (par-tî — lat. *pars, partis*, même sens). Portion d'un tout : *Les* PARTIES *du corps humain. Les cinq* PARTIES *du monde. Les diverses* PARTIES *d'un empire, d'un royaume. La* PARTIE *haute, la* PARTIE *basse d'une ville. Vendre la meilleure* PARTIE *de son bien. Dissiper une* PARTIE *de son argent, de sa fortune. On n'a publié que la première* PARTIE *de cet ouvrage. Consacrer à un travail une* PARTIE *de son temps, de sa vie. Il est un art dans la coquetterie que la plus grande* PARTIE *des coquettes n'attrape pas.* (Mlle de Somery.) *L'indulgence est une* PARTIE *de la justice.* (J. Joubert.) *La Révolution de 1789 a rendu les paysans propriétaires d'une bonne* PARTIE *du sol.* (Mich. Chev.) *Il vaut mieux être avec le tout qu'avec la* PARTIE, *Français que Picard, citoyen que privilégié.* (Cormen.) *On doit aimer la femme comme une* PARTIE *de soi.* (A. Karr.)

Que d'un art délicat les pièces assorties
Ne fassent qu'un seul tout de diverses *parties*.
BOILEAU.

— Spécialité, profession particulière, chose dont on s'occupe particulièrement : *Nous travaillons dans la même* PARTIE. *On voit que vous êtes fort dans la* PARTIE. *Sans être de la* PARTIE, *je m'y connais tout de même. Celui qui étudie néglige ses protecteurs et ne fera jamais rien dans la* PARTIE *des lettres.* (P.-L. Courier.)

— Projet concerté entre plusieurs personnes : *Faire la* PARTIE *d'aller voir quelqu'un. Remettre la* PARTIE *à un autre jour. Rompre la* PARTIE. *Ils tinrent* PARTIE *pour me chercher querelle ensemble.* (Acad.) ‖ Divertissement que l'on se donne : PARTIE *de promenade.* PARTIE *de campagne.* PARTIE *de chasse, de pêche. Manquer à une* PARTIE. *Vous serez de la* PARTIE. *Il est de toutes les* PARTIES *de plaisir.* (Acad.) *Il suffit quelquefois d'une contredanse, d'un air chanté au piano, d'une* PARTIE *de campagne, pour décider d'effroyables malheurs.* (Balz.)

— *En partie*, Pour une part seulement : *Il n'est héritier qu'*EN PARTIE. (Acad.) *L'armée était* EN PARTIE, EN *grande* PARTIE, *composée d'aventuriers venus de tous les pays.* (Acad.) *Le renard est fameux par ses ruses et mérite* EN PARTIE *sa réputation.* (Buff.) *Notre société est* EN *grande* PARTIE *matérialiste.* (St-Marc Girard.) *Le bonheur dépend* EN PARTIE *de la richesse.* (J. Simon.)

— *Partie fine*, Partie de plaisir où l'on met quelque mystère : *Nous faisons des projets de petites* PARTIES FINES, *quand ce tumulte sera passé.* (Mme de Simiane.)

— *Partie carrée*, Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes : *Nous ferons quelquefois de petites* PARTIES CARRÉES. (Le Sage.)

— *Partie remise*, Projet manqué pour le moment, mais que l'on reprendra plus tard.

— *Faire partie de*, Etre parmi, au rang de, au nombre : FAIRE PARTIE *d'une assemblée, d'une expédition. Il ne peut exister de monarchie sans que la classe aristocratique* EN FASSE PARTIE. (Mme de Staël.)

— *Prendre à partie*, S'en prendre, s'attaquer à : *Je vous* PRENDS À PARTIE *pour me payer dix mille écus qu'il m'a volés.* (Mol.) *De tous ceux qui ont* PRIS *Laharpe* À PARTIE, *nul ne l'a fait avec autant de plaisir et de délectation vengeresse que Lebrun.* (Ste-Beuve.)

— *Avoir affaire à forte partie*, Avoir un concurrent, un adversaire redoutable.

— *Peloter en attendant partie*, Faire une chose par amusement, par manière d'essai, en attendant qu'on la fasse plus sérieusement.

— *Chanter sa partie*, Se dit de l'homme qui remplit convenablement dans le monde le rôle que sa position personnelle l'oblige à jouer.

— Prov. *Qui quitte la partie la perd*, Celui qui néglige une affaire, qui cesse de la suivre, ne manque pas d'y échouer. ‖ *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain*, Il ne faut point différer ce qu'on peut faire tout de suite.

— Philos. *Partie supérieure de l'âme*, Raison. ‖ *Partie inférieure, partie animale, partie irascible, partie concupiscible de l'âme*, Concupiscence. ‖ *Petites parties*, Ancien nom des atomes.

— Mathém. *Parties aliquotes*. V. ALIQUOTE. ‖ *Parties semblables*, Quantités contenues le même nombre de fois dans les quantités auxquelles on les compare : 3 *et* 5 *sont des* PARTIES *semblables de* 9 *et de* 15.

— Astrol. *Partie de fortune*, Horoscope lunaire.

— Gramm. *Partie d'oraison, Partie du discours*, Chacune des espèces de mots dont le discours est composé, comme le nom, l'adjectif, le pronom, etc. ‖ *Parties des verbes*, Nom donné quelquefois aux temps primitifs.

— Rhétor. *Parties du discours*, Chacune des divisions d'une harangue : exorde, narration, confirmation, péroraison.

— Enseignement. *Faire les parties*, Analyser chaque mot d'un texte.

— Théâtre. *Partie carrée*, Action théâtrale vicieuse, qui se place entre deux couples ayant la même situation.

— Mus. Ce qu'exécutent une voix ou un instrument, plusieurs voix ou plusieurs instruments à l'unisson, dans un morceau d'harmonie : PARTIES *de chant, de violon, d'alto.* PARTIE *de basse. Morceau à trois* PARTIES. ‖ Papier, cahier sur lequel est écrite chaque partie : *Les* PARTIES *étaient déjà sur les pupitres.* ‖ Fig. Rôle qu'on joue ou qu'on est appelé à jouer : *La presse est un grand concert où chaque journal a sa* PARTIE *à exécuter.* (E. de Gir.) ‖ *Partie récitante*, Celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement. ‖ *Parties réelles*, Celles qui sont nécessaires à l'harmonie. ‖ *Parties concertantes, Parties de chœur*, Celles qui s'exécutent par plusieurs personnes, chantant ou jouant à l'unisson.

— Jeux. Ensemble de coups qu'il faut jouer pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu : *Une* PARTIE *de paume. Une* PARTIE *de piquet, de dames, de trictrac. Perdre, gagner la* PARTIE. *Il fait tous les jours sa* PARTIE, *sa petite* PARTIE. (Acad.) *Souvent, avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame et l'on gagne la* PARTIE. (La Bruy.) ‖ Fig. Résultat d'un ensemble d'actions combinées : *La vie est un jeu; les personnes qui entourent le tapis se remplacent, et la* PARTIE *continue.* (La Rochef.-Doud.) *Villars joua cette* PARTIE *diplomatique avec beaucoup d'adresse et de vigueur.* (Ste-Beuve.) ‖ Signifie aussi Ensemble des moyens dont dispose chaque adversaire : *Comme la* PARTIE N'EST PAS ÉGALE, *il faut user de stratagème et éluder adroitement le malheur qui me cherche.* (Mol.) ‖ Au reversis, Ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. ‖ *Partie d'honneur*, Partie décisive qui se joue quand chacun des deux joueurs en a déjà gagné une. ‖ *Partie carrée*, Au jeu de l'hombre, Trois rois et une dame dans la même main. ‖ *Partie bredouille*, Au trictrac, Douze points gagnés sans interruption. ‖ *Partie simple*, Au même jeu, Douze points faits à plusieurs reprises. ‖ *Coup de partie*, Coup qui décide du gain ou de la perte de la partie, et au fig. Ce qui décide du succès d'une entreprise : *Quel* COUP DE PARTIE *pour les ambitieux!* (Fourier).

Ce que je viens de faire est un *coup de partie*.
LA CHAUSSÉE.

‖ *Tenir la partie*, Ne pas se retirer du jeu, bien qu'on soit en perte. ‖ *Quitter, abandonner la partie*, Cesser de jouer, et fig. Se désister de quelque chose, y renoncer : QUITTER LA PARTIE, *c'est la perdre.* (Vitet.)

— Turf. *Course en partie liée*, Course où il faut gagner dans deux épreuves au moins pour être vainqueur.

— Anc. administr. *Parties casuelles*, Droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'Etat. ‖ Droit que l'on payait à chaque résignation. ‖ Droit annuel appelé aussi PAULETTE.

— Jurispr. Personne qui plaide contre quelqu'un, soit comme demandeur, soit comme défendeur : *Se rendre* PARTIE *dans un procès. Avoir affaire à forte* PARTIE. *Quand les* PARTIES *sont d'accord, le juge n'y a que voir.* (Acad.) *Votre procureur s'entendra avec votre* PARTIE *et vous vendra à beaux deniers comptants.* (Mol.)

Ma *partie* est puissante, et j'ai tout lieu de craindre.
RACINE.

Autre incident : pendant qu'au procès on travaille,
Ma *partie* en mon pré laisse aller sa volaille.
RACINE.

‖ Personne pour qui plaide un avocat : *La* PARTIE *de maître un tel a été condamnée aux dépens.* (Acad.) ‖ Dans le langage commun, Personne avec laquelle une autre est en contestation : *Le devoir d'un médiateur est d'ôter et enlever quelque chose aux deux* PARTIES. (J. de Maistre.) ‖ Personne qui contracte avec une autre : *Les* PARTIES *contractantes. Les* PARTIES *intéressées. Un contrat entre deux* PARTIES *est toujours synallagmatique, lorsque le contraire n'est pas déclaré par une clause précise.* (Chateaub.) ‖ *Partie comparante*, Celle qui comparaît en personne ou par représentation, soit devant le juge, soit devant un officier public. ‖ *Partie défaillante*, Celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration, qui fait défaut. ‖ *Partie adverse*, Celle qui plaide contre une autre. ‖ *Parties contradictoires*, Parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre, soit en personne, soit par le ministère de leurs avocats ou de leurs avoués. ‖ *Partie intervenante*, Celle qui, de son propre mouvement, intervient comme intéressée dans une contestation pendante entre deux autres parties. ‖ *Parties ouïes*, Se dit quand les parties ont été entendues contradictoirement. ‖ *Partie plaignante*, Celle qui a porté plainte en justice. ‖ *Partie principale*, Celle qui est la plus intéressée dans une contestation. ‖ *Partie capable*, Celle qui a l'âge compétent ou les qualités requises pour être en droit d'agir. ‖ *Partie civile*, Celle qui, en matière criminelle, agit en son nom contre

un accusé, pour des intérêts civils. ‖ *Partie formelle*. Partie civile qui poursuit en son nom l'accusé. ‖ *Parties prenantes*, Créanciers de l'Etat ou ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habillements, etc., faite par le gouvernement. Signifie aussi Personnes qui ont droit à une distribution de fonds provenant de leur débiteur.

— Dr. des gens. *Parties belligérantes*, Puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

— Art milit. *Partie secrète*, Bureau qui s'occupe de tout ce qui se rapporte à l'espionnage.

— Mar. Côte d'où souffle le vent : *Les vents sont de la* PARTIE *de la terre.*

— Comm. Quantité de marchandises qu'on vend ou qu'on achète : *Une* PARTIE *de toile, de calicot. Une* PARTIE *de sucre, de café.* ‖ Articles d'un mémoire de marchand, d'ouvrier, de fournisseur : PARTIES *de l'épicier.* PARTIES *du tailleur. Arrêter les* PARTIES *d'un fournisseur. Il fait monter ses* PARTIES *bien haut.* (Acad.) *Ce qui me plait de M. Fleurant, mon apothicaire, c'est que ses* PARTIES *sont toujours fort civiles.* (Mol.) Sens vieilli. ‖ *Parties d'apothicaire*, Mémoire dont les chiffres sont exagérés. ‖ *Tenue de livres en partie simple*, Celle dans laquelle on se contente, pour chaque article, d'indiquer soit un débiteur, soit un créancier. ‖ *Tenue de livres en partie double*, Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque.

— Techn. En termes d'assembleur, Nombre déterminé de feuilles d'impression qui se suivent, et qui ont été collationnées et pliées. ‖ *Mettre les parties en corps*, Assembler les parties d'un même volume dans l'ordre indiqué par les signatures.

— Anat. *Parties nobles*, Parties du corps absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le cerveau, le poumon, le foie, etc. ‖ *Parties naturelles, Parties sexuelles, Parties honteuses* ou simplement *Parties*, Organes de la génération.

— Gramm. Le mot *partie* devient un substantif collectif quand il est suivi de la préposition *de* et d'un substantif pluriel. Il suit alors les règles données au mot *collectif*.

— Syn. **Partie, part, portion.** V. PART.

— Encycl. Jurispr. *Partie civile.* V. INSTRUCTION.

— Mus. « La musique, dit Castil-Blaze, étant une langue où plusieurs discours peuvent se faire entendre à la fois non-seulement sans se nuire, mais en se servant mutuellement, s'ils ont été disposés d'après les règles de l'art, il s'ensuit que chacun de ces discours n'est pas un tout, mais la portion d'un grand tout, qui se forme de leur réunion. De là vient le nom de *partie* donné à chacune des portions de ce tout, et qui est elle-même un tout plus ou moins complet, selon l'importance de la *partie* et selon la manière dont elle est conçue. »

En effet, dans une composition quelconque, on compte autant de *parties* qu'il y a de dessins particuliers. En ce qui concerne le chant, il y a les *parties* récitantes, celles qui exécutent les solos, et les *parties* de chœur; il va sans dire que chacune des premières est confiée à un seul artiste, tandis que chacune des *parties* de chœur est rendue par un nombre plus ou moins considérable d'exécutants. Dans la musique instrumentale à grand orchestre, une distinction est aussi établie : elle consiste en ceci que chaque *partie* destinée aux instruments à cordes (premiers violons, seconds violons, altos, basses) est, comme les *parties* de chœur, exécutée par un groupe d'instrumentistes, tandis que chacun des autres instruments est chargé d'une *partie* spéciale et distincte. Dans les morceaux à petit nombre, duo, trio, quatuor, quintette, sextuor, etc., il est évident qu'il y a une *partie* pour chacun des instruments.

Ce qu'on appelle la *partie* principale domine généralement l'ensemble; mais Castil-Blaze a eu tort de dire qu'elle « s'établit dans les sons les plus aigus du système musical, parce que ces sons plus perçants, et par là plus faciles à distinguer, sont aussi ceux qui peuvent être entendus en plus grande quantité et plus longtemps sans fatigue et sans ennui. » A ce compte, dans un concerto de violoncelle ou dans un air de basse, se mouvant naturellement dans les notes graves, la *partie* principale ne serait pas celle de basse ou de violoncelle.

Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'au point de vue de la conception musicale on compte deux *parties* importantes : la *partie* chantante, quelle qu'elle soit, c'est-à-dire celle qui exécute le dessin mélodique, puis la *partie* de basse, qui doit surtout s'accorder avec la première et qui supporte le tissu harmonique; celle-ci est l'âme, l'autre est le corps. On a dit avec raison que « la basse est en quelque sorte la racine, et le dessus la fleur de la tige harmonique. »

Les chœurs sont généralement écrits à quatre *parties;* il y a cependant de doubles chœurs, qui, par conséquent, en comportent huit. Un orchestre compte environ vingt-cinq *parties* différentes, savoir : deux *parties* de violons, une d'alto, une de violoncelle, une de contre-basse, deux de flûtes, deux de hautbois, deux de clarinettes, deux de bassons, deux de trompettes ou de cornets à pistons, quatre de cors, trois de trombones (parfois une d'ophicléide), une de timbales (parfois une de tambour), une de grosse caisse et cymbales, une de triangle et parfois une ou deux de harpes. On conçoit qu'un si formidable ensemble est difficile à faire mouvoir, surtout lorsque, comme dans un grand morceau d'opéra, il vient s'y joindre encore cinq ou six *parties* chantantes principales. C'est trente ou trente-cinq *parties* que le compositeur doit faire marcher à la fois. Les unes exécutent le chant et les principaux contre-chants, dessins, etc.; d'autres sont chargées de l'accompagnement; quelques-unes enfin sont parfois de simples *parties* de remplissage, à l'aide desquelles le compositeur, en doublant les dessins, donne une force imposante à toute la masse vocale et instrumentale. Il n'en est pas moins vrai que l'homme qui sait maintenir en équilibre des forces pareilles et en tirer un bon parti a dû s'astreindre, au préalable, à des études bien longues, bien fatigantes et bien difficiles.

Parties (LES SEPT) [*Las Siete partidas*], un des plus curieux monuments de la vieille législation espagnole. Il fut achevé en 1256, par Alphonse le Sage, ce lettré, ce philosophe si supérieur à son temps, mais il ne fut mis à exécution que sous Alphonse XI et sous Juan II. Du reste, Alphonse le Sage n'avait pas prétendu renouveler tout d'un coup la législation de l'Espagne, mais seulement donner des lois aux centres populeux qui en manquaient : « Considérant, dit le préambule, que la majeure partie de nos royaumes n'ont pas eu de *fueros* jusqu'à ce temps-ci; que la justice s'y rend par sentences royales ou au moyen d'arbitres choisis par les parties, d'après des usages établis sans droit, d'où naissent beaucoup de dommages et beaucoup de dangers pour les pays et pour les hommes... » Les *Sept parties* étaient donc destinées à servir de base aux sentences des juges dans les pays non encore réglés par les *fueros*, et c'était en même temps un pas fait vers l'unité de législation. Aussi les grandes villes, qui avaient leurs codes spéciaux, résistèrent-elles longtemps; soixante ans seulement après la mort d'Alphonse ce code commença à être appliqué uniformément dans le royaume de Castille et de Léon; depuis, il servit de base à la jurisprudence espagnole.

A proprement parler, ce n'est pas un code comme celui de Justinien ou de Napoléon, ni même comme le *Fuero juzgo*, où, sous un certain nombre de titres, sont réunies toutes les lois gothiques, objet par objet. Les *Sept parties* sont un recueil de longues dissertations, dont quelques-unes ne manquent pas d'une nuance de pédantisme. Ces traités embrassent tour à tour la morale, la religion et la législation; chaque partie est divisée en titres, et ceux-ci en lois; mais ces lois n'ont pas un caractère impératif, elles n'offrent que la conclusion des investigations auxquelles l'auteur s'est livré et les principes généraux qui doivent guider dans la matière. Ce sont, par conséquent, les décisions prises d'après son texte qui devaient former la jurisprudence. Pour lui, il se contente d'indiquer le chemin. Dans bien des cas même on trouverait que la dissertation est oiseuse. Ainsi, un chapitre est consacré aux raisons pour lesquelles il est bon qu'un roi sache lire et écrire; un autre s'occupe des devoirs d'une bonne gouvernante vis-à-vis des princesses, etc.; mais on y trouvera aussi les plus curieuses notions sur les mœurs et l'état des lettres et des sciences à cette époque reculée. Le progrès de la civilisation est notable, si on compare les *Sept parties* au *Fuero juzgo*, antérieur de six siècles, mais aussi la décadence des mœurs. Le serment, si fréquemment déféré dans la loi wisigothe, devient rare dans le code d'Alphonse : on ne croit plus à la parole d'un homme; le mariage et le concubinage des prêtres, défendus par le *Fuero*, sont tolérés dans les *Partidas;* le *Fuero* ne distinguait que deux races, l'homme libre et l'esclave, qui n'était pas un homme; les *Partidas* créent des différences entre les hommes libres, le noble et le non noble. Certaines sévérités légales sont doublées; le faussaire, à qui le *Fuero juzgo* n'ordonne de couper que le poing, et encore dans certaines circonstances, les *Partidas* le condamnent à mort. C'est que le faux était devenu d'une fréquence inquiétante. En revanche, les lois atroces contre les juifs et les hérétiques sont abrogées ou adoucies, progrès énorme que l'établissement de l'inquisition enraya deux siècles plus tard. Les lois sur les *écoles générales*, nom que l'on donnait alors à ce qui devint les célèbres universités espagnoles, sont remarquables par leur sagesse. On en reconnaîtrait encore aujourd'hui quelques traces dans l'organisation de ces grands établissements, peu nombreux alors et assez peu florissants, sauf peut-être l'école générale de Salamanque, dotée par Alphonse lui-même en 1254. En résumé, c'est le droit romain qui sert de base à la plupart des dispositions des *Sept parties*, et le rédacteur paraît en avoir eu une connaissance si parfaite que l'on attribua au roi, pour collaborateur, le célèbre jurisconsulte Azon ou quelqu'un de ses disciples. En effet, l'étude des *Décrétales*, du *Digeste*, du *Code de Justinien*, [illegible] avec les vieux *fueros* espagnols et les constitutions ecclésiastiques, dénote la main de jurisconsultes exercés. Alphonse le Sage eut des collaborateurs, mais les dissertations dont il entremêle les dispositions législatives, les traités sur les devoirs des rois et des sujets, les discussions sur les vieilles coutumes, discussions parfois assez plaisantes, le ton général de l'œuvre enfin, indiquent assez qu'il en a fait son œuvre propre, qu'on a là le résumé de ses opinions, de ses lectures, et que tout le mérite de composition doit lui en revenir.

Pour ce qui regarde la forme littéraire, *Las Siete partidas* sont supérieures non-seulement à tout ce qui les précède, mais à ce qui les suit immédiatement. Ainsi, les poëmes de Gonzalo de Berceo, postérieurs d'une vingtaine d'années, paraissent appartenir, ainsi que le remarque Ticknor, à un autre âge et à un état de la société beaucoup plus rude. Marina, dans les *Mémoires de l'Académie d'histoire*, prétend même que, durant les deux ou trois siècles suivants, la prose espagnole n'a rien produit de plus parfait. « Au milieu d'une certaine rudesse et de ces fastidieuses répétitions si communes à cette époque, dit le critique anglais, il y a dans ce livre une richesse, une propriété et parfois même une élégance de tour et d'expression vraiment remarquables. Son mouvement grave et mesuré et la solennité du ton sont restés comme des traits caractéristiques de la prose espagnole. Ces qualités mettent encore en évidence le caractère d'Alphonse lui-même, donnant la preuve d'une sagesse et d'une philosophie profondes et prouvant l'immense influence que peut exercer une grande intelligence, heureusement placée, pour imprimer une direction décisive à la langue et à la littérature d'un pays, même à une époque aussi éloignée. »

La plus ancienne édition des *Sept parties* est celle de Séville (1491, in-fol.), *Con prologo, adiciones y concordancias* du docteur Diaz de Montalvo.

Partie de trictrac (LA), par P. Mérimée (1835). C'est un de ces petits récits, d'une si grande sobriété de style, dans lesquels excellait l'auteur. Il n'y a pas un seul développement, pas un mot de plus que ceux qui étaient strictement nécessaires au narré de l'aventure, et cependant le tableau est complet, sans sécheresse; les caractères s'y dessinent avec une grande netteté.

Un jeune lieutenant de vaisseau, pendant son séjour à Brest, devient l'amant d'une actrice, renommée autant pour son talent de comédienne que pour sa beauté. Roger n'est pas riche. Jouant au trictrac avec un officier hollandais, il perd presque tout ce qu'il possède. Le lendemain, sa revanche lui est offerte et, avec le dernier dé qu'il va jouer, va aussi se décider sa dernière chance. Il gagne et bientôt la fortune lui revient; à la fin de la soirée, son gain est de 60,000 francs. Le lendemain, il apprend que l'officier hollandais s'est tué d'un coup de pistolet. Roger devient alors morose et les caresses de sa Gabrielle ne peuvent plus rien pour lui rendre sa gaieté : « Sais-tu, lui dit-elle, que des gens qui ne connaîtraient pas ta sensibilité romanesque pourraient bien croire que tu as triché? — Oui, répond Roger, j'ai triché comme un misérable que je suis. » Cependant, Gabrielle l'aime trop pour ne pas lui pardonner. Quant à Roger, de jour en jour il devient plus sombre, plus bourru. Un jour, il insulte sa maîtresse : « Vous accorderiez vos faveurs au plus sale de nos matelots s'il avait de quoi les payer. — Pourquoi pas? répond l'actrice; je me ferais payer par un matelot, oui, mais je ne volerais pas. » Roger n'a plus qu'à se tuer, et il médite le suicide lorsqu'un ami lui fait comprendre qu'il vaut mieux mourir noblement d'un boulet anglais. Roger se rend à ces raisons et est emporté par un coup de mitraille.

Partie de chasse de Henri IV (LA), comédie de Collé, en trois actes, en prose (Théâtre-Français, 16 novembre 1774). L'auteur a trouvé le sujet de cette pièce dans une comédie anglaise transformée en opéra par Sedaine, sous ce titre : le *Roi et le Fermier*. Le premier acte forme presque une pièce séparée. On a calomnié Sully auprès de Henri IV; une explication a lieu; tous les doutes du monarque sont levés; le ministre recouvre entièrement la confiance de son maître. Le second acte est le moins bon de la comédie. On y voit des [illegible] qui [illegible] les uns après les autres. Le roi, poursuivant un cerf, s'égare dans la forêt de Sénart. La nuit commence à tomber et il rencontre fort à propos un meunier du nom de Michaud, qui [illegible] d'un coup de feu tiré par des [illegible] fait sortir de chez lui. Henri IV se [illegible] [illegible] demande asile pour la nuit. Le troisième acte, qui nous montre Henri IV chez ces braves paysans, est excellent. Richard, le fils du meunier, revient [illegible] de Paris, où il était allé pour [illegible] marquis de ConcHy [illegible] Agathe, sa fiancée. Le [illegible] la jeune fille et Richard n'a pu obtenir [illegible] [illegible] a consterné la famille. Néanmoins, on reçoit l'étranger du mieux qu'on peut. Henri, tout en soupant, se fait [illegible] et promet de faire obtenir bonne justice. On chante des rondes, le *J'ai* [illegible], [illegible] *Henri IV*, et [illegible] [illegible] Henri IV [illegible] Agathe lui ait échappé saine et sauve, et il dote les enfants du meunier. Tout le monde est dans la joie. Le [illegible] simple, animée par la cordialité de Henri IV, le dialogue, qui est de la plus grande vérité, donnent à cet acte un charme particulier. La *Partie de chasse*, malgré ses irrégularités, a longtemps figuré dans le répertoire du Théâtre-Français.

PARTIE s. f. (par-tî — rad. *partir*). Manége. Action ou manière de partir. ‖ *Faire une partie de l'main*, Abandonner la main au cheval pour lui faire prendre le galop.

PARTIEL, ELLE adj. (par-si-èl, è-le — rad. *partie*). Qui constitue une partie, qui ne s'applique qu'à une partie d'un tout : *Les résultats* PARTIELS *d'une élection générale. L'esprit est le côté* PARTIEL *de l'homme; le cœur est tout.* (Rivarol.) *Les injustices qu'on nomme* PARTIELLES *sont d'intarissables sources de malheur public.* (B. Const.) *Il n'est point de vraie philosophie* PARTIELLE *ou fragmentaire.* (Lamenn.) *Le vice de toute réforme* PARTIELLE *est de ne pouvoir remédier à un mal sans en faire naître un autre.* (Ledru-Rollin.) *Les révolutions de l'esprit humain se composent d'une foule de révolutions* PARTIELLES *des sociétés et des individus, dont chacune est longue à s'accomplir.* (Jouffroy.) *Si l'esprit humain s'abuse par l'acquisition* PARTIELLE *du vrai, il ne rétrograde jamais, et cette persévérance dans sa marche est la preuve de son infaillibilité.* (P. [illegible]) *La maladie est une mort* PARTIELLE. (Raspail.)

— Astron. *Eclipse partielle*, Eclipse dans laquelle une partie de l'astre seulement devient invisible.

— Mathém. *Calcul des différences partielles*, Calcul dans lequel on recherche les différences des quantités données, pour remonter aux fonctions d'où ces différences dérivent. ‖ *Produit partiel*, Produit du multiplicande par un des chiffres du multiplicateur : *Le produit total s'obtient en faisant la somme des* PRODUITS PARTIELS. ‖ *Dividende partiel*, Partie du dividende dans laquelle on recherche l'un des chiffres du quotient.

— Entom. *Métamorphose partielle*, Métamorphose des insectes qui ne subissent que des transformations peu considérables en passant par les trois états ordinaires.

— Bot. *Ombelles partielles*, Chacune des ombelles dont l'ensemble constitue l'ombelle générale, et qui sont portées par un pédoncule spécial. ‖ *Pétiole partiel*, Pétiole inséré sur le pétiole commun, dans une feuille composée. ‖ *Cloison partielle*, Celle qui n'aboutit que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne.

PARTIELLEMENT adv. (par-si-è-le-man — rad. *partiel*). Par parties; en partie : *Payer* PARTIELLEMENT. [illegible] *un* [illegible] *de* [illegible] *se tue* PARTIELLEMENT. (J. Joubert.)

PARTIL, ILE adj. (par-til, ti-le — rad. *partie*). Astrol. Se dit de la position relative de deux planètes. ‖ *Trine partil*, Distance angulaire de 120 degrés. ‖ *Quadrat partil*, Eloignement de 90 degrés. ‖ *Opposition partile*, Eloignement de 180 degrés. ‖ *Conjonction partile*, Position de deux astres dans le même degré.

PARTIMENTO s. m. (par-ti-main-to — du lat. *partire*, partager). Mus. Nom donné en Italie à des exercices d'harmonie et de contre-point. ‖ Pl. PARTIMENTI.

— Encycl. On nomme ainsi des exercices qu'on a préparés pour l'étude de l'accompagnement et de l'harmonie. On fait usage du *partimento* dans les écoles de composition. Le *partimento* est, en résumé, une suite de divers accords formant un sens harmonique et servant d'exercice pour apprendre à écrire. [illegible]

PARTINIACUM, nom latin de PARTHENAY.

PARTINICO, ville d'Italie (Sicile), [illegible] et à [illegible] S.-O. de Palerme, [illegible]. On y remarque plusieurs belles églises, décorées de quelques bonnes peintures.

PARTIR v. a. [illegible] — lat. *partire*, de *pars*, partie). Partager :

Ces gens gais et joyeux
Sont sur le point de *partir* leur chevance,
Quand on les vient prier d'une autre danse.
LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— *Avoir maille à partir*, Etre en désaccord, en querelle :

Toujours de son devoir je tâche à l'avertir,
Et l'on nous voit sans cesse *avoir maille à partir*.
MOLIÈRE.

‖ La maille étant autrefois la plus petite des pièces de monnaie, l'accord eût été impossible entre ceux qui auraient voulu s'en partager une.

PARTIR v. n. ou intr. (par-tir. — *Partir*, dans le sens précédent, a donné *se partir*, au neutre *partir*, se diviser, se partager, se séparer, s'en aller. *Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent ; je partais, nous partions ; je partis, nous partîmes ; je partirai, nous partirons ; je partirais, nous partirions : pars, partons, partez ; que je parte, que nous partions ; que je partisse, que nous partissions ; partant, parti, ie*). S'en aller, se mettre en chemin ; commencer un voyage : PARTIR *pour la promenade, pour la campagne.* PARTIR *pour Rouen, pour Nevers. Cette voiture* PART *tous les jours. Le vaisseau ne tardera pas à* PARTIR. *On est ordinairement moins fâché lorsqu'on* PART *que lorsque l'on voit* PARTIR. (Mme de Staël.)

Je voulais votre fille, et ne *pars* qu'à ce prix.
RACINE.

Rien ne sert de courir, il faut *partir* à point.
LA FONTAINE.

Un bon vent souffle, on *part*, on *est parti*.
GRESSET.

‖ S'élancer, se mettre à courir ou à voler : *Au signal convenu, il* PARTIT *comme un trait. Le lièvre* PARTIT *sans avoir été relancé par les chiens. Nous fîmes* PARTIR *une compagnie de perdrix.*

— Sortir, jaillir, être lancé avec impétuosité : *La foudre* PART *de la nue. La bombe* PART *du mortier. Un point brillant* PART *comme un éclair et remplit aussitôt l'espace.* (J.-J. Rouss.) ‖ Faire explosion ou se détendre brusquement : *Le fusil* PARTIT *tout à coup. Faire* PARTIR *un ressort. Faire* PARTIR *des pétards, des fusées.*

— S'en aller de ce monde, mourir : *J'ai mal à la tête, des douleurs dans les entrailles... ; il me semble que je suis toute prête à faire mon paquet et à* PARTIR. (Mme Du Deffant.)

La mort ne surprend point le sage,
Il est toujours prêt à *partir*.
LA FONTAINE.

— Se manifester, être émis : *Il est vif, sa réponse ne tarda pas à* PARTIR. (Acad.) *A l'instant mon imagination* PART *comme un éclair.* (J.-J. Rouss.) *A ces mots, mille cris* PARTIRENT *de tous les coins du salon.* (F. Soulié.)

— Tirer son origine, avoir son point de départ, procéder, émaner : *Les nerfs* PARTENT *du cerveau. Cette belle avenue* PART *des Champs-Elysées. C'est de cette montagne que* PART *la source du fleuve.* (Acad.) *Les vices* PARTENT *d'une dépravation du cœur, les défauts d'un vice de tempérament, le ridicule d'un défaut d'esprit.* (La Bruy.) *Tous les bienfaits ne* PARTENT *pas de la bienfaisance.* (Duclos.) *L'amitié est plus sûre alors qu'elle* PART *d'un cœur droit et fort qui juge et apprécie.* (Mme Romieu.) *Tout* PART *de l'unité, pour revenir, par une évolution éternelle, à l'unité.* (Lamenn.) *La vraie politesse* PART *du cœur.* (Mme Monmarson.) *Le pardon* PART *d'un sentiment héroïque.* (J. Casanova.) *C'est du cerveau que* PART *la passion, et c'est sur les viscères qu'elle porte son effet.* (Flourens.) *Le sentiment est le foyer d'où* PARTENT *les actions grandes et héroïques.* (V. Cousin.)

Tout cela *part* d'un cœur toujours maître de soi.
RACINE.

On ne sait point d'où *part* ce dessein furieux.
RACINE.

Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel. . . . .
LA FONTAINE

— *Partir de*, Appuyer son raisonnement sur : *Vous êtes* PARTI D'*un principe faux. Il est* PARTI DE *là pour conclure que vous aviez tort.*

— *Partir d'un éclat de rire*, Rire tout d'un coup aux éclats : *En voyant cet homme, il* EST PARTI D'UN *grand* ÉCLAT DE RIRE. (Acad.)

— *A partir de*, A dater de, en commençant à : A PARTIR D'*aujourd'hui, vous ne sortirez pas sans ma permission.* A PARTIR DU *troisième acte, l'intérêt de cette tragédie va en s'affaiblissant.* (Acad.) A PARTIR DU *déluge, les traditions ont un caractère beaucoup plus réel.* (Renan.)

— *A partir de là*, En supposant cela, en admettant ce fait en principe : *Vous prétendez que l'homme n'est pas libre ;* À PARTIR DE LÀ, *nos actions ne seraient ni bonnes ni mauvaises.* (Acad.) [illegible]

— Art milit. Commencer à marcher : PARTIR *du pied droit, du pied gauche.*

— Techn. *Faire partir la pierre*, La séparer, l'ouvrir avec des coins de fer.

— Art culin. *Faire partir*, Mettre en ébullition : FAIRE PARTIR *des haricots.*

— s. m. Action ou manière de partir, départ : *Nous le rencontrâmes au* PARTIR *de la ville.*

— Manège. Action de partir, de prendre le galop : *Cheval qui a de la grâce au* PARTIR. ‖ *Beau partir de la main*, Course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte et la traverse. ‖ *Partir de la main*, Prendre le galop : *Cheval qui* PART *bien* DE LA MAIN. ‖ *Partir juste*, Entamer le galop par le pied de devant. ‖ *Partez!* Avertissement donné par le maître d'académie de mettre le cheval au galop.

— Gramm. Ce verbe prend le plus souvent l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. Cependant, en parlant d'une arme à feu, et pour exprimer l'action même, le coup de feu, on emploie l'auxiliaire *avoir : Le fusil* A PARTI. On pourrait même faire usage de cet auxiliaire si l'on voulait exprimer le départ au moment précis où il a eu lieu.

PARTISAN s. m. (par-ti-zan — rad. *parti*). Celui qui est attaché au parti ou aux sentiments d'une personne dont il prend les intérêts, la défense, dont il partage les opinions : *Les* PARTISANS *de César. Les* PARTISANS *de la république, de la monarchie. Les hommes faibles hurlent avec les loups, braient avec les ânes, bêlent avec les moutons ; car tous les partis ont leurs* PARTISANS. (Mme Roland.) *Les* PARTISANS *de l'arbitraire nomment opinions antisociales celles qui tendent à relever la dignité des nations.* (Mme de Staël.) *Les militaires ne savent que se battre et obéir ; ils sont nés* PARTISANS *du pouvoir absolu.* (De Ségur.) *Les* PARTISANS *qui affectent un zèle outré sont des transfuges ou des fourbes.* (Lemontey.) ‖ Personne attachée à une idée, à un fait, à une opinion : *Les* PARTISANS *d'un système, d'une invention. Les* PARTISANS *de la musique italienne. Tout le monde se dit* PARTISAN *de la vertu, et pourtant le vice a plus de sectateurs.* (S.-Dubay.) *Il n'y a pas d'absurdité si forte qui ne trouve des* PARTISANS. (Beaumarch.)

L'ouvrage le plus plat a, chez les courtisans,
De tout temps rencontré de zélés *partisans*.
BOILEAU.

Non, non, sans le secours des filles de Mémoire,
Vous vous flattez en vain, *partisans* de la gloire,
D'assurer à vos noms un heureux souvenir.
J.-B. ROUSSEAU.

—Hist. *Partisans de Pitt et Cobourg*, Nom que l'on appliquait aux royalistes, pendant la Révolution. V. PITT.

—Anc. administr. Personne qui avait traité avec le roi pour les affaires de finances, qui avait pris la ferme des impôts : *Un riche* PARTISAN. *Les* PARTISANS *étaient devenus odieux. N'approfondissez pas la fortune des* PARTISANS. (La Bruy.)

Quelque gros *partisan* m'achètera bien cher.
LA FONTAINE.

—Art milit. Officier de troupes irrégulières détachées pour faire la guerre de surprise ou d'avant-poste : *Faire la guerre en* PARTISAN. ‖ Soldat qui fait cette sorte de guerre : *Un corps de* PARTISANS.

— Quelques écrivains ont employé le féminin PARTISANE ; *Vous n'avez pas de* PARTISANE *plus sincère.* (Volt.)

Qu'avec lui l'univers me condamne,
Je ris de ces emportements,
Pourvu que vous soyez toujours ma *partisane*.
BOISSY.

—**Encycl.** Art milit. « Les *partisans*, dit le général Dufour, sont des troupes irrégulières agissant pour leur propre compte et ne recevant du chef de l'armée que des directions tout à fait générales et des passe-ports qui légitiment leur existence. Sans ces papiers, on pourrait les prendre pour des brigands et les punir comme tels. Ils sont sur terre ce que sont sur mer les corsaires. »

On désignait autrefois une troupe de *partisans* sous le nom de parti de guerre. Cette troupe était placée sous les ordres d'un chef, qui était un capitaine, parfois un sergent et même un simple soldat. Autrefois, on désignait aussi sous le nom de parti un détachement de troupes de choix prises dans les différents corps, pour faire des incursions dans le pays étranger, afin de savoir tous les mouvements des troupes adverses, de se porter inopinément sur les flancs et les derrières de l'ennemi, et de le harceler, d'intercepter ses communications, d'éloigner ses partis, de détruire ses convois et ses magasins, d'enlever ses petits postes, de jeter l'épouvante sur toutes ses troupes isolées, de s'en faire craindre partout et de n'être accessible nulle part.

L'ordonnance du 12 novembre 1595 est la première qui se soit occupée de la police des partis. Les ordonnances du 1er avril 1707, du 30 novembre 1710 et du 17 février 1753 posent les règles à suivre dans l'organisation et la conduite des partis. Les partis avaient un passe-port signé du général en chef, et scellé de son cachet. Quelquefois, le chef de parti avait plusieurs passe-ports, pour le cas où il serait forcé de diviser son détachement.

« Le choix du chef de parti, dit le général Davidoff, doit se faire avant celui des troupes qui doivent composer le parti. Il ne faut nommer ces chefs ni au tour de l'ancienneté, ni contre leur volonté. Mais en désignant pour cet emploi un homme méthodique, à esprit calculateur, à âme froide, quand même ce serait selon ses désirs, on nuirait plus au service qu'en nommant selon le tour ou le hasard. Ces entreprises pleines de poésie demandent une imagination romanesque, passionnée pour les aventures, et ne se contentant pas d'un courage sec et prosaïque. Mais une imagination ardente ne suffit pas : fermeté, vigilance, sang-froid, désintéressement, promptitude de conception et d'exécution, joints à la ferme volonté d'arriver au but, voilà ce qui caractérise le vrai *partisan*. Ce n'est pas tout encore, il faut trouver en lui cette union si rare de l'expérience et de la jeunesse. » Les hommes de guerre diffèrent d'avis sur la force et la composition d'une troupe de *partisans*. Toutefois, le plus grand nombre aujourd'hui se prononce pour les corps volants peu nombreux, composés de troupes régulières et irrégulières. Une troupe composée d'un petit nombre d'hommes est plus facile à conduire, plus maniable, trouve plus facilement de la nourriture, des fourrages et se prête mieux aux aventures auxquelles sont exposés les partis.

De nos jours encore, il se forme presque toujours, en temps de guerre, des corps francs ou corps de *partisans* manœuvrant avec une grande liberté d'action à côté de l'armée régulière, et ayant pour mission de faire des découvertes, d'enlever des convois, de piller les bagages, en un mot, de causer, par tous les moyens, le plus de mal possible à l'ennemi. Ces troupes irrégulières sont l'accessoire presque nécessaire de toute armée. Mais lorsqu'un territoire est envahi, que l'armée nationale est détruite, les corps de *partisans* deviennent la véritable force de défense contre les envahisseurs, la suprême ressource pour le peuple vaincu. La guerre de *partisans* se fait avec succès dans les pays couverts, garnis de défilés, de bois, de forêts, de haies, etc. ; dans les pays plats, elle serait impraticable, surtout quand l'ennemi a beaucoup de cavalerie. Le but des corps de *partisans* est d'avoir toujours une force suffisante pour inquiéter l'ennemi ; de pouvoir la porter partout où besoin sera, pour le harceler sans cesse, le miner peu à peu, empêcher ses approvisionnements, détruire ses convois, saisir ses dépêches, intercepter ses communications et surprendre tous les hommes isolés que l'on rencontre. Cette guerre bien faite, dirigée par un chef habile, inspire la terreur à l'ennemi ; il a beau occuper les villes, comme il faut traverser des routes pour aller de l'une à l'autre, il est assailli sur ces routes ; il lui faut soutenir un combat à chaque défilé ; il n'ose plus faire sortir une seule voiture sans escorte ; les troupes se fatiguent, ne peuvent se recruter et sont détruites peu à peu. C'est cette sorte de guerre que les Vendéens et les chouans, obéissant en aveugles aux nobles et aux prêtres, firent à la République leur libératrice. Les Espagnols la firent aussi avec succès contre les armées de l'Empire. Evitant avec soin tout engagement sérieux, harcelant sans cesse les petits détachements, tuant les soldats isolés, ils nous firent éprouver des pertes énormes. Il y avait cent cinquante à deux cents bandes de *partisans* répandues dans toute l'Espagne ; chacune d'elles avait fait le serment de tuer 30 ou 40 Français par mois. Comme tous les habitants servaient d'espions à leurs concitoyens, leurs entreprises réussissaient presque à coup sûr ; on a calculé que nous perdions le nombre effrayant de 80,000 hommes par an sans livrer aucune bataille rangée, ce qui porte à 500,000 hommes le total des pertes que nous firent éprouver les *partisans* espagnols, en dehors des batailles de Salamanque, de Talavera, de Vittoria, etc. Le Mexique, de 1862 à 1867, a donné un exemple mémorable de la terrible efficacité de ce genre de guerre contre les envahisseurs ; après cinq ans de lutte continuelle, les Mexicains, organisés en bandes de *partisans*, ont fini par obliger à la retraite des troupes excellentes qui les avaient presque toujours vaincus en bataille rangée.

En Espagne, les carlistes, pendant de longues années, sous le règne d'Isabelle, à la fin de celui d'Amédée et après la proclamation de la république en 1872, se sont organisés en bandes de *partisans* et ont fait une guerre désastreuse pour le pays, qu'ils pillent et ravagent. Quelques-uns de leurs chefs, notamment le curé Santa-Cruz, se sont rendus célèbres par leurs abominables excès.

En France, lors de l'invasion de 1870-1871, on vit se former, particulièrement sous le nom de francs-tireurs, un grand nombre de petits corps de *partisans* qui rendirent de réels services.

Plusieurs chefs de *partisans* ont acquis autrefois une grande réputation. Bayard et Montluc, à la tête des aventuriers rassemblés sous la dénomination d'armées royales, furent de redoutables *partisans*. Les noms du baron de Trenck, de Dumoulin, du major Schill et de bien d'autres plus ou moins célèbres sont aussi connus que ceux des commandants d'armée. Etre partout et nulle part était la devise de ces hommes, aussi redoutables dans les combats que difficiles à joindre dans leur fuite. En 1700, Dumoulin surprit de nuit un détachement de cavalerie au moment où il faisait paître ses chevaux. Il entendit, en s'approchant seul des ennemis, deux ou trois officiers qui causaient entre eux, et dont l'un disait : « Si ce diable de Dumoulin arrivait en ce moment, il aurait bon marché de nous. — Le voici, à moi, dragons ! » s'écrie Dumoulin, d'une voix terrible. et il charge si brusquement cette troupe, qu'il ne lui donne pas le temps de se remettre. Dumoulin était bien inférieur en force, mais il connaissait par expérience l'avantage infini de celui qui attaque de nuit et surprend son adversaire. On le vit encore, dans cette même campagne, faire une marche de 15 lieues dans une nuit d'hiver, pour aller avec sa compagnie de dragons s'embusquer dans un bois où devaient passer trois escadrons ennemis. A peine avait-il partagé sa troupe en trois détachements, et les dragons avaient-ils eu le temps de se rafraîchir, qu'il découvrit les ennemis enveloppés dans leurs manteaux, et marchant dans la plus grande sécurité, persuadés qu'ils étaient à plus de 20 lieues des Français. Ils n'eurent pas le temps de se débarrasser de leurs manteaux : attaqués de front, en flanc et en queue par les trois corps de Dumoulin, ils furent tous faits prisonniers.

De notre temps, il est un homme qui, à la fois chef de *partisans* et patriote, a acquis une impérissable renommée, c'est le général Garibaldi. Ses exploits dans l'Amérique du Sud, sa belle défense de Rome en 1849, son admirable expédition de Sicile en 1860, ses efforts pour aider la France envahie à repousser l'étranger et son rare désintéressement lui assignent une place à part parmi les hommes de guerre qui ont dirigé des corps de *partisans*.

— Anc. administr. Ce mot désignait dans l'ancienne monarchie les financiers qui prenaient les impôts à partis, c'est-à-dire d'après des conventions arrêtées. Le *Dictionnaire* de Monet ne laisse pas de doute sur ce sens du mot : « *Partis*, Offres que font les poursuivants des fermes. » Le mot de *partisan* date dans ce sens du règne de Henri III, comme on le voit par une lettre d'Etienne Pasquier : « Si l'argent n'y estoit prompt, pour suppléer à ce défaut, la malignité du temps produisit une vermine de gens que nous appelâmes par un mot nouveau, *partisans*, qui avançoient la moitié ou tiers du denier pour avoir le tout. » Les *partisans* devinrent odieux et furent plus d'une fois poursuivis par la vengeance publique. La Bruyère, qui exprime les sentiments qu'on avait pour eux, ne les désigne que par les trois lettres P. t. s. : « Les P. t. s. nous font sentir toutes les passions l'une après l'autre. L'on commence par les mépriser à cause de leur obscurité, on les envie ensuite ; on les hait, on les craint, on les estime quelquefois, et l'on vit assez pour finir à leur égard par la compassion. »

PARTITE adj. f. V. PARTI, ITE.

PARTITEUR s. m. (par-ti-teur — du lat. *partitus*, partagé). Anc. arithm. Se disait pour DIVISEUR.

— Eaux et for. Appareil établi dans un canal d'irrigation, pour partager l'eau entre les concessionnaires dans des proportions définies.

— **Encycl.** Eaux et for. Dans l'écoulement d'un courant d'eau, la vitesse des tranches longitudinales du liquide à partager est à son maximum au milieu et à son minimum vers les bords du courant. Par conséquent, la figure représentative des produits partiels de ces tranches, comprise entre deux lignes parallèles espacées selon la longueur du canal, est terminée, vers l'aval, par une ligne brisée dont on pourrait déterminer la description à l'aide d'un nombre suffisant de flotteurs ; mais il faut remarquer que cette couche approchera toujours plus ou moins d'un angle saillant ordinaire. Cette assimilation géométrique semble devoir faciliter les moyens d'apprécier d'une part les ressources et, de l'autre, l'insuffisance des *partiteurs*. En effet, leur emploi consiste à partager un angle ; or, si cet angle doit être partagé en deux parties égales, il suffira d'abaisser une perpendiculaire sur la base du triangle isocèle dont il est le sommet ; il s'agira donc simplement, dans ce cas, d'établir le plan de séparation exactement au milieu de la largeur du courant, qui, bien entendu, aura été convenablement encaissé et régularisé, entre des plans bien parallèles, sur une longueur suffisante, de manière que le fil de l'eau ou la ligne de plus grande vitesse coupe nécessairement le milieu du courant. Dans la pratique, cette ligne de séparation est formée par l'arête d'une pile aiguë, en pierre de taille ; mais le *partiteur* proprement dit n'est pas réduit à cette seule construction ; il se compose encore des ouvrages accessoires qui ont pour but de régulariser l'écoulement de l'eau en amont et en aval. Dans le cas d'égalité dont il s'agit, le partage peut être considéré comme exact, puisque les deux branches du *partiteur*, placées dans des conditions identiques relativement à la vitesse maximum, recevront symétriquement un pareil nombre de filets fluides ayant des vitesses égales. On voit qu'on obtiendra par le même procédé la moitié, le quart, le huitième, etc., du volume d'eau coulant dans un canal. Mais si l'on demande à partager la portée d'un canal, soit en deux branches inégales, soit en trois ou plusieurs branches égales ou non, alors si l'on n'a pas recours aux modules, on ne peut plus avoir aucune certitude et l'on rentre dans les approximations. Si, par exemple, pour partager un volume d'eau dans le rapport de 1 à 2, on se contentait de prendre, sans autre précaution, les largeurs respecti-

ves des deux branches du *partiteur* dans ce même rapport, le fil de l'eau ou la vitesse maximum du courant, se trouvant naturellement dans la plus grande, y donnerait un excédant notable de débit au préjudice de la plus petite. Si le partage devait avoir lieu en trois portions égales, cet excédant de débit aurait toujours lieu au profit de la branche du milieu. Cet inconvénient grave des *partiteurs* du système italien n'a point suffi pour en faire abandonner l'emploi; ce genre d'édifice étant simple et d'un usage commode, on a cherché divers moyens d'en corriger l'inexactitude, afin de pouvoir obtenir des résultats d'une approximation suffisante. Les précautions à prendre consistent à faire en sorte que la vitesse moyenne de l'eau reste sensiblement la même à l'entrée des différentes branches, de manière que les produits puissent être regardés comme proportionnels aux largeurs. Pour arriver à ce but, tantôt on se contente de placer les branches les plus larges dans une direction plus oblique, par rapport à celle du canal principal; tantôt on fait varier la hauteur des seuils, qu'il est de règle d'établir à l'origine de chaque branche et à une certaine distance en aval du point de partage, pour régler les pentes de l'eau, dans la longueur de l'édifice; tantôt on établit en amont et en face des branches centrales, qui seraient trop favorablement situées, une petite pile avancée ayant pour objet de diviser le fil de l'eau au profit des branches latérales. Enfin, il existe encore plusieurs autres moyens d'arriver au même but et que l'on met à profit selon les circonstances. Les précautions usuelles que l'on observe dans la construction des *partiteurs* sont : 1º de ne les établir jamais que sur les portions rectilignes des canaux; 2º de régulariser la section de ces derniers entre des plans bien parallèles, sur une longueur de 140 à 150 mètres au moins, et dans un profil tout en maçonnerie, sur au moins 12 à 15 mètres en amont du point de partage; 3º d'éviter soigneusement les arêtes saillantes des murs, des voûtes, etc., qui donneraient lieu à des contractions inégales de l'eau introduite dans les diverses branches; 4º d'éviter également pour ces branches l'emploi des aqueducs couverts et des tuyaux de conduite, dans lesquels l'écoulement ne s'opère plus dans les mêmes circonstances que dans les canaux et les aqueducs découverts. Le moyen le plus simple à employer pour répartir un volume d'eau en autant de parties proportionnelles qu'on le veut, c'est d'établir des déversoirs de superficie, auxquels on donne le nom de déversoirs répartiteurs. On commence par atténuer la vitesse préalable, qui dirigeait le fil de l'eau plutôt sur un point que sur un autre, par un évasement suffisant, ou bien par tout autre moyen; ensuite, on divise par de simples cloisons en dalle, en brique ou en pierre de taille, la largeur du déversoir en parties égales ou proportionnelles, selon le partage que l'on veut opérer. S'il s'agit d'établir des orifices d'un débit déterminé dans un bassin d'eau dormante d'un niveau constant, ou même dans des canaux à eau courante sujets à des variations de niveau, mais placés dans des circonstances comparables, on se sert d'appareils divers, auxquels on a donné le nom d'hydromètres ou régulateurs.

PARTITIF, IVE adj. (par-ti-tiff, i-ve — du lat. *partitus*, partagé, divisé). Gramm. Se dit des mots qui désignent une partie d'un tout : Moitié *est un substantif* PARTITIF. Plusieurs *est un adjectif* PARTITIF. ‖ *Collectif partitif*, Substantif qui, quoique au singulier, désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout : La plupart *est un* COLLECTIF PARTITIF.

PARTITION s. f. (par-ti-si-on — lat. *partitio*; de *partiri*, partager, diviser en plusieurs parts; dénominatif de *pars*, partie. V. PART). Action de partager. ‖ Vieux en ce sens général.

— Blas. Division de l'écu par une ou plusieurs lignes droites : *On distingue quatre* PARTITIONS *principales : le parti ou parti en pal, le coupé ou parti en fasce, le tranché ou parti en bande et le taillé ou parti en barre; ces quatre* PARTITIONS *servent à en former d'autres, que l'on désigne génériquement sous le nom de* répartitions.

— Gramm. Ancien nom de l'exercice qu'on appelle aujourd'hui ANALYSE.

— Anc. logiq. Alternative posée par une des propositions du dilemme.

— Mus. Ensemble de toutes les parties, voix et instruments, d'une composition musicale, rangées les unes au-dessus des autres de manière à se correspondre exactement : *La* PARTITION *de la* Vestale, *de la* Muette, *de la* Juive. *La* PARTITION *de* Don Juan, *de la* Flûte enchantée. ‖ Œuvre musicale comprenant des parties de voix et d'instruments : *Composer une* PARTITION. Zampa *est la* PARTITION *la plus riche, la plus puissante, la plus variée, la plus colorée, dont une plume française ait doté le théâtre.* (A. Azevedo.) ‖ Règle usitée pour accorder l'orgue et le piano par tempérament.

— Physiq. *Partition du baromètre*, Division que l'on a faite en sept parties, entre la plus haute et la moindre élévation du mercure, pour indiquer les variations de l'atmosphère.

— Bot. Chacune des divisions des segments d'une fleur, quand ces divisions ne sont réunies que par la base.

— **Encycl.** Mus. La *partition* est la réunion, symétriquement ordonnée, de toutes les parties vocales et instrumentales d'une œuvre de musique conçue pour les voix et pour l'orchestre : opéra, oratorio, messe, cantate, etc.; si l'œuvre est exclusivement instrumentale et constitue une symphonie, une ouverture, un concerto, il va sans dire que la *partition* ne contient que des parties instrumentales. Toutes les parties composant une *partition* sont écrites les unes au-dessous des autres, portée à portée, les clefs de chacune en tête de chaque ligne, et de façon que chaque mesure de chaque partie soit placée exactement au-dessus ou au-dessous de la mesure correspondante des autres parties, afin que l'on puisse voir d'un seul coup d'œil tout ce qui doit s'entendre à la fois.

Il faut être excellent musicien, il faut avoir fait des études très-développées, il faut enfin avoir une très-grande habitude et un coup d'œil très-sûr pour lire habilement une *partition* et embrasser d'un seul coup d'œil les parties multiples qui la composent. C'est là l'une des grandes difficultés de l'art du chef d'orchestre; car, lorsque, dans un morceau important, la *partition* comprend vingt ou vingt-cinq parties instrumentales, six ou huit parties de chant récitantes et quatre, six ou huit parties de chœur, on conçoit qu'il est besoin d'une extrême habileté et d'une attention considérable pour avoir l'œil sur tout à la fois. La *partition*, il est vrai, est ordonnée d'une certaine façon et toujours la même; car, sans cette précaution, il serait impossible au musicien le plus exercé de se reconnaître dans ce dédale.

La bonne ordonnance d'une *partition* exige que la partie de basse soit tout à fait au-dessous de toutes les autres, et les parties de chant immédiatement au-dessus de la basse. Autrefois, en France, on plaçait souvent les parties des violons en tête même de la *partition*, et les Italiens ont conservé longtemps l'usage d'y mettre les cors et les trompettes. Cette dernière habitude était très-défectueuse. Voici dans quel ordre, aujourd'hui, on est accoutumé de disposer toutes les parties :

Flûtes.	Tambour.
Hautbois.	1ers violons
Clarinettes.	2es violons.
Bassons.	Altos.
Cors.	Sopranos.
Trompettes.	Contraltos.
Trombones.	Ténors.
Timbales.	Barytons.
Grosse caisse et cymbales.	Basses.
	Violoncelles.
Triangle.	Contre-basses.

Dans son *Dictionnaire de musique*, Castil-Blaze a donné un tableau du genre de celui-ci, non de tout point conforme, parce que les habitudes ont quelque peu changé depuis, mais semblable en ce qui concerne l'excellent groupement des parties vocales et de celles des instruments à cordes, et il le fait suivre de ces très-justes observations :

« En disposant une *partition* de cette manière, le quatuor de violons, fondement de l'orchestre, embrasse étroitement les parties vocales et présente au bas de la page, dans le lieu le plus rapproché de l'œil, les objets du plus grand intérêt. Les parties des flûtes, dont les notes s'élèvent toujours au-dessus des lignes, ne sauraient être mieux placées qu'en tête de la *partition*; les autres instruments à vent leur succèdent dans l'ordre de leurs diapasons; les timbales et les autres instruments de percussion, qui viennent les réunir aux violons, sont précisément ceux dont les parties, peu chargées et souvent vides, laissent un intervalle qui sépare, en quelque sorte, le groupe des instruments à cordes de celui des instruments à vent. En écrivant une *partition*, et même en la gravant, il est essentiel de faire usage des abréviations pour la notation de la musique, afin de ne pas attirer inutilement l'œil sur diverses parties qui marchent à l'unisson. Il est fort inutile d'écrire tout au long la partie du second violon, si elle reproduit exactement à l'unisson ou à l'octave les périodes dont l'exécution est confiée au premier. La diversité des clefs est un moyen excellent pour donner de la clarté à une *partition*. Les clefs d'*ut* signalent le basson et la viole; les clefs de *sol* sans dièses ni bémols indiquent sur-le-champ les parties des cors et des trompettes. Les voix se trouvent classées selon leurs diapasons, et l'œil ne les confond jamais, grâce à la physionomie particulière de chaque clef. Ceux qui ont voulu réduire le nombre des clefs ne songeaient point sans doute aux difficultés que l'uniformité de ces signes aurait fait naître. Donner la même figure à vingt parties diverses, c'est le moyen de n'en distinguer aucune. Parmi les différents projets mis en avant par les novateurs, celui de supprimer cinq ou six des sept clefs adoptées doit être regardé comme le plus extravagant. »

La *partition* réunit en un faisceau serré et indissoluble toute la masse des forces vocales et instrumentales; tout, nous l'avons vu, s'y trouve classé avec un ordre exact, une symétrie parfaite. Le chef d'orchestre embrasse d'un regard cet ensemble formidable, en s'attachant d'une façon particulière aux voix et aux instruments qui récitent. Sans la *partition*, l'exécution des grandes œuvres musicales : opéras, symphonies, oratorios, messes, cantates, etc., deviendrait chose absolument impossible, le chef d'orchestre n'ayant pas sous les yeux la partie de chaque instrument et restant ignorant du dessin dont il est chargé, devenant par conséquent incapable de faire sciemment une observation, d'indiquer une nuance, d'exiger une exactitude qu'il serait dans l'impossibilité de contrôler. La *partition* est précisément le contrôle naturel qui fait connaître les fautes commises par le graveur ou le copiste dans telle ou telle partie et, si elle-même en contient quelqu'une, l'ensemble complet et simultané qu'elle offre à l'œil du chef d'orchestre la lui a bien vite fait découvrir et corriger.

Aujourd'hui, par malheur, on perd l'habitude de graver les *partitions*, et les éditeurs de musique ne font plus cette dépense que pour les ouvrages compliqués et extrêmement importants. Pour les opéras de petite dimension, on se contente aujourd'hui de faire graver une *partition* de piano et chant, où l'on a seulement le soin d'indiquer d'une façon précise, en vue de la conduite de l'orchestre, les rentrées instrumentales d'une certaine importance. Ce procédé est surtout fâcheux en ce qu'il rendra pour l'avenir la critique fort difficile. Lorsque les œuvres d'un compositeur sont délaissées et qu'il est impossible de les entendre, l'écrivain expert qui veut analyser les œuvres de ce compositeur a pour ressource la lecture de ses *partitions* et peut, par leur examen attentif, se rendre un compte exact de leur valeur; mais s'il est obligé, pour un pareil travail, de se contenter d'une *partition* au piano, si bien faite que soit cette *partition*, elle ne pourra que lui donner une idée incomplète des effets d'orchestre, de la sonorité, de l'ensemble instrumental obtenus par le musicien. C'est pour cela surtout que nous déplorons cette fâcheuse habitude. La lecture des *partitions* n'est pas d'ailleurs utile uniquement à ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art; c'est aussi un travail excellent et très-fructueux pour les jeunes compositeurs qui veulent connaître toutes les ressources de l'instrumentation, pénétrer tous les mystères de l'orchestre. On comprend donc que les regrets que nous exprimons ici ne sont que trop justifiés. Castil-Blaze l'a dit : « C'est par la lecture des *partitions* des grands maîtres qu'un jeune compositeur doit terminer ses études musicales; elles lui apprendront tout ce que l'on peut enseigner à l'école et lui formeront le style et le goût. Quelle jouissance que cette lecture, pour celui qui parvient peu à peu à la saisir! et quel plaisir plus grand pour celui qui est tellement familiarisé avec cette opération, qu'elle est plus facile pour lui qu'il ne l'est aux musiciens ordinaires de lire une seule partie; car, non-seulement alors on embrasse toute la *partition* d'un coup d'œil, mais on en sent tellement les effets, qu'aucune exécution ne peut être aussi parfaite que le sentiment intime qu'on s'en procure. »

On appelle aussi *partition* l'opération préliminaire à laquelle se livre un accordeur de piano ou d'orgue pour établir la base de son travail. Les instruments à sons fixes, comme ceux-ci, doivent être accordés à l'aide du *tempérament* (v. ce mot), c'est-à-dire en égalisant autant que possible tous les demi-tons, lesquels, au point de vue physique et mathématique, présentent entre eux des écarts plus ou moins considérables. « C'est précisément sur ce tempérament, dit l'auteur du *Manuel simplifié de l'accordeur*, que se résume toute la difficulté de l'accord, car, pour qu'un piano soit bien accordé, il faut que le tempérament soit le même sur tous les demi-tons, c'est-à-dire sur toutes les touches. Pour aplanir autant qu'il est possible cette difficulté, on fait une opération qu'on appelle *partition*. La *partition* consiste à accorder les douze demi-tons de la gamme, telle qu'elle est donnée par le piano, avec leurs quintes respectives, et à entremêler ces quintes avec d'autres notes, afin de pouvoir se contrôler à chaque pas, ayant pour principe que toutes les tierces doivent être fortes, les quartes justes, les quintes faibles et les octaves justes. »

Les accordeurs n'emploient pas tous la même *partition*, et le procédé varie dans ses détails, quoique le fond en reste le même. Voici un modèle de *partition* qui a été donné par le célèbre pianiste Hummel, de Vienne, et qui est employé par la plus grande partie des facteurs allemands pour accorder leurs pianos :

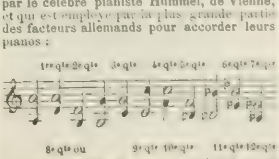

Bien que cette *partition* dépasse l'étendue de l'octave, elle ne contient que douze notes qui sont accordées avec leurs quintes, et ce sont ces douze notes qui donnent les douze demi-tons de la gamme, comme on le voit ici :

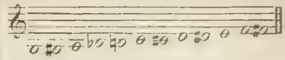

Quant aux autres notes de la *partition*, elles servent à lier les quintes et à fournir à l'accordeur des moyens de vérification. Ce sont les vérifications ainsi opérées qu'on appelle les contre-preuves de la *partition*; on les obtient, soit en renversant les quintes, soit en confrontant avec elles la tierce, soit en complétant l'accord parfait par l'adjonction de la tierce et quelquefois aussi de l'octave. « La dernière de ces vérifications, dit le *Manuel de l'accordeur*, est la quinte *la, mi*. Or, si la *partition* a été bien faite, il faut que ces deux notes présentent une sonorité satisfaisante, c'est-à-dire une quinte bien tempérée, sans quoi la *partition* aura été manquée, et l'accordeur devra la corriger. Il y a deux manières de corriger une *partition*, savoir : la recommencer ou bien la refaire en rétrogradant. J'ai préféré ce dernier moyen, et en voici la raison : refaire une *partition* par là où on l'a commencée, c'est, pour ainsi dire, s'obliger à retoucher toutes les notes, tandis qu'en revenant sur ce qu'on a fait, degré par degré, on peut se corriger sans parcourir la *partition* d'un bout à l'autre; l'erreur peut se trouver sur une des dernières quintes. »

Comme la *partition*, la contre-*partition* a ses moyens de vérification. Puis, une fois que l'une et l'autre sont terminées, on met par octaves toutes les autres notes à l'unisson de celles qu'on vient d'accorder, de sorte que le même tempérament se trouve reproduit sur toutes les touches.

Partitions oratoires (LES), traité de rhétorique de Cicéron (47 av. J.-C.). Le grand orateur écrivit ce petit traité pour son fils, par demandes et par réponses, dans la forme des catéchismes.

Le plan général est fort simple. La rhétorique est divisée en trois parties principales : le talent de l'orateur, le discours et la question. Le talent de l'orateur consiste à savoir inventer, disposer, exprimer ses idées, les retenir et les débiter. Le discours comprend l'exorde, la narration, la confirmation et la péroraison. Les diverses sortes de questions ou de causes complètent cet abrégé. Établir ces divisions, les distinguer et les définir, c'est ce que Cicéron appelle, d'après les Grecs, *traiter des partitions*.

Ce traité succinct, d'une grande clarté et tout à fait élémentaire, semblerait devoir jouir de quelque faveur dans les écoles; cependant, il y est à peine connu. Le sens vague du titre, la recherche de quelques parties ont contribué à cette indifférence, qui a encore une autre raison : le système des rhéteurs grecs, suivi par Cicéron, repose sur des classifications minutieuses qui ne produisent dans l'enseignement que de la monotonie et de l'aridité. Marmontel admirait surtout dans ce traité le parfait accord, chez Cicéron, de la théorie et de la pratique : « Le plan de la *Milonienne*, dit-il, est tracé en dix lignes dans les *Partitions oratoires*. On a dit de Montaigne que c'était l'homme du monde qui savait le mieux ce qu'il disait et le moins ce qu'il allait dire. Mais Cicéron savait également bien ce qu'il disait et ce qu'il dirait, et comment il fallait le dire. C'est là le caractère de l'esprit de méthode, aussi, dans les savantes et profondes leçons qu'il en a données, non-seulement l'orateur, mais le politique, le moraliste, le métaphysicien trouvera sa route tracée. C'est surtout dans ce dialogue entre son fils et lui qu'en un quart d'heure de lecture vous apprendrez, en théorie, tout ce que Cicéron lui-même savait dans l'art d'amener les esprits au but de la persuasion. »

PARTNER s. m. (par-tner). V. PARTENAIRE.

PARTOES (Henri-Louis-François), architecte belge, né à Bruxelles en 1782. Les importants travaux qu'il a exécutés dans la capitale de la Belgique lui ont valu d'être nommé successivement membre de l'Académie royale (1836), chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des monuments [illegible] et professeur d'architecture à l'École royale des beaux-arts. C'est principalement dans la construction des édifices hospitaliers que M. Partoes a donné des preuves de talent. Il a élevé à Bruxelles l'hôpital Saint-Jean et les hospices de Pacheco, de la Vieillesse et des Fondations réunies.

PARTOLOGIE s. f. (par-to-lo-jî — du lat. *partus*, accouchement, et du gr. *logos*, discours). Chir. Traité des accouchements; science des accouchements.

PARTOLOGIQUE adj. (par-to-lo-ji-ke — rad. *partologie*). Chir. Qui appartient à la partologie : *Essais* PARTOLOGIQUES.

Partonopeus de Blois, vieux et célèbre poëme français. V. PARTENOPEUS.

PARTOUNEAUX (Louis, comte), général français, né à Romilly-sur-Seine (Aube) en 1770, mort en 1835. Il venait de terminer ses études à Paris lorsqu'il s'enrôla en 1791. Deux ans plus tard, il prit part, comme adjudant général, au siége de Toulon, [illegible]

ensuite le commandement des îles Sainte-Marguerite, puis se distingua successivement à Rivoli, dans le Tyrol, à Vérone, où sa belle conduite lui valut le grade de général de brigade (1799), à Novi, où il fut blessé et fait prisonnier. Nommé général de division en 1803, et peu après comte de l'Empire, Partouneaux passa en Italie en 1806, se signala de nouveau aux batailles de Véronette, de Saint-Michel, de Caldiero, parvint à pacifier les Abruzzes, la Pouille, les Calabres, et passa en 1812 à la grande armée, qu'il suivit en Russie. Pendant la retraite, attaqué par 80,000 ennemis sous les ordres de Platow et de Wittgenstein, il ne put traverser la Bérézina et dut mettre bas les armes. En 1814, Partouneaux recouvra la liberté. Sous la Restauration, il remplit divers commandements à l'intérieur et représenta pendant plusieurs années un canton du Var à la Chambre des députés. Il succomba à Menton, près de Monaco, à une attaque d'apoplexie. On a de lui quelques écrits dans lesquels il s'est attaché à justifier sa conduite lorsqu'il fut contraint de capituler en Russie, notamment : *Adresse et rapports sur l'affaire du 27 au 28 novembre 1812, qu'a eue la 12e division du 9e corps de la grande armée au passage de la Bérézina* (Paris, 1815, in-4°). — Son fils, le comte François-Maurice-Emmanuel PARTOUNEAUX, général, né en Piémont en 1798, mort en 1865, entra dans la cavalerie sous la Restauration. Chef d'escadron en 1833, il devint colonel en 1841, général de brigade en 1850 et général de division en 1853. Pendant la campagne d'Italie en 1859, il commanda une division de cavalerie et fut promu grand officier de la Légion d'honneur.

PARTOUT adv. (par-tou — de *par*, et de *tout*). En tous lieux, en tous les lieux dont il s'agit dans le discours : *Aller* PARTOUT. *Passer* PARTOUT. PARTOUT *on entend des cris*; PARTOUT *on voit la douleur, le désespoir et la mort.* (Boss.) *Le travail est* PARTOUT *et la souffrance* PARTOUT. (Lamenn.) *Plus ou moins, il y a du droit* PARTOUT, *et* PARTOUT *le droit doit être respecté.* (Guizot.) *Un frais visage est toujours et* PARTOUT *le bienvenu.* (J. Sandeau.) *L'art est toujours et* PARTOUT *l'expression du beau.* (Vacherot.)

> Je l'évite *partout, partout* il me poursuit.
>
> RACINE.

> *Partout*, en ce moment, on me bénit, on m'aime.
>
> RACINE.

> Il est si naturel d'estimer ce qu'on aime,
> Qu'on voudrait que *partout* on l'estimât de même.
>
> CORNEILLE.

> *Partout, partout* le corbeau noir becquète;
> *Partout* les vers ont des corps à manger.
>
> A. BARBIER.

— Dans toutes les situations ou les conditions : *Chez les grands, chez les petits,* PARTOUT *on a besoin les uns des autres.*

— *En tout et partout*, En toute chose et dans toute circonstance : *Je voulais* EN TOUT ET PARTOUT *procéder modérément.* (Boss.)

— *De partout*, De tous les côtés, en tous sens, en toute manière : *On souffre* DE PARTOUT, *il y a cependant du bon dans la vie.* (Volt.)

— Loc. fam. *Se fourrer partout, Fourrer son nez partout*, Se produire en tout lieu indiscrètement ; se mêler dans toute sorte d'affaire.

— Jeux. Aux dominos, Se dit, en annonçant un point, lorsque ce point se trouve à la fois aux deux extrémités du jeu : *Blanc* PARTOUT. *As* PARTOUT. *Cinq* PARTOUT. ‖ s. m. *Faire un partout*, Amener le même nombre aux deux extrémités du jeu.

PARTOUT (F.), dit **Boyer**, vaudevilliste français. V. BOYER.

PART-PRENANT, ANTE adj. Anc. pratiq. Se disait d'une personne qui prenait une part dans un héritage : *Tous les héritiers* PART-PRENANTS. ‖ Substantiv. : *Tous les* PART-PRENANTS.

PARTRIDGE (sir Richard), chirurgien anglais, né vers 1805, mort à Londres en 1873. Il fut reçu au Collège royal des chirurgiens en 1827 et débuta dans l'exercice de sa profession à l'hospice de Charing-Cross. Élu membre honoraire du Collège royal des chirurgiens d'Angleterre en 1843, il fit partie du conseil de ce corps neuf années plus tard. En 1862, il fut appelé à la Spezzia, en même temps que Nélaton, pour examiner la blessure reçue par le patriote Garibaldi à Aspromonte. En 1866, il devint président de l'Académie royale de Londres, où depuis quelques années il était professeur d'anatomie. En 1867, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

PARTROUBLÉ, ÉE (par-trou-blé) part. passé du v. Partroubler.

> On est si partroublé qu'on ne sait ce qu'on fait.
>
> REGNARD.

PARTROUBLER v. a. ou tr. (par-trou-blé — du préf. *par*, et de *troubler*). Jeter dans un grand trouble. ‖ Vieux mot.

PARTULE s. f. (par-tu-le — de *Partula*, déesse de l'accouchement). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, formé aux dépens des bulimes, et comprenant des espèces dont les œufs éclosent à l'intérieur du corps.

PARTURATEUR s. m. (par-tu-ra-teur — du lat. *parturire*, accoucher). Anc. chir. Instrument dont on se servait dans les accouchements difficiles.

PARTURE s. f. (par-tu-re). Syn. de JEUX PARTIS.

PARTURIENT MONTES, NASCETUR RIDICULUS MUS (*La montagne est en travail, un rat ridicule naîtra*), Vers d'Horace (*Art poét.*, v. 139). Le poëte recommande à l'écrivain de ne pas commencer par un début ambitieux et exagéré : « Ne commencez pas comme ce poëte d'autrefois : « Je vais chanter la fortune de Priam et la fameuse guerre de Troie! » Que donnera-t-il après cette pompeuse promesse? La montagne est en travail; elle enfantera un rat ridicule : *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Cette spirituelle hyperbole d'Horace a été imitée à l'envi par nos poëtes.

> Nous tiendra-t-il, ce chantre à large bouche,
> Ce qu'il promet avec tant d'apparat?
> Oh! non vraiment : il *la montagne est en couche*,
> Grande rumeur ; et *que naît-il? Un rat.*
>
> ANDRÉ CHÉNIER.

> N'allez pas, dès l'abord, sur Pégase monté,
> Crier à vos lecteurs, d'une voix de tonnerre :
> « Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre. »
> Que produira l'auteur après tous ces grands cris?
> *La montagne en travail enfante une souris.*
>
> BOILEAU.

> Quand je songe à cette fable,
> Dont le récit est menteur
> Et le sens est véritable,
> Je me figure un auteur
> Qui dit : Je chanterai la guerre
> Que firent les Titans au maître du tonnerre.
> C'est promettre beaucoup ; mais qu'en sort-il souvent?
> Du vent.
>
> LA FONTAINE.

« S'il faut en croire quelques correspondances, le conseil de l'empire d'Autriche examine en ce moment s'il y a lieu d'élaborer un projet de constitution : *Parturient montes.* »

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

« Thomas Morus propose un roi couronné d'épis, Fénelon établit une magistrature de vieillards, l'abbé de Saint-Pierre rêve la paix universelle, Fourier rêve des phalanstères. Mais les rois gardent leur couronne d'or; le silence se fait autour de la vertueuse mémoire de Fourier, et le monde va toujours comme par le passé, avec ses éternels retours de bien et de mal. Faut-il conclure de là que le monde est incorrigible, et qu'il en est quelque peu de la réforme sociale comme de la réforme des prisons : *Parturient montes?* Non, certes... »

(*Revue de Paris.*)

Souvent aussi on se contente de rappeler le *Ridiculus mus.*

« Plusieurs séances publiquement annoncées par les magnétiseurs ont, dans ces dernières années, avorté au dénoûment. Au lieu de ces prodiges qui se préparaient avec tant de bruit dans les flancs mystérieux de la montagne, on n'a guère vu sortir qu'une imperceptible chose, le *ridiculus mus* du satirique latin, à la grande réjouissance des adversaires officiels du magnétisme, qui trouvaient dans cette nouvelle fausse couche un nouveau sujet de triomphe. »

ALPH. ESQUIROS.

« Mais après un tel préambule, voilà que je tremble de ressembler à la montagne de La Fontaine, qui jette une grande clameur pour accoucher d'une souris : *Ridiculus mus.* »

VICTOR DUCANGE.

PARTURITION s. f. (par-tu-ri-sion — lat. *parturitio*; de *parturire*, être en parturition, de *parere*, enfanter, mettre au monde, que Delâtre rattache à la préposition sanscrite *parâ*, grec *para*, vers, contre, à côté. Cette hypothèse est assez difficile à accueillir. Eichhoff indique la racine sanscrite *pâr* ou *pûr*, fournir, remplir, ou la grande racine aryenne *bhar*, porter, produire, grec *pherô*, gothique *baizan*, latin *fero*). Accouchement naturel, mise bas, action par laquelle le fœtus sort du sein de sa mère.

— **Encycl.** Chir. V. ACCOUCHEMENT, au tome Ier et au *Supplément.*

— Art vétér. La *parturition*, chez les diverses espèces domestiques, a reçu différents noms usités dans la pratique vulgaire. Ainsi on dit, d'une manière générale, que les femelles ont *mis bas* lorsqu'elles ont expulsé leur fruit; que la jument a *fait son poulain* ou qu'elle a *pouliné*; que la vache a *vêlé* ou qu'elle a *fait veau*; que la brebis a *agnelé*, que la truie a *fait ses gorets*, etc. De là, les expressions de *vêlage* et d'*agnelage*, pour désigner la parturition ou le part de la vache et de la brebis. Chez toutes les femelles, la fonction est la même; elle s'annonce par les mêmes signes et réclame les mêmes soins. Ces femelles accouchent ordinairement d'elles-mêmes, par les seuls efforts de la nature, quand elles sont bien nourries, bien gouvernées et soumises à un exercice ou un travail modéré; cependant, dans certains cas, il se présente des obstacles qui nécessitent les secours de l'art, sans lesquels la *parturition* ne pourrait s'effectuer, ou du moins ne pourrait s'opérer que d'une manière funeste, soit pour la mère, soit pour le petit sujet, soit quelquefois pour tous les deux ensemble. De là, deux grandes divisions : la *parturition* naturelle et la *parturition* laborieuse ou contre nature. Enfin, suivant l'époque où elle a lieu, la *parturition* est dite prématurée, à terme ou retardée.

La *parturition* naturelle, la plus ordinaire chez les animaux, présente une série de phénomènes distingués en signes précurseurs éloignés ou prochains et en signes qui accompagnent l'accomplissement de la *parturition*.

Les phénomènes précurseurs commencent à se montrer quelques jours avant la *parturition* et se reconnaissent surtout au gonflement et à la sensibilité des mamelles, qui deviennent de plus en plus volumineuses, sensibles et dures. Elles prennent quelquefois un développement remarquable ; ainsi, dans certaines juments, ce développement est parfois si grand, que l'engorgement se propage sous l'abdomen et simule l'œdème, ou remonte entre les cuisses, jusqu'à la vulve, en formant un bourrelet assez saillant. D'un autre côté les lèvres de la vulve se tuméfient, l'ouverture qu'elles circonscrivent se dilate, s'agrandit et donne issue de temps en temps à une matière muqueuse ressemblant à un liquide séreux. La femelle se campe souvent pour uriner et rejette peu d'urine à la fois. Puis le ventre s'affaisse, s'avale, descend; les flancs se creusent, deviennent concaves; la colonne vertébrale semble se plier, se courber en bas; les hanches paraissent s'écarter l'une de l'autre; en trayant les mamelles on en fait sortir un liquide séreux, qui devient lactescent et constitue la matière du colostrum; enfin, la marche de l'animal devient lente et pénible, et parfois les membres s'engorgent. Ces signes précurseurs, très-manifestes dans la vache, la brebis, la chienne et la truie, sont presque nuls dans la jument.

L'époque de la *parturition* étant plus rapprochée, la bête éprouve des douleurs, qu'elle manifeste par l'agitation de la queue; elle a aussi du malaise, elle trépigne, gratte le sol, se tourmente comme dans le cas de coliques passagères, change souvent de position, se couche, se relève et s'étend quelquefois sur le côté. Bientôt des efforts expulsifs se manifestent, analogues à ceux que font les animaux pour expulser leurs excréments, lorsqu'ils sont constipés. A ce moment, la vulve donne passage à une assez grande quantité de liquide; d'autres fois, et lorsque les lèvres de cette ouverture s'écartent, on aperçoit une espèce de vessie qui renferme un liquide, qu'on nomme vulgairement poche des eaux. Par suite de la répétition ou de la continuation des contractions utérines et des efforts expulsifs, cette poche se rapproche davantage de l'extérieur et finit par se rompre, en laissant écouler un liquide qui lubrifie les parties et favorise le passage du fœtus. Alors on ne tarde pas à voir le petit sujet qui se présente les membres antérieurs en avant, et la tête et l'encolure appliqués sur ces membres. « Ce sont donc les sabots de devant, dit d'Arboval, qu'on aperçoit d'abord, puis les régions phalangiennes et métacarpiennes, ensuite le haut du nez, de telle sorte que les membres réunis à la tête forment une espèce de cône qui, s'engageant de plus en plus dans le col de l'utérus et présentant un volume de plus en plus grand, dilate cette ouverture d'une manière graduée. Le petit sujet rencontre une certaine résistance; il avance successivement, sort petit à petit de la cavité utérine, puis tout à coup franchit la vulve et se trouve expulsé par un dernier effort qui complète l'opération. » Alors le petit ne tient plus à la mère que par le cordon ombilical; mais ordinairement ce cordon se rompt pendant la chute, se dessèche et tombe par la suite.

Quelques femelles domestiques accouchent sans de grands efforts et sans de grandes douleurs; celles qui ne donnent ordinairement qu'un petit, telles que la jument et la vache, accouchent debout ou couchées. Chez les femelles qui ont plusieurs petits, les cornes utérines se vident successivement, et les petits sortent suivant l'ordre de leur position. Ils sont placés en travers dans ces cornes, les uns à la suite des autres, et ils ont une cavité particulière pour chacun d'eux.

Lorsque tout se passe bien, que le petit se présente bien et sort facilement, il n'y a rien à faire ; mais s'il reste longtemps au passage il faut l'aider à sortir, en le tirant peu à peu, doucement et seulement dans le temps où la bête fait elle-même des efforts expulsifs.

Ordinairement, chez la jument, les membranes fœtales, délivre ou arrière-faix, suivent de près l'expulsion du fœtus. Chez la vache, les choses se passent de la même manière; mais en raison probablement de l'engrènement des placentas avec les cotylédons utérins, la délivrance est souvent plus lente. « Il n'y aurait aucun inconvénient et beaucoup d'avantage, dit M. Sanson, à pratiquer la délivrance aussitôt en introduisant la main dans la matrice, pour désagréger les cotylédons qui ne céderaient pas à une légère traction exercée sur le cordon ; mais si l'on n'a pas cru devoir prendre ce soin tout de suite, lorsque quelques heures se sont écoulées il serait dangereux d'y revenir. Il faut se contenter d'attacher au cordon pendant en dehors de la vulve un poids peu lourd qui exercera sur le délivre une traction faible, mais continue, que l'on augmente progressivement si elle est insuffisante. On doit éviter surtout que l'arrière-faix demeure assez longtemps dans la matrice pour s'y putréfier, et ne point tarder d'appeler le vétérinaire, dès que se montrent les premiers signes de putréfaction accusés par l'odeur. »

Chez les femelles domestiques, les obstacles à la *parturition* dépendent des lésions que le travail de l'accouchement détermine dans les fonctions de la femelle, d'un état maladif de l'utérus, des vices de conformation du bassin, de l'adhérence des membranes fœtales avec la peau du fœtus, de la mort de ce dernier ou de son volume disproportionné, de la situation vicieuse du fœtus ou de quelqu'une de ses parties, enfin de l'enroulement du cordon ombilical autour du petit sujet. Si les procédés mis en usage pour vaincre ces obstacles ne réussissent pas, procédés qu'il serait trop long de décrire ici, il faut se décider à sacrifier le petit ou la mère. Si le premier est mort, ou que, par tout autre motif, on soit obligé de le sortir pour conserver la mère, il faut pratiquer l'embryotomie. V. ce mot.

Aussitôt après le part, les femelles lèchent leur petit pour le sécher, et aussi pour faciliter par une sorte de friction l'établissement de la circulation périphérique. Alors le petit éternue, fait quelques mouvements et, s'il provient d'une femelle herbivore, il se soulève après plusieurs tentatives et, conduit par l'instinct, il cherche la mamelle. Si la mère ne se prête pas volontiers à ce commencement d'allaitement, ce qui arrive quelquefois lors d'une première *parturition*, ou quand les mamelles sont très-douloureuses, il faut l'amuser par des caresses. Si elle maltraite son petit, si elle refuse de le lécher, il faut provoquer cette action en répandant sur le corps de la farine ou toute autre substance inoffensive dont on la sait friande. Si aucune pratique de ce genre n'est efficace, il reste à sécher soi-même le poulain ou le veau en le frictionnant légèrement avec une étoffe de laine. On le conduit ensuite à la mamelle. « A cet égard, dit encore M. Sanson, nous devons faire remarquer combien il est important de ne pas céder au préjugé, si répandu, qui fait considérer le premier lait comme malfaisant, et qui porte à traire tout de suite la mère pour en priver le petit. Ce lait, au contraire, a des propriétés purgatives, nécessaires pour faciliter l'expulsion des matières accumulées pendant la vie fœtale dans l'intestin du jeune animal. Un grand nombre d'accidents mortels sont la conséquence du préjugé que nous signalons ici. »

Quant aux soins à donner à la mère après la *parturition*, ils se réduisent à peu de chose, surtout si elle est vigoureuse; ils consistent simplement en moyens hygiéniques. Il faut la tenir chaudement, à l'abri des courants d'air et de tout ce qui pourrait l'inquiéter et la troubler. Aussitôt qu'elle a mis bas, ou peu après, on lui présente des boissons tièdes, une nourriture choisie et de facile digestion pendant quelques jours, jusqu'à ce que les organes de la gestation soient revenus à leur état normal. Si la bête est faible, si elle est très-fatiguée du travail, on peut la ranimer avec une rôtie au vin, au cidre ou à la bière. Après la *parturition*, l'utérus se vide du placenta, des enveloppes fœtales et de quelques matières muqueuses, qui découlent par la vulve pendant un certain temps; c'est ce que le vulgaire appelle les purgations. Ce qu'on nomme fièvre de lait, si commune chez les femmes, ne se rencontre presque jamais chez les femelles domestiques.

PARU, E (pa-ru, û) part. passé du v. Paraître : *Édition* PARUE *en l'année* 1610.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre stromatée, appelé aussi FIATOLE DORÉE.

— s. f. Anc. mar. État d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARU ou **GOMPAPE**, rivière du Brésil, province de Para, dans la Guyane. Elle descend de la serra Tumucumaque, coule vers le S. et débouche dans l'Amazone, par la rive gauche, après un cours d'environ 500 kilom.

PARULE s. f. (pa-ru-le — dimin. du lat. *parus*, mésange). Ornith. Genre de passereaux, intermédiaire entre les mésanges et les fauvettes, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

— s. m. Syn. de SYNALLAXE, autre genre d'oiseaux.

PARULIE s. m. (pa-ru-lî — du grec *para*, auprès; *oulon*, gencive, probablement pour *foulon*, de la racine sanscrite *var*, *val*, couvrir, protéger). Pathol. Inflammation des gencives, dont il est résulté un abcès.

— **Encycl.** La plupart des irritations vives et douloureuses des bulbes des dents, des membranes qui entourent les racines de ces organes et des cavités alvéolaires sont susceptibles de déterminer l'inflammation et la suppuration du tissu éminemment vasculaire et irritable qui constitue les gencives. Cette phlegmasie est ordinairement annoncée par une douleur intense, pongitive, brûlante, fixée sur une partie plus ou moins étendue de l'arcade alvéolaire. Dans les cas les plus simples, la maladie reste bornée à la gencive

affectée ; dans le plus grand nombre des autres, les phénomènes se propagent à la joue correspondante, qui se tuméfie et devient le siége d'une fluxion quelquefois considérable. Après deux ou trois jours de durée, tous les accidents diminuent, le point enflammé de la gencive se ramollit, acquiert une teinte blanchâtre et présente au toucher une fluctuation manifeste. L'abcès, presque constamment situé sur la face externe du rebord gencival, a une forme oblongue et semble abaisser le repli de la membrane muqueuse qui passe de la gencive à la joue. Sa surface est molle, luisante, et une très-faible épaisseur de tissu sépare seule le pus de l'extérieur. Il serait possible sans doute d'attendre l'ouverture spontanée de cet abcès ; mais elle est quelquefois si lente à venir, pendant que de vives douleurs tourmentent certains malades, qu'il est préférable d'ouvrir l'abcès aussitôt que sa présence est constatée. Le soulagement immédiat et la cessation rapide de tous les accidents qui succèdent à cette légère opération doivent d'ailleurs engager le malade et le médecin à ne pas la différer plus longtemps. Le malade étant assis, la tête contenue contre la poitrine d'un aide, le chirurgien, avec l'indicateur et le médius, d'une main écarte la joue et la gencive et met la tumeur à découvert ; un bistouri droit, dont la lame est entourée de linge jusqu'à 0m,005 de son extrémité, est alors plongé dans la tumeur qu'il incise d'avant en arrière, dans la plus grande partie de son étendue. Il est inutile de placer aucun corps étranger entre les mâchoires, afin de prévenir leur rapprochement. Quelques mouvements de succion favorisent la sortie du pus, et des collutoires émollients suffisent ensuite pour achever la guérison. La *parulie* simple n'est donc jamais une affection grave et de longue durée. Il n'en est pas de même des abcès développés sous l'influence de lésions éloignées et profondes des racines dentaires, des alvéoles ou des os maxillaires. L'incision alors n'est suivie que d'un soulagement momentané, la suppuration se prolonge et, pour en obtenir la guérison, il faut attaquer l'affection qui l'entretient.

PARURE s. f. (pa-ru-re — rad. *parer*). Ajustement, objets qui servent à parer ; action ou manière de se parer : *Une belle* PARURE. *Aimer la* PARURE. *Les richesses sont au mérite ce que la* PARURE *est aux belles personnes.* (La Bruy.) *En fait de* PARURE, *il faut toujours rester au-dessous de ce qu'on peut.* (Montesq.) *L'envie de plaire est à l'esprit ce que la* PARURE *est à la beauté.* (Volt.) *Les petites filles presque en naissant aiment la* PARURE. (J.-J. Rouss.) *Les plus pompeuses* PARURES *annoncent le plus souvent de laides femmes.* (J.-J. Rouss.) *Une Française, quand elle est en grande* PARURE, *regarde si on la regarde.* (Mme E. de Gir.) *Le luxe et le goût de la* PARURE *finissent toujours par dépraver les mœurs.* (L. Pinel.) *L'instinct de la* PARURE *est tout aussi naturel à l'homme sauvage qu'à la femme civilisée.* (A. Maury.) *Le but de la* PARURE *doit être, non de paraître riche, mais de paraître belle.* (A. Karr.)

> Toute femme à l'excès est folle de *parure*.
> FABRE D'ÉGLANTINE.

> La femme la plus belle a besoin de *parure*.
> PONSARD.

> Fades brimborions, ridicule *parure*,
> Vous n'avez plus l'honneur de farder ma figure.
> DESTOUCHES.

> Le désir de briller, l'amour de la *parure*
> Font taire dans un cœur l'amour de la nature.
> ETIENNE.

> La *parure* est une arme, et le bonheur suprême,
> Après qu'on a vaincu, c'est d'avoir désarmé.
> A. DE MUSSET.

— Garniture de perles ou de pierres précieuses, comprenant les pendants, le collier, les bracelets et les autres parties de l'ajustement d'une femme en grande toilette : PARURE *de perles, de diamants, de rubis.*

— Col de lingerie et manches pareilles : *Une* PARURE *brodée.*

— Poétiq. Ce qui pare, ce qui orne : *La* PARURE *des bois, des bosquets. Les fleurs sont la* PARURE *d'un jardin.* (Acad.) *En mars, les arbres à fruit étalent leur riche* PARURE. (A. Karr.)

> Les bois ont revêtu leur nouvelle *parure*.
> TISSOT.

> Aux bosquets jaunissants, pour dernière *parure*
> Le rouge cornouiller apporte ses tributs.
> LUCE DE LANCIVAL.

— Fig. Ce qui pare, embellit, honore : *La modestie est la plus belle* PARURE *d'une jeune fille.* (Acad.) *Une élégante simplicité est la véritable* PARURE *du style.* (Acad.) *La décence est la* PARURE *de la femme.* (Mme Monmarson.) *La générosité est chose si douce! c'est une* PARURE *toujours, une vengeance quelquefois.* (Mme E. de Gir.) *La bonté est une riche* PARURE *qui ne coûte rien et rapporte beaucoup.* (Descuret.) *Les femmes ne peuvent imaginer de* PARURE *qui les embellisse autant que la vertu.* (Le Blanc.) *Le véritable honneur n'est que la* PARURE *de la probité.* (Latena.)

> Sexe léger, sexe charmant,
> Vos défauts sont votre *parure*.
> PARNY.

— Techn. Ce qui a été retranché, rogné avec l'outil : *La* PARURE *du pied d'un cheval. On fait la colle forte avec des* PARURES *de peaux.* ‖ Graisses, nerfs et autres parties que le boucher retranche de la viande avant de la livrer, mais le plus souvent après l'avoir pesée.

— Anc. mar. Ensemble des pavillons qui servaient à pavoiser une galère.

— Syn. **Parure, ajustement.** V. AJUSTEMENT.

PARURO, ville du Pérou, ch.-l. de la province de son nom, à 25 kilom. S.-O. de Cuzco, sur un affluent de l'Apurimac ; 11,000 hab. Grains, bestiaux, toiles. Le sol de la province, montagneux et entrecoupé de vallées, est très-fertile et offre de gras pâturages. L'Apurimac est le principal cours d'eau du pays.

PARUS s. m. (pa-russ). Ornith. Nom scientifique du genre mésange.

PARUTA (Paul), historiographe de la république de Venise, né en 1540, mort en 1598. Il forma dans sa ville natale une sorte d'Académie littéraire, qu'il réunissait chez lui et qui comptait parmi ses membres les Vénitiens les plus distingués, suivit en 1562, à Vienne, les ambassadeurs de la république et dut, en 1579, à son *Histoire de la guerre de Chypre* la charge d'historiographe. Son mérite universellement reconnu lui valut d'être appelé à d'importantes fonctions publiques. C'est ainsi qu'il devint successivement provéditeur de la chambre des emprunts (1586), membre du conseil des soixante (1588), gouverneur de Brescia (1590), ambassadeur à Rome, où il fit preuve d'une grande habileté (1592), procurateur de Saint-Marc (1596), surintendant des blés (1597), sage de l'inquisition, réformateur de l'université de Padoue, membre du sénat, surintendant des forteresses, etc. Cet homme, également remarquable comme diplomate, comme administrateur, comme orateur et comme érudit, a publié des ouvrages dont les principaux sont : *De victoria christianorum ad Echinades* (Venise, 1572, in-4°) ; *Della perfezione della vita politica lib. III* (Venise, 1579), trad. en français ; *Discorsi politici* (Venise, 1599), où l'on trouve des aperçus justes et profonds ; *Storia Veneziana* (1605, in-4°), ouvrage qui s'étend de 1513 à 1552 et fait suite à l'*Histoire* du cardinal Bembo. Cette histoire, dans laquelle, le premier, il introduisit des détails relatifs à l'histoire civile, est fort estimée. Le style en est clair, élégant et soutenu.

PARUTA (Philippe), antiquaire italien, né à Palerme, mort dans cette ville en 1629. Il prit le diplôme de docteur en droit, remplit divers emplois importants et devint secrétaire du sénat de Palerme (1398). Nous citerons de lui : la *Sicilia descritta con medaglie* (Palerme, 1612, in-fol.), ouvrage estimé ; *Canzoni siciliane* (Palerme, 1645), dans le dialecte sicilien.

PARVADI, PARVATI ou **BHAVANI**, l'épouse de Siva, dans la mythologie indoue. Cette divinité préside aux enfantements, à toute espèce de production, à diverses opérations magiques. Elle est à la fois créatrice et conservatrice. On la représente avec huit ou seize bras, couronnée de tours et ordinairement accompagnée de son fils Carticeya, qui monte un paon. Elle n'a pas de temples particuliers, mais sa statue se voit dans les temples de Siva.

PARVATIE s. f. (par-va-sî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lardizabalées ou de celle des ménispermées, suivant les divers auteurs, comprenant des espèces qui croissent au Népal.

PARVENIR v. n. ou intr. (par-ve-nir — lat. *pervenire*, arriver ; de *per*, par, et de *venire*, venir. Se conjugue comme VENIR). Arriver après certains efforts : PARVENIR *au but de son voyage. Les navigateurs ne* PARVIENDRONT *peut-être jamais jusqu'au pôle.* ‖ Arriver à destination : *Je lui ai fait* PARVENIR *des nouvelles. Ma lettre ne lui* PARVINT *point. Ce bruit n'*EST *point* PARVENU *jusqu'à nous.* (Acad.) *Il est assez rare que les lettres adressées par la poste à un exilé lui* PARVIENNENT. (V. Hugo.)

— Se propager jusqu'à un certain temps ou un certain lieu : *Les écrits des Egyptiens, des Phéniciens et des Carthaginois ne* SONT *pas* PARVENUS *jusqu'à nous.* (M.-Br.)

> Tu ne vas pas chercher, sous un ciel inconnu,
> Des pays où mon nom ne soit pas *parvenu*.
> RACINE.

— Atteindre ; réussir par ses efforts : PARVENIR *à la vieillesse.* PARVENIR *à la gloire.* PARVENIR *à la fortune, aux dignités.* PARVENIR *au souverain pouvoir. Je n'ai jamais pu* PARVENIR *à le convaincre. Il n'y a qu'à bien vouloir pour* PARVENIR *à toutes les choses qui ne sont pas absolument impossibles.* (Fén.) *A quelque état que* PARVIENNE *un homme imbu de maximes basses, il est honteux de s'allier avec lui.* (J.-J. Rouss.) *La nature a voulu que nous soyons sensibles, et la philosophie ne nous fera jamais* PARVENIR *à l'impassibilité.* (Frédéric II.) *La certitude de* PARVENIR *aux places sans talents éteint l'émulation.* (Condorcet.) *Un être intelligent, c'est un être qui pense, qui veut, qui agit pour* PARVENIR *à une fin.* (Helvét.) *En général, on* PARVIENT *aux affaires par ce que l'on a de médiocre, et l'on y reste par ce que l'on a de supérieur.* (Chateaub.) *On ne* PARVIENT *jamais à anéantir tout remords.* (La Rochef.-Doud.) *Rien sans peine ici-bas ; mais en se donnant de la peine, on* PARVIENT *à tout.* (Mich. Chev.) *Il n'y a pas un mari, peut-être, qui* PARVIENNE *à gouverner sa femme.* (Mme de Sommery.)

> Les crimes ont entre eux un triste enchaînement :
> Des moindres aux plus grands on *parvient* aisément.
> LA CHAUSSÉE.

> Pour *parvenir* au bonheur de leur plaire,
> On a bercé la vanité des grands
> Avec des contes de grand'mère.
> DEMOUSTIER.

— Absol. S'élever en dignité ; faire fortune : *C'est un homme qui* PARVIENDRA. *Que de bassesses pour* PARVENIR ! (Mass.) *L'ambition s'empresse et s'agite pour* PARVENIR. (Fléch.) *Ceux qui* PARVIENNENT *par des bassesses ont à rendre tous les mépris qu'ils ont reçus.* (Volney.) *C'est peu de vous montrer que les sots* PARVIENNENT, *il faut vous faire voir que les gens d'esprit demeurent.* (P.-L. Courier.) *Qu'est-ce donc que la soif de* PARVENIR, *si ce n'est le besoin d'atteindre un haut rang qui permette de mépriser tous ceux qu'on a connus dans sa jeunesse?* (Mme E. de Gir.) *L'esprit de servilité est un moyen de* PARVENIR. (Pétiet.)

— Gramm. On emploie toujours l'auxiliaire *être* dans les temps composés du verbe *parvenir*.

PARVENU, UE (par-ve-nu) part. passé du v. Parvenir. Qui est arrivé : PARVENUS *à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie.* (Chateaub.)

> Déjà jusqu'à mon cœur le venin *parvenu*
> Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu.
> RACINE.

— Qui a réussi : *Une femme* PARVENUE *à se faire aimer.*

— Substantiv. Personne qui s'est élevée à un rang, à un sort de beaucoup supérieur à celui dans lequel elle était née : *Un petit* PARVENU *retombé n'inspire pas une grande considération.* (J.-J. Rouss.) *Les* PARVENUS *imitent toujours les gens de bonne maison.* (P.-L. Courier.) *Nous passons nos jours dans les antichambres à essuyer les rebuffades d'un* PARVENU. (Chateaub.) *Il n'y a de pires tyrans que les esclaves, ni d'hommes plus superbes que les* PARVENUS. (Lamart.) *Les* PARVENUS *sont comme les singes, desquels ils ont l'adresse.* (Balz.) *Il n'y a pas de* PARVENUES *parmi les femmes : il n'y a que des personnes qui semblent arrivées à leur but naturel.* (St-Marc Girard.)

> Dans nos brillants salons si vous portez la vue,
> Vous y rencontrerez plus d'une *parvenue*.
> AL. DUVAL.

> « Telle place m'est accordée,
> Disait un *parvenu*, sans l'avoir demandée ;
> Pour l'obtenir, je n'ai point fait un pas. »
> Quelqu'un reprit : La belle idée !
> « Quand on rampe, on ne marche pas. »
> ***

Parvenus (LES) ou les **Aventures de Julien Delmours, écrites par lui-même**, roman de Mme de Genlis (1819, 2 vol. in-8°). L'auteur raconte qu'à l'âge de douze ans, ayant été aimée par un jeune homme de dix-huit ans, mais qui était roturier, son indignation ne connut plus de bornes à l'aveu de cette passion téméraire. Les aventures de Julien lui ont été inspirées par cette circonstance de sa vie ; elle a prétendu opposer la société aimable et polie du XVIIIe siècle à la grossièreté native des artisans et du peuple. Elle a surtout voulu exhaler ses haines, ses rancunes et a saisi cette occasion pour prêter des actes odieux aux principaux personnages de la Révolution.

Julien Delmours, le héros, fils d'un confiseur, devient l'ami du vicomte Eusèbe d'Inglar et voudrait bien épouser la sœur de son ami, la belle Edélie. Edélie se marie avec le comte Joseph de Velmas et Julien accompagne Eusèbe en Suède pour se distraire de son chagrin. En son absence éclate la Révolution de 1789 ; le comte de Velmas est assassiné et Julien accourt en France. Il retrouve Edélie en prison, réussit à la délivrer et voit ses vœux sur le point d'être comblés, lorsqu'un pèlerinage qu'elle a juré de faire avant ce mariage la conduit dans la vallée de Josaphat, où elle prend le voile. Julien épouse une autre veuve, Mme de Volnis, qu'il a également sauvée. Les personnages épisodiques de ce roman se trouvent tous dans la même situation : mal assortis dans une première union, ils rencontrent le bonheur dans une seconde ; d'où il résulte que l'auteur semble avoir voulu donner comme moralité à son œuvre que, pour être heureux, il faut se marier deux fois. Le titre « les *Parvenus* » n'est justifié que par une suite de tableaux de genre, comiques pour la plupart, dans lesquels l'auteur met en scène des commerçants enrichis et des révolutionnaires qui, ayant fait fortune, veulent trancher du grand seigneur. Par un singulier effet, que l'auteur n'a pas prévu, il n'y a que les roturiers qui aient quelque noblesse de sentiments et, s'ils paraissent parfois ridicules, ils ont des mœurs bien meilleures que les nobles présentés comme des modèles par Mme de Genlis. Quant aux exagérations et aux calomnies dirigées contre la plupart des personnages de la Révolution, nous ne prendrons même pas la peine de les relever.

Parvenus (LES), roman de M. Paul Féval (1853, 3 vol. in-8°). Ce mot *parvenu* devrait être le plus beau titre donné à un homme. Qu'exprime-t-il, sinon l'effort heureux et victorieux, l'obstacle franchi, la route parcourue, la montagne gravie et ses plus hauts sommets conquis? Cependant notre langue a fait de ce mot une injure ; dans le langage usuel, il est presque synonyme d'insolent, avare, dur, vaniteux, grossier. Rien de plus impertinent, en effet, que la majeure partie des parvenus ; mais la tête ne tourne pas à tout le monde et il en est qui savent rester simples et bons. Ce sont ces deux classes de parvenus que l'auteur met en présence. D'un côté, toute une tribu de petits bourgeois dont la fortune varie de 20,000 à 40,000 livres de rente, tout fiers d'avoir tant d'écus ; de l'autre, Jean Richard, qui a conquis une centaine de millions en Amérique. Il revient sous un nom supposé et déguisé habilement ; nul des siens ne le reconnaît et il est mis à la porte par tous ses parents, excepté sa mère, son fils et son frère. En revanche, sous son nom d'emprunt, il est platement adulé par tous les Richard, qui fixent des yeux avides sur sa succession. Après avoir pénétré à loisir les sentiments vils et égoïstes de la famille Richard, il se fait reconnaître et récompense au centuple ceux qui se sont montrés bienveillants pour lui. Alors ces gens qui se traitaient fort mal entre eux, tout en luttant de basses flatteries auprès du millionnaire, s'accordent pour ne plus reconnaître en lui qu'un parvenu. Le roman, comme le théâtre, peut exposer de salutaires enseignements et d'utiles leçons. L'auteur a voulu présenter la satire de certaines mœurs bourgeoises et il y a assez bien réussi ; mais la fable qu'il a imaginée, l'oncle revenu d'Amérique pour récompenser la vertu et châtier la vanité, n'est pas ce qu'on pourrait appeler de la première fraîcheur.

Parvenu (LE), comédie en cinq actes et en vers, par Amédée Rolland (théâtre de l'Odéon, 1er mars 1860). Le héros de la pièce, M. Mercier, est un meunier millionnaire. Il nourrit dans sa maison presque tous ses parents, qui y font de folles dépenses, et possède un fils et une nièce qui sont sur le point de se marier ; mais le jeune homme est détourné de cette pure affection par une maîtresse impérieuse et par un usurier du grand monde, qui veut lui faire épouser une marquise pour palper lui-même la dot de la cousine. L'ex-meunier, qui est un homme de bon sens, n'a pas assez de caractère pour sauver lui-même son fils de ces embûches ; il ne sait que défendre les parvenus dans de belles tirades. Si les choses suivaient leurs cours naturel, son fils lui ferait expier chèrement sa fortune ; mais tout s'arrange. La courtisane est congédiée moyennant une forte somme ; l'usurier reçoit le même jour 60,000 francs du père et un coup d'épée du fils, qui épouse sa cousine. Le frère et le beau-frère continueront dans la maison Mercier leurs ruineuses folies, sans que le brave Mercier ait la fermeté de s'y opposer.

Le *Parvenu* est une œuvre distinguée, sans être une bonne pièce. C'est une comédie faiblement conçue, qui ne met en relief aucun caractère original et ne présente pas une étude de mœurs assez approfondie. Quelques scènes plus fortes, d'heureux détails et des effets de style témoignent cependant en faveur de la verve de l'auteur ; mais la vie manquant trop souvent au sujet, ainsi que la réalité aux personnages, la pièce fait l'effet d'une série d'agréables morceaux poétiques. Dans un spirituel feuilleton des *Débats*, Jules Janin proposait de l'intituler : *Surprises de la déclamation, de la lecture et du hasard*, et d'appeler le théâtre qui l'a accueillie *Théâtre des lectures du soir.* Puis, prenant l'un après l'autre les morceaux principaux du recueil, il y trouvait des idylles, des élégies, des épîtres, des satires, des moralités, etc. Il donnait à chacun un titre particulier : l'*Oncle et le neveu*, la *Vie champêtre*, *Jeanne aux bras blancs*, les *Mystères de l'amour*, la *Coquette*, etc. Chacune de ces pièces, si faciles à détacher, est d'ailleurs écrite avec soin, mais dans un style très-éloigné de la langue dramatique. Voici, par exemple, une tirade que Jules Janin [illegible] *hôtel*.

> Si je vous écoutais, mon frère et [illegible]
> Un vaste hôtel rempli d[illegible]!
> Je donnerais par jour [illegible]
> Pour vous faire [illegible]
> Vanterait mes [illegible]
> Car tout [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Crevasse, [illegible]
> [illegible]
> On dit [illegible]
> Si tu veux [illegible]
> Qu'un service [illegible] pour le bien de l'Etat,
> Aux yeux de tout le monde, [illegible];
> Et [illegible]
> Tu [illegible], le passant [illegible],
> [illegible] fièrement : Cocher, [illegible] Mercier!

Voici encore l'idylle de *Jeanne aux bras blancs* :

> Il était une fois une belle meunière.
> Elle avait dix-huit ans, la meunière ; elle avait
> Fine jambe et bas blancs, et lorsqu'elle lavait,
> La coquette avait soin de trousser [illegible]
> Pour mieux montrer ses bras nerveux et sa peau
> blanche.
> Les jeunes gens [illegible] s'en venaient au [illegible]
> Regarder la meunière ; elle, d'un air malin,
> Accorte et nez au vent, fraîche comme une guigne,
> Leur disait en riant : « Je suis pour le plus [illegible] »

Il était au village un ouvrier loyal
Qui la faisait valser comme une plume au bal.
Il l'aima simplement parce qu'elle était belle,
Et Jeanne, au bout d'un an, le trouva digne d'elle.
On célébra la noce au plus beau cabaret;
On dansa sous la treille en buvant du claret,
Et je revois encore la petite Jeannette
Avec sa robe blanche et sa blanche cornette,
Les vieux parents hochant la tête dans un coin,
Et tous les jeunes gens, accourus du plus loin
Tout exprès pour danser à la noce de Pierre,
L'épouseux par amour de la belle meunière!
Ne te souvient-il plus, toi dont le cœur est bon,
Que c'est moi le grand Pierre et toi la Jeanneton?

On rencontre même dans cette pièce un apologue :

Quand le comte de Horn, le cousin du Régent,
Se fut déshonoré par appétit d'argent,
Il fit à son parent une demande en grâce,
Suppliant d'Orléans, pour l'honneur de sa race,
De ne point exposer quelqu'un du sang des rois
A tomber en public sous la hache des lois.
Le Régent, qui pourtant fut assez bénévole,
Fit répondre au voleur cette fière parole :
« Quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer. »

De petits morceaux detachés ne peuvent pas faire une comédie.

Parvenue (LA), comédie en quatre actes et en prose, de M. Henri Rivière (Théâtre-Français, août 1870). L'héroïne mise en scène par M. Rivière n'est pas une parvenue; c'est une déclassée, et l'on ne se rendrait pas compte du contre-sens qu'offre le titre si les mêmes transformations n'avaient pas pénétré toute la pièce. L'auteur voulait faire sans doute un tableau de mœurs très-réaliste, flageller les scandales vivants du monde parisien; puis des scrupules sont survenus : il a adouci toutes les situations et la courtisane est devenue une simple bourgeoise, parvenue au luxe par la galanterie. Mme Calendel est la femme d'un modeste inventeur, auprès de qui elle pourrait couler la vie douce, dans une honorable aisance; mais elle a soif du luxe, il lui faut l'existence à grandes guides, de fringants attelages, des toilettes qui font sensation; elle veut être une des reines de la haute vie. C'est bien simple; elle se met en commandite et les actionnaires affluent. Il lui arrive des vicomtes et des ducs de tous côtés; quant au mari, il ne se doute de rien; il voit bien l'argent couler comme de l'eau dans la caisse matrimoniale, mais il croit que c'est le produit légitime des mines de l'Arkansas, qu'il s'imagine exploiter de concert avec son aimable épouse, sous la raison sociale M. et Mme Calendel and Co., et qui n'ont jamais existé. Autant vaudrait croire aux dividendes de la société pour l'exploitation du sucre de bâtons de chaise dont parle H. Rochefort dans sa *Grande Bohême*. Une petite intrigue de lettres volées, poursuivies, puis rendues, un réveil de passion dans le cœur de la courtisane servent à relier diverses scènes bien agencées et à mettre en rapport les divers personnages. La pièce, en somme, est écrite avec finesse, mais elle est loin de présenter le vigoureux tableau de mœurs qu'on était en droit d'attendre.

PARVICH, PARVICHIO ou **BOCCA DI SEGNO**, île de l'Adriatique, dans le golfe de l'île Quarnero, sur la côte de la Dalmatie, entre l'île Veglia au N.-O. et l'île d'Arbe au S.

PARVICOLLE adj. (par-vi-ko-le — du lat. *parvus*, petit; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet très-court.

PARVIFLORE adj. (par-vi-flo-re — du lat. *parvus*, petit; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

PARVIFOLIÉ, ÉE adj. (par-vi-fo-li-é — du lat. *parvus*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles.

PARVILLE (François-Henri PEUDEFER DE), écrivain scientifique français, né à Evreux (Eure) en 1838. Elève de l'Ecole des mines, il fit, peu après sa sortie de cet établissement, un voyage d'exploration dans l'Amérique centrale, sous les ordres de M. Durocher, ingénieur en chef, membre de l'Institut. A son retour en France, en 1860, il s'adonna entièrement à la vulgarisation scientifique et acquit rapidement une réputation méritée. Successivement rédacteur du *Pays*, du *Constitutionnel*, de la *Patrie*, du *Moniteur*, puis rédacteur en chef du *Journal des mines*, du *Cosmos*, et directeur de la *Science pour tous*, il a été chargé de la critique scientifique au *Journal des Débats* et du compte rendu de l'Académie des sciences au *Journal officiel*. Par décret du 14 décembre 1865, M. Henri Peudefer a été autorisé à porter le nom de **Henri de Parville**, sous lequel il est connu, et il a été décoré en 1868. Ecrivain élégant, clair et précis, M. de Parville est un de nos vulgarisateurs scientifiques les plus estimés. En dehors de plusieurs mémoires de science pure et de travaux concernant l'art de l'ingénieur, on lui doit plusieurs ouvrages : *Découvertes et industries modernes* (1865, in-18); *Un habitant de la planète Mars* (1865, in-18), écrit satirique qui a fait du bruit; l'*Exposition universelle de 1867* (1867, in-18), etc. Depuis 1861, M. de Parville publie chaque année, sous le nom de *Causeries scientifiques*, un volume in-18, orné de gravures, dans lequel il passe en revue, sous une forme vivante et souvent spirituelle, les découvertes et inventions, les progrès de la science et de [illegible]

recueil, dont le treizième volume a paru en 1874, est très-apprécié du monde savant.

PARVIROSTRE adj. (par-vi-ro-stre — du lat. *parvus*, petit; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec petit.

PARVIS s. m. (par-vi. — Selon Delâtre, ce mot, qui s'écrivait autrefois *parehuis* et *parhuis*, désigne proprement la construction qui garantit, qui *pare* la porte ou l'*huis* d'une église. Il vient, en réalité, de *paradisus*, pris dans le moyen âge pour l'espace laissé devant une église, du latin *paradisus*, paradis, ancienne forme *parais*, d'où *paravis*, *parvis*, ainsi dit parce que, dans la représentation des mystères, qui, à l'origine, se jouaient devant les églises, ce lieu figurait le paradis). Place, enceinte fermée, située devant le portail d'une église et surtout d'une cathédrale : *Le* PARVIS *de Notre-Dame de Paris. La porte de l'église était ouverte à deux battants, la foule se pressait dans le* PARVIS. (G. Sand.)

Un peuple immense inonde le *parvis*,
Le temple s'ouvre....
VOLTAIRE.

— Poétiq. *Parvis célestes*, Ciel, firmament, paradis, Olympe :

Et vous, astres nombreux, qui, sans cesse allumés,
Aux *célestes parvis* sans cesse êtes semés....
DENNE-BARON.

Que ne puis-je aussi bien, dans les *parvis célestes*,
Vainqueur de la vieillesse et du fleuve infernal,
M'asseoir avec les dieux et marcher leur égal!
AIGNAN.

— Hist. sainte. Espace qui, dans le temple de Jérusalem, était autour du tabernacle :

De ses *parvis* sacrés j'ai fait deux fois le tour.
RACINE.

Et dans un des *parvis* aux hommes réservés,
Cette femme superbe entre le front levé.
RACINE.

‖ *Parvis des gentils*, Première enceinte du temple, où tout le monde pouvait pénétrer. ‖ *Parvis d'Israël*, Seconde enceinte, où les Israélites seuls avaient droit d'entrer.

— **Encycl.** Le *parvis* des anciennes églises était disposé, soit pour servir de lieu d'expiation aux coupables et aux clercs qui avaient scandalisé la cité, soit pour, en certaines occasions, y apporter les reliques des saints et y faire une cérémonie religieuse. Les *parvis* sont évidemment une tradition de l'antiquité; les Grecs faisaient généralement précéder leurs temples d'une enceinte sacrée; les Romains suivirent cet exemple, et ils pensaient qu'il fallait isoler les édifices religieux du mouvement de la voie publique. Les premières basiliques chrétiennes possédaient également un *parvis* en avant de leur façade; c'était une espèce de cour entourée de portiques et contenant en son milieu quelques monuments consacrés, tels que tombeaux, puits, fontaines, statues, croix, etc. A partir du XIIe siècle, le *parvis* ne se ferme pas; il n'est, à proprement parler, qu'une plate-forme bornée par des ouvrages à claire-voie, où la foule peut accéder facilement, et entièrement réservée à la juridiction épiscopale. Nous n'avons sur la forme de l'ancien *parvis* de Notre-Dame de Paris que des données assez vagues; voici les renseignements que donne à ce sujet le savant architecte M. Viollet-le-Duc : « Au XVIe siècle, le *parvis* ne consistait qu'en un petit mur d'appui avec trois entrées : l'une en face du portail, donnant à côté de la chapelle Saint-Christophe; celle de gauche s'ouvrant près de la façade de Saint-Jean-le-Rond, et la troisième en regard, descendant à la Seine. Ce mur d'appui n'avait pas plus de 4 pieds de hauteur. Le sol du *parvis* de la cathédrale de Paris était au niveau du sol intérieur de l'église, si ce n'est du côté gauche, au droit de la porte de la Vierge, où il s'abaissait de 0m,30 à 0m,40 (cet ancien sol a été découvert en 1847). Du *parvis* on descendait sur la berge de la rivière, avant la construction du pont, par un escalier de treize marches. C'est ce qui a fait supposer que devant la façade de l'église s'étendait un perron de treize marches. Il est à croire que du côté du marché Neuf on descendait également plusieurs marches pour arriver à la voie publique qui passait entre l'Hôtel-Dieu et la chapelle Saint-Christophe; mais cet escalier dut être supprimé dès le XIVe siècle, puisqu'alors les gens à cheval pouvaient arriver sur le sol même du *parvis*. L'enceinte avait environ 35 mètres de largeur sur autant de longueur. » Au *parvis* Notre-Dame se tenaient, avant l'établissement de l'Université, les écoles publiques. L'évêque de Paris y avait une échelle patibulaire. Ce fut sur un échafaud dressé sur le *parvis* que Jacques de Molay et les templiers entendirent prononcer leur sentence (11 mars 1314), qui fut exécutée à l'île aux Vaches. Ce fut également sur cette place que, sous François Ier, on fit brûler les huguenots. Le *parvis* Notre-Dame a été agrandi à diverses reprises, principalement en 1718. Il a été élargi et régularisé à la suite de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu.

Les *parvis* des églises conventuelles dont les façades donnaient sur une place publique étaient souvent établis en contre-bas du sol extérieur; tels étaient ceux des églises abbatiales de Saint-Denis et de Sainte-Radegonde à Poitiers. Moyennant une redevance, on louait ces emplacements à des marchands les jours de foire, et on les aliénait même pour quelques rentes. L'emplacement qu'occupaient

ces *parvis* a généralement conservé le nom qui leur était primitivement donné.

PARVITÉ s. f. (par-vi-té — lat. *parvitas*; de *parvus*, petit). Petitesse. ‖ Vieux mot.

PARVULISSIME adj. (par-vu-li-si-me — dimin. du lat. *parvulus*, petit). Fam. Très-petit : *La* PARVULISSIME *et pédantissime république de Genève*. (Volt.)

— Substantiv. : *On dit que vous n'habitez plus le territoire de la* PARVULISSIME. (D'Alemb.)

PARVULO s. m. (par-vu-lo — forme italianisée du lat. *parvulus*, petit). Hist. Nom qu'on donnait, du temps de Louis XIV, à de petites réunions de la cour qui se tenaient à Meudon.

PARY s. m. (pa-ri). Métrol. Piastre, monnaie de compte de quelques Etats de l'Amérique du Sud, valant 4 fr. 81.

PARYPHE s. m. (pa-ri-fe — du gr. *paruphês*, bordé d'une frange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des colydiens, dont l'espèce type habite la Colombie. ‖ Genre d'insectes hémiptères, de la famille des anisoscélites, tribu des coréides, formé aux dépens des lygées, et comprenant quelques espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PARYPHODACTYLE adj. (pa-ri-fo-da-kti-le — du gr. *paruphos*, frangé; *daktulos*, doigt). Ornith. Qui a les pieds lobés ou festonnés.

PARYSATIS, reine de Perse, femme de Darius Ochus, mère d'Artaxerxès Mnémon, son successeur, et de Cyrus, surnommé le Jeune, née vers 450 av. J.-C. Parysatis avait pour son dernier né une prédilection particulière; Artaxerxès, contre lequel il s'était révolté, voulant le faire mettre à mort, Parysatis implora sa grâce et obtint son pardon. Cyrus n'en fut pas plus modéré; se sentant appuyé par sa mère, il se souleva une seconde fois et fut tué à la bataille de Cunaxa (401). Dès lors, Parysatis ne songea plus qu'à le venger. Elle fit périr dans les tortures les plus atroces ceux qui avaient pris part à la mort de Cyrus. Le soldat qui l'avait blessé au jarret souffrit des tourments incroyables pendant dix jours : on lui versa de l'airain fondu dans les oreilles. Mithridate, qui avait porté le premier coup à Cyrus, fut enfermé tout vivant dans une auge et y mourut tout rongé de vers, après un supplice de dix-sept jours. Restait Bagapates ou, selon d'autres, Mesabates qui, par l'ordre de son maître, avait coupé la main et la tête de Cyrus après sa mort; Parysatis le fit écorcher et mettre en croix.

La cruauté de cette femme s'étendit, remarque Moréri, jusque sur sa famille, et la porta à se défaire de tous ceux qui lui étaient suspects, comme le rapporte Ctésias de Gnide, médecin d'Artaxerxès; elle fit déposer Tissapherne, gouverneur dans l'Asie, qui fut tué par Titrauste, son successeur; enfin, elle couronna sa vie sanglante en empoisonnant dans un festin Statira, sa belle-fille. Artaxerxès se contenta d'exiler sa mère à Babylone. Le nom de Parysatis a été porté par quelques autres princesses de Perse. V. Plutarque, Justin, etc.

PARZANESE (Pierre-Paul), poëte italien, né à Ariano, ancien royaume de Naples, vers le commencement de ce siècle, mort en 1852. Il est considéré comme le créateur de la poésie populaire dans l'Italie méridionale. Il a publié : *Canzoni popolari* (*Chansons populaires*); *Canti del povero* (*Chants du pauvre*); *Poésies diverses* (*Poesie varie*) et *Il Viggianese*. Viggiano est un gros village de la Basilicate, dont les habitants, qui savent dès leur enfance jouer de la harpe ou du violon, émigrent annuellement et vont faire le tour de l'Europe en jouant et chantant des romances, des ballades ou des chansons populaires napolitaines. Après avoir amassé un peu d'argent, ils reviennent demander à leur pays les joies de la famille. Tel est le sujet des *canzoni* populaires que Parzanese a intitulés *Il Viggianese*.

Parzanese se disposait à éditer ses nombreuses poésies lorsque la mort vint le surprendre. Ses plus belles *canzoni* ont été traduites et publiées en français par l'abbé Bayle, de Marseille, qui les a fait précéder d'une étude sur le poëte et sur la nature de son talent. Parzanese a fait école à Naples; le plus remarquable de ses successeurs est le poëte Constantin Volpe, dont le meilleur ouvrage est un volume de *canzoni* intitulé *Amore e fede* (*Amour et foi*, précédé d'une préface du professeur Laurent Agnelli sur la poésie populaire et ses tendances.

PAS s. m. (pa — lat. *passus*, mot que l'on rapproche du grec *patos*, chemin frayé; allemand *pfad*, anglais *path*, anglo-saxon *padh*, ancien allemand *phad*, sentier; ancien slave *pati*, russe *puti*, illyrien *put*, voie, chemin; latin *pons*, *pontis*, proprement voie; ossète *fandag*, route; sanscrit *patha*, *pathin*, *pathyd*, *panthan*, etc.; de *path*, *panth*, aller, partir. Delâtre croit que *passus* est pour *pansus* et le rapporte à la racine sanscrite *pant*, étendre, probablement alliée à la racine *pan*, même sens. Delâtre s'appuie sur ce que *pas* reprend le sens de *étendre* dans les dérivés : *passe*, raisin muscat étendu au soleil, séché au soleil; *passement*, *passementerie*, tissu plat qu'on étend comme ornement sur des habits). Mouvement de l'homme, de l'animal, qui porte

un de ses pieds en avant pour marcher : *Le* PAS *d'un homme, d'un enfant. Le* PAS *d'un cheval. Allonger le* PAS. *Ralentir son* PAS. *Régler son* PAS. *Marcher d'un* PAS *léger, d'un* PAS *rapide. Marcher, s'avancer à petits* PAS. *Faire un* PAS *en arrière.*

Perrette, sur la tête ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
Légère et court vêtue, elle allait à grands *pas*.
LA FONTAINE.

‖ Espace que l'on parcourt dans ce mouvement : *Avancer, reculer d'un* PAS. *Vous faites des* PAS *de quatre-vingts centimètres.* ‖ Action ou manière de marcher : *Un* PAS *grave, solennel. Reconnaître quelqu'un à son* PAS. *Avoir le* PAS *lourd.*

Quatre bœufs attelés, d'un *pas* tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
BOILEAU.

— Courte distance : *Il n'y a qu'un* PAS *d'ici chez vous. Il demeure à deux, à trois* PAS *d'ici. De l'Inde à la Chine, il n'y a qu'un* PAS. (L. Cruveilhier.)

— Vestige, marque que laisse sur le sol le pied d'une personne ou d'un animal qui marche : *Ce sont les* PAS *d'un enfant et non ceux d'un homme. On voyait sur le sable des* PAS *de cheval.*

— Allées et venues, démarches que l'on fait, peine qu'on se donne pour faire réussir quelque chose : *Il lui en a coûté bien des* PAS. *Il a fait bien des* PAS *inutiles. Ne songez pas à cette affaire, vous y perdriez vos* PAS. (Acad.)

. . . J'ai résolu de ne faire aucun *pas*.
REGNARD.

‖ Conduite, action, démarche : *Observer, épier tous les* PAS *de quelqu'un.*

— Seuil : *Etre sur le* PAS *de sa porte.* ‖ Chacune des marches qui sont au devant d'une entrée : *Prenez garde, il y a un* PAS.

— Droit de marcher le premier, préséance, prééminence, supériorité : *Avoir, prendre le* PAS *sur quelqu'un. Disputer le* PAS *à quelqu'un. Céder le* PAS. *Quand on avance dans la vie, la prudence prend le* PAS *sur toutes les autres vertus.* (Mme de Staël.) *Dans un Etat démocratique, le budget de l'instruction publique a le* PAS *sur tous les autres.* (Vacherot.)

— Fig. Progression, action progressive : *Quand un homme, enivré de ses lectures, fait un* PAS *dans le monde, c'est presque toujours un faux* PAS. (St-Evrem.) *Le premier* PAS *vers le vice est de mettre du mystère aux actions innocentes.* (J.-J. Rouss.) *Un* PAS *fait contre le devoir en entraîne bien d'autres.* (Grimm.) *Quand l'esprit humain fait un* PAS, *il faut que tout marche avec lui.* (Chateaub.) *Le premier* PAS *dans le bien est de sentir que l'on fait mal.* (La Rochef.-Doud.) *L'intimité n'est pas tant le bonheur parfait que le dernier* PAS *pour y arriver.* (H. Beyle.) *Le premier* PAS *de l'homme dans la science est toujours pour le merveilleux.* (Proudh.) *Plus la civilisation avance, plus la responsabilité s'attache aux* PAS *de l'homme.* (Mich. Chev.) *La Révolution française est le plus puissant* PAS *du genre humain depuis l'avénement du Christ.* (V. Hugo.) *Un seul* PAS *au delà de l'enthousiasme, et l'on est dans le fanatisme; un* PAS *de plus, et l'on tombe dans la folie.* (Descuret.)

Un *pas* hors du devoir peut nous mener bien loin.
TH. CORNEILLE.

Nous mourons à toute heure, et, dans le plus doux [sort,
Chaque instant de la vie est un *pas* vers la mort.
TH. CORNEILLE.

La valeur fait beaucoup; mais, dans les grands com- [bats,
Du triomphe à la chute il n'est souvent qu'un *pas*.
VOLTAIRE.

‖ Distance morale, différence : *Du besoin de la liberté à l'envie de la domination, il n'y a qu'un* PAS. (Guizot.) *Il n'est qu'un* PAS *de la discussion à la dispute.* (De Ségur.) *De la force à l'injustice, il n'y a qu'un* PAS. (De Thèis.) *Du rôle de la femme à la question du mariage, il n'y a qu'un* PAS. (E. Scherer.)

— *Pas glissant, délicat, dangereux*, Circonstance difficile, embarrassante, où il est facile de commettre une faute : *La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre, le* PAS *est* GLISSANT. (La Bruy.)

— *A chaque pas*, A chaque instant : A CHAQUE PAS *nous trouvons dans la vie de nouvelles contrariétés.*

Vos sites, vos plaisirs changent à *chaque pas*.
DELILLE.

— *De ce pas, Tout de ce pas*, A l'instant même : *J'y vais* TOUT DE CE PAS. *Je vais*, DE CE PAS, *recueillir toutes les autres adhésions.* (E. Augier.)

— *Pas à pas*, Un pas après l'autre, sans se hâter, doucement : *Aller* PAS À PAS. *Le président et mon oncle suivaient* PAS À PAS *les traces que j'avais simulées sur le sable.* (J. Sandeau.) *L'humanité ne marche que lentement et* PAS À PAS. (E. Alaux.)

J'aime à sentir le temps, plus fort que la mémoire,
Effacer *pas à pas* les traces de ta gloire.
LAMARTINE.

Combien en voyons-nous se laisser *pas à pas*
Ravir jusqu'aux faveurs dernières,
Qui dans l'abord ne croyaient pas
Pouvoir accorder les premières!
LA FONTAINE.

— *Sous les pas de*, Sous les pieds de : *La*

terre tremblait SOUS NOS PAS. *Les danses s'établissent sur la poussière des morts, et les tombeaux poussent* SOUS LES PAS DE *la joie.* (Chateaub.)

— *Salle des pas perdus*, Grande salle qui précède l'ensemble des chambres d'un tribunal : *La* SALLE DES PAS PERDUS *du Palais de justice de Paris.*

— *Marcher, aller un bon pas*, Marcher vite : *Je ne vais pas aussi vite que je voudrais!* — *Oh!* VOUS ALLEZ *encore* UN BON PAS. (Scribe.) ‖ *Doubler le pas*, Aller, s'avancer une fois plus vite qu'on n'avait fait jusqu'alors : *A demi-lieue de la ville, j'entends sonner la retraite; je* DOUBLE LE PAS. (J.-J. Rouss.)

— *Précipiter ses pas*, Courir précipitamment :

> Contre un fier ennemi *précipitez* vos *pas*.
>
> RACINE.

‖ *Précipiter les pas de quelqu'un*, Hâter sa marche, sa fuite :

> La frayeur de la nuit *précipite* mes *pas*.
>
> RACINE.

— *Aller plus vite que le pas*, Courir précipitamment.

— *Porter, adresser ses pas quelque part*, Y aller, s'y rendre :

> Vers la chapelle hospitalière,
> En pleurant, j'*adresse mes pas*.
>
> ALEX. SOUMET.

— *Retourner, revenir sur ses pas*, Retourner au lieu d'où l'on vient, refaire en sens inverse le chemin que l'on avait parcouru. ‖ Changer de linge, de conduite : *Il y a une noble docilité qui se fait une gloire de* REVENIR SUR SES PAS *dès qu'elle a senti qu'on l'a surprise.* (Mass.)

— *Marcher sur les pas de quelqu'un*, Le suivre de près. ‖ L'imiter, le prendre pour modèle :

> *Marchez* donc *sur ses pas*, aimez sa pureté.
>
> BOILEAU.

— *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*, Le suivre partout :

> Viens m'aider à fuir les vices
> Qui *s'attachent à mes pas*.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Faire les premiers pas*, Faire les avances pour une démarche ou une réconciliation.

— *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*, Lui donner de l'exercice, lui susciter des embarras.

— *Faire un grand pas, de grands pas*, Faire de grands progrès : *La question* A FAIT UN GRAND PAS. *C'est avoir* FAIT UN GRAND PAS *dans la finesse que de faire penser de soi qu'on n'est que médiocrement fin.* (La Bruy.)

— *Faire un faux pas*, Glisser, chanceler en marchant : *Les loups suivent le voyageur, attendant qu'il* FASSE UN FAUX PAS, *pour se jeter sur lui et le dévorer.* (P. de St-Victor.) ‖ Faire quelque faute dans sa conduite, dans ses affaires.

— *Faire un pas de clerc*, Faire une faute, une imprudence, une maladresse.

— *Marcher à pas comptés*, Aller avec une extrême lenteur :

> . . . . . Marchant *à pas comptés*,
> Comme un recteur suivi des quatre Facultés.
>
> BOILEAU.

— *Aller à pas mesurés*, Procéder, agir avec prudence, circonspection.

— *Aller à pas de tortue*, N'avancer que très-lentement.

— *Aller à pas de loup*, Marcher sans bruit, dans le dessein de surprendre quelqu'un.

— *Aller à grands pas, à pas de géant*, Franchir rapidement les degrés qui séparent d'une situation enviée, d'un but qu'on a en vue : ALLER À GRANDS PAS *aux dignités, aux honneurs.*

— *Mettre, remettre quelqu'un au pas*, L'obliger à faire son devoir : *Je m'en vais le* REMETTRE AU PAS.

— *Regretter ses pas*, Regretter le mouvement qu'on s'est donné, la peine qu'on a prise.

— *Ne pas quitter quelqu'un d'un pas, d'un seul pas*, Ne pas le quitter un seul instant, être toujours avec lui.

— *Se tirer d'un mauvais pas*, Se tirer d'une affaire embarrassante, scabreuse : *Je concevais bien qu'elle était assez bonne comédienne pour* SE TIRER DE CE MAUVAIS PAS. (Le Sage.)

— *Passer, sauter, franchir le pas*, Être contraint ou se décider à faire une chose pénible.

— *Vous devriez baiser la trace de ses pas*, Vous lui devez une grande reconnaissance, un grand respect.

— *Cela ne se trouve point dans le pas d'un cheval*, Cela est difficile à trouver : *Crois-tu, le traître, que mille cinq cents livres* SE TROUVENT DANS LE PAS D'UN CHEVAL? (Mol.)

— Prov. *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, Le plus difficile est de commencer : *On s'extasiait devant Mme Du Deffant sur ce que saint Denis, après avoir eu la tête tranchée, la porta dans ses mains à deux lieues de distance.* « *Mon Dieu! fit-elle*, IL N'Y A QUE LE PREMIER PAS QUI COÛTE. ‖ *Pas à pas, on va bien loin*, Un progrès lent, mais continu, amène de grands résultats. ‖ *La peur a bon pas*, Quand on a peur, on marche très-vite.

— Chorégr. Mouvement des jambes qui se déplacent en s'agitant de diverses façons : PAS *coupé*. PAS *glissé*. PAS *battu*. PAS *chassé*. PAS *de contredanse*. PAS *de valse*. PAS *de polka*.

> Il leur avait longtemps montré, sans se lasser,
> Des gavottes et des bourrées,
> Et tous les *pas* divers que son art sait tracer.
>
> A. DE MUSSET.

‖ *Pas de ballet*, Pas figuré usité dans les ballets. ‖ *Pas de deux, de trois, de quatre*, etc., Entrée de ballet exécutée par deux, trois, quatre personnes.

— Chevaler. *Pas d'armes*, Passage qu'un chevalier s'engageait à défendre contre tout venant. ‖ Lutte qu'on soutenait, combat que l'on offrait à tout venant. ‖ Exercice de tournoi consistant dans la défense d'un poste :

> Un *pas d'armes*,
> C'est très-beau!
>
> V. HUGO.

‖ *Ouvrir le pas*, Commencer le tournoi.

— Art milit. Chacune des différentes manières de marcher sous les armes : *Le tambour, le cornet, le clairon ne règlent pas seulement le* PAS *du soldat, ils l'animent encore et diminuent la sensation de lassitude.* (Lamenn.)

> Conscrits au *pas*;
> Ne pleurez pas,
> Marchez au *pas*.
>
> BÉRANGER.

‖ *Pas cadencé* ou *réglé*, Pas mesuré, qui est le même pour toute une troupe en marche. ‖ *Pas d'école* ou *pas lent*, Ancien pas cadencé. ‖ *Pas de peloton*, Pas cadencé, usité en Prusse au siècle dernier, consistant, pour des pelotons, à faire trois grands pas et quelquefois dix, pour faire halte, feu, recharger, tandis que la ligne, continuant à s'avancer à petits pas, remboîtait les pelotons, qui repartaient avec elle. ‖ *Pas ordinaire*, Pas cadencé qui a la vitesse de la marche ordinaire. ‖ *Pas redoublé*, Ancien nom d'un pas dont la vitesse est double de celle du pas ordinaire. ‖ *Pas de manœuvre*, Nom actuel du pas redoublé. ‖ *Pas accéléré*, Pas cadencé plus rapide que le pas ordinaire, moins rapide que le pas de charge. ‖ *Pas de charge*, Pas très-rapide. ‖ *Pas de course*, Celui que des troupes exécutent en courant. ‖ *Pas de route*, Sorte de marche à volonté que les troupes peuvent prendre d'une étape à l'autre. ‖ *Pas allongé*, Pas dans lequel les jambes s'écartent beaucoup l'une de l'autre. ‖ *Pas gymnastique*, Pas de course régulier et cadencé ‖ *Pas de conversion*, Pas usité pour exécuter les conversions. ‖ *Pas oblique*, Celui que les soldats exécutent dans une direction oblique par rapport au front. ‖ *Pas en arrière*, Pas servant à exécuter des conversions à reculons. ‖ *Marquer le pas*, Frapper le sol en cadence, de chaque pied alternativement, sans avancer. ‖ *Changer de pas*, Ramener le pied qui est derrière à côté de celui qui est devant, pour repartir de ce dernier pied. ‖ *Pas de camp*, Mesure de longueur usitée pour tracer un camp.

— Mar. Nom donné aux entailles dans lesquelles se logent les épontilles sur la carlingue.

— Escrime. *Marcher à grands pas, Marcher à petits pas*, Laisser un espace grand ou petit entre les pieds qui s'avancent sur la ligne droite, ou qui reculent.

— Manége. La plus lente des allures naturelles du cheval : *Cheval qui a le* PAS *rude, qui a le* PAS *fort doux. Mener un cheval au* PAS. *Le* PAS *est la plus lente de toutes les allures.* (Buff.) ‖ *Pas de côté*, Sorte de travail qu'on impose au cheval de manége, et qui consiste à le faire avancer sur une ligne oblique à la direction de son corps. ‖ *Pas averti*, Pas réglé, dans lequel le cheval semble calculer lui-même la pose de chaque jambe. ‖ *Pas écouté*, Pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. ‖ *Pas relevé*, Allure qui ressemble au pas ou à la marche, mais dans laquelle les mouvements sont précipités et irréguliers. ‖ *Pas de coq*, Flexion brusque et sèche du jarret, imitant la démarche du coq. ‖ *Cheval qui a le pas relevé*, Cheval qui, en marchant, relève bien les jambes de devant. ‖ *Cheval de pas*, Cheval qui a le pas allongé et rapide.

— Armur. *Pas-d'âne*, Garde d'épée qui couvre toute la main.

— Fortif. *Pas-de-souris*, Escalier qui fait communiquer les divers ouvrages d'une place fortifiée : *C'est par des* PAS-DE-SOURIS *que l'on va du fossé du réduit de la demi-lune à la demi-lune, et du fossé du corps de place aux réduits des places d'armes rentrantes.*

— Mus. Morceau arrangé pour la danse : *On a fait un* PAS *sur la cavatine de cet opéra-comique.* ‖ *Pas redoublé*, Marche militaire d'un mouvement rapide.

— Art vétér. *Pas-d'âne*, Instrument dont on se sert pour tenir ouverte la bouche du cheval. ‖ Sorte de mors usité pour les chevaux qui ont la bouche dure.

— Anc. métrol. Mesure de longueur usitée chez les Romains. ‖ *Pas géométrique*, Mesure de longueur qui valait 1m,62.

— Constr. Nom donné aux entailles qu'on fait sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons.

— Techn. Ouverture de la chaîne pour le passage de la navette. ‖ Marche, lisse, carton. ‖ *Chercher le pas*, Marcher en avant ou en arrière pour retrouver la dernière duite. ‖ *Pas clos*, Tissage exécuté de manière que le battant ne frappe contre la trame qu'au moment où le pas est rabattu, c'est-à-dire fermé. ‖ *Pas ouvert*, Tissage exécuté de manière que le battant frappe avant que le pas soit entièrement rabattu. ‖ *Pas doux*, Levée dont la demi-maille de la lisse anglaise lève seule et en même temps que la maille à coulisse. ‖ *Pas dur*, Levée où la lisse anglaise lève entièrement. ‖ *Pas failli*, Défaut de fabrication, manquement de trame sur toute la largeur de l'étoffe. ‖ *Pas de vis*, Espace compris entre les filets contigus de la vis : *La vis avance d'autant plus vite que son* PAS *est plus long, mais avec d'autant plus de force qu'il est plus court.* ‖ *Pas de fusée*, Chacun des tours de la rainure en spirale de la fusée d'une montre.

— Géol. Défilé, passage étroit entre deux hauteurs : *Le* PAS *de Suse.* ‖ Détroit, espace étroit de mer entre deux terres : *Le* PAS *de Calais.* ‖ Ces deux sens ont vieilli et ne sont plus usités que dans quelques noms propres.

— Moll. *Pas de paysan*, Nom vulgaire d'une espèce de volute.

— Zooph. *Pas de poulain*, Nom vulgaire du spatangue cœur-de-mer.

— Bot. *Pas d'âne*, Nom vulgaire du tussilage commun. ‖ *Pas de cheval*, Nom vulgaire de la cacalie.

— **Syn. Pas, col, défilé**, etc. V. COL.

— **Encycl.** Métrol. anc. Le *passus* des Romains n'était point le simple *pas* (*gradus*), mais le double *pas*. On appelait *gradus* la distance d'un pied à un autre dans la situation de la marche ordinaire; on appelait *passus* l'intervalle compris entre la place qu'occupait un pied et celle que le même pied allait occuper ensuite. Le *passus* valait deux *gradus*, et il fallait 1,000 *passus* pour un mille romain. Relativement aux anciennes mesures grecques, le *passus* se rapprochait de l'orgyie, bien qu'il y eût entre les deux la différence de 1 pied, le *passus* valant seulement 5 pieds (1m,48), et l'orgyie valant 6 pieds (1m,85). Il ne faut pas confondre le *pas* romain avec le *pas* grec (*bêma*), qui valait plus de 2 orgyies. Cependant, les écrivains grecs des derniers siècles, en traduisant les mesures romaines, appellent le *passus*, *bêma to diploun* (le *pas* double), et le *gradus*, *bêma to aploun* (le *pas* simple). On donne quelquefois au *gradus* le nom de *pas de voyageur*.

— **Art milit.** La méthode de marcher en mesure, en cadence, date de fort loin. Des dessins montrent l'antique infanterie d'Égypte marchant du même pied. Les soldats égyptiens marchaient au son des harpes, des clairons et des tambours; les Grecs préféraient la flûte. Ces instruments modulaient la vitesse de la marche. Thucydide nous apprend que les soldats d'Agis « s'avançaient posément au son des flûtes, entremêlées dans les bataillons, pour marcher d'un *pas* égal et en cadence. »

Chez les Romains, le *pas* militaire était de deux sortes : le *pas* plein, avec lequel on faisait, à l'heure, près de 5 milles, c'est-à-dire 7,400 mètres, et le *pas* ordinaire, avec lequel la distance parcourue en une heure était de 4 milles, ou 5,092 mètres. Nous n'avons pas de documents sur le *pas* militaire au moyen âge, mais nous savons par Joinville que l'infanterie de Charles VIII s'avançait en cadence. Du Bellay dit : « Je crois bien que les tabourins (tambours) ont été trouvés pour servir de mesure aux soldats en marchant; car tous les temps de leurs batteries sont vrayes cadence et mesure, pour advancer ou retarder l'alleure des gens de guerre. » Au XVIIe siècle, de même qu'aujourd'hui, la marche devait commencer du pied gauche. Le *pas* ordinaire était ce qu'on appelait alors *marche*. Ce n'est qu'au milieu du siècle dernier qu'on a considéré la cadence comme de haute importance en fait d'études tactiques. La mesure du *pas* cadencé varie s'il s'agit de certains *pas* des ailes, de quelques conversions ou changements de direction. Les règlements n'expliquent pas toutes ces variétés en détail. Les chefs sont souvent [illegible] de suppléer à ce silence. La mesure normale du *pas* n'a pas été bien précisée, on n'a pas prescrit sa longueur. Chaque troupe prend, sans s'en apercevoir, l'habitude d'un mode d'enjambées [illegible]. Il n'y a pas deux corps dont le *pas* soit géométriquement le même, les corps composés d'hommes plus petits devant regagner, par la vivacité du *pas*, ce qu'ils perdent par sa moindre étendue. Pour ce qui est de la vitesse, le chiffre considéré par rapport aux usages est fixé à [illegible] *pas* environ à l'heure. « On aurait tort de croire, dit Lessac, que le *pas* lent est plus commode et plus favorable à l'ordre, rien n'est si fatigant, parce qu'il faut continuellement [illegible] de la machine, et, [illegible] régularité de la marche, elle est [illegible] compatible avec un mouvement [illegible] avec un mouvement [illegible]. » [illegible] d'auteurs veulent qu'on étudie le *pas* cadencé à la marche, c'est-à-dire sans le secours d'aucun instrument de musique. On fait valoir, à ce sujet, [illegible] raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici. L'ordonnance du 1er août 1791 appliquait des principes [illegible] des *pas*. Elle reconnaissait cinq *pas* cadencés. Le nombre en a été augmenté depuis. Le *pas* cadencé, s'il se perd, se reprend au moyen du contre-*pas*; c'est ce qu'on appelle changer le *pas*. On appelle marquer le *pas* l'action d'exécuter un *pas* simulé. Le *pas* cadencé se distingue en *pas* ordinaire, *pas* allongé, *pas* redoublé, *pas* accéléré, *pas* de conversion, *pas* de flanc, *pas* de manœuvre, *pas* de peloton, *pas* de pivot, *pas* de retraite, *pas* d'école, *pas* en arrière, *pas* oblique.

— *Pas ordinaire* ou *Marche*. C'est une sorte de *pas* cadencé qui répond à la batterie aux champs. Il a varié dans ses proportions, principalement quant à la vitesse. Il fut d'abord de 60 à la minute, puis de 75 et de 76. En France, on a presque toujours imité la Prusse pour la vitesse du *pas*. Ainsi, les ordonnances de 1755, 1766, 1769 réglaient le *pas* ordinaire à l'instar des coutumes de Prusse, à raison d'une seconde. L'instruction du 11 juin 1774 le portait à 80. L'ordonnance du 1er juin 1776 le réduisait à 70; en 1791, on l'étendait à 76, toujours pour imiter les variations des Prussiens. Bonaparte avait à peu près supprimé de fait le *pas* ordinaire, parce que, suivant lui, le fantassin n'était jamais dressé avec assez de promptitude, ne manœuvrait jamais avec assez de rapidité. D'ailleurs, plusieurs auteurs proposaient d'abolir ce *pas*. L'ordonnance du 4 mars 1831 l'a à peu près supprimé. Elle voulait un *pas* ordinaire direct et un oblique, quoiqu'elle les déclarât à peu près inutiles tous deux. Elle n'employait le *pas* ordinaire que dans le commencement de l'instruction des hommes, mais non dans les évolutions de ligne. Une sonnerie d'infanterie porte le nom de *pas* ordinaire. Il a été anciennement question de substituer au *pas* ordinaire un *pas* unique, qui eût été en quelque sorte la fusion du *pas* ordinaire et du *pas* accéléré; mais l'essai qu'on en fit fait n'eut pas de suite.

— *Pas allongé* ou *Grand pas*. C'est une sorte de *pas* cadencé qui est originaire d'Autriche et de Prusse. L'instruction du 11 juin 1774 et le règlement du 1er juin 1776 le reconnaissaient en France. Sa mesure était de 2 pieds et demi. Celui des Prussiens était à peu près de la même longueur. On en faisait 76 à la minute, et quelquefois davantage. L'usage ne s'en est pas maintenu.

— *Pas redoublé*. Ce *pas* cadencé, mentionné dans les ordonnances depuis le milieu du siècle dernier, était de 120 à la minute. Il était d'une vitesse double de celle du *pas* ordinaire. Sa cadence était la même que celle de la générale. L'instruction de 1774 voulait qu'il fût de 140 à 160 par minute. Par ordonnance du 1er juin 1776, le *pas* de manœuvre lui fut substitué; mais celle du 4 mars 1831 a fait revivre l'ancienne dénomination de *pas* redoublé, non pour exprimer, comme dans le principe, une vitesse normale double, mais une vitesse qui varie de 140 à 150 *pas* par minute et qui s'applique aux évolutions de tirailleurs.

— *Pas accéléré*. Ce *pas* cadencé, qui a succédé au *pas* de manœuvre, ne date que du règlement du 1er août 1791. Sa mesure était alors de 2 pieds et sa vitesse de 100 à la minute. Réduit à 90, il devenait *pas* de route; précipité jusqu'à 120, il était appelé *pas* de charge. La générale se battait à la vitesse du *pas* accéléré. C'était le *pas* des [illegible] d'attaque et des contre-marches. Comparée au trot de la cavalerie, la vitesse du *pas* accéléré répond à peu près à la moitié de la vitesse d'un trot soutenu. Depuis le premier Empire, [illegible] se sont [illegible] pour l'usage exclusif du *pas* accéléré. On a proposé de l'appliquer à la marche des brigades d'infanterie en bataille, à tous les [illegible], à tous les ré[illegible], etc. L'ordonnance de 1831 (4 mars) s'est [illegible] de leur avis en n'admettant que le *pas* accéléré dans l'école de bataillon. L'expérience n'a pas encore démontré que cette prescription soit mauvaise, ainsi que beaucoup d'auteurs semblaient l'annoncer. Cette même ordonnance, qui permet de porter le *pas* [illegible] de 100 à 130 par minute, appelle aussi *pas* accéléré un genre de sonnerie d'infanterie à l'usage des tirailleurs.

— *Pas de* [illegible]. Ce *pas* cadencé, mentionné par l'ordonnance [illegible] des emprunts [illegible] [illegible] [illegible] *pas* ou [illegible].

— *Pas de* [illegible]. Ce *pas* cadencé, vif et [illegible] fut [illegible] dans les armées [illegible] par [illegible] à la fin du XVIIIe siècle. En France, [illegible] pendant quelque temps, [illegible] de 1776, un *pas* de [illegible] de *pas* redoublé, mesurant 15 pouces.

— *Pas de manœuvre*. Ce *pas* cadencé a remplacé le *pas* redoublé, dont il ne différe que par le nom, et a été remplacé par le *pas* accéléré. Il avait été créé par une ordonnance du 1er juin 1776. Le *pas* de manœuvre, considéré comme la moitié du *pas* de course et qui était une sorte de *pas* de charge, s'appliquait aux contre-marches.

— *Pas de peloton*. Ce *pas* cadencé, d'origine prussienne, n'a jamais été admis en France. Il consistait, dit Bardin, à faire faire trois grands *pas* ou quelquefois dix *pas* à un ou plusieurs pelotons qui sortaient d'une

ligne de bataille, marchant en avant au petit *pas*. »

— *Pas de retraite.* Ce *pas* cadencé devait être le *pas* ordinaire si la retraite se faisait en présence de l'ennemi, et le *pas* redoublé si elle s'opérait hors du feu ennemi.

— *Pas de pivot.* Ce *pas* cadencé qui, d'après l'ordonnance du 4 mars 1831, doit avoir 0m,22, est le *pas* d'une aile du côté opposé au guide dans les conversions à pivot mobile des colonnes de route et dans les changements de direction d'une subdivision de colonne en marche.

— *Pas d'école* ou *Pas lent.* C'est un ancien *pas* cadencé que l'ordonnance de 1755 prescrivit pour la première fois. Il avait 1 pied et sa vitesse était de 50 à la minute. Il fut abandonné pendant la Révolution, parce qu'on n'avait pas le temps de donner une longue instruction aux recrues. Il fut repris sous le premier Empire, puis on y a renoncé comme étant trop compliqué.

— *Pas en arrière.* C'est une sorte de demi-*pas* qui, d'après les ordonnances du 20 mai 1764 et du 1er mai 1769, devait mesurer 12 pouces. On l'étudie dans l'école de peloton à raison de quinze ou vingt mouvements de suite tout au plus. Les *pas* en arrière servent à exécuter des conversions à reculons. On a essayé de le faire exécuter vivement, au *pas* accéléré; mais on n'a pu y réussir. Les soldats ne peuvent reculer qu'au *pas* ordinaire.

— *Pas oblique.* C'est une sorte de *pas* cadencé qui a été inventé par Frédéric II, pour gagner, sans perdre accoudement, du terrain à la fois en avant et de côté. Il fut admis dans l'armée française par ordonnance du 6 mai 1755. Le mécanisme de ce *pas* est ingénieux, mais compliqué, et l'on a proposé d'en abolir l'usage. Nos soldats l'emploient très-rarement. Il est pourtant le seul moyen de réparer dans une marche en bataille certaines déviations. On commence à l'exécuter au moment où le pied du côté opposé à l'oblique est près de poser à terre. Il est, suivant les circonstances, ou ordinaire ou accéléré; cependant l'instruction du 20 mai 1788 ne lui donnait que la vitesse du *pas* ordinaire. Sa mesure est de 17 à 24 pouces. Il sert à partager et à raccorder les subdivisions qui rompent et se remettent en ligne, à rapprocher les rangs qui bâillent, etc. On a plusieurs fois essayé de le remplacer par un demi à droite ou un demi à gauche par homme, mais ces essais n'ont d'abord pas eu de suite en France. La milice néerlandaise est la première qui ait adopté cette innovation. Les Anglais ont un *pas* oblique moins compliqué que le nôtre; on a proposé de l'adopter pendant la guerre de Crimée. Enfin, depuis 1861, le *pas* oblique s'exécute dans l'armée française par un demi à droite, si l'on veut obliquer à droite, et par un demi à gauche si l'on veut obliquer à gauche. Sa longueur est de 0m,65 et sa vitesse de 110 par minute.

— *Pas de charge.* Ce *pas*, que nous ne pouvons classer parmi les *pas* cadencés, puisque sa cadence est variable, peut être considéré comme l'extension du *pas* accéléré. Il est susceptible d'être porté jusqu'à 130 à la minute (ordonnance du 4 mars 1831). On a proposé de régler le *pas* de charge à raison de 27 pouces, mais il faudrait des géants pour réaliser ce projet. L'ancien *pas* redoublé n'était autre que le *pas* de charge. Ce *pas* a été créé par une ordonnance en date du 1er juin 1776. Il existe une sonnerie d'infanterie qui porte le nom de *pas de charge*.

— *Pas de course* ou *précipité.* L'infanterie athénienne exécutait les charges au *pas* de course. Scipion ne promenait jamais ses fantassins autrement qu'au *pas* de course. Au nombre des *pas* que Végèce mentionne, il cite le *pas* de course. Généralement les Romains prenaient ce *pas* lorsqu'ils se trouvaient à environ 300 mètres de l'ennemi. Cependant les modernes croient qu'il est mieux de ne le commencer qu'à environ 100 mètres du but pour ne pas trop essouffler le soldat. Le *pas* de course n'est pas un *pas* cadencé, parce que les soldats perdent toute cadence et ne conservent plus leurs rangs. On a quelquefois proposé d'en proscrire l'usage ou de ne l'employer que lorsqu'il faut attaquer avec emportement, lorsqu'il y a enfin une nécessité absolue d'aller vite. Ce *pas* sert de nos jours aux exercices de tirailleurs à pied, qui ont donné son nom à une de leurs sonneries.

— *Pas de route.* D'après l'ordonnance de 1861, ce *pas* est enseigné aux soldats dans l'école de peloton afin de leur procurer plus de facilité pour marcher en route. Il s'exécute au commandement de *Pas de route, marche!* Les soldats prennent le *pas* de route et mettent d'eux-mêmes l'arme à volonté; ils ne sont pas tenus à marcher du même pied ni à observer le silence, les files marchent à l'aise; mais on fait attention à ce que les rangs ne se confondent pas, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide et que ceux du second rang ne prennent que 0m,70 de distance du rang qui les précède.

La vitesse du *pas* de route est la même que celle du *pas* accéléré, soit 110 par minute. C'est le dernier *pas* qu'on apprend aux soldats.

— Manège. On désigne sous ce nom l'allure lente qui est ordinaire à la plupart des animaux quadrupèdes. Elle appartient au cheval, à l'âne, à l'hémione, au zèbre, au bœuf, au cerf, au dromadaire, à l'hippopotame, au rhinocéros, au porc et à la plupart des carnassiers.

Il faut examiner très-attentivement pour reconnaître dans cette allure la succession des mouvements des membres. Le *pas* comprend quatre temps à peu près d'égale durée. Le commencement de chacun est marqué par le lever d'un pied, et la fin par le poser d'un autre. « Dans le *pas*, dit M. Lecoq, en supposant que l'animal entame à gauche, l'action des membres s'exercera successivement dans l'ordre suivant: 1° Membre antérieur gauche; 2° membre postérieur droit; 3° membre antérieur droit; 4° membre postérieur gauche, et ainsi de suite. L'action des membres a donc lieu en diagonale, mais séparément, de telle sorte que chaque extrémité fait entendre sa battue; mais chaque membre n'attend pas pour se lever que celui qui le précède ait effectué son poser, ainsi que le dit Borelli. C'est quand un membre est à la moitié de son soutien que celui qui doit le suivre commence le sien, et ainsi des autres; ce qui fait que l'animal, excepté au départ et à l'arrêt, a constamment deux pieds posés et deux pieds levés, quoiqu'il y ait dans un *pas* complet quatre levers et quatre posers bien distincts. » Dans le *pas*, le centre de gravité est donc supporté alternativement par un bipède latéral et par un bipède diagonal. Le support sur un bipède latéral est formé par l'appui d'un pied antérieur, qui s'éloigne du pied postérieur, et celui sur un bipède diagonal par l'appui d'un pied postérieur qui se rapproche du pied antérieur, de sorte que la ligne de sustentation latérale est plus longue que celle de sustentation diagonale.

Le plus grand espace qu'embrasse un *pas* complet dans le *pas* lent est à peu près égal à la distance qui, lors de la station, sépare le pied antérieur du pied postérieur, bien que la piste du second reste en arrière de celle du premier; dans le *pas* ordinaire, l'espace franchi est supérieur à cette distance, quoique les pistes se recouvrent à peine; enfin, dans le *pas* plus rapide, l'espace parcouru par une extrémité est bien supérieur à la distance laissée pendant la station entre les deux extrémités d'un bipède latéral. Les choses se passent toujours ainsi lorsque l'animal, le cheval par exemple, est libre et chemine sur un plan horizontal. Mais si l'animal remonte un plan incliné, le *pas* est d'autant plus raccourci que la montée est plus rapide. Le pied postérieur n'atteint plus la place laissée par le pied antérieur. De même, si le cheval est attelé à une voiture lourde, le *pas* est raccourci, comme si l'animal remontait un plan incliné. Si, au contraire, le cheval descend le plan incliné, le *pas* s'allonge et la piste du pied antérieur est dépassée plus ou moins par celle du pied postérieur; mais cela n'a lieu que dans les cas où l'animal est libre ou peu chargé; car, s'il est attelé à une voiture pesante ou si la pente est très-rapide, il raccourcira son allure pour ne pas être entraîné par l'accélération du mouvement.

Si maintenant on cherche quels doivent être les déplacements du centre de gravité dans le *pas*, on voit que, si le corps est soutenu par un bipède latéral, le centre de gravité se trouve à peu près sur le tiers antérieur de la ligne qui réunit les deux extrémités à l'appui; il passe de là au tiers antérieur de la ligne qui réunit les deux pieds d'un bipède diagonal dès que le corps, dans le temps suivant, est soutenu par ces derniers; puis il se porte sur le second bipède latéral, et de celui-ci sur le second bipède diagonal, de telle sorte qu'il éprouve, dans un *pas* complet, quatre déplacements successifs.

Le *pas* est l'allure propre à la plupart des quadrupèdes de moyenne taille et à ceux de haute stature. Ils la prennent naturellement, sans le secours de l'éducation, mais on ne sait pourquoi la girafe, l'hyène et d'autres encore ont une autre allure. « Elle convient parfaitement, dit M. Colin, aux animaux qui traînent de lourds fardeaux et à ceux qui supportent des charges considérables; elle leur permet alors de déployer la plus grande somme de force avec aussi peu de fatigue que possible. » Le *pas* est l'allure la plus lente du cheval et la moins fatigante; mais, dès que l'on veut accélérer le *pas*, l'animal se fatigue bientôt de cette allure et prend un petit trot qui lui fait faire plus de chemin avec moins d'efforts.

— *Pas relevé.* On désigne sous le nom de *pas* relevé une allure dans laquelle le cheval fait entendre, comme dans le *pas*, quatre battues qui ont lieu dans le même ordre, mais précipitées et irrégulières. Les chevaux qui possèdent cette allure forment, en Normandie, une race peu répandue, mais recherchée pour certains services. On appelle ces animaux *chevaux de haut pas, bidets d'allure*. Ils ont les muscles très-développés, la tête assez volumineuse, l'encolure forte et horizontale, les reins courts, la fesse charnue, la croupe bien développée. Le *pas* relevé, chez ces animaux, s'exécute avec une très-grande rapidité, remplace le trot, et n'exige qu'un léger déplacement vertical du centre de gravité, les membres s'élevant très-peu de terre. Tout l'effort est utilisé à chasser le corps en avant; aussi cette allure est-elle très-douce pour le cavalier, mais elle a l'inconvénient de forcer les chevaux à *raser le tapis*, et, par conséquent, de les faire butter souvent sur les chemins peu unis.

Dans le *pas* relevé, les foulées des bipèdes diagonaux se succèdent immédiatement, et l'intervalle le plus grand, au lieu d'être, comme dans le *pas*, entre les deux battues du bipède diagonal, se fait remarquer entre celles du bipède latéral. Mais tous les chevaux n'exécutent pas le *pas* relevé de la même manière; il en est chez lesquels les battues sont espacées par des temps à peu près égaux, et ne diffèrent de celles du *pas* ordinaire que par la rapidité avec laquelle elles se succèdent et par le peu d'élévation des membres. Cette allure est bien plus fatigante pour le cavalier que celle du *pas* relevé ordinaire, en raison du bercement qu'elle produit. « Le *pas* relevé, dit M. Lecoq, nécessite un déplacement horizontal du centre de gravité analogue à celui qui a lieu dans le *pas*, et toujours d'autant plus grand que les foulées sont plus régulièrement espacées. Ce déplacement a lieu, en outre, avec une vitesse à peu près égale à celle du trot; aussi le haut *pas* doit être très-fatigant pour l'animal, et si les bidets d'allure y résistent longtemps, on ne doit l'attribuer qu'à la grande force musculaire que possèdent ces chevaux. Quelques-uns même ne peuvent supporter cette allure lorsqu'on les pousse vivement, et ils prennent le trot qui, à vitesse égale, est bien moins fatigant. » On peut faire contracter le *pas* relevé à de jeunes chevaux, en leur attachant les membres en diagonale au moyen de cordes et en les forçant à marcher ainsi entravés; seulement le *pas* relevé acquis ne vaut jamais cette même allure naturelle.

—Chevaler. *Pas d'armes.* Les chevaliers qui défendaient le *pas* pendaient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, etc., élevés pour cet usage, et quiconque était disposé à forcer le passage touchait une de ces armoiries avec son épée, ce qui était un cartel que l'autre était obligé d'accepter; le vaincu donnait au vainqueur le prix dont ils étaient convenus avant le combat.

On appelait aussi *pas* d'armes le combat ou défi qu'un tenant, ou seul ou accompagné de plusieurs chevaliers, offrait dans les tournois contre tout venant; ainsi, en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de sa compagnie, entreprit un pareil combat, appelé le *pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint-Antoine, à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII; et le tournoi où Henri II fut blessé à mort, en 1559, était aussi un *pas* d'armes, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel « que le *pas* est ouvert par Sa Majesté Très-Chrétienne... pour estre tenu contre tous venants dûment qualifiés » (v. TOURNOI). Mais ce n'était que par extension que l'on qualifiait ainsi certains tournois, et dans les véritables *pas* d'armes il s'agit toujours de la défense d'un point fixé à l'avance. « Un des principaux prétextes, dit Wulson de La Colombière dans le *Vray théâtre d'honneur*, que prenoient les anciens chevaliers pour dresser ces *pas* estoit cette louable envie qu'ils avoient de fuir l'oysiveté durant la paix, laquelle ils détestoient sur toutes choses, et pour se rendre toujours plus robustes et aguerris par ces exercices militaires, ennemis de la mollesse, des délices, des vices et de l'infamie, qui suivoient ordinairement la vie oysive et casanière. » Ces *pas* étaient fréquents en Europe. Aussitôt que la paix était rétablie, un grand nombre de chevaliers se réunissaient pour aller en divers lieux exercer leur valeur et leur adresse. Ils choisissaient de préférence les chemins les plus fréquentés pour le théâtre de leurs exploits. Entre Calais et Saint-Jaquevert, il y avait une lice dressée exprès à cet effet, où la noblesse de France allait souvent faire montre de sa prouesse contre la noblesse anglaise. Le maréchal de Boucicaut, le seigneur de Saintré, Régnault de Roye, Saint-Prye y combattirent plusieurs fois. Dans les provinces de Languedoc et de Guyenne, les *pas* s'établissaient aux frontières d'Espagne; et au château de Pau, en Béarn, il y avait une barrière ou champ fermé que l'on appelle encore aujourd'hui *Champ bataillé*, où l'on avait l'habitude de combattre. A Paris, des *pas* d'armes avaient lieu au faubourg Saint-Jacques, en un lieu qu'à cause de cela on nomma plus tard *Maupas*. Ce qu'on appelle encore maintenant le quartier *Culture-Sainte-Catherine* était autrefois nommé *Clôture*, parce qu'il se trouvait là un champ clos et fermé de barrières où se tenaient des combats de ce genre. Olivier de La Marche a fait mention de cette coutume des chevaliers et en a décrit avec une scrupuleuse exactitude les cérémonies et les conditions. Parlant d'un *pas* d'armes que treize gentilshommes de la maison de Bourgogne tinrent en une place nommée l'*Arbre de Charlemagne*, avec une grande solennité, le seigneur de Charny étant leur chef, il dit: « Il (Charny) fit clore à manière d'un palis l'*Arbre de Charlemagne*, qui sied à une lieue de Dijon, tirant à Nuits, en une place appelée le *Charme de Marcenay*, et contre ledit arbre avait un drap de hautelisse des pleines armes dudit seigneur (qui sont escartelées de Bauffremont et de Vergy et au milieu un petit escusson de Charny), et à l'entour dudit tapis furent attachez les deux escus, semez de larmes; c'est à sçavoir au dextre costé l'escu violet, semé de larmes noires, pour les armes à pied, et au sénestre l'escu noir, semé de larmes d'or, pour les armes à cheval, etc. Tellement que ceux qui vouloient combattre à pied touchoient le petit escu qui estoit au costé droit, et ceux qui aimoient mieux combattre à cheval touchoient avec leur lance l'escu qui pendoit au costé gauche. Les escus des douze chevaliers, compagnons dudit seigneur de Charny, estoient aussi appendus proche dudit arbre, avec leurs armes, blazons, cimiers, volets et mantelets et mesme avec leurs noms et leurs cottes d'armes; tellement que ce *pas* estant ainsi dressé, il s'y fit plusieurs belles joustes et combats à pied par quantité de nobles chevaliers de toutes les nations qui y vindrent acquérir de l'honneur; les publications de cette emprise ayant esté faictes par des hérauts d'armes par plusieurs provinces de l'Europe. » Le même auteur parle encore de deux autres *pas* d'armes qui furent gardés et défendus. Le premier fut soutenu par le seigneur de Haubourdin, bâtard de Saint-Pol, près de Saint-Omer, sur le grand chemin en allant à Calais. Ce *pas* fut nommé le *Perron de la pèlerine* parce que les « escus pendoient à un perron » au pied duquel était représenté une pèlerine ayant pour mission de garder ces écus. Le second *pas* fut celui que messire Jacques de La Laur tint en Bourgogne, l'an 1441, près de la ville de Chalon, et qui dura un an entier. Ce *pas* d'armes fut appelé le *Pas de la fontaine de plours* « pour tesmoigner l'affliction qu'il avoit receu de ce que quelques amours qu'il avoit n'avoient pas réussi selon son désir. » Un des plus célèbres *pas* d'armes est celui qui se tint à Lyon lors du passage du roi Charles VIII en cette ville, et dans lequel Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, se distingua, selon l'esprit du temps, d'une manière éclatante. Dans l'histoire de ce chevalier, écrite par le *Loyal serviteur* (ch. VI, VII et VIII), on lit: « Le roy de France alla, visitant son royaume, et deux ou trois ans après se trouva audit Lion, où il arriva un gentilhomme de Bourgogne qu'on nommoit messire Claude Vaudré, appert homme d'armes, et qui désiroit à merveilles de les suivre. Si fit supplier le roy, que pour garder d'oysiveté tous jeunes gentilshommes, il luy voulust permettre de dresser un *pas*, tant à cheval comme à pied, à course de lance et à coups de hache, ce qui luy fut accordé; car le bon roy, après le service de Dieu, dont il estoit assez soigneux, n'aimoit que joyeux passe-temps. Si dressa son affaire iceluy messire Claude Vaudré le mieux qu'il put et fit pendre ses escus, où tous gentilshommes qui avoient désir d'eux montrer venoient toucher et se faisoient inscrire au roy d'armes qui en avoit la charge. Un jour passoit par-devant les escus le bon chevalier qui desjà, par le nom que le roy luy avoit donné, estoit de chascun appelé *Picquet*. »

On attribue au roi René l'invention des *pas* d'armes. Voltaire a tenu compte de cette tradition en rappelant, dans son *Essai sur les mœurs*, quelques *pas* d'armes célèbres. « Outre les tournois, dit-il, on institua les *pas* d'armes, et le roi René fut encore législateur dans ces amusements. Le *pas* d'armes de la Gueule-du-Dragon, auprès de Chinon, fut très-célèbre, en 1446; quelque temps après, celui du château de la Joyeuse-Garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château ou le passage d'un grand chemin; René eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots: *Porté d'ardent désir*; et cet ardent désir n'était pas pour les États qu'il avait perdus, c'était pour Mlle Guy de Laval, dont il était amoureux, et qu'il épousa après la mort d'Isabelle de Lorraine. »

Le roi René a pris soin lui-même de nous transmettre, en vers, le récit d'un de ces *pas* d'armes, le *pas* d'armes de la Bergère. Il y a de la grâce dans ces vers, que dépare seulement un peu d'afféterie conforme à la poétique du temps:

... Ainsi que joyeuseté d'esprit
Les cueurs gentilz sans ordonnance mainne,
Et jà pour tant bon vouloir ne perit,
Devers Ferri monseigneur de Lorraine
Tant pis que de plaisance souverainne,
Sans mal penser, sans soussi, sans esmay,
Fimes crier au premier jour de may
Desrain passé joustes à tous venans,
Qui furent tant à plusieurs revenans,
Qu'il en sourdi aucunes enviettes
De deux gentils escuiers avenans
Qui puis firent des choses joliettes.
Ce jour de may, en beaux harnois de guerre,
Nous joustâmes assez doucettement;
Et de noz fais qui en voudroit enquerre,
Icy n'en fais mencion autrement;
Mais au premier jour de juing vrayment,
Puis aprez Philippe de Lononcourt
Et Philebert de l'Aigue, brief et court,
Firent crier le *Pas de la Bergiere*,
Qui n'estoit pas chose moult estrangière
A regarder, qui l'aroit avisée;
Mais douce estoit, moult plaisant et légière,
Quiconques l'eust en ce point devisée...
Ces deux firent les joustes publier;
« On fait savoir à tous generaument,
Tant chevaliers comme escuiers gentils,
Qu'au premier jour de juing prochainement
De tant qu'ilz sont en joustes ententis,
A Tharascon, en un lieu moult faitis,

> On trouvera pour jouster unes lices
> Appartenans à lieulx plaisants délices,
> Et à ung bout, chascun bien le verra,
> Une gente pastourelle serra
> Soubz un arbre, gardant ses brebiettes,
> Laquelle ara, car bien lui affera,
> Ses chosettes propres et joliettes.

Les *pas* d'armes survécurent aux tournois. Après la mort tragique du roi de France Henri II, tué dans un tournoi au palais des Tournelles (1559), après la mort du prince Henri de Bourbon-Montpensier, qui tomba de cheval dans un de ces jeux (1560), les tournois véritables furent tout à fait abolis. « Il en resta, dit Voltaire, une image dans le *pas* d'armes dont Charles IX et Henri III furent les tenants après la Saint-Barthélemy; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce *pas* d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. »

— **Mus.** *Pas redoublé.* La composition musicale ainsi nommée doit son nom à son mouvement plus rapide de moitié que celui de la marche proprement dite. Tandis que celle-ci est rhythmée à quatre temps et que chacun de ces temps marque un pas de la troupe en marche, le *pas* redoublé est écrit à deux temps, et ces deux temps s'exécutent sur chaque pas. On voit donc que l'appellation est fausse, puisque le pas reste invariable et que c'est la marche seule (nous parlons du morceau) dont le mouvement est altéré. On devrait donc dire *marche double* et non point *pas* redoublé. Au reste, on commence à ne plus beaucoup se servir de cette qualification de *pas* redoublé, et les morceaux de ce genre prennent généralement aujourd'hui le nom de *marche militaire*, qui les distingue suffisamment des marches écrites pour orchestre symphonique et dont on trouve soit au théâtre, soit dans la musique de concert, des spécimens si magnifiques et si dignes d'admiration.

Pas (LE PREMIER), couplets de Souilly et Moreau. V. PETIT COURRIER (le).

PAS adv. (pa — du lat. *passus*, pas que l'on fait en marchant. Ce mot a d'abord dû être employé pour renforcer une proposition négative dont le verbe exprimait une idée de mouvement, de locomotion. On a pu dire : *n'approchez de la distance d'un pas, n'allez à la distance d'un pas*; puis on a supprimé *un*, afin de rendre l'expression plus concise et l'on a dit : *n'approchez pas, n'allez pas*, comme nous disons : *je ne comprends mot à ce qu'il dit*. *Pas* devint d'un usage si fréquent dans les phrases semblables que l'on a fini par s'en servir comme explétif, d'une manière générale, et indistinctement dans toutes sortes de propositions négatives. On le trouve déjà employé de cette façon dans les plus anciens monuments de notre langue). S'ajoute à *ne* pour compléter et à *non* pour renforcer la négation : *Je ne le veux* PAS. *Il est fier, pour ne* PAS *dire impertinent. Ne le voyez-vous* PAS? *Il faut se conduire par la raison, et non* PAS *par la fantaisie.* (Acad.) *L'homme aspire au bonheur, il ne peut* PAS *ne* PAS *y aspirer.* (Boss.) *L'idée de Dieu ne peut* PAS *ne* PAS *être innée.* (J. Simon.) *L'homme qui a faim n'est* PAS *libre.* (Mich. Chev.) *Ce qui n'est* PAS *juste n'est* PAS *moral, et ce qui n'est* PAS *moral n'est pas juste.* (Ch. Dollfus.)

> La naissance n'est rien ou la vertu n'est *pas*.
> TH. CORNEILLE.

> Ah! de peur de tomber, ne courons *pas* si fort.
> MOLIÈRE.

> La gloire ne peut être ou la vertu n'est *pas*.
> LAMARTINE.

— S'emploie sans *ne* ou *non* dans certaines phrases elliptiques : *Avez-vous de l'argent?* — PAS *trop*, PAS *beaucoup*. (Acad.)

— *Pas un, pas une*, Nul, nulle, aucun, aucune : PAS UN *n'y a pensé. Il n'y avait* PAS UNE *âme.* PAS UNE *expérience ne lui a réussi.* (Acad.) PAS *un souffle*, PAS *une haleine ne troublait le silence de cette immense assemblée.* (Alex. Dum.)

> *Pas* un seul petit morceau
> De mouche ou de vermisseau.
> LA FONTAINE.

— Fam. *Pas vrai?* Cela n'est-il pas vrai? ‖ *Un pas grand' chose*, Un homme qui n'a pas grande valeur morale

— **Encycl.** Gramm. Bien qu'il soit souvent indifférent d'employer *pas* ou *point* pour compléter la négation après *ne*, et que l'euphonie soit assez généralement la cause qui détermine à préférer l'un à l'autre, il est pourtant plusieurs cas où l'on doit, d'après le sens, employer *pas*, et d'autres où il faut employer *point*.

Avec *pas* on exprime une négation moins forte, moins entière, moins absolue qu'avec *point*. Ainsi l'on dira : *Il ne travaille pas*, pour signifier qu'il ne travaille pas en ce moment ou bien qu'il ne travaille pas autant qu'il le devrait ou qu'il le pourrait. Mais si l'on dit : *Il ne travaille point*, le sens est : *Il ne travaille pas du tout.*

De même, dans cette phrase : *Il n'a pas l'esprit qu'il faudrait pour remplir cet emploi*, on ne suppose pas qu'il manque d'esprit, mais seulement de celui qui serait nécessaire dans une circonstance particulière; la négation n'étant pas absolue, on doit employer *ne pas*; mais si l'on parlait de quelqu'un qui fût totalement dépourvu d'esprit, il faudrait se servir de *ne point* et dire : *Il n'a point d'esprit.*

Ces deux vers de Molière donnent une idée assez exacte de la différence qu'il y a entre *pas* et *point* :

> Je ne vous réponds *pas* des volontés d'un père,
> Mais je ne serai *point* à d'autre qu'à Valère.

Le mot *pas* laissant ainsi la faculté de restreindre la négation, de la modifier, de faire certaines réserves, on préfère *pas* à *point* :

1° Devant *plus, mieux, moins, si, fort, aussi, autant, toujours, beaucoup, peu, assez*, et devant tout mot marquant la comparaison, l'extension, la restriction ou la quantité : *Cicéron n'est* PAS *moins véhément que Démosthène; Démosthène n'est* PAS *si abondant que Cicéron.* (Acad.) *Les riches ne sont* PAS *toujours plus heureux que les pauvres.* (Restaut.) *Assez ordinairement, il n'y a* PAS *beaucoup d'argent chez les gens de lettres.* (Beauzée.) *Qui n'a* PAS *un sou à dépenser n'a* PAS *un grain de mérite à faire paraître.* (Beauzée.) *Il n'avait* PAS *eu assez de temps, il fallait lui laisser lécher son ours.* (Tallemant des Réaux.) *Vous n'en trouverez* PAS *deux de votre avis. Il n'a* PAS *fait autant d'efforts que son frère, aussi n'a-t-il* PAS *obtenu autant de succès.*

2° Devant un nom pris dans un sens partitif, lorsque la négation ne retombe pas sur l'idée de quantité; ainsi on dira : Il n'a *pas* d'amis assez dévoués pour lui rendre ce service. Le sens de cette phrase est qu'il a bien des amis, mais *non* assez dévoués pour lui rendre ce service. Si, au contraire, on voulait faire entendre qu'il est totalement privé d'amis, on dirait : Il n'a *point* d'amis, c'est-à-dire il n'a aucun ami.

3° En parlant de quelque chose de passager, d'accidentel, on se sert de *pas*; si l'on parle d'une chose permanente, habituelle, on emploie le mot *point* : Il ne lit *pas*, c'est-à-dire *pas assez, pas en ce moment*; Il ne lit *point*, c'est-à-dire *pas du tout, jamais.*

4° Avec le mot *tout*, si l'exclusion est partielle, on se sert de *pas*, et de *point* si elle est totale : Ceux qu'on accusait n'ont *pas* tous été convaincus, c'est-à-dire *quelques-uns* n'ont pas été convaincus; Tous ceux qu'on accusa ne furent *point* convaincus, c'est-à-dire *aucun* d'eux ne fut convaincu.

5° Dans une interrogation le sens est différent suivant que l'on emploie *pas* ou *point* ; ainsi en disant : N'est-ce *pas* vous qui avez divulgué mon secret? on semble être certain du fait qui est exprimé et dont on fait reproche. Si l'on disait : N'est-ce *point* vous qui avez divulgué mon secret? il y aurait doute, ce serait un renseignement que l'on semblerait demander. Dans ce dernier cas, l'interrogation subsiste entière malgré le mot *point* qui sert seulement à lui donner plus de force; le sens est le même que si l'on disait : Serait-ce vous qui auriez divulgué mon secret? Tandis que l'interrogation se construit souvent avec le mot *pas* pour donner plus de force à l'affirmation et s'applique ainsi à des faits sur lesquels il y a certitude parfaite, comme dans les phrases suivantes, où l'interrogation et la négation se neutralisent : N'est-ce *pas* Judas qui a livré Jésus-Christ à ses bourreaux? N'avez-vous *pas* payé mes bienfaits de la plus noire ingratitude? N'est-ce *pas* en agissant loyalement qu'on mérite la confiance? N'est-ce *pas* pendant les grandes calamités que l'on trouve les plus grands dévouements? La France n'est-elle *pas* le pays qui marche à la tête de la civilisation?

> Depuis trente ans et plus n'êtes-vous *pas* ma femme?
> — Oui, je la suis.
> LA CHAUSSÉE.

Pas et *point* se placent ordinairement devant les infinitifs; quelquefois cependant ils peuvent se placer après, par raison d'euphémisme. Quand il y a deux infinitifs de suite, on peut les placer entre deux : *Ne savoir pas écrire*; mais la négation est plus forte quand on les place avant : *Ne pas savoir écrire à votre âge est honteux.* Aux modes personnels, *pas* et *point* se placent après le verbe dans les temps simples, entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés : *Il ne parle pas; Il n'a pas parlé.*

Pas et *point* se suppriment quand le verbe a dans sa dépendance une des expressions négatives *aucun, nul, personne, guère, jamais, nullement, ni* répété, *plus* opposé à *encore*, *rien, ne que* mis pour *seulement*, ou une expression quelconque à laquelle on attribue un sens négatif, comme *mot, âme qui vive, qui que ce soit, goutte*, etc. : *Je ne vous ferai aucun reproche; Il n'est venu personne; On n'y voit goutte*, etc.

On les supprime ordinairement après les verbes *cesser, oser, pouvoir* et quelques autres : *Cet enfant ne cesse de crier; Je n'ose vous répondre.*

Enfin, on les supprime souvent après *qui* ou *que* interrogatif : *Qui n'admire ce bel été?* dans les propositions incidentes qui dépendent d'une proposition interrogative ou négative : *Avez-vous un ami qui ne soit des vôtres? Notre reine ne voyait rien sur la terre, qui ne fût au-dessous d'elle* (Bossuet); dans certaines formules elliptiques : *A Dieu ne plaise*; après *si* marquant une condition : *Je ne vous importune ais pas si je ne m'y voyais forcée par la nécessité* (Molière); après *depuis que, il y a* : *Il y a six mois que je ne l'ai vu*, etc.

PAS, bourg de France, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kilom. S.-O. d'Arras; pop. aggl., 814 hab. — pop. tot., 847 hab. Brasserie, fabrication de boutons.

PAS, rivière d'Espagne, province de Santander. Elle prend sa source sur le versant septentrional des monts Cantabres, reçoit la Gurueba et la Pisueña, et se jette dans le Suanes par la droite, après un cours de 60 kilom.

PAS DE CALAIS, en latin *Fretum Gallicum*, appelé par les Anglais *Détroit de Douvres*; détroit qui sépare l'extrémité S.-E. de l'Angleterre de la côte N.-E. de la France et qui fait communiquer la Manche à la mer du Nord. Le département français du Pas-de-Calais le borde sur la côte de France, et le comté de Kent sur la côte anglaise. Les caps Gris-Nez, en France, et Dungeness en Angleterre en marquent l'entrée S.-O.; l'entrée du N.-E. est déterminée sur la côte d'Angleterre par le cap South-Foreland, et en France par un point situé à 12 kilom. N.-E. de Calais. Sa longueur est de 40 kilom. sur 34 kilom. de moindre largeur, de Calais à Douvres. Ce détroit si important pour la navigation, puisque 200,000 navires y passent dans l'année, est maintenant éclairé par la lumière électrique, de sorte que, excepté pendant les brouillards, les marins pourront discerner de loin, non-seulement les côtes, mais aussi les autres embarcations. Ainsi, les dangers d'abordage seront considérablement diminués. Les trois phares électriques qui éclairent le canal sont ceux du cap Gris-Nez, en France, et des caps Dungeness et South-Foreland en Angleterre.

Pas de Calais (PONT SUR LE). V. MANCHE.

Pas de Calais (TUNNEL SOUS LE). V. MANCHE.

PAS-DE-CALAIS (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région N.-O. de la France. Formé en 1790 de la plus grande partie de l'ancienne province de l'Artois et des petits pays du Calaisis, du Boulonnais et de l'Ardresis, qui appartenaient à la basse Picardie, ce département tire son nom du détroit qui le sépare de l'Angleterre. Il est baigné au N. par le Pas de Calais, à l'O. par la Manche, et il confine, à l'E., au département du Nord, et au S. à celui de la Somme. Sa plus grande longueur est de 140 kilom. et sa largeur moyenne de 70 kilom.; sa superficie est de 650,564 hectares, dont 517,322 hectares en terres labourables, 39,839 hectares en prairies naturelles, 9,095 hectares en autres cultures, 13,293 hectares en pâturages, pâtis, landes et bruyères, et 81,095 hectares en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau, etc. Il comprend 6 arrondissements : Arras, chef-lieu; Béthune, Saint-Omer, Saint-Pol, Boulogne et Montreuil; 44 cantons, 904 communes et 761,158 hab. Il forme le diocèse d'Arras, suffragant de Cambrai; la 2e subdivision de la 3e division militaire; il ressortit à la cour d'appel de Douai, à l'académie de Douai, et au 7e arrondissement forestier.

Le sol du Pas-de-Calais est composé de plaines légèrement ondulées, ne présentant d'accidents de quelque importance que dans l'arrondissement de Boulogne. Une petite chaîne de collines, qui part d'Abbeville et vient se terminer au cap Gris-Nez, détermine la ligne de faîte ou ligne de partage des bassins de la Manche et de la mer du Nord. Cette chaîne, au point le plus élevé, au moulin de Courset, n'a que 205 mètres d'altitude et divise le département en deux versants généraux : l'un à l'E. et au N.-E., l'autre au N.-O. et à l'O. La côte, dont l'étendue est de 110 kilom. (65 kilom. sur la Manche et 45 kilom. sur le détroit et la mer du Nord), présente sur certains points des dunes ou buttes de sables mobiles contenues par des plantations d'arbres ou par des travaux d'art. Ce département est arrosé par un grand nombre de rivières, ruisseaux et canaux. Parmi les rivières, la Liane, la Canche, l'Authie sont les plus importantes de celles qui appartiennent au bassin de la Manche; la Scarpe, la Lisanne, la Lawe et l'Aa se jettent dans la mer du Nord; citons encore la Deule, la Sensée. Les canaux sont ceux de Saint-Omer à Calais, de Neuf-Fossé, [illegible] de la Bassée. On y trouve aussi de nombreux marais dont les plus étendus sont ceux de Saint-Josse, des Watringues, de Beuvry, des Bas Champs, de [illegible] de la Lys et de la Scarpe supérieure. Le sol du Pas-de-Calais repose sur des terrains calcaires siliceux et sur des marnes gypsifères, dans les vallées et le long des cours d'eau on trouve de la craie, de la houille, de la pierre calcaire, du marbre, du grès, de la [illegible] et de la marne et de l'argile à [illegible] renferment des améthystes et du cristal de roche. Le nombre [illegible] dépasse cinq cents; on trouve des sources minérales à Saint-Pol, à Boulogne, à Saint-G[illegible] ges, à Fruges, à C[illegible] et à R[illegible] [illegible] du département [illegible] [illegible] variable et généralement humide [illegible] est jamais excessive [illegible] [illegible] moyenne est de 9° au [illegible] [illegible] de 0m,580. La moyenne [illegible] est de 165. La neige et la [illegible] mais les brouillards sont fréquents; les vents dominants sont au printemps ceux du N.-E. et de l'E., et en automne ceux de l'O. et du S.-O.

L'industrie agricole est très-développée dans le Pas-de-Calais, où la nature des terres est généralement sablonneuse, argileuse ou calcaire. Assez souvent ces trois sortes de terrains se trouvent mélangés dans les plus heureuses proportions, de manière à constituer des sols d'une richesse exceptionnelle, comme dans la plus grande partie de l'ancienne province d'Artois. Là où ces heureuses conditions n'existent pas, la culture a obtenu par une persévérance intelligente ce que la nature avait refusé, car c'est une justice de dire que, de tous nos départements, celui du Pas-de-Calais est un de ceux où l'agriculture a obtenu les plus grands succès. Le nombre et la variété des cultures ne laissent rien à désirer [illegible] A l'exception de la vigne et de quelques plantes auxquelles il faut les chauds rayons du soleil des contrées méridionales, toutes les plantes cultivées dans les diverses parties de la France trouvent en Artois un emploi utile et des soins éclairés. La récolte des céréales a lieu du 25 juin au 15 août. Elle se fait à la faux ou à la sape [illegible] tout, ce dernier instrument est préféré par les cultivateurs qui ont pu l'essayer. Les moissonneuses mécaniques n'ont pas rencontré de nombreux partisans, et cela par suite de leur imperfection même; aussi, à l'époque des grands travaux de la moisson, est-on forcé d'avoir recours aux ouvriers belges, qui se font largement payer un concours qu'ils savent nécessaire. Le fumier de ferme forme la base des engrais; il est complété par les tourteaux, le guano, les résidus des fabriques de sucre et les boues des villes. Comme amendements, on emploie la chaux, la marne, les cendres de houille et la tourbe. L'humidité propre au climat rend les irrigations inutiles. Le desséchement et l'assainissement des terrains marécageux occupe au contraire une très-large place dans le Pas-de-Calais, surtout pour les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer. Ces desséchements sont exécutés au moyen d'associations connues sous le nom de watringues. Les statuts de ces watringues sont réglés par un décret de 1809, qu'une ordonnance du 27 janvier 1837 est venue compléter. Le territoire soumis au régime des watringues est divisé en huit sections administrées chacune par une commission de sept membres, élus par l'assemblée des quarante propriétaires les plus imposés à raison des marais qu'ils possèdent. En dehors des associations dont il vient d'être question, il existe diverses commissions syndicales ayant un but analogue.

Les assolements varient en raison des cultures, et [illegible] localité, suivant les idées de l'exploitant. Nous nous contenterons donc de citer quelques faits [illegible] sucre, par exemple, comme dans les arrondissements d'Arras et de Béthune, la betterave [illegible] ments. A cette racine on fait succéder le froment avec semences fourragères. Ailleurs les plantes oléagineuses précèdent le froment, [illegible] de terre. La luzerne, le sainfoin, le trèfle [illegible] bles ou les avoines. Nous ferons remarquer [illegible] semis annuels de plantes fourragères, dont les [illegible] tains cultivateurs ont simplifié leur système [illegible] 100 hectares sont très-peu nombreuses. Au[illegible] chevaux.

[illegible] pour les animaux. [illegible] Les fermiers [illegible] roser et de [illegible] convenable. L'[illegible] des fermes est [illegible]

[illegible] transformé sans grands frais des [illegible] les plus répandus sont : l'extirpateur, la [illegible] semoir mécanique, la batteuse.

[illegible] ron 82,000 chevaux ou juments, 7,000 ânes, 2,000 mulets, 210,000 animaux de l'espèce bo- [illegible] valine, généralement importés, n'ont entre eux aucun lien de race qui permette de les [illegible] La race [illegible] ment, n'y forme aujourd'hui qu'une assez fai- [illegible] Boulogne et Saint-Omer possèdent des hippodromes pour les courses [illegible] ment, ainsi que Béthune, des courses au trot. L'administration des haras et le département [illegible] de plus accordé des étalons pour le service de la remonte.

L'espèce bovine se rapporte en majorité au type flamand des environs de Bergues, mais [illegible] dégénéré.

Dans les arrondissements de Boulogne et de Montreuil, on trouve des animaux ayant [illegible] de taille et de poids, des formes plus grêles et plus anguleuses, le ventre et les flancs plus développés. Cependant les facultés laitières persistent. La robe est toujours rouge ou rouge brun. Dans l'Artois, la race flamande est encore plus dégénérée. Elle est moins corpulente, plus élancée, plus mince, moins lymphatique il est vrai, mais aussi moins propre aux divers services qu'elle est appelée à remplir. On voit beaucoup de bêtes [illegible] sante et épuisées par une sécrétion laitière excessive.

Comme tous les travaux sont exécutés par les chevaux, on élève peu de mâles. Les veaux [illegible] pas leur mère; pendant quinze jours ou trois semaines, on leur fait boire du lait au baquet, puis on les nourrit de son et de petit-lait. Les adultes sont généralement soumis au régime de la stabulation, excepté pendant quelques mois de la belle saison, où on les laisse aller dans les [illegible] dès l'âge de quatorze mois. On accroît par là la précocité, mais c'est au détriment de la force et de la santé. En résumé, l'élevage [illegible] culture dans le Pas-de-Calais; elles sont trop peu nombreuses et mal nourries.

L'espèce ovine est représentée par les races de la Picardie et de l'Artois, que l'on croise [illegible] southdown.

Les porcs indigènes ont été remplacés presque partout par les races anglaises. Mais on reconnaît aujourd'hui qu'on a fait fausse route, ou plutôt qu'on est allé beaucoup trop [illegible] et peu charnues, ne conviennent nullement au genre de vie habituel chez nos paysans. [illegible] à fixer, mais que l'on peut obtenir accidentellement avec quelques soins et sans grande dépense.

Les produits de la basse-cour sont très-recherchés. La plus grande partie est expédiée [illegible] Boulogne. L'établissement des voies ferrées a aussi contribué à hausser les prix. Cependant les races indigènes de choix font com- [illegible] tation d'espèces étrangères. La race galline [illegible] gnalée. Unie aux races du pays, elle produit [illegible] chées.

On rencontre dans les forêts du Pas-de-Calais quelques cerfs, daims, chevreuils et [illegible] communs. Parmi les animaux sauvages, on [illegible] belette, le putois, l'écureuil, et la loutre sur [illegible] poissonneuses, et les truites de la Canche [illegible]

[illegible]

700,000 hectol. de houille. Le commerce du département est alimenté par les produits du sol et par ceux de ses nombreuses manufactures. Le Pas-de-Calais possède de nombreux débouchés. Citons en première ligne les ports de Boulogne et de Calais, dont l'importance s'accroît chaque année. En fait de voies navigables, on trouve les rivières [illegible] la Lawe, de l'Aa, et les canaux d'Aire à La Bassée, de Neuf-Fossé, de Calais, de Guines et d'Ardres. Les principales voies ferrées sont celles de Paris [illegible] avec embranchement sur Calais, d'Amiens à Boulogne et de Boulogne à Calais, le long du littoral. Des routes de toutes sortes sillonnent dans tous les sens le département, qui, sous ce rapport, est un des mieux dotés de France. Il n'y a pas d'enseignement agricole proprement dit organisé dans le Pas-de-Calais. C'est une lacune qu'il serait urgent de combler. Une bergerie modèle a été établie à Tingry, dans l'arrondissement de Boulogne. On compte sept associations agricoles établies à Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol, Fauquembergues et Arras. Cette dernière, fondée en 1831, compte environ 300 membres et se distingue par son activité. Celle de Boulogne, qui compte près de 500 membres, et celle de Saint-Omer, qui en a plus de 2,000, rivalisent de zèle avec la société centrale d'Arras. Six chambres consultatives d'agriculture complètent cette organisation.

PAS DE SUSE. V. SUSE.

PAS, nom d'une famille d'artistes hollandais. V. PASS.

PAS DE FEUQUIÈRES, famille française. V. FEUQUIÈRES.

PASAGINIEN s. m. (pa-za-ji-ni-ain — étymol. inconnue). Hist. relig. Membre d'une secte qui se forma en Lombardie au XIIe siècle.

— **Encycl.** Ces hérétiques, aussi appelés *circoncis*, parurent au XIIe siècle en Lombardie. Comme tous les autres sectaires qui se séparèrent à cette époque de l'Eglise catholique, ils abhorraient la domination et la discipline de cette Eglise, mais ils différaient des diverses hérésies, telles que celles des vaudois, des henriciens, des petrobrusiens, etc., par deux dogmes qui leur étaient particuliers. Ils prétendaient que la loi de Moïse, à l'exception des sacrifices, était obligatoire pour tous les chrétiens. En conséquence, ils circoncisaient leurs adhérents, s'abstenaient de toutes les viandes défendues aux juifs et observaient le sabbat. Le second dogme qui distinguait cette secte était la négation de la Trinité. Les *pasaginiens* pensaient que le Christ n'est que la première et la plus pure des créatures de Dieu. On n'est pas étonné qu'ils aient adopté cette opinion, si l'on fait attention à la quantité prodigieuse d'ariens qui s'étaient répandus en Italie longtemps avant ce siècle.

PASAN s. m. (pa-zan — mot persan qui signif. *chèvre sauvage*). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope.

— Encycl. Mamm. V. ANTILOPE, CONDOMA, ORYX.

PASARGADE s. m. (pa-zar-ga-de). Hist. Membre de la plus noble des dix castes ou tribus qui composaient la nation des Perses.

PASARON Y LASTRA (Ubaldo), écrivain militaire espagnol, né dans la province de Lugo en 1827. De 1855 jusqu'à l'époque de [illegible] en 1868, il a appartenu, comme officier, à l'armée de l'île de Cuba. M. Pasaron s'est fait connaître par différentes productions littéraires, parmi lesquelles nous citerons : *Poesias et leyendas tradicionnelles; Bibliographie militaire*, le travail le plus complet que l'on connaisse jusqu'à ce jour sur les écrivains militaires espagnols; *Une page d'amour*, comédie; plusieurs autres comédies, etc. Il a, de plus, fourni un grand nombre d'articles aux journaux la *Iberia militar*, la *Semana* et la *Revista* [illegible]

PASCA (Alix-Marie-Angèle SEON, dame PASQUIER, connue sous le nom de Mme), cé- [illegible] née à Lyon en 1835. Elle vint très-jeune à Paris où, après avoir reçu une excellente éducation, elle entra, en qualité d'élève de chant, dans la classe des professeurs Marmontel et Delsarte. [illegible] promettre à l'Opéra une cantatrice hors ligne [illegible] études pour épouser un riche négociant, M. Alexis Pasquier. Au bout de quelques années d'union, Mme Pasquier, devenue veuve, résolut de se consacrer au théâtre et se mit à étudier avec ardeur les rôles tragiques. Toutefois, elle renonça bientôt à la tragédie et, sous le nom de Mme Pasca, elle débuta au théâtre du Gymnase [illegible] par le rôle de la baronne d'Ange, dans le *Demi-monde*. Malgré la [illegible] et la distinction de sa personne, elle n'obtint [illegible] tirer sur elle l'attention publique. Elle était [illegible] d'Alexandre Dumas fils (1870). Mme Pasca obtint un succès plus grand encore; mais ce fut surtout dans le rôle de *Fanny Lear*, de Meilhac et Halévy (1868), qu'elle donna toute la mesure de son rare talent. Comédienne de race, d'une beauté irrégulière, mais étrange, d'une physionomie expressive, farouche et distinguée, d'une voix âpre et mordante, sachant toujours rester femme du monde sur la scène, elle donna à ce rôle, qui fut son triomphe, un relief extraordinaire et conquit tous les suffrages du public. Son talent sobre, nerveux, ayant toujours la juste mesure, sachant remuer profondément, trouva de nouvelles occasions de s'affirmer dans le rôle de la dévote *Séraphine* (1868) et dans *Fernande* (1870). Elle a joué aussi, non sans succès, quelques rôles dans des pièces légères, telles que la *Voisine* de M. Jules de Wailly (1865) et le *Sentier de la* [illegible]. En 1873, Mme Pasca quitta le Gymnase et se rendit à Saint-Pétersbourg, où elle se produisit avec éclat non-seulement dans les œuvres qui avaient fait sa réputation, mais encore dans des rôles tragiques. De retour en France en mai 1874, elle est partie presque aussitôt pour Londres pour y donner des représentations. En 1873, elle a demandé et obtenu l'autorisation de s'appeler Mme Pasca.

PASCAGOULA, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Mississipi, formée, vers 31° de latit. N. et 90° 55' de longit. O., par la réunion du Leaf et du Chickassowhay. Elle coule au S. et se jette dans le golfe du Mexique, à la petite baie dont elle porte le nom. Cours de 100 kilom.

PASCAL, ALE adj. (pa-skal — lat. *paschalis*; de *pascha*, pâque). Qui appartient à la pâque des Juifs ou à la fête de Pâques des chrétiens.

— *Agneau pascal*, Agneau que la loi de Moïse prescrivait d'immoler et de manger pour célébrer la pâque.

— *Lune pascale*, Lune de mars, pendant laquelle on célèbre la fête de Pâques.

— *Communion pascale, Devoir pascal*, Communion que, d'après les commandements de l'Eglise, on doit faire au temps de Pâques, c'est-à-dire du dimanche des Rameaux au dimanche de Quasimodo. ‖ *Temps pascal*, Temps pendant lequel on célèbre la résurrection de Jésus-Christ, lequel commence le jour de Pâques et finit la veille de la fête de la Trinité. ‖ *Cierge pascal*, Grand cierge que l'on bénit le samedi saint, et qui reste au milieu du chœur pendant tout le temps pascal.

— Hist. ecclés. *Epître pascale*, Lettre que le pape écrivait anciennement aux évêques pour leur indiquer l'époque où ils devaient célébrer la fête de Pâques.

— Vitic. Variété de raisin blanc précoce, cultivé en Provence.

— Rem. L'Académie condamne le pluriel masculin *pascaux*, mais néglige de dire si elle approuve le pluriel *pascals* ou si elle n'admet pas de pluriel masculin. Parmi les grammairiens, les uns disent *pascaux* et les autres *pascals*; M. Littré se prononce pour *pascaux* sur un texte du XVIe siècle, ce qui est de l'archéologie plutôt que de la grammaire. En somme, la question de la forme du pluriel n'est pas résolue, mais, la nécessité d'un pluriel étant évidente, les écrivains conservent leur liberté.

PASCAL ou **PASCHAL**, antipape, mort en 694. Il était archidiacre de l'Eglise romaine lorsqu'il fut élu par l'influence de l'exarque de Ravenne en 687, pendant que la majorité du clergé et du peuple reconnaissait Sergius. Peu après, il fut convaincu de magie et relégué dans un monastère.

PASCAL ou **PASCHAL Ier**, pape, né à Rome, mort en 824. D'abord abbé de Saint-Etienne, près de Rome, puis cardinal, il succéda en 817 à Etienne IV sur le trône pontifical, envoya avec des présents des légats à Louis le Débonnaire, qui confirma les donations faites à la papauté par Pépin et Charlemagne, couronna Lothaire comme empereur en 823 et établit à Rome une maison de refuge pour les Grecs qu'y faisait affluer la persécution des iconoclastes. Accusé d'être complice du meurtre de deux hauts fonctionnaires attachés à Lothaire, il protesta par serment de son innocence, mais refusa de livrer les assassins. L'Eglise, qui l'a placé au nombre de [illegible] fête le 14 mai.

PASCAL ou **PASCHAL II** (Rainieri), pape, né à Bieda, près de Viterbe, mort en 1118. [illegible] des affaires de son ordre auprès de Grégoire VII, qui le nomma cardinal et abbé de Saint-Paul [illegible] il continua la lutte de Grégoire VII contre l'empire au sujet des investitures ecclésiastiques, mais ne montra que faiblesse et irrésolution. L'empereur Henri V étant entré en Italie avec une armée considérable en 1110, Pascal, se trouvant dans l'impuissance de lui résister, lui proposa une transaction par laquelle les prélats rendraient à l'empire les fiefs et droits régaliens qu'ils en avaient reçus depuis Charlemagne, pendant que de son côté l'empereur renoncerait au droit d'investiture. Celui-ci accepta ces conditions et se rendit à Rome pour s'y faire couronner. Mais dès que les prélats connurent le traité qui les privait de leurs riches possessions, ils refusèrent de le reconnaître et, à la suite d'une violente altercation, Henri V fit jeter en prison le souverain pontife. Rendu à la liberté, Pascal eut à combattre un antipape, Bourdin, et plusieurs rebelles, quitta Rome lorsque Henri V y revint de nouveau en 1116 pour s'emparer de l'héritage de la comtesse Mathilde, et mourut peu après son retour dans cette ville.

PASCAL ou **PASCHAL** (Gui de Crême), antipape, né à Crême, en Lombardie, mort à Rome en 1168. Cardinal en 1155, il se rendit en mission en Allemagne auprès de Frédéric Ier, fut un des antipapes opposés par cet empereur à Alexandre III, prit le nom de Pascal III (1164), présida une diète à Wurtzbourg, puis retourna à Rome, où il mourut misérablement.

PASCAL ou **PASCHAL** (Pierre), littérateur français, né à Sauveterre, dans le Bazadois, en 1522, mort à Toulouse en 1565. Grâce à sa jactance, il parvint à se faire passer pour savant, accompagna à Rome le cardinal d'Armagnac et fut chargé, après l'assassinat de Jean de Maumont, de dénoncer le meurtre au sénat de Venise et de poursuivre les auteurs du crime. De retour en France, il annonça qu'il écrivait une histoire de France, la continuation de l'*Eloge des savants* de Paul Jove, etc., s'acquit ainsi des protecteurs et reçut une pension du roi. Mais « c'était un pur abuseur de monde, qui repaissait les gens de fumée au lieu de rôt, » dit Du Verdier. Il ne laissa que deux petits écrits : *Adversus J. Manlii parricidas actio* (1548) et *Henrici II elogium* (1560).

PASCAL ou **PASCHAL** (Françoise), auteur dramatique, née vers 1610. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon* ou les *Lyonnais dignes de mémoire* (1757, 2 vol. in-18) écrit à propos d'elle : « Françoise Pascal est une Lyonnaise oubliée dans toutes les listes des auteurs de cette ville. Sa tragi-comédie d'*Endymion*, imprimée à Lyon en 1637, me la fait connaître. J'ai appris, dans la préface de cette pièce, qu'elle avait composé une autre tragi-comédie appelée *Agathonphile*, qu'on l'avait accusée de n'avoir pas faite toute seule. Cette accusation était peut-être à la mode alors. Celle d'aujourd'hui est d'attribuer des ouvrages à des gens qui ne les ont pas faits. » Outre *Endymion*, tragi-comédie (Lyon, 1637, in-8°) et *Agathonphile martyr*, tragi-comédie, (Lyon, 1655, in-8°), on a de Françoise Pascal : *Sésostris*, tragi-comédie (Lyon, 1661, in-12); le *Vieillard amoureux* ou l'*Heureuse feinte*, pièce comique en un acte et en vers (Lyon, 1664, in-12); l'*Amoureux extravagant*, pièce comique en un acte, en vers (Lyon, 1657, in-8°); *Cantiques ou Noëls nouveaux* (Paris, 1672, in-8°); *Grande Bible renouvelée* (Troyes et Paris, 1723, in-8°); *Noëls nouveaux, français et quelques, sur la naissance de N.-S. J.-C.* (Paris, 1670, in-8°; Dijon, 1723, in-12).

PASCAL (Blaise), géomètre, philosophe et écrivain français, né à Clermont (Puy-de-Dôme) le 19 juin 1623, mort à Paris le 19 août 1662. Dans la biographie d'un homme comme notre grand Pascal, le détail des événements de sa vie privée n'est presque rien, l'histoire de ses idées est tout. Nous allons donc résumer rapidement les faits anecdotiques, pieusement recueillis par sa sœur, Mme Périer, pour aborder ensuite ce qu'il importe d'étudier en Pascal, le géomètre, l'écrivain, le philosophe, le chrétien. Mais avant d'entreprendre le récit de sa vie si courte, il convient de prévenir le lecteur que, sans formuler aucun doute sur la sincérité de Mme Périer, on ne peut guère se dispenser de reconnaître dans son récit quelques exagérations toutes fraternelles. Cela dit, nous suivrons son récit presque sans commentaire, en prenant soin seulement de combler les nombreuses lacunes qui s'y trouvent.

Le père de Blaise, Etienne Pascal, était président à la cour des aides de Clermont-Ferrand. C'était un homme distingué à tous égards. Mme Périer nous a cependant laissé le récit d'une aventure qui montre à quelle étrange superstition pouvait, au temps du savant magistrat, se laisser aller l'homme le plus grave et le plus instruit. Pascal avait un an à peine, lorsqu'une sorcière jeta un sort sur l'enfant. Menacée de la potence, elle consentit à lever le sort, en faisant mourir deux chats à la place de l'enfant et en lui appliquant ensuite un cataplasme d'herbes cueillies avec certaines cérémonies diaboliques.

Etienne Pascal perdit sa femme en 1626, vendit sa charge et vint s'établir à Paris (1631), où il voulut se charger seul de l'éducation du jeune Blaise. Etienne Pascal, qui, malgré ses fonctions dans la magistrature, avait beaucoup cultivé les sciences exactes, ne tarda pas à contracter une liaison étroite avec plusieurs savants de l'époque : le Père Mersenne, Le Pailleur, Roberval, Mydorge, Carcavi, etc., groupe qui fut le noyau de l'Académie des sciences. Il avait remarqué chez son fils encore enfant une disposition singulière pour les sciences mathématiques, disposition qu'il refusa d'encourager, dans la crainte que l'étude des mathématiques n'empêchât l'enfant de se livrer sérieusement à l'étude des langues, par laquelle il voulait le faire débuter. Toutefois, il ne commença à lui enseigner le latin qu'à l'âge de douze ans,

malgré l'extraordinaire précocité de l'enfant. Dès cette époque, les sciences mathématiques, dont il entendait sans cesse parler dans la société de son père, préoccupaient vivement Blaise Pascal. Mme Périer nous apprend que son jeune frère, ayant remarqué qu'un plat de faïence frappé avec un couteau rendait un bruit [illegible] qui s'arrêtait aussitôt qu'on y touchait avec la main, se mit à faire des expériences sur le son et en consigna les résultats dans un travail qu'on jugea supérieur à tout ce que son âge pouvait promettre. On avait d'abord admis l'enfant aux conférences scientifiques qui se tenaient chez son père. En 1635, ses questions donnèrent de l'inquiétude à celui-ci, et il prit des précautions pour que l'on s'abstînt de s'entretenir en sa présence d'objets de nature à encourager son goût; il lui défendit même de s'occuper de mathématiques, lui promettant seulement de les lui enseigner quand il saurait les langues anciennes. Pascal voulut au moins savoir quel était l'objet de la géométrie; son père lui dit vaguement que c'était l'art de construire des figures, d'en trouver la mesure et de connaître les rapports de leurs parties. Cela lui suffit, d'après Mme Périer, pour trouver, avec l'aide de sa seule réflexion, les trente et une premières propositions d'Euclide; il cherchait à démontrer la trente-deuxième, celle qui est relative à la somme des angles d'un triangle, lorsque son père, l'ayant surpris au milieu des figures qu'il avait tracées sur le parquet, lui demanda une explication et, de question en question, lui arracha le secret du travail prodigieux qu'avait exécuté cette jeune intelligence. Effrayé d'un pareil prodige, Etienne Pascal courut chez Le Pailleur et lui raconta son étrange découverte. Sur le conseil de son ami, le père n'essaya plus de s'opposer à ce goût si marqué pour l'étude des mathématiques; il mit entre les mains de son fils un exemplaire d'Euclide et lui permit d'assister aux conférences qui avaient lieu chez lieu. Blaise lut Euclide sans aucun secours étranger, et à seize ans composa un traité des sections coniques qui fit l'admiration des amis de sa famille. Descartes, à qui on en envoya un extrait, ne voulut pas croire que ce fût l'œuvre d'un géomètre de seize ans.

L'extrait, en 7 pages, qui fut communiqué à Descartes avait paru en 1640, et il a été compris par Bossut dans l'édition qu'il a donnée des œuvres de Pascal; mais l'ouvrage lui-même, que Leibniz a eu entre les mains en 1676, est aujourd'hui perdu. C'est dans ce traité que se trouvait démontré le fameux théorème relatif à l'hexagone inscrit. Pascal voulait en faire la base unique d'où devaient se tirer toutes les propriétés des coniques, et il avait en effet réussi non-seulement à retrouver par cette voie toutes leurs propriétés connues jusqu'alors, mais à en ajouter d'autres.

Le cardinal de Richelieu, gagné par la bonne grâce de Jacqueline Pascal (v. ci-après), avait donné à Etienne Pascal une place d'intendant à Rouen : son fils l'y suivit et devint son auxiliaire assidu. C'est de cette époque que date la machine à calculer; on a affirmé que Pascal, voulant abréger son propre travail, aurait eu l'idée de faire faire à cette machine les calculs dont il était chargé. En réalité, les recherches, les tâtonnements, les essais de construction que nécessita cet appareil lui coûtèrent infiniment plus de temps que n'auraient pu en exiger les calculs qu'il voulait éviter. Il est plus probable qu'en dehors du motif d'intérêt public, qui dut certainement l'inspirer, Pascal, comme tous les inventeurs, fut entraîné par une idée fixe qui ne lui laissait pas la liberté de se détourner d'une entreprise dont il voyait cependant toutes les difficultés. La machine à calculer lui fit le plus grand honneur, mais il n'a pas eu l'utilité pratique qu'il lui avait attribuée.

Pascal n'avait alors que vingt ans, et ces violents efforts d'intelligence altérèrent profondément une santé déjà chancelante. D'autre part, bien que Pascal n'ait jamais été ce qu'on peut appeler un débauché, il montra à cette époque, et surtout après la mort de son père (1651), des inclinations assez dissipées. Sa sœur nous affirme qu'il ne connut pas le vice proprement dit, et il faut l'en croire. Il est présumable, en effet, que les plaisirs mondains qu'elle lui reproche avec sa rigueur toute janséniste n'étaient que ces dissipations que blâment les dévots outrés, parce qu'elles éloignent du service de Dieu. Du reste, nous manquons de renseignements précis à cet égard; nous savons vaguement que Pascal eut quelque temps l'intention de se marier et que, durant un séjour qu'il fit en Auvergne, il s'éprit d'une belle et savante demoiselle, la Sapho du pays; qu'il ne la quitta presque plus (1649); ce fait nous est révélé par les *Mémoires* de Fléchier. Au temps de ses égarements, Pascal connut quelques jeunes seigneurs fort légers, entre autres le duc de Roannez, qui devait imiter sa conversion, et le chevalier de Meré. Celui-ci partageait avec Pascal la passion du jeu, et la demande qu'il fit à son ami de résoudre deux problèmes de [illegible] donna à Pascal l'occasion de faire une ingénieuse découverte, celle du triangle arithmétique. Il est surprenant que cette découverte ne l'ait pas conduit au binôme de Newton, dont il peut être regardé aujourd'hui comme une application au cas particulier où l'exposant est numérique. Sans avoir tiré toutes les conséquences de son invention, Pascal n'a pas moins posé par là les bases du calcul des probabilités, branche nouvelle et imprévue des mathématiques, qui a reçu depuis d'utiles applications. A la même époque, mais sans qu'il soit possible d'en fixer la date précise, se rapporte évidemment un des livres les plus singuliers de Pascal, le *Discours sur les passions de l'amour*. Il est bizarre que le moraliste janséniste ait débuté par être épicurien; et ce qu'il y a de plus remarquable en cela, c'est qu'il l'est avec son esprit propre, c'est-à-dire d'une façon raisonnée et toute philosophique : « L'homme, dit-il carrément, est né pour le plaisir; il le sent, il n'en faut pas d'autre preuve. Il suit donc la raison en se donnant au plaisir. » Nous voilà bien loin de la sombre austérité des *Pensées!* mais c'est déjà le même style et la même énergique concision.

Les premiers travaux sur la cycloïde datent de 1658. Roberval avait trouvé l'aire de la courbe entière et le volume qu'elle engendre en tournant autour de son axe ou autour de sa base; Pascal détermina les segments de l'aire et des volumes engendrés, ainsi que leurs centres de gravité, et, sous le nom de Dettonville, il envoya à tous les géomètres une lettre circulaire les invitant à concourir à la solution des problèmes qu'il venait de traiter; il s'engageait à donner 40 pistoles au premier qui les résoudrait et 20 au second. Wallis envoya d'Oxford la solution de toutes les questions proposées, mais avec des erreurs de calcul et dans des conditions de délai qui empêchèrent la commission nommée *ad hoc* de lui adjuger le prix. Quant au Père La Loubère, il prétendit avoir trouvé toutes les solutions demandées, mais refusa de les communiquer, une exceptée, la seule, sans doute, qu'il eût trouvée. Les deux concurrents évincés réclamèrent avec beaucoup d'amertume contre la décision qui les déboutait; et quand Pascal, l'année suivante, proposa un nouveau concours sur la cycloïde, Wallis refusa d'y prendre part. Aucun des concurrents n'ayant répondu aux questions proposées, Pascal publia ses propres solutions, qui produisirent dans le monde savant une émotion immense, mais lui créèrent des ennemis.

Déjà si honorablement connu comme géomètre, Pascal allait se révéler comme physicien. On sait l'embarras où s'était trouvé jeté Galilée par cette observation des fontainiers de Florence, que l'eau, dans une pompe aspirante, cesse de s'élever lorsqu'elle a atteint une hauteur de 32 pieds. Torricelli trouva dans la pesanteur de l'air la solution qui avait échappé au maître; Descartes indiqua la hauteur qu'atteindrait le mercure dans un tube vide, si on le substituait à l'eau. Pascal résolut de vérifier le fait, et dans la série de ses expériences, dont on a voulu lui contester le mérite, il eut l'idée, qui n'est bien certainement qu'à lui seul, de montrer que, l'ascension des liquides dans le vide n'étant due qu'à la pression atmosphérique, la hauteur de ces liquides diminuerait avec la pression si l'on s'élevait à une grande hauteur. Des expériences exécutées dans le Puy-de-Dôme par Périer, beau-frère de Pascal, et sur les indications de ce dernier, réussirent pleinement (1648). Déjà, l'année précédente, il avait publié ses *Expériences sur le vide*. De nouveaux essais faits à Paris, sur la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, confirmèrent les résultats obtenus par Périer. D'un même coup, Pascal avait créé le baromètre et indiqué la plus intéressante de ses applications, la mesure des hauteurs. On l'a accusé, de son vivant même, de s'être approprié les expériences de Torricelli; le fait est manifestement faux, car il avait lui-même signalé ces expériences, sans en connaître l'auteur, dans l'opuscule que nous avons cité. Il fit paraître ensuite son *Traité de la pesanteur de la masse de l'air*, où il explique tous les phénomènes de l'atmosphère par la pression de l'air. Ses recherches dans cette direction le conduisirent à l'examen des fondements de l'hydrostatique (*Traité de l'équilibre des liqueurs*). Ce traité, comme le précédent, fut écrit en 1653.

Mais le temps était venu où Pascal, épris des choses du ciel, allait montrer un dédain absolu pour les sciences humaines qui l'avaient passionné jusque-là. On ignore les causes précises qui amenèrent ses premières relations avec les jansénistes; mais il paraît certain que, dès 1650, il connaissait plusieurs des principaux chefs de cette école. En 1655, il était très-lié avec MM. de Port-Royal; il vivait dans leur intimité, assistait à leurs entretiens. Sainte-Beuve a cru pouvoir caractériser comme il suit les relations de Pascal avec les solitaires de Port-Royal : « Pascal a dit : « On ne s'imagine d'ordinaire Platon et » Aristote qu'avec de grandes robes et comme » des personnages toujours graves et sérieux; » c'étaient d'honnêtes gens, qui riaient comme » les autres avec leurs amis; et quand ils ont » fait leurs lois et leurs traités de politique, ç'a » été en se jouant et pour se divertir. » Bien que Pascal n'ait peut-être jamais ri beaucoup [illegible] à Port-Royal, de ces honnêtes gens, et des [illegible] selon le monde, [illegible] tés, de conversations [illegible] qui avait [illegible] et qui [illegible]. On n'a pas d'[illegible] et contrat [illegible]

raît au sentier du désert, il est brillant, presque [illegible] regard de M. de Sacy, qui en tire mille étincelles. » C'est avant peu avant 1654. [illegible] année, Pascal n'avait pas encore renoncé à la vie mondaine, quand, en traversant la Seine au pont de Neuilly, ses chevaux s'emportèrent et faillirent le jeter dans la rivière, ce qui lui causa une commotion telle qu'il résolut de quitter le monde définitivement. « Pascal, continue M. Sainte-Beuve, qu'on le sache bien, ce petit détail est caractéristique, n'avait eu son accident au pont de Neuilly, qui avait fait contribué à le ramener à Dieu, que parce qu'il se faisait conduire, selon son habitude de ses dernières années mondaines, en un carrosse à quatre ou six chevaux [illegible] 1654..... [illegible] commencement de 1655. Pascal venait de se convertir une seconde fois, et cette fois c'était la bonne et définitive. Sa sœur, malgré lui d'abord, malgré les obstacles qu'il élevait, avait fait profession à Port-Royal dans le printemps de 1653. Lui, après bien [illegible] et surtout après l'accident récent où il avait vu le doigt de Dieu, s'était venu jeter entre les bras de M. Singlin. » M. Singlin, c'était une des autorités de Port-Royal. On a raconté que l'imagination de Pascal, ébranlée par l'accident de Neuilly, l'avait jeté dans une véritable hallucination : il lui semblait, [illegible] cette époque, qu'il avait constamment à ses côtés un abîme béant, où il se voyait près d'être précipité. Le fait, raconté par l'abbé Boileau et souvent répété depuis, a été contesté. Il est au moins certain que le danger couru à Neuilly affaiblit, à certains points de vue, la raison de Pascal et le jeta dans des pratiques superstitieuses indignes de lui. « M. Singlin, continue Sainte-Beuve, jugea à propos de l'envoyer à Port-Royal-des-Champs comme en un lieu de gymnastique et de diète, où M. Arnauld lui « préterait le collet » pour les sciences humaines, et où M. de Sacy lui apprendrait à les mépriser. M. de Sacy, de son côté, se serait dispensé volontiers de voir M. Pascal; mais il ne le put, en étant prié par M. Singlin... Les lumières saintes qu'il trouvait dans l'Ecriture et dans les Pères lui firent espérer qu'il ne serait point ébloui de tout ce brillant qui charmait néanmoins et enlevait tout le monde. » Pascal ne tarda point à devenir une des colonnes de Port-Royal. En 1655, Antoine Arnauld avait écrit une *Lettre à un duc et pair*, où il déclarait n'avoir pas trouvé dans l'*Augustinus* de Jansenius les cinq propositions condamnées, comme s'y trouvant, dans une bulle récente du pape Innocent X. Arnauld disait dans sa lettre que « saint Pierre offrait dans sa chute l'exemple d'un juste à qui la grâce sans laquelle on ne peut rien, «la grâce efficace,» avait manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché. » La Sorbonne s'émut. Arnauld, pour soutenir une pareille lutte, sentit le besoin d'une plume moins lourde que la sienne; il eut recours à celle de Pascal. Le 23 janvier 1656, parut la première *Lettre de Louis de Montalte à un provincial de ses amis*. La littérature entrait en possession d'un de ses chefs-d'œuvre immortels, et la société de Jésus recevait un coup terrible dont elle ne s'est jamais relevée complètement (v. PROVINCIAL). La dernière lettre est du 24 mars 1657. L'année précédente, un événement où la famille de Pascal se trouva mêlée agita tout Paris et fut un épisode retentissant dans la lutte des jansénistes et des jésuites. Une fille de Mme Périer, atteinte d'une fistule lacrymale jugée incurable, fut conduite à Port-Royal et guérie subitement, s'il faut en croire les récits jansénistes, par l'attouchement d'une sainte épine. Nous n'avons pas à raconter la révolution que ce miracle produisit dans l'esprit de la [illegible] et la situation des jansénistes; tout ce qui nous intéresse ici, c'est l'effet immense qu'il produisit sur l'esprit de Pascal, [illegible]. Voué dès lors à Dieu corps et âme, il ne s'occupa plus que de [illegible] Ses austérités [illegible] ceinture à pointes de fer, il réprimait par des coups de coude qui faisaient entrer le sang [illegible] pensées qui se présentaient à son esprit. Il avait résolu de se [illegible] tant pas [illegible] vait avaler goutte à goutte, sans témoigner la moindre répugnance, [illegible] santé. Après avoir [illegible] et se [illegible] [illegible] Mme Périer [illegible] [illegible]

dévotion tous les lieux où étaient exposées [illegible]. Enfin (nous avons quelque honte d'ajo[illegible] de Pascal, on trouv[illegible] ment, comme une sorte d'amulette, le bizarre écrit que voici : « L[illegible] 23 novembre, jour d[illegible] martyr, [illegible]tres au martyrologe. Veille de [illegible]gone, martyr, et autres. Depuis [illegible] environ minuit et demi, feu. Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, non des philosophes et des savants. Certitude, certitude, sentiment, joie, paix. Dieu de Jésus-Christ. *Deum meum et [illegible]* [illegible] mon Dieu. Oubli du monde et de tout, hormis Dieu. Il ne se trouve que par les voies enseignées [illegible] humaine. [illegible] connu, mais je t'ai connu. Joie, joie, joie, pleurs de joie. Je m'en suis séparé. *Dereliquerunt me* [illegible] quitterez-vous? Que je n'en sois point séparé éternellement. Telle est la vie éternelle; qu'ils te connaissent seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, J.-C., Jésus-Christ, Jésus-Christ. Je m'en suis séparé; je l'ai fui, renoncé, crucifié. Que je n'en sois jamais séparé. Il ne se conserve que par les voies enseignées dans l'Evangile. Réconciliation totale et douce, etc. Soumission totale à Jésus-Christ [illegible] en joie pour un jour d'exercice sur la terre. *Non obliviscar sermones tuos. Amen.* »

Cette étrange pièce, où se révèle évidemment l'exaltation d'un esprit malade, a été ap[illegible] M. Lélut [illegible] catholiques ont attaqué violemment les conclusions du savant docteur, qui voit dans cet écrit le symptôme d'une véritable hallucination et le considère comme un résultat de sa [illegible] Neuilly. Cette interprétation physiologique de l'état [illegible] bien profond et quelquefois bien juste, que Voltaire écrivit au bas des *Pensées* de l'illustre géomètre : [illegible] d'un cerveau malade [illegible] en effet, [illegible] *Pensées* [illegible] doxes véritablement prodigieux, des appréciations injustes, des conceptions étranges, [illegible] aigrie par la souffrance.

Les austérités de Pascal, la manière impitoyable [illegible] et un régime [illegible] l'empoisonnaient de leurs remèdes, ne pouvaient manquer d'avoir un prompt et fatal résultat. Pascal avait passé dans les douleurs incessantes toute une moitié de sa vie. [illegible] 17 août 1662, une convulsion faillit l'emporter. Il succomba le surlendemain 19, après vingt-quatre heures de souffrances atroces. Il avait trente-neuf ans [illegible]

Nous avons raconté la vie de Blaise Pascal, [illegible] toire des sciences humaines; et pour preuve [illegible] tique, [illegible] de la br[illegible]

rement d'ingénieuses inventions, mais qui ne suffisent pas pour lui assigner un rang parmi ceux dont les découvertes marquent des époques dans l'histoire de la mécanique. Comme philosophe, il y a deux hommes en Pascal : l'homme de la raison et l'homme de la foi. Lorsque les événements que nous avons racontés eurent courbé sous le joug de la foi cet esprit fier, puissant et naturellement indépendant, les deux hommes subsistèrent côte à côte; une lutte s'engagea dont les traces sont visibles dans le livre des *Pensées*, lutte terrible qui absorba ce grand esprit et finit par l'abattre. De cette lutte entre une raison indomptable et une foi ardente et de parti pris, ce qui se dégage surtout dans ce livre étonnant, c'est un scepticisme involontaire, sinon inconscient. Ce scepticisme dont Pascal avait peur se montre malgré lui à toutes les pages et jusque dans les arguments sur lesquels il veut étayer sa foi. S'il cherche à établir la *nécessité* de croire, il l'étaye sur les dangers sans compensation que présente l'incrédulité. Qui oserait, pour la simple satisfaction de conserver la liberté de sa raison, s'exposer à un enfer éternel, incertain sans doute, mais possible après tout? « S'il ne fallait rien faire que pour le certain, on ne devrait rien faire pour la religion, car elle n'est pas certaine. Il n'est pas certain qu'elle soit, mais qui osera dire qu'il est certainement possible qu'elle ne soit pas? » Reste alors à acquérir la foi, qui, après tout, n'est pas un acte volontaire. Pascal en donne le moyen : « Vous voulez aller à la foi, et vous en demandez le chemin; vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes : apprenez-les de ceux qui ont été liés comme vous et qui *parient* maintenant tous leurs biens (v. PARI); suivez la manière par où ils ont commencé : c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes... Naturellement même, cela vous fera croire et vous abêtira. » Quelle profonde et navrante amertume dans ces dernières paroles! Quel ravage profond avait fait dans cette âme la foi qu'il nous recommande d'acquérir par de si singuliers moyens! Et pourtant, cette âme d'élite reste telle au milieu de ses plus déplorables aberrations. A côté d'un texte où il nie la justice et la vérité, où il déclare que « trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, qu'un méridien décide de la vérité; » à côté d'un autre où il exalte le droit de la force, où il constate, non peut-être sans une profonde ironie, la supériorité réelle, au point de vue du droit, de celui qui a quatre laquais sur celui qui n'en a qu'un; à côté de ces propositions monstrueuses contre lesquelles on est tenté de s'indigner, le grand philosophe, précurseur inspiré de la politique moderne, se prend tout à coup à exposer la théorie du progrès : « La nature n'ayant pour objet que de maintenir les animaux dans un ordre de perfection bornée, elle leur inspire cette science nécessaire, toujours égale, de peur qu'ils ne tombent dans le dépérissement et ne permet pas qu'ils y ajoutent, de peur qu'ils ne dépassent les limites qu'elle leur a prescrites. Il n'en est pas de même de l'homme, qui n'est produit que par l'infinité. Il est dans l'ignorance au premier âge de sa vie; mais il s'instruit sans cesse dans son progrès, parce qu'il garde toujours dans sa mémoire les connaissances qu'il s'est une fois acquises, et celles des anciens lui sont toujours présentes dans les livres qu'ils en ont laissés; et comme il conserve ces connaissances, il peut aussi les augmenter facilement; de sorte que les hommes sont aujourd'hui, en quelque sorte, dans le même état où se trouveraient ces anciens philosophes s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à présent, en ajoutant aux combinaisons qu'ils avaient celles que leurs études auraient pu leur acquérir à la faveur de tant de siècles. » Si d'ailleurs on se sentait porté à quelque sentiment de haine contre cet esprit toujours profond mais souvent paradoxal, si l'on pouvait oublier un instant que la cause de ses écarts est dans la série de ses souffrances, on se rappellerait qu'avec des dehors tristes et misanthropiques, Pascal eut toujours un profond amour des pauvres et des petits. On se souviendrait qu'à son lit de mort, ayant à côté de lui toute une famille de malheureux qu'il avait recueillie et qui se trouvait atteinte d'une maladie contagieuse, il trouva tout simple de déloger, pour éviter à la fois un danger aux enfants de sa sœur et un déplacement à ses pauvres. Le malheureux sort de Pascal a voulu qu'il fût amené à concentrer tous les efforts de sa volonté pour déguiser deux grandes qualités dont la nature l'avait doué : un grand cœur et un grand esprit philosophique.

M. Ernest Havet, dans sa remarquable édition des *Pensées* (Paris, 1866), a fait quelques réflexions émues sur les dévotions superstitieuses de Pascal : « *La maladie est l'état naturel des chrétiens!* Quand on entend de telles paroles, on pense avec effroi quelle vie de souffrance avait dû vivre celui qui en était venu à parler ainsi. Pascal ne voulait pas trouver bon ce qu'il mangeait; Pascal s'interdisait les assaisonnements, quoiqu'il les aimât; Pascal [illegible] son estomac [illegible] à accepter une mesure fixe de nourriture, sans consulter ni l'appétit ni le dégoût; Pascal portait à nu sur sa chair une ceinture de fer pleine de pointes... O détraison! mais ô tristesse! Et combien un tel spectacle est désolant! Ailleurs encore, quelles vertus étranges!... Un détachement qui va jusqu'à répondre exprès par des rebuts affectés aux soins d'une sœur et à ses tendresses, afin de la dégoûter de l'aimer!... Laissons les misères, attachons-nous aux grandeurs. »

Villemain a jugé l'écrivain en même temps que le philosophe : « D'abord il chercha à émanciper la raison humaine, il réclama l'indépendance de la pensée et l'autorité de la conscience; ensuite il se consuma d'efforts pour élever des digues et des barrières contre l'invasion illimitée du scepticisme. Cet esprit puissant et inflexible embrasse d'une conviction profonde, comme une sauvegarde, les dogmes du christianisme et leur donne, par sa soumission, le plus grand peut-être des témoignages humains. Mais si la conviction est entière, la démonstration est imparfaite, les preuves ne sont pas réunies, le raisonnement n'est pas achevé; et il reste quelques indices de la lutte qu'avait subie Pascal et quelques marques extraordinaires de sa force, plutôt qu'un monument complet de sa victoire... Pascal ne fait pas, comme La Bruyère, des descriptions, des portraits; mais il saisit et exprime d'un trait le principe des actions humaines. Il écrit l'histoire de l'espèce, et non celle de l'individu. Jugeant les choses de la terre avec une liberté et un désintéressement tout philosophique, il arrive souvent par une route bien opposée au même but que les plus hardis novateurs; mais il ne s'y arrête pas, il voit au delà. Quelquefois il a l'air d'ébranler les principes mêmes de la société, de la propriété, de la justice; mais bientôt il les raffermit par une pensée plus haute. Il est sublime de bon sens autant que de génie. Le style porte en lui l'empreinte de ces deux caractères. Nulle part vous ne trouverez plus d'audace et de simplicité, plus de grandeur et de naturel, plus d'enthousiasme et de familiarité. Un écrivain célèbre a remarqué qu'il est peut-être le seul génie original que le goût n'ait presque jamais le droit de reprendre : on le conçoit; mais on n'y songe pas en le lisant. »

Plusieurs écrits de Pascal durent à son incurie pour la renommée de ne pas lui survivre. On connaît de lui : *Traité des coniques* (1640), dont il ne reste qu'un fragment; une série d'opuscules : *De numericarum potestatum ambitibus, Traité sur les nombres multiples, De numeris magico-magicis, Promotus Apollonius Gallus, Tactiones sphericæ, Tactiones etiam conicæ, Loci solidi, Loci plani, Perspectivæ methodus, Aleæ geometria*, dont on n'a que les titres; *Avis nécessaire à tous ceux qui auront la curiosité de voir la machine arithmétique et de s'en servir* (1645), avec dédicace au chancelier Séguier, et, en 1650, une lettre à Christine de Suède en lui envoyant la machine arithmétique; *Traité du triangle arithmétique, Traité des ordres numériques, De numericis ordinibus tractatus* (ces trois traités ont paru réunis en 1665, 1 vol. in-4°); *Deux lettres à Fermat* (1654) sur les jeux de hasard; *Problemata de cycloide proposita mense junii* (1658); *Réflexions sur la condition des prix attachés à la solution des problèmes de la cycloïde*, bientôt suivies de : *Annotata in quasdam solutiones problematum de cycloide; Histoire de la roulette appelée autrement trochoïde ou cycloïde*, suivie de *Suite de la roulette; Lettre de M. Dettonville à M. de Carcavi, ci-devant conseiller du roi en son grand conseil; Cinq traités préparatoires des propriétés, des sommes simples, triangulaires et pyramidales, des trilignes rectangles et de leurs onglets, des sinus du quart de cercle, des arcs de cercle et des solides circulaires; Traité général de la roulette* ou *Problèmes proposés publiquement et résolus par A. Dettonville; Dimensions des lignes courbes de toutes les roulettes; De l'escalier circulaire, des triangles cylindriques et de la spirale autour du cône; Propriétés du cercle, de la spirale et de la parabole; Nouvelles expériences touchant le vuide* (1647); *Réponse de Pascal au Père Noël, jésuite* (1647), suivie de : *Lettre de Pascal à M. Le Pailleur au sujet du Père Noël; Lettre de Pascal à M. de Ribeyre, premier président à la cour des aides de Clermont* et *Réplique de Pascal à M. de Ribeyre; Traité de l'équilibre des liqueurs* et *Traité de la pesanteur de la masse de l'air; Récit de la grande expérience de l'équilibre des liqueurs, projetée par le sieur B. Pascal* (1648), précédé de deux fragments dans l'édition de 1663, et suivi de *Nouvelles expériences faites en Angleterre, expliquées par les principes établis dans les deux traités de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air; Lettres de MM. Pascal et Roberval à M. Fermat sur un principe de geostatique mis en avant par ce dernier; Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux révérends Pères jésuites sur la morale et la politique de ces pères* (1656, in-4°); *Pensées de Pascal* (1669, in-12); *Lettres touchant la possibilité d'accomplir les commandements de Dieu et dissertation sur le véritable sens des paroles du concile de Trente, que les commandements ne sont pas impossibles aux justes; Discours sur la possibilité et le pouvoir; Comparaison des anciens chrétiens avec ceux d'aujourd'hui; Questions sur les miracles; Sur la signature du formulaire; Sur la conversion du pécheur.* Outre plusieurs opuscules qu'on attribue à Pascal, à tort ou à raison, il a eu part à quelques-uns, comme *Réponses de divers curés à l'Apologie pour les casuistes* et *Réponse à un écrit sur les miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal*.

Une édition des *Œuvres complètes* de Pascal a été publiée en 1858 par Lahure.

Parmi les nombreux écrits consacrés à Pascal et à ses ouvrages, nous citerons : *Port-Royal*, par Sainte-Beuve (1840-1860); *Des Pensées de Pascal* (1842) et *Jacqueline Pascal*, par Cousin (1844); *Eloges de Pascal*, par Bordas-Demoulin et par Faugère, couronnés l'un et l'autre par l'Académie en 1842; *Etudes sur Pascal*, par l'abbé de Flottes (1843-1845); *Etudes sur Pascal*, par Vinet (1844-1847); *De la méthode philosophique de Pascal*, par Lescœur (1850); *Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie*, par l'abbé Maynard (1850); *Pascal, sa vie et ses luttes*, par Dreydorff (1870).

Pascal avec M. de Sacy sur Epictète et Montaigne (ENTRETIEN DE). C'est Fontaine qui rapporte ce curieux document dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Fontaine, secrétaire fidèle et intelligent de M. de Sacy, nous a sans doute conservé la physionomie vraie et le caractère exact de ce singulier entretien; mais a-t-il pu nous en rendre toute la vivacité, toutes les saillies imprévues et soudaines? Non. Si nous avons le résumé fidèle des idées de Pascal, nous n'avons pas son style. Ce qui n'empêche point le morceau d'être cependant fort intéressant. M. Sainte-Beuve en a jugé ainsi puisqu'il n'a pas hésité à le transcrire et à le commenter longuement dans son admirable histoire de Port-Royal. Le lieu célèbre où se tint la conversation, le nom des deux interlocuteurs et enfin le sujet même de la discussion, voilà certes autant de sources d'intérêt et de curiosité. L'historien, le littérateur, le philosophe peuvent et doivent étudier ce morceau fameux avec un égal attachement.

Avant tout, à quelle époque eut lieu l'entretien? En 1654. Date mémorable, date solennelle dans la vie de Pascal! C'est l'année de sa conversion. Il vient d'entrer à Port-Royal, pourquoi? Pour faire pénitence, pour humilier sa raison devant la foi. Jusque-là il a douté, il a philosophé : maintenant il croit, ou du moins il veut croire. C'est un néophyte. Il en a toutes les ardeurs. Rappelez-vous Polyeucte après le baptême : il brûle de prouver sa foi par un acte. Il veut rompre ouvertement avec son passé. C'est peu d'être en possession de la vérité : il veut que l'on sache qu'il a erré jusque-là. De même Pascal. Hier encore il était du monde : il veut renoncer à ses errements par une abdication en forme. Polyeucte renverse les idoles qu'il adorait la veille. Pascal aussi a eu son idole : la philosophie. Il va débuter dans sa vie nouvelle en renversant cette idole.

Les deux coryphées de la philosophie, ce sont, dit-il, Epictète et Montaigne. C'est à eux qu'il va s'en prendre.

Nous connaissons la date, le lieu, le caractère de l'entretien, et nous avons même indiqué déjà la situation dans laquelle se trouve l'un des interlocuteurs. Faisons connaissance avec l'autre, avec M. de Sacy. C'est un homme plein de douceur, de finesse, j'allais dire de malice. Il a plus d'un trait de ressemblance avec le Socrate si enjoué et si subtil des dialogues de Platon. Il est froid : Pascal, au contraire, est chaleureux; maître de lui : Pascal est emporté; dialecticien et rien de plus : Pascal est dialecticien aussi, mais il est autre chose, il est poëte; il a de la passion. Voilà les deux natures, voyons-les aux prises.

C'est à Epictète que Pascal s'attaque d'abord. Il commence par lui rendre justice. Il fait un magnifique tableau du stoïcisme. Pascal l'admire et dit pourquoi : C'est parce que cette doctrine regarde Dieu comme le principal objet de nos efforts (ἡ ὁμοίωσις τῷ θεῷ); qu'elle prêche la soumission à la volonté divine; qu'elle représente l'homme comme un voyageur sur la terre, et qu'elle met toujours devant nos yeux l'idée de la mort (*Vita philosophi mortis commentatio est*). Mais après l'éloge, la critique. Le tort du stoïcisme, c'est de croire trop à la raison, cette superbe diabolique; c'est d'engendrer l'orgueil (*philosophus animal gloriæ*); c'est d'exalter outre mesure la volonté et la liberté humaines; c'est enfin de proclamer la légitimité du suicide. Autant de reproches qui sont à nos yeux les titres de gloire du stoïcisme et qui le justifient au lieu de le condamner.

Au tour de Montaigne; Pascal en parlant de lui semble plus embarrassé, car Montaigne pour lui est une vieille connaissance; c'est un ancien ami. Les *Essais* ont été d'abord sa lecture favorite. Il a été séduit (qui ne l'aurait été?) par cette bonhomie franche et naïve de l'aimable discoureur; il s'est laissé endormir avec lui sur « l'oreiller du doute. » Mais l'heure du réveil est venue, et la déception n'en a été que plus amère. Il avait fait de beaux rêves; mais ce n'étaient que des rêves, et il ne peut le pardonner à Montaigne. Il lui fait quelques concessions : sa foi plus réelle qu'apparente; il est resté catholique; il a fait l'apologie de saint Raymond de Sebonde. Ses doutes mêmes, dit Pascal, tournent au profit de la religion, puisqu'ils ne servent en définitive qu'à humilier la raison... Mais que sont ces faibles éloges à côté des reproches que lui adresse le sévère converti? Pourquoi Montaigne a-t-il passé du doute, qui est excusable, à l'indifférence, qui ne l'est pas? Pascal a raison de détester l'indifférence; mais qu'il se rappelle que pour Montaigne c'était le chemin de la tolérance; pour lui, prendre parti en philosophie et en religion, c'était prendre parti dans les querelles du temps, et de quel temps? D'un temps où l'on brûlait au nom de la vérité et de la religion. Mieux vaut ne croire à rien, en pareil cas : la foi à ce prix est trop chère. Mais Pascal ne voit pas ces conséquences. Il oublie les faits pour ne songer qu'aux idées; et comme il a condamné Epictète sans tenir compte de son pays, il condamne Montaigne sans faire la part de son siècle. L'un, dit-il, n'a vu l'homme qu'avant la chute et il l'a fait trop grand; c'est le stoïcien Epictète. L'autre ne l'a vu qu'après la chute et il l'a fait trop petit; c'est l'épicurien Montaigne. Tous deux se sont trompés. Voilà la conclusion, et le christianisme est le vrai.

M. de Sacy est émerveillé; il a écouté avec ravissement. Le sujet était nouveau pour lui; il n'a pas même lu Montaigne, et pourtant il va discuter avec Pascal pour savoir si on doit le lire. Bien entendu, il conclut négativement; Epictète aussi lui paraît trop dangereux! Ainsi ces deux esprits si différents arrivent au même point : la négation de la raison et de la liberté au profit de la grâce, le *credo quia absurdum!* On dit que Pascal a fait plus de conversions que Bourdaloue. Tant pis pour les convertis! tant pis pour l'Eglise! car ces convertis-là n'étaient que des malades, des infirmes et des éclopés. Belles recrues!

Pascal, sa vie et ses luttes, par le docteur J. Dreydorff, en allemand (1870). Cet ouvrage doit être cité à la suite des travaux français sur le même et inépuisable sujet. L'auteur allemand a, sinon refait de fond en comble, du moins considérablement modifié certaines parties de la biographie de Pascal et, par là même, certaines appréciations sur ses œuvres. Le livre se divise en trois parties : *Esquisse de la vie de Pascal*, les *Polémiques*, *Ses dernières années* ou ce que l'auteur appelle sa *décadence*. L'auteur n'admet pas la date qu'on assigne ordinairement à la conversion de Pascal. Il combat aussi l'opinion qui voit dans le jansénisme de Pascal une sorte d'infidélité au catholicisme, de rapprochement involontaire du protestantisme. Enfin il analyse et résume avec une originalité qui leur rend un intérêt tout nouveau les *Provinciales de Pascal*. En somme, il est désormais impossible de faire une étude sérieuse de ce grand classique sans consulter au moins, pour l'appréciation de ses doctrines religieuses, le savant ouvrage de M. Dreydorff.

PASCAL (Jacqueline), sœur du précédent, née à Clermont en 1625, morte à Paris, religieuse de Port-Royal, en 1661. Ce fut une enfant précoce et ayant une étincelle du génie de son frère. Son père fit son éducation, en même temps que celle de Blaise Pascal, et, ce qui est assez singulier, elle se prit de goût pour la poésie avant de savoir complètement lire. Sa sœur Gilberte, plus âgée qu'elle de quelques années, était toute surprise de la voir distinguer la cadence des vers de la marche plus unie de la prose, et on ne put lui apprendre à lire que dans un volume de poésies. Comme elle avait beaucoup de mémoire, elle retint aisément quelques morceaux, voulut connaître ensuite les règles de la prosodie et fit, vers l'âge de dix ans, des vers qui n'étaient pas plus mauvais que bien d'autres. Une circonstance mémorable mit en relief son talent naissant. En 1638, le bruit de la grossesse d'Anne d'Autriche se répandit et mit en activité tous les rimeurs. Jacqueline Pascal ne resta pas en arrière; elle composa comme les autres son petit sonnet :

Sus, réjouissons-nous, puisque notre princesse
Après un si long tems rend nos vœux exaucés,
Et que nous connaissons que, par cette grossesse,
Nos déplaisirs sont morts et nos malheurs cessés.
Que nos cœurs à ce coup soient remplis d'allégresse,
Puisque nos ennemis vont être renversés,
Qu'un dauphin va porter dans leur sein la tristesse,
Et que tous leurs desseins s'en vont bouleversés.
François, payez vos vœux à la Divinité :
Ce cher dauphin, par vous si longtemps souhaité,
Contentera bientôt votre juste espérance.
Grand Dieu, je te conjure avec affection
De prendre notre reine en ta protection,
Puisque la conserver, c'est conserver la France.

Elle écrivit aussi des stances *Sur le mouvement que la reine a senti de son enfant;* c'étaient des sujets bien délicats à traiter pour une si jeune fille, mais le XVIIe siècle était moins prude que le nôtre. Mme de Morangis présenta à la reine, à Saint-Germain, l'enfant prodige, qui répondit à cette gracieuseté en écrivant, séance tenante, deux ou trois impromptus. Toutes ces petites pièces sont citées dans les *Mémoires* de Gilberte Pascal (Mme Périer). Une occasion plus importante la mit encore plus en relief et rendit même fort utile à son père son précoce talent poétique. Comme Etienne Pascal était recherché activement par la police de Richelieu, à propos de la petite émeute des rentiers à l'Hôtel de ville, la duchesse d'Aiguillon la fit venir pour jouer un rôle dans l'*Amour tyrannique*, de Mlle de Scudéri, qu'on représentait devant le cardinal. Gilberte avait refusé en disant fièrement : « Le cardinal ne nous fait pas assez de plaisir pour que nous prenions

soin de lui en faire; » Jacqueline saisit au contraire cette occasion favorable. C'était une jolie enfant de treize ans, de l'air le plus éveillé; elle s'acquitta de son rôle avec beaucoup de gentillesse, en mit plus encore à débiter une supplique en vers de sa composition, à l'adresse de Richelieu, et celui-ci, qui savait s'humaniser à propos, lui accorda ce qu'elle demandait. Non-seulement Etienne Pascal, qui était allé se cacher en Auvergne, fut autorisé à revenir à Paris, mais le cardinal lui offrit une charge honorable et lucrative, l'intendance de Rouen. Jacqueline suivit à Rouen sa famille et y compléta son éducation. Elle obtint même un prix aux Palinods et ce fut Corneille qui le réclama pour la jeune muse absente.

Elle n'avait jusqu'alors manifesté aucun penchant pour la dévotion. La même circonstance qui mit Pascal en relation avec les jansénistes lui procura la connaissance des ouvrages de l'abbé de Saint-Cyran, d'Arnauld, et la conduisit aux études théologiques. En 1647, ayant accompagné son frère à Paris, elle y vit l'abbé Singlin, qui la conduisit à Port-Royal, et elle demanda à son père d'entrer en religion. Blaise Pascal l'y poussait; on la présenta à la mère Angélique; tout le monde s'émerveilla de son intelligence et de sa vertu, mais son père ne voulut pas se séparer d'elle et l'emmena en Auvergne. Elle résolut alors de vivre en religieuse, tout en obéissant à la volonté paternelle, s'isola du monde par la prière et les macérations et traduisit en vers des hymnes, des psaumes. La mère Angélique, avec qui elle était en correspondance, la fit même renoncer à cette inoffensive distraction en lui répondant durement : « C'est un talent dont Dieu ne vous tiendra pas compte. » Elle écrivit aussi, à la date de 1651, des *Méditations sur la mort du Christ*, insérées à la suite des *Entretiens* de la mère Angélique (Bruxelles, 1657, in-12). Son père étant mort cette même année (septembre 1651), elle revint à Paris au mois de novembre suivant et quoique son frère, toujours souffrant, désirât la garder près de lui, sa vocation religieuse fut plus forte. Elle se rendit à Port-Royal-des-Champs, feignant d'y vouloir faire seulement une retraite (4 janvier 1652), et quatre mois après elle prit l'habit de novice. Au commencement de l'année suivante elle faisait profession, sous le nom de sœur sainte Euphémie, et elle était nommée, peu de temps après, maîtresse des novices. Lorsque la persécution s'abattit sur Port-Royal et qu'il fallut d'abord congédier les pensionnaires, Jacqueline, qui était fort attachée à ses élèves, en reçut un coup funeste. Déjà une maladie grave de sa sœur Gilberte lui avait causé un profond chagrin; elle mourut au bout de quelques mois après avoir signé, sur l'ordre de son directeur, le fameux formulaire imposé par les jésuites, capitulation de conscience à laquelle elle répugnait autant que son frère et contre laquelle elle protesta dans une lettre éloquente adressée à Arnauld.

Victor Cousin a publié (1844, in-16) une intéressante biographie de Jacqueline Pascal; il en a trouvé en grande partie les éléments dans les *Mémoires* de Mme Périer et dans ceux de sa fille, Marguerite Périer, nièce de Jacqueline et l'une de ses pensionnaires à Port-Royal-des-Champs; mais il a su présenter dans tout son jour cette ascétique figure. Il a aussi pieusement recueilli ses principales productions et les a rééditées à la suite d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal (1857, in-8°). V. Cousin a déployé dans ce récit un art parfait; vers la fin, il s'élève à une grande hauteur, lorsque, voulant tirer une moralité profonde des faits qu'il a racontés, il s'adresse à Pascal et à sa sœur dans un langage éloquent et leur déclare qu'ils n'ont pas compris la vie humaine.

PASCAL (Françoise-Gilberte), sœur de Blaise Pascal. V. PÉRIER.

PASCAL (Jean-Baptiste-Etienne), archéologue français, né à Marvejols en 1789, mort à Paris en 1859. Il entra dans les ordres en 1813, devint principal du collège d'Uzès, professeur et aumônier aux collèges de Châlons-sur-Marne et de Tours, se rendit en 1828 à Paris, où il passa quelques années, fut aumônier du collège de Pont-le-Roi de 1833 à 1841 et, étant revenu à Paris, y fut attaché à diverses églises en qualité de vicaire. Nous citerons, parmi ses écrits : *Notice sur l'île Saint-Louis, à Paris* (1841, in-8°); *Recherches historiques sur Sainte-Enimie, au diocèse de Mende* (1846); *Gabalum christianum* (1853), histoire du diocèse de Mende, laquelle a valu à l'auteur une mention honorable de l'Académie des inscriptions; *Origines et raisons de la liturgie catholique* (1844-1845, in-8°); *Collection complète des costumes de la cour de Rome et des ordres religieux des deux sexes* (1852, in-4°), composée de plus de 80 planches; *Institutions de l'art chrétien*, peinture, sculpture, gravure, architecture (2 vol. in-8°), etc.

PASCAL (Jacques), graveur français, né à Toulouse en 1809. Il commença ses études classiques, qu'il interrompit à seize ans pour entrer à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale. M. Pascal y apprit le dessin, puis la gravure sous la direction de Mercadier. En 1829, il exposa à Toulouse une gravure du *Bélisaire* de Gérard, qui attestait un talent vigoureux et original, rendant avec une grande puissance l'effet et la couleur du modèle. Cette planche eut un grand succès, et, grâce à la protection de M. de Montbell, devenu ministre, M. Pascal put se rendre à Paris pour s'y perfectionner dans son art. Bien que cet artiste n'ait jamais voulu envoyer ses œuvres aux expositions périodiques, il n'en a pas moins acquis une réputation méritée dans le monde des arts. Parmi ses œuvres les plus estimées et dont presque toutes les épreuves ont été achetées par l'Etat, nous citerons : la *Madeleine*, d'après Greuze (1835); le portrait de *Cervantes* (1854); la *Vierge*, du Titien (1859); la *Madeleine*, de Carrache (1860), etc. Dans ces œuvres hors ligne et tout à fait originales, M. Pascal se montre surtout un graveur coloriste. Par ses procédés et sa fougue, il rappelle la manière de Rembrandt.

PASCAL (Adrien), écrivain militaire français, né vers 1815, mort en 1863. Il commença par cultiver la poésie, fit paraître, en 1837, un recueil de *Chansons politiques*, suivi d'un drame en vers sur Frédégonde (1840), puis chercha dans une autre voie le succès qui lui avait manqué jusque-là. Pascal a publié sur l'armée et sur notre histoire militaire plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Précis des actions de guerre du 17e léger* (1841); *Vie militaire de Louis-Philippe* (1841); *Vie militaire du duc d'Orléans* (1842); *Vie militaire du duc de Nemours* (1842); *Bulletin de la grande armée* (1843-1844, 6 vol. in-8°); *Histoire de l'armée et de tous les régiments* (1845-1849, 4 vol. in-8°); *Histoire de Napoléon III* (1853); *l'Empereur et sa garde* (1853-1854, in-fol.).

PASCAL (François-Michel), également connu sous le nom de **Michel Pascal**, sculpteur, né à Paris vers 1815. Il eut pour maître David d'Angers et fit ses débuts au Salon de 1841. Cet artiste consciencieux, mais de peu d'originalité, s'est principalement occupé de sculpture religieuse et ornementale. On cite, parmi ses œuvres : *Moines lisant* (1847); *Laissez venir à moi les petits enfants*, groupe (1848); un *Chartreux en prière*; *Sainte Catherine de Sienne* (1849); les *Couronnes*, groupe (1853); l'*Annonciation*, bas-relief (1861); *Descente de croix*, bas-relief, et *M. Massonnais*, évêque de Périgueux (1863); la *Reine Marie-Antoinette* (1864); la *Promenade des amours* (1865); *Saint Georges* et *Saint Martin de Tours*, pour la cathédrale d'Angoulême; la *Nativité*, la *Présentation*, bas-reliefs, pour l'église de Sainte-Marie de Bergerac (1866); les *Enfants d'Edouard*, groupe en bronze (1868); *Louis XII*, bas-relief (1872); *Brennus apportant la vigne dans les Gaules*, statue équestre; le *Baron Feuillet de Conches*, buste (1874). Citons encore de ce laborieux artiste : les sculptures qu'il a exécutées pour l'église Sainte-Croix, à Bordeaux; le fronton de l'église Saint-Ferdinand, dans la même ville; le fronton de l'hôtel de la sous-préfecture de Mirande. M. Michel Pascal a obtenu une médaille de 3e classe en 1848 et une de 2e classe en 1849.

PASCAL (Jean-Antoine-Hippolyte-Ernest), administrateur français, né en 1828. Il est fils d'un ancien préfet de la monarchie de Juillet. M. Pascal étudia le droit à Toulouse, où il se fit recevoir avocat, et fonda dans cette ville, en 1867, le *Progrès libéral*, journal qui fit une vive opposition au gouvernement de l'Empire et se signala par ses énergiques revendications en faveur de toutes les libertés. Le 20 mars 1871, il fut nommé par le gouvernement de M. Thiers préfet de la Loire-Inférieure et succéda comme préfet du Rhône à M. Valentin le 24 janvier 1872. Là, il se montra un adversaire déclaré des républicains avancés, fit poursuivre les membres du comité de la rue Grôlée, ordonna de renverser l'arbre de la liberté qui s'élevait sur une des places de Lyon et soutint des luttes assez vives contre le conseil municipal de cette ville, qui refusait de voter des fonds pour l'enseignement congréganiste. En suscitant les plaintes des républicains, M. Pascal acquit toutes les sympathies de la majorité de l'Assemblée, qui l'élut membre du conseil d'Etat le 24 juillet 1872. Bien que partisan de la monarchie constitutionnelle, il déclara à diverses reprises, soit dans sa proclamation aux habitants de Lyon (26 janv. 1872), soit dans des lettres rendues publiques, que nul n'apporterait un concours plus sincère que lui à la fondation de la République, et il affirma que « la seule solution pratique » était « l'organisation immédiate et par l'Assemblée actuelle d'une République sagement pondérée. » Nommé, au mois d'avril 1873, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, il donna sa démission de conseiller d'Etat et quitta son poste de sous-secrétaire d'Etat en même temps que M. de Goulard quittait le ministère de l'intérieur (17 mai). Lorsque le gouvernement de M. Thiers fut renversé par la coalition monarchique (24 mai 1873), M. Pascal s'empressa d'accepter les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le nouveau ministère, chargé d'inaugurer le gouvernement de combat contre la République et les républicains. Il écrivit alors aux préfets une circulaire secrète dans laquelle il leur ordonnait d'entrer en relation avec la presse, de voir à quel prix les journaux leur prêteraient leur concours, etc. Cette circulaire, lue à l'Assemblée par M. Gambetta, le 10 juin 1873, et [illegible] que M. Pascal [illegible] le 9 [illegible] zèle réactionnaire, en supprimant des journaux et en fermant des cercles républicains, en remplaçant par des royalistes et des bonapartistes tous les maires suspects d'attachement à la République, en suspendant le conseil municipal de Bordeaux (juin 1874), etc.

PASCAL-VALLONGUE (Joseph-Secret), général français, né à Sauve (Gard) en 1763, mort en 1806. Il était ingénieur des ponts et chaussées lorsqu'il passa, en 1794, dans le génie militaire avec le grade de capitaine. Après avoir fait les campagnes du Nord et de l'Italie, il reçut le commandement des îles Ioniennes, prit part ensuite à la campagne d'Egypte, fut fait prisonnier au combat d'Aboukir, envoyé à Constantinople, soumis à la plus dure captivité, et dut à une épître en vers, qu'il adressa à lady Smith, ambassadrice d'Angleterre, de recouvrer sa liberté. De retour en France, il devint successivement chef de brigade, aide-major général de la grande armée (1805), général de brigade après la bataille d'Austerlitz (1806), et alla commander le génie au siège de Gaëte, où il fut frappé mortellement d'un éclat d'obus à la tête. Le *Mémorial topographique et militaire* contient un certain nombre d'articles de ce général.

PASCALIE s. f. (pa-ska-lî — de *Pascal*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

PASCALINE s. f. (pa-ska-li-ne). Machine à calculer inventée par Pascal. ‖ On l'appelle aussi ROUE PASCALINE et PASCALIN s. m.

PASCALIS-OUVIÈRE (Félix), médecin, né en Provence vers 1750, mort à New-York vers 1840. Lorsqu'il eut achevé ses études médicales, à Montpellier, il se rendit à Saint-Domingue, où il pratiqua avec succès son art, passa aux Etats-Unis lors de l'insurrection des noirs (1793), et habita successivement Philadelphie et New-York. Pascalis fonda dans cette dernière ville la Société linnéenne et fit partie de plusieurs compagnies savantes. En 1805, il se rendit à Cadix, puis à Gibraltar, pour y étudier la peste qui ravageait ces villes, et ses observations l'amenèrent à conclure contre la contagion du fléau. On a de lui, en anglais : *Description de la fièvre jaune contagieuse et épidémique qui a régné à Philadelphie en 1794* (Philadelphie, 1798, in-8°); *Répertoire médical*, en collaboration avec Akern et Mitchell; *Essai sur les maladies syphilitiques* (New-York, 1812, in-8°), etc.

PASCH (Georges), philosophe allemand, né à Dantzig en 1661, mort en 1707. Il compléta son instruction par des voyages dans les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, entra en relation avec les principaux savants de ces pays, devint, en 1701, professeur de morale à Kiel et échangea sa chaire contre celle de théologie peu de temps avant sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *De pluritate mundorum* (Wittemberg, 1684, in-4°); *De brutorum sensibus atque cognitione* (1686); *De curiosis hujus seculi inventis quorum accuratiori cultu facem protulit antiquitas* (1695), ouvrage dans lequel il s'attache à montrer que les opinions regardées comme nouvelles étaient pour la plupart connues des anciens, et que les inventions modernes ne sont que le développement des connaissances transmises par l'antiquité; *De fictis rebuspublicis* (1704, in-4°), sur les plans de gouvernement de Platon, de More, de Campanella, etc.; *De re litteraria pertinente ad doctrinam moralem Socratis* (1706); *De scepticorum præcipuis hypothesibus* (1706); *De variis modis moralia tradendi* (Kiel, 1707), sur les diverses méthodes employées pour l'enseignement de la morale.

PASCH (Jean), savant allemand, né à Ratzebourg (comté de Lauenburg), mort en 17[illegible]. Professeur de philosophie à Rostock, puis pasteur à Ribnitz (1688), il se fit destituer pour son inconduite et finit ses jours dans la prison de Hambourg. On lui doit un assez grand nombre de dissertations, parmi lesquelles nous citerons : [illegible] (1684, in-4°); [illegible] (1686, in-4°); [illegible] (1688, in-4°), etc.

PASCH (Jean), peintre suédois, né à Stockholm en 17[illegible], mort en 17[illegible]. [illegible] en Hollande, en France, en Italie, se fit [illegible] peintre décorateur et paysagiste, et exécuta, entre autres, [illegible] à Stockholm. [illegible] rant une belle collection de dessins et de tableaux [illegible]. — [illegible] PASCH [illegible] [illegible] 17[illegible].

PASCHAL, nom de divers personnages. V. PASCAL et PASQUAL.

PASCHANTHE [illegible]

PASCHASE RADBERT, abbé de Corbie. V. RADBERT.

PASCHASE DE SAINT-JEAN, carme déchaussé, né en Franconie en 1637, mort à Bude en 1692. Après avoir été chapelain et aumônier du comte Roger de Staremberg, il professa les belles-lettres et la poésie latine à Ravensbourg, en Bavière, et dans le Tyrol. On lui doit un curieux ouvrage intitulé : *Poesis artificiosa* (Wurtzbourg, 1666, in-12), dans lequel il a donné de grands détails, accompagnés d'exemples, sur une foule de tours de force poétiques.

PASCIPATA s. m. (pass-si-pa-ta). Membre d'une secte de l'Inde.

PASCK (Jean-Baptiste), homme de guerre polonais, né à Rava, mort vers 1690. Il suivit de bonne heure la carrière des armes, et fit preuve d'un brillant courage en se battant successivement contre les Russes, les Suédois, les Turcs et les Lithuaniens. Pasck fut l'ami du célèbre Mazeppa et se montra très-attaché à la cause de Jean Casimir, roi de Pologne. Il défendit énergiquement ce prince contre les partisans du rebelle Grégoire Lubomirski, fut élu maréchal de la diète à Rava et se distingua par la fermeté de ses résolutions et de son caractère. D'un esprit vif, fin et brillant, il se vit très-recherché, non-seulement par Casimir, mais encore par les rois Michel Korybut Wisniowiecki et Jean III Sobieski, qui, pour le retenir à la cour, lui offrirent des charges importantes. Mais Pasck les refusa pour conserver son indépendance. Pendant les instants où la paix lui permettait de déposer son épée, il se retirait dans son château, partageant ses loisirs entre le soin de ses terres, les plaisirs de la chasse et la composition de *Mémoires*. Ces *Mémoires*, dans lesquels on trouve relatés les principaux faits politiques de 1656 à 1686, offrent un tableau enjoué et fidèle des mœurs de son temps. Ils intéressent par la vivacité du récit, ils instruisent par la fidélité du narrateur. Pendant longtemps, ils ont été complément inconnus. Le savant Edouard Raczynski en trouva une partie et la publia; d'autres recherches firent ensuite trouver le reste.

PASCO, ville de l'Amérique du Sud, dans le Pérou, département de Junin, au milieu des Andes, près du petit lac de Los-Reyes, à 96 kilom. S. de Huanaco. La population varie, suivant la saison, de 4,000 à 12,000 hab. On y exploite la plus riche mine d'argent du Pérou.

PASCOLI (Alexandre), médecin italien, né à Pérouse en 1669, mort à Rome en 1757. Il avait pratiqué la médecine et professé la philosophie naturelle dans sa ville natale, lorsqu'il fut appelé à Rome par Clément XI pour occuper une chaire d'anatomie. En 1739, Pascoli devint aveugle. C'était un [illegible] écrivain, dont les principales *Œuvres* ont été réunies et publiées en 1741 (4 vol. in-4°) et d'autres, laissées par lui inédites, ont vu le jour à Venise, 1757, 2 v[illegible]. — Son frère, Léon PASCOLI, né à Pérouse en 1674, mort en 1744, prit le grade de docteur, puis devint secrétaire du [illegible], et, vers 1734, auditeur du cardinal Albani. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Vite de pittori, scultori ed architetti moderni* (Rome, 1730-1736, 2 vol. in-4°), recueil contenant quatre-vingt-sept [illegible]; *Vite de pittori, scultori ed architetti Perugini* (Rome, 1732, in-4°), [illegible] quelques [illegible] mêlés à des détails oiseux et puérils; *Il Tevere* [illegible] (Rome, 1744, in-4°).

PASCUARO ou **PATZQUARO**, ville du Mexique, dans l'Etat et à [illegible] S.-O. de Méchoacan, sur le bord occidental du petit lac de son nom, à 2,2[illegible] mètres au-dessus de la mer; 6,0[illegible] hab. [illegible] sement les cendres de Vasco de Quiroga, son premier évêque, mort en 15[illegible], et [illegible] mémoire est encore [illegible] qu'il fut le bienfaiteur des Tarasques, peuple [illegible]

PASDELOUP [illegible]

plus habiles exécutants et commença, en 1861, à donner, au Cirque du boulevard des F[illegible] ses concerts populaires de musique classique, dont le succès fut immédiat. Il prit lui-même la direction de son orchestre et fit entendre au public des [illegible] et des grands morceaux de Beethoven, de Mozart, d'Haydn, de Weber, de Mendelssohn, de Gounod, de Schumann, de R[illegible] Wagner, etc. En 1868, M. Pasdeloup se mit à la tête d'une entreprise qui ne devait point avoir le même succès. Il succéda à M. Carvalho comme directeur du Théâtre-Lyrique et y fit représenter, entre autres œuvres [illegible] de Gou[illegible] 1868, [illegible] M. Richard Wagner [illegible] Ralfe (1869). Mais, malgré tous ses efforts et toute son habileté, il ne put rendre la prospérité à un théâtre grevé de charges énormes, et dut, en 1870, renoncer à conserver la direction d'une entreprise pécuniairement désastreuse. Depuis lors, M. Pasdeloup a donné tous ses soins à ses concerts populaires, qui continuent à attirer une grande affluence de public.

PASENDA s. m. (pa-zain-da). Membre d'une secte indienne.

— **Encycl.** La secte des *pasendas* fait profession d'incrédulité et est poursuivie de la haine des prêtres, comme le sont en Europe les libres penseurs. Les bramines *pasendas*, ou prêtres de l'incrédulité, regardent les *Védas*, et en général tous les livres de la foi, comme des rêveries; ils nient l'immortalité de l'âme et la vie future; ils rapportent tout à la nature et n'ont nul souci de l'opinion des hommes qui ne partagent pas leurs idées. Comme cela arrive toujours, leurs ennemis les représentent comme souillés de tous les excès et des impuretés les plus abominables; de leur côté, ils traitent d'hypocrites les partisans des sectes religieuses, et cet état d'antagonisme dure depuis près de deux mille ans.

PASENG s. m. (pa-zaingh). Mamm. Nom donné par Buffon à une chèvre sauvage.

PASEWALK, ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 35 kilom. N.-O. de Stettin, sur l'Ucker; 6,000 hab. Brasseries, [illegible] agricole. Près de cette ville, un combat eut lieu, en 1760, entre les Suédois et les Prussiens.

PASHLEY (Robert), économiste et voyageur anglais, né vers le commencement du siècle, mort à Londres en 1859. Il suivit la carrière du barreau, fit, en 1833 et en 1834, un voyage en Grèce, dans les îles Ioniennes, dans l'Archipel et l'Asie Mineure, et devint professeur au collège de Gresham, à Londres. Pashley s'occupa beaucoup d'économie politique. On lui doit un *Voyage en Crète* (1837, 2 vol. in-8°), qui renferme d'intéressants documents [illegible] et le *Paupérisme et les lois sur les pauvres* (1852, in-8°), où l'on trouve des recherches historiques.

PASIGRAPHIE s. f. (pa-zi-gra-fî — du gr. *pas*, tout; *graphô*, j'écris). Écriture universelle, moyen proposé pour écrire de façon à être lu dans toutes les langues.

— **Encycl.** La *pasigraphie* est une sorte de langue universelle écrite, mais non parlée, c'est-à-dire l'art d'écrire dans le seul idiome qu'on sait, de manière à être lu et compris dans tout autre idiome qu'on ignore, pourvu que le lecteur sache sa propre langue et connaisse cette écriture. L'idée de créer un tel langage est généralement regardée comme absurde et chimérique, bien que de grands esprits n'aient pas dédaigné de s'y arrêter. Descartes et Leibniz, Wilkins, Kircher, Delgarno, Becher, Solbrig, d'Alembert, Kant, Vater, de Maimieux, Wolke, S[illegible] pensent que l'établissement d'une *pasigraphie* tombe dans les limites de la possibilité.

« Si j'avais été moins distrait, écrit Leibniz à Remond de Montmort, ou si j'étais plus jeune ou assisté de jeunes gens bien disposés, j'espérerais donner une manière de *specieuse générale*, où toutes les vérités de raison seraient réduites à une façon de calcul. Ce pourrait être en même temps une manière de langue ou d'écriture universelle, mais infiniment différente de toutes celles qu'on a projetées jusqu'ici, car les paroles mêmes et les caractères y dirigeraient la raison, et les erreurs, excepté celles de fait, n'y seraient que des erreurs de calcul. Il serait *très-difficile de former ou d'inventer* cette langue ou caractéristique, mais très-aisé de l'apprendre sans aucun dictionnaire. Elle servirait aussi à estimer les degrés de vraisemblance lorsque nous n'aurions pas *sufficientia facta* pour [illegible] certitudes et pour [illegible] supposer. Et cette estime serait des plus importantes pour l'u[illegible] délibérations de politique, ou, en estimant les probabilités, on [illegible] la moitié. » [illegible] 1768, in-4°, t. V, p. [illegible]

La difficulté de créer une langue nouvelle [illegible] combinaisons. Dans un *Mémoire* lu à l'Académie des sciences morales et politiques, Destutt de Tracy croit cette difficulté invincible : « Fût-elle surmontée, la langue nouvelle augmenterait la confusion des langues au lieu de la diminuer, car elle ne deviendrait jamais universelle. Mille raisons démontrent et l'expérience prouve que les hommes ne sont pas capables de pareilles conventions. On ne peut pas seulement leur faire adopter une nouvelle orthographe; à plus forte raison ne voudraient-ils pas apprendre à connaître une multitude de signes plus ou moins arbitraires. »

En 1797, J. de Maimieux, ancien major d'infanterie allemande, publia son système de *Pasigraphie*, nouvel art-science d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être lu et entendu dans toute autre langue sans traduction; comme l'arithmétique en chiffres, les caractères de la chimie et de la musique sont également intelligibles de Saint-Pétersbourg à Malte, de Madrid à Péra, de Londres et de Paris à Philadelphie. A cet effet, l'auteur se sert de douze caractères très-simples qui doivent d'abord être considérés comme n'ayant ni la forme, ni la destination, ni la valeur convenue d'aucune lettre, d'aucun alphabet connu. Ils sont rangés dans un ordre que l'on appelle la *gamme pasigraphique*, laquelle correspond avec les nomenclateurs dont il va être parlé.

En *pasigraphie*, la principale idée dont le mot entier est le signe convenu, à quelque langue que ce mot appartienne, est exprimée par un nombre fixe de caractères qui constitue le *corps du mot* ou le radical idéographique. Les caractères pasigraphiques placés hors du corps du mot expriment les modifications ou les accessoires de l'idée. Le corps du mot est composé de trois, de quatre ou de cinq caractères, ce qui fait que l'on distingue trois sortes de mots.

La première sert de liaison ou de complément détaché, pathétique ou circonstanciel entre les parties du discours, comme *si*, *mais*, *car*, etc., *oh! hélas*, etc., *avant*, *après*, *bien*, *mal*, *cependant*, etc.

La seconde exprime les objets, les actions, les idées ou les affections dont on s'occupe journellement dans la famille, dans la société, dans les correspondances d'amitié, de parenté, d'amour, d'affaires, de *négoce*, de *commerce* et de *banque*, ces derniers étant considérés comme destinés à retirer les plus intéressants avantages de la *pasigraphie*.

La troisième sorte de mots supplée d'abord à ce qui peut manquer à la collection des autres et répond plus spécialement, pour le reste, aux arts, aux sciences, à la morale, à la religion et à la politique.

Les mots de la première sorte sont présentés dans un *Indicule* en deux cadres de six colonnes chacun. Chaque colonne est divisée en six *Tranches* et chaque tranche composée de six lignes. Chaque colonne, chaque tranche et chaque ligne étant marquées d'un signe de la gamme pasigraphique, lorsqu'on voit un corps de mot composé de trois caractères, le premier désigne la colonne, le second la tranche et le troisième la ligne qu'il faut chercher dans l'Indicule, pour avoir la signification du groupe de caractères que l'on veut expliquer.

Les mots de la seconde sorte sont rangés dans un *Petit nomenclateur* de douze cadres. Dans cette catégorie, où l'on a fait entrer les noms des êtres, des choses et de leurs qualités, le premier signe du corps du mot indique le cadre, le second la colonne, le troisième la tranche et le quatrième la ligne où l'idée est exprimée en langage vulgaire.

Enfin, la troisième sorte de mots devait être placée dans un *Grand nomenclateur*, divisé en douze classes, nomenclateur technique, moral, civil, politique et géographique. « Ce grand nomenclateur, dit l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, dans une lettre à l'auteur de la *Pasigraphie* publiée en tête de l'ouvrage, ce grand nomenclateur est pour le métaphysicien pratique l'entreprise la plus hardie, la plus piquante et la plus nécessaire, comme tendant à former de l'univers[illegible] des idées un système clair, simple et facile à retenir, parce que chaque expression y définit les autres et que toutes y complètent la définition implicite de chacune. Il ne sera ni votre ouvrage, quoique vous en ayez le premier, indiqué les formes, ni le mien, quoique je me propose d'y mettre l'expérience de ma vie. Il sera l'œuvre commune de tous les amis de l'humanité qui voudront nous aider. » Malheureusement, ce grand nomenclateur, à la perfection duquel ont généreusement offert de concourir de savants naturalistes, physiciens, mathématiciens, géomètres, astronomes, moralistes, philosophes de diverses parties de l'Europe, n'a pas pu être achevé. Il n'en a été publié que des cadres, à titre de spécimen, à la suite du petit nomenclateur.

D'après ce qui précède, on jugera que l'ordre pasigraphique est une classification de pur sens commun, où l'intelligence éclairée par l'analogie, l'attention et la mémoire [illegible] possible et la mémoire [illegible] moyens de rappel vont ensemble, ou du genre à l'espèce et de l'espèce à l'individu, ou du simple au composé, ou du plus connu au moins connu selon que les rapports les plus frappants des idées entre elles permettent l'une ou l'autre de ces marches.

De Maimieux attendait de sa *Pasigraphie* les résultats suivants : 1° multiplication plus rapide des communications sociales et commerciales d'homme à homme, de peuple à peuple; 2° une sorte de glossomètre propre à suppléer les traductions littérales dans les correspondances ordinaires et qui devait rectifier les inexactitudes des traductions littéraires, en donnant aux langues une échelle générale; 3° plus de célérité, de facilité, de justesse, d'économie, de secret et de sûreté dans les opérations diplomatiques, militaires, civiles et de négoce, où le même employé pourra ne savoir que sa langue et pasigraphier dix lettres qui seront lues en autant de langues; 4° une notoriété plus uniforme en ce qui concerne l'humanité; 5° enfin, des moyens d'existence pour un grand nombre de professeurs, de maîtres, d'écrivains, de graveurs, de fondeurs, d'imprimeurs, occupés à multiplier, en divers genres, des livres élémentaires qui, publiés dans une langue, se liront dans toutes les autres.

Deux années plus tard, en 1799, le même auteur ajouta à sa méthode de *pasigraphie* trois leçons nouvelles sur la *pasilalie* (du grec *pas*, tout; *lalia*, langue) ou langue universelle. Afin de pouvoir créer une langue parlée, il lui suffit de donner aux caractères pasigraphiques une valeur phonétique; et bien que le système qu'il propose soit très-simple, il a été classé comme la *pasigraphie* au rang des choses impraticables.

Cet insuccès n'a pas rebuté les essais des chercheurs de la langue universelle. De nos jours encore, il y a des hommes qui s'occupent de découvrir la vraie *pasigraphie*, c'est-à-dire une écriture idéographique destinée à être comprise de tous les hommes lettrés du globe. Dans tous les cas, ce ne sera pas la méthode égyptienne par figures et par symboles, ni la méthode chinoise par signes-clef et figures descriptives réunies en groupes qui serviront de base à l'écriture universelle; car alors il n'y aurait pas de raison pour ne pas donner la préférence aux hiéroglyphes mexicains. Il suffirait de dessiner au lieu d'écrire : la figure d'un cœur lié à un autre cœur signifierait *ami*; celle d'un cœur enflammé lié à un autre cœur enflammé, *amant*; et en ajoutant au premier groupe un signe conventionnel qui exprimerait la qualité de substantif abstrait, il voudrait dire *amitié*, et le même signe au second groupe lui donnerait la valeur du mot *amour*.

Un autre système aussi impraticable que ceux dont il vient d'être parlé consisterait à composer dans chaque langue un dictionnaire-type immuable, correspondant avec un dictionnaire-type à établir de la langue française. Ce dernier, une fois composé, porterait devant chaque mot un numéro d'ordre successif et ce numéro devrait représenter la même idée dans toutes les langues. Chaque nation posséderait un livre avec l'identique série progressive de numéros suivis toujours des termes de sa propre langue. Les modifications apportées à l'idée seraient marquées par des exposants, représentés par des numéros plus petits, placés à droite, au-dessus des numéros signes de l'idée. Cette méthode n'est pas réalisable parce qu'elle n'est pas expéditive et que dans notre siècle il faut pouvoir se faire comprendre rapidement des étrangers.

PASIGRAPHIER v. n. ou intr. (pa-zi-gra-fi-e — rad. *pasigraphie*). Écrire en pasigraphie.

PASIGRAPHIQUE adj. (pa-zi-gra-fi-ke — rad. *pasigraphie*). Qui appartient, qui a rapport à la pasigraphie : *Méthode* PASIGRAPHIQUE.

PASILALIE s. f. (pa-zi-la-lî — du gr. *pas*, tout; *laleô*, je parle). Langue universelle.

PASILALIQUE adj. (pa-zi-la-li-ke — rad. *pasilalie*). Qui appartient, qui a rapport à la pasilalie : *Méthode* PASILALIQUE.

PASIMAQUE s. m. (pa-zi-ma-ke — du gr. *pas*, tout; *machomai*, je combats). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des scaritides, comprenant six espèces, originaires des États-Unis ou du Mexique : *Les* PASIMAQUES *sont d'une taille au-dessus de la moyenne*. (Chevrolat.)

PASINE s. f. (pa-zi-ne). Bot. Syn. d'HORMIN, genre de labiées.

PASINELLI (Lorenzo), peintre italien, né à Bologne en 1629, mort à Parme en 1700. Élève de Cantarini et du Torre, il se forma surtout par l'étude approfondie de Paul Véronese, à qui il emprunta le style plein de grandeur et de majesté de ses vastes compositions. Ses tableaux sont remarquables par l'originalité des idées, par la richesse de la composition et par un coloris frais et brillant; toutefois, on leur reproche des mouvements forcés dans les figures, une certaine incorrection dans le dessin et une trop grande imitation de Véronèse, en ce qui touche la représentation des étoffes, des vêtements et des accessoires. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : à Bologne, l'*Entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem* et l'*Apparition de Jésus à sa mère au retour des limbes* (1657), deux belles toiles qui se trouvent à la Chartreuse et qui fondèrent sa réputation; *Saint Antoine ressuscitant un mort*; une *Sainte famille*; *Histoire de Coriolan*; *Prédication de saint Jean-Baptiste*, etc. Dans quelques-uns de ses tableaux, il a donné à ses airs de tête une grâce qui rappelle la manière de l'Albane. Pasinelli a gravé à l'eau-forte, d'après ses compositions, quelques morceaux estimés : une *Prédication de saint Jean*; les *Noces de Jacob et de Rachel*; le *Martyre de plusieurs saints*, etc. Il avait établi à Bologne une école d'où sortirent de bons élèves. En même temps que lui se trouvait à Bologne Carlo Cignani, artiste fort distingué, qui rivalisait avec lui de talent, mais avec qui, néanmoins, il ne cessa de vivre en bonne intelligence.

PASINI (Louis), savant italien, mort en 1557. Il professa la philosophie et la médecine à l'université de Padoue et acquit une grande réputation comme praticien. C'était, en outre, un archéologue distingué qui avait formé un beau cabinet d'antiquités. On lui doit : *De pestilentia patavina anni* 1555 (Padoue, 1556, in-8°), et *De thermis patavinis*, traité inséré dans la collection *De balneis* (Venise, 1553, in-fol.).

PASINI (Joseph-Luc), érudit italien, né à Padoue en 1687, mort à Turin en 1770. De bonne heure il s'appliqua à l'étude de l'hébreu, professa cette langue et l'Écriture sainte à Turin (1720) et fut nommé par Victor-Amédée II conseiller royal et bibliothécaire de l'université. Ses principaux écrits sont : *De præcipuis SS. Bibliorum linguis et versionibus* (Padoue, 1716, in-8°); *Grammatices linguæ sanctæ institutio* (Padoue, 1721); *Vocabulario latino e italiano* (Turin, 1731, 2 vol. in-4°), travail estimé; *Storia del Nuovo Testamento con alcune riflessioni morali* (Turin, 1749, in-12), etc. Il a laissé en manuscrit des *Mémoires historiques sur le règne de Charles-Emmanuel III*.

PASINI (Valentin), publiciste et homme politique italien, né à Schio, province de Vicence (Vénétie), en 1806, mort en 1864. Il étudia le droit à l'université de Padoue; mais, beaucoup plus qu'aux doctrines de ses professeurs, il s'inspira à celles de Romagnesi. De 1830 à 1848, il exerça à Vicence avec éclat l'enseignement libre du droit et la profession d'avocat; en même temps, il se mit en évidence dans les congrès scientifiques et se lia avec Daniel Manin. En 1848-1849, il fut envoyé par le célèbre dictateur de Venise comme son représentant à Bruxelles, à Paris, à Londres et à Vienne. Il déploya toute son activité au service de cette ville héroïque, et ces missions lui valurent l'estime de plusieurs hommes d'État. Il rentra à Vicence en 1854. Des malentendus, éclaircis depuis, furent cause que Pasini ne figura pas en première ligne dans les événements de 1859 et 1860, quoique ses conseils énergiques ne fussent pas sans influence sur le mouvement politique de la Toscane, où il s'était fixé depuis septembre 1858. Les mêmes défiances l'empêchèrent de prendre d'abord au Parlement, où il fut envoyé en 1860, la place que ses talents, son savoir et son activité lui assuraient. Dans les derniers temps de sa vie, il était désigné par l'opinion publique pour le ministère des finances. Il n'a laissé que des études publiées dans les principales revues italiennes, des brochures, des lectures faites à l'Académie de Vicence, dont il était président, et à l'Institut des sciences de Venise, des leçons de droit constitutionnel à l'Institut des études supérieures de Florence; mais s'il eût vécu dans un pays en possession de son indépendance et de sa liberté intérieure, il eût fait plus encore pour le progrès de la science. « Soit qu'il cherchât, a dit de lui M. Faccioli au congrès international de statistique de 1867, les origines et le fondement du droit pénal, soit qu'il étudiât ses applications au régime pénitentiaire, soit qu'il critiquât la théorie de la population de Malthus ou qu'il acceptât celle de la rente de Ricardo et que, d'après elle, il analysât les questions de cadastre et d'impôt foncier, il allait toujours droit au fond des choses, et on a pu dire avec raison de ses écrits que chacun d'eux pourrait fournir, en le développant, la matière d'un grand ouvrage. Mais la science qu'il a le plus cultivée, c'est la statistique... Aussi sut-il démêler le premier la situation financière de tous les États dans lesquels l'Italie était alors divisée. »

PASIPHAÉ, reine fabuleuse de Crète, fille d'Apollon ou du Soleil et de Perséis, sœur d'Eétès et de Circé. Elle épousa Minos, dont elle eut plusieurs enfants : Androgée, Deucalion, Astrée, Ariane, Phèdre, etc. Vénus, irritée de ce que le Soleil avait éclairé ses amours avec Mars, inspira à Pasiphaé un amour monstrueux pour un taureau blanc que Neptune avait fait sortir de la mer, et Dédale favorisa sa passion en fabriquant pour elle une vache d'airain destinée à faire illusion au taureau. C'est alors qu'elle devint mère du Minotaure. On explique cette fable en disant que, pendant une maladie de Minos, Pasiphaé s'éprit de Taurus, amiral crétois, et que Dédale lui prêta son aide complaisante dans cette intrigue.

Il n'existe qu'un petit nombre de reproductions antiques de Pasiphaé. Dans un fragment de peinture presque effacé, conservé au Vatican, Pasiphaé est représentée appuyée contre le taureau. Un bas-relief de la galerie des Antiques, au Louvre, montre Pasiphaé s'avançant vers la vache artificielle dans laquelle elle doit se renfermer et que lui présente Dédale; Pasiphaé écarte curieusement son voile pour apercevoir l'ingénieuse ma-

chine. Ce sujet scabreux est rendu avec autant de [illegible] que possible, et le sculpteur nous a [illegible] la vue du taureau. Le musée secret de Naples [illegible] divers bas-reliefs ou peintures [illegible] la scène est traitée beaucoup plus [illegible].

Cette fable [illegible] aux Romains par son côté monstrueux; dans leurs jeux du cirque, ils [illegible] représenter, entre autres tableaux vivants d'une lubricité singulière, les amours de Pasiphaé et du taureau. Une épigramme de Martial en témoigne :

[illegible]

« Il faut bien croire que Pasiphaé a plu s'unir au taureau de Dicté; nous l'avons vu; l'antique fable est digne de foi. Que ces vieilles légendes cessent donc, César, de paraître merveilleuses; tout ce que la renommée chante, les jeux du cirque le reproduisent pour toi. »

Mais ce poëte a négligé de nous dire s'il y avait une vache artificielle.

— Une déesse du même nom, adorée à Thalames, en Laconie, où elle avait un temple, rendait ses oracles par la voie du sommeil : elle faisait voir en rêve tout ce que l'on voulait savoir. Selon les uns, c'était une Atlantide, fille de Jupiter; selon d'autres, c'était Cassandre, fille de Priam, qui s'était réfugiée à Thalames.

PASIPHÉE s. f. (pa-zi-fé — de *Pasiphaé*, nom mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, tribu des pénéens, dont l'espèce type habite la mer de Nice.

— **Encycl.** Crust. Les *pasiphées* sont caractérisées par un corps très-comprimé; le rostre simple, très-court ou même rudimentaire; les yeux médiocres et dirigés en avant; la carapace beaucoup plus étroite en avant qu'en arrière; l'abdomen très-allongé; les pieds-mâchoires externes très-longs, grêles et pédiformes; les lames externes de la nageoire caudale grandes et rétrécies vers le bout. Ces crustacés semblent former le passage entre les pénées et les sergestes. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces. La *pasiphée sivado* est longue d'environ 0m,07, d'un blanc nacré, transparent, bordé de rouge, avec les quatre serres rougeâtres et la nageoire pointillée de rouge; elle est assez commune sur les côtes de la Provence, où elle sert de pâture à beaucoup de poissons; la femelle pond, en juin et juillet, des œufs nacrés. On peut citer encore la *pasiphée* de Savigny.

PASITANO, ville d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, Principauté-Citérieure, à 2 kilom. d'Amalfi, sur la mer Tyrrhénienne; 4,000 hab. environ. C'est la patrie du navigateur Flavio Gioja.

PASITE s. m. (pa-zi-te). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, de la tribu des nomadides, comprenant quelques espèces, dont le type habite l'Allemagne.

PASITÈLE, sculpteur grec, né en Macédoine, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Il fut un des artistes qui vinrent s'établir à Rome après la guerre de Macédoine et reçut, tout jeune encore, le droit de cité romaine (90 av. J.-C.). Pasitèle perfectionna l'art de modeler et écrivit une description des plus beaux monuments connus de son temps. Varron mentionne un fait intéressant pour l'histoire de l'art; il rapporte que Pasitèle n'exécutait jamais un ouvrage de sculpture ou de ciselure sans avoir fait un modèle complet en argile. Il faillit un jour être dévoré par une panthère, dont le refuge était ouvert, tandis qu'il étudiait avec attention un lion enfermé dans une cage et qu'il voulait reproduire en argent. Pasitèle travaillait surtout en métal et en ivoire. Ce fut en cette dernière matière qu'il exécuta une statue de Jupiter pour le temple de Marcellus.

PASITHÉE s. f. (pa-zi-te — nom mythol.). [illegible]

— Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], comprenant plusieurs espèces qui [illegible] Chili.

PASITHÉE, fille de Jupiter et d'Eurynome, une des trois Grâces.

PASITHOÉ s. f. (pa-zi-to-é — nom mythol.). [illegible] Genre de [illegible], de la famille des [illegible].

PASITIGRE, [illegible] *Pasitigris*, [illegible] aux deux bouches les plus [illegible] l'Euphrate.

PASKEWITCH (Ivan-Fédorovitch), [illegible] général russe, [illegible] né à [illegible], sur la frontière de Lithuanie, en 1782, mort en 1856. [illegible]

fut chargé ensuite de remettre au Divan l'ultimatum du cabinet russe. Au siége de Braïlof (1810), [illegible] et fut couvert de blessures. Ce fait d'armes lui valut le grade de colonel; l'année suivante, il fut fait général-major. Rappelé en Russie en 1812 pour combattre les Français, il fit partie du corps d'armée du prince Bagration, se signala dans diverses rencontres, puis reçut un commandement séparé. En 1813, il repoussa Gouvion Saint-Cyr jusqu'à Dresde et, à la bataille de Leipzig, il nous enleva 40 pièces de canon et fit 4,000 prisonniers. Le lendemain, il fut promu au grade de lieutenant général. Entré en France, il s'empara d'Arcis-sur-Aube et se distingua dans les combats livrés sous les murs de Paris en 1814. L'année suivante, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Paskewitch prit part à la nouvelle invasion de la France et reçut, pour récompense de ses services dans cette courte campagne, le commandement du corps des grenadiers de la garde. A l'avénement de Nicolas Ier, il fut nommé général en chef de l'armée du Caucase, destinée à agir contre les Perses et qui venait d'éprouver une série de revers. Le 24 septembre 1826, il remporta une victoire, à la bataille d'Elisabethpol, sur les troupes d'Abba-Mirza, et marcha dès lors de succès en succès, ce qui lui donna aux yeux des Russes l'apparence d'un grand homme de guerre. Quelques jours après, le pavillon russe flottait sur une baraque construite à l'entrée de Deh-Korgan, petit village situé à quelques lieues de Tauris, puis à Erivan, chef-lieu du kanat de ce nom. Lorsque la campagne fut terminée et la paix signée à Tourtmanschai, l'heureux général reçut, en récompense de ses faciles succès, le titre de comte d'Erivan, le grade de feld-maréchal et 1 million de roubles. Nommé général en chef de l'armée russe en Asie en 1828, il s'empara sur les Turcs de Kars et d'Erzeroum (1829) et il marchait sur Trébizonde, lorsque la paix vint suspendre le cours de ses exploits, dont la dignité de sénateur fut cette fois la récompense.

Paskewitch était gouverneur des provinces transcaucasiques lorsque éclata l'insurrection de Pologne. Le général Diebitsch s'étant fait battre par les Polonais, le gouvernement pensa que le seul général qui pût relever le moral de l'armée russe était l'heureux vainqueur des Perses, Paskewitch Erivanski. Ce fut donc lui que l'empereur plaça à la tête de ses troupes. Au bout de trois mois, ayant sous ses ordres une armée nombreuse, le feld-maréchal Paskewitch réussit à se rendre maître de Varsovie (8 septembre 1831), et fut alors blessé au bras et à la poitrine. En vertu de la capitulation de cette ville, qui avait fait une héroïque résistance, les prisonniers devaient être rendus à la liberté; mais les mines de l'Oural et les déserts glacés de la Sibérie devaient montrer bientôt comment l'impitoyable vainqueur d'un peuple opprimé tenait sa parole. Dans une grande revue qui eut lieu au retour de Paskewitch à Saint-Pétersbourg, le czar, s'adressant devant ses troupes à celui qui venait de faire [illegible] Varsovie, prononça ces paroles : « Paskewitch Erivanski, je te nomme prince de Varsovie; désormais, dans toute l'étendue de l'empire, tu jouiras de tous les honneurs attachés à ma personne souveraine. » Puis il [illegible].

De retour [illegible] avec le titre de vice-roi, le feld-maréchal Paskewitch essaya, mais vainement, de s'y concilier la sympathie des habitants. En déclarant que désormais la Pologne et la Russie ne faisaient plus qu'une seule et même nation, l'empereur Nicolas avait décrété d'avance qu'elles n'auraient qu'une seule et même religion. Paskewitch reçut l'ordre de procéder sans retard à la conversion de ses administrés. On vit alors les cloîtres pris d'assaut et les religieuses, rassemblées en troupeau, s'acheminer pour l'exil entre deux haies de Cosaques. C'est pendant cette persécution que le gouvernement russe montra à l'Europe frémissante et [illegible] un spectacle qu'on n'avait jamais vu à aucune époque : des femmes en cheveux blancs fouettées publiquement par la main du bourreau. C'est également sous le gouvernement de Paskewitch qu'on a vu des provinces entières, femmes, enfants, vieillards, [illegible] d'une contrée désolée, où on leur laissait le [illegible]. Toutefois, en 1849, il dut quitter son gouvernement pour prendre le commandement d'une armée de 200,000 hommes envoyée au secours [illegible] la capitulation de Vilagos.

[illegible]

fortune n'aime pas les vieillards, » disait Louis XIV au maréchal de Villeroy, au retour de sa triste campagne de Flandre; ce qu'il y a de certain, c'est que Paskewitch n'avait pas [illegible] une sorte de pressentiment l'avait averti du déclin de son étoile. Revenu à Varsovie, il tomba dans une mélancolie profonde et mourut le 29 janvier 1856, à la suite d'une longue et [illegible] maladie.

PASKUAL, lexicographe arabe. V. Baskual.

PASMALIK s. m. (pa-sma-lik). Apanage des sultanes.

PASMAN, île de l'empire d'Autriche, dans l'Adriatique, entre le canal de Zara et le canal de Mezzo, à 12 kilom. S. de Zara. Elle a [illegible]; elle est assez fertile et renferme plusieurs villages, dont les habitants se livrent à la culture du mûrier et à la pêche.

PASMASNANA s. m. (pa-sma-sna-na). Pratique religieuse en usage dans l'Inde, et qui consiste à se frotter le front avec de la cendre de bouse de vache.

— **Encycl.** On sait que, dans l'Inde, tout ce qui provient du corps de la vache a le privilége d'effacer les souillures. L'urine de la vache et sa fiente, particulièrement, ont des vertus merveilleuses pour chasser les impuretés les plus abominables. Il n'est pas de crime, si noir qu'il puisse être, dont on ne se déterge la conscience en avalant quelques gouttes de l'immonde mixtion appelée *pantcha-garia* et composée des cinq substances suivantes : le lait, le caillé, le beurre liquide, l'urine et la fiente de vache. D'autre part, une maison a-t-elle été souillée, on l'asperge avec de la bouse de vache délayée dans l'eau, et aussitôt elle redevient parfaitement nette et pure. C'est par le même motif que le *pasmasnana* est souverain en plusieurs circonstances particulières. C'est ainsi qu'il sert à effacer chez les femmes le caractère impur que leur impriment passagèrement le flux menstruel et celui qui accompagne l'enfantement.

PASNAGE s. m. (pa-sna-je). Féod. Droit de faire paître dans les bois qui appartenait au seigneur haut justicier ayant droit de gruerie et de garenne.

PASOLINI (DON Serafin), littérateur italien, né à Ravenne en 164., mort dans la même ville en 1715. Il entra dans la congrégation des chanoines de Saint-Jean de Latran, dont il devint abbé perpétuel, et se livra à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Ses principaux ouvrages sont : *[illegible]* (Bologne, 1678-1713, in-4°) [illegible] de la ville de Ravenne; *[illegible] di Ravenna* [illegible] (Bologne, 1703, in-fol.).

PASOR (Georges), philologue allemand, né [illegible] en 1570, mort à Franeker en 1637. [illegible] à Herborn, puis la littérature grecque à Franeker. On lui doit un certain nombre d'écrits, parmi [illegible] (1622), plusieurs fois réédité; *Syllabus seu idea* [illegible] *vocum Novi Testamenti* (Herborn, 1636), etc. — [illegible], né à Herborn en 1599, mort en 1658, s'adonna à l'enseignement des sciences, des langues et de la théologie à Heidelberg, à Oxford et à Groningue. Il a [illegible] (Groningue, 1658, in-8°), dans lequel on trouve, au milieu de [illegible].

PASPALACÉ, ÉE [illegible]

— s. f. pl. [illegible]

PASPALE s. m. [illegible] de la famille des graminées, tribu des panicées, [illegible]

— Encycl. [illegible] fleurs sessiles, disposées en épis simples, [illegible]

[illegible]

PASQUALI [illegible] *Paschalius*, [illegible]

[illegible] en 1547, [illegible] sons et devint, en 1592, avocat général au parlement de Rouen. [illegible] Louis XIII. [illegible] conseil d'Etat; mais, frappé d'une attaque de paralysie, il dut renoncer aux affaires et termina sa vie [illegible] près d'Abbeville. On lui doit plusieurs ouvrages, [illegible] (Rouen, 1598), traité sur les droits et les devoirs d'un ambassadeur; [illegible] couronnes et de leur usage chez les anciens.

PASQUALIS [illegible], chef d'une secte d'illuminés. V. Martinez.

Pasquariel, type de valet [illegible] bile danseur de corde, et il a toujours garde de ce premier métier une fabuleuse agilité [illegible] le rôti, la chandelle pâlit par trois fois, le vin [illegible] croyable, la marmite se répandit dans les cendres. Mauvais pronostics! Aussi fut-il toujours [illegible] l'acteur comique Giuseppe Tortorelli. Pasquariel paraissait ordinairement habillé de velours noir, travesti en capitan, en danseur, en Maure, en diable, pour intimider le candide Arlequin et le peu rassuré Scaramouche. Pasquariel n'est d'ailleurs qu'une variété du type de Scaramouche, avec la [illegible] moins.

PASQUEDILLE s. f. [illegible]. Ancienne espèce de broderie.

— **Encycl.** Ces sortes d'ornements d'or ou d'argent étaient fort [illegible] figura à Saint-Jean-de-Luz, aux cérémonies [illegible] XIV et il s'en fait honneur; mais c'est surtout pour [illegible] du cortége de Mazarin sur [illegible] eux ce pauvre [illegible] Brienne n'en [illegible]

PASQUELIN [illegible]

PASQUELIN [illegible]

PASQUERASE [illegible]

PASQUIER [illegible]

ment, n'a et n'aura, par adventure, jamais son pareil! » C'est ainsi que Pasquier appréciait son illustre professeur. Néanmoins, le jeune étudiant obéit au préjugé qui voulait que l'Italie fût la terre classique du droit. Il se rendit à Bologne pour y suivre les cours de Marianus Socin, que l'Italie regardait comme le premier jurisconsulte de son époque. Etienne Pasquier avait vingt ans quand, après avoir pris les grades, il fut reçu avocat au parlement de Paris (1549). La faveur qui s'attachait à la profession d'avocat, les hautes dignités, les grandes charges, les honneurs dont elle était la clef avaient peuplé le barreau d'hommes éminents que l'histoire nous montre plus tard chanceliers, premiers présidents, surintendants, ministres, etc. Le jeune avocat allait avoir pour confrères et pour anciens, parmi les avocats consultants, des hommes comme Matthieu Chartier; parmi « ceux qui tenoient le barreau et paroissoient le plus au palais, » suivant une expression de Pasquier, les Pierre Séguier, les Christophe de Thou, les Charles Dumoulin, etc.; parmi les jeunes et comme camarades, Barnabe Brisson, Loisel, les frères Pierre et François Pithou, etc. Les débuts de Pasquier, sans avoir un grand retentissement, lui avaient concilié la sympathie des magistrats et de ses collègues et la confiance des procureurs. Mais bientôt une maladie interrompit une carrière qui s'ouvrait sous d'heureux auspices, et Pasquier dut s'éloigner de Paris pendant deux ans. Quand il revint au palais, il se heurta à de cruelles désillusions. Pendant son absence, quelques réputations à peine commencées s'étaient confirmées; d'autres se formaient; les procureurs reconnaissaient à peine l'absent. Il écrivait : « Je me promenai deux mois dedans la salle du palais sans rien faire; et croyez que c'était un crève-cœur admirable; tellement que, de dépit, il me prit opinion de m'en bannir tout à fait. » C'est, en effet, à ce parti que s'arrêta Pasquier. Découragé par cette indifférence générale, il demanda aux lettres, à l'étude, à l'histoire une consolation qu'elles réservent toujours aux esprits d'élite. Il fut encouragé dans cette résolution par les conseils de deux savants maîtres de l'Université de Paris : Béguin, grand maître du collège du Cardinal-Lemoine, et Levasseur, principal du collège de Reims, avec lesquels il avait contracté une liaison dont il parle en ces termes : « Nous nous voyions diversement et d'ordinaire allions nous promener aux fauxbourgs, en quelques jardins, pendant lequel temps nos propos estoient ores de la sainte Escriture, ores de la philosophie de l'histoire et ores de l'histoire.... Qui n'estoient pas petits esbats! Que nous accompagnions aussi de fois à autre de jeux de boule et de quilles, ainsi que l'opinion nous en prenoit. » C'est sous l'influence de ces savantes conversations que Pasquier se livra à de profondes études d'histoire et de philosophie, et qu'il publia ses *Recherches de la France*, dont les premiers livres parurent vers 1560, et le *Pourparler du prince*, qui fut imprimé vers la même époque. La publication de ces ouvrages avait attiré l'attention sur Pasquier. Soutenu par les éloges qui lui furent prodigués, il tourna de nouveau les yeux vers le barreau, dont les luttes et les succès exerçaient toujours une grande séduction sur son esprit. Une occasion importante se présenta. Il s'empressa d'en profiter. En 1564, l'Université eut à plaider devant le parlement contre la compagnie de Jésus. Vers 1540, Ignace de Loyola, se souvenant des leçons de l'Université de Paris qui lui avait conféré en 1532 le grade de maître ès arts en l'Université parisienne, après avoir institué à Rome le siége de la célèbre compagnie qu'il venait de créer, envoya à Paris plusieurs de ses compagnons chargés de propager les doctrines de l'ordre, mission qu'ils devaient remplir avec succès à l'aide de l'enseignement. Enrichis par les dons de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, protégés par les Guises, Catherine de Médicis et quelques prélats, ils fondèrent trois colléges : deux en Auvergne, à Billom et à Mauriac, un troisième à Paris, rue Saint-Jacques, sous le nom de collége de Clermont. En 1550, s'autorisant d'une bulle de Jules III, ils élevèrent la prétention de conférer les grades de bachelier, licencié, docteur, sans accepter aucunement le régime de l'Université. On sait ce qu'était alors cette puissante institution. Fille aînée des rois de France, l'Université était compétente pour juger tous crimes, délits, etc., commis par un de ses membres et tous différends qui s'élevaient entre eux. Elle reconnaissait la juridiction du parlement pour les différends qui avaient lieu entre elle et des étrangers. Elle vit une attaque [illegible] à ses droits dans la prétention des jésuites. Elle leur fit défense de professer et de donner des diplômes dans tout son ressort. Les jésuites demandèrent humblement à s'incorporer à elle et à devenir ainsi simplement ses délégués. Mais le recteur, après un long interrogatoire, dans lequel il ne put tirer aucune réponse sérieuse des jésuites, rejeta leur demande. L'affaire devait donc venir devant le parlement. Avant même que l'affaire en fût là, les jésuites, prévoyant l'accueil réservé à leur demande, avaient circonvenu les avocats ordinaires de l'Université, qui, aveuglés par les finesses [illegible], avaient [illegible] pour avis. Dumoulin, seul, s'était tenu en dehors de cette influence.

C'est lui qui se chargea de rédiger pour l'Université une consultation pleine de vigueur et d'énergie, où il ne craignait pas de déclarer que l'admission de cette nouvelle société était ce qu'il y avait de plus dangereux : « *Quare nihil perniciosius esset, et periculum irreparabile secum trahat.* » Cette consultation fut signée de six des plus fameux avocats du parlement. Restait à choisir l'avocat qui porterait la parole. Béguin et Levasseur recommandèrent chaudement leur ami Pasquier et firent décider en assemblée générale qu'il serait chargé de cette lourde mission. Pasquier en comprit toute l'importance et toute la gravité. Il s'agissait, en effet, pour lui d'acquérir en un seul jour une éclatante réputation ou de se condamner à jamais au silence. Déplaçant la discussion, Pasquier la porta sur un terrain où les jésuites devaient être vaincus. Au lieu de prendre parti pour l'Université, ce qui amoindrissait le débat et le réduisait à une querelle d'école à école, il défendit l'Etat, qu'il montra menacé par cette envahissante compagnie. Il démontra sa profonde incompatibilité avec l'ordre politique, religieux et civil de la France. Il s'attacha à prouver que l'organisation même des jésuites, la faculté laissée aux membres d'être religieux ou laïques, mariés ou non, donnait à leur ordre une puissance et une facilité de développement qui pouvaient devenir un danger très-sérieux pour la sécurité publique. Est-ce une société religieuse? disait Pasquier. Non, puisqu'ils ne sont pas astreints aux vœux ordinaires, puisque beaucoup sont laïques. Est-ce une société enseignante? Non, puisque les jésuites peuvent appartenir à toutes les professions. C'est donc une société politique, et, comme telle, non-seulement elle ne peut s'incorporer à l'Université, mais, de plus, elle ne peut être tolérée en France. Les jésuites, effrayés de l'arrêt que faisait présager cette admirable plaidoirie, employèrent tout leur crédit à faire appointer le procès. Il ne fut repris et les jésuites ne furent chassés qu'en 1594 (quarante-quatre ans plus tard!), après l'attentat de Jean Châtel contre Henri IV. Néanmoins, le succès de Pasquier avait été immense. Du premier coup, il se plaçait à la hauteur des Dumoulin, des Brisson, des de Thou, des Séguier, des maîtres de son époque. Traduit dans toutes les langues, ce plaidoyer servit longtemps de modèle dans les universités de l'Europe. A l'origine de la question, il égalait en hardiesse tout ce qui devait se dire ou s'écrire plus tard. Et toutes les fois que le débat s'est reproduit, même de nos jours, on est revenu, comme point de départ, à ce plaidoyer et aux raisons sur lesquelles il est fondé. Ajoutons que Pasquier donna un bel exemple de désintéressement en refusant les honoraires que lui envoyait l'Université et ajoutant « qu'il était son nourrisson et que tout le temps de sa vie seroit à son service. » Dès lors, il plaida dans les procès les plus célèbres; il suivit (1579) la commission du parlement qui alla tenir les *Grands jours* à Poitiers, fut nommé par Henri III avocat général à la chambre des comptes (1585), député aux états généraux de Blois (1588), et organisa à Tours, en 1589, un parlement formé de magistrats qui avaient pu s'échapper de Paris. Le parlement était alors au pouvoir des ligueurs et plusieurs magistrats s'étaient ralliés aux Guises, entre autres Brisson. En 1594, Pasquier rentra avec Henri IV à Paris. Il eut encore de violents démêlés avec les jésuites lors de l'attentat de Pierre Châtel. Les pères répondirent par les diatribes les plus violentes, et cette controverse se prolongea jusqu'à la mort de Pasquier, puisque ses fils furent obligés de prendre la plume, en 1622, pour réfuter un pamphlet du jésuite Garasse, dont le nom est resté fameux dans les annales de la polémique. En 1603, Etienne Pasquier se démit de sa charge d'avocat du roi et consacra les loisirs de sa vieillesse aux lettres et à l'érudition.

Pasquier avait quatre fils, dont l'aîné lui succéda comme avocat général; les trois autres servaient dans l'armée de Henri IV. Le plus jeune fut tué au siége de Melun. On ne saurait trop louer les brillantes qualités qui recommandent Pasquier à l'admiration générale. Son éloquence, son érudition profonde, le soin qu'il donnait aux affaires, la conscience et l'énergie qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs, son désintéressement égalaient à son patriotisme. Ce n'était pas une médiocre qualité à cette époque de défaillances et de trahisons, où les plus grands du royaume ne craignaient pas de bouleverser le pays au profit de leur ambition et d'appeler les étrangers sur le sol de la France déchirée par la guerre civile.

Pasquier a laissé des écrits d'une grande valeur. Les *Recherches de la France* (1560, in-8°) se divisent en neuf livres, et l'on peut juger par les titres de ces livres de l'importance et de la variété des sujets traités : I. Etablissement des Français, premières origines de la nation. — II. Magistratures et dignités, parlements, états généraux, etc. — III. Affaires ecclésiastiques, puissance des papes, libertés de l'Eglise gallicane. — IV. Jugements, procédures, costumes, etc. — V. Diverses questions d'histoire, notamment sur les règnes de Frédégonde et de Brunehaut. — VI. Procès célèbres. Connétable de Bourbon, Jeanne la Pucelle, célèbres bâtards, Bayard, famille d'Anjou, bourgeois de Calais. — VII. De l'origine de notre poésie française et de nos langues; versification latine, poésie provençale. — VIII. Langue française, explication de plusieurs mots et façons de parler. — IX. La France littéraire, l'Université, les études. Cet ouvrage, qui manque de critique et de méthode, est néanmoins remarquable par un esprit de patriotisme sincère, par des aperçus que l'érudition moderne a mis à profit et par de consciencieuses études sur l'origine de nos institutions. Son *Manifeste*, son *Catéchisme des jésuites* (1593, in-4°) sont pleins de verve et de feu; le *Pourparler du prince* (1594, in-4°) est une des productions où il a le mieux exposé et résumé ses idées sur le gouvernement. Royaliste, il voulait cependant que le trône s'appuyât sur la liberté, de même qu'il ne repoussait pas l'esprit de réforme et d'examen et qu'il considérait comme un crime les violences contre les protestants.

Sous forme de dialogues, Pasquier a développé les qualités que la nation était en droit d'exiger de son roi, les principes qui doivent guider la conduite et les actes d'un souverain, enfin les relations qui doivent exister de sujet à souverain. Il s'élève avec vigueur contre l'impudence d'un axiome qu'on a souvent murmuré à l'oreille des chefs d'Etat, « que les peuples sont faits pour les rois! » Il veut que la volonté du prince soit contrôlée et modifiée par le conseil des grands corps de l'Etat. Dans ce qu'il dit du maniement des finances, on reconnaît la sévérité et l'intégrité de celui qui devait être plus tard magistrat de la chambre des comptes. Le procureur général Dupin n'a-t-il pas eu raison de dire : « On dirait qu'il rêve pour la France un gouvernement constitutionnel! » Quelques œuvres littéraires de sa jeunesse, le *Monophile*, le *Colloque d'amour*, l'*Ordonnance d'amour* (1564, in-4°), méritent aussi d'être mentionnées.

Les *Lettres* de Pasquier (1586, in-4°), réparties en 22 livres, forment la moitié du tome II de ses œuvres complètes, où elles occupent 700 colonnes. Elles sont adressées aux hommes les plus remarquables de l'époque, tels que Loisel, Pithou, Cujas, le cardinal de Lorraine, Molé, de Harlay, de Thou, Servin, Duplessis-Mornay, de Serres, Ronsard, dont Pasquier aimait beaucoup les vers. Nous leur consacrons ci-après un article spécial. Ses poésies sont loin de mériter la réputation qu'elles eurent de son temps.

M. Dupin apprécie, dans les termes suivants, le talent littéraire de Pasquier : « Le style de Pasquier a souvent ce charme de naïveté qu'on trouve dans ses contemporains, Amyot et Montaigne. Peut-être même se croyait-il supérieur à celui-ci, auquel il reproche ses locutions gasconnes, rendant, du reste, grande justice à son esprit et n'ayant, dit-il, nul livre entre ses mains plus caressé que les *Essais*. Toujours est-il que, jusqu'à Pascal, qui écrivait un demi-siècle après eux, on ne trouve dans aucun de nos prosateurs un style plus piquant, plus animé, plus richement semé de traits naïfs, d'expressions saillantes, de tournures tour à tour pleines d'abandon et d'énergie, et de ces phrases qu'on aime à citer en texte, parce qu'on ne pourrait les traduire en d'autres termes sans en altérer ou en affaiblir le sens. » — « Par ses qualités diverses, dit M. Louis Feugère, Pasquier tient à la fois, ce me semble, des deux auteurs qui ont de son temps le plus illustré notre langue, Amyot et Montaigne. Si d'un côté sa bonhomie naïve le rapproche du traducteur de génie que lui-même il nommait *le Bien-disant*, de l'autre il se rattache par le coloris, par l'imagination du style, au philosophe des *Essais*. S'il se laisse moins aller que Montaigne aux caprices de la *folle du logis*, il sait autant que lui prêter à la raison ces mouvements passionnés qui la rendent plus persuasive; en outre, il nous initie aux plus importantes questions de l'ordre social et remplit l'âme d'une sympathie généreuse pour tous les grands intérêts de l'humanité. Comme Amyot, il réalise parmi nous l'alliance de l'esprit moderne avec le libre génie et l'héroïsme fier des anciennes républiques. Nourri, comme l'un et l'autre, des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, il s'en est identifié la substance : cette éducation étrangère n'ôte rien à son originalité; ce que ses souvenirs lui suggèrent paraît lui appartenir en tout point. C'est donc à côté d'Amyot et de Montaigne qu'il convient de lui marquer sa place. »

Les *Œuvres complètes* de Pasquier ont été réunies en 2 volumes in-folio (1723). M. Giraud a publié, en 1847, un manuscrit de Pasquier intitulé *Interprétation des Institutes de Justinien*, et M. Feugère a donné ses *Œuvres choisies*, avec des notes et une étude historique et littéraire (Paris, 1840).

Pasquier (LETTRES D'ÉTIENNE) [1586, in-4°, et 1619, in-fol.]. C'est, avec les *Recherches*, l'œuvre la plus considérable et la plus intéressante d'Etienne Pasquier, par l'importance des matières qu'elle contient comme par la souplesse de talent qu'elle annonce. De tous les genres de littérature, les lettres étaient alors le plus en vogue. Tous les hommes illustres écrivaient donc à l'envi des lettres longuement travaillées et qui n'avaient souvent de familières que le nom. Un mérite qui est propre à Pasquier, ce fut d'employer dans ses lettres, non plus le latin et le grec, mais la langue vulgaire, qu'il contribua efficacement à relever d'un injuste discrédit. Précurseur de Balzac et de tant d'épistolaires célèbres, il ouvrit une voie féconde pour la gloire et pour le génie national; avec le prosélytisme patriotique qui le distinguait, il exhorta ses amis à le suivre dans cette voie, « à tracer comme lui des lettres françoises, non toutefois sur l'exemple de ceux qui ne nous discourent que des nouvelles de leurs maisons, dont nous n'avons que faire, mais en entrelaçant les matières sérieuses de quelques gentillesses d'esprit; par là, en se jouant les uns avec les autres, ils serviront, avec leur propre réputation, l'honneur du pays. » On ne peut donc pas douter que Pasquier n'ait destiné ses lettres à la publicité; il semble également certain qu'il les a réellement adressées, du moins pour la plupart, aux correspondants dont elles présentent les noms. Erasme, dit-il en témoignant qu'il partage son sentiment, voulait « que les épîtres eussent été envoyées sans fiction. »

Il parut d'abord 10 livres de *Lettres*, et, par la suite, le nombre en fut porté à 22. Un mérite qu'on ne leur contestera pas, c'est l'extrême variété des sujets qui y sont traités. Sérieuses tour à tour et badines, elles traitent de toute espèce de matières, depuis celles dont la frivolité rappelle les exercices des anciens rhéteurs jusqu'aux discussions les plus élevées de législation et de morale. Les questions politiques et littéraires ou les affaires privées de l'écrivain y tiennent tour à tour la première place. Ce qui frappe surtout, c'est que ce recueil contient sur tout le XVI[e] siècle des mémoires de la plus grande importance, rédigés à mesure que s'accomplissaient les événements. On l'a remarqué avec raison, cette histoire, en quelque sorte prise sur le fait, doit à la haute intelligence et à l'émotion sympathique de l'écrivain bien plus d'intérêt et de prix que n'en possède le minutieux journal de l'*Etoile*. Le passé nous est rendu par ces communications journalières. Elles nous font entendre comme un écho fidèle des bruits, des opinions, des jugements contemporains; on y recueille sur cette époque pleine de catastrophes et de révolutions les impressions naïves d'un homme de sens et de bien : c'est une tradition primitive qui nous parvient à travers les siècles, sans avoir été altérée par aucun élément étranger. Par sa modestie, dans ses *Lettres*, Pasquier nous invite à la confiance; il la justifie par son entière probité.

« Les *Lettres* de Pasquier, dit M. Feugère, méritent une place parmi les documents les plus dignes de créance que nous ayons sur notre histoire. En nous transportant dans la bruyante mêlée de son temps, il jette un jour tout nouveau sur plus d'une affaire où il a figuré lui-même comme acteur; il nous offre principalement, sur les troubles religieux qui ont désolé le pays, les détails les plus circonstanciés. Par lui, nous assistons aux délibérations, aux querelles des catholiques et des huguenots; nous contemplons de près « cette grande tragédie dont il ne sait pas » quelle sera l'issue, » mais dont les désastres, quelles que soient les victimes, navrent son cœur vraiment français. Cette passion, qui chez lui se joint à la fidélité du témoin, anime sa parole sans altérer la netteté de son jugement. De là ces portraits pittoresques autant que sincères de Châtillon, de Guise, de Henri III, de presque tous ceux enfin qui prirent part au drame terrible qu'il étale devant nos regards. Dans les morts violentes de tous les premiers chefs de nos troubles, il lui semble voir « une preuve qu'il y a un merveilleux et épouvantable arrêt porté contre nous; » et son imagination émue lui suggère de pathétiques plaintes pour déplorer nos discordes. Une circonstance qui ajoute au prix de la partie historique des *Lettres*, c'est que dans les autres relations de cette époque, pour la plupart rédigées en latin, la vérité des impressions a trop disparu sous les voiles du langage étranger. »

Mais le XVI[e] siècle n'est pas la seule époque qui revive dans les *Lettres* de Pasquier; en fouillant dans nos anciennes annales, il évoque le souvenir des hommes et des temps dont la physionomie caractéristique l'a frappé. Par la peinture des mœurs de Louis XI, il éclaire la connaissance de son règne. Avec un patriotisme jaloux, qui ne se borne pas au présent, mais rétrograde dans le passé, il s'applique à montrer, en rapportant, par exemple, l'expédition de Brennus dans l'Italie, combien les Gaulois, sous sa conduite, ont été supérieurs aux Romains en résolution et en prudence, combien la prétendue victoire de Camille est invraisemblable, combien, en tout cas, elle eût été perfide; il rappelle que, jusqu'à son dernier soupir, Rome, épouvantée par la mémoire de cette guerre, a tremblé au seul nom des Gaulois, au seul bruit de leur approche. Enfin, il se plaît aussi à interroger, dans de curieuses excursions, les histoires étrangères; il n'en est même presque aucune qu'il ne mette à profit, depuis celle de la Moscovie, alors presque inconnue, jusqu'à celle du Bas-Empire. La carrière romanesque du vieil Andronic, sa domination cruelle et utile lui fournissent le sujet d'un tableau vivement coloré; on reconnaît, à cette occasion, que, familier avec des sources d'érudition encore peu consultées, il avait fait une étude attentive des écrivains de Constantinople. Image d'une si belle carrière, expression si vive et si complète des idées

de son époque, les lettres de Pasquier demeureront, à bien des titres, l'une des lectures les plus attachantes et les plus utiles du XVIe siècle.

La première édition des *Lettres d'Etienne Pasquier* fut publiée à Paris en 1586; mais la meilleure est l'édition publiée par André du Chesne en 1619 et qui a été reproduite dans l'édition des *Œuvres* (1723, 2 vol. in-fol.).

PASQUIER (Adrien), écrivain français, né à Rouen en 1743, mort en 1819. Sa famille était très-pauvre et chargée d'enfants; il fut élevé à l'Hospice-Général, où il reçut quelques notions rudimentaires, tout en apprenant le métier de cordonnier. « Se sentant déjà, lorsqu'il savait à peine lire et écrire, dit un de ses biographes, un penchant irrésistible pour l'étude, Adrien, devenu un excellent ouvrier dans sa profession et libre alors de ses actions, acheta des livres avec ses économies, puis, après avoir travaillé le jour, il passait une grande partie des nuits à lire et quelquefois à copier les ouvrages traitant des matières dont, plus tard, il devait lui-même plus particulièrement s'occuper. »

Il eut comme une sorte d'intuition de la Révolution française, et, bien longtemps avant qu'elle éclatât, il indiqua, dans trois *Mémoires* qui n'ont pas été imprimés, les réformes sociales qui lui semblaient opportunes et qui devaient conjurer une explosion formidable. Un de ces écrits fut adressé à Turgot et les deux autres à M. de Maurepas. Voici leurs titres : *Plan pour la réformation des mœurs, la suppression des impôts et le payement des dettes de l'Etat; Plan pour l'augmentation des revenus de l'Etat, en procurant le bien des sujets; Plan ecclésiastique pour rétablir l'ordre hiérarchique dans son état primitif.*

« Hâtez-vous, disait Pasquier aux ministres, il faut tout réformer, le temps presse; je suis placé au centre du malaise, je le vois mieux que vous; de grâce, écoutez-moi : commencez par rendre le peuple heureux, car, lorsque les classes inférieures sont heureuses, leur bonheur remonte infailliblement d'échelon en échelon, passe par toute la société et arrive profond et durable jusqu'au souverain. »

Inutile de dire, ajoute la *Biographie normande*, que jamais les ministres n'accusèrent réception à Pasquier d'aucun de ses plans de réforme; mais celui-ci trouvait toujours des interprétations ingénieuses à leur silence; il l'attribuait à des motifs de haute politique, et se trouvait fortifié dans sa croyance en voyant de temps en temps quelques-unes de ses théories mises en pratique par le gouvernement. A l'époque de la Révolution, le cordonnier, qui tenait alors un débit de tabac dans la rue Martainville à Rouen, fut nommé successivement électeur pour la formation de la Convention nationale, membre de la nouvelle fédération, commissaire au pain et enfin membre de la municipalité de Rouen (1794). Mais il n'accepta que la première de ces fonctions; les intrigues dont il fut témoin lui firent immédiatement refuser les autres. L'infatigable travailleur s'enfonça de plus belle dans ses travaux de prédilection; il reprit et paracheva le plus important de ses ouvrages : *Biographie des personnages illustres de la province de Normandie*, laquelle ne forme pas moins de 9 volumineux cahiers in-4°. L'auteur de la *Biographie normande* (Th. Lebreton) déclare que le livre de Pasquier, resté manuscrit, lui a été du plus grand secours. « Ayant depuis longtemps cédé son débit de tabac, qui lui procurait à peine des moyens d'existence, Adrien Pasquier, auquel l'âge et les infirmités ne permettaient plus d'exercer la profession de cordonnier, vendit, pour vivre, jusqu'à ses livres et tomba bientôt dans le plus complet dénûment. Il reçut alors une généreuse hospitalité dans la maison d'un brave ouvrier nommé Véron, dont il avait trouvé le moyen d'être le bienfaiteur; mais la misère étant aussi entrée chez ce dernier, Pasquier se vit forcé, au bout de dix-huit mois, d'aller demander un asile à l'Hospice-Général, où il avait été élevé et où il devait mourir. »

Les œuvres et compilations manuscrites, tant en prose qu'en vers, laissées par Pasquier, qui a aussi beaucoup écrit dans cette dernière forme, sans sortir de la médiocrité, pourraient fournir la matière de 40 volumes in-4°. Les principales sont, avec les articles déjà cités : *Anecdotes ecclésiastiques, etc.; Recueil alphabétique des vrais philosophes, etc.; Calendrier universel des hommes qui se sont distingués, etc.; Calendrier universel des hommes célèbres de la Normandie; Vie du maréchal de Matignon, gouverneur de la Normandie; Vie de Thouret, député à l'Assemblée nationale; Testament poétique de Pierre Le Pesant de Boisguilbert, avec ses commentaires; la Descente en Angleterre par Guillaume le Conquérant*, poème; la *Fille mariée malgré son père*, comédie en trois actes, en vers; *Céladon ou le Libertin revenu de ses égarements*, comédie en cinq actes, en vers; le *Mariage de la vieille Margot*, comédie en un acte, en vers; le *Mariage manqué*, comédie en cinq actes, en vers; *Louis-François Lavergne ou le Tribunal révolutionnaire*, tragédie en cinq actes, en vers. Tous ces manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Rouen.

PASQUIER (Etienne-Denis, baron, puis duc), homme politique, né à Paris le 22 avril 1767, mort le 5 juillet 1862. D'une famille parlementaire, il descendait d'Etienne Pasquier, le jurisconsulte et historien du XVIe siècle; son grand-père, conseiller au parlement, fut le rapporteur du procès du malheureux Lally, qui attacha à son nom une triste notoriété; son père, également conseiller au parlement, fut condamné à mort sous la Terreur et exécuté le 21 avril 1794, en même temps que vingt-deux autres présidents ou conseillers, parmi lesquels se trouvait le père du comte Molé. Le jeune Pasquier, qui, après de brillantes études au collège de Juilly, avait été nommé, à l'aide d'une dispense d'âge, maître des requêtes, se vit lui-même sous le coup d'un mandat d'arrêt du tribunal révolutionnaire. Il y échappa quelque temps, en vivant caché à Paris sous des déguisements singuliers; témoin journalier des terribles événements de l'époque, traqué parfois dans les retraites où il s'abritait, il vit plus d'une fois de très-près la mort. Reconnu un jour dans les rues par des patriotes, il allait être accroché à une lanterne, sans autre forme de procès, lorsqu'il fut sauvé par l'intervention d'un tambour à qui il avait rendu quelque service. Ce fut cependant à cette époque et au milieu de ces transes qu'il se maria; il épousait la veuve du comte de Rochefort, Mlle Anne de Serre de Saint-Roman, dont il était fort épris. La cérémonie religieuse eut lieu dans une cave. Arrêté peu de temps après et jeté à Saint-Lazare, d'où il vit partir la funèbre charrette qui emmenait André Chénier, il attendait son tour de monter à l'échafaud, lorsque les événements du 9 thermidor le rendirent à la liberté.

Sous le Directoire, Pasquier ne prit aucune part aux affaires et laissa de même s'écouler le Consulat et les premières années de l'Empire. Ce fut seulement en 1806, et alors que son esprit avait acquis toute sa maturité, puisqu'il avait près de quarante ans, qu'il fut présenté à l'empereur par Cambacérès comme candidat à une place de maître des requêtes; il entra au conseil d'Etat le même jour que MM. Molé et Portalis et parcourut rapidement la carrière des honneurs. Napoléon le fit successivement conseiller d'Etat, puis procureur général du sceau des titres, lui donna le titre de baron, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et enfin lui confia le poste de préfet de police à la place du comte Dubois, disgracié. Dans ces délicates fonctions, qu'il remplit avec intégrité, le baron Pasquier se montra sage administrateur; la coexistence du ministère de la police générale, confié au duc de Rovigo, enlevait, du reste, au préfet de police presque toute la surveillance politique. Il faillit pourtant encourir la disgrâce du maître, comme le préfet de la Seine, Frochot, lors de la conspiration du général Malet. Surpris, comme tous les autres fonctionnaires, par la promptitude et l'audace des mesures prises contre eux, il se laissa docilement incarcérer à la Force, pendant que Frochot, non moins stupéfait, ordonnait de préparer des siéges dans la grande salle de l'Hôtel de ville « pour le nouveau gouvernement. » La signature du baron Pasquier, coupable seulement de s'être laissé prendre par les conjurés (qui le trouvèrent caché dans un réduit fort incommode), figure au bas de la requête du conseil d'Etat demandant la destitution de Frochot. Napoléon, après l'avoir malmené, continua au baron sa faveur et lui laissa son poste de préfet de police.

En 1814, M. Pasquier offrit ses services aux Bourbons et se prépara à jouer ce rôle de modérateur qu'il a essayé toute sa vie, avec un grand succès personnel, si on ne compte que les honneurs qu'il en retira, mais sans réussir à se concilier l'estime d'aucun parti. Sous la première Restauration, il n'eut qu'un rôle effacé; Louis XVIII le nomma directeur général des ponts et chaussées. Au retour de l'île d'Elbe, il ne se rallia point à Napoléon et resta volontairement à l'écart pendant les Cent-Jours. Ce fut le seul acte d'indépendance de toute sa vie; mais cette fidélité aux Bourbons n'était peut-être que de la prévoyance. Louis XVIII l'en récompensa en lui confiant le portefeuille de garde des sceaux dans le premier ministère créé à son retour de Gand; cette combinaison ministérielle fut de peu de durée. Elu député de la Seine, le baron Pasquier fut porté au siége de la présidence (1816) en même temps que le roi lui confiait la liquidation des créances des alliés. L'année suivante, il rentra au ministère et fit partie, dès cette époque, de presque toutes les combinaisons, ce qui lui valut le surnom d'*Inévitable*. Cette période fut une des plus actives de sa vie et peu d'hommes politiques ont su montrer autant d'habileté et de souplesse. Comme membre de la Chambre introuvable en 1815 et comme garde des sceaux en 1818, pendant les troubles sanglants de Lyon, il s'associa par ses paroles, ses votes et ses actes à bien des mesures attentatoires et à une répression sans pitié; cependant on ne peut méconnaître qu'il joua autant que possible un rôle de modérateur. Placé entre l'opposition de Manuel, de Foy, de Benjamin Constant, de La Fayette, de Royer-Collard et celle des ultras, comme de La Bourdonnaye, les Villèle, les Castelbajac, il se vit accusé de servilité et de défection par les deux partis, avec la difficulté du double rôle politique qu'il jouait. Il fut le rapporteur de la loi sur les écrits séditieux, votée l'établissement des cours prévôtales, mais il défendit l'inamovibilité des juges contre M. de Bonald et combattit les catégories d'exception demandées par M. de La Bourdonnaye contre les amnistiés; plus tard pair de France, il combattit la loi de tendance, l'invasion des jésuites dans l'enseignement et la loi sur le sacrilége.

Après avoir fait partie du cabinet Richelieu et du cabinet Decazes, dont les idées, si monarchistes qu'elles fussent, pouvaient passer pour modérées vis-à-vis des violences de la droite, le baron Pasquier se jeta, lors de l'attentat de Louvel, dans le parti de la répression. Garde des sceaux à cette époque, il provoqua les mesures les plus restrictives de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, en faisant investir le gouvernement d'un pouvoir illimité par la loi dite de confiance. Ce fut à cette occasion (mars 1820) que, répondant à ceux qui lui reprochaient de demander l'arbitraire pur et simple, il lança la fameuse phrase : « Oui, je demande l'arbitraire, mais pour deux motifs : le premier parce que lorsqu'on sort de la légalité ce ne peut être que pour un but important, pour un grand objet à remplir, et l'arbitraire alors est justifié par la nécessité des circonstances; le deuxième, parce que nul inconvénient n'est plus grand que celui de l'arbitraire déguisé, introduit dans un gouvernement libre; c'est alors véritablement la corruption de toutes les constitutions; au contraire, l'arbitraire nettement exprimé peut être un remède salutaire dans de grands périls. » De pareils sophismes sont propres à justifier tous les attentats, mais on ne peut disconvenir qu'il y avait une certaine franchise à les exprimer si clairement. Il soutint par les mêmes motifs les lois d'exception proposées contre la presse, rendant tous les journaux responsables d'un attentat dans lequel, l'histoire l'a prouvé, ils n'étaient absolument pour rien. M. Pasquier céda, le 14 décembre 1821, son portefeuille à M. de Montmorency et entra à la Chambre des pairs.

La révolution de 1830 le trouva dans cette position. Il servit Louis-Philippe de la même manière qu'il avait servi l'Empire, la Restauration, Louis XVIII et Charles X. Louis-Philippe le nomma président de la Chambre des pairs (3 août 1830), haute position qu'il occupa pendant toute la durée du règne. En 1837, on ressuscita pour lui la dignité de chancelier de France et, en 1844, il fut créé duc. Pendant ces dix-huit années, il prit une très-grande part à la direction des affaires. Comme président de la Chambre des pairs, on n'eut le plus souvent qu'à louer son habileté, sa souplesse, son expérience, sa fécondité de ressources, sa lucidité dans la direction des discussions; comme président de la cour des pairs, il siégea dans les procès les plus fameux, ceux des ministres de Charles X, des insurgés d'avril, d'Alibaud, de Fieschi, de Quénisset, de Barbès, du prince Louis-Napoléon, du *National*, et montra souvent une partialité, une intolérance singulières. Dans l'affaire Quénisset, il soutint la théorie de la complicité morale, thèse odieuse, dont le triomphe serait le renversement de la loi; dans l'affaire du *National*, il interdit la parole à Carrel pour avoir appelé assassinat, devant la cour des pairs, la condamnation du maréchal Ney, et s'attira du général Exelmans la plus violente apostrophe. A entendre Pasquier déclarer que toute la cour des pairs était solidaire de cette condamnation, on aurait pu croire qu'il avait pris part à ce procès célèbre; mais il n'était à cette époque ni pair ni ministre, et c'était, en 1834, pousser un peu loin la générosité pour les pairs de 1815 que de vouloir partager ainsi leur responsabilité.

Cette longue carrière politique fut brisée par la révolution de février 1848; le duc Pasquier prit alors irrévocablement sa retraite. En 1842, l'Académie française lui avait offert le fauteuil de l'abbé Frayssinous, et il y succéda au comte Alfred de Vigny, qui l'[illegible]. Pasquier n'avait d'autres titres que la collection de ses discours; il les publia la même année : *Discours prononcés dans les Chambres législatives de 1814 à 1836* (4 vol. in-8°). Le seul morceau littéraire est un *Eloge de Cuvier* prononcé à la Chambre des pairs. [illegible] ses loisirs, de 1848 à 1862, [illegible] Mémoires, [illegible] 15 volumes et qui présenteront assurément un grand intérêt [illegible] pas encore décidée à les faire paraître. De son mariage avec la veuve du comte de Rochefort, le duc Pasquier n'a pas eu d'enfants, mais il a adopté son petit-neveu, [illegible] d'Audiffret, qui a [illegible].

[illegible] voir, toujours entrant, sortant, rentrant, ministre [illegible]

gesse qui suffise à la nécessité du moment. La nature même de ses opinions lui permet de changer de place sans trop se démentir, car elle consiste précisément à ne se fixer nulle part avec rigueur. (Guizot, *Des moyens de gouvernement*.) Les contemporains ont été unanimes à louer, dans le duc Pasquier, les qualités de l'homme du monde, ses grâces personnelles, sa conversation aimable, son urbanité; c'était avant tout un homme d'esprit. A la tribune, il était plus disert qu'éloquent, mais il avait une élocution aisée, une grande mémoire, la connaissance des faits et des passions, ne se déconcertait jamais et savait trouver la réplique avec un grand à-propos. Ce sont de grandes qualités chez un homme d'Etat; mais il lui a manqué la meilleure de toutes, l'indépendance des idées et du caractère.

PASQUILLE s. f. (pa-ski-lle; ll mll. — de l'ital. *pasquillo*, brocard). Plaisanterie grossière, insultante : *Ce [illegible] PASQUILLES et brocards; le peuple le poursuivait de ses chansons dans la rue.* (Quinet.)

PASQUIN s. m. (pa-skain — allus. au *Pasquin* de Rome). Plat bouffon, méchant diseur de bons mots : *Faire le* PASQUIN. *Ce n'est qu'un* PASQUIN.

— Epigramme malicieuse, bon mot scandaleux, dans le genre de ceux qui étaient affichés sur le socle de Pasquin : *Le pape Sixte fit faire un ban que quiconque sauroit l'auteur de ce* PASQUIN.... Brantôme. [illegible] : *Ce [illegible] à sauter les autres, avait bien de la peine à se sauver lui-même; mais je doute fort qu'il se soit [illegible] de bâton, le soupçonnant d'être l'auteur de certains* PASQUINS *dirigés contre lui.* (V. Fournel.)

— Bouffon de comédie : *Le* PASQUIN *de la troupe. Un rôle de* PASQUIN.

PASQUIN, [illegible] Rome au torse informe d'une statue mutilée, trouvé sous le pavé de la rue del Governo-Vecchio, près de la place Navone, et dressée aujourd'hui sur une petite place qui, de son nom, s'est appelée piazza Pasquino. Ce vieux marbre, fragment d'une statue d'Hercule ou d'Alexandre, suivant les uns, d'un groupe d'*Ajax emportant le corps de Patrocle* suivant d'autres, a joué un certain rôle dans l'histoire anecdotique de la Rome papale. Depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours, il n'a cessé de dialoguer avec une autre statue, Marforio, qui lui faisait pendant, les satiriques et les malins de Rome s'amusant à coller sur le socle de Marforio des questions qui provoquaient une réponse préparée d'avance et que Pasquin ne manquait jamais de faire. Ces épigrammes couraient ensuite de bouche en bouche par la ville.

Le premier auteur qui fasse mention de Pasquin est un érudit du XVIe siècle, Castelvetro, dans ses *Ragione d'alcune cose* (1560, in-8°), à propos d'une *canzone* d'Annibal Caro : « Il ne sera pas [illegible] ici une brève histoire de maître Pasquin, qu'Antonio Tibaldeo, de Ferrare, qui fut de son temps un [illegible] d'une grande autorité, avait coutume de raconter [illegible] disait-il, vivait à Rome un tailleur assez habile dans son métier, qu'on appelait maëstro Pasquino, lequel avait sa boutique dans le quartier de [illegible] de courtisans, mais il était d'humeur railleuse, et [illegible] garçons parlaient librement des affaires de la ville et de la cour, non sans médire souvent du pape, [illegible] demeure, une statue antique de marbre mutilée [illegible] nommer sans danger. »

[illegible]

vers [illegible] qui se fixaient facilement dans la [illegible] et qui, répétés aussitôt, faisaient [illegible] le tour de la ville. Jamais on ne put réduire Pasquin au silence.

La plus [illegible] épigramme de toutes celles [illegible] avant été [illegible] sur [illegible] Pasquin se rapporte à Urbain VIII [illegible] avait fondu des bronzes [illegible] : *Quod non fecerunt Barbari, fecit Barberini* ; « Ce que les Barbares n'avaient point fait, Barberini l'a [illegible]. » Urbain VI était pape de 1378 à 1389 [illegible] remonter Pasquin bien [illegible] Castelvetro. Mais cet usage de faire parler les statues était [illegible] à Rome. Il suffit de rappeler les ex[illegible] à Brutus, le [illegible] sur le piédestal de la statue [illegible] la république, ainsi que [illegible] satiriques [illegible] adressées sur [illegible] de Néron. Pasquin, à [illegible] héritier de quelques [illegible] ce qui nous reste de ces épigrammes [illegible] de la fin du XV^e siècle, est [illegible]. Alexandre VI et les Borgia, [illegible] qu'il y avait à les attaquer, furent rudement flagellés. Quelques-uns [illegible] vers latins, qui ont l'âpreté [illegible] Juvénal ; telle est celle qui fut dirigée contre Alexandre VI, à propos de ses honteux trafics de toutes les dignités de l'Église :

Vendit [illegible] claves, altaria, Christum ;
[illegible] prius, vendere jure potest.

« Alexandre vend les clefs de saint Pierre, les autels, le Christ lui-même ; il peut à bon droit les vendre, puisqu'il les avait achetés lui-même. »

Et cet autre distique non moins sanglant :

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, et iste :
Semper [illegible] Sextis perdita Roma fuit.

« Sextus Tarquin, Sextus Néron et celui d'aujourd'hui : toujours sous les Sextus, Rome fut perdue. »

Un troisième se rapporte au meurtre de son fils Giovanni, duc de Gandia, assassiné par son autre fils César Borgia. Giovanni fut poignardé pendant la nuit et son corps jeté dans le Tibre, d'où il fut retiré le lendemain matin :

Piscatorem [illegible] ne te non, Sexte, putemus,
Piscaris [illegible] retibus ecce tuum.

« De peur qu'on n'oublie que tu es un pêcheur d'hommes, ô Sextus, voici que tu pêches dans tes filets ton propre fils. »

Le successeur de Borgia, Pie III, ne régna que vingt-sept jours, et, par conséquent, il ne fournit guère matière à la raillerie ; mais les neuf années du pontificat de Jules II qui suivirent exercèrent la verve féconde des faiseurs d'épigrammes. Le caractère impétueux et passionné de ce pape, les fortunes diverses que rencontrèrent ses téméraires entreprises, les troubles causés dans la ville éternelle par son gouvernement ambitieux et rapace, tout cela est plus ou moins minutieusement raconté par Pasquin, qui tantôt se moque de la barbe du pape (Jules II fut le premier pape des temps modernes qui laissa croître [illegible] sa barbe), et tantôt le raille sur ses allures belliqueuses.

Quum Petro [illegible] ad prælia claves,
Aut [illegible] Pauli [illegible] erit.

« Puisque les clefs de saint Pierre ne servent de rien dans les batailles, l'épée de saint Paul sera peut-être d'un meilleur secours. »

Hoc [illegible] Pauli [illegible] Pauli, omnia Pauli ;
[illegible] Petrus.

« Voici [illegible] Paul, l'épée de Paul, tout de Paul ; ce porte-clefs de Pierre n'est bon à rien [illegible]. »

Le [illegible] lancé contre Jules est celui qui se rapporte au nom du glorieux dictateur que ce pape avait pris pour imiter son prédécesseur, qui avait adopté celui d'Alexandre :

Julius est Romæ. Quid abest ? Date, numina, Brutum ;
Nam quoties Romæ est Julius, illa per[illegible]

« Jules est à Rome. Que manque-t-il ? O dieux, envoyez-nous un Brutus ; car toutes les fois qu'il y a un Julius à Rome, Rome est [illegible]. »

Toutes ces épigrammes sont bien savantes. Pasquin eut plus de verve encore lorsqu'il [illegible] Marforio, statue colossale [illegible] découverte au commencement [illegible] près du champ de Mars (*Martis forum*), dont le nom lui est resté, et [illegible] placée en face du torse de Pasquin. Les faiseurs d'épigrammes s'amusèrent [illegible] faire dialoguer ensemble, et parfois un autre débris antique, le *Fac*[illegible] [illegible] leur conversation. [illegible] Sprenger prétend que Pasquin servait d'interprète aux nobles, M[illegible] et [illegible] Facchino au peuple. Mais, outre ces personnages, il y avait [illegible] Madame Lucrece, qu'on voit encore derrière le palais Véni[illegible] Saint-Marc [illegible] Chacun de ces personnages décochait ses épigrammes [illegible] la conversation

engagée entre ses compagnons. Cette multiplicité de censeurs anonymes n'a rien qui doive surprendre dans une ville où la police sacerdotale exerçait sur la pensée une surveillance ou, pour mieux dire, un espionnage si rigoureux.

La plupart des épigrammes prêtées à Pasquin sous le règne de Léon X sont d'un caractère tellement grossier qu'il est impossible de les citer. Une corruption universelle régnait à Rome ; les vices de la cour pontificale, voilés sous les dehors d'une politesse raffinée, étaient imités avec empressement par un peuple habitué et dressé à régler sa conduite sur celle de ses maîtres. Tout se vendait alors, les choses profanes comme les choses saintes ; on mettait aux enchères le chapeau de cardinal, on trafiquait des indulgences ; aussi écoutons Pasquin :

Dona date, astantes ; versus ne reddite : sola
Imperat æthereis alma moneta deis.

La mort soudaine de Léon, arrivée en 1521, fut attribuée au poison, et, à ce propos, le bruit courut que les derniers sacrements n'avaient pas été administrés au pape. On se demanda pourquoi, et l'épigramme suivante répondit à la question :

Sacra sub extrema, si forte requiritis, hora
Cur Leo non potuit sumere : vendiderat.

« Si par hasard vous demandez pourquoi, à l'heure suprême, Léon n'a pu recevoir les derniers sacrements, c'est qu'il les avait vendus. »

L'esprit de Luther avait pénétré dans l'enceinte de Rome. Le peuple, réduit au silence, sentait le besoin d'une réforme ; mais il était peu vraisemblable que les papes comprendraient cette nécessité, car l'Église était aussi corrompue que le peuple. Ce fut alors que Pasquin fit cet adieu à la ville éternelle :

Longum Roma, vale ! Satis est vidisse. Revertar
Quum leno, meretrix, scurra, cinædus ero.

Sous le pontificat de Clément VII, Rome fut affligée de calamités si terribles, que Pasquin n'eut ni l'occasion ni le désir de faire briller son esprit. Le siége et le sac de Rome n'étaient pas des événements qui prêtassent au rire et à l'épigramme. On a conservé, toutefois, un bon mot de cette époque. Clément était prisonnier dans le château Saint-Ange et n'en pouvait sortir. Pasquin, jouant sur le double sens du mot latin *errare*, en faisant allusion à la prétention d'infaillibilité du pape, lança cet aphorisme : ***Papa non potest errare***. Ce qui voulait dire tout à la fois : « Le pape est infaillible ; » ou : « Le pape ne peut pas se promener. » Mais lorsque Clément mourut, en 1534, Pasquin n'épargna pas sa mémoire. Dans sa dernière maladie, le pape avait changé de médecin, et il en avait pris un nommé Matteo Curzio ou Curtius. A la mort du pontife, qui fut attribuée à l'inhabileté de ce dernier, il circula parmi le peuple joyeux un portrait du nouvel Esculape, avec cette inscription empruntée à la *Vulgate* :

Ecce agnus Dei ! Ecce qui tollit peccata mundi !

Pasquin ajouta son mot et félicita Curtius en ces termes :

Curtius occidit Clementem. Curtius auro
Donandus, per quem publica parta salus.

Mais ce ne fut pas tout ; Pasquin prétendit qu'une querelle s'éleva entre Pluton et saint Pierre, ni l'un ni l'autre ne voulant recevoir le pontife :

Noluit hunc cælum, noluit hunc bara hrum.

Le saint n'a pas de place pour lui dans le ciel, et le souverain des régions infernales craint qu'il n'apporte le trouble dans son royaume. Mais l'arrivée de Clément termine la dispute : voyant qu'il ne peut entrer dans le ciel, le saint-père déclare qu'il forcera les portes de l'enfer :

Tartara tentemus, facilis descensus Averni.

Les quinze années du pontificat de Paul III, le successeur de Clément, fournirent à Pasquin de nombreuses occasions de déployer sa verve satirique. Le caractère personnel du pape, les impôts dont il accabla son peuple au profit de ses favoris et de sa famille, son népotisme enfin exercèrent fréquemment l'esprit mordant des statues de Rome. Le palais Farnèse, bâti en partie avec des pierres enlevées au Colisée, est resté comme un monument de la justice des censures de Pasquin, dont la meilleure épigramme sur Paul III est peut-être la suivante :

Oremus pro papa Paulo, quia zelus domus suæ comedit illum.

Une autre fois, Marforio adressa à Pasquin une lettre contenant la réponse du pape à un ange qui lui avait été envoyé avec ce message : « Nourris mes brebis. — Charité bien ordonnée commence par soi-même, » avait répondu le saint-père par l'organe de Pasquin. Marforio insista et pria le pape de prendre pitié de ses sujets. Paul se fâcha, dit Pasquin, et répondit en colère : « Est-il donc juste d'ôter le pain de la bouche de ses enfants pour le donner aux chiens ? »

Mais Pasquin allait acquérir plus de célébrité que jamais. Les partisans de la Réforme, qui ne négligeaient aucun des moyens utiles à leur cause, résolurent d'exploiter à leur profit l'esprit de ce satirique. Dans l'année 1544, un volume in-18 parut sous ce titre : *Pasquillorum tomi duo*, sans nom d'éditeur ni d'imprimeur, et s'annonçait comme ayant été publié à Eleuthéropolis, la ville de la liberté. On n'y trouve pas que les épigrammes de Pasquin et ses dialogues avec Marforio ; l'auteur y a joint un grand nombre de traits piquants empruntés à d'autres sources. Ce livre eût acquis une grande popularité, mais il ne tarda pas à devenir excessivement rare, la plupart des copies ayant été détruites par de zélés catholiques ; l'éditeur de cette publication fut le savant piémontais Cœlius Secundus Curio. Sa jeunesse avait été très-agitée, et il avait été l'objet des rigueurs de l'Église. En butte à des persécutions incessantes, il avait vu ses biens confisqués ; puis, jeté dans les prisons de l'inquisition, il ne s'en était échappé que grâce aux stratagèmes les plus ingénieux. A la fin, fatigué de lutter, il s'établit dans la Suisse protestante et y composa son livre des *Pasquils*. La renommée de Pasquin devint européenne ; les mots *pasquils* et *pasquins* passèrent dans presque toutes les langues et embrassèrent bientôt dans leur large signification toute sorte d'épigrammes satiriques. A la touche et au style de cet ouvrage, on reconnaît en maint endroit la plume de Ulrich de Hutten, et il est impossible de douter qu'il y ait collaboré.

Le pontificat de Sixte-Quint, de 1585 à 1590, fournit une abondante pâture aux satires de Pasquin. La seule personne à Rome qui ne tremblât pas sous la verge de fer de ce pape était ce railleur impitoyable, qui s'attaquait hardiment aux puissances du jour. Le matin même de l'élection de Sixte, Pasquin parut avec un plateau plein de cure-dents, et à la question de Marforio, lui demandant ce qu'il en voulait faire, il répondit : « Je les porte à Alexandrino, à Medicis et à Rusticucci. » Ces trois personnages étaient les cardinaux qui avaient travaillé avec le plus de zèle à l'élection du nouveau pape. Cette plaisanterie était dirigée contre les partisans du souverain pontife qui, déçus dans leurs espérances, n'avaient rien de mieux à faire que de se curer les dents à loisir. La suivante était plus acérée. Ce pape illustre était d'une origine très-modeste, ainsi que l'indique suffisamment le surnom de ***Pâtre de Montalte*** sous lequel il est si connu dans les biographies. Il avait fait venir à Rome et installé dans un palais sa sœur, qui était auparavant blanchisseuse. Quelques jours après, on vit la statue de Pasquin couverte d'une chemise sale ; Marforio lui demanda le motif d'une pareille négligence. Le lendemain, Pasquin répondit : « C'est que ma blanchisseuse est devenue princesse. »

L'épigramme coûta cher à son auteur, s'il faut en croire Brantôme (***Hommes illustres***, t. VI) : « Or, pour finir ces derniers propos contre ces violateurs de foy, dit l'étrange et amusant conteur avec son manque de sens moral ordinaire, je m'en vay rapporter une action admirable (*sic*) du pape Sixte, le plus redouté pape pour la justice en toute l'Italie, duquel et de sa sœur ayant fait un pasquin..., le pape en fut si en colère, qu'il fit faire un ban que quiconque saurait l'auteur de ce pasquin ou l'aurait fait luy-mesme, en le luy reveslant, qu'il luy donneroit la vie sauve et dix mille écus. L'auteur fut si imprudent et si désireux du gain que luy-mesme se vint accuser à Sa Sainteté, et lui alla dire franchement qu'il l'avait fait et demander son salaire promis par le ban. Le pape le regardant lui dit : « C'est raison ; ce que je t'ay promis, » je le tiendray, et, pour ma vie, je ne vou» drois pas te fausser ma foy. Par quoy, je te » donne la vie, et viste qu'on lui donne dix » mille escus. Mais aussy, ce que je ne t'ai pas » promis, je le tiendray, qui est qu'on te coupe » le poing et la main qui a si mal escrit, afin » qu'il te ressouvienne de n'escrire jamais » plus de paroles si scandaleuses. » A quoi » Brantôme ajoute : « Plusieurs personnages » n'eussent pas si estroitement, en un tel fait » si scandaleux et injurieux, gardé leur pa» role et, pour ce, *il faut louer ce grand pape*. »

D'autres pasquins furent encore dirigés contre Sixte V.

MARFORIO. Combien valent les évêchés aujourd'hui, Pasquin ?

PASQUIN. Comment ne le sais-tu pas ? Un jules la pièce.

Le jules romain était une pièce de 0 fr. 25. Il paraît que Sixte V devait, depuis fort longtemps, un jules à un cordonnier de Macerata et qu'il le remboursa, lorsqu'il fut pape, en donnant à son fils un évêché, pour les intérêts.

La licence de Pasquin et de son complice était si grande, que maintes fois on fut obligé de placer une sentinelle auprès de la statue, pour empêcher qu'on affichât rien sur le socle, et qu'un beau jour, sous Clément VIII (1592), il fut fortement question de jeter le bloc de marbre dans le Tibre, en expiation de ses méfaits. Heureusement pour le pauvre Pasquin, qui, d'ailleurs, tout mutilé qu'il est, reste un fort beau morceau de sculpture antique, les Aldobrandini, neveux du pape, consultèrent le Tasse, alors à Rome et en grande faveur ; et le poëte, d'après Manso (*Vita di Torquato Tasso*), répondit : « De grâce, seigneurs, laissez Pasquin à sa place ; car, si vous le jetiez au Tibre, de sa poussière il naîtrait, sur les bords du fleuve, des milliers de grenouilles qui nous étourdiraient nuit et jour de leurs coassements. » Pasquin fut sauvé, ce qui donna lieu aux réflexions suivantes :

MARFORIO. Ah ! que je suis content de te retrouver, cher ami ; on te disait déjà en pièces et noyé dans le Tibre.

PASQUIN. Ils m'avaient brouillé, en effet, avec l'inquisition ; je comparus devant les cardinaux : juge comme ils me condamnèrent. Sans un second Torquatus, la bouche de Rome était fermée par la main des barbares. Heureusement, la raison désarma la haine et la satire doit la vie à la poésie.

L'épigramme la plus poétique et celle où l'esprit se mêle le mieux à l'imagination appartient au pontificat d'Urbain VIII. Ce pape avait lancé une bulle excommuniant toutes les personnes qui prenaient du tabac dans les églises de Séville. Alors Pasquin cita le verset suivant de Job (ch. VIII, v. 25) : *Contra folium quod vento rapitur ostendis potentiam tuam, et stipulam siccam persequeris !*

Sous Clément XI, d'Urbino, qui ne cessait d'envoyer de l'argent et des objets d'art dans sa ville natale, on afficha le dialogue suivant :

MARFORIO. Que fait Pasquin ?

PASQUIN. Il garde Rome, de peur qu'on ne la porte à Urbino.

Pendant une disette qui eut lieu à Rome sous le règne de Pie VI et où les boulangers furent obligés de réduire le volume de leurs pains, Pasquin saisit cette occasion de censurer en exhibant un de ces pains réduits, avec cette inscription très-répandue à Rome : ***Munificentia Pii VI.***

La Révolution française, l'occupation de Rome par Napoléon I^er, les commencements du règne de Pie IX, la république, le siége de Rome, les excès réactionnaires qui ont suivi n'ont pas été perdus pour maître Pasquin, qui se montre encore fidèle à la mission qu'il s'est donnée. *Res acu tetigit.* C'est même dans les premières années de ce siècle qu'il a décoché ses flèches les plus acérées. Un des meilleurs pasquins a été dirigé contre Bonaparte :

MARFORIO.

E vero, Pasquino, che tutti
Francesi sono ladri ?

PASQUINO.

Tutti, no, ma buona parte.

« Est-il vrai, Pasquin, que tous les Français sont des voleurs ? — Tous, non, mais la plus grande partie (ou bien : Tous, non, mais Bonaparte). »

Pie VI ayant perdu son pouvoir faute de faire quelques concessions et Pie VII l'ayant conservé en signant le concordat, Pasquin s'écria :

Pio, per conservar la fede,
Perde la sede ;
Pio, per conservar la sede,
Perde la fede.

« Pie VI, pour sauver la foi, perdit son trône ; Pie VII, pour sauver son trône, perdit la foi. »

En 1814, Pasquin et Marforio causèrent ainsi entre eux, sous les noms de Louis XVIII et de Pie VII : « Comment, saint-père, vous avez été assez faible pour sacrer l'usurpateur ? — Eh ! que voulez-vous, mon cher fils ? Vous n'étiez pas là.... — Mais, saint-père, avec ma légitimité je règne, même quand je n'y suis pas. — Mais, mon cher fils, avec mon infaillibilité j'ai toujours raison, même quand j'ai tort. »

Quant au dialogue suivant, qui date du siége de Rome en 1849, c'est tout un poëme satirique :

MARFORIO. Dis-moi, Pasquin, vois-tu ce général étranger qui d'un air farouche parcourt la ville ?

PASQUIN. C'est, ô Marforio, le preux soldat républicain, ministre envié de la liberté française.

MARFORIO. Sais-tu, Pasquin, si en arrivant à Rome il est allé voir le tombeau vénéré des Gracques ?

PASQUIN. Fi, mon pauvre Marforio ; le général a mieux aimé aller se prosterner dévotement dans nos trois cents églises.

MARFORIO. Et quelle est, ô Pasquin, la relique touchée de ses lèvres ardentes, celle devant laquelle il plia dévotement le genou ?

PASQUIN. Je ne t'aurai point, mon cher Marforio, l'horrible sacrilége ; il a baisé la corde infâme du traître Judas.

Le général Oudinot, contre qui était dirigé ce pasquin sanglant, ne dut pas rire. Depuis que Marforio a été transporté au musée du Capitole, Pasquin est muet ou à peu près.

Les écrivains font volontiers allusion au rôle joué à Rome par Pasquin ; c'est ainsi que Hégésippe Moreau a dit :

Chaque mur, placardé d'un vers républicain,
Sera pour nos lazzi le socle de Pasquin.

PASQUIN, type de valet dans la comédie italienne. Ce type a été fort en vogue dans les comédies du genre italien jouées en France au XVIII^e siècle. C'est un valet menteur, bavard, qui jase beaucoup avec les servantes lorsqu'il ne fait pas pis, mais fort précieux, bien que très-brouillon, pour les négociations amoureuses. Pasquin cherche fortune et le rideau s'abat toujours sans qu'il ait fixé cette fortune, « qui fait faire constamment la pirouette. » Pasquin a ses moments de mélancolie : c'est quand il a le ventre creux. « O vous, s'écrie-t-il alors, ma chère maîtresse, dont les gentillesses et les minauderies coquettes me faisaient si souvent trouver crédit dans les hôtelleries, vous deviez rétablir ma fortune. Mais, comme tout est variable, votre beauté ne faisait plus que

blanchir auprès de l'inhumanité des hôteliers; j'ai été obligé de vous laisser là pour gage. Que diriez-vous, belle abandonnée, si vous voyiez le tendre Pasquin, le ventre aussi creux que la bourse, vous qui l'aviez trouvé cent fois regorgeant de vin sur le pas de votre porte, comme sur un lit mollet dont les Amours auraient remué la paillasse? » Pasquin est de la grande famille des valets de comédie, Brighella, Scapin, Scaramouche, Pasquariel, qui ne se distinguent entre eux que par un peu plus d'effronterie ou de gloutonnerie.

PASQUINADE s. f. (pa-ski-na-de — rad. *Pasquin*). Placard satirique qu'on attache à Rome à la statue de Pasquin.

— Par anal. Raillerie bouffonne, triviale.

— **Encycl.** V. PASQUIN.

PASQUINI (Bernardo), célèbre organiste et compositeur italien, né à Mussa de Valnevola (Toscane) en 1637, mort à Rome en 1710. Ses premiers maîtres furent Vittori et Antonio Testi. Toutefois, disent ses biographes, c'est à l'étude des œuvres de Palestrina qu'il dut cette illumination intérieure qui dissipe à jamais pour le véritable artiste les voiles nébuleux qui cachent l'Isis musicale. Nommé, malgré son âge peu avancé, organiste à Sainte-Marie-Majeure de Rome, puis organiste du sénat et du peuple romain, Pasquini acquit dans toute l'Europe une telle réputation de savoir, que l'empereur Léopold d'Autriche envoya à son école les musiciens les plus instruits de sa chapelle.

Pasquini, qui eut l'honneur de compter Birrante parmi ses élèves, vit plutôt par la tradition que par ses œuvres dont une faible partie seulement a été publiée. Son renom, en qualité d'organiste, s'est légué d'âge en âge, comme de nos jours se perpétuent les noms des grands virtuoses qui ont brillé sur la scène. Ses plus belles improvisations, les pièces qui ont fait de lui le plus grand organiste italien de la seconde moitié du XVIIe siècle, sont entièrement perdues. On ne connaît qu'un recueil de *toccate* et une suite de pièces pour le clavecin, parmi lesquelles plusieurs inspirations du premier ordre donnent une haute idée de l'intelligence, de la science et du savoir-faire de Pasquini. On lui attribue également la musique d'un opéra, *Dov'è amore è pietà*, composé en 1679, qu'il accompagnait au piano pendant que Toretti exécutait la partie de premier violon, et la musique du drame lyrique représenté à Rome en 1686 pour fêter l'arrivée en cette ville de la reine Christine de Suède.

PASQUINISER v. n. ou intr. (pa-ski-ni-ze). Fam. Faire des pasquinades, des plaisanteries comme celles de Pasquin. ‖ Vieux mot.

PASQUIS s. m. (pass-ki — du lat. *pascua*, pâturage). Agric. Nom vulgaire des pâturages dans quelques provinces.

PASS, PASSE, PAS ou **PAAS**, nom d'une famille d'artistes hollandais, dont les principaux membres sont les suivants : Crispin DE PASS, dit *le Vieux*, né en Zélande vers le milieu du XVIe siècle, apprit la gravure sous Théodore Coornhaert et travailla successivement à Utrecht, à Amsterdam, à Cologne, à Paris. On a de lui plusieurs suites d'estampes pour les *Métamorphoses* d'Ovide, la *Genèse*, *Virgile*, le *Speculum illustrium fœminarum*, le *Triumphus Cupidonis*; des planches pour l'*Instruction du roy en l'exercice de monter à cheval* (1616), l'*Entrée du roy en la ville de Reims pour son sacre* (1610); des gravures d'après des tableaux de Breughel, Martin de Vos, etc. — Son fils, Crispin DE PASS, dit *le Jeune*, né à Utrecht vers 1570, a laissé des gravures dans la manière de son père. — Le frère du précédent, Simon DE PASS, né à Utrecht vers 1574, passa six années à Londres, puis alla se fixer et mourir à Copenhague. Il a gravé de nombreux portraits et une foule de vignettes de dévotion. — Madeleine DE PASS, sœur des précédents, née à Utrecht vers 1576, reçut les leçons de son père et donna des preuves d'un véritable et gracieux talent. Parmi ses meilleures estampes, on cite la *Sibylle hellespontique*, *Élie sur le Carmel*, *Salmacis et Hermaphrodite*.

PASSABLE adj. (pa-sa-ble — rad. *passer*). Pas très-mauvais en son genre, admissible, supportable : *Du vin* PASSABLE. *Un dîner* PASSABLE. *Des vers* PASSABLES. *Cette femme n'est pas si laide que vous dites, elle est* PASSABLE. (Acad.) *Un ouvrage, quel qu'il soit, est toujours assez* PASSABLE *quand il donne occasion de penser.* (Volt.) *Sur cent femmes, il y en a à peine une de* PASSABLE. (Th. Gaut.)

> . . . . . Je me trouve assez bien
> Pour tenir dans le monde un rang assez passable.
> MOLIÈRE.

— *Très-passable*, Bien sans être parfait : *Je trouve ce vin-là* TRÈS PASSABLE.

— s. m. Ce qui est passable, ce qui n'est pas tout à fait mauvais :

> Vous trouverez dans cet ouvrage en
> Du passable, du bon, un médiocre assez;
> Voilà le portrait de tout livre.
> DE CAILLY.

PASSABLEMENT adv. (pa-sa-ble-man — rad. *passable*). Assez bien, d'une manière passable, supportable : *Un déjeuner* PASSABLEMENT *bon*. *Il s'est acquitté* PASSABLEMENT. PASSABLEMENT *bien* [illegible] *Quand on est* PASSABLEMENT *quelque part*, [illegible] *faut y rester.* (Volt.) ‖ Suffisamment, assez grandement, d'une manière notable : *Une scène* PASSABLEMENT *radicale.*

PASSAC (Philippe-Jérôme GAUCHER DE), littérateur français, né à Vouvray, près de Tours, en 1765, mort à Vendôme en 1830. Lieutenant au commencement de la Révolution, il émigra en 1792, servit dans l'armée des princes, fit partie de l'expédition de Quiberon et revint en France sous le Consulat. Au retour des Bourbons, il fut nommé chef de bataillon (1814); mais, dès l'année suivante, il fut mis à la retraite. On a de lui des romans : *Honorine* (Paris, 1808, 2 vol. in-12); *Rose de Cornwal* (1823, 3 vol.); *Douze jours au château* (1826, 4 vol.); des *Lettres portugaises et brésiliennes* (1824, 3 vol.).

PASSACAILLE s. f. (pa-sa-ka-lle; *ll* mll. — espagn. *pasacalle*; de *pasar*, passer, et de *calle*, rue). Chorégr. Sorte de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire.

— Mus. Air sur lequel on exécutait la passacaille.

— Jeux. *Faire la passacaille*, Couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas un atout plus fort que celui que l'on a mis.

— Modes. Ruban qui servait à soutenir un manchon.

— **Encycl.** La *passacaille* est une ancienne danse française, dont l'air commençait en frappant trois temps lents et en faisant ensuite quatre mesures redoublées. C'était, en réalité, une chaconne, mais avec cette différence que le mouvement en était plus grave, le chant plus tendre et plus moelleux. Compan dit à tort, dans son *Dictionnaire de danse*, que le mot *passacaille* vient de l'italien *passacaglia*. Les Italiens n'ont jamais eu de mot semblable, et, ce qui le prouve, c'est que Lichtenthal, dans son *Dizionario della musica*, mentionne *passacaille* en disant que c'est un terme français. En réalité et ainsi que l'a dit Kastner, ce mot dérive de l'espagnol *passacalle*, qui signifie proprement *passe-rue* ou vaudeville : « L'espagnol *passacalle*, dit-il, était un air de guitare ou d'autres instruments que les donneurs de sérénades jouaient dans la rue et dont ils faisaient un moyen de séduction, témoin ces vers de Jacinto Polo :

> *Musicas enamorados,*
> *Que pretendan arrogantes*
> *Enamorar con la voz,*
> *Y rendir con passacalles.*

Le nom de cette danse et celui de la chaconne furent appliqués plus tard à des objets de toilette, ainsi que le prouve ce passage que nous extrayons des *Mots à la mode* de Caillère (1692) : « Cependant, reprit le duc (à qui on venait d'expliquer que la *passacaille* est une danse), une *passe-caille* veut dire présentement un *porte-manchon*, et une *chaconne*, qui est aussi le nom d'une autre espèce d'air d'opéra, signifie depuis peu un certain ruban pendant du col de la chemise sur la poitrine de certains jeunes gens qui sont à demy déboutonnez. »

Ainsi qu'on vient de le voir, la *passacaille* se disait aussi *passe-caille* et était usitée dans les opéras; il en existait deux célèbres dans l'*Armide* de Lulli et dans l'*Issé* de Destouches. L'air de cette danse était à trois-quatre.

PASSADE s. f. (pa-sa-de — rad. *passer*). Simple passage dans un lieu : *Je ne fais que séjourner dans cette ville, je n'y ai fait qu'une* PASSADE.

— Commerce de galanterie qui ne dure que fort peu de temps : *Qu'est-ce qu'une honnête femme en France? c'est une dame qui a communément trois hommes à la fois, sans compter les* PASSADES. (Fourier.)

— Charité qu'on fait en passant.

— Manége. Course d'un cheval composée d'une demi-volte à chaque extrémité de la piste. ‖ *Passade relevée*, Celle où les demi-voltes se font à courbettes. *Passade furieuse* ou *à la française*, Demi-volte en trois temps, en marquant un demi-arrêt. ‖ *Fermer la passade*, Exécuter le mouvement par lequel on reprend la ligne de passade.

— Escrime. Syn. de PASSE.

— Natation. *Donner une passade à un nageur*, L'enfoncer sous l'eau, en lui appuyant la main sur la tête, et le faire aller, passer entre ses jambes.

PASSAGE s. m. (pa-sa-ge — rad. *passer*). Action de passer : *Le* PASSAGE [illegible] *Le* PASSAGE [illegible] *Le* PASSAGE [illegible] [illegible] *leur* PASSAGE *au-dessus de la surface des mers, agissent par attraction sur leurs molécules* [illegible] (A. [illegible]) [illegible] PASSAGE [illegible] PASSAGE [illegible] PASSAGE [illegible] (H. [illegible])

> [illegible]
> [illegible]

— [illegible] *les dangers et le but de son* PASSAGE *sur la terre.* (Maquel.)

— Transition : *Le* PASSAGE *du jour à la nuit. Les simplicités de Corneille sont un* PASSAGE *à ses grandeurs.* (Chateaub.) *Le* PASSAGE *de l'état sauvage à l'état social est une énigme dont aucun fait historique ne nous présente la solution.* (B. Const.) *Le* PASSAGE *brusque d'un genre de nourriture à un autre équivaut souvent à un empoisonnement.* (Raspail.) *Rien de plus laborieux que le* PASSAGE *d'une conception abstraite à une œuvre effective.* (E. Littré.)

> Le *passage* est bien court de la joie aux douleurs!
> V. HUGO.

— Lieu où l'on passe : *Boucher, fermer un* PASSAGE. *Garder, défendre les* PASSAGES. PASSAGE *trop étroit. Cette galerie sert de* PASSAGE. (Acad.)

> Un ais sur deux pavés forme un étroit *passage*.
> BOILEAU.

> Une souris craignait un chat
> Qui dès longtemps la guettait au passage.
> LA FONTAINE.

— Endroit d'un livre, d'une œuvre écrite ou d'une œuvre musicale : PASSAGE *obscur*. PASSAGE *de l'Écriture*. PASSAGE *de saint Augustin*. PASSAGE *d'Horace, de Cicéron. Alléguer, rapporter, expliquer un* PASSAGE. *Le véritable plagiat est de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui, de coudre dans vos rapsodies de longs* PASSAGES *d'un bon livre avec quelques petits changements.* (Volt.)

— Nom qu'on donne, à Paris et dans quelques autres villes, à des sortes de rues couvertes réservées aux piétons : *Le* PASSAGE *de l'Opéra. Le* PASSAGE *Vivienne.* ‖ Rue non classée, ouverte par des particuliers, qui restent chargés d'entretenir la voie : *Le* PASSAGE *Violet. Le* PASSAGE *Stanislas.*

— Voyage au delà des mers : *Nous avons eu un beau temps pendant notre* PASSAGE. (Acad.) ‖ Place arrêtée sur un navire pour effectuer ce voyage : *Prendre* PASSAGE *à bord d'un paquebot.* ‖ Somme que l'on paye pour la traversée : *Le* PASSAGE *aux États-Unis est fort cher.*

— Péage, droit qu'on paye pour passer une rivière sur un bateau, sur un pont, par une écluse : *Payer le* PASSAGE, *son* PASSAGE. *Ce pont est libre, on a supprimé le* PASSAGE.

— *Donner, livrer passage*, Donner une issue : *Le pylore* LIVRE PASSAGE *aux aliments quand ils sont devenus chyme.* (J. Macé.)

> Je puis *donner passage* à mes tristes soupirs.
> CORNEILLE.

— *Il me trouvera sur son passage*, Se dit par forme de menace, pour exprimer qu'on cherchera des occasions de faire obstacle à quelqu'un, de lui nuire, de le châtier.

— Hist. ecclés. Droit qu'on payait pour être admis dans l'ordre de Malte. ‖ *Droit de passage*, Somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui y étaient reçus après avoir appartenu à quelque ordre religieux.

— Jurispr. Droit de passer sur la propriété d'autrui, par convention ou par usage : *Être sujet au* PASSAGE. *Devoir un* PASSAGE *dans sa cour, dans son parc.*

— Douanes. *Droit de haut passage*, Impôt qui se prélevait sur les marchandises à leur sortie du royaume.

— Peint. Usage que l'on fait des nuances : *Il y a dans ces tableaux des* PASSAGES *d'une finesse admirable.*

— Archit. Dégagement entre deux pièces; corridor [illegible].

— Mus. [illegible] PASSAGE. [illegible] PASSAGE, [illegible] PASSAGES.

> [illegible]
> [illegible]
> LA FONTAINE.

[illegible]

autre dame découverte.

[illegible]

versé par un chemin ayant le même niveau que la voie.

— Typogr. *Passage d'une presse*, Intervalle qui se trouve [illegible] et la plate-forme de la [illegible] autre, entre les côtés et la surface extérieure du petit tympan.

— Techn. Préparation [illegible] aux peaux en les passant [illegible] drogues, afin de les rendre [illegible] à être travaillées. ‖ Première [illegible] consistant à passer [illegible] doigts, soit à l'aide d'un [illegible] passette, chaque fil de la chaîne dans les mailles des lisses, [illegible] ‖ On dit aussi REMETTAGE.

— Astron. Moment où un astre [illegible] posé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes ou mobiles auxquels l'œil rapporte sa position : *Le* PASSAGE [illegible] *le soleil produit une éclipse de soleil.*

— Géol. Forme intermédiaire entre une roche et une autre roche.

— Zool. Action des animaux qui passent par certains lieux pendant leurs migrations : *Le* PASSAGE *des hirondelles* [illegible] *Le* PASSAGE *des morues, des* [illegible] *de* PASSAGE. *Les plus forts* PASSAGES *de cailles se font en mai.* (E. Chapus.)

— Fam. *Oiseau de passage*, Personne qui ne reste que fort peu de temps en un endroit.

— **Encycl.** Anc. législ. *Droit de haut passage*. Les fabricants [illegible] s'étant aperçus qu'ils pouvaient obtenir protection pour leur industrie au moyen des restrictions imposées au commerce d'exportation, demandèrent que la sortie de toute matière propre à la fabrication, à la teinture et aux apprêts des étoffes de laine fût prohibée. Ils offraient de payer, en échange de cet avantage, 12 deniers sur chaque pièce de drap vendue en gros et 7 deniers sur chaque pièce vendue en détail. Philippe le Bel, toujours pressé d'argent, accepta d'entrer dans ces voies restrictives; un édit du 1er février 1304 défendit l'exportation des métaux précieux, des armes, des chevaux, des grains, du fer et des autres métaux, des cuirs, des matières textiles, des tissus écrus, des matières propres à la teinture, etc. Il [illegible] faculté aux marchands qui voudraient être autorisés à déroger à ces prohibitions de se pourvoir pour l'obtention des lettres patentes à cet effet. Presque aussitôt Geoffroy Coquatrix fut commis [illegible] et *passages*, chargé de délivrer, moyennant finances, ces lettres patentes, et c'est là l'origine du droit de haut *passage*. Cette législation, dont le résultat le plus clair était d'arrêter l'essor du commerce, car elle amenait de la part de l'étranger des [illegible] qui surélevaient les produits qu'on était obligé d'importer, a disparu avec la Révolution. L'exportation des armes de guerre, poudre ou salpêtre est seule interdite aujourd'hui en temps de guerre.

— Jurispr. Le droit de passer sur l'héritage d'autrui pour l'exploitation d'un héritage qui nous est propre appartient à la classe [illegible] sous la dénomination générique de servitudes ou services fonciers. La servitude de *passage* [illegible] trats, et les conventions des parties en [illegible] une servitude [illegible] *passage* peut être exigé sur le fonds du propriétaire [illegible] nier; c'est le cas d'enclave, prévu par l'article 682 [illegible]

— Art. milit. On distingue quatre sortes de passages : 1° le passage itinéraire; 2° le passage poliorcétique; 3° le passage stratégématique; 4° le passage tactique.

Le passage itinéraire se rapporte à l'administration et au service de route; il concerne les mesures qui se rapportent au passage des troupes. Les feuilles de route délivrées au corps indiquent les lieux de passage.

Le passage poliorcétique constitue une des opérations des sièges offensifs; c'est un passage offensif qui est précédé de l'attaque et du couronnement du chemin couvert; c'est une opération difficile et hasardeuse, qui a pour but d'emporter une demi-lune, un bastion, etc. Lorsque le fossé est inondé, on le comble au moyen de fascines, de claies ou d'autres matériaux, si l'eau est dormante; dans le cas contraire, on le rétrécit en battant les revêtements et en en abattant les débris. Lorsque le fossé est sec, on fait jouer la mine, mais le passage est toujours fort difficile.

Le passage stratégématique, appelé aussi passage des rivières, appartient aux calculs de la grande guerre. Quand il s'accomplit en bateaux ou à la nage, il rentre dans la stratégie, bien qu'on ait voulu le faire rentrer dans la tactique. Le passage des fleuves, des rivières, des canaux était connu dès la plus haute antiquité; il suffit de lire le récit, peut-être exagéré, relatif au pont établi sur l'Hellespont par Xerxès, pour s'en convaincre. Sémiramis, dans l'expédition de l'Inde, fit faire plusieurs passages de rivières dont parle Diodore de Sicile. On les exécutait au moyen de pontons, système que la milice chinoise a connu et appliqué de temps immémorial. Du temps de Crésus, pour passer un fleuve, on pratiquait le long de son lit un grand fossé qui le rendit guéable; on faisait encore des saignées aux rivières. Les Grecs empruntèrent des Perses et transmirent aux Romains l'art de traverser les fleuves pendant une guerre; la plupart du temps, on se servait d'outres, de tonneaux, de radeaux ou de boucliers, dont on faisait des ponts flottants, ou de paniers remplis de pierres pour en faire des ponts dormants. Xénophon, dans la retraite des Dix mille, franchissait les rivières avec un succès remarquable, et le passage du Rhône par Annibal a été longtemps et est encore considéré comme un chef-d'œuvre de stratégie. César, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses *Commentaires*, entreprit avec succès de mémorables passages de rivière. Ses soldats faisaient, pour les effectuer, des radeaux, ou se servaient de leurs boucliers transformés en nacelles.

L'histoire nous apprend que cette dernière manière de passer les fleuves était employée par les Germains, lorsqu'ils traversèrent le Rhin pour envahir les Gaules. Dans des temps plus modernes, Charles XII et Eugène de Savoie ont brillé dans ce genre d'offensive. Eugène, principalement, avait reçu le nom de *Traverseur de fleuves*. Le plus savant passage de rivière des temps modernes a été sans contredit le passage de la Bérézina. « Du moment où l'on est maître d'une position qui domine la rive opposée, dit Gourgaud dans ses *Mémoires*, si elle a assez d'étendue pour que l'on puisse y placer un bon nombre de pièces de canon, on acquiert bien des facilités pour le passage de la rivière. Cependant, si la rivière a de 200 à 300 toises de largeur, l'avantage est bien moindre, parce que, notre mitraille n'arrivant plus sur l'autre rive et l'éloignement permettant à l'ennemi de se défiler facilement, les troupes qui défendent le passage ont la faculté de s'enterrer dans des boyaux qui les mettent à l'abri du feu de la rive opposée. Le passage n'est souvent possible que lorsqu'on parvient à surprendre complétement l'ennemi et qu'on est favorisé par une île intermédiaire ou par un rentrant très-prononcé qui permet d'établir des batteries. Il faut approcher la rivière que l'on veut passer par des colonnes en échelons, de sorte qu'il n'y ait qu'une seule colonne, la plus avancée, que l'ennemi puisse attaquer sans prêter lui-même le flanc. » De 1792 au traité de Léoben, vingt passages de rivières avaient été entrepris ou effectués par des troupes françaises.

Quand ces sortes de passages sont, comme le passage du Rhin de Louis XIV, exécutés offensivement, l'avantage semble devoir être du côté de la défense; mais l'entreprise réussit très-souvent, parce que le général, muni à l'avance de tout ce qui lui est nécessaire, se jette à l'improviste sur un point où l'adversaire n'a réuni qu'un petit nombre de défenseurs. On a souvent proposé de faire passer les rivières par la cavalerie à l'aide de deux peaux de bouc gonflées d'air, attachées à droite et à gauche de la selle et sur lesquelles le cavalier croiserait les jambes.

Les passages de rivières par une armée en retraite [illegible] toujours dangereux et aboutissent souvent à un désastre.

Le *passage tactique* est le passage d'un ordre à un autre ou le passage d'une troupe, d'un défilé, d'une ligne, d'un obstacle.

Le passage à l'ordre en bataille s'exécute par [illegible] à droite [illegible].

Le passage à l'ordre en colonne s'effectue, soit par ploiement, soit en rompant par peloton, évolution qui substitue à la forme étendue et mince une forme rétrécie et profonde.

Le passage de défilé [illegible] decrite par les ordonnances; mais il est à peu près impossible de l'exécuter à la guerre avec symétrie. Les dragons français avaient été en partie institués pour faciliter à l'infanterie le passage des défilés, leur rôle étant de les traverser au galop, puis de mettre pied à terre et d'attaquer l'ennemi qui eût tâché de s'opposer au passage. Lorsque les passages de défilé sont exécutés par une armée qui prend l'offensive, la manière de les effectuer diffère totalement de celle que l'on emploie pour les passages de défilé en retraite.

Le *passage de ligne* est une évolution composée qui constitue une des manœuvres de l'école de bataillon. Gustave-Adolphe, dit-on, a été le premier qui eut recours à ce mode pour secourir une première ligne chancelante ou affaiblie; mais ce mécanisme date de l'antiquité, puisque les Romains l'exécutaient; il leur servait à faire front de divers côtés au moyen de contre-marches. Les Français ont emprunté aux Prussiens le passage de ligne, qui fut exécuté à Leipzig sur plusieurs points et avec succès. On vit à Wagram la cavalerie saxonne exécuter avec une admirable précision un passage de ligne à travers le 13e régiment de ligne français.

Le *passage d'obstacle* a lieu dans la marche en bataille et s'accomplit soit par le flanc, soit en colonne. Dans l'école de bataillon, cette évolution a pour objet d'éviter un obstacle simulé, représenté par des sapeurs ou par des tambours. Il s'exécute au commandement : « Tel ou tels pelotons, obstacle. »

— Chem. de fer. *Passage à niveau.* Dans les chemins de fer, on donne le nom de passage à niveau à la partie du chemin de fer traversée par une route. Ces passages ont, sur une même ligne, des largeurs correspondantes à l'importance de la route coupée; ils sont de 4, 5, 6, 7, 8 et même 10 mètres. Lorsque les passages à niveau ne doivent servir que pour les piétons, la voie ne subit aucune modification; on lui conserve son profil et son mode d'établissement, les rails en saillie ne gênant pas plus les piétons que tout autre obstacle d'une faible hauteur placé au travers de la route. Mais si les voitures ont accès sur le passage, on le pave dans toute la largeur de la route et on noie les rails dans le pavé, de façon que les roues des voitures ne passent que sur le champignon du rail, sans risquer de le renverser, comme elles le feraient infailliblement s'il était en saillie au-dessus du sol. Du côté de l'axe de la voie, on ménage une rainure dans le pavé pour y loger les bourrelets des roues des wagons et des machines locomotives. L'un des côtés de la rainure est soutenu par le rail lui-même; l'autre côté, par un longeron en bois, une bande de fer ou un rail usé qui porte le nom de contre-rail. Cette pièce, qui a la longueur de la partie pavée, est recourbée à ses extrémités, afin qu'une roue de wagon qui, par suite d'une oscillation latérale, s'écarterait du rail soit ramenée tout naturellement dans l'espace compris entre le rail et le contre-rail. Quelquefois on ménage une rainure à droite et à gauche du rail, afin qu'aucun obstacle, tel qu'une petite pierre, ne puisse se placer sur le bord extérieur du rail et gêner le passage des roues du vagon. La surface du champignon peut alors se trouver en dessous de celle du pavé, et les roues des voitures traversent la rainure dans toute sa largeur sans même toucher le rail. La première disposition, qui est la plus économique, est aussi la plus généralement adoptée. Au droit des passages à niveau, la clôture fixe du chemin de fer est nécessairement interrompue et remplacée par une barrière mobile à un ou deux vantaux, suivant sa largeur, ou par une barrière roulante se mouvant sur un petit chemin de fer parallèle à la voie. Quand la barrière est à deux vantaux, elle s'ouvre du côté du chemin de fer, de manière à fermer la voie, tout en établissant la continuité de la route, ou du côté de la route en laissant la voie libre. La première disposition a l'avantage de forcer les piétons, les chevaux ou les bestiaux à circuler sur le chemin de fer sans qu'ils puissent s'écarter à droite ou à gauche du passage à niveau; mais elle a l'inconvénient, si la route coupe obliquement le chemin de fer, d'exiger des barrières très-grandes, et comme elles se trouvent souvent, par suite de négligence, barrer la voie au moment de l'arrivée d'un convoi, elles sont renversées par la machine. Ces inconvénients, qui diminueraient d'importance sur les lignes à petit trafic, ont engagé la plupart des compagnies de chemin de fer à adopter la deuxième disposition. Les passages à niveau sont ordinairement libres, et ce n'est qu'au moment de l'arrivée des convois qu'on les ferme momentanément. Le passage à niveau demandant une surveillance active de la part de la compagnie, tant pour éviter les accidents que pour rétablir la circulation interrompue sur la route ou sur le chemin de fer, on a établi des maisons de garde, dans lesquelles les employés sont logés avec leur famille. Ces maisons, dont les types varient à l'infini, sont placées de façon que le cantonnier puisse à la fois voir ce qui se passe sur la route et sur le chemin de fer. Chaque passage à niveau possède un puits, un petit jardin, un four, etc., enfin tout ce que le confort simple exige pour les employés inférieurs, qui souvent se trouvent loin des centres d'approvisionnement. Les cahiers des charges des concessions règlent de la manière suivante les conditions d'après lesquelles les raccordements des routes doivent être exécutés : l'inclinaison des routes, quand elles se raccordent aux chemins de fer, ne doit pas dépasser 0m,03 par mètre pour les grandes routes et 0m,05 par mètre pour les chemins vicinaux et ruraux. La limite inférieure fixée pour les courbes de raccordement dans les déviations est, sur les grandes routes, de 50 mètres, et, pour les chemins ruraux, de 15 mètres. En aucun cas, l'inclinaison des passages à niveau, dans le sens transversal à la voie, ne doit faire un angle de plus de 45° avec l'axe du chemin de fer. Les passages à niveau placés sur des alignements ou sur des courbes en remblai ne sont pas dangereux, parce que l'on peut les apercevoir de loin; mais il en est tout autrement lorsqu'ils se trouvent à l'extrémité de tranchées ou de souterrains courbes. Lors du premier établissement d'une ligne ferrée, on évite, autant que possible, de placer des passages à niveau à l'extrémité des gares, à cause des inconvénients qu'ils présentent en interdisant la circulation sur les routes, souvent pendant un laps de temps assez long. En général, on ne devrait avoir recours à ce mode de passage que lorsque la nature du terrain ne permet l'établissement d'un pont qu'au prix de dépenses exorbitantes.

— Astron. *Passages sur le soleil.* Les planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les orbites sont renfermées dans celle de la terre, nous présentent, lorsqu'elles passent, sous de certaines conditions déterminées, entre le soleil et la terre, un phénomène analogue à celui des éclipses de soleil par la lune. On les voit comme une petite tache noire qui, dans l'espace de quelques heures, traverse le disque du soleil; c'est à ce phénomène qu'on a donné le nom de passage sur le soleil.

Cette désignation s'applique également à la traversée, sur le disque solaire, de tout corps céleste quel qu'il soit.

Rappelons, à ce propos, l'annonce du passage sur le soleil d'une planète inconnue, observé le 26 mars 1859 par M. le docteur Lescarbault. On sait que la découverte de M. Lescarbault a été, depuis, rangée au nombre des illusions. « La visibilité d'un point noir sur le soleil, dit M. Liais, peut être le résultat d'une illusion... Les illusions peuvent être subjectives et dues à la fatigue de la vue, ou bien elles possèdent leur source dans la lunette. Elles peuvent aussi résider dans certaines apparences de la surface du soleil lui-même, sur laquelle se montrent parfois de très-petites taches noires peu persistantes, et que, vu l'impossibilité de rester d'une manière permanente l'œil fixé à l'instrument, on peut prendre les unes pour les autres, de façon à croire, à moins d'une grande attention, au déplacement d'un point unique et mobile. »

M. Liais ajoute, en outre, que, suivant lui, il n'existe dans le voisinage du soleil aucune planète assez grande pour qu'on puisse distinguer sa projection sur le disque solaire, et que, si de telles planètes existaient, elles seraient visibles à l'œil nu le soir, après le coucher du soleil, et le matin avant son lever, pourvu que les circonstances atmosphériques ne fussent pas défavorables à la vue.

Averrhoès est le premier qui ait cru apercevoir, à l'œil nu, Mercure sur le soleil. Mais Albaténius et Copernic soutinrent que le fait était impossible, et ils avaient raison.

Kepler, à son tour, est le premier qui osa prédire les époques des passages des planètes : c'était en 1627. Il annonça un passage de Mercure pour 1631 et deux passages de Vénus, l'un pour la même année 1631, l'autre pour 1761. Mais les observations qui avaient servi à Kepler pour construire ses tables renfermaient de nombreux éléments d'incertitude : le passage de Vénus, prédit pour 1631, n'eut pas lieu. Les deux autres passages furent vérifiés en leur temps.

C'est à Halley qu'on doit la théorie complète du phénomène qui nous occupe. Il l'a publiée dans les *Transactions philosophiques* et dans les *Prælectiones astronomiæ* de Whiston, et a calculé vingt-neuf passages futurs, soit de Vénus, soit de Mercure, dont plusieurs n'ont pas eu ou ne pourront avoir lieu, à cause de quelques erreurs commises sur la latitude. Ce grand géomètre eut encore la gloire d'apprendre aux astronomes les conséquences qu'ils pourraient tirer des passages de Vénus pour la détermination de la parallaxe du soleil. A cette occasion, il pria la postérité de ne point oublier que c'était un Anglais qui avait eu l'idée de ce procédé. V. PARALLAXE.

Les passages de Mercure et de Vénus se calculent à peu près comme les éclipses. On voit aisément qu'ils ne peuvent avoir lieu que lorsque ces planètes sont en conjonction avec le soleil et que, de plus, elles se trouvent très-près de leurs nœuds ou dans l'écliptique; car, si leur latitude surpasse le demi-diamètre du soleil, elles passent à côté de cet astre.

Quand on connaît la révolution synodique d'une planète inférieure, par exemple de Mercure, dont les conjonctions inférieures reviennent au bout de 115j 21h 3m 22s, on peut trouver, pour un intervalle quelconque, toutes les conjonctions inférieures qui suivront. On choisit les conjonctions qui arrivent quand le soleil est près du nœud, c'est-à-dire, dans ce siècle, vers le commencement de mai et de novembre, s'il s'agit de Mercure; vers le commencement de juin et de décembre, s'il s'agit de Vénus. Si la latitude géocentrique, au moment de la conjonction vraie, n'excède pas le demi-diamètre du soleil, il y a passage de la planète. Pour Mercure, ces passages reviennent assez exactement après des périodes de 13, 46, 217 et 263 ans. Pour Vénus, les périodes sont de 8, 235, 243, 251 ans. Comme type de calcul, voir, dans l'*Astronomie* de Delambre, l'histoire et le calcul du passage de 1769 (t. II, ch. XXVII).

Nous donnons, d'après le même astronome, le tableau des passages de Mercure et de Vénus pour un grand nombre d'années, tant anciennes que futures :

DATES DES PASSAGES DE MERCURE SUR LE SOLEIL.

1605, 1er novembre.	1756, 6 novembre.
1615, 3 mai.	1769, 9 novembre.
1618, 4 novembre.	1776, 2 novembre.
1628, 5 mai.	1782, 12 novembre.
1631, 6 novembre.	1786, 3 mai.
1644, 8 novembre.	1789, 5 novembre.
1651, 2 novembre.	1799, 7 mai.
1661, 3 mai.	1802, 8 novembre.
1664, 4 novembre.	1815, 11 novembre.
1674, 6 mai.	1822, 4 novembre.
1677, 7 novembre.	1832, 4 mai.
1690, 9 novembre.	1835, 7 novembre.
1697, 1er novembre.	1845, 8 mai.
1707, 5 mai.	1848, 9 novembre.
1710, 6 novembre.	1861, 11 novembre.
1723, 9 novembre.	1868, 4 novembre.
1736, 10 novembre.	1878, 6 mai.
1740, 2 mai.	1881, 7 novembre.
1743, 4 novembre.	1891, 9 mai.
1753, 5 mai.	1894, 10 nov., etc.

DATES DES PASSAGES DE VÉNUS SUR LE SOLEIL.

902, 25 novembre.	2004, 7 juin.
910, 23 novembre.	2012, 5 juin.
1032, 24 mai.	2117, 10 décembre.
1040, 21 mai.	2125, 8 décembre.
1145, 25 novembre.	2247, 11 juin.
1153, 23 novembre.	2255, 8 juin.
1275, 25 mai.	2360, 12 décembre.
1283, 23 mai.	2368, 10 décembre.
1388, 25 novembre.	2490, 12 juin.
1396, 23 novembre.	2498, 9 juin.
1518, 25 mai.	2603, 15 décembre.
1526, 23 mai.	2611, 13 décembre.
1631, 6 décembre.	2733, 15 juin.
1639, 4 décembre.	2741, 13 juin.
1761, 5 juin.	2846, 16 décembre.
1769, 3 juin.	2854, 14 décembre.
1874, 8 décembre.	2984, 14 juin, etc.
1882, 6 décembre.	

Les passages de Mercure sont plus fréquents que ceux de Vénus; mais ils sont loin de présenter le même intérêt relativement à la détermination de la parallaxe solaire. Cela tient à ce que, Mercure étant très-près du soleil, les cordes suivant lesquelles divers observateurs voient cette planète traverser le disque du soleil sont trop rapprochées les unes des autres pour que la détermination de la distance qui les sépare permette de trouver la valeur de la parallaxe avec une exactitude convenable.

Les astronomes se préoccupent déjà, depuis plusieurs années, des passages de Vénus qui auront lieu sur le disque du soleil les 8 décembre 1874 et 6 décembre 1882. Le premier de ces passages ne sera visible qu'en Asie; le second pourra être observé dans les provinces orientales de l'Amérique du Nord, aux Bermudes et dans quelques terres australes.

L'anecdote suivante, que nous empruntons à Arago, prouve que les astres, comme certaines coquettes, témoignent quelquefois une cruelle ironie à leurs adorateurs.

L'astronome Le Gentil s'était embarqué, par ordre de l'Académie des sciences de Paris, pour aller observer à Pondichéry le passage de Vénus du 5 juin 1761. Mais, attardé en route par différents obstacles, il se trouvait encore en mer quand le passage eut lieu. Il vit le soleil briller dans un ciel pur et sans nuages sans pouvoir l'observer, faute d'instruments convenables. Le pauvre astronome résolut alors d'attendre huit ans, afin de pouvoir observer à Pondichéry le passage de Vénus de 1769. C'est ce qu'il fit en effet. Le jour venu, tout était prêt pour l'observation. Le soleil brillait dans un ciel bleu et presque pur. Mais, au moment décisif, un petit nuage le cacha tout juste le temps nécessaire pour empêcher l'observation.

— Manége. Le passage se fait lorsque le cheval, en tournant ou marchant de côté, croise les jambes, celles de derrière un peu moins que celles de devant. Pour que le passage des voltes soit bien proportionné, il faut que les jambes de devant fassent un cercle à peu près de la longueur du cheval, et celles de derrière un autre plus petit des deux tiers. La méthode du passage est bonne, parce qu'elle habitue le cheval à obéir franchement à la main, à la bride et aux talons; en un mot, à exécuter promptement et sans répugnance ce qu'on exige de lui. « Jadis, dit M. Aubert dans son *Traité d'équitation*, dans le beau temps du manége de l'académie, un

souverain ou un général d'armée ne passait jamais une revue que sur un cheval marchant au *passage* (pas cadencé) et au piaffer. » Il y a plusieurs choses à observer dans le *passage*, savoir : la posture dans laquelle doit être un cheval lorsqu'il fait le *passage*, soit d'une piste, soit de deux pistes; la cadence ou la mesure dans laquelle il doit passager. Les plus habiles écuyers conviennent qu'une des principales choses qui mettent un cheval dans une belle attitude, c'est le beau pli qu'on lui donne en marchant; mais ce beau pli est expliqué différemment par les habiles maîtres de l'art. Les uns veulent qu'un cheval soit simplement plié en arc, les autres veulent qu'il fasse le demi-cercle.

— Allus. hist. **Passage de la mer Rouge**, Passage miraculeux effectué par les Hébreux sous la conduite de Moïse, et qui rappelle l'engloutissement de l'armée du Pharaon. V. Moïse.

Pendant l'expédition d'Egypte, dans un moment de loisir et d'inspection du pays, le général en chef, profitant de la marée basse, traversa la mer Rouge à pied sec et gagna la rive opposée. Au retour, il fut surpris par la nuit et s'égara au milieu de la marée montante; il courut le plus grand danger et faillit périr précisément de la même manière que le Pharaon. Quand Napoléon racontait cette particularité à Sainte-Hélène, il ajoutait gaiement : « Cette mort n'eût pas manqué de fournir à tous les prédicateurs de la chrétienté un texte magnifique contre moi. »

« Les Russes passeraient-ils le Pruth, ne le passeraient-ils pas? Tel était le problème à résoudre. Le Pruth! quelle popularité on a faite à ce fleuve! que de fois la coulisse l'a passé et repassé! Pour trouver des eaux plus célèbres, il faudrait remonter jusqu'au Rubicon ou à la *mer Rouge*, et encore personne n'eût imaginé d'engager des millions sur la marche de l'armée de César ou le *passage de celle des Pharaons*. »

LOUIS REYBAUD.

« Après avoir marché toute la nuit, l'infortuné roi Charles Ier arriva sur la côte; il ne vit qu'une *mer déserte*. Celui qui commande à l'abîme, et qui le mit à sec pour laisser passer son peuple, n'avait pas même permis qu'une barque de pêcheur se présentât pour ouvrir un chemin sur les flots au monarque fugitif. »

CHATEAUBRIAND.

« L'assemblée n'était pas accoutumée à souffrir les révoltes, les incidents et les interruptions. Aussi, à cette dernière, fit-elle entendre un long murmure. Déjà la cohorte des prétoriens s'ébranlait et manœuvrait de manière à supprimer du même coup l'interruption et l'interrupteur, lorsqu'un regard compatissant, descendu de l'estrade, s'arrêta sur lui.

« C'est un ouvrier, dit le pontife de la communauté; qu'on l'amène, j'accepte le débat. »

« A ces mots du président, la foule, tout à l'heure menaçante, s'écarta comme la *mer Rouge devant les Hébreux*, et le dissident put arriver sain et sauf devant le prétoire. »

LOUIS REYBAUD.

Passage du régiment (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Sewrin, musique de Catrufo; représenté à l'Opéra-Comique le 5 novembre 1832. L'idée de cette petite pièce est assez plaisante. Un capitaine de carabiniers a épousé, en secret et malgré la défense du ministre de la guerre, une femme qu'il aimait et qu'il installe dans son château, aux environs de Colmar. Toujours en route, il n'a pu passer vingt-quatre heures avec elle; mais son régiment, se rendant à Strasbourg, passe sous les murs de son parc. Le colonel donne l'ordre de faire halte et de distribuer les billets de logement. Notre carabinier choisit naturellement sa femme pour hôtesse. Par malheur, le colonel a la même pensée; il s'installe au château, et fait la cour à la femme de son subordonné, et rend impossible tout colloque entre les époux. Le capitaine devient jaloux, et un duel va avoir lieu, lorsque la situation se révèle et amène un raccommodement. En 1832, ce genre de pièce ne pouvait déjà plus réussir; elle se prêtait peu d'ailleurs à la musique. Celle de Catrufo n'a obtenu qu'un succès d'estime; l'air chanté par Mme Casimir a été vivement applaudi. Le personnel de cet opéra se composait de Lemonnier, Thénard, Vizentini, Mmes Casimir et Boulanger.

Passage du Rhin (LE), tableau de Van der Meulen. V. RHIN.

Passage du Granique (LE), tableau de Ch. Le Brun. V. GRANIQUE.

PASSAGE (LE), bourg de France (Lot-et-Garonne), cant., arrond. et à 3 kilom. d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,642 hab. — pop. tot., 2,077 hab. Il est relié à Agen par un pont-canal, par un pont de pierre et une passerelle.

PASSAGE (LE), bourg d'Espagne, province de Guipuzcoa, à 9 kilom. N.-E. de Saint-Sébastien, à 8 kilom. de la frontière française, près du golfe de Gascogne, sur une baie vaste et sûre; 1,500 hab. Place forte; port militaire avec chantier de construction et port de commerce. Ce port, le plus sûr des côtes de la Biscaye, communique avec la mer par une étroite embouchure ouverte entre deux promontoires. C'est du port du Passage que La Fayette partit pour l'Amérique. Le port est défendu par une tour qui porte le nom de Sainte-Isabelle. Le bourg, pittoresquement situé au fond de la rade, est divisé en deux parties. Ses habitants sont presque tous pêcheurs.

PASSAGÉ, ÉE (pa-sa-jé) part. passé du v. Passager : *Un cheval bien* PASSAGÉ.

PASSAGER v. a. ou tr. (pa-sa-jé — rad. *passage*). Manég. Conduire et retenir dans l'action du passage : PASSAGER *habilement son cheval*. ‖ On dit aussi PASSEGER.

— v. n. ou intr. Exécuter les passages : *Ce cheval* PASSAGE *bien*.

PASSAGER, ÈRE adj. (pa-sa-jé, è-re — rad. *passer*). Qui est de passage, qui ne fait que passer dans un lieu : *Hôte* PASSAGER. *Oiseau* PASSAGER. *Poisson* PASSAGER. *Les hommes sont* PASSAGERS *sur la terre. Je suis un médecin* PASSAGER, *qui vais de ville en ville.* (Mol.)

— Qui est transitoire, de peu de durée : *Beauté* PASSAGÈRE. *Chagrin* PASSAGER. *Succès* PASSAGER. *Passion* PASSAGÈRE. *Tout est fini, tout est* PASSAGER *dans la vie humaine.* (J.-J. Rouss.) *Le délire que donne la seule volupté est aussi* PASSAGER *que la beauté qui l'inspire.* (De Ségur.)

De nos ans *passagers* le nombre est incertain,
RACINE.

Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre *passagère*.
J.-B. ROUSSEAU.

Tous les biens d'ici-bas sont faux et *passagers*,
Leur possession trouble et leur perte est légère.
REGNARD.

La beauté, j'en conviens, peut, quand elle est réelle,
Inspirer un amour aussi *passager* qu'elle.
LA CHAUSSÉE.

L'homme, en sa course *passagère*,
N'est qu'une vapeur légère
Que le soleil fait dissiper.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fortif. *Fortification passagère*, Travaux de fortification destinés à servir de défense momentanée.

— Substantiv. Personne qui a pris passage sur un navire : *L'équipage et les* PASSAGERS.

Un *passager*, pendant l'orage,
Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans.
LA FONTAINE.

Voyez, amis, cette barque légère,
Elle contient gentille *passagère*.
BÉRANGER.

— Pop. Personne qui ne vient qu'en passant dans un lieu, qui n'y a pas son domicile habituel : *Le dimanche, il vient beaucoup de* PASSAGERS *dans cette campagne.*

— Personne qui ne reste que peu de temps dans un état déterminé :

Espères-tu, dis-moi, t'avancer dans le monde,
Toi qu'on a toujours vu, d'une humeur vagabonde,
Effleurer chaque état, qui changes pour changer,
Qui n'es dans chacun d'eux qu'un simple *passager*?
COLLIN D'HARLEVILLE.

— Gramm. C'est une faute d'employer *passager* pour qualifier une rue, un chemin où l'on passe, ou beaucoup de monde passe. Il faut dire *rue passante, chemin passant.*

PASSAGÈREMENT adv. (pa-sa-jè-re-man — rad. *passager*). En passant, pour peu de temps : *Il ne vient ici que* PASSAGÈREMENT.

PASSAGIN s. m. (pa-sa-jain — du gr. *pas*, tout; et de *agios*, saint). Hist. relig. Membre d'une secte du XIIe siècle. ‖ On dit aussi PASSAGIEN.

— **Encycl.** Ce nom fut donné à certains hérétiques qui parurent dans la Lombardie au XIIe siècle et qui furent condamnés avec les vaudois dans le concile de Vérone, sous le pape Lucius III, en 1181. Deux documents nous ont seuls été conservés, qui parlent de cette secte. L'un est l'écrit de Bonacursus (*Adversus hæreticos qui passagii nuncupantur*); l'autre est l'œuvre de Grégoire de Pergame contre les cathares et les *passagins*. C'est dans le décret du pape Lucius III, de 1181, que paraissent pour la première fois les noms de *passagii, passagini, passageni, passagerii, passagères* et *passagieri*, noms qui font allusion à l'existence nomade que menaient ces hérétiques, qui pratiquaient la circoncision et soutenaient la nécessité des rites judaïques, à l'exception des sacrifices, c'est pourquoi on leur avait donné le nom de *circoncis*. Ils niaient le mystère de la Trinité et ne reconnaissaient en Jésus-Christ qu'un génie supérieur, et non pas un Dieu fait homme; ils soutenaient que, dans tous les cas, et même considéré comme Dieu, il n'était pas égal au Père; qu'il était une créature pure, parfaite, mais inférieure à Dieu, parce qu'il était créature. Les *passagins* cherchaient à répandre leurs doctrines en s'appuyant aussi bien sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament. Les catholiques essayèrent d'abord de les suivre sur ce terrain pour les refuter; mais, lorsqu'ils se furent aperçus de l'inutilité de leurs efforts, ils en appelèrent au bras séculier et l'on fit disparaître l'hérésie en détruisant les hérétiques, ce qui était plus commode, ainsi que la cour de Rome en a toujours agi.

PASSAGLIA (Carlo), célèbre théologien italien, né à Lucques vers 1802. Envoyé tout jeune à Rome, il y fit ses études, entra dans la société de Jésus et fut nommé professeur de théologie au collège romain de la Sapience. Après l'exaltation de Pie IX, en 1847, Passaglia attira sur lui l'attention publique en se déclarant le partisan des réformes réclamées par l'opinion. Dès cette époque, il passait pour un des plus savants théologiens de l'Italie, et il se fit remarquer comme un des plus ardents promoteurs du nouveau dogme de l'Immaculée-Conception. Néanmoins, la renommée du Père Passaglia n'avait point dépassé la Péninsule lorsque, en 1861, il entra en lutte ouverte contre le parti ultramontain qui entoure le pape et surtout contre le cardinal Antonelli. Cette année, il fit paraître un pamphlet écrit en latin et intitulé : *Aux évêques catholiques, pour la cause italienne, par un prêtre catholique*, dans lequel il combattait la nécessité du pouvoir temporel des papes et donnait à Pie IX le conseil de sacrifier ce pouvoir à l'unité italienne. La congrégation de l'index condamna l'ouvrage, et l'auteur, poursuivi, n'évita la prison qu'en fuyant Rome sous un déguisement. En ce moment, il venait de publier deux écrits qui eurent un grand retentissement et qui portèrent au plus haut point contre lui l'exaspération des partisans de l'absolutisme papal. L'un était intitulé : *De l'obligation de l'évêque de Rome de résider dans cette ville, quoique métropole du royaume d'Italie*, par Ernesto Filalete; l'autre : *De l'excommunication, observations par un prêtre catholique*. Dans ce second pamphlet, il prouvait par des textes qu'une sentence d'excommunication ne peut être définitive lorsqu'elle a été infligée pour des causes relevant du temporel. Au mois de novembre 1861, le Père Passaglia fut nommé professeur de philosophie morale à l'université de Turin. Peu après, il fit paraître un nouveau pamphlet : le *Schisme n'est pas une menace des révolutionnaires, mais une crainte justifiée des catholiques; avertissement d'un prêtre catholique*. Il forma ensuite une société de tous les collèges libéraux de prêtres italiens. Au mois d'octobre 1862, il publia, pour engager le pape à renoncer au pouvoir temporel, une pétition faite par le clergé libéral et revêtue de plusieurs milliers d'adhésions. En janvier 1863, le Père Passaglia fut élu représentant au parlement italien à Montecchio, et il se prononça hautement pour une politique vigoureuse qui obligeât la France à retirer ses troupes de Rome. Le même mois, il fut décoré par Victor-Emmanuel de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Devenu le chef du parti clérico-libéral, il fonda, pour propager ses idées, un journal, le *Mediatore* (1863), qui fut condamné par la congrégation de l'index, et peu après une autre feuille, la *Paix*, destinée à propager sous forme populaire les principes exposés dans le *Mediatore*. Le gouvernement de Victor-Emmanuel s'efforça de propager un organe qui lui parut utile à la cause nationale et, dans une circulaire, le ministre des cultes, Pisanelli, engagea les ecclésiastiques à s'y abonner. Malgré les condamnations ecclésiastiques dont il était l'objet, le Père Passaglia déclara qu'il voulait rester dans l'orthodoxie et ne rien faire contre la discipline ecclésiastique; qu'il désirait seulement amener le pape à se démettre volontairement de l'autorité temporelle. Les événements de 1870, en amenant la chute du pouvoir temporel, donnèrent satisfaction à ses vues. Depuis lors il n'a plus fait parler de lui. Outre les écrits précités, on doit au Père Passaglia : *Commentaire sur les prérogatives de saint Pierre, chef des apôtres* (Ratisbonne, 1850); *De l'éternité des peines de l'autre vie; Conférences prêchées pendant le carême à l'église de Jésus, à Rome; Réponse de l'immaculée conception de la sainte Vierge; Études sur la Vie de Jésus de M. Renan* (1863); enfin, une édition avec commentaire de la *Théologie dogmatique* de Petau.

PASSAIS (le), ancien petit pays de France, en Normandie, borné par la Mayenne et l'Egrenne et une partie de la rive droite du Noireau. Ce pays, dont le chef-lieu était Domfront, est aujourd'hui compris dans le département de l'Orne.

PASSAIS, ch.-l. de canton de l'Orne, arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Domfront, dans la vallée de la Passe; pop. aggl., 340 hab. — pop. tot., 1,660 hab. [illegible]; [illegible] à huile. Aux environs, beau château de Saint-Auvieu (XVIIe siècle) et domaine de la [illegible]-du-Diable.

PASSALE s. m. (pa-sa-le — du grec [illegible], clou, cheville, le même que [illegible] [illegible], d'un radical [illegible] dans le grec [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Comparez le grec [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] *bajang, bazang*, verrou; latin *repagulum*, verrou; [illegible]. Cette [illegible] [illegible], ou l'on trouve [illegible] [illegible] force, ainsi qu'en persan [illegible] [illegible], répond au grec [illegible], [illegible] *pégnum*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, comprenant environ quatre-vingts espèces, répandues dans presque toutes les régions du globe, et surtout en Amérique : *Les* PASSALES *vivent sous les écorces ou dans le tan des vieux arbres.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *passales* ont pour caractères principaux : des antennes velues, simplement arquées ou peu coudées; le labre toujours découvert, crustacé, transversal; les mandibules fortes et très-dentées; les mâchoires entièrement cornées avec deux fortes dents au moins; la languette pareillement cornée et très-dure, située dans une échancrure supérieure du menton; l'abdomen porté sur un pédicule. Les larves ont une forme cintrée et cylindrique, et sont remarquables en ce qu'elles n'ont que quatre pattes. Ces insectes ont le corps allongé, luisant, et des couleurs très-foncées, presque noires. Les uns vivent, ainsi que leurs larves, sous les écorces d'arbres ou dans l'intérieur des vieux troncs; les autres sous les détritus des végétaux, et principalement sous les amas de cannes à sucre qui sortent du moulin. Ils sont répandus dans les contrées les plus chaudes; aucun ne se trouve en Europe.

PASSALIE s. f. (pa-sa-li — du gr. *passalos*, pieu). Bot. Syn. d'ALSODEIE, genre de plantes.

PASSALORYNCHITE s. m. (pa-sa-lo-rain-ki-te — du gr. *passalos*, cheville, [illegible] bec). Hist. relig. Membre d'une ancienne secte d'hérétiques.

— **Encycl.** Ces hérétiques singuliers sont cités par Philastre et saint Augustin, qui ne disent pas bien précisément en quoi consistait leur hérésie, à [illegible] leur manière de prier, d'où venait leur nom, [illegible] [illegible] *ville sur la bouche;* parce qu'en priant ils avaient toujours le doigt (l'index) sur les lèvres, et même sur le nez. Les *passalorynchites* paraissent avoir été très-nombreux en Afrique vers la fin du IIIe et [illegible] IVe siècle de l'Eglise.

PASSAN s. m. (pa-san). Ichthyol. [illegible] du genre apteronote, formé aux dépens des gymnotes, qui vit dans les eaux douces de la Guyane.

— **Encycl.** V. APTERONOTE.

PASSANDEAU s. m. (pa-san-dô). Ancienne espèce de flèche. ‖ Ancienne espèce de bouche à feu.

PASSANDRE s. f. (pa-san-dre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des cucujites, comprenant trois espèces qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et de l'Amérique.

PASSANDRIN, INE adj. [illegible] — rad. *passandre*). Entom. Qui ressemble à ou qui se rapporte au genre passandre.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages, tribu des cucujites, ayant pour type le genre passandre.

PASSANT, ANTE adj. (pa-san, an-te — rad. [illegible]) [illegible] PASSANT [illegible] [illegible] PASSANTES *de Paris*.

— [illegible] PASSANT [illegible]

— Substantiv. [illegible] PASSANT. [illegible] PASSANTS [illegible] (X. M[illegible])

[illegible] SANTS [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] PASSANT [illegible] PASSANT [illegible]

Passant (LE), [illegible] de M. Fr. Coppée [illegible] 14 janvier 1869. Cette [illegible] [illegible] quelques mots, elle [illegible] tion. Elle n'est cependant point un chef-

d'œuvre ; la composition est tout à fait artificielle. Le premier vers

Que l'amour soit maudit! je ne puis plus pleurer,

rapproché du dernier, qui lui fait écho,

Que l'amour soit béni; je puis pleurer encore,

est un [illegible] de romance ou d'élégie appliqué à la scène et d'un effet peu dramatique. Mais les vers ont de la fraîcheur; la [illegible] situation sur laquelle roule toute cette petite pièce est détaillée avec une certaine finesse, et les deux personnages mis en scène restent sympathiques d'un bout à l'autre.

Sylvia, la plus froide courtisane de Florence, tristement accoudée sur son balcon, se plaint de ne pouvoir plus pleurer ni souffrir, d'être plus insensible que le marbre aux amours qu'elle éveille sans pouvoir les partager :

Je suis la froide et la méchante souveraine.
Tous ils baisent ma main comme une main de reine;
Humbles, sans que jamais, par un frisson vainqueur,
La chaleur du baiser m'ait monté jusqu'au cœur.
Je souffre. Vivre ainsi sans amour, est-ce vivre?

Elle jure de se venger sur le premier amoureux naïf qui se présentera.

Passe un jeune bohémien, Zanetto, un enfant de seize ans, beau comme une fille; elle l'arrête, bien décidée à l'aimer, et elle le fait causer. Zanetto, qui la prend pour une grande dame, lui raconte avec enjouement sa vie aventureuse.

. . . . Ma vie est une promenade
Je crois n'avoir jamais dormi trois jours entiers
Sous un toit, et je vis de vingt petits métiers
Dont on n'a pas besoin. Mais, pour être sincère,
L'inutile ici-bas, c'est le plus nécessaire.

Il lui dit qu'il est poëte et musicien.

SYLVIA.

Les [illegible] professions à dîner rarement,
N'est-ce pas?

ZANETTO.

Oh! bien moins qu'on ne croirait vraiment.
Pourtant, c'est vrai, je suis un être peu pratique,
L'heure de mes repas est très-problématique.
. . . . [illegible] dans le voyageur bizarre
Que tous ont rencontré, leste de ses seize ans,
Dans le sentier nocturne où sont les vers luisants.
Quand il pleut, je me mets sous l'épaisse feuillée,
Et je sors, ruisselant, de la forêt mouillée,
Pour courir du côté riant de l'arc-en-ciel.
Ne la cherchant jamais, je trouve naturel
De n'avoir pas encor rencontré la fortune.
Je suis le pèlerin qui marche sous la lune,
Tout au ruisseau jaseur, passe le fleuve à gué,
Va toujours et n'est pas encore fatigué.

Sylvia, émue de tant de candeur, lui demande s'il n'a jamais rêvé de quelque jeune fille.

ZANETTO.

. . . Non! non! j'ai trop peur de l'amour.
Ah! vous ne savez pas, c'est une douce chose
De s'arrêter ainsi qu'un papillon se pose,
D'aller, de revenir, si l'on veut, sur ses pas,
Et puis de repartir ensuite

Cependant il réfléchit et lui propose de rester près d'elle.

La courtisane, émue, est sur le point d'accepter. Elle sent qu'elle aime ce joli vagabond, mais cet amour même fait qu'elle a pitié de sa jeunesse; elle sait que plus tard elle le fera cruellement souffrir et elle refuse. « C'est bien; j'irai chez Sylvia, s'écrie Zanetto; c'est une bonne fille qui daignera bien m'aimer un jour ou deux. » Sylvia domine son émotion, lui fait d'elle-même le plus triste portrait et vivement le détourne d'aller chez la courtisane. Zanetto jure de lui obéir et s'éloigne en emportant pour tout souvenir une fleur que Sylvia retire de ses cheveux.

PASSARAGE s. f. (pa-sa-ra-je). Ornith. Syn. de PASSERAGE.

PASARGE, rivière de Prusse, province de Prusse, [illegible] près de Hohenstein, [illegible] plusieurs petits lacs, coule au N.-O., baigne Braunsburg et se jette dans la Baltique, après un cours de 112 kilom. Le 5 février 1807, Ney battit les Prussiens sur les bords de cette rivière.

PASSARIANO, bourg d'Italie, province d'Udine, [illegible] et mandement de Codroipo, 3,106 hab. Belle villa qui fut habitée par le général Bonaparte pendant les préliminaires de la paix de Campo-Formio.

PASSARILLE s. f. (pa-sa-ri-lle; ll mll. — [illegible] dessécher au soleil, de *pandere*, étaler. Du même mot est venu *passum*, vin de [illegible] *passoir*, figues sèches, et [illegible] Raisin sec qu'on prépare à Frontignan et dans les environs.

PASSARO (cap) [illegible] *Pachynum Promontorium* [illegible] dans la Méditerranée par l'extrémité S.-E. de la Sicile, [illegible] Le 11 août 1718, la flotte espagnole [illegible] par l'amiral anglais Byng.

PASSAROTTI (Barthélemi), peintre et graveur [illegible] 1592. Il fut élève de T. Zucchari et du célèbre Vignole, [illegible] à Rome, et fonda dans sa cité natale une école qui produisit les peintres [illegible] *Saint Paul*, la *Vierge* [illegible] Saint-Jacques, à Bologne; *Sisyphe*, une *Sainte Famille*, etc. Comme peintre de portrait, on le place au premier rang, et le Guide le mettait immédiatement après le Titien. La plupart des portraits attribués aux Carrache sont de lui. On loue par-dessus tout les *Portraits de la famille Legnami*. Passarotti avait composé un *Traité* dans lequel il enseignait l'anatomie appliquée à la peinture. Il a laissé des gravures à l'eau-forte d'après des tableaux de sa composition ou de divers maîtres.

PASSAROUANG, ville de l'Océanie, sur la côte septentrionale de l'île de Java, ch.-l. de la résidence hollandaise de son nom, à 660 kilom. S.-E. de Batavia, sur le détroit de Madura. La rivière qui traverse la ville est navigable pour des barques. Commerce actif; climat salubre. ‖ La province de Passarouang, bornée au N. par le canal de Madura, à l'E. par Prabolingo, au S. par l'océan Indien, au N.-O. par Sourabaja, a 80 milles carrés géographiques de superficie et une population d'environ 120,000 âmes. L'intérieur du pays est traversé par une haute chaîne de montagnes. Le sol est en général fertile.

PASSAROWITZ, la *Margum* des Romains, ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, sangiac et à 22 kilom. E. de Semendria, près de la Morava. En 1718, l'Autriche et la Turquie y signèrent un traité en vertu duquel Temesvar et Belgrade furent cédées par la Porte.

Passarowitz (PAIX DE), signée entre l'Autriche, la république de Venise et la Turquie le 21 juillet 1718. Il y avait un an que la république de Venise et la Turquie se faisaient la guerre, lorsque l'Autriche, sur les conseils du prince Eugène de Savoie, se décida à y prendre part en s'unissant à la première de ces deux puissances. Les succès d'Eugène eurent bientôt forcé la Turquie à ouvrir des négociations pacifiques, avec la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, et un congrès s'ouvrit à Passarowitz, petite ville de la Servie (mai 1718). Les conférences furent longues et très-animées; car l'Autriche avait débuté par des prétentions exorbitantes, qui faillirent rompre les négociations. Enfin on parvint à se mettre d'accord, grâce aux efforts des diplomates médiateurs, et on arrêta les conditions suivantes :

La Moldavie et la Valachie conserveront leurs anciennes limites. La partie de la Valachie située en deçà de la rivière d'Aluta, avec la forteresse de Temesvar, restera entre les mains de l'empereur, d'après la base admise pour la paix, l'*Uti possidetis;* de manière que la rive occidentale de ladite rivière appartiendra à l'empereur des Romains, la rive orientale à l'empereur des Ottomans.

Puis était indiquée une nouvelle délimitation de frontières.

Les forts situés sur les deux rives de la Save, depuis la Drina jusqu'à l'Unna, resteront au pouvoir de l'empereur des Romains, ainsi que les deux rives de la Save.

Jassenowitz et Dobiza étaient cédées de même à l'Autriche, avec quelques places de la Croatie turque.

Les endroits situés en Croatie et éloignés de la Save resteront, avec leurs territoires, pendant vingt-quatre ans, dans la possession de la partie qui les occupe. Les commissaires qui seront nommés pour la démarcation des limites détermineront le territoire réciproque. Les forteresses et châteaux des deux parties pourront être réparés et fortifiés. Il sera aussi permis de construire des villages ouverts sur la frontière, mais non de nouvelles fortifications. Cet arrangement de limites faisait entrer une grande partie de la Servie dans les possessions de l'Autriche.

Toutes incursions, invasions, déprédations quelconques devaient être sévèrement réprimées et punies.

Il était permis, de part et d'autre, aux marchands d'exercer en toute liberté leur commerce dans les deux empires. Les sujets de l'empereur, de quelque nation qu'ils fussent, pouvaient librement trafiquer par terre et par mer, dans tous les États du Grand Seigneur, en acquittant les droits de douane. Ils devaient jouir des mêmes avantages que les autres nations chrétiennes affranchies de tribut. L'empereur pouvait établir des consuls et des interprètes dans les États ottomans. Il serait enjoint aux Algériens, Tunisiens et Tripolitains de ne rien entreprendre qui fût en contravention avec cette paix. Le dommage causé par des corsaires à des bâtiments marchands, contre la teneur des traités, serait réparé.

Cet article fut plus amplement développé par le traité de commerce qui fut également signé à Passarowitz, le 27 juillet suivant, entre l'empereur et la Porte.

Les Hongrois qui s'étaient retirés dans l'empire ottoman pouvaient y rester; mais on leur désignait des résidences éloignées de la frontière. Toutefois, l'article 14 interdisait d'accorder retraite, de part et d'autre, à des malfaiteurs, à des sujets rebelles ou à des mécontents.

Le traité de Passarowitz était conclu pour vingt-quatre années lunaires, à l'expiration desquelles, ou même plus tôt, il serait libre aux deux parties de prolonger la paix si elles le jugeaient à propos; ajoutons, pour le dire en passant, qui nous semble avoir été rédigé par M. de La Palice. Le kan de Crimée et tous les Tartares seraient contraints d'observer cette paix, et la moindre infraction devait être réprimée et punie sévèrement.

La paix de Passarowitz est une des plus glorieuses que l'Autriche ait conclues. Quant à la république de Venise, elle perdait la Morée, conquise par les Turcs avant le traité. C'est l'époque de la grandeur de la Hongrie et de la monarchie autrichienne en général, puisque cette puissance venait d'acquérir ce que les Ottomans possédaient encore en Hongrie, c'est-à-dire le banat de Temesvar. Ils lui cédaient même Belgrade, la clef de la Servie, avec plusieurs parties de cette province, ainsi que de la Bosnie et la Valachie.

PASSATION s. f. (pa-sa-si-on — rad. *passer*). Pratiq. Action de passer, de rédiger en forme authentique : *Assister à la* PASSATION *d'un contrat, d'un acte.* (Acad.)

PASSAU s. m. (pa-so). Agric. Sorte d'araire fort léger.

PASSAU, en lat. *Bacodurum*, *Passavium*, *Patavia*, ville forte de Bavière, ch.-l. de la basse Bavière, au confluent du Danube, de l'Inn et de l'Ilz, à 255 kilom. N.-E. de Munich, par 48° 34' de latit. N. et 11° 7' de longit. E.; 12,327 hab. Siége d'un évêché et de la cour d'appel de la basse Bavière, tribunaux de 1re instance et de commerce. Grand séminaire; lycée, gymnase, école latine, école d'agriculture et des arts et métiers, bibliothèque publique. Fabriques de tabac, papier, porcelaine, forges de fer et de cuivre; navigation active; commerce important. Passau, bâtie sur une péninsule, se compose de la ville proprement dite et des faubourgs d'Innstadt et d'Ilztadt. La ville proprement dite communique par un pont en pierre avec le faubourg d'Innstadt, situé sur la rive droite de l'Inn. Sur la rive gauche du Danube et sur la rive gauche de l'Ilz s'élève le faubourg d'Ilztadt; entre ces deux rivières, sur une colline de 133 mètres d'altitude, s'élève la forteresse d'Oberhaus, qui communique avec le château fortifié d'Unterhaus, situé un peu plus bas. La ville elle-même est fermée du côté de l'ouest par un fossé sans eau et par un mur flanqué de tours. Elle est assez bien bâtie, mais ses faubourgs sont d'un aspect misérable. Elle possède plusieurs riches établissements de bienfaisance. Au nombre de ses édifices les plus remarquables, il faut citer : l'antique et majestueuse cathédrale, restaurée après l'incendie de 1662 et renfermant plusieurs monuments et tableaux curieux; l'église Saint-Paul, bâtie en 1064; l'église Sainte-Gertrude, où se voit un tableau de Rubens représentant la *Nativité;* l'ancien palais épiscopal; l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas, aujourd'hui transformée en caserne; le théâtre et la statue colossale du roi Maximilien-Joseph.

L'origine de Passau est fort ancienne; au VIIIe siècle, il y fut fondé un évêché, qui fut érigé plus tard en principauté. En 1552, on signa à Passau une paix de religion, préliminaire de celle d'Augsbourg; cette paix rendit la liberté à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse, prisonnier de Charles-Quint. La ville incendiée en 1652, prise par l'électeur de Bavière en 1704, eut encore beaucoup à souffrir pendant les guerres de 1808 et 1809.

PASSAU (ÉVÊCHÉ DE), ancienne principauté de l'empire germanique, fondée au VIIIe siècle; elle eut plus tard une superficie de 90,000 hectares, avec une population de 52,000 hab., et fut sécularisée en 1803. La ville de Passau et la partie occidentale du territoire de la principauté furent données à la Bavière; l'autre partie échut au duc de Toscane, comme électeur de Salzbourg; mais, en 1805, la principauté entière fut donnée à la Bavière.

PASSAVANT ou **PASSE-AVANT** s. m. (pa-sa-van — de *passer*, et de *avant*). Mar. Passage établi de chaque côté d'un vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards : *Les maîtres et contre-maîtres, interrompant leur promenade sur les* PASSAVANT, *semblaient partager l'inquiétude générale.* (E. Sue.)

— Anc. fortif. Travaux destinés à cacher aux assiégés les mouvements des assiégeants.

— Administr. Permis par écrit, qui autorise à transporter d'un lieu à un autre des denrées ou des marchandises qui ont déjà acquitté les droits: *Les* PASSAVANTS *doivent être représentés aux préposés, sur la route, toutes les fois qu'ils le requièrent.*

— Hist. Cri de guerre des comtes de Champagne.

— Encycl. Administr. On ne délivre de *passavants* qu'aux personnes qui justifient de leur droit à l'exemption par la représentation de titres, de baux ou de quittances de contributions directes, ou à l'égard desquelles il existe une notoriété incontestable. Tout agent qui se livre un *passavant* dans un cas où il n'y a pas lieu d'employer ce genre d'expédition est forcé de rembourser à l'État le montant des droits dont il a pu occasionner la perte. Toute déclaration tendant à obtenir un *passavant* doit être faite et signée par la personne intéressée, c'est-à-dire par l'expéditeur ou son fondé de pouvoir. Les expéditeurs qui ne savent pas lire doivent, devant deux témoins, apposer une croix au bas de la déclaration.

Sur les frontières et sur les côtes, le *passavant*, qu'on nomme alors *passavant* de circulation, est un simple permis de circulation délivré par les douanes aux propriétaires ou conducteurs dont les marchandises doivent circuler ou être transportées, soit dans les 2 myriamètres de la frontière, soit par cabotage d'un port à un autre de France, sauf quelques exceptions. Le défaut de *passavant* peut entraîner la confiscation, avec amende de 100 francs.

Le *passavant* doit indiquer le lieu et l'heure du départ, le lieu de la destination, les qualités, quantités, poids ou nombre des marchandises ou denrées; il fixe en toutes lettres la route à parcourir et le temps nécessaire à son parcours; il contient l'obligation de le représenter aux préposés des bureaux qui se trouvent sur la route, pour y être visé, et, à toute réquisition, aux employés des différents postes occupés par les agents du fisc.

L'acquit de payement, les acquits-à-caution de transit, les acquits de payement de sortie, les expéditions pour marchandises exportées avec primes tiennent lieu de *passavant* de circulation.

Est dispensé du *passavant* de circulation le transport des bestiaux, poisson, pain, vin, cidre, bière, volaille, gibier, fruits, légumes, laitages et tous objets de jardinage ou de provisions personnelles, soit lorsque ces objets ne font point route vers la frontière, soit lorsque, se dirigeant sur ce point, ils ont pour but des villes où se tiennent des foires ou marchés; soit enfin lorsque les marchandises ci-dessus reviennent de ces foires ou marchés.

La législation de l'an III avait cru devoir remplacer les *passavants* par les acquits-à-caution; mais la gêne immense qui résultait, pour le commerce, de cette mesure força le législateur à revenir au système de la loi de 1791, et la loi du 19 vendémiaire an VI rétablit l'ancien état de choses.

PASSAVANT, village et comm. de France (Marne), cant. et arrond. de Sainte-Menehould; 900 hab. environ. On y remarque une église du genre gothique flamboyant et les ruines d'un ancien château.

Cette localité a été le théâtre d'une des scènes les plus sanglantes, les plus atroces de la guerre de 1870-1871. C'est là un de ces faits qui suffisent à rendre à jamais exécrable en France le nom prussien. A la suite d'un combat livré le 25 août 1870, et dans lequel le 4e bataillon des gardes mobiles de la Marne s'était vaillamment défendu contre des forces écrasantes, ce bataillon dut déposer les armes et fut aussitôt dirigé sur l'Allemagne, escorté par des soldats prussiens. Par surcroît de précaution, on avait lié et pour ainsi dire garrotté ces malheureux jeunes gens, qui traversèrent ainsi Passavant. A peine la colonne avait-elle dépassé les dernières maisons, qu'un coup de feu retentit. D'où venait-il? Qui l'avait tiré? On ne l'a jamais su. Mais les Prussiens, se croyant l'objet d'une attaque, s'abandonnèrent à un sentiment de fureur sauvage, que l'histoire doit couvrir d'une éternelle flétrissure. Ils se ruèrent sur ces prisonniers désarmés, liés, sans défense, et quand leur férocité se fut donné carrière, 36 morts et plus de 100 mutilés gisaient dans la campagne de Passavant. Parmi les morts, sept seulement furent recueillis par les soins de leurs familles; les vingt-neuf autres reposent aujourd'hui dans le cimetière de la commune.

Deux monuments ont été élevés pour perpétuer et flétrir le souvenir de ces lâches assassinats, l'un dans le cimetière, l'autre sur le théâtre même de cet horrible événement. Le premier, très-simple, porte cette inscription :

A LA MÉMOIRE
DES VICTIMES DU 25 AOUT 1870;
LEURS FAMILLES, LEURS CONCITOYENS,
LEURS OFFICIERS ET CAMARADES DU 4e BATAILLON
DES GARDES MOBILES DE LA MARNE.

Puis, sur des cartouches, les noms des victimes.

L'autre monument figure une colonne contre laquelle est adossé un garde mobile en tenue de guerre, l'arme au pied, le regard triste et morne fixé à terre, semblant considérer ses compagnons massacrés par un ennemi impitoyable.

L'inscription porte :

ICI, LE 4e BATAILLON
DES GARDES MOBILES DE LA MARNE,
FAIT PRISONNIER DE GUERRE
DÉSARMÉ ET SANS DÉFENSE,
A ÉTÉ TRAITREUSEMENT MASSACRÉ
PAR LES PRUSSIENS, 25 AOUT 1870.

La consécration des deux monuments a eu lieu le 28 août 1871, à la suite d'un service solennel d'anniversaire, auquel assistaient plus de 10,000 personnes accourues de tous les points du département et des départements voisins, afin de rendre un dernier et suprême hommage aux infortunées victimes de la sauvagerie prussienne.

PASSAVANT (Charles-Guillaume), théologien et pédagogue allemand, né à Minden (Westphalie) en 1779, mort à Halle en 1846. Il appartenait à une famille protestante qui avait passé de Bourgogne en Allemagne pour fuir les persécutions religieuses. Il fut successivement professeur à Detmold (1804), prédicateur à la collégiale de cette ville (1807) et premier pasteur de Notre-Dame de Brême (1816). Ses principaux ouvrages sont : *Exposé et examen critique de la mé-*

thode de [illegible] (1894); *Sermons* [illegible] *point de vue* [illegible] 1880).

PASSAVANT (Jean-Charles), philosophe allemand [illegible] Francfort-sur-le-Main [illegible] 1787 [illegible]

PASSAVANT (Jean-David), peintre et écrivain allemand, parent du précédent, né à Francfort-sur-le-Main en 1787, mort en 1861. Il se rendit en 1810 à Paris, [illegible] 1813, fit les campagnes de 1813 et de 1814 en qualité de volontaire, puis se rendit à Rome, [illegible] De retour en Allemagne, il s'établit dans sa ville natale et devint inspecteur de la galerie de Staedel. Parmi les tableaux de ce peintre, on cite : *l'Empereur Henri II*, dans la salle des Empereurs à Francfort. Mais il doit surtout sa réputation à ses ouvrages sur les arts, parmi lesquels nous citerons : *Idées sur les arts* [illegible] 1820, in-8°); *Voyage artistique en Angleterre et en Belgique* (Francfort, 1833, in-8°); *Raphaël d'Urbin* (Leipzig, 1839, in-8°), son œuvre capitale, dans laquelle la critique la plus judicieuse se joint à l'étendue et à l'exactitude des recherches, et qui a été traduite en français par Paul Lacroix (Paris, 1860, 2 vol. in-8°); *l'Art chrétien en Espagne* (Leipzig, 1853, in-8°); *le Peintre-graveur* (Leipzig, 1860, 2 vol. in-8°), ouvrage que la mort ne lui permit pas d'achever. Passavant a contribué, en outre, aux *Costumes du moyen âge chrétien* (Paris, 1840, in-4°) et à divers recueils, notamment au *Kunstblatt*.

PASSAVANTI (Jacopo), dominicain et écrivain ascétique italien, né à Florence vers 1297, mort dans la même ville en 1357. Il professa la théologie, devint définiteur du chapitre provincial en Lombardie, vicaire général, grand vicaire du diocèse de Florence et a [illegible] réputation en Italie par son traité intitulé *Specchio della vera penitenza* (*Miroir de la vraie pénitence*), lequel a été imprimé pour la première fois à Florence (1585, in-12). C'est une compilation médiocre, mais dont le style est si pur, si élégant, si gracieux, qu'elle a été rangée parmi les ouvrages classiques et qu'elle est regardée comme un des monuments les plus précieux de la langue italienne.

PASSE s. f. (pa-se — rad. *passer*). Action de passer; temps du passage : *C'était la saison de la* PASSE, [illegible] *troupeau*. (E. de La B[illegible].)

— Permis de passer : *Il faut une* PASSE *pour* [illegible]. (A. [illegible])

J'ai remis au porteur votre passe et silence.
Et puis je suis monté...
V. Hugo.

— Secours d'argent donné à un pauvre, pour l'aider à se transporter au lieu où il veut aller.

— *Mot de passe*, Mot de convention à l'aide duquel un membre d'une société peut se faire reconnaître et obtenir l'entrée aux séances et cérémonies : [illegible] *des truands?* (V. Hugo.) *Le* MOT DE PASSE [illegible] *de semestre est* [illegible] *les Orientaux* [illegible] (A. Humbert.)

— *Être en passe*, Être dans les conditions favorables [illegible] *devenir chef de division*.

— *Bonne passe* [illegible] BONNE PASSE [illegible]

— Administr. [illegible] rendez-vous de débauchés.

— Théâtre. Mouvement par lequel un acteur passe d'un côté du théâtre à un autre, [illegible]

— Chorégr. Mouvement du corps particulier [illegible] bras [illegible]

— Escrime. Action [illegible] avance sur son adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit [illegible] *Passe au collet*, [illegible]

vivement et adroitement du corps de son adversaire, pour en tirer avantage.

— Chevaler. *Passe d'armes*. Rencontre de deux jouteurs dans les lices. ‖ Fig. Joute d'esprit : *A Paris, on aime le faux* [illegible] PASSES D'ARMES [illegible] (E. de Gir[illegible].) *Après les escarmouches rieuses*, PASSES D'ARMES *de la causerie qui pétillent* [illegible]

— Jeux. [illegible] fer ou de cuivre, en forme de fer à cheval, que l'on fixait autrefois sur la table du billard, au-dessus de la mouche d'en haut, de [illegible] sous lequel la bille rouge était posée. ‖ Au [illegible] faire passer la boule dans des conditions déterminées. [illegible] *Être en passe, Se mettre en passe* [illegible] mail, Être, se mettre, venir vis-à-vis de la passe; et au billard, Être, se mettre dans un lieu d'où l'on peut, sans bricole et en traversant la passe, [illegible] situation de sa bille, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de la ligne qui répond droit au milieu de la passe. ‖ *Prendre la passe*, Passer sous la passe. *Flatter la passe*, [illegible] *passe*, Lui faire changer de situation. ‖ *Donner la passe à un autre*, Le mettre en état de passer, en tournant la passe du côté où est sa bille, ou en poussant sa bille du côté qui regarde la passe. ‖ *Se mettre en passe*, Pousser la bille à un point où elle soit devant la passe, et d'où elle puisse passer dessous. ‖ *Ôter la passe*, Pousser sa bille à un endroit où elle ne puisse passer. ‖ *Belle passe*, Situation d'où l'on peut aisément passer. ‖ *Tirer sa passe*, [illegible] qu'on ne la tienne pas, et réussir par cette ruse avec mauvais jeu.

— Modes. Partie d'un chapeau ou d'un bonnet de femme qui s'élève au-devant de la tête : [illegible] *bordaient la* PASSE *étroite du petit chapeau de la jeune fille*. (E. Sue.) *Comme Gavarni connaît* [illegible] *châles, les petits bonnets, les tartans et les châtes* [illegible] (Th. Gaut.) ‖ [illegible] de faux cheveux, dont les femmes se coiffaient autrefois. ‖ Bord, lisière d'une étoffe. Vieux en ce sens.

— Mar. Passage étroit entre deux terres, deux îles, deux rochers, deux constructions : [illegible] *une* PASSE [illegible] *les sépare*. (Th. Gaut.) ‖ Sorte de canal entre deux bancs, par où les bâtiments peuvent passer sans échouer : *S'ensabler dans la* PASSE. ‖ Tour qu'un cordage fait sur une poulie, sur un [illegible] amarrage quelconque. ‖ Bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour exécuter les épissures. ‖ *Passe algérienne*, Tribut annuel que divers États payaient au gouvernement d'Alger, pour se soustraire aux attaques des pirates de ce pays. ‖ *Passe du monde à bord*, [illegible] chelle, pour faire honneur à un officier qui va monter ou descendre.

— Comm. Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte : *Vous me devez soixante-deux francs, et vous ne me donnez que trois pièces de vingt* [illegible] *écu de six francs et vingt centimes pour la* PASSE. [illegible] la monnaie donnée en payement.

— [illegible] fil du bois, que présentent le marbre et la [illegible] forme des blocs dans la carrière, les veines [illegible] *purs. La plupart des marbres veulent être débités* [illegible] *donneraient des tranches peu ou point solides*. [illegible] leur en la passant légèrement dans une cuve. [illegible] d'une feuille de broderie, à droite ou à gauche [illegible]

ques attouchements opère [illegible] *le magnétisme!* (L. Reybaud.)

— Ornith. Nom vulgaire de la [illegible] *Passe de Canarie*, Nom vulgaire du serin. ‖ *Passe de sa*[illegible], Nom vulgaire de la [illegible] tagne.

— Vitic. Raisin muscat séché au soleil.

— Encycl. Escrime. Il y a deux sortes de *passes* : la *passe* en avant; 2° la *passe* en arrière. La première s'exécute ainsi : le talon gauche s'approche près de la cheville du pied droit, puis l'on porte ce même pied droit en [illegible] La *passe* en arrière est l'inverse de la précédente; on porte la cheville du pied droit en [illegible] gauche se recule pour prendre la même distance qui existait avant entre le pied droit et lui. Ces *passes* donnent beaucoup de facilité aux jambes et beaucoup de grâce au corps; elles s'emploient dans le salut des armes ou le *mur*. Dans l'assaut ou dans le duel, on doit éviter les *passes* en avant, parce que, lorsqu'elles sont faites sans la plus grande attention et les plus grandes précautions, elles exposent trop. Les *passes* en arrière sont opportunes lorsqu'on est trop engagé.

Les écrivains du siècle dernier nous apprennent qu'une *passe* était une botte qui s'exécutait en passant le pied gauche devant le pied droit : voici comment on faisait une botte de *passe* : 1° [illegible] estocade quelconque, si l'ennemi n'était pas [illegible] pied gauche devant le pied droit, on le plaçait à deux [illegible] geant pas et le pied gauche devant être en dehors; 2° on plaçait le corps et les bras dans la position où ils devaient être après avoir allongé la première estocade. On ne devait jamais porter l'estocade de *passe* en dégageant.

Les *passes* avaient alors une grande vogue; mais le développement du pied droit en avant les a à peu près détrônées, bien que ce développement expose beaucoup. Grisier recommande de faire une *passe* en avant contre un [illegible] elle doit être faite dans le but unique de parer si l'on était attaqué en s'approchant ainsi. » Quant aux *passes* en arrière, il en conseille toujours l'emploi dans le but d'éviter un [illegible] un de ces coups qui nous sont restés de nos anciens maîtres, les Italiens. Ce mode consiste à lâcher le plus possible le pied gauche [illegible] espère, par ce moyen, que cette attaque passera par-dessus la tête et qu'on pourra toucher l'ennemi dans les lignes basses. La réussite de ce coup doit son succès au hasard [illegible] railleurs d'aujourd'hui l'estiment assez, mais n'osent guère le faire en dehors de la salle [illegible]

— Chevaler. *Passe d'armes*. [illegible] passage des jouteurs. Lorsqu'on n'atteignait pas l'adversaire et qu'on se laissait bâtonner [illegible] pour le saisir au collet, soit pour se mettre en garde derrière lui, après avoir fait volte-face, etc.

— Administr. *Maisons de passe*. Certaines « filles de joie, » les *filles libres en carte*, usent, pour tirer profit de leur criminelle industrie, [illegible] nête ou d'une femme du monde et du meilleur ton, elles parcourent les boulevards, les passages, les rues fréquentées de Paris. A cet [illegible] ragé, il devient plus osé, s'approche..., et tous deux, un instant après, arrivent au seuil [illegible] quête » a loué, à tant l'heure, un logement [illegible] quelques jeunes débauchés, ou des vieillards [illegible] ble industrie celle de proxénète.

— [illegible] suivantes : [illegible]

[illegible] Les [illegible]

Art. 3. La valeur des sacs sera payée par celui qui reçoit, ou la retenue en sera exercée par celui qui paye, sur le pied de 0 fr. 15 par sac.

Art. 4. Le mode de payement [illegible] faculté d'ouvrir les sacs, de vérifier et de compter les espèces en présence du payeur.

[illegible] les sacs pour s'affranchir de la retenue? [illegible]

» Le décret du 1er juillet 1809, concernant la retenue qui se fait dans le commerce, sous le nom de *passe de sac*, n'ordonne point au [illegible] ordonne seulement à ce dernier de fournir les sacs et la ficelle, bien entendu si le créancier n'en a point fourni, et il autorise en ce [illegible] de l'avance des sacs, 0 fr. 15 par sac de 1,000 francs. » Gavard de Langlade soutient la négative et fait observer qu'il n'existe dans le décret aucune distinction. Cette seconde opinion paraît la mieux fondée. « Avant la publication du décret de 1809, dit cet auteur [illegible] prix en était plus élevé qu'il n'est aujourd'hui. Pour faire cesser ces abus, le décret prescrit des règles fixes et générales et ordonne aux débiteurs de fournir les sacs. [illegible] se les procurer, et le créancier a droit de les exiger; car le décret porte que le débiteur est tenu de fournir le sac et la ficelle. Mais cette obligation est corrélative, et si le débiteur est obligé de fournir les sacs, le décret dit que la valeur en sera payée par celui qui reçoit. Certes, il n'y a rien là de facultatif de [illegible] lement énoncées en termes impératifs; le décret ne fait aucune distinction pour le cas où [illegible] sacs; aucune distinction ne peut donc être [illegible] »

PASSE, [illegible] V. PASS.

PASSÉ s. [illegible] *l'avenir*. (Carné.) *Le* PASSÉ *prédit l'avenir*. (Chateaub.) *Nous jugeons le* PASSÉ *selon la justice, le présent selon nos intérêts*. (Chateaub.) *Le souvenir est l'espérance du* PASSÉ. (A. d'Houdetot.) *Le* PASSÉ *est comme une* [illegible] (Lamenn.) *Le* PASSÉ *n'est plus qu'un rêve; il* [illegible]

[illegible]

— Encycl. [illegible]

passé indéfini expriment l'un et l'autre une action ou une chose passée. Mais le premier ne doit s'employer que lorsque le temps auquel on rapporte l'action est en dehors du jour où l'on parle et complètement écoulé; l'autre, au contraire, s'emploie pour un temps *passé* quelconque. Ce serait donc une faute de dire : *Je rencontrai votre père ce matin*, parce que le matin fait partie du jour où l'on est. Ce serait une faute aussi de dire : *Je rencontrai votre père deux fois ce mois-ci*, parce que le mois n'est pas complètement écoulé. On doit dire : *J'ai rencontré votre père ce matin, Je l'ai rencontré deux fois ce mois-ci*. Mais en parlant d'hier, de la semaine dernière, d'il y a deux ans, on peut faire usage des deux *passés* : *J'ai rencontré* ou *Je rencontrai votre père la semaine dernière, hier, il y a deux ans*. Quand on parle d'une chose qui remonte à un temps très-éloigné que l'on ne précise pas, on emploie toujours le *passé* défini : *Dieu créa le monde en six jours;* on emploie encore ce même temps quand on veut bien préciser le moment de l'action : *Je t'avoue que je formai dès hier la résolution de faire tout mon possible pour détromper ce pauvre petit jeune homme.* (La Font.)

Passé d'une femme (LE), comédie en quatre actes et en prose, de MM. Charles Lafont et Bernard (théâtre de l'Odéon, 26 octobre 1859). Mme Monfort, douée pour son malheur d'une imagination trop ardente, a abandonné son mari et sa fille Marguerite pour suivre un amant. Abandonnée par celui-ci, elle n'a pas osé retourner vers sa famille et s'est jetée dans le tourbillon du monde littéraire. Ses poésies, ses romans lui ont fait, sous le nom de Louise Verneuil, une grande célébrité. Mais, tandis que tout le monde l'admire et vante son talent, elle regrette amèrement son foyer perdu et songe à sa fille, qu'elle n'a jamais revue. Le hasard lui fait apprendre, au milieu d'un bal, que sa fille est mariée, qu'elle est là, dans le bal, à quelques pas d'elle, tout émue d'avoir pu contempler l'illustre femme de génie dont les livres ont tant frappé son imagination. Louise Verneuil se fait alors connaître à son gendre. Celui-ci, craignant l'influence d'un exemple coupable, la repousse et, comme elle insiste, lui révèle que son mari est mort en duel, tué par son amant. Cependant Marguerite rencontre à Paris un jeune compositeur de talent, qui lui inspire une passion insensée. A la suite d'un duel que le jeune artiste a eu à cause d'elle, elle va, comme sa mère, fuir la maison conjugale; mais Louise Verneuil a découvert cette intrigue et, au moment où sa fille part avec son amant, elle l'arrête sur le seuil et la sauve d'elle-même rien qu'en lui offrant le triste tableau de l'existence qui l'attend après la faute. Elle va se retirer sans se faire autrement connaître. Mais le mari a tout entendu; il pousse les deux femmes dans les bras l'une de l'autre et apprend à Marguerite que celle qui vient de la sauver est sa mère. Une seconde leçon complète ainsi la première. La moralité n'est d'ailleurs pas le seul mérite du *Passé d'une femme ;* le drame entier est touchant; plusieurs scènes sont fortes et le dénoûment est sans banalité. L'action est fort intéressante et les personnages aussi naturels que les conventions du genre le permettent. C'est une œuvre composée consciencieusement et écrite avec soin.

PASSÉ, ÉE (pa-sé) part. passé du v. Passer. Qui est venu dans l'endroit déterminé et en est parti sans s'y arrêter; qui est allé passagèrement : *La voiture est* PASSÉE. *Je suis* PASSÉ *dix fois peut-être à Chantilly.* (Alex. Dum.)

— Franchi, traversé : *La rivière sera bientôt* PASSÉE. *Le pont n'est pas encore* PASSÉ, *vous n'êtes pas au bout de votre chemin.* ‖ Porté au delà : *Être* PASSÉ *en bateau.*

— Dépassé :

De l'austère pudeur les bornes sont *passées.*
RACINE.

— Écoulé; qui a été et qui n'est plus : *Le temps* PASSÉ *ne revient plus. On oublie vite les souffrances* PASSÉES. *Après qu'elles sont* PASSÉES, *les sensations se conservent et se renouvellent par leur image.* (B...) *Les peines* PASSÉES *font trouver plus de charme aux plaisirs présents.* (Max. orient.) *Les révolutions* PASSÉES *sont un avertissement perdu pour les révolutions à venir.* (Boiste.) *Du fracas des fêtes il ne reste que la lassitude lorsqu'elles sont* PASSÉES. (Volt.) *La persécution est presque toujours le signe d'une grandeur à venir ou le couronnement d'une grandeur* PASSÉE. (L...) *Le temps des hommes qui faisaient le destin des nations est* PASSÉ *sans retour.* ([illegible])

[illegible] *passées.*
ROTROU.

. . . . Les [illegible]
[illegible]
[illegible]LEMY.

— [illegible] en parlant de [illegible]

[illegible]
C. DELAVIGNE.

[illegible] *Ces jours* PASSÉS. [illegible] PASSÉE. *Le [illegible]* PASSÉ. [illegible] PASSÉ.

— Fané, flétri; qui a perdu son lustre, son éclat, sa fraîcheur : *Cette robe est* PASSÉE. *Des fleurs* PASSÉES. *Des fruits* PASSÉS. *Du gibier un peu* PASSÉ. ‖ En ce sens, le mot paraît provenir du latin *passus*, provençal *passi*, qui ont le même sens.

— Fam. Perdu, mort : *C'est fait de moi, je suis* PASSÉ. (G. de Nerv.)

— Devenu par nomination : *Il est* PASSÉ *colonel.*

— Promené tout du long, qu'on fait cheminer : *Un fer chaud* PASSÉ *sur la peau y active la circulation.*

— Introduit : *Une clef* PASSÉE *dans la serrure. On conduit les buffles à l'aide d'un anneau* PASSÉ *dans le nez.*

— Filtré : *Une liqueur* PASSÉE *avec soin.*

— Admis par un vote : *Une loi* PASSÉE *à une forte majorité.* ‖ Conclu, adopté par un accord : *Contrat* PASSÉ *par-devant notaire.*

— *Passé maître*, *Maître passé*, Qui a obtenu une maîtrise :

Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,
Je le rendrai *maître passé.*
LA FONTAINE.

‖ Qui a obtenu le grade de maître ès arts. ‖ Qui est fort habile en son genre : *Être* MAÎTRE PASSÉ, *être* PASSÉ MAÎTRE *en friponnerie.*

Celui-ci n'y voyait pas plus loin que son nez,
L'autre était *passé maître* en fait de tromperie.
LA FONTAINE.

— *Être passé par les armes*, Etre fusillé : *Tout soldat qui déserte en présence de l'ennemi* SERA PASSÉ PAR LES ARMES. ‖ *Être passé au fil de l'épée*, Avoir le corps traversé par une épée, être tué à coups d'épée : *Toute la garnison* FUT PASSÉE AU FIL DE L'ÉPÉE.

— Blas. *Passé en croix, en sautoir*, Se dit de deux pièces longues, telles que flèches, lances, épées, etc., qui sont placées l'une sur l'autre, de manière à former une croix ou un sautoir : *De Marbeuf : D'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or*, PASSÉES EN SAUTOIR, *les pointes en bas.* ‖ *Passé en sautoir*, Se dit encore de deux lions, de deux poissons ou de deux autres animaux rampants, dont l'un, qui est contourné, broche sur l'autre, et aussi de la queue fourchée d'un animal, dont les deux parties divisées se croisent : *De Bournonville : D'argent, au lion, la queue fourchée et* PASSÉE EN SAUTOIR *de sable, armé, lampassé et couronné d'or.*

— Gramm. *Participe passé*, Participe qui présente l'action comme passée : PARTICIPE PASSÉ *actif.* PARTICIPE PASSÉ *passif.* ‖ Se dit absol., dans la grammaire française, du participe passé passif : *La règle du* PARTICIPE PASSÉ.

— Mar. Se dit d'une manœuvre qui vient bien ou mal à son appel : *Manœuvre bien* PASSÉE, *mal* PASSÉE.

— Techn. *Jonction passée*, Assemblage de deux pièces non articulées, fixées d'une manière immobile.

— Prépos. Au delà de, après : PASSÉ *dix heures, la porte est fermée. Chez les animaux, la saison des amours est fort courte, et,* PASSÉ *cette saison, rien n'attache plus les mâles à leurs femelles.* (Buff.) PASSÉ *le mois de juin, le rossignol ne chante plus.* (Buff.) *La finesse de la taille a, comme tout le reste, ses proportions, sa mesure* PASSÉ *laquelle elle est certainement un défaut.* (J.-J. Rouss.) *On est plus sincère dans la jeunesse et jusqu'à trente ans que* PASSÉ *cet âge.* (Chamfort.) PASSÉ *quarante ans, une femme devient un grimoire indéchiffrable.* (Balz.)

— Encycl. Gramm. V. EXCEPTÉ.

Passé minuit, vaudeville en un acte, de MM. Lockroy et Anicet Bourgeois; représenté sur le théâtre du Vaudeville le 10 juin 1839. M. Badoulard, expéditionnaire, vient de se mettre au lit, lorsque de violents coups de marteau se succèdent et l'arrachent au sommeil qui déjà fermait ses paupières. Mais comme, passé minuit, le concierge de la maison voisine n'ouvre à personne, le bruit redouble et menace de s'éterniser. Badoulard prend un parti héroïque; il jette son passe-partout au tapageur et se résigne à l'avoir pour compagnon de lit. Le nouveau venu, Carcasou, est Marseillais. Il a épousé une jolie fille et, forcé de faire un voyage, il revient en toute hâte, et voilà qu'il ne peut rentrer dans sa maison, qui fait face à celle de Badoulard, et cela quand son cœur est en proie à la jalousie. Il bondit furieux à l'idée qu'un autre partage peut-être en ce moment le lit conjugal. Le pauvre Badoulard est soumis aux plus rudes épreuves. Carcasou, malgré le froid violent, ouvre la fenêtre pour épier ce qui se passe chez sa femme. Sans la moindre gêne, il endosse la redingote de l'expéditionnaire et, grâce à sa corpulence, fait craquer le vêtement de toutes parts. Il allume un feu d'enfer au grand regret de l'économe Badoulard, brise les porcelaines dans un accès de colère et, croyant voir l'ombre d'un homme apparaître à la fenêtre de Mme Carcasou, il lance à son prétendu rival, en guise de pierre, la montre de son hôte infortuné. Ce n'est qu'à la pointe du jour que l'innocence de Prudence est reconnue. Elle a déménagé en l'absence de son mari et habite sous le même toit que Badoulard, dont la joie est grande en se voyant débarrassé de Carcasou. Ce vaudeville, habilement intrigué, obtint un très-grand succès. Arnal aida puissamment à ce résultat par la verve et l'originalité qu'il déploya dans le rôle de Carcasou.

Passé minuit, opérette en un acte, paroles de MM. Lockroy et Anicet Bourgeois; musique de M. Deffès; représentée aux Bouffes-Parisiens en décembre 1863. C'est le vaudeville précédent arrangé en opérette pour les débuts d'Arnal à ce théâtre. La pièce n'eut que vingt-sept représentations. Le célèbre comique avait vieilli et les airs à prétention du compositeur ne valaient pas les joyeux couplets de l'ancien vaudeville.

PASSE-ÂGE s. m. Anc. cout. Acte par lequel un juge déclarait qu'il était de notoriété qu'une personne avait atteint la majorité coutumière.

PASSE-APPAREIL s. m. Mar. Petit cordage dont on se sert pour soulever et introduire les garants des caliornes et autres fortes poulies dans les réas. ‖ Pl. PASSE-APPAREILS.

PASSE-AUX-FLÉTANS, bras de mer d'un difficile accès, qui sert d'entrée à la rade de Saint-Pierre, dans l'île de ce nom.

PASSE-AVANT s. m. Mar. Autre forme du mot PASSAVANT.

PASSE-BALLE s. m. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, dans lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. ‖ Pl. PASSE-BALLES.

PASSE-BLEU s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de friquet. ‖ Pl. PASSE-BLEUS.

— **Encycl.** Le *passe-bleu* est une espèce de gros-bec, de la taille du moineau franc ou de la linotte; son plumage est d'un bleu violacé, avec le bec noir et les pieds d'un brun rougeâtre. Il habite les régions centrales de l'Amérique, et particulièrement la Guyane, d'où le nom vulgaire de *moineau bleu* de Cayenne, bien qu'il ait plus d'affinités avec les tangaras. Le chant de cet oiseau est faible et peu agréable. Les *passe-bleus* se nourrissent de fruits et de graines; souvent ils se réunissent en troupes et commettent dans les récoltes des dégâts analogues à ceux de nos moineaux. Le *passe-vert* ne diffère guère du précédent que par son plumage de couleurs plus variées, mais où le vert domine; il présente une variété à tête bleue. Cette espèce habite les mêmes localités que la précédente et a la même manière de vivre.

PASSE-BOMBE s. m. Lunette à deux poignées servant à vérifier le calibre des bombes. ‖ Pl. PASSE-BOMBES.

PASSE-BOULET s. m. Planche percée en rond, servant à vérifier le calibre des boulets. ‖ Pl. PASSE-BOULETS.

PASSE-BUSE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des haies. ‖ Pl. PASSE-BUSES.

PASSE-CAMPANE s. f. Art vétér. Tumeur au calcanéum du cheval. ‖ On dit aussi PASSE-CAMPAGNE et PASSE-COMPAGNE. ‖ Pl. PASSE-CAMPANES.

PASSE-CANAL s. m. Navig. Bateau avec lequel on peut passer un canal. ‖ Pl. PASSE-CANAUX.

PASSE-CARREAU s. m. Techn. Morceau de bois long sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. ‖ Pl. PASSE-CARREAUX.

— Théâtre. Pitre qui joue un rôle de tailleur sur les scènes foraines.

PASSE-CHEVAL s. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. ‖ Pl. PASSE-CHEVAUX.

PASSE-CICÉRO s. m. Anc. typogr. Caractère immédiatement au-dessus du cicéro. ‖ Pl. PASSE-CICÉRO. ‖ Vieux mot.

PASSE-CICÉRON s. m. Orateur plus éloquent que Cicéron :

Et l'autre affiche par la ville
Qu'il est un *passe-Cicéron.*
LA FONTAINE.

‖ Pl. PASSE-CICÉRON. ‖ Mot de La Fontaine.

PASSE-CITADELLE s. f. Hortic. Variété de tulipe. ‖ Pl. PASSE-CITADELLES.

PASSE-COLÈRE s. m. Personne, objet sur lequel on passe sa colère, qu'on maltraite quand on est en colère : *Je ne veux pas être son* PASSE-COLÈRE. ‖ Vieux mot.

PASSE-COLLET s. m. Techn. Petit crochet servant à passer les collets dans leur planche, lors du montage du métier à la Jacquard ou d'une mécanique armure. ‖ Pl. PASSE-COLLETS.

PASSE-COLMAR s. m. Arboric. Variété de poire. ‖ Pl. PASSE-COLMARS.

— **Encycl.** Le *passe-colmar* est une poire presque fondante, d'un grain très-fin, excellente, d'une chair ferme, fine, vineuse, enrichie d'un fumet délicieux, d'une eau abondante, sucrée, extrêmement agréable.

Cette poire, l'une des meilleures que l'on puisse servir crue sur la table, mûrit de novembre en décembre. On peut la conserver jusqu'en février; elle se présente sous une belle apparence; elle est assez grosse, régulière, turbinée court ou piriforme. La peau, excessivement fine, est d'abord d'un vert tendre et passe, en mûrissant, au beau jaune serin sablé de roux; elle est quelquefois légèrement teintée de rouge clair du côté du soleil.

L'arbre, assez vigoureux, de petite stature, à rameaux qui se tourmentent, a une écorce crevassée dès la jeunesse et porte des feuilles très-petites, oblongues, aiguës, assez luisantes en dessus, pâles en dessous, à nervures enfoncées, bien marquées, bordées de petites dents aiguës.

Chaque bouton à fruit donne naissance à huit ou dix fleurs, ouvertes en soucoupe, à pétales concaves, à étamines une fois plus courtes que les pétales.

— *Passe-colmar musqué.* Il est en tout semblable au précédent, mais il mûrit en automne.

— *Passe-colmar François.* Fruit égal et même supérieur aux précédents; la chair en est fine et fondante, l'eau en est abondante et relevée; cette poire est de grosseur moyenne, déprimée vers l'œil, atténuée au pédoncule, vert pâle tirant sur le blanc et devenant jaune primevère. L'arbre est assez fertile; il est peu vigoureux sur cognassier.

PASSE-CORDE s. m. Techn. Sorte de grosse aiguille dont le bonnetier se sert pour coudre avec de la ficelle. ‖ Pl. PASSE-CORDES.

PASSE-CORDON s. m. Techn. Grosse aiguille servant à passer un cordon. ‖ Pl. PASSE-CORDONS.

PASSE-COUDE s. m. Gant long, qui montait jusqu'au-dessus du coude. ‖ Pl. PASSE-COUDES.

PASSE-COUPE s. m. Opération qu'exécutent les tricheurs, aux différents jeux de cartes, pour fausser la coupe, et qui consiste, quand le donneur a ramassé les deux paquets, à faire passer le plus invisiblement possible le paquet inférieur sur le paquet supérieur. ‖ Pl. PASSE-COUPES.

PASSE-CRASSANE s. f. Arboric. Variété de poire. ‖ Pl. PASSE-CRASSANES.

PASSE-DEBOUT s. m. Administr. Permis délivré au conducteur de boissons qui veut leur faire traverser un lieu sujet aux droits d'entrée ou les y laisser séjourner moins de vingt-quatre heures. ‖ Pl. PASSE-DEBOUT.

— **Encycl.** Lorsque des marchandises ne doivent que traverser une ville, leur conducteur réclame un *passe-debout*, qui lui est délivré par le service des contributions ou de l'octroi. Ce *passe-debout* peut être délivré sur cautionnement des sommes à percevoir comme octroi ou contribution. En ce cas, les marchandises sont évaluées; leur quotité et qualité, ainsi que la somme à payer sont mentionnées sur le *passe-debout*. A la sortie de la ville ou du lieu que les marchandises traversent, on examine si la quotité et qualité des objets prêts à sortir sont bien celles qui figurent sur le *passe-debout*, et la somme cautionnée est remboursée dans le cas où aucun changement n'a été fait au chargement primitif. Toutefois, le conducteur est dispensé de consigner le montant des droits ou de se faire cautionner quand il est possible de faire escorter les chargements. Les boissons conduites à un marché dans un lieu sujet à ces droits sont soumises aussi aux formalités du *passe-debout*. Le conducteur doit, en cas de séjour des boissons au delà de vingt-quatre heures, faire dans ce délai et avant le déchargement une déclaration de transit, opération qui consiste à emprunter momentanément un territoire étranger pour le passage d'une marchandise expédiée à destination d'un pays non limitrophe. Cette déclaration doit être faite avec indication du lieu où les boissons doivent être déposées et obligation de les représenter aux employés de la régie à toute réquisition. Pendant toute la durée du séjour, la consignation ou le cautionnement subsistent (loi des finances du 28 avril 1816, art. 28, 29, 30). D'après d'Agar (*Manuel alphabétique des contributions indirectes*), l'employé supérieur de la régie peut, au besoin, dans les lieux assujettis aux droits d'entrée, éviter aux particuliers des déclarations de transit, en fixant un délai plus long que celui du *passe-debout* ordinaire pour la sortie des boissons transportées à des foires dont la durée excède vingt-quatre heures.

D'après les instructions de la régie, le conducteur qui réclame le *passe-debout* est tenu de représenter au bureau d'entrée les congés ou passavants dont il est porteur. Les déclarations de *passe-debout* doivent toujours être présentées à la signature des personnes qui les ont faites. Le conducteur est tenu, lorsque le chargement doit passer la nuit dans un lieu soumis aux formalités du *passe-debout*, d'indiquer l'auberge ou la maison dans laquelle il se rend, afin de faciliter la surveillance aux employés.

PASSE-DIX s. m. Jeu de dés, qui est ainsi appelé parce que son coup unique consiste à dépasser le nombre dix : *Jouer au* PASSE-DIX. *J'ai perdu cent francs au* PASSE-DIX. ‖ Pl. PASSE-DIX.

— **Encycl.** Le *passe-dix* se joue avec trois dés, mais tantôt entre deux joueurs seulement, tantôt entre un banquier et un nombre illimité de pontes.

Celui qui tient les dés annonce avant de les agiter qu'il amènera plus de dix. S'il y parvient, il gagne; dans le cas contraire, il perd. Tant qu'il *passe*, c'est-à-dire qu'il gagne, le joueur a le droit de conserver les dés, mais alors il est forcé de tenir tout ce que son adversaire lui propose, jusqu'à épuisement complet de sa mise primitive et des bénéfices qu'il a réalisés.

PASSE-DROIT s. m. Grâce qu'on accorde

à quelqu'un contre le [illegible] et contre [illegible] [illegible] : [illegible] PASSE-[illegible] [illegible] qu'un en [illegible] une personne qui a [illegible] de titres [illegible] : *[illegible]* bien des PASSE-DROITS. (Acad.) ‖ Pl. *Passe-droits.*

PASSÉE s. f. (pa-sé — rad. *passer*). Chasse. Moment du soir où les bécasses ou d'autres oiseaux se lèvent du bois pour [illegible] la campagne, [illegible] : *L'heure de la* PASSÉE. ‖ [illegible] servant à prendre les bécasses. ‖ Chasse aux bécasses, soit avec des [illegible], soit avec un filet. ‖ Chemin que suit une bête : *La [illegible] circulaire des citeux devait [illegible], a un endroit [illegible] point d'intersection la* PASSÉE *de l'animal.* (E. Sue.)

— Pêche. Sorte de chemin que l'on fait dans les herbes, pour conduire le poisson dans le filet.

— Techn. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser. ‖ Passage de toutes les navettes qui forment un seul coup sur la natte. ‖ Réunion de toutes ces navettes. ‖ Effet résultant du passage de cette réunion de navettes. ‖ Ensemble des peaux que l'on met ou passe en pâte en même temps : *Autrefois, une* PASSÉE *se composait ordinairement de vingt-cinq peaux; aujourd'hui, chaque* PASSÉE *est généralement de douze peaux.* ‖ Chacun des fils que les tailleurs passent des deux côtés d'une boutonnière pour la former.

— Mœurs et cout. *Passée d'août,* Fête qu'on célèbre en Normandie, dans chaque ferme, à l'occasion de la fin de la moisson.

— Encycl. Mœurs et cout. La *passée d'août* est une ancienne coutume normande. Vers la fin du mois d'août, lorsque la moisson est finie, que les blés et les avoines sont rentrés, le fermier réunit tous les travailleurs qu'il a employés pendant la saison. Une table immense, chargée de mets et surtout d'énormes morceaux de viande proportionnés à l'appétit robuste des convives, est dressée au milieu de la cour. Le repas commence vers midi, et dès le premier service on fait circuler à la ronde de gigantesques pots de fer-blanc pleins d'eau-de-vie de cidre; on se lève de table généralement vers sept ou huit heures. Tous les convives vont alors processionnellement chercher la dernière gerbe de blé, mise à part et qu'on a eu soin de faire très-grosse. Quatre hommes l'apportent et la plantent debout au milieu de la cour, débarrassée des tables. Une ronde se forme autour de la gerbe, puis, chacun se tenant par la main, on entonne, sur un mode d'un mouvement tantôt gai et rapide, tantôt lent et monotone, un chant dont la rime ni le style ne sont bien riches et qui finit ainsi :

> Notre jeune maîtresse
> Entrez dedans le rond
> Et pis baisez la gaerbe
> Aux gens de la maison.

Alors la femme ou la fille du fermier s'approche de la gerbe, la baise et la partage; chacun des convives lui donne un gros baiser en échange. Les danses continuent ensuite, au bruit des coups de fusil et de pistolet; à minuit on se remet à table et ce nouveau repas dure jusqu'au jour. On ne saurait dire à quelle époque remonte cette coutume, ni quelle est précisément son origine. Il est plus que probable, dit un auteur, qu'au moyen âge les seigneurs réunissaient ainsi leurs vassaux après la récolte et que c'est de là que la *passée d'août* aura pris naissance; cette fête champêtre serait alors un dernier vestige du régime féodal.

PASSEFILAGE s. m. (pa-se-fi-la-je — rad. *passefiler*). Action ou manière de passefiler : *Exceller dans le* PASSEFILAGE. *Un* PASSEFILAGE *très-proprement fait.*

PASSEFILÉ, ÉE (pa-se-fi-lé) part. passé du v. Passefiler : *Bas* PASSEFILÉS.

PASSEFILER v. a. ou tr. (pa-se-fi-lé — de *passer*, et de *fil*). Techn. Raccommoder avec du fil, repriser : PASSEFILER *un [illegible].*

PASSE-FILLON (EN) loc. adv. (pa-se-fi-lon). Frisé au fer : *Cheveux en* PASSE-FILLON. ‖ Vieille loc.

PASSE-FILON (la), dame lyonnaise, de mœurs faciles, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Elle est [illegible] connue que pour avoir été une des fantaisies amoureuses de Louis XI. Passant par Lyon, deux ou trois jours après la bataille de Granson (25 février 1476), le monarque, tout heureux de sa victoire et voulant prendre du bon temps, honora de ses faveurs deux bourgeoises de la ville, la Gigonne et la Passe-Filon.

Voici comment Jean de Troyes (p. 40-41) raconte brièvement la chose : « En soy retournant dudit Lyon, il fist venir après luy deux dames [illegible] de Lyon [illegible], dont l'une estoit nommée la Gigonne, [illegible] avoit esté mariée à un [illegible] dudit Lyon, et l'autre estoit nommée la Passe-Filon, femme aussi d'un marchant [illegible] Lyon. [illegible] maria la Gigonne à un jeune fils natif de Paris, et au mary de Passe-Filon donna l'office de conseiller en la chambre des comptes à Paris. »

PASSEFILURE s. f. (pa-se-fi-lu-re — rad. *passefiler*). Techn. Reprise, ouvrage passefilé : *Une* PASSEFILURE *[illegible].*

PASSE-FLEUR s. m. Bot. Nom vulgaire de l'anémone pulsatille et de la coquelourde. ‖ *Passe-fleur sauvage,* Nom vulgaire du lychnis [illegible]. ‖ Pl. PASSE-FLEURS.

PASSE-FOLLE s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette. ‖ Pl. PASSE-FOLLES.

PASSE-GARDE s. f. Armur. Syn. de GARDE-COLLET. ‖ Pl. PASSE-GARDES.

PASSÉGE s. m. (pa-sé-je). Manége. Syn. de PASSAGE.

PASSÉGER v. n. (pa-sé-jé). Manége. Syn. de PASSAGER.

PASSE-GRAND s. m. Techn. Nom donné, par les mégissiers et les gantiers, aux peaux qui sont assez grandes pour qu'on puisse y tailler trois gants. ‖ Pl. PASSE-GRANDS.

PASSE-LACET s. m. Petite tige de métal au moyen de laquelle on passe un lacet dans les œillets d'un corset ou de tout autre vêtement. ‖ Pl. PASSE-LACETS.

PASSE-LIT s. m. Navig. fluv. Construction qu'on élevait autrefois pour franchir plus aisément les passes de certains cours d'eau. ‖ Pl. PASSE-LITS.

PASSELONGUE s. f. (pa-se-lon-ghe). Hortic. Variété de raisin, plus connue sous le nom de MUSCAT D'ALEXANDRIE.

PASSEMANT (Claude-Simon), savant, né à Paris en 1702, mort en 1769. De très-bonne heure, il s'occupa de sciences et particulièrement d'astronomie; mais le besoin d'avoir un état le força à se faire marchand mercier. S'étant marié en 1733, il abandonna complétement à sa femme le soin de son commerce, reprit ses études de prédilection et se mit à confectionner plusieurs instruments d'astronomie et de physique, des montres à équation, des télescopes, des baromètres, un miroir ardent de 45 pouces de diamètre, etc. Une pendule astronomique, surmontée d'une sphère mouvante et construite avec une rare précision, qu'il présenta à Louis XV en 1749, lui valut une pension de 1,000 livres et un logement au Louvre. On doit à Passemant : *Construction d'un télescope de réflexion de 16 pouces jusqu'à 6 pieds et demi, etc.* (Paris, 1738, in-8°); *Traité du microscope et du télescope* (1737, in-4°); *Description et usage des télescopes, microscopes, ouvrages et inventions de Passemant* (1763, in-12), etc.

PASSEMENT s. m. (pa-se-man. — Scheler ne croit pas que ce mot, en tant que signifiant une espèce de bordure d'ornement, dérive directement de *passer*, comme on est d'abord tenté de le croire. C'est plutôt, selon lui, une francisation de l'espagnol *pasamano*, d'où l'italien *passamano*. Ce mot espagnol signifie proprement une rampe ou balustrade, de *pasar*, passer, et *mano*, main, puis, par extension, bordure en général et spécialement *passement*. L'allemand a dénaturé le mot en *posament*). Tissu plat et un peu large qu'on met pour ornement sur des habits ou des meubles : PASSEMENT *d'or, d'argent, de soie.* ‖ Petite dentelle d'or, de fil ou de soie, dont on bordait une partie du vêtement.

— Anc. administr. Pouvoir de passer les actes publics. ‖ Souscription d'un acte, d'une charte.

— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.

— s. m. pl. Cordages.

PASSEMENTÉ, ÉE (pa-se-man-té) part. passé du v. Passementer. Garni de passements : *Des [illegible]* PASSEMENTÉS *[illegible] habits* PASSEMENTÉS *d'or et de soie.* (J. Masson.)

> . . . . . . Je n'aurai jamais honte
> De mettre un bon pourpoint [illegible]
> Qui me tient chaud l'hiver et me fait [illegible]
> V. HUGO.

— Poétiq. Qui est comme [illegible] de passements : *Les coteaux boisés, les croupes de la [illegible]* PASSEMENTÉS, *comme si des milliers de pâquerettes y [illegible].* (X. Saintine.)

PASSEMENTER v. a. ou tr. (pa-se-man-té — rad. *passement*). Orner de passements : PASSEMENTER *un habit.*

— Pop. Battre, maltraiter :

> Il marchait [illegible]
> *Passementé* [illegible].
> SAINT-AMANT.

PASSEMENTERIE s. f. (pa-se-man-te-rî — rad. *passementer*). Art. Commerce du passementier : *[illegible]* PASSEMENTERIE *[illegible]* passementier : *[illegible] à MM. [illegible] et les* PASSEMENTERIES *d'or, [illegible] et de soie.* (L. Reybaud.)

— Encycl. Sous le nom de *passementerie*, on comprend une grande quantité d'objets très-différents et très-variés, composés de coton, de laine, de soie, de fils mélangés d'or, d'argent, d'acier, de verroterie, et qui servent d'ornement aux vêtements de dames, aux [illegible], aux vêtements militaires, aux voitures, aux livrées et à certains vêtements civils. Les passementiers étaient désignés, dans les anciennes ordonnances, [illegible]; la plupart de leurs produits, en effet, ne servent à autre chose qu'à enjoliver. La *passementerie* remonte à une haute antiquité. Elle est originaire de l'Orient, d'où elle nous est venue par l'Italie. Les maîtres dans cette industrie sont encore les Asiatiques, auxquels nous empruntons [illegible] variés. Dans tout l'Orient, et notamment à Tunis, il était défendu (la défense subsiste encore), sous les peines les plus sévères, telles que les galères à perpétuité, d'employer dans la *passementerie* métallique le faux, même le demi-fin. De cette prohibition il est résulté que, pour acquérir de plus nombreux débouchés, les ouvriers se sont ingéniés à [illegible] d'or ou d'argent, de manière à obtenir le maximum d'effet, tout en économisant le plus possible la précieuse matière. Des passementiers de Paris et de Lyon avaient songé, lors de la conquête de l'Algérie, à tirer parti de l'habileté et du talent des ouvriers algériens, et ils avaient fondé à Alger des succursales de leurs fabriques de France. Leur spéculation échoua complétement : les ouvriers indigènes ne savent travailler que d'idée ou de routine; ils perdent leur adresse et leur habileté dès qu'on veut les astreindre à des dessins réguliers et à des procédés de travail autres que ceux dont ils ont l'habitude. Il en a d'ailleurs été de même pour les tapis. On ne réussirait pas davantage pour les châles si on l'essayait. Si variée que soit aujourd'hui la profession de passementier, elle l'était encore plus autrefois, au temps des jurandes et des maîtrises. Elle était l'un des vingt-quatre grands corps de métiers, et elle comprenait ceux de boutonnier, de brodeur, de boursier, de rubanier, et les fabricants de dentelles, d'éventails, de fleurs artificielles, de plumes pour modes, de masques, de bonnets, de toques, etc., toutes professions qui se sont séparées de la souche commune et qui ont dans la suite formé des industries spéciales.

On ne peut se faire qu'une idée très-incomplète de la production de l'industrie passementière, même après avoir pris connaissance des documents officiels et états de la douane. La seule *passementerie* dont il soit tenu compte dans les statistiques est celle qui est importée ou exportée isolément. Mais il se trouve une quantité considérable de ces articles dont il est impossible de faire l'estimation en douane, tels que boutons, galons, ganses, appliqués garnissant les vêtements, les tapisseries, les tentures, le mobilier, les voitures, etc. Ce n'est donc qu'approximativement que l'on peut estimer le mouvement d'affaires pour l'exportation dans cette grande et multiple industrie.

Il a été écrit, bien à tort, que la *passementerie* française contemporaine est inférieure à ce qu'elle fut sous Louis XIV, époque des grandes tentures, des baldaquins, des ciels de lit, des décorations somptueuses. Il y a là une appréciation erronée des produits [illegible] de cette époque [illegible] aux produits actuels. Si, pour la plupart, les [illegible], en revanche l'emploi plus judicieux des matières premières a permis d'opérer de grandes modifications dans cette industrie. Les [illegible] accessibles seulement aux grandes fortunes, sont aujourd'hui mises à la portée de tout le monde. L'apparence et l'effet sont les mêmes; la différence réside en ceci, que les ganses, [illegible] compacte, sont de coton enveloppé, enrobé [illegible].

L'outillage servant à la confection de la [illegible] rouets à retordre, pour les ganses, les tresses, les glands, les franges, les cordons, les [illegible] des armures et des jacquarts, pour les galons, les bandes, les rubans à dessins unicolores ou multicolores, plans ou à relief. Les passements de fil, de coton, de laine ont été distraits de l'industrie passementière et reu[illegible].

[illegible] en [illegible] tante comme chiffre d'affaires est la *passe*[illegible] point, et la *passementerie pour voitures et li*[illegible] tées dans le [illegible] portation [illegible].

[illegible] toutes plus d'un demi-siècle d'existence. [illegible] le commerce d'exportation semblait vouloir [illegible] ont acquis un développement considérable, établi par le nombre d'ouvriers qu'elles emploient et par l'importance de leur chiffre [illegible] cation, des progrès continus et, par-dessus [illegible] parisien, où elles excellent, leur ont assigné [illegible] marchés étrangers, et elles le gardent; ce [illegible] Expositions internationales et à la dernière Exposition de Vienne, ont obtenu les plus hautes récompenses. Dans certaines industries, et la *passementerie* pour vêtements et pour meubles est de ce nombre, l'industriel [illegible] fois commerçant et artiste, deux qualités qui [illegible] *filets, ganses, cordons, tresses, galons, rubans, franges, agréments au métier, au crochet, au cousu,* les *boutons à l'aiguille* sont du domaine [illegible] *de dames.* Les perles noires, le jais, les per[illegible] ments et à ses revirements aussi subits [illegible] rant de la mode, qui ne lui permet pas de s'arrêter un seul instant et qui à chaque re[illegible] est relativement très-récent; son introduc[illegible] pour cet article; depuis, les rôles sont renver[illegible] lée par le gouvernement, installée rue Saint-Honoré et subventionnée de cent mille livres annuellement. Tant que la subvention dura, cette fabrique marcha. Le subside supprimé, [illegible] plus tard, cet article venait s'enter dans la [illegible] compléter. Dans ce genre difficile et où l'é[illegible] les récompenses obtenues dans les grandes [illegible] nous allons parler.

La [illegible] menter les rideaux, draperies de fenêtres et [illegible] *zardes*, les *girolines*, les *galons*, les *crêtes*, les *effilés*, les *franges*, les *gizelles*, les *ganses*, les [illegible] *glands*, les *embrasses*, les *cordons de sonnette*, les *boutons*, les *cartisanes*, les *capitons*, etc. [illegible] soie, laine et coton, compte aussi par centai[illegible] de transparence et [illegible].

que l[illegible] était généralement que la *passementerie* d'or en *fin* est de l'or pur. Il n'existe pas dans cette industrie de *passementerie* d'or; l'or ne saurait se prêter seul à toutes les combinaisons des divers articles, qui d'ailleurs arriveraient à des prix inabordables. Ainsi, une paire d'épaulettes en *fin* qui coûtent 140 francs reviendrait en or pur à 600 francs. Le *fin* est en argent doré; le *demi-fin*, en laiton recouvert d'argent, recouvert lui-même d'or. Le faux est en laiton. L'argent qui sert au *fin* est plus pur que l'argent des monnaies, autrement, il serait impossible de le tréfiler de manière à lui faire acquérir la finesse d'un cheveu et même d'un fil de soie, finesse qui constitue à peu près tout le progrès accompli par cette industrie; à moins qu'on ne compte comme progrès la diminution de plus en plus grande de la couche d'or qui recouvre le fil d'argent. Dans le *demi-fin* en ce cas, le progrès serait encore plus grand, car les fondeurs de vieux galons déclarent leur métier perdu. Pour l'article *fin* destiné à l'exportation, le taux de l'argent est progressivement descendu de 90 pour 100 d'argent et 10 d'alliage à 55 d'argent et 45 d'alliage.

Grâce à « l'amour du galon » qui semble inné chez les Français, cette industrie a toujours compté comme l'une des plus prospères. Sous l'Empire, la *galon-manie* avait pris un tel développement que, du militaire, elle avait gagné le civil. Depuis le banquier jusqu'au marchand d'habits tout faits, en passant par les magasins de nouveautés, on galonnait les casquettes et même les vêtements des pauvres diables de garçons de course. On a galonné aussi les élèves de toutes les écoles. On a tenté de galonner d'or jusqu'aux vêtements des dames; mais, à part quelques déclassées, les dames ont résisté à ce mauvais goût, parti de la cour impériale. Les révolutions, les guerres, toujours fatales et désastreuses pour les autres branches de la *passementerie* et pour le commerce en général, donnent à cette branche un essor extraordinaire, à cause des modifications qui surviennent toujours dans les uniformes des diverses armes. Par exemple, jamais on n'avait fait autant abus du galon que pendant la guerre de 1870-1871. La *galon-manie* avait dégénéré en *galonomorbus*. C'était un dernier écho de l'Empire.

La quatrième branche de la *passementerie* a rapport à la carrosserie et aux voitures de chemin de fer. Les matières premières qu'elle emploie sont la soie, la laine, le coton, le fil et le jute. Les articles qu'elle produit sont généralement des bandes ou galons de diverses largeurs, ornés de dessins peu variés, presque toujours en camaïeu ressortant en velours épinglé sur fond lisse. L'art n'y joue qu'un rôle effacé et les progrès n'y sont pas sensibles. On n'y emploie guère que des couleurs mortes. Les sangles unies ou de couleurs variées, les galons de laine de couleurs et de dimensions diverses sont du ressort de cette industrie. Le mouvement d'affaires pour cette branche de la *passementerie* n'est guère que de 2 à 3 millions. Les galons et rubans pour livrées sont aussi de son domaine; mais ce genre diminue tous les ans en France; il finira par disparaître tout à fait dans un avenir plus ou moins prochain.

Il existe une cinquième branche à l'industrie passementière : la *passementerie pour tailleurs*. Elle produit des ganses, des torsades, des brandebourgs et surtout des galons de soie, de laine, d'alpaga, que d'ordinaire on met en bordure sur la tranche des étoffes des gilets, paletots, redingotes. Mais cette industrie est intermittente, car elle est à la remorque de la mode, et souvent plusieurs années se passent sans que l'art du tailleur ait recours à elle.

Notons encore un genre de *passementerie* qui tend à se séparer de l'industrie mère pour former une branche à part et tout à fait spéciale. Il consiste dans des infiniment petits, tels que tirettes pour gants, glands pour ombrelles et éventails, pour sacs et boîtes de confiserie, etc., etc. Ces menus articles sont fabriqués par des maisons assez considérables.

L'Angleterre, la Belgique, la Suisse fabriquent aussi d'assez grandes quantités de *passementerie*, surtout dans le genre classique invariable. Quand elles veulent attaquer le *genre nouveautés*, elles copient les modèles que produisent nos grandes maisons, créatrices infatigables. En Italie, et notamment à [illegible] on fabrique la *passementerie sacerdotale* [illegible] aube et autres ornements d[illegible] [illegible] l'Allemagne, depuis quelques années, [illegible] pour y réussir, a fait aux fabriques françaises une concurrence sérieuse [illegible] étrangers et même à Paris. Inhabiles dans l'art de créer, les fabricants [illegible] dans leurs propres ressources, n'offrent que des produits lourds, sans grâce, dépourvus d'aspect artistique; mais ils savent se rattraper en pillant effrontément nos modèles. Cette manière de [illegible] d'échantillon-[illegible] importants, et les [illegible]

PASSEMENTIER, IÈRE [illegible] (pa-se-man-[illegible] — [illegible]). [illegible] qui [illegible] vend [illegible] ornement, de la passe[illegible].

— Encycl. Les *passementiers* formaient autrefois à Paris une communauté assez considérable, qui avait obtenu des statuts du roi Henri II en 1558. Ces statuts avaient été renouvelés en 1653, ils se composaient de 44 articles.

Les *passementiers* étaient qualifiés : *maîtres passementiers, boutonniers, enjoliveurs.* Pour être admis à la maîtrise dans cette communauté, il fallait avoir cinq années d'apprentissage, quatre années de compagnonnage et faire chef-d'œuvre. Les fils des maîtres étaient exempts de toutes ces formalités, ils n'étaient tenus qu'à une seule expérience.

Le compagnon gendre de maître jouissait des mêmes prérogatives.

Les veuves demeurant en viduité jouissaient des privilèges de maître, sans pouvoir prendre de nouveaux apprentis.

Des lois sévères défendaient de faire ni de vendre de mauvaise étoffe, ni de mêler de l'or ou de l'argent faux avec du bon.

La communauté était gouvernée par quatre jurés, élus tous les deux ans; les jurés ne pouvaient intenter procès ni entreprendre aucune affaire intéressant la communauté sans avoir assemblé les anciens bacheliers de jurande pour prendre leur avis et leurs votes. Les anciens jurés rendaient compte aux nouveaux élus des dépenses et des recettes de la communauté.

Les maîtres *passementiers* pouvaient seuls fabriquer et vendre passementerie, dentelles, houppes, bourrelets, ornements d'église ou d'ameublement, crépines, bourses, tresses, ganses, ceintures, lacets, réseaux, cordons, enjolivements d'habits, cordonnets, chaînes, chaînettes, bouillons, frisures, guipures, bouquets artificiels, guirlandes, éventails, bordures pour les harnais de chevaux, etc.

Les *passementiers-boutonniers* avaient choisi saint Louis pour leur patron, et leur confrérie était établie dans l'église des Grands-Augustins.

PASSEMESE s. f. (pa-se-mè-ze — de l'ital. *passo*, pas; *mezzo*, moyen, du milieu). Chorégr. Espèce d'entrée de danse.

PASSE-MÉTEIL s. m. Agric. Mélange où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle. ‖ Pl. PASSE-MÉTEILS.

PASSE-MUR s. m. Anc. artill. Espèce de couleuvrine. ‖ Pl. PASSE-MURS.

PASSE-MUSC s. m. Mamm. Nom vulgaire du chevrotain porte-musc, animal qui fournit un musc de qualité supérieure. ‖ Pl. PASSE-MUSCS.

PASSE-MUSCAT s. m. Vitic. Variété de raisin. ‖ Pl. PASSE-MUSCATS. ‖ On dit aussi PASSE-MUSQUÉ.

PASSENAGE s. m. (pa-se-na-je — rad. *passer*). Anc. cout. Droit payé par ceux qui passaient à certains endroits.

PASSE-PAROLE s. m. Art milit. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'au dernier homme. ‖ Pl. PASSE-PAROLES.

PASSE-PARTOUT s. m. Clef faite de telle façon qu'elle peut ouvrir plusieurs portes d'une même maison : *Les supérieurs des communautés avaient des* PASSE-PARTOUT *pour ouvrir toutes les portes.* (Acad.) ‖ Chacune des clefs pareilles qui servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte : *Dans les maisons où il n'y a pas de concierge, chaque locataire a son* PASSE-PARTOUT *pour ouvrir la porte d'entrée.*

— Fam. Moyen général d'introduction : *L'argent est un bon* PASSE-PARTOUT.

Rien ne résiste à l'or, c'est un *passe-partout*.
POISSON.

— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche à laquelle la première sert de bordure.

— Typogr. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

— Techn. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. ‖ Encadrement de papier orné de filets d'or ou de couleur, dans lequel on place un dessin. ‖ Sorte de ciseau avec lequel l'ardoisier divise les blocs d'ardoise. ‖ Batte plate qui sert, dans les fonderies, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. ‖ Sorte de brosse.

— Mar. Scie avec laquelle on coupe la glace autour d'un navire. ‖ Espèce de grande scie qui n'a pas de monture, et qui sert à scier les plus gros arbres. ‖ Espèce de scie à main, dentée des deux côtés, à l'usage des facteurs d'orgues. ‖ Scie sans dents, avec laquelle on débite les pierres et le marbre.

— Agric. Sorte de crible à trous ronds, qui remplace le van, dans quelques parties de la France.

PASSE-PASSE s. m. (rad. *passer*, à cause des mots *passe, passe*, que les escamoteurs adressent fréquemment aux objets qu'ils veulent faire disparaître; s'emploie presque exclusivement dans la locution : *Tour de passe-passe*). Tour d'adresse que font les joueurs de gobelets, les escamoteurs : *Faire des tours de* PASSE-PASSE. *Le mystère de la [illegible] n'est qu'un tour de* PASSE-PASSE. (Schopenhauer.) ‖ Fam. Ruse, tromperie, fourberie adroite : *Soyez bonhomme, sans hauteur ni d[illegible], ni critique, ni dédain, ni délicatesse, ni tour de* PASSE-PASSE *d'amour-propre.* (Fén.)

— *Jeu de passe-passe*, Sorte de ronde d'enfants. ‖ Fig. Plaisanterie, amusement, chose peu sérieuse :

Ce n'est pas *jeu de passe-passe*,
Car on s'en va sans revenir.
ALAIN CHARTIER.

PASSE-PEINTRE s. m. Bot. Nom vulgaire de la saxifrage ombreuse, à cause de la beauté de ses couleurs. ‖ Pl. PASSE-PEINTRES.

PASSE-PERLE s. m. Fil de fer très-fin qu'on prépare à Libourne, et qui sert à faire des cardes. ‖ Pl. PASSE-PERLES.

PASSE-PIED s. m. Chorégr. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement est fort précipité : *Les* PASSE-PIEDS *ont beaucoup d'agrément par la variété de leurs figures et de leurs pas.* (Rameau.) ‖ Air sur lequel on danse le passe-pied : *Jouer un* PASSE-PIED.

— Encycl. Le *passe-pied* était une danse figurée d'origine bretonne, qui s'exécutait rhythmée à trois-huit et qui était encore en usage au XVIIIe siècle. L'air du *passe-pied* admettait la syncope, tandis que celui du menuet ne l'admettait point. Brossard, dans son *Dictionnaire de musique*, dit que c'est un « menuet dont le mouvement est fort vif et fort gay, » et Compan, dans son *Dictionnaire de danse*, dit que « les mesures de chaque reprise y doivent entrer en nombre pairement pair, » mais que l'air, « au lieu de commencer sur le frappé de la mesure, doit, dans chaque reprise, commencer sur la croche qui le précède. » Depuis fort longtemps, le *passe-pied* n'est plus en usage.

PASSE-PIERRE s. m. Bot. Nom vulgaire de la criste marine, appelée aussi PERCE-PIERRE. ‖ Pl. PASSE-PIERRES.

PASSE-POIL s. m. Liseré de soie, de drap ou d'une autre étoffe de couleur, qui borde certaines parties d'un vêtement ou qui règne le long d'une couture : *Les* PASSE-POILS *servent à distinguer les différents corps de troupes.* (Acad.) *Les cardinaux ont un habit noir avec des* PASSE-POILS *rouges et des bas rouges.* (H. Beyle.)

— Encycl. Quelquefois le *passe-poil* est de la couleur principale; plus souvent, il est d'une couleur distinctive; la mode et le caprice en ont amené l'usage. On a commencé à l'adopter dès le commencement de ce siècle. L'ordonnance du 25 avril 1767 en interdisait l'usage; mais des ordonnances ultérieures en prescrivirent l'emploi. De nos jours, on met des *passe-poils* partout, aux pantalons, aux parements d'habit, aux bonnets de police, etc. On abuse enfin tellement de ce genre d'ornement, que parfois cela devient ridicule.

PASSE-POMME s. f. Hortic. Espèce de pomme précoce, sans pepin.

PASSE-PORT s. m. Écrit, sorte de certificat donné par les autorités compétentes, pour la libre circulation des personnes, et même des effets et des marchandises : *Signer un* PASSE-PORT. *Les gendarmes lui réclamèrent son* PASSE-PORT. *La meilleure manière de se passer d'un* PASSE-PORT, *c'est d'en avoir un.* (L. Ulbach.) *Aujourd'hui qu'il n'y a plus de* PASSE-PORTS, *peut-on dire qu'il y ait encore des frontières?* (L. Alloury.)

— Sauf-conduit : *Jean Huss, malgré le* PASSE-PORT *d'un empereur, n'en fut pas moins brûlé vif.* (Chateaub.)

— Par ext. Objet quelconque, pouvant faciliter le passage, l'entrée dans quelque lieu : *N'ai-je pas entendu dix fois des domestiques imbéciles m'affubler, en m'annonçant, de leur sotte particule? C'était le* PASSE-PORT, *la lettre de crédit du roturier présomptueux.* (Ch. Nodier.) *Les vers servent de* PASSE-PORT *à tout ce qu'on n'oserait pas dire en prose.* (A. d'Houdetot.) ‖ Objet qui en fait passer, qui en fait supporter d'autres : *La louange est un* PASSE-PORT *dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands.* (La Bruy.) *La louange est le* PASSE-PORT *de la censure.* (Sacy.) *Le style est le* PASSE-PORT *dont toute pensée a besoin pour courir, s'étendre et prendre gîte dans tous les cerveaux.* (Béranger.)

— Par plaisant. Extrême-onction : *Tout le clergé s'empressait à lui donner son* PASSE-PORT *avec la plus grande cérémonie.* (Volt.)

Un capucin brûlant de zèle
Lui dépêchait son *passe-port*.
J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. *Porter son passe-port avec soi*, Se dit d'un homme dont l'extérieur agréable et décent prévient immédiatement en sa faveur.

— Diplom. *Demander ses passe-ports*, Se dit d'un ambassadeur qui, voulant témoigner publiquement le mécontentement du gouvernement qu'il représente, déclare au gouvernement près duquel il est accrédité l'intention où il est d'abandonner son poste et de rompre les relations diplomatiques.

— Mar. Permission donnée par l'État à un bâtiment de commerce de faire un voyage déterminé : *Le congé ou* PASSE-PORT *est la permission accordée à un vaisseau pour aller d'un lieu à un autre; il doit faire mention du lieu d'où part le vaisseau et de celui où il doit aller.* (De Valincourt.) ‖ Sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné. ‖ Nom donné par les marins à leur feuille de congé.

— Encycl. Avant 1789, certaines catégories d'individus étaient seules assujetties à l'obligation d'être munies d'un *passe-port*.

La formalité du *passe-port* fut abolie par la loi du 3-4 septembre 1791; elle fut exigée de nouveau par le décret du 28 mars 1792. Les décrets des 8 et 19 septembre 1792 la supprimèrent une seconde fois; enfin, l'usage du *passe-port* fut remis en vigueur par la loi du 6 février 1793 et le décret du 10 vendémiaire an IV.

La législation sur les *passe-ports*, qui est en complète opposition avec le principe de la liberté individuelle, a fait l'objet d'attaques fréquentes. Elle n'a point cependant été abrogée et elle subsiste dans toutes ses dispositions; mais la formalité du *passe-port* tend de plus en plus à tomber en désuétude.

L'autorité administrative a seule le droit de délivrer des *passe-ports*; à Paris, ils sont délivrés à la préfecture de police. Le ministre peut, dans certaines circonstances, interdire à un maire la faculté de délivrer des *passe-ports* et déléguer, pour remplir cette partie des fonctions municipales dans la commune, soit le maire d'une commune voisine, soit celui du chef-lieu de canton (règlement du 20 août 1816). Il doit y avoir dans chaque commune un registre spécial pour les *passe-ports* que l'autorité délivre. Les maires ne doivent délivrer des *passe-ports* qu'aux personnes qu'ils connaissent personnellement, ou sur l'attestation de deux témoins connus et domiciliés dont les noms sont désignés dans le *passe-port*, ainsi que leurs professions et demeures, et qui le signent avec le requérant.

D'après une instruction du préfet de police en date du 30 mai 1816, celui qui, à Paris, veut un *passe-port* doit se présenter au commissaire de police de son quartier pour obtenir le certificat sur le vu duquel le *passe-port* est délivré à la préfecture de police. Le demandeur doit être assisté de deux témoins et être muni de sa carte électorale, de son permis de séjour ou d'un ancien *passe-port*; il doit, s'il est marchand, présenter sa patente; s'il est mineur, étudiant, femme mariée ou domestique, le consentement de ses parents, tuteur ou maître.

Aux termes de la loi du 18 septembre 1807, les *passe-ports* accordés pour voyager dans l'intérieur de la France, ou pour en sortir, tant aux Français qu'aux étrangers, ne peuvent être délivrés que sur un papier fabriqué spécialement à cet effet et sur un modèle uniforme. La feuille disposée pour le *passe-port* se compose de deux parties : la première, qui se détache de la seconde par une coupure ondulée, est remise au porteur et constitue le *passe-port*; la seconde partie, par forme de souche ou talon, est la minute du *passe-port* délivré : elle contient les mêmes désignations que le *passe-port* et reste entre les mains de l'autorité qui l'a délivré.

Le *passe-port* doit indiquer les nom, prénoms, âge, profession, pays de naissance, domicile et signalement du requérant, ainsi que le lieu où il doit se rendre. Les mots raturés et surchargés doivent être approuvés. Les *passe-ports* sont soumis au timbre, mais ils sont exemptés de la formalité de l'enregistrement. Le *passe-port* doit être rédigé et délivré en présence du titulaire, et les officiers publics qui ne se conformeraient point à cette règle pourraient être condamnés à un emprisonnement d'un à six mois.

Le prix des *passe-ports* est de 2 fr. pour l'intérieur de la France et de 10 fr. pour l'étranger, y compris le papier, le timbre et l'expédition. Les visa des *passe-ports* sont gratuits.

Des *passe-ports* gratuits peuvent être accordés aux personnes indigentes qui ne peuvent en acquitter le prix; l'indigence est constatée par un certificat du commissaire de police. Des *passe-ports* gratuits, avec secours de route, peuvent être délivrés par les préfets aux mendiants et aux indigents régnicoles qui veulent regagner leurs foyers, ainsi qu'aux étrangers sans aveu qui doivent quitter le territoire français.

Tout *passe-port* doit être individuel. Néanmoins, le même *passe-port* peut comprendre le mari et la femme, et même les enfants au-dessous de quinze ans, deux frères ou deux sœurs, si l'un est en bas âge et sous la surveillance de l'autre (instruction ministérielle du 6 août 1827). Mais cette faveur ne peut, dans aucun cas, s'étendre aux domestiques.

Les *passe-ports* ne sont valables que pour un an à partir du jour de leur délivrance (art. 4 du décret du 11 juillet 1810).

D'après la loi du 28 vendémiaire an VI, tout voyageur qui voulait se rendre dans un lieu autre que celui qu'il avait désigné devait prendre un nouveau *passe-port* : le visa, qui se fait toujours gratuitement, a été substitué à cette formalité par le décret du 18 septembre 1807. Les fonctionnaires compétents pour délivrer les *passe-ports* donnent les visa, qui doivent, comme les *passe-ports*, indiquer une destination précise.

D'après la législation existante, mais tombée en désuétude, tout individu voyageant sans *passe-port* peut être arrêté et détenu. Si, dans les vingt jours, il n'a pas justifié de son domicile, il est réputé vagabond et pour-

suivi comme tel. Mais les officiers municipaux, suivant les réponses et les renseignements qu'il donnera, pourront lui laisser continuer sa route en lui délivrant un *passe-port* (décret du 1er février 1792). Au reste, la police relative aux *passe-ports* est plus ou moins rigoureuse, suivant les circonstances. La conduite que doit tenir à cet égard l'autorité se trouve indiquée dans une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 22 juin 1823 : « La loi veut que tout voyageur soit muni d'un titre authentique et régulier qui constate son état et qui établisse qu'à l'époque de son départ du lieu de sa résidence rien ne s'opposait à ce qu'il s'en éloignât. Une surveillance sévère doit atteindre ceux qui, ne se soumettant pas à cette disposition, peuvent par cela même être soupçonnés d'avoir de mauvaises intentions. Mais cette simple présomption ne peut justifier un acte de rigueur qui deviendrait une véritable vexation, surtout pour l'étranger de bonne foi que l'ignorance de nos usages à cet égard ne saurait rendre coupable. Lors donc que cette présomption n'est fortifiée d'aucun antécédent défavorable, on se contentera de faire connaître ce qu'exigent les règlements et d'imposer l'obligation de s'y conformer. La police, protectrice des honnêtes gens, ne doit inspirer de crainte qu'aux malfaiteurs et aux ennemis de l'ordre et de la société. »

Les gendarmes, gardes nationales et troupes de ligne ont le droit d'exiger la représentation des *passe-ports* des voyageurs. Les préposés des douanes et, en général, tous les agents de la force publique ont le même droit.

Celui qui fabrique un faux *passe-port* ou falsifie un *passe-port* originairement véritable, ou qui fait usage d'un *passe-port* fabrique ou falsifié, est puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq années au plus. La peine est toujours élevée au maximum lorsqu'elle s'applique à des porteurs de faux *passe-ports* vagabonds ou mendiants (code pénal, art. 153 et 281). Suivant MM. Chauveau et Hélie, le port d'un faux *passe-port* n'équivaut pas à l'usage de ce *passe-port*. Aussi, disent ces auteurs, l'article 281 du code pénal, qui fait une circonstance aggravante du délit de mendicité ou de vagabondage de la circonstance que les auteurs de ce délit sont porteurs de faux *passe-ports*, doit se combiner et se commenter, pour son application, avec l'article 153, qui suppose, non le simple port, mais encore l'usage.

Est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an (art. 154 du code pénal) celui qui, dans un *passe-port*, prend un nom supposé, ou concourt comme témoin à en faire délivrer un sous un nom supposé.

L'officier public qui délivre sciemment un *passe-port* à une personne sous un nom supposé est puni du bannissement (art. 153 du code pénal). Il a été jugé que la peine établie par l'article 155 du code pénal contre les officiers publics qui délivrent un *passe-port* à un individu qu'ils ne connaissent pas, sans avoir fait attester ses noms et qualités par deux personnes d'eux connues, n'est pas applicable au maire qui a donné un avis favorable par suite duquel un *passe-port* à l'étranger a été délivré par le préfet sous un nom supposé.

D'après une décision ministérielle en date du 29 avril 1834, les condamnés libérés en surveillance légale ne doivent plus, quand ils changent de résidence, voyager avec des feuilles de route spéciale. On leur délivre des *passe-ports* gratuits sans secours de route, afin d'éviter de mettre le public dans la confidence de leur conduite passée et pour leur ménager le moyen de se procurer du travail.

En 1851, pour donner aux Anglais, qui se prêtent peu volontiers aux formalités de police, toute facilité de venir en France, on les exempta de la formalité du *passe-port* ; puis, en 1853, en 1860 et à des époques plus rapprochées, on étendit cette faveur à la Suisse, à la Belgique et à plusieurs autres nations étrangères. Lorsque la France fut envahie par les armées allemandes en 1870, le gouvernement de la Défense nationale rétablit, tant à l'intérieur qu'aux frontières, l'usage des *passe-ports*, dans un but facile à comprendre. Mais, dès le milieu de l'année 1871, les circonstances ayant complètement changé, on cessa à peu près généralement d'exiger le *passe-port* dans l'intérieur de la France. A partir du 20 avril 1872, sur la demande des gouvernements anglais et belge, la formalité des *passe-ports* ne fut plus obligatoire dans les ports de la Manche et à la frontière franco-belge. Depuis lors, les voyageurs étrangers sont admis sur la simple déclaration de leur nom et après avoir apposé leur signature, au moment de l'arrivée ou du départ, sur une feuille quotidienne tenue au commissariat spécial de police de la frontière. Cette disposition a été étendue depuis à l'Italie et, en 1874, à la Suisse.

PASSE-PRIVÉE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des haies. ‖ Pl. PASSE-PRIVÉES.

PASSER v. n. ou intr. (pa-se. — D'après Diez, ce mot vient du supin *passum*, de *pandere*, déployer, ouvrir, étendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *pat*, *pat*, occuper, étendre, d'où le grec *petaô*, *pitnaô*, et aussi le latin *pateo*, être ouvert, étendu. Diez appuie cette opinion sur le fait que, dans les langues romanes, le sens de passer est essentiellement transitif. Mais M. Littré ne croit pas que dans les vieux auteurs le sens transitif l'emporte sur le sens intransitif. Le sens de passer se tire assez mal de *pandere*, au lieu qu'il se tire sans peine, au moins dans la signification intransitive, de *passus*, pas. Du reste, comme le fait remarquer M. Littré, il n'est point difficile de faire un verbe transitif d'un verbe intransitif). Aller d'un lieu à un autre : PASSEZ *de ce côté-ci*. PASSER *le long du mur*. PASSER *de l'autre côté de la rivière*. PASSER *de France en Belgique*.

> ... Laissez-moi *passer* entre vous deux, pour cause ;
> Je serai mieux en main pour vous conter la chose.
> MOLIÈRE.

— **Se trouver dans un lieu, le traverser** sans s'y arrêter, sans y séjourner : *Tu ne fais que* PASSER *et repasser. La rivière* PASSE *à une lieue de la ville. Le boulet a* PASSÉ *au-dessus de nos têtes. Faire* PASSER *quelque chose de main en main. Que nous* PASSONS *rapidement sur cette terre!* (J.-J. Rouss.) *Il y a des gens qui semblent nés pour faire le mal partout où* ILS PASSENT. (J. Droz.) *Un voyageur, émerveillé du magnifique point de vue que l'œil embrasse des hauteurs de la Chartreuse de Naples, s'écria devant le religieux qui le lui faisait admirer : « Le bonheur est ici. — Oui, repartit le religieux, pour ceux qui* PASSENT. »

> Chacun prétend *passer*, l'un mugit, l'autre jure.
> BOILEAU.

> J'ai faim ; vous qui *passez*, daignez me secourir.
> A. GUIRAUD.

> Deux belettes à peine *auraient passé* de front
> Sur ce pont.
> LA FONTAINE.

> La porte la plus grande et le plus vaste seuil
> Par où *passe* le plus de monde, c'est l'orgueil.
> A. BARBIER.

> L'exemple est un dangereux leurre.
> Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs ;
> Où la guêpe a *passé*, le moucheron demeure.
> LA FONTAINE.

‖ Poursuivre son chemin : PASSONS, *et ne l'écoutons pas*.

— **Se présenter, se rendre, venir :** *Je* PASSERAI *chez vous demain matin. Un mandat de comparution vous invite à* PASSER *dans le cabinet du juge d'instruction ; un mandat d'amener vous y contraint.* (Raspail.)

— Traverser, pénétrer, se mouvoir à travers : *Le jour* PASSAIT *par les barreaux de sa prison. L'or* PASSE *par la filière. Le fleuret lui* PASSA *au travers du corps. Le vent* PASSE *par les fentes de la porte.*

— **Se trouver, atteindre dans son parcours :** *La grande route* PASSE *sous nos fenêtres. La Seine* PASSE *à Melun.*

— S'insinuer, faire invasion : *Nos études* PASSENT *dans nos mœurs.* (Bacon.)

— Exercer son influence, produire son effet naturel : *La main du maître a* PASSÉ *par là.*

> . . . Le cœur où l'amour a *passé*
> Garde longtemps le trait qui l'a blessé.
> LECONTE DE LISLE.

> Un nuage sinistre a *passé* sur ma vie,
> Ma jeunesse s'en va, de longs regrets suivie.
> GUIRAUD.

> Liberté, liberté, que ton souffle de flamme
> Soit le souffle d'amour qui *passe* dans les airs!
> A. BARBIER.

— **Arriver par un changement :** PASSER *de la misère à l'opulence.* PASSER *du blanc au noir.* PASSER *d'un genre de travail à un autre. De la théorie, il* PASSA *à la pratique. Quiconque a le génie de son art* PASSE *bientôt du petit au grand.* (Volt.) *L'homme* PASSE *aisément d'une opinion à une autre, lorsque son intérêt l'exige.* (Mme de Staël.) *En amour, une fausse intonation fait* PASSER *du sublime au ridicule.* (A. d'Houdetot.) *L'esprit humain a toujours de la difficulté à* PASSER *d'une phase d'activité à une autre.* (P. Leroux.) *L'homme est ainsi fait qu'il* PASSE *vite de l'idée à l'action.* (E. Laboulaye.) *De l'étude de la nature, l'esprit humain* PASSE *à l'étude de l'homme.* (Géruzez.) *On ne* PASSE *pas aisément du privilège au droit commun et de la domination à la liberté.* (Guizot.) *Il n'est point permis à la femme de* PASSER *par les fautes pour arriver à la sagesse.* (P. Janet.)

> Des peines aux plaisirs nous *passons* tour à tour.
> RACINE.

> Et jamais on n'a vu la timide innocence
> *Passer* subitement à l'extrême licence.
> RACINE.

> Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
> *Passer* du grave au doux, du plaisant au sévère.
> BOILEAU.

‖ Être transmis : *En 1830, la couronne de France* PASSA *à la branche cadette des Bourbons. Les A*[illegible] *que le nom de la mère* PASSÂT *à l'enfant.* (E. Salverte.) *Le* [illegible] PASSE *du même coup à l'oppresseur.* (P. Leroux.) [illegible] PASSERONT *en héritage aux enfants, c'est* [illegible] (Raspail.) *Supprimez l'homme, le progrès* PASSE *aux* [illegible] *et aux* [illegible]. (Proudh.)

— Être digéré : *Les* [illegible] PASSENT *difficilement. J'ai* [illegible], *il ne* PASSE *pas.*

— S'introduire, se glisser : *Ce mot a* PASSÉ *dans notre langue.* [illegible] *le français.* (Acad.)

— Devenir, arriver à être : PASSER *docteur.* PASSER *maître ès arts. De femme belle, on* PASSE *femme spirituelle, en attendant qu'on passe tout à fait.* (Balz.)

— En venir : *Je* PASSE *à votre deuxième observation.*

> . . . . Avant la naissance du monde...
> — Avocat, ah! *passons* au déluge...
> RACINE.

— Être adopté, réglé, décidé, imposé : *La loi* A PASSÉ. *Il faut que sa volonté* PASSE. *Dès que je me suis mis quelque chose en tête, il faut que cela* PASSE. (Destouches.) ‖ Être admis, reçu, accepté : *Sa pièce* N'A *pas* PASSÉ ; *la censure l'a interdite. Les monnaies allemandes ne* PASSENT *pas en France. Plusieurs choses certaines sont contredites, plusieurs fausses* PASSENT *sans contradiction.* (Pasc.) *Chez Fontenelle, la vérité nouvelle se déguise en madrigal, et elle* PASSE *plus sûrement.* (Ste-Beuve.)

> La grâce est tout, avec elle tout *passe*.
> PARNY.

— Être soumis pour être jugé ou examiné : PASSER *en cour d'assises, en conseil de guerre.* PASSER *au conseil de recrutement.*

— Se flétrir : *Ces roses* ONT PASSÉ *bien vite.* ‖ Se corrompre : *En été, le gibier* PASSE *très-vite.*

— **S'écouler, disparaître, ne pas demeurer** dans un état permanent : *Comme les années* PASSENT! *Ce qui est véritablement, c'est ce qui demeure ; ce qui* PASSE *tient plus du néant que de l'être.* (Boss.) *Un mauvais ouvrage de littérature* PASSE *et s'oublie, mais un monument ridicule subsiste pendant des siècles.* (Grimm.) *Aujourd'hui, tout vieillit en quelques heures ; une réputation se flétrit, un ouvrage* PASSE *en un moment.* (Chateaub.) *A la cour, les idoles* PASSENT, *les adorateurs restent.* (Beauchêne.) *Les générations* PASSENT, *la vérité demeure.* (Ch. Dollfus.) *Les dynasties* PASSENT, *mais les peuples ne meurent point.* (Cormen.) *Les hommes ne sont que des ombres qui* PASSENT. (V. Hugo.) *Méprisons ce qui* PASSE *pour nous attacher à ce qui dure.* (Guéroult.)

> Lorsque l'heure a sonné, souvent nous nous disons :
> Ah! comme le temps *passe*! et c'est nous qui passons.
> FRÉVILLE.

> Tout *passe*, tout finit, tout s'efface, en un instant
> Tout change ; changeons donc, puisque c'est notre lot.
> C. D'HARLEVILLE.

— **Mourir, expirer :** *On dirait qu'il va* PASSER.

— **Suffire pendant quelque temps, durer** un temps déterminé : *Ce vêtement doit me* PASSER *toute la saison. Il faut que cette provision de bois me* PASSE *tout l'hiver.*

— *Pouvoir passer*, Être passable, supportable, assez bon : *Ce vin peut* PASSER.

— *Y passer*, Être entièrement dépensé ou employé : *Toute sa fortune* Y PASSA. *Je* [illegible] *que toute la petite basse-cour de la pauvre femme y* AVAIT PASSÉ. (G. Sand.) ‖ Y être soumis à son tour, subir comme les autres une fâcheuse nécessité : *Vous* Y PASSEREZ [illegible] *comme nous. La mort* [illegible], *il faut que tout le monde* Y PASSE.

— *Passer à la postérité*, Survivre, être transmis à la postérité : *Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui* PASSERONT À LA POSTÉRITÉ. (Buff.)

— *Passer de bouche en bouche*, Être [illegible], répété, transmis de l'un à l'autre par la parole : *Leurs* [illegible] PASSENT DE [illegible] EN BOUCHE, *de province en province, de nation en nation.* (Mass.)

— *Passer dans le feu pour quelqu'un*, Faire de grands efforts ou de grands sacrifices pour lui être utile ou agréable. Ne se dit qu'au conditionnel, et par exagération : *Je* PASSERAIS DANS LE FEU POUR LUI.

— *Passer par*, Avoir à subir, à essayer : PASSER PAR *de rudes épreuves.* [illegible] PASSÉ PAR *là, je sais ce qu'il en est.* [illegible] PASSER PAR [illegible] *les grades militaires.*

— *Passer par l'étamine*, Être sévèrement examiné.

— *Passer par* [illegible]

— *Passer* [illegible] *par* [illegible].

— *Passer par la tête*, Venir soudainement à l'esprit : [illegible] PAR LA [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] PAR [illegible]

— *Passer de* [illegible], *le* [illegible], Être oublié, sortir de la mémoire.

— *Passer du blanc au noir*, Aller d'un extrême à l'autre ; changer brusquement de conduite, d'opinion, de langage.

— *Passer du côté de*, [illegible] *Le Français* PASSE [illegible] *parce qu'il est sûr* [illegible] (Chateaub.) *Dès que Napoléon chancelle, le pape* PASSE DU CÔTÉ DES [illegible] ‖ Suivre, accompagner, se trouver avec : *La puissance* PASSE [illegible] *chesse.* (F. Pelletan.)

— *Passer sur le ventre, sur le corps à quelqu'un*, Le renverser et marcher sur son corps. ‖ Triompher de lui et arriver [illegible] à ses fins.

— *Passer sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage*, Glisser dessus, ne pas les faire remarquer.

— *Passer par-dessus*, Franchir, enjamber pour arriver de l'autre côté : PASSER PAR-DESSUS *une haie*, PAR-DESSUS *un mur.* ‖ N'avoir aucun égard, [illegible] PASSER PAR-DESSUS *toutes* [illegible] *Le sage ne foule pas aux pieds certains préjugés,* [illegible] PASSE PAR-DESSUS. [illegible] PASSER SUR dans le même sens.

> On *passe* sur [illegible]
> [illegible]

> En chose où le péril [illegible]
> On peut fort bien *passer* sur [illegible]
> [illegible]

— *Passer par-dessus le marché*, Être cédé en dehors des conditions établies : *Aux enchères d'une riche et jolie fille à marier, la vertu* PASSE PAR-DESSUS LE MARCHÉ. (Bougeart.)

— *Passer avant quelqu'un*, Le précéder, avoir le pas sur lui : *Dans les cérémonies publiques, la magistrature* PASSE AVANT *l'armée,* [illegible] *le pas à la toge.* ‖ [illegible] supérieur, tenir un rang plus élevé que le sien, avoir plus d'influence que lui : *Jadis, le fils aîné d'une famille* PASSAIT AVANT *tous ses frères. L'homme* PASSE AVANT [illegible] *droit* AVANT *la loi, la morale éternelle* AVANT *les règles mobiles et changeantes des sociétés.* (Mignet.)

— *Passer avant quelque chose*, Avoir plus d'importance ou de valeur : [illegible] *conscience* PASSENT AVANT *tous les autres.* (Lacordaire.) *Les droits de l'espèce humaine* PASSENT AVANT *tout.* [illegible]

— *Passer après quelqu'un ou quelque chose*, Ne venir qu'après, lui être inférieur : *Le dévouement à l'idée doit* PASSER APRÈS *le dévouement à la patrie.* (Proudh.)

— *Passer chez* [illegible] *Je* PASSERAI CHEZ [illegible] ser par la ville, par le pays qu'il habite ; [illegible] PASSERAI PAR CHEZ [illegible] PASSER PAR CHEZ [illegible] *court.*

— *Passer de mode*, Cesser d'être de mode : *Les crinolines* ONT PASSÉ DE MODE.

— *Passer* [illegible] *des femmes pour tout ce qu'elles désirent ar*[illegible] A PASSÉ EN [illegible] (Mme de Genlis.)

— *Passer à l'état de*, [illegible] PASSENT À L'ÉTAT [illegible]

— [illegible]

[illegible] *se présente* [illegible]

[illegible]

> [illegible]
> LA FONTAINE.

— [illegible]

[illegible], *il* A PASSÉ OUTRE. ‖ *Passer outre*, [illegible]. Aller en avant [illegible] : *Il* PASSA PLUS AVANT *et* [illegible]. (Acad.) *Le temps ne s'arrête point pour admirer la gloire; il s'en sert et* PASSE OUTRE. (Chateaub.)

— *Laisser passer*, Permettre de passer, ne pas s'opposer à ce qu'on passe. ‖ Ne [illegible] passer à, laisser subsister [illegible] : LAISSER PASSER *la* [illegible]. LAISSER PASSER *une proposition*. ‖ Ne [illegible], ne pas corriger : LAISSER PASSER [illegible], *des erreurs. C'est un homme qui* [illegible] LAISSER PASSER.

— *Faire passer*, Transmettre, remettre par quelque intermédiaire : [illegible] FAIRE PASSER [illegible] *livre par votre fils.* ‖ Introduire, faire pénétrer, [illegible] *de* FAIRE PASSER [illegible] *enfants que* [illegible] *esprit.* (M[illegible]) [illegible] *et de* [illegible]. J. Joubert.) [illegible] ou [illegible] FAIRE PASSER *une proposition. Un ton poli rend les bonnes raisons meilleures et* FAIT PASSER *les mauvaises.* ([illegible])

Que le [illegible] passer avec un peu d'encens?

FLORIAN.

Une [illegible]
Le conte *fait passer* le précepte avec lui.

LA FONTAINE.

Qu[illegible] et s'exprime avec grâce
[illegible] . . . .

LA FONTAINE.

‖ Obliger, contraindre à passer : *Quand on a* [illegible] FAIT PASSER *par* [illegible] (F. Soulié.)

— *Il faut passer par la* [illegible] *la porte*, Il faut se soumettre à ces conditions.

— *Cela lui passera devant le nez*, Se dit d'une chose qu'une personne convoite et [illegible] pas.

— *Passe*, Soit, je l'accorde, j'y consens : *Si cela n'était que ridicule,* PASSE; *mais une* [illegible] *fait* [illegible] *bien que de mal au calomnié.* (Volt.) *Moraliser,* PASSE [illegible] (L. Jourdan.)

Un [illegible]
Passe [illegible] ; [illegible] à cet âge!
Assurément il radotait.

LA FONTAINE.

‖ *Passe pour*, Je veux bien consentir à : PASSE POUR *des menteries; mais des calomnies!*

— *Le notaire y a passé*, La chose est constatée par un acte en forme :

Auparavant le notaire y passa.

LA FONTAINE.

‖ *C'est comme si le notaire y avait passé, comme si tous les notaires du monde y avaient passé*, Se dit d'une chose sur laquelle il est impossible de revenir.

— *La chose a passé à fleur de corde*, Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât. Se dit par [illegible] terme du jeu de paume qu'on trouvera plus loin.

— *Il passera bien de l'eau sous le pont*, Il [illegible] un temps très long.

— *Passer comme une chandelle*, Mourir doucement, s'éteindre sans douleur, sans secousse.

— *Passer du coq à l'âne*, Passer d'un discours à un autre.

— *En passant*, D'une façon accidentelle, par occasion : *Je n'ai lu ce livre, je n'ai examiné cette affaire qu'en* PASSANT. *Il m'a dit* [illegible] EN PASSANT [illegible] *d'importance.* [illegible] EN PASSANT. (Volt.)

C'est en passant [illegible] plus constamment.

DUFRESNY.

— Prov. *Le temps passe et la mort vient*, Tout finit par la mort.

— Procéd. *Passer outre*, Commencer ou continuer d'exécuter nonobstant une opposition : [illegible] PASSER OUTRE. (Acad.) [illegible] *Passer en* [illegible] *Passer tout d*[illegible], Etre jugé [illegible].

— Théâtre. Etre joué : *Cette pièce ne* PASSERA *qu'après* [illegible] *répétition.*

— [illegible]. *Passer en avant*, Mettre le ta[illegible] au pied droit. [illegible], Mettre le pied droit en [illegible] *Passer sur son adversaire* [illegible] en portant le pied gau[illegible].

— [illegible] *passe, passe*, [illegible] *Je* [illegible] ‖ Au [illegible]. *Passer au* [illegible] PASSER DE PONT[illegible] Celui qui, étant

jetée, n'est coupée par aucun joueur. ‖ *Main ou donne qui passe*, Main retirée, en punition d'une faute quelconque, à celui qui la possède et donnée au joueur suivant. ‖ *Passer à fleur de corde*, Pousser la balle de manière qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde tendue au travers du jeu. ‖ *Passer au retour*, Passer, au trictrac, dans le jeu de son adversaire.

— Art milit. *Passez au large!* Cri par lequel les sentinelles avertissent, pendant la nuit, de passer à quelque distance de l'endroit où elles sont posées. ‖ *Passer à l'ennemi*, Déserter et se mettre du parti ennemi. ‖ *Faire passer la parole de main en main*, Faire passer un commandement de bouche en bouche jusqu'au dernier homme d'un corps de troupes ou jusqu'au dernier chef.

— Mar. *Passer à poupe*, Ranger par l'arrière : *L'un de ... fut à portée de canon, puis à portée de voix des Sept-Provinces et* PASSA A POUPE *de ce beau vaisseau.* (E. Sue.) ‖ *Passer sur le beaupré*, Passer trop près de l'avant d'un navire. ‖ *Passer au vent, sous le vent d'un vaisseau*, Le gagner de vitesse et se placer entre lui et le point de l'horizon d'où vient le vent. ‖ *Passer au billet*, Se dit de l'action d'un équipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier, pour qu'il constate le nombre des hommes qui le composent. ‖ *Faire passer à la bande*, Ordonner que l'équipage monte sur les vergues et dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, pour saluer par les vivats réglementaires les officiers généraux et les personnes notables qui quittent le navire ou un autre bâtiment qui passe. ‖ *Passer sur un bâtiment*, S'y embarquer comme marin ou comme passager. ‖ *Passer pour deux, pour trois...*, Se vider deux, trois fois, en parlant du sablier.

— Comm. *Passer debout*, Se dit des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues ni même déchargées. ‖ Fig. Ne produire qu'un effet passager, ne laisser aucune trace : *La lecture est inutile à certaines personnes; les idées* PASSENT DEBOUT *dans leur tête.* (Mme Necker.)

— Impersonnellem., dans les divers sens du verbe : *Il* PASSA *un médecin par pur hasard.* (Mme de Sév.) *A travers un cœur droit, il* PASSE *toujours quelque rayon de la lumière de Dieu.* (Lamenn.)

— *Il passe pour certain, pour constant*, On regarde comme certain, comme constant : *Il* PASSE *pour certain que nous aurons la guerre au printemps prochain.*

— Anc. pratiq. *A quoi passe-t-il?* Quelle est la décision des juges? ‖ *Il passe à tel avis*, La décision des juges est telle. ‖ *Il passe in mitiorem*, L'avis le plus doux l'emporte. ‖ *Il passe au bannissement, à la mort*, Il y a condamnation au bannissement, condamnation à mort.

— v. a. ou tr. Traverser, aller de l'autre côté de : PASSER *la rivière.* PASSER *la Seine à la nage.* PASSER *un pont.* PASSER *les Pyrénées. L'Atlantique n'est plus qu'un ruisseau que l'on* PASSE *dans quelques jours.* (Chateaub.)

Mon cerf débuche et *passe* une assez longue plaine,
Et mes chiens après lui. . . . .

MOLIÈRE.

— Transporter d'un lieu à un autre : PASSER *des voyageurs dans un bateau.*

Empêcher que Caron dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger, ne *passe* le monarque.

BOILEAU.

— Faire passer, introduire : PASSER *les bras dans les manches d'un habit.* PASSER *son doigt dans un anneau.*

— Mettre à quelqu'un comme vêtement : PASSER *une robe à un enfant.* ‖ Mettre sur soi comme vêtement : PASSEZ *votre habit et sortons.*

— Réussir à mettre dans la circulation : PASSER *une pièce de monnaie fausse.*

— Purifier ou clarifier à l'aide d'un tamis, d'un crible ou d'un filtre : PASSER *un bouillon.* PASSER *de la farine au bluteau.* (Acad.)

— Transmettre : PASSEZ *moi tel objet. Dans un certain jeu on se hâte de* PASSER *à son voisin un petit morceau de papier qui brûle.* (Chateaub.)

— Aller au delà, excéder : *Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le* PASSER. (La Rochef.) *Voir le but où l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est justesse; s'y arrêter, c'est force; le* PASSER, *ce peut être faiblesse ou témérité.* (Duclos.) Etre en dehors de, supérieur ou plus fort que : *Cela* PASSE *l'imagination. Voilà qui* PASSE *la vraisemblance, la raillerie, la permission. Il y a une ... qui* PASSE *notre sensibilité.* (La Rochef.) *Les désirs de l'homme ne* PASSENT *pas ses besoins physiques.* (J.-J. Rouss.) *On ne veut point* PASSER *les bornes de la plaisanterie, mais on les recule toujours.* (A. d'Houdetot.)

M[illegible], [illegible] a ses bornes, mais
[illegible] *passe* un peu les bornes qu'il y met.

PIRON.

— Devancer : *Ce cheval eut bientôt* PASSÉ *tous les autres.*

— Vaincre en mérite, exceller sur, valoir mieux que : *Cette jeune fille* PASSAIT *toutes les autres en beauté et en sagesse. Tout ce qui* PASSE *ou vous égale vous contraint ou vous gêne.* (Mass.)

Il me *passait* en tout, fors en fidélité.

RACINE.

L'Américain, farouche en sa simplicité,
Nous égale en courage et nous *passe* en bonté.

VOLTAIRE.

. . . . . Il est vrai qu'aujourd'hui,
Passât-on en vertu les vieux héros de Rome,
Si l'on n'a de l'argent, on n'est pas honnête homme.

HAUTEROCHE.

‖ Ne pas être accessible à l'intelligence de : *Cela me* PASSE.

— Faire mouvoir, faire glisser, promener : PASSER *sa main sur son visage, sur ses cheveux.* PASSER *le fer sur du linge.* PASSER *l'éponge sur une table pour l'essuyer.* PASSER *des couteaux sur la meule pour les aiguiser.* (Acad.)

— Exposer, soumettre, mettre : PASSER *du papier au cylindre.* PASSER *du linge au bleu.* PASSER *un parquet en couleur.*

— Omettre, ne point parler de : *Il* A PASSÉ *deux lignes de cette lettre, en la lisant.*

— Rédiger en forme légale : PASSER *un contrat de mariage. Vous me* PASSEREZ *votre procuration.*

— Accorder, concéder, pardonner : *Pour vivre en paix avec les hommes, il faut leur* PASSER *bien des inégalités de caractère. Pour juger les hommes, il faut leur* PASSER *les préjugés de leur temps.* (Montesq.)

Faiblesse pour faiblesse, ayons chacun la nôtre;
Passe-moi celle-ci, je te *passerai* l'autre.

DUFRESNY.

Aux travers de l'esprit aisément on fait grâce,
Mais les fautes du cœur, jamais on ne les *passe*.

ANDRIEUX.

‖ Permettre, excuser comme une licence : PASSEZ-*moi ce mot, cette expression.*

— Vendre, céder à un certain prix : *Je vous* PASSERAI *cela au plus juste.*

— Consumer, employer : *A quoi* PASSE-*t-il son temps? Ne* PASSEZ *plus les nuits à travailler. La perfection des mœurs consiste à* PASSER *chaque jour comme si c'était le dernier.* (Marc-Aurèle.) *Je suis las d'être bien battu et mal nourri; je suis las de* PASSER *la nuit à la porte d'un lansquenet et le jour à vous détourner des grisettes.* (Regnard.) *Un Français se croit l'homme le plus malheureux et presque le plus ridicule, s'il est obligé de* PASSER *son temps seul.* (H. Beyle.) *Malheur à l'homme condamné à* PASSER *sa vie avec une femme acariâtre!* (Boitard.) *L'homme* PASSE *toute sa vie à désirer une situation meilleure que celle où il se trouve.* (Alibert.) *Quand l'homme* A PASSÉ *sa vie à voir mourir, il se voit mourir lui-même.* (Guizot.) *Saint François de Paule* PASSAIT *souvent deux, trois et quatre jours sans manger.* (A. Karr.)

Bienheureux est celui qui peut *passer* sa vie
Exempt d'ambition, d'avarice et d'envie!

D'ALIBRAY.

— Vivre au delà de : *Il ne passera pas l'année, l'hiver, la journée, la nuit.*

— *Passer la nuit*, Veiller toute la nuit : *Je suis très-fatigué, car j'*AI PASSÉ *trois* NUITS. ‖ Se porter pendant la nuit, être durant la nuit dans un certain état de santé : *Le malade* A PASSÉ *une assez bonne* NUIT.

— *Passer la porte*, S'en aller, être congédié : *Hâtez-vous de* PASSER LA PORTE, *et lestement.*

— *Passer son envie*, Satisfaire son désir.

— *Passer son chemin*, Continuer son chemin sans s'arrêter :

Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez.

LA FONTAINE.

— *Passer la ligne*, Naviguer au delà de l'équateur.

— *Passer le pas*, Se résoudre à une chose désagréable : *Il faudra qu'il* PASSE LE PAS. ‖ Mourir : *Le pauvre diable* A PASSÉ LE PAS.

— *Passer sous silence*, Se taire sur, ne point parler de : PASSER SOUS SILENCE *des détails trop délicats.*

— *Passer au bleu*, Faire disparaître, escamoter : *On m'*A PASSÉ AU BLEU *mon porte-monnaie.*

— *Passer à quelqu'un la plume par le bec*, Le frustrer adroitement des espérances qu'il avait conçues.

— *Passer des marchandises en fraude*, Les faire entrer ou sortir sans payer les droits.

— *Passer par l'étamine*, Examiner, discuter, critiquer sévèrement, attentivement, malicieusement.

— *Passer une chose au gros sas*, Ne l'examiner que superficiellement.

— *Passer l'éponge sur quelque chose*, L'oublier volontairement :

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut *passer l'éponge* ou tirer le rideau.

CORNEILLE.

— *Passer un examen*, Le subir : *Il a* PASSÉ SON EXAMEN *avec succès.*

— *Passer condamnation*, Avouer qu'on a eu tort, qu'on s'est trompé.

— *Passer quelqu'un maître*, Le recevoir, l'admettre à la maîtrise.

— *Passer le temps*, L'employer; se distraire, se divertir :

Sur dix amoureux pleins d'un zèle extrême,
La moitié vous aime
Pour *passer le temps*.

A. DE MUSSET.

‖ *Passer mal son temps* ou *le temps*, Souffrir, être maltraité : *S'il avait affaire à des gens vindicatifs, il* PASSERAIT MAL SON TEMPS, *on lui ferait* MAL PASSER LE TEMPS. (Acad.)

Sais-tu que les railleurs et les mauvais plaisants
D'ordinaire avec moi *passent* fort *mal leur temps*?

REGNARD.

— *Que cela ne nous passe pas*, Que cela demeure secret entre nous, ne soit connu que de nous.

— Prov. *Contentement passe richesse*, La satisfaction est supérieure, préférable aux richesses.

— Chorégr. *Passer un entrechat*, Faire un entrechat.

— Escrime. *Passer la jambe à quelqu'un*, Lui prendre la jambe avec la sienne afin de le faire tomber : *Du reste, Charles tirait la savate en maître, jouait au billard avec tous les procédés possibles et* AURAIT *lestement* PASSÉ LA JAMBE *à tout tapageur qui eût troublé l'ordre de la poule.* (F. Soulié.)

— Jeux. Au renvi, *Passer parole*, Transmettre à un autre le droit qu'on avait de relancer. ‖ Aux échecs, *Passer prise*, Se dit du pion qui, en faisant son premier pas, s'avance de deux cases. ‖ Au trictrac, *Passer son jeu*, Etre obligé de jouer ses dames sans espoir de pouvoir remplir.

— Art milit. *Passer par les armes*, Fusiller en exécution d'un jugement : PASSER *un déserteur* PAR LES ARMES. ‖ *Passer au fil de l'épée*, Tuer en passant l'épée au travers du corps; ne se dit qu'en parlant d'un grand nombre d'individus massacrés de cette manière : *On* PASSA *la population* AU FIL DE L'ÉPÉE. ‖ *Passer en revue*, Faire la revue de : PASSER *une division* EN REVUE; et au fig. Examiner successivement : PASSER EN REVUE *tous les moyens proposés.* ‖ *Passer une revue*, Faire une revue de troupes. ‖ *Passer la voix*, Se dit de l'action d'un factionnaire qui envoie le cri de *Garde à vous!* à la sentinelle la plus proche, laquelle le répète à son tour.

— Mar. *Passer les manœuvres*, Introduire dans le canal des poulies ou dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un vaisseau. ‖ *Passer la tournevire*, L'élonger des deux côtés du pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après qu'un des bouts a été garni au cabestan et que les deux bouts ont été réunis ensemble.

— Comm. Approuver, allouer : PASSER *un article en compte courant.* PASSEZ-*moi cet article en dépense, cette somme en compte.* ‖ *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, Lui en transmettre la propriété par voie d'endossement.

— Techn. Remettre, rentrer, passer les fils de chaîne dans les mailles et maillons des lisses. ‖ Préparer, accommoder, apprêter : *On* A *mal* PASSÉ *cette peau. Il faut* PASSER *cette étoffe à l'apprêt.* ‖ *Passer en blanc*, Mettre au laminoir les lames de métal destinées à la fabrication des monnaies, avant de les avoir fait recuire. ‖ *Passer en carton*, Percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. ‖ *Passer en parchemin*, Couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. ‖ *Passer les cuirs en suif de chair et de fleur*, Les imbiber de suif bouillant sur les deux côtés. ‖ *Passer en sumac*, Se servir du sumac pour donner aux veaux noirs une couleur orange du côté de la chair. ‖ *Passer en mégie*, Donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession du mégissier. ‖ *Passer la clairée*, Nettoyer entièrement la matière et en ôter toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes en la raffinant.

Se passer v. pr. S'écouler, être passé, consumé, employé, en parlant du temps : *Les beaux jours* SE PASSERONT *bientôt. On s'accoutume difficilement à une vie qui* SE PASSE *dans une antichambre, dans les cours ou sur l'escalier.* (La Bruy.) *La vie* SE PASSE *en absence : on est toujours entre le souvenir, le regret ou l'espérance.* (Mme Du Deffant.) *Hier était laid, aujourd'hui n'est pas beau, mais demain... et la vie* SE PASSE. (Lévis.) *La jeunesse doit* SE PASSER *dans l'innocence et la vertu.* (Dufieux.) *Toute notre vie* SE PASSE *à errer autour de notre tombe.* (Chateaub.)

— Perdre sa beauté, son éclat, sa force : *La puissance suprême a fait les fleurs des champs, qui* SE PASSENT *du matin au soir.* (Boss.) ‖ Tomber en désuétude, être oublié : *Cette mode* SE PASSERA. *Le goût des liqueurs fortes* SE PASSE *de jour en jour.* (Acad.) *Les premières impressions de l'enfance ne* SE PASSENT *jamais.* (Boitard.)

— Arriver, avoir lieu : *Que* SE PASSE-*t-il donc? Il* SE PASSE *des choses bien curieuses. Voici ce qui* S'EST PASSÉ. *En voyant ce qui* SE PASSE *dans le monde, l'homme le plus misanthrope finirait par s'égayer.* (Chamfort.) *Tout ce qui* SE PASSE *au fond de notre âme est inexplicable.* (B. Constant.) *Rien de ce qui* SE PASSE *dans l'économie sociale n'a d'exemplaire dans la nature.* (Proudh.)

Aurait-il eu le bruit de ce qui *s'est passé*?

ROTROU.

Je veux croire qu'au fond il ne *se passe* rien;
Mais enfin on en parle, et cela n'est pas bien.

MOLIÈRE.

— Se contenter : *Il a 20,000 francs de rente; on* SE PASSERAIT *à moins.* (Acad.) || [illegible]

— Se priver, s'abstenir, renoncer à, ne pas avoir recours à, ne pas user de : *Il faut savoir jouir et savoir* SE PASSER : *j'ai tâté de l'un et de l'autre.* (Volt.) *Qui ne veut vivre que tranquille peut* SE PASSER *des philosophes et des poëtes; mais on ne* SE PASSE *pas d'eux quand on veut vivre avec dignité.* (E. Bersot.) *On est toujours riche des choses dont on sait* SE PASSER. (Bonnin.) *Il n'est pas une jeune fille de quinze à seize ans qui n'aime mieux faire ses robes que de* S'EN PASSER. (Mme Guizot.) *Paraître est tout ; pour ce qui est d'être, on* S'EN PASSE *aisément.* (Jacques.) *La liberté matérielle est la seule qui puisse* SE PASSER *de dignité.* (V. Hugo.) *Le prêtre détourne de la prière privée, qui est un moyen de* SE PASSER *de lui.* (Renan.) *Les peuples robustes de corps et d'esprit savent* SE PASSER *de médecin.* (Mocquet.) *Nulle société ne peut* SE PASSER *de morale.* (Vacherot.) *Le monde ne peut* SE PASSER *ni de religion ni de liberté.* (E. Laboulaye.)

C'est posséder les biens que savoir *s'en passer.*

REGNARD.

Le sage doit apprendre à *se passer* des autres.

E. AUGIER.

— Pardonner à soi-même : *Le sage ne* SE PASSE *aucune faiblesse. Si l'homme* SE PASSE *une faute, il en commettra trente.* (Saint Martin.) || Se permettre : SE PASSER *certains plaisirs.*

— Enfoncer dans son propre corps : *Il* SE PASSA *son épée au travers de la poitrine. Les Indiens* SE PASSENT *quelques-unes des belles plumes des aras à travers les joues, la cloison du nez et les oreilles.* (Buff.)

— Fam. *Se passer son épée au travers du corps,* La vendre pour manger ou pour boire.

— *On s'en passe plus aisément que de pain.* Se dit d'une chose dont il n'est pas malaisé de se priver.

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe,* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que la vivacité et l'inexpérience de la jeunesse font commettre : *Il n'a que vingt ans;* IL FAUT QUE JEUNESSE SE PASSE. (Scribe.) || *Jeunesse est forte à passer,* Il est difficile de ne pas commettre de folie quand on est jeune.

— Gramm. Employé comme neutre ou intransitif, le verbe *passer* prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*. Si l'on ne veut parler que de l'action elle-même et la représenter au moment de son accomplissement, on met l'auxiliaire *avoir* : *Le boulet m'a passé près de la tête.* Si l'on veut représenter, outre l'action, l'état qui en est la suite, le séjour, la cessation d'existence, on prend l'auxiliaire être : *Il est passé en Amérique de puis un an. La mode en est passée,* elle n'existe plus.

— **Syn. Passer, se passer.** Outre que *se passer* peut signifier perdre son éclat, il diffère de *passer* même lorsque les deux expressions paraissent synonymes. *Passer* signifie qu'une chose est passagère, qu'elle ne dure qu'un temps, et il signifie cela d'une manière générale; *se passer* montre les choses mêmes pendant qu'elles *passent*, et il les représente dans leur manière d'être pendant que l'action du temps se manifeste en elles. Les maux *passent* à la longue, mais cela n'empêche pas qu'on n'en sente tout le poids pendant qu'ils *se passent*. On dit, en général, que la vie *passe* vite; on dit d'une coquette que sa vie *se passe* à allumer des passions qu'elle n'a pas l'intention de satisfaire.

— **Passer, dépasser, outre-passer,** etc. V. DÉPASSER.

— **Allus. hist. Laissez passer la justice du roi,** Phrase qui rappelle certaines exécutions expéditives de Charles VI. V. JUSTICE.

— **Racine passera comme le café,** Mot attribué à Mme de Sévigné. V. CAFÉ.

— **Laissez faire, laissez passer,** Maxime des économistes du XVIIIe siècle. V. LAISSER.

— **Allus. littér. Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.** Vers de Boileau (*Art poétique*, ch. Ier, v. 76). Voici le passage :

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

On fait de fréquentes allusions à ce vers de Boileau, qui est une imitation de l'*Omne tulit punctum* d'Horace.

« Souvent aussi, et très-souvent, dans l'âme de d'Alembert la raison s'égayait, une douce philosophie s'y permettait un léger badinage; d'Alembert donnait le ton : et qui sut jamais mieux que lui

Mêler le grave au doux, le plaisant au sévère? »

MARMONTEL.

« Que ferait le drame romantique? Il broierait et mêlerait artistement ensemble ces deux espèces de plaisir. Il ferait passer à chaque instant l'auditoire du sérieux au rire, des excitations bouffonnes aux émotions déchirantes, *du grave au doux, du plaisant au sévère.* Car le drame, c'est le grotesque avec le sublime, l'âme sous le corps; c'est une tragédie sous une comédie. »

V. HUGO.

« Une tragédienne, nommée Bosquillon, y tenait l'emploi de Mlle Raucourt, et la rappelait quelquefois avec bonheur. Quant au directeur Deharme, il jouait un peu de tout, sans être déplacé dans rien : je l'ai vu, dans la même soirée, jouer *Abel*, les *Fausses infidélités* et Colin du *Devin du village*... Voilà ce qu'on appelle :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. »

BRAZIER.

« Répondez-moi vite, vite, vite.

— Eh! sur quel ton? dit Marie attendrie, mais hésitante encore. Vous mêlez si bien le *plaisant au sévère* qu'on ne sait jamais auquel croire. »

P. MEURICE.

— **J'en passe, et des meilleurs,** Hémistiche célèbre d'*Hernani*, drame de V. Hugo. Le roi don Carlos propose une trahison à Ruy Gomez; celui-ci montre successivement au roi les portraits de ses ancêtres, qui tous ont été des gentilshommes remplis de bravoure et d'honneur. Sur un geste d'impatience du roi, Ruy Gomez termine par cet hémistiche devenu proverbial :

J'en passe, et des meilleurs.

Dans l'application, ces mots sont devenus une sorte de formule au moyen de laquelle on abrége une énumération, une nomenclature :

« On jouait aux petits billets un soir, après dîner, chez Mme de T***. Voici quelques demandes des uns et quelques réponses des autres, le tout au hasard et au courant du crayon :

— Pourquoi est-ce que je l'aime? — Parce qu'elle ne t'aime pas.

— Pourquoi est-on fidèle? — Par nonchalance.

— A quoi sert d'être beau? — On voit bien que tu ne l'es pas.

— Pourquoi les femmes sont-elles coquettes? — Parce que nous sommes coquins.

— Que préférez-vous? — Ce qui me préfère.

— Pourquoi ne l'aimez-vous plus? — Pour ne pas avoir le dernier.

J'en passe, et des meilleurs. »

JULES LECOMTE.

« *J'en passe, et des meilleurs*...; mais j'aurais beau multiplier les noms, débrouiller le chaos du passé, analyser subtilement les origines, faire passer les uns après les autres sous vos yeux tous les habitants de cette cité bizarre, il faut bien, tôt ou tard, que j'arrive à cette conclusion désolante, que, de toutes les races qui fourmillent dans l'enceinte d'Alger, la nôtre, celle des Européens, est incomparablement la plus chétive et la plus laide. »

CUVILLIER-FLEURY.

« Le vieillard laissa tomber sa tête sur sa poitrine, affaissé, englouti dans le douloureux orgueil d'un passé à jamais évanoui. Et vraiment il avait été beau ainsi, passant cette revue généalogique avec la pointe de cette vieille épée qui tremblait dans sa main tremblante; il avait été grand et beau comme Ruy Gomez, montrant au futur Charles-Quint les portraits de ses ancêtres; lui aussi aurait pu hocher la tête et dire :

J'en passe, et des meilleurs. »

AUGUSTE LUCHET.

— **Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.** V. RHUBARBE.

PASSER s. m. (pas-ser — mot lat.). Ornith. Nom donné par les auteurs anciens au genre moineau, et plus particulièrement au moineau domestique. || Syn. de PYRGITE, autre genre d'oiseaux.

PASSERAGE s. f. (pa-se-ra-je). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'outarde.

— Bot. Nom vulgaire des lépidiers et du cresson des prés, plantes ainsi appelées parce qu'on leur attribuait autrefois la propriété de guérir la rage. || *Petite passerage*, Cresson des marais. || *Passerage sauvage*, Cresson des prés.

— **Encycl.** Le mot *passerage*, comme beaucoup de noms vulgaires, a une acception variable et mal définie. Tantôt on le prend comme synonyme du genre lépidier (V. ce mot), tantôt on l'applique seulement à un petit nombre d'espèces de ce genre; tantôt enfin on le donne exclusivement à une seule de ces espèces. La *passerage* à larges feuilles ou grande *passerage* est une plante vivace, à racine [illegible] siforme, rameuse, blanchâtre; la tige, qui atteint et dépasse la hauteur d'un mètre, est glauque, dressée, rameuse, et porte des feuilles alternes, assez épaisses, [illegible], d'un vert [illegible]; les fleurs, blanches, très-petites, groupées en panicule terminale, ont une corolle cruciforme et [illegible] étamines tétradynames; le fruit est une silicule ovale, comprimée, velue, pointue au sommet.

Cette plante est abondamment répandue dans toute l'Europe; elle croît dans les [illegible] ombrages et herbeux [illegible], au bord des chemins et des ruisseaux, au voisinage des habitations, etc., souvent même elle devient incommode par ses racines longuement traçantes. Aussi ne la cultive-t-on que dans les jardins botaniques, où il faut avoir soin d'isoler ou de cerner ses racines, ou bien de la tenir en pot, pour l'empêcher d'envahir les plates-bandes. Il suffit de la semer sur place; elle se propage ensuite trop facilement d'elle-même, soit par ses graines, soit par ses racines. La *passerage*, perdant ses propriétés par la dessiccation, doit toujours être employée fraîche; on peut la récolter pendant toute la durée de sa végétation, mais de préférence à l'époque de la floraison, qui a lieu vers le mois de juillet; la racine, qui est vivace, peut être recueillie toute l'année.

La *passerage* a une odeur forte et âcre, une saveur piquante beaucoup plus prononcée dans les feuilles que dans les fleurs, et qui est due probablement à une huile essentielle sulfurée, analogue à celle que l'on retire du cresson; on a prétendu qu'elle renfermait de l'ammoniaque; mais cela n'est pas bien démontré. Appliquée sur la peau, elle détermine la rubéfaction. On l'emploie néanmoins, dans plusieurs pays, comme condiment et même comme aliment; mais, pour ce dernier usage, il faut la cueillir très-jeune. Il est bon d'ailleurs de n'en manger qu'en petite quantité et de la mélanger avec le cresson. Elle possède, mais à un degré plus énergique, les propriétés de cette dernière plante et du cochlearia. Elle entre quelquefois comme fourniture dans les salades. D'autres fois, on en exprime le suc, qu'on mélange avec du vinaigre, pour servir d'assaisonnement aux viandes. Enfin, quelques personnes en mangent les feuilles à jeun, comme apéritives.

La racine et les feuilles de la *passerage* sont employées en médecine; elles constituent un excellent antiscorbutique, et il y a peut-être lieu de s'étonner qu'on les utilise aussi peu sous ce rapport. On a vanté aussi cette plante contre les scrofules, l'hypocondrie, l'hystérie, l'hydropisie. L'abbé Rousseau la faisait distiller avec de l'eau miellée fermentée, pour faire une liqueur alcoolique et aromatique qu'il administrait dans les névroses. On l'employait aussi comme apéritive, incisive et emménagogue, et, à l'extérieur, comme détersive, résolutive et rubéfiante; elle a été prescrite contre la gale, les dartres, les névralgies, les rhumatismes, la sciatique; dans ce dernier cas, on pilait les racines fraîches et on les mélangeait avec du beurre, pour les appliquer sur les points douloureux. Enfin, nous ne pouvons omettre les vertus merveilleuses qu'on attribuait à cette plante pour la guérison de la rage et qui lui ont valu son nom, mais qui sont purement imaginaires.

En agriculture, on ne tire aucun parti de la *passerage;* elle pourrait néanmoins rendre quelques services. L'extrême facilité de sa propagation suffirait pour la recommander; adoucie et améliorée par la culture, elle fournirait un légume de plus aux jardins potagers. Ce serait encore une bonne plante fourragère, car tous les bestiaux la mangent volontiers. Elle a un assez bel aspect pour mériter une place dans les jardins paysagers. On pourrait d'ailleurs l'utiliser en la récoltant, dans les nombreuses localités où elle est abondante, soit pour la donner, mélangée avec d'autres plantes, aux animaux domestiques, soit pour la convertir en engrais.

La *passerage* ibéride ou petite *passerage*, vulgairement nommée nasitor sauvage, chasserage, etc., diffère de la précédente par sa taille plus petite et ses feuilles supérieures linéaires; elle croît dans les mêmes localités, et on la reconnaît aussi à l'odeur de chou qu'elle exhale. Ses propriétés sont à peu près semblables, mais moins prononcées. Elle a été préconisée comme lithontriptique; on l'a vantée contre les maladies de la peau, la sciatique, l'asthme, l'hydropisie du cœur; on lui a attribué des propriétés analogues à celles de la belladone et de la digitale, ce qui paraît très-douteux. Enfin, on l'a administrée avec succès contre les fièvres intermittentes, soit seule, soit associée au quinquina. On en a même extrait un principe particulier appelé lépidine, qui a paru un moment devoir prendre place dans la matière médicale à côté de la quinine et de la salicine.

La *passerage* rudérale est une plante annuelle, qui croît dans les lieux stériles et les décombres. Elle est employée en Russie contre les fièvres intermittentes, et produit de bons effets lorsque ces fièvres sont accompagnées de symptômes scorbutiques. Elle a aussi la propriété, même quand elle est sèche, de détruire les [illegible]; il suffit de la mettre entre deux feuilles de papier sous les matelas, et le lendemain on y trouve les insectes morts [illegible]. La *passerage* [illegible] comme un puissant [illegible] de même [illegible] dans le midi de la France. [illegible] gent les feuilles de la *passerage* de Virginie. [illegible] che. La *passerage* cultivée est plus connue sous le nom de nasitor. V. ce mot.

PASSERANI [illegible] sujet des pamphlets si violents contre la cour de Rome, qu'il fut cité à comparaître devant l'inquisition et qu'il vit ses biens confisqués. Passerani se sauva en Angleterre, puis il habita la France et la Hollande, où il mourut. On doit à cet [illegible] du clergé et qui avait adopté les idées philosophiques alors dominantes, plusieurs écrits parmi lesquels nous citerons : *Pièces curieuses* [illegible] (Rotterdam, 1736); *Dissertation sur la mort* (Rotterdam, 1733), dans laquelle il justifie le suicide, [illegible] *païenne* (1737, in-8°); *Projet facile, équitable et modeste pour rendre utile à notre nation un très-grand nombre de pauvres enfants qui lui sont maintenant fort à charge*, etc.

PASSERAT s. m. (pa-se-ra — du lat. *passer*, moineau). Ornith. Ancien nom du moineau franc.

PASSERAT (Jean), littérateur et érudit français, né à Troyes en 1534, mort à Paris en 1602. Placé dans le collége de sa ville natale [illegible] il y fut malmené à l'excès par un régent et s'enfuit à Bourges, où, pressé par la misère, il se vit obligé de demander du travail dans une mine de fer; ayant abandonné bientôt un travail aussi dur qu'ingrat, il alla à Sancerre et se réfugia auprès d'un religieux du monastère de Saint-Satur. De retour à Troyes, il se fit pardonner cette longue escapade et rentra en grâce auprès de son parent, qui le remit au collége et l'y entretint pendant trois ans.

Jean Passerat vint ensuite à Paris, où il étudia quelque temps au collége de Reims, sous un professeur nommé Rochon. De retour dans sa province, il y fit la connaissance de Lescot, qui possédait parfaitement la langue latine, et qui, appelé à Paris pour occuper la chaire de rhétorique au collége du Plessis, fit donner à son compatriote la chaire d'humanités dans le même établissement. De ce collége, notre Champenois passa dans celui du cardinal Le Moine, et là devint l'ami du célèbre Muret.

Après trois années d'études du droit romain sous le fameux professeur Cujas, à Bourges (ou à Valence, en Dauphiné), il revint à Troyes, puis alla à Epernay au moment où cette dernière ville se voyait sur le point d'être assiégée par le prince de Condé. Dépêché à ce capitaine par les habitants, il parvint à désarmer sa colère.

Fixé enfin à Paris en 1569, Jean Passerat devint l'hôte, le commensal, l'ami de Henri de Mesme, maître des requêtes, homme instruit, qui se plaisait à protéger les lettrés et les savants. Notre poëte érudit demeura chez ce Mécène éclairé et libéral jusqu'en 1598. Il hérita alors de la chaire d'éloquence au Collége de France, laissée vacante par l'infortuné Ramus, victime de la Saint-Barthélemy, et professa avec une très-grande distinction jusqu'au moment où les troubles de la Ligue le forcèrent à suspendre ses leçons, qui étaient fort suivies. Passerat ne put reprendre son cours qu'en 1594, après l'entrée de Henri IV à Paris. Il avait employé les loisirs que lui faisaient les événements politiques de cette époque agitée, à travailler sur Plaute, et il avait coopéré, en 1593, à la fameuse *Satire Ménippée* avec Jacques Gillot, conseiller-clerc du parlement, Pierre Le Roy, chanoine de Rouen, Nicolas Rapin, [illegible] qui, secondé par Rapin, rima les vers de l'ouvrage. Vers la fin de sa vie, il devint aveugle, mais, jusqu'au dernier moment, il sut conserver sa verve caustique et sa [illegible] humeur.

[illegible] dit et lettré, fut inhumé dans l'église des dominicains de la rue Saint-Jacques, où Jean-Jacques de Mesme [illegible] Passerat [illegible] IX et Henri III. Ses productions satiriques ne con[illegible]

[illegible]

le nom de [illegible]

Passerat fit jeter aux flammes un commen[illegible] profond.

[illegible] années, Passerat se fit sa propre épitaphe :

[illegible]

[illegible]

Que de [illegible] et de plus naïf que ce couplet [illegible]:

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Beauté c'est un trait de gage!

Entre deux [illegible] l'ode [illegible] Passerat [illegible]: *[illegible] Mesmes*:

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

L'autre est pour *[illegible] des Neus*, mort jeune :

> [illegible] que tout empire,
> [illegible] les moments
> [illegible] chardons aux champs,
> [illegible] pour le devenir pire.

Que [illegible] dans ces vers! Mais Passerat [illegible] par [illegible]; il préférait [illegible], les *concetti*, la gaie satire; [illegible] à ailleurs avec une correction [illegible], il avait de la facilité, de la délicatesse, [illegible], et on a dit de lui avec raison [illegible] ne sont pas laissées [illegible] de mots tirés du grec ou du latin, on y trouve moins de ces inversions forcées et de ces constructions rudes qui rendent souvent difficile la lecture des ouvrages de ce temps. »

Il aimait Ronsard sans chercher à le copier, et avait accoutumé de dire qu'il préférerait [illegible] de Milan l'ode que ce poète avait composée pour le chancelier de L'Hospital.

Son petit poème intitulé : la *Divinité des procès*, mérite également d'être mentionné. On y trouve ces deux vers :

> Aux deux [illegible] de la mort, on dresse des autels;
> [illegible] aux procès, puisqu'ils sont immortels.

L'auteur s'inspirait d'un procès aussi long que dispendieux qu'il avait eu à subir.

Un autre sonnet traite de la même matière :

> La femme et le procès sont deux choses semblables;
> L'une parle toujours, l'autre n'est sans propos;
> L'une aime à tracasser, l'autre hait le repos.
> Tous deux sont [illegible], tous deux impitoyables.
> . . . .
> L'une aime [illegible], et l'autre les discords,
> [illegible] faire de beaux accords,
> [illegible] qu'aux procès il mariast les femmes.

C'est à Passerat qu'on doit le vers suivant, qu'on a souvent cité :

> Le poète et le fou sont de mesme nature.

PASSERCULE s. m. (pa-ser-ku-le — dimin. du lat. *passer*, moineau). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles ou des passerines, et dont l'espèce type habite l'Amérique.

PASSEREAU s. m. (pa-se-ro — du lat. fictif *passerellus*, diminutif de *passer*, moineau, pour *paxer*, qui n'a eu primitivement que le sens d'oiseau en général, comme l'espagnol *pajaro*, et le sanscrit *pakshat*, *pakshan*, *pakshanta*, *pakshala*, oiseau, de *paksha*, aile). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc :

> ... passereaux joyeux chantent sous ma fenêtre.
>
> V. Hugo.

> [illegible]
> [illegible]
>
> La Fontaine.

> [illegible]
> [illegible]
> Le [illegible]
> Et [illegible] à sa mère.
>
> Lamartine.

> Mon Dieu, donne l'onde aux fontaines,
> Donne la plume aux passereaux,
> [illegible]
> Et [illegible] et la rosée aux plaines.
>
> Lamartine.

— s. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant un grand nombre de petites espèces. *[illegible]* (Z. Gerbe.) *L'ordre [illegible] en Europe d'innombrables [illegible].* (A. Maury.)

— Encycl. Ornith. L'ordre des *passereaux* [illegible] des oiseaux une section [illegible], variables, [illegible] de très-nombreuses [illegible], on peut [illegible], des [illegible] doigts [illegible] des tarses [illegible] lalons; des [illegible] et recourbés, [illegible], enfin des [illegible] les *passereaux* [illegible] des [illegible] les tranchants des oiseaux de proie.

De grandes et profondes différences distinguent les unes des autres les diverses espèces de *passereaux*, tant pour leurs formes que pour leurs habitudes et leur genre de vie. Herbes, graines, fruits, insectes, poissons même, constituent leur nourriture, suivant leur nature et la conformation de leur bec. La plupart vivent solitaires; quelques-uns se réunissent en bandes; les uns toujours [illegible], toujours en l'air, voltigent du matin au soir; les autres perchent presque constamment sur les arbres, tandis que d'autres encore vivent à terre et dans des régions découvertes. Du reste, indépendants et d'humeur [illegible] jusqu'ici résisté à toute tentative de domestication. C'est parmi eux que l'on trouve les oiseaux chanteurs par excellence. Quelques-uns ont même la propriété de retenir les airs qu'on leur siffle plusieurs fois.

L'ordre des *passereaux* se divise en cinq familles, subdivisées elles-mêmes en un grand nombre de genres. Nous citerons les principaux : I. *Dentirostres* : pie-grièche, gobe-mouches, cotinga, tangara, merle, fourmilier, cincle, mainate, martin, loriot, lyre, bec-fin, manakin, etc. — II. *Fissirostres* : Hirondelle, engoulevent. — III. *Conirostres* : Alouette, mésange, bruant, moineau, bec-croisé, pique-bœuf, étourneau, corbeau, paradisier, etc. — IV. *Ténuirostres* : Sittelle, grimpereau, colibri, huppe, etc. — V. *Syndactyles* : Guêpier, martin-pêcheur, etc.

PASSERELLE s. f. (pa-se-rè-le — rad. *passer*). Pont étroit qui ne sert qu'aux piétons : *Établir une* PASSERELLE *sur un cours d'eau, sur un chemin de fer, pour unir les parcelles d'une propriété coupée par la voie.*

— Techn. Instrument tenant lieu de navette dans la fabrication des tissus métalliques, et qui est formé d'une baguette de bois dont les extrémités forment une espèce de fourche.

— Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles, et dont l'espèce type, qui fait partie du groupe des paroares, habite l'Amérique. ‖ S'est dit autrefois pour femelle de passereau.

PASSERESSE s. f. (pa-se-rè-se — rad. *passer*). Mar. Petit cordage employé comme supplément aux cargues d'une voile.

PASSERET s. m. (pa-se-rè). Ornith. Syn. de PASSETIER.

PASSERI (Jean-Baptiste), peintre, poëte et biographe, né à Rome vers 1610, mort en 1679. Il ne s'appliqua que tard à la peinture, sous la direction du Dominiquin; mais, quoiqu'il possédât bien la théorie de cet art, il ne s'éleva jamais au-dessus de la médiocrité. Il composa un grand nombre de pièces de vers et de sonnets; mais l'ouvrage qui le recommande particulièrement est une biographie des artistes romains : *Le Vite de' pittori, scultori ed architetti che hanno lavorato in Roma, morti dal* 1641, *fino al* 1673. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1772. — Son neveu, Joseph PASSERI, né à Rome en 1654, mort dans la même ville en 1715, prit des leçons de Carlo Maratte et devint un peintre de talent. Parmi ses meilleurs ouvrages, on cite ses belles fresques de Saint-Nicolas *in Arcione*, de Sainte-Marie *in Campitelli*, le salon de l'Aurore à la villa Corsini, et ses tableaux représentant *Moïse portant les tables de la loi*, à la Chiesa-Nuova, à Rome, comme les œuvres précédentes; le *Jugement dernier*, à Pesaro, etc.

PASSERI (Jean-Baptiste), savant antiquaire italien, né à Farnèse, près de Rome, en 1694, mort à Pesaro en 1780. Son père, médecin distingué, l'envoya faire son éducation à Rome. Le jeune Passeri s'adonna avec ardeur à l'étude des belles-lettres, du dessin des antiquités, de la numismatique, composa beaucoup de vers, une tragédie, des comédies, puis apprit la jurisprudence sous Gravina, alla prendre le diplôme de docteur à Pérouse (1716) et suivit alors la carrière administrative. Passeri avait rempli diverses fonctions dans les États du pape lorsque, étant devenu veuf (1738), il entra dans les ordres (1741). A partir de cette époque, il devint successivement vicaire général à Pesaro, auditeur de rote à Ferrare, protonotaire apostolique et antiquaire du grand-duc de Toscane. Tout en remplissant ces diverses fonctions, Passeri cultivait avec une ardeur sans égale l'archéologie. De son temps, cet archéologue jouit d'une réputation qui ne s'est point soutenue. Malgré son incontestable érudition, il s'est fréquemment laissé entraîner à des écarts d'imagination en rejetant parfois dans ses explications le sens le plus naturel et le plus clair pour établir des systèmes opposés à l'évidence; son enthousiasme pour la civilisation des Étrusques l'a jeté notamment dans des erreurs insoutenables. Il était membre de la Société royale de Londres et de l'Académie d'Olmütz. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Lucernæ fictiles* (Pesaro, 1739-1743-1751, 3 vol. in-fol.), [illegible] antiquæ, *Selecta monumenta eruditæ antiquitatis dissert. VIII* (Florence, 17[illegible], [illegible]), *Dicta Secutura* (1753-1755, 2 vol.), *Picturæ Etruscorum in vasculis, nunc primum in unum collectæ* (Rome, 1767-1775, [illegible] fol.), etc. On lui doit, en outre, de nombreux mémoires et vingt-cinq ouvrages restés manuscrits, parmi lesquels nous citerons : *Thesaurus gemmarum veterum* (3 vol.).

PASSERIANO, ville du royaume d'Italie (Vénétie), à 8 kilom. N.-E. de Campo-Formio. Elle forma, sous Napoléon Ier, un département du royaume d'Italie, avec Udine pour chef-lieu. A la chute du premier Empire, elle fit retour à l'Autriche, dont elle cessa de faire partie en 1866, après Sadowa, époque à laquelle elle fut cédée au roi de Sardaigne devenu roi d'Italie.

PASSERIE s. f. (pa-se-rî — rad. *passer*). Passage. ‖ Vieux mot.

— Dr. international. Passeries, Ancienne convention entre la France et l'Espagne, qui permettait aux deux nations de faire le commerce en temps de guerre par les passages des Pyrénées.

— Techn. Liqueur aigre dont les mégissiers se servent pour faire enfler les peaux.

— Encycl. Dr. international. En vertu du traité de *passeries*, les frontaliers espagnols et français pouvaient commercer ensemble par certaines gorges spécifiées dans la convention. Les *passeries*, dont nous trouvons les premières traces en 1315, étaient encore en usage au siècle dernier. Charles VIII confirma les privilèges des frontaliers, et, sous le règne de Louis XII, ce traité, qui avait reçu quelques atteintes et qui fut renouvelé dans l'assemblée de Brat, portait : « Il est permis aux frontaliers, tant français qu'aragonais, de transporter toutes sortes de marchandises qui n'étaient pas de contrebande. Les criminels seuls qui cherchaient à passer d'un royaume dans l'autre pouvaient être arrêtés dans l'étendue des *passeries*. » C'était à Seix (Ariége) qu'aboutissaient les portes ou passages pyrénées, entre autres ceux de Daula, de Suban et de Martelat.

PASSERIGALLE adj. (pa-se-ri-ga-le — du lat. *passer*, passereau; *gallus*, coq). Ornith. Qui tient à la fois des passereaux et des gallinacés.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux, qui forme la transition des passereaux aux gallinacés, et qui comprend, entre autres, les genres pigeon, ménure, mégapode, pénélope, parrakoua, etc.

PASSERILLE s. f. (pa-se-ri-lle; *ll* mll.). Syn. de PASSARILLE.

PASSERINE s. f. (pa-se-ri-ne — dimin. du lat. *passer*, moineau). Ornith. Genre de passereaux, intermédiaire entre les bruants et les fringilles. ‖ Syn. de JACARINE. ‖ Un des noms vulgaires de la fauvette grise.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des thymélées ou daphnoïdées, comprenant plus de vingt espèces, répandues dans diverses régions de l'ancien continent : *Sept espèces de* PASSERINES *croissent dans le midi de la France.* (Jussieu.)

— Encycl. Ornith. Les *passerines* sont voisines des bruants; elles s'en distinguent par un bec conique, entier, un peu robuste, droit, rétréci vers le bout, à bords inférieurs fléchis en dedans, mais surtout par la mandibule supérieure couvrant, au moins à sa base, les bords de l'inférieure et dépourvue de tubercules. Ces oiseaux appartiennent presque tous à l'Amérique. Ils se tiennent habituellement les uns à terre, les autres sur les arbres; tous se nourrissent d'insectes et de petites graines entourées ou séparées du péricarpe. Ils nichent sur les arbres, dans les buissons, les halliers ou au milieu des herbes. Le nombre de leurs pontes dépend de la température du pays qu'ils habitent; chacune est de trois à cinq œufs. Lorsque les petits sont éclos, les parents les nourrissent d'insectes, de chenilles ou de vermisseaux.

La *passerine* nonpareille, ou passe, par la richesse de son plumage, est un des plus beaux oiseaux. Le mâle a la tête couverte d'une sorte de camail violet, qui s'étend au-dessous des yeux, descend sur la partie supérieure et les côtés du cou et revient sur la gorge; le devant du cou, les parties postérieures, le croupion et les couvertures de la queue d'un rouge éclatant, le dos quelquefois de même couleur, mais le plus souvent varié de vert tendre et d'olivâtre obscur; les grandes tectrices alaires vertes et les petites d'un bleu violacé; les pennes des ailes et de la queue d'un rouge brun. La femelle a des couleurs moins brillantes; elle est généralement d'un vert foncé en dessus et d'un vert olive en dessous; les jeunes portent la même livrée avant la première mue. Cet oiseau, très-commun dans les Florides et la Louisiane, est plus rare dans la Caroline du Sud; il se tient à la distance de trente milles et plus des bords de la mer. C'est un oiseau d'un caractère doux et familier, qui, en captivité, se nourrit comme les serins, bien qu'il soit plus délicat que ceux-ci. On a remarqué qu'il aime beaucoup à placer son nid sur les orangers. Le mâle a un chant agréable, pareil à celui de notre fauvette à tête noire, mais moins fort et plus doux.

La *passerine* des Provençaux est la fauvette grise ou grisette; cet oiseau, un peu plus gros qu'un bec-figue, a le plumage gris cendré en dessus, blanc lavé de roussâtre en dessous; les joues, les jambes et les pieds d'un gris noirâtre; le bec grêle, faible et long. Cet oiseau, appelé aussi *syro*, se trouve dans toute l'Europe; il arrive dans le midi de la France au printemps et repart en septembre; il reste dans quelques-unes de nos provinces en automne, près des endroits aquatiques, ou sur les côtes de la mer. Il habite presque tous les lieux; mais il recherche de préférence la lisière des bois et les arbres qui bordent les chemins. Il se plaît sur les figuiers et les oliviers, dont il aime les fruits. Le mâle fait entendre son chant, qui est très-agréable, en volant d'un endroit à l'autre; il aime à se poser à l'extrémité des arbres et craint peu l'approche de l'homme. La *passerine* se nourrit aussi de mouches et d'autres insectes. Elle place son nid dans les touffes épaisses des bords des fossés ou dans les haies; ce nid est fait avec la mousse des prés, qu'elle entrelace de brins d'herbe sèche; la ponte est de cinq œufs d'un gris verdâtre tacheté de brun roussâtre. Elle s'apprivoise facilement et apprend même, dit-on, à prononcer quelques mots.

« Ces oiseaux, dit V. de Bomare, vont par bandes, et comme ils sont fins et rusés, ils sont très-difficiles à approcher; mais dès qu'il y en a un de blessé, on le laisse crier, pour qu'il fasse venir les autres; ou s'il est mort, on le retourne sur le dos : tout le reste de la bande, après avoir un peu tourné, revient à l'endroit d'où elle est partie, et, apercevant le mort, elle vient voltiger autour de lui; pendant ces virements on en tue beaucoup, surtout si on a eu la précaution de se cacher derrière les roseaux. » Sa chair est blanche, tendre et très-délicate; c'est un excellent mets, quoiqu'on s'en lasse vite; d'ailleurs elle ne se garde pas longtemps sans se gâter.

— Bot. Les *passerines* sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes, sessiles, entières; à fleurs petites, axillaires et peu apparentes; le fruit est une petite capsule à une loge monosperme. La *passerine* tarton-raire est un petit arbrisseau, haut de 1 mètre au plus, à feuilles ovales-lancéolées, d'un blanc argenté et soyeux, et à fleurs jaunes. La *passerine* thymélée est un sous-arbrisseau à feuilles un peu glauques et à fleurs jaunâtres. Ces deux végétaux croissent dans le midi de l'Europe. Leur écorce, récoltée au printemps, à l'époque où elle se détache facilement du bois, est un des meilleurs épispastiques connus. Elle renferme un suc résineux qui produit la vésication. L'écorce du tarton-raire peut être employée à tous les usages auxquels sert celle du garou; elle passe même pour plus active. Les feuilles de ces deux plantes jouissent de propriétés purgatives assez peu développées. Plusieurs *passerines* sont cultivées dans les jardins comme végétaux d'ornement.

PASSERINETTE s. f. (pa-se-ri-nè-te — dimin. de *passerine*). Ornith. Nom vulgaire de la petite fauvette, en Provence.

PASSERNIQUE s. f. (pa-sèr-ni-ke). Minér. Nom d'une sorte de pierre à aiguiser.

PASSERON s. m. (pa-se-ron — du lat. *passer*, passereau). Ornith. Nom vulgaire du moineau, en Provence. ‖ *Passeron de muraille*, Nom vulgaire du friquet.

PASSERONI (l'abbé Jean-Charles), poëte satirique et fabuliste italien, né à Lantosia, comté de Nice, en 1713, mort en 1802. Il se fit connaître, en 1750, par la publication de *Il Cicerone* (2 vol. in-8°), poëme où, à l'imitation du *Tristram Shandy* de Sterne, il flagelle les vices et les travers de son époque sous le voile léger du badinage et de la moquerie. On lui doit encore 18 vol. de poésies diverses, 7 vol. de fables dans le genre d'Ésope et une traduction d'épigrammes grecques (6 vol. in-12). Passeroni était doué d'une charité évangélique; son âme était dévorée d'un ardent amour du prochain. On cite de lui plusieurs traits remarquables, entre autres celui-ci : « Passant un soir dans une rue isolée de Milan, il vit une cave ouverte; dans la crainte que quelqu'un ne s'y précipitât, au milieu des ténèbres de la nuit, il resta là jusqu'au jour.

PASSE-ROSE s. f. Nom vulgaire de l'alcée rose ou rose trémière. ‖ *Passe-rose parisienne*, Nom vulgaire de l'agrostemme coronaire. ‖ Pl. PASSE-ROSES.

— Encycl. La *passe-rose*, appelée aussi *alcée* ou *rose trémière*, est une grande et belle plante bisannuelle ou vivace; sa tige, haute de 2 mètres et plus, dressée, pubescente, porte des feuilles alternes, larges, velues, à cinq lobes obtus; elle se termine par un long épi de grandes fleurs, présentant, suivant les variétés, toutes les nuances du blanc, du jaune, du rouge, du brun, du pourpre et du violet. Originaire de Syrie, cette plante a été importée en Europe, suivant l'opinion générale, au retour des croisades. On la cultive beaucoup dans les jardins d'agrément. Elle demande une terre franche, légère, substantielle, exposée au midi; on peut la semer en place, sur couche ou en pépinière; mais il est bon de l'arroser souvent, surtout après sa transplantation.

En médecine, cette plante possède les propriétés générales des malvacées, notamment de la mauve et de la guimauve. Les fleurs et les feuilles sont adoucissantes, émollientes et pectorales; la racine est astringente et convient par conséquent contre les diverses sortes de flux, spécialement la dyssenterie. Il paraît que sur les animaux elle exerce une action émétique et purgative. On a extrait de sa racine une fécule alimentaire. La tige est riche en matières fibreuses, qu'on en sépare par le rouissage et dont on peut faire des fils,

des cordages, des tissus et du papier. Les fleurs renferment une matière colorante, employée par les chimistes comme un réactif plus sensible que la teinture de tournesol, et dont on se sert aussi pour colorer les vins.

PASSE-ROSÉE s. f. Hortic. Variété de tulipe. ‖ Pl. PASSE-ROSÉE.

PASSE-ROUX s. m. Bot. Espèce de mâche des environs de Montpellier. ‖ Pl. PASSE-ROUX.

PASSE-SATIN s. m. Bot. Nom vulgaire de la fausse renoncule. ‖ Pl. PASSE-SATIN.

PASSE-SAULE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette de montagne. ‖ Pl. PASSE-SAULES.

PASSE-SOIE s. f. Techn. Lame de fer percée de trous par lesquels on fait passer la soie à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. ‖ Pl. PASSE-SOIE.

PASSE-SOLITAIRE s. m. Ornith. Nom vulgaire du merle solitaire. ‖ Pl. PASSE-SOLITAIRES.

PASSE-TAILLE s. f. Mus. anc. Composition à trois temps, dont les membres de phrase étaient de quatre mesures. ‖ Pl. PASSE-TAILLES.

PASSETEAU s. m. (pa-se-to — altér. de PASSEREAU). Ornith. Un des noms vulgaires du friquet.

PASSE-TEMPS s. m. Divertissement, occupation légère et agréable : *Passe-temps innocent, honnête, utile. Lire par* PASSE-TEMPS. *Le Français prend l'amour comme un* PASSE-TEMPS, *et non comme une ivresse ; c'est un joli fruit qu'il cueille, goûte et laisse.* (H. Taine.)

Mille doux *passe-temps* abrégent la soirée.
DELILLE.

Il faut des *passe-temps* de toutes les façons.
VOLTAIRE.

Il n'est pour moi de *passe-temps* plus doux
Que de pouvoir rire aux dépens des fous.
DESTOUCHES.

‖ Pl. PASSE-TEMPS.

PASSETIER s. m. (pa-se-tié). Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon des fauconniers.

PASSE-TOUTE s. f. Arboric. Variété de poire tardive.

PASSE-TOUT-GRAIN s. m. Vitic. Vin commun de la Côte-d'Or.

— **Encycl.** On nomme vins de *passe-tout-grain* des vins produits dans la Côte-d'Or, par deux cépages, le *noirien* et le *gamai*, mélangés en diverses proportions; ils sont, en général, considérés comme vins d'ordinaire de 2e qualité.

Les vins communs proviennent du *gamai* seul, ou des vignes plantées en mauvaise exploitation.

Les meilleurs *passe-tout-grain* sont ceux de Meursault, vins solides, corsés et propres à rétablir les vins affaiblis. On les classe dans la quatrième catégorie des vins de Bourgogne.

Plusieurs localités ont la réputation d'en fournir d'une qualité supérieure; ce sont : Puligny, Chassey, Comblanchien, Fixin, Fixey, Marsannay, etc.

Le *passe-tout-grain* récolté dans les années propices fait un excellent ordinaire si l'on a eu soin de surveiller la fermentation dans la cuve ; il présente une couleur d'un beau rouge velouté et brillant, beaucoup de corps, de la spirituosité et un bouquet particulier qui n'est pas sans agrément ; mais il n'a pas de finesse. Cette espèce de vin a encore un grand avantage : il est moins sujet aux maladies que les vins fins et il peut se garder fort longtemps sans se détériorer; souvent même on a recours à lui pour soutenir les vins de première qualité qui s'affaiblissent ou qui tendent soit à l'amertume, soit à l'acétification.

PASSETTE s. f. (pa-sè-te — rad. *passer*). Econ. domest. Petite passoire.

— Techn. Instrument dont le tisseur se sert pour passer les fils de la chaîne dans les mailles et dans les maillons des lisses, ainsi que dans le peigne : *La* PASSETTE *employée pour le passage dans les mailles et dans les maillons consiste en un crochet en fil de fer, tandis que celle dont on fait usage pour le peigne est une petite bande de métal très-mince et munie d'encoches.* (W. Maigne.) ‖ Anneau conique avec lequel les tireurs d'or brisent le fil sous les roues du moulin.

PASSE-TUILLOISE s. f. (pa-se-tui-lloi-ze; *ll* mll.). Hortic. Variété de tulipe.

PASSEUR s. m. (pa-seur — rad. *passer*). Batelier qui conduit un bac, pour passer l'eau : *Eveiller le* PASSEUR.

— Anc. cout. Nom donné, du XIVe au XVIIe siècle, aux notaires et officiers civils chargés, en Bretagne, de passer les actes et contrats.

— Chem. de fer. Employé qui, sur les chemins à une voie, monte tour à tour sur chaque locomotive, et accompagne le train en tenant en main un signal visible au loin.

— Techn. *Passeur de peau*, Chamoiseur : *Le nom de chamoiseur, que l'on a donné à tous les* PASSEURS DE PEAU, *semble indiquer que les peaux de chamois étaient la matière la plus commune de leur métier.* (Buff.)

PASSE-VAREK s. m. (pa-se-va-rek). Nom que les Lapons donnent à des montagnes qu'ils considèrent comme saintes.

— **Encycl.** Les *passe-varek* sont le principal objet de la vénération et de l'adoration publique dans l'ancienne mythologie laponne, qui n'a guère été remplacée par le christianisme que depuis un siècle et demi. Pour les Lapons, toutes les montagnes de leur pays, toutes les sommités des rochers, surtout celles dont la forme leur semblait bizarre, étaient l'objet d'un véritable culte. Ils croyaient que ces montagnes et que les pointes des rochers étaient habitées par leurs dieux : Radius, le dieu de la vie d'abord, puis, en seconde ligne, Ruvna, qui renouvelle au printemps la mousse des montagnes; Beiwe, le soleil qui fait croître le gazon pour les rennes; Horangalis, le méchant esprit qui parfois dans sa colère brise les quartiers de rocher et les troncs de sapin; Bieg, le dieu du vent et des eaux; puis Leibolmai, défenseur des pâturages; Kiose, dieu de la pêche; Sarakko, déesse des enfantements; Maderakko, qui prend soin des enfants quand ils sont venus au monde; Sairo, le dieu oracle; et enfin Jobmeakko, la mère de la Mort. Les Lapons allaient invoquer ces divinités, au moins une fois par an, sur la cime des montagnes, et leur offrir des sacrifices d'animaux, tantôt pour apaiser leur colère, tantôt pour les remercier de leurs bienfaits. Dans ces occasions solennelles, ils revêtaient leurs plus beaux habits, puis s'avançaient gravement vers la montagne, et, lorsqu'ils approchaient de sa cime sacrée, ils se découvraient la tête, ôtaient leurs chaussures et se mettaient à genoux. Nul Lapon n'aurait osé habiter près de ces montagnes de peur que le cri de leurs enfants ne troublât le repos du dieu qui y avait fixé sa demeure. En voyageant dans leur traîneau, s'ils venaient à passer devant une de ces montagnes, ils auraient craint de s'endormir, car c'eût été un manque de respect envers la divinité. Enfin, ils n'auraient pas voulu, dans ce lieu vénéré, poursuivre une bête fauve ni tirer sur un oiseau, ni faire un trop brusque mouvement. Aujourd'hui, on montre dans le Finmark plusieurs de ces montagnes qui ont été l'objet du culte des Lapons et qu'ils appellent encore, comme au temps de leur idolâtrie, *passe-varek*.

PASSE-VELOURS s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante ou célosie crête-de-coq et du sumac. ‖ *Passe-velours branchu*, Amarante à queue de renard. ‖ *Passe-velours jaune*, Souci des jardins. ‖ Pl. PASSE-VELOURS.

PASSE-VERT s. m. Ornith. Tangara vert de Cayenne. ‖ Pl. PASSE-VERTS.

PASSE-VIN s. m. Instrument qui sert à faire passer une liqueur à travers une autre plus lourde, sans les mêler l'une à l'autre. ‖ Pl. PASSE-VINS.

PASSE-VIOLET s. m. Techn. Couleur que le fer ou l'acier acquièrt sous l'influence d'un certain degré de chaleur.

PASSE-VOGUE s. f. Anc. mar. Action de nager, de ramer, en appuyant sur les rames avec toute la force possible. ‖ Pl. PASSE-VOGUES.

PASSE-VOLANT s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse et augmenter la somme que le capitaine touchait pour la solde de ses hommes : *Il y a des peines établies contre les* PASSE-VOLANTS. (Acad.)

. . . . . Les *passe-volants*,
Pour se montrer soldats, sont les plus insolents.
REGNARD.

— Mar. Faux marin qui figurait dans les cadres sans être enrôlé ni embarqué. ‖ Passager admis autrefois, moyennant une rétribution, à bord des navires de guerre. ‖ Nom donné, dans quelques ports, aux canons de bois qu'on cloue sur les sabords pour figurer une batterie.

— Fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de la dépense comme les autres, ou qui entre au spectacle sans payer, bien qu'il n'en ait pas le droit : *Les comédiens ont établi une consigne sévère pour remédier à l'abus des* PASSE-VOLANTS. (Acad.) ‖ Homme qui n'est dans une société que passagèrement et sans y être invité.

— **Encycl.** Sous Louis XIV, on appelait *passe-volants* et, plus anciennement, fausses lances, hommes de paille, fagots, des hommes non enrôlés qu'un capitaine faisait figurer frauduleusement sur les registres de sa compagnie. Quand le roi avait besoin de troupes, il délivrait des commissions à d'anciens officiers, c'est-à-dire qu'il les nommait d'avance capitaines, colonels de compagnies, de régiments qui n'existaient pas encore, mais que ces officiers se chargeaient de former eux-mêmes. Ils se mettaient donc en campagne pour composer leur effectif, et ils procédaient à cette opération par tous les moyens qui leur semblaient bons. Etait-ce se hâter en aucune manière au recrutement. Quand les officiers avaient réuni un certain nombre d'hommes, ils dressaient un rôle de leur compagnie ou de leur régiment, selon le cas. Sur ce rôle ils portaient [illegible] [illegible] le solde des troupes, [illegible] supérieurs, c'est qu'à la paye que le gouvernement attendait [illegible] au lieu d'être délivrée [illegible] par un agent comptable, comme cela a lieu aujourd'hui, était remise à l'officier, pour qu'il la distribuât lui-même. Naturellement, cette paye était proportionnelle au nombre de soldats porté sur le rôle. On comprend, dès lors, que l'officier qui avait fait figurer sur le papier trente soldats, par exemple, de plus qu'il n'en avait réellement, gardait pour lui cet excédant. Toutefois, la fraude eût été trop patente si le gouvernement avait accepté bénévolement le rôle dressé par l'officier; les troupes étaient, en conséquence, soumises à des montres ou revues générales, sans date fixée à l'avance, et, en outre, à une revue mensuelle que passaient des commissaires. Celle-ci était particulièrement établie en vue de vérifier si les compagnies offraient bien le nombre de soldats portés sur les rôles. Or, c'est précisément pour dérouter ce contrôle des commissaires vérificateurs que le *passe-volant* fut inventé par les officiers. Au jour de la revue, ils glissaient dans les rangs des soldats soit leurs domestiques, soit des vagabonds, des mendiants qu'ils louaient pour cela, et qui comptaient comme soldats, et le tour était joué. Ils continuaient à percevoir la solde et même le pain pour ces militaires de contrebande.

De tout temps, il y eut des peines portées contre ce genre de fraude, et l'on trouve beaucoup d'ordonnances sur ce sujet; mais leur nombre même prouve qu'elles n'étaient pas exécutées. Un règlement de 1668, pour ne citer que celui-là, édicte contre les *passe-volants* la peine de la marque; ils devaient recevoir sur la joue l'impression d'une petite fleur de lis, et l'officier qui les avait produits devait être cassé. Toutes ces mesures demeuraient impuissantes. « Les officiers, dit Pélisson, se moquaient même entre eux de la peine ordonnée, qui était tout au plus l'application d'une petite fleur de lis sur la joue, qu'on faisait passer, avec l'aide d'une mouche, pour une blessure louable. On publia, il y a trois jours (c'était au camp de Neert-Hasselt, en 1676), une nouvelle ordonnance portant que ces *passe-volants*, dénoncés et convaincus, auraient, à l'avenir, le nez coupé. » Louis XIV, qui était alors au camp en personne, se décida à porter cet édit sévère, « parce que, dit Pélisson, on ne pouvait venir à bout de savoir au vrai sur quel nombre de soldats ou de cavaliers on pouvait compter. » Néanmoins, à la revue suivante, il se trouva encore des *passe-volants*. Le roi fit alors exécuter l'édit, et il eut la fermeté de casser quelques officiers et de faire couper quatre ou cinq nez. Malheureusement, cette rigueur salutaire ne tarda pas à s'adoucir, et il n'en fut ni plus ni moins que par le passé. Comment, au reste, les choses auraient-elles changé? Personne ne jugeait ces fraudes avec la sévérité voulue, pas même le roi. On en trouve la preuve dans la suite de notre anecdote. Pélisson continue ainsi : « Ce malheur (d'être cassé) est d'autant plus grand dans les cuirassiers, qu'il est tombé sur un homme d'une estime et d'une réputation générale, nommé La Tour. » Sa réputation n'en souffrit aucune atteinte; le résultat final fut même encore plus curieux : « Le bruit d'hier est que le roi le fait exempt des gardes, avec 1,000 francs de pension. Cela n'est pas encore, mais je crois qu'il sera et qu'on n'a pas voulu le faire si promptement. »

Cependant, les conséquences de cette supercherie, devenue commune parmi les officiers, étaient désastreuses. Un général ne connaissait jamais au juste la force de l'armée qu'il avait sous ses ordres, et, basant ses calculs sur des rôles faux, comptant sur des troupes qui n'existaient pas, il risquait d'être, au jour de la bataille, cruellement déçu, en même temps que l'Etat était mis en péril. Après la bataille, il était impossible de se rendre un compte exact des pertes qu'on avait faites : les capitaines qui se faisaient passer pour avoir été les plus maltraités étaient naturellement ceux qui comptaient, avant la bataille, le moins de soldats effectifs, parce qu'ils *tuaient*, ce jour-là, tous leurs *passe-volants*. Ainsi, il devenait tout à fait impossible de les convaincre [illegible] [illegible] ment de la conduite de chaque troupe sur le nombre d'hommes qu'elle a perdus, c'étaient les compagnies les plus incomplètes qui passaient pour s'être distinguées, et leurs capitaines, qui étaient les plus fourbes, voyaient leur improbité tourner à leur gloire.

L'institution de l'uniforme fut une des mesures qui contribuèrent le plus à faire cesser cet abus, [illegible] lorsque les compagnies relevèrent directement de l'Etat.

Passe-volant a aussi voulu dire, sur mer, un faux matelot [illegible] terre un faux soldat [illegible] [illegible] remparts d'une ville, pour effrayer l'ennemi, [illegible] en guerre. Ces simulacres de canons sont en [illegible]

PASSI, IE adj. (pa-si — mot provenç., dérivé du lat. *passus*, flétri). Econ. rur. Se dit des vers à soie faibles ou lents à s'accroître.

PASSI (Joseph), littérateur italien, né à Ravenne en 1569, mort à Venise en 1620. Il se fit connaître par des ouvrages qui eurent beaucoup de succès et qui traitent de l'état de mariage, des défauts des hommes et des femmes. Vers la fin de sa vie, il entra chez les moines camaldules de Murano. Ses principaux écrits sont : *I Donneschi difetti* (Venise, 1598); *Trattato del stato maritale* (Venise, 1602); [illegible] (Venise, 1614).

PASSIBILITÉ s. f. (pass-si-bi-li-té — rad. *passible*). Théol. Qualité des êtres passibles, susceptibles d'éprouver des sensations physiques.

PASSIBLE adj. (pass-si-ble — lat. *passibilis*; de *passum*, supin de *pati*, souffrir, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter, d'où aussi le grec *pathein*. Peut-être ce mot se rattache-t-il à la racine *path*, marcher, fouler). Capable d'éprouver des sensations physiques, de souffrir la douleur et de sentir le plaisir : *Le corps humain, dit-on, est naturel, est* PASSIBLE. (Acad.)

— Jurispr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine : *Etre* PASSIBLE *de la prison*.

PASSIER (André DE), administrateur savoisien, né à Bonneville (Haute-Savoie) en 1702, mort en 1784. Il entra très-jeune chez les jésuites, qui, après ses premières études, l'envoyèrent successivement dans leurs colléges de Lyon et de [illegible] enseigner les belles-lettres et la philosophie. Il quitta la société en 1728 et, s'étant rendu à Turin, se fit recevoir docteur en droit. Là, il fut le précepteur de MM. de [illegible], dont un a été ministre des affaires étrangères et l'autre lieutenant général de Savoie. M. de Passier, devenu secrétaire du bureau des finances, accompagna le roi Charles-Emmanuel lorsqu'il fit la conquête du duché de Milan, qu'il administra quant aux finances durant la campagne de 1734. Toujours à la suite du général des finances, comte de Grégory, il dirigea les Etats du duché d'Aoste en 1736, 1742 et 1748. Par ordre du marquis d'Ormea, premier ministre et grand chancelier des Etats sardes, il traduisit en français le tarif de 1739 et un ouvrage tendant à prouver que Parme et Plaisance étaient une dépendance du Milanais; ce ministre lui fit encore compiler en 2 volumes in-folio tous les édits et les manifestes publiés, en 1748, dans les provinces dépendantes de la monarchie sarde.

On voit que les princes de cette maison souveraine songeaient déjà à étendre peu à peu leur domination sur toute l'Italie, rêve qui s'est enfin réalisé de nos jours.

[illegible] et qui a pour chef-lieu Annecy, Passier s'appliqua d'abord à diminuer les dettes des communes, à faire réparer les anciennes routes et à obtenir qu'on en traçât de nouvelles dans l'intérêt du commerce et de l'agriculture. « Son intégrité et son austère probité le firent choisir pour présider à la distribution des blés que la cour fit passer en Chablais et en Faucigny, [illegible] l'année suivante, il vint dans sa patrie et y fut fait intendant (préfet) du Faucigny, province qu'il administra avec la plus grande sagesse jusqu'en 1776; il obtint alors sa retraite et le titre d'intendant général. »

Il recueillit, en 14 volumes in-4o, tous les mémoires et projets relatifs à l'administration civile et littéraire de la Savoie, depuis l'an 1750 jusqu'en 1776. Ses autres productions sont : *De mercaturæ præstantia et dignitate*, [illegible]

PASSIFERE [illegible]

PASSIF, IVE [illegible]

[illegible] PASSIF *est [illegible].* (Custine.) *La ré[illegible] est [illegible] hache qui tombe dessus.* (Lamenn.) *Il n'y a [illegible] le monde d'être absolument* PASSIF. (J. Simon.)

— *Obéissance passive,* Obéissance non raisonnée, qui ne discute pas les ordres : *Trois choses incroyables parmi les choses incroyables : le pur mécanisme, l'*OBÉISSANCE PASSIVE *et l'infaillibilité du pape.* (Montesq.) *L'autorité militaire repose exclusivement sur l'*OBÉISSANCE PASSIVE. (Cormen.) *L'*OBÉISSANCE PASSIVE, *commandée d'une manière absolue, est une doctrine avilissante et impie.* (Géruzez.) *Tout pouvoir est à la fois peu honoré et mal [illegible] par l'*OBÉISSANCE PASSIVE. (Mme de Rémusat.) *L'*OBÉISSANCE PASSIVE *est [illegible] tout une [illegible] que [illegible] pas.* (Lacordaire.) *Les jésuites professent l'*OBÉISSANCE PASSIVE, *[illegible] de [illegible].* (Lachambeaudie.) *[illegible] des hommes rompus à une* OBÉISSANCE PASSIVE. (L. Blanc.)

— Théol. *Oraison passive,* Suspension totale des facultés [illegible] dans la contemplation mystique. ‖ *État passif,* Celui où une âme [illegible] qui n'est plus mercenaire, se [illegible] par une volonté pleine et [illegible] tranquille et désintéressée. ‖ *Âme passive,* Celle qui se trouve dans l'état passif.

— *Voix passive,* Pouvoir, capacité d'être élu. ‖ *Citoyens passifs,* Nom donné, pendant la Révolution, aux citoyens qui n'avaient pas droit de suffrage dans les assemblées primaires.

— Écon. polit. *Commerce passif,* Achats faits à l'étranger, importations; excès des importations sur les exportations.

— Comm. *Dette passive,* Celle qu'on est tenu d'acquitter, par opposition à *dette active* ou créance : *Le jugement déclaratif de faillite a pour effet de rendre exigibles, à l'égard du failli, des* DETTES PASSIVES *non échues.* (Ch. Vergé.)

Je m'en vais travailler, moi, pour vous contenter,
A vous faire, en raisons claires et positives,
Le mémoire succinct de nos *dettes passives*.
REGNARD.

— Gramm. Se dit des verbes, des voix et des temps qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet : *Verbe* PASSIF. *Voix* PASSIVE. *Participe passé* PASSIF. ‖ *Neutre passif,* Nom que quelques grammairiens donnent aux verbes qui se conjuguent comme les verbes passifs et qui ont la signification neutre.

— Pathol. Se dit des affections qui sont déterminées par la faiblesse ou le relâchement d'un organe : *Hémorragie* PASSIVE.

— s. m. Ce qui est passif, par opposition à *actif* : *Le* PASSIF *n'arrive jamais à l'acte que par le fait d'une puissance active.* (Renan.)

— Comm. Ensemble des dettes passives d'une personne : *Faire la balance entre l'actif et le* PASSIF.

— Gramm. Forme passive d'un verbe : *Un grand nombre d'idiomes africains ne connaissent point le* PASSIF. (A. Maury.) *Il est évident qu'il n'y a point en français de véritables* PASSIFS. (Boissonade.)

— **Encycl.** Gramm. et Linguist. Dans la langue chinoise, qui est monosyllabique et ne connaît pas les flexions, le *passif* et l'actif ne diffèrent que par leur place; quelquefois aussi le *passif* doit être exprimé par un détour, par exemple : *voir protection,* c'est-à-dire être protégé, *kian pao.*

Dans la langue turque, où les diverses relations que l'on appelle *voix* sont exprimées à l'aide de certaines syllabes interposées entre le radical et la terminaison du temps ou des personnes, le *passif* est exprimé par la syllabe *il*; les syllabes marquant les diverses relations ou questions pouvant se combiner entre elles, la syllabe *il* peut se combiner de différentes façons avec les syllabes des autres voix, d'où résulte une grande variété de *passifs* en cette langue. Un fait analogue se produit dans la plupart des langues finno-tartares.

Le basque exprime la relation *passive* par un auxiliaire; le *passif* basque, comme toutes les autres voix de cet idiome, offre un certain nombre de variétés qui sont produites par les variétés des personnes auxquelles le verbe se rapporte soit directement, soit secondairement, variétés qui sont toujours exprimées dans le verbe basque. V. VOIX.

Dans la plupart des langues indo-européennes, la voix *passive* se confond complètement avec la voix moyenne ou réfléchie, ou du moins n'en diffère que de légères différences. Ainsi, en sanscrit, le *passif* se rapporte en tout à la flexion vocale du moyen, si ce n'est qu'il ajoute la lettre *j* devant les terminaisons de l'indicatif présent, du dubitatif, de [illegible]. En grec, le *passif* [illegible] au moyen, [illegible] futur et à l'aoriste.

Le latin confond également la voix *passive* [illegible]. Il est vrai que, manquant de désinences spéciales [illegible] moyen et au *passif*, [illegible] de l'auxiliaire, ressource accessoire devenue indispensable aux langues modernes, mais dont les verbes grecs et sanscrits n'ont que rarement senti le besoin.

Plusieurs grammairiens ont soutenu que notre langue n'a pas véritablement de verbes *passifs* puisqu'elle ne possède pas de forme particulière pour exprimer l'action exercée sur le sujet par la personne ou la chose que représente le complément. Nous sommes obligés, pour suppléer à une telle forme, d'avoir recours à une circonlocution, et nous employons le verbe *être* accompagné du participe passé pour rendre l'idée que les Latins représentaient par un seul mot. Ils disaient *salvari, salvor,* que nous traduisons *être sauvé, je suis sauvé,* expressions qui, en réalité, ne sont pas plus des verbes *passifs* que *être sauf, je suis sauf.* Du reste, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les Latins avaient des formes analogues aux nôtres pour les temps passés du *passif : salvatus sum, salvatus eram, salvatus ero;* seulement, ces tournures ne signifient pas, comme on pourrait être tenté de le supposer, *je suis sauvé, j'étais sauvé, je serai sauvé,* mais elles équivalent à *j'ai été* ou *je fus sauvé, j'avais été sauvé, j'aurai été sauvé.* Voici d'où provient la différence entre les deux langues : le participe latin, justement appelé *participe passé passif,* ne peut pas être rendu rigoureusement par *sauvé,* mais par *ayant été sauvé,* et *salvatus sum, salvatus eram, salvatus ero* signifient littéralement *je suis ayant été sauvé, j'étais ayant été sauvé, je serai ayant été sauvé,* expressions équivalentes à *j'ai été* ou *je fus sauvé, j'avais été sauvé, j'aurai été sauvé.* Ainsi, ces locutions et autres semblables indiquaient toutes une idée d'antériorité dans la langue latine classique, mais à l'époque de sa corruption on prit par métalepse l'antécédent pour le conséquent. Le passage d'une idée à l'autre se conçoit aisément; il faut avoir été fait tel précédemment pour pouvoir être tel actuellement. Par suite de cette substitution de sens, l'idée de temps ne résida plus dans le participe, mais uniquement dans la forme du verbe *être,* qui lui fut associé. Aussi se montra-t-on conséquent en joignant au participe le passé de ce verbe pour marquer un passé et son futur pour marquer un futur. De même que *salvatus sum* signifia *je suis sauvé,* de même *salvatus fui, salvatus ero* en vinrent à signifier *je fus sauvé, je serai sauvé.* C'est à cette dérogation aux lois de l'ancien usage que les langues néo-latines doivent les tournures analytiques qui ont remplacé les formes synthétiques employées par la langue mère pour exprimer le *passif.*

Dans toutes les langues romanes, l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal, etc., le *passif* est de même exprimé par le verbe substantif joint comme auxiliaire au participe passé.

Il faut reconnaître pourtant que le participe passé précédé du verbe *être* conserve quelquefois la signification passée et *passive* tout à la fois qu'il avait en latin. Les mots *je suis trahi,* par exemple, offrent deux sens bien distincts : ils peuvent signifier que quelqu'un me trahit actuellement, et c'est alors seulement qu'ils ont la valeur du verbe *passif* au présent; ou bien ils peuvent signifier que je suis victime d'une trahison déjà consommée, peut-être depuis longtemps, et dans ce cas il n'y a plus là rien autre chose que le verbe *être* suivi d'un participe employé adjectivement. D'après ce point de vue, on pourrait dire qu'en français le verbe *passif* se compose essentiellement de l'auxiliaire et d'un participe exprimant l'action reçue par le sujet dans le temps même marqué par le verbe *être.*

Pour rendre plus claire encore la distinction que nous venons de faire, prenons un cas particulier; supposons qu'une partie de campagne a été projetée dans une famille où il y a un enfant qui commet souvent des étourderies, que ses parents sont alors obligés de punir. L'enfant se promettait beaucoup de plaisir dans cette partie de campagne; mais la veille au soir il commet une faute grave et son père le condamne à rester à la maison. *Il est bien puni!* dit un ami de la famille : examinons le sens de cette phrase. Y trouve-t-on un verbe *passif?* Non, et la preuve, c'est qu'on ne pourrait pas la traduire en latin par *multum* ou *graviter punitur.* On ne peut voir là qu'une proposition ordinaire composée du sujet *il,* du verbe *est* et de l'attribut *puni,* qui marque l'état où se trouve l'enfant, comme résultat d'une punition antérieurement infligée. Mais si le père de l'enfant disait : « Ce méchant enfant, au moment même où il est puni, pense à commettre de nouvelles étourderies, » ces mots *il est puni* ne présenteraient plus le même sens que tout à l'heure, ils seraient traduits en latin par *punitur;* ils ont réellement la valeur d'un verbe *passif,* parce qu'ils nous représentent l'enfant au moment même où il reçoit, où il souffre la punition. Or, s'il est vrai que les locutions formées du verbe *être* et d'un participe *passif* puissent presque toujours recevoir ces deux acceptions différentes, pourquoi ne se servirait-on pas de la dénomination *verbe passif* pour distinguer l'une de ces acceptions? On pourrait donc, à ce point de vue, dire que la langue française a des verbes *passifs* et qu'on les reconnaît à cette marque, que le participe placé après l'auxiliaire *être* désigne passivement une action rapportée au temps même indiqué par l'auxiliaire *être.* Toutes les fois, au contraire, que l'action représentée passivement est précédée le temps indiqué par l'auxiliaire considéré à part, il n'y aurait plus de verbe *passif* et le participe devrait être analysé séparément comme un simple attribut.

Beauzée, ayant remarqué que certains de nos verbes pronominaux s'emploient dans un sens *passif :* « Le pain *se vend* cher, » en concluait la nécessité d'établir un nouveau système de conjugaison *passive* dans laquelle *se vendre, être vendu* et *avoir été vendu* devaient être considérés comme marquant des temps différents. Mais son avis n'a pas été accepté par les autres grammairiens.

La conjugaison gothique offre quelques traces d'une voix *passive* à laquelle il est souvent suppléé par l'emploi de l'auxiliaire *ins* ou *wissan* avec le participe passé. Les Allemands joignent le verbe *werden,* proprement devenir, au participe passé pour exprimer toute la voix *passive.* Le hollandais, comme l'allemand et l'anglais, exprime le *passif* par périphrase, mais le suédois et le danois le forment par l'adjonction d'un *s* final à toutes les terminaisons de l'actif.

Le lithuanien marque aussi le *passif* par le participe des divers temps combiné avec le verbe substantif; en russe, la voix *passive* s'exprime de même par cet auxiliaire joint au participe des divers temps.

Dans quelques langues celtiques, le participe, susceptible de variations assez nombreuses, sert à former, sans auxiliaire et avec le seul secours des pronoms personnels, tous les temps du *passif.*

En latin, le rapport du verbe *passif* à son complément était marqué par la préposition *a* ou *ab : amatur a Deo;* dans notre ancienne langue, ce rapport était quelquefois représenté par la préposition correspondante *a.*

Se fuisse pris *à paiens.*
Puis eusse esté raiens (racheté).
GUILL. LE WINIERS.

Le plus souvent, on se servait autrefois comme aujourd'hui des prépositions *de* et *par : Il est aimé* de *Dieu, Il est loué* par *ses amis.* Le choix de ces prépositions ne fut point arbitraire; les prépositions latines *per* et *de,* dont elles proviennent, expriment assez souvent l'une et l'autre un rapport analogue à celui qui est marqué par *a* ou *ab,* employés avec le complément d'un verbe *passif,* c'est-à-dire le rapport d'une action à l'agent ou à la cause de cette action :

Per me ista pedibus trahuntur.
CICÉRON.

Nihil audacter ipsos per *se, sine P. Sulla, facere potuisse.*
CICÉRON.

Scæva, satis per *te tibi consule.*
HORACE.

Quod quem unquam de *sua sententia facere ausum.*
TITE-LIVE.

... Quod ego jusseram, quod vetueram
Faciebatis; quod nolebam ac vetueram, de industria
Fugiebatis...
PLAUTE.

Nous renvoyons au mot PAR ceux de nos lecteurs qui voudront connaître exactement, d'après l'usage généralement admis aujourd'hui, la distinction à faire entre l'emploi des prépositions *par* ou *de* employées après un verbe *passif.*

— Comm. Le *passif* est le total des dettes d'un commerçant, total qui forme l'une des deux parties du compte appelé *inventaire* et qui a pour partie opposée ce qu'on appelle l'*actif,* c'est-à-dire le total des valeurs que possède le commerçant soit en numéraire, soit en marchandises, en titres, en effets ou en créances. Si on soustrait le *passif* de l'actif, on a la somme exacte qui appartient réellement au chef de la maison de commerce. Si enfin celui-ci veut savoir ce qu'il a gagné, connaître son bénéfice net pendant le temps qu'il a exercé son industrie, il n'a qu'à déduire du solde résultant de la soustraction du *passif* sur l'actif le montant des valeurs avec lesquelles il a commencé son entreprise. Cette seconde soustraction lui indiquera quelle est la somme totale qu'il a gagnée et qui forme le bénéfice net.

Lorsqu'on ouvre une maison de commerce, lorsqu'on commence une comptabilité, on indique sur le *journal* et sur le *grand-livre* sa situation, c'est-à-dire qu'on marque la somme de numéraire, les valeurs et titres qu'on possède, les marchandises acquises, les effets qu'on devra recevoir, tout ce qui compose l'actif, et en regard tout ce qu'on doit et qui forme le *passif.* Prenons un exemple. Je veux entreprendre un commerce de draps; je possède en espèces 18,000 fr.; je les inscris :

	fr.
Espèces.	18,000
En valeurs diverses, actions, obligations, au cours du jour, montant à un total de 15,000 fr., ci :	
Valeurs et titres.	15,000
En marchandises achetées, draps de prix divers qu'il faut désigner, mais dont le nombre de mètres est de 700 et la valeur totale de 12,000 fr., ci :	
Marchandises	12,000
Et enfin en effets qui m'ont été souscrits, et qui doivent échoir dans 25, 45 et 90 jours, la somme de 5,000 fr., ci :	
Effets à recevoir	5,000
L'actif se monte donc à.	50,000

Mais je n'ai pas payé complètement les marchandises que j'ai en magasin; je dois solder les unes dans un certain temps, six semaines ou trois mois. j'en ai payé d'autres avec des effets; 200 mètres de drap à 20 fr. le mètre sont dus et seront payés quand on me présentera la facture ou quand le vendeur fera traite sur moi. J'inscris donc au *passif* à déduire du montant de l'actif :

Dû à X. et V. 200 mètres de drap à 20 fr.	4,000
J'ai soldé avec des effets que je dois payer à l'échéance; j'ajoute donc :	
Effets à payer à T., R. et S. . . .	600
Enfin, je dois personnellement à divers fournisseurs une somme totale de 360 fr., et à H., pour l'acquisition d'un immeuble, 2,000 fr., ci :	
Dû à divers pour frais d'installation.	360
Dû à H. pour immeuble.	2,000
Le *passif* se monte à	6,960
Il reste donc au profit de l'actif un solde de.	43,040

Si dans deux, trois ans, lorsque je ferai mon inventaire, je trouve, je suppose, un actif de 76,000 fr. et un *passif* de 12,000 fr., après avoir déduit celui-ci de celui-là, ce qui me donnera 64,000 fr., je déduirai de nouveau de cette dernière somme les 43,040 fr. qui forment le solde au profit de l'actif lors de la création de l'entreprise, et j'aurai par conséquent réalisé un bénéfice net de 20,960 fr.

Rien n'est plus simple, comme on le voit, que de distinguer l'actif et le *passif* dans un inventaire; mais, soit que cet inventaire précède l'ouverture d'une comptabilité ou soit qu'il ait lieu dans le cours de l'entreprise, il reste à classer les divers articles dans les divers comptes du *journal* et du *grand livre.* Voici pour ce classement comment on raisonne : lorsqu'une personne fonde une maison de commerce, elle constitue d'abord un capital, sans lequel il n'y aurait pas de maison. Dès ce moment, le capital constitué appartient à la maison de commerce et point du tout au chef de cette maison; ce chef, le commerçant, peut mourir et sa maison exister encore; elle existera tant qu'elle n'aura pas liquidé, c'est-à-dire tant que le capital, accru ou diminué, n'aura pas été retiré définitivement des affaires. Quant à ce capital, il se compose du numéraire, des effets à recevoir, des biens, titres, valeurs diverses, marchandises, outillage, matériel industriel que possède le commerçant, c'est-à-dire de tout ce que nous avons vu plus haut porté à l'actif. Dans l'exemple que nous avons cité, l'actif est formé par 18,000 fr. en espèces; ces espèces appartiennent au capital. On les verse dans la caisse, c'est donc la caisse qui les doit à capital. On passe ainsi cette opération aux écritures :

CAISSE À CAPITAL.

	fr.
Espèces versées en caisse	18,000

Nous avons encore à l'actif des valeurs diverses, actions, obligations montant, au cours du jour, à la somme de 15,000 fr. Nous les mettons en portefeuille pour les en retirer quand nous voudrons détacher les coupons de rente ou de dividende ou quand nous voudrons les négocier définitivement. On peut donc les assimiler à des effets à recevoir dont l'échéance est facultative. On les inscrit ainsi :

TRAITES ET REMISES (ou *Effets à recevoir*) À CAPITAL.

Telles et telles valeurs à tel taux, mises en portefeuille.	15,000

Nous avons aussi, toujours à l'actif, des marchandises pour une valeur totale de 12,000 fr. Cela fait partie du capital. On les met en magasin; c'est donc le capital qui les fournit au magasin, et celui-ci qui les doit à capital. Le magasin s'appelle dans la comptabilité *Marchandises générales.* On inscrit donc :

MARCHANDISES GÉNÉRALES À CAPITAL.

700 mètres de drap à tel prix, mis en magasin	12,000

Enfin, nous avons des effets qui nous sont souscrits pour la somme de 5,000 fr. : c'est encore du capital; ces effets se changeront en espèces lors de l'échéance. Le capital les fournit, on les met en portefeuille jusqu'au jour du remboursement. On passe ce dernier article comme on l'a vu pour les valeurs diverses :

TRAITES ET REMISES (ou *Effets à recevoir*) À CAPITAL.

Tels effets montant chacun à telle somme, souscrits par tels et tels et à telle échéance.	5,000

Si nous additionnons, nous voyons qu'il est dû à capital, par les divers comptes, la somme de. 50,000

Tout ce qui est dû à capital forme donc l'actif. Par la même raison, tout ce qui sera dû par lui formera le *passif* et se passera aux écritures de la même façon que les articles précédents, mais en indiquant que c'est le capital qui doit, et en indiquant à qui il doit. Ainsi, nous avons vu tout d'abord au *passif* figurer une somme de 4,000 fr. pour un achat de draps mis en magasin. Le capital doit être diminué ou de la quantité de ces marchan-

dises ou de leur prix ; il doit donc à *Marchandises générales*, ce que nous indiquerons ainsi :

CAPITAL À MARCHANDISES GÉNÉRALES.

	fr.
200 mètres de drap à 20 fr. le mètre, acheté à X et V. à vue.	4,000

Nous avons vu qu'il y avait des effets souscrits pour la somme de 600 fr., et qui devaient être prélevés sur le capital ; c'est donc lui qui les doit :

CAPITAL À EFFETS À PAYER.

M/s trois effets à T., R. et S., à telles échéances.	600

Enfin, nous avons des dettes provenant de frais d'installation, et une autre dette contractée vis-à-vis de H. pour l'acquisition d'un immeuble. Nous inscrivons le premier article au compte de *Frais généraux* (v. ce mot) de cette façon :

CAPITAL À FRAIS GÉNÉRAUX.

A tels et tels, leurs factures pour travaux divers d'installation. . . .	360

Et enfin CAPITAL À IMMEUBLES (indiquer la nature et le nom de l'immeuble).

Dû à H le dernier versement pour l'acquisition de tel immeuble. . . .	2,000

Le total de ces sommes diverses dues par capital sera naturellement le même que celui du *passif*, c'est-à-dire de 6,960

Il va sans dire que, lorsque toutes les sommes que nous avons inscrites au débit de *Capital* sont payées, en supposant qu'il n'ait pas été contracté d'autres dettes, souscrit d'autres effets, le *passif* est liquidé, c'est-à-dire qu'il n'y en a plus.

Il est très-important pour le commerçant de pouvoir déterminer quel est son *passif* et son actif. Quoique la loi déclare que toute maison de commerce peut être mise en état de faillite, encore faut-il, pour que le jugement déclaratif soit rendu, qu'on puisse prouver que le *passif* de la maison dépasse son actif. On comprend qu'il ne peut suffire d'un effet protesté pour amener ce jugement qui, alors même que la faillite ne serait pas rendue exécutoire, suffirait pour amener sa ruine. La loi entend seulement dire qu'une maison de commerce peut être mise en état de faillite lorsque, étant dans la nécessité de cesser ses payements, elle les cesse. Cela est si vrai que la faillite peut, après inspection des livres, remonter jusqu'au jour où le *passif* a dépassé l'actif, c'est-à-dire, en définitive, au jour où la maison devait plus qu'elle ne possédait.

PASSIFLORE s. f. (pa-si-flo-re — de *passion*, et du lat. *flos*, fleur. Ces plantes sont ainsi appelées parce qu'on a cru reconnaître dans leurs organes floraux la forme de plusieurs instruments de la passion de Jésus-Christ). Bot. Genre de plantes, type de la famille des passiflorées, comprenant plus de cent cinquante espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale, et quelques-unes en Asie : *La* PASSIFLORE *bleue est vulgairement connue sous le nom de fleur de la passion.* (P. Duchartre.) *Les jasmins et les* PASSIFLORES *couvrent ensemble le long des murs.* (E. About.)

— **Encycl.** Les *passiflores*, qu'on appelle parfois *grenadilles*, sont des végétaux tantôt herbacés ou frutescents et alors munis de vrilles, tantôt arborescents et, dans ce cas, dépourvus de ces organes. Ces belles plantes, dont on catalogue aujourd'hui plus de cent cinquante espèces, sont particulièrement originaires de l'Amérique tropicale et de l'Asie. Elles sont caractérisées par des feuilles alternes, entières ou divisées et souvent accompagnées de stipules et par des fleurs généralement grandes et brillantes, dont la contexture mérite une attention spéciale. Ces fleurs, axillaires et ordinairement portées sur des pédoncules uniflores, ont été diversement envisagées par les botanistes. Les uns, Tournefort et Linné en tête, les ont considérées comme munies d'une enveloppe florale double, dont le rang extérieur constitue un véritable calice, tandis que le rang intérieur forme la corolle. Les autres partagent l'opinion d'A.-L. de Jussieu, qui considère les fleurs des *passiflores* comme n'ayant qu'un calice à deux rangs, urcéolé à la base et profondément divisé en lobes verts ou colorés, de telle sorte que ces fleurs sont naturellement rangées, dès lors, parmi les apétales. Aujourd'hui, on revient au premier de ces points [illegible] on reconnaît dans la fleur en question un périanthe pétaloïde, monophylle, à tube urcéolé et à limbe divisé en quatre, cinq, huit ou dix lobes situés sur deux rangs, le rang extérieur formant [illegible] doit être considéré [illegible] gorge est généralement couronnée par une ou plusieurs séries de filaments. Le [illegible] la fleur est occupé par un disque très-développé sur lequel [illegible] tions coniques, tubulées, qui semblent former comme le prolongement du disque déjà mentionné. Ces filaments, dont la couronne diversement [illegible] plus curieux [illegible] sont de longueurs [illegible] extérieurs [illegible] que les pétales, les intérieurs se trouvent alors réduits à de

simples mamelons qui disparaissent sous les étamines. Celles-ci, soudées à la base en un tube qui entoure la colonnette du pistil, se divisent au sommet en quatre ou cinq filets chargés d'anthères. Quant au pistil, il se compose d'un ovaire à une loge polysperme, que surmontent trois styles à stigmate capité. Le fruit est charnu, souvent comestible, et il est alors assimilé à celui des cucurbitacées.

La *passiflore bleue*, vulgairement connue sous le nom de *fleur de la passion*, est une espèce originaire du Brésil et du Pérou, mais qui vit très-bien en pleine terre, même dans nos climats du Nord, pourvu qu'on la plante au pied d'un mur, à une bonne exposition et qu'on la couvre pendant l'hiver. Sa tige, grimpante, acquiert de 10 à 15 mètres de longueur, quelquefois davantage ; ses rameaux sont cylindriques et striés ; ses feuilles, profondément lobées, sont glabres et glauques en dessous ; ses fleurs, larges de 0m,07 à 0m,08, sont odorantes, verdâtres en dehors et d'un bleu pâle en dedans ; les filaments de la couronne sont d'un rouge violacé à la base, presque blancs au milieu et d'un bleu plus foncé à leur extrémité. Elles se succèdent pendant tout l'été, et même en automne, à mesure que les rameaux s'allongent. Le fruit est ovoïde, jaunâtre et de la grosseur d'un petit œuf ; il mûrit dans le midi de la France. Cette jolie plante est très-propre à couvrir de ses longs pampres les berceaux et les tonnelles.

La structure singulière de sa fleur, dès longtemps remarquée et signalée pour la première fois par Pierre de Cieza dans son *Histoire du Pérou*, a souvent servi de thème aux esprits rêveurs qu'intéressent les rapprochements curieux, dans lesquels ils cherchent volontiers des allégories ou des symboles. C'est ainsi qu'on a vu dans la *fleur de la passion* la représentation des principaux instruments de supplice employés dans le crucifiement de Jésus-Christ. Les divisions du calice et de la corolle sont les lances ; le triple rang de filets forme la couronne d'épines, et d'autant mieux que leurs extrémités sont souvent de couleur plus ou moins sanguinolente ; les trois styles sont les trois clous du crucifié (un à chaque main et un troisième pour les pieds) ; les étamines, enfin, sont les marteaux qui ont servi à les enfoncer. L'imagination commence et la foi fait le reste. V. GRENADILLE.

Toutes les autres espèces exigent la serre chaude ou tempérée. La *passiflore quadrangulaire* est une belle plante que l'on cultive dans les parties chaudes de l'Amérique et qui du reste y croît spontanément. Elle est également cultivée dans nos serres. Sa tige, dont la rapidité de croissance est extraordinaire, atteint aisément de 15 à 20 mètres de longueur. Ses rameaux ont quatre angles ailés ; ses feuilles sont larges et cordiformes à la base ; ses grandes fleurs odorantes, larges de 0m,1 environ, sont pourpres avec une couronne panachée de rouge, de blanc et de violet. A cette fleur succède un fruit ovoïde, jaunâtre, et luisant de la grosseur d'un petit melon, dont la pulpe odorante est tout à la fois douce et acidulée. Ce fruit est très-apprécié par les créoles, qui le mangent, comme les fraises ou les framboises, assaisonné au sucre. Cette plante, dit M. Duchartre, par sa grande beauté et la rapidité de sa croissance, est souvent employée dans les climats chauds pour couvrir les murs et les berceaux de verdure ; mais il arrive souvent qu'elle abrite sous son épais feuillage des serpents venimeux attirés par les rats et les écureuils, qui, de leur côté, viennent manger les fruits, dont ils sont très-friands. Dans nos serres, on cultive la *passiflore quadrangulaire* suivant la méthode employée pour toutes les plantes de la même famille : terre légère et fréquents arrosements pendant la végétation ; on la multiplie par marcottes, par boutures ou par greffes sur la *passiflore* bleue. Il paraîtrait, d'après quelques expériences, que la racine est un violent poison narcotique ; mais cette assertion n'a pas été suffisamment confirmée.

La *passiflore à grappes* [illegible] ses magnifiques fleurs écarlates, qui [illegible] l'effet des sortes de grappes à l'extrémité de la tige.

La *passiflore incarnate* de l'Amérique méridionale et de la Virginie, dont les feuilles sont [illegible] et dentées ; les fleurs [illegible] pâle et à couronne bleue ou pourpre entourée d'un anneau blanc ; le fruit est comestible.

La *passiflore pourpre*, belle espèce du Brésil, à [illegible] fleurs [illegible] pourpre vif, à couronne violacée.

La *passiflore* [illegible] à fleurs axillaires [illegible] à fruits capsulaires.

La *passiflore* du Brésil est intermédiaire [illegible] rieurement, elles sont d'un violet rougeâtre ; [illegible] une feuille, une vrille et une fleur ; la corolle [illegible] est globuleux, gros comme un œuf de per[illegible] la première fleur de cette espèce s'épanouit en France.

PASSIFLORÉ, ÉE adj. (pa-si-flo-ré — rad. *passiflore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la passiflore.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre passiflore : *Les* PASSIFLORÉES *abondent dans l'Amérique entre les tropiques.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *passiflorées* sont des plantes herbacées, ou des arbustes sarmenteux et grimpants, ou des arbres à feuilles alternes, simples, entières ou lobées, munies de stipules et accompagnées de vrilles extra-axillaires. Les fleurs, généralement grandes, solitaires, plus rarement réunies en une sorte de grappe, présentent un calice monosépale, turbiné ou longuement tubuleux, à cinq divisions plus ou moins profondes, quelquefois colorées ; une corolle à cinq pétales, insérés au sommet du tube du calice, quelquefois nulle ; le plus souvent, des appendices colorés, très-variés, en forme de filaments, d'écailles ou de glandes pédicellées, réunis en verticille et formant une à trois couronnes, qui naissent à l'orifice et sur les parois du tube calicinal ; cinq étamines, à filets soudés à la base en un tube qui recouvre le support de l'ovaire et se soude avec lui, à anthères versatiles et biloculaires ; un ovaire libre, longuement stipité, uniloculaire, offrant trois à cinq placentas longitudinaux, quelquefois saillants en forme de fausses cloisons et portant un grand nombre d'ovules ; trois ou quatre styles, terminés chacun par un stigmate simple, rarement des stigmates sessiles. Le fruit est indéhiscent, charnu à l'intérieur, plus rarement sec, renfermant un grand nombre de graines portées sur de longs funicules, munies d'un arille et présentant, sous un test crustacé, un embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les cucurbitacées, les loasées et les papayacées, comprend les genres : ryanie, smeathmannie, paropsie, thompsonie, déidamie, passiflore, murucuia, disemme, tacsonie, varéca, modecca, paschanthe, kolbie, acharie et cératosicyos. Les *passiflorées* habitent généralement la zone équatoriale et dépassent peu les tropiques ; rares dans l'ancien continent, elles abondent surtout en Amérique. Quelques espèces ont des fruits alimentaires. La plupart sont de très-belles plantes d'ornement, mais qui, sous nos climats, exigent la serre chaude ou tempérée.

PASSIFLORINE s. f. (pa-si-flo-ri-ne — rad. *passiflore*). Chim. Alcali extrait de la racine d'une passiflore.

PASSIGNANO, bourg d'Italie, province de l'Ombrie, district de Pérouse, mandement de Magione ; 3,298 hab.

PASSIGNANO, peintre italien. V. CRESTI.

PASSION s. f. (pa-si-on — lat. *passio* ; de *passus*, supin de *pati*, souffrir, [illegible] que le grec *pathein*. [illegible] le rattacher à la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter ; mais on pourrait peut-être aussi le rattacher à la racine *path*, marcher, fouler. V. PÂTIR). Souffrance, supplice, série de tourments : *L'Italie a souffert une* PASSION *de huit siècles.* (E. Quinet.)

— Mouvement, penchant de l'âme qui la porte avec ardeur vers un but déterminé : PASSION *déréglée*. PASSION *généreuse*. *Vaincre ses* PASSIONS. *Se livrer à sa* PASSION. [illegible] *la* PASSION *de la gloire, des richesses, de l'étude.* [illegible] *règne sur lui-même est plus riche que s'il avait réuni sous son empire l'Espagne et la Libye.* (Horace.) *J'aime et je* [illegible] *sais rien ; mais je sens en moi ces* PASSIONS *et* [illegible] Augustin.) *Toutes les* PASSIONS *sont bonnes* [illegible] PASSIONS [illegible] *l'amour, vous les faites naître toutes.* (Boss.) [illegible] *elles sont adroites ; repoussées par un endroit* [illegible] *Les* PASSIONS *sont les seuls orateurs qui persuadent* [illegible] *plus aisé de conquérir des provinces que de* [illegible]

espoir qui peut-être sera trompé ; PASSION *signifie à la fois souffrance et transition.* (H. de Balz.) [illegible] (Lamart.) *Ce monde n'a point de spectacle* [illegible] *monde ; elle a horreur de tout ce qui pourrait la distraire ou la détourner d'elle-même.* (J. Simon.) [illegible] PASSIONS, *et, pareilles au soldat de Marathon, elles meurent dès qu'elles ont touché le dernier but et poussé le dernier cri de victoire.* (F. Soulié.) *La* PASSION *a toujours d'admirables excuses pour conseiller les grandes folies.* (Ph. Chasles.) *De toutes les* PASSIONS, *celles de l'esprit sont les plus intraitables et les plus cruelles.* (E. Laboulaye.) *La* PASSION *a sa logique plus serrée, plus entraînante encore que le raisonnement.* (Cormen.) *Les* PASSIONS *concentrées en une* PASSION *dominante, c'est la tyrannie.* (V. Cousin.) *Il n'y a point de grandes facultés sans grandes* PASSIONS. (Ste-Beuve.) *La* PASSION *dont on se repent est plus forte que le repentir.* (St-Marc Girard.)

Chaque passion parle un différent langage.
BOILEAU.

‖ Se dit particulièrement de l'amour, du penchant [illegible] : *Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la* PASSION *qu'on a que par celle qu'on* [illegible] (La Bruy.) *C'est par la distraction qu'il faut d'abord essayer d'affaiblir une grande* PASSION. (Mme de Staël.)

— Objet d'un penchant vif et persistant. [illegible] Personne aimée passionnément : *Cette femme, qui était sa* PASSION, *l'a indignement trahi.*

— Emportement, animation, mouvement de [illegible]

— Forte prévention pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose : *C'est la* PASSION *qui le fait agir. Pour bien juger de quelque chose, il faut le faire sans* PASSION.

— *Passion dominante*, Celle qui exerce le principal empire [illegible] PASSION DOMINANTE [illegible] (Chateaub.)

— *Passion malheureuse*, Amour qu'on ne réussit pas à faire partager. ‖ Goût pour une chose dans laquelle on n'est pas fait pour réussir : *Il s'est pris d'une* PASSION MALHEUREUSE *pour la musique.*

— *Faire une passion*, Inspirer un grand amour. [illegible] A FAIT DES PASSIONS.

— [illegible]

— *Lâcher la bride à ses passions*, S'y abandonner entièrement.

— Hist. relig. [illegible]

— Liturg. Partie de l'Évangile où sont racontées [illegible] France et de la mort de Jésus, que l'on prêche [illegible] (Acad.) ‖ Nom donné autrefois au carême : [illegible]

— [illegible]

[illegible] PASSION [illegible]

— [illegible] *de la passion*, [illegible]

— [illegible] *De passion*, *A la passion*, [illegible] PASSION. [illegible] sev.)

— **Syn. Passion, affection, amitie**, etc. V. AFFECTION.

— **Encycl** Philos. Si l'on [illegible] étymologie, la *passion* est [illegible] l'action, c'est-à-dire un fait indépendant [illegible] volonté qui le subit. Mais, dans une autre acception, le mot *passion* comprend tous les faits psychologiques qui dérivent de la sensibilité [illegible]. L'école écossaise, sur qui l'influence de Descartes [illegible] est appliquée [illegible] les faits de la nature [illegible] conserver longtemps [illegible] Dugald Stewart est l'auteur de cette théorie. Il ne distingue pas les *passions* de l'action, et il les [illegible] circonstances qui influent sur notre volonté. Il met au premier rang, comme faisant partie de notre constitution, la faim, la soif, l'ambition, la pitié, le ressentiment; à la suite, il range les [illegible] généraux, auxquels il rapporte les divers phénomènes qu'on attribue à toutes les *passions;* ce sont les appétits, les desirs, les affections, l'amour de soi, [illegible]. Le philosophe écossais place au plus bas degré les appétits, dont les caracteres sont : 1° qu'ils tirent leur origine du corps et nous sont communs avec les animaux; 2° qu'ils ne sont pas continus, mais périodiques; 3° qu'ils sont accompagnés d'une sensation désagréable qui varie d'intensité et qu'il n'est pas possible de préciser exactement. Les trois principaux appétits de la nature humaine sont la faim, la soif, et l'appétit sexuel. De ces trois instincts, deux concourent à la conservation de l'individu et le dernier à la conservation de l'espèce. Ils ne sont pas intéressés, leur jeu est leur fin dernière; ils [illegible] souvent à l'intérêt réel de l'individu qui les satisfait. Ils sont, d'ailleurs, naturels, étant nécessaires. Il y a d'autres appétits ou *passions* qui sont adventices, circonstanciels, qu'on mentionne en les appelant artificiels ou factices; tels sont l'appetit du tabac, celui des spiritueux, etc.

Parmi les espèces infinies de désirs, on distingue : le désir de la connaissance ou principe de curiosité, celui de société, celui d'estime qui se confond avec le désir de la gloire, celui de supériorité ou principe d'ambition. Le désir de connaître est le plus interessant à étudier. Il se manifeste dès l'enfance et se porte d'abord sur les objets matériels. A mesure qu'on avance en âge, il [illegible]. « De là, dit Dugald-Stewart, cette multitude de routes diverses que prennent les hommes. Il importe peu qu'on attribue cette divergence à certaines dispositions naturelles ou à l'éducation; toujours est-il que nous avons été faits de [illegible] et placés dans des circonstances telles, que cette divergence devait avoir lieu [illegible] elle est dans l'ordre actuel des choses. Sa cause finale est évidente : grâce à [illegible] l'attention et les études de chacun se limitent et se concentrent, et de là tous les [illegible] de la division [illegible] du travail intellectuel. » [illegible] est instinctif, il résulte de notre faiblesse et a pour cause le besoin que nous avons d'autrui, tant pour nous aider à [illegible] que pour communiquer les sentiments de notre âme. L'habitude le [illegible]. Cependant [illegible] esprits se passent [illegible] de la société; ce fait bizarre et contre nature se trouve chez tous ceux qui trouvent un aliment suffisant dans leur imagination, c'est-à-dire chez les exaltés de la [illegible].

Le désir d'estime est de la même famille que le précédent. Il se manifeste aussi dès l'enfance et a également pour cause ce fait que l'homme, dans les conditions ordinaires de la vie, ne se suffit pas à lui-même. Du reste, l'amour de l'estime paraît être un fait inné, car il apparaît même avant l'usage de [illegible] avant que le jugement intervienne et fasse voir des avantages à être bien dans l'opinion d'autrui. Le [illegible] est un [illegible] puissant, unique, selon quelques-uns, de la morale. Le desir du pouvoir en dérive. Il est [illegible] domination au commun des hommes. L'enfant en ressent [illegible] pouvoir [illegible] l'affection [illegible] avec les facultés [illegible] et morales. [illegible] le rang sont autant de satisfactions qui viennent attiser en nous des besoins de domination toujours [illegible] aussi de l'amour du pouvoir. Les ennemis de la liberté prétendent que ses partisans ne [illegible] retrouver ce même désir du pouvoir dans l'amour du repos. La vertu tient également par plusieurs points à l'amour du pouvoir. « Nous aimons, dit encore Dugald-Stewart, à suivre nos penchants sans être assujettis à la censure d'un supérieur; mais cette indépendance ne suffit pas à notre bonheur. Lorsque des [illegible] de la *passion* nous entraînent à des choses que la raison desapprouve, le sentiment de la domination qu'exercent sur nous les principes inferieurs de notre nature nous mortifie et nous donne la conscience amère de notre faiblesse et de notre lâcheté. Il n'en est pas de même chez l'homme qui se sent capable en toute occasion de calmer le tumulte des *passions* et d'obéir aux froides suggestions du devoir et de l'honneur : la liberte, l'indépendance, l'élévation d'âme et l'orgueil de la vertu sont ses sentiments naturels. » Le désir de la supériorité, qui devient souvent une *passion* violente, est presque identique avec l'amour du pouvoir. L'envie joue un grand rôle dans cette *passion*. « L'émulation, dit le docteur Butler, est proprement le désir de devenir supérieur à ceux avec qui nous nous comparons. Vouloir y parvenir en abaissant les autres au-dessous de notre niveau, telle est la nature de l'envie. Ainsi la *passion* naturelle de l'émulation et la *passion* dépravée de l'envie ont exactement le même but. Faire le mal n'est donc pas la *passion* de l'envie, mais le moyen dont elle use pour arriver à sa fin. » Les animaux participent à cette *passion*, et elle est un des ressorts principaux de la vie humaine. L'envie engendre d'autres *passions;* celle de la richesse est la plus commune. Elle n'est qu'un moyen. « On voit des hommes désirer de riches vêtements, des équipages, des valets, des meubles, en consideration des effets que toute cette magnificence produit sur le public. Hutcheson a appelé secondaire cette sorte de desirs. L'association des idées explique aisément leur formation. »

Les affections constituent une classe particulière de *passions*. Les principales sont : le ressentiment, la vengeance, la haine, la reconnaissance et la pitié. On les divise en deux classes, les affections bienveillantes et les affections malveillantes.

Les affections bienveillantes sont extrêmement variées. On distingue : l'amour paternel, l'amour filial, les affections de parenté, l'amour, l'amitié, le patriotisme, la philanthropie, la reconnaissance, la pitié, etc. La question de l'origine des affections bienveillantes et de leur mode de développement est une des études les plus fécondes à faire sur le terrain de la morale pratique. En fait, les affections bienveillantes ne sont pas toujours aussi désintéressées qu'on se plaît à le supposer. Leur développement est au moins accompagné d'une suite d'émotions agréables, qui en forment en quelque sorte la récompense.

Les affections malveillantes ne sont pas moins nombreuses que les affections bienveillantes. Les principales sont : la haine, la jalousie, l'envie, la vengeance, la misanthropie; elles dérivent toutes du ressentiment. Le ressentiment est instinctif ou deliberé. Le premier agit, dans l'homme comme dans les animaux, sans que la volonté y prenne part. Le ressentiment deliberé suppose toujours dans l'objet de ce ressentiment une injure faite avec intention. On appelle indignation le ressentiment d'une injure volontaire faite à autrui.

Il existe une classification des *passions* très-différente de la precédente. Dans ce système, les *passions* ne seraient que des appétits, des penchants, des inclinations et des désirs particuliers, ayant cours dans certaines nations, dans certaines classes, dans certaines familles ou même dans certains individus. Les *passions* seraient de deux sortes : les unes procéderaient de la colere et seraient dites *passions* irascibles; les autres procéderaient de la concupiscence et seraient dites *passions* concupiscibles. Cette classification, d'origine antique et fondée à certains égards, est celle qu'avait adoptée la philosophie scolastique et qui est restée en France, dans les écoles, à peu près jusqu'à nos jours. Les *passions* s'opposent deux à deux; en tête de la série, on place l'amour et la haine. On rattache à l'amour tout ce qui tient aux sens. Il y a deux amours : celui de la personne, qui est l'amour proprement dit, et celui des sens, d'où émanent la sensualité, la luxure, la gourmandise, l'ivrognerie, etc. Selon son objet, l'amour prend parfois le nom d'intérêt et comprend alors l'avarice, la cupidité, etc. Parallèlement à la haine est une sorte de *passion* capitale, d'où découlent la vengeance, l'envie, l'orgueil, l'intolerance, etc.

Ce que nous avons dit des *passions* doit suffire pour apprécier à leur juste valeur les systemes religieux qui ont pour but de les supprimer.

La *passion*, il est facile de le voir, est le ressort nécessaire de la vie humaine; nécessaire, disons-nous, à deux points de vue : d'abord en ce qu'on ne saurait la supprimer sans anéantir l'humanité, et ensuite en ce que nul ne peut réussir, quelque effort qu'il puisse faire, à étouffer ses penchants et ses [illegible]. Il est su, enfin, de s'appesantir sur ce premier point; si des esprits étroits ont rêvé une perfection qui consisterait dans une suprême indifférence, si l'on a pu proposer pour but aux âmes d'élite un état de mort morale dans lequel le cœur humain n'aimerait ni ne haïrait, ni ne désirerait, ni ne sentirait, une pareille aberration, une si monstrueuse imagination ascétique ne saurait avoir de nos jours un partisan sérieux, et tout le monde a cessé de jouer un rôle actif dans notre société de travailleurs ardents et passionnés, où chacun, par une combinaison éminemment utile à la société, fonde ses espérances ou ses ambitions personnelles sur le bien public. Quant à la possibilité d'étouffer les *passions* dans un cœur d'homme, l'expérience suffit pour résoudre la question. La destruction des *passions* est un but éminemment religieux; or, les *passions* sont-elles moindres chez les hommes de foi? Non pas; elles sont autres, voilà tout. Quelques-uns même ont affirmé et affirment encore aujourd'hui que les *passions* qui subsistent dans un cœur ou la religion en a étouffé beaucoup d'autres acquierent une singulière intensité.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

Ce n'est pas un mécréant qui a dit cela. Mais pour nous borner au temps présent, nul n'ignore l'acharnement que mettent le clergé et ses partisans dans la revendication de leurs libertés et de leurs privilèges; nous disons cela non point pour le leur reprocher, mais pour le constater. Quant aux *passions* qui survivent au regime du cloître, l'histoire nous a appris combien elles furent violentes autrefois; les cloîtres d'aujourd'hui étant très-hermétiquement fermés, on ne peut savoir ce qui s'y passe.

En somme, la *passion* humaine est un moteur qu'il est utile de regler, mais qu'il serait absurde de supprimer. Les eaux d'un fleuve arrosent nos champs, alimentent nos sources, portent nos bateaux, mais parfois, deviant de leur course ou débordant de leur lit, elles ravagent nos campagnes et engloutissent nos villages. Qu'y faire? Songera-t-on à les tarir dans leur source ou à les ramener vers les montagnes qui les ont vues naître? Le projet, absurde en soi, serait, s'il pouvait être réalisé, fatal dans le résultat. Tel est exactement le cas des *passions;* il est impossible de songer à les détruire, et si on le pouvait, du même coup on supprimerait le genre humain.

Pascal, le janséniste Pascal, avait d'abord senti ce rôle nécessaire des *passions*. « Qu'une vie est heureuse, s'était-il écrié, quand elle commence par l'amour et qu'elle finit par l'ambition! Si j'avais à en choisir une, je voudrais celle-là!... L'amour et l'ambition commençant et finissant la vie, on est dans l'état le plus heureux dont la nature humaine est capable. » Pascal changea d'avis plus tard, mais ce fut lorsque le coup terrible que tout le monde connaît eut ébranlé sa raison sans étouffer son génie.

La *passion* est-elle complétement soustraite à l'autorite de la raison? C'est à peu près la croyance catholique, qui n'admet, contre la *passion*, que la puissance de la foi; c'est aussi la pensée de Fourier, qui fait tout reposer, comme on suit, sur l'attraction passionnelle : « La raison, dit-il, qu'on veut opposer à l'attraction, est impuissante même chez les distributeurs de raison; elle est toujours nulle quand il s'agit de reprimer nos penchants. Les enfants ne sont contenus que par la crainte, les jeunes gens par le manque d'argent, le peuple par l'appareil des supplices, le vieillard par des calculs cauteleux qui absorbent les *passions* fougueuses du jeune âge... Plus on observe l'homme, plus on voit qu'il est tout à l'attraction, *passion;* qu'il n'écoute la raison qu'autant qu'elle enseigne à raffiner les plaisirs et à mieux satisfaire l'attraction. » Il y a dans ces paroles désespérantes, qui réduiraient la raison à néant et supprimeraient la responsabilité, et partant la justice et la vertu, une exagération évidente. Ce passage de Fourier ne pourrait être admis que comme une de ces tournures éloquentes où l'on dépasse les limites de la vérité dans la pensée que le lecteur en rabattra. Non, il n'est pas vrai que la raison soit sans effet sur la *passion*, et chacun de nous peut se rendre ce témoignage qu'il a pu, par la réflexion, se contenir quelquefois et peut-être même s'amender. Ce qui est vrai, c'est que le vulgaire et les philosophes eux-mêmes ont coutume de s'exagérer la puissance de la raison; ce qui est vrai, c'est que la raison, impuissante à étouffer la *passion*, ne réussit pas toujours à la régler. Mais il n'est que juste de reconnaître que la raison est pour les *passions* un frein nécessaire toujours, impuissant quelquefois, mais souvent efficace. Nier ce fait, c'est nier la morale, fondement indispensable de la société.

— Physiol. Comme l'état habituel de l'estomac, du poumon, du foie et des autres organes influe sur nos idées, comme toute affection vive de joie ou de chagrin, de plaisir ou de douleur fait éprouver un sentiment d'anxiété dans la région précordiale, trouble qui semble le produit d'une commotion plus ou moins vive, les anciens plaçaient dans les viscères le siége des *passions;* ils mettaient le courage dans le cœur, la colère dans le foie, la joie dans la rate. Mais les recherches de la physiologie contemporaine ont établi que le siége de toutes les *passions* est dans la partie postérieure du cerveau. Seulement, la modification du cerveau qui se produit quand la *passion* se déclare influe, par l'intermédiaire du système nerveux grand sympathique sur la circulation du sang et, par lui, sur les principaux viscères et surtout sur le cœur. C'est donc avec quelque raison qu'on fait intervenir le cœur à propos des *passions* dans le langage ordinaire. Le cerveau est le point de depart, mais il y a une action réflexe sur les nerfs moteurs du cœur et, dès lors, action de celui-ci sur toute l'économie et sur le cerveau par les troubles apportés à la circulation. Hors de là, le cœur n'est pas plus le siége des *passions* que la main n'est le siége des volontés; c'est un instrument qui concourt à l'expression des *passions* comme la main concourt à l'expression de la volonté.

Quand l'homme se trouve placé dans les circonstances où l'on a coutume de dire que *son cœur est brisé par la douleur*, il se produit des phénomènes réels dans le cœur. La douleur est éveillée au début par un souvenir ou un événement qui affecte directement notre cerveau; le cœur, étant le plus sensible des organes de la vie végétative, s'arrête; le sang n'arrivant plus au cerveau, la syncope et des crises nerveuses s'ensuivent, surtout si l'impression a été soudaine. Quand on dit qu'on a le *cœur gros* après avoir été longtemps dans l'angoisse et avoir éprouvé des émotions pénibles, cela répond encore à des conditions physiologiques particulières. Les impressions douloureuses prolongées sont incapables d'arrêter le fonctionnement du cœur, mais elles le fatiguent, retardent les battements, prolongent la diastole et font éprouver dans la région précordiale un sentiment de plénitude ou de resserrement.

Les impressions agréables déterminent aussi une modification du cœur. Ainsi, quand on dit que l'*amour fait palpiter le cœur*, on constate un fait tout à fait exact. La pensée ou la vue de la personne aimée fait sur le cerveau une impression qui se transmet immédiatement au cœur, lequel, aiguillonné par l'influence nerveuse, reagit par des palpitations qui le font en quelque sorte bondir dans la poitrine. En même temps, le cœur envoie une plus grande quantité de sang au cerveau, le visage se colore et les traits éprouvent une altération correspondant au sentiment que l'individu éprouve. Lorsqu'on dit à quelqu'un qu'on l'*aime de tout son cœur*, cela signifie que sa présence ou son souvenir éveillent en nous une impression qui, transmise au cœur par les nerfs pneumo-gastriques, fait que notre cœur reagit pour provoquer dans notre cerveau la manifestation effective.

Les moralistes disent qu'on peut faire taire son cœur et maîtriser ses *passions*. En effet, par la volonté, l'homme peut arriver à dominer beaucoup d'actions réflexes dues aux impressions causées par les agents physiques. Il en peut faire autant sans doute pour celles qui sont dues aux influences morales. « La puissance nerveuse capable, dit Cl. Bernard, d'arrêter les actions reflexes est en général moindre chez la femme que chez l'homme; c'est ce qui lui donne la suprématie dans le domaine de la sensibilité physique et morale; c'est ce qui fait dire qu'elle a *le cœur* plus *tendre* que l'homme. »

On voit, par ces exemples, que les *passions* ne doivent pas être localisées dans les viscères, que leur siége est dans le cerveau et que leurs manifestations viscérales doivent être attribuées à des actions nerveuses consécutives à la modification cérébrale. Cependant on voit aussi que le sens populaire ne s'est point trompé quand il a fait résider dans le cœur la plupart des *passions* qui émeuvent, agitent ou transportent l'homme.

— Bibliogr. Aloysius, *De compescendis animi affectibus per moralem philosophiam et medendi artem* (1562, in-8°); Descartes, *Dissertatio de affectibus animi* (Amsterdam, 1677); Stahl, *Dissertatio de passionibus animi, corpus humanum varie alterantibus* (Halle, 1695); Clark, *Dissertation concerning the effects of the passions on human bodies* (Londres, 1752), Fabre, *Essai sur les facultés de l'âme considérées dans leurs rapports avec la sensibilité et l'irritabilité de nos organes* (1787); *De l'influence des passions sur le bonheur des individus*, par Mme de Staël (Paris, 1796); Esquirol, *Des passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale* (Paris, 1805); Simon, *De l'influence des passions sur l'économie animale* (Paris, 1805); Liard, *Considérations sur les phénomènes physiologiques et pathologiques des passions et des affections de l'âme, et sur le parti qu'on en peut tirer dans la thérapeutique* (Paris, 1815); Virey, article PASSIONS, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales en 60 vol.* (Paris, 1819); Alibert, *Physiologie des passions ou Nouvelle doctrine des sentiments moraux* (Paris, 1823, 2 vol. in-8°); Desguidi, *Dissertation sur l'influence des passions de l'âme sur le corps humain*, thèse de Strasbourg (Paris, 1830); Descuret, la *Médecine des passions ou les Passions considérées dans leurs rapports avec les maladies* (Paris, 1841); Sweetser, *Mental hygien, or an examination on the intellect and passions designed, etc.* (Edimbourg, 1844); Rimbaud, *Des passions*, thèse de Paris (1844); Richard, *De l'influence des passions et de l'imagination sur les maladies*, thèse de Paris (1851); Bourgeois, *Les Passions dans leurs rapports avec la santé et les maladies* (Paris, 1860).

— Rhétor. Les traités de rhétorique indiquent trois moyens de persuader, qui sont : les preuves, les mœurs, les *passions*. Le mot *passions* signifie ici les émotions diverses que l'orateur reçoit de son sujet et

qu'il communique à ses auditeurs, c'est-à-dire, au fond, les moyens pathétiques, ceux qui s'adressent à la sensibilité. Les préceptes à donner sur cette partie de l'art oratoire se réduisent à un seul : Il n'est qu'un moyen d'exciter les *passions* dans les autres hommes, c'est de les bien sentir soi-même. La *passion* rend éloquent le plus inepte. Quand on est fortement ému, les expressions vives et naturelles, qui sont propres à faire passer la conviction dans l'esprit de ceux qui nous écoutent, se présentent d'elles-mêmes. Les *passions* donnent du corps et de la réalité aux choses dont on parle, et les font rendre par des traits visibles qui frappent les sens et remuent l'imagination.

Les *passions* paraissent donc être le nerf de l'art oratoire; cependant Aristote voulait les bannir de l'éloquence. C'est là une sévérité outrée; mais il est sûr qu'au barreau, où deux causes contradictoires sont en présence, il y a au moins un des deux avocats qui met en jeu les *passions* dans une mauvaise cause. Socrate accusé dit à Lysias, qui lui proposait une défense d'où les *passions* n'étaient pas exclues : « Tu m'apportes là une chaussure de femme. » Au temps où les mœurs d'Athènes n'étaient pas corrompues, l'Aréopage écartait de son tribunal l'éloquence des *passions*. Bientôt elle y pénétra. L'orateur qui plaidait pour Phryné obtint son absolution en levant le voile qui la dérobait aux yeux, et l'on a pu dire justement : « Le voile de Phryné, en tombant, découvrit la honte des juges. » C'est là un cas de *passions* non prévu par les traités de rhétorique.

A Rome, c'est surtout dans le maniement des *passions* que consista l'éloquence. Cicéron l'a dit, dans son traité *De l'orateur* : « Qui ne sait que la plus grande force de l'orateur consiste soit à tourner l'esprit des hommes vers la colère ou vers la haine, ou vers la douleur, soit à les détourner de ces mêmes *passions* pour les porter vers la douceur et la pitié. » Il ne pouvait en être autrement dans un pays où les discordes civiles et les haines personnelles peuplaient les tribunaux d'accusateurs et d'accusés, où tous les juges, le sénat, le peuple, les prêtres, les chevaliers se regardaient comme des souverains, arbitres de la loi et libres d'exercer ou la rigueur ou la clémence. Dans de telles conditions, l'art d'instruire et de convaincre avait moins d'importance que l'art d'émouvoir, d'irriter, de fléchir, de rendre l'accusé intéressant ou odieux. C'est dans l'emploi habile des *passions* que consista surtout l'éloquence de Cicéron; il savait dire à propos ce qu'il fallait pour remuer, pour irriter, pour apaiser son auditoire, pour le remplir d'indignation, de douleur, de compassion. Il ne se vantait pas au delà de la vérité lorsqu'il écrivait : « Dans ce genre, malgré la médiocrité et la faiblesse de mes talents, je ne laissai pas d'exercer un assez grand empire et de mettre souvent mes adversaires hors de défense. Hortensius, tout grand orateur qu'il était, chargé de plaider pour Verrès, son ami, n'eut pas la force de me répondre. Catilina, que j'accusais devant le sénat, fut réduit au silence. Dans une cause particulière, mais importante et grave, Curion le père, ayant commencé de parler, succomba tout à coup et prétexta que, par un poison qu'il avait pris, on lui avait ôté la mémoire. »

Dans l'éloquence moderne, les moyens tirés des *passions* ne jouent pas un rôle moindre que dans l'antiquité. On lit pourtant dans les œuvres de Cochin : « Les images touchantes sont propres sur le théâtre à émouvoir un spectateur qui cherche à devenir sensible; mais on ne connaît pas ces faiblesses dans le sanctuaire de la justice; une fausse compassion n'y désarme pas les magistrats; il faut que le coupable porte la peine de son crime. » Cochin se trompait, et lui-même dut à l'emploi des *passions* une grande partie de son succès et de sa réputation. L'éloquence passionnée, si belle et si forte quand elle est dans le vrai, sauve par sa violence même les plus mauvaises causes; au barreau, elle cherche à frapper l'esprit des juges, réduits à lutter contre elle pour n'entendre que la raison; à la tribune, elle entraîne les majorités indécises; dans la chaire chrétienne, elle donne souvent à la parole des prédicateurs quelque chose d'affecté et de théâtral. L'esprit de l'homme est ainsi fait, qu'il se laisse plus volontiers entraîner par une parole ardente et des arguments pathétiques, que convaincre par le raisonnement lumineux, mais froid.

— Hist. relig. La *passion* est le point culminant de la légende de Jésus-Christ; nous ne l'envisagerons qu'au point de vue historique, c'est-à-dire telle que la donnent les récits évangéliques, sans nous préoccuper aucunement de leur authenticité.

Après l'entrée à Jérusalem, après la cène et lorsqu'il eut donné ses dernières instructions à ses disciples, Jésus alla avec eux au jardin de Gethsemani et leur dit : « Asseyez-vous ici pendant que j'irai prier plus loin. » Et ayant pris avec lui Pierre, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, il commença à s'attrister et parut plongé dans la douleur. C'est ici que commence la *passion*; nous l'allons raconter d'après l'Évangile attribué à saint Matthieu :

Alors, il dit aux trois apôtres qu'il avait pris avec lui : « Mon âme est triste jusqu'à la mort; demeurez ici et veillez avec moi. » Et, s'en étant allé un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant et disant : « Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; néanmoins, qu'il en soit non comme je le veux, mais comme vous le voulez. » Il vint ensuite vers ses disciples et, les ayant trouvés endormis, il dit à Pierre : « Quoi! n'avez-vous pu veiller une heure avec moi? Veillez et priez, de peur que vous ne tombiez dans la tentation; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. » Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant : « Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. » Il retourna ensuite vers eux et les trouva encore endormis; leurs yeux étaient appesantis par le sommeil, et, les quittant, il s'en alla encore prier une troisième fois, disant les mêmes paroles. Ensuite il vint trouver ses disciples et leur dit : « L'heure est proche; le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs; levez-vous, allons; celui qui doit me trahir est près d'ici. » Il n'avait pas encore achevé ce mot lorsque Judas, un des douze, arriva et, avec lui, une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. Celui qui le trahissait avait donné un signal pour le connaître, en leur disant : « Celui que je baiserai, c'est celui-là même que vous cherchez; saisissez-vous de lui. » Aussitôt donc, il s'approcha de Jésus et lui dit : « Maître, je vous salue, » et il le baisa. Jésus lui répondit : « Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? » Et, en même temps, tous les autres, s'avançant, se jetèrent sur Jésus et s'emparèrent de lui. Alors, un de ceux qui étaient avec Jésus, Pierre, portant la main à son épée, la tira, en frappa un des serviteurs du grand prêtre et lui coupa une oreille. Mais Jésus lui dit : « Remettez votre épée dans le fourreau, car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas ici, à l'instant même, plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliront les Écritures, qui déclarent que cela doit se faire ainsi? » En même temps, Jésus, s'adressant à cette troupe, leur dit : « Vous êtes venus ici, armés d'épées et de bâtons, pour me prendre comme si j'étais un voleur; j'étais tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez point arrêté; mais tout cela s'est fait afin que ce que les prophètes ont écrit fût accompli. » Alors, les disciples l'abandonnèrent et s'enfuirent tous. Ces gens s'étant donc saisis de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, qui était grand prêtre, où les scribes et les anciens étaient assemblés. Les princes du peuple et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir, et ils n'en trouvèrent point qui fût suffisant, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin, il vint deux faux témoins qui dirent : « Il a dit : « Je puis détruire le « temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. » Alors, le grand prêtre se levant lui dit : « Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous? » Mais Jésus demeurait dans le silence; et le grand prêtre lui dit : « Je vous adjure par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ, le Fils de Dieu. » Jésus lui répondit : « Vous l'avez dit, je le suis, mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme, assis à la droite de la majesté de Dieu, venir sur les nuées du ciel. » Alors, le grand prêtre déchira ses vêtements en disant : « Il a blasphémé; qu'avons-nous plus besoin de témoins? Vous venez vous-mêmes de l'entendre blasphémer; que vous en semble? » Ils répondirent : « Il a mérité la mort. » Alors, ils lui crachèrent au visage et lui donnèrent des soufflets, en disant : « Christ, prophétise-nous, et dis qui est celui qui t'a frappé? » Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les sénateurs du peuple juif tinrent conseil contre Jésus pour le faire mourir, et, l'ayant lié, ils l'emmenèrent et le mirent entre les mains de Ponce Pilate, leur gouverneur. Jésus fut donc présenté devant le gouverneur, qui l'interrogea en ces termes : « Êtes-vous le roi des Juifs? » Jésus lui répondit : « Je le suis. » Et, comme, étant accusé par les princes des prêtres et les sénateurs, il ne répondait rien, Pilate lui dit : « N'entendez-vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent? » Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il put lui dire, de sorte que le gouverneur en était étonné. Or, le gouverneur avait coutume, au jour de la fête de Pâque, de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandait, et il y en avait alors un très-insigne nommé Barabbas. Lors donc qu'ils étaient tous assemblés, Pilate leur dit : « Lequel voulez-vous que je délivre, de Barabbas ou de Jésus qui est appelé Christ? » Sur ces entrefaites, sa femme lui envoya dire, comme il était assis sur son siège : « Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce juste, car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée dans un songe à cause de lui. » Mais les princes des prêtres et les sénateurs persuadèrent au peuple de demander Barabbas et de faire périr Jésus. Le gouverneur leur ayant demandé : « Lequel voulez-vous que je vous délivre? » ils lui répondirent : « Barabbas. » Pilate leur dit : « Que ferai-je donc de Jésus qu'on appelle Christ? » Ils lui répondirent tous : « Qu'il soit crucifié! » Le gouverneur ayant dit : « Mais quel mal a-t-il fait? » ils se mirent à crier encore plus fort : « Qu'il soit crucifié! » Pilate, voyant qu'il n'y gagnait rien, mais que le tumulte s'excitait toujours de plus en plus, se fit apporter de l'eau et, se lavant les mains devant le peuple, il leur dit : « Je suis innocent du sang de ce juste, ce sera à vous à en répondre. » Et tout le peuple lui répondit : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants! » Alors il délivra Barabbas et, ayant fait fouetter Jésus, il le remit entre leurs mains pour être crucifié. Les soldats du gouverneur menèrent ensuite Jésus dans le prétoire, et là, ayant assemblé autour de lui toute la compagnie, ils lui ôtèrent ses habits et le revêtirent d'un manteau d'écarlate; puis, ayant fait une couronne d'épines entrelacées, ils la lui mirent sur la tête, avec un roseau à la main droite, et, se mettant à genoux devant lui, ils se moquaient de lui en disant : « Salut au roi des Juifs. » Et, lui crachant au visage, ils prenaient le roseau qu'il tenait et lui en frappaient la tête. Après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent ce manteau d'écarlate et, lui ayant remis ses habits, ils l'emmenèrent pour le crucifier. Lorsqu'ils sortaient, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent à porter la croix de Jésus. Et, étant arrivés au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire le lieu du Calvaire, ils lui donnèrent à boire du vin mêlé de fiel; mais, en ayant goûté, il ne voulut point en boire. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent entre eux ses vêtements, les jetant au sort afin que cette parole du prophète fût accomplie : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ont jeté ma robe au sort. » Et, s'étant assis, ils le gardaient. Ils mirent au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation écrite en ces termes : « C'est Jésus, le roi des Juifs. » En même temps, on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Et ceux qui passaient par là l'injuriaient en branlant la tête et en lui disant : « Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, que ne te sauves-tu toi-même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » Les princes des prêtres se moquaient aussi de lui avec les scribes et les sénateurs, en disant : « Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, puisqu'il a dit : « Je suis le Fils de Dieu. » Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui lui faisaient aussi les mêmes reproches. Or, depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième, toute la terre fut couverte de ténèbres. Et, sur la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri, disant : « *Eli, Eli, lamma sabacthani?* » c'est-à-dire : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Quelques-uns de ceux qui étaient présents, l'ayant entendu crier, disaient : « Il appelle Élie! » Et aussitôt l'un d'eux courut emplir de vinaigre une éponge et, l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. Les autres disaient : « Attendez; voyons si Élie viendra le délivrer. » Mais Jésus, jetant un grand cri, rendit l'esprit.

Le récit de la *passion* par saint Marc est à peu près identique à celui de saint Matthieu. Celui de l'Évangile dit de saint Luc est plus [illegible] racontés dans [illegible] que, pendant la prière de Jésus au jardin de Gethsemani, un ange descendit du ciel pour le consoler, et représente Jésus « en agonie » dès avant son arrestation et son front couvert d'une sueur de sang dont les gouttes tombaient à terre. Le même [illegible] la croix devant servir à l'exécution par Jésus-Christ lui-même, qui tomba trois fois sous ce fardeau. L'inscription placée sur la croix était en grec, en latin et en hébreu. [illegible] toujours d'après ce récit, un voleur seul d'entre les deux crucifiés entourant Jésus l'aurait insulté; l'autre, au contraire, lui aurait dit : « Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez dans votre royaume; » et Jésus lui aurait répondu : « Vous serez aujourd'hui même avec moi dans le paradis. » D'après l'Évangile de saint Jean, Judas n'aurait point embrassé Jésus, [illegible] l'aurait montré aux soldats, qui, à sa vue, seraient d'abord tombés tous par terre. Le [illegible]

[illegible]

[illegible] troversistes sur cette question capitale sans qu'on soit arrivé à un résultat certain. L'Église, de sa propre autorité et s'appuyant au[illegible] témoignages qui ne sont pas plus probants, a fixé la mort de Jésus-Christ à l'an 782 de la fondation de Rome, le 15 avril : cette année correspond à la quinzième du règne de Tibère; or, Luc dit expressément que, la quinzième année du règne de Tibère, Jésus alla se faire baptiser par Jean au désert, cérémonie qui précéda la *passion* d'au moins trois ans. Mais si l'on adopte la chronologie de Luc, on est en complet désaccord avec Tertullien, Lactance, Orose, saint Augustin, Clément d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, etc.

Nous avons examiné au point de vue critique, dans l'article JÉSUS-CHRIST, la vie et la mort du fondateur du christianisme, et nous y renvoyons le lecteur.

L[illegible] des Rameaux, [illegible] tier, dans toutes les églises catholiques, le [illegible] mardi suivant, la *passion* selon saint Marc; le jeudi, la *passion* selon saint Luc, et, le vendredi saint, la *passion* selon saint Jean. Cette lecture, qui est faite sur un ton de psalmodie monotone, est en usage depuis fort longtemps. On l'accompagne d'un certain cérémonial. Elle est quelquefois faite par trois diacres, dont l'un chante les paroles du Christ, le second les paroles des autres personnages, le troisième le reste du texte. A Rome, c'est un enfant de chœur qui prononce les paroles adres[illegible] les cris de la foule, lors de la comparution de Jésus au prétoire, sont répétés par toute [illegible] suite de scènes dialoguées, tous les *Mystères* [illegible] V. MYST[illegible]

— [illegible] mentionnées les représentations les plus intéressantes que l'art en a faites (v. BAISER DE JUDAS, COURONNEMENT D'ÉPINES, FLAGELLATION, CHRIST AU ROSEAU, [illegible] CALVAIRE, [illegible] CHRIST EN [illegible] CHRIST AU [illegible]). Nous ne nous occuperons ici que des œuvres [illegible] long martyre de Jésus. Ces œuvres étaient extrêmement [illegible] dant les premiers temps de la Renaissance. Le musée de Cluny possède des châsses, coffres, croix et [illegible] de cinquante et un bas-reliefs rehaussés d'or et [illegible] Testament alternent avec des scènes du Nouveau [illegible]

[illegible]

Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Pa-[illegible]

en ce qui est le Christ au tombeau, dit Waagen, sous le rapport des richesses de composition, de sentiment et de la manière le Christ au jardin des Oliviers, par la beauté et par la profondeur de l'expression, n'est guère inférieur au tableau du Corrège représentant le même sujet, qui figure dans la galerie du duc de Wellington, à Londres. On aurait peine à admettre que ces tableaux puissent être de cette période de l'art allemand, si les caricatures et les exagérations qui défigurent certains épisodes, entre autres la *Flagellation* et le *Portement de la croix*, n'étaient marquées du cachet du temps. »

L'école allemande a produit, au commencement du XVIe siècle, une grande quantité d'estampes relatives à la *passion*; Albert Dürer a reproduit ce sujet trois fois, de 1507 à 1511, une fois sur cuivre, deux fois sur bois. Dans la première suite, qui forme une suite de seize feuilles, on remarque surtout deux figures du Christ : l'*Ecce Homo* (1509) et le *Christ au jardin des Oliviers* (1508). Les deux suites de gravures sur bois sont connues, l'une sous le titre de la *Grande passion*, l'autre sous celui de la *Petite passion*. La *Grande passion*, composée de douze planches, hautes de 0m,388 et larges de 0m,275, le frontispice, représentant le Christ nu, assis sur une pierre et couronné d'epines, à qui un bourreau tend un roseau, est une des plus belles créations de Dürer; une douleur intense et poignante se lit dans le regard que l'Homme-Dieu fixe sur le spectateur; rien n'égale la noblesse et la beauté de l'attitude. « Toute cette page, dit Waagen, s'élève à la même hauteur que le magnifique récitatif du *Messie* de Hændel : *O tu as brisé son cœur...* » La même élévation caractérise le *Portement de la croix*, composition pleine de mouvement; le Christ succombant sous le poids de l'instrument du supplice est une figure grandiose. La *Pietà* n'est pas moins digne d'admiration; la composition a une gravité solennelle et douloureuse. Dans la *Flagellation*, le réalisme allemand reprend le dessus; la figure du Christ a, dans ses formes et son attitude, un caractère si grossier, qu'on a peine à s'imaginer qu'elle soit sortie de la même main que le dessin du frontispice. Parmi les trente-sept planches dont se compose la *Petite passion*, on remarque : l'*Adoration des bergers*, à cause de la simplicité de la composition et de la grâce de la Vierge; le *Christ au jardin des Oliviers*, d'un sentiment très-profond, et le *Christ apparaissant à la Madeleine*, composition poétique éclairée par un charmant soleil. Ces diverses planches de Dürer ont été souvent copiées.

D'autres suites d'estampes relatives à la *passion* ont été gravées par Alix (d'après Freudenburg), J.-W. van Assen (12 pl. rondes), Melchior Kuesel (*Theatrum dolorum Jesu-Christi Dei-Hominis pro hominibus patientis*, 28 pl. gr. in-4o, d'après W. Bauer), H.-S. Beham (8 pl. sur bois, 1535), P.-L. Bombelli (14 pl., XVIIIe siècle), Nic. de Bruyn (deux suites de 12 pl., l'une de 1618 et 1619, l'autre de 1632 à 1635), H. Brys (12 pl.), Michel Burnel, J. Callot (deux suites : l'une de 7 pièces, dite la *Grande passion*; l'autre de 12 pièces, dite la *Petite passion*), Philippe Galle (38 pièces), Jac. de Gheyn le vieux (14 pl., d'après Carel van Mander), A. Glockendon le vieux (12 pl.), Ursus Graf (deux suites : l'une de 24 pièces gravées sur bois, l'autre de 20 pièces), Ab. Hogenberg (12 pl., d'après H. Goltzius), Greg. Huret (32 pl.), Krateth (14 pl.), Melchior Kuesel (10 pl., d'après Carpoforo Tencala), J. Langlois (d'après Ant. Dieu), Thomas de Leu (*Theatrum passionis Christi*, 8 pl. in-4o), Lucas de Leyde (deux suites : l'une de 9 pl., l'autre de 14 pl.), Phil. de Mallery (5 pl.), Israël van Meckenen (12 pl.), Crispin de Passe le vieux (19 pl.), Martin Schongauer (12 pl., reproduites par Hans von Culmbach), etc. Une série de 140 dessins à la plume, par Claude Gillot, relatifs à la *passion*, a été vendue 65 livres à la vente de Lorangère en 1744. M. Van Eycken a peint vers 1845, pour l'église Notre-Dame de-la-Chapelle, à Bruxelles, une série de tableaux sur le même sujet. Un vitrail du XVIe siècle, à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, représente huit scènes de la *passion*.

Les chaires à prêcher en bronze de l'église San-Lorenzo, à Florence, sont ornées de bas-reliefs de la composition de Donatello, représentant les *Mystères de la passion et de la gloire de Jésus-Christ*. Parmi les nombreuses sculptures que des artistes modernes ont composées pour former des *Chemins de croix*, il faut citer les bas-reliefs exécutés par Jehan Du Seigneur.

Le *Mystère de la passion* a été représenté par Garofalo dans un petit tableau qui est au Louvre et qu'a gravé Jean de Poilly : couché par terre, sur un pan de la robe de sa mère, l'Enfant Jésus sommeille, tandis que Marie, agenouillée, l'adore; un ange présente à celle-ci le saint suaire et la couronne d'épines, et, dans une gloire céleste, d'autres anges tiennent les divers instruments de la *passion*. Le Louvre possède encore une composition analogue, peinte par Giov.-B. Tinti, et un tableau de Luca Giordano, où l'Enfant Jésus lui-même accepte les instruments de son supplice que sept anges lui apportent, en présence de la Vierge et de saint Joseph. Un tableau de Sallaert sur le même sujet appartient au musée de Bruxelles.

Passion du Christ (LA), tragédie grecque du IVe siècle, attribuée à saint Grégoire de Nazianze. Ce drame est une vaste mosaïque, composée de pièces et de morceaux empruntés à Euripide. Comme l'a très-justement observé M. Ch. Magnin (*Origines du théâtre moderne*), « tandis que d'un côté l'Église frappait le théâtre d'anathème, de l'autre elle faisait appel à l'imagination dramatique, elle instituait des cérémonies figuratives, multipliait les processions et les translations de reliques et composait enfin ces offices qui sont de véritables drames : celui du *Præsepe* ou de la *Crèche*, à Noël; celui de l'*Étoile et des trois rois*, à l'Épiphanie; celui du *Sépulcre et des trois Marie*, à Pâques, où les trois saintes femmes étaient représentées par trois chanoines, la tête voilée de leur aumusse, *ad similitudinem mulierum*, comme dit le Rituel; celui de l'*Ascension*, où l'on voyait quelquefois sur le jubé, quelquefois sur la galerie extérieure, au-dessus du portail, un prêtre représenter l'ascension du Christ. » La *Passion du Christ*, tragédie chrétienne composée avec des tragédies profanes, concourait au même dessin. Cette pièce, qui compte plus de deux mille six cents vers, renferme des centons tirés de six tragédies d'Euripide : *Hippolyte*, *Médée*, les *Bacchantes*, *Rhésos*, les *Troyennes*, *Oreste*. Le sujet est non-seulement la passion du Christ, mais la descente de croix, l'ensevelissement et la résurrection : il n'y a pas d'action; ce ne sont que de très-longs récits. M. Emile Deschanel a fait une spirituelle analyse de ce curieux monument (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1847); nous lui empruntons les détails piquants et peu connus qui suivent.

« Les personnages principaux sont : le Christ, la Mère de Dieu qui, à elle seule, dit douze cents vers, Joseph, Nicomède, Théologos, probablement saint Jean, et un jeune disciple. Le chœur est composé de femmes. Comme toutes les tragédies anciennes, elle est précédée d'un prologue. L'exposition se fait par un couplet de quatre-vingt-dix vers que prononce la Mère de Dieu sur le malheur de l'humanité, qui a eu besoin d'un rédempteur. Ce sont des maximes souvent banales, empruntées à la *Médée*; la Mère de Dieu fait toutes sortes d'antithèses sur sa virginité rendue féconde, s'appropriant les paroles où Hippolyte exprime sa chasteté. Le chœur lui apprend que des hommes courent vers la ville, et que son fils va mourir. Un messager annonce que Jésus a été trahi par ses disciples; il raconte la scène du jardin des Oliviers, mêlant des expressions de l'Evangile aux termes du polythéisme; dans une longue prosopopée, il prédit la pendaison de Judas et enchâsse des morceaux du *Credo* dans des formules du vocabulaire tragique. La Mère de Dieu répond très-longuement; elle veut se rendre auprès de son Fils, le chœur la retient. Un autre messager raconte le jugement des Juifs, qui veulent la mort de Jésus. La Mère de Dieu répond par de belles métaphores très-déplacées, mais bientôt elle pousse des cris de douleur en apercevant son Fils traîné et enchaîné. Elle veut s'élancer vers lui. Le chœur la retient encore. Elle gémit, et recommence ses antithèses sur sa virginité rendue féconde, qui font pendant d'une manière évidente aux antithèses de Jocaste et d'Œdipe sur leur hymen incestueux. Elle explique au chœur le péché originel qui a rendu la rédemption nécessaire et lui annonce la résurrection. Tout cela est décousu et froid comme un catéchisme. Un autre messager arrive; le procédé est, comme on voit, assez primitif; il annonce que le Christ est crucifié et mourant. Dès le quatrième vers, le principal est dit : Jésus est crucifié; le reste ne sert qu'à décrire les détails. Ce récit est tout à fait mal réussi. La scène change et représente le Calvaire. Le Christ, après avoir essayé de consoler sa Mère, expire. Saint Jean, pour adoucir sa douleur, lui débite des lieux communs déjà dits. Un soldat perce d'une lance le côté du Christ; de la blessure jaillissent deux ruisseaux, l'un de sang, l'autre d'eau. Le soldat, converti par ce miracle, se purifie avec cette eau. On ensevelit le Christ et l'on se retire. La scène reste occupée par Joseph, qui cause très-longuement avec le théologien; il prédit la punition et la dispersion des Juifs. Enfin paraît l'aube du troisième jour; ce qui ne semble pas extraordinaire, vu la longueur de ce qui précède. Les saintes femmes vont embaumer le corps; le tombeau est vide. Tout à coup un ange, vêtu de blanc, leur apprend la résurrection du Christ. Bientôt le Christ lui-même leur apparaît et leur ordonne d'aller prêcher la bonne nouvelle. Arrive encore un messager et, dans une scène intercalée, les gardes disent à Pilate qu'on a volé le corps pendant leur sommeil. La scène change et représente la maison où sont réunis tous les disciples. Le Christ leur apparaît et leur enjoint d'aller prêcher l'Evangile dans toute la terre. Tout se termine par une longue prière au Christ et à la Vierge. L'épilogue est conçu en ces termes : « Je t'adresse ce drame de vérité et » non de fiction, non souillé de la fange des » fables insensées; reçois-le, toi qui aimes les » pieux discours. Maintenant, si tu veux, je » prendrai le ton de Lycophron (esprit de loup) » ou plutôt dorénavant pour voir en vérité l'es» prit de l'agneau, et je chanterai dans son » style la plupart des autres vérités que tu » veux apprendre de moi. » L'autre chrétien, après avoir fait un centon d'Euripide, offre de faire encore sur un sujet sacré un centon de Lycophron. On croit que cet épilogue a été ajouté postérieurement par Tzetzès, célèbre grammairien de Constantinople, vers le XIIe siècle.

« Tel est, dit M. Deschanel, ce drame singulier, qui contient quelques passages assez beaux parmi des longueurs infinies. C'est, en quelque façon, un mystère destiné peut-être à une sorte de demi-représentation, c'est-à-dire de récitation sans mise en scène et sans décors, mais plus vraisemblablement à la lecture seule, dans quelque école chrétienne ou dans quelque cloître. Les vers seuls que prononce la Mère de Dieu eussent lassé les poumons d'un moine. La lecture permet quelques haltes. »

Passions de l'âme (LES), par Descartes (Amsterdam, 1649, in-8o, et même date in-12). Il existe aussi de cet ouvrage une édition latine dont voici le titre : *Passiones animæ, latina civitate donatæ, ab H. de M.* (Amsterdam, apud Ludov. Elzevirium, 1650, petit in-12). Descartes avait composé ce traité dès 1646, pour l'usage particulier de la princesse Elisabeth, et l'avait envoyé en manuscrit à la reine de Suède sur la fin de l'année 1647. Avant de le publier, il le refondit et l'augmenta d'un tiers. On en possède maintenant un grand nombre d'éditions.

Ce livre est divisé en trois parties ayant pour titres : *Des passions en général et par occasion de toute la nature de l'homme; Du nombre et de l'ordre des passions et de l'explication des six primitives; Des passions particulières.*

L'auteur n'était pas né moraliste; même quand il traite des passions, il n'en étudie pas la nature sensible, vivante et animée; il n'en voit, pour ainsi dire, que le côté scientifique. Il débute par déclarer que, pour connaître les passions de l'âme, il faut distinguer ses fonctions de celles du corps. Il donne les règles à suivre pour établir cette distinction. « La chaleur et le mouvement des membres, dit-il, procèdent du corps; c'est une erreur de croire que l'âme donne le mouvement et la chaleur au corps. Entre un corps vivant et un corps mort, il y a la même différence qu'entre une horloge dont les rouages ou quelques-uns des principaux rouages sont cassés et une horloge qui fonctionne. » Comme dans le *Traité de l'homme*, Descartes décrit longuement la constitution anatomique du corps humain et produit sa théorie des esprits animaux, qui est un des fondements généraux de son système. Suit toute une doctrine psychologique qui devait être adoptée dans les écoles, après avoir été illustrée par Malebranche, Fénelon et Bossuet, tous trois disciples de Descartes.

Quand, dans la seconde partie du livre, il s'agit d'indiquer la cause des passions et de les classer, l'auteur avance que « la dernière et plus prochaine cause des passions de l'âme n'est autre que l'agitation dont les esprits animaux meuvent la petite glande qui est au milieu du cerveau. Mais cela ne suffit pas pour les pouvoir distinguer les unes des autres; il est besoin de rechercher leurs sources et d'examiner leurs premières causes : or, encore qu'elles puissent quelquefois être causées par l'action de l'âme qui se détermine à concevoir tels ou tels objets et aussi par le seul tempérament du corps ou par les impressions qui se rencontrent fortuitement dans le cerveau, comme il arrive lorsqu'on se sent triste ou joyeux sans en pouvoir dire aucun sujet, il paraît, néanmoins, que toutes les mêmes passions peuvent aussi être excitées par les objets qui meuvent les sens et que ces objets sont leurs causes les plus ordinaires et principales; d'où il suit que, pour les trouver toutes, il suffit de considérer tous les effets de ces objets. »

D'après Descartes, l'usage de toutes les passions consiste en cela seul qu'elles disposent l'âme à vouloir les choses que la nature nous dit être utiles et à persister dans cette volonté. L'agitation des esprits animaux qui les cause dispose le corps aux mouvements qui servent à satisfaire les passions. Descartes estime que l'admiration est la première des passions. Voici pourquoi : « Lorsque la première rencontre de quelque objet nous surprend, et que nous le jugeons être nouveau et fort différent de ce que nous connoissions auparavant, ou bien de ce que nous supposions qu'il devoit être, cela fait que nous l'admirons et en sommes étonnés; et pour ce que cela peut arriver avant que nous connoissions aucunement si cet objet nous est convenable ou s'il ne l'est pas, il me semble que l'admiration est la première de toutes les passions; et elle n'a point de contraire, à cause que, si l'objet qui se présente n'a rien en soi qui nous surprenne, nous n'en sommes aucunement émus et nous le considérons sans passion. » L'auteur énumère ensuite les passions, sur chacune desquelles il donne son avis. Il n'en voit que six qui soient primitives; ce sont : l'admiration, l'amour, la haine, le désir, la joie et la tristesse. Les autres sont des composées des six précédentes, ou des espèces de l'une d'entre elles.

La psychologie de Descartes a un caractère singulièrement matérialiste; son analyse de l'âme ressemble à de l'anatomie. Quand on parcourt son chapitre intitulé : *Pourquoi les enfants et les vieillards pleurent aisément*, on croirait lire une explication de la pluie : « Les enfants et les vieillards, dit-il, sont plus enclins à pleurer que ceux de moyen âge, mais c'est pour diverses raisons. Les vieillards pleurent souvent d'affection et de joie; car ces deux passions jointes ensemble envoient beaucoup de sang à leur cœur et de là beaucoup de vapeurs à leurs yeux, et l'agitation de ces vapeurs est tellement retardée par la froideur de leur naturel, qu'elles se convertissent facilement en larmes, encore qu'aucune tristesse n'ait précédé. Que si quelques vieillards pleurent aussi fort aisément de fâcherie, ce n'est pas tant le tempérament de leur corps que celui de leur esprit qui les y dispose; et cela n'arrive qu'à ceux qui sont si faibles qu'ils se laissent entièrement surmonter par de petits sujets de douleur, de crainte ou de pitié. Le même arrive aux enfants, lesquels ne pleurent guère de joie, mais bien plus de tristesse, même quand elle n'est point accompagnée d'amour; car ils ont toujours assez de sang pour produire beaucoup de vapeurs, le mouvement desquelles étant retardé par la tristesse, elles se convertissent en larmes. »

Dans sa troisième partie, Descartes revient aux six passions primitives citées plus haut et examine comment elles se combinent ou se dédoublent pour donner naissance à des passions de détail. Ainsi, l'estime et le mépris ne sont que des formes de l'admiration. Il en est de même de la générosité et de l'humilité ordinairement alliée à la générosité : « L'humilité vertueuse ne consiste qu'en ce que la réflexion que nous faisons sur l'infirmité de notre nature et sur les fautes que nous pouvons autrefois avoir commises ou sommes capables de commettre, qui ne sont pas moindres que celles qui peuvent être commises par d'autres, est cause que nous ne nous préférons à personne et que nous pensons que, les autres ayant leur libre arbitre aussi bien que nous, ils en peuvent aussi bien user. » La générosité sert de remède contre le dérèglement des passions; l'orgueil en est un dérivé. Tous ceux qui conçoivent une bonne opinion d'eux-mêmes, que cette opinion soit fondée ou non, ne sont pas animés d'une véritable générosité; il y a même une sorte d'orgueil, le plus injuste de tous; c'est « lorsqu'on est orgueilleux sans aucun sujet, c'est-à-dire sans qu'on pense pour cela qu'il y ait en soi aucun mérite pour lequel on doive être prisé, mais seulement pour ce qu'on ne fait point d'état du mérite et que, s'imaginant que la gloire n'est autre chose qu'une usurpation, l'on croit que ceux qui s'en attribuent le plus en ont le plus. » Mais Descartes reconnaît qu'il y a une humilité qui ne vaut pas mieux que l'orgueil. « Elle consiste principalement en ce qu'on se sent faible ou peu résolu et que, comme si on n'avoit pas l'usage entier de son libre arbitre, on ne se peut empêcher de faire des choses dont on sait qu'on se repentira par après; puis aussi en ce qu'on croit ne pouvoir subsister par soi-même ni se passer de plusieurs choses dont l'acquisition dépend d'autrui. »

Passions sur le bonheur des individus (DE L'INFLUENCE DES), par Mme de Staël (1796, in-8o). Il y a, selon Mme de Staël, dans les passions, et même dans les affections naturelles, des calculs et des susceptibilités que le commun des hommes est hors d'état d'apprécier. On peut classer les passions en deux groupes : les passions naturelles, dont l'homme apporte le germe en naissant et qui se développent chez tous les individus de l'espèce humaine, indépendamment du rang et du climat, et les passions factices, nées de l'état social, du désir d'obtenir le pouvoir, la célébrité, les distinctions, les richesses. L'auteur s'occupe d'abord de l'amour de la gloire et place la gloire des actions avant celle des écrits. Les efforts que doit tenter et les obstacles que doit vaincre l'homme qui veut s'élever par son seul mérite personnel, dans un pays où les distinctions sont héréditaires; la difficulté, pour le favori de l'opinion publique, de conserver longtemps la gloire qu'il a acquise; la difficulté plus grande encore de savoir jusqu'à quel point il faut se livrer à la popularité; l'impossibilité de soutenir l'admiration par de grandes actions nouvelles; l'état d'abattement où tombe celui qui est forcé de rentrer dans la vie privée : toutes ces vicissitudes sont représentées avec beaucoup d'art et de fidélité par Mme de Staël. De l'ambition, qu'elle distingue de l'amour de la gloire, Mme de Staël fait une passion subalterne. Obtenir et conserver le pouvoir, voilà, dit-elle, tout le plan d'un ambitieux. Cette passion suppose l'égoïsme concentré, la contemplation perpétuelle de soi, l'habitude et le besoin de tromper les autres, un système de dissimulation, une sujétion constante devant le maître, peuple, roi ou ministre. La vanité est une passion, encore plus qu'un ridicule. Jouissances imparfaites et fugitives, triomphes éphémères, dépendance servile, voilà la vanité, viande creuse, apparence, fantôme, illusion. Mme de Staël caractérise ensuite les effets de l'esprit de parti, la plus redoutable des passions politiques. Cette passion tient du fanatisme, à quelque objet qu'elle s'applique. Les hommes qui se précipitent, les yeux fermés, dans un parti n'entendent, ne voient, ne comprennent que deux ou trois raisonnements. Ils ne savent point reconnaître les grandes qualités d'un homme qui n'a pas leur religion politique et se font illusion sur les

torts, même sur les crimes de ceux qui partagent leur opinion.

La criminalité est mise par Mme de Staël au rang des passions; quand l'homme a été entraîné par la perversité de ses penchants à un certain degré de scélératesse, l'effet devient la cause, et le crime, qui n'était d'abord que le moyen, devient le but. Il passe dans le sang une sorte de fièvre qui donne le besoin du crime; c'est une sensation physique transportée dans l'ordre moral. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'analyse qu'il fait des autres passions, analyse peu originale d'ailleurs.

Dans sa troisième partie, Mme de Staël cherche des remèdes aux écarts de la passion. Elle les voit dans l'étude, qui donne un plaisir si pur, et dans la bienfaisance, qui procure des émotions si douces et pourtant si profondes. L'une remplit le cœur, l'autre occupe l'esprit. C'est donc la philosophie qui est le remède à tous les maux.

Passion dans le désert (UNE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE.

Passion (LA), célèbre oratorio de J.-Sébastien Bach, donné pour la première fois à l'église de Saint-Thomas de Leipzig, le vendredi saint de l'année 1729. Il existe une autre *Passion* du même maître, intitulée la *Passion selon saint Jean*, qui est d'une moindre importance; celle qui est restée célèbre est intitulée *Passion selon saint Matthieu*. Les versets de l'Evangile sont entremêlés de chœurs, de solos et d'airs généralement précédés d'un récitatif; ces morceaux commentent le texte dans ses phases principales et sont conçus au point de vue d'une régularité absolue, dont la beauté de la musique peut seule dissimuler la monotonie. Ce qui rend cette page immortelle véritablement unique, c'est la grande et imposante unité qui y règne du commencement jusqu'à la fin. Point de bizarrerie fantaisiste, point d'accents dramatiques exagérés, point de cris de souffrance; tout y est grand, sublime, sévère, jusqu'aux angoisses de la douleur. La *Passion* de Sébastien Bach ne frappe pas par son éclat, elle illumine doucement par la simplicité et la majesté. Cependant, au point de vue des idées modernes, qui ont envahi l'art musical, ce chef-d'œuvre, par la perfection même de toutes ses parties et par l'absence de ces vifs éclairs dont un autre maître n'eût pas manqué de l'illuminer, est d'une simplicité trop paisible et d'une majesté quelque peu somnolente. On reproche en outre à cet oratorio d'être écrit d'une façon trop scolastique. Possédant d'une façon prodigieuse toutes les ressources et tous les artifices du contre-point, Bach applique son inépuisable fécondité à résoudre de la façon la plus savante les séries de problèmes harmoniques qu'il se propose. Il se meut avec une aisance incomparable au milieu de ces difficultés toujours renaissantes; mais l'auditeur est plus frappé de cette science imposante, de la rectitude et de la symétrie des dessins musicaux qu'il n'est véritablement ému. L'introduction, écrite dans le style fugué, est admirable. Deux chœurs à quatre voix et deux orchestres se meuvent avec élégance et facilité dans des formes scientifiques et compliquées, pendant qu'un troisième chœur de voix de soprani fait entendre un choral à l'unisson d'un mouvement large et simple. La manière dramatique et neuve dont Bach a su employer le chœur comme interlocuteur n'est pas moins digne de remarque; quand les deux chœurs dialoguent, le premier représente en général les fidèles, le second les profanes; cependant cette opposition n'est pas toujours observée. Les récitatifs sont d'une rare beauté; les mélodies, malgré quelques ornements surannés, sont d'une mélancolie pénétrante; elles étaient hardies et neuves à l'époque où elles parurent; enfin, l'instrumentation, quoique peu nourrie, est suffisante et elle offre des combinaisons qui prouvent que Bach comprenait les ressources des instruments plus qu'aucun autre compositeur de son siècle.

Considérée dans ses rapports avec la musique de son temps, la *Passion* de S. Bach est la suprême expression musicale de toute une époque, le résumé le plus parfait et le plus complet des aspirations artistiques et religieuses de l'Allemagne au XVIIIe siècle. Cette grande œuvre est d'une exécution difficile et exige un déploiement musical inusité; elle est écrite pour deux chœurs et même pour trois, en comptant le chœur des soprani, accompagnés par deux orchestres et par deux orgues. Dans toutes les parties, chœurs, solos, airs précédés de récitatifs, les vocalises scabreuses abondent d'un bout à l'autre, véritables écueils où trébuchent les meilleurs artistes. Ces difficultés en firent longtemps abandonner l'exécution. Il y avait près d'un siècle qu'on ne l'avait entendue, lorsque Mendelssohn en obtint une audition nouvelle à Leipzig en 1829. Depuis cette époque, la *Passion* a été souvent exécutée en Allemagne, en Hollande et en Angleterre; mais elle était à peu près ignorée chez nous. M. Pasdeloup en fit interpréter la première partie et le chœur final au Panthéon en 1868, et cette tentative n'eut que peu de succès. M. Lamoureux en a repris l'exécution au Cirque des Champs-Elysées (avril 1874) et il a pleinement réussi; mais il n'a pu faire entendre que la première moitié de cette œuvre immense; la totalité de l'œuvre exigerait des répétitions assidues pendant plusieurs mois.

« Dans la musique religieuse, dit M. J. Weber, les *Passions* forment à elles seules un véritable cycle. Il n'est pas de sujet liturgique vers lequel les compositeurs de toutes les époques aient été attirés davantage, depuis l'enfance de l'art et les *mystères* jusqu'à nos jours. La *Passion selon saint Matthieu* de J.-S. Bach est le point culminant d'une période d'élaboration artistique qui remonte à un demi-siècle avant Bach et qui s'est continuée après lui, sans que ses successeurs prétendent l'égaler. »

Les deux *Passions* de Bach ont été gravées au XVIIIe siècle. La *Passion selon saint Matthieu*, avec paroles françaises de M. Bannelier, fait partie de la collection Litolff (1874, in-4o). Les paroles françaises offrent cette particularité qu'elles n'ont pas été versifiées; elles sont seulement rhythmées et calquées sur l'original allemand, dont elles reproduisent les tournures naïves.

Passion de Jésus-Christ (ORDRE DE LA), association religieuse et militaire, fondée vers 1380 par Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angleterre, quand ces deux princes conçurent l'idée de reconquérir la terre sainte. Elle fut ainsi appelée parce que, en se rappelant les souffrances de l'Homme-Dieu, les membres devaient, croyait-on, ne reculer devant aucune des fatigues auxquelles ils allaient être exposés. Le nombre des chevaliers devait s'élever à cent mille et ceux-ci devaient faire vœu de fidélité conjugale. L'ordre, sur lequel ses fondateurs comptaient beaucoup, ne put jamais être organisé sérieusement; il disparut bientôt. La marque distinctive de l'ordre était une croix rouge bordée d'or, ayant au centre une étoile émaillée de noir, bordée d'or également, à quatre pointes réunies par des lignes courbes. Le centre était occupé par un agneau en or.

PASSIONEI (Dominique), savant cardinal italien, né à Fossombrone, duché d'Urbin, en 1682, mort en 1761. Il s'était fait connaître par des travaux d'érudition, lorsque, chargé, en 1706, de porter la barrette à Gualterio, nonce du pape à Paris, il se rendit dans cette ville et y séjourna deux ans, pendant lesquels il se lia avec les savants et accrut ses connaissances. De là, il passa en Hollande, devint en 1712 légat du pape près du congrès d'Utrecht et ensuite près de celui de Bade, revint à Rome en 1715, fut nommé par Innocent XIII, en 1721, nonce en Suisse et archevêque d'Ephèse *in partibus*, et prit part à un grave débat qui s'éleva entre l'évêque de Constance et le gouvernement de Lucerne. En 1730, Passionei alla remplir les fonctions de nonce à Vienne, puis devint successivement cardinal (1738), secrétaire des brefs, directeur de la bibliothèque du Vatican (1755), et il obtint 18 voix au conclave de 1758. Son antipathie bien connue contre les jésuites fut, dit-on, la principale cause qui l'empêcha d'arriver au souverain pontificat. Passionei avait réuni une magnifique collection d'antiquités, de statues, d'inscriptions, etc., et s'était formé une superbe bibliothèque. Il était en relations épistolaires avec les lettrés et les savants les plus distingués de son temps. Nous citerons de lui, outre des lettres insérées dans divers recueils : *Acta apostolicæ legationis Helveticæ* (Zug, 1729).

PASSIONNAIRE s. m. (pa-si-o-nè-re — rad. *passion*). Livre qui contient l'histoire de la passion de Jésus. ‖ Nom donné à d'anciens livres qui contenaient le récit des souffrances des martyrs.

— s. f. Bot. Un des noms vulgaires des PASSIFLORES.

PASSIONNANT, ANTE adj. (pa-si-o-nan, an-te — rad. *passionner*). Qui passionne, qui est propre à passionner : *Spectacle* PASSIONNANT. *Lecture* PASSIONNANTE. *Discussion* PASSIONNANTE.

PASSIONNÉ, ÉE (pa-si-o-né) part. passé du v. Passionner. Qui a une passion, des passions ardentes : *L'éloquence naît de la réunion d'une logique exacte à une âme* PASSIONNÉE. (D'Alemb.) *Les âmes* PASSIONNÉES *semblent réchauffer la nature.* (Mme Necker.) *Les nations les plus libres sont aussi les plus* PASSIONNÉES. (Chateaub.) *Les caractères* PASSIONNÉS *ne sont jamais susceptibles de ce qu'on appelle l'égoïsme.* (Mme de Staël.) *L'homme est un être tellement* PASSIONNÉ, *qu'il met de la passion aux puérilités quand il ne peut pas en mettre aux grandes choses.* (Lamart.) *Les gens* PASSIONNÉS *s'expliquent les choses dans le sens qui s'accorde avec leurs désirs.* (Balz.) *L'homme* PASSIONNÉ *est absolu dans ses opinions.* (Renan.) *Un seul instant peut, dans les âmes* PASSIONNÉES, *renverser le travail de bien des jours.* (G. Sand.) ‖ Plein de passion; inspiré par la passion : *Un sentiment* PASSIONNÉ *rend à la fois plus pénétrant et plus crédule.* (Mme de Staël.) *Nulle affection* PASSIONNÉE *n'est indulgente.* (De Custine.) *L'idéal est l'objet de la contemplation* PASSIONNÉE *de l'artiste.* (V. Cousin.)

— Qui est rempli d'une forte prévention, d'une ardeur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose : *Les enfants sont* PASSIONNÉS *pour les fruits; empêchons-les seulement de les cueillir avant leur maturité.* (B. de St-P.) *Un juge* PASSIONNÉ *ne fait jamais bonne justice.* (Grimm.)

— Substantiv. Personne passionnée : *Un* PASSIONNÉ *émeut toujours, et quoique sa rhétorique soit très-irrégulière, elle ne laisse pas d'être très-persuasive.* (Malebr.)

PASSIONNEL, ELLE adj. (pa-si-o-nèl, è-le — rad. *passion*). Qui est soumis à l'influence des passions : *L'humanité est avant tout* PASSIONNELLE. (Proudh.)

— Philos. soc. Qui a rapport à la passion dominante, dans le système de Fourier : *Attraction* PASSIONNELLE. *L'analogie* PASSIONNELLE, *qui est la science des sciences, révèle quelquefois à ceux qui la consultent les secrets qu'ignore le profane.* (Toussenel.) *L'analogie* PASSIONNELLE *est là pour expliquer le pourquoi de la puissance diabolique du serpent.* (Toussenel.)

PASSIONNÉMENT adv. (pa-si-o-né-man — rad. *passionné*). D'une manière passionnée, avec passion : *Les Latins et les Volsques aimaient* PASSIONNÉMENT *la guerre.* (Montesq.) *Musard jouait du violoncelle et aimait* PASSIONNÉMENT *la musique italienne.* (J.-J. Rouss.) ‖ Beaucoup, vivement, ardemment : *Je souhaite* PASSIONNÉMENT *qu'il réussisse.* (Volt.)

PASSIONNER v. a. ou tr. (pa-si-o-né — rad. *passion*). Inspirer de la passion, une ardeur passionnée à : *L'éloquence de Mirabeau, impérative comme la loi, n'est plus que le talent de* PASSIONNER *la raison.* (Lamart.) ‖ Attacher vivement : *Les éléments de géométrie* ONT PASSIONNÉ *des jeunes gens, mais jamais des vieillards.* (B. de St-P.) ‖ Mettre de la passion, de l'animation dans : *La politique a surtout le privilège de* PASSIONNER *nos discussions.* (Balz.)

— Absol. : *La Révolution française* PASSIONNAIT *au delà des frontières.* (Lamart.) *C'est la réflexion qui remue, qui attendrit, qui* PASSIONNE. (F. Neuville.) *La beauté plaît, l'esprit amuse, la sensibilité* PASSIONNE; *la bonté seule attache.* (La Rochef.-Doud.)

Se passionner v. pr. Concevoir une passion, un sentiment ardent, passionné : *La raison est par elle-même une puissance tranquille qui ne* SE PASSIONNE *point.* (Laharpe.) *La vie s'écoule en dédaignant de fort belles choses et en* SE PASSIONNANT *pour des misères.* (Mme de Puysieux.) *Que d'hommes* SE SONT PASSIONNÉS *pour des faits dont on ne s'occupe plus!* (Chateaub.) *La réalité est trop froide pour fanatiser l'esprit humain; il ne* SE PASSIONNE *que pour des choses un peu plus grandes que nature.* (Lamart.) *Ce n'est pas pour les hommes qu'il faut* SE PASSIONNER, *mais pour les choses.* (E. de Gir.) ‖ S'éprendre, concevoir un amour passionné :

> Tout doux; vous suivez trop votre amoureuse envie,
> Et vous ne devez pas vous tant passionner.
>
> MOLIÈRE.

— Embrasser vivement la cause, les intérêts d'une personne : *Quiconque ne* SE PASSIONNE *pas pour moi n'est pas digne de moi.* (J.-J. Rouss.)

— S'emporter, se mettre en colère : *Ne* VOUS PASSIONNEZ *donc point.* (Mol.)

PASSIONNISTE s. m. (pa-si-o-ni-ste — rad. *passion*). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui croyaient que Dieu le Père avait souffert sur la croix. ‖ On leur donnait aussi le nom de PATRIPASSIENS.

— Adjectiv. *Poëte passionniste*, Auteur de mystères sur la passion.

PASSIR, ville de l'Océanie, dans l'île de Bornéo, capitale d'un petit royaume malais, à l'embouchure d'une rivière de même nom, dans le détroit de Macassar, par 1o 52' de latit. N. et 113o 35' de longit. E. Commerce assez actif; exportation de benjoin, d'aloès, de poivre, de casse, de muscade, de fruits, de camphre, etc.; importation d'opium, d'armes à feu, de fer, d'acier, de divers articles d'horlogerie, de coutellerie et de tapis. Les habitants de Passir se sont signalés, dit-on, par plusieurs actes de barbarie et de trahison; aussi les Anglais, qui y avaient établi une factorerie, l'ont-ils abandonnée. Le petit royaume de Passir, entre ceux de Benjermassing et de Cotti-Lama, a 200 kilom. sur 150 kilom. Il est peu connu et rarement visité par les Européens, que repousse de ces contrées l'air malsain de la plage.

PASSIVÉ, ÉE (pa-si-vé) part. passé du v. Passiver. Réduit à l'état passif : *Une opposition* PASSIVÉE.

PASSIVEMENT adj. (pa-si-ve-man — rad. *passif*). D'une manière passive : *Obéir* PASSIVEMENT.

— Gramm. Dans la forme de la voix passive : *Verbe conjugué* PASSIVEMENT.

PASSIVER v. a. ou tr. (pa-si-vé — rad. *passif*). Néol. Rendre passif; réduire à un état passif.

PASSIVITÉ s. f. (pa-si-vi-té — rad. *passif*). Théol. Etat de l'âme passive et contemplative. ‖ On dit aussi PASSIVETÉ.

— Philos. Etat d'un être passif : *Les caractères spécifiques du sexe féminin sont l'attraction et la* PASSIVITÉ. (Bastiat.) *Les [illegible] réglés par la [illegible] du [illegible] quelque chose de la* PASSIVITÉ [illegible]. (Th. Gautier.) *La* PASSIVITÉ [illegible] *chose qui ressemble à la [illegible] et à l'abrutissement de la prostitution.* (G. Sand.)

— **Encycl.** Ce terme s'oppose à celui d'activité dans tous les sens.

Dans l'ordre physique, on attribue la *passivité* aux substances qui ne sont douées par nature d'aucune force propre. A ce sujet, il s'est élevé des discussions entre les savants : Y a-t-il des substances vraiment passives, et la *passivité* de la matière est-elle réelle ou apparente? D'après l'ancienne physique, la *passivité* était inhérente à la matière; c'est pour cela qu'au début de la science et de la philosophie Thalès se croyait obligé de donner une âme à l'ambre jaune, parce qu'il a la propriété d'attirer électriquement les corpuscules légers, tels que des barbes de plume. [illegible] Thalès, une certaine activité propre. Or, comme la matière n'en a aucune, il faut qu'il ait une âme, une *psyché* active. La théorie physique dont Thalès donnait ainsi la toute première et toute naïve expression n'a pas été solidement remplacée jusqu'à notre siècle. Aujourd'hui, enfin, on attribue à toute matière un certain degré de force, et partant la thèse de la *passivité* absolue de la matière n'est plus soutenue. Supposons, en effet, un corps immobile, inerte, qui ne semble produire au dehors sur aucune autre substance aucune action directe : c'est là une apparence trompeuse. En réalité, ce corps est actif, et non passif; il l'est par cela seul, par exemple, qu'il est palpable. Si vous appuyez le doigt sur ce corps, vous le sentez : qu'est-ce à dire, sinon qu'il oppose une résistance à votre tact, une force à votre force? Il n'y a donc pas la *passivité*, mais activité appréciable par la résistance qu'elle produit et qui la mesure. Voici une vaste nappe d'eau en repos : c'est l'image même, semble-t-il, de l'entière *passivité*. Erreur. Cette eau est, au contraire, en pleine activité physique, chimique, minéralogique, zoologique, etc. Ses molécules nous semblent en repos : c'est qu'elles pèsent et agissent les unes sur les autres, de façon à produire par leur activité même cet équilibre qui nous paraît la passivité. Sa surface produit par l'évaporation une action incessante et très-vive au dehors. Au dedans, la composition et la décomposition des matières végétales et animales, des substances organiques et des êtres organisés sont tout le contraire de la *passivité*. En un mot, il n'y a pas de *passivité* dans la nature, j'entends de *passivité* absolue. Donc, le sens du mot *passivité* doit être restreint à celui d'un simple corrélatif du mot *activité*, corrélatif et non contraire. Je puis envisager tour à tour le même objet comme actif ou comme passif; en réalité, il est toujours actif. Si ma rame frappe vigoureusement l'eau, c'est l'eau qui me semble passive et la rame active. Si c'est un rocher contre lequel l'eau vienne battre, je dirai que l'eau est active et le rocher passif; mais ce ne sont là que des apparences, puisqu'il faut autant d'activité et de force propre pour repousser une impulsion que pour l'imprimer; aussi les savants modernes bannissent-ils le terme de *passif* ou de *passivité* de la science exacte et le réservent au langage ordinaire et dans le sens que nous venons de fixer.

La métaphysique et en psychologie, la *passivité* est une notion plus difficile à définir. Il n'y a plus dans ce domaine qu'une seule activité, celle de l'esprit et de la puissance spirituelle. En général, on pourrait donc dire : Tout ce qui est spirituel est actif; il n'y a pas de *passivité* dans le monde des idées et des intelligences. Cependant voici les acceptions toutes spéciales et toutes relatives dans lesquelles on emploie en ce domaine le terme de *passivité*. En psychologie, une faculté dans laquelle l'âme subit l'action des forces extérieures, une faculté qui est plutôt une capacité réceptive qu'une énergie [illegible] se nomme passive [illegible] Ainsi, je [illegible] une [illegible], je perçois [illegible] une odeur, je subis une impression externe : il y a dans mon état alors ce caractère qu'on nomme *passivité*. Je me laisse entraîner à une passion, à un sentiment exalté quel qu'il soit : c'est encore de la *passivité* [illegible] bien entendu, n'est pas [illegible] tielle et relative. Une rêverie [illegible], la somnolence [illegible] une gare ou en [illegible] cela est encore [illegible] On peut même aller [illegible] roman, toute distraction [illegible] d'une grande dépense de forces intellectuelles [illegible]

Enfin, dans la métaphysique, la *passivité* est le sujet d'une foule de graves [illegible] que nous ne pouvons [illegible]. D'après la métaphysique [illegible] est aujourd'hui considérée comme [illegible] la plus savante du spiritualisme, la *passivité* serait le caractère et le signe du [illegible]. Tout être agit; tout ce qui agit est [illegible] mesure le degré d'être au degré d'activité. La [illegible] est une force. Il n'y a d'autres substances que celles qui peuvent aussi se nommer causes.

[illegible] la théorie d'A- [illegible] Enfin, [illegible] l'activité comme un attribut inhérent à l'Être [illegible] après avoir voulu, avec Plotin, mettre l'activité dans les hypostases inférieures, ont fini, avec Proclus, par la placer, au contraire, [illegible] gravité, plutôt qu'à des objections. S'il n'y a [illegible] néant, il faut que Dieu n'ait à aucun degré et d'aucune manière ce caractère de *passivité;* alors il est la toute-activité, la toute-puissance. Mais nous, créatures, il ne nous reste donc plus aucune activité, aucune puissance propre; Dieu épuise la somme de toutes [illegible] mes donc *passivité* pure, c'est-à-dire pur néant. Nous ne sommes pas, nous passons; notre durée est une défaillance perpétuelle et une perpétuelle illusion. Condamnés à subir l'action toute-puissante de Dieu, nous nous imaginons agir de notre chef. D'ailleurs, si Dieu n'est pas susceptible de *passivité*, il ne l'est pas non plus de rapport avec nous et avec le monde; car si les objets ne peuvent agir sur lui, produire une impression quelconque sur son être, il n'y a pas de communication possible entre lui et eux; il les écrase; pour mieux dire, il les anéantit, puisqu'il est tout et qu'ils ne sont rien, puisqu'il peut tout et qu'eux ne peuvent rien.

Descartes est un des philosophes qui ont le plus profondément creusé le problème de la *passivité;* mais, entraîné par la logique et par la nécessité de donner à son système l'unité absolue, Descartes a précisément abondé dans le sens de la *passivité* absolue des substances créées. De La Forge, Régis, Clauberg, Geulincx y ont surabondé, et de là est sorti le spinozisme, dont l'erreur radicale n'est que le très-logique développement de l'erreur initiale de Descartes, savoir, de refuser à la substance créée toute activité pour l'attribuer tout entière à Dieu seul. C'est sous le nom de *création continuée* que la théorie dangereuse de la *passivité* des substances, de toutes les substances, celle de Dieu exceptée, s'est ordinairement produite chez Descartes et chez ses disciples. M. Cousin la trouve « presque inoffensive; » mais tous les autres historiens de la philosophie cartésienne, jusqu'à M. Bouillier, font remarquer quelle grave portée elle eut et à quels excès elle mena.

[illegible] que la métaphysique rencontre à concilier l'activité de Dieu et celle de la créature se retrouve dans un problème qui est comme la reproduction en petit de celui-là : c'est le problème de l'union de l'âme et du corps. Là aussi, on a eu recours à la *passivité*, comme à un remède dernier, pour éviter les dangers qui naissent des différentes théories arbitraires sur les rapports de ces deux « substances. » Les cartésiens, conséquents avec eux-mêmes, donnent au corps par rapport à l'âme la même *passivité* qu'à l'univers créé par rapport au Créateur. C'est l'âme qui est, qui agit, qui gouverne, qui meut; le corps est un docile instrument; on revient à la définition de l'homme par Plat[illegible] « Qu'est-ce qu'un homme? — Une âme qui se sert d'un corps. » D'autres philosophes spiritualistes ont modifié, atténué la thèse, mais gardé le principe : C'est l'âme qui est la force active par excellence, qui constitue l'homme. Les animistes, allant, à la suite de Stahl, plus loin que les cartésiens eux-mêmes, ont admis que l'âme était la source de toute activité, même corporelle; que le corps était non-seulement sans action sur l'âme, mais serait sans aucune action sur lui-même, en lui-même, si l'âme ne lui servait de moteur. Leibniz tranchait le débat par l'harmonie préétablie, Cudworth par le médiateur plastique, Malebranche par les causes occasionnelles; mais tous tendent à quelque degré à attribuer la *passivité* à la matière corporelle et l'activité à la force spirituelle. Prenant exactement le contre-pied de cette doctrine, les matérialistes des diverses écoles réduisent, au contraire, l'âme à la plus entière *passivité;* Condillac ne lui permet, comme Locke, que de sentir, c'est-à-dire de pâtir, de subir passivement les phénomènes ou leurs images modifiées.

Le matérialisme de l'école française du XVIIIe siècle va, s'il est possible, plus loin encore et ne veut voir dans les sentiments les plus nobles, dans les actes les plus élevés de l'intelligence qu'une manifestation physique [illegible] déguisée. Les matérialistes de [illegible] font de la matière l'être lui-même, [illegible] tiennent l'esprit, l'âme [illegible]

PASS[illegible]

PASSOIRE s. f. (pa-soi-re — rad. *passer*). Econ. domest. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, dans lequel on écrase certains légumes ou certains fruits pour en tirer la purée ou le jus.

— Techn. Sorte de petit chaudron à l'usage des teinturiers. ‖ Grand cuvier incliné et formant un bain en avant, dans lequel les mégissiers mettent les peaux pour les passer à l'alun. ‖ Ressort oblong en usage dans l'horlogerie.

— Econ. rur. Ustensile de laiterie et de fromagerie, qui sert à séparer du lait toutes les matières étrangères qui pourraient s'y trouver.

— Hortic. Ustensile avec lequel les jardiniers épurent les graines.

PASSOS (Manuel DA SILVA), homme d'Etat portugais, né près de Porto en 1802, mort en 1862. Il étudia le droit à Coïmbre, puis se rendit en 1826 à Lisbonne, où il fonda un journal aux opinions avancées, l'*Ami du peuple*. Lorsque dom Miguel s'empara du trône de Portugal au détriment de la jeune doña Maria, Passos, qui s'était fait connaître par l'ardeur de son libéralisme, dut, pour ne point être arrêté, chercher un refuge à l'étranger. Il se rendit en Angleterre, puis en France, revint à Porto après la chute de dom Miguel, exerça la profession d'avocat, continua à s'occuper activement de politique, devint président d'une loge de carbonari et fut un des principaux membres du parti constitutionnel qui se forma pour battre en brèche la charte octroyée par dom Pedro. Elu député de Porto en 1834, réélu en 1836, Passos joua aussitôt dans la Chambre un rôle considérable, devint le chef du parti radical et provoqua l'insurrection du 9 septembre 1836, à la suite de laquelle fut rétablie la constitution libérale de 1822. La reine doña Maria l'appela alors au pouvoir et lui confia le portefeuille de l'intérieur et des finances. Pendant quatre mois, Passos employa l'autorité presque dictatoriale dont il jouissait à introduire en Portugal des réformes libérales, puis il quitta le ministère, après la réunion des cortès nouvelles (1837) où il siégea comme député. Ayant montré quelque velléité de se rapprocher du parti des rétrogrades ou chartistes, il vit considérablement diminuer sa popularité et fut d'ailleurs contraint par une longue maladie de se tenir à l'écart des luttes politiques. Toutefois, lorsque la réaction arriva complètement au pouvoir avec Costa-Cabral, Passos redevint un énergique défenseur des libertés, présida la fameuse junte révolutionnaire de Santarem et fut, de 1846 à 1851, le chef de l'opposition constitutionnelle. Après la chute du ministère Saldanha (1851), il appuya la politique de son ami d'Avila et, depuis cette époque, vota constamment en faveur du gouvernement. — Son frère, Joseph PASSOS, fut en 1836 sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances et prit part, en 1846, à l'insurrection de Porto, dirigée contre le ministère Saldanha.

PASSOT s. m. (pa-so). Anc. art milit. Espèce de longue dague, appelée aussi ÉPÉE DE PASSOT. ‖ *Arbalète de passot*, Arbalète qui avait plus que la longueur ordinaire.

PASSOT (Gabriel-Aristide), peintre français, né à Nevers vers 1798. Il abandonna la peinture à l'huile pour la miniature et l'aquarelle, prit des leçons de Miller et de Mme de Mirbel et suivit le cours du physiologiste Gall. Parmi ses aquarelles, on cite la *Jeune femme à la houpe, Après le bal, Etudes de baigneuses;* mais il s'est surtout fait connaître, depuis 1824, par ses innombrables portraits à la miniature qui lui ont valu une médaille de 1re classe en 1841 et la décoration en 1852. Nous citerons, entre autres : *Rossini, Jouy, Artaud, Dubuffe, Sauzet, Dupin, Lherbette, Marrast, Lamartine, Drouyn de Lhuys, Chaix d'Est-Ange, Beroche, le Prince Czartoryski, l'Empereur et l'Impératrice, Napoléon Ier, la Reine Hortense, le Prince Gr[illegible], Julia Grisi, Mlle Musée, M. Ferdinand de Lesseps, le Docteur Ségalas, le Peintre Vinchon* (1859), *Louis, roi de Hollande, le Duc de Bassano, la Comtesse de Wagner* (1861), etc. Plusieurs des portraits précités ont figuré, soit à l'Exposition universelle de 1855, soit à celle de 1867, où l'on voyait les portraits du *Duc de Bassano*, de *M. Chaix d'Est-Ange* et d'une *Femme*.

PASSOURE s. f. (pa-sou-re). Bot. Syn. d'ALSODÉIE, genre de plantes de la Guyane.

PASSOW (François-Louis-Charles-Frédéric), [illegible] né à Ludwigslust (M[illegible]) [illegible] en 1833. Après avoir étudié la philosophie à l'université de Leipzig, sous la direction d'Hermann, il devint successivement professeur au gymnase de Weimar (1807) et directeur du *Conradinum* [illegible] Berlin et fut nommé, en 1815, professeur de littérature [illegible] à l'université de Breslau, où il eut, en outre, la direction du séminaire [illegible] philosophie, atteindre à la même hauteur d'appréciation et de critique que son maître Wolf, [illegible] fait une [illegible] honorables par des travaux d'une valeur réelle. On cite surtout son *Dictionnaire manuel de la langue grecque*, dont la première édition (Leipzig [illegible]) [illegible] *grec* [illegible] de Schneider, mais dont la quatrième, publiée sous son nom (Leipzig, 1831, 2 vol. in-4o), est réellement un travail original. On a encore de lui : *Meletemata critica in Eschyli Persas* (Breslau, 1808, in-4o); *De lat. de la disposition et de la perfection des dictionnaires grecs* (Berlin, 1812); *Tableau de la littérature grecque et romaine* (Berlin, 1815); *Principes de littérature et d'histoire artistique grecque et romaine* (Berlin, 1829). Il a, de plus, donné des éditions fort estimées d'ouvrages grecs et latins, parmi lesquelles nous citerons celles des *Baisers* de Jean Second (1807), de Perse (1809), de Musæus (1810), de Longus (1811), de la *Germanie* de Tacite (1817), de Parthenius et de Xénophon d'Ephèse (1824-1833, 2 vol.), de Denys Périégète (1825), de la *Paraphrase* de Nonnus (1834), etc. Enfin, il avait édité avec Jachmann les *Archives de l'éducation nationale allemande* (1812, 4 livr.), et avec Schneider le *Museum criticum Vratislaviense* (Breslau, 1820). Bach a publié ses *Opuscula academica* (1835), et ses *Ecrits divers* ont été publiés par son fils, Guillaume-Arthur PASSOW, né à Jenkau en 1814, mort en 1864, et qui s'est lui-même acquis une réputation distinguée par différents travaux d'esthétique et d'histoire littéraire. Il avait été successivement professeur au gymnase de Meiningen et directeur des gymnases de Ratibor et de Thorn.

PASSULAT adj. m. (pa-su-la — du lat. *uva passa*, raisin sec). Pharm. anc. *Miel passulat*, Miel préparé avec des raisins secs de Damas.

PASSURE s. f. (pa-su-re — rad. *passer*). Techn. Opération consistant à attacher les cartons à un livre, en passant les nerfs dans des trous percés sur le bord de ces cartons.

PASSWAN-OGLOU (Osman), fameux pacha de Widdin, né dans cette ville en 1758, mort en 1807. Il était fils de Passwan-Omar qui, de crieur public, s'était élevé à la dignité d'aga. Tous deux levèrent l'étendard de la révolte dans Widdin en 1788; mais, bientôt obligés de fuir, le père fut pris et décapité. Passwan-Oglou, ayant rassemblé des forces, s'empara de la ville, qui devint le refuge de tous les mécontents et où il sut établir l'ordre, sans conseil, ni administration, ni tribunaux. Sa tête fut mise à prix; pour toute réponse, il se mit en campagne, s'empara, avec 50,000 hommes, de la plupart des places fortes du Danube, depuis Routschouk jusqu'à Belgrade. 100,000 hommes envoyés contre lui tentèrent vainement d'enlever Widdin, où il s'était enfermé avec 12,000 soldats d'élite. La Porte, humiliée, se décida enfin à l'investir du gouvernement de la province et de la dignité de pacha à trois queues (1798). Déclaré, l'année suivante, en état de rébellion et privé de tous ses titres, il ne cessa, jusqu'à sa mort, de braver et de faire trembler le sultan.

PASSY (*Paciacum*), ancienne commune suburbaine du département de la Seine, comprise dans l'enceinte fortifiée de Paris et réunie à la capitale depuis 1860. Eaux minérales froides, sulfatées, calcaires, ferrugineuses. Raffinerie de sucre, fabriques de produits chimiques. V. PARIS.

PASSY (le Père Antoine), théologien, poëte et historien allemand, né à Vienne en 1788, mort en 1847. Il donna des leçons d'histoire à Vienne, entra, en 1821, dans la congrégation du Saint-Sauveur et employa la plus grande partie de son temps à la culture de la poésie et des lettres. Comme théologien, il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De la confession générale* (Vienne, 1827), *Livre des consolations catholiques* (1821); *Mémoires sur l'éternité* (1828); la *Vie et le Monde des songes* (1842); *Dévotions mensuelles* (1844-1846, 5 vol.). Comme poëte, il a laissé, entre autres compositions : *Foi, espérance et amour*, épopée religieuse (1821); *Sons d'orgues*, recueil de cantiques (1830); *Echos de l'orgue* (1832); le *Paradis des enfants* (1834); *Science et foi*, poëme, (1839); enfin, comme littérateur et historien, on lui doit : *Dactyliothèque romaine* (Vienne, 1828); *Miroir du temps*, nouvelles (1835); les *Temps primitifs de la Grande-Bretagne* (1841); *Mélanges d'histoire ecclésiastique* (1846); les *Philosophes modernes comme types de la comédie humaine* (1847).

PASSY (François-Antoine), homme politique, né à Paris en 1792, mort en 1873. Son père était, sous le premier Empire, receveur général du département de la Dyle. Référendaire à la cour des comptes sous la Restauration, M. Passy fut appelé, après la révolution de juillet 1830, aux fonctions de préfet de l'Eure, qu'il conserva jusqu'en 1837. A cette époque, il donna sa démission et fut élu, cette même année, membre de la Chambre des députés par le canton des Andelys. M. Passy alla siéger sur les bancs du centre gauche et devint, par le crédit de son frère Hippolyte, conseiller d'Etat en service extraordinaire (1839) et directeur de l'administration départementale et communale. Nommé, l'année suivante, par M. Duchâtel, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, il conserva ce poste jusqu'à la révolution de 1848 et vota constamment pendant cette période avec la majorité conservatrice. Après la proclamation de la République, il rentra définitivement dans la vie privée. En 1857, il devint membre libre de l'Académie des sciences. Il était, en outre, vice-président de la Société d'acclimatation, membre de la Société d'agriculture, etc., et il avait organisé la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de l'Eure. M. Antoine Passy s'est beaucoup occupé de recherches sur les antiquités gauloises. Outre une *Notice sur les sépultures gauloises d'Herouval*, on lui doit : *Description géologique du département de la Seine-Inférieure* (Paris, 1832, in-4o); *Carte géologique du département de l'Eure* (1857, 4 feuilles).

PASSY (Hippolyte-Philibert), homme politique et économiste français, frère du précédent, né à Garches (Seine-et-Oise) en 1793. Elève de l'Ecole de Saumur (1809), il servit dans la cavalerie, prit part aux dernières guerres de l'Empire et se démit de son grade de lieutenant de hussards à la seconde rentrée des Bourbons (1815). M. Hippolyte Passy fit alors, dans les rangs du parti libéral, une opposition assez vive au gouvernement de la Restauration en publiant des articles dans divers journaux, notamment dans le *National*. Après la révolution de Juillet, les électeurs de Louviers l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés, où il devint un des membres influents du tiers parti. Ses connaissances en matière de finances et d'économie politique lui valurent d'être nommé rapporteur des budgets de 1831 et 1835 et ministre des finances dans le cabinet présidé par le duc de Bassano. Il n'occupa ces fonctions que quatre jours (11-14 nov. 1834) et fut, de la fin de cette même année jusqu'en 1839, vice-président de la Chambre. Dans l'intervalle, il suivit la ligne politique de M. Thiers, vota pour les lois de septembre contre la presse et entra, comme ministre du commerce et des travaux publics, dans le cabinet du 22 février 1836, qui donna sa démission le 25 août suivant. M. Hippolyte Passy passa alors à l'opposition et fit partie de la coalition qui combattit à outrance le ministère Molé. Après la chute de ce ministère (janvier 1839), il fut chargé par Louis-Philippe de former un nouveau cabinet; mais il échoua. Toutefois, le 12 mai suivant, il prit le portefeuille des finances dans le ministère présidé par le maréchal Soult. Le projet de dotation en faveur du duc de Nemours ayant été repoussé par la Chambre, M. Passy donna sa démission, ainsi que ses collègues, pour faire place au cabinet du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers. Il rentra, peu après, dans l'opposition; mais son opposition fut si modérée qu'il reçut, en 1843, un siége à la Chambre des pairs. Là il s'occupa principalement de questions de finances et fit peu parler de lui. La révolution de 1848 vint le faire rentrer dans la vie privée et il ne fut point élu à l'Assemblée constituante. Néanmoins, lorsque, le 20 décembre 1848, Louis Bonaparte, devenu président de la République, constitua son premier ministère, il appela à en faire partie M. Passy, qui prit le portefeuille des finances. Dans ces fonctions, qu'il conserva jusqu'au 31 octobre 1849, il proposa, pour combler le déficit, le rétablissement de l'impôt des boissons, des taxes sur les donations, les successions, les biens de mainmorte, un impôt de 1 pour 100 sur le revenu, etc. Elu membre de l'Assemblée législative par les électeurs de l'Eure et de la Seine (1849), il continua, lorsqu'il ne fut plus ministre, à appuyer de ses votes la politique réactionnaire du gouvernement. Néanmoins il refusa de donner son adhésion au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et depuis lors il est resté à l'écart des affaires publiques. M. Hippolyte Passy a succédé à Talleyrand comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1838 et a été nommé, en 1845, commandeur de la Légion d'honneur. Economiste distingué, il a publié, outre un grand nombre d'articles dans le *Journal des économistes* et la *Revue de législation*; *De l'aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation* (Paris, 1826, in-8o); *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale* (Paris, 1846, in-8o), ouvrage estimé; *Des causes de l'inégalité des richesses* (Paris, 1848, in-18), etc. — Son frère, M. Justin-Félix PASSY, né vers 1796, a été conseiller référendaire (1832), puis conseiller-maître à la cour des comptes, et il a pris sa retraite en 1868.

PASSY (Frédéric), économiste, fils de M. Félix Passy, né à Paris en 1822. Il fit ses études de droit, puis il entra comme auditeur au conseil d'Etat, où il remplit ces fonctions de 1846 à 1849. A partir de ce moment, M. Frédéric Passy s'adonna entièrement à l'étude de l'économie politique et, depuis 1854, il a collaboré à un grand nombre de journaux et de revues, etc., notamment au *Journal des économistes*, à l'*Economiste belge*, à l'*Avenir commercial*, au *Siècle*, à la *Gironde*, au *Temps*, au *Correspondant*, à la *Revue contemporaine*, à la *Revue moderne*, à la *Revue d'économie chrétienne*, à l'*Europe*, au *Courrier de l'agriculteur*. En 1860, il commença à se vouer à l'enseignement libre de l'économie politique et, depuis lors, il a professé cette science, non-seulement à Paris, mais encore à Pau (1860), à Montpellier (1860-1861), à Bordeaux (1861-1863), à Nancy (1862), à Nice, à Nantes, etc. En même temps, et surtout à partir de 1864, il s'est fait connaître comme un infatigable conférencier. Dans ces conférences, faites soit en France, soit à l'étranger, M. Frédéric Passy a traité avec talent les questions d'économie politique et sociale à l'ordre du jour, et il a été, le 3 mai 1867, un des membres

fondateurs de la Ligue internationale et permanente de la paix, dont il est devenu le secrétaire et dont il s'est attaché à propager les idées avec une infatigable ardeur. Membre du parti libéral sous l'Empire, M. Passy s'est porté, comme républicain conservateur, candidat dans les Bouches-du-Rhône, lors de l'élection d'un député à l'Assemblée nationale le 27 avril 1873, mais il a échoué, avec 16,000 voix, contre M. Lockroy, élu par 57,000 suffrages. Le 21 janvier 1874, il a fait une conférence très-remarquée sur l'arbitrage international. Indépendamment des articles et des études publiés dans les journaux précités, M. F. Passy a publié, entre autres écrits : *De l'instruction secondaire* (1846, in-8°) ; *Mélanges économiques* (1857, in-18) ; *De l'enseignement obligatoire* (1859) ; *De la propriété intellectuelle* (1859) ; *De la souveraineté temporelle du pape* (1860) ; *Leçons d'économie politique* (1860-1861, 2 vol. in-8°) ; la *Démocratie et l'instruction* (1864) ; les *Machines et leur influence sur le progrès social* (1866) ; *Instruction et moralité* (1868) ; la *Guerre et la paix* (1868) ; *Histoire du travail* (1873), etc.

PASSY (Louis-Paulin), homme politique, cousin du précédent, fils de M. Antoine Passy, né à Paris en 1830. Élève de l'École des chartes, puis de l'École de droit, il se fit recevoir docteur en 1857 et s'occupa de travaux de législation, d'économie politique, d'histoire littéraire. Membre de l'opposition libérale sous l'Empire, il se porta, en 1863 et en 1869, candidat dans l'Eure lors des élections générales pour le Corps législatif; mais il échoua. Plus heureux le 8 février 1871, il fut élu dans ce département membre de l'Assemblée nationale et il siégea au centre droit. Après avoir soutenu la politique de M. Thiers, il a appuyé de ses votes la politique de réaction inaugurée par le funeste ministère de Broglie et a voté pour ce dernier lors du scrutin du 16 mai 1874, qui amena la chute de ce cabinet. M. Louis Passy est gendre de M. Wolowski et un des administrateurs du Crédit foncier. Outre de nombreux articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Débats*, le *Journal des économistes*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, les *Mémoires de la Société des antiquaires*, on lui doit : *Frochot, préfet de police* (1867, in-8°), histoire administrative de 1789 à 1815.

PAST s. m. (past — du lat. *pastus*, action de repaître). Anc. cout. Droit que l'on payait pour être reçu dans un corps de métier; repas que l'on donnait à l'occasion de cette réception. ‖ Droit qu'avait un seigneur d'aller, une ou plusieurs fois dans l'année, seul ou avec un nombre déterminé de compagnons, prendre un repas chez son vassal. ‖ Prestations en nature que les bouchers nouvellement reçus étaient tenus de fournir aux chefs de la boucherie de Paris.

PASTA (André), médecin et érudit italien, né à Bergame en 1706, mort dans cette ville en 1782. Il exerça son art avec beaucoup de succès dans sa ville natale et se fit surtout connaître par un ouvrage sur les pertes de sang dans la grossesse. Ce traité, dans lequel on trouve réunis avec érudition les résultats de toutes les notions acquises jusqu'alors sur ce sujet, a pour titre : *Discorso medico-chirurgico, intorno al flusso di sangue dall' utero delle donne gravide* (Bergame, 1750, in-8°). Il a été traduit par Alibert (Paris, 1800, 2 vol. in-8°). Parmi ses autres travaux, nous citerons : *Voci, maniere di dire e osservazioni di Toscani scrittori e per la maggiore parte del redi* (Brescia, 1769, 2 vol. in-8°), dictionnaire des termes de médecine; *le Pitture notabili di Bergamo* (Bergame, 1775, in-8°) ; *Consulti medici* (Bergame, 1791), etc.

PASTA (Joseph), médecin italien, cousin du précédent, né à Bergame en 1742, mort en 1823. Il fut reçu docteur à Padoue et nommé quelque temps après médecin de l'hôpital de Bergame. On lui doit, entre autres écrits : *De sanguine et sanguineis concretionibus per anatomem indagatis et pro causis morborum habitis, quæstiones medicæ* (Bergame, 1786, in-8°) ; *Della corraggio nelle malattie* (Parme, 1792, in-8°) ; *Della facultà dell' opio nelle malattie veneree* (Bergame, 1788, in-8°) ; *la Tolleranza filosofica delle malattie* (1788, in-8°) ; *Galateo dei medici* (1791, in-12), traité sur les devoirs des médecins, traduit en français en 1798 ; *la Musica medica* (1824), poëme posthume.

PASTA (Giuditta NEGRI), cantatrice italienne, née à Côme, près de Milan, en 1798, morte dans la même ville en 1865. Elle fit son éducation musicale, en partie sous la direction de Bartolomeo Lotti, maître de chapelle à la cathédrale de sa ville natale, en partie au Conservatoire de Milan, dans la classe d'Asioli. Sa voix lourde, inégale et pâteuse de mezzo-soprano eut beaucoup de peine à s'assouplir, et jamais Mme Pasta ne fut complétement maîtresse de cet organe rebelle à tous les travaux. Quelque surveillance qu'elle exerçât, quelque attention qu'elle fît, on sentit toujours un voile obscurcir les premières notes de la cantatrice, même dans l'épanouissement de son magnifique talent. Sortie du Conservatoire en 1815, elle s'essaya d'abord sur un théâtre d'amateurs, puis sur la scène de Brescia. En 1816, elle vint à Paris pour la première fois et passa inaperçue dans la troupe qui gravitait autour de l'astre Catalani. En 1817, elle fut engagée à Londres et débuta, à côté de Mme Fodor, sans exciter la curiosité ni l'intérêt. Mme Pasta, découragée par ce froid accueil, revint se retremper en Italie et, pendant les années 1819, 1820 et 1821, sa réputation prit un essor qui reporta son nom à ce Paris si indifférent naguère pour la débutante. Engagée à notre Théâtre-Italien, elle se produisit dans *Otello*, qui fut peu compris du public, à part le troisième acte que le grand souffle shakspearien imposa à l'imagination des auditeurs. *Tancredi*, *Romeo*, *Camilla*, *Nina*, *Medea* montrèrent son admirable organisation sous différentes faces. Chevaleresque dans Tancrède, que personne à Paris, même la Malibran, n'a jamais chanté comme elle, sublime dans *Roméo*, terrible dans *Médée*, émouvante au suprême degré dans la *Nina*, Mme Pasta touchait avec un égal succès toutes les cordes de la lyre dramatique. Dans la *Semiramide* de Rossini, par son jeu et son allure majestueuse, plus que par son chant, elle atteignit le comble du grandiose. Mme Pasta devint alors l'idole de Paris.

En 1824, elle se rendit à Londres et fanatisa les Anglais par son interprétation de la Desdemona. Pendant deux années, elle joua alternativement en France et en Angleterre; mais, en 1826, un dissentiment ayant éclaté entre elle et Rossini, alors chargé de la direction du chant aux Italiens, la cantatrice ne renouvela point son engagement et partit pour l'Italie. Pacini écrivit pour elle sa *Niobe* à Naples. Le public de cette ville, admirateur exclusif du chant brillante, ne sut point apprécier les qualités dramatiques de l'artiste; mais l'accueil chaleureux qui lui fut fait à Milan racheta amplement la froideur des Napolitains. Dans cette ville, Bellini composa pour elle *Norma* et la *Sonnambula*, rôle tout à fait en dehors de ses majestueuses attitudes et qu'elle sut parer d'une grâce et d'une simplicité inattendues. A son retour à Paris en 1833, elle fit sa rentrée par le rôle d'Amina; puis, quelques jours plus tard, joua l'*Anna Bolena* de Donizetti, avec une vigueur et une noblesse que n'a égalées aucune des cantatrices qui reprirent ce personnage après elle. L'expérience et une étude assidue lui firent modifier l'interprétation de quelques-uns de ses rôles. Ainsi elle avait primitivement rendu le rôle de Desdemona avec une passion toute en dehors; mais quand, après son départ, Mme Malibran se fut emparée de cette héroïne, qu'elle fit la Vénitienne violente et passionnée dont ses auditeurs ont gardé la mémoire, Mme Pasta changea sa manière. Elle para ce personnage d'une touchante mélancolie, plus pénétrante que sa véhémence d'autrefois; elle se drapa chastement comme la Muse antique, dévoilant à peine les trésors d'une exquise sensibilité.

A ce moment, une altération sensible se manifesta dans la voix d'or de la cantatrice. Ses intonations devinrent douteuses. Le talent dramatique était, il est vrai, arrivé à la perfection, mais l'organe dépérissait. L'artiste voulut quitter Paris dans toute sa gloire. Après un court séjour à Vienne en 1832, elle revint en Italie, donna encore quelques représentations et se retira ensuite dans sa villa du lac de Côme. En 1840, un ressouvenir du passé vint la saisir. Elle se laissa éblouir par les offres d'un engagement splendide pour la Russie et se rendit à Saint-Pétersbourg. Le succès fut tiède et la cantatrice, renonçant pour jamais aux séductions du théâtre, rentra dans le calme de la vie privée.

Mme Pasta ne fut point une cantatrice complète : le répertoire bouffe lui était formellement interdit. La vocalisation lui fut toujours pénible. Jamais elle n'a battu un trille. Elle ne donnait que juste les traits et les fioritures indispensables, remplaçant les gammes rapides par des ornements harmoniques; c'est elle qui la première dessina ces points d'orgue consistant dans la succession de tous les intervalles constituant les accords. De même, elle s'était fait un style souvent incorrect, mais neuf, inspiré, varié et imprégné de cet accent mélancolique et pénétrant dont elle a emporté le secret avec elle. Malgré tout son génie, la Malibran ne parvint point à effacer le souvenir toujours vivant de cette grande cantatrice. D'ailleurs, dans certaines occasions, elle n'avait pas l'ampleur, la grandeur héroïque et chevaleresque de la Pasta; ainsi, dans les rôles travestis auxquels l'emploi de contralto, la plupart du temps, oblige les cantatrices, la fougue indomptable de sa nature, la chaleur de son sang, qui partout ailleurs l'entraînaient à des effets irrésistibles, nuisaient, par moments, à la gravité de sa pantomime. « L'art du comédien n'est pas si indépendant qu'on se l'imagine, dit avec raison M. Blaze de Bury dans son *Étude sur le dilettantisme*; il y a bien des gens qui croient avoir tout dit lorsqu'ils se sont écriés à l'inspiration, au génie, au feu sacré. Certes, personne plus que nous n'admire ces dons du ciel, mais il n'en est pas moins vrai que l'inspiration livrée à elle-même ne sait aboutir qu'au désordre et à l'extravagance; et c'était justement cette force modératrice, si je puis m'exprimer ainsi, ce souvenir antique de la dignité humaine au milieu du tumulte des passions, ce soin de la pose et du geste; en un mot, ce culte intelligent de la plastique qui faisait de la Pasta, dans *Tancredi*, *Semiramide*, *Otello*, la tragédienne sans rivale, la cantatrice classique par excellence... » Dans les travestissements de son emploi, la Pasta comprenait merveilleusement, en effet, certaines nuances qu'une femme ne saurait dépasser sans encourir le ridicule; aussi est-elle la seule des cantatrices, sans en excepter la Pisaroni, la Sontag, la Malibran et l'Alboni, qui ait imprimé jamais au rôle de Tancredi son véritable caractère, comprenant qu'en si périlleuse entreprise il n'y a que par l'idéal que l'on se puisse sauver. Était-ce une femme, la Pasta chantant *Di tanti palpiti?* Était-ce un homme? C'était Tancredi avec la passion et l'accent dramatique du personnage. »

Un jour que la Pasta chantait le *Tancredi* de Rossini (c'était en 1824), Talma, qui avait lui-même prêté si souvent ses accents sublimes au *Tancrède* de Voltaire, s'en vint voir aux Italiens la grande artiste qu'on lui avait tant vantée. Dès l'entrée noble et majestueuse du fier et gracieux Tancredi, Talma n'eut plus d'yeux que pour lui, resta attentif à ses moindres gestes, s'attacha à ses moindres accents, comme aux plus légers mouvements de sa physionomie. Le regard de l'actrice, son attitude, la fierté de son maintien, la splendeur de sa voix et la beauté de son chant, la puissance de son exécution, son jeu passionné, naturel, émouvant et vrai, tout enfin concourait chez elle à la production de l'illusion la plus complète, et plus elle avançait dans son rôle, plus le regard de Talma semblait comme attaché à ses lèvres. Lorsqu'elle fit entendre cette phrase lumineuse et inspirée *O patria! dolce e ingrata patria...*, Talma, l'œil fixe, le visage contracté, la poitrine haletante, demeura immobile, puis s'écria, dans un véritable élan d'admiration : « C'est une bien belle chose! » Quelques jours après, l'illustre tragédien se faisait présenter chez la célèbre cantatrice, qui l'accueillit avec une grâce touchante, et l'on raconte que, les yeux remplis de larmes, parlant de cette voix grave et mélancolique dont il savait tirer des accents si profonds et si vrais, Talma dit à la Pasta : « Madame, vous réalisez l'idéal que j'ai rêvé; vous possédez les secrets que je n'ai cessé de chercher avec ardeur depuis que la carrière théâtrale s'est ouverte devant moi, depuis que je considère la faculté d'émouvoir les cœurs comme le but suprême de l'art. »

On voit que la Pasta n'était une artiste ordinaire sous aucun rapport et qu'elle était aussi remarquable comme comédienne et tragédienne que comme cantatrice proprement dite. A ce dernier point de vue (et comme il faut toujours, lorsqu'il s'agit des artistes de la scène, s'en rapporter à l'opinion des contemporains), nous allons reproduire quelques lignes d'un dilettante fameux, Stendhal, auteur de la *Vie de Rossini*, et un fragment d'un feuilleton publié par Castil-Blaze dans le *Journal des Débats*. Voici comment s'exprimait Stendhal : « En sortant d'une représentation dans laquelle Mme Pasta nous a transportés, l'on ne peut se rappeler autre chose que l'extrême et profonde émotion dont elle nous a saisis. C'est en vain que l'on chercherait à se rendre compte plus distinctement d'une sensation si profonde et si extraordinaire. On ne sait où se prendre pour admirer. Cette voix n'a point un timbre extraordinaire; elle ne doit point ses effets à une flexibilité surprenante; ce n'est point non plus une extension inaccoutumée; c'est uniquement et tout simplement le chant qui part du cœur, *il canto che nell' anima si sente*, et qui séduit et qui entraîne en deux mesures tous les spectateurs qui ont pleuré en leur vie pour autre chose que de l'argent ou des croix. »

On peut voir maintenant avec quel enthousiasme en parlait Castil-Blaze : « Quelle est, dit-il, l'enchanteresse dont la voix pathétique et brillante exécute avec autant de force que d'amabilité les jeunes compositions de Rossini et les chants simples et gracieux de l'ancienne école? Qui revêt la cuirasse des preux et la parure élégante des reines, pour nous offrir tour à tour les grâces de l'amante d'Othello et la fierté chevaleresque du héros de Syracuse? Qui réunit à cet éminent degré le talent de virtuose à celui de tragédienne et sait entraîner par un jeu plein de vigueur, de naturel et de sensibilité ceux qui pourraient résister à de mélodieux accents? Qui nous fait admirer les dons les plus précieux de la nature soumis aux lois d'un goût sévère, et les charmes d'une belle figure harmonieusement unis aux charmes d'une belle voix? Qui, sur la scène lyrique, exerce un double empire, cause des illusions et des [illegible], fait éprouver à l'âme de [illegible] et des tourments [illegible]? C'est Mme Pasta. [illegible] Sauvage, [illegible] pour les amateurs de la belle musique dramatique. »

D'après les citations que nous venons de faire, on peut voir que Mme Pasta fut non-seulement une virtuose hors ligne, mais une des artistes les plus [illegible] qui aient jamais existé.

PASTAÇA, rivière de l'Amérique du Sud, république de l'Équateur. [illegible] dans les Andes, [illegible] dans la république [illegible] se jette, [illegible], à 65 [illegible] après un cours de 525 kilom. Ses affluents les plus considérables sont [illegible], la Huarraga et le [illegible].

PASTAR s. m. [illegible]. V. PASTARD.

PASTÉ s. m. (pa-sté). Bot. Nom vulgaire de la balsamite ou coq des jardins.

PASTEL s. m. [illegible] petit gâteau, [illegible] de comparer le [illegible] farine, *pastika*, [illegible] pétri, et farine, de la racine *pish*, broyer, ancien slave *pasta*, [illegible] illyrien *pichja*, etc.; mais il est plus probable que *pastus* [illegible] *pascere*, paître, nourrir. V. PAITRE). Crayon composé avec des couleurs pulvérisées et pétries avec de l'eau [illegible] PASTELS. *Dessiner au* PASTEL. [illegible] *est d'accord que le* PASTEL [illegible] *d'être manié par un grand peintre.* (Grimm.)

— Par ext. Dessin au pastel : *Les* PASTELS *de Latour, de Rosalba.*

Des portraits monstrueux ou de maigres pastels
Remplacent aujourd'hui les tableaux [illegible].

Marmontel.

— Hist. ecclés. Petit repas qui se faisait autrefois après [illegible] veaux ordonnés payaient pour [illegible].

— Techn. Guède, matière tinctoriale bleue fournie par l'isatis ou pastel : *Le* PASTEL *est une pâte bleue* [illegible] *la réduction en* [illegible] *hachées de l'*isatis tinctoria. (Fourcroy.) *L'indigo d'Amérique* [illegible] *en Europe que vers* [illegible] *cette époque, le* PASTEL [illegible] *mense commerce.* (Chaptal.) ‖ Orangé-pastel, Orangé tirant sur le brun.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des isatidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions [illegible] de l'Europe et de l'Asie. *Le* [illegible] PASTEL *comme plante tinctoriale a eu une importance très-grande.* (P. Duchartre.) ‖ [illegible] *late*, Nom vulgaire du [illegible]. Nom vulgaire du panais dans le midi de la France.

— Encycl. Peint. Le *pastel* tient à la fois du dessin et de la peinture. Il s'exécute avec des crayons de couleur plus ou moins tendres sur du papier d'un certain grain, du papier non collé enduit de ponce, du [illegible] préparé de même, du vélin épiderme et rendu pelucheux, ou même sur un canevas enduit d'une préparation à la détrempe. On se sert de trois sortes de crayons *pastels* : les crayons durs, les demi-durs et les tendres. Les crayons tendres s'écrasent et on les étend soit avec le doigt, soit avec l'estompe ou avec de petits tortillons de papier; les crayons durs et demi-durs se taillent et servent à faire les [illegible] et les hachures. Le *pastel* n'est, en réalité, qu'une fine poussière colorée, si peu adhérente au papier ou au vélin, qu'on peut l'effacer, pour les retouches, par un simple coup de blaireau. Le travail est [illegible] par sa [illegible] et par la promptitude [illegible], mais le moindre frottement, l'air, l'humidité, le soleil sont autant de causes d'altération. Quelques précautions suffisent néanmoins pour assurer aux *pastels* une longue durée, et tel est l'éclat, le velouté de ce genre de peinture, qu'il n'a pas cessé d'être cultivé depuis deux siècles par les maîtres les plus délicats. Aucune manière de peindre [illegible] avec autant de vérité [illegible] avec laquelle on [illegible] les effets les plus fugitifs, les [illegible] plus indécises; il convient à tous les genres, le portrait, le paysage, [illegible], mais c'est surtout pour le [illegible] représentation des fruits et des fleurs qu'il est précieux. [illegible] fraîcheur du *pastel*.

Le papier dont on se sert pour le *pastel* doit avoir un grain assez [illegible]

[illegible]

[illegible] il faut tendre sur un châssis ou stirateur [illegible] *tel*. Comme le papier n'offrirait pas une resis- [illegible] d'une toile sur laquelle on étend le papier après l'avoir mouillé; on le fixe sur les bords avec un peu de colle. Il se tend en séchant et peut servir aussitôt qu'il est sec. Si le papier est très-fort, on le tend directement sur le châssis [illegible] avec de l'eau bouillante; à chaque fois, on le frotte avec une brosse douce pour en ôter la colle, et quand il est sec on le passe à la pierre ponce. Ce mode de préparation donne d'excellents résultats.

Les crayons de *pastel* ont pour base, les uns la terre de pipe, les autres une matière mucilagineuse, généralement la gomme arabique [illegible] se mêle aux couleurs qui ont peu de dureté par elles-mêmes; les couleurs sèches, qui ne s'agrègent que difficilement, se broient à l'eau de savon de Marseille et sont [illegible] avec de la gomme; le talc, le kaolin, l'argile sont des matières modifiantes que l'on utilise au besoin dans la fabrication. L'assortiment, quoique moins complet que celui des couleurs de la peinture à l'huile, est varié et très-suffisant. Il se compose de blanc de zinc, de blanc de Troyes, de craie d'Espagne, d'ocre jaune, de jaune de chrome, de jaune indien, de craie rouge, de vermillon de Hollande, de brun rouge, de rouge de Venise, de rouge de chrome, de pierre de fiel, de carmin, de laques de garance et de Smyrne, d'indigo, de bleu de Prusse, de noir d'ivoire, de brun de Prusse, de terre d'ombre, de smalt, de cobalt et d'outremer. Le jaune de Naples est remplacé par un crayon d'ocre mêlé de blanc; les verts du *pastel* se fabriquent par des mélanges de jaune et de bleu en diverses proportions. Une trentaine de bâtons de chaque sorte, durs, demi-durs et tendres, suffisent pour les besoins les plus généraux, chaque couleur étant dégradée avec le blanc depuis son ton naturel jusqu'aux tons les plus clairs.

L'esquisse du *pastel* se fait au fusain, légèrement, [illegible] faire tomber avec le blaireau le trop-plein du fusain qui empâte le trait. Reprendre l'esquisse avec la sanguine ou le crayon noir serait risquer de graisser le papier, inconvénient qu'il faut éviter, la fraîcheur et la pureté des tons formant le principal mérite de ce genre de peinture. L'esquisse achevée, on dispose par grandes masses les teintes locales, les plans d'ombres et de lumières, en empâtant largement. Pour les études en grand, on écrase le *pastel* et on fond les teintes avec le doigt; pour les petits ouvrages, on se sert d'estompes de liége, de papier roulé ou de moelle de sureau et l'on revient par-dessus au moyen de *pastels* demi-durs que l'on taille en pointe, et avec lesquels on fait de légères hachures qui donnent de la fermeté aux tons ainsi qu'au dessin. Les procédés matériels offrent peu de difficultés; mais il faut, en les appliquant, bien connaître les règles de la peinture et du coloris.

La fraîcheur du *pastel* est grande. C'est ce qui fait que Diderot disait à La Tour : *Memento homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris* (Souviens-toi, homme, que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière). Cependant les *pastels* de La Tour, ceux de Greuze, de Rosalba sont d'un coloris aussi frais qu'il y a cent ans, tandis que tant de tableaux de maîtres auxquels on pouvait promettre une quasi-éternité ont poussé au noir [illegible] que d'être préservé du soleil, de la poussière et de l'humidité pour conserver indéfiniment [illegible] le fixer à l'aide d'un vernis, pour lui donner une durée plus grande; mais on en détruit ainsi le [illegible] les joues d'une jeune fille. On le préserve de la poussière en le mettant sous verre et en l'assujettissant dans le cadre par une feuille de carton recouverte de fort papier collé ou de papier d'étain. Quant à l'humidité et au soleil, on les évite en choisissant [illegible] en place du cadre une exposition favorable.

On ignore absolument l'origine et l'inventeur de la peinture au *pastel*. Ce genre gracieux passe pour ne pas avoir plus de deux siècles d'existence, et l'on en fait honneur soit [illegible] Mme V[illegible] Mlle Heid, [illegible] XVIIIe siècle. Mais l'usage des dessins aux crayons de couleur, [illegible] Égyptiens et que, sans aller si loin, les beaux croquis de personnages du temps de Henri II et [illegible] IX [illegible] Louvre, se rapprochent beaucoup du *pastel*. Les artistes cités plus haut n'ont donc pu que perfectionner [illegible] en employant un plus grand nombre de couleurs. Entre autres beaux portraits au *pastel* de la galerie du Louvre figure celui d'une religieuse, peint par [illegible] les premiers artistes qui aient laissé une réputation incontestable en ce genre appartiennent tous au XVIIIe siècle. Ce sont, pour la France : [illegible] se payaient au poids de l'or; Joseph Vivien, Perronneau, Liotard, Boucher, Russel-Nattier, Vigée, Louis Tocqué, Mme Guyard, Mme Roslin, Greuze; pour l'Allemagne : Lundberg; pour l'Italie, la Vénitienne Rosalba Carriera, que nul artiste n'a dépassée et que La Tour lui-même égale à peine. Parmi les grands peintres modernes, aucun n'en a fait sa spécialité, comme La Tour; mais Prudhon et Girodet y ont excellé à temps perdu; Eugène Delacroix s'en servait volontiers pour rendre la note colorée, vibrante d'un effet de nature qu'il voulait fixer dans sa mémoire, et l'on en a remarqué un grand nombre à la vente de ses dessins et études. De nos jours, on a surtout fait application du *pastel* au paysage, aux oiseaux et aux fruits; parmi les artistes qui se sont livrés à ce genre, on remarque : MM. Flers, Michel Bouquet, Eugène Giraud, Eugène Tourneux, Antonin Moine, Cordouan, Vidal, Maréchal, Riesener, Brochard, etc. Aux derniers Salons ont été exposés de remarquables *pastels* de MM. Guët, Steuben, Perrignon, de Mme de Leoménil, Mme Stephen, Mlles Allain et Petit-Jean, M. Lecurieux ont excellé surtout dans les *pastels* de fleurs et de fruits.

— Bot. Le genre *pastel* renferme des plantes bisannuelles, à feuilles entières, à fleurs jaunes, dont le calice a quatre sépales étalés; le fruit est une silicule oblongue, comprimée, ailée, indéhiscente, uniloculaire par l'avortement de la cloison et renfermant une seule graine oblongue. Les espèces de ce genre sont répandues surtout dans les contrées tempérées de l'ancien continent, et l'une d'elles s'est de très-bonne heure recommandée d'une manière toute particulière à l'attention des cultivateurs.

Le *pastel* des teinturiers est une plante bisannuelle, qui peut atteindre ou même dépasser la hauteur de 1 mètre; sa tige, glauque, roide, porte des feuilles alternes, les feuilles inférieures oblongues, les feuilles supérieures lancéolées, sessiles, sagittées, entières, acuminées; ses fleurs jaunes forment une panicule terminale; ses silicules sont presque pendantes à l'extrémité de pédicelles longs, grêles et filiformes. Cette plante croît dans l'Europe centrale et méridionale, sur les collines exposées au soleil, dans les terrains calcaires et pierreux; on la cultive encore dans divers pays, mais bien moins qu'autrefois.

Le *pastel* n'est pas sans importance comme plante fourragère. Il est très-rustique, supporte des froids très-rigoureux et s'accommode des sols les plus pauvres; toutefois il donne de meilleurs produits dans les terres calcaires. On le sème à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps; on peut même, dans les terrains frais, attendre jusqu'en mai ou juin; enfin, dans les sols fertiles, les semis d'automne réussissent bien. On sème à la volée et on donne un hersage pour recouvrir la graine. La plante ne demande plus ensuite que les soins ordinaires. On peut la faire pâturer sur place par les bêtes ovines dès la fin de février de l'année suivante, ou bien la faucher vers les premiers jours du printemps, lorsque les tiges commencent à monter; on obtient alors une seconde pousse en mai. Cette plante n'est pas des plus productives; mais elle a l'avantage de végéter en hiver et de fournir ainsi un excellent fourrage vert dès le premier printemps. Tous les animaux domestiques, surtout les vaches et les chevaux, l'aiment beaucoup.

Mais c'est surtout comme plante tinctoriale que le *pastel* est cultivé et, sous ce rapport, sa renommée remonte à une haute antiquité. Démocrite et Théophraste en font mention. Les Celtes et les Gaulois, d'après Strabon, obtenaient des couleurs violettes par le mélange de la garance et du *pastel*. Au moyen âge, les femmes du nord de l'Europe s'en servaient pour teindre en noir leurs blonds cheveux. Nous trouvons le *pastel* indiqué dans des chartes du XIe siècle, où l'appelait guesde, vouède ou glass, termes qui viennent du latin *glastum*. On le cultivait beaucoup en Thuringe, en Italie, en Normandie et dans plusieurs provinces du midi de la France. Mais nulle part il ne fut plus florissant que dans le Lauraguais (partie du haut Languedoc); l'Europe entière s'y approvisionnait de *pastel*; aussi les habitants y étaient-ils riches et la mendicité inconnue. Ce petit coin de terre, où l'on fabriquait le *pastel* en coque, en reçut le nom de pays de Cocagne, qui depuis est passé en proverbe.

Le *pastel*, dont les anciens peuples de l'Amérique se peignaient le corps et qui est désigné dans les capitulaires de Charlemagne sous le nom de *wadda* ou *waida*, était très-recherché au XIVe siècle par les Orientaux et aussi par les teinturiers de Rouen, qui l'appelaient bleu de Perse. Vers le commencement du XVIIe siècle, l'introduction de l'indigo porta un coup funeste au commerce du *pastel*, qui, réduit à un rôle de plus en plus accessoire, finit par être à peu près complétement discrédité. La fabrication devint par cela même plus grossière. Toutefois, au commencement du siècle actuel, le blocus continental appela de nouveau l'attention sur l'industrie du *pastel*, qui fut l'objet de quelques essais, mais ne s'est jamais bien relevée.

Pour cultiver le *pastel* comme plante tinctoriale, on doit choisir une terre calcaire, meuble, profonde, riche et bien exposée au midi. Après deux labours, suivis chacun d'un hersage, on sème la graine, au printemps ou mieux à l'automne, soit à la volée, soit de préférence en lignes. On donne les sarclages et les binages nécessaires; si l'on a de l'eau à sa disposition, on se trouvera bien d'irriguer quand la sécheresse sera trop forte. Cette plante est sujette aux ravages des altises, vulgairement nommées négrils, puces, pucerons; en la saupoudrant de cendres, ou mieux de chaux vive, on la préserve non-seulement contre ces insectes, mais encore contre les urédinées ou petits champignons microscopiques qui la couvrent de petites pustules jaunes. Dans certains pays, on pince l'extrémité de la tige, ce qui augmente la vigueur de la plante et le développement des feuilles inférieures.

Dès que celles-ci présentent une teinte violette sur les bords, on les récolte, autant que possible par un temps sec, soit en les coupant avec la faucille, soit en tordant et cassant le pétiole entre le pouce et l'index. Cette cueillette peut se renouveler jusqu'à cinq fois dans le courant de la belle saison, du moins sous les climats du Midi. « Pour préparer le *pastel* du commerce, dit M. Millot, ces feuilles sont réduites en une pâte presque homogène, à l'aide d'un moulin analogue aux moulins à huile; la pâte est ensuite distribuée en piles tassées avec la pelle et placées sous un hangar aéré. Bientôt la fermentation s'établit dans les piles, dont la masse bleuit à l'intérieur, tandis que leur surface se couvre d'une croûte noirâtre qui se fendille. A mesure que les crevasses se produisent, on les bouche avec de la pâte molle, afin de fermer accès aux insectes qui viendraient y pondre et dont les larves se développeraient dans la masse, au préjudice de sa qualité. Après environ quinze jours de fermentation, on ouvre les piles; on incorpore la croûte avec le reste de la masse, en pétrissant le tout avec les mains; puis on en forme des boules, du poids d'une livre, que l'on met en moules pour leur donner une forme allongée, et que l'on fait sécher à l'ombre. »

Tel est le procédé primitif pour fabriquer le *pastel* en coque; mais on reconnaît aujourd'hui qu'il y a plus d'avantages à extraire la matière colorante. Pour cela, on récolte les feuilles vers le dix-septième jour de leur développement et sans attendre qu'elles aient pris sur les bords la teinte violette dont nous avons parlé. On dépose ces feuilles dans un cuvier, en les répartissant aussi également que possible et de manière qu'elles ne soient pressées sur aucun point. On couvre le cuvier d'un réseau en fil à larges mailles et l'on place dessus un gros tissu de laine. L'appareil ainsi disposé, on verse de l'eau bouillante jusqu'à ce que toutes les feuilles soient couvertes; au bout de cinq minutes, on soutire le liquide, qui passe, à travers un gros tamis, dans une autre cuve appelée reposoir; on l'agite durant vingt minutes et on voit alors se produire une fleurée brillante et des veines bleues très-abondantes et très-larges.

Si l'on a attendu que les feuilles fussent colorées en violet, la fécule ou matière colorante ne se dissout plus complétement et, pour l'extraire, il faut recourir à la fermentation. Pour cela, on remplit aux trois quarts le cuvier et on y assujettit les feuilles de manière qu'elles restent immergées dans de l'eau que l'on maintient à la température de 20° à 25° centigr. La fermentation s'opère et est terminée au bout de dix-huit à vingt heures; l'eau présente alors une couleur jaune citron, et sa surface est couverte d'une légère pellicule verdâtre et irisée. On soutire et l'on fait passer dans le baquet de repos.

« Que vous adoptiez l'une ou l'autre de ces deux méthodes, dit T. de Berneaud, précipitez la fécule tenue en suspension ou en dissolution dans l'eau, ce qui s'opère par le battage; elle ne tarde pas à prendre la couleur bleue qui lui est propre. On commence le battage dans l'eau d'infusion dès que la chaleur est tombée entre 60° et 52° du thermomètre centigrade. Aussitôt que les écumes cessent de se teindre en bleu, qu'elles restent blanches ou passent à une couleur rougeâtre, c'est un indice que l'opération touche à sa fin. Par le battage, la couleur de l'eau, qui était celle du vin blanc, brunit de plus en plus. Le battage est parfait lorsque, en versant de la liqueur dans un verre, elle se montre d'un brun uniforme. Laissez alors reposer; la fécule se précipite en grains au fond du baquet. Il a dix heures suffisent; soutirez et mettez à sécher. »

Si la macération ou la fermentation a été opérée par l'eau froide, le battage ne suffit pas et il faut ajouter de l'eau de chaux jusqu'à ce que la couleur arrive au jaune verdâtre. Le *pastel* est livré au commerce en masses de forme et de volume variables, le plus souvent en pains coniques tronqués, du poids de 60 à 65 grammes. De quelque localité qu'il provienne, on le désigne toujours sous le nom de *pastel* d'Alby.

PASTELERO s. m. (pa-sté-lé-ro — mot espagn. qui signif. *boulanger* ou *pâtissier*). Polit. Nom donné, en Espagne, à ceux qui [illegible] une opinion modérée, qui voulaient [illegible] la constitution de 1812.

PASTELIER s. m. (pa-ste-lié — rad. *pastel*). Techn. Moulin à pastel.

PASTELLAGE s. m. (pa-stè-la-je — rad. *pâte*, qui s'est écrit *paste*). Art culin. Sorte de pâte de sucre dont on garnit les assiettes montées dans les desserts.

PASTELLISTE s. m. (pa-stè-li-ste — rad. *pastel*). Artiste qui fait des dessins au pastel : *Un habile* PASTELLISTE.

PASTENA, bourg d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Gaëte, mandement de Pico; 2,397 hab.

PASTENADE s. f. (pa-ste-na-de. — On a rapporté ce mot au latin *pastinaca*, proprement plante fourchue comme une houe, de *pastinum*, houe, instrument à deux dents, qu'on rapporte à la racine sanscrite *paç, paç*, lier, joindre, conservée dans le grec *pêgnumi*, dorien *passô*, gothique *fahan*, lithuanien *paszau*, russe *paszu*. Il n'est pas certain cependant que *pastinaca* ait pu donner *pastenade*, dont le sens ancien est d'ailleurs carotte. M. Littré croit qu'il vaut mieux rapporter directement *pastenade* à *pastinare*, fouir, houer, de *pastinum*, houe). Bot. Ancien nom du panais.

PASTENAGUE s. f. (pa-ste-na-ghe). Ichthyol. Genre de sélaciens, voisin des raies.

— Bot. Nom vulgaire du panais, dans le midi de la France.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *pastenagues*, souvent confondues avec les raies, s'en distinguent par leur queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés et par les nageoires pectorales qui enveloppent la tête en formant un disque généralement très-obtus. Ces poissons ont encore la bouche située transversalement au-dessous du museau et les dents toutes minces et serrées en quinconce. La plupart des espèces dont se compose ce genre ont été jusqu'à présent peu étudiées.

La *pastenague* proprement dite, ou raie *pastenague*, est l'espèce la plus répandue et la mieux connue. Ce poisson a le corps recouvert d'une peau lisse, enduite d'une matière visqueuse; la tête terminée en pointe; le disque rond; les yeux gros, relevés, à iris doré et à prunelle noire; les mâchoires garnies de petites dents obtuses; la queue longue et sans nageoire. « L'aiguillon dont elle est douée, dit A. Guichenot, la rend très-redoutable aux pêcheurs qui ne saisiraient pas ce poisson avec de grandes précautions. Ce piquant est une arme, en effet, dont la blessure est assez grave pour que les pêcheurs prétendent qu'elle est venimeuse; mais comme cet aiguillon n'est percé d'aucun conduit et que d'ailleurs il n'y a dans son voisinage aucune glande qui puisse produire le poison, il est certain que la blessure ne peut devenir dangereuse que par la déchirure que cet aiguillon ou piquant occasionne dans la plaie. » La *pastenague* vit ordinairement dans la vase; on la pêche surtout au mois de juillet; les individus qu'on prend alors ont un poids maximum de 6 à 8 kilogrammes; ce poisson, qui est d'un jaune noirâtre en dessus, d'un blanc sale en dessous, a une chair grasse, huileuse et de mauvais goût.

La *pastenague sephen* a la queue garnie d'une large membrane qui fournit la majeure partie du galuchat du commerce; on l'appelle improprement peau de requin. La *pastenague altavelle* a ordinairement la queue armée de deux aiguillons, et comme un de ces aiguillons tombe chaque année, il arrive souvent que l'autre a déjà pris à cette époque un certain développement. Les pêcheurs napolitains prétendent que ce poisson vole quelquefois à la surface des eaux, et cette erreur populaire se retrouve dans quelques livres. On dit que la chair de cette espèce est bonne à manger. On a encore rangé dans ce genre la mourine, à laquelle ses nageoires en forme d'ailes ont valu les noms vulgaires d'aigle, milan, chauve-souris, etc. Sa chair, comme celle de la *pastenague* commune, est molle et de mauvais goût et il n'y a guère que les pauvres gens qui en mangent. La chair des *pastenagues* renferme une assez grande proportion de phosphore; aussi devient-elle lumineuse quand elle commence à se corrompre, phénomène qu'on observe aussi chez d'autres poissons.

PASTENC s. m. (pa-staink). Agric. Nom donné, dans la Haute-Garonne, à des pièces de terre en prairie permanente pour le pâturage.

PASTÈQUE s. f. (pa-stè-ke — de l'arabe *batikha*, qui a donné le portugais *pateca*, même sens). Bot. Nom vulgaire d'une cucurbitacée à fruit comestible, qu'on appelle aussi MELON D'EAU. || Fruit de la même plante : *Une tranche de* PASTÈQUE.

— **Encycl.** La *pastèque*, vulgairement nommée melon d'eau, melon d'Amérique ou de Moscovie, est une plante annuelle, à tige couchée, longue de 1m,50 en moyenne, grêle, velue, portant des feuilles divisées en cinq lobes profonds, arrondis à l'extrémité, d'un vert blanchâtre, munies de vrilles axillaires; les fleurs sont petites et d'un jaune pâle; le fruit est gros, ovoïde ou globuleux, à peau lisse, de couleur variable, ordinairement vert rayé ou marbré, à pulpe abondante, très-aqueuse, mais plus ou moins fade; il renferme des graines ovales, déprimées et munies d'un bourrelet. Cette plante, originaire de l'Inde, présente deux variétés principales. La *pastèque* blanche a le fruit gros, lisse, à peau verte, panachée de bandes blanchâtres; la chair ferme, non fondante, blanc verdâtre, remplissant le fruit; les graines roses implan-

tées dans la chair. Cette variété n'est bonne que pour confire et, comme sa chair est sans saveur, on est dans l'usage de la couper par quartiers et de l'associer à d'autres fruits, dont elle prend facilement le goût et le parfum. La *pastèque* rouge a un fruit ovoïde ou oblong, à peau vert foncé; la chair rouge, très-fondante, et les graines noires. Cette variété est la plus estimée dans le Midi et en Orient; son fruit est très-rafraîchissant. Elle présente des sous-variétés tellement fondantes, qu'on peut les vider par un trou en aspirant la pulpe liquéfiée, qui constitue une boisson très-agréable. A Naples, les gens du peuple coupent une *pastèque* en deux, puis se mettent à grignoter à même dans la pulpe, ce qui a donné lieu au dicton local: « Pour un sou, on mange, on boit et on se lave la figure. » Parmi les autres variétés moins connues, Lefulpin en cite une à pulpe ferme, tellement élastique, que le fruit, jeté à terre, rebondissait comme un ballon. Prosper Alpin affirme avoir vu en Egypte des *pastèques* dont une seule faisait la charge d'un homme, et trois ou quatre celle d'un cheval. Dans le Nord, on ne cultive guère que la *pastèque* blanche; on la sème au commencement du printemps, soit en pleine terre, soit sur couche, à une bonne exposition; on taille la plante comme les melons et, lorsque les pieds sont munis d'un nombre suffisant de rameaux, on les laisse courir en liberté, sans les arrêter ni même sans supprimer aucun des fruits qui nouent; il suffit de donner les arrosements nécessaires; on obtient ainsi des produits à l'époque des grandes chaleurs. Dans la Saintonge, on mange ces fruits préparés comme les concombres, dont on leur donne improprement le nom. Dans le Midi, on cultive les *pastèques* de la même manière que les melons; on les sème à la même époque, c'est-à-dire dans le courant d'avril. Comme les rameaux feuillus ont bientôt envahi les planches, on ne peut donner de labour; on se contente de sarcler légèrement à la main et d'arroser tous les quatre ou cinq jours. On récolte les fruits vers la fin de septembre.

PASTER v. n. ou intr. (pa-sté — de *paste*, qui s'écrivait pour *pâte*). Vener. Se dit du lièvre qui emporte de la terre après ses pattes, en passant dans les lieux humides.

PASTEUR s. m. (pa-steur — lat. *pastor*, de *pastum*, supin de *pascere*, paître, que l'on considère ordinairement comme un fréquentatif de la racine sanscrite *pâ*, nourrir, grec *paômai*, manger. Mais, selon Pictet, il est plus probable que la racine est *pas*, dont le *s* se maintient dans *pastor*, *pastio*, *pascuum*, *pastus* et disparaît dans *pabulum*, etc. Cela paraît résulter de la comparaison de l'ancien slave *pasti*, paître, au présent *pase*, d'où *pasha*, pâturage, *su-pasti*, garder, *o-pasu*, soin, etc. Du russe *paste*, polonais *pasc*, etc., dérivent de même *pasenie*, action de paître, *pastva*, pâturage, troupeau, *pastuchu*, *pastyri*, pasteur, termes communs aux autres dialectes slaves et où le *s* ne saurait appartenir au *sco* fréquentatif des Latins. Le kymrique *pasgwr*, *pasgadwr*, pâtre, *pasgett*, pâturage, n'ont pas l'air non plus d'être des mots d'emprunt. Une preuve plus décisive encore se trouverait dans le zend *ava-pacti*, si Haug a raison de l'interpréter par prairie. Le sens primitif de cette racine *pas* reste obscur). Homme qui garde, qui fait paître un troupeau: *Virgile n'est jamais trop rustique, mais il met des idées trop relevées dans la bouche des* PASTEURS. (Rigault.)

Humble toit des *pasteurs*, pourquoi t'ai-je quitté?
A. SOUMET.

Dans les vallons ombreux quel *pasteur* fait entendre
Les soupirs de la flûte harmonieuse et tendre?
A. CHÉNIER.

— Poétiq. *Le pasteur phrygien*, Pâris. ‖ *Le pasteur de Mantoue*, Virgile:

Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le *pasteur de Mantoue*.
LA FONTAINE.

‖ *Le pasteur des troupeaux de Neptune*, Protée.

— Fig. Homme qui exerce une autorité: *Homère appelle les rois les* PASTEURS *des peuples.* (Acad.) *Le souverain n'est lui-même que le père et le* PASTEUR *du peuple.* (Fléch.)

— Relig. Ministre du culte ayant charge d'âmes:

Le *pasteur* sur l'autel bénit la foule immense,
Au nom du Dieu vivant d'amour et de clémence.
Mlle DE POLIGNY.

‖ Ministre protestant chargé de l'administration d'une église: *Les* PASTEURS *sont généralement mariés.*

— *Bon pasteur*, Titre donné à Jésus-Christ, et par imitation à ceux de ses ministres qui exercent fidèlement leur ministère: *Je suis le* BON PASTEUR *qui donne sa vie pour ses brebis.* (Evangile.) *Le* BON PASTEUR *va chercher sa brebis, la dégage des épines, la rapporte sur ses épaules.* (L. Veuillot.)

— Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des scombres.

— Bot. *Bourse à pasteur* ou *à berger*, Nom vulgaire de la capselle.

— Adjectiv.: *Les peuples* PASTEURS. *Les rois* PASTEURS. *Les peuples* PASTEURS *ont été en perpétuelle communication avec les astres de la nuit; les étoiles étaient les meubles de leurs maisons.* (Méry.)

— Hist. Nom d'un peuple qui envahit l'Egypte ancienne.

— **Syn. Pasteur, berger, pâtre.** V. BERGER.

— **Encycl.** Hist. relig. Les rois et les prêtres ont de tout temps revendiqué le titre de *pasteurs* des peuples; ce titre s'est perpétué à travers les âges, et les *pasteurs* protestants de nos jours, ces hommes simples et doux, à cravate blanche, le portent en vertu du même principe que le grand Agamemnon, roi des rois: le peuple considéré comme un troupeau, comme des ouailles, les deux mots s'emploient encore aujourd'hui. Hâtons-nous de dire que les *pasteurs* protestants, moins absolus qu'Atride et même que les curés catholiques, ne se croient pas des hommes providentiels, des envoyés de Dieu. Leur autorité est assez restreinte, comme nous l'allons voir.

Pour être *pasteur* en France, il faut, après que l'on a obtenu son diplôme de bachelier ès lettres, suivre les cours d'une des Facultés de théologie protestante de Montauban, Strasbourg ou Genève. Celle de Genève est assimilée à une Faculté française par suite de l'existence d'une caisse énorme, fondée par les protestants français réfugiés dans cette ville sous les persécutions et dont les revenus sont consacrés à donner une pension de 600 à 1,200 fr. à tous les étudiants français qui venaient faire leurs études à Genève. Lorsque Bonaparte se fut emparé du canton de Genève et en eut fait le département du Léman, il voulut s'emparer aussi de la bourse française (c'est le nom de la caisse); mais on sut la soustraire à ses investigations. De nos jours, les protestants sont libres; ils ont des Facultés en France; de quelle utilité peut être la Faculté de Genève? La bourse française se trouve sans but et les Genevois devraient bien la rendre; elle servirait à établir les mêmes bourses en France; mais ils préfèrent garder ce capital de plusieurs millions, dont ils ne dépensent pas la moitié des revenus pour les étudiants français. En voici la raison. L'administration de ces fonds appartient à un comité qui se recrute lui-même, qui n'a de comptes à rendre à personne et qui se compose des membres de ce qu'on appelle « l'aristocratie » genevoise, les conservateurs-bornes, qui se sont souvent fait accuser par les journaux radicaux d'employer les plus beaux revenus de la bourse française à la propagande électorale. Ce qui donne quelque créance à cette accusation, c'est que ces messieurs ont toujours obstinément refusé aux pouvoirs genevois la vérification de leurs comptes et que, lorsque la constitution de 1847 a aboli les biens de mainmorte, ils ont fait passer tous leurs fonds en Angleterre; ils possèdent, dit-on, un petit quartier de Londres. Le gouvernement français, pour ne pas tout perdre, autorise donc les jeunes aspirants au pastorat à faire leurs études à Genève, sauf à venir à la fin de ces études, qui durent de quatre à cinq ans, passer leurs grands examens et leur thèse dans une des Facultés de France. Après avoir soutenu cette thèse, l'étudiant est bachelier en théologie; il a, s'il veut devenir licencié, deux thèses nouvelles, dont une latine, à soutenir; un ouvrage théologique français suffit pour le doctorat; mais ces deux derniers grades ne sont pas utiles. Le baccalauréat suffit.

En règle avec l'Etat, le bachelier en théologie doit se mettre en règle avec l'Eglise par la cérémonie que les catholiques appellent l'ordination et les protestants la consécration. Il choisit le lieu et le jour, réunit le plus de *pasteurs* qu'il peut (plus il y a de *pasteurs*, plus la consécration est belle), et au jour fixé voici comment a lieu la cérémonie. Le temple est ouvert à tous les fidèles et n'est pas plus décoré qu'à l'ordinaire; seulement le parquet (on nomme ainsi les bancs ou fauteuils qui entourent la chair) est occupé par les *pasteurs* venus de divers côtés; on en compte généralement de quinze à vingt. Tous ces *pasteurs* sont en robe noire et en rabat blanc. Le futur *pasteur*, qui s'appelle dès lors, jusqu'à la fin de l'office, le proposant, est en habit noir et porte un rabat autour du col. Il se tient au pied de la chaire. Le *pasteur* choisi pour présider la cérémonie monte en chaire et célèbre un office ordinaire, prières, chants, sermon; seulement, il fait en sorte que tout, dans les textes et dans les chants, se rapporte à la consécration. Lorsqu'il est descendu, le proposant lui succède et lit sa profession de foi. Il descend alors, s'agenouille sur un tapis au pied de la chaire et tous les *pasteurs* l'entourent en lui posant les mains sur la tête, pendant que l'officiant appelle sur lui la bénédiction de Dieu. Cela fait, la cérémonie est terminée et les *pasteurs* vont ordinairement se restaurer chez leur nouveau collègue.

Une fois consacré, le *pasteur* met tous ses soins à chercher une Eglise. Dès qu'il en voit une vacante à sa convenance, il se présente au conseil presbytéral du lieu (conseil nommé au suffrage universel par tous les protestants d'une Eglise) et obtient de prêcher devant ceux qu'il désire avoir pour paroissiens. Ordinairement, plusieurs candidats sont en présence, quatre, cinq ou six le plus souvent. Le conseil presbytéral, après avoir entendu les sermons des postulants, vote au scrutin secret sur leur admission et dresse la liste des trois qui ont eu le plus de voix. Cette liste est envoyée au consistoire, corps élu au suffrage universel par tous les protestants d'un groupe d'Eglises. Le consistoire vote sur ces trois noms et celui qui obtient la majorité est élu, sauf ratification de l'élection par le ministre des cultes. Dans les Eglises de France, comme dans toutes les Eglises calvinistes, la constitution est républicaine et basée sur le suffrage universel, au premier degré pour les consistoires et les conseils presbytéraux et au second degré pour les *pasteurs*. Dans l'Eglise anglicane, où la hiérarchie catholique est maintenue, l'autorité épiscopale nomme le *pasteur* et l'impose à ses ouailles.

Les *pasteurs* protestants n'ont pas de signe extérieur auquel on puisse les reconnaître dans la rue; ils sont simplement vêtus de noir, ont généralement une cravate blanche et ne portent point de barbe, sauf les favoris. On les prendrait pour des avocats ou des notaires. Leur costume, à l'office, ressemble aussi au costume des avocats: toque qu'ils ne mettent jamais, robe noire, rabat. Le rabat diffère de celui des avocats en ce qu'il est plus court, plus large, plat et empesé.

Ils ont le droit de se marier et sont même tenus de le faire; les familles n'ont pas de confiance dans les célibataires par goût, *pasteurs* ou médecins. D'ailleurs, les *pasteurs*, hommes généralement sans fortune et sortis du peuple, trouvent, dès qu'ils veulent se marier, d'assez beaux partis. Il n'est pas de famille protestante qui ne soit heureuse de donner sa fille au *pasteur;* il n'est pas de jeune fille qui ne soit fière d'en devenir la femme. Ce fait est surtout à observer dans les campagnes, où le *pasteur* est la première autorité des protestants du pays.

Nul ne peut être consacré *pasteur* s'il n'a vingt-cinq ans révolus; cependant on demande et on obtient assez facilement des dispenses ministérielles. Le *pasteur* fait de plein droit partie du consistoire et du conseil presbytéral. Lui seul a le droit de bénir les mariages et de baptiser. Les proposants et étudiants en théologie peuvent prêcher et faire des enterrements.

Le *pasteur* peut être destitué par le ministre de la justice et des cultes, sur la demande du consistoire ou de son plein gré. Celui qui, tout en ayant reçu la consécration, n'exerce pas, se nomme ministre du saint Evangile.

— Iconogr. *Bon pasteur.* Jésus-Christ a fourni lui-même l'idée du bon *pasteur* en se comparant souvent dans ses paraboles au berger qui va chercher la brebis égarée. Cette image familière frappa l'esprit des premiers chrétiens et devint la forme préférée sous laquelle ils aimèrent à représenter le fondateur du catholicisme. L'agneau et le *pasteur* étaient d'ailleurs les symboles du principal mystère de la religion nouvelle, alors qu'elle était encore réduite à se cacher. On trouve l'image du bon *pasteur* dans tous les genres de monuments, fresques, lampes, bas-reliefs, pierres des cimetières et des sépultures, sur les verres, les anneaux, les pierres gravées. Elle figurait jadis, peinte ou brodée, sur le *pallium* des archevêques. Le bon *pasteur* des monuments chrétiens est généralement emprunté à une statue grecque attribuée à Calamis et représentant un jeune berger qui porte un agneau ou une brebis autour de son cou sur ses épaules, avec les attributs du berger qui sont devenus des symboles chrétiens: le *pedum* ou bâton pastoral, le vase à lait et la syrinx. Sur certains sarcophages, le bon *pasteur* est au milieu des douze apôtres qui ont chacun une brebis à leurs pieds et où l'on remarque que la brebis de saint Pierre est plus grande que les autres. Les évêques et les prêtres se sont considérés à leur tour comme investis du ministère pastoral et ont adopté parmi leurs insignes quelques-uns des instruments du berger, entre autres la houlette qui est devenue la crosse.

Pasteur (LE), roman allégorique du IIe siècle de l'ère moderne. Il a été attribué à Hermas, l'un des disciples des apôtres et contemporain de saint Paul, et il dut être primitivement écrit en grec; mais la plus ancienne version que l'on connaisse est latine. Un manuscrit grec du XIVe siècle fut découvert dans la bibliothèque des moines du mont Athos et on conjectura que son auteur était Hermas, frère du pape Pie Ier; mais cette composition est citée avec éloge par les Pères du IIe siècle.

Sous sa forme allégorique, ce livre est un traité de morale chrétienne; par le style, qui est emphatique et obscur, il paraît être une imitation de l'*Apocalypse*. L'auteur voulait évidemment faire une sorte de manuel de morale et, à la manière des premiers chrétiens, il s'est servi à profusion de l'allégorie et du symbole pour communiquer son enseignement. Le livre est divisé en trois parties: *Visions*, *Préceptes* et *Similitudes*; on suppose que cette division est toute moderne. Il est intéressant de comparer ce livre aux [illegible] de morale laissés par les philosophies antiques, par exemple au manuel du stoïcien Epictète; il sert à marquer la différence de la religion chrétienne à la philosophie stoïcienne. A un autre point de vue, le livre du *Pasteur* a peut-être inspiré à Dante sa [illegible]. On y trouve la Béatrice [illegible] femme idéale qui est censée [illegible] l'auteur la théologie et qui représente l'Eglise; elle est aidée dans sa tâche par un pasteur angélique qui révèle à Hermas sa mission, d'où le titre de l'ouvrage. Comme l'amante du poète florentin, elle est à la fois un être réel et symbolique, symbolique en ce qu'elle représente l'amour pur, l'amour de l'âme, n'ayant nulle attache avec les sens; réelle en ce qu'elle est en même temps l'image d'une femme qui fut autrefois aimée par Hermas. Dante connaissait-il le livre du *Pasteur?* Cela est probable. S'il ne l'a pas connu, cette rencontre prouve que la conception de Dante était profondément chrétienne et qu'elle était comme imposée à son époque. L'ouvrage d'Hermas était célèbre au moyen âge; regardé longtemps comme un produit d'inspiration divine, à cause de l'auteur qu'on lui attribuait et de ses affinités avec les premiers disciples de Jésus-Christ, il a été dégradé du rang de livre canonique par un décret du pape Gélase; mais il n'en a pas moins continué à être lu et médité comme tous les livres obscurs dans lesquels les voyants aperçoivent leurs propres rêves.

Pasteurs de Bethléem (LES), roman biblique, en prose et en vers, de Lope de Vega (1612, in-8°). L'ouvrage, publié d'abord sous le pseudonyme de Tome de Burguillos, mais dédié au fils de Lope, est divisé en cinq livres; l'ensemble est d'une composition ingénieuse et présente le récit d'une grande partie des faits de l'histoire sainte, augmentée des traditions populaires. Le poëte a pris pour canevas la naissance de Marie, celle du Christ et la fuite de la sainte famille en Egypte; le tout est supposé raconté par des bergers, à l'époque où les événements s'accomplirent. Il circule dans toute l'œuvre une douceur et une poésie qui s'accordent bien avec le sujet. Plusieurs histoires de l'Ancien Testament sont gracieusement racontées, et des fragments des psaumes et des Ecritures juives sont traduits avec bonheur. Une partie de cette poésie originale peut être placée parmi les meilleures compositions d'ordre secondaire de Lope de Vega, notamment une chanson, que l'auteur met dans la bouche de la Vierge, pendant qu'elle berce son enfant endormi. Elle agite une branche de palmier, comme dans ces peintures de Murillo où éclate avec tant de puissance le sentiment mystique de la maternité uni à la virginité. Voici le refrain de cette chanson:

Pues andais en las palmas,
Angeles santos,
Qué se duerme mi niño,
Tened los ramos.

(Puisque c'est aujourd'hui les Palmes, ô saints anges, et que mon enfant dort, agitez les rameaux.)

Pasteurs du désert (HISTOIRE DES), par M. Napoléon Peyrat (1842, 2 vol. in-8°). Sous ce titre, M. Peyrat a raconté éloquemment les persécutions subies et les luttes soutenues par les populations cévenoles, par leurs ministres et leurs chefs de guerre, lors de la révocation de l'édit de Nantes et pendant toute la période qui suivit cet acte néfaste. C'est plutôt un martyrologe qu'une histoire. Les pasteurs ne sont pas tous des ministres de l'Evangile; quelques-uns sont de brillants hommes de guerre, comme les chefs de partisans Roland et Jean Cavalier; d'autres sont des prédicants, des prophètes, des exaltés fanatiques, comme la belle Isabeau; le désert, ce sont les solitudes inexpugnables où les protestants révoltés trouvent un refuge. Le livre de M. Peyrat conserve le ton biblique du titre, et le récit des faits d'armes y tient moins de place que l'histoire religieuse de ce grand mouvement. En le lisant, on sent que l'auteur a vécu sur le théâtre même de la lutte, qu'il en a interrogé toutes les traditions, qu'il a puisé aux sources, qu'il a épousé du fond du cœur la cause des infortunés qu'il défend et qu'il en conserve [illegible] ardente. Aux documents purement historiques il a joint les récits épars [illegible] dans les montagnes, qu'il a recueillis [illegible], avec lesquels il a [illegible] été bercé. Nul doute que, s'il eût vécu de [illegible], il eût été un de ces pasteurs du désert [illegible] entrepris de raconter les souffrances.

Après un rapide coup d'œil jeté sur les causes de la persécution, [illegible] vocation et la situation [illegible] en France; après [illegible] violences et aux [illegible] évêques, aux dragonnades, [illegible] en masse qui suivit et [illegible] de nos frontières une grande partie [illegible] tre française, M. Peyrat [illegible] près de ces pasteurs [illegible] églises, après avoir [illegible], leurs [illegible] nu, [illegible] mort [illegible] leur [illegible] des [illegible] Musée [illegible] de [illegible] et de Montrevel. Les villages entiers [illegible] leur religion. Des assemblées nocturnes avaient lieu dans des bergeries, dans des granges [illegible]. Des multitudes se [illegible] pour assister [illegible] dans des [illegible] solitudes. Il faut remonter aux temps bibliques, aux foules qui suivaient dans le désert le Christ ou Jean le Précurseur pour trouver l'idée d'un pareil [illegible] mouvement semblable. En esquissant la vie de Brousson, avocat au parlement de Toulouse, qui, après avoir fui d'abord, se dévoua pour le troupeau d'âmes qui lui était confié, M. Peyrat [illegible] ce que [illegible] pasteurs du désert. « [illegible]

le vent, la pluie, la neige; passer au milieu des soldats ou parmi des brigands; dormir dans les bois, sur la terre nue ou sur une couche d'herbes et de feuilles sèches; habiter des cavernes, des granges abandonnées, des cabanes de pâtre, se glisser furtivement dans les villages et, recueilli dans une maison pieuse, ne pouvoir pas même, pour rasséréner son âme désolée, caresser le soir, près du feu, les petits enfants de son hôte, de peur d'être trahi par leur babil innocent; se cacher sous les toits, dans les puits; jouer d'audace, sortir travesti, passer devant les sentinelles en imitant les manies des insensés ou la pantomime des baladins; la fatigue, le chaud, le froid, la faim, l'abandon, la solitude et, enfin, l'échafaud, voilà les plus ordinaires aventures d'un pasteur du désert. » Telle fut, en effet, la vie de Du Serre, de Claude Brousson, de G. Astier, d'Elie Marion et de bien d'autres martyrs obscurs. Claude Brousson, traîné à la torture, fut condamné à la roue et au gibet; mais on lui épargna les tortures, on se contenta de l'étrangler. Ses sermons, sous le titre de *Manne mystique du désert*, furent réunis en 1695; c'est le résumé de ses quatre ans de prédication.

Les portraits des chefs de partisans Roland et Jean Cavalier, qui, l'épée à la main, disputent aux miquelets et aux dragons les défilés des Cévennes, ne sont pas moins curieux ni moins intéressants. Presque tous leurs faits d'armes sont héroïques. Les prophètes qui fanatisent les masses, la belle Isabeau à leur tête, et entraînent à la victoire des paysans désarmés, offrent à l'historien comme au physiologiste de curieux problèmes à résoudre, touchant le mysticisme et sa puissance occulte. M. Peyrat n'a fait qu'effleurer ces questions, qui forment un des chapitres les plus intéressants de l'*Histoire du merveilleux* de Louis Figuier. En face de ces fanatiques, dévoués à leur foi jusqu'à la mort, le politique Bâville, qui regrette au fond du cœur de décimer ces populations laborieuses et qui n'en accomplit pas moins sa lugubre tâche; Montrevel, le vieux maréchal, qui s'occupe surtout de sa cuisine et de ses vins fins, au milieu des fusillades, qui, d'ailleurs, emmène avec lui, dans les gorges et les défilés des Cévennes, sa maîtresse, la jolie Sylvie de Soustelles; et l'évêque de Valence, Cosnac, plus courtisan que prêtre, et Pellisson, avec sa *caisse des conversions*, où les protestants peuvent puiser 2 écus par tête en abjurant; ces personnages si divers jouent évidemment dans ce livre des rôles sacrifiés. Il faut, il est vrai, se souvenir, mais non pour excuser toutes ces turpitudes et toutes ces violences, que l'esprit du protestantisme, comme le remarque M. Peyrat, est essentiellement fédératif, et que le soulèvement, s'il eût réussi, ne visait à rien moins qu'à constituer une république du Midi, c'est-à-dire à démembrer la France. La répression était donc, en apparence, autant politique que religieuse; mais qui avait provoqué ces tentatives de démembrement si ce n'est l'auteur de l'acte inique? Tout l'odieux de la répression doit, par conséquent, lui incomber en même temps que la responsabilité du péril qu'il avait fait courir au pays.

Pasteur du désert (LE), par Eugène Pelletan (1855, in-12). Ce livre est l'histoire du grand-père de l'auteur, Jean Jarousseau, pasteur du désert à Saint-Georges de Didonne, dans la Charente-Inférieure. Il continue celui de M. Peyrat, en montrant quelle était encore la situation des protestants un siècle après la révocation. Dans toutes ces pages, on sent courir encore un souffle de vénération et de piété filiale. Le portrait du pasteur, l'intérieur de sa maison sont dépeints avec amour. Obligés de se cacher au désert pour exercer leur religion en liberté, ou de se réfugier sur la haute mer, poursuivis par les soldats, en butte à la tempête, les malheureux réformés aimaient encore mieux tout endurer que de renier leur foi. Leur énergie était soutenue par la constance à toute épreuve de leurs conducteurs. Jarousseau fut consacré pasteur dans une assemblée où périt Gibert et il fut lui-même blessé par la balle d'un soldat au milieu de sa prédication. Avec la candeur naïve d'un enfant, le pasteur de Saint-Georges de Didonne ne pouvait croire qu'un tel état de choses fût connu du roi! Si le roi savait nos souffrances et nos misères, il ne manquerait pas, croyait-il, de les soulager, et, bien pénétré de cette conviction, il annonça un jour à son troupeau qu'il allait le quitter et réclamer à Paris une amélioration de leur sort. C'était pour lui une énorme dépense; il fallut vendre le bien de ses enfants; mais pouvait-il hésiter quand il s'agissait d'un aussi grave devoir? Le voilà donc en route, et c'est le récit de cette odyssée qui remplit les derniers chapitres du livre. On y voit comment il échappa à la maréchaussée, [illegible] il avait été désigné par [illegible] de la province, grâce à l'habileté [illegible], comment il fut présenté à Malesherbes et comment Malesherbes [illegible] roi. Celui-ci [illegible] de consentir [illegible] demander, mais [illegible] la promesse [illegible] pasteur [illegible] l'édit [illegible] Restauration [illegible] enfants et de ses petits-enfants [illegible]

je pas? je suis un de ceux-là, et c'est mon titre de noblesse. D'autres ont leurs aïeux et les nomment avec orgueil; orgueil pour orgueil, nous avons nos aïeux aussi : les vôtres vous ont légué des parchemins, les nôtres nous ont légué des vertus. Nous ne changerions pas d'héritage ni de blason. J'ai vu dans mon enfance et je vois encore de souvenir le patriarche toujours vénéré de notre famille lorsque, assis sous son figuier, à l'entrée de la dune, au dernier rayon du soleil couchant, il nous prenait tout petits sur ses genoux, nous montrait Dieu dans la splendeur du ciel, nous posait ensuite sa main sur la tête et nous donnait sa bénédiction. »

En terminant, l'auteur, dans des chapitres où la réalité se mêle aux visions apocalyptiques, donne sa pensée sur la situation religieuse de l'époque : « Deux puissances, dit-il, règnent sur les âmes : la religion et la philosophie; jusqu'à présent elles ont vécu en querelle. Aujourd'hui on parle de les réconcilier. La réconciliation est-elle possible et à quelle condition est-elle possible? Voilà la question posée : le monde attend la réponse... Le catholicisme n'est pas capable de supporter cette réconciliation. Il est condamné à l'immobilisme. Il faut donc une autre théologie pour conclure la paix avec la philosophie. Laquelle? Ce sera la Réforme. « Veut-elle reprendre les âmes comme elle les a déjà prises une première fois? Eh bien! qu'elle brise le cadre trop étroit de tel ou tel synode, qu'elle l'étende à la mesure du XIXe siècle pour y faire entrer tous les progrès accomplis depuis trois cents ans, et alors elle pourra y faire entrer du même coup les multitudes, les nations formées et pétries de tous ces progrès. Elle a la chance admirable d'être la religion de la liberté dans un temps où l'Europe gravite tout entière vers la liberté, avec plus ou moins de lenteur sans doute, mais avec la fatalité de l'astre sur son orbite. La paix entre la Réforme et le monde moderne est à moitié conclue; un pas de plus, elle est signée. »

Cet ouvrage est un des plus remarquables de M. Pelletan sous le rapport du style. Il a parfaitement pris le langage biblique des vieux protestants et il a jeté sur tout le récit son esprit si fin et si littéraire. Certaines pages sont de la plus haute éloquence : ainsi celles qui ouvrent le volume sur les morts inconnus. Tout y est grand, majestueux, solennel. L'élévation de l'idée rehausse encore la richesse de la langue; on ne pouvait mieux louer ces héros modestes qui ont eu toutes les bonnes pensées, accompli toutes les bonnes œuvres et qui sont couchés maintenant sous les hautes herbes, sans qu'une épitaphe, sans qu'une pierre seulement rappelle leur mémoire. C'est pour protester contre cette injustice, contre cet oubli, que M. Pelletan a publié l'humble odyssée d'un pasteur du désert à la recherche de la liberté de conscience.

PASTEURS ou **HYKSOS**, peuplades barbares qui envahirent l'Égypte vers 2080 av. J.-C., et dont les chefs, devenus souverains de l'Égypte, forment en partie la dix-septième dynastie. Nous complétons ici les notions sommaires que nous avons données au mot HYKSOS. Cette invasion est un des faits les plus importants des annales égyptiennes. Josèphe nous a conservé le fragment de Manéthon relatif à cet événement mémorable : « Sous le règne de Timaos (dernier roi de la seizième dynastie, 2100 à 2080), Dieu fut irrité on ignore pourquoi, et des hommes de race ignoble, venant à l'improviste des régions orientales, envahirent l'Égypte, pénétrèrent dans la contrée et s'en emparèrent en peu de temps, presque sans combat. Ils opprimèrent les chefs du pays, brûlèrent les villes avec fureur et renversèrent les temples des dieux. Ils se conduisirent en ennemis cruels contre les habitants de l'Égypte, réduisirent en esclavage les femmes et les enfants, et, ce qui mit le comble aux malheurs du pays, ils choisirent un d'entre eux, Salathis, pour le faire roi. Salathis se rendit maître de Memphis, sépara par là la haute Égypte de la basse, leva des impôts, plaça des garnisons dans les lieux convenables et fortifia particulièrement la partie orientale du pays... Salathis mourut après avoir régné dix-neuf ans. » Cette invasion changea subitement les choses en Égypte; cette guerre d'extermination, la destruction des monuments, des temples et de tous les grands travaux d'utilité publique arrêtèrent l'essor de la civilisation. Une barbarie farouche remplaça l'habitude des lois, et l'Égypte cependant résista à toutes ces calamités. On a les noms de cinq des rois Pasteurs qui succédèrent à Salathis : Bæon, qui régna 44 ans; Apachnon, 36 ans; Apophis, 61 ans; Janias, 50 ans; Assis, 49 ans. Ces cinq règnes forment, avec celui de Salathis, une période d'environ 260 ans; quelques auteurs lui donnent à tort une extension de cinq siècles. Les pharaons avaient réussi à conserver leur autorité dans quelques parties de la Thébaïde, dans la Nubie et l'Arabie; ils ne cessèrent de lutter contre les envahisseurs étrangers et l'époque où ils redevinrent les maîtres de Memphis est indécise. Les derniers coups furent portés aux Hyksos par Ahmôs, l'Amosis des Grecs (1822 av. J.-C.), et par son fils Touthmosis. Il résulta de cette domination que l'Égypte conserva contre l'Asie une éternelle haine. Les conquêtes de Rhamsès le Grand (Sésostris) et les continuelles expéditions des rois égyptiens contre les peuples d'Asie, la Syrie, la Palestine, etc., sont un témoignage de cet implacable ressentiment, que les siècles ne purent apaiser. M. Moreau de Jonnès, dans un ouvrage récent, considère les Hyksos comme des tribus celtiques; Josèphe, pour exalter les antiquités de sa nation, suivant son habitude, en fait des Juifs, ce qui n'a pas le moindre fondement. Il est vraisemblable qu'ils étaient de race scythique.

Pasteur (DAMES DU BON-). V. BON PASTEUR.

PASTEUR (Jean-David), homme politique et naturaliste hollandais, né à Leyde en 1753, mort à La Haye en 1804. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences naturelles, puis suivit la carrière du barreau. Chargé, en 1795, par le gouvernement provisoire de rapatrier les vaisseaux hollandais qui se trouvaient dans les ports de l'Angleterre, il remplit avec succès sa mission, fut nommé, à son retour, membre du comité de la marine, représentant à la première Convention nationale (1796), devint un des présidents de la seconde (1797), fut emprisonné, l'année suivante, par le parti de la réaction devenue triomphante, recouvra la liberté le 12 juin 1798, entra au Corps législatif et en fut jusqu'à sa mort un des secrétaires. On a de lui : *Histoire naturelle des mammifères* (3 vol. in-8°); les *Russes dans la Hollande du Nord*, drame, et un certain nombre de traductions d'ouvrages français et anglais.

PASTEUR (Louis), chimiste français, né à Dôle (Jura) en 1822. Il termina à Paris ses études, qu'il avait commencées en province, obtint une place de maître d'étude au collège de Besançon (1840) et se fit admettre, trois ans plus tard, à l'École normale. Successivement agrégé des sciences physiques en 1846, préparateur de chimie à l'École normale, docteur ès sciences (1847), il devint professeur de physique au lycée de Dijon en 1848, professeur suppléant de chimie à la Faculté de Strasbourg en 1849 et professeur en titre en 1852. Après avoir été, de 1854 à 1857, doyen de la Faculté des sciences de Lille, il fut appelé à Paris et nommé directeur des études scientifiques à l'École normale (1857), professeur de géologie, de physique et de chimie à l'École des beaux-arts (1863), puis professeur de chimie à la Sorbonne. M. Pasteur est membre de l'Académie des sciences et, depuis 1873, membre associé de l'Académie de médecine. Il a acquis une grande réputation dans le monde savant, principalement par ses travaux de chimie moléculaire, par ses études sur les ferments et la génération spontanée. Adversaire de l'hétérogénie, il combattit, à l'aide d'expériences et dans des discussions publiques à l'Académie, les théories dont M. Pouchet était le plus éminent champion. Nous avons longuement parlé ailleurs (v. GÉNÉRATION SPONTANÉE) de ces débats qui eurent tant de retentissement et auxquels M. Pasteur prit une part considérable; nous ne nous y arrêterons donc point ici. Parmi les travaux de cet éminent savant, nous citerons : ses études sur la polarisation rotatoire et la constitution moléculaire de l'acide paratartrique qui lui firent décerner par la Société royale de Londres la grande médaille Rumford en 1856; ses travaux sur la fermentation lactique, la fermentation de l'acide tartrique, la fermentation alcoolique, qui lui ont valu, en 1859, un prix de physiologie expérimentale; les travaux par lesquels il est parvenu à établir la théorie complète de l'acétification; ses études d'une grande importance pratique sur les industries du vin, de la bière, sur la maladie des vers à soie, etc. Ses travaux sur la chimie lui ont fait décerner, en 1861, le prix Jecker, et en avril 1874, sur l'avis d'une commission chargée d'examiner ses travaux, le ministre de l'instruction publique a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à lui accorder, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 20,000 fr. M. Pasteur est depuis 1868 commandeur de la Légion d'honneur. Lors du bombardement de Paris par le roi de Prusse, M. Pasteur écrivit, le 18 janvier 1871, au doyen de la Faculté de Bonn une lettre dans laquelle il le priait de rayer son nom de la liste des docteurs honoraires de cette Faculté et de reprendre le diplôme qu'elle lui avait envoyé, « en signe de l'indignation qu'inspirent à un savant français la barbarie et l'hypocrisie de celui qui, pour satisfaire à un orgueil criminel, s'obstine dans le massacre de deux grands peuples. » Indépendamment de nombreux mémoires adressés à l'Académie des sciences, publiés dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Recueil des savants étrangers*, et analysés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, on doit à M. Pasteur quelques ouvrages : *Nouvel exemple de fermentation déterminée par des animalcules infusoires pouvant vivre sans oxygène libre* (1863, in-4°); *Études sur le vin, ses maladies, les causes qui les provoquent* (1866, in-8°); *Études sur le vinaigre, ses maladies, moyens de les prévenir* (1868, in-8°); *Études sur la maladie des vers à soie* (1870, 2 vol. in-8°); *Quelques réflexions sur la science en France* (1871, in-8°), etc.

PASTICHE s. m. (pa-sti-che — ital. *pasticcio*, proprement pâté, du latin *pasta*, pâte, le même que le grec *pasté*, plat de mets broyés ensemble, *pasta*, bouillie d'orge, probablement le même que le sanscrit *pishta*, farine, de la racine *pish*, broyer, zend *piç*, lithuanien *paisyti*, latin *pinso*. V. PÂTE). Tableau dans lequel un peintre a imité la manière d'un autre : *Ce peintre n'a fait que des* PASTICHES. *Nos artistes sont incessamment courbés sur les trésors du cabinet des estampes pour faire du nouveau en faisant d'adroits* PASTICHES. (Balz.)

— Par ext. Imitation, œuvre d'art ou de littérature imitée d'autres œuvres et dépourvue d'originalité : *L'on éprouve des mirages singuliers en parcourant Munich, où tous les styles se confondent dans un* PASTICHE *général.* (Th. Gaut.) *Cette singerie qu'on appelle* PASTICHE *est de savoir s'assimiler à un grand écrivain.* (Marmontel.)

— Mus. Œuvre musicale formée de morceaux de différents maîtres, ou de différentes œuvres du même maître : *Robert Bruce est une sorte de* PASTICHE *presque entièrement composé de la* Dame du lac, *de* Bianca *et* Faliero *et autres opéras de la jeunesse de Rossini.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Peint. En peinture, en musique, en littérature, le *pastiche*, qu'il ne faut pas cependant confondre avec la copie servile et le plagiat, est une œuvre qui manque d'originalité. « En peinture, dit M. Delécluze, le mot *pastiche* s'applique à un tableau où le peintre a mêlé sa manière à celle d'un autre dont il a emprunté le goût, les formes et le coloris : Teniers et Bourdon se sont rendus fameux par les *pastiches* qu'ils ont faits d'après les maîtres. Le *pastiche* en peinture est de deux genres : l'un se rapproche de la copie exacte et ne prend le nom de *pastiche* que parce que le peintre, par une disposition particulière de son talent, peut contrefaire la manière du maître jusqu'à tromper les connaisseurs : c'est en cela qu'a excellé David Teniers comme faiseur de *pastiches*; l'autre genre de *pastiche*, au lieu de produire des copies exactes ou espèces de *trompe-l'œil*, a pour objet, sur une composition nouvelle, de rappeler la manière de tel ou tel grand maître dont les ouvrages sont devenus classiques. »

Parmi les exemples curieux et célèbres de cette sorte de *pastiche*, il en est un qui mérite d'être rappelé. Il s'agit de Courbet : il était alors jeune et dans toute la vigueur d'un talent qui s'affirmait dans une première manière; néanmoins, grâce à ses coups de boutoir et à ses audaces, sa réputation était très contestée, et dans tout le bruit qui se faisait autour de lui, son talent avait moins de place que sa personne et que son caractère. Soit affaire de tempérament, d'instinct, soit par goût artistique ou par suite d'études antérieures, Courbet peignait alors avec des tons extrêmement vigoureux, un peu sombres, recherchant les éclairages francs, à effet, et un dessin net, simple et corsé, toutes choses qui donnaient à sa peinture une singulière analogie avec celle des maîtres espagnols. Un de ses amis, se trouvant un jour chez un amateur connu du monde artistique, entendit ce dernier faire une critique aussi verte qu'injuste du peintre d'Ornans. Il ne répondit rien à cette sortie, mais il vint emprunter à Courbet l'un des tableaux qui ornaient les murs de son atelier; c'était son portrait, très-peu ressemblant d'ailleurs, une étude plutôt qu'autre chose; ce tableau représentait un jeune homme dont la tête, seule terminée, était en pleine lumière; il était vêtu d'une blouse gris bleu foncé, les manches un peu retroussées laissant voir le poignet blanc de la chemise, serrée à la taille par une ceinture de cuir jaune à boucle; une chemise sans col se montrait au-dessus de la blouse et enfermait le cou; l'une des mains, merveilleuse de modelé et de couleur, nerveuse et fine, était appuyée sur un vieux carton vert; tout cela enlevé sur un fond brun gris sombre, sur lequel les accessoires et le bas de la blouse se détachaient à peine. On ne savait trop au juste, en effet, à quelle époque pouvait appartenir ce personnage dont le costume simpliste était de tous les temps. L'ami emporta la toile et vint trouver l'amateur, sous prétexte de lui demander son avis sur le tableau qu'il croyait, disait-il, à première inspection, appartenir à l'école de Velazquez, mais sans oser dire que ce fût une œuvre du peintre espagnol. L'amateur regarda, examina, s'extasia sur le dessin, le coloris, l'énergie, la puissance de la facture, exalta les vieux maîtres, en passant condamnation sur les modernes, et finalement conclut en attribuant la paternité de la toile à Velazquez. A quelques jours de là, l'ami revit notre amateur : « J'ai appris quel était l'auteur du tableau que je vous ai montré, lui dit-il; ce n'est pas un vieux maître, c'est un artiste moderne, ce n'est pas Velazquez, c'est Courbet. » On devine quelle mine fit l'amateur. Courbet, pour qui le jury d'exposition se montrait aussi sévère que la critique, songea à envoyer au Salon cette toile qui venait de lui attirer des éloges aussi complets. Le jury refusa le tableau, prétextant que l'auteur était mort depuis longtemps. « Ce farceur de Courbet, dit-il, veut nous mystifier et nous prendre en flagrant délit d'ignorance. Il a écrit son nom sur une vieille toile, mais cela ne suffit pas; nous reconnaissons le maître et sa manière : c'est un Velazquez. » Et Courbet protesta vainement, le jury n'en voulut point démor-

dre. Le tableau ne put figurer au Salon. Courbet n'avait pas eu, peut-être, l'intention d'imiter la manière du vieux maître espagnol, mais il faut avouer, après avoir vu le tableau en question, qu'il n'était besoin ni d'être prévenu, ni d'être un ignorant pour s'y tromper. Cela pouvait passer pour un *pastiche*, non pas une copie, de Velazquez. On peut dire aussi que c'est peut-être le chef-d'œuvre des *pastiches*.

— Littér. De tous les écrivains, les plus aisés à contrefaire sont ceux qui ont dans le tour et l'expression plus de singularité, c'est-à-dire ceux qui ont plus de manière. Presque toujours le *pastiche* ne porte que sur le défaut saillant de celui qu'on imite.

Il y a deux sortes de *pastiches* : ceux que l'on fait sérieusement dans le but de calquer ses propres écrits sur la manière d'un grand écrivain, et ceux que l'on fait dans un but de satire, de critique, ou simplement dans le but de montrer la souplesse de son propre talent. Ainsi, La Bruyère s'est amusé à écrire une page dans le style de Montaigne, et il l'a très-bien imité. « Je n'aime pas, dit-il, un homme que je ne puis aborder le premier ni saluer avant qu'il me salue, sans m'avilir à ses yeux et sans tremper dans la bonne opinion qu'il a de lui-même. » Montaigne dirait : « Je veux avoir mes coudées franches et être affable et courtois à mon point, sans remords ne conséquence. Je ne puis du tout estriver contre mon penchant et aller au rebours de mon naturel, qui m'emmene vers celui que je trouve à ma rencontre. Quand il m'est égal et qu'il ne m'est point ennemi, j'anticipe sur son bon accueuil, je le questionne sur sa bonne disposition et santé, je lui offre de mes bons offices, sans tant marchander sur le plus ou le moins, ne être, comme disent aucuns, sur le qui-vive. Celui-là me déplaît qui, par la connaissance que j'ai de ses coutumes et façons d'agir, me tire de cette liberté et franchise; comment me ressouvenir, tout à propos et du plus loin que je vois cet homme, d'emprunter une contenance grave et imposante, et qui l'avertisse que je crois le valoir et bien au delà? pour cela, de me ramentevoir de mes bonnes qualités et conditions, et des siennes mauvaises, puis en faire la comparaison. C'est trop de travail, et ne suis du tout capable de si roide et si subite attention; et quand bien même elle m'auroit succédé une première fois, je ne laisserois pas de fléchir et me démentir à une seconde tâche; je ne puis me forcer et contraindre pour quelconque à être fier. » C'est bien, sans doute, le langage de Montaigne; mais, comme le fait remarquer Marmontel, c'est ce langage diffus et tournant sans cesse autour de la même pensée. « Ce qui en est difficile à imiter, ajoute le même écrivain, c'est la plénitude, la vivacité, l'énergie, le tour pressé, vigoureux et rapide, la métaphore imprévue et juste et, plus que tout cela, le suc et la substance. Montaigne cause quelquefois nonchalamment et longuement : c'est ce que La Bruyère en a copié, le défaut. »

Boileau, dans une intention critique, s'est essayé au *pastiche* et y a parfaitement réussi, en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans celui de Voiture.

Il y a des épigrammes dont les auteurs ont eu le dessein d'imiter le style de ceux qu'ils attaquaient. Ces sortes de *pastiches* sont généralement empreints d'une exagération qui en détruit l'effet et ne produit qu'une parodie plus ou moins piquante. Nous citerons les trois exemples suivants, dont l'exagération est surtout portée au delà des bornes dans le troisième.

Contre Chapelain (par Boileau) :

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve;
Et, de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents!

Contre Lemierre; épigramme tirée de la *Correspondance secrète, politique et littéraire* (t. VIII), et intitulée : *Recette à l'usage des personnes qui ont la prononciation difficile :*

Prenez les vers du dur et rocailleux Lemierre,
Dont, en passant, j'imite la manière;
Lisez, relisez-les, le tout assidûment;
Et si votre langue vous gêne,
Ils vous feront, pour son mouvement,
L'office des cailloux que mâchait Démosthène.

Contre Victor Hugo, à l'époque des grands coups de plume entre les classiques et les romantiques, alors que le plus grand nombre ne voyait en lui qu'un briseur de vers, un hacheur de rhythmes, et n'imaginait pas que son génie entraînerait un jour même ses adversaires au point de faire pardonner ses plus sensibles défauts, ses plus grandes singularités :

Où, ô Hugo! huchera-t-on ton nom?
Justice enfin rendu que ne t'a-t-on?
Quand donc au corps qu'académique on nomme,
Grimperas-tu, de roc en roc, rare homme?

Les écrivains de notre temps dont on a le plus souvent et le plus heureusement pastiché le style sont Victor Hugo et Alfred de Musset. On cite aussi, comme de curieux exemples d'une pente naturelle au *pastiche*, certaines pages de MM. de Salvandy et de La Guéronnière. Ce dernier, suivant l'avis des critiques, sut imiter avec une remarquable habileté la prose de Lamartine; et M. de Salvandy copia, à s'y méprendre, le style de Chateaubriand.

— Mus. On appelle ainsi un ouvrage dramatique, soit oratorio, soit opéra, qui n'a rien d'original, dont les morceaux sont tirés de différentes productions de divers auteurs, assemblés et mis en ordre selon l'inspiration de l'arrangeur, et dans lequel, en ce qui concerne le poëme, on a placé ces morceaux de façon que le caractère de la musique s'accorde autant que possible avec celui des paroles. C'est là, il faut bien le dire, une œuvre d'art étrange et qui, quelquefois, par suite du peu de goût et d'intelligence de ceux qui se livraient à ce travail, frisait de bien près le ridicule. Cependant, en France particulièrement, où le *pastiche* musical a fleuri pendant de longues années, il a rendu quelques services, parce que, grâce à lui, on a pu faire connaître au public un certain nombre d'œuvres ou de fragments d'œuvres étrangères d'une valeur véritable et qu'il n'eût pas consenti à entendre dans leur intégralité.

L'un des premiers *pastiches* en musique qui virent le jour à Paris fut la *Création du monde*, oratorio représenté à l'Opéra le 24 décembre 1800, dont Ségur avait composé les paroles, paroles qui avaient été adaptées sur divers morceaux de Haydn, de Mozart, de Cimarosa et de Philidor. Bientôt après vinrent les *Mystères d'Isis*, traduction très-libre de la *Flûte enchantée* de Mozart, dans laquelle le parolier (Morel) et l'arrangeur (Lachnith) firent entrer divers morceaux d'autres opéras de Mozart et même des fragments d'une symphonie de Haydn. C'est à une des représentations de ce *pastiche* que le musicastre Lachnith, assis dans une loge et pris d'un accès d'enthousiasme pour l'admirable musique de Mozart qu'il se figurait avoir composée, s'écria naïvement : « Non, c'est fini, je ne travaillerai plus; je ne ferais jamais rien de plus beau! »

Il y revint cependant avec *Saül*, « oratorio en action, » donné à l'Opéra le 7 avril 1803. Mais cette fois, paraît-il, la besogne était rude, car les paroliers étaient au nombre de trois, Desprès, Deschamps et Morel, et Lachnith avait jugé utile de s'adjoindre un collaborateur musicien, Kalkbrenner; la musique était tirée de divers compositeurs allemands, particulièrement Haydn et Mozart. Il en fut de même, en 1805, pour la *Prise de Jéricho*, où les cinq travailleurs que nous venons de nommer s'associèrent de nouveau. La même année, le *Don Juan* de Mozart se produisit à l'Opéra, arrangé par Thuring et Baillot (non le violoniste) pour les paroles et, pour la musique, par Kalkbrenner qui, trouvant sans doute Mozart au-dessous de certaines situations, jugea à propos de substituer à quelques-uns de ses morceaux quelques fragments de sa composition à lui.

Mais c'est surtout à Castil-Blaze que l'on doit la fortune du *pastiche* en France, et l'on doit avouer que nous lui devons quelque reconnaissance sous ce rapport, car c'est grâce à ses efforts que nous avons pu connaître certains ouvrages étrangers, mutilés et dérangés, il est vrai, mais qui ont amené le public à connaître certains auteurs dont il ignorait jusqu'à l'existence. C'est au Gymnase et à l'Odéon que Castil-Blaze entama ce commerce, qui devint pour lui très-lucratif et auquel il dut sa fortune. Au premier de ces deux théâtres, il donna les *Folies amoureuses*, *pastiche* à la fois poétique et musical, dans lequel il se servit de l'adorable comédie de Regnard, en y adaptant divers morceaux pris dans des opéras de Mozart, Cimarosa, Paisiello, Pavesi et Steibelt. Il fit représenter ensuite à l'Odéon la *Forêt de Sénart*, pièce imitée de Collé, avec musique de Beethoven, Weber, Rossini et Castil-Blaze lui-même. Il produisit ensuite *Pourceaugnac*, d'après Molière pour les paroles, Weber et Rossini pour la musique. Il nous faut citer encore la *Fausse Agnès*, arrangée par Castil-Blaze; puis *Louis XII* ou la *Route de Reims*; le *Neveu de Monseigneur*, où Morlacchi, Fioravanti et Rossini furent mis à contribution par l'arrangeur Guénée; *Ivanhoe*, *pastiche* dont la musique avait été prise par Pacini dans divers opéras de Rossini : *Sémiramide*, *Mosè*, *Tancredi*, la *Gazza ladra*; le *Testament*, fait dans les mêmes conditions, etc., etc.

Aujourd'hui que les traductions intégrales d'opéras allemands et italiens sont non-seulement acceptées, mais accueillies avec une grande faveur par le public français, le *pastiche* n'a plus sa raison d'être; aussi est-il complètement abandonné et avec raison. Nous devons, toutefois, constater de nouveau que Castil-Blaze, malgré les justes reproches qu'on peut lui adresser, a fait plus d'une fois preuve de goût et d'intelligence dans ce travail délicat et difficile. Aussi est-ce avec raison qu'il critiquait ainsi l'arrangement de la *Flûte enchantée*, qui s'était produit à l'Opéra sous le titre des *Mystères d'Isis* : « Le traducteur de la *Flûte enchantée* sentit le besoin de s'adjoindre un musicien. Il devait au moins s'adresser à un praticien sage, qui, en respectant Mozart, aurait fait preuve de talent. Ce collaborateur a coupé, taillé, sabré les plus beaux morceaux de cet opéra, qu'il trouvait sans doute trop longs; et, par une contradiction assez singulière, il est allé butiner dans les partitions de *Don Juan*, de *Figaro* et même dans les symphonies de Haydn. Comment, avec tant de richesses, n'a-t-on fait qu'une misérable compilation? Se permettre de pareils emprunts, c'est agir en prodigue, c'est renoncer d'avance à deux chefs-d'œuvre. Si l'on voulait rassembler dans un même cadre l'élite d'un auteur, certes ce n'est point par Mozart qu'il fallait commencer. L'opinion est fixée depuis longtemps à l'égard de cet opéra (la *Flûte enchantée*); nous n'en ferons point la critique. Cependant, comme c'est le seul ouvrage traduit qu'on ait voulu remettre à la scène, il est tout naturel de le prendre pour exemple, afin de montrer ce que peut devenir l'œuvre d'un homme de génie entre les mains de son arrangeur. Quel mauvais démon a pu conseiller de lacérer l'admirable trio des magiciennes? Pourquoi degrader les compositions, en ajoutant un motif de musette au chœur des captifs et une troisième voix à un duo? Quelle nécessité de faire un trio baroque avec un air plein d'agrément? est-ce pour compléter les accords? Puisque c'est un parti pris et que vous voulez absolument retoucher les dessins de Mozart et ajouter aux parties les plus riches et les plus parfaites, au nom du dieu de l'harmonie, mettez-y le moins de fautes que vous pourrez (à la page 167 de la partition gravée des *Mystères d'Isis*, septième mesure, on trouve des octaves. Page 172, deuxième ligne, sixième mesure, quintes en mouvement direct. Page 175, répétition de la même faute. Les parties d'orchestre justifient pleinement Mozart, puisque la progression des octaves et des quintes y est évitée avec les moyens ordinaires). »

Aujourd'hui, nous le répétons, le *pastiche* n'est plus de saison, inutile qu'il est devenu par suite des traductions complètes qu'on nous donne des opéras étrangers, traductions qui sont reçues avec la plus grande faveur et qui ont fait dans ces dernières années la fortune du Théâtre-Lyrique. Chacun se rappelle les succès obtenus à ce théâtre par les traductions de *Don Juan*, de la *Flûte enchantée*, des *Noces de Figaro*, de l'*Enlèvement au sérail*, d'*Obéron*, d'*Euryanthe*, du *Freischütz*, de *Preciosa*, d'*Abou-Hassan*, de *Rigoletto*, de la *Traviata* (*Violetta*), de *Norma*, de la *Sonnambula*, de *Don Pasquale*, etc.

PASTICHÉ, ÉE (pa-sti-ché) part. passé du v. Pasticher : *Un maître* PASTICHÉ *par ses élèves.*

PASTICHER v. a. ou tr. (pa-sti-che — rad. *pastiche*). Néol. Imiter le style, la manière de : *La mode est presque passée de* PASTICHER *les anciens.*

PASTICHEUR s. m. (pa-sti-cheur — rad. *pasticher*). Celui qui fait des pastiches : *Le* PASTICHEUR *est encore loin d'avoir dans ses types l'accent de l'original.* (J.-J. Rouss.)

PASTILLAGE s. m. (pa-sti-lla-je; *ll* mll. — rad. *pastille*). Techn. Imitation de quelque objet, faite avec une pâte de sucre.

PASTILLAIRE adj. (pa-stil-lè-re — du lat. *pastillus*, petit gâteau). Hist. littér. Se disait d'une certaine thèse médicale dans l'Université de Paris, ainsi nommée parce que le licencié qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs.

— Substantiv. : *La* PASTILLAIRE.

PASTILLE s. f. (pa-sti-lle, *ll* mll. — du latin *pastillus*, petit gâteau, pastille, diminutif de *pastus*, qu'on est tenté de rapprocher du sanscrit *pishtaka*, gâteau de farine, *pishtica*, gâteau de riz, *pishta*, broyé, pétri, de la racine *pish*, broyer; ancien slave *pishta*, nourriture, russe *pishca*, illyrien *pichja*, etc., grec *pasté*, plat de mets broyés ensemble, *pasta*, bouillie d'orge, etc. Cependant, on regarde généralement *pastus* comme venant de *pastum*, supin de *pascere*, paître, nourrir). Écon. domest. Sorte de petit pain composé de différentes substances odorantes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en le brûlant.

— *Pastilles du sérail*. Pastilles odorantes qui viennent de Constantinople, et dont on fait différents bijoux, petits cônes de substance odorante, qu'on allume par la pointe pour parfumer les appartements.

— Confis. et Pharm. Petit pain rond, fait avec du sucre, des aromates, des sucs de plantes, des jus de fruits, que l'on mange comme friandise ou comme médicament. ‖ *Pastilles à la goutte*, Celles que l'on fabrique en versant goutte à goutte, sur une feuille de fer-blanc, une pâte légèrement chauffée. ‖ *Pastilles au bijou*, Pastilles à la goutte faites avec du sucre liquéfié, et qui sont transparentes. ‖ *Pastilles du Levant*, Pastilles apportées des îles de l'Archipel, et qui sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

— Loc. fam. *Mettre une pastille dans la bouche de quelqu'un*, Dire ou faire quelque chose qui lui est agréable.

— Encycl. Confis. Pour préparer ces bonbons auxquels on donne [illegible] l'essence, du fruit ou de la [illegible] parfumer, on [illegible] de prendre [illegible] et le passer au [illegible] le réduire en [illegible] mouiller ce sucre [illegible] [illegible] ce résultat [illegible] [illegible] opération terminée, [illegible] les pastilles sur des feuilles de fer-blanc, et, [illegible] fermes, on les en détache, soit en pliant les feuilles, soit en les frappant de petits coups secs.

— *Pastilles au citron.* On râpe le zeste d'un citron sur un [illegible] 400 grammes environ, puis on pile ce sucre et on le passe au tamis [illegible] ci-dessus, après quoi on verse sur ce mélange le jus filtré d'un citron et une goutte d'eau. On remue le tout avec une spatule, puis, prenant la moitié du sucre, on le [illegible] casserole à bec sur un feu doux. On l'y maintient en remuant jusqu'à ce que le sucre devienne légèrement liquide; lorsque ce résultat est obtenu, on verse goutte à [illegible] liquide sur des plaques de fer-blanc et l'on règle à sa volonté la grosseur des *pastilles* par la grosseur des gouttes qu'on laisse tomber. On s'aide pour cela d'un petit fil de fer au moyen duquel on coupe le liquide à sa sortie du petit poêlon. On procède de même sorte pour l'autre portion de sucre mise à l'écart au début de l'opération.

— *Pastilles à la framboise*. Le procédé employé pour obtenir ces pastilles est semblable à celui qui vient d'être décrit ci-dessus; il ne s'en distingue que par la matière qui mouille le sucre. Il nous suffira donc de dire que les framboises écrasées sont jetées sur un tamis, leur suc recueilli, et que, cette opération faite, on procède comme plus haut pour le mélange et la cuisson.

— *Pastilles à la menthe*. On mouille du sucre en grain avec un peu d'eau, et cela toujours dans les proportions indiquées ci-dessus, puis la moitié de ce sucre étant mise dans un petit poêlon à bec, on y ajoute quelques gouttes d'essence de menthe lorsque le sucre commence à se liquéfier. Lorsqu'on veut obtenir des *pastilles* à la menthe très-fortes, on prépare avec la gomme arabique et du sucre en poudre une pâte que l'on étend sur une plaque de fer-blanc au moyen d'un rouleau; on ajoute à cette pâte une quantité plus ou moins grande, mais déterminée par le résultat qu'on veut atteindre, d'essence de menthe poivrée. Cela fait, on coupe ces *pastilles*, molles encore, à l'emporte-pièce, puis on les met sécher et on les conserve dans des boîtes bien fermées.

— *Pastilles de gomme liquide*. On les prépare en versant un mélange d'un soluté concentré de sucre et d'un soluté concentré de gomme dans des trous pratiqués à travers une couche épaisse d'amidon; on porte à l'étuve. Par suite d'un effet de cristallisation, le sucre et la gomme se séparent; le sucre forme une couche solide à la surface, tandis que la gomme gagne l'intérieur de la petite sphère produite en demeurant liquide. Au bout d'un certain temps, on recouvre les *pastilles* de sirop et on les fait sécher.

Ces quelques indications suffisent à faire connaître les procédés employés pour obtenir des *pastilles*. Il va de soi que la préparation reste la même si on veut fabriquer des *pastilles* à la fleur d'oranger, à la vanille, etc.; la matière qui doit parfumer ces bonbons change seule en ces derniers cas, comme en tous les autres.

— Pharm. *Pastilles médicinales*. Les *pastilles* médicinales ou pharmaceutiques diffèrent par la forme des *pastilles* de confiserie. Celles-ci, produites d'un sirop épais déposé en gouttes immédiatement figées par le refroidissement, sont lenticulaires en dessus et planes en dessous; les autres, circulaires, ovales ou de forme polygonale, sont planes des deux côtés. Elles sont [illegible] ou découpées à l'emporte-pièce dans une [illegible] plus ou moins épaisse. Le nom de *tablettes* leur conviendrait mieux, si ce mot ne représentait déjà à l'esprit des dimensions relativement grandes, dont la tablette de chocolat serait le type. Les [illegible] dragées [illegible] sorte de préparations, [illegible] rappellent des formes plus spécialement [illegible]

[illegible]

pastilles en vue d'empêcher la salivation dans les traitements où les préparations mercurielles sont d'absolue nécessité. L'introduction des mercuriaux dans l'économie amène une perturbation générale, dont un des symptômes presque constant est la salivation, accident toujours redouté du malade et du médecin, et qui souvent force d'interrompre le traitement. Dès 1855, le docteur Gustin eut l'idée d'administrer simultanément la préparation mercurielle et les chlorates alcalins dont les propriétés antisialiques venaient d'être constatées. Alors, on administrait au malade le sel mercuriel et ensuite le chlorate alcalin antisialique. Aujourd'hui, le sel alcalin et le sel mercuriel sont réunis sous forme de *pastilles;* et le sel mercuriel produit tout son effet sans que la salivation ait lieu. Douze années d'expériences et d'observations ont donné la formule définitive des *pastilles* antisyphilitiques : protochlorure de mercure, chlorate et iodate de potasse. Un autre résultat de la plus haute importance a été aussi mis en évidence : par le contact prolongé et immédiat entre la *pastille* qui fond lentement dans la bouche et la muqueuse buccale, le palais et les amygdales, l'état de ces organes, souvent ulcérés ou tuméfiés, subit une rapide et heureuse modification, qu'on n'obtient guère qu'au bout de dix à douze jours par l'ancienne méthode de traitement.

Les *pastilles* (bonbons pectoraux) d'*eucalyptus globulus*, de M. P. Ramel, l'importateur en Europe de cette plante australienne (gommier bleu de Tasmanie), sont l'une des nombreuses préparations des principes actifs de cette utile végétal. L'action tonique et fortifiante que ces *pastilles* exercent sur les organes vocaux et respiratoires les a rapidement fait considérer comme l'indispensable *vade mecum* du chanteur et du comédien, de l'avocat et du professeur, du conférencier et, en général, de toutes les personnes qui, par leur profession, sont appelées à parler en public.

Il existe en pharmacie une foule d'autres *pastilles;* elles n'ont qu'une valeur très-secondaire et sont, pour la plupart, des préparations affaiblies de remèdes que l'on emploie plus efficacement sous d'autres formes; telles sont les *pastilles* d'ipécacuana, etc.

Le mode général de préparation est celui-ci : on réduit les substances qui doivent en faire partie en poudre très-fine; on incorpore d'abord dans un mortier une partie du mélange au mucilage, puis on porte cette masse molle sur une table de marbre, et l'on y incorpore par malaxation le reste de la poudre sucrée; on étend cette masse en couche uniforme au moyen d'un rouleau, après avoir saupoudré la table avec un peu d'amidon. Afin d'avoir des *pastilles* de même épaisseur, on se sert de carrés ou de règles en bois ou en fer, de l'épaisseur qu'on veut donner aux *pastilles*, sur lesquelles les deux extrémité du rouleau s'appuient lorsque la pâte est convenablement étendue; à l'aide d'un emporte-pièce, on la découpe en *pastilles*.

Les *pastilles* ainsi préparées sont étalées sur des feuilles de papier et séchées à l'étuve. Le mucilage que l'on emploie peut être préparé soit avec la gomme arabique, soit avec la gomme adragante. La gomme arabique donne des *pastilles* qui sont légèrement translucides. Les *pastilles* qui contiennent beaucoup de mucilage deviennent très-dures avec le temps.

Le meilleur procédé pour aromatiser extemporanément les *pastilles* après leur dessiccation consiste à faire dissoudre une huile volatile dans de l'éther, à verser cette dissolution sur les *pastilles* contenues dans un flacon à large ouverture et à remuer en tous sens; on verse les *pastilles* sur un tamis et on met un instant à l'étuve pour évaporer l'éther.

Il existe un grand nombre de formules de *pastilles;* voici les principales :

— ***Pastilles de baume de Tolu.*** On dissout : baume de tolu sec, 32 grammes, dans alcool à 86° centésimaux, 32 grammes; on ajoute eau distillée, 64 grammes. On chauffe au bain-marie pour fondre la résine précipitée; on filtre la liqueur refroidie; on en fait un mucilage avec gomme adragante, 5gr,20, préalablement humectée; on y incorpore alors sucre, 500 grammes, et l'on fait des *pastilles* de 0gr,80.

— ***Pastilles de bicarbonate de soude ou de Vichy, alcalines digestives.*** On fait une pâte avec bicarbonate de soude, 50 grammes, sucre, 1,950 grammes; mucilage adragant, 180 grammes; on divise cette pâte en *pastilles* de 1 gramme, qui contiennent chacune 0,025 de sel alcalin. Ces *pastilles* sont employées pour faciliter la digestion.

— *Pastilles de charbon.* Ces *pastilles*, de 1 gr., faites avec 1 partie de charbon végétal et ... réduites en pâte avec une quantité suffisante de mucilage, sont très-employées contre la fétidité de l'haleine.

— *Pastilles d'ipécacuana.* V. IPÉCACUANA.

— *Pastilles de kermès.* Elles se font avec 1 partie de kermès, 64 de sucre, 4 de gomme arabique et autant d'eau de fleur d'oranger; chacune pèse 0gr,60 et contient 0,009 de kermès.

— ***Pastilles de magnésie.*** Magnésie pure, 96 gr.; sucre, 416 gr.; mucilage de gomme adragant, q. s. Une tablette de 0gr,80 contient 0,15 de magnésie.

— *Pastilles de soufre. Pastilles* de 0gr,90, faites avec : soufre lavé, 64 grammes; sucre, 500 grammes; mucilage et eau, quantité suffisante pour une pâte. Chacune contient 0gr,18 de soufre. Elles sont employées comme antipsorique et pectoral, au nombre de 5 à 10.

— *Pastilles du sérail.* Elles se distinguent par leur mode d'emploi et leur configuration. Ce sont de petits cônes noirs ou gris que l'on allume par la pointe et qu'on laisse se consumer. Dans la combustion, elles répandent une forte odeur qui rappelle l'encens. Elles sont composées de poudre de charbon de bois, de salpêtre, de benjoin et de quelques autres résines, malaxés ensemble et constitués à l'état de pain au moyen de gomme ou d'un mucilage quelconque. C'est à tort qu'on les dit désinfectantes; leur odeur ne fait que masquer momentanément les autres odeurs, qui ne sont nullement détruites et qui reparaissent aussitôt que le parfum des *pastilles* s'est dissipé.

PASTILLEUR s. m. (pa-sti-lleur; *ll* mll. — rad. *pastille*). Pharm. Instrument dont les pharmaciens se servent pour fabriquer des pastilles.

— Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de confiserie appelés pastillages.

PASTILLIER s. m. (pa-sti-llé; *ll* mll. — du lat. *pastillus*, petit gâteau). Hist. relig. Nom donné aux ministres luthériens de Souabe, vers le milieu du XVIe siècle, parce qu'ils soutenaient que le corps de Jésus-Christ était dans le pain de l'Eucharistie comme la viande dans un pâté.

PASTINACA s. m. (pas-ti-na-ka — du lat. *pastus*, nourriture). Bot. Nom scientifique du genre panais.

PASTISSON s. m. (pa-sti-son — de ***pâté***, qui s'est écrit *pasté;* allusion à la forme du fruit). Bot. Nom vulgaire d'une espèce ou variété de courge. ‖ On l'appelle aussi PÂTISSON.

PASTO ou **SAN-JUAN-DEL-PASTO**, ville de l'Amérique du Sud, république de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de la province de son nom, à 730 kilom. S.-S.-O. de Bogota, 225 kilom. N.-E. de Quito, au milieu des Andes, dans une belle plaine, au pied et à l'E. d'un volcan, par 1° 13′ 5″ de latit. N., et 79° 41′ 40″ de longit. O.; 7,000 hab. Ruinée en partie par les tremblements de terre de 1827 et de 1834. ‖ La province de Pasto, l'une des quatre que comprend l'État du Cauca, est un plateau très-froid, entouré de volcans et de soufrières qui dégagent continuellement des tourbillons de fumée. Les malheureux habitants de ces contrées (60,000 civilisés et 70,000 Indiens) n'ont d'autres aliments que les patates, et, si elles leur manquent, ils vont dans les montagnes manger le tronc d'un petit arbre nommé *achupalla;* mais ce même arbre étant l'aliment de l'ours des Andes, celui-ci leur dispute souvent la seule nourriture que leur présentent ces régions élevées.

PASTON s. m. (pa-ston). Techn. Morceau de pâte que l'ouvrier potier place sur la tête du tour, et qui sert à l'ébauchage des petites pièces.

PASTOPHORE s. m. (pa-sto-fo-re — gr. *pastophoros;* de *pastos*, édicule; *phoros*, qui porte). Antiq. Prêtre grec ou égyptien qui, dans les théories sacrées, portait les images des dieux enfermées dans une espèce de petit temple. ‖ Nom donné à des prêtres égyptiens qui pratiquaient la médecine. ‖ Prêtre chargé de lever le voile qui, à la porte des temples égyptiens, cachait la divinité. ‖ Édicule situé près d'un temple, et dans lequel on gardait une image de la divinité.

— Iron. Prêtre : *Les* PASTOPHORES *vont s'assembler, et tout est à craindre.* (Volt.) ‖ Mot de Rabelais, souvent employé par Voltaire.

PASTOPHORION s. m. (pa-sto-fo-ri-on — rad. *pastophore*). Antiq. Habitation des pastophores. ‖ Cellule à côté des temples, où l'on portait les offrandes. ‖ Édicule que les pastophores portaient dans les cérémonies publiques. ‖ Chez les Hébreux, Tour du haut de laquelle le sacrificateur en charge sonnait de la trompette, et annonçait au peuple le sabbat et les jours de fête.

PASTOR s. m. (pa-stor — mot lat. qui signifie *pasteur*). Ornith. Nom scientifique du genre martin.

PASTOR (Luis-Maria), homme d'État et économiste espagnol mort vers 1865. Il a été, à différentes reprises, député aux cortès, puis ministre des travaux publics. On a de lui : la *Bourse et le crédit* (Madrid, 1848), *Philosophie du crédit, déduite de l'histoire des nations les plus importantes de l'Europe* (Madrid, 1850); la *Science de l'impôt* (Madrid, 1856, 2 vol.). — Son fils, Enrique PASTOR, a dirigé pendant plusieurs années, avec succès, la revue mensuelle intitulée la *Tribuna de los economistas*, qui comptait à cette époque, parmi ses principaux rédacteurs, Venturo Dias, Luis-Maria Pastor, Bonego et Pardo Gonzalez y Elguerra.

Pastor Fido (IL), tragi-comédie pastorale de Guarini, en cinq actes et en vers; représentée en 1585. Cette pièce, où brille la poésie la plus riche et la plus fraîche, est fondée sur cette fiction : L'Arcadie, en butte depuis un siècle au courroux de Diane, est forcée de lui sacrifier chaque année une jeune vierge, et ce tribut de sang ne doit cesser, d'après un oracle obscur, que lorsque deux cœurs d'origine céleste seront unis par l'amour, et lorsque la haute piété d'un berger fidèle aura reparé l'antique erreur d'une bergère qui ne le fut pas. L'oracle s'accomplit par le dévouement de Nistyl, qui obtient le titre de *Berger fidèle*, et par le mariage de Dorine et de Sylvio. Ce qui fit le succès du *Pastor Fido*, c'est la peinture de l'amour : il est, d'un bout à l'autre du drame, l'âme et le mobile de toutes les actions. « Le genre du *Pastor Fido* est très-irrégulier sans doute, et, pour ainsi dire, monstrueux, dit Ginguené; mais dans les arts, la première de toutes les règles est de plaire, et il est certainement peu d'ouvrages ou elle ait été mieux observée... On y admire avec raison les récits, qui sont en général d'une clarté et d'une élégance rares; les descriptions de la vie pastorale et de la nature champêtre, quelquefois altérées par trop d'affectation et de recherche d'esprit, mais aimables, douces et riantes, comme la nature même l'est au printemps. On y admire des scènes où les sentiments sont vrais, touchants et même pathétiques; où le dialogue est vif et les tirades éloquentes; où l'on aperçoit trop de luxe et de surabondance peut-être, mais jamais de sécheresse, de disette, de pauvreté. Il y a beaucoup de spectacle, et ce spectacle est naturellement lié à l'action. » Le *Pastor Fido* eut quarante éditions du vivant de l'auteur et fut traduit presque immédiatement en espagnol, en français, en allemand, en grec moderne, en dialectes napolitain et bergamasque. La première traduction française fut publiée à Paris chez Matthieu Guillemot en 1622. Nos auteurs dramatiques ont tiré un grand parti de la pièce du célèbre poëte ferrarais. Elle fut, en outre, arrangée en livret d'opéra par Pasqualigo, et Luigi Pietragrua en composa la musique. Cet ouvrage fut représenté sur le théâtre de Sant' Angiolo, à Venise, en 1721.

PASTORAL, ALE adj. (pa-sto-ral; a-le — lat. *pastoralis;* de *pastor*, pasteur). Qui appartient aux pasteurs ou bergers, aux habitants de la campagne : *Vie* PASTORALE. *Mœurs* PASTORALES. *La simplicité de la vie* PASTORALE *et champêtre a toujours quelque chose qui touche.* (J.-J. Rouss.) *L'humanité peut passer de la vie* PASTORALE *à la vie agricole, mais elle ne licencie pas pour cela le troupeau; elle le parque au contraire à côté du sillon.* (E. Pelletan.)

> J'aime des Andelys la rive *pastorale.*
>
> FONTANES.

— Littér. et B.-arts. Qui retrace la vie, les habitudes pastorales : *Poëme* PASTORAL. *Comédie* PASTORALE. *C'est en Sicile que l'on doit chercher l'origine de la poésie* PASTORALE. (Barthél.)

> Dans ton beau roman *pastoral*,
> Avec tes moutons pêle-mêle,
> Sur un ton bien doux, bien moral,
> Berger, bergère, auteur, tout bêle.
>
> LEBRUN.

— Relig. Qui appartient aux pasteurs, aux ministres du culte ayant charge d'âmes : *Des instructions* PASTORALES. *Un mandement* PASTORAL.

> . . . . . . Le sceptre *pastoral*
> Des princes du conclave annonce la puissance.
>
> C. DELAVIGNE.

— s. m. Littér. Genre pastoral.

— Liturg. Livre où sont contenues les prières et cérémonies que doivent faire les évêques.

— s. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères; poésie pastorale : *Pope, dans ses* PASTORALES *surtout, a beaucoup imité les anciens.* (Boissonade.) *La* PASTORALE *n'a jamais été naturalisée en France.* (De Bonald.) *Notre siècle a donné un autre caractère à la* PASTORALE : *on n'a plus fait des bergers, mais des paysans.* (G. Sand.) *Madame Sand fait des romans passionnés ou paradoxaux et des* PASTORALES *naïves et simples.* (St-Marc Girard.)

> A quoi sert de parler comme une *pastorale*,
> Et quel profit croit-on qu'on en tire la morale?
>
> PONSARD.

— Arboric. Grosse poire d'automne.

— Rem. L'Académie refuse un masculin pluriel au mot *pastoral;* on peut avoir, suivant elle, des mœurs pastorales, mais quant aux goûts, ils ne sauraient être... que champêtres seulement. Nous nous sommes élevés plusieurs fois contre cette façon bizarre de proscrire des mots nécessaires. Entre *pastoral* et *pastoraux*, l'Académie, n'osant choisir, rejette l'un et l'autre. Dans ce doute, il convient de dire *pastoraux*, en appliquant la règle des adjectifs en *al*.

— **Encycl.** Littér. On donne le nom de *pastorales* à toutes sortes de poésies inspirées par les douceurs de la vie champêtre, et spécialement à celles où des bergers sont mis en scène. Comme genre de poésie, la *pastorale* comprend l'idylle, l'églogue ou bucolique, une sorte particulière de drame, née au XVIe siècle en Italie, et qui n'est qu'une églogue excessivement développée, et de plus quelques compositions où la *pastorale* prend la forme épique. Nous ne nous occuperons que de ces deux derniers genres, renvoyant pour les autres à ÉGLOGUE et IDYLLE.

Le drame satyrique des Grecs, quelques comédies dont nous n'avons que les titres, les *Bouviers* de Cartinus, le *Paysan* de Ménandre, montrent que les anciens connaissaient très-bien ces développements scéniques de l'églogue qui eurent tant de vogue au XVIe siècle et passèrent pour une invention nouvelle; mais ce genre était tombé dans un profond oubli, et ce fut l'admiration des lettrés de la Renaissance pour Théocrite et pour Virgile qui le remit à la mode. Ange Politien paraît avoir le premier introduit sur le théâtre les sentiments et le langage de la poésie bucolique dans sa *Favola di Orfeo*, représentée en 1472 à Mantoue; mais le plus ancien drame composé entièrement dans ce genre est le *Sacrifizio* d'Augustin Beccari, qui fut joué d'abord en 1554, à Ferrare, devant le duc Hercule II. Moins de vingt ans après, le chef-d'œuvre des *pastorales*, l'*Aminta* du Tasse, fut donné à la même cour en 1573. Le nombre des imitations et des pastiches auxquels cet ouvrage donna lieu ne peut se compter. Parmi toutes ces pièces, on distingue principalement le *Pastor Fido* de Guarini, représenté en 1585, et qui eut un immense succès malgré l'affectation du style et le raffinement des pensées, ou plutôt à cause de ces défauts mêmes.

Vers la même époque où la ***pastorale*** florissait en Italie, Sannazar y publiait l'***Arcadia***, mélange de prose et de vers, dont la délicatesse et l'élégance ont été hautement louées par les meilleurs critiques. Régulièrement, on ne devrait donner le nom de ***pastorale*** qu'à un ouvrage en vers, églogue ou drame pastoral; l'usage a prévalu de le laisser aux compositions mêlées de prose et de vers, comme celui de Sannazar, ou même à celles qui sont écrites entièrement en prose et dont le ***Daphnis et Chloé*** de Longus offre un des plus anciens modèles. Ce roman est même souvent désigné sous le titre de la *Pastorale* de Longus. Les imitateurs de l'*Arcadie* et de ***Daphnis et Chloé*** furent au moins aussi nombreux que ceux du ***Pastor Fido***. En Espagne, Montemayor écrivit sa ***Diane***, Cervantes sa ***Galatée;*** en Angleterre, Sidney composa l'***Arcadie***, simple imitation du roman de Sannazar; en France, d'Urfé mit au jour l'***Astrée*** et fit lui-même école parmi les imitateurs. La plupart des productions que l'***Astrée*** inspira sont oubliées; mais le genre pastoral produisit de loin en loin dans la poésie des œuvres dignes d'être signalées. Dès 1625, Racan avait terminé son poëme dramatique des ***Bergeries***. Le succès qui l'accueillit ne peut prévaloir contre les défauts, qui sont le manque de mouvement et le manque de vérité. Sans doute l'***Astrée*** n'était pas vraie non plus; mais d'Urfé s'était composé un monde astreint à des lois idéales, auxquelles lui-même il restait fidèle. C'est ce que ne fit point Racan, et dans ses simples églogues il a rencontré plus souvent la note juste, la note qui fait vibrer l'âme humaine. Après lui la ***pastorale***, comme genre épique ou comme genre dramatique, fut négligée en France, mais en Suisse Gesner en raviva le goût par son ***Daphnis*** et sa ***Mort d'Abel***. Toutefois, avec la science des détails et une apparente émotion, Gesner est souvent déclamateur; son art est souvent factice; il y a bien de la sensiblerie et de la convention dans son sentiment. On s'engoua en France du poëte de Zurich. Turgot contribua à le traduire. Diderot le vanta avec enthousiasme. Berquin et Léonard recueillirent plus intimement que personne l'accent de cette poésie d'idylle, comme on l'aimait et on la concevait à cette époque. Tous deux, suivant leur nature, s'éprirent et s'inspirèrent de la pensée de Gesner. La nature tendre et rêveuse de Léonard mêla une teinte de mélancolie à toute sa poésie pastorale. Berquin imita avec plus de fadeur et de maniérisme l'auteur de la ***Mort d'Abel***, qu'il appelait sincèrement le glorieux émule de Théocrite et de Virgile. On sent chez lui le contemporain de Boucher aussi bien que le disciple de Gesner. Ses petits poëmes se terminent par un mot du cœur, par un trait dont la grâce minaudière effleurait alors, avec discrétion, le sentiment qui se contentait de peu. Les *pastorales* de Berquin, où le goût du XVIIIe siècle s'unissait au ressouvenir des classiques de la Grèce et de Rome et à quelque parfum des montagnes helvétiques, furent le dernier soupir de ce genre de poésie. Florian se borna le plus souvent à imiter les *pastorales* espagnoles, en leur mêlant quelque chose des bucoliques suisses. Il offrit à Gesner sa *Galatée*, avec ce joli compliment : « J'ai tâché d'habiller la *Galatée* comme vous habillez vos Chloés; je lui ai fait chanter les chansons que vous m'avez apprises, et j'ai orné son chapeau de fleurs volées à vos bergères. » La Révolution française mit en fuite les bergers de la poésie; on ne peut pas croire que ce fut un grand malheur, lorsqu'on voit les poëtes confondre ainsi les siècles et les génies, mêler Cervantes et Gesner, et ajouter l'anachronisme à la fausseté intime du genre.

Pastorale en musique (LA), opéra, paroles de l'abbé Perrin, musique de Cambert; joué à Issy, dans le château de M. de La Haye, au mois d'avril 1659. C'est le premier opéra français et un des premiers ouvrages lyri-

ques représentés en France. Les pièces jouées précédemment n'étaient que des arrangements d'operas italiens. Les paroles et la musique se prêtant un mutuel secours, et constituant une œuvre originale, font de la *Pastorale en musique* de Cambert et de l'abbé Perrin le véritable point de départ de la musique dramatique, qui a pu recevoir de Lulli, quinze ans plus tard, une forme plus parfaite, mais dont le premier essai appartient à Cambert. Cambert était alors organiste de l'église collégiale de Saint-Honoré, à Paris, et surintendant de la musique de la reine mère, Anne d'Autriche.

PASTORALEMENT adv. (pa-sto-ra-le-man — rad. *pastoral*). A la façon des pasteurs : *Vivre* PASTORALEMENT.

— Fig. En bon pasteur : *Paître ses ouailles* PASTORALEMENT.

PASTORAT s. m. (pa-sto ra — rad. *pasteur*). Hist. ecclés. Dignité de pasteur, de ministre du culte; circonscription comprenant les habitants d'une paroisse : *En 1634, l'île d'Aland fut unie à la capitainerie de Biœrneborg et composa un district et une prévôté, de laquelle dépendaient huit* PASTORATS *ou paroisses.* (A. Tardieu.)

PASTORELLE s. f. (pa-sto-rè-le). Chorégr. Syn. de PASTOURELLE.

PASTORET (Jean), magistrat français, né en 1328, mort en 1405. Il était petit-fils de Jean Pastoret, avocat au parlement de Paris, qui fut chargé en 1301 de défendre les prétentions du roi devant les états généraux, et son père Raoul, également avocat au parlement, donna son nom à une des rues de l'ancien quartier du Marais (la rue Pastourel). Comme son père et son grand-père, Jean Pastoret commença par être avocat au parlement de Paris. Il contribua, avec Maillard, des Essarts et Charny, à remettre le dauphin Charles en possession de Paris (1358). Nommé premier président du parlement, et plus tard membre du conseil de régence pendant la minorité de Charles VI, il sut triompher des luttes continuelles occasionnées par l'avidité du duc d'Anjou et la violence du duc de Bourgogne. A l'avénement du roi, il se retira du monde et alla mourir à l'abbaye de Saint-Victor. — Son petit-fils, Antoine PASTORET, embrassa le parti des armes et combattit pendant les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII. Au retour de ces campagnes, il épousa la sœur d'un premier président au parlement de Provence (Pierre Pellicot). Selon toute apparence, ce mariage le rendit seigneur de terres situées dans les vallées de Seillans, car ce fut là qu'il s'établit tout à fait et fit souche.

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, comte, puis marquis DE), homme d'Etat et écrivain français, descendant des précédents, né à Marseille en 1756, mort à Paris en 1840. Son père, lieutenant général de l'amirauté des mers de Provence, le fit élever chez les oratoriens de Lyon, puis il alla étudier le droit à Aix, où il fut reçu avocat avant d'avoir atteint sa vingtième année. Après avoir voyagé en Italie et en Suisse, il se rendit à Paris et fut nommé, en 1781, conseiller à la cour des aides. Tout en remplissant ces fonctions, il s'occupa de travaux de législation et d'histoire et adressa à l'Académie des inscriptions deux mémoires, l'un sur l'*Influence des lois maritimes des Rhodiens* (1784); l'autre sur *Zoroastre, Confucius et Mahomet* (1785). Ces mémoires, qui furent couronnés, lui valurent d'être nommé, en 1785, membre de l'Académie des inscriptions. En 1788, il devint maître des requêtes et peu après directeur général des travaux politiques relatifs à la législation et à l'histoire. A la veille de la Révolution, Pastoret était imbu des idées nouvelles et comprenait la nécessité de nombreuses réformes dans l'Etat. En 1789, il présida à diverses reprises des assemblées électorales et publia peu après son livre *Des lois pénales* (1790, 2 vol. in-8°), qui obtint le prix Montyon et qui fait honneur à ses vues humanitaires. Cette même année, Louis XVI lui offrit d'être ministre de la justice, puis de l'intérieur; mais il refusa. Elu, en 1791, procureur général syndic du département de la Seine, il se rendit à l'Assemblée nationale avec une députation et demanda que l'église Sainte-Geneviève fût transformée en Panthéon consacré aux grands hommes, et ce fut lui-même qui proposa d'inscrire sur le fronton du temple ces mots : « Aux grands hommes la patrie reconnaissante. »

Lors des élections pour l'Assemblée législative, Pastoret fut élu à Paris et, le premier, il fut appelé à présider cette Chambre (3 octobre 1791). A cette occasion, il prononça un discours dans lequel il félicitait l'Assemblée constituante d'avoir marché avec autant de talent que de courage dans la voie ouverte par la Révolution et d'avoir relevé en France les autels de la liberté. Il réclama bientôt, comme simple député, une loi sévère contre les émigrés; on devait toutefois leur faire une dernière sommation et fixer un terme à leur rentrée. Pastoret provoqua ensuite la suppression du tribunal de l'Université de Paris, comme inutile et même nuisible, et appela, dans un rapport d'une grande fermeté de pensée et de forme, au nom du comité d'instruction publique, l'attention de l'Assemblée sur les écoles primaires. Le 9 avril, il présenta à l'Assemblée une motion ayant pour but de faire décréter dans le plus bref délai l'abolition de la traite des noirs. Le même jour, il se prononça pour la guerre contre l'Autriche et fit décréter la construction d'une place et l'érection d'une colonne, avec la statue de la Liberté, sur le terrain qu'avait occupé la Bastille prise et démolie.

Mais l'acte le plus important de la vie de Pastoret à cette époque fut le rapport, au nom du comité de législation, qu'il présenta à l'Assemblée le 19 juin 1792, pour démontrer qu'aucune religion ne devait participer aux actes civils.

Bien qu'il eût alors des idées avancées et qu'il eût contribué à faire abolir l'usage des félicitations au roi le premier jour de l'année, Pastoret n'en était pas moins partisan de la monarchie constitutionnelle et voulait le maintien de la constitution établie. Dans la séance du 3 juillet 1792, il combattit avec force la motion de Torné, qui engageait l'Assemblée à s'emparer du pouvoir exécutif, et demanda qu'on déclarât cette motion inconstitutionnelle. Nommé, peu de temps après, membre de la commission chargée d'examiner la conduite de La Fayette, qui avait compromis sa popularité au service de la misérable cour dont il était détesté, il lut, au nom de cette commission, le 8 août, un rapport où un bill d'indemnité était accordé au général, qui n'avait eu que le tort de croire possible le maintien d'un roi qui le trompait lui-même. Ce fut la dernière fois que Pastoret prit part aux travaux et aux délibérations de l'Assemblée législative. Les événements du 10 août, qui deux jours après renversèrent la monarchie, le rejetèrent dans la vie privée. Il se retira d'abord dans le département de l'Ain. Plus tard, il passa en Suisse, mais avec assez d'adresse pour ne pas être mis sur la liste des émigrés, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1795, époque à laquelle le département du Var le nomma député au conseil des Cinq-Cents.

Dans cette Assemblée, Pastoret ne fit d'abord aucun acte de nature à faire mettre en doute son patriotisme : il parut chercher à affermir le gouvernement républicain régulier que la Convention avait établi par la constitution de l'an III, s'éleva contre la distinction d'anciens et de nouveaux députés, et voua les partisans de la royauté à l'exécration publique. Il proposa de décerner les honneurs du Panthéon à Montesquieu; il parla contre la loi de police qui condamnait à trois mois de prison tout habitant de Paris qui logeait chez lui un étranger sans en avoir fait la déclaration dans les vingt-quatre heures; il réclama vivement la liberté de la presse, demandant qu'elle fût illimitée; il fit une motion sur les améliorations à apporter aux maisons d'arrêt et de détention, et fut élu président de l'Assemblée le 19 août 1796. Ce fut en cette qualité que, répondant à une députation de l'Institut, il prononça ces paroles : « Citoyens, les deux plus beaux présents que la nature ait faits aux hommes, c'est le génie et la liberté. Les tyrans n'aiment pas les sciences, ils craignent la philosophie comme le coupable craint le remords. »

Cependant Pastoret ne tarda pas à se déclarer contre le système politique adopté par le Directoire et saisit bientôt toutes les occasions de le combattre. Le 28 fructidor an V, il défendit Brottier et La Villeheurnois, conspirateurs royalistes, s'opposant à ce qu'ils fussent jugés par une commission militaire et taxant de contre-révolutionnaire la marche adoptée par le Directoire. Il parla depuis en faveur des fugitifs de Toulon et demanda l'abrogation des lois des 20 fructidor et 2 vendémiaire, rendues contre eux à la suite de la prise de cette ville. Il se prononça pour la suppression des clubs et des réunions populaires, accusa la conduite des agents du Directoire dans les colonies, proposant que la nomination de ces agents lui fût retirée; enfin, il resta en état d'hostilité avec le Directoire jusqu'au 18 fructidor, époque où le Directoire, pressé de toutes parts par la réaction royaliste, recourut à un coup d'Etat pour s'en délivrer, et Pastoret fut inscrit un des premiers sur la liste de déportation. Etant parvenu à s'échapper, il se rendit en Suisse, puis en Italie, et obtint en 1800 l'autorisation de rentrer en France. En 1801, il fut nommé membre du conseil général des hospices et secours publics, puis, en 1804, professeur du droit de la nature et des gens au Collège de France, et, en 1809, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Désigné deux fois par le collège électoral de la Seine pour entrer au Sénat, il y fut admis enfin en décembre 1809 et reçut le titre de comte. Chargé, en 1813, de rédiger un rapport sur la régence en cas de mort de Bonaparte, il ne ménagea point les éloges au despote et à son auguste dynastie. Cependant, le 1er avril de l'année suivante, il vota la création du gouvernement provisoire et fut nommé, par Louis XVIII, pair de France. Pendant les Cent-Jours, Pastoret se tint à l'écart et recouvra son siège à la Chambre haute à la seconde rentrée des Bourbons. A partir de ce moment, il se vit comblé d'honneurs. Louis XVIII lui donna le titre de marquis en 1817 et voulut qu'il prît pour supports à ses armes deux chiens de berger avec cette devise : *Bonus semper et fidelis*. Après avoir été secrétaire et vice-président de la Chambre des pairs, il fut nommé successivement membre de l'Académie française en remplacement de Volney (1820), grand officier de la Légion d'honneur (1821), grand-croix (1823), président de la commission de révision des lois, ministre d'Etat et membre du conseil privé (1826), vice-chancelier, enfin chancelier de France (1829). Ayant refusé de prêter serment au gouvernement issu de la révolution de 1830, il fut considéré comme démissionnaire et perdit ses pensions. En 1834, Charles X nomma Pastoret tuteur des enfants du duc de Berry, pour les biens qui leur restaient en France. Outre les écrits que nous avons cités plus haut, on lui doit : *Eloge de Voltaire* (Paris, 1779, in-8°); *Tributs offerts à l'Académie de Marseille* (1782, in-8°); la traduction des *Elégies de Tibulle* (1783, in-8°); *Moïse considéré comme législateur et moraliste* (1788, in-8°); *Histoire de la législation* (Paris, 1817-1837, 11 vol. in-8°), où il traite des lois chez les peuples anciens. On lui doit, en outre, des articles, des mémoires et des notices insérés dans les *Archives littéraires de l'Europe*, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, etc. — Sa femme, Adélaïde-Anne-Louise PISCATORY, marquise DE PASTORET, née en 1765, morte en 1843, descendait d'un conseiller de François Ier. Elle épousa, en 1789, M. de Pastoret et fut emprisonnée pendant quelque temps à l'époque de la Révolution. Sous le Consulat, elle reconstitua la Société de charité maternelle destinée à secourir les pauvres femmes en couche et fonda, en 1801, à ses frais, la première salle d'asile destinée à recevoir des enfants en bas âge.

PASTORET (Amédée-David, marquis DE), homme politique et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1791, mort dans la même ville en 1857. Secrétaire général du gouvernement provisoire des Etats romains à dix-huit ans, il devint ensuite auditeur au conseil d'Etat, remplit plusieurs missions à l'étranger, fut intendant civil de la Russie blanche durant la funeste campagne de 1812, puis intendant des pays allemands conquis en 1813, et devint successivement sous-préfet de Corbeil (1813), de Châlons-sur-Marne (1814). Pastoret s'empressa de se rallier à Louis XVIII en 1814 et accepta la place de maître des requêtes. Pendant les Cent-Jours, il fut rappelé par Napoléon au conseil d'Etat, mais refusa d'y siéger. Après la seconde Restauration, il devint successivement commissaire du roi au sceau de France (1817), gentilhomme de la chambre (1820), membre du conseil général de Paris (1823), membre libre de l'Académie des beaux-arts (1823), membre du conseil d'Etat (1824), colonel d'une légion de la garde nationale (1826). Comme son père, il refusa, après la révolution de 1830, de prêter serment à Louis-Philippe et fut, pendant tout le règne de ce prince, un des coryphées du parti légitimiste. Après la mort de son père (1840), il reçut du comte de Chambord, dont il était un des conseillers, la mission d'administrer les biens qu'il possédait en France. Il était depuis longtemps cité comme un des plus fidèles serviteurs du petit-fils de Charles X lorsque, à la suite d'une évolution inattendue et qui fit scandale dans le camp des légitimistes, M. de Pastoret se rallia à l'homme qui venait de commettre l'attentat du 2 décembre 1851 et accepta, en même temps que M. de La Rochejaquelein, un siège au Sénat (31 décembre 1852). L'année suivante, il était promu grand-croix de la Légion d'honneur et appelé, en 1855, à faire partie de la commission municipale. On lui doit des poésies, des livres d'histoire et des romans historiques d'une médiocre valeur littéraire. Nous citerons : les *Troubadours*, poëme en quatre chants (Paris, 1813, in-8°); *Moyens de Henri IV pour pacifier la France* (Paris, 1816); les *Normands en Italie*, poëme (1818, in-8°); *Sur monseigneur le duc de Berry* (Paris, 1820, in-8°), *Elégies* (Paris, 1824, in-8°); le *Duc de Guise à Naples ou Mémoires sur les révolutions de ce royaume en 1647 et 1648* (Paris, 1825, in-8°), roman historique d'après les mémoires authentiques du duc de Guise; *Histoire de la chute de l'empire grec de 1400 à 1480* (Paris, 1829, in-8°), *Raoul de Pellevé, esquisses historiques du temps de la Ligue en* 1593 (Paris, 1833, 2 vol. in-8°, 2e édit., 1847, in-16); *Erard du Châtelet*, roman historique du temps de Louis XIV, de 1661 à 1664 (Paris, 1835, 2 vol. in-8°, 3e édit., 1847, in-16); *Souvenirs de Néris* (Paris, 1836, in-4°); *Claire Catalanzi ou la Corse en 1736* (Paris, 1838; 2e édit., 1847, in-16). Ce livre intéressant est la meilleure des productions littéraires du marquis de Pastoret.

PASTORICIDE s. m. (pa-sto-ri-si-de — du lat. *pastor*, pasteur; *cædo*, je tue). Hist. relig. Nom donné, dans le XVIe siècle, en Angleterre, aux anabaptistes fanatiques qui égorgeaient les ministres de l'Evangile ou pasteurs.

PASTORIUS DE HIRTEMBERG (Joachim), historien allemand. V. HIRTEMBERG.

PASTOSITÉ s. f. (pa-sto-zi-té — de *paste*, qui s'est dit pour *pâte*). Néol. Etat de ce qui est pâteux.

PASTOUR, OURE s. (pa-stour — du lat. *pastor*, même sens). Jeune pasteur, jeune bergère :

De l'amoureux pastour la parure est flétrie.
ROUCHER.

‖ Vieux mot. Le féminin, fort élégant, est encore usité dans le Midi.

PASTOUREAU, ELLE s. (pa-stou-ro, è-le — dimin. de *pastour*). Petit berger, petite bergère; n'est guère usité que dans la poésie légère : *Il y avait en France un certain de* PASTOUREAU *et de troubadour langoureux.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Hist. Nom donné à des paysans et à des bergers qui se formèrent en bandes, au XIIIe et au XIVe siècle, et qui se livrèrent à la dévastation. ‖ Nom donné à des paysans qui se formèrent en troupes, en 1320, pour aller délivrer la terre sainte.

— s. f. Chorégr. Nom d'une des figures de la contredanse française.

— Littér. Sorte de chanson du XIIIe siècle.

— Liturg. Ancien office des pasteurs, qui se faisait autrefois avec personnages, en plusieurs églises, aux laudes de Noël.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver.

— Encycl. Hist. L'histoire de France a enregistre trois soulèvements, trois invasions de ces bandes redoutables, composées de pâtres et de bergers, d'où elles tirent leur nom, mais aussi, et en bien plus grand nombre, de vagabonds et de pillards.

On entendit parler pour la première fois des *pastoureaux* dans le Berry en 1214, l'année même de la bataille de Bouvines. C'était une révolte de serfs. Pendant que toute la noblesse, toute la chevalerie étaient rassemblées autour de Philippe-Auguste, un violent mouvement politique et religieux éclata dans les provinces du centre. Des milliers de paysans, armés de fourches, de faux, de bâtons, se ruèrent sur les manoirs, les monastères, et mirent tout au pillage en proclamant le règne de « l'égalité universelle » et l'avénement du Saint-Esprit. Cette convulsion sociale eut une courte durée; en quelques rencontres décisives, la noblesse bardée de fer, qui venait de battre les Allemands en Flandre et les Anglais en Anjou, écrasa ces *pastoureaux* demi-nus et mal armés.

La seconde révolte de *pastoureaux*, la plus connue et la plus terrible, éclata en 1250, pendant la captivité de saint Louis. Les princes et les seigneurs ayant échoué dans leurs tentatives pour la délivrance du monarque, la multitude, affolée par des prédications grossières et turbulentes, s'imagina que Jésus-Christ voulait pour défenseurs les plus humbles, le peuple, les bergers, les laboureurs. Des bandes redoutables s'organisèrent en Flandre sous le prétexte d'aller délivrer saint Louis et de conquérir les lieux saints. Leur chef était un moine fanatique de l'ordre de Cîteaux, nommé Job ou Jacob, qui prenait le titre de *Maître de Hongrie;* il était originaire de ce pays. A sa voix, les laboureurs et les pâtres quittaient leurs charrues et leurs troupeaux pour le suivre, et leurs rangs se grossirent d'une foule de vagabonds et de pillards. Jacob se vit bientôt à la tête de 100,000 de ces nouveaux croisés. Il est vraisemblable que ce mouvement fut une réaction des habitants des campagnes, abrutis de misère, de servitude et de superstition, contre les classes supérieures de la société, dont le despotisme et l'avidité étaient sans bornes. Les *pastoureaux* dévastaient partout les châteaux, les monastères, et traversaient les villes en répandant la terreur. En Picardie, à Amiens, ils étaient déjà plus de 30,000; puis, grossissant toujours, ils traversèrent Paris et de là se dirigèrent vers la Méditerranée. « Lorsque la troupe des *pastoureaux* entra dans Orléans, dit Mathieu Pâris, l'évêque interdit sur-le-champ à tous les clercs d'assister à leurs prédications, car, disait-il, ce sont les sortilèges du diable, qu'ont aux laïques, ils méprisaient déjà les ordres et les menaces du prélat. C'étaient eux qui avaient ouvert les portes aux *pastoureaux*. Un de ces *pastoureaux* avait commencé sa prédication lorsqu'un étudiant de l'Université, excité par les exhortations des prêtres, s'approcha du prédicateur en lui criant : « Tu » [illegible], hérétique, méchant et [illegible] » trompes ce peuple innocent en [illegible] » par ta gorge. » A peine avait-il [illegible] qu'un de ces fanatiques [illegible] le prédicateur le frappa d'une [illegible] à la tête, [illegible] sus à tous les prêtres. » Arrivés dans le Berry, ils commencèrent à [illegible] se séparer en plusieurs bandes [illegible]. Une bande fut [illegible] Marseille [illegible] Jacob [illegible] à la tête [illegible]. Une autre bande [illegible] vers Bordeaux, la plupart furent [illegible] la Gironde; quelques-uns, parvenus à Marseille, éprouvèrent un pareil sort. H. Martin ne croit pas que ce *Maître de Hongrie* fut un religieux. Il voit en lui, par sa dénomination même, un Bulgare, un manichéen, désireux de venger ses frères. Un certain mystère plane toujours sur ce personnage, qui fut reçu en audience par la reine Blanche et dont les plans, les projets sont restés inconnus.

Un troisième soulèvement du peuple des campagnes eut lieu sous Philippe V, en 1320, dans l'attente d'une dernière croisade que le clergé prêchait et qui n'aboutit point. « L'année 1320, dans le royaume de France, disent les *Chroniques de Saint-Denis*, éclata un mouvement d'hommes, [illegible] et [illegible]

comme un tourbillon. Un ramas de *pastoureaux* et de gens du commun se rassemblèrent en une seule bataille, disant qu'ils voulaient aller outre mer... Ils étaient soulevés par des *trompeurs*, à savoir : un prêtre qui avait été dépouillé de son église à cause de ses méfaits, et un autre clerc, déserteur de l'ordre de Saint-Benoît. »

Comme les bandes précédentes, celles-ci grossirent d'une façon démesurée et ne furent d'abord l'objet d'aucune répression; on hébergeait les *pastoureaux*, on leur faisait l'aumône. On les laissa sortir librement de Paris, qu'ils traversèrent encore, car c'était toujours dans le Nord que naissaient ces soulèvements. Arrivée dans le Languedoc, la bande était forte de 40,000 hommes et brûla près de Toulouse, dans le donjon de Verdun-sur-Garonne, 500 juifs qui s'y étaient réfugiés. Leurs excès, les pillages auxquels ils se laissèrent entraîner finirent par soulever contre eux les populations. Le sénéchal de Carcassonne, ayant rassemblé des forces suffisantes, leur fit fermer les portes d'Aigues-Mortes, où ils voulaient s'embarquer, et, par une manœuvre, les rejeta dans les marais qui avoisinaient la ville. Beaucoup y périrent; un plus grand nombre furent tués les armes à la main ou pendus aux branches d'arbres, dans des exécutions sommaires. La grande expédition des *pastoureaux*, suivant l'expression d'un chroniqueur, « s'évanouit en fumée. »

— Littér. La *pastourelle* paraît être un ressouvenir de la pastorale antique. C'est une églogue dialoguée entre un berger et une bergère, et ce dialogue est ordinairement précédé d'un récit succinct qui établit le lieu de la scène. Quelquefois, le berger est remplacé par un chevalier, et plus souvent par le troubadour ou le trouvère lui-même. Quelques-unes de ces compositions portent aussi le titre encore plus bucolique de vachères (*vaqueyras*). Les meilleures *pastourelles* provençales sont celles de Giraud Riquier; elles ont de la naïveté, de la grâce, mais aussi de la monotonie : c'est un peu le défaut du genre; c'était encore plus celui des poëtes qui le traitaient dans la langue d'oc. Ils n'ont presque jamais à offrir qu'un berger se promenant à travers des prés fleuris et rencontrant une bergère qui cueille des fleurs en gardant son troupeau.

C'est dans le Midi que fut cultivée d'abord la *pastourelle*, comme la plupart des formes de la chanson; mais les poëtes du Nord y réussirent bien mieux. Ainsi que l'a dit le troubadour Raymond Vidal : *La parladura francesca val mais et es plus avinenz a far romanz et pastorelas; mas celia de Lemosin val mais per far vers et cansons et serventes.* — « Le parler français (la langue d'oïl) vaut mieux et est plus convenable pour faire romans et pastourelles; mais celui de Limousin (le roman du Midi en général) est préférable pour faire vers, chansons et sirventes. » Dans les *pastourelles* des trouvères, comme dans celles des troubadours, l'héroïne est nécessairement une bergère, quelquefois très-sage, quelquefois très-complaisante. Guillaume Le Viniers, qui excella dans ce genre de poésie, en composa un grand nombre. Il choisissait d'heureuses cadences et de vifs retours de rimes. On remarque surtout celles qui comprennent cinq couplets de quatorze vers, et où se trouve après le début une ritournelle dont l'usage s'est conservé dans des rondes enfantines.

Joscelin de Bruges, Jean Bodel, Pierre de Corbie, etc., ont aussi composé des *pastourelles*; elles sont inférieures à celle de Moniot de Paris, trouvère sur lequel on n'a aucun renseignement, et qui se trouve dans le recueil manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (B. l. f. 63); elle est en vers de cinq pieds et très-gracieuse. L'un des meilleurs poëtes du XIIIe siècle, Adam de La Halle, qui est regardé comme ayant créé en France le théâtre profane, a écrit une jolie comédie pastorale, intitulée : *le Jeu de Robin et Marion*. Le sujet paraît en être emprunté à une *pastourelle* de Perrin d'Aigecourt. MM. de Monmerqué et Francisque Michel, à propos du *Jeu de Robin et Marion*, ont réuni dans le *Théâtre français au moyen âge* (*Panthéon littéraire*, 1839) toutes les *pastourelles* dont Robin et Marion sont les héros. Très-rarement les *pastourelles* sont licencieuses; quelques pièces de ce genre ont cependant été [illegible] par Hue de Saint-Quentin et par Jean de Neuville.

On a trouvé des *pastourelles* latines dans un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Bertin et maintenant à la bibliothèque de la ville de Saint-Omer. Il [illegible], et en plus grand [illegible] de l'abbaye de [illegible] à la bibliothèque de M[illegible] peut [illegible] par les [illegible]. Il en est une pourtant que l'on range justement parmi les plus gracieuses *pastourelles*. Le [illegible] sous un orme [illegible] :

Sole regente lora
[illegible] per altiora,
Quædam saltem [illegible]
[illegible]
Sub [illegible]
Consederat;
Nam dederat
Arbor umbra[illegible]...

Le soleil dirigeant ses rênes
Par les hauteurs du pôle,
Une assez jolie
Jeune fille
Sous un orme épais
S'était assise;
Car donnait
L'arbre de l'ombre...

Ce rhythme, qui ne manque ni d'élégance ni d'harmonie, est répété fort exactement dans tout le reste de la chanson, composée de huit couplets. La désinence en *a*, même en *ula*, y est la plus fréquente et revient toujours à la fin de chaque couplet. Cette forme vive et légère s'approprie bien aux sentiments qu'exprime le dialogue. La bergère répond aux propositions du poëte qu'elle est trop jeune, qu'il est trop tard, que ses brebis n'ont plus faim, et que sa mère la battra si elle ne rentre pas à l'heure prescrite.

La *pastourelle*, de même que tous les autres genres de poésie du moyen âge, a été l'objet de longues et consciencieuses études dans l'*Histoire littéraire de la France*.

PASTOURELLE s. f. V. PASTOUREAU.

PASTRAÏNA s. f. (pa-stra-ï-na). Viande, et particulièrement viande de chèvre, séchée ou salée, que l'on prépare pour la conserver, dans presque toutes les contrées de l'Orient.

PASTRANA, bourg d'Espagne, province et à 37 kilom. S.-E. de Guadalaxara, près du Tage, ch.-l. de juridiction civile; 3,000 hab. Fabriques de papier et de soie; teintureries et moulins.

PASTRENGO (Guillaume DE), écrivain italien, qui a donné le premier essai d'un *Dictionnaire historique, bibliographique et géographique*, né à Pastrengo (Véronèse) vers 1305, mort vers 1366. Il fut notaire et juge à Vérone, chargé par les seigneurs della Scalla d'une mission auprès du pape Benoît XII, à Avignon, où il se lia avec Pétrarque d'une amitié dont le temps resserra les nœuds; celui-ci chargea même Guillaume, en 1352, de l'éducation de son fils naturel. L'ouvrage de Pastrengo, conservé manuscrit à la bibliothèque de Saint-Jean-et-Saint-Paul, à Venise, malgré ses erreurs et ses omissions, est un monument d'érudition; la seconde partie a été publiée à Venise en 1547, par Michel-Ange Biondo, sous le titre *De originibus rerum*. Cette édition unique est très-rare.

PASUMOT (François), ingénieur français, né à Beaune en 1733, mort dans la même ville en 1804. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, obtint un brevet d'ingénieur-géographe, reçut en 1756 la mission de se rendre en Auvergne pour étudier les volcans éteints de cette province, mesurer les hauteurs, dresser les cartes, professa ensuite les mathématiques et la physique au collège d'Auxerre, puis alla habiter Paris, où il donna des leçons particulières et devint sous-chef au bureau des cartes et plans de la marine. Nous citerons de lui : *Recueil de mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule* (Paris, 1765); *Usages du planétaire ou sphère mouvante de Copernic* (1773); *Voyages physiques dans les Pyrénées* (Paris, 1797, in-8°). On lui doit aussi un grand nombre de dissertations dont une partie a été publiée sous le titre d'*Annales des voyages de géographie et d'histoire* (Paris, 1810, in-8°), et de nombreux articles insérés dans le *Journal de physique* de Rozier.

PASYTHÉE s. f. (pa-zi-té — de *Pasythea*, nom mythol.). Zooph. Genre de polypes hydraires, de la famille des sertulariens, comprenant deux espèces trouvées dans l'océan Atlantique, sur les sargasses.

PAT adj. m. (patt. — Ferrari rapporte l'italien *patto* ou *patta*, qui correspond au mot français, au latin *pactum*, pacte, convention. Les académiciens de la Crusca le font venir d'*epacta*, épacte. Selon Ménage, de *paritate*, ablatif de *paritas*, égalité, les Italiens auraient fait *parita*, d'où *patta*. Aucune de ces explications n'est satisfaisante, et l'origine du mot reste inconnue). Jeux. Se dit du joueur qui, n'ayant que son roi à jouer, et celui-ci n'étant pas en échec, ne peut jouer sans l'y mettre, ce qui rend la partie nulle : *Je suis* PAT. ‖ Se dit du roi qui se trouve dans cette position : *Mon roi est* PAT.

— s. m. Coup par lequel on fait son adversaire pat : *Vous ne pouvez plus éviter le* PAT.

PÂT s. m. (pâ — du lat. *pastus*, repas, aliment, mélange de farine et de son, que l'on est tenté d'abord de rapprocher de *pasta*, pâte, grec *pasté*, plat de mets broyés ensemble, *pasta*, bouillie d'orge, sanscrit *pishta*, broyé, pétri et farine, ancien slave *pishta*, nourriture, russe *pishcha*, illyrien *pichja*, etc., tous mots provenus de la racine sanscrite *pish*, broyer. Cependant on regarde généralement *pastus* comme venant de *pastum*, supin de *pascere*, paître, nourrir. V. PAÎTRE). Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux de proie.

— Vener. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures, pour la nourriture des chiens.

PATABÉE s. f. (pa-ta-bé). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane.

PATAC s. m. (pa-tak). Métrol. Ancienne monnaie d'Avignon, qui valait un double. ‖ V. PATARD.

PATACA s. f. (pa-ta-ka). Métrol. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair 4 fr. 47. ‖ On l'appelle aussi TALLORO. ‖ Monnaie d'Abyssinie, qui vaut 5 fr. 20. ‖ Monnaie d'argent du Brésil, dont il existe plusieurs espèces. ‖ *Pataca vieille*, Pataca du Brésil, valant 3 fr. 86. ‖ *Pataca de 600 reis*, Monnaie du même pays, valant 3 fr. 55. ‖ *Pataca de 1768*, Monnaie brésilienne valant 3 fr. 63. ‖ *Pataca de 1801*, Autre monnaie brésilienne, valant 3 fr. 77. ‖ *Pataca chica neuve*, Monnaie d'argent d'Alger, valant un tiers de boudjou ou 0 fr. 58. ‖ *Pataca chica ancienne*, Monnaie du même pays, valant 0 fr. 61.

PATACCA (MEO-), Nom du pulcinella romain. V. COMMEDIA DELL' ARTE.

PATACH s. m. (pa-tach). Bot. Espèce d'algue qui croît sur le littoral de la mer Noire, et dont les cendres entrent dans la composition du savon. ‖ On dit aussi PATACHE s. f.

PATACHE s. f. (pa-ta-che. — L'origine de ce mot est controversée. Jal dit que, d'après un passage de la *Chronique d'Aboulféda*, les chrétiens avaient une sorte de navire que l'auteur arabe nomme *batas*; peut-être est-ce là l'origine du mot *patache*. Delâtre croit que ce nom signifie proprement qui marche lentement, de *patte*, qui nous a fourni aussi *patauger*, *patouiller*, *patrouiller*, *patrouille*). Mar. Bâtiment de charge : *L'amiral Byng, ayant été prévenu du dessein des Français par la* PATACHE *la* Fortune, *s'était tenu sur ses gardes.* (D'Estrées.) ‖ Petit bâtiment de guerre qui mouillait à l'entrée d'un port, pour aller reconnaître les bâtiments qui venaient sur les côtes. ‖ Aujourd'hui bâtiment de la douane. ‖ Vieux navire employé à la police d'un arsenal maritime. ‖ Dans quelques villes, Petit bâtiment ancré dans un fleuve ou une rivière, pour la perception des droits sur les marchandises qui y entrent par eau. ‖ Bâtiment qui porte des lettres ou des passagers, sur certains cours d'eau.

— Fam. Voiture publique non suspendue, par laquelle on voyage à peu de frais : *Il n'y a pas d'autre voiture publique que celle d'un messager qui conduit dans une* PATACHE *les voyageurs et les marchandises.* (Balz.) ‖ Mauvaise voiture en général.

— Bot. V. PATACH.

— **Encycl.** On donnait autrefois le nom de *patache* à un petit bâtiment ancré dans un port de mer ou à l'embouchure d'une rivière, et qui servait de résidence et de corps de garde aux commis des fermes chargés de visiter les bâtiments entrants ou sortants, d'examiner les passe-ports et de faire payer les droits des marchandises arrivant par eau. Ces *pataches* tenaient lieu des bureaux qui se trouvent aux barrières des villes ou bureaux d'octroi.

Il y avait à Paris deux *pataches* sur la rivière de Seine; l'une au-dessus de la porte Saint-Bernard, pour les bâtiments qui descendaient le fleuve; l'autre un peu au-dessous de la porte de la Conférence, pour ceux qui le remontaient.

Dans l'ancienne législation, on permettait à « l'adjudicataire de tenir en mer et aux embouchures des fleuves et rivières, et en tels endroits que bon lui semblera, des vaisseaux, *pataches* ou chaloupes armées, à la charge par lui de mettre de six mois en six mois, au greffe de l'amirauté de la province, un état, certifié de lui ou de son commis général, des noms et surnoms de ceux qui y sont employés. »

Tous les bâtiments qui se trouvaient sur les côtes, à une ou deux lieues au large, étaient arrêtés par les employés des *pataches*, qui avaient le devoir de les visiter. Dans le cas de résistance, on forçait le maître du bâtiment à venir à bord.

Les *pataches*, chaloupes, felouques ou tartanes des fermes devaient porter pavillon blanc.

En France, les *pataches* n'étaient ordinairement que de grandes gabares; mais dans les colonies les *pataches* étaient des vaisseaux armés de canons qui avaient l'ordre d'attaquer tous ceux qui essayaient de frauder les droits de la ferme ou qui faisaient des commerces défendus.

A une époque où les rois, les princes et les seigneurs avaient seuls des carrosses suspendus, on donnait le nom de *patache* à une charrette non suspendue dont l'usage se maintint jusque vers le milieu de notre siècle. C'était le véhicule le plus incommode, et le coucou lui-même fut un progrès sur la *patache*, de laquelle on ne sortait que complètement disloqué. Pour comble de misère, les voyageurs étaient, la plupart du temps, entassés les uns sur les autres, assis dos à dos, le cabriolet se trouvant ouvert des deux côtés. La *patache* datait des premiers temps de l'établissement des postes aux chevaux.

PATACHIER s. m. (pa-ta-chié — rad. *patache*). Conducteur ou propriétaire de patache. ‖ On dit aussi PATACHON.

PATACHON s. m. (pa-ta-chon — rad. *patache*). Mar. Pilote d'une patache.

— Administr. Garde d'une patache de la douane.

— Pop. Conducteur d'une voiture nommée patache : *Cependant Marcelle fut un peu embarrassée lorsque le* PATACHON *vint se mettre à sa disposition vers sept heures du matin.* (G. Sand.) ‖ On dit aussi PATACHIER.

PATADA ou **PATTADA**, bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Sassari, district et à 10 kilom. S.-E. d'Ozieri, ch.-l. de mandement; 3,088 hab. Aux environs, mine d'aimant.

PATAFIOLER v. a. ou tr. (pa-ta-fi-o-lé — contract. de *pas t'afioler*. *Afioler*, dans le patois bourguignon, signifie Rendre fou. *Patafioler* signifia donc primitivement Ne pas te rendre fou). Usité dans la locution populaire *Que le bon Dieu te patafiole*, Que le bon Dieu te bénisse, dont on se sert quand on est impatienté par quelqu'un : *Adieu, dit M. de Maillebois, et que le bon Dieu vous* PATAFIOLE! —PATAFIOLE! *reprit M. de Vaugelas abasourdi du souhait et du mot;* PATAFIOLE! *répéta-t-il sans trouver rien à répondre, tant l'expression était exorbitante!* (F. Soulié.) ‖ On dit aussi QUE LE DIABLE TE PATAFIOLE; on ajoute quelquefois ET TE RAPATAFIOLE.

PATAGA s. m. (pa-ta-ga). Bot. Syn. de CRINODENDRON.

PATAGAU s. m. (pa-ta-go). Moll. Espèce de coquille bivalve, du genre bucarde.

PATAGION s. m. (pa-ta-ji-on — du gr. *patageion* bandelette. V. le mot suivant). Mamm. Membrane qui fait fonction d'ailes chez les chauves-souris et les polatouches. ‖ Peu usité.

— Entom. Nom donné à deux écailles cornées qui, chez les lépidoptères, sont fixées de chaque côté du tronc.

PATAGIUM s. m. (pa-ta-ji-omm — mot lat.; en gr. *patageion*; de *patageô*, je craque). Antiq. Bande de pourpre ou d'or, qui ornait le col et le devant de la tunique des femmes romaines.

PATAGON, ONNE s. et adj. (pa-ta-gon, o-ne). Ethnogr. Habitant de la Patagonie; qui a rapport à ses habitants : *Les* PATAGONS. *La race* PATAGONNE.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les Patagons.

— Ornith. Espèce de perroquet de Buenos-Ayres.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de valériane. ‖ *Herbe à Patagons*, Nom vulgaire d'une espèce de nyctaginée.

PATAGON s. m. (pa-ta-gon — espagn. *patacon* et *pataca*, de l'arabe *bû tâca*, abréviation de *abou tâca*, père de la fenêtre, parce que, dit-on, les Maures prirent pour les pieds-droits d'une fenêtre les colonnes d'Hercule figurées sur les piastres espagnoles). Métrol. Monnaie d'argent espagnole valant environ 3 francs. ‖ Ancienne monnaie d'argent flamande, dont la valeur varia de 48 à 58 sous. ‖ Ancienne monnaie d'argent de Genève, valant 5 fr. 05.

PATAGONE s. f. (pa-ta-go-ne). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des oiseaux-mouches.

PATAGONIE, vaste contrée de l'Amérique du Sud, dont elle occupe l'extrémité méridionale, confinant au N. au Chili et à la république Argentine, baignée à l'E. par l'océan Atlantique, au S. par le détroit de Magellan, qui la sépare de la Terre de Feu, à l'O. par l'océan Pacifique, entre 38°-54° de latit. S. et 65°-78° de longit. E.; environ 1,680 kilom. du N. au S. et 840 kilom. de l'E. à l'O. On évalue sa superficie à 12,000 myriamèt. carr. Ce pays est très-peu connu en dehors de la région des côtes, qui sont très-découpées, surtout celles qui sont baignées par le Pacifique. « On voit dans ce dernier, dit le *Dictionnaire géographique universel*, une immense quantité d'îles, dont les principales sont l'archipel de Chiloé, qui dépend du Chili, les îles de la Campana, de la Madre de Dios, Saint-Martin, Lobes et l'archipel de los Chonos; on y remarque les golfes de Quaiteca et de Penos, qui déterminent la péninsule de Tres-Montes, et celui de la Trinidad. Les côtes de l'Atlantique, moins irrégulières, présentent les vastes golfes de San-Antonio et de San-Jorge, et la presqu'île de Saint-Joseph. Le cap Froward, le point le plus méridional du continent américain, est le seul à citer; c'est là que commence cette célèbre chaîne des Andes, qui traverse tout le nouveau monde, en suivant, à plus ou moins de distance, la côte du grand Océan; elle porte le nom de sierra Merada de los Andes dans la Patagonie; elle s'y montre couverte de neiges et y offre quelques volcans, tels que le San Clemente, le Medielana et le Minchimadira, qui paraît être le plus élevé (1,900 mètres), et près duquel sont les sources du rio de los Camarones, qui, avec le Gallegos, est le fleuve le plus remarquable qui descende du versant oriental; l'autre versant, assez rapproché de la mer, est sillonné par des cours d'eau nombreux, mais peu étendus. La partie de la chaîne qui est sur la limite du Chili présente aussi plusieurs volcans, entre autres ceux d'Osorno et de Chillan. »

D'après la constitution physique du sol, la Patagonie se divise en deux parties inégales : 1° un désert, s'élevant insensiblement et en lignes parallèles depuis la côte orientale jusqu'aux Andes, et appartenant à la dernière formation des grès, couvert en grande partie

de blocs de rochers, manquant de sources et presque sans végétation ; 2° la chaîne des Andes, qui se termine abruptement et en quelque sorte à pic, du côté du Pacifique, et qui est échancrée par des baies profondes. Elle appartient en partie à la formation des granits et des porphyres. On y trouve de nombreux cours d'eau et quelques lacs.

L'intérieur de la Patagonie, habité par des peuplades sauvages, dont les plus importantes sont les Araucaniens et les Puelches, au N., est à peu près inconnu; tout le territoire exploré offre au N. de magnifiques forêts riches en bois de charpente; mais à l'E. des Andes ce ne sont que vastes plaines salines, couvertes tantôt de blocs de pierres, tantôt d'herbages et de bruyères, où errent de nombreuses troupes de chevaux, de bêtes à cornes, de vigognes, de guanacos, espèce de daims sans cornes et avec une bosse sur le dos, et de nandous ou autruches américaines; les côtes, garnies de beaux coquillages, sont fréquentées par des loups marins et des pingouins.

« Les Patagons, dit le Père Lesson, ont été regardés par un grand nombre de voyageurs comme formant une race remarquable par sa haute stature, et à laquelle le nom de géants convenait parfaitement bien. D'autres, au contraire, ont traité de chimériques les récits de ceux qui mentionnent cette grande taille, et affirment n'avoir vu sur les bords du détroit de Magellan que des peuples dont la taille n'avait rien d'extraordinaire. »

Voici ce que dit sur ce peuple le capitaine G.-C. Musters, qui a fait, vers 1872, un séjour d'un an en Patagonie. Nous extrayons les renseignements qui suivent de la relation faite par lui à la Société d'anthropologie de Londres :

« Le véritable nom des Patagons, celui sous lequel ils se désignent eux-mêmes, est Ahonicanka ou Tchonek; mais ils sont plus généralement connus sous celui de Tehuelches ou Tehuels qu'on leur donne communément et qui leur vient sans doute des Araucaniens. Ils sont divisés en Patagons du Nord et Patagons du Sud. Les Patagons du Nord fréquentent la région comprise entre le fleuve Santa-Cruz et le rio Negro; ceux du Sud, le reste de la contrée depuis le fleuve Santa-Cruz jusqu'au détroit. Toutefois, ces deux tribus sont assez mélangées, ainsi que j'ai pu le remarquer chez la troupe d'Indiens avec laquelle je voyageai; on les rencontre même souvent, soit en chasse, soit en marchant à l'aventure. On peut toujours, d'ailleurs, les distinguer par certaines différences d'accent.

» En général, lorsqu'on parle des Patagons, les premières questions que dicte la curiosité concernent, ainsi que je l'ai appris par expérience, la gigantesque stature que l'on attribue à ce peuple. Des deux divisions de la race, la méridionale est d'une taille légèrement supérieure à la septentrionale; mais celle-ci dépasse la première sous le rapport de la force musculaire. La stature moyenne des Tehuelches du Sud va rarement au delà de 1m,78, quoique j'en aie vu plusieurs ayant 1m,83, et même quelques-uns atteignant jusqu'à 1m,93. La largeur de leur poitrine et le développement de leurs membres ne peuvent manquer d'attirer l'attention de celui qui les voit pour la première fois. On comprend l'impression que de tels hommes durent faire sur les premiers explorateurs espagnols.

» Plusieurs femmes que j'ai vues étaient remarquablement grandes. L'épouse du cacique Orkeke n'avait pas beaucoup moins de 1m,80, et ses membres robustes correspondaient à sa taille. La stature moyenne des femmes varie entre 1m,50 et 1m,80.

» Les Tehuelches ont de grosses têtes recouvertes de longs cheveux noirs, des yeux vifs et bruns, qui donnent à leurs visages ovales un regard franc. Leurs fronts sont bombés (les fronts déprimés étant rares chez eux) et présentent des proéminences particulières au-dessus des sourcils. Le nez est souvent aquilin, avec des narines d'une largeur bien marquée; mais il varie beaucoup comme dans les autres contrées. La couleur naturelle de leur peau est d'un brun rougeâtre; elle ne répond pas tout à fait à la description qu'en a faite Fitz-Roy, qui la comparait à celle d'une vache du Devonshire. Aussitôt que les poils de la barbe et de la moustache commencent à pousser, les Patagons mettent le plus grand soin à les épiler au moyen d'une paire de petites pinces d'argent et d'un fragment de miroir. Plusieurs d'entre eux seraient considérés comme de beaux hommes dans n'importe quel pays; mais l'expression de leur bonne humeur, lorsqu'ils sont chez eux, contraste singulièrement avec l'air maussade et abattu qu'ils montrent lorsqu'ils sont établis dans les comptoirs européens. Leur physionomie change totalement aussi quand ils ont la perspective d'un combat; leurs regards enflammés et l'altération de leur visage dénotent alors une indomptable férocité.

» Les femmes, dans leur jeunesse, ont un extérieur avenant et la peau vermeille, si elles ne sont pas défigurées par le tatouage. Elles portent les cheveux plus longs que les hommes, deviennent pubères de bonne heure, probablement vers l'âge de treize ans, et se marient fréquemment à quinze ans. Par suite des rudes travaux dont elles sont chargées et par l'exposition à l'air, elles ont une vieillesse précoce.

» Le costume des hommes comprend d'abord un vêtement serré autour de la taille, et qui a nom chiripa. Il est fait, soit de toile, soit d'un poncho, soit au moyen d'un vieux pan de drap, article de toilette indispensable, quels qu'en soient la forme et le tissu. (Je ferai remarquer, en passant, que les Patagons observent scrupuleusement la décence, non-seulement dans leurs personnes, mais aussi dans leurs vêtements.) Le reste du costume se compose d'un manteau de six pieds carrés environ, fait de peaux de jeunes guanacos ou, par préférence, de fœtus de ces animaux, ou même encore de peaux de putois, de renard ou de chat sauvage. Ce manteau est retenu autour du chiripa au moyen d'un ceinturon fréquemment recouvert d'ornements en argent, ceinturon dans lequel le Patagon met son tabac, son couteau et ses bolas pour la chasse aux autruches.

» Les pieds sont protégés par des bottes faites de peaux provenant des jarrets ou des cuisses du cheval ou du grand pumas. Une seconde chaussure, en peau de guanaco, recouvre quelquefois la première.

» Les hommes vont nu-tête, mais ils ont les cheveux emprisonnés dans un filet tressé avec des fils de coton ou de laine de poncho, obtenus par échange des Araucaniens. Ces filets sont faits quelquefois de drap ou de flanelle provenant des comptoirs.

» Les femmes portent un sac de calicot ou d'autre étoffe flottant librement des épaules aux chevilles; sur ce vêtement, elles mettent un manteau de peau de guanaco, retenu un peu au-dessous de la gorge par une épingle en argent ornée d'un grand disque, ou remplacée, si la femme est pauvre, par un clou ou une épine d'algarrobo. Lorsqu'elles voyagent, leur costume est complété par d'énormes colliers de perles bleues ou par des anneaux d'argent ou de cuivre. Leur chaussures sont semblables à celles des hommes, à la seule différence du poil resté sur le cuir.

» Les femmes affectionnent particulièrement les grandes boucles d'oreilles, de même que les colliers d'argent ou de perles dont nous venons de parler. Les hommes portent également ces colliers; ils décorent aussi la gaîne de leurs couteaux, leurs ceintures et les harnais de leurs chevaux de plaques ou de boutons d'argent, avec des éperons et des étriers faits de ce métal précieux. Les femmes allongent leurs cheveux artificiellement et, dans les grandes occasions, fixent des perles bleues ou des pendants d'argent sur leurs tresses.

» Les deux sexes se peignent le visage et quelquefois les jambes. La peinture employée à cet effet se compose, soit d'ocre rouge, soit de terre noire mélangée à un corps gras obtenu en faisant bouillir la moelle des os du gibier tué à la chasse. Ils se tatouent aussi l'avant-bras, au moyen d'un procédé bien simple, consistant à faire des piqûres dans la peau avec une grosse épingle et à introduire, dans les blessures ainsi formées, une mixture de terre bleue et d'herbes sèches.

» Les tentes ou *toldos* des Patagons, appelées par eux *kou*, ressemblent assez à celles des bohémiens nomades, quoiqu'elles soient plus vastes, plus élevées et de forme carrée. Leur construction est simple et se fait rapidement. Des poteaux de 3 pieds de hauteur environ sont plantés en terre, puis surmontés d'une perche qui les relie entre eux; à une distance de 6 pieds vient une seconde rangée de poteaux de 5 pieds de haut et une seconde perche de soutien; puis en dernier lieu, et à la même distance, on met une troisième rangée haute de 7 pieds. Une couverture de peaux de guanaco cousues ensemble (on en emploie de quarante à cinquante pour cet objet) et enduite d'un mélange de graisse et d'ocre rouge est attachée alors à la dernière rangée, puis ramenée sur les deux autres et retenue aux perches de face par des lanières. Des rideaux de cuir tendus entre les poteaux délimitent chaque couche; les bagages enfin, empilés sur les côtés, empêchent le vent d'entrer dans la tente.

» Le double soin de construire les toldos et de charger les peaux sur les chevaux est dévolu aux femmes.

» Le mobilier d'un toldo comprend quelques peaux, des traversins formés de vieilles gibecières rembourrées avec du duvet de guanaco et fermées au moyen des tendons de cet animal ou d'autruche, puis quelques lechos ou couvertures de lit tissées, obtenues des Araucaniens. Les selles et les harnais forment le reste de l'ameublement. Les ustensiles de cuisine se bornent à un pot de fer et une broche à rôtir ou asador, parfois accompagnés de grands plats de bois.

» Les armes communément employées pour la chasse sont les bolas à deux ou trois balles, les premières utilisées contre l'autruche, les secondes contre le guanaco. Il est aussi fait usage du lasso pour la capture des chevaux sauvages et du bétail.

» Les Tehuelches ont en outre, en fait d'armes, un fusil ou un revolver, une lourde et longue lance, à laquelle ils n'ont recours que lorsqu'ils sont désarçonnés, enfin la *bola perdida* ou balle unique, engin des plus terribles dans leurs mains. Pigafetta mentionne que ces Indiens se servent aussi de l'arc et de la flèche; je considère cette assertion comme erronée si on l'applique aux Tehuelches; elle ne peut se rapporter qu'aux Fuégiens ou à une tribu de l'Pampas habitant le long de la mer, plus au nord, dont j'aurai bientôt l'occasion de dire quelques mots. Pour réfuter Pigafetta, je me contente de citer le fait, bien simple, que l'on ne rencontre pas de silex dont on puisse faire des pointes de flèche avant d'arriver au rio Negro, où ils abondent; en outre, il n'y a que dans la région située plus près des Cordillères qu'existe un peu de bois propre à fabriquer des arcs, et l'on peut ajouter qu'antérieurement à l'introduction des chevaux en Patagonie les excursions de ces Indiens se faisaient dans un espace très-circonscrit. L'un deux me raconta même que plusieurs cavernes, situées dans une région volcanique, au sud du fleuve Santa-Cruz, servirent jadis de demeures aux Tehuelches.

» Lorsqu'ils ne sont pas occupés à dresser leurs chevaux ou à chasser, les hommes s'emploient à fabriquer des selles de bois, des bolas, des lassos, des éperons, toute espèce de harnais, enfin, soit à travailler des ornements d'argent, soit à faire des bagues, des couteaux, etc., au moyen du fer qu'ils se procurent par échange ou qu'ils arrachent aux épaves de navires échoués sur la côte. Ils font aussi des pipes de pierre ou de bois dur, fixées ordinairement à un tube d'argent.

» Leurs marteaux et leurs enclumes pour travailler le fer sont généralement en pierre; ils façonnent également avec des pierres dures les matériaux nécessaires à leurs bolas. Les grattoirs avec lesquels les femmes nettoient les peaux sont en silex ou en obsidienne, matière dans laquelle ils taillaient leurs couteaux avant la venue des Espagnols.

» Les occupations des femmes, outre les travaux de ménage et l'approvisionnement de bois et d'eau, consistent à préparer les peaux de guanaco, de renard, de putois et d'autruche pour en faire des manteaux. Leurs aiguilles sont de grosses épingles de métal, bien pointues, et leur fil des nerfs de guanacos adultes. Les manteaux de peaux de puma, de renard et d'autruche sont principalement destinés aux échanges avec les comptoirs. Beaucoup de femmes tissent aussi des jarretières, ainsi que des filets pour les cheveux; elles travaillent même quelquefois l'argent, mais rarement.

» La chair d'autruche est la viande que préfèrent les Patagons, et voici comment ils en préparent la cuisson sur le terrain même de la chasse. Ils disposent l'oiseau en forme de sac, le placent sur des cendres, puis l'entourent de pierres chaudes. Dans les camps, ils rôtissent aussi la chair en employant la broche; ils la font même parfois bouillir. Pour faire fondre la graisse ou la moelle, des marmites de fer sont généralement en usage.

» Les légumes dont ils se nourrissent d'ordinaire sont la racine d'une pomme de terre sauvage, une espèce d'épinards, et, quand ils peuvent se les procurer, un petit nombre d'autres plantes encore. Ils mangent aussi les feuilles de la dent-de-lion, plante que l'on rencontre fréquemment dans les vallées herbeuses, ainsi que des groseilles sauvages, des fraises, des pommes et des oignons, bien entendu lorsqu'ils vivent dans les régions où ces fruits abondent. De fait, les Patagons dévorent avec avidité toute espèce de fruits ou de végétaux qu'ils trouvent à leur portée. Ce sont, en outre, de grands consommateurs de sel, condiment dont différentes salines leur procurent des quantités suffisantes. Enfin, ils mâchent quelquefois la gomme que donne l'encensier, mais ils l'emploient surtout comme dentifrice.

» Par suite de ses rapports avec les comptoirs, le Tehuelche a appris l'usage du tabac, du sucre, du *yerba* et du rhum; il ne regarde pas cependant ces produits comme indispensables, à l'exception, toutefois, du tabac à fumer, qui est toujours mélangé à de légers copeaux de bois. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne fument ni ne boivent. »

Comme on le voit par cette longue citation, il en faut bien rabattre de tous les contes faits par les voyageurs du XVIe et du XVIIe siècle.

Disons en terminant que, s'il en faut croire le voyageur à la relation duquel nous avons emprunté ce qui précède, les Patagons sont bien près de disparaître, car, tandis que le nombre des colons étrangers augmente sur le pourtour de la Patagonie, et surtout dans les grandes plaines du Nord, la population patagonne diminue constamment. M. Musters n'évalue pas à plus de [illegible], tout compte, le nombre des Tehuelches et Patagons proprement dits qui parcourent les immenses solitudes comprises entre le détroit de Magellan et le rio Negro. Les rixes [illegible] et surtout la petite vérole [illegible] réduire l'effectif des tribus. D'ailleurs, la race est de plus en plus [illegible] déserteurs et des déclassés de toute sorte qui se mêlent aux Patagons, ainsi [illegible] les femmes enlevées dans les expéditions de pillage.

PATAGONIQUE adj. (pa-ta-go-ni-ke — rad. *Patagon*). Qui appartient [illegible] ou à la Patagonie : *Les* [illegible].

— s. f. Bot. Syn. de PATAGONULE.

PATAGONULE s. f. (pa-ta-go-nu-le — rad. *patagon*). Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des cordiacées, et comprenant les espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale.

PATAGU s. m. (pa-ta-gu). Moll. Syn. de PATAGAC.

PATAGUA s. m. (pa-ta-goua). Bot. Genre de plantes du Chili.

PATAILLE (Alexandre-Simon), magistrat et homme politique français, né à Dijon en 1781, mort en 1857. Il fit ses études de droit, devint successivement substitut du procureur général (1806), puis avocat général à Gênes (1811), avocat général à Nîmes pendant les Cent-Jours, et dut quitter ces fonctions à la seconde rentrée des Bourbons. Pataille était maire de Saint-Christol, dans l'Hérault, lorsqu'en 1819 M. de Serres, sur la demande des libéraux, le nomma procureur du roi à Nîmes. Révoqué en 1822, il se fit inscrire comme avocat dans cette ville, où il fut élu député en 1827. Il alla siéger alors sur les bancs de l'opposition libérale, fit partie des 221 et ne fut point réélu après la dissolution de la Chambre. Lorsque la monarchie des Bourbons fut renversée, Dupont de l'Eure nomma Pataille procureur général à Aix (10 août 1830) et premier président de la cour d'Aix le 1er septembre suivant. Au mois d'octobre de la même année, il devint député des Bouches-du-Rhône, où il fut réélu en 1831, puis il représenta à la Chambre un arrondissement du Var et il alla siéger à la cour de cassation en 1841. Après la révolution de 1848, Pataille fit partie des hautes cours convoquées à Bourges, puis à Versailles, et il prit sa retraite en 1856. — Son fils, Henri-Jules-Simon PATAILLE, né à Gênes en 1808, s'est fait recevoir avocat à Paris en 1829. Il est depuis 1855 un des principaux rédacteurs d'un recueil mensuel, les *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire*, et il a publié : *Code international de la propriété industrielle, artistique et littéraire* (1855, in-8°) et *Appendice au code international de la propriété industrielle, etc.* (1865, in-8°).

PATAK ou **SAROS-PATAK**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Zemplin, sur la Bodrog, à 17 kilom. S.-E. d'Ujhely; 7,960 hab. Collège calviniste très-florissant, avec bibliothèque; gymnase catholique. Ruines d'un ancien château fort.

PATALA, ville de l'Inde ancienne, à l'extrémité septentrionale du delta formé par l'Indus; c'était la capitale du pays appelé *Patalène* et qui comprenait tout le delta de l'Indus, pays soumis par Alexandre, qui embellit Patala, y construisit une citadelle, un port et un arsenal. Sous les successeurs du conquérant macédonien, la Patalène fut reconquise par les princes indiens. Sur l'emplacement de l'ancienne Patala s'élève aujourd'hui la ville de Haiderabad, et la Patalène forme de nos jours la partie inférieure de la province anglaise du Syndhy.

PATALAS, les sept sphères qui, d'après la mythologie indoue, se trouvent au-dessous de la terre, en opposition avec les souargas ou sphères célestes. Ce sont les régions infernales, où sont précipités les méchants après leur mort. Elles sont éclairées par sept escarboucles, placées sur la tête de sept serpents. Au milieu des fables extravagantes et du tissu de folies qui constituent la religion de Brahma, cette conception des patalas montre la croyance distincte à une autre vie et surtout la tendance commune à beaucoup de peuples à croire à une rémunération posthume des bonnes et des mauvaises actions. Yama, le juge des morts, est en même temps le roi des enfers. Il a des exécuteurs de ses arrêts qui sont chargés de tourmenter les habitants des patalas. Ses émissaires, répandus dans le monde entier, épient l'instant où les hommes meurent, s'emparent de leurs âmes et les conduisent à son tribunal. Yama consulte ses registres, qui sont tenus par une foule d'écrivains sous ses ordres et qui contiennent le compte exact de tout le bien et de tout le mal qui se fait sur la terre. D'après le rapport qui lui est fait, [illegible] prononce sur le sort des âmes qui comparaissent devant lui et inflige, par son arrêt, des châtiments proportionnés aux péchés dont elles se sont rendues [illegible].

Les supplices [illegible] durer dans [illegible] comptés avec [illegible] la [illegible] le fer et le feu y sont [illegible] uns ont [illegible] don, [illegible] d'une aiguille; ceux-ci sont écrasés entre deux rochers; ceux-là ont les yeux continuellement [illegible] de chiens, etc., etc.

Les damnés, ne pouvant succomber sous ces supplices intolérables, poussent sans cesse des cris et des hurlements. La durée des peines n'est pas déterminée [illegible]

portionnée à la gravité des fautes; seulement, les auteurs indiens n'admettent pas de peines éternelles. A la fin de chaque *youga* (ou ère), disent-ils, il s'opère une révolution générale, un changement dans toute la nature. Quand l'ère actuelle sera épuisée, le monde finira et les peines des damnés finiront également. Leurs âmes repeupleront alors, sous l'enveloppe charnelle d'animaux, puis d'hommes, la création nouvelle, et, de métamorphose en métamorphose, s'ils s'efforcent d'acquérir la somme de vertu et de perfection nécessaire, ils peuvent concevoir l'espérance de parvenir, au bout de quelques milliers d'années, à être réunis inséparablement au grand être, à l'âme universelle du monde.

PATALÈNE, contrée de l'Inde ancienne. V. PATALA.

PATANDJALI, philosophe et grammairien indou, qui vivait à une époque incertaine avant notre ère. On ne possède aucun renseignement sur sa vie [illegible] ouvrages qui lui [illegible] rang distingué parmi les écrivains de son pays. Ce sont : 1° le *Mahâbhâshya*, [illegible] commentaire sur la grammaire de Pânini, publié en partie à Benarès en 1855 et où l'on trouve de précieux renseignements sur la grammaire sanscrite; 2° le *Yoga-Sûtra* ou *Yoga-Çâstra*, ouvrage de philosophie en quatre livres, ayant pour objet d'apprendre les moyens de s'unir à la divinité. Le système qu'y préconise Patandjali est un mysticisme très-prononcé.

PATANI, ville de la côte orientale de la presqu'île de Malacca, dans l'Etat de son nom, près d'une baie qui forme une rade sûre et commode; par 6° 50' de latit. N. et 98° 30' de longit. E. Les Chinois y font un commerce considérable. Exportation de poudre d'or, de bambous, de sang-de-dragon, de poivre, etc. L'Etat de Patani, entre le royaume de Ligor au N., celui de Tringano au S. et celui de Quedah à l'O., a 230 kilom. de longueur, du N.-O. au S.-E., et 110 de largeur. Les principales rivières sont le Tsena, le Circou et la Ciha. Les habitants sont un mélange de Malais et de Siamois.

PATANS, nom que portaient dans l'Inde les Afghans vers le XIVe siècle. Une dynastie afghane, dite des Patans, régna dans l'Inde de 1205 à 1398 et fut renversée par Tamerlan.

PATAOUA s. m. (pa-ta-oua). Bot. Espèce de palmier de la Guyane.

PATAPOUF s. m. (pa-ta-pouff). Pop. Homme gros, lourd, lent dans sa démarche.

PATAPSCO, petit fleuve des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Il prend sa source dans le comté de Carrol, Etat de Maryland, coule au S., passe à Baltimore, où il devient navigable, et se jette dans la baie de Chesapeake, après un cours de 122 kilom. La ville florissante de Baltimore est située sur sa rive gauche.

PATAQUE s. f. (pa-ta-ke). Métrol. Monnaie de Batavia. ‖ Monnaie d'argent du Brésil. ‖ Monnaie de compte de Barbarie, valant environ 1 fr. 38. ‖ Monnaie d'argent de Turquie, valant près de 7 fr.

PATAQUÈS s. m. (pa-ta-kess. — Voici l'origine que l'on assigne à ce mot bizarre. Dans une soirée, un monsieur ramasse un éventail égaré : « Est-il à vous? demande-t-il à une de ses voisines. — Non, monsieur, il n'est point-z-à-moi. — C'est donc à vous, madame? demande-t-il à une autre. — Il n'est pas-t-à-moi. — Il n'est point-z-à-vous, il n'est pas-t-à-vous, ma foi je ne sais *pas-t-à qu'est-ce.* » On avait fait cercle autour des interlocuteurs; l'aventure s'ébruita et le mot resta. Il est permis de concevoir des doutes sur une pareille origine). Fam. Faute de langage qui consiste à substituer un *t* à un *s* ou *vice versa*, dans la prononciation, ou même à faire confusion de deux autres lettres quelconques : *Faire un* PATAQUÈS. ‖ Discours où l'on confond les choses dont on parle, et qui en devient inintelligible : *Sapristi, quel embrouillamini, quel* PATAQUÈS! (E. Augier.)

— Rem. Quelques-uns écrivent *pat-à-qu'est-ce*; mais cette orthographe, toute nouvelle, n'est fondée que sur l'étymologie que nous avons rapportée, et qui n'est pas des plus sûres, l'innovation est donc malheureuse.

PATAR s. m. Métrol. V. PATARD.

PATARA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Lycie, près du cap Patareon, qui séparait le golfe de Lycie de la mer de Carie, [illegible] fondée probablement par des Phéniciens et reçut plus tard une colonie de Doriens Crétois, qui y introduisirent le culte d'A[illegible] presque [illegible] que celui de Delphes. Dans la suite, Ptolémée Philadelphe agrandit beaucoup et embellit Patara, qui porta pendant quelque temps le nom d'Arsinoé. Les ruines [illegible] sur le bord [illegible] théâtre, creusé dans le flanc septentrional d'une colline; il mesure 80 mètres de diamètre et [illegible] 31 rangs [illegible] le *proscenium* est bien conservé, [illegible] inscription apprend qu'il fut [illegible] à l'empereur Antonin-Auguste par Velia Procla. Près du théâtre, on voit un temple [illegible], dont il ne reste que [illegible], un temple [illegible] et une porte [illegible] qui conduit à la nécropole. L'ancienne enceinte de la ville, facile à tracer, était formée par de fortes murailles flanquées de tours. Un château fort défendait la ville et le port; son emplacement n'est plus qu'un marais comblé par les sables et les broussailles.

PATARAFFE s. f. (pa-ta-ra-fe. — M. Littré regarde ce mot comme une corruption de *parafe;* Delâtre croit qu'il est formé de *patte*, et que c'est une imitation de *paragraphe*). Fam. Assemblage de traits informes, de lettres confuses et brouillées ou mal formées.

PATARAS s. m. (pa-ta-ra). Mar. Hauban supplémentaire employé pour remplacer ou soulager les haubans ordinaires, quand ils sont vieux ou que le temps est mauvais.

PATARASSE s. f. (pa-ta-ra-se). Mar. Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage.

PATARASSÉ, ÉE (pa-ta-ra-sé) part. passé du v. Patarasser : *Joints* PATARASSÉS.

PATARASSER v. a. ou tr. (pa-ta-ra-sé — rad. *patarasse*). Mar. Ouvrir avec la patarasse : PATARASSER *les joints d'un navire.*

— v. n. ou intr. Se servir de la patarasse.

Se patarasser v. pr. Etre patarassé : *Les joints* SE PATARASSENT *lorsqu'ils sont trop peu ouverts pour recevoir l'étoupe.*

PATARD ou **PATAR** s. m. (pa-tar — bas latin *pataeus, patarus, patardus.* L'origine de ce mot est incertaine. Le Duchat fait observer que le *patac* d'Avignon, qui vaut la septième partie d'un sou, porte sur une de ses faces les clefs de saint Pierre en sautoir, et que le *patar* de Flandre a également sur une de ses faces l'image de saint Pierre; il se pourrait fort bien, selon lui, que *patar* et *patac* fussent corrompus de *Peter.* Les formes *pactacus, patac* nous portent à croire que ce mot a la même origine que le *patagon* des Espagnols. V. ce mot). Métrol. Petite monnaie anciennement en usage en Flandre. ‖ Pièce de monnaie des papes d'Avignon, qui valait un double. ‖ On dit aussi PATAC.

— Par ext. Très-petite somme : *Il ne me reste plus un* PATARD. *Je n'en donnerais pas un* PATARD. *Cela ne vaut pas un* PATARD. *Voilà les destinées de la vie; je ne donnerais pas un* PATARD *de la meilleure.* (Chateaub.)

PATARIN s. m. (pa-ta-rain). Hist. relig. Nom donné aux membres de diverses sectes. ‖ Nom donné aux membres d'une société populaire, formée au XIIe siècle, en Italie, pour la destruction du concubinage des prêtres et de la simonie.

— **Encycl.** On a donné le nom de *patarins*, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, à diverses sectes chrétiennes auxquelles les orthodoxes, aidés du bras séculier et du fanatisme populaire, firent une guerre implacable. L'étymologie de ce mot, qu'on a écrit de diverses façons (*paterins, patrins*, etc.), est incertaine; voici cependant la plus plausible. Un certain nombre de pauliciens ou manichéens (v. ces mots) quittèrent, au commencement du XIe siècle, la Bulgarie où ils se trouvaient en grand nombre et vinrent s'établir dans le nord de l'Italie, principalement en Lombardie et à Milan. Le quartier de cette ville où ils s'assemblaient était nommé *Pattaria* (depuis *contrada de Pattarri*), d'où le nom de *patarins.* C'est l'étymologie adoptée par Mosheim et Bergier. Les *patarins* étaient encore appelés cathares ou purs et ils affectaient eux-mêmes ce nom pour se distinguer des catholiques. Ils attribuaient la création des choses corporelles au mauvais principe, rejetaient l'Ancien Testament et condamnaient le mariage comme une impureté. Bientôt, les *patarins* ne se contentèrent pas d'être controversistes; ils voulurent s'ériger en réformateurs, condamnant la corruption du clergé de Milan. Presque tous les ecclésiastiques de cette ville vivaient dans des liens honteux avec des femmes et des courtisanes.

D'après le rapport des écrivains contemporains, il est assez probable que, parmi ceux qui dirigeaient les *patarins* dans leur opposition, souvent tumultueuse, contre les ecclésiastiques concubinaires, et qui s'abstenaient de toute communication *in sacris* avec eux, il y en eut qui, poussant les choses à l'extrême, rejetèrent tous les sacrements de l'Eglise et tous les sacerdoces. Mais les idées n'étaient pas mûres pour une telle révolution.

Toutefois, en ce qui touchait le mariage et le concubinage des prêtres, les censures des *patarins* avaient quelque fondement, puisque Grégoire VII fit condamner, en 1074, par le concile de Rome, tous les clercs qui vivaient en concubinage, et finit par vouloir les empêcher de se marier légitimement. Ainsi l'Eglise suivit la doctrine de ceux qu'elle regardait comme des hérétiques. Tous les clercs las du mariage et désireux de rompre ce nœud que l'Eglise déclare pourtant indissoluble quittèrent leurs femmes et ceux qui refusèrent leur donnèrent, par allusion, le nom de *patarins.* Néanmoins, d'après le savant Bergier, les papes et les conciles, en interdisant le mariage aux prêtres, faisaient du simple et pur *patarinage.*

Au XIIe et au XIIIe siècle, le nom de *patarin* fut donné à tous les hérétiques en général. C'est pour cela que l'on a souvent confondu les cathares ou manichéens dont nous parlons avec les vaudois, bien que leurs opinions fussent très-différentes. Le concile général de Latran, tenu en 1179, sous Alexandre III, dit anathème aux hérétiques nommés cathares, *patarins*, publicains, albigeois ou autres; il avait principalement en vue les manichéens désignés par ces différents noms. Mais le concile général suivant, tenu au même lieu en 1215, sous Innocent III, dirigea aussi les canons contre les vaudois.

PATAROLO (Lorenzo), littérateur italien, né à Vérone en 1674, mort à Venise en 1757. Il partagea son temps entre l'étude de la botanique et de la numismatique et la culture des lettres. Ce fut à lui que Venise dut son premier jardin de botanique. Ses *Œuvres*, écrites en un latin élégant et pur, ont été recueillies et publiées à Venise (1743, 2 vol. in-4°). On y remarque un poëme intitulé *Bombycum Libri III* et *Series Augustorum, Augustarum, Cæsarum et tyrannorum omnium.*

PATAS s. m. (pa-tass — mot sénégalais). Mamm. Nom vulgaire de la guenon ou cercopithèque rouge, au Sénégal : LE PATAS *est malin, hardi, moqueur et querelleur.* (V. de Bomare.) ‖ *Patas à bandeau*, Variété de la guenon rouge. ‖ *Patas à queue courte*, Nom vulgaire de la guenon rhésus.

— **Encycl.** Le *patas*, appelé aussi *singe rouge*, a environ 0m,50 de longueur totale, non compris la queue; son pelage est roux en dessus et cendré en dessous; la face est couleur de chair et les oreilles sont noires; une bande blanche ou noire passe sur les sourcils et forme une sorte de bandeau; il a autour des joues et au-dessous du menton une barbe formée de poils longs. Le *patas* habite le Sénégal et le Congo. Il marche à quatre pattes. Ses mœurs ressemblent assez à celles des macaques; mais il n'agite pas ses mâchoires, comme ceux-ci, quand il est en colère; il est aussi moins adroit. Ces singes se rassemblent pour piller les grains dont ils se nourrissent. Pendant que la troupe se livre à la maraude, l'un d'eux se tient en sentinelle sur un arbre; dès qu'il aperçoit quelqu'un, il crie pour avertir les autres qui, à ce signal, s'enfuient avec leur proie en sautant d'arbre en arbre avec beaucoup d'agilité; les femelles sautent aussi vite, en serrant leurs petits contre leur sein. Les *patas* sont malins, moqueurs, hardis, querelleurs. D'après le P. Labat, quand un navire aborde, ils descendent à la file, examinent les hommes, les huent ou leur font des grimaces, accompagnées de gambades, de postures et de gestes comiques; souvent même ils leur jettent au visage des morceaux de bois ou des pierres qu'ils vont ramasser à terre, ou même leurs ordures, qu'ils font exprès dans leurs pattes; ils ne refusent même pas de se battre en combat singulier avec eux. Il n'y a guère que les coups de fusil qui les avertissent de leur témérité et leur fassent sentir que la partie n'est pas égale. Il y a évidemment dans ce récit beaucoup d'exagération. Le *nisnas* ou *pyrrhonote*, qui habite l'Abyssinie, n'est, d'après quelques auteurs, qu'une variété de cette espèce.

PATATA (pa-ta-ta). Onomatopée usitée dans la locution *Et patati et patata*, employée pour exprimer divers bruits qui s'entre-croisent, des bavardages insignifiants :

> *Et patati et patata,*
> Prêtons bien l'oreille à ce discours-là.
>
> BÉRANGER.

PATATE s. f. (pa-ta-te — de l'espagnol et portugais *patata, batata*, qui est emprunté à l'Amérique). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, qui produisent un tubercule comestible. ‖ Tubercule qui produit cette plante : *Les habitants de la Guinée se nourrissent de* PATATES. (Raynal.) ‖ Nom donné abusivement à la pomme de terre. ‖ *Patate douce*, Nom vulgaire de la batate comestible. ‖ *Patate à Durand*, Liseron pied-de-chèvre, dont les noirs de la Réunion entrelacent les rameaux pour faire des filets.

— **Encycl.** V. BATATE.

PATATI (pa-ta-ti). Onomatopée. V. PATATA.

PATATRAS interj. (pa-ta-tra). Fam. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas : *Moi, je tire l'échelle, et* PATATRAS! (V. Hugo.) *On regarde, on écoute, on s'ennuie, on siffle, et* PATATRAS! *voilà mon héros par terre.* (J. Janin.)

> Julia, dans certain coin me mettre en sentinelle;
> Je n'y fus pas plus tôt qu'aussitôt, *patatras*,
> Avec un fort grand bruit, voilà l'esprit en bas.
>
> REGNARD.

— Loc. prov. *Patatras, monsieur de Nevers*, Se disait autrefois quand on voyait quelqu'un tomber. Il n'est pas facile d'expliquer cette locution; peut-être est-elle due aux huguenots, qui auraient voulu faire allusion au fait suivant : Le duc de Nevers, fougueux catholique, tomba un jour, l'épée à la main, sur une troupe de gentilshommes protestants; il en blessa un, et celui-ci riposta d'un coup de feu dont le duc faillit mourir.

PATAUD, AUDE s. (pa-to, ô-de — rad. *patte*). Jeune chien, jeune chienne qui a de grosses pattes.

— Fam. Gros enfant rond et potelé : *Votre petite sera dans quinze jours une* PATAUDE *blanche comme de la neige.* (Mme de Sév.) ‖ Personne lourde et lente : *Quel gros* PATAUD!

— *Etre à nage pataud*, Se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau. ‖ Se dit d'un homme qui est tombé à l'eau, et qui se débat pour s'en tirer. ‖ Se dit aussi d'un homme qui est dans une extrême abondance.

— Hist. Nom que les royalistes vendéens donnaient aux républicains, par altération du mot *patriote.*

— Adjectiv. Gros et lourd : *Le rustre le plus lourd, le plus* PATAUD, *est presque un citadin à côté d'un paysan d'Ostade.* (Th. Gaut.)

PATAUD (Jean-Jacques-François), historien français, né à Orléans en 1752, mort dans la même ville en 1817. D'abord négociant, puis prêtre, il acquit une certaine réputation comme orateur, devint instituteur pendant la Révolution et fut nommé chanoine à Orléans après le Concordat. On a de lui : *Essais historiques sur quelques rues d'Orléans* (1814); *Recherches historiques sur l'éducation nationale et les écoles publiques de l'Orléanais* (1812, in-8°); des *Discours;* une *Histoire d'Orléans et des principales villes du Loiret*, restée manuscrite, etc.

PATAUGER v. n. ou intr. (pa-tô-jé — rad. *patte.* Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o* : *Il pataugea, nous pataugeons*). Fam. Marcher, piétiner dans une matière détrempée : PATAUGER *dans la boue. Dans les pays du Nord, il faut travailler pour y subsister, clore et réparer sa maison, et* PATAUGER *courageusement dans la boue derrière sa charrue.* (H. Taine.) *A l'homme qui ne possède ni char ni monture, force est de* PATAUGER *éternellement dans la boue.* (Proudh.)

— Fig. S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours : *Un orateur qui ne fait que* PATAUGER. ‖ Se débattre au milieu des embarras : *Ce ministère ne gouverne pas, il* PATAUGE.

PATAVIA, nom latin de PASSAU.

PATAVINITÉ s. f. (pa-ta-vi-ni-té — du lat. *Patavium*, Padoue). Littér. lat. Latinité incorrecte, particulière aux habitants de Padoue, et dont on croit avoir trouvé des traces dans les œuvres de Tite-Live : *Tout le monde sait la* PATAVINITÉ *qu'Asinius Pollion a reprochée à Tite-Live; y a-t-il un seul moderne qui puisse nous dire en quoi cette* PATAVINITÉ *consiste?* (D'Alemb.)

— Par ext. Provincialisme : *L'Allemagne a presque autant de dialectes que de capitales, ce qui fait que ses écrivains s'accusent réciproquement de* PATAVINITÉ. (Rivarol.)

— **Encycl.** On n'est pas d'accord sur la nature du défaut que les Romains reprochaient à Tite-Live sous le nom de *patavinité.* Asinius Pollion et Quintilien ont parlé tous les deux de ce défaut en traitant de l'historien latin, mais le texte de Pollion nous manque et Quintilien se contente de rappeler l'opinion de ce lettré. Parmi les commentateurs, les uns ont cru que la *patavinité* était une orthographe vicieuse, propre aux Padouans et conservée par Tite-Live par habitude contractée dans son pays natal; d'autres, qu'elle consistait en un mauvais accent de province ou en tournures de phrases particulières. On a même cru que ce mot de *patavinité* faisait allusion aux opinions politiques de l'historien. Fréret (*Hist. de l'Acad. des inscript.*, XVIII, 77) prétend que ce mot indiquait la prévention que, en sa qualité de Vénète, Tite-Live avait contre les Gaulois, et il cite, pour confirmer cette opinion, le passage où l'historien exhale sa mauvaise humeur à propos de la prise de Rome par nos ancêtres. Paul Béni, professeur d'éloquence à l'université de Padoue, a cru qu'il fallait entendre par la *patavinité* le penchant de Tite-Live pour le parti de Pompée. Mais Asinius Pollion lui eût-il reproché un penchant dont il n'avait pas été exempt lui-même? Le sentiment de Pignorius est que Tite-Live avait retenu l'orthographe des Padouans, qui écrivaient *sibe* et *quase*, au lieu de *sibi* et *quasi*, ce qu'il prouve par plusieurs inscriptions anciennes et il employait plusieurs synonymes dans la même phrase, ce qui à Rome faisait aussitôt reconnaître les provinciaux. Le Père Rapin a cru que la *patavinité* n'était qu'une mauvaise prononciation, qui choquait les oreilles délicates des courtisans élevés à la cour d'Auguste et qui sentait un peu la province. Daniel-Georges Morhof croit que ce n'est qu'un tour d'expression et quelques phrases particulières à ceux de Padoue. Il est évident, par les paroles de Quintilien, que c'est d'un vice du langage de Tite-Live et nullement de ses sentiments ou de ses mœurs qu'il est question. C'est apparemment une de ces délicatesses que nous ne sentons plus dans une langue morte; aussi Balzac, pour tourner en ridicule un pédant, dit qu'il se vantait de distinguer dans Tite-Live les mots suspects de *patavinité.* Georges Morhof a composé un petit traité sur cette question : *De patavinitate Liviana* (Leyde, 1685).

PATAVIUM, ville de la Gaule Cisalpine, aujourd'hui PADOUE. Patrie de Tite-Live.

PATAY, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 22 kilom. N.-O. d'Orléans, près de la rive droite de la Loire; pop. aggl., 1,241 hab. — pop. tot., 1,296 hab. Fabrication de couvertures de laine, fourneaux économiques; construction de machines. C'était au moyen âge une des places fortes de la Beauce. En 1429, Dunois et Jeanne Darc livrèrent sous les murs de Patay une mémorable bataille, où les Anglais furent complétement battus, et où leur général, le célèbre John Talbot, fut fait prisonnier.

Patay (JOURNÉE DE). Après la levée du siége d'Orléans, les Anglais, frappés de terreur,

s'étaient vus chassés successivement de Jargeau et de Beaugency. A peine avaient-ils quitté cette dernière ville, que les chefs de l'armée française apprirent qu'un corps de l'armée anglaise, commandé par Talbot, Falstaff et Scales, et fort de 5,000 à 6,000 combattants, s'était mis en marche pour secourir Beaugency. Cette nouvelle remplit de joie le cœur de Jeanne Darc, qui proposa aussitôt de se porter rapidement à la rencontre de l'ennemi. Mais déjà celui-ci, ayant appris la reddition de la ville, battait en retraite. Jeanne entraîna les capitaines français à sa poursuite, bien qu'ils hésitassent encore à attaquer les Anglais en rase campagne. Ils tinrent un conseil, où, au rapport du duc d'Alençon, beaucoup des gens du roi montrèrent de l'hésitation et dirent qu'il serait bon d'avoir des chevaux. « Combattrons-nous, Jeanne? demanda le duc. — Avez-vous de bons éperons? répliqua-t-elle. — Quoi donc, Jeanne, est-ce que nous prendrons la fuite? — Non, ils serviront à poursuivre les Anglais. Ce sont eux qui fuiront, et grand besoin aurez-vous d'éperons pour courir après. En nom Dieu! (c'était son juron favori) chevauchez hardiment contre eux; quand ils seroient *pendus aux nues*, nous les aurons. Nous les aurons quasi sans perte de nos gens. *Mon conseil* m'a dit qu'ils sont tous nôtres. »

La petite armée française se mit alors en marche, et elle arriva sur les Anglais au moment où ceux-ci délibéraient s'ils combattraient ou se mettraient en retraite. Le premier parti prévalut, grâce à la fierté de Talbot, qui ne pouvait se résigner à fuir plus longtemps devant des ennemis qu'il avait tant de fois vaincus. Déjà la tête de colonne de la cavalerie française arrivait au grand trot; il ne fallait donc plus songer qu'à se défendre, et les soldats anglais commencèrent leurs préparatifs de combat. Mais alors plusieurs de leurs chefs crièrent que leur poste ne valait rien, et qu'il fallait reculer de quelques centaines de pas pour aller s'établir entre un bois et l'église de Patay, qui était fortifiée. Ce conseil prévalut; mais il nécessitait une manœuvre découverte que des capitaines aussi intelligents et aussi résolus que La Hire et Saintrailles allaient promptement mettre à profit. Avant que les Anglais eussent eu le temps de planter devant eux, comme ils en avaient l'habitude, des pieux destinés à les protéger, ils recevaient le choc de 1,500 cavaliers qui les assaillirent avec la rapidité de la foudre. Talbot surpris, déconcerté, n'en essaya pas moins de tenir tête à cet ouragan de fer, et disputa vaillamment la victoire; mais Falstaff, le vainqueur de Rouvray, tourna le dos sans combattre avec tous les Anglais qui étaient encore à cheval. En vain Talbot se surpassa; il ne fit que retarder sa défaite. Environné de toutes parts, sans espoir de rétablir le combat ni de se dégager, il dut rendre sa vaillante épée à Saintrailles. Les autres capitaines anglais dont on pouvait espérer une bonne rançon furent reçus à quartier; mais on fit main basse sur les gens de « petit et de moyen état. » 3,000 restèrent sur la place. Quant aux Français, suivant la prédiction de Jeanne, ils n'avaient presque perdu personne. Un aussi éclatant succès acheva de disperser cette belle armée qui s'était flattée d'achever la conquête de la France (18 juin 1429).

Le 2 décembre 1870, il se livra à Patay un combat entre les Français et les Allemands. V. VILLEPION (combat de).

PATAZ s. m. (pa-taz). Métrol. Petite monnaie de Hongrie.

PATCHACAMAC, nom que donnaient les Péruviens à leur être suprême lors de la conquête de Pizarre. Le temple de ce dieu était situé à Lima; il fut détruit en 1533 par les soldats espagnols.

PATCHOL s. m. (pa-tchol). Chim. Nom qu'on a proposé pour désigner le camphre de patchouli.

— **Encycl.** V. PATCHOULI.

PATCHOULI s. m. (pa-tchou-li — corruption de *patchey elley*, feuille de patchey). Bot. Nom vulgaire d'une labiée du genre pogostemon, originaire de l'Inde.

— Comm. Parfum extrait du patchouli.

— **Chim.** *Camphre de patchouli*, Corps solide homologue du bornéol, qui se trouve contenu dans l'essence de patchouli.

— **Encycl.** Parfumerie. Le *patchouli* (*pogostemon patchouli* des botanistes) est originaire de l'Inde et de la Chine, où on le cultive sur une grande échelle. Il pourrait être acclimaté en France et on a pu le voir en fleur dans les serres de M. Vignat-Parelie, à Orléans.

L'odeur du *patchouli* est due à une essence que contiennent les feuilles et la tige de cette plante, et qu'on extrait par distillation. D'après M. Piesse, parfumeur de Londres, 50 kilogrammes de bonne herbe donnent environ 875 grammes d'une huile essentielle d'un brun foncé et d'une densité à peu près égale à celle de l'huile essentielle de santal, à laquelle elle ressemble d'ailleurs par ses caractères physiques.

L'odeur du *patchouli* est si forte, qu'elle annule toutes les autres odeurs végétales qu'on mélange avec elle, en quantité égale, dans le seul but de la tempérer.

Quand dans Homère, dit M. C. James, les déesses quittent l'Olympe pour venir se mêler aux mortels, on reconnaît la trace de leur passage à la suavité de l'arome qu'elles laissent après elles. N'en est-il pas un peu de même de l'odeur du *patchouli*, qui, trop forte par elle-même, devient suave lorsqu'il est combiné avec d'autres parfums? Nous allons emprunter quelques recettes à M. Piesse.

L'extrait de *patchouli* se compose de :

Esprit-de-vin rectifié.	4lit,54
Essence de *patchouli*.	35 gr.
— de roses	7

Dans le savon au *patchouli* entrent les matières suivantes :

Savon blanc de suif.	2,250 gr.
Essence de *patchouli*.	28
— de santal	7
— de vétyver	7

Les sachets au *patchouli* se composent de :

Patchouli pulvérisé.	500 gr.
Essence de *patchouli*.	44

Le *patchouli* se vend aussi au naturel, en bottes de 250 grammes. En cet état, on s'en sert pour parfumer le linge et le préserver des mites.

M. O. Réveil, dans son livre *Des odeurs, des parfums et des cosmétiques*, raconte ainsi l'origine de l'usage du *patchouli* comme parfum en Europe. « Il y a quelques années, les vrais châles de l'Inde se vendaient à des prix extravagants; les acheteurs les reconnaissaient à l'odeur : ils étaient parfumés avec du *patchouli*. Les fabricants français, au bout de quelque temps, étaient parvenus à imiter le travail indien, mais ils ne pouvaient donner à leurs tissus l'odeur particulière à ceux de l'Inde. A la fin, ils découvrirent le secret et commencèrent à importer la plante pour parfumer les articles par eux fabriqués, et ils firent ainsi passer des châles faits en Europe pour de véritables châles de l'Inde. »

— **Chim.** *Camphre de patchouli.* Le camphre de *patchouli*, auquel on pourrait donner le nom de *patchol*, est un alcool solide homologue du camphre de Bornéo ou bornéol. Sa formule est $C^{15}H^{28}O$. Ce corps se dépose dans l'essence de *patchouli*, lorsqu'on abandonne cette essence à elle-même. Les circonstances qui favorisent ou qui retardent le dépôt de ces cristaux sont assez mal définies; M. Gal, qui a découvert ce corps, a remarqué que la dessiccation de l'essence au moyen du chlorure de calcium fondu facilite considérablement la formation de la substance solide. Le nouvel alcool est connu depuis longtemps des parfumeurs sous le nom de camphre de *patchouli*. Sa formule est appuyée sur l'analyse et sur la densité de sa vapeur. L'analyse a donné en effet : carbone, 80,1; hydrogène, 12,6 (la formule $C^{15}H^{28}O$ exige : carbone, 80,3; hydrogène, 12,5) et la densité de vapeur déterminée expérimentalement à la température de 324° a été trouvée égale à 8; la densité calculée pour la formule précédente serait égale à 8,85.

Le camphre de *patchouli* est un corps solide, fusible entre 54° et 55°. Il bout régulièrement à 296°. Sa densité prise à la température de 4°,5 égale 1,051. Ce corps est insoluble dans l'eau; il se dissout en très-grande quantité dans l'alcool et dans l'éther. Par une lente évaporation de ses dissolutions, il se dépose en cristaux parfois très-volumineux et très-réguliers qui appartiennent au système hexagonal; ces cristaux sont ordinairement constitués par des prismes hexagonaux, terminés par une pyramide à 6 faces. Cette substance, contrairement à ce qu'on observe pour le camphre de Bornéo, dévie vers la gauche le plan de la lumière polarisée. Un gramme de camphre de *patchouli* dissous dans 5c.c.,3 d'alcool absolu, de manière à former une colonne de 0m,05 de longueur, a fait éprouver à un rayon de lumière polarisée une déviation de 9°,1 à gauche.

Distillé sur un corps avide d'eau, le chlorure de zinc par exemple, le nouveau corps se transforme en un hydrocarbure liquide qui bout entre 248° et 252°. Le liquide ainsi obtenu est un carbure d'hydrogène qui diffère du *patchouli* par 1 molécule d'eau de moins. Sa composition répond à la formule $C^{15}H^{26}$. C'est le premier homologue supérieur de l'essence de térébenthine que l'on connaisse, et à ce titre son étude sera fort intéressante. Comme l'essence de térébenthine, en effet, le patchoulène se transforme en polymères à une température qui n'est que peu supérieure à son point d'ébullition, ce qui a empêché d'en prendre la densité de vapeur.

On conçoit que le camphre de *patchouli* pourrait devenir le point de départ de toute une série de composés, et qu'il serait en particulier susceptible d'engendrer par oxydation un homologue du camphre des laurinées; malheureusement, malgré l'intérêt que présenteraient ces recherches, la faible quantité de matière dont a pu disposer M. Gal ne lui a pas permis de les entreprendre.

Il était naturel de se demander quelle relation il pouvait exister entre le camphre et l'essence même de *patchouli* au sein de laquelle il se produit. Or cette essence, soumise à la distillation, passe presque complétement entre 282° et 294°. L'analyse de cette portion lui assigne la même composition qu'au patchol. De plus, sous l'action du chlorure de zinc, elle a paru également donner naissance au même hydrocarbure. On est en droit de conclure de ces faits que les deux substances sont isomères. De même que le camphre qui se dépose dans son sein, l'essence liquide de *patchouli* jouit de la propriété de dévier vers la gauche le plan de polarisation de la lumière, mais à un degré moindre, puisqu'en se plaçant dans des conditions identiques à celles qui ont été indiquées plus haut l'angle de déviation n'est que de 3°. Le camphre de *patchouli* n'ayant aucune valeur commerciale, il y aurait intérêt à empêcher la production de ce corps aux dépens de l'essence, dont le prix est assez élevé; mais comme le camphre résulte d'un simple changement moléculaire, il n'existe probablement aucun moyen de s'opposer à sa formation. M. Gal croit cependant que la présence d'une faible quantité d'eau peut non-seulement retarder, mais empêcher cette transformation isomérique. Nous ne partageons pas la manière de voir de M. Gal. Il ne nous paraît pas probable que le patchol se produise par une modification isomérique de l'essence liquide de *patchouli*; il nous semble beaucoup plus probable que l'essence, au moment même où on la retire de la plante, renferme les deux substances toutes formées, et qu'il se produit là un simple fait de cristallisation, fait qui peut seulement être retardé par l'humidité. Cette manière de voir est en harmonie avec tout ce que nous savons sur les essences. Ces corps, en effet, sont le plus ordinairement formés d'une partie liquide (élæoptène) et d'une partie solide (stéaroptène), qui, parfaitement mélangées d'abord, finissent par se séparer d'une manière plus ou moins complète lorsque l'essence est abandonnée assez longtemps à elle-même.

PÂTE s. f. (pâ-te — lat. *pasta*, mot que Delâtre regarde comme le féminin de *pastus*, participe de *pasco*, *pascor*, nourrir, mais qui est probablement le même que le grec *pastê*, plat de mets broyés ensemble, *pasta*, bouillie d'orge, ancien slave *pishta*, nourriture, russe *pishca*, illyrien *pichja*, sanscrit *pishta*, broyé, pétri, et farine, de la racine sanscrite *pish*, broyer, moudre, zend *pish*, *piç*, même sens, grec *plissô* pour *pissô*, latin *pinso*, broyer, lithuanien *paisyti*, monder l'orge en la faisant fouler par des chevaux). Farine détrempée et pétrie : PÂTE *blanche*, *bise*. PÂTE *ferme*.

— Par ext. Corps de consistance molle et facile à diviser : PÂTE *d'amandes*. *Réduire des olives en* PÂTE. ‖ Matières broyées, mêlées et humectées dans des proportions convenables, et que l'on emploie dans les arts à différents usages : PÂTE *de porcelaine*. PÂTE *de carton*.

— Fig. Matière : *La nature a entre les mains une certaine* PÂTE *qu'elle tourne et retourne sans cesse en mille façons, et dont elle fait les hommes.* (Fonten.) *Un faux principe est un levain qui, lors même qu'il est petit, peut gâter toute la* PÂTE. (Bayle.)

— Fam. Constitution, complexion : *Il est de bonne* PÂTE. *Vous êtes d'une* PÂTE *à vivre jusqu'à cent ans.* (Mol.) ‖ Tempérament, caractère : *C'est une bonne, une excellente* PÂTE *d'homme*, *la meilleure* PÂTE *d'homme qui fut jamais. C'est un homme de bonne* PÂTE. (Mol.)

— *N'avoir mangé ni pain ni pâte de la journée*, N'avoir rien mangé du tout. ‖ *Il n'y a ni pain ni pâte au logis*, Il n'y a rien à manger.

— *Être comme coq en pâte*, Être dans une situation très-commode, très-agréable, par allusion aux coqs qu'on veut engraisser, et auxquels on sert une pâtée abondante.

— *Mettre la main à la pâte*, Ne pas s'en remettre à autrui du soin de faire quelque chose, y travailler soi-même :

Ne perdons point de temps, [illegible]
Monsieur, *mettez la main*, [illegible]
RENARD.

— Prov. *Quand on* [illegible] *il en reste toujours quelque chose aux doigts*, Quand on a un grand maniement d'argent, on en tire toujours quelque profit.

— Peint. *Peindre dans la pâte, en pleine pâte*, Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. ‖ *Tableau tout d'une pâte*, Tableau dont le travail offre beaucoup d'unité et semble avoir été exécuté tout d'une haleine.

— Grav. *Estampe* [illegible] les tailles ont de la souplesse [illegible].

— Art culin. [illegible] PÂTES ALIMENTAIRES [illegible] (P. Vaugar...) [illegible] la mettre dans la pâte [illegible] la faire cuire au four.

— Pharm. Substance [illegible] consistante que les pastilles et les tablettes, mais plus que les [illegible] usages : PÂTE [illegible].

— Techn. Farine de [illegible] les cordonniers [illegible] de bonne [illegible] tion du papier. ‖ *Pâte grasse*, Pâte dont la matière retient l'eau abondamment et longtemps. ‖ *Pâte surge*, Celle dont la matière retient l'eau en petite quantité et la laisse s'échapper [illegible] subi l'opération du pourrissage. ‖ *Pâte cuite*, Ouvrage en bois, avec ornements en pâte séchée, que l'on dorait ensuite, et qui avait l'apparence d'un travail d'orfévrerie. ‖ *Pâtes moulées*, Ornements faits en pâte de papier. ‖ *Pâte longue*, Pâte quelconque qui contient beaucoup d'eau. ‖ *Pâte de riz*, Pâte dont les Chinois [illegible] *Métal en pâte*, Métal qui se ramollit et commence à fondre. [illegible] gras cuit et mal pétri. ‖ *Pâtes doublées*, *Pâtes sur pâtes*, Procédé de fabrication de la porcelaine, consistant à appliquer, sur un [illegible] coloriés de façon à produire certains dessins.

— Comm. Nom qu'on donnait, dans l'Amérique espagnole, aux lingots passés en contrebande.

— Typogr. *Mettre en pâte*, [illegible]

— Géol. Matière qui avait originairement une consistance molle, et dans laquelle se sont moulés les divers éléments qui entrent dans la composition de certaines roches : *La* PÂTE *des porphyres est essentiellement composée de feldspath et de mica.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Pharm. Les *pâtes* sont des médicaments internes, de consistance ferme, qui ont pour base le sucre et la gomme dissous dans une eau [illegible] de plusieurs substances. Pour bien préparer ces produits, on doit remplir les conditions suivantes : 1° employer une gomme très-pure, celle du Sénégal préférablement; elle doit être incolore et purgée de toutes les substances étrangères qui pourraient s'y trouver mêlées; 2° opérer la solution de la gomme à froid; ainsi obtenu, le soluté est moins coloré et d'une saveur plus agréable; on facilite la solution en concassant la gomme, l'agitant dans l'eau de temps en temps; 3° apporter le plus grand soin lors de l'évaporation, si l'on opère à feu nu; on porte le mélange à l'ébullition et l'on maintient à cette température jusqu'à ce que la masse [illegible] consistance d'un sirop épais. Alors on coule en feuilles ou en plaques dans des vaisseaux rectangulaires de fer-blanc [illegible] prendre à la *pâte* une consistance demi-molle, par une douce évaporation à l'étuve.

Les *pâtes* sont opaques ou transparentes, selon qu'elles ont été battues jusqu'à la fin de leur préparation, ou qu'on a achevé de les sécher à l'étuve. Le but [illegible] leur préparation, est d'obtenir des médicaments agréables [illegible] cette qualité qu'autant qu'elles sont nouvelles et [illegible] quantités à la fois.

Les *pâtes* [illegible] jujube, de réglisse, de guimauve, de lichen. [illegible] bique.

On fait dissoudre au bain-marie, dans [illegible] 60 grammes d'eau de fleurs d'oranger; on [illegible] cette dernière, jusqu'à ce qu'en l'appliquant [illegible] geons charnus.

— [illegible]

[illegible]

PÂTE [illegible]

[illegible]

la servir froide. ‖ *Pâte de veille.* Pâte qu'un [illegible]

[illegible]

— [illegible] dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, quand ils ont quelque chose de [illegible]

[illegible]

— Jeux. *Faire le pâté,* Arranger les cartes par tricherie, pour se donner beau jeu. ‖ *Trois* [illegible] tence. Cette ridicule pénitence est, selon Génin, la parodie d'un usage pratiqué durant [illegible] dant trois jours de suite, le matin, tout nus et au son de la cloche, le tour de la place [illegible] carrée, posée à cet effet auprès de la cha- [illegible] Sienne. C'est sur le mot *zita bona,* corruption patoise de la formule juridique *Cedo bonis :* « Nos pères, dit le cynique petit abbé, voulant punir au moins par la honte les banquerou- [illegible] petite colonne; les débiteurs insolvables [illegible] abaisse leurs culottes, de montrer au public leur derrière tout nu, pendant qu'ils criaient [illegible]

— [illegible]

milieu d'un marais ou d'une inondation, ou dans un îlot.

— [illegible] construit une voûte.

— Techn. Assemblage de plusieurs pierres précieuses, de nature et de forme différentes. ‖ Nom donné par les terrassiers à une butte que l'on veut araser. ‖ Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. ‖ Petit ustensile de brodeur, à plu- [illegible] semelle de chapeau, que les boutonniers posent sur le bouillon. ‖ *Pâté de cheveux.* Quan- [illegible] des bilboquets, pour leur donner la frisure.

— [illegible] *pâté.* Séparer les lettres qui entraient dans la composition primitive, afin de les distribuer dans leurs cassetins respectifs.

— Comm. Nom que les brocanteurs donnent à plusieurs petites curiosités qu'on assemble pour vendre en bloc.

— Agric. Place que les vignerons, par paresse, ne labourent pas.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du [illegible]

— Encycl. [illegible] plus grande conquête de la cuisine moderne, à qui l'on en doit tant d'autres. Certes, nous n'avons pas la prétention d'initier nos lec- [illegible] ambition se borne à fournir quelques notions [illegible] développer le goût de l'étude chez les personnes qui se sentiraient déjà de l'attrait pour cette partie si délicate de l'art du cuisinier.

Pour procéder avec ordre, nous accepterons la distinction consacrée des *pâtés* froids et des *pâtés* chauds, qui sont, pourrait-on dire, les préparations officinales et les préparations magistrales de la pharmacie culinaire.

— *Pâtés froids.* Le *pâté* froid se met en moule de la façon suivante : on place un papier beurré sur une plaque de métal, et, sur [illegible] on l'abaisse en rond, au moyen du rouleau, [illegible] qu'elle soit assez large pour garnir le moule et le dépasser de 0m,02 tout autour. L'intérieur du moule doit être légèrement beurré; on le garnit avec la pâte, que l'on arrange au fond et autour avec les doigts, sans la tirer, de façon qu'elle touche exactement toutes les parois et s'incruste dans toutes les cannelures. C'est là ce qu'on appelle dresser la pâte. Cela fait, on garnit le fond avec des bardes de lard, puis on remplit tout l'intérieur avec les viandes et la farce préparées d'avance, en ayant soin de mettre d'abord une couche de farce, puis une couche de viande, et de recouvrir le tout d'une couche de farce et de bardes de lard. On prend ensuite un peu de pâte à dresser, on l'abaisse à l'aide du rouleau, on la coupe en rond, d'un diamètre un peu plus grand que celui du moule, on re- [illegible] du moule, on en mouille les bords et on pose le [illegible] d'ornement et l'on décore le dessus de di- [illegible] laissera une petite ouverture destinée à favoriser l'évaporation, et l'on adapte à cette ouverture un petit morceau de carte roulé, afin que la pâte ne se referme pas en cuisant. Enfin, on dore le couvercle avec un pinceau trempé préalablement dans un jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau. Le *pâté* doit rester [illegible] qu'il soit refroidi pour le retirer du moule.

Si l'on veut obtenir un *pâté* en terrine, on garnit de bardes de lard le fond d'une terrine [illegible] on couronne le tout soit avec un peu de beurre, soit avec un peu de pâte, puis on place le couvercle et l'on met au four. Le plus souvent, pour mieux fermer la terrine, on place sur le couvercle une couronne de pâte qui s'applique sur le contour de ce couvercle et ferme ainsi tous les interstices.

[illegible] nissent l'intérieur de la terrine ou de la pâte, elles peuvent se composer de toutes les viandes possibles, aussi bien de gibier que de [illegible]

Parmi les meilleurs *pâtés* froids, nous citerons ceux de mauviettes. Les petits oiseaux; fendus par le dos et vidés, servent de viande, les intestins, pilés avec du lard et des fines [illegible] chaque couche de fines épices, et l'on place sur la dernière trois ou quatre feuilles de [illegible] cellents *pâtés* froids avec les mauviettes; Louis XV, qui se connaissait en bonne chère, les avait mis à la mode. Les meilleurs se font à [illegible] dustrie est devenu l'objet d'un commerce [illegible]

De Chartres nous arrivent les meilleurs [illegible] ment des perdreaux, des cailles, des alouettes, du lièvre, des pluviers ou des guignards. Les *pâtés* de Nogent-le-Rotrou font une rude concurrence à ceux de Chartres; mais on les accuse d'être plus indigestes; et, en effet, la croûte en est plus lourde et moins fine. A Rouen se confectionnent en grande quantité des *pâtés* de veau de rivière et surtout des *pâtés* de poulardes désossées et piquées de jambon. Amiens est renommé pour ses *pâtés* de canards; Montreuil-sur-Mer, pour ses *pâtés* de bécasses; Strasbourg et Toulouse pour leurs *pâtés* de foies gras aux truffes; Périgueux, pour ses terrines de perdreaux truffés; et, enfin, Angoulême et Ruffec disputent à Nérac l'honneur de produire les meilleurs *pâtés* truffés.

Le saumon entre quelquefois dans la confection de certains *pâtés* froids; mais, alors, il faut avoir la précaution de les retirer du four lorsqu'ils sont à moitié cuits, pour les remettre lorsqu'on a versé dans les vases où se trouvent les *pâtés* un coulis clair de veau et de jambon. Abbeville était autrefois célèbre par ses *pâtés* de poisson et surtout d'esturgeon, qu'elle expédiait aux quatre coins du globe. Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont tué cette branche d'industrie, parce qu'à cette époque les Anglais firent une guerre à mort aux pêcheurs et que la pêche fut inter- [illegible] siers d'Abbeville ont imaginé des préparations d'anguilles qu'ils nomment improprement des galantines, quoique ce soient de bons et beaux *pâtés.* C'est un excellent man- [illegible] son, prend rang immédiatement après le [illegible] fade, y est savamment combinée avec des rouelles de cornichons et bon nombre de câpres, qui en relèvent le goût.

Les *pâtés* truffés se font de la même façon que les autres; on a seulement le soin d'y ajouter, en plus ou moins grande quantité, des truffes préparées de la façon suivante : on les lave, on les brosse, on les fait égoutter, on les met à la casserole avec de la graisse, une feuille de laurier, une pincée de sel; on les fait bouillir dans du vin blanc sec de première qualité, qui doit les mouiller sans les couvrir. Quand elles ont bouilli vingt minutes, on les égoutte. Le plus souvent, on prend, avant de les faire bouillir, la peine de les peler très-légèrement; mais, afin de ne rien perdre de ce précieux tubercule, on pile la pelure pour la mêler à la farce. Les truffes ainsi préparées se jettent entières dans la farce; on en garnit le ventre des oiseaux lorsque ceux-ci doivent rester entiers dans le *pâté;* mais, si les viandes doivent être coupées en morceaux, on sème les truffes entre les morceaux. Des truffes coupées par tranches sont entremêlées çà et là avec des lardons.

— *Pâtés de foies gras.* V. FOIE.

— *Pâtés de ménage.* Ils peuvent être servis chauds aussi bien que froids et constituent une excellente ressource à la campagne et même à la ville. Le *pâté* de ménage se prépare avec toute espèce de viande : bœuf, veau, mouton, porc frais ou gros gibier. Voici comment on opère. La viande que l'on veut mettre en *pâté* est d'abord coupée en morceaux gros comme le quart du poing ou en tranches; on la met au fond d'une terrine, on l'assaisonne fortement de poivre et de sel et on saupoudre de farine; on fait alterner les couches de viande avec des couches de farce, des bardes de lard, des légumes hachés et quelquefois des morceaux de truffes. Lorsque la terrine est pleine, on en garnit le tour avec de la pâte, on y adapte un couvercle de pâte et on met au four; le temps de la cuisson varie suivant le volume du *pâté.*

— *Pâté chaud.* Les *pâtés* chauds sont toujours dressés en moule. Voici comment on opère. On prend une certaine quantité de pâte à dresser, on l'abaisse, au moyen du rouleau, à l'épaisseur d'une pièce de 5 francs, on en garnit le moule et on emplit l'intérieur avec de la farine ou du son; on recouvre le tout d'un couvercle de pâte décoré de diverses façons et on fait cuire une demi-heure ou trois quarts d'heure. La pâte cuite, on retire du moule le son ou la farine; on extrait la pâte, devenue croûte, pour la garnir de préparations confectionnées d'avance, soit [illegible] des godiveaux, des quenelles, des ragoûts, etc. Si l'on veut y mettre des cailles, on doit les assaisonner, les faire revenir dix minutes sur le feu; on les égoutte, on les laisse refroidir et on les met dans la croûte sur un lit de farce de lard et de foie de veau. La farce leur sert aussi de couverture; le couvercle mis et doré, on fait cuire au four un instant. Le [illegible] De même pour les bécassines, les perdreaux, [illegible]

Pour les *pâtés* d'anguilles, on fait une croûte comme pour les autres *pâtés* chauds; on coupe [illegible] l'on jette dans une casserole avec du vin blanc, du sel, du poivre, de l'oignon coupé menu, du persil en branches, une pointe [illegible] sauce espagnole et remise sur l'anguille pour bouillir avec elle pendant deux minutes. Cette préparation est ensuite dressée dans la croûte du *pâté,* et, sur le bord de la croûte, on établit un cordon de champignons tournés, avec un bouquet de laitances de carpes au milieu. Par des procédés analogues, on obtient des *pâtés* de toute espèce de poisson.

Le petit *pâté* qui accompagne les entrées paraît être une invention ancienne. Nos pères en faisaient une telle consommation que l'achat de cette pâtisserie, considérée alors comme luxueuse, devenait une cause de gêne pour beaucoup de ménages bourgeois. Le chancelier de L'Hospital voulut un instant [illegible] mais, craignant de se perdre dans l'esprit du peuple de Paris, il se contenta, par une espèce de loi somptuaire, d'empêcher de crier les petits *pâtés* dans les rues. Pour préparer ces petits *pâtés,* on fait une abaisse avec de la pâte à feuilletage [illegible] à l'aide du coupe-pâte, on la coupe en un certain nombre de rondelles de 0m,045. On mouille un plafond pour placer dessus la moitié des abaisses; sur chacune d'elles, une farce quelconque, grasse ou maigre, gros à peu près comme une noisette. Avec ce qui reste de rondelles de pâte, on couvre la farce et les rondelles qui la renferment et on unit ensemble les bords en les mouillant légèrement. Ces petits *pâtés* sont dorés à l'aide d'un pinceau trempé dans du jaune d'œuf délayé avec de l'eau; ils cuisent pendant un quart d'heure à feu vif.

Les petits *pâtés* à la reine ou petites bouchées sont des vol-au-vent en miniature, faits avec de la pâte à feuilletage qu'on abaisse à moins de 0m,01 d'épaisseur et qu'on coupe en rondelles grandes comme une pièce de 5 francs. Ces rondelles forment le fond et le couvercle des petits *pâtés.* Quand ils sont cuits, on évide légèrement le fond et on les garnit d'un ragoût de blancs de volaille, hachés très-finement et mélangés avec une sauce à la Béchamel. Les petits *pâtés* aux foies gras et aux truffes se préparent de la même façon. De même les petits *pâtés* aux mauviettes. L'intérieur de ces *pâtés* est garni de mauviettes sautées dans du lard et de la graisse, assaisonnées, revenues à feu vif, remplies de farce ou de truffes et mises chacune dans un *pâté,* sur un lit de farce. Lorsque le tout est cuit un instant au four, on lève le couvercle sans toucher au bord, on sauce, pour nous servir de l'expression consacrée, avec une bonne sauce à l'espagnole.

On prépare aussi des petits *pâtés* de légumes. L'été n'est point, en général, le temps de la pâtisserie, parce que les végétaux et les fruits de toute nature qui abondent en cette saison remplacent les productions du four. Cependant, les pâtissiers se sont, de tout temps, [illegible] taux, lorsque ceux-ci sont dans toute leur saveur, et ils ont créé des *pâtés* de légumes où entrent les petits pois, les jeunes fèves de marais, les carottes naissantes, les haricots verts, à la sauce ou à la crème. Voici comment on opère pour obtenir ces *pâtés.* On prépare des croûtes pour petits *pâtés,* comme il est dit aux articles précédents, on garnit les moules d'une macédoine de légumes : carottes, asperges, petits pois, haricots verts, etc.; on sauce avec une béchamel grasse peu liée. Pour les légumes au maigre, on emploie de la crème au lieu de sauce béchamel.

PÂTÉ, ÉE (pâ-té) part. passé du v. Pâter : *Cuirs* PÂTÉS.

PATÉE s. f. (pâ-té — rad. *pâte*). Sorte de [illegible] dont on nourrit la volaille. ‖ Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, ou tout autre mélange pâteux qu'on donne à manger aux animaux domestiques : [illegible]

— Fam. Soupe très-épaisse; nourriture grossière. ‖ Nourriture en général : *Donner la* PATÉE *à des enfants.*

— Art vétér. Préparation donnée sous forme de pâtée : PATÉE *purgative.*

— Encycl. Art vétér. Les *pâtées* sont des composés de farine, de son, de tourteaux, de pain émietté, de viande cuite humectés d'une certaine quantité d'eau pour former une espèce de bouillie épaisse, ou une sorte de pâte. Lorsqu'on a associé des médicaments à ces *pâtées,* elles portent le nom de *pâtées* médicinales.

1° *Pâtée échauffante pour le porc :* [illegible]

2° *Pâtée purgative pour le porc :* 30 grammes de farine d'orge; 5 grammes de poudre d'aloès barbade, et quantité suffisante de petit-lait ou de lait. On sert cette *pâtée* au porc lorsqu'il est à jeun. On ne donne pour toute nourriture du petit-lait, ou une boisson claire avec de l'eau tiède et de la farine d'orge.

3° *Deuxième procédé :* 30 grammes de farine d'orge; 1 gramme de poudre de graine de lin, [illegible] quantité suffisante.

4° *Troisième procédé :* [illegible] d'orge ou pain [illegible] de poudre de graine de ricin, et une quantité suffisante de lait. Ces trois formules sont quelquefois employées contre la constipation du porc déterminée par l'usage du gland, et dans les maladies vermineuses.

5° *Pâtée vomitive pour le porc :* 50 gram

mes de farine d'orge; 5 à 10 grammes de kermès minéral, et quantité suffisante d'eau tiède. On donne cette *pâtée* au porc lorsqu'il est [illegible], ou lorsqu'on a besoin de le faire vomir.

6° [illegible] : 30 grammes de bouillon de veau et 10 à 20 centigrammes d'émétique. Ces deux formules sont employées dans les inflammations [illegible] de la [illegible].

7° *Pâtée restaurante pour le porc* : 1 à 2 kilogrammes de basse viande hachée; 3 à 4 cuillerées d'huile de foie de morue, et quantité suffisante de bouillon de viande. On donne cette *pâtée* tous les cinq jours et pendant un à deux mois, au porc faible et présentant des engorgements de nature scrofuleuse.

8° *Pâtée restaurante et ferrugineuse* : 2 litres de farine d'orge, 1 kilogramme de viande cuite de bœuf, de veau, de mouton ou de cheval; 4 grammes de tartrate de potasse et de fer, et quantité suffisante de bouillon. Cette préparation est très-utile dans les maladies dues à l'appauvrissement du sang, l'affaiblissement occasionné par les poux existant sur la peau; la gale, les herpès, la fièvre aphtheuse, les maladies vermineuses, la diarrhée.

9° *Pâtée restaurante et tonique pour le chien* : 250 grammes de viande de bœuf hachée, de pain émietté et de bouillon, et 10 centigrammes de quinine brute dissoute dans un peu d'acide sulfurique. On donne cette *pâtée* au chien atteint de la maladie dite des chiens, avec anémie, diarrhée et écoulement nasal. On doit continuer ce remède une fois par jour et pendant une quinzaine de jours.

10° *Pâtée restaurante et ferrugineuse pour le chien* : 250 à 500 grammes de viande de bœuf, de veau, de mouton hachée, de pain émietté et de bouillon et 5 grammes de tartrate de potasse et de fer. On donne cette *pâtée* au jeune chien anémique, dans toutes les maladies accompagnées d'appauvrissement du sang, dans la gale, l'herpès, les hydropisies, etc.

11° *Pâtée vermifuge pour le porc* : 50 grammes de farine d'orge; 10 à 25 centigrammes de calomel à la vapeur, et quantité suffisante de lait. On donne cette *pâtée* aux porcs atteints de maladies vermineuses. Les échinorhynques géants sont quelquefois tués et expulsés par ce vermifuge.

PATEIL s. m. (pa-teil; *ll* mll.). Anc. art milit. Matras, dard à grosse tête.

PATEL s. m. (pa-tel). Relig. parse. Confession des péchés.

PATEL ou **PATELO**, le dieu de l'air en Livonie et dans l'ancienne Prusse. Il est figuré quelquefois par une tête de mort.

PATEL (Pierre), peintre français, qu'on a souvent confondu avec son fils et qui est aussi connu sous les noms de **Patel le père** et de **Patel le tué**, parce qu'il mourut en duel, né en Picardie en 1603, mort à Paris le 5 août 1676.

« Pierre Patel, dit le savant Mariette, est le Claude Lorrain de la France. Ses tableaux, ses paysages sont peints avec la même fraîcheur, et peut-être y trouvera-t-on plus de fermeté dans la touche. Ce maître savait parfaitement la perspective, et cela l'engageait à introduire presque toujours des morceaux d'architecture dans ses compositions. Il y mettait aussi de l'eau, qu'il faisait très-bien. Tout ce qu'on aurait pu lui reprocher, c'était sa façon de feuiller, presque sans aucune variété et trop idéale. Il suivait en ce point la manière de Laurent de La Hire, dont je ne pense pas cependant qu'il fût le disciple, puisqu'ils étaient à peu près du même âge. Il n'eut pas le bonheur de percer, car ce n'est que depuis quelque temps que ses ouvrages ont commencé à être recherchés; mais comme il est difficile de guérir les préventions, avec tout son mérite, il n'en est pas moins demeuré fort au-dessous de Claude Lorrain; car, tandis qu'on donnera 6,000 livres d'un tableau de ce dernier, on craindra d'acheter 500 à 600 livres un aussi beau tableau de Patel. Il y en a un dans un lambris du cabinet de l'Amour à l'hôtel Lambert, qui est de toute beauté, et j'en connais encore un dans le cabinet de M. de Julienne, qui est admirable. Dans une liste manuscrite des maîtres peintres que j'ai, je trouve que Patel fut reçu maître dans cette communauté en 1635 et qu'il passa dans les charges en 1650. Il fut un des anciens de sa communauté qui signa le contrat de jonction avec les maîtres peintres en 1651. Il eut un fils qui peignit aussi le paysage et qui voulut suivre la manière de son père, mais qui demeura toujours dans la médiocrité, et comme ces ouvrages ont du rapport, et que tout le monde n'est pas en état de faire la distinction, on attribue quelquefois au père ce qui appartient au fils, en quoi l'on fait beaucoup de tort au premier. » Comme le dit Mariette, cet artiste ne fut point apprécié de son vivant autant qu'il l'est aujourd'hui.

Patel, de nature timide, fut longtemps, avant de montrer tout ce qu'il valait, praticien obscur, travaillant en sous-ordre sous la direction de Lebrun. Le peintre dut produire alors des toiles incomplètes, d'un labeur ingrat et difficile, des œuvres mal venues. Ce n'est que plus tard, grâce aux encouragements affectueux de Le Sueur et de La Hire, qu'il put donner sa note véritable. Des quatre paysages qui sont au Louvre et qui portent son nom, deux sont admirables, complets; les deux autres sont pleins de défauts; mais qu'on les regarde avec attention, qu'on en étudie le parti pris d'ensemble et la facture, et l'on sera convaincu qu'un seul et même peintre a produit ces quatre tableaux si différents. Les deux premiers, le montrent dans l'épanouissement complet de son beau talent, dans la pleine indépendance de son génie. Les deux autres, au contraire, semblent composés sous des influences étrangères, et le maître est gêné par cette abdication de sa personnalité; mais c'est le même homme partout.

L'Ermitage de Saint-Pétersbourg possède aussi de ce maître deux toiles d'une couleur superbe, d'un sentiment exquis, d'un arrangement parfait, qui font vraiment regretter que l'œuvre de ce paysagiste ait été rendu presque invisible à force d'être éparpillé dans toutes les collections européennes. — On ne sait sur l'existence de PATEL fils que ce qu'en dit Mariette, c'est-à-dire fort peu de chose. D'après cet écrivain, il signait ses tableaux T.-P. Patel. Toutefois, on lui attribue quatre tableaux qui figurent dans la galerie du Louvre sous le nom de A.-P. Patel et sont datés de 1699.

PATÈLE s. m. (pa-tè-le). Magistrat de village indou.

— **Encycl.** Le *patèle* est un magistrat de village indou, dont les fonctions rappellent assez celles de nos maires. Les communes rurales de l'intérieur de l'Inde s'administrent elles-mêmes, sauf à payer au gouvernement l'impôt requis. Chacune a son chef héréditaire, ou *patèle*, qui n'en est nullement le seigneur, mais dont l'autorité est néanmoins fort respectée. Le *patèle* est l'officier de la police municipale. C'est lui qui est l'arbitre de tous les différends qui s'élèvent entre les habitants de la commune et qui répartit entre tous l'impôt territorial. Pour l'aider et le contrôler dans ses fonctions, le *patèle* est assisté d'un autre officier également héréditaire dont la dénomination varie extrêmement dans toutes les provinces de l'Inde. C'est le scribe, l'archiviste de la commune. Il tient les livres de chaque membre de la communauté et de la propriété indivise du village. Il inscrit la quantité des récoltes faites par chacun et les versements successifs qu'il fait à la bourse communale. Le *patèle* et son coadjuteur se rendent rarement coupables d'oppression. Ils n'en ont d'ailleurs pas la force. Leur autorité n'a, en effet, pour appui que la bonne volonté des habitants de la commune, et comme ils sont tous à peu près de la même condition, tous également pauvres, il n'y a pas de classes ou de familles rivales qui cherchent à s'opprimer ou à se nuire. Le *patèle* et son adjoint vivent à peine dans une aisance supérieure à celle des autres paysans. Le *patèle*, généralement, a sa terre franche d'impôt; son coadjuteur vit des menus profits sanctionnés par la coutume, à titre d'honoraires pour les diverses fonctions qu'il remplit. Le *patèle* porte le nom de *moukiar* ou de *seyana* dans l'Himalaya indien.

PATELET s. m. (pa-te-lè). Pêche. Nom donné en Normandie à une qualité particulière de morue.

PATELETTE s. f. (pa-te-lè-te). Partie de la giberne ou du havre-sac qui en recouvre la face extérieure.

PÂTELIER s. m. (pâ-te-lié). Hist. relig. Syn. de PASTILLIER.

PATELIN, INE s. (pa-te-lain, i-ne — de *Patelin*, nom d'un personnage de comédie). Homme souple et artificieux qui, par des manières flatteuses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins : *Il est vrai que les* PATELINS *ne sont pas faux.* (Clément XIV.)

> Ah! combien j'ai connu de ces âmes [illegible]
> Qui marchaient à leur but en [illegible]!
> Al. Duval.

— s. m. Hist. relig. Nom donné aux manichéens du XIIe siècle.

— Techn. Petit creuset à queue dont on se sert pour éprouver la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

— adj. Artificieux, souple, insinuant : *Comme cette [illegible] est* PATELINE!

PATELIN, personnage d'une ancienne farce. V. PATHELIN.

PATELINAGE s. m. (pa-te-li-na-je — rad. *patelin*). Manières patelines, insinuantes, artificieuses : *Le* PATELINAGE *est [illegible] aux femmes.*

PATELINÉ, ÉE (pa-te-li-né) part. passé du v. Pateliner : *Un vieux garçon* PATELINÉ *par sa gouvernante.*

PATELINER v. n. ou intr. (pa-te-li-né — rad. *patelin*). Agir en patelin, faire le patelin.

— v. a. ou tr. Traiter d'une manière pateline : PATELINER [illegible].

— Traiter, mener, conduire avec ruse et dextérité : PATELINER [illegible].

PATELINERIE s. f. (pa-te-li-ne-rî — rad. *patelin*). Manières patelines, souples, artificieuses. [illegible] PATELINERIES [illegible] *à ses [illegible]!* (Balz.)

PATELINEUR, EUSE s. (pa-te-li-neur, eu-ze — rad. *pateliner*). Personne qui patelinе [illegible] *Monsieur,* [illegible] *toute ma famille* [illegible] — *Que de* PATELINEURS! [illegible]

PATELLACÉ, ÉE adj. (pa-tèl-la-sé — rad. *patelle*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre patelle.

— s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes cyclobranches, ayant pour type le genre patelle.

PATELLAIRE s. f. (pa-tèl-le-re — du lat. *patella*, écuelle). Bot. Genre de champignons du groupe des cyathiformes, formé aux dépens des pézizes, et dont l'espèce type croît sur les vieux bois. ‖ Genre de lichens peu connu et mal déterminé.

— **Encycl.** Les *patellaires* sont caractérisées par un réceptacle cupuliforme, sessile ou pédiculé, coriace, marginé; un disque presque superficiel, pulvérulent; des organes de fructification consistant en sporanges ou thèques allongées, claviformes, qui renferment huit spores allongées et cloisonnées. La *patellaire* noire, espèce type du genre, est remarquable par ses réceptacles sessiles, coriaces, noirs, plus ou moins rapprochés et semblables à des scutelles de lichens. On la trouve très-fréquemment sur les vieux bois; elle est vivace. Dans les temps secs, elle éprouve une contraction sensible; mais avec l'humidité elle s'étale et semble revenir à la vie. A un âge avancé, son disque se couvre d'une poussière blanchâtre, qui résulte de la destruction des sporanges et de la dissémination des spores. Les autres espèces sont peu nombreuses et moins connues.

PATELLARIACÉ, ÉE adj. (pa-tèl-la-ri-a-sé — rad. *patellaire*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre patellaire. ‖ On dit aussi PATELLARIÉ.

— s. f. pl. Famille de champignons, comprenant les genres patellaire, mélittiospore et cryptodisque.

PATELLARIQUE adj. (pa-tèl-la-ri-ke — rad. *patellaire*). Chim. Se dit d'un extrait d'un lichen du genre patellaire.

— **Encycl.** L'acide *patellarique* $C^{17}H^{20}O^{10}$ a été extrait par M. H. Weigelt de l'espèce de lichen connu sous le nom botanique de *patellaria scruposa*. Pour le préparer, on traite ce lichen par l'éther et, après vingt-quatre heures de macération, on filtre et l'on évapore. Il reste un liquide aqueux et une croûte cristalline qui constitue l'acide *patellarique* impur. On le fait cristalliser dans l'éther aqueux, l'eau retenant les impuretés, et l'on obtient, finalement, une agrégation de cristaux feutrés à saveur amère et à réaction acide.

L'acide *patellarique* est à peu près insoluble dans l'eau et dans l'acide acétique, peu soluble dans le sulfure de carbone, soluble, surtout à chaud, dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Ses solutions s'oxydent à l'air en prenant une couleur rouge.

La solution ammoniacale de l'acide *patellarique* est jaune verdâtre et rougit facilement, par suite de la production d'orcéine.

L'acide sulfurique le dissout en le décomposant. Le brome l'attaque. L'acide azotique l'oxyde énergiquement, en produisant de l'acide oxalique. Le chlorure de chaux le colore en rouge, puis en brun; le chlorure ferrique en bleu violacé.

Chauffé au-dessus de 100°, l'acide *patellarique* donne un sublimé cristallin qui n'est autre qu'un mélange d'acide oxalique et d'orcine.

Bouilli avec de l'eau, il donne de l'orcine. L'alcool bouillant ne l'altère que [illegible].

Il se dissout dans la baryte, en donnant une coloration violette et un précipité de carbonate de baryum; la liqueur filtrée fournit, par neutralisation, des flocons d'acide β-*patellarique*. Si l'on fait bouillir la liqueur, elle rougit, parce qu'il se forme de l'orcine, et il ne se produit plus d'acide β.

L'acide β est soluble dans l'eau. Ses sels paraissent plus stables que les patellarates α ou patellarates proprement dits.

L'acide *patellarique* donne, avec les sels métalliques, des précipités instables. Il existe [illegible]

[illegible]

Weigelt mentionne aussi deux produits qui [illegible]

miné, mais qui paraît être l'acide lichenstéarique.

PATELLE s. f. (pa-tè-le — lat. *patella*, petit plat, que Delâtre et quelques étymologistes rattachent à *patere*, être ouvert, étendu, de la racine sanscrite *pat*, étendre. Pictet compare le grec [illegible] *pate mai*, je marche. [illegible] nourrir, d'où aussi *pâtra*, récipient, vase, jarre, coupe, [illegible] lequel on faisait des offrandes aux dieux.

— Moll. Genre de gastéropodes [illegible] ches, comprenant une soixantaine d'espèces qui vivent dans les mers, fixées aux rochers et plusieurs espèces fossiles : *Les* PATELLES *ont pour organe respiratoire une cavité spéciale* [illegible] ‖ *Patelle allongée* [illegible] principale espèce du genre parmophore. ‖ *Patelle* [illegible] Espèce type du genre calyptrée. ‖ *Patelle fendue*, Espèce type du genre émarginule. ‖ *Patelle pectinée*, Espèce type du genre helcion. ‖ *Patelle peinte*, Espèce de fissurelle. ‖ [illegible] d'une espèce du genre crépidule. ‖ *Patelles labiées*, Nom donné à diverses espèces du genre crépidule.

— Bot. Réceptacle plan des lichens, entouré d'un rebord distinct du thalle.

— **Encycl.** Moll. Les *patelles* ont une coquille ovale ou circulaire, [illegible] sommet droit ou recourbé en avant, symétrique, à bord horizontal et entier; la cavité est simple et plus ou moins profonde. Le corps de l'animal, qui se moule sur cette cavité, est [illegible] franges du manteau dépassent de tous côtés; la tête est distincte et munie de deux tentacules coniques contractiles. Les *patelles* sont répandues dans toutes les mers; elles vivent attachées aux rochers de la côte, où elles forment souvent des agrégations nombreuses; elles se placent toujours de manière à n'être ni constamment submergées, ni trop longtemps hors de l'eau. [illegible] est assez tendre, elles se construisent quelquefois des espèces de [illegible]; elles se déplacent très-peu et lentement, et reviennent toujours à l'endroit adopté par elles. Pour les [illegible] faut prendre certaines précautions, les surprendre en quelque sorte, en introduisant brusquement un corps entre le [illegible] et la surface où elles adhèrent; si elles sont prévenues, la contraction de [illegible] adhérence telle, que l'on casse la coquille plutôt que de détacher l'animal. Leur nourriture, qui n'est pas [illegible] doit consister probablement en molécules organiques, charriées sans cesse par [illegible] la mer; on a trouvé aussi dans leur estomac des matières terreuses. La chair de ces mollusques est coriace et craque sous la dent, comme du cartilage, cependant [illegible] la ligne.

PATELLÉ adj. [illegible] petit plat.

— [illegible] quand elle offre quelques articles dilatés en [illegible]

— [illegible]

PATELLIER s. m. (pa-tèl-lié — rad. *pa*-[illegible]

PATELLIFORME [illegible]

PATELLIMANE [illegible] lat. *patella*, écuelle; [illegible]

PATELLITE [illegible]

PATELLOÏDE [illegible]

PATELLULE [illegible]

de [illegible]

PATEMAR s. [illegible] Mar. Sorte de [illegible] PATMAR.

PATEMMENT adv. [illegible]

PATENE s. f. [illegible] offrait le pain, lorsqu'on communiait sous les deux es[illegible].

— Encycl. [illegible] l'hostie. On donne la *patène* à baiser au clergé et aux laïques lorsqu'ils vont à l'offrande. Dans les premiers temps, ces vases étaient souvent de verre ou de bois, bien qu'il y en eût aussi d'argent et d'or. Il en existait [illegible] considérables qu'elles ne sont aujourd'hui, car c'étaient [illegible] consacré qu'on distribuait au peuple; il y en avait d'autres, appelées *chrismales*, qui contenaient le saint chrême pour le baptême et la confirmation. Les *patènes* d'une grande dimension servaient à orner les autels; elles étaient quelquefois décorées de figures sym[illegible]ques, la *patène* est appelée le disque. Elle sert à porter le calice aussi bien que les *oblata*. Elle est recouverte d'une étoile d'or ou d'autre métal précieux, surmontée d'une petite croix qui maintient soulevé le voile dont la *patène* est [illegible] Cette étoile s'appelle astérisque. Dans la symbolique de l'Eglise grecque, l'étoile rappelle celle des mages.

PATENIER (Joachim), peintre de paysage, [illegible] vers 1487, [illegible] Académie de peinture d'Anvers vers 1515. Jusqu'à lui, le [illegible] tableaux qu'une partie accessoire; il fut le premier qui lui donna une existence indépendante, et les [illegible] étaient touchées d'une manière exquise. Il a peint aussi des batailles avec un rare talent. Le musée [illegible] *Jésus-Christ* [illegible] qui a été ren[illegible] Dans la galerie formée en Angleterre par le prince Albert, on trouve quatre petits chefs-d'œuvre de [illegible] *Madeleine*, [illegible] *Saint Jean* [illegible] *de Patmos*. Les tableaux de cet artiste sont dessinés avec correction, très-accidentés, remplis d'air et [illegible] estimés. Patenier [illegible] — Son fils, Henri PATENIER, devint membre de l'Académie de peinture d'Anvers en 1535; mais il fut loin [illegible] de son père.

PATENOTIER s. m. (pa-te-no-tié). Bot. [illegible] mot PATENÔTRIER.

PATENÔTRE s. f. (pa-te-nô-tre — altération [illegible] *pater noster*, notre père, qui commencent cette prière). Pop. Oraison [illegible] Ave Maria, [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] un autre
> [illegible]
>
> MÉNAGE.

— [illegible] PATENÔTRES. *Une madone fort éclairée, au* [illegible]

— Paroles dépourvues de sens ou inintel[illegible]

> [illegible]
> Où je ne comprends rien. . . . .
>
> RACINE.

— [illegible] toujours en prières :

> [illegible]
>
> [illegible]

— [illegible]

fleur, aux deux lettres J. C. [illegible]

— [illegible] Azédarach. [illegible]

— Pl. Grains d'un chapelet. ‖ Chapelet lui-même.

— Fam. *Se suivre comme des patenôtres*. Aller à la suite les uns des autres :

> [illegible]
>
> LA FONTAINE.

— Archit. Nom donné à des files de petits grains ronds ou ovales, qui servent d'ornement.

— Hydraul. Chaînes sans fin, employées dans les chapelets verticaux.

— Pêche. Chapelet de morceaux de liége, qui retient un filet au-dessus de l'eau.

— Encycl. *Patenôtre blanche*. Cette célèbre prière cabalistique, fort usitée autrefois, a été interdite par l'Eglise, mais on la dit encore dans quelques campagnes de l'Ouest, où elle passe pour assurer le paradis à ceux qui la disent tous les matins et tous les soirs. En voici le texte :

« Petite *patenôtre* blanche que Dieu dit, que Dieu mit en paradis. Au soir, m'allant coucher, je trouvis trois anges à mon lit couchés : un aux pieds, deux au chevet; la bonne Vierge Marie au milieu, qui me dit que je m'y couchis, que rien ne doutis; le bon Dieu est mon père, la bonne Vierge est ma mère, les trois apôtres sont mes frères, les trois vierges sont mes sœurs. La chemise où Dieu fut né, mon corps en est enveloppé. La croix sainte Marguerite à ma poitrine est écrite. Madame s'en va sur les champs à Dieu pleurant, rencontrit M. saint Jean. D'où venez? — Je viens d'*Ave Salus*. — » Vous n'avez point vu le bon Dieu? — Si, » dame; sis il est dans l'arbre de la croix, les » pieds pendants, les mains clouants, avec » un petit chapeau d'épine blanche sur la » tête. » Qui la dira trois fois au soir, trois fois au matin, gagnera le paradis à la fin. »

PATENÔTRÉ, ÉE adj. (pa-te-nô-tré — rad. *patenôtre*). Blas. Se dit d'une croix ou d'un sautoir, quand ils sont formés de petites figures semblables aux grains des chapelets. ‖ Peu usité.

PATENÔTRERIE s. f. (pa-te-nô-tre-rî — rad. *patenôtre*). Profession, commerce du patenôtrier. ‖ Vieux mot.

PATENÔTRIER s. m. (pa-te-nô-tri-é — rad. *patenôtre*). Fabricant, marchand de chapelets, de colliers, de bracelets et autres objets analogues. ‖ Vieux mot.

— Bot. Nom vulgaire de l'azédarach et du staphylier, dont les graines servent à faire des chapelets ou patenôtres.

PATENT, ENTE adj. (pa-tan, an-te — lat. *patens, patentis*, participe présent du verbe *patere*, être ouvert, qui se rapporte à la racine sanscrite *pat, pant*, étendre, ouvrir, grec *petaô, petannumi*, étendre, latin *pando*, racine alliée probablement à la grande racine aryenne *pan*, étendre). Evident, manifeste : *Un fait* PATENT. *Cette vérité est* PATENTE. *Sauf le cas de catastrophe* PATENTE, *une fortune consacrée par le temps est peut-être plus difficile à démolir dans l'opinion qu'à édifier*. (A. Paul.)

— A signifié Ouvert : *Que nos portes soient* PATENTES *comme nos cœurs*. (Mirab.)

— Chancell. *Acquit patent*, Brevet du roi, scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le payement. ‖ *Lettres patentes*, Lettres du roi, qui étaient sur parchemin et scellées du grand sceau : *Les* LETTRES PATENTES *ou ouvertes étaient ainsi appelées par opposition avec les lettres* closes *ou* fermées.

PATENTABLE adj. (pa-tan-ta-ble — rad. *patente*). Assujetti. Qui est sujet à patente, [illegible] à la patente : *Citoyens* PATENTABLES.

PATENTE s. f. (pa-tan-te — abrév. de *lettre patente*. V. PATENT). Lettre, commission, diplôme accordé ou par le souverain [illegible] corporation : *Je vous envoie la* PATENTE *de la pension que me fait la reine*. (Volt.) ‖ Vieux en ce sens.

— Fin. Contribution annuelle imposée à ceux qui font un commerce et qui exercent [illegible] sujette à [illegible] *L'impôt des* PATENTES *est un* [illegible] (Proudh.) *On assujettit à payer* PATENTE *tout individu fabricant qui fait* [illegible] *campagnes*. (Ch. Dupin.) *Au lieu d'exiger des* PATENTES *pour les travailleurs, il faut plutôt soumettre à les prendre ceux qui restent oisifs*. (Béranger.)

> Quand on ouvre boutique, on doit payer patente.
>
> ANDRIEUX.
>
> Aux marchands en titre, aux Phrynés [illegible]
> Le [illegible] vend plus cher ses [illegible]
>
> VIENNET.

‖ *Patente du Languedoc*, Droit que le fermier des cinq grosses fermes levait, en Languedoc, sur les marchandises qui sortaient de ce pays par terre ou par eau.

— Mar. Passe-port, certificat de santé, qui [illegible] aux vaisseaux qui partent. ‖ *Patente nette*, Celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté. ‖ *Patente brute*, Celle qui atteste le contraire.

— Administr. *Patente nationale*, Nom donné, dans la constitution de 1791, aux brevets d'invention.

— Techn. *Essieu à patente* ou simplement *Patente*, Essieu de forme particulière, tournant dans une boîte disposée de façon à diminuer le frottement.

— Encycl. Fin. Avant la Révolution française, il existait en France, sous le nom de vingtième d'industrie, un impôt analogue à la contribution des *patentes;* mais il était loin de fournir à l'Etat des ressources aussi considérables que celles que lui procure aujourd'hui la taxe qui nous occupe. En 1786, le vingtième d'industrie ne rapportait que 1,158,400 francs; le chiffre porté au dernier budget de 1873 était, en principal, de 69 millions, et dépassait, avec les centimes additionnels, 150 millions. L'établissement de la taxe des *patentes*, dans notre législation moderne, remonte à la loi des 2-17 mai 1791. L'article 7 de cette loi, en abolissant les maîtrises et les jurandes, proclama en ces termes la liberté comme le principe de notre droit public en matière d'industrie : « Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une *patente*, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés et de se conformer aux règlements de police qui sont ou peuvent être faits. »

La loi du 1er brumaire an VII apporta quelques modifications à la loi de 1791. La principale consiste en ce que, à dater de cette époque, la contribution des *patentes* devint un impôt de quotité, divisé en deux taxes : l'une appelée droit fixe et l'autre droit proportionnel. La première dépendait de la nature de la profession et de l'importance de la population de la commune où elle s'exerçait; la seconde était généralement fixée au dixième de la valeur du loyer occupé par le patentable.

D'après le *Bulletin des contributions directes* de 1846, page 9, la loi du 1er brumaire an VII a régi, sauf quelques changements, l'impôt des *patentes* jusqu'à la loi du 25 avril 1844. Mais le besoin de modifications se faisait sentir; par suite des changements survenus depuis l'an VII, l'application de l'ancien tarif rencontrait journellement des difficultés que la jurisprudence était impuissante à résoudre. Des professions, devenues moins importantes, étaient assujetties à des taxes trop élevées; d'autres, dont l'importance s'était accrue, se trouvaient taxées trop faiblement. La progression croissante du prix des loyers rendait trop lourd le droit proportionnel fixé au dixième des valeurs locatives. D'autre part, le droit était inégalement établi, en ce que, dans les diverses localités, on n'avait pas toujours pris pour base la valeur vraie des loyers, mais des évaluations arbitraires, qui variaient selon les lieux et qui rendaient inégale l'assiette de l'impôt.

La loi du 25 avril 1844, que l'on peut appeler la loi fondamentale sur laquelle repose l'impôt des *patentes*, a maintenu le système établi par la législation de l'an VII. Les *patentes* sont restées impôt de quotité; chaque profession a été classée suivant des signes apparents et taxée ensuite selon sa classe.

L'article 1er de cette loi est ainsi conçu : « Tout individu, Français ou étranger, qui exerce en France un commerce, une industrie, une profession non compris dans les exceptions déterminées par la présente loi, est assujetti à la *patente*. »

Serrigny, dans son remarquable *Traité de droit administratif*, explique comme il suit chacun des termes employés dans la rédaction de cet article : « Tout individu, et non pas seulement tout commerçant, » dit-il; ce serait une grave erreur de croire que la *patente* ne frappe que les commerçants : les avocats, les médecins, les notaires, les avoués, etc., sont sujets à la *patente*, bien qu'ils ne fassent point le commerce. »

Le texte ne distingue pas entre les majeurs et les mineurs; ces derniers sont donc imposables, quand ils sont autorisés à faire le commerce ou quand ils exercent toute profession sujette à *patente*.

« Français ou étranger... » L'étranger profitant de la protection de la loi française pour l'industrie qu'il exerce en France, il est bien juste qu'il soit imposé comme le Français; autrement il jouirait d'une prime à l'encontre des nationaux exerçant la même profession et pourrait leur faire une concurrence désastreuse.

« Qui exerce en France... » La *patente* ne frappe donc pas l'industrie exercée à l'étranger, qu'il s'agisse d'un étranger ou d'un Français; mais un Français qui va voyager en pays étranger pour y placer ses marchandises est réputé exercer son commerce en France.

« Un commerce, une industrie, une profession... » Ce dernier mot est aussi étendu que possible et confirme ce que nous avons dit plus haut, que la *patente* frappe, en principe, toutes les professions, sans distinction de celles qui sont civiles ou commerciales, et cette règle est juste, puisque les professions civiles reçoivent de l'Etat la même protection que les professions commerciales.

Toutes les professions seraient donc sujettes à *patente* si le législateur n'avait ajouté : « Non compris dans les exceptions déterminées par la présente loi. »

L'article 2 divise la contribution des *patentes* en deux droits : le droit fixe et le droit proportionnel.

— *Droit fixe*. Le droit fixe est celui qui est basé sur la nature de la profession. Aux termes de l'article 3 de la loi du 25 avril 1844, il est établi de trois manières différentes, selon la nature des professions : 1° eu égard à la population et d'après un tarif général; 2° eu égard à la population, mais d'après un tarif exceptionnel; 3° sans égard pour la population.

L'établissement du droit fixe est une application du principe fondamental de nos lois modernes, qui excluent toute inquisition dans les fortunes et qui s'attachent seulement à des signes extérieurs, apparents, qui révèlent ou font présumer la richesse ou les profits, afin de les atteindre par l'impôt. Ces signes sont la nature de la profession, et c'est d'après cet indice qu'ont été établis les tarifs, soit général, soit exceptionnel.

Quant aux trois manières différentes d'après lesquelles est calculé le droit fixe, quand le législateur a appliqué cette division, il est parti de cette idée que, pour la plupart des commerces ou professions, l'importance des bénéfices dans la même profession augmente régulièrement avec la population; de là vient le premier mode d'assiette du droit fixe, qui comprend le plus grand nombre de professions énumérées dans un tableau A, annexé à la loi. Les professions comprises dans ce tableau sont divisées en huit classes ou catégories, sous le rapport de la nature de la profession, et en autant de classes sous le rapport de la population; de telle sorte que chacun de ces éléments, la nature de la profession et la population a une grande influence sur la quotité de la taxe.

L'expérience a fait connaître qu'il est certaines professions pour lesquelles la population a bien, il est vrai, de l'influence; mais cette influence est moins importante, moins régulière que pour la plupart des autres professions. Aussi a-t-on fait un choix de celles-là et les a-t-on rangées dans un second tableau B, qui fait suite au premier; on les a taxées au droit fixe, en les divisant en un nombre de classes inférieur à huit.

Enfin, il est un assez grand nombre d'établissements dont les profits n'ont rien de commun avec la population des lieux où ils sont exploités; leurs produits ne s'adressent pas exclusivement aux populations qui les avoisinent; les grands centres, loin de leur être utiles, leur sont nuisibles, parce qu'ils augmentent considérablement les frais de nourriture et de logement des ouvriers qu'ils emploient. De là le troisième mode d'asseoir le droit fixe, sans égard à la population, pour les industries et professions qui font l'objet du tableau C, placé à la suite des deux premiers.

La circonstance qu'un commerce est exercé en gros, en demi-gros ou en détail devait être prise en considération pour le classement dans le tarif qui sert de base au droit fixe. Aussi la loi du 25 avril 1844 a-t-elle défini ce que l'on entend par commerce en gros, en demi-gros et en détail. « Sont réputés marchands en gros ceux qui vendent habituellement aux marchands en demi-gros et aux marchands en détail; marchands en demi-gros, ceux qui vendent habituellement aux détaillants et aux consommateurs; marchands en détail, ceux qui ne vendent habituellement qu'aux consommateurs. Le conseil d'Etat s'est longtemps conformé aux termes mêmes du texte que nous venons de reproduire, et, pour classer un commerce dans les commerces en gros, il exigeait que le fait de vendre habituellement aux marchands en demi-gros fût établi d'une manière certaine. Les intérêts du Trésor ont été lésés par cette application de la lettre, et la loi du 18 mai 1850 a rectifié de la manière suivante la définition du commerce en gros : « Sont réputés marchands en gros ceux qui vendent habituellement à d'autres marchands. »

L'article 4 prévoit le cas où quelque profession aurait été omise au tarif : « Les commerces, industries et professions non dénommés dans les tableaux annexés à la loi n'en sont pas moins assujettis à la *patente*. Le droit fixe auquel ils doivent être soumis est réglé, d'après l'analogie des opérations ou des objets de commerce, par un arrêté spécial du préfet, rendu sur la proposition du directeur des contributions directes et après avoir pris l'avis du maire. Tous les cinq ans, des tableaux additionnels, contenant la nomenclature des commerces, industries et professions classés par voie d'assimilation, depuis trois ans au moins, seront soumis à la sanction législative. Les articles 5 et 6 indiquent le rôle que joue la population dans l'application du droit fixe.

En vertu du principe déjà écrit dans la loi du 1er brumaire an VII, « Nul n'est tenu de prendre plusieurs *patentes*, quel que soit le nombre des industries qu'il exerce, » la loi du 25 avril 1844 déclarait que : « Le patentable qui exerce plusieurs commerces, industries ou professions, même dans plusieurs com-

munes différentes, ne pouvait être soumis qu'à un seul droit fixe. Ce droit est le plus élevé de ceux qu'il aurait à payer s'il était assujetti à autant de droits fixes qu'il exerce de professions. » On a prétendu que cet article contenait un privilége exorbitant au profit de [illegible] de la capitale et de [illegible] des autres grandes villes, qui entassent dans des magasins immenses, dans de véritables bazars, les marchandises les plus diverses et exercent ainsi jusqu'à dix ou douze industries. Cette objection ne manque pas de fondement et, lors du vote de la loi, elle devint l'objet des discussions les plus vives. Il n'en fut pas tenu compte cependant, et la commission chargée de rédiger le projet de loi répondit que, si la règle rigoureuse de la pluralité des *patentes* venait à être appliquée, elle n'atteindrait pas seulement les gros marchands qui portent tant d'ombrage au commerce de détail de la capitale, et que plus des deux tiers des patentables de nos campagnes et même de beaucoup de nos villes en seraient, pour ainsi dire, frappés de mort.

Ces réclamations se sont produites de nouveau, et elles ont été admises, en partie, par la loi du 18 mai 1850, dont l'article 19 porte : « Les patentables compris aux tableaux A et B annexés à la loi du 25 avril 1844, et aux tableaux D et E, annexés à la présente loi, ayant plusieurs établissements, boutiques et magasins de même espèce ou d'espèces différentes payeront un droit fixe pour l'établissement donnant lieu au droit le plus élevé, soit en raison de la population, soit en raison de la nature du commerce, de l'industrie ou de la profession, et, en outre, pour chacun des autres établissements, boutiques ou magasins, un demi-droit fixe, calculé en raison de la population et de la profession exercée dans l'établissement.

Ainsi, par une dérogation à la règle fixée en l'article 7 de la loi du 25 avril 1844, les patentables imposés au droit fixe, eu égard à la population des communes, soit d'après le tarif normal, soit d'après le tarif exceptionnel, payent aujourd'hui, s'ils ont plusieurs établissements distincts, le droit fixe ordinaire pour l'établissement principal, plus autant de demi-droits qu'ils auront d'établissements séparés, sans que le double du droit fixe puisse être dépassé.

— *Droit proportionnel.* Dans son rapport à la Chambre des députés, lu dans la séance du 20 mai 1843, M. Vitet s'exprimait ainsi au sujet du droit proportionnel : « La loi de brumaire an VII, en fixant le droit principal au dixième du loyer, avait pris une base qui semblait modérée. Les lois antérieures, depuis 1791, avaient toutes admis le dixième comme un minimum. Les loyers, à cette époque, étaient loin d'avoir atteint la valeur qu'ils ont aujourd'hui, et cependant, au lendemain du vote de la loi comme plus tard, les autorités locales chargées d'asseoir l'impôt des *patentes* renoncèrent presque partout à prélever le dixième de la valeur locative et imaginèrent un moyen de concilier le respect apparent de la loi avec l'intérêt de leurs administrés. Au lieu de porter sur la matrice la valeur réelle des loyers, elles n'y firent figurer qu'une valeur fictive, par exemple la moitié, quelquefois même le quart de la valeur véritable. » Cette diversité était une cause d'inégalité dans l'assiette de l'impôt. En pareil cas, il n'existe qu'un moyen de rétablir l'égalité, c'est de procéder par dégrèvement sur les plus imposés. C'est ce qu'a fait la loi du 25 avril 1844, par son article 8, ainsi conçu : « Le droit proportionnel est fixé au vingtième de la valeur locative pour toutes les professions imposables, sauf les exceptions énumérées au tableau D, annexé à la présente loi. » Ces exceptions sont les suivantes : pour tous les gros patentables, le droit proportionnel est fixé au quinzième de la valeur locative ; pour d'autres, il descend au vingt-cinquième, au trentième, au quarantième et même au cinquantième. Enfin, les patentables des 7e et 8e classes, exerçant leurs professions dans les communes d'une population inférieure à 20,000 âmes, et les fabricants à métiers ayant moins de dix métiers et ne travaillant qu'à façon sont exempts de tout droit proportionnel.

L'article 9 de la loi du 25 avril 1844 fait connaître quels sont les locaux dont le loyer entre dans l'estimation et sur quel pied ils doivent être évalués. En voici la teneur : « Le droit proportionnel est établi sur la valeur locative, tant de la maison d'habitation que des magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars, remises, chantiers et autres locaux servant à l'exercice des professions imposables. Il est dû lors même que le logement et les locaux sont concédés à titre gratuit. La valeur locative est déterminée, soit au moyen de baux authentiques, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer aura été régulièrement constaté ou sera notoirement connu, et, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation.

« Le droit proportionnel pour les usines et les établissements industriels est calculé sur la valeur locative de ces établissements pris dans leur ensemble et munis de tous leurs moyens de production. »

Le premier paragraphe de cet article n'exige pas de commentaire. Quant au dernier, il est indispensable, pour en comprendre les termes, de se reporter à ce qui s'est passé lors de la discussion de la loi. Doit-on ajouter à la valeur des bâtiments celle de tout ou partie des accessoires indispensables à l'exercice de la profession imposable? Telle est la question que pose M. Vitet, rapporteur de la commission. D'après lui, avant la loi de 1844, cette question avait reçu, dans la pratique, les solutions les plus diverses et les plus contradictoires. L'administration était d'avis qu'il fallait comprendre toutes les machines qui, étant scellées à chaux ou à plâtre, devaient être considérées comme immeubles par destination. Cette distinction pouvait être excellente en droit civil ; mais il ne s'agissait pas de droit civil, il s'agissait d'industrie et d'un impôt qui, pesant sur tous, devait être prélevé d'après des bases également applicables à tous. Or, il existe des établissements industriels dont presque toutes les machines sont scellées à chaux et à plâtre ; il en est d'autres dont tous les métiers sont légers et portatifs. Était-il raisonnable d'ajouter, dans un cas, à la valeur locative des bâtiments celle de presque tout le mobilier industriel, et, dans l'autre, de ne tenir compte que de la valeur des bâtiments, abstraction faite de tout le mobilier? La commission de la Chambre des députés a été unanime pour proposer d'ajouter à la valeur des bâtiments celle de l'outillage, c'est-à-dire de l'ensemble des machines et instruments de production, et cette opinion a été adoptée par la Chambre.

Une autre difficulté, dit M. Serrigny, s'est élevée sur le même paragraphe : doit-on comprendre dans l'estimation d'une usine ou d'un autre établissement industriel la valeur locative de la force motrice? La commission de la Chambre des députés avait proposé de résoudre la question négativement. Après une longue discussion, cette proposition a été repoussée et l'opinion contraire a prévalu, c'est-à-dire que la force motrice provenant soit d'un cours d'eau, soit d'une machine à vapeur, soit de tout autre moteur animé ou inanimé, doit être comptée dans l'estimation de la valeur locative servant de base au droit proportionnel. Cela résulte de l'article qui dit : « Le droit proportionnel pour les usines est calculé sur la valeur locative de ces établissements pris dans leur ensemble et munis de tous leurs moyens matériels de production. »

Aux termes de l'article 10, le droit proportionnel est payé dans toutes les communes où sont situés les magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars, remises, chantiers et autres locaux servant à l'exercice des professions imposables.

Si, indépendamment de la maison où il fait sa résidence habituelle et principale, et qui, dans tous les cas, sauf l'exception ci-après, doit être soumise au droit proportionnel, le patentable possède, soit dans la même commune, soit dans des communes différentes, une ou plusieurs maisons d'habitation, il ne paye le droit proportionnel que sur celles de ses maisons qui servent à l'exercice de la profession, du commerce ou de l'industrie.

Si l'industrie pour laquelle il est assujetti à la *patente* ne constitue pas sa profession principale et s'il ne l'exerce pas lui-même, il ne paye le droit proportionnel que sur la maison d'habitation de l'agent préposé à l'exploitation.

Les mots : *Dans toutes les communes*, employés dans le premier paragraphe de l'article 10, inspirent à M. Serrigny les réflexions suivantes : « C'est là une différence entre le droit fixe et le droit proportionnel : en principe, le premier ne se paye qu'une fois, sauf la restriction apportée à la loi du 25 avril 1844 par la loi du 18 mai 1850 ; au contraire, le droit proportionnel se paye dans toutes les communes ou sont situés les établissements industriels ; d'où vient cela? De la nature diverse des deux droits, diversité exprimée par le mot qui les caractérise : l'un est fixe, c'est-à-dire limité, borné ; l'autre est proportionnel, c'est-à-dire relatif, extensible comme le tout qui lui sert de base et dont il est une partie. »

Le conseil d'État a jugé dans ce sens lorsque, par divers arrêts, il a décidé : que les compagnies de chemins de fer doivent être assujetties au droit proportionnel dans toutes les communes où sont établies les stations intermédiaires, à raison des bureaux, salles d'attente et autres locaux servant à leur exploitation dans ces communes ; que les compagnies d'assurance à primes doivent être imposées au droit proportionnel sur la valeur locative des bureaux de leurs agents, même dans les communes autres que [illegible] de l'établissement ; enfin, que le droit proportionnel doit être calculé séparément pour chacune des communes où les établissements sont situés, et qu'il ne faut pas confondre dans une seule et même estimation les valeurs locatives de deux établissements situés dans deux communes différentes.

Le troisième paragraphe de l'article 10 prévoit un cas qui se présente souvent : [illegible] ou un propriétaire possède une tuilerie, un moulin, un four à chaux ou à plâtre, une briqueterie ou tout autre établissement industriel qu'il fait valoir par un préposé logé dans ses bâtiments. Sous le régime de la loi de brumaire an VII, [illegible] rait atteint, non-seulement l'habitation du préposé, mais encore la maison et même le château du propriétaire.

L'article 11 [illegible] doit être imposé l'individu exerçant dans un même local ou dans des locaux différents diverses professions imposables. Cet article est ainsi conçu : « Le patentable qui exerce dans un même local ou dans des locaux non distincts plusieurs industries ou professions passibles d'un droit proportionnel différent paye ce droit d'après la taxe applicable à la profession pour laquelle il est assujetti au droit fixe.

» Dans le cas où les locaux sont distincts, il ne paye pour chaque local que le droit proportionnel afférent à la profession qui y est spécialement exercée.

» Dans ce dernier cas, le droit proportionnel n'en demeure pas moins établi sur la maison d'habitation, d'après le taux applicable à la profession pour laquelle le patentable est imposé au droit fixe.

» Dans les communes dont la population est inférieure à 20,000 âmes, mais qui, en vertu d'un nouveau dénombrement, passent dans la catégorie des villes de 20,000 âmes et au-dessus, les patentables des 7e et 8e classes ne seront soumis au droit proportionnel que dans le cas où une seconde ordonnance de dénombrement aura maintenu lesdites communes dans la même catégorie. »

Ainsi s'explique l'article 12, qui, on le voit, accorde une tolérance aux patentables des deux dernières classes, avant de les imposer au droit proportionnel, quand la population de leur résidence les rend passibles de ce droit.

Cet article, comparé à l'article 5, montre, en outre, que l'impôt des *patentes* suit tous les progrès de la matière imposable ; il augmente avec le nombre des [illegible] passibles de la taxe, avec la population, avec les valeurs locatives, sans que, pour cela, les tarifs soient modifiés. En cela, l'impôt des *patentes*, conforme à sa nature d'impôt de [illegible] [illegible]

— *Exemptions.* L'article 1er de la loi du 25 avril 1844 assujettit à la *patente* tout individu, Français ou étranger, qui exerce en France un commerce, une industrie, une profession non compris dans les exceptions déterminées par la loi. » Il faut donc, comme nous l'avons dit, une disposition formelle de la loi pour qu'une profession soit déclarée exempte de la *patente*. Cette disposition est contenue dans l'article 13, qui détermine les exceptions et les divise en six catégories : 1o les fonctionnaires publics ; 2o les officiers ministériels ; 3o les personnes exerçant les professions [illegible] 4o les [illegible] teurs ; 5o les associés en commandite et les directeurs de certaines associations gratuites et philanthropiques ; 6o les commis, artisans, ouvriers, en un mot, les travailleurs vivant de leur travail sans le secours d'un capital engagé.

« 1re catégorie. Les fonctionnaires et employés salariés, soit par l'État, soit par les administrations départementales ou communales, en ce qui concerne seulement l'exercice de leurs fonctions. »

Par conséquent, tout fonctionnaire qui, en dehors de ses fonctions, exercerait une profession imposable devrait être assujetti à la *patente*.

« 2e catégorie. Les notaires, les avoués, les avocats au conseil, les greffiers, les commissaires-priseurs, les huissiers. »

Cette exemption, qui n'avait aucune raison d'être, [illegible] 18 mai 1850 [illegible] officiers ministériels.

La 3e catégorie [illegible] par l'article 13 comprenait comme exerçant des professions libérales : les avocats ; les docteurs en médecine ou en chirurgie ; les officiers de santé ; les sages-femmes ; les vétérinaires [illegible]

[illegible]

teurs de feuilles périodiques et les artistes [illegible]

[illegible]

En ce qui [illegible] une taxe plus inégalement imposée ; le loyer n'a rien de commun avec les gains de la profession ; [illegible] valeur locative élevée ne retire pas un centime [illegible] tement et se trouve indirectement imposé comme fonctionnaire public. La loi réalise le mot de l'abbé Terray : « Prendre l'argent dans les poches de ceux qui l'ont. »

La 4e [illegible] la vente et la manipulation des récoltes et fruits provenant des terrains qui leur appartiennent ou par eux exploités et pour le bétail [illegible] qu'ils y engraissent ; les concessionnaires des mines, pour le seul fait de l'extraction et de la vente des matières par eux extraites ; les propriétaires ou fermiers de marais salants ; les propriétaires ou locataires louant accidentellement [illegible] personnelle ; les pêcheurs, même lorsque la barque qu'ils montent leur appartient.

L'exemption accordée aux cultivateurs et [illegible] culteurs et tous ceux qui vivent de la terre, alors que celle-ci est déjà atteinte par l'impôt foncier. La loi du 18 mai 1850 a toutefois restreint la portée de cette exemption. Aux termes de l'article 18 de cette loi, ne sont pas [illegible] tion de *patente* prévue à l'article 13 de la loi du 25 avril 1844 les transformations des récoltes et fruits pratiquées au moyen d'agents chimiques, de machines ou ustensiles autres [illegible] 1844, en exemptant les concessionnaires des mines, n'a fait que se conformer aux dispositions [illegible] des mines n'est pas considérée comme un commerce et n'est pas sujette à *patente*. »

[illegible] l'exemption accordée aux concessionnaires de mines peut ne pas s'appliquer aux propriétaires de minières, de carrières, de tourbières. La jurisprudence du conseil d'État, [illegible] compte, dit Serrigny, qu'il m'est impossible d'apercevoir la plus légère ombre de raison pour exempter de la *patente* les concession[illegible] bières, c'est-à-dire des substances minérales [illegible] qui régit les mines. Est-ce que le propriétaire qui fait extraire des pierres de sa carrière est plutôt un commerçant que celui qui [illegible] mines. Quoi qu'en ait dit la loi de 1810, l'ex[illegible] tion, une source de gains et de profits, tandis que l'extraction des pierres d'une carrière rapporte ordinairement beaucoup de [illegible] risprudence du conseil d'État ou par la loi, [illegible] biens de mainmorte et les mines pour la pa[illegible] priété des biens de mainmorte, les carrières, [illegible]

Tout en approuvant les considérations par [illegible]

[illegible] duits extraits.

[illegible] prévoyance administrées gratuitement, aux [illegible]

[illegible]

[illegible] des fruits, des légumes, des poissons, du [illegible] [illegible]

[illegible] taient que difficilement acceptées par le conseil d'État, en ce qui concerne les ouvriers [illegible] tenir à ce sujet une disposition toute parti[illegible] loi, les patentables des quatre dernières clas[illegible] tion, confection ou main-d'œuvre ne seront [illegible] un avantage [illegible] aux ouvriers ou, au contraire, est-ce une restriction de la législation antérieure à leur [illegible] la nouvelle disposition est présentée uniquement [illegible] troyée; cette faveur consisterait en ce qu'ils ne sont imposables qu'à la moitié, au lieu d'être [illegible] parfaitement exact si cette réduction s'ap[illegible] evidence que l'imposition du demi-droit est une charge si elle s'applique à ceux qui étaient entièrement exempts.

[illegible] il juge, avec beaucoup de raison, sous l'em[illegible] de cette loi atteint tous ceux qui travaillent pour leur compte; qu'en conséquence ils ne jouissent plus de l'exemption totale que leur [illegible] droit lorsqu'ils se trouvent dans les condi[illegible]

Cela résulte d'un arrêt en date du 11 no[illegible] dont il est question dans le § 6 de l'article 13 [illegible] 1844 avaient dû, jusqu'ici, d'après la jurisprudence du conseil [illegible] *patente*, qu'ils travaillassent ou non pour leur compte, parce que, en effet, le paragraphe dont il s'agit ne fait aucune distinction à cet égard, [illegible] 1850 a changé l'état des choses. D'après cet article, les ouvriers travaillant pour leur compte sont imposables à la totalité ou à la moitié des droits de *patente*, selon qu'ils travaillent ou ne travaillent pas avec compagnon ou apprenti, d'où il suit que l'exemption [illegible] du 25 avril 1844 n'est plus applicable qu'aux ouvriers travaillant pour le compte d'autrui, lorsque, du reste, ils n'ont ni compagnon, ni [illegible] ni boutique. »

Aujourd'hui, et en vertu d'une loi rendue en 1858, tout individu travaillant sans capitaux engagés et ne spéculant pas sur le labeur d'autrui est exempt, alors même qu'il aurait boutique et enseigne.

L'article 15 de la loi du 25 avril 1844 donne aux époux, même dans le cas de séparation [illegible] droit entier, lorsqu'ils exercent tous deux un commerce.

D'après l'article 16, les *patentes* sont personnelles et ne peuvent servir qu'à ceux à qui elles sont délivrées. En conséquence, les associés en nom collectif sont tous assujettis à la *patente*.

Toutefois, l'associé principal paye seul le droit fixe en entier; les autres associés ne sont imposés qu'à la moitié de ce droit, même [illegible] proportionnel est établi sur la maison d'habitation de l'associé principal et sur tous les lo[illegible] de son industrie. La maison d'habitation de chacun des autres associés est affranchie du droit proportionnel, à moins qu'elle ne serve [illegible]

[illegible] une faveur aux associations ouvrières, dispose, par son article 23, que le droit fixe de [illegible] tif, en vertu de l'article 16 de la loi du 25 avril 1844, ne sera que du vingtième du droit fixe payé par [illegible] les associés habituellement employés comme simples ouvriers dans les travaux de l'association.

Quant aux sociétés ou compagnies anonymes, ayant pour but une entreprise industrielle [illegible] un seul droit fixe sous la désignation de l'objet de l'entreprise, sans préjudice du droit proportionnel.

La *patente* assignée à ces sociétés ou compagnies ne dispense aucun des sociétaires ou actionnaires du payement des droits de *patente* auxquels ils pourraient être personnellement [illegible] une industrie particulière.

On a pensé longtemps que les compagnies anonymes étaient moins bien traitées que les [illegible] tions du dernier paragraphe de l'article 17 de la loi du 25 avril 1844, concernant la *patente* due par les sociétaires ou actionnaires [illegible] qu'ils exercent une industrie particulière, sont déclarées applicables aux gérants et associés solidaires des sociétés en commandite. »

La contribution des *patentes* est due pour l'année entière par tous les individus exerçant au 1er janvier une profession imposable. En cas de fermeture de magasins, boutiques et ateliers, par suite de décès ou de faillite déclarée, les droits ne seront dus que pour le passé et le mois courant.

Cette disposition légale qui régit la perception des *patentes* ne considère comme pouvant motiver la décharge des droits restant à courir que deux cas : le décès ou la faillite déclarée.

Quant aux contribuables cédant leur commerce dans le courant de l'année, ils peuvent, s'ils le demandent dans les trois mois de la cession, faire acquitter par leur successeur les droits de *patente* restant à courir.

Nous n'entrerons pas dans le détail des instructions administratives qui tracent la marche à suivre pour l'établissement des matrices, la confection des rôles et leur mise en recouvrement. Disons seulement que le dépôt de la matrice au secrétariat de la mairie est une garantie accordée aux contribuables. Les observations qu'ils auraient à produire au sujet des droits qui leur sont imposés sont inscrites sur la matrice et elles obligent le maire, le sous-préfet et le préfet à s'éclairer sur la légalité des taxes établies.

Telle était en France l'état de la législation sur les *patentes*, lorsque les désastres inouïs qui accablèrent notre pays en 1870-1871 amenèrent la convocation d'une Assemblée qui dut s'occuper de trouver des ressources avec lesquelles on pût faire face aux dépenses de guerre et solder l'intérêt de lourds emprunts. L'étude comparée du rendement de nos impôts décida promptement les financiers qui tenaient le pouvoir à frapper les *patentes*, qui ne pouvaient point du reste échapper à la loi générale, tous les impôts devant être l'objet d'énormes surtaxes.

On donc, la loi du 29 mars 1872 remplaça par un droit fixe entier le demi-droit payé par l'établissement secondaire, supprima les maximums de droit fixe, rehaussa d'un cinquième les droits fixes des commerçants figurant au tableau C, en exceptant toutefois les marchands forains, porta du quinzième au dixième le taux du droit proportionnel pour la 1re classe du tableau A et pour tout le tableau B, et porta au vingtième au quinzième la 2e et la 3e classe du tableau A.

Le 16 juillet 1873, l'État s'étant trouvé à nouveau dans l'obligation de créer des impôts [illegible] additionnels le principal de la contribution des *patentes*.

Cet impôt, qui s'élevait pour 1870, en principal [illegible] atteignit, en 1873, le chiffre de 15 millions.

Les remaniements apportés aux lois de 1844 et de 1858 par la loi du 29 mars 1872 avait jeté la confusion la plus complète dans les tableaux-catégories des *patentes*. La proportionnalité à peu près établie par la loi du 25 avril 1844 avait complètement disparu. Il fallait une révision de la loi modifiée. Elle fut solennellement promise au mois de mars 1872. M. de Goulard, ministre des finances au moment où on votait les 60 centimes additionnels, l'avait promise pour la fin de 1872; on était alors au mois de juillet; on avait même parlé de ne faire porter les 60 centimes additionnels votés pour 1873 que sur les nouveaux tarifs établis par une loi qu'on annonçait pour les premiers mois de cette même année, même pour la fin de 1872. Cette loi était donc impatiemment attendue, non-seulement par les députés républicains qui savaient le petit commerce plus particulièrement atteint par la loi des 60 centimes, mais aussi par les hommes d'affaires appartenant à tous les partis de la Chambre et que scandalisaient les monstrueuses inégalités créées par la loi de 1872 ou conservées par cette loi. Cependant, elle ne vint pas dans les délais [illegible] 1872, le ministre des finances, prétextant que l'enquête faite par lui auprès des chambres de commerce, en France, n'était pas complète, vint demander un sursis de trois mois. La Chambre [illegible] reconnus inapplicables par suite des lois de 1872 et des centimes additionnels [illegible]

Cette décision laissait les choses en l'état suivant :

Le tableau A, comprenant 1,150,000 patentes parmi lesquels tous les petits commerçants, détaillants ou fabricants à façon, supportait, sur le [illegible] des *patentes*, 47 millions, tandis que le tableau B, renfermant les banquiers, les agents de change, courtiers, entreprises d'omnibus, compagnies d'éclairage, payait 5,700,000 seulement.

Le tableau C, dans lequel sont classés les armateurs, la Banque de France, les grandes institutions de crédit et les compagnies de chemin de fer, ne figurait sur les 69 millions que pour une somme de 14 millions. La Banque de France ne payait rien pour ses succursales. Les imposés figurant à ce tableau étaient donc encore mieux traités que les précédents du tableau B, et le petit commerce, qui certainement ne représente pas en France trois fois la valeur ni le trafic de nos chemins de fer, de la Banque et de toutes les grandes institutions de crédit, payait trois fois plus à lui seul que tous ces établissements. Si l'on ajoute à cela les 60 centimes additionnels qui ne figurent pas dans les évaluations faites ci-dessus, centimes additionnels qui grèvent de plus de 26 millions les 47 millions déjà payés par le petit commerce et augmentent l'écart entre les sommes payées par lui et la haute finance ou industrie, on s'expliquera mal qu'une Assemblée soucieuse de la justice ait consenti d'abord à autoriser le ministre des finances à ne déposer son projet qu'en 1873, puis, ce projet ayant été renvoyé à la commission le 20 mai 1873, qu'elle ait encore approuvé le renvoi de la réforme à 1875.

Nous allons dire quelques mots du projet déposé par le gouvernement, puis nous passerons rapidement en revue les observations faites par la commission parlementaire chargée de l'examen du projet gouvernemental. Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur les remaniements proposés, car il devient à peu près probable que la loi dont il s'agit ne sera point votée par l'Assemblée actuelle et que le renvoi à 1875 de la révision de la loi des *patentes* ne sera pas le dernier.

Et d'abord le projet du gouvernement adopte les principales dispositions de la loi de 1872 et ce, dit-il, pour des raisons d'intérêt supérieur. Toutefois, les modifications suivantes sont apportées à cette loi et aux précédentes.

Dans le tarif général du tableau A, le droit professionnel de la 4e classe est abaissé de 18 à 15 francs pour les communes de 2,001 à 5,000 habitants. Dans les communes de 20,000 et au-dessous, les droits professionnels de la 7e classe sont abaissés de 8 à 5 francs pour les communes de 10,000 à 20,000 et de 1 franc seulement pour les autres, soit de 8 à 7 francs.

13 professions passent du tableau A dans le tableau B; 36 professions sont transférées dans le tableau C. De plus, le tableau A s'enrichit de 123 professions nouvelles, dont 33 concernant les marchands en gros et 32 des marchands en demi-gros.

Pour le tableau B, dans lequel se trouvent les banquiers, le projet innove ce qui suit : un banquier payera, à Paris, un droit fixe de 1,000 francs, plus 60 francs par employé au-dessus de cinq.

Dans le tableau C, de nombreuses modifications sont apportées au mode de fixation des *patentes* pour les établissements d'eaux ou de bains. Ce tableau s'enrichit de 74 professions, dont 28 nouvelles, 10 déjà classées par arrêtés d'assimilation et 36 tirées du tableau A.

Dans le tableau D, le droit proportionnel des professions, avocat, médecin, architecte, est porté du quinzième au dixième; les dispositions de la loi de 1872 sur ce point sont maintenues. Les compagnies d'assurance seraient portées du quinzième au dixième.

Les modifications apportées par la commission au projet du gouvernement sont très-peu nombreuses et fort peu importantes. Deux valent la peine qu'on les signale : l'administration proposait de compter comme compagnons ou apprentis les enfants, non mariés, lorsqu'ils sont âgés de seize ans ou plus et travaillant chez leurs parents. La commission a repoussé cette proposition. La seconde modification apportée par cette dernière est relative au tableau B et porte sur les *patentes* des grandes compagnies financières. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ces questions, ce qui nous mènerait trop loin et d'ailleurs serait peut-être inutile, puisque la loi n'est encore qu'à l'état de projet au mois de juillet 1874.

PATENTÉ, ÉE (pa-tan-té) part. passé du v. Patenter. Soumis à la patente : *Marchand* PATENTÉ. *Les arts [illegible] ne sont point* PATENTÉS.

— Substantiv. Personne patentée : *Un* PATENTÉ. *Le* PATENTÉ *poursuit la malheureuse [illegible] qui porte sa boutique sur un éventaire.* (M. [illegible])

PATENTER v. a. ou tr. (pa-tan-té — rad. *patente*). Soumettre à la patente : PATENTER *le petit commerce, c'est donner une prime au gros.*

— Délivrer une patente à : PATENTER *un inventeur.*

PATÉOSAURE s. m. (pa-té-o-zô-re — du gr. *pateô*, je marche; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, formé aux dépens des érémies, et dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PATÈQUE s. m. (pa-tè-ke — gr. *pataikos*, même sens). Antiq. Statuette courte et ventrue d'un dieu cabire.

— Encycl. V. CABIRE.

PATER s. m. (pa-tèr — mot lat. qui signif. *père*). Prière qui commence par ce mot, et qu'on appelle aussi Oraison dominicale : *Réciter le* PATER. *Réciter cinq* PATER *et cinq Avé.*

> Qu'aux gens d'esprit notre France est fatale!
> Qu'il y faut connaître au pape, à l'enfer,
> Et se borner à savoir son *Pater!*
>
> VOLTAIRE.

> On ne s'arrête pas en disant sa prière;
> Voyons, ne reste pas cette fois en arrière;
> Récitez-le avec moi le *Pater* et dis bien;
> Donnez-nous. — Donnez-nous... — Le pain quotidien.
> (pause.)
> — Le pain... — Eh bien! encor! Pourquoi donc cette
> Et pourquoi marmotter tout bas
> De ces mots que je n'entends pas
> — Chère maman, voici la chose:
> Je prends le bon Dieu, car le pain, c'est bien sec,
> De nous donner toujours un peu de beurre avec.
>
> L. RATISBONNE.

> Gros Guillot, Bas-Normand, ignorant par nature
> Et berger par besoin,
> D'apprendre son *Pater* n'avait jamais pris soin.
> « Mais, trois fois sotte créature!
> Lui dit un jour son bon curé,
> Aurais-tu donc enfin juré
> De ne point prier Dieu? Malheureux! âme impure!
> Réponds-moi, que dois-je en conclure?
> — Prier Dieu, je le voulons bien;
> Mais je n'avons jamais su lire.
> — Je vais t'enseigner un moyen.
> — Ah! jarni! vous n'avez qu'à dire.
> — Il faut donner à tes moutons...
> — Quoi? — Les mots du *Pater* pour noms.
> — Oui, monsieur le curai. — Tu conçois mon idée?
> — Oh! qu'oui! — Ce grand cornu s'appelera *Pater*;
> Cet autre, gros et gras, *noster*;
> Ce tout petit, *qui es*... Par ces noms-là guidée,
> Ta mémoire...—J'entends,rien n'est plus simple qu'ça,
> Et pis ma sœur sait lire; alle m'enseignera...
> — C'est bon... » Au bout de six semaines,
> Le curé l'aperçoit conduisant ses moutons.
> « Ah! voyons, lui dit-il, puisque tu les ramènes,
> Si tu sais ton *Pater*... — Si je le sais! je l'espérons;
> Allons, monsieur l'curai, ça n'est point difficile;
> J' les appelons si ben qu'on dirait que je lis.
> [*cœlis?*
> — Voyons.— *Pater! noster!* — Bien. — *Qui es? in*
> *Nomen? tuum! ad!*... — Imbécile!
> Et *sanctificetur?* — Ah! jarni, c'est ben vrai!
> J'ons tout not *Pater* dans la manche,
> Mais *sanctificetur*, mon bon monsieur l'curai,
> Le loup me l'a croqué dimanche. »
>
> CAPELLE.

— Temps que l'on mettrait à dire un *Pater* : *Le roi demeura deux ou trois* PATER *sans répondre, sérieux et réfléchissant.* (St-Sim.)

— Chacun des gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater* : *Les* PATER *de son chapelet sont d'émeraude.* (Acad.)

— Fam. *Savoir une chose comme son Pater*, La savoir très-bien par cœur. ‖ *Ne pas savoir son Pater*, Être fort ignorant.

— Bot. *Pater noster*, Nom vulgaire du corme de l'Inde, qui produit des grains dont on fait des chapelets.

— **Encycl.** Le *Pater* est une courte prière enseignée, d'après les évangélistes, par Jésus-Christ lui-même à ses disciples. On en trouve le texte dans saint Matthieu et dans saint Luc, avec quelques variantes. Le *Pater* que récite l'Église n'est d'ailleurs exactement conforme ni à l'un ni à l'autre de ces deux textes. Nous croyons devoir donner ici les deux textes sacrés. Voici d'abord celui de saint Matthieu : *Pater* NOSTER, QUI ES IN CŒLIS, *sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum.* FIAT VOLUNTAS TUA SICUT IN CŒLO ET IN TERRA. *Panem nostrum* SUPERSUBSTANTIALEM *da nobis hodie, et dimitte nobis* DEBITA *nostra*, SICUT ET NOS *dimittimus* DEBITORIBUS NOSTRIS; *et ne nos inducas in tentationem*, SED LIBERA NOS A MALO. AMEN. Voici maintenant la version de saint Luc : *Pater, sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum. Panem nostrum* QUOTIDIANUM *da nobis hodie, et dimitte nobis* PECCATA *nostra*, SI QUIDEM ET IPSI *dimittimus* OMNI DEBENTI NOBIS; *et ne nos inducas in tentationem*. Nous avons mis en évidence toutes les différences; la plus considérable, à nos yeux, est celle qui consiste dans la substitution du mot *quotidien* au mot *supersubstantiel*, appliqué au pain qu'on demande à Dieu. L'Église, qui a d'ailleurs choisi le texte de saint Matthieu, a justement emprunté à saint Luc cette importante modification. Enfin, pour clore la liste des variantes, dans un grand nombre d'exemplaires de l'Évangile de saint Matthieu, le *Pater* finit autrement qu'on ne le récite d'ordinaire. On y lit en effet : « Parce que c'est à vous qu'appartiennent la royauté, la puissance et la gloire pour tous les siècles. *Amen.* »

L'Oraison dominicale, c'est-à-dire la prière du Seigneur, comme on appelle le *Pater*, devint populaire chez les chrétiens dès l'origine du christianisme, elle est mentionnée dans

les plus anciennes liturgies. Non-seulement il fut dès lors en usage de réciter le *Pater* dans les familles, dans les réunions, au commencement et à la fin des repas, d'un travail quelconque, d'un voyage, etc., mais il faisait partie des rites en pieuses dans l'administration des sacrements, dans celui du baptême par exemple, et dans la célébration des mystères.

Quand l'accession au christianisme était faite par voie d'initiation et que les communautés évangéliques étaient proprement des sociétés secrètes, il y avait plusieurs degrés d'initiation; les catéchumènes ou néophytes n'avaient pas le droit de réciter le *Pater* dans l'assemblée des fidèles : c'était un privilège réservé aux *perfecti*, c'est-à-dire à ceux qui avaient terminé leur noviciat et étaient admis définitivement au rang de membres de la secte et aux secrets que cette dignité comportait. Le *Pater* était en quelque sorte un talisman, un moyen de se reconnaître, un mot de passe. Plus tard, les constitutions apostoliques, les conciles de Girone et de Tolède prescrivirent de réciter le *Pater* trois fois par jour dans l'office monastique. Origène, Tertullien, saint Cyprien ne tarissent pas dans l'éloge qu'ils font de cette prière, et elle a conservé son prestige à travers tous les siècles. Depuis quinze cents ans, les enfants la savent dès leur bas âge, les vieillards la répètent jusque sur le seuil de la tombe, le moine la récite des milliers de fois par jour, les prédicateurs en font en chaire des paraphrases éloquentes. Les plus grands docteurs de l'Église ont consacré des volumes à la commenter. Bourdaloue en a fait une étude approfondie dans le *Recueil de ses pensées*. On estime aussi un commentaire que le Père Lebrun en a donné dans son *Explication des cérémonies de la messe*. On a néanmoins beaucoup contesté le texte tel qu'il se trouve dans l'Évangile. On a dit aussi que cette prière n'a pas eu Jésus pour auteur, mais que c'était une formule en usage chez les Juifs de temps immémorial. Toutefois, c'est là une objection moderne, difficile à établir; car on ne trouve la formule de l'Oraison dominicale nulle part dans les livres juifs, et aucun des écrivains des premiers siècles de notre ère n'en a contesté l'origine évangélique.

On a attaqué plus sérieusement le *Pater* au point de vue de la doctrine; des incrédules se sont appliqués à y trouver autant d'hérésies que de mots : *Pater noster qui es in cœlis*... Dieu est partout. *Sanctificetur nomen*... Le nom de Dieu est la sainteté même. *Fiat voluntas tua*... La volonté de Dieu est toute-puissante. *Adveniat regnum tuum*... Dieu n'a jamais cessé de régner. *Ne nos inducas in tentationem*... C'est l'office du démon, et non celui de Dieu. Nous ne perdrons pas notre temps à démêler les objections sérieuses des jeux d'esprit contenus pêle-mêle dans cette critique. Nous nous arrêterons encore moins aux longues dissertations par lesquelles les théologiens ont essayé de répondre à ces attaques.

En somme, le *Pater* étant d'une origine contestée, mais probablement juive, personne ne s'étonnera que les idées en soient décousues et offrent quelques difficultés à l'interprétation.

Le *Pater* a été traduit à peu près dans toutes les langues. Un Anglais du nom de Chamberlayne l'a fait imprimer à Amsterdam en 1715 en cent cinquante-deux langues. Un Allemand en a publié une traduction en quarante-huit autres langues, notamment en quicha et autres idiomes indigènes du Mexique et de l'Amérique du Sud.

PATER (Paul), mathématicien hongrois, né en 1656, mort à Dantzig en 1724. Il devint recteur du gymnase des Évangéliques, à Thorn (1688), puis professeur de mathématiques à l'académie de Dantzig. On a de lui un grand nombre d'éloges et de dissertations. Nous citerons, entre autres : *Duo phænomena rarissima, alterum crux in luna, alterum meteorum ignitum* (Iéna, 1681, in-4°); *Insignia Turcica ex variis superstitionum tenebris illustratis in lucem prodeunt* (Iéna, 1687); *Exercitatio physica de terra æ miraculo optimo maximo*; *Typis literarum* [illegible] (Leipzig, 1710, in-4°), curieuse dissertation sur l'imprimerie; *De mari Caspio* (Dantzig, 1723, in-4°).

PATER (Jean-Baptiste-Joseph), peintre français, né à Valenciennes en 1695, mort à Paris en 1736. Son père, sculpteur en bois, l'envoya étudier à Paris dans l'atelier de Watteau; mais le caractère difficile de ce maître l'empêcha de suivre longtemps ses leçons. A partir de ce moment, il travailla seul, et, comme il avait le travail facile, comme, d'un autre côté, il faisait surtout de l'art pour gagner de l'argent, il produisit, dans la manière de Watteau, un grand nombre de tableaux de genre, de bambochades, de dessins de genre, de cartons, etc. Ses tableaux, où domine le mauvais goût du temps, sont incorrects, de dessin maniéré, mais d'une couleur agréable. L'Académie de peinture le reçut, en 1728, au nombre de ses membres. Nous citerons, parmi ses tableaux : la *Fête champêtre*, au Louvre, [illegible] *des Fourrageurs*; *l'Arrivée des comédiens dans la ville du Mans*; le *Mari battu et content*, etc. [illegible] de cet artiste, [illegible]

temps tombés en discrédit, sont aujourd'hui assez recherchés.

PÂTER v. a. ou tr. (pâ-té — rad. *pâte*). Techn. Coller avec la colle appelée pâte : PÂTER *des cuirs*.

— v. n. ou intr. Hortic. Se dit des fruits qui n'ont pas d'eau, qui sont comme de la pâte : *Cette poire pâte*.

PATERCULUS (C. Velleius), historien romain, né vers 19 av. J.-C., mort vers 31 de l'ère chrétienne. Il servit dans l'armée romaine, accompagna le jeune Tibère en Germanie et s'éleva jusqu'à la préture (14). L'ouvrage qui reste de lui est un abrégé d'histoire romaine et d'histoire universelle, excellent pour ce qui regarde le passé, mais moins estimé pour la partie qui traite des événements contemporains, et qui est pleine des plus basses flatteries envers Tibère et Séjan. Le style en est clair, concis, énergique. Cet ouvrage, que le président Hénault appelle le modèle inimitable des abrégés, tant Paterculus excelle à choisir avec tact les faits caractéristiques de l'histoire, a pour titre : *C. Velleii Paterculi historiæ romanæ ad M. Vinicium cos. lib. II*, et a été publié pour la première fois à Bâle en 1520. Il en existe plusieurs traductions françaises, dont la plus estimée est celle de M. Després dans la collection Panckoucke (1825).

PATÈRE s. f. (pa-tè-re — lat. *patera*. V. PATELLE). Antiq. rom. Espèce de coupe de bronze, d'argent ou d'or, très-évasée, dont les Romains se servaient dans les sacrifices, soit pour offrir aux dieux les viandes qu'ils leur consacraient, soit pour faire les libations.

— Écon. domest. Sorte de disque orné dont on se sert pour tenir écartés des rideaux ou des draperies.

— Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patère antique : *A Bruxelles, les noms des négociants, des notaires, des huissiers, des médecins sont quelquefois écrits même autour de la* PATÈRE *qui reçoit le bouton de tirage de la sonnette*. (Schnitz.)

— Techn. Nom des petites rondelles enfilées aux ficelles qui soutiennent les lisses du métier à tisser, afin de régler la hauteur de ces dernières. ‖ Disque orné que l'on fixe, dans les ouvrages de serrurerie, sur les croisillons formés par des tiges de fer.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, de la famille des océanidées, comprenant une espèce de très-grande taille, dont le disque est concave, avec les bords retroussés comme dans une patère antique.

— Bot. Organe évasé en forme de soucoupe.

— s. m. Antiq. gr. Nom de certains prêtres d'Apollon, par l'organe desquels ce dieu rendait ses oracles.

— Encycl. Antiq. rom. La *patère* est un vase, sorte de coupe assez élargie, semblable à un calice de fleur très-ouvert, dont se servaient les anciens dans les sacrifices pour l'offrande des viandes ou pour faire des libations. Le pied de la *patère* était généralement très-court et elle différe en cela de la coupe, qui est tout à la fois un peu plus plate et beaucoup plus élevée sur pied, comme elle diffère du calice en ce que ce dernier est plus haut de vase et moins élargi. En raison de son usage, la *patère* était le plus souvent en métal précieux, en marbre ou en pierre rare. Quelquefois elle était munie d'un manche, comme on en trouve des exemples dans certaines médailles. Les numismates voient dans les *patères* gravées sur les médailles le signe de la puissance royale ou impériale. C'est l'un des symboles du sacerdoce et du grade sacerdotal le plus élevé. Au pontife le couteau ou la faucille, au monarque le vase; l'un frappe la victime ou recueille le fruit, l'autre en fait l'offrande aux divinités. Dans le rit des funérailles antiques, il était d'usage d'enfermer avec les cendres des morts les vases dans lesquels on avait fait des libations funéraires. C'était le témoignage matériel des sympathies ou des regrets inspirés par le défunt, qu'on joignait à sa cendre. La coupe dans laquelle on avait bu en son honneur ne devait être profanée par aucun autre usage. Le mort pouvait l'emporter à son tour dans les champs Élysées pour y boire le nectar dont les divinités olympiques enivraient les guerriers braves et les gens dévots et honnêtes, en récompense de leur conduite [illegible] funéraires, étaient d'or, d'argent, de marbre, de bronze, ou encore de [illegible] terre, suivant la condition [illegible] qui se faisaient les libations. [illegible] soient, on les désigne également sous le nom général de *patères*. Les monuments sépulcraux furent décorés avec ces vases, devenus symboles funéraires. [illegible] vases qu'on remarque sur les [illegible] de l'ordre dorique, sur les tympans des arcades ou écoinçons, sur les coupoles, autels, etc.

— Archit. [illegible] les vases destinés aux libations religieuses à la ceinture des colonnes intérieures des temples, [illegible] dans le [illegible] vases [illegible] heureux motif d'ornementation, on s'en servit [illegible] les proportions le permettent, l'ornement simule une coupe vue de face et dont le pied

est engagé dans la moulure ou la partie décorée; dans les emplacements qui ne peuvent supporter ni un dessin aussi large ni une aussi forte saillie, la *patère* est une fleur assez semblable à la mauve, creuse, ouverte et dont les pétales se touchent jusqu'au bord où leur division est à peine indiquée par un cran; quelquefois même toute indication de pétale est supprimée et la *patère* n'est plus une fleur, mais un ornement rond et creux. On la place quelquefois sur les crossettes en guise de rosace, sur les bagues ou les bases de petites colonnes, dans les encadrements de bois, dans la traverse moulurée qui sépare les panneaux supérieurs et inférieurs d'une porte, etc. C'est surtout dans l'ornementation des objets d'ébénisterie et dans la menuiserie décorative qu'elle est employée.

— Écon. domest. On se servit d'abord de la *patère* dans sa forme primitive pour attacher des guirlandes aux colonnes, des rideaux aux embrasures, aux colonnettes de lit, pour maintenir les portières relevées. Cet objet d'ameublement conserva dans cet usage le nom qu'il tenait de sa forme; mais peu à peu la forme changea et le nom resta, de telle sorte qu'aujourd'hui le nom qui désigne ce genre d'objets leur vient de leur usage et l'on appelle *patères* non-seulement les ornements de cuivre repoussé en forme de calice ouvert et fixés par une tige de fer aux embrasures pour recevoir les embrasses des rideaux, mais encore toutes les pièces affectées au même usage, qu'elles soient en bois ou métal et quelle que soit leur forme, champignon, pomme de pin ou toute autre. Quand elles sont en bois, ces *patères* sont tournées et quelquefois agrémentées de clous dorés ou argentés, de cuivre ou d'acier. On emploie des objets semblables pour accrocher les vêtements ou les chapeaux, et on les désigne encore par le nom de *patère* qui, par extension, s'applique maintenant à toute espèce de fiche simulant soit un clou, soit une fleur, soit une pomme, un champignon, etc., destinée à porter des guirlandes, des tapisseries, des vêtements, des coiffures ou tous autres objets. On voit que le mot *patère* s'est singulièrement généralisé et qu'il est, par l'usage, bien éloigné de son acception originelle et primitive. Aujourd'hui, on fabrique pour les établissements publics et les antichambres des *patères* en fonte moulée ayant la forme d'un S orné de diverses façons, percées à l'un des bouts de deux trous destinés à visser cet objet dans le mur, et l'autre bout, celui qui doit recevoir les vêtements ou coiffures, est garni d'une boule de porcelaine.

PATERE QUAM IPSE FECISTI LEGEM (Subis la loi que tu as faite toi-même), Phrase latine qui paraît empruntée au langage juridique et qui signifie que l'on doit subir les conséquences d'un principe que l'on a soi-même établi. On remplace quelquefois le mot *fecisti* par *tulisti*.

PATERIN s. m. (pa-te-rain — rad. *pater*). Hist. relig. Nom donné à certains hérétiques qui n'admettaient pas d'autres prières que le *pater*.

PATERNA, bourg d'Espagne, province et à 33 kilom. N.-E. d'Almeria, au pied de la montagne de la sierra Nevada; 1,680 hab. Fabrication de toiles; commerce de soie et de porcs [illegible]

PATERNA PATERNIS, MATERNA MATERNIS, Expressions latines très-usitées autrefois au barreau pour désigner que, dans une succession, les biens provenant du côté du père du défunt doivent appartenir à ses parents paternels : *paterna paternis*, et que les biens provenant du côté de la mère sont dévolus à ses parents maternels [illegible]

[illegible] la loi du 17 nivôse an II, et cette abrogation a été maintenue par l'article 732 du code civil. Aux termes de cet article, « la loi ne considère ni la nature ni l'origine des biens pour en régler la succession. » Ainsi, tous les biens meubles ou immeubles composant une succession, qu'ils soient venus au défunt ou de ses parents paternels ou de ses parents maternels, [illegible] nature ou leur origine, tous, en un mot, sans aucune distinction, restent confondus dans [illegible]

[illegible] ticuliers des meubles et d'héritiers particuliers [illegible]

PATERNE [illegible]

Louis XVI. (Ste-Beuve.)

PATERNE (saint), évêque de Vannes, né [illegible] vivait dans une solitude, lorsqu'il fut appelé à occuper le siége de Vannes, que venait de créer Conan Mériadec, roi d'Armorique. Persécuté et forcé de fuir, il alla terminer sa vie [illegible]

— Un autre [illegible] pelé aussi saint *Pair* ou *Paer*, né à Poitiers, fut évêque d'Avranches de 552 à 565. Il assista au concile de Paris en 557.

PATERNE (SAINT-), ch.-l. de cant. de la [illegible] les. Vestiges d'antiquités celtiques et romaines. [illegible] journa plusieurs fois.

PATERNE (SAINT-), bourg d'Indre-et-Loire, cant. de Neuvy-le-Roi, arrond. et à 31 kilom. [illegible] 1,957 hab. Fabrication de toiles, poteries fines, tuileries. Aux environs, ruines de l'abbaye de la Clarté-Dieu, d'où provient le magnifique groupe en terre cuite, l'*Adoration des Mages*, qui se voit dans l'église du bourg.

PATERNEL, ELLE [illegible] — lat. *paternus*; de *pater*, père). Du père, qui appartient au père : *La bénédiction, la malédiction* [illegible]

‖ Qui vient du père, qui est du côté du père. [illegible] *affection* PATERNELLE. *L'amour fraternel* [illegible] *n'est produit que par l'amour* PATERNEL. (B. de St-P.) *L'heureux effet des vertus* PATERNELLES [illegible] *de la divinité sur notre âme*. (Mme de Staël.)

[illegible]

‖ Qui a la douceur, l'indulgence d'un père. *Se montrer très-*PATERNEL *pour tous ses serviteurs*. [illegible] carcere duro. (Cormen.) *Universaliser ce qui* [illegible]

— [illegible] personnage, les Grecs faisaient souvent suivre [illegible] nitif.

PATERNELLEMENT [illegible] nelle, en père; avec une bonté, une indulgence [illegible] *avoir écrit si* PATERNELLEMENT. (Mme de Sév.)

PATERNIEN [illegible]

PATERNISER [illegible] son père : *Les filles* PATERNISENT *ordinairement* [illegible]

PATERNITÉ [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] fants adultérins et des enfants incestueux, [illegible] tations légales relatives à chacune de ces différentes filiations.

Parlons d'abord de la filiation des enfants [illegible] ses établit une différence saillante entre la *paternité* et la maternité. La maternité est [illegible] preuve directe est par conséquent réalisable. La *paternité*, au contraire, est un fait occulte [illegible] conception; rationnellement ou plutôt spéculativement, elle est et demeure incertaine, en ce sens du moins qu'elle n'est pas susceptible de démonstration physique, bien qu'elle trouve, dans la vertu de l'épouse, une certitude morale irréfragable. La loi, en cette matière, a suppléé à l'impossibilité d'une démonstration [illegible] élève au degré d'une présomption juridique, faisant foi dans la généralité des cas, et ne [illegible] preuve contraire que dans des circonstances exceptionnelles qu'elle détermine. L'article 312 du code civil formule en ces termes cette présomption légale : « L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. » C'est la reproduction de la règle du droit romain : *Is pater est quem nuptiæ demonstrant*. Cette présomption repose sur deux motifs : 1° sur la cohabitation des époux, présomption probable de la *paternité* du mari; 2° elle repose sur cet autre motif que, pour que la *paternité* ne fût pas imputable au mari, il faudrait admettre l'infidélité de la mère; or cette infidélité est un délit, et un délit ne se présume pas; il faut en produire la preuve.

Cette présomption, base de l'honneur des familles et de l'état civil des personnes, flécrit dans certains cas déterminés limitativement [illegible] absolument établie du fait contraire, c'est-à-dire [illegible] ment la conception de l'enfant, étant donnée la date de sa naissance. La loi, suivant sur ce point les observations les plus constantes de la science physiologique, a posé la règle juridique que la durée des gestations les plus longues est de 300 jours, et la durée des gestations les plus courtes de 180 jours. La conséquence est que, légalement, la date de la conception d'un enfant né viable se place nécessairement dans l'intervalle compris entre le trois-centième et le cent-quatre-vingtième jour antérieurement à la naissance. Si [illegible] impossibilité physique et démontrée de rapprochement entre les époux, l'enfant, bien que né et conçu pendant le mariage, n'a pas pour père le mari, et ce dernier peut en désavouer la *paternité*.

Quels sont les faits admis par la loi comme [illegible] L'article 312 n'en énumère que deux : 1° l'éloignement ou la distance; 2° un accident rendant la cohabitation impossible. A cet égard, faisons quelques observations. [illegible] désaveu de *paternité*, en présence surtout des rapides moyens de locomotion qui existent aujourd'hui [illegible] de la promulgation du code. Il faut toujours arriver à prouver, par l'ensemble des circonstances, l'impossibilité totale d'une conjonction, même momentanée. La détention des deux conjoints dans deux prisons différentes produirait une démonstration beaucoup plus irréfragable que leur séparation par des distances [illegible] dont parle l'article 312, ce peut être une blessure [illegible] tion. Si l'accident avait eu pour conséquence de produire un état d'impuissance totale dans le mari; si, par exemple, il s'agissait d'un crime [illegible] saveu serait péremptoirement justifié. La loi, en effet (art. 313), n'écarte comme moyen de désaveu de la *paternité* que l'impuissance naturelle, toujours problématique, mais nulle [illegible] interne, et, en tout cas, n'atteignant pas les [illegible] de la loi que de refuser d'y voir un de ces [illegible] térieures. Il n'y a, en définitive, qu'une question [illegible] *ternité* peut être désavouée.

L'adultère de la mère ne suffit pas pour justifier le désaveu, par le mari, de l'enfant qu'elle a conçu et dont elle est accouchée pendant le mariage. L'infidélité de l'épouse, en effet, ne rend pas impossible ses rapports intimes avec son mari et, par conséquent, la *paternité* de celui-ci. Mais l'infidélité de l'épouse peut devenir une cause de désaveu quand une autre circonstance vient s'y ajouter, à savoir « quand la naissance de l'enfant a été cachée au mari » (art. 313, code civil). Tenir secret l'accouchement est, en effet, de la part de la mère, au moins en général, l'aveu tacite, mais fort expressif, d'une faute. Néanmoins, ces deux faits, même réunis, ne suffisent point encore complètement pour faire tomber la présomption de *paternité* du mari. Celui-ci peut être le vrai père, et la femme qui ne se sent pas sans reproche, peut avoir dissimulé sa grossesse et son accouchement par crainte des jalouses et légitimes colères de son époux. L'unique effet de la conjonction de ces deux circonstances est de permettre au mari de faire valoir tous les genres de preuves tendant à établir qu'il n'est pas le père de l'enfant. Il pourra, en pareil cas, exciper des simples impossibilités morales de cohabitation, par exemple de l'impossibilité qui est résultée, soit de son état valétudinaire, soit de son grand âge, soit même de la mésintelligence existant entre lui et sa femme.

Le code civil avait laissé, dans la matière du désaveu, une lacune regrettable. Malgré la séparation de corps judiciairement prononcée, il laissait subsister la présomption de *paternité* incombant au mari, d'après l'article 312. C'était illogique, puisque cette présomption légale repose principalement sur la cohabitation et que la séparation de corps fait cesser la cohabitation. Une loi du 6 décembre 1850 a réparé cette regrettable omission du code. D'après cette loi, s'il y a eu séparation de corps prononcée ou même simplement demandée, le mari pourra désavouer l'enfant né 300 jours après l'ordonnance du président du tribunal, qui a assigné à sa femme un domicile séparé. Le mari, en pareil cas, n'a rien à prouver, sinon la date de l'ordonnance et celle de la naissance, séparées par un intervalle d'au moins 300 jours. Cela suffit pour l'exonérer de la présomption de *paternité* de l'article 312. Suivant la même loi, et dans le cas où la demande en séparation aurait été rejetée, et où, en conséquence, les époux auraient repris la vie commune, le mari pourra encore désavouer l'enfant né avant les 180 jours depuis leur réunion. Ici encore, il n'y a qu'une question de date, et le mari n'est obligé à rapporter aucune preuve des désordres de sa femme. La loi nouvelle dispose toutefois, avec raison, que ses dispositions ne sont point applicables « s'il y a eu réunion de fait entre les époux, » soit durant l'instance en séparation, soit depuis cette séparation judiciairement prononcée, dans le temps, en un mot, où il leur était légalement permis de vivre isolément.

L'article 314 du code civil s'occupe de l'enfant né moins de 180 jours depuis le mariage. Cet enfant, suivant la règle déjà énoncée touchant la durée possible de la gestation, n'a point été conçu pendant le mariage, bien qu'il soit né depuis. Le mari peut le désavouer, et il peut le désavouer péremptoirement, sans avoir, bien entendu, à rechercher la preuve des déportements de sa femme, puisque la conception est nécessairement antérieure à leur union. Mais cette faculté de désaveu cesse dans trois cas. Elle cesse : 1° s'il est avéré que le mari connaissait, au moment du mariage, l'état de grossesse de sa future épouse. En pareil cas, la probabilité est que l'enfant, quoique conçu avant l'union matrimoniale, l'a été des œuvres du mari, et que ce dernier a voulu le légitimer en épousant la mère. Suivant l'article 314, la faculté de désaveu, dans le cas qui nous occupe, cesse encore, 2° si le mari a assisté à l'acte de naissance et si cet acte est signé de lui, ou contient sa déclaration qu'il ne sait ou ne peut signer. Il y a là, en effet, une tacite reconnaissance de la *paternité*; 3° enfin, il n'y a pas lieu à désaveu si l'enfant né moins de 180 jours après le mariage n'est pas viable. Dans ce cas, en effet, sa naissance prématurée ne suppose plus nécessairement une conception remontant au delà de l'union des époux. D'ailleurs, un enfant non viable ne compte pas légalement, soit dans la société, soit dans la famille. Le désaveu serait un scandale inutile; il serait sans intérêt pour le mari, et qui n'a pas d'intérêt n'a pas d'action.

L'article 315 du code civil envisage une situation qui diffère des précédentes; il est relatif aux enfants nés après la dissolution du mariage. Si la naissance se produit dans la période de 300 jours depuis cette dissolution, il n'y a pas de difficulté; l'enfant est légitime et a pour père le mari. Si les 300 jours sont révolus au moment de la naissance, l'article dispose que la légitimité de l'enfant « pourra être contestée. » Ces expressions ont fait surgir des doutes; en voici le sens exact, fixé par l'interprétation des auteurs : L'enfant né après le mariage, en dehors de la période de gestation, n'est certainement pas l'enfant du mari, puisque sa conception se reporte à une époque où le mariage était dissous. En conséquence, son illégitimité, ou, si l'on veut, son état de simple enfant naturel de la mère sera infailliblement déclaré par le tribunal, si le tribunal est saisi de la question par une partie intéressée. Mais si personne ne réclame, on laissera jouir l'enfant de l'état civil que lui assigne son acte de naissance.

La loi détermine les délais et les formes dans lesquels doit se produire l'action en désaveu, dans le cas où cette action est admise. Elle doit être intentée, à peine de déchéance, dans le mois de la naissance de l'enfant, si le mari est sur les lieux, et dans les deux mois s'il était absent au moment de l'accouchement. Si la grossesse ou la naissance a été tenue secrète, le délai ne prend cours qu'à dater de la découverte de la fraude. L'action est dirigée contre un tuteur *ad hoc*, nommé à l'enfant par le tribunal.

La preuve de la filiation des enfants légitimes résulte de leur acte de naissance. A défaut d'acte de naissance, elle est suffisamment établie par ce qu'on nomme la possession d'état. Cette possession se compose de trois éléments : *nomen, tractatus, fama*, c'est-à-dire qu'il faut que l'enfant ait constamment porté le nom du père légitime qu'il s'attribue, qu'il ait été traité comme tel par ses père et mère, qu'il ait été traité comme tel par ses père et mère, qu'il ait eu passé pour tel dans la famille et dans le monde. Quand la preuve de la filiation légitime ne résulte que de l'acte de naissance seul, ou que de la possession d'état isolément, cette preuve peut être contredite par quiconque y a intérêt, et les tribunaux saisis du débat peuvent, selon les circonstances, déclarer que l'enfant n'a pas l'état civil que lui attribue, soit sa possession, soit son acte de naissance. Mais lorsqu'à l'acte de naissance se joint une possession d'état conforme, cette preuve géminée devient irréfragable et indiscutable.

Quant aux preuves de la filiation des enfants naturels, cette matière a été traitée au mot ENFANT NATUREL (v. cet article et LÉGITIMATION), et il serait superflu d'y revenir ici. Nous dirons seulement deux mots d'une question d'un grand intérêt : La possession d'état d'enfant naturel peut-elle constituer une preuve suffisante de la filiation naturelle?

Trois systèmes se sont produits. Dans le premier, qui est celui de MM. Delvincourt et Proudhon, la possession d'état ne peut prouver la filiation naturelle à l'égard du père, par la raison que ce mode de preuve se résoudrait à une véritable recherche de la *paternité*, laquelle est interdite. Mais elle peut prouver la filiation naturelle à l'égard de la mère, la recherche de la maternité étant permise. Dans un second système, soutenu par M. Bonnier, dans son *Traité des preuves*, la possession d'état peut faire preuve de la filiation naturelle, tant à l'égard du père qu'à l'égard de la mère. De la part de l'un ou de l'autre, en effet, elle comporte un aveu, tacite il est vrai, mais expressif et continu de la *paternité* ou de la maternité. Un acte même authentique de reconnaissance de l'enfant peut être le produit de la captation; la reconnaissance persistante résultant des soins et de l'éducation donnés, qui constitue la possession d'état, est au contraire une reconnaissance souverainement volontaire et libre. La possession d'état, ajoute enfin M. Bonnier, prouve suffisamment la filiation légitime; bien plus énergiquement encore doit-elle prouver la filiation naturelle, dont l'aveu public expose au blâme de l'opinion et comporte dès lors une affirmation bien plus significative encore du fait de la *paternité* ou de la maternité. Dans un troisième système, qui est celui de MM. Mourlon et Marcadé, on rejette absolument la preuve de la filiation naturelle par la possession d'état, tant à l'égard du père qu'à l'égard de la mère; à l'égard du père, par la raison péremptoire que la recherche de la *paternité* est interdite; à l'égard de la mère, par le motif que si la maternité peut être recherchée et prouvée judiciairement par témoins, ce n'est, d'après la loi, qu'à la condition qu'il existe déjà soit un commencement de preuve par écrit, soit des indices graves des à présent acquis. On éluderait cette condition indispensable en faisant dépendre la solution de la question de la simple possession d'état, puisqu'il faudrait, dès le début, procéder à une enquête pour établir cette possession. Ce dernier système est, sans contredit, le plus juridique; le second est plus humain et a plus de séduction.

PATERNO, l'ancienne *Hybla Major*, ville d'Italie (Sicile), province, district et à 20 kilom. N.-O. de Catane, chef-lieu de mandement, sur le versant méridional de l'Etna; 15,308 hab. Source minérale ferrugineuse; mine de sel. Miel renommé. Belles ruines antiques.

PATERNO-CALABRO, bourg d'Italie, province de la Calabre Citérieure, district et à 8 kilom. de Cosenza, mandement de Dipignano; 2,309 hab.

PATERNOPOLI, bourg d'Italie, province de la Calabre Ultérieure, district de San-Angelo-dei-Lombardi, chef-lieu de mandement; 2,151 hab.

PATERSON, ville des Etats-Unis d'Amérique. V. PATTERSON.

PATERSON (Samuel), littérateur anglais, né à Londres en 1728, mort dans la même ville en 1802. Il fut d'abord libraire, puis commissaire-priseur, s'occupa de ventes de bibliothèques et fut pendant quelque temps bibliothécaire de lord Lansdown. Outre de nombreux catalogues de bibliothèques, on a de lui : *Remarques fugitives faites pendant un voyage dans une partie des Pays-Bas en 1769* (Londres, 1769, 3 vol. in-8°), sous le pseudonyme de **Coriat Junior**; *Joineriana* ou *le Livre des rognures* (1772, 2 vol. in-8°), recueil d'aphorismes moraux et littéraires; *Reflexions sur la jurisprudence et les gens de loi* (Londres, 1788, in-8°); *Description topographique de l'île de la Grenade* (Londres, 1780).

PATERSONIE s. f. (pa-ter-so-nî — de *Paterson*, botan. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des iridées, comprenant des espèces qui croissent dans les contrées sablonneuses de l'Australie.

PATÈTE s. f. (pa-tè-te). Bot. Nom que les anciens donnaient à une espèce de datte excessivement tendre.

PÂTEUX, EUSE adj. (pâ-teu, eu-ze — rad. *pâte*). Se dit des choses qui ont une consistance mollasse, qui empâtent la bouche : *Des fruits* PÂTEUX. *Du pain* PÂTEUX.

— Très-épais, trop épais : *Encre* PÂTEUSE.

— Se dit des liquides qui contiennent des filaments, des matières non fondues qui empêchent leur entière liquidité.

— *Œil pâteux*, Aspect particulier aux liquides pâteux.

— *Chemin pâteux*, Chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée.

— *Avoir la bouche, la langue pâteuse*, Avoir la bouche, la langue comme empâtée d'un enduit épais.

— Peint. Se dit d'une peinture d'une touche épaisse, qui donne aux figures du relief et de la vigueur : *Touches, chairs* PÂTEUSES.

— Littér. Lent, lourd, embarrassé : *Un style* PÂTEUX.

— Comm. *Diamant pâteux, Agate dont l'œil est pâteux*, Diamant qui n'est pas parfaitement clair, agate qui a quelque chose de trouble et de louche.

PATHELIN, personnage d'une vieille farce (v. AVOCAT PATELIN). On ne sait d'où vient ce nom de Pathelin. Delâtre le regarde comme un diminutif de *patel*, qui fait patte de velours, de *patte*, sans oser dire si le mot a existé dans la langue avant la fameuse comédie, ou s'il a été forgé par l'auteur de la comédie. M. Littré adopte l'explication fournie par Du Cange. Il y eut, dans le XIe siècle, des hérétiques qu'on nomma *paterins, patalins, patelins*, et Du Cange rapporte ce texte du XIIIe siècle : « Et por ce sunt il dit *paterins*, et est autant à dire come deviseres. » Le mot *paterin* avait donc pris alors le sens de deviseur, parleur, celui qui trompe par la parole; c'est la signification même de *patelin*, et quant au changement de *r* en *l*, rien de plus fréquent. Les auteurs sont en désaccord sur l'étymologie du mot *paterin*; quelques-uns disent que le mot vient de *Pattaria*, nom d'un quartier de Milan; d'autres y voient un mot signifiant en italien ramassis populaire. D'après M. Littré, il n'est pas vraisemblable que l'ancien verbe *pateller*, qui signifiait le chant inarticulé d'un jeune oiseau, ait rien de commun avec *patelin*. Quoi qu'il en soit, le nom de *Pathelin* est resté dans notre langue pour désigner un homme souple et artificieux, un fourbe câlin, un flatteur hypocrite. Le proverbe *Revenir à ses moutons* est tiré de la même pièce, où ces mots se trouvent répétés de la façon la plus comique. Génin, qui a consacré un travail important à la *Farce de Pathelin*, a aussi développé dans les vers suivants le caractère de ceux qu'on appelle aujourd'hui des *patelins*, du nom du fameux maître Pierre :

> Les hoirs de défunt Pathelin,
> Inconnus chez Plaute et Térence,
> Ont envahi toute la France,
> Car ils sont bénis du malin,
> Les hoirs de défunt Pathelin!
>
> On en voit pulluler l'engeance
> Sous le drap, la bure et le lin;
> Prêtre ou laïc, noble ou vilain,
> Tout est de leur intelligence,
> Tout cède à leur persévérance;
> Ils font si bien la révérence!
> Ils parlent si doux et câlin!
> On les rencontre à l'audience
> A l'église, au bal, au moulin,
> Les champs, la ville, tout est plein
> Des hoirs de défunt Pathelin!
>
> Au temps des livres sur vélin,
> Un honnête homme très-enclin
> A railler de papelardie
> En fit une farce hardie,
> De nos aïeux plus applaudie
> Que le vieux roman de Merlin.
> L'âge qui tout mène à déclin
> L'ayant de sa rouille enlaidie,
> Cette piquante comédie,
> Digne de notre Poquelin,
> Je la débrouille et l'étudie
> Dans ce livre que je dédie
> Aux hoirs de défunt Pathelin.
>
> S'ils prennent sous leur patronage
> Cet écrit sur un badinage

Où leur maître est représenté,
S'ils le font vivre d'âge en âge
Autant que le patelinage,
Ce sera l'immortalité.

Pathelin (LA FARCE DE MAÎTRE), comédie avec prologue, de M. Ed. Fournier; Théâtre-Français, 26 novembre 1872. Le prologue, intitulé la *Farce et la comédie*, est tout entier de M. Ed. Fournier; mais la comédie n'est qu'un arrangement ou, comme le disait l'affiche, une restitution de la vieille farce de l'*Avocat Pathelin*. Le travail de l'érudit a été fait avec soin; il a conservé autant que possible à la vieille sotie sa saveur et son sel gaulois; mais ce style naïf a des qualités qui s'évaporent si on change les mots surannés en expressions modernes, et la versification de M. Ed. Fournier est un peu lourde. Cette restitution n'en a pas moins eu un certain succès; elle a permis à notre première scène comique de représenter un des chefs-d'œuvre de notre vieux théâtre, inintelligible dans sa langue pour la plupart des spectateurs.

Pathelin (MAÎTRE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Ferdinand Langlé, musique de M. François Bazin, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 12 décembre 1856. Les auteurs du livret ont renfermé en un seul acte la pièce de Brueys et, en conservant les principaux épisodes de la vieille *Farce de maistre Pierre Pathelin*, ils ont prouvé que les modernes pouvaient aussi bien s'en divertir que leurs aïeux du XVe siècle. M. Bazin est sorti victorieux des difficultés qu'offrait pour la musique un pareil sujet. Tout en exprimant avec franchise le caractère de chaque scène, il a écrit une partition élégante et estimée des connaisseurs. L'ouverture fait entendre le motif de la marche comique qui accompagne à la fin de l'acte l'entrée du tribunal, ce qui place l'ouvrage dans le cadre spécial qui lui convient. Nous citerons, parmi les morceaux les plus applaudis, les couplets de l'avocat; les couplets d'Aignelet, le berger; une jolie romance de ténor et le duo des *Bée, bée*. Comme pièce et comme musique, *Maître Pathelin* est un des meilleurs actes d'opéra-comique du répertoire.

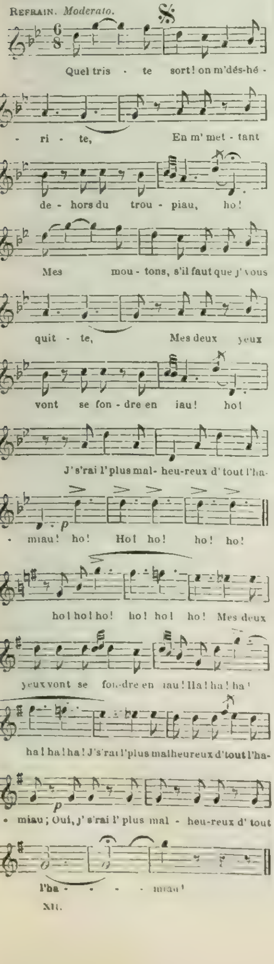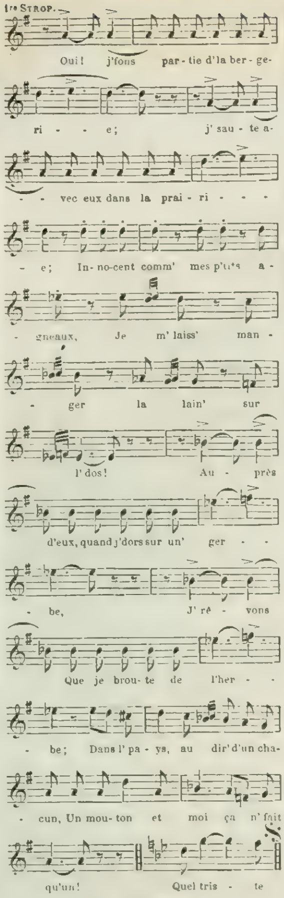

DEUXIÈME STROPHE.

Un homm' noir m'a r'mis c' griffonnage,
Ousqu'on dit que, pour mon usage,
De vos berbis, d' vos animiaux,
J' fais des cot'lett's et des gigots.
C'est un mensonge ben horrible!
Car j'ons l' cœur si doux, si sensible,
Que, quand on frappe un animal,
Ça me fait mal! (*bis*)

PATHEMAR s. m. (pa-te-mar). Mar. Paquebot des Indes dont la marche était fort rapide. ‖ On disait aussi PATMAR.

PATHÉTIQUE adj. (pa-té-ti-ke — gr. *pathêtikos*, qui passionne; de *pathê* ou *pathos*, souffrance, passion; de *paschein*, souffrir, forme inchoative du radical qui a produit *pathein* et aussi le latin *pati*. Selon Delâtre, ce radical n'est autre que la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter. Ce pourrait être aussi la racine *path*, marcher, fouler). Qui émeut, qui touche, qui passionne : *Discours* PATHÉTIQUE. *Œuvre* PATHÉTIQUE. *L'homme a trois sortes de voix : la voix parlante ou articulée, la voix chantante ou mélodieuse et la voix* PATHÉTIQUE *ou accentuée.* (J.-J. Rouss.) *L'éloquence* PATHÉTIQUE *fut de tout temps au barreau une éloquence piperesse, comme l'appelle Montaigne.* (Marmontel.) *Le plus ancien des poëmes après l'Iliade, l'Odyssée n'est-elle pas aussi le plus intéressant et le plus* PATHÉTIQUE *des romans?* (Ste-Beuve.) *On s'intéresse toujours aux histoires d'évasion et d'emprisonnement; elles ont l'attrait d'un conte de fées* PATHÉTIQUE. (P. de St-Victor.)

— Anat. *Muscle pathétique*, Muscle grand oblique de l'œil, qui sert beaucoup à l'expression. ‖ *Nerf pathétique*, Nerf destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle grand oblique.

— Substantiv. Écrivain ou orateur pathétique : *Les* PATHÉTIQUES *doivent tour à tour élever et abaisser leur vol, s'oublier eux-mêmes, du moins le paraître.* (Cormen.)

— s. m. Genre pathétique; ce qui émeut fortement les passions, ce qui touche le cœur : *Le* PATHÉTIQUE *ne fait jamais plus d'effet que lorsque l'orateur ne le recherche pas, mais que c'est l'occasion qui le fait naître.* (Boil.) *Le sublime lasse, le beau trompe, le* PATHÉTIQUE *seul est infaillible dans l'art.* (Lamart.) *Le* PATHÉTIQUE *est le cri du cœur.* (V. Cousin.)

— Mus. Genre dramatique propre à exprimer les passions vives et sérieuses.

— Syn. **Pathétique, touchant.** *Pathétique* enchérit sur *touchant*; ce qui est *touchant* émeut doucement, fait verser de douces larmes, excite la sympathie, l'amour; ce qui est *pathétique* émeut vivement, excite les mouvements passionnés, dispose aux grandes choses. En outre, *touchant* se dit souvent des actions, des faits; *pathétique* ne se dit que du style ou des mouvements de l'orateur, et c'est un terme qui n'appartient guère au langage ordinaire.

— **Encycl.** On distingue deux sortes de *pathétique* : le *pathétique direct* et le *pathétique indirect* ou *réfléchi*.

Il faut entendre par *pathétique direct* celui qui excite chez les auditeurs les sentiments d'amour, de haine, de vengeance, d'admiration, de pitié, de crainte, de douleur, dont l'orateur est lui-même réellement rempli. C'est sans doute un puissant moyen pour l'orateur qui veut nous émouvoir, que d'être passionné lui-même. Et de là le précepte : *Pectus est quod disertos facit;* « C'est le cœur qui fait les éloquents. » De là aussi les vers d'Horace :

. . . . . *Si vis me flere, dolendum est*
Primùm ipsi tibi. . . . .

« Si tu veux me faire pleurer, commence par pleurer toi-même. »

Cependant on se défie de l'orateur passionné; on suspecte facilement sa sincérité, et si la cause pour laquelle il se passionne n'est pas bien évidemment digne des grands mouvements qu'il déploie, il passe pour un déclamateur. Le *pathétique* direct offre encore un autre danger : il risque de n'être pas soutenu par le caractère personnel de celui qui l'emploie. Supposez un homme oisif et voluptueux parlant avec passion contre la volupté et la mollesse; supposez un avocat peu sévère dans ses mœurs parlant avec passion de décence et de dignité; le caractère de l'orateur se tourne contre lui, et la chaleur de son éloquence prêtera d'autant plus à rire qu'elle sera plus vive et plus marquée.

Le *pathétique indirect* ou *réfléchi* consiste à produire l'émotion en présentant des tableaux ou des objets propres à exciter les passions, de telle sorte que l'auditeur s'émeuve de lui-même sans que l'orateur ait entraîné son esprit avec des paroles passionnées. Ce genre de *pathétique* procède par insinuation, s'empare de l'auditoire et le maîtrise sans qu'il s'en aperçoive. L'orateur parle en simple témoin; il expose le tableau de la force et de la faiblesse, de l'injure et de l'innocence et n'y ajoute rien. Plus il parle simplement, plus il émeut. L'effet qu'il produit est indépendant de sa personne, de son caractère, de sa conduite. On trouve un exemple frappant de ce genre de *pathétique* dans la harangue d'Antoine au peuple romain sur la mort de César. Antoine se contente de lire le testament de César; cet exposé simple des dispositions dernières du dictateur en faveur du peuple romain remplit ce peuple d'indignation et de fureur contre les meurtriers. Si, au contraire, Antoine avait eu des mouvements passionnés, s'il avait montré sa douleur, son ressentiment, il n'aurait peut-être ému personne; peut-être même, selon la remarque d'un critique, aurait-il soulevé tous les esprits d'un peuple libre contre l'esclave d'un tyran.

En poésie, au théâtre, dans le roman, le *pathétique* peut être, comme dans l'éloquence, direct ou indirect. Pour ne parler que du théâtre, où les exemples sont plus frappants, le sentiment qu'y inspire un personnage est quelquefois analogue à celui qu'il éprouve, quelquefois différent et quelquefois contraire. « Il est analogue, dit Marmontel, lorsque l'acteur nous pénètre de son effroi, de sa douleur, comme Hécube, Philoctète, Mérope, Semiramis, Andromaque, Didon, etc.; différent, lorsque de sa situation naissent des sentiments de crainte et de pitié qu'il ne ressent pas lui-même, comme Œdipe, Polyxène, Britannicus, etc.; contraire, lorsque la violence de ses transports nous cause des sentiments de frayeur et de compassion pour un autre et contre lui-même, comme Atrée, Cléopâtre ou Néron. C'est alors que le silence morne, la dissimulation profonde, le calme apparent d'une âme atroce et la tranquille sécurité d'une âme innocente et crédule nous font frémir de voir l'une exposée aux fureurs que l'autre renferme. Tout paraît tranquille sur la scène, et les grands mouvements du *pathétique* se passent dans l'âme des spectateurs... Jetez les yeux sur la statue du *Gladiateur mourant*; il expire sans convulsions, et la noble la[illegible] exprimée par son attitude et répandue sur son visage vous pénètre et vous attendrit. Ainsi, lorsque Iphigénie veut consoler son père qui l'envoie à la mort, elle nous arrache des larmes; ainsi, lorsque les enfants de Médée caressent leur mère qui [illegible], on frémit. Voyez [illegible] et une bergère jouant sur l'herbe et prêts à fouler un serpent qu'ils n'aperçoivent pas, voyez une famille tranquillement endormie dans une maison que la flamme enveloppe : voilà l'image de ce *pathétique* indirect. »

Il est rare que le *pathétique*, dans les œuvres d'imagination, puisse avoir un effet dangereux et qu'il n'attendrisse pas en faveur d'un objet intéressant, aimable et moralement bon. Si le talent d'émouvoir peut, en poésie, au théâtre, dans le roman, devenir pernicieux, du moins l'impression en est vague, fugitive et sans objet déterminé. Dans l'éloquence, au contraire, le *pathétique* manié avec talent peut avoir des résultats directs et déplorables. Un homme vénal, un fourbe, un fanatique peut [illegible] sur son auditoire une impression rapide qui fasse triompher l'injustice et rende sans effet les raisons et les preuves de la meilleure des causes. On en trouverait des exemples dans le barreau et à la tribune, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes. C'est ce qui faisait dire à Montaigne que l'éloquence *pathétique* était une éloquence *piperesse*. On voit, en effet, dans les traités de rhétorique, de combien de manières on peut s'y prendre pour séduire un auditoire, l'étourdir, l'égarer dans ses jugements et soulever toutes les passions contre l'équité naturelle. C'est une étude qui peut être utile aux orateurs; elle l'est plus encore aux juges : ils doivent connaître tous les moyens du *pathétique*, afin de s'en garantir lorsqu'il n'est pas d'accord avec la raison et l'équité.

— Anat. *Nerf pathétique.* Ce nerf, le plus gros de tous les nerfs crâniens, prend son origine apparente vers le sommet de la valvule de Vieussens. Quant à son origine réelle, elle varie suivant les auteurs. Selon Hirschfeld, ce nerf fait suite aux fibres du ruban de Reil. M. Vulpian lui donne une origine dans le pédoncule cérébelleux supérieur. Stilling et M. Luys placent son origine réelle dans deux noyaux de cellules situées de chaque côté de la ligne médiane, au-dessous des tubercules quadrijumeaux. Ces deux noyaux donnent naissance à des fibrilles qui s'entrecroisent sur la ligne médiane. Après son origine, le nerf *pathétique* contourne la protubérance, passe au-dessous des pédoncules cérébraux, sur les parties latérales de la fente cérébrale de Bichat, au niveau du point où la pie-mère va former les plexus choroïdes des ventricules latéraux. Il s'engage dans l'épaisseur de la paroi externe du sinus caverneux, au-dessus de l'ophthalmique, en dehors du moteur oculaire externe. Il traverse la fente sphénoïdale, en dehors de l'anneau de Zind, et vient se distribuer au muscle grand oblique. Il s'anastomose, au niveau du sinus caverneux, avec l'ophthalmique et avec le grand sympathique. Le nerf *pathétique*, animant le muscle grand oblique, détermine les mouvements de rotation du globe oculaire en dedans et en haut sur son axe antéro-postérieur. Lorsqu'il est paralysé, si le malade regarde un objet la tête étant droite, il ne se produit aucun [illegible], mais s'il regarde la tête étant inclinée du côté paralysé, il y a diplopie. Il est rare d'observer la paralysie isolée de ce nerf.

PATHÉTIQUEMENT adv. (pa-té-ti-ke-man — rad. *pathétique*). D'une manière pathétique : *Raconter* PATHÉTIQUEMENT *une infortune.*

PATHÉTISME s. m. (pa-té-ti-sme — rad. *pathétique*). Art d'émouvoir les passions, emploi du pathétique : *Cette gr[illegible] connaissait toutes les ressources du* PATHÉTISME, *et dans son silence même [illegible] des larmes.* (Mercier.) *Un avocat [illegible] ment employer les accents nécessaires pour le* PATHÉTISME, *il révolterait les juges, qui ne cherchent qu'à connaître la vérité pour être en état de rendre la justice.* (Trév.)

PATHIQUE s. m. (pa-ti-ke — gr. *pathikos*, passionné; de *pathos*, passion). Théol. Personne sujette aux passions.

PATHMOS ou **PATMOS**, appelée aujourd'hui *Patmosa*, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, au N.-O. du groupe des S[illegible], à 22 kilom. S.-O. de S[illegible], par 37° 2[illegible] de latit. N. et 24° 14' de longit. E. [illegible] est partagée en deux parties par un isthme étroit sur lequel se trouve le petit port de S[illegible], la partie méridionale, la plus grande, a 13 kilom. de longueur sur 4 de largeur. [illegible] un peu moins de 8 kilom. du N. [illegible] et 4 kilom. de largeur, 4,500 hab. [illegible] Pathmos ou Saint-Jean. Cette île [illegible] gneuse, peu fertile, les côtes [illegible] pées, sont [illegible], la pêche, la navigation et la fabrication de quelques tissus de coton sont à peu près les seules [illegible] des habitants.

« A Patmos, [illegible] M. Isambert, le souvenir de l'apôtre saint Jean a effacé tous les autres. [illegible] l'île [illegible] traditions [illegible], saint Jean [illegible] tous les points de l'île et [illegible] à Éphèse, après avoir composé son Évangile au village de Katabaisa, [illegible], et l'Apocalypse dans la grotte de ce [illegible], où l'on se rend par une chaussée mal pavée de 1 kilom. au plus de [illegible]. La grotte est renfermée dans une chapelle dédiée à sainte Anne, elle a [illegible] quatre, et des piliers grossiers la divisent en trois compartiments, sa hauteur [illegible] est de 4 mètres. Les moines montrent dans la voûte une fente triangulaire [illegible], suivant eux, la Trinité, et par laquelle les voix divines arrivaient à l'apôtre. Près de la grotte est [illegible] dans une salle de l'école, une [illegible]

tion postérieure au règne d'Alexandre et relative à ses jeux publics. » La bibliothèque du monastère Saint-Jean, fondé en 1088 et semblable à une forteresse par ses murs crénelés, contient près de 250 manuscrits fort curieux. Autour du monastère se groupent les maisons de la capitale de l'île, qui compte près de 4,000 hab.

PATHODERME s. f. (pa-tho-der-me — du gr. *pathos*, souffrance; *derma*, peau). Ent. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des colydiens, comprenant deux espèces qui vivent dans l'Inde et au Sénégal.

PATHOGÉNÉSIE s. f. (pa-to-jé-né-zî — du gr. *pathos*, maladie; *genesis*, génération). Méd. Origines, causes, principe, des maladies.

PATHOGÉNÉSIQUE adj. (pa-to-jé-né-zi-ke — rad. *pathogénésie*). Méd. Qui a rapport à la pathogénésie : *Opinions* PATHOGÉNÉSIQUES.

PATHOGÉNIE s. f. (pa-to-jé-nî — du gr. *pathos*, maladie; *genos*, origine). Méd. Partie de la pathologie générale qui s'occupe de la production des maladies.

— **Encycl.** On donne ce nom à la partie des sciences médicales qui a pour objet la naissance et le développement des maladies, en d'autres termes le mécanisme de leur production. En tout temps les médecins ont cherché à expliquer les maladies, et leurs tentatives sont jusqu'ici restées vaines. Ni le solidisme, ni l'humorisme (V. ces mots) ne sont parvenus à rendre compte des maladies, ni le vitalisme, ni l'animisme non plus. La maladie ne procède pas plus d'une altération des humeurs que d'une altération des solides, pas plus d'une cause morbique essentielle que de la présence d'un ferment venu du dehors, pas plus d'une effervescence du principe vital que d'une altération de l'élément nerveux. Toutes ces causes de maladie tour à tour invoquées sont également illusoires, et il n'a jamais été possible d'en tirer le moindre éclaircissement pour la connaissance des maladies.

La *pathogénie*, pour devenir positive, doit devenir *histologique*, c'est-à-dire qu'elle doit s'enquérir des altérations survenues dans les principes immédiats des tissus et des humeurs, car toute perturbation commence par une altération de ces principes, qui sont les parties vivantes les plus simples de l'organisme. La *pathogénie* véritable ne recherche pas la cause première des maladies, mais elle en étudie les conditions de développement, et elle trouve ces conditions dans les altérations graduelles des principes immédiats, des éléments anatomiques, des humeurs et des tissus.

PATHOGÉNIQUE adj. (pa-to-jé-ni-ke — rad. *pathogénie*). Méd. Qui a rapport à la pathogénie : *Système* PATHOGÉNIQUE.

PATHOGNOMONIQUE adj. (pa-to-ghno-mo-ni-ke — du gr. *pathos*, maladie; *gnômonikos*, qui indique). Path. Se dit des signes ou symptômes qui sont propres à chaque maladie. ‖ On dit aussi PATHOGNOSTIQUE.

— s. f. Science des diagnostics des maladies.

— **Philos.** Science des signes des passions.

— **Encycl.** On entend par signes diagnostiques toutes les circonstances qui peuvent indiquer le genre et l'espèce des maladies. Tous les signes n'ont pas une égale valeur. Les uns, qu'on nomme *communs*, *équivoques*, *insuffisants*, peuvent se rencontrer dans plusieurs maladies différentes, comme la fréquence du pouls, la chaleur, la soif, la douleur, etc., les autres, au contraire, dénotent sûrement une affection, à l'exclusion de toute autre. C'est à ceux-là seulement qu'appartient la désignation de *pathognomonique*. On les nomme encore *caractéristiques*, bien que certains auteurs aient voulu établir une distinction entre la valeur de ces deux mots. Ils admettent, en effet, que la maladie peut exister sans les signes caractéristiques, mais jamais sans les signes *pathognomoniques*. Cette distinction trop subtile n'a pas été acceptée par la plupart des pathologistes, qui attribuent aux deux mots une égale valeur et les emploient indifféremment l'un pour l'autre.

PATHOLOGIE s. f. (pa-to-lo-jî — du gr. *pathos*, maladie; *logos*, discours). Partie de la médecine qui traite de la nature, des causes et des symptômes des maladies. ‖ *Pathologie interne* ou *médicale*, Partie de la pathologie qui concerne les maladies proprement dites ou lésions internes. ‖ *Pathologie externe* ou *chirurgicale*, Partie de la pathologie qui concerne les lésions externes, plaies ou blessures. ‖ *Pathologie générale*, Celle qui a pour objet les maladies considérées d'une manière abstraite, et les faits communs soit à toutes les affections morbides, soit à une classe d'affections. ‖ *Pathologie spéciale* ou *descriptive*, Histoire particulière de chaque maladie. ‖ *Pathologie humaine*, Celle qui [illegible]. ‖ *Pathologie vétérinaire*, Celle qui s'occupe des maladies des animaux domestiques.

— **Encycl.** [illegible] la connaissance des [illegible] la connaissance de leur [illegible] cessus, de leur terminaison [illegible] tale. On donne le nom de *pathogénie* à la partie de la *pathologie* qui envisage plus spécialement la cause des maladies.

La *pathologie* se divise classiquement en *pathologie générale*, *pathologie interne*, *pathologie externe*.

La *pathologie générale* est, à proprement parler, la science des généralités médicales. Elle traite de la maladie considérée au point de vue abstrait, des grandes catégories de maladies, des méthodes de classification, bref des conceptions les plus élevées de la science médicale.

La *pathologie* interne, à qui on donne encore le nom de médecine, pris alors dans un sens des plus restreints, s'occupe en particulier des maladies qui ne se révèlent au dehors de l'organisme que par des symptômes peu apparents et qui nécessitent, pour être diagnostiquées, des artifices d'exploration. Les maladies internes sont, en effet, des altérations d'organes situés profondément, ne se traduisant sur la surface du corps que par des signes peu apparents.

La *pathologie* externe ou chirurgicale s'occupe des maladies qui affectent la périphérie de l'économie ou se traduisent par des symptômes faciles à apercevoir, frappant immédiatement l'œil ou le toucher.

Les maladies internes se traitent plus spécialement par des médicaments pris à l'intérieur. Les maladies externes, au contraire, se traitent par des moyens chirurgicaux appropriés, consistant dans l'emploi des instruments tranchants ou autres. La différence de ces méthodes de traitement précise la différence des deux grands genres de maladies.

Au reste, la division de la *pathologie* en interne et en externe est entièrement artificielle, et c'est une besogne stérile de tenter de les séparer absolument, au moyen de définitions qui ne peuvent rien avoir de rigoureux.

A côté de ces grandes divisions, on note encore la *pathologie comparée*, qui a pour objet l'étude comparative des différents phénomènes pathologiques qui se manifestent chez les différentes espèces d'animaux et de végétaux. Elle comprend aussi l'étude des modifications que les variations de l'état social font subir aux diverses maladies. Et puis, comme il y a des échanges de maladies entre l'homme et les animaux (vaccine, rage, morve), il y a lieu là encore à un ensemble de comparaisons fort instructives et salutaires à plus d'un titre. Rayer et Hensinger ont montré par leurs beaux travaux quelle source de notions fécondes il y a dans ces études.

Sous le nom de *pathologie spéciale*, on désigne la *pathologie* de certains ensembles de maladies qui nécessitent, pour être bien connues, des études spéciales aussi et approfondies. On dit *pathologie* des affections de l'œil, *pathologie* des affections de l'oreille, *pathologie* des voies urinaires, etc. L'histoire de la *pathologie* se confond avec celle de la médecine. V. MÉDECINE.

PATHOLOGIQUE adj. (pa-to-lo-ji-ke — rad. *pathologie*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la pathologie : *Études* PATHOLOGIQUES. ‖ Qui a rapport à la maladie : *État* PATHOLOGIQUE. ‖ *Anatomie pathologique*, Celle qui a pour but l'étude des traces que la maladie laisse dans l'organisme : *Érasistrate fut le fondateur de l'*ANATOMIE PATHOLOGIQUE. (Raspail.)

PATHOLOGIQUEMENT adv. (pa-to-lo-ji-ke-man — rad. *pathologique*). Au point de vue de la pathologie ou de la maladie : *Un fait* PATHOLOGIQUEMENT *indifférent, mais plein d'intérêt pour la physiologie.*

PATHOLOGISTE s. m. (pa-to-lo-ji-ste — rad. *pathologie*). Médecin qui écrit sur la pathologie, qui s'occupe spécialement de pathologie.

PATHOMANIE s. f. (pa-to-ma-nî — du gr. *pathos*, maladie; *mania*, folie). Pathol. Maladie qui se rapporte à la démence.

PATHOPÉE s. f. (pa-to-pé — gr. *pathopoiia*; de *pathos*, passion, et de *poieô*, je fais). Rhetor. Art d'émouvoir les passions.

PATHOS s. m. (pa-toss — mot gr. qui signif. *souffrance*, et par suite passion; de *paschein*, souffrir, forme inchoative du radical qu'on retrouve dans *pathein* et aussi le latin *pati*. Selon Benfey, ce radical n'est autre que la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter, ce pourrait être aussi la racine *path*, marcher, fouler). Anc. rhétor. Mouvement des figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs :

On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos*.
MOLIÈRE.

— **Fam.** Emphase affectée ; vivacité fausse, déplacée :

Vous n'êtes pas un sot; faut-il qu'on vous guérisse
Du *pathos* ?...
V. HUGO.

Les marchands de *pathos* et les faiseurs d'emphase
Et tous les baladins qui dansent sur la phrase.
A. BARBIER.

— Syn. **Pathos, galimatias, phébus.** V. GALIMATIAS.

— Encycl. Le mot *pathos* a pris, en passant dans notre langue, une acception particulière, et il éveille toujours l'idée d'une emphase ridicule. Il en était autrement chez les Grecs, pour lesquels il signifiait passion, mouvement, et qui le considéraient comme une partie importante de l'art oratoire. Ils l'opposaient à l'*ithos* (de ἦθος, mœurs), et désignaient ainsi deux sortes d'éloquence, l'une passionnée et pathétique, l'autre plus modérée et ne s'adressant qu'à la raison. L'abus du *pathos*, c'est-à-dire des moyens pathétiques, a fini par ridiculiser ce mot et le faire prendre en mauvaise part. Dire d'un discours qu'il est rempli de *pathos*, ce n'est pas seulement faire entendre que sa chaleur est factice, son enthousiasme affecté, c'est surtout dire qu'il est enflé, emphatique, plein d'expressions fausses et ridicules. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le mot pathétique, dérivé de *pathos*, a conservé chez nous son sens originaire, de sorte que dire d'un discours qu'il est pathétique, c'est en faire l'éloge; dire que c'est du *pathos*, c'est le blâmer, et cependant les deux mots ont strictement la même signification.

PATHYSSUS, nom ancien de la THEISS.

PATIA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Elle prend sa source au versant occidental de la Cordillère de Sindagua, partie des Andes, à 40 kilom. N.-O. de Popayan, coule au S., reçoit plusieurs petits affluents, se dirige ensuite à l'O. et se jette dans l'océan Pacifique, au N.-O. de Barbacoas, après un cours de 280 kilom.

PATIBULAIRE adj. (pa-ti-bu-lè-re — du latin *patibulum*, sorte de gibet sur lequel on étendait les esclaves pour les battre de verges; de *patere*, être ouvert, étendu). Qui sert de gibet : *Les femmes du peuple ont une singulière superstition : celles qui sont stériles s'imaginent que, pour devenir fécondes, il faut passer sous les corps morts des criminels qui sont suspendus aux fourches* PATIBULAIRES. (Buff.)

Juste ciel, seulement fais qu'avant mon trépas
Je puisse de mes yeux voir trois de ces corsaires
Ornant superbement trois bois *patibulaires*,
Pour prix de leurs larcins, en public élevés,
Danser la sarabande à deux pieds des pavés.
REGNARD.

— Fam. Qui inspire l'idée d'une personne méchante, digne du gibet : *Mine, face* PATIBULAIRE.

— s. m. Gibet :

Car de mettre au *patibulaire*
Le corps d'un mari tant aimé,
Ce n'était pas peut-être une si grande affaire.
LA FONTAINE.

— Recueil de faits concernant les suppliciés.

PATIBULE s. f. (pa-ti-bu-le — lat. *patibulum*, même sens. V. PATIBULAIRE). Gibet, potence. ‖ Vieux mot.

PATICCHI (Antonio), peintre italien, né à Rome en 1762, mort à Venise en 1788. Sa courte carrière ne lui a pas permis d'atteindre la renommée qui lui était due, mais le peu qu'il a laissé d'œuvres témoigne d'un très-grand mérite. Son père, peintre de portrait médiocre, mais excellent dessinateur, fut son seul maître; dès sa jeunesse, il lui inculqua les théories de l'art pictural, et son modeste savoir fut vite dépassé par les aptitudes étonnantes de son élève. Quoiqu'il n'eût reçu qu'un enseignement insuffisant pour lui, Antonio Paticchi peignait à seize ans de larges études où il s'exerçait à l'imitation de Sébastien del Piombo et de Léonard de Vinci; il dessinait surtout dans la perfection. Quelques-unes de ces premières œuvres, notamment une *Tête de jeune homme* (galerie Borghèse, à Rome), témoignent d'un faire puissant et vigoureux. Durant deux années, de dix-huit à vingt ans, le jeune artiste parcourut les musées et les galeries de l'Italie, faisant partout de sérieuses études, des copies de maîtres et des dessins d'une vigueur telle, que, dans les collections, ils sont la plupart du temps attribués au Caravage. Il excellait surtout à reproduire les dessins de ce maître savant, de manière à tromper les yeux des connaisseurs les plus exercés. A son retour de Rome (1782), une œuvre importante lui fut confiée; les carmes de Velletri le chargèrent de décorer leur réfectoire. Il peignit sur la voûte *Elie enlevé au ciel sur un char de feu*, sur l'une des parois la *Cène*, et, en face, la *Vierge entourée des saints martyrs de l'ordre*; il orna, en outre, de gracieux paysages les vantaux des fenêtres. Ces peintures existent encore et donnent une haute idée du talent de Paticchi; elles dénotent une grande richesse d'imagination, un dessin savant, et leur touche légère rappelle les frottis dorés et spirituels de Watteau. Le comte de Toruzzi, un des amateurs célèbres de l'époque, demanda au jeune maître plusieurs peintures pour son palais de Velletri. De nombreuses esquisses furent promptement mises au carreau, et Paticchi avait déjà achevé un plafond, le *Char de la nuit*, plus quelques panneaux où il avait retracé diverses aventures galantes de Jupiter, lorsque, saisi de la plus bizarre inquiétude d'esprit, il s'imagina qu'il n'en savait pas encore assez pour peindre et qu'il lui fallait continuer ses études. C'étaient les premiers symptômes de la maladie qui devait l'emporter et dont sa trop grande ardeur au travail était la principale cause. Malgré les prières de Toruzzi, il abandonna son œuvre commencée et se mit en route. Quelques mois après il était à Venise, où une courte maladie l'emporta. Le musée de Berlin possède d'Antonio Paticchi deux pastels, portraits de personnages inconnus, d'un dessin sévère et d'une couleur dorée qui les fait ressembler à des études du Tintoret; presque toutes les collections renferment de ses dessins, qui n'ont d'égaux que ceux de Caravage.

PATIEMMENT adv. (pa-si-a-man — rad. *patient*). Avec patience, d'une manière patiente : *Les hommes ne savent point être* PATIEMMENT *ce qu'ils sont ; il faut toujours qu'ils anticipent sur l'avenir.* (Fonten.) *Le pauvre supporte plus* PATIEMMENT *sa misère quand il voit que le bonheur n'accompagne pas toujours les richesses.* (St-Evrem.) *Il faut soi-même être digne de beaucoup d'éloges pour supporter* PATIEMMENT *ceux d'autrui.* (Montesq.)

PATIENCE s. f. (pa-si-an-se — lat. *patientia*, de *pati*, souffrir). Vertu qui fait supporter avec courage, sans se plaindre : *Avoir une* PATIENCE *à toute épreuve, une* PATIENCE *d'ange. Je sens que la* PATIENCE *m'échappe. Préparez-vous à beaucoup de repos, mais à une longue* PATIENCE. (Imitation de J.-C.) *La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la* PATIENCE *et la religion les surmontent.* (Mme de Sév.) *La* PATIENCE *s'exerce à souffrir volontairement et longtemps pour remplir des devoirs pénibles.* (Marmontel.) *La* PATIENCE *est une vertu obscure, mais de première nécessité.* (S.-Dubay.) *La* PATIENCE *est le courage de tous les jours.* (Mme C. Fée.) *On ne devient vraiment humble que par la* PATIENCE. (L'abbé Bautain.) *La* PATIENCE *des victimes est plus tôt lassée que la cruauté des bourreaux.* (Lamart.)

La *patience* rend légère la souffrance.
A. BARBIER.

L'homme sans *patience* est la lampe sans huile,
Et l'orgueil en colère est mauvais conseiller.
A. DE MUSSET.

‖ Modération, tranquillité d'âme avec laquelle on supporte ce qui cause quelque ennui, quelque répugnance : *Il faut de la* PATIENCE *pour écouter certaines gens. Exercer, pousser à bout la* PATIENCE *de quelqu'un.*

— Tranquillité, calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire : *Il faut que vous ayez* PATIENCE, *si vous voulez être payé.* (Acad.) *La* PATIENCE *est l'art d'espérer.* (Vauven.) *La* PATIENCE *est faite d'espérance.* (V. Hugo.) *Les hommes veulent le succès et le veulent prompt ; la* PATIENCE *leur manque pour l'attendre.* (Lamenn.)

Tout nous vient de l'orgueil, même la *patience*.
A. DE MUSSET.

— Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein, malgré la lenteur des progrès, malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts : *La* PATIENCE *vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles.* (Acad.) *Il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la* PATIENCE. (La Bruy.) *Le génie, c'est la* PATIENCE. (Buff.) *On n'accomplit rien avec l'élan du génie, si l'on n'y joint la* PATIENCE. (Lemontey.) *La vérité ne se livre qu'à l'opiniâtreté et à la* PATIENCE. (Guizot.) *La* PATIENCE *coûte peu à qui travaille beaucoup.* (E. de Gir.)

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
LA FONTAINE.

— *Ouvrage de patience*, Ouvrage qui demande plus de temps et de constance que d'habileté.

— *Patience d'Allemand*, Longue et imperturbable patience.

— *Prendre patience*, *Se donner patience*, Attendre sans trouble, sans empressement passionné : *Vous n'avez qu'à* VOUS DONNER *un peu de* PATIENCE. (Mme de Sév.) ‖ *Prendre patience en enrageant*, Supporter une chose malgré soi, parce qu'on ne peut s'y soustraire. ‖ *Prendre en patience*, Supporter, souffrir courageusement sans se plaindre : PRENDRE *son mal* EN PATIENCE. *Prenez toujours la vie* EN PATIENCE, *madame.* (Volt.)

— Elliptiq. *Patience*, Ayez patience, attendez, laissez faire : PATIENCE, *je suis un déterminé, j'ai peu de temps à vivre, je dirai la vérité.* (Volt.)

Patience! et demain nous entrons en campagne.
C. DELAVIGNE.

— Prov. *La patience est la vertu des ânes*, Il y a de la sottise à rester dans une situation fâcheuse d'où l'on peut sortir, à supporter ce qu'on ne doit pas endurer. ‖ *La patience vient à bout de tout*, La constance lente et réfléchie conduit à des résultats qui paraissaient impossibles. ‖ *La patience est amère, mais son fruit est doux*, Il est pénible de se montrer patient, mais la patience conduit à d'heureux résultats. Il y a dans ce proverbe un jeu de mots sur la racine de la plante appelée patience, qui est usitée en médecine, et qui est amère. ‖ *Patience passe science*, La constance est plus précieuse que l'habileté.

— Hist. relig. Scapulaire ou chemise que les supérieurs donnaient autrefois à leurs novices ou à leurs malades.

— Liturg. Appui de stalle sur lequel on peut se reposer lorsqu'on est debout, ce qui permet de prendre patience, quand l'office est long.

— Blas. Salamandre représentée dans le feu.

— Jeux. Nom donné à différentes combi-

naisons de cartes, au moyen desquelles une personne arrive à un résultat qu'elle s'est proposé d'avance. ‖ *Patience russe*, Nom d'un jeu de cartes, appelé aussi *nigaud*. ‖ *Jeu de patience*, Sorte de jeu qui consiste à replacer en ordre des pièces qu'on avait brouillées, et dont l'ensemble doit représenter une carte de géographie, un plan, un édifice, un dessin quelconque : *Le bateau marcha, écartant les glaçons, qui se séparaient comme les fragments d'un immense* JEU DE PATIENCE. (M. du Camp.)

— Alchim. *Ouvrage de patience*, Pierre philosophale, ainsi dite parce qu'il faut beaucoup de temps pour la réduire à sa dernière perfection.

— Techn. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu dans sa longueur, dans laquelle on fait entrer des boutons de métal, afin de les nettoyer sans user ni salir le vêtement.

— Anat. Muscle releveur de l'omoplate.

— **Allus. hist. Jusques à quand... abuseras-tu de notre patience?** Allusion à l'apostrophe célèbre de Cicéron à Catilina. V. QUOUSQUE TANDEM...

PATIENCE s. f. (pa-si-an-se — altéré du bas allemand *patich*, qui est lui-même une altération du bas latin *lapathium*, venant du grec *lapathon*, oseille, qu'il est assez difficile d'expliquer. On pourrait y voir une altération du sanscrit *amlapatra*, oseille, par suppression de la syllabe initiale. *Amlapatra* est un composé qui signifie proprement feuille acide, de *amla*, *amli*, qui en sanscrit désigne l'*oxalis corniculata*, et signifie proprement acide, et de *patra*, feuille, aile). Bot. Nom vulgaire des plantes du genre rumex : *La* PATIENCE *infeste souvent la pièce de terre où pousse une récolte.* (M. de Dombasle.)

— **Encycl.** La *patience officinale* ou *patience des jardins* est une plante vivace, à racine longue, pivotante, épaisse, brunâtre, fibreuse; la tige, haute de 1 mètre à 1m,50, robuste, dressée, rameuse au sommet, porte des feuilles alternes, pétiolées, très-grandes, ovales-lancéolées, aiguës, entières ou à peine sinuées, glabres, d'un beau vert clair; les fleurs sont verdâtres et groupées en épi terminal; le fruit est un akène trigone, brunâtre, entouré par le calice persistant. Elle croît dans les régions centrales et méridionales de l'Europe; on la trouve dans les lieux humides, les bois, les prairies, etc. On la cultive quelquefois dans les jardins sous le nom de *rhubarbe des moines*. Elle vient bien à toute exposition et dans tous les sols, mais mieux en terre fraîche et substantielle. On sème ses graines à l'automne, de préférence en place; on peut, il est vrai, repiquer les jeunes sujets; mais, à un âge plus avancé, la plante perd toujours un peu à être transplantée. Elle pousse très-vite et ne demande que les soins ordinaires.

La médecine emploie quelquefois les feuilles de cette plante, mais surtout sa racine; celle-ci, étant vivace, peut être récoltée en toute saison; on préfère néanmoins la cueillir au printemps, et mieux encore à l'automne; après l'avoir bien lavée, on la coupe en rondelles, ou bien on la fend dans le sens de la longueur; puis on la fait sécher rapidement, et on la conserve dans un endroit exempt d'humidité. On la trouve dans le commerce sous forme de fragments brun rougeâtre au dehors, jaune rougeâtre au dedans, d'une odeur faible, d'une saveur amère, légèrement acerbe, rappelant un peu celle de la rhubarbe. L'analyse chimique y a constaté de la résine, du soufre, une matière extractive semblable au tannin, de l'amidon, de l'albumine, des sels, de la rumicine, principe actif qui paraît être identique à celui de la rhubarbe ou rhabarbarin.

La racine de *patience* est regardée comme tonique, amère et dépurative; on l'emploie presque toujours sous forme de tisane ou de décoction, contre les maladies de la peau et les affections qui accusent une âcreté ou un vice de composition du sang, comme les scrofules, la syphilis, etc. Mais il faut que son usage, pour produire de bons effets, soit longtemps prolongé; de là le nom vulgaire de la plante. Elle est légèrement laxative et a été prescrite contre la dyssenterie. On l'employait pour faciliter les digestions, faire couler la bile, exciter les fonctions de la peau et des reins. On en a obtenu de bons résultats contre les fièvres intermittentes; mais les propriétés vomitives qu'on lui a attribuées paraissent très-douteuses. A l'extérieur, on l'emploie contre la gale, les engorgements, les tumeurs. Le suc des feuilles est regardé comme astringent. Enfin, les fruits ont été préconisés comme purgatifs et antidyssentériques.

Toutes les espèces de la section à laquelle appartient la *patience*, dans le genre *rumex*, peuvent être substituées les unes aux autres dans leurs applications thérapeutiques. Ainsi ce n'est pas seulement la racine du *rumex patientia* qui est employée en pharmacie sous ce nom, ce sont aussi celles du *rumex acutus* (vulgairement *patience sauvage*) qui, suivant Guibourt, fournirait la plus grande partie des racines des pharmacies; des *rumex crispus* et *aquaticus*, qui sont très-astringentes et très-bonnes dans le scorbut; des *rumex obtusifolius*, *sanguineus*, etc. Le *rumex alpinus*, dont la racine est très-grosse, porte spécialement le nom de *rhubarbe des moines* ou de *rhapontic des montagnes*. La racine ressemble du reste assez au rhapontic.

PATIENS QUIA ÆTERNUS (*Patient parce qu'il est éternel*). Saint Augustin, admirant la patience immuable de Dieu au milieu des désordres et des crimes du monde, en donne ainsi la raison : *Patiens quia æternus*.

« Le temps, que rien ne supplée, rend à la vérité tous ses droits. Une des choses que j'admire le plus dans la conduite du saint-siége, c'est la patience avec laquelle il attend : *Patiens quia æternus*. »

LAMENNAIS.

« Que le peuple soit, comme Dieu, patient parce qu'il est tout-puissant et immortel : *Patiens quia æternus*, dit l'Écriture. »

PROUDHON.

« Amis éprouvés d'une liberté sage, demeurons en paix, le cœur rempli d'une foi sereine dans l'excellence et dans l'avenir de notre grande cause; c'est d'elle aussi qu'il est permis de dire : Elle peut attendre, parce qu'elle est immortelle, *Patiens quia æterna*. »

VICTOR COUSIN.

PATIENT, ENTE adj. (pa-si-an, an-te — lat. *patiens*, participe présent de *pati*, souffrir, du même radical que le grec *pathein*, souffrir, *pathos*, souffrance. Delâtre indique la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter. On pourrait aussi rattacher les mots en question à la racine sanscrite *path*, marcher, fouler). Qui a ou montre de la patience, du calme à supporter : *Être* PATIENT. *Les femmes sont plus* PATIENTES *que les hommes. Les gens flegmatiques et froids, si doux, si patients, si modérés à l'extérieur, en dedans sont haineux, implacables, vindicatifs.* (J.-J. Rouss.) *Il faut être bien fort pour être toujours modéré et toujours* PATIENT. (Descuret.) *L'attente est longue à ceux qui aiment, si* PATIENTS *et si résolus qu'ils soient.* (X. Marmier.) ‖ Qui est fait ou dit avec patience, qui est accompagné de patience : *Les personnes qui haïssent fortement ont la vengeance* PATIENTE. (Mme du Puisieux.) *Le courage* PATIENT *est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse.* (Volt.) *L'étude la plus* PATIENTE *peut seule faire apercevoir le vrai quand il s'agit des caractères et des événements d'une époque éloignée de nous.* (Renan.)

— Qui attend et persévère avec tranquillité : *Quand on a quelque affaire à conduire, il faut être* PATIENT. (Acad.)

— Prov. *Dieu est patient parce qu'il est éternel*, Dieu ne hâte point sa vengeance, parce qu'il a l'éternité pour se venger : *Dieu est* PATIENT, PARCE QU'IL EST ÉTERNEL; *mais moi, je ne le suis point.* (De Montlosier.) V. PATIENS QUIA ÆTERNUS. ‖ *La charité est patiente*, Les personnes charitables supportent aisément les offenses, les importunités.

— Philos. Qui reçoit l'impression d'un agent physique : *Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont agents ou* PATIENTS. (Acad.)

— Substantiv. Personne qui est patiente, qui a de la patience : *Le* PATIENT *vaut mieux que le brave.* (Boss.) *Le* PATIENT *est le fort.* (V. Hugo.)

— Personne qui souffre une peine afflictive : *A Londres, le* PATIENT *qu'on va pendre vend sa peau pour boire.* (Chateaub.) ‖ Personne qui supporte une correction corporelle, une opération chirurgicale, un mal physique quelconque : *Les assemblées délibérantes sont aux nations ce que la chirurgie est aux* PATIENTS; *elles amputent les membres, mais elles ne guérissent pas les corps.* (E. de Gir.) *Ne faut-il pas que la punition soit médicinale et profitable au* PATIENT? (M. Lenoblets.) *L'histoire, qu'est-ce? le long procès-verbal du supplice de l'humanité : le pouvoir tient la hache, et le prêtre exhorte le* PATIENT. (Lamenn.)

— Philos. Celui qui reçoit l'action faite par l'agent : *L'agent et le* PATIENT.

— **Syn. Patient, endurant.** V. ENDURANT.

PATIENTER v. n. ou intr. (pa-si-an-té — rad. *patience*). Prendre patience, attendre avec patience : *l'*ATIENTEZ *encore un peu, vous serez payé. Le printemps est un paradis provisoire; le soleil aide à faire* PATIENTER *l'homme.* (V. Hugo.) *Chercher a deux avantages : d'abord, c'est le moyen de trouver; ensuite, c'est le moyen de faire* PATIENTER *ceux qui attendent.* (E. de Gir.)

PATIME s. f. (pa-ti-me). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des espèces qui croissent à la Guyane.

PATIN s. m. (pa-tain — rad. *patte*). Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir : *Elle était montée sur des* PATINS, *sur de hauts* PATINS. (Acad.)

> La trop courte beauté monta sur des *patins*.
>
> BOILEAU.
>
> Sur un *patin* de liége élevant sa chaussure,
> Lise veut être grande en dépit de nature.
>
> REGNARD.

‖ Sorte de chaussure assez semblable aux socques, qu'elle a précédés : *Nous avons trouvé cet général qui va, de son hôtel à l'ambassade, en robe rouge avec des* PATINS *et un parapluie.* (F. Soulié.)

— Sorte de chaussure en bois garnie par-dessous d'une lame de fer verticale, dont on se sert pour glisser sur la glace : *A l'aide du rapide* PATIN, *de jeunes laitières glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'espace de plusieurs milles.* (Ch. Pougens.)

— *Patins-souliers*, Patins brisés, à charnière et à ressort.

— *Patins à roulettes*, Sorte de patins armés de roulettes, avec lesquels on peut glisser sur un sol uni comme on ferait sur la glace avec les patins ordinaires.

— *Patins-nageoires*, Appareil proposé anciennement pour donner aux personnes qui ne savent pas nager le moyen de traverser les rivières, debout et sans danger : *Les* PATINS-NAGEOIRES *consistaient en deux espèces de batelets, juste assez grands pour porter un homme, et se fixaient aux pieds à l'aide de courroies bouclées; le fond de ces batelets était formé de lames de bois transversales et mobiles; en remuant les pieds l'un après l'autre, ces lames se mouvaient comme celles des persiennes, et ce mouvement permettait à l'homme de se porter en avant ou en arrière.*

— Argot des théâtres. *Casser son patin*, Perdre sa vertu, qu'on avait la réputation d'avoir gardée jusque-là. Voici comment Dupeuty a expliqué cette locution : « Il y a dans le *Prophète* un ballet, et, dans ce ballet, le fameux pas des patins. Comme une gratification exceptionnelle était donnée aux demoiselles du corps de ballet chargées de ce pas difficile et dangereux, les demandes étaient nombreuses, et nombreux aussi les remplacements, car, à la moindre infraction, à la moindre faute, la coupable était, selon l'expression du régisseur de la danse, *cassée aux patins*. De là l'intelligence proverbiale de l'endroit a bien vite modifié cette expression, et l'on dit tout simplement, quand une demoiselle de l'Opéra a fait une faute : « Mademoiselle une telle a cassé son patin. » L'explication paraît plausible. Toutefois, il y a longtemps qu'on dit au village, d'une jeune fille qui a fait une faute, qu'elle a *cassé son sabot*. Il y a si près d'une locution à l'autre, qu'on doit hésiter à leur assigner une origine distincte.

— Mar. Nom donné aux bouts d'allonge des montants du garde-corps.

— Const. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour le porter et lui servir de base. ‖ Pièce de bois que l'on couche sur un pilotage, pour y établir la plate-forme, quand on élève un édifice dans l'eau.

— Techn. Gros tendon enlevé de la partie postérieure de la jambe du bœuf. ‖ Nom donné, dans les forges anglaises, aux supports des cisailles employées pour couper le fer et la tôle. ‖ Assemblage de pièces de bois formant le pied d'un support unique : PATIN *à trois, à quatre branches. Le* PATIN *d'un pied de guéridon.* ‖ Partie du modèle d'un pied de marmite. ‖ Partie des porte-étrivières qui est rivée sur l'arçon d'une selle. ‖ Dans les brasseries, Nom donné à de petits morceaux de bois qui servent à soutenir le faux fond de la cuve-matière. ‖ *Fer à patin*, Sorte de fer qu'on met aux pieds du cheval, dans certains cas, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé. ‖ *Faire patin*, Patiner, tourner sur place sans avancer : *Une locomotive qui* FAIT PATIN. Signifie plus proprement glisser sans tourner, en parlant des roues.

— Typogr. Nom donné, dans l'ancienne presse, à des pièces de bois, au nombre de deux, qui servent à assembler par le bas les deux jumelles, et sont fixées dans le plancher au moyen de boulons; et, dans les presses nouvelles, à un bâti qui supporte toute la machine.

— **Encycl.** Mœurs et Cout. On appelait *patin* au XVIIe siècle une sorte de soulier de femme, aussi élevé par devant que par derrière, dont la semelle était fort épaisse, et que les élégantes prenaient pour se grandir. François Colletet, dans ses *Tracas de Paris* en vers burlesques, publiés en 1665, critique l'afféterie et le luxe des bourgeoises de son temps, qui marchent en château branlant, crèvent de rire en parlant et font une boutique de leur sein, afin de donner dans la vue des passants :

> Ne regarde pas leur téton,
> Mais considère leur patin
> Qui d'un demi-pied les élève?
> En vérité [illegible] me grève
> Cette contrainte me déplaist
> Que ne se tient-on comme on est?
> Auraient-elles moins de mérites,
> Pour paraître à nos yeux petites?

On trouve dans les estampes d'Abraham Bosse, qui donnent une idée si exacte des mœurs et des modes de cette époque, [illegible] leur commentaire de ce passage de Colletet. Dancourt, dans sa comédie *le Chevalier à la mode*, jouée en 1687, [illegible] ridicule et coquette Mme P[illegible]. Le mot [illegible] de *patin* a été aussi [illegible] années de ce siècle [illegible] ou en cuir [illegible] par deux [illegible] sous leurs souliers pour éviter [illegible] et la boue. Ces *patins* ont été remplacés par les [illegible] grâce à leurs semelles [illegible] en 1822 par un nommé Dupert. V. SOCQUES.

— *Patins pour glisser.* Le *patin*, cette chaussure bien connue à Paris des gens de loisir et qui sert à glisser sur la glace, varie de forme selon le pays où on l'emploie. Chez nous, comme dans presque toutes les contrées tempérées de l'Europe, le *patin* qui s'attache sous la chaussure ordinaire au moyen de courroies est composé d'une semelle de bois, sous laquelle est fixée, dans toute sa longueur, une lame d'acier qui se relève en croissant, au-dessus de la pointe du pied, tandis qu'à l'autre extrémité elle est coupée carrément, de façon à permettre au *patineur* de s'arrêter presque subitement dans sa marche, on devrait dire dans son vol, rien qu'en s'appuyant sur les talons.

On croit à tort que le *patin* est l'exercice du Nord. Dans les contrées boréales le sol, encombré par la neige, n'est guère accessible qu'aux traîneaux; on y patine peu et mal, et le patinage tel que l'exercent les laitiers frisons et les courtiers et marchands des pays livrés à des neiges éternelles n'a rien à démêler avec le *patin* dont on fait usage en France, en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Hollande, en Autriche, aux États-Unis et dans toutes les contrées où le froid, moins rude et moins persistant, a permis de faire du *patin* un élément de plaisir, un art. Les Russes, les Suédois, les Norvégiens ne patinent guère pour leur agrément. Chez ce dernier peuple, l'exercice du *patin* est cependant une partie fort sérieuse de l'éducation de la jeunesse, car un Norvégien est toujours sur ses *patins*, mais quels *patins*! Il y a même dans ce pays un régiment de patineurs dont les évolutions sont fort remarquables par leur précision. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire deviner que le *patin* n'est plus là comme dans nos pays un élément de sport, le délassement des oisifs, mais bien un objet d'utilité et de nécessité première. Le *skie* ou *patin* de neige des Norvégiens a près de 2 mètres de longueur et n'est pas plus large que le pied; c'est une planche de sapin, mince et effilée, et légèrement recourbée en l'air aux extrémités, qui se terminent en pointe; au milieu, la planche a une épaisseur double; c'est en cet endroit, formant une espèce d'exhaussement, que se pose le pied, qui, enveloppé de son épaisse chaussure, est maintenu par une bride de cuir. Ce *patin* est aussi celui qu'emploie le corps des chasseurs (*skielæbere*). Il ne ressemble pas à celui qu'on imagine les indigènes de l'Amérique du Nord, lequel n'a guère que 1m,20 de longueur sur 0m,60 de largeur dans sa partie moyenne, et se compose de deux légères tringles en bois réunies par un réseau de courroies de cuir. Le *skie* est aussi en usage dans la Laponie et plus encore dans le Finmark, à cause de la nature montueuse de ce pays, et dans les temps reculés c'était un signe tellement caractéristique des Finnois, qu'on les appelait *Skidfinny* ou *Skridfinny*; le pays lui-même prit, s'il faut en croire plusieurs écrivains, les noms de *Skidfinnia*, *Scrisfinnia* ou *Skridfinnia*, que l'on retrouve encore sur des cartes d'une date peu ancienne. Rien n'arrête le Lapon qui a chaussé le *skie*; il glisse avec autant de facilité sur la terre couverte de neige que sur les nappes solides des lacs et des rivières. Cette longue planche, qui semble incommode à première vue, l'embarrasse si peu que c'est à peine s'il touche le sol, soit qu'il chasse le renne, soit qu'il poursuive d'autres animaux. Lancé à la poursuite de sa proie, arrive-t-il au pied d'une montagne qui oppose à sa course une difficulté, il couvre le dessus de ses *patins* d'un morceau de peau de renne ou de veau marin, dont le poil, tourné vers l'arrière, s'oppose à toute marche rétrograde, et il se fraye ainsi un chemin vers le sommet en adoucissant la pente par des zigzags [illegible] combinés. A la descente, le patineur modifie ses allures. Souvent le flanc escarpé des montagnes en Laponie et dans le Finmark mesure plusieurs milliers de mètres, et sur ces [illegible] déclivités se rencontrent [illegible] de rochers détachés ou des [illegible] et glissantes presque à pic. Or, quand le patineur a au-dessous de lui une côte, il se ramasse sur lui-même, [illegible] le corps un peu rejeté en arrière, [illegible] sur un long [illegible] de [illegible] [illegible]

[illegible] fait sans doute [illegible] mais il est relaté par beaucoup de voyageurs. Dans tous les cas, nous [illegible] que les [illegible] de la Hollande, qui, sur leurs canaux gelés, parcourent de très-grandes distances avec une vitesse presque incroyable, peuvent lutter avec les Lapons et les Finnois.

C'est surtout dans les contrées [illegible] de l'Europe que le *patin* [illegible] est en honneur, et [illegible] Saint-Pétersbourg et à Stockholm, [illegible] beaucoup à Vienne, à Londres, à Paris et à Madrid. Le [illegible] est arrivé à un haut degré de perfection [illegible] il n'est pas rare [illegible] sur la glace [illegible] et à tracer des [illegible] et des figures [illegible]

mes [illegible] canaux; les femmes ne craignent pas de prendre part à ce divertissement dans de légers traîneaux poussés par des patineurs, [illegible] vont même plus loin et font [illegible] la glace avec une habileté consommée. Nos patineuses du bois de Boulogne, prises un peu dans tous les mondes, ont mis à la mode les parties de nuit à la lueur des torches. Elles apportent comme leurs cavaliers, d'ailleurs, à cet exercice l'agilité et la grâce qui caractérisent le Français et la Française. Le Parisien surtout patine avec élégance, malgré le peu de temps qu'il consacre à cet art, qui exige une pratique assez longue commencée de bonne heure, il ne connaît guère de difficultés; tout ce qu'il se fait à l'[illegible], il l'exécute; seulement il n'est à l'aise que sur de vastes glaces, où il puisse déployer son jeu un peu théâtral. Autrefois les étangs de la Glacière étaient le rendez-vous de la mode. Ces bassins aujourd'hui [illegible] et incommodes sont désertes. On n'y rencontre plus que des débutants, des glisseurs et des sellettes. Les bassins de La Villette, de la Gare et le canal de l'Ourcq offrent un cours étendu et de belles glaces, mais ils ont été l'occasion de tant d'hécatombes qu'on ne les visite plus qu'en hésitant. Nous ne citerons que pour mémoire les bassins du jardin du Luxembourg et du jardin des Tuileries, trop peu vastes pour recevoir un grand nombre d'amateurs, mais qui ont cependant leurs habitués. La vogue s'est tournée vers le grand lac du bois de Boulogne, rendez-vous des patineurs et des patineuses du bel air. Les membres du *Club des patineurs* l'ont choisi pour théâtre de leurs exploits, — car nous avons un *Club des patineurs* à Paris, comme il y en a un à Londres. Mais quelle bizarre destinée est celle de ce club! Grâce aux hivers peu rigoureux que nous avons d'ordinaire, ses membres, après plusieurs années de fondation, n'avaient encore pu, jusqu'en 1867, se réunir que pour banqueter. Ces messieurs se consolaient en mangeant de ne pouvoir pas *boire un coup* par un patinage à la glace. Les magnifiques bassins de Versailles sont très-visités; ils sont propices aux élans à toute volée, aux gigantesques dehors; l'espace est immense. L'étang Coquenard, près d'Epinay, a été remblayé, et l'on n'y rencontre que les locomotives du chemin de fer du Nord, qui, été comme hiver, y patinent sans façon. Le lac d'Enghien est encore le lieu le plus admirablement disposé que puisse souhaiter le patineur; mais la mode parisienne persiste à lui préférer le bois de Boulogne, où la glace est large et que l'administration entoure de ses soins. Grâce à celle-ci, en effet, l'espace est net, propre, toujours déblayé et balayé. Quand la glace ne présente pas assez de consistance, un surveillant écarte les imprudents; les glisseurs et les sellettes sont sévèrement proscrits. Une ambulance est établie sur les berges, et les sauveteurs veillent sur tous les points. Par une prévision intelligente, on ménage une nappe d'eau qui, le soir, est versée sur la glace, de manière à l'arroser et à la recouvrir à la hauteur de 0m,03 au moins sur toute sa surface. Cette eau se congèle pendant la nuit et rend à la glace sa forme, son égalité et sa virginale consistance.

Les Anglais ont fait du *patin* un art complet; ils ont, eux aussi, formé une société de patineurs qui a été longtemps présidée par le prince Albert. Ils réussissent admirablement les pas raccourcis et ont pour habitude de figurer au-dessus de leur tête, avec leur *stick*, les pas que leurs *patins* exécutent. A Londres, les accidents de patinage ne sont pas rares et l'on a encore présente à la mémoire la terrible catastrophe de Regent's Park qui, par une nuit de janvier 1867, coûta la vie à une cinquantaine de personnes. La fréquence des accidents a donné l'idée d'une police industrielle assez singulière; dès que les bassins des parcs et *Serpentine-River* sont sondés, les sportsmen de la glace accourent, et chacun brigue l'honneur de déflorer le cristal vierge. Les imprudences sont alors nombreuses; aussi sur les berges s'échelonnent des sauveteurs qui surveillent les téméraires, repêchent les victimes et font argent du courage et du dévouement qu'ils déploient dans la circonstance. — Les Viennois sont des patineurs déterminés. Les déversoirs du Danube, les prairies basses qu'inonde l'Augarten, les lagunes du Prater sont le théâtre de patinages remarquables et hardis; mais la glace la plus fréquentée à Vienne est celle du Belvédère; elle est cependant étroite et encombrée. C'est là que les Viennois s'habituent à se contenter de cercles imparfaits, de pas [illegible] et de retours marqués par un [illegible] notamment à Madrid, [illegible]. Une société, composée [illegible] de la bourgeoisie et de la [illegible], y est même organisée. Les étangs du Retiro forment de magnifiques bassins [illegible] aux plaisirs d'hiver. Les nombreux sportsmen espagnols patinent avec beaucoup d'art et, qui [illegible] *cocottes* [illegible] brillamment [illegible] pantalon [illegible], [illegible] de castor à plumes, bottine [illegible]

On voit que c'est à peu près partout le même costume.

En 1819, on imagina à Paris des *patins* où la lame d'acier était remplacée par trois roulettes de cuivre; malgré des essais nombreux dans différents jardins publics et sur les boulevards, ce genre d'amusement ne réussit pas à se faire adopter et sa vogue fut de courte durée. Plus tard, deux artistes chorégraphes, M. et Mme Dumas, se servirent de *patins à roulettes* sur la scène du théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cette épreuve a été renouvelée en grand à l'Opéra, le 16 avril 1849, dans le ballet des patineurs au troisième acte du *Prophète*. C'est un spectacle original, curieux et charmant que cette multitude de soldats, de paysans et de jeunes filles arpentant la scène, faisant des coulés, des glissades, décrivant des demi-cercles, s'évitant, se cherchant, pivotant sur eux-mêmes, se livrant à toutes les évolutions imaginables, comme s'ils dessinaient leurs arabesques sur une glace véritable. Terminons en disant que le patineur ne saurait prendre trop de précautions s'il veut éviter chutes et plongeons. Les chutes sont peu dangereuses pour le débutant; elles peuvent être graves pour l'amateur exercé lancé à toute vitesse. D'ailleurs, même dans les coups de *patin* les plus faciles, les plus modérés, une fente où se prend la lame, une pierre, un gravier, un bout de cigare, un fétu rencontré à l'improviste suffisent pour renverser l'individu le plus expérimenté. Le plongeon est plus redoutable. Quand on a à se débattre au milieu des glaçons, quand on a la tête et le corps dessous, sans air, la mort arrive promptement. Heureusement, le danger d'enfoncer est plus facile à éviter qu'une chute. Il suffit d'être prudent et de ne pas se risquer sur des glaces nouvelles. Il faut qu'une glace ait 0m,05 au moins d'épaisseur pour que le patineur puisse s'aventurer dessus. Quelque épaisse qu'elle soit, surtout dans les canaux, il n'y faut point patiner à moins qu'elle n'ait été cassée sur les bords, ce qui fait adhérer avec elle la surface de l'eau. Autrement, si le niveau de l'eau s'est abaissé, la glace restée suspendue cède au moindre choc et l'on est perdu; l'on meurt étouffé sous elle. Si quelque imprudent voit la glace s'ouvrir sous ses pieds, dans un endroit profond, et que par instinct il ait, en enfonçant, étendu ses bras en croix, il n'aura qu'à se débattre dans le trou qu'il se sera fait lui-même. Il nagera des pieds, les mains appuyées sur la glace, aussi loin du bord que possible. Qu'il ne fasse pas d'effort violent avec ses mains pour se retirer, il ne réussirait qu'à rompre son appui et à se culbuter dans l'eau. Si cependant ce malheur lui est arrivé, qu'il nage des pieds et des mains, puis s'accoudant de nouveau à la glace, ne remuant que les pieds pour se soutenir et entretenir la circulation, il attendra qu'une corde lancée du rivage le retire du péril. Si ce moyen de salut lui manque, qu'il essaye de se sauver tout seul: appuyé par les mains sur la glace, il tentera de petits élans répétés et parviendra ainsi hors de l'eau. Il s'allongera sur la glace, et celle-ci, si légère et si faible qu'elle soit, aura assez de consistance pour le soutenir dans cette position. Il attendra alors du secours, ou, ce qui vaut mieux, il rampera doucement vers le bord.

PATIN (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy vers 1540, mort à Paris vers 1610. On ne sait rien des premières années de sa vie. Appelé à Paris vers 1566, par Louise de Lorraine, femme de Henri III, il reçut à la cour un bienveillant accueil et ne tarda pas à jouir d'une haute faveur. L'artiste s'installa au Louvre même, dans les appartements des officiers domestiques. L'année suivante, il était employé à la décoration du Louvre sous la direction de Pierre Lescot. Cette décoration si intéressante a été détruite; il n'en reste qu'un souvenir stérile, la mention faite dans un état de payement dressé par ordre du roi en 1575. Patin fut chargé ensuite d'exécuter des peintures dans les résidences de plusieurs seigneurs de la cour; mais de ces œuvres il n'est rien parvenu jusqu'à nous, de sorte qu'on ne peut aujourd'hui juger du talent de cet artiste que comme graveur. C'est à propos du mariage du duc de Joyeuse avec la sœur de la reine, Marguerite de Vaudemont (24 septembre 1581), et des fêtes magnifiques auxquelles il donna lieu, que Patin exécuta le specimen remarquable que nous connaissons, mais qui ne montre que le moindre côté de sa personnalité. C'est le *Ballet comique de la royne, fait aux noces de M. le duc de Joyeuse et de mademoyselle de Vaudemont*, par Balthazar de Beaujoyeux, valet de chambre du roi. Balthazar s'adjoignit le poëte La Chesnaye, le musicien Beaulieu, et Jacques Patin fut le dessinateur. « Les gravures qui ornent le volume (Paris, 1582, in-4o) sont, dit M. Georges Duplessis, exécutées à l'eau-forte, d'une pointe pittoresque; le cuivre est égratigné avec esprit, et, lorsqu'on examine la planche la plus importante de ce livre, la *Grande salle de Bourbon*, on remarque un vrai talent de composition dans la façon personnelle avec laquelle chacun apprécie l'action où se [illegible] personnage dansant au milieu de [illegible], mais cette planche, où les figures sont de très-petite dimension, montre encore moins que les autres ce dont est capable J. Patin. Lorsque celui-ci veut tracer une partie du ballet, lorsqu'il nous montre, par exemple, ces huit satyres marchant deux à deux et sonnant de la trompe, les figures, un peu plus grandes, sont plus faciles à étudier; et, si le dessin n'est pas d'une correction irréprochable, la gravure, finement touchée, mérite des éloges. »

PATIN (Gui), célèbre médecin et écrivain français, né à Hoden-en-Bray (Oise) le 31 août 1602, mort à Paris le 30 août 1672. Il appartenait à une famille qui comptait parmi ses membres des procureurs, des tabellions, et un de ses parents, Jean Patin, était conseiller au présidial de Beauvais. Patin se faisait gloire de cette origine. « Je suis, disait-il, fils de bonnes gens, que je ne voudrais pas avoir changés contre de plus riches. » Son père, très-versé dans les matières juridiques, et que les nobles de la province chargeaient de leurs affaires, résolut de faire de lui un avocat. Il l'envoya d'abord au collége de Beauvais, puis à Paris, pour y terminer ses études. Gui Patin venait d'achever sa philosophie, lorsque les nobles de sa province natale lui offrirent un bénéfice, avec la perspective d'une brillante carrière, mais sous la condition qu'il embrasserait l'état ecclésiastique. Gui Patin, qui était libre penseur et qui, à aucun prix, ne voulait être prêtre, refusa péremptoirement cette offre, au grand chagrin de sa famille. Privé de la pension que lui faisait son père, il dut, pour vivre, se faire correcteur dans une imprimerie. Ce fut alors qu'il se mit à étudier la médecine et se lia avec Gabriel Naudé et Riolan. En 1624, Patin reçut le diplôme de docteur et, l'année suivante, il fit un mariage qui le mit à l'abri du besoin. En 1632, il devint professeur de chirurgie à la Faculté de médecine, puis, quelques années après, professeur au collége royal en remplacement de Riolan. En 1642, il fut élu censeur à la Faculté et doyen en 1650. Gui Patin se montra dans ces fonctions vigilant et rigide observateur des statuts et soutint avec énergie contre Renaudot et contre d'autres les priviléges de la Faculté. Ajoutons qu'il dut sa précoce célébrité moins à sa science qu'à son esprit. On allait aux leçons de Patin admirer son beau latin et surtout ses bons mots.

Partisan entêté des anciens, surtout d'Hippocrate et de Galien, il n'avait aucune confiance dans les découvertes des modernes et se prononça hautement contre le quinquina et l'antimoine; il avait même dressé un gros registre des malades qui, selon lui, étaient morts de ce dernier remède. Ce registre, il l'avait baptisé le *Martyrologe de l'antimoine*. « Asclépiade, disait-il, pensait que le devoir de l'excellent médecin était de guérir ses malades *tuto, celeriter et jucunde*; nos antimoniens nous envoient en l'autre monde *tuto et celeriter*. » Ses querelles avec Joseph Duchesne devinrent tellement vives que le parlement de Paris ordonna à la Faculté de se réunir en toute diligence pour prononcer sur les vertus de l'antimoine. L'assemblée eut lieu le 29 mars 1666, et quatre-vingt-douze docteurs furent d'avis de mettre le vin émétique au rang des remèdes purgatifs. La pratique de Patin était très-simple; il saignait beaucoup dans les maladies aiguës et n'employait que les purgatifs minoratifs.

Gui Patin, après avoir habité longtemps la rue Sainte-Opportune, transporta son domicile sur la place du Chevalier-du-Guet. Il recevait, le soir, Miron, président aux enquêtes, et François Charpentier, conseiller aux requêtes, tous deux ses voisins. On les appelait les trois docteurs du quartier; ils prenaient langue sur les lettres et ne s'occupaient ni de « réformation » ni de « sédition. » Du Boulay, auteur d'une histoire de l'Université de Paris, venait parfois se joindre à cette petite société. Gui Patin n'aimait pas à souper dehors, à moins que ce ne fût chez le président Lamoignon, qui l'affectionnait et qu'il « vénéroit sans envisager sa grandeur. » Son couvert était mis tous les dimanches à l'hôtel de la rue Pavée, l'ancienne demeure du duc d'Angoulême, qu'habitait alors le président. Patin jouissait d'une constitution robuste; sa taille était haute et droite, sa démarche assurée et sa mine hardie à défier les plus braves. Des cheveux courts et frisés couronnaient son visage effilé et plein d'animation, où se détachait en avant-garde un nez aquilin de la plus belle venue. Doué de la plus heureuse mémoire, il parlait beaucoup et avec infiniment de verve. Il était goguenard de la tête aux pieds; le mot de Mme de Sévigné: « L'esprit lui sortait de tous les côtés, » lui convenait mieux qu'au P. Bouhours. Le sel était quelquefois de médiocre qualité, mais c'était toujours du sel.

Avocat ordinaire de la Faculté, ce fut lui qui plaida contre Renaudot. Le célèbre gazetier prétendait exercer la médecine à Paris, quoique docteur de Montpellier. Gui Patin lui dit, après avoir obtenu gain de cause: « Monsieur, vous avez gagné en perdant. — Comment donc? — Vous étiez camus quand vous êtes entré au palais, mais vous en sortez avec un pied de nez. »

C'était un libre penseur de la famille de Rabelais. Avec quelle joie il criblait de brocards la « secte de papimanesque! » Ses *Lettres*, si malicieuses et si pétillantes, sont un arsenal d'épigrammes à l'adresse de la société de Jésus. Il opposait résolûment à l'orthodoxie de l'Église l'orthodoxie de la raison. Voici la « débauche » dont il s'avouait coupable, au milieu des mœurs dissolues du XVIIe siècle. « Je vous prie de dire à Mme Falconnet que je lui demande pardon de la débauche que j'ai faite d'avoir vu l'église, les tombeaux et le trésor de Saint-Denis... Elle peut bien me pardonner: ce n'est pas ma coutume; je n'en fis jamais tant, et peut-être que jamais je n'y retournerai. » Pour le caractériser d'un mot, il aurait accepté de grand cœur cette profession de foi, formulée plus tard par David Williams: « Je crois en Dieu... Amen! » Malgré sa philosophie, il ne put résister au chagrin que lui causa l'exil de son second fils, Charles Patin, et cette douleur consuma celui que Ménage appelait le médecin le plus gaillard de son temps. Il se consolait, du reste, de quitter ce monde à l'idée de rencontrer dans l'autre Aristote, Cicéron, Galien et Virgile. La mort le prit à l'âge de soixante-dix ans.

Gui Patin avait promis plusieurs ouvrages au public, entre autres: une *Histoire des médecins célèbres*, qu'il n'eut pas le loisir d'entreprendre. Il reste de lui: un *Traité de la conservation de la santé* (1632, in-12), réimprimé dans le *Médecin charitable*, de Guibert, avec deux écrits du même Patin, savoir: *Notes sur le livre de Galien, De la saignée*, et *Observations sur le livre de Nicolas Ellain, De la peste*. Il a été, en outre, l'éditeur de l'*Apologie de Galien*, par Gaspar Hoffmann (Lyon, 1668, 2 vol. in-4o), en latin. On le regarde, enfin, comme l'auteur des *Éloges* (en latin) de Simon Pietre, médecin, et de François Miron, prévôt des marchands, imprimés parmi les *Éloges de Papire Masson*.

Mais ce qui reste surtout de Gui Patin, ce sont ses curieuses *Lettres*, dont nous parlons plus loin.

Le *Patiniana*, ou les bons mots de Patin, est imprimé avec le *Naudæana*. La meilleure édition de ce livre est celle qui a été augmentée par Lancelot et publiée par Bayle (1703, in-12). On a imprimé également l'*Esprit de Gui Patin* (1709, in-12; 1713, in-18). La médaille ou jeton que la Faculté de médecine fit frapper en son honneur lorsqu'il en était doyen (1652) forme le sujet d'une dissertation de J.-D. Koehler, dans ses *Récréations numismatiques* (t. XIII, p. 337). — Son fils aîné, Robert PATIN, né en 1629, mort en 1670, obtint la survivance de la charge de professeur au collége royal qu'avait eue son père. Il y fut installé en 1667. V. plus loin pour son autre fils CHARLES.

Patin (LETTRES DE GUI), écrites à divers médecins de l'époque. Ces lettres furent publiées à l'origine en trois recueils successifs, formant sept volumes, savoir: 1o *Lettres choisies* (1692, 3 vol. in-12), adressées pour la plupart à André Falconnet, médecin de Lyon; 2o *Nouveau recueil de lettres choisies* (1695, 2 vol. in-12); 3o *Nouvelles lettres de Gui Patin*, tirées du cabinet de M. Spon, publiées par Mahudel (1718, 2 vol.). M. Reveillé-Parise a publié en 1846 (Paris, 3 vol. in-8o) un choix des *Lettres de Gui Patin*, augmenté de lettres inédites et précédé d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires. On a fait quelques reproches à cette édition; le texte est incorrect et les nombreux passages latins imprimés très-fautivement dans les éditions du XVIIe sont reproduits avec toutes leurs coquilles. Ces lettres furent accueillies lors de leur apparition avec le plus vif intérêt. Elles firent le tour de l'Europe. Peu de lettres, en effet, sont aussi attachantes et aussi instructives. Tout y est présenté sous les aspects les plus divers, tantôt graves et sérieux, tantôt plaisants et légers. C'est une dialectique vigoureuse, mêlée de réflexions profondes et de traits d'une mâle éloquence; c'est l'expression la plus vive de l'esprit de parti, c'est l'éclat de la passion bonne ou mauvaise, c'est la moquerie incarnée, le bon sens le plus net, le cri de l'indignation, le rire amer du mépris, le trait acéré du sarcasme dans ce qu'il a de plus pénétrant. Dès le commencement, on s'aperçoit que tout coule de source et d'abondance; rien de cherché, rien d'apprêté, rien qui sente l'effort; point d'oripeaux à effet et brillantés. Gui Patin est toujours original, toujours naturel et de ce naturel que donne la raison appliquée à la recherche de la vérité. Dédaignant d'être habile, fort au-dessus de tout pédantisme, il converse librement et sincèrement avec son lecteur. Il dit fièrement et hautement ce qu'il pense. La promptitude du trait, le tour et la vivacité de l'expression énergique ou adoucie, mêlée de sel ou de miel, la hardiesse du mot, la saillie imprévue, la familiarité charmante et naturelle prouvent l'étendue et la flexibilité d'esprit de l'auteur. Il y a en lui un excédant de séve et de fougue juvénile. Il a surtout une supériorité incontestable dans l'art difficile et délicat des portraits en peu de mots. Le seul reproche à lui faire, c'est de s'être laissé aller trop souvent, dans son ardeur caustique, à combattre ou à dénigrer les tendances progressives de la physiologie et de la médecine de son temps.

Le style de Gui Patin est bizarre et incorrect. Sa phrase coule de sa plume comme elle jaillissait de sa pensée, vive, animée, sérieuse, familière, marquée d'une forte empreinte, mais peu châtiée. Jamais pourtant l'épigramme n'a été lancée avec plus de sans-gêne et de prestesse. Soit qu'il donne carrière à la mobilité de ses inspirations, à l'entrain de ses idées, à la pétulante vivacité de

son esprit, soit qu'il jette des aperçus sur la nature humaine, sur les événements politiques, sur les mœurs, sur la médecine, car, ainsi qu'il le dit, ses lettres sont de la marchandise mêlée, il est toujours spirituel et instructif. La société du temps, active, remuante, passionnée, y est admirablement dépeinte. On voit agir, parler, vivre l'auteur, ainsi que tout ce qui l'entoure, sa famille, ses amis, ses confrères, ses contemporains. Depuis le rire amer et sardonique du philosophe chagrin jusqu'à la cynique jovialité de Rabelais, Gui Patin emploie tous les tons. » On trouve dans ces lettres, dit Bayle, plusieurs particularités curieuses concernant les récits de l'histoire des savants, ainsi que sur la Fronde et les démêlés des jésuites et des jansénistes. Il y a en divers endroits des bons mots assez plaisants, des saillies qui réjouissent; il est dommage qu'elles contiennent tant d'anecdotes fausses et des médisances atroces. Patin recueillait tout ce qu'il entendait dire, vrai ou faux. Ce qu'il rapporte du cardinal Du Perron est une horrible calomnie sans nul fondement. On en peut dire autant de ce qu'il raconte de Mme La Calprenède, qui, à l'en croire, avait eu sept maris et avait empoisonné le dernier, auteur de *Pharamond.* »

Les lettres de Gui Patin n'étaient point destinées à la publicité, et cela excuse bien des libertés de pensée, bien des incorrections de style, en même temps que cela en explique le tour particulier.

PATIN (Charles), médecin et numismate, fils de Gui, né à Paris en 1633, mort à Padoue en 1693. Doué d'une vive et précoce intelligence, il put, dès l'âge de quatorze ans, soutenir en grec et en latin des thèses sur la philosophie. Un de ses oncles ayant promis de lui acheter une charge dans la magistrature, il fit son droit et devint avocat; mais, l'oncle ne s'empressant point de tenir ses promesses, il se tourna vers la médecine, prit le grade de docteur à Paris en 1656 et acquit rapidement beaucoup de réputation comme praticien et comme professeur. Un événement inattendu vint tout à coup troubler sa vie studieuse et paisible. Pour une cause qu'on ignore, à propos, dit-on, d'un libelle injurieux contre Madame, dont il aurait favorisé la propagation, Charles Patin s'attira la colère du ministre Colbert, qui lança contre lui une lettre de cachet. Pendant qu'on instruisait secrètement son procès et qu'on le condamnait aux galères par contumace, Charles Patin, qui avait pu heureusement s'échapper, visitait les principales cours de l'Allemagne et recevait partout un accueil empressé. Il alla ensuite à Bâle, dans le but de s'y fixer; mais la guerre étant survenue, il alla habiter Padoue, où il professa successivement la médecine (1676) et la chirurgie (1681). Cette même année, il apprit que Louis XIV lui accordait sa grâce. « De quelle grâce veut-on parler? dit-il; je ne connais point mon crime, » et il ne voulut pas retourner en France. Charles Patin était membre de l'Académie des Curieux de la nature et de celle des Ricovrati. On lui doit un assez grand nombre d'écrits qui ont principalement trait à l'archéologie. Nous citerons, entre autres : *Traité des tourbes et combustibles* (Paris, 1663); *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles* (Paris, 1665), ouvrage qui fut vivement critiqué par le conseiller de Salle, premier rédacteur du *Journal des savants*; *Imperatorum Romanorum numismata* (Strasbourg, 1671, in-fol.); *Relations historiques et curieuses de voyages* (Bâle, 1673); *Lyceum patavinum* (Padoue, 1681); *Thesaurus numismatum antiquorum et recentium a Petro Mauroceno collectorum* (Venise, 1683), etc. On lui doit aussi de nombreuses dissertations sur la médecine et la numismatique, et plusieurs éditions d'ouvrages. — Sa femme, Madeleine HOMANET, née en 1640, morte en 1682, le suivit en Italie, se fit remarquer par son esprit, devint membre de l'Académie des Ricovrati, où elle prit le nom de *Modesta*, et publia un *Recueil de réflexions morales et chrétiennes* (1680). — Les deux filles de Charles Patin furent également des femmes distinguées et suivirent leur père à Padoue, où elles devinrent l'une et l'autre membres de l'Académie des Ricovrati. On doit à Charlotte-Catherine PATIN, qui reçut le nom académique de *Rose* : *Tabellæ selectæ ac explicatæ* (Padoue, 1691, in-fol.); *Relatio de literis apologeticis* (1691); des poésies, *Oratio de liberata civitate Vienna* (1683). — GABRIELLE-CHARLOTTE, membre de l'Académie des Ricovrati sous le nom de *Diserte*, est l'auteur d'une dissertation *De Phœnice in numismate imper. Antonini Caracallæ expressa epistola* (Venise, 1683) et d'un *Panégyrique de Louis XIV* (1685).

PATIN (Henri-Joseph-Guillaume), écrivain, né à Paris en 1793. En sortant de l'École normale, il se fit recevoir docteur ès lettres (1814), devint l'année suivante maître de conférences de littérature ancienne et moderne à l'École normale et fut appelé, en 1818, à professer la rhétorique au collège Henri IV. Après avoir suppléé pendant trois ans M. Villemain à la Sorbonne, il obtint, en 1833, la chaire de poésie latine, qu'il occupe encore. Louis-Philippe le nomma bibliothécaire du palais de Meudon (1840), puis du palais de Versailles (1847), et l'Académie française l'appela en 1843 dans son sein, après la mort de Roger. M. Patin est depuis 1862 commandeur de la Légion d'honneur. En 1865, il a succédé à Victor Leclerc comme doyen de la Faculté des lettres de Paris et il a été élu, à la place de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française le 29 juin 1871. Membre de la commission chargée d'examiner les réformes proposées dans l'enseignement secondaire par M. Jules Simon en 1872 et vice-président du conseil supérieur de l'instruction publique (1873), il fut désigné pour faire un rapport dans lequel il a pris avec chaleur la défense du thème latin et du vers latin qu'il était question de laisser de côté. M. Patin est un des hommes de notre temps les plus versés dans la connaissance des lettres anciennes. Indépendamment de nombreux articles insérés dans le *Lycée français*, le *Répertoire de la littérature*, le *Globe*, le *Journal des savants*, la *Revue encyclopédique*, la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux-Mondes*, etc., on a de lui : *De l'usage des harangues chez les historiens* (Paris, 1814, in-4°), sa thèse de doctorat; *Éloges de Bernardin de Saint-Pierre* (1816), de *Le Sage* (1822), de *Bossuet* (1824); *Discours sur la vie et les ouvrages de De Thou* (1827); *Mélanges de littérature ancienne et moderne* (1840, in-8°); *Études sur les tragiques grecs* ou *Examen critique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, précédé d'une histoire générale de la tragédie grecque* (1841-1843, 3 vol. in-8°), son ouvrage capital, aussi remarquable par le savoir que par l'esprit critique; une traduction d'*Horace* (1859, 2 vol. in-18); *Études sur la poésie latine* (1869), etc.

PATINA (Benoît), médecin italien, né à Brescia en 1534, mort en 1577. La réputation qu'il acquit comme praticien lui valut d'être appelé à Rome par l'empereur Maximilien, désireux de le consulter sur une palpitation de cœur. Il se fit aussi connaître comme poëte satirique. Nous citerons, parmi ses écrits : *Opuscula de re medica; Libri tres de venenis quæ in corpore humano fiunt; Commentarius de natura et curatione febrium*, etc. (Brescia, 1572, in-8°).

PATINABLE adj. (pa-ti-na-ble — rad. *patiner*). Susceptible d'être patiné, facile à se laisser patiner : *Un seigneur de Guyenne, se trouvant avec la comtesse de La Suze, lui maniait les mains; celle-ci s'en offensa, et lui dit ce vers de Scarron :*

> Les patineurs sont gens insupportables.

Le Gascon poursuivit aussitôt la citation :

> Même aux beautés qui sont très-*patinables*.

PATINAGE s. m. (pa-ti-na-je — rad. *patiner*). Action de patiner sur la glace : *Le* PATINAGE *est un exercice qui n'est pas exempt de danger.*

— Action de patiner, de manier : *Cessez donc tous ces* PATINAGES.

— Action d'une locomotive qui patine.

PATINE s. f. (pa-ti-ne — du lat. *patina*, plat. La patine est ainsi dite probablement parce que les plats antiques en sont revêtus). Carbonate vert de bronze, sorte de vert-de-gris qui se forme sur le bronze antique, et qui lui sert en quelque sorte de vernis : *On applique sur les statues de bronze moderne un vernis qui imite assez bien la* PATINE *antique.* (Acad.)

— Par anal. Sorte de croûte, de vernis dont se chargent certains objets après un temps plus ou moins long : *Les meilleures toiles de M. Robert Fleury pourraient être antidatées d'un siècle, car l'artiste y a mis d'avance cette* PATINE *que les années étalent lentement sur la peinture.* (Th. Gaut.) ‖ Concrétion terreuse qui se forme quelquefois à la surface des marbres antiques.

— **Encycl.** La *patine* antique la plus belle est celle qui possède des reflets verts et bleus avec de grandes parties brunes et d'autres où le cuivre est à nu; elle est produite par une sulfuration due à la présence dans l'air de traces de sulfhydrate d'ammoniaque ou d'un sulfure quelconque, jointe à une action de l'acide carbonique contenu dans l'air; il est du reste remarquable que les plus belles *patines* sont celles qui se sont formées sur des bronzes exposés à l'air humide, et l'analyse a constaté que le sel de cuivre formé dans ces conditions était un carbonate d'oxyde de cuivre assez semblable à la malachite. On a reproduit récemment la *patine* antique par le procédé suivant. Après avoir nettoyé parfaitement l'objet en bronze, il a été plongé quelques secondes dans un bain composé de parties égales d'acide acétique et d'eau, puis aussitôt, et sans laisser sécher, on l'a suspendu dans un vase rempli d'acide carbonique et au fond duquel on avait placé une solution de chlorure de sodium d'environ 0m,02 de hauteur, le vase en verre dans lequel se faisait l'opération ayant à peu près 0m,20 de haut. Le vase fut alors bouché hermétiquement; le fil qui tenait l'objet en suspension traversait le bouchon. Au bout de quelques semaines, il s'était formé, dans les anfractuosités, une *patine* vert bleuâtre et toute la surface de l'objet avait l'aspect d'un bronze exposé depuis longues années à l'intempérie des saisons; cette *patine* a résisté très-bien à l'air, qui ne lui a fait subir aucun changement. Plus la pièce reste dans le milieu artificiel qui lui a été créé, plus la *patine* est belle; il suffit pour l'achever de la soumettre très-légèrement à l'action du sulfhydrate d'ammoniaque. Ces conditions bien remplies, il est à peu près impossible de distinguer, par la teinte, une copie d'un original. Ce procédé satisfaisant au double point de vue théorique et pratique ne saurait pourtant être utilisé par l'industrie du bronze; il faut des procédés plus expéditifs; aussi préfère-t-on l'une des méthodes suivantes. L'objet bien décapé est ensuite tapé à la brosse avec une solution très-étendue d'azotate de cuivre, saturée de chlorure de sodium; on laisse sécher, puis on gratte-boesse avec force, on recommence à taper à la brosse, mais en employant cette fois une dissolution composée de 10 parties de bioxalate de potasse, 40 parties de chlorhydrate d'ammoniaque et 950 parties d'acide acétique; on sèche et gratte-boesse à nouveau pour s'assurer de la solidité de la *patine*. Cette opération est répétée une fois par jour, pendant une semaine, et la pièce prend une belle teinte vert chrome sur les surfaces et vert bleuâtre dans les creux; cette *patine* résiste bien à l'air.

On emploie encore un autre procédé qui laisse plus à désirer sous le rapport artistique, mais qui permet de livrer en vingt-quatre heures les objets à patiner. Il consiste en ceci : on fait dissoudre, dans 100 grammes d'acide acétique à 8°, 30 grammes de carbonate d'ammoniaque, 10 grammes de chlorure de sodium, autant de crème de tartre et d'acétate de cuivre; on ajoute un verre d'eau environ; on mélange, puis on barbouille avec ce produit l'objet à patiner; laissez sécher vingt-quatre heures à l'air libre. Au bout de ce laps de temps, l'objet est entièrement vert-de-grisé et offre une grande variété de teintes; on frotte alors le tout et plus spécialement les reliefs avec une brosse dure, légèrement enduite de cire; dans cet état, la pièce est remise à l'artiste patineur qui va lui donner le dernier *chic* en touchant certaines parties avec de l'ammoniaque pour bleuir, en fonçant la teinte à l'aide du sulfhydrate ou du carbonate d'ammoniaque, enfin en modifiant à l'aide de l'estompe ou du pinceau les places qu'on veut obtenir plus rouges, plus jaunes ou plus noires.

PATINÉ, ÉE (pa-ti-né) part. passé du v. Patiner. Manié.

PATINER v. n. ou intr. (pa-ti-né — rad. *patin*). Glisser sur la glace avec des patins, ou même sans patins.

— Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer : *Une locomotive trop légère serait exposée à* PATINER.

PATINER v. a. ou tr. (pa-ti-né — rad. *patte*). Manier indiscrètement; toucher longtemps et avec volupté :

> . . . . On les loue
> De leur beauté, de leur ajustement;
> On les contemple, on *patine*, on se joue.
>
> LA FONTAINE.

— Absol. : *Les provinciaux* PATINENT *volontiers; ils se jettent grossièrement sur le lit d'une femme.* (Mme de Maint.)

— Mar. Manœuvrer : *Bien* PATINER *son navire.*

Se patiner v. pr. Mar. Faire un ouvrage avec précipitation, se hâter : *Mousse*, PATINE-TOI.

PATINER v. a. ou tr. (pa-ti-né — rad. *patine*). Produire artificiellement la patine sur : PATINER *des statues de bronze.*

PATINERIE s. f. (pa-ti-ne-rî — rad. *patin*). Industrie de celui qui fait des patins. ‖ Commerce de patins.

PATINEUR, EUSE s. m. (pa-ti-neur, eu-ze — rad. *patiner*). Personne qui patine, qui glisse sur la glace avec ou sans patins : *De gais* PATINEURS, *le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un épais manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées.* (Ch. Pougens.)

— s. m. Celui qui a l'habitude de porter indiscrètement les mains sur les femmes : *Ah! doucement, je n'aime point les* PATINEURS. (Mol.)

> Les *patineurs* sont gens insupportables,
> Même aux beautés qui sont très-patinables.
>
> SCARRON.

— **Art milit.** Soldat équipé pour manœuvrer sur la glace.

— **Encycl.** Art milit. En Norvége, il existe un régiment particulier de *patineurs*. Ce régiment est composé de quatre compagnies et formé de soldats pourvus de patins extrêmement longs, avec lesquels ils montent et descendent facilement les montagnes les plus élevées. Leur uniforme est vert foncé, leurs armes sont un fusil léger et un sabre poignard. Chaque soldat est muni d'un bâton ferré long de 7 pieds, à l'aide duquel les hommes accélèrent ou ralentissent leur course et se tiennent en équilibre; ils l'enfoncent dans la neige lorsqu'ils veulent s'arrêter, et s'en servent comme de point d'appui pour faire feu.

PATINHO (Joseph), homme d'État espagnol, né à Milan en 16[illegible], mort à Saint-Ildefonse en 1736. Il entra [illegible] tes à Rome, puis [illegible] frère, qui occupa [illegible] le suivit en Espagne, gagna la faveur du cardinal Alberoni et devint successivement intendant de l'armée [illegible] (1713), gouverneur de cette province, [illegible] gouverneur [illegible] secrétaire général de la guerre et secrétaire des affaires de la marine et des Indes. Destitué et tombé en disgrâce lors de l'arrivée au pouvoir du duc de Riperda, il reprit tout son crédit après la chute de ce ministre (1726) et fut chargé du ministère de la marine, du secrétariat des finances et de la direction des revenus du roi. Un seul homme alors était plus puissant que lui à la cour. Patinho résolut de le perdre et, grâce à ses [illegible] menées, il parvint à son but : le marquis de La Paz fut disgracié (1734). Patinho était tout-puissant et songeait à soumettre l'Italie au trône d'Espagne, lorsqu'il mourut au château de Saint-Ildefonse. Le roi, qui lui avait donné le titre de grand d'Espagne, lui fit faire des funérailles magnifiques.

PATINHO (Balthazar), marquis DE CASTELAR, diplomate espagnol, frère du précédent, né à Milan, mort à Paris en 1733. Fort jeune, il entra dans la diplomatie, où sa connaissance des langues et la finesse de son esprit le firent vite remarquer. A la suite d'une mission secrète à Paris, il devint intendant général du royaume d'Aragon, secrétaire du conseil de la guerre (1720), fut destitué par le duc de Riperda en 1725, réintégré dans son poste l'année suivante et envoyé en 1730 à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il s'occupait activement de faire mettre à exécution le traité de Séville, conclu entre la France, l'Espagne et l'Angleterre en 1729, lorsqu'il mourut. Il laissait des dettes considérables.

PATINIER s. m. (pa-ti-nie — rad. *patin*). Techn. Ouvrier qui fait des patins.

PATI, PATA. Syn. de PATATI, PATATA.

PÂTIR v. n. ou intr. (pâ-tir — du latin *pati*, souffrir, qui se rapporte au même radical que le grec *pathein*, souffrir, *pathos*, souffrance. Delâtre indique la racine sanscrite *badh*, frapper, souffrir, tourmenter. On pourrait aussi rattacher les mots en question à la racine sanscrite *path*, marcher, fouler). Souffrir, avoir du mal; être dans la misère, vivre dans les privations : *Les vrais grands hommes* PÂTISSENT *pour servir l'espèce humaine, et troublent leur vie pour améliorer la nôtre.* (Nisard.) *Qui mange trop* PÂTIT *encore plus que celui qui jeûne.* (Raspail.) ‖ Souffrir du déchet, de l'altération : *Les blés* ONT *beaucoup* PÂTI *cette année.* ‖ Endurer volontairement :

> Mais je ne puis *pâtir* de me voir rejeté.
>
> RÉGNIER.

Sens vieilli; on dit aujourd'hui SOUFFRIR.

— ***Pâtir de***, Etre puni, souffrir du dommage à cause de : *Les événements ne [illegible] que pour ceux qui* EN PÂTISSENT *ou en profitent.* (Chateaub.)

> . . . Hélas! on voit que de tout temps
> Les petits *ont pâti des sottises des grands.*
>
> LA FONTAINE.

— *Nature pâtit*, Se dit à propos d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve.

— Prov. *Les bons pâtissent pour les mauvais, pour les méchants*, Les bons supportent les conséquences des fautes commises par les méchants : *Les [illegible] il y a fort longtemps; ainsi* LES BONS PÂTISSENT POUR LES MÉCHANTS. (Mme de Sév.)

— **Syn. Pâtir, endurer, souffrir**, etc. V. ENDURER.

PATIRA s. m. (pa-ti-ra). Mamm. Mammifère pachyderme, du genre cochon, qui vit dans les forêts du Paraguay et de la Guyane : *On [illegible]* PATIRAS *un à un.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *patira* est de la taille d'un petit pécari ou d'un jeune goret; il a les soies longues et flexibles, [illegible] habite l'Amérique du Sud; il est assez commun à la Guyane et au Paraguay. [illegible] leur montrent les dents; ils ne peuvent sur[illegible]

PATIRAGE s. m. (pa-ti-ra-je — rad. *pâtis*). Anc. cout. Droit de pâture.

PÂTIRAS ou **PÂTIRA** [illegible] Personne souffreteuse, malheureuse.

— Techn. Petit tapis de lisière sur lequel

les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit, qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau.

PATIRICH s. m. (pa-ti-rik). Ornith. Oiseau du genre grimpeur, qui habite Madagascar.

PÂTIS s. m. (pâ-ti. — Du bas latin *pasticium*, lieu où l'on attache les bestiaux; de *pastum*, supin de *pascere*, paître, que l'on regarde généralement comme une forme indicative de la racine sanscrite *pâ*, nourrir, paître, grec *paomai*, manger. Cependant, selon Pictet, il est plus probable que la racine est *pas*. Cela paraît résulter déjà de la comparaison de l'ancien slave *pasti*, paître, au présent *pasu*, d'où *pasha*, pâturage, *supasti*, garder, *opasû*, soin, etc. Du russe *pasti*, polonais *pas*, etc., dérivent de même *pasenie*, action de paître, *pastra*, pâturage, troupeau, *pastuchû*, *pastyri*, pasteur, termes communs aux autres dialectes slaves et qu'on ne saurait appartenir au *sco* des fréquentatifs latins. Le kymrique *pasgur*, *pasgadwr*, pâtre, *pasgell*, pâturage, n'ont pas l'air non plus d'être des mots d'emprunt. Une preuve plus décisive encore se trouverait dans le zend *arapaçis*, si Haug a raison de l'interpréter par prairie, et il faut ajouter qu'en siahpôsh le pâtre est appelé *pashka*. Le sens primitif de cette racine *pas* reste obscur; mais, comme un autre verbe de mouvement, *car*, se promener, errer, prend la signification de paître, on peut admettre un rapport avec la racine sanscrite *pash*, *pashayati*, aller. Comparez *chatup*, *pi*. *pâs*, même sens, anglo-saxon *fysan*, se hâter, ancien allemand *fasôn*, chercher, kymrique *pasiaw*, passer, etc.). Écon. rur. Espèce de lande ou de friche dans laquelle on met paître les bestiaux :

> Mes frères, leur dit-il, ne me décelez pas :
> Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras.
>
> LA FONTAINE.

— Anc. cout. Terrain vague et en pâture perpétuelle.

— Syn. **Pâtis**, **pacage**, **pâturage**, etc. V. PACAGE.

PÂTISSAGE s. m. (pâ-ti-sa-je — rad. *pâtisser*). Techn. Action de pâtisser : *Cuisinier expert dans le* PÂTISSAGE.

PÂTISSANT, ANTE adj. (pâ-ti-san, an-te — rad. *pâtir*). Qui pâtit, qui est sujet à la souffrance : *Quel rapport mystérieux y a-t-il donc entre une nature* PÂTISSANTE *et un principe éternel?* (Chateaub.)

PÂTISSÉ, ÉE (pâ-ti-sé) part. passé du v. Pâtisser. Travaillé en pâtisserie : *Tourte bien* PÂTISSÉE.

PÂTISSER v. a. ou tr. (pâ-ti-sé — rad. *pâte*). Travailler pour la pâtisserie : PÂTISSER *de la pâte*.

— v. a. ou intr. Faire de la pâtisserie : *Il est bon cuisinier, et, de plus, il* PÂTISSE *fort bien*.

PÂTISSERIE s. f. (pâ-ti-se-rî — rad. *pâtisser*). Pâte travaillée, assaisonnée et cuite au four : PÂTISSERIE *délicate, friande*. PÂTISSERIE *commune, grossière. Manger de la* PÂTISSERIE. *Il aime beaucoup la* PÂTISSERIE, *les* PÂTISSERIES. (Acad.) *Rien ne me va mieux que la* PÂTISSERIE. (Boil.-Sav.) *La* PÂTISSERIE *semble meilleure quand la pâtissière est jolie*. (De Jouy.)

— Art du pâtissier : *Entendre parfaitement la* PÂTISSERIE. *Les pâtes, les tourtes, les biscuits, les gâteaux, etc., sont des ouvrages de* PÂTISSERIE. (Acad.) *Carême est le premier praticien qui ait porté la précision de l'architecture dans la* PÂTISSERIE. (De Cussy.) *La* PÂTISSERIE *perfectionne chaque jour ses produits et en invente de nouveaux*. (P. Vaugard.) ‖ Commerce du pâtissier : *S'enrichir dans la* PÂTISSERIE.

— Endroit où l'on prépare les pâtisseries : *Construire une* PÂTISSERIE.

— **Encycl.** L'art de la boulangerie donna naissance à l'art du pâtissier, aussi ne peut-on lui assigner aucune date et faut-il se borner à constater son antiquité. Les anciens ont eu leur genre de *pâtisserie*, leurs gâteaux dont les recettes ne sont pas venues jusqu'à nous, mais qui ne devaient pas différer essentiellement des nôtres, à cette exception près que le miel y remplaçait le sucre. Au moyen âge, on connaissait la galette, la [illegible], les friandises chères à nos aïeux. Quant aux pâtés, qui sont l'une des branches les plus importantes du commerce de la *pâtisserie*, ils sont d'invention relativement moderne et ne remontent guère au delà du XVIIe siècle.

La [illegible] composée de farine, [illegible] beurre et de sel, bien de[illegible] pétrie sur un tour à [illegible] muni d'un rebord sur trois côtés pour maintenir la farine et les liquides [illegible], le côté qui n'a point de [illegible] devant lequel se place l'ouvrier [illegible] des pâtes. La [illegible] de la même façon que [illegible] avec [illegible] la [illegible] et avec le beurre le plus frais [illegible] à quantité et la [illegible] de la pâte. [illegible] autre cas, on [illegible] pour pétrir.

Après le choix des matières employées, farine, beurre et œufs, et [illegible] portion de la pâte, la cuisson est une des opérations les plus délicates de la *pâtisserie*, celle dont dépendent dans une large mesure sa qualité et sa valeur. On se sert, à cet effet, d'un four de boulanger, mais de plus petites dimensions en général; le plancher doit être en briques bien maçonnées et on le chauffe avec des branches de grosseur médiocre et bien sèches. Un four peut avoir cinq degrés différents de chaleur : 1° le *four chaud*; on reconnaît qu'on est arrivé à ce degré lorsque la voûte est blanche ou qu'un morceau de bois qu'on y frotte produit des étincelles. Ce four ne peut servir que pour le pain, après qu'on l'a laissé se refroidir pendant environ dix minutes; 2° le *four gai*, qui se produit une heure après le précédent. On utilise ce degré de chaleur pour pâtés froids, pâtés chauds, vol-au-vent, feuilletage, tourtes d'entrée et entremets, flans, galettes, échaudés et petits pâtés; 3° le *four doux* ou *modéré*, deux ou trois heures après le four chaud. Il sert aux biscuits, gâteaux de Savoie et petites *pâtisseries* blanches qui ne doivent prendre que peu de coloration; 4° le *four mou*, quatre heures après le premier. C'est la cuisson des meringues et pièces meringuées; 5° enfin, le *four perdu*, cinq heures après le four chaud, pour macarons, massepains, pièces à dessécher. Dans les ménages, où l'on n'a point, en général, à sa disposition de four maçonné, on le remplace par un bon four de poêle, par un four dit de campagne, ou même, pour les petites pièces, par un ustensile ou casserole-four en fer battu, muni d'un couvercle en tôle; on place cette casserole-four sur la cendre chaude d'un fourneau ou d'un âtre en la soutenant sur un trépied de $0^m,08$ de hauteur, entouré de poussier et de cendre chaude; on place du feu sur le couvercle muni de rebords à cet effet, et l'on chauffe un peu avant d'enfourner, en ayant soin que les charbons ardents ne touchent jamais le fond de la casserole.

Enfin, pour donner aux pâtés et autres objets de *pâtisserie* la forme qu'ils ont et les dessins dont ils sont ornés, on les place dans des moules en cuivre étamé et en fer battu qui, pour les pièces rondes, s'ouvrent et se ferment à charnière.

Il est quelques expressions techniques, en usage dans la *pâtisserie*, dont il est utile de connaître la signification et bien plus encore les procédés qu'elles désignent; de ce nombre sont le dorage, le glaçage et le collage.

Le dorage est une opération qui consiste à passer légèrement un pinceau de plumes mouillé de jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau sur la surface des pièces, au moment d'enfourner, pour leur donner une couleur blonde qui ressemble assez à la dorure. Pour les macarons et massepains, on dore avec de l'eau seule.

Le glaçage ou vernis s'opère en retirant les gâteaux sucrés du four où ils ont été placés après le dorage et en les saupoudrant de sucre en poudre très-fine, mêlée à un quart de fécule; on les remet ensuite au four pour que le sucre, en brûlant, y prenne couleur.

Le collage s'obtient en mouillant à deux fois avec de l'eau froide la pâte des deux parties qu'on veut faire adhérer ensemble.

Le beurre étant l'un des éléments constitutifs de la *pâtisserie* et l'un des plus importants, on ne saurait trop bien le préparer. Pour toutes les pâtes et particulièrement pour le feuilletage, il faut, s'il n'est pas pur et bien fabriqué, qu'il soit manié et lavé, surtout en été, pendant deux ou trois minutes, dans de l'eau de puits très-froide, afin de le dégager de son lait; on le presse ensuite pour en exprimer l'eau. On le conserve dans une cave très-fraîche ou mieux encore en le renfermant dans un bocal solide, bien bouché, attaché dans un seau et descendu au fonds d'un puits. Dès que la température est au-dessous de 10°, on doit broyer et manier à sec le beurre, pour le ramollir avant de l'employer dans la pâte; au-dessus de 15°, il faut travailler celle-ci dans un lieu très-frais.

Pour confectionner la pâte fine ordinaire, on prend 500 grammes de farine, que l'on dispose en un tas conique; on pratique dans le milieu un creux (ce qu'on nomme fontaine), on verse dans ce trou 305 grammes de beurre, 15 grammes de sel, deux œufs et un verre d'eau; on mêle bien ensemble le beurre, l'eau, les œufs et le sel; puis, quand le mélange est fini, on y incorpore la farine petit à petit, de façon à former une pâte que l'on pétrit avec les poings; si elle est trop ferme, on y ajoute un peu d'eau. On ne donne que deux petrissages à la pâte, afin de n'en pas détruire le liant; néanmoins, elle doit rester bien ferme.

La pâte feuilletée s'obtient à peu près de la même façon que la pâte fine, si ce n'est qu'on n'y met pas les blancs d'œufs et qu'on pétrit à l'eau froide. Pour bien confectionner cette pâte, on doit tenir compte de diverses circonstances : si la saison est chaude, on fait raffermir le beurre dans un seau d'eau de puits et l'on se sert de la même eau pour détremper la pâte, en la travaillant sur une table de marbre dans un lieu frais. Si la température est trop froide, on détrempe la pâte avec de l'eau un peu tiède et dans un lieu tempéré. On met sur la table ou tour à pâte un litre de farine tamisée; on fait un creux dans le milieu et on y dépose 10 grammes de sel fin, deux jaunes d'œufs, une petite quantité (gros comme une noix) de beurre et un verre d'eau; on détrempe avec les doigts et d'une seule main, puis on rassemble la pâte en boule et on la couvre d'un linge; au bout de vingt minutes, on farine légèrement la table, on y étend la pâte une fois plus longue que large, en la conservant molle. On égoutte et on aplatit d'une seule pièce, entre deux linges farinés, trois quarts de livre de beurre, que l'on pose sur la moitié de la pâte; on replie la pâte sur elle-même et par les bords, de manière à y enfermer le beurre. Il faut que le beurre et la pâte aient la même consistance pour qu'ils puissent s'étendre également ensemble dans le maniement. On abaisse de nouveau la pâte avec le rouleau en carré long et mince, on la plie en trois comme une serviette, c'est-à-dire en pliant l'un des bouts et ramenant l'autre bout dessus; c'est ce qu'on appelle *faire un tour*, et on recommence jusqu'à six fois en été et sept en hiver, de quart d'heure en quart d'heure, en saupoudrant légèrement de farine la table et la pâte. Elle est alors terminée et on peut l'employer au bout de cinq minutes. Si on donne moins de tours et sans interruption, on obtiendra un feuilletage qui lèvera beaucoup moins et qui, avec moins de beurre, pourra servir à confectionner les gâteaux connus sous le nom de *gâteaux des rois*.

Pour les pâtés froids, on met sur le tour à pâte, pour un pâté de $0^m,18$ de diamètre, un litre et un quart de farine, on pratique dans le milieu une fontaine, comme dans les pâtes précédentes, on y verse 185 grammes de beurre, deux œufs, 10 grammes de sel gris fin, un demi-verre d'eau fraîche en été, tiède en hiver; on détrempe d'abord le beurre avec l'eau et on le manie jusqu'à ce qu'il forme une bouillie, puis on commence à pétrir la farine en y ajoutant de l'eau. La pâte doit être ferme, et pour y parvenir on met d'abord moins d'eau, afin d'en ajouter s'il en faut, sans cependant faire une pâte trop claire qui exigerait une nouvelle addition de farine, ce qui changerait les proportions indiquées. La pâte étant bien liée et réunie en boule, on l'abat en la frasant un tour; on frase en foulant la pâte avec la paume des deux mains pendant qu'on la rassemble. En hiver, il faut fraser trois fois, et deux fois en été; la pâte trop foulée n'est plus liée, elle se casse quand on la dresse ou pendant la cuisson; elle doit donc être d'une bonne fermeté sans cesser d'être onctueuse, et pouvoir tenir debout quand on dresse le bord des pièces. On la remet ensuite en boule oblongue dans un linge humide pour la préserver de toute gerçure à l'action de l'air, lorsqu'elle ne doit pas être employée immédiatement. Cette pâte peut servir encore pour pâtés chauds, timbales de viandes, de macaroni, de nouilles, etc.

Pour les pâtés froids contenant 3 livres de viande, il faut un litre et un quart de farine qu'on pétrit comme il vient d'être indiqué; on abaisse la pâte à un ou deux doigts d'épaisseur, selon la grosseur du pâté; on la pose sur un papier beurré et sur une plaque de tôle; on marque avec le pouce le fond du pâté en refoulant la pâte sur les bords pour les élever; on la dresse ensuite en la tenant plus étroite du haut que du bas. On garnit l'intérieur de viandes crues ou cuites, selon la nature de ces viandes et la grosseur du pâté; mais les viandes qui n'ont pas eu à subir une cuisson préalable ont un goût beaucoup plus savoureux; on les assaisonne de sel, d'épices et de très-peu de thym et de laurier en poudre; puis on fait le couvercle avec la même pâte, qu'on pose sur le pâté garni et qu'on colle après avoir replié en dedans ce qui déborde sur les côtés; on pratique enfin un trou ou cheminée au milieu pour que la vapeur sorte, on dore et l'on fait cuire dans un four gai pendant deux ou trois heures, selon la grosseur du pâté. Quand il est à moitié refroidi, on verse par la cheminée une gelée de viande ou du consommé très-réduit et très-cuit, additionné d'un petit verre d'eau-de-vie ou de madère.

Mais les garnitures de pâtés ne s'enferment pas toujours dans des croûtes de pâte; on les confectionne aussi en terrines, d'où vient le nom donné à l'une des catégories des produits de la *pâtisserie*. Une terrine est un vase de terre à côtés droits, qui peut être placé sur le feu et qui sert à confectionner des pâtés sans croûte. Il y en a de rondes, de carrées, d'ovales et de longues pour les lièvres, avec la figure de l'animal sur le couvercle en guise d'ornement. On remplit les terrines de toutes les viandes qui servent à garnir les pâtés, gibier, volaille, veau, porc, etc., avec cette différence que, comme on ne craint pas que la croûte brûle, on ne fait ni cuire ni revenir à l'avance; il faut pourtant en excepter le jambon qui doit être à moitié cuit. On garnit d'abord de bardes le dessous et le fond, puis on lute le bord du couvercle avec des bandelettes de papier collé, afin d'éviter l'évaporation pendant la cuisson, ce qui rendrait le pâté en terrine moins savoureux. Dans les terrines comme dans les pâtés, les canards, perdrix, faisans, pigeons, lapins, lièvres sont désossés; les cailles, grives, mauviettes et autres oiseaux ne le sont pas. Pour conserver longtemps une terrine, on comprime les viandes au moyen d'une plaque que l'on pose dessus, et que l'on surcharge d'un poids de 1 ou 2 kilogrammes, à la sortie du four; puis, le lendemain, on retire le tout en chauffant un peu la plaque; on recouvre de graisse, on pose le couvercle et on recolle du papier sur les bords, comme pour la cuisson.

Les timbales se confectionnent de la même façon que les pâtés froids, en tenant la pâte plus mince, et les vol-au-vent de la même manière que les pâtés chauds, mais avec une pâte légère, très-feuilletée, garnie, au gras, de ragoût de volailles, foies, crêtes et rognons de coq, cervelles, tronçons d'anguilles, mauviettes, quenelles, boulettes et écrevisses, et, au maigre, de filets de turbot, de limandes, de soles et autres poissons préparés à la sauce béchamel.

La *pâtisserie* comprend encore, comme nous l'avons dit plus haut, les tartes ou tourtes de fruits, les flans, la galette, le pain d'épice, les darioles, les biscuits et divers gâteaux. Nous nous bornons ici aux pâtés; on trouvera sur les autres produits de la *pâtisserie* des explications à leur nom respectif.

La *pâtisserie* est devenue une industrie qui a fait la richesse de certaines villes dont la production est très-développée et dont les produits très-estimés s'exportent non-seulement en France, mais encore à l'étranger. De ce nombre sont :

Les pâtés de Strasbourg, confectionnés avec des foies d'oie cuits dans le saindoux et largement parsemés de truffes. Pour obtenir ces foies gras, développés outre mesure, on soumet les volailles à un système de nourriture abondante et azotée et à une claustration complète (v. FOIE). Ces pâtés, qui jouissent d'une grande réputation, se conservent pendant quinze jours et sont expédiés en terrine dans tous les pays, où ils sont recherchés par les amateurs de bonne chère.

Les pâtés d'Amiens, inventés par un pâtissier d'Amiens, M. Degoud-Dupuis, qui ouvrit ainsi une nouvelle source de richesses pour sa ville natale. La croûte de ces pâtés est épaisse et dure; on ne la mange point, mais on l'utilise en versant dedans, lorsqu'elle est vide, des viandes et des gelées qui forment un nouveau pâté.

Les pâtés de Chartres et de Nogent-le-Rotrou, qui sont faits avec des lièvres, cailles, perdrix, alouettes qui abondent sur le marché de Chartres à l'époque de la chasse; les pâtés de cette dernière ville surtout jouissent d'une réputation méritée; la croûte est d'une pâte fine excellente. Les pâtissiers de Nogent-le-Rotrou, moins habiles ou moins bien approvisionnés, confectionnent des pâtés du même genre, moins estimés cependant que les premiers et dont la pâte est plus lourde.

Les terrines de Nérac, de Ruffec et d'Angoulême, qui sont composées de gibier et de foies de volaille; les produits de ces trois villes sont très-appréciés; mais ceux de la première surtout peuvent être comparés aux pâtés de Strasbourg et sont d'un prix moins élevé.

Les pâtés de Pithiviers. La *pâtisserie* est la branche la plus importante du commerce de cette ville, connue à la fois par ses gâteaux et par ses pâtés. Les derniers, confectionnés avec des mauviettes, sont très-délicats et sont entourés d'une croûte excellente. La bonne saison pour ce genre de produits commence dans cette ville au mois d'octobre et finit au mois de janvier.

Les pâtés de Périgueux, qui sont dus à un sieur Courtoy. Ces pâtés sont faits de perdreaux truffés et sont expédiés en terrines ou en croûtes. Les croûtes sont fabriquées avec des farines grossières de seigle et du carton broyé; c'est dire assez qu'elles ne se mangent point. Les pâtés de Périgueux se conservent pendant six ou huit mois.

Les pâtés de Toulouse, qui sont confectionnés avec du foie de canard et font concurrence aux pâtés de Strasbourg, avec lesquels ils ne peuvent pourtant rivaliser. Le foie de l'oie du Languedoc est moins ferme, plus onctueux, mais offre aussi une saveur moins fine que celui de sa congénère d'Alsace.

Les pâtés de Rouen, qui sont faits de poulardes désossées et piqués au jambon; mais ce qui particularise les produits de la capitale normande, c'est la mise en pâte du veau, dit *de rivière*, qu'on emploie pour les pâtés communs. Ce veau est élevé dans les belles prairies qui bordent la Seine, d'où lui vient le nom sous lequel on le désigne; l'herbe de ces prairies donne à la viande un goût tout particulier et très-délicat qui la fait estimer. La croûte de ces pâtés est épaisse et d'une digestion difficile.

Les pâtés de Montreuil-sur-Mer, qui sont des pâtés de bécasses excellents, comme il ne s'en fait nulle autre part. Ce produit appartient exclusivement à cette ville, qui l'expédie dans tous les pays et notamment en Angleterre.

La *pâtisserie* parisienne ne comprend aucune spécialité; elle produit tout à la fois des pâtés de toute sorte et toute espèce de gâteaux dans une proportion considérable, sans cependant rien exporter; elle ne fait que fournir à la consommation locale, qui est énorme. Un seul établissement, ouvert près des Halles et dont le commerce ne s'exerce que sur la vente au détail de *pâtisseries* diverses, ne consomme pas moins, en un an, de 450 sacs de farine, 100,000 kilogr. de beurre, 25,000 œufs et le reste à l'avenant. Il est vrai que cet établissement est l'un des plus importants de Paris; mais on peut juger par là de la production et de la consomma-

tion parisiennes. Les darioleurs fournissent pour leur part 1,500,000 kilogr. de pâtisserie spéciale à la grande ville, représentant un chiffre d'affaires de 1,600,000 francs, et le nombre des macarons communs qui y sont fabriqués et consommés s'élève à 1,200,000 douzaines. On peut ajouter à cette consommation, déjà très-respectable, celle du pain d'épice de fabrication parisienne, qui y entre pour 250,000 kilogr. et donne lieu à près de 300,000 francs d'affaires. Le pain d'épice est en outre fabriqué à Dijon, Reims, Chartres et Arras. La renommée de Reims est la plus ancienne et la mieux établie; mais pourtant les pains d'épice de Dijon sont de qualité supérieure à ceux de Reims et obtiennent la préférence des gourmets. La production totale du pain d'épice en France, en y comprenant celle de Paris qui vient d'être indiquée, est d'environ 990,000 kilogr.

En Angleterre, où l'on consomme une assez grande quantité de produits de la *pâtisserie* française, cette industrie emploie pour la fabrication ou le commerce environ 15,000 individus; on compte en Belgique 430 pâtissiers, occupant 600 ouvriers; la ville de Bruxelles entre dans ce nombre pour 63 fabricants et 180 ouvriers. En Russie, il se fait un commerce immense de *pâtisserie* dans les foires, notamment de pain d'épice et d'une espèce particulière de gâteaux secs, à pâte blanche, faits avec la fleur de farine, de fabrication locale et nommés *prianiki*. En Turquie, on consomme des gâteaux secs, de forme généralement oblongue, dans lesquels entre une bonne partie de farine de sésame. Cette farine, contenant de l'huile en quantité suffisante, graisse la pâte et dispense d'y ajouter du beurre ou toute autre graisse pour laquelle les Orientaux ont tant d'aversion. En Chine, les habitants, ignorant l'usage du pain, le remplacent par le riz cuit à l'eau ou de toute autre façon; ils en font aussi des gâteaux, mais ceux qu'ils consomment le plus sont des gâteaux secs faits avec la farine de sésame et renfermant des confitures sèches. Ce genre de gâteau, qui se conserve pendant plusieurs mois, est très-apprécié des Chinois, qui l'exportent en assez grande quantité dans les îles de la mer des Indes.

Pâtisserie (LE LIVRE DE), par M. Gouffé. V. LIVRE DE CUISINE.

PÂTISSIER, IÈRE s. (pâ-ti-sié, iè-re — rad. *pâtisser*). Personne qui fait, qui vend de la pâtisserie : *Un excellent* PÂTISSIER. *Commander une tourte chez le* PÂTISSIER, *chez la* PÂTISSIÈRE. *Les bons* PÂTISSIERS *sont presque aussi rares que les bons orateurs.* (Grimod de La Reynière.) *Aujourd'hui, un gentilhomme et un* PÂTISSIER *peuvent épouser une princesse.* (G. Sand.) *Les* PÂTISSIERS *de Paris se plaignent de l'envahissement de leur profession par les boulangers.* (P. Vinçard.)

— *Pâtissier-bouche*, Pâtissier qui était attaché à la maison du roi.

— Mus. Mot proposé par Castil-Blaze pour désigner un faiseur de pastiches. Ce mot est inacceptable; *pasticheur*, que nous avons donné, est bien préférable.

— s. m. Ouvrage dans lequel on enseigne à faire de la pâtisserie : *Le* PÂTISSIER *français.*

— Adjectiv. : *Garçon* PÂTISSIER. *Maître* PÂTISSIER.

— **Encycl.** Les premiers rois de la troisième race avaient à leur cour un officier appelé *pâtissier-bouche*, qui faisait la pâtisserie pour leur table. Il y avait dans la *cuisine-bouche* quatre *pâtissiers* servants par quartier. Quand le roi sortait, le *pâtissier-bouche* fournissait au coureur du vin pour la collation du souverain, deux grands biscuits, huit prunes de perdrigon, etc.

Sous le règne de Charles IX, le nombre des *pâtissiers* s'étant augmenté, on crut devoir les former en corporation.

Les statuts qui furent octroyés par le roi en 1566 donnent aux *pâtissiers* le titre de *maîtres de l'art de pâtissier et oubloiers*. Les jurés, au nombre de quatre, étaient élus pour deux années. L'apprentissage était de cinq années consécutives. Le chef-d'œuvre était obligatoire pour la maîtrise; il consistait, pour la pâtisserie, en cinq plats faits et cuits en un seul jour, à la discrétion des jurés, et, pour l'oublayerie, en cinq cents grandes oublies ou *oublayes* et quelques autres légères pâtisseries faites en un seul jour et dont l'aspirant devait lui-même préparer la pâte.

Les veuves de maître en viduité pouvaient tenir boutique, mais elles ne pouvaient prendre de nouveaux apprentis.

Les jurés avaient devoir de visiter de temps en temps les pâtisseries, les fromages, le beurre, etc.

Il était défendu aux *pâtissiers* de vendre aucune pâtisserie mal confectionnée ou réchauffée; eux seuls avaient le droit de fabriquer les pièces de four pour festins, noces, etc.

Au siècle dernier, les *pâtissiers* tenaient pour la plupart cabaret; il était honteux de les fréquenter et l'on disait proverbialement d'une personne effrontée qu'*elle avait passé devant l'huis du pâtissier.*

Pâtissier de Madrigal (LE) [*El Pastelero de Madrigal*], drame en trois journées, en vers, du poëte espagnol D. Jeronimo de Cuellar. C'est une œuvre célèbre, dont le fond est historique et dont les détails sont pleins d'originalité. Madrigal est une petite ville de Castille, qui, sous Philippe II, vit éclore un singulier *faux dauphin* de Portugal. Nous nous servons de ce terme impropre pour mieux marquer l'affinité de cette aventure avec celles du même genre célèbres chez nous. Par la mort de dom Sébastien de Portugal, tué dans un combat contre les Arabes, la branche directe de la maison royale était éteinte et Philippe II parvint, non sans résistance, à établir son autorité. Mais le peuple vaincu regrettait son souverain, des rumeurs populaires persistaient à refuser créance à sa mort; on disait qu'il errait, déguisé, dans les campagnes, en compagnie de quelques fidèles, qu'il n'attendait pour reparaître qu'une occasion favorable. Ces rumeurs étaient le résultat d'une intrigue savamment ourdie par le prieur de Crato, bâtard de la maison de Portugal, un de ceux qui avaient le plus d'intérêt à ressusciter l'ancien état de choses. Un de ses agents avait rencontré, exerçant l'obscure profession de pâtissier, un certain Gabriel de Espinosa dont les traits offraient une confuse ressemblance avec ceux du feu roi. Il ne lui en fallut pas davantage. L'intrigant enflamme l'imagination d'Espinosa, le met au courant de l'affaire, lui raconte diverses particularités intimes de la vie de dom Sébastien et le prépare enfin à jouer son rôle aux yeux des dupes. Il le conduit à Madrigal, où résidait, dans un couvent, une cousine du feu roi, une princesse d'Autriche. Celle-ci, abusée par la physionomie et par les discours de l'aventurier, reconnaît dom Sébastien et met d'importantes sommes d'argent au service de la bonne cause. A l'aide de ce puissant secours, la conspiration marche rapidement. Les rumeurs s'accroissent; l'ancien pâtissier brûle de se mettre à la tête de ses armées pour reconquérir son royaume. Son complice et ses nombreux émissaires parcourent le Portugal, semant des récits merveilleux. De toutes parts, des gentilshommes quittent leurs châteaux et viennent s'assurer, par leurs yeux, de la bonne nouvelle. Bon nombre même le reconnaissent; le faux Sébastien les reçoit sans bruit, dans une maison isolée, échauffe leur zèle, les entretient de ses malheurs passés, de ses projets d'avenir. Il leur montre même, comme étant son héritière, une petite fille qu'il a eue d'une de ses maîtresses et qui déjà singe l'infante. Tous jurent de mettre à son service leur fortune et leur épée.

Cependant Philippe II apprend toutes ces menées. Dom Sébastien est bien mort; on n'a évidemment affaire qu'à un aventurier; mais quel est-il? Un alcade arrive secrètement à Madrigal, cherche, s'informe et enfin saisit Espinosa, ses complices et ses dupes au milieu d'un repas. Ici, l'auteur a traité son sujet avec une grande finesse. Tandis que les gentilshommes déclarent sur l'honneur qu'on a devant les yeux le vrai roi, Espinosa proteste qu'il n'est qu'un pauvre pâtissier. Sa présence d'esprit, son sang-froid, son insouciance sont tels que le magistrat hésite; le doute l'envahit. Si cet homme n'est pas dom Sébastien, il faut qu'il soit quelque grand personnage, ayant intérêt à cacher son identité. L'enquête le mène aux renseignements les plus contradictoires; enfin, l'agent du prieur de Crato se décide à faire des aveux. Ainsi trahi, Espinosa feint d'abord de confesser l'imposture, et le magistrat, les juges, les gentilshommes appelés en témoignage croient enfin tenir la vérité. Mais tout à coup, par des paroles pleines de mystère, l'intrépide aventurier reprend ses aveux et rejette tout le monde dans l'incertitude. Condamné à mort, il marche au supplice d'un pas ferme, en protestant contre la violation du droit.

Dans le drame de Cuellar, le caractère d'Espinosa est un des plus originaux, un des plus remarquables que l'on ait posés à la scène. Il manque pourtant à l'intérêt de la composition un élément qu'il était facile de lui donner; il eût fallu laisser planer le mystère sur l'identité véritable de l'aventurier; mais il est posé en faussaire dès le début! Malgré cela, l'adresse de l'auteur est telle dans toutes les scènes de l'enquête, que le spectateur se prend à partager les doutes et les hésitations de l'alcade. Combien l'illusion serait plus forte, l'intérêt plus poignant si le doute était possible! Il est probable que l'auteur, trop bon Espagnol, n'a pas voulu laisser planer même un soupçon sur la légitimité des droits de Philippe II au trône de Portugal et que chez lui le patriote a primé le poëte.

PATISSIER (Philibert), médecin français, membre de l'Académie de médecine, né à Saint-Amour, près de Mâcon, en 1791, mort à Paris en 1863. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1815. Ayant, dans le début de sa carrière, conduit sa mère aux eaux de Bourbon, il profita de cette circonstance pour étudier par lui-même l'action des eaux minérales et fit des observations qu'il fut à même de recueillir dans ce voyage, la base d'un bon travail qu'il publia en 1818 sous le titre de *Manuel des eaux minérales de France, à l'usage des médecins et des personnes à qui elles sont nécessaires* (Paris, 1837, 1 vol. in-8°). Il donna ensuite, d'après Ramazzini, un *Traité des maladies des artisans et de celles qui résultent des diverses professions* (Paris, 1822, 1 vol. in-8°), ouvrage dans lequel sont indiquées les précautions que doivent prendre, sous le rapport de la salubrité publique et particulière, les administrateurs, manufacturiers, fabricants, chefs d'atelier, etc., et toutes les personnes qui exercent des professions insalubres. On doit encore à Patissier de *Nouvelles recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales et sur leur mode d'application dans les maladies chroniques*, imprimées en 1839; un *Rapport sur l'emploi des eaux minérales de Vichy pour le traitement de la goutte*, lu à l'Académie en 1839.

PATISSOIE s. f. (pa-ti-soi). Comm. Étoffe de la Chine, qui ressemble au gros de Tours.

PÂTISSOIRE s. f. (pâ-ti-soi-re — rad. *pâtisser*). Table à rebords, sur laquelle on façonne la pâtisserie.

PÂTISSON s. m. (pa-ti-son — rad. *pâté*, à cause de la forme du fruit). Bot. Espèce de courge, appelée aussi PASTISSON.

— **Encycl.** Le *pâtisson* ou *pastisson* se distingue aisément des autres races de courges par ses tiges non coureuses, portant des feuilles entières ou à lobes peu profonds, grandes, cordiformes, un peu molles. Le fruit, vulgairement nommé *bonnet de prêtre, couronne impériale, artichaut d'Espagne* ou *de Jérusalem, arbouste d'Astrakan*, etc., est presque demi-sphérique et marqué de côtes peu saillantes; il figure du côté du pédoncule un cône plus ou moins obtus, terminé par des sortes de cornes ou de mamelons, et le côté de l'ombilic est aplati en une surface élargie et presque plane; sa forme est d'ailleurs assez variable; son écorce, unie, le plus souvent jaune pâle, renferme une chair ferme et sèche, jaune pâle ou blanche. La couleur de l'écorce est également sujette à varier; elle est tantôt verte, tantôt orangée ou blanche, quelquefois aussi panachée.

Dès qu'elles commencent à végéter, ces plantes présentent en quelque sorte un état de contraction; leurs tiges et leurs rameaux, au lieu de ramper ou de courir, s'élèvent assez fermes et ne s'abattent sur la terre que plus tard, lorsqu'ils sont entraînés par le poids des fruits; les pédoncules des fleurs mâles et surtout les pétioles, ne pouvant plus se soutenir, éprouvent plusieurs courbures; les vrilles diminuent beaucoup de longueur, deviennent souvent tout à fait rudimentaires, ou même disparaissent complètement. Comme les *pâtissons* se croisent facilement avec les autres variétés, il en résulte plusieurs races métisses. Le *pâtisson barbarin*, issu du croisement avec la barbarine, court beaucoup moins que celle-ci; ses fruits bosselés, tantôt allongés, tantôt en forme de bouteille, ont l'écorce dure et la pulpe plus ou moins fibreuse, souvent assez fine et bonne à manger.

Le *pâtisson giraumoné*, appelé aussi *concombre de carême, potiron d'Espagne, sept-en-toise*, etc., est d'une grande fécondité. Ses rameaux sont quelquefois tellement resserrés qu'ils forment un buisson épais; aussi, les fruits qui se trouvent au centre ne nouent que fort tard, restent raccourcis et bosselés, et mûrissent difficilement. Quelquefois les fruits, de grosseur médiocre, ont l'écorce pâle et luisante, à peine marquée de bandes; mais dans leur état de vigueur ces *pâtissons* sont allongés en massue, assez gros, souvent bosselés, peints de bandes et de mouchetures d'un vert gai sur un fond jaune paille un peu verdâtre. La pulpe est très-blanche, très-fine et se conserve jusqu'au printemps; elle est plus délicate à manger que celle d'aucun giraumon. On rapporte encore quelquefois à ce groupe la courge dite melonnée.

PATISSON (Mamert), savant imprimeur français, né à Orléans, mort à Paris en 1601. Il étudia à fond les langues anciennes, alla établir à Paris des ateliers typographiques (1568), devint imprimeur du roi (1578) et épousa en 1580 la veuve de Robert Estienne. Parmi ses éditions, également remarquables par la correction, l'élégance des caractères et la beauté du papier, nous citerons : la *Vénerie d'Oppian* (1575, in-4°); des *Discours sur les médailles et gravures antiques* (1579, in-4°); des *Œuvres de Scévole de Sainte-Marthe*; le traité *De emendatione temporum* de Joseph Scaliger (1583, in-fol.).

PATITO s. m. (pa-ti-to — mot ital. dérivé du lat. *pati*, souffrir, parce que le patito doit endurer les [illegible]). Néol. Sigisbée, complaisant d'une dame : *M. de* [illegible] *d'un certain* PATITO [illegible] *ici pour être le* PATITO *de Mme M*[illegible]. (E. Augier.) Pl. PATITI.

PATKUL (Jean-Reinhold), patriote livonien, né en 1660, dans une prison de Stockholm où sa mère partageait la captivité de son mari, incarcéré pour avoir perdu une place qu'il défendait contre l'armée polonaise, exécuté en 1707. Il était capitaine dans l'armée suédoise lorsqu'il fit partie, en 1689, d'une députation envoyée auprès de Charles XI par les nobles de la Livonie, [illegible], pour réclamer d'une part [illegible] de leurs privilèges et [illegible], qu'on mit un terme au [illegible] province était victime. La hardiesse de son langage déplut souverainement au roi de Suède. Quelques années plus tard, en 1692, ayant écrit dans une lettre qu'il eût mieux valu pour la Livonie faire la guerre que de subir l'oppression dont elle était victime, le [illegible] lui envoya l'ordre de se rendre à Stockholm. Le capitaine livonien n'obéit point à cette injonction menaçante, se réfugia en Suisse sous le nom de **Fischering** et fut condamné à mort par contumace. Après l'avènement de Charles XII, Patkul passa en France, et n'ayant pu obtenir sa grâce de ce prince, il résolut de mettre tout en œuvre pour délivrer la Livonie de la domination suédoise. Ayant appris que Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, se disposait à attaquer la Suède, il se **rendit auprès de lui, gagna sa confiance, fut** nommé conseiller intime, puis général ([illegible]), **acheva avec une grande énergie** les préparatifs de guerre et, dans un mémoire célèbre, approuvé par des jurisconsultes allemands, il signala à l'Europe ses griefs contre le roi de Suède. Peu après, il passa en Russie pour amener le czar à signer un traité d'alliance **avec l'électeur de Saxe. Pierre le Grand,** frappé **de son mérite, le nomma lieutenant général,** puis l'accrédita comme son ambassadeur auprès de Frédéric-Auguste. Mais à peine fut-**il revenu en Saxe, qu'il se vit en butte aux** intrigues de ses ennemis et enfermé dans une forteresse. Sur ces entrefaites, Charles XII envahissait la Saxe à la tête d'une armée et **exigeait, avant d'accueillir aucune ouverture de paix, qu'on lui livrât l'intrépide Livonien.** Frédéric eut la lâcheté de livrer Patkul, qui, traduit devant un conseil de guerre, fut condamné à mort. Peu après, il était roué vif et écartelé à Casimirez. Voltaire, qui flétrit la **cruauté de ce supplice, s'étonna qu'aucune** puissance n'eût interposé ses bons offices. Les tragiques aventures de Patkul ont fourni au poëte allemand Gutzkow le sujet d'un drame, intitulé *Patkul* (1841). Dans cette **pièce, le mémoire adressé à l'Europe par le patriote livonien forme le nœud de l'action, et la mort de Patkul en est le dénoûment.** Frédéric-Auguste est amené à livrer le gentilhomme [illegible] que lui-même est amoureux d'une dame [illegible] de sa cour, [illegible] Patkul [illegible] perdre son rival. Ce drame n'est pas dépourvu **de qualités, mais il manque de force, et l'on** n'y sent pas suffisamment vibrer le sentiment de patriotisme puissant qui animait la victime de Charles XII.

PATMAR s. m. (pa-tmar). V. PATEMAR.

PATMORE (Coventry), poëte anglais, né à Woodford, comté d'Essex, en 1823. Il est devenu, en 1846, bibliothécaire adjoint au British Museum. M. Patmore a publié des articles et des poésies dans l'*Edinburgh Review*, dans la *North British Review*. Un recueil de vers qu'il fit paraître à vingt-trois ans fut assez froidement accueilli du public; mais, depuis lors, il a conquis une place distinguée parmi les jeunes poëtes de l'Angleterre par la *Tour de l'église de Tamerton* (Londres, 1853), recueil de poésies détachées, l'*Ange de la maison*, poëme [illegible] (Londres, [illegible]), etc. On y trouve un style élégant et pur, beaucoup de charme dans les sentiments et dans les idées.

PATMOS, île de la Turquie d'Asie. V. PATHMOS.

PATNA, ville forte de l'Hindoustan anglais, présidence et à 450 kilom. N.-O. de Calcutta, ch.-l. de la province de Bahar, sur une hauteur dont le Gange baigne la base, par 25° 37' de latit. N. et 82° 55' de longit. O.; 350,000 hab., dont un tiers environ d'Européens. Fabrication de soieries, cotonnades, tapis, indigo, sucre, tabac; préparation d'opium et fabriques de salpêtre; [illegible] européennes et asiatiques. Commerce important de sucre, indigo, graines et autres productions du territoire. [illegible] entre les provinces situées au N. du Gange et celles du S., [illegible] de l'activité de son commerce, la navigation et la construction des bateaux occupent un grand nombre de ses habitants. La ville [illegible] garnie de petits bastions et [illegible] [illegible] ments militaires de Dynapour, établis pour la [illegible] en 1763.

PATOCHE s. f. (pa-to-che — rad. *patte*). [illegible] dans le langage des enfants.

PATOIS s. m. (pa-toi). — Ce mot est fort [illegible] par MM. [illegible] de la *Revue de Paris*, [illegible] il en est sept qui portent [illegible] L'expression [illegible] désigne le dialecte de l'Île-de-France. Les [illegible] provinciaux ayant été de plus en plus délaissés par les classes [illegible] et relégués dans les rangs [illegible] de la société, [illegible] à finir par [illegible] un langage

grossier et corrompu, tel que celui des paysans et du menu peuple. *Patois* avait encore une autre acception, il se prenait pour le ramage des oiseaux. Palsgrave le traduit en anglais par *recordyng of byrdes*. *Patrois*, *pratois*, *patois* dérivé de *patrius*, sous-entendu *sermo*, langage paternel; l'expression latine désignait le langage du père, comme *patria* le pays du père. Nous disons en français la *langue maternelle*. Cependant, Diez voit dans ce mot une onomatopée; il allègue le rouchi *pati-pata*, caquetage de deux femmes qui se querellent. Scheler, qui repousse cette explication aussi bien que les précédentes, demande si l'on est forcé de rejeter une conjecture qui verrait dans *patois* une altération de *platois* et rattacherait ce mot à *plat*, langage du plat pays. Comparez l'allemand *platt deutsch* et le latin *sermo rusticus*. L'élision du *l* dans le groupe initial *pl* ne serait pas un fait extraordinaire; le bourguignon, s'il ne détruit pas tout à fait cette liquide, le fait à peu près en disant, à la façon des Italiens, *piomb* pour *plomb*, *biet* pour *blé*, etc. Scheler appelle aussi l'attention sur le provençal *pati*, qui signifie *pays* et qui pourrait également avoir produit le mot *patois*. Enfin, d'autres étymologistes ont songé au mot *patavinitas*, qui désignait le dialecte padouan, un véritable *patois* latin). Langage du peuple, des paysans; idiome propre à une province : *Le* PATOIS *bourguignon. Le* PATOIS *normand. Parler* PATOIS. *Je n'entends pas son* PATOIS. (Acad.) *Si le* PATOIS *du Languedoc ou de la Gascogne était devenu la langue des Français, elle aurait été plus susceptible de musique et de poésie.* (Gramm.) *Nos pères avaient été trop loin en désignant comme de grossiers* PATOIS *les anciens dialectes de notre langue.* (Lenormant.) *L'idiome du poète anglo-saxon Chaucer, amas hétérogène de* PATOIS *divers, est devenu la souche de l'anglais moderne.* (Ph. Chasles.) *Les* PATOIS *sont les héritiers des anciens dialectes.* (E. Littré.) *Les idiomes, en tombant à l'état de* PATOIS, *s'altèrent et se décomposent.* (A. Maury.) *Les Arabes se figurent que leur langue seule a une grammaire, et que tous les autres idiomes ne sont que des* PATOIS *grossiers.* (Renan.)

— Façon particulière de s'exprimer, de s'énoncer :

> L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,
> Se plaint en son *patois*...
>
> LA FONTAINE.

> L'huissier a bien le droit d'écrire son protêt
> Dans un h deux *patois* que l'univers renie.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Fam. Langage incorrect : *Dans quel* PATOIS *tout cela est écrit!*

— **Syn. Patois, argot, baragouin.** V. ARGOT.

— **Encycl.** Brunetto Latini dit que de son temps le mot *patois* signifiait l'idiome d'une province, distinct de la langue nationale. Il arriva bientôt que les dialectes provinciaux, de plus en plus délaissés par les classes supérieures de la société, instruites de la langue nationale, restèrent l'apanage des paysans et des ouvriers, que ceux-ci même, en contact avec les habitants des villes, en perdirent l'usage, et qu'en fin de compte le *patois* fut relégué exclusivement dans les campagnes.

Quelle que soit l'origine que l'on adopte, le mot *patois* est consacré aujourd'hui à désigner les variations provinciales qui existent dans la langue française. Nous avons très-nettement déterminé, à l'article DIALECTE de ce dictionnaire, la différence qui sépare ce mot de *patois*, et nous n'avons pas besoin d'y revenir; il sera bon, cependant, de consulter les articles IDIOME et LANGUE, qui embrassent l'universalité des langues, tandis que nous nous renfermons ici dans l'étude particulière des *patois* de la France.

La première question qui se présente à l'esprit, en abordant ce vaste champ d'étude, est celle de l'antiquité des *patois*.

Faut-il admettre, avec un certain nombre d'érudits, que les divers *patois* de la France, et en général de toute l'Europe latine, ne sont que des décompositions du latin, « du latin défiguré, » comme dit le chevalier de Jaucourt, fidèle interprète des idées du XVIIIe siècle? De nos jours, de bons esprits se sont refusés à accepter les yeux fermés cette opinion, mise en honneur par les latinistes et particulièrement par Ménage, dont la fausse science philologique a contribué à mutiler notre langue. Quelques-uns même ont poussé la hardiesse jusqu'à renverser la question et à demander si c'était bien dans les mots latins qu'il fallait chercher l'origine des mots patois, ou si ce ne serait pas plutôt dans les *patois* que l'on devrait chercher la forme et le sens primitif des mots latins analogues. Si la question était résolue dans ce sens, ce serait une révolution; il faudrait considérer la langue latine, non plus comme étant la source de la plupart des idiomes de l'Europe, mais comme étant simplement leur résultat; le latin perdrait tout son prestige, en même temps que s'évanouiraient sa prétendue antiquité et ses titres de noblesse comme langue mère. La thèse audacieuse soutenue par les novateurs, et entrevue dès le XVIe siècle par de rares esprits, s'appuie, du reste, sur des arguments ingénieux, que nous soumettrons d'une façon rapide à nos lecteurs; il s'agit en effet d'un problème qui intéresse à la fois l'histoire de notre langue et celle de nos institutions.

Les principaux arguments sur lesquels s'appuient les philologues contemporains pour soutenir la coexistence des *patois* avec le latin, et parfois même leur antériorité, sont les suivants :

« 1° La plus étrange idée que l'on ait pu concevoir, fait observer M. Granier de Cassagnac, c'est que les Romains aient imposé le latin aux Gaulois. Est-ce qu'il est au pouvoir de qui que ce soit d'imposer une langue à une nation? Est-ce qu'une pareille entreprise est matériellement réalisable? Que les Anglais aient imposé des chausses aux Écossais, après la bataille de Culloden, cela est encore concevable. Pour prendre un vêtement, il suffit de vouloir le porter; mais pour prendre une langue, il faut l'étudier longtemps et avoir assez d'intelligence pour la comprendre.

» Pour enseigner le latin à nos enfants, il faut sept années d'études, et encore le savent-ils imparfaitement; et, pour l'enseigner aux paysans, aux laboureurs, aux pâtres, aux servantes, à ces milliers de pauvres gens qui passent leur vie absorbés par les travaux rustiques, il aurait suffi d'un édit publié à son de trompe dans toutes les Gaules! En vérité, cela est d'un ridicule extrême.

» 2° Étrange contradiction! Le latin, qui n'a pu se conserver à Rome, se serait établi parmi nous? Le peuple romain a laissé périr le latin, et les peuples de la Gaule l'auraient conservé? Les Aquitains, les Auvergnats, les Catalans auraient quitté leur langue pour apprendre une langue oubliée aux lieux mêmes où elle se forma? Nous ne croyons pas devoir discuter de semblables hypothèses. Le seul bon sens aurait dû suffire à les renverser.

» 3° La persistance des *patois* est un fort argument en faveur de leur antiquité, et leur résistance invincible aux efforts de l'administration moderne nous porte à supposer la même énergie de résistance contre la pression romaine et l'envahissement officiel de la langue latine. En effet, on ne peut disconvenir que le gouvernement français rayonne dans les provinces tout aussi puissamment que le gouvernement romain. Il les couvre de fonctionnaires de toute sorte et de tous grades; tous ces fonctionnaires parlent et écrivent en français; chaque commune est administrée en français; chaque paysan parle à son juge de paix en français, et reçoit de son percepteur un bordereau d'impositions en français; des livres et des journaux français inondent le pays, et cependant on parle toujours *patois* dans nos provinces. Le Languedoc est réuni à la couronne depuis 1271, la Guyenne depuis 1453, la Provence depuis 1481, la Bretagne depuis 1532, le Roussillon depuis 1642; l'action du gouvernement français sur ces provinces a donc été aussi longue et beaucoup plus directe que celle du gouvernement romain sur les Gaules, et néanmoins, si la langue française a pénétré partout, elle n'a détruit les idiomes nationaux nulle part. On apprend le français, mais on ne désapprend pas la langue du berceau, du foyer, de l'enfance, de la patrie locale.

» Outre la persistance des *patois* en plein XIXe siècle, les partisans de cette thèse constatent l'identité des idiomes nationaux d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui. Deux mille ans ont à peine modifié la forme des mots, et, à ce sujet, les preuves abondent. Nous citerons d'abord, comme exemples, des mots donnés comme gaulois par des auteurs anciens, et qui se retrouvent encore en *patois* ou en français. Tel est le mot *lance*, λαγκια, que Diodore de Sicile dit être un mot gaulois et Varron et Aulu-Gelle un mot espagnol, c'est-à-dire un mot celtique; tel est encore le mot *becco*, que Suétone dit signifier « bec de coq » dans l'idiome de Toulouse; tel est le mot *marca*, que les Gaulois qui pénétrèrent en Grèce donnaient au cheval; bas-breton *march*, d'où *maréchal*. Citons encore l'alouette, que les Gaulois nommaient *alauda*, dit Pline. Les noms de lieux sont également restés immuables. Du temps de César et de Strabon, comme aujourd'hui, Paris s'appelait *Paris*, Παρις; Auch s'appelait *Ausk*, Αυσκ; le Var, le Jura, *Var* et *Jura*; la Garonne, *Garouna*, Γαρουνα.

» 4° Un très-grand nombre de mots se trouvent à la fois dans le latin et dans les trois langues française, italienne et espagnole. Ces mots sont-ils passés du latin dans ces langues ou de ces différentes langues dans le latin? C'est la question qui nous occupe, et nous allons l'éclairer d'un nouveau jour. Il est digne de remarque que la plupart des mots latins sont doubles : ainsi chou se dit *brassica* et *caulis*; champ, *ager* et *campus*; pluie, *imber* et *pluvia*; feu, *ignis* et *focus*; chat, *felis* et *catus*; cheval, *equus* et *caballus*, et cent autres mots qu'il serait superflu de citer ici. Or, de ces deux mots, l'un appartient toujours au fonds celtique; et ce qui prouve que le latin ne l'a pas fourni, c'est qu'il n'a pas fourni l'autre. De ces mots doubles pour un même sens, qui se rencontrent si fréquemment en latin, celui qui est identique en latin et en *patois* vient donc, en toute apparence, du *patois*. De plus, nous ferons remarquer que lorsqu'une langue est imposée à un peuple ce peuple a déjà la sienne; les idiomes à éléments doubles se trouvent donc chez les peuples qui ont subi une importation de langue, et non pas chez ceux qui l'ont faite. Or, c'est la langue latine qui a les éléments doubles, et ce sont les idiomes celtiques qui ont des éléments simples. C'est donc le latin qui a fait, pour sa formation, de nombreux emprunts aux dialectes celtiques, aux *patois*.

» 5° Enfin, une langue, en passant d'un peuple chez un autre, peut ne pas lui donner tout ce qu'elle a, mais en tout cas elle ne peut lui donner ce qu'elle n'a pas; on ne peut donc expliquer comment le latin, qui n'a pas d'article, aurait pu le donner aux langues celtiques, tandis qu'il est facile d'expliquer comment la langue celtique, en contribuant à la formation du latin, ne lui a pas imposé toutes ses formes grammaticales et a très-bien pu, par conséquent, ne pas le contraindre à l'usage de l'article. »

Cette argumentation, toute piquante et ingénieuse qu'elle est, ne saurait entièrement prévaloir. Pour quelques mots gaulois, celtiques, catalans, conservés dans les *patois*, combien d'autres, loin d'être antérieurs au latin, sont postérieurs même au français, au français moderne, que l'on reconnaît aisément sous l'altération de la prononciation et de l'orthographe! Quelques mots gaulois ou celtiques se retrouvent latinisés par les écrivains de la décadence, et il faudrait en conclure que le latin dérive du celtique et du gaulois! Ils ont pu y pénétrer par un échange tout naturel, au moment de l'énorme extension de la puissance romaine; et d'ailleurs, est-ce que les récentes études sur les langues indo-européennes ne nous apprennent pas qu'elles ont toutes une origine commune, que des racines de vocables latins et de vocables celtiques peuvent être identiques, sans qu'il y ait eu emprunt d'une langue à l'autre?

Quant à l'argument de M. Granier de Cassagnac, qui consiste à dire que les Romains n'ont pu modifier la langue des Gaulois à l'aide d'un édit, il est sans valeur. Ce ne fut point, hélas! un édit publié à son de trompe qui changea la face de la Gaule. Quand on songe qu'après les sept campagnes de Jules César un million de Gaulois avait péri, qu'un autre avait été emmené en esclavage, que des milliers de nos aïeux suivirent César sur les champs de bataille de la guerre civile, en Italie, en Lycie, en Espagne, en Afrique; que cette Gaule dévastée, dépeuplée, fut couverte par les Romains, avec la puissance d'expansion qui caractérisait ce grand peuple, de colonies et de municipes, on ne peut s'empêcher de trouver un peu fort ce paradoxe d'un édit impuissant à modifier la langue. Il suffit du reste de lire les lettres de saint Jérôme pour voir combien, du IIe au IIIe siècle de l'ère chrétienne, la civilisation romaine, mœurs, langue, législation, avait profondément pénétré toutes les couches de la société en Gaule. Sous cette vaste alluvion latine, quelques mots de la langue originelle gardèrent leur sève et leur physionomie; on les retrouve encore aujourd'hui dans les *patois*, mais c'est tout ce que l'on peut dire.

Ces idiomes, incessamment modifiés par les invasions, les annexions, les conquêtes, les fusions de peuples, incertains dans leur origine, inconstants dans leurs formes, que ne fixèrent jamais ni un vocabulaire, ni même une orthographe reconnue par tous, possèdent donc des éléments de la plus haute antiquité, contemporains du latin ou même antérieurs à la conquête romaine; on y peut chercher quelques vestiges du gaulois et de bien d'autres langues appartenant aux peuples qui ont traversé la Gaule, mais c'est le latin qui a laissé la plus profonde empreinte, surtout dans les *patois* méridionaux.

Après avoir établi l'antiquité de nos *patois* et leurs anciennes relations avec le latin, nous suivrons leur histoire à travers le moyen âge et les temps modernes. Tout d'abord, nous trouvons dans tous les écrivains ecclésiastiques des preuves de leur existence et du rôle très-important qu'ils remplissent sur une foule de points différents. A la fin du Ve siècle, Sidoine Apollinaire écrivait à son beau-frère Ecdicius : « Je ne dis pas que c'est à cause de ton enfance que l'on vit accourir de tous côtés ceux qui voulaient se livrer à l'étude des lettres; que l'on fut redevable alors de ce que les nobles, pour déposer la rudesse *du langage celtique*, s'exerçaient tantôt dans le style oratoire, tantôt dans les modes poétiques. Une chose t'a gagné surtout l'affection générale, c'est que tu as empêché de devenir barbares ceux que tu *forças* autrefois *à devenir latins*. » (T. I, p. 255, traduction de MM. Grégoire et Collombet.) Partout, dans l'Église naissante, les prédicateurs de l'Évangile employèrent la langue vulgaire, de préférence à la langue officielle et à celle des lettrés. Saint Paul ne parla-t-il pas en latin rustique? Les conciles n'exigèrent-ils pas expressément que l'on parlât partout au peuple dans la langue qu'il entendait? Dans nos contrées, sans chercher plus loin, le concile de Tours, en 813, ordonne aux évêques de traduire leurs homélies en langue vulgaire; en 851, le concile d'Arles renouvelle les mêmes injonctions. Un passage des litanies *Carolines* cité par Raynouard prouve que déjà sous Charlemagne la langue d'oc était répandue dans toutes les contrées situées au nord de la Loire.

Du reste, cette délimitation toute fictive de nos *patois*, suivant qu'ils sont en usage en deçà ou au delà de la Loire, sont une des fictions philologiques qui ont le plus contribué à embrouiller leur histoire. Jamais, en effet, on n'a employé d'une manière générale et systématique *oc* au midi de la Loire et *oïl* au nord pour signifier *oui*. De plus, cette classification des langues, reposant uniquement sur la forme de l'affirmation, est bien peu scientifique. Elle n'est due sans doute à aucune théorie expresse, mais simplement à la célébrité acquise au fameux vers du Dante, au XXXIIIe chant de l'*Enfer* : « O Pise, opprobre de ces belles contrées où résonne le *si*. » C'est Dante qui le premier a essayé de caractériser ainsi les langues néo-latines, et c'est à l'exemple de la langue de *si* qu'on a voulu former la langue d'*oc* et la langue d'*oïl*. La vérité est que la situation géographique ne peut fournir aucun indice précis pour la qualification des *patois*; pour ne citer qu'un exemple, le mot *oïl*, caractéristique des *patois* du Nord, se retrouve également dans le *patois* de Nîmes et en catalan.

L'erreur des érudits qui ont imaginé la division de nos *patois* en deux grandes familles, la langue d'*oïl* et la langue d'*oc*, avec la Loire pour ligne de démarcation, en a entraîné une autre plus grave encore et qui est une des plaies de la philologie française, l'hypothèse gratuite de l'existence d'une langue romane : c'est ainsi que les savants sont convenus d'appeler la langue employée par les poëtes provençaux et périgourdins du XIe et du XIIe siècle, connus sous le nom de troubadours.

Au lieu d'être un idiome spécial, comme on l'a prétendu, la langue des troubadours n'est que le *patois* natal de chacun d'eux, épuré, régularisé, élevé à une certaine hauteur littéraire par les exigences de la poésie et par le goût du poëte; si bien que les troubadours ont embelli des langues déjà existantes, et nullement créé une langue nouvelle. C'est ce que confirme Dante, chant XXVI du *Purgatoire*, lorsque, parlant d'Arnaud Daniel, troubadour provençal, auteur de *Lancelot du Lac*, il dit que « c'est lui qui travailla le mieux sa langue maternelle » :

> Fu miglior fabbro del parlar materno.

C'est ainsi que Goudouli a écrit en languedocien, Despourrins en béarnais, Jasmin en agenais, employant l'idiome natal, et lui donnant plus de pureté par le choix des mots et plus de noblesse par la tournure des phrases.

« D'un autre côté, dit M. Granier de Cassagnac, l'usage général au XIe et au XIIe siècle était d'appeler *roman* ou *langue romane* tous les *patois* sans distinction, par opposition au latin, qui était resté la langue officielle de l'administration, de la justice et de l'Église. Ainsi, parler *roman* ou parler la *langue romane*, c'était, dans toutes les parties de la France, au nord comme au midi, employer l'idiome local, le *patois*, quel qu'il fût d'ailleurs, provençal, auvergnat, lorrain ou wallon. Les preuves de ce fait abondent.

» Jean de Mandeville, dans son *Voyage en Orient*, s'exprime ainsi : « Et sachiez que » j'eusse cest livres mis en latin, pour plus » brièvement deviser; mais, pour ce que plusieurs entendent mieux *roumant* que *latin*, » je l'ai mis en *roumant*. » Voilà donc du *roumant* qui est du français tout pur.

» Joinville, dans son *Histoire de saint Louis*, parle en ces termes : « Il avoit gens illec qui » sçavoient le sarrazinois, et le françois, que » l'on appelle drugements qui *enromançoient* » le sarrazinois au comte Perron. » Ce comte Perron était chambellan de saint Louis, et les drogmans *enromançaient*, c'est-à-dire traduisaient en français pour lui le *sarrazinois* ou l'arabe.

» Du Cange cite, au mot *lingua romana*, un passage de la *Chronique latine du monastère de Saint-Trudon*, où il est dit : « Il n'avait pas » pour langue maternelle l'allemand, mais » celle que, par corruption, nous appelons *ro-* » *mane*, ou bien, en allemand, *wallone*.

» Nous terminerons par un dernier exemple emprunté au *Roman de Rou*, écrit au XIIe siècle par Wace, en *patois* normand de Jersey :

> Si l'on demande ki ço dist,
> Ki ceste istoire en *romanz* mist,
> Jo di e dirai ke jo sui
> Wace, de l'isle de Gersui.

» Ainsi, un usage général du XIIe au XIVe siècle, en France, désignait sous le nom de *roman* ou de langue *romane*, non pas la langue littéraire des troubadours ou même les *patois* du Midi, mais tous les idiomes nationaux sans distinction, y compris le français wallon, et même le type le plus direct du français actuel, c'est-à-dire la langue parlée par saint Louis et par les dignitaires de sa cour. »

Toutefois, après avoir prémuni le lecteur contre ce qu'a de vague et de confus la division de nos anciens *patois* en langue d'*oïl* et d'*oc*, et particulièrement l'emploi du mot *roman* pour désigner spécialement la langue littéraire du Midi, nous serons forcés de recourir, dans la suite de cet article, à ces dénominations maintenant reconnues erronées, tant est tyrannique une erreur passée dans les idées et dans le langage, et nous désignerons, conformément aux habitudes reçues, les *patois* du Nord sous le nom général de *langue d'oïl* et ceux du Midi sous le nom de *langue d'oc*, *langue romane* ou *roman*.

Les deux faits les plus remarquables de l'histoire des *patois*, durant le moyen âge, sont d'abord la lutte de la langue du Nord avec celle du Midi et son triomphe définitif, et parallèlement à cette lutte celle de la langue vulgaire contre le latin, qui aboutit également au triomphe complet des dialectes nationaux, ou plutôt de leur ensemble, qui constitue la langue française.

C'est de Charlemagne que datent les enva-

bissements de la langue du Nord. La langue des Francs, définitivement appelée à éclipser toutes les autres par un empereur allemand qui ne savait même pas écrire, finit par absorber successivement presque tous les dialectes celtiques, pour en former de nouveaux, composés d'éléments hétérogènes, et connus sous le nom de langue d'oïl. Ces langues, dialectes favoris de la race conquérante, tendirent constamment à retrécir chaque jour davantage le domaine de la langue d'oc. La langue de l'empereur allemand se glissa dans tous les actes politiques et sociaux, auxquels les peuples s'intéressent naturellement. Elle finit par envahir la conversation familière. Ainsi, les poésies connues de Savary de Mauléon sont en langue d'oc, tandis que le partage de ses biens est écrit en langue du Nord. C'est ainsi que sous le comte de Poitou, Denis d'Aquitaine, et même sous la domination anglo-française des Plantagenets, la [illegible] [illegible] des poëtes, [illegible] la langue théologique, [illegible] ou langue d'oïl, destinée uniquement aux actes publics. Grâce aux adjonctions territoriales des rois francs et à l'absorption successive des royaumes d'Arles, de Vienne, du comté de Toulouse et définitivement de toute l'étendue naturelle des Gaules, le pouvoir royal, dont le centre était sur le territoire de la langue d'oïl, imposa sur tous les points la langue qui lui [illegible] et finit par établir l'usage universel de ce [illegible] étranger.

La lutte de la langue vulgaire et du latin fut une lutte de tous les instants et qui éclata à la fois sur tous les points. On peut, du reste, se faire une idée de [illegible] [illegible] officielles, quand on le voit même de nos jours conserver encore quelque vitalité. Jusqu'en 1792, par exemple, l'École de médecine de Paris rédigeait ses procès-verbaux en latin; jusqu'en 184., certaines épreuves furent soutenues dans cette même langue dans toutes nos Facultés, et l'année même où nous écrivons ces lignes, à la distribution solennelle des prix du concours, les voûtes de la Sorbonne retentirent des éclats de l'éloquence latine d'un professeur qui entretiendra pendant une heure, dans la langue de Cicéron, des dames et des messieurs réunis pour la cérémonie, et qui ne comprennent, en fait de langue, que le français du commerce et des romans.

C'est surtout sur le terrain judiciaire que la lutte fut vive entre la langue de tout le monde et l'idiome sacré de la jurisprudence. Les tribunaux entrèrent en guerre perpétuelle avec le peuple à ce sujet; mais, comme il arrive toujours, le peuple finit par avoir raison. Du Xe au XIVe siècle, presque tous les documents juridiques sont écrits en dialectes vulgaires : telles sont les coutumes du Béarn, de la Provence, etc.; les règles des templiers, les chroniques de Montpellier, du Limousin, du Quercy, du Rouergue, ainsi que les statuts des [illegible] [illegible] [illegible] codes, pour être rédigés en *patois*, n'en étaient pas plus mauvais. L'Espagne, la Sardaigne, le Béarn, le Languedoc, la Provence, etc., en ont joui [illegible] [illegible] seule fois leur sagesse ou leur équité n'a fait défaut dans aucune occasion. « De mon temps, dit le grand Scaliger, celui-là eût payé l'amende qui eût plaidé en français au sénat de Genève. Il fallait parler savoyard; comme en Béarn, tous leurs plaidoyers et leurs actes se font en béarnais, pour montrer qu'ils sont libres. » Toute réflexion faite, à propos de la rédaction des lois en *patois*, la jurisprudence n'avait pas tant à perdre en passant du latin dans la langue qui est considérée à juste titre comme la plus claire de toutes et que cette raison même a fait choisir pour être l'instrument des transactions politiques les plus graves dans le monde entier. Pour nous, nous sommes convaincu qu'un bon code *patois* était plus intelligible et prêtait moins à la discussion que le *Digeste*, par exemple, le *Digeste* tant vanté, dont l'obscurité n'a pu être entièrement éclaircie par les innombrables commentateurs.

Si l'on peut vanter à bon droit la clarté, la franchise de nos dialectes nationaux, on leur doit une égale part d'éloges pour l'originalité de leurs expressions et de leurs tournures, pour la richesse d'invention qui leur a fait créer tant de mots heureux et caractériser d'un trait juste et rapide tous les objets de la nature. C'est là surtout qu'apparaît le tort de la pédante nomenclature des sciences naturelles, qui, la plupart du temps, n'ont fait que convertir en termes baroques, hérissés de grec et de latin, les mots nets et naïvement imaginés par nos pères. « Presque toujours, dit Pierquin de Gembloux, le nom *patois* des objets est dans un rapport frappant avec eux : c'est réellement une étiquette. Ainsi, dans le Morvan, le canard s'appelle tout simplement *coin*, le goret... » — « Vous est-il arrivé dans votre enfance, dit à ce sujet Charles Nodier, de découvrir au pied d'un chêne, à demi calciné par le temps, *in ilice cava*, un vigoureux insecte qui brille de tout l'éclat de [illegible], de tirer une soie légère à un des tarses de sa dernière paire de pattes et de l'abandonner à son essor, avec la certitude triomphante de le ramener à vous? Le pédant latiniste l'appellera une lucane, pour apprendre peut-être aux pédants comme lui que ce bel animal habite les bois (*lucus*), et il se gardera bien de l'appeler un *sylvain*, parce que sylvain est trop connu. Le pédant helléniste l'appellera un *platycère*, pour faire savoir à ceux qui savent le grec que son arabée a de larges cornes. Ne vous inquiétez pas de la terminologie de ces gens-là. Demandez au premier berger, et vous saurez que cet insecte est un *cerf-volant*, nom pittoresque, expressif, qui caractérise l'espèce... Il n'y a que le peuple qui sache nommer les êtres créés, parce que c'est à lui qu'il a été donné de faire les langues, parce qu'il a seul hérité du brevet d'invention d'Adam.

» Quand Pline le Grand veut bien emprunter au peuple le nom du *camelopardalis* (chameau-léopard), il ne va pas chercher dans une [illegible] des synonymes [illegible] avec sa tête et son encolure de chameau avec [illegible] [illegible] reconnaître. Pauvre enfant qui t'amuses d'un *hanneton*, sais-tu ce que c'est qu'un *melolonthe?* »

Très-souvent aussi les termes d'histoire naturelle se trouvent, dans les dialectes vulgaires, [illegible] les mêmes que ceux des langues savantes, ce qui semble constater d'une manière authentique les rapports antéhistoriques des Gaules particulièrement avec la Grèce. Ainsi, dans le midi de la France et dans une grande partie de nos provinces du centre et du nord, on appelle le géranium bec-de-grue; le basilic, herbe royale, [illegible] [illegible] tragacantha, épine-de-bouc; l'aigilos, chèvrefeuille, etc. « Une fois qu'un nomenclaturier a mis le nez dans le *Jardin des racines grecques*, a dit Charles Nodier, l'éloquent défenseur des *patois*, n'attendez plus de lui un mot français en français. Le monstre ne sait pas le grec, mais il exigera que vous sachiez le grec pour l'entendre. Du français de votre mère, il n'en est plus question. Le latin même est trop vulgaire pour son [illegible]. Vous aimiez à voir une couronne de *reines-marguerites* s'arrondir dans les blonds cheveux de votre petite fille! Oh! c'était charmant! Mais, [illegible] que chérissait Marguerite de Provence, c'est un *leucanthème!* Et, qu'est-ce qu'un leucanthème, s'il vous plaît? Voyez le *Jardin des racines grecques* : c'est une fleur blanche! Misérable, qui n'a vu qu'une fleur blanche dans la reine-marguerite! Faites et conservez des langues avec de pareils ouvriers! »

Un excellent modèle de nomenclature, en revanche, et que les savants, cette fois, n'ont pas osé rejeter, est la nomenclature astronomique : le chemin de lait (la voie lactée), le chariot, le dragon, l'étoile du berger, etc.; aussi, ce sont des bergers qui l'ont faite.

Cette affectation des modernes savants en [illegible] comme [illegible] de la science tous les termes tirés de la langue vulgaire n'a heureusement pas été partagée par tous les véritables érudits et les grands écrivains. On sait assez combien les hommes de génie du grand siècle avaient aimé à feuilleter nos [illegible] du XVIe siècle s'étaient nourris de cette saine littérature de la Gaule antique.

Les étrangers mêmes recouraient à nos *patois* pour enrichir leur langue nationale. Dante a fait de si nombreux emprunts, comme tournures et comme expressions, à nos dialectes du Midi que, sans leur connaissance, l'interprétation de la *Divine comédie* offrirait souvent des difficultés insurmontables. On sait, du reste, qu'il hésita longtemps s'il n'écrirait pas son œuvre immortelle dans l'un des dialectes alors en usage en France, à l'exemple de son maître, Brunetto Latini, qui écrivit en langue d'oïl son livre intitulé le *Trésor*. Pétrarque lui-même, si châtié, si élégant qu'il soit, n'est pas tellement florentin que son séjour prolongé à Montpellier, à Avignon, « n'ait introduit dans ses poésies de [illegible] expressions patoises. » — « Il est difficile, écrivait Jules-César Scaliger en parlant des sonnets et des canzoni de l'amant de Laure, [illegible] [illegible] çaux, et, ajoute-t-il avec orgueil entre deux parenthèses, *omnia ego intelligerem*, je comprendrais tout. » Car il est bon de savoir que cet illustre érudit se flattait de posséder presque tous les *patois* de France.

Au XVIe siècle, en pleine renaissance grecque et latine, le plus helléniste des poëtes, Ronsard, écrit textuellement cette phrase à l'usage de ceux qui se proposent d'écrire en français : « Je te conseille d'user indifféremment de tous les dialectes, entre lesquels le courtisan est toujours le plus beau. » Partisan [illegible] [illegible] et la cour, les *patois* et le « courtisan, » comme source naturelle des mots français, il n'hésite pas à proclamer la supériorité du langage vulgaire. Ainsi, il écrit au président de Mesmes : [illegible] nouveaux; le palais leur donne la trempe, et [illegible] les courtisans se donnent le privilége de légitimer les mots bâtards et de naturaliser les étrangers. Avant de sortir de notre pays, ajoute-t-il, nous devrions faire notre profit des mots et des façons de parler que nous y trouverions sans reprocher les uns aux autres : ce mot-là sent sa bouillie, ce mot-là sent sa rave, ce mot-là sent sa place Maubert. » Opinion partagée par l'austère Malherbe, qui habita pendant trente ans la Provence [illegible] de son temps. Molière, qui habita, lui aussi, assez longtemps le midi de la France, et surtout Pezenas, où l'on montre encore son fauteuil; Molière, si versé dans la connaissance de notre ancienne littérature, romans, chroniques, mystères et fabliaux, aimait les *patois* et les connaissait parfaitement. Est-il besoin d'aller chercher d'autres preuves que les scènes de *M. de Pourceaugnac*, où différents *patois* du midi de la France et de la Picardie sont dialogués avec une liberté d'allure qui est prise sur la nature même? Ajoutons que la prononciation *patoise*, d'une si haute importance [illegible] grand comique avec une fidélité qu'imiteraient difficilement les philologues modernes, et qui prouve, à elle seule, qu'il avait dû réellement pratiquer de vive voix les *patois* qu'il prononçait si bien. Fénelon, l'harmonieux Fénelon, celui de nos écrivains qui a le mieux fait passer dans notre langue le calme et la [illegible] Fénelon est certes un des noms que l'on s'attend [illegible] eux des lignes pleines de regrets. « Il y trouvait [illegible] hardi, de vif et de passionné que la langue régulière était insuffisante à reproduire. » La Fontaine aussi [illegible] écrivain, plus que lui, ne s'est « abreuvé à [illegible] non-seulement d'expressions surannées, de tournures vieillies ou perdues, d'idiotismes [illegible] naître et qu'il parlait, d'ailleurs, avec autant [illegible] si loin enfin l'amour des dialectes vulgaires, qu'il ne put résister un jour à la fantaisie de [illegible] ces vers [illegible] :

[illegible]

Il est vrai que [illegible] rablement le *patois*, il ne savait pas le latin; Vauvenargues non plus, à qui Voltaire écrivait [illegible] extrême de voir qu'un homme de votre mérite dans les lettres ait pu y parvenir sans savoir le latin; mais, un instant après, j'ai fait réflexion qu'Homère ne le savait pas non plus. »

Avant La Fontaine, Molière et le bon roi Henri IV, qui aimait tant à jargonner en son [illegible] très-grands personnages se faisaient un mérite de parler purement en *patois*. Nous avons déjà vu Scaliger déclarer son enthousiasme pour les *patois*, et s'enorgueillir d'en connaître et d'en parler un très-grand nombre. Entendons-le maintenant célébrer l'éloge des illustres patoisants : « La mère de M. de l'Escale, dit-il, savait très-bien le lombard, le gascon et le français. Le père savait tous les dialectes de la Guyenne et parlait fort bon français, sans jamais avoir été en France plus loin que Bordeaux. Mon père était étranger et parlait bon gascon. Ma mère était fort éloquente en gascon... Catherine de Médicis, la reine mère, dit-il encore, parlait aussi bien son gorre de parisien qu'une revendeuse de la place Maubert. »

A [illegible] de citer, et qui, tous, avec plus ou moins de [illegible] ennemis à mettre en bataille dans la guerre pour et contre nos anciens idiomes? Hélas! une triste armée : la séquelle pédante des [illegible] notre langue nationale, fraîche et vermeille, une vieille décrépite, ne parlant plus que le grec et le latin, l'hébreu même parfois. Mais ces considérations n'appartiennent pas à cet [illegible]

[illegible]

fausses études philologiques que nous avait [illegible]

claires de notre malheureuse langue. Aucune [illegible] l'Europe et, à plus forte raison, moins encore [illegible] exemple, qui sont aujourd'hui, et avec raison, notre seule source sérieuse d'investigations; aucune idée générale de linguistique et surtout aucune notion des migrations et de la [illegible] et littéraire au moyen âge. Alors Virgile était [illegible] les fables de Romulus, Alexandre un chevalier errant et Dioclétien un bon roi de Sicile. [illegible] naient directement de l'hébreu, du grec et du latin. L'amour-propre national ou individuel [illegible] étrange renversement des lois du langage et des traditions historiques ont abouti ces efforts insensés contre le courant de la vérité. »

La [illegible] daignée des grammairiens et même des historiens, tant anciens que modernes. Elle leur [illegible] laquelle est tombé un savant, pourtant fort remarquable, Pellerin, qui attribue les mon- [illegible] les légendes patoises, *Henry* ou *Jayme* (Jac- [illegible] grossière commise par Court de Gebelin, qui [illegible] de Louis XIV, à Pau :

[illegible]

a compris :

[illegible]

Henri, »

[illegible]

notre grand Henri; »

commettant ainsi deux énormes bévues, l'une [illegible] blique de Pau, l'autre de le faire l'arrière-petit-fils de Henri IV.

Malheureusement, ces bévues, quelque re- [illegible] seules conséquences fâcheuses qu'aient eues [illegible] de richesses littéraires, remontant à toutes [illegible] prose qu'en rhythme, que j'ai vus en plusieurs parts, et d'autres beaux livres que j'avois ra- [illegible] tant en latin, françois, que provensal, qui me furent dérobez et pris au temps des troubles [illegible] *France.*

[illegible]

[illegible] ministre qu'est dû sans doute le réveil du [illegible] des lettres, médecins ou hommes [illegible] rent par écrit les chants ou les contes *patois* qui couraient dans les campagnes; plus d'un [illegible] ques que nous devons le petit chef-d'œuvre [illegible] *Jeannette*, que Charles Nodier appelle l'*Iliade* [illegible]

[illegible] politique et administrative, la Constituante [illegible] une même nation homogène et compacte, et parler des langues différentes; l'expérience était faite depuis longtemps pour l'unité religieuse, à laquelle la variété des langues [illegible] constituante, imitant l'exemple des anciens conciles, décréta la traduction de ses lois en [illegible] c'est-à-dire dans nos [illegible] pour enseigner la langue française dans les [illegible] comité de l'instruction publique un *Rapport* [illegible] décréta qu'aucun acte public ne pourrait, [illegible] être écrit autrement qu'en langue française, [illegible] fonctionnaire qui en emploierait une autre.

[illegible] difficultés matérielles, la Convention en sus-[illegible] le gouvernement consulaire imposa l'usage ex-[illegible] autorisant à transcrire en marge l'idiome de [illegible] age du français, contracté sous les drapeaux, [illegible]

L'Empire voulut se donner le prestige d'avoir relevé l'étude de la langue nationale. [illegible] de faire traduire la parabole de l'*Enfant prodigue* dans tous les *patois* de [illegible] ce bureau, par la Société des antiquaires de France, qui en a publié les résultats dans le [illegible] ment de ces matériaux, c'est l'ordre géographique qui a prévalu, avec raison. Viennent d'abord les *patois* du nord-est de la France; puis ceux de l'est, appartenant, les uns et les [illegible] sous le nom de wallon. Viennent ensuite les différents *patois* de la langue romane ou langue d'oc.

[illegible] haut, nous lui conserverons, pour plus de [illegible] suivants : le wallon, parlé sur le territoire de [illegible] le lorrain, messin ou austrasien, dont le tri-[illegible] ou moins étendu selon le terme qu'on em-[illegible] l'Alsace, on parle allemand; le champenois, [illegible] derniers *patois* a en-[illegible] désigner comme ap-[illegible] était parlé dans l'Artois, les Flandres, le [illegible]

[illegible] certaine quantité d'expressions qui y sont en [illegible]

A la langue d'oc se rattachent : l'auvergnat, [illegible] lourdes terminaisons, parlé dans l'Allier, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Lozère, [illegible] parlé dans l'Isère; le lyonnais, parlé dans le Rhône, l'Ain et la Saône-et-Loire; le provençal, *patois* qui, il y a cinq siècles, fut une langue riche et gracieuse, parlé dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes et le Var; le lan-[illegible] encore avec tant de douceur dans l'Aude et l'Hérault, et avec tant de pureté dans les Cévennes; il est encore en usage dans le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn, l'Aveyron, le Lot et le Tarn-et-Garonne; le limou-[illegible] Corrèze, la Haute-Vienne, la Creuse, l'Indre, le Cher, la Vienne, la Dordogne, la Charente, la Charente-Inférieure et l'Indre-et-Loire; le périgourdin, *patois* à la franche allure, parlé [illegible] l'ac cent vif et saccadé, qui, pour les Français [illegible] il est parlé dans la Gironde, les Landes, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et le Gers.

Ce n'est là qu'une énumération sommaire, car la collection des traductions *patoises* que fit faire le ministre Chaptal ne comprend pas moins de quatre-vingt-dix *patois* et, quelque intéressantes que soient ces études comparatives, nous serons forcé d'abréger la liste et de nous borner à de cours extraits. Le thème choisi pour la traduction était, nous l'avons dit plus haut, la parabole de l'*Enfant prodigue*; nous reproduirons seulement le premier verset dont voici le texte français : « Un homme avait deux fils, dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Et le père leur fit le partage de son bien. »

Patois de Liège : « In homme aveut deux fils. Li pus jône des deux ly dit : Père, diné m' çou qui m' vint, et vola qu'ilz y fait leur [illegible] »

Patois wallon, des environs de Malmedy : « Jun' y aveve oun homme qu'aveve deux fils. Et l' pu jône des deuss diha a toû s' père : Pere, duno me la part do l'heritegche qui m' vint. Et [illegible] partiha s' bin inte l'eux deuss. »

Patois de Namur : « I nia ieu one fu on homme qui aveuve deux garçons. Et l' pu djoonne di zels dit à s' père : Pere, donnez-[illegible] »

Dialecte de Cambrai : « Inn hom avau deux fius. El pus josne di a sin père : Min père, [illegible] »

Dialecte du canton d'Arras : « Ain homme avoliait deux garcheins. L' pus jone dit à sain pere : Main pere, bailli m' chou qui doiis me r'vnir de vous bien. Et leu père leu partit sain bien. »

Patois ardennais : « Ou n'oum avo deu s'afan, don l' pe jaun di a s' per : Mu per, bayo'm [illegible] »

[illegible] Lo pus jogne deheu è so père : Mo pere, belom ci que me revenreu de vote bin. Et lo [illegible]

[illegible]

Patois du canton de Champlitte (arrond. [illegible]) [illegible] que do me revenin de votre bien. Et le père [illegible]

[illegible]

Patois du Morvan : « Ein houme avot deux renfans. Le pu zeune das deux die ai son pere : Mon pere, donnez-moi ce que me revent de voute ben et qu'i m'en aile. Chitôt le père en fiè le partaize et ly baillè sai part. »

Patois poitevin : « Un hom' avie dou afan. Et le pus jaune disse à son paire : Mon paire, baillais m' la pâr deux bien qu'i seus dain l' cas de prétendre. E l' paire lour partagé son bien. »

Patois de Saintes : « In houme avait doux fail. Et le pus jene diet à son pere : Mon père, baillez me tout mon dret de voutre benn. Et le pere [illegible] »

Gavache de Monségur (arrond. de la Réole) : « Un homme avait deu gouya, dou le pu jeune dissit à son père : Mon père, baillez meu ce que je dioui augere de voutre bien. Et le pere les y partagit son bien. »

Patois périgourdin : « Un ome avo dou efan. Et lou pu jaoune dassou doû dissè a soun pai : Mon pai, baillame lo par daou bé que me revé. Et lou paî li partagé soun bé. »

Patois de Nontron (Dordogne) : « Un home avio doux fis. Dout lou pû djouné dicé a soun pay : Maoun pay, dounes mé la part daôu bé que mey à rêveuir. Et lou pay lour partadgé soun bé. »

Patois limousin : « Y avio u n'haumé qu'a-vio doûé éfan. E lé pûs jouné disset à soun paire. Moun paire, baila me la porcié deue be qu'i podé prêteindré. Et lé paire lourr partagèt soun bé. »

Dialecte limousin : « Un haumé oguet dous droleis. Lou pus jauné de iis disset au paî : Boillas mé lo part de denado qué me revet. Et lou partiguet sa bé siguo entre is. »

Patois du canton de Saint-Amand (Puy-de-Dôme) : « Ein home z'ayo dou garçou. Le pu dzoné dzue mey sou payre : Moun payre, bella me le be que me guiou revenir. Le payre partadze son be entre y. »

Patois d'Aurillac (Cantal) : « Un homme obio doüs fils. Lou pu ziouve li diguet : Mon paîre, dounamme lo par del be que me diou reveni. Lou paîre lour partexeit lou be. »

Patois de Montauban : « Un ome abio dous fils. Lou pu joube delis digue al paîre : Moun pero, dounas me la pourciou de be que me reben. Lou paîre lour partagec lou be. »

Patois de la ville de La Réole : « Un homme agut dus gouyatz. Lou pu june dissut à soun pay : Moun pay, baillé me la pourtioun de boste bien que me rébén. Et les y partaget soun bien. »

Patois gascon du département du Gers : « Un home qu'aouguec dus hils. Lou cadet qu'eou digouc : Pay, baillats me la pourtioun qu'emrebencq s'eou ben. E lou pay eous partagec lou ben. »

Patois du département de la Haute-Garonne : « Un home abio dous fils. Lé pus jouene d'gue è a soun payre : Moun payre, dounats mé so qué mé diou rébéni de bostre bé. Et lé payré lour fec lé partagé de soun be. »

Patois de l'arrondissement de Foix (Ariège) : « Un certain home ageg dous gougeats. Et le pus joube d'guec à son payre : Dounax me la pourtio des bé que me pertoquo. Et le paire les lour debiseg. »

Patois catalan du département des Pyrénées-Orientales : « Un home tingue dos fils. Y digue lo mes jove de ells al pare : Pare, daume la part de be que me pertoca. Y lis dividi lo be. »

Patois de Carcassonne (Aude) : « Un homme abio dous mainachés. Et lé pus joubé diguec a soun paire : Moun paire, [illegible] la partido [illegible] que me reben. Et le paire di-[illegible] »

Patois du département du Tarn : « Un home abié dous fils, dount lou pus joubé diguet à se'm paire : Moun paire, dounas mé la part de bostre bé qué mé dou rebeni. Et lou paîré d'aqueles éfans lour faguet lour partazé de soun bé. »

Patois de Lodève (Hérault) : « Un home abio dous éfans. Lous pus jouine diguet à soun péra : Moun péra, douna me la part de bostre bianda que me coumpeta. Et lou péra [illegible] »

Patois de Montpellier : « Un homme avies dous eufans. Lou pu jouiné diguet à soun péra : Moun péra, douna mé lou bén qué mé deou reveni per ma par. E el yé faguet lou partage dé soun bén. »

Patois de la Lozère : « Un omé abio dous fils. Lou pu geouve d'aquélec diguet à soun péro : Moun pero, douno mi la part del bé che (prononcez *qué*, à l'italienne) mi déou veni. Ensi lou pero li diviset soun bé. »

Patois des environs du Puy (Haute-Loire) : « Y avait un homme qu'avio doux garçous. [illegible] Et lou paire partaget soun be a sous efons. »

Patois de Privas (Ardèche) : « Un home avio dous fis. Doun lou pagieuine diguet o soun pero : Moun pero, douna mé lou bé qué [illegible]

Patois de Nîmes (Gard) : « Un home avie [illegible] soun pero : Moun pero, [illegible] me la par que deou me re-[illegible] Et lou pero ye partage soun ben. »

Dialecte de Marseille (Rhône) : « Un homo avie dous enfans. Lou plus jouine diguet à soun pero : Moun péro, douna me ce que deou mé revenir de vouestre ben. Et lou péro faguet lou partagi de soun ben. »

Patois provençal du département du Var : « Un home avie dous enfans. Lou pus pichoun diguet à soun paîre : Moun paîré, dounas mi ce qué mi reven de vouastre ben. Lou paîré faguet lou partagé de tout ce que poussedavo. »

Patois génois : « Un homou aveva doui fiui. Doundero chu jouve dighé à so par : Pa, dai mé ce qui mé po revegnir drou vostrou ben. Et rou par gue fè rou partajou drou so ben. »

Patois du canton de Seyne (Basses-Alpes) : « Un homme avie dous enfans, dount lou pu jouve dise a soun pere : Douna me la part dou ben que deou me revenir. Et lou pere lour fasè lou partagi de soun ben. »

Patois de Valence : « Un home aguet dous garçons. Et lou plus jeune diguet a sou peret : Peret, bèla met la part de bien che met revint. Et lou peret lour diviset sou bien. »

Patois du département de la Drôme : « Ero un homme qu'ovio doux éfans. Lou plus dzuéné doou doux li diciet : Moun pere, beilé mé ce qué pouo mé révéni doou bien. Et lou péré loa fogue lou portadzé. »

Patois de Saint-Maurice, canton du Valais : « On n'omo aveive dou meniots, dou le ple dzouveno a det à son pere : Mon père, baille mey le bin que me dey venir por mon drey. Et è lieu z'a partadgia son bin. »

L'étude de ces *patois* révèle plusieurs faits curieux; ainsi, dans le nord-est de la France, nous voyons, par suite des anciens rapports politiques, les paysans du voisinage de Nancy et ceux des environs de Bouillon parler un *patois* presque identique, quoique ces deux villes soient à 160 kilomètres de distance, tandis que Metz, éloigné de quelques kilomètres seulement de Nancy, parle un *patois* fort différent. Dans le Midi et dans d'autres parties de la France, il n'est pas rare de voir deux villages voisins avoir chacun un *patois* distinct. Dans la Marne, le bourg de Courtisols, près de Châlons, est remarquable par les points de ressemblance qu'offre son *patois* particulier avec certains dialectes populaires de la Prusse rhénane; dans la Gironde, le petit pays connu sous le nom de Govacherie, et enclavé dans les arrondissements de Libourne et de La Réole, conserve encore le langage des colons saintongeois qui sont venus s'y établir au XVe et au XVIe siècle.

La tentative dont nous venons de soumettre les résultats à nos lecteurs ne devait pas être perdue ni isolée; de toutes parts naquirent à sa suite d'utiles publications sur les *patois*, glossaires, grammaires, anthologies, signés des noms les plus autorisés de la science, Raynouard, Oberlin, Champollion-Figeac. L'Allemagne même s'occupait de notre ancienne littérature et M. Dietz publiait ses admirables travaux sur la recherche des étymologies françaises dans les *patois*.

L'hostilité raisonnée contre l'usage pratique des *patois* n'en est pas restée moins vive. On veut bien laisser aux érudits le soin de colliger nos vieux mots et de publier, pour un cercle restreint d'amateurs, des gauloiseries plus ou moins intéressantes; mais les esprits qui sont vraiment de leur temps veulent, dans l'usage de la vie, l'unité de langue et l'emploi de celle qui est commune à tous les Français. D'assez nombreux comités se sont fondés dans ce but, et nous allons reproduire la délibération de l'un d'eux, précédée de l'exposé des motifs.

« Le comité, considérant la funeste influence que l'usage des *patois* exerce sur la prononciation de la langue française et sur sa pureté; considérant que l'unité politique et administrative du royaume réclame impérieusement l'unité du langage dans toutes ses parties; considérant que les dialectes méridionaux, quelque respectables qu'ils nous paraissent comme héritage de nos aïeux, n'ont pu s'élever au rang des langues écrites; qu'ils n'ont pas su formuler une grammaire, ni fixer une orthographe; qu'ils n'ont produit aucun ouvrage remarquable et que leur usage habituel a été signalé par de bons esprits comme une des principales causes de la supériorité du nord de la France sur le midi; considérant que ces dialectes, dont la variété est infinie, rendent souvent difficiles les opérations judiciaires et notamment les débats des cours d'assises où figurent de nombreux témoins,

» A arrêté les dispositions suivantes :

» Article 1er. L'usage des *patois* est interdit dans les écoles primaires de l'arrondissement de Cahors. Les instituteurs ne l'emploieront jamais et veilleront sévèrement à ce que les élèves n'en fassent pas usage.

» Art. 2. Les inspecteurs qui visiteront les écoles seront tenus de faire un rapport spécial sur cet objet.

» Art. 3. Les instituteurs coupables d'infraction au présent seront poursuivis et punis des peines de discipline conformément à la loi.

» Art. 4. Les comités locaux de surveillance sont chargés de faire exécuter le présent dans leurs communes respectives.

» Art. 5. M. le préfet est prié de vouloir bien le faire insérer dans le recueil des actes administratifs et d'en adresser un exemplaire à tous les instituteurs de l'arrondissement. »

— Bibliogr. Ackermann, *Des formes grammaticales de la langue française et de ses dia-*

lectes au XIIIe siècle (Imprimerie nationale, 1839, in-8o), Charles Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque; Linguistique; Comment les patois furent détruits en France* (*Bulletin du Bibliophile*, t. Ier, no 14); *Mémoires de la Société des antiquaires de France; Mémoires de l'Académie celtique; Recherches sur les langues, patois, etc.*, par Bottin (1833, in-8o); *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France, accompagné d'un choix de morceaux en vers et en prose*, par J.-F. Schakenburg (Berlin, 1840, in-8o); *Traduction de l'Évangile selon saint Matthieu dans les principaux patois de France et d'Italie, en basque, en erse, en bas-breton, etc.*, par le prince Louis-Lucien Napoléon, avec la collaboration, entre autres savants distingués, de M. Burgaud des Marets; *Histoire littéraire des patois*, par Pierquin de Gembloux (Paris, 1841, in-8o); *Antiquité des patois ou Antériorité de la langue française sur le latin*, par M. A. Granier de Cassagnac (Paris, 1859, in-8o); *Études grammaticales sur la langue euskarienne*, par d'Abbadie (Paris, 1836, in-8o); *Vocabulaire provençal*, par Achard (Marseille, 1785, in-4o); *Grammaire madaise*, par Argus de Solanis (Rome, 1750, in-12); *Bibliothèque du Dauphiné* (Grenoble, 1797, in-8o); *Lettres bourguignonnes*, par Amanthon (Dijon, 1823, in-8o); *Notice sur les traductions de la parabole de l'Enfant prodigue en patois*, par Amanthon (Dijon, 1830); *Saggio sulla alguna influenza sull' origine della poesia moderne in Europa*, par l'abbé S. Assemani; *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par Astruc (in-4o); *Dictionnaire provençal français*, par Avril (1840, in-8o); *Variétés bordelaises*, par l'abbé Baurein (Bordeaux, 1784-1786, 6 vol. in-12); *Recherches sur les théâtres*, par Beauchamp (Paris, 1735, in-12), les *Vallées vaudoises pittoresques*, par W. Beattie; le *Véridique franco-patois*, par Benazet (Toulouse, 1833); *Dictionnaire étymologique du voironnais*, par H. Blanchet; *Guide du voyageur à Clermont-Ferrand*, par Bouillet (Clermont-Ferrand, 1836, in-18); *Tableau historique de l'Auvergne*, par Bouillet (Clermont-Ferrand, 1840, in-8o); *Vocabulaire troyen*, par Bouquot (Troyes); *Observations on popular antiquities*, par Brand (Londres, 1813, in-4o); *Essai d'un dictionnaire comtois-français*, par Brun et Petit-Benoît (Besançon, 1755, in-8o); *Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois*, par Brunet (Paris, 1839, in-18); *Lettre à M. de *** sur les ouvrages écrits en patois*, par Brunet (Paris, 1839, in-8o), ouvrage qui fourmille d'erreurs malgré la réputation de bibliographe de l'auteur; *Nouvelles recherches bibliographiques* (Paris, 1834, in-8o); *Manuel du libraire* (Paris, 1865); *Recueil de poésies auvergnates*, par l'abbé Caldagués (1733); la *Catalogne française*, par Caseneuve; *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et, en particulier, sur ceux du département de l'Isère*, par Champollion-Figeac (Paris, 1809); *Recueil de noëls composés au langage de Grenoble*, par le marquis de Chaulnes (Grenoble, in-12); *Dictionnaire étymologique du Dauphinois*, par Charbot; *Bibliographie des patois du Dauphiné*, par Colomb de Batines (Grenoble, 1835, in-8o); *Remarques philologiques, etc., sur quelques dictons, etc., du moyen âge*, par Crapelet (Paris, 1831, in-8o); *Recherches sur la langue poitevine*, par de La Fontenelle de Vaudoré; les *Patois du midi de la France*, par Dessales (*Journal de la langue française*, février 1838); *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord et du midi de la Belgique*, par Dinaux (Paris, 1835, in-8o); *Trouvères de la Flandre et du Hainaut*, par Dinaux (Valenciennes, 1839, in-8o); *Recherches sur les mots populaires du département de l'Orne*, par Dubois (*Mémoires de l'Académie celtique*, t. V); *Quelle est l'origine de la langue picarde?* par Grégoire d'Essigny (Paris, 1811); *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises*, par Cl. Fauchet (Paris, 1581, in-4o); *Histoire de la Gaule méridionale*, par Fauriel; *Liste des coutumes*, par Fontette; *Grammaire celtique*, par Goldman; *Dictionnaire rouchi-français*, par Hécart (Valenciennes, 1826, in-18); *Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Alagnon*, par J. Labouderie (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XII); *Éléments de la langue des Celtes*, par Le Brigant (Strasbourg, 1779, in-4o); *Dictionnaire étymologique du patois de Montpellier*, par F.-R. Martin; *Essai sur le patois lorrain, etc.*, par Oberlin (Strasbourg, 1775, in-12); *De l'origine, etc., des dialectes vulgaires du Dauphiné*, par J. Ollivier (*Revue du Dauphiné*, t. IV); *Recueil de mots français rangés par ordre de matière*, par Pautex (Genève, 1835, in-8o); *Recherches, etc.*, par G. Peignot (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1831); *Curiosités littéraires concernant la province de Normandie*, par Pluquet (Caen, 1827, in-8o); *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort (Paris, 1808, 2 vol. in-8o); *Patois picard, idiome picard en usage à Abbeville*, par A. de Sonty (Abbeville, 1833, in-8o); *De l'origine, des progrès et de l'influence de la langue provençale*, par Terrin (*Revue de Provence*, t. II); *Tableau de la littérature au moyen âge*, par Villemain (Paris, 1840, in-8o).

PATOIS, OISE adj. (pa-toi, oi-ze. — V. PATOIS s. m.). Qui appartient au patois, qui a le caractère du patois : *Locution* PATOISE.

PATOISER v. n. ou intr. (pa-toi-zé — rad. *patois*). Parler patois; avoir un accent provincial ou se servir d'expressions propres à la province : *Il* PATOISAIT *effroyablement, il avait beaucoup de chaleur méridionale et criait à faire plaisir à un sourd.* (Couailhac.)

— Théâtre. Imiter le patois des paysans : *Dans* Monsieur de Pourceaugnac, *Molière fait* PATOISER *une prétendue Languedocienne et une prétendue Picarde.*

— v. a. ou tr. Rendre patois, exprimer en patois : PATOISER *un rôle.*

PATOLE s. f. (pa-to-le). Comm. Étoffe de soie, ornée de figures et de bordures peintes ou imprimées, qui se fabrique dans plusieurs parties de l'Inde, surtout aux environs de Surate, et qui est presque entièrement exportée aux îles de la Sonde : *Les* PATOLES *sont en pièces d'environ cinq mètres de longueur et de quatre-vingt-dix centimètres de largeur, et chacune de ces pièces forme une espèce de ceinture dont les Javanais aiment à se parer.*

PATON s. m. (pa-ton — rad. *patte*). Techn. Morceau de cuir qu'on met en dedans du soulier, au bout de l'empeigne. ‖ Morceau de terre que l'on ajoute à une pièce de poterie, pour former le manche ou l'oreille. ‖ Rouleau de terre qui fait partie du creuset du verrier.

PATON (Richard), peintre et graveur anglais, né vers 1720. Il acquit une réputation méritée par ses tableaux maritimes, également remarquables par le coloris, par la science de la perspective, par la vérité de l'interprétation. On cite, parmi ses meilleurs tableaux : la *Défense de Gibraltar*; la *Défaite du comte de Grasse par l'amiral Rodney*, quatre *Vues* représentant les opérations de la flotte russe contre les Turcs en 1770, etc. Il gravait avec beaucoup de goût et d'intelligence à l'eau-forte, et il a laissé plusieurs belles planches d'après ses propres dessins.

PATON (sir Joseph-Noël), peintre écossais, né à Dumferline, comté de Fife, en 1821. Il suivit d'abord les cours de l'Académie d'Edimbourg, puis se rendit à Londres, où il remporta, en 1843, un prix au concours de Westminster-Hall. M. Paton commença à se faire connaître en 1847, en exposant un grand *Portement de croix* et une toile qui eut le plus vif succès : la *Réconciliation d'Obéron et de Titania*. Dans ce tableau, l'artiste avait fait preuve d'une grande fécondité d'imagination, d'une fantaisie vraiment shakspearienne. Néanmoins, l'engouement qu'excita cette œuvre étrange fut encore dépassé par celui que fit naître la *Querelle d'Obéron et de Titania*, achetée 17,500 francs par le musée national d'Edimbourg. « Il est impossible, dit Théophile Gautier, de pénétrer plus avant dans les mystères du monde surnaturel, de mieux représenter sur la toile ce que la poésie peut à peine faire entrevoir. On ne saurait s'imaginer l'infinie variété d'attitudes, de gestes, de raccourcis, de renversements que M. Paton a su donner à ses groupes. Il a montré là une souplesse et une science de dessin peu communes; il s'est révélé comme le Michel-Ange de la féerie pour l'incroyable variété d'aspects trouvés à la forme humaine. » M. Paton passe pour un des chefs de l'école anglaise. A la science, à l'imagination, à la verve, il joint une exécution d'un fini extraordinaire. Ses compositions ont du charme, de la grâce et de l'esprit, mais elles choquent l'œil au premier aspect par l'absence d'harmonie, par la bizarrerie du travail, qui ressemble à un lavis, par les discordances et les aigreurs de coloris. Parmi les tableaux de ce maître, nous citerons : *Dante méditant l'épisode de Francesca de Rimini* (1852), la *Femme morte* (1854); la *Recherche du plaisir* (1855); le *Passage gardé* (1856), etc. A l'Exposition universelle de Paris en 1855, M. Paton envoya sa *Querelle d'Obéron*, qui obtint une mention, et exposa à celle de 1867 deux tableaux : *De retour de la Crimée* et *In Memoriam*. Il a reçu de la reine d'Angleterre, en 1867, le titre de chevalier. M. Paton cultive les lettres et la poésie. On cite, parmi ses écrits : *Poésies d'un peintre*. — Son frère, Walter PATON, né vers 1824, a suivi les cours de l'Académie d'Edimbourg et s'est adonné au paysage. Nous mentionnerons, parmi ses tableaux, la *Nuit d'été* et *Vue de rivière*.

PÂTON s. m. (pâ-ton — rad. *pâte*). Écon. rur. Morceau de pâte grossière qu'on donne à la volaille pour l'engraisser : *Engraisser des chapons, des poulardes avec des* PÂTONS. *C'est en leur faisant avaler des* PÂTONS *que l'on obtient des oies aussi grasses.*

— Fam. *Pâton de graisse*, Petit oiseau fort gras. ‖ Personne courte, grasse et rondelette. *Cet enfant est un* PÂTON DE GRAISSE.

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. ‖ Défaut du papier consistant en un petit amas de matière.

PATORÉALE s. f. (pa-to-ré-a-le). Ornith. Espèce de canard du Chili.

PATOS s. m. (pa-toss — mot grec auquel on peut comparer avec ... le persan ..., étoffe de laine, *pat*, *bat*, ... *patos*, ... robe, veste; sanscrit *patta*, vêtement ... drap, [illegible]). Mythol. gr. Vêtement particulier à Junon.

PATOS (lac ou lagune des), lac du Brésil, s'étendant le long de la côte de la province de Rio-Grande-do-Sul, près de l'océan Atlantique, dont il est séparé que par une étroite langue de terre, et avec lequel il communique au S. par le Rio Grande. Cet lac ... du N.-E. au S.-O. 260 kilom. et 27 kilom. de largeur.

PATOU ou **PATOW** s. m. (pa-tou). [illegible]

PATOUILLE s. f. (pa-tou-lle; *ll* mll.). Mar. Sorte ... de corde.

— Art milit. Forme ancienne du mot PATROUILLE.

— Techn. Syn. de PATOUILLET.

PATOUILLER v. n. ou intr. (pa-tou-llé; *ll* mll. — rad. *pâte*). Patauger dans la boue. Mot usité dans certains départements.

PATOUILLET s. m. (pa-tou-llè; *ll* mll. — rad. *patouiller*). Techn. Appareil au moyen duquel on opère le lavage du minerai. On l'appelle aussi PATOUILLE. [illegible]

— Encycl. Le lavage des minerais au *patouillet* précède l'opération du bocardage et s'applique en général à tous les minerais empâtés de sable et d'argile. Quand la proportion des terres n'est pas trop forte, les *patouillets* se réduisent à de bassins en bois ou l'on fait affluer l'eau et dans lesquels le lavage consiste simplement à brosser le minerai; souvent ces appareils sont disposés en étages, dans lesquels on fait successivement passer la matière, jusqu'à ce qu'elle soit bien nettoyée. Les dispositions adoptées pour les *patouillets* mécaniques sont nombreuses; tantôt on les fait mouvoir par des chevaux, tantôt par des roues hydrauliques, tantôt par la vapeur; ils sont rotatifs à ... ou cylindriques à ... Les *patouillets* ordinaires sont composés de quatre couronnes en fonte, dont les moyeux sont clavetés sur l'arbre qui reçoit le mouvement, tandis que leurs circonférences sont reliées par huit barres de fer formant une hélice d'un pas très-allongé. Cet appareil ainsi disposé est placé au-dessus d'une auge demi-circulaire en maçonnerie doublée de tôle, ou en bois, et contenant une certaine quantité d'eau. Le fond de cette auge est légèrement incliné vers la fosse d'une drague circulaire pour que le minerai brut, agité, remué et lavé par les ailettes du *patouillet*, puisse y descendre et y être enlevé par les godets de la drague, qui le reverse sur un plan incliné, le menant dans les wagonnets ... son transport aux fourneaux de grillage.

L'arbre d'un *patouillet* fait de quatre à sept tours par minute, et la force qu'il exige pour laver 3 mètres cubes de minerai par heure est de 3 à 4 chevaux.

PATOUILLET (Nicolas), jésuite français, né à Saint... en 1622, mort en 1710. Il devint supérieur de la mission française à ... et s'adonna à la prédication. On a de lui : les *Sentiments d'une âme ...* (Dijon, ...). — ... PATOUILLET, né à ... en 1654, ... 1696, fut jésuite, alla à ... et se distingua comme prédicateur. On lui doit une *Oraison funèbre de Marie-Thérèse* (1684, in-8o).

PATOUILLET (Louis), jésuite français, plus célèbre par ses sarcasmes de Voltaire que par ses écrits, né à Dijon en ..., mort à Avignon en 1779. Il fit ses études dans la capitale de la Bourgogne, y reçut les leçons du Père Oudin, ... et professa la philosophie à ... à Nancy. Tout en préparant ses cours, il s'exerça à aborder l'éloquence de ... et ... chercha avec un certain succès devant le roi Stanislas et sa cour. Alors parurent quelques écrits de lui. Ses débuts eurent lieu dans la ... un peu plus tard, en 17.., ... blia successivement, sous le voile de l'anonyme : ... *Progrès du ...* (1743); ... *l'Art de ...* (1741) ... *teur des œuvres d'Arnauld* (1759); *Une lettre* ... [illegible] ... par la congrégation de l'Index ... l'appellation trop ... Mme de Sévigné ... Père Nouvaud ... [illegible]

vulgaire, il emportait « la pièce et le morceau ». ... son talent, qui était réel, et de sa science, qui était très-sûre. M. de Beaumont se tourna contre lui, car il fut cause qu'on ordonna au Père Patouillet de quitter la capitale. Il s'en alla porter un peu partout ses pas errants. Ses ouvrages lui avaient créé de nombreux ... chez M. ..., évêque d'Amiens; puis, de là, chez l'évêque d'Uzès, M. Bauyn. Ces deux représentants des hautes dignités ecclésiastiques l'accueillirent ... que le jésuite ne fut pas ingrat et qu'il aida ses bienfaiteurs dans plusieurs des travaux inhérents à leur charge, tels que les mandements, les lettres pastorales, etc., etc. On ne doit pas cependant faire incomber à sa mémoire ... au zèle peut-être un peu exagéré, mais, à coup sûr, donnant prise à la raillerie, de M. Montillet, archevêque d'Auch.

Le Père Patouillet ... Avignon, où il mourut dans la quatre-vingtième année de son âge. On a souvent reproché à cet écrivain une certaine âpreté de langage et ... lutte; mais ce sont là des qualités essentielles ... se mêle de défendre ou d'attaquer quoi que ce soit. Voltaire n'était pas plus choisi dans ses expressions. C'est grâce à lui que le nom de Patouillet est parvenu jusqu'à nous. Et, ... Nonnotte était bien imaginé pour frapper l'attention de ceux qui s'arrêtent à la surface des mots et qui ne vont point au fond des idées. Nonnotte fut toujours plus maltraité, parce qu'il était un adversaire plus redoutable et parce qu'il ne publiait point ses livres sous le couvert de l'anonyme.

PATOUILLEUR s. m. (pa-tou-lleur; *ll* mll. — rad. *patouillet*). Techn. Ouvrier qui opère le lavage du minerai.

PATOUILLEUX, EUSE adj. (pa-tou-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *patouiller*). ... boueux. Mot populaire.

— Mar. Se dit de la mer, lorsqu'elle est grosse sans être houleuse : *Cette mer* PATOUILLEUSE ... tous les sens.

PATOW (...), ... [illegible] ... tion du Zollverein. Il devint ensuite conseiller ... [illegible] ... mocratique, fut réélu ... Chambres, mais ... [illegible] ... que lui ... [illegible]

qui [illegible] plus défavorables que jamais au [illegible], il se retira du cabinet. Il vécut [illegible] de la scène politique jusqu'en 1866, époque où il fut de nouveau réélu à la Chambre des [illegible]. Le 19 août de la même année, il [illegible] administrateur civil des territoires de Francfort, de la Hesse supérieure et du duché de Nassau. Outre plusieurs opuscules traitant des questions d'économie politique, le baron de Patow a publié un ouvrage intitulé : *l'Égalité de répartition de l'impôt foncier dans la monarchie prussienne* (Berlin, 1850).

PATRAGALI, déesse indienne, fille d'Ixora. Elle naquit de l'œil de son père avec huit visages aux dents de sanglier, aux yeux énormes, avec seize mains noires. Elle commença par mettre à mort, en usant d'artifice, le géant Darida, qui avait défié son père. Cependant, pour la récompenser de cet exploit, lui donna de la viande mêlée de sang, y joignant de son propre sang en se coupant un doigt, et lui fit don pour la servir de deux jeunes gens. Patragali se mit ensuite à voyager, [illegible] épousa sur la côte du Malabar un prince, sans vouloir toutefois qu'il usât [illegible] droits d'époux, et lui fit présent des anneaux d'or qu'elle avait aux jambes. Son mari ayant été pendu quelque temps après [illegible] fausse accusation d'avoir volé ces anneaux à la reine du pays, Patragali le ressuscita par ses enchantements. L'irritable déesse habite principalement le temple de Craugnos, où on la représente le corps entouré de serpents et ayant deux éléphants pour pendants d'oreilles. D'après les Mahrattes, la petite vérole est un des effets de la colère de Patragali.

PATRAQUE s. f. (pa-tra-ke. — L'origine de ce mot est inconnue. Delâtre croit qu'il signifie proprement machine qui va mal, de *patte*, [illegible] fournit, entre autres dérivés, *pataud*, *patauger*, *patouiller*, *patrouiller*, *patrouille*). Machine qui fonctionne mal parce qu'elle est mal faite ou vieille et usée : *Cette horloge est une* PATRAQUE. *Ma montre n'est plus qu'une* PATRAQUE.

— Par ext. Personne faible, usée, maladive, dont la santé se détraque facilement : *Le pauvre homme n'est plus maintenant qu'une* PATRAQUE, *une vieille* PATRAQUE.

— Adjectiv. : *Je commence à devenir* PATRAQUE.

— Agric. Se dit des pommes de terre qui ont une forme sphérique.

PATRAS, appelée autrefois *Aroé*, puis *Patræ*, ville de Grèce, sur la côte septentrionale de la Morée, baignée par le golfe de Patras, à 16 kilom. N.-O. de Tripolitza, à 163 kilom. O. d'Athènes, par 38° 14' de latit. N., 19° 24' de longit. E., ch.-l. de la nomarchie d'Achaïe; 10,000 hab. Port de mer très-fréquenté; tribunaux de 1re instance et de commerce; chambre de commerce; consulats étrangers. Fabriques de suc de réglisse; tanneries; fabriques de tissus de coton, de savon et de potasse; distilleries; chantiers de construction de navires. La plaine qui l'entoure est plantée de mûriers, de figuiers et d'orangers. C'est là que commence ce vignoble immense qui couvre le littoral péloponésien jusqu'à l'isthme et qui fournit la plus grande partie des raisins de Corinthe. Le mouvement annuel du port de Patras est de 1,200 navires; les tissus, les métaux et la quincaillerie composent la plus grande partie de l'importation, et les raisins de Corinthe presque la totalité de l'exportation. Les autres marchandises exportées sont les grains, les bois de construction, les huiles, la verrerie, les cordages, etc. Patras a été presque entièrement détruite pendant la guerre de l'indépendance; elle s'est relevée rapidement.

L'ancienne ville, dont l'origine remonte très-loin, était située à 500 mètres de la mer, sur une colline dépendant du mont Panachaïcon. L'acropole occupait l'emplacement de la forteresse actuelle, et la ville était reliée au port par de longs murs semblables à ceux d'Athènes. On voit encore des vestiges de l'acropole près de la forteresse et quelques soubassements du temple de Cérès, dans l'église Saint-André; à l'ouest de la ville moderne est le puits dont parle Pausanias à l'occasion des oracles de Cérès.

« Patras, dit M. Isambert, fut la seule des douze villes de l'Achaïe qui soutint les Athéniens pendant la guerre du Péloponèse. Après la mort d'Alexandre, elle tomba au pouvoir de [illegible], qui ne put la défendre contre Aristodème, général d'Antigone. Patras et Dymes furent les premières à chasser les Macédoniens et à renouveler la ligue achéenne. Auguste rebâtit la ville à moitié détruite pendant la guerre [illegible] Romains et y plaça [illegible] Antonin [illegible] Pausanias, elle était renommée pour ses étoffes de lin [illegible] empereurs byzantins, Patras [illegible] successivement prise et [illegible] Vénitiens et les Latins, elle resta définitivement à ces derniers jusqu'en [illegible]

[illegible]

les maisons à arcades. Malheureusement, la promenade publique, située près du port, est encombrée de magasins et d'affreuses masures qui masquent la vue de la mer. »

PATRAS (golfe de), golfe formé par la mer Ionienne sur la côte occidentale de la Grèce, entre l'Acarnanie au N. et la Morée au S. Son ouverture, entre la pointe Papa au S. et le cap Bakaritan N., a 11 kilom. de largeur; il a lui-même 30 kilom. de longueur de l'O. à l'E. et mesure 22 kilom. dans sa plus grande largeur. Ce golfe fait communiquer la mer Ionienne avec le golfe de Lépante.

PATRAS (Abraham), administrateur français, né à Grenoble, mort en 1737. Il appartenait à une famille protestante, dut quitter la province du Dauphiné au moment de la révocation funeste de l'édit de Nantes et s'engagea comme simple soldat en Hollande (1690). Grâce à une intelligence rare, il parvint peu à peu à une haute position, comme on va le voir. Admis dans les bureaux de la Compagnie des Indes, il devint successivement assistant en 1696, teneur de livres en 1698, sous-commis en 1703, commis en 1709, premier commis en 1713, visiteur général en 1720, directeur du Bengale en 1724, conseiller extraordinaire en 1732, enfin gouverneur général des possessions néerlandaises dans les Indes orientales en 1735.

PATRAT (Joseph), comédien et fécond auteur dramatique français, né à Arles en 1732, mort en 1801. Il jouait, avant la Révolution, sur les théâtres de la cour et remplit, en dernier lieu, les rôles de *pères nobles* à celui de l'Odéon, dont il devint secrétaire. Ses comédies, en vers libres ou en prose, sont au nombre de cinquante-sept, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer : l'*Heureuse réunion* (1780), en vers; le *Répertoire* (1780), en vers; les *Deux morts*, opéra-comique (1781); l'*Anglais* ou le *Fou raisonnable* (1781); l'*Heureuse erreur* (1783); la *Kermesse* ou la *Foire allemande*, en vers; les *Méprises par ressemblance*, comédie en trois actes (1786); le *Sourd et l'Aveugle* (1791); le *Point d'honneur* (1791); l'*Officier de fortune* (1792); le *Présent* ou l'*Heureux quiproquo* (1794); les *Deux frères*, comédie en quatre actes, trad. de Kotzebue; les *Soupçons*, comédie en cinq actes et en vers, etc.

PÂTRE s. m. (pâ-tre — lat. *pastor*, dérivé de *pasco*, *pascor*, que l'on considère ordinairement comme un fréquentatif de la racine sanscrite *pâ*, protéger, garder, nourrir. Mais il est plus probable que la racine est *pas*, dont le *s* se maintient dans *pastor*, *pastio*, *pascuum*, *pastus*, et disparaît dans *pavi*, *pabulum*, etc. Cela paraît résulter déjà de la comparaison de l'ancien slave *pasti*, paître, au présent *pasa*, d'où *pasha*, pâturage, *supasti*, garder, *opasu*, soin). Celui qui garde et fait paître un troupeau : *De temps en temps on aperçoit la silhouette d'un* PÂTRE *sur ses échasses, debout et inerte comme un héron malade.* (H. Taine.)

Il est assez de mains, chercheuses de vermine,
Qui savent éplucher un écrit malheureux,
Comme un *pâtre* espagnol épluche un chien lépreux.
A. DE MUSSET.

— Ornith. Nom vulgaire de la saxicole.

— Syn. **Pâtre, berger, pasteur.** V. BERGER.

PATREMENTS s. m. pl. (pa-tre-man). Comm. Peaux de bœuf préparées en hiver. ‖ Ce mot n'est en usage que parmi les négociants francs de Constantinople.

PATRES (AD). V. AD PATRES.

PATREUS, personnage des temps héroïques qui donna son nom à la ville de Patras, connue d'abord sous celui d'Aroé.

PATRIA, le *Literna Palus* des anciens, lac d'Italie, province et à 22 kilom. N.-O. de Naples, district de Giugliano, à 1 kilom. de la mer Tyrrhénienne; 7 kilom. sur 3. Les bords sont marécageux, couverts de roseaux, de lentisques, etc., et peuplés d'oiseaux aquatiques; ses eaux sont très-poissonneuses. Près de la rive méridionale sont les ruines de l'antique Liternum.

PATRIARCAL, ALE adj. (pa-tri-ar-kal, a-le — rad. *patriarche*). Qui appartient, qui a rapport aux patriarches : *La civilisation a commencé par des ligues de grands vassaux ou oligarques, soit nobiliaires, soit* PATRIARCAUX. (Fourier.)

— Qui rappelle les mœurs des anciens patriarches : *Vie* PATRIARCALE. *Simplicité* PATRIARCALE. *Mœurs* PATRIARCALES.

— Hist. relig. Qui appartient à la dignité de patriarche, qui est administré par un patriarche : *Siége* PATRIARCAL. *Croix* PATRIARCALE. *Il y a à Rome cinq églises* PATRIARCALES. (Acad.) *Ce fut sous Justinien que l'Église de Jérusalem fut élevée à la dignité* PATRIARCALE. (Chateaub.)

— Blas. *Croix patriarcale*, Croix haute, à deux traverses, la première moins longue, comme est celle des patriarches : *Ortie de La Vigne, en Bretagne : D'azur, à la* CROIX PATRIARCALE *d'or, le montant accosté de deux clefs adossées d'argent, les pannetons en bas.*

PATRIARCALEMENT adv. (pa-tri-ar-ka-le-man — rad. *patriarcal*). D'une façon patriarcale, qui rappelle les mœurs des patriarches : *Vivre* PATRIARCALEMENT.

PATRIARCAT s. m. (pa-tri-ar-ka — rad. *patriarche*). Dignité de patriarche : *Il fut élevé au* PATRIARCAT *de Constantinople.* (Acad.) ‖ Exercice des fonctions du patriarche : *Pendant son* PATRIARCAT, *l'Église ne souffrit aucune persécution.* ‖ Étendue de territoire soumis à la juridiction du patriarche : *On sait que l'Église schismatique d'Orient est divisée en quatre* PATRIARCATS. (E. About.)

— Philos. soc. Dans le système de Fourier, Troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain, correspondant à la vie nomade ou pastorale.

PATRIARCHE s. m. (pa-tri-ar-che — lat. *patriarcha*; du grec *patriarchês*, de *patria*, race, pays, qui vient de *patêr*, père, et de *archein*, commander, d'où *archontês*, archonte. *Patriarche* signifie donc proprement chef de la race, chef de la famille, chef du pays). Nom donné aux premiers chefs de famille, dans l'Ancien Testament : *Le* PATRIARCHE *Noé. Ces* PATRIARCHES, *dont on ne lit jamais l'histoire sans regretter leur temps et leurs mœurs, n'ont habité que sous des tentes; il n'y avait pas l'ombre d'un canapé, mais de la paille bien fraîche.* (Dider.)

Autant qu'un *patriarche* il vous faudrait vieillir.
LA FONTAINE.

— Par ext. Vieillard entouré d'une nombreuse famille; vieillard vénérable : *C'est un* PATRIARCHE, *un vénérable* PATRIARCHE.

— *Vie de patriarche*, Vie régulière, paisible, vertueuse : *Après avoir tâté un peu de tout, j'ai cru que la* VIE DE PATRIARCHE *était la meilleure.* (Volt.)

— Hist. littér. *Patriarche de Ferney*, Surnom donné fréquemment à Voltaire, fixé dans la dernière partie de sa vie à Ferney, et qui était considéré comme le patriarche de l'école philosophique.

— Hist. ecclés. Titre donné autrefois aux évêques des premiers siéges épiscopaux, et encore aujourd'hui à quelques évêques : *Le* PATRIARCHE *d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople. Le* PATRIARCHE *de Lisbonne. Le* PATRIARCHE *de Jérusalem.* ‖ Titre des chefs de l'Église grecque, et de quelques communions schismatiques. ‖ Nom donné aux premiers instituteurs de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc., et à quelques abbés. ‖ *Trinité des patriarches*, Dénomination sous laquelle quelques auteurs ont désigné les patriarches de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, que d'autres appellent les *trois patriarches de l'Église primitive.* ‖ *Les cinq patriarches*, Évêques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. ‖ *Patriarche suprême*, Titre de l'évêque de Rome, de 607 à 753.

— **Encycl.** Hist. L'Écriture donne le nom de *patriarches* aux chefs de famille qu'elle mentionne depuis la création du monde jusqu'aux fils de Jacob. Adam, Seth, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, par exemple, étaient des *patriarches*; les fils de Jacob qui donnèrent leurs noms aux douze tribus sont aussi des *patriarches*. Les Hébreux les appellent *princes des tribus* et *princes des pères*; le mot de *patriarche* est donc la traduction en grec, exacte, littérale, de l'expression hébraïque.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des *patriarches*; celle des plus célèbres est racontée tout au long au nom de chacun d'eux. Nous y renvoyons donc le lecteur.

Les *patriarches*, tels que nous les représente la Bible, sont semblables à ces chefs de famille que nous montrent les Bibles de tous les peuples, et tels que l'on peut se représenter les premiers maîtres d'un sol encore presque inhabité. Toute la famille, enfants, petits-enfants, domestiques, est groupée autour du *patriarche*, roi absolu du groupe; c'est lui qui ordonne tout, qui répartit les troupeaux, qui traite avec l'ennemi ou qui le combat, qui fait les honneurs de sa maison à l'étranger et qui exerce l'hospitalité envers le voyageur. Nul n'essaye de lui résister. Abraham veut immoler Isaac; celui-ci se laisse lier sans murmurer; il veut se séparer de Loth, Loth s'éloigne sans difficulté; le *patriarche* exerce la justice comme il l'entend. Quand on apprend à Juda que sa belle-fille Thamar est enceinte, malgré son veuvage, il ordonne qu'elle soit brûlée vive, et la sentence va s'exécuter, lorsque Thamar lui apprend qu'elle est enceinte de ses œuvres. Ce fait nous montre combien peu tout ce qu'on nous dit des mœurs pures de cette époque est vrai. Ce vieux *patriarche* prend au bord du chemin une prostituée tout comme, six mille ans après, on la prend au bord d'une rue. L'Écriture enregistre sans la blâmer l'action des deux filles de Loth qui enivrent leur père pour coucher avec lui. D'ailleurs, n'eussions-nous pas tous ces faits, que la seule histoire des habitants de Sodome et de leurs goûts en amour, goûts que la Bible nous montre avoir été fort partagés par les Juifs de toute époque, nous en dirait assez sur les vertus de cette époque patriarcale. Il est faux que l'homme ait été meilleur à aucune autre époque que la nôtre. Tout s'accorde, au contraire, à prouver que les mœurs ont progressé en raison directe de la civilisation.

Quant à la longévité tout à fait extraordinaire que la Bible assigne aux *patriarches*, elle est en opposition complète avec les données de la science. Dans l'espèce humaine, comme chez les mammifères, l'âge adulte forme à peu près le cinquième de la durée de la vie. En conséquence, les *patriarches* qui ont vécu 900 ans n'auraient pas dû engendrer avant 180 ans, et l'on voit que Caïnan, par exemple, engendra Malaléel à 70 ans. En outre, la durée de la vie humaine depuis les temps historiques n'a guère varié. L'auteur du psaume LXXXIX, verset 10, dit qu'elle était de 70 à 80 ans. Il faut donc rejeter dans le domaine de la fable les 969 ans que vécut Mathusalem. Comme à l'article LONGÉVITÉ, nous avons donné la liste des *patriarches* avec leur âge présumé, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce sujet.

L'Église catholique croit, avec les Pères de l'Église, que les âmes des *patriarches* ont été délivrées des enfers par la descente qu'y fit Jésus-Christ après sa mort. Sous le nom d'enfers, les Pères de l'Église ont entendu, non-seulement les lieux où les réprouvés étaient et sont tourmentés, mais encore celui où les *patriarches* et les saints de l'Ancien Testament jouissaient du repos et même d'un certain bonheur; car ils ne peuvent pas admettre que ces saints hommes aient passé par les fournaises du palais de Satan; Jésus-Christ, d'ailleurs, ne le croyait pas non plus, puisqu'il place le pauvre Lazare après sa mort dans le sein d'Abraham, où le mauvais riche tourmenté par les flammes le contemple avec envie. Aussi, les Pères ont-ils appelé cet endroit des enfers où Jésus-Christ est allé voir les *patriarches* le sein d'Abraham ou le paradis de l'Ancien Testament.

— Hist. ecclés. Certains évêques, ceux qui occupaient les plus grands, les plus célèbres diocèses, prirent vers le IVe siècle le nom de *patriarches*. Le patriarcat, la plus haute puissance métropolitaine, fut d'abord le partage de trois grandes métropoles, Rome, qui dominait sur l'Occident et dont l'évêque devait devenir le chef de l'Église catholique; Antioche, qui dominait sur l'Orient, et Alexandrie sur l'Afrique. A ces patriarcats vinrent s'en ajouter deux autres, celui de Constantinople, résidence impériale, et celui de Jérusalem. L'institution des patriarcats plaisait fort à Constantin, qui ne fut pas fâché de donner à l'administration ecclésiastique la même forme qu'il venait de donner à l'administration civile. Les *patriarches* d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Rome correspondaient aux quatre préfets du prétoire que l'empereur avait établis dans ces grandes villes.

Les *patriarches* avaient le premier rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Ils consacraient les évêques, veillaient au maintien de la discipline dans les contrées soumises à leur juridiction, etc. Au VIIe siècle, l'Église perdit les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, tombés au pouvoir des Arabes, et au XIe siècle, Constantinople se sépara définitivement de l'Église par le schisme grec. Lorsque les empereurs latins s'emparèrent du trône de Byzance, on rétablit nominalement les *patriarches* d'Orient. Les papes nommèrent les chefs des patriarcats perdus, mais ces *patriarches* demeurèrent à Rome. Ce n'est que depuis une époque récente que le *patriarche* de Jérusalem réside dans cette ville.

L'Église catholique compta plus tard douze patriarcats, placés sous l'autorité du pape, et classés dans l'ordre suivant : Constantinople, Alexandrie, Jérusalem, Antioche, Venise, Indes occidentales, Lisbonne, Antioche (pour les melkhites), Antioche (pour les maronites), Antioche (pour les syriens); les papes ont, en outre, accordé pendant quelque temps le titre honorifique de *patriarche* aux évêques d'Aquilée et de Bourges. Les patriarcats d'Occident, sauf celui de Rome, sont ordinairement appelés *patriarchæ minores*. En dehors de l'Église catholique, on a vu se former en Orient plusieurs patriarcats schismatiques. Le *patriarche* de Constantinople est le chef de tous les adhérents à l'Église grecque qui habitent l'empire turc. Les nestoriens et les eutychiens se sont également donné des *patriarches*; les arméniens dissidents ont un *patriarche*, dit *catholicos*, qui habite le couvent d'Etckmiadzin, près du mont Ararat. En 1447, l'Église russe se sépara de l'Église grecque et se donna un *patriarche* qui siégea à Moscou jusqu'en 1702. A cette époque, Pierre le Grand supprima le patriarcat, dont il s'attribua les droits, et le remplaça par un synode. De la même façon, en 1833, les droits patriarcaux de la Grèce ont été dévolus au roi de ce pays.

Patriarches (TESTAMENTS DES DOUZE), ouvrage apocryphe qui fut publié pour la première fois à Oxford en 1698, par S.-B. Grabe, avec une préface assez longue. On a attribué à un juif converti la rédaction de ce livre, qui fut écrit, croit-on, au IIe siècle de notre ère. Les douze patriarches dont les testaments sont censés être contenus dans ce livre sont les douze fils de Jacob. Le premier testament est celui de Ruben. Se sentant malade, Ruben fait venir auprès de lui ses enfants et ses petits-enfants. Il leur dit qu'il avait grandement péché en souillant le lit de son père Jacob, dont il avait mis à mal la femme, nommée Balla, qu'il avait trouvée endormie dans l'ivresse; qu'il avait fait pendant sept années pénitence de ce crime en ne buvant ni vin ni bière et en ne mangeant pas de chair. Il leur expose qu'il y a dans l'homme sept esprits d'erreur qui ont été donnés à l'homme par Béliał et que ces sept esprits sont : celui de la vie, qui constitue l'existence; celui de la vue, par où vient le désir; celui de l'ouïe, d'où résulte l'instruction; celui de

l'odorat; celui de l'élocution, d'où résulte la connaissance; celui du goût, qui fortifie les hommes, et enfin celui de la génération, qui amène le péché par suite de la concupiscence du plaisir. Le second patriarche est Siméon. Il avoue dans son testament qu'étant jaloux de son frère Joseph il a voulu le faire périr. Le troisième testament est celui de Lévi, qui déclare avoir péché beaucoup par orgueil; il y parle longuement de la nature et de la fonction des anges. Le quatrième testament est celui de Juda, qui a pour titre : *Du courage, de l'avarice et de la fornication.* Il y est parlé beaucoup des guerres des Juifs dans la terre de Chanaan. Le cinquième testament est celui d'Issachar, qui fait voir à ses enfants tous les dangers de la gourmandise; la partie la plus curieuse est celle où est raconté un échange de mandragores entre Rachel et Lia. Zabulon fait le sixième testament; il insiste particulièrement sur les vertus de la commisération et de la miséricorde. Les autres testaments sont ceux de Dan, de Nephtali, de Gad, de Benjamin; puis, celui de Joseph qui est le plus célèbre de tous. On y trouve une morale très-pure et des récits très-naïfs et très-intéressants sur les événements de sa vie. Quand il est vendu par ses frères, il répond aux Ismaélites qui l'ont acheté, et qui lui demandent qui il est, qu'il est esclave de ses frères, afin de ne pas les humilier. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce livre, c'est l'histoire de la femme de Putiphar, qui veut tenter Joseph. Elle menace Joseph de mort; elle donne l'ordre de le tuer, mais révoque cet ordre et se rapproche de lui pour le tenter encore. Elle lui dit : « Tu seras mon maître et le maître de tous mes biens; tu seras mon seigneur et mon roi. » Mais Joseph la repousse et rentre dans sa chambre, où il jeûne en priant. Elle lui dit un jour : « Aime-moi, et je tuerai mon mari! et je t'épouserai. » Joseph déchire ses vêtements et lui répond : « Femme, respecte le Seigneur! et ne fais point cette méchante action, ne perds pas ton âme. Si tu persistes, je dénoncerai ta pensée impie à tout le monde. » Or, cette Égyptienne était fort belle, selon l'aveu même de Joseph, qui le dit à ses enfants à son lit de mort.

Dans ce livre apocryphe, la fraude est grossière. Les Pères de l'Église, qui citent si souvent comme canoniques des ouvrages absurdes et apocryphes en tous points, n'ont guère fait mention de celui-ci et ne lui ont attribué que peu de valeur.

PATRIARCHI (Gaspard), littérateur italien, né à Padoue en 1709, mort dans la même ville en 1780. Après avoir étudié le droit, il entra dans les ordres et s'adonna à l'enseignement privé. Outre des opuscules en vers et en prose, on a de lui un *Vocabolario veneziano e padovano co termini e modi corrispondenti toscani* (Padoue, 1775, in-4°), ouvrage important et curieux pour la connaissance des divers dialectes de la Lombardie.

PATRIARCHIE s. f. (pa-tri-ar-chî — rad. *patriarche*). Gouvernement des patriarches : *Plus de deux mille ans avant Montesquieu et Machiavel, Aristote, recueillant les définitions diverses des gouvernements, les distinguait suivant ces formes :* PATRIARCHIES, *oligarchies, aristocraties, etc.* (Proudh.)

— Hist. ecclés. Titre des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem : *Les* PATRIARCHIES *sont : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent-hors-des-Murs.* (Complém. de l'Acad.)

PATRICE s. m. (pa-tri-se — lat. *patricius*, mot dérivé de *pater*, père, de la racine sanscrite *pâ*, protéger. La plus ancienne forme dans notre langue est *perisse*, qui est resté comme nom propre). Hist. Titre d'une dignité de l'empire romain, créée par Constantin : *La dignité de* PATRICE *était à vie.* (Acad.) *Clovis reçut le titre de* PATRICE. (Complém. de l'Acad.) ‖ Titre que portaient les gouverneurs envoyés par les rois francs dans le royaume de Bourgogne. ‖ *Patrice honoraire*, Titre donné par le pape Étienne à Carloman et à Charles, fils de Pépin. ‖ *Patrice des Romains*, Dignité conférée à Charlemagne.

— Mythol. rom. *Dieux patrices*, Titre donné aux huit divinités suivantes : Janus, Saturne, Genius, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre.

— **Encycl.** La dignité de *patrice* fut créée vers les derniers temps de l'empire romain. Zosime nous apprend que Constantin, qui l'institua, en revêtit un certain Optatus. Constantin et ses successeurs attribuèrent à leurs principaux conseillers ce titre qui devint la première dignité de l'empire. Dans les milices byzantine ou romaine, elle conférait le commandement des armées, quand elle était accompagnée de lettres de commandement. Elle n'était pas héréditaire. Justinien, dans sa soixante-deuxième novelle, l'appelle *summam dignitatem*. En effet, les *patrices* prenaient séance dans le sénat au-dessus des préfets du prétoire. D'ailleurs, on n'accordait le titre de *patrice* qu'à ceux qui avaient exercé de hautes charges dans l'État, comme celle de consul, par exemple. Lorsque l'empire d'Occident fut tombé en pleine décadence, les chefs ambitieux qui faisaient la loi aux derniers empereurs prenaient le titre orgueilleux de *patrice*, titre qui tenait alors le milieu entre celui de gouverneur et celui de roi; être *patrice*, c'était être prince ou vice-roi.

Oreste, qui fit proclamer empereur son fils Augustule, avait le titre de *patrice*. Aétius, qui vainquit Attila dans les plaines de Châlons, portait ce même titre, dont se glorifiaient Clovis, roi des Francs, et les rois de Bourgogne. Les rois francs donnèrent le titre de *patrice* aux généraux d'armée plus tard connus sous le nom de maires du palais. Ainsi, sous Gontran, le *patrice* commandait en chef les troupes royales. Les empereurs d'Orient donnaient le titre de *patrice* aux gouverneurs de leurs provinces éloignées. Ainsi, le *patrice* Héraclius, gouverneur d'Afrique, fut père de l'empereur du même nom. Quelquefois ils conféraient ce titre à des chefs barbares; c'était sanctionner leurs conquêtes, les reconnaître maîtres des pays envahis, mais en même temps leur imposer la suzeraineté morale de l'empire. Les rois germains revêtus de ce titre s'engageaient à arrêter de nouvelles invasions et à défendre les frontières. Aussi Clovis, ayant reçu de l'empereur Athanase les ornements du patriciat, fut-il le premier à courir au secours d'Aétius attaqué par Attila.

Plus tard, les papes, reprenant les traditions impériales, offrirent le même titre aux empereurs francs. Pépin et Charlemagne reçurent des papes le titre de *patrice de Rome.* Après la mort de Charlemagne, quelques princes d'Italie et du midi de la Gaule portèrent encore ce titre, qui n'avait plus ni le même sens ni la même valeur.

PATRICE (saint), apôtre et patron de l'Irlande, né à Gésoriac (Boulogne-sur-Mer) en 387, mort vers 460. Son père, d'origine bretonne, servait comme décurion sous les aigles de l'empire. Des corsaires irlandais, dans une descente qu'ils firent sur la côte gauloise, pillèrent Gésoriac, massacrèrent les soldats romains, la famille de Patrice et emmenèrent le jeune homme, âgé de dix-sept ans, qu'ils vendirent en Irlande à un chef de l'Ulster, appelé Milhu. Le jeune noble gallo-romain devint gardeur de pourceaux; les misères de sa situation lui firent chercher une consolation dans la foi et dans la prière, car Patrice était chrétien, et il forma dès lors le projet de convertir au christianisme le peuple d'Irlande. S'étant échappé, il revint en Gaule, après diverses aventures, étudia à Marmoutier et au monastère de Lérins, fut ordonné prêtre et, dévoré de la soif de l'apostolat, accompagna en Bretagne Germain, chef de l'Église d'Auxerre, qui allait convertir les Bretons chrétiens égarés par Pélage. Il ne fit pas un long séjour dans ce pays; l'Irlande l'attirait. Il entendait, dit la légende, les voix des enfants d'Erin qui demandaient le baptême et criaient : « Viens nous sauver! » Son ange gardien, l'ange Victor lui dit : « Ne tarde plus, pars pour l'Italie et va soumettre les vœux de ton cœur au chef de toutes les Églises. » Patrice obéit; il se rendit à Rome les pieds nus, vivant d'aumônes. Le pape Célestin, qui des hauteurs de la ville aux sept collines voyait briller au loin sur les mers l'*émeraude irlandaise*, enviait ce diamant pour en parer la couronne du Christ; il bénit la vocation de Patrice et lui donna mission au nom de Jésus-Christ. Patrice revint de Rome plein de confiance et d'ardeur. En passant par les îles de la mer Tyrrhénienne, il trouva une famille de solitaires dont les uns paraissaient tout jeunes et les autres si vieux qu'on leur eût donné cent ans; mais, ce qui était plus extraordinaire, c'est que les vieillards étaient les fils des jeunes gens. Ayant demandé la cause de ce prodige, on lui apprit que, longtemps auparavant, le Christ avait reçu l'hospitalité dans la maison et qu'il avait remis aux habitants une houlette dont la propriété était de conserver la jeunesse et la beauté; ils devaient conserver ce bâton jusqu'à ce que quelqu'un, qui devait naître dans un temps éloigné, vînt le chercher de la part de Dieu. Cette houlette fut remise à Patrice. En Gaule, le missionnaire reçut de saint Germain d'Auxerre des ornements d'autel, des croix, des calices, des livres de prières, tout ce qui était nécessaire pour sa mission et aussi quelques-uns de ces présents que l'on ne jugeait pas inutiles pour attirer des barbares. Il partit enfin avec vingt compagnons, dont le plus célèbre était le barde irlandais Kieran.

Les miracles que la légende irlandaise prête à Patrice sont innombrables. Il rendait la jeunesse aux vieillards, donnait la beauté aux disgraciés de la nature, ressuscitait les morts. Il voulut convertir son ancien maître : « Je dois délivrer de l'esclavage celui dont j'ai été l'esclave, » disait-il. Il se rendit donc dans le pays où demeurait Milhu; mais celui-ci, craignant d'être subjugué, avait mieux aimé mourir que de risquer d'abandonner la foi de ses ancêtres, et lorsque Patrice arriva devant l'habitation, il la trouva entourée de flammes; le vieux chef s'était brûlé avec toute sa famille et toutes ses richesses.

La lutte entre les deux religions se trouve exprimée dans cette légende par plusieurs récits curieux. C'est principalement sur les femmes que Patrice et ses disciples agissaient. Beaucoup de filles de rois se convertirent, en dépit des efforts des druides, ainsi que des [illegible] de leurs familles. Un prince qui résista longtemps au christianisme fut le roi Laégaïr; à la fête de Tara, fête solennelle des druides, un combat terrible s'engagea entre les partisans des deux religions : la cérémonie sacrée ne put s'accomplir; mais Patrice fut jeté dans un cachot. D'après la légende, Laégaïr l'en fit sortir pour lui faire subir une épreuve devant le peuple assemblé; les bardes bretons, s'accompagnant sur la harpe, chantèrent les victoires des dieux et des anciens héros; Patrice fut invité à son tour à chanter la gloire de son Dieu; l'hymne qu'il improvisa parut plus beau que le chant des bardes, et la foule l'applaudit avec enthousiasme. Ensuite les druides exécutèrent des prodiges; par leurs enchantements, ils firent tomber une neige épaisse et produisirent un froid violent, mais Patrice étendit la main et la neige fondit aussitôt et le froid disparut. Les druides changèrent le jour en ténèbres; mais Patrice d'un signe de croix fit reparaître le soleil, et tous les Irlandais l'acclamèrent : « Honneur au fils du Jour! » On disposa alors au milieu de la plaine deux huttes de feuillage, l'une en rameaux verts et mouillés, l'autre en branches sèches et inflammables; un druide, revêtu de son manteau magique, fut enfermé dans la première; un disciple de Patrice, enveloppé de la chape de l'évêque, entra dans la seconde, et on mit le feu aux deux huttes; le druide et son manteau furent consumés et le chrétien resta sain et sauf ainsi que la chape du missionnaire. A la vue de ces prodiges, la plupart des assistants se convertirent et Patrice fut mis en liberté. A partir de ce jour, l'Irlande fut conquise au christianisme. Dans une seule journée, Patrice baptisa dans les eaux de la Boigne six rois et douze mille de leurs sujets. Il ménagea les traditions celtiques et appropria au culte nouveau la plupart des cérémonies anciennes.

L'apostolat de Patrice dura trente-trois années; on ne sait comment il mourut, ni le lieu de sa sépulture. Les bardes seulement ont raconté que le soleil illumine constamment sa tombe. La légende montre le saint debout sur la montagne des Aigles, le point le plus élevé de l'Irlande, contemplant sa belle conquête évangélique et adressant cette prière à Dieu pour le peuple qu'il aimait tant :

« O Seigneur, accordez trois grâces à votre serviteur : la première, que tout Irlandais qui, à l'heure de sa mort, demandera pardon soit pardonné; la seconde, que jamais l'Irlande ne subisse le joug des nations étrangères; la troisième, qu'aucun Irlandais n'assiste vivant au dernier jour du monde. » On a de saint Patrice une *Lettre* à Corotic, prince du pays de Galles; la *Confession de saint Patrice*, en latin barbare, et on lui attribue le *Traité des douze abus*, publié dans les œuvres de saint Augustin. La meilleure édition des écrits de Patrice est celle qui a été publiée à Dublin (1835, in-8°). L'Église honore ce saint le 17 mars.

Patrice (ORDRE DE **Saint-**), ordre de chevalerie institué le 5 février 1783 par George III, roi d'Angleterre, pour récompenser les services rendus à l'État par la noblesse irlandaise. Il porte le nom du patron de l'Irlande. Le roi d'Angleterre en est le chef suprême et le lord lieutenant d'Irlande le grand maître. L'ordre ne se compose que de vingt-deux chevaliers, dont seize sont titulaires et dix honoraires. Le ruban est vert d'eau. La devise : *Quis separabit* (Qui les désunira) fait allusion à la réunion des trois couronnes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande en un seul royaume.

PATRICE (Pierre), diplomate grec, né à Thessalonique. Il vivait au VI^e siècle de notre ère et fut maître du palais sous Justinien, qui l'envoya en ambassade vers Amalasonthe, reine des Goths (534) et, en 550, vers Chosroès, roi des Perses, pour faire avec lui un traité de paix. Patrice écrivit en grec une *Histoire* de ses ambassades, dont il ne reste que des fragments. Ces fragments, traduits en latin par Chantecler avec des notes savantes, ont été insérés dans l'*Histoire byzantine* (Paris, 1648, in-fol.).

PATRICIAL, ALE adj. (pa-tri-si-al, a-le — rad. *patrice*). Qui appartient, qui a rapport [illegible]

PATRICIAT s. m. (pa-tri-si-a — rad. *patrice*). Hist. rom. Dignité de patrice. ‖ Dignité de patricien, rang des familles patriciennes. [illegible]

— Dans quelques États, Classe des nobles, [illegible]

— Hist. *Patriciat de Saint-Pierre*, Nom que les livres carolins donnent aux terres que Pépin et Charlemagne [illegible] aux papes.

— Encycl. [illegible] dent. L'histoire de cette institution peut se diviser [illegible] transformations importantes subies par elle. La première période [illegible] de la cité jusqu'à la constitution des plébéiens en second ordre de l'État, la seconde de cette dernière date à l'empereur Constantin et la troisième enfin de Constantin à la chute de l'empire d'Occident.

Dans la première période, il n'y a d'autres citoyens romains que les patriciens; ils constituent le *populus romanus*, duquel sont exclues les autres parties de la population, les clients et les esclaves. Tous concourent à la nomination des sénateurs ou *patres conscripti.* Le *populus romanus* se compose alors de trois tribus primitivement hostiles, puis réunies sous les divers rois de Rome et jouissant à peu près des mêmes droits à l'époque de Tarquin l'Ancien. On distingue alors des *patricii majorum gentium* et des *patricii minorum gentium.* Les Latins et les Sabins formaient avant Tarquin l'Ancien les patriciens de grandes familles. Les Étrusques, qui constituaient l'ordre des patriciens inférieurs, furent élevés par ce prince au rang des Latins et des Sabins lorsqu'il incorpora aux familles patriciennes quelques familles plébéiennes dont les membres s'étaient signalés par quelques services exceptionnels rendus à l'État. Les trois tribus se composaient de dix curies de dix familles chacune. Les cent familles de chaque tribu nommaient un membre du sénat, qui se trouvait ainsi composé de trois cents sénateurs.

Les patriciens étaient très-jaloux de défendre l'entrée du *patriciat* aux familles plébéiennes, et il paraît résulter des témoignages des historiens anciens que les rois de Rome ne pouvaient, de leur propre autorité, élever un plébéien jusqu'au *patriciat.* Il fallait qu'il obtînt l'autorisation du sénat, c'est-à-dire des représentants de la caste privilégiée; encore ne pouvait-il augmenter le nombre des familles patriciennes et devait-il attendre l'extinction d'une de ces familles, qui était alors remplacée par la famille plébéienne la plus digne de cet honneur. Il y a peu de chose à dire sur les attributions et prérogatives du patriciat à cette époque. En effet, il est tout et lui seul administre et constitue l'État.

La deuxième période est celle de la lutte des patriciens pour la conservation de leurs privilèges. Cette lutte, entreprise quelque temps après que les premiers plébéiens furent devenus citoyens et constituèrent la seconde classe de l'État, dure jusqu'à la fin de la république romaine et aboutit, après diverses phases, à la guerre terrible que se firent Marius et Sylla.

Au début de cette période, le peuple (*populus*) se compose des anciens patriciens, et la plèbe (*plebs*), des nouveaux citoyens. Aux premiers appartiennent exclusivement les charges civiles et religieuses. Mais la lutte commence presque aussitôt, et, malgré la résistance des premiers, l'égalité politique des deux ordres est peu à peu établie. Les patriciens conservent toutefois quelques privilèges religieux, et seuls, au temps des empereurs, ils peuvent occuper les dignités pontificales. A cette époque, le nombre des familles patriciennes est tellement réduit que Jules César élève au *patriciat* plusieurs familles plébéiennes, afin que les mêmes dignités pontificales puissent rester dans le premier ordre de l'État. [illegible] va de la proclamation de la république à la dictature césarienne, les plébéens purent être élevés au *patriciat* par une loi des curies, mais l'aristocratie, qui seule pouvait admettre un simple citoyen dans ses rangs, n'accorda que très-rarement cette faveur et [illegible]

Sous les empereurs, l'admission des plébéiens dans la famille patricienne fut souvent [illegible] admissions se multiplièrent sous les premiers [illegible] trices de l'ancienne Rome.

Les patriciens ne revêtaient aucun vêtement [illegible] ples citoyens, et leur chaussure seule permettait de les reconnaître. Elle était d'une forme particulière, couvrait tout le pied et était attachée par quatre courroies (*lora patricia*) [illegible] d'un croissant.

[illegible]

PATRICIDE [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] RICIDE. Toutefois, *parricide* peut s'appliquer [illegible] tion.

PATRICIEN, IENNE adj. (pa-tri-si-ain, [illegible] — rad. [illegible] Hist. rom. Se [illegible]

[illegible]

— En vel. [illegible]

PATRICIEN [illegible] Mon- [illegible] *-saient-ils pour leur propre corps une aversion* [illegible] *suicide.*

PATRICIUS, philosophe italien. V. PATRIZZI.

PATRICK (SAINT) [illegible] et paroisse d'Ir- [illegible] baronnie de Shole-

PATRICK [illegible] né à [illegible] en 1626, [illegible] pasteur à Battersea [illegible] Saint-Paul, à Londres [illegible] Peterborough [illegible] ardeur l'E- [illegible] contre les prêtres catholi- [illegible] et résista aux injonc- [illegible] silence. Après la révolution de 1688, il fit [illegible] du chanoine Gunton (Londres, 1686, in-fol.).

PATRICOTAGE s. m. (pa-tri-co-ta-je). Fam. [illegible]

PATRIE s. f. (pa-trî — lat. *patria*, propre- [illegible] usité du temps de Henri II, vu que Charles [illegible] *patrie* est [illegible] entré et venu en France nouvellement avec les autres corruptions italiques. » D'un autre [illegible] tional que les autres, parce que sous son règne le mot *patrie* aurait été transporté de la langue latine dans la nôtre; mais le mot est beaucoup plus ancien. On le trouve dès le [illegible] qui porte qu'il est licite à un chacun et loua- [illegible] frequent dans le latin nous porte à croire [illegible] cette langue). Pays, Etat où l'on est né ou [illegible] *de la liberté.* (Franck.) [illegible] *faiblesses et ses fautes.* (P. [illegible] *être qui* [illegible] *s'adresse;* [illegible]

pourquoi la [illegible] *loureuse; elle ressemble tant à l'amour!* (T. Delord.)

[illegible]

Du Belloy.

[illegible]

Gilbert.

[illegible]

A. de Musset.

[illegible]

Rouget de l'Isle.

[illegible]

(Béranger.)

Toute gloire près d'eux passe et [illegible]
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.
V. Hugo.

— Lieu natal, ville ou village où l'on est né : *La Bretagne est ma* PATRIE. *Le Havre est la* PATRIE *de Casimir Delavigne. Saint-Malo est la* PATRIE *de Jacques Cartier.* (Chateaub.)

Non, pour nous, vieux Bretons, rien ne vaut la *patrie*,
Et notre ciel brumeux, et la lande fleurie.
Brizeux.

— Par ext. Pays auquel on se donne tout entier ou que l'on aime par-dessus tout : *Ma* PATRIE *à moi est partout où j'admire.* (De Custine.) *La* PATRIE *est là où est ce que l'on aime.* (Mme Woolez.) *En philosophie, il n'y a d'autre* PATRIE *que l'humanité.* (V. Cousin.)

Dun [illegible] la *patrie* est partout.
L. Racine.

— Pays, ville où l'on compte un grand nombre de personnes ou une grande quantité de choses d'un genre déterminé : *La Grèce est la* PATRIE *des philosophes. Florence était la* PATRIE *des artistes. La Normandie est la* PATRIE *du cidre.* [illegible] Contrée, climat propre à certains animaux, à certaines plantes : *L'Afrique est la* PATRIE *du lion. L'Inde est la* PATRIE *du bananier La Laponie est la* PATRIE *du renne.* (Acad.) *La* PATRIE *du lutjan est l'île de Sumatra.* (Lacép.)

Le castor, avec nous disputant d'industrie,
De hardis monuments embellit sa *patrie*.
Roucher.

— ***Mère patrie***, Etat dont dépend une colonie.

— Relig. *Patrie céleste*, Ciel, considéré comme séjour des élus, des bienheureux : *Notre âme se* [illegible] *en la* CÉLESTE PATRIE *et s'afflige d'en être exilée.* (B. de St-P.) *Un chrétien, selon le véritable esprit de l'Evangile, ne doit être occupé que de la* PATRIE CÉLESTE. (Grimm.) *L'amour est la nostalgie de la* PATRIE CÉLESTE. (Toussenel.)

— Prov. *La patrie est partout où l'on est bien*, On doit préférer à tous les autres l'Etat où l'on se trouve protégé, tranquille, heureux. Ce proverbe est une pensée de Cicéron.

— Antiq. rom. *Patrie germaine*, Lieu même où l'on est né.

— Hist. *Société des amis de la patrie*, Société fondée en Espagne, par Charles III, pour encourager, développer l'agriculture et les arts.

— Encycl. Bien que l'idée de patriotisme soit universellement admise, qu'elle soit considérée comme la base essentielle de toutes les nationalités, petites et grandes, il y a très-longtemps que, subissant le sort de toutes les autres idées morales, elle a soulevé [illegible] le mot devenu célèbre d'un très-ancien poëte :

Patria est ubicumque est bene.

« La *patrie* est partout où l'on est bien. » Ce [illegible] de nombreux échos, et le thème qu'il indiquait a été développé de mille et mille manières. Ce fait [illegible] montrer que, si l'amour de la *patrie* est une superstition, elle [illegible] qu'elle a enfanté des dévouements à jamais admirables.

Les anciens avaient de la *patrie*, des sacrifices que son amour impose, une idée plus [illegible] faite les modernes. Les Grecs et les Romains mettaient au-dessus de tous les malheurs le malheur de vivre loin de sa *patrie*, et l'exil leur paraissait plus cruel que la mort. Il faut arriver [illegible] époques de la décadence qui annonça le régime impérial pour trouver [illegible] consoler par la bonne chère du malheur de vivre loin de Rome. Pour les Grecs anciens et les Romains de la république, l'amour de la *patrie* se plaçait au-dessus de tous les sentiments humains, et tout citoyen était tenu de lui sacrifier, non pas seulement sa vie, mais celle même de son père, de sa mère et de ses enfants. On a voulu voir un excès blâmable dans l'action d'une mère spartiate exhortant son fils à sacrifier sa vie à l'honneur patriotique, d'un père romain envoyant, dans l'intérêt de la *patrie*, son propre fils au supplice. Nous verrons plus loin à quel point de vue il est possible de contester la légitimité du patriotisme; mais, ce sentiment admis, l'existence de la *patrie* supposée, la conduite des Romains et des Spartiates étouffant tout sentiment humain dans l'intérêt du pays est dans les limites rigoureuses de l'équité, est une application nécessaire des plus simples règles de la morale. Les Romains avaient un grand et admirable principe, dont l'application fut la cause principale de leur incroyable prospérité : *Salus populi suprema lex.* Sans doute, on peut contester que le salut du peuple exige le sacrifice de la justice naturelle; mais il est certain du moins qu'il impose le sacrifice de tous les intérêts particuliers. Il est, en effet, le but suprême des associations humaines, et la son[illegible] de la *patrie*, le terme final auquel aboutissent toutes les aspirations et toutes les actions nationales, la règle du droit public. Il est donc juste qu'aucun citoyen ne s'écarte de ce grand principe du salut commun en préférant aux intérêts de la *patrie*, à l'amour de la *patrie*, ses affections particulières et ses intérêts privés. Les Leonidas, les Curtius, les Régulus ne faillirent pas à un pareil devoir; et, en dehors de quelques traits isolés, comme celui de Coriolan, nous répétons qu'il faut arriver jusqu'au temps de l'empire pour qu'un poëte courtisan ose se vanter d'avoir jeté son bouclier pour accélérer sa fuite, ose surtout nier l'idée de la *patrie* :

Omne solum forti patria est ut piscibus æquor.

Les hontes de l'empire affaiblirent sans l'éteindre le patriotisme romain : deux grands événements, les invasions des barbares et le triomphe du christianisme, lui portèrent le dernier coup. Les barbares, que des causes mal connues avaient chassés de leur pays natal, ne s'attachèrent pas au sol comme à une *patrie*, car l'idée patriotique est une des plus longues à naître dans le cœur des nations nouvelles. Quant au christianisme, système religieux essentiellement cosmopolite, il place dans un meilleur monde la *patrie* des élus. Tous les chrétiens sont frères sans distinction de nation, et aujourd'hui encore, les catholiques mettent au-dessus de l'autorité de l'Etat la royauté de Jésus-Christ et celle du pape, au-dessus des intérêts du pays les intérêts même temporels de l'Eglise.

L'idée de *patrie*, détruite par ces deux causes, fut très-longue à renaître. Personne ne s'attachait, avec cet amour qui s'appelle patriotisme, à un sol impitoyablement exploité par les vainqueurs, arrosé des larmes et des sueurs des vaincus. Les liens nationaux commençaient à peine à se reformer, lorsque la féodalité vint les rompre de nouveau en multipliant et opposant les intérêts. L'unité se fit enfin au profit des rois, et le patriotisme apparut, mais non pas aussi profond et aussi pur que le croient ou le prétendent les partisans de l'ancien régime. Les étrangers, l'Espagnol après l'Anglais, ont longtemps compté des partisans dans notre pays, et quelques-uns même de ceux qui l'ont illustré, les Condé, les Turenne, mériteraient le nom de traîtres si on leur appliquait les idées modernes universellement acceptées. Et comment le patriotisme eût-il existé quand la *patrie* n'existait pour ainsi dire pas, la *patrie*, du moins, telle que nous la concevons, avec ses intérêts communs et définis, avec ses aspirations identiques, avec son idée, sinon commune à tous, au moins générale et dominante?

Si la *patrie*, en effet, devait être, comme plusieurs l'imaginent, confondue avec le sol, le patriotisme constituerait une superstition indigne de tout esprit sérieux. L'homme, sans doute, s'attache d'un amour instinctif à la terre qui l'a vu naître; mais, pour que cet amour s'élargisse, pour que le citoyen succède à l'homme, pour que le patriotisme remplace l'amour du foyer ou du clocher, il faut que les intérêts eux-mêmes s'agrandissent, que la solidarité s'étende; il faut que des millions d'hommes unis dans une même pensée, poussés par les mêmes besoins, animés des mêmes espérances, jouissant des mêmes droits, épris des mêmes passions, associent leurs efforts pour atteindre un même but. La vraie *patrie*, selon nous, n'existe donc que par l'union des cœurs et des intérêts. Des tyrans exploitant des esclaves ne sauraient constituer une véritable nation, et le pays [illegible] ne mérite pas le nom de *patrie*. Les patriotes sont pour nous des hommes libres et égaux, comme furent nos pères unis par un sublime patriotisme contre les attaques des tyrans étrangers. Est-ce à dire que le sentiment patriotique soit nécessairement moral? Assurément non, la [illegible] romaine s'est déshonorée plus d'une fois par des guerres injustes et n'a pas su, plus qu'un simple tyran, se défendre de l'esprit de conquête. Il est vrai qu'il faudrait tenir compte de cette inique distinction des classes, source de tant de luttes et de désastres; mais cette discussion nous jetterait hors de notre sujet. S'il nous fallait un type presque accompli de la vraie *patrie* et du vrai patriotisme, nous ne le chercherions pas si loin de nous, nous le trouverions à nos portes, dans la Suisse, que nous n'osons appeler une petite république, à cause du grand sens de son peuple et du grand rôle qu'elle joue dans l'histoire par sa manière d'entendre la liberté et de pratiquer le progrès.

Et pourtant l'idée de ***patrie***, idée sublime et touchante qui inspira tant de dévouements, qui fait battre encore tant de cœurs généreux, a été violemment attaquée de nos jours au nom de certains intérêts cosmopolites que leur grandeur seule recommanderait à nos méditations, s'ils ne s'appuyaient sur des arguments dont il faut bien reconnaître le côté sérieux. Nous avons déjà, en commençant, cité l'opinion d'un vieux poëte cosmopolite; nous avons vu qu'Horace partageait à peu près les mêmes idées. L'égoïsme a bien des degrés : l'un concentre son amour sur sa propre personne, un autre l'enferme dans les murs de sa maison, celui-ci lui donne pour limites celles de sa commune, celui-là l'étend jusqu'aux frontières de l'Etat. Mais si les trois premiers degrés sont confondus par l'opinion publique dans une même réprobation, s'il est entendu qu'il faut sacrifier à l'amour de la *patrie* l'amour de soi, des siens et de son canton, en quoi l'égoïsme de *patrie* serait-il moins condamnable que l'égoïsme de clocher? Pourquoi ne doit-on pas, poussant plus loin cette idée si juste de l'intérêt général supérieur à l'intérêt particulier, sacrifier la *patrie* à l'humanité? Nous reconnaîtrons sans hésiter qu'il n'y a rien, absolument rien à répondre, dans le domaine de la théorie, à un pareil argument. En pratique, rappelons les services rendus par le patriotisme. Ajoutons encore que quiconque combat pour la liberté, dans les limites mêmes d'une *patrie* définie, lutte en réalité pour la liberté du genre humain. Souvenons-nous que nos pères ont fondé la liberté en Europe en versant leur sang pour la liberté de la France. A ce point de vue très-juste, la *patrie* n'est pas une forme d'égoïsme. Il est vrai, toutefois, que le sentiment patriotique comprend d'autres intérêts que ceux de la liberté, intérêts réellement spéciaux et égoïstes; mais on ne doit pas oublier que la *patrie* existe, que la protection mutuelle, que l'action simultanée restent, quant à présent, nécessaires aux patriotes; qu'il existe pour tous, sous peine de mort, le besoin de se serrer et de se sentir les coudes. *Salus populi suprema lex.* Telle est la nécessité présente. Quant à l'avenir, qui le connaît? Le cosmopolitisme est-il un rêve qui ne doit pas se réaliser? Nous n'en savons rien. Il est incontestable, en tout cas, que la fraternité universelle fait des progrès, sinon dans les gouvernements et les chancelleries, au moins dans l'esprit des peuples. Il est certain que beaucoup d'anciennes barrières ont été abaissées, que bien d'anciens préjugés ont été étouffés. Où s'arrêtera cette marche progressive? Qui le sait? Les distinctions de nationalités, déjà affaiblies, finiront-elles par s'effacer? Qui pourrait le dire? Nul ne peut affirmer que l'avenir ne réserve pas à nos petits-neveux de nouvelles idées et de nouveaux devoirs. Quant à nous, à qui il ne sera donné que d'entrevoir de très-loin, dans les vagues brouillards de l'avenir, la réalisation de la *patrie* universelle, un devoir pressant nous est imposé : nous attacher avec une fermeté inébranlable à la *patrie* présente, *patrie* qui nous est d'autant plus chère que nous l'avons vue malheureuse et humiliée. V. NATIONALITÉ.

— **Allus. littér.** **A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!** Vers de *Tancrède*, tragédie de Voltaire. Tancrède, banni de Syracuse, où s'est écoulée son enfance, y revient après de longues années. Il s'adresse à son serviteur Aldamon :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!
Qu'avec ravissement je revois ce séjour!
Cher et brave Aldamon, digne ami de mon père,
C'est toi dont l'heureux zèle a servi mon retour.

« Nul ne s'y trompe; tout le monde sent que la patrie et l'Eglise, le sentiment national et le sentiment religieux, loin de s'exclure, se fortifient l'un par l'autre, s'élèvent l'un par l'autre, et que, touchant à la poitrine de chacun de nous, le ciel et la terre y rendront ce cri célèbre :

A tous les cœurs chrétiens que la patrie est chère! »
Lacordaire.

« Un ci-devant baron, grand amateur d'abus,
Mais qui fait à nos mœurs plier son caractère,
S'écriait en payant ses civiques tributs :
A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère! »
Pillet.

« Quel long et superbe voyage je venais d'accomplir! que d'écueils j'avais côtoyés! que de folles vagues trompées avec une inflexion de gouvernail! que de sirènes entendues oreilles closes! que de Circés abandonnées sous une lune maligne avant la métamorphose qui abrutit! Je revoyais Paris en homme qui a le *cœur mal né*, car la *patrie* ne lui semble pas *chère*, et je m'effrayais de cela comme d'un crime non classé. »
Méry.

Qui a r[illegible] des bestiaux dans des domaines avec [illegible]tation centrale, à clôtures vives, chez [illegible]uels la transmission intégrale était impo[sée] par la nature même des choses. Dans les [pro]vinces méridionales, à la faveur de la li[ber]té testamentaire, les mêmes habitudes s'é[taie]nt propagées chez les grands comme chez [le]s petits propriétaires, en présence des mê[m]es convenances agricoles. Enfin, par les [m]êmes causes qui agissent encore aujour[d]'hui en Russie, et surtout pour assurer la [p]erception des redevances seigneuriales, le régime féodal avait fait passer çà et là dans les coutumes le principe de la transmission intégrale pour certaines catégories de possesseurs de fiefs, de paysans propriétaires et de tenanciers, en le fondant tantôt sur le droit de l'aîné, du second ou du plus jeune fils, tantôt, dans le bas Nivernais par exemple, sur le principe des communautés agricoles. »

En beaucoup de localités, surtout dans les provinces du centre et dans les villes, où les biens consistaient en moissons et en propriétés mobilières, ou pratiquait le système du partage forcé, sans s'inquiéter de la volonté du père de famille. Tout cela change de siècle en siècle, de ville à ville, sans qu'on puisse souvent suivre la trace des transformations opérées sous l'influence de causes peu connues.

Une grande mobilité caractérise la manière d'hériter chez nous. Sous ce rapport, les archives du notariat contiennent toute notre histoire sociale, que ni les économistes ni les historiens ne se sont avisés d'étudier avant ces dernières années.

Nulle part il n'y a de coutume ni de loi obligatoire. Chaque époque et souvent chaque famille obéit à une impulsion propre. « A partir du moyen âge, dit le même économiste, les familles les plus intelligentes firent généralement usage des coutumes d'aînesse, pour fonder et maintenir des établissements ruraux. D'abord adonnées exclusivement à la guerre, ces familles s'appliquèrent peu à peu à l'agriculture, et elles finirent par y trouver avec la richesse une source toute nouvelle de considération. Au XVe et au XVIe siècle, tous ces efforts individuels aboutirent à une admirable organisation sociale et à une prospérité agricole dont les paléographes et les agronomes de notre temps commencent à retrouver, non sans étonnement, les traces cachées par plusieurs siècles de décadence. C'est sous ces influences que se développèrent beaucoup de familles longtemps obscures et qui, après avoir jeté lentement leurs racines dans le sol, fournirent enfin à l'armée, à la magistrature et à l'Église une suite non interrompue de rejetons célèbres. »

A mesure qu'on approche des temps modernes, les familles dont il est ici question ont recours aux testaments, pour se maintenir au niveau de la grandeur qu'elles avaient acquise laborieusement, principalement pour soutenir leurs établissements ruraux, source de leur fortune et de leur puissance. Ce régime dure encore en Angleterre; mais en France il fut altéré dès le XVIIe siècle. Les idées d'égalité, proclamées par les écrivains dans les livres, eurent leur contre-coup dans la législation. Une ordonnance royale de 1747 y avait déjà porté atteinte, en réduisant à deux degrés l'usage des substitutions. D'autre part, les tribunaux, sous l'empire des mêmes idées, cassaient souvent les testaments et substituaient leur volonté à celle des testateurs, d'ordinaire sur la plainte d'héritiers dépossédés ou mécontents de leur lot dans la succession. La Révolution de 1789 porta le dernier coup à ce régime.

Le décret du 15 mars 1790, qui abolit les droits féodaux, est muet sur les droits de succession. On y rattache, néanmoins, un grand nombre de mesures ultérieures, destinées à faire entrer le partage égal dans la jurisprudence. Un édit du 8 avril 1791, à propos des successions *ab intestat*, pose en principe l'égalité absolue des héritiers, par ordre de naissance. Il détruit donc les coutumes établies et les lois relatives aux aînés et puînés, aux garçons et aux filles; il confond les biens immeubles avec les biens meubles, les biens patrimoniaux avec les biens acquis. Un décret du 14 novembre 1792 abolit toute espèce de substitution. Un décret du 7 mars 1793 interdit le droit de tester en ligne directe. Un autre décret du 4 juin 1793 établit que les enfants nés hors du mariage sont aptes à hériter des biens de leur père, selon des conditions à déterminer ultérieurement. Un décret du 12 brumaire an II (2 novembre 1793) admet les enfants naturels à la succession de leur père, au même titre que les enfants légitimes, et donne à cette mesure un effet rétroactif, en stipulant qu'elle s'appliquera à toutes les successions ouvertes depuis le 14 juillet 1789. Le décret du 17 nivôse an II (6 janvier 1794) s'attache à coordonner les prescriptions antérieures, établit l'égalité absolue des partages et autorise à disposer seulement, par testament, d'un dixième de la succession s'il y a des héritiers directs, et d'un sixième s'il n'y a que des héritiers collatéraux. Une loi du 15 thermidor an IV (2 août 1796) abolit l'effet rétroactif du décret du 4 juin 1793 : le droit de succession attribué aux enfants naturels ne s'exercera que sur les successions ouvertes depuis le 4 juin 1793. Un décret du 27 mars 1800 rend aux pères de famille le droit de disposer de leurs biens par donation entre vifs ou par testament; mais ils n'ont le droit de disposer de leurs biens qu'en faveur de leurs enfants. Leur libéralité peut s'élever au quart de leur fortune, s'ils ont moins de quatre enfants; au cinquième s'ils en ont quatre, et au sixième s'ils en ont cinq ou plus.

Le décret du 19 avril 1803 (29 germinal an XI), qui promulgue la partie du code civil ayant trait au droit de succession, maintient l'égalité absolue de partage dans les successions *ab intestat*; il ne stipule rien en faveur des enfants illégitimes, ne parle pas des restrictions faites au droit de tester durant la période révolutionnaire et étend la limite des libéralités faites par actes entre vifs, ou par testament en faveur des enfants ou des étrangers; ces libéralités peuvent s'élever à la moitié de ce qu'on possède s'il y a un enfant; à un tiers s'il y a deux enfants, à un quart s'il y en a trois ou plus (art. 913). Enfin il autorise les pères et mères à disposer de la quotité disponible de leurs biens.

Enfin, en 1806, par l'institution de majorats en faveur de vingt-cinq grands dignitaires de l'empire, Napoléon faisait un retour mal déguisé vers l'ancien régime. Toutefois, ces tentatives rétrogrades n'eurent pas grande action sur les mœurs; l'égalité des partages était admise sans difficulté, théoriquement et pratiquement, par toute la France, et la Restauration n'osa pas rétablir le droit d'aînesse. Les majorats créés par Napoléon Ier, par Louis XVIII, par Louis-Philippe et par Napoléon III n'ont constitué que des exceptions à la règle générale. Il est vrai que, en dépit de la loi, souvent le père continue de pratiquer le régime de transmission qui répond à ses convenances personnelles, et si ses fils veulent se conformer à sa dernière volonté, il est difficile que la loi intervienne en faveur de l'égalité; mais il suffit que la loi ne consacre pas la spoliation pour que le principe soit sauvegardé; l'intérêt personnel empêchera toujours que les fraudes ne soient assez nombreuses pour en arrêter les résultats féconds.

PATRIMOINE DE SAINT-PIERRE, ancienne division administrative des États de l'Église, dont le ch.-l. était Viterbe; elle était comprise entre l'Orviétan au N., l'Ombrie et la Sabine à l'E., la campagne de Rome au S.-E., la mer Tyrrhénienne au S.-O. et la Toscane au N.-O. Elle répond actuellement à la délégation de Civita-Vecchia et à la partie N.-O. de la comarca de Rome. Le Patrimoine de Saint-Pierre était en grande partie le domaine allodial de la comtesse Mathilde, qui en fit donation au saint-siège.

PATRIMONIAL, ALE adj. (pa-tri-mo-ni-al, a-le — rad. *patrimoine*). Qui est de la nature du patrimoine; qui vient du père et de la mère : *Héritage* PATRIMONIAL. *Biens* PATRIMONIAUX. *L'inégalité des biens* PATRIMONIAUX *est d'une injustice évidente.* (M.-J. Chénier.)

— Qui se transmet par héritage, comme un patrimoine : *Ce qui est essentiel, c'est de ne pas confondre la majorité représentative avec la monarchie* PATRIMONIALE. (E. de Gir.)

— Féod. *Juridiction patrimoniale*, Droit qu'avaient certains seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine et se transmettait avec lui.

— Hist. ecclés. *Titre patrimonial*, Attribution qui était faite en faveur d'un prêtre d'une partie de revenu ecclésiastique, pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine.

PATRIMONIALEMENT adv. (pa-tri-mo-ni-a-le-man — rad. *patrimonial*). D'une manière patrimoniale, comme patrimoine, à titre de patrimoine : *Ce bien lui appartient* PATRIMONIALEMENT. (Acad.) *Posséder* PATRIMONIALEMENT *le droit de rendre justice, c'était pour la bourgeoisie un avènement au privilège.* (Ch. de Rémusat.)

PATRIMONIALISÉ (pa-tri-mo-ni-a-li-zé) part. passé du v. Patrimonialiser : *Biens* PATRIMONIALISÉS.

PATRIMONIALISER v. a. ou tr. (pa-tri-mo-ni-a-li-zé — rad. *patrimonial*). Rendre patrimonial : *La transmission par héritage* PATRIMONIALISE *les biens acquis.*

Se patrimonialiser v. pr. Devenir patrimonial : *Les biens* SE PATRIMONIALISENT *par succession.*

PATRIMONIALITÉ s. f. (pa-tri-mo-ni-a-li-té — rad. *patrimonial*). Caractère de ce qui est patrimonial : *Les ambitieux veulent injustement des charges non méritées, et sans s'arrêter un moment à toute leur incapacité, parce qu'ils regardent tous ces avancements en* PATRIMONIALITÉ. (D'Argenson.) ‖ Inus.

PATRIN (Eugène-Louis-Melchior), minéralogiste et conventionnel français, né à Mornan (Rhône) en 1742, mort en 1815. Après avoir visité l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, il explora la Sibérie pendant dix années (1780-1790) et en rapporta une précieuse collection de minéraux, dont il enrichit l'École des mines, lorsque, en 1804, il devint bibliothécaire de cet établissement. Élu député à la Convention (1792), il s'y prononça pour le bannissement de Louis XVI, puis fut quelque temps proscrit. Par la suite, Patrin devint surveillant à la manufacture d'armes de Saint-Étienne et fut enfin attaché à l'École des mines. L'Académie des sciences l'appela à faire partie de ses membres correspondants. Patrin avait des idées particulières sur l'organisation du globe, sur l'origine des volcans, etc. Outre des mémoires et des articles publiés dans les *Annales des mines*, le *Journal de physique*, la *Bibliothèque britannique*, le *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle*, on a de lui : *Relation d'un voyage aux monts Altaï* (Pétersbourg, 1783, in-8°), livre rare en France; *Histoire naturelle des minéraux* (1800, 5 vol. in-18), etc.

PATRINIE s. f. (pa-tri-nî — de *Patrin*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des valérianées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie centrale. ‖ Syn. de NARDOSTACHYDE, autre genre de plantes.

PATRIOTE s. (pa-tri-o-te — gr. *patriotès*, compatriote, de *patria*, patrie, pays, de *pater*, père). Personne qui aime ardemment sa patrie : *Un bon, un zélé* PATRIOTE. *Un mauvais* PATRIOTE. *Parler, se conduire en* PATRIOTE. *Le* PATRIOTE *est presque l'antagoniste du philanthrope.* (L. Pinel.)

Patriotes! ce titre, et saint et respecté,
A force de vertus doit être mérité.

LAYA.

— Hist. Nom donné, pendant la Révolution, aux amis du progrès et de la liberté. ‖ Nom que les Vendéens donnaient, par dénigrement, aux soldats de la République. ‖ *Patriote de 1789*, Ceux qui embrassèrent les principes de la Révolution française dès son origine. ‖ *Bataillon de patriotes de 1789*, Un des premiers bataillons que les Parisiens envoyèrent à la frontière en 1792. ‖ *Patriotes du 10 août*, Girondins et tous ceux qui se rangèrent du côté des républicains après la prise des Tuileries. ‖ *Patriotes du 2 septembre*, Jacobins, montagnards, que l'on accusa d'avoir provoqué les massacres des prisons.

— Adjectiv. Qui aime ardemment sa patrie : *Les députés* PATRIOTES.

— Encycl. Pendant la Révolution, ce mot ne signifiait pas seulement un homme qui aime sa patrie; il avait un sens plus précis et désignait particulièrement le citoyen de la France nouvelle, l'ennemi de l'ancien régime, l'apôtre militant, le soldat de la Révolution.

Un partisan de la société ancienne et du pouvoir absolu pouvait aimer sa patrie, mais il n'était pas pour cela un *patriote*, et lui-même aurait repoussé cette qualification, synonyme pour lui de fauteur de désordre et d'anarchie. Les royalistes appelaient quelquefois avec dédain les révolutionnaires : les *patriotes*.

Les républicains du règne de Louis-Philippe se servaient également de ce nom pour désigner les hommes de leur parti.

Pris dans ce sens et comme dénomination caractéristique, il est devenu un peu suranné et n'est presque plus usité parmi les démocrates de l'école nouvelle, qui l'abandonnent assez dédaigneusement à leurs vétérans de 1832, en d'autres termes aux *chauvins* du parti.

Patriote du Dix août (LE), comédie en un acte et en vers, de Dorvo; représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la République, le 12 novembre 1792. Le répertoire de notre première République a cela d'intéressant à connaître et de curieux à parcourir, que l'opinion publique s'y manifeste à chaque pas et que l'on peut ainsi, en suivant les spectacles, sentir battre le pouls populaire. Entre autres événements qui inspirèrent les auteurs dramatiques, on peut citer la révolution du 10 août, qui fut célébrée à l'envi sur tous les théâtres. L'Opéra-National, surtout, se distingua par une sans-culottide en cinq actes, intitulée la *Ré*[illegible] *du Dix août ou l'Inauguration de la Répu*[illegible], et par un opéra en quatre actes, la *Journée du Dix août* ou la *Chute du dernier tyran*, représentés en 1794 et 1795. La petite comédie qui nous occupe est une des premières en date. Le titre même en dit le sujet. Un aristocrate, maîtrisé par la peur, désirant une contre-révolution, mais n'osant y coopérer, espère que la cour va reprendre le dessus. Il forme pour elle, chez lui, les vœux les plus ardents. La journée du 10 août renverse toutes ses espérances et fait de lui, en un moment, un patriote décidé, et comme il est enfin bien sûr que la République triomphera, il marie sa fille à un jacobin. Il y a dans cette pièce, qui fut en son temps fort applaudie, plus de patriotisme que de talent [illegible]. L'auteur n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il la donna. L'intention du poëte et le but qu'il poursuivait firent passer sur les défauts d'un ouvrage dont le titre seul a survécu.

Patriote français (LE), [illegible] Brissot [illegible] le célèbre girondin peut être [illegible] des pères du journalisme politique moderne. Dès longtemps il était exercé aux habitudes [illegible] Angleterre, diverses publications qui, sous l'apparence de recueils littéraires et scientifiques, avaient une couleur politique et philosophique assez prononcée. C'est le 28 juillet 1789 qu'il commença la publication du journal le *Patriote français*, suivant les catalogues de la Bibliothèque nationale, de Deschiens [illegible]. Mais, en réalité, il avait lancé le prospectus le 1er avril, et il est certain qu'il en publia au moins un numéro avant l'ouverture des états généraux. Manuel a dit de lui qu'il fut la première vedette qui cria : *Constitution, Patrie, Vérité, Liberté*. Il peut donc être considéré comme le premier en date des journalistes de la Révolution. Dans cette feuille, il fit une guerre extrêmement vive au parti de la cour, à la monarchie et aux vieilles institutions. La chaleur de ses opinions, son activité, la manière remarquable dont il dirigeait son journal lui avaient donné une grande notoriété.

L'un des premiers en 1791, il mit en avant l'idée de la République, et, lors de la fuite de Varennes, il salua avec enthousiasme l'avènement espéré d'une constitution républicaine.

Robespierre, qui aimait à régenter et ne pouvait supporter qu'on le dépassât, lui reprocha assez sottement d'avoir, par ce mot de république, « jeté la division parmi les patriotes, travesti les vrais amis de la liberté en factieux et fait peut-être reculer la Révolution d'un demi-siècle. »

En ces polémiques cruelles, en ces luttes meurtrières, ces hommes, admirables sous tant de rapports, se sont trop méconnus, trop déchirés mutuellement pour qu'on puisse accepter comme définitif le jugement qu'ils ont porté les uns sur les autres, sous quelque rapport que ce soit. C'est ainsi que nous verrons Camille Desmoulins, dans son pamphlet de *B*[illegible] d'avoir contribué aux désastres des colonies en réclamant trop tôt l'affranchissement des nègres, et d'avoir compromis à dessein la cause de la liberté en se déclarant prématurément républicain (lui qui l'était dès 1789). En 1793, Amar ne manquera pas de mentionner ce crime nouveau dans son acte d'accusation contre Brissot et ses amis, et Fouquier-Tinville, fidèle au mot d'ordre, affirmera, avec son effronterie d'inquisiteur, que Brissot n'a proposé la République à cette époque que pour faire égorger les patriotes.

Devenu représentant à la Convention, Brissot finit par abandonner à peu près la rédaction de son journal à son collaborateur et disciple, le spirituel et violent Girey-Dupré. Ce fut un malheur pour lui-même et pour le parti girondin, compromis journellement par les polémiques les plus acerbes.

Le *Patriote français* continua sa publication jusqu'à la chute des girondins. C'est une feuille intéressante, qui d'abord ne donna guère que le résumé des débats de l'Assemblée, non d'une manière sèche, comme la feuille de Barère et d'autres, mais avec des commentaires souvent judicieux et piquants. Bientôt toutes les questions politiques et sociales y furent traitées. Pétion, Manuel, Condorcet, Grégoire, Clavière, Payne, Kersaint et autres hommes éminents, députés ou publicistes, y collaborèrent souvent, Mme Roland quelquefois. C'est le recueil le plus riche pour tout ce qui concerne le parti girondin, dont il était le principal organe, et en outre il abonde en faits et en détails d'actualité.

La collection se compose de 1,388 numéros en 5 volumes in-4°. Il cessa de paraître le 2 juin 1793, lors de la chute du parti de la Gironde.

Plusieurs autres journaux ont porté le titre de *Patriote*, [illegible] qu'une existence éphémère. Nous nous bornerons à mentionner les deux suivants :

Le *Patriote français*, publié par Lemaire [illegible] an VII, 674 [illegible] maire, journaliste infatigable, était le même qui avait publié, avant Hébert, les *Lettres* [illegible] V. DUCHESNE (le père).

Le *Patriote français*, journal politique quotidien [illegible] interdisant la publication de nouveaux journaux [illegible]

Patriotes de 1816 [illegible] Terreur blanche furent dispersés.

PATRIOTERIE s. f. [illegible] tisme ridicule.

PATRIOTIQUE adj. [illegible]

Patrie (LA) au ciel, roman espagnol. V. DE LA PATRIE AU CIEL (t. VI, p. 174).

Patrie, drame en cinq actes et en prose, de M. V. Sardou; représenté au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 19 mars 1869. *Patrie* est un épisode de la guerre qui aboutit à l'indépendance des Pays-Bas soulevés contre la tyrannie de l'Espagne, et qui avait déjà fourni à Gœthe sa tragédie du *Comte d'Egmont*. L'auteur a su lier avec beaucoup d'art à des tableaux poétiques émouvants une dramatique intrigue d'adultère qui amène la plupart des situations.

Le premier acte est sinistre et jette le spectateur en plein milieu de l'horrible répression [illegible] nom du duc d'Albe. Des juges, en partie des bourreaux espagnols, réunis en conseil dans la [illegible] de Bruxelles, Vargas, Delrio, Noircarmes, expédient au pied levé une foule de malheureux et les envoient au supplice, l'un pour avoir fermé sa boutique, l'autre pour n'avoir pas salué la procession, celui-ci parce qu'il fait gras le vendredi; une femme est condamnée pour avoir assassiné des soldats espagnols, mais elle explique que ceux-ci avaient tué son mari et violé sa fille. Les huées des soldats accueillent chaque condamnation et l'accusé ne fait qu'un saut du tribunal à la potence ou au bûcher. Dans la foule des prisonniers apparaît un noble flamand, le comte de Rysoor : il est accusé de s'être absenté de Bruxelles pour aller soumettre un projet de conspiration à Guillaume de Nassau. Il dédaigne de se défendre, mais [illegible] pour un témoin vient [illegible] capitaine espagnol, logé dans sa maison, déclare que, rentrant la nuit précédente, il a heurté le comte qui sortait de la chambre à coucher de la comtesse, qu'une rixe s'en est suivie, dans laquelle il a été renversé par son adversaire, après quoi il a été tranquillement se coucher. — Avez-vous bien reconnu Rysoor? demandent les juges. — Et [illegible], répond le capitaine, serait sorti à cette heure de la chambre de la comtesse? » Rysoor est [illegible] sur ce témoignage. Sorti du tribunal, il remercie le capitaine et pense que celui-ci l'a sauvé bénévolement en inventant un conte, car, la nuit précédente, il était bien au camp de Guillaume; mais le capitaine confirme de nouveau la vérité de ses paroles et ajoute même que, dans la rixe, il a dû le blesser légèrement à la main. Le comte, certain de l'adultère de sa femme, s'impose le silence et se propose, à l'aide de ce renseignement, de découvrir le complice.

Le second acte nous montre la comtesse en tête à tête avec son amant, Karloo van der Noot, un des amis de Rysoor et, sans que sa maîtresse s'en doute, un des plus ardents [illegible]. Survient Rysoor; il est bien loin de soupçonner son jeune ami et il lui tend sa main loyale; mais à peine Van der Noot est-il parti, que le comte reproche à sa femme son infamie. Celle-ci ne prend même pas la peine de feindre; elle se démasque avec cynisme, lui déclare qu'elle n'a jamais eu pour lui que de la haine et qu'elle veut avoir un amant. M. [illegible] et doué cette femme d'une perversité trop grande [illegible]. Le motif de sa haine de la comtesse, c'est qu'elle est Espagnole, [illegible] les conspirations de son mari et que, d'ailleurs, elle hait les Flamands, ennemis jurés de sa nation. Or, elle a pris pour amant un autre Flamand et le second chef du complot! Rysoor, se laissant emporter par la colère, déclare qu'il saura bien reconnaître son complice, à sa main [illegible] demain, la comtesse le menace de le livrer aux bourreaux dès cette nuit.

[illegible], tenu dans les fossés de la ville, ouvre le troisième tableau; [illegible], comme drame, cela ne vaut pas grand'chose. Les conjurés s'y abouchent avec Guillaume, bien imprudent de venir si près des portes de la ville, et conviennent que le grand soulèvement aura lieu cette nuit. Les chaînes ne seront pas tendues, par un stratagème dont se charge Karloo van der Noot, et au coup de minuit les conjurés, se répandant par la ville, appelleront le peuple aux armes. Si tout va bien, le [illegible], qui est du complot, sonnera [illegible] des fêtes, et alors Guillaume, campé à peu de distance, n'aura qu'à se présenter aux portes avec ses troupes; s'il survient un accident, le glas mortuaire l'avertira [illegible]. Les Bruxellois débattent tout cela fort tranquillement [illegible] ils l'escamotent prestement; elle est précipitée sous la glace des fossés sans qu'aucun des [illegible].

[illegible], duc d'Albe, [illegible] premier acte et ayant le bourreau sous la [illegible] vient présenter une requête, et [illegible] pour [illegible] demande tout simplement, comme chef de la milice qui doit cette nuit rendre ses armes, que les chaînes ne soient pas tendues, ce qui facilitera le désarmement en laissant la voie libre aux chariots. Grâce à Raphaële, le duc d'Albe tombe dans le piége : le succès des révoltés devient presque certain. Mais voici la comtesse de Rysoor; elle a suivi son mari jusque dans les fossés de la ville; elle a surpris quelques mots et sait que le soulèvement doit avoir lieu cette nuit. Elle vient tout [illegible] au duc d'Albe. Un mot de celui-ci lui fait voir que Karloo est aussi du complot et que, croyant ne livrer que son mari, elle a aussi livré son amant; alors elle veut reprendre ses aveux, elle balbutie, elle se rétracte, mais il n'est plus temps, et le [illegible] inexorable, va prendre ses dispositions pour jouer la partie suprême et la gagner.

Les conjurés sont à l'hôtel de ville. Au moment d'engager la lutte, leur chef Rysoor se demande si un homme plus jeune, plus ardent ne serait pas mieux placé à la tête de la redoutable entreprise; il conjure son jeune ami, Karloo, d'accepter le commandement; celui-ci se décide enfin et tend la main pour prendre l'épée que lui présente Rysoor : cette main est coupée en long par une balafre. Nul doute, Karloo est l'amant de la comtesse, et le vieillard recule en poussant un cri. Karloo se jette à ses genoux, avoue son crime et le supplie de le tuer; mais le comte fait taire son ressentiment; frapper Karloo, c'est anéantir les espérances de la patrie; qu'il prenne l'épée de commandement, qu'il sauve les Flandres, et l'époux outragé lui tendra les bras. C'est la scène capitale de l'ouvrage; elle est fort belle et très-dramatique. Aussitôt la lutte s'engage, les conjurés appellent le peuple aux armes, mais le duc d'Albe est là; leur petite troupe est aussitôt cernée par la garnison espagnole et la massacre commence; ils y passeraient tous si le duc ne commandait de réserver les principaux prisonniers pour le gibet. Il guette, d'ailleurs, une autre proie; que le sonneur fasse le signal convenu, et l'armée de Guillaume, entrant sans défiance, va se trouver prise au piége; il y a pour les Flamands un moment de cruelle anxiété, mais le sonneur, fidèle à sa consigne, se met à sonner lentement le glas des morts : un Espagnol lui casse la tête d'un coup de fusil; comme Rysoor, l'humble artisan s'est sacrifié à la patrie.

Les deux derniers tableaux sont faibles. Dans le premier, on voit la comtesse de Rysoor, aidée de Raphaële, arracher au duc d'Albe la grâce de Karloo; dans le second, on assiste au supplice des patriotes. Le duc d'Albe, qui se rend, tout rayonnant de joie, sur la place où se dressent les gibets, trébuche contre un cadavre; c'est celui de sa fille qu'une crise nerveuse vient d'emporter : il n'y prend garde. Rysoor, qui marche au supplice, adjure Karloo de profiter de la vie qu'on lui laisse pour découvrir et tuer le traître qui a fait avorter le soulèvement. Karloo s'éloigne, soupçonné lui-même par ses amis, retrouve Dolorès qui, dans la joie de le revoir, lui propose de fuir avec elle et laisse échapper le secret de sa trahison; il la poignarde et revient prendre sa place dans le funèbre cortége en criant : « Il manque une victime! »

Ce drame mouvementé et violent n'est pas un chef-d'œuvre, mais il est très-supérieur à la plupart des comédies de M. V. Sardou. Il a eu surtout ce grand mérite de faire entendre des accents virils et vibrer de généreux sentiments quand depuis longtemps on n'entendait que les flonflons de la *Belle Hélène*, de *Chilpéric* et de l'*Œil crevé*. *Patrie* a rappelé pour un moment les grandes inspirations et les grands succès de la scène romantique.

Patrie (LA) reconnaissante ou **l'Apothéose de Beaurepaire**. V. BEAUREPAIRE.

Patrie (LA), journal politique, commercial, littéraire et quotidien, fondé le 1er novembre 1841 par Pagès de l'Ariége. C'était une feuille de l'opposition lorsque, en 1844, le banquier Delamarre l'acheta et en fit un des organes du parti dit conservateur. En 1848, la *Patrie* prit la défense du gouvernement provisoire et obtint un grand succès de vente, dû en partie à ce qu'elle paraissait le soir. A la fin de cette même année, le *Commerce* et l'*Esprit public* vinrent se fondre dans la *Patrie*, qui publia une édition du matin, donna, pendant quelque temps, une édition spéciale pour les départements [illegible] hebdomadaire. A cette époque, ce journal fut un des premiers en France qu'on imprima avec des presses [illegible]. Après avoir défendu la politique cauteleuse du président Louis Bonaparte, la *Patrie* applaudit à l'attentat du 2 décembre 1851 et approuva les mesures les plus odieuses prises par les auteurs de ce coup de main. Cette feuille était considérée comme l'organe semi-officiel du gouvernement lorsque, en 1861, son propriétaire, M. D[illegible], elle serait à l'égard du pouvoir un organe [illegible] ses principaux rédacteurs [illegible], avaient été MM. [illegible] et Paulin Limayrac. En 1867, M. Lebey acheta la *Patrie* [illegible]. Après le 4 septembre 1870, ce journal appuya le gouvernement de la Défense et se montra d'une grande modération; mais, après la réunion de l'Assemblée nationale, voyant la majorité favorable à la monarchie, il se jeta dans la réaction à outrance et attaqua, par tous les moyens, la République et les républicains. En 1872, M. de Soubeyran a acheté la *Patrie*, qui est redevenue depuis lors un des journaux notoirement chargés de préparer une résurrection de l'Empire.

Patrie en danger (LA). En juillet 1792, au moment où les intrigues de l'émigration soulevaient l'Europe contre nous, où l'armée du Nord était contrainte de se replier sur Valenciennes et Lille, pendant que les Prussiens accouraient sur le Rhin et les Autrichiens sur notre frontière du nord, au milieu des troubles intérieurs, des trahisons multipliées, des périls de toute nature, l'Assemblée législative, soupçonnant le roi d'une entente secrète avec des ennemis qui se couvraient de son nom pour combattre la France nouvelle, décréta que la proclamation du danger de la patrie appartenait au corps législatif et que cet acte serait exécutoire sur-le-champ et sans qu'il fût besoin de la sanction royale (4 juillet).

Le 11, l'Assemblée déclara solennellement *la patrie en danger*. Le dimanche 22 et le lundi 23, le décret fut promulgué dans Paris au bruit du canon d'alarme, qui tonnait d'heure en heure, et du rappel battu dans tous les quartiers. Des officiers municipaux, escortés de trompettes, de tambours, d'un corps de musique, parcoururent à cheval toutes les rues, lisant l'acte du Corps législatif et déployant une bannière tricolore où étaient inscrits ces mots : *Citoyens, la patrie est en danger!* Toute la garde nationale était sous les armes. Dans les places et carrefours, des planches posées sur des caisses de tambours servaient de bureaux d'enrôlement. Les volontaires affluaient en si grand nombre que les officiers municipaux pouvaient à peine suffire aux inscriptions. Mais qui ne connaît l'indicible enthousiasme de ce temps, le grand cœur de cette génération? Qui ne connaît les scènes grandioses, les épisodes héroïques qui marquèrent ce grand mouvement national? un peuple entier se levant pour courir aux frontières; des adolescents, des enfants et jusqu'à des femmes se mêlant aux combattants; des mères, des vieillards offrant à la patrie jusqu'au dernier de leurs fils! etc. Une période éclatante de notre histoire allait s'ouvrir; la France plébéienne, ivre de ses libertés nouvelles, allait bientôt marquer ses débuts dans la vie militaire en écrasant l'Europe et en étonnant le monde par vingt années de succès éclatants.

Patrie en danger (LA). Quelques jours après la révolution du 4 septembre 1870, M. Blanqui se rendit à Paris et y fonda, sous ce titre, un journal dans lequel il demanda l'enrôlement forcé et l'armement des prêtres, l'institution de la commune, la construction de barricades, la mise en commun des subsistances et le rationnement, la suppression des cultes, l'affectation des églises à des usages nationaux, etc. La *Patrie en danger* fit une guerre acharnée au gouvernement de la Défense nationale et cessa de paraître après la journée du 31 octobre. Blanqui, poursuivi pour la part qu'il avait prise au mouvement insurrectionnel, avait dû se cacher. Toutefois, les poursuites intentées contre lui ayant été suspendues à la suite d'une ordonnance de non-lieu, Blanqui reprit la rédaction de la *Patrie en danger* qui, faute de ressources, cessa définitivement de paraître le 6 décembre 1870.

PATRIME adj. (pa-tri-me — lat. *patrimus*, de *pater*, père). Antiq. rom. Dont le père est vivant : *Fils* PATRIME. *Père* PATRIME.

— **Encycl.** On appelait père *patrime* (*pater patrimus*) le père dont le propre père vivait encore. La dénomination de *patrime* n'était cependant pas appliquée à tous les enfants qui avaient encore leur père. Servius, dans ses *Scolies* aux *Géorgiques* de Virgile, fait observer qu'on le donnait seulement aux enfants nés d'un mariage par *confarréation*. Ce mariage tirait son nom de la cérémonie religieuse par laquelle on le consacrait, et qui consistait en un sacrifice où les époux mangeaient ensemble un gâteau de froment nommé *far*. On peut dire, en général, que c'était la manière dont se mariaient exclusivement les patriciens. Les enfants et les jeunes gens, nés de parents ainsi mariés par confarréation, étaient donc appelés *patrimes*. Il fallait être *patrime* pour devenir flamine majeur, et, en même temps que le *patrime* entrait dans cette charge de flamine, il échappait au pouvoir paternel. Ce fut une des raisons pour lesquelles on laissa tomber en désuétude le mariage par confarréation qui, au commencement de l'empire, avait presque complètement cessé d'exister. Les jeunes gens qui chantaient les hymnes dans les sacrifices étaient choisis parmi les *patrimes*. Dans les cérémonies nuptiales, on prenait trois *patrimes* pour accompagner l'épouse chez son époux; l'un portait devant elle une torche d'épine blanche, les deux autres la tenaient chacun par une main.

PATRIMOINE s. m. (pa-tri-moi-ne — lat. *patrimonium*; de *pater*, père; de la racine sanscrite *pâ*, protéger, probablement avec un suffixe *mân* [illegible], qui est dans le grec *menô*, rester, demeurer, latin *maneo*, persan *mândan*, de la racine sanscrite *man*, proprement penser, aimer, [illegible] et aussi demeurer, rester). Bien, fortune [illegible] on a hérité de son père ou de sa mère : R[illegible] PATRIMOINE. *Mince* PATRIMOINE. *Augmen[illegible]* *dissiper son* PATRIMOINE. *Ce n'est pas qu[illegible] soit blâmable d'accroître son* PATRIMOINE *s[illegible] nuire à autrui; mais il faut toujours se ga[illegible]der de l'injustice.* (Cicéron.) *Les hommes ou[illegible]blient plutôt la mort d'un père que la perte d[illegible] leur* PATRIMOINE. (Machiavel.) *L'art d'é[illegible] un* PATRIMOINE *obscur aux dépens de l'équité, c'est la science des affaires.* (Mass.)

— Par ext. Biens de famille; biens que l'on possède par héritage : *Il n'a jamais voulu toucher à son* PATRIMOINE, *il n'a disposé que de ses acquêts.* (Acad.)

— Ce qui revient ordinairement ou naturellement à certaines personnes : *Les biens donnés à l'Église devaient être le* PATRIMOINE *des pauvres.* (Acad.) *Le* PATRIMOINE *des pauvres se transforma en caisse fiscale où les rois puisaient pour assouvir et asservir leur noblesse.* (Peyrat.) *Une nation n'est pas un* PATRIMOINE. (E. de Gir.)

— Fig. Biens transmis ou possédés en propre, ou auxquels on a droit naturellement : *La gloire de Washington est le* PATRIMOINE *de la civilisation.* (Chateaub.) *Le travail est le* PATRIMOINE *de l'ouvrier.* (Mich. Chev.) *Le bonheur est le* PATRIMOINE *de tous, de tous sans exception.* (Lacordaire.) *La réputation d'une jeune fille est son plus précieux* PATRIMOINE. (A. Paul.)

> Le plus beau *patrimoine* est un nom révéré.
>
> V. HUGO.

‖ Source de profits exclusive pour quelqu'un : *Les folies des jeunes dissipateurs sont le* PATRIMOINE *des usuriers.* (Acad.)

— Législ. *Séparation des patrimoines*, Distinction établie et maintenue entre les biens personnels de l'héritier et ceux qui composent la succession qui lui est dévolue.

— Hist. eccles. Biens-fonds d'une Église : *Le* PATRIMOINE *de l'Église de Milan.*

— **Hist.** *Patrimoine de Saint-Pierre*, États qui étaient soumis au gouvernement temporel du pape.

— **Encycl.** Jurispr. Le mot *patrimoine*, par rapport à son étymologie, devrait n'être appliqué qu'aux biens paternels. Cependant, on a confondu les biens maternels avec les biens paternels, et, en pratique, on entend aujourd'hui par le mot *patrimoine* tout ce qui nous vient de nos ancêtres, soit paternels, soit maternels.

En France, les biens patrimoniaux se transmettent, depuis la Révolution, aux enfants ou héritiers au même degré, par parts égales. Il n'en est de même presque nulle part dans le monde et il n'en a été ainsi à aucune époque de l'histoire. « Les Anglais et les Américains du Nord, dit M. Le Play (la *Réforme sociale en France*), estiment que la liberté de possession, caractère essentiel de la propriété chez les modernes, entraîne naturellement la liberté de transmission. Selon eux, l'individu qui peut de son vivant aliéner sa propriété par contrat, sans avoir aucun compte à rendre à un seigneur ni à aucune autre autorité, doit à plus forte raison avoir le droit de la transmettre par testament aux héritiers qu'il lui plaît d'instituer. Il s'en faut de beaucoup cependant que la majorité des nations civilisées ait entièrement adopté ce point de vue; presque partout la loi intervient plus ou moins dans les conditions de jouissance de la propriété et revendique le privilége d'en réglementer la transmission.

La plupart des économistes modernes ont aperçu l'importance considérable du régime de la transmission des biens au point de vue social : « Je m'étonne, dit M. de Tocqueville, que les publicistes anciens et modernes n'aient pas attribué aux lois sur les successions une plus grande influence sur la marche des affaires humaines. Ces lois appartiennent, il est vrai, à l'ordre civil, mais elles devraient être placées en tête de toutes les institutions politiques, car elles influent incroyablement sur l'état social des peuples, dont les lois politiques ne sont que l'expression (la *Démocratie en Amérique*, t. Ier). »

Il y a trois régimes en Europe relativement à la transmission des biens patrimoniaux : régime de la liberté testamentaire, régime du droit d'aînesse, régime du partage égal. Sous la domination romaine, la liberté testamentaire régnait dans les provinces du Midi, appelées *Pays de droit écrit*. Dans le Nord et les îles Britanniques, on pratiquait dès lors le partage égal entre les héritiers. La coutume du comté de Kent offre encore un vestige de cette antique législation. Le droit d'aînesse ou plutôt les habitudes de transmission intégrale florissaient dans le même temps dans le nord de la France (*Coutumier général de Richebourg*; Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*; Le Play, les *Ouvriers des deux mondes*).

Le droit d'aînesse se généralisa avec les progrès de l'esprit féodal, surtout dans les hautes classes de la nation. « Cet exemple, dit M. Le Play, fut suivi dans plusieurs provinces du Nord, en Normandie, en Bretagne, en Poitou et en Berry, où les avantages de la transmission intégrale furent acquis, en fait, à presque toutes les classes de la population, par des prescriptions de la coutume ou des testaments. Ces avantages étaient particulièrement appréciés des paysans adonnés à l'é-

Qui a rapport au patriotisme, qui exprime des sentiments dignes d'un patriote : *Des chants* PATRIOTIQUES.

— *Dons patriotiques*, Dons offerts à la patrie : *En présence d'une guerre d'invasion, le gouvernement manquait d'argent; les* DONS PATRIOTIQUES *pourvurent aux premiers besoins.*

PATRIOTIQUEMENT adv. (pa-tri-o-ti-ke-man — rad. *patriotique*). D'une manière patriotique, en patriote : *Agir, se conduire* PATRIOTIQUEMENT.

PATRIOTISME s. m. (pa-tri-o-ti-sme — rad. *patriote*). Vertu du patriote, amour ardent de la patrie : *Un acte de* PATRIOTISME. *L'imitation des étrangers est un défaut de* PATRIOTISME. (Mme de Staël.) *Le* PATRIOTISME *a quelque chose d'injuste et de factice, outre qu'il est intolérant, terrible et trop souvent cruel.* (Ballanche.) *Toutes les émotions, toutes les susceptibilités du* PATRIOTISME *sont légitimes; ce qui importe, c'est qu'elles soient avouées par la vérité, par la raison.* (Guizot.) *Le* PATRIOTISME *est un mépris momentané de l'intérêt personnel.* (Balz.) *Le* PATRIOTISME *est un instinct, avant de devenir une vertu.* (De Gérando.) *Le véritable* PATIOTISME *consiste désormais à enrichir son pays plutôt qu'à ravager les pays voisins.* (A. Blanqui.) *Le* PATRIOTISME *est comme la foi, il aide à mourir.* (Mme L. Collet.) *Le vrai* PATRIOTISME *plaide pour la liberté du commerce; le* PATRIOTISME *des protectionnistes est un* PATRIOTISME *fourvoyé ou un* PATRIOTISME *de contrebande.* (Mich. Chev.) *Le* PATRIOTISME *exclusif est au véritable amour du pays ce que le fanatisme est à la religion.* (J. Droz.) *L'esprit de* PATRIOTISME *doit imposer silence à l'esprit de parti.* (E. Pelletan.)

Le vrai *patriotisme* enfante des soldats.
ARNAULT.

— **Syn. Patriotisme, civisme** V. CIVISME.

— **Encycl.** V. PATRIE.

PATRIPASSIEN s. m. (pa-tri-pa-si-ain — du lat. *pater, patris*, père; *passus*, qui a souffert). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui attribuait à Dieu le Père les souffrances endurées par Jésus-Christ. ‖ On dit aussi PATROPASSIEN.

— **Encycl.** On donne ce nom à une des nombreuses hérésies qu'a fait naître la formation du dogme trinitaire. Les docteurs des premiers siècles de l'Eglise se trouvaient en effet dans une situation fort difficile; d'un côté, il s'agissait d'exalter la personne de Jésus-Christ jusqu'au point d'en faire un Dieu; mais, d'un autre côté, il fallait prendre garde de porter atteinte au monothéisme, qui était la base de la religion chrétienne. C'est alors qu'on s'avisa de soutenir qu'on ne doit pas entendre par le Fils un être personnel, mais seulement une force, une vertu, un mode d'action du Père. Cette opinion, qui refusait au Christ une personnalité distincte, avait subsisté pendant le IIe siècle sans être attaquée. Ce fut en Occident qu'elle fut combattue pour la première fois par Tertullien, quand Praxéas l'eut apportée, vers l'an 192, de l'Asie Mineure à Rome. Celui-ci enseignait sans être contredit que le même Dieu est à la fois le Père et le Fils, c'est-à-dire le Dieu caché et le Dieu manifesté dans le monde. Les conséquences qu'on tirait de ce principe ont été exprimées par Novatien dans son traité sur la Trinité. « Le Christ est Dieu, dit-il; or, Christ est mort, donc Dieu est mort. C'est Dieu qui a souffert, c'est Dieu qui a été crucifié. » De là le nom de *patripassiens* donné aux partisans de cette doctrine. Pour que Tertullien se décidât à combattre cette opinion, qui jusqu'à ce moment avait passé pour orthodoxe, il fallait qu'il fût déterminé par de bien graves motifs. Tout d'abord Praxéas était l'adversaire du montanisme et c'en était assez pour le rendre suspect à Tertullien, qui était, lui, montaniste résolu. Ses conceptions, en général grossières et matérialistes, ne lui permettaient guère, d'ailleurs, de comprendre les subtilités qui tendaient à faire nier la personnalité du Fils. En outre, Praxéas, en se prononçant contre la doctrine de l'émanation, avait pour ainsi dire provoqué tous ceux qui y étaient attachés. Il reprochait aux défenseurs de cette théorie d'enseigner la coexistence de deux ou trois dieux; lui-même maintenait énergiquement l'unité de Dieu, la monarchie divine. Tertullien se déchaîne contre lui avec beaucoup de violence, lui reprochant d'outrager la majesté divine. Cependant, malgré les attaques et l'inimitié de l'évêque de Carthage, Praxéas put rester à Rome sans être inquiété pour ses vues dogmatiques.

Vers la même époque, Noétus, évêque de Smyrne, fut déposé par un concile et chassé de l'Eglise d'Ephèse, pour avoir professé des sentiments analogues. Il vint à Rome, et, au dire d'Hippolyte dans les *Philosophoumena*, trouva, dans les papes Calliste et Zéphyrin, de zélés sectateurs du patripassianisme. Au milieu du IIIe siècle, Bérylle, évêque de Bostra, se rangea à cette opinion; il niait que le Christ eût existé comme personne avant son incarnation, si du moins on a bien compris les termes assez obscurs dans lesquels il s'exprima. Il fut réfuté par Origène et amené par lui à reconnaître son erreur; ce résultat inouï d'une discussion fait honneur aux deux adversaires. Mais le plus célèbre de tous les *patripassiens* est, sans contredit, Sabellius, dont le système mérite une attention particulière. Il fut regardé cependant comme orthodoxe pendant assez longtemps, jusqu'au jour où Denys, évêque d'Alexandrie, se mit à le combattre. Denys affirma, contre Sabellius, que le Verbe est une créature du Père, et qu'étant créé il n'était pas éternel. Cette opinion, qui avait déjà plus d'une fois été affirmée dans l'Eglise, ne laissa pas de choquer l'évêque de Rome, tant était forte la tendance qui portait alors les chrétiens à exalter leur Maître. Il écrivit à son collègue pour lui démontrer l'éternité du Verbe, et les deux évêques s'accordèrent dans cette déclaration commune et condamnèrent ensemble les *patripassiens*. A partir du IIIe siècle, on les traita comme des hérétiques; on les rendit odieux, en insistant sur les souffrances que, dans ce système, le Père aurait endurées sur la croix en même temps que le Fils. Si tous ne l'avaient pas expressément déclaré, c'était du moins la conséquence rigoureuse et logique de leurs principes. Il faut reconnaître, en effet, qu'en confondant la personne du Christ et celle du Père les *patripassiens* niaient implicitement, par là, tous les actes de la vie terrestre de Jésus, sa naissance, sa passion, sa mort, et étaient directement menés au docétisme des gnostiques. Cette idéalisation excessive de Jésus risquait de lui faire perdre à la fin toute réalité. Aussi, les Pères du IIe et du IIIe siècle insistent-ils à l'envi sur la nature divine des trois personnes de la Trinité, sur l'unité de substance, et, en même temps, ils s'attachent à faire ressortir la distinction qui existe entre elles. Ces tentatives aboutissent aux subtilités contradictoires des symboles de Nicée et d'Athanase.

PATRISIE s. f. (pa-tri-zî). Bot. Syn. de CHAILLETIE et de RYANIE.

PATRISTIQUE s. f. (pa-tri-sti-ke — du lat. *pater, patris*, père). Science qui a pour objet la connaissance de la doctrine des Pères de l'Eglise, de leur vie, de leurs ouvrages. V. PATROLOGIE.

PATRIX (Pierre), poëte français, né à Caen en 1583, mort à Paris en 1671. Son père, conseiller au bailliage de Caen, le destina à la carrière du barreau et lui fit, en conséquence, étudier le droit; mais Pierre Patrix ne tarda pas à prendre cette science en aversion. Vif, indépendant par caractère, d'humeur légère et enjouée, il n'eut dès lors d'autre occupation que le plaisir. A l'âge de quarante ans seulement, rassasié de débauches et se voyant à peu près sans fortune, il commença à se repentir de ses folies de jeunesse, à faire de sérieuses réflexions, vint à Paris pour tâcher de réparer le temps perdu, et entra au service de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, qui le nomma son premier maréchal des logis. Là, il fréquenta le beau monde, les lettrés particulièrement, et lia amitié avec Voiture. Etant aux bains de Bourbonne, il fit la connaissance du facétieux cul-de-jatte Scarron, ce qui lui a valu d'être cité dans les rimes badines de ce drolatique personnage :

Patrix,
Quoique Normand, homme de prix.

En 1660, après la mort du duc d'Orléans, qui n'avait eu qu'à se louer de lui, Pierre Patrix devint premier écuyer de Marguerite de Lorraine, veuve du prince. En outre, il obtint le gouvernement du comté et château de Limours et Montlhéry, un logement dans le palais d'Orléans, avec une pension d'ailleurs peu considérable.

Patrix était réputé pour ses reparties spirituelles et ses bons mots, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous; lorsqu'il se trouvait dans des réunions où l'on parlait science, il avait coutume de dire à ceux qui l'entouraient : « Je vais tâter de votre vin. » A l'âge de quatre-vingts ans, il essuya une grande maladie, mais put lui résister. Un jour, ses amis le félicitant de son rétablissement et le pressant de se lever : « Hélas! messieurs, leur dit-il, ce n'est vraiment pas la peine de me rhabiller. »

Vers la fin de sa carrière, Patrix tomba dans la dévotion; ce *vieux* diable se fit *ermite*, gémit de ses fredaines juvéniles, désavoua des vers licencieux et travailla à les supprimer. Il mourut célibataire à Paris, et fut enterré dans l'église des religieuses du Calvaire.

Cet auteur a laissé des chansons et poésies diverses (dans le *Recueil* de Barbin), etc. Il a donné au duc d'Orléans : la *Miséricorde de Dieu sur la conduite d'un pécheur pénitent*, [illegible] *quelques autres pièces chrétiennes*, [illegible] *composé et mis en lumière par* [illegible] *réparation du passé*, etc. (Blois, 1660, in-12), livre fort ennuyeux et fort triste.

Fils, qui pour vous-même avez tant d'amitié
Et prenez tant de soin de parer si belle,
Entre nous, sans mentir, vous ne faites pitié :
[illegible]

Ce dernier vers sert de refrain à dix strophes dont se compose le cantique intitulé : [illegible]. Le rimeur s'adresse successivement aux coquettes, aux [illegible], aux [illegible], aux [illegible], aux [illegible], aux [illegible]. Huet (*Origines de Caen*, p. 381) [illegible] caractère des vers de Patrix, qu'il trouve d'un tour tout à fait original et presque [illegible], pleins de sel et d'un goût exquis; mais Huet parle là des vers de la jeunesse de Patrix, qui sont restés inédits.

Patrix avait la muse funèbre. On ne connaît guère de lui que ce dizain lugubre, mais au fond très-philosophique, souvent cité sous le titre de *Songe*, et communément appelé *Songe de Patrix*, que, pour plus d'originalité sans doute, il avait lui-même intitulé *Madrigal* :

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé,
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin; va pourrir loin d'ici;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
— Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même!
Ici tous sont égaux; je ne te dois plus rien :
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.

Voici également de lui, roulant sur les mêmes idées, une pièce un peu plus longue, mais non moins faite pour porter à réfléchir et confondre la vanité humaine. Il fit celle-ci, dit-on, très-tard et comme il touchait à ses quatre-vingts ans; elle porte un titre funéraire et est beaucoup moins connue que l'autre.

ÉPITAPHE.

Passant, arrête un peu : sous ces vers que tu lis,
Gisent de leur auteur les os ensevelis.
Au bord de cette tombe, et tout près d'y descendre,
Lui-même fit ces vers pour en couvrir sa cendre,
Devoir triste et funèbre à ses mânes rendu.
Qu'il n'a, comme tu vois, de nul autre attendu.
N'attends pas néanmoins, passant, qu'il te convie
D'apprendre ses vertus, ni son nom, ni sa vie.
Ce qu'il fut dans le monde ou ce qu'il ne fut pas,
La perte que son siècle a faite à son trépas,
Ni comme, abandonnant la terre désolée,
Son âme glorieuse au ciel s'en est allée,
Nouvel astre, augmenter les feux du firmament :
Ridicules discours, jargon de monument.
Hélas! maudit pécheur, endurci dans son crime,
De cent folles amours l'éternelle victime,
Et l'infâme jouet de mille vanités,
Il n'eut, de son vivant, point d'autres qualités.
O qu'heureux mille fois le ciel l'aurait fait naître,
S'il s'en fût corrigé comme il les sut connaître!
Passe, va ton chemin, et t'assure aujourd'hui
Que c'est prier pour toi que de prier pour lui.

PATRIZI (Constantin), cardinal italien, né à Sienne en 1798. Elevé à l'épiscopat par Pie VIII, il fut réservé *in petto* dans le consistoire du 23 juin 1834 par Grégoire XVI, nommé cardinal le 11 juillet 1836, et il prit part au conclave qui éleva Pie IX sur le siége pontifical (1846). Ultramontain fougueux, champion décidé du pouvoir temporel et du *Syllabus*, d'un esprit borné, le cardinal Patrizi a, par ses idées, gagné la faveur du pape, qui l'a nommé successivement évêque de Porto et de Santa-Ruffina (1860), préfet de la congrégation de la résidence des évêques, préfet de la congrégation des rites, archiprêtre de la basilique sibérienne, de Sainte-Marie-Majeure et son vicaire général. Depuis la mort du cardinal Mattei, il est doyen du sacré collége. Dans une lettre adressée à M. Lauza, président du conseil des ministres du royaume italien, le 28 août 1872, il s'est plaint vivement « de la licence effrénée du théâtre romain » et en a demandé la répression. Le ministre lui a répondu que la loi a pourvu à la répression de tout ce que réprouve la conscience publique et qu'il faut accepter les inconvénients de la liberté pour profiter de ses avantages.

PATRIZZI (Augustin), également connu sous les noms de **Patrice** et de **Patricius**, historien et prélat italien, né à Sienne au commencement du XVe siècle, mort à Rome en 1496. Il étudia le droit sous Fabiano Benci, entra dans les ordres, devint chanoine de Sienne, puis se rendit à Rome, où le pape Pie II le nomma maître des cérémonies. En 1471, il suivit à la diète de Ratisbonne le cardinal de Sienne et fut nommé, en 1484, évêque de Pienza et de Montalcino. On a de lui : [illegible] *ris*, dans les *Scriptores* de Muratori; *Rituum* [illegible] (Venise, 1516, [illegible]) [illegible]; une *Histoire de Sienne*, restée manuscrite, etc.

PATRIZZI (François), en latin **Patricius**, savant italien, géomètre, historien, militaire, orateur et poëte, mais connu surtout comme philosophe platonicien et [illegible] combattre les doctrines d'Aristote, né dans [illegible] [illegible] en 1529, mort à Rome en 1597. [illegible] [illegible] Ferrare et à Rome [illegible] [illegible] tétisme, défendu par le cardinal Bellarmin, et établit sur ses ruines le néoplatonisme d'Alexandrie. [illegible] quite. Ce qu'elles ont de plus singulier, c'est [illegible] pampsychie, la [illegible] et regarde [illegible] matière de [illegible] et des astres comme émanée de la divinité, qui est la lumière primitive. On a de lui : *Della storia dieci dialoghi* (Venise, 1560); [illegible] *Discussiones peripateticæ* [illegible]; *Paralleli militari* (1594-1595, 2 vol. in-fol.), savant parallèle entre l'art des anciens et celui des modernes; *Della nuova geometria libri XV* (Ferrare, 1587, in-4o); une édition des écrits attribués à Zoroastre, à Hermès Trismégiste, à Orphée, sous le titre de *Nova de universis philosophia* (Ferrare, 1591).

PATROBE s. m. (pa-tro-be). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Amérique et la Sibérie.

PATROCINER v. n. ou intr. (pa-tro-si-né — du lat. *patrocinari*, patronner, protéger, défendre). Parler longuement, jusqu'à l'importunité, pour persuader : *Vous avez beau* PATROCINER, *je ne vous crois pas.*

Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte;
Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout.
MOLIÈRE.

‖ Mot vieilli.

PATROCLE s. m. (pa-tro-kle — [illegible]). Moll. Genre de foraminifères qui doit être réuni aux robulines.

PATROCLE, héros homérique, fils de Ménœtius d'Oponte et de Sthénélé ou de Polymèle, fille de Pélée; il était cousin d'Achille. C'est par son amitié avec ce héros qu'il est surtout resté célèbre. Dans sa jeunesse, il avait eu le malheur de tuer involontairement, d'un coup de palet, Clésonyme, fils d'Amphidamas. Son père le fit alors partir de Phthia et l'envoya chez Pélée, son frère, selon Hesiode, ce qui le ferait cousin germain d'Achille, comme nous l'avons dit. Elevé par Chiron avec Achille, il devint son frère d'armes (*Iliad.*, II, 23, 85; Apollod., III, 13, 8). Il fut un des prétendants à la main d'Hélène. En allant au siége de Troie, il se distingua dans l'expédition de Mysie contre Téléphe, et son courage fut souvent utile aux Grecs. C'est lui qui, par son amitié douce, ramenait souvent le calme dans le cœur bouillant de son compagnon. Lorsque Achille, irrité contre Agamemnon, se sépara des Grecs et leur refusa son secours, Patrocle suivit le héros dans sa tente et s'y renferma avec lui. Cependant, touché des maux qui étaient venus fondre sur les Grecs à cause de la retraite d'Achille, il supplie le guerrier d'oublier son ressentiment et d'avoir pitié d'eux. Vaines prières! Achille demeure inexorable; mais il consent à prêter ses armes à Patrocle, qui pourra combattre à sa place et conduire les Myrmidons et les Dolopes à l'ennemi; à une condition pourtant, c'est qu'il chassera seulement les Troyens, sans les poursuivre au delà du camp. Patrocle fit des prodiges de valeur, mais il oublia la recommandation d'Achille et, entraîné par le succès, il s'avança jusqu'aux remparts de Troie; il allait même pénétrer dans la ville, [illegible] fuyards, si Apollon n'était survenu. Le dieu frappe aussitôt Patrocle de stupeur et d'immobilité; [illegible], sa lance est brisée, son casque se détache et roule dans la poussière. Euphorbe le traître [illegible] Hector devait achever Patrocle; le triomphe était facile; mais le guerrier troyen, si tendre et [illegible] occasion d'une férocité singulière. C'est le [illegible] sauvage en lui; il ne se contente pas de tuer Patrocle, il l'insulte après sa mort et lui enlève les armes d'Achille. Un combat acharné s'engagea autour du corps de Patrocle. [illegible] spiré les peintres et [illegible] que rappelle un très-beau [illegible] sée de Florence. On [illegible] vengea son ami, son [illegible] mort du meurtrier, [illegible] qui nous surprend, [illegible] plique très-bien [illegible] Grecs. Patrocle est [illegible]

« S. vous avez [illegible]

Virgile, j'ai osé relever bien des bévues dans [illegible] sous le bouclier de Newton. Je suis tout au plus *Patrocle couvert des armes d'Achille.* »

...

— [illegible]. Les sculpteurs et les peintres [illegible] Patrocle [illegible]. Un [illegible] [illegible] Ajax [illegible] l'entraîner hors du champ de bataille; l'ami d'Achille a une jolie tête, pleine de douceur, qui contraste avec l'énergique visage et la solide musculature de son défenseur; un bas-relief antique du musée Pie-Clémentin, au Va[illegible] *sur le corps de Patrocle.* Patrocle figure encore dans quelques compositions dont Achille est [illegible] se retirer. Un bas-relief du Louvre représente *Achille, Patrocle et Automédon.* On suppose que l'artiste grec a choisi le moment [illegible] à son ami, [illegible].

PATROLOGIE s. f. [illegible] — du gr. *patér, patros*, père, le même que le latin *pater*, et de *logos*, science). Connaissance de la vie et des ouvrages des Pères de l'Eglise : *Dans plusieurs séminaires, on fait un cours d'études historiques, scientifiques, scripturaires et* PA[illegible] (Dupanloup.) ‖ Traité sur les Pères de l'Eglise, sur leur doctrine. ‖ Collection complète de leurs écrits : *La* PATROLOGIE *publiée par l'abbé Migne.*

— Encycl. La [illegible] *patristique* est la branche de l'histoire ecclésiastique qui [illegible] des [illegible]. Aux yeux des écrivains catholiques, les deux termes de *patrologie* et de *patristique* ont la même signification [illegible] plus volontiers le nom de *patristique* à l'étude des Pères des premiers siècles de l'Eglise et réservent le mot de *patrologie* pour les Pères des siècles postérieurs et pour les écrivains ecclésiastiques en général. L'école protestante admet une différence sensible entre les deux termes. D'après elle, la *patrologie* se borne à l'histoire [illegible] Pères et a pour but de donner, sur les circonstances de leur vie, la nature et l'authenticité de leurs écrits, la date de leur publication, les différentes éditions qui en ont été faites et les travaux auxquels elles ont donné lieu, tous les renseignements qui peuvent en faciliter la lecture et en aider l'intelligence. C'est à la fois la critique historique et littéraire, la biographie et la bibliographie des Pères. Quant à la *patristique*, elle a pour but d'étudier les opinions émises par les Pères sur des points de dogme, de comparer ces opinions entre elles, d'en discuter la valeur et le sens et de dégager de cette [illegible] orthodoxe, en un mot, la *patristique* est pour les protestants la critique philosophique et théologique des doctrines des Pères, dont elle est appelée à faire l'analyse et la synthèse. Les bases de la *patristique*, ainsi comprise, sont à peine posées et le terrain même sur lequel elles reposent se déplace, suivant qu'on se soumet à l'autorité de l'Eglise, représentée par les conciles et les décisions du saint-siège, ou que l'on n'admet que celle de la raison éclairée par la [illegible]. Nous laisserons donc de côté le mot *patristique* et nous nous bornerons, en employant celui de *patrologie*, au sens le plus ancien, le plus généralement admis et le seul pratique, qui est celui de l'Eglise catholique.

Les auteurs dont les ouvrages constituent le [illegible] Pères; 2° les docteurs de l'Eglise; 3° les écrivains [illegible].

[illegible] le nom de Père de l'Eglise est un titre honorifique que la recon[illegible] remarquables dont les talents ou les vertus ont honoré les premiers siècles de l'Eglise, et il s'applique particulièrement aux écrivains qui forment la chaîne de la tradition. On les partage en deux périodes, depuis l'établisse[illegible].

La première période, qui s'étend jusqu'au concile de Nicée (325), comprend, sous le [illegible] en rapport avec les apôtres et ont reçu d'eux directement les enseignements qu'ils ont en[illegible] ce extrême [illegible] (Paris, 1672, 2 vol. in-fol.), réédité par Le[illegible]

Les Pères apostoliques sont : Barnabas, compagnon de saint Paul; Clément, troisième évêque de Rome (vers 91), et Hermas, cités tous deux dans les Actes des apôtres; Ignace, évêque d'Antioche; Polycarpe, évêque de Smyrne, et Denys l'Aréopagite, disciples des apôtres.

Les Pères apologétiques ou défenseurs de la foi contre les juifs, les hérétiques, les païens et particulièrement les philosophes, sont, pour la même période : Quadratus, disciple des apôtres et évêque d'Athènes; le philosophe athénien Aristide; le Samaritain Justin le Martyr, de Sichem; l'Assyrien Tatien; Athénagore, professeur de philosophie à Athènes; Théophile, évêque d'Antioche; Hermias; Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, et Miltiade.

En Asie Mineure, où l'influence de Jean l'Evangéliste fut surtout considérable : Hégésippe, juif converti; Irénée, disciple de Polycarpe, et Hippolyte.

A Rome, où l'esprit pratique et organisateur conduisit les premiers chrétiens à agir plutôt qu'à écrire, on ne trouve que peu de noms à citer : le prêtre Caïus ou Gaïus, Novatien et Minucius Felix.

L'Afrique septentrionale présente, sous le rapport du dogme, de la langue, de l'organisation, les plus étroites affinités avec la mère patrie. Voici les noms des apologistes qu'elle a produits : Tertullien, Cyprien et Arnobe.

A Alexandrie, où une fusion s'opéra entre le platonisme renouvelé et le christianisme encore flottant, on trouve : Pantène, Clément d'Alexandrie, Origène, Denys d'Alexandrie, Grégoire le Thaumaturge, Pamphile de Béryte, Jules l'Africain, Méthodius, et Pierre, évêque d'Alexandrie.

La seconde période s'étend du concile de Nicée, en 325, à Grégoire Ier, en 604. C'est l'époque la plus glorieuse de la littérature chrétienne. La Grèce nous donne, pour l'école d'Alexandrie : Eusèbe de Pamphile, Athanase, Basile le Grand, Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze, Didyme, Synésius, Isidore de Péluse et Cyrille, patriarche d'Alexandrie; pour l'école d'Antioche : Ephrem le Syrien, Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome, Eusèbe d'Emèse, Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, Théodoret et Ibas d'Edesse.

En dehors de ces deux écoles, on trouve encore : Epiphane, Socrate, Sozomène, Philostorgue, Evagre, Macaire l'Ancien, Palladius, Nilus, Procope de Gaza, le moine Anastase, Jean le Scolastique.

Les Pères latins sont, en Afrique : Optat, évêque de Milevi; saint Augustin, Gélase Ier, Fulgence, Junilius, Facundus, Liberat; en Espagne : Juvencus, Prudence, Paul Orose; en Gaule : Hilaire de Poitiers, Paulin de Nole, Sulpice-Sévère, Prosper d'Aquitaine, Vincent de Léri, Hilaire d'Arles, Mamert, Sidoine Apollinaire, Salvien, Gennade, Ennodius, Avit, Grégoire de Tours; en Irlande : Sedulius; dans la Scandinavie et la Scythie : Cassien et Denys le Petit, Marius Mercator; enfin, en Italie : Lactance, Maternus, Philastre, Ambroise de Milan, Rufin, saint Jérôme, Léon Ier, Boëce, Cassiodore, Rusticus, Arator, Fortunat et Grégoire Ier.

2° *Docteurs de l'Eglise.* Ce nom s'applique aux auteurs postérieurs aux Pères qui se sont distingués par l'importance de leurs œuvres et l'éclat de leur réputation. Benoît XIV, dans sa bulle *Militantis Ecclesiæ* (1754), exige, pour obtenir ce titre, « la pureté de la doctrine et l'éminence du savoir. » Outre les grands théologiens, comme saint Thomas d'Aquin, le nom de docteur de l'Eglise a été donné à de simples chefs d'école, comme Duns Scot; à des fondateurs d'ordres religieux, comme saint Bonaventure, le père des franciscains, et Bernard de Clairvaux, le chef des religieux de Cîteaux; ou même à des souverains pontifes, tels que Léon le Grand, qui le premier réalisa l'idéal catholique de la papauté. Les œuvres des docteurs, quoique venant dans un rang inférieur à celui des Pères, n'en forment pas moins un des sujets les plus importants des études de la *patrologie*.

3° *Ecrivains ecclésiastiques.* Au-dessous des Pères et des docteurs, l'Eglise catholique admet encore, comme faisant partie du domaine de la *patrologie*, les écrivains ecclésiastiques. Cette distinction est réservée à des théologiens honorables, mais d'un mérite inférieur à celui des docteurs de l'Eglise. Sous la plume des écrivains protestants, le nom d'écrivain ecclésiastique paraît attaché à tous les auteurs, même laïques, qui, depuis le XVIe siècle, ont traité avec quelque autorité de l'histoire de l'Eglise. C'est ainsi qu'ils rangent indifféremment [illegible] écrivains ecclésiastiques le chanoine anglais Cave, le prémontré transfuge Oudin et les auteurs catholiques Ellies du Pin et Bellarmin.

De toutes les questions que soulève l'étude des écrivains ecclésiastiques, la plus importante, sans aucun doute, est celle qui roule sur l'authenticité même de leurs écrits. Trop souvent de pieux faussaires firent, dans l'intérêt de leurs doctrines, ce qu'avaient inspiré à d'autres des intérêts plus matériels. L'art de fabriquer des titres avait de bonne heure été poussé fort loin dans les couvents. « Trop longue serait l'énumération des fausses chartes, des faux testaments, des fausses donations qui contribuèrent à grossir le trésor de l'Eglise, depuis la donation de Constantin jusqu'à la fabrique de faux titres établie dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. (Préface de l'*Angleterre sacrée*.) Des moines, habiles dans l'art d'imiter les écritures, parcouraient les églises et les monastères de France pour fabriquer des chartes en leur faveur. L'évêque Gilles avait été juridiquement convaincu de ce crime devant le roi Childebert, et les imitateurs n'avaient point manqué. Guernon se vanta, au lit de mort, d'avoir enrichi de cette sorte tous les monastères de son ordre, et le pieux et savant bénédictin dom Vaissière affirmait que, sur douze cents chartes examinées par lui dans l'abbaye de Landevenec, en Bretagne, huit cents étaient positivement fausses, sans qu'il osât répondre de l'authenticité des quatre cents autres. » Les différents éditeurs des Pères et des écrivains ecclésiastiques ont laissé aux érudits et aux diplomatistes proprement dits la critique des textes où se trouvent en jeu les intérêts matériels de l'Eglise; mais ils se sont attachés particulièrement à discuter et à fixer l'authenticité et le sens propre des textes appelés à servir d'arguments dans les discussions entre les orthodoxes et les hérétiques. Ces auteurs ont établi minutieusement les règles de critique qui doivent guider le lecteur dans l'étude des textes et dans le choix des éditions. Ces règles, dont l'importance est capitale en matière de *patrologie*, sont les suivantes :

1° Tout ouvrage où il est fait mention d'événements ou de personnages postérieurs à l'auteur est, en tout ou en partie, entaché de fausseté. C'est par conformité à cette règle que le traité *De la Trinité*, longtemps attribué à Tertullien, a été rejeté parmi ses œuvres apocryphes, parce qu'il y est question des sabelliens, dont l'hérésie ne prit naissance qu'après sa mort.

2° Doivent être considérés comme apocryphes les ouvrages où se trouvent des mots d'une date plus récente ou qui sont pris dans un sens différent du sens généralement reçu à l'époque où vivait l'auteur. C'est ainsi qu'a été constatée la fausseté des *Constitutions apostoliques*, où se rencontrent à chaque instant les mots d'*archevêque*, de *diptyque*, de *trisagium*, entièrement inconnus au siècle des apôtres.

3° Des récits fabuleux, des inventions superstitieuses et ridicules fort éloignées de la simplicité de l'âge apostolique et du génie antique, indiquent suffisamment que l'ouvrage où on les rencontre est supposé ou, du moins, doit être tenu pour fort suspect. Innocent Ier se fonde sur cette raison pour rejeter et même condamner les Evangiles publiés sous le nom des apôtres Matthieu, Jacques le Mineur, Pierre et Jean, « par un certain Leucius. »

4° Quand le style ne présente pas les qualités ordinaires et le caractère général que l'on retrouve dans les ouvrages authentiques de l'auteur, il y a de fortes présomptions de fausseté. Cette règle peut également servir de criterium pour établir l'authenticité d'un auteur. Dans une controverse sur le baptême des hérétiques, l'authenticité des lettres de saint Cyprien sur ce sujet ayant été contestée, saint Augustin déclara qu'elles étaient bien de lui, « car, dit-il, son style a un caractère particulier qui le fait facilement reconnaître. »

5° Sont considérés comme apocryphes ou interpolés les ouvrages où se trouvent des doctrines entièrement contraires à celles que l'on rencontre constamment dans les œuvres non contestées de l'auteur. En conséquence de cette règle, on doit considérer comme faussement attribuée à saint Athanase l'homélie *De Deiparâ* (*Sur la mère de Dieu*), où est recommandé le culte de la Vierge, tandis que ce Père, dans tous ses écrits contre les ariens, proteste constamment contre tout simulacre d'adoration d'une créature. C'est du moins l'argument invoqué par les théologiens protestants.

6° Si, dans un livre attribué à un auteur grec, on rencontre la critique ou l'explication de termes latins, la fraude doit être considérée comme évidente, car rien n'est plus contraire aux habitudes des Pères grecs. L'ouvrage attribué à Dorothée *Sur la vie et la mort des prophètes et des apôtres* est un des exemples les plus certains de l'application de cette règle; car comment admettre que Dorothée, Syrien de naissance et de langage, évêque de Tyr et vivant au milieu des Phéniciens, ait pu songer à rédiger en latin ses enseignements?

7° Les ouvrages déjà rejetés par les anciens ne doivent être admis qu'avec une extrême réserve et sur des preuves bien certaines, surtout s'ils sont considérés comme faux par ceux mêmes qui auraient eu intérêt à les trouver authentiques. Epiphane, Jérôme, Pennadius, Photius sont les guides les plus sûrs en pareille matière, et tous les critiques s'en sont remis à leur autorité. Baronius seul a publié comme authentiques des ouvrages dénoncés par eux comme apocryphes; mais il avoue n'avoir agi ainsi « que pour ne rien faire perdre à la curiosité de ses lecteurs. »

Telles sont, en résumé, les règles les plus sûres pour juger de l'authenticité des textes; mais, pour la plupart des lecteurs qui n'auront pas un intérêt sérieux à faire par eux-mêmes cette vérification, il ne sera pas inutile d'indiquer les éditions des Pères qui ont été faites sur ces bases de saine critique, ou plutôt, comme ces éditions se comptent par milliers, de donner quelques conseils pratiques sur le choix que l'on en doit faire :

1° Plus les éditions des Pères sont anciennes, plus elles doivent inspirer de confiance.

2° Entre toutes les éditions des Pères, on doit rechercher surtout, pour leur correction et leur beauté, les éditions grecques de Robert Estienne et les éditions latines de Froben. Pour les éditions où les deux textes sont en regard, les meilleures éditions sont celles des imprimeurs parisiens.

3° Le nom du savant qui a pris soin d'une édition est de la première importance. Les noms les plus recommandables sont ceux d'Erasme, Scaliger, Casaubon, Sirmond, Rigault, Le Duchat, Huet et Garnier.

4° On doit tenir comme très-suspecte toute édition provenant d'un pays soumis à l'Inquisition à l'époque de sa publication. Ces éditions présentent souvent, et dans les passages les plus importants pour le dogme ou l'histoire de l'Eglise, les mutilations ou les interpolations les plus audacieuses.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, les écrivains ecclésiastiques s'occupèrent de *patrologie*. Les deux premiers furent saint Jérôme pour les latins et Photius pour les grecs. Saint Jérôme parle souvent, dans ses lettres, des écrivains ecclésiastiques et de leurs ouvrages, mais plus particulièrement dans le traité composé spécialement dans ce but et intitulé : *Des écrivains ecclésiastiques*, dont la première partie est tirée de l'*Histoire* d'Eusèbe, et dont la seconde, qui s'arrête en 392, lui appartient en propre. Il passe en revue tous les écrivains ecclésiastiques qui sont venus à sa connaissance, énumère leurs écrits et les apprécie presque toujours avec impartialité. Photius, le plus érudit des Grecs, apporta au service de la même œuvre une lecture immense, un jugement solide, un goût délicat. Dans ce que nous possédons de sa *Bibliothèque*, il cite deux cent quatre-vingts écrivains, la plupart ecclésiastiques; il se prononce sur le nombre et le sujet de leurs écrits et donne d'excellents jugements sur le mérite de leur style et le degré de confiance qu'on doit leur accorder. Après saint Jérôme et Photius, et même à leur époque, on peut citer les fondateurs de l'histoire ecclésiastique : Eusèbe, qui la conduit de la naissance du Christ à l'an 325; Rufin, son continuateur, jusqu'en 395, Socrate, Sozomène, Théodoret, depuis les commencements de l'arianisme jusqu'en 439; Philostorgue, Evagre, Théodore le Lecteur et l'*Histoire Tripartite*, tirée de Sozomène, Socrate et Théodoret, traduite en latin par Epiphane le Scolastique et abrégée par Cassiodore. Après une lacune assez longue, Nicéphore Callistus renoue la chaîne historique et conduit l'histoire de l'Eglise, sans interruption, jusqu'en 625.

Les auteurs modernes qui ont traité le même sujet peuvent se diviser en deux classes : 1° les historiens ecclésiastiques qui, à quelque époque que ce soit, ont tracé un tableau historique de l'état de l'Eglise; 2° les écrivains qui se sont attachés spécialement aux Pères, soit pour établir simplement l'authenticité de leurs œuvres par une critique minutieuse, soit pour les expliquer, les commenter et les faire mieux comprendre.

— Ire CLASSE. *Historiens ecclésiastiques.* 1° Citons en première ligne, comme date et comme importance parmi les modernes, les auteurs des *Centuries de Magdebourg*, immense répertoire de documents classés avec ordre, et le premier essai qui ait été tenté en ce genre. Osiander en a publié un abrégé au commencement du XVIIe siècle. Viennent ensuite les *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, monument d'une prodigieuse érudition, auquel on ne peut guère reprocher qu'une partialité trop marquée pour les droits du saint-siége et une tendance regrettable à accepter sans examen toutes les pièces qui pouvaient leur être favorables. Aussi Pierre Pithou a-t-il pu dire de cet ouvrage que ce n'étaient point les *Annales de l'Eglise*, mais les *Annales du pouvoir temporel*. Les *Annales* de Baronius, qui s'arrêtent à l'an 1198, ont été continuées par Bzovius, Odoricus Rainaldus, Spondanus. Casaubon y a joint, comme commentaire, des études sur Baronius, *Exercitationes ad Baronium* (Londres, 1614), et Richard de M[illegible] un *Recueil de critiques sur des matières ecclésiastiques*. Ces deux ouvrages ont été réunis sous le titre général de *Discours préliminaire sur les origines ecclésiastiques* (Oxford, 1635). On doit à Richard de Montaigu un autre traité intitulé *Commentaires sur les origines ecclésiastiques* (Londres, 1633-1640) et une *Diatribe* contre ses critiques, et notamment Boulanger. Les principaux recueils d'histoire ecclésiastique qui suivirent ces savantes études furent l'*Abrégé des Annales de Baronius*, par Gabriel Bisciola (Lyon et Venise, 1612); le *Précis des histoires de l'Eglise*, de Jean Micrelius, avec une continuation de Daniel Hartnaccius (Leipzig, 1679), les *Centuries de l'histoire ecclésiastique*, par Jérôme Kromayer (Leipzig, 1666); l'*Histoire ecclésiastique du Nouveau Testament*, par Hottinger; l'*Introduction à la chronologie et à l'histoire du christianisme*, par Frédéric Spanheim (Leyde, 1683-1701).

2° *Editeurs des conciles.* Jacques Merlin (Paris, 1535); Pierre Crabbe (Cologne, 1538); Barthélemy Caranza, *Somme des conciles* (Paris, 1624); Laurent Surius (Cologne, 1627); Dominique Nicolini (Venise, 1585).

Les conciles généraux ont été publiés à Rome (1608), à Cologne (1618), à Paris (1636). L'édition la plus complète est celle de Labbe et Cossart (Paris, 1672, 18 vol. in-fol.). Les *Pandectes des canons des apôtres et des conciles reçus par l'Eglise grecque* parurent à Oxford (1672), grec et latin, avec des annotations de Guillaume Beverey, et l'*Histoire générale des conciles*, de Rueil et Hartmann, à Nuremberg en 1675. Certains éditeurs ne se sont attachés qu'aux conciles particuliers tenus dans ce tains pays. Ainsi, nous avons : les *Conciles de la Grande-Bretagne*, par Spelmann (Londres, 1639); les *Conciles d'Espagne*, par Garcia Loaisa (Madrid, 1595); les *Conciles de France*, par Sirmond (1629), et *de Narbonne*, par Baluze (1688). Pour compléter la bibliographie des conciles, citons encore : *Synopsis des conciles*, par Labbé (1661); le *Catalogue des conciles*, de David Chytræus, que l'on trouve dans son *Onomasticon theologique* (1691), et enfin la *Chronologie des six conciles œcuméniques*, par Gaspard Heunisch (1677).

3° Les principaux auteurs qui ont traité des *Symboles* de l'Eglise sont : Jean Voss, *Dissertation sur les trois symboles* (Amsterdam, 1642); Jacques Usserius, *Etude sur l'ancien symbole des apôtres dans l'Eglise romaine et autres formules* (Londres, 1647); Ægidius Strauchius, *Histoire du symbole des apôtres* (Wittemberg, 1668).

4° L'*Histoire des pontifes romains* a été traitée, sans parler des anciens écrivains ecclésiastiques, Anastase, Luitprand, etc., par : Bartholomeo Platina (Cologne, 1610); Jean Stella, *Vies des souverains pontifes* (Bâle, 1507); Onufre Panvin, *Abrégé de l'histoire des pontifes romains* (Venise, 1557); Papirius Masson, dont l'autorité en cette matière est considérable, *Vies des pontifes romains* (Paris, 1586); Daniel Papebroch, *Essai chronico-historique, etc.*, avec figures (Anvers, 1585); Louis-Jacob de Saint-Charles, *Bibliothèque pontificale* (Lyon, 1643, 2 vol.). Le premier volume présente l'histoire des papes par ordre alphabétique; le second est un catalogue des auteurs qui se sont occupés de la même matière.

5° *Histoire des persécutions de l'Eglise primitive.* Jean Meisner, *Des persécutions et des martyrs des premiers chrétiens* (Wittemberg, 1654); Christian Kortholtz, *Des persécutions de l'Eglise primitive, etc.* (Iéna, 1660); Gallonius, *Des souffrances des saints martyrs* (Cologne, 1602), avec des figures très-remarquables; enfin les recueils connus sous le nom de *Martyrologes*, et dus à Bède, Florus, Vandelbert, Raban, Osoard, Adonis de Vienne, Notker, et dont on trouvera la liste et la critique dans le *Martyrologe de l'Eglise d'Allemagne*, par Beck (1687).

6° *L'histoire des hérésies* a été traitée, parmi les anciens, par : Irénée, Tertullien, Epiphane, Philastre, saint Augustin, Théodoret, Damascène, Nicetas Choniates, et, parmi les modernes, par Bernard de Luxembourg, *Catalogue des hérétiques* (1523); Alfonse de Castro, *Contre les hérésies* (Cologne, 1549); Gabriel Prateolus, *De la vie, des doctrines, etc., de tous les hérétiques* (Cologne, 1569); Théodore de La Pierre, *Catalogue des hérétiques, etc.* (Cologne, 1649); Laurent Lælius, *Index des hérésies* (Francfort, 1614); Jean Pontanus, *Catalogue des hérétiques, tant anciens que nouveaux, par ordre alphabétique* (Francfort, 1615); Guillaume Cave, *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques* (Oxford, 1705, *passim*).

7° *Les rites et cérémonies de l'Eglise* ont eu pour historiens : Otho Romanus, Isidore, Alcuin, Amalarius, Raban Maur, dont les ouvrages ont été réunis en un seul corps par Melchior Hittorpius (Paris, 1610); Guillaume Durant, *Rational des offices divins* (Lyon, 1592); Etienne Durant, *Des rites de l'Eglise catholique* (Rome, 1591); Barthelemy Gavant, *Trésor des rites sacrés* (Rome, 1628); J.-Bapt. Casalius, *Des anciens rites des chrétiens* (Rome, 1647); Gabriel de Blanche-Epine (Albaspinæus), *Des anciens rites de l'Eglise* (Paris, 1623).

8° *L'état monastique* a eu pour historiens, parmi les anciens : Socrate, Sozomène, *passim* dans leurs ouvrages, Théodoret, *Histoire des religieux*; Palladius, *Histoire Lausiaque*; Cassien, *Institutions des cénobites*; Jean Climaque, la *Prairie spirituelle*; parmi les modernes, Rod. Hospinianus, *Sur l'origine et le progrès du monachisme et des ordres monastiques* (Turin, 1588); L. Miræus, *Origines propres de l'ordre ecclésiastique et régulier, et les costumes* (Francfort, 1614); Jean Cerellius, *Extraits historiques sur l'origine et la fondation de tous les ordres monastiques*, avec figures (Francfort, 1614); Laur. Landtmeter, *De l'ancien clergé régulier* (Anvers, 1616); Ant. Dadin de Hauteserre, *Ascetique, ou Des origines de l'état monastique* (Paris, 1674).

9° La *chronologie ecclésiastique*, outre les renseignements que fournissent saint Eusèbe, saint Jérôme, saint Prosper, a été particulièrement traitée par : Denis Petau, *Connaissance des temps* (Paris, 1627); J.-Bapt. [illegible] [illegible] Labbe, [illegible] *que* (Paris, 1670); Ph. Brietius, *Annales du monde* (Paris, 1662); Ægidius Bucherius, *De [illegible] des temps* (Anvers, [illegible]); Gaspard Heunischius, *l'Age précis des principaux Pères, fixé d'après l'histoire et la chronologie* (Rotenbourg, 1677).

10° La *géographie sacrée* de l'ancienne Eglise présente à l'étude, comme sources principales : la *Notice des évêchés de l'empereur Léon*, publiée par Cl. Beverey, grec et latin; Lemire, *Notice des évêchés du monde chrétien* (Paris, 1610); Augustin Lubin, *Commentaires sur le martyrologe romain* (Paris, 1661), avec des cartes géographiques; Frédéric Spanheim, *Introduction à la géographie sacrée et ecclésiastique* (Leyde, 1679), et surtout la *Géographie sacrée*, de Charles de Saint-Paul (Paris, 1641). Citons encore l'*Histoire sacrée et civile des églises métropolitaines* (Paris, 1684).

11° La *lexicographie ecclésiastique*, qui a pour but d'expliquer les termes employés particulièrement par les écrivains ecclésiastiques, a donné naissance à de nombreux et savants travaux. Nous citerons, parmi les auteurs qui ont traité avec le plus de succès cette difficile matière : Louis de La Cerda, dans ses *Adversaria*; Novarin, dans son *Choix d'auteurs sacrés et profanes*; J.-H. Alstedius, dans ses *Paratitles théologiques* (Francfort, 1626); Josua Arndius, *Lexique des antiquités ecclésiastiques* (Griefswald, 1669); Pierre Crespet, *Somme de la discipline ecclésiastique*, disposée par ordre alphabétique (Lyon, 1628); Dominique et Charles Macri, *Hiero-Lexicon* (Rome, 1677). L'ouvrage le plus complet est le *Trésor ecclésiastique*, de Gaspard Suicer, où les mots tirés des Pères grecs sont disposés par ordre alphabétique (Amsterdam, 1682). Non-seulement on trouve dans ce savant ouvrage les étymologies et l'explication des termes cités, mais l'exposition des dogmes, des hérésies, des rites et de tout ce qui peut servir à l'étude de l'Eglise d'Orient. Citons encore : Henri Spelmann, *Dictionnaire archéologique, latin-barbare* (Londres, 1604); Charles du Fresne, *Glossaire des écrivains de la moyenne et de la basse latinité* (Paris, 1678). On trouve de nombreux renseignements pour la lexicographie de l'Eglise dans les *Centuries de Magdebourg*, ouvrage déjà cité; les *Histoires ecclésiastiques* de Hottinger et de Spanheim; Hornbeek, *Vetera et nova* (Utrecht, 1672); Conrad Danhawer, la *Christéide* (Strasbourg, 1646); Balthasar Bebelius, *Antiquités évangéliques et judaïques* (Strasbourg, 1673), et *Antiquités des trois premiers siècles de l'Eglise* (1669); Joseph Quesnel, *Dissertation sur Léon le Grand* (Paris, 1675); Garnier, *Dissertation sur Mercator, Théodoret, etc.*; L. Ellies du Pin, *Dissertations historiques sur l'ancienne discipline de l'Eglise* (Paris, 1686); Natalis Alexander, *Dissertations sur certaines parties de l'histoire ecclésiastique*, immense ouvrage en 22 volumes (Paris, 1676); Jean Forbes, *Instructions historico-théologiques* (Amsterdam, 1645).

— 2e CLASSE. Parmi les écrivains modernes qui, se bornant à l'étude purement littéraire des Pères, se sont attachés exclusivement à la critique des textes, nous citerons, par ordre de date :

Sixtus Senensis, dans les quatre derniers livres de sa *Bibliothèque sacrée*; Andreas Hyperius, *De la manière d'étudier la théologie* (Bâle, 1559); Guillaume Perkins, *Préparation de la jeunesse à la lecture des Pères* (Hanovre, 1604); Robert Cok, *Critique de certains écrits attribués aux Pères* (Londres, 1614); André Rivet, *Critique sacrée et Traité de l'autorité des Pères, etc.* (Genève, 1642); Hottinger, *Introduction à la lecture des Pères et Dissertation sur l'usage des Pères*, dans ses *Extraits d'histoire et de théologie* (Turin, 1652); *Dissertation sur le mauvais usage des Pères*, dans son *Choix de dissertations* (1654) et dans le second volume de la *Bibliothèque théologique*; Jean Forbes, *Instructions, etc.*, ouvrage déjà cité, où l'on trouve des règles courtes et excellentes, appuyées d'exemples, pour l'intelligence des Pères; Richard Holdsworth, *Prælections théologiques*; Jean Hornbeck, *Théologie des Pères*, excellent ouvrage qui, malheureusement, s'arrête à Arnobe; Johan. Dallæus, *Du véritable usage des Pères* (Genève, 1656); *Des écrits de Denys l'Aréopagite et d'Ignace* (1666); Martin Chemnitz, *Discours sur la lecture des Pères et des docteurs de l'Eglise* (Francfort, 1653); Johan. Botsaccus, *Patrologie* ou *Du droit de juger les écrits des anciens docteurs* (Stettin, 1663); Frédéric Gronovius, *Observations sur les écrivains ecclésiastiques* (1651).

Les écrivains qui se sont étendus *ex professo* sur les écrits des Pères et ont fait ouvrage la *patrologie* au point de vue didactique sont tellement nombreux et ont produit une quantité d'ouvrages si considérable, que nous sommes forcé de faire un choix [illegible] et de nous restreindre à ceux qui ont une importance réelle.

Au premier rang, nous citerons : Jérôme, Gennadius, Isidore, Ildefonse de Tolède, Honorius d'Autun, Sigebert de Gemblay, Henri de Gand, [illegible] et commentaires, par Suffridus Petrus (Cologne), et, avec des scolies, par Le Mire, [illegible] *vains ecclésiastiques* (Paris, 1512); Antoine Possevin, [illegible] [illegible] 1613), Jean Schapp, [illegible] (Tubingue, [illegible]), Pierre Ha[illegible]

Ecrits, etc., des principaux écrivains de l'Eglise d'Orient au Ier et au IIe siècle (1633); le cardinal Bellarmin, *Traité des écrivains ecclésiastiques* (Cologne, 1612), continué par André de La Saussaye, Oudin et Labbe; Augustin de La Varenne, *Rationnaire théologique des écrivains ecclésiastiques des deux premiers siècles* (1673); Gottfr. Olearius, *Abacus patrologique* (Iéna, 1673); Gérard Meyer, *Petite bibliothèque théologique* (Brême, 1660); Vogler, *Introduction générale à la connaissance de tous les bons écrivains* (1670); Labbé, *Bibliothèque des bibliothèques* (Paris, 1664).

C'est à la Réforme que l'étude de la *patrologie* dut son plus grand développement, car la tradition était à chaque instant invoquée dans les disputes sur le dogme qui enflammaient alors tous les esprits. Dans le camp des catholiques, les travaux de Lusignan (Paris, 1580), de Simon de Nozon (1607), d'Antoine Possevin (Venise, 1613) préludèrent au grand ouvrage du cardinal Bellarmin *Sur les écrivains de l'Eglise* (Rome, 1613), que le jésuite Labbé compléta par de savantes dissertations, et le prémontré Oudin par un supplément très-considérable. Concurremment à l'Italie, la France produisait la *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par Ellies du Pin (Paris, 1656-1711), l'ouvrage de *patrologie* qui a été le plus souvent réimprimé. Vinrent ensuite : l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, de Rémy Ceillier (Paris, 1729-1763); l'*Analyse des Pères et des écrivains ecclésiastiques*, de Schramm (Augsbourg, 1780-1795); l'*Histoire théologique et critique de la vie, des écrits et des doctrines des Pères et des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles*, par Gottfried Kumper (Augsbourg, 1713-1799). Nous devons aussi à l'Allemagne catholique de savants traités de *patrologie*, destinés particulièrement aux étudiants : la *Patrologie*, de W. Wilhelm (1775); la *Bibliographie des Pères de l'Eglise et des écrivains ecclésiastiques du Ier au XIIIe siècle*, par Menzel Goldwitzer, et le *Dictionnaire de patrologie*, de Locherer (Mayence, 1837).

L'émulation des catholiques fut partagée par les protestants et produisit d'excellents ouvrages de *patrologie*. Les plus utiles sont : les *Commentaires sur les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et sur leurs ouvrages*, par Casimir Oudin; l'*Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIVe siècle*, par William Cave, chanoine de Windsor, avec des suppléments de H. Warton et R. Gravius (Genève et Oxford, 1705), et la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise*, avec traductions et extraits, par Fr. Rösler. L'ouvrage le plus complet qu'ait publié sur cette matière l'école protestante est la *Bibliothèque de patristique*, de Walch (Iéna, 1770), dont une nouvelle édition, très-augmentée, a été publiée en 1834. On peut citer aussi les excellents travaux d'Engelhard (Erlangen, 1823).

Si l'esprit de discussion, si soudainement développé par la Réforme, remit en lumière les œuvres des Pères, il dut à la découverte récente de l'imprimerie de trouver immédiatement, et pour ainsi dire sous la main, les textes qui allaient servir d'armes aux théologiens dans la lutte engagée.

Les premières éditions des Pères datent de l'origine même de l'imprimerie, et elles se [illegible] bien loin derrière elle la publication des classiques. Les Pères grecs ne parurent d'abord que dans des traductions latines. Les deux premiers publiés furent Eusèbe, *Préparation évangélique* (Venise, 1470, in-fol.), traduction de Georges de Trébizonde, et Athanase, *Œuvres choisies* (Vicence, 1482). Les premiers Pères latins qui virent le jour furent Cyprien, *Lettres* (Rome, 1471), et Lactance (Rome, 1465-1468). A dater de cette époque jusqu'à la fin du XVe siècle, parurent successivement les œuvres de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, à Paris, à Rome, à Venise, [illegible] ben. C'est de la savante congrégation de Saint-Maur que la publication des Pères reçut la plus puissante impulsion, et l'on ne saurait [illegible] Augustin, par Blampin, avec le concours de [illegible]

[illegible] réunir leurs œuvres en un corps. Le premier essai de ce genre est le *Micropresbyticon* (Bâle, 1550) et contient les Pères apostoliques [illegible] d'autres recueils du même genre, dus au [illegible]

[illegible] nom de *Nouvelle bibliothèque des Pères* (Paris, 1639). Le succès de ces recueils et une émulation profitable au public donnerent naissance à la *Nouvelle grande bibliothèque des Pères*, où se trouvaient réunis les travaux de La Vigne et ceux des éditeurs de Cologne, enrichis de traités sur différentes questions. L'étude des Pères était partout embrassée avec tant de ferveur, qu'un nouveau remaniement devint indispensable. Alors parut la *Grande bibliothèque des Pères et des anciens écrivains ecclésiastiques* (Lyon, 1677, 27 vol. in-fol.), où l'ordre chronologique est rétabli. Enfin parut la *Nouvelle bibliothèque des Pères, etc.*, par Galland, prêtre de l'Oratoire (Venise, 1765-1788, 14 vol. in-fol.). Les œuvres des Pères devaient s'y trouver jusqu'au XIIIe siècle; mais l'ouvrage fut interrompu par la mort de l'auteur. Ce fut un anonyme qui l'acheva. Pour la première fois, les Pères grecs parurent dans leur texte original, accompagnés, il est vrai, d'une traduction latine.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, on doit citer, parmi les recueils où se trouvent réunies les œuvres des Pères : la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins*, de Guillon (Paris, 1822); les *Pères de l'Eglise*, de l'abbé de Genoude; mais surtout le monument élevé à la littérature ecclésiastique par l'abbé Migne, sous le titre de *Bibliothèque universelle du clergé, etc.* (Paris, 1840-1868). Cette publication comprend la *Patrologie latine* ou les œuvres complètes des Pères latins, depuis Tertullien jusqu'à Innocent III (217 vol. in-4°); la *Patrologie grecque*, depuis les Pères apostoliques jusqu'au Bas-Empire (109 vol. in-4°), texte grec et traduction latine, et une foule d'autres ouvrages traitant, sous la forme de dictionnaires, de toutes les branches de la science ecclésiastique, en présentant la série non interrompue de tous les orateurs qui ont illustré la chaire française depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Ces deux dernières collections forment un ensemble d'environ 500 vol. in-4°. La *Bibliothèque du clergé* ne fait généralement que reproduire, dans des traductions françaises, des traités publiés en latin au XVIIe et au XVIIIe siècle [illegible] de la hâte apportée à son exécution. Pourtant, l'édition des Pères latins, quoique souvent incorrecte, a le mérite d'avoir mis en lumière beaucoup d'œuvres inédites et d'une importance capitale pour l'histoire ecclésiastique [illegible] hellénistes, MM. Camille Drague et Beyerle, qui ont donné leurs soins à la révision du texte grec et au remaniement des traductions latines.

On doit aussi féliciter l'éditeur de son énergie; car, sous la Restauration, [illegible] velle édition des *Pères grecs et latins*, demanda six ans d'études préparatoires, avec une allocation de 4 millions, et M. l'abbé Migne, sans l'appui de l'Etat et sans de grandes [illegible] fin cette entreprise vraiment gigantesque, [illegible] une opinion arrêtée indomptable. La collection [illegible] cieuse qu'un incendie a détruit, en février [illegible] donne une valeur inattendue aux exemplaires [illegible]

Nous ne nous sommes occupé jusqu'ici que des auteurs qui ont traité des diverses branches [illegible] mes des Pères et des écrivains ecclésiastiques; mais la partie manuscrite de leurs œuvres, disséminée dans toutes les biblioth[illegible] [illegible] Au nombre des ouvrages [illegible] suiter avec le plus de fruit dans ces difficiles [illegible] lièrement : Possevin, *Appendice au tome II* [illegible]

[illegible] *grecque de Fabricius.*

PATRON, ONNE s. (pa-tron, [illegible] — lat. *patronus*, [illegible] teger, proprement le protecteur. Du sens de [illegible]

— [illegible]

— Saint, sainte dont une personne, une église porte le nom, ou qu'un pays, une ville, une communauté, une corporation adopte pour son protecteur, sa protectrice : *Saint* [illegible] *est saint Joseph.*

— [illegible] *Le hasard est le* PATRON *des fous.* (Frédéric II.)

— [illegible] *dresser au* PATRON, *à la* PATRONNE. *Prendre* [illegible]

— [illegible] par rapport aux employés, aux ouvriers : *Le* PA[illegible] *peut pénétrer dans les ateliers sans la permis*[illegible]

— [illegible] voir dans la maison : *Cette femme, depuis son* [illegible] (Acad.)

— [illegible] ou *patron-jacquet.* V. JACQUET.

— [illegible] d'une surveillance, d'un commandement : *Ce coquin de* PATRON *hollandais a eu le sort qu'il méritait.* (Volt.) ‖ Celui qui commande aux matelots d'une [illegible] commande, qui dirige, qui mène une affaire [illegible]

— [illegible] à certains personnages qui jouissaient, dans quelques villes, d'une dignité princière : *Le* PATRON *de Salonique.*

— Dr. canon. Celui qui nommait à un bénéfice [illegible]

— s. m. Modèle sur lequel travaillent certains [illegible] *de dentelle. Ses nièces lui faisaient également* [illegible]

— Par ext. Modèle : *Cet homme s'est formé* [illegible]

— Art milit. Nom donné primitivement à la [illegible]

— Techn. Chez les luthiers, Nom donné à [illegible] différentes parties d'un instrument et servent [illegible] ‖ Modèle en bois du creuset et des étalages d'un fourneau. ‖ *Table à patron* ou simplement *Patron*, Table de bois blanchie sur la[illegible] la pierre noire les différents traits qu'ils doivent suivre en coupant les pièces de leurs panneaux.

— [illegible] *des charbonniers*, Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

— [illegible] *patron*, [illegible] cour de Rome, gouvernait comme premier ministre.

— [illegible] substantiv. *Patronne*, Galère que montait le lieutenant général.

— **Encycl.** Antiq. rom. Les historiens romains rapportent que Romulus, pour diminuer la distance qui séparait les patriciens et les [illegible] réglementer cette coutume; mais il est certain qu'elle existait avant lui. On la trouve [illegible] produit naturel [illegible] constitution des sociétés [illegible]. En Italie, comme dans toutes les sociétés primitives, les familles nouvelles et pauvres s'abritèrent forcément autour des familles antiques, puissantes, maîtresses du sol, et leur furent subordonnées. On nomma cette institution le patronage et la clientèle, comme ailleurs et dans d'autres temps on lui donna les noms de seigneurie et de vasselage. *Patrons* et clients sont synonymes de patriciens et de plébéiens. Les clients aidaient leur *patron* dans ses travaux, dotaient ses filles, payaient ses dettes et les frais des procès qu'il perdait, fournissaient leur quote-part de l'argent nécessaire à ses dignités, ses fonctions et autres dépenses publiques. Dans l'origine, ils le suivaient à la guerre, formaient sa troupe, sa *gens* et portaient même son nom. De plus, ils lui rendaient des devoirs assidus, devaient le consulter en toute occasion, former cortège autour de lui quand il allait au sénat, aux tribunaux, aux assemblées, lui donner leurs suffrages dans les comices, etc. Si un client mourait sans héritier ou sans avoir fait de testament, son *patron* lui succédait dans tous ses biens. Les clients pouvaient se choisir un autre *patron*, mais seulement quand le chef de la famille patricienne mourait sans laisser de successeur. On voit que la condition des clients avait quelque rapport avec celle des serfs. De son côté, le *patron* devait protéger ses clients, les aider de ses conseils, plaider leur cause dans les tribunaux (la science du droit comme la science augurale était incommunicable aux plébéiens), les aider en cas de détresse, etc. Il est facile de comprendre que les *patrons* pouvaient toujours, quand ils le voulaient, s'affranchir de ces obligations. L'histoire des premiers siècles de Rome, les misères de la plèbe, ses luttes et ses efforts, nous disent assez ce que valait cette protection des patriciens. Cette prétendue association n'était donc, pour les clients, qu'un insupportable vasselage. Pour les patriciens, c'était, outre les avantages qu'ils en retiraient, un moyen de tenir la plèbe enlacée dans les liens d'une domesticité qui était le plus grand obstacle à son affranchissement politique. Le patronage fut progressivement ruiné par l'émancipation des plébéiens; mais le nom et quelques usages n'en subsistèrent pas moins comme un ancien souvenir jusque sous les empereurs. Le droit de patronage se maintint dans toute sa plénitude à l'égard des affranchis, qui, bien que devenus citoyens, restaient assujettis envers leurs *patrons* à des devoirs rigoureux. De bonne heure aussi, il s'était établi des relations analogues entre des villes, des provinces conquises ou alliées et de puissants citoyens romains, qu'elles prenaient pour *patrons*, et à qui le sénat remettait d'ordinaire la décision de leurs débats intérieurs. Sous les empereurs, on donna encore le nom de *patron* à des citoyens qui faisaient métier de défendre, pour un salaire, d'autres citoyens devant les tribunaux. C'est de là que les avocats ont pris la coutume de nommer leurs clients ceux qu'ils défendaient.

Au moyen âge, on donna le nom de *patron* à ceux qui fondaient ou dotaient des églises avec l'approbation des évêques. Le *patron* devenait le curateur de l'église qu'il avait fondée et le soutien des pauvres; il occupait la première place à l'église et aux processions, avait les droits d'encens, de prières nominales au prône, de sépulture dans un édifice religieux, et pouvait présenter un successeur au titulaire d'un bénéfice vacant. A l'origine, le droit de patronage n'était pas héréditaire; il tendit à se transmettre vers la fin du Xe siècle, et, au siècle suivant, l'hérédité du patronage était générale et acceptée par l'Église. Dans une décrétale, Grégoire IX exigea de la part du *patron* la donation d'un terrain, la construction de l'église et l'affectation d'un revenu destiné à nourrir le prêtre chargé de desservir la nouvelle église.

— Mar. Le mot *patron* [illegible] ancien que le terme capitaine. Les Espagnols [illegible] navire ayant une commission du roi. En France, les vieux chroniqueurs, Froissart, par exemple, donnent à *patron* la signification de chef de flotte ou d'amiral. Plus tard, quand les galères étaient commandées par des hommes d'armes étrangers à la marine, chacun de ces navires avait ordinairement, [illegible] *patron* [illegible] qui le conduisait et ordonnait les manœuvres. Le capitaine, alors, c'était l'amiral ou capitaine général de la flotte des galères. Chez les Turcs, le titre de *patrona bey* s'applique au vice-amiral. Les Italiens disent *patrone* pour désigner l'officier immédiatement inférieur au capitaine. A Venise, le *patrone* était commandant d'une galère. Jusqu'en 1553, on appela *patrons* les commandants des galères de Malte; à partir de cette époque, les *patrons* devinrent capitaines et leurs lieutenants devinrent *patrons*. Aujourd'hui, le mot *patron* ne s'applique plus qu'au commandant d'une chaloupe, d'un canot, d'une embarcation; le *patron* est ordinairement un quartier-maître ou un contre-maître; il a autorité sur [illegible] matelots et il tient la barre du gouvernail.

— Liturg. Voici les noms des saints que diverses corporations d'arts et métiers ont pris [illegible] : Art[illegible], sainte Barbe. — Avocats, saint Yves. — Avoués, le même. — Bouchers, saint Antoine, abbé. — Boulangers, saint Honoré et quelquefois saint Michel. — Bourreliers, saint Éloi. — Cabaretiers, saint Laurent. — Cardeurs, sainte Marie-Madeleine. — Carrossiers, saint Éloi. — Chandeliers, la Purification, dite aussi la Chandeleur. — Chapeliers, saint Jacques. — Charcutiers, saint Antoine. — Charpentiers, saint Joseph. — Charrons, sainte Catherine. — Chasseurs, saint Hubert. — Chirurgiens, saint Côme et saint Damien. — Confiseurs, la Purification. — Cordonniers, saint Crépin et saint Crépinien. — Corroyeurs, saint Simon et saint Jude. — Couteliers, la Décollation de saint Jean-Baptiste. — Couvreurs, l'Ascension. — Cuisiniers, saint Laurent et quelquefois saint Just. — Drapiers, saint Blaise. — Écoliers, saint Nicolas de Myre. — Enfants, les saints Innocents. — Entrepreneurs de bâtiments, les Quatre Couronnés, martyrs sous Dioclétien, nommés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorius, et dans quelques pays saint Louis et la fête de l'Ascension. — Éperonniers, saint Gilles. — Épiciers, la Purification. — Faïenciers, saint Antoine de Padoue. — Femmes mariées, sainte Barbe. — Ferblantiers, saint Éloi. — Forgerons, saint Éloi. — Filles, sainte Catherine. — Fripiers, saint Maurice. — Grainetiers, saint Antoine. — Guerriers, saint Georges. — Imprimeurs, saint Jean Porte-Latine. — Incendiés, invoquent saint Donat. — Jardiniers, saint Fiacre. — Laboureurs, saint Isidore. — Lanterniers, saint Clair. — Lavandiers, saint Blanchard ou Blanc. — Libraires, saint Jean Porte-Latine. — Maçons, les Quatre Couronnés, saint Louis et l'Ascension. — Maîtres d'armes, saint Michel. — Maquignons, saint Louis. — Maréchaux ferrants, saint Éloi. — Mariniers, saint Nicolas. — Ménétriers, saint Genès. — Menuisiers, sainte Anne. — Meuniers, saint Martin. — Musiciens, sainte Cécile. — Nattiers, la Nativité. — Notaires, saint Jean Porte-Latine. — Orfèvres, saint Éloi. — Papetiers, saint Jean Porte-Latine. — Pâtissiers, saint Michel. — Paveurs et Carriers, saint Roch. — Peigniers ou fabricants de peignes, sainte Anne. — Peintres, saint Luc. — Perruquiers, saint Louis. — Pharmaciens, saints Côme et Damien. — Plâtriers, les Quatre Couronnés. — Pompiers, saint Laurent. — Relieurs, saint Jean Porte-Latine. — Rôtisseurs, l'Assomption. — Savetiers, saint Crépin et saint Crépinien. — Sculpteurs, les Quatre Couronnés.— Serruriers, saint Pierre ès Liens.—Tailleurs, la Nativité de la Vierge. — Tanneurs, saint Simon et saint Jude. — Teinturiers, saint Maurice. — Tisserands, saint Simon et saint Jude.—Tonneliers, sainte Marie-Madeleine. — Tourneurs, sainte Anne. — Vanniers, saint Antoine. — Verriers, saint Clair. — Vignerons et vinaigriers, saint Vincent.

Cette liste de *patrons* est extraite d'un ouvrage intitulé *Prædicatoriana*. Quelques-uns semblent avoir été choisis plutôt à cause du rapport qu'il y a entre leur nom et celui de la profession ou métier, d'autres pour des affinités tirées du genre de martyre, etc.

— Techn. On nomme *patron*, dans un grand nombre de métiers, un modèle fait tantôt de carton ou de papier, tantôt de zinc ou de bois mince, découpé suivant la forme et les dimensions voulues et d'après lequel on taille les diverses parties de l'objet qu'on doit confectionner. Les tailleurs et couturières se servent de ces sortes de modèles pour tailler les étoffes et tracer ou couper le contour de chaque pièce du vêtement; il en est de même pour la cordonnerie, pour la chaudronnerie et pour la plupart des professions où l'on doit, avec des matières flexibles, former l'enveloppe d'un corps modelé, plus ou moins sinueux, plus ou moins régulier. Le développement des surfaces exigeant certaines opérations assez longues, on économise le temps en faisant une sorte d'épure qui peut servir ensuite un grand nombre de fois et d'après laquelle on exécute le tracé des surfaces développées. Dans les maisons de confection où les vêtements et chaussures sont fabriqués d'après des dimensions moyennes et habituelles, fournies par l'expérience, le *patron* est d'une grande utilité, et, dès que celui-ci affecte une forme élégante, tous les produits conservent cette forme, quelle que soit l'habileté de l'ouvrier qui assemble les pièces, coupées toutes d'après ce modèle. Même lorsque l'ouvrage est fait sur mesure, le *patron* joue encore un grand rôle. Comme la différence entre les individus présentant un ensemble de mêmes proportions n'existe, en général, qu'en un ou deux points, il est facile d'accommoder à la mesure de chacun le *patron* type, en tenant compte de la différence qui a été notée et qui souvent n'exige qu'une légère modification. C'est d'après cette observation que des journaux de modes ont songé à publier régulièrement des planches de *patrons*, ce qui leur a valu un rapide succès. Ces *patrons*, en général nombreux et variés, permettent aux dames qui les reçoivent de confectionner elles-mêmes leurs robes et les vêtements de leurs enfants. Suivant une ingénieuse combinaison, ces *patrons* qui, s'ils étaient séparés, donneraient lieu à une dépense assez considérable de papier et, par suite, à des frais de poste onéreux, sont réunis sur une seule feuille, et le contour de chacun est indiqué par une ligne formée de signes différents, ce qui permet de le reconnaître à première vue, même lorsqu'il est croisé par le tracé de plusieurs autres dessins. Le seul inconvénient que présente ce système, c'est qu'on ne peut couper immédiatement l'un des *patrons* ainsi indiqué sans sacrifier tous ceux qui sont imprimés sur la même planche. Mais on remédie facilement à cet inconvénient de la manière suivante : on place sous la feuille qui contient les *patrons* une autre feuille de papier fixée à chaque coin à la première ; on place ensuite entre ces deux feuilles du papier bleu, noir ou rouge à calquer les broderies, puis avec un crayon ou une pointe d'ivoire ou de bois un peu émoussée on suit exactement le contour du *patron* qu'on veut obtenir. Quand le tracé de celui-ci est terminé, on découpe, suivant le tracé du décalque, la feuille qui est en dessous, et on recommence ainsi la même opération pour les autres *patrons* jusqu'à ce qu'on ait obtenu tous ceux qui sont marqués sur la planche, si l'on veut les posséder tous. Si l'on dispose de papier transparent, on pourra s'en servir pour calquer simplement sans avoir besoin d'employer le papier de couleur à décalquer.

Dans certains cas, quand il s'agit de développer des surfaces présentant des contours simples, on peut prendre des *patrons* d'après des modèles de petites dimensions qu'il faut grandir proportionnellement et exactement par les procédés ordinaires qui servent à grandir les dessins.

PATRONAGE s. m. (pa-tro-na-je — rad. *patron*). Protection exercée par un patron, un homme puissant sur un homme d'un état inférieur : *Le* PATRONAGE *d'un prince, d'un ministre. Le* PATRONAGE *des patriciens sur leurs clients. Il exerce un grand* PATRONAGE *dans sa ville natale.* (Acad.)

— Nom donné à diverses associations, qui ont pour but d'exercer sur certaines classes d'individus une surveillance religieuse.

— Dr. canon. Droit qu'un prélat ou un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. ‖ *Patronage personnel*, Celui qui était attaché à la personne et qui ne pouvait être aliéné ni vendu. ‖ *Patronage réel*, Celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et qu'on perdait en vendant cette terre ou ce bénéfice.

— Féod. *Droit de patronage*, Droit honorifique, en vertu duquel un seigneur qui avait doté ou fondé une église pouvait nommer un desservant ou le présenter à l'évêque diocésain. V. DROIT.

— Blas. *Armoiries de patronage*, Celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance.

— Techn. Peinture faite avec des patrons découpés.

— **Encycl.** Sous le nom de comités ou de sociétés de *patronage*, on a fondé, tant en France qu'à l'étranger, des sociétés de bienfaisance qui ont pour objet de venir en aide à l'individu pauvre, abandonné ou frappé d'une condamnation, de le soutenir, de lui donner un appui et de lui constituer comme une nouvelle famille. Ces sociétés, dues à l'initiative privée, ont pris un grand développement à l'étranger, et il serait à souhaiter qu'il en fût de même en France, car elles sont appelées à rendre les plus grands services.

Au mot ORPHELINAT, nous avons parlé des sociétés de *patronage* qui ont été instituées pour venir en aide aux orphelins. D'autres ont été créées pour soutenir les enfants abandonnés par leurs parents, pour leur apprendre un état et les placer. Parmi les sociétés de ce genre, nous citerons : la Société Fénelon, qui se charge de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes garçons pauvres; l'Œuvre du *patronage* des enfants de Saint-Vincent de Paul, qui s'occupe de surveiller dans les écoles et de placer en apprentissage les enfants des familles visitées par la Société; le *Patronage* de Sainte-Mélanie, pour le placement des apprentis, etc. Quelques sociétés s'occupent uniquement des jeunes filles pauvres. Telle est, par exemple, l'Œuvre du *patronage* des jeunes ouvrières, qui s'occupe du placement des jeunes filles après leur première communion, règle les conditions de leur apprentissage, donne à chacune d'elles une dame patronnesse et leur offre le dimanche, chez les sœurs, l'instruction religieuse et quelques délassements. Mentionnons aussi la Société de *patronage* pour le renvoi dans leurs familles des jeunes filles de province qui, venues à Paris pour avoir une place, ont été trompées dans leurs espérances et se trouvent exposées aux dangers de la misère.

Parmi les sociétés de ce genre qui sont appelées à rendre et qui rendent les plus grands services sont les sociétés qui se proposent de réformer moralement les jeunes détenus et, une fois leur peine accomplie, de leur fournir les moyens de vivre honnêtement. Au moment de la libération des jeunes détenus mis dans une maison de correction et considérés comme ayant agi sans discernement, elles les recueillent, dirigent leurs premiers pas pour les empêcher de tomber dans la récidive et s'occupent de leur trouver des places. Tel est le but que se propose la Société pour le *patronage* des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine, laquelle a été créée en 1833 et à qui est due la fondation de la colonie de Mettray. Pour montrer à quel point a été utile cette institution, il nous suffira de dire que les récidives,

qui étaient auparavant de 25 pour 100, descendirent presque immédiatement à 5 pour 100, et elles ont encore diminué depuis lors. Les heureux résultats obtenus par l'institution du *patronage* des jeunes détenus ont vivement frappé l'attention publique, et l'on s'est demandé s'il ne serait pas également de la plus haute utilité d'étendre cette institution aux libérés adultes. « Instituer des comités de *patronage* qui recueillent les libérés à l'expiration de leur peine, dit M. Jules Favre, qui les consolent, qui les soutiennent, qui relèvent leur caractère, qui tournent leurs regards vers un avenir meilleur et qui, en même temps, s'occupent de leur trouver du travail, qui enlèvent de leur existence ces angoisses affreuses que la législation si dure de notre pays laisse encore peser sur eux, ce serait là, à mon sens, le commencement d'une heureuse révolution, et je l'appelle de tous mes vœux. » Des sociétés de ce genre existent depuis longtemps en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, etc., et elles ont beaucoup contribué à diminuer les cas de récidive, à sauvegarder, par conséquent, les intérêts de la société. C'est seulement en 1871 que, grâce à l'initiative de M. Jules de Lamarque, a été constituée à Paris la Société générale de *patronage*, étendant son action sur toute la France et ayant pour but de procurer du travail aux libérés adultes des deux sexes ainsi qu'aux enfants sortis des maisons de correction. Dans un remarquable discours prononcé devant l'Assemblée nationale le 25 novembre 1873, M. Jules Favre, après avoir montré les vices de la loi relative à la surveillance de la haute police et indiqué les services rendus par les comités de *patronage*, a proposé qu'on créât dans chaque arrondissement un comité de *patronage* composé de quinze membres nommés par le conseil général. « Je voudrais, dit-il, que ces comités correspondissent les uns avec les autres; qu'ils vinssent au secours de l'administration, non plus pour surveiller le libéré avec les mesures vexatoires dont la police ne sait pas assez s'affranchir, mais pour venir à lui discrètement, pour le relever de l'abjection dans laquelle il est tombé, pour lui apprendre qu'il lui est possible encore de mériter l'estime de la société, qui n'a d'anathème que contre ceux qui ne veulent pas revenir au bien. »

Quelques sociétés de *patronage* se sont occupées exclusivement des femmes libérées. Telles sont, à Paris, la Société de *patronage* des jeunes filles détenues, libérées et abandonnées, et l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, ayant pour objet de leur venir en aide à leur sortie de prison et de les placer.

PATRONA-KHALIL, révolutionnaire, né en Albanie, mort en 1730. Il servit d'abord comme soldat de marine sur une galère appelée la *Patrona*, dont il prit le nom, puis il entra dans le corps des janissaires. Le sultan Achmet III ayant voulu établir un impôt nouveau, Patrona se mit à la tête d'une sédition populaire, fit déposer le sultan (1730) et mit à sa place Mahmoud Ier. Pendant quelques mois, cet obscur janissaire fut maître absolu de l'empire ottoman. Il fit abolir l'impôt, cause de la révolte; mais le sultan qu'il avait élevé au trône ne tarda pas à se débarrasser de sa tutelle en le faisant mettre à mort dans la salle même du divan.

PATRONAL, ALE adj. (pa-tro-nal, a-le — rad. *patron*). Qui appartient au patron, au saint du lieu : *Une fête* PATRONALE. *Les saints* PATRONAUX.

PATRONAT s. m. (pa-tro-na — rad. *patron*). Antiq. rom. Qualité de patron; droit du patron sur ses clients : *Exercer le* PATRONAT.

— Autorité du patron à l'égard des employés, des ouvriers : *Le* PATRONAT *et la maîtrise sont-ils autre chose qu'une concession temporaire à l'imbécillité générale?* (Proudh.)

PATRONNÉ (pa-tro-né) part. passé du v. Patronner (protéger). Protégé comme un client : *Il est* PATRONNÉ *par la femme d'un conseiller d'État. Louis XVIII se présentait au trône comme un candidat* PATRONNÉ *par l'étranger.* (Lamart.)

PATRONNÉ, ÉE (pa-tro-né) part. passé du v. Patronner (découper). Découpé sur un patron : *Vêtement soigneusement* PATRONNÉ.

PATRONNER v. a. ou tr. (pa-tro-né — rad. *patron*). Protéger comme un client; introduire dans la société, dans le monde : *C'est une duchesse qui le* PATRONNE.

— Fig. Recommander, pousser, tâcher de faire réussir : *Il* PATRONNE *votre candidature. Quel est le livre qui réussit, si nul ne le* PATRONNE?

PATRONNER v. a. ou tr. (pa-tro-né — rad. *patron*). Imprimer à l'aide d'un patron découpé à jour : PATRONNER *des cartes à jouer.* ‖ Découper sur un patron : PATRONNER *les pièces d'un vêtement.*

PATRONNESSE s. f. (pa-tro-nè-se — rad. *patron*). Dame qui se charge de diriger un bal, une fête, un divertissement ayant un but de bienfaisance : *Une quête faite par les* PATRONNESSES.

— Adjectiv. : *Les dames* PATRONNESSES.

PATRONNET s. m. (pa-tro-nè — dimin. de *patron*). Garçon pâtissier.

PATRONNEUR s. m. (pa-tro-neur — rad. *patronner*). Techn. Ouvrier qui fait du patronage, qui colorie à l'aide de patrons. ‖ Dans les fabriques d'étoffes, Celui qui invente les dessins et les met sur le papier, pour qu'on puisse les reproduire sur le métier.

PATRONOME s. m. (pa-tro-no-me — gr. *patronomeus;* de *patêr*, père, et de *nomos*, loi). Antiq. gr. Nom sous lequel on connaît les magistrats créés à Sparte par le roi Cléomène pour remplacer les éphores.

— **Encycl.** Suivant Pausanias (II, 9), les *patronomes* furent institués par le roi Cléomène III pour remplacer la *gérousia* ou sénat de Sparte. Cependant la *gérousia* ne fut pas abolie à cette époque, puisqu'il en est encore question dans des inscriptions postérieures. Dans la *Vie d'Apollonius*, par Philostrate, il est question en même temps des gymnasiarques, des éphores et des *patronomes*. Mais les érudits modernes, entre autres Bœckh et Müller, ont démontré que les *patronomes* succédèrent au pouvoir des éphores, lequel cessa en 236 av. notre ère. Le premier *patronome* fut l'éponyme de la république, c'est-à-dire qu'il donna son nom à l'année comme le donnait auparavant le premier des éphores.

PATRONYMIQUE adj. (pa-tro-ni-mi-ke — gr. *patrônumikos;* de *patêr*, père, et de *onoma*, *onuma*, nom). Antiq. Se dit du nom commun à toutes les personnes d'une même race, et dérivé du nom de celui qui en est le fondateur : *Séleucides, Danaïdes, etc., sont des noms* PATRONYMIQUES. *Les adjectifs* PATRONYMIQUES, *c'est-à-dire tirés du nom du père ou de quelqu'un des aïeux, sont des épithètes.* (Dumarsais.)

— Se dit du nom de famille, par opposition aux noms de terre et aux surnoms.

— **Encycl.** Les anciens, chez lesquels il n'y avait pas de nom de famille héréditaire, étaient obligés de constater la filiation en disant qu'un tel était fils d'un tel, et cet usage s'est perpétué longtemps chez les nations modernes. Les Grecs pouvaient désigner cette qualité de *fils de* par des suffixes particuliers, masculins ou féminins, et formaient ainsi leurs noms *patronymiques*. Ces suffixes étaient ἰδης, ιων, ιάδης, αδος, ιώδης, άδης, ώνδας pour le masculin et ιας, ις, ἀς, ἰτις, ινη, ώνη pour le féminin. Ils avaient ainsi Achille Péliade (Achille, fils de Pélée), Ulysse Laertiade (Ulysse, fils de Laerte), et, en supprimant le prénom, Péliade, Laertiade, etc., véritables noms *patronymiques*. Ces noms se transmettaient de génération en génération. Ainsi Achille est quelquefois appelé par Homère : Eacide, fils d'Eaque, quoiqu'il n'en fût que le petit-fils, et le même nom d'Eacide est donné à Néoptolème, arrière-petit-fils d'Achille. Cette particularité explique comment des noms comme Miltiade, Simonide, Euripide, Léonidas ont la forme *patronymique* sans que Léonidas fût fils de Léon ni Simonide fils de Simon; ils s'étaient transmis depuis un certain nombre de générations, et un Léon, un Simon auraient pu, sans doute, être retrouvés à l'origine de la chaîne généalogique. Généralement, le nom *patronymique* ne se transmettait qu'au fils; les enfants de celui-ci prenaient un nouveau nom *patronymique* en ajoutant un des suffixes énumérés plus haut au prénom de leur père.

Les Romains ne possédaient pas de suffixes *patronymiques;* ils en ont emprunté quelques-uns aux Grecs, et ont pu dire ainsi *Memmiades, Scipiades*, pour fils de Memmius et fils de Scipion; mais c'était là une tournure tout à fait exotique, peu employée. Ils rappelaient ordinairement par une simple abréviation le nom du père et souvent celui de l'oncle en l'ajoutant à celui du personnage désigné : Q. Fabius, Q. f., Q. n. (*Quintus Fabius, Quinti filius, Quinti nepos*).

La langue française, tout à fait impropre à former des noms *patronymiques* à l'aide de suffixes particuliers, a abandonné cet usage. Les seuls que l'on rencontre sont traduits ou imités du grec : les Atrides, les Danaïdes, les Sassanides; on peut cependant rapprocher de la forme *patronymique* les noms donnés aux dynasties royales : Mérovingiens, Carlovingiens, Capétiens, et qui signifient : fils de Mérovée, fils de Carl, fils de Capet. Parmi les autres nations modernes, l'Angleterre et la Russie ont conservé longtemps l'usage des noms *patronymiques;* les suffixes *son*, en anglais, et *witch*, en russe, avaient à l'origine exactement la même valeur que les suffixes grecs : Williamson, Anderson, Ivanowitch, Obrenowitch étaient des noms *patronymiques* et signifiaient : fils de William, fils d'Anders, fils d'Ivan, fils d'Obren; mais la transmission intégrale des noms leur a fait perdre cette valeur, et il faudrait remonter très haut pour rencontrer le William ou l'Ivan primitif.

PATROPASSIEN s. m. (pa-tro-pa-si-ain). Hist. relig. V. PATRIPASSIEN.

PATROUILLAGE s. m. (pa-trou-lla-je; *ll* mll. — rad. *patrouiller*). Action de patrouiller; saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant.

— Ragoût mal apprêté, malpropre, dégoûtant :

> Les chanoines venus, on servit sur la table
> Ce patrouillage épouvantable.
>
> BARATON.

PATROUILLE s. f. (pa-trou-lle; *ll* mll. — Ce mot signifie proprement marche pesante et lente; de *patte*, d'où nous avons fait aussi *patouiller, potauger*, etc. L'insertion d'un *r* dans *patrouille* s'explique par les langues germaniques, desquelles nous est venu *patte*, le primitif de toute cette famille. Ce *r* représente le *l* de la terminaison *el*, qui sert, dans toutes ces langues, à former des verbes fréquentatifs. Ainsi, nous trouvons en allemand *paddeln*, remuer, patauger, de la racine sanscrite *pad*, aller. Le changement du *l* en *r* est régulier en français, surtout après un *t*). Art milit. Ronde ou marche que fait pendant la nuit un détachement de soldats ou d'agents de la force publique pour veiller à la tranquillité publique, à la sûreté d'un camp ou d'un poste : *Faire* PATROUILLE. *Faire des* PATROUILLES. *Aller en* PATROUILLE. ‖ Détachement qui fait patrouille : PATROUILLE *à pied.* PATROUILLE *à cheval. Une* PATROUILLE *de gardes municipaux. Une* PATROUILLE *de gardes nationaux. Rencontrer la* PATROUILLE. *Être arrêté par la* PATROUILLE. *Doubler les* PATROUILLES. *Reconnaître une* PATROUILLE.

> Les patrouilles de nuit glissent comme des ombres
> Autour des camps, autour des retranchements sombres.
>
> Mlle DE POLIGNY.

> Chez vous,
> Dormez, époux jaloux,
> Dormez, tuteurs pour vous
> La patrouille
> Se mouille.
>
> SCRIBE.

‖ *Patrouille grise*, Patrouille d'agents de police vêtus en bourgeois, qui marchaient à une certaine distance les uns des autres, à petit bruit et le long des maisons, afin de surprendre les malfaiteurs : *Les domestiques, qui attendent sous le péristyle ou aux alentours, gardent tout un quartier bien mieux que les* PATROUILLES GRISES. (Th. Gaut.)

— Argot. *Se mettre en patrouille*, S'absenter de l'atelier, fainéanter plusieurs jours de suite.

— Techn. Ancien nom de l'écouvillon dont on se sert pour nettoyer un four. ‖ Linge mouillé attaché au bout d'un bâton et servant à rafraîchir un moule.

— **Encycl.** Ce mot désigne la marche de nuit, le guet de nuit des troupes de garde, ayant pour but d'observer ce qui se passe dans les rues, de veiller à la sûreté des habitants et d'empêcher les désordres. On fait aussi des *patrouilles* en campagne, dans les camps, pour éviter une surprise de l'ennemi, pour s'assurer que les sentinelles ne sont point endormies et font bien leur service.

Le mot *patrouille* désigne aussi le détachement qui exécute les différents services indiqués plus haut. En général, une *patrouille*, surtout dans les villes en temps de paix, n'est composée que de quatre à six soldats, sous les ordres d'un caporal ou d'un sous-officier qui a le mot d'ordre. A la guerre, en présence de l'ennemi, les *patrouilles* peuvent être plus nombreuses : leur force dépend des dangers qu'elles ont à courir. On emploie au besoin des colonnes mobiles de cavalerie et d'infanterie. Les *patrouilles*, dans les villes, marchent au pas cadencé, en silence, et suivent un itinéraire déterminé. Dans les places de guerre, elles sont toujours accompagnées d'un agent de la police municipale ou d'un délégué de l'autorité civile.

Patrouille turque (LA) ou **Ronde du cadji-bey de Smyrne**, tableau de Decamps (Salon de 1831; Exposition universelle de 1855). C'est un des premiers tableaux du maître et un de ceux qui commencèrent à remplacer l'Orient de fantaisie, dont les peintres avaient jusqu'alors vécu, par un Orient beaucoup plus vrai. La vérité y est même telle, que la composition présente un léger sentiment de caricature; mais le lumineux soleil de Smyrne, les costumes, les armes, les chevaux, les architectures sont rendus avec une fidélité et une justesse de tons que personne encore n'avait entrevues. Ce tableau fut une révélation. Un pacha obèse, coiffé d'un énorme turban de mousseline et enveloppé d'un cafetan rose, fait sa ronde à travers les rues silencieuses de Smyrne et lance au galop, sans souci de sa suite, qui est à pied, un petit cheval échevelé plein de feu, sur lequel il semble ne tenir en équilibre que par miracle. Les soldats qui l'accompagnent courent de toute leur vitesse et font des bonds effrénés pour ne pas rester en arrière; un nègre franchit une marche au vol. Ces drôles à faces hâves, coiffés de hauts turbans, aux vestes brodées de passementeries usées et porteurs d'armes bizarres, ont l'aspect le plus sérieux et le plus rébarbatif. La rue est déserte, mais apparaissent çà et là quelques jolies figures de femmes attirées par le bruit de [illegible] et qui la regardent défiler d'un œil rêveur. « Cette toile, d'une turbulence [illegible] Th. Gautier, ne fut pas [illegible] dont l'artiste a peut-être abusé [illegible] tout y est peint du premier coup avec [illegible] che âpre, nerveuse, [illegible] qu'elle représente. »

PATROUILLÉ, ÉE [illegible] part. passé du v. [illegible] mant. [illegible]

PATROUILLER [illegible] *ll* mll. — [illegible] l'eau sale, [illegible] ou avec [illegible] PATROUILLER [illegible] mare. PATROUILLER [illegible]

> Dieu sait la joie! on s'en donne à loisir,
> On est à même, on tripote, on patrouille,
> Et jamais bien ne fit tant de plaisir.
>
> DU CERCEAU.

— Fig. S'avilir, vivre honteusement : *Il étonne ceux même* [illegible] *Versailles; je n'ai pas* [illegible] *et qu'il y fasse* [illegible] *d'arracher ou dérober sa substance au roi, de* PATROUILLER *dans les* [illegible] (Mis de Mirab.)

— Art milit. Faire patrouille : *L*[illegible] *étaient chargés à Versailles, quand il faisait beau, dans les cours et jardins, de* PATROUILLER. (St-Sim.)

— v. a. ou tr. Manier malproprement : PATROUILLER *de la viande. Je ne* [illegible] PATROUILLE *ces fruits.*

PATROUILLIS s. m. (pa-trou-lli; *ll* mll. — rad. *patrouiller*). Bourbier, endroit où l'on patrouille : *Quel* PATROUILLIS *est-ce là?* (Acad.)

PATROUILLOTISME s. m. (pa-trou-llo-tisme; *ll* mll. — contract. de *patrouille* et de *patriotisme*. [illegible] riser la manie des patrouilles : *La Fayette envoyait un grand nombre de patrouilles pour disperser les motionnaires en plein vent; une caricature du temps a pour sujet le* PATROUILLOTISME *chassant le patriotisme du Palais-Royal.*

PATRU (Olivier), célèbre avocat, né à Paris en 1604, mort dans cette ville en 1681. Son père, procureur au parlement, égayait les ennuis de sa charge par l'étude des arts et des lettres et par des distractions mondaines. Tout en exigeant que son fils suivît des cours de droit, il ne voulut pas le confiner dans l'étude du Digeste et lui donna le goût des belles-lettres. Fort jeune, Olivier Patru, reçu licencié en droit et ès lettres, partit pour l'Italie. Là, il rencontra d'Urfé, qui lui aussi, devait devenir célèbre, et se lia intimement avec lui. De retour en France, Olivier Patru se fit inscrire au barreau de Paris. C'est à cette époque que commença cette brillante carrière, qui fit de Patru le premier avocat de son temps. L'Académie lui ouvrit ses portes en 1640. Profondément touché de cette haute distinction, Patru remercia l'illustre compagnie. Son discours, qui nous a été conservé, eut un tel succès, que l'Académie décida que dorénavant tout récipiendaire prononcerait le jour de son installation un discours de remerciement. Olivier Patru avait pris fort au sérieux ses devoirs d'académicien. Il voyait dans l'Académie [illegible] Richelieu comme le sanctuaire de la langue française, comme le temple de la [illegible] littérature. A la mort de l'académicien Conrart, un grand seigneur dépourvu de toute valeur littéraire ayant posé sa candidature au fauteuil vacant, Patru prit pour dire ce qu'il en pensait la forme de ce petit apologue : « Un Grec avait une lyre à laquelle il se rompit une corde. Au lieu d'une simple corde en boyau, il en mit une d'argent. La lyre était peut-être plus riche, plus belle, mais elle perdit son harmonie. » Ses confrères se rangèrent à son avis et le grand seigneur n'entra point à l'Académie.

Patru exerça de son temps une grande influence sur l'art oratoire. Le premier, il proscrivit l'abus des citations, l'emphase des rapprochements forcés, les pensées subtiles ou [illegible] à ses discours cette simplicité, cette sobriété, cette pureté qui sont les qualités dominantes [illegible] parlé du désintéressement de Patru. Bien que [illegible] admirables plaidoiries. Bienfaisant et généreux [illegible] la ressource des plaidoyers, il était tombé [illegible] site, Patru trouvait dans se[illegible] d'une lucidité, d'une correction remarquables [illegible] devait ni passionner ses juges, ni [illegible] des larmes à ses auditeurs, mais les convain-

[illegible] par la franchise, la netteté de l'expression, la force du raisonnement et quelquefois [illegible] des pensées. Sa simplicité [illegible] souvent et sa sécheresse, mais souvent [illegible] approche du sublime. »

PATRUISAGE s. m. (pa-tru-i-za-je). [illegible] les marchands qui fréquentaient les foires.

PATRUS s. m. (pa-truss). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des gyrinens, dont l'espèce type habite Java.

PATSCHAU, [illegible]

PATTADA, [illegible] de Sardaigne, [illegible] d'Ozieri, [illegible] hab.

PATTALE s. m. (pa-ta-le). Véter. Bois du [illegible] pas encore remplie.

PATTAN, [illegible] anglais, dans [illegible] N. de Catmandou, [illegible] 24,5[illegible] hab.

PATTE [illegible] — d'un radical *pat*, qui [illegible] dans le germanique [illegible] patte, qui correspond probablement [illegible] sanscrite *pad*, aller, ou encore [illegible] *pat*, marcher, tomber, voler, restée [illegible] *pto*. La première explication est la plus vraisemblable, [illegible] à la même racine se rattachent [illegible] *pad*, *padas*, pied, le grec *pous*, *podos*, le latin *pes*, *pedis*; le gothique [illegible] *pedas*. Pied et jambe d'un [illegible]. PATTE *de chien*, *de lion*. PATTE *d'oiseau*. PATTE *de grenouille*. PATTE *de mouche*. [illegible] PATTE *d'une salamandre*, *cette* PATTE *repousse*. (Flourens.)

[illegible] patte blanche ou je n'ouvrirai point

LA FONTAINE.

[illegible]

LA FONTAINE.

— Par plaisant. Main d'homme : *Avoir une* [illegible] PATTE. *Ne me touchez pas* [illegible] PATTES sales.

— Pied d'un verre, d'une coupe : *Un verre* [illegible] PATTE.

— *Patte blanche*, Permission de faire tout ce qu'on veut, immunité générale, par allusion à une fable de La Fontaine. V. ci-après.

— *Pattes de mouche*, Écriture très-fine et [illegible] *Écrivez donc mieux; vos* PATTES DE MOUCHE *me fatiguent horriblement la vue.* [illegible] *traduire par des* [illegible] PATTES DE MOUCHE *ces* [illegible]? (G. Sand.)

— *Patte de velours*, Patte d'un chat dont les griffes sont rentrées pour jouer ou caresser. *Je [illegible] qui me caresse*, [illegible] LA PATTE DE VELOURS *du chat.* (De Jussieu.) *On sait que Moncrif avait fait une histoire des chats, à propos de laquelle le poete Roi l'accabla de plaisanteries*, [illegible] *que le nom d'historiographe*, [illegible] *par des coups* [illegible] *Roi* [illegible] PATTE DE VELOURS! [illegible] PATTE [illegible] une intention de nuire :

[illegible]

[illegible]

— *Coup de patte*, Trait malin : *Plus d'un* COUP DE PATTE *a été payé par un coup d'épée.*

— *Se servir de la patte du chat pour tirer* [illegible] autre pour lui faire faire une chose dont on [illegible] fable de La Fontaine, le *Singe et le Chat.*

[illegible]

LA FONTAINE.

[illegible]

— *A bas les pattes!* Se dit aux gens qui touchent ou manient d'une façon incivile ou indiscrète : A BAS LES PATTES! [illegible] *de respect.* (Balz.)

— Mus. Ouverture inférieure d'un instrument à vent : *La* PATTE *d'un hautbois.*

— Jeux. Sorte de jeu d'enfants, dans lequel on mesure avec la patte, c'est-à-dire la main ouverte, la distance entre les monnaies qu'on a lancées.

— Mar. *Pattes de voile*, Morceaux de toile carrés servant à renforcer une voile. ‖ *Pattes de bouline, de ris*, Menus cordages qui se divisent pour recevoir les branches de bouline et les palanquins. ‖ *Pattes d'anspect*, Garniture de fer que l'on met au gros bout de l'anspect. ‖ *Pattes d'une ancre*, Pièces triangulaires, recourbées, qui font mordre l'ancre sur le fond : *Ce n'est pas le poids de l'ancre qui fait la sûreté du bâtiment, mais la manière dont ses larges* PATTES *s'accrochent au fond.* (Delaucompte.)

— Pêche. Tas de morues au premier sel, mises à égoutter.

— Eaux et for. Pied d'un arbre marqué en réserve ou en délivrance.

— Constr. Morceau de fer pointu d'un bout, plat de l'autre, qui sert à fixer un châssis de croisée, un chambranle de porte ou toute autre pièce semblable.

— Mécan. *Pattes d'araignée*, Sillons tracés sur la surface des coussinets des boîtes à graisse pour bien répartir la matière lubrifiante.

— Techn. Petite bande d'étoffe attachée à un vêtement, et qui porte soit un bouton, soit une boutonnière. ‖ Petite bande d'étoffe d'une couleur tranchante qui fait partie d'un habit d'uniforme. ‖ Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille et qui sert à le fermer. ‖ Partie d'un étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir. ‖ Instrument qui sert à régler le papier de musique en traçant à la fois les cinq lignes de la portée. On dit aussi GRIFFE. ‖ Partie mobile du sergent de menuisier. ‖ Bout du rais qui entre dans le moyeu d'une roue. ‖ Chez les bouchers, Crochet de fer auquel on suspend la viande. ‖ Sorte de clou à tête aplatie et trouée servant à fixer un objet contre la muraille. ‖ Partie inférieure d'une cloche, qui va en s'amincissant. ‖ Partie de la fiche qui approche de la racine de la plante et qui est plus épaisse que le reste. ‖ Vieux chiffons servant à la fabrication du papier. En ce sens, le mot est emprunté au provençal. ‖ En termes de raffineur, Dessus d'un pain de sucre : *Au bout de douze heures, la* PATTE *est devenue presque blanche et sèche, et le sucre prend alors le nom de sucre vert égoutté.* (Payen.) ‖ *Patte de coq*, Nom donné, à cause de leur forme, à des supports en terre cuite qui servent à soutenir dans les cazettes les poteries dont la glaçure est ramollissable par l'activité du feu. *Les* PATTES DE COQ *ressemblent à la machine militaire appelée chausse-trape : elles présentent quatre pointes, une en haut pour soutenir les pièces, et trois en bas pour servir d'embase.* ‖ *Patte de loup*, Instrument qui sert à lisser le papier, et qu'on appelle aussi LISSOIR.

— Crust. *Fausses pattes*, Appendices qui se trouvent sous la queue des crustacés.

— Entom. *Patte étendue*, Nom vulgaire du bombyx pudibond. ‖ *Patte pelue*, Nom vulgaire de la calandre du blé. ‖ *Fausses pattes*, Organes qui servent à la marche des annélides et des chenilles, mais qui n'ont pas l'organisation des véritables pattes.

— Moll. *Patte de crapaud*, Nom vulgaire d'une coquille du genre murex. ‖ *Patte de lion brûlée*, Nom vulgaire du murex néritoïde.

— Bot. *Patte d'araignée*, Nom vulgaire de la nigelle. ‖ *Patte de griffon*, Nom vulgaire de l'ellébore fétide. ‖ *Patte de lapin*, Nom vulgaire du serpolet et du trèfle des champs. ‖ *Patte de lièvre*, Nom vulgaire d'un plantain et du trèfle rouge. ‖ *Patte de lion*, Nom vulgaire de l'alchemille et d'une espèce de [illegible]. ‖ *Patte de loup*, Nom vulgaire du lycope commun. ‖ *Patte d'ours*, Nom vulgaire de l'acanthe molle.

— Hort. Nom vulgaire des racines renflées de manière à figurer une patte, comme [illegible] des renoncules, des asphodèles, etc. On dit plus souvent GRIFFE.

— Loc. adv. *A patte*, Pédestrement, à pied : [illegible] A PATTES. *Dis donc, cher petit,* [illegible] A PATTES? *il fait si beau!* (J.-J. Rouss.)

— Allus. littér. **Montrez moi patte blanche**, [illegible]

[illegible] qu'une :

« L'ancienne aristocratie, l'aristocratie de race, avait de belles mains; celle qui surgit sur les débris de l'ancienne se contente d'avoir [illegible] qui servent à cacher des mains vulgaires. On pourrait lui dire, comme [illegible]

Montrez-moi patte blanche. »

A. KARR.

[illegible] l'abbé Gabriel vint à Coutances. Il trouva son ami seul au jardin et lui jeta ce regard profond du prêtre, du juge et du médecin, de tous ceux qui veulent fouiller jusqu'aux derniers replis des âmes. Pourquoi donc paraît-il si heureux aujourd'hui? se dit-il. Sa joie me fait peur, je la surveille. Il ne faut pas que le loup, parce qu'il *montre patte blanche*, puisse entrer sournoisement dans la bergerie. »

L. ENAULT.

Pattes de mouche (LES), comédie en trois actes, en prose, par M. Victorien Sardou (théâtre du Gymnase, 14 mai 1860). Mise en demeure par sa mère d'épouser M. Vanhove, un riche négociant hollandais, Clarisse a écrit une lettre désespérée à M. Prosper Block, qu'elle aime du fond du cœur, pour lui demander de s'enfuir avec elle. Mais Prosper n'a point reçu la lettre, et Clarisse, se croyant oubliée, a consenti à épouser M. Vanhove, pendant que Prosper, jugeant qu'il était trahi, est parti pour la Chine. De retour en France quelques années après, et forcé de se marier par un oncle millionnaire, il aperçoit une jeune fille qui lui paraît réunir toutes les conditions désirables. Dès le lendemain il va la demander en mariage à son tuteur, qui se trouve être M. Vanhove, le mari de Clarisse. Celle-ci revoit son infidèle amant, et les récriminations commencent : « Pourquoi vous êtes-vous mariée? — Parce que vous n'avez pas répondu à ma lettre. — Quelle lettre? Je n'ai rien reçu. — Est-il possible? Mais alors... elle est encore à la poste! » A ce mot, Prosper se précipite vers une statuette en porcelaine de Sèvres, la soulève, déniche un carré de papier, s'en saisit et dit : « Voici mon arme; consentez à mon mariage avec votre pupille, ou je m'en sers. » On a compris de quel genre était la petite poste dont les deux amoureux faisaient usage, et comment il avait pu se faire que Prosper, une fois par hasard, ne fît pas la *levée de la boîte*. C'est donc ce petit chiffon de papier, couvert de pattes de mouche, qui fait tous les frais de cette comédie, et il serait trop long de raconter tous les incidents et toutes les mésaventures auxquels il donne lieu pendant trois actes. Prosper et Suzanne finissent par se marier sur les débris fumants du papier révélateur, non sans que Clarisse s'étonne de la bizarrerie du sort, qui fait servir au mariage d'une autre la lettre d'amour qu'elle avait écrite pour son propre compte. Toute l'intrigue est bâtie sur une pointe d'aiguille, mais elle s'y tient en équilibre et c'est tout ce qu'on peut lui demander.

Patte de lièvre (SOCIÉTÉ DE LA), association politique existant au Canada en 1786. Elle se proposait d'aider les Américains des États-Unis à secouer le joug de l'Angleterre.

PATTE ou **PATTA**, ville de l'Afrique orientale, sur la côte de Zanzibar, à 130 kilom. N.-E. de Mélinde, sur une petite île de même nom, par 2° 2' de latit. S. et 39° 9' de longit. E. Les Portugais s'y établirent en 1503 et y firent un commerce considérable. Les Arabes les en expulsèrent en 1692.

PATTE (Pierre), architecte et graveur célèbre, né à Paris en 1723, mort à Mantes en 1814. Cet artiste éminent à plus d'un titre ne fut ni un architecte complet, ni un graveur hors ligne, ni un théoricien extraordinaire; mais il sut montrer, en mettant en relief toutes les faces de son talent, des facultés peu communes : la justesse et la profondeur dans les idées, une vaste et ardente compréhension, l'amour du grand art, le sentiment du beau, une imagination brillante. Mais très-discuté, nié même de son vivant, avec toutes les violences du parti pris, il n'eut presque, dans toute sa carrière, que des déboires. L'histoire littéraire et artistique est pleine de ces exemples d'hommes de mérite ou de génie, raillés de leur génération, qu'ils devancent de trop loin, et à qui l'on ne taille des statues que dans la pierre de leur tombeau. Patte fut de ceux-là, et c'est donc avec soin qu'il faut étudier cette personnalité intéressante, jugée jusqu'à présent avec trop de passion.

Une indépendance de caractère que rien ne pouvait dompter fut la première manifestation de cette nature prime-sautière qui sut ne jamais subir aucune influence. Patte, encore enfant, à l'heure où les artistes les mieux doués cherchent un talent mûr, un guide solide pour diriger leurs premiers pas, se mit à travailler seul, enfermé avec des livres. Cette méthode, dont les résultats sont ordinairement excellents, est toute hérissée d'obstacles et coûte des peines infinies; mais le robuste travailleur n'éprouva ni lassitude ni dégoût. A dix-neuf ans, praticien déjà habile, il prenait la route d'Italie pour aller voir dans toute leur splendeur les chefs-d'œuvre de la Renaissance et de l'antiquité. Il s'arrêta partout où s'offrait le moindre enseignement; aussi retira-t-il de ce voyage une immense quantité de dessins et d'études. D'autres que lui auraient trouvé sans doute cette préparation suffisante; mais Patte n'avait pas moins d'ambition que d'intelligence. Familiarisé désormais avec les grandeurs de l'architecture poétique, il lui manquait encore la science de l'architecture pratique, industrielle, usinière, qui n'existait pour ainsi dire pas en France, et dont on trouvait en Angleterre seulement les meilleurs spécimens. Patte alla voir l'Angleterre. Ses travaux n'y furent pas moins intéressants et nombreux qu'en Italie; aussi quand, revenu à Paris, il montra ses cartons gonflés de tant de belles choses, eut-il immédiatement une véritable notoriété. D'Alembert et Diderot, dont la grande *Encyclopédie* absorbait à cette époque toute l'activité, jetèrent les yeux sur lui pour la direction des dessins et gravures de cet immense recueil. Patte accepta de grand cœur l'offre des philosophes. Tout alla bien d'abord; mais, peu après, les relations s'aigrirent sur des questions d'argent, et l'artiste quitta ce milieu où il lui parut que l'art était trop allié à la spéculation. C'était son droit, mais il eut tort de vouloir se venger des déceptions qu'il avait subies et d'écrire dans le journal de Fréron que les planches de l'*Encyclopédie* avaient été tout bonnement volées à Réaumur. L'accusation tombait lourdement sur les philosophes et sur leurs libraires. Ces derniers, pour se défendre, s'adressèrent à l'Académie, héritière des dessins de Réaumur. Des commissaires furent nommés, on examina les planches en expertise solennelle, et Patte, condamné par cet examen, fut obligé de se rétracter.

L'insuccès de cette attaque à laquelle il s'était laissé emporter n'infirmait en rien la valeur artistique de l'architecte; il en résulta toutefois assez naturellement qu'il fut dès ce jour livré aux diatribes d'une coterie implacable. Grimm, l'amant de Mme d'Épinay, l'ennemi intime de Rousseau, ouvrit le feu, voici à quelle occasion : Soufflot construisait Sainte-Geneviève (Panthéon); les projets exposés appartenaient au public, à la critique; mais la haute position de l'architecte effrayant sans doute les spécialistes sincères, Soufflot ne recueillait que des éloges. Patte, vivement impressionné du silence des uns et des hyperboles des autres, signala les vices capitaux de cette construction et montra clairement, avec autant de raison que de savoir, l'écroulement infaillible et prochain qui l'attendait. Grimm alors de répondre vertement que Patte, « artiste impuissant, ne produisant rien, sans aucune science, sans le moindre talent, n'était qu'une de ces *guêpes importunes* qui harcèlent le génie. » Mais Grimm ne pouvait faire que Patte n'eût amplement raison. Des lézardes commençaient à se montrer; il se produisait des tassements imprévus, menaçants. Dix ans plus tard, en 1780, les dégradations semblaient si dangereuses que Patte lança un nouveau mémoire. Soufflot mourut presque en même temps, et ce n'est qu'après sa mort que ce mémoire fut pris en considération. On prit d'abord des demi-mesures pour éviter l'effondrement de l'édifice; puis, cela ne suffisant pas, le gouvernement, sérieusement alarmé, s'adressa à Patte, qui rédigea aussitôt un rapport remarquable (an VII) dont les instructions furent suivies religieusement. C'est donc à cet artiste que l'on doit la conservation du Panthéon.

Pendant le cours de cette polémique, Patte avait toujours eu à se défendre contre les encyclopédistes. La vie matérielle lui fut même un instant difficile. Il fut obligé pour vivre de graver le plus possible et de vendre lui-même ses œuvres. Ainsi nous lisons dans le *Journal historique sur les matières du temps*: « Ce 26 novembre 1753, Patte, architecte et graveur, vient de mettre au jour une nouvelle suite d'estampes de perspective et d'architecture extrêmement curieuse... La première représente la perspective de l'*Intérieur d'une galerie antique*; la seconde, une *Salle de spectacle des anciens*; la troisième, le magnifique édifice où s'assemblait le sénat romain, avec la vue du palais des empereurs; la quatrième est une salle que les anciens destinaient pour voir les fêtes publiques; une belle architecture, une grande ordonnance, des effets surprenants de perspective ménagés avec art rendent ces sortes d'estampes très-propres à échauffer l'imagination d'un artiste... » Ailleurs, le même recueil annonce encore comme une œuvre de Patte une gravure unique non moins précieuse, exécutée en Italie d'après Claude Lorrain. Ces extraits prouvent que Patte, malgré les difficultés de sa situation, jouissait d'une grande notoriété. Ses écrits et ses gravures n'étaient pas seuls appréciés; on connaissait aussi les quelques constructions qu'il avait élevées, entre autres l'hôtel Charost, à Paris, et le château de Jaresbourg, pour le duc régnant des Deux-Ponts, qui le nomma son architecte particulier. Ces travaux gravés, avec quelques décorations moins importantes, sont pleins de caractère, de physionomie et de goût.

Déjà vieux aux premières heures de la Révolution et n'ayant eu qu'à se féliciter médiocrement de la vie, il s'éloigna de la grande lutte qui se préparait. Il se plongea dans ses livres, dans ses « méditations philosophiques. »

Le catalogue tout entier de son œuvre d'écrivain est considérable. Nous ne comptérons que ses écrits les plus saillants : *Mémoire sur l'achèvement du grand portail de l'église Saint-Sulpice* (Paris, 1767); *Mémoire sur la construction de la coupole projetée pour couronner l'église Sainte-Geneviève*; *Monuments érigés en France en l'honneur de Louis XV*; *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture*; ce dernier travail, de haute portée, est plein d'idées neuves et hardies, dont la réalisation ne s'est effec-

tuée que de notre temps. Patte composa aussi plusieurs *Cours d'architecture* remplis de science et une superbe *Description du théâtre Olympique de Vicence*, l'un des chefs-d'œuvre de Palladio. Les *Mémoires qui intéressent particulièrement Paris* indiquent déjà certaines améliorations importantes dont on se préoccupe beaucoup aujourd'hui, entre autres la translation des cimetières. Ces divers travaux sont complétés par des gravures fort belles, et, quand on songe que ces recueils multiples sont l'œuvre d'un homme dont la vie fut continuellement tourmentée, on est forcé d'admirer la somme d'intelligence que lui avait départie la nature. Cette intelligence, cependant, s'affaiblit visiblement dans ses dernières années. Les *Véritables jouissances d'un être raisonnable vers son déclin*, ouvrage publié en 1802, et qu'on lui a reproché avec tant de violence, sont les radotages d'un vieillard qui commence à ne plus comprendre ses propres idées. Cette défaillance n'amoindrit en rien ce qu'il y a de sérieux et de véritablement élevé dans l'œuvre de Patte, comme écrivain architectonique et comme graveur.

PATTÉ, ÉE (pa-té) part. passé du v. Patter. Réglé avec la patte : *Papier* PATTÉ.

— Diplomatiq. *Lettres lombardes pattées*. Caractères dont le jambage porte une espèce de patte à son extrémité.

— Blas. Se dit du sautoir, de la croix et autres pièces dont les branches s'élargissent à leurs extrémités : *Dorat de Chameules : de gueules, à trois croix* PATTÉES *d'or*.

PATTE-D'OIE s. f. Point commun où aboutissent plusieurs routes, plusieurs allées, plusieurs voies quelconques.

— Fam. Rides formant à l'angle externe de l'œil trois ou plusieurs sillons convergents : *Les émotions vives, les douleurs concentrées, les rancunes que l'on garde sont un véritable poison pour nous; c'est de là que viennent les rides, les joues tombantes, les cheveux gris et la* PATTE-D'OIE. (Th. Leclercq.) *Ah! ma chère, l'époque fatale est arrivée! bientôt je ne pourrai plus dissimuler l'[illegible]* PATTE-D'OIE, *l'inexorable griffe de l'âge*. (Balz.)

— Chirom. Disposition particulière des rides de la main.

— Mar. Cordage qui se termine par plusieurs branches, pour agir de plusieurs côtés à la fois. *Mouiller en patte-d'oie*. Mouiller sur trois ancres disposées en triangle.

— P. et chauss. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

— Constr. Assemblage de charpentes qui présentent en plan la forme triangulaire; construction en forme de pyramide triangulaire, destinée à diviser les eaux d'une rivière, pour protéger une pile de pont ou tout autre ouvrage.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles appartenant aux genres rostellaire et strombe.

— Bot. Nom vulgaire des ansérines ou chénopodes.

— **Encycl.** Constr. Ce genre d'appareil se place dans les rivières et les cours d'eau, soit en amont des piles d'un pont pour les protéger contre les glaces ou pour diminuer les chances d'affouillement, soit au-dessus d'une prise d'eau. Il se compose généralement de trois pièces inclinées, réunies au sommet et entretoisées en différents points de leur hauteur par des moises ou des traverses. Dans certaines circonstances, les *pattes-d'oie* se construisent en fer; telles sont, par exemple, les brise-glace établis sur la Neva, en Russie. Ce sont d'immenses pyramides triangulaires dont une des génératrices est très-allongée, et dont les faces latérales sont recouvertes d'un blindage en tôle, renforcé de manière à le mettre à même de résister aux chocs les plus violents.

On donne encore le nom de *patte-d'oie*, dans la construction des routes, au point de rencontre de plusieurs chemins. Paris offre aujourd'hui des exemples fréquents de *pattes-d'oie*; on atténue les grands vides que ces rencontres occasionnent par des squares et des trottoirs de sûreté ou refuges décorés de lampadaires.

PATTÉE s. f. (pa-té — rad. *patte*, griffe à tracer des portées). Plain-chant. Portée, ensemble des quatre lignes sur lesquelles on dispose les notes : *Les notes de la* PATTÉE, *les notes ne sauraient avoir aucune signification; vide de notes, la* PATTÉE *n'a aucun sens*. (Lafage.)

PATTE-FICHE s. f. Constr. Morceau de fer pointu par un bout et plat par l'autre, qu'on emploie dans les constructions, et qu'on appelle aussi PATTE.

PATTE-PELU, UE s. (pa-te-pe-lu, û — de *patte*, et de *pelu*, garni de poils, parce que, dans la Bible, Jacob avait couvert de peaux ses mains, afin de tromper son père Isaac). Personne qui couvre ses mauvais desseins sous une apparence de douceur : *C'est un vrai* PATTE-PELU. [illegible]

LA FONTAINE.

L'Académie indique qu'on peut employer le féminin *patte-pelue* [illegible] en parlant d'une femme : [illegible] PATTE-PELUE, [illegible] PATTE-PELUE.

— s. f. Entom. Nom vulgaire de la calandre.

PATTER v. a. ou tr. (pa-té — rad. *patte*). Techn. Rayer avec une patte : PATTER *du papier de musique*.

— v. n. ou intr. Chasse. Se dit d'un animal qui emporte de la terre humide avec ses pieds.

PATTERSON, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-Jersey, à 26 kilom. N. de Newark, sur le Passaic, qui y forme une belle cataracte; 9,000 hab. Importantes manufactures de coton. Fondée en 1791.

PATTI, ville d'Italie (île de Sicile), province et à 61 kilom. O. de Messine, sur la côte septentrionale de l'île, ch.-l. de district et de mandement; 7,574 hab. Évêché. Fabrication importante de poterie de terre. Dans la cathédrale reposent, dans deux tombeaux antiques, les deux femmes du comte Roger. Théâtre construit en 1838.

PATTI (Adèle-Jeanne-Marie, dite **Adelina**), marquise DE CAUX, cantatrice italienne, née le 19 février 1843, à Madrid, où sa mère, connue dans le monde dilettante sous le nom de Mlle Barilli, et son père, le signor Salvator Patti, mort en 1869, chantaient l'opéra italien. Sa naissance ayant enlevé la voix à sa mère, dont le talent avait décidé Donizetti à écrire pour elle l'*Assedio de Calais*, les deux artistes époux reprirent, en 1847, la route d'Italie. L'année suivante, ils s'embarquèrent pour New-York, où M. Maurice Strakosch, directeur du théâtre italien de cette ville, s'appliqua à développer les merveilleuses dispositions de l'enfant dont il avait épousé la sœur aînée. A huit ans, Mlle Adelina Patti, à laquelle Mme Alboni, en tournée de représentation aux États-Unis, avait prédit le plus brillant avenir, débuta dans des concerts donnés à la salle Frippler-Hall et obtint de tels succès que son beau-frère se hasarda à la produire successivement dans toutes les villes importantes des États-Unis, à Boston, à Philadelphie, à Washington, à la Nouvelle-Orléans, à Charleston. A la Havane, sa présence excita le plus vif enthousiasme. Elle visita ensuite l'île de Cuba, tout l'archipel des Antilles et vint jusque sur les rivages du Pacifique faire entendre aux sauvages forêts de ce coin du monde lointain les pures et belles notes qui s'échappaient de son gosier de neuf ans. Bref, après avoir donné plus de trois cents concerts, elle retourna à New-York vers sa treizième année et travailla dès lors à compléter son éducation musicale. En 1859, elle était en mesure de débuter au théâtre italien de New-York, sur lequel elle parut le 24 novembre, dans *Lucia*, avec le plus grand succès. De New-York, elle ne tarda pas à venir à Londres, où l'attendait un engagement au théâtre de Covent-Garden. Son apparition, le 14 mai 1861, dans le rôle d'Amina de la *Sonnambula* fut pour elle l'occasion d'un triomphe. Après une saison passée chez nos voisins, elle alla chanter quinze fois à Madrid et vint, le 17 novembre 1862, débuter au Théâtre-Italien, à Paris, dans la *Sonnambula*. Elle avait alors dix-neuf ans. Dès le premier soir, le public l'adopta avec un enthousiasme qui ne fit que s'accroître aux représentations suivantes. Voici le portrait qu'en fit à cette époque un critique : « Le front est droit, et un peu bombé; les sourcils, très-accusés et se rejoignant presque, donnent à la partie supérieure du visage un air olympien contre lequel proteste seul le sourire enfantin de la bouche, qui est fine, avec deux coins un peu abaissés. Il semble qu'on voie une Junon bébé. Cette force, adoucie par cette grâce, imprime à ce visage très-jeune une singulière fermeté, et qui, dans les scènes dramatiques, va jusqu'à l'énergie. Le menton est saillant et impérieux. Sur ce masque très-mobile, la finesse s'allie à merveille avec l'ingénuité. Dans les sourcils, dans le rictus de la bouche, dans la courbure du menton, est la virilité du talent; dans le regard clair, dans le jeune sourire, dans le balancement de la tête et dans la démarche légère, la jeune fille qui se souvient toujours d'avoir été enfant. La Patti est petite, fluette, mais point chétive. [illegible] » Mlle Adelina Patti, qui revint à la salle Ventadour plusieurs saisons de suite, [illegible] les louangeurs du temps passé, devant les vieux amateurs qui avaient vu la Sontag et la Malibran, [illegible] répertoire, Rosine d'*Il Barbiere di Siviglia*, Norina de *Don Pasquale*, Violetta de la *Traviata*, Amina de l'*Elisire d'amore*, [illegible] [illegible] mais elle prit

soin de faire démentir elle-même cette nouvelle. La cantatrice, après une représentation du *Barbier* au théâtre de Lille, passa en Espagne et fit au Théâtre-Royal une rentrée triomphale. Elle se rendit, la même année, à Londres, pour chanter, sur la scène de Covent-Garden, le rôle de Pamina dans la *Flûte enchantée* de Mozart, et elle parut, dans cette pièce, auprès de sa sœur Carlotta. En même temps qu'elle donnait plusieurs représentations sur ce théâtre, elle se faisait entendre dans des concerts au palais de Cristal. M. Bagier engagea alors Mlle Patti pour chanter alternativement aux théâtres italiens de Paris et de Madrid. La brillante cantatrice était au comble de la réputation et elle avait amassé déjà une fortune considérable lorsque, le 29 juillet 1868, elle épousa à Londres un écuyer des Tuileries, M. Louis-Sébastien-Henri de Roger de Cahuzac, marquis de Caux. Son titre de marquise ne la fit point renoncer au théâtre. Elle recommença, accompagnée de son mari, d'ailleurs privé de fortune, ses tournées fructueuses. En 1870, elle se rendit à Saint-Pétersbourg, où elle reçut des ovations enthousiastes et des appointements énormes. L'année suivante, elle retourna en Amérique, où son beau-frère, M. Strakosch, la conduisit de ville en ville après lui avoir assuré, par un traité, 10,000 francs par représentation. De retour en Europe, la marquise de Caux retourna en Russie, qu'elle quitta en 1874. Avant de se rendre à Londres, où elle était appelée par un brillant engagement, elle traversa l'Allemagne et, au mois d'[illegible] 1874, elle se fit entendre à Pesth, en Hongrie, dans des concerts où elle se montra à la hauteur de sa réputation.

Douée d'une voix de soprano aigu qui monte au *contre-fa* dans une de ces fusées de notes qu'elle prodigue avec une facilité sans exemple, Mlle Patti [illegible] les voluptés du son; elle a une vocalisation très-nette et très-brillante. Enfant gâtée du public, [illegible] rossignol, rien n'est plus charmant que de la voir aller comme à l'aventure, dans sa jeunesse et sa beauté, dans sa grâce mutine et parfois rêveuse, sans réflexion apparente, à travers les trilles et les gammes, interrogeant le clavier divin dont elle est reine et maîtresse et répondant, émue, aux voix célestes qui en découlent. On lui a reproché, il est vrai, d'ajouter, en ces moments d'ivresse artistique, des traits inattendus que sa fantaisie lui inspirait; mais ce reproche a trouvé peu d'écho. Comment les oreilles protesteraient-elles contre des points d'orgue qui les charment? Ainsi, dans *Martha*, un de ses meilleurs rôles et où elle est d'une gentillesse achevée, elle s'est souvent abandonnée à des fioritures que le public, en dépit de la critique, accepte avec enthousiasme. Nous sommes loin, toutefois, de donner raison, en théorie, à la cantatrice et nous voudrions qu'on respectât davantage la musique des maîtres. Où en serait l'art si des interprètes, qui, souvent, n'ont d'autre mérite que celui d'une voix admirable, s'avisaient d'ajouter leurs variations aux thèmes des créateurs? Quel que soit le talent d'une chanteuse, on ne peut lui accorder le droit de faire des retouches à Donizetti, à Bellini, à Rossini. Que dirait-on d'un graveur qui, chargé de reproduire une toile de Raphaël, de Léonard de Vinci ou de Rubens, introduirait, selon son caprice, des accessoires que le maître aurait peut-être repoussés? — La sœur aînée de cette cantatrice, Mlle Amelia PATTI, [illegible] chanteuse, [illegible] a épousé M. Maurice Strakosch, qui a longtemps dirigé le théâtre italien à New-York et qui, après avoir accompagné sa belle-sœur dans ses excursions dramatiques à l'étranger, est devenu, à la fin de 1873, [illegible]. — Une autre sœur, Mlle Carlotta PATTI, est née à Florence en 1840. Elle débuta dans des concerts à New-York [illegible] se rendit à Londres et se fit entendre avec un [illegible] gique, en Hollande, en Autriche, etc. En 1865, [illegible] du public. Douée d'une voix admirable, cette cantatrice, qui est fortement boiteuse, a renoncé [illegible] dans les concerts, où elle brille au premier rang. [illegible] violon de Paganini et sem[illegible] Europe. [illegible]

musicale à Bruxelles, sous la direction de Fétis, et être devenu un violoniste habile, il retourna aux États-Unis, épousa une actrice et [illegible]

PATTIER, IERE [illegible] — rad. *patte*, chiffon). Marchand, marchande de chiffons. ‖ Vieux mot usité encore dans le Midi.

PATTINSONAGE s. m. [illegible] — de *Pattinson*, [illegible] particulier de traitement des plombs argentifères.

— **Encycl.** [illegible] pour but de séparer de l'alliage une grande partie du plomb qu'il renferme et d'enrichir, par contre, l'alliage restant, que l'on soumet ensuite à la coupellation. V. ce mot.

Le *pattinsonage* est fondé sur un phénomène de liquation (v. ce mot), ou, autrement dit, sur ce fait que, lorsqu'un plomb argentifère se refroidit lentement, il s'en sépare de petits cristaux de plomb métallique dépourvus d'argent, tandis que la masse liquide retient tout le métal précieux. Voici comment se pratique cette opération. On fond dans une chaudière en fonte le plomb à pattinsonner, en agissant sur 10,000 kilogrammes ou environ [illegible] ment du métal en l'agitant. Bientôt des cris[illegible] les enlève avec une sorte d'écumoire et on les jette dans une seconde chaudière sem[illegible] pauvrie d'une quantité correspondante. On traite alors séparément les deux produits en faisant passer dans de nouvelles chaudières les cristaux que l'on sépare; les métaux résultant de cette deuxième séparation sont [illegible] trième, etc. Il est facile de comprendre que, si chaque opération enrichit ou appauvrit le métal de moitié, on peut arriver à avoir, après un nombre de séparations relativement restreint, [illegible] rante fois plus riche que le métal primitif, et un plomb trente ou quarante fois plus pauvre. La coupellation de ce dernier n'a, dès lors, aucun intérêt. [illegible] bien que possible les cristaux séparés, etc. [illegible]

Le *pattinsonage* [illegible] ainsi la revivification de qua[illegible]

PATTISON [illegible] mort en 1727. Il était fils d'un pauvre fermier. [illegible] Le libraire Curl venait de lui donner un asile chez lui, lorsque le jeune poëte fut emporté [illegible]

PATTON [illegible]

PATTOU s. m. (pat-tou). Sorte de para[illegible]

— Encycl. Les *pattous* [illegible]

[illegible]ieurs sont loin de blesser la modestie de [illegible] les écoute; il les accueille avec [illegible], comme un hommage [illegible] rendu à son mérite, et en récompense grassement l'auteur. On sait, du reste, que les Indous poussent à un point extrême le goût particulier qu'ils ont pour la flatterie. Les *pattous* s'attachent surtout, [illegible] sues, à de gros marchands ou autres riches particuliers et font auprès d'eux le métier de complaisants et d'adulateurs. Bien convaincus que la vanité est le vice dominant des Indous, ils savent en tirer tout le parti possible. Un langage outré jusqu'au ridicule est celui qui charme le plus les oreilles de leurs patrons; c'est le moyen le plus sûr pour provoquer les élans de leur générosité. Chaque prince indigène a des *pattous* spécialement attachés à son service et dont la fonction est de chanter incessamment ses louanges.

PATTRIZZI (François), en latin **Patricius**, [illegible] mort en 1494. Il [illegible] traité et [illegible], entre [illegible] *De regno et regis institutione* (Paris, 1519, in-fol.), traduit en français [illegible] (1577, in-8o), *De institutione reipublicæ* (Paris, 1519, in-fol.), traduit [illegible] par La Mouchetière (Paris, [illegible]).

PATTU, UE adj. (pa-tu, û — rad. *patte*). [illegible] grosses pattes : *Un chien* PATTU.

— Se dit de certains oiseaux qui ont des plumes jusque sur les pattes : *Pigeons* PATTUS. *Poules* PATTUES. *Le coq* PATTU *a des* [illegible] *des doigts.* (Buff.)

PATTU (Jacques-Pierre-Guillaume), ingénieur français, né à Bosnières (Seine-et-Oise) en 1772, mort en 1839. Il entra, en 1792, à l'École des ponts et chaussées, où il devint peu après répétiteur de mathématiques, fut envoyé, en 1798, à Bayeux comme ingénieur ordinaire, et exécuta à Vey d'importants travaux qui attirèrent l'attention de Napoléon et lui valurent, en 1812, d'être nommé ingénieur en chef du Calvados. On doit à Pattu la vis d'Archimède à double effet, un système d'écrasement des chaussées, une théorie des grands nivellements, la théorie des barrages, utile conception dont l'application fut repoussée par quelques ingénieurs.

PATU (Claude-Pierre), auteur dramatique, né à Paris en 1729, mort à Saint-Jean-de-Maurienne en 1757. D'abord avocat, il renonça de bonne heure au barreau à cause de la faiblesse de sa santé et se voua entièrement aux lettres. Après avoir fait un voyage à Londres pour se perfectionner dans la connaissance de la langue anglaise, il visita le patriarche de Ferney en compagnie de Palissot; enfin il parcourut l'Italie, où il tomba malade de la poitrine, et mourut en Savoie. On lui doit les ouvrages suivants : les *Adieux du Goût*, comédie en vers, représentée au Théâtre-Français en 1754 (Manheim, 1759, in-12); *Choix de pièces traduites de l'anglais* (de Robert Dodsley et John Gay), comprenant la *Boutique du bijoutier*, le *Roi et le meunier de Mansfeld*, l'*Aveugle de Bethnal-*[illegible] *les Femmes métamorphosées*; le *Gueux*, opéra; *Comment l'appelez-vous?* tragédie burlesque (Londres [illegible], 1756, 2 vol. in-12). On fait grand cas de cette traduction.

PATULIPALLE adj. (du lat. *patulus*, ouvert, de *patere*, être ouvert, et de *palla*, manteau). Moll. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert.

PATURA s. m. (pa-tu-ra). Tapis en feutre épais, de couleur grise ou bleue, que les paysans roumains fabriquent sur des métiers [illegible].

PÂTURABLE adj. (pâ-tu-ra-ble — rad. *pâturer*). Qui peut être pâturé, livré à la pâture : *Prés* PÂTURABLES.

PÂTURAGE s. m. (pâ-tu-ra-je — rad. *pâturer*). Lieu propre à faire pâturer les bestiaux : *Les* [illegible] PÂTURAGES. [illegible] PÂTURAGES. *Un gras* PÂTURAGE. [illegible]

L'agneau bondissant expire en un frais pâturage.
[illegible]

Les airs des pâtres [illegible]
Dans la senteur des pâturages.
P. [illegible]

— Action de faire paître des troupeaux : *Il ne lui en coûte rien pour le* PÂTURAGE *de* [illegible]. (Acad.)

— Dans le langage de la chaire, Lieu métaphorique où paissent les âmes : *Vous êtes les brebis favorites à qui le souverain pasteur* [illegible] PÂTURAGES. (Fén.)

— Féod. *Droit de pâturage*, Droit perçu par [illegible] qui donnait de faire paître des bestiaux sur ses terres et même sur les terres d'autrui.

— **Syn. Pâturage, pacage, pâtis**, etc. V. PACAGE.

— Encycl. Tout domaine agricole de quelque importance doit posséder un *pâturage* [illegible] qu'il faut nourrir. Dans les exploitations bien conduites, le *pâturage* est divisé, par des haies vives ou par des clôtures sèches, en plusieurs parties, [illegible] végétation [illegible] pâture nouvelle et abondante. Ainsi, tandis que l'herbe est broutée dans un endroit, elle repousse dans l'autre. Si l'on ne prend pas ces précautions, la plus grande partie de l'herbe est gaspillée ou détruite par le piétinement des animaux. Ces divisions, qui ont aussi l'avantage de faciliter les [illegible], sont surtout utiles, même [illegible], quand on élève [illegible], qui, sans cela, s'attachent toujours à l'herbe la plus tendre et se fatiguent les autres. On doit aussi, notamment dans les provinces méridionales, planter çà et là, dans les *pâturages*, quelques arbres ou le bétail puisse aller se reposer à l'ombre pendant la grande chaleur de la journée.

Quand la disposition du local le permet, il est avantageux de placer le *pâturage* à proximité de la ferme; la surveillance est plus facile, et on perd d'ailleurs bien moins de temps pour conduire et ramener les animaux; [illegible] et les attaques des animaux nuisibles. Les îles dont le sol est herbeux et un peu boisé fournissent d'excellents *pâturages;* le bétail y trouve une nourriture saine et abondante; s'il est forcé de faire le trajet à la nage, ces bains réitérés exercent une heureuse influence sur sa santé. C'est ce qu'on pratique dans certaines localités situées sur les bords du Rhône, de la Loire, etc.

« Le plus ancien bœuf de la métairie, dit Rozier, est ordinairement le conducteur du troupeau, et son exemple sert à diriger tous les autres; c'est lui qui, le premier, se jette à l'eau, les autres suivent son exemple. Si le plus timide reste sur le bord, il beugle lorsqu'il se voit seul; les autres beuglent de l'autre côté et l'appellent; enfin sa timidité cesse et, bientôt après, il a rejoint ses camarades. L'expérience du premier jour suffit à son éducation. Lorsque l'on veut rappeler le troupeau, le bouvier vient sur le bord de la rivière; mais, afin d'attendre moins longtemps, de loin il fait entendre les sons rauques de son cornet à bouquin. Cet instrument n'est qu'une grande corne de bœuf percée à sa pointe. Aussitôt que les bœufs en entendent le son, ils se rendent aux bords de la rivière, la traversent et viennent paisiblement se remettre sous la conduite du bouvier. On a souvent vu le bœuf ancien, celui qui s'est constitué le chef, presser les pas tardifs de ceux qui ne reviennent pas avec les autres et les forcer, à coups de cornes, à traverser la rivière. »

Mais si le sol est trop humide ou marécageux, il ne convient pas pour le *pâturage;* l'herbe y est aigre, peu nourrissante; l'eau dont elle est couverte provoque la rouille et produit chez les animaux des effets débilitants qui peuvent être suivis de graves maladies. L'herbe des forêts ne vaut guère mieux; le bétail la mange, il est vrai, quand il n'en trouve pas d'autre; mais il se dirige de lui-même vers les clairières ou sur la lisière du bois, là où il trouve un meilleur aliment. Consacrer aux *pâturages* les terres peu productives, c'est faire un mauvais calcul; l'herbe y est sèche et convient peu aux animaux; d'ailleurs, elle est peu abondante et bientôt épuisée. Dans les pays de montagnes, on réserve les hauteurs pour le *pâturage* et on en obtient de bons résultats, sinon pour l'engrais, du moins pour l'élevage; les animaux destinés à ce dernier objet ne sauraient avoir trop de liberté, afin d'assouplir davantage leurs membres et d'augmenter leur force par l'exercice. Quant aux animaux de labour, ils travaillent déjà assez, et le *pâturage* a surtout pour but de leur procurer du repos, un air pur et de l'herbe fraîche.

« Le cultivateur prévoyant, ajoute Rozier, pense de bonne heure à se procurer des *pâturages* d'hiver; à cet effet, après que les blés ont été coupés et leurs champs labourés, il sème des navets, des turneps, des carottes, etc., enfin toute espèce de grains, rebut de l'aire, pour les faire manger au bétail pendant les jours où la rigueur de la saison ne l'empêche pas de sortir de l'étable; mais une fois que la douce haleine du printemps ranime la végétation, que chaque tige commence à s'élever, qu'elle se dispose à monter en graine, l'entrée du champ est interdite; et lorsqu'elle commence à fleurir, un fort coup de charrue l'enfouit, et ces plantes rendent avec usure à la terre les sucs qu'elles ont reçus et deviennent, par leur décomposition, un engrais excellent. »

Comme tout *pâturage* s'épuise à la longue, il est bon de le renouveler de temps en temps par une culture de céréales ou de plantes sarclées. On le rétablit au bout de trois ans en y semant de la graine de foin, à laquelle on ajoute un peu de luzerne, de sainfoin, de trèfle et d'avoine. Il y a des plantes qui restent intactes, parce que le bétail les repousse; on fera bien de les arracher et de semer en place de la luzerne ou du sainfoin. Pour tirer d'un *pâturage* tout le parti possible, on doit y mettre d'abord les chevaux, puis les bœufs et les vaches, et enfin les moutons; ces derniers achèvent de brouter les brins d'herbe qui ont échappé à la dent des autres. Les excréments des animaux, surtout ceux des bêtes bovines, nuisent beaucoup aux *pâturages* et [illegible] de cette manière, on répartit également l'engrais; sinon, toute l'herbe qui est recouverte par les matières fécales s'étiole et pourrit; elle repousse, il est vrai, avec vigueur, mais bien longtemps après. C'est ce qu'on observe surtout dans les *pâturages* communaux, qui sont généralement les plus mal aménagés.

Dans les pays qui manquent de *pâturages*, et où cependant on veut donner de l'herbe fraîche aux bestiaux au commencement du printemps, on les met dans les prairies pour qu'ils en paissent la première pousse; c'est ce qu'on appelle déprimer les prés. Cette pratique est vicieuse, en ce qu'elle arrête la croissance de l'herbe. Il en est de même de celle qui consiste à mettre les bestiaux en pâture dans les prés, après la coupe des foins, jusqu'au printemps suivant; le sol, piétiné pendant six mois, se tasse; l'herbe y est toujours rare et courte, et le rendement diminue de moitié. Si on peut agir ainsi quelquefois, ce ne doit être que dans les prés destinés à être rompus un an ou deux après; mais, en général, il vaut mieux avoir, dans chaque exploitation, un terrain d'une certaine étendue uniquement consacré au *pâturage*.

Plusieurs auteurs distinguent trois sortes de *pâturages* ou herbages : 1o les prairies naturelles ou artificielles; 2o les chaumes, espaces peu étendus, situés au sommet des hautes montagnes, où l'on conduit, durant la belle saison, les bêtes à cornes qui fournissent les chalets de lait, de beurre et de fromage, ainsi que les troupeaux transhumants; 3o les pacages, situés dans les endroits boisés où l'herbe est abondante et propre à l'engraissement du bétail.

En général, les chevaux préfèrent les *pâturages* vastes et dont l'herbe est plus riche en sels qu'en sucs; les vaches et les bœufs les demandent riches, frais, mais non humides; l'âne et la chèvre aiment ceux qui sont tout à fait secs et en plein soleil; le mulet exige une nourriture plus substantielle; les bêtes à laine préfèrent les *pâturages* élevés, où l'herbe est courte et aromatique.

PATURAGES, ville de Belgique, province de Hainaut, à 9 kilom. S.-O. de Mons, ch.-l. de cant.; 7,092 hab. Exploitation de houille; fabrication de machines à vapeur.

PÂTURANT, ANTE adj. (pâ-tu-ran, an-te — rad. *pâturer*). Qui pâture : *Les animaux* PÂTURANTS *reprennent le luxe de la puissance végétale; ils sont les premiers jardiniers de la terre, qu'ils fécondent et qu'ils embellissent sans le savoir.* (B. de St-P.) *C'est la difficulté de pourvoir à sa faim dans les forêts qui donne à l'animal carnassier tant de supériorité sur l'animal* PÂTURANT. (Helvét.)

— Blas. Se dit des animaux qui semblent prendre leur nourriture, sauf pour le cheval, le bœuf, le mouton, pour lesquels on dit paissant : *Bauldoux en Barrois : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de trois cailles* PÂTURANTES *d'or. Ragnier de Poussé, en l'Ile-de-France : d'argent, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre perdrix* PÂTURANTES.

PÂTURE s. f. (pâ-tu-re — lat. *pastura*; de *pastum*, supin de *pascere*, paître. V. ce dernier mot). Ce qui sert à la nourriture des animaux : *Devenir la* PÂTURE *des loups, des corbeaux, des poissons. Tous les êtres organisés sont tour à tour parasites et* PÂTURE. (Raspail.)

L'arbuste a sa rosée et l'aigle a sa *pâture*.
A. de Musset.

Aux petits des oiseaux il donne la *pâture*,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
Racine.

— Action de pâturer, de prendre sa nourriture : *Les animaux sentent venir l'heure de la* PÂTURE. *Les bêtes sont réglées pour la* PÂTURE *et le sommeil.* (Fr. de Neufchâteau.)

— Herbe coupée qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture : *Donner la* PÂTURE *aux moutons.*

— Pâturage, lieu où les bestiaux trouvent à paître : *Une belle, une vaste* PÂTURE.

— Nourriture de l'homme : *Avoir une bonne* PÂTURE, *une* PÂTURE *insuffisante. C'est une excellente* PÂTURE *que la pomme de terre.* (Acad.)

Ce n'est pas le tout de s'[illegible], il faut de la *pâture*.
Bensérade.

Tous les hommes suivaient la grossière nature,
Dispersés dans les bois, couraient à la *pâture*.
Boileau.

— Fig. Aliment, moyen d'entretien : *Il faut donner de la* PÂTURE *à son âme, à son esprit. Je ne veux pas servir de* PÂTURE *à la méchanceté, à la médisance. Il y a dans ce poëme beaucoup de* PÂTURE *pour la critique.* (Acad.) *Ne cessons de combattre l'orgueil à qui tout, jusqu'à l'humilité, sert de* PÂTURE *et d'aliment.* (Boss.) *Aujourd'hui, c'est seulement dans la science, cette* PÂTURE *de l'esprit de l'homme qui le nourrit sans le satisfaire, que la jeunesse française pourra trouver la gloire.* (Lerminier.) *Les contes et les croyances que l'on donne en* PÂTURE *à l'enfance sont dangereux.* (L. [illegible].) *Sur la misère de toute religion, il pousse naturellement une mythologie qui sert de* PÂTURE *aux imaginations naïves.* (Guéroult.)

— Écon. rur. *Pâtures grasses*, Nom donné, en Belgique, à des prairies artificielles composées d'herbes propres à engraisser rapidement le bétail.

— Jurispr. *Vaine pâture*, Terres où chacun est libre de faire paître ses bestiaux. ‖ *Droit de parcours et de vaine pâture*, Droit de mener ses bestiaux dans certaines terres incultes. ‖ *Vive* ou *grasse pâture*, Droit de faire paître, pendant tout l'été, ses bestiaux sur un fonds.

— Bot. *Pâture de chameau*, Nom vulgaire du schœnanthe ou barbon odorant.

— **Syn. Pâture, pacage, pâtis**, etc. V. PACAGE.

— **Encycl.** Écon. rur. Ce mot, fréquemment employé en agriculture, a une signification un peu vague. On le prend quelquefois comme synonyme de *pâturage* ou de *pacage*. Mais il doit s'appliquer plutôt aux différentes substances végétales qui servent à la nourriture des animaux, non-seulement aux herbes ou aux fourrages frais, mais encore aux fourrages secs, aux grains et aux racines, aux feuilles d'arbres, etc. On distribue la *pâture* ou la nourriture aux animaux de diverses manières : tantôt c'est à l'étable, d'où le régime prend le nom de *stabulation*, qui peut être permanente ou momentanée; tantôt, au contraire, on laisse les bestiaux paître ou pâturer librement dans les prés, les champs, les bois, les friches, etc. Dans tous les cas, la *pâture* doit être de bonne qualité et en quantité suffisante; le simple bon sens l'indique nettement.

— Jurispr. *Vaine pâture*. La *vaine pâture*, appelée aussi *parcours*, est le droit, consacré par l'usage, que possèdent les habitants d'une commune ou les membres de certaines communautés, de faire paître leurs bestiaux sur les terres voisines, après l'enlèvement des récoltes et à l'exception des terrains clos. Cet usage est, en somme, fort préjudiciable à l'agriculture; il constitue souvent un obstacle à l'adoption d'un bon assolement et par conséquent à l'accroissement de la richesse publique et aux progrès de l'agriculture; de plus, il favorise l'apathie et la nonchalance des petits éleveurs de bétail. L'avantage bien mince que procure une chétive nourriture pour quelques têtes de bétail ne saurait contre-balancer ces inconvénients. La *vaine pâture* ne peut être utile que sur les montagnes, les landes et les bruyères tout à fait improductives.

PÂTURÉ, ÉE (pâ-tu-ré) part. passé du v. Pâturer. Dont l'herbe a servi de pâture au bétail : *Pré* PÂTURÉ. *Aujourd'hui, nos meilleurs agriculteurs consacrent des champs à la culture des céréales destinées à affourager les bestiaux ou à être* PÂTURÉES *sur place.* (De Morogues.)

PÂTUREAU s. m. (pâ-tu-ro — rad. *pâturer*). Nom donné, dans certains départements, aux prés où l'on fait pacager les bœufs : *Dans le Nivernais, on tenait les bœufs au* PÂTUREAU *jusqu'à la Saint-Martin.* (Compl. de l'Acad.)

PÂTURER v. n. ou intr. (pâ-tu-ré — rad. *pâture*). Prendre sa pâture, manger de l'herbe dans les champs : *Des bœufs, des vaches qui* PÂTURENT, *qui vont* PÂTURER.

— v. a. ou tr. Manger ou faire manger l'herbe de : *Des moutons qui* PÂTURENT *un champ de blé. Des bergers qui* PÂTURENT *une prairie. Les Anglais aiment à faire* PÂTURER *très-ras par des moutons une prairie nouvellement établie.* (M. de Dombasle.)

PÂTUREUR s. m. (pâ-tu-reur — rad. *pâturer*). Cavalier, soldat qui mène les chevaux à la pâture.

PATURIN s. m. (pa-tu-rain — rad. *pâture*). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées : *Le* PATURIN *fournit un foin d'excellente qualité, précoce et abondant.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *paturins* sont des herbes annuelles ou vivaces, qui ont des feuilles planes, allongées; des épillets comprimés, à fleurs plus ou moins nombreuses, disposés en panicule rameuse; des glumes herbacées ou membraneuses, presque égales, mutiques; des glumelles semblables aux glumes, la supérieure souvent persistante; deux glumellules, souvent entières, plus courtes que l'ovaire, qui est glabre et surmonté de deux stigmates plumeux; un caryopse oblong. Ce genre comprend environ trois cents espèces, répandues dans toutes les contrées du globe, mais plus particulièrement dans les régions tempérées. Elles sont disséminées dans des stations très-diverses. Quelques-unes fournissent à l'homme des graines alimentaires; mais la plupart se recommandent surtout comme d'excellents fourrages. Nous dirons quelques mots des plus importantes.

Le *paturin annuel* est une plante gazonnante, qui a un chaume oblique, comprimé à la base, ainsi que les gaînes; les feuilles carénées, relativement courtes et larges; la panicule presque unilatérale, à rameaux étalés, lisses; les épillets verdâtres, ovales-oblongs, comprenant trois à cinq fleurs presque glabres. Il est répandu partout et fleurit toute l'année; on le trouve particulièrement dans les lieux habités et fréquentés, les villages, les villes même, où il forme souvent de grosses touffes; il pullule dans les allées des jardins, dans les cours, même dans celles qui sont pavées à chaux et à ciment. On dirait que plus on l'arrache, plus on le foule aux pieds, plus aussi il se multiplie et végète avec vigueur; d'un autre côté, ses graines peuvent rester plusieurs années en terre sans germer, pour peu qu'elles soient enfouies profondément; aussi fait-il le désespoir des horticulteurs, par la difficulté qu'ils trouvent à l'extirper. Toutefois, cette plante a aussi son bon

côté; tous les bestiaux l'aiment passionnément, et ce serait certainement la meilleure espèce fourragère à cultiver si elle était plus élevée et plus productive. Elle offre également une ressource pour regarnir les parties nues des gazons dans les jardins, car elle pousse très-vite et ses feuilles sont étalées comme celles du ray-grass, dont elles se distinguent néanmoins par un vert beaucoup plus clair.

Le *paturin des bois* est vivace; sa souche est gazonnante et même un peu traçante, et ses chaumes atteignent près de 1 mètre de hauteur; c'est une des graminées les plus hâtives. Dès le mois de mars, il présente une masse de verdure bien fournie, alors que la plupart des autres plantes commencent à peine à végéter. Il croît naturellement dans les bois et végète très-bien à l'ombre des taillis; il réussit également dans les lieux découverts; il est très-rustique et s'accommode de tous les terrains secs; il peut fournir une coupe assez abondante, même dans les sols médiocres et sablonneux; son foin est très-fin.

Le *paturin maritime*, aussi bon que les autres espèces, mais plus tardif, est précieux pour les prés et les pâturages des terrains imprégnés de sel.

Le paturin commun est, en effet, le plus commun des *paturins;* il abonde dans les prés, dans les bois, le long des chemins, dans les jardins et jusque dans les rues peu fréquentées. Il se distingue par une racine fibreuse, des feuilles engaînantes, rudes au toucher et une panicule florale pyramidale, diffuse, formée de rameaux demi-verticillés, à épillets ovales portant trois ou quatre fleurs enfermées dans des glumes aiguës. Ce *paturin* fournit du foin de bonne qualité; mais il faut le faucher assez tôt pour qu'il ne sèche pas sur pied. On en fait des prairies artificielles, en semant 18 kilogr. de graine par hectare.

Le *paturin des prés* se distingue par sa racine traçante, son chaume et ses feuilles lisses, sa panicule diffuse formée d'épillets ovales à trois ou quatre fleurs et à glumes aiguës. Cette espèce, aussi commune que la précédente, fournit un foin d'aussi bonne qualité, mais encore plus précoce, de telle sorte que, mêlée à d'autres graminées, elle sèche avant que celles-ci soient en état d'être fauchées. La quantité de graine employée pour le semis est la même que pour la précédente espèce. D'autres *paturins* sont cultivés comme plantes fourragères.

Nous signalerons encore le *paturin bulbeux*, qui présente une curieuse variété à fleurs vivipares, et le *paturin d'Abyssinie* ou *teff*. V. ce mot.

PATURLE (Jacques), industriel et homme politique français, né à Lyon en 1779, mort en 1858. Il fonda en 1816, au Cateau, dans le département du Nord, une fabrique de tissus mérinos, la première qu'on ait établie en France, et qui est devenue l'établissement en ce genre le plus considérable de l'Europe. Paturle se montra plein de sollicitude pour ses collaborateurs et ses ouvriers. Il prélevait sur ses bénéfices annuels cent soixante parts, qu'il affectait soit aux contre-maîtres et chefs d'ateliers, soit aux simples ouvriers qui, par quelque découverte ou par l'invention de quelque disposition ingénieuse, se rendaient utiles à la maison et concouraient à ses progrès. En 1830, il fut élu député dans le département du Nord, et réélu l'année suivante à Paris. Louis-Philippe l'appela en 1837 à siéger à la Chambre des pairs, où il fit partie des commissions chargées de l'examen des projets de loi concernant les matières industrielles et commerciales, et il fut jusqu'en 1848 membre du conseil général des manufactures et du jury chargé de l'examen des marchandises saisies. Lorsqu'en 1835 les idées de réforme commerciale commencèrent à préoccuper les esprits, Paturle se déclara prêt à accepter la lutte avec l'industrie étrangère, au cas où le gouvernement entrerait dans la voie du libre échange. Lors de l'exposition de 1855, les produits de ses fabriques, qui occupaient alors environ 10,000 ouvriers, obtinrent la grande médaille d'honneur. Pendant les dernières années de sa vie, cet éminent industriel s'occupa d'œuvres de bienfaisance. Il fonda au Cateau un asile pour 300 enfants et une école pour 300 filles.

PATURON s. m. (pa-tu-ron — de l'ancien français *pasture*, qui s'employait pour désigner la corde qui sert à attacher les bêtes qui paissent. De *pasture*, au sens de pré, pâturage, vient *pasture*, corde pour attacher la bête qui paît, puis *paturon*, la partie où la *pasture* s'attache). Art vétér. Partie du bas de la jambe du cheval, entre le boulet et la couronne: *Le pansement du cheval doit avoir lieu depuis la pointe des oreilles jusqu'à la queue et depuis le garrot jusqu'au* PATURON. (Mme de Genlis.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de courge. V. POTIRON. ‖ Nom vulgaire de quelques champignons comestibles qui croissent dans les pâturages.

— Encycl. Art vétér. On donne le nom de *paturon* à cette région du membre, chez les animaux, qui a pour base la première phalange, recouverte en avant par l'expansion du tendon extenseur et postérieurement par la double corde des tendons fléchisseurs, séparée de l'os par un ligament qui va s'attacher à la partie postérieure et supérieure de la deuxième phalange. Posé obliquement, d'arrière en avant, entre le boulet et la couronne, le *paturon* brise la ligne droite formée par l'avant-bras et le canon dans le membre antérieur, et par cette dernière région seulement quand il s'agit du membre postérieur. Il doit présenter une certaine force; mais c'est surtout sa direction et son plus ou moins de longueur qu'il importe de considérer dans le choix d'un cheval.

Sa direction doit, autant que possible, former avec la verticale un angle de 40° à 45°. Si cette direction se rapproche trop de la verticale, le *paturon* n'amortit pas assez la secousse résultant des allures, et les réactions très-dures amènent une ruine précoce du membre. Si, au contraire, elle est trop rapprochée de la ligne horizontale, les réactions deviennent plus douces, il est vrai, mais le boulet éprouve une flexion beaucoup plus grande, se fatigue considérablement et devient très-sujet aux entorses. La direction du *paturon* reste toujours dans une dépendance étroite de sa longueur et de son volume. Ainsi le *paturon* court est généralement fort et droit; alors le cheval est court-jointé, mais solide dans cette partie du membre; seulement les réactions y sont dures et l'extrémité devient plus sujette à se bouleter. Le *paturon* long produit d'autres effets: il fait que le boulet se rapproche trop du sol par suite d'une inclinaison trop grande. Dans ce cas, le cheval est long-jointé; la région est plus flexible, les réactions sont beaucoup plus douces. Il est cependant des chevaux, et surtout des mulets et des ânes, chez lesquels le *paturon*, quoique très-court, se rapproche beaucoup de la ligne horizontale. On dit, dans ce cas, qu'ils sont bas-jointés, et cette conformation ôte toujours au membre une partie de sa force. Ainsi qu'on peut le voir, la direction et la longueur du *paturon* ont une importance extrême dans la station et les mouvements de locomotion. « On le comprend facilement, dit M. Gayot, si l'on veut bien remarquer que l'articulation du boulet est le centre d'appui et de mouvement d'un levier dont la puissance est représentée par les tendons qui aboutissent aux grands sésamoïdes ou passent à leur surface et qui ont pour bras de levier toute la droite menée de la coulisse sésamoïdienne au centre du pied; plus les phalanges sont inclinées en arrière, plus les puissances du levier ont à supporter du poids du corps; un *paturon* droit et court rejette ce poids sur les phalanges. » C'est pourquoi, pour un service fatigant, et surtout pour le trait, il est préférable que le *paturon* soit court; tandis que pour le service de manège, où l'on exige plus de brillant que de force réelle, un cheval long-jointé est très-convenable. Enfin, le *paturon* du membre postérieur est toujours plus rapproché de la verticale que celui du membre antérieur, qui supporte un poids plus considérable et concourt beaucoup moins à l'impulsion du corps en avant.

Ce n'est point assez que la direction du *paturon* soit bonne, que ses proportions soient heureuses, il faut encore que la région soit exempte de tares et saine. Elle présente très-souvent des exostoses volumineuses, qui sont produites par la fatigue et gênent le glissement des tendons et le jeu des ligaments articulaires. Il y a, dans ce fait, des causes nombreuses de boiteries à peu près incurables, dont le siége reste souvent obscur et dont la persistance ôte au cheval une notable partie de sa valeur. Le ligament qui occupe toute la partie postérieure de la première phalange peut avoir éprouvé des tiraillements et être même le siége d'un engorgement qui fait boiter l'animal. Un grand nombre de boiteries, dont le siége paraît obscur, sont dues à cette altération, qui est toujours difficile à reconnaître. Enfin le pli du *paturon*, c'est-à-dire sa face postérieure, est souvent le siége de crevasses, qui ne sont quelquefois que le principe des eaux aux jambes; affection grave, difficile à guérir et qui diminue beaucoup la valeur de l'animal. On peut aussi trouver sur cette partie des traces de blessures anciennes qui ont épaissi et durci la peau. Il en est ainsi partout où l'on attache les chevaux par le pied aux pâturages ou à la pâture, de là même, selon toute apparence, est venu le nom donné à cette région.

Dans le bœuf, le *paturon* présente une grande largeur, à cause de la division de la région en deux doigts; il est moins long que dans les solipèdes. Dans les tétradactyles, il forme les doigts avec les deux autres phalanges.

PÂTUS s. m. (pâ-tuss). Nom donné, dans le cadastre de certains départements, à des terrains dépendant [illegible], annexés à une maison rurale et servant de dépôt. « On dit ailleurs DÉPORT.

PATUZZI (Jean-Vincent), théologien et dominicain italien, né à Conegliano en 1700, mort en 1757. Il professa la théologie à Venise et composa un grand nombre d'ouvrages, dans la plupart desquels il attaque les [illegible]. Nous nous bornerons à citer: *De futuro impiorum statu* (Vérone, 1748); *Lettres pour la défense de* [illegible] *probabilisme de Concina* (Venise, 1751-1754, 4 vol. in-8°); [illegible] *tions* [illegible] (Venise, 1758, 2 vol. in-4°); *Theologia moralis* (Bassano, 1790, 7 vol. in-4°).

PATY s. m. (pa-ti). Agric. Nom que l'on donne, dans le département de la Moselle, aux pierres que l'on ôte des vignes, et dont on forme des tas.

PATY-DO-ALFERES, ville du Brésil, province de Rio-Janeiro, à 18 kilom. au S. de la rive droite du rio Parahyba-do-Sul; 5,000 hab. On y trouve plusieurs fabriques de sucre et d'eau-de-vie, et dans les environs de grandes cultures de café. Elle porta d'abord le nom de Roça-do-Alferes et fut créée ville à la fin de 1820.

PATZAU, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 25 kilom. N.-E. de Tabor; 2,600 hab. Fabrication de draps.

PATZKE (Jean-Samuel), moraliste et prédicateur allemand, né près de Francfort-sur-l'Oder en 1727, mort à Magdebourg en 1787. Il fut successivement pasteur à Wormsfeld, à Liegen, à Magdebourg (1762) et acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. Patzke a composé un certain nombre d'ouvrages, notamment des drames sacrés, la *Victoire de David*, *Idamante* ou le *Vœu*, *Oreste et Pylade*, *Saül*, etc., qui furent mis en musique et eurent beaucoup de succès. Nous citerons, parmi ses œuvres: *Chansons et contes* (1754, 3 vol. in-8°); *Entretiens hebdomadaires* (1777-1779, 3 vol. in-8°); *le Voisin* (1763-1767, 14 vol.), ouvrage hebdomadaire; *Considérations sur les intérêts les plus importants des hommes* (Leipzig, 1779-1783, 3 vol. in-8°); *Sermons sur les Évangiles* (1774-1777, 2 vol.); *Poésies musicales* (1780, in-8°), etc.

PAU s. m. (pô — du vieux fr. *pal*, pieu). Vitic. Nom donné, dans le Médoc, aux échalas de vignes hautes.

— Métrol. Mesure de longueur qui était en usage dans le royaume Lombardo-Vénitien, et qui valait 0m,7766.

PAU, ville de France, ch.-l. du départ. des Basses-Pyrénées, sur la rive droite du gave de Pau, au confluent de l'Ousse et de l'Hedas, par 43° 17' de latit. N. et 2° 42' de longit. O., à 786 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl., 23,497 hab. — pop. tot., 27,300 hab. L'arrond. comprend 11 cantons, 184 communes et 128,527 hab. Cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce; lycée, école de commerce; bibliothèque publique. Cette ville fabrique des mouchoirs, des toiles renommées, de la coutellerie dite *gazabon*; on y fait aussi des tapis de table et de pied, des bougies, des cartes à jouer; il s'y prépare des jambons dits *de Bayonne*. Les principaux articles du commerce de Pau sont les vins, les salaisons, les marrons, les mouchoirs, les cotons filés, les tôles et les fers. Le climat exceptionnel dont jouit cette ville y attire en hiver un grand nombre de malades et de convalescents; la température moyenne de l'hiver y est de 6°,75 et la température moyenne de l'année de 16°,68. Les caractères climatériques qui distinguent Pau comme station médicale sont, d'après le docteur Cazenave, l'absence de vents réguliers, le défaut d'humidité libre dans l'air et l'uniformité dans les oscillations thermométriques. Cette dernière donnée climatologique assure surtout à Pau une supériorité marquée sur beaucoup d'autres climats, où les transitions de température sont si fréquentes et si funestes aux malades dont la poitrine est délicate.

La ville de Pau est bâtie dans une situation admirable, à l'extrémité d'un plateau qui domine une large vallée, dans le fond de laquelle le Gave dessine ses capricieux méandres. C'est une ville agréable et bien bâtie. Au nord s'élève un amphithéâtre de coteaux superposés les uns aux autres, et au sud se dresse, à quelques myriamètres, la chaîne des Pyrénées, dont on aperçoit, de diverses parties de la ville, les sommets les plus élevés couronnés de neige.

— *Monuments*. Le premier monument de la ville est le château. Il s'élève au confluent du Gave et du Hedas, sur un plateau [illegible] et est séparé de la ville par un [illegible] transformé en une belle [illegible]. Le château de Pau [illegible] tronque, à la base [illegible] Sur une largeur [illegible] est relié à la ville [illegible] la porte principale du château, date de Louis XIII. Le second, bâti en 1838, traverse et domine la route de Jurançon, pareil à un arc de triomphe. Six tours [illegible] [illegible] trouve le donjon, ou tour de Gaston [illegible] briques; c'est la plus [illegible] hauteur est de 33 mètres et ses murs ont 2m,80 d'épaisseur. [illegible] Montauzer [illegible] [illegible] de Louis-Philippe. Au pied des tours Mazères et Lance-Fontaine, au-dessus du pont dit de la Basse-Plante, s'étend une terrasse en hémicycle, au centre de laquelle s'élève la statue de Gaston-Phœbus, œuvre de Triquety. Au sud du château, on remarque une septième tour, dite tour de la Monnaie; c'est là qu'était jadis installée la fabrication des monnaies béarnaises et en même temps elle servait à défendre le vieux pont du Gave aujourd'hui disparu. Un portique à trois arcades, dominé à gauche par [illegible], donne accès dans la cour d'honneur du château, où l'on rencontre un puits séculaire, de 68 mètres de profondeur, et dont la hauteur moyenne des eaux dépasse 30 mètres. Nous passerons rapidement en revue les appartements intérieurs. Après avoir signalé au rez-de-chaussée le salon d'attente ou salle des gardes et la salle à manger des princes, nous nous arrêterons à la grande salle à manger ou Salle des états. Jadis siége des états du Béarn, cette salle sert aujourd'hui aux banquets. Une grande table en occupe le centre; les murs sont tendus des précieuses tapisseries de Flandre commandées par François Ier pour orner le château de Madrid (bois de Boulogne). Elles représentent des scènes de chasse. Au fond [illegible] la statue de Henri IV, attribuée à Francheville. Le grand escalier [illegible] rieurs est large de 2m,65. A chaque palier, les arcs des voûtes varient de forme, tour à tour en ogive, en plein cintre, en cintre surbaissé. Des H et des M enlacés (Henri II et Marguerite de Valois, restaurateurs du château) ornent les frises. Au premier étage, nous citerons, dans le petit salon, d'admirables tapisseries des Gobelins retraçant les principaux épisodes de la vie de Henri IV; vient ensuite le salon Bernadotte, dont la cheminée en porphyre vert a été envoyée par le roi de Suède, Charles-Jean. Tapisseries des Gobelins (1670), provenant du cabinet de Louis XIV à Versailles. La chapelle est moderne (1843). On remarque cependant, incrustée dans le mur, une vieille inscription relative à Gaston-Phœbus. Un salon d'attente précède le grand salon de réception de Henri II, les tapisseries de cette dernière pièce, commandées par François Ier, viennent de Flandre et sont merveilleuses. Elles représentent des allégories sur les mois de l'année. Le salon de famille contient une table en porphyre rose de Suède, nouveau don du descendant de Bernadotte (né à Pau), et la statue en bronze de Henri IV enfant, d'après Bosio. L'ancienne chambre des rois de Navarre est décorée de tapisseries des Gobelins et de meubles de luxe d'une grande valeur historique; elle est suivie de plusieurs chambres richement décorées, dont l'une possède une glace de Saint-Gobain, d'un seul morceau, mesurant 2m,93 sur 1m,56. Nous passons sous silence d'autres salles moins importantes. Au deuxième étage, on voit la chambre [illegible] son lit en bois sculpté, portant le millésime de 1562, puis le cabinet de la reine; enfin vient la chambre de Henri IV, conservant encore [illegible] berceau au fils de Jeanne d'Albret. Une inscription commémorative existait jadis sur la cheminée de la salle; elle est aujourd'hui [illegible] citerons rapidement trois autres pièces: l'une [illegible] el-Kuder, lors de sa captivité au château de [illegible] de Pau ont été, en 1868, la reine Isabelle II [illegible] dans ses tapisseries; les appartements ne con[illegible] remontent pas au delà de Louis XIV et furent [illegible] dernier pendant les dragonnades contre les protestants.

[illegible] plusieurs ten[illegible] verses relig[illegible]

— [illegible]

[illegible] Henri IV, au Pau, [illegible] Henri IV, par Mercé, etc., et entre diverses [illegible] géographiques, cartographiques, poésies et re[illegible], etc.

— *Promenades, places, etc.* La place Royale de Pau, [illegible] Vaste et [illegible] Au centre de la place Royale [illegible] Henri IV [illegible] Henri IV [illegible] tres sur une butte étroite et longue d'un ki[illegible] Gave. [illegible] a été [illegible] déboisée [illegible] encore le bois Louis, [illegible]

— *Histoire.* L'étymologie du mot Pau (pa[illegible] Vers le X[e] siècle, suivant une tra[illegible] un vi[illegible] de la vallée, résolut d'y faire bâtir un châ[illegible] à [illegible] ces seigneurs avaient leur résidence à Morlaas. A partir du [illegible] château de Pau [illegible] château du [illegible] est venu Pau. [illegible] noir féodal et la ville fut fondée. L'histoire de [illegible] Pau [illegible] intimement à [illegible] Béarn [illegible] partagea les phases diverses, nous nous bornerons à résumer les traits principaux spéciaux à l'ancienne capi[illegible] de bonne heure la cour ou assemblée délibérante de la pro[illegible] Gaston, vicomtes de [illegible] ne permit pas [illegible] le siége du gou[illegible] A l'époque de Gaston-Phœbus, le [illegible] et Froissart [illegible] le temps que le [illegible] étoient à Tarbes, [illegible] en la ville de Pau, car il y fesoit édifier un moult bel chastel, tenant [illegible] la rivière du Gave. » Gaston-Phœbus fit rarement usage de sa nou[illegible] et Orthez demeura encore [illegible] après lui [illegible] de ses successeurs. Gaston XI, contemporain de Louis XI, le [illegible] Blanche de Castille, et l'empoisonna, fut le [illegible] à Pau. Il fit [illegible] Il embellit et l'agrandit encore. Il construisit [illegible] fit de Pau [illegible] ses [illegible] prospérité de Pau [illegible] 1527 [illegible] la reine Marguerite de Navarre (auteur des [illegible] Elle [illegible] artistes [illegible] appartements [illegible] mire encore, la cour intérieure et tout le dehors de l'édifice, remanié selon le style de la R[illegible] royale de[illegible] qui fussent [illegible] en Europe » Sous Marguerite, la [illegible] mêlés aux seigneurs illustres de l'époque, les [illegible] Nous rap[pellerons que Calvin, Roussel, Lefèvre d'Eta[illegible] Marot y trouvèrent asile et protection. Enfin, en 1553, Henri IV, du [illegible] naquit au château de Pau. La même résidence [illegible] chefs catholiques faits prisonniers par Montgo[illegible] d'Orthez. Jeanne [illegible] Pau, [illegible] gouverna la [illegible] mourir à Paris (1572). Après la première abjuration de Henri IV [illegible] Pau que [illegible] rejeter [illegible]

[illegible] XIII [illegible] privileges, établit un gouvernement catholique dans Navarrenx, la plus forte place de la contrée, cassa les persans, ou milices du Béarn, qui étaient indépendants de l'autorité royale, et fit enregistrer au parlement de Pau [illegible] Louis XIII qui y établit un parlement, et la ville devint en outre le siége d'une intendance. Depuis lors, Pau cesse de jouer un rôle dans l'histoire. Outre Henri IV, Pau a vu naître le maréchal de Gassion (1609) et Bernadotte, devenu roi de Suède sous le nom de Charles-Jean XIV. La maison de ce dernier existe encore.

PAU (gave de), rivière de France. Elle prend sa source dans le département des Hautes-Pyrénées, à 2,331 mètres au-dessus du ni[illegible] Roland, [illegible] dans le cirque de Gavarnie par une cascade de 422 mètres, arrose Gavarnie, forme les [illegible] Saint-Sauveur, Luz, traverse les magnifiques gorges de Pierrefitte, passe près de Lourdes, à Saint-Pé, entre dans le département des Basses-Pyrénées, baigne Coarraze, Claracq, Nay, Pau, Abidos, Maslacq, Orthez, Puyoo, [illegible] Basses-Pyrénées et des Landes, arrose Peyrehorade, Hastingues, où le chemin de fer le traverse sur un beau pont, et se jette, au Bec-de-Gave, dans l'Adour, après un cours de 175 kilom., dirigé du S. au N.-O. Parmi ses affluents, nous signalerons : le gave d'Aspe, qui parcourt l'une des gorges les plus pittoresques des Pyrénées; le gave de Bastan, le gave de Cauterets, le Nez, le Louzon, le Bèez, le Luz, l'Ousse-des-Bois, la Baïse, le Lu[illegible], le Laa, le gave d'Oloron, qui double le volume de ses eaux. Le gave de Pau est censé flottable depuis le pont de Lestelle jusqu'au confluent du gave d'Oloron. Il est na[vigable] [illegible] gave d'Oloron à son embouchure. Un service de bateaux à vapeur fonctionne entre Peyrehorade et Bayonne.

PAUCARTAMBO, ville du Pérou, département et à 100 kilom. N.-E. de Cuzco, ch.-l. de la province de son nom, près de la rive droite de la rivière de Paucartambo ; 2,300 hab. ‖ La province de Paucartambo, bornée par les provinces de Calca-y-Lares et Quispicanchi, a 130 lieues carrées géographiques et s'étend des deux côtés de la Cordillère de Vilcanota. Elle est arrosée par le Paucartambo et un affluent de l'Inambari. Le climat est tempéré dans les parties basses, mais très froid sur les montagnes. Les productions principales du sol, en général assez fertile, sont le blé, les fruits et le coton. Magnifiques forêts de cèdres dans les vallées du nord. Mines d'or, d'argent et de mercure.

PAUCARTAMBO, rivière du Pérou. Elle sort, dans le département de Cuzco, d'un petit lac de la Cordillère de Vilcanota, traverse la province à laquelle elle donne son nom et se jette dans l'Apurimac, après un cours d'environ 4[illegible] kilom. Son affluent le plus important est la Vilcamba.

PAUCA, SED BONA, locution latine que l'on peut traduire par *Peu, mais bon.* Voici un exemple de son emploi : *Cet auteur n'a laissé qu'un petit nombre d'ouvrages, mais chaque page est empreinte du cachet varietatis de son génie : PAUCA, SED BONA. Nos romanciers modernes laisseront un bagage littéraire dont certainement la postérité ne dira pas :* PAUCA, SED BONA.

PAUCIARTICULÉ, ÉE adj. (pô-si-ar-ti-ku-lé — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *articulus*). Zool. Qui n'est formé que d'un petit nombre d'articles.

PAUCIDENTÉ, ÉE adj. (pô-si-dan-té — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *dens*). Hist. nat. Qui n'a qu'un petit nombre de dents.

PAUCIFLORE adj. (pô-si-flo-re — du lat. *pauci*, peu nombreux, *flos, floris*, fleur). Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre de fleurs.

PAUCIFOLIÉ, ÉE adj. (pô-si-fo-li-é — du lat. *pauci*, peu nombreux; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

PAUCIJUGUÉ, ÉE adj. (pô-si-ju-ghé — du lat. *pauci*, peu nombreux, *jugum*, paire). Bot. Qui n'a [illegible] que d'un petit nombre de paires de folioles.

PAUCINERVÉ, ÉE adj. (pô-si-ner-vé — du lat. *pauci*, peu nombreux, *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures.

PAUCIOVULÉ, ÉE adj. (pô-si-o-vu-lé — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *ovule*). Bot. Qui ne produit qu'un petit nombre d'ovules.

PAUCI QUOS ÆQUUS AMAVIT JUPITER (*Les hommes, en petit nombre, que Jupiter a aimés*). Vers de Virgile (*Énéide*, liv. VI, v. 129). [illegible] au héros troyen, mais revenir sur ses pas et revoir la lumière, voilà une entreprise difficile [illegible] que par un petit nombre d'hommes aimés de Jupiter.

[illegible] *Jupiter*, ont élevé des monuments qui sont destinés à vivre aussi longtemps que la langue française. »

PAUL DE SAINT-VICTOR.

« Voici une copie plus exacte de la Newtonique, vous pouvez la donner; [illegible] commencer par des gens un peu philosophes et poètes, *pauci quos æquus amavit Jupiter*. »

VOLTAIRE.

PAUCIRADIÉ, ÉE adj. (pô-si-ra-di-é — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *radius*, rayon). Hist. nat. Qui n'a qu'un petit nombre de rayons.

PAUCIRUGUEUX, EUSE adj. (pô-si-ru-gheû, eû-ze — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *rugosus*, ridé). Bot. Qui offre peu de rides, de rugosités.

PAUCISÉMINÉ, ÉE adj. (pô-si-sé-mi-né — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *semen*, semence). Bot. Qui ne produit qu'un petit nombre de graines.

PAUCISÉRIÉ, ÉE adj. (pô-si-sé-ri-é — du lat. *pauci*, peu nombreux ; *series*, série). Bot. Qui est partagé en un petit nombre de séries.

PAUCISPIRÉ, ÉE adj. (pô-si-spi-ré — du lat. *pauci*, peu nombreux, et de *spire*). Zool. Qui ne décrit qu'un petit nombre de spires.

PAUCITÉ s. f. (pô-si-té — du lat. *paucitas*; de *pauci*, peu nombreux). Petit nombre : *La* PAUCITÉ *de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre abandonnée contribue à son tour à la dépopulation.* (Volt.) « C'est un vieux mot, qui serait utile et que, cependant, l'autorité de Voltaire n'est point parvenue à rajeunir.

PAUCRIN ou **PAUCRAIN** s. m. (pô-krain). Mar. Portefaix, dans les ports de mer. ‖ Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

PAUCTON (Alexis-Jean-Pierre), mathématicien, né à La Baroche-Gondouin (Mayenne) en 1736, mort en 1798. Il professa les mathématiques à Strasbourg, à Dôle, et obtint en 1796 un emploi au bureau du cadastre à Paris. Paucton, qui devint membre correspondant de l'Institut, s'est fait connaître par un savant livre, souvent copié depuis : *Métrologie, ou Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes* (1780, in-4°). Il a donné encore : *Théorie de la vis d'Archimède, de laquelle on déduit celle des moulins* (1768, in-12); *Théorie des lois de la nature, suivie d'une dissertation sur les pyramides d'Égypte* (1781, in-8°).

PAUDITS (Christophe), peintre allemand, né dans la basse Saxe en 1616, mort à Nuremberg en 1646. Il eut pour maître Rembrandt, dont il imita heureusement la manière, et exécuta de remarquables tableaux pour l'évêque de Ratisbonne, le duc de Bavière, Albert Sigismond, etc. Parmi ses œuvres, remarquables par la vigueur du coloris et la vérité des tons, nous citerons : le *Réveil de saint Jérôme*, un *Vieillard avec un enfant*, qui ont fait pendant quelques années partie du musée du Louvre. On raconte qu'à la suite d'un concours, dont le sujet était un *Loup qui dévore un agneau*, la majorité des juges s'étant prononcée en faveur de Roester, son concurrent, il fut attaqué d'une fièvre violente causée par le dépit et mourut peu après.

PAUFFIN (Jean-Charles-Cher), magistrat et littérateur français, né à Mézières (Ardennes) en 1801. Successivement juge auditeur (1829), substitut (1834) et juge d'instruction (1842) à Rethel, il quitta la magistrature en 1847. M. Pauffin s'est fait connaître par ses recueils de poésie et par quelques écrits historiques. Il fait partie de plusieurs sociétés savantes. Nous citerons de lui : la *Jeune Lyre* (1826, in-12) ; les *Chants du soir* (1834, in-12) ; *Rêves et version* (1845, in-12), *D'[illegible]* (1854, in-8°), etc. Il travaille depuis un grand nombre d'années à un ouvrage sur l'histoire de son pays.

PAUFORCEAU s. m. (pô-for-so — de *pal*, qui s'est dit pour *pieu*, et de *forcer*). Chasse. Piquet auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

PAUILLAC, en lat. *Pauliacus*, ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à [illegible] kilom. S. de Lesparre, sur la rive gauche de la Gironde, [illegible]; pop. aggl., 2,070 hab. — pop. tot., 4,222 hab. Fabriques de briques ; commerce de vins. La Gironde, qu'une île partage en deux bras, a devant Pauillac [illegible] de largeur et y forme une belle rade éclairée par un phare. Bon bassin pour les bateaux-pilotes. Pauillac est le principal entrepôt des vins du Médoc; c'est sur son territoire que [illegible] les crus célèbres de Château-Lafitte et de Château-Latour. Le vignoble de Pauillac produit annuellement 3,000 à 4,000 tonneaux. Le château Lafitte est un castel à pignon, flanqué d'une tourelle à toit pointu, avec deux autres petites tourelles sur le derrière, et posé sur une terrasse [illegible] et des grilles. Il a été acheté en 1868 par M. de Rothschild.

PAUKA s. m. (pô-ka). Sorte d'éventail. V. PUNKA.

PAUL s. m. (pôl — du nom d'un pape). Monn. Monnaie d'argent des anciens États romains, qui valait 0 fr. 52 : *Je vous conseille d'aborder un douanier d'un air riant, et de lui donner un* PAUL. (H. Beyle.) *Les uns lui accordent des millions, les autres prétendent qu'il ne possède pas un* PAUL. (Alex. Dum.)

PAUL (SAINT-), bourg de France (Alpes-Maritimes), cant. de Vence, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Grasse, sur une colline ; 810 hab. Ce bourg, admirablement situé, est entouré de remparts bien conservés, monument précieux pour l'histoire des fortifications. L'église renferme de bons tableaux, des statuettes et de curieux reliquaires.

PAUL (SAINT-), ville de la colonie française de l'île de la Réunion (autrefois île Bourbon), ch.-l. de cant. dans l'arrond. judiciaire et à 28 kilom. S.-O. de Saint-Denis; 16,000 hab. Elle offre des maisons bien bâties, plusieurs rues plantées d'arbres et de charmantes promenades. Le commerce n'est pas très-actif. Les navires qui ont commencé leur chargement à Saint-Denis viennent l'achever à Saint-Paul, en café et en coton. La rade est fort belle. L'étang de Saint-Paul, le plus considérable de l'île, a 16 hectares 36 ares de superficie et communique avec la mer pendant la saison des pluies. Ses eaux contiennent du carbonate de soude provenant sans doute de sources souterraines. Saint-Paul a été le premier établissement des Français à la Réunion ; son commerce est évalué à 15 millions. Il est la patrie de Parny.

PAUL (SAINT-), baie de la côte septentrionale de l'île de Malte, défendue par la tour Saint-Paul, le fort Mestara, le bastion d'Elbens et la tour de l'Université. Salines importantes. C'est dans cette baie que saint Paul fit naufrage.

PAUL (SAINT-), île de l'Amérique anglaise (Nouvelle-Écosse), à l'entrée du golfe Saint-Laurent, à 17 kilom. N.-E. du cap Nord, extrémité septentrionale du cap Breton.

PAUL (SAINT-), *San-Paolo*, ville du Brésil, ch.-l. de la province de son nom, à 350 kilom. S.-O. de Rio-Janeiro, par 23° 3' de latit. S. et 48° 19' de longit. O., dans une contrée élevée, sur le versant occidental de la sierra do Mar, près de la rive gauche du Tieté; 34,000 hab. Climat délicieux et très-salubre. Siége d'un évêché, résidence du gouverneur et des principales autorités de la province. Université, bibliothèque publique, école de droit, collége, séminaire, consulats étrangers. Fabriques de coton, de toiles, de filets pour hamacs et de poterie de terre. La ville, généralement bien bâtie, offre des rues droites, larges, bien pavées et ornées de quelques fontaines. On y remarque de nombreux jardins, qui donnent des fleurs toute l'année. On élève dans les campagnes voisines beaucoup de bêtes à cornes, des chevaux qu'on vend à bas prix, des mulets très-estimés et des chèvres d'une belle race. Les principales curiosités de la ville sont : le palais du gouverneur, ancien collége des jésuites; le palais épiscopal ; la cathédrale et la maison de Refuge.

La ville de Saint-Paul est bâtie sur une charmante colline et entourée de riantes prairies. De belles routes y donnent accès, et elle sert de point de jonction au chemin de fer qui relie Rio-Janeiro et l'intérieur de la province au port de Santos, sur l'Océan. La salubrité du climat attire une foule d'étrangers, qui habitent généralement les maisons de plaisance des environs. Les femmes de Saint-Paul se distinguent par leur beauté et leur amabilité, les hommes par l'élégance de leur costume et de leurs manières.

Les Paulistes ne sont pourtant que les descendants de criminels portugais déportés; leur charmante ville a été fondée, en 1552, par une colonie pénitentiaire de l'ancienne métropole d'Europe. On prétend même que c'est le succès de cette colonie pénitentiaire portugaise en Amérique qui a inspiré aux Anglais l'idée d'en former une semblable à Botany-Bay, en Océanie, pour leurs convicts.

Lorsque le Portugal et le Brésil passèrent sous la domination de Philippe II, roi d'Espagne, les habitants de Saint-Paul furent assez forts pour résister aux Espagnols et se constituer en république indépendante. Aujourd'hui les Paulistes se font remarquer par leur esprit entreprenant, leur ardeur aux découvertes et leur amour de pérégrinations dans les autres provinces du Brésil, qu'ils parcourent en commis voyageurs, pour échanger les marchandises d'Europe avec les productions du pays.

Saint-Paul est le centre d'un commerce considérable. Ses magasins servent d'entrepôt aux produits étrangers comme à ceux de la contrée. On y trouve les tissus, les soieries, les draperies, les articles manufacturés et les objets de mode d'Europe, et pour l'exportation les minerais de fer, de cuivre, d'or et d'argent, le charbon et les pierres précieuses, avec les céréales de toute sorte, le café, le lin, le tabac, le sucre, le coton, etc. ‖ La province de Saint-Paul, bornée au N. par celle de Goyaz, au N.-E. par la province de Minas-Geraes, à l'E. par la province de Rio-Janeiro et l'océan Atlantique, au S. par la province de Santa-Catharina et de Rio-Grande, et à l'O. par le Paraguay et les provinces de Matto-Grosso et de Goyaz, a 456,000 kilom. carrés environ et 500,000 hab. « Cette province, dit M. Emmery, se compose de deux parties bien distinctes, le littoral et les hautes terres intérieures, séparées par la sierra do Mar, qui s'élève par degrés vers l'O. et

s'affaisse par pentes rapides vers l'Océan. Quelques ramifications de cette chaîne se prolongent bien avant vers l'O. et forment d'immenses savanes et [illegible] les nes incultes. Le sol, généralement [illegible] une excellente qualité et, dans quelques contrées, une fertilité extraordinaire, n'attend qu'une population laborieuse pour répandre l'abondance et la fertilité. L'éducation du bétail forme la branche la plus productive de l'économie rurale de cette province, qui se distingue surtout par l'éducation des mulets, couronnée du succès le plus heureux. D'immenses troupeaux de bœufs errent, à l'état sauvage, dans les prairies de l'O., où ils se multiplient d'une manière prodigieuse. La principale chaîne de montagnes de l'intérieur est la sierra Espinhaço ou sierra Mantiqueira, qui s'étend parallèlement à la sierra do Mar. » L'Océan forme, sur les côtes de cette province, plusieurs baies considérables, notamment celles de Flamengo, Juquiriquéré, Toque-Toque, de Santos, Itanhaen, Cananea et Paranagua. Parmi les cours d'eau de la province de Saint-Paul, nous signalerons : le Parana, le rio Tiete, le Pardo, le Mugy, l'Aguapehi, le San-Anastasio, le Parapanéma, l'Ivahy, le Piquiry, l'Iguassu, le rio de Pelotas, le Parahyba, l'Una, l'Iguape, l'Ararapira, le Cubatao, le Cachoeira, le Nundiquara, le Gurgussu, le Guaratuba, etc. Les principales productions du sol sont : le café, le sucre, le coton, l'indigo, le blé, les légumes et le tabac. Cette province, très-riche sous le rapport minéralogique, fournit de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, des rubis, des pyrites, du soufre, de l'alun et de la terre à potier. Sous le rapport industriel, elle occupe un des premiers rangs parmi les provinces de l'empire brésilien. On y fabrique du sucre, de l'indigo, du rhum, de la poudre, du cuir, des toiles, des chapeaux, des ouvrages en fer et en acier, des cordes, des câbles, etc. La moitié de ces produits est exportée. Les principaux articles du commerce d'exportation sont : le sucre, le rhum, l'huile de baleine, le sel, le fer, les mulets, la farine, l'indigo, le tabac et les bois de construction. La province est divisée en trois comarcas : San-Paolo, Hitu et Paranagua-y-Corityba.

PAUL (SAINT-), ville et port des États-Unis, capitale du Minnesota et ch.-l. du canton de Ramsey, sur la rive gauche du Mississipi, au-dessus des pittoresques chutes de Saint-Antoine, par 44° 52' de latit. N. et 93° 5' de longit. O.; 20,000 hab. Belles maisons d'école, églises élégantes, vastes entrepôts de bois et autres productions de la contrée. Le principal édifice de la ville est le Capitole, siége du gouvernement. Commerce très-actif; moulins, scieries mécaniques, etc.

PAUL (SAINT-) et **AMSTERDAM**, îles inhabitées du grand océan Indien, entre le cap de Bonne-Espérance et l'Australie, par 38° de latit. S. et 75° de longit. E. Établissement de pêcherie fondé en 1842.

PAUL-CAP-DE-JOUX (SAINT-), bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Lavaur, sur la rive gauche de l'Agout; pop. aggl., 579 hab. — pop. tot., 1,231 hab. Vestiges de vieilles fortifications et débris d'anciens édifices.

PAUL-LEZ-DAX (SAINT-), bourg de France (Landes), cant., arrond. et à 2 kilom. N. de Dax, près de l'Adour; pop. aggl., 297 hab. — pop. tot., 3,019 hab. Haut fourneau, forges, tanneries, minoterie, nombreux moulins. Commerce de vins, laines, charbons, résines, planches et jambons. Belle église paroissiale du XVe siècle, avec abside romane du XIIe siècle, ornée de peintures du XVe représentant des *Scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament*.

PAUL-DE-FENOUILLET (SAINT-), gros bourg de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de cant. arrond. et à 41 kilom. N.-O. de Perpignan, sur une petite éminence de la rive gauche de l'Agly; pop. aggl., 2,105 hab. — pop. tot., 2,173 hab. Commerce de laiton, cuirs, peaux et laines. Deux sources d'eaux minérales, l'une chaude (23°), l'autre froide. Beau pont sur l'Agly. Sur la rive gauche de cette rivière, à 4 kilom. N. du bourg, s'élève un rocher pyramidal dans lequel s'ouvre la grotte de Saint-Antoine-de-Galamus, où l'on monte par un escalier de vingt-cinq degrés. Cette grotte, qui renferme deux autels de marbre, attire, le jour de la Pentecôte, une affluence considérable de pèlerins. Près du bourg, les eaux réunies de l'Agly et de la Boulsane se sont creusé un lit à travers une chaîne calcaire; des deux côtés, les parois sont coupées perpendiculairement comme par un ciseau. Un pont hardi fait communiquer les deux tailles de part et d'autre du pied du rocher. Tout près du pont jaillit la source saline de la *Foun* (fontaine), dont l'eau est reçue dans un bassin de pierre.

PAUL-EN-JARRÊT (SAINT-), bourg de France (Loire), cant. de Rive-de-Gier, arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Saint-Étienne, sur la petite rivière de Dourney; pop. aggl., 1,714 hab. — pop. tot., 3,330 hab. Forges très-importantes, livrant annuellement au commerce près de 1,500,000 kilogr. de fer de toute espèce.

PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (SAINT-), ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. de Montélimar; pop. aggl. 1,625 hab. — pop. tot., 2,315 hab. Exploitation de carrières de pierres de taille.

— *Histoire*. Saint-Paul-Trois-Châteaux n'est autre chose que l'ancienne cité des Tricastins, dont le pays avait reçu une sorte de célébrité, dès l'an 153 de Rome, du séjour qu'y fit Bellovèse. Plus tard (536), Annibal y passa, si l'on en croit du moins une tradition contestée par M. V. Roussillon. Auguste y établit une colonie romaine appelée *Augusta Tricastinorum*. Ce nom de *Tricastins* prenait naissance de trois tours ou citadelles (*castellum, castrum*), défendant à cette époque les entrées du territoire. La ville avait alors trois portes : l'une d'elle subsiste encore sous le nom de *Fan-jou*, corruption de *Fanum Jovis*, où sans doute a ce qu'elle était voisine d'un temple dédié à Jupiter. On a, en effet, trouvé à peu de distance de ce monticule, jadis couvert d'une forêt épaisse, des restes de mosaïques justifiant cette étymologie. L'antique cité romaine, dévastée en 260 par les Vandales et en 736 par les Sarrasins, prit au milieu du Ve siècle, le nom d'un de ses premiers évêques; quant à son surnom de Trois-Châteaux, elle le dut vraisemblablement aux trois forteresses ou châteaux dont nous avons déjà parlé ci-dessus (Tricastins). On voit donc qu'au fond son nom moderne diffère moins de son nom primitif qu'il ne le semble au premier abord. Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux se maintinrent dans le gouvernement temporel de la ville pendant tout le moyen âge. Au XVIe siècle, la ville embrassa le parti de la Réforme, qui y régna pendant quarante-quatre ans; le culte catholique n'y fut rétabli qu'en 1599. Depuis cette époque, aucun incident remarquable n'est venu signaler Saint-Paul-Trois-Châteaux à l'attention de l'histoire.

— *Monuments et curiosités*. Il reste encore des vestiges fort reconnaissables des trois châteaux forts auxquels Saint-Paul doit sa dénomination actuelle : le premier, nommé *Arx Vallis* (fort de la vallée), était situé au débouché de la vallée qui communiquait avec les Voconces; le second, dit aujourd'hui tour Magne (*Turris magna*), regardait la frontière des Ségalauniens; le troisième, connu sous le nom de Barri, était tourné du côté des Cavarres. On remarque dans ce dernier quartier les ruines d'un grand édifice, dont les alentours fournissent depuis longtemps aux antiquaires des médailles en or, en argent et en bronze. Les dimensions de cet édifice devaient être assez étendues, car la portion de mur qui existe encore a trente pas de longueur. Saint-Paul possède encore quelques autres débris de sa splendeur ancienne; au nord et sous les murs de l'ancien évêché se trouvent les restes d'un monument qu'on croit avoir été un amphithéâtre. Enfin, dit M. Delacroix dans sa *Statistique des départements de la Drôme* : « Dans le quartier de la ville appelé Saint-Jean, on aperçoit des vestiges d'un monument et une portion de muraille qui porte des colonnes d'un goût exquis, le tout bâti de très-grosses pierres où l'on ne voit aucune trace de ciment ni de mortier. Contre cette muraille, on a bâti des maisons dans les caves desquelles on trouve des mosaïques et des carrés de pierre où sont délicatement sculptées des guirlandes d'où pendent des grenades, fruit dédié au dieu Priape. »

On a déterré, il y a quelques années, soit dans Saint-Paul-Trois-Châteaux, soit dans la campagne environnante, plusieurs statues en pierre, en marbre ou en bronze, un grand nombre de débris de mosaïques, d'aqueducs, des tombeaux, des urnes, des instruments de mécanique, des nécessaires en or, en argent et en bronze, des lampes sépulcrales, des coupes, des soucoupes en verre et en bronze, des lacrymatoires, des inscriptions mortuaires, etc. Nous mentionnerons encore, parmi les objets alors découverts, deux très-remarquables bas-reliefs représentant, l'un la *Force vaincue par l'Amour*, l'autre une *Visite de Jupiter à son fils Bacchus*; une statue qui fait aujourd'hui partie du musée d'Avignon [illegible] M. Calvet, et représentant un personnage inconnu, vêtu d'une espèce de tunique grecque et d'une peau de loup. « Cette statue, dit M. Delacroix qui la considère comme un des plus beaux morceaux de l'antiquité, tient dans ses mains, élevée à la hauteur de la tête, une cassolette où brûla l'encens. Est-ce un attribut de la divinité ou une offrande qu'on lui présente? » Un autre objet, non moins précieux, découvert à Saint-Paul en 1770, est une agate onyx, gravée en relief, mesurant six lignes dans sa plus grande dimension, [illegible] dessin aussi fin que pur. Suivant l'abbé Barthélemy, ce dessin représente la *Pudeur* [illegible] *la terre pour se retirer au ciel avec sa compagne Astrée*.

La cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, [illegible] au nombre des monuments historiques, passe aux yeux de certains historiens pour avoir été fondée par Charlemagne; mais sa construction ne paraît par remonter au delà du XIIe siècle. L'abside principale est décorée de huit colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens, [illegible], dans chacun des bras de la croisée il existe une autre abside demi-circulaire, orientée comme celle du chœur. L'intérieur de la grande nef, d'une élévation très-considérable, est orné de deux ordres dont les entablements à profil grave et sévère sont d'un grand effet et exécutés avec une rare perfection. Le portail, ouvert sur la façade occidentale, est un des meilleurs morceaux d'architecture de l'édifice. La tour du clocher appartient à plusieurs époques. On voit encore l'ancien fronton à consoles, et, jusqu'à la hauteur de l'église, les pilastres, chapiteaux et corniches portent le caractère de l'antiquité. A l'intérieur de la cathédrale, et sous le triforium aveugle des deuxième et troisième travées, s'étend une longue draperie sculptée assez semblable à celles qu'on rencontre dans quelques églises postérieures, notamment dans la cathédrale de Metz. Citons enfin quelques peintures assez curieuses.

La carrière de pierres de taille qui est la source principale de l'industrie de Saint-Paul-Trois-Châteaux était déjà connue du temps des Romains. Elle occupe aujourd'hui environ 300 ouvriers et produit annuellement plus de 20,000 mètres cubes d'une pierre tendre, du grain le plus fin et résistant bien à la gelée. L'exploitation actuelle s'étend sur une longueur de [illegible] mètres, et sur [illegible] de hauteur; le banc de pierre a environ 22 mètres d'épaisseur sur une superficie totale de 2,000 mètres carrés.

Saint-Paul-Trois-Châteaux a vu naître Raymond des Agyles, historien de la première croisade.

PAUL-SUR-UBAYE (SAINT-), village de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Barcelonnette; pop. aggl., 215 hab. — pop. tot., 1,[illegible] hab., dont une partie s'expatrie pendant l'hiver. Carrière de marbre. Sources d'eaux minérales non utilisées. L'église, surmontée d'une élégante flèche octogonale, offre un joli portail, dont on remarque surtout la rosace. Aux environs, citadelle établie dans l'enceinte d'un camp romain.

PAUL (saint), surnommé l'**Apôtre des gentils**, [illegible] Tarse, en Cilicie, l'an 10 ou 12 de l'ère moderne, mort à Rome, suivant une tradition très-contestable, de l'an 64 à l'an 70. Son véritable nom était Saul; il prit après sa conversion et lors de ses voyages celui de Paul qui, offrant la même consonnance, était plus familier aux Grecs et aux Romains avec lesquels il se trouvait en rapport. Son père, Juif d'origine et appartenant à la secte des pharisiens, possédait, on ne sait à quel titre, le droit de citoyen romain; il avait fui de Giscala, sa patrie, après la prise de cette ville, et s'était réfugié à Tarse, où il avait également obtenu droit de cité. Paul fut élevé à Jérusalem, où il avait une sœur mariée, et suivit les leçons de Gamaliel, un des principaux membres du sanhédrin. Il apprit en même temps le métier de tisserand, suivant le précepte juif, qui voulait que tout docteur de la loi eût un métier pour gagner sa vie, précepte que les pharisiens, rigides observateurs des traditions, s'efforçaient de maintenir dans son intégrité. Dès sa jeunesse, le futur apôtre montra un caractère fougueux et se mêla activement aux ardentes querelles de la Synagogue. La lutte commençait entre les Juifs restés fidèles à la loi mosaïque et ce que les auteurs ecclésiastiques appellent l'Église naissante; ce n'étaient que des réunions presque secrètes de prosélytes encore en petit nombre, observant toutes les prescriptions de l'ancienne loi, mais vivant dans une espèce de communauté. Les prédications publiques de Stephanus ou Étienne, l'un d'eux, firent éclater l'orage; mené devant le sanhédrin, il y confessa que Jésus était venu pour briser [illegible]

[illegible] Saul, qui [illegible] aussi [illegible] ceux qui [illegible] il se montra l'un des plus acharnés contre les suspects de christianisme. Muni d'un ordre [illegible] vive lueur et étant tombé la face contre terre [illegible]

[illegible] sa mort troublait toutes les têtes, et le surnaturel a encore une grande puissance sur les Orientaux. Étant donné que Paul se fit instruire à cette époque dans la foi de ceux qu'il avait [illegible] traités, il n'est pas impossible d'admettre que cette conversion subite fut déterminée par une crise mentale, peut-être par un simple coup de soleil qui lui causa un transport au cerveau [illegible] de lui, le baptisa, lui apprit les signes aux[illegible] alors la doctrine chrétienne, et aussitôt Paul [illegible] la vision du chemin de Damas, à les faire garrotter et fouetter. Il n'avait fait que changer de fanatisme (an 38 ou environ).

La seconde moitié de la vie de Paul, à par[illegible] physionomie spéciale, c'est que, ayant reçu sa révélation particulière, étant apôtre « par commission directe de Jésus, » dit Renan [illegible] tres apôtres et avoir toute liberté d'action [illegible] dait le christianisme autrement qu'eux. Cette [illegible] suffisait de convertir à la hâte leurs amis et leurs proches pour qu'ils eussent part au [illegible] ces bonnes gens, renfermé dans un conventicule d'illuminés menant la vie commune, il se fût éteint comme l'essénisme sans pres[illegible] peu nombre de disciples qu'il entraîna.

Paul resta trois ans à Damas et dans le [illegible] où il y avait beaucoup de Juifs, et prêchant [illegible] tait pas fait pour lui attirer [illegible] fiance. Il était de mine chétive [illegible] des infirmités corporelles qui étaient [illegible]

[illegible] là, ils se di[illegible]

[illegible] c'est-à-dire [illegible] seulement au IIIe siècle, aurait eu pour disci[illegible]. A Lystres, il convertit toute une famille païenne dont le fils, [illegible] ché pendant une longue partie de sa carrière. [illegible] Paul [illegible], c'est cependant sous le nom d'Église de Galatie qu'il parle des contrées qu'il avait évan[illegible] *Épîtres* [illegible] foyer de prédilection. Il refit en sens inverse [illegible], et il était [illegible] à A[illegible] (51).

Disons en passant qu'on se ferait une idée [illegible] compara[i]t à [illegible] soutenus par de puissantes associations qui couvrent leurs dépenses. Ceux de saint Paul et de ses compagnons ressemblaient bien davantage aux tours de France ou d'Europe d'ouvriers en quête d'instruction. Ils vivaient de leur travail; Paul tissait des tapis, s'arrêtant là où il trouvait de l'ouvrage, et ce qui facilitait ses séjours, en même temps que son prosélytisme religieux, c'est l'énorme diffusion du peuple juif qui était alors ce qu'il est encore aujour[d'hui] [illegible], répandu dans les bas quartiers de toutes les villes, livré aux trafics les plus infimes et accaparant tous les petits commerces. Paul voyageait à pied, vivant de peu, souvent rebuté et maltraité; de pareilles excursions n'étaient pas sans danger, et parmi [illegible] abandonner la loi de Moïse pour celle du Christ, il ne rencon[illegible]. Malgré la tolérance [illegible] s'inquiétait peu des querelles des sectes juives, il fut plusieurs fois incarcéré. On peut à peu près l'en croire quand il dit de lui-même : « Les fatigues, les prisons, les coups, la mort, j'ai goûté tout [illegible]. Cinq fois les Juifs m'ont appliqué leurs trente-neuf coups de corde; trois fois j'ai été bâtonné, une fois [illegible], trois fois j'ai fait naufrage. Voyages sans nombre, dangers au passage des fleuves, dangers des voleurs, dangers venant de la race d'Israël; dangers venant des gentils, dangers dans les villes, dangers dans le désert, dangers sur la mer, dangers des faux frères, j'ai tout connu. Fatigues, labeurs, veilles répétées, faim, soif, jeûnes prolongés, [illegible]. » (IIe *Épître aux Corinthiens.*) Paul écrivait cela en 56, et il avait encore à mener dix ans environ d'une [illegible].

[illegible] s'était produit, [illegible] entre Paul et l'Église de Jérusalem avait été encore une fois imminente. Ceux qui s'intitulaient les apôtres et les disciples de Jésus-Christ, ceux qui étaient en [illegible] exécuteurs testamentaires, songeaient si peu à faire de la foi nouvelle une religion universelle, qu'ils continuaient à maintenir toutes les pratiques restrictives de la loi mosaïque : la circoncision, la défense des mariages entre Juifs et gentils, [illegible] de manger de certaines viandes, etc.; Paul était pour eux un objet de [illegible], convertissant çà et là [illegible] n'exigeant pas obligé de les faire préalablement juifs. Un disciple qu'il avait amené avec lui à Antioche, Titus, n'était pas même circoncis. Paul se rendit à Jérusalem pour que la question fût résolue; il y eut quelques conciliabules où l'on ne put s'entendre sur cet important sujet; Paul en conféra avec Pierre, Jacques et Jean, et, pour en finir, on décida que Titus serait cir[concis] [illegible] Paul [illegible] cette opération les autres gentils qu'il convertirait. A ce propos, il dit à Pierre : « Nous pouvons nous entendre; à toi l'Évangile de la circoncision; à [illegible]. » (*Épître aux Galates*.) [illegible] appelle [illegible] de Jérusalem!

Paul, en fait, avait cédé; retourné en Galatie (52) et pensant s'attacher Timothée comme disciple, il le circoncit de ses propres mains pour éviter de nouvelles complications et revit toutes les petites communautés qu'il avait fondées. Il s'était adjoint un [illegible] Silas. [illegible] longèrent les côtes de l'Asie Mineure, traversèrent l'Hellespont et gagnèrent la Macédoine. M. Renan conjecture qu'un médecin [illegible], qu'ils convertirent en passant à Troas et qu'ils emmenèrent avec eux, n'est autre que saint Luc, l'auteur des *Actes des apôtres* et de l'Évangile connu sous son nom. Ce n'est qu'une [illegible] nonça dans la synagogue et qui souleva les [illegible] la résurrection des morts; il y eut moins de [illegible] les plus lointaines ramifications. D'Athènes, il s'établit à Corinthe, où il reprit son état de tisserand ou de tapissier et où son fidèle Timothée le rejoignit. Il y séjourna dix-huit mois et y écrivit ses premières épîtres, les deux *Épîtres à l'Église de Thessalonique.* Ces [illegible] importance capitale dans l'histoire des origines du christianisme, [illegible] à part, comme œuvres littéraires (V. ÉPÎTRES) et [illegible] (V., pour les, PAULINISME). De Corinthe, Paul se rendit à Éphèse et de là à Jérusalem, où il fit la pâque selon le rit juif (54), puis à Antioche. Bien loin d'être reçu en triomphe, il paraît avoir été considéré par l'Église de Jérusalem comme un hérétique, toujours à cause de la fameuse affaire de la circoncision, et les chrétiens d'Antioche comme ceux de Jérusalem refusèrent de s'asseoir à la même table que ses disciples circoncis. Une contre-mission fut même organisée et confiée à Jacques pour s'attacher désormais aux pas de l'apôtre et contredire ses doctrines partout où il irait. Les émissaires de Jacques étant parvenus en Galatie et ayant réussi à opérer une scission entre les deux catégories de convertis, ceux qui étaient circoncis et ceux qui ne l'étaient pas, c'est pour en prévenir les effets que Paul écrivit sa première *Épître aux Galates*, où il prend le titre d'apôtre « non par la grâce des hommes ni par institution humaine, mais par la grâce de Jésus-Christ. » Il y raconte toutes ces dissensions intestines avec une verve remarquable. Bientôt las de ces querelles renaissantes, il se remit en marche (56), gagna Éphèse, d'où il écrivit sa première, puis sa deuxième *Épître aux Corinthiens*, que ses disciples lui peignaient comme se relâchant de la discipline qu'il leur avait inculquée, et passa en Macédoine comme dans le précédent voyage. Son principal séjour fut Thessalonique, où il avait le plus de fidèles; de là il vint pour la seconde fois à Corinthe, et telle était l'exaspération soulevée contre lui par les querelles sans cesse renaissantes que ses doctrines attiraient entre les Juifs, qu'on fit le complot de le tuer (58); il dut changer son itinéraire pour revenir en Syrie. Pendant son court séjour à Corinthe, il avait écrit l'*Épître aux Romains*, une de ses œuvres capitales. Il repassa par la Macédoine, où il retrouva Lucas ou Luc qu'il y avait laissé, s'embarqua à Néapolis, toucha à Mytilène, Chios, Milet, Cos, Tyr, Ptolémaïs et rentra à Jérusalem. Il y fut accueilli par une sorte d'émeute soulevée, soit par les Juifs, soit par les chrétiens; car le récit des *Actes des apôtres* est très-louche en cet endroit; on allait l'assommer, quand l'autorité romaine intervint. Paul parvint à être conduit devant le tribun qui commandait le poste de Jérusalem; celui-ci, ne sachant auquel entendre au milieu des vociférations, eut l'idée de faire d'abord fouetter l'homme qu'il voyait poursuivi de huées, et déjà le patient était attaché au poteau, lorsque Paul excipa de son titre de citoyen romain. Le tribun le fit relâcher, mais convoqua le sanhédrin juif pour connaître de l'affaire; il assista aux débats et, comme il ne comprenait rien aux questions religieuses qui divisaient les juges et l'accusé, il prit le parti d'envoyer ce dernier au procureur de la Judée, Félix, à Césarée. Félix, après avoir entendu Paul et le grand prêtre Ananias, retint Paul en prison et l'y garda deux ans. L'arrivée d'un nouveau procurateur, Porcius Festus (60), améliora son sort. Festus lui proposa de le faire conduire à Jérusalem pour que son procès fût instruit à nouveau suivant les formes juives; Paul, qui savait quel sort l'attendait, refusa et maintint son droit d'être jugé, en qualité de citoyen romain, par un tribunal romain. Le procurateur se rendit à ces raisons et décida qu'il serait conduit à Rome. Tel est le récit des *Actes des apôtres;* il est accepté comme véridique dans ses points principaux par M. Renan, mais il n'en reste pas moins fort douteux que saint Paul fût citoyen romain et que, par conséquent, les choses aient pu se passer de la sorte.

Quoi qu'il en soit, le voyage à Rome est plus certain. Paul arriva dans la grande capitale vers les premiers mois de l'an 61, et il y fut retenu en captivité deux ans, avant que son procès s'instruisît. Son cachot, qui n'était pas bien étroit sans doute, fut pour lui un nouveau centre de prosélytisme; les *Actes* supposent qu'il y était accompagné d'au moins deux de ses disciples, Timothée et Aristarque, qu'il y reçut des émissaires de ses Églises de Philippes et d'Éphèse, et que son action de propagande fut telle, malgré sa captivité, qu'il recruta de nombreux adhérents, parmi les femmes surtout, et jusque dans la cour même de Néron. Les historiens ecclésiastiques affirment encore qu'il fut mis en rapport avec Sénèque et qu'il le convertit; on a même été jusqu'à chercher dans les écrits du philosophe des similitudes avec les doctrines de l'apôtre. Paul put avoir quelques rapports avec Gallion, frère de Sénèque, [illegible] Burrhus, [illegible] que ces gens d'esprit avaient des superstitions juives ne per[illegible] ser au captif et y intéresser les autres. Pour eux comme pour Tacite, le christianisme et le judaïsme étaient des superstitions « contraires entre elles et cependant issues des [illegible] » [illegible] cachot de Rome que Paul écrivit ses *Épîtres aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Éphésiens;* elles sont d'une authenticité douteuse, sauf peut-être la première, en faveur de laquelle se réunissent plus de présomptions de certitude. L'*Épître aux Colossiens* et celle *à Philémon*, qui en est une annexe, supposent que Luc était auprès du captif; toutes ces choses sont bien improbables. Il en est de même de la rencontre des deux apôtres Pierre et Paul à Rome; Pierre, poussé par l'Église de Jérusalem, jalouse des succès de l'apôtre rival, se serait mis en route pour le rejoindre et participer à son œuvre. Sans doute ces voyages ne sont pas tout à fait impossibles; ainsi l'historien Josèphe vint à Rome en 62, c'est-à-dire précisément pendant la captivité de saint Paul, pour obtenir la délivrance de prêtres juifs envoyés à l'empereur, pour un délit qu'il ne spécifie pas, par le procurateur de Judée, Félix. Mais l'Église romaine a donné comme vrais tant de faits faux et impossibles, elle a falsifié tant de textes pour arriver à faire jouer à Rome un rôle prépondérant dès le Ier siècle sur toutes les autres Églises, que, dans cet ordre d'idées, tous les récits ecclésiastiques sont suspects. D'ailleurs, après ce qui s'était passé à Jérusalem et à Antioche, si Pierre avait rejoint Paul à Rome, ç'aurait été plutôt pour aider à détruire son œuvre que pour la consolider.

Les mêmes écrivains, se fondant sur des écrits d'une date postérieure, l'*Épître aux Hébreux* et la *Seconde épître à Timothée*, qui sont apocryphes, et sur le vœu que Paul avait émis, dans l'*Épître aux Romains*, d'aller évangéliser l'Espagne, font partir l'apôtre pour cette contrée vers l'an 63. Comme il faut le faire sortir de prison et qu'un miracle ne coûte rien, ils l'en font sortir d'une manière miraculeuse : un ange ouvre les portes du cachot après avoir endormi les gardes. Ils racontent alors le voyage d'Espagne, sans grands détails, car ils ne peuvent s'appuyer sur rien, font revenir Paul à Rome en 68 ou 69, et disent que, suivant le témoignage de Luc et des *Actes des apôtres*, il y souffrit le martyre. Mais c'est là une légende. L'expression des *Actes des apôtres*, μαρτυρῆσαι, désigne aussi bien un témoignage public et se rapporte probablement à une simple comparution de Paul devant Néron, ou plutôt devant le conseil impérial auquel ressortissait son affaire. La querelle de secte qui avait amené Paul à Rome n'intéressait en rien les Romains, et on ne voit pas pourquoi ils l'auraient condamné à mort. Paul sortit de Rome deux ans avant la catastrophe qui coûta la vie à un grand nombre de Juifs et de chrétiens, l'incendie de Rome (64); peut-être y rentra-t-il et fut-il enveloppé dans le massacre, peut-être aussi mourut-il obscurément dans un des voyages qu'il entreprit après sa captivité. Les écrivains catholiques affirment que, de retour à Rome après avoir évangélisé l'Espagne, il fut appréhendé au corps comme chrétien, confessa sa foi, refusa de sacrifier aux idoles et fut condamné au supplice de la croix. Il excipa alors de sa qualité de citoyen romain et eut la tête tranchée hors de la ville, sur la voie d'Ostie, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Paul-hors-des-Murs. « Un sort jaloux, dit M. Renan, a voulu que, sur tant de points qui sollicitent vivement notre curiosité, nous ne puissions jamais sortir de la pénombre où vit la légende. Les questions relatives à la mort des apôtres Pierre et Paul ne prêtent qu'à des hypothèses vraisemblables. La mort de Paul, en particulier, est enveloppée d'un grand mystère. Certaines expressions de l'*Apocalypse*, composée à la fin de 68 ou au commencement de 69, inclineraient à penser que l'auteur de ce livre croyait Paul vivant quand il écrivait. Il n'est nullement impossible que la fin du grand apôtre ait été tout à fait ignorée. Dans la course que certains textes lui attribuent du côté de l'Occident, un naufrage, une maladie, un accident quelconque purent l'enlever. Comme il n'avait pas autour de lui à ce moment sa brillante couronne de disciples, les détails de sa mort seraient restés inconnus; plus tard, la légende y aurait suppléé en tenant compte, d'une part, de la qualité de citoyen romain que les *Actes* lui donnent, de l'autre, du désir qu'avait la conscience chrétienne d'opérer un rapprochement entre lui et Pierre. Certes, une mort obscure pour le fougueux apôtre a quelque chose qui nous sourit. Nous aimerions à rêver Paul sceptique, naufragé, abandonné, trahi par les siens, seul, atteint du désenchantement de la vieillesse; il nous plairait que les écailles lui fussent tombées une seconde fois des yeux, et notre incrédulité douce aurait sa petite revanche si le plus dogmatique des hommes était mort triste, désespéré, disons mieux, tranquille, sur quelque rivage ou quelque route d'Espagne en disant, lui aussi : *Ergo erravi!* Mais ce serait trop donner à la conjecture. »

Consulter : *Observations on the conversion and apostleship of St Paul*, by G. Lyttelton (Londres, 1747, in-8°); la *Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul*, trad. de l'anglais de George Lyttelton, par Guenée (Paris, 1754, in-12); la *Vérité de l'histoire de saint Paul*, telle qu'elle est rapportée dans l'Écriture, prouvée par la comparaison des *Épîtres* qui portent son nom, avec les *Actes des apôtres* et de ces *Épîtres* entre elles, par Will. Paley, trad. de l'anglais (Paris, 1821, in-8°); *Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul*, par d'Holbach, avec une dissertation sur saint Pierre, par Boulanger (Londres, 1770, pet. in-8°); Chastel en de Blois, l'*Église chrétienne des trois premiers siècles* (1831, in-8°); les *Prétendues épîtres pastorales de saint Paul* (1835, in-8°); Amédée Fleury, *Saint Paul et Sénèque* (1853, 2 vol. in-8°); Renan, les *Apôtres*, *saint Paul*, *l'Antechrist* (1866-1873, 3 vol. in-8°).

— Allus. hist. **Saint Paul sur le chemin de Damas.** Allusion à l'événement extraordinaire qui opéra subitement la conversion de saint Paul au christianisme (v. PAUL [saint]). Dans le style élevé, *chemin de Damas*, témoin de la transformation qui se fit dans l'âme du plus ardent persécuteur des chrétiens, est une image frappante que l'on emploie pour caractériser une illumination soudaine qui transforme entièrement nos idées, nos sentiments, nos opinions. C'est une des métaphores les plus poétiques de notre langue.

« Plus tard, M. de Lamennais tomba de cheval, non pas *sur le chemin de Damas*, mais sur la route de Rome; il devint le saint Paul d'une autre religion; comme l'Apôtre, il avait gardé les manteaux des bourreaux pendant qu'ils lapidaient les justes. »

LAMARTINE.

« Ils suivaient cependant ces traces célèbres que J.-J. Rousseau avait suivies naguère lorsqu'il s'en allait dans le parc de Vincennes pour embrasser Diderot, son ami... Ce chemin est, à vrai dire, *le chemin de Damas*, où les yeux de saint Paul se sont ouverts. Là se sont ouverts les yeux de J.-J. Rousseau, ébloui le premier de la confusion ardente de ces vérités, de ces erreurs, de ces mensonges qui l'étourdirent jusqu'à l'ivresse. »

J. JANIN.

« La *Gazette de France* affirme que c'est bien sincèrement qu'elle et son parti sont convertis à la liberté.

» Comme *saint Paul renversé de son cheval sur le chemin de Damas*, le parti royaliste

Tombe persécuteur et se relève apôtre.

» Dieu soit loué! Cependant la *Gazette* devrait comprendre que le passé de son parti lui interdit de donner à qui que ce soit des leçons de liberté. »

PEYRAT.

Paul (VISION DE SAINT), poëme inédit du XIIIe siècle, par Adam de Ros, trouvère normand, publié par Ozanam dans son livre intitulé : *Dante et la philosophie catholique au XIIIe siècle.* C'est la troisième pièce d'un recueil manuscrit de légendes rimées, qui existe à la Bibliothèque nationale, sous le titre de *Vie de saint Laurent.* L'écriture est d'une plume habile du XIIIe siècle, mais le texte est souvent corrompu. C'est un document important pour servir à l'histoire de la langue française, quoique la versification en soit froide et languissante.

Voici l'analyse qu'en a faite Ozanam : « Une tradition dont l'origine ne se retrouve pas dans les écritures apocryphes, rédigée en latin avant le milieu du XIe siècle, par un Français des provinces méridionales, fournit au moine anglo-normand, Adam de Ros, le sujet de ce poëme : L'archange saint Michel conduit l'Apôtre des nations dans ce lieu, l'enfer, dont il doit prêcher les terreurs. Devant le seuil, un arbre enflammé se dresse, gibet aux mille bras où sont suspendues les âmes des avares. Plus loin brûle une fournaise couronnée de sombres tourbillons. Un large fleuve roulant des démons dans ses flots s'enfonce sous les arches du pont fatal, que les justes réconciliés franchissent, mais qui fuit sous les pas des pécheurs. Plongés à des profondeurs inégales, selon la gravité de leurs crimes, apparaissent les envieux, les adultères, les dissipateurs, les sectaires armés pour la ruine de l'Église. D'autres tourments attendent les usuriers, les exacteurs et tous ceux qui n'eurent souci de Dieu, ni pitié des pauvres. Les vierges infidèles, vêtues de noirs vêtements, sont livrées aux embrassements hideux des dragons et des couleuvres. Les juges iniques errent entre des feux toujours allumés et une muraille glaciale. Des chaînes douloureuses chargent les mains des mauvais prêtres. Enfin, le puits scellé des sept sceaux renferme dans une infecte sépulture ceux qui nièrent les mystères de la foi. A ces tristes spectacles vient se mêler l'apparition d'une âme élue que les anges portent dans la gloire. La cour céleste retentit de joyeux cantiques : les damnés y répondent par leurs gémissements. Saint Paul et son guide s'émeuvent et entonnent une prière que répètent tous les saints. La justice éternelle se laisse fléchir : elle accorde aux réprouvés l'interruption régulière de leurs souffrances. Chaque semaine, au jour du Seigneur, la trêve de Dieu s'étend sur ses ennemis. »

Cette légende est évidemment le fond de la descente aux enfers qu'on trouve dans le poëme de Dante.

Paul (PANÉGYRIQUE DE SAINT), par Bossuet.

On en ignore la date précise. Il fut prononcé, selon M. Floquet, le 29 juin 1657, à l'hôpital général de la Salpêtrière ouvert aux pauvres par Vincent de Paul. Mais ce n'est là qu'une conjecture. M. Lachat, dans son édition des *Œuvres complètes de Bossuet purgées des interpolations et rendues à leur intégrité* (1861-1864), propose la date 1661 et présente des raisons moins plausibles. Le manuscrit en fut perdu lorsque, en 1710, l'abbé Bossuet, son neveu, évêque de Troyes, emporta dans son diocèse les manuscrits de son oncle. Il avait fait un autre panégyrique de saint Paul, qui eut un très-grand succès; l'exorde en était fameux et commençait par ces mots : *Surrexit Paulus.* Ce panégyrique, malgré les qualités vigoureuses de style, n'est qu'une amplification oratoire. Bossuet oppose sans cesse la faiblesse et les infirmités de l'apôtre à la grandeur de son œuvre, pour nous y faire apercevoir le doigt de Dieu.

Saint Paul triomphe par ses faiblesses mêmes : 1° dans les prédications qui établissent l'Eglise; 2° dans ses combats qui l'affermissent; 3° dans le gouvernement ecclésiastique qui la maintient au dedans. Telle est l'œuvre de saint Paul, ses fatigues et ses voyages, ses périls et ses persécutions, ses inquiétudes dans le soin de conduire toute l'Eglise. Le texte est bien choisi : *Placeo mihi in infirmitatibus meis.* Bossuet le ramène plusieurs fois dans l'exorde. Chez Bossuet, le texte est très-important, il fait corps avec le sujet, il n'est jamais emprunté à une circonstance accessoire, il résume l'idée fondamentale du discours.

Le premier point est consacré aux prédications de saint Paul; ce n'est pas par l'éloquence humaine qu'il a abattu devant lui la majesté des faisceaux romains, c'est par une secrète et divine vertu qu'il a captivé tous les entendements. C'est là que se trouve le passage souvent cité : « Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger, il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs; et, malgré la résistance du monde, il y établira plus d'Eglises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a cru divine. Il prêchera Jésus dans Athènes, et le plus savant de ses sénateurs passera de l'Aréopage en l'école de ce barbare. Il poussera encore plus loin ses conquêtes; il abattra aux pieds du Sauveur la majesté des faisceaux romains en la personne d'un proconsul, et il fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on le cite. Rome même entendra sa voix, et un jour cette ville maîtresse se tiendra bien plus honorée d'une lettre du style de Paul adressée à ses citoyens que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron. »

Second point. La parole du Christ a sans doute une grande efficacité, mais elle ne suffit pas; il faut quelque chose de plus violent pour vaincre la dureté du monde, il faut l'émouvoir par l'effusion du sang. « Lorsque j'aurai été mis en croix, a dit Jésus-Christ, je tirerai à moi toutes choses. Saint Paul suit cet exemple, il porte partout la croix victorieuse du Christ. « Je veux, dit-il, accomplir ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ. — Que dites-vous, ô grand Paul? s'écrie Bossuet. — Je remplirai, répond l'apôtre, toutes les nations de son sang et de son Evangile. » Bossuet prend un exemple particulier, saint Paul à Philippes, et raconte à ce propos une légende apocryphe.

Troisième point. L'Eglise se gouverne par la faiblesse, l'empire de l'Eglise est fondé sur la charité; ce n'est pas une domination, c'est un ministère dont elle s'acquitte. Cette charité se fait infirme, porte les maux des fidèles, rend leurs souffrances siennes : exemple de saint Paul qui se met jusque dans les moindres choses à la place des fidèles, et s'oblige à gagner sa vie et à travailler pour être indépendant.

Ce panégyrique est bien construit; chaque partie se trouve consacrée à un fait principal : d'abord Paul à Athènes, triomphant par sa parole; puis Paul avili, jeté en prison; enfin Paul transfiguré par la charité et donnant l'exemple du travail. Comme œuvre oratoire, ces morceaux symétriques ont de l'intérêt; mais ils n'offrent pas la moindre trace de critique et ne parviennent aucunement à convaincre.

Paul, sa vie, son œuvre et ses épîtres (SAINT), par M. Félix Bungener (Paris et Genève, 1867). Depuis l'impulsion donnée à l'exégèse religieuse par M. Renan, les protestants ont essayé de prêter main-forte aux catholiques et de regagner tout le terrain perdu pour la foi. La science et la foi, voilà les deux intérêts que prétend servir le zélé et savant théologien de Genève. M. Bungener, dans son *Etude sur saint Paul*, a voulu faire la contre-partie du livre des *Apôtres* et réfuter l'opinion qui voit dans saint Paul le vrai fondateur du christianisme, soit, dit-il, pour abaisser l'Eglise en faisant d'elle l'œuvre d'un homme, soit pour lui opposer et mettre au-dessus d'elle une institution évangélique plus pure, plus simple, qui serait l'œuvre du Christ. Pour lui, le christianisme est un dans l'histoire, comme dans la pensée même de Dieu. La vérité chrétienne, incarnée en Jésus, a été prêchée tour à tour par Jésus et ses apôtres, sans cesser d'être identique à elle-même, mais elle a trouvé dans saint Paul son interprète le plus juste et son apologiste le plus complet.

Voilà ce qu'entreprend de démontrer le nouvel historien de saint Paul. Le livre de M. Bungener corroborera sans doute la foi chez les croyants; la donnera-t-il à ceux qui ne l'ont point? Quel livre de discussion a jamais produit ce résultat? Le principal mérite de cette œuvre consciencieuse, c'est de ne point faire appel à la passion et de s'abstenir de la déclamation, compagne ordinaire des foudres sacrées chez les défenseurs du catholicisme. Le livre est écrit avec simplicité, convenance et clarté, sans que la forme en soit trop puritaine.

Paul (SAINT), *avec une carte des voyages de saint Paul*, par Ernest Renan (Paris, 1869, 1 vol. in-8°). C'est le tome second des *Origines du christianisme;* il retrace la vie de l'apôtre depuis son départ pour sa première mission jusqu'à son arrivée à Rome. On connaît le talent et le savoir de M. Renan. L'illustre écrivain ne méprise point l'érudition, mais il ne la pratique pas comme la plupart de ses confrères de l'Académie des inscriptions, qui sont des savants en *us* et qui ont découvert l'art de rendre le savoir odieux quand il n'est pas ridicule. M. Renan professe l'opinion que l'érudition enterre son homme quand on en prend trop. Il s'en sert donc avec sobriété. On dirait souvent qu'il a honte de l'imposer au lecteur, car il la dissimule de son mieux. Il a les qualités qu'il faut pour la rendre agréable, du reste. Il n'y a plus à louer le merveilleux intérêt qu'il sait jeter sur des sujets arides de leur nature. Sa riche imagination colore tout ce qu'elle touche, nous fait assister aux événements qu'elle *recrée* pour ainsi dire, de même que Cuvier, à l'aide d'un os provenant d'un animal disparu, le reconstruit tout entier, en indique les proportions, les mœurs, le genre de vie, comme s'il l'avait vu.

L'ouvrage se compose d'une savante introduction, qui est une *Critique des documents originaux*, et de vingt-deux chapitres, dont le dernier, ayant pour titre : *Coup d'œil sur l'œuvre de saint Paul*, quitte l'apôtre trois ans avant sa mort, c'est-à-dire au moment où l'on n'a plus pour le suivre aucun document de quelque valeur. M. Renan y étudie l'œuvre de saint Paul en Orient et remet au volume suivant l'œuvre du même apôtre à Rome, œuvre d'ailleurs contestable ou difficile à établir. En Orient, il avait jeté des semences durables du christianisme dans une moitié de l'Asie Mineure, en Macédoine et en Grèce, surtout à Corinthe, dont l'apôtre avait fait la métropole provisoire de la religion nouvelle dans la province d'Achaïe. Il importe d'ailleurs de ne pas s'imaginer que saint Paul ne laissait que des populations converties derrière lui. On le croirait volontiers, à ne lire que superficiellement ses *Epîtres* et les *Actes des apôtres*. Mais il n'eut réellement d'action que sur les Juifs disséminés dans l'empire romain. L'immense majorité des habitants polythéistes et de la race juive, qui ne tenait parmi eux qu'une place microscopique, non-seulement resta étrangère à l'Evangile, mais n'entendit même point parler du sectaire infime et inconnu dont la parole allait germer néanmoins et changer la face du monde. M. Renan remarque, à propos de l'impression que produit aujourd'hui la lecture des *Epîtres de saint Paul* et des *Actes*, que « les sectes sont sujettes à ces illusions d'optique; pour elles, rien n'existe hors d'elles; les événements qui se passent dans leur sein leur paraissent des événements intéressant l'univers. » Dans l'espèce, les événements dont il est question ici devaient, dans un avenir prochain, intéresser prodigieusement l'univers.

La description des lieux, des habitants et des mœurs au milieu desquels saint Paul eut à vivre est le principal relief du livre de M. Renan. Il n'y a rien de pareil dans notre littérature; on croirait assister à ce qu'on lit; c'est que l'historien des premières années du christianisme a parcouru les localités dont il parle, s'est entouré de tous les documents authentiques, connaît son sujet à fond, se l'est identifié, en fait sa chose, et l'analyse comme un fait de conscience. Après cela, M. Renan a une personnalité, ou si l'on veut, un genre à lui, une vertu intime qui le fera parvenir à la postérité, mais provisoirement l'expose à des récriminations variées, dont il ne semble guère avoir souci. D'autre part, sa prétention de dire ce qu'il pense et ce qu'il sait, sans arrière-pensée, n'est pas propre à lui concilier la sympathie des catholiques. Il ne la recherche pas; il serait même peu flatté de l'obtenir. De plus, il a un esprit aristocratique qui se heurte d'ordinaire aux doctrines qui ont cours. Rien ne lui importe [illegible] de choquer les points les plus extrêmes de l'horizon. A proprement parler, ce livre est une étude du [illegible] christianisme, bien plus que le récit des événements qui amenèrent la conversion de la Grèce aux nouvelles doctrines. Comme tout cela était enterré dans des mémoires inabordables au commun des lecteurs, tandis que les faits et gestes du christianisme primitif sont relativement mieux connus, il n'y a qu'à se féliciter du procédé. Les morceaux les plus remarquables sont ceux dans lesquels l'auteur décrit la Macédoine, la Grèce, spécialement Athènes et Corinthe, telles que les vit saint Paul ou du moins telles que les documents nous montrent ces grandes villes au moment de l'arrivée de l'apôtre. Paul à Athènes se trouva seul quelques jours. Cela ne lui était point arrivé depuis bien longtemps; sa vie avait été comme un tourbillon, et jamais il n'avait voyagé sans deux ou trois compagnons de route. Athènes était une chose unique au monde et, en tout cas, une chose totalement différente de ce que Paul avait vu jusqu'alors. Aussi son embarras fut-il extrême. En attendant ses compagnons, il se contenta de parcourir la ville dans tous les sens. L'Acropole, avec ce nombre infini de statues qui la couvraient et en faisaient un musée comme il n'y en eut jamais, dut surtout être l'objet de ses plus originales réflexions.

Athènes, bien qu'ayant beaucoup souffert de Sylla, bien que pillée comme toute la Grèce par les administrateurs romains et déjà dépouillée en partie par l'avidité grossière de ses maîtres, se montrait encore ornée de presque tous ses chefs-d'œuvre. Les monuments de l'Acropole étaient intacts. Quelques maladroites additions de détail, d'assez nombreuses œuvres médiocres qui s'étaient déjà glissées dans le sanctuaire du grand art, d'impertinentes substitutions qui avaient placé des Romains sur les piédestaux des anciens Grecs, n'avaient pas altéré la sainteté de ce temple immaculé du beau. Le Pœcile, avec sa brillante décoration, était frais comme au premier jour. Les exploits de l'odieux Secundus Carinas, le pourvoyeur de statues pour la Maison dorée, ne commencèrent que quelques années après, et Athènes en souffrit moins que Delphes et Olympie. Le faux goût des Romains pour les villes à colonnades n'avait point pénétré ici; les maisons étaient pauvres et à peine commodes. Cette ville exquise était en même temps une ville irrégulière, à rues étroites, conservatrice de ses vieux monuments, préférant les souvenirs archaïques à des rues tirées au cordeau. Tant de merveilles touchèrent peu l'apôtre; il vit les seules choses parfaites qui aient jamais existé, qui existeront jamais : les Propylées, ce chef-d'œuvre de noblesse; le Parthénon, qui écrase toute autre grandeur que la sienne; le temple de la Victoire sans ailes, digne des batailles qu'il consacra; l'Erechtheum, prodige d'élégance et de finesse; les Errhéphores, ces divines jeunes filles, au port si plein de grâce; il vit tout cela, et sa foi ne fut pas ébranlée; il ne tressaillit pas. Les préjugés du Juif iconoclaste, insensible aux beautés plastiques, l'aveuglèrent; il prit ces incomparables images pour des idoles. « Son esprit, dit son biographe, s'aigrissait en lui-même, quand il voyait la ville remplie d'idoles. »

Ce laid petit Juif devait les détruire et l'art avec elles, ou du moins souffler le vent d'où viendrait leur destruction. La vie de saint Paul commence dans le volume de M. Renan intitulé : les *Apôtres*, et se continue au delà du volume intitulé *Saint Paul.* Elle sert ici de cadre aux descriptions de l'auteur. De temps en temps, il nous initie à ce que pense saint Paul des choses qu'il voit ou qu'on lui fait voir; ailleurs, il nous conte les particularités de son existence matérielle : ainsi saint Paul était tapissier de son état, montait une boutique dans les villes où il devait faire un long séjour et fonder une chrétienté, une Eglise si l'on veut, c'est-à-dire une communauté de fidèles. Il travaillait, vendait sa marchandise et remplissait sa mission dans l'intervalle de ses travaux physiques. Quelquefois il acceptait des secours de quelque communauté déjà fondée. Peut-être ce genre de vie lui était-il commandé par les circonstances. L'oisiveté n'était permise qu'aux fonctionnaires dans le monde romain. D'autre part, on ne concevait point un voyageur qui ne voyageât pour trafiquer. La prédication chrétienne inaugurait une ère nouvelle en Occident. A aucune époque antérieure, on n'y avait vu ces prédicateurs ambulants qui parlaient en Orient [illegible] rial et, sous le nom de *moines*, y constituaient une condition. Au commencement de notre ère, la prédication chrétienne introduisit dans tout le bassin de la Méditerranée un moyen de publicité nouveau et le plus important de ceux qui ont précédé l'imprimerie; les missions furent un moyen révolutionnaire auquel l'Evangile [illegible] la civilisation classique, et saint Paul est [illegible].

Paul [illegible], œuvre lyrique, musique de Mendelssohn-Bartholdy, [illegible] 1836. [illegible] dèles de Milet et d'Ephèse, en leur faisant un tableau des luttes de l'Eglise naissante. M. Maurice Bourges a traduit en vers français tout ce livret écrit en prose. La musique de cette ouvrage est d'une originalité hardie [illegible] dominent plus que la mélodie et l'unité de style. Les contrastes sont fréquents, l'instrumentation [illegible] de sonorité nouveaux et d'un goût exquis ont élevé Mendelssohn au rang des premiers symphonistes. Parmi les morceaux les plus admirés, nous citerons en première ligne le chœur de soprani, accompagné par tous les instruments à vent et les timbales en trémolo dans la scène de la conversion de saint Paul, et le chœur : *Gloire au malheureux qui souffre le martyre*, dans la première partie. Mendelssohn a arrangé lui-même, pour le piano et à quatre mains, l'ouverture qui produit de l'effet. Nous donnons ici la superbe imprécation : *Jérusalem! Jérusalem!* qui décèle dans Mendelssohn un maître dramatique du premier ordre.

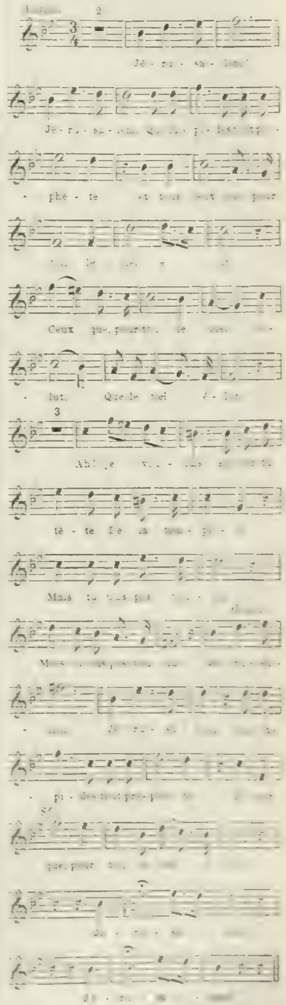

Paul [illegible]

[illegible] plus reculés. Saint Jean Chrysostome parle de [illegible] s de verre à fond doré [illegible] d'une époque relativement peu antique, qui [illegible] phages nombreux offrent les images des deux [illegible] quels les bustes des deux apôtres sont re- [illegible] du pape Eugène IV avec cette épigraphe : [illegible] tres invariablement vêtus d'une tunique et [illegible] rium, orné sur le devant d'une fibule plus ou moins riche. Toutes les fois que saint Pierre [illegible] veloppe tout l'avant-bras, et faisant un geste [illegible] très-fréquemment derrière l'image de saint Paul un phénix sur un palmier, double em- [illegible] deux volumes roulés, les livres de ses Épi- [illegible] homme robuste, à l'air méditatif, tenant une [illegible]

[illegible] droite; sous son bras est le livre de ses *Épî-* [illegible] (péristyle de Saint-Sulpice, à Paris), Le Bœuf [illegible] baud jeune (Salon de 1872), Victor Vilain (façade de l'église Saint-Roch, à Paris), etc.

[illegible] dans la galerie d'Augsbourg, représente : le [illegible]

[illegible] avons décrit au mot CONVERSION les tableaux dans lesquels cette conversion a été retra- [illegible] Bologne) et Murillo (musée de Madrid). Une composition de Raphaël, reproduite en ta- [illegible] sente saint Paul renversé de cheval et ele- [illegible] pagnons de Paul s'enfuient, frappés d'é- [illegible] été gravée par Sorello, par Louis Somme- [illegible] Sainte-Marie-près-Saint-Celse, à Milan), S. Bourdon (gravé par L. Chatillon), le Caravage [illegible] lio Clovio (gravé par Corn. Cort, 1576), Felix [illegible] ghèse), L. Giordano (à l'Escurial), Gustave [illegible] à Notre-Dame de Paris), G. de Lairesse (mu- [illegible] la chapelle Pauline, au Vatican, gravée par N. Béatrizet, Gio.-B. de Cavalleriis), Ant. [illegible] Saint-Étienne, à Florence), Palma le jeune [illegible] renzini), Victor Robert (Salon de 1844), Jules [illegible] Rubens (pinacothèque de Munich), Salviati [illegible] par Th. van Kessel), Solimène (fresque de la [illegible] F. Zucchero (tableau d'autel, dans l'église [illegible] nico di Auria, dans l'église Sainte-Marie-des- [illegible] fert par des estampes de L. Baldi, Abr. Bosse, Ch.-Nic. Cochin, H.-B. Grün, Grég. Huret, Heemskerk, L. Hopfer, Mario Kartaro, Thomas de Leu, Lucas de Leyde, Girolamo Mocetto, G. Pencz (1543), etc.

[illegible] représentée par Raphaël (v. ci-après), Ciro Ferri (gravé par C. Bloemaert, 1679), La- [illegible] tain (autrefois à Notre-Dame de Paris, gravé [illegible] Ch. Knapton), J.-F. Brémond, Norblin (Salon [illegible]

La *Prédication de saint Paul à Éphèse* a [illegible] spécial. Le même sujet a été représenté en bas-relief par P.-A. Fessard, pour l'église des sœurs de Saint-Paul, à Chartres.

[illegible] trefois à Notre-Dame de Paris, gravé par [illegible]

Parmi les tapisseries célèbres exécutées [illegible] survient un tremblement de terre, figuré ici [illegible] geôlier et le soldat de garde devant les bar- [illegible] Cette composition a été gravée à l'eau-forte par Louis Sommerau. Rembrandt a peint, en [illegible] Des livres, une valise et une longue épée sont [illegible] fois le même sujet, car un tableau de lui, tout semblable, existe à Vienne (musée du [illegible]

deux licteurs. Cette composition a été gravée [illegible] Du Bosc, Nic. Dorigny, S. Gribelin, J. Fittler, John Simon, John Burnet, Th. Halloway, [illegible]

[illegible] Au milieu de la composition, le saint allume un petit feu de fagots, aidé par un homme agenouillé qui approche le bois. Une vipère s'élance et le pique au bras; dans le fond, un groupe d'hommes et de femmes tombent en [illegible] par aussitôt de la morsure. Le même sujet a été peint par Dieu (gravé par J. Mariette), Gilles et Mostaert (gravé par H. Hondius), Claude Verdot (musée du Louvre, n° 591), Alexander (gravé par J. Mariette) ont re- [illegible] La *Séparation de saint Pierre et de saint Paul* a été peinte par Lanfranc (au Louvre, gravé par Ét. Picart); le *Départ de saint Paul de Milet*, par Galloche (autrefois à Notre-Dame de Paris); *Saint Paul concertissant le proconsul Sergius*, par Loir (autre- [illegible] Notre-Dame de Paris); *Saint Paul ressusci-* [illegible] *Paul faisant fuir le démon sous la figure d'un dragon*, par P. del Vaga (gravé par Giulio Bonasone); le *Martyre de saint Paul*, par [illegible] de Boullongne (autrefois à Notre-Dame de Paris); *Saint Paul lapidé à Lystra*, par J.-B. Champaigne (musée de Marseille), etc.

Le *Ravissement* ou l'*Extase de saint Paul* a inspiré à Poussin un chef-d'œuvre qui est au Louvre et que nous décrivons plus loin. Notre [illegible] tableau du Dominiquin, qui a été gravé par Gilles Rousselet, Massard père, Leblond, etc.

Paul prêchant à Athènes (SAINT), célèbre composition de Raphaël, exécutée en tapis- [illegible] l'Évangile aux Athéniens. Derrière lui se [illegible] devant lui, plusieurs sophistes, assis et discutant, ainsi que quelques hommes du peu- [illegible] degrés avec l'expression d'une sainte fer- [illegible] de Mars s'élève devant un temple. « La figure de saint Paul, dit Passavant, rappelle, par sa pose et ses draperies, la figure de ce [illegible] prison, peinte par Masaccio dans l'église des Carmélites, à Florence. » Le carton de cette composition est aujourd'hui à Hampton-Court; [illegible] dit encore Passavant, a quelque chose de très-décidé; la couleur est vigoureuse, la disposition des lumières et des ombres, d'un grand effet; le paysage affecte une couleur lumineuse d'un bleu verdâtre; l'architecture, très-vigoureuse de ton, se trouve en quelque sorte animée par les colonnes du temple en [illegible] par la statue dorée du dieu Mars. » Des gra- [illegible] carton, les autres d'après des dessins, par Marc-Antoine (en contre-partie), Nic. Dori- [illegible] Simon, John Burdett, Louis Sommerau, etc.

Paul (SAINT) **et saint Barnabé à Lystra**, tapisserie exécutée d'après un carton de Ra- [illegible] nabé, debout sous un portique, voient avec douleur que la population de Lystra veut leur sacrifier des victimes; le premier déchire ses [illegible] on voit le peuple qui amène des taureaux et le sacrificateur qui s'apprête à en abattre un, lorsqu'un jeune homme lui retient le bras. [illegible] l'usage de ses jambes joint les mains en signe de reconnaissance, tandis qu'un vieillard regarde avec surprise la guérison du pauvre infirme, qui a jeté ses béquilles à terre. On [illegible] et, vers le côté droit, une statue de Mercure que les habitants de Lystra voulaient adorer dans la personne de saint Paul.

[illegible] dit Passavant, et le dessin bien arrêté; toute- [illegible] été faite par Francesco Penni. » Cette com- [illegible] picie (1721), S. Gribelin, J. Fittler, Th. Hal- [illegible] J. Langlois, Sommerau, etc.

Paul (LE RAVISSEMENT DE SAINT), tableau de Poussin (Paris, musée du Louvre, n° 433). [illegible] buts du saint. Dans le fond, on voit une vaste [illegible] tableau est la répétition, faite pour Scarron, [illegible] avait commandée en 1643 à N. Poussin, pour [illegible] phaël, et qui est maintenant en Angleterre. « C'est ce tableau, dit M. Gence en parlant de celui du Louvre, qui, par l'expression céleste du regard de l'admiration éclatant sur le front de l'apôtre, et n'ayant d'égal que l'air [illegible] et redire d'après lui que la France avait eu son Raphaël, aussi bien que l'Italie. « Voulez-vous, dit à son tour M. Louis Viardot dans [illegible] style? Examinez le *Ravissement de saint Paul*. Ce groupe superbe, excellent, couronnant un délicieux paysage, rappelle, par la sublimité de ses figurines, l'un des chefs-d'œu- [illegible] la fameuse *Vision d'Ézéchiel*. Avec son humilité [illegible] *Paul*, le supplia de le tenir éloigné et séparé [illegible] raison pourrait le ruiner et lui faire perdre si peu qu'il avait de beauté. »

Ce tableau, peint à Rome, sortit des mains [illegible] Jabach, puis au duc de Richelieu, qui le jugea digne d'être placé dans le cabinet du roi. En 1709-1710, il décorait, à Versailles, le petit appartement de Louis XIV. Il a été gravé par G. Chasteau (Chalcographie du Louvre), par Dughet, par Laugier, en 1841, [illegible] *Paul*.

Paul à Éphèse (PRÉDICATION DE SAINT), tableau de Le Sueur (musée du Louvre, n° 521). [illegible] plan, saint Paul, debout sur les degrés d'un portique, harangue les habitants d'Éphèse [illegible] rieux, dit la Bible, apportèrent leurs livres et les brûlèrent sur la place. » A gauche, au premier plan, un homme debout déchire un volume. A droite, un vieillard courbé, la tête et le haut du corps enveloppés dans une draperie, porte une charge de livres et de rou- [illegible] ceux qui, entassés sur les dalles de la place, [illegible] un esclave à genoux souffle avec sa bouche sur la flamme naissante qui va les réduire en cendres. Dans le fond, à gauche, s'élève un temple, et l'on voit dans une niche du péristyle la statue de Diane chasseresse, placée par le peintre pour indiquer le lieu de la [illegible] dans tous les sens du mot, par la dimension [illegible] qualités, peut être comparée à la *Prédication* [illegible] complète sur un simple dessin colorié à la dé- [illegible] Salon des chefs-d'œuvre; car elle est, si je ne [illegible] Sueur. » Ce tableau, payé 400 livres à l'artiste, fut offert en 1649 au chapitre de Notre-Dame par Philippe Renault et Gilles Crevon, au nom des marchands orfèvres de la ville de Paris, confrères de Sainte-Anne et de Saint-Marcel. La *Prédication à Éphèse* a été gravée par [illegible] *Musée français*, et par Filhol et Landon.

Paul (ORDRE DE Saint-), fondé à Rome en [illegible] ser une milice aguerrie aux Turcs qui rava- [illegible] marque distinctive était un médaillon en or, de forme ovale, représentant le saint, patron de l'ordre.

Paul (ÉGLISE Saint-). Cette église, qui fut démolie quelque temps après la Révolution, [illegible] pour origine une chapelle bâtie vers 640 par les ordres de saint Éloi, d'après l'opinion de Sauval et de quelques autres auteurs. La reconstruction de l'église Saint-Paul au [illegible] chapelle, dura plus de deux cents ans. Elle fut agrandie et réparée à diverses époques, notamment en 1542, 1547 et 1661. Si l'on s'en [illegible] style de cet édifice était lourd et massif, le jour y pénétrait à peine et ses voûtes surbaissées semblaient comme écrasées. Cependant, Sauval cite avec éloge la galerie de [illegible] vre : « C'est, dit-il, le seul monument gothique de Paris où cela se rencontre. » Le même [illegible] avec une délicatesse et une mignardise incroyables. » Les vitraux de Saint-Paul étaient des plus remarquables, tant par la perfection du travail que par l'intérêt des sujets qu'ils [illegible] tre panneaux, avec les titres de défenseurs

de la Loi, de la Foi et du Roi, Moïse et David, Godefroy de Bouillon et Jeanne Darc. Cette dernière figure surtout avait un grand prix, car elle avait dû être peinte peu de temps après la rentrée de Charles VII à Paris. L'histoire nous a conservé le nom de l'artiste qui peignit ces vitraux : il s'appelait Désaugives.

Lorsque les rois de France allèrent habiter l'hôtel Saint-Paul, ils devinrent paroissiens de cette église, qu'ils enrichirent de leurs libéralités; plusieurs enfants de France y furent baptisés. Les fonts baptismaux qui servirent à ces royales cérémonies furent transportés, en 1494, par Henri Perdrier, seigneur de Médan, près de Poissy, dans la petite église de ce lieu, où on les voit encore; ils sont en pierre, sans aucun ornement; une inscription en vers français relate leur origine.

Une foule de personnages célèbres à divers titres étaient inhumés dans l'église Saint-Paul. Ainsi on y voyait les épitaphes et les sépultures de Nicole Gilles, auteur des *Annales et chroniques de France;* de Guillaume de Vienne, père du célèbre Jean de Vienne, amiral de France, sur la tombe duquel on voyait cette simple inscription : *Ci-gît le père de Jean de Vienne;* le tombeau du maréchal de Biron, décapité à la Bastille le 31 juillet 1602; la chapelle de la maison de Noailles; les monuments de Jean Nicot, ambassadeur en Portugal, l'introducteur du tabac en France; du sculpteur Jean Biard, de François Mansart, de Jules Hardouin, son neveu, etc. Rabelais, mort à Paris, dans une maison de la rue des Jardins, près de l'église Saint-Paul, fut inhumé dans le cimetière paroissial, au pied d'un grand arbre.

C'est aussi à l'église Saint-Paul que Henri III avait fait élever, près du maître-autel, des tombeaux magnifiques à trois de ses mignons, de Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin, œuvre du grand sculpteur Germain Pilon. Ces mausolées admirables, abstraction faite des tristes personnages qu'ils renfermaient, furent détruits par le peuple rendu furieux à la nouvelle de l'assassinat des Guises par ordre de Henri III. Disons enfin que l'homme au masque de fer fut inhumé dans l'ancienne église Saint-Paul, le 20 novembre 1703, sous le nom de Marchiali.

Saint-Paul-Saint-Louis (ÉGLISE), située à Paris, rue Saint-Antoine. En 1580, les jésuites établirent leur maison professe à Paris, rue Saint-Antoine, près des débris de l'enceinte de Philippe-Auguste. Louis XIII, qui se montra toujours favorable à cette société, remplaça la petite chapelle de leur maison par une vaste église dont il posa la première pierre en 1627. Un jésuite, le Père Martel-Ange, s'était proposé de construire l'édifice sur le plan de la belle église du Gesù de Rome, due au célèbre Vignole; on choisit, de préférence, le projet du Père Derrand, autre jésuite. Le portail fut élevé en 1634, aux frais du cardinal de Richelieu. Le monument fut achevé en 1641, et Richelieu y célébra la première messe; toutefois, la dédicace n'eut lieu qu'en 1676, sous l'invocation de saint Louis. Lorsque, en 1767, les jésuites furent chassés de France, leur maison professe passa au pouvoir des chanoines réguliers de la rue Culture-Sainte-Catherine, qui, eux-mêmes, se virent supprimés en 1790. Après la démolition de l'église Saint-Paul (v. l'art. précédent), le culte de ce saint fut transporté dans l'église Saint-Louis, qui prit alors le titre de Saint-Paul-Saint-Louis.

L'église Saint-Paul-Saint-Louis est un des plus parfaits modèles de ce mauvais goût auquel on a donné, avec raison, le nom de *style jésuite.* Partout où ils ont bâti, les jésuites ont confondu la richesse avec l'élégance, la lourdeur avec la majesté; mais, nulle part, ils n'ont accumulé les ornements à contre-sens avec une aussi large profusion que dans l'église dont nous nous occupons.

Cet édifice est en forme de croix romaine, avec dôme sur pendentifs au centre de la croisée. Il est précédé d'un portail composé de trois ordres superposés; deux corinthiens et un composite; huit colonnes aux deux premiers ordres et quatre au troisième; des niches garnies de statues, des guirlandes, les emblèmes de l'ordre de Jésus, des vases flamboyants, des corniches denticulées, des enroulements et toute espèce d'autres accessoires complètent la décoration de cette composition bizarre, qui se termine par un fronton triangulaire surmonté d'une croix.

Si l'on en croit Piganiol de La Force, il y avait peu d'églises dans le monde chrétien qui fussent aussi riches en orfèvrerie et en ornementation. Là encore, la richesse et la puissance de l'ordre s'étalaient dans un immense déploiement de luxe; toute l'église resplendissait de marbres précieux, d'or, d'argent, de pierreries.

Sous l'église se trouve le caveau sépulcral des pères jésuites; le prédicateur Bourdaloue et le savant Daniel Huet, évêque d'Avranches, y furent inhumés.

Paul (HÔTEL Saint), résidence royale des Valois, qui occupait tout l'espace compris depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux Célestins et depuis la rue Saint-Antoine jusqu'à la Seine. Le dauphin Charles de France, fils du roi Jean et régent du royaume, voulant avoir à Paris une habitation royale qui fût le plus près possible de Vincennes, acheta, en 1361, l'hôtel d'Étampes, situé rue Saint-Antoine, près de l'église Saint-Paul; le prix de cette acquisition fut payé par la ville, en réparation du meurtre des deux chambellans, Robert de Clermont et Jean de Châlons, massacrés pendant les troubles de la prévôté d'Étienne Marcel. En 1360, le dauphin avait déjà acheté une maison située rue Pute-y-muce (par corruption *Petit-Muse*). En 1362, il acquit encore l'hôtel de l'abbé et des religieux de Saint-Maur et, en 1365, l'hôtel de l'archevêque de Sens; sur l'emplacement de ces différentes propriétés, il commença la construction de l'hôtel Saint-Paul, ainsi appelé du voisinage de l'église de ce nom. Le dauphin Charles, qui fut bientôt Charles V, donna à l'hôtel Saint-Paul le nom d'*Hostel solennel des grands esbatements,* et, par édit du mois de juillet 1364, il déclara l'ensemble des propriétés qui composaient l'hôtel Saint-Paul uni au domaine de la couronne et ordonna qu'il *n'en fût jamais démembré pour quelque cause et raison que ce pût être.* Quelque vaste que fût l'emplacement de l'hôtel Saint-Paul sous Charles V, ses successeurs y ajoutèrent encore par leurs acquisitions. Cette construction ne formait pas un ensemble architectural homogène; il se composait d'un grand nombre de petits hôtels disposés sans ordre dans une même enceinte et dont chacun portait un nom particulier. Ainsi on distinguait les hôtels de la Pissotte ou de la Reine, des Lions, de Beautreillis, de Pute-y-muce, l'hôtel Neuf, du Pont-Perrin, etc. Sauval, Piganiol de La Force et d'autres font figurer le château de la Bastille parmi les dépendances de l'hôtel Saint-Paul. Cette résidence fut le théâtre des événements les plus remarquables de la vie de Charles V, de Charles VI et de Charles VII. On y donna des fêtes splendides, où se déployèrent toutes les pompes de la royauté; par un sombre contraste, il fut envahi et ensanglanté par les cabochiens; Charles VI y traîna les dernières années de sa lamentable existence; Jeanne de Bourbon et Isabeau de Bavière y moururent.

Le grand corps de logis de l'hôtel Saint-Paul et la principale entrée s'ouvraient du côté de la Seine, sur le quai des Célestins. On trouvait dans cette immense résidence de vastes appartements, la plupart accompagnés de chapelles, de jardins, de préaux et de galeries, pour le roi, la reine, les enfants de France, les princes du sang, le connétable, les chanceliers et les principaux personnages de la cour. On comptait, dans l'hôtel Saint-Paul, six préaux, douze galeries, huit grands jardins, plusieurs cours dont une était si spacieuse que les chevaliers y joutaient; on la nommait la cour des Joutes. Les appartements occupés respectivement par le roi et la reine étaient d'une richesse, d'une magnificence incomparables, et Sauval, ainsi que d'autres historiens, en fait des descriptions enthousiastes. Toutefois, bien que Charles V eût défendu, en 1364, de détacher l'hôtel Saint-Paul du domaine de la couronne, la splendeur de cette résidence ne dura guère plus d'un demi-siècle. Dès le commencement de son règne, Charles VII la négligea et, en 1437, il l'abandonna définitivement pour l'hôtel des Tournelles; suivant Dulaure, le séjour de l'hôtel Saint-Paul était devenu malsain par les exhalaisons des égouts et des fossés de la ville, construits dans son voisinage. L'hôtel abandonné fut démembré dès le règne de Louis XI; en 1453, ce prince donna à son chambellan, Charles de Melun, une des enclaves de l'hôtel Saint-Paul, l'hôtel de la Pissotte. En 1480, malgré la résistance du parlement, il fit don aux prêtres de la paroisse Saint-Paul de tout l'hôtel Saint-Paul proprement dit. En 1490, Charles VIII livra l'hôtel de Beautreillis à Antoine de Chateaunes. En 1519, François Ier, ayant besoin d'argent, vendit pour 2,000 écus d'or, à Jacques de Genouilhac, dit Galiot, grand maître de l'artillerie, le principal corps de logis du palais, sur le quai des Célestins, avec 34 toises de terrain et de bastion, au coin de la rue du Petit-Musc. La chambre des comptes protesta en vain contre l'aliénation du domaine royal. En 1543, les autres parties de l'hôtel Saint-Paul furent mises en adjudication. Enfin, en 1554, l'hôtel d'Étampes devint la propriété de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. L'ancienne résidence royale était complètement démembrée, et on commença, dès la fin du XVIe siècle, à percer des rues sur son emplacement.

Paul (ÉGLISE Saint-), de Londres. V. LONDRES.

PAUL (saint), premier ermite, né en Égypte en 229. Il se retira au désert à l'âge de vingt-deux ans, pour fuir la persécution de Dèce, et vécut jusqu'à l'âge de 113 ans dans une caverne, où saint Antoine vint l'assister au moment de sa mort (341). Saint Jérôme et saint Athanase ont écrit sa vie.

— Iconogr. Ribera a peint plusieurs fois saint Paul, premier ermite. Dans un tableau, qui est au musée de Madrid, il a représenté assis à terre dans une grotte, [illegible] ses sur la poitrine, les yeux fixés sur une tête de mort [illegible] espèce de natte [illegible] énergique [illegible] sance et la [illegible]. Le musée de Dresde possède deux tableaux [illegible] Ribera sur le même sujet. Un quatrième, daté de 1686, a figuré dans la galerie Salamanca. Velazquez a consacré à saint Paul et à saint Antoine un tableau qui est regardé comme un de ses meilleurs ouvrages et qui se voit au musée de Munich. Les deux ermites sont assis à l'entrée de la caverne; Paul est couvert d'une draperie blanche, Antoine d'une draperie brune; tous deux ont les yeux levés vers le ciel et paraissent en oraison. Un corbeau, planant dans les airs, apporte un pain à saint Paul. De même que dans les tableaux des maîtres primitifs, des événements survenus à des moments différents sont retracés sur la même toile; au loin, dans un chemin tortueux, on aperçoit saint Antoine s'adressant, pour demander la route qu'il faut suivre, d'abord à un centaure, ensuite à un monstre cornu et à pied fourchu comme Satan, on le voit aussi frappant à la porte de la caverne et enfin donnant, avec l'assistance des deux lions, la sépulture à Paul. Le tableau est exécuté avec une étonnante vigueur; quelques couleurs sobrement employées ont suffi pour produire un puissant effet; le paysage est immense. Crayer a imité cette composition dans un tableau qui est au musée de Bruxelles. Une peinture de Teniers sur le même sujet appartient au musée de Madrid. *Saint Paul et saint Antoine* ont encore été représentés par Giacomo Brandi (musée du Belvédère), C. Dolci (palais Corsini, à Florence), A. Sacchi (musée de Madrid), Castiglione (gravé par P. Gallays), le Calabrese (musée du Louvre), C. Mellan (gravé par Bazin), etc. Une eau-forte de Bern. Passari (1582) représente *Saint Antoine retrouvant saint Paul mort entre les bras des anges.*

Paul (ERMITES DE Saint-). V. ERMITE.

PAUL (saint), patriarche de Constantinople, né à Thessalonique vers 285, mort vers 344. Élu par les orthodoxes après la mort du patriarche Alexandre en 336, il fut dépossédé, peu après, par l'empereur Constance, passa en Occident, fut rétabli par un concile en 341 et déposé de nouveau par les ariens. Constance ayant donné l'ordre de chasser Paul de Constantinople (342), le peuple prit fait et cause pour ce dernier et mit à mort le général Hermogène, chargé de faire exécuter cet ordre. Néanmoins le patriarche dut quitter la ville et se rendre à Thessalonique, puis à Cacouse, en Cappadoce, où les ariens l'étranglèrent.

PAUL Ier, pape, né à Rome, mort en 767. Il fut élu souverain pontife après la mort de son frère, le pape Étienne III (757), se montra d'une inépuisable bienfaisance et fonda l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. On a de lui des *Lettres* à Pépin le Bref et à l'empereur Constantin Copronyme.

PAUL II (Pierre BARBO), pape, né à Venise en 1418, mort à Rome en 1471. Son oncle étant parvenu au souverain pontificat sous le nom d'Eugène IV, il renonça à suivre la carrière du commerce, entra dans les ordres et fut successivement nommé, par ce dernier, archidiacre de Bologne, évêque de Cervia et cardinal (1440). Après la mort de Pie II, Pierre Barbo fut élu pape sous le nom de Paul II (1464). Il tenta vainement d'engager les princes chrétiens dans une guerre contre les Turcs, excommunia le roi de Bohême, Georges Podiebrad, et donna son royaume à Mathias Corvin, roi de Hongrie. Paul II persécuta et fit livrer à la torture les historiens Platine, Pomponius Lætus et autres, sous le vain prétexte d'hérésie. Ce fut lui qui donna la pourpre et la barrette rouge aux cardinaux et ordonna, par une constitution, [illegible] appelés à la papauté. Il fit bâtir le palais qui touche l'église Saint-Marc, à Rome, avec des marbres arrachés au Colisée, ordonna de construire les forteresses de Tolfa, de Casera et de Montecchio, [illegible] célébration du jubilé tous les vingt-cinq ans, etc., et se signala par son goût pour le faste et la magnificence. Ce pape mourut d'une indigestion de melon. On a de lui des *Lettres,* des *Ordonnances,* et il passe pour l'auteur d'un *Traité des règles de la chancellerie.*

PAUL III (Alexandre FARNÈSE), pape, né à Rome en 1466, mort en 1549. Il succéda, en 1534, à Clément VII. Ce fut lui qui consomma le schisme d'Angleterre par la bulle d'excommunication qu'il lança contre Henri VIII d'Angleterre. Il forma avec Charles-Quint et la république de Venise une ligue contre les protestants et les Turcs (1538), et fit conclure la trêve de Nice entre François Ier et l'empereur. La fondation de l'ordre des jésuites (1540), la convocation du concile de Trente (1542) et l'établissement de la [illegible] Népotisme [illegible] eurent lieu sous son pontificat [illegible] nombreuses intrigues. Ce pape [illegible] avec ardeur à l'élévation de sa famille, investit son fils [illegible] duchés de Parme et de Plaisance [illegible] [illegible]

PAUL IV (Jean-Pierre CARAFFA), pape, né à Capriglio en 1476, mort en 1559. Il devint [illegible] en Angleterre, membre du conseil pour le royaume de Naples, [illegible] (1518) et fit preuve, dans ces fonctions ecclésiastiques, d'un tel zèle pour le rétablissement de la discipline, pour l'abolition des abus qui s'étaient [illegible], qu'Adrien VI l'appela auprès de lui à Rome. Là, Caraffa, de concert avec Gaetano de Thiène, fonda l'ordre des théatins, se démit de son archevêché pour s'adonner à la prédication, reçut le chapeau de cardinal en 1536 et se [illegible] la tolérance. Il était doyen du sacré collège, lorsque, Marcel II étant mort, il fut élu souverain pontife en 1555 sous le nom de Paul IV. Dès son avénement, il se montra ce qu'il avait toujours été, intolérant et sévère jusqu'à la cruauté. Il réorganisa l'inquisition et montra une rigueur impitoyable contre les juifs et les protestants, qu'il livrait à ses inquisiteurs. Sa haine contre Charles-Quint et la domination espagnole en Italie l'entraîna à une alliance avec le roi de France et attira les armes de Philippe II jusque dans les États romains. Le duc d'Albe, alors vice-roi de Naples, s'empara de Tivoli, d'Ostie et bloqua Rome; mais le duc de Guise amena au secours du pontife un corps d'armée avec lequel il reprit en peu de temps les places occupées par les Espagnols (1557). Sur ces entrefaites, les Français ayant été battus à Saint-Quentin, le duc de Guise dut ramener ses troupes en France et, bientôt après, les troupes espagnoles campèrent de nouveau devant Rome. Paul IV [illegible] de signer la paix (14 sept. 1557) [illegible] la domination espagnole. [illegible] ment, ce souverain pontife ne s'occupa plus que de ses projets de réforme dans l'Église. Il renouvela le [illegible], publia des règlements pour rétablir dans sa pureté l'ancienne discipline, prohiba tout trafic d'emplois, fit régner la plus grande régularité de mœurs à sa cour et, informé de la vie scandaleuse de ses neveux, qu'il avait comblés de biens et d'honneurs, il les priva soudainement de tous [illegible]. On a attribué l'institution de l'*Index* [illegible]. A sa mort, le peuple [illegible] le Tibre, brûla la prison de l'inquisition et faillit brûler aussi les inquisiteurs.

PAUL V (Camille BORGHÈSE), pape, né à Rome, en 1552, mort en 1621. Il excommunia le doge et le sénat de Venise, parce qu'ils attentaient aux privilèges du clergé. Les jésuites ayant pris parti pour le pape furent chassés du territoire de la république. *N'emportez rien et ne* [illegible] le doge en les congédiant. Henri IV termina cette querelle, le pape [illegible], mais les jésuites restèrent [illegible] son pontificat que la congrégation de l'index condamna la doctrine de Copernic et défendit à Galilée de l'enseigner (1616). La fameuse bulle *In cœna Domini* [illegible] dernière forme (1610) [illegible] la constitution de Sixte IV [illegible] conception de la Vierge [illegible] moins en faire un article de foi. Paul V embellit Rome, [illegible] nonisa sainte Françoise et saint Charles Borromée [illegible] [illegible] frène.

PAUL Ier PÉTROVITCH, empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1754, assassiné [illegible] 1801. Il était fils de Catherine II et de Pierre III, [illegible] jeune prince fit de rapides progrès et il montra [illegible] [illegible] Ségur, une mobilité, une inquiétude, une mé[illegible]

[illegible] 1776, il se rendit à Berlin [illegible] Wurtemberg [illegible] Après avoir causé avec lui, il écrivait à d'Alembert : [illegible] lent. » Au mois [illegible] 1776, Paul [illegible] la princesse [illegible] de Marie-Fœdorovna, et il trouva auprès d'elle [illegible] avec sa femme [illegible] l'Allemagne, l'Italie, la France et la Hollande, laissant partout la meilleure impression. De retour [illegible] Gatchina. Tel était encore à cette époque le joug sous lequel on le tenait, qu'il ne put obtenir [illegible] la flotte de Cronstadt, bien qu'il portât le titre de grand amiral. Epris, comme tous ceux de sa race, des [illegible] 1787, [illegible] tre la Turquie Catherine s'y opposa, et comme [illegible] : « Que pensera de moi l'Europe, instruite de mon des[illegible] je ne l'exécute pas? » Sa mère lui répondit froidement : « [illegible] vous êtes un fils respec[illegible] ne fut pas sans de grandes difficultés qu'il obtint d'assister à la campagne de Finlande contre les Suédois. Il vivait dans la retraite, aigri, tourmenté par la crainte de complots imaginaires contre sa vie ou contre ses droits, lorsque la mort de Catherine II le fit soudain monter sur le trône (17 novembre 1796). Le vertige que donne le pouvoir ne devait pas tarder à achever de troubler son intelligence et à faire de lui le plus odieux des despotes.

Le premier soin de Paul Ier en prenant pos[illegible] les [illegible] III [illegible] ses meurtriers; puis, lors de son couronnement, il régla par un acte constitutionnel l'ordre de succession au trône, laissé jusqu'alors au bon plaisir du souverain, et il décida que la succession au trône aurait lieu par ordre de primogéniture par les mâles. Parmi les premières mesures qu'il prit, plusieurs firent bien augurer de son règne. Ainsi, il diminua considérablement les charges du trésor, supprima [illegible] des abus dans la marine et dans l'armée, favorisa le commerce et s'occupa activement de joindre par [illegible] la Baltique à la mer Noire. Un instant il eut la pensée de rétablir le royaume de Pologne, et il rendit la liberté à Kosciusko et aux Polonais exilés ou emprisonnés; mais en [illegible] lever[illegible] L'armée, l'administration, les tribunaux, même la division politique des provinces, subirent une entière transformation et il frappa d'exil les plus fidèles serviteurs de Catherine. « A des mesures dignes d'un vrai politique, dit M. de Ségur, [illegible] des caprices absurdes et des tracasseries sans nom. Sa [illegible] pas [illegible] de [illegible] Tantôt il proscrivait, par haine pour la France, les modes françaises, déterminait la forme des chapeaux et des vêtements; tantôt, joignant l'odieux au ridicule, il ordonnait que sur son passage tout le monde, hommes et femmes, descendît de [illegible] Un jour, il dit [illegible] un retard en alléguant la visite d'un personnage [illegible] que Louis XIV, dans tout l'enivrement de sa gloire, n'eût point osé prononcer : « Apprenez, monsieur, qu'il n'y a de considérable ici que la personne à qui je parle et pendant le temps [illegible] j'ai le droit de faire tout ce qu'ils font. » En [illegible] des ornements somptueux, fit disposer une chapelle digne de son souverain pontificat, et il eût accompli sa folie sacrilège si un évêque russe n'eût imaginé de lui dire que, d'après saint Paul, un veuf remarié ne pouvait être admis aux ordres sacrés. Ce raisonnement le désarma, et avec sa mobilité habituelle, une [illegible] On souffrait cruellement autour de lui de ses caprices et de ses folies. Sa méfiance, qui voyait partout des complots, les préparait en vou[illegible] son temps à exiler [illegible] des retours de sa bonté et de sa justice naturelles, et à les exi[illegible]

[illegible] ce fou [illegible] l'empêcher [illegible] empire, il eut recours à toutes sortes de mesures [illegible] français et [illegible]

tectorat de l'ordre de Malte, lorsque l'île de Malte fut occupée par les Français. Sur l'offre de quelques chevaliers, il s'empressa de se proclamer grand maître de l'ordre à la place de Hompesch, qui venait d'accepter une pension du Directoire, et ce fut sous le prétexte de défendre l'ordre de Malte qu'il entra dans la coalition contre la France, non-seulement avec l'Autriche et l'Angleterre, mais encore avec la Turquie (1798). Pendant qu'une flotte russo-turque enlevait aux Français les îles Ioniennes, Paul envoyait contre l'héroïque République trois armées, l'une qui allait rejoindre le duc d'York en Hollande, la seconde qui allait opérer en Suisse, sous les ordres de Korsakof, la troisième qui, sous les ordres de Souvarof, entrait dans le nord de l'Italie. Mais bien que ce dernier eût vaincu les républicains français à Caztano, à la Trebbia et à Novi (1799), la fortune changea bientôt de face. L'armée de Hollande éprouvait un échec grave, Korsakof était battu à Zurich par Massena, et le vieux Souvarof, épuisé par ses victoires mêmes, était contraint de battre en retraite. L'issue de cette campagne, dans laquelle il avait engagé 100,000 Russes, indisposa vivement Paul contre ses alliés, qu'il abandonna à eux-mêmes. Ce qui mit le comble à son irritation, ce fut de voir l'Angleterre mettre la main sur Malte et la garder. Bonaparte, qui était devenu alors premier consul, profita habilement de l'état d'esprit du czar et de l'admiration qu'il avait su lui inspirer : il reconnut à Paul le titre de grand maître de l'ordre de Malte, dont il s'était décoré par un puéril orgueil; il lui renvoya tous les prisonniers russes, sans rançon, équipés et vêtus de neuf; il lui montra dans l'Inde une proie facile à saisir sur l'Angleterre, avec la coopération de la France. Dès lors, l'autocrate fut gagné. « Que m'importe, dit-il un jour, que ce soit Louis XVIII, Bonaparte ou un autre qui soit roi de France; l'essentiel, c'est qu'il y en ait un! » Un traité fut alors conclu entre lui et le premier consul, dont il avait placé le buste dans le palais de l'Ermitage, et, pour gage [illegible] il chassa les Bourbons, auxquels il avait accordé jusque-là l'hospitalité et des subsides (23 janvier 1801). En même temps, il rompait complètement avec l'Angleterre, bien décidé à lui déclarer la guerre, et fit contre elle des traités avec le Danemark, la Suède et la Prusse.

Cependant l'état mental de Paul était devenu une menace perpétuelle pour ses sujets et pour sa famille. Il encouragea et organisa la délation, multiplia les condamnations arbitraires et alla jusqu'à provoquer en duel les souverains qui différaient d'opinion avec lui. Ce fut alors que se forma, pour le renverser, une conjuration à la tête de laquelle se trouvait un de ses favoris, le comte de Pahlen, gouverneur général de Saint-Pétersbourg, et dont les principaux membres étaient le comte Panine, les frères Zoubof, les généraux Benningsen et Ouvarof. Pour s'assurer l'impunité et le concours du futur empereur, Pahlen fit connaître ses projets au jeune Alexandre, en lui disant que l'abdication de son père était nécessaire au salut de l'empire et en lui promettant qu'il ne serait point attenté à sa vie. En ce moment, Paul, devenu de plus en plus ombrageux, paraissait avoir comme le pressentiment du danger qui le menaçait. Peu de jours avant sa mort, il se trouvait avec Pahlen lorsque, le regardant fixement, il lui dit : « On veut recommencer aujourd'hui la révolution de 1762. — Je le sais, répondit Pahlen, je connais le complot, j'en fais partie. — Quoi! vous êtes du complot? — Oui, sire, mais pour être mieux averti et plus en mesure de veiller sur vos jours. » Grâce à son sang-froid, Pahlen détourna les soupçons qui pouvaient peser sur lui; mais, par sa révélation, il jeta un trouble encore plus grand dans l'esprit du czar. Le 12 mars 1801, Paul fit écrire à Berlin une dépêche dans laquelle il enjoignait au roi de Prusse de se déclarer immédiatement contre l'Angleterre. Pahlen lut la dépêche et y ajouta ces mots : « Sa Majesté est indisposée aujourd'hui. Cela pourrait avoir des suites. »

Le soir même, il réunit chez lui les conjurés qui, à minuit, divisés en deux bandes, se rendirent au palais Michel, sorte de forteresse où Paul s'était enfermé. « La bande de Benningsen, dit M. de Ségur, entra la première et se dirigea vers l'appartement de l'empereur; celle de Pahlen resta à l'arrière-garde, prête à marcher au premier appel. Paul dormait, gardé par deux soldats de confiance qui veillaient à la porte extérieure de sa chambre à coucher. La troupe conduite par Benningsen arrive sans bruit, surprend les factionnaires, tue l'un, blesse l'autre qui s'enfuit, enfonce la porte et se précipite dans la chambre de l'empereur. Au bruit de la lutte, Paul subitement réveillé avait sauté hors de son lit et cherché un refuge chez l'impératrice, dont la chambre communiquait à son alcôve par un escalier intérieur. Mais, dans sa méfiance, le malheureux prince avait barricadé cette issue et s'était ainsi fermé lui-même la retraite. Éperdu, il court à sa cheminée et s'y cache tant bien que mal à l'aide d'un paravent. Les conjurés marchent droit à son lit, le trouvent vide et s'écrient avec stupeur : « L'empereur n'y est plus; [illegible] perdus! » Déjà ils s'apprêtent à fuir quand l'un d'eux, mieux avisé, leur dit : « Le lit est encore chaud : il doit être ici; cherchons. » Ils cherchent en effet, déplacent le paravent, aperçoivent les jambes du malheureux Paul dont le corps était caché par la cheminée et l'attirent au milieu de la chambre. Alors se passa une scène indescriptible. « Que vous ai-je fait? » s'écria l'empereur, reconnaissant parmi les conjurés plusieurs de ceux qu'il croyait ses amis. Et, recouvrant en présence de la mort la majesté de son rang, reprenant devant ces indignes courtisans l'attitude d'un souverain, il leur parla pendant quelques minutes avec une grandeur si simple, une éloquence si touchante, que plusieurs d'entre eux, émus jusqu'aux larmes, étaient prêts à se jeter à ses pieds et à lui demander pardon. « Il est trop tard! Il ne peut plus nous pardonner! il faut qu'il abdique! » répondirent tumultueusement les autres. Et serrant de plus près l'empereur, ils le pressaient de signer son abdication. Paul résiste, supplie. A dessein ou par hasard, la lampe qui éclairait cette scène lugubre tombe à terre et s'éteint. Benningsen sort et va en chercher une autre. A ce moment, un des conjurés frappe Paul au visage avec le pommeau de son épée et lui brise à demi le front et le nez. Un autre veut le percer : le malheureux prince saisit le fer de ses mains et trois de ses doigts sont coupés. Il tombe renversé, les assassins le frappent de toutes parts. On l'étrangle, on lui coupe la carotide. Quand Benningsen rentra dans la chambre, il rendit le dernier soupir. Le lendemain, on sut dans Saint-Pétersbourg que l'empereur Paul Ier était mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Son corps fut exposé, suivant l'usage, revêtu de son habit d'uniforme. Des gants recouvraient ses mains mutilées et son visage était presque entièrement caché par une large cravate qui montait jusqu'à la bouche et par son chapeau qui s'abaissait jusqu'à ses yeux. Personne, ni en Russie, ni en Europe, ne se méprit sur le genre de sa mort. »

De son mariage avec Marie-Fœdorovna, morte à Saint-Pétersbourg en 1828, Paul Ier avait eu quatre fils : Alexandre Ier qui lui succéda, Constantin, Nicolas et Michel, et six filles, dont deux moururent avant lui. Les quatre qui lui survécurent étaient Hélène, qui épousa le prince de Mecklembourg-Strelitz; Marie, qui devint grande-duchesse de Saxe-Weimar; Catherine, qui fut reine de Wurtemberg, et Anne qui monta sur le trône des Pays-Bas.

Paul Ier, opéra en trois actes, paroles de Luce et Victor Lefebvre, musique de Bovery; représenté à Douai vers 1830. Ce fut presque le début de ce bon musicien qui lutta pendant de longues années contre la fortune et qui est mort chef d'orchestre d'un des plus modestes théâtres de Paris. L'auteur de *Jacques Artevelde*, du *Giaour*, était un mélodiste distingué et plusieurs de ses romances sont devenues justement populaires.

PAUL le Silentiaire, poëte grec du VIe siècle de l'ère chrétienne. Il était chef des silentiaires ou secrétaires de Justinien. Il a laissé des épigrammes quelquefois gracieuses et passionnées, souvent aussi maniérées et licencieuses, ainsi qu'une *Description* (en vers) *de l'église Sainte-Sophie*.

PAUL, exarque de Ravenne, mort en 728. Il fut nommé patrice, puis exarque de Ravenne par Léon l'Isaurien. Ce prince, ayant été excommunié par Grégoire II, chargea Paul de marcher sur Rome et de s'emparer du pape. Mais Grégoire vit se réunir autour de lui une armée de Romains, de Lombards et de Toscans, devant laquelle l'exarque dut se retirer sans oser combattre. De retour à Ravenne, Paul fut assassiné pendant une émeute populaire.

PAUL (Paul DE SAUMUR, connu sous le nom de **Chevalier**), célèbre marin français, né dans un bateau en 1597, d'une lavandière qui faisait le trajet de Marseille au château d'If, mort à Toulon en 1667. Comme il était enfant naturel et que sa mère ne pouvait lui donner le nom de son père, il reçut celui de Paul, qu'il devait illustrer et qu'il tenait de son parrain, Paul de Fortia, gouverneur du château d'If. A neuf ans, poussé par le goût des aventures, il se glissa dans un navire qui allait partir. Le capitaine s'aperçut en pleine mer de sa présence et dut le garder. Après avoir navigué pendant plusieurs années, il s'engagea comme matelot sur une galère de l'ordre de Malte. Ayant, dans un duel, tué un de ses supérieurs, il fut condamné à mort; mais la rare intrépidité dont il avait fait preuve en toute occasion lui valut sa grâce, et bientôt il devint capitaine d'un brigantin. Avec ce navire, il fit la chasse aux galères turques, dont il devint la terreur, et il amena à Malte des prises si nombreuses que le grand maître de l'ordre le nomma frère servant d'armes et chevalier de grâce. C'est à partir de ce moment qu'il fut appelé le chevalier Paul. Sa renommée parvint jusqu'au cardinal de Richelieu, qui l'appela en France et le nomma capitaine de vaisseau. Par la suite, il devint chef d'escadre (1647), lieutenant général et vice-amiral. En avril 1647, il combattit pendant cinq jours de suite, avec des forces de beaucoup inférieures, une flotte espagnole qu'il eût anéantie si elle n'avait reçu tout à coup six vaisseaux de haut rang. En 1650, avec deux vaisseaux, il remporta une victoire complète près de la Corse, sur cinq vaisseaux de guerre espagnols. Le grand maître de l'ordre de Malte l'ayant nommé chevalier de justice en 1651, il lui fit présent d'un navire armé estimé à 400,000 livres. En 1663, il détruisit un grand nombre de corsaires et fit une campagne en commun avec le duc de Beaufort. Il ne rentra à Toulon qu'en 1667 et reçut alors le commandement général de la marine de cette ville. Il mourut la même année, laissant un nom redouté des ennemis de la France et béni des innombrables chrétiens qui lui devaient leur liberté. Il s'était élevé, avec le produit des richesses qu'il avait conquises sur mer, une habitation célèbre de son temps. Louis XIV, étant allé à Toulon, alla voir, avec toute sa cour, le chevalier, qui le reçut avec une magnificence extraordinaire. A cette époque, le chevalier Paul était aussi célèbre que Jean Bart et que Duquesne. Il avait assisté à autant de combats et fait autant de prises que chacun de ces illustres marins. On doit attribuer le peu de célébrité dont il jouit de nos jours à ce que ses opérations navales eurent toutes pour théâtre la Méditerranée, et qu'il ne combattit jamais que contre les Espagnols et contre les musulmans. Sa gloire eût été plus durable s'il eût eu les Anglais pour adversaires. Il laissa par son testament tout son bien aux pauvres.

PAUL (François), médecin français, né à Saint-Chamas (Provence) en 1731, mort en 1774. Il prit le grade de docteur à Montpellier, puis exerça son art à Avignon et dans sa ville natale. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Mémoires de l'Académie royale de Prusse, contenant l'anatomie, la physiologie, la physique* (Avignon, 1768-1770, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire de chirurgie* (Paris, 1772); *Mémoires pour servir à l'histoire de la chirurgie au XVIIIe siècle* (1773), etc.

PAUL (Armand-Laurent), grammairien et jésuite français, frère du précédent, né à Saint-Chamas en 1740, mort à Lyon en 1809. Il enseigna les belles-lettres dans divers colléges, à Marseille, à Arles, etc., et passa en Espagne à l'époque de la Révolution. Paul consacra presque toute sa vie à la composition d'ouvrages élémentaires pour l'étude du latin. Le meilleur de ses livres pédagogiques est un *Cours de la vérité* (Lyon, 1807 et suiv., 10 vol. in-12). On lui doit aussi plusieurs traductions dont la fidélité rachète la sécheresse.

PAUL (sir George-Onésiphore), publiciste anglais, né en 1774, mort en 1820. Il s'est fait connaître par son zèle philanthropique pour la réforme des prisons et de divers établissements utiles. Nous citerons de lui : *Considérations sur les vices des prisons* (1784, in-4°); *Manière de procéder des grands jurés, magistrats, etc., du comté de Glocester pour une réforme des prisons* (in-8°); *Doutes sur la nécessité et l'utilité d'établir un asile pour les fous dans le comté de Glocester* (1813, in-8°).

PAUL (Paul DUTREIL, connu au théâtre sous le nom de), chanteur français, né en 1780, mort à Paris en 1848. Il s'exerça d'abord en province, puis il vint à Paris et débuta à l'Opéra-Comique le 27 avril 1804, par les rôles d'*Azor*, dans *Zémire et Azor*, et de Derson, dans *Lisbeth*. Le nouveau venu, beau garçon, doué d'une voix étendue et bien timbrée, fut bien accueilli par le public. La retraite d'Elleviou, arrivée en 1813, permit à Paul de s'affirmer dans l'emploi de premier ténor; mais il se laissa bientôt distancer par Ponchard, qui avait moins de voix que lui, mais infiniment plus de talent. Il devint ensuite gérant de la Société de l'Opéra-Comique et quitta ce théâtre en 1822. En 1829, Paul prit la direction des théâtres de Rouen, mais son administration fut loin d'être brillante. A partir de 1831, il vécut dans la retraite. Les principales créations de Paul sont : M. de Biémont, dans *Monsieur Deschalumeaux*, opéra de Gaveaux; Saint-Clair, dans *Avis au public*, de Piccini; Nephtali, dans *Joseph*, de Méhul; Charles, des *Rendez-vous bourgeois*, de Nicolo; Teligny, dans *Lina*, de Dalayrac; Saint-Romain, dans *Un jour à Paris*, de Nicolo; Ramir, prince de Salerne, dans *Cendrillon*, de Nicolo; Florville, neveu, dans le *Poëte et le musicien*, de Dalayrac; le marquis Aliprandi dans le *Magicien sans magie*, de Nicolo; Quinault, dans *Lucas et Quinault*, de Nicolo; le chevalier Lucival, dans *Jeannot et Colin*, de Nicolo; le comte de Montfort, dans la *Bergère châtelaine*, d'Auber, etc.

PAUL (Cécile MICHU, dame), chanteuse française, femme du précédent, née en 1785, morte à Paris en 1844. Fille du ténor Michu, elle débuta à l'Opéra-Comique le 25 février 1807, par le rôle de *Lucile*, dans l'opéra de Grétry. Sa beauté, sa jeunesse et le mérite déjà réel de son style la firent accueillir avec faveur, et, pendant vingt ans, elle rendit de grands services à ce théâtre. Elle prit sa retraite en 1832. Voici la liste de ses principales créations : *Lina*, dans l'opéra de Dalayrac; Mathilde, dans *Joconde*; Hélène, dans *Jeanne Darc*, de Caraffa; Mme Palmer, dans *Emma*, d'Auber; Marceline, dans le *Solitaire*, de Caraffa; la Baronne, dans *Marie*, opéra d'Hérold, etc. Cette cantatrice se distingua aussi dans l'ancien répertoire.

PAUL (Frédéric-Guillaume), duc de Wurtemberg, naturaliste et voyageur allemand, né à Carlsruhe, en Silésie, en 1797, mort en 1860. Il était fils du duc Eugène et de la duchesse Louise, née princesse de Stolberg-Gedern. Le duc Paul fut élevé à la cour de Stuttgard et reçut, en 1806, le grade de capitaine.

Un de ses maîtres, Lebret, professeur au gymnase de Stuttgart, lui inspira un tel goût pour les sciences naturelles qu'il quitta, en 1817, le service militaire pour se livrer à sa passion pour ce genre d'études et au désir de voyager qu'avait éveillé en lui. Après avoir parcouru les différentes parties de l'Europe, il se rendit en Amérique et, de 1822 à 1824, il explora les bassins du Mississipi et du Missouri, ainsi que l'île de Cuba. En 1827, il épousa la princesse Sophie de Tour-et-Taxis qui, l'année suivante, lui donna un fils, le prince Maximilien. Deux ans plus tard, il s'embarqua de nouveau pour l'Amérique et [illegible] en 1830, d'explorer le Mexique et d'étudier les restes de l'ancienne civilisation des Aztèques. De retour en Allemagne, le prince Paul s'occupa de mettre en ordre les nombreuses collections qu'il avait apportées. Il les plaça dans le château de Mergentheim, dans les dépendances duquel il introduisit la culture de la vigne et des plantes exotiques. De septembre 1839 au mois d'août 1840, il exécuta un voyage scientifique dans le bassin du Nil et, après avoir consacré les années suivantes soit à des études, soit à des voyages de courte durée à Alger, en Angleterre, en France, en Autriche, il entreprit, en 1849, un troisième voyage transatlantique qui dura jusque vers la fin de 1856. Il parcourut alors presque toute l'Amérique du Nord, le nord du Mexique, l'Amérique centrale, le Brésil, l'Uruguay, le Chili, etc., et revint par l'isthme de Panama dans le Canada, l'Orégon et la Floride. Vers la fin de 1857, il franchit [illegible] Océan, explora les régions du bas Mississipi, se rendit en Australie et revint en Allemagne en 1859, après avoir traversé Ceylan, l'Égypte et Trieste. On doit au duc Paul : *Premier voyage dans l'Amérique du Nord* (Stuttgart, 1835), ouvrage dans lequel il a raconté ses impressions [illegible] intéressante. La mort ne lui laissa pas le temps de publier les résultats de ses autres excursions, qu'il n'avait guère eu le loisir de coordonner pendant ses voyages presque continuels.

PAUL (Paul Michelhiot, connu au théâtre sous le nom de), comédien français, né en 1797, mort à Paris en 1850. Il montra de bonne heure un goût décidé pour l'art dramatique. Après avoir joué en province, il vint à Paris et fut engagé au théâtre de Madame (Gymnase), où il débuta, avec succès, le 18 janvier 1826, par le rôle d'Alphonse de [illegible], dans la *Demoiselle à marier*, de Scribe. Paul avait un physique agréable, une certaine distinction de manières, un débit correct, et il chantait fort agréablement le couplet. Il devint un des favoris du public et remplit les rôles de premier amoureux jusqu'au moment où un embonpoint excessif le força à abandonner le Gymnase. Paul parut ensuite sur le théâtre de Lachêne, mais il prit bientôt définitivement sa retraite. Parmi ses créations, nous citerons : lord Frédéric, dans *Simple histoire*; Édouard de Brémont, dans *le Mariage de raison*; Édouard, dans la *Marraine*; Frédéric de Bury, dans la *Reine de seize ans*; Derneval, dans *Avant, pendant et après*, de Scribe; M. de Mézeu, dans *Louise* ou la *Réparation*, sa meilleure création; Alphonse d'Auberive, dans *Zoé* ou l'*Amant prêté*; Frédéric, dans *Philippe*, de Scribe, Mélesville et Bayard; Ernest de Villeva[illegible], dans une *Faute*, de Scribe; le duc de Ferrare, dans le *Budget du prince*, par Mélesville et Saintine; Ferdinand Dubreuil, dans la *Grande dame*, de Bayard; de Presle, dans le *Chaperon*, de Scribe; Edgar Ma[illegible], dans *Camilla*, de Scribe; Henri, dans la *Chanoinesse*, de Scribe; Bernard, dans *Michel Perrin*, de Mélesville et Duveyrier; sir Arthur, dans la *Lectrice*, de Bayard; Fernand, dans *Être aimé ou mourir*, de Scribe et Dumanoir; Anatole, dans la *Pensionnaire mariée*, de Scribe, etc.

PAUL (Antoine-J.), surnommé **l'Aérien**, célèbre danseur français, né en 1797. Il s'adonna de bonne heure à l'art chorégraphique et débuta à l'Académie de musique le 11 mai 1813, par un pas dans la *Caravane du Caire*, opéra de Grétry. Il conquit rapidement la faveur du public et, dès 1817, il se plaça au premier rang. Sa légèreté sans pareille lui fit donner le surnom d'Aérien. Paul, qui, au dire d'un de ses biographes, « ne touchait la terre que par [illegible] », [illegible] vingt ans [illegible] ville, puis [illegible]. Ses principales créations [illegible] *Zéphire*, de M[illegible] de Blache père, musique de Schneitzhoeffer, etc.

PAUL (saint Vincent DE), célèbre missionnaire et philanthrope. V. VINCENT DE PAUL.

PAUL D'ALEXANDRIE, astrologue grec. Il vivait au IVe siècle de notre ère. On ne sait rien sur sa vie, mais on a de lui un traité sur les [illegible] avec le texte grec et une version latine, sous ce titre : *Introductio [illegible] et effectibus astrorum* (Wittemberg, 1586 et 1588).

PAUL DE BURGOS ou **DE SAINTE-MARIE**, [illegible] vers 1350, mort en 1435. Élevé dans le judaïsme, il se convertit au catholicisme avec ses trois fils en 1390, se fit recevoir docteur en théologie à Paris, puis devint évêque de Carthagène (1402), de Burgos (1415) et chancelier de Castille. On lui doit un traité intitulé : *Scrutinium Scripturarum* (Rome, 1470), destiné à la conversion des juifs. — Un de ses fils, ALVAREZ-GARCIAS, a composé une *Cronica del rey Juan II* (Logroño, 1517, in-fol.).

PAUL DE CASTRO, jurisconsulte italien. V. CASTRO.

PAUL DE LA CROIX (Paul-François DANEI, plus connu sous le nom de), fondateur de l'ordre des Passionnistes, né à Ovada, État de Gênes, en 1694, mort à Rome en 1775. Ayant pris la résolution de fonder un ordre religieux pour travailler au salut des âmes, il se retira dans un ermitage (1720), s'y livra à d'austères mortifications, écrivit les règles destinées à sa congrégation, puis se rendit à Rome pour les faire approuver et fut ordonné prêtre par Benoît XIII (1727). Ce fut seulement en 1741 que le pape Benoît XIV approuva la *Congrégation des clercs déchaussés* de la croix et passion de N.-S. Jésus-Christ. Paul de la Croix, élu général, fonda un noviciat, puis douze maisons en Italie. Il a été béatifié en 1852.

PAUL DIACRE, appelé aussi **Warnefride**, historien, poëte latin du VIIIe siècle, né dans le Frioul en 740, mort au couvent du Mont-Cassin en 801. Il avait vécu à la cour de Didier, roi des Lombards, dont il était devenu secrétaire, puis à celle de Charlemagne, lorsqu'il alla se faire moine au monastère du Mont-Cassin, où il eut l'office de diacre. De toutes ses poésies, on ne cite plus que l'hymne pour la fête de saint Jean, *Ut queant laxis*. C'est surtout comme historien qu'il est connu. On a de lui : *Historia miscella*, espèce de centon formé des lambeaux de différents auteurs; *De gestis Langobardorum*, [illegible] la mort de Luitprand en 744; elle manque de critique et d'exactitude, mais est précieuse pour le grand nombre de faits importants que seule elle renferme. On cite encore de lui une *Chronique du Mont-Cassin*, des *Homélies*.

PAUL D'ÉGINE, célèbre chirurgien grec, né à Égine. Les historiens ont beaucoup varié sur l'époque de sa naissance : les uns la font remonter au IVe, VIe, VIIe siècle; d'autres la fixent au commencement du VIIe. On ne sait ni sous quel maître, ni dans quelle école il puisa les connaissances solides qui caractérisent ses écrits. Il vit celle d'Alexandrie, et c'est lui qui nous l'apprend; mais à quelle époque de sa vie? Est-ce comme disciple, comme maître, ou simplement comme voyageur? C'est ce qu'on ne saurait dire.

Quoique Paul d'Égine ne puisse être classé parmi les auteurs originaux, il n'est point un simple copiste. Il a mis à profit Hippocrate, Celse, Galien, Arétée, mais en écrivain judicieux, qui fait toujours un bon choix, parce qu'il a toujours sa propre expérience pour guide. Quelquefois même il s'écarte de ses modèles et substitue à leur doctrine les résultats de ses propres travaux. Partout il discute, choisit, rédige; il compile moins qu'il ne compose, d'après un plan qui n'est qu'à lui. C'est à peu près ainsi qu'il s'apprécie lui-même : « Ce n'est pas, dit-il, dans la vue de surpasser les anciens que j'ai pris la plume, mais pour resserrer dans un petit volume toute la discipline médicale, pour en former un épitome que le médecin puisse porter avec lui dans ses voyages, etc. Tel est le motif de cet ouvrage; il a été pour moi une source d'études; il pourra rappeler aux autres [illegible] enfin il soulagera la mémoire qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de charger à la fois des méthodes générales de guérir et des moyens particuliers. J'ai pris de chaque écrivain ce qu'il a de meilleur, et j'ai donné toute mon attention à n'omettre aucune des infirmités dont ils ont parlé. »

C'est surtout la partie chirurgicale de l'ouvrage de Paul d'Égine qui a eu de la célébrité et à juste titre, car nul autre ouvrage de l'antiquité ne présente l'art à un degré aussi avancé et n'en traite les divers points d'une manière aussi complète.

Voici quelles sont les œuvres de Paul d'Égine [illegible] Estienne (Paris, 1567, in-fol.).

PAUL-ÉMILE (Lucius ÆMILIUS PAULUS), général romain, mort en 216 av. J.-C. Il était petit-fils de M.-Paul-Émile [illegible] avec [illegible] honneurs du triomphe et fut réélu pour la seconde fois [illegible] avec Terentius Varron, et [illegible] son propre avis, livra à Annibal la bataille de Cannes; au moment [illegible] il refusa de fuir et trouva la mort [illegible].

PAUL-ÉMILE le Macédonique (L. ÆMILIUS PAULUS MACEDONICUS), général romain, fils du précédent, né en 230 av. J.-C., mort en 160. Comme son père, il appartenait au parti aristocratique. Ses talents, son rare désintéressement, la pureté de ses mœurs le désignèrent à l'attention du peuple, qui le nomma édile curule en 192 et préteur en 191. Envoyé alors dans l'Espagne Ultérieure avec le titre de proconsul, il fit la guerre aux Lusitaniens, éprouva d'abord un échec, puis remporta sur l'ennemi une victoire éclatante et revint à Rome, où il fut élu consul en 182. Le succès complet d'une expédition dirigée, en 181, contre des pirates liguriens lui valut les honneurs du triomphe. Paul-Émile s'occupa ensuite de l'éducation de ses enfants, à laquelle il apporta une attention toute particulière. Il avait soixante ans lorsque les Romains le nommèrent consul pour la seconde fois (168) pour qu'il mît un terme à la guerre engagée avec Persée. Après avoir battu les Illyriens, alliés du roi de Macédoine, il marcha contre ce dernier, le défit complètement à Pydna (168) et réduisit alors la Macédoine en province romaine. L'année suivante, d'après l'ordre du sénat, il livra au pillage soixante-dix villes de l'Épire et revint à Rome avec un énorme butin, qu'il versa dans le trésor public. On lui accorda les honneurs du triomphe, triomphe qui fut célébré pendant trois jours avec une magnificence extraordinaire. En 164, Paul-Émile devint censeur, et il mourut quatre ans plus tard. Deux de ses fils entrèrent par adoption dans les plus illustres maisons de Rome : c'étaient Q. Fabius Maximus Emilianus et P. Cornelius Scipion l'Africain.

PAUL JONES, marin américain. V. JONES.

PAUL JOVE, historien italien. V. JOVE.

PAUL DE MIDDELBOURG, mathématicien allemand. V. MIDDELBOURG.

PAUL DE VENISE (Paul NICOLETTI, dit), philosophe italien, né à Udine, mort en 1429. Après avoir suivi les cours de l'université d'Oxford et de celle de Padoue, où il se fit recevoir docteur en philosophie et en théologie, il enseigna la philosophie à Padoue et à Sienne, puis se rendit à Rome, où il contribua beaucoup à la justification de Bernard de Sienne. Paul de Venise était fort instruit, mais il avait autant de vanité que d'érudition. Parmi ses nombreux ouvrages, nous nous bornerons à citer ses *Commentaires sur Aristote* et ses *Logica* [illegible] (1472, in-4°) [illegible] siècle servi à l'enseignement en Italie.

PAUL VÉRONÈSE, célèbre peintre italien. V. VÉRONÈSE.

PAUL DE SAMOSATE, patriarche d'Antioche, célèbre hérésiarque du IIIe siècle, protégé par la fameuse Zénobie, reine de Palmyre. Il renouvela la doctrine de Sabellius, nia la divinité de Jésus-Christ ainsi que la Trinité. [illegible] subsista plus d'un siècle après lui.

Paul et Virginie, roman par Bernardin de Saint-Pierre (Paris, 1788). Cette production, [illegible] l'auteur, mais encore un des chefs-d'œuvre de notre langue, cette pastorale, d'une forme si neuve, fut inspirée, dit-on, à l'auteur par une anecdote recueillie à l'île de France; mais cette anecdote n'offrait rien du charme que [illegible] qui a créé les deux figures de Paul et de Virginie, qu'on n'oubliera jamais, qui a imaginé [illegible] les rêves de la jeunesse, a peint le bonheur [illegible] vre famille, rejetée loin de l'Europe par l'infortune et par le préjugé.

« [illegible] Barante, qu'on vit, au milieu d'un siècle si [illegible] la peinture naïve de la nature, apparaître [illegible] Sans doute, elle devinera qu'un esprit amou[illegible] pour tout or[illegible] vées réunies, dans un même ouvrage, à une [illegible] simples et rustiques qui nous rend si vrai[illegible] morale évangélique. C'est cette vérité de [illegible] plus complet de l'ouvrage dans cette exclamation naïve du gouverneur, lorsqu'il s'écrie, [illegible] cœurs d'or. »

Terminons par cet autre jugement de Cha[illegible] consiste en une certaine morale mélancolique, qui brille dans l'ouvrage, et qu'on pourrait [illegible] répand sur une solitude parée de fleurs. Les personnages sont aussi simples que l'intrigue : ce sont deux beaux enfants dont on aperçoit le berceau et la tombe, deux fidèles esclaves et deux pieuses maîtresses. Ces honnêtes gens [illegible] les malheurs de ses amis sur les débris de leurs cabanes... Cette pastorale ne ressemble [illegible] mais elle rappelle quelque chose d'ineffable, [illegible] considérable d'éditions et il a été traduit dans [illegible] analyse du chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre.

Paul et Virginie, [illegible] paroles de Favières, musique de Kreutzer; re[illegible] Bernardin de Saint-Pierre, et encore le dé[illegible] sauve Virginie et l'apporte dans ses bras sur [illegible] L'ouverture, en *ut*, débute par un motif très [illegible] partie se distingue par de beaux développe[illegible] grand succès.

Paul et Virginie ou **le Triomphe de la vertu** [illegible] quitte pas l'île; elle est arr[illegible] temps. Doué d'une [illegible]

[illegible] due si on l'exécutait maintenant. Elle a paru [illegible] vait rendue l'idole.

Paul Ferroll, [illegible] nyme. Cette œuvre étrange et dramatique, [illegible] le maître. Un intérêt palpitant, des situations [illegible] femme, qu'il a quittée pleine de santé peu d'heures auparavant, a été trouvée assassi- [illegible] ses, M. Ferroll rend à son beau-frère le douaire de sa femme et quitte le pays seul et [illegible] son domaine de Mainwarey. Leurs voisins de campagne s'empressent de faire de nombreuses avances aux nouveaux arrivés, mais [illegible] ment de lui faire accepter sous ses ordres une magistrature. Bientôt M. Ferroll donne des [illegible] cidentellement les deux jambes et réside plusieurs mois. Il part ensuite pour l'Orient et [illegible] commis le meurtre ou d'y avoir participé. Le [illegible] est condamnée. M. Ferroll se rend alors au- [illegible] teur sans la crainte de voir un innocent puni [illegible] temps, meurt en apprenant cette nouvelle par [illegible]

[illegible] c'est un récit rétrospectif dans lequel il re- [illegible] Ce dernier roman n'est pas traduit; celui qui [illegible]

Paul [illegible] d'Alexandre [illegible]

Paul Clifford, [illegible] anglais de Bulwer. [illegible]

PAULARO, [illegible]

PAULDING (James Kirke), littérateur américain, [illegible] dique, le *Salmigondis*, dans lequel il donna de piquantes études sur les mœurs. Lorsque eut lieu, en 1812, la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre, Paulding fit paraître un [illegible] avec une verve intarissable des récits de [illegible] phlets, des satires, des scènes historiques, [illegible] tefois de s'occuper des affaires politiques, et fut appelé, en 1834, par son ami Van Buren, [illegible] de ministre de la marine qu'il occupa pendant [illegible] Ce qui caractérise surtout les écrits de Paulding, [illegible] c'est l'ironie et l'enjouement; mais ils man- [illegible] est ferme, coloré et très-pittoresque dans les descriptions de paysages. Outre un nombre considérable d'articles, on a de lui : *Histoire* [illegible] *écossais* (New-York, 1813); les *États-Unis et* [illegible] *Nouveau Munchhausen* (1823), amusante satire [illegible] *Koningsmarke* ou *l'Ancien temps dans le nouveau* [illegible] roman historique; les *Pompeuses histoires des trois songes de Gotham* (1826), satire des idées socialistes de Robert Owen; le *Guide des* [illegible] res de certains voyageurs; le *Livre de saint* [illegible] le *Coin du feu d'un Hollandais* (1831), recueil de contes comme les deux ouvrages précédents, [illegible] mœurs; des *Comédies américaines* (1847) écrites [illegible] *Unis* (1856). La plupart des œuvres de Paulding [illegible] (1835).

PAULDRON s. m. (pô-dron). Partie d'une [illegible]

— **Encycl.** Le mot *pauldron* est d'origine [illegible] niture extérieure de l'humérus, une double épaulière ou plutôt une enveloppe, un recouvrement de l'épaulière. Le *pauldron* s'éten- [illegible] usage qu'après l'abandon des ailettes. Dans [illegible] n'étaient pas de forme égale. Il y avait des [illegible] rasses de guerre, quand celles-ci n'avaient [illegible] teaux d'armes dispensaient d'employer les *pauldrons*.

PAULE (sainte), dame romaine, née en 347, [illegible] saint Jérôme, elle fonda quatre monastères, [illegible] austère et apprit l'hébreu pour mieux [illegible] une lettre touchante pour la consoler [illegible] de sa fille aînée Blesilla. Sa fille [illegible]

[illegible] Bethléem. L'Église l'honore le 26 janvier.

Paule (L'EMBARQUEMENT DE SAINTE), tableau de Claude Lorrain, au musée de Madrid. V. EMBARQUEMENT.

[illegible] *Sainte Paule* a été sculptée par Pierre Granier pour l'église des Invalides. Gérard Audran a gravé, en 1660, *Sainte Paule servant une malade*.

PAULE (Paule DE VIGUIER, baronne DE FONTENILLE, généralement connue sous le nom de **la Belle**), femme célèbre française, née à Toulouse en 1518, morte dans la même ville en 1610. Elle était issue, par son père et par sa mère, de deux anciennes et nobles familles du Languedoc. Son père, Antoine Viguier, dont les ancêtres avaient combattu dans les rangs des Anglais, épousa Gabrielle de Lancefoc, qui donna le jour à la belle Paule. Par les charmes de son visage, par les grâces de son esprit et par ses qualités morales, Paule de Viguier excita bientôt l'admiration de tous ses contemporains. « Cette belle fille, dit Taille en ses *Annales de Toulouse*, unissait l'illustration de la naissance aux charmes extérieurs... La nature semblait [illegible] Vertus morales, qualités brillantes de l'esprit, mœurs irréprochables, tout ce qui charme le cœur, tout ce qui inspire le respect et l'admiration était réuni chez la belle Paule. »

Lorsque, en 1533, François Ier visita Toulouse, les capitouls choisirent la belle Paule pour être leur interprète auprès du galant monarque. Il passait devant la tour d'Arnaud-Bernard lorsque, du haut de cette tour, le roi vit descendre, au moyen d'une machine, la belle jeune fille, alors âgée de quatorze ans. « Elle était vêtue d'une robe blanche ornée de fleurs, dit un biographe; une guirlande de roses ceignait sa tête, d'où tombaient par ondes ses cheveux dorés et bouclés; le contour pur et gracieux de sa taille élancée que ceignait une écharpe bleue rappelait les statues grecques que l'on découvrait à cette même époque en Italie. » Le jeune et charmant messager débita une harangue poétique et puis offrit les clefs de la ville à François Ier, qui ne put retenir, lui amoureux de toute beauté, un cri d'admiration. Il lui donna le surnom de **Belle Paule**, qui lui resta, et sous lequel, depuis, on devait toujours la désigner.

Aussi séduisante que vertueuse, la belle Paule avait toute une cour d'adorateurs. Entre tous, elle avait distingué un jeune gentilhomme, Philippe de Laroche, baron de Fontenille, et c'est à lui qu'elle désirait donner sa main; mais sa famille en avait décidé autrement. Elle dut épouser le sire de Baynaguet, conseiller au parlement. Mais devenue veuve au bout de deux années, elle se maria avec celui qu'elle avait été obligé de sacrifier à la volonté de ses parents et qu'elle n'avait pas cessé d'aimer.

La belle Paule, baronne de Fontenille, trouva dans cette union un bonheur complet. En 1563, alors qu'elle avait déjà quarante-cinq ans, elle était encore dans tout l'éclat de sa beauté, qu'elle devait conserver jusqu'à un âge très-avancé. Catherine de Médicis, qui, à cette époque, visitait, avec Charles IX, les provinces méridionales, désira qu'elle lui fût présentée. La reine, à son apparition, fut saisie d'étonnement et dit à la belle Paule « qu'elle était bien au-dessus de sa réputation. » Le connétable de Montmorency, qui l'accompagnait, enchérit encore. « La baronne de Fontenille, s'écria-t-il, est une des merveilles de l'univers; c'est l'honneur de Toulouse et de son siècle. »

Belle d'une incomparable beauté, sage autant que belle, Paule de Viguier fut aussi douée de toutes les qualités de l'esprit. Elle recevait dans sa maison les hommes les plus distingués de son temps; elle cultivait les lettres et composait des vers élégants et [illegible] vant, intitulé :

[illegible]

La belle Paule était regardée comme la première des quatre merveilles de Toulouse, [illegible]

La belle Paule, Saint-Sernin,
[illegible], Mathali.

(La belle Paule, l'église de Saint-Sernin, le moulin du Bazacle et le musicien Mathali.) Les chroniqueurs du temps racontent qu'elle ne pouvait sortir sans être suivie d'un cortège [illegible] tention de tous, Paule prit le parti de s'enfermer [illegible] Alors il ne tarda pas à se former sous ses fenêtres des attroupements, [illegible] ments dégénérèrent en une sorte d'émeute, à la suite de laquelle les capitouls crurent devoir, dit-on, intervenir dans l'intérêt de la tranquillité publique. Ils condamnèrent la belle Paule, par un arrêt en bonne forme, à se promener en public, le visage découvert, deux jours par semaine.

Paule de Viguier devint presque centenaire et resta jusqu'à la fin l'objet de l'admiration de ses compatriotes. Elle fut enterrée à Toulouse, dans l'église des Augustins.

Le plus curieux, le plus étrange monument qui nous reste de l'admiration enthousiaste qu'excita cette femme est un livre de Gabriel de Minut, baron de Casteras, sénéchal de Rouergue; ce livre a pour titre : ***De la beauté, discours divers, pris sur deux belles façons de parler, desquelles le grec et l'hébreu usent : l'hébreu Tob et le grec Calon, l'Agathon voulant signifier ce qui est naturellement beau et naturellement bon, avec la Paulegraphie ou description des beautés d'une dame toulousaine, nommée la Belle Paule.*** Ce livre singulier, devenu bien rare aujourd'hui, est dédié à la reine Catherine de Médicis; il fut publié à Lyon (1587, in-8°) par Charlotte de Minut, sœur de l'auteur, « très-indigne abbesse du pauvre monastère de Sainte-Claire de Toulouse. »

Paule (LA BELLE), comédie en un acte et en vers, par M. Louis Denayrouse, représentée au Théâtre-Français en mai 1874. L'idée de cette fantaisie poétique a été puisée dans la vie de la belle Paule de Viguier, dont nous venons de parler plus haut. L'auteur suppose qu'un jeune homme nommé Gaston, amoureux fou de la dame, et qui avait voulu d'abord se noyer par désespoir, s'est introduit chez elle sous le costume d'une fille et s'est fait accepter comme camériste. C'est alors qu'arrive Claude, le chef des capitouls. Il vient annoncer à Baynaguet, mari de Paule, que, par décision de ses collègues, sa femme devra désormais se promener deux fois par semaine dans Toulouse, en suivant un itinéraire tracé, pour que la population puisse la voir et l'admirer. Baynaguet, dont l'auteur a fait une sorte de Bartholo, proteste vainement contre cette décision. Elle l'irrite d'autant plus que ce n'est pas lui qui doit accompagner sa femme. Laid et vieux, il gâterait par sa présence le plaisir que le peuple se promet en voyant la belle Paule. Qui accompagnera sa femme? Claude le capitoul, qui a pénétré la ruse de Gaston, imagine alors une combinaison tout à fait machiavélique. Il persuade à Baynaguet de donner à la prétendue camériste de Paule des habits de page et d'en faire le cavalier de sa femme. Quel plaisir de mystifier les Toulousains en leur jouant ce bon tour! Baynaguet est enchanté de l'idée et il a recours à toute son autorité pour vaincre la résistance de sa femme, qui vient de découvrir le déguisement de Gaston. Telle est la trame légère de cette pièce, dans laquelle on ne trouve ni intrigue ni dénoûment. Mais si, au lieu de faire une comédie, M. Denayrouse s'est borné à écrire une simple fantaisie, on doit reconnaître que ses vers sont bien frappés et d'une heureuse inspiration, qu'il y circule une vieille veine de gaieté gauloise et qu'on y trouve une scène ravissante, la scène d'amour entre Gaston et la belle Paule. Pour en donner une idée, nous nous bornerons à citer ces vers poétiques et charmants :

[illegible]

PAULE (François de), fondateur de l'ordre des Minimes. V. FRANÇOIS DE PAULE.

Paule Méré, roman de mœurs, de M. Victor Cherbuliez (Paris, 1864, in-18). Voici le résumé des principales péripéties de cet ouvrage. Marcel Roger a tout : la fortune, des loisirs; il s'ennuie. Le hasard lui fait faire la connaissance d'un Anglais, M. Bird, ancien pasteur qui a renoncé à ses fonctions depuis que ses idées religieuses l'ont éloigné de l'orthodoxie. Homme de bien, cœur chaleureux, esprit loyal, il parcourt le Jura, où il demeure, faisant du bien partout autour de lui, sans [illegible] et sans titre officiel. Marcel se charge volontiers d'une commission pour la sœur de ce digne homme, Mme de Simpson, qu'il va trouver à Saint-Cergues, dans une « pension d'étrangers. » Il y passe quelques jours, retenu d'abord par la curiosité, puis par un sentiment plus fort. Mme de Simpson a auprès d'elle une jeune personne d'une rare beauté, Mlle Paule, qu'elle traite comme sa fille adoptive. Marcel la remarque d'autant plus vite que les propos malins, les sourires moqueurs et les chuchoteries des dames genevoises en séjour à Saint-Cergues ne manquent [illegible] Mlle Paule, de Mme de Simpson [illegible] « le ratonniste. » Il devient bientôt l'admirateur de Paule, dont le caractère franc, ouvert, enjoué, se reflète dans un regard plein de grâce, de tendresse et de pureté. Il lui déclare son amour [illegible] Mme de Simpson [illegible] pour un long voyage en Allemagne. De retour à Genève, auprès de sa mère, [illegible] Marcel apprend bientôt l'histoire de sa fiancée, et quelle histoire, surtout quand elle est racontée par les bonnes âmes de l'Église de Genève! Paule Méré est la fille d'une danseuse.

Son père, négociant genevois, s'est remarié : la belle-mère a été dure pour cette fille d'actrice. La petite s'est échappée de la maison paternelle, et, avec le consentement de son père, qui n'avait pas le courage de la défendre contre sa marâtre, elle a trouvé asile et protection auprès de M. Bird et de sa digne sœur. Le pauvre Marcel subit le supplice d'entendre des commentaires fort peu édifiants sur cette histoire : le salon de sa mère est le rendez-vous de quelques bonnes calvinistes, flanquées de deux ou trois pasteurs; on devine ce que devient dans leur bouche pieuse la fille d'une danseuse protégée par un hérétique! Enfin, Paule revient; elle raconte à Marcel sa vie, son enfance, le peu qu'elle sait de sa mère, dont elle garde avec une touchante vénération le seul souvenir qui lui reste, deux petites mules de danseuse. Marcel n'hésite plus : il annonce à sa mère son prochain mariage. Furieuse d'abord, la vieille dame demande enfin un délai de trois mois. Elle et ses amies comptent bien mettre ce temps à profit; elles font si bien, à force de lettres anonymes et de menées souterraines, qu'elles parviennent à insinuer quelques soupçons à Marcel. Paule rompt avec lui. Il obtient une première fois son pardon, mais on travaille de nouveau son esprit flottant et inquiet. Un soir, il voit entrer dans la maison de M. Bird un homme qui semble se cacher avec soin. Aussitôt il écrit une lettre injurieuse à la jeune fille, qui lui renvoie son anneau de fiançailles. Un peu après, il apprend que ce mystérieux étranger était le père de Paule. Il court chez M. Bird : la maison est vide. Il ne retrouve Paule qu'à Venise, où elle est dangereusement malade. Tant de soupçons et d'outrages ont tué son amour et peut-être aussi sa frêle existence. Marcel passe du désespoir à la folie, et la lettre de M. Bird, qui clôt le volume, nous laisse ignorer si ces deux infortunés survivront à tant de douleurs. — Ce roman, où M. Cherbuliez a déployé toutes les ressources d'un style très-souple et très-riche, se recommande à la fois par de belles analyses psychologiques, par des morceaux pleins de fraîcheur et de sentiment et par une peinture des mœurs genevoises très-fine et très-piquante, trop piquante même au jugement des Genevois.

PAULÉE s. f. (pô-lé — du gr. *paula*, cessation, repos). Mot usité, dans les départements qui formaient l'ancienne Bourgogne, pour désigner le temps de repos, les fêtes qui suivent les vendanges :

> *La paulée* est jour d'allégresse :
> Passons-nous les brocs et le pain,
> Et tendons-nous tous ours la main
> Eu fête ou bien dans la détresse.
>
> SIMON GAUTHET.

PAULET (Angélique), dame française célèbre par son esprit et par sa beauté, née vers 1591, morte en 1650. Elle était fille de Charles Paulet, secrétaire de la chambre de Henri IV, l'inventeur de l'impôt qui, de son nom, s'appela paulette et au fermage duquel il acquit une très-grande fortune. Angélique Paulet reçut l'éducation la plus brillante. Mlle de Scudéri, qui l'a fait figurer dans son roman, le *Grand Cyrus*, sous le nom d'Elise, la présente sous les traits les plus enchanteurs. A l'entendre, Angélique était la perfection même : rien n'égalait sa beauté, son esprit, ses talents, le charme de sa conversation, l'agrément de son commerce et ses vertus, qui attiraient vers elle toutes les sympathies et tous les cœurs. « Mlle Paulet, dit le médisant Tallemant des Reaux, avait beaucoup de vivacité, était jolie, avait le teint admirable, la taille fine, dansait bien, jouait du luth et chantait mieux que personne de son temps. On raconte que l'on trouva deux rossignols morts sur le bord d'une fontaine où elle avait chanté tout le jour; mais elle avait les cheveux si dorés qu'ils pouvaient passer pour roux. » On appela Mlle Paulet **la Belle lionne**, non-seulement à cause de ses cheveux un peu trop dorés peut-être, mais aussi à cause de ses grands yeux pleins d'ardeur, à cause de son air plein d'assurance et de fierté. Ce fut en 1609 qu'elle parut pour la première fois à la cour, dans une fête donnée par Henri IV en l'honneur de Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Parmi les divertissements qu'on donna à la cour, figurait une comédie mêlée de chants, représentant les aventures d'Arion. Le rôle d'Arion fut confié à Mlle Paulet. Lorsqu'elle apparut montée sur son dauphin, elle provoqua l'admiration universelle et « le roi en fut si transporté, dit Mlle de Scudéri, que, sans attendre la fin de la cérémonie, il fut [illegible] ». A partir de ce moment, elle inspira les passions les plus vives et compta parmi ses adorateurs les [illegible] et le chevalier de Guise et le duc de Chevreuse; le duc de Bellegarde, grand écuyer, maréchal de France; le marquis de Termes; le maréchal de Montmorency; M. de Pontac, premier président au parlement de Bordeaux, qui, pour les beaux yeux de la jeune fille, se battit en duel avec M. de Termes; enfin, Henri IV, qui s'est épris d'une belle passion pour Angélique. Resta-t-elle insensible à tant d'hommages? éprouva-t-elle pour un ou plusieurs de ses adorateurs la passion qu'elle inspirait? Tallemant des Reaux dit oui; mais M. [illegible] Mlle de Scudéri. « Mlle Paulet, dit-il, selon Mlle de Scudéri, aurait été [illegible] ges; mais elle aura été touchée des sentiments du roi Henri, toutefois sans les partager, sans les encourager, ou plutôt en faisant tout au monde pour les affaiblir et les réduire à une noble affection. Mais Tallemant, comme on le pense bien, ne prend pas la chose aussi platoniquement : où Mlle de Scudéri met des adorateurs, lui ne manque pas de voir des amants heureux; il prétend que MM. de Guise furent les premiers qui obtinrent les faveurs de la belle demoiselle, et il nous dit tout cela en des termes tels qu'il faudrait un autre Tallemant pour les citer. Il va sans dire que, dans sa cynique historiette, Henri IV n'est pas plus maltraité que MM. de Guise, mais c'est se moquer du lecteur un peu instruit que de soutenir que, le jour où le roi fut assassiné, il allait à un rendez-vous chez Mlle Paulet et qu'il y menait son fils, le duc de Vendôme, pour se former à l'amour (Tallemant, t. I, p. 187). Il n'y a pas jusqu'au chaste Louis XIII, qui, étant encore dauphin, n'ait voulu, selon Tallemant, posséder la belle musicienne. Ici, Tallemant se fonde sur une chanson : belle autorité, comme on voit! Louis XIII, né le 27 septembre 1601, avait huit ans à ce bal de 1609, où Tallemant le fait tomber amoureux de Mlle Paulet, qui y parut montée sur un dauphin. Tout le reste est de la même force. »

Au milieu de ses triomphes mondains, Mlle Paulet, qui avait toujours refusé de se marier, perdit son père et sa mère et se trouva seule. En même temps, elle se vit dépouillée de la fortune de son père et ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint à s'en faire rendre quelques débris. Elle résolut de demeurer tout à fait maîtresse d'elle-même et de conserver sa liberté. Devenue l'intime amie de Mme de Rambouillet, de sa fille, de Mlle de Scudéri, etc., elle brilla d'un vif éclat au milieu de ce cercle de nobles et spirituelles femmes qui se réunissaient durant la belle saison, tantôt à Chantilly, tantôt à Mézières, tantôt à Rambouillet, tantôt à La Barre, et durant l'hiver dans le salon bleu de la rue Saint-Thomas du Louvre. Ayant accompagné un jour en Gascogne Mme de Clermont, elle tomba malade et mourut âgée de cinquante-neuf ans. Godau se fit l'interprète de la douleur de ceux qui l'avaient connue, dans une touchante pièce de vers dédiée à Mme de Clermont, et qui figure dans ses *Œuvres chrétiennes et morales*.

PAULET (le chevalier), pédagogue, d'origine irlandaise; il vivait au XVIIIe siècle. Il était depuis quelque temps fixé en France, lorsqu'il résolut, en 1772, de fonder un établissement d'éducation pour les fils des militaires morts ou blessés au service de l'Etat, et d'employer la méthode de l'enseignement mutuel, comme l'avait déjà fait Herbault à l'hospice de la Pitié, à Paris, en 1747. Des familles distinguées s'empressèrent de mettre leurs enfants dans cette école, d'où sortirent de fort remarquables élèves. Louis XVI prit sous sa protection l'école de Paulet, auquel il fit don d'une somme de 36,000 francs pour accroître les moyens de prospérité de l'établissement; mais à l'époque de la Révolution il dut fermer son école. Le chevalier Paulet passe, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, pour avoir le premier répandu en Europe le meilleur mode d'enseignement qu'on ait encore trouvé.

PAULET (Jean-Jacques), médecin et botaniste français, né à Anduze (Gard) en 1740, mort à Fontainebleau en 1826. Il fit ses études médicales à Montpellier et y fut reçu docteur en 1764. Le traité qu'il publia l'année suivante sur la variole, ouvrage remarquable comme premier essai d'un auteur encore bien jeune, lui valut des critiques acerbes et la menace de la prison, s'il continuait à parler de la contagion de la variole. Mais la mise au jour de son histoire de ces maladies, de son excellent ouvrage sur les champignons, celle de la *Gazette de santé* et d'autres écrits, dans des genres variés, le placèrent au rang qui lui appartenait parmi les médecins les plus instruits de son temps. Voici la liste de ses publications : *Histoire de la petite vérole, avec les moyens d'en préserver les enfants et d'en arrêter la contagion en France, suivie d'une traduction d'un ouvrage de Rhazès sur la petite vérole* (Paris, 1768, 2 vol. in-12); [illegible] *Traité des champignons* [illegible] *linaire et médical des champignons* (Paris, 1808, in-4°); [illegible] *a fait mention* (Paris, 1824, in-8°). Outre ces ouvrages, tous publiés de son vivant, Paulet a laissé plusieurs manuscrits.

PAULÉTIE s. f. (pô-lé-tî — de *Paulet*, botan. franç.). Bot. Syn. de BAUHINIE, genre de légumineuses.

PAULETTE s. f. (pô-lè-te. — Ch. Paulet, [illegible]) donna l'idée de cet impôt et en fut le fermier. Un nommé *Palot* prit la ferme de la *paulette* après *Paulet*, d'où ce droit fut appelé *palotte* : « D'où vient ceste grande cherté d'offices? dit Pasquier; de ceste ennemie de l'Estat *paulette*, [illegible] mange insensiblement toutes les familles de ce royaume »). Droit que payaient autrefois certains officiers de justice et de finances, à raison de leurs charges.

— **Encycl.** L'ordonnance connue sous le nom d'édit de *paulette* fut rendue en 1604, sur la proposition de Ch. Paulet; elle accordait à tous les titulaires des offices de judicature et de finance qui payaient une imposition annuelle d'un soixantième de leurs revenus le droit de transmettre leur charge à leurs héritiers, qui, eux-mêmes, pouvaient la conserver ou la vendre. Depuis François Ier, et même depuis Louis XII, la vénalité des charges de la justice et des finances existait; c'était une des misères et des hontes de l'ancienne monarchie. Mais l'hérédité ne fut vraiment fondée que par l'ordonnance de *paulette*. Depuis, le mal ne fit qu'empirer : les besoins d'argent faisaient sans cesse créer de nouvelles places aux appointements desquelles on ajoutait des droits et un casuel qui étaient un appât offert aux acheteurs et un nouveau fardeau pour le peuple. Louis XIV alla jusqu'à s'emparer des emplois municipaux, donnés jusque-là par le suffrage des bourgeois, afin de les vendre pour parer à ses embarras financiers. En 1664, le nombre de ces places vénales s'élevait, dans la justice et les finances, à 45,780, qu'on eût aisément pu réduire à 6,000. Ce fut en vain que Colbert essaya de supprimer une partie de ces emplois inutiles, cause de scandale, de ruine pour l'Etat et de misère pour le peuple; la Révolution seule fut assez forte, assez honnête et assez hardie pour porter dans cette plaie hideuse le fer de la guérison.

PAULETTER v. n. ou intr. (pô-lè-té — rad. *paulette*). Payer la paulette : *Les officiers de la maison du roi* [illegible] *charges vaquent par mort.* (Trév.) ‖ Vieux mot.

PAULHAGUET, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Brioude, sur un coteau qui domine la rive droite de la Senouire; pop. aggl., 1,305 hab. — pop. tot., 1,497 hab. Commerce.

PAULHAN (Pierre), ministre protestant, né à Nîmes. Il fut appelé à desservir cette église en 1671. Lorsque Claude Brousson proposa aux Eglises protestantes de s'unir pour leur sécurité contre les mesures prises par le roi, il trouva dans Paulhan un contradicteur déterminé. Paulhan estimait que la résistance était dangereuse et que le parti le plus prudent était celui de la soumission. Esprit timide, le pasteur de Nîmes se tournait déjà vers le catholicisme, pour éviter les vexations auxquelles les protestants étaient en butte. Il abjura à la révocation de l'édit de Nantes, et son premier soin, après cette lâcheté, fut de se rendre à Paris pour y réclamer le prix de son apostasie; il fut d'abord éconduit; mais il ne se découragea point et, poussé par l'appât et la cupidité, il s'érigea en convertisseur. Dans cet esprit nouveau, il publia à Lyon un livre ou discours sur l'ancienne discipline de l'église de Nîmes, tendant à convaincre les protestants du crime qu'ils avaient commis en se séparant d'une Eglise où la foi s'était conservée dans toute sa pureté. Ces beaux sentiments furent enfin récompensés. Le zélé Paulhan reçut, en 1689, le titre de conseiller honoraire au présidial de Nîmes [illegible].

PAULI (Jean-Guillaume), médecin allemand, [illegible] compléta son instruction par des voyages en France, en Espagne, en Angleterre, puis de- [illegible] dissertations, on a de lui : *Speculationes et* [illegible]

PAULI [illegible] heim, administrateur, magistrat et écrivain allemand, né à Aldein (Tyrol) en 1761, mort [illegible] il put étudier le droit, devint successivement [illegible] cette dernière [illegible]

[illegible] en 1822 président [illegible] sident de la cour d'appel de Tyrol et Vorarlberg [illegible] du Ferdinandeum. Il s'était beaucoup occupé [illegible] 13 vol.), revue également rédigée par lui, etc.

PAULI [illegible] che, duquel il devint l'élève favori, il se rendit en 1847 [illegible] 1852, secrétaire particulier de Bunsen, ministre de la Prusse à Londres, et eut ains [illegible] hommes d'Etat les plus remarquables de l'Angleterre [illegible] Berlin et devint, en 1857, professeur titulaire [illegible] puis à la Faculté de philosophie. On a de lui : [illegible] *Histoire d'Angleterre*, qui forme les volumes [illegible] l'histoire de cette contrée depuis le XIIIe jusqu'[illegible] *paix de* 1814 *et* 1815 (Leipzig, 1864-1867, t. I et II) [illegible] *le créateur de la Chambre des communes* (Tubingue, 1867). Il a, en outre, donné une ex- [illegible] de nombreux articles de presse, dont l'un, in- [illegible] disposa contre lui le gouvernement wurtem- [illegible]

PAULI [illegible] PAULI.

PAULI PIRRI [illegible]

PAULIAN [illegible]

PAULIANISTE s. [illegible]

PAULICIEN [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] Démiurge, génie de nature mixte, fils des ténèbres et du feu, le Dieu des Juifs, créateur de la matière et auteur de tout ce qui est [illegible] céleste, a été enchaînée à un corps qui la [illegible] le monde matériel, s'est revêtu d'un corps emprunté aux éléments célestes; mais il ne [illegible] à travers un canal. Les *pauliciens*, en consé- [illegible] pour la Vierge, qu'ils regardaient comme une femme ordinaire, et moins encore pour la croix, parce qu'ils niaient que le corps céleste de Jésus fût mort sur cet instrument de supplice. Ils croyaient que le Démiurge avait été vaincu par le Sauveur pour un temps, mais qu'il n'avait pas tardé à se relever [illegible] en introduisant dans l'Église le formalisme judaïque. C'est, en effet, dans le désir d'arrêter la décadence de l'Église qu'il faut voir l'origine et la raison d'être de la secte des *pauliciens*. La doctrine, à leurs yeux, n'avait qu'une médiocre importance, et ils ne s'attachaient à leurs spéculations qu'en raison des conséquences qu'ils en tiraient. Leur but principal était de restaurer le christianisme spirituel de l'âge apostolique. Aussi rejetaient-ils toutes les cérémonies dont le culte était surchargé et considéraient-ils comme un devoir de lutter contre ces abus. Ils repoussaient l'Ancien Testament, qui leur paraissait inspiré par l'esprit du Démiurge, et [illegible] la suppression du baptême, de la [illegible] et de tous les moyens extérieurs [illegible] Ils détestaient le clergé pour ses richesses et sa mondanité, et c'est ce qui explique avec quelle force ils demandaient la suppression du sacerdoce. Leur culte se réduisait à la lecture de l'Écriture sainte et à la prière; pour sacrement, ils ne reconnaissaient que l'imposition des mains, signe de l'effusion du Saint-Esprit. Ils manifestaient une grande antipathie pour les écrits de Pierre, [illegible] à leurs yeux, la personnification de [illegible] et montraient, au contraire, une grande prédilection pour les *Épîtres* [illegible] origine, ils furent proscrits par le pouvoir [illegible] empereurs de Constantinople les tolérèrent, mais ce répit ne fut que de courte durée. Ils furent presque continuellement opprimés et poursuivis; au IXe siècle, la [illegible] Théodora, cette gardeuse d'ours devenue par aventure impératrice, les persé- [illegible] 100,000, ce qui prouve que la secte avait grandi et, par conséquent, que les abus qu'elle combattait étaient [illegible] par tant de violence [illegible] les *pauliciens*, en 844, cher- [illegible] parmi les ennemis de l'empire et, devenus un parti politique redoutable, ils lui rendirent une partie des maux [illegible] et obligèrent le [illegible] de Constantinople à compter avec eux. Au Xe siècle, Jean Zimiscès, après [illegible] les *pauliciens*, leur [illegible] de s'établir en [illegible] en 1115, l'empereur [illegible] un certain nombre à l'Église catholique; les autres s'unirent avec les euchites, secte du même genre, mais plus ancienne, établie dans la même province. Dès ce moment, les partisans de ces deux sectes furent [illegible] chez les Bulgares, [illegible] de raciner un abus invétéré. Leurs voix se perdirent dans l'isolement et dans le vide; mais [illegible] ils persévérèrent dans leurs con- [illegible]

Il reste encore de nos jours plusieurs Égli- [illegible] en Arménie, [illegible] en Thrace, aux [illegible] par Jean Zimiscès. V. MANICHÉENS.

PAULIEN [illegible] Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens qui avait [illegible] PAULITE.

PAULIEN (SAINT-) [illegible] Saint-Paulien est bâti sur les ruines de Ruessium, capitale des Vellavi ou Velaunes, [illegible]

y a-t-on découvert de nombreux débris romains. L'église, monument historique, rebâtie au XIIe siècle sur les ruines d'un édifice du IVe siècle, appartient au style roman de transition. « La façade principale, dit M. Joanne, flanquée de deux épais contre-forts reliés par des mâchicoulis, est surmontée d'une tour ogivale du XIVe siècle, avec flèche hexagonale et clochetons d'angle. La partie inférieure des murs appartient seule aux constructions primitives. Le mur principal est garni partout de mâchicoulis et percé de rares fenêtres en meurtrières. Un des contreforts du S. porte la date de 1022. En certains endroits, quelques incrustations à demi détruites rappellent le système d'ornementation des églises d'Auvergne. A l'intérieur, l'édifice avait autrefois la forme d'une croix latine; on a, depuis quelques années, fermé les transepts. La nef (sans bas côtés) est soutenue par des pilastres surmontés de tailloirs, maladroitement restaurés. Un des piliers porte une ancienne inscription romaine. Une grande chapelle absidale s'ouvre derrière le chœur. Les fonts baptismaux sont anciens. »

PAULIER s. m. (pô-lié). Dr. féod. Celui qui levait les gerbes pour la dîme, dîmeur.

PAULIN s. m. (pô-lain — de *Paul*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une secte qui parut en Bulgarie : *Les* PAULINS *mettaient saint Paul au-dessus de Jésus-Christ.*

PAULIN, bourg de France (Tarn), cant. d'Alban, arrond. et à 28 kilom. S.-E. d'Albi; pop. aggl., 150 hab. — pop. tot., 2,556 hab. Restes d'un ancien château fort, situé sur le bord d'un précipice.

PAULIN (saint), en lat. **Pontius Meropius Paulinus**, théologien, hagiographe, évêque de Nole, né à Bordeaux en 353, d'une famille sénatoriale, mort en 431. Il reçut d'Ausone des leçons d'éloquence et de poésie, fut élevé à la dignité de consul par Gratien en 378, nommé gouverneur de la Campanie, puis revêtu de commandements importants en Italie, en Gaule et en Espagne. Converti au christianisme par saint Ambroise, il embrassa l'état ecclésiastique en 393 et fut appelé au siége épiscopal de Nole en 409. Ce prélat eut la douleur, l'année suivante, de voir son diocèse ravagé et la ville de Nole elle-même prise et pillée par les Goths. Devenu prisonnier des barbares, il les toucha par sa douceur et sa piété et fut rendu à son diocèse, dans lequel il passa le reste de sa vie. On a attribué à saint Paulin l'invention des cloches. Paulin de Nole était un écrivain de mérite. Ses poésies sont supérieures à ses écrits en prose; la diction en est remarquablement pure et atteste l'étude des bons modèles. Il avait été lié avec les plus illustres personnages de son temps, saint Jérôme, Sulpice-Sévère, saint Augustin, qui lui a dédié un livre, etc. Il ne reste de tous ses ouvrages que cinquante *Lettres*, un *Discours sur l'aumône*, l'*Histoire du martyre de saint Genès* et des *Poésies ascétiques*. Tous ces ouvrages, fort estimés des contemporains et publiés un grand nombre de fois (Paris, 1785; Vérone, 1836, etc.), sont presque oubliés aujourd'hui. La fête de ce saint se célèbre le 22 juin.

PAULIN (saint), patriarche d'Aquilée, né en Austrasie vers 726, mort en 804. Élevé à l'épiscopat en 776, il devint un des prélats les plus illustres de son temps, contribua à la conversion des Avares et combattit l'hérésie de Félix d'Urgel. Charlemagne le consultait dans toutes les affaires importantes. Saint Paulin assista à un grand nombre de conciles, notamment à ceux de Ratisbonne (792), de Francfort (794), et présida comme légat du pape le concile d'Aix-la-Chapelle (802). On a de lui divers écrits de controverse et de théologie, un traité de la Trinité, intitulé *Sacro-Syllabus* (1549), un poëme intitulé *Règle de foi;* le *Livre d'instructions salutaires*, traduit en français par [illegible] Ripatz (1844). Ses *Œuvres* complètes ont été publiées à Venise (1757, in-fol.). L'Église honore ce saint le 28 janvier.

PAULIN, dit **le Pénitent**, petit-fils d'Ausone. Ruiné par les ravages des Goths en Aquitaine, il se retira dans la solitude et composa l'*Eucharisticon*, poëme où il remercie Dieu des souffrances dont il a bien voulu l'accabler, et qui brille moins par la richesse de la poésie que par les précieux renseignements historiques qu'il contient.

PAULIN, dit **de Périgueux**, poëte latin du [illegible], né à Périgueux, mort, à ce qu'on croit, vers 478. Il mit en vers latin, à la demande de son ami l'évêque de Tours, saint Perpetue, la *Vie de saint Martin*, dont il fit un poëme en six livres, précieux pour les détails qu'il contient sur les mœurs des chrétiens et des barbares à cette époque. La meilleure édition est celle de M. Corpet, avec traduction française (1849, 2e collect. Panckoucke). On a aussi de lui quelques poésies. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées pour la première fois par Juret (Paris, 1585).

PAULIN (Louis), comédien français, né à Paris en 1712, mort au même lieu en 1770. Il était fils d'un maçon. D'abord soldat, il s'engagea ensuite au théâtre de Lyon pour jouer les [illegible]. Bientôt il passa aux seconds et premiers amoureux, et enfin aux grands rôles tragiques. Il débuta à la Comédie-Française en 1741, par le rôle de Pharasmane, de *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie de Crébillon, et fut reçu le 20 mai 1742. Voltaire, songeant alors à faire jouer *Mérope*, jeta les yeux sur Paulin pour le rôle de Polifonte. A la troisième représentation, Voltaire fut frappé d'un défaut de diction dans les rôles de Polifonte et d'Érox. De retour chez Mme du Châtelet, où il avait soupé, il rectifia ce qui lui avait paru vicieux, fit un paquet de ses corrections et donna ordre à son domestique de les porter chez Paulin. Le valet fit observer qu'il était minuit sonné et qu'à cette heure on ne pourrait réveiller M. Paulin. « Va toujours, va, répondit Voltaire, les tyrans ne dorment jamais. » Paulin eut du succès dans son rôle de Polifonte; mais, en général, il fut fort mauvais dans ses rôles de rois et de tyrans. Il prenait du moins sa revanche dans les pièces comiques; la mort de Montménil (1743) laissa vacant l'emploi des *paysans;* Paulin s'en chargea et, sans égaler son prédécesseur, il plut cependant dans ces rôles.

PAULIN (J.-B.-Alexandre), libraire et écrivain politique français, né en 1793, mort en 1859. Il étudia le droit, suivit un moment la carrière des armes, fut mêlé aux conspirations libérales de la Restauration et fonda, avec MM. Thiers, Mignet et Carrel, le journal le *National*, où il écrivit des articles spirituels et mordants et dont il fut longtemps le gérant. En 1843, il fonda l'importante revue l'*Illustration*, véritable musée hebdomadaire qui fit époque en librairie et ouvrit une voie nouvelle à la gravure sur bois. Il en conserva la direction jusqu'à sa mort et en rédigea le bulletin politique avec autant de talent que de libéralisme et de modération. Comme éditeur, il a attaché son nom aux publications les plus importantes et les plus sérieuses.

PAULIN (Bertrand DE RABASTEINS, vicomte DE), homme de guerre. V. RABASTEINS.

PAULIN (Ant.-Escalin DE LA GARDE, dit **le Capitaine**). V. LA GARDE.

PAULIN MÉNIER (René LECONTE, dit), acteur français, né à Nice, de parents français, le 7 février 1822. Il accompagna dans ses voyages artistiques, et notamment en Russie, sa mère, comédienne qui a laissé les meilleurs souvenirs dans le monde dramatique; son père, l'acteur Ménier, s'est distingué autrefois à l'Ambigu, puis à la Porte-Saint-Martin dans le *Chasseur noir*. M. Paulin-Ménier, porté de bonne heure vers la carrière des arts, apprit d'abord la peinture et ne tarda pas à débuter au théâtre Comte, d'où il passa à l'Ambigu pour jouer les jeunes premiers, rôle peu fait pour ses moyens. Il joua ensuite, assez obscurément d'ailleurs, à la Porte-Saint-Martin et à la Gaîté, jusqu'au jour où, changeant d'emploi, il se révéla tout à coup au public parisien dans le rôle de Grimaud des *Mousquetaires* (Ambigu, 1855). Dès lors commença cette longue série de contrastes qu'on remarque dans le cours de sa carrière dramatique. Ainsi, dans la *Closerie des genêts*, le montra aussi vif, aussi plein de verve, aussi entraînant qu'il avait été vieux, taciturne et grognon sous les traits du vieux valet Grimaud. Le *Drame de famille*, après les *Paysans*, prouva l'étendue de ses moyens et le fit engager à la Gaîté pour y créer le rôle de Dupare dans le *Molière* de Mme George Sand, personnage de bonne comédie, qu'il ne fut appelé à interpréter toutefois qu'après celui de Chopart du *Courrier de Lyon*. Ce rôle de Chopart acquit, grâce à lui, une réelle importance; il en fit un type des plus saisissants et qui est resté fameux au théâtre. Depuis lors, le nom de M. Paulin Ménier, qui s'est vu tour à tour sur les affiches des principaux théâtres du boulevard, a joui dans ces parages d'une légitime popularité. Cet artiste a été vivement applaudi à l'Ambigu dans *Roquelaure*, pièce écrite pour lui, l'*Oncle Tom*, le *Château des tilleuls* et les *Cosaques;* mais ses plus grands succès sont ceux qu'il a remportés à la Gaîté, notamment dans le Vieillard du *Médecin des enfants*, le père Martin des *Crochets du père Martin*, l'Escamoteur de la pièce de ce nom (1860), Champloux de la *Fille du Paysan* (1862). En 1864, il a prêté le concours de son talent au personnage de Van Pratt des *Drames du cabaret*, à la Porte-Saint-Martin. Il a joué depuis lors au théâtre du Châtelet, à celui de la Gaîté, etc.

Longtemps tourmenté par sa passion pour le fantasque, M. Paulin Ménier se faisait remarquer naguère, sur toute la ligne des boulevards Saint-Martin et du Temple, par le grand négligé de sa toilette pendant le jour, et la mante qui, la nuit, recouvrait ses épaules. Il a compris que ce ne sont ni les cravates rouges ni les vêtements débraillés qui font l'artiste, et il ne se distingue plus aujourd'hui du vulgaire béotien promenant son embonpoint aux environs du Château-d'Eau que par cette inquiétude fiévreuse qui se lit dans ses yeux observateurs; ses habits sont ceux de tout le monde et sa tenue aussi. Interprète puissant des types populaires, son répertoire se compose de figures curieuses, exceptionnelles, et empreintes d'une vérité rare.

PAULIN DE SAINT BARTHÉLEMY (J.-Philippe WERDIN), savant orientaliste, carme déchaussé et missionnaire aux Indes, né à Hof (basse Autriche) en 1748, mort à Rome en 1806. Après avoir étudié les langues orientales à Rome, il partit comme missionnaire pour la côte de Malabar (1774), passa quatorze années dans l'Inde, où il remplit plusieurs fonctions importantes, revint à Rome en 1790, s'enfuit devant les Français en 1798, rentra deux ans plus tard dans la ville papale et remplit les fonctions de consulteur de la congrégation de l'Index, d'inspecteur du Collége de la propagation de la foi. L'Institut de France l'admit au nombre de ses membres correspondants. Un des premiers, ce missionnaire a abordé l'étude de la langue, de la littérature et de la religion des Indiens et a ouvert la carrière à des rivaux qui ont été plus heureux parce qu'ils sont venus après lui. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il établit que le soleil, la lune, les astres, leurs mouvements et influences composaient le fond de cette religion, et que le sens métaphysique et les explications morales ne sont venus que par la suite. Nous nous bornerons à citer : *Sidharubam, seu grammatica sanscridana* (Rome, 1790, in-4°); *Systema brahmanicum liturgicum, mythologicum et civile* (1791), *Viaggio alle Indie orientale* (1796); *De antiquitate et affinitate linguæ zendicæ, sanscridanæ et germanicæ* (1799); *De latini sermonis origine et cum orientalibus linguis connexione* (1802), etc.

PAULINE s. f. (pô-li-ne — de *Paul*, n. pr.). Hist. ecclés. Nom d'une bulle de Paul III sur les indults.

PAULINE (Jeanne-Marguerite-Nicole LAVRILLIÈRE, dame Armand DARTOIS, dite Mlle), actrice française, née en 1790, morte aux Ternes le 20 novembre 1844. Elle joua, encore enfant, au théâtre des Jeunes-Élèves de la rue de Thionville, où sa gentillesse excita l'admiration, et débuta au théâtre des Variétés, le 1er septembre 1807, par le rôle de Germaine, dans *Robert le Bossu*. Le succès de la nouvelle venue ne fut pas un instant douteux. Il se poursuivit pendant trente ans sans que l'âge fît rien perdre de ses grâces et de son talent à celle qui en était l'objet. On l'avait surnommée la **petite Mars des Variétés.** Parmi ses dernières créations, elle en eut deux dont le contraste fut frappant : celui de la pauvre femme, du *Vagabond*, et celui de la brillante comtesse, de *Kean*, où elle sut se poser à côté de Frédérick Lemaître. Les vieux amateurs se souviennent du charme que Pauline prêtait au rôle d'Henriette, dans la *Jarretière de la mariée*, vaudeville de Scribe et Dupin, surtout quand elle dit au public :

> D' la mariée, hélas ! si la jar'tière
> Allait tomber (cela peut arriver),
> Vous êtes tous des Français, je l'espère,
> Chacun de vous voudrait la relever.

Pauline avait épousé le vaudevilliste Armand Dartois.

PAULINE BONAPARTE, princesse Borghèse. V. BONAPARTE.

PAULINE, personnage immortel de la tragédie de *Polyeucte*, une des plus admirables créations de Corneille. On trouvera au mot POLYEUCTE un jugement sur le rôle de Pauline; mais il serait injuste de ne pas donner ici une place à part à cette belle figure qu'on ne saurait trop mettre en relief. Qu'est-ce donc que Pauline? C'est la femme à la fois tendre et forte, c'est la vertu avec tous ses charmes, mais aussi avec toutes ses saines énergies; c'est l'amour et le devoir aux prises : lutte dramatique que nous suivons avec intérêt, bien que nous ne doutions guère de voir triompher le devoir. Comment Corneille a-t-il su nous rendre si attrayant et si pathétique un combat dont on prévoit l'issue? D'ordinaire, pour s'intéresser à une pièce, il faut être tenu en suspens, en alerte sur le dénoûment. On sait que Pauline sera fidèle jusqu'au bout, et que son inclination pour Sévère ne fera pas chanceler un instant son dévouement pour Polyeucte, et pourtant elle nous captive, elle nous intéresse depuis la première scène jusqu'à la dernière : admirable effet de ce génie incomparable de Corneille ! Sans faire ici une analyse de la pièce, résumons en quelques traits le portrait de Pauline. Elle est à la fois Romaine et chrétienne, antique et moderne, contemporaine de Lucrèce et de la mère Angélique; en elle la voix du devoir est la plus forte; elle sait rester maîtresse d'elle-même et commander à la passion, et l'amour, selon la vigoureuse expression de Corneille, est si bien terrassé

> Qu'il déchire son cœur et ne l'ébranle pas.

Il y a lutte dans son âme, mais la lutte ne transpire pas au dehors, comme il arrive souvent au théâtre, de nos jours surtout. Que le dehors est majestueux et calme et qu'il nous est difficile de nous apercevoir que

> Le dedans n'est que trouble et que sédition !

Pauline aime son mari par devoir au début de la pièce; elle l'aime par enthousiasme et par élan à la fin. L'héroïsme de Polyeucte a changé la fidélité de l'épouse en véritable passion d'amante. Pauline a grandi pendant l'entr'acte : elle a commencé par être belle, elle finit par être sublime; heureuse et admirable gradation que l'on ne remarque pas assez. Il est vrai que ce n'est pas la volonté seule et la nature qui ont opéré cette transformation dans le cœur de Pauline : la grâce in-

tervient, le Saint-Esprit agit en elle; mais la conversion et le dévouement de cette femme n'ont rien de passif. Surnaturel ou non, le sentiment auquel elle obéit nous étonne, nous ravit, nous transporte. Citons ces dernières paroles de Pauline à Polyeucte, si touchantes, si émues :

Que t'a-t-elle fait, cruel, pour être ainsi traitée,
Et pour me reprocher, au mépris de ma foi,
Un amour si puissant que j'ai vaincu pour toi.
Vois, pour te faire vaincre un si fort adversaire,
Quels efforts à moi-même il a fallu me faire :
Quels combats j'ai donnés pour te donner un cœur
Si justement acquis à son premier vainqueur.
Et, si l'ingratitude en ton cœur ne domine,
Fais quelque effort sur toi pour te rendre à Pauline;
Apprends d'elle à forcer ton propre sentiment;
Prends sa vertu pour guide en ton aveuglement,
Souffre que de toi-même elle obtienne ta vie
Pour vivre sous tes lois à jamais asservie;
Si tu peux rejeter de si justes désirs,
Regarde au moins ses pleurs, écoute ses soupirs,
Ne désespère pas une âme qui t'adore.

Quelle passion chaste et pourtant brûlante respirent ces admirables vers! quelles nobles pensées, quel style simple et grandiose! Il n'y a rien de plus beau dans Corneille, ni de plus élevé dans toute notre littérature.

Pauline Foucault, roman, par M. Louis Ulbach (Paris, 1859). Pauline est la fille orpheline d'un officier français, et, en cette qualité, elle a été élevée à Saint-Denis. Triste éducation pour une jeune fille sans fortune que celle qu'on reçoit dans cette institution! Pauline y apprit à broder, à chanter, à faire de la musique, voire même à philosopher quelque peu; mais de connaissances utiles, point de traces. Aussi se trouve-t-elle fort en peine à son entrée dans le monde. Contrainte par la pauvreté, elle entre comme demoiselle de compagnie chez une riche veuve anglaise, la ridicule et sentimentale lady Fitz-Peters, et s'acquitte au mieux de ses fonctions. C'est que, pour tout l'or du monde, elle ne voudrait perdre sa place. Lady Peters habite le même hôtel qu'une vieille baronne, Mme de Villemoran, dont Pauline a eu l'occasion de voir le fils, un beau et naïf jeune homme du nom d'Hector. Or, elle combine si bien son plan, dresse avec tant d'habileté ses batteries, qu'elle finit par faire tomber dans ses filets le riche héritier, dont elle devient bientôt la femme. Mais, avant le mariage, Pauline a renoué connaissance avec une ancienne amie de pension, devenue courtisane de haut parage, Mme de Sainte-Ovide. Invitée à ses soirées, Pauline n'avait eu garde d'y manquer et y avait rencontré un certain Loignon, sorte de Giboyer, journaliste à tout faire, pour lequel elle s'était éprise d'une belle passion. Heureusement Hector était venu se mettre à la traverse de l'intrigue qui n'eût pas tardé à se nouer, et Pauline, devenue baronne, oublie bientôt l'objet de sa première passion. Mais une femme comme elle ne saurait s'accommoder longtemps d'un mari honnête, aimant et dévoué. Il lui faut l'inconnu, l'impossible et tout ce qu'une imagination dépravée, un esprit sophistique et une ambition sans frein peuvent rêver. Elle s'ennuie bientôt de l'amour de son mari, de sa fortune et de son titre. Elle veut autre chose, du bruit, du mouvement, de l'agitation; elle ne reculera devant rien pour rompre la monotonie de son existence. Aussi lorsqu'elle retrouve Mme de Sainte-Ovide à Bade avec le journaliste Loignon, on s'imagine avec quelle ardeur elle cherche à renouer l'intrigue si malheureusement interrompue par son mariage. Loignon, d'ailleurs, s'y prête volontiers, et la malheureuse créature demande à l'adultère le bonheur qu'elle n'a pas su trouver dans le mariage. Nous ne pouvons la suivre à travers toutes les phases de sa dégradation; qu'il nous suffise de dire que l'auteur n'a pas reculé devant le seul dénoûment qui fût possible. Lasse de mensonge et d'hypocrisie, dégoûtée du monde et d'elle-même, mais non repentante, Pauline se fait justice elle-même et se tue. Nous n'avons donné de ce roman que la substance, mais, jusque dans ses moindres détails, il est développé avec vigueur et talent. *Pauline Foucault* abonde en scènes vives et [illegible], en réflexions fines et [illegible], en types excellents et qui restent dans le souvenir.

Pauline ou Brusque et bonne, comédie en trois actes et en prose, de [illegible] (Comédie-Française, 10 juin 1826). C'est l'éternelle histoire d'une jeune fille qui a donné son cœur à un amant qui lui cède le sien en échange; mais, dans l'espèce, comme disent les avoués, l'amant se [illegible] de son cœur pour obéir aux ordres d'un père tyran qui veut lui faire épouser une jeune fille noble. Généralement les malheureuses abusées versent d'abord force larmes et jurent de ne jamais épouser qui que ce soit, quand ce serait un Adonis [illegible]. Au bout de six mois, le serment ne leur apparaît plus qu'à l'état de vague souvenir, et, six autres mois écoulés, il n'en reste plus [illegible] cœur. [illegible] Pauline en est une. [illegible] ans, elle est [illegible] la seule [illegible], à part celle des années, c'est que la douceur de son [illegible] elle n'a pas cessé d'être bonne. C'est un peu le caractère des vieilles filles. La pièce se termine par le mariage du neveu de Pauline avec la fille de son ancien infidèle. On voit qu'après tout cela ne sort pas de la famille.

Cette comédie offre des scènes agréables, et l'on peut la considérer comme une des meilleures, et peut-être la meilleure qu'ait écrite Dumersan.

PAULINIEN, IENNE adj. (pô-li-niain, iè-ne). Hist. ecclés. Qui a rapport à saint Paul : *Doctrine* PAULINIENNE *de la grâce.*

— Substantiv. Partisan de la doctrine de saint Paul : *Les* PAULINIENS *et les augustiniens.*

PAULINIER (Jean), théologien français, né à Pézenas en 1646, mort à Paris en 1727. Il professa la philosophie et la théologie, puis devint, en 1709, abbé et supérieur de la congrégation de Sainte-Geneviève. On lui doit : *Paraphrase ou Traduction suivie des psaumes, avec arguments et réflexions* (Paris, 1698, 3 vol.); *Explication littérale et morale des Évangiles* (Paris, 1699-1702, 5 vol. in-8°).

PAULINISME s. m. (pô-li-ni-sme). Hist. relig. Doctrine de l'apôtre saint Paul.

— **Encycl.** De tous les hommes de la primitive Église, Paul est celui qui a exercé le plus d'influence sur les destinées du christianisme, et sa doctrine, qui parut à ses contemporains et à ses collègues dans l'apostolat éminemment révolutionnaire, après avoir été affirmée et développée avec éclat par saint Augustin dans sa controverse contre Pélage, fut peu à peu laissée dans l'ombre par le catholicisme, et depuis elle a servi d'instrument à tous les sectaires du moyen âge et aux réformateurs dans leur lutte contre la papauté. Par certains côtés, cependant, la dogmatique de Paul ne s'éloigne pas des idées officiellement reçues de son temps. En mettant de côté quelques opinions particulières qui rappellent la cabale juive ou la doctrine zoroastrienne, le *paulinisme* semble plutôt s'écarter de l'enseignement des autres apôtres par la forme que par le fond. Au lieu de procéder par sentences, par aphorismes, par axiomes, comme les autres écrivains du Nouveau Testament, Paul raisonne, argumente, réfute, discute avec toute la subtilité et quelquefois avec la puérilité des écoles rabbiniques de son époque. Il accepte, sans les modifier, les dogmes de Dieu et de ses attributs, des anges et des démons. Son eschatologie est celle de la primitive Église; il attend avant la fin de sa génération le retour de Jésus sur les nuées du ciel, la résurrection des morts au son de la trompette des anges et la conflagration générale du monde. Cependant il faut observer qu'il ne parle jamais de la damnation éternelle et du sort des réprouvés : pour lui, d'après les indications de sa première *Lettre aux Corinthiens*, la punition de ceux qui auront fait le mal sur cette terre sera justement de ne pas ressusciter, et le jugement de Dieu s'exercera sur les impies, en ce sens qu'ils seront privés de la vie, qui est le plus précieux des biens. Cette notion très-spiritualiste pourrait bien n'être d'ailleurs venue que très-tard à saint Paul; ses épîtres nous montrent, en effet, qu'il fait de plus en plus spiritualisé sa doctrine des choses finales, et ce n'est que dans ses *Lettres aux Thessaloniciens*, les premières en date que nous possédions, qu'il fait du second avénement de Jésus cette description matérialiste, mais d'ailleurs conforme aux vues de ses contemporains.

Aussi n'est-ce point par les traits que nous venons d'indiquer que se distingue la théologie de saint Paul. Ce qu'il y a d'original, de caractéristique dans sa doctrine est justement ce qui reflète l'histoire de sa vie et reproduit le travail de son âme. Sous le philosophe comme sous le théologien, il y a l'homme, et l'homme, en définitive, se révèle par quelque endroit. Que d'optimistes ont été déterminés, peut-être à leur insu, par la tranquillité et la paix de leur existence! que de pessimistes se sont jetés dans les travers de ce système à la suite de malheurs particuliers! L'Apôtre n'a pas échappé à cette règle : sa théologie est basée sur sa propre expérience. Pharisien rigide et convaincu, brûlant du désir de la justice et du salut, puis tout à coup converti à la foi contraire, il vit s'opérer en lui une révolution complète. Ce n'était pas une de ces natures réfléchies qui s'observent et s'analysent elles-mêmes; c'était une imagination ardente, prime-sautière, une individualité active, passionnée, impatiente, toute en dehors. Le jour où ce fidèle observateur des prescriptions légales fut converti au christianisme, le christianisme subit une grande transformation. Partant de la révélation personnelle qu'il disait lui avoir été faite, il établissait sur la double conviction de sa faute et [illegible] un système essentiellement psychologique et qui a rencontré tant d'adhérents précisément parce qu'il répond à l'expérience de chaque individu.

Paul commence par affirmer le fait universel [illegible] : tous les hommes, dit-il, sont [illegible] est [illegible] Ni les œuvres [illegible] par la loi [illegible] ne peuvent amener les pécheurs à la justice, et cependant, en dehors de la justice, il n'est pas de félicité. L'on connaît cette page éloquente de l'*Épître aux Romains*, que le poëte français a merveilleusement traduite, sur la lutte intérieure : « Mon Dieu! quelle guerre cruelle! Je trouve deux hommes en moi...; je ne fais pas le bien que j'aime et je fais le mal que je hais. » Comment l'homme sera-t-il donc justifié? Par la foi, répond saint Paul. Mais, pour lui, la foi n'est pas, comme pour les judéo-chrétiens, la simple acceptation des vérités du christianisme; c'est l'adhésion de l'âme tout entière, convaincue, pénétrée; c'est l'identification du croyant avec le Christ et partant une abdication de sa propre individualité.

Si l'on demande comment cette foi opère, comment Jésus sauve les âmes, saint Paul, comme l'a très-bien observé M. Athanase Coquerel fils dans son ouvrage sur les premières transformations historiques du christianisme, a deux réponses qu'il donne tour à tour et qu'il mêle quelquefois l'une à l'autre. Sa première théorie, la meilleure, est essentiellement mystique. L'homme est sauvé par l'union intime avec Christ et par Christ avec Dieu. Il faut mourir avec Christ pour ressusciter avec lui incorruptible et glorieux; il faut faire mourir le moi pour faire place au Christ, et saint Paul, dans un accès de joyeuse confiance, s'écrie : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi. » Une fois qu'on a cette assurance, on est certain de son salut, car rien au monde, ni dans le ciel ni sur la terre, ne peut nous séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné en Jésus-Christ. On voit par là combien sont inutiles aux yeux de saint Paul toutes les prescriptions cérémonielles, toutes les observances légales; il les a pratiquées sans cesser de les croire absolument vaines; ce n'est que dans la communion avec Christ qu'il a trouvé la paix. Aussi dit-il énergiquement que le royaume de Dieu ne consiste ni dans le manger, ni dans le boire, ni dans la circoncision, ni dans la célébration des sabbats et des nouvelles lunes; il dégage la religion des apparences pour ne s'arrêter qu'aux réalités. Dans son autre système, les pratiques de la loi n'ont pas une plus grande place. Seulement, au lieu d'avoir affaire à un mystique, nous retrouvons le Juif élevé dans les écoles des rabbins. C'est la même subtilité dans la dialectique, la théorie du sacrifice importée dans le christianisme. Dieu, dit-il, a résolu dans sa miséricorde de sauver les hommes du péché et de la mort pour les mettre en possession de la béatitude éternelle. Dans ce but, il a envoyé sur la terre son fils Jésus-Christ. Celui-ci, par un acte de sa volonté, prend la place des pécheurs et souffre librement la mort pour leur éviter la condamnation. Le sacrifice du saint et du juste désarme la justice divine et, en ressuscitant le Sauveur, Dieu montre qu'il accepte la substitution. Le salut, jusqu'ici, est l'œuvre du Christ et de Dieu : voici maintenant la part de l'homme. Tous ceux qui croient à cet échange et qui, loin de s'appuyer sur le mérite de leurs œuvres, espèrent uniquement en Jésus-Christ sont pardonnés, justifiés; Dieu leur remet leurs fautes; mais ils ne sont pas encore saints, impeccables, et ils doivent travailler avec le secours du Saint-Esprit à se délivrer du péché. La foi, dans cette seconde conception, n'est donc qu'une adhésion de l'intelligence, et c'est cette notion qui devait prévaloir dans l'Église.

Mais, pour opérer une pareille œuvre, il ne fallait pas un homme ordinaire; à vrai dire, [illegible] est-il le premier qui ait exalté jusqu'à la de[illegible] Christ. Dans plusieurs de ses épîtres, il est vrai, il le considère simplement comme le Messie; mais en beaucoup d'endroits aussi, il l'appelle le premier-né de la création, l'image du Dieu invisible, le créateur [illegible] terre, le juge [illegible] ment même où il l'élève le plus, il persiste à le subordonner au Père : le monothéisme juif [illegible] élève Jésus au-dessus de l'humanité ne l'a[illegible] judéo-chrétiens, comme Pierre et Jacques, [illegible] vu ses souffrances et ses angoisses, qui s'é[illegible] théorie de l'élection. Le sacrifice du Christ [illegible] qu'il perd, puisque tous ont mérité la mort. [illegible]

lém [illegible] que saint Paul eut à [illegible] les Juifs pour justifier son apostolat auprès des gentils. Les Israélites se croyaient sauvés par le seul fait qu'ils étaient Israélites; les autres peuples n'avaient pas droit au salut. Paul, à ce droit de la naissance et de la race, oppose les droits de Dieu : Dieu, s'écrie-t-il, peut faire ce qu'il lui plaît. C'est l'arbitraire éternel érigé en loi. Aujourd'hui, on repousse cette [illegible] de Dieu; mais, du temps de saint Paul, c'était déjà un progrès dans la voie de la vérité.

PAULINISTE s. m. (pô-li-ni-ste). Hist. ecclés. Partisan de Paulin, évêque d'Antioche, au IVe siècle, qui était accusé d'arianisme.

PAULINZELLE, village de l'ancienne principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt, entouré de montagnes boisées et près duquel se voient encore les belles ruines bien conservées du couvent du même nom. « Ce couvent, dit le *Guide en Allemagne*, fut fondé par Pauline, l'épouse du chevalier Udalrich et la fille du chevalier Moricho, qui jouissait d'une grande faveur à la cour de l'empereur Henri IV. Elle avait deux fils et trois filles. A la mort de son mari et de l'un de ses fils, elle se retira dans cette vallée, vers 1100, avec ses filles, et elle s'y bâtit une *zelle* (cellule), synonyme de couvent. Plus tard, elle y fonda aussi avec son second fils un couvent de moines. L'église dut être bâtie vers l'an 1105. Ces couvents furent détruits par la guerre des paysans et supprimés en 1534. Pendant la guerre de Trente ans, les catholiques essayèrent vainement de les rétablir; ils sont restés en ruine. [illegible] dit-on, l'ancien couvent de femmes. L'église, bâtie dans le style byzantin le plus ancien, avait la forme d'une croix. Sa tour méridioniale est seule restée debout. Sous le porche, on voit une vieille cuve de pierre, appelée [illegible] L'intérieur offre un aspect saisissant : douze colonnes et deux piliers carrés séparent la nef du milieu des deux [illegible] remarque encore, sous l'épaisse couche de mousse qui les recouvre, quatre pierres tumulaires, probablement celles des abbés du monastère. Au commencement du XVIIe siècle, le tonnerre détruisit la toiture de l'église et on employa à la construction de divers bâtiments un grand nombre des pierres qui s'étaient brisées dans leur chute.

PAULISTE s. et adj. (pô-li-ste). Géogr. Habitant de la province de Saint-Paul, au Brésil; qui appartient à cette province ou à ses habitants : *Les* PAULISTES. *La* [illegible] PAULISTE.

— Hist. ecclés. Nom des jésuites [illegible] *Les Pères* PAULISTES.

PAULITATINO, bourg d'Italie, dans l'île de Sardaigne, [illegible]

PAULITE [illegible] V. PAULIEN.

— s. f. Minér. [illegible] Saint-Paul.

PAULLI [illegible]

PAULLI [illegible] des hallucinations, il crut [illegible] qui prendr [illegible]

PAULLINI [illegible]

PAULLINIA [illegible] prenant une quarantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique [illegible]

— **Encycl.** Le genre *paullinia* renferme des [illegible] imparipennées, ou surdécomposées; les pé[illegible] grappes multiflores; les fleurs présentent un [illegible] rolle à quatre pétales, munis, à leur base in[illegible] trois stigmates. Le fruit est une capsule piriforme, trigone, ou comme formée de trois coques, souvent munie de trois ailes mem[illegible] loges, dont chacune renferme une graine [illegible]

Ce genre comprend un assez grand nom[illegible] Elles habitent les forêts, où elles s'enroulent autour des arbres à l'aide de leurs vrilles et [illegible] feuillage est assez beau, mais leurs fleurs [illegible] taniques. La plupart d'entre elles possèdent [illegible] bles.

[illegible] membraneux, muni de trois ailes, renferme [illegible] un extrait riche en tannin, et connu, comme [illegible] Sénégambie, pour arrêter les flux de sang, et [illegible] les feuilles et les fruits, contre la gale, les rhumatismes, la syphilis, etc. Le *paullinia* du [illegible] *ble*, etc.

PAULLINIE [illegible]

PAULMIER [illegible]

cet honorable [illegible], que [illegible] daient et ses talents et son zèle philanthro[illegible]

PAULMIER (Charles-Henri-Paul), homme [illegible] 1811. [illegible] fit son droit et s'inscrivit au barreau en 1833. Il plaida plusieurs procès politiques et notamment défendit Barbès en 1840 devant la cour des pairs. Élu député en 1846 par l'arrondissement de Falaise, il fit, sur une pétition de l'ex-roi Jérôme qui demandait à rentrer en France, un rapport favorable et obtint le renvoi de cette pétition au ministre compétent.

Après la révolution de 1848, M. Paulmier se [illegible] aux élections pour la Constituante, mais échoua; plus heureux l'année suivante, il fut envoyé à l'Assemblée législative [illegible] de décembre, M. Paulmier rentra dans la vie privée et ne reparut sur la scène politique qu'en [illegible] 1863 [illegible] dans la 4e circonscription du Calvados, devenue vacante par le décès de M. de Caulaincourt. [illegible] MM. [illegible] Buffet, Daru et autres membres du parti qui se qualifiait alors de libéral. Le [illegible]

M. Paulmier était membre du conseil général du Calvados depuis 1848; il fut nommé président de ce conseil par décret impérial en 1865. [illegible] au Corps législatif, lui valurent d'être nommé [illegible] M. L... (1853, 2 v. in-8°).

PAULMIER DE GONNEVILLE, navigateur français. V. GONNEVILLE.

PAULMIER DE GRENTEMESNIL (Julien LE), [illegible] V. LE PAULMIER.

PAULMY (marquis DE), homme d'État français. V. ARGENSON.

PAULO (SAN-), ville et province du Brésil. V. PAUL (SAINT-).

PAULO (Antoine DE), grand maître de l'ordre de Malte, né à Toulouse en 1551, mort en 1636. [illegible] il fut successivement nommé commandeur de Marseille, prieur de Saint-Gilles et grand [illegible] Vasconcellos. Son élection ne fut point approuvée sans contestation. Accusé d'avoir acheté son élection à prix d'argent et d'être de mœurs [illegible] contestations avec le pape Urbain VIII et ne fut pas heureux dans ses engagements militaires avec les Turcs, qui battirent les che[illegible] — Son frère, Jean DE PAULO, fut président au parlement de Toulouse et l'un des plus fougueux adhérents de la Ligue dans cette ville.

PAULO MAJORA CANAMUS! (*Chantons des choses un peu plus relevées*), [illegible] du premier vers [illegible] de Virgile (*Églogue* IV, v. 1). Après avoir chanté les arbrisseaux et les [illegible] bruyères, le poète va chanter les bois.

« *Paulo majora canamus!* [illegible] l'histoire, et que le *Cyrus* va nous devenir un [illegible]

V. COUSIN.

[illegible] parfait, sera constituée, formée avec trois [illegible]

CASTIL-BLAZE.

« *Paulo majora canamus!* [illegible] quittons le monde des infiniment petits, et, [illegible]

PAULO-POST-FUTUR [illegible] et de futur). Gramm. Nom donné quelque[illegible] antérieur.

[illegible] gne que le futur : *Vous ne croyez point à notre* [illegible]

PAULOVICH-LUCICH [illegible]

à Spalatro et membre correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris. On lui doit dix-sept ouvrages écrits en latin, en italien ou en serbe. Les principaux sont : *De dignioribus ad canonicatum aliaque ejusmodi ecclesiastica beneficia* [illegible] (Venise, 1780); [illegible] (1788); [illegible] (Zara, 1813); [illegible] *Lettere sopra* [illegible] *del martirio de' cristiani* (1800), etc.

PAULOWNIA s. m. (pô-lô-ni-a — de *Anna Paulowna*, fille du czar Paul Ier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des personnées, tribu des digitalées, comprenant des espèces qui croissent au Japon.

— **Encycl.** Le genre *paulownia* comprend [illegible] les fleurs, groupées en panicules terminales, présentent un calice à cinq segments profonds; une corolle à tube allongé [illegible] dans sa partie supérieure; cinq étamines, la cinquième rudimentaire; le fruit est une capsule ligneuse, à valves entières, au milieu desquelles s'appuient les cloisons.

On ne connaît bien jusqu'à présent qu'une seule espèce de ce genre, le *paulownia impérial*, appelé *kiri* dans son pays natal.

Le *paulownia* est un arbre de moyenne grandeur; son bois est très-tendre, ce qui s'explique par son prompt accroissement, [illegible] Siebold et Zuccarini nous donnent la mesure. « Sa croissance est si rapide que des rejetons de 3 pieds de longueur, plantés dans le jardin botanique de Décima, s'élevèrent la première année à une hauteur de 14 à 15 pieds, et qu'après trois ans le diamètre de leurs tiges se trouva de 4 à 5 pouces.» Les feuilles ont quelquefois jusqu'à 0m,30 de longueur; portées sur de longs pétioles opposés, cylindriques, elles sont subtrilobées ou très-entières, larges, ovales, cordiformes, veloutées sur leur face inférieure et très-légèrement pubescentes sur leur face supérieure; les [illegible] qui les portent sont tortueuses et horizontales.

Les fleurs, d'une longueur de 0m,03 à 0m,05, d'un bleu violet pâle extérieurement, sont groupées en panicules pyramidales ou grappes terminales à rameaux opposés; elles naissent de boutons qui se montrent dès le commencement de septembre et dont les froids retardent l'épanouissement jusqu'au commencement d'avril. La corolle a une durée éphémère, le tube, à bords évasés, oblique, à lobes arrondis, est d'un blanc d'ivoire intérieurement, marqué de points d'un rouge brun et sillonné de deux stries jaunâtres; la capsule est formée de deux valves, et dans ses deux loges on compte de sept à huit cents graines.

Le *paulownia* impérial croît au Japon, où il est fort recherché, tant pour la beauté de son port, de son feuillage et de ses fleurs, que pour les traditions historiques et religieuses qui s'y rattachent.

« La feuille du kiri, ornée de trois tiges de fleurs, a servi d'armes au célèbre héros Taikasuma et, pour cette raison, est encore aujourd'hui [illegible] au Japon. »

Nous croyons devoir citer ici un passage intéressant de Siebold et Zuccarini au sujet de cette belle espèce :

« Le kiri est un des plus magnifiques végétaux du Japon, son tronc, [illegible] est de 2 à 3 pieds, s'élève jusqu'à une hauteur de 30 à 40 pieds.

« Il se divise en branches peu nombreuses, mais fortes, en angle droit, formant une vaste couronne. Ses larges feuilles sont opposées, pétiolées, échancrées en cœur à la base, ovales et parfaitement entières ou découpées en trois lobes inégaux, dont celui du milieu est le plus large, pointues et couvertes d'un duvet blanchâtre. Ses belles fleurs, odorantes, poussent dès le commencement d'avril, après que les feuilles se sont développées. Elles sont disposées en vastes grappes composées et rappellent, par cela, l'idée de notre marronnier d'Inde, comme elles ressemblent par leur figure, leur grandeur et leur couleur rose, aux fleurs du *digitalis purpurea*. Les capsules qui en naissent en automne, vers la chute des feuilles, contiennent une grande quantité de petites graines [illegible] d'une aile membraneuse. »

Après avoir [illegible] sur le sol natal du *paulownia*, nous sommes à même [illegible] en s'acclimatant chez nous.

Le *paulownia* a été d'abord cultivé en serre chaude, [illegible] mais il supporte [illegible] contre les vents, car ses branches rompent aisément sous le poids de leur feuillage. Un terrain pierreux, sec et chaud est celui qu'il préfère. [illegible] feuilles d'une ampleur étonnante.

[illegible] en 1842, c'est-à-dire au bout de huit ans.

C'est un arbre de pleine terre que l'on multiplie [illegible] boutures et graines, à l'automne et au printemps. Au Japon, cet arbre se trouve le plus communément dans les contrées les plus méridionales, où il prospère dans les vallées et au penchant des collines les plus exposées aux ardeurs du soleil.

Quant au parti qu'on peut en tirer, soit au point de vue de l'industrie ou des arts, soit à celui de la science médicale, sa nouveauté en Europe n'a encore permis de lui demander que l'ornementation, dont il s'acquitte fort bien.

Kæmpfer et Thunberg assurent que les fruits du kiri fournissent deux sortes d'huile. « C'est une erreur, dit Siebold; les auteurs confondent la plante avec une espèce d'*aleurites* nommée *abura kiri* (kiri à huile), dont les noix contiennent l'huile *toi*; l'autre l'huile, plus épaisse, qu'ils appellent *jeko*, n'est que le [illegible] et se prépare d'une labée. »

PAULUS (Julius), célèbre jurisconsulte romain, mort vers 235. On ignore quel fut le lieu de sa naissance et l'on croit qu'il eut pour maître Cervidius Scævola. Après avoir exercé pendant quelques années la profession d'avocat à Rome, il fit partie du conseil du [illegible] prétoire sous Sévère et Caracalla, s'y montra le rival et souvent le contradicteur du célèbre Papinien, fut exilé par Héliogabale pour la liberté de ses opinions et revint à Rome sous Alexandre Sévère, qui le nomma consul et préfet du prétoire après la mort d'Ulpien. Il ne reste plus de ses quatre-vingt-treize ouvrages que des fragments cités dans le Digeste et cinq livres *Receptarum sententiarum*, résumé des éléments du droit romain, qui ont été insérés dans divers recueils, notamment dans le *Corpus juris antejustinianei* de Hænel.

PAULUS (Peters), célèbre patriote hollandais, né à Axel en 1754, mort en 1796. Il arma, en qualité de chef de l'amirauté, une flotte de quarante vaisseaux, qui devait agir conjointement avec celle de la France lors de la guerre contre l'Angleterre (1786); mais il se retira des affaires après que le prince d'Orange eut trahi la cause populaire et usurpé le souverain pouvoir (1787). Réfugié en France, il y puisa des idées qu'il rapporta plus tard dans sa patrie. En 1795, il réunit les états provinciaux, qu'il présida, d'abord sous le titre de Représentation provisoire, puis sous celui de Convention nationale de Hollande (1796), devint membre du comité de marine, négocia un traité de paix avec la France et mourut sur ces entrefaites. On a de lui, entre autres ouvrages : *Du droit qu'a la province de Zélande de posséder une université* (Leyde, 1775); *Commentaire sur l'union d'Utrecht* (1775, 3 vol. in-8°); *Mémoire sur l'égalité parmi les hommes* (1792, in-8°).

PAULUS (Henri-Eberhard-Gottlob), théologien, orientaliste et publiciste allemand, né à Leonberg, près de Stuttgard, en 1761, mort en 1851. Tout en apprenant la théologie à Tubingue, il étudia les langues orientales, trouva un protecteur dans le baron de Palm, qui lui fit faire à ses frais des voyages en Franconie, en Saxe, en Angleterre, puis devint successivement professeur de langues orientales à Iéna (1789), où il entra en relations intimes avec Gœthe, Schiller, Voigt, etc., professeur de philosophie dans la même ville (1792), et passa au même titre à Wurtzbourg en 1803. Peu après, il fut nommé conseiller de consistoire. La Faculté de théologie protestante ayant été supprimée à Wurtzbourg en 1808, Paulus remplit des fonctions dans l'administration de l'instruction publique et des cultes à Bamberg, à Nuremberg et à Anspach (1808-1811), puis alla occuper à Heidelberg une chaire d'exégèse et d'histoire ecclésiastique, qu'il garda jusqu'en 1844. De 1819 à 1829, il rédigea une publication périodique, le *Sophronizon*, qui fit sensation, et collabora en outre à deux feuilles théologiques, la *Fidèle pensée* (Heidelberg, 1825-1829) et les *Éclaircissements ecclésiastiques* (1827), dans lesquelles il essaya de concilier la raison avec la foi dans le christianisme primitif et fit une guerre déclarée aux jésuites et aux mystiques. Paulus a composé de nombreux ouvrages sur le droit public, l'exégèse, la théologie, etc. Nous citerons, parmi les plus importants : la *Clef des Psaumes* (Iéna, 1791, in-8°); *Collection des principaux voyages en Orient* (Iéna, 1792-1803, 7 vol.), *Commentaires philologiques, critiques et historiques sur le Nouveau Testament* (1800-1804, 4 vol. in-8°), ouvrage d'une grande érudition et d'une rare indépendance dans les idées; *Vie de Jésus* (Heidelberg, 1828, 2 vol. in-8°), qui produisit une grande impression en Allemagne; *Manuel exégétique sur les trois premiers Évangiles* (1830-1833, 3 vol.); *Notes sur l'histoire de ma vie* (1839), etc.

PAULUS SERGIUS. V. SERGIUS PAULUS.

Paulus, célèbre oratorio de Mendelssohn. V. PAUL (conversion de saint).

PAUME s. f. (pô-me — lat. *palma*, gr. *palamé*, mot que Delâtre rattache à la racine sanscrite *pel*, *pal*, *pil*, pousser, jeter, lancer, proprement faire aller; de *pal*, aller, racine de mouvement qui est très-répandue dans la famille aryenne. Le jeu de *paume* a été ainsi nommé parce que primitivement on jouait non avec une raquette, mais avec la paume de la main. Dans quelques provinces, on appelle aussi *paume* la pelote ou balle avec laquelle on joue. Le jeu de paume est nommé *lusus pilæ cum palma* en 1356). Dedans de la main, entre le poignet et les doigts : *Se blesser à la* PAUME *de la main. Une main qui ne craint pas de livrer à une main virile le contact de sa* PAUME

matière m'inspire une confiance et une sympathie subite. (G. Sand.)

— *Siffler en paume*, Appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

— **Turf.** Mesure de 4 pouces anglais ou d'un peu plus de 0m,10, dont on se sert pour évaluer la taille des chevaux.

— Métrol. Syn. de PALME.

— Agric. Mesure usitée pour les tiges de chanvre et de lin, et égale à la largeur de la main. On dit aussi PAUMÉE.

— Mar. Pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage.

— Techn. Coupe oblique d'une panne ou d'un bout de chevron qu'on veut assembler avec un autre.

— **Jeux.** Sorte de jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou une masse, dans un lieu disposé exprès : *Le jeu de la* PAUME. *Un bon joueur de* PAUME. *Faire une partie de* PAUME. *Perdre de l'argent à la* PAUME. *La* PAUME *est un exercice utile pour la santé.* (Acad.) ‖ *Longue paume*, Jeu de paume que l'on joue dans un espace de terrain ouvert de tous côtés. ‖ *Courte paume*, Jeu que l'on joue dans un carré long, environné de murs. ‖ *Jeu de paume*, Lieu où l'on joue à la paume : *Les habitués d'un* JEU DE PAUME. JEU DE PAUME *couvert*. JEU DE PAUME *découvert*. ‖ *Jeu de paume à dedans*, Jeu de paume qui a une galerie ouverte à l'un de ses bouts. ‖ *Jeu de paume carré*, Jeu de paume qui a un petit trou et un ais au lieu de dedans. ‖ *Demi-paume*, Sorte de raquette légère.

— **Entom.** Premier article des deux tarses antérieurs, quand il est distinct des autres.

— **Encycl. Anat.** La *paume* de la main présente : 1°, en dehors, *l'éminence thénar*, saillie musculaire dont la pointe se termine au pouce ; 2°, en dedans, *l'éminence hypothénar*, autre saillie moins large, mais plus longue, qui s'étend en arrière jusqu'à l'os pisiforme ; 3°, en avant, quand les quatre derniers doigts sont rapprochés, trois ou quatre reliefs formés par la peau et qui correspondent à l'intervalle des racines digitales ; 4°, dans la même position, deux ou trois rainures qui séparent ces dernières saillies ; 5°, au milieu, une excavation qui s'étend de l'indicateur à la rainure médiane du poignet : c'est le *creux* de la main ; 6° dans ce creux se remarquent plusieurs lignes assez constantes ; l'une, prenant son origine à l'extrémité antérieure externe de la gouttière palmaire, se bifurque presque immédiatement, de manière que la première de ses branches se contourne en demi-cercle pour circonscrire l'éminence thénar, tandis que la seconde se porte d'abord en travers et se recourbe ensuite en demi-lune pour aller se perdre sur la partie postérieure de l'éminence hypothénar. Une autre ligne naît de l'endroit où se termine la première et descend verticalement sur le milieu de la précédente. Enfin, une dernière s'étend de l'intervalle qui sépare l'indicateur du médius à la base du petit doigt, en coupant l'éminence hypothénar en deux portions inégales. Sa convexité regarde en arrière et en dehors, de sorte que, réunie avec la ligne de l'indicateur, elle représente assez exactement un X à branches très-allongées. Chacun de ces sillons paraît dépendre de mouvements particuliers. Ainsi, le premier est dû au mouvement d'opposition du pouce, et la ligne qui le forme peut s'appeler la *ligne du pouce* ou, d'après Bauchet, la *ligne thénarienne*. Le second tient à la flexion des autres doigts conjointement avec la flexion du pouce, lorsqu'on veut embrasser un corps cylindrique, par exemple, et on peut l'appeler *ligne de l'indicateur*. Le troisième, enfin, semble dépendre de l'extension momentanée de l'indicateur, pendant que les autres doigts sont fléchis sur un corps quelconque : c'est la *ligne du petit doigt*. En réunissant la portion transversale de ces deux dernières, on a un sillon qui croise le devant de la main à environ 0m,006 en arrière de l'articulation métacarpo-phalangienne et qu'on pourrait nommer le *sillon métacarpien*. Ces diverses rainures, qui doivent être surtout notées lorsque quelques maladies exigent qu'on fasse des incisions dans la *paume* de la main, sont traversées par un assez grand nombre d'autres lignes secondaires qui n'ont rien de fixe. Voici pour la conformation de la *paume* de la main; et voici maintenant sa structure. La peau est généralement très-épaisse dans toute l'étendue de cette région ; elle conserve une certaine souplesse dans l'éminence thénar; partout ailleurs, elle est dense et peu extensible ; les poils ne s'y développent jamais et les follicules sébacés n'y ont point encore été observés, le poli naturel de sa surface est remplacé, chez ceux qui se livrent aux travaux pénibles de la campagne, par des callosités qui en rendent les inflammations plus dangereuses et plus graves. Outre les lignes indiquées plus haut, on en rencontre un grand nombre d'autres qui tiennent à l'arrangement des papilles du derme sur l'éminence thénar; celles-ci forment des courbes dont la concavité regarde le pouce, tandis que, sur l'hypothénar, elles constituent des cercles dans sa moitié postérieure et deviennent presque transversales en avant. Celles du creux de la main divergent en avant, de manière à recevoir dans leur écartement la convexité du petit groupe de lignes courbes qui avoisine la racine des doigts. La peau des cicatrices ne présente rien d'analogue. La couche sous-cutanée s'étend sur la tête des os métacarpiens et sur l'éminence hypothénar. Elle est composée d'un tissu cellulaire très-dense et filamenteux, qui unit solidement les tissus profonds à la peau et dans lesquels se voient des vésicules adipeuses en grand nombre, arrangement qui constitue une espèce de coussinet élastique dont l'épaisseur varie peu et qui se prolonge sur les doigts. Bauchet a fait remarquer que ce tissu est assez serré, et qu'il est surtout très-serré et très-dense au niveau des plis où il unit intimement la peau avec l'aponévrose. Cette circonstance explique pourquoi, dans les rétractions de la main et des doigts, il est si fréquent de ne pouvoir séparer la peau de l'aponévrose. Sur l'éminence thénar, l'élément cellulaire étant plutôt celluleux que filamenteux fait que l'aponévrose adhère moins à la peau et que les inflammations, les abcès, les tumeurs s'y comportent à peu près comme sur tous les autres points du corps. Dans le creux de la main, il n'y a plus de vésicules graisseuses et partant plus de coussinet élastique.

L'aponévrose, très-forte dans l'excavation palmaire, s'amincit graduellement en dehors et n'est plus qu'une simple lame cellulaire sur l'éminence thénar. Vers le bord interne, elle donne naissance au muscle palmaire cutané. Du côté du poignet, on voit qu'elle n'est qu'une continuation du tendon palmaire grêle et du ligament annulaire antérieur du carpe. Elle se divise en quatre bandes divergentes qui se bifurquent pour embrasser la racine de chaque doigt, en s'appliquant sur les tendons fléchisseurs, ou plutôt en se confondant avec la gaîne de ces tendons. Elle donne aussi de petits arcs qui s'appliquent sur les tendons avant leur arrivée sur la première phalange et semblent, de cette manière, donner insensiblement naissance aux gaînes digitales proprement dites. L'aponévrose palmaire présente un nombre variable d'ouvertures, qui dépendent de ce que ces fibres s'écartent à l'endroit de leur entre-croisement. Ces ouvertures, les unes très-petites, d'autres assez larges, sont de plus en plus nombreuses et grandes à mesure qu'on approche des doigts ; elles semblent concourir à la production des vives douleurs qui se manifestent à l'occasion des inflammations dans le creux de la main, par l'étranglement que leurs bords doivent exercer sur les parties tuméfiées.

Les muscles et les tendons forment une masse externe et une masse interne. La masse externe comprend : 1° le court abducteur, qui couvre plus particulièrement l'articulation carpométacarpienne du pouce et qui est fortifié par le tendon du long abducteur ; 2° le court fléchisseur et l'opposant, qui empêchent aussi le déplacement dans le même sens et en dedans, non pas en s'appliquant sur l'article, mais bien en agissant sur l'os comme sur un levier du troisième genre ; 3° enfin l'adducteur, sorte de petit éventail placé en travers, qui agit dans le même sens que les deux derniers et s'oppose aux luxations, surtout en dedans. On rencontre dans la masse interne : 1° le palmaire cutané, étendu sur le quart supérieur de l'aponévrose, qu'il fixe à la face interne de la peau, vers le bord cubital de la main; c'est lui qui produit la petite fossette qu'on remarque en dedans et au-dessous de l'os pisiforme dans le mouvement d'opposition forcée ; 2° l'adducteur fixe sur l'os pisiforme et qui semble se continuer avec le tendon du cubital antérieur; 3° le court fléchisseur, qui se trouve souvent confondu avec le précédent; 4° l'opposant du petit doigt.

Les lombricaux ne peuvent être considérés que comme une dépendance des tendons du muscle fléchisseur profond, dont ils favorisent l'action sur les doigts en s'insérant sur la face dorsale des premières phalanges. Sur un plan plus profond, on trouve les trois interosseux palmaires recouverts d'une aponévrose sur laquelle s'insèrent trois cloisons partant de la face profonde de l'aponévrose palmaire superficielle ; cette membrane profonde empêche la propagation des inflammations de la face antérieure à la face dorsale de la main. Les tendons fléchisseurs des doigts traversent aussi cette région en divergeant vers l'articulation métacarpo-phalangienne, où ils s'engagent dans leurs gaînes. Celui du pouce glisse entre les deux portions du muscle court fléchisseur et va se porter aussi dans sa coulisse. Sous l'aponévrose, ils sont enveloppés en masse et séparément dans une membrane synoviale, semblable à celle du poignet, dont elle n'est que la continuation. Aussi peut-elle être le siège des mêmes maladies et faire naître les mêmes dangers.

C'est à la *paume* de la main que se terminent les artères cubitale et radiale en formant deux arcades appelées crosses palmaires. [illegible] elle est la continuation. On la trouve immé- [illegible] les, qui vont se bifurquer à la base des doigts, dans l'intervalle des bandelettes fibreuses de l'aponévrose. Elle donne, en outre, plusieurs branches qui se ramifient dans les éminences thénar et hypothénar. La crosse profonde forme un arc de cercle moins courbe que la superficielle. Un peu tournée en dedans et en arrière, elle est placée entre les tendons fléchisseurs et les interosseux. Son extrémité interne vient de l'artère cubitale, dont elle forme la branche profonde. En se séparant du tronc, cette branche s'est engagée à travers l'extrémité postérieure du muscle court fléchisseur du petit doigt, pour arriver derrière les tendons. L'autre extrémité de l'arcade se porte entre les muscles adducteur et court fléchisseur du pouce, dans la partie postérieure du premier espace interosseux, où elle communique avec la radiale, à laquelle elle appartient réellement, et qui fournit aussi profondément deux branches très-grosses aux muscles de l'éminence thénar, le long des bords cubital du premier métacarpien et radial du second. La convexité de l'arcade palmaire profonde donne quatre ou cinq petits rameaux qui [illegible] tion des espaces interosseux et qui communiquent, près de la tête des métacarpiens, avec les rameaux de la dorsale du métacarpe. Cette crosse fournit, en outre, en avant, en arrière et par sa concavité d'autres branches qui s'anastomosent avec les artères superficielles, dorsales, etc., mais qui sont, en général, d'un petit calibre.

Sur l'éminence thénar, les veines sous cutanées conservent encore un certain volume. Moins grosses sur l'éminence hypothénar, plus petites encore dans le creux palmaire, elles suivent la distribution de l'arcade superficielle et vont se rendre dans les veines antérieures du poignet. Les profondes accompagnent tous les rameaux de l'arcade artérielle correspondante et passent dans les veines radiale et cubitale profondes.

Les lymphatiques superficiels forment trois ou quatre troncs, qu'on rencontre plus constamment au devant des muscles du pouce, et qui se portent sur la face antérieure du poignet. Les profonds, accolés aux artères, communiquent avec les superficiels et se portent également à l'avant-bras.

Enfin, quant aux nerfs, nous dirons que quelques rameaux superficiels, fournis par le nerf radial, se rencontrent sur l'éminence thénar, et les filets de la petite branche palmaire cutanée du médian se distribuent dans la couche celluleuse de la *paume* de la main. L'hypothénar reçoit les deux branches de terminaison du cubital. Ces deux cordons se séparent au niveau de l'os pisiforme, en dehors duquel leur branche commune est située comme l'artère qu'elle accompagne. Le premier se porte aux deux derniers doigts, appuyé sur les muscles de l'éminence interne et recouvert par le coussinet graisseux. Le second s'enfonce à travers l'extrémité postérieure des muscles opposant et court fléchisseur du petit doigt, en dedans du crochet de l'os unciforme, pour se placer en arcade au devant des muscles interosseux. [illegible] c'est dans cette région que le nerf médian se termine, en donnant naissance à quatre ou cinq branches volumineuses, qui vont en divergeant se bifurquer à la racine des quatre premiers doigts. Toutes ces branches, placées sous l'aponévrose, [illegible] et les tendons du muscle sublime. Avant d'arriver aux doigts, elles ne donnent qu'un petit filet pour chaque muscle lombrical.

— Jeux. La *paume* est [illegible] dans lequel les joueurs, placés en un lieu préparé exprès, se renvoient une balle avec la *paume* de la main ou un gantelet, avec une raquette ou un battoir. La longue *paume* est [illegible] espace de terrain, ouvert de tous côtés, comme au jardin du Luxembourg, à Paris, par exemple. La courte *paume* est celle à laquelle on joue dans une grande salle en carré long, carrelée de pierres bien unies et fermée de quatre murailles qui sont peintes en noir en dedans, afin qu'on puisse mieux [illegible] vent couverte. Sur les deux murs les plus [illegible] tir du jeu.

Un ouvrage du dernier siècle donne sur la [illegible] mier bond. A l'autre bout du [illegible]

[illegible] Les [illegible] sont composés de trois toits, dont deux occupent les deux fonds et l'autre le grand mur des galeries ; les dedans ont une grille ainsi que les carrés, mais avec cette différence qu'il y a un petit mur joint à côté de la grille sur lequel il faut que la balle porte avant d'entrer dans la grille, ce qui rend le jeu plus difficile. Tous les jeux de *paume* sont partagés en deux, à la hauteur de quatre pieds, par un filet attaché à un câble et qui pend et traîne à terre ; ce câble, réuni avec le filet, se nomme corde.

Les parties de *paume* se jouent en huit et six jeux, et le jeu est composé de quatre quinze, c'est-à-dire de quatre coups pour le gain de chacun desquels on compte quinze. Les règles de ce jeu sont si compliquées qu'on ne peut jouer une partie sans avoir un marqueur ou paumier, instruit à fond des règles du jeu, et qui, à chaque coup, prononce le [illegible] s'en rapportent entièrement à lui et en passent par sa décision. Avant la Révolution, Paris comptait une communauté de maîtres paumiers, raquetiers, faiseurs d'éteufs, pelotes et balles (v., ci-après, PAUMIER). Les marqueurs devaient être pris parmi leurs apprentis et compagnons.

Le jeu de *paume*, que la **Révolution** semble avoir emporté dans le bagage de l'ancien régime, [illegible] interdit aux vilains par ordonnances royales chez nos bons aïeux, au bon vieux temps si fort regretté des pleurards de commande, ce [illegible] si long apprentissage, remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs l'appelaient *sphéristique* et les Romains *pila*. Hérodote en attribuait l'invention aux Lydiens. Il est fait mention [illegible] s'être baignées, les suivantes de la blanche Nausicaa « lancent en se jouant une balle légère, [illegible] dans le rapide courant du fleuve. Les jeunes femmes jettent un cri et le divin Ulysse s'éveille. Galien ordonnait l'exercice de la *paume* aux tempéraments replets, afin de dissiper la [illegible] pesants et disposés à l'apoplexie. Héritiers des Grecs en tant de choses, les Romains se passionnèrent à leur tour pour ce jeu, qui se répandit partout chez eux et y jouit d'une vogue extraordinaire. Caton, le jour même [illegible] de Mars. Virgile, Horace, Mécène et quelques autres personnages de la cour d'Auguste [illegible]

Introduite dans les Gaules, probablement [illegible] nous tellement à la mode au XVe siècle, que les femmes elles-mêmes y prenaient part et [illegible] 1424 [illegible] main nue ou avec un gant double de cuir. [illegible]

Avant lui, I [illegible] contre deux [illegible] qu'il a maintenant. I [illegible]

venait lancer la balle, lequel contenait, en outre, les bandes et divers autres jeux. Les plus renommés des jeux de *paume* d'autrefois, après celui de la rue de la Perle, ont été ceux de la rue Cassette, de la rue Mazarine, de la rue Michel-le-Comte, de la rue Vieille-du-Temple, de la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (qu'on appelait le jeu de *paume* de l'Etoile) et de la rue Vendôme. Sur l'emplacement de celui qui existait rue d'Orléans fut construit le couvent des capucins du Marais; celui de la rue Michel-le-Comte donna asile à une troupe comique que dirigeait Avenet; le jeu de *paume* de la rue Mazarine servit, après la mort de Molière, de salle provisoire à sa troupe; celui de la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés devint, en 1689, la salle de la Comédie-Française; celui de la rue Vieille-du-Temple devint le théâtre du Marais, et celui de la rue Vendôme est en [illegible] par le théâtre Déjazet. Le jeu de *paume* de la rue Mazarine est [illegible] le plus longtemps : il était encore ouvert en 1825; mais il était alors si peu fréquenté qu'il ne tarda pas à fermer ses portes. Sous le gouvernement de Juillet, il ne restait plus qu'une salle à Paris où l'on jouait [illegible], la salle du passage Sandrié, et six jeux en province. A l'exception des jeux de [illegible]bleau, de Chantilly, de Meaux, d'Avignon, de Bayonne et de Draguignan, tous les autres avaient été détruits. Celui de Compiègne avait été transformé en théâtre, et les amateurs de cette ville sont encore réduits, à l'heure qu'il est, à s'exercer en plein vent, c'est-à-dire à jouer la longue *paume* dans une des avenues du château; celui de Saint-Germain-en-Laye ne fut pas protégé par le souvenir de Jacques II, qui y jouait pendant son exil, et Louis-Philippe avait fait un garde-meuble de celui de Versailles, celui du fameux serment de 1789. Sous prétexte de gymnastique, le second Empire a voulu redonner la vie à cette vieille institution, et le jeu de *paume*, tombé en désuétude depuis plus d'un demi-siècle, a semblé un instant devoir revenir de mode. Après la suppression successive de toutes les salles destinées à cet exercice, Paris était resté pendant de nombreuses années sans jeu de *paume* proprement dit; à peine, comme dans le jardin du Luxembourg, rencontrait-on un espace où quelques fidèles venaient encore renvoyer la balle en plein air, quand le temps le permettait, lorsqu'en 1861 on en construisit un pour le souverain dans le jardin des Tuileries, à l'extrémité occidentale de la terrasse des Feuillants. La ville forma ensuite le projet d'en créer un second, qui fut [illegible] en 1866 à l'angle de l'avenue d'Antin et du Cours-la-Reine; mais notre société est trop occupée, trop affairée pour s'éprendre d'une distraction qui exige tant de loisir et une si longue pratique. La *paume* est morte comme la noblesse, dont elle était l'exercice préféré. Il est vrai qu'on a voulu restaurer la noblesse; mais on ne restaurera pas la *paume*, qui pourra être la [illegible] amateurs, mais qui ne sera plus jamais ce qu'elle a été, c'est-à-dire un divertissement national.

Paume (SERMENT DU JEU DE). V. JEU DE PAUME.

PAUMÉ, ÉE (pô-mé) part. passé du v. Paumer : [illegible] *gueule* PAUMÉE. *Etre* PAUMÉ [illegible].

PAUMÉE s. f. (pô-mé — rad. *paume*). Coup [illegible] paume de la main.

— Agric. Mesure usitée pour les tiges de [illegible], et qui est égale à la largeur de la main. On dit aussi PAUME.

PAUMELLE s. f. (pô-mè-le — rad. *paume*). Mar. Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur main droite, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent l'aiguille. ‖ Portion de grève solide où le reflux imprime des rides irrégulières. ‖ Tangue déposée par la dernière marée.

— Oisell. Syn. de PAUMILLE.

— Techn. Outil à l'usage des maroquiniers et des corroyeurs, consistant en une marguerite de petite dimension qui sert à donner aux peaux la souplesse et le grain, et qui est ainsi appelée parce que l'ouvrier appuie dessus avec la paume de la main, quand il la passe sur le cuir, ce qui se nomme *tirer à la paumelle*. ‖ [illegible] drap dont [illegible] entoure le fil de caret, à mesure qu'il l'a formé. ‖ Nom donné à des sortes de pentures de porte fort légères.

— Bot. Variété d'orge cultivée dans le Nord.

PAUMER v. a. ou tr. (pô-mé — rad. *paume*). [illegible] paume de la main : *Tu* [illegible].

— *Paumer la gueule à quelqu'un*, Le frapper [illegible].

— [illegible], Prendre sur le [illegible] (Balz.)

Se paumer v. pr. Se battre, se porter des [illegible].

— Mar. Se touer à la main, faire avancer un navire à force de bras ou au moyen du [illegible].

PAUMET [illegible] — rad. *paume*). Mar. [illegible] de la paumelle.

PAUMGARTEN (Maximilien-Sigismond-Joseph, baron DE), général autrichien, né à Gratz (Styrie) en 1767, mort à Vienne en 1827. A vingt ans, il entra dans l'armée et se conduisit, cette même année, d'une si brillante façon au siège de Belgrade, que le maréchal Laudon le nomma lieutenant et l'attacha à son quartier général. Il prit ensuite part aux guerres contre les armées de la République française, continua de se distinguer en toute occasion, se battit en Belgique, en France et en Italie, combattit aux avant-postes aux batailles de Winterthur et de Zurich, fut blessé et fait prisonnier à l'assaut d'Albisberg (1798) et recouvra peu après la liberté. Après la paix d'Amiens, il devint major dans les uhlans du prince Charles, assista, comme chef d'état-major général du prince Jean de Lichtenstein, aux batailles d'Aspern, de Wagram, de Znaym (1809), reçut, en 1813, le grade de major général, rendit de grands services après la bataille de Dresde, assiégea cette ville après la bataille de Leipzig, passa ensuite en Italie, où il combattit sur le Mincio et commanda une brigade en Transylvanie après la chute de Napoléon. En 1824, Paumgarten devint feld-maréchal lieutenant. Ce général avait assisté à quatre-vingt-sept combats et vingt batailles. On a de lui un traité sur le service aux avant-postes, qui eut beaucoup de succès (1812).

PAUMIER, IÈRE s. (pô-mié, iè-re — rad. *paume*). Personne qui tient un jeu de paume : *Payer le* PAUMIER. *La* PAUMIÈRE *alla où j'envoyais tous mes malades.* (Le Sage.)

— Nom que l'on donnait aux pèlerins durant le moyen âge, parce qu'ils portaient généralement une palme à la main.

— *Paumier-raquettier*, Ouvrier qui fait des raquettes pour jouer à la paume.

— Écon. domest. Sorte de bergère, appelée aussi MÉRIDIENNE.

— Encycl. Les *paumiers*, raquettiers, faiseurs d'éteufs, pelotes et balles formaient une corporation d'artisans dont les statuts étaient du commencement du XVII^e siècle, enregistrés au Châtelet le 13 novembre 1610. Il n'était permis qu'aux maîtres de cette corporation de fabriquer et vendre des raquettes et des balles, et d'en tenir boutique; comme il n'était aussi permis qu'à eux de tenir jeu de paume ou jeu de billard et de fournir aux joueurs les objets dont ils avaient besoin. Leurs garçons, choisis parmi les apprentis et compagnons et instruits à fond des règles du jeu, marquaient les parties; ils prononçaient, à chaque coup, le pour et le contre à haute voix, et les joueurs en passaient par leur décision. Quatre jurés gouvernaient la communauté des *paumiers*, veillaient à ses privilèges, recevaient les apprentis et les maîtres et faisaient les visites tous les mois. Deux de ces jurés étaient renouvelés tous les ans. L'apprentissage était de trois ans; le brevet coûtait 30 livres et la maîtrise 600. Tout aspirant à la maîtrise devait faire un chef-d'œuvre, à l'exception des fils de maître qui en étaient dispensés de droit. Le chef-d'œuvre consistait à jouer contre les deux plus jeunes maîtres et à leur gagner un certain nombre de parties. Ceux des maîtres qui tenaient jeu de paume pouvaient travailler aux ouvrages du métier pour leur propre usage, mais non en faire trafic et les exposer en vente. Enfin, les veuves pouvaient exercer la profession de leurs maris et continuer les apprentis qu'ils avaient commencés, mais non en faire de nouveaux. Il y avait à Paris, vers le milieu du dernier siècle, soixante-dix maîtres *paumiers*, dont treize avaient des jeux de paume et cinquante-sept des jeux de billard. Après avoir passé dix années sans faire d'apprentis, d'un commun consentement ils recommencèrent à en prendre en 1763. La Révolution mit fin aux privilèges des *paumiers*, comme à tous les autres, et chacun put, dès lors, faire des raquettes en toute liberté. Sainte Barbe était la patronne de la corporation des *paumiers*, raquettiers, faiseurs d'éteufs, pelotes et balles. On la fêtait pompeusement au grand profit de la paroisse qui bénissait, ce jour-là, une superbe paire de raquettes.

PAUMIER-RAQUETTIER s. m. V. PAUMIER.

PAUMILLE s. f. (pô-mi-lle; *ll* mll.). Chasse. Instrument avec lequel on arrête par la patte l'oiseau destiné à servir d'appeau. ‖ On dit aussi PAUMELLE.

PAUMILLON s. m. (pô-mi-llon; *ll* mll.). Agric. Partie de la charrue qui tient la pièce à laquelle sont attachés les bœufs ou les chevaux.

PAUMOULE s. f. (pô-mou-le). Bot. Variété d'orge cultivée dans le Midi.

PAUMOYÉ, ÉE (pô-moi-ié ou pô-mo-ié) part. passé du v. Paumoyer : *Manœuvre* PAUMOYÉE.

PAUMOYER v. a. ou tr. (pô-moi-ie ou pô-mo-ie — rad. *paume*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je paumoie; tu paumoieras*). Agric. Mesurer à la paume : PAUMOYER *du chanvre*.

— Mar. Faire passer sur la main, dans toute sa longueur : PAUMOYER *un câble pour s'assurer qu'il est en bon état.* ‖ Faire passer un câble ou sous un grelin : PAUMOYER *un chouque*. ‖ Coudre en se servant de la paumelle : PAUMOYER *une voile*.

Se paumoyer v. pr. Mar. Se hisser à la main le long d'un cordage.

PAUMURE s. f. (pô-mu-re — rad. *paume*). Vener. Haut du bois d'un vieux cerf ou d'un vieux chevreuil, terminé par plusieurs andouillers. ‖ On dit plus ordinairement EMPAUMURE.

PAUPÉRISME s. m. (pô-pé-ri-sme — du lat. *pauper* pauvre). État de pauvreté commun à un grand nombre de personnes dans un État : *L'organisation vicieuse du travail est une des causes du* PAUPÉRISME. *Jusqu'ici tous les moyens ont échoué contre le* PAUPÉRISME. (Cormen.) *Le* PAUPÉRISME *s'accroît en raison du développement de l'industrie.* (Ledru-Rollin.) *Le* PAUPÉRISME *n'a pas Dieu pour auteur; il a pour cause l'ignorance de l'homme, l'imperfection des sociétés.* (E. de Gir.) *C'est le commerce qui crée tout à la fois la richesse et l'inégalité des fortunes; c'est par le commerce que l'opulence et le* PAUPÉRISME *sont en progression continue.* (Proudh.) *Le but commun vers lequel il faut diriger les esprits est l'anéantissement du* PAUPÉRISME. (Colins.) *Ce qui recrute la prostitution, c'est le* PAUPÉRISME. (Colins.)

— Fig. Disette, privation presque complète : *La quête de louanges et d'articles à laquelle se livrent les auteurs modernes, c'est la mendicité, le* PAUPÉRISME *de l'esprit.* (Balz.)

— Encycl. On a essayé de distinguer la pauvreté de la misère, en faisant de celle-ci un dénûment complet, de celle-là une simple disproportion entre les ressources et les besoins. Cette distinction, fût-elle juste, ne tendrait qu'à faire de la misère un degré de la pauvreté; il convenait donc de les réunir dans une même étude, sous le titre de *paupérisme*, qui exprime, à divers degrés, un état permanent dans lequel une partie de la population manque du nécessaire. Il n'est pas facile, d'ailleurs, de comprendre et de définir la misère ou le *paupérisme*. « Le phénomène le plus étonnant de la civilisation, a dit Proudhon dans ses *Contradictions économiques*, le mieux attesté par l'expérience et le moins compris des théoriciens, c'est la misère. Jamais problème ne fut plus attentivement, plus laborieusement étudié que celui-là. Le *paupérisme* a été soumis à l'analyse logique, historique, physique et morale; on l'a divisé par familles, genres, espèces, variétés, comme un quatrième règne de la nature; on a disserté longuement de ses effets et de ses causes, de sa nécessité, de sa propagation, de sa destination, de sa mesure; on en a fait la physiologie et la thérapeutique; les titres seuls des livres qui en ont été écrits empliraient un volume. A force d'en parler, on en est arrivé à en nier l'existence; et c'est à peine si, à la suite de cette longue investigation, l'on commence maintenant de s'apercevoir que la misère appartient à la catégorie des choses indéfinissables, des choses qui ne s'entendent pas. » Efforçons-nous, du moins, d'en esquisser l'histoire à grands traits, sans nous égarer dans de longs récits, car l'histoire des peuples pourrait porter en sous-titre : histoire de la misère.

Dans les temps les plus anciennement connus, l'Egypte possédait en elle-même, en sa nature climatérique, une source inépuisable de richesse et en même temps de misère. Tout semble indiquer que, dans cette antiquité reculée, les crues du Nil, n'étant pas régulières, occasionnaient des désastres effroyables. Toutefois, ce n'était là encore que des accidents physiques auxquels il était possible de parer par la prévoyance; mais les Ethiopiens de Méroë vinrent donner à la misère droit de cité, en organisant une hiérarchie despotique. Les castes inférieures furent dès lors vouées au *paupérisme*, tandis que le luxe et l'abondance étaient réservés aux classes supérieures, composées de prêtres et de guerriers; et bien que la civilisation, c'est-à-dire la production, ait pris à cette époque un développement très-grand, les travailleurs devenus serfs végétèrent dans un profond dénûment.

La disette qui frappa les Egyptiens sous la dix-huitième dynastie les amena à vendre leurs personnes ou leur travail aux rois, qui les exploitèrent dès lors comme des outils. Le peuple supportait seul le poids des impôts, les terres étaient possédées exclusivement par les prêtres, les guerriers et les rois.

Babylone et Ninive nous offrent le même spectacle : richesses énormes chez les grands, pénurie et servitude dans les basses classes.

Dans la vie du peuple juif, la misère se dissimule sous le nom de domesticité. Il semble, d'ailleurs, en étudiant de près l'histoire du peuple de Dieu, que l'organisation patriarcale se soit opposée au développement de la misère, telle que nous la concevons; mais il en fut tout autrement lorsque le peuple juif passa du système de la théocratie républicaine au judaïsme et surtout à la royauté. Samuel dit : « Voici quels seront les droits de celui qui vous commandera : il prendra vos fils et les fera courir devant ses chariots; il prendra vos filles et en fera ses servantes; il prendra vos moissons et les fruits de vos vignes pour les donner à ses eunuques. » N'était-ce pas dire : la royauté, c'est la misère? Elle le fut, en effet.

Mais le *paupérisme* ne fut pas un fait particulier à la Judée. « Les Perses, dit Hérodote, étaient partagés en dix tribus. Les trois premières étaient nobles; les trois autres renfermaient les laboureurs; les quatre dernières étaient nomades. » Nomades dans un pays d'agriculteurs, où la terre est occupée, ce mot en dit assez. Pendant la lutte des mages et des guerriers, il est hors de doute que la misère des castes inférieures fut à son comble. L'industrie n'existe pas. Les laboureurs restent dans un état complet d'infériorité, et leur travail se fait au profit des guerriers. Les satrapes pillent et oppressent. Les exactions revêtent toutes les formes et contre les vaincus et contre les indigènes des basses castes.

Avec l'histoire de la Grèce commence le développement d'une civilisation nouvelle. L'esclavage est une exception douloureuse au principe qui appelle tous les citoyens à la direction de la chose publique. Les misérables s'appellent les pénestes, les ilotes, les esclaves, les vaincus. « Il reste à l'homme, dit M. de Villepin, le moyen extrême de mourir à la société pour échapper au dernier besoin. » N'oublions pas que les Grecs regardent comme vil tout travail des mains et l'abandonnent aux autres. Tandis que, chez les Egyptiens, l'oisiveté était regardée comme un crime, chez les Grecs les armes sont la seule profession réellement honorée. La Grèce communiste constituait d'ailleurs une fédération dont la population se pouvait facilement nombrer, et la misère n'y apparaît pas aussi odieuse que chez les autres peuples. Misérables cependant sont les penestes, esclaves des Thessaliens, que leurs maîtres contraignent par des coups aux travaux les plus répugnants; misérables, ces ilotes dont Sparte avait peur et qui étaient massacrés comme des êtres dangereux, en masse et sans jugement. « A Sparte, dit Isocrate, on n'avait laissé à la multitude qu'une portion si modique de mauvaises terres, qu'il lui était presque impossible d'en tirer sa subsistance. »

A Athènes, les pauvres cultivaient les terres des riches, auxquels ils rendaient le sixième des fruits. En cas de non-payement, le riche avait pour sanction la vente des personnes et la déportation. Les autres misérables de la Grèce ont des noms presque oubliés aujourd'hui, mais généralement fort expressifs. A Epidaure, les *conipodes* (les pieds poudreux); à Sicyone, les *catonacophores* (les porteurs de peaux de brebis) et les *corynéphores* (les porteurs de bâtons). La misère en Grèce est une plaie soigneusement déguisée par les historiens de ce pays; mais son existence nous est révélée par un grand nombre de faits, notamment par les fréquentes émigrations et surtout par cette loi des Lacédémoniens qui permettait aux pauvres l'exposition des enfants. Il ne faut peut-être pas chercher ailleurs que dans la misère publique l'explication de cet élan avec lequel tout un peuple se levait à la voix d'un conquérant. La conquête, n'était-ce pas le butin, et, au retour, la tranquillité, voire même la richesse? Il ne faut que lire Homère pour connaître l'importance qu'avait le butin aux yeux mêmes des héros de la Grèce.

Nous avons hâte d'arriver à Rome, où nous pourrons enfin asseoir sur des faits certains l'histoire du *paupérisme*.

La lutte des patriciens et des plébéiens n'est que la lutte de la misère contre la richesse. « Le légionnaire romain, dit M. de Givodan, n'avait pas toujours à se louer des petites guerres qui fondaient péniblement la grandeur de Rome; souvent l'ennemi avait pillé sa maison, incendié sa ferme, enlevé sa récolte, son bétail, ses instruments de labourage. Sa part du butin ne compensait pas de pareilles pertes. Ruiné, sans ressources pour nourrir sa famille, sans avances pour ensemencer jusqu'à la saison suivante son modeste champ, il avait recours à l'emprunt; mais l'intérêt était lourd, s'accumulait tous les jours et dépassait bien vite le capital de la dette; le premier emprunt obligeait à d'autres et la ruine ne tardait pas. Or, la loi sur les dettes était cruelle et impitoyable. Le débiteur insolvable devenait la proie du créancier, avec son patrimoine et sa famille; une servitude pénible était la moindre des humiliations, dans cet état qui le soumettait à la toute-puissance d'un maître. » Le patricien était seul ordinairement assez riche pour prêter; voilà pourquoi, à l'origine, la lutte entre les débiteurs et les créanciers s'identifie presque entièrement avec celle qui se livra entre les patriciens et les plébéiens.

A mesure que grandit la fortune de Rome, la distinction s'accentue entre la richesse corrompue et la misère avilie. Le luxe effréné se développe simultanément, comme d'ordinaire, avec le *paupérisme* le plus affreux. Les lois somptuaires concordent avec les lois sur les dettes, celle qu'on nomme *pœtilia*, par exemple. « Le peuple, dit M. Duruy, était dans la plus affreuse misère. Le cens marquait un plus grand nombre de citoyens qu'il n'en avait jamais indiqué, et cependant on manquait de soldats... » Partout une foule immense de pauvres, et au-dessus d'elle, bien loin, quelques nobles, plus riches et plus fiers que des rois. Michelet constate que « le pauvre devient toujours plus pauvre et le riche toujours plus riche. Il faut que le citoyen soit ruiné tôt ou tard, affamé, qu'il meure de faim, s'il ne peut aller à la guerre. » La classe des prolétaires s'accroissait sans cesse : le colon ruiné, le débiteur insolvable, l'étranger dépouillé s'amassaient et formaient

une masse confuse, prête à se soulever contre l'État. On tenta, par les lois agraires, de refaire au peuple une richesse. On sait quel fut le sort de Cassius et de Manlius Capitolinus. La condition même des petits propriétaires devenait intolérable. Les pauvres en venaient à refuser la terre, faute de moyens pour l'exploiter. Cette populace accepta les empereurs; son sort n'en devint que plus misérable. Dans les provinces, les préfets de l'empire organisèrent la misère sur une immense échelle.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur l'effrayant état de ce corps gangrené : les barbares arrivent, qui vont balayer cette fange. Les barbares, cette grande misère armée, viennent fondre sur Rome opulente comme sur une proie et appellent tous les pauvres au partage, en même temps que le christianisme prêchait de son côté la réhabilitation des misérables. Ici, chaos affreux, dans lequel la misère, plus générale et plus effrayante que jamais, échappe à nos regards. Il faut attendre, pour la voir surgir de nouveau, que le calme se soit fait, qu'une certaine organisation ait succédé au désordre de l'invasion.

Au milieu des premières invasions des Francs, de la lutte constante entre Romains et Gaulois, de l'invasion des Alemans dans la Séquanie, des conflits incessants entre Burgondes, Armoricains, Huns et Wisigoths, il est évident que la misère dut être atroce : la culture devenait impossible. A chaque instant les envahissements des vainqueurs, la déroute des vaincus détruisaient le fruit de tout travail. Nous passerons donc sans nous arrêter sur l'époque des Mérovingiens et des Carlovingiens, qui essayèrent peu de lutter contre la misère. A partir de la troisième race, les jalons de la misère sont faciles à retrouver.

En 994, la peste désole le centre de la France. En 997, les paysans affamés se soulèvent contre les nobles. En l'an 999, toutes affaires avaient cessé par suite de l'attente de l'an 1000, signal prétendu de la fin du monde; il en résulta une misère plus atroce encore. De 1030 à 1033, la famine fit périr des milliers de malheureux. L'exploitation des classes pauvres par les nobles s'organise sur une grande échelle. La féodalité pille, dépouille et accable le paysan. Les croisades amenèrent un moment de soulagement; mais cette trêve fut de courte durée : après les premiers revers, il fallut tailler à merci la tourbe des petites gens pour l'obliger à payer les rançons ou les dépenses du seigneur.

La misère amena le brigandage. En 1181, il fallut, pour la répression des routiers, former la société dite des capuchons. Les mercenaires, qu'entretenaient des seigneurs rivaux, pillaient et rançonnaient le paysan, et le nombre des misérables allait toujours grossissant. Plus tard, à l'avénement de Louis IX, nous voyons les princes mécontents profiter de l'état d'irritation du peuple pour le soulever et l'entraîner dans le hasard d'une révolte. Les albigeois, les pastoureaux, à la révolte desquels on semble n'attribuer d'autres causes que la religion, étaient avant tout des misérables mourant de faim et luttant pour une meilleure répartition des richesses sociales. Était hérétique quiconque souffrait. Les bégars du moyen âge n'étaient autre chose que des mendiants (en anglais, *beggars*). Les privations amenaient des maladies atroces, telles que la lèpre. L'altération des monnaies mit le comble à la misère publique. Les routes étaient encombrées de malheureux qui manquaient des choses les plus indispensables à l'existence. En 1358, lorsque Étienne Marcel, prévôt des marchands, souleva les Parisiens et qu'au même instant la jacquerie éclatait dans la province, c'était de toutes parts et dans un même élan la misère qui protestait contre les grands dilapidateurs et voleurs. Trente ans plus tard, les maillotins donnent à cette guerre sociale une nouvelle vigueur.

Sous les Valois, le luxe des cours grandit en opposition à la misère, qui devient de plus en plus horrible. Après les Valois, les Bourbons, et toujours la même misère. Qui ne se rappelle l'horrible tableau de la société au moment de la mort de Louis XIV? Le monstrueux successeur de ce prince fut l'associé de ceux qui exploitaient la misère publique comme on ferait d'une mine d'or. Sous Louis XVI, les idées économiques répandues par les philosophes s'imposèrent au gouvernement; mais le réveil des esprits fut trop soudain pour que la nation pût s'accommoder des réformes lentement arrachées au pouvoir : la grande Révolution éclata. On sait les causes qui l'empêchèrent de travailler efficacement à l'extinction du *paupérisme*; on sait aussi qu'un conquérant comme Bonaparte a tout autre chose à faire que de songer à soulager les souffrances du peuple.

On voit, par ce rapide aperçu historique, que la misère, loin d'être un fait moderne, tend au contraire à disparaître, ou tout au moins à s'atténuer dans la société moderne. Le mot *paupérisme*, par lequel on désigne ce fait social, n'en est pas moins récent. Il nous vient des Anglais et date du temps qui a suivi les guerres de l'Empire. Cette époque marque pour l'Angleterre le grand essor de la production industrielle, dont une des conséquences fut l'apparition d'une nouvelle forme de la misère. Depuis lors, cette forme nouvelle de la misère a continué à se manifester partout où s'est développé le mouvement industriel inauguré en Angleterre, particulièrement au sein des populations industrielles des districts manufacturiers de la Belgique et de la France. Ce fut ainsi que le mot *paupérisme* fut adopté partout.

Nous allons nous attacher, après avoir fait l'histoire de la misère, à exposer sa théorie le plus nettement qu'il se pourra.

La misère est de tous les temps, dit-on généralement; elle a toujours été et sera toujours. Jésus, qui s'est beaucoup préoccupé des misérables, était de cet avis : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » Pour les théologiens, qui ont continué et complété Jésus, la misère est une conséquence directe et nécessaire de la chute originelle (partagée cependant par les riches) et un moyen, du reste, presque assuré pour faire son salut; le vœu de pauvreté, c'est-à-dire de misère volontaire, est un des plus agréables à Dieu; il est vrai que certains religieux, les jésuites notamment, ont su lui donner une interprétation agréable et créer une pauvreté plus dorée qu'aucune espèce de médiocrité ne pourrait l'être. Les théologiens ont, du reste, imaginé une raison fort bizarre pour prouver la nécessité de la misère : « Elle est nécessaire pour fournir aux justes l'occasion d'exercer la charité, » absolument, sans doute, comme il faut qu'il y ait des malades pour que les médecins puissent les guérir. La misère serait pour les heureux du monde un moyen très-commode d'aller en paradis, comme la maladie est pour le médecin un moyen de s'enrichir. Cet argument est brutal; celui de certains économistes ne l'est guère moins : « Il faut des riches, disent ceux-ci, pour faire aller le commerce en dépensant; mais, comme la dépense ne suffit pas pour que le commerce aille, il faut aussi des pauvres pour faire aller le commerce en travaillant. » Nous ne devons pas nous arrêter aux arguments des théologiens. Quant à l'opinion des économistes, elle se fonde sur cette hypothèse que la pauvreté et la richesse sont corrélatives, que l'existence de celle-ci suppose l'existence de celle-là. Admettons cette hypothèse discutable, mais qu'il ne serait pas à propos d'examiner ici; s'ensuit-il que la misère, c'est-à-dire l'extrême pauvreté, soit un fait social absolument nécessaire? Ce qu'on peut admettre comme stimulant indispensable au travail, c'est le besoin; mais, en supposant que le besoin puisse être appelé pauvreté, il serait tout à fait déplacé de le confondre avec la misère.

Que le *paupérisme* soit un fait nécessaire ou un accident, il n'a pas moins existé jusqu'ici. A quoi faut-il l'attribuer? Il résulte, selon nous, de l'organisation de la propriété. Certains esprits, ayant reconnu ce fait, ont pensé que, pour détruire la misère, il fallait abolir la propriété. Rien de moins logique : en abolissant la propriété, on ne fait disparaître que la richesse, et la misère reste, la misère pour tous.

Mais quand même on admettrait que la misère est une conséquence obligée de la propriété, il faudrait bien reconnaître que les formes de la misère et son intensité dépendent de causes particulières, notamment du climat et de l'organisation propre aux sociétés. C'est ainsi que, dans les contrées favorisées par le soleil, on rencontre des sociétés pauvres, parce que l'homme pourvoyant facilement à ses besoins, du reste fort peu nombreux, n'est pas stimulé au travail; mais la misère, au sens propre du mot, c'est-à-dire l'impossibilité de se procurer les moyens d'existence, ne se rencontre guère. Il en est de même encore dans toutes les sociétés où le travailleur, n'étant pas libre, n'est pas chargé de pourvoir à sa subsistance et vit chez ses maîtres en esclave ou chez son patron à titre de compagnon. Ici l'ouvrier n'est pas misérable, étant assuré du vivre et du couvert, à peu près comme un animal domestique. La misère peut y exister dispersée, non agglomérée; elle ne présente pas les caractères sous lesquels elle se montre dans nos sociétés modernes, où la facilité des communications ayant donné à toute chose une valeur, l'appropriation est arrivée à son maximum d'intensité et où l'homme, chargé de pourvoir lui-même à sa subsistance et n'ayant que son salaire pour subvenir à ses besoins, peut être exposé à une misère soudaine, misère d'autant plus cruelle que l'élévation du salaire avait habitué le travailleur à une certaine aisance. C'est cette misère toute moderne, misère moins profonde, moins générale que celle des époques d'asservissement, mais misère plus bruyante, plus impatiente, précisément à cause de l'usage que le travailleur a fait de ses droits et du sentiment profond qu'il a acquis de la liberté : c'est cette misère qui a reçu le nom spécial de *paupérisme*.

La liberté d'industrie a eu pour effet d'émanciper à la fois le capital et le travail. Elle a émancipé le capital en supprimant les entraves qui en gênaient la disposition; quant au travail, elle l'a émancipé en permettant à chacun de faire de ses facultés actives, de son intelligence et de ses aptitudes particulières l'emploi qu'il voudrait. La liberté d'industrie a donc imprimé une [illegible] impulsion au développement de toutes les forces productives, et elle a accru dans une grande proportion l'aisance générale et les appétits de tous. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux autour de soi. Mais si, sous le rapport de la production qu'elle a développée d'une manière si extraordinaire, la liberté d'industrie a exercé une action bienfaisante, elle n'a pas pu amener une équitable répartition des produits. Cette répartition se fait, comme dans toute association, d'après l'apport; la liberté d'industrie a donc surtout été favorable aux gros capitalistes; le petit capitaliste et l'ouvrier n'ont pas été rémunérés dans la proportion de leurs espérances, et l'on peut dire de leurs services. En outre, le développement de la richesse a fait enchérir toutes les denrées alimentaires, enchérissement incomplétement compensé par la baisse de prix survenue sur les objets manufacturés. Il en est résulté que beaucoup de gens qui pouvaient vivre avec leurs faibles revenus se sont vus peu à peu réduits à un grand état de gêne. D'un autre côté, le développement du commerce ayant eu pour conséquence une plus grande facilité de communications, une foule de produits naturels, qui auparavant étaient sans valeur ou à peu près, atteignirent des prix élevés et furent ainsi interdits à la consommation des gens peu aisés. La liberté d'industrie avait donc modifié les conditions mêmes de la vie, et l'on sait que de nombreuses souffrances résultent nécessairement de toute transformation de ce genre. Ces effets furent surtout rendus sensibles par la création des chemins de fer. Mais la liberté industrielle eut pour résultat principal, au point de vue qui nous occupe, de créer des foyers de *paupérisme*. Il est facile d'indiquer la succession de causes qui amenèrent cet état de choses. La conséquence immédiate de la liberté d'industrie fut une concurrence acharnée entre les producteurs; cette concurrence amena bientôt la substitution des grandes fabriques aux petits ateliers, et produisit aussi un accroissement énorme, désordonné même de la population ouvrière, qui, s'agglomérant dans les grands centres de production, autour des grandes usines, s'isola peu à peu des autres classes de la nation et constitua un monde à part, ce qu'on a appelé avec une évidente exagération le prolétariat moderne. Le résultat combiné de toutes ces causes devait être une transformation de la misère, qui, de dispersée qu'elle était auparavant, s'aggloméra sur certains points, devint ainsi plus localisée, plus saillante, plus visible, et aussi plus dangereuse pour l'ordre public, par le groupement des malheureux et des mécontents. Sur ce point, tous les économistes qui ont traité la question du *paupérisme* sont d'accord. Les plus sages ont facilement reconnu l'inutilité des moyens violents pour imposer silence au besoin, et ont senti la nécessité d'en poursuivre la satisfaction; cette nécessité s'impose aujourd'hui à tous les esprits éclairés. Ce côté de la question du *paupérisme* a été assez bien exposé par de Gerando. Parlant de l'emploi des machines, conséquence nécessaire de la lutte acharnée entre les producteurs, qui est elle-même un effet de la liberté d'industrie, cet auteur dit : « S'il s'agissait d'apprécier les effets du secours des agents matériels sur la masse commune de la richesse, la question serait résolue par cela seul qu'elle serait posée; car il suffit que leur concours ajoute à la puissance générale de production pour qu'il augmente l'abondance générale des produits. Les choses changent lorsqu'il s'agit d'estimer quel en sera l'effet sur la répartition de la richesse commune et lorsqu'on considère le travail comme un instrument de cette répartition. Si c'est en raison de leur énergie que ces agents matériels ajoutent à la masse de la commune richesse, c'est encore en raison de leur énergie qu'ils exigent des avances plus considérables; ainsi ils occasionnent une distribution d'autant plus inégale dans la jouissance de leur force productive entre les travailleurs, qu'ils enrichissent davantage la société considérée dans son ensemble. [illegible] nouvel état de choses, que devient le sort du travailleur, réduit à sa puissance productive propre et individuelle? Quel effet cette circonstance produit-elle sur la condition de l'homme qui est contraint de louer ses services à autrui? » Pour de Gerando, la réponse ne pouvait être douteuse. [illegible] l'homme forcé de louer ses services à autrui est soumise à toutes les causes [illegible] sur le salaire [illegible]

[illegible]

qu'ils ont été exagérés par certains économistes.

Nous venons d'essayer de caractériser le *paupérisme* et d'exposer les raisons de ceux qui le font naître du développement de l'industrie; il ne serait pas juste de passer sous silence l'un de leurs principaux arguments, l'étendue du *paupérisme* en Angleterre. L'Angleterre peut être considérée comme le pays le plus riche du monde. D'après les calculs du journal l'*Économiste*, l'épargne annuelle s'y élèverait à 2 milliards 500 millions de francs, soit 100 fr. par tête. Cependant, à côté de cette étonnante accumulation de capitaux, la misère, comme on le voit par les [illegible] officielles et les discussions du Parlement, est extrêmement intense, et a paru même s'accroître dans des proportions alarmantes. C'est surtout à Londres que l'extension de la misère a pris un caractère effrayant. « Qu'arrivera-t-il l'hiver prochain? s'écriait un membre du Parlement. Il est clair qu'aucun effort de la charité ne pourra faire face à la misère qui nous envahit. La situation n'est pas moins affligeante dans d'autres grandes villes, à Liverpool, à Southampton, et le maire de cette dernière ville écrit que les statistiques de la taxe des pauvres n'indiquent pas un dixième de ce que souffre la population laborieuse, parce qu'elle attend jusqu'à la dernière extrémité avant de demander des secours. » Hâtons-nous de noter un fait plus rassurant : les sommes dépensées en 1872 pour le soulagement des pauvres s'étaient élevées à 200,185,075 fr. et sont descendues, en 1873, à 157,631,375 fr., bien que la population se fût accrue, d'une année à l'autre, d'environ 1.4[illegible] habitants. De plus, le rapport des pauvres valides à la population, qui était de 6,2 pour 100 en 1849, s'est trouvé réduit à 4,2, c'est-à-dire de près d'un tiers, en 1872, alors que le prix du blé s'était accru d'un septième. Néanmoins, la misère est encore grande en Angleterre. Or, il est impossible de dire, comme certains économistes, que si une grande partie des hommes est encore mal pourvue des choses nécessaires à la vie, c'est parce que le travail ne produit pas assez. Rien de moins exact pour ce qui concerne les Anglais. Le nombre total des chevaux-vapeur employés en Angleterre était, en 1865, de 3,650,000, équivalant au travail de 76 millions d'ouvriers. Comme il existe en Angleterre environ 5 millions de familles, cela donne pour chacune d'elles 15 esclaves à son service, dont les muscles d'acier, mis en mouvement par la houille, ne se lassent jamais. Pourquoi donc, s'est-on demandé, chaque Anglais commandant à 15 esclaves ne vit-il pas dans la plus grande aisance? On s'est demandé aussi comment il se fait que l'Angleterre, qui déjà en 1860 exportait 2,673,960 kilogr. de cotonnades, ne puisse habiller ses pauvres? La réponse à cette double question est très-facile : c'est qu'il ne suffit pas de créer la richesse pour guérir les plaies [illegible] il faut faire en sorte que cette richesse, au lieu d'aller s'accumuler toujours aux mains des capitalistes, puisse être distribuée dans une équitable [illegible] qui l'ont créée. Ceci ne devrait faire de doute pour personne : l'accroissement indéfini du [illegible] *paupérisme* sont des faits scandaleux, dont il est [illegible] capital soit l'augmentation du salaire; nous [illegible] rapport qui existe entre le capital et les bras, et si la quantité de bras restant la même, les capitaux augmentent, le rapport sera modifié en faveur de l'ouvrier; car le travail, [illegible] ment du capital, l'ouvrier sera à même de [illegible] ce que nous nions, c'est l'exa[illegible] de ces deux faits; ce que n[illegible] [illegible] l'ouvrier; l'épargne, qui est destinée à suppri[illegible] sujet, mais nous refusons d'admettre, avec cer[illegible] gres. Une par[illegible] [illegible] sage de M. de Villeneu[illegible] [illegible]

[illegible] dans l'inégalité des [illegible] ment énergique de *paupérisme*, envahit des [illegible] france généralisée, le vice profond survenu [illegible] nestes perturbations. Or, cette situation nouvelle [illegible] même à nos regards. Le développement de l'extrême indigence au sein des populations les plus nombreuses [illegible] les plus avancées dans la [illegible] qu'il n'est plus [illegible] l'ordre social [illegible] enu en Europe dans une sorte [illegible] les divers éléments de la population [illegible]-t-il à la veille d'une commotion [illegible] de toutes parts des avertissements [illegible] sinistres indiquent que nous touchons [illegible] ent d'une tourmente violente, résultat [illegible] aussi vieux [illegible] toujours vivace, mais [illegible] adouci par la religion et les mœurs et apaisé par la [illegible] pendant des siècles, [illegible] courts intervalles. Aujourd'hui, complètement révélé par de grandes [illegible], il se fortifie de l'anarchie qui règne dans la doctrine morale, [illegible] La misère des classes ouvrières est devenue la question de l'époque actuelle ; elle est immense, mais elle est brûlante, pour ainsi dire, et les gouvernements [illegible] hésiter à l'aborder complètement.

[illegible], M. de Bargemont conclut contre le progrès et préconise, comme remède [illegible] qu'il signale, le retour [illegible] du passé. M. de Bargemont [illegible] pas complètement trompé, [illegible] notablement [illegible] peut amener en effet [illegible] M. de Bargemont prévoit ; mais en voici la vraie cause : ceux qui souffrent, éclairés sur leurs droits, excités [illegible] leurs espérances, [illegible] renoncé à leur ancienne [illegible] les anciennes [illegible] au travailleur [illegible] Le mal est là, si cela [illegible]. Quant au remède conseillé, il peut se résumer en ceci : comprimer [illegible] la vapeur prête à [illegible], jeter une digue en travers d'un [illegible] dont les eaux menacent de déborder.

Pour nous, en effet, la cause du trouble actuel se trouve dans la résistance insensée [illegible] à la réalisation des principes démocratiques. C'est [illegible] à démontrer et [illegible] en même temps [illegible] paraît susceptible [illegible]. Mais exposons [illegible] qui ont été émises à cet égard.

[illegible] des économistes, il n'existe pas de [illegible] complète et absolue au problème [illegible] *paupérisme*. On reconnaît [illegible] que, si l'on ne peut supprimer la misère d'une manière absolue, on peut en atténuer [illegible] les effets. Ainsi [illegible] au mal qui nous dévore ; la liberté de travail étant un fait nécessaire dont les effets sont un mélange de bien et de mal, il faudrait conserver le bien et chercher à atténuer le mal.

Des théoriciens plus hardis ont poursuivi l'anéantissement du *paupérisme*. Le plus ancien remède proposé dans ce but est la charité [illegible] vertu ! La charité, forme la [illegible] solidarité humaine, [illegible] elle soulage des misères [illegible] et exceptionnelles, elle [illegible] enfants, [illegible] ne peuvent se procurer par le travail les ressources dont ils [illegible]

[illegible] ment de [illegible] offre les plus sérieux inconvénients. Parmi ces inconvénients, le premier c'est que les émigrants portent leur activité hors de leur patrie, ce qui est pour celle-ci aussi nuisible sous le rapport industriel que sous celui des intérêts politiques. Ceux qui quittent ainsi leur pays, ce ne sont point les gens infirmes, [illegible] au travail [illegible] au même taux ceux qui restent, on se trouvera les payer trop cher.

Les autres moyens indiqués contre le *paupérisme* sont la moralisation du peuple et l'épargne. Voyons quelle peut être l'efficacité de ces deux moyens qui, du reste, sont intimement liés et doivent agir concurremment.

Moraliser !

Certes, voilà un beau mot. Le but est des plus nobles et ce moyen de prévenir la misère est de tout point irréprochable. Mais [illegible] cas particulier qui nous occupe, il est très-important de bien s'entendre et [illegible] gens qui vont partout criant qu'il faut moraliser les masses, le peuple, l'ouvrier, le travailleur, la femme, le mari et l'enfant [illegible] ou femelle, ne se servent d'un mot parfaitement honorable pour couvrir une réalité qui l'est moins. La prétendue morale que plusieurs veulent inculquer au peuple, c'est la résignation, vertu moins utile en vérité à celui qui la pratique qu'à celui qui pourrait être exposé aux effets du vice contraire, en tout cas, cette vertu, qui n'équivaut nullement à des inscriptions de rente, ne résoudra pas le problème du *paupérisme*. Bien des gens, cependant, pensent que cette vertu suffit au peuple; mais ces gens, trompés par l'exemple du passé, se font sur le présent une dangereuse illusion ; M. de Villeneuve-Bargemont a raison de les en prévenir. Mais en supposant que la moralisation du peuple fût mieux comprise, en supposant qu'il s'agît de lui donner au plus haut degré plus de vertus que n'en possèdent ses moralisateurs, ce serait là encore un moyen bizarre de l'empêcher de tomber dans la misère ; à moins que l'on n'admette que pauvreté est synonyme de vice, il est au moins singulier d'offrir des vertus à ceux qui demandent du pain. M. Le Play, en économiste plus avisé, recommande la prévoyance unie à l'esprit religieux. Passe pour la prévoyance ; M. Le Play, absorbé par ses études favorites, a sans doute mal étudié l'esprit religieux ; sans cela il n'eût pas oublié que la morale évangélique est basée tout entière sur le mépris des biens de la terre et sur l'imprévoyance humaine. Le vrai chrétien (il est très-peu de fidèles dignes de ce nom) n'attend que de la Providence le vivre et le vêtement, sachant que, grâce à la Providence, le lis des champs, qui ne file pas, est cependant mieux vêtu que le roi Salomon. Cette confiance aveugle en l'aide de la Providence nous paraît peu conciliable avec la prévoyance, qui est, religieusement parlant, un acte de défiance à l'égard de Dieu et peu propre, disons-le, à amener une solution quelconque du *paupérisme*. Ce qu'elle provoque, c'est la création des ordres mendiants, c'est l'existence des mendiants valides qui, naguère encore, obsédaient les fidèles sur les marches de toutes les églises de Rome. La prévoyance n'en est pas moins nécessaire, parce qu'elle provoque l'épargne. Or, l'épargne est un moyen certain et direct de supprimer la misère ; malheureusement, l'épargne ne peut se réaliser que sur l'excédant du salaire, et bien que le salaire tende à s'accroître et s'accroisse en effet assez rapidement, comme les besoins augmentent dans la même proportion, l'épargne reste difficile sinon impossible. On peut donc rester la solution? Faut-il admettre que le mal est radicalement incurable et qu'il faut définitivement nous habituer à la misère, à cette plaie honteuse qui souille et déshonore les sociétés humaines ? Nous ne le pensons pas, et nous avons sous les yeux un grand fait qui nous remplit d'espérance ; ce fait, c'est l'avénement de la démocratie et l'entrée des classes laborieuses dans la vie publique. Tant que l'ouvrier a été exclu de la vie publique, il n'a eu qu'à courber la tête et à subir la loi ; mais il n'en est pas de même depuis qu'il a été investi de sa part de souveraineté. Il est impossible de méconnaître combien l'entrée du travailleur dans la vie politique a été féconde en résultats, particulièrement dans l'ordre de faits qui sont relatifs au *paupérisme*. Son élévation à la dignité de citoyen a déposé dans son âme les germes d'où sortira définitivement sa vraie moralisation, c'est-à-dire son émancipation intellectuelle et morale, par le sentiment de ses droits et des devoirs qui lui incombent. C'est ce sentiment qui lui fera de plus en plus comprendre la solidarité qui existe entre lui et ses confrères travailleurs, et le convaincra qu'il doit chercher son intérêt propre dans l'intérêt de tous. C'est ce sentiment de la solidarité qui déjà lui a fait comprendre qu'il devait chercher [illegible] non pas dans l'épargne individuelle, mais dans l'épargne collective, celle [illegible] en institutions utiles et bienfaisantes [illegible] sont [illegible], au sein de la classe ouvrière, toutes ces sociétés fraternelles qui ont pour but immédiat de suppléer pour l'ouvrier à l'absence de capital et de mettre le travail [illegible] à l'abri des conséquences funestes du chômage et de la maladie. Mais l'effet le plus important [illegible] l'élévation du travailleur à la dignité de citoyen et son entrée dans la vie politique, c'est le droit que les travailleurs ont fini par conquérir de s'unir et de s'entendre pour prendre des mesures relatives à leur intérêt commun, surtout en ce qui touche les salaires. Ce droit est la sanction définitive du grand principe de solidarité qui existe entre tous les travailleurs et qui constitue la base fondamentale de la cité nouvelle du travail. Par là, l'ouvrier commence à échapper à l'exploitation du capital. C'est le point de départ de la solution que l'avenir réserve à la question du *paupérisme*. Une fois la voie ouverte, le problème du *paupérisme*, c'est-à-dire de la juste répartition des produits, se résoudra de lui-même et par la force des choses, si toutefois rien ne vient entraver son cours naturel et si une réaction insensée ne vient y mettre obstacle. Une pareille imprudence amènerait inévitablement la catastrophe dont les conservateurs éclairés se sentent menacés, catastrophe terrible qui engloutirait pour longtemps le capital et le travail.

— Bibliogr. Les livres écrits sur le *paupérisme* et sur les questions qui s'y rattachent sont innombrables; il faudrait d'abord citer tous les traités généraux d'économie politique, aucun n'ayant pu omettre cette question capitale ; mais nous devons nous en abstenir, et même, parmi les ouvrages qui se rapportent plus spécialement à notre sujet, nous sommes contraint de nous restreindre dans d'étroites limites. Nous citerons : F. Morton, *l'Etat des pauvres* (1797), Fodéré, *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations* (1825), Fourier, *le Nouveau monde industriel et sociétaire* (1829), *Traité de l'association industrielle et agricole* (1841), Wilmot Horton, *Recherches sur les causes et les remèdes du paupérisme* (1830) ; Villeneuve-Bargemont, *Economie politique chrétienne* (1834) ; Naville, *De la charité légale* (1836), duc de Valentinois, *Du paupérisme en France* (1839) ; de Gérando, *De la bienfaisance publique* (1839), L. Blanc, *De l'organisation du travail* (1840), de Chambrant, *Du paupérisme* (1842), d'Esterno, *De la misère, de ses causes, de ses effets, de ses remèdes* (1842) ; Proudhon, *Système des contradictions économiques* (1846), *Solution du problème social* (1848), *Démonstration du socialisme* (1849), L.-N. Bonaparte, *Extinction du paupérisme* (1844), Wolowski, *De l'organisation du travail* (1844), Wee, *Du paupérisme et des secours publics dans la ville de Paris* (1845), Marchand, *Du paupérisme* (1845), J. Rain, *Extinction du paupérisme* (1846), Dupont-White, *Essai sur les relations du travail avec le capital* (1846), Ph. Leuru, *Du paupérisme dans les campagnes* (1847), Mme Gatti de Gamond, *Paupérisme et association* (1847) ; Robert Guyard, *Essai sur l'état du paupérisme en France* (1847), Marbeau, *Du paupérisme en France* (1847), *De l'indigence et des secours* (1850), Michel Chevalier, *Lettres sur l'organisation du travail* (1848), Villermé, les *Associations ouvrières* (1849), les *Cités ouvrières* (1850) ; Moreau-Christophe, *Du problème de la misère et de sa solution* (1851) ; Le Play, les *Ouvriers européens* (1855) ; Legoyt, *Statistique de l'assistance publique en France* (1855) ; de La Saussaye, *De l'extinction du paupérisme* (1871) ; Rozy, le *Travail, le capital et leur accord* (1871).

PAUPIÈRE s. f. (pô-piè-re — lat. *palpebra*, cils, puis paupière, que la plupart des étymologistes rapportent au verbe *palpare*, toucher. Delâtre y voit un composé de *palpum* et de *bra ; palpum* serait le primitif de *palpare*, et le suffixe *bra*, qui se retrouve aussi dans *latebra*, *tenebræ*, qui se rapportait à la grande racine sanscrite *bhar*, porter, produire. Delâtre rapproche *palpebra* du grec *blepharon*, qui serait pour *blephabron*, paupière, de *blepô*, voir, regarder, jeter les yeux sur, qui, selon lui, représente exactement le latin *palpo*). Anat. Peau mobile qui couvre l'œil quand elle s'étend : *La* PAUPIÈRE *supérieure. La* PAUPIÈRE *inférieure. Ouvrir, fermer la* PAUPIÈRE. *Baisser la* PAUPIÈRE. *L'envie de dormir appesantit la* PAUPIÈRE. (Acad.) *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des cils aux deux* PAUPIÈRES. (Buff.)

Un sommeil léthargique accablait ma *paupière*.
RACINE.

‖ *Paupière interne*. Troisième paupière de l'œil des oiseaux, appelée aussi MEMBRANE NYCTITANTE.

— Se dit abusivement pour Cil, poil de la paupière : PAUPIÈRES *noires*, *blondes. Avoir de longues* PAUPIÈRES.

— *Ouvrir la paupière*, S'éveiller. ‖ Poétiq. Naître, venir au monde :

Il sentit l'intestine en ouvrant la paupière.
VOLTAIRE.

— *Fermer la paupière*, S'endormir : *Je n'ai pas* FERMÉ LA PAUPIÈRE *de toute la nuit*. (Acad.)

Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière,
Qu'il ne m'est plus permis de *fermer la paupière*.
BOILEAU.

‖ Mourir : *Il n'est plus, il vient de* FERMER LA PAUPIÈRE. ‖ *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un*, Abaisser sa paupière après sa mort, l'assister à ses derniers moments : *Je* [illegible], *c'est moi qui* LUI AI FERMÉ LES PAUPIÈRES. (Acad.)

J'ai cru que cette nuit serait sa nuit dernière
Et que je fermerais pour jamais sa *paupière*.
REGNARD.

— Ichthyol. Poisson du genre bodian, qui habite surtout les mers de la zone torride. On l'appelle aussi ŒILLÈRE.

— Encycl. Anat. Les *paupières* sont deux voiles membraneux placés au-devant du globe oculaire qu'ils protègent et sur lequel ils se moulent. Ces voiles sont transparents, et, lorsque les *paupières* sont fermées, on entrevoit parfaitement la lumière et l'obscurité. La *paupière* supérieure est agitée de mouvements fréquents d'élévation et d'abaissement. L'abaissement constitue le clignement; celui-ci est produit par la tonicité de l'orbiculaire des *paupières* et la fatigue du releveur. Pendant le clignement, la *paupière* inférieure est immobile. Les deux *paupières* n'ont pas la même hauteur; celle de la *paupière* supérieure est double de la *paupière* inférieure.

Les *paupières* offrent à l'étude deux faces, deux bords et deux extrémités. La face antérieure convexe est formée par la peau; elle présente des rides transversales plus marquées chez le vieillard. Cette face, régulièrement convexe, se déprime par le bord adhérent de la *paupière* pour former un sillon très-profond à la *paupière* supérieure. Ce sillon est connu sous le nom d'*orbito-palpébral*. Il est placé en face du sillon oculo-palpébral de la conjonctive. Chez quelques personnes, ce sillon est remplacé par une saillie qui leur donne un cachet tout particulier; cette saillie est déterminée par un amas de tissu graisseux. La face postérieure ou muqueuse est formée par la conjonctive; elle est exactement appliquée sur le globe oculaire et se continue avec cul-de-sac oculo-palpébral. On y voit, vers le bord libre, des lignes jaunes verticales qui indiquent la présence des glandes de Meibomius. Le bord adhérent est situé au niveau de la base de l'orbite. Il est beaucoup plus épais que le bord libre; car, à son niveau, les diverses couches qui entrent dans la composition des *paupières* se séparent pour se porter : les unes, comme la peau, vers la région du front; les autres, comme la conjonctive, vers la cavité de l'orbite. Le bord libre est la partie de la *paupière* qui mérite le plus de fixer l'attention. Ce bord libre est divisé en deux parties par une saillie appelée *tubercule lacrymal*. La portion du bord située en dedans du tubercule a reçu le nom de *portion lacrymale* du bord libre des *paupières ;* le reste de ce bord en dehors du tubercule lacrymal forme la portion *oculaire* ou *ciliaire*. Le tubercule lacrymal est une saillie située près du grand angle de l'œil sur le bord libre de la *paupière*. Celui de la *paupière supérieure* est un peu plus interne que l'autre. Au sommet de ce tubercule on voit un point noir qui occupe la lèvre postérieure du sommet, ou, en d'autres termes, qui regarde en arrière pour se mettre en contact avec le globe oculaire. Ce point, appelé *point lacrymal*, est l'orifice béant d'un conduit qui prend les larmes à la surface de la conjonctive pour les porter dans le sac lacrymal. La portion lacrymale du bord libre des *paupières* est arrondie et se réunit à celle de la *paupière* opposée pour former l'angle interne de l'œil. Cette portion est complètement dépourvue de cils. A son niveau, on voit une ligne blanche à travers la peau transparente ; cette ligne est formée par le conduit lacrymal et le ligament des cartilages tarses. La portion oculaire ou ciliaire présente une surface de 0m,001 de largeur, à laquelle on peut observer deux lèvres et un interstice. La lèvre postérieure en contact avec le globe oculaire présente les orifices des glandes de Meibomius ; sur la lèvre antérieure on trouve l'implantation des cils, et l'interstice vient au contact de celui du côté opposé pendant l'occlusion des *paupières*. Des auteurs ont dit que ce bord libre est taillé en biseau aux dépens de sa face postérieure et que, dans l'occlusion des *paupières*, il existe un canal prismatique et triangulaire destiné à porter les larmes vers l'angle interne de l'œil. Ce canal n'existe pas et les larmes glissent entre la face postérieure des *paupières* et le globe oculaire. La rigidité du bord libre des *paupières* et leur accolement constant au globe oculaire sont dus à la présence d'un cartilage situé au niveau de leur bord libre.

Les *paupières* se composent de plusieurs couches superposées de glandes, de vaisseaux et de nerfs. D'avant en arrière, les couches sont superposées dans l'ordre suivant pour les deux *paupières :* 1° couche cutanée; 2° couche celluleuse sous-cutanée ; 3° couche musculaire; 4° couche fibreuse et cartilagineuse ; 5° couche muqueuse. Nous suivrons le même ordre dans leur étude.

1° *Couche cutanée*. La peau des *paupières* est excessivement mince et ne diffère pas de la peau du reste du corps. Elle est recouverte d'un nombre considérable de poils de duvet excessivement petits.

2° *Couche cellulaire sous-cutanée*. Le tissu sous-cutané des *paupières* est mince et très-lâche. Jamais la graisse ne s'y accumule et l'on y trouve à peine quelques vésicules graisseuses éparses. Cette couche s'infiltre

avec la plus grande facilité, d'où le volume [illegible] dans [illegible] contusions.

3° *Couche musculaire.* La couche musculaire est formée par le muscle orbiculaire des paupières. Au niveau du bord libre, elle constitue la portion ciliaire du muscle; plus loin, sur les paupières mêmes, elle constitue la portion palpébrale. Cette couche est pâle et mince; elle sépare le tissu cellulaire sous-cutané de la couche fibreuse et cartilagineuse.

4° *Couche fibreuse et cartilagineuse.* Cette couche est cartilagineuse au niveau du bord libre des *paupières*, et fibreuse dans le reste de son étendue. La portion cartilagineuse est formée par le cartilage tarse. Le cartilage tarse est une lamelle cartilagineuse de près de 0m,001 d'épaisseur, occupant presque toute la longueur de la portion ciliaire du bord libre des *paupières*. Le cartilage tarse de la *paupière* supérieure est plus grand que celui de la *paupière* inférieure. Il a la même longueur; mais il présente une hauteur plus considérable; son bord adhérent est convexe; celui de la *paupière* est horizontal et parallèle au bord libre. Ce cartilage présente une face postérieure en rapport avec la muqueuse qui lui adhère, une face antérieure en rapport avec la couche musculaire, un bord libre formant le bord libre des *paupières* et recouvert par la muqueuse qui se continue avec la peau, et un bord adhérent donnant insertion à la portion fibreuse. La portion fibreuse de cette couche est formée par un prolongement du périoste du rebord orbitaire. Connu sous le nom de *ligament large*, ce prolongement fibreux occupe les deux *paupières* et s'insère sur le bord adhérent du cartilage tarse et de chaque côté de ce cartilage, sur les ligaments interne et externe des commissures. Ces ligaments sont disposés de manière à fermer complètement la base de l'orbite avec les cartilages tarses, pendant l'occlusion des *paupières*. L'expansion fibreuse que l'aponévrose orbitaire envoie dans l'épaisseur de la *paupière* se confond avec la face postérieure du ligament large. En arrière de ce ligament large, on trouve le tendon aplati du muscle releveur de la *paupière* supérieure. En arrière de celui de la *paupière* inférieure se voit l'expansion tendineuse du muscle droit inférieur de l'œil.

5° *Couche muqueuse.* La couche muqueuse est formée par la conjonctive. V. ce mot.

— *Glandes.* Les glandes des *paupières* sont assez nombreuses. On y trouve celles qui se rencontrent dans toutes les régions de la peau, celles de la conjonctive et, en outre, deux rangées de glandes en grappe au niveau du bord libre. Ces glandes sont les glandes de Meibomius et les glandes ciliaires.

— *Glandes de Meibomius.* Ce sont des glandes en grappe, allongées et situées sur la face postérieure du cartilage tarse des deux *paupières*. Elles paraissent creusées dans l'épaisseur du cartilage tarse. On les aperçoit à travers la conjonctive transparente, lorsqu'on renverse les *paupières*. Ces glandes sont formées par un conduit excréteur d'une longueur de 0m,003 à 0m,010 sur le trajet duquel se groupent les petits conduits des *acini*. L'orifice du canal excréteur se trouve placé sur la lèvre postérieure au bord libre des *paupières* et livre passage à une matière onctueuse qui lubrifie les *paupières* et empêche les larmes de s'écouler sur la joue. Lorsque cette sécrétion est exagérée, le bord libre des *paupières* et l'angle interne de l'œil sont couverts d'une matière jaunâtre, plus ou moins épaisse, qu'on appelle *chassie*. Les glandes de Meibomius sont plus longues à la *paupière* supérieure qu'à la *paupière* inférieure. Sappey en a compté de 25 à 30 pour la *paupière* supérieure et de 20 à 25 pour la *paupière* inférieure.

— *Glandes ciliaires.* On donne le nom de glandes ciliaires à des glandes sébacées situées dans l'épaisseur du bord libre des *paupières* et s'ouvrant dans le follicule pileux des cils. Ces glandes sont nombreuses; on en trouve, en moyenne, 125 environ pour chaque *paupière*.

— *Vaisseaux et nerfs.* Les *paupières* reçoivent deux artères principales, les palpébrales et plusieurs accessoires qui sont fournies par les artères voisines, telles que: artères sous-orbitaire, sus-orbitaire, temporale, faciale. Les palpébrales viennent de l'ophthalmique; elles se portent en bas et en dehors dans l'épaisseur des *paupières*. Elles sont placées entre le cartilage tarse et le muscle orbiculaire, à 0m,003 du bord libre des *paupières*, qu'elles accompagnent dans toute leur étendue en donnant des rameaux aux parties constituantes des *paupières*. Les veines sont irrégulières dans leur trajet; elles se jettent en partie dans la veine ophthalmique et en partie dans la faciale. Les lymphatiques se portent en bas et en dehors et se rendent aux ganglions sous-maxillaires postérieurs. Les nerfs proviennent de deux sources. Le nerf facial donne le mouvement, et le trijumeau fournit aux parties sensibles.

— *Physiol.* La peau des *paupières* offre une grande finesse et le tissu cellulaire qui la double est d'une grande laxité, double circonstance favorable à la rapidité de leurs mouvements. Les cartilages tarses qu'elles ont dans leur épaisseur sont propres à l'homme et ont pour usage d'empêcher l'enroulement sur elle-même de la peau des *paupières* et déterminent en grande partie la direction de la limite palpébrale. Les *paupières* peuvent se rapprocher ou s'écarter, c'est-à-dire se fermer ou s'ouvrir. Les mouvements d'occlusion présentent une foule de degrés, depuis celui qui est presque insensible jusqu'à l'occlusion complète. C'est le muscle orbiculaire qui produit ce mouvement. Le mouvement d'élévation, au contraire, est sous l'influence du muscle élévateur de la *paupière* supérieure. La *paupière* supérieure agit surtout dans ces divers mouvements; la *paupière* inférieure n'y concourt que pour une part. Elle s'élève un peu au moment de l'occlusion, en vertu de la contraction active du muscle orbiculaire qui entre dans son épaisseur; elle s'abaisse légèrement au moment de l'ouverture, par la cessation d'action du muscle orbiculaire. Elle peut, d'ailleurs, être encore légèrement abaissée lorsque le globe oculaire se tourne en bas, entraînée qu'elle est par le repli conjonctival qui l'unit au globe de l'œil. Pendant le sommeil, les *paupières* se ferment et restent fermées sans que la volonté intervienne. Il n'est pas probable cependant qu'en ce moment le muscle orbiculaire soit dans un état permanent de contraction. La tonicité du muscle orbiculaire l'emporte vraisemblablement sur celle du muscle releveur de la *paupière* supérieure, et l'équilibre du repos des muscles est en faveur du premier. Les *paupières* exécutent encore des mouvements semi-volontaires désignés sous le nom de *clignement*. Celui-ci exige d'abord le relâchement du muscle élévateur de la *paupière* supérieure, puis la contraction du muscle orbiculaire des *paupières*, enfin la contraction de l'élévateur. Ces trois actions se succèdent avec une grande rapidité; elles exigent la sensation connue sous le nom de *besoin de cligner*. Les mouvements d'occlusion ou d'ouverture des *paupières* sont soumis à la volonté; le clignement ne lui est pas soumis. Le premier est sous l'influence du nerf facial ou de la septième paire, qui anime le muscle orbiculaire; le second est sous l'influence du nerf moteur oculaire commun ou de la troisième paire qui anime le muscle élévateur de la *paupière* supérieure. Dans le clignement, ces deux muscles agissent tour à tour, de même que les muscles respiratoires, sans que nous en ayons conscience. Enfin le clignement exige l'intervention des filets du nerf trijumeau, comme le prouve la section intracrânienne de ce nerf.

Au point de vue de la physiologie comparée, les *paupières* offrent quelque chose de curieux; leur nombre varie dans les différentes espèces; mais, en général, elles sont au nombre de trois; dans ce cas, il y en a deux transversales et la troisième verticale. On désigne cette dernière sous le nom de membrane clignotante. Cette membrane est à l'état de vestige chez l'homme et représentée par la caroncule lacrymale, qui offre quelquefois des cils à sa surface. Chez les poissons, il n'existe pas à proprement parler de *paupières*; la poissonnule fait seule exception. Mais, chez tous les animaux de cette classe, la peau, devenue transparente, passe au devant du globe oculaire. Dans les reptiles, cette dernière disposition se rencontre souvent. Chez les oiseaux, il existe manifestement trois *paupières*, et la *paupière* verticale peut à elle seule couvrir tout le globe oculaire.

Au commencement du troisième mois de la vie fœtale, les *paupières* apparaissent au-dessus et au-dessous du globe de l'œil, sous forme de petits bourrelets cutanés qui vont se développant et finissent, vers le quatrième mois, par recouvrir le globe de l'œil. A cette même époque, ces replis deviennent adhérents par leurs bords libres, du moins chez les animaux; plus tard, cette adhérence se détruit et les *paupières* peuvent s'ouvrir, chez l'homme, au moment de la naissance.

— **Pathol.** Les maladies des *paupières* sont très-nombreuses. Nous allons passer en revue les principales:

Les vices de conformation des *paupières* consistent dans leur coadnation ou dans leur adhérence à la surface du globe de l'œil; cet état est plus rarement congénital que produit par une inflammation antérieure. Cependant les enfants viennent quelquefois au monde avec des *paupières* réunies par une membrane intermédiaire ou entièrement confondues ensemble. Dans certains cas, l'ouverture de l'une est [illegible] du côté opposé, accident qui résulte presque toujours de l'adhérence des parties à la suite d'une plaie ou d'un ulcère. Quant à l'union des *paupières*, principalement de la *paupière* supérieure, avec la face antérieure du globe de l'œil, elle est rarement congénitale et provient presque toujours d'une plaie ou d'une altération qui affecte simultanément la conjonctive palpébrale et oculaire. On conçoit que toutes ces difformités varient beaucoup sous le rapport du degré de gravité, et que, dans le cas surtout d'adhérence avec le globe de l'œil, il n'y a d'espoir de délivrer le malade qu'autant que les brides sont peu étendues et qu'elles n'ont pas pris naissance sur la cornée transparente. L'incision avec l'instrument tranchant doit être alors préférée à tous les autres moyens qui ont été conseillés, et on prévient la réagglutination des surfaces [illegible] injections et en recommandant au malade de [illegible] réclame aussi l'incision de la membrane, ordinairement très-mince [illegible] l'autre.

Au lieu de conserver leur place ordinaire, les *paupières* peuvent être renversées en dedans ou en dehors et donner lieu à deux affections [illegible]

Les *paupières* peuvent encore être [illegible]

[illegible] dans le tissu cellulaire sous-cutané, lâche et abondant, qui entre dans leur composition. Il y a alors une ecchymose d'une couleur [illegible] Quelques applications résolutives, telles que des compresses [illegible] de plomb, suffisent ordinairement pour dissiper les traces de cet accident, après lequel on observe quelquefois un affaiblissement des *paupières*, et une sorte d'empâtement qui réclament l'emploi des toniques.

Les plaies des *paupières* peuvent être faites par des instruments piquants ou tranchants. Celles qui sont produites par des instruments piquants se guérissent [illegible] facilité lorsqu'elles n'intéressent que les *paupières* exclusivement. Lorsque le tissu des *paupières* est divisé dans une certaine étendue, les plaies qui en résultent ont des effets différents, suivant qu'elles sont transversales ou perpendiculaires à la direction de ces organes et suivant qu'elles ne divisent qu'une partie ou la totalité de leur épaisseur. Les divisions transversales sont accompagnées de peu d'écartement, lors même qu'elles affectent toute l'épaisseur de la *paupière*, et on les réunit avec facilité. Les divisions verticales, au contraire, sont toujours suivies d'un grand écartement de leurs bords, surtout quand elles attaquent toute l'épaisseur des [illegible] cartilage tarse. Il est alors très-difficile de mettre et de maintenir leurs bords en contact, et lorsqu'on peut y parvenir, ceux-ci se cicatrisent isolément, en laissant l'individu affecté d'une difformité plus ou moins apparente. Lorsque les divisions transversales ou verticales des *paupières* opérées par les corps contondants sont accompagnées d'un degré de contusion qui va jusqu'à la mortification de la partie, elles sont nécessairement suivies d'ectropion; mais, à un moindre degré, elles amènent seulement [illegible] et n'exigent qu'un peu plus de persévérance dans l'emploi des moyens à l'aide desquels on parvient à l'obtenir. Dans quelques cas, la peau seule des *paupières* est intéressée et se trouve décollée dans une certaine étendue; bien que la base du lambeau soit assez large [illegible] voir cette partie des téguments tomber en gangrène [illegible] accompagnent lorsqu'elles sont produites par [illegible] piqûres des *paupières* ne diffère en rien de [illegible] autres parties du corps. Les divisions transversales [illegible] pas toute l'épaisseur du bord libre; mais [illegible] suivant: il réunissait les cils les plus voisins [illegible] pect de leurs bords étant tel que l'on pût ac- [illegible]

Le cancer des *paupières* occupe tantôt leur bord libre et tantôt l'une et l'autre de leurs [illegible] être resté longtemps stationnaire et peu sensible, [illegible] un ulcère [illegible]

[illegible] par un bouton qui prend peu [illegible]

[illegible] rétrécissement ou de la destruction de ces [illegible] mencé à paraître, le cancer des *paupières*, [illegible] sion en V, résultant de deux incisions obliques [illegible] rapprochant ses bords au moyen de quelques [illegible] aime-t-on mieux généralement saisir la partie [illegible] que forment les extrémités [illegible] peu, la courbure de l'échancrure diminue, [illegible] cicatrisation de la plaie, la difformité est à [illegible] l'air une inflammation quelquefois assez vio- [illegible] une incision demi-cir- [illegible]

Les kystes des *paupières* [illegible]

[illegible] avec la pointe de l'instrument la petite [illegible] ses adhérences, [illegible] derrière elle, pour la rendre plus [illegible] encore, et on l'enlève le plus complétement possible à l'aide de petits ciseaux courbes sur leur plat. Si le kyste s'est ouvert pendant l'opération, on enlève le plus qu'on peut. On lave ensuite [illegible] un liquide astringent, on replace la paupière dans sa position naturelle, et la cicatrisation est complète au bout de cinq ou six jours. Au lieu de pratiquer l'extirpation du kyste, on peut se contenter de l'inciser jusqu'au centre, et, après l'avoir vidé, on cautérise sa face interne.

Outre les [illegible] que nous venons de décrire, les *paupières* peuvent encore être affectées de blépharite, de chalazion, de chromidrose, de coloboma, d'épicanthis, d'éphidrose, de lagophthalmie, d'orgelet, de [illegible], de trichiasis, de verrue, etc. V. ces mots.

— [illegible], *Dissertatio de palpebris* [illegible] (1715, in-4°); Heister, [illegible] (Helmstadt, 1722); [illegible], *Traitement direct à tenter ce* [illegible], thèse de Paris (1839); [illegible], *Des tumeurs érectiles des* [illegible], dans les *Annales d'oculistique* [illegible], *Note sur divers procédés opératoires pour le traitement de l'ectropion* [illegible], dans la *B*[illegible] (1842); Chassaignac, [illegible], dans les *Annales* [illegible] (1843); Sichel, *Des différentes espèces de ptosis*, dans les *Annales* [illegible] (1844); Bérard, *De la chute de la paupière supérieure*, dans les *Annales d'oculistique* (1846); Desmarres, *Nouvel instrument pour l'extraction des tumeurs des paupières*, dans les *Annales d'oculistique* (1846); [illegible] *des yeux et de leurs annexes* (Lausanne, 1848); Sichel, *M*[illegible] *paupières*, dans les *Archives générales de médecine* [illegible], *De* [illegible] *du* [illegible] *Annales d'oculistique* (1854); Cayelles, *Du traitement de l'ectropion cicatriciel*, thèse de Paris (1860); Cruveilhier, *De l'ectropion*, thèse d'agrégation (Paris, 1866). V., en outre, les *Traités classiques des maladies des yeux* et [illegible] ECTROPION, etc., dans les dictionnaires de médecine.

PAUPIETTE [illegible]. Art culin. [illegible] de viande recouvertes d'un hachis, cuites en papillotes. ‖ On [illegible].

— Encycl. [illegible] par les tranches de [illegible] et d'assez grande dimension, sur chacune desquelles on étend une couche de farce cuite; puis on les roule, on les entoure de papier beurré, on les ficelle, afin qu'elles conservent leur forme; enfin, on [illegible]. Quand elles sont presque cuites, on les retire, on les pane pour en achever la cuisson sur le gril et les servir avec une sauce piquante. La chair de veau est généralement employée; si l'on voulait obtenir des *paupiettes* de filets de sole, on ne les mettrait pas à la broche, mais au four. Les *paupiettes* se servent dressées les unes sur les autres, avec un champignon tourné qui sert d'ornement à chacune d'elles. On sauce le tout d'une sauce allemande finie au beurre d'écrevisses. On fait aussi des *paupiettes* [illegible]; elles servent dans [illegible] de hauteur [illegible], on range les *paupiettes* [illegible], en faisant alterner [illegible] huîtres et de champignons.

PAUPOIRE s. f. (pô-poi-re). Techn. Plaque de fonte sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles.

PAUR (T[illegible]), écrivain allemand, né à N[illegible] (1815). Il [illegible] ses études à l'université de Breslau, fut reçu docteur en 1842 et entra comme professeur au collége de N[illegible]. En 1846, [illegible] la [illegible]que et fut suspendu de ses fonctions par ordre [illegible] Dependenbrock (1848). En 1848, M. Paur fit paraître *L*[illegible] *liberté des ouvriers et des laboureurs* et fut élu représentant [illegible] à l'Assemblée nationale de Francfort, où il prononça plusieurs discours, dans lesquels il demandait que les instituteurs fussent délivrés de la tutelle des prêtres. Il fut, [illegible] sa chaire au collége de [illegible].

Parmi les nombreux ouvrages de M. Paur, [illegible] *de Jean He*[illegible] [illegible] *Vie et œuvres de* [illegible] (1844); la *Caractéristique des chants populaires et prin*[illegible] *comparés sur Dante, Milton et Klopstock.*

PAURIDIE s. f. (pô-ri-dî). Bot. Genre de [illegible]

PAUSA, ville du royaume de [illegible] de Zwickau, bailliage et à 14 kilom. N.-O. de Plauen, à la source de la Wesit; 2 240 hab. Fabrication de toiles, cotonnades, bonneterie.

PAUSAIRE s. m. (pô-zè-re — lat. *pausarius*; de *pausa*, pause). Antiq. rom. Prêtre qui réglait les pauses des processions d'Isis. ‖ Chef des rameurs d'une galère. ‖ On dit aussi PAUSARIEN.

— **Encycl.** Ce nom des prêtres d'Isis leur venait du mot *pausa* (pause, repos), parce que, dans les processions faites en l'honneur de la déesse, ils faisaient des pauses à des espèces de chapelles placées le long de la route et appelées mansions (*mansiones*). Les *pausaires* chantaient des hymnes et accomplissaient les autres rites sacrés.

On donnait aussi quelquefois le nom de *pausaire* au chef des rameurs sur un navire, parce que, à son commandement, les rameurs cessaient leur manœuvre, faisaient des pauses, de même qu'à ce commandement ils donnaient l'impulsion à leurs rames.

PAUSANIAS, prince spartiate, fils de Cléombrote, régent de Sparte, mort en 474 av. J.-C. C'est à tort qu'on lui donne dans quelques histoires le titre de roi; il fut seulement régent pendant la minorité de son cousin Clistarque, fils de Léonidas. Vivant à l'époque de l'invasion des Perses conduits par Xerxès, qui menaça la Grèce d'une ruine complète, il eut part, comme général, à ces grands événements, mais sans égaler la gloire des Miltiade et des Thémistocle, des Aristide, des Cimon, ses contemporains. C'était un homme orgueilleux et despotique. Simonide paraît l'avoir parfaitement jugé, quand, dans un repas, il lui dit : « Souvenez-vous, Pausanias, que vous êtes homme. » Pendant toute sa vie, en effet, il parut l'oublier; et, laissant un libre cours à ses désirs et à son ambition, il finit par périr d'une mort ignominieuse, qui souilla, comme le dit bien Cornélius Népos, la gloire éclatante qu'il avait acquise par ses exploits militaires. Son histoire ne s'entremêle guère à la grande histoire de son époque; cependant, ce fut lui qui commanda avec Aristide l'armée des Grecs à la fameuse bataille de Platée (l'an 479 av. J.-C.), et sa valeur et sa prudence forcèrent Mardonius, général de l'armée persane, à combattre dans un lieu étroit où ses forces lui devinrent inutiles, et où lui-même perdit la vie. Pausanias contribua ainsi au succès de cette mémorable journée, qui délivra la Grèce de toute nouvelle invasion. En souvenir d'une victoire qu'il considérait comme toute personnelle, il fit graver sur un trépied, qui lui était revenu du butin, une inscription dont le sens était que les barbares avaient été taillés en pièces à Platée, et qu'en reconnaissance de cette victoire il avait fait cette offrande à Apollon. Les Lacédémoniens effacèrent cette inscription et ils gravèrent à la place les noms des villes qui avaient contribué à la défaite des Perses. Cornélius Népos, qui raconte ce fait, ne dit pas s'il eut lieu pendant le temps de la puissance de Pausanias ou postérieurement. Pausanias fut ensuite investi du suprême commandement de la flotte hellénique, envoyée pour délivrer les colonies grecques du joug des Perses. Après avoir mis en liberté les villes de Chypre, cette flotte s'empara de Byzance et en ramena des prisonniers. Peu de temps après, le chef spartiate, se laissant séduire par les promesses de Xerxès, lui renvoya secrètement ces prisonniers, parmi lesquels se trouvaient, dit-on, des parents du roi de Perse, en répandant le bruit qu'ils s'étaient sauvés. Il expédia en même temps une lettre à Xerxès, où il s'engageait à lui livrer Lacédémone et toute la Grèce, à condition qu'il lui donnerait sa fille en mariage. Xerxès lui fit une réponse favorable et lui envoya, dit-on, des sommes d'argent pour gagner des partisans. C'est ainsi que Pausanias non-seulement trahit les intérêts de Lacédémone, mais aspira à devenir le tyran de la Grèce.

Dès lors, il abandonna complétement les [illegible] de son pays, pour prendre ceux des Perses; il s'aliéna toute la Grèce par ses manières arrogantes et blessa au vif les confédérés par la dureté de son commandement, tandis qu'au contraire les généraux athéniens, Cimon et Aristide, se faisaient remarquer par leur affabilité et leur esprit de justice (Thucydide, [illegible], § 55). Les alliés se révoltèrent contre lui et ne voulurent plus obéir qu'à des généraux athéniens; c'est ainsi que Sparte perdit le suprême commandement. Accusé, en outre, de trahison, il reçut des éphores l'ordre de revenir à Sparte, pour rendre compte de sa conduite. Un premier jugement lui fut favorable et il put retourner à Byzance, d'où il continua ses relations secrètes avec les Perses. « A l'armée navale, dit Cornélius Népos, il se conduisait non en politique, mais en insensé. Il affectait le faste des rois, portait la robe médique, se faisait accompagner par une garde de Mèdes et d'Égyptiens. Le luxe de sa table, servie avec la magnificence persane, indignait même ses convives. Il était inaccessible à ceux qui demandaient à lui parler, ses réponses étaient fières et ses ordres cruels. Résolu de ne plus retourner à Sparte, il se retira ensuite à Colones, ville de la Troade. C'est là qu'il formait des projets qui tendaient [illegible] à la ruine de sa patrie et à la sienne. »

Il ne fut pas longtemps sans recevoir un second ordre des éphores, qui lui enjoignaient de revenir, sous peine d'être déclaré ennemi public et traître à sa patrie. Il se décida à obéir, dans l'espoir qu'il se tirerait encore de ce mauvais pas à force d'argent. On le mit, en effet, en prison; mais il fut impossible de prouver manifestement ses intrigues, et il fut de nouveau élargi. On persistait cependant à croire qu'il avait des intelligences criminelles avec le roi de Perse; on le soupçonnait même d'exciter les ilotes à la rébellion en leur faisant espérer la liberté.

Une lettre qu'il envoyait à Xerxès et qui fut interceptée par les éphores rendit sa trahison certaine. Des gardes, conduits par l'un d'eux, se présentèrent chez lui pour se saisir de sa personne. Mais Pausanias, soupçonnant à cet appareil qu'on avait pris quelque fâcheuse résolution contre lui, réussit à s'échapper et se réfugia dans le temple de Minerve. Les éphores n'osant l'en arracher, de crainte de violer l'asile, en firent murer les portes. Les historiens racontent que sa mère, alors fort âgée, ayant appris le crime dont on l'accusait, s'empressa d'apporter des pierres pour l'enfermer dans le temple. Pausanias mourut de faim; un peu avant qu'il expirât, comme le temple ne devait pas être souillé par un cadavre, les éphores l'en firent sortir. Son corps fut enterré dans un lieu voisin, puis exhumé quelque temps après par ordre de l'oracle de Delphes et enseveli dans l'endroit même où il avait expiré.

Pausanias, tragédie en cinq actes et en vers, du baron Trouvé (Théâtre-Français, 8 germinal an III [28 mars 1795]). Cette tragédie peut faire pendant au fameux *Ninus II*, de Brifaut, qui, sous des noms assyriens, retraçait un épisode de l'histoire espagnole; mais elle est encore plus ridicule. Jouée un peu moins d'un an après le 9 thermidor, elle a pour sujet véritable la chute de Robespierre, déguisé sous le nom de Pausanias, et pourrait être curieuse si elle n'était d'une platitude désespérante. *Pausanias* ne fut pas la seule tragédie de ce genre éclose à cette époque.

Les pages de l'histoire furent feuilletées avec soin pour découvrir un tyran qui eût quelque vague ressemblance avec celui qui venait de mourir, et le choix de Pausanias sembla tout à fait heureux au jeune auteur qui déjà avait débuté par une *Ode sur le 9 thermidor* insérée dans le *Moniteur* :

> Réponds, dictateur parricide,
> Quels sont tes sinistres projets?
> Tu disais en ton cœur avide :
> « Bientôt ils seront mes sujets ;
> La terreur sera ma couronne;
> Mon sceptre, la faux de la mort,
> Des cadavres seront mon trône,
> Et le sang dans mon âme éteindra le remords. »

Il aurait bien mieux fait, puisque c'était son idée, de nous donner une tragédie de *Robespierre* écrite sur ce ton-là. Pausanias, prince et général, un des vainqueurs de Platée, complotant ensuite de livrer la Grèce aux Perses, n'a pas le moindre trait de ressemblance avec celui qui fut justement surnommé l'*incorruptible;* mais l'auteur s'est réfugié dans les allusions, et, entraîné par le désir de produire de l'effet, il oublie toujours qu'il est à Sparte pour se transporter à Paris. La pièce a l'air d'un travestissement grotesque; Robespierre, Tallien, habillés à la grecque et portant des faux nez, les membres des comités déguisés en éphores, sont de véritables caricatures.

Trouvé, créé baron par Napoléon, n'imprima sa tragédie qu'en 1810 (Carcassonne, in-8°). On trouve dans la préface ce passage remarquable : « Le sujet de la tragédie de *Pausanias*, c'est le premier triomphe de la justice et de l'humanité sur le brigandage et l'assassinat. On y retrouve la fidélité historique, soit pour le personnage grec mis en scène d'après Plutarque et Cornélius Népos, soit pour les crimes de toute espèce qu'on attaque sous son nom. Témoin de cette catastrophe (il faut sans doute entendre ici le 9 thermidor et non pas la mort de Pausanias), l'auteur voyait au moment même se dérouler une action [illegible] de Sparte lui offrait l'homme à qui son insolence, son ambition, sa cruauté, sa perfidie donnèrent le plus de rapports avec le monstre dont cet ouvrage retrace les horreurs. La seule différence, c'est que ce dernier fut un lâche et vil scélérat, au lieu que Pausanias avait l'énergie du crime et mêlait de l'éclat à ses vices. »

PAUSANIAS, roi de Sparte, petit-fils du précédent, mort vers 380 av. J.-C. Son père Pleistonax ayant été banni en 444, il lui succéda sous la tutelle de Cléomène son oncle. Pausanias commença son règne par une expédition en Élide, fut envoyé ensuite à Athènes pour défendre les trente tyrans établis par Lysandre et contre lesquels combattaient Thrasybule et les Athéniens; par jalousie contre Lysandre, il protégea ouvertement les Athéniens, ce qui assura le triomphe de la démocratie. Cette conduite, épisode isolé dans la terrible politique de Sparte, fut désapprouvée des Lacédémoniens, protecteurs invariables de l'aristocratie; Pausanias fut mis en jugement, mais renvoyé absous. Lors de la guerre contre les Thébains, il eut le commandement de l'armée avec Lysandre; l'expédition ne fut pas heureuse, et, craignant un second jugement, il s'exila (397 av. J.-C.) et alla mourir à Tégée.

PAUSANIAS, historien et géographe du IIe siècle et le plus ancien auteur qui nous ait laissé une description de voyages; il était originaire de Cappadoce ou de Phrygie. On a peu de détails sur sa vie. On sait seulement qu'il parcourut la Grèce, l'Italie, l'Asie Mineure, la Palestine, l'Égypte jusqu'au temple de Jupiter Ammon, l'Espagne, etc. Il vint se fixer à Rome vers l'an 170, et mourut dans un âge fort avancé. De tous les pays visités par Pausanias, la Grèce fut l'objet de ses prédilections : son *Voyage en Grèce*, pour lequel il avait rassemblé d'immenses matériaux et dont la rédaction lui coûta, dit-on, près de cinquante années, est un des plus curieux monuments qui nous restent de l'antiquité. Il ne se borne pas à la nomenclature des contrées et des villes; il y joint leur histoire mythologique ou légendaire, de nombreuses citations d'auteurs aujourd'hui perdus, la description détaillée des œuvres d'art, architecture, sculpture et peinture; malheureusement, il se borne à indiquer brièvement les monuments les plus célèbres, comme le Parthénon d'Athènes, le temple de Thésée, le temple de Delphes, etc., sans doute parce que ces monuments et leur histoire étaient trop connus de ses contemporains. Ce livre, qui, au reste, manque de méthode et de clarté, n'en est pas moins le travail le plus important que nous possédions sur les antiquités et l'archéologie de la Grèce. L'abbé Barthélemy et, de nos jours, M. Pouqueville l'ont pris pour guide dans leurs savantes excursions. Pausanias avait écrit aussi ses voyages en Syrie et en Phénicie; mais ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Les dix livres qui composent le *Voyage en Grèce* portent le nom de la contrée décrite dans chacun d'eux : les *Attiques*, les *Corinthiaques*, les *Laconiques*, etc. Parmi les nombreuses éditions de Pausanias, les meilleures sont celles de Leipzig, 1794, avec traduction latine, et de Clavier, 1814-1821, avec traduction française.

« Venant après des écrivains bien divers et dans un siècle d'imitation littéraire, dit M. Ch. Lenormant, Pausanias pouvait difficilement donner une couleur uniforme à ses écrits; aussi voit-on dans son livre se heurter, pour ainsi dire, l'affectation de la crédulité des anciens temps contre tout le scepticisme de la critique. Parfois l'auteur semble se moquer finement des généalogies impossibles et de la chronologie fabuleuse des rois d'Athènes; ailleurs il explique la mythologie par la méthode d'Évhémère; souvent aussi nous l'entendons parler comme le plus scrupuleux des initiés. Mais, quand il s'agit d'un écrivain de l'antiquité païenne, on se sent toujours dans l'impuissance de décider si sa superstition est sincère ou simulée; et Pausanias est peut-être celui de tous qui, sous ce rapport, nous laisse dans le plus grand embarras. Disons du moins à sa louange que, s'il évite souvent de juger, il tient toujours à rapporter les faits avec une scrupuleuse exactitude... On arrive à reconnaître qu'il emploie deux sortes de procédés : tantôt l'exégète est censé lui montrer les monuments et les lieux, avec son ignorance générale et sa crédulité sur les points qui intéressent la vanité locale, avec le goût des remarques minutieuses, la disposition au merveilleux, la tendance à introduire des récits épisodiques; tantôt le voyageur produit lui-même ses réflexions, apporte ses objections, provoque par ses questions les commentaires et les anecdotes les plus disparates; ou bien, s'il rencontre sur les lieux un homme plus instruit, s'il observe avec un ami qui partage ou combat ses propres idées, il reproduit toute la variété, tout le décousu d'une conversation alimentée par les lieux mêmes, par les monuments qui les décorent, par les souvenirs qu'ils rappellent; et cela, au lieu de prendre des développements excessifs, se condense dans une composition d'un tissu excessivement serré, où se montre le goût de la concision poussé jusqu'à l'obscurité, ce qui n'était certainement pas sans exemple parmi les productions que l'auteur prenait pour modèles. »

PAUSANIES s. f. pl. (pô-za-nî). Antiq. gr. Fêtes où l'on récitait l'oraison funèbre de Pausanias, et qui étaient accompagnées de jeux où les Spartiates avaient seuls le droit de disputer les prix.

PAUSE s. f. (pô-ze — lat. *pausa*, grec *pausis*, cessation, repos, de *pauô* pour *pausô*, avec digamma, faire cesser, apaiser, calmer, guérir, que Delâtre rapporte au même radical que *paiô*, pour *pafiô*, battre, guérir, savoir la racine sanscrite *pû*, battre, purifier, qui, conjuguée sur la première classe, donne *pavami*, exactement le grec *paiô* et le latin *pavio*, battre. Eichhoff rattache le grec *pauô* à la racine sanscrite *pâç*, se fléchir, languir). Cessation momentanée, interruption : *Faire une* PAUSE *en route. L'orateur, accablé de fatigue, demanda à faire une* PAUSE. *On ne peut travailler tout un jour sans faire quelques* PAUSES.

— Antiq. Endroit désigné où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue du dieu ou de la déesse, dans les processions solennelles.

— Mus. Intervalle pendant lequel un ou plusieurs musiciens cessent de jouer, de chanter : *Marquer les* PAUSES. *Compter les* PAUSES. ‖ Silence qui a la durée d'une mesure, quelle que soit la valeur de celle-ci. ‖ *Demi-pause*, Silence qui a la durée d'une

demi-mesure à quatre temps. ‖ Fam. *Compter les pauses*, Attendre dans l'inaction.

— Mar. Grande embarcation qu'on emploie, à Arkhangel, au chargement des vaisseaux.

— Techn. Temps nécessaire au batteur d'or pour réduire la matière à une certaine épaisseur. ‖ Endroit d'une cloche où frappe le battant.

— **Encycl.** Mus. La *pause* est un intervalle de temps de la durée d'une mesure, qui, dans l'exécution musicale, indique un repos de cette durée dans la partie (vocale ou instrumentale) où la *pause* est marquée. La valeur de la *pause* est à la fois absolue et relative, ainsi que nous venons de le faire entendre : elle est absolue, en ce sens qu'elle équivaut toujours à une mesure; elle est relative, en ce sens que la mesure étant à quatre temps, à trois temps ou à deux temps, la *pause* indique toujours le silence d'une mesure entière, ni plus ni moins.

Sous ce rapport, la demi-*pause*, dont la valeur est moitié moindre que celle de la *pause*, diffère de celle-ci. La demi-*pause*, en effet, vaut toujours à la fois deux temps et la moitié d'une mesure, ce qui indique qu'on ne peut l'employer que dans la mesure à quatre temps. Nous ferons saisir la distinction qui caractérise la *pause* et la demi-*pause*, en faisant remarquer que celle-ci n'a jamais que la valeur d'une blanche et qu'on ne peut s'en servir que dans une mesure divisée également par deux blanches, tandis que la *pause* vaut ou une ronde et une blanche (comme dans la mesure à douze-huit), ou une ronde simple (comme dans la mesure à quatre temps), ou une blanche pointée et une noire pointée (comme dans la mesure à neuf-huit), ou une blanche pointée seule (comme dans les mesures à six-huit et à trois-quatre), ou une blanche simple (comme dans la mesure à deux-quatre), ou une noire pointée (comme dans la mesure à trois-huit), etc., etc. Par ces raisons, il ne faut point, en dehors de la mesure à quatre temps (et de celle à douze-huit, qui est aussi une mesure à quatre temps et qui admet l'emploi de la demi-*pause*), il ne faut point, disons-nous, employer la demi-*pause*, soit pour marquer un silence d'une demi-mesure, soit pour marquer un silence de deux temps; ces silences doivent être alors désignés par des signes d'une valeur moindre, tels que soupirs, demi-soupirs, quarts de soupir, employés soit seuls, soit combinés.

La *pause* se marque par un trait horizontal très-court et un peu épais, qui se place sur la troisième ligne de la portée, la demi-*pause* se marque par un trait semblable, mais placé sous la quatrième ligne. C'est là toute la distinction que ces deux signes, d'ailleurs absolument pareils, offrent à l'œil; mais elle suffit pour un musicien exercé.

Lorsque, dans une partie quelconque (ce qui arrive souvent, surtout dans les parties qui n'exécutent jamais le chant), un grand nombre de *pauses* se succèdent, on ne les marque pas à la file, parce que la lecture d'une quantité considérable de signes pareils pourrait brouiller l'œil du lecteur et amener des erreurs; on tire alors une barre horizontale assez longue, et l'on met dessus, en chiffres, le nombre de *pauses* que l'exécutant doit compter.

PAUSE (Jean PLANTAVIT, sieur DE LA), savant prélat français, né dans le Gévaudan en 1576, mort en 1651. Fils d'un pasteur protestant, il exerça d'abord comme lui le ministère évangélique, puis se convertit au catholicisme (1604), reçut l'ordre de la prêtrise et se rendit à Rome pour s'occuper de l'étude des langues orientales. L'habileté dont il fit preuve dans quelques négociations religieuses attira l'attention de l'ambassadeur de France, qui le recommanda à Marie de Médicis. Après avoir été pendant quelque temps aumônier de cette reine, il suivit en Espagne Elisabeth de France, devint évêque de Lodeve en 1625, se mêla à des intrigues pour amener la chute de Richelieu (1632) et n'obtint son pardon du cardinal qu'à force d'humbles soumissions envoyées de la retraite où il s'était caché. On doit à ce prélat : *Chronologia præsulum Lodovensium* (Aramon, 1634, in-4°), recueil des vies de cent évêques de Lodève; *Thesaurus synonymicus hebraico-chaldaico-rabbinicus* (Lodève, 1644-1645, 3 vol. in-fol.).

PAUSER v. n. ou intr. (pô-zé — rad. *pause*). Mus. Faire une pause, compter un silence d'une ronde. ‖ Appuyer, prolonger le son : PAUSER *sur une syllabe*. Vieux en ce sens.

PAUSIAS, célèbre peintre grec, de l'école de Sicyone, né vers 400 avant J.-C. Il était dans tout l'éclat de sa renommée en 360. Pline lui donne pour maîtres son père Bricles et Pamphile, qui fut aussi le maître d'Apelle. Pausias se livra spécialement à la peinture à l'encaustique et ses travaux en ce genre furent très-recherchés; mais, en s'appliquant tout entier à l'étude de ce procédé nouveau, il oublia les anciens, au point, dit Pline, que, ayant été appelé à Thespies pour y restaurer des peintures de Polygnote, il fut obligé d'y renoncer, après quelques essais infructueux. Pausias fut surtout le peintre des Grâces et des Amours; il réussissait particulièrement les enfants et les fleurs, et fut bientôt à la mode dans le monde des hétaïres et des courtisanes. Il peignait sur des panneaux richement encadrés, du genre de ceux qu'on a retrouvés dans les débris de Pompéi et d'Herculanum, des guirlandes de fleurs, des grappes d'Amours ou d'enfants, et les riches voluptueux lui confièrent l'ornementation de leurs appartements. Il peignit aussi de grands tableaux fort remarquables, parmi lesquels Pline et Pausanias citent comme son chef-d'œuvre celui où il avait représenté la courtisane Glycère, sa maîtresse, assise, presque nue et tressant une couronne; les fleurs avaient surtout un éclat incomparable et l'ensemble était on ne peut plus gracieux. Ce tableau était connu dans l'antiquité sous le nom de la *Stephanoplocos* (la *Tresseuse de couronnes*). Lucullus l'acheta deux talents d'or, environ 110,000 francs et le fit transporter à Rome. On conserva aussi longtemps dans cette ville, sous le portique de Pompée, une autre grande peinture de Pausias, représentant un *Sacrifice de bœufs*; l'un de ces animaux, peint en raccourci, excitait surtout l'admiration des anciens. Pausanias cite encore de ce maître, comme ornant alors le temple d'Epidaure, un *Amour jouant de la lyre* et une *Ivresse* (Μέθη), dont certains détails faisaient illusion; la bacchante buvait dans une coupe de verre, à travers laquelle on distinguait une partie de son visage enluminé. Pausias avait encore peint un grand nombre de tableaux qui se trouvaient pour la plupart à Sicyone, où il passa presque toute sa vie; ces peintures passèrent à Rome, données par les habitants en garantie des énormes contributions frappées sur la ville. Il fut le chef d'une école célèbre, qui prit le nom de sa ville natale et eut un grand nombre d'élèves, parmi lesquels son propre fils, Aristolaüs. V. ce nom.

PAUSICAPE s. f. (po-zi-ka-pe — du gr. *pausi*, *capé*, même sens. Antiq. Espèce de muselière qu'on mettait à ceux qui étaient condamnés à mourir de faim, et quelquefois aux esclaves qu'on voulait empêcher de manger hors du temps des repas.

PAUSILIPPE, promontoire d'Italie, près de la ville de Naples, au S.-O., s'avançant dans la mer Tyrrhénienne vers la petite île de Nisida. Il est couvert de villas et de jardins toujours verts qui offrent l'aspect le plus riant, et traversé souterrainement par la route de Naples à Pouzzoles. Le Pausilippe rappelle tous les noms glorieux de l'histoire romaine. Sous la république et sous les empereurs, toute l'aristocratie vint s'y disputer de petites portions de terre pour y élever des villas, parmi lesquelles les auteurs citent celles de Virgile, de Cicéron, de Marius, de Pompée, de Pollion, de Lucullus. Parmi les villas modernes qui appellent l'attention du voyageur, il faut citer celles de Barbaja, d'Angri-Doria, l'Auletta; la Rocca-Romana, délicieuse villa où sont réunis des plantes et des animaux de toutes les parties du monde; la Rocca-Matilda; la Serra-Marna, où est mort Lablache. Au milieu des myrtes et des genêts apparaissent les ruines des villas de Pollion et de Lucullus. Mentionnons aussi les ruines improprement nommées *Palais de la reine Jeanne*, la nièce de Paul IV, la belle et orgueilleuse donna Anna Carafa, femme du duc de Medina; le tunnel connu sous le nom de grotta di Sejano, dégagé par ordre de Ferdinand II; l'église Santa-Maria-del-Parto, bâtie par le poète Sannazar, qui y est enterré, et enfin la grotte de Pausilippe. C'est la voie souterraine de Naples à Pouzzoles. Cette voie cryptiforme perce la montagne à sa base, dans toute son épaisseur, sur une longueur d'un mille environ. Ce travail cyclopéen, car un énorme rocher occupe tout le centre de la montagne, a été entrepris à une époque indéterminée, mais très-ancienne. Les Romains ont trouvé ce souterrain tout creusé et ne l'ont amélioré que lentement. Du temps de Sénèque, les athlètes allaient s'y exercer. « J'ai dû subir, dit-il, toute la destinée des athlètes; d'abord frottés d'huile, le souterrain de Naples nous attendait avec sa poussière. Rien de plus long et de plus obscur que ce cachot!... Là, la poussière, renfermée sans issue, tournoie sur elle-même et retombe sur les malheureux qui l'ont soulevée. »

Au XV^e siècle, le vice-roi de Naples qui gouvernait au nom de Ferdinand et Isabelle, don Juan d'Aragon, fit élargir ce souterrain. Don Pedro de Tolède, sous Charles-Quint, en refit le pavé et mit la grotte dans l'état où elle est encore aujourd'hui. Elle a partout 6 à 7 mètres de largeur, ce qui suffit pour que voitures, bêtes de somme et piétons puissent circuler sans embarras. La hauteur n'est pas égale partout; l'entrée du côté de Naples est fort élevée, celle du côté de Pouzzoles l'est un peu moins, la moyenne est d'environ 13 mètres. « Le moyen âge attribuait, dit M. Du Pays, ce percement, merveilleux alors, aux enchantements de Virgile, dont il avait fait un grand magicien. On est réduit aux conjectures sur ce travail, que quelques antiquaires veulent attribuer aux habitants primitifs de la Campanie. Cette grotte est tellement orientée, qu'à la fin de février et d'octobre le soleil couchant l'éclaire d'un bout à l'autre. »

Le tombeau de Virgile est situé sur le Pausilippe, à l'entrée de la grotte; il est ombragé par un laurier, consacré par la tradition et réputé impérissable. Virgile se plaisait dans ce frais et délicieux pays. Au-dessus de la voûte, sur la montagne elle-même, se trouve le tombeau du poète de l'Arcadie, Sannazar.

PAUSIMÉNIE s. f. po-zi-mé-nî — du gr. *pausis*, cessation; *mên*, mois). Méd. Interruption du flux menstruel. ‖ On dit plus ordinairement MÉNOPAUSE.

PAUSON, peintre grec dont il est fait mention sommairement dans Aristote, Plutarque et Suidas. Selon Aristote, Pauson vivait vers la XCII^e olympiade et était, par conséquent, contemporain de Polygnote. L'illustre philosophe rapproche d'ailleurs ces deux artistes dans l'appréciation suivante : « Polygnote, dit-il, savait embellir tout ce qu'il voyait, tandis que Pauson restait toujours au-dessous de ses modèles. » Et, poursuivant sa critique dans ce même ordre d'idées, il ajoute : « Les élèves doivent étudier avec soin les œuvres de Polygnote et négliger complétement celles de Pauson. » Pausanias et Pline sont loin de le juger aussi sévèrement, et ils le placent sans hésiter parmi les premiers de l'art grec. Ils disent qu'il eut beaucoup de vogue, et, selon leur habitude, ils citent à l'appui une anecdote qui ne prouve pas grand'chose. Un amateur demanda à Pauson de peindre un cheval se vautrant les quatre fers en l'air; le peintre lui envoya un cheval au galop. Et comme l'amateur se plaignait de voir son idée si peu comprise, Pauson lui prit le tableau des mains, et, le retournant la tête en bas, lui montra un cheval sur le dos battant l'air de ses jambes. Cette fable prouve ou que le tableau n'a jamais existé, ou que si l'on acceptait alors des compositions à double face, c'est que le public avait l'indulgence robuste et les peintres un talent fort bizarre. Ce cheval galopant ou couché à volonté montre, en tout cas, que les anciens n'abusaient pas des accessoires; il fallait que le peintre n'eût rendu ni le sol, ni le ciel, ni aucun des objets environnants.

PAUSSIDE adj. (pô-si-de — de *paussus*, et du grec *idea*, forme). Qui ressemble ou qui se rapporte au genre paussus. ‖ On dit aussi PAUSSILE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères xylophages, ayant pour type le genre paussus.

PAUSSUS s. m. (pô-suss). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, type de la tribu des paussides, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'ancien continent. ‖ On dit aussi PAUSSE.

— **Encycl.** Les *paussus* ont le corps long et aplati; la tête presque carrée, déprimée et rétrécie en arrière; le corselet plus étroit que le corps, brusquement relevé à sa partie antérieure; l'écusson petit, triangulaire et peu apparent; les élytres rectangulaires, unis, plans, laissant à découvert l'extrémité de l'abdomen, qui est carré; les pattes courtes et comprimées. Les mœurs de ces insectes sont peu connues; elles ne paraissent pas différer beaucoup de celles des genres voisins. Ils vivent dans les bois et sont généralement nocturnes; plusieurs produisent une sorte de crépitation; on les trouve quelquefois dans les nids de certaines formicaires. On présume que les espèces dont les antennes sont pourvues de dents ou de crochets s'en servent pour se suspendre. Quelques *paussus* se trouvent en Europe.

PAUSULA, ville d'Italie, province et district de Macerata, ch.-l. de mandement; 7,840 hab.

PAUTE, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade. Elle se forme dans les environs de Cuenca par la réunion de petits cours d'eau qui descendent des Andes, reçoit la Zamora, coule au S.-O. et se jette dans le fleuve des Amazones, un peu au-dessus de San-Francisco-de-Borja, après un cours de 280 kilom.

PAUTET (Jules), littérateur et publiciste français, né à Beaune en 1799. Il termina ses études à Paris et débuta dans les lettres par un [illegible] *Lire* [illegible] (Genève, 1825 [illegible]). En 1832, [illegible] comme rédacteur à un journal [illegible] *l'Opinion*, puis il devint rédacteur en chef du *Patriote de la Côte-d'Or*, feuille dans laquelle il attaqua [illegible] le gouvernement de Louis-Philippe. Des articles virulents lui valurent d'être traduit à deux reprises devant la cour d'assises, qui l'acquitta. Après la promulgation des lois de septembre, M. Pautet renonça au journalisme militant. [illegible] la bibliothèque de Beaune. Il avait publié di[illegible] obtint la place de sous-préfet à Marvejols, [illegible] (1855 [illegible]), [illegible] en vers (1855, in-8°),

Abdul-Medschid [illegible] (1840, in-8°); [illegible] *l'Autriche et l'Italie* (1859, in-8°); l'*Emanci*[illegible] *réformes industrielles et politiques* (1861, [illegible] in-12), etc.

PAUTHIER (Jean-Pierre-G[illegible]) [illegible] en 1801. [illegible] un régiment, qu'il quitta avec le grade de sergent-major en 1824. Il se tourna alors vers les études littéraires, et, après avoir publié des poésies : *Mélodies et chants d'amour* (1825); *Helléniennes* (1825), élégies sur la Grèce, et la traduction en vers du *Pèlerinage de Childe-Harold* (1828), il s'adonna entièrement à l'étude des langues orientales. M. Pauthier est devenu un très-habile sinologue, et ses travaux sont fort estimés. Il est membre de la [illegible] de Besançon. Indépendamment de nombreux articles insérés dans le *Globe*, la *Nouvelle revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, le *Journal asiatique*, la *Revue d'Orient*, les *Annales de philosophie chrétienne*, la [illegible] laborieux érudit les ouvrages suivants : la *Doctrine du Tao* (1831); [illegible] *des Indous*, trad. de Colebrooke (1833-1834, in-8°); le *Ta-hio* (1837, in-4°), le premier des quatre livres moraux de la Chine, en chinois, en latin et en français; la *Chine* (1837, 2 vol. [illegible] *torique de l'Inde*, trad. du chinois (1840, in-8°); les *Livres sacrés de l'Orient* (1840, in-8°), [illegible] lois de Manou, le Coran; *Documents statistiques sur la Chine* (1841, in-8°), traduit du chinois; *Confucius et Mencius* ou les *Quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine* (1841, [illegible]) réédité; *Sinico-ægyptiaca, essai sur la formation similaire des écritures figuratives chi*[illegible] *officiels chinois sur les ambassades étrangères envoyées près des empereurs de Chine* (1843, in-8°), trad. du chinois; *Mémoire sur l'authenticité de l'inscription chinoise nestorienne de Si-ngan-fou* (1857); les *Livres sacrés de toutes les religions, sauf la Bible*, traduits (1858, 2 vol. in-8°); *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occi*[illegible] *gie et les établissements d'assistance publique* [illegible] *dant l'occupation française et le protectorat anglais* (1863, in-4°); *Dictionnaire étymologique chinois-annamite-latin-français* (1867 et suiv., in-8°), etc.

PAUTKAS s. m. (pô-tkass). Comm. Toile de coton de l'Inde.

PAUTSAVIE s. f. (pô-tsa-vî). Bot. Syn. de [illegible]

PAUVRE [illegible] que les étymologistes décomposent d'ordi[illegible] *mourir* PAUVRE. *Il suffit d'être chrétien*, *dit* [illegible] VRE. (Proudh.)

[illegible] *le superflu.* (La [illegible])

[illegible] VRE [illegible]

[illegible]

BERQUIN.

[illegible]

E. AUGIER.

[illegible]

A. [illegible]

[illegible]

DELILLE.

[illegible]

LA FONTAINE.

[illegible] (Fén.)

[illegible] *se rendre coupable de rapine contre eux et leur* [illegible] *flu des riches est le nécessaire des* PAUVRES. [illegible] PAUVRES *n'est pas de les mettre à l'aise dans leur pauvreté, mais de les tirer hors de cet* [illegible] *tion, est ordinairement plus généreux que le* [illegible]

VOLTAIRE.

[illegible]

VIENNET.

[illegible]

— [illegible] *honteux*, [illegible]

[illegible] l'aumône.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] *Pauvres d'esprit*, Expression évangélique qui a été diversement interprétée [illegible] les autres ceux dont le cœur est détaché des [illegible] PRIT! *heureux ceux qui se dépouillent de tout.* [illegible] *à supporter que les prétentieux d'esprit.* (Lacret.)

— Hist. relig. *Pauvres de Lyon*, Membres d'une secte vaudoise qui prit naissance à Lyon, au XIIe siècle. [illegible] *Mère de Dieu*, Congrégation de clercs qui en[illegible] Paul IV [illegible]

— Administr. *Grand Bureau des pauvres*, Institution [illegible] à Paris en 1544. [illegible] *pauvres*, Droit que l'assistance publique perçoit sur les recettes des [illegible] *Taxe des pauvres*, Impôt qu'on perçoit en Angleterre en faveur des pauvres.

— Crust. *Pauvre homme*, Nom vulgaire du [illegible]

— Bot. *Herbe à pauvre homme*, Nom vulgaire de la gratiole.

— **Syn. Pauvre, gueux, indigent**, etc. V. GUEUX.

— Encycl. Administr. *Grand Bureau des pauvres*. Nous avons fait connaître à l'article MENDICITÉ les mesures répressives prises à diverses époques contre les mendiants valides, en même temps que l'autorité déployait une sévérité rigoureuse contre les *caymans* et les *bélistres* qui refusaient de travailler, elle se préoccupait des moyens de venir efficacement en aide aux *pauvres* honteux et aux [illegible] que la vieillesse ou les infirmités mettaient hors d'état de gagner leur vie, mais qui cependant ne trouvaient pas de place dans les hôpitaux.

Dès 1532, le parlement de Paris fit dresser dans cette ville des rôles ou listes de tous les *pauvres* ayant droit aux distributions d'aliments qui se faisaient, dans chaque paroisse, en certains endroits désignés. Il fut fait défense expresse aux mendiants valides de se trouver ès lieux où on fait lesdites aumosnes, pour prendre le pain et pitance desdits *pauvres* impotens et invalides, sur peine d'estre fessez par les carrefours de ceste ville. » Une ordonnance de 1536, réservant les hôpitaux pour les indigents sans refuge, fit une obligation formelle aux paroisses de nourrir et d'entretenir les *pauvres* invalides qui ont chambre, logement et lieu de retraite. « Ordonnons, dit François Ier, que les *pauvres* impuissants qui ont chambre et logement et lieu de retraite seront nourris et entretenus par les paroisses, et qu'à ces fins, les roolles en seront faits par les curez, vicaires ou marguilliers, chacun en son église et paroisse, pour leur distribuer en leur maison, ou en tel autre lieu commode et qui sera par lesdits curez, vicaires ou marguilliers, advisé en chaque paroisse, l'aumosne raisonnable. A ce seront employés les deniers provenant des questes et aumosnes qui se recueilleront par chacun jour, tant ès églises que par les maisons desdites paroisses. Ordonnons pour cet effet que, par chacune paroisse, seront establis boîtes et troncs qui, par chacun jour de dimanche, seront recommandés par les curez et vicaires en leurs prosnes, et par les prédicateurs en leurs sermons. » Les dispositions de cet édit devaient s'appliquer non-seulement à Paris, mais à toutes les villes de Bretagne.

Les aumônes volontaires étant insuffisantes, le parlement crut devoir stimuler par des [illegible] il avait déjà [illegible] que les paroissiens qui re[illegible] pour la nourriture et l'entretenement des *pauvres* y seraient contraints par justice, pour le bien de la chose publique. Un arrêt de 1543 fut encore plus explicite : Les curés et vicaires sont invités à exciter la charité de leurs paroissiens « en leur faisant [illegible], par raisons vives et efficaces, qu'ils y sont tenus et obligez; et que, pour l'exécution de l'obligation divine, il faudra que la justice se mêle et y mette la main. Et conséquemment de ce qu'ils peuvent faire de leur bonne volonté, et par ce moyen mériter envers Dieu et la république, ils pourront estre contraincts de le faire par justice, et perdront la plus grande part du mérite. » Les quêtes à domicile seront faites, dans chaque paroisse, par de notables bourgeois [illegible] par les marguilliers, qui ne pourront [illegible] cet office à peine de 20 livres parisis d'amende, afin d'exciter la commisération et la charité du public, la cour ordonna,

en outre, de faire de temps en temps des processions de *pauvres* portant la croix et les instruments de la passion.

Toutes ces mesures ne suffisaient pas à ranimer la ferveur des aumônes, submergée par le flot toujours montant de la misère. Les abbayes, les couvents, les chapitres et les autres communautés religieuses, loin de donner l'exemple de la charité, cherchaient à éluder l'exécution des édits et des arrêts qui ordonnaient aux particuliers et aux congrégations de contribuer, suivant leur fortune, à l'entretien des *pauvres*. Il fallut les menacer de la saisie de leur temporel pour les contraindre à se soumettre à la loi commune.

D'un autre côté, la multiplicité des affaires dont le parlement était chargé ne lui laissait pas le temps de veiller efficacement au bon ordre de la police des *pauvres*. Afin de remédier à l'insuffisance de l'administration des secours, François Ier, par lettres patentes du 7 novembre 1544, attribua au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris la surintendance et le soin de l'entretien de la communauté des *pauvres* : « Ordonnons que ils commettent et députent, ainsi qu'ilz ont accoustumé de faire pour le gouvernement de l'Hostel-Dieu, unz certain bon nombre de notables bourgeois, conseillers de ladite ville et autres gens de bien notables et charitables, lesquelz ilz présenteront d'an en an, ou de deux ans en deux ans, ainsi qu'ils adviseront, à notredicte cour de parlement, pour faire et prester le serment que font et prestent, en icelle cour, les gouverneurs dudict Hostel-Dieu... » Ces délégués du corps de la ville durent s'adjoindre un certain nombre de conseillers au parlement, « pour pourveoir et [illegible] *pauvres*. » Telle fut l'origine du Grand Bureau des *pauvres*, également appelé l'Aumône générale. [illegible] dans les lois françaises, François Ier permit au Grand Bureau des *pauvres* de lever chaque année une taxe d'aumône sur tous les habitants de Paris. Cette mesure, qui constituait la première entreprise d'assistance légale faite en France, rencontra des résistances [illegible] de la part du clergé régulier. Henri II maintint avec fermeté cette taxe, par une déclaration du 13 février 1551. Chaque bourgeois était invité à s'inscrire au rôle de sa paroisse, pour la somme qu'il voulait consacrer par semaine au soin des *pauvres*; les registres contenant mention des engagements et des refus de souscrire étaient portés au parlement qui, acceptant les offres, au besoin les élevant d'office ou taxant les récalcitrants, fixait la somme hebdomadaire due par chacun, en proportion des fortunes. La taxe des *pauvres*, qui autorisait une sorte d'inquisition, de recherche sur les ressources des habitants de la capitale, subsista jusqu'à la Révolution, maintenue avec plus ou moins de rigueur, mais toujours conservée par la législation. Il fut un temps où les propriétaires des maisons étaient responsables du payement de la taxe des *pauvres* par leurs locataires. Cette taxe était tellement impopulaire que souvent les commissaires des *pauvres* chargés de son recouvrement étaient injuriés et maltraités; il arriva que personne ne voulut plus remplir des fonctions aussi désagréables; il fallut forcer, par de grosses amendes, les commissaires nommés par les curés et les marguilliers de chaque paroisse à accomplir leur devoir. Indépendamment de ces taxes, il était ordonné aux commissaires des *pauvres* de faire des quêtes en public et chez les particuliers; défense était faite aux bateleurs, farceurs et comédiens de jouer pendant les quêtes, pour ne pas porter préjudice à la recette des *pauvres*. Des médecins attachés au Grand Bureau allaient visiter à domicile les *pauvres* malades. Les secours distribués aux *pauvres* inscrits consistaient surtout en argent et en médicaments. Le Grand Bureau jouissait de plusieurs privilèges; il était exempté de tous droits d'entrée en la ville de Paris pour les denrées destinées aux *pauvres*; le tiers des 5 sous qui se percevaient sur chaque muid de vin et de liqueur entrant à Paris, par terre ou par eau, lui était attribué, à partir de [illegible] instance, devant la grand'chambre ou parlement de Paris; les *écossures* ou débris de foin tombant des charrettes ou des bateaux à tous les ports de Paris lui appartenaient; il était exempté des levées de décimes, du droit de pied-fourché, etc. Les hôpitaux de la Trinité et des Petites-Maisons dépendaient de l'administration du Grand Bureau des *pauvres*, la première de ces maisons recevait des enfants *pauvres* et les [illegible] des paroisses; on admettait aux Petites-Maisons des *pauvres* de toutes les paroisses de Paris et des malades de diverses catégories.

L'établissement de l'Hôpital-Général et l'extension des compagnies de charité particulières des paroisses diminuèrent beaucoup l'importance du Grand Bureau des *pauvres*. Un rapport adressé au Comité pour l'extinction de la mendicité, nommé dans le sein de l'Assemblée nationale, nous fait connaître son organisation au moment de la Révolution. « L'objet du Grand Bureau est d'assister les vieilles gens et les petits enfants de toutes les paroisses de Paris, connus et domiciliés et qui sont hors d'état de gagner leur vie. Ils sont choisis par les commissaires des *pauvres* en exercice sur chaque paroisse. Les paroisses

sont réunies en 33 commissariats des *pauvres*. Les commissaires des *pauvres* sont nommés chaque année par les curés et marguilliers de chaque paroisse. Les *pauvres* admis à l'aumosne, au nombre de 1,400, reçoivent par semaine, [illegible] les enfants 5 fr. La taxe des *pauvres* sur tous les habitants fait un objet, année commune, de 52,000 livres. Les communautés ecclésiastiques sont taxées particulièrement à une somme de 3,898 livres. Le procureur général au parlement est chef unique du Grand Bureau et de l'hôpital des Petites-Maisons. Il y a, en outre, [illegible] qui portent le titre d'administrateurs. Il y a un greffier qui est en même temps receveur et prête serment, en cette qualité, devant le parlement. » En 1789, les revenus du Grand Bureau [illegible] à près de 4[illegible] livres. Le Grand Bureau [illegible] d'abord à l'Hôtel de ville; il s'installa plus tard dans une maison de la place de Grève, qu'il acquit en 1613. Indépendamment des aumônes dont nous avons parlé, Fontanon dit que quelquefois on distribuait « denier en plein Bureau aux *pauvres* et aux étrangers, pour passer chemin et retourner dans leur pays. »

La municipalité de Paris ayant été chargée, par la loi du 25 mai 1791, de l'administration de tous les revenus des indigents de Paris, le Grand Bureau des *pauvres* cessa de fonctionner.

Des institutions semblables au Grand Bureau des *pauvres* de Paris existaient dans un grand nombre de villes de province et tenaient lieu des bureaux de bienfaisance actuels; nous citerons, parmi les plus importantes : l'Aumône générale de Lyon, fondée en 1531; le Bureau général des secours, créé à Rouen en 1551; le Bureau des *pauvres* de Beauvais; la Bourse des *pauvres* de Lille, fondée par Charles-Quint et maintenue après la réunion de cette ville à la France; la Bourse commune et les Tables des *pauvres*, à Saint-Omer, etc. V. BIENFAISANCE (bureaux de).

— Écon. soc. et Législ. *Taxe* ou *loi des pauvres*. Tous les pays civilisés ont, sous des formes plus ou moins déguisées, leur taxe des *pauvres*, leur budget de l'assistance; et, pour ne prendre qu'un exemple, c'est ainsi qu'en France on prélève, sur les recettes des théâtres et autres lieux de divertissements publics, le droit des *pauvres*. Mais cette expression de taxe des *pauvres* désigne, dans ses termes précis, un impôt établi en Angleterre, en 1601, par la reine Élisabeth. Jusqu'à cette époque, la loi commune avait bien posé le principe de l'assistance, afin que nul habitant de la patrie anglaise ne fût réduit à mourir faute d'assistance. Mais ces recommandations manquaient de sanction. En Angleterre, comme dans tous les autres États de l'Europe, la charité était principalement exercée par les couvents. La sécularisation des couvents par la Réforme vint tarir cette source de bienfaisance. L'Angleterre, il faut le dire à sa louange, comprit le devoir étroit qui incombe à la société, et, bien qu'elle soit la patrie par excellence de la liberté, du *laisser-passer* et du *laisser-faire*, elle n'hésita pas à consacrer, pour les citoyens déshérités des biens de la fortune, le droit à l'assistance et au travail. Cette question, si vivement discutée en France en 1848, a été tranchée du premier coup en Angleterre, sitôt qu'elle s'est posée, et dans le sens qui paraît encore aujourd'hui à nos hommes d'État français la prétention la plus exorbitante, la plus inadmissible. On a reconnu que tout homme avait le droit de vivre en travaillant tant qu'il est valide, et le droit de vivre sans travailler quand il est invalide; on a reconnu que l'assistance n'était pas un devoir vague, indéterminé, qui pût être laissé à l'arbitraire de la charité collective ou individuelle. On a fait passer dans la loi le droit de l'indigent à l'assistance. Cette question est une des plus importantes du XIXe siècle. L'organisation et le fonctionnement de la loi des *pauvres* en Angleterre offrent donc un sujet d'étude très-intéressant.

Cette loi a subi de nombreuses modifications, que nous allons examiner. Dans son principe, qui subsiste encore aujourd'hui, elle impose aux paroisses l'obligation d'assister les *pauvres* en leur procurant du travail ou des moyens de subsistance. Plusieurs lois avaient déjà été faites en ce sens par Henri VIII et Édouard VI. Mais le premier code complet de la taxe des *pauvres* se trouve dans le statut d'Élisabeth du 19 décembre 1601.

Aux termes de ce statut, chaque paroisse est tenue de pourvoir à l'entretien de ses *pauvres*, et les dépenses sont couvertes par une taxe spéciale dite taxe des *pauvres* (*poors rate*). Le statut distingue trois classes d'indigents : les valides, les invalides et les enfants. Aux valides il assure du travail : « Il sera nommé, porte le statut, chaque année, dans chaque paroisse, par les juges de paix, plusieurs inspecteurs des *pauvres* (*overseers*) choisis par les notables de l'endroit, à l'effet de pourvoir, sous l'autorité desdits magistrats, à ce que le travail soit fourni aux individus mariés ou non mariés qui n'ont pas le moyen de s'entretenir ou qui n'exercent aucun état qui les fasse vivre. A l'effet de quoi sera levée, chaque semaine ou autrement, au moyen d'une taxe imposée à tout habitant ou possesseur de terres, en telle quantité et pour

telle somme qui seront jugées nécessaires, [illegible] des pauvres. [illegible] à la prison [illegible] indigents [illegible] à la tâche qui leur aura été fixée. »

Quant aux indigents invalides, le même statut [illegible] : « Une taxe en argent sera [illegible] chaque paroisse aux [illegible] pour être employée à fournir les secours nécessaires aux estropiés, aux vieillards, aux impotents, aux aveugles et autres [illegible] incapables de travailler, et cela, soit dans leur domicile, soit dans des maisons de travail qu'il sera loisible auxdits inspecteurs de faire construire pour cet usage, sur des terrains communaux, aux frais des paroisses. Si lesdits indigents invalides ont leurs père et mère, grands-pères et grand'mères ou des enfants, ceux-ci seront tenus de les secourir et de les entretenir, selon leurs facultés, de la manière et pour le prix qui seront fixés par les juges de paix du comté où ils ont résidence, sous peine de 20 shillings d'amende pour chaque mois de refus ou de retard dans l'accomplissement de ce devoir. »

En ce qui concerne les enfants des indigents, il est dit que « le produit de la taxe paroissiale sera pareillement consacré à payer les frais d'apprentissage des enfants *pauvres* et à fournir du travail aux enfants dont les père et mère négligent de leur en donner, ou sont dans l'impossibilité de le faire ou de les élever. » Et ce statut ajoute : « Si la paroisse est trop *pauvre* pour que le montant de la taxe imposée à ses habitants puisse subvenir aux besoins ci-dessus mentionnés, les juges de paix sont autorisés à faire peser cette taxe sur les autres paroisses du canton, et même, en cas d'insuffisance de celles-ci, sur toutes les paroisses du comté. Tout contribuable qui refuse de payer, le pouvant, sera condamné à la prison jusqu'à ce qu'il paye, et ses biens seront saisis. Sera de même condamné à garder prison jusqu'à satisfaction tout inspecteur en retard de rendre ses comptes ou refusant de remplir sa mission. [illegible] »

Ainsi, [illegible] imposée à chaque paroisse de procurer du travail aux indigents valides domiciliés dans son enceinte et de soigner et secourir les infirmes, les enfants abandonnés, en général tous ceux qui étaient hors d'état de gagner leur vie en travaillant ; distribution de ces secours de toute espèce confiée à des inspecteurs, au nombre de deux par paroisse, sous le contrôle des habitants imposés réunis en assemblée sous le nom de *vestry* ; moyens d'assistance en argent ou en travail, obtenus par une imposition directe des immeubles et des loyers, dont le montant, fixé et levé dans chaque paroisse par les inspecteurs, variait suivant les localités : tels étaient les traits principaux du système qui fut introduit par le statut d'Elisabeth et que vinrent compléter ensuite plusieurs lois postérieures.

Les troubles de 1640 et la guerre civile qui en fut la conséquence nécessitèrent une large application de la loi d'Elisabeth ; aussi, l'un des premiers actes de Charles II, après sa restauration, fut-il de modifier le statut de 1601, en faisant voter, en 1662, l'acte qui, entre autres mesures, modifiait les circonscriptions auxquelles avait été d'abord restreinte l'application de la loi. Cet acte décidait que l'unité de district serait la paroisse ; mais, comme l'étendue des paroisses est très-variable, les juges de paix furent autorisés à nommer des inspecteurs pour des sections de paroisses nommées *townships*, villages, hameaux.

Depuis cette époque jusqu'à l'année 1834, l'administration des secours fut confiée aux marguilliers et aux inspecteurs. Toutefois, dans les grandes villes, où il existait beaucoup de petites paroisses comprises dans les limites du bourg, on voulut éviter les inconvénients de la division du service de la taxe des *pauvres* ; les habitants obtinrent, en conséquence, des priviléges ou actes locaux, qui formèrent des réunions de paroisses, et un corps de fonctionnaires, dont les noms varient suivant les localités, fut chargé d'administrer les secours et de percevoir la taxe dans toute l'étendue du bourg.

En 1782, sur l'initiative d'un philanthrope nommé Gilbert, le Parlement vota un statut connu sous le nom de (*Gilbert's act*), qui autorisait plusieurs paroisses assez rapprochées à se réunir volontairement pour établir et entretenir une maison de *pauvres* (*poor house*) destinée à recevoir les indigents qui auraient besoin de secours permanents ; des agents, nommés *guardians*, étaient élus chaque année pour diriger les *poor houses* et s'occuper de l'administration des secours dans les paroisses.

Mais il arriva que toutes ces lois tombèrent en désuétude et surtout que l'administration du service des *pauvres*, sans règle fixe et sans contrôle, par les marguilliers et surveillants des paroisses, donna lieu aux abus les plus graves. Outre l'insouciance, la prodigalité et l'absence de discernement, il y avait des concussions graves ; des inspecteurs employaient le produit de la taxe à acheter chèrement les provisions chez eux ou chez leurs amis ; non-seulement certains indigents étaient favorisés scandaleusement, mais des secours étaient donnés à des personnes qui n'en avaient pas besoin, tandis qu'ils étaient refusés aux véritables malheureux. Les secours à domicile, dont l'impôt n'était mesuré que [illegible] nombre d'enfants, étaient un encouragement à la paresse et à l'inconduite. La recherche de la paternité donnait aussi lieu à de nombreux abus.

La taxe des *pauvres* était devenue une charge si pesante et l'exécution des lois sur ce sujet avait entraîné de si grands inconvénients que, dans quelques paroisses, la culture était abandonnée ; les paroisses voisines avaient dû, en conséquence, se charger de leurs *pauvres* ; mais elles-mêmes se trouvaient bientôt dans la même situation, et ainsi le paupérisme menaçait de s'étendre avec une rapidité croissante à travers les campagnes. De mars 1832 à mars 1833, la taxe s'était élevée à 169,769,975 fr. pour une population de 13,894,574 habitants, soit 12 fr. par tête et au delà.

En présence de ces abus, qui rendaient nécessaire un changement de système, lord Grey, alors premier ministre, institua une commission composée de sept membres laïques et de deux évêques, pour examiner les améliorations qu'il semblait utile d'introduire dans cette législation. Telle est l'origine de l'acte du 14 août 1834, nommé *poor law amendment act*, qui forme, avec quelques autres statuts, parmi lesquels nous devons particulièrement mentionner ceux des 9 août 1844 et 21 mars 1857, la législation actuellement en vigueur dans la plus grande partie du royaume.

Deux réformes importantes et, on peut dire, essentielles, furent introduites par l'acte de 1834. Le prélèvement et la distribution des taxes ne sont plus exclusivement confiés aux autorités paroissiales. Chaque localité forme une agrégation de paroisses en plus ou moins grand nombre, qui s'appelle une *union*. Chaque union est soumise à un comité de surveillance composé de curateurs (*guardians*) nommés par tous les contribuables. Le comité des gardiens est chargé de fixer le montant des contributions, d'ordonner et de diriger la distribution des secours dans les unions. Mais une autorité centrale plane sur toutes les paroisses et sur toutes les unions. C'est celle de trois commissaires siégeant à Londres, nommés pour cinq ans et investis des pouvoirs les plus étendus pour constituer les unions, les surveiller, faire des règlements sur les maisons de travail et sur le mode d'administration de la taxe des *pauvres* dans chaque localité.

En second lieu, plus de secours aux *pauvres* valides que dans des maisons de travail (*workhouses*) établies sur des bases très-rigoureuses. Le *pauvre* y est en quelque sorte prisonnier ; s'il en sort sans une permission spéciale, il lui est interdit d'y rentrer sans une nouvelle autorisation. Il est soumis à un règlement sévère et perd sa liberté ; sa condition devient beaucoup plus mauvaise que celle du travailleur indépendant.

En outre, on a cessé d'administrer les secours en raison du nombre des enfants, ce qui, disaient les malthusiens qui, comme on sait, sont en majorité en Angleterre, « avait dénaturé peu à peu le caractère de la loi sur les *pauvres* et en avait fait en quelque sorte une prime à l'imprévoyance. » On a simplifié la loi sur le domicile de secours, pour mettre un terme aux contestations incessantes soulevées par les paroisses, qui s'efforçaient de repousser les *pauvres* qui leur incombaient. Enfin, la recherche de la paternité a été soumise à des restrictions et à des règles précises.

John Stuart-Mill, le plus grand économiste contemporain de l'Angleterre, dont les écrits font autorité dans le monde entier, explique et justifie ainsi, dans ses *Principes d'économie politique*, la loi de 1834, en même temps qu'il établit d'une façon générale les principes sur lesquels repose la loi sur les *pauvres* : « En dehors des considérations métaphysiques sur les bases de la morale et de l'union sociale, dit-il, on conviendra en droit que les hommes doivent s'entr'aider et d'autant plus que le besoin est plus grand ; or, il n'est pas de besoin plus grand que celui de la personne qui souffre de la faim. Aussi, le droit à l'assistance qui résulte de l'extrême besoin est un des plus forts qui existent. On voit tout d'abord qu'il y a des motifs puissants pour rendre les secours accordés à un besoin si pressant aussi assurés qu'ils peuvent l'être par des arrangements sociaux. »

Mais l'écueil à éviter, c'est qu'il est dangereux que les gens comptent sur l'assistance régulière d'autrui pour obtenir les moyens de vivre, et, malheureusement, il n'est rien sur quoi ils s'habituent plus facilement à compter. Le problème à résoudre consiste donc à donner la plus grande mesure possible d'assistance utile, en encourageant le moins possible l'espoir de ceux qui compteraient l'obtenir sans y avoir droit. « S'il est possible, [illegible] matière d'établir une doctrine ou une maxime générale, je croirais que ce serait celle-ci : si l'assistance accordée est telle que la condition de [illegible] secourue soit aussi bonne que [illegible] cette assistance [illegible] est nuisible [illegible] est accessible à tous [illegible] puissants motifs de [illegible] peut, elle est en général bienfaisante. Ce principe, appliqué à un système de [illegible] assistance publique, est celui de la loi des *pauvres* de 1834. Si la condition de la personne secourue était aussi bonne que celle du travailleur qui se suffit par son travail, l'assistance saperait par la base l'activité et l'indépendance personnelle, et, pour la maintenir dans ces conditions, il faudrait la compléter par un système coercitif destiné à forcer au travail, comme un vil troupeau, ceux qui se trouveraient en dehors des motifs qui déterminent habituellement les actions des hommes. Mais si, tout en garantissant les individus contre les extrémités du besoin, on fait en sorte que la condition des personnes secourues par la charité légale soit infiniment moins bonne que celle des personnes qui se suffisent à elles-mêmes, il ne peut résulter que des conséquences utiles d'une loi sous laquelle nul, à moins de le vouloir, ne peut mourir de faim. »

Un des arguments en faveur de la loi des *pauvres* ou de l'assistance par l'État qui paraît déterminant à Stuart-Mill est celui-ci : « Puisque l'État doit nécessairement subvenir à la subsistance des criminels *pauvres* lorsqu'ils subissent leur peine, ce serait donner une prime au crime que de ne pas accorder la même chose aux *pauvres* qui n'ont commis aucun délit. »

Enfin, Stuart-Mill repousse en ces termes une des principales objections faites contre la loi de 1834 : « Ce qu'on a dit de l'injustice d'une loi qui ne traite pas mieux le *pauvre* malheureux que le *pauvre* par inconduite, dit-il, est fondé sur une manière erronée de comprendre les attributions du législateur et de l'autorité publique. Les dispensateurs des secours publics ne doivent pas se transformer en inquisiteurs. On ne doit pas remettre aux administrateurs (*guardians*) et aux inspecteurs (*overseers*) le pouvoir de donner ou de retenir l'argent d'autrui, d'après l'opinion qu'ils se font de la moralité de la personne qui demande des secours ; et il faudrait bien peu connaître les habitudes humaines pour supposer que ces fonctionnaires, dans le cas presque impossible où ils seraient capables de bien juger, prendraient la peine de rechercher et de vérifier avec soin la conduite antérieure de celui qui demanderait secours, de manière à pouvoir la juger en connaissance de cause. D'ailleurs, la charité publique n'a pas le droit de faire ces distinctions. Ceux qui administrent les fonds de l'État ne doivent être requis de faire pour personne au delà du *minimum* dû à ceux auxquels on doit le moins. S'ils ont la faculté de faire plus, l'indulgence devient bientôt la règle, et le refus n'est plus que l'effet d'un caprice ou d'une exception tyrannique. »

Les observations de M. Stuart-Mill nous paraissent une réfutation péremptoire de toutes les attaques si souvent élevées contre la fâcheuse situation faite par la loi anglaise aux indigents des *workhouses*. M. Ledru-Rollin, qui, dans son livre sur la *Décadence de l'Angleterre*, a reproduit avec vivacité ces attaques, reconnaît néanmoins que, si la loi de 1834 a rendu beaucoup plus fâcheux le sort des travailleurs valides en leur enlevant leur liberté, elle a amélioré celui des invalides, des vieillards et des enfants. Or, c'est là tout ce qu'on peut demander à la loi.

Maintenant, la taxe des *pauvres* est-elle un oreiller sur lequel la société puisse se reposer avec sécurité, dispensée de [illegible] préoccupation sur cette question ? Est-ce une solution du problème du paupérisme ? Non certes ; la question reste entière et menaçante. Mais en attendant, tant qu'il y a des *pauvres*, la loi anglaise a fait ce qu'elle devait faire et elle peut encore servir d'exemple aux autres nations civilisées, à commencer par la France. La loi des *pauvres* est bien préférable à notre loi sur le vagabondage. Tous les soirs, à Londres, s'ouvrent d'immenses asiles où les malheureux sans ressources sont admis à passer la nuit et reçoivent du pain et quelques *farthings*. Cela ne vaut-il pas mieux que de les traquer, comme le fait la police parisienne, dans les fours à plâtre ou dans les carrières d'Amérique ? Le système anglais est à la fois plus humain, plus équitable et plus sage. En France, les malheureux qui sont condamnés comme vagabonds et mis dans la même prison que les voleurs, outre la démoralisation du contact, en arrivent à se dire que, prison pour prison, il est encore préférable d'avoir joui de [illegible] avantages du crime, puisque le malheureux en a tous les inconvénients, la peine et la flétrissure ; oui, le *workhouse* anglais vaut mieux.

L'administration de la loi des *pauvres* est une de celles qui se rapprochent le plus de [illegible] l'Échiquier et le lord président du conseil. Le président [illegible] généralement partie du cabinet ; c'est un véritable [illegible] teurs sont chargés de surveiller, dans les [illegible] recevoir les plaintes qui pourraient être portées contre les divers agents. C'est le Bureau central qui groupe les *unions* de paroisses. Il a tout pouvoir [illegible] la distribution des secours, pour guider et contrôler les agents locaux.

A la suite de l'acte de 1834, les unions se formèrent vite dans le sud, le centre et l'est de l'Angleterre, où les abus du régime antérieur s'étaient fait sentir le plus vivement ; mais dans le nord et dans les districts manufacturiers, la mesure fut mal accueillie et son introduction amena des désordres. Toutefois, les commissaires continuèrent leur œuvre sans se laisser décourager, et les [illegible] générale, tandis que les paroisses isolées ne forment qu'une faible exception qui tend chaque jour à disparaître.

[illegible] née par les contribuables des diverses paroisses ; leur nombre est fixé, pour chaque localité, par les commissaires.

Les secours, depuis la loi de 1834, sont de deux sortes : les uns, donnés dans les maisons de travail, sont dits *in-door relief* ; les autres, accordés en dehors de ces établissements, c'est-à-dire à domicile, s'appellent *out-door relief*. Les secours extérieurs sont surtout donnés aux enfants, aux vieillards et aux invalides. [illegible] roge à la règle, dans les centres manufacturiers particulièrement, et où des travaux à exécuter à domicile ou dans des chantiers indiqués sont distribués aux indigents valides.

La taxe des *pauvres* défraye, non-seulement [illegible] nombre d'autres dépenses : dépenses de police, d'entretien des routes, etc.

En ce qui concerne l'assistance des *pauvres* seule, la dépense totale a doublé en 35 ans, de [illegible].

Voici les dépenses annuelles, en livres sterling (la livre sterling vaut 25 fr), faites pour cet objet depuis 1863, tant pour l'assistance des *pauvres* que pour d'autres objets :

	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
1869.	7,613.100	4.100.899
1870.	7,644,307	4.093.306
1871.	7,836,724	4.206.017
1872.	[illegible]	[illegible]

[illegible] 1,929,000 livres sterling ou 32 pour 100. L'accroissement des dépenses pour autres objets [illegible]

Cette taxe énorme sert à secourir annuellement une moyenne de 900,000 indigents qui [illegible] de l'Angleterre proprement dite. Quant à l'É[illegible] dont nous venons de parler.

[illegible] lement foncier. Elle a pour base le revenu [illegible] bois, etc. La taxe frappe ceux qui occupent [illegible] porte que « le très-hon[illegible]

[illegible]

là, une parole terrible fut prononcée. Comme résumé de ses convictions sur les résultats définitifs de la loi des *pauvres*, un des membres de la Chambre des communes, M. Benvéter, s'écria d'une voix émue : « Si vous n'y prenez garde, la pauvreté mangera la propriété. »

Mais la cause du mal, comme nous l'avons dit, est dans le paupérisme; elle n'est pas dans la taxe des pauvres, qui a été, au contraire, une digue mise au courant, une satisfaction première donnée à l'humanité et à la justice. Mais cela ne suffit pas. Les hommes intelligents et prévoyants de l'Angleterre l'ont bien compris, et, au lieu de se perdre en [illegible], ils se sont mis à l'œuvre pour attaquer le mal dans sa source et en rechercher le remède, qui ne peut pas ne pas exister.

— *Droit des pauvres.* On appelle ainsi l'impôt établi sur les revenus des spectacles, des concerts et autres établissements analogues et dont le produit est affecté aux besoins des hospices et des bureaux de bienfaisance, d'après une répartition faite par les préfets et sous-préfets. Ce droit, dont le taux a varié, est, depuis 1872, de 9 1/2 pour 100 pour les théâtres, opéras, spectacles quotidiens ou semi-quotidiens; panoramas, théâtres pittoresques et mécaniques; les établissements où se jouent les pantomimes, les scènes équestres et les représentations d'actions héroïques; les salles de curiosités et d'expériences physiques, marionnettes, concerts quotidiens. Les lois du 8 thermidor an V et du 16 juin 1840 ont soumis à [illegible] du quart de la recette brute : les bals publics donnés dans un théâtre ou ailleurs, les concerts non quotidiens, courses et exercices de chevaux non quotidiens, et exercices de corde. On a également soumis à ce même droit du quart de la recette les produits des billets d'entrée donnant droit à des consommations d'une valeur égale à la totalité ou à une partie de leur prix. Ce droit est encore dû dans les lieux publics où l'on entre sans payer, mais où se trouvent des danses, des jeux et des concerts pour lesquels des rétributions sont exigées par voie de cachet ou d'abonnement. Le droit des *pauvres* ne se prélève pour les loges louées à l'avance que sur le prix de l'abonnement et non aux prix de location pour une seule soirée. L'augmentation du prix des billets dans les représentations à bénéfice est exempte du droit, mais à condition que ces représentations aient lieu en faveur d'artistes y ayant droit à raison de leurs engagements ou à propos de leur retraite, ou encore lorsqu'elles sont données à leur profit ou à celui de leur veuve ou de leurs enfants, à raison de la position dans laquelle ils se trouvent. En dehors de ces cas, la taxe s'assise sur la totalité du prix. Les privilèges et entrées gratuites accordées aux actionnaires d'un théâtre sont passibles de la taxe. La perception en est opérée soit par bail à ferme, soit par régie intéressée, soit par abonnement. C'est ce dernier mode qui prévaut dans les départements. Les contestations auxquelles la perception peut donner lieu doivent être décidées par les conseils de préfecture sur l'avis motivé des comités consultatifs établis dans chaque arrondissement pour le contentieux des biens des *pauvres* et des hospices. Les décisions des conseils de préfecture doivent être exécutées provisoirement, sauf recours au conseil d'État. Les poursuites nécessaires au recouvrement de ce droit se font comme en matière de contributions directes ou indirectes. S'il y a lieu de décerner une contrainte, cette contrainte doit être décernée par la régie ou le fermier. Mais elle ne peut être mise à exécution qu'après autorisation du préfet. Les administrations charitables, n'ayant aucun privilège sur le mobilier des redevables, faisant les objets servant à l'exploitation, ont tout intérêt à exiger que les prix convenus dans les traités par abonnement soient payés dans des délais très rapprochés. Aussi ne manquent-elles pas de prendre cette précaution. La recette, étant le gage de l'administration charitable, peut bien être saisie par les créanciers de l'établissement, mais aucun denier ne doit en être distrait avant le prélèvement du droit des *pauvres*. Il n'y a pas très longtemps que ce droit à Paris était perçu directement. Au début de notre siècle, des bureaux [illegible] étaient attenants à la porte de la Comédie-Française : premières loges 6 fr. 60, dont 6 fr. pour le théâtre et 0 fr. 60 pour les *pauvres*, parterre [illegible] 20, dont 2 fr. pour le théâtre et 0 fr. 20 pour les *pauvres*, etc. L'encombrement [illegible] à l'entrée des théâtres décida l'administration à réunir les deux bureaux en un seul, et l'entrepreneur de spec[illegible] perception pour son [illegible] compte de l'impôt [illegible] une idée [illegible] *pauvres*, si l'on [illegible] dans les [illegible] l'on ont de[illegible] *pauvres*, prétention qu'est venue confirmer un arrêté du [illegible]

L'origine du droit des *pauvres* remonte à une époque fort éloignée. « Dans son principe, dit M. Marc Fournier, il fut la dîme de rachat payée à l'Église par ceux qui, en montant sur les tréteaux, faisaient œuvre de paganisme et de perdition. Le droit des *pauvres* est un impôt essentiellement clérical. » Un arrêt du parlement de Paris ordonna, en janvier 1541, aux confrères de la Passion « de bailler aux *pauvres* la somme de 1,000 livres tournois, sauf à ordonner de plus grande somme. » Sous Louis XIV, les capucins, les cordeliers, les augustins, etc., adressèrent au roi placets sur placets pour obtenir des redevances sur le produit des représentations. A les entendre, c'était un moyen de purifier les recettes des comédiens, que l'Église excommuniait. Le moyen, comme on le voit, était topique. Par ordonnance de 1699 renouvelée en 1701, un impôt s'élevant au sixième de la recette brute quotidienne fut prélevé « à l'entrée des opéras et comédies » au profit de l'Hôpital-Général de Paris. Une ordonnance du 5 février 1716 ajouta à ce sixième un neuvième de la recette, non plus au profit des hospices en général, mais au profit seul de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ce neuvième, du reste, ne servit nullement aux *pauvres*. Il fut employé à la publication d'un *Traité de la police* écrit par un nommé Delamarre, dont la sœur était prieure de l'Hôtel-Dieu. Les directeurs de théâtre réclamèrent avec une grande vivacité. L'Opéra obtint, par ordonnance du 10 août 1721, de ne payer la dîme des *pauvres* qu'après le prélèvement de ses frais de représentation. En 1736, le bienfait de ce dégrèvement s'étendit aux autres théâtres et, pour couper court aux querelles qui pouvaient naître de ce terme élastique « les frais de représentation, » une ordonnance accorda pour ces frais une somme de 300 francs par soirée aux comédiens français et italiens. Lorsque d'Argenson arriva au pouvoir, il décida qu'à l'avenir la dîme des *pauvres* ne serait plus payée par les théâtres; mais il revint presque aussitôt sur cette mesure. La Révolution, qui, en toutes choses, substitua aux préjugés et aux abus de l'ancien régime les idées de justice, qui rendit au comédien sa dignité d'homme et de citoyen, abolit l'impôt qui frappait l'industrie des théâtres le 6 août 1789. Comme l'a fort bien remarqué M. Marc Fournier, la révolution, dès qu'elle apparaît, tue la taxe; la réaction, dès qu'elle se montre, la rétablit. La loi du 27 novembre 1796 fit en effet revivre et généralisa le droit des *pauvres*. Le décret du 9 décembre 1809 mit définitivement hors de la loi commune les théâtres en déclarant, par son article 1er, que « les droits qui ont été perçus jusqu'à ce jour en faveur des *pauvres* et des hospices en sus de chaque billet d'entrée et d'abonnement dans les spectacles, etc., continueront à être indéfiniment perçus. » Au lendemain de la révolution de février 1848, on réduisit le droit à 1 pour 100 de la recette brute; mais, lorsqu'on fit l'expédition de Rome, on rétablit l'impôt dans toute son intégrité. En 1864, parut le décret sur la liberté des théâtres. « L'abolition des privilèges faisant rentrer l'industrie des théâtres dans le droit commun, dit M. Marc Fournier, ce qui, à la rigueur, pouvait se comprendre lorsque le droit d'exploiter un théâtre était un droit privilégié accordé à certaines personnes et à de certaines conditions ne se comprenait plus dès que la dîme ne représentait plus le prix d'une faveur. Eh bien! malgré cela, on fut assez illogique, commercialement parlant, pour maintenir l'impôt tout en abolissant le privilège, c'est-à-dire pour conserver la charge tout en supprimant la prérogative. » Malgré les vives réclamations des directeurs de théâtre, l'impôt continua à être perçu à 10 pour 100 jusqu'à la révolution de septembre 1870. Le droit des *pauvres* fut alors abaissé à 5 pour 100, mais au mois de septembre 1871, sur les réclamations de l'assistance publique, il fut élevé à 6 pour 100, puis, à partir du 1er janvier 1872, à 9 1/2 pour 100.

Le 1er avril de la même année, ce droit fut étendu aux théâtres de la banlieue de Paris, sur lesquels il ne pesait pas jusqu'alors.

Depuis la révolution de 1789, les partisans du droit des *pauvres* n'osent plus arguer de l'indignité du théâtre et des comédiens. Ils disent seulement que le théâtre étant une institution de plaisir, il est juste de le frapper d'un impôt destiné à soulager la misère. Soit, répond-on; mais alors pourquoi ne pas frapper du même impôt tous les établissements de plaisir? Est-ce que les restaurants, les estaminets, les commerces de liqueurs, etc., sont soumis au droit des *pauvres?* Et là pourtant on vend du plaisir, et du plaisir qui n'a pas même l'excuse d'être littéraire. En province, le droit des *pauvres* se perçoit presque partout dans un abonnement conclu à l'amiable et qui n'est jamais bien lourd à supporter. Il en est de même à Paris pour les cafés-concerts, qui font une si rude concurrence aux théâtres. Pourquoi une pareille mesure ne s'applique-t-elle pas aux directeurs de théâtres parisiens? Depuis de nombreuses années, ces directeurs ont réclamé avec autant d'énergie que de justice contre un état de choses ruineux. Qu'est-ce que le droit des *pauvres?* Un impôt sur le chiffre des affaires d'une certaine classe d'[illegible] se livrant à leurs risques et périls à une exploitation commerciale essentiellement aléatoire. Or, quelle est l'industrie qui pourrait tenir si le fisc exigeait chaque soir, en argent comptant, 9 1/2 pour 100, non pas sur les bénéfices nets, mais sur la recette brute? s'il l'exigeait même alors que cette recette brute ne couvrirait pas les frais et laisserait encore, comme il arrive souvent, une place énorme à la perte? Tel directeur de théâtre, qui est obligé de déposer son bilan au bout d'un an ou deux d'exercice, n'a été ruiné en réalité que par l'impôt spécial et monstrueux qui frappe son industrie. « Si le riche doit au *pauvre*, écrivait en 1835 Jacques Arago, c'est l'Hôtel-Dieu qui doit aux théâtres, et non les théâtres qui doivent à l'Hôtel-Dieu. Donc les théâtres ne sont pas débiteurs, mais créanciers; et, en mettant les choses au plus juste, ils ne sont ni créanciers ni débiteurs, et, de par la loi, ils ne doivent pas faire l'aumône. » Pendant longtemps, les directeurs ont protesté contre le bien fondé de l'impôt qui les frappe; puis, voyant qu'ils n'obtiendraient rien sur ce terrain, ils ont admis le principe même de l'impôt, mais en demandant qu'on en revînt à l'ordonnance de 1736, qui prélevait l'impôt, comme il est de toute justice, non sur la recette brute, mais sur les bénéfices constatés, car rien de plus injuste que le prélèvement d'un impôt sur une recette qui ne couvre pas les frais. Dans un mémoire adressé au conseil municipal de Paris en juin 1873, les directeurs de théâtre de cette ville, après avoir exposé leurs griefs, ont proposé diverses solutions à la question du droit des *pauvres*. Ils ont demandé notamment, soit qu'on réduisît l'impôt à 5 pour 100 et qu'on l'étendît à tous les établissements de plaisir, particulièrement aux cafés-concerts, soit qu'on leur appliquât le système de l'abonnement. On établirait par avance une moyenne des frais présumés du théâtre et de ses recettes possibles, et le directeur payerait sur ce chiffre général tant pour 100, qu'il solderait par douzième le premier de chaque mois. S'il ne payait pas l'impôt, son théâtre serait fermé. Par ce moyen, on supprimerait les frais de perception élevés qui incombent à l'assistance publique, forcée d'avoir chaque soir des contrôleurs dans tous les théâtres.

— **Allus. littér. Le pauvre homme!** Exclamation des plus comiques, que fait entendre Orgon dans la scène V du premier acte du *Tartufe :* Orgon arrive de voyage et il se fait rendre compte par Dorine, la suivante de sa femme, de ce qui s'est passé pendant son absence. Dorine lui dit que sa femme a été malade : « Et Tartufe? » demande Orgon avec inquiétude; Dorine le satisfait sur ce point et donne d'excellentes nouvelles de ce cafard gros et gras : « *Le pauvre homme!* » s'écrie Orgon.

Ces deux exclamations : *Et Tartufe! le pauvre homme!* qui reviennent à chaque reprise, donnent une physionomie éminemment comique à cette scène célèbre. En quelques traits, le grand peintre de mœurs a esquissé tout le caractère d'Orgon et donné la mesure de l'engouement imbécile qu'il a pour son protégé. On sent tout de suite que les meilleurs arguments, les preuves les plus convaincantes n'auront pas de prise sur son esprit, et qu'il faudra, pour lui ouvrir les yeux, employer, comme on dit, les grands moyens.

Voici, d'après un commentateur, une anecdote qui a fourni à Molière le trait qui fait tout le prix de cette scène inimitable :

« Pendant la campagne de 1662, Louis XIV, en se mettant à table, dit un soir à Péréfixe, évêque de Rodez, son ancien précepteur, qu'il lui conseillait d'en aller faire autant : c'était jour de jeûne. Le prélat dit en se retirant qu'il n'avait qu'une légère collation à faire. Une personne présente ayant souri, le roi voulut en savoir le motif; le rieur dit que Sa Majesté pouvait être tranquille sur le compte de M. de Rodez, et il fit un détail exact du dîner de l'évêque, dont il avait été témoin. A chaque plat recherché qu'il nommait, le roi s'écriait : « *Le pauvre homme!* » variant à chaque fois l'inflexion de sa voix. Molière, qui assistait à cette scène, en fit son profit et la rappela au roi lorsqu'il lui fit la lecture des trois premiers actes du *Tartufe*. »

De sérieuse qu'elle était de la part d'Orgon, cette plainte est devenue ironique dans l'application :

« Vous êtes heureuse d'avoir votre cher mari en sûreté, loin de l'armée, et n'ayant d'autre fatigue que de voir toujours votre chien de visage dans une litière; *le pauvre homme!* Hélas! il me souvient qu'une fois, en revenant de Bretagne, vous étiez vis-à-vis de moi; quel plaisir ne sentais-je point de voir toujours cet aimable visage? »

Mme DE SÉVIGNÉ.

TRAVESTIS

. . . . . Mais à propos, vous savez la nouvelle :
Qu'elle vient d'acheter pour une bagatelle, [francs,
Pour moins que rien, cela, pour deux cent mille
De ses deniers le château de Conflans.

VILLÈLE.

Le pauvre homme!

LES [illegible]

Et moi, [illegible] que [illegible] me laisse,
Par des [illegible]

BARTHÉLEMY et MÉRY.

« L'Assemblée nationale avait eu la délicatesse d'inviter Louis XVI à fixer lui-même sa liste civile : il lui demanda 25 millions. *Le pauvre homme!* Quatre députés seulement osèrent, dans le vote par assis et levé, refuser une somme si exorbitante. »

Alph. ESQUIROS.

« Oh! dites-moi, s'écriait Mme de Maintenon, si le sort de cette petite paysanne n'est pas préférable au mien? »

« En écoutant de la bouche de Mme de Maintenon ces doléances royales et en se rappelant son point de départ du passé, on se prend parfois à dire en souriant comme dans le *Tartufe : « La pauvre femme! la pauvre femme! »* Mais après l'avoir entendue un peu plus longtemps, on finit par le dire sérieusement avec elle. »

SAINTE-BEUVE.

« Non content de saluer dans le cardinal Dubois « une physionomie politique de l'ordre le plus élevé », M. Capefigue veut forcer notre admiration et nos louanges en faveur du travailleur infatigable, du bénédictin « faible, maladif, obligé de se nourrir d'herbes bouillies, et réservant ses rares loisirs pour recueillir les livres précieux, les elzévirs, les tableaux des maîtres, les statues grecques et romaines. » *Le pauvre homme!* Mais si Dubois fut sobre, on sait généralement à quoi s'en tenir sur la nature et l'origine de son régime. »

G. D'HUGUES.

« Connaissez-vous ce gros ventru qui s'avance pesamment et majestueusement? Pour moi, je ne le connais pas, mais son aplomb doit être millionnaire. Un mendiant s'approche de lui : « La charité! — Je n'ai pas de monnaie. » C'est vrai, ma foi; je ne vois dans sa poche que de l'or, des pièces de dix sols et la carte de son déjeuner, montant à vingt-sept francs. *Le pauvre homme!* »

PIERRE VÉRON.

— **Bienheureux les pauvres d'esprit.** V. BEATI PAUPERES SPIRITU.

Pauvre Henri (LE), poëme du minnesinger Hœrtmann de l'Aue (XIIe siècle), réédité en dernier lieu par M. Müller (Gœttingue, 1842, in-8°). Ce poëme est une histoire tout intime, émouvante, quoique bien bizarre. Un noble seigneur est atteint de la lèpre; aucun médecin ne peut le guérir, nul remède ne le soulage. Il a visité tous les pays et consulté tous les savants; enfin il arrive à Salerne; là un illustre docteur lui dit qu'il existe un moyen de le sauver, mais un moyen tout à fait impossible. Le seigneur insiste; enfin le docteur lui dit qu'il faudrait avoir le sang d'une vierge qui consentirait à mourir pour lui. Désespéré et reconnaissant l'impossibilité d'un pareil remède, le seigneur retourne dans son château. Las de la vie, il distribue ses domaines entre ses parents et se retire chez un vassal, un pauvre fermier; là, il vit oublié avec ses misères, soigné et plaint par ses fidèles serviteurs. Le fermier a une jeune fille de douze ans qui prend surtout le seigneur en affection; sa tristesse inconsolable l'inquiète, elle en demande la cause, et quand elle apprend par quel moyen on pourrait la dissiper, elle n'a plus qu'une idée, celle de se sacrifier pour son maître. En vain ses parents et le chevalier lui-même cherchent à la détourner de ce projet, elle dépérit et tombe malade, et il ne reste plus qu'à faire sa volonté. Le seigneur se met donc en route avec elle pour retrouver le médecin de Salerne; celui-ci hésite longtemps et représente à la jeune fille toutes les horreurs de la mort qu'elle va subir. Elle n'en persiste pas moins, et les apprêts lugubres commencent. Le chevalier, qui voit la jeune fille toute nue sur la table de l'opérateur et qui admire sa beauté, s'oppose alors au sacrifice. Il s'en retourne avec elle, et en route un miracle se produit; le ciel a eu pitié de tant d'amour, et le seigneur est guéri à Rome. Il épouse sa vassale et vit heureux avec elle de longues années encore. Ce poëme curieux avait déjà été publié par Grimm en 1815 et par Lachmann en 1835.

Pauvre diable (LE), satire célèbre où Voltaire a mis tout son esprit, mais aussi toute sa malice, et qui déborde de verve étincelante et sarcastique. Le poëte ne la donna point d'abord sous son nom; il la publia prudemment sous le couvert de Vade, en 1758, et la donna comme une œuvre inédite de cet auteur, mort l'année précédente. Il la dédia ironiquement, sous cette forme, à Abraham Chaumeix, théologien qui avait violemment attaqué l'*Encyclopédie :*

LE PAUVRE DIABLE

ouvrage en vers aisés, de feu M. Vadé, mis en lumière par Catherine Vadé, sa cousine.

A maître Abraham Chaumeix :

« Comme il est parlé de vous dans cet ouvrage de feu mon cousin Vadé, je vous le dédie. C'est mon *vade mecum;* vous direz sans doute *vade retro*, et vous trouverez dans l'œuvre de mon cousin plusieurs passages contre l'État, contre la religion, les mœurs, etc., partant vous pouvez le dénoncer, car je préfère mon devoir à mon cousin Vadé.

» Faites l'analyse de l'ouvrage; ne manquez pas d'y repandre un *filet de vinaigre* en souvenance de votre premier métier (il avait été d'abord vinaigrier). J'ai des *préjugés légitimes* (l'ouvrage de Chaumeix contre l'*Encyclopédie* portait le titre de *Préjugés légitimes*) que vous êtes un des plus absurdes barbouilleurs de papier qui se soient jamais mêlés de raisonner; ainsi personne n'est plus en droit que vous d'obtenir, par vos raisonnements et votre crédit, qu'on brûle ce petit poème, comme si c'était un mandement d'évêque ou le *Nouveau Testament* de frère Berruyer. Continuez de faire honneur à votre siècle, ainsi que tous les personnages dont il est question dans ce livret que je vous présente. »

CATHERINE VADE.

Voltaire a beau se cacher derrière le rideau de l'anonyme; on reconnaît sa griffe à chaque coup qu'elle porte. Il n'y a pas un mot, dans cette mordante dédicace, qui ne soit une épigramme. Mais entrons au cœur même de la satire. Le héros du *Pauvre diable* est en effet un pauvre diable qui a fait tous les métiers, hors les bons, nous voulons dire les lucratifs, et qui raconte ses mésaventures à l'auteur, ce qui permet à celui-ci de faire successivement défiler devant lui ses ennemis personnels et de leur administrer des coups de férule; non, c'est trop doux : de les marquer d'un fer rouge. Le Pauvre diable raconte donc comme quoi, désabusé de tous ses rêves d'ambition, ayant essayé successivement et inutilement d'embrasser le métier des armes, de se créer un emploi dans la magistrature, de se faire

> . . . Moine, ou gris, ou blanc, ou noir,
> Rasé, barbu, chaussé, déchaux, n'importe,

il en est venu à se croire poëte :

> Mordu du chien de la métromanie,
> Le mal me prit, je fus auteur aussi,
> — Ce métier-là ne t'a pas réussi;
> Je le vois trop. Çà, fais-moi, pauvre diable,
> De ton désastre un récit véritable;
> Que faisais-tu sur le Parnasse? — Hélas!
> Dans mon grenier, entre deux sales draps,
> Je célébrais les faveurs de Glycère,
> De qui jamais n'approcha ma misère;
> Ma triste voix chantait d'un gosier sec
> Le vin mousseux, le frontignan, le grec,
> Buvant de l'eau dans un vieux pot à bière;
> Faute de bas, passant le jour au lit,
> Sans couverture ainsi que sans habit,
> Je fredonnais des vers sur la paresse;
> D'après Chaulieu je vantais la mollesse.

Voilà, il nous semble, une certaine classe de poëtes joliment drapée. Le pauvre diable, ne gagnant pas de l'eau à ce métier-là, va s'enrôler sous la bannière de Fréron :

> Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
> A travailler à son hebdomadaire,
> Qu'aujourd'hui nommaient alors patibulaire.
> Il m'enseigna comment on dépeçait
> Un livre entier, comme on le recousait,
> Comme on jugeait du tout par la préface,
> Comme on louait un sot auteur en place,
> Comme on fondait avec lourde roideur
> Sur l'écrivain pauvre et sans protecteur.
> Je m'enrôlai, je servis le corsaire;
> Je critiquai sans esprit et sans choix,
> Impunément, le théâtre, la chaire,
> Et je mentis pour dix écus par mois.

C'est Le Franc de Pompignan qui est ensuite sur la sellette :

> Manquant de tout, dans mon chagrin poignant,
> J'allai trouver Le Franc de Pompignan,
> Ainsi que moi, natif de Montauban,
> Lequel jadis à brode quelque phrase
> Sur la *Didon* qui fut de Métastase.
> Je lui contai tous les tours du croquant.
> « Mon cher pays, secourez-moi, lui dis-je,
> Fréron me vole, et pauvreté m'afflige.
> — De ce bourbier vous pas seront tirés,
> Dit Pompignan, votre dur cas me touche.
> Tenez, prenez mes cantiques sacrés.
> Sacrés ils sont, car personne n'y touche;
> Avec le temps, un jour vous les vendrez.
> Plus, acceptez mon chef-d'œuvre tragique
> De Zoraïde, [illegible] en Afrique.
> A la Chaîne vous le présenterez
> C'est un trésor, allez et prospérez. »

Le satirique n'épargne guère plus Gresset :

> De vers, de prose et de honte étouffé,
> Je rencontrai Gresset dans un café,
> Gresset, doué du double privilège
> D'être au collège un bel esprit mondain,
> Et dans le monde un homme de collège;
> Gresset dévot, longtemps petit badin;
> Sanctifié par ses palinodies,
> Il prétendait avec componction
> Qu'il avait fait jadis des comédies
> Dont à la Vierge il demandait pardon.

Mais les honneurs de cette immortelle caricature vont rester à l'abbé Trublet, auteur de plusieurs gros volumes de compilations; c'est par elle que son nom vivra éternellement, tandis que ses ouvrages sont depuis longtemps oubliés, si tant est qu'on les ait jamais connus. Le pauvre abbé paya chèrement à cette place ses attaques contre Voltaire :

> L'abbé Trublet alors avait la rage
> D'être à Paris un petit personnage.
> Au peu d'esprit que le bonhomme avait,
> L'esprit d'autrui par supplément servait.
> Il entassait adage sur adage,
> Il compilait, compilait, compilait,

> On le voyait sans cesse écrire, écrire
> Ce qu'il avait jadis entendu dire,
> Et nous lassait sans jamais se lasser.
> Il me choisit pour l'aider à penser.
> Trois mois entiers ensemble nous pensâmes,
> Lûmes beaucoup, et rien n'imaginâmes.

Vraiment, si Voltaire a pu croire un instant qu'on ne devinerait pas du premier coup la main qui a su tracer de pareils portraits, il s'est singulièrement abusé. Comme tout porte ici! l'idée, l'expression, le tour, jusqu'aux temps du verbe!.. Mais le pauvre diable n'est pas encore au bout de ses tribulations; après la représentation d'un drame larmoyant accueilli par des sifflets unanimes, il tombe entre les mains des convulsionnaires de Saint-Médard; là, maître Abraham Chaumeix, qui faisait partie de la bande, lui tient ce beau discours :

> J'ai comme toi croupi dans la bassesse,
> Et c'est le lot des trois quarts des humains;
> Mais notre sort est toujours dans nos mains.
> Je me suis fait auteur, disant la messe,
> Persécuteur, délateur, espion;
> Chez les dévots je forme des cabales;
> Je cours, j'écris, j'invente des scandales
> Pour les combattre et pour me faire un nom;
> Pieusement semant la zizanie
> Et l'arrosant d'un peu de calomnie.
> Imite-moi, mon art est assez bon;
> Suis, comme moi, les méchants à la piste;
> Crie à l'impie, à l'athée, au déiste,
> Au géomètre, et surtout prouve bien
> Qu'un bel esprit ne peut être chrétien;
> Du rigorisme embouche la trompette :
> Sois hypocrite, et ta fortune est faite.

Désespéré, le pauvre diable songeait au suicide, lorsqu'un honnête homme, Voltaire, lui offre d'être son portier. Logé, nourri, habillé et blanchi, que peut-il trouver de mieux? Il accepte, imposant silence à sa vanité, sur cette réflexion de son protecteur :

> J'estime plus ces honnêtes enfants
> Qui de Savoie arrivent tous les ans,
> Et dont la main légèrement essuie
> Ces longs canaux engorgés par la suie,
> Que le métier de tes obscurs Frérons,
> Maître Abraham, et ses vils compagnons.

Quelle verve! quel esprit! quelle profonde malice et, hélas! quelle profonde vérité! Il faudrait tout citer dans ce chef-d'œuvre où Voltaire a si impitoyablement flagellé ses ennemis, et où il a aussi, ne craignons pas de le reconnaître, rembruni par trop les couleurs, car Gresset, Fréron et même Le Franc de Pompignan avaient donné plus d'une preuve de talent, mais ils avaient eu la mauvaise pensée de toucher à Voltaire, et l'on sait quel effet produisait la moindre critique sur son ardente irritabilité.

On prétend que Voltaire composa cette satire pour détourner de la carrière littéraire, un peu trop aléatoire, un jeune homme sans fortune, qui prenait pour du génie sa manie d'elucubrer de méchants vers.

Pauvre jaseur (LE) [*El Pobrecito hablador*], recueil de pamphlets de l'écrivain humoristique espagnol Mariano de Larra. Le *Pauvre jaseur* parut à Madrid, par feuillets périodiques, pendant les neuf premiers mois de 1832; c'est un des meilleurs titres de Larra. On y rencontre sa verve habituelle, plus malicieuse que méchante, et, chose assez rare dans le pamphlet, une nuance de mélancolie. Pour en apprécier toute la finesse, il faudrait connaître son Espagne sur le bout du doigt, car Larra met tout son esprit à s'attaquer à des travers qui ne fleurissent véritablement qu'au delà des monts. C'était d'ailleurs son début dans ce genre, qu'il devait porter si loin, au point qu'un critique autorisé, M. Gustave d'Alaux, dit de lui que c'était presque un Voltaire doublé d'un Cervantes. (*Le pamphlet et les mœurs politiques en Espagne.*)

Presque tout le *Pobrecito hablador* est écrit sous la forme épistolaire. C'est la correspondance du bachelier dom Juan Perez de Munguia, qui personnifie la sagesse un peu épilogueuse de Sancho Pança, avec Andrès Hipotesis, grand partisan de l'ignorance et de l'immobilité. Ils causent des affaires de Batuecas, un petit pays de montagnes, dans les Sierras, si peu connu qu'il a la réputation de n'avoir été découvert par les Espagnols que postérieurement à l'Amérique. Mais Batuecas, ses vices, ses mœurs, son ignorance, c'est l'Espagne entière, ridiculisée à outrance sous le persiflage de Larra. Pas un de ces feuillets qui n'ait quelque portrait dessiné au burin, une peinture de mœurs finement touchée. Est-il possible qu'il y ait encore en Espagne l'hidalgo pur sang, se glorifiant de ne savoir ni lire ni [illegible] bien le croire, puisque Larra le met en scène. Le voici, bon gros vivant, buvant son vin, mangeant son dîner, sans se préoccuper de savoir si la terre tourne. L'ignorance n'a jamais fait mourir personne [illegible]; les [illegible] de savoir la géographie, le latin n'est bon qu'à chanter la messe, [illegible] aux [illegible], etc. [illegible] vices beaucoup moins inoffensifs, entre autres [illegible]

offre, dit-il, certains agréments. Certains emplois, par exemple, comportent un maniement de fonds, et il y a çà et là des excédants. On rend ses comptes ou on ne les rend pas, ou on les rend à sa manière. Non que cela me semble mal, non certes! Ce que Dieu a donné, saint Pierre le bénisse! Plusieurs trouvent déplaisant qu'à chaque main que rencontrent ces rivières il reste quelque chose. A cela je demande s'il est possible de supposer qu'il puisse n'en rester rien? Certains corps sont visqueux de leur nature et, si tu approches trop d'une outre de miel, nécessairement tu t'englueras, sans que ce soit en rien ta faute, mais bien la faute du miel, qui par lui-même est gluant. » Et il faut voir par quelles raisons de casuiste le Batueco modèle excuse l'employé prévaricateur, montre qu'il a raison, soit de ne pas rendre, soit de recevoir, au point de faire douter le lecteur sur cette étrange moralité. Il y a là un singulier exemple de la force de dialectique de Larra dans ce persiflage sérieux qui est sa manière habituelle.

A côté de l'administrateur concussionnaire se place le juge vénal, dans cette satirique galerie. En Espagne, la légalité est l'exception; si l'on voyage, il vaut mieux prendre un arrangement avec les voleurs qu'avec les gendarmes; les négociants ont beaucoup plus de traités avec les contrebandiers qu'avec la douane, et, du moment que le juge peut absoudre, moyennant finance, tout va bien. Certes, ce tableau est bien un peu chargé, même pour l'époque où Larra écrivait (1832), mais il a un fond de vérité incontestable. Les satires contre l'armée, la démoralisation des troupes, les grades donnés à la faveur, ne sont pas moins acerbes, toujours sous cette même forme approbatrice, pleine de raillerie, dont nous avons donné plus haut un exemple. En exposant les choses telles qu'elles sont, avec une singulière bonhomie, et en déclarant qu'il n'est pas possible qu'elles soient autrement, le Batueco de Larra en fait la plus ironique satire. De pareils pamphlets, qui, malgré leur modération, s'attaquaient à tout l'ordre social existant sous Ferdinand VII et sous Christine, présageaient une révolution prochaine. Lus avec une grande faveur, réédités plusieurs fois, il fonderent la réputation si vaillamment acquise de leur auteur. Baudry a réimprimé *El Pobrecito hablador*, dans sa *Coleccion de autores espagnoles; Œuvres de Figaro*, Larra (Paris, 1842, 2 vol. in-8°).

Pauvre (SCÈNE DU), dans le *Don Juan* de Molière; scène bien petite par l'étendue, mais bien grande par les idées qu'elle suggère, par le génie qu'elle révèle. La *Scène du pauvre* est une des plus grandes hardiesses de Molière; elle n'appartient pas à la comédie, mais au drame. C'est du Shakspeare, et du meilleur. On sait que cette scène admirable fut effacée de la pièce, le second jour de la représentation, par Molière lui-même, tant l'effet en avait été terrible! Elle resta effacée pendant *deux siècles!* En vain La Bruyère l'a replacée dans un des coins les plus vifs et les mieux éclairés de son immense comédie, en vain, de temps à autre, a-t-on voulu rétablir la *Scène du pauvre*, j'allais presque dire la *Scène du monstre*, telle qu'elle fut jouée à la première représentation; ces tentatives furent inutiles, et l'œuvre de Molière resta mutilée jusqu'en 1848.

On nous saura gré de citer ici quelques lignes de la scène elle-même; le texte est plus éloquent que tous les commentaires. On sait comment don Juan et Sganarelle, égarés dans une forêt, demandent leur chemin à un pauvre qui à son tour leur demande l'aumône, en leur promettant ses prières. Les prières! voilà un mot qui fait rire l'impie don Juan. Il se moque de ce malheureux qui prie Dieu si assidûment et qui n'en est pas moins réduit à la plus profonde misère. « Tu te moques, lui dit-il; un homme qui prie le ciel tout le jour ne peut pas manquer d'être bien dans ses affaires.

LE PAUVRE. Je vous assure, monsieur, que le plus souvent je n'ai pas un morceau de pain à mettre sous les dents.

DON JUAN. [illegible] bien mal reconnu de tes soins, ah! ah! Je m'en vais te donner un louis d'or tout à l'heure pourvu que tu veuilles jurer.

LE PAUVRE. [illegible]

DON JUAN. [illegible]

LE PAUVRE. Monsieur...

DON JUAN. [illegible]

SGANARELLE. Va, va, jure un peu, il n'y a pas de mal.

DON JUAN. [illegible]

LE PAUVRE. [illegible]

DON JUAN. [illegible]

[illegible]

Jules Janin, vous voulez que le pauvre se parjure!.. don Juan, seigneur du mont et de la plaine, qui avez haute et basse justice sur vos [illegible] à vous [illegible] de *Dieu!* Un temps [illegible] plus hardis lui enseigneront la grande formule : *Le* [illegible] en effet, malheur à vous, seigneur don Juan!.. »

On voit que la petite *Scène du pauvre* est grosse d'idées et de conséquences; Molière [illegible] admire presque avec effroi tant elles surprennent.

Pauvres gens (LES), [illegible] de la *Légende des siècles* de Victor Hugo, et un des plus beaux [illegible] du poëte. V. CHARITÉ.

Pauvre Jacques, paroles et musique de la marquise de Travanet (1780). Du temps que la reine Marie-Antoinette jouait aux bergeries, vivait à Trianon une Suissesse embrigadée au service de la laiterie royale. Sa plantureuse santé faisait la joie des yeux, quand soudain on vit se flétrir ses fraîches couleurs et s'éteindre ses beaux yeux : le mal du pays et, pis encore, le mal d'amour l'avaient saisie. On interrogea la malade, qui avoua avoir laissé au pays un fiancé du nom de Jacques. La reine manda l'Helvétien, puis dota et maria le couple. Cet épisode pastoral eut un succès énorme. Mme la marquise de Travanet crut devoir composer, sur ce sujet, une complainte rimée en vers de mirliton, dont elle fit aussi la musique. Plus tard, pendant la Révolution, la chanson du *Pauvre Jacques* devint une sorte de signe de reconnaissance entre les royalistes. On adapta même à cet air une sorte d'appel de Louis XVI au peuple français.

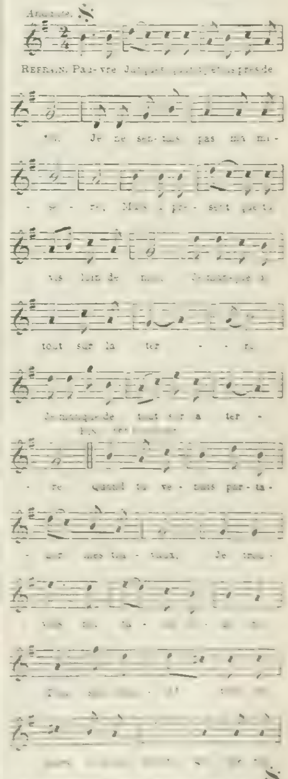

[illegible]

Pauvre Jacques. [illegible]

[illegible] démarches infructueuses, le hasard sert lui- [illegible]

Pauvres de la Mère de Dieu [illegible]

PAUVREMENT [illegible]

— [illegible]

PAUVRESSE [illegible]

PAUVRET, ETTE [illegible]

La Fontaine.

[illegible]

La Fontaine.

[illegible]

La Fontaine.

PAUVRETÉ [illegible] cessaires à la vie : *Tomber dans la* PAUVRETÉ. *Tirer quelqu'un de la* PAUVRETÉ. *Cette pro-* [illegible] *pas craindre la* PAUVRETÉ. (Boss.) *Les répu-* [illegible] *de Pandore ; on hait autant l'haleine d'un homme qui n'a rien que celle d'un pestiféré.* [illegible]

Voltaire.

La pauvreté n'est pas un déshonneur : [illegible]

Voltaire.

[illegible]

Voltaire.

[illegible]

— [illegible] *droit d'être jalouse. Si richesse savait, si* PAUVRETÉ *pouvait!* (Rigault.)

[illegible]

Boileau.

— [illegible]

Molière.

[illegible]

— [illegible] inséparable.

— [illegible] ne doit pas faire un reproche de la pauvreté :

[illegible]
S'écriait, l'autre jour, le malheureux Fabrice.
[illegible]

[illegible] Verdun.

[illegible] nelles :

[illegible]

A. Barbier.

— [illegible] vœux qu'on prononce en embrassant la vie [illegible] *d'esprit*, Détachement des biens de la terre : [illegible] PAUVRETÉ D'ESPRIT *et dans cette communauté* [illegible] *toutes les disputes et tous les schismes.* (Fén.) [illegible] *que rebuts et opprobres humiliants ; de la* PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE [illegible] *dance, la paix la plus tranquille, la gloire la plus éclatante.* (P. Neuville.) *La* PAUVRETÉ ÉVANGÉLIQUE [illegible] *humaine.* (Le P. Félix.)

— Hist. ecclés. Semi-prébende, dans l'Église de Reims.

— Anc. jurispr. *Pauvreté jurée.* État de ceux qui [illegible] leurs biens à l'Église [illegible]

— Syn. **Pauvreté, indigence, misère.** V. INDIGENCE.

— **Encycl.** V. PAUPÉRISME.

— **Iconogr.** Suivant de Prézel (*Dictionnaire iconologique*), « on représente la *Pauvreté* [illegible] avec un air pâle et inquiet, dans l'attitude d'une personne qui demande l'aumône ; quelquefois semblable à une Furie affamée et farouche, qui est prête à se désespérer. [illegible] *pauvreté* [illegible] ailée, cherche à prendre son essor, mais elle est retenue à terre par un lourd fardeau attaché à ses pieds. Un sculpteur contemporain a représenté le *Génie dans les griffes de la Misère* (v. MISÈRE). Holbein peignit, à Londres, [illegible] de son pays, deux grandes toiles à la détrempe représentant le *Triomphe de la Richesse* et le *Triomphe de la Pauvreté;* ces tableaux ont péri, mais il en a été fait des dessins [illegible] excité l'admiration de tous les connaisseurs : [illegible] symbolisent, les premiers la Négligence et la Paresse, les seconds la Stupidité et l'Indolence. [illegible] chargés de leurs outils. Sur le timon du char, l'Espérance est assise et tient les rênes. Entre elle et la *Pauvreté* sont placées l'Industrie, [illegible] *Pauvreté* se tient une femme grasse et insouciante, la Fatalité, qui se penche sur le bord du char pour regarder passer la Mendicité qui se croise les bras et la Misère qui s'arrache les cheveux. Les noms de ces diverses [illegible] en vers latins rimés, exprime la moralité de la composition ; elle se termine ainsi :

[illegible]

« Celui qui est riche a peur de l'obscure indigence, redoute sans cesse la roue mobile [illegible] Celui qui est pauvre n'a rien à craindre et ne [illegible] espérances, il compte toujours [illegible] et apprend à honorer Dieu par ses [illegible] »

[illegible] *Pauvreté* [illegible] qui a été reproduite en contre-partie par Andrea Marelli. Une estampe de Mat. Greuter, de Strasbourg (XVIe siècle), représente la Puissance des richesses sur les hommes et le Malheur attaché à la *Pauvreté.*

Ary Scheffer a exposé au Salon de 1824 un tableau de genre intitulé : la *Pauvre femme en couche.* Granet a peint une *Pauvre famille italienne* (Salon de 1831); Beaume, les *Pau-* [illegible] une *Pauvre famille* (Salon de 1841) ; Tassaert, une touchante composition intitulée : *Pauvres enfants!* et qui a fait partie de la collection Michel de Trétaigne, etc. Un groupe, sculpté par L. Petitot et exposé en 1847, représente un *Pauvre pèlerin calabrais et son* [illegible] *Madone.* Des tableaux ont été exposés sous des titres suivants : *Pauvre mère!* par Amand Gautier (Salon de 1869) ; *Pauvre grand'mère!* par [illegible] *Pauvre Amour!* par Compte-Calix (Salon de 1870), etc. Sous ce titre : le *Pauvre aveugle*, M. Vital Dubray a exposé, en 1872, un groupe représentant [illegible] les yeux bandés et tenant une [illegible]

PAUVRETÉ (la), divinité allégorique des anciens; en latin **Paupertas**, en grec **Pênia**. Selon Plaute, elle est fille de l'Immortalité; Aristophane la fait mère de tous les biens et du bonheur; d'après divers poëtes, elle est l'inventrice des arts. Le sens de toutes ces allégories n'a pas besoin d'explication. La plupart des mythologues s'accordent néanmoins à regarder la Pauvreté comme mère de l'Amour. Ainsi, Platon rapporte qu'au banquet céleste que donnèrent les dieux pour célébrer la naissance de Vénus, Porus, dieu de l'abondance, s'enivra de nectar et s'endormit à la porte de la salle. La Pauvreté, qui était venue pour recueillir les restes du festin et qui errait dans les jardins de Jupiter, aborda alors Porus, à qui elle plut, et qui la rendit mère de Cupidon, que Vénus adopta ensuite pour son fils.

Ce mythe semble signifier que l'amour rapproche les positions sociales les plus extrêmes ou que son principal caractère est de ne se trouver jamais satisfait, de désirer encore alors même qu'il est rassasié de jouissances.

Voltaire décrit ainsi cette divinité dans son poëme de la *Guerre civile de Genève*, au cinquième chant :

> La Pauvreté, sèche, pâle, au teint blême
> Aux [illegible] dents, aux jambes de fuseaux,
> Au corps flétri, mal couvert de lambeaux,
> Fille du Styx, pire que la Mort même,
> De porte en porte allait traînant ses pas.

PAUW ou **PAAW** (Pierre), en latin **Pavius**, anatomiste hollandais, né à Amsterdam en 1564, mort à Leyde en 1617. En 1580, il alla étudier la médecine à Leyde. Au bout de quatre ans, il vint en France, où il demeura assez longtemps à Paris et à Reims. Il passa ensuite en Danemark. Il se rendit à Rostock en 1587, s'y fit recevoir docteur en médecine et commença à enseigner l'anatomie. Peu après, il fit un voyage en Italie pour aller entendre à Padoue les leçons de Fabrizio d'Acquapendente. Il revint ensuite à Leyde, où, pendant près de trente ans, il pratiqua son art avec un grand succès et professa la botanique et l'anatomie avec éclat. Ses ouvrages sont les suivants : *Primitiæ anatomicæ de humani corporis ossibus* (Leyde, 1615, in-4°); *Andreæ Vesalii epitome anatomica, opus redivivum cui accessere notæ ac commentarii Petri Paw* (Amsterdam, 1616, in-4°); *Hortus publicus Academiæ lugduno-batavæ* (Leyde, 1601, in-12); *Succenturiatus anatomicus, continens commentaria in Hippocratem de capitis vulneribus* (Leyde, 1616, in-4°); *De valvulis intestini* (Oppenheim, 1619, in-4°); *De peste tractatus* (Leyde, 1636, in-12).

PAUW (Reinier), magistrat et diplomate hollandais, né à Amsterdam en 1564, mort en 1636. Il contribua à l'établissement de la Compagnie des Indes, se signala par son dévouement au stathouder Maurice, qui le chargea de négociations importantes avec l'Angleterre (1613), avec le Danemark (1621), avec la France (1622), et reçut des lettres de noblesse de Louis XIII. A la mort du stathouder, Pauw perdit toute son influence et passa les dernières années de sa vie dans la retraite. — Son fils, Adrien PAUW, mort en 1653, fut pensionnaire de Hollande en 1631. Il remplit des missions et des ambassades successivement en France, en Angleterre, où il s'efforça vainement de sauver la vie à Charles Ier, en Danemark et auprès des villes hanséatiques. — Son frère, Corneille PAUW, né en 1593, fut, à deux reprises, consul général à Alep et se rendit, en 1631, auprès de Gustave-Adolphe, roi de Suède.

PAUW (Jean-Corneille DE), philologue hollandais, né à Utrecht vers la fin XVIIe siècle, mort en 1749. Il devint chanoine dans sa ville natale et employa la plus grande partie de sa vie à des travaux sur la littérature grecque. Il était instruit, mais tranchant et plein de vanité. On a de lui : *J. C. Pauwi adversus Phileleutheri Lipsiensis emendationes in Menandri et Philemonis reliquias defensio* (Amsterdam, 1711, in-8°), [illegible] (Utrecht, 1727, in-4°), [illegible] (1747, in-8°), et des éditions d'Eschyle, de Théophraste, d'Anacréon, d'Aristénète, etc.

PAUW (Corneille DE), savant écrivain et philosophe paradoxal, né à Amsterdam en 1739, mort en 1799 à Xanten, duché de Clèves, où il avait un canonicat. Il était petit-neveu du grand pensionnaire de Witt et oncle d'Anacharsis Cloots, membre de la Convention. Le prince-évêque de Liége l'ayant envoyé à Berlin pour défendre ses intérêts, le grand Frédéric essaya vainement de le retenir auprès de lui; après quelques mois passés à Potsdam, le son du tambour, le bruit continuel des armes l'avaient fatigué à tel point qu'il se hâta de quitter ce séjour pour rentrer dans sa patrie. De Pauw a publié trois ouvrages qui ont fait grand bruit au XVIIIe siècle, par la nouveauté et la hardiesse des aperçus. Ce sont : *Recherches philosophiques sur les Américains* (1768, 2 vol. in-12), dans lesquelles il soutient que la race indigène est inférieure à celles de l'Europe; *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois* (1774, 2 vol. in-8°), réfutation du système qui fait peupler la Chine par une colonie égyptienne; *Recherches philosophiques sur les Grecs* (1788, 2 vol. in-8°), où il montre qu'il y a beaucoup à rabattre de la haute idée qu'on se forme ordinairement des Lacédémoniens.

PAUWELS (Jean-Englebert), compositeur belge, né à Bruxelles en 1768, mort dans la même ville en 1804. Son père, attaché comme chanteur à la chapelle de la cour, lui fit apprendre le violon et l'harmonie, puis l'envoya à Paris compléter son instruction musicale sous Lesueur. Pauwels, en quittant Paris, devint chef d'orchestre du théâtre de Strasbourg et, en 1794, occupa le même emploi à Bruxelles. On lui doit trois opéras-comiques : *la Maisonnette dans les bois*, *l'Auteur malgré lui*, *Léontine et Fonrose*, et un assez grand nombre de morceaux de musique instrumentale.

PAUWELS (Antoine), industriel, né à Paris en 1796. Il faisait ses études médicales lorsqu'il dut entrer au service. Fait prisonnier à la bataille de Leipzig, il devint pendant sa captivité aide-pharmacien et reçut de Louis XVIII, à son retour en France, la croix de la Légion d'honneur. Quelque temps après, M. Pauwels établit à Paris une fabrique de produits chimiques. Le fondateur de la Compagnie d'éclairage à Londres étant venu à Paris pour y organiser l'éclairage au gaz hydrogène, M. Pauwels fut frappé des avantages de ce mode d'éclairage et parvint, grâce au patronage du duc d'Orléans et de Manuel, à former une société avec les capitaux de laquelle il fonda une usine à gaz et éclaira, en 1821, l'Odéon, le Luxembourg et le quartier environnant. Le succès de cette entreprise l'amena à étendre ce système d'éclairage non-seulement à Paris, mais encore en province, à Ivry, à Saint-Germain, etc. Depuis lors, M. Pauwels a établi des ateliers pour la construction d'appareils à vapeur, de bateaux destinés à faire le service de Rouen au Havre, etc., puis il est allé se mettre à la tête de diverses entreprises industrielles en Belgique.

PAUX s. m. pl. (pô). Pluriel de PAL, particulièrement usité pour désigner les pieux qui forment la muraille de la paradière, dans les parcs de pêche.

PAUXI s. m. (pô-ksi — mot mexicain). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés ou hoccos, comprenant quatre ou cinq espèces qui habitent l'Amérique centrale : *Par leurs mœurs, comme par leur organisation, les* PAUXIS *ont les plus grands rapports avec les hoccos.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *pauxis* présentent comme caractères principaux : un bec robuste, comprimé, convexe; des narines percées dans une membrane qui recouvre des fosses nasales très-grandes; la peau membraneuse qui recouvre la base du bec et une partie de la tête recouvertes de plumes courtes et serrées comme du velours; les joues également couvertes de plumes; les ailes amples, très-concaves; la queue moyenne, arrondie; les tarses robustes et scutellés. D'après Daubenton, la trachée-artère de ces oiseaux, avant de se plonger dans la poitrine, se prolonge fort avant sur un des côtés et se replie sur elle-même pour pénétrer enfin dans la poitrine du côté opposé. Il en résulte qu'ils ont la voix très-forte, comme les parraquas, chez lesquels on observe aussi cette conformation. Les *pauxis* ont beaucoup d'analogie avec les hoccos, tant par leurs caractères que par leurs habitudes. Ils s'en distinguent surtout par leur taille un peu plus petite, leur bec plus fort, plus courbé, surmonté d'un appendice osseux de forme diverse.

Les *pauxis* habitent les régions chaudes de l'Amérique. Ils vivent dans les grands bois, dont ils fréquentent surtout les parties les plus solitaires et les plus sauvages. Ces oiseaux sont lourds et se perchent volontiers sur les arbres, notamment pour passer la nuit; ils prennent difficilement leur essor, et leur vol est court et peu élevé. Leur démarche est pesante et a quelque chose de fier; assez souvent chacun de leurs pas est accompagné d'un mouvement brusque des ailes et de la queue, ce qui a lieu surtout si quelque chose les affecte. D'un naturel peu défiant, doués d'une placidité telle qu'elle semble friser la stupidité, ils paraissent ne pas apercevoir le danger qui les menace ou du moins ne rien faire pour l'éviter.

Doux et peu farouches, ils ne se laissent néanmoins ni prendre ni toucher. D'une humeur facile et sociable, ils se plient aisément à la domesticité et, si on parvenait à les ac-

climater en Europe, ils ajouteraient à nos basses-cours un élément de richesse. Mais, jusqu'à présent, ils sont rares, même dans nos ménageries. La femelle pond à terre, comme tous les gallinacés; elle conduit ses petits et les rappelle par un cri qui ressemble assez à celui du faisan; tant qu'ils sont jeunes, ils se nourrissent surtout d'insectes; à un âge plus avancé, leur régime alimentaire consiste en graines et en fruits.

Ce genre ne renferme jusqu'à présent que deux espèces. Le *pauxi* du Mexique a le plumage d'un noir lustré et bleuâtre, taché de blanc sur l'abdomen et à l'extrémité de la queue; il porte, adhérent à l'origine de la mandibule supérieure, un tubercule bleu, piriforme, légèrement incliné en arrière, creusé de nombreuses cellules et de rainures superficielles, et néanmoins de consistance osseuse ou pierreuse; de là les noms vulgaires d'*oiseau de pierre*, *oiseau-pierre*, d'où sont venus ceux de *pierre*, *pierre de Cayenne*, etc. Il a, en outre, le bec et les pieds rougeâtres et les ongles noirs. Cet oiseau est de la taille d'une belle poule. La femelle se distingue par son plumage brunâtre, cendré sur les ailes et le cou, son bec moins crochu, son tubercule plus petit et sa queue plus courte. Quelques auteurs prétendent même que ce dernier organe manque complètement et ajoutent que des poules transportées d'Europe ne peuvent vivre longtemps dans certains cantons de l'Amérique sans y perdre leur queue et même leur croupion; il y a évidemment ici une exagération.

Cet oiseau habite le Mexique, et on l'appelle quelquefois *hocco du Mexique*. Là on le réduit aisément à l'état de domesticité dans les basses-cours et il fournit un excellent mets. Malgré son nom vulgaire de *pierre de Cayenne*, il est étranger à la Guyane; les individus que l'on trouve dans ce pays sont domestiques et importés ou issus de parents importés du Mexique. Il n'existe également ni au Brésil ni au Pérou; aucun des voyageurs qui ont parcouru ces dernières contrées n'en fait mention; ils ne l'y ont jamais rencontré et il est complètement inconnu aux naturels des provinces de l'intérieur. Ceux qui ont soutenu l'opinion contraire à celle-ci ont confondu cette espèce avec la suivante.

Le *pauxi* du Brésil, vulgairement nommé *mitou* ou *mitu*, ressemble beaucoup au précédent, dont il ne constitue peut-être qu'une simple variété; il s'en distingue néanmoins par la crête saillante qui remplace le tubercule du bec et par la couleur marron (et non blanche) de l'abdomen et de la queue. Ses mœurs sont les mêmes; cette espèce fait la roue, comme le dindon.

PAVAGE s. m. (pa-va-je — rad. *paver*). Action de paver : *Diriger le* PAVAGE *des rues. Ouvriers occupés au* PAVAGE. ‖ Ouvrage fait en pavant : *Un* PAVAGE *de grès. Un* PAVAGE *de lave. Un* PAVAGE *de bois, de bitume comprimé. Ce* PAVAGE *a été très-mal fait.* ‖ Pavés.

— Fin. Droit qu'on payait autrefois pour l'entretien des chaussées.

— Encycl. On sait avec quel soin et quel luxe les Romains pavaient ou, pour être plus exact, dallaient les rues et les places des villes conquises et occupées par eux. On retrouve encore dans les fouilles opérées soit à Paris, soit en Italie, de ces grandes pierres dures, granit, grès, lave, basalte, posées sur une couche unie de béton et formant un *pavage* à la fois très-beau et, l'expérience l'a prouvé, très-solide. Ces *pavages* durèrent plusieurs siècles et servaient encore en Europe sous les Carlovingiens. Mais les dalles, n'ayant été ni renouvelées ni entretenues, disparurent petit à petit et, vers la fin du Xe et du XIe siècle, les voies gallo-romaines, autrefois si bien entretenues, n'étaient plus que des cloaques.

C'est vers le XIIe siècle environ que l'on commença à paver certaines places et voies publiques très-fréquentées. Philippe-Auguste employa, selon toute probabilité, pour le *pavage* de Paris, de grandes pierres de grès qui, suivant le chroniqueur Guillaume Le Breton, étaient carrées et grosses. Toutefois, dans les fouilles nombreuses faites à Paris pour les grands travaux d'égout exécutés ces temps derniers, on n'a pas trouvé trace du pavé de Philippe-Auguste. En revanche, lorsqu'on découvrit les fondations du Petit-Châtelet pour rebâtir le Petit-Pont, on trouva une assez grande quantité de pavés posés à 1 mètre à peu près en contre-bas du sol actuel. Ces pavés avaient en moyenne 40 et 20 centim. carrés d'épaisseur. « Ils avaient dû servir très-longtemps, dit M. Viollet-le-Duc, car ils étaient très-usés sur leur face externe, et dataient probablement de l'époque de la construction du Châtelet (fin du XIIIe siècle). »

On employa souvent au XVe et au XVIe siècle le pavage en cailloux pour les rues et les places. Ces cailloux, fortement usés sur une de leurs faces, étaient engagés par la partie opposée à cette face dans une couche de sable.

Le *pavage* au moyen de dés de grès paraît avoir été employé au moyen âge pour les étages inférieurs des habitations; il se composait de petits cubes de pierre de 0m,10 de côté, qui s'engageaient dans une petite couche de mortier ou de ciment par leur face inférieure légèrement taillée en pointe.

Du XVIe siècle jusqu'à nos jours, on a continué à employer le pavé de grès; ce n'est que depuis une vingtaine d'années environ qu'on utilise à Paris des pavés de porphyre et qu'on exécute dans cette ville des *pavages* de toute espèce.

Les pierres que l'on emploie le plus particulièrement aujourd'hui comme pavés sont : le grès, l'arkose, le granit, le basalte, le porphyre, le schiste, le calcaire et les cailloux roulés. Ces matériaux, à l'exception des derniers que l'on utilise tels qu'on les trouve, se débitent en cubes dont les dimensions varient de 0m,08 à 0m,25.

Dans les chaussées en pavés d'échantillon, les dimensions sur les deux sens sont à peu près uniformes, et il est possible de ranger les pavés en lignes continues exactement comprises entre des plans parallèles. Ces lignes continues portent le nom de *ranges*. La largeur de ces dernières, leur disposition par rapport au sens du mouvement des voitures, la hauteur des pavés et leur force relative sont autant d'éléments qu'il faut prendre en considération dans l'exécution d'un bon *pavage*, pour lequel trois conditions sont essentielles : 1° que les chevaux, lorsqu'ils tirent, puissent facilement y tenir le pied; 2° que les roues ne trouvent point une suite de joints continus en ligne droite; 3° que toutes les parties résistent autant les unes que les autres.

Pour résoudre la première condition, on dispose le *pavage* par ranges perpendiculaires au sens du mouvement; afin d'éviter que les têtes des pavés ne s'arrondissent, ce qui arrive avec le mode précédent, on a essayé des *pavages* dont les lignes de ranges font des angles de 40° à 50° avec la direction générale de la voie; mais on a reconnu que les pieds des chevaux sont moins assurés quand l'usure a fait disparaître les inégalités de la surface extérieure des pavés. Pour que les chevaux trouvent plus promptement un arrêt en cas de glissement, on diminue la largeur des pavés et, au lieu de cubes, on a adopté des parallélipipèdes rectangles dont la plus petite dimension est prise pour l'épaisseur uniforme des ranges. Pour que les roues des voitures ne puissent jamais suivre un développement continu de joints en ligne droite, on fait croiser les joints des ranges successives. Pour remplir cette condition et éviter l'inconvénient du séjour des eaux ménagères dans les joints, on emploie des pavés taillés ayant une longueur égale à un pavé et demi; de cette façon, le ruisseau est plus large, sa forme courte empêche les roues de passer à la même place, et il n'a pas de joints dans son axe. Pour remplir la troisième condition, on a soin de réunir les pavés de même dureté et de même dimension; sans cette précaution, les plus tendres s'usent rapidement, et ceux qui ont des dimensions différentes tassent inégalement; de là, les bosses et les creux que l'on rencontre sur certaines chaussées qui, dans ces conditions, ne peuvent résister longtemps aux chocs des véhicules.

La base sur laquelle le *pavage* est assis est le sable, qui convient très-bien en raison des propriétés qu'il présente : 1° d'être incompressible quand il est tassé et mouillé; 2° de transmettre latéralement, par l'enchevêtrement de ses molécules, les pressions directes qu'on lui fait supporter en quelques points de sa surface. Les expériences faites, il y a quelques années, ont fait connaître qu'il y avait à cet égard un certain rapport à établir entre l'étendue de la surface pressée, la base sur laquelle on voulait diminuer l'intensité de la pression transmise et l'épaisseur de la couche de sable interposée; on donne ordinairement pour effectuer un *pavage* une épaisseur de 0m,15 à 0m,24 à la couche de sable de fondation, sur laquelle on pose les pavés à l'aide de sable ou à sec, suivant que ces derniers sont en grès ou en porphyre; dans le deuxième mode, on ne fait le rejointoiement au sable mouillé que lorsque le *pavage* est complètement terminé et avant d'opérer le damage à la hie, qui doit lui donner sa forme définitive et assurer la solidité et la régularité de la construction.

On a exécuté des *pavages* sur forme de sable, dans lesquels les pavés sont cimentés avec du mortier hydraulique ou bitumineux dans le but d'empêcher l'infiltration des eaux dans le sol et la détérioration de la couche de sable, qui perd rapidement ses propriétés lorsqu'elle est pénétrée par des eaux contenant des matières étrangères, animales ou végétales. Ces procédés n'atteignent qu'imparfaitement le but que l'on se propose, tant à cause des ébranlements, qui déterminent des fissures dans le mortier, qu'à cause de l'humidité qui empêche le mastic bitumineux de s'attacher parfaitement aux pavés.

Dans les rues très fréquentées et quand le terrain sur lequel la chaussée doit reposer est de mauvaise nature, on remplace la forme en sable par un *sous-pavage* en pavés de rebut, sur lequel on établit la chaussée définitive comme précédemment.

Avant de livrer une chaussée pavée à la circulation, on l'arrose et on ramène au niveau convenable en la frappant avec une hie du poids de 35 à 40 kilogr. tenu à 0m,50 de hauteur; après cette opération, on recouvre le *pavage* d'une dernière couche de sable de 0m,02 d'épaisseur.

Les chaussées pavées résistant fort inégalement à l'action du roulage au moment du dégel, M. Quaisain, ingénieur des ponts et chaussées, est arrivé à l'assèchement de la forme et du sous-sol en employant la compression, et à faire sortir l'eau à travers les joints du *pavage* à l'aide d'un rouleau compresseur. Les expériences que cet ingénieur a faites dans le département du Pas-de-Calais ont démontré l'avantage que l'on pouvait tirer de cette application soit dans l'établissement des chaussées de ce genre, soit dans leur entretien.

Le *pavage* s'effectue encore avec des cailloux roulés que l'on dispose comme les pavés cubiques; mais les vides qu'ils laissent entre eux demandent un très-grand volume de sable.

Les petits échantillons, ayant la forme soit d'un parallélipipède de 0m,10 sur 0m,16 en tête et 0m,16 de queue, ou 0m,18 sur 0m,16 en tête et 0m,16 de queue; soit de troncs de pyramide de 13 et de 15 centim. carrés en tête, sont réservés pour les voies de luxe, notamment pour les caniveaux des boulevards et avenues; le gros échantillon, résistant mieux au roulage des voitures pesamment chargées, s'utilise dans les rues qui se trouvent dans des conditions de grande fréquentation, et comme il est moins glissant pour les chevaux, on le réserve surtout pour les rues dont le sol offre le plus de déclivité.

On a essayé avec assez de succès un *pavage* en pavés de porphyre de 7 centim. carrés posés à bain de mortier; mais le prix de revient de ce système est très-élevé et il ne saurait être d'une application générale, aussi bien à cause des dépenses qu'il exigerait que parce qu'il se prête difficilement aux réparations nécessitées par les nombreuses tranchées sur conduites d'eau et de gaz qu'on est souvent obligé de faire sur les voies publiques de Paris.

En moyenne, un *pavage* ordinaire coûte à Paris 18 fr. le mètre carré.

Dans plusieurs villes, et notamment à Paris, on a cherché à appliquer le bois au *pavage* des rues; mais les essais que l'on en a faits n'ont jamais répondu aux avantages annoncés; on a dû en revenir à l'emploi des autres matériaux. Cependant, on tente en ce moment un nouvel effort pour les pavés en bois, mais dans des conditions toutes particulières. Au lieu d'employer le bois à son état naturel et sous différentes manières d'assemblage et d'enchevêtrement des blocs, comme on l'a fait dans des essais multipliés sans obtenir de résultats avantageux, on prend des pavés en bois de sapin ou d'orme de 0m,11 d'épaisseur, que l'on imprègne de goudron de gaz et que l'on dispose sur une fondation en béton de 0m,10. Leurs joints sont obliques par rapport à la face de tête et sont coulés en bitume ou ciment. Les tentatives de ce genre faites à Paris, rue du Dragon et sur la place Saint-Michel, n'ont point donné de résultats très-satisfaisants; car, si nos souvenirs sont exacts, ce *pavage*, qui est d'un prix de revient plus élevé que celui de grès, a rapidement exigé des réparations et, finalement, a dû être remplacé par le petit pavé de porphyre qui, pour le moment, semble être le plus résistant de tous les pavés proposés.

Dans de nombreuses villes et surtout dans celles qui avoisinent le Rhône, Lyon, Avignon, etc., on pave les rues avec du caillou roulé qu'on répand sur la terre et qu'on enfonce quelquefois dans le sol au moyen d'appareils analogues à ceux qui servent à enfoncer les pavés de grès. Ce *pavage*, très-fréquent à Lyon et presque général à Avignon, est d'un prix de revient très-faible, mais les rues qu'il recouvre sont absolument inabordables aux piétons. Par compensation, les chevaux y tirent très-bien.

Les chaussées pavées sont employées de préférence aux chaussées empierrées lorsque la fréquentation de la voie a assez d'importance pour que l'on ne soit pas arrêté par le prix de construction. Si le *pavage* a sur l'empierrement l'inconvénient du bruit [illegible] pour les voitures [illegible] il vient offrir, par compensation, [illegible] avantage de [illegible] proportion l'effort de traction et d'opposer une plus grande résistance à toutes les causes de destruction.

L'entretien des routes et rues pavées se fait par [illegible] *ple*. Un relevé à bout consiste à enlever tous les pavés pour découvrir [illegible] certaine et [illegible] dernière pour un [illegible] remplacer le sable qui est [illegible] par du sable [illegible] à repiquer [illegible] primitif, et [illegible] tous les pavés [illegible] ceux qui [illegible] rix, les rues [illegible] tous les six ans; [illegible] mauvais [illegible] trois ans [illegible] et de [illegible] L'entretien [illegible] à remplacer seulement [illegible] à relever ceux qui sont enfoncés.

Indépendamment [illegible] dit, lequel [illegible] ou de porphyre, dans certaines villes et notamment à Paris on emploie pour recouvrir le sol [illegible]; puis, pour garnir les trottoirs, le bitume et les dalles [illegible] longueur [illegible]

L'épaisseur [illegible] varie à Paris [illegible] latéral [illegible] 0m,05 ou 0m,06 [illegible].

L'asphalte comprimé pour chaussée et le bitume coulé pour [illegible] établis sur une couche de béton de 0m,10.

Le mètre carré de chaussée en asphalte de 0m,04 d'épaisseur, [illegible] dressement et réglement [illegible] du terrain, coûte	1[illegible] fr.
A ajouter pour fondation en béton de chaux hydraulique et cailloux de 0m,10 d'épaisseur, compr. [illegible] de 0m,15, dressement et réglement de la surface du terrain, [illegible] l'encaissement et enduit en mortier .	2
TOTAL par mètre carré	[illegible]

Sur ce prix, il est [illegible] une [illegible] value de 2 fr. par chaque centimètre d'épaisseur, de sorte qu'une chaussée de 0m,05 d'épaisseur coûte par mètre carré . . . 15 f., et de 0m,06 d'épaisseur, par mèt. car. 17

Le mètre carré de dallage de trottoir en mastic de bitume [illegible] de première catégorie de 0m,015 d'épaisseur [illegible] dont on fait le plus fréquemment usage à Paris pour dallage [illegible], pour les plateaux et les [illegible] massif de fondation en [illegible] 0m,10 d'épaisseur, avec règlement, dressement et pilonnage de l'encaissement, mais déblai compté à part, coûte. . . . [illegible] fr. 5[illegible]

En dehors des *pavages* ordinaires, du *pavage* en bois employé [illegible] spéciales et qui n'a point jusqu'ici donné d'excellents résultats, et de l'asphalte, l'administration municipale de [illegible] pour le revêtement des chaussées que de l'empierrement dit *macadam*, dont le prix de premier établissement est peu élevé, mais qui coûte fort cher d'entretien.

Les voies empierrées de Paris sont toujours bordées de revers ou caniveaux pavés de 2m,50 à 4 mètres de largeur. V. EMPIERREMENT.

— Jurispr. Suivant la loi romaine, chaque propriétaire riverain était chargé de la construction et de l'entretien [illegible] remplissait point cette [illegible] bait alors au locataire, [illegible] puter ses avances sur le prix [illegible] loi fut suivie [illegible] villes de France. A Paris, [illegible] l'établissement et [illegible] charge des riverains a été consacré par un grand nombre d'[illegible] cution de cette obligation [illegible] manière générale [illegible] de décembre 1[illegible] et ses [illegible] rues, [illegible] et relever [illegible] rompus ou enlevés. [illegible] bien fait et ne pas [illegible] prescription de [illegible] ne fit pas cesser [illegible] usages déjà établis et qu[illegible] tains rapports de la [illegible] de l'entretien du pavé y fut successivement imposée au seigneur haut justicier, au censier, au propriétaire d'une [illegible] et à la ville pour [illegible] villes, c'était [illegible] les marchands, [illegible] d'œuvre, dans d'autres, [illegible] [illegible] de 1[illegible], [illegible] l'an VII, il n'intervint n[illegible] [illegible] la dépense du pavé sur [illegible]

Une telle disposition eût d'abord été contraire aux règles de la justice, et ensuite eût rencontré beaucoup d'obstacles dans son exécution. Elle eût été contraire aux règles de la justice, car presque partout les propriétaires des maisons ont, comme on l'a dit, chargés de cette dépense dans une proportion plus ou moins forte, ils ont dû, par conséquent, réduire du montant de cette servitude le prix de leurs acquisitions, et, si l'on faisait aujourd'hui de cette même servitude une charge commune à tous les habitants d'une ville, ce serait faire un présent aux propriétaires des maisons, avec la bourse de ceux qui ne le sont pas.

Ensuite cette disposition eût rencontré de grands obstacles dans son exécution. En effet, les caisses municipales, surtout dans les principales villes, ne suffiraient pas à cette dépense. Il faudrait donc s'occuper de leur créer des ressources nouvelles.

On n'a donc pas eu l'intention d'intervertir et l'on n'a pas interverti, par la loi de frimaire an VII, l'ancienne jurisprudence. Elle consistait à suivre les usages admis dans chaque localité. Toutefois, de grands et utiles travaux ont été faits sans qu'il se soit élevé de réclamations, et quand le but est atteint avec les moyens existants, on ne doit en admettre d'autres qu'après un sérieux examen. Aussi, le conseil, par un décret du 17 prairial an XIII, concernant la ville de Metz, a-t-il décidé que, suivant l'usage ancien, le pavé des rues était à la charge des propriétaires des maisons; et en conséquence l'article de dépense proposé au budget pour cet objet en a été rayé. Cette décision, justifiée par tout ce qui précède, doit servir de règle aussi longtemps qu'il n'aura pas été pourvu par un règlement général à cette partie de la police publique. Le conseil d'Etat déclara que, dans toutes les communes, le pavé des rues non grandes routes doit être mis à la charge des propriétaires des maisons qui les bordent, lorsque l'usage l'a ainsi établi et si l'article 4 de la loi du 11 frimaire an VII n'y apporte pas d'obstacle; puis que la loi du 11 frimaire an VII, en distinguant la partie du pavé des villes à la charge de l'Etat de celle à la charge des villes, n'a point entendu régler de quelle manière cette dépense serait acquittée dans chaque ville et qu'on doit continuer de suivre à ce sujet l'usage établi pour chaque localité jusqu'à ce qu'il ait été statué par un règlement général sur cette partie de la police publique; et enfin il décida que, dans les villes où les revenus ordinaires ne suffisent pas à l'établissement, à la restauration ou à l'entretien des pavés, les préfets peuvent en autoriser la dépense à la charge des propriétaires, ainsi qu'il s'est pratiqué avant la loi du 11 frimaire an VII. Cet avis fut approuvé le 25 mars 1807. Comme le règlement annoncé par le conseil d'Etat n'a jamais été rendu, les prescriptions contenues dans son avis sont toujours en vigueur.

L'avis du conseil d'Etat a soulevé de très-vives critiques. Dalloz résume ainsi la série d'arguments qu'on lui opposa: En premier lieu, a-t-on dit, la loi de l'an VII s'exprimait clairement sur l'entretien du pavé, qu'elle considère comme une dépense communale. Or, on ne peut considérer comme telles que les dépenses qui sont à la charge de la caisse municipale; ce qui le démontre, c'est la suite de l'énumération où il est question de chemins vicinaux, de reverbères, lanternes, etc., dépenses qui sont incontestablement à la charge de la commune. Il est donc raisonnable de penser que les doutes du ministre ne portaient que sur le premier établissement du pavé. Le conseil d'Etat cependant a étendu la réponse et l'a décidée [illegible]. En second lieu, disait-on, la décision du conseil d'Etat est injuste, car elle met à la charge des riverains des dépenses dont ils ne doivent pas tirer plus de profit que les autres habitants de la ville. Un arrêt du parlement de Paris du 22 janvier 1552, relatif aux rues de Paris, avait imposé cette dépense au seigneur haut justicier, parce qu'il percevait les droits de voirie; c'est cette jurisprudence qui eût dû être suivie. La ville, qui perçoit aujourd'hui ces droits, doit, par voie de conséquence, supporter les frais de *pavage*. Enfin, disait-on, un simple avis du conseil d'Etat, même approuvé par l'empereur, pouvait-il créer un impôt aussi lourd que celui qu'il faisait peser sur les riverains? D'ailleurs, les lois rendues depuis cet avis sont en opposition formelle avec la solution qu'il consacre. Ainsi, les lois du 28 avril 1816 et du 15 mai 1818 donnent, pour faire face à ces dépenses, les moyens d'y pourvoir par des impositions extraordinaires. Les articles 32 et 94 [illegible] d'établir aucun autre impôt, et l'article 40 de la charte, répété par les [illegible], dispose qu'aucun impôt ne peut être établi s'il n'est voté [illegible] par l'empereur. Les dépenses communales ne peuvent [illegible] le produit des [illegible].
A la suite de ce résumé, Dalloz ajoute: « [illegible] l'an VII, [illegible] mettant les frais d'établissement et d'entretien du pavé à la charge des riverains. Si, en effet, [illegible] autres arguments deviennent sans objet. Or, il [illegible] la loi de l'an VII, [illegible]

dépenses entre l'Etat, les départements et les communes, ait eu pour but de changer le mode suivant lequel les communes devaient pourvoir au payement des dépenses mises à leur charge. L'abrogation d'un usage aussi ancien, aussi incontesté que celui de l'établissement et de l'entretien du pavé par les propriétaires ne peut, à notre avis, résulter de l'interprétation plus ou moins arbitraire d'une expression que le législateur a prise dans un sens général et sans en déterminer la valeur. C'est, du reste, ce que le ministre de l'intérieur avait clairement démontré dans son rapport au conseil d'Etat. » La loi de l'an VII, a-t-il dit, ne fait que distinguer les dépenses de l'Etat et les dépenses des communes; mais comment les communes y contribueront-elles, la loi n'avait pas à le dire et ne le dit pas. C'est une loi qui classe les dépenses, mais non une loi qui en règle le mode de perception. Ce mode est laissé sous l'empire des lois sous lesquelles il se trouvait avant la loi de l'an VII, qui n'est pas une loi d'impôt, mais d'administration financière. Elle n'a donc pas aboli l'ancienne jurisprudence, qui consistait à suivre les usages admis dans chaque localité, soit pour le premier établissement, soit pour l'entretien du pavé. Cette réponse est péremptoire et montre d'ailleurs que le ministre avait saisi le conseil d'Etat de la question entière, et que la consultation demandée devait porter sur l'entretien aussi bien que sur le premier établissement du pavé. Ce premier argument réfuté, les autres perdent presque toute leur valeur; d'ailleurs ils ne sont pas fondés. Ainsi, il n'est pas vrai de dire que la décision du conseil d'Etat soit injuste. Les riverains retirent un plus grand avantage du pavé que les autres habitants; car le voisinage de la rue augmente la valeur de la maison, il est donc juste qu'ils subissent les charges corrélatives à ces avantages. Ces charges ont été prises en considération dans le prix d'acquisition; si donc on les en dégrevait, ce serait, dit avec raison M. Féraud-Giraud, faire un cadeau aux propriétaires avec l'argent de ceux qui ne le sont pas. Quant à l'argument tiré de ce que le conseil d'Etat aurait illégalement créé un impôt, il n'a de valeur que dans le système de ceux qui voient dans la loi de l'an VII une abrogation des anciens usages. En présence de la réfutation qui précède, cet argument tombe de lui-même; c'est la loi qui a maintenu l'impôt existant. Au surplus, ces dépenses du *pavage* que supportent les riverains peuvent-elles être considérées comme un véritable impôt? Non, c'est une sorte de servitude ayant pour cause les avantages que les propriétaires riverains retirent du voisinage de la rue. Du reste, dit en terminant M. Dalloz, et quoi qu'il en soit de ces arguments, l'avis du conseil d'Etat du 25 mars 1807, approuvé par l'empereur et inséré au *Bulletin des lois*, n'ayant pas été déféré au sénat conservateur pour cause d'inconstitutionnalité, doit suivant la constitution d'alors être considéré comme ayant force de loi. C'est avec ce caractère que la jurisprudence, soit administrative, soit judiciaire, l'a toujours appliqué.

Dans le principe, c'étaient les riverains eux-mêmes qui, dans la plupart des localités, faisaient exécuter à leurs frais les travaux de *pavage*; mais dans certaines autres les propriétaires riverains étaient déchargés de ce soin; la ville s'adressait à un entrepreneur et le payait de ses propres deniers, dont elle poursuivait le remboursement au moyen de taxes; ces taxes étaient acquittées par les riverains proportionnellement à l'étendue de leur façade sur la rue. Mais remarquons qu'il résulte de l'avis du conseil d'Etat du 25 mars 1807 que l'obligation des riverains n'est pas absolue; en effet, « dans les villes, dit l'avis, où *les revenus ordinaires ne suffisent pas*, les préfets *peuvent* autoriser la dépense à la charge des propriétaires... »

Aujourd'hui, d'ailleurs, toute controverse sur la matière est impossible et on doit reconnaître la légalité des anciens usages et des taxes imposées aux propriétaires riverains de la voie publique pour le payement des frais de *pavage* de la partie sise au devant de leurs immeubles.

Mais il est toujours nécessaire que le propriétaire soit réellement riverain; ainsi, par exemple, s'il existait entre la voie publique et un immeuble une bande de terrain retranchée de la voie publique, mais que le propriétaire n'a pas été mis en demeure d'acquérir, ce propriétaire ne peut être soumis à la dépense de *pavage*. Peu importe, d'autre part, que la maison riveraine soit en contre-haut ou au niveau du pavé.

D'après un arrêt du conseil d'Etat du 28 décembre 1853, quand une rue est élargie, les riverains sont tenus de supporter les frais du *pavage* résultant de l'élargissement, pourvu toutefois que cette opération soit faite dans l'intérêt de la circulation.

Dans son *Dictionnaire de voirie*, M. Rousset dit que chaque propriétaire doit payer le *pavage* de son côté, depuis le pied de sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée bombée ou fendue, et dans l'étendue de sa façade. Cependant, ainsi que le fait remarquer avec raison Dalloz, il peut arriver que les propriétaires ne soient pas tenus de payer le *pavage* pour toute la moitié de la largeur de la chaussée située devant leurs maisons; car on suppose dans la pratique une largeur normale; par conséquent, si l'administration donnait aux rues une largeur exceptionnelle, que les besoins de la circulatiom ne justifieraient pas, les riverains ne sauraient être contraints de contribuer qu'au payement de la largeur normale. On admet aussi généralement que les places publiques doivent être considérées comme des rues d'une largeur exceptionnelle et que les riverains ne peuvent être taxés que pour la moitié de la largeur normale des rues.

La règle qui met à la charge des riverains les frais de premier établissement du *pavage* est également applicable lorsqu'on emploie l'empierrement ou le macadam. Mais il faut faire une distinction relativement à l'*entretien* des voies publiques: les riverains ne sont tenus de supporter que les frais qui sont nécessités par l'usure ordinaire et normale de la voie, mais on ne saurait exiger d'eux le payement de réparations extraordinaires et imprévues.

Enfin, les rues faisant suite aux grandes routes sont exécutées et entretenues sur les fonds affectés à ces grandes routes. Dès lors on invoquerait en vain d'anciens usages pour faire supporter cette dépense aux riverains.

Des principes plus haut énoncés il résulte que c'est toujours aux anciens usages qu'il convient de recourir, soit qu'il s'agisse du premier établissement du pavé, soit même qu'il s'agisse de son entretien.

Les tribunaux civils ne peuvent jamais connaître des difficultés qui peuvent s'élever dans l'espèce et, lorsqu'il y a réclamation, c'est devant le conseil de préfecture qu'elle doit être portée.

Les entrepreneurs de *pavage* font partie de la 3e classe des patentables; les marchands de pavés sont rangés dans la 5e; les paveurs sont de la 6e seulement.

PAVAME s. m. (pa-va-me). Bot. Nom vulgaire du sassafras et du bois de cannelle.

PAVANE s. f. (pa-va-ne — ital. *pavana*. On a dit que *pavana* est l'abréviation de *padovana*, padouane, danse de Padoue; mais Brantôme la nomme *pavane* d'Espagne, et Carré, qui disait en 1783: « Les chevaliers menoient la *pavane* sans quitter le harnois ni la cotte d'armes; les hommes à pied, approchant des femmes, tendoient les bras et les mantes en faisant la roue comme les coqs d'Inde ou les *paons*, » nous semble avoir indiqué la véritable étymologie. Quand M. Littré, refusant d'admettre le changement de l'*o* en *a*, reste hésitant sur l'origine du mot en question et fait venir *se pavaner* de *pavane* et non pas de *paon*, il oublie d'abord le féminin latin *pava*, paonne, où le changement de l'*o* en *a* est tout fait, et ensuite sa propre définition du mot *se pavaner*: « Marcher d'une manière superbe comme un *paon* qui fait la roue »). Ancienne danse très-grave: *Danser une* PAVANE. *La sarabande était une danse noble, moins grave que la* PAVANE. (C.-Blaze.) ‖ Air sur lequel on exécutait cette danse.

— Bot. Nom vulgaire du bois du pignon d'Inde.

— **Encycl.** Chorégr. La *pavane* est une ancienne danse qui, selon certains écrivains, aurait été inventée par Fernand Cortez, le conquérant du Mexique. C'était principalement une danse de cour, si l'on s'en rapporte à ces vers de l'*Art poétique* de Vauquelin:

> Car depuis que Ronsard eut amené les modes
> Du tour et du retour et du repos des odes,
> Imitant la *pavane*, ou du roi le *grand bal*,
> Le François n'eut depuis en Europe d'égal.

Effectivement la *pavane* portait aussi parfois le nom de grand bal. « C'est une danse grave, dit Campan dans son *Dictionnaire de danse*, venue d'Espagne, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons font avec leur queue, d'où lui est venu le nom. Les gentilshommes la dansoient avec la cape et l'épée, les gens de justice avec leurs longues robes, les princes avec leurs grands manteaux et les dames avec les queues de leurs robes abaissées et traînantes. On l'appeloit le grand bal, parce que c'étoit une danse majestueuse et modeste. »

Ce serait, selon certains auteurs, par allusion à la fierté des attitudes de cette danse qu'on aurait fait le verbe *se pavaner*, c'est-à-dire marcher d'une manière fière, superbe et orgueilleuse, comme un paon qui fait la roue; telle est du moins l'étymologie consacrée par le Père Labbe, par Furetière, par Jean-Jacques Rousseau. D'autres, à la suite de Le Duchat, font venir la *pavane* de Padone, se fondant sur un passage d'Antonio Massa Gallesi, dans lequel le mot latin *paduana* est mis pour *pavane*. Mais Thoinot-Arbeau, dans son *Orchésographie*, donne clairement à entendre qu'il y a eu deux danses de ce nom, la *pavane* ordinaire et la *pavane* d'Espagne. « *La pavane* d'Espagne, dit-il, se danse par mesure binaire, médiocre, soubz l'air et avec les mouvements dont s'ensuyt la tabulature et, quand on l'a dansée en marchant en avant pour le premier passage, il fault rétrograder en desmarchant, puis, continuant le mesme air, on fait avec aultres nouveaulz mouvements le second passage, puis les aultres, conséquemment, lesquels pourrez apprendre tout à loisir. » Catherine de Médicis excellait à danser la *pavane* d'Espagne, et elle la perfectionna en la rendant plus gracieuse et plus vive. En Espagne, on dit encore aujourd'hui: « Ce sont des entrées de *pavane*, » pour parler d'un homme qui vient gravement et mystérieusement tenir des discours ridicules. On dit également: « Ce sont pas de *pavane*, » à propos d'un personnage dont la lenteur est affectée.

La Société des concerts du Conservatoire a dans son répertoire un air de *pavane* du XVIe siècle, anonyme, plein de charme, de grâce et de langueur.

PAVANER (SE) v. pr. (pa-va-né. — V. PAVANE). Marcher ou se poser d'une manière fière, superbe, orgueilleuse: *Aimer à* SE PAVANER. *Tel qui* SE PAVANE *en maître audacieux dans telle maison se glisse en prétendant timide dans la maison voisine et rivale.* (Mme E. de Gir.)

> Heureux qui *se pavane* à ces longues banquettes
> Où le monde s'installe en parures coquettes.
>
> BARTHÉLEMY.

> On a vu des méchants en place,
> Bien décorés, bien dédaigneux,
> *Se pavanant* avec audace
> Sous le collier du chien hargneux.
>
> FR. DE NEUFCHATEAU.

PAVANEUR s. m. (pa-va-neur — rad. *se pavaner*). Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

PAVATE s. m. (pa-va-te). Bot. Syn. de PAVETTE: *Les Indiens se servent du bois et de la racine du* PAVATE. (V. de Bomare.)

PAVÉ, ÉE (pa-vé) part. passé du v. Paver. Garni de pavés ou de dalles: *Chemin* PAVÉ. *Salle de bain* PAVÉE *de marbre. Une cuisine* PAVÉE *de briques. Les rues de Paris étaient mal* PAVÉES. (Volt.)

— Par ext. Couvert sur toute sa surface, jonché: *Un champ de bataille* PAVÉ *de cadavres.*

— Loc. fam. *Avoir le gosier pavé*, Boire, manger très-chaud; faire un grand usage d'épices, de liqueurs fortes.

— *La ville en est pavée, Les rues en sont pavées*, Se dit des choses qui se trouvent en grande abondance dans une ville: *Les oranges étaient autrefois rares, maintenant* LES RUES EN SONT PAVÉES. (Acad.)

— Prov. *L'enfer est pavé de bonnes intentions*, Les bonnes intentions ne suffisent pas pour assurer le salut.

PAVÉ s. m. (pa-vé. — V. l'étym. de *paver*). Morceau à peu près cubique de liais, de grès ou d'autre pierre dure, dont on se sert pour paver: *Arracher un* PAVÉ. *Enlever les* PAVÉS. *Barricade faite avec des* PAVÉS. *La dernière raison des rois, le boulet; la dernière raison des peuples, le* PAVÉ. (V. Hugo.)

> Un ais sur deux *pavés* forme un étroit passage.
>
> BOILEAU.

> . . . . Le fidèle émoucheur
> Vous empoigne un *pavé*, le lance avec roideur,
> Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche.
>
> LA FONTAINE.

‖ Se dit quelquefois pour dalle: *Un* PAVÉ *de marbre, de mosaïque.*

— Assemblage de pavés ou de dalles qui couvrent une aire, une surface: *Le* PAVÉ *d'une rue. Le* PAVÉ *d'une église. Le* PAVÉ *d'une salle à manger. Le* PAVÉ *d'une cour, d'un vestibule, d'une cuisine. Un* PAVÉ *glissant. Le hasard a fait découvrir un* PAVÉ *mosaïque d'origine romaine.* (Vitet.)

> Tu le vois, devant toi tous les jours prosterné,
> Humilier ce front de splendeur couronné,
> Et, confondant l'orgueil par d'illustres exemples,
> Baiser avec respect le *pavé* de tes temples.
>
> RACINE.

— Par ext. Rues d'une ville: *Se promener sur le* PAVÉ *de Paris. Faut-il interdire au mendiant le* PAVÉ, *qui est son seul domaine?* (Mme Lambert.) ‖ Ville même: *Ce médecin, ce maître de danse, de musique, gagne beaucoup sur le* PAVÉ *de Paris; le* PAVÉ *de Paris lui vaut beaucoup.* (Acad.)

— Fam. Circonstance fâcheuse et soudaine: *C'est un rude* PAVÉ *qui nous est tombé sur la tête.* ‖ Éloge maladroit: *Ce n'est pas un coup d'encensoir, c'est un* PAVÉ *qu'il vous a lancé.*

— *Haut du pavé*, Partie du pavé qui est près des murailles: *Céder à quelqu'un le* HAUT DU PAVÉ. ‖ *Tenir le haut du pavé*, Tenir le premier rang, jouir d'une grande considération: *Il* TIENT LE HAUT DU PAVÉ *dans notre ville, dans notre compagnie. L'école démocratique* TIENT LE HAUT DU PAVÉ *maintenant dans la philosophie, dans l'histoire, dans la morale.* (T. Delord.) ‖ *Prendre le haut du pavé*, S'élever au-dessus des autres: *Il* A PRIS LE HAUT DU PAVÉ *sur toutes les personnes de sa profession.* (Acad.) ‖ *Disputer le haut du pavé*, Disputer la préséance.

— *Être sur le pavé*, N'avoir point de domicile; n'avoir point d'emploi, point de travail: *Je me voyais* SUR LE PAVÉ *sans argent, ou du moins fort près d'en manquer.* (Le Sage.) ‖ *Être sur le pavé du roi*, Être sur la voie publique, dans un lieu d'où l'on ne peut être exclu par personne. ‖ *Mettre quelqu'un sur le pavé*, Lui faire quitter son logement sans qu'il en ait trouvé un autre; lui faire perdre la position qui fournissait à sa subsistance. ‖ *Mettre les meubles de quelqu'un sur le pavé*, Les mettre, les déposer dans la rue, pour le chasser lui-même de son logement. ‖ *Battre le pavé*, Aller par les rues, se promener en oisif:

Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,
Qu'à battre le pavé comme un tas de galants?

RACINE.

— *Batteur de pavés*, Flâneur, homme qui perd son temps à se promener.

— *Faire quitter le pavé à quelqu'un*, L'obliger à se retirer, faire en sorte qu'il ne reparaisse plus.

— *Tâter le pavé*, Agir avec circonspection, avec prudence; sonder le terrain avant d'agir.

— *Brûler le pavé*, Aller très-vite, soit à cheval, soit en voiture; être lancé à fond de train : *Nous* BRÛLIONS, *notre voiture* BRÛLAIT LE PAVÉ.

— *Le pavé est chaud*, La circonstance est délicate, difficile.

— *Les pavés le disent*, Tout le monde en parle.

— *Il en sort de dessous les pavés*, Se dit de ce qui arrive, se montre, se produit en abondance :

Vous êtes bien rêveur! qu'est-ce que vous avez?
— J'ai qu'il me sort des sots de dessous les pavés.

LA CHAUSSÉE.

— *A moi murailles, les pavés sont à moi*, Cri qu'on attribue par plaisanterie aux ivrognes.

— *Fluxion de pavé*, Enflure au visage résultant d'une chute; se dit surtout quand la chute a été causée par l'ivresse : *Qu'avez-vous donc?* — *Rien; une fluxion...* — *Oui, une* FLUXION DE PAVÉ.

— Prov. *Bride en main sur le pavé*, Il faut surveiller et maintenir son cheval quand on est sur le pavé, parce que les écarts y sont faciles. ‖ Fig. Il ne faut ménager aucune précaution dans les affaires délicates.

— P. et chauss. *Pavé d'échantillon*, Celui qui a les dimensions voulues. ‖ *Pavé bâtard*, Celui qui n'a pas les dimensions voulues. ‖ *Pavé refendu*, Pavé moins épais que les pavés ordinaires, qu'on emploie dans les lieux où les voitures ne passent pas. ‖ *Pavé de deux, de trois*, Pavé obtenu en divisant en deux, trois parties un pavé de gros échantillon, c'est-à-dire un pavé cubique de [illegible] de côté. ‖ *Pavé de démolition*, Celui qui provient d'un pavage défait. ‖ *Pavé en recherche*, Réparations qui consistent à enlever avec un levier les pavés usés ou fendus, et à les remplacer par des pavés neufs.

— Féod. *Droit de pavé*, Droit qu'avait le seigneur haut justicier de fournir entièrement le premier pavé d'une ville seigneuriale.

— Comm. *Pavé rafraîchissant*, Nom que les Parisiens donnent à des pains d'épice très-grands et très-épais.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

— Allus. littér. **Le pavé de l'ours**, Passage de la fable de La Fontaine intitulée *l'Ours et l'Amateur de jardins*. Un campagnard se lie d'amitié avec un ours, qui se charge d'écarter les mouches pendant le sommeil de son ami.

Un jour que le vieillard dormait d'un profond somme,

Sur le bout de son nez une allant se placer
Mit l'ours au désespoir, il eut beau la chasser.
Je t'attraperai bien, dit-il; et voici comme.
Aussitôt fait que dit : le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur,
Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche;
Et, non moins bon archer que mauvais raisonneur,
Roide mort étendu sur la place il le couche.
Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Plusieurs vers de cette fable sont devenus proverbes :

Il est bon de parler et meilleur de se taire.
Et, bien qu'on soit, à ce qu'il semble,
Beaucoup mieux seuls qu'avec des sots.
Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Mais on se contente souvent de ces simples mots : le *Pavé de l'ours*, pour désigner l'acte irréfléchi d'une amitié aveugle et sans jugement.

« Vous parlez de la stérilité de cet homme (Voltaire), qui abattait pour ne pas relever; il a répondu à cette attaque : « J'abattais les » préjugés; que voulez-vous que je misse à » la place? » Il faut dire que dans sa passion il a été un peu l'*ours de la fable*. Pour tuer une mouche, il jetait quelquefois une pierre. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

« Bacon est cependant bien plus maître de son imagination que Descartes. Il ne commence pas par douter de tout. Descartes, je lui en demande bien pardon, avec son doute universel, tue du même coup l'*homme avec la mouche*. De peur que l'erreur ne lui échappe, il écrase tout, même la vérité. »

S. DE SACY.

« Dans son discours d'hier, M. Jules Favre a défendu la liberté de la presse comme [illegible] de la fable défend les traits son ami. L'éloquent orateur est sans doute allé plus loin qu'il ne voulait [illegible] qu'il n'y avait en France d'autre presse périodique que celle du gouvernement. »

LOUIS JOURDAN.

« Pour Lamartine. M. Maxime Du Camp ne craint pas de le comparer au Christ crucifié. Comment arrive-t-il à cette étrange comparaison? Je vous le donne en cent. Lamartine crucifié est tout simplement Lamartine condamné à l'histoire forcée. L'expression est délicate et mérite d'être consignée. Si M. Du Camp, avant de prendre la plume, avait pris la peine de relire l'*Ours et l'Amateur de jardins*, j'aime à croire qu'il n'eût pas lancé sur le visage de Lamartine cet affreux *pavé*. »

G. PLANCHE.

« Il ne manque pas dans le monde de gens qui prennent à cœur de vous rendre un service et qui vous jetteraient sans remords le plus lourd *pavé* pour écraser la mouche qui vous pique. Alors ils se frottent les mains et l'idée ne leur viendrait pas que vous puissiez être tombé de mal en pis. »

ALFRED DE MUSSET.

« Toujours l'affaire Mortara!

» Les véritables amis de la religion et du pape, tous ceux qui désirent que le catholicisme conserve sa grande et légitime influence, font des vœux ardents pour que Rome évite le *pavé* que les révérends pères du couvent des Catéchumènes et l'*Univers* viennent de lui lancer à la tête. »

BERTIN.

« La loi de 1807 (contre l'usure) a été sincère; elle a voulu protéger les emprunteurs; elle s'est trompée, elle a fait comme l'ours de la fable, elle leur a lancé le *pavé* à la tête. Oui, il y a de cela dans la loi de 1807. Elle empêche de créer les institutions démocratiques de l'industrie, les institutions démocratiques du commerce qui subissent aujourd'hui un intérêt élevé dans de mauvaises conditions : le prêteur ne donne son argent qu'à des conditions léonines, lorsqu'il voit debout près de lui la loi de 1807, la pique en main, et plus loin, quand il a la perspective du président correctionnel et du procureur impérial... »

MICHEL CHEVALIER.

« Ma belle Lutèce, n'oublie pas ma nationalité : bien que je sois un des mieux léchés d'entre mes compatriotes, je ne saurais pourtant pas tout à fait renier ma nature, c'est ainsi que les caresses de mes pattes tudesques ont pu te blesser parfois et je t'ai peut-être lancé plus d'un *pavé* à la tête, dans la seule intention de te défendre contre les mouches. »

HENRI HEINE.

Et vous, libres penseurs, dont le sobre dîner
Est un conseil d'État, immortels journalistes!
Vous qui voyez encor, sur vos antiques listes,
Errer de loin en loin le nom du bon Riné,
Savez-vous ce Pâté et les poches [illegible]
Ont-ils grâce à vos yeux, quand vous comptez les vôtres?
O vieux sir John Falstaff! que, rire eut [illegible]
Ton large et joyeux corps, gonflé de vin d'Espagne,
En voyant ces Caveaux, [illegible] de Champagne,
Pour tuer une mouche apprêter un pavé!

A. DE MUSSET.

PAVÉ DES GÉANTS, nom donné quelquefois à la CHAUSSÉE DES GÉANTS.

PAVÉE s. f. (pa-vé). Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

Pavée-au-Marais (RUE). Cette rue de Paris est située, comme son nom l'indique, dans le vieux quartier voisin de la rue Saint-Antoine et de la place Royale. Une partie de cette rue, qui existait dès 1235, touchait aux anciennes murailles de Philippe-Auguste. Elle s'appelait alors rue du Petit-Marivaux, et prit, en 1406, le nom de rue du Petit-Marais, et sa dénomination actuelle [illegible] au XVIe siècle. L'ouvrage en 1838, la rue Pavée subit, dans une partie de ses [illegible] en 1854. Au no 13 est situé l'hôtel d'Herbouville [illegible] sous le [illegible] de Savoisy et de Lorraine. L'hôtel de Savoisy [illegible] par arrêt du parlement à la suite d'une [illegible] en 1404, entre les étudiants et des [illegible] de Savoisy, et [illegible] Chastel y mourut en 1743, [illegible] Lorraine, [illegible] Au no 24 est situé l'hôtel Lamoignon, [illegible] au XVIe siècle sur une portion de la culture Sainte-Catherine et acquis, en 1581, par le duc [illegible] Marie Touchet [illegible] en 1581. Il devint [illegible] qu'en 1765. Le [illegible] par son [illegible] et le [illegible] en 1769. Le dernier, Lamoignon de Malesherbes, l'un des défenseurs de Louis XVI à la Convention, y demeura jusqu'à sa mort (1793). L'hôtel [illegible] Angoulême, ou plutôt de Lamoignon, est aujourd'hui loué en détail à des particuliers.

PAVEMENT s. m. (pa-ve-man — rad. *paver*). Action de paver; travail du paveur : [illegible] PAVEMENT [illegible] Se dit particulièrement des pavages ou dallages de luxe : *Un* PAVEMENT *de marbre. Il découvrit une église dont une précieuse mosaïque ornait le* PAVEMENT. (Lenormant.)

PAVENTIE, divinité romaine, qu'on invoquait pour garantir les enfants de la peur ou pour s'en délivrer soi-même.

PAVER v. a. ou tr. (pa-vé — lat. *pavire*, le [illegible] avec un digamma, de la racine sanscrite *pû*, battre, qui, conjuguée sur la première classe, fait *pavami*, exactement le grec *pafiô* et le latin *pavio*). Couvrir de pavés ou de dalles : PAVER *une rue, une cour.* PAVER [illegible] *un vestibule, une salle à manger.*

— Par ext. Joncher, couvrir complétement : *Après cet orage, les fruits* PAVAIENT *le sol.*

— Absol. : PAVER *à sec.* PAVER *à bain de mortier. Faire* PAVER *devant sa porte. Ne passez pas là, on y* PAVE.

— Pop. *Rue où l'on pave*, Rue où l'on évite de passer, non parce qu'on y pave, mais parce qu'on craint d'y rencontrer un créancier.

PAVERACCIA s. f. (pa-vé-ra-tchia). Moll. Nom donné aux clovisses sur le littoral de l'Adriatique.

PAVERT s. m. (pa-vèr — contr. de *passevert*). Ornith. Nom vulgaire du septicolore, espèce de tangara, dit aussi PASSE-VERT.

PAVESADE s. f. (pa-ve-za-de — de l'ital. *pavese*, pavois). Anc. mar. Toile que l'on tendait le long d'une galère, pour cacher à l'ennemi ce qui se passait sur le pont. ‖ Rangée de boucliers, de pavois qu'on disposait comme un rempart autour du navire.

— Anc. art milit. Nom donné à des sortes de claies que l'on portait devant les archers pour les abriter.

— Encycl. Art milit. Les claies appelées *pavesades* étaient en usage longtemps avant Philippe-Auguste, et Froissart ne les donne pas comme une chose nouvellement inventée. C'étaient des mantelets de claies qu'on rangeait sans doute par lignes parallèles ou obliques, du camp aux travaux les plus proches du corps de la place, derrière lesquelles les soldats à couvert ouvraient un petit fossé assez profond pour les maintenir droites et fermes. On les rangeait dans ce fossé et on consolidait l'ouvrage par de la terre piétinée. Ce mode de retranchement était employé dans les siéges. Les *pavesades* étaient également utilisées dans les luttes en rase campagne. Elles étaient alors d'un petit modèle et les pavesieux, ou soldats munis de *pavesades*, les transportaient avec eux. En temps de paix, ces retranchements volants étaient mis en magasin. Les *pavesades* ont été d'un emploi fréquent depuis le XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe, époque à laquelle on paraît avoir renoncé à les utiliser.

PAVESAN, ANE s. et adj. (pa-ve-zan, a-ne). Géogr. Habitant de Pavie; qui appartient à Pavie ou à ses habitants : *Les* PAVESANS. *Le* [illegible] PAVESAN.

PAVESCHIER s. m. (pa-vè-chié — rad. *pavois*). Nom donné, dans le moyen âge, au soldat qui portait le bouclier appelé pavois. On disait aussi PAVESIEUR.

— Encycl. Les *paveschiers* étaient les goujats, les soldats, les piétons chargés de porter en campagne et dans les siéges les pavois [illegible] derrière lesquels se tenaient les archers et les arbalétriers. Froissart, qui parle quelquefois des *paveschiers*, n'orthographie pas leur nom [illegible] *paveseur, pavaisier, pavecheur, pavecheux, pavesieux, pavoisier*; ce dernier terme est particulier au règne de Charles VII. Il a existé des compagnies de connétablie en partie composées [illegible] de [illegible]

PAVESI (Stefano), [illegible] né à [illegible] 1779, [illegible] dirigé sur Marseille par le commandant des troupes bourbonniennes qui avait capturé [illegible] Dijon, il eut la bonne fortune de rencontrer [illegible] des engagements avec [illegible], et Pavesi fut en [illegible] vint faire rentrer dans les bas-fonds de la médiocrité. Vers 1826, le compositeur cessa d'écrire pour le théâtre et se confina dans les fonctions de maître de chapelle de sa ville [illegible] connus; Pavesi, lui-même, n'a pu donner le [illegible] tiques. On compte quarante-huit partitions, dont la plus célèbre est l'opéra-bouffe *Ser Marc' Antonio* [illegible] Pavesi a eu la malencontreuse idée de remettre en [illegible] *Muette de Portici*, sous les noms de la *Donna* [illegible] *la Muta di Portici* (Venise 1831). Il est inutile de dire que le placage du compositeur [illegible] d'œuvre français. On doit également à ce [illegible] et des cantates.

PAVET DE COURTEILLE (Abel-Jean-Baptiste), orientaliste français, né à Paris en 1821. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des langues orientales et fut chargé, en 1853, du cours de turc au collége de France. M. Pavet de Courteille s'est fait connaître par des travaux très-estimés sur la langue turque orientale [illegible] Société asiatique et il a été élu, le 14 mars 1873, membre de l'Académie [illegible] en remplacement de M. de Rougé. On lui doit un *Dictionnaire turc*, ouvrage considérable, [illegible] ques originaux, et des traductions des *Con*[illegible] collaboration avec M. Barbier de Meynard, les trois premiers volumes de la grande encyclopédie historique de Maçoudi, intitulée les *Prairies d'or*.

PAVETTE s. f. (pa-vè-te). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

— Encycl. Les pavettes sont des arbrisseaux à feuilles opposées; les fleurs, groupées en [illegible] feuilles, plus ou moins compactes, présentent un calice très-petit, monophylle, à quatre dents; une corolle monopétale, en entonnoir, à tube très-long et grêle, velu à la [illegible] à anthères linéaires, noirâtres, presque sessiles; un ovaire infère, surmonté d'un petit disque tétragone, au centre duquel s'élève un long style filiforme, surmonté d'un stigmate velu; le fruit est une baie pisiforme, à une [illegible] côté et convexe de l'autre. Ce genre com[illegible] mal déterminées et dont plusieurs doivent [illegible] les vertes et luisantes, à fleurs [illegible] odorantes. Elle habite l'Inde [illegible] tringentes font supposer qu'elle doit être riche en tannin, ce qui n'a pas lieu de surprendre dans une rubiacée. Les tiges et les racines [illegible] tions, les fièvres ardentes, les [illegible] la rigueur vivi[illegible]

PAVEUR [illegible]

PAVIA [illegible]

[illegible] du Nord envoyée contre les carlistes, et, à ce [illegible] dans laquelle il leur promettait le pardon et [illegible] c'est la tolérance, c'est le respect de toutes [illegible] forces carlistes qui s'organisaient et deve[illegible] Moriones lorsque éclata l'insurrection des in[illegible]. Investi d'un commandement, il comprima avec [illegible] Castille. Ce fut alors que Pavia s'aboucha avec le maréchal Serrano, M. Sagasta et les chefs des partis hostiles au nouveau gouvernement de l'Espagne, qu'il complota de chasser l'Assemblée élue par la nation et de remettre le pouvoir aux hommes qui en avaient [illegible] néral n'attendait qu'une occasion favorable, lorsque cette occasion vint se présenter le jour même de la rentrée des cortès, le 2 janvier 1874. Dans la séance du jour, M. Castelar, chef du pouvoir exécutif, lut un exposé de sa politique, et des membres des cortès déposèrent une proposition demandant que la Chambre votât sur la question de confiance. [illegible] due pour être reprise à onze heures et demie du soir. La discussion recommença alors, on passa au vote et 120 voix contre 100 s'étant prononcées contre le gouvernement, Castelar envoya aussitôt sa démission, ainsi que celle [illegible] heures, les députés venaient de rentrer en séance lorsque le palais des cortès fut enveloppé par des troupes qui braquèrent trois pièces d'artillerie devant le péristyle. Deux aides de camp du général Pavia entrèrent [illegible] président Salderon un ordre du capitaine général, dissolvant les cortès. Une grande agi[illegible] tations indignées s'élevèrent de toutes parts; mais un peloton de soldats franchit le seuil de la salle qu'ils firent évacuer, et quelques coups de fusil tirés en l'air, comme pour accentuer la violence de ce dénoûment, retentirent au dehors. Le maréchal Serrano s'emparait peu après du palais du gouvernement, et, sous cette formule audacieuse : « En vertu des facultés dont je suis revêtu comme président du pouvoir exécutif de la république, » il nommait un nouveau ministère. [illegible] jusqu'au 13 mai 1874, époque où eut lieu un remaniement ministériel en faveur du parti que représentent MM. Sagasta et Zabala. Dans une lettre rendue publique, il donna sa démission en déclarant qu'en faisant le coup d'État du 3 janvier il avait voulu « sauver la société et remettre le pouvoir, non dans les mains d'un homme et d'un parti, mais dans celles du pays, représenté dans le gouvernement par les fractions politiques de l'ordre. Je n'eusse pas entrepris pareille chose, ajouta-[illegible]

PAVIA-UDINESE, bourg d'Italie, province, [illegible]

PAVIE s. m. (pa-vî). Arboric. Variété de [illegible]

PAVIE, [illegible] Évêché suffragant de Milan. Tribunal de 1re instance et chambre de commerce. Université, séminaire épiscopal, plusieurs col[illegible] Borromée et du pape Pie V; lycée, école d'agriculture; écoles vétérinaire, d'architecture [illegible] commerce qui se fait entre le Tessin et le Pô. [illegible] de San-[illegible] suite à un pont de sept arches, bâti au XIVe siècle, et qui fait communiquer la ville au faubourg de Borgo-Ticino. Les autres rues sont en général larges et bien pavées. Les places sont d'une grandeur suffisante; les plus re[illegible] lieri et celle de la cathédrale. La *cathédrale*, commencée en 1488 et restée inachevée, renferme quelques bons tableaux et un prétendu tombeau de saint Augustin, monument en marbre des plus remarquables du XIVe siècle, ouvrage de Bonino da Campione. Une grande variété d'invention se manifeste dans la mul[illegible] décorent ce précieux monument. On y voit quelques bons tableaux de Crespi et de B. Gatti.

L'église Santa-Maria-del-Carmine offre une belle façade en brique rouge foncé, de longs piliers terminés par des clochetons, une belle rosace, de jolies fenêtres et un bon tableau de Colombano. Le clocher, très-élevé, re[illegible] à environ 132.

L'église Saint-François (*San-Francisco*) a une belle façade en briques. A l'intérieur, on remarque une peinture de Campi.

L'église Saint-Michel, curieux monument dont la date est inconnue, est peut-être plus intéressante encore que la cathédrale; elle fut longtemps considérée comme un des plus précieux échantillons d'architecture de l'époque lombarde, et ce ne fut qu'en 1828 qu'un savant [illegible] montra l'erreur : l'édifice primitif, construit en effet par les Lombards, aurait été depuis longtemps détruit, et l'édifice actuel ne remonterait pas au delà du XIe siècle. Néanmoins, la plupart des archéologues français s'accordent à attribuer aux Lombards les parties basses de l'abside et des pignons du nord. L'ornementation des chapiteaux des piliers consiste dans des enroulements de feuillages entremêlés de figures et d'animaux. Même ornementation bizarre pour la façade, de forme pyramidale, suivant le style généralement adopté par les églises lombardes. « Elle offre, dit M. Reynaud dans son *Traité d'architecture*, un singulier mélange d'ornements d'un style barbare, d'animaux fantastiques, dérivant de source chrétienne, païenne et scandinave. On y voit des chevaliers combattant des monstres, des hommes à cheval sur des cerfs, des dragons dévorant des enfants, une Ève difforme commettant son péché, une sirène à double queue, etc. » L'église Saint-Michel affecte le plan de la basilique proprement dite, augmentée de transepts. Un triforium règne de chaque côté de la nef et une coupole byzantine avec encorbellements s'élève à la croix. L'église Santa-Maria-de-Ca[illegible] Moncalvo et de Procaccini; l'édifice passe pour avoir été construit sur les dessins et les plans de Bramante. Enfin, nous mentionnerons encore, bien qu'elle soit aujourd'hui convertie en magasin, la vieille église de Saint-Pierre-in-ciel-d'Oro, où se trouvait le tombeau de Boëce avant d'être transféré à la cathédrale, d'où ses restes ont d'ailleurs disparu. Le roi Luitprand avait demandé à être enterré aux pieds de Boëce; mais, dit un écrivain contemporain, « le concile de Trente fit descendre son cercueil, parce qu'il avait déclaré que la sépulture seule des saints pouvait s'élever au-dessus de terre. » La façade, assez bien conservée, de l'édifice appartient au XIIIe siècle. Avant d'orner la cathédrale, le prétendu tombeau de saint Augustin que nous avons décrit plus haut se trouvait dans l'église Saint-Pierre-in-ciel-d'Oro.

Parmi les monuments civils les plus remarquables de Pavie, nous citerons : le château (*castillo*), ancien palais Galeas Visconti, transformé en caserne. Cet édifice, aujourd'hui devasté, était orné de créneaux et de tours suivant le goût du temps. Ce fut dans son en[illegible] 1404, fit empoisonner sa belle-sœur, Catherine Vis[illegible] ce château que Louis le More commit le [illegible]

Visconti y avait rassemblé une précieuse collection de manuscrits que Lautrec fit trans[illegible] vano; le théâtre et le musée.

L'université, qui passe pour avoir été fon[illegible] par Galéas Visconti en 1361, puis réorganisée à diverses reprises, notamment par Marie-Thérèse. Elle compte environ 1,500 étudiants [illegible] Le célèbre Scarpa y a fondé un cabinet anatomique qui passe pour le premier de l'Italie. Elle possède également une bibliothèque, un musée d'histoire naturelle, un cabinet de physique, un jardin botanique, etc. L'édifice, as[illegible] est orné intérieurement de bustes et de statues représentant les anciennes illustrations de l'université. La dernière statue érigée (1864) est celle du mathématicien Bordoni. Pavie possède, en outre, plusieurs colléges. L'un d'eux, le collége Borromée, est décorée de belles fresques par Zuccharelli. On voit encore, près de l'hôpital, quelques tours.

Quoique Pavie ait joué un rôle assez considérable dans l'histoire, sa fondation est demeurée ensevelie dans la nuit des temps. On prétend que quelques peuples de la Ligurie, établis au confluent du Pô et du Tessin, en jetèrent les fondements peu après la fonda[illegible] de *Ticinum;* on assure qu'elle fut saccagée d'abord par Brennus, l'an 367 av. J.-C., puis par Annibal à cause de la fidélité qu'elle conserva aux Romains; ces derniers s'étant rendus maîtres de la Gaule Cisalpine en firent une des premières villes de la république, pour la récompenser de sa fidélité. Au Ve siècle, Pavie tomba au pouvoir des Goths et, peu de temps après, elle passa sous la domina[illegible] capitale. Pavie était alors une cité puissante; on la désignait le plus souvent sous le nom de la ville aux cent tours, à cause des nombreuses tours carrées, en brique, qui flanquaient ses murailles et dont on voit encore les restes aujourd'hui. Assiégée par Charlemagne (772-773), Pavie fut héroïquement défendue par le duc d'Aquitaine Hunald, qui s'y était réfugié, du consentement de Didier, roi des Lombards. Hunald, écrasé par le nombre, soutenait encore la résistance quand les habitants, lassés et épuisés, le tuèrent afin de pouvoir capituler. La prise de Pavie fut le signal de la chute définitive de l'empire lombard. Par la suite, elle eut à subir de grandes calamités; en 924, elle fut saccagée et incendiée par les Hongrois; en 951, elle dut ouvrir ses portes à Othon le Grand et, en 1004, elle fut dévorée par les flammes. Après diverses vicissitudes, on retrouve, vers le XIIIe siècle, Pavie constituée en république. Elle se range du côté du parti gibelin, soutient une lutte très-vive contre Milan; mais la division des grandes familles patriciennes de la ville, source ordinaire de la chute des républiques italiennes, ne tarde pas à transformer son gouvernement. Les Hohenstaufen, les Langeschi, les Beccaria se succèdent tour à tour au commandement suprême. Enfin, en 1315, la ville tombe au pouvoir de Mat. Visconti, duc de Milan, et accepte sa suzeraineté. En 1447, à la mort [illegible] se fait couronner comte de Pavie, inaugurant ainsi son projet de s'emparer des États du duc de Milan. En 1525 a lieu la bataille célèbre à laquelle Pavie a donné son nom et qui eut pour conséquence la captivité de François Ier (v. ci-après). Deux ans plus tard, Lautrec, commandant de l'armée française, livra Pavie à un pillage de trois jours, afin de la châtier de la joie qu'elle avait montrée de l'échec subi par nos armes. Charles-Quint ne tarda pas à la recouvrer de nouveau, ainsi que le reste du comté. En 1745, les Espagnols [illegible] l'Autriche. L'armée française s'en empara en 1796. Sous l'Empire, Pavie fut comprise dans le royaume d'Italie, devint le chef-lieu du département de l'Olona [illegible] de 1814, elle retourna à l'Autriche, qui la conserva jusqu'en 1859, époque de l'annexion de la Lombardie au royaume de Piémont, devenu peu après le royaume d'Italie.

Pavie a donné naissance à plusieurs hommes illustres, tels que Boëce, Cardan, Bor[illegible]

[illegible] En 850, Louis, roi de Lombardie, y convoqua un concile qui dressa vingt-cinq canons relatifs à la discipline ecclésiastique, aux pénitences publiques, aux dîmes du clergé, etc. [illegible] les le Chauve fit ratifier par les prélats et les seigneurs son élection à l'empire. On y prit diverses mesures pour affermir l'autorité du souverain et surtout celle des évêques. Le concile de 1020 fut convoqué et présidé par le pape Benoît VIII pour aviser aux moyens de mettre un terme à la conduite licencieuse du clergé. On y adopta dans ce but sept canons. [illegible] Enfin, en 1160, l'empereur Frédéric convoqua à Pavie les évêques pour reconnaître solennellement le pape Victor II, qui disputait le pouvoir pontifical à Alexandre III. Le concile excommunia Alexandre III, qui, de son côté, [illegible]

‖ La province de Pavie, division administrative du royaume d'Italie, est comprise entre celles de Milan au N., de Lodi à l'E., de Parme au S. et de Novare à l'O. Sa longueur du N.-O. au S.-E. est de 74 kilom. sur 22 kilom. de largeur, [illegible] kilom. carrés; elle est subdivisée en quatre districts, renferme 283 communes et une population de [illegible] par le Tessin, [illegible] autres cours d'eau moins importants; il est d'une grande fertilité, surtout en céréales, riz, maïs, soie et vins. Près de Pavie, on récolte un vin blanc, sec et mousseux, que l'on compare à notre Champagne. Élève considérable de bestiaux d'une très-belle race, dont le lait donne beaucoup de fromages qu'on exporte en grande quantité.

Pavie (BATAILLE DE), [illegible] par François Ier contre les impériaux, le 24 février 1525. Les impériaux avaient envahi la Provence à la suite de la désastreuse retraite dans laquelle périt Bayard; le connétable de Bourbon, qui les commandait, s'acharna au siége de Marseille, dont l'héroïque résistance donna à François Ier le temps d'accourir avec une armée. Les troupes impériales se hâtèrent de repasser les Alpes; mais le roi de France les franchit à son tour et s'avança dans le Milanais à la tête d'une armée de 40,000 hommes. Au lieu d'achever la dispersion de ses ennemis en les poursuivant sans relâche, il perdit son temps au siége de Pavie, ville bien fortifiée et qui avait pour commandant Antoine de Lèves, un des plus vaillants hommes de guerre de cette époque. François Ier commit une seconde faute en détachant de son armée 10,000 hommes qu'il envoya faire la conquête du royaume de Naples. Malgré cela, Pavie, vivement pressée, allait peut-être capituler, lorsque Lannoy, vice-roi de Naples pour Charles-Quint, marcha à son secours avec le marquis de Pescaire et le connétable de Bourbon. A cette nouvelle, le roi assembla son conseil; ses plus sages capitaines lui conseillaient de ne pas attendre l'ennemi sous les murs de Pavie, mais de lever promptement le siége [illegible] « Sire, lui dit La Trémoille, le véritable hon[illegible] peut justifier une défaite par un combat. Vous risquez ici votre armée, votre personne, votre royaume et vous ne risquez rien par la levée du siége. » François Ier resta sourd à tous les avis; il n'écouta que Bonnivet, qui lui promit de prendre des dispositions telles que les impériaux n'oseraient pas l'attaquer et que Pavie tomberait en son pouvoir. Cette présomption fut bientôt démentie. Lannoy, dont les forces étaient à peu près égales à celles du roi, attaqua résolûment l'armée française. Il fondit d'abord sur l'arrière-garde, établie dans le château et le parc de Mirabel, et commandée par le duc d'Alençon, beau-frère du roi. Il espérait écraser cette arrière-garde si elle n'était pas secourue; dans le cas contraire, il faisait perdre à François Ier l'avantage de sa position fortifiée. Sa prévision se réalisa : à peine le roi eut-il appris le danger couru par son beau-frère qu'il s'élança impétueusement à la tête des siens et tomba sur les impériaux. Cette funeste manœuvre perdit tout : l'artillerie française, commandée par Gaillon de Genouillac, le plus habile officier de son arme à cette époque, causait des ravages effroyables dans les troupes impériales; chaque volée de canon emportait des files entières, et l'infanterie espagnole, ne pouvant supporter ce feu terrible, se débandait rapidement pour se mettre à couvert dans un chemin creux. L'aveugle impétuosité du roi changea en désastre une victoire presque certaine, car elle le jeta entre l'ennemi et l'artillerie française, qui se trouva ainsi réduite au silence. Tout changea de face en un instant. Lannoy, prompt à mettre cette faute à profit, tomba sur le corps du roi avec sa gendarmerie et ses arquebusiers et menaça bientôt de l'écraser sous le nombre. Pour comble de malheur, la gendarmerie française ne soutint point, dans cette fatale journée, sa vieille réputation de bravoure : déconcertée par une manœuvre nouvelle de 2,000 Basques, qui tantôt l'abordaient d'une seule masse, tantôt se subdivisaient en une foule de petites troupes que leur agilité rendait insaisissables, elle fut complétement défaite et presque détruite.

Cependant le roi, enveloppé de toutes parts, se défendait comme un lion, abattant d'un coup de sa terrible épée quiconque osait l'approcher. François de Lorraine et Richard de La Pole, dernier héritier de la maison de Suffolk, accourent à la tête de quelques compagnies de lansquenets pour le dégager; mais ils sont tués presque aussitôt et leurs soldats prennent la fuite. En ce moment, le carnage est épouvantable autour du roi : les Espagnols ne veulent pas lâcher cette magnifique proie qui leur semble déjà certaine, et les gentilshommes français font des efforts surhumains pour la leur arracher. Là tombèrent Bonnivet, qui paya de sa vie ses fatals conseils, Louis de La Trémoille et près de neuf mille gentilshommes. Le roi, demeuré presque seul au milieu des ennemis, n'en combattait pas moins avec la fureur du désespoir et inspirait la terreur aux plus fiers Espagnols. Plusieurs étaient déjà tombés sous ses coups, lorsque son cheval s'abattit. Les ennemis se précipitent pour le saisir; mais il se relève et en tue encore deux de sa main. En ce moment, Molac de Kercado, premier gentilhomme de la chambre, voyant l'extrême péril où se trouve le roi, vole à son secours, renverse tout sur son passage, se place devant lui et intimide un instant les ennemis; mais bientôt il tombe victime de son dévouement. Il n'y avait plus qu'à s'avouer vaincu, à moins de se faire tuer inutilement. Néanmoins, il ne voulut rendre son épée qu'au vice-roi de Naples, qui accourut aussitôt. « Monsieur de Lannoy, lui dit-il, voilà l'épée d'un roi qui croit encore mériter des hommages, puisqu'il n'est pas prisonnier par lâcheté, mais par un revers de fortune. » Lannoy reçut à genoux les armes royales, baisa la main de son illustre prison-

nier, et, se relevant, lui présenta sa propre [illegible] Votre Majesté de l'accepter. [illegible] serait trop [illegible] de l'empereur de [illegible] prisonnier [illegible] bataille, je fis fondre une balle d'or que je destinais à Votre Majesté et six balles d'argent réservées pour les principaux officiers [illegible] la vôtre m'est restée et je vous supplie, sire, de [illegible] l'esprit de l'Espagnol.

Pavie (LA CHARTREUSE DE). V. CHARTREUSE.

Pavie (CANAL DE), voie navigable d'Italie, qui commence à Milan, se dirige au S., entre dans la province de Pavie, contourne à l'E. [illegible] dans le Tessin par la rive gauche, après un [illegible] de 34 kilom.

PAVIE (Raimond DE BECCARIE DE), baron DE FOURQUEVAUX, capitaine français, [illegible] en 1574. Il fit ses premières armes en Italie sous Lautrec, suivit la reine Marie de Lorraine en Écosse en 1548, fut ensuite chargé de diverses missions diplomatiques en Italie et en Allemagne et fut fait prisonnier à la bataille de Marciano (1554). En 1557, il reçut le gouvernement de Narbonne, combattit contre les huguenots, les chassa de Toulouse et les battit près de Montpellier. Quelques années plus tard, Pavie passa en Espagne en qualité d'ambassadeur (1563). On a de lui : *Instructions sur le fait de la guerre* ou *Traité de la discipline militaire* (Paris, 1553, in-4°), des mémoires et des lettres.

PAVIE (François DE), baron DE FOURQUEVAUX, [illegible] français, fils du précédent, né vers 1561, mort en 1611. Il devint gentilhomme ordinaire de la chambre et surintendant de Henri, roi de Navarre. Passionné pour les voyages, il visita une grande partie de l'Europe, de l'Asie et des côtes d'Afrique. On lui doit : *Vies des plus grands capitaines français* (Paris, 1643, in-4°). — Son petit-fils, Jean-Baptiste-Raimond DE PAVIE, abbé de Fourquevaux, né à Toulouse en 1693, mort en 1768, quitta le métier des armes pour entrer dans les ordres et écrivit beaucoup de livres de controverse et de piété, [illegible] *Traité de la confiance chrétienne* (Paris, 1728); *Catéchisme historique et dogmatique* (Paris, 1729, 2 vol.).

PAVIE (Nicolas-Jean-Baptiste), homme politique français, né au Bec-Hellouin (Eure) en 1757, mort en 1832. Avocat distingué, il fut élu député de l'Eure au conseil des Cinq-Cents, où il encourut le soupçon de se livrer à des manœuvres pour amener le retour de la royauté et se vit compromis par ses relations avec Pichegru. Prévenu à temps, il se réfugia en Allemagne, fut condamné à mort par contumace et ses biens furent frappés de confiscation. Pavie publia à l'étranger, dans l'intérêt de la maison d'Orléans, un mémoire qui fit quelque bruit. Rentré en France, il reprit sa place au barreau; ses consultations étaient estimées à Rouen. Le comte Mollien le cite en termes très-honorables dans ses *Mémoires*.

PAVIE (Théodore-Marie), orientaliste français, né à Angers en 1811. Tout jeune encore, il visita les États-Unis, l'Amérique méridionale, diverses contrées de l'extrême Orient et apprit le chinois, le sanscrit et autres idiomes asiatiques. De retour en France, il se fit connaître par la publication de plusieurs ouvrages et de nombreux articles insérés dans la *Revue des Deux Mondes*, dans le *Journal asiatique*, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, etc. De 1852 à 1857, M. Th. Pavie a professé la langue et la littérature sanscrites au Collège de France. Nous citerons de lui : *Voyage aux États-Unis et au Canada* (Paris, 1823-1833, 2 vol. in-8°); *Choix de contes et nouvelles*, traduits du chinois (Paris, 1839, in-8°); *Fragments d'un voyage dans l'Amérique méridionale en* 1833 (Angers, 1842, in-8°); *Fragments du Mahâbhârata* (Paris, 1844, in-8°); le *San-Koué-tchi*, histoire de la Chine au XIIIe siècle, traduit sur les textes chinois et mandchou (Paris, 1845-1851, 2 vol. in-8°); *Tarikh-i-Asham* (Paris, 1845), récit d'un voyage dans le royaume d'Assam, traduit de l'indoustani; *Krichna et sa doctrine* (Paris, 1852, in-8°); *Scènes et récits des pays d'outre-mer* (Paris, 1853, in-18); *Récits de terre et de mer* (Paris, 186., in-18); *Récits des landes et des grèves* (1863, in-18), etc.

PAVIER s. m. (pa-vi-é — de *Paw*, botan. holland.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des hippocastanées, comprenant quatre espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud. [illegible] PAVIA.

— **Encycl.** Les *paviers* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles opposées, digitées comme celles du marronnier d'Inde, à fleurs disposées en panicules dressées; les fruits diffèrent de ceux du marronnier en ce qu'ils [illegible] graines volumineuses et féculentes, recouvertes d'une enveloppe brune, lisse et coriace. Ces végétaux croissent dans l'Amérique du Nord et se cultivent dans nos jardins à cause de [illegible] d'un vert sombre et à fleurs jaune pâle, disposées en bouquets [illegible] ses nervures rougeâtres et ses fleurs d'un [illegible] en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous, à fleurs blanches, assez petites, odorantes, disposées en longues grappes terminales [illegible] *pavier* de l'Ohio. Tous ces arbrisseaux figurent très-bien dans les bosquets; on les propage [illegible] de graines, de marcottes et de rejetons; on les greffe encore sur le marronnier d'Inde; mais les sujets obtenus par ce moyen sont moins beaux et durent moins longtemps.

PAVIER v. n. ou intr. (pa-vi-é — rad. *pavois*. [illegible]) pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. [illegible] toile ou de drap autour du navire, pour cacher le pont à l'ennemi.

PAVILLON s. m. (pa-vi-llon; *ll* mll. — M. Littré tire ce mot du lat. *papilio*, papillon. Le mot se serait pris d'abord dans le sens de tente, puis dans celui de tenture, et enfin [illegible] sible cependant qu'il existe un rapport entre [illegible] et aussi tenture dont on bordait un navire, parce que, dans l'origine, on garnissait de boucliers le bord supérieur du navire et le tour de la hune, pour faire un rempart à l'abri [illegible] rapproche singulièrement *pavillon* de *pavois*). [illegible] et ordinairement en coutil, qui servait autrefois au campement des gens de guerre : *Tendre, dresser les* PAVILLONS.

[illegible]
CORNEILLE.

— Tour de lit suspendu au plafond et disposé en forme de tente : *Un riche* PAVILLON. *Un lit à* PAVILLON. *Puis, un* PAVILLON *à queue, en bonne serge d'Aumale sèche, avec les mollets et les franges de soie*. (Mol.)

— Poétiq. Ciel :

[illegible]
GILBERT.

— Liturg. Tour d'étoffe dont on recouvre le ciboire et quelquefois le tabernacle.

— Blas. Espèce de tente qui revêt et enveloppe les armoiries des souverains, et qui est composée de deux parties, le comble, qui est son chapeau, et la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, selon les héraldistes, doivent ôter le dessus et ne laisser que les courtines.

— Archit. Bâtiment ordinairement carré, formant une extrémité de l'édifice [illegible] distingue par l'alignement, la hauteur ou [illegible] PAVILLONS. ‖ Petite maison séparée par des jardins d'une maison principale dont elle dépend. [illegible] servir d'abri.

— Mus. Extrémité évasée d'un instrument à vent. *Le* PAVILLON *d'un cor, d'une trompette, d'un trombone*. [illegible] ment *Pavillon*, Instrument de musique militaire, formé d'un cône de cuivre garni de clochettes, que l'on agite pour accompagner la grosse caisse dans les temps forts. [illegible] BONNET CHINOIS.

— Jeux. Au trictrac, Sorte de petit étendard [illegible] ban ou une bandelette de papier.

— Métrol. *Pavillon d'or*, Monnaie d'or frappée, en 1339, par Philippe de Valois, et qui [illegible]

— Mar. Sorte d'étendard qui [illegible] *chaque nation a son* PAVILLON *particulier, et* [illegible]

amiral, [illegible] *lon de chaloupe*, Pavillon qu'on arborait au-[illegible] donne vers la fin du XVIIe siècle. ‖ *Pavillon* [illegible] monté par l'amiral commandant de l'escadre [illegible] *lon*, Honneurs rendus autrefois par les bâtiments de guerre d'une nation à ceux d'une [illegible] *dre de son chef une chose d'aussi grande con*-[illegible] séance reconnue d'une nation sur une autre : *Que, dans le traité, il serait seulement stipulé que celui dont Votre Majesté et le dit roi fe*-[illegible] *que le vice-amiral de l'autre nation aurait les préséances susdites dans les conseils et dans* [illegible] sait autrefois pour *Arborer son pavillon*. ‖ *Assurer son pavillon*, Tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. ‖ *Amener son pavillon*, Se rendre : *Alors, contre* [illegible] PAVILLON *et se rendit*. (E. Sue.) ‖ *Mettre le pavillon en berne*, Le rouler sur lui-même au lieu de le déployer, pour demander du secours, ou pour rappeler ceux qui sont à terre. ‖ *Trafiquer sous pavillon neutre*, Employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres [illegible] *lon couvre la marchandise*, Principe du droit des gens, d'après lequel un navire naviguant sous pavillon neutre est exempt des visites des belligérants. Se dit fam. pour exprimer que certaines choses ne doivent donner lieu [illegible] de la qualité des personnes qui en sont responsables.

— Comm. Tas de bois formé des restes des arbres abattus et façonnés en forêt.

— Loc. fam. *Baisser pavillon, mettre pavillon bas devant quelqu'un*, Lui céder, re-[illegible] *est au-dessus de tous les autres dans ce genre*-[illegible] (Acad.) *Lorsque M. de Tourville aura une* [illegible]

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*, Les nations belligérantes doivent respecter les navires marchands qui portent le pavillon d'une puissance neutre.

— [illegible] Ouverture extérieure d'une tuyère de fourneau.

— Chir. Extrémité évasée d'une sonde.

— Anat. *Pavillon de l'oreille*, Cartilage de l'oreille, oreille externe des mammifères. ‖ Extrémité libre de la trompe de Fallope.

— [illegible] *d'Orange*, Nom vulgaire d'une espèce de vo-[illegible] espèce de bulime.

— Bot. Syn. d'ÉTENDARD, dans les fleurs papilionacées.

— [illegible] Sorte de châssis ou [illegible]

— **Encycl.** Mar. [illegible] gne, un étendard d'étoffe légère, soie ou étamine, que l'on déploie au vent et qui porte [illegible] du *pavillon* et *guindant* sa largeur.

[illegible] *pavillons* de signaux.

[illegible] d'un pays ne peut être changé sans qu'on [illegible]

Autrefois, en France, nous avions trois pavillons [illegible]

[illegible] combat, qui était rouge. Notre *pavillon* national [illegible] arbore son *pavillon* avant de combattre ou [illegible] battre, on doit, de plus, assurer son *pavillon*, [illegible] sant; il n'est jamais permis d'assurer un *pavillon* étranger que l'on arborerait pour un [illegible] agir autrement, par l'ordonnance du 17 mars [illegible] parfois sinistre, par exemple noir, avec des [illegible] sur le fond.

— [illegible] *vince*. Les *pavillons* d'arrondissement ou de [illegible] naissance, des *pavillons* de famille si l'on peut s'exprimer ainsi, que l'on peut changer sans avertir les puissances étrangères des changements apportés dans les *pavillons*.

[illegible] ces, chaque province maritime avait son *pavillon* particulier, de même que chacune d'elles avait son amiral. On distinguait le *pavillon* [illegible] *pavillons* distinctifs, affectés aux deux subdi-[illegible] vent être hissés au haut du grand mât au moment d'une rencontre; quand on les ar-[illegible] de Honfleur à Granville, *pavillon* triangulaire [illegible] horizontales [illegible]

— [illegible]

un port, on arbore le *pavillon* parlementaire. Généralement, le bâtiment qui demande à parlementer place son *pavillon* à la poupe et hisse au grand mât ou au mât de misaine le *pavillon* de la nation avec laquelle il veut communiquer. La plupart des nations autres que la France se servent du *pavillon* blanc au mât de misaine pour désigner la mission du parlementaire. Pour annoncer qu'un bâtiment provient d'une prise, on place au mât de *pavillon* ou à la corne d'artimon deux *pavillons* sur la même drisse; celui du vainqueur est le plus élevé. En cas de détresse, quand on demande du secours, un pilote, on met le *pavillon* en berne, c'est-à-dire que le *pavillon* national, placé à la poupe du navire, est plié et serré de manière à ne pas flotter au vent. En signe de deuil, le *pavillon* est amené à mi-mât.

Nous avons dit que les *pavillons* de signaux étaient arbitraires; néanmoins, on peut en citer qui sont employés plus généralement; ainsi les signaux les plus employés en France sont : le bleu, le rouge, le jaune, mi-parti rouge et blanc, mi-parti bleu et blanc, damier blanc et rouge, damier blanc et bleu, blanc percé de rouge, blanc percé de bleu, rouge percé de blanc, bleu percé de blanc, bleu percé de rouge, etc.

Les neuf premiers chiffres sont représentés par neuf de ces *pavillons;* deux sont affectés au zéro et deux autres servent à figurer tel des neuf premiers chiffres qui serait répété.

Ordinairement, les tables de signaux se divisent en neuf chapitres. A chacun de ces chapitres on applique diverses sections de signaux, comme signaux à la voile, signaux à l'ancre, etc., dont les titres font connaître les principales circonstances générales. On peut annoncer chaque chapitre par un *pavillon* particulier ou par le lieu où l'on place le signal.

Comme les ordres donnés par les signaux finiraient par être compris de tout le monde dès qu'on posséderait la clef de ces signaux, ce qui ne tarderait pas, on n'affecte pas toujours les mêmes *pavillons* aux mêmes chiffres. C'est le commandant en chef qui fait la table des signaux, table qui est distribuée à tous les capitaines, et qui fait tous les changements nécessaires à cette table.

Le *pavillon* sert encore à indiquer le rang de l'officier qui est à bord. Ainsi, il est placé au beaupré pour un capitaine, au mât d'artimon pour un contre-amiral, au mât de misaine pour un vice-amiral. Le *pavillon* des canots, porté sur poupe, est déployé pour le capitaine de vaisseau, relevé à la queue pour le capitaine de frégate et roulé sur le mât pour les grades inférieurs.

Les *pavillons* servent, dans les fêtes nationales, à pavoiser les navires; on garnit les mâts et les vergues de *pavillons*, de guidons, de cornettes, etc. On emploie, pour parer ainsi les bâtiments, des *pavillons* de toutes sortes, *pavillons* de nation et *pavillons* de signaux, et c'est au timonier chargé du service des *pavillons* à les disposer de la façon la plus agréable à l'œil. Quoique cet art de pavoiser les navires soit, comme l'art des décors, soumis surtout à la fantaisie, il est certaines règles auxquelles il faut se conformer. Le grand *pavillon* de nation est exclusivement placé à la poupe; les *pavillons* des nations amies sont hissés, suivant le rang, aux postes d'honneur indiqués par l'ordre du 26 avril 1827 :

1° la grande vergue à tribord;
2° la grande vergue à bâbord;
3° la vergue de misaine à tribord;
4° la vergue de misaine à bâbord;
5° la vergue barrée à tribord;
6° la vergue barrée à bâbord;

et les vergues de hune, en commençant toujours par tribord. Jamais on n'arbore un *pavillon* de nation au grand mât, réservé au *pavillon* national et aux *pavillons* de signaux; il est également défendu de mettre un *pavillon* de nation sous le beaupré. Quant à décider quel *pavillon* aura le poste d'honneur et quel autre après lui, voici l'ordre suivi dans les ports de France. Le poste d'honneur appartient au *pavillon* de nation de l'officier étranger le plus élevé en grade, ou du premier arrivé dans le port s'il s'agit de deux officiers étrangers du même grade. On suit la même loi pour chacun des postes cités plus haut. Dans les ports étrangers, le poste d'honneur revient de droit au *pavillon* du pays auquel appartient le port dans lequel on se trouve.

Avant le 26 avril 1827, les *pavillons* de na[illegible] en tête des mâts, le grand [illegible] réservé au *pavillon* fran[illegible] le mât de misaine, le mât d'artimon, puis les vergues comme précédemment. Nous avions aussi l'habitude de [illegible] poste au *pavillon* [illegible] doute à cause [illegible] étaient entre [illegible] Espagne, on [illegible] XIV [illegible] de [illegible] responsabilité [illegible] septembre [illegible]. [illegible] *pavillons* [illegible] [illegible] deux rouges.

BELGIQUE. Tricolore vertical, noir, jaune et rouge.

BOLIVIE. *Pavillon* jaune, rouge et vert, horizontalement.

BRÊME. *Pavillon* à bandes rouges et blanches, aux armes de la ville.

BRÉSIL. *Pavillon* vert, avec les armes de l'empereur au milieu, sur fond d'or.

BUENOS-AYRES. Bande blanche, entre deux bandes bleues horizontales.

CHILI. *Pavillon* tricolore. Le blanc et le rouge sont disposés horizontalement. Le bleu, au milieu duquel brille une étoile, occupe le carré supérieur près de la hampe.

CHINE. Le *pavillon* est très-variable.

COCHINCHINE. Jaune, dentelé de bleu et de blanc.

COSTA-RICA. Cinq bandes horizontales; celle du milieu rouge, les intermédiaires blanches, les extrêmes bleues.

DANEMARK. *Pavillon* rouge, traversé d'une croix blanche; le *pavillon* de guerre se sépare en deux flammes.

EQUATEUR. Le *pavillon* porte sept étoiles sur une bande bleue au milieu de deux blanches horizontales.

ESPAGNE. *Pavillon* jaune, avec bandes rouges alternées.

ÉTATS-UNIS. *Pavillon* rayé horizontalement de bandes blanches et rouges; les étoiles d'argent, aussi nombreuses qu'il y a d'Etats, brillent dans le carré bleu au coin supérieur, près de la hampe.

FRANCE. *Pavillon* tricolore, en trois bandes, bleue, blanche et rouge, disposées verticalement, le bleu près de la hampe, le rouge flottant.

GRANDE-BRETAGNE. Le *pavillon* royal reproduit en grand les armes des trois royaumes unis : le lion, de gueules sur champ d'or, d'Ecosse; la harpe d'or, sur champ d'azur, d'Irlande; les trois licornes, d'or sur champ de gueules, d'Angleterre. Il en résulte que ce drapeau est bleu et jaune aux deux carrés alternés, rouge aux deux autres. Le *pavillon* de l'escadre bleue est bleu, avec un carré bleu, traversé de croix rouges et blanches, au coin supérieur, près de la hampe. Le carré se reproduit sur le *pavillon* de l'escadre rouge, qui est rouge et qui sert pour le commerce; sur celui de l'escadre blanche, dont le fond est blanc, traversé d'une croix rouge, et sur celui des Indes orientales, dont le fond est rayé de bandes blanches et rouges. Le *pavillon* de l'amirauté est complétement rouge avec une ancre d'or.

GRÈCE. Le *pavillon* royal est bleu, à croix blanche; celui de guerre et de commerce, à bandes bleues et blanches horizontales, portant le *pavillon* royal en carré.

GUATEMALA. Le *pavillon* est divisé en trois bandes horizontales : celle du milieu est blanche et porte les armes de la république. Les deux autres, divisées horizontalement, portent chacune deux couleurs : la supérieure, le rouge et le bleu; l'inférieure, le jaune et le bleu.

HAÏTI. *Pavillon* tricolore : le bleu et le rouge, disposés horizontalement, enferment un carré blanc, sur lequel figure un palmier vert.

HAMBOURG. *Pavillon* de guerre, rouge; *pavillon* de commerce, bleu; tous deux aux armes murales de la ville.

ITALIE. Tricolore, vert, blanc et rouge verticalement.

JAPON. Rouge, à deux épées croisées pour la guerre; blanc, entre deux bandes bleues pour le commerce.

LUBECK. Blanc et rouge horizontalement.

MEXIQUE. *Pavillon* vert, blanc et rouge, verticalement.

MONTEVIDEO. *Pavillon* à raies horizontales, alternativement blanches et bleues. Sur un carré blanc, au coin supérieur près de la hampe, figure un soleil.

NOUVELLE-GRENADE. Rouge, bleu et jaune. Une étoile brille au milieu.

PAYS-BAS. Tricolore horizontal, rouge, blanc et bleu.

PÉROU. Rouge, blanc et rouge, verticalement.

PERSE. Le *pavillon* de guerre est rayé de bandes jaunes et bleues, à quatre croissants, un grand sabre au milieu; le *pavillon* de commerce est blanc, illustré du lion d'or et du soleil d'argent.

PORTUGAL. Le *pavillon* royal est rouge, aux armes du roi; le *pavillon* de guerre et de commerce, bleu et blanc, aux mêmes armes.

PRUSSE. Le *pavillon* royal est blanc et porte l'aigle noire; le *pavillon* de guerre et de commerce est blanc, bordé de deux bandes noires.

RUSSIE. Le *pavillon* impérial est jaune et porte l'aigle noire à deux têtes; le *pavillon* de guerre, blanc, à croix diagonale bleue; le *pavillon* marchand, blanc, bleu et rouge horizontalement. Le *pavillon* de Finlande est bleu, à deux caducées d'argent; le *pavillon* de Riga, bleu, à croix jaune; le *pavillon* de Courlande, rouge et bleu horizontalement.

SIAM. Un éléphant blanc sur fond rouge.

SUÈDE. Le *pavillon* de guerre est bleu, séparé en deux flammes, traversé d'une croix jaune; avec un carré rouge, à croix bleue et jaune, au coin supérieur près de la hampe; le *pavillon* de commerce est carré, aux mêmes couleurs pour le fond; mais le carré est rouge, à croix blanche diagonale. Le *pavillon* de Norvége est du même dessin, mais le fond est rouge et la croix bleue pour les navires de guerre; le fond est bleu et la croix blanche pour les navires de commerce.

TURQUIE. Le *pavillon* du sultan est à bandes horizontales vertes et et rouges. Les autres *pavillons* sont rouges avec un croissant et une étoile en blanc. Celui d'Egypte, rouge aussi, a trois croissants et trois étoiles. Celui de Tripoli est vert avec trois croissants. Celui de Tunis est rouge, avec l'étoile Saturne au milieu pour la guerre; rayé de bandes verte, rouge et blanche pour le commerce.

VENEZUELA. Jaune, bleu et rouge, horizontalement.

— Hortic. Les *pavillons* se placent çà et là dans les parcs et les jardins d'agrément pour offrir aux promeneurs, soit des points de repos, soit des abris contre le soleil ou contre la pluie. On les établit ordinairement sur les hauteurs ou aux angles des murs extérieurs, afin qu'ils puissent offrir une vue étendue; quelquefois, cependant, surtout dans les jardins paysagers, on les place dans des lieux retirés ou au bord des eaux. Ils varient beaucoup dans leurs dimensions et leur ornementation. Quand ils ont de l'élégance sans luxe, qu'ils s'harmonisent avec l'ensemble du paysage, que leur présence sur tel ou tel point est motivée, enfin qu'ils ne sont pas trop multipliés, ils contribuent beaucoup à embellir les parcs et les plantations d'agrément. Ils forment un agréable contraste avec les chaumières et les fabriques d'apparence rustique.

On désigne encore, dans le jardinage, sous le nom de *pavillon*, une sorte de châssis ou de grande cloche fort économique. La partie basse est formée de la réunion de deux châssis carrés, assemblés par de petites tringles de fer; la partie supérieure consiste en un châssis de bois, muni de tringles pareilles, qui sont destinées à recevoir le vitrage. Ces deux parties peuvent être séparées par une hausse en bois, dans le cas où le développement de la végétation exigerait une plus grande hauteur. Des voliges placées à volonté sur divers côtés servent à préserver les plantes du soleil ou du froid. Cette petite serre portative offre un grand avantage; les plantes, plus rapprochées du verre, reçoivent plus de lumière et sont moins sujettes à s'étioler. On l'emploie avec succès pour la culture des melons, notamment des variétés les plus précieuses. On peut également s'en servir pour élever des plantes délicates, ou pour cultiver des primeurs, en lui donnant des dimensions proportionnées à celles des sujets qu'elle doit abriter, sans oublier qu'elle doit toujours rester facilement maniable. On peut placer le *pavillon* sur une couche sourde, l'accompagner de réchauds et au besoin recouvrir et entourer de fumier ses voliges. Mais, pour la culture des primeurs, on préfère un chauffage plus commode et plus économique : deux petits fourneaux, dans l'un desquels on place une terrine remplie de fèces d'huile; un fourneau supérieur, où l'on met une autre terrine au moment d'allumer; un tuyau en fer, placé au bas du *pavillon*, pour en échauffer le bois et la terre par la fumée qui y passe, et terminé par un tuyau en T; voilà en quoi consiste tout l'appareil.

Pavillon du calife ou **Almanzor et Zobéide**, opéra en deux actes, paroles de Desprès, Deschamps et Morel, musique de Dalayrac, représenté sur le théâtre des Arts (à l'Opéra) le 13 avril 1804. Cet ouvrage, le seul que Dalayrac ait écrit pour l'Opéra, ne réussit point. On le reprit, sans plus de succès, à Feydeau, sous le titre suivant : le *Pavillon des fleurs*. Le poëme avait été réduit à un acte. V. l'article suivant.

Pavillon des fleurs (LE) ou les **Pêcheurs de Grenade**, comédie lyrique en un acte, paroles de R.-C. Guilbert de Pixerécourt, musique posthume de Dalayrac, représentée à l'Opéra-Comique le 13 mai 1822. L'ouverture est charmante. Les morceaux les plus agréables sont : le virelai chanté par Laure, *A l'espérance, Zoraïde, ouvrez votre cœur ;* les couplets chantés dans une barque par Almanzor, *Sur ce rivage attachons nos filets*, suivis d'un ensemble d'un joli effet; la romance de Zoraïde, *La colombe fugitive*, et le dernier duo entre Zoraïde et Almanzor.

Pavillon (ORDRE DU). Cet ordre peu sérieux fut institué par Louis XV en 1717. Le roi avait alors huit ans et la décoration était destinée aux jeunes seigneurs de sa cour. L'ordre ne dura que fort peu de temps. La décoration était une croix d'or émaillée; sur le milieu, d'un côté un pavillon, de l'autre un anneau tournant (jeu du roi). Le cordon était rayé de blanc et de bleu.

PAVILLON (Nicolas), jurisconsulte et poëte français, né à Tours en 1532, mort vers 1585. Il exerça avec distinction la profession d'avocat au parlement de Paris et employa ses loisirs à la culture des lettres. Pavillon a laissé, et c'est son principal titre littéraire, une traduction en vers français des *Sentences* du poëte grec Theognis. Cette traduction, publiée à Paris (1578, in-8°), est dédiée à Pierre Girard, fils d'un conseiller au siége présidial de Moulins, en Bourbonnais, à qui Pavillon l'avait lue plusieurs fois durant son séjour dans cette ville. Il paraît que Girard goûtait beaucoup l'œuvre de son ami, œuvre qui, toutefois, n'est point irréprochable. « On n'y trouve pas, dit un biographe, toute la grâce de l'original, elle n'est pas même littérale; mais Pavillon, qui d'ailleurs connaissait très-bien la langue grecque, nous dit qu'il s'était plus attaché à exposer clairement les maximes du poëte grec qu'à les rendre mot à mot. Il parle, dans son épître dédicatoire, de deux autres traductions plus considérables qu'il avait entreprises, mais qui n'ont pas été imprimées : celle du géographe Denys d'Alexandrie et celle des commentaires d'Eustathe sur Homère. » On doit, en outre, à Pavillon une épitaphe de Jules Scaliger (v. *Epitaphes françoises*, p. 156) et un ouvrage intitulé : *Discours sur l'histoire des Polonais et l'élection du duc d'Anjou, avec une épître au roi de Pologne sur sa bienvenue à Paris* (Paris, 1573, in-8°).

PAVILLON (Nicolas), petit-fils du précédent, évêque janséniste et l'un des patrons de Port-Royal, né à Paris en 1597, mort en 1677. Son père, Etienne Pavillon, était correcteur à la chambre des comptes. Il débuta lui-même dans l'Eglise sous la direction de saint Vincent de Paul, qui le remarqua et qui lui confia quelques missions, comme de présider des assemblées de charité et de faire des conférences aux jeunes gens que saint Vincent de Paul préparait à la prédication. Ce fut sans doute par l'entremise de saint Vincent de Paul que le cardinal de Richelieu lui offrit l'évêché d'Aleth. Pavillon était un homme austère et laborieux, qui remua tout son diocèse en quelques années, réforma les couvents, organisa des écoles pour les garçons et les filles, conduite qui n'était pas commune parmi les évêques de cette époque, la plupart préoccupés de leur avancement ou de controverses religieuses. Il avait voulu être curé de village; on l'avait nommé évêque de village, car Aleth était une mauvaise bourgade de la frontière d'Espagne. Les querelles du jour vinrent l'y poursuivre. Une assemblée du clergé de France, à laquelle il n'avait pas assisté, avait prescrit la signature d'un *Formulaire* aux fidèles soupçonnés de jansénisme. Pavillon refusa de souscrire à cette décision. « L'autorité du roi, dit-il, quoique absolument nécessaire pour contraindre par des peines temporelles à la soumission aux lois de l'Eglise, ne peut conférer à une assemblée non canonique le droit de faire de ces sortes de lois ni suppléer à ce qui manque. » En effet, suivant la doctrine ultramontaine, les prétendus conciles gallicans du XVII[e] siècle n'étaient que des assemblées politiques à qui le roi faisait donner une apparence canonique par l'entremise de Bossuet et de M. de Harlay, archevêque de Paris; ceux-ci se bornaient à obtenir des conciles l'enregistrement pur et simple de la volonté de Louis XIV. Il s'engagea, à propos du *Formulaire*, une lutte entre Pavillon, d'une part, et de l'autre les jésuites et la royauté. Les jésuites eurent recours au pape. Il ne convenait pas au roi de laisser entrer le pape dans ses affaires. Le ministre Le Tellier jugeait l'affaire *mal enfournée*. Elle traîna jusqu'aux démêlés entre Rome et Louis XIV à propos du *droit de régale*. On accuse Pavillon d'avoir pris le parti du pape contre le roi. Le cas était grave et l'évêque d'Aleth s'en serait tiré difficilement si sa mort n'était venue (1677) arranger le différend.

On a de lui : *Rituel à l'usage du diocèse d'Aleth* (Paris, 1667 et 1670, 1 vol. in-4°); on attribue quelquefois cet ouvrage à Arnauld; il fut condamné par la cour de Rome en 1668, mais l'évêque continua de le faire observer dans son diocèse; *Ordonnances* et *Statuts synodaux* (1675, 1 vol. in-12); une *Lettre au roi*, à l'occasion du *Formulaire*; elle fut supprimée par arrêt du parlement (12 décembre 1664).

PAVILLON (Etienne), littérateur et poëte, neveu du précédent, membre de l'Académie française, né à Paris en 1632, mort en 1705. Sa famille le destina au barreau; lorsqu'il eut achevé son droit, il fut envoyé à son oncle, Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth; sous la direction de ce pieux personnage, il se livra à l'étude de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. A son retour, il fut pourvu de la charge d'avocat général à Metz, et, pendant dix années, il en remplit les fonctions de la manière la plus brillante. Au bout de ce temps, sa famille ayant subi des revers de fortune, il vendit sa charge et vint à Paris, où il se livra tout entier à la culture des lettres. Il avait du goût, de l'esprit et s'exprimait avec éloquence; malheureusement, la goutte le condamnait au repos et lui interdisait toute ambition. Ses amis, entre autres Bossuet, s'employèrent pour le faire nommer gouverneur du duc du Maine, mais il les pria de cesser leurs démarches obligeantes. Pavillon arriva aux honneurs littéraires sans les avoir sollicités. En 1691, il entra à l'Académie française et succéda à Racine dans celle des inscriptions. Il jouissait d'une pension de 2,000 livres sur la cassette royale. C'était un écrivain de l'école de Voiture, avec un peu plus de naturel et moins d'originalité. Ses œuvres se composent de lettres mi-parties de prose et de vers et de poésies de circonstance qui ont perdu le peu d'intérêt qu'elles ont pu avoir autrefois. Un recueil de ses *Œuvres* a été publié à La Haye (1715 et 1747), à Paris (1720, 2 vol. in-12).

PAVILLON (Jean-François DU CHEYRON, chevalier DU), marin français, né à Périgueux en 1730, mort en 1782. Il servait depuis l'âge de quinze ans lorsqu'il se fit recevoir garde dans la marine (1748). Pavillon prit part à des campagnes au Canada et à Saint-Domingue, montra dans les occasions les plus pé-

rilleuses un courage froid et raisonné qui le rendait digne d'un commandement supérieur, fut, de 1781 à 1782, capitaine de pavillon du marquis de Vaudreuil sur le *Triomphant* et trouva la mort au combat du 12 avril 1782 devant la Dominique. Pavillon acquit une grande et juste réputation par ses travaux sur la tactique navale, à laquelle il a fait faire des progrès importants, principalement en ce qui concerne les signaux de jour et de nuit. Nous citerons de ce remarquable officier : *Signaux de nuit et pour le temps de brume* (Versailles, 1773, in-fol.); *Mémoire sur la tactique navale* (1787); *Signaux de brume pour l'escadre du roi* (1775, in-fol.); *Signaux de jour, de nuit, de brume* (1776-1779, in-fol.).

PAVILLONNÉ, ÉE adj. (pa-vi-llo-né ; *ll* mll. — rad. *pavillon*). Blas. Se dit d'un instrument à vent, quand on veut exprimer l'émail particulier de son pavillon. ‖ Se dit aussi quelquefois des tours couvertes d'un toit pointu : *Laidet Calissane : De gueules, à une tour ronde*, PAVILLONNÉE *d'or*.

PAVILLONNER v. n. ou intr. (pa-vi-llo-né). Plaisanter. ‖ Vieux mot.

— Pop. Divaguer, dire des choses tout à fait étrangères au sujet de la conversation : *Taisons-nous, car il commence à* PAVILLONNER.

PAVILLONNERIE s. f. (pa-vi-llo-ne-rî — rad. *pavillon*). Mar. Atelier où l'on fait les pavillons, flammes, étendards de toute espèce; magasin où on les garde.

PAVILLY, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Rouen, sur la rivière de Saint-Austreberte; pop. aggl., 1,491 hab. — pop. tot., 2,822 hab. Filature et tissage de coton. L'église, dont quelques parties remontent au XIIe siècle, renferme le tombeau de Catherine de Dreux, femme du sénéchal de Brézé. Restes d'un monastère fondé vers 662 par saint Philibert de Jumiéges.

PAVIMENTEUX, EUSE adj. (pa-vi-manteu, eu-ze — du lat. *pavimentum*, pavé). Minér. Se dit de certaines roches employées à faire des dalles ou des pavés.

— Anat. *Epithelium pavimenteux*, Epithélium disposé en plaques.

PAVIN, lac de France (Puy-de-Dôme), arrond. d'Issoire, cant. et à 5 kilom. de Besse, à 1,197 mètres d'altitude. Il occupe le fond d'un cratère ; ses bords, élevés en certains endroits à plus de 100 mètres au-dessus du niveau des eaux, sont très-escarpés. Le lac mesure 1,650 mètres de longueur, 1,525 mètres de largeur et 96 mètres de profondeur maxima. Ses eaux, d'une admirable limpidité, sont alimentées par plusieurs sources qui descendent du cône boisé de Montchalme; elles se déversent par la petite rivière de Gelat dans la Couze d'Issoire. « Le lac Pavin, dit M. Joanne, a joué un grand rôle dans les légendes de l'Auvergne : il suffisait, disait-on, d'y lancer une pierre pour exciter d'épouvantables tempêtes, d'où le nom de Pavin (*pavens*, effrayant).

PAVINDA s. m. (pa-vain-da). Bot. Syn. d'AUDOUINIE.

PAVION s. m. (pa-vi-on). Mamm. Syn. de PAPION.

PAVISSICH (Louis), littérateur dalmate, né à Macarska vers 1800, mort à Zara en 1859. Il professa l'italien à l'école des langues de Vienne, puis devint inspecteur général des écoles de Dalmatie. On lui doit des ouvrages en latin, en serbe, en allemand et en italien. Nous citerons : *Récits historiques de la peste de Macarska en* 1815 (Vienne, 1851); *Biographie du général Mastrowich* (Vienne, 1852); une *Nuit au Vatican* (1852) en vers italiens; *Carmen latinum* (1852); des traductions d'ouvrages français et allemands, etc.

PAVITRAM s. m. (pa-vi-tramm). Anneau fait de tiges d'herbes tressées, qui est pour les Indous une sorte d'amulette.

— **Encycl.** Le *pavitram* est un amulette indou qui a la propriété, dans l'esprit des crédules, d'épouvanter les géants, les démons et les esprits malins quelconques, dont la principale mission est de nuire aux hommes et de troubler les cérémonies des brahmes. La vue seule du *pavitram* les fait trembler et les oblige à prendre la fuite. Cet amulette salutaire consiste en trois, cinq ou sept tiges de l'herbe sacrée appelée *darba*, tressées ensemble en forme d'anneau. Avant de commencer aucune cérémonie, le *pourohita*, ou brahme officiant, qui y préside, prend le *pavitram* et, après l'avoir trempé dans l'eau lustrale, il se le met au doigt du milieu de la main droite. La graine et l'huile de sésame ont à peu près la même efficacité que le *pavitram*, mais l'herbe appelée *darba* emporte le prix; elle a la vertu de purifier tout ce qu'elle touche, et les brahmes ne peuvent rien faire sans elle ; elle est la base des œuvres pieuses et méritoires par excellence connues sous le nom générique de *[illegible]*; on ne saurait s'en passer dans les actes les plus importants de la vie et, notamment, elle est d'un usage fréquent dans les exercices adaptés aux quatre conditions des brahmes, enfin cette herbe sainte, dont la pureté est sans égale, paraît dans toutes les cérémonies religieuses et civiles des Indous.

PAVLOGRAD, ville de la Russie d'Europe dans le gouvernement et à 76 kilom. E. d'Iékaterinoslaw, ch.-l. du district de son nom, sur la Boltscha; 6,000 hab.

PAVLOSK, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 150 kilom. S. de Voronéje, ch.-l. du district de son nom, sur la rive gauche du Don, à l'embouchure de l'Osserada dans ce fleuve; 3,700 hab. Cette ville, défendue par un fort, offre des rues larges et des maisons régulièrement bâties. Commerce important de melons d'eau renommés, de poissons, de vins et de gants de laine; marché très-considérable. Cette ville, très-florissante après la paix de Pruth en 1711, fut détruite en partie par une inondation, en 1728, et ruinée par de violents incendies en 1744 et 1793.

PAVLOVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 33 kilom. S.-S.-E. de Saint-Pétersbourg, entre de petites collines, presque aux sources de la Slavianka, petit affluent de la Néva; 1,200 hab. Elle est petite et a des rues droites et bien alignées; on y voit le mausolée de Nikit Panin, gouverneur de Paul Ier. Elle tire principalement sa célébrité du château impérial, qui, sans être vaste, est cependant très-beau et orné de jardins anglais d'une grandeur immense, plantés en 1780 par Catherine II. Hôtel d'invalides; manufacture de draps pour l'armée. Le grand-duc Paul fonda cette ville en 1780; le château fort fut sa résidence habituelle d'été, même après son avénement au trône.

PAVLOVO, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Novgorod, district et à 17 kilom. S. de Gorbatov, sur l'Oca; 8,000 hab. Importante fabrication de serrurerie.

PAVO s. m. (pa-vo — mot lat.) Ornith. Nom scientifique du genre paon.

PAVOIS s. m. (pa-voi. — On ne connaît pas au juste l'origine de ce mot, qui s'employait autrefois avec la signification de bouclier. On trouve, à la fin du XIIIe siècle, *pavensis*, qui est la représentation latine correcte du français *pavais* ou *pavois* et de l'italien *pavese*. Ménage y voit le latin *parma*, par l'intermédiaire de *parmensis;* Ferrari le tire de *Pavia*, à cause que ces grands boucliers auraient été fabriqués d'abord à Pavie, et Diez penche pour cette opinion; enfin Delâtre rapporte le bas latin *pavensis*, grand bouclier qui sert d'arme offensive, au latin *pavio*, battre, le même que *paflô*, avec digamma, de la racine sanscrite *pû*, battre, frapper, qui, conjuguée sur la première classe, donne *pavami*, exactement le grec *paflô* et le latin *pavio*). Sorte de grand bouclier, dont on se servait autrefois pour se mettre à l'abri des traits : *Le* PAVOIS *couvrait presque entièrement le côté gauche du corps.*

— But pour le tir à l'arc, ainsi dit parce que ce but avait été d'abord un pavois.

— *Faire pavois de*, Se faire un rempart de : *L'amiral Chabot répondit qu'il* FAISAIT PAVOIS DE *sa conscience contre tous les juges.* (Pasq.) ‖ Vieille loc.

— *Elever sur le pavois*, Investir de la souveraine puissance, par allusion à la coutume des Francs d'élever sur un pavois le roi qu'ils élisaient. ‖ Fig. Exalter, mettre au premier rang : *Il n'y avait pas là de quoi triompher de Laharpe ni de quoi* ÉLEVER *Condorcet* SUR LE PAVOIS. (Ste-Beuve.)

— *Monter sur le pavois ; Tomber du pavois*, Monter sur le trône; tomber du trône : *A Thierry III commence la série des rois fainéants; l'âpre sève de la première race s'affadit promptement et les fils de Clovis* TOMBERENT *vite* DU PAVOIS. (Chateaub.)

— Mar. Tenture d'étoffe de couleur éclatante, qu'on déployait sur le plat-bord d'un bâtiment, soit en signe de fête, soit pour cacher à l'ennemi ce qui se passait sur le pont. ‖ Pavillons de signaux et autres, dont on orne le gréement en signe de réjouissance. ‖ Nom donné aux bordages établis sur les jambettes ou plus haut que le plat-bord.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes dermobranches. ‖ Syn. de PARMOPHORE, autre genre de mollusques gastéropodes.

— Zooph. Nom vulgaire des scutelles, genre d'échinides.

— **Encycl.** Le *pavois* était un grand bouclier des Francs, qui était fait d'un bois léger et couvert de cuir ou de lames d'acier. Il avait la forme d'un carré long, courbé vers les grands côtés, comme un segment de surface cylindrique. Le *pavois* servait à la proclamation du chef ou roi des Francs qui venait d'être élu; celui-ci était placé debout sur ce bouclier et on lui faisait faire trois fois le tour du camp où l'armée se trouvait réunie. De là l'expression consacrée : « Être élevé sur le *pavois*, » pour parler de l'élection d'un roi. On représente généralement le *pavois* comme un bouclier de 5 pieds de hauteur et courbe en [illegible], forme qui l'aurait fait un peu différer de la targe. Le *pavois* n'était pas, d'ailleurs, une arme purement [illegible], il est d'origine germanique, et cette cérémonie de l'élection des rois était pratiquée par presque tous les peuples d'outre-Rhin. Les Romains de la décadence, dont les troupes comprenaient un grand nombre de barbares, empruntèrent même cette coutume aux habitants de la Germanie. Tacite parle d'un peuple gallo-batave, qu'il nomme *Caninefates*, qui pratiquait ce genre d'investiture longtemps avant l'invasion des Gaules par les Francs. Les Romains aussi ont décerné la pourpre de la même manière, puisque nous voyons les légions de Julien l'élever, dans les Gaules, sur le *pavois*, avant de marcher sous ses ordres en Orient. Ce fait se passait bien longtemps avant l'élection de Pharamond et celle de Clovis. Le *pavois* fut encore employé pendant toute la seconde race et sous les premiers Capétiens, mais il ne servait plus à l'investiture des rois. Monstrelet nous apprend « que pavesieux, c'étaient porteurs de *pavois*, grands écus à couvert de quoi les arbalétriers tiraient. » Les *pavois* n'étaient plus alors que des boucliers portés par des gens spéciaux chargés de couvrir les assiégeants qui travaillaient à saper les murailles de la place ou les arbalétriers qui tiraient des flèches. On renversait les *pavois* avec l'angon à main, sorte de lance qui se terminait par deux pointes de fer recourbées.

Suivant le général Bardin, il a dû exister des *pavois* ronds ou marqués à l'extérieur d'une marque circulaire, parce que, dans les idiomes de l'Ouest, on a continué à appeler *pavois* une rondelle empreinte de cercles concentriques dans laquelle on tire au blanc.

PAVOISÉ, ÉE (pa-voi-zé) part. passé du v. Pavoiser. Garni de pavillons, de pavois : *Vaisseau* PAVOISÉ. *Frégate* PAVOISÉE. *Il y avait sur la rivière des milliers de bateaux* PAVOISÉS. (X. Saintine.)

PAVOISEMENT s. m. (pa-voi-ze-man — rad. *pavoiser*). Action de pavoiser; état d'un bâtiment pavoisé : *Le* PAVOISEMENT *des vaisseaux qui étaient en rade.*

PAVOISER v. a. ou tr. (pa-voi-zé — rad. *pavois*). Couvrir du bouclier nommé pavois. ‖ Vieux mot.

— Mar. Garnir de pavois, de pavillons, pour une fête, une réjouissance : *L'amiral fit* PAVOISER *tous les vaisseaux de la flotte.* (Acad.) ‖ A signifié Garnir, le long du plat-bord, de la pièce d'étoffe nommée pavois.

Se pavoiser v. pr. Se garnir de pavois, de pavillons : *Tous les vaisseaux de la rade* SE PAVOISÈRENT.

PAVONAIRE s. f. (pa-vo-nè-re — du lat. *pavo, pavonis*, paon). Zooph. Genre de polypes alcyoniens, voisin des pennatules.

PAVONAZZO s. m. (pa-vo-na-dzo — mot ital. formé de *pavone*, paon). Minér. Sorte de marbre antique panaché de rouge et de blanc.

PAVONCELLE s. f. (pa-von-sè-le — dimin. du lat. *pavo, pavonis*, paon). Ornith. Syn. de COMBATTANT.

PAVONE-NEL-FRIGNANO, ville d'Italie, province de Modène, district de Pavullo-nel-Frignano; 9,303 hab.

PAVONIE s. f. (pa-vo-nî — du lat. *pavo, pavonis*, paon). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, de la tribu des nymphalides, dont l'espèce type vit au Brésil.

— Zooph. Genre de polypiers pierreux lamellifères, formé aux dépens des madrépores, et comprenant un petit nombre d'espèces vivantes ou fossiles : *Les* PAVONIES, *comme les autres madrépores, se trouvent seulement dans les mers tropicales.* (Dujardin.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des malvacées, tribu des malvées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Amérique et surtout dans l'Asie tropicale. ‖ Genre d'arbres, de la famille des monimiées, tribu des athérospermées, comprenant des espèces qui croissent au Chili. ‖ On dit aussi PAVONE.

— **Encycl.** Zooph. Les *pavonies* sont des polypiers pierreux, fixes, frondescents, lamellifères, à expansions foliacées irrégulières, droites, aplaties, ascendantes, lobées ou en forme de crête, ayant les deux surfaces garnies de sillons ou de rides, qui correspondent à autant de rangées d'étoiles lamelleuses, sessiles, plus ou moins imparfaites. Elles se distinguent ainsi des agaricies, qui n'ont d'étoiles que sur une seule face. Les animaux sont à peine connus. Les espèces peu nombreuses de ce genre se trouvent seulement dans les mers tropicales. On remarque surtout la *pavonie* [illegible], qui présente des [illegible] feuilles découpées et crépues, et des étoiles grandes et rapprochées; elle habite les mers d'Amérique. La *pavonie* à crête, sessile, à sillons carénés, à étoiles liées entre elles, se trouve à l'état fossile dans les terrains de transition.

— Bot. La *pavonie aromatique*, appelée aussi laurélie, est un grand et bel arbre, à rameaux garnis de feuilles opposées, lancéolées, entières, les fleurs, [illegible] un périanthe [illegible] disposées sur plusieurs rangs, [illegible] écailles à la base; le fruit, recouvert par le [illegible] nement. Elles sont d'ailleurs remarquables par [illegible] dans nos serres chaudes.

PAVONIEN, IENNE adj. (pa-vo-ni-ain, iè-ne — [illegible]). Zool. Qui a des taches [illegible] qui se trouvent sur le plumage du paon.

PAVONINE [illegible] — [illegible] du lat. *pavo* [illegible], de la famille [illegible] type vit sur les côtes de Madagascar.

PAVONINÉ, ÉE adj. [illegible] — [illegible] *pavo, pavonis*, paon). [illegible] ou qui se rapporte au paon.

— s. f. pl. Groupe de gallinacés, [illegible] mille des phasianidés, comprenant [illegible] paon et crossoptile.

PAVONITE s. f. (pa-vo-ni-te — [illegible] *pavonie*). Zooph. Nom donné par les auteurs anciens à quelques polypiers fossiles.

PAVORIEN s. m. (pa-vo-ri-ain — du lat. *pavor*, peur). Antiq. rom. Prêtre de Mars, dieu de la peur.

PAVOT s. m. (pa-vo — lat. *papaver*, même sens). Bot. Genre de plantes, type de la famille des papavéracées, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent surtout les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie : *Les espèces du* PAVOT [illegible] (Duchartre.) *Les semences d'un seul* PAVOT [illegible] (A. Martin.)

Le pavot dans les champs lève sa tête altière.

MICHAUD.

‖ *Pavot cornu*, Nom vulgaire de la [illegible] jaune. ‖ *Pavot épineux*, Nom vulgaire de l'argémone du Mexique. ‖ *Pavot gallois*, Nom vulgaire du méconopsis de Cambrie. ‖ *Pavot rouge des champs, Pavot sauvage, P*[illegible], Nom vulgaire du coquelicot.

— Poétiq. *Les pavots de Morphée, les pavots du sommeil.* [illegible] *sur lui tous* SES PAVOTS. (Acad.) *Le sommeil, qui m'avait fui* [illegible] *répandre sur moi* SES PAVOTS. (Le Sage.)

La nuit couvrait la terre, et le dieu du repos
Sur tout ce qui respire étendait ses pavots.

DELILLE.

— Fig. Cause d'engourdissement. *Les illusions sont les* PAVOTS *de l'âme.* (M.-A. Petit.)

— Alchim. *Pavot des philosophes*, Pierre parfaite au rouge.

— **Encycl.** Les *pavots* sont des plantes annuelles ou vivaces, qui sécrètent un suc blanc et laiteux; leurs feuilles sont alternes, diversement découpées, les radicales pétiolées, les caulinaires sessiles ou embrassantes. Les fleurs, grandes, solitaires à l'extrémité de longs pédoncules, présentent un calice à deux sépales herbacés, concaves, très-caducs ou fugaces; une corolle à quatre pétales opposés en croix, chiffonnés avant l'épanouissement; des étamines hypogynes, très-nombreuses, à anthères noirâtres; un ovaire libre, globuleux, ovoïde ou conique, surmonté d'un plateau discoïde sur lequel sont soudés plusieurs stigmates disposés en roue ou en bouclier. Le fruit est une capsule globuleuse, ovoïde ou conique, à une seule loge, offrant de fausses cloisons incomplètes, et portant, sur des placentas pariétaux, un nombre considérable de graines très-petites.

Les nombreuses espèces de ce genre habitent surtout les régions tempérées de l'ancien continent. On les a réparties en sections, d'après divers caractères. Nous adopterons [illegible] la bonne vieille méthode de Linné, d'après laquelle les *pavots* forment deux sections, suivant l'aspect extérieur de la capsule, qui est lisse et glabre chez les uns, velue ou hérissée chez les autres. Plusieurs de ces espèces jouent un rôle [illegible] dans l'agriculture, la matière médicale et l'horticulture; et il en est une surtout qui, depuis longtemps, jouit, [illegible] réputation immense et bien méritée.

Le *pavot somnifère* [illegible] genre, ouvre en même temps la [illegible] pèces à capsules lisses. C'est [illegible] tige, qui atteint souvent la [illegible] longées, aiguës et [illegible]

[illegible]

de sacrifier des enfants à Mania. Brutus [illegible] cette coutume [illegible] interprétant les paroles de l'oracle dans un sens moins cruel, mais plus humain et plus raisonnable. Il ordonna que l'on offrirait à la déesse des têtes d'ail et de *pavot*. On ne dit pas que la susdite déesse se soit plainte de la substitution, [illegible] résulté de graves catastrophes. Cette plante est restée célèbre en Orient, et les Arabes l'appellent encore *abou-en-oum* (le père du sommeil).

Le *pavot*, depuis longtemps cultivé en Europe, y est aujourd'hui naturalisé, et se trouve souvent dans les bois et les lieux incultes, où certainement il n'a pas été semé [illegible] avec intention. Il a produit plusieurs variétés, qu'on peut rapporter à deux races principales : l'une, à graines [illegible] noirâtre, destinée surtout à la fabrication de l'huile; l'autre, à graines blanches, réservée pour [illegible] et les autres usages [illegible].

Le *pavot* noir, dont nous nous occuperons d'abord, se reconnaît, non-seulement à la couleur de ses graines, mais encore à celle de ses fleurs, qui varient du rouge au lilacé. les cultivateurs le désignent ordinairement sous le nom d'œillette; c'est à ce type qu'on rapporte la variété dite *pavot* aveugle, caractérisée par ses capsules plus grosses et dépourvues d'ouvertures au-dessous des stigmates. On peut cultiver le *pavot* œillette dans toutes les parties de la France, ainsi que dans les contrées voisines; mais cette culture n'a pris jusqu'à ce jour une certaine importance que dans la région du Nord.

Le *pavot* demande une exposition chaude et abritée contre les grands vents; les terres légères, argilo-sableuses ou argilo-calcaires, à sous-sol très-perméable, sont celles qu'il préfère. Sa place dans la rotation est à peu près indifférente; néanmoins il réussit mieux après les légumineuses, telles que le trèfle et la luzerne. Il peut aussi, comme plante sarclée, être mis en tête de l'assolement; car il prépare très-bien le sol pour les céréales. Dans tous les cas, il exige une terre riche et bien ameublie; mais il faut que la fumure soit ancienne, ou du moins que l'engrais soit d'une prompte et facile décomposition. On doit semer le plus tôt possible, au printemps, souvent même dès le mois de février, et jamais plus tard que la mi-avril; le semis, qui se fait presque toujours à la volée, est suivi d'un léger hersage, puis d'un roulage.

Deux mois environ après cette opération, les jeunes plantes présentent trois ou quatre feuilles et peuvent être aisément distinguées des autres végétaux. On procède alors au premier binage, qui, étant le plus difficile et le plus important, doit être confié à des ouvriers habiles et exécuté avec beaucoup de soin. Ce binage est suivi de deux autres, à des intervalles de huit à dix jours, suivant la vigueur de la végétation. Si l'on a semé à l'automne, comme il y aurait avantage à le faire dans le Midi, on donnera les binages au premier printemps, de manière à les avoir terminés vers la mi-avril.

Si le semis a été fait vers la fin de l'hiver, il arrive quelquefois que les jeunes plantes sont détruites par le froid ou par les insectes; dans ce cas, il faut, s'il en est temps encore, procéder à un nouveau semis. Plus tard, les *pavots* peuvent être attaqués par les vers blancs, on les voit alors se faner tout à coup; il faut enlever les pieds attaqués, avec la terre qui les entoure; on peut ainsi, en détruisant les larves, circonscrire le mal et l'empêcher de se propager. Tout en faisant ces diverses opérations, on éclaircit le semis, de telle sorte que [illegible] restent à [illegible] l'espace [illegible] les diverses phases de la végétation.

« La récolte du *pavot*, dit A. Dupuis, se fait ordinairement en août. On arrache les tiges, qu'on lie en bottes, puis on dispose ces bottes sur deux lignes parallèles et de manière qu'elles s'appuient les unes sur les autres par leur sommet, ce qui constitue une chaîne. Si le temps est beau, les capsules s'ouvrent au bout de dix à douze jours, ce qui est l'indice de maturité. On procède alors à l'extraction de la graine. Pour cela, on prend les bottes ou poignées l'une après l'autre, on les incline au-dessus des cuveaux ou des draps disposés dans ce but, et on frappe légèrement les capsules avec un petit bâton; on retourne la botte plusieurs fois, jusqu'à ce que toute la graine soit sortie. Il faut surtout veiller à ce que la terre ne se mélange pas avec les graines. Avant d'être livrée au commerce, [illegible] au tarare [illegible]. »

[illegible]

[illegible] auquel [illegible] le repos. [illegible] Orient, ces graines entrent dans les préparations culinaires. Les oiseleurs de Paris en préparent une pâtée dont ils nourrissent les rossignols.

Le principal produit du *pavot*, c'est son huile, connue partout sous le nom d'*huile d'œillette*; ce mot vient, par corruption, du latin *oleolum*, diminutif d'*oleum*, huile, ou mieux de l'italien *olietta*; ce dernier terme, qui signifie petite huile, est une qualification dédaigneuse facile à expliquer dans un pays où l'huile d'olive est de qualité supérieure et occupe avec raison la première place. On l'appelle aussi, dans certains pays, huile blanche. La conservation de la graine, ainsi que l'extraction de l'huile, ont lieu comme pour le colza. L'huile d'œillette est coulante, d'un blanc jaunâtre, presque inodore, d'une légère saveur d'amande, et conserve sa liquidité jusqu'à 18° au-dessous de zéro. Elle est plus douce et de meilleure qualité quand elle a été obtenue à froid. Traitée par la litharge, elle devient plus siccative.

L'huile d'œillette a été d'abord fort mal accueillie; malgré des rapports favorables de la Faculté de médecine, elle fut longtemps prohibée. Des règlements de police obligeaient les commis des barrières et les épiciers de Paris de la mélanger ou de la dénaturer avec de l'essence de térébenthine, pour empêcher qu'on n'en fît usage comme aliment; mais, au risque d'être pris en faute, on n'en vendait pas moins cette huile, soit pure, soit mélangée avec l'huile d'olive sous ce dernier nom; on faisait ainsi des gains illicites considérables; tout cela est heureusement passé aujourd'hui.

L'huile d'œillette, enfin réhabilitée, grâce surtout aux efforts persévérants de Rozier, n'égale pas l'huile d'olive; mais on peut dire qu'elle se place, pour l'usage alimentaire, immédiatement après; aussi sert-elle souvent à la sophistiquer, et même à la remplacer complètement dans les provinces du Nord. Elle se conserve longtemps sans rancir et a la propriété de mousser quand on l'agite vivement dans un flacon. Par contre, elle n'est bonne ni pour l'éclairage ni pour la fabrication du savon; elle brûle mal et répand beaucoup de fumée; le savon qu'on en fait est mou et de qualité inférieure. Cela est vrai, du moins, pour l'huile fabriquée à froid. L'huile rousse, fabriquée à chaud, est moins bonne pour l'usage alimentaire, mais meilleure pour l'industrie; on l'emploie avantageusement pour l'éclairage et pour la fabrication du savon à pâte ferme. Rendue plus siccative par la litharge, elle peut servir à délayer les couleurs et à les appliquer sur la toile. Dans aucun cas, elle ne peut être substituée à l'huile d'olive pour les préparations pharmaceutiques, surtout pour les emplâtres.

Le tourteau d'œillette, très-riche en azote, est un des meilleurs qu'on puisse employer, soit comme engrais, soit pour la nourriture du bétail, des animaux de basse-cour et des oiseaux de volière. Les tiges sèches peuvent servir de combustible pour les fours, de litière ou d'excipient pour les déjections des animaux, ou de couverture pour les meules de grains. Dans quelques localités, on les utilise pour la fabrication du papier. On pourrait employer en médecine les capsules ou les graines de cette plante, et obtenir de celle-ci un excellent opium, plus riche même en morphine que celui du *pavot* blanc; mais, comme l'enveloppe de ses capsules est très-mince, il serait, sinon impossible, du moins très-difficile d'y pratiquer des incisions sans la percer de part en part, sans nuire à la récolte de la graine, qui est beaucoup plus lucrative. En général, pour toutes les applications médicales, on préfère la variété suivante.

Le *pavot* blanc se distingue du précédent par sa taille plus élevée; ses fleurs blanches; ses capsules ovoïdes, plus grosses, à péricarpe plus épais, indéhiscentes; ses stigmates fortement épaissis vers la zone médiane, élargis et marqués de fossettes à la circonférence; ses graines blanches, rarement colorées en pourpre. Cette variété, appelée aussi *pavot* à opium, se cultive comme la précédente; la seule différence, ou tout au moins la plus importante, réside dans le mode de semis, qui a lieu en lignes espacées de 0m,50, dans le but de faciliter la récolte. On doit procéder à celle-ci quand les capsules commencent à jaunir; on rejette, comme étant de qualité inférieure, celles qui ont jauni ou séché sur la plante. On assemble plusieurs capsules ou *têtes*, auxquelles on a laissé une longueur de 0m,10 ou plus, afin de pouvoir les attacher en paquets, on suspend ces paquets dans un lieu sec à l'ombre et exposé à un grand courant d'air. La maturation s'achève ainsi, en même temps que s'opère la dessiccation; on reconnaît que celle-ci est complète lorsque les têtes ont pris une teinte d'un blanc sale; alors on détache les paquets et on les livre au commerce.

Les têtes de *pavot* sont employées en médecine, soit à l'intérieur, soit surtout à l'extérieur; on les administre sous forme de décoction, d'infusion, de lotion, de lavement, d'injection, de cataplasme, etc.; on a toujours soin d'en rejeter les graines, qui sont tout à fait inertes. Ces diverses préparations sont comme anodines, calmantes et narcotiques. On les emploie contre les irritations nerveuses, la toux spasmodique, les douleurs de tête et autres, les insomnies, les diarrhées spasmodiques, les coliques nerveuses, etc. C'est avec la décoction ou l'extrait hydro-alcoolique de ces capsules que l'on prépare le sirop diacode, justement renommé comme calmant, mais moins actif que le sirop d'opium proprement dit. Les graines servent à former l'amande des globules homœopathiques. Elles sont du reste propres aux mêmes usages que celles du *pavot* noir; l'huile qu'on en extrait, les tourteaux, etc., possèdent les mêmes propriétés. Mais ce qui distingue surtout le *pavot* blanc, c'est qu'il est généralement préféré pour l'extraction de l'opium. V. ce mot.

Le *pavot* des jardins a joué de bonne heure et joue encore un très-grand rôle comme plante d'ornement; il présente d'innombrables variétés, à fleurs simples, doubles ou prolifères, à pétales entiers, frangés ou frisés, unicolores ou diversement panachés, offrant toutes les nuances de blanc, rose, écarlate, pourpre, violet, grenat, ponceau, amarante, cendré, gris de lin, etc. Sa culture est facile; il suffit de le semer en place (car il supporte mal la transplantation), soit vers la fin de septembre, soit depuis février jusqu'en avril; puis d'éclaircir de bonne heure les plants, de telle sorte qu'ils soient espacés entre eux de 0m,25 à 0m,30. C'est une plante précieuse, surtout pour les jardins dont le sol est sec ou pour ceux auxquels on ne peut pas donner beaucoup de soins. Un massif de *pavots* bien variés produit toujours un très-bel effet; malheureusement, cette fleur dure trop peu en raison du temps que la plante occupe le terrain. D'un autre côté, les tiges, les feuilles et les boutons répandent, quand on les touche, une odeur peu agréable. Cette espèce redoute les atteintes des mulots, des cloportes et de plusieurs insectes. On obvie à cet inconvénient en faisant le semis très-dru, ce qui est très-aisé, vu l'extrême fécondité de la plante (on a compté sur un seul pied plusieurs milliers de graines), et vu la facilité avec laquelle on récolte ces graines; mais il faut éclaircir plus tard, comme nous l'avons dit. Au moment de la floraison, on supprime, quand la fleur commence à passer, tous les individus qui laissent à désirer sous le rapport de la forme ou de la couleur; c'est le moyen de conserver pures les belles variétés.

Le *pavot* d'Orient ou de Tournefort est une plante vivace, haute de 1 mètre, à feuilles pennatifides, lobées, velues, à fleurs grandes, solitaires, présentant le plus souvent trois sépales velus et six pétales écarlates ou orangés, à onglet noir pourpré et à capsule violacée, surmontée d'un stigmate vert. Cette plante est originaire de l'Arménie, mais se retrouve dans plusieurs contrées de l'Orient et même, assure-t-on, dans l'Italie méridionale. Les Arméniens et les Turcs mangent ses capsules pour produire des effets narcotiques analogues à ceux de l'opium; mais, bien qu'on puisse en obtenir cette substance, ce n'est pas de cette espèce qu'on extrait le suc opiacé, quoi qu'en aient dit plusieurs auteurs. Ce *pavot* est fréquemment cultivé dans nos jardins; il demande une terre franche, substantielle; on le propage de graines semées en terrines aussitôt après leur maturité, au printemps, on repique les plants à demeure; mais si les pieds sont trop forts, ils reprennent difficilement. La multiplication par éclats présente beaucoup de difficultés; le bouturage des racines est au contraire très-aisé et d'un emploi fréquent; on le pratique à la fin de l'été, en serre, sous châssis ou sous cloches, et en terre de bruyère.

Le *pavot* à bractées est aussi vivace et se distingue du précédent par son port plus robuste, sa taille plus élevée, des feuilles bractéiformes au-dessous du calice, dont les sépales affectent aussi parfois la forme foliacée, enfin par sa fleur plus grande et d'un rouge plus foncé. Originaire de la Russie et de la Sibérie, il se cultive comme le *pavot* de Tournefort; quand ces deux espèces se trouvent à proximité l'une de l'autre, elles se fécondent mutuellement et produisent des hybrides, qu'on peut fixer en les propageant par boutures de racines. Une curieuse variété obtenue par MM. Vilmorin présente des pétales plus ou moins soudés en gobelet, ou, si l'on veut, une corolle monopétale, qui dure plus longtemps que les fleurs à pétales entièrement libres.

Parmi les autres *pavots* à capsules lisses, il nous suffira de nommer le *pavot* coq ou ponceau, plus connu sous le nom de *coquelicot* (v. ce mot), le *pavot* douteux, qui lui ressemble beaucoup, et le *pavot* gallois ou de Cambrie, devenu le type du genre méconopsis. V. ce mot.

Nous nous bornerons aussi à mentionner sommairement, comme offrant moins d'intérêt, les espèces à capsules velues ou hérissées. Le *pavot* argémone est une plante annuelle, hispide, à pétales écarlates, cunéiformes, à onglet noir, à capsule claviforme; il croît dans les moissons. Le *pavot* hybride est aussi annuel et se distingue surtout du précédent par sa capsule ovoïde; il croît également dans les champs. Le *pavot* à tige nue, espèce vivace, originaire de la Sibérie, a des fleurs d'un rouge brique clair; on le cultive quelquefois dans nos jardins. Le *pavot* des Alpes est une plante vivace, gazonnante, très-basse, à pétales blancs, tachés de jaune à la base; il croît dans les fentes des rochers et les lieux pierreux des hautes montagnes. Le *pavot* des Pyrénées s'en distingue surtout par ses fleurs jaunes ou orangées. Le *pavot* safrané est une jolie plante vivace, glaucescente, à grandes fleurs d'un jaune orange ou safrané; originaire de l'Altaï et de la Sibérie, il est cultivé dans nos jardins.

PAVOUANE s. f. (pa-vou-a-ne — du lat. *pavo*, *pavonis*, paon). Ornith. Nom vulgaire de la grande perruche à collier rouge, qui vit en Afrique et en Arabie.

PAVY (Louis-Antoine-Augustin), prélat français, né à Roanne (Loire) en 1798, mort à Alger en 1866. Il fut appelé, en 1838, à professer l'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon, dont il devint doyen. En 1846, Louis-Philippe le nomma évêque d'Alger et il fut promu commandeur de la Légion d'honneur en 1852. Ce prélat remplit ses fonctions épiscopales avec beaucoup de prudence et évita d'inquiéter les indigènes de l'Algérie par un zèle apostolique intempestif. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *les Grands cordeliers de Lyon* (1836, in-8°); *les Cordeliers de l'Observance à Lyon* (1836); *Catéchisme du diocèse d'Alger* (1849, in-8°); *Lettre sur le célibat ecclésiastique* (1851), *Du mahométisme* (1853), *Statuts synodaux du diocèse d'Alger* (1852); *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du pape* (1860, in-8°); *A chacun selon ses œuvres! Observations sur le roman intitulé la* Vie de Jésus, *par E. Renan* (1863, in-8°), etc. Ses *Mandements*, *Lettres pastorales*, *Discours*, etc., ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres* (1858-1864, 4 vol. in-8°).

PAWLOW (Nicolas-Philippovitch), romancier et poëte russe, né à Moscou en 1802, mort en 1854. Son père, riche commerçant, fut à peu près entièrement ruiné lors de l'incendie de Moscou en 1812. A vingt ans, Nicolas entra dans l'armée, devint lieutenant, puis quitta le service et s'adonna avec sa femme à des travaux littéraires. Partisan des idées émancipatrices et libérales, il s'efforça de provoquer des mouvements séditieux parmi les paysans du gouvernement de Toula. En littérature, Pawlow était un des coryphées de l'école romantique. Nous citerons de lui : *Marie Stuart*, tragédie (1828); *Poésies lyriques* (1831); *Premier recueil de nouvelles* (1835); *Second recueil de nouvelles et romans* (1847); *Recueil de drames* (1850). — Sa femme, Caroline Pawlow, romancière et poëte, s'est fait surtout connaître par des poésies lyriques et par un roman en vers et en prose, la *Vie double d'une jeune fille*, qui a eu beaucoup de succès.

PAWNEES, PAUNIES ou **PANIS**, peuplade indienne des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Nebraska, sur les bords du Loup, affluent de la Platte. Ils sont à peu près au nombre de 6,000 et adorent la planète Vénus, à laquelle ils ont longtemps sacrifié des victimes humaines.

PAWTUCKET, bourg et circonscription communale des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Massachusetts, à 6 kilom. N.-E. de Providence, sur la petite rivière de même nom; 3,700 hab. Industrie florissante. Une partie du bourg appartient à l'État de Rhode-Island.

PAX s. m. (pakss — altér. de *pak*, paca). Mamm. Syn. de PACA.

PAX-AUGUSTA, ville de l'Espagne ancienne, limitrophe de la Lusitanie. C'est aujourd'hui BADAJOZ.

PAX-JULIA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, aujourd'hui BEJAR.

PAXARETE s. m. (pa-ksa-ré-té). Vin de Xerès, qu'on appelle aussi par corruption PACARET.

— **Encycl.** Le *paxarete* est une sorte de vin de Xérès blanc, liquoreux, agréable et parfumé. Son nom lui vient de l'ancien monastère situé à 6 kilomètres de Xerès et autour duquel on le récolte. A Paxarete, de même qu'à Xerès, on fabrique différentes sortes de vins, outre les vins liquoreux : les uns secs et les autres à demi liquoreux. Les vins secs sont généralement moins estimés que ceux de Xerès; mais les vins de liqueur sont plus fins et plus délicats. Le véritable *paxarete*, le vin de liqueur, est produit par le pédro-ximénès et quelques autres cépages supérieurs qui végètent sur les terrains crayeux du voisinage; on lui donne quelquefois le nom de *malvoisie*. V. ce mot.

PAXDA s. m. (pak-sda). Titre qu'on donnait à l'ancien roi d'Aracan.

PAXILLE s. m. (pa-ksi-lle; *ll* mll. — du lat. *paxillus*, petit pieu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique.

— Bot. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, formé aux dépens des agarics, dont l'espèce type est commune, en automne, dans nos climats.

PAXIMADES (îles), groupe d'îlots de la Turquie d'Europe, dans la Méditerranée, près de la côte méridionale de Candie, à l'entrée du golfe de Missari ou Messara, par 35° de latit. N. et 22° 15' de longit. E.

PAXIMADIA, petite île de la Turquie d'Europe, dans la Méditerranée, non loin de la côte septentrionale de l'île de Candie, à l'E.

de l'île de Standia, par 35° 25' de latit. N. et 22° 55' de longit. E.

PAXO, autrefois *Paxos*, île de Grèce, dans la mer Ionienne, la plus petite du groupe des îles de ce nom, à 13 kilom. S.-E. de l'île de Corfou, non loin de la côte d'Albanie; 9 kilom. de longueur sur 5 kilom. de largeur; 67 kilom. carrés; 5,000 hab. Ch.-l., Porto-Gayo. Elle est de forme ovale et montagneuse; le sol, pierreux et dépourvu d'eau, produit presque uniquement des olives, des figues, des amandes et du vin. Élève considérable de mules et de chèvres.

PAXTON (sir Joseph), horticulteur et architecte anglais, né à Milton-Bryan (Bedfordshire) en 1803, mort en 1865. Il fut élevé à l'école libre de Woburn, où il montra pour le dessin une grande aptitude. Au sortir de l'école, il devint dessinateur de parcs et ne tarda pas à être employé en cette qualité par le duc de Somerset, puis par le duc de Devonshire, qui le chargea d'administrer ses propriétés du comté de Derby. Sa réputation commença par la construction de la serre de Chatsworth; puis il se mit à publier divers ouvrages d'horticulture : un *Traité de la culture du dahlia* (1840); un petit *Dictionnaire de botanique*, en collaboration avec M. Lindley, et le *Calendrier horticole*, sans parler de nombreux articles publiés dans les *Annales d'horticulture*, dont il fut le fondateur. En 1851, une commission royale ayant mis au concours la construction du futur palais de l'Exposition universelle de Londres, deux cent quarante-cinq projets furent envoyés; celui de Paxton fut vivement appuyé par l'ingénieur Stephenson et le prince Albert. Bien que jugé d'une exécution impossible par quelques-uns, ce plan, improvisé en dix jours, fut exécuté en moins de cinq mois par les entrepreneurs Fox et Henderson, dans Hyde-Park, et inauguré le 1er mai 1851. Depuis, le palais de Cristal, comme on l'appela, fut démonté pièce à pièce et reconstruit à Sydenham. Les travaux, entrepris en 1852 sous la direction de sir J. Paxton, durèrent deux années. MM. Owen Jones et Digby Wyatt, qui s'étaient distingués par leur habileté dans la décoration de l'édifice de Hyde-Park, eurent à s'occuper de la partie des beaux-arts, et MM. Fox et Henderson entreprirent la reconstruction du palais qu'ils avaient édifié. Les architectes, tout en se servant en partie des matériaux de l'ancien édifice de Hyde-Park, se sont bien gardés de le copier servilement. Le palais de 1851 était beaucoup trop long pour sa largeur, et l'uniformité de sa toiture de verre n'était interrompue que par un seul transept : c'était une grande serre et pas autre chose. La nef du palais de Cristal actuel, moins longue et moins vaste, est de 14 mètres plus haute; trois transsepts, dont l'un a 53 mètres de hauteur au-dessus du sol, dominent l'édifice; les galeries à jour s'ouvrent sur la façade tournée vers le jardin; de vastes projections circulaires, d'un rayon de 8 mètres environ, s'arrondissent aux extrémités du transsept et rompent la trop grande monotonie qu'aurait une longue muraille de verre rectiligne dans toute son étendue. L'édifice, entièrement construit en fer et en verre, à l'exception d'une partie de la façade occidentale, qui est recouverte de boiseries, consiste en une grande nef, en deux bas-côtés, trois transsepts et deux ailes tournées vers l'est. Deux galeries principales règnent autour de la nef. Pour introduire un peu de variété dans l'aspect général de l'intérieur, on a placé de 22 mètres en 22 mètres et de chaque côté de la nef, deux colonnes qui forment, en dedans de la longue perspective, une saillie d'environ 2m,50 et permettent au regard de mieux apprécier les distances. La longueur de l'édifice est de 488 mètres; ce qui, ajouté à 176 mètres pour chacune des deux ailes et à 219 mètres pour le corridor qui mène à la station du chemin de fer, donne un développement total de 1,059 mètres. Les colonnes sont au nombre de 3,500. Paxton fut fait chevalier par la reine d'Angleterre en 1851. Au mois de décembre 1854, il entra à la Chambre des communes comme député du bourg de Coventry, fut réélu en 1857 et vota toujours avec le parti libéral. Il organisa le corps des travailleurs de l'armée qui, pendant la guerre de Crimée, rendit les plus grands services, proposa d'entourer Londres d'une arcade magnifique destinée à circonscrire un chemin de fer atmosphérique et fut chargé par le baron J. de Rothschild de la construction du beau château de Ferrières. Sir J. Paxton était membre de la Société Linnéenne, de la Société d'horticulture et de plusieurs autres sociétés savantes.

PAXTONIE s. f. (pak-sto-nî — de *Paxton*, horticulteur et botan. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, dont l'espèce type croît à Manille.

PAXYLLOME s. m. (pa-ksil-lo-me — du lat. *paxillus*, petit pieu, et du gr. *ômos*, épaule). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, dont l'espèce type se trouve surtout dans le nord de l'Europe.

PAXYODON s. m. (pa-ksi-o-don). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des mulettes, et dont l'espèce type vit dans les rivières de l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi PAXYODONTE.

PAYA s. m. (pa-ia). Comm. Soie blanche d'Alep. ‖ Sorte de coton filé.

PA-YA s. m. (pa-ia). Titre honorifique que le roi de Siam confère à ses favoris.

PAYA (Charles-Jean-Baptiste), littérateur français, né à Toulouse en 1813, mort à Nice en 1865. D'abord imprimeur et rédacteur en chef de l'*Émancipation* de Toulouse, il livra au gouvernement de Louis-Philippe une guerre où les procès, les amendes et la prison ne lui furent pas épargnés. Homme de convictions ardentes et sincères, il n'en continua pas moins de consacrer sa vie à la défense des principes démocratiques. Condamné, en 1849, par la haute cour de Versailles, il refusa toute amnistie conditionnelle. Il étudia particulièrement la question romaine et a fait d'excellents travaux sur la Rome contemporaine, qu'il était allé visiter et où il fut incarcéré par les ordres du gouvernement pontifical. Collaborateur du *Siècle* et malade par suite des souffrances et des privations qu'il avait dû endurer, il s'était rendu à Nice dans l'espoir de rétablir sa santé; c'est là qu'il est mort, gardant jusqu'au dernier jour ses opinions intactes. On a de lui, outre de nombreuses correspondances adressées au journal le *Siècle* et des articles touchant l'histoire ou la politique : *Naples*, 1130-1857 (Paris, 1858); les *Cachots du pape* (Paris, 1865), ouvrage rempli de documents curieux et piquants sur les abus de la cour de Rome. Il a laissé de plus une biographie de Garibaldi, qui fait partie des publications populaires de G. Barba et qui s'est vendue à cinquante mille exemplaires, bien que la commission du colportage lui eût refusé l'estampille.

PAYABLE adj. (pè-ia-ble — rad. *payer*). Qui doit ou peut être payé : *Billet* PAYABLE *au porteur. Lettre de change* PAYABLE *à vue. Somme* PAYABLE *en quatre termes égaux. Le courtage pour le papier sur Paris n'est* PAYABLE *que par le vendeur.* (Proudh.)

PAYAN (Joseph-François DE), dit **Payan du Moulin**, révolutionnaire français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Dauphiné) en 1759, mort à Alixan (Drôme) en 1852. Il fut conseiller à la chambre des comptes de Grenoble, puis maire de sa ville natale après la Révolution, administrateur de la Drôme, enfin ministre de l'instruction publique (avril 1794). Dans ce dernier poste, il rendit des services réels. Quoiqu'il n'eût point pris part à la révolte de la commune au 9 thermidor, il fut mis hors la loi, parvint à s'échapper et remplit dans la suite les fonctions de directeur des contributions directes, de 1795 à 1814, puis de maire d'Alixan (Drôme), de 1830 à 1848. A cette époque, sa vieillesse et ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission, dans une lettre où l'on voit que les glaces de l'âge n'avaient pas affaibli son enthousiasme pour la République, qu'il s'applaudit de voir inaugurer pour la deuxième fois. Ainsi que son frère, il a laissé quelques écrits.

PAYAN (Claude-François DE), révolutionnaire français, frère du précédent, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Dauphiné) en 1766, décapité en 1794. Il servit quelque temps dans l'artillerie et se jeta dans les premiers mouvements de la Révolution avec l'exaltation d'une tête enflammée de tous les feux du Midi. En 1793, il fut nommé administrateur de la Drôme, mais vint bientôt chercher à Paris une arène plus vaste pour son activité et ses passions. Il y rédigea l'*Antifédéraliste* sous la direction de Robespierre, pour qui il avait une admiration enthousiaste et qui le fit nommer juré au tribunal révolutionnaire, puis agent national de la commune, fonction très-importante alors. Il joua un rôle actif au milieu des événements, se prononça pour Robespierre au 9 thermidor, fut mis hors la loi et décapité le lendemain.

PAYANT, ANTE adj. (pè-ian, an-te — rad. *payer*). Qui paye : *J'étais du nombre des personnes* PAYANTES. *Je dis que nous étions à ce dîner, il n'y en avait que quatre* PAYANTS. (Acad.) *Nous nous sommes* [illegible] (Alex. Dum.)

— Qui l'on paye, où l'on paye, par opposition à gratuit : [illegible] (I. [illegible])

— *Carte payante*, Carte, note [illegible] ADDITION.

— Substantiv. [illegible] *payés.* (Boiste.)

PAYE s. f. (pè-ye — rad. *payer*). [illegible] *pour sa* [illegible] *la* PAYE, *le sénat ne distribue plus aux soldats les terres des peuples vaincus.* (Montesq.) ‖ On écrit aussi PAIE.

— Action de payer des ouvriers : *Dans la plupart des imprimeries, la* PAYE, *appelée banque, ne se fait que tous les quinze jours.*

— Personne qui paye, considérée au point de vue de la manière dont elle paye : *C'est une bonne* PAYE, *une mauvaise* PAYE. *Contentez-vous avec la fortune comme avec les mauvaises* PAYES : *ne dédaignez pas les plus faibles à-compte.* (Lévis.)

— Prov. *D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut.* Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer, il faut toujours accepter le peu qu'il offre.

— Administr. milit. Soldat qui était entretenu à demeure dans une garnison, tant en paix qu'en guerre. ‖ *Haute paye*, Solde plus forte que la solde ordinaire : *Être à la* HAUTE PAYE. ‖ Signifie aussi Soldat qui reçoit une solde plus élevée, et, en ce sens, le mot est masculin : *On a proposé une réduction sur la solde de tous les* HAUTES PAYES.

— *Morte paye*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— **Syn. Paye, solde.** Dans la *paye*, on considère surtout celui qui est payé et qui reçoit ainsi le prix de ses services ou de son travail; dans la *solde*, on considère l'engagement contracté par celui qui s'acquitte en payant ce qu'il est convenu de donner pour un service continu. On reçoit la *paye*, on distribue la *solde*. Enfin, *solde* ne se dit guère que des soldats ou de ceux qu'on leur assimile, tandis que *paye* se dit très-bien des ouvriers : *Dans beaucoup d'ateliers, le samedi est le jour de* PAYE.

— **Encycl.** Administr. milit. V. SOLDE.

PAYÉ, ÉE (pè-ié) part. passé du v. Payer. Dont on a soldé la créance; à qui l'on a donné son salaire : *Des fournisseurs, des ouvriers* PAYÉS. *Être* PAYÉ *en espèces. Être* PAYÉ *comptant. Je veux être* PAYÉ.

— Soldé, acquitté; pour qui on a donné de l'argent : *Billet* PAYÉ. *Dette* PAYÉE. *Zèle grassement* PAYÉ. *Une grâce* PAYÉE [illegible] *la reçoit et déshonore celui qui la fait.* (Duclos.) *L'homme qui se vend, si peu qu'il* [illegible] *est toujours* PAYÉ *plus cher qu'il ne vaut.* (Duclos.) *M. Pitt est mort en ne laissant que des dettes qui furent* PAYÉES *par le Parlement.* (Mme de Staël.) ‖ Dont on a donné le vrai prix : *Cent francs, ce n'est vraiment pas* PAYÉ.

— Fig. Récompensé, dédommagé : *Être mal* PAYÉ *de sa peine. Les athlètes* [illegible] *des mercenaires qui veulent être* PAYÉS. (Fléch.)

— Ironiq. Puni : *Il est* PAYÉ *de tous ses crimes. Elle fut* PAYÉE *de son orgueil, de sa coquetterie. Ma foi, chevalier, tu en tiens et te voilà* PAYÉ *de ta raillerie.* (Mol.) *Il attaqua tous les gens de lettres dans son discours à l'Académie : il en a été* PAYÉ. (Volt.)

— *Une fois payé*, Se dit d'une somme due en principal, pour la totalité d'une obligation, par opposition aux annuités : [illegible] *mille francs* UNE FOIS PAYÉS.

— *Être payé pour*, Connaître par expérience les désagréments, les dangers de : *Je* [illegible] POUR [illegible] pas des raisons bien sérieuses pour : *Il* N'EST PAS PAYÉ POUR [illegible] (Mme Du Deffant.)

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* [illegible] pense raisonnablement.

— Substantiv. [illegible] en sus de ce qui est dû.

PAYELLE s. f. (pè-iè-le). [illegible] cuivre. ‖ Vieux mot, encore usité dans quelques départements.

— Techn. Grande chaudière [illegible] sert pour raffiner le sel.

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT** s. m. [illegible] donne ou ce qu'on offre pour s'acquitter : *Le* [illegible]

— Encycl. [illegible] effets ?

[illegible]

point intéressé, pourvu que ce tiers agisse au nom et en l'acquit du débiteur ou que, s'il agit en son nom propre, il ne soit pas subrogé aux droits du créancier. » Aux termes de cet article, le *payement* peut être fait : 1° par le débiteur; 2° par un coobligé; 3° par un tiers non intéressé à l'exécution de l'obligation. Lorsque le *payement* est fait par le débiteur, la dette est éteinte avec tous ses accessoires : cautionnements, gages, hypothèques et privilèges. Lorsque le *payement* est fait par un tiers intéressé à payer, ce tiers peut être soit une caution, soit un codébiteur solidaire, soit un tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué à la dette. Dans cette dernière hypothèse, le *payement* entraîne de plein droit, du moins en général, le bénéfice de la subrogation, en vertu de laquelle le tiers qui paye est censé avoir acheté la créance plutôt que l'avoir acquittée. Lorsque le *payement* est fait par un tiers non intéressé à payer, qui agit au nom et en l'acquit du débiteur ou en son propre nom, à la condition dans ce dernier cas de ne pas se faire subroger aux droits du créancier, il peut se présenter deux hypothèses différentes :

1re hypothèse. Un tiers paye au nom et en l'acquit du débiteur; ce tiers veut gérer l'affaire du débiteur, lui faire une libéralité, lui rendre un service ou même acquérir des droits contre lui. Le débiteur ne peut, dans aucune de ces circonstances, s'opposer au payement, pourvu que le créancier y consente.

2e hypothèse. Un tiers, étranger à la dette, offre de payer en son propre nom, c'est-à-dire [illegible] uniquement dans le but de se substituer au lieu et place du créancier. Ce *payement*, accepté par le créancier, éteint la dette avec tous ses accessoires. Le *solvens* ne peut répéter ses déboursés que par une simple action de *in rem verso*, fondée sur ce principe de justice que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui.

On a discuté s'il peut demander le bénéfice de la subrogation. Nous pensons que le tiers non intéressé au *payement* peut être subrogé aux droits du créancier, pourvu que celui-ci, en recevant le *payement*, consente à cette subrogation. L'art. 1250, n° 1, reconnaît formellement cette faculté au créancier, et l'article 1236, *in fine*, n'a pas pour but de lui interdire ce droit. Cet article signifie seulement [illegible] sitons pas à rejeter cette distinction, contraire à la généralité des termes de l'article 1236, et [illegible] cette règle qu'une seule exception, formulée [illegible] ne peut être acquittée par un tiers contre le [illegible] rêt qu'elle soit remplie par le débiteur lui-[illegible]

[illegible]

[illegible] que des délais modérés, conformément à l'art. [illegible] 1244.

3e cas. Le *solvens* a fait le *payement* [illegible]. A qui a-t-il voulu faire une libéralité? Au débiteur ou au créancier? Si la libéralité est faite au débiteur, celui-ci, dit-on, n'a rien à rembourser; il profite, il est vrai, des capitaux qui ont servi à sa libération, mais il ne s'enrichit pas aux dépens d'autrui, puisque le tiers qui les a employés a voulu lui faire un cadeau. Ce raisonnement nous semble reposer sur une confusion. En effet, n'y a-t-il pas de différence entre une libéralité offerte et un contrat de donation? Dans l'espèce, la donation n'est pas parfaite, car il n'y a pas eu concours de volontés : le débiteur a refusé la libéralité; de plus, le *solvens* manifeste l'intention de révoquer la libéralité par lui offerte en exerçant un recours contre le débiteur. Nous pensons donc qu'il faut lui accorder une action contre le débiteur. Toutefois, cette doctrine, que nous indiquons avec beaucoup d'hésitation, est critiquée par de nombreux auteurs. Si la libéralité est offerte au créancier, le *solvens* ne peut recourir que par une action de *in rem verso*. Il n'a pas voulu s'immiscer dans les affaires du débiteur, mais rendre un service au créancier. L'article 1238 renferme une règle et une exception : « Pour payer valablement, il faut être propriétaire de la chose donnée en *payement* et capable de l'aliéner. Néanmoins, le *payement* d'une somme d'argent ou autre chose qui se consomme par l'usage ne peut être répété contre le créancier qui l'a consommée de bonne foi, quoique le *payement* ait été fait par celui qui n'était pas propriétaire ou qui n'était pas capable de l'aliéner. » La règle posée en cet article, c'est que, pour payer valablement, il faut être propriétaire et capable d'aliéner. Cette règle est trop générale; en effet, quand il s'agit de la dette d'un corps certain, la translation de propriété a lieu au profit du créancier avant la tradition, et il est propriétaire quand on lui livre la chose. Aussi admet-on universellement qu'elle doit être restreinte au cas où il s'agit d'une obligation de donner une chose *in genere*; alors, en effet, la convention n'est pas translative de propriété. Une difficulté naît du conflit des articles 1238 et 2279. Prenons un exemple : Je me suis engagé à vous livrer tant de sacs de blé que voici; vous les avez vus, appréciés, choisis. Le blé que je vous vends ne m'appartient pas; je ne suis qu'un dépositaire, et vous l'ignorez. Après que je vous ai livré ce blé en vertu de l'obligation que j'ai contractée envers vous, le propriétaire apprend que j'ai vendu et livré son blé; il le revendique. Si nous nous en tenions aux termes de l'article 1238, l'acheteur n'ayant pas consommé devrait rendre le blé qui lui a été ainsi livré. Mais, en adoptant cette solution, ne violerions-nous pas le principe contenu dans l'article 2279 : en fait de meubles, possession vaut titre? Ne serions-nous pas en contradiction avec l'article 1141, qui déclare que le possesseur de bonne foi d'un meuble acquis *a non domino* en devient propriétaire? Il est difficile de concilier l'article 1238 avec les articles 2279 et 1141. Lorsque le législateur a emprunté à Pothier cette disposition de l'article 1238, il ne s'est plus souvenu des changements qu'il avait apportés à la transmission des meubles; aussi cette disposition n'est-elle pas en harmonie avec l'esprit général de notre code.

— II. À QUELLES PERSONNES DOIT ÊTRE FAIT LE PAYEMENT? Aux termes de l'article 1239, le *payement* doit être fait au créancier capable de le recevoir ou à son mandataire légal, conventionnel ou judiciaire. Qu'arriverait-il si le débiteur avait payé à un autre qu'au créancier? Sans nul doute, le *payement* serait nul, à moins que le créancier ne le ratifiât. Cependant, l'article 1240 nous indique une exception, au cas où le *payement* a été fait à celui qui était en possession de la créance. Être en possession de la créance, ce n'est pas posséder le titre, c'est avoir la possession d'état de créancier, le *nomen juris*; c'est passer aux yeux de tous pour créancier. La loi est venue au secours de celui qui se trompe, mais qui se trompe par suite d'une croyance générale. Ainsi, le débiteur qui paye entre les mains d'un héritier apparent fait un *payement* valable. Il faut que le créancier soit capable de recevoir. Ainsi, le *payement* fait au mineur devra être fait une seconde fois si celui-ci a dissipé l'argent qui en provenait; mais s'il l'avait conservé, le *payement* serait valable, en vertu du principe que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui. Il peut se faire que le créancier, quoique capable de recevoir, ne puisse valablement [illegible] de la dette. Cela se présente [illegible] entre les mains du [illegible]. Les créanciers saisissants peuvent contraindre le débiteur de payer de nouveau, sauf recours contre son créancier. Voici l'espèce : Vous me devez 1,000 francs, [illegible] vous doit [illegible]

— III. QUEL EST L'OBJET DU PAYEMENT? Aux termes de l'article 1243, le débiteur est tenu de fournir la prestation qui fait la matière de l'obligation, sans pouvoir contraindre le créancier à recevoir autre chose. Lorsque le créancier accepte volontairement une autre prestation à la place de celle qui forme la matière de l'obligation, le *payement* prend le nom de dation en *payement*. A côté de cette règle générale que le créancier ne peut être contraint de recevoir en *payement* autre chose que la chose due, signalons les règles spéciales tracées par la loi pour des hypothèses particulières. 1o Article 1245 : « Le débiteur d'un corps certain et déterminé est libéré par la remise de la chose en l'état où elle se trouve lors de la livraison, pourvu que les détériorations qui y sont survenues ne viennent point de son fait ou de sa faute ni des personnes dont il est responsable, ou qu'avant ces détériorations il ne fût pas en demeure. » Telle est la règle à suivre quand il s'agit de dette de corps certain. 2o Quand la prestation consiste dans la livraison d'une chose déterminée seulement quant à son espèce, l'article 1246 décide que « le débiteur n'est pas tenu, pour se libérer, de la donner de la meilleure espèce, mais qu'il ne peut l'offrir de la plus mauvaise. » 3o S'il s'agit d'une somme d'argent, le *payement* doit être fait en espèces métalliques d'or ou d'argent, ayant cours en France à l'époque où il est effectué. La valeur nominale des espèces sera considérée au moment où le débiteur se libérera, alors même que la valeur des monnaies aurait subi des variations depuis la formation de l'obligation. Le débiteur d'une somme d'argent ne peut forcer le créancier à recevoir le *payement* en billets de Banque.

— IV. COMMENT ET OÙ DOIT ÊTRE FAIT LE PAYEMENT? L'article 1244 nous dit que « le débiteur ne peut point forcer le créancier à recevoir en partie le *payement* d'une dette, même divisible. » Le motif de cette disposition, d'après Pothier, c'est que le créancier a intérêt à recevoir à la fois une grosse somme, avec laquelle il fait ses affaires, dont il trouve toujours un placement prompt et utile, plutôt que plusieurs petites sommes en différents temps, dont l'emploi est difficile, et qui, d'ailleurs, se dépensent imperceptiblement. Cette règle reçoit plusieurs exceptions : 1o lorsque le titre constitutif de l'obligation ou un titre postérieur accorde au débiteur la faculté de se libérer par parties; 2o lorsque le juge a concédé au débiteur plusieurs termes pour se libérer. Cette exception est contenue dans l'article 1244, 2e alinéa : « Les juges peuvent néanmoins, en considération de la position du débiteur et en usant de ce pouvoir avec une grande réserve, accorder des délais modérés pour le *payement* et surseoir l'exécution des poursuites, toutes choses demeurant en état. » 3o Enfin, par l'effet de la compensation et du bénéfice de division. Où doit être effectué le *payement?* L'article 1247 répond : « Dans le lieu désigné par la convention. Si le lieu n'y est pas désigné, le *payement*, lorsqu'il s'agit d'un corps certain et déterminé, doit être fait dans le lieu où était, au temps de l'obligation, la chose qui en fait l'objet. Hors ces deux cas, le *payement* doit être fait au domicile du débiteur. »

— V. AUX FRAIS DE QUI DOIT ÊTRE FAIT LE PAYEMENT? D'après l'article 1248, « Les frais du *payement* sont à la charge du débiteur. » Le motif de cette décision est, en premier lieu, que le créancier a le droit de recevoir tout ce qui lui est dû, et que, s'il imputait sur le montant de sa créance les frais du *payement*, notamment les frais de quittance notariée, il n'obtiendrait pas tout ce qui lui est dû. En deuxième lieu, les frais d'un acte doivent être supportés, en définitive, par celui qui en profite, et le *payement* est fait au profit du débiteur, puisque la quittance le protége contre une nouvelle demande. Ainsi, à défaut de convention contraire, c'est le débiteur qui paye les frais de quittance et de délivrance. Mais il faut bien se garder de confondre les frais de délivrance avec les frais d'enlèvement qui sont à la charge du créancier, à moins de convention contraire.

— VI. EFFETS DU PAYEMENT. Le *payement* valablement fait éteint l'obligation d'une manière absolue, à l'égard de toutes personnes et avec tous ses accessoires. Ainsi, le débiteur qui a payé sa dette ne peut plus être poursuivi quand le *payement* qu'il a fait est valable. L'immeuble qu'il a grevé d'hypothèque, l'objet qu'il a donné en gage pour garantir sa dette sont libérés. Il en est de même des autres sûretés que le débiteur avait données à son créancier.

Le débiteur, soumis envers le même créancier à plusieurs obligations ayant pour objet des prestations de même espèce, a le droit de déclarer, lors du *payement*, quelle est celle de ces obligations qu'il entend acquitter (art. 1253). Cette imputation ne peut pas, cependant, être faite de manière à léser les droits du créancier.

PAYEN, ENNE s. et adj. (pa-iain, è-ne). S'écrit quelquefois pour PAÏEN, ENNE.

— s. m. Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYEN (Antoine-François), jurisconsulte français, né à Avignon. Il vivait au XVIIe siècle, prit le grade de docteur dans sa ville natale, où il professa la jurisprudence à partir de 1642 et institua une Académie particulière en l'honneur de Bartole, pour qui il avait une grande admiration. Outre quelques opuscules poétiques et astronomiques, on lui doit : *Prodromus justinianus historique juris chronologica* (Paris, 1665, in-8o); *Jurisprudentiæ propylæum ad historiam juris* (Avignon, 1685).

PAYEN (dom BASILE), érudit et bénédictin français, né à Cendrecourt (Franche-Comté) vers 1680, mort à Luxeuil en 1756. Il professa la théologie et la philosophie à l'abbaye de Murbach, puis remplit divers emplois au monastère de Luxeuil. Payen a laissé un assez grand nombre de manuscrits, dont les principaux sont : *Apparatus in omnes auctores sacros tum Veteris quam Novi Testamenti* (in-fol.); *Apparatus in scriptores quatuor primorum sæculorum* (in-fol.); *Bibliothèque séquanoise* (in-4o); *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres du comté de Bourgogne* (in-4o); *Histoire de l'abbaye de Luxeuil et du prieuré de Fontaines* (in-fol.); *Tractatus de origine gentium, linguarum et litterarum* (in-4o); *Dissertatio de veteribus Græcorum, Latinorum et Gallorum characteribus* (in-4o); *Vocabularium nominum Celticorum* (in-fol.); *Traité du blason* (in-4o); *Abrégé de la science des médailles* (in-4o).

PAYEN (Anselme), chimiste, né à Paris en 1795, mort dans la même ville en 1871. Son père, magistrat sous Louis XVI, s'était depuis la Révolution jeté dans les entreprises industrielles et avait fondé à Vaugirard une importante fabrique de sucre de betterave. Le jeune Payen, après avoir suivi avec fruit les cours de Vauquelin, de Chevreul et de Thenard, aurait pu entrer en 1814 à l'École polytechnique, où il venait d'être admis, mais son père préféra le garder auprès de lui et l'associer à ses travaux. Resté seul à la tête de l'usine en 1825, Payen y introduisit des procédés plus parfaits et y adjoignit la fabrication d'un certain nombre de produits dont il a beaucoup contribué à diminuer le prix de revient. Il commença à se faire connaître comme rapporteur du jury appelé en 1827 à se prononcer sur l'état de l'industrie française. Louis-Philippe le fit chevalier de la Légion d'honneur en 1831. En 1835, Payen suppléa M. Dumas à l'École centrale et fut nommé, l'année suivante, professeur titulaire à cette même école. Il fut ensuite chargé de la chaire de chimie appliquée au Conservatoire des arts et métiers et devint membre de l'Académie des sciences (section d'économie rurale) en 1842. A partir de cette époque, il fit partie d'un grand nombre de commissions scientifiques et industrielles, reçut la croix de commandeur en 1863 et devint, lors de l'Exposition universelle de 1867, président du jury pour les classes 70e et 71e réunies. Pendant le siége de Paris en 1870-1871, malgré son grand âge, Payen déploya le plus grand zèle dans l'étude de toutes les questions qui pouvaient intéresser l'alimentation publique et dans la recherche de procédés propres à nourrir la ville affamée. Il fut emporté par une maladie foudroyante. Il était membre d'un grand nombre de sociétés françaises et étrangères. Il s'occupa constamment de trouver de nouvelles applications des sciences à l'industrie. Il a beaucoup écrit. Son style est clair et ferme, et il possédait au plus haut point l'art d'intéresser même les lecteurs étrangers aux questions industrielles. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Essai sur la tenue des livres d'un manufacturier* (1818); *Traité élémentaire des réactifs*, avec Alph. Chevallier (Paris, 1822, in-8o; 3e édit., 1829-1830, 2 vol. in-8o; 1841, avec supplément); *Traité de la pomme de terre* (Paris, 1826, in-8o); *Mémoire sur le houblon* (Paris, 1822); *la Chimie enseignée en vingt-deux leçons*, traduit de l'anglais (1825, in-12); *Traité de la fabrication des diverses sortes de bières* (1829, in-12); *Cours de chimie élémentaire et industrielle, destinée aux gens du monde* (1830-1831, 2 vol. in-8o); *Rapport du jury départemental de la Seine sur l'Exposition publique de 1827-1828* (1832, 2 vol. in-8o); *Résumé du cours pratique de fabrication du sucre indigène* (1838, in-8o); *Manuel du cours de chimie organique appliquée aux arts industriels et agricoles* (1841-1843, 2 part. in-8o, avec atlas in-fol.); *Mémoires sur les développements des végétaux* (1842, in-4o, avec 16 planches coloriées); *Cours de chimie appliquée, professé à l'École centrale des arts et manufactures et au Conservatoire des arts et métiers*, rédigé par V. Dellisle et Poinsot (1847, in-8o); *Précis de chimie industrielle, à l'usage des écoles et des fabricants* (1849, in-8o et atlas de 29 planches; 4e édit., 1859, 2 vol. in-8o, avec atlas de 54 planches); *Des substances alimentaires et des moyens de les améliorer* (1853, in-12), plusieurs fois réimprimé; la 4e édition s'est enrichie d'augmentations considérables et porte le titre de *Précis théorique et pratique des substances alimentaires* (Paris, 1865, in-8o); *Précis d'agriculture*, avec Ach. Richard (1851, 2 vol. in-8o); *Traité de la distillation des betteraves* (1854); *Traité complet de la distillation des principales substances qui peuvent fournir l'alcool* (1858, in-8o; 5e édit., 1866); *Précis de chimie industrielle* (1867-1868, 2 vol. in-8o), etc. En outre, Payen a publié de nombreux mémoires dans les *Annales de l'industrie française et étrangère*, dans le *Dictionnaire technologique* et dans son abrégé, dans le *Cours complet d'agriculture* publié sous la direction de Vivien (1833), dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Mémoires de la Société centrale d'agriculture*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (savants étrangers), dans la *Revue des Deux-Mondes*, et des rapports dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences.*

PAYEN (Jean-François), médecin et littérateur, né à Paris en 1800, mort dans la même ville en 1870. Après avoir pris le grade de docteur, il s'occupa d'une façon toute particulière de l'étude des eaux minérales, réunit sur ce sujet une collection d'environ 4,000 ouvrages, et publia lui-même d'excellentes monographies qui sont restées classiques. Payen avait aussi beaucoup étudié cette terrible maladie de la pierre, qu'il avait paru avoir à l'âge de quatorze ans, ce qui lui avait fait subir à cette époque l'opération de la taille. Ce savant s'était pris d'une ardente et enthousiaste passion pour un des plus grands de nos prosateurs, pour Michel de Montaigne. Il avait réuni sur ce célèbre penseur une collection de documents extrêmement complète. A différentes époques, Payen ne publia pas moins de quinze brochures sur les éditions, la vie privée, la maison, les amis, les habitudes de Montaigne, et ces brochures, tirées à petit nombre, sont devenues aujourd'hui d'une grande rareté. Payen a publié de nombreux articles dans la *Gazette des hôpitaux*, dans la *Revue médico-chirurgicale*, dans la *Nouvelle biographie générale*, dans le *Bulletin du bibliophile*, etc. Parmi ses écrits, dont quelques-uns ont paru sous le pseudonyme de **D. Souberbielle**, nous citerons : *Notice sur les eaux minérales de Louesche en Suisse* (1828); *Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais en Savoie* (1852); *Mémoire sur l'opération de la taille*, qui lui valut en 1840 le prix Montyon. Payen a publié, en outre : *Notice bibliographique sur Montaigne* (Paris, 1837, in-8o); *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (Paris, 1847-1856, 4 vol. in-8o); *Notice bio-bibliographique sur La Boëtie* (Paris, 1853), etc.

PAYENS (Hugues DES), premier grand maître de l'ordre des templiers. V. HUGUES.

PAYER v. a. ou tr. (pè-ié. — On n'aurait jamais, dit Max Müller, trouvé l'étymologie de *payer*, qui a donné l'anglais *to pay*, si on n'avait pas consulté les dictionnaires des dialectes congénères, tels que l'italien et l'espagnol. Là, nous voyons que *payer* se dit en italien *pagare*, en espagnol *pagar*, tandis qu'en provençal nous trouvons les deux formes *pagar* et *payar*. Or, *pagar* nous reporte immédiatement au latin *pacare*, qui signifie pacifier, apaiser. La relation des deux sens est bien claire : apaiser un créancier, c'est le *payer*. De même, *quittance* a pour forme originale *quietantia*, de *quietus*, tranquille. *Je paye, tu payes, il paye ou il paie, nous payons, vous payez, ils payent ou ils paient; je payais, nous payions, vous payiez, ils payaient; je payerai, ou je paierai, ou je pairai; je payerais, ou je paierais, ou je pairais; paye, payez; que je paye, que nous payions, que vous payiez, qu'ils payent; payant; payé, ée*). Acquitter, solder, se libérer de : PAYER *une dette, ses dettes.* PAYER *cinq cents francs. Il me doit encore tout; il ne m'a pas* PAYÉ *un sou.* (Acad.) ‖ Donner ce qui est dû à ou ce qui est dû pour : PAYER *ses créanciers.* PAYER *ses employés, ses ouvriers.* PAYER *les gages de ses domestiques.* PAYER *une marchandise.* PAYER *une dette, une pension.* PAYER *son loyer.* PAYER *une amende.* PAYER *son tailleur.* PAYER *son dîner.* PAYER *sa bienvenue. Monsieur* PAYE *le rôtisseur et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé.* (La Bruy.) *L'héritier prodigue* PAYE *de superbes funérailles et dévore le reste.* (La Bruy.) *On aime mieux donner que de* PAYER *ses dettes.* (Mlle de Lespinasse.) *Aussi longtemps que l'État emprunte et* PAYE *un intérêt, le paupérisme existe.* (Colins.) *Le système d'impôt actuel est conçu de manière que le producteur* PAYE *tout, le capitaliste rien.* (Proudh.)

> Je vous paierai, lui dit-elle,
> Avant l'oût, foi d'animal,
> Intérêt et principal.
>
> LA FONTAINE.

> On ne sait ce que c'est que de *payer* ses dettes,
> Et de sa bienfaisance on remplit les gazettes.
>
> C. D'HARLEVILLE.

— Être sujet à un droit, à l'impôt de : PAYER *cent cinquante francs de patente. Ce département* PAYE *tant d'impositions.* (Acad.) *Les spectacles de Paris* ONT PAYÉ, *année commune, un impôt de plus de cent mille écus à l'hôpital.* (Volt.)

— Fig. Dédommager, récompenser : *On l'a bien* PAYÉ *de ses soins, de ses peines. Il* N'A *pas seulement* PAYÉ *cette belle action d'un coup d'œil, d'une parole flatteuse.* (Acad.) *Le plaisir de faire du bien nous* PAYE *comptant de notre bienfait.* (Mass.) *On ne* PAYE *pas l'esprit, on l'honore.* (J.-J. Rouss.) *La joie nous* PAYE *comptant du sacrifice fait au devoir.* (Descuret.)

> On a *payé* le zèle, on punira le crime.
>
> RACINE.

‖ Acquérir, obtenir par un sacrifice : PAYER *de sa vie, de son honneur un vain plaisir. La fortune lui a fait* PAYER *bien cher ses faveurs.* (Acad.)

Mon père *paya* cher ce dangereux honneur.
RACINE.

‖ Punir : *On l'*A PAYÉ *de ses crimes.*

Puisse le juste ciel dignement te *payer!*
RACINE.

‖ Etre châtié de : *Il s'est moqué de moi, il m'a calomnié, mais il me le* PAYERA. ‖ Expier : *Il a* PAYÉ *de sa tête un si grand forfait.* (Acad.)

Babylone *paya* nos pleurs avec usure.
RACINE.

Mais de ce jour, Adam, déchu de son état,
D'un tribut de douleurs *paya* son attentat.
BOILEAU.

— Absol. : *Refuser de* PAYER. *Il a été condamné à* PAYER. *C'est un homme qui n'aime pas à* PAYER. *C'est à celui qui* PAYE *de commander.* (J.-J. Rouss.) *A Athènes et à Rome, il fut d'abord permis de vendre les débiteurs qui n'étaient pas en état de* PAYER. (Montesq.) *Bien* PAYER *n'empêche pas mal dépenser.* (E. de Gir.)

Ce n'est pas un fort bon moyen,
Pour *payer*, que de n'avoir rien.
LA FONTAINE.

— *Se faire, se laisser payer,* Tirer de l'argent, tirer un profit de services qui devraient être gratuits : *Il n'a pas eu cette place pour rien; son protecteur a eu la bassesse de* SE FAIRE PAYER. (Acad.) *Mirabeau ne s'est pas vendu, mais il* S'EST LAISSÉ PAYER; *là est la nuance.* (Ste-Beuve.)

— Loc. pop. *Payer bouteille, Payer chopine*, Mener une personne chez le marchand de vin, et payer pour elle la consommation.

— *Payer les violons,* Faire les frais d'une chose dont les autres ont le profit ou le plaisir.

— *Payer la folle enchère,* Subir les conséquences d'un acte : *Il a fait une sottise, et c'est moi qui* PAYE LA FOLLE ENCHÈRE.

— *Payer les pots cassés,* Subir les désagréments, les dommages d'un acte quelconque : *Quand les rois font mauvais ménage ensemble, ce sont leurs peuples qui* PAYENT LES POTS CASSÉS.

— *Payer de,* Donner pour satisfaction : PAYER DE *belles paroles. Une femme prude* PAYE DE *maintien et* DE *paroles, une femme sage* PAYE DE *conduite.* (La Bruy.) *Je lui fis ressouvenir qu'il m'avait promis de m'épouser et je le pressai de me tenir parole; il me* PAYA DE *défaites.* (Le Sage.)

— *Payer de bonnes, de mauvaises raisons,* Alléguer de bonnes, de mauvaises raisons.

— *Payer de bays,* Ne répondre que par des paroles insignifiantes ou hors de propos. Cette vieille locution est une allusion au berger de l'*Avocat Patelin*, qui, cité en justice, s'obstina à ne répondre que par des bêlements.

— *Payer d'audace, d'effronterie,* Se tirer d'un mauvais pas par audace, avec effronterie.

— *Payer de sa personne,* S'exposer hardiment au danger; prendre une part personnelle à l'action, au travail : *Si vous gardez le silence, le ministre ira-t-il deviner que vous êtes un officier distingué, que vous* AVEZ PAYÉ DE VOTRE PERSONNE *sur le champ de bataille?* (Scribe.)

Quand on fait, comme vous, métier d'être railleur,
Il faudrait mieux savoir *payer de sa personne*.
C. D'HARLEVILLE.

— *Payer d'ingratitude*, Ne pas se montrer reconnaissant d'un bienfait reçu.

— *Ne payer que de mine,* N'avoir que de belles apparences : *Il y a des gens qui* NE PAYENT QUE DE MINE. (La Bruy.) ‖ *Ne pas payer de mine,* Valoir mieux que ses apparences : *Cet homme* NE PAYE PAS DE MINE, *mais il a du courage et de l'esprit.*

— *Payer quelqu'un de retour*, Reconnaître ses sentiments ou ses procédés par des sentiments, des procédés pareils.

— *Payer en même monnaie,* Rendre la pareille : *Il m'a décrié dans le pays, mais je le* PAYERAI EN MÊME MONNAIE.

— *Payer en monnaie de singe,* Répondre par des défaites, par de mauvaises plaisanteries.

— *Payer en chats et en rats,* Payer fort mal ou point du tout.

— *Payer plus cher qu'au marché,* Etre puni par un mal plus grand que celui qu'on a fait.

— *Payer rubis sur l'ongle,* Payer intégralement et sur-le-champ : *Pour moi, je veux* PAYER RUBIS SUR L'ONGLE. (L. Viardot.)

— *Payer ric-à-rac* ou *ric-à-ric,* S'acquitter par à-compte, en donnant à la fois le moins que l'on peut.

— *Payer le tribut à,* Etre soumis par le vainqueur à une redevance annuelle : *Tous les pays qui* PAYENT LE TRIBUT AU *sultan.* ‖ Etre soumis aux effets ordinaires de : *Quand on s'embarque pour la première fois, il est bien rare qu'on ne* PAYE *pas le* TRIBUT À *la mer. Il faut me résoudre à* PAYER *toute ma vie quelque* TRIBUT À *la calomnie.* (Volt.)

Mais à l'humanité, si parfait que l'on fût,
Toujours par quelque faible on *paya le tribut*.
PIRON.

— *Payer le tribut à la nature,* Mourir :

Leur malade *paya le tribut à nature*.
LA FONTAINE.

— *Payer un tribut de,* Accorder comme en vertu d'une dette : PAYER *à quelqu'un* UN *juste* TRIBUT D'*éloges,* DE *reconnaissance.*

— *Etre à payer,* Etre très-original, très-curieux en son genre : *Cet homme* EST À PAYER. *Le tour* EST À PAYER. *Voilà qui* EST À PAYER. ‖ On dit plus ordinairement ÊTRE IMPAYABLE.

— *Payant, donnant,* En donnant de l'argent comptant contre la marchandise :

. . . . . Vous vous tiendrez pour dit
Que je défends chez moi qu'on leur fasse crédit;
Payant, donnant. . . . .
DE LA VILLE.

— Prov. *Les battus payent l'amende,* Ceux qui ont raison, qui ont droit, sont blâmés, réprimandés, punis. ‖ On disait autrefois : *C'est la coutume de Lorris, où les battus payent l'amende.* ‖ *Qui casse les verres les paye,* On est tenu de réparer le dommage qu'on a causé. ‖ *Il faut payer ou agréer,* Quand on doit, il faut donner de l'argent, ou au moins de bonnes paroles. ‖ *Quand on doit, il faut payer ou fixer un terme,* Si l'on ne peut payer au temps fixé, il faut assurer la créance par un nouvel engagement. ‖ *Qui répond paye,* On est forcé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. ‖ *Qui paye ses dettes s'enrichit,* On n'est pas véritablement riche quand on a des dettes et qu'on ne les paye pas.

— Mar. *Payer pour un autre,* Se dit d'une pièce de bois à laquelle on donne un excédant de longueur pour combler le vide laissé par une pièce trop courte.

Se payer v. pr. Etre payé : *Cette marchandise* SE PAYE *comptant. Les domestiques* SE PAYENT *tous les mois.*

— Etre récompensé : *Un tel service ne peut* SE PAYER *que par une reconnaissance éternelle.* (Acad.) *L'amour ne peut* SE PAYER *que par l'amour.* (Mass.)

— Etre puni : *Les calomnies* SE PAYENT *tôt ou tard. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre naturel, tout abus* SE PAYE. (Balz.) *Dans l'enfance, l'étourderie s'excuse d'elle-même; dans l'âge mûr, elle* SE PAYE *souvent bien cher.* (Mme Monmarson.)

— Fam. Acheter pour soi : *Je* ME SUIS PAYÉ *une belle paire de bottes.*

— *Se payer de,* Se contenter, s'accommoder de : *Je* NE ME PAYE *point* DE *défaites. Le monde* SE PAYE DE *paroles.* (Pascal.) *Les hommes ne* SE PAYENT *pas* D'*aspirations stériles et* DE *beaux doutes.* (Guizot.) *Rien ne perd plus certainement les peuples que de* SE PAYER DE *mots et* D'*apparences.* (Guizot.)

— *Se payer de chansons,* Se contenter de raisons sans valeur, accepter des satisfactions tout à fait nulles. Ce dicton nous vient de l'Italie, le pays par excellence des chanteurs. Poggio, dans ses *Facéties*, en raconte l'origine à peu près en ces termes : « Un voyageur affamé entra dans une auberge, où il dîna bien. Comme il s'agissait de payer, il dit qu'il n'avait pas d'argent, mais qu'il payerait en chansons. L'hôte répondit qu'il ne voulait pas de chansons, mais de l'argent. « Quoi, dit le voyageur, si je chante une » chanson qui vous plaise, ne vous tiendrez- » vous pas pour payé? — Si fait, » dit l'hôte. Le voyageur commence alors une chanson, et, quand il l'a finie : « Vous plaît-elle? de- » mande-t-il. — Nullement, » répond l'hôte. Le voyageur en chante une seconde, puis une troisième. L'hôte ne s'en accommode pas davantage. « En voici donc une, répond le » voyageur, qui vous plaira certainement. » Et, prenant sa bourse, il entonne une chanson fort en vogue au XVe siècle parmi les voyageurs, et dont voici le début : *Metti mano alla borsa et paga l'oste,* Mets la main à la bourse et paye l'hôte. « Celle-là vous agrée- » t-elle? dit le voyageur. — Assurément, dit » l'hôte. — Eh bien donc, selon nos conven- » tions, vous êtes payé, puisque cette chan- » son vous a plu. » Là-dessus, il partit. »

— *Se payer par ses mains,* S'indemniser sur ce qu'on a entre les mains, et qui appartient au débiteur.

— *Ne pouvoir se payer*, Se dit d'une chose excellente en son genre : *Ce conte-là est excellent, il ne* SE PEUT PAYER.

— Syn. **Payer, acquitter, s'acquitter.** V. ACQUITTER.

— Allus. hist. **Ils chantent, ils payeront,** Mot de Mazarin, qui se consolait ainsi des attaques rimées de la Fronde. Dans l'application, ce mot signifie que l'on s'inquiète peu de la critique, pourvu que le frondeur s'exécute. Il se dit surtout des contribuables, taxés, qui chansonne chaque fois [illegible], mais qui n'en paye pas moins régulièrement ses impôts.

« L'empereur Julien, qui avait commandé dans les Gaules, assure que les Parisiens étaient indisciplinables, ce qui date de loin, comme nous voyons; mais qu'il les avait apprivoisés à l'aide de la musique. On pourrait croire que le cardinal Mazarin connaissait son secret, lui qui disait : « *Ils chantent, ils* » *payeront.* »
CHARLES FRIBAULT.

« N'êtes-vous pas le chef de la commu- » nauté? cria l'étudiant. — Peste! voilà une » réflexion qui t'innocente à [illegible] père, » quand il prétend que tu perds ton temps à » l'École de droit. — Bah! reprit Prosper, » cela vous est permis, puisque *vous payerez.* » — Mazarin a dit quelque chose d'à peu près » semblable, » fit observer Moréal, qui jusqu'alors avait pris peu de part à la conversation. »
CHARLES DE BERNARD.

« Nul n'avait une gaieté plus sereine, une plus douce philosophie. Au milieu de ses plus grandes peines, il chantait ses vieilles chansons, et, l'entendant chanter ainsi, les grands se frottaient [illegible] disant : *Jacques Bonhomme chante, donc il payera.* »
LOUIS JOURDAN.

PAYER (Jérôme), compositeur allemand, né à Meidling, près de Vienne (Autriche), en 1787, mort en 1845. Il n'avait que six ans lorsque son père, qui était maître d'école, commença à lui enseigner les éléments de la musique, du violon et de l'orgue, ainsi que de plusieurs instruments à vent. A neuf ans, il allait déjà jouer des airs de danse aux fêtes de village, puis il se fit accordeur de pianos. Ayant acheté quelques ouvrages théoriques, il étudia avec ardeur la composition et les œuvres des maîtres. A la mort de son père, malgré son extrême jeunesse, il lui succéda comme organiste. A dix-neuf ans, il devint directeur de la musique du Nouveau-Théâtre de Vienne, pour lequel il composa la musique de quelques petits opéras. Plus tard, il se produisit avec succès dans des concerts, et, après avoir professé le piano et la composition à Vienne, il alla faire une tournée artistique en Allemagne (1818). En 1824, il fut chargé de diriger l'orchestre d'un théâtre à Amsterdam, qu'il quitta pour se rendre à Paris. Là, il donna des leçons, des concerts, où il fit connaître le physharmonica, prit la direction du Théâtre-Allemand à Paris (1831) et retourna l'année suivante à Vienne. Après avoir dirigé pendant quelque temps la musique du théâtre de Josephstadt, il abandonna cet emploi pour vivre dans la retraite. Payer a laissé plus de cent cinquante compositions. Parmi ses productions, nous citerons les suivantes : Suites de pièces d'harmonie pour instruments à vent; concertino pour piano et orchestre; variations pour piano et orchestre; trios pour piano, violon et violoncelle; sonates, rondeaux, variations, etc., pour piano à quatre mains; beaucoup de rondeaux, polonaises, thèmes variés pour piano seul; un grand nombre de recueils de valses, danses, etc.; des marches pour piano seul; des fugues et concertos pour orgue et orchestre; six messes détachées pour quatre voix et orchestre; motets, hymnes, offertoires pour quatre voix et orchestre. On lui doit en outre plusieurs opéras : le *Chasseur sauvage;* l'*Arbre creux;* la *Fille des eaux;* le *Deuil;* le *Solitaire;* les *Princes du haut pays;* la *Folie de Glaris;* la *Croix de feu; Coco,* etc.

PAYER (Jean-Baptiste), botaniste français, né à Asfeld (Ardennes) le 3 février 1818, mort le 5 août 1860. Après avoir terminé son éducation classique au collège Saint-Louis, à Paris, il se livra tout à la fois à l'étude des sciences et du droit. En 1840, il passa avec succès sa thèse de licencié en droit, fut reçu docteur ès sciences naturelles et obtint, malgré sa jeunesse, le titre d'agrégé. Il fut nommé la même année professeur de géologie et de minéralogie à Rennes, remplaça en 1841 de Mirbel à la Sorbonne, se fit recevoir docteur en médecine et maître en pharmacie pendant cette suppléance, fut en 1848 représentant du peuple et chef de cabinet au ministère des affaires étrangères, succéda en 1852 à Auguste de Saint-Hilaire dans la chaire d'organographie végétale, qui devint plus tard celle de botanique, et demeura titulaire de cette chaire, où il se distingua par une rare facilité de parole et un remarquable talent de professeur. En 1854, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres. Les principaux ouvrages de Payer sont : *Organogénie de la fleur* (1857, 2 vol. in-8°, avec 154 planches); *Botanique cryptogamique* ou *Histoire naturelle des familles des plantes inférieures; Traité élémentaire de botanique,* resté inachevé.

PAYERNE, en allemand *Peterlingen*, ville de Suisse, canton de Vaud, [illegible] N.-E. de [illegible]. Payerne était la [illegible] la reine Berthe, femme de Rodolphe II, roi de Bourgogne. [illegible] Berthe [illegible] Payerne [illegible] la reine Berthe, [illegible] fer. [illegible] Berthe [illegible] »

PAYERNE (Prosper-Antoine), [illegible] construire un bateau sous-marin, aujourd'hui connu sous le nom de *bateau Payerne*, et dont on fit l'essai sur la Seine en 1846. Nous avons [illegible] ingénieux appareil, qui depuis 1852 a fonctionné presque sans interruption dans le port [illegible] le titre de *Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques* (1852), un [illegible] d'un chemin de fer [illegible] et Douvres.

PAYEUR, EUSE s. (pè-ieur, eu-ze — rad. *payer*). Personne qui paye : [illegible] PAYEUR. [illegible] (Bussy-Rab.) *La terre est un mauvais* PAYEUR *qui ne solde pas ses salaires jour à jour.* (A. de Broglie.)

— Homme dont l'emploi est de payer : *Le* PAYEUR *du département. Le* PAYEUR *d'un régiment. S'adresser au* PAYEUR. *Faire sa réclamation au* PAYEUR.

— Prov. *Les conseilleurs ne sont pas les payeurs,* Ceux qui aiment à donner des conseils mettent peu d'empressement à aider de leur bourse les personnes qu'ils conseillent. ‖ *Crédit est mort; les mauvais payeurs l'ont tué,* On n'aime pas à faire crédit, à cause du grand nombre de personnes qui ne payent pas leurs dettes.

PAY-HO ou **PEI-HO,** rivière de l'empire chinois. Elle prend sa source près de la grande muraille, sur les frontières de la Mongolie, coule au S.-E., passe non loin de Pékin, reçoit le Hoen-H[illegible] Tien-Tsin et se jette dans la mer Jaune [illegible] Pé-tché-li, après un cours de 450 kilom.

PAYKULL (le général), alchimiste, né en Suède, dans la province de Livonie, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Quoique Suédois, Paykull avait tourné ses armes contre Charles XII. Il fut pris devant Varsovie, à la tête des troupes du roi Auguste, qu'il commandait. Jugé et condamné à mort pour crime de haute trahison, il allait être exécuté, lorsque l'instinct de la conservation lui suggéra une idée qui le sauva. Paykull s'engagea, si on lui laissait la vie, [illegible] fermant en prison perpétuelle [illegible] chaque année pour un million d'écus d'or, « sans qu'il en coûtât rien au roi ni à l'État. » Il se disait expert dans l'art des transmutations métalliques, auquel, disait-il, il avait été initié par un officier polonais nommé Lubinski. Ce dernier lui-même tenait sa science d'un prêtre grec de Corinthe. Pour donner plus de valeur encore à son offre, Paykull promit d'enseigner les principes de sa philosophie hermétique à tous ceux des sujets du roi qui lui seraient désignés, de façon qu'à sa mort le roi pût toujours se procurer de l'or. Charles XII, qui sentait combien l'or pourrait faciliter ses belliqueuses entreprises, accepta avec empressement. Il chargea [illegible] d'artillerie Hamilton de surveiller le travail de Paykull. [illegible] les emporta chez lui et en substitua d'autres, [illegible] matin, raconte M. Louis Figuier (l'*Alchimie* [illegible]) les mêla avec sa teinture et ajouta une certaine [illegible] tière, ainsi préparée et qu'il fit fondre ensuite, [illegible] mann, le chimiste Hierne. Ce dernier, vivement intéressé par les expériences de Paykull, [illegible] aujourd'hui [illegible], le

[illegible] Ce dernier a eu la [illegible] parcourir ces pa[illegible] [illegible] environ cent quarante jours. L'opération se [illegible] du sulfure d'antimoine à l'état fondu par des [illegible] sieurs sont dépourvus de bon sens. Il reste [illegible] poudres, dont l'une est du cinabre, qu'on fait bouillir trois fois avec de l'esprit-de-vin jus[illegible] avec de la limaille de fer et de l'acide nitri[illegible] quarante jours, dans un vase clos et qu'en[illegible] avec une livre d'antimoine cru et une once [illegible] dans une lingotière, au fond de laquelle elle [illegible] qu'on brûle dans un creuset ouvert jusqu'à [illegible] de l'or. Pour peu qu'on ait des notions en chimie, on voit tout de suite en quoi consiste la supercherie. Le safran de Mars ou l'oxyde ferrique et le cinabre peuvent, en effet, être [illegible] pourpre d'or, sans que le mélange soit aperçu, [illegible] Lorsqu'on fait fondre du pourpre d'or, qui contient beau[illegible] tion de l'antimoine, l'or reste, mais pesant beaucoup moins que la poudre rouge dont [illegible] *Traité de chimie*, t. VIII.)

PAYKULL (Gustave, baron DE), naturaliste [illegible] en 1757, mort dans [illegible] 1826. Gustave de Paykull, qu'il ne faut pas confondre avec son homo[illegible] Paykull, était à la fois un des naturalistes les plus distingués [illegible] assez estimé. Son père, le major Frédéric Paykull, le destinait [illegible] la chancellerie royale. Gustave de Paykull prit part à des excursions scientifiques, à des [illegible] de son père, sous la direction du grand Linné. [illegible] pour cela sa carrière officielle. Il fut succes[illegible] tement des affaires étrangères; en 1794, premier secrétaire du roi; en 1796, conseiller de [illegible] fin, en 1818, il fut fait baron. Ses fonctions diplomatiques l'ayant mis dans la nécessité [illegible] tranger pour continuer ses recherches scien[illegible] collections d'ornithologie et d'entomologie. Il [illegible] la Méditerranée et rapporta de ces divers pays d'abondantes collections d'oiseaux, d'insectes, d'animaux [illegible] composer ses nombreux ouvrages entomologiques, dont voici les titres : *Monographia* [illegible] des coléoptères de Suède. A côté de ces travaux purement scientifiques, il nous faut ci[illegible] spira beaucoup de la littérature grecque. On [illegible] *Donald*, tragédie en cinq actes (1783); *Virgi*[illegible] interdites. Il a publié en outre une foule de [illegible] *Conseils aux* [illegible]

Paykull appartenait à un grand nombre de [illegible] prononça un excellent discours sur [illegible]

PAYNE-GANGA [illegible] dans la province de Bérar. Elle se jette dans l'Ouardah, après un cours de 400 kilom.

PAYNE (John), dessinateur et graveur an[illegible] même ville en 1648. Il eut pour maître Simon de Pas et devint le meilleur graveur de son pays; mais son insouciance l'empêcha de ti[illegible] style large, libre et d'un effet agréable : les portraits de *Shakspeare*, de *Henri VII* et de *Henri VIII* [illegible]; du *cardinal Ferdinand d'Autriche*, etc.; des paysages, des fleurs, des oiseaux, des frontispices, des ornements de livres, etc. Citons enfin sa gravure en deux planches du vaisseau *Royal-Souverain*, qui mesure 1 mètre de largeur.

PAYNE ou **PAINE** (Thomas), célèbre publiciste anglais, né à Thetford, comté de Norfolk, en 1737, mort à New-York en 1809. Il fut élevé dans la religion des quakers par son père, un pauvre fabricant de corsets, qui lui fit suivre les cours d'une école gratuite, puis lui apprit son métier. Pris du désir de voyager, Payne s'embarqua à deux reprises [illegible]; puis, sur les instances de son père, il s'établit comme fabricant de corsets à Sandwich, où il se maria en 1760. Peu après, il obtint un poste dans les douanes. Devenu veuf, il se rendit à Londres, où il obtint un emploi de sous-maître dans une école et s'adonna avec ardeur à l'étude. Quelque temps plus tard, il rentra dans les douanes, fut envoyé à Lewes, dans le Sussex, et s'y remaria; mais cette union ne fut point heureuse. Ayant quitté sa femme et son emploi (1774), il retourna à Londres, où il parvint à publier des articles dans les journaux. Ce fut alors qu'il entra en relation avec Franklin, envoyé en Angleterre pour y plaider auprès du gouvernement la cause des colonies américaines. Frappé de ses talents, l'illustre patriote l'engagea à passer en Amérique pour y défendre la cause de l'indépendance. Payne s'embarqua aussitôt et se fixa à Philadelphie; il y collabora à divers journaux, particulièrement au *Magasin de Transylvanie*. Pour stimuler l'ardeur des patriotes, provoquer la rupture définitive des colonies et de la métropole et amener la proclamation de l'indépendance, Payne fit paraître en 1776 le *Sens commun*, pamphlet qui eut une prodigieuse influence sur la révolution américaine. Cet écrit, où la royauté est représentée comme un papisme politique, réprouvé par la Bible même, entraîna les quakers, que des scrupules empêchaient de prendre les armes. Ce livre devint aussitôt en quelque sorte le catéchisme politique du parti du mouvement, et, cinq mois plus tard, le congrès proclamait l'indépendance des colonies (1776). Payne, que ce pamphlet avait rendu célèbre, s'engagea comme volontaire dans l'armée, devint aide de camp du général Greene, et, pour stimuler l'ardeur des patriotes, il publia, sous le titre de la *Crise* (1776), une série de pamphlets [illegible] En 1779, le congrès le nomma secrétaire du comité des affaires étrangères. Deux ans plus tard, il fut chargé d'accompagner en France le colonel Lawrence pour y négocier un emprunt. Au retour de cette mission, dont le succès fut complet, Payne reçut du congrès, à titre de récompense, une somme de 3,000 dollars; l'Etat de Pensylvanie lui vota 2,500 dollars et celui de New York lui fit don d'une maison et de 300 acres de terre.

Rentré dans la vie privée après la conclusion de la paix et la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis, Payne eut l'idée de faire construire des ponts en fer. N'ayant pu trouver les fonds nécessaires aux Etats-Unis, il revint à Paris, où il exposa ses projets à l'Académie des sciences, qui fit un rapport favorable (1787); mais nul capitaliste [illegible] se rendit en Angleterre, où il finit par trouver [illegible] un maître de forges du York [illegible]. Ce maître de forges ayant fait faillite, Payne fut compromis dans l'affaire, arrêté par les créanciers de l'entreprise, et il ne recouvra la liberté qu'après avoir payé une forte somme. Ce fut sur ces entrefaites [illegible] la Révolution française. Payne en devint aussitôt un des plus chaleureux adeptes. Il se rendit à Paris, puis s'attacha à propager les idées nouvelles en Angleterre. Lorsque, en 1790, Burke publia ses *Réflexions sur la Révolution française*, Payne [illegible] les injustes diatribes de l'homme d'Etat anglais [illegible] *Droits de l'homme* (1791), [illegible] sur son adversaire une grande supériorité de dialectique. Ce pamphlet, qui eut un succès prodigieux, fut traduit aussitôt en français. Payne envoya alors des articles au *Républicain*, journal [illegible] et, en 1792 [illegible] *Droits de l'homme* une seconde partie, plus hardie encore que la première, et dans laquelle il attaquait le système monar[illegible] deuxième partie, que Lanthenas mit en [illegible] mière et fit traduire son auteur devant le [illegible] l'Assemblée législative proclamait Payne ci[illegible] peu après, une des électeurs du Pas-de-Calais allait annon[illegible] *Droits de l'homme* [illegible] de la Convention dans ce département, ainsi qu'à Abbeville, à Beauvais et à Versailles. Payne gagna Paris, lorsque, malgré la belle plaidoirie d'Erskine, il fut condamné dans sa patrie au bannissement et brûlé dans les rues en effigie (1792). Accueilli avec le plus grand enthousiasme à son arrivée en France, il alla siéger parmi les montagnards, fit partie du comité de constitution et écrivit contre la royauté de nombreux articles dans les journaux; mais, sachant fort mal le français, il ne put pas aborder la tribune. La grande popularité dont il jouissait ne tarda pas à diminuer sensiblement. Ami de Condorcet, comme lui partisan des plus larges réformes, mais ennemi des moyens violents, il ne vota pas la mort de Louis XVI, bien qu'il le reconnût coupable, et bientôt l'opposition qu'il fit à l'établissement du gouvernement révolutionnaire provoqua son arrestation. Le décret qui le naturalisait ayant été révoqué, on raya Payne des listes de la Convention et on l'enferma à la prison du Luxembourg. Pendant sa captivité, il écrivit le livre intitulé l'*Age de la raison*, dans lequel il se prononçait contre toutes les religions révélées, et qui souleva contre lui la haine de tous les théologiens. Cet ouvrage fut traduit en français en 1795 et 1796 (in-8°). Après le 9 thermidor, l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris intervint en sa faveur. Ayant recouvré la liberté en novembre 1794, il reprit son siège à la Convention et rentra dans la vie privée lorsque expira le mandat de cette assemblée. Il continua alors à habiter Paris et y publia divers écrits, entre autres : *Dissertation sur les premiers principes de gouvernement* (1795, in-8°); *Lettre au peuple français et à ses armées* (1795, in-8°), *Thomas Payne à la Législative et au Directoire* ou la *Justice agraire opposée aux lois et aux privilèges agraires* (1797, in-8°). Dans ce dernier ouvrage, Payne soutient que la terre appartient à tous et que c'est par une pure tolérance de la société que les propriétaires possèdent. La seule chose, selon lui, qui puisse leur appartenir, c'est la valeur qu'ils ont donnée aux terres par leur travail et les améliorations qu'ils y ont faites. En 1802, mécontent de voir la France s'abandonner à la direction d'un ambitieux soldat et perdre la liberté qu'elle avait si chèrement conquise, Payne retourna aux Etats-Unis et ce fut sur cette libre terre qu'il voulut terminer ses jours. Là, il retrouva son ami Jefferson; mais une lettre qu'il avait écrite, en 1797, contre l'administration de Washington, lui avait fait perdre la grande popularité dont il avait joui jusque-là aux Etats-Unis. Il passa ses dernières années dans la retraite, en butte aux obsessions fatigantes de ministres de diverses sectes, qui tentèrent inutilement de lui faire abjurer ses idées de libre penseur. Un de ces fanatiques et pieux personnages alla jusqu'à tenter de l'assassiner, et les adversaires de Payne l'accusèrent alors non-seulement d'être un impie, mais encore d'être avare et de se livrer à des excès alcooliques. Lorsqu'il mourut, les quakers refusèrent de recevoir sa dépouille dans leur cimetière et on l'enterra dans son domaine de New-Rochelle. En 1817, Cobbett fit transporter ses restes en Angleterre, et, en 1839, les admirateurs de celui qui avait voué sa vie à la défense de la démocratie et de la liberté lui élevèrent un monument aux Etats-Unis.

Indépendamment des écrits précités, on doit à Payne : *Dissertations sur les gouvernements, les affaires de la banque et le papier-monnaie* (1786, in-8°); *Lettres aux citoyens des Etats-Unis* (1802, in-8°), *Mémoire au congrès sur la construction des ponts en fer* (1803), *Sur la doctrine et les écrits de Thomas Payne* (1804), *Causes de la fièvre jaune* (1806), *Remarques sur les affaires politiques et militaires de l'Europe* (1806); *Examen des prophéties, appelé* [illegible] *de l'Age de la raison* (1807); *Essai sur l'origine de la franc-maçonnerie* (1810), [illegible] à Paris (1792, in-8°).

PAYOL s. m. (pa-iol). Mar. Nom donné, sur la Méditerranée, au panier [illegible] d'une embarcation.

PAYOT s. m. (pa-io — [illegible]). Nom donné autrefois, dans les [illegible], au forçat chargé de délivrer les vivres au cuisinier et de tenir une partie de la comptabilité.

PAYRAC, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Gourdon, à 51 kilom. de Cahors, près de la source de la Lenoue; pop. aggl. 540 hab. — pop. tot., 1,250 hab. Fabrication de toile et de chaux hydraulique.

PAYRÉ, village de France (Vienne), cant. et [illegible] à 30 kilom. de Poitiers, sur la Dive; 1,513 hab. Minoteries. L'église, du XIIIe siècle, renferme trois verrières anciennes et un tombeau de 1652. Château de [illegible].

PAYROLA s. m. (pè-ro-la). Bot. Genre d'arbrisseaux dont l'espèce type croît à la Guyane.

PAYS s. m. (pé — du lat. *pagensis*, *pagus*, *pagensis*, de *pagus*, canton, territoire d'un canton, d'où, par extension, région, patrie. Le [illegible] proprement, selon Delâtre, assemblage de maisons, du primitif *pagi*, qui est le même que *pango*, de la racine sans *pac*, lier, joindre). Contrée, région, étendue de territoire comprise sous un même nom : PAYS *chaud*. PAYS *froid*. PAYS *fertile*. PAYS *stérile*, *inculte*. PAYS *plat*. PAYS *montueux*, *marécageux*. PAYS *de forêts*. *Les* PAYS *étrangers*. *Les* PAYS *lointains*. *L'homme est le même dans tous les* PAYS. (Acad.) *La Campanie est le plus beau* PAYS *de l'Italie et même de l'univers entier*. (Florus.) *L'accent du* PAYS *où l'on est né demeure dans l'esprit et dans le cœur comme dans le langage*. (La Rochef.) *La terre et le travail sont la source de tout, et il n'y a pas de* PAYS *qu'on ne puisse bonifier*. (Volt.) *Il n'est point de beau* PAYS *sans l'indépendance*. (Chateaub.) *Le* PAYS *grec est un* PAYS *divin, les arts s'y sont épanouis dans l'idéal*. (Ponsard.) *Les grands hommes d'un* PAYS *sont très-souvent ignorés dans le* PAYS *voisin*. (A. Fée.) *On vit plus longtemps dans les* PAYS *froids que dans les* PAYS *chauds*. (Maquel.)

> Des siècles, des *pays*, étudiez les mœurs.
> BOILEAU.

— Patrie, lieu où l'on a pris naissance : *Quitter son* PAYS. *Retourner dans son* PAYS. *Aimer, défendre son* PAYS. *On tient toujours un peu de son* PAYS. (Volt.) *C'est lorsque nous sommes éloignés de notre* PAYS *que nous sentons surtout l'instinct qui nous y attache*. (Chateaub.) *C'est en servant avant tout glorieusement son* PAYS *qu'on élève et fortifie son parti*. (E. de Gir.) *S'il est bon de mourir pour son* PAYS, *il ne l'est pas moins de mourir pour sa foi*. (Proudh.)

> Mourir pour son *pays* n'est pas un triste sort;
> C'est s'immortaliser par une belle mort.
> CORNEILLE.

> Hirondelles de ma patrie,
> De mon *pays* ne me parlez-vous pas?
> BÉRANGER.

‖ S'emploie souvent sans adjectif possessif et sans complément : *Ecrire au* PAYS. *Je ne reçois aucune nouvelle du* PAYS. *Je veux respirer un peu l'air du* PAYS. (Le Sage.)

> Si l'amour du *pays* doit ici prévaloir,
> C'est son bien seulement que vous devez vouloir.
> CORNEILLE.

— Habitants d'une contrée : PAYS *riche*, *civilisé*. PAYS *pauvre*, *ignorant*. PAYS *catholique*. PAYS *protestant*. *Tout le* PAYS *se souleva*. *Chaque* PAYS *a ses usages, ses mœurs, ses habitudes*. (Acad.) *Il ne faut flatter personne, pas même son* PAYS. (Guizot.) *Les Chambres représentent le* PAYS. (Dupin.) *Un gouvernement fort de l'adhésion et des sentiments du* PAYS *n'a pas besoin de lois d'exception*. (J. Simon.)

— Endroit, milieu spécial : *Les agréments que l'on peut avoir dans le* PAYS *de la cour ne valent pas les plaisirs de l'amitié*. (Volt.)

— Fig. Contrée métaphorique, lieu où l'on suppose se passer une action déterminée : *Les modernes ont découvert dans les sciences de nouveaux* PAYS, *des* PAYS *inconnus*.

— *Pays de*, Patrie propre de ; milieu particulier de : *Le* PAYS *de l'érudition et des faits est inépuisable*. (D'Alemb.) *Un système est un voyage au* PAYS *de la vérité*. (De Bonald.) *Venise est le* PAYS *du silence*. (A. de Musset.) *L'Angleterre se targue d'être le* PAYS *de la liberté*. (Guéroult.)

— *Pays de cocagne*, Pays où la vie est excessivement commode et facile :

> Paris est pour le riche un *pays de cocagne*.
> BOILEAU.

— *Du pays*, Se dit des objets produits par la contrée même, qu'on ne fait pas venir du dehors : *Vin* DU PAYS. *Fruits* DU PAYS.

— *A vue de pays*, Sur un simple aperçu ; sans avoir vérifié, approfondi : *Parler* A VUE DE PAYS. *Juger* A VUE DE PAYS. *Nous en parlons souvent, notre abbé et moi, quoique peu instruits; mais,* A VUE DE PAYS, *on juge bien où tout ceci peut aller*. (Mme de Sév.)

— *Plat pays*, Rase campagne, plaine, par opposition aux lieux fortifiés ou accidentés. ‖ *Haut pays*, Partie montagneuse d'une contrée.

— *Pays de loups*, Contrée à demi sauvage, peu civilisée :

> . . . On dirait, à vous entendre tous,
> Que les départements soient des *pays de loups*.
> E. AUGIER.

— *Pays perdu*, Endroit écarté, isolé, qui offre peu de ressources : *Il habite un* PAYS PERDU *au fond de la Bretagne*.

— *Pays latin*, Quartier de Paris où se trouvent la plupart des écoles publiques :

> Les rois du *pays latin*
> Ont pour sceptre une férule.
> MAINARD.

— *Gagner pays*, Avancer, faire du chemin : *La nuit vient*, GAGNONS PAYS. (Acad.)

— *Voir du pays*, *Courir les pays*, Voyager au loin : *De mon naturel, j'aime passionnément à* VOIR DU PAYS. (Volt.)

— *Faire voir du pays à quelqu'un*, Lui donner de l'exercice, de la peine, lui susciter des difficultés, des embarras : *Cette femme* FERA VOIR DU PAYS A SON MARI. *Par ma foi! monsieur Turcaret, je* VOUS FERAI VOIR DU PAYS, *sur ma parole !* (Le Sage.)

— *Battre du pays*, Parcourir beaucoup de contrées, de localités différentes. ‖ Faire des digressions nombreuses, s'éloigner beaucoup du sujet que l'on traite.

— *Savoir la carte du pays*, Connaître toutes les parties d'un pays. ‖ Connaître le ca-

ractère, les habitudes des gens avec lesquels on vit.

— *Être en pays de connaissance*, Se trouver avec des personnes que l'on connaît ou dans un lieu où l'on est connu : *Enchantée d'*ÊTRE EN PAYS DE CONNAISSANCE, *dit la comtesse*. (Balz.)

— *Être bien de son pays*, Être simple, crédule : *Vous vous fiez à cet homme, vous comptez sur lui! Allons, vous* ÊTES BIEN DE VOTRE PAYS.

> Va, déloyal, va-t'en je te le dis.
> Je suis bien sotte et *bien de mon pays*
> De te garder la foi...
>
> LA FONTAINE.

> De peur d'offenser sa patrie,
> Journel, mon nigre auteur, digne enfant de Paris,
> Ne veut rien imprimer sur la badauderie ;
> Journel *est bien de son pays*.
>
> MÉNAGE.

De quel pays venez-vous? Se dit à une personne qui paraît ignorer des choses connues de tout le monde.

— ***Accommodez-vous, le pays est large***, Se dit à quelqu'un qu'on veut inviter à prendre ses aises.

— Prov. *Nul n'est prophète en son pays*, On a dans son propre pays moins de succès que partout ailleurs. ‖ *Autant de pays, autant de guises*, Chaque contrée a ses mœurs particulières. ‖ *Il est des sots de tout pays*, Dans les pays les mieux instruits, il est encore des gens mal-appris. ‖ *Bon pays, mauvais chemin*, Les chemins pratiqués dans les terrains fertiles sont généralement fangeux.

— Hist. *Pays conquis*, Provinces acquises à la France par la conquête, depuis le règne de Louis XIII. ‖ *Pays reconquis*, Calaisis.

— **Anc. jurispr.** *Pays d'états*, Provinces de France où les impôts étaient répartis par l'assemblée des états. ‖ *Pays coutumier*, Provinces où l'on suivait une coutume locale. ‖ *Pays de droit écrit*, Provinces où l'on suivait le droit romain. ‖ *Pays de franc-salé*, Provinces qui étaient exemptes de la gabelle, savoir : la Bretagne, l'Artois, le Hainaut, le Cambrésis et la Flandre. ‖ *Pays d'élection*, Provinces où il y avait une élection, c'est-à-dire un tribunal qui jugeait les différends concernant les aides, tailles et gabelles. ‖ *Pays de nantissement*, Provinces où la coutume exigeait que, pour acquérir une hypothèque, on se fît nantir, c'est-à-dire qu'on s'adressât au juge du lieu où l'héritage sur lequel on voulait acquérir hypothèque était situé. ‖ *Pays d'obédience*, Provinces qui n'étaient pas comprises dans les concordats, telles que la Bretagne, la Provence et la Lorraine : *Pendant huit mois de l'année, dans les* PAYS D'OBÉDIENCE, *le pape conférait de plein droit les bénéfices vacants; les collateurs ordinaires n'en disposaient que pendant quatre mois.* ‖ *Pays de concordat*, Provinces où, à la différence des pays d'obédience, les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat passé entre François Ier et Léon X. ‖ *Pays de sapience*, Nom donné anciennement à la Normandie, à cause de la sagesse de sa coutume. ‖ *Pays rouges*, Pays où existaient les cours de la sainte wehme.

— Politiq. *Pays légal*, Ensemble des électeurs dans un État qui ne possède pas le suffrage universel.

— Art milit. *Pays de chicane*, Terrain accidenté, entrecoupé, propre à la guerre d'embuscade. ‖ *Battre le pays*, Reconnaître, explorer le pays dans lequel on s'engage : *On ne doit point tenter d'escarmouches sans* AVOIR BATTU LE PAYS.

— Pathol. *Mal du pays*, Nostalgie, maladie causée par un désir violent de retourner dans son pays : *Il quitta San-Francisco l'année suivante; le* MAL DU PAYS *l'avait pris*. (E. Feydeau.)

— **Syn. Pays, contrée, région.** V. CONTRÉE.

— **Allus. littér. Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux**, Vers de Voltaire dans *Mérope*, acte Ier, scène III. Mérope refuse sa main à Polyphonte sous prétexte qu'il n'est qu'un soldat couronné, et Polyphonte répond :

> Un soldat tel que moi peut justement prétendre
> A gouverner l'État quand il l'a su défendre.
> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ;
> *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.*

Ce beau vers est devenu en quelque sorte la devise de ceux qui sont fils de leurs œuvres.

« M. Fiechter fut l'artisan de sa fortune et ne doit qu'à lui-même les honneurs auxquels il parvint et la célébrité qui couronna ses travaux. Des hommes tels que lui *n'ont pas besoin d'aïeux*, car, non-seulement *il servit bien son pays*, mais il servit encore les sciences, les lettres et, avant tout, la religion. »

X...

« Mais qui est gentilhomme aujourd'hui? Avant qu'il soit vingt ans, on ne se baissera même pas pour ramasser un titre. Je voudrais que tu pusses entendre M. des Tournelles causant sur ce sujet. *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux*, a dit le sublime Voltaire. D'ailleurs, de tout temps, on s'est mésallié; les grandes familles ne vivent et ne se perpétuent que par les mésalliances. »

J. SANDEAU.

Pays de Tendre, Pays imaginaire, décrit par Mlle de Scudéry dans son roman de *Clélie*. V. CARTE DE TENDRE.

Pays et le Gouvernement (LE), par F. Lamennais (1840). Ce pamphlet politique eut un énorme retentissement. L'auteur ayant été condamné à une année de prison et 2,000 fr. d'amende, toute la presse, tous les esprits indépendants de l'époque protestèrent contre cet arrêt. Des députations d'ouvriers et d'étudiants vinrent s'inscrire chez Lamennais, et l'on peut dire que le véritable condamné fut le gouvernement. L'auteur dit dans son préambule, en parlant du pouvoir, « qu'il semble n'avoir eu dès son origine que deux pensées : trahir la France au dehors et l'asservir au dedans. » Cette double proposition est comme le résumé de l'œuvre. Lamennais n'accuse pas des intentions, des projets arrêtés de la part du pouvoir; il juge, il critique, il accuse des résultats désastreux. Il trace des tableaux pleins de vigueur dans un style riche d'images et d'une énergie peu commune; quant au fond même des pensées, ce n'est qu'une vigoureuse traduction des discours de l'opposition et de l'opinion publique. Sa conclusion est la même : il réclame la réforme politique. « Que le cri de réforme sorte de toutes les bouches et émeuve tous les cœurs; qu'il soit comme le gage et le lien de l'union parfaite, indissoluble, de tous les enfants de France. Je le dis aux timides : si vous ne voulez pas de réforme pacifique, vous aurez une réforme violente; choisissez. » Huit années plus tard, l'événement justifiait cette prophétie.

Le tableau de la France en 1840 est tracé de main de maître par Lamennais. Une citation fera mieux ressortir que toutes les appréciations la valeur de cette vigoureuse philippique. « Qu'est-ce que la Chambre des pairs? Politiquement rien, une espèce d'ossuaire où l'on dépose par ordonnance les reliques des ministres trépassés ou des ambitieux imbéciles que tente l'éclat, assez terne pourtant, de cette sépulture officielle. A la Chambre des députés, après un semblant de discussion, on passe au vote, toujours dicté par le ministère. Des monstruosités inouïes nous apparaissent. Les préfets sont autorisés à massacrer le peuple, à leur gré, sans aucune sommation préalable. Des assassins embrigadés l'assomment dans les rues de Paris. Qu'est-ce que l'administration? L'organisation des intérêts privilégiés, un vaste système d'exploitation du pays tout entier au profit de la féodalité de la richesse. La magistrature? En aucune occasion le pouvoir n'a rien demandé aux tribunaux qu'ils n'aient accordé. Sous un prétexte quelconque (le plus futile suffit), on s'empare d'un homme qui gêne ou qui déplaît, on l'ensevelit dans un cachot, on le sépare des siens, on l'associe à des voleurs et à des assassins, on prolonge indéfiniment l'instruction, selon les caprices des ministres de l'arbitraire. Aucune raison pour qu'elle finisse, car elle n'attire sur eux aucune responsabilité. C'est le régime oriental, moins le lacet, mais le supplice n'en est que plus long. On nous livre à qui? A la police! Rien ne dégrade les nations comme les gouvernements de police. Ils noient dans leur boue la conscience du peuple. L'impôt gaspille scandaleusement écrase dans les campagnes les petits propriétaires, et c'est une des causes du déclin effrayant de l'agriculture et de la misère du peuple, placé sous l'incessante menace de 2,000 bouches à feu et de 100,000 baïonnettes.

« Lois sur le jury, sur la presse, sur le désarmement des citoyens, dissolution par ordonnance de la garde nationale partout où l'on redoutait son patriotisme, tels sont les principaux moyens qu'on a mis en œuvre pour établir un absolutisme voilé de quelques formes mensongères d'ordre constitutionnel. A la place du droit règne un arbitraire chaque jour plus hardi. Montesquieu a eu raison de dire : « Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qui s'exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer les malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient sauvés. » Des ouvriers en masse se sont adressés à l'autorité pour obtenir qu'il fût fait [illegible] de [illegible] les conditions de leur travail. Comment leur a-t-on répondu? En les assommant sur le pavé des rues et en les entassant par centaines dans les prisons. Viennent ensuite le jugement, des moyens les plus se présentent pour les justifier, pour rendre témoignage de leur bonne conduite, on leur impose silence, on veut condamner, et l'on condamne en effet avec une rigueur dont le public stupéfait est contraint de chercher les motifs où il est toujours dangereux qu'on les trouve.

« Donc, ô peuple, dis-moi qui tu es? Paria dans l'ordre politique, tu n'es, en dehors de [illegible] et patentes.

[illegible] tière élève la voix, sa voix souveraine pour réclamer l'application de cet imprescriptible droit, sa pleine réalisation; qu'elle dise : Je veux! et toute résistance pliera devant elle! Donnons-nous le spectacle des pouvoirs qui, retirés dans leur habileté stupide, se préparent, lorsque le ciel prend un aspect sinistre, que les flots s'agitent, montent et grondent, à barricader l'Océan et à ruser avec la tempête. »

Lamennais représentait donc le pays et le gouvernement dans un antagonisme complet et il mettait en relief, comme conclusion, la nécessité d'une réforme complète et radicale, descendant jusqu'aux bases de la société. Sa voix ne fut pas entendue, le pouvoir fit la sourde oreille et devait payer plus tard chèrement son obstination; mais les applaudissements de tous les gens de cœur vengèrent sa voix [illegible] de corruption et de faiblesse, parler virilement, stigmatiser le vice et [illegible] la cause de la justice.

Pays latin (LE), roman de Murger (1852, in-18). Moins connu que les *Scènes de la vie de Bohême*, le *Pays latin* retrace des épisodes du même genre et le cadre géographique en est le même; mais au lieu de scènes détachées le livre présente une action suivie, un roman d'amour entre étudiants et grisettes, autour duquel Murger a groupé quelques personnages accessoires, moins drôles pourtant que le Schaunard, le Colline, le Barbemuche de son premier volume. Alfred de Musset, dont Murger reflète quelques qualités, avait déjà fait une excursion de ce genre dans le Pays latin. Qui ne se rappelle les fraîches et délicieuses figures de Bernerette et de Mimi? Dans son *Pays latin*, Murger, lui aussi, a donné la vie à une de ces folles créatures qui émiettent leur amour et leur cœur à tous les vents du caprice et de la fantaisie. Il a créé Mariette, et aussitôt on l'a donnée comme sœur à Bernerette et à Mimi. Le rapprochement était inévitable; même naïveté, même tendresse, même abandon, même parfum de jeunesse dans chacune des ces Lisettes au cœur d'hirondelle, dont les amours durent un printemps. Mais, à part quelques rares échappées par où se glisse un rayon de soleil et de franche gaieté, le tableau de Murger est tout voilé de mélancolie et il laisse une impression de tristesse. A tout instant, on se sent gagné moins par une salutaire et naïve émotion que par l'amertume des pensées qui sont comme le refrain perpétuel de l'écrivain. Musset, au contraire, vous laisse sous le charme des fraîches amours qu'il raconte.

Les aventures tiennent peu de place dans ce roman, consacré surtout aux vives peintures de la vie insouciante. Certaine crudité de pinceau qui s'harmonise bien avec une sorte de lyrisme sentimental; la description fine et souvent énergique des misères et des trivialités de la vie d'étudiant ou d'artiste; un récit souvent spirituel et qui, parfois, arrive au pathétique : telles sont les principales qualités qui font de ce livre la meilleure production de Murger, après les *Scènes de la vie de Bohême*.

Pays (LE), journal politique quotidien, fondé le 1er janvier 1849, avec ce sous-titre : *Journal des volontés de la France*. [illegible] programme destiné à faire connaître au public [illegible]

[illegible] 1849, le titre du journal devient : le *Pays et la* [illegible]

[illegible] Guéronnière, futur sénateur, est désigné par l'ancien membre du gouvernement provisoire. [illegible] contente donc de supprimer le sous-titre : [illegible]

ses concitoyens pour s'emparer du pouvoir, [illegible] son trône escamoté, lancer à la mort plus de deux cent mille Français. Tant que dura la période [illegible] contenta de fulminer contre les ennemis de l'ordre; la réplique ne pouvant être que timidement donnée sous peine de suppression, le *Pays* [illegible] pouvait pas se défendre et de chanter les [illegible] bien payées, les papiers des Tuileries l'ont prouvé.

Vers 1863, une légère détente ayant eu lieu et le régime [illegible] supporter la liberté, les quelques journaux libéraux qui avaient survécu à la tourmente, le *Siècle*, les *Débats*, tinrent un langage assez ferme et se prirent à [illegible] coup de soin les actes de la politique intérieure du gouvernement, terrain sur lequel ils ne s'étaient, le premier surtout, que rarement engagés. Le *Pays*, dont les rédacteurs principaux étaient, à cette époque, MM. Letellier, Ulysse Pic et Baraton, propriétaire-gérant, [illegible] critiques par la phrase suivante ou une phrase quelconque équivalente : « Cette manière de voir [illegible] sens pour que nous nous y arrêtions. » Cette façon de répondre était, on le voit, fort simple et n'exigeait pas de la part de la rédaction un travail [illegible] tenait pas encore de polémiques offrait comme compensation à ses lecteurs tout ce que peut fournir un journal officieux du premier degré, [illegible] *Officiel* et tenait le public au courant des affaires [illegible] avant peu du suffrage universel ait une autre manière de comprendre les intérêts du pays. Il nous paraît que depuis 1852 les intérêts du pays ont été très-bien compris et défendus. » Si nous reproduisons cette appréciation, ce n'est pas pour faire observer que [illegible] coup la loi de sûreté générale, cette seconde édition du 2 décembre, mais pour établir qu'en 1863 le *Pays* [illegible] le gouvernement de l'Empire, que, plusieurs années plus tard, il devait, par la plume des Cassagnac [illegible] 1865-1866, époque à laquelle M. Cassagnac fils [illegible] nal de son père, que commença cette singulière campagne [illegible] per autour de lui pour tromper l'opinion publique et dévoyer la démocratie. On eut à la Chambre [illegible] rant les années 1868-1869 et le commencement de 1870 [illegible] violente, une demande permanente de déportation [illegible] mêmes n'étaient point épargnés et M. Paul [illegible] travailler plus sûrement à sa ruine. Il faut [illegible] d'État dont ils avaient été victimes.

[illegible] mener une contre-ma[illegible]

[illegible]

Ollivier; l'opposition faite par ce journal au cabinet du 19 janvier et aux réformes qu'il présentait fut telle, que Bonaparte crut devoir écrire au chef des sept sages, M. G. Cassagnac père, sous la direction duquel se trouvait le *Pays*, une lettre dans laquelle cet autocrate, converti au libéralisme, le remerciait de ses bonnes intentions et de son inaltérable dévouement, mais l'invitait à aller prendre quelques vacances, afin de le laisser organiser paisiblement le nouvel état de choses. La lettre en question fit quelque bruit en son temps et amena une détente dans la ferveur des instransigeants du bonapartisme. Ils se rabattirent sur les républicains, sur lesquels il était toujours permis de frapper. On sait à combien de duels fut conduit M. Cassagnac, par les provocations incessantes et les injures qu'il adressait à ses adversaires, notamment à MM. Rochefort et Flourens, avec lesquels il dut se mesurer.

En 1870, et quelques jours avant la date fatale où la guerre fut déclarée à la Prusse, le *Pays* écrivait à propos de la pétition des princes d'Orléans, pétition relative à leur rentrée en France : « On ne peut être généreux, insouciant, dédaigneux, que lorsqu'on est tellement armé qu'on est certain de pouvoir tout écraser à la première nécessité qui s'impose. En un mot, nous ouvririons toutes grandes les portes de la France aux princes d'Orléans si nous étions certains qu'au premier acte de complot et d'insurrection on les fit immédiatement passer en jugement et même fusiller s'il y avait lieu... Ils veulent continuer les traditions de leur race, qui sont de profiter des événements et de demander au hasard, aux dépens de la sécurité publique, des souverainetés d'occasion. Qu'ils restent en exil, car la condamnation qui les a frappés n'est pas seulement ordonnée par l'intérêt général, mais elle est encore une juste expiation du passé. » (N° du 3 juillet 1870.)

Lorsque vint la guerre de 1870, le *Pays* mena grand bruit; suivant ce journal, l'empereur allait tout renverser sur son passage et ces cris ridicules : « A Berlin! à Berlin! » étaient poussés dans la feuille bonapartiste comme sur les boulevards, ici par des rédacteurs à la solde du maître, là par les blouses blanches de la préfecture de police. A la nouvelle des premiers revers, le *Pays* comprit que chaque défaite ébranlait la couronne du maître; il eut le triste courage de songer à maintenir par des procédés à la deux-décembre le peuple effrayé et indigné à la fois au récit des nouvelles venues du théâtre de la guerre, nouvelles que transmettaient à Paris les journaux anglais. La capitulation de Sedan vint mettre fin aux agissements de MM. de Cassagnac et de tous ceux qui espéraient, à l'abri d'une seule victoire remportée par l'empereur et de la popularité qu'elle lui aurait reconquise, pouvoir écraser le parti républicain. Le *Pays* avait disparu quelques jours avant le 4 septembre, l'empereur n'étant plus là pour le soutenir. Ce journal lui avait coûté, sur sa cassette particulière, et suivant la seule note qu'on ait retrouvée à ce sujet, 176,000 francs.

Le *Pays* reparut en 1872 et, depuis lors, il n'a cessé de défendre la politique impériale et d'injurier les membres de l'ex-gouvernement de la Défense ainsi que tous les républicains, le tout dans un langage d'une violence qui ne le cède en rien à son ton d'autrefois. De temps à autre, il dénonce un confrère à l'autorité. Ce fut le cas de l'*Avenir national*, lorsque cette feuille supprimée passa aux mains des rédacteurs de la *Constitution*. Allié aux feuilles royalistes lors du 24 mai, le *Pays* n'eut d'abord pour elles que des compliments. Les légitimistes, ayant par l'organe de M. de Franclieu rompu avec la faction de décembre, s'attirèrent de M. Cassagnac la réplique suivante :

« Entre les royalistes et nous la guerre est ouverte de nouveau.

» Réunis pour maintenir le pouvoir confié au maréchal de Mac-Mahon, nous avons dû considérer comme des *parjures* ceux qui profitaient de la victoire commune pour faire passer avant les intérêts de la France les intérêts de leurs appétits d'autant plus ardents, qu'ils ont été plus longtemps contenus.

» Nous avons combattu les républicains quand ils ont essayé d'imposer la République à la France, et nous allons combattre avec tout autant d'acharnement les royalistes qui voudraient imposer à la nation une royauté dont elle veut encore moins que de la République.

» Réciproquement, les royalistes nous ôtent désormais tout scrupule à leur égard, et c'est sans aucun remords que nous allons commencer contre eux une campagne implacable. »

Comme on le voit, c'est assez haut en couleur, surtout si l'on songe que l'épithète de parjure s'adresse à des royalistes. Quand la feuille en question parle des républicains, elle emploie très-ordinairement les mots : canaille, crapule, etc. On aurait le choix entre [illegible] d'en signaler un. Il est relatif aux troubles qui ont eu lieu [illegible] 13 et 14 juin 1874, [illegible] par M. Gambetta, discours dans lequel l'ancien membre [illegible] avait faite [illegible]

Le [illegible] aux républicains, [illegible] et de traduire l'auteur de cet article, M. Paul de Cassagnac, devant le jury. Le *Pays* fut du même coup suspendu pour quinze jours. Dans cet article, M. de Cassagnac invitait les agents de police à courir sus aux députés républicains, qu'il représentait comme les complices de la Commune. Il déclarait que l'inviolabilité n'existait pas pour ces représentants et que la police avait le droit de les arrêter. Dans un article publié sur les mêmes événements, il disait, en s'adressant à M. Gambetta :

« Votre haine est doublée de désespoir, et vous n'êtes violents que pour faire croire que vous êtes forts.

» Mais votre jour approche, et l'heure sonnera bientôt où nous jetterons à terre, au nom de la nation, vos insignes honteux, qui déshonorent la France, salissent nos murailles et tuent les intérêts.

» Et ce jour-là, si vous n'avez pas réussi à vous débarrasser de nous, si vous n'avez pu nous conduire ni le long de la rue Haxo, ni sur les rivages de Nouméa, prenez garde, car nous sommes de ceux qui se souviennent!

» Seulement, et pour le respect dû à l'Europe, qui peut vous confondre avec la France honnête, ne recommencez pas l'orgie d'hier.

» Ne sentez pas le vin quand vous montez à la tribune, et dites à Gambetta que l'on a toujours tort d'être soûl quand on parle dans une Chambre française, où il n'y pas que des voyous et des républicains. »

Cet article suffit pour donner une idée de la violence du journal, et nous laisserons le lecteur sur l'impression que lui causera cet appel à la guerre civile et à l'assassinat.

Une circonstance atténue considérablement, du reste, l'influence que pourrait avoir cette prose : elle est peu lue, et le *Pays*, s'il n'était soutenu par les hôtes de Chiselhurst, serait mort depuis longtemps, car son tirage est d'une insignifiance ridicule. Ce journal d'avant-garde du parti bonapartiste est, d'ailleurs, de peu d'influence dans les conseils de son parti, qui ne prend pas au sérieux son rédacteur en chef et fort souvent regrette ses éclats imprévus et ses rodomontades, aussi burlesques que compromettantes.

PAYS, PAYSE s. (pè-i, i-ze). Fam. Compatriote : *Rencontrer un* PAYS, *un de ses* PAYS. *Sortir avec sa* PAYSE. *Je ne me suis pas défié de la* PAYSE. (Charlet.)

PAYS (René LE), poëte français. V. LE PAYS.

PAYSAGE s. m. (pè-i-za-je — rad. *pays*). Etendue de pays qui offre un coup d'œil d'ensemble : *Riche* PAYSAGE. PAYSAGE *riant. La variété fait le charme du* PAYSAGE. (Fén.) *Le* PAYSAGE *n'est créé que par le soleil; c'est la lumière qui fait le* PAYSAGE. (Chateaub.) *Les beaux* PAYSAGES *n'ont de charme que s'ils sont protégés par une bonne police.* (St-Marc Gir.) *Les* PAYSAGES *auxquels les sensations du jeune âge ou celles de l'amour ont imprimé tant de charme, il ne faut jamais aller les revoir.* (Balz.) *Il n'est pas nécessaire d'être peintre pour admirer un beau* PAYSAGE. (Mme L. Colet.) ‖ Tableau ou dessin qui représente un paysage : PAYSAGE *à l'huile, à la gouache, à l'aquarelle. Ce peintre fait de charmants* PAYSAGES. ‖ Partie d'un tableau qui représente la campagne : *Le* PAYSAGE, *savamment composé, n'ôte rien au mérite des figures.* (Bailly.) ‖ Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages, des aspects champêtres : *Peintre de* PAYSAGE. *Etudier le* PAYSAGE. *Exceller dans le* PAYSAGE. *Le* PAYSAGE, *considéré comme genre à part et comme objet distinct de l'art, n'est pas chose très-ancienne.* (Ste-Beuve.) ‖ *Paysage champêtre, pastoral*, Celui qui représente la nature dans toute sa simplicité. ‖ *Paysage idéal*, Celui où tout est dû à l'imagination du peintre, qui n'est point exécuté d'après nature. ‖ *Paysage mixte*, Celui dans lequel l'artiste a copié la nature, mais avec les modifications qu'il a crues propres à accroître l'effet. ‖ *Paysage historique*, Celui dans lequel sont représentés des personnages historiques ou mythologiques, des traits de l'histoire ou de la Fable.

— Fam. *Cela fait bien dans le paysage*, Cela produit bon effet : *Il se donne le titre et les armoiries de duc;* CELA FAIT BIEN DANS LE PAYSAGE.

— **Encycl.** Les Grecs, avant la domination romaine, ne paraissent pas avoir pratiqué la peinture de *paysage*, comme genre spécial. Pline dit qu'Apelle peignit ce qui semble ne pouvoir être peint : le tonnerre, les éclairs, la foudre, tableaux qui furent désignés sous les noms de *Bronté, Astrapé, Ceraunobolia.* S'agissait-il de personnifications mythologiques ou d'effets d'orage représentés d'après nature? « Ce que nous savons du génie d'Apelle nous autorise à penser, dit M. Marius Chaumelin, que ce grand maître, qui émancipa l'art de peindre, s'efforça de fixer sur la toile, dans toute leur saisissante réalité, le spectacle émouvant de la tempête. » Reproduire la nature de manière à tromper l'œil du spectateur, tel était le but suprême des artistes de ce temps-là. Apelle peignit une cavale si parfaite de ressemblance, que des chevaux se mirent à hennir en la voyant. On est en droit de penser que des peintres si désireux de produire l'illusion de la réalité ne négligeaient pas, lorsqu'ils peignaient des figures en plein air, d'accuser les lignes de l'architecture et du *paysage*, et de rendre les jeux de la lumière de façon à faire reconnaître le lieu et l'heure de la scène. Nous savons par Pline que Néalcès, artiste habile et spirituel qui travaillait, croyons-nous, à la cour des Ptolémées, ayant à représenter un *Combat sur le Nil entre les Egyptiens et les Perses*, imagina, pour faire reconnaître ce fleuve, de placer sur la rive un crocodile guettant un âne en train de se désaltérer. C'est donc à tort que certains auteurs ont prétendu que les anciens ignorèrent absolument l'art du *paysage* et qu'ils se bornaient à personnifier les forces, les phénomènes et les divers accidents de la nature par des figures allégoriques ou mythologiques. Philostrate (*De imaginibus*) décrit une peinture « où la nuit était indiquée, non par sa personnification accoutumée, mais par la décroissance de la lumière. »

Lorsque Rome triomphante eut vu affluer dans ses murs les artistes de la Grèce asservie, il n'y eut bientôt plus une seule maison de citoyen romain qui ne fût ornée de peintures. Un certain Ludius, qui vivait sous Auguste, imagina de peindre sur les murailles des scènes en plein air destinées à charmer les regards et à agrandir la perspective : il les encadrait dans de véritables *paysages*, qui, selon ce que Pline nous apprend, représentaient des villas, des portiques, des jardins, des bosquets, des collines, des étangs, des canaux, des fleuves; quant aux figures, c'étaient des gens occupés à se promener, soit en bateau, soit en voiture, soit sur des ânes; des chasseurs, des pêcheurs, des moissonneurs, des vendangeurs; quelquefois un épisode comique égayait le tableau : des hommes portant des femmes sur leur dos s'avançaient en titubant et en trébuchant à travers un marécage. Ce même Ludius introduisit l'usage de peindre à fresque des arbres, des fleurs, des *paysages*, des oiseaux, des vues maritimes sur les murailles du xyste, sorte de promenoir placé à l'intérieur des maisons. On a découvert à Pompéi de nombreuses peintures de ce genre, auxquelles Vitruve donne le nom de *topia* : le mur du xyste de la maison de Salluste, notamment, est orné de feuillages, de guirlandes, de fontaines, de treillages et d'oiseaux. Ces compositions sont exécutées, pour la plupart, d'une façon peu correcte; mais les anciens ne demandaient sans doute à ceux qui les exécutaient que ce que nous demandons nous-mêmes aux dessinateurs de papiers peints et aux peintres de décors : des couleurs agréables, un dessin facile et une imagination riante. La villa Albani possède un *paysage* qui a été trouvé dans une fouille faite sur la voie Appienne et qui est orné de fabriques, d'animaux et de figurines, traités avec une grande liberté de pinceau, avec un beau ton de couleur et, en même temps, avec une vraie intelligence de la perspective : le principal édifice est une haute porte d'une seule arcade, dans laquelle est suspendue la traverse supérieure d'une herse, attachée par des chaînes autour d'un cylindre; cette porte conduit à un pont sur lequel passent des bœufs; la rivière qui coule sous ce pont se décharge dans la mer. Plusieurs des compositions mythologiques découvertes à Pompéi et à Herculanum ont des fonds de *paysage* traités avec goût, ainsi, dans un tableau d'*Hylas enlevé par les nymphes*, on remarque un joli groupe d'arbres; dans une *Délivrance d'Andromède*, des rochers d'une belle forme, entre lesquels la vue plonge sur les vagues; dans une *Ariane abandonnée*, des falaises abruptes et une belle étendue de mer; dans un *Narcisse*, des plans bien accentués, des terrains et des arbres d'une couleur très-juste. Lucien s'est élevé contre les peintres de son temps, qui sacrifiaient les figures au *paysage*; il a supposé le nautonier Caron transporté par Mercure sur l'un des sommets du Parnasse pour voir de là le monde, et se plaignant de n'apercevoir qu'une vaste étendue de terre, environnée d'un lac immense, des montagnes, des fleuves, de tout petits hommes et leurs tanières : « Je ne demandais pas seulement, dit Caron, à voir les villes et les montagnes comme sur une carte, mais les hommes eux-mêmes, et à connaître ce qu'ils font et ce qu'ils disent. »

Les artistes du moyen âge négligèrent le *paysage* au point d'en arriver à peindre leurs figures sur des fonds d'or. Il existe toutefois des miniatures de diverses époques où les fonds sont ornés d'arbres, de montagnes, de rivières, retracés d'une façon plus ou moins naïve, et quelquefois même ces fonds, travaillés avec beaucoup de soin, ont plus d'importance que les figures. Les miniaturistes des écoles du Nord firent preuve en ce genre de plus d'habileté et de goût que ceux du Midi. Les maîtres de la primitive Renaissance italienne agrandirent peu à peu les fonds de leurs tableaux, mais ils consultèrent timidement la nature. Le *paysage* que Giotto a peint dans son tableau de *Saint François d'Assise*, qui est au Louvre, peut donner une idée de l'ignorance où l'on était alors des règles les plus élémentaires de la perspective; il y a là, sur le penchant d'un coteau jaunâtre, des oratoires que le saint pourrait mettre dans sa main. Nous connaissons d'ailleurs d'autres peintures de Giotto où les fonds d'architecture, que ce maître affectionnait, se trouvent indiqués avec une certaine justesse. Au XVe siècle, des progrès considérables furent réalisés : Gentile da Fabriano, Benozzo Gozzoli, Mantegna, Carpaccio, Gentile Bellini, Luca Signorelli, le Francia, Ghirlandajo, Lorenzo Costa et d'autres encore peignirent des fonds de *paysage* où la préoccupation de traduire la réalité est très-visible; les arbres y sont touchés d'une façon monotone et sèche, les montagnes ont des teintes bleues ou vertes et l'horizon est généralement placé trop haut; mais les mouvements du terrain, la limpidité des eaux, la dégradation de la lumière, la rectitude et la netteté des lignes architecturales y sont étudiés avec soin. Les peintres de l'école vénitienne se montrèrent particulièrement préoccupés de cette partie de la peinture et y déployèrent, de bonne heure, un sentiment très-énergique de la couleur et de la lumière.

Ce fut dans les Pays-Bas que le *paysage* atteignit le plus tôt à sa perfection et commença à être cultivé comme branche distincte de l'art. Les Van Eyck et leurs disciples furent d'admirables paysagistes. Le tableau de Jean van Eyck que possède le Louvre a pour fond un merveilleux petit *paysage*, où, suivant un auteur (Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*), il y aurait « plus de deux mille figures, » dont on ne pourrait apercevoir la variété et les attitudes qu'avec le secours d'une loupe. Ces figurines, dont le nombre a été sans doute fort exagéré, se meuvent dans les rues, sur les quais et sur le pont d'une ville bâtie au bord d'un large fleuve : le ciel doré se mire dans l'eau; des coteaux cultivés entourent la ville et l'horizon est fermé par des montagnes couvertes de neige. Tous les détails sont indiqués avec une précision et une justesse qui n'ont été dépassées par aucun maître. Jean van Eyck exécuta pour le duc Philippe le Bon un *paysage* qui a malheureusement disparu et qui fut certainement unique en son genre : c'était une représentation du *Monde* (v. ce mot), où l'on voyait figurer des villes et des sites séparés par des distances considérables. Memling, Gérard Horebout, le miniaturiste, et Thierry Bouts ou Stuerbout, de Louvain, se distinguèrent parmi les élèves de l'école des Van Eyck par la beauté des *paysages* dont ils ornèrent leurs compositions. Le père de Thierry Bouts avait acquis lui-même de la réputation en ce genre; il habitait Harlem, ville qui, au dire de Van Mander, eut le privilége de fournir au XVe siècle les meilleurs paysagistes des Pays-Bas. C'est à Harlem que florissait alors Albert van Ouwater, dont plusieurs *paysages* se voyaient dans la célèbre collection du cardinal Grimani, au XVIe siècle. Un autre artiste de la même ville, Jean Mostaert, né en 1474 et mort vers 1555, a peint un riche *paysage* dans le fond d'une *Adoration des mages*, qui se voit aujourd'hui à Lübeck.

Joachim Patenier, de Dinant, passe généralement pour avoir fait de la peinture de *paysage* un genre spécial. Il subordonna complétement, en effet, les personnages au site où il les plaçait : « Ses premiers *paysages*, dit Waagen, sont d'une conception fantastique, chargés de détails durs et crus, et manquent de perspective aérienne. Ses ouvrages ultérieurs révèlent une entente plus vraie des accessoires, un sentiment plus juste des effets d'ensemble et une observation plus parfaite des lois de la perspective. » Ces *paysages* représentent d'ordinaire des sites très-accidentés, très-pittoresques, comme les bords de la Meuse, où Patenier trouva ses premières inspirations. Henri de Bles, de Bouvignes, suivit d'abord la manière de ce maître et approcha de sa finesse; il visita ensuite l'Italie et, en devenant plus savant, il se refroidit et s'alourdit. Les paysagistes formèrent bientôt des groupes nombreux tant en France que dans les Pays-Bas; plusieurs d'entre eux, Pierre Breughel et les frères Brill notamment, voyagèrent en Italie et y propagèrent le goût du *paysage*. Breughel et Matthieu Brill ne perdirent rien à l'étranger de la vivacité du style national; Paul Brill, au contraire, subit l'influence des maîtres italiens : « Il apprit, dit Waagen, à voir la nature sous un nouveau jour, s'attachant à ses côtés poétiques de préférence aux côtés fantastiques et bizarres. Le premier, il introduisit dans ses tableaux une sorte d'unité de lumière éminemment favorable à l'effet général. Sa faiblesse réside dans la trop grande valeur et le vert monotone de ses avant-plans et l'exagération du bleu dans les lointains. » Lucas van Valkenburg et David Vinckboons, de Malines, Josse de Momper, d'Anvers, Roland Savery, de Courtrai, et Breughel de Velours doivent être cités parmi les plus habiles paysagistes flamands du XVIe siècle.

L'influence de l'école des Van Eyck se fait remarquer dans la plupart des peintures exécutées en Allemagne vers la fin du XVe siècle; cependant les *paysages* du fond ne sont pas détaillés avec la finesse et la vérité qui distinguent les tableaux flamands. Ce n'est guère qu'à partir d'Albert Dürer que cette partie de la composition prend une certaine importance; ce maître a traité le *paysage* avec un grand fini et avec un sentiment très-poétique, surtout dans ses estampes; nous indiquerons, comme spécimens, le fond de la planche anciennement nommée la *Grande Fortune*, et que Dürer appelle la *Némesis*, et celui du *Saint Eustache* : ces fonds représentent une contrée montagneuse dont

les moindres accidents sont rendus avec une délicatesse extrême. Un élève de Dürer, Albert Altdorfer, a apporté le même fini précieux dans des *paysages* dont il a fait le sujet exclusif de ses peintures; son chef-d'œuvre, une *Victoire d'Alexandre sur Darius*, qui est au musée de Munich, offre une vive image d'une bataille du moyen âge encadrée par un *paysage* admirable : des montagnes rocheuses et la mer couverte de vaisseaux bornent la plaine immense; le soleil se lève, la lune pâlit dans le ciel. Un autre tableau de cet artiste, représentant une scène de l'*Histoire de saint Quirin*, est éclairé par un très-bel effet de soleil couchant.

Le *paysage* se transforma, chez les Italiens, vers la fin du XVe siècle. Les œuvres des maîtres néerlandais ne furent certainement pas étrangères à cette révolution; on en reconnaît l'influence dans beaucoup de tableaux vénitiens, lombards, génois et napolitains. Quoi qu'il en soit, on peut dire, avec Lanzi, que « Titien traça aux paysagistes la véritable route, quoique tous ses sites soient faits pour les figures et qu'il n'ait jamais donné la seconde place à celles-ci. » Aucun maître ancien n'a associé d'une manière plus poétique la figure humaine au *paysage* : on peut en juger d'après la *Vénus del Pardo* et la *Vierge au lapin* du musée du Louvre; dans le premier de ces tableaux, le site, qui n'a rien d'académique, est d'un coloris puissant; les montagnes bleues qui ferment l'horizon se détachent sur un ciel légèrement empourpré par le soleil couchant. Les Carrache contribuèrent à leur tour à améliorer la peinture de *paysage*; leurs plus habiles disciples en ce genre furent : Gio.-Battista Viola, qui orna de fresques plusieurs palais et villas de Rome, et qui peignit des fonds dans les tableaux de l'Albane; Grimaldi, plus connu sous le nom de Bolognese, qui travailla à Rome et à Paris, et qui, outre un grand nombre de tableaux, a exécuté de nombreuses estampes d'après ses propres dessins et d'après ceux du Titien; Canta-Gallina, qui a gravé une vingtaine de *paysages* et fut, dit-on, le maître de Jacques Callot et de Stefano della Bella. Salvator Rosa peignit avec une vigueur extrême les sites pittoresques des Abruzzes. « Les forêts sauvages décrites par Dante, les rochers, les précipices, les cavernes, des champs couverts de débris, sont les sujets, dit Lanzi, qu'il se plaît le plus à présenter aux yeux. Les arbres, ou coupés, ou déracinés, ou difformes, sont ceux qu'il retrace le plus fréquemment, et, loin de répandre dans l'espace aucun des effets de l'astre qui vivifie la terre, il est rare qu'il y introduise une certaine vivacité de couleur. Et cependant ce style nouveau plaît par sa sévérité même, ainsi que le vin flatte le palais par son âpreté. » Salvator avait coutume d'introduire dans ses *paysages* des scènes historiques représentées par des figures de petite dimension. Parmi les autres paysagistes italiens, Lanzi signale Filippo d'Angeli, Cristofano Allori, Antonio Giusti, Benedetto Castiglione, Sinibaldo Scorza, Sebastiano Ricci, les deux Mola, le Tempestino (connu surtout comme graveur), Francesco Zuccherelli, etc.

En Espagne, les peintres de *paysage* sont peu nombreux. Francesco Collantes est celui qui s'est adonné à ce genre spécial avec le plus de succès. Velazquez a fait quelques *paysages* superbes qui appartiennent au musée de Madrid : « Ils sont brossés lourdement, brutalement, pour être vus de loin, dit M. Ch. Blanc. De près, on serait choqué d'une touche aussi heurtée, de la crudité de certains rapprochements, du vague dans lequel sont massés, et en apparence confondus, terrains, arbres et ciels; mais si on les considère à distance, tous ces objets se débrouillent aussitôt; tout s'harmonise; chaque élément du tableau reprend sa place, chaque ton sa valeur; la lumière brille, la nature et la vie sont présentes; l'illusion augmente à ce point, qu'on est tenté de se rapprocher encore, pour s'expliquer un effet si artistement combiné, si sûrement obtenu. »

Au XVe siècle, la France eut plusieurs peintres qui rivalisaient avec les Flamands pour le soin et la délicatesse qu'ils mettaient à peindre des fonds de *paysage*. Jean Fouquet nous a laissé des miniatures qu'on dirait exécutés par un élève de Memling. Les paysagistes classiques les plus renommés, le Poussin et Claude Lorrain, sont nés en France; mais il est juste de reconnaître qu'ils ont grandi en Italie. C'est à la nature même qu'ils ont demandé, d'ailleurs, des inspirations et des modèles. « Poussin réunit dans ses *paysages* toutes les qualités du grand style, a dit M. A. Mazure : les lignes superbes, les plans multipliés, les ciels chauds et légers, la perspective aérienne, l'art sans rival de disposer sur la toile tous les motifs d'une nature héroïque. » La même noblesse et la même grandeur de style se retrouvent dans les *paysages* de Claude; ils se recommandent en outre par la délicatesse, la légèreté, la transparence de l'effet lumineux, par la richesse de la composition et la variété des détails. Le Guaspre, qui est né à Rome, mais dont le père était Parisien et dont la sœur épousa le Poussin, se montra digne des leçons de ce dernier. « Il avait reçu de la nature, dit Lanzi, une verve et pour ainsi dire un langage qui exprimait plus qu'il ne disait... Il est aussi vrai, aussi varié que la nature même. Il parvint non-seulement à représenter les reflets éclatants de l'aube, du midi ou du soir, les teintes d'un ciel orageux ou serein, mais le zéphyr même qui agite doucement les feuilles et les tourbillons qui déracinent les arbres. » Laurent de La Hyre, Sébastien Bourdon, Allegrain, Patel père et fils, Jacques Courtois et Joseph Parrocel peignirent le *paysage* dans une manière plus ou moins rapprochée de celle de Poussin et de Claude. Au XVIIIe siècle, Watteau, Boucher, Lancret, Pater, Fragonard dénaturèrent à plaisir la réalité et imaginèrent d'ailleurs des *paysages* du rococo le plus charmant, parfaitement appropriés aux petits sujets coquets et libertins éclos dans leur esprit. Lantara, Hubert Robert, Joseph Vernet, Boissieu restèrent fidèles à la vérité, mais ne surent pas toujours se préserver d'une certaine emphase.

Si l'on veut avoir une idée de ce qu'était le *paysage* au XVIIIe siècle, il faut interroger Diderot. Il a dit ceci à propos des œuvres de Boucher : « Je vous défie de trouver dans toute une campagne un brin d'herbe de ses *paysages*. » Et ailleurs : « Boucher est, dans ses *paysages*, d'un gris de couleur et d'une uniformité de ton qui vous ferait prendre sa toile, à 2 pieds de distance, pour un morceau de gazon ou d'une couche de persil coupée en quatre. Ce n'est pas un sot pourtant. C'est un faux bon peintre, comme on est un faux bel esprit. Il n'a pas la pensée de l'art, il n'en a que les *concetti*. » En revanche, Joseph Vernet a inspiré à Diderot de véritables cris d'enthousiasme : « Allez à la campagne, tournez vos regards vers la voûte des cieux, observez bien les phénomènes de l'instant; et vous jurerez qu'on a coupé un morceau de la grande toile lumineuse que le soleil éclaire pour le transporter sur le chevalet de l'artiste; ou fermez votre main et faites-en un tube qui ne vous laisse apercevoir qu'un espace limité de la grande toile, et vous jurerez que c'est un tableau de Vernet, qu'on a pris sur son chevalet et transporté dans le ciel... Il est impossible de rendre ses compositions; il faut les voir. Ses nuits sont aussi touchantes que ses jours sont beaux; ses ports sont aussi beaux que ses morceaux d'imagination sont piquants. Également merveilleux, soit que son pinceau captif s'assujettisse à une nature donnée, soit que sa muse, dégagée d'entraves, soit libre et abandonnée à elle-même; incompréhensible, soit qu'il emploie l'astre du jour ou l'astre de la nuit, la lumière naturelle ou les lumières artificielles, à éclairer ses tableaux; toujours harmonieux, vigoureux et sage, tel que ces grands poëtes, ces hommes rares en qui le jugement balance si parfaitement la verve, qu'ils ne sont jamais ni exagérés ni froids. Ses fabriques, ses édifices, les vêtements, les actions, les hommes, les animaux, tout est vrai. De près, il vous frappe; de loin, il vous frappe plus encore. On dirait qu'il commence par créer le pays et qu'il a des hommes, des femmes, des enfants en réserve dont il peuple sa toile comme on peuple une colonie; puis il leur fait le temps, le ciel, la saison, le bonheur, le malheur qu'il lui plaît. » La peinture de Vernet, si habile et si intelligente qu'elle soit, est comme la littérature de Diderot, elle tourne volontiers au mélodrame.

Les paysagistes des Pays-Bas se partagèrent en deux bandes au XVIIe siècle : les uns allèrent étudier les lignes grandioses de la campagne italienne et s'inspirèrent de la manière du Poussin et du Lorrain; les autres restèrent dans leur pays et en reproduisirent sincèrement, naïvement, les humbles sites. Parmi les premiers, il faut citer Jan Both, Asselyn, Pynacker, Poelenburg, Pieter de Laar, Swanewelt, Barthélemy Breenberg, J.-B. Weenix, Willem et Jacob de Heusch, Lingelbach, Polydore Glaubert, Frédéric Moucheron, Van Bloemen, Karel Du Jardin et le célèbre Nicolas Berghem lui-même, qui, à côté d'œuvres charmantes où perce le sentiment de la nature hollandaise, nous offre trop souvent de froids et insipides *paysages* historiques, mythologiques et bibliques, dont il avait pris le goût en Italie. C'est Jan Wynants, de Harlem, qui ouvre le cycle des vrais paysagistes néerlandais, de ceux qui se consacrèrent à la peinture de la simple réalité, qui se bornèrent à regarder la nature de très-près, à en étudier les détails, à en reproduire consciencieusement et délicatement les mille fantaisies, à adorer l'infinie variété dans l'unité. « Les grands Italiens de la Renaissance et du siècle d'or, dit M. Viardot, n'avaient fait du *paysage* qu'une espèce de cadre pour ceux de leurs sujets dont l'action se passait en plein air; ils avaient étudié la nature seulement comme théâtre de leurs compositions. Plus tard, Annibal Carrache et le Dominiquin, dans leurs *paysages* historiques, où ils précédèrent notre Poussin, bien qu'en donnant plus d'importance à cette partie, la laissèrent encore l'accessoire; et Claude lui-même ne crut pas pouvoir se dispenser de faire peupler par des mains étrangères, sur presque toutes ses précieuses toiles, des groupes de personnages qui passent pour représenter quelque événement de l'histoire sacrée ou profane, mais qui, le plus souvent, ne font que prendre inutilement de la place et [illegible] ou masquer des vues bien plus intéressantes que [illegible] du sujet dont le tableau reçoit son nom. Pour les Flamands et les Hollandais, au contraire, la nature n'est plus le théâtre du sujet, elle est le sujet même. Ils l'ont étudiée et rendue sous ses aspects les plus naïfs ou les plus saisissants, mais toujours les plus vrais; ils ont fait d'elle comme d'une mère bien-aimée, *alma parens*, mille portraits divers, tous frappants de ressemblance. C'est la gloire de Wynants d'avoir, l'un des premiers, nettement accepté et consacré ce genre nouveau. » Tout en assignant le premier rang à la nature et en reproduisant avec amour ses plus petits détails, ses moindres accidents, Wynants ne crut pas devoir renoncer à l'animer par la présence de l'homme; mais, au lieu de personnages historiques ou mythologiques, il se contenta d'introduire dans ses tableaux des paysans, des charretiers, des cavaliers, des chasseurs, et, comme il se défiait de son pinceau pour donner à ces figures la tournure et l'expression désirables, il les fit exécuter par des aides, moins ambitieux que ceux de notre Claude, qui les tinrent au second plan et les firent aussi simples et naïfs que la nature dont ils sont entourés. Parmi les figuristes qui « étoffèrent » — suivant une expression d'origine anglaise — les tableaux de Wynants, on cite Lingelbach, Schellincks, Held Stockade, ainsi que Philippe Wouwermans et Adrien van de Velde, qui peignirent eux-mêmes d'admirables *paysages* animés de délicieuses figures d'hommes, de chevaux, de chiens, de bestiaux. A l'exemple de ces derniers, beaucoup de peintres hollandais et flamands placèrent dans leurs vues de la terre natale des scènes rustiques et des animaux traités avec soin : Albert Cuyp, Paul Potter, Berghem, furent les maîtres du genre. A la tête des paysagistes proprement dits se placent Jacob Ruysdael et Hobbema. Le docteur Waagen a dit du premier : « Jacob Ruysdael est, sans contredit, le plus grand des paysagistes hollandais, je suis même tenté de dire le plus grand des paysagistes en général. Dans les œuvres d'aucun autre peintre nous ne trouvons réunis au même degré le sentiment de la poésie du Nord et l'art de la transporter sur la toile. Admirable dessinateur, il possède à un étonnant degré l'entente du clair-obscur; son coloris est puissant et chaud, sa brosse d'une habileté qui le fait passer de la touche la plus polie, sans être léchée, à l'exécution la plus large, la plus libre et la plus moelleuse. » Ruysdael a représenté le plus souvent la nature simple et rustique de son pays natal, à l'état de repos, tandis que des ciels chargés de nuages annoncent une pluie récente ou prochaine; il aimait à peindre de vastes étendues de campagne, des vues de plages et parfois la mer elle-même; il affectionnait aussi les cascades et les torrents. Hobbema a l'imagination moins souple et le sentiment moins poétique; ses tableaux nous offrent la nature la plus simple, des chaumières entourées d'arbres, des moulins à eau, des terrains légèrement accidentés, des lisières de forêt, des champs de blé, des prairies et de petites pièces d'eau où des canards nagent entre les joncs. Mais comme ce maître naïf est délicieux et charmant dans sa rusticité! « C'est celui-là, dit Bürger, c'est celui-là qui adore la campagne pour elle-même et comme elle s'est faite, et qui n'a point l'idée d'abattre un chêne pour planter un tombeau grec! Dans les autres écoles, les paysagistes dissimulent la nature sous les accessoires hétéroclites qu'ils lui imposent. Avec Hobbema, on est au cœur même de la nature. Il vous fait partager l'impression qu'il en éprouve. Et voilà pourquoi on aime ce peintre quand on aime véritablement la nature. » Les paysagistes qui ont cherché la poésie, comme Ruysdael, et ceux qui se sont contentés d'être sincères, comme Hobbema, sont nombreux dans l'école hollandaise; nous citerons parmi eux : Jan van Goyen, Salomon Ruysdael, Aart van der Neer (le peintre des *Clairs de lune*), Van Everdingen (le peintre des *Cascades*), Jan van der Hagen, Rontbouts, Verboom, Conrad Dekker, [illegible], Jan Hackaert, Jan van Kessel, Philippe Koninck, etc. Ce dernier eut pour maître Rembrandt, qui a exécuté lui-même quelques *paysages* d'un caractère poétique et grandiose. Dans un sens opposé à celui que le minutieux Wynants avait indiqué, a dit W. Bürger, « Rembrandt fut un autre grand initiateur de [illegible] qui caractérise les paysagistes hollandais. [illegible] qui contemple [illegible] et de loin, il a enseigné à voir la nature dans son ensemble, dans ses [illegible], et il a su faire quelquefois des [illegible] en étalant son pinceau sur une bande horizontale [illegible]. [illegible] et Jacob Ruysdael l'ont souvent [illegible] ces aspects de la terre à vol d'oiseau. » En Flandre, un autre grand maître, Rubens, se délassa de la peinture [illegible] en exécutant quelques *paysages* [illegible] et d'un [illegible]. [illegible] *tes* [illegible] avec autant de [illegible] ligule. Jacques Van Artois, [illegible] et Corneils Huysmans, d'Anvers, [illegible] avec une [illegible] leur pays [illegible] Genées, Francq, le M[illegible], Ryswaek, Van Bloemen, Van B[illegible] du Poussin et [illegible].

Au commencement de notre siècle, la peinture de *paysage* avait pris de nouveau l'habitude de dédaigner la réalité pour composer, pour imaginer des sites qui parussent dignes d'encadrer des scènes de l'histoire sacrée ou profane. Le *paysage* dit historique était alors en pleine floraison; le gouvernement français fonda, pour le propager, un prix spécial donnant droit à la pension de Rome, et ce fut Michallon qui l'obtint pour la première fois. A ceux qui blâmaient ce genre essentiellement académique, les académiciens répondaient : « Que deviendrait l'art du paysagiste, si, toujours trop timide, il n'osait s'élancer dans le domaine de l'histoire? Quelle serait la poésie ou bien les hautes inspirations qui pourraient l'enflammer et le soutenir dans son exécution? Toujours des arbres, des arbrisseaux, de l'air, de l'espace et des plans. Que m'importent toutes ces choses si, toujours froid, il ne fait refléter sur ces objets quelques sentiments de la nature vivante et animée, s'il ne leur prête tour à tour la tristesse ou la sérénité, la violence ou le calme? » (*Revue critique des productions de peinture, sculpture, gravure exposées au Salon de 1824*, par M. *** [1 vol. in-8o].) Voilà à quelles étranges théories l'enseignement classique en était venu! Sous prétexte de suivre la tradition laissée par Poussin et par Claude Lorrain, qui furent cependant deux admirables interprètes de la nature, on crut devoir composer des *paysages*, prendre arbitrairement un arbre ici, un rocher là, un fleuve plus loin; la fabrique italienne, le temple grec et la ruine romaine constituaient les décors obligatoires de ces « vues ajustées. » Valenciennes, Bidauld, Jean-Victor Bertin, Watelet ont été, avec Michallon, les coryphées de ce genre faux qui, jusque dans ces derniers temps, a compté quelques adeptes, parmi lesquels Aligny, Paul Flandrin et Alexandre Desgoffe. Ce furent des paysagistes anglais, Constable, Bonington et quelques autres, qui réagirent les premiers contre les doctrines classiques, par des vues étudiées sur nature et vigoureusement colorées qu'ils exposèrent à Paris vers les dernières années de la Restauration. Ils furent bientôt imités et suivis par un grand nombre de jeunes artistes. La nature, qu'on avait si longtemps perdue de vue, fut enfin retrouvée. M. Chaumelin a raconté ainsi cette découverte : « Il y avait naguère une contrée lointaine dont l'existence n'était affirmée que par de vagues traditions, une Atlantide dont d'anciens tableaux nous offraient des vues fort belles, mais tout à fait invraisemblables, car elles ne ressemblaient à rien de ce que l'on avait peint depuis. Des gens bien posés à l'Académie et qui se nommaient Valenciennes, Bidauld, Bertin contaient sur ce pays merveilleux des histoires à faire dormir debout et d'autant plus appréciées des érudits. Un beau jour, des rapins insoumis rirent au nez des conteurs et prirent leur volée vers la forêt de F[illegible], ils y découvrirent la nature. C'était le pays dont on parlait tant et que l'on [illegible]. Ce ne fut pas d'ailleurs sans beaucoup de peine et de persévérance que les Christophe Colomb de ce nouveau monde : Théodore Rousseau, Flers, Cabat, Decamps, Paul Huet, Jules Dupré, parvinrent à accoutumer le public à retrouver en peinture [illegible], les terrains, des maisons, les arbres [illegible] à ceux qu'il [illegible]. Aujourd'hui, l'habitude est prise, [illegible] l'art que ce qui est vrai, que ce qui est vivant. Si les Bidauld reparaissaient, on les classerait parmi les fossiles. » C'est à cette heureuse révolution, à ce retour à la nature que l'école française contemporaine doit son incontestable supériorité. Aucune école n'a produit des paysagistes aussi nombreux que les nôtres, aussi [illegible] dans leur interprétation de la nature, aussi variés dans l'exécution, aussi [illegible] et aussi puissants dans l'effet.

Aux maîtres qui viennent d'être nommés, à Cabat, [illegible] la peinture [illegible] Théodore Rousseau [illegible] avec une [illegible] Normandie; [illegible] et de [illegible], le [illegible] Charles [illegible] réa[illegible] maître qui possède à fond tous les secrets de son art, qui pose [illegible] sur la toile avec une sûreté et une [illegible] juxtapose avec [illegible] harmonise les teintes les plus disparates, qui réussit enfin, à force de sincérité et par la magie de sa couleur, à embellir et à [illegible] les sites les plus vulgaires; Chintreuil, artiste [illegible], qui a choisi dans la nature les aspects les plus rares, les effets de lumière les plus hasardeux, les caprices du ciel les plus imprévus; Français, de Curzon, Achille Benouville, Lapoule, Bellel, Lanoue, Busson, [illegible], Édouard Bertin, Harpignies, Chevandier de

Valdrôme, Viollet-le-Duc, qui se sont efforcés d'allier le style et la poésie à l'expression de la réalité; Emile Breton, Loubon, Charles Le Roux, Nazon, Hanoteau, Imer, Chabry, Busson, Charles Gosselin, Daubigny fils, Defaux, Auguin, Caillou, Charles Sauvageot, Léon Richet, Sauzai, Anonze, Oudinot, Lavieille, Lambinet, Bernier, Segé, Pamphart, Moullion, Pelouse, Vuillefroy, Lansyer, Japy, etc., qui, sans prétendre à idéaliser la nature, se sont contentés de la copier sincèrement, scrupuleusement; Troyen, Van Marcke, Auguste et Rosa Bonheur, Courbet, Charles Jacque, Chaigneau, Brissot de Warville, qui ont associé les animaux au *paysage*; Marilhat, Belly, Berchère, Théodore Frère, Jules Laurens, Fromentin, Victor Huguet, Fabius Brest, Ziem, Mouchot, de Tournemine, Dauzats, Guillaumet, qui ont peint des vues d'Afrique et d'Orient, etc.

A la nombreuse armée de peintres dont nous venons de citer les chefs se joint une multitude de paysagistes qui ont employé l'eau-forte pour exprimer leurs pensées; mais nous n'entreprendrons pas une énumération qui nous conduirait beaucoup trop loin.

Citons, pour finir, les noms des paysagistes étrangers contemporains qui ont obtenu le plus de réputation : en Angleterre, Millais, W. Hunt, Mulready, Landseer, Redgrave, Linnell, W. Wyld, Vicat Cole, Graham, Britton Willis, R. Wootham, W. Paton, Ch. Lewis, Whymper; en Belgique, Lamorinière, Quinaux, Fourmois, de Knyff, César et Xavier de Cock, Papeleu, Jacob-Jacobs, Roffiaen, de Schampheleer, Emmanuel Boulenger, Coosemans, Marie Collart; en Hollande, Van de Sande Bakhuizen, Roelofs, W. Maris, Bilders, de Haas; en Allemagne, Oswald et André Achenbach, Pape, Georges Saal, Schenck, Hennings, Bluhm; en Suisse, Calame, Diday, Baudit, Albert de Meuron, Jacottet, Bocion, Lotter, Karl Bodmer, Ed. Girardet, Gustave Castan, de Niedernhausen; en Suède, Wahlberg, Eckersberg, Gustave Rydberg, B. Müller, Holm, Nordgren; en Danemark, Rump, Kyhnrup, Rasmussen; en Russie, Aïvasovski, Clodt, Schischkine, Metschersky; en Italie, Massimo d'Azeglio; en Espagne, Martin Rico, etc.

— Bibliogr. *Histoire de l'art du paysage, depuis la renaissance des beaux-arts jusqu'au* XVIII^e *siècle*, par J. de Perthes (Paris, 1822, in-8°); *Théorie du paysage*, par J. de Perthes (Paris, 1818, in-8°); *Principes raisonnés du paysage*, par Mandevare (Paris, 1804, grand in-fol., fig.); *Cours d'études de paysages*, par J.-B. Coste (Paris, 1809, in-fol.); *Recueil de paysages*, par J. Cochne (Paris, an X, in-fol.; voir les n^os 9273 et suiv.); *Étude du dessin de paysage d'après nature*, par Th. du Moncel (Paris, Savary, 1849, in-4° obl.); *Essai sur le paysage*, par C.-J.-F. Lecarpentier (Paris, Treuttel, 1817, in-8°); *Essai sur le paysage*, par Ch.-Th. Hermann (Saint-Pétersbourg, 1801, in-12); *Rudiments of landscape*, by S. Prout (London, 1813, in-fol. obl.); *Treatise on landscape painting and effect in water colours*, by D. Cox (London, 1816, in-fol.); *The practice of drawing and painting landscape from nature, in water colours...*, by Fr. Nicholson (London, 1823, 2^d edit., in-4°, fig.); *Le regole elementari della pittura de' paesi*, da Mariana Dionigi (Roma, de Romanis, 1816, in-8°, avec 13 pl.); *A series of practical instructions in landscape, painting in water colours*, by J. Clarke (London, 1827, 4 part., gr. in-4°, avec 55 pl.); *Etching from the works of R. Wilson* (London, 1825, in-4°); *Elements of picturesque scenery, or studies of nature made in travels, with a view to improvement in landscape painting*, by H. Twing (London, 1833-1836, 2 vol. gr. in-8°, fig.); *Essay on trees in landscape, and on the importance of characteristic expression in the art*, by E. Kennion (London, 1844, gr. in-4°, avec 50 pl.); *On the landscape architecture of the great painters of Italy*, by G. L. M. (L. Mason) (London, 1828, in-4°); *The theory and practice of lanscape painting in water colours*, by George Barnard (London, 1855, gr. in-8°, avec 24 pl. color., des vignettes sur bois et 5 pl. sur les contrastes).

PAYSAGER, ÈRE adj. (pè-i-za-jé, è-re — rad. *paysage*). Se dit des jardins dont le dessin est varié, les massifs accidentés, de façon à produire des effets de paysage : *Jardins* PAYSAGERS.

PAYSAGESQUE adj. (pè-i-za-jè-ske — rad. *paysage*). Néol. Qui appartient au paysage; qui convient, qui est propre au paysage : *Le moulin a pris de lui-même une forme plus* PAYSAGESQUE *que celle qui lui eût été donnée par le pinceau capricieux d'un Salvator Rosa.* (L. [illegible])

PAYSAGISTE s. m. (pè-i-za-ji-ste — rad. *paysage*). Peintre qui fait des paysages : *Un bon* PAYSAGISTE. *Un* PAYSAGISTE *très médiocre. Le* [illegible] *a été le défaut de presque tous les* PAYSAGISTES *allemands.* ([illegible].) *Les* [illegible] PAYSAGISTES *n'aiment point assez la nature et la connaissent peu.* (Chateaubr.) [illegible] PAYSAGISTES *proprement dits.* (Mme [illegible].) *Le* [illegible] *a cultivé tous les genres; c'est à la fois un grand peintre d'histoire et un grand* PAYSAGISTE. (V. Cousin.)

— Adjectiv. : *Les arbres de Titien sont très-dignes de l'attention du peintre* PAYSAGISTE. (A. Jal.)

— Se dit quelquefois pour paysager : *Maintenant le jardin* PAYSAGISTE *est entendu d'une manière admirable.* (Th. Gaut.)

PAYSAN, ANNE s. (pè-i-zan, a-ne — rad. *pays*). Homme, femme de campagne : *Un riche* PAYSAN. *Une jolie* PAYSANNE. *Je trouve des âmes de* PAYSANS *plus droites que des lignes, aimant la vertu, comme naturellement les chevaux trottent.* (Mme de Sév.) *Les* PAYSANS *ne sont libres et propriétaires de leurs biens que par la grâce des seigneurs, lesquels sont investis du droit naturel de diriger et de conduire cette populace aveuglée.* (Comte de Boulainvilliers.) *Un* PAYSAN *grison a le gosier fait comme la première chanteuse de l'Opéra de Naples.* (Volt.) *Les* PAYSANS *de la Castille parlent leur langue dans toute sa noblesse.* (Marmontel.) *En Bretagne, le* PAYSAN *est mal vêtu, ne boit que de l'eau, ne vit que de blé noir.* (B. de St-P.) *Le riche a des passions, le* PAYSAN *n'a que des besoins.* (Balz.) *En Irlande, on ne voit guère que des* PAYSANS *plus malheureux que des sauvages.* (H. Beyle.) *Les* PAYSANS *ne songent qu'à ajouter un champ à leur champ.* (Guizot.) *Les* PAYSANS *qui élèvent des bœufs sont plus lents et plus lourds que ceux qui élèvent les chevaux.* (G. Sand.) *Au lieu des* PAYSANNES *goîtreuses du Valais, on rencontre à chaque pas, dans le Piémont, de belles vendangeuses au teint pâle, aux yeux veloutés, au parler rapide et doux.* (Alex. Dum.) *Les* PAYSANS *se vendent encore en Russie comme ustensiles d'agriculture.* (A. Blanqui.)

> Le pauvre *paysan*, sur sa bêche appuyé,
> Peut se croire un instant seigneur de son village.
>
> C. D'HARLEVILLE.

— Par ext. Personne grossière : *C'est un* PAYSAN, *un gros* PAYSAN, *un franc* PAYSAN.

— s. f. Chorégr. Nom donné à une sorte de danse : *Danser une* PAYSANNE.

— *A la paysanne*, A la manière, à la mode des paysans : *Ses cheveux étaient bien peignés et retroussés; elle posait sur sa tête son petit bonnet de tulle brodé* À LA PAYSANNE. (A. de Musset.) *Les jours de fête vous vous faites belle, vous mettez une jolie robe* À LA PAYSANNE. (E. Sue.)

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport aux paysans : *Avoir l'air* PAYSAN. *Avoir les habitudes, les manières* PAYSANNES.

— **Encycl.** Hist. Qui ne connaît ces vers de Virgile

> *O fortunatos nimium, sua si bona norint*
> *Agricolas!* . . . . . .

si souvent cités et paraphrasés par tous les poëtes, jusqu'à Bloomfield, Delille, Saint-Lambert, Roucher et tant d'autres. Ils seraient une bien singulière ironie si on en faisait l'application au véritable homme des champs, au simple laboureur, à la classe des travailleurs agricoles; car dans tous les pays et à toutes les époques ce fut sans contredit sur cette race déshéritée que pesa le plus lourdement le collier de la servitude et de toutes les misères humaines. Autant le roman est poétique et charmant, autant l'histoire est sombre et lugubre. Tandis que les habitants des villes, à l'abri derrière leurs murailles, pouvaient éviter en partie les horreurs des invasions et des guerres qui bouleversèrent le monde jusqu'aux temps modernes, les habitants des campagnes, faibles et isolés, pâtirent de tous les désastres, subirent toutes les oppressions, et ce fut toujours sur leur dos que les armées et les partis se battirent. Esclaves sous les Romains, serfs de la glèbe pendant le moyen âge, considérés comme une sorte de bétail humain, outillage nécessaire de la terre à laquelle ils étaient immobilisés, les *paysans*, ces producteurs des substances indispensables à la vie, ces nourriciers de l'humanité, furent partout, de toutes les classes de travailleurs, la dernière à secouer le joug de la force brutale et, même affranchis du servage primitif, continuèrent à former au-dessous de leurs frères des villes, au-dessous du tiers état, un quatrième état sans droits politiques, soumis à toutes sortes de vexations, traînant toujours quelques anneaux de la chaîne brisée. La Révolution, en France, a inauguré pour la population agricole une ère nouvelle, en détruisant tout vestige des droits seigneuriaux, en confisquant et morcelant la plupart des grandes propriétés existantes; cependant, bien que cette classe soit dans une voie de bien-être relatif et de progrès, comme nous le montrerons tout à l'heure, elle n'en reste pas moins encore inférieure sous bien des rapports, au point de de vue intellectuel surtout, aux classes urbaines. Généralement ignorants, égoïstes, incapables de s'élever à la compréhension des intérêts publics, les habitants des campagnes, ces descendants des jacques, affranchis grâce à l'initiative et au courage du peuple des villes, se montrent réfractaires aux idées libérales, repoussent toute réforme et forment par leur masse l'appui le plus considérable de tout pouvoir despotique qui veut perpétuer le *statu quo*.

Nous exposerons d'abord l'histoire abrégée des classes rurales, spécialement en France, jusqu'en 1789; ensuite nous donnerons un court aperçu de leur situation actuelle chez nous et dans les différents pays de l'Europe.

— I. On trouvera aux mots COLONAT et SERVAGE des détails sur l'état légal de la population agricole sous la domination romaine et après la conquête des Francs. Pendant les premiers siècles du moyen âge, il n'y eut que deux classes en France : les nobles et les serfs, ces derniers destitués de tout droit, propriété absolue des seigneurs. Les premiers affranchissements datent du XI^e siècle; ils ne furent jamais, quoi qu'on en ait dit, concédés gratuitement par l'aristocratie ou par la royauté; les serfs des villes, organisés en communes, conquirent leurs franchises par la guerre; les serfs des campagnes, dont les insurrections furent presque toujours écrasées, améliorèrent quelque peu leur sort par le rachat. Les seigneurs ou le roi, lorsqu'ils avaient besoin d'argent, vendaient à beaux deniers comptants quelques droits, quelques parcelles de liberté à ceux de leurs serfs qui avaient pu amasser un pécule, et c'est en ce sens qu'il faut interpréter les chartes de Philippe le Bel, en 1311, et de Louis le Hutin, en 1315, par lesquelles il était proclamé que, sur les domaines royaux, « toutes servitudes devaient être ramenées à franchises, moyennant bonnes et convenables conditions, » ajoutait la charte. L'impossibilité de payer le prix du rachat fit que beaucoup de campagnards demeurèrent dans la même condition pendant quelques siècles encore, et il fallut la Révolution pour détruire complètement le servage en France. Mais, parmi les *paysans*, ceux qui purent s'affranchir, devenir tenanciers libres, vilains, manants, se trouvèrent dans une situation qui n'était guère préférable à celle des serfs, écrasés qu'ils étaient par la quantité de droits, de redevances, de services de toute nature, dont le fardeau restait sur eux. Une énumération des droits seigneuriaux et royaux, qui pesèrent sur le *paysan* soi-disant affranchi depuis le XIV^e siècle et subsistèrent en grande partie jusqu'à la fin du XVIII^e, montrera la vérité de cette assertion.

Ce sont d'abord : le cens, impôt annuel qui se paye *in signum superioritatis et obedientiæ*, première redevance seigneuriale, celle sous laquelle la terre avait été censée donnée au serf; le cens est payable en denrées, grains, volailles, argent, services; la taille, qui prend son nom d'une petite bûchette de bois à laquelle on fait une taille à chaque payement. La taille était d'abord, sous la féodalité, à volonté, à merci, à discrétion, à miséricorde; le tenancier, soit serf, soit libre, était taillable haut et bas; le maître taillait et tranchait et dressait son rôle aussi élevé qu'il le pouvait. Au XIV^e siècle, la taille à volonté devient taille à volonté raisonnable, puis taille *arbitrio boni viri*; elle se régularise, diminue dans sa quantité, mais devient perpétuelle; les tailles payées tant au roi qu'au seigneur direct s'élevaient, du temps de Beaumanoir, au dixième du revenu : il y avait les loyaux aydes, aydes chevels, aydes de noblesse, aydes coutumières, dues à toute la hiérarchie des seigneurs qui les levaient sur leurs vassaux, sauf à ceux-ci à les lever sur leurs manants; on appelait aussi cet impôt la taille aux quatre cas, parce qu'il se levait dans le cas de mariage du seigneur, pour la chevalerie de son fils aîné, pour le mariage de sa fille aînée et pour sa propre rançon s'il était réduit en captivité; l'usage avait introduit un cinquième cas : tous les taillables se cotisaient une fois pendant la vie de chaque seigneur pour lui fournir une somme nécessaire à quelque acquisition nouvelle; on ajouta aussi, à différentes reprises, des accessoires à la taille, comme taillon, crues, ustensile, etc.

Il y a aussi la corvée, qui est le prix de la liberté; souvent vague, quelquefois précise et déterminée, la corvée répondait et satisfaisait à tous les travaux que pouvait réclamer le châtelain; le vilain devait faucher, faner, labourer, scier les blés, les rentrer, les battre, façonner les vignes, faire les vendanges, fournir pour les charrois voitures, harnais, bêtes et conducteurs; il devait curer les fossés, battre les douves du château pendant la résidence du maître pour empêcher le coassement des grenouilles; faire les chemins, transporter les matériaux pour les constructions nouvelles et les réparations; il lui fallait vider les écuries, porter le fumier dans les champs, couper et rentrer les chaumes, nettoyer le manoir, etc. Dans le principe, le manant est corvéable à merci; à partir de l'époque où les rois exercent régulièrement sur le peuple leurs droits de taille, gabelle et autres, ils sentent la nécessité de mettre un terme à l'arbitraire des châtelains; les corvées peuvent se convertir en argent; bientôt on ne peut plus exiger qu'une seule corvée par semaine, puis trois par mois, puis bientôt une seule par mois, et le vilain est appelé homme de la lune; cependant les ordonnances des rois de France ont peu d'autorité et Cliquot de Blervache peut écrire en 1783 : « Ce fardeau de la corvée est si accablant que c'est un de ceux qui aggravent le plus la malheureuse condition des laboureurs et des habitants des campagnes. Je la considère comme un des impôts les plus funestes à l'agriculture. » Dans beaucoup de contrées, en effet, dans la Marche notamment, le malheureux *paysan* donne encore à cette époque deux journées de son travail par semaine aux corvées seigneuriales.

En dehors de la corvée, il y a le guet, qui ne se confond pas avec elle et qui se convertit en redevance pécuniaire après la période féodale; il y a les droits de banalité : les vilains sont astreints à moudre au moulin du seigneur, à cuire à son four, à presser à son pressoir, moyennant l'abandon d'une partie de leur blé, de leur farine et de leur vin, quelquefois jusqu'au tiers. Il y a la gabelle, impôt sur le sel établi sous Louis IX, l'un des impôts les plus détestés du peuple. Il y a l'ost et la chevauchée, l'un pour défendre le pays sous la bannière du roi, l'autre pour suivre le seigneur dans les guerres qu'il lui plaît d'entreprendre. Il y a encore les droits de prise, de gîte et de pourvoirie : lorsque le roi, l'évêque ou le baron quittait un de ses manoirs pour en aller visiter un autre, il fallait meubler celui-ci; alors toute la cohorte des fourriers, porte-chape, aides de fourrerie, preneurs, chevaucheurs, bouchiers, poulaillers, etc., opérait une razzia dans un rayon d'une certaine étendue. Tout y passait; le jardin, la basse-cour et le logis étaient dévalisés; les rois furent forcés, au XIV^e siècle, de défendre à leurs preneurs d'enlever les matelas et les couvertures des lits; c'était le pillage et le vol organisés. Le droit de gîte était un corollaire du droit de prise; les rois, seigneurs et gens de leur suite avaient droit de s'établir sans façon sous le toit des vilains, en délogeant eux et leurs bêtes et en les jetant dehors pour prendre leur place. Cette exaction, comme beaucoup d'autres, finit par être convertie en redevance pécuniaire.

L'Eglise devait aussi avoir sa part : elle avait la dîme, le droit d'annate; d'ailleurs la naissance, le mariage, la maladie, la mort, tout servait au clergé de prétexte pour rançonner les malheureux *paysans*. Les nouveaux époux devaient s'abstenir les trois premières nuits du mariage, en mémoire de Tobie et de Sarah; spéculation sur l'amour! c'était un nouveau péché inventé pour en vendre l'absolution; les curés avaient droit au plat de noces, au plat de funérailles; dans quelques paroisses, au lit du mort. « Quoiqu'à la plupart des cures fussent attachés des revenus, dit l'auteur de l'*Histoire de Paris*, ceux qui les desservaient ne laissaient pas d'exiger de leurs paroissiens le prix de tous les actes, cérémonies, sacrements prescrits par l'Église et de beaucoup d'autres qu'elle ne prescrivait pas, tels que les baptêmes, la communion, la confession, la pénitence, les messes, les fiançailles, les mariages, l'extrême-onction, les enterrements; puis, dans le cours de la vie, on payait encore les offrandes à la messe, les offrandes des premiers fruits, les offrandes des premiers-nés des animaux domestiques, les dîmes, la bénédiction du lit nuptial et celle des nouveaux mariés, le lendemain de leurs noces, la bénédiction des champs, des jardins, des puits, des fontaines, des maisons nouvellement construites, la bénédiction de la besace du voyageur, la bénédiction des raisins, des fèves, la bénédiction des cuves, des agneaux, du fromage, du lait, du miel, la bénédiction des bestiaux en temps de peste, la bénédiction des armes, des épées, des poignards, des drapeaux, la bénédiction de l'amour ou du vin que le prêtre faisait boire à deux amants... On pourrait doubler cette nomenclature. »

Et voilà la situation régulière, habituelle des classes rurales. Mais qui pourrait faire le compte des violences, des crimes, des désastres dont les *paysans* furent victimes durant tout le moyen âge? Les armées du roi, hordes de brigands enrégimentés, mettaient le pays à feu et à sang, pendant la guerre et après la guerre; ces soldats pillaient, violaient, massacraient ceux qu'ils étaient censés défendre. Les *paysans* se sauvaient dans des tanières souterraines, laissant les terres en friche, et la famine, puis la peste venaient à leur tour faire leur moisson funèbre. Telle est l'histoire, toujours la même, de Jacques Bonhomme, au XIII^e, au XIV^e, au XV^e et même au XVI^e siècle. Après les guerres privées entre les seigneurs féodaux, voici la guerre contre les Anglais, l'affreuse guerre de Cent ans, voici les grandes compagnies, les routiers, les tard-venus, la grand'mort de 1348; après les Anglais, voici les Armagnacs et les Bourguignons, les écorcheurs; on vend dans les marchés de la chair humaine; les famines sont atroces et continuelles; les manants, dépouillés par les gens d'armes, meurent de faim par centaines de mille; c'est en vain que la France, trahie par la noblesse, a été délivrée de l'étranger par l'héroïsme d'une *paysanne*; nos bons rois ne s'en souviennent pas et continuent à laisser dévorer le peuple. Horrible histoire que le pauvre ahanier, abruti de souffrances, a résumée dans cette longue et monotone complainte dont le refrain désespéré est : *Hélas! hélas!*

> Hélas! hélas! hélas! hélas!
> Prélats, princes et bons seigneurs,
> Bourgeois, marchands et avocats,
> Gens de métier, grands et mineurs,
> Gens d'armes et des trois états,
> Qui vivez sur nous laboureurs,
> Confortez-nous d'aucun bon aide.
> Hélas! hélas! hélas! hélas!
>
> Toute foi est en vous perdue;
> Vous avez loyauté déçue,
> Et vous avez commis usure,
> Larrecins et parjurement.
> Mais celui qui rendra droiture
> A toute humaine créature
> Vous rendra votre payement
> Par son droiturier jugement,
> Et maudirez tous ces amas
> Quand vous faudra crier : hélas!
>
> (*Complainte des pauvres laboureurs.*)

Mais quoi ! des plaintes, des gémissements, des appels larmoyants à la justice de Dieu, est-ce là tout ce que nous aurons entendu sortir de cet enfer terrestre? Ce serait à désespérer de la conscience humaine. Non ! L'homme ne se métamorphose pas si complétement en bête de somme. Bien des fois, durant son long esclavage, Jacques Bonhomme redressa son dos voûté par le travail servile, et la faux, entre ses mains, moissonna autre chose que des blés. L'histoire est pleine de ces révoltes, qui furent toutes sauvages, implacables, sans merci, depuis les bagaudes jusqu'aux pastoureaux, jusqu'aux jacques, jusqu'aux gaîtres et aux piteaux, jusqu'à la grande guerre des *paysans* au XVIe siècle, jusqu'aux gauthiers, aux nu-pieds, au soulèvement de la Bretagne, raconté par Mme de Sévigné, jusqu'aux insurrections de 1789, qui forcèrent la noblesse à la nuit du 4 août. Toutes ces révoltes, sauf les dernières, furent étouffées dans le sang, et toujours les réactions furent plus féroces que les insurrections. On peut citer comme spécimen, parmi les soulèvements les moins connus, celui que raconte un chroniqueur du XIe siècle. « Les *paysans*, dit Guillaume de Jumiéges (liv. V, ch. II), s'étant rassemblés en conventicules dans tous les comtés de Normandie, résolurent d'un commun accord de vivre à leur gré, sans se soumettre plus à aucune des lois établies, quant à l'usage qu'ils pourraient faire des bois, des forêts et des eaux. Chaque assemblée de ce peuple furieux nomma deux députés qui devaient se réunir en assemblée générale au milieu du pays, pour maintenir leurs prétentions. Mais le nouveau duc, en étant averti, envoya aussitôt une troupe de soldats, sous la conduite du comte Rodolphe, pour dissiper cette assemblée rustique. Celui-ci, exécutant ses ordres sans retard, fit arrêter tous les députés et quelques autres *paysans* avec eux et, leur ayant fait couper les mains et les pieds, il les renvoya ainsi à leurs familles, rendus inutiles pour la vie. Les *paysans*, ayant éprouvé ces rigueurs et craignant des châtiments plus sévères encore, renoncèrent à leurs assemblées et retournèrent à leurs charrues. »

On pourrait croire que les mœurs devinrent moins barbares avec le progrès de la civilisation ; il n'en fut rien. Six siècles plus tard, sous le grand roi, le roi-soleil, nous trouvons des atrocités analogues exercées contre les *paysans* de Bretagne et applaudies même des femmes les plus distinguées de l'époque. Après la révocation de l'édit de Nantes, les missionnaires bottés se livrèrent sur les *paysans* calvinistes, conformément aux ordres de l'autorité, à toutes les excentricités d'une férocité en délire. Ils employaient contre leurs victimes le feu, l'estrapade, la suspension par les parties les plus molles et les plus sensibles du corps. Ils liaient les mères aux colonnes de leur lit, tandis que, sous leurs yeux, leurs enfants se tordaient dans les convulsions de la faim. Il est vrai qu'ici un élément nouveau venait exciter l'imagination du soudard : le zèle religieux.

La condition de toute la classe des *paysans* au XVIIe siècle fut atroce. Mangés par le fisc et la gabelle, ils eurent, outre les persécutions, à subir des famines épouvantables.

« Jamais, il est triste de le dire, raconte P. Clément (*Vie de Colbert*), la condition des habitants de la campagne n'a été aussi misérable que sous le règne de Louis XIV, même pendant l'administration de Colbert, c'est-à-dire dans la plus belle période de ce règne et au commencement de ces grandes et fatales guerres qui en assombrirent la meilleure partie. »

Un écrivain que l'on n'accusera pas d'hostilité systématique envers la monarchie, La Bruyère, peint avec des couleurs saisissantes le *paysan* du temps de Louis XIV : « L'on voit, dit-il, certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans les campagnes, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont une voix articulée et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

En 1709, le marquis d'Argenson écrivait : « J'ai vu depuis que j'existe la gradation décroissante de la richesse et de la population. Au moment où j'écris, en pleine paix, avec les apparences d'une récolte sinon abondante, du moins passable, les hommes meurent tout autour de nous, comme des mouches, de pauvreté et broutent l'herbe. Les provinces du Maine, Angoumois, Touraine, haut Poitou, Périgord, Orléanais, Berry sont les plus maltraitées. Cela gagne les environs de Versailles. Le duc d'Orléans porta dernièrement au conseil un morceau de pain de fougère. Il le posa sur la table du roi en disant : « Sire, » voilà le pain de quoi vos sujets se nourris- » sent. »

« Les pauvres hommes des champs, dit encore un écrivain du temps, semblent des carcasses déterrées; la pâture des loups est aujourd'hui la nourriture de chrétiens ; car, quand ils tiennent des chevaux, des ânes et d'autres bêtes mortes et étouffées, ils se repaissent de cette chair corrompue qui les fait plutôt mourir que vivre. L'on a trouvé une femme morte de faim ayant son enfant à la mamelle, qui la tetait encore après sa mort et qui mourut aussi trois heures après... Un misérable homme, à qui trois de ses enfants demandaient du pain les larmes aux yeux, les tua tous trois et ensuite se tua lui-même... Un autre, à qui sa femme avait pris un peu de pain qu'il se réservait, lui donna six coups de hache, la tua à ses pieds et s'enfuit... Enfin, la misère et la détresse se rendent si universelles, qu'on assure que dans les lieux circonvoisins la moitié des *paysans* est réduite à paître l'herbe et qu'il y a peu de chemins qui ne soient bordés de corps morts. »

Grâce à l'accaparement des blés, au pacte de famine conclu par le gouvernement, la misère ne quitta plus les campagnes ; la famine y passa à l'état chronique, mais avec des redoublements aigus en 1740, 1741, 1742, 1745, 1767, 1768, 1775, 1776, 1784 et enfin en 1789.

— II. La grande Révolution fit du *paysan* français un homme libre, de la bête de somme attachée à la glèbe un propriétaire du sol. Cette transformation n'eut pas cependant sur le caractère des masses rurales toute l'influence qu'elle aurait pu avoir si ce grand acte de justice n'avait pas été suivi des guerres interminables de l'Empire. Les *paysans* oublièrent vite que la Révolution les avait émancipés, en confondant dans leur ignorance la République et l'Empire ; ils ne tardèrent point à s'enthousiasmer pour ce funeste guerrier dont ils conservèrent le culte, même après les deux invasions de 1814 et de 1815. Sous Napoléon, le prêtre avait entrepris, non sans succès, de reconquérir son influence d'autrefois. Sous la double pression qu'exerçaient sur lui le clergé rallié à l'Empire et le pouvoir civil, le *paysan* ne fit aucun progrès intellectuel. Il se contenta de l'amélioration matérielle apportée à son sort par la Révolution et oublia bientôt celle qui lui avait conquis une existence nouvelle et des droits. Il prit parti pour le despotisme contre la liberté, pour le fanatisme clérical contre le bon sens et la raison.

La révolution de 1848, en faisant par le suffrage universel un citoyen actif du *paysan*, le tira quelque peu de la nouvelle servitude où son ignorance l'avait replongé. Les plus intelligents des habitants des campagnes se passionnèrent pour la République nouvelle. Quelques-uns, ils furent assez rares, s'armèrent pour sa défense lorsque le second Bonaparte, copiant Brumaire, fit le Deux-Décembre. Dans le midi de la France, dans les départements du Var, de la Nièvre et plusieurs autres, la résistance à main armée contre le coup d'État fut très-énergique. Mais le *paysan* prit presque partout parti pour l'usurpation. L'Empire put s'établir. On sait combien fut triste, en général, le rôle du *paysan* sous ce gouvernement, qui ne triompha dans les élections que par l'appoint que lui donnaient régulièrement les campagnes. Au plébiscite même, à part quelques départements où se trouvent les trois ou quatre premières villes de France, les communes rurales votèrent pour l'Empire ; les villes de quelque importance s'étaient toutes prononcées contre le pouvoir. Seul, le *paysan* donnait un blanc seing à celui qui allait conduire ses fils aux boucheries de Reichshoffen et de Sedan. Le *paysan* a payé largement sa part de son aveuglement. La troisième invasion, amenée par le second Bonaparte, semble avoir tué, au moins chez ceux qui ont vu l'ennemi incendier leurs maisons, l'amour d'un régime si fatal à la France. Aussi peut-on dire que le *paysan*, vivement atteint par la guerre de 1870-1871, s'est rapproché très-sensiblement de la République. Puisse-t-il comprendre, pour le bien de notre pays, que cette forme de gouvernement est la seule qui puisse lui assurer la jouissance paisible des conquêtes de la grande Révolution !

Avant de dire quelques mots de la situation du *paysan* dans les principales contrées de l'Europe, signalons ce fait que, nulle part, la condition de l'homme des champs ne vaut celle qu'il possède chez nous. Là seulement, il est à la fois propriétaire et citoyen.

En Angleterre, le sol appartient à l'aristocratie, qui concède à des fermiers, moyennant redevance, le droit de l'exploiter. Ce fermier engage, pour 15 à 18 schellings par semaine, des ouvriers. Ces derniers constituent la classe des travailleurs des champs et peuvent être assimilés à nos *paysans*. Mais combien leur situation est plus mauvaise ! Tandis qu'en France les neuf dixièmes des *paysans* possèdent un petit coin de terre, une bicoque d'où ils tirent quelque produit, l'ouvrier agricole anglais ne possède rien et reçoit un salaire insuffisant. Ajoutons tout de suite que ce dernier, sous l'impulsion de la misère, est devenu plus intelligent. Copiant l'ouvrier des villes, il s'associe, et la vaste coalition qu'il pourrait opposer, à un moment donné, aux fermiers et par suite aux propriétaires, donne fort à réfléchir à nos voisins. Tout porte à croire, en effet, que s'ils ne se hâtent de modifier leurs lois sur la propriété foncière et de morceler le sol, c'est de la campagne que partira la révolution qui, dans un délai peut-être prochain, doit modifier la constitution politique de l'Angleterre.

En Russie, le servage existait encore en 1866, lorsqu'un ukase vint profondément modifier la situation et permettre aux *paysans* russes de racheter le sol qu'ils cultivaient au profit de leurs seigneurs.

En Allemagne, la condition du *paysan* varie suivant les localités qu'il habite. Dans la Prusse proprement dite, le *paysan* est encore sous la dépendance du possesseur de fief ; toutefois, en 1872, sa situation a été améliorée ; il ne doit plus, depuis lors, que des redevances pécuniaires. Quelques seigneurs ont essayé de provoquer des troubles à propos de la nouvelle loi qui réduisait leur influence locale au profit du pouvoir central ; mais les révoltes qui ont eu lieu se sont promptement apaisées, et le *paysan* a rapidement reconnu qu'il bénéficiait de la nouvelle loi. En Hongrie, le *paysan* peut posséder la terre ; il en est de même dans la Saxe et dans la Bavière.

L'Italie, depuis qu'elle est réunie sous le sceptre de Victor-Emmanuel, n'a plus que des *paysans* libres. La Hollande et la Belgique sont dans les mêmes conditions.

— Anecdotes. Un *paysan* qui avait un procès sollicitait son procureur pour qu'il y travaillât. Mais celui-ci, qui ne voyait pas venir d'argent, disait toujours à son client : « Mon ami, ton affaire est si embrouillée que je n'y vois goutte. » Le *paysan* comprit à la fin ce que cela voulait dire, et, tirant de sa poche deux écus, les présenta à son procureur en disant : « Tenez, monsieur, voici une paire de besicles. »

***

Un fameux traitant fut assez vain pour faire élever dans ses jardins une statue équestre qui le représentait. Deux *paysans* la considéraient ; l'un demande à l'autre : « D'où vient que le traitant n'a pas de gants ? — Hélas ! dit l'autre, il n'en porte point, parce qu'il a toujours les mains dans nos poches. »

***

Un *paysan* ayant tué d'un coup de hallebarde le chien de son voisin, qui le voulait mordre, fut cité devant le juge, qui lui demanda pourquoi il avait tué ce chien ; le *paysan* lui ayant répondu que c'était en se défendant, le juge lui repartit : « Tu devais tourner le manche de la hallebarde. — Je l'aurais fait, répliqua le *paysan*, s'il eût voulu me mordre de la queue et non pas des dents. »

***

Le carrosse d'un évêque se trouva arrêté dans un grand chemin par une charrette ; son cocher eut beau crier au charretier de se ranger, l'injurier, le menacer, celui-ci tint ferme et ne demeura point en reste. Le prélat, impatienté, mit la tête à la portière, et voyant un gros garçon hardi et vigoureux : « Mon ami, lui dit-il, vous avez l'air d'être mieux nourri qu'appris. — Pardieu ! monseigneur, répond le charretier, cela n'est pas étonnant, c'est nous qui nous nourrissons, et c'est vous qui nous instruisez. »

***

On montrait à un *paysan* des environs de Caen tout ce qu'un maréchal de France avait pris pendant la guerre ; les forteresses, les villes, les pays étaient figurés sur une grande carte : « Morgue, tout ce qu'il a pris n'est pas là, dit le *paysan*, car je n'y vois pas mon pré. »

***

Un *paysan*, qui passait devant un homme au pilori, demanda ce que disait l'écriteau attaché au-dessus de sa tête : « Il dit, lui répondit quelqu'un, que ce criminel est un faussaire. — Et qu'est-ce qu'un faussaire ? — C'est un homme qui contrefait la signature d'un autre. — Eh bien, mon pauvre diable, s'écria-t-il en s'approchant du coupable, voilà ce que c'est que d'avoir appris à écrire ! »

***

Mme Denis était fort laide. Étant au lit avec M. Duv***, qu'elle avait épousé après la mort de Voltaire, on introduisit dans sa chambre un fermier qui lui apportait de l'argent. À la vue de ces deux têtes, il ne sut à qui s'adresser. « Messieurs, leur dit-il, lequel de vous deux est madame? »

***

Un brave campagnard entre chez un horloger et achète moyennant 25 francs une grosse montre en argent, ce qu'on appelle vulgairement un oignon ; mais [illegible] lui paraissait un peu élevé, il [illegible] en lui montrant une toute petite montre pendue à la devanture : « J'espère bien que vous donnerez cette petite-là par-dessus le marché. »

***

Une paysanne se plaint de [illegible] nombreuses sur elle commises par son mari. « Quel prétexte prenait-il pour vous battre? lui demande le [illegible]. — [illegible] monsieur, répond la [illegible], c'était pas un *prétesque*..., c'était un bâton. »

***

Jacques Richavoine, d'un village situé aux environs de la petite ville de V..., en Franche-Comté, avait un champ le long duquel courait, d'une extrémité à l'autre, une rangée de saules aux [illegible] allongées et touffues, plantés sur un pré limitrophe. Cette dernière propriété appartenait à l'avocat G***, qui l'avait affermée à un cultivateur du même village, Bonaventure Graindorge. Chaque année, à l'époque où l'herbe haute et drue couvre la campagne, Richavoine visitait son champ et constatait avec un amer chagrin que toute la partie ombragée par les saules semblait frappée d'une stérilité complète. Une ombre épaisse étouffait dans leur élan toutes ces tiges étiolées, que ne visitaient jamais les rayons du soleil ; vainement Richavoine s'était adressé à son voisin, essayant de l'attendrir par le tableau pathétique du dommage que lui causaient ces arbres maudits ; Graindorge, fermier d'un avocat, avait fait la sourde oreille.

Un jour Richavoine endossa sa blouse la plus richement festonnée de fils rouges et blancs, mit son col le plus haut et le plus empesé, partit pour la ville et se rendit en droite ligne chez l'avocat, suzerain de Graindorge.

« Monsieur, lui dit-il, je suis de tel pays (et il lui cita un village situé à quelques lieues, dans une direction tout opposée), je vous prie de vouloir bien m'indiquer quelle est la marche que je dois suivre dans la situation embarrassante où je me trouve placé. » Puis il exposa les circonstances. « Votre droit est évident, répondit l'avocat. Armez-vous d'une serpe solide, que vous fixerez à l'extrémité d'un bâton de telle longueur (un mètre, croyons-nous), et abattez toutes les branches que vous pourrez atteindre sans sortir de votre terrain. — Et je n'aurai à craindre aucune redevance à redonner de mon voisin ? — Aucune, mon ami ; et s'il était assez malavisé pour vous intenter un procès, je me charge de vous le faire gagner. — C'est à merveille, monsieur ; le cas échéant, je vous conferai le soin de défendre mes intérêts, et j'espère que vous ne retirerez point votre parole. Veuillez m'écrire cette consultation et la signer. »

M. G*** écrivit, signa et remit le papier à notre villageois, dont la figure refléta aussitôt le plus vif sentiment de satisfaction. Il revient chez lui en hâte, s'arme d'une serpe bien affilée, se rend sur sa propriété et commence un épouvantable abatis ; jamais on n'avait vu pareil saccagement. Il portait les derniers coups, lorsque Graindorge, prévenu de ce qui se passait, arriva sur les lieux. À la vue de ces débris accumulés sur toute la longueur du pré dont il avait l'administration, il vomit contre son voisin un déluge de menaces et d'injures, lui prédit les plus terribles vengeances de la part de M. G***, l'amende, la prison, toutes les peines édictées par le code.

Richavoine lui répondit avec beaucoup de flegme qu'il ne redoutait ni sa colère ni la vengeance de son avocat.

Graindorge se rend donc chez ce dernier et lui raconte la scène dont il vient d'être témoin ; pour piquer l'amour-propre de M. G***, il n'oublia pas de commenter le calme [illegible] tant de Richavoine et sa réponse impertinente ; enfin, il demanda que [illegible] soit suivie du plus prompt châtiment.

Aux premiers mots de son fermier, l'avocat avait paru frappé de la plus vive surprise. Il écoutait en silence [illegible], mais aux dernières paroles de Graindorge, qui invoquait la vengeance, [illegible] [illegible] tree : « Mais, malheureux, c'est moi [illegible] donné l'avis et qui l'ai signé !... Comprends-tu ?... »

[illegible]

rusés ! »

— [illegible] [illegible] avec facilité par les grand[illegible] [illegible] pas plus que [illegible] Molière [illegible] et qui est un gros bourgeois, [illegible] par [illegible]

famille des Sotenville. Un *paysan* plus vrai et d'une rusticité plus grande n'aurait pas été souffert sous le grand roi, qui prenait pour des singes les *paysans* de Téniers et disait : « Ôtez-moi ces magots ! » Cependant, dans l'ancien théâtre et pour relever un peu ce rôle sacrifié, il était de règle que le rôle de *paysan* fût rempli dans les comédies par un chef d'emploi et principalement par l'acteur qui jouait les rois dans la tragédie. Montfleury excella ainsi dans les rois et les *paysans*.

Les *paysans* ne sont pas beaucoup plus vrais dans le théâtre du XVIIIe siècle que dans celui du siècle précédent ; Le Sage, Fuzelier, d'Orneval et Vadé, surnommé le Téniers de la poésie, leur donnèrent pourtant dans leurs comédies foraines un rôle, peut-être moins fade que celui de l'éternel berger à houlette de satin, à houlette enrubannée, qui florissait à l'Opéra-Comique comme dans les toiles de Watteau. S'inspirant de Greuze, qui a su rendre le *paysan* dramatique et intéressant, Sedaine et les compositeurs qui collaboraient avec lui, Monsigny et Philidor, créèrent ce que l'on est convenu d'appeler le *paysan* d'opéra-comique, type qui fut bientôt plus touchant et rendu peu différent du berger, mais qui chez lui et qui chez quelques-uns de ses imitateurs est loin d'être tout à fait inoffensif. On voit au contraire dans le *Bûcheron*, de Guichard et Philidor, dans le *Jardinier et son maître*, du même compositeur, un vif esprit d'opposition. Dans presque toutes les pièces de ce genre, c'est le *paysan* qui a le beau rôle et le grand seigneur, fourbe et libertin, lui est totalement sacrifié. Le *paysan* d'opéra-comique est resté à peu près à ce théâtre ce que l'avait fait Sedaine.

G. Sand a mis sur la scène des *paysans* d'une vérité relative plus grande dans quelques-unes de ses comédies : *François le Champi*, *Claudie*, *le Pressoir* ; toutefois, ces types sont encore bien loin des rudes et terribles *paysans* de Balzac.

— Iconogr. Les gens de la campagne, les *paysans*, n'ont pas attiré l'attention des écoles de peinture et de sculpture vouées exclusivement à la représentation des divinités et des héros, comme était l'école grecque, et ne pouvaient intéresser davantage les artistes qui, comme ceux de la renaissance italienne, faisaient consister le beau dans l'association de l'idée catholique à la forme païenne. L'art noble, l'art qui cherche à tout idéaliser, n'a que faire des rustres qui peuplent les champs : *De minimis non curat prætor*. Ces pauvres, ces déshérités ont trouvé, pourtant, dès la plus haute antiquité, des artistes qui ont représenté leurs travaux, leurs généreuses fatigues auxquelles la société doit, en somme, son existence matérielle ; des peintures découvertes dans les hypogées d'Égypte retracent des scènes agricoles, le *Labourage*, la *Moisson*, la *Vendange*, etc. Quelques petits bronzes et quelques fresques, trouvés à Pompéi et à Herculanum, nous offrent des types rustiques et confirment ce que Pline nous apprend des peintures de Ludius, où étaient figurées des scènes de la vie champêtre. Les auteurs de pareils tableaux étaient désignés sous le nom de *rhyparographes* (peintres de sujets vulgaires). Au moyen âge, les enlumineurs, dans les miniatures des manuscrits, et les sculpteurs, dans les bas-reliefs dont ils décoraient les portails des églises, ont fréquemment mis en scène des *paysans*.

Dans l'école italienne, il faut arriver jusqu'au Caravage pour trouver un peintre qui ait daigné peindre des campagnards. Après lui, Manfredi et Michel-Ange Cerquozzi ont traité avec vigueur des sujets rustiques ; Lorenzini Lorenzo a gravé, d'après Cerquozzi, des *Paysans et bohémiens à la porte d'une auberge* ; on mentionnera aussi une estampe, d'après A. Mantegna, représentant un *Pâtre italien tenant une flûte*. Stefano della Bella, le Callot de l'école italienne, a gravé plusieurs sujets de ce genre, entre autres un *Paysan portant sur son dos un panier dans lequel il y a des herbes*. Fr. del Pedro a gravé, d'après F. Maggiotto, huit pièces représentant des *Rixes de paysans* et des *Intérieurs de cabaret*. Le Bassan et ses fils ont peint avec talent des scènes rurales ; le Louvre a deux tableaux de Jacopo intitulés : le *Travaux de la campagne pendant la moisson* et les *Travaux de la campagne pendant les vendanges*. W. Baillie a gravé, d'après F. Zuccaro, un *Vieux paysan tenant un panier*.

Les célèbres *Buveurs* de Velazquez sont de véritables *paysans* qui fêtent un Bacchus rustique. Le musée du Belvédère a, du même maître, un *Paysan* qui tient une fleur et qui rit. Murillo a peint plusieurs fois des enfants de la campagne.

C'est chez les peintres du Nord que les *paysans* ont été le plus souvent et le plus fidèlement représentés. Au XVIe siècle, les plus grands maîtres de l'Allemagne leur ont consacré des compositions pleines d'humour. Albert Dürer a exécuté diverses estampes connues sous les titres suivants : les *Trois paysans*, le *Paysan et sa femme*, le *Paysan au marché*, le *Bouvier*, le *Joueur de cornemuse*. Hans-Sebald Beham a peint, d'après le même, un tableau qui est au musée du Belvédère, à Vienne, et où l'on voit des *Paysans causant avec un soldat*. On doit encore à Beham les estampes suivantes : les *Paysans qui se battent*, le *Paysan à la fourche*, le *Paysan qui a un panier sur le dos*, le *Paysan et la paysanne allant au marché*, le *Paysan dansant avec une nouvelle mariée*, les *Noces de village* (une suite de douze pièces, datée de 1537, et une autre suite de dix pièces, datée de 1546 et 1547), la *Marche des nouveaux mariés de village* (suite de huit pièces), le *Vendeur d'œufs*, etc. Barthélemy Beham, l'oncle de Hans-Sebald, a gravé aussi des sujets du même genre. On a d'Holbein les pièces suivantes : *Paysans poursuivant un renard qui a volé une oie*, *Paysans s'amusant à danser*, l'*Alphabet des paysans* (suite de vingt-quatre pièces). Aldgrever, Théodore de Bry, Franz Brun, Hopfer ont gravé des *Noces* et des *Danses villageoises*. G. Kilian a reproduit, dans une série de douze estampes, des compositions de P. Quast représentant la *Vie des paysans*.

Dans les Pays-Bas, Pierre Breughel le Vieux dut d'être appelé *Boeren Breughel* (Breughel le Rustique) à ses scènes villageoises, kermesses, noces, marchés, rixes, qu'il représentait avec une verve caricaturale des plus amusantes ; il poussa d'ailleurs l'humour jusqu'à décorer de titres bibliques des scènes de ce genre au milieu desquelles il introduisait sans scrupule le Christ et les saints. Il fut imité en ce genre par celui de ses fils que l'on a surnommé d'appeler Breughel d'Enfer. Les deux Teniers peignirent les *paysans* avec non moins d'esprit et avec plus de sérieux ; ils ne cherchèrent pas à embellir leurs modèles et ils les étudièrent le plus souvent dans les noces et les kermesses, les tabagies, où apparaît le mieux la grossièreté de leurs mœurs ; mais ils les représentèrent quelquefois aussi dans le calme de la vie de famille. Adrien et Isaac Ostade, Brouwer, Craesbeke, Bega, Cornelis Dusart, Jan Steen, P. van Laar, Cornelis Sachtleven, Berghem, Karel Du Jardin, J. van Hoogstraten, Kalf, Egbert van der Poel, ont aussi composé beaucoup de sujets rustiques.

Au XVIIIe siècle, l'école française s'éprit d'une belle passion pour les mœurs villageoises ; mais les *Pastorales* des Watteau, des Boucher, des Lancret, des Vanloo, des Fragonard n'étaient pas plus rustiques, pas plus vraies que les *Pastorales* littéraires des Fontenelle et des Bernis et que les *Pastorales* mimées par la cour de la marquise de Pompadour. Les *Paysanneries* de Greuze étaient beaucoup moins maniérées ; mais elles péchaient par une certaine sentimentalité mélodramatique.

Vers l'époque du grand mouvement romantique qui a transformé l'art moderne, Léopold Robert a mis à peindre de simples *paysans* une sincérité relative, qui a obtenu un grand succès ; l'élégance d'attitudes qu'il a donnée à ses modèles est d'ailleurs justifiée, en grande partie, par le choix qu'il a fait de la belle race italienne. Ses *Moissonneurs* et ses *Pêcheurs* ont une dignité, et nous dirions volontiers une noblesse qui n'a rien que de naturel. Ce maître a ouvert la voie aux nombreux artistes qui, de notre temps, ont étudié les types et les costumes des diverses contrées. Parmi ceux qui, comme lui, ont pris leurs modèles en Italie, il nous suffira de nommer Schnetz, Hébert (l'auteur de la *Mal'aria*), Bonnat, Lebel, Sain, Armand Leleux, Barrias, Reynaud, De Curzon, Sain, parmi les orientalistes, Decamps, Marilhat, Théodore Frère, Delacroix, Dehodencq, Mouchot, Pavini, Fabius Brest, Laudelle, Fromentin, V. Huguet, Belly, H. Regnault, Berchère, Guillaumet, G. Clairin ; parmi les peintres de l'Espagne, Giraud, G. Doré, Worms, Vibert, Dumas, G. Colin, etc. Les *paysans* des diverses provinces françaises ont eu aussi leurs peintres attitrés ; l'Alsace a inspiré Ch. Marchal, Brion, Pabst, Jundt, Schutzenberger ; la Bretagne, Adolphe Leleux, Pierre Billet, Luminais, Fischer, Eugène Le Roux, Yan Dargent, Jules Héreau, Eugène Feyen, Feyen Perrin, etc. ; le Béarn, Eugène Girauld, Émile Loubon, Landelle ; la Bourgogne, Ronot, Jolyet, Toulion, etc.

Deux peintres doivent être cités entre tous ceux qui, de nos jours, se sont consacrés à la peinture des scènes rustiques : Jules Breton et François Millet. Le premier, qui a peint tour à tour des *paysans* bretons et des *paysans* picards, a atteint à la poésie et au style sans jamais cesser d'être vrai ; le second, qui s'est fixé à Barbizon, près de Fontainebleau, a rendu, avec une sorte d'âpreté farouche, la tristesse morne et la résignation pesante des travailleurs attachés à la terre.

— Allus. hist. **Paysan ennuyé d'entendre Aristide appelé le Juste**, Allusion à une particularité curieuse de la vie d'Aristide. V. JUSTE.

— Allus. littér. **Le Paysan du Danube**, Apologue célèbre de La Fontaine, dans lequel le fabuliste, sortant du cercle ordinaire de la fable, flétrit éloquemment le cruel bien romaine, devant le sénat assemblé, par l'organe d'un paysan venu des bords du Danube.

Voici
Le personnage en raccourci.
Son menton nourrissait une barbe touffue ;
Toute sa personne velue
Représentait un ours, mais un ours mal léché,
Sous un sourcil épais il avait l'œil caché,
Le regard de travers, nez tortu, grosse lèvre,
Portait sayon de poils de chèvre,
Et ceinture de joncs marins.

Les phrases suivantes font allusion au paysan du Danube, en tant qu'homme d'un extérieur grossier et d'une franchise brutale :

« M. Caussidière rappela les services des montagnards et de la garde républicaine si indignement récompensés. Un représentant, qui s'acharnait à lui demander ce qu'était devenu le cuisinier Flotte, l'embarrassa un peu. M. Caussidière avait fait relâcher Flotte, arrêté la veille au moment où il répandait la liste des membres du nouveau gouvernement. « Eh ! sacrebleu ! s'écria-t-il, je n'ai voulu » que la pacification. »

» L'Assemblée sourit et ne prit pas en mauvaise part cette éloquence du nouveau *paysan du Danube*. »

HIPPOLYTE CASTILLE.

« Je suis un homme peu aimable, peu galant, peu poli, presque point civilisé, en un mot. Mes amis m'appellent le *paysan du Danube*. Je préfère en général les faubourgs à la ville, la Courtille au boulevard des Italiens, et le mélodrame à la tragédie. C'est pourquoi j'ai horreur des soirées, et surtout des soirées du grand monde. »

AUG. LUCHET.

« C'était un homme de haute taille, toujours vêtu avec négligence. La brusquerie de ses manières, la hardiesse militaire de ses paroles, sa physionomie singulière et presque sauvage, l'avaient fait surnommer dans le monde le *paysan du Danube*. »

EUG. SUE.

« Il se trouvait parmi les membres de la société un ferblantier à la taille colossale, aux formes athlétiques, à la voix de Stentor, qui ne prenait jamais la parole que pour des motions d'ordre assez remarquables par leur concision énergique et par leur tour original. C'était le *paysan du Danube* de l'assemblée. »

CH. NODIER.

Quelquefois aussi, dans les allusions que l'on fait au paysan du Danube, il ne s'agit plus que d'une grossièreté apparente, à laquelle se mêlent de la finesse, du calcul.

« On appréhende M. Dupin aux Tuileries plus qu'on ne l'y aime ; on l'y tolère plus qu'on ne l'y attire ; car il est brusque dans ses manières et âpre dans son langage. C'est une espèce de *paysan du Danube* qui a chaussé les talons rouges. Regardez derrière la porte du salon de Diane, et vous verrez les souliers ferrés qu'il y a laissés en entrant. C'est le plus rustre des courtisans et le plus courtisan des rustres. »

CORMENIN.

« Béranger leur dit : « Je veux rester pauvre, pour être plus grand que vous par l'ab» négation de vos richesses. Je veux rester » peuple, pour vivre et mourir plus près du » peuple ! » Ces hommes, peu accoutumés à tant de vertu, crurent que cette vertu n'était qu'une affiche, que tant d'abnégation n'était qu'une prétention plus habile et plus haute, et qu'au jour des rétributions le désintéressement de ce *chansonnier du Danube* céderait comme tant d'autres à la séduction du pouvoir et aux caresses de la fortune. »

LAMARTINE.

« Franklin, parlant ainsi devant le Parlement de la vieille Angleterre, était un peu comme le *paysan du Danube*, un paysan très-fin à la fois et très-digne d'être docteur en droit dans l'université d'Écosse, libre pourtant et à la parole fière comme un Pensylvanien. »

SAINTE-BEUVE.

Paysans (GRANDE GUERRE DES). C'est le nom que porte dans l'histoire de l'Allemagne un des plus formidables mouvements révolutionnaires qu'ait enfantés l'oppression féodale. Cette insurrection du peuple des campagnes contre la noblesse fut un contre-coup du mouvement d'émancipation religieuse commencé par Luther ; cependant, le réformateur combattit avec acharnement cette tentative de réalisation dans la société civile des principes qu'il avait proclamés dans l'ordre spirituel. « Maintenez les corvées, écrivait-il au comte Henri d'Einsiedel, maintenez cette servitude ; il est dans l'ordre que l'homme commun soit grevé de charges de peur qu'il ne regimbe. » Plus tard, encourageant de toutes ses forces la noblesse à la guerre à outrance, il s'écriait : « Pas de grâce pour ces rustres ! qu'ils soient exterminés ! Ils sont dans le ban de Dieu ! qu'ils soient traités comme des chiens enragés !... »

Depuis plusieurs années le sol tremblait dans toute l'Allemagne ; Frank de Sickingen et Ulric de Hutten avaient échoué dans une première tentative de soulèvement. Des sociétés secrètes se formaient, de vastes conspirations se tramaient parmi les habitants des différentes régions de la forêt Noire, de la Souabe et de l'Alsace. Déjà en 1512, une de ces associations, le *Bundschuh*, conduite par un mendiant, Joss Fritz, s'était insurgée et avait été défaite. Elle ressuscita en Souabe sous le nom de *Pauvre Conrad* ; cette ligue, victorieuse un moment, fut dispersée par le duc Ulric de Wurtemberg, qui exerça d'effroyables vengeances. Les manants ne se découragèrent pas et, sous le nom de *Confédération évangélique*, ils organisèrent une nouvelle société qui compta bientôt des milliers de membres dans toutes les provinces de l'Allemagne. L'insurrection éclata en août 1524, dans la forêt Noire, et gagna les contrées avoisinantes avec rapidité. Les seigneurs, ducs et évêques, dans leurs châteaux dépourvus de troupes, se trouvèrent soudain enveloppés d'un ouragan de flammes et de fer.

Il y avait sept cohortes principales, sous différents chefs ; mais la véritable tête, le chef spirituel de la révolution, était le fougueux et enthousiaste prédicateur Thomas Munzer ; ce fut, sinon sous sa dictée, au moins sous son influence que fut rédigé le manifeste que tous les paysans d'Allemagne prirent pour leur charte et *ultimatum* ; ce manifeste, divisé en douze articles, demandait en substance l'abolition du servage et des dîmes ; le droit, pour les communes, de se gouverner et de s'administrer librement ; l'abolition des justices seigneuriales, le jugement par les pairs ; le droit de chasse ; le droit de nommer et de déposer les curés et les baillis ; la réduction de l'intérêt sur les terres à 5 pour 100 ; la rentrée dans la propriété communale des forêts, des eaux et des terres que les seigneurs s'étaient injustement appropriées ; le tout appuyé de force citations de la Bible.

En dépit du ton évangélique de ces proclamations, la guerre fut épouvantable et sans merci, aussi bien de la part des paysans que de la part des nobles. Les principaux chefs de l'insurrection furent, outre Thomas Munzer, l'aubergiste George Mectzler, Jacob Weher, le prédicateur Carlstadt, l'impitoyable Jacquet Rohrbach, la sorcière Hofmann, puis quelques nobles : l'héroïque Florian Geyer, le rusé Wohdel Hipler et Gœtz de Berlichingen, qui, après avoir essayé de modérer le mouvement, finit par trahir la cause révolutionnaire. Incendies de monastères et de châteaux, sac des villes, massacres, viols, tortures, vengeances horribles, orgies sanglantes, tels furent les épisodes quotidiens de cette jacquerie dont la Souabe, la Thuringe et la Franconie furent les trois grands foyers, mais qui s'étendit aussi dans le Tyrol et dans l'Alsace. Ces armées de paysans, qui traînaient avec elles les femmes et les enfants, rappelaient les invasions barbares ; on pouvait dire d'elles comme du roi des Huns, que là où elles avaient passé, l'herbe ne repoussait plus. Quelquefois les révoltés épargnaient la vie des nobles, mais c'était pour les soumettre à des traitements effroyables : leur attachant un licou, ils les forçaient de marcher à quatre pattes comme des bêtes, les fouettaient à tour de bras et ne les nourrissaient que de morceaux qu'ils leur jetaient de la table en soupant, comme à des chiens. Vainqueurs au commencement, ils finirent par être écrasés à Boeblingen et à Frankenhausen, où Munzer fut fait prisonnier ; il périt dans les supplices ; sa femme fut violée et tuée par les soldats. D'autres bandes continuèrent encore la lutte ; le dernier chef qui resta debout fut Florian Geyer, à la tête de la *horde Noire* ; il fut battu et tué par son propre beau-frère, Guillaume de Grumbach. En Alsace, les insurgés, au nombre de 100,000 hommes, avaient à leur tête Erasme Gerber ; le duc de Lorraine et le duc de Guise marchèrent contre eux avec 50,000 hommes de troupes régulières. Gerber ayant envoyé un parlementaire aux ducs, ils le firent pendre. A quelques jours de là, un chevalier ami du duc de Lorraine étant tombé au pouvoir de Gerber, il le renvoya sain et sauf, malgré les murmures de ses lieutenants, en disant qu'il fallait montrer aux ennemis quelle différence il y avait entre un chef évangélique et un prince catholique. Les paysans, battus à Saverne, demandèrent à traiter ; on leur accorda la vie sauve et ils rendirent bas les armes ; après quoi, on les massacra. Le carnage qui en fut fait est demeuré sans exemple dans l'histoire des cruautés humaines. Nul ne put, de trois jours, marcher par les rues de Saverne, tant elles étaient inondées de sang ; 24,000 personnes, hommes, femmes, enfants, furent égorgées par les bandits des princes lorrains. Aucune maison de la ville n'échappa au pillage, même celles des nobles et des serviteurs de l'évêque. Toutes les femmes, de l'aveu même de l'historien Rappolstein, qui exalte cette victoire, furent enlevées, traînées au camp et violées en présence de leurs maris et de leurs parents, que l'on massacra ensuite (Al. Weill, *Histoire de la grande guerre des paysans*).

« Beaucoup de sang a été versé dans cette guerre, dit le chroniqueur Franck, plus de cinquante mille hommes ont été tués ; mais dans aucune guerre on n'a bu et versé autant de vin que dans celle-ci. Le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, ne roule pas autant d'eau. Hélas ! pour que le cultivateur boive du vin, il faut qu'avant et après il boive le sang des grands et des riches : quel monde ! »

Paysans (HISTOIRE DE LA GRANDE GUERRE DES), par Alexandre Weill (1860, 1 vol. in-12, 2e édit.). L'histoire de cette guerre était peu connue en France avant l'ouvrage de M. Weill, qui nous en a retracé les préliminaires, les causes, les péripéties dans un récit plein d'exactitude et d'intérêt. La guerre des paysans avait été, en Allemagne, l'objet d'un-

portants travaux de la part de Weber, Bauer et Zimmermann. M. Weill a beaucoup consulté ces trois historiens, le dernier surtout, qui a publié, sur ces scènes historiques, une grande collection de documents précieux. M. Querard accusa même M. Weill de n'avoir fait que résumer ou traduire l'histoire de Zimmermann; M. Weill se fâcha et la chose fut portée aux tribunaux, qui condamnèrent M. Querard. Le livre de M. Weill parut d'abord dans la *Phalange;* Eugène Sue offrit alors 1,000 francs à l'auteur pour faire publier lui-même sa *Guerre des paysans*. M. Weill n'accepta pas, ayant déjà d'autres arrangements avec M. Amyot, qui publia la première édition (1845). L'auteur, qui est un esprit un peu inquiet, un peu turbulent, a fait précéder son livre d'une préface où il explique lui-même la philosophie qui l'a guidé dans son livre. M. Weill tient pour les principes de 1789 : c'est un esprit libéral, mais un peu chimérique dans certaines questions. Dans cette courte épopée, qui dure quinze ans à peine, mais si âpre, si terrible, bien des noms de héros, presque inconnus parmi nous, se pressent devant l'historien. La biographie de ces hommes, mêlée aux récits des événements dont ils furent les acteurs énergiques, occupe tout son livre. La Réforme apparaît ici dans son côté populaire et démocratique, qui a été le plus méconnu en France. Les faits mis en lumière par Zimmermann et M. Weill font reconnaître dans cet épisode de l'histoire du peuple allemand l'origine de la Révolution française. « En effet, l'esprit qui anime la guerre des paysans est absolument le même qui, deux siècles et demi plus tard, a ébranlé et renversé les fondements de l'Europe. En 1525, c'est le peuple qui fut vaincu; en 1793, ce fut l'aristocratie. Tout crime est suivi de sa vengeance, toute victime trouve son expiation, toute semence porte ses fruits. Les libertés religieuse et politique sont les sœurs jumelles de la Réforme. »

Paysans (HISTOIRE DES), par M. Eugène Bonnemère (1857, 2 vol. in-8°; 2e édit., 1874, 2 vol. in-18). L'ouvrage embrasse l'histoire des paysans depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours; les premiers chapitres, qui servent d'introduction, font remonter cette histoire jusqu'à l'époque de la domination romaine dans les Gaules. M. Bonnemère avait été justement frappé de l'oubli ou de la négligence des historiens à l'égard du paysan. L'art militaire, les rois, les aristocraties ont leurs historiens; les ouvriers même ont la leur dans l'histoire particulière des différentes industries; seul, le paysan semblait n'avoir pas mérité l'attention. Et, cependant, la vie champêtre, en France comme partout, a eu ses poëtes; mais, paysans ou bergers, les héros de Delille, de Saint-Lambert, des Berquin ou des Florian n'eurent même pas le mérite de provoquer une étude attentive en faveur du paysan véritable. M. Bonnemère a pris en main chaudement sa défense. Il lui a semblé que l'homme, le travailleur de la terre par lequel nous vivons tous, qui est le fonds même de la population, qui est le soutien solide du peuple comme la terre est la réalité de la patrie, était digne que l'on écrivît son histoire : de là ce livre, écrit avec amour et conviction. Il a fallu que l'auteur allât au fond de toute l'histoire, là où nul n'était allé avant lui, découvrir le paysan que ses prédécesseurs, des maîtres cependant, n'avaient pas su voir. Quelques plaintes éloquentes sur la misère des campagnes, voilà tout ce que l'on pouvait trouver sur le peuple des campagnes dans ces historiens illustres; quelques-uns même, dédaignant les faits qu'ils n'avaient point étudiés, déclaraient, comme Chateaubriand, que « le moyen âge était une monarchie sans peuple; qu'on aurait beau chercher, qu'on ne trouverait rien. » M. Bonnemère a trouvé. Ce livre savant, consciencieux, modeste, a ouvert à l'histoire une nouvelle voie : il est le premier terme d'une série d'études toutes nouvelles. Les histoires particulières de chaque province, la masse des ordonnances royales, les mémoires des hommes de guerre et d'État, les coutumes anciennes ou réformées avec leurs commentateurs, les recueils des feudistes et des légistes : voilà les documents que M. Bonnemère a dû étudier. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tous les développements de son histoire. Le premier volume s'arrête à la fin du XVe siècle, après les grandes révoltes du moyen âge, la Jacquerie et la guerre des écorcheurs. Le second, qui n'est pas moins intéressant, a dû cependant coûter moins de peine à l'auteur, les documents étant plus nombreux. Il s'arrête en 1789, l'histoire des paysans n'étant plus distincte, à partir de cette époque, de celle de la nation. Un curieux chapitre sur les communautés agricoles au XVIe et au XVIIe siècle clôt cet intéressant ouvrage.

Paysan parvenu (LE), roman de Marivaux (1735). On retrouve dans ce roman, quoique à un degré inférieur, le charme et l'intérêt de celui de *Marianne*, du même auteur. M. de X. retiré dans son château, fait un retour sur sa vie passée et occupe ses loisirs à écrire ses mémoires. Parti de son village à l'âge de dix-huit ans, comme un pauvre paysan qui n'a que sa bonne mine et son intelligence pour toute fortune, il a su si bien les faire valoir à Paris, que vingt ans après il retourne dans son pays assez riche pour devenir le seigneur de l'endroit. Mais ce n'est point un parvenu dans le sens peu favorable du mot; c'est à son énergie et à son travail qu'il doit d'avoir conquis le rang qu'il occupe, et il ne s'en montre pas plus fier. Son récit retrace les diverses phases par lesquelles il a passé pour arriver du dernier échelon au sommet. Il est simple, vif, animé, intéressant, spirituel, un peu railleur parfois; mais ce qui distingue l'ouvrage entier, c'est le parfum d'honnêteté que lui communique le narrateur. Ce roman peut se diviser en deux parties : dans la première, l'auteur nous montre le paysan qui, par sa jeunesse, sa franchise et sa droiture, s'attire la sympathie de tous. Sa gentillesse n'est pas étrangère à ses succès, qui lui viennent en grande partie par les femmes, honnêtes bien entendu. Marivaux a placé là quelques portraits de dévotes assez curieux. Les aventures qui arrivent à son héros ont quelques traits de ressemblance avec celles du chevalier de Faublas, sauf la différence des sentiments. Dans la seconde partie, le petit paysan, devenu M. de La Vallée, offre le type de l'homme heureux de sa nouvelle position et qui, loin de se montrer fier d'être parvenu, se souvient de ce qu'il était au départ et ne songe qu'à faire participer les autres à sa richesse, en assurant le bonheur de sa famille et de ceux qui l'entourent.

Marivaux négligea de finir le *Paysan parvenu*, à l'occasion duquel on a fait une remarque assez singulière. L'auteur y traite souvent les femmes avec irrévérence, et c'est pourtant aux femmes qu'il a dû la plus grande partie de sa vogue. Il y révèle avec soin leurs moindres faiblesses. Leur sagesse (quand elles sont sages) y est considérée comme forcée, comme un pur effet de leur laideur. Quant à leur piété, Marivaux n'y voit que de l'hypocrisie. Tous leurs gestes, même les plus innocents, tous leurs regards, même les naïfs regards de jeune fille, y sont interprétés avec une malice qui ressemble beaucoup au parti pris.

Paysan perverti (LE), roman de mœurs de Restif de La Bretonne, un des monuments les plus singuliers du XVIIIe siècle (1775, 4 vol. in-12). Il tranche par ses couleurs criardes et son allure cynique, sur les fades compositions romanesques de l'époque, et les critiques de style gourmé, comme Laharpe, jugèrent que c'était une épopée de mauvais lieu écrite en mauvais français. Le *Paysan perverti* était en avance de plus d'un demi-siècle sur le courant littéraire, et il se rapproche singulièrement, par la conception des types principaux et par la violence des situations, de certains romans d'Eugène Sue, de G. Sand et de Balzac.

L'ouvrage est divisé en huit parties et était, dans l'édition primitive, orné d'estampes aussi excentriques que le style, types baroques, personnages impossibles, femmes hissées sur de hauts patins, à jupes ballonnées, couvertes de dentelles, de bijoux, de clinquant et étalant des toilettes d'une opulence extravagante. On y sent l'imagination même de Restif, qui guidait la main du dessinateur. Le roman débute comme une pastorale. Le paysan qui vient de quitter son village fait part à son frère, resté au pays, du bon succès de son voyage à la ville d'A***, où il est arrivé à bon port ainsi que son âne. Mais voici bientôt les événements qui se dessinent. Il entre chez un peintre et s'éprend de sa femme, Mme Parangon; sa grande distraction, outre cet amour qu'il cache soigneusement, est de lire des tragédies à la cuisinière; puis on l'emmène à une foire : il y courtise Tiennette, une jolie paysanne, rossé pour ses beaux yeux une troupe de malotrus et ne peut parvenir à retrouver sa belle, qui s'est éclipsée pendant la bagarre. Il revient à Mme Parangon; le peintre s'inquiète, et, pour se débarrasser de lui, lui fait épouser une de ses anciennes maîtresses, Manon Palestine. Edmond, c'est le nom du paysan, tombe dans le piége et n'apprend la faute de Manon qu'un peu avant la noce; il persiste pourtant à la vouloir pour femme, quoique celle-ci lui avoue tout et cherche à l'éloigner d'elle; mais à peine mariée, il se met à la haïr, et la malheureuse, voyant que sa bonne conduite actuelle est impuissante à racheter son passé, se donne la mort.

Le paysan, qui commence à se pervertir, vient à Paris, à la recherche d'un grand seigneur qui a séduit une de ses sœurs; il prend quelques leçons d'escrime, rencontre son homme précisément à la salle d'armes, se bat avec lui et le blesse; ils deviennent très-bons amis et vont faire sauter le champagne chez des actrices. Cette orgie lui semble délicieuse, d'autant plus qu'au dessert les bougies s'éteignent d'elles-mêmes, et... bonsoir! C'est ce qui peut s'appeler traiter galamment les gens. Le paysan n'est plus reconnaissable : cravate de blanc, en habit et culotte de velours bleu, soigneusement poudré et coiffé, il lutte d'élégance avec les marquis. Le jeu et les femmes pourvoient à son entretien. Dans les hasards de sa vie, il rencontre un maître en débauche, Gaudet d'Arras, cordelier défroqué, qui lui fait comprendre qu'il n'y a que les gens vicieux qui sachent tirer la quintessence de toutes choses, et ce Méphistophélès va patron des Vautrin, des Lugarto, des Trenmor du roman contemporain; la mauvaise ce qui lui reste encore de [illegible]. La seconde partie du livre, intitulée *Edmond ravisseur*, est la plus cynique et la plus intéressante. Tombé au plus bas, le héros n'a pour compagnons que des escrocs et des prostituées; il ne cherche plus de bonnes fortunes que parmi les crieuses de fruits, les chanteuses des rues, les marchandes de violettes. C'est le suppôt des salles de billards et des « académies. » Dans une séance orageuse, il vole impudemment quatre officiers de mousquetaires et rosse l'un d'eux, pour prouver qu'il n'a point triché, comme autrefois, dit-il, les chevaliers prouvaient leur bon droit à coups de lance. Les officiers l'attirent à souper et veulent le tuer; il soupe gaiement, l'œil sur les mains des mousquetaires, et s'esquive, grâce aux filles qui sont de moitié dans son jeu et qui, au dessert, en agaçant les convives, renversent la table et les flambeaux. La scène est vive, dramatique et semble copiée sur nature.

Cependant cette vie d'aventures le fatigue; pour trouver un peu de repos, il épouse, sur les conseils de son ami Gaudet, une vieille avare de soixante-quinze ans. Trois mois après la vieille meurt; on accuse les deux complices de l'avoir empoisonnée; on les arrête; ils fendent la tête aux gendarmes; Gaudet meurt sur l'échafaud et le paysan est envoyé au bagne. De longues années après, il obtient sa grâce et, faisant un retour sur la vie calme qu'il aurait pu mener dans son pays, il vient rôder, en mendiant et couvert de guenilles, autour de la masure de son frère. Celui-ci l'accueille, quoiqu'il ait déshonoré toute la famille, et lui fait reprendre goût à la vie honnête; il retrouve ses anciennes amours, Mme Parangon. La femme du peintre, devenue libre, offre sa main au forçat, qui voit devant lui tout un horizon de bonheur. Mais le jour des noces, et comme il va prendre place dans la voiture, une blanchisseuse, qu'il a autre fois séduite, jette un caillou dans la portière; les chevaux s'effrayent, Edmond est renversé et les roues lui passent sur le corps.

« Tel est, dit Ch. Monselet, ce roman orageux, plein de grandes lignes heurtées et fourmillant de détails microscopiques. Le cœur humain y est fouillé et mordu comme avec une pointe de burin; la vie palpite et crie à chaque entaille. Rien là-dedans, comme a dit Laharpe, n'est bien conçu ni bien digéré; ce n'est pas même écrit en français, et cependant on se laisse entraîner malgré soi par l'imprévu de l'action, par la vérité cruelle de certains tableaux et surtout par les éclats qui jaillissent de ce style comme d'un fer rouge battu. A de certains moments, Restif de La Bretonne rappelle Hogarth, avec plus de désordre dans la composition; d'autres fois on serait bien embarrassé de trouver à qui le comparer. Son imagination au pied nerveux va, court, s'égare, saute les haies et les fondrières, bondit à travers les escarpements de la pensée et ne s'arrête que devant les abîmes infranchissables de l'inconnu. »

Le *Paysan perverti* eut une vogue immense; il en fut fait une quantité presque innombrable d'éditions et de contrefaçons, outre quatre traductions allemandes et quarante-deux traductions anglaises. Mercier lui consacra, dans son *Tableau de Paris*, un chapitre où il plaçait Restif de La Bretonne à côté de l'abbé Prévost.

Paysanne pervertie (LA), roman de Restif de La Bretonne (1784, 4 vol. in-12). Suite du roman précédent et écrit du même style heurté, avec plus de cynisme encore, cet ouvrage n'a pas eu le même succès. On y suit les aventures, parallèles à celles de son frère, d'Ursule, la sœur du paysan perverti, séduite par le marquis qu'Edmond a blessé en duel en arrivant à Paris. Gaudet devient son mentor, comme il est celui d'Edmond; il lui fait manquer son mariage avec le marquis, désireux de réparer sa faute, en lui démontrant qu'elle sera bien plus heureuse comme femme entretenue que comme épouse légitime; puis Gaudet la prend lui-même pour maîtresse et elle lui en remontre en fait de perversité. Sous sa tutelle, elle descend tous les degrés de l'infamie et finit par poignarder un nègre qui l'a prise de force. Une maison de prostitution lui sert d'asile, puis elle tombe [illegible]. Cependant elle se demande [illegible] de revenir au bien, et le marquis l'épouse; la voilà heureuse et calme, mais [illegible] qu'elle soit chrétienne. Son frère, qui garde le mariage, la rencontre avec le marquis, croit qu'elle est encore la maîtresse de [illegible] la tue. [illegible] est ornée de trente-six gravures très-belles qui en doublent la valeur. Restif a aussi publié une fusion des deux ouvrages sous ce titre : le *Paysan et la paysanne pervertis* [illegible] (1787, 8 vol. in-12, avec 120 figures).

Paysans (LA GUERRE DES), roman [illegible] de [illegible] principal rôle et qui prit le caractère d'une guerre civile. [illegible]

[illegible] tis dans deux [illegible] des Volontaires [illegible] se ranger aux [illegible].

Une intrigue d'amour ajoute à l'histoire un intérêt romanesque. Bruno et Simon sont rivaux; tous deux aiment la belle Geneviève, et le dépit de se voir préférer Bruno entre pour beaucoup dans la trahison de Simon. Une double lutte se livre simultanément entre les Français et les Belges pour la Belgique, entre Simon et Bruno pour Geneviève. Si les Français triomphent, comme compensation à ses malheurs Bruno possédera Geneviève. Simon, après avoir fait fusiller le père de Bruno, tombe entre les mains de son ennemi et ce dernier lui sauve la vie par un effort de vertu chrétienne. Métamorphosé en face d'une pareille grandeur d'âme, Simon sauve à son tour son rival lors de la victoire des Français. Son dévouement lui coûte la vie, et sa mort délivre Bruno d'un concurrent [illegible]. Tel est le drame intime, qui est si habilement lié au drame historique qu'ils semblent être inséparables. Cet ouvrage [illegible] le *Lion de Flandre*, pour le chef-d'œuvre d'Henri Conscience.

Paysan (HISTOIRE D'UN), par MM. Erckmann et Chatrian (1868-1870, 4 vol. in-18). Cet ouvrage est le plus considérable qu'aient écrit les deux collaborateurs de romans nationaux et celui dont le but est le plus élevé. Il offre une histoire populaire de la Révolution française racontée par un paysan. C'était une tâche immense, outre que l'enseignement de l'histoire par le roman a toujours quelques côtés défectueux; mais les auteurs du *Conscrit de 1813*, de *Waterloo*, de [illegible], etc., et [illegible], après avoir tant raconté d'épisodes particuliers des guerres de la République et de l'Empire, à présenter d'une façon saisissante l'ensemble des faits, ou pour mieux dire la trame générale sur laquelle tous ces épisodes particuliers avaient leur place. Ces quatre volumes constituent bien une histoire de la Révolution, et une histoire complète; mais elle ne ressemble à aucune autre par le point de vue auquel est supposé placé le narrateur. Il ne voit des événements que leurs grandes lignes; celles-là, il les rend avec la netteté et la précision d'un témoin oculaire. De plus, il voit surtout dans la Révolution ce qui touchait le peuple, l'oppression séculaire dont il est délivré, la puissance nouvelle dont il est investi par le droit d'élection, sa participation légale à [illegible] systématiquement; enfin les grandes guerres auxquelles il a pris part, les seules [illegible] justes, celles où l'homme verse son sang pour conserver des droits [illegible] perdre et qu'il a si péniblement recouvrés. Tout ce côté glorieux est mis en pleine lumière, tandis que les ombres du tableau, les basses intrigues, les déchirements intestins, les journées néfastes, les massacres, la Convention décimée, la Terreur, la dictature de sang, tout cela n'est peint qu'en gros et comme estompé [illegible]. [illegible] ce n'est pas là toute l'histoire; Louis Blanc et Michelet sont plus complets; mais c'est de l'histoire vraie. [illegible] Révolution, [illegible] ses bienfaits étaient présents et palpables; les erreurs [illegible] crise restaient lointains et mal définis.

Les types [illegible] bien choisis; d'une part, c'est le narrateur de l'histoire, qui n'est ni un paysan illettré ni un bourgeois, mais un artisan, fils de pauvres [illegible] une demi-instruction; sa joie d'un renouvel[illegible] c'est un pauvre colporteur protestant, ayant [illegible]

porteur protestant, Chauvel, député aux états généraux. Les auteurs supposent ainsi le peuple arrivé du premier coup au résultat suprême des démocraties, l'élection du plus humble, dont la capacité lui est connue; cela n'a pas eu lieu en 1789, le tiers état n'a guère envoyé que des baillis, des sénéchaux, des procureurs du roi, des avocats, des propriétaires, de gros négociants ou de gros fermiers. Mais peu importe, il suffit que cela fût possible pour qu'il fût permis au romancier de le présenter comme réel.

MM. Erckmann et Chatrian ont également bien choisi, parmi tous les événements de la Révolution, le filon qu'il fallait suivre pour en montrer les grandes lignes. Tandis que le colporteur Chauvel, devenu député, retrace dans ses lettres la marche générale des affaires, le narrateur, dans son petit pays, voit le contre-coup produit dans les provinces par le grand mouvement parisien: la vente des biens nationaux, les officiers nobles remplacés par des sergents, l'émigration à Coblentz, les messes des prêtres réfractaires, la formation des gardes civiques, etc. Ce sont autant de scènes d'un haut intérêt. Comme garde civique, le narrateur assiste aux massacres de Nancy; c'est une page d'histoire largement écrite et d'un intérêt dramatique saisissant. Bientôt il lui faut être soldat; il assiste alors au siége héroïque de Mayence, puis aux guerres de la Vendée. Pendant ce temps, Chauvel est envoyé en mission et assiste aux opérations de l'armée du Rhin. On a ainsi le récit complet; ce que le narrateur n'a pu voir, ses amis le voient pour lui et le lui racontent, et, par cet artifice, toutes les glorieuses guerres de la République trouvent leur place dans ce livre. Revenant au pays, après avoir vu tant de champs de bataille, le narrateur traverse Paris, juste à temps pour rencontrer la charrette qui mène à l'échafaud Danton, Camille Desmoulins, tous les amis de son protecteur, et pour voir ainsi la Révolution se suicider de sa propre main. Dans le dernier volume, il n'en suit plus les événements que de loin, du fond de sa boutique de marchand; toutes ses campagnes et celles de ses frères d'armes sont oubliées en faveur des coups de main heureux d'un général qui lui est inconnu, Bonaparte, et bientôt toutes les conquêtes de la liberté ne servent qu'à tailler un empire au dictateur. Pour comble, une belle nuit Chauvel est arrêté comme jacobin, déporté sans jugement et personne n'en entend plus parler. Le narrateur clôt là son récit, désespérant presque de revoir jamais en France le grand élan patriotique de 1793.

Ce long ouvrage, malgré la multiplicité des faits et des épisodes, est d'une lecture entraînante; c'est un des plus propres à faire juger sainement de la nécessité de la Révolution et de sa grandeur, malgré sa forme romanesque ou peut-être à cause de cette forme même qui laisse toute latitude à l'historien et lui permet de dramatiser son récit.

Paysans (LES), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE.

Paysan magistrat (LE), drame en cinq actes, en prose, de Collot-d'Herbois (Lyon, 1777; représenté au Théâtre-Français en 1789). Cette pièce est une imitation d'un des plus beaux drames de Calderon, l'*Alcade de Zalamea*. L'exposition est on ne peut plus pittoresque; un régiment en marche, débris des vieilles bandes de don Lope de Figueroa, en guerre contre les Maures, débouche, tambour battant, sur la place d'un village, Zalamea. Les soldats sont fatigués; toujours marcher en avant, au son de ce maudit tambour, derrière un drapeau *qui n'est pas même déployé!* La fine du régiment, l'étincelle (la *Chispa*), et son amant Rebolledo, entonnent une chansonnette; on fait cercle : les castagnettes entrent en danse. Ces chansons servent de prélude à un drame sanglant. Le capitaine a été logé chez un riche laboureur, Crespo, et cherche à voir la fille de son hôte, que celui-ci a éloignée des soldats. Pour pénétrer dans l'appartement retiré, il feint une querelle avec Rebolledo et le poursuit l'épée à la main dans la maison. Isabelle sort au bruit : il est trop tard pour la cacher maintenant, et le capitaine est épris de sa merveilleuse beauté. Crespo, silencieux, a bien deviné la ruse, et son fils, moins prudent que lui, s'élance sur le capitaine, une arme à la main. Don Lope de Figueroa, un des grands hommes de guerre du temps et qui figure dans bon nombre de drames militaires, survient, met le holà, décide que le capitaine ira prendre logement ailleurs et s'établit lui-même chez Crespo. Celui-ci, plein de respect, le fait servir à table par sa fille, et tous les deux, l'honnête paysan et l'homme de guerre, qui se regardaient d'abord d'assez mauvais œil, se réconcilient grâce à la franchise de leurs manières. Calderon a esquissé d'une manière admirable, en quelques coups de crayon, ces deux beaux caractères. Mais les soldats viennent chanter des sérénades sous les fenêtres d'Isabelle, la tranquillité du village est compromise, le rigide Crespo va éclater et se faire justice; don Lope décide que le régiment partira cette nuit et prend congé de ses hôtes. A peine est-il parti, que le capitaine revient avec quelques soldats, enlève Isabelle qui se tenait sans méfiance sur le pas de sa porte et la viole; la jeune fille rentre le lendemain à la maison paternelle, n'osant à peine parler et se cachant le visage de ses mains. Le capitaine, blessé grièvement dans la lutte, car il a été poursuivi par le frère de sa victime, est ramené au village, et au même instant une députation des habitants vient apprendre à Crespo qu'il a été nommé, ce jour même, alcade; il se trouve ainsi le propre juge de son ennemi, mais la gravité sévère du magistrat tempère la haine du père. Il fait instruire l'affaire, bien simple, et conclut à la mort. Là, une difficulté se présente : le capitaine n'étant soumis qu'à la juridiction militaire, don Lope de Figueroa réclame son lieutenant et menace de mettre le feu aux quatre coins du village si l'on touche à un cheveu d'un de ses soldats. Tout le régiment envahit Zalamea, les armes à la main, avec des cris de guerre. Crespo reste calme, inébranlable; sur un signe de lui, le rideau du fond du théâtre s'écarte et l'on voit le capitaine, la tête prise dans l'écrou de la garrotte, mort; Crespo vient de le faire exécuter. Philippe II, qui passe en ce moment par le village, se fait rendre compte de l'affaire et, quoique Crespo eût dépassé ses droits, le nomme à vie alcade de Zalamea.

Ce drame, d'une sobriété de détails étonnante, et qui est comme un tableau où la lumière est habilement jetée sur un seul groupe, a un intérêt profond, une grande force de vérité et de pathétique. Le caractère du paysan magistrat, si conciliant et si honnête, si respectueux mais si ferme, à qui la douleur n'arrache pas une plainte, mais qui ne veut pas que la vengeance lui échappe des mains, quitte à subir les plus cruelles représailles des soldats, est un des plus beaux, des plus complets qu'ait tracés Calderon. Collot-d'Herbois, dans son imitation, s'est borné à changer les noms, à retrancher quelques scènes trop pittoresques et à remplacer par de longues tirades déclamatoires les accents pathétiques du poëte espagnol.

Paysan (LE), opéra-comique en un acte, paroles d'Alboise, musique de M. Charles Poisot (Opéra-Comique, le 16 octobre 1850). L'auteur du livret reproduit un des épisodes légendaires de la vie de Henri IV et l'attribue à Joseph II. La scène se passe aux frontières de l'Autriche et de la Prusse. Un jeune officier de fortune, au service de l'empereur, aime la nièce d'un baron fort entêté de sa noblesse. Celui-ci refuse de s'allier à la famille d'un paysan; mais l'empereur s'intéresse au sort des deux jeunes gens. Une partie de chasse le conduit chez le villageois. Il s'y régale avec grand appétit d'un quartier de chevreuil et, pour lever les scrupules du baron, il anoblit son hôte rustique. Cet ouvrage a été le début au théâtre de M. Charles Poisot, élève distingué d'Halévy. La partition du *Paysan* annonçait les qualités les plus solides, de la verve mélodique, un sentiment vrai de la déclamation, une harmonie correcte et variée. Il est regrettable qu'on n'ait pas encouragé ce compositeur dans la carrière où le portaient son organisation et ses bonnes études. L'ouverture débute par un andante, dans lequel on remarque un charmant effet produit par les clarinettes, les cors et les bassons. Elle se termine par un allegretto rustique plein d'entrain. Parmi les morceaux les plus saillants, nous rappellerons la romance, naïve et tendre, de Thérèse : *Ne plus le voir;* le duo bouffe : *Qui! vous! devenir noble un jour*, et les couplets *Gros et gras meunier, un soir*, qui ont bien la couleur et le ton de notre vieille musique française.

PAYSANDAILLE s. f. (pé-i-zan da-lle; *ll* mll. — rad. *paysan*). Tas de paysans, ramassis de paysans. ‖ Vieux mot.

PAYSANDU, ville de l'Uruguay, ch.-l. du département du même nom, sur le fleuve l'Uruguay et près de la rivière Queguay; 4,500 hab. Cette petite ville a un commerce et une industrie florissants. Son commerce consiste en laines, cuirs, peaux, crins, os, cornes et suifs. Sa principale industrie est la préparation, à Fray-Buentos, de l'extrait de viande connu en Europe sous le nom d'extrait de viande de Liebig.

PAYSANNERIE s. f. (pe-i-za-ne-rî — rad. *paysan*). Condition des paysans : *J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche* PAYSANNERIE. (Mol.) *J'ai quatorze quartiers de* PAYSANNERIE. (Proudh.)

— Littér. Œuvre littéraire où l'on peint les mœurs des paysans : *Pour notre part, nous ne sommes pas fous des* PAYSANNERIES, *à moins qu'elles ne soient signées du nom illustre de George Sand.* (Alb. Second.)

PAYSANNESQUE adj. (pe-i-za-nè-ske — rad. *paysan*). Néol. Qui appartient aux paysans, qui est dans leurs mœurs, leurs habitudes : *C'est ainsi que j'appris à trouver du plaisir et une certaine vie* PAYSANNESQUE *dans ces travaux domestiques du ménage.* (Lamart.)

PAYS-BAS s. m. pl. (pe-i-ba — nom d'une contrée). Fam. Derrière :

> Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas
> Avait usé l'étui des *pays-bas*.
>
> GRESSET.

PAYS-BAS, dénomination qui fut donnée à plusieurs reprises, dans l'histoire, à la contrée située au N.-E. de la France, baignée au N.-O. par la mer du Nord, et séparée de l'Allemagne par l'Ems et le Rhin. Charles-Quint réunit sous ce nom les dix-sept provinces qui formaient l'ancien cercle de Bourgogne dans l'empire germanique. Douze de ces provinces étaient l'héritage de Charles le Téméraire; c'étaient le Limbourg, le Luxembourg, la Franche-Comté, la Zélande, la Hollande, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Brabant, les comtés de Namur, d'Anvers et de Malines. Les cinq autres (Frise, Gueldre, Groningue, Over-Yssel et Utrecht) étaient des acquisitions de Charles-Quint. En 1556, les Pays-Bas passèrent à la couronne d'Espagne; mais bientôt les sept provinces septentrionales se rendirent indépendantes et formèrent la république des Provinces-Unies (v. ce mot); d'autre part, Louis XIV s'empara de l'Artois, de la Franche-Comté et d'une partie de la Flandre. Le reste forma ce qu'on appela les Pays-Bas espagnols, qui comprenaient le Hainaut, la Flandre allemande, le Limbourg, le Luxembourg, le Brabant méridional, Namur, Anvers et Malines. En 1714, après le traité d'Utrecht, qui cédait ces provinces à l'Autriche, elles prirent le nom de Pays-Bas autrichiens. Pendant la Révolution française, elles furent conquises par Dumouriez et Jourdan, et cédées à la France par le traité de Lunéville en 1801. Elles formèrent huit départements : Sambre-et-Meuse, Jemmapes, la Lys, l'Escaut, la Dyle, les Forêts, la Meuse-Inférieure et les Deux-Nèthes. Plus tard, la réunion de la république des Provinces-Unies à la France forma encore huit nouveaux départements : Bouches-de-l'Escaut, Bouches-du-Rhin, Bouches-de-la-Meuse, Zuyderzée, Bouches-de-l'Yssel, Yssel-Supérieur, Frise et Ems-Occidental. Après les événements de 1814, ces seize départements formèrent le royaume des Pays-Bas, que la Révolution de 1830 divisa en royaume de Hollande et royaume de Belgique. V. ces deux mots.

Pays-Bas sous Philippe II (HISTOIRE DU SOULÈVEMENT DES), par Schiller (Leipzig, 1788, trad. en français; Bruxelles, 1817, et Paris, 1827). Cet ouvrage, qui s'arrête à l'année 1567, au moment où commence l'administration du duc d'Albe, n'expose que le prologue de la révolte des Pays-Bas. D'Albe n'a gouverné les Pays-Bas que pendant huit années; mais ce temps lui a suffi pour livrer aux bourreaux dix-huit mille hérétiques, sans compter les milliers de citoyens exterminés dans les batailles, après les victoires, à la suite des trahisons ou des capitulations. Ces tableaux effrayants n'ont pas été retracés par le pinceau tragique de Schiller. L'histoire s'ouvre par un aperçu rapide de l'état des Pays-Bas sous Charles-Quint. L'auteur oppose adroitement le despotisme timide de Charles muselé en Flandre par des priviléges qu'il n'osait enfreindre, et qui avait au moins pour excuse l'immense prospérité commerciale qu'il traînait à sa suite, au despotisme sombre de Philippe II, qui mit sa politique au service de la religion pour avoir le droit de se servir de celle-ci pour sanctifier sa politique. Il peint avec finesse une nuance qui a échappé à la plupart des historiens, cette petitesse de vues mal cachée sous une hauteur calculée, cette jalousie d'une âme étroite, irritée des succès d'autrui, cette dévote obstination qui fit sacrifier à Philippe ses armées, ses trésors et son repos. Les portraits d'Egmont et du prince d'Orange sont aussi tracés avec soin et habilement opposés l'un à l'autre.

Dans cet ouvrage, Schiller est resté inférieur à lui-même, si on rapproche cette histoire de celle de la *Guerre de Trente ans*; il est loin pourtant d'avoir composé une œuvre médiocre : des portraits tracés avec noblesse, des tableaux poétiques donnent à sa composition un remarquable mérite littéraire; comme travail historique, elle peut, dans certaines parties, passer pour un modèle. C'est une œuvre instructive en même temps qu'une peinture colorée. Dans son désir d'être un historien impartial, Schiller dépasse souvent le but. En parlant de certains hommes publics qui ont sacrifié sans cesse à leur cupidité ou à leur orgueil les intérêts de leur patrie, il use à leur égard de tant de ménagement ou de complaisance, qu'ils prennent sous sa plume une attitude noble ou fière, des formes presque honorables que les historiens catholiques mêmes ne leur ont pas toujours prêtées. L'auteur allemand leur accorde du génie, sans dire assez que c'est un génie malfaisant au service de la tyrannie. L'histoire ne fournit pas d'elle-même tous les détails dont Schiller compose ses portraits; mais accoutumé, dans des productions dramatiques, à ne point présenter de personnages indécis, il cède volontiers à cette habitude en écrivant des annales et consent ainsi à rester moins vrai pour devenir plus pittoresque : il sacrifie la fidélité qu'on attend de lui aux effets qu'il veut obtenir. De là des physionomies nouvelles prêtées à des acteurs auparavant mieux connus, et de fausses couleurs appliquées parfois aux événements qui ouvrent l'histoire de la révolution flamande. Souvent même le poëte efface tout à fait l'historien. Quand, à propos d'une multitude qui court à la rencontre du prince d'Orange arrivant à Anvers, Schiller nous dit que « des figures humaines semblaient sortir tout à coup des haies, des murs, des cimetières, et même du fond des tombeaux, » il prend le style de la scène romantique.

Il s'en faut que Schiller ait étudié ou même connu tous les historiens qui avant lui avaient raconté le soulèvement des Pays-Bas; mais il a pris soin d'encadrer dans ses récits les documents originaux qui expliquent les faits. Parmi les pièces qu'il cite en entier se trouve le compromis (rédigé par Marius de Sainte-Aldegonde) dont les signataires s'engageaient à exposer leur fortune et leur vie pour expulser des Pays-Bas l'inquisition et la tyrannie espagnole.

La traduction française de cette histoire, par Châteaugiron (Paris, 1827, 2 vol.), est plus fidèle et plus soignée que celle de 1817.

Pays-Bas (HISTOIRE DES COMMENCEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE AUX), par Daniel Stern (Paris, 1872, 1 vol. in-8°). Dans ce volume, qui comprend les événements accomplis dans les Pays-Bas de 1581 à 1625, l'auteur s'est proposé de montrer, comme il nous l'apprend lui-même, « de quelle manière, dès le commencement de l'état républicain, une nation petite par le nombre, pauvre par le territoire, sut se rendre grande par ses vertus, et comment, au bout de peu d'années, son courage, son patriotisme, ses richesses et sa liberté l'avaient fait rechercher, craindre ou envier des plus puissants princes. » Le soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole et la fondation des Provinces-Unies sont un des faits les plus importants des temps modernes; car, en conquérant leur liberté, les Provinces-Unies ne se sont pas bornées à lutter et à vaincre pour elles seules. En conquérant leur liberté, elles ont servi la liberté politique du monde et la liberté des esprits. Ce qui ajoute à l'intérêt des luttes par lesquelles les Pays-Bas se sont constitués en nation libre, c'est l'originale grandeur des personnages qui s'y sont trouvés engagés, Guillaume le Taciturne, Philippe II, Maurice de Nassau, Barneveldt. « Les motifs variés et puissants d'intérêt qui se trouvent dans cette histoire, dit M. Nefftzer, Daniel Stern les a réunis et fondus dans une œuvre magistrale, à la fois savante et vivante, aussi belle de forme que noble d'inspiration, pleine de la passion des causes généreuses, mais d'une passion gouvernée par la haute impartialité historique. C'est un tableau d'histoire d'un grand style, où toutes les choses sont à leur place, où toutes les figures ont leurs justes proportions et leurs mouvements naturels. » Parmi les plus beaux morceaux citons le portrait de Guillaume le Taciturne, l'exposé des projets de Philippe II, le siége d'Anvers, la bataille de Nieuport, le conflit entre Barneveldt et Maurice de Nassau. Dans cet ouvrage, où l'auteur joint à un goût délicat et sûr l'étendue du savoir, l'élévation des vues, la hardiesse et la justesse des pensées, et où l'on trouve une virilité d'esprit bien faite pour surprendre lorsqu'on songe que sous le pseudonyme de Daniel Stern se cache une femme (la comtesse d'Agoult), on ne trouve guère à noter que quelques légers défauts. C'est ainsi que l'auteur suppose les choses dont il parle beaucoup mieux connues qu'elles ne le sont généralement. Il les introduit directement dans son récit sans une explication préalable et suffisante. En second lieu, la continuité des événements n'est pas assez marquée, ce qui déroute le lecteur, les dates ne suppléant pas suffisamment à l'ordre chronologique.

PAYS-BAS (NOUVEAUX-), dénomination que les Hollandais donnèrent, en 1621, à leur colonie de l'Amérique du Nord, comprise entre la Delaware et le Connecticut, et qui leur fut enlevée par les Anglais en 1664. Cette colonie avait pour chef-lieu Fort-Amsterdam, qui est devenu New-York.

PAYS-BAS FRANÇAIS, nom donné, au XVI^e siècle, à un grand gouvernement du N. de la France, comprenant la Flandre française, le Cambrésis, le Hainaut, une partie de l'évêché de Liége et une partie de l'évêché de Namur; ce gouvernement avait pour chef-lieu Lille. Il fait aujourd'hui partie du département français du Nord et du royaume de Belgique.

PAYSEN (André-Pierre-Benoît), jurisconsulte allemand, né à Kiel en 1786, mort à Ploen (Holstein) en 1841. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Copenhague, il devint auditeur d'un régiment d'infanterie (1809), suivit en 1815 les troupes alliées à Paris, où il resta jusqu'en 1818, puis revint dans son pays, occupa les fonctions de bailli et de président du tribunal de première instance à Ploen, et reçut, en 1836, le titre de conseiller de justice. On lui doit plusieurs ouvrages importants, notamment : *Principes du code pénal militaire danois* (Rendsbourg, 1819); *Heures récréatives pour les jurisconsultes* (1829); *Instructions pour les préposés des communes* (Kiel, 1826); *Instructions pour les tuteurs d'après le droit allemand et le droit danois* (1827).

PAYTA, ville maritime du Pérou, départ. nord de Piura, à 400 kilom. N.-O. de Truxillo, sur une baie de l'océan Pacifique, par 5° 5' de latit. S. et 83° 30' de longit. O.; 8,000 hab. Cette ville est située dans une plaine complétement privée d'eau, et la chaleur y est très ardente. Elle possède un port excellent, un des plus commerçants du Pérou. Il exporte de Piura de la cire, du salpêtre, du fil d'aloès, des chapeaux de paille, et importe des produits manufacturés et des modes d'Europe.

PAYTINE s. f. (pa-i-ti-ne). Chim. Alcaloïde extrait d'un quinquina blanc qui venait de Payta.

— **Encycl.** M. O. Hesse donne le nom de *paytine* à un alcaloïde qu'il a retiré d'un quinquina blanc de Payta. On épuise, pour l'extraire, l'écorce pulvérisée par de l'alcool, on distille, on soumet le résidu de la distillation à l'action d'une solution alcoolique de soude, et on l'agite avec de l'éther. La solution éthérée est ensuite traitée par l'acide sulfurique étendu. On décante la liqueur aqueuse et, après l'avoir exactement neutralisée par l'ammoniaque, on la précipite par l'iodure de potassium. L'iodure ainsi préparé étant de nouveau décomposé par la soude, on obtient, par l'agitation avec l'éther, une solution qui fournit, en s'évaporant, de beaux cristaux incolores de *paytine* pure. Celle-ci répond à la formule $C^{21}H^{24}Az^{2}O + HO$; elle diffère donc de la cinchonine $C^{20}H^{24}Az^{2}O$ par un atome de carbone qu'elle contient en plus. C'est un isologue de l'homologue inconnu de la cinchonine, dont la formule serait $C^{21}H^{26}Az^{2}O$.

La *paytine* est soluble dans la benzine, l'éther, le chloroforme, le pétrole et l'alcool. Elle est peu soluble dans l'eau; elle fond à 15 degrés.

Le chlorhydrate $C^{21}H^{24}Az^{2}O,HCl$ forme des prismes incolores solubles dans 16.6 parties d'eau à 15°. Il possède une saveur assez amère et ne paraît pas être vénéneux. Le chloroplatinate $(C^{21}H^{24}Az^{2}O,HCl)^{2}PtCl^{4}$ s'obtient à froid sous la forme d'un précipité amorphe jaune.

Distillée avec de la chaux iodée, la *paytine* fournit un composé non azoté, la paytone en lamelles ou aiguilles incolores, soluble dans l'alcool et dans l'éther, indifférente pour les bases et les acides. L'eau précipite la paytone en flocons blancs de sa solution alcoolique.

PAYTONE s. f. (pa-i-to-ne — de *Payta*, n. pr. de lieu). Chim. Corps non azoté, qui se produit lorsqu'on distille la paytine avec de la chaux sodée.

— **Encycl.** V. PAYTINE.

PAYZAC, bourg de France (Dordogne), cant. de Lanouaille, arrond. et à 61 kilom. de Nontron, sur une colline dominant la haute Vezère; pop. aggl., 446 hab. — pop. tot., 2,234 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Usines métallurgiques, papeteries; foires nombreuses. Dolmens aux environs.

PAZ (LA), ville du Mexique, dans l'État de Mechoacan, à 100 kilom. N.-O. de Valladolid; 3,000 hab.

PAZ D'AYACUCHO, ville de la Bolivie, ch.-l. du départ. de La Paz ou Ayacucho, au pied du versant oriental des Andes, près du lac Titicaca, à 312 kilom. N.-O. de Chuquisaca, par 16° 29' de latit. S. et 70° 29' de longit. O.; 46,372 hab. Résidence du gouvernement. Évêché, couvents d'hommes et de religieuses. Grande et bien bâtie, cette ville est située dans la vallée du Choqueapo, au pied du pic de l'Illimani, à 4,050 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un terrain très-égal, quoique environné de collines de toutes parts. Ses principaux monuments sont la cathédrale, l'université, l'école des arts mécaniques et le collége des sciences. On y remarque une place splendide.

Sa situation sur les bords du lac Titicaca, transit des marchandises d'Europe par le Pérou, et un vaste réseau de chemins de fer en construction, qui achèvera de mettre ce point en communication avec les provinces de l'intérieur, font de cette ville le grand comptoir des affaires de la Bolivie.

Le commerce annuel de La Paz est estimé à 20 millions de francs. L'exportation consiste en produits minéraux : or, argent, cuivre et étain, et en produits agricoles : quinquina, maté ou thé du Paraguay, café, cacao, tabac, manioc, riz, vanille, etc. Dans les environs se trouvent les riches mines de cuivre de Corocoro et les cours d'eau aurifères de Tipuani et de Mapuri.

La température est froide; mais, dans les vallées, le sol est fertile, et l'on y cultive même la canne à sucre, dont les plantations, à Tomina, durent trente ans. Dans les environs et dans un rayon de 70 à 80 kilom., on trouve le Nevado d'Illimani, qui, au point de vue de l'élévation, est la troisième montagne du nouveau monde. Plus loin, Tiguanago, village situé près du lac Titicaca, renommé par les ruines antiques que l'on y remarque; enfin Sorata, village remarquable par le voisinage du Nevado-de-Sorata, la plus haute montagne connue de l'Amérique. La Paz, fondée en 1548, reçut son nom en mémoire de la paix qui suivit la défaite de Gonzalo Pizarre. Le général Sucre y défit les Espagnols en 1814, et sa victoire consolida l'indépendance du Pérou.

PAZ (Jean-Augustin DU), généalogiste et dominicain français, né en Bretagne, mort à l'abbaye de Sainte-Croix-de-Quimperlé en 1631. On a de lui, outre divers travaux manuscrits : *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (Paris, 1619, in-fol.); *Généalogie des maisons de Rosmadec et de La Chapelle* (Rennes, 1629, in-4°).

PAZ (Eugène), écrivain et gymnasiarque français, né à Bordeaux en 1837. Peu après avoir terminé ses études dans sa ville natale, il se rendit à Paris, obtint un emploi chez un agent de change et ne tarda pas à publier dans divers journaux des articles financiers et littéraires. Vers cette époque, pour se guérir d'une affection nerveuse, il eut recours à l'hydrothérapie et à la gymnastique, et obtint des résultats tellement satisfaisants, qu'il résolut de faire revivre en France le goût des exercices gymnastiques, trop négligés et appelés à rendre d'incalculables services. Dans ce but, il étudia les ouvrages anciens et modernes relatifs à ce sujet, suivit des cours de physiologie et d'anatomie et ouvrit au public, au mois d'avril 1865, un gymnase modèle, qui acquit aussitôt une grande notoriété et dont la presse parla avec les plus grands éloges. Depuis cette époque, M. Paz a publié plusieurs ouvrages destinés à faire connaître et à populariser les résultats de ses études et de ses recherches. En 1868, il fut chargé par le ministre de l'instruction publique d'aller étudier à l'étranger l'enseignement de la gymnastique. Ayant visité l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et la Suède, il publia un rapport dans lequel il n'hésitait pas à affirmer que « tout le secret de la victoire de Sadowa est dans la gymnastique pratiquée par les écoles prussiennes. » Bien que cette affirmation ne fût point indiscutable, on ne pouvait néanmoins méconnaître la parfaite justesse de beaucoup des appréciations de M. Paz, et peu après un décret rendait obligatoire la gymnastique dans les écoles. En 1869, il ajouta à ses ouvrages un journal spécial qu'il intitula le *Moniteur de la gymnastique scolaire, hygiénique et médicale*. Outre des articles insérés dans le *National*, le *Journal de Paris*, le *Soleil*, le *Petit journal*, etc., on lui doit : la *Santé de l'esprit et du corps par la gymnastique* (1865, in-18); la *Gymnastique obligatoire* (1868, in-18); les *Hommes et les femmes fortes de tous les temps* (1870, in-18), trad. du *De arte gymnastica* de Mercurialis; l'*Hydro-gymnastique* (1870, in-18); *Moyen infaillible de prolonger l'existence et de prévenir les maladies* (1870, in-8°), etc.

PAZANNE (SAINTE-), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. du Pellerin, arr. et à 27 kilom. de Paimbœuf, sur le Tenu; pop. aggl., 616 hab. — pop. tot., 2,486 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Aux environs, dolmen effondré de la Salle des Fées, dont les pierres sont chargées de sculptures. Château d'Ardennes.

PAZEND s. m. (pa-zaindd). Linguist. Ensemble des gloses qui accompagnent la traduction pehlvie des livres de Zoroastre. V. ZEND.

PAZMANY (Pierre), cardinal hongrois, né à Grosswardein en 1570, mort à Presbourg en 1637. Tout jeune encore, il abandonna le protestantisme, entra chez les jésuites, professa la théologie à Graetz, et, de retour dans son pays (1607), il s'attacha avec beaucoup de succès, grâce à son éloquence, à combattre la religion luthérienne. Sa réputation le fit appeler, en 1616, au siége archiépiscopal de Gran. Devenu primat de Hongrie, il contribua puissamment à l'élection au trône de l'archiduc d'Autriche (1618), reçut le chapeau de cardinal en 1629 et fut chargé, en 1632, d'une mission diplomatique auprès d'Urbain VIII. On lui doit un certain nombre d'ouvrages de controverse et de dévotion, entre autres *Hodegus, seu dux ad veritatem* (Presbourg, 1613, 3 vol. in-fol.); *Conciones in Evangelia omnium dominicarum* (1636, in-fol.).

PAZZI, famille gibeline de Florence, une des plus illustres et des plus riches de la république. Elle est célèbre dans l'histoire par la conjuration qu'elle forma, en 1478, contre les Médicis. Jaloux de la grandeur d'une maison rivale, zélés pour la liberté de leur patrie, les Pazzi formèrent le projet de rendre à la république son antique constitution. Jacques, chef de cette maison, et son neveu François, Salviati, archevêque de Pise, Bernardo Bandini, Jacques Poggio, fils du célèbre historien Poggio Bracciolini, furent les principaux chefs de cette fameuse *conspiration des Pazzi*, à laquelle étaient initiés le pape Sixte IV et son neveu le cardinal Riario, et qui avait pour but de tuer Julien et Laurent de Médicis, chefs du gouvernement de Florence. Le dimanche 26 avril 1478, dans la cathédrale, au moment de l'élévation, François Pazzi et Bandini se jetèrent sur Julien et le percèrent de leurs poignards, mais ceux qui devaient tuer Laurent ne lui firent qu'une légère blessure et le laissèrent échapper. Pendant ce temps, Jacques, descendu sur la place publique pour appeler les Florentins aux armes et à la liberté, fut vaincu par les amis des Médicis; l'archevêque Salviati ne fut pas plus heureux en cherchant à s'emparer du palais de la seigneurie; il fut pris et pendu aux fenêtres en habits pontificaux. Soixante-dix personnes eurent le même sort, tous les Pazzi périrent par la main du bourreau ou passèrent le reste de leurs jours dans les cachots. Dans la même année, Ange Politien, dévoué aux Médicis, publia l'histoire de cette catastrophe, dont il avait été témoin oculaire : *Pactianæ conjurationis commentariolum* (Florence, 1478). La conjuration des Pazzi a fourni au poëte Alfieri le sujet de l'une de ses meilleures tragédies. M. Raymond Castellan a publié, dans la *Revue de Paris*, un travail sur ce sujet historique. Il est intitulé : les *Pazzi*. On peut aussi consulter l'histoire de Laurent de Médicis, par Roscoe, etc.

PAZZI (Cosme), prélat italien, de la famille des précédents, né à Florence en 1467, mort dans cette ville en 1513. Il était fils de Guillaume Pazzi et de Blanche de Médicis, sœur de Laurent. Le pape Alexandre VI (Borgia) le nomma évêque d'Oleron, en France, mais Cosme ne prit jamais possession de ce siége épiscopal. Après avoir été député par les Florentins auprès de l'empereur Maximilien à l'occasion de la guerre de Pise, il devint évêque d'Arezzo et renonça au siége d'Oleron. Alexandre VI lui confia une mission en Espagne, puis le chargea d'aller complimenter le roi de France Louis XII, lors de son avénement au trône. Le pape Jules II le nomma archevêque de Florence. Il est le premier qui ait fait connaître, par une traduction latine, les *Dissertations* de Maxime de Tyr (Rome, 1517, in-fol.). — Son frère, Alexandre PAZZI, né à Florence en 1483, mort vers 1535, a composé quelques tragédies et a donné une version de la *Poétique* d'Aristote.

PAZZI (sainte Madeleine de), carmélite italienne. V. MADELEINE.

PAZZIS (Maxime ROCH DES SEGUINS DE), écrivain français, né à Carpentras en 1764, mort à Paris en 1817. Prêtre et pourvu d'un riche bénéfice au moment de la Révolution, il émigra en Angleterre, revint en France après le traité de Lunéville, devint, en 1809, grand vicaire de Troyes, accompagna à Gand, en 1813, l'abbé de La Brue, nommé évêque de cette ville par Napoléon, du vivant du titulaire, M. de Broglie; il fut accusé d'avoir provoqué des mesures de rigueur contre le clergé resté fidèle à ce dernier. En 1814, il se rendit à Paris, où il termina sa vie. Son principal ouvrage est un *Mémoire statistique du département de Vaucluse* (Carpentras, 1808, in-4°), rédigé avec beaucoup de soin.

PÉ s. m. (pé). Nom de la lettre P.

PÉ. L'orthographe variant pour les mots qui commencent ainsi, voir par PÆ ceux qui ne se trouvent pas ici.

PÉ (SAINT-), ville de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. d'Argelès, à 25 kilom. de Tarbes, sur le gave de Pau et le ruisseau de Batmal, vis-à-vis de l'embouchure de la Génie; pop. aggl., 1,721 hab. — pop. tot., 2,636 hab. Petit séminaire. Mine de fer dans la montagne de Tres-Crous; martinets, clouterie, fabrique d'instruments aratoires, d'ustensiles de cuisine, de peignes de buis et de mouchoirs.

Le nom primitif de Saint-Pé était Geyres; mais, en 1032, Sanche Guillaume, duc de Gascogne, consacrant par un monument sa victoire sur les pirates normands, y fonda un monastère de bénédictins auquel il donna le nom de Saint-Pierre, dont, par traduction, le patois local aidant, fit Saint-Pé. Le duc accorda de nombreux priviléges aux moines, dont le couvent devint bientôt un des plus riches et des plus puissants de la province. « Il leur fit don, dit la chronique, de ses armes de guerre, très-artistement travaillées en or, avec son bouclier et sa lance, et d'une maison dans Salies (v. ce mot) avec sa poêle à faire du sel, et il fit la délivrance de toutes ces choses avec sa ceinture d'argent, qu'il mit sur l'autel. » Les guerres de religion firent souffrir de grands dommages à Saint-Pé, dont Montgommery brûla l'église et le monastère. La basilique, jadis une des plus remarquables du Béarn, ne se compose plus aujourd'hui que des trois absides, du fond du bas côté du sud et de la tourelle d'escalier de l'angle sud-ouest. Quant au cloître, il n'offre plus que quatre doubles chapiteaux avec leurs colonnettes et leurs sculptures, refaites au XVe siècle. « Le bas-relief le plus remarquable, dit M. Cenac-Moncaut dans ses intéressantes *Recherches sur le midi de la France*, est celui qui représente l'apparition de l'ange aux bergers. Sur le haut de la montagne, deux bergers plus rapprochés de l'ange ont déjà reçu la bonne nouvelle et reviennent [illegible] de leurs camarades. Mais celui-ci montre peu d'empressement et semble répondre par ce verset d'un noël patois dont voici la traduction :

> « Laisse-moi dormir!
> Ne viens pas me troubler la cervelle.
> Laisse-moi dormir,
> Tire de l'avant par les chemins.
> Je n'ai pas [illegible],
> Je n'ai que faire de ta nouvelle.
> Laisse-moi dormir. »

La petite ville de Saint-Pé [illegible] jolie promenade qui [illegible] le Gave et à [illegible] les grandes [illegible] de [illegible]. C'est [illegible] tous les ans la chasse des [illegible], en septembre et en octobre. Ce genre de chasse est pratiqué au surplus dans toutes les Pyrénées.

PEABODY (George), célèbre philanthrope américain, né en 1795 dans [illegible] de [illegible] de Peabody [illegible] Massachusetts [illegible] 1869. Fils d'un commerçant [illegible] et montra bientôt [illegible] le travail et une si grande [illegible] du commerce, que, dès 1812, [illegible] qui était aussi [illegible] et le mit à la tête de sa maison. La guerre ayant éclaté peu après avec l'Angleterre, Peabody entra comme volontaire dans l'armée et [illegible] au corps de troupes qui défendit le fort Warburton. À la paix, il devint l'associé d'Elisha Riggs de Baltimore, dont la maison faisait des affaires considérables. Il habita l'Amérique jusqu'en 1837, époque à laquelle, étant [illegible] considérable et d'une maison [illegible] de commerce, il se rendit en Angleterre, où il s'acquit en peu d'années [illegible] négociant. La raison sociale George Peabody et Cie [illegible] universelle en Angleterre et en Amérique. Le chef de la maison [illegible] à la bonne réputation de son nom, à conclure une foule d'heureuses opérations financières pour plusieurs États de l'Union, et, tout en augmentant sa fortune dans d'énormes proportions, il contribua [illegible] ment, en 1845, à rétablir le crédit fortement compromis de l'État de Maryland, que la législature de cet État lui en exprima ses remercîments [illegible]. Lors de l'Exposition universelle de Londres en 1851, il prit à sa charge tous les frais d'installation et de décoration de la division destinée aux États-Unis; l'année suivante, en l'honneur du centième anniversaire de la fondation de sa ville natale, il fit don à celle-ci d'une somme de [illegible] dollars ([illegible] fr.), qui devait être employée dans l'intérêt de l'instruction publique. Dans la suite, il fit encore à la même ville des donations [illegible], qui s'élevèrent ensemble à la somme de 5 [illegible] dollars (plus de 2 millions de francs), et qui servirent à la fondation du Peabody Institute. Vers la même époque, il contribua pour une somme importante aux frais de l'expédition envoyée au pôle nord, sous les ordres du docteur Kane, à la recherche de John Franklin, et Kane donna à l'une des terres qu'il découvrit le nom de *Peabody Land* (terre de Peabody).

Après une absence de vingt ans, Peabody alla, en 1857, visiter sa patrie et fit, à cette occasion, une [illegible] de dollars, [illegible] plus considérable fut celle d'une somme de [illegible],000 dollars pour l'établissement d'un institut littéraire et scientifique à Baltimore. En se retirant des affaires en 1851, avec une immense fortune, il avait donné à la ville de Londres une somme de [illegible] sterl. (3,750,000 fr.), qui, d'après sa volonté expresse, devait être employée à la construction de logements pour les classes pauvres laborieuses de Londres. En janvier 1866, il donna encore une somme égale, qui devait recevoir la même destination. Dans une lettre qu'il écrivit à cette époque à M. Adams, ambassadeur des États-Unis à Londres, il s'expliquait [illegible] sur les moyens d'employer cet argent de la façon la plus [illegible] des masses pauvres de Londres. En 1864, la première de ces vastes cités ouvrières fut ouverte dans le quartier de Spitalfields, sous le nom de *Logements de Peabody* (*Peabody dwellings*). Si une certaine classe de la population pauvre de Londres ne fut pas satisfaite des libéralités de Peabody, c'est que ces libéralités [illegible] aux [illegible] et aux vagabonds, mais seulement aux travailleurs nécessiteux. A ces deux premières donations vint, en 1868, s'en ajouter une troisième de [illegible] de francs. [illegible]

[illegible] admirable, ne pourrait jamais [illegible] toria exprima aussi [illegible] ment matériel et intellectuel [illegible] Sud.

En mars 1867, le congrès des États-Unis vota à George Peabody, au nom de la nation, des remercîments [illegible]

faits dont le peuple américain lui était redevable. Il ne nous est pas possible de mentionner ici en détail toutes les [illegible] qu'il a faites des deux côtés de l'Océan. Contentons-nous de [illegible] qu'en [illegible], l'état de sa santé l'ayant forcé de [illegible] en Amérique, il [illegible] encore [illegible] collège de Washington, dans la Virginie, [illegible] à Peabody Institute du Massachusetts, et [illegible] dollars au Peabody Institute de Baltimore. C'est à bon droit que le *New-York Tribune* put dire à cette époque : « M. Peabody a droit à notre reconnaissance non-seulement pour le bien qu'il a fait dans des proportions auxquelles [illegible], mais [illegible] [illegible] Cet illustre philanthrope s'est éteint le 4 décembre [illegible], en emportant les regrets des Anglais et des Américains, et laissant de ses bienfaits un impérissable souvenir.

PEACHAM (Henri), littérateur anglais, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Pendant un long séjour en Italie, il apprit [illegible], la musique, devint, à son retour en Angleterre, précepteur des fils du comte d'Arundel, qu'il accompagna dans les Pays-Bas, et termina sa vie dans [illegible]. On a de lui des ouvrages qui ont joui d'une grande vogue au XVIIe siècle. Les principaux sont : *Minerva Britanna* ou *Jardin des [illegible]* (Londres, 1612); *le Banquet de l'[illegible]* (Londres, 1620) [illegible] (Londres, [illegible]) *la Valeur d'un penny* (Londres, 1647), livre agréable et humoristique, souvent réédité; *les Exercices d'un gentilhomme* (Londres, 1630).

PÉAGE s. m. (pé-a-je. — Ce mot vient, non pas de *payer*, comme on serait tenté de le croire, mais du bas latin *pedaticum*, provenu du latin *pedes*, piéton, qui vient lui-même de *pes*, *pedis*, pied, ou la racine sanscrite *pad*, aller. *Pedaticum* et *péage* signifient proprement action de porter le pied, de passer; [illegible]). Droit perçu pour le passage des personnes, des animaux, des [illegible] : *Payer, acquitter le* PÉAGE. [illegible] où l'on paye ce droit : *S'arrêter au* PÉAGE.

— Par ext. Perte qu'on subit habituellement dans certaines circonstances, et qui est comme un tribut que l'on paye :

> [illegible] des vents pendant plus d'un voyage,
> [illegible] n'exigea de péage
> [illegible] de ses [illegible]...
>
> La Fontaine.

— **Encycl.** Le *péage* est d'invention romaine; les conquérants du monde, pour subvenir aux dépenses de l'État, imposèrent un [illegible] général sur toutes les marchandises que l'on transportait d'un lieu à un autre. Ce droit s'appelait *portorium* et équivalait à notre *péage* féodal. Rome et l'Italie se virent accablées de *péages* jusqu'au temps où le préteur Cecilius Metellus les abolit par une loi, qui fut aussi bien accueillie par le peuple qu'elle fut mal reçue par les [illegible] et par les riches. Cet état de choses dura en Italie jusqu'à la fin de la république. César rétablit alors les droits de *péage* qu'Auguste ne fit qu'augmenter.

Les conquérants barbares laissèrent subsister du monde romain tout ce qui était avantageux à leur puissance; les *péages* furent donc maintenus. Pendant tout le moyen âge, [illegible], pas un pont, pas un gué, pas [illegible] établi un [illegible] *péage*. Les [illegible] *péage*; [illegible] reau se croyait permis de faire payer les voyageurs traversant sa terre; autant de seigneurs à traverser, autant de [illegible] à satisfaire, sous peine d'être dévalisé; quelques-uns, les [illegible] en voyage [illegible] sous la protection de quelque comte puissant ou d'un haut baron auquel ils payaient une forte somme, et [illegible] dans toute l'étendue de ses terres, si bien qu'ils n'avaient plus rien à craindre des vassaux de ce seigneur. Cet état de choses était tellement désastreux [illegible] pouvoir central tenta d'y remédier. Il défendit aux grands vassaux d'établir des droits de *péage* sans la permission du roi. Peu à peu, lorsque la grande féodalité eut disparu, les *péages* se perçurent au profit de l'État; les seigneurs hauts justiciers n'en jouissaient qu'en vertu d'une concession expresse, à moins qu'ils n'eussent en leur faveur une [illegible] immémoriale, que nul ne pût fixer l'époque de leur entrée en jouissance. Les seigneurs ayant droit de *péage* [illegible] avoir une pancarte contenant le [illegible] et de la suspendre en [illegible] que les passants pussent [illegible] devaient.

Au moyen âge, [illegible] un voyageur était [illegible] haut justicier [illegible] *péage*, ce seigneur devait [illegible] [illegible] justice [illegible] étaient [illegible] [illegible] au XIIIe siècle, par [illegible] des barons et des comtes, parmi lesquels nous citerons le comte de Bretagne, durent rembourser aux voyageurs ce qui leur avait été dérobé. Mais lorsque le meurtre ou le vol arrivait avant le soleil levé, le seigneur n'était responsable de rien. D'ailleurs, après l'établissement de la royauté sur toute la France, les seigneurs, n'ayant plus le droit d'armer leurs vassaux, ne furent plus tenus de défendre les voyageurs.

Pour remédier aux abus, le gouvernement royal, par la déclaration de Louis XIV du 31 janvier 1663 et l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, fixa les droits à percevoir et le mode de perception. Tout prétendant à la jouissance de droits de *péage* dut produire ses titres, et on institua un tribunal chargé d'en juger la validité. En 1724, on établit de nouveau un bureau composé de conseillers d'État et de maîtres des requêtes pour l'examen et la représentation des titres de tous ceux qui avaient quelque droit de *péage*. En 1779, un arrêt du conseil annonça que l'intention du roi était de supprimer, lorsque les circonstances le permettraient, les *péages* établis sur les grandes routes et sur les rivières navigables et de réserver seulement ceux qui se payaient sur les canaux ou les rivières qui n'étaient navigables qu'au moyen d'écluses exigeant un entretien. Ce même arrêt réduisit le nombre et la quotité des droits. L'Assemblée constituante, par la loi du 15 mars 1790, essaya de réprimer les abus qui subsistaient encore, et, le 17 juillet 1793, la Convention nationale supprima tous les droits sans indemnité. Mais bientôt, faute de ressources, on ne put plus entretenir les ponts et les routes, dont beaucoup devinrent impraticables. Pour obvier à cet état de choses, on en revint au système du *péage*. Des barrières, qu'on ne pouvait franchir sans payer, furent établies sur tous les chemins, sur tous les ponts, à toutes les portes des villes. On perçut l'argent du public sans beaucoup se préoccuper de l'entretien des routes. De vives protestations s'élevèrent contre ces abus. Bonaparte supprima les droits généraux de *péage* et de barrière, et les octrois durent pourvoir aux dépenses des communes.

Les *péages* sur les routes ont complétement disparu; mais il arrive encore qu'on paye pour traverser des ponts des droits de *péage*, limités au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions et aux réparations. L'État, en faisant construire des ponts, voulut être remboursé de ses avances et créa les *péages* modernes; il reconnut le même droit à toutes les compagnies ou à tous les individus qui, dans le but de faciliter la correspondance d'une rive de fleuve à l'autre, élèveraient un pont; mais il fut toujours convenu que ces ponts, à piles ou suspendus, deviendraient propriétés publiques après un certain temps, déterminé par les cahiers des charges. L'État a également établi des droits de *péage* sur les champs de foire, ou les campagnards ne purent plus faire stationner leurs bestiaux sans payer une somme légère. Ces *péages* n'ont pas de raison d'être; ils sont injustes et vexatoires, et, comme leur produit ne sert à aucun usage déterminé, ils sont condamnés par les économistes. Il n'en est pas de même des *péages* établis dans les halles pour couvrir les frais de construction ou de réparation.

Les contestations qui peuvent s'élever relativement à l'application des tarifs sont jugées par les conseils de préfecture sans recours au conseil d'État. L'individu qui refuse de payer ce droit est justiciable du tribunal de police, qui peut lui infliger une amende de la valeur d'une à trois journées de travail et, en cas de récidive, un emprisonnement de un à trois jours. En cas d'injures, de menaces ou voies de fait envers les agents de la perception, le tribunal correctionnel prononce une amende de 1 à 100 francs et un emprisonnement de 3 mois au plus, sans préjudice des dommages et intérêts. Quant aux préposés qui ont exigé un droit trop élevé, ils subissent les peines infligées au refus de payement.

Les *péages* ne se payent pas seulement sur terre, et les marins eux-mêmes n'en sont pas exemptés; ainsi, le *péage* du Sund, perçu par le Danemark, a souvent été l'objet de transactions diplomatiques; celui de Stade, sur l'Elbe, perçu par le Hanovre, a donné lieu, pendant longtemps, à de graves discussions.

Nous croyons que le *péage* établi pour le passage du canal de Suez ne sera pas contesté; chacun comprendra, en effet, que les financiers qui ont entrepris cette œuvre gigantesque doivent rentrer dans leurs fonds, tout en jouissant des intérêts de leur capital.

Il existait autrefois quelques *péages* fort singuliers dans le comté de [illegible], en Champagne :

Un cheval ayant les quatre pieds blancs payait 1 franc.

Un juif devant se mettre à genoux devant la porte du château et recevoir un soufflet du comte ou de son fermier.

Un chaudronnier (avec ses chaudrons) devait 2 deniers, si mieux n'aimait dire un *Pater* et un *Ave* devant le château.

PÉAGE (LE), bourg de France. V. BOURG-DE-PÉAGE.

PÉAGER, ÈRE s. (pé-a-jé, è-re — rad. *peage*). Personne qui perçoit le droit de péage : *C'est chose curieuse de voir comme, sur la route, les* PÉAGERS *s'empressent d'ouvrir chaque barrière.* (Ste-Beuve.)

— Adjectiv. Qui a rapport au péage, qui a le caractère du péage : *Taxe* PÉAGÈRE.

PEALE (Charles-Wilson), peintre américain, né à Chesterton (Maryland) en 1741, mort en 1826. Il fut à la fois un vaillant soldat, un législateur éclairé et un artiste d'une activité sans égale, doué des aptitudes les plus variées. Il savait fabriquer un harnais de cuir tout aussi bien que faire une montre ou modeler un vase d'argent; il empaillait les oiseaux pour les ornithologistes, et faisait des cours populaires. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, il commanda un corps de volontaires, se signala aux batailles de Trentno et de Germantown, et, à la paix, devint l'un des membres les plus actifs de la législature du Maryland. Mais l'art auquel il s'adonna avec le plus de prédilection fut la peinture. En 1770, il fit un voyage à Londres et, de retour aux États-Unis, il fonda à Philadelphie un musée qui prit son nom (*Peale Gallery*). C'est de lui qu'est le portrait de Washington en costume de colonel de la milice, qui a été plus de cent fois reproduit par la peinture et popularisé par la gravure. Peale peignit aussi des sujets historiques. Il existe de lui plus de 110 portraits, dont 14 du seul George Washington. A l'Independance-Hall, de Philadelphie, salle où fut signée (4 juillet 1776) la célèbre déclaration de l'indépendance américaine, on voit encore une foule de portraits des plus célèbres héros de la révolution, qui sont tous l'œuvre de cet artiste. Tels sont, entre autres, ceux de *Washington et sa femme*, de *John Hancock*, de *Robert Morris*, du *Général Greene*, de *Gates*, d'*Hamilton*, de *Read*, de *Benjamin Franklin*, de *Randolph*, de *Volney*, de *Jefferson*, de *Rush*, de *Dickinson*, etc. Ce qui manque à ses tableaux en perfection artistique, ils le rachètent par la ressemblance. La dernière œuvre de Peale fut son propre portrait, qu'il peignit à l'âge de 83 ans. — Son fils, Rembrandt PEALE, fut aussi un peintre de quelque talent. Il a laissé une intéressante biographie de son père.

PEALE (Patrick), littérateur allemand. V. SECKENDORF (Gustave-Antoine).

PÉAN ou **PÆAN** s. m. (pe-an — lat. *pæan*, du grec *paian*; de *paiô*, pour *pafiô*, avec digamma, battre, appliquer, panser, guérir, selon Delâtre de la racine sanscrite *pû*, purifier et battre. Cette racine, conjuguée sur la première classe, fait *pavanis*, exactement le grec *paiô* et le latin *pavio*, qui a également la signification de battre). Antiq. Hymne que les Grecs et les Romains, à l'imitation des Grecs, chantaient en l'honneur d'Apollon : *Les Grecs se bornèrent à chanter leur* PÆAN *et à baisser leurs piques.* (Mérimée.) *Le* PÆAN *est chanté tandis que la voile se déploie aux rayons et au souffle de l'aurore.* (Chateaub.) ‖ Hymne en l'honneur d'un dieu, d'un héros ou d'un personnage illustre.

— **Encycl.** Le *péan* était un hymne d'allégresse, primitivement adressé à Apollon. Ce fut d'abord Apollon, le dieu guérisseur, que l'hymne avait pour objet de remercier. On chanta ensuite des *péans* quand on espérait, avec l'aide du dieu, vaincre quelque grand danger imminent ou bien lorsqu'on s'en croyait délivré. Le *péan* devint donc un chant d'espérance ou de reconnaissance après la victoire. Mais Apollon, sous la dénomination de Phœbus, était aussi le dieu de la lumière et de la vie, le soleil bienfaisant; on chanta encore le *péan* en l'honneur de Phœbus. Dans la saison où les frimas disparaissaient, où la nature se ranimait aux feux du soleil, où la vie recommençait à circuler avec la lumière, on chantait des *péans* printaniers, c'est-à-dire des hymnes d'action de grâces au dieu qui rendait à la vie la nature engourdie et comme morte durant les mois d'hiver. Voilà, selon les érudits, le vrai *péan* sous sa forme originelle et dans son rapport avec les vieilles traditions mythologiques, celui dont le cri d'*Io péan!* fut la base et demeura toujours le refrain, l'indispensable accompagnement. C'est celui à propos duquel Callimaque s'écrie : « Thétis elle-même ne gémit plus ses lamentations maternelles quand retentit : *Io péan! io péan!* » Dans l'*Iliade*, les Grecs, après avoir rendu à Chrysès sa fille et apaisé ainsi la colère d'Apollon, chantent à la fin du sacrifice un beau *pean* en l'honneur de l'archer divin qu'ils cherchaient à se concilier. Achille, après avoir tué Hector, engagea ses compagnons à chanter un *péan*. On voit par là que le *péan* se chantait en chœur; le chœur ou marchait en cortége ou était attablé au repas, ainsi qu'il était encore d'usage à Athènes du temps de Platon. C'est de ce *péan*, chanté en marchant, que provint l'usage de le chanter à la guerre avant d'attaquer l'ennemi; il remplaçait notre *Marseillaise*. Stésichore, le poëte lyrique, composa un grand nombre de *péans*; de même Simonide et Pindare. Parmi les compositions musicales et poétiques de Thalétas figurent des *péans* et des hyporchèmes, genres qui se touchaient, surtout en ce que le *péan* appartient dans l'origine exclusivement au culte d'Apollon et que l'hyporchème fut employé de bonne heure aux sanctuaires apollinaires, à Délos entre autres. Les *péans* conservent la disposition grave et calme qui domine dans le culte d'Apollon, sans exclusion cependant du vif désir d'être protégé et secouru par le dieu ou d'un ardent sentiment de reconnaissance pour le secours qu'il a déjà prêté. Thalétas donna une forme savante à ces genres qui existaient depuis longtemps.

On appelait aussi *péans* des éloges tout à fait généraux et abstraits, tels que celui de la *Santé*, qui devinrent de mode du temps d'Euripide. Nous possédons plusieurs vers d'un poëme de ce genre, composé par Licymnius. Ils sont, pour la plupart, incorporés dans le petit *Péan à la santé*, par Ariphron, qui nous a été conservé. On y trouve, avec beaucoup de justesse, mais avec fort peu de poésie, que sans la santé l'homme ne peut jouir ni de la richesse, ni de la domination, ni d'aucun autre bien. Quoique le sujet n'en soit pas moins abstrait, le *Péan à la vertu* du grand Aristote est plus lyrique par sa composition. La vertu y est dès l'exorde représentée avec une chaleur enthousiaste, comme une divinité brillante d'une beauté virginale; mourir pour elle est un sort envié en Hellade, et l'énumération des grands héros qui souffrirent et moururent pour elle se termine, par une transition brusque, mais certainement voulue, avec l'éloge profondément senti du noble ami d'Aristote, Hermias, souverain d'Acarné. On trouvera le morceau de Licymnius dans Athénée (XV, p. 702) et dans le *Corpus inscriptionum* de Boeckh. Le meilleur ouvrage à consulter est la belle histoire de la littérature grecque par M. Ottfried Muller; c'est à lui que nous avons emprunté ces curieux renseignements sur les *péans*.

PÉAN (Nicolas-Lucien-Emile), homme politique français, né à Orléans en 1809. Il fit ses études de droit et devint, en 1836, avoué près la cour d'appel de Paris. Républicain convaincu, Emile Péan servit sa cause en collaborant au *National* et au *Journal du Loiret*, et il avait acquis une assez grande notoriété lorsque Louis-Philippe tomba du trône. Il fut alors nommé adjoint au maire du IVe arrondissement de Paris et, lors des élections pour l'Assemblée constituante, les électeurs du Loiret l'envoyèrent siéger à cette assemblée. M. Péan vota avec les républicains modérés, fut secrétaire de l'Assemblée et soutint chaleureusement la candidature du général Cavaignac à la présidence de la république. Après l'élection de Louis Bonaparte, il entra dans l'opposition, fut réélu à la Législative, vota contre les mesures proposées par la majorité réactionnaire et monarchique et, après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se vit compris dans le décret de proscription du 9 janvier 1852. M. Péan revint en France à la suite de l'amnistie de 1859 et, depuis lors, il a vécu dans la retraite.

PEARCE (Zacharie), théologien et philologue anglais, né à Londres en 1690, mort en 1774. Il était attaché au collége de la Trinité, à Cambridge, lorsqu'une édition du *De oratore* de Cicéron, accompagnée d'excellentes notes, le fit avantageusement connaître du lord *chief justice* Parker. Ce personnage, devenu chancelier, le prit pour chapelain (1719) et lui fit donner plusieurs cures importantes. Pearce devint ensuite doyen de Winchester (1739), évêque de Banger (1748), évêque de Rochester (1756) et doyen de Westminster. Malgré toutes les instances que lui fit lord Bath, il refusa l'archevêché de Canterbury et l'évêché de Londres, se démit de son doyenné et demanda même au roi d'accepter sa démission d'évêque de Rochester pour pouvoir se livrer librement à ses goûts favoris; mais le roi ne voulut point y consentir. Pearce avait une profonde érudition. Outre des éditions très-estimées du *De oratore* (1716), du *De officiis* (1745) et du *Traité du sublime* de Longin, avec une traduction latine, on lui doit : *Revue du texte du* Paradis perdu (Londres, 1733, in-8°); *Lettre au clergé de l'Église d'Angleterre* (Londres, 1722); *Commentaire avec notes sur les quatre évangélistes et les* Actes des apôtres (Londres, 1777); *Sermons sur divers sujets* (1777, in-8°).

PEARCE (Nathaniel), voyageur anglais, né à East-Acton (Middlesex) vers 1780, mort en 1820. Il était matelot lorsque, arrivé sur les côtes d'Abyssinie, il résolut de rester dans ce pays, obtint un terrain où il forma une plantation à l'européenne, gagna la faveur du ras de Massouah et put recueillir de précieux renseignements sur les mœurs et la topographie du pays. Pearce vivait tranquillement à Calicut, dans le Tigré, lorsque, en 1814, le ras de Massouah ayant fait venir d'Égypte un patriarche cophte, le colon anglais fut dépossédé au profit de ce dernier. Il se mit alors à distribuer des Bibles en cophte aux églises d'Abyssinie; mais il trouva de grands obstacles dans sa propagande protestante, dut s'enfuir après la mort du ras, se rendit alors au Caire, se mit à traduire les Évangiles dans quelques-uns des dialectes de l'Égypte et mourut au moment où il se disposait à retourner en Angleterre. On a de lui une *Notice sur l'Abyssinie*, publiée dans les *Mémoires de la Société littéraire de Bombay*.

PEARL-RIVER (c'est-à-dire *rivière des Perles*), rivière des États-Unis d'Amérique. Elle prend sa source vers le centre de l'État de Mississipi, baigne Jackson et Monticello, atteint la limite de l'État, qu'elle sépare en partie de celui de la Louisiane, et se divise en deux bras, dont l'un se jette dans le lac Borgne et l'autre dans le lac Pontchartrain. Son affluent principal est le Bogue-Chitto. Cours d'environ 500 kilom.

PEARLSTONE s. f. (pèrl-stô-ne — de l'angl. *pearl*, perle; *stone*, pierre). Minér. Substance [illegible] en grains arrondis et ayant l'éclat des perles. ‖ On trouve aussi ce mot employé au masculin.

— Encycl. La *pearlstone* est un silicate [illegible] de potasse, de chaux et de fer. [illegible] rapproche de l'obsidienne, dont elle diffère surtout par l'absence de la soude et la présence de plusieurs équivalents d'eau. C'est un minéral en grains arrondis, translucides sur les bords, formés de lames concentriques et d'un éclat analogue à celui des perles. Sa couleur, ordinairement grise, est quelquefois noire ou rouge; sa densité est de 2,342. Elle raye la phosphorite et fond au chalumeau en un verre incolore. On l'a trouvée en Islande, en Irlande, en Hongrie, au Cap de Bonne-Espérance, etc., où elle accompagne les porphyres et les trapps. Elle est sans usage et fort rare encore dans les collections minéralogiques.

PEARSON (Jean), théologien anglais, né à Snoring, comté de Norfolk, en 1613, mort à Chester en 1686. Maître ès arts en 1639, il entra cette même année dans les ordres, devint successivement chapelain du garde des sceaux Finch, curé de Saint-Clément à Londres, prébendier d'Ely, archidiacre de Surrey, maître des colleges de Jésus et de la Trinité à Cambridge et fut appelé à l'évêché de Chester en 1672. Pearson laissa la réputation d'un des hommes les plus instruits de son pays dans l'histoire, les langues et la théologie. Il joignait le bon goût comme écrivain à la modération comme théologien. Ses ouvrages les plus importants sont : *Exposition de la foi* (Londres, 1659, in-4°), corps complet de théologie fort estimé en Angleterre, où il a été publié un grand nombre de fois; *Vindiciæ epistolarum sancti Ignatii* (Cambridge, 1672). Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées à Londres (1688, in-4°).

PEARSON (George), médecin anglais, né à Rotherham (Yorkshire) en 1751, mort à Londres en 1828. Après avoir voyagé en France, en Allemagne et en Hollande, il s'établit à Doncaster, puis à Londres, où il devint membre de la Société royale et médecin de l'hôpital Saint-Georges; il s'est beaucoup occupé de recherches chimiques et d'observations sur la vaccine. Nous avons de lui de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Disputatio de putredine animalium post mortem* [illegible] (Edimbourg, 1774, in-8°); *Experiments and observations on the constituent parts of the potatoe-root* (Londres, 1795, in-4°); *An inquiry concerning the history of the cow-pox* (Londres, 1798, in-8°); *The substance of a lecture on the inoculation of the cow-pox* (Londres, 1798, in-8°). Pearson a, en outre, fourni beaucoup d'articles à divers recueils, tels que : *Annals of medicine, Medical and physical journal*, etc.

PEARSON (Jean), chirurgien anglais, sy[illegible], né à York en 1758, mort en 1826. Il commença ses études médicales à Morpeth, les continua à Leeds sous le fameux Hey et vint les achever à Londres, où il se fit recevoir docteur. Nommé, en 1782, chirurgien de l'hôpital Saint-George, il devint médecin d'un dispensaire. Il fut un des médecins les plus courus pour les maladies vénériennes, et ce qu'il a écrit sur ces affections est ce qu'il y a de mieux dans son bagage scientifique, qui se compose de : *Principles of surgery for the use of chirurgical students* (Londres, 1808, in-8°); *Plain and rational account of the effects of animal magnetism* (Londres, 1790, in-8°); *Practical observations on cancerous complaints, with an account of some diseases which have been confounded with cancer; also critical remarks on some of the operations performed in cancerous cases* (Londres, 1793, in-8°); *An instance of the good effects of opium in a dangerous retention of urine* (1784), etc.

PEARSON (Richard), médecin anglais, né à Sutton-Coldfield en 1760. Il fit ses études médicales à Edimbourg, où il fut reçu docteur en 1786, et devint ensuite médecin de l'hôpital général, membre du collège royal des médecins et membre de la Société royale d'Edimbourg. Il nous a laissé : *De [illegible]* (Edimbourg, 1786, in-8°); *The arguments in favour of an inflammatory diathesis in hydrophobia considered* (Londres, 1798, in-8°); *Observations on the bilious fever of 1797, 1798, 1799* (in-8°); *Practical synopsis of the materia alimentaria and materia medica* (Londres, 1807, in-8°); *Thesaurus medicaminum, a new collection of medical formulæ* [illegible] *ses, and pharmaceutical remarks* (Londres, 1800, in-8°); *Some observations relative to the treatment of the hooping cough* (*Med. trans.* t. Ier, 1809).

PÉAT s. m. (pé-a). Agric. Sorte de houe qui sert à la culture de la vigne.

PEAU s. f. (pô — lat. *pellis*, le même que le grec *pella*, gothique *fill*, allemand *fell*. Eichhoff rattache toutes ces formes à la racine sanscrite *pal*, fendre, être fendu, grec *pallô*, latin *pello*, allemand *fallen*, anglais *to fall*, lithuanien *pulti*, russe *palu*. La plupart des noms aryens de la peau, comme de ceux de l'écorce, se rapportent ainsi à des racines qui signifient fendre, ouvrir, diviser. La racine *pal* a produit aussi le sanscrit *phala*, *phâla*, soc de charrue, lame d'épée ou de couteau, planche, lame, feuille, le persan *palah*, le plat de la rame, l'ancien slave *po*[illegible], russe et polonais *polka*, planche, tablette, le latin *pala*, pelle, kymrique *pal*, *pâl*, etc., avec *p* pour le sanscrit *ph*, comme dans beaucoup d'autres cas. A propos de cette racine *phal*, Pictet signale aussi les sémitiques de l'hébreu *pâlag*, il a fendu, *pâlach*, il a fait un sillon, arabe *falaqa*, il a fendu, *falaha*, il a labouré, etc. De cette rapporte le latin *pellis* au verbe *pello*, pousser, mouvoir, qui se rattache à une racine de mouvement très-répandue dans toute la famille aryenne, la racine sanscrite *pal*, *pall*, *pêl*, aller, *pil*, lancer, jeter, grec *pallô*, lancer, *pelô*, tourner, *pelaô*, aller, s'approcher, kymrique *pelu*, *pe*[illegible], etc.). Membrane plus ou moins épaisse qui forme l'enveloppe générale du corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux : PEAU blanche, brune, fine. PEAU dure, *épaisse*. PEAU *rugueuse, ridée. La* PEAU *du front, du visage. La* PEAU *d'un chien, d'un oiseau,* [illegible]. *La* PEAU *se [illegible] sur elle-même, fera dresser les cheveux, dont elle enferme la racine, et causera le mouvement qu'on appelle* horreur. (Boss.) *Les Alains arrachaient la tête de l'ennemi abattu, et de la* PEAU *de son crâne ils [illegible]* (Chateaub.) *Il est des obèses dont la* PEAU, *quand on la dissèque, semble offrir les caractères du lard.* (Raspail.) *Chez les populations qui vont complètement nues, la* PEAU *acquiert une épaisseur qui la rend moins sensible aux influences extérieures.* (A. Maury.) *Les anciens, qui faisaient un grand usage des bains, oignaient ensuite leur* PEAU *avec des huiles aromatisées.* (Virey.) ‖ Se dit improprement pour épiderme, couche extérieure de la peau : *Après certaines maladies, les malades font* PEAU *neuve. Dans la scarlatine, la* PEAU *se détache par lambeaux. Les serpents changent de* PEAU *au printemps.* ‖ Dépouille d'animal, séparée du corps : *Une* PEAU *de bœuf, de cheval. Une* PEAU *de chèvre, de mouton. Une* PEAU *de lapin, de lièvre. Une* PEAU *d'ours, de tigre. Des gants de* PEAU. *Préparer, corroyer, passer une* PEAU. *En Espagne, on transporte le vin dans des* PEAUX *de bouc. Les Esquimaux construisent leurs tentes avec des* PEAUX *de morse.* (A. Maury.)

> Eh quoi! charger ainsi cette pauvre bourrique!
> N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique?
> Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa peau.
>
> LA FONTAINE.

> De la peau du lion l'âne s'étant vêtu
> Était craint partout à la ronde.
> Et bien qu'animal sans vertu,
> Il faisait trembler tout le monde.
>
> LA FONTAINE.

— Partie de peau flasque, pendante : *Il a des* PEAUX *qui lui pendent au cou.*

— Fam. Propre personne, vie individuelle : *Avoir soin de sa* PEAU. *Ménager sa* PEAU. *Craindre pour sa* PEAU. *Avoir peur pour sa* PEAU. *Défendre sa* PEAU. *Dans ce monde, ce n'est pas à sa* PEAU *que l'on tient, c'est à son habit.* (V. Hugo.) *On se bat pour sa patrie; mais on se bat aussi, passez-moi l'expression vulgaire, pour sa* PEAU. (Mich. Chev.)

> . . . . . Ardez le beau museau
> Pour nous donner envie encore de sa peau!
>
> MOLIÈRE.

> Certes, je ne sais pas quel chagrin vous [illegible];
> Mais à [illegible] je vous [illegible] prompte,
> Et vous verrez [illegible] du haut [illegible]
> Que toute votre peau ne me tiendra pas.
>
> MOLIÈRE.

— Membrane coriace qui se trouve dans certaines viandes : *Vous ne m'avez servi que des* PEAUX.

— Enveloppe de certains fruits, de certaines productions végétales : *La* PEAU *des pêches est veloutée. Les oranges communes ont la* PEAU *très-épaisse. La* PEAU *des amandes fraîches se détache facilement. Les oignons sont couverts de plusieurs* PEAUX. *La* PEAU *des pommes de terre se détache aisément quand elles sont nouvelles.*

— Sorte de croûte membraneuse qui se forme à la surface des substances onctueuses et même liquides : *Les médecins étudient avec soin les caractères de [illegible]* PEAU *qui se forme à la surface du sang tiré de la veine d'un malade.*

— *Peau de tambour*, Peau d'âne préparée, tendue sur un tambour. *La peau [illegible]* [illegible], Se dit lorsqu'on voit quelqu'un s'étirer paresseusement.

— *Contes de Peau d'âne*, Se dit, d'après l'Académie, de petits contes inventés pour l'amusement des enfants; [illegible] conte de *Peau d'âne*, par Perrault, est universellement connu.

— *Fille de [illegible]*, Femme [illegible] à tous les hommes. ‖ Cette locution est grossière.

— *Bas en peau de lapin*, Bas qu'on a retourné, pour le mettre plus facilement.

— *Partie [illegible]* PEAU. [illegible]

— *Faire [illegible]* [illegible] PEAU *NEUVE* [illegible] *de vêtements pour* [illegible].

— *Être gras à pleine peau*, Être extrêmement gras.

— *Crever dans sa peau*, Être si gras qu'on a peine à tenir dans ses habits. [illegible]

— *Ne pas tenir dans sa peau*, Être agité, tourmenté d'une inquiétude ou d'un désir, d'une passion que l'on contient à peine et qui cherche à s'épancher au dehors : *Quelle joie! il* NE TIENT PAS DANS SA PEAU.

> [illegible]
>
> LA FONTAINE.

— *N'avoir que la peau et les os*, *que les os sur la peau*, Être fort maigre :

> [illegible]
>
> LA FONTAINE.

— *La peau lui démange*, Se dit d'une personne qui s'expose comme à plaisir à être battue, châtiée.

— *Il mourra dans sa peau*, Il ne changera jamais de peau, Il ne s'amendera, il ne se corrigera jamais.

— *Je ne voudrais pas être dans sa peau*, Je ne voudrais pas être à sa place.

— *Faire bon marché de sa peau*, Ne pas ménager sa vie, s'exposer au péril sans nécessité.

— *Vendre cher sa peau*, Se défendre vigoureusement avant de succomber.

— *Coudre la peau du renard avec celle du lion*, Joindre la finesse à la force.

— Prov. *Dans sa peau mourra le renard*, On ne se corrige jamais de ses instincts de méchanceté ou de fourberie.

— [illegible] dition des arrêts.

— *Maladies de peau* ou *de la peau*, Affections qui se portent sur la peau.

— Comm. *Peau de vélin*, Peau de veau préparée, et qui est très-mince et très-unie : *Peindre, écrire sur une* PEAU DE VÉLIN. *Quelques exemplaires de l'ouvrage ont été tirés sur* PEAU DE VÉLIN. On dit plus ordinairement VÉLIN simplement. ‖ *Peau divine*, Nom donné à la baudruche. ‖ *Peaux fraîches*, Maroquins [illegible] ‖ *Peau de [illegible]*, Drap d'alpaga frisé, moutonné et à longs poils, qui sert à faire des [illegible] et à doubler les vêtements d'hiver, et qui est ainsi appelé parce qu'il imite la peau d'agneau. On le nomme aussi ASTRAKAN. ‖ *Peau du diable* ou *Peau de taupe*, Étoffe de coton très-forte et très-résistante, qui est ordinairement imprimée en grisaille, et que l'on emploie le plus souvent pour pantalons.

— Techn. *Peau de recette*, Peau assez grande pour fournir une paire de gants. ‖ *Peau crue ou verte*, Peau qui n'a reçu aucune préparation. ‖ *Peaux de bon apprêt*, Celles qui sont faciles à préparer. ‖ *Peau de [illegible]*, Peau de squale, dont les ébénistes se servent pour polir le bois. ‖ *Couper en peau*, Fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et couper les oreilles.

— Moll. *Peau d'âne*, Nom vulgaire de la porcelaine jaunâtre. ‖ *Peau de [illegible]*, Nom vulgaire des cônes varié et granulé. ‖ *Peau de chat*, Nom vulgaire de la porcelaine fragile. ‖ *Peau de [illegible]*, Nom vulgaire de [illegible] ‖ *Peau de [illegible]*, Nom vulgaire de la porcelaine tortue. ‖ *Peau de lion*, Nom vulgaire d'une espèce de strombe. ‖ *Peau de serpent*, Nom vulgaire de diverses coquilles des genres cône, hélice, porcelaine, turbo, etc. ‖ *Peau de tigre*, Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine.

— Bot. *Peau de [illegible]*, Nom vulgaire d'un champignon du genre pezize. ‖ s. m. pl. *Peaux [illegible]*.

— Encycl. La *peau* est une membrane [illegible] molle, sensible, qui limite de toutes parts la surface du corps et qui se continue au niveau des orifices avec un système de membranes [illegible] communiquent avec l'extérieur. Ces membranes [illegible] temps après. Chez l'adulte, cette couleur varie selon les individus, selon les races, selon [illegible]

[illegible] que la surface du corps. [illegible]

[illegible]

l'une [illegible] et libre. [illegible] passagères; 4° des orifices; 5° des sillons; 6° les [illegible].

1° Les [illegible] avec la structure de l'épiderme.

2° Les [illegible] face de la *peau*; leur ensemble forme le corps papillaire. Ces petites élevures, destinées, la plupart du moins, à la sensibilité, ont été [illegible] Elles ont été étudiées par Ruysch, qui a com[illegible] qu'elles acquièrent leur plus grand développement. [illegible]

3° Les [illegible] surface de la *peau*, sous l'influence du froid, de la peur, etc.; elles s'accompagnent du [illegible] manière. Tous sont d'accord sur ce fait, que le follicule pileux est soulevé et qu'il détermine [illegible] de la surface du derme pour s'insérer au fond [illegible]

4° [illegible]

5° [illegible]

6° [illegible]

[illegible]. De nombreuses fibres élastiques ac-[illegible] culaire représente chez l'homme le rudiment du peaucier des mammifères. C'est à ces fibres que le derme doit sa contractilité. Les fibres musculaires sont disposées en faisceaux [illegible] seau. On les aperçoit facilement chez un fœtus [illegible] n'est pas encore très-développé. Une sub-[illegible] derme. C'est dans cette couche amorphe, exis-[illegible] fibres qui constituent le derme sont très-[illegible] se rapproche de la face profonde, on les voit s'écarter et limiter des espaces ou aréoles dans lesquels viennent se loger les lobules [illegible] faisceaux se perdent insensiblement dans l'épaisseur de la couche graisseuse sous-cutanée de certaines régions. Ailleurs, les faisceaux fibreux se modifient insensiblement et vont former une couche celluleuse; en d'autres points, enfin, ces faisceaux viennent s'im-[illegible] divisent la couche graisseuse en une foule de petits paquets, séparés en partie les uns des autres. Bichat, qui ne connaissait pas les [illegible] ces aréoles des canaux obliques qui n'existent pas. Les artères de la *peau* sont extrêmement nombreuses. Dans certaines régions, le tronc artériel est placé immédiatement sous la *peau*: c'est ce qu'on observe pour les artères du cuir chevelu, pour les collatérales des doigts et des orteils, pour l'artère sous-cutanée abdominale [illegible] la *peau* de la partie inférieure de cette paroi et pour les artères honteuses externes dans la région du scrotum. Les parties de la *peau* qui recouvrent immédiatement les troncs artériels sont extrêmement riches en capillaires; exemple : le cuir chevelu, la face, les doigts, les orteils; les vaisseaux sont aussi très-abondants dans les régions de la *peau* où il existe beaucoup de papilles, comme à la paume des mains et à la plante des pieds, sur le gland, etc. Il est à remarquer que le réseau capillaire de la *peau* est plus riche sur la ligne médiane de la partie antérieure du tronc; au niveau des articulations, ce réseau capillaire est beaucoup plus riche du côté de l'extension. Tous les capillaires de la *peau* se terminent en réseau, dans les papilles, à la surface des glandes [illegible] follicules pileux. Ils sont excessivement nombreux; les mailles qu'ils forment sont très-serrées, ordinairement polygonales, à angles très-nets. Les veines de la *peau* cheminent à travers les faisceaux de fibres qui composent le derme, et viennent se jeter dans des troncs situés entre la *peau* et l'aponévrose; elles sont remarquables par le nombre considérable de leurs valvules et par leurs fréquentes anastomoses. Les vaisseaux lymphatiques sont très-répandus; ils sont surtout abondants dans les régions où la sensibilité est très-vive, où le système glandulaire est très-développé; exemple : la paume des mains, la plante des pieds. Sous ce rapport, les téguments des organes génitaux des deux sexes se font remarquer. Les vaisseaux lymphatiques naissent à la surface du derme, dans les papilles, où ils forment un réseau à fines mailles, extrêmement superficiel, et à la surface interne des glandes sébacées; autour de l'embouchure des glandes sébacées, les lymphatiques forment une maille assez large qui communique avec les mailles voisines. On ne connaît pas ces vaisseaux dans les glandes sudoripares. A leur origine, les lymphatiques ne présentent aucune ouverture; ils forment un réseau fermé d'où naissent les troncs lymphatiques. Les nerfs de la *peau* sont nombreux; ils se terminent de deux manières : les uns dans les corpuscules de Meissner et dans les corpuscules de Pacini, les autres entre les éléments du derme. Dans ces derniers, les tubes nerveux se terminent par la formation d'une cellule multipolaire, de la-[illegible] prolongements au *cylinder axis*, allant se terminer en pointe dans la trame du derme, après s'être bifurqué trois ou quatre fois. Ces prolongements ne s'anastomosent pas entre eux; ils s'entre-croisent en se juxtaposant et ils forment un réseau tellement serré qu'il n'est pas [illegible] l'épaisseur du derme. Les follicules [illegible] pileux, dans lesquels elles viennent s'ouvrir [illegible] tiers supérieurs. Chaque follicule pileux en reçoit [illegible] sont indépendantes des follicules, comme celles de l'auréole du mamelon, où elles sont très-développées pendant la grossesse, et constituent les tubercules de Montgomery. Le corps de la glande, situé entre les éléments [illegible] l'épaisseur de $0^{mm},001$ environ; il est formé par un ou plusieurs culs-de-sacs (jusqu'à dix). Les culs-de-sac et le conduit ont une paroi propre, peu granuleuse, adhérente à des fibres élastiques et lamineuses qui l'entourent; ils sont tapissés par un épithélium à cellules sphéroïdales ou polyédriques, incolores, transparentes, sans noyau, renfermant quelques gouttelettes d'huile qui, rompant l'enveloppe de la cellule, vont constituer l'humeur grasse qui s'échappe de la glande. Le canal est cylindroïque, d'un diamètre de $0^{mm},3$ à $0^{mm},4$; il est formé d'une paroi propre qui fait suite à celle des culs-de-sac et d'une couche d'épithélium. La matière sébacée contenue dans ces glandes est jaunâtre et onctueuse. Elle est formée : 1° de cellules remplies de gouttes d'huile et semblables à celles qui tapissent la surface interne de la glande; 2° de cellules semblables, mais ne contenant aucune matière grasse; 3° de gouttes d'huile libres; 4° de granulations moléculaires. Cette matière se répand à la surface de la *peau* pendant les chaleurs de l'été et lui donne un aspect luisant. Quelquefois elle est concrète, et alors on peut en déterminer l'expulsion par pression de la glande : elle sort sous forme de petits cylindres d'un blanc jaunâtre, appelés *comédons*. Lorsque l'orifice de la glande s'oblitère, la matière sébacée s'accumule dans sa cavité et devient le point de départ d'une foule de tumeurs identiques qui ont reçu des noms différents (tannes, kystes sébacés, kystes dermoïdes, loupes, athérome, etc.). Cette matière contient un parasite, *acarus folliculorum*. Ce petit parasite microscopique vit au fond des culs-de-sac des glandes sébacées. On le rencontre principalement à la face, surtout chez les individus qui sont affectés d'acné. Les glandes sudoripares existent dans l'épaisseur de la *peau* de toutes les régions. Situées dans la couche graisseuse sous-cutanée, au milieu des pelotons graisseux, elles sont abondantes, surtout à la paume des mains et à la plante des pieds. Le corps de la glande est jaunâtre, son diamètre est de $0^{mm},5$ à $0^{mm},002$. Le tube qui les constitue par son enroulement est de $0^{mm},03$ à $0^{mm},05$. Le canal excréteur s'élève au-dessus de la glande en décrivant des sinuosités, puis il traverse perpendiculairement le derme jusqu'à l'épiderme; arrivé là, il décrit des tours de spire, surtout vers les couches superficielles, et vient s'ouvrir à la surface de la *peau*, entre les papilles. Ces glandes sont formées par un tube en cul-de-sac enroulé sur lui-même vers son extrémité fermée. Le nombre de ses replis varie depuis six jusqu'à douze. D'une extrémité à l'autre, ce tube est formé par une membrane propre, épaisse de $0^{mm},03$ au plus, résistant à l'action de l'acide acétique, de l'acide nitrique, de l'acide tartrique étendus, tapissée à l'intérieur d'une couche d'épithélium nucléaire qui remplit complètement le fond de la glande. Cet épithélium devient pavimenteux dans le canal excréteur. Dans le creux axillaire, on trouve des glandes sudoripares plus volumineuses qui contiennent, dans l'épaisseur de la paroi du conduit excréteur, un certain nombre de fibres musculaires de la vie organique disposées circulairement; l'épithélium qui le tapisse est pavimenteux dans toute l'étendue du tube. Les papilles sont formées par des saillies du derme. On peut les diviser en papilles simples et en papilles composées, si l'on a égard à leur conformation. Les premières sont coniques ou renflées à leur extrémité; elles ne sont jamais divisées; les autres, au contraire, présentent une base plus ou moins large, sur laquelle se trouvent plusieurs saillies semblables aux papilles simples. Si l'on considère leur structure, on les divise en papilles nerveuses et en papilles vasculaires. Ces saillies, de $0^{mm},01$ à $0^{mm},03$ de hauteur, sont toutes formées de substance amorphe renfermant quelques fines granulations et quelquefois des noyaux libres assez rares; elles contiennent aussi quelques fibres élastiques et des fibres lamineuses. A leur surface se trouve un réseau très-fin de vaisseaux lymphatiques qui se continue avec celui du derme; les papilles nerveuses contiennent encore l'élément nerveux, les papilles vasculaires ne renferment que des vaisseaux; chaque papille nerveuse reçoit un ou plusieurs tubes nerveux qui arrivent au niveau du corpuscule du tact, le contournent et se terminent par une extrémité libre, soit à la surface, soit plus souvent dans l'épaisseur de ce corpuscule. Les papilles nerveuses ne contiennent pas ordinairement de vaisseaux; quelquefois, cependant, on trouve une anse vasculaire qui ne dépasse pas la base de la papille. Chaque papille vasculaire renferme de une à trois anses vasculaires; ces papilles sont dépourvues de nerfs. Souvent une papille nerveuse et une papille vasculaire sont soudées dans une partie de leur longueur; la papille paraît alors bifurquée. Et si l'on cherche ce détail, car, si l'on n'était pas prévenu, on pourrait croire à la vascularité de la papille nerveuse. Les papilles vasculaires existent sur toutes les parties du corps, même dans les points où règnent les papilles nerveuses. Celles-ci n'existent que dans des régions très-limitées. On les trouve à la paume des mains, à la plante des pieds, à la face antérieure des doigts, au bord libre des lèvres et sur la pointe de la langue. Des auteurs admettent que les tubes nerveux des papilles se terminent par des anses.

La couche superficielle ou épiderme est une couche mince qui se trouve à la surface du derme, dont elle trahit toutes les saillies et toutes les dépressions. Elle est uniquement constituée par des cellules appartenant au groupe des produits. L'étude des poils et des ongles s'y rattache. L'épiderme est mince, de $0^{mm},2$ à $0^{mm},4$; il est plus épais aux mains et aux pieds et sur les régions du corps qui supportent des pressions souvent répétées. C'est ainsi que les chaussures étroites déterminent l'épaississement de cette couche en certains points; c'est encore de la même façon que se développent les durillons sur les mains de certains ouvriers. L'épiderme est transparent, insensible; la face superficielle présente des saillies, des sillons, des plis, des orifices; la face profonde est moulée sur le derme et représente exactement toutes les saillies et dépressions du derme. On trouve aussi sur cette face des prolongements plus ou moins considérables, visibles surtout lorsqu'on sépare l'épiderme du derme après avoir fait macérer la *peau* jusqu'à putréfaction. Ces prolongements sont aussi nombreux que les glandes sébacées et sudoripares et les follicules pileux réunis; ils sont formés par l'épiderme qui s'enfonce dans la cavité de tous ces organes pour en former la tunique interne. Dans les follicules pileux, ce prolongement épidermique adhère au poil, de sorte qu'en arrachant l'épiderme on peut enlever avec lui le poil qui est contenu dans le follicule. On pourrait ainsi, après une macération prolongée, dépouiller facilement une tête de tous les cheveux qui la recouvrent. L'épiderme est formé de cellules d'épithélium pavimenteux stratifié; ces cellules forment trois couches qui se confondent en une seule, et s'il est possible de diviser les deux couches superficielles sous les noms de corps muqueux et d'épiderme proprement dit, il faut dire que le mode de développement et l'identité des éléments anatomiques de ces deux couches ne nous permettent pas de les séparer. Nous ne décrirons donc à l'épiderme qu'une seule couche, qu'un seul élément, mais nous aurons soin de faire voir que cet élément forme une couche d'aspect particulier, selon l'époque du développement à laquelle il est parvenu; profondément, par exemple, dans la couche qui touche le derme, les cellules épithéliales de l'épiderme sont polyédriques, régulières, juxtaposées et colorées dans les régions où la *peau* est brune, dans la *peau* du nègre surtout, par de la mélanine. C'est à cette couche qu'on donne le nom de pigment ou de couche pigmentaire. Par-dessus cette couche, on en trouve une autre formée de cellules aplaties et confusément entassées; elle est molle et peut être séparée du reste de l'épiderme. C'est cette couche qu'on appelle corps muqueux de Malpighi. Superficiellement, enfin, des cellules minces et lamelleuses, généralement sans noyau, adhérentes entre elles, constituent la couche cornée ou épidermique.

— Physiol. Après avoir donné la description de la *peau*, nous allons nous occuper des fonctions diverses de cet organe important.

1° *Sécrétions de la peau*. Les nombreuses glandes situées dans l'épaisseur du derme séparent du sang deux substances : la matière sébacée et la sueur. La matière sébacée est sécrétée par les glandes de même nom. Cette sécrétion est continue et le produit de ces glandes est sans cesse rejeté au dehors, où il forme une couche protectrice à la surface de l'épiderme; il sort du follicule pileux et protège aussi la surface du poil, sur laquelle il s'étale. Les glandes sudoripares sont le siége de la sécrétion de la sueur et de la perspiration cutanée insensible. La sueur est un liquide transparent, d'une odeur pénétrante caractéristique. Ce liquide, d'une réaction acide, devient promptement alcalin après la sécrétion. Pendant la sécrétion même, si l'on vient à fragmenter le liquide sécrété, on remarque que le premier tiers est acide, le deuxième neutre et le troisième alcalin. La quantité de sueur sécrétée est augmentée par une atmosphère chaude et sèche; l'état électrique de l'atmosphère l'accélère également. Les exercices violents, le travail de la digestion, les émotions morales fortes, activent aussi la sécrétion de la sueur. On sait qu'un homme qui se livre à un exercice fatigant en peut perdre jusqu'à 200 grammes en une heure; cette quantité peut s'élever jusqu'à 1,000 grammes, si on fait l'expérience dans une étuve chauffée à une haute température. Quand la sueur ne suinte pas à la surface de la *peau*, celle-ci est encore le siége d'une perspiration insensible, d'une exhalation qui se fait aussi par les glandes sudoripares; la partie liquide se répand dans l'atmosphère sous forme de vapeur; la partie fixe restant sur la *peau* avec la matière sébacée nécessite certains soins de propreté. La quantité d'eau évaporée ainsi à la surface de la *peau* est de 1,000 grammes en vingt-quatre heures. Cette quantité n'est pas toujours la même; elle augmente quand la température est sèche; elle diminue, au contraire, quand elle est humide, c'est-à-dire quand elle tient en dissolution une certaine quantité d'eau qui la sature plus ou moins complètement. L'évaporation de l'eau à la surface de la muqueuse pulmonaire est soumise aux mêmes oscillations et pour les mêmes raisons; mais la sécrétion urinaire en est le régulateur et rétablit l'équilibre. C'est ainsi que, sous l'influence d'une température basse et humide, la sécrétion urinaire augmente, tandis que la perspiration cutanée diminue, et que, sous l'influence d'une température élevée et sèche, la première diminue et la seconde augmente. Berzélius, Thenard, Anselmino se sont occupés de l'analyse de la sueur; mais c'est à Fabre qu'on doit le travail le plus complet sur la composition de ce liquide. Pour obtenir une certaine quantité de sueur, Fabre faisait prendre au sujet soumis à l'expérience un bain de vapeur tous les deux jours. Avant de le placer dans l'appareil, il lui donnait un bain simple et une douche d'eau tiède. On le plaçait ensuite dans une baignoire en tôle étamée reposant sur une table inclinée et munie à l'extrémité déclive d'une rigole conduisant le liquide dans un flacon. Les pieds du sujet en expérience étaient placés du côté déclive. L'appareil était chauffé par un jet de vapeur. Chaque séance durait une heure à une heure et demie, et immédiatement après on soumettait à l'analyse la sueur recueillie.

En voici le résultat pour 10,000 grammes.

Chlorure de sodium. . . .	22,30
Chlorure de potassium. .	2,43
Sulfates alcalins	0,11
Albumines alcalins	0,05
Lactates alcalins.	3,17
Sudorates alcalins	15,62
Urée.	0,42
Matières grasses	0,13
Eau.	9 955,73
	10 000,00

2° *Respiration cutanée*. La *peau*, chez l'homme et les animaux, est le siége d'une vraie respiration qui, quoique lente, n'est pas moins évidente que la respiration pulmonaire. Cette respiration consiste dans l'exhalation d'acide carbonique et l'absorption d'oxygène à la surface de cette membrane en contact avec l'air. Pour se convaincre de cette vérité, on peut faire l'expérience suivante : plongez le bras dans une cloche pleine d'oxygène, vous verrez, au bout d'un certain temps, que l'oxygène a diminué; et si vous voulez constater dans le gaz de la cloche la présence de l'acide carbonique, vous n'avez qu'à y introduire de l'eau de chaux, qui, par l'agitation, vous donnera du carbonate de chaux insoluble troublant le liquide. Des expériences physiologiques prouvent encore cette respiration cutanée : la suppression de l'exhalation de l'acide carbonique amène la mort, au bout d'un certain temps, chez les animaux. Pour faire cette expérience, on met à nu la *peau* d'un animal, chien, lapin, cheval, et on la recouvre d'un vernis qui empêche l'exhalation d'acide carbonique et l'exhalation de vapeur d'eau; celle-ci ne détermine aucun accident très-probablement, car le liquide de la *peau* se porte vers la glande rénale, et la sécrétion augmente; mais il n'en est pas de même pour l'acide carbonique, qui s'accumule lentement dans le sang et qui détermine la mort des animaux par asphyxie lente. Il est facile de se rendre compte de ce curieux phénomène. Chez l'homme, par exemple, la quantité carbonique exhalée par la *peau* est la trente-huitième partie de celle qui est exhalée par les poumons; elle est beaucoup moindre chez les animaux; mais, si l'homme était recouvert d'un vernis imperméable, il se serait accumulé dans son sang, après trente-huit inspirations, une quantité d'acide carbonique équivalente à celle qu'il rend dans chaque expiration. Or, l'acide carbonique s'accumulant peu à peu dans son sang, il arriverait un moment où il périrait d'asphyxie, comme cela arrive dans la suppression de la respiration. Cette asphyxie serait probablement trente-huit fois plus lente que l'asphyxie pulmonaire. Donc la respiration cutanée est indispensable à la vie; car il ne faut pas croire que le poumon puisse suppléer à l'exhalation de la *peau*. Le poumon, en effet, en vertu d'une loi physique, échange une telle quantité d'acide carbonique pour une telle quantité d'oxygène. Il est donc inévitable que l'acide carbonique qui ne peut pas s'exhaler par la *peau* s'accumule dans le sang; celui-ci devient noir et impropre à la nutrition. Après la mort, on trouve les tissus de l'animal gorgés de sang noir comme dans l'asphyxie vraie. On croit généralement que le siége de la respiration cutanée réside dans les glandes sudoripares.

3° *Absorption par la peau*. La *peau* est le siége d'une absorption, ainsi que le démontrent plusieurs expériences faites par divers physiologistes. On peut établir le fait de l'absorption de l'eau dans les bains, au moyen de pesées rigoureuses faites avant et après l'immersion. De nombreuses dissidences se sont produites, il est vrai, à cet égard. Les uns ont affirmé qu'on augmentait de poids dans le bain, les autres ont dit que le poids du corps ne varie point; les autres, enfin, que loin d'augmenter, le corps diminuait de poids. Toutes ces observations sont exactes. Le problème, en effet, n'est pas aussi simple qu'il le paraît, et il se complique d'une question de température et de l'évaporation habi-

tuelle qui se fait d'une manière continue par la surface pulmonaire. Lorsque la température du bain est supérieure à celle du corps, celui-ci, nous le verrons plus loin, lutte contre l'élévation de température par la sécrétion de la sueur, la sortie du liquide du dedans au dehors devient prédominante, et le corps perd. Lorsque la température du bain est inférieure à celle du corps, l'absorption cutanée l'emporte sur l'évaporation pulmonaire et le corps gagne en poids, l'eau du bain s'introduit dans l'économie; c'est ce qui a lieu dans le bain ordinaire ou bain tiède. Enfin, lorsque le bain est à peu près à la température du corps, il y a balance : le corps n'augmente ni ne perd en poids. La *peau* se laisse donc pénétrer par l'eau, cela est incontestable et incontesté; mais lorsque l'eau renferme des substances en dissolution, telles par exemple que des substances salines, ces matières pénètrent-elles avec l'eau elle-même dans les voies de l'absorption? Disons d'abord que la *peau*, de même que toutes les membranes animales (et plus même que les autres membranes animales, eu égard à l'épaisseur de la couche épidermique), est bien plus facilement traversée par l'eau que par des sels dissous. En tenant compte des innombrables expériences qui ont été faites sur ce point de physiologie, on peut dire que la *peau* n'admet les matières tenues en dissolution dans l'eau qu'avec une extrême lenteur et dans des proportions extrêmement faibles. S'il était possible de donner aux bains la durée qu'on peut donner aux expériences tentées sur les animaux, nul doute que le ramollissement de l'épiderme pourrait être porté au point de permettre plus facilement aux matières médicamenteuses de pénétrer par l'absorption dans le réseau vasculaire dermique. Pour faire apparaître dans l'urine d'un cheval du ferrocyanure de potassium (substance extrêmement sensible aux réactifs), dont on arrose la *peau* de la région dorso-lombaire, il faut continuer l'irrigation pendant cinq ou six heures de suite. L'application des emplâtres ou des pommades dans lesquels sont incorporées des substances médicamenteuses ne peut pas être comparée à ce qui a lieu dans les bains. Ici le contact a une très-longue durée, et la plupart du temps l'excipient agit par irritation sur la *peau*, ramollit à la longue l'épiderme, ou même exerce sur lui une action chimique qui altère ses propriétés protectrices. On facilite singulièrement l'absorption cutanée en exerçant des frictions avec les pommades ou les liquides médicamenteux. Lebkuchner frictionne la *peau* du ventre d'un lapin avec de l'acétate de plomb : l'animal meurt empoisonné; il plonge le tissu cellulaire sous-cutané de ce lapin dans l'hydrogène sulfuré : ce tissu devient noir et accuse ainsi la présence du plomb par la formation du sulfure de plomb. Le même observateur constate aussi la présence du plomb dans le sang. A l'aide des frictions on peut faire pénétrer l'huile de croton tiglium par absorption au travers de la *peau* intacte, et purger ainsi les malades. Les frictions à l'aide de la pommade stibiée excitent des vomissements. Les frictions et les applications laudanisées prolongées peuvent amener des accidents toxiques. Il est indispensable de tenir compte, dans les phénomènes de l'absorption cutanée, de l'état dans lequel se trouve la *peau*. Lorsqu'elle est recouverte de son épiderme, comme l'épiderme est formé d'une couche épithéliale invasculaire, l'absorption est alors très-lente, et elle doit être précédée de l'imbibition et du ramollissement de l'épiderme. Quand la substance attaque l'épiderme ou quand la *peau* est privée de son épiderme et que le derme est à nu, les parties superficielles du derme étant parcourues par un réseau vasculaire sanguin et lymphatique d'une grande richesse, l'absorption est incomparablement plus énergique et plus prompte. Des substances solides, réduites en poudre et solubles, qui, placées à la surface de l'épiderme sec, ne seraient point absorbées, le sont, au contraire, très-rapidement quand on les dépose sur le derme dénudé, à la surface duquel le plasma exhalé hors du réseau vasculaire entretient une humidité qui dissout la substance soluble. La *peau* absorbe aussi les gaz et il se fait ainsi à la surface cutanée une respiration rudimentaire. Si l'on plonge des animaux dans un milieu gazeux délétère, en leur maintenant la tête en dehors de l'appareil, ils ne tardent pas à succomber. L'expérience a souvent été répétée à l'aide du gaz hydrogène sulfuré. Lebkuchner, ayant fait périr un lapin de cette manière, a constaté que le tissu sous-cutané de l'animal passait au noir quand on le traitait par un sel de plomb. La thérapeutique a déjà utilisé la propriété absorbante de la *peau* pour les gaz. Peut-être pourrait-elle en tirer un plus grand parti.

— Pathol. Les affections cutanées étaient connues de l'antiquité; elles paraissent avoir été très-communes chez les Égyptiens. La première mention expresse qu'en fait l'histoire se trouve consignée dans le *Pentateuque* de Moïse, livre du *Lévitique*, où il est ordonné de séparer du reste du peuple et d'isoler avec soin les personnes atteintes du *tsarah*; les signes qui devaient servir à faire reconnaître cette maladie y sont en même temps indiqués. Selon Hérodote, qui écrivait mille ans après Moïse, les lois des Juifs sur la lèpre furent tirées de la pratique des Égyptiens. Les Septante ont traduit le terme hébreu *tsarah* par le mot grec *lepra*, voulant sans doute faire entendre par ce dernier qu'il s'agissait d'une affection cutanée grave.

Chez les Grecs, les affections cutanées étaient très-communes et les noms donnés par Hippocrate à ces maladies sont encore employés de nos jours dans le langage médical. Il est cependant impossible de préciser à quelles éruptions les divers noms dont se sert Hippocrate doivent être rapportés. Mais en se basant sur la signification pure et simple de ces noms dans la langue primitive, on pourra arriver aux résultats les plus satisfaisants et les plus exacts.

Hippocrate parle des maladies de la *peau* sous les dénominations diverses de *lepra*, de *psôra* et de *lécheinés*. Les autres termes dont il se sert sont ceux de *exanthêmata*, de *érusipelas* et de *ouros agrios*. Ils s'appliquent à des éruptions cutanées accompagnant des maladies plus graves. Dezeimeris, dans un article plein d'intérêt sur l'histoire de la gale, établit que cette maladie était connue des Grecs, et il s'appuie, entre autres, sur un passage d'Aristote, qui indiquerait d'une manière non équivoque le caractère contagieux du *psôra*. Les successeurs d'Hippocrate ont fort peu ajouté aux connaissances qu'il possédait sur les affections cutanées; leurs commentaires ont plutôt servi à embrouiller le sujet qu'à l'éclaircir.

Il faut arriver jusqu'à Celse, qui écrivait sous Tibère, pour se faire une opinion de la manière dont les Latins considéraient les maladies de la *peau*. Aux noms déjà indiqués par les auteurs grecs, de nouveaux termes sont ajoutés. Celse admet deux espèces de *favi*, dont le siége est le cuir chevelu; la gale est désignée sous le nom de *scabies*. C'est Arétée de Cappadoce qui, le premier, a donné une description satisfaisante de l'*éléphantiasis*; il donne à cette affection le nom d'herculéenne, parce qu'elle l'emporte sur toutes les autres en violence et parce qu'elle est en général au-dessus des ressources de l'art. L'éléphantiasis des Grecs et le *juzamlyk* ou lèpre des Arabes paraissent être absolument la même maladie que la lèpre des Hébreux. Du reste, cette affection paraît avoir été endémique dans la Judée, puisque ce serait la même que nos ancêtres rapportèrent de la Palestine et qui fit tant de ravages en Europe durant le moyen âge.

— *Classifications.* Les détails dans lesquels on vient d'entrer peuvent donner une idée de la pathologie cutanée chez les anciens, ainsi que des sources où sont puisées la plupart des dénominations aujourd'hui en usage. Quant à une classification des maladies de la *peau*, chaque auteur en adoptait une particulière, et les mêmes noms servaient indistinctement pour désigner des affections bien différentes. Ce défaut de classification et, plus tard, des classifications très-vicieuses ont puissamment contribué à jeter beaucoup d'obscurité sur l'étude importante des maladies cutanées. Cependant, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XIXe, plusieurs auteurs ont rassemblé avec plus de méthode la foule de formes sous lesquelles ces maladies peuvent se présenter; ils en ont fait des groupes plus ou moins distincts et ont commencé à jeter un peu de jour sur cette branche importante de la pathologie. Toutes ces classifications peuvent se réduire à trois principales.

L'une a été introduite par Mercurialis en 1576, admise ensuite en partie par Turner en 1743 et reproduite plus tard par le professeur Alibert en 1806. Elle a pour base fondamentale la division des maladies de la *peau* en deux groupes principaux, suivant qu'elles se manifestent à la tête ou sur le reste du corps. Tout en adoptant ces distinctions et en donnant le nom de *teignes* aux maladies de la tête, de *dartres* à celles des autres parties, Alibert ne s'est pas contenté de ces premières divisions; il a fait des espèces et des variétés. Ce plan, beaucoup trop vaste, et qui ne se rattache à aucun centre commun, est loin d'être à l'abri de reproches et ne saurait être un bon guide dans l'étude des maladies de la *peau*. Comprenant tous les vices de cette classification, Alibert l'abandonna, non pour une meilleure, mais pour une autre où on ne retrouve même pas ces jalons épars auxquels viennent se rattacher les maladies de la *peau*, par groupes plus ou moins bien assortis. Pas de point de méthode, pas de point de départ, pas le moindre lien; c'est l'*arbre des dermatoses*. Les maladies forment des branches et des rameaux au gré du médecin naturaliste.

Classification des dermatoses du baron Alibert, d'après le tableau donné en 1835. 1er groupe : dermatoses eczémateuses. 2e groupe : dermatoses exanthémateuses. 3e groupe : dermatoses teigneuses. 4e groupe : dermatoses dartreuses. 5e groupe : dermatoses cancéreuses. 6e groupe : dermatoses lépreuses. 7e groupe : dermatoses véroleuses. 8e groupe : dermatoses strumeuses. 9e groupe : dermatoses scabieuses. 10e groupe : dermatoses hémateuses. 11e groupe : dermatoses dyschromateuses. 12e groupe : dermatoses hétéromorphes.

Une autre classification, établie sur des bases différentes, est celle de Plenck (1776), si heureusement perfectionnée par Willan. Le premier, rejetant toute division topographique, classa les maladies de la *peau* d'après leurs caractères extérieurs; mais, à côté de véritables lésions anatomiques élémentaires, il rangea des produits de l'inflammation, ce qui amena l'inconvénient inévitable de faire deux ou trois affections différentes d'une seule et même maladie, suivant qu'elle existe à l'état pustuleux, à l'état crustacé, à l'état d'ulcère.

Classification de Plenck. 1re classe : macules. 2e classe : pustules. 3e classe : vésicules. 4e classe : bulles. 5e classe : papules. 6e classe : croûtes. 7e classe : squames. 8e classe : callosités. 9e classe : excroissances cutanées. 10e classe : ulcères cutanés. 11e classe : blessures cutanées. 12e classe : parasites cutanés. 13e classe : maladies des ongles. 14e classe : maladies des poils.

Willan s'empara de cette base fondamentale et établit une classification qui, si elle n'est pas exempte d'erreurs, est au moins celle qui présente le plus de clarté, de précision, d'exactitude dans l'étude des maladies de la *peau*. Il rejeta tous les produits de l'inflammation et n'admit pour caractères de ses *ordres* que les lésions élémentaires proprement dites; il en trouve huit bien distinctes.

Classification de Willan. 1er ordre : papules. 2e ordre : squames. 3e ordre : exanthèmes. 4e ordre : bulles. 5e ordre : pustules. 6e ordre : vésicules. 7e ordre : tubercules. 8e ordre : macules.

Cette classification, envisagée en général, présente la plus grande exactitude. Cependant, elle est loin de ne rien laisser à désirer dans les détails. Mais, malgré quelques imperfections, on peut dire que la classification de Willan offre beaucoup de facilité et de précision, et cela parce qu'elle repose sur les éléments des maladies eux-mêmes, éléments invariables et que l'on peut toujours retrouver à toutes les périodes de l'éruption.

Une troisième classification, qui présenterait beaucoup d'attrait si elle était applicable, est celle de Joseph Franck (1821), qui a divisé les maladies de la *peau* en aiguës et chroniques. Mais, bien que cette distinction semble très-naturelle au premier abord, on voit, en y réfléchissant, qu'elle est tout à fait impraticable. On ne peut, en effet, diviser un ouvrage en deux parties et donner dans l'une la description d'une maladie à l'état aigu, pour renvoyer ensuite à la seconde partie l'histoire de cette même maladie à l'état chronique. Ainsi, ces distinctions, qui sont très-importantes pour chaque description en particulier, ne sauraient former la base d'une classification générale.

Telles sont les trois méthodes principales suivant lesquelles on a classé les maladies de la *peau*. Comme on le voit, aucune ne présente assez de précision, assez de clarté pour ne rien laisser à désirer dans l'étude de la pathologie cutanée. Mais il a fallu choisir, parmi ces méthodes, celle qui a semblé la plus favorable à l'étude de ces maladies et c'est ce qu'ont fait la plupart des médecins qui se sont occupés des maladies de la *peau*, notamment Biett, Cazenave, Schedel, etc., qui ont adopté la classification de Willan, avec des modifications introduites par Biett dans les applications individuelles.

Ainsi, dans cette méthode, les maladies de la *peau* sont classées d'après leurs formes extérieures, leurs lésions élémentaires, en renvoyant à autant de chapitres différents quelques-unes qui ont semblé ne se rapporter à aucun des huit ordres précédents.

Classification de Willan modifiée par Biett. 1er ordre : exanthèmes. 2e ordre : vésicules. 3e ordre : bulles. 4e ordre : pustules. 5e ordre : papules. 6e ordre : squames. 7e ordre : tubercules. 8e ordre : macules.

Maladies qui, par leur nature, ne peuvent se rapporter à aucun des ordres ci-dessus. 9e ordre : lupus. 10e ordre : pellagre. 11e ordre : syphilides. 12e ordre : purpura. 13e ordre : éléphantiasis des Arabes. 14e ordre : kéloïde.

Comme on le voit dans ce tableau, les maladies de la *peau* peuvent être rapportées presque toutes à un certain nombre de lésions élémentaires. Ces lésions sont constantes pour toutes les éruptions de chaque ordre. A quelque période que l'on observe l'inflammation cutanée, dans tous les cas on peut les retrouver plus ou moins intactes, plus ou moins dénaturées; mais, le plus souvent, [illegible] attention, [illegible] lésions élémentaires [illegible] se présentent avec des [illegible], toutes ont une valeur individuelle bien importante à étudier, [illegible] observation attentive, on pourra toujours [illegible] la nature et l'espèce de [illegible] affections.

— Art vétér. Chez les animaux, [illegible] chez l'homme, la *peau* [illegible] se compose de deux parties [illegible] *derme*.

Le derme n'a point partout la même épaisseur; il est [illegible] points où se [illegible] sition [illegible] comme [illegible] des [illegible]. Il est aussi [illegible] couvertures toute la flexibilité dont elles ont besoin.

L'épiderme, chez les solipèdes et d'autres animaux, est presque généralement coloré en noir par des corpuscules pigmentaires mêlés à ses cellules constituantes, coloration qui a pour but de prévenir les effets rubéfiants de l'ardeur des rayons solaires en augmentant le pouvoir absorbant et rayonnant de la surface cutanée. Dans le plus grand nombre des cas, cette coloration manque chez le mouton, dont la *peau* se trouve protégée par une toison épaisse, et le plus souvent aussi chez le porc, que ses habitudes, à l'état sauvage comme en domesticité, tiennent éloigné de l'action directe du soleil.

La *peau* [illegible] pourvue d'appendices, qui sont les poils et les productions cornées.

Les poils revêtent extérieurement la *peau* des animaux. Chez le cheval, on doit distinguer les crins des poils proprement dits : ceux-ci, fins, courts, surtout dans les régions où la *peau* est mince, imbriqués les uns sur les autres et répandus sur toute la surface du corps en une couche continue qui prend le nom de robe (v. ce mot); ceux-là, longs et flottants, occupant le sommet de la tête où ils forment le toupet, le bord supérieur de l'encolure où ils constituent la crinière, et enveloppant d'une belle touffe l'appendice caudal. Quelques-uns forment au bord libre des paupières les organes spéciaux désignés sous le nom de cils et les tentacules des lèvres. Dans l'âne et le mulet, le toupet et la crinière sont peu développés, et les crins de la queue, moins abondants chez le mulet que chez le cheval, sont à peine suffisants chez l'âne pour composer un simple bouquet à l'extrémité de l'organe.

Chez le bœuf, on ne trouve de crins, comme dans l'âne, qu'à l'extrémité de la queue. Il n'y en a point dans les autres animaux, qui ne possèdent que les poils de la robe.

Les productions cornées forment plusieurs groupes : le premier comprend les cornes des animaux ruminants; le second, les châtaignes des solipèdes; le troisième, les ongles des carnassiers et des rongeurs, les ongions du porc, du bœuf, du mouton et de la chèvre, les sabots du cheval, de l'âne et du mulet. V. ces différents mots.

Quant aux modifications que la *peau* peut présenter dans son état pathologique, chez nos animaux domestiques, elles sont nombreuses et importantes à prendre en considération. Elles se [illegible] température, à sa couleur, à sa souplesse, aux altérations dont elle peut être le siége et à l'état de ses dépendances.

Dans l'état de santé, la température de la *peau* est de 37° à [illegible] degrés. Cette température est généralement augmentée au début et dans le cours de toutes les maladies aiguës qui sont suivies de vives douleurs, dans toutes les fièvres de réactions intenses; on la nomme alors chaleur franche. La température élevée et accompagnée d'une sécheresse de la *peau*, ainsi qu'on le remarque souvent dans les inflammations de la poitrine, constitue la chaleur sèche. Elle est, au contraire, accompagnée de sueurs abondantes dans la période d'éruption de la clavelée [illegible] pourvue de [illegible] chaleur halitueuse.

La diminution de la chaleur de la *peau* peut [illegible] état constitue le rafraîchissement. Ce dernier, porté à des degrés plus bas et accompagné d'un tremblement général, se nomme frisson. Le refroidissement se fait remarquer dans le [illegible] intestinale. Il indique presque [illegible] terminaison funeste dans les [illegible] la rate, des intestins et de la [illegible].

[illegible]

[illegible] de santé, elle varie s[illegible]

[illegible] but; elle prend une [illegible]

[illegible] fin, elle indique [illegible] toutes les m[illegible] tre ou livide [illegible] volailles. Chez ces [illegible] vient parfois d'un [illegible] le [illegible] jaune [illegible]

sous la peau [illegible]. Elle se fait remarquer sur [illegible] du corps dans le chien et [illegible]. Dans les autres animaux, ce sont [illegible], le bord des ouvertures [illegible] qui offrent cette coloration. L'ictère est une maladie qui se rencontre assez fréquemment dans le chien, chez lequel elle est très-grave et presque toujours mortelle.

La peau présente parfois des taches [illegible], arrondies, bleuâtres ou livides, nommées pétéchies, [illegible] dans le charbon du porc et des moutons. Dans les grandes espèces dont la *peau* n'est pas blanche, ces pétéchies se font remarquer sur la [illegible].

Dans [illegible] la peau est souple lorsqu'on peut, avec la main, la détacher des tissus sous-jacents et la doubler. A l'état pathologique, elle est dite sèche, dure, adhérente [illegible] la détacher des parties qu'elle recouvre. Cet état de la *peau* se fait remarquer dans les anciennes maladies de poitrine, des plèvres, les vieilles bronchites et la morve chronique au dernier degré.

Quant aux autres altérations que peut présenter la *peau* dans les animaux domestiques, elles sont nombreuses; ce sont les exanthèmes, les vésicules, les bulles, les ebullitions, les pustules, les maladies complexes dont la nature n'est pas encore parfaitement connue. Parmi ces maladies, on peut ranger le psoriasis, encore nommé *molandres*, *solandres*, etc., l'éléphantiasis et les eaux aux jambes.

Les poils qui recouvrent la *peau* sont luisants [illegible] fortement attachés à la membrane cutanée lorsque les animaux se portent bien. « Dans l'état de maladie, dit Delafond, les crins et les poils s'arrachent par une légère traction dans toutes les maladies aiguës et notamment pendant le cours de celles qui s'accompagnent d'altération grave du sang. Ils sont ternes, hérissés et dépourvus de leur matière grasse dans toutes les maladies chroniques et notamment les affections anciennes du poumon et des plèvres. » L'alopécie, la calvitie et la canitie peuvent se montrer chez les animaux. La canitie se fait remarquer autour des yeux et des lèvres chez les vieux animaux. Elle peut aussi survenir tout à coup à la suite d'une grande frayeur, ainsi que Gohier en a rapporté un très-curieux exemple sur le porc.

Dans les maladies du mouton, la sécrétion de la laine est diminuée, le brin devient cassant et se termine en pointe éraillée. Quelquefois la laine tombe et est remplacée par une nouvelle pousse, qui forme des mèches qui se chevauchent avec les anciennes. Ces altérations de la laine sont importantes à connaître lorsque l'on veut s'assurer de l'état de santé des moutons.

— Allus. littér. **Si Peau d'âne m'était conté, J'y prendrais un plaisir extrême,** Vers de La Fontaine dans l'apologue intitulé : le *Pouvoir des fables*. Le poëte caractérise ainsi la légèreté insouciante et presque enfantine qui caractérise la foule.

Peau d'âne était, à ce qu'il paraît, le conte favori de La Fontaine, et c'est même à la mention qu'il lui a donnée dans sa fable, que *Peau d'âne* doit d'avoir passé dans la langue. Mais ici il n'est point question de *Peau d'âne* de Perrault; les *Contes des fées* n'ont été publiés qu'en 1697, et, dans la fable qui nous occupe, *Peau d'âne* est une allusion à un autre conte qui porte le même titre et qui termine le recueil des *Nouvelles et joyeux devis* de Bonaventure Desperriers, [illegible] 1544.

Cet aveu si plaisant du Bonhomme : *Si Peau d'âne m'était conté*, a passé dans la langue, et l'on y fait d'assez fréquentes allusions.

« Je vous vois d'ici rire et vous écrier : « Oh! les aimables aventures, et quel voyageur à pied vous êtes! Ce sont là de merveilleux bonheurs! » Riez tant que vous voudrez du voyageur à pied; je trouve à ces souvenirs déjà anciens des charmes que je ne puis dire. Je suis toujours tout prêt à recommencer, et, s'il m'arrivait encore aujourd'hui quelque aventure pareille, *j'y prendrais un plaisir extrême.* »

V. HUGO.

« Pour donner plus de faveur et de grâce à [illegible], j'ai tâché de les revêtir de celles d'un conte. C'est avec des contes qu'on rend partout les hommes attentifs à la vérité. [illegible]

Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême. »

B. DE SAINT-PIERRE.

Vendre la peau de l'ours, Allusion à la fable [illegible] *l'Ours et les deux compagnons* [illegible]

[illegible]
Voilà mes gens frappés comme d'un coup de foudre.
Le marché ne tint pas; il fallut le résoudre :
D'intérêts contre l'ours, on n'en dit pas un mot.
L'un des deux compagnons grimpe au faîte d'un arbre;
L'autre, plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent,
Ayant quelque part ouï dire
Que l'ours s'acharne peu souvent
Sur un corps qui ne vit, ne meut, ni ne respire.
Seigneur ours, comme un sot, donna dans ce panneau :
Il voit ce corps gisant, le croit privé de vie;
Et, de peur de supercherie,
Le tourne, le retourne, approche son museau,
Flaire aux passages de l'haleine.
« C'est, dit-il, un cadavre; ôtons-nous, car il sent. »
A ces mots, l'ours s'en va dans la forêt prochaine.
L'un de nos deux marchands de son arbre descend,
Court à son compagnon, lui dit que c'est merveille
Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal.
« Eh bien! ajouta-t-il, la peau de l'animal?
Mais que t'a-t-il dit à l'oreille?
Car il s'approchait de bien près,
Te retournant avec sa serre.
— Il m'a dit qu'il ne faut jamais
Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre. »

Dans l'application, ces mots : *Vendre la peau de l'ours*, signifient qu'il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder, ni se flatter trop tôt d'un succès incertain.

« L'épée avait pénétré jusqu'à mi-lame environ. Cuchares regarda l'animal et, sans s'occuper autrement de lui, alla faire à l'*ayuntamiento* l'hommage du taureau. Cette salutation d'usage était finie et pourtant le taureau continuait à trotter. La musique attendait pour sonner la mort. Le public considérait alternativement le triomphateur et la victime, comme pour demander à Cuchares s'il n'avait pas *vendu la peau de son ennemi* avant de l'avoir mis par terre; mais Cuchares connaissait trop bien son art pour commettre de pareilles erreurs. »

FREDERIC THOMAS.

« En lisant votre numéro du 11 octobre dernier, j'ai appris que j'avais promis au public une édition de Clément Marot. J'étais dans la plus complète ignorance d'un pareil engagement; mais M. Corrard affirme le fait d'une manière trop obligeante pour que je songe à le démentir. Toutefois, que M. Corrard veuille bien me permettre de ne point *vendre la peau de l'ours* et de ne rien promettre avant d'avoir mis la dernière main à ma première ébauche. »

(*Revue de l'instruction publique.*)

« Les puissants du jour se croient bien sûrs de vaincre, comme tous en général croient ce qu'ils désirent; ils s'enivrent du champagne de leurs espérances, signalent chacune de leurs déconvenues comme un événement nécessaire qui doit les conduire d'autant plus promptement à leur but : la veille même de leur ruine, ils sont radieux de confiance, et le messager judiciaire qui leur annonce légalement leurs défaites les trouve ordinairement en contestation sur le partage de *la peau de l'ours.* »

HENRI HEINE.

Peau d'âne, célèbre conte de fées, attribué à Ch. Perrault (1715). Il ne figure pas dans l'édition originale des *Contes* (1697, in-8°), mais il a été ajouté dans toutes les éditions postérieures; comme tous les autres, il a été emprunté par son auteur à d'anciens récits de provenances diverses, qui étaient le fond d'une littérature spéciale du XIII^e au XVI^e siècle.

Les aventures de *Peau d'âne* ressemblent, au moins à leur point de départ, à la légende de Cynisas et Myrrha. Un roi des pays fabuleux ressent de l'amour pour sa fille et, sa femme étant morte, il veut l'épouser. La princesse recule d'horreur à cette proposition; elle part la nuit « dans un joli cabriolet attelé d'un gros mouton qui savait tous les chemins » et va consulter sa marraine, la fée des Lilas. La fée lui donne toutes sortes de bons conseils pour échapper à ce mariage, comme de demander à son père des choses impossibles, des robes couleur du temps, couleur de la lune ou du soleil; mais les ouvriers de ce grand monarque sont si habiles qu'ils viennent à bout de toutes les difficultés. La princesse demande alors à son père de tuer un âne merveilleux auquel il tient beaucoup; cet âne, au lieu de crottin, fait des pièces d'or et constitue à lui seul le plus gros revenu du royaume. Le père tue son âne et en apporte la peau à la princesse, qui n'a plus de prétexte pour reculer. Sa marraine lui conseille alors de fuir en s'affublant de la peau de l'âne. Elle se barbouille le visage de suie et va bien loin, bien loin, dans un autre royaume; on la reçoit dans une ferme et on la [illegible], car on la trouve même trop crasseuse pour laver la vaisselle; mais ses beaux effets, ses bijoux, ses robes couleur du temps la suivent sous terre partout où elle va, et elle n'a qu'à donner un coup de baguette pour les voir apparaître aussitôt. Un jour qu'elle s'était débarbouillée dans son taudis et qu'elle avait mis une de ses belles robes, le fils du roi vient à la ferme, regarde par le trou de la serrure et voit la princesse dans sa toilette éblouissante. Il demande qui habite ce [illegible], et on lui répond que c'est une petite souillon appelée Peau d'âne; rentré chez lui, il tombe malade en pensant à la belle fille qu'il a entrevue, et les médecins désespèrent de le sauver. Il demande qu'on lui apporte un gâteau confectionné par Peau d'âne; celle-ci, en brassant la pâte, y laisse tomber une de ses bagues et le prince déclare qu'il se mariera avec celle dont le doigt sera assez mignon pour entrer dans la bague. Le roi et la reine font sonner fifres et tambours pour faire essayer la bague à toutes les filles à marier; princesses, duchesses, marquises et baronnes se présentent, puis grisettes, filles de chambre, cuisinières, marmitonnes et gardeuses de dindons, mais la bague est toujours trop petite. Enfin, on va chercher Peau d'âne et l'épreuve lui réussit facilement. Elle se fait alors connaître pour la fille du roi voisin et les noces ont lieu aussitôt; il vint des rois de tous les pays, les uns en cabriolet, les autres en chaise à porteurs, d'autres montés sur des éléphants, sur des tigres ou sur des aigles. Le père de Peau d'âne en fut aussi; il avait oublié sa fâcheuse passion, s'était remarié à une reine veuve et il était le plus joyeux de tous de retrouver sa fille.

Ce conte, qui n'est pas des plus enfantins, a conservé dans sa rédaction dernière une partie de la naïveté qu'il dut avoir dans le fabliau auquel on l'a emprunté. MM. Clairville et Laurencin en ont tiré une féerie en quatre actes et vingt tableaux qui a eu plus de deux cents représentations (théâtre de la Gaîté, 14 août 1863).

Peau de lion (LA), roman, par Charles de Bernard (1841). L'intrigue de cette histoire est un de ces tissus légers dont la broderie élégante et fine fait tout le prix. Une jeune veuve, riche et jolie par-dessus le marché, est recherchée en mariage par deux adorateurs. L'un des deux prétendants, Servian, a dix ans de plus que son rival; riche, modeste et brave, il aime M^me Caussade avec un parfait désintéressement. Son concurrent, Tonayrion, hâbleur et fanfaron au suprême degré, est encore un jeune homme et un bel homme; criblé de dettes, il espère faire un mariage avantageux qui le remettra à flot. M^me Caussade reste indécise entre les deux rivaux, mais elle a un faible, une manie qui peut décider de la victoire en faveur de Tonayrion. La belle veuve, tête fantasque et capricieuse, aime les actions chevaleresques; elle ne rêve que héros couverts de lauriers, etc. Tonayrion lui conte mille aventures terribles d'où il est toujours sorti vainqueur; il a tué, dit-il, avec un simple poignard, un lion énorme. Impatient de devenir le préféré de la séduisante veuve, dont les écus n'ont pas moins de charme que ses attraits, Tonayrion fait consentir deux de ses amis à jouer pour un soir le rôle de malfaiteurs pour effrayer M^me Caussade, laquelle croira être sauvée par la vaillance de son chevalier servant. Les faux bandits attaquent en effet la dame romanesque et Tonayrion fait des prodiges de courage. Par malheur, Servian, qui assiste incognito dans la coulisse à cette bataille de comédie, arrête un des voleurs. Ce compère raconte alors la plaisanterie. Tonayrion est éconduit avec toutes ses dettes, et Servian épouse M^me Caussade, définitivement guérie de sa passion enthousiaste pour les héros du genre de Tonayrion, lesquels rappellent l'âne de la fable recouvert de la peau du lion.

Le premier mérite de Ch. de Bernard est le bon sens. Il s'enferme dans des limites prudentes. Esprit réfléchi, il étudie les mœurs de la classe aristocratique et de la bourgeoisie. Il observe son monde avec un scepticisme froid et poli. Il a la justesse du coup d'œil et la finesse du trait. Effleurant les caractères, il se contente volontiers d'une situation autour de laquelle il place des épisodes qui annoncent plus d'esprit que d'imagination. Il parle avec distinction la langue de tout le monde, prodiguant les comparaisons brillantes et imprévues, les allusions spirituelles et les souvenirs classiques.

Peau de chagrin (LA), roman, par H. de Balzac. V. [illegible]

PEAUX-ROUGES, nom générique sous lequel on désigne des tribus indiennes aborigènes disséminées dans l'Ouest de l'Union américaine, à l'est du Mississipi. Ces tribus n'ont jamais formé une nation, mais une race, répartie en plusieurs familles différentes par le langage, par le développement intellectuel et social, par les idées morales, par l'organisation politique. Ces grandes familles se subdivisent elles-mêmes en tribus de moindre importance et qui, entraînées de çà, de là, par l'impérieuse nécessité de la vie nomade, puisqu'elles ne cultivent pas le sol, au moins de façon à s'assurer des ressources permanentes, s'éparpillent, assez au hasard, sur ces grandes plaines, le long de ces fleuves où la chasse et la pêche leur offrent encore une alimentation à peu près régulière. Ainsi, on peut évaluer aujourd'hui à 110,000 le nombre des individus qui habitent le Minnesota et les frontières du Texas, à 63,000 ceux qui sont disséminés à travers les plaines et les montagnes Rocheuses, à 45,000 ceux qu'on rencontre au Nouveau-Mexique, à 100,000 ceux qui peuplent la Californie et l'Utah, à 23,000 ceux qui se trouvent sur les territoires de l'Orégon et de Washington. Mais ce nombre tend chaque jour à décroître. Refoulés sans cesse par les Français, les Anglais et les Américains, après de longues et sanglantes luttes, les Peaux-Rouges ne seront bientôt plus qu'un souvenir historique, curieux surtout à étudier dans Cooper, qui a admirablement décrit le caractère et les mœurs de ces Indiens.

PEAUCIER adj. m. (pô-sie). Anat. Se dit d'un muscle large, très-mince, situé sur les parties latérales et antérieures du cou. ‖ L'Académie écrit PEAUSSIER, orthographe contraire à celle qu'ont adoptée les anatomistes.

— s. m. pl. Famille de champignons, établie aux dépens des agarics.

— **Encycl.** Le muscle *peaucier* s'insère en bas à la face profonde de la peau qui recouvre le deltoïde et la partie supérieure du grand pectoral. De là, ses fibres se dirigent en haut, en avant et en dedans et s'insèrent, les plus internes sur la ligne médiane, où elles s'entre-croisent avec celles du côté opposé; les autres concourent à former le carré du menton, le triangulaire des lèvres, le risorius de Santorini; quelques-unes s'insèrent à la face profonde de la peau qui recouvre la glande parotide. Quelques fibres de ce muscle s'insèrent, en outre, au tubercule mentonnier et à la ligne oblique externe du maxillaire inférieur. Il est recouvert par la peau et situé au dédoublement du tissu cellulaire sous-cutané; il recouvre, au niveau de la face, le masséter, la parotide, le maxillaire inférieur et le buccinateur; au niveau du cou, le sterno-cléido-mastoïdien, l'omoplato-hyoïdien, le mylo-hyoïdien, le ventre antérieur du digastrique, les branches superficielles du plexus cervical et la veine jugulaire externe; au niveau du thorax, il recouvre la clavicule, la partie supérieure du grand pectoral et du deltoïde. Ce muscle, qui est animé par le nerf facial, est abaisseur de la lèvre antérieure, qu'il porte un peu en dehors. D'après M. Soltz, de Lyon, le *peaucier* aurait encore pour fonction de contre-balancer l'action de la pression atmosphérique, de manière à assurer la continuité et la régularité de la circulation veineuse du cou. Il agirait principalement sur la jugulaire externe.

PEAU-DE-CHIENNER v. a. ou tr. (po-de-chié-né). Techn. Polir avec la peau de chien de mer : PEAU-DE-CHIENNER *un meuble.*

PÉAULE, village de France (Morbihan), cant. de Questembert, arrond. et à 43 kilom. de Vannes, sur une hauteur; pop. aggl., 424 hab.; — pop. tot., 2,488 hab. Moulins et forges; commerce de bestiaux. Le trésor de l'église possède un beau calice ciselé et sculpté. Les autres curiosités de Péaule sont : la chapelle Saint-Jean-Baptiste, ancienne chapelle des templiers; une antique croix de pierre et le presbytère, qui offre des murs crénelés et une tourelle polygonale.

PEAUSSERIE s. f. (pô-se-ri — rad. *peaussier*). Métier de peaussier, de celui qui travaille les peaux. ‖ Commerce des peaux.

— **Encycl.** L'industrie des peaux en France, si importante aujourd'hui et si différente de ce qu'elle était autrefois, remonte à une époque très-éloignée. Dès l'an 1005, des règlements étaient publiés par les juges royaux pour réprimer les abus qui se commettaient dans les tanneries. Le 6 août 1345, Philippe de Valois impose aux tanneurs, corroyeurs et baudroyers des statuts où il est dit que « nul ne pourra être tanneur s'il n'est fils de maître ou s'il n'a été apprenti pendant cinq ans. » Ils étaient tenus de jurer sur l'Évangile que « bien loyalement ils corroyeraient le cordouan de tout leur pouvoir, sous peine de voir brûler devant la porte de leur maisons le cuir mal corroyé et de payer une amende fixée par le prévôt de la ville. » Les abus ayant continué nonobstant ces précautions, Henri IV, en 1585, voulant aussi les réprimer, établit des halles et marchés dans lesquels les cuirs devaient être apportés pour y être visités, marqués et estampillés par les maîtres, gardes et jurés, « étant notoire que, en toutes choses nécessaires à l'entretiennement des hommes, le cuir est une des principales, étant impossible de s'en passer, etc. » En 1655, des impôts furent mis sur la *peausserie;* la perception de ces impôts devint si arbitraire et si vexatoire, si illégale même, que cette industrie faillit en être complètement ruinée. Déjà la moitié des établissements avaient fermé et, en 1759, il ne restait plus que 822 fabriques; en 1775, le nombre en fut réduit à 198. La plupart de nos tanneurs et un très-grand nombre des meilleurs ouvriers s'étaient vus forcés de quitter la France et avaient établi leurs ateliers à l'étranger. Il était temps, pour cette industrie comme pour cent autres, que la Révolution survint. Toutes les entraves que les sangsues fiscales de la royauté avaient mises furent levées et le commerce put largement se développer. Il est vrai qu'il ne prit une réelle extension que pour les produits applicables aux armées, produits très-bornés dans leur application : chaussures, harnais, culottes et gants militaires, équipages de chasse. Lorsque, en 1815, la paix générale vint mettre un terme aux malheurs de la guerre et que la France put reporter toutes les forces de son génie sur l'industrie, la *peausserie* ne tarda pas à se relever. Ce qu'elle perdit à cause de la réduction de l'armée, elle le regagna vite et au centuple par l'accroissement de la consommation intérieure et par les débouchés d'exportation que lui ac-

quit la supériorité de la plupart de ses produits. Ce court historique étant fait, entrons dans quelques détails techniques. La *peausserie* ne comprenait, au commencement de ce siècle, que la fabrication et la vente de la basane et de la peau blanche. Le marchand [illegible] et vendait les petites peaux [illegible] de chèvre et de mouton en même temps que les gros cuirs. Aujourd'hui, et [illegible] soit fabricant ou marchand, possède un assortiment complet de tous les produits du chevrier, du maroquinier, du mégissier et du chamoiseur. Il vend également la peau de mouton et la peau de chèvre travaillées de diverses manières, qu'elles soient passées à l'alun ou tannées sur au sumac [illegible]. Nous allons nous occuper, dans cet article, de toutes les peaux dont la [illegible] spécialité du peaussier et compléter ce qui a été [illegible] articles CORROIERIE, CUIR et MÉGISSERIE.

Avant d'aller plus loin, disons d'abord que le tannage des peaux de chèvre et de mouton est [illegible] cela a lieu pour les gros cuirs. Passons maintenant rapidement en revue les principaux produits qui constituent aujourd'hui le commerce de la *peausserie*.

Et d'abord viennent les peaux de chèvre pour chaussures qui, après avoir été tannées à l'écorce de chêne vert (yeuse), arrivent en croûte des tanneries méridionales à Paris, se concentrent chez quelques commissionnaires faisant cette spécialité, et là sont achetées par les peaussiers qui font corroyer à façon. Les chèvres pour chaussures se classent en chèvres dites à *grain naturel* ou à *grain d'orge* et en chèvres *imprimées*, *quadrillées* ou à *grain long*. Les premières peaux doivent être des produits de choix et se vendent à des prix plus élevés que les secondes. Ces peaux servent à faire des souliers de femmes et d'enfants. A côté de ces différentes peaux de chèvre se place la chèvre dite à *border;* elle est à grain d'orge et très-légère. On l'emploie pour la fabrication des empeignes; pour lui donner la souplesse nécessaire, on la nourrit de dégras, puis on la passe au noir et on l'huile. Cette opération très-délicate est exécutée avec succès en France seulement; aussi forme-t-elle une branche très-importante de commerce pour les villes de Paris, Lyon et Marseille, où se trouvent les meilleures corroieries de chèvres.

Les peaux de qualité inférieure, dites *fleurs grises* ou *naturelles*, ne servent qu'à doubler les chaussures; enfin les *chèvres vernies*, dont la fabrication a pris, ces dernières années, une grande importance, est presque exclusivement réservée à la fabrication des chaussures à bas prix pour femmes et fillettes.

A côté des peaux de chèvre, et presque sur le même rang comme importance, se place le maroquin. Nous dirons peu de chose sur ce produit, dont il a été longuement question dans le *Grand Dictionnaire* à l'article qui lui a été consacré. Sous le nom de maroquin, on désigne les peaux de chèvre et de bouc préparées par des procédés spéciaux, puis tannées au sumac et mises en couleur. Cette industrie, aujourd'hui très-florissante en France, fut longtemps exclusivement exploitée dans le Levant et en Angleterre. C'est au milieu du XVIIIe siècle que fut établie chez nous la première fabrique de maroquin. Depuis lors, cette industrie a fait de très-rapides progrès, et aujourd'hui, de l'avis même des Anglais, les maroquins français sont supérieurs à ceux que fabriquent la Turquie, l'Égypte et l'Angleterre. Nos produits sont mieux corroyés et leurs couleurs plus variées. Les maroquins [illegible] demandés, et c'est chez nos fabricants que se fournit le monde entier. Outre le maroquin de peau de chèvre et de bouc, les peaussiers fabriquent un produit connu sous le nom de [illegible], qui se débite beaucoup et s'expédie surtout en Amérique.

Indépendamment de ces deux produits qui donnent lieu à un commerce très-important, les peaussiers fabriquent encore les peaux de [illegible] se tannent [illegible] diverses couleurs et lancées dans le commerce, où elles sont employées [illegible]. Les couleurs les plus usitées sont le jaune et le rose. C'est à Paris que se centralisent ces produits, qui nous viennent du midi de la France et surtout des départements du Tarn et de Tarn-et-Garonne. [illegible] lament, surtout les peaux de couleur [illegible] et jaune. Paris fabrique toutes les couleurs; mais [illegible] ses produits ne peuvent lutter comme bon marché avec ceux du Midi.

Le peaussier fabrique encore les *basanes*, peaux de mouton [illegible] on fait, lorsqu'elles sont fortes, des tabliers de forgeron; lorsqu'elles sont faibles, les basanes servent [illegible] l'équipement militaire et enfin pour l'article de Paris, etc. [illegible] et sont [illegible] sures. Ces peaux sont petites, mais fines et [illegible] employés à fabriquer [illegible]

Chacun connaît l'emploi multiple du chevreau utilisé pour les chaussures et pour les gants. Cette peau, que préparait autrefois le mégissier seul, est aujourd'hui fabriquée par le peaussier, qui, après la mise à la chaux, soumet les peaux au travail de rivière, puis les passe au sel et à l'alun. Ce commerce est d'une importance très-grande. On en peut juger par ce fait que le seul chevreau employé à la fabrique des gants donnait, en Europe, pour 2 millions de ce produit au commencement du XVIIIe siècle, tandis que cette industrie fabriquait en 1867 pour plus de 80 millions de gants. C'est en France que s'obtient le meilleur chevreau; aussi n'est-il pas rare que nos fabricants reçoivent de l'étranger des peaux brutes qui sont rachetées ensuite après main-d'œuvre. Paris, Millau et Grenoble sont les principaux centres de fabrication en France. On prépare également le chevreau en Angleterre et en Belgique; mais ces deux pays, le premier surtout, n'obtiennent que des chevreaux inférieurs; aussi fabriquent-ils plus volontiers des gants de peau d'agneau, recommandables par leur solidité.

Enumérons encore comme produits de l'industrie du peaussier les *veaux-chevreaux*, ou veaux préparés à la manière des peaux de chevreau et dont on fait des chaussures; [illegible] son poil et est employée à différents usages, notamment à la confection des mules et pantoufles; [illegible] *blancs*, qui sont utilisés, dans la proportion des 9 dixièmes environ, à faire des doublures. Chaque pays fabrique sa peau blanche; les meilleures sont celles que préparent Paris, Niort, Saintes, Blois, Tours et Amboise.

Avant d'en finir avec l'industrie du peaussier, nous devons dire au moins quelques mots de la chamoiserie, qui en fait aujourd'hui partie. Le chamoiseur travaille la peau comme le mégissier pour ce qui est des plains, de la mise en chaux et de la mise en rivière. Ces différents travaux exécutés, au lieu de passer les peaux en blanc, il les passe à l'huile, puis, à l'aide du foulage, de l'échauffage et du dégraissage, il donne aux peaux chamoisées la force et la souplesse qu'elles doivent avoir pour pouvoir être utilisées. Le travail du chamoiseur est des plus délicats, et l'on s'accorde à reconnaître que les bons ouvriers sont rares; aussi les paye-t-on fort cher. Toutes les peaux se chamoisent. Du bœuf chamoisé, on fait des semelles dites de buffle et une partie de l'équipement militaire; le mouton chamoisé sert à nettoyer les pièces d'argenterie, les voitures; on l'utilise également à la fabrique des appareils orthopédiques; enfin, et surtout, il sert à la confection de certains articles de Paris. Le bouc et la chèvre chamoisés donnent des gants dits de castor.

Les meilleures chamoiseries sont celles de Niort, d'Angers, d'Orléans, de Troyes, de Chaumont, de Gisors et de Paris. L'Angleterre et l'Allemagne possèdent d'excellentes chamoiseries; mais les articles français, les veaux bronzés pour chaussure et le mouton chamoisé surtout, sont supérieurs comme solidité et souplesse et comme fixité de la teinture. L'exportation de cet article est très-importante; nos principaux débouchés sont le Brésil et les pays de l'Amérique du Sud.

Terminons ces quelques notes sur la chamoiserie en disant que, le progrès des arts mécaniques ayant permis d'obtenir des machines capables de couper en deux et même trois feuilles les peaux de mouton, on utilise dans les chamoiseries les peaux ainsi préparées; le côté de la peau qui garde la fleur est seul chamoisé; l'autre ou les autres, au cas d'une division de la peau en trois feuilles, sont utilisés pour la reliure.

En dehors de toutes ces préparations et de la vente de tous ces produits, le peaussier a centralisé entre ses mains la vente des peaux d'agneau qui, encore recouvertes de leur laine, servent à fourrer la chaussure. C'est de Bayonne et de ses environs que viennent la plus grande partie de ces peaux préparées en façon de pelleterie par les mégissiers des environs de cette ville. Il vient aussi des peaux [illegible] pagne et de Picardie. Tous ces produits sont centralisés à Paris chez les marchands peaussiers, d'où ils partent dans toutes les directions, pour être utilisés par diverses industries.

Comme nous l'avons dit au début de cet article, la *peausserie* est aujourd'hui une industrie très-florissante en France. Les statistiques faites à la suite de l'Exposition uni[illegible] de 1.500 ouvriers, dont le salaire moyen est [illegible] elle obtenait une des douze médailles d'or [illegible]

couleurs rouges, brunes et noires; ses écarlates surtout, connus depuis sous le nom de rouges de Choisy, furent bientôt reconnus supérieurs pour la beauté, l'éclat et la fixité à tous ceux importés des pays étrangers. Mais, à partir de 1815, les progrès que cette importante fabrique a fait faire à la préparation et à la coloration des peaux sont immenses. Tour à tour elle produisit des couleurs jusqu'alors réputées impossibles à obtenir : bleu, violet, pensée, lilas et diverses teintes claires très-brillantes, très-vives et d'une extrême solidité; puis les mordorés à reflets métalliques, qui, à leur apparition, eurent une si grande vogue pour la chaussure de dames. La plupart des progrès accomplis dans la *peausserie* sont partis de l'usine de Choisy : le séchage des peaux, le chagrinage et cent autres procédés qui témoignent, de la part de ses directeurs, d'une intelligence et d'une science infatigables. Si nous ne craignions la banalité de cette phrase, nous dirions volontiers que la maison Bayvet frères a toujours tenu haut et ferme le drapeau de l'industrie française; aussi les récompenses ne [illegible] 1874, à la suite de l'Exposition de Vienne, [illegible] obtenu la croix de la Légion d'honneur.

La France compte, comme nous l'avons dit plus haut, une grande quantité de fabriques de *peausserie* produisant toutes les variétés dont nous venons de parler. Quelques spécialités sont plus particulièrement et presque exclusivement fabriquées dans les ateliers français. Sans entrer à ce sujet dans le détail, ce qui ferait double emploi avec ce que nous avons dit ci-dessus, nous pouvons signaler, comme produits spéciaux à nos manufactures, les maroquins, les chevreaux et les basanes, qui sont obtenus chez nous dans de meilleures conditions de solidité que chez nos voisins.

Les maroquins français surtout sont [illegible] leur donner la solidité et la souplesse que ces produits prennent entre les mains plus habiles des ouvriers de notre pays.

La teinture des peaux maroquinées est également une industrie presque française aujourd'hui. Aussi n'est-il pas rare que nos fabricants reçoivent de l'étranger des peaux auxquelles ils n'ont plus qu'à donner la teinture. Nos industriels ont fait dans cette partie de réels progrès depuis vingt ans et ont su, en se tenant perpétuellement au courant des découvertes faites en chimie, voire même en attachant à leurs établissements des chimistes, se tenir à la tête de [illegible], produire beaucoup et mieux qu'autrefois.

Si la quantité des produits de la *peausserie* a augmenté, la qualité n'a rien perdu pour cela, bien au contraire, elle a gagné; en effet, des rapports faits sur les produits exposés en 1867, comme aussi des comparaisons faites avec les produits similaires de l'étranger, il résulte que la *peausserie* française tient le premier rang pour bon nombre de produits et fabrique les spécialités de nos voisins de façon à leur faire une sérieuse concurrence. V. PEAUSSIER.

PEAUSSIER s. m. [illegible] — [illegible] Ouvrier qui travaille, qui prépare les peaux. ‖ Celui qui fait un commerce de peaux préparées.

— Adjectiv. Anat. V. PEAUCIER.

— **Encycl.** Les merciers prenaient autrefois le nom de *peaussiers*, mais ce nom ne leur convenait guère. Les véritables *peaussiers* qui, seuls, méritaient ce nom étaient les artisans chez qui passent les peaux en sortant [illegible]

Les *peaussiers* avaient été érigés en corps de jurande et avaient obtenu du roi Jean [illegible] leur donnent la qualité de *maîtres peaussiers, teinturiers en cuir et calçonniers* de la ville, [illegible] Paris.

Les *peaussiers* avaient seuls droit de mettre en teinture ou en couleur les peaux [illegible] peaux de mouton, d'agneau, de chevreau, etc. [illegible] métiers.

Les *corroyeurs* avaient seuls le droit de corroyer et baudroyer les cuirs et de les [illegible] les mettre en couleur et de les vendre.

[illegible] les repasser quand ils avaient servi.

[illegible] vre, à moins d'être fils de maître. Les veu[illegible]

laient le *secret de leur métier*, secret aujourd'hui connu de tout le monde, puisqu'il consistait à savoir teindre les peaux.

[illegible] *peaussiers* aux tanneurs-hongroyeurs-cor[illegible]

PEAUTIA s. m. [illegible]

PEAUTRE s. m. [illegible] partie encycl.). Mauvais lit. ‖ Vieux mot.

— Gros garçon; homme grossier, paysan. ‖ Vieux mot.

— [illegible]

— Métall. Ancien nom de l'étain.

— **Encycl.** *Peautre*, mauvais lit, vient du germanique : ancien haut allemand *polstar*, [illegible] *tilati*, étendre à terre, avec *l* pour *r*, lith[illegible] persan *bistar*, *pistar*, lit, coussin. Comparez le sanscrit *stara*, *stariman*, *âsta*, *âstarana*, [illegible] *tara*, etc., lit, couche, de la racine *star*, étendre [illegible] *strömnë*, couche, de *strönnumi*, *storeô*, racine [illegible] du *s* entre les voyelles; anglo-saxon [illegible] exactement le sanscrit *stara*, *streow*, [illegible] duit, dans l'ancienne langue, *peautraille*, [illegible] bats :

[illegible] let ce mot et ses dérivés [illegible] naille, lie du peuple, [illegible] mauvais drôle, se rapporter [illegible] nom corresp[illegible] ductilité.

PEAUTRE EE [illegible] — [illegible] gouvernail). [illegible]

PEAUTRER [illegible] que.

PÉBRINE [illegible]

— Encycl. V. [illegible]

PÉBRINÉ, ÉE [illegible]

PÉBRINER (SE) [illegible]

PEC [illegible]

[illegible], toutes formes qui sont corrélatives, [illegible] grec *pêx* [illegible] et [illegible] se rapportent à la racine sanscrite *paç*, lier, [illegible]

— s. m. [illegible]. Nom vulgaire de [illegible].

PECARI s. m. [illegible]. Mamm. Genre [illegible] pens des cochons, et comprenant deux espèces, qui habitent les forêts de l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** [illegible] par un système dentaire de quatre incisives [illegible] et six à la mâchoire inférieure, une canine et six molaires de chaque [illegible] dents; les premières et les dernières ressemblent à celles des cochons; mais les canines sont plus petites, ont une forme ordinaire et ne sortent pas de la bouche. Les lombes présentent une ouverture glanduleuse très-développée, qui sécrète une humeur visqueuse et fétide. Ils sont presque dépourvus de queue et man[illegible] aux pieds de derrière; les doigts intermédiaires sont plus grands et appuient sur le sol. Enfin, les grands os du métacarpe et ceux du métatarse sont soudés entre eux en une sorte de canon. Par ce dernier [illegible] les pécaris semblent former le passage des pachydermes aux ruminants; ils se rapprochent encore de ceux-ci par la structure de leur estomac, qui est divisé en trois poches par deux étranglements, de manière à simuler un estomac triple, qu'on leur a quelquefois attribué. Le pelage de ces animaux présente des soies assez longues sur la ligne dorsale, de plus en plus courtes à mesure qu'elles s'en éloignent, plus grosses que celles des cochons et assez roides pour qu'on ait pu les comparer aux piquants du porc-épic. Les formes des *pécaris* sont trapues et raccourcies. L'orifice glanduleux dont nous avons parlé a été pris autrefois pour un canal urinaire, ce qui a fait dire que ces pachydermes étaient des cochons qui urinent par le dos; on a voulu y voir aussi un second nombril, d'où le nom scientifique de *dicotyles* donné à ce genre. Au reste, ils présentent, par leurs caractères comme par leurs mœurs, la plus grande analogie avec les cochons.

Les *pécaris* habitent l'Amérique du Sud; ils fréquentent surtout les forêts et vivent en famille dans les creux d'arbres ou dans les trous qu'ils rencontrent; on les trouve le plus souvent dans les endroits bas et marécageux, qu'ils quittent dans la saison des pluies pour se retirer sur des lieux plus élevés. Ils se nourrissent de fruits sauvages, de graines et de racines, qu'ils cherchent en fouillant la terre avec leur groin; on dit qu'ils mangent aussi des reptiles de petite taille (serpents, crapauds, lézards), après avoir eu la précaution de les écorcher avec leurs pieds. Leur odorat est très-fin, et leur haleine forte. Ils témoignent leur contentement par un grognement léger; quand ils sont surpris ou effrayés, ils soufflent comme le sanglier; mais quand ils sont irrités, ils ont un cri aigu, plus fort et plus dur que celui du cochon; alors leur poil se hérisse et leur sécrétion lombaire devient plus forte et plus fétide.

Les *pécaris* vivent en troupes plus ou moins nombreuses, sous la conduite d'un chef; le plus fort est en tête. Quand ils sont attaqués ou qu'on veut leur enlever leurs petits, ils poussent un grognement d'appel et se prêtent mutuellement main-forte; mettant les petits [illegible], ils se défendent vigoureusement, blessent souvent les chiens et parfois même les chasseurs, en leur donnant des coups de dent. Ils craignent beaucoup les jaguars et les couguars; un ennemi peut-être plus dangereux encore est une espèce de tique très-abondante dans les bois et dont ils sont pres[illegible]. Les *pécaris* produisent dans toutes les saisons de l'année et font ordinairement deux petits par portée; ceux-ci ne tardent pas à suivre leur mère et ne s'en séparent que lorsqu'ils sont adultes.

Ces animaux s'apprivoisent facilement, surtout quand on les prend jeunes; ils deviennent même familiers, comme on a pu le [illegible] chiens. S'ils paraissent peu reconnaissants et peu attachés aux personnes qui les soignent, [illegible] sans inconvénient les laisser aller et venir en [illegible] d'eux-mêmes au gîte, dont ils s'éloignent peu d'ailleurs, et vivent entre eux en bonne intelligence; toutefois, il [illegible]. D'un autre côté, les *pécaris* se reproduisent bien en captivité; il serait donc facile d'en domestiquer la race. Il ne faudrait pas oublier toutefois qu'étant originaires de pays chauds ils [illegible] mats.

La chair des *pécaris*, surtout celle des jeunes individus, passe en général pour un bon aliment; elle est blanche, mais plus sè[illegible] leure si l'on engraissait ces pachydermes [illegible] lever, aussitôt que l'animal est tué, la glande dorsale et même les organes sexuels du mâle, sans quoi la chair contracterait promptement un mauvais goût.

Ce genre comprend deux espèces. Le *pécari* à collier a la taille d'un cochon ordinaire; le corps couvert de soies roides, annelées de noir et de blanc sale, d'où résulte une teinte uniforme gris foncé; un collier blanchâtre, allant du haut de l'épaule vers le dessous du cou; les jeunes sont d'un brun fauve clair, avec une ligne dorsale noirâtre. Le *pécari* tajassou se distingue par son pelage, qui est en entier d'un brun noirâtre, avec une bande étroite d'un blanc pur sous la mâchoire inférieure. Cette dernière espèce n'a guère été observée qu'au Paraguay. Toutes deux ont la même taille et les mêmes mœurs. Néanmoins, les *pécaris* tajassous vivent par troupes plus nombreuses et leurs déplacements sont plus étendus.

PÉCAUT (Félix), écrivain et théologien protestant français, né à Salies (Basses-Pyrénées) en 1828. Après avoir passé quelque temps dans le pays basque, pour en apprendre la langue dans des vues d'évangélisation, il entra, en 1844, à la Faculté de théologie protestante de Montauban. Il y devint le disciple du célèbre prédicateur Adolphe Monod, qui occupait une des chaires de cette Faculté; mais l'orthodoxie antiscientifique de ce dernier ne put satisfaire l'esprit large et compréhensif du jeune homme, qui ne tarda pas à s'en détacher. Reçu bachelier en théologie en 1848, M. Pécaut alla achever son éducation en Allemagne, où, en compagnie d'un autre pasteur très-distingué, M. Viguié, depuis président du consistoire de Nîmes, il suivit les leçons de Neander, de Bleck et de Richard Roth aux universités de Bonn et de Berlin. De retour dans les Basses-Pyrénées, il devint suffragant du pasteur de Salies, mais il dut bientôt se démettre de ses fonctions, ne voulant plus lire dans le *Credo* l'article ayant trait à la naissance miraculeuse de Jésus-Christ. Il se fit néanmoins consacrer au ministère évangélique par M. A. Coquerel fils en 1853, dans une église du Midi. L'année précédente, il s'était fixé à Paris; il y prit la direction d'une grande maison d'éducation protestante, l'institution Duplessis-Mornay. En 1858, il quitta cette maison et publia, peu après, un important ouvrage : le *Christ et la conscience* (1859), qui produisit un immense scandale dans les rangs de l'orthodoxie protestante. Sous forme de lettres et d'entretiens entre deux amis qui se sont liés sur les bancs d'une Faculté de théologie, l'auteur expose les raisons qui lui font rejeter non-seulement la doctrine de la théopneustie ou de l'inspiration des livres saints, mais encore la croyance à la sainteté absolue et à l'infaillibilité de Jésus-Christ. Sur le premier point, l'auteur se montrait le disciple de l'école de théologie libérale fondée à Strasbourg par MM. Scherer et Colani; mais, dans la deuxième partie de l'ouvrage, il dépassait les conclusions de ses devanciers. Tandis que ceux-ci substituaient à l'autorité de la Bible, base jusque-là respectée de la théologie protestante, l'autorité de Jésus-Christ, M. Pécaut pensait qu'une fois l'autorité surnaturelle des livres saints rejetée, la critique historique indépendante ne pouvait voir en Jésus de Nazareth qu'un initiateur religieux, le plus grand d'ailleurs que le monde ait connu. Ces dernières conclusions irritèrent violemment les docteurs de l'orthodoxie protestante et contribuèrent beaucoup à précipiter le mouvement de réaction ecclésiastique qui se traduisit dans les faits par la révocation de MM. Coquerel fils et Martin-Paschoud et la convocation d'un synode général destiné à fixer les limites de l'enseignement religieux dans l'Église réformée. Les théologiens libéraux de l'école de Strasbourg, M. Albert Préville entre autres, combattirent surtout, en discutant le livre de M. Pécaut, certaines exagérations dans l'étude des détails de la vie de Jésus et signalèrent le pessimisme de sa critique. M. Pécaut tint largement compte des observations de ses amis; loin de se laisser entraîner dans de nouvelles exagérations, en réaction des violences de polémique des docteurs de l'orthodoxie protestante, il revint sur la plupart de ses assertions, tout en conservant dans la préface de sa seconde édition (1863) sa thèse fondamentale. Cette thèse, qui est devenue de plus en plus celle de l'école libérale avancée, c'est que Jésus est l'initiateur religieux par excellence, mais que sa personne historique n'a pas une valeur absolue, comme le soutenaient au commencement du siècle Schleiermacher et ses disciples.

Le livre de M. Pécaut était une nouveauté en France en ce qu'il associait un sentiment religieux très-profond, presque mystique, à une critique libre et pleine de hardiesse.

Dans son second ouvrage, l'*Avenir du théisme chrétien* (1864), l'auteur établit la supériorité de la religion dépouillée de tout prestige de surnaturalisme sur la religion traditionnelle; il reconnaît que la pratique de cette religion toute rationnelle est plus difficile, exige un développement moral supérieur; mais, ajoute-t-il, le monde moderne ne [illegible] emporter une autre. M. Pécaut devint alors le représentant le plus autorisé de la nouvelle école issue du protestantisme [illegible] à sa dernière conséquence. Toutefois, malgré la largeur de ses idées, il tint à rester protestant et soutint, dans ses écrits et à la tribune du synode de 1872, avec une grande autorité de parole, la nécessité, pour le protestantisme, de ne pas se morceler, en dépit de ses divisions théologiques. Il devint, à cette époque, un des rédacteurs habituels du *Disciple de Jésus-Christ* de M. Martin Paschoud, après avoir antérieurement collaboré au *Lien* et à la *Revue de théologie* de Strasbourg.

Le *Disciple* a publié de lui notamment deux opuscules très-intéressants : l'*Avenir du protestantisme* (1865) et le *Christianisme libéral et le miracle* (1869), conférences prêchées à Nîmes, à Montauban, devant les élèves de la Faculté de théologie, à Neufchâtel et enfin à Paris, dans la salle des prédications religieuses du libéralisme protestant, établie au boulevard Richard-Lenoir. Dans ces conférences, M. Pécaut expose avec une vigueur de pensée et une beauté de langage vraiment admirables ce que doit être le christianisme d'après l'histoire et d'après la logique de ses propres développements, pour entrer dans l'âge moderne à la tête du progrès et pour sortir des langes dont le catholicisme et une certaine orthodoxie protestante l'ont enveloppé. Après avoir puissamment contribué au mouvement de réforme libérale en Suisse, dont l'initiative appartient à M. Ferdinand Buisson, M. Pécaut est allé fonder à Neufchâtel, sous le nom d'Église du christianisme libéral, une société servant d'asile aux esprits désabusés des diverses orthodoxies, mais désireux de conserver le sentiment religieux. Il a passé tout l'hiver de 1869 à 1870 en Suisse, pour consolider cette œuvre hardie et originale.

Retiré depuis ces conférences à Salies-de-Béarn, près d'Orthez, M. Pécaut a pris part au mouvement politique du réveil libéral qui a suivi la chute de l'Empire. Candidat du parti républicain aux élections du 8 février 1871 dans le département des Basses-Pyrénées, il échoua comme ses coreligionnaires politiques. Il a écrit souvent depuis, soit dans divers journaux de la région, la *Gironde* ou le *Mercure d'Orthez*, soit dans un des grands journaux de Paris, le *Temps*, auquel il envoya, à partir des derniers mois de 1871, des *Lettres de la province*, très-goûtées du public intelligent; il s'est attaché plus particulièrement dans ces *Lettres* à signaler les périls que l'esprit clérical fait courir à la France.

PECCABILITÉ s. f. (pèk-ka-bi-li-té — rad. *peccable*). Théol. État d'un être peccable : *Suivant les théologiens, la* PECCABILITÉ *est naturelle à l'homme.*

— **Encycl.** Ce terme théologique est d'un grand emploi et a trait à l'un des plus graves problèmes de la théologie chrétienne. Par ce mot on désigne le caractère d'un être sujet par sa nature à commettre des infractions plus ou moins graves et nombreuses à la loi morale. Un être peccable est celui qui peut être pécheur, mais qui peut aussi ne pas l'être s'il le veut; du moins c'est à ces termes que se réduit la doctrine chrétienne dans sa forme élémentaire et superficielle. Mais à cette question de la *peccabilité* se rattachent plusieurs problèmes de la plus haute importance, dont nous devons donner ici une idée. Voici succinctement les plus graves :

1° Quelle est l'origine et la cause de la *peccabilité*? Les théologiens croient la trouver dans l'hypothèse qu'ils qualifient dogme de la chute. Avant cette rupture de l'équilibre normal, l'homme était-il déjà peccable? C'est une question entée sur la première et encore plus difficile, par conséquent, à trancher, sur laquelle les théologiens ne sont pas d'accord. Les uns disent que la *peccabilité* est un mal, et comme telle n'a du commencer qu'avec la chute; il valait mieux pour l'homme ne pas pouvoir pécher. Les autres trouvent précisément le contraire, savoir que la *peccabilité* est un bien, parce que c'est une des formes de la liberté. Si je ne puis pécher, je ne puis davantage bien faire. Je suis absolument incapable de vertu si je le suis de vice. Or, il vaut mieux pour l'homme être capable de vertu, même au risque d'arriver à une chute, que d'en être exempt à la manière de la pierre ou de la brute. Donc, d'après ces théologiens, la *peccabilité* existait antérieurement au péché, antérieurement à la chute. Ainsi, l'origine de la *peccabilité* est, suivant les uns, la chute, suivant les autres la liberté.

2° Comment la *peccabilité* se transmet-elle? Cette seconde question complique singulièrement la première. Chaque homme naît peccable. Pourquoi? Certains théologiens voient dans ce fait la conséquence de la punition de la faute d'Adam. D'autres le font résulter de la nature même de notre esprit et de notre corps, c'est-à-dire de notre imperfection physique et morale. D'après ceux-ci, chacun de nous est peccable parce que chacun de nous a, par nature, indépendamment des faits et gestes d'Adam, des appétits et des inclinations auxquelles il peut céder à l'excès et qui deviendront des vices, des péchés pour peu qu'ils soient abandonnés à eux-mêmes. La *peccabilité* se transmettrait donc comme les instincts animaux et comme toutes les propriétés et particularités physiologiques.

3° La *peccabilité* est-elle en soi mauvaise? est-elle déjà un péché? Certains théologiens vraiment farouches l'ont affirmé, pour avoir une raison de plus ajoutée à cent mille autres de damner éternellement la pauvre âme humaine. Mais la plupart ne voient dans la *peccabilité* qu'une des conditions de la liberté morale. Le vrai mal et le vrai problème du mal, c'est que l'homme soit non-seulement peccable, mais pécheur, c'est-à-dire précisément que sa liberté morale ne soit pas tout à fait intacte, puisqu'il ne peut plus jamais ou presque jamais choisir le bien, mais invariablement le mal. Il n'est donc plus dans l'état d'une balance en équilibre, pouvant également bien pencher de l'un ou de l'autre côté; c'est une balance faussée, inclinant toujours du même sens. Là est le fait anomal et étrange que les théologiens ne peuvent expliquer que par le péché originel.

4° La *peccabilité* est-elle compatible avec la vertu et la sainteté? Avec la vertu, oui; avec la sainteté, non. La vertu, c'est le triomphe de notre volonté sur les tentations qui pouvaient l'entraîner au vice. Pour qu'il y ait triomphe, il faut qu'il y ait lutte et, par conséquent, possibilité d'être vaincu, puisque, sans cette possibilité de la défaite, la victoire serait aussi chimérique que peu méritoire. Mais la sainteté est un état absolu, immuable, indéfectible; si la sainteté était accompagnée de *peccabilité*, elle serait à chaque instant menacée et ne se distinguerait plus en rien de la vertu. Seulement on objecte qu'une sainteté résultant de l'impeccabilité est, pour ainsi dire, une sainteté fatale et machinale. Ici paraît une antinomie réelle : ou être saint, et alors ne plus même pouvoir pécher, c'est-à-dire n'être plus libre; ou être libre et responsable, capable de mérite et de démérite et pouvoir pécher, et alors ne plus être certain absolument de posséder la sainteté : pas de milieu.

5° La *peccabilité* atténue-t-elle la responsabilité? Il est évident qu'elle ne s'appellerait plus *peccabilité* si elle n'était considérée que comme une fatalité invincible et inévitable. Seulement, on s'est demandé dans quelle limite ce fait même, que par nature nous sommes au moins aussi enclins au mal qu'au bien, peut atténuer notre culpabilité quand nous penchons du côté du mal; car, enfin, c'est déjà un fait bien grave que celui-ci : la nature nous pousse également à l'un ou l'autre des deux partis, dont l'un entraîne une peine, l'autre une récompense. Si nous prenons le premier, nous pouvons toujours dire que nous avons cédé à des forces supérieures. Les théologiens ne tranchent le problème que par le péché originel et admettent que la *peccabilité* n'empêche pas l'homme d'être pleinement responsable. S'il est prédisposé au mal, il n'en est pas moins coupable d'y céder : comment cette sentence est-elle conciliable avec la justice? Demandez-le à saint Augustin, à Calvin et aux autres docteurs versés dans la science de ce qu'ils nomment la « justice de Dieu. » Laissons passer la justice de Dieu!

6° La *peccabilité* peut-elle être attribuée aux anges, à la sainte Vierge, à Jésus-Christ, à Dieu? Autant de questions controversées que nous n'aurons garde de trancher. Pour les anges, archanges, séraphins et autres êtres de même nature, les avis sont partagés; mais la plupart penchent pour l'affirmative en se fondant sur l'exemple des démons. Pour la Vierge, il faudra, sans doute, un nouveau concile pour décider que, non-seulement elle a été immaculée quant au péché, mais aussi quant à la simple *peccabilité*. D'après les Évangiles, entendus du moins au sens de l'exégèse allemande, elle était parfaitement peccable. Quant à Jésus-Christ, catholiques et protestants, orthodoxes et hétérodoxes semblent s'être plu à embrouiller la question, fort nuageuse par elle-même. Comme on a la ressource des deux natures, la plupart des théologiens disent que, quant à l'une, Jésus-Christ était peccable; quant à l'autre, non. Comme Dieu, il était impeccable, soit; mais, s'il a été vraiment homme, il a dû être vraiment imparfait, donc peccable. Autrement, il n'avait pas l'ombre de mérite, il n'était ni un ange ni un saint, ni même un homme vertueux. Mais, d'autre part, s'il était peccable, il aurait donc pu se faire qu'il succombât à la tentation; et alors que serait devenu notre salut? Cette question fait frissonner les théologiens orthodoxes. N'y insistons donc pas. Quant à Dieu, le problème n'appartient pas tant à la théologie qu'à la métaphysique. Voyez sur la question de ses attributs moraux le livre de M. Vacherot, la *Métaphysique et la science*. S'il peut être dit bon et saint, il doit être libre; s'il est libre, rien ne garantit qu'il agira nécessairement de telle ou telle façon. A notre point de vue humain, on pourrait donc dire : « Il sera peccable. » Mais on répond : « La *peccabilité* n'a nul rapport avec Dieu, puisque le péché est la violation d'une loi supérieure et que pour Dieu il ne peut y avoir de loi supérieure, sa volonté servant à lui-même et à tout de norme absolue. » Dès lors, il faut bien convenir que Dieu est impeccable.

Nous n'avons fait qu'exposer, sans avoir la prétention de les trancher, les questions oiseuses, et pourtant controversées, qu'a soulevées la *peccabilité* parmi les théologiens et même parmi une certaine classe de philosophes. A ces questions ne pourrait-on pas en ajouter une autre : N'est-ce pas perdre son temps que de mettre en discussion de pareils sujets? Et cette question-là nous paraît assez facile à résoudre.

PECCABLE adj. (pèk-ka-ble — lat. *peccabilis*; de *peccare*, pécher). Qui est capable

de pécher, sujet à pécher : *Nous sommes tous pécheurs.*

PECCADILLE s. f. (pé-ka-di-lle ; ll mll. — [illegible] lat. *peccatum*, péché). Petit péché, faute légère. [illegible] PECCADILLE. [illegible] PECCADILLE.

Si peccadille fut jugée un cas pendable.
La Fontaine.

[illegible] dur, d'être pendu pour une *peccadille*.
V. Hugo.

Rompre les plus beaux nœuds, les nœuds les plus [illegible]
N'est pas une [illegible] chose : [illegible] charmants
[illegible] passe
Pour une *peccadille* entre d'honnêtes gens.
Boursault.

PECCAIS, village de France (Gard), commune et à 9 kilom. S.-E. d'Aigues-Mortes, sur la Méditerranée. Salines occupant 2,000 ouvriers.

Peccais (canal de), petit canal de France (Gard). Il va des salines de Peccais à la Pointe de Peccais, point de jonction des canaux de Silvéréal et du Bourgidou. Parcours, 3,200 mètres.

PECCANT, ANTE adj. (pek-kan, an-te — lat. *peccans*, de *peccare*, pécher). Anc. méd. Se disait, dans le système des humoristes, des humeurs qui péchaient par la quantité ou la qualité : *Corriger l'humeur* PECCANTE, *les humeurs* PECCANTES. *Pour revenir donc à notre raisonnement, je tiens que cet empêchement de l'action de la langue est causé par de certaines humeurs que nous autres savants nous appelons humeurs* PECCANTES. (Mol.)

PECCATA s. m. (pek-ka-ta — pl. du lat. *peccatum*, péché). Nom donné à l'âne, dans les combats publics d'animaux, parce qu'il y servait comme de bouffon, de souffre-douleur :

Notre *peccata* [illegible]
Fut dès le lendemain, sans façon ni scrupule,
Offert à la foule [illegible].
Viennet.

— Par ext. Homme stupide : *Ne m'amenez pas ce* PECCATA.

— *Peccata* [illegible], Nom donné en Normandie à [illegible] bourrique, par une allusion assez confuse à l'ânesse qui porta Jésus lors de son entrée triomphale à Jérusalem, et à Jésus qui est appelé dans les prières de la messe : *Agnus Dei qui tollit peccata mundi*, c'est-à-dire « l'Agneau de Dieu qui porte les péchés du monde. »

PECCAVI s. m. (pek-ka-vi — mot lat. qui signif. *j'ai péché*, et par lequel on traduit dans la Bible l'expression dont se servit David pour faire l'aveu de sa faute, après les reproches que lui adressa le prophète Nathan). Contrition, repentir, aveu des fautes qu'on a commises : *J'en fais mon* PECCAVI ; *c'est moi le coupable. Il ne faut, à la mort, qu'un bon* PECCAVI *pour être sauvé.* (Acad.)

PECCHIA (Carlo), historien italien, né à Naples en 1715, mort dans la même ville en 1784. Il suivit pendant quelque temps la carrière du barreau, qu'il quitta pour devenir archiviste du tribunal de la vicarie. On a de lui : *Poesie sacre giocose, italiane et latine* (Naples, 1767, in-8°) et *Storia civile e politica del regno di Napoli* (Naples, 1778, 3 vol. in-4°).

PECCHIO (Dominique), peintre italien, né à Vérone au commencement du XVIIIe siècle, mort à Bologne en 1760. Il était perruquier lorsque Antoine Balestra, frappé de ses dispositions artistiques, lui donna des leçons. Pecchio devint un bon dessinateur, un coloriste plein de vie et de chaleur et exécuta des paysages qui eurent beaucoup de succès. On voit plusieurs de ses tableaux à Bassano et dans d'autres villes d'Italie.

PECCHIO (Joseph, comte), écrivain italien, né à Milan en 1785, mort près de Brighton en 1835. Il fit ses études à Bellinzona, chez les pères somasques, [illegible] Soave, puis se rendit à Pavie, y fut reçu docteur en droit et, [illegible] dans sa ville natale, il fut nommé auditeur au conseil d'État. À la suite des événements de 1814, Pecchio rentra dans la vie privée. Nommé député à l'assemblée provinciale de Milan en 1819, il s'y fit remarquer par ses idées libérales et patriotiques, publia, en 1820, son remarquable [illegible] et prit en 1821, une part [illegible] au mouvement révolutionnaire contre l'Autriche. Ce mouvement ayant avorté, Pecchio parvint à s'échapper et, [illegible] à mort par contumace, il se réfugiait à Gênes, puis en Suisse [illegible] en Espagne, en Portugal (1822), retourna en Espagne en 1823 et alla enfin se fixer en Angleterre. Là, pour vivre, il se fit professeur et publia plusieurs ouvrages. En 1825, il se rendit en Grèce pour porter aux Hellènes une somme importante envoyée par le comité Gamba. En 1826 [illegible] en Angleterre un riche mariage et vécut depuis lors dans l'aisance, [illegible] jusqu'à la fin de sa vie, [illegible] ardente pour la liberté et une grande ouverture d'esprit. Parmi ses ouvrages, écrits dans un style [illegible] *l'Angleterre en 1825* [illegible] en 1826 [illegible] *Angleterre* (Londres, 182?); *l'Angleterre en 1826* (Londres, 1827, in-12); *Histoire de l'économie politique en Italie ou Épilogue critique des économistes italiens* (Lugano, 1829, in-8°), traduit en français; *Vie d'Ugo Foscolo* (1830, in-8°); *Observations semi-sérieuses d'un exilé sur l'Angleterre* (1831-1833, [illegible]); *Jusqu'à quel point les productions scientifiques et littéraires suivent-elles les [illegible] de la production en général* (1833), dissertation dans laquelle on trouve, comme dans tous les ouvrages de Pecchio, des aperçus nouveaux et de curieuses indications; enfin, *Histoire critique de la poésie anglaise* (Londres, 1834, 4 vol. in-12), non terminée.

PECCIOLI, bourg d'Italie, province, district et à 30 kilom. S.-E. de Pise, ch.-l. de mandement; 5,777 hab.

PECCOT (Antoine), poëte et administrateur français, né à Nantes en 1766, mort en 1814. Nommé, en 1792, un des administrateurs de la Loire-Inférieure, il fut mis hors la loi l'année suivante, arrêté, traduit avec quatre-vingt-quatorze autres Nantais devant le tribunal révolutionnaire, qui les acquitta après le 9 thermidor, et, de retour à Nantes, mit une ardeur extrême à faire poursuivre Carrier. Peccot devint ensuite administrateur du district de Nantes, membre du jury de l'instruction publique, puis commissaire à la Monnaie, place qu'il conserva depuis le Consulat jusqu'à sa mort. On a de lui deux ouvrages posthumes : les *Pucelles aventures de Nicolas Riant* (Nantes, 2 vol. in-12) et *Chapitres en vers* (1832, in-18), recueil de vers qui ne manquent ni de variété ni d'originalité.

PÈCE s. f. (pè-se). V. PESSE.

PECETTO-DI-VALENZA, bourg d'Italie, province et district d'Alexandrie, mandement de Valenza; 2,140 hab.

PÉCHANTRÈS (Nicolas), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1638, mort à Paris en 1708. Il pratiquait la médecine dans sa ville natale lorsque, ayant remporté trois prix aux Jeux floraux, il se rendit à Paris dans le but de travailler pour le théâtre. Il donna au Théâtre-Français quelques tragédies estimées : *Géta* (1687), *Jugurtha* (1692), la *Mort de Néron* (1703), et il venait d'achever un opéra, intitulé *Amphion et Parthénope*, lorsqu'il mourut. On raconte, au sujet de la tragédie de *Néron*, qu'il laissa un jour, dans une petite auberge où il avait dîné, un papier contenant diverses indications et ces mots : « Ici, le roi sera tué. » L'aubergiste s'empressa de porter cet écrit au commissaire de police, qui, flairant une conspiration contre le roi, fit arrêter Péchantrès lorsqu'il alla chercher le papier oublié. L'auteur tragique expliqua au soupçonneux magistrat qu'il s'agissait de la mort de Néron dans une tragédie à laquelle il travaillait, et ce ne fut pas sans peine qu'il recouvra la liberté. Péchantrès a laissé, en outre, quelques poésies latines estimées.

PÉCHARD, capucin français, plus connu sous le nom de **Père Timothée**, né à La Flèche vers le milieu du XVIIe siècle. Il se fit remarquer par son ardeur à combattre les jansénistes, devint définiteur général de son ordre à Rome et fut chargé par Clément XI de porter en France la bulle *Unigenitus*. Il reçut alors une pension avec le titre d'évêque de Béryte. On a de lui : *Mémoires du Père Timothée, contenant plusieurs anecdotes historiques du pontificat de Clément XI et de la fin du règne de Louis XIV* (1772, in-12), publiés par l'abbé Bernard de La Tour.

PECHBLENDE s. m. (pech-blan-de — de l'allem. *pech*, poix; *blende*, sulfure). Minér. Syn. de PECHURANE.

PÊCHE s. f. (pê-che — lat. *persicum*, sous-entendu *malum*, fruit de la Perse. *Persicum* a passé dans [illegible] et dans l'espagnol et le portugais, sous la forme de *abberchigo*, [illegible] article arabe). Fruit du pêcher : *À Florence, l'empoisonnement était à un si haut point*, [illegible] *seulement était empoisonné, mangeait la partie saine et donnait la mort avec l'autre.* (Balz.)

[illegible]

— Loc. fam. *Être rembourré de noyaux de pêche.* [illegible]

— Encycl. Bot. et Hortic. La *pêche* étant [illegible] même variété sous deux ou plusieurs noms, [illegible]

[illegible] accompagné ou précédé sur le végétal; on a pu établir ainsi quatre grandes sections ou *races*, subdivisées à leur tour en groupes secondaires, sur le nombre et les limites desquels on observe, chez les auteurs, quelques divergences d'opinion.

Les quatre grandes divisions sont résumées dans le tableau suivant :

Pêches à peau
- duveteuse ou velue
  - Chair fondante, se détachant du noyau. *Pêches* proprement dites.
  - Chair [illegible] adhérente au noyau. *Pavies* ou *persèques*.
- lisse
  - Chair fondante, se détachant du noyau. *Nectarines*.
  - Chair ferme, adhérente au noyau. *Brugnons*.

Les autres caractères sont : 1° la dimension de la fleur, qui peut être : *grande* (à pétales larges, arrondis, rose clair, étalés); *moyenne* (à pétales étroits, allongés, rose vif, peu étalés); *petite* (à pétales courts, arrondis, concaves, rose terne ou pâle, dressés); 2° la forme des glandes foliaires, qui sont arrondies ou réniformes, ou bien l'absence complète de ces glandes. Cela posé, nous allons faire connaître les variétés principales de chaque groupe; nous inscrirons en *italique* celles qui se recommandent davantage par leur bonté ou leur qualité.

— I. PÊCHES PROPREMENT DITES. A. Fleurs grandes. 1° Glandes globuleuses : avant-*pêche* rouge ou de Troyes, mignonne à bec, *mignonne hâtive, grosse mignonne, belle Bausse, vineuse de Fromentin*, mignonne bosselée, mignonne frisée; 2° glandes réniformes : pourprée hâtive, à fleurs blanches, blonde ou de Corbeil, à fleurs doubles, abricotée, Presle, Clémence Isaure, de Boulez; 3° glandes nulles : avant-*pêche* blanche, belle et bonne, *de Malte* ou *belle de Paris*, Madeleine blanche, Madeleine bonne Julie, pucelle de Malines, princesse Marie, *Madeleine rouge* ou *de Courson*, d'Oignies, cardinale. — B. Fleurs moyennes. 1° Glandes globuleuses : *admirable, belle de Vitry, Bonouvrier*, The président; 2° glandes réniformes : *Chevreuse hâtive, sieulle, chancelière, alberge jaune*, tardive d'Oullins, Turenne améliorée, belle de Toulouse; 3° glandes nulles : *Madeleine rouge tardive.* — C. Fleurs petites. 1° Glandes globuleuses : *galande*, galande pointue, *bourdine, teton de Vénus, nivette veloutée, royale*, belle de Doué, Willermoz, Teissier; 2° glandes réniformes : double de Troyes, chartreuse, *pourprée tardive*, reine des vergers, de Syrie ou de Tullius, de Bergame; 3° glandes nulles : unique.

— II. PAVIES. A. Fleurs grandes. 1° Glandes réniformes : milecoton ou mirlicoton, rouge de Pompone; 2° glandes nulles : Madeleine ou pavie blanc, [illegible] de Fontainebleau. —B. Fleurs petites. 1° Glandes réniformes : alberge ou perseque jaune, rouge monstrueux, persèque ou grosse persèque, pavie tardif.

— III. NECTARINES ou faux brugnons, improprement appelées brugnons. A. Fleurs grandes. 1° Glandes [illegible] : [illegible], orange, Gathey; 2° glandes réniformes : [illegible] — B. Fleurs [illegible] 1° Glandes réniformes : jaune lisse ou abricotée, *violette hâtive*, violette d'Angervilliers, Elruge, violette de Courson ou grosse violette hâtive, violette cerise, violette noisette.

— V. BRUGNONS. A. Fleurs grandes. 1° Glandes réniformes : brugnon violet musqué, d'Italie, de Chine; 2° glandes nulles : brugnon Newington hâtif, etc.

Toutes les variétés de *pêches* ne mûrissant pas à la même époque, il importe de fixer son choix de manière que, tout en faisant prédominer les meilleures, on puisse néanmoins avoir des fruits le plus longtemps possible. Ne pouvant refaire dans un autre ordre la liste précédente, nous nous contenterons de donner un choix de bonnes variétés, suivant leur maturité : avant-*pêche* blanche, petite mignonne, mignonne hâtive, grosse mignonne, vineuse de Fromentin, belle Bausse, galande, de Malte, alberge jaune, violette [illegible] Vénus, brugnon musqué, persèque, pavie de [illegible] pavie tardive.

[illegible] les Chinois lui ont voué une grande vénération, une sorte de culte. Les *pêches* de cer[illegible]

[illegible] garder la *pêche* [illegible] a évidemment ici une confusion, qui aura fait [illegible] petits et peu colorés, mais de [illegible] variétés supérieures. Aujourd[illegible] nombreuses familles, a porté dans ce pays [illegible] portant débouché que présente Paris.

La *pêche* doit être récoltée quand elle est [illegible] teinte jaune qui perce à travers la couleur ordinaire; celles dont l'odorat est délicat peuvent aussi trouver dans le parfum d'excel[illegible] de la presser avec les doigts pour s'assurer de sa maturité. On doit la prendre, l'empoigner doucement avec les cinq doigts et tirer légèrement; si elle est au point convenable, elle [illegible] dès qu'elles sont cueillies, sont mises sur de [illegible] gues, dans des corbeilles plates, et on les [illegible] d'autres, au contraire, ne peuvent que gagner [illegible] très-saine et point humide, où elles peuvent [illegible] glacière. Si l'on a à expédier des *pêches* à une [illegible] licat.

La *pêche* est riche en sucre, en pectine et [illegible] de bonne qualité. Toutefois, il [illegible] du sucre et du vin généreux. Quant aux tem[illegible] naturel. On en fait, [illegible] parations culinaires [illegible] d'automne et les pavies que [illegible] peut, avec les *pêches*, faire d[illegible] lées, des marmelades, etc. Da[illegible] beaucoup de cette manière. L[illegible] moût de rais[illegible] en poudre; [illegible] Enfin, quelq[illegible] vies au vinaig[illegible] terre, etc.

[illegible]

exempte du [illegible] le feu et dégagée de toute saveur [illegible] ou de l'amer. [illegible] on peut fabriquer [illegible]. Le noyau sert à préparer [illegible] en peinture sous le nom de [illegible] et très estimé surtout pour les beaux gris qu'on en obtient; il peut encore servir à teindre la laine en une nuance [illegible] et très-[illegible].

L'amande ou graine [illegible] 40 pour 100 d'une huile douce, qu'on peut en extraire par la simple pression, [illegible] trefois employée en medecine, et on lui attribuait de grandes vertus; aujourd'hui, elle est à peu pres complétement inusitee sous ce rapport, et on ne s'en sert que dans la parfumerie, où elle peut remplacer l'huile d'amandes douces. Les graines elles-mêmes, mangées à jeun, passaient pour guérir les vertiges provenant de [illegible], on en faisait aussi, avec addition d'autres substances, des bouillons pour les convalescents, les vieillards, les femmes en couche, etc. Elles entraient dans la confection de certains bonbons. On peut encore en obtenir un kirsch assez analogue à celui des merises; enfin c'est avec ces graines et celles d'autres amygdalées qu'on prépare la liqueur appelée *noyau* [illegible].

N[illegible] aux Etats-Unis le pêcher est un arbre industriel et de grande culture; là, on vise plutôt à la quantite qu'à la qualité du produit. Dans la Caroline, on trouve des domaines où les deux tiers des terres cultivées sont plantées en pêchers. Toutefois, la [illegible] des *pêches* tombe avant la maturité. Ces fruits ne sont pas perdus pour cela; on les donne comme aliment aux animaux domestiques, qui en sont on ne peut plus friands, les vaches et les chevaux surtout. « Les cerfs, dit Bosc, s'exposent aux plus grands risques pour s'en régaler; et tels colons comptent tellement sur leur goût pour elles, que, dès qu'ils ont reconnu leurs traces, ils sont sûrs de les tuer s'ils veulent prendre la peine de les attendre à l'affût. » Celles qui arrivent à maturité sont pilées dans des auges de bois et, quelques jours après, livrées à la distillation. C'est vers la septième année que ces arbres sont en plein rapport.

— Econ. dom. *Croûtes aux pêches.* On beurre le fond d'une tourtière ou d'un plat qui va au feu; on coupe des tranches de pain le plus larges possible et de la longueur du fond de la tourtière ou du plat, on met ces tranches de pain dans la tourtière de manière à en couvrir le fond. On prend des *pêches* bien mûres, on les ouvre en deux et on les couvre de tranches de pain, la peau du côté du pain et l'intérieur, qui forme coquille, en dessus et à découvert; on met dans chaque moitié de *pêche* du sucre fin et un morceau de beurre frais; ensuite, on met sa tourtière sur un feu très-doux, on la couvre d'un four de campagne, plus de feu dessus que dessous; on fait réchauffer le four de campagne à plusieurs [illegible] fin sur les *pêches*. Lorsque celles-ci sont cuites, on lève dextrement les croûtes de pain sans détacher les *pêches* et on sert le tout sur le plat. Le jus qui peut se trouver au fond de la tourtière est versé par-dessus; on sert chaud.

— *Beignets de pêches.* On coupe les *pêches* en deux et on opère comme pour les beignets de pommes.

— *Compote de pêches.* Agissez comme pour [illegible].

— *Pêches confites.* On agit comme pour les prunes.

— *Tranches de pêches au sucre.* On prend de [illegible], on les pèle, on en retire les noyaux, on les coupe par tranches, et on les arrange dans un compotier, on met du sucre fin dessus et dessous et on obtient une sorte de salade digne des plus fins gourmets.

— *Pêches glacées.* Des *pêches* peu mûres et proprement pelées sont mises dans une terrine; on verse dessus de l'eau bouillante et on les y laisse quatre heures. Pendant ce temps, on fait clarifier du sucre, une livre par livre de fruit, et on y fait cuire les *pêches.* On les retire et on les place une à une [illegible]. On fait [illegible] et on le verse sur les *pêches;* on ajoute du rhum, du kirschwasser ou de l'eau-de-vie et on couvre le tout comme des confitures.

— *Conserves.* Les *pêches* entières et non pelées sont mises dans une bouteille à large goulot que l'on remplit exactement d'un sirop un peu chargé en sucre (20 degrés suffi[illegible]) [illegible] ébullition au bain-[illegible] hermétique, on obtient [illegible] Appert.

PÊCHE s. f. (pê-che — rad. *pêcher*). Action [illegible] pêcher : PÊCHE *à la ligne.* PÊCHE [illegible]. *La* PÊCHE *de la morue.* [illegible] *du hareng. La* PÊCHE [illegible]. *La* PÊCHE [illegible] *que la* PÊCHE *de la sardine rapportait quatre millions de* [illegible] (B. de S.-P.)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

— *Droit de pêcher : Avoir la* PÊCHE *d'une rivière, d'un ruisseau, d'un étang. Affermer la* PÊCHE *d'un cours d'eau.*

— Poisson pris en pêchant : *Combien voulez-vous vendre votre* PÊCHE? (Acad.)

— Par ext. Action de recueillir les débris, les marchandises rejetées par la mer après un naufrage.

— Fam. *Pêche au plat,* Action de prendre du poisson servi à table, pour le manger : *En fait de pêche, je n'ai jamais pratiqué que* LA PÊCHE AU PLAT.

— Hist. sainte. *Pêche miraculeuse,* Pêche d'une abondance prodigieuse, que firent les disciples de Jésus, lorsque, sur son ordre, ils jetèrent les filets. ‖ Tableau, estampe qui représente cette pêche.

— **Encycl.** Hist. et Législ. La *pêche* est d'invention primitive, comme la chasse. Aux prises avec les nécessités de la faim, l'homme traqua la bête dans les forêts et poursuivit le poisson sous les flots. Les monuments égyptiens, les cryptes de l'Inde nous donnent la preuve de l'existence des pêcheurs dès la plus haute antiquité. Homère, dans l'*Odyssée*, fait de nombreuses allusions à la *pêche* aux hameçons et aux filets. Hésiode grave sur le bouclier d'Hercule un pêcheur aux aguets, chargé de son filet et prêt à saisir des poissons que chasse un dauphin. Chez les Grecs, l'art de la *pêche* devint une industrie lucrative. On construisit dans les endroits favorables, notamment à Byzance et à Sinope, des établissements de salaison. Les Romains avaient des esclaves pêcheurs et des pêcheries qui s'étendaient au loin dans la mer, jusque chez les Bretons et les Pictes et jusqu'au delà des colonnes d'Hercule. On sait les recherches culinaires des Lucullus et des Apicius; on a entendu parler des sterlets du Volga, des huîtres et des pétoncles du lac Lucrin. L'histoire du turbot de Domitien inspira à Juvénal l'une de ses plus mordantes satires. Varron, Columelle, Suétone, Pétrone nous donnent sur les *pêches* et le goût des Romains pour le poisson des détails curieux. Elien, Oppien, Polybe, Cassianus Bassus nous renseignent sur les instruments de *pêche*, les époques choisies, les appâts de toute nature, les diverses espèces de poissons et leurs parages favoris. Une ancienne coutume, dont la tradition nous a été transmise par Festus, nous apprend qu'à Rome, au mois de juin de chaque année, on célébrait au delà du Tibre des jeux appelés *ludi Piscatorii*. L'invasion des barbares fit disparaître cette industrie, qui resta confinée le long des côtes et ne fut plus pendant des siècles exercée que pour les besoins des riverains. Les Slaves, d'après les traditions et quelques passages des *Eddas*, furent les premiers pêcheurs de hareng dans les mers de Scandinavie et propagèrent leurs procédés parmi les peuples du Nord. Les Norvégiens et les Ecossais poursuivaient les phoques. Les Basques allaient pêcher la baleine jusqu'à la hauteur du cap Finistère. Vers le XIIe siècle, des ordonnances de Ramirez, archevêque de Compostelle, fixèrent le prix du poisson en Espagne. En 888, la morue se prenait dans les eaux de l'île Héligoland.

En France, la *pêche* était, aussi bien que la chasse, comptée parmi les plaisirs des rois de la seconde race. *Inter regalia numerantur piscationum reditus*, dit Saint-Yon. Le même historien nous apprend que la chasse était défendue aux religieux, mais que la *pêche* leur était permise. Au XIIIe siècle, les religieux de Beauport obtiennent le privilège d'une pêcherie de congres près de Saint-Brieuc. En 1272, Jean IV de Bretagne rétablit les marchands de Bayonne dans la possession et puissance d'une secherie de poisson sur le territoire de Saint-Matthieu. Une ordonnance de Charles VI, en date de 1415, est relative à la criée et à la vente du maquereau dans Paris.

Les Juifs ne faisaient aucun cas de cette industrie; mais les premiers chrétiens la tenaient en honneur. Les apôtres, saint Pierre entre autres, qui étaient pour la plupart pêcheurs de profession, abandonnèrent la *pêche* du poisson pour se livrer à la *pêche* de l'homme.

Dans l'antiquité, les cours d'eau appartenaient exclusivement aux peuples dont ils traversaient les territoires. Les Romains s'emparèrent des rivières chez les peuples qu'ils soumettaient, nous apprend Polybe. Plus tard, on établit une distinction entre les cours d'eau permanents (*aquæ perennes*) et ceux qui cessaient de couler l'été. Les premiers étaient du domaine public, les seconds appartenaient aux riverains; on ne distinguait cependant point entre les cours d'eau navigables et ceux qui ne l'étaient pas. Les uns et les autres étaient publics ainsi que leurs rives, et l'*édit du préteur*, dans le *Digeste*, les protégeait également. La *pêche* n'était donc, pas plus que la chasse, entravée chez les Romains, et ce principe de liberté fut appliqué à toutes les provinces de l'empire, notamment en Gaule.

Les lois des barbares contenaient à cet égard quelques dispositions. On lit dans la loi salique, édition Pardessus : *Si quis de diversis venationibus aliquid aut furaverit aut celaverit,* M.DCCC *denariis qui faciunt solidos* XLV *culpabilis judicetur. Quam legem de venationibus et quam de piscationibus convenit observare.* Cette disposition est reproduite dans la loi des Ripuaires. On trouve également, dans le chapitre XXIX de la même loi, une pénalité édictée contre celui qui aurait volé dans un fleuve des filets propres à prendre le poisson.

Il semble donc que, dans les premiers temps de l'invasion franque, on suivit les règles tracées par la loi romaine; mais, plus tard, les rois barbares s'attribuèrent le droit exclusif de *pêche* dans toutes les rivières, ou du moins dans celles qui traversaient les terres de la couronne. On voit, en effet, les rois disposer souvent de la *pêche* comme des autres choses de leur domaine. Charlemagne, en 780, donne à la cathédrale d'Utrecht la rivière de Lecca. Louis le Débonnaire donne aux religieux de Saint-Aubin une masure avec le droit d'avoir un pêcheur dans le cours d'eau voisin. En 888, Eudes donne aux abbés de Saint-Denis un conduit d'eau au-dessus et au-dessous de la rivière de Redon; plus tard, Charles le Chauve confère à la même abbaye le droit de *pêche* depuis Lisiny jusqu'à Taveaux et depuis la Sauve jusqu'à Chambrieu. Dans toutes ces concessions, les droits de *pêche* et autres étaient considérés comme attributs du pouvoir souverain, et les donations étaient de véritables aliénations du domaine.

Toutefois, il ne paraît pas que, sous Charlemagne et ses successeurs, le droit exclusif de *pêche* ait été étendu au delà des domaines administrés au profit de la couronne. Dans tous les cas, il est certain que, sous les rois de la seconde race, les grands chemins et les rivières étaient placés sous la juridiction des comtes, vicaires et centeniers chargés à la fois de leur administration et de la répression des délits.

Sous les rois de la troisième race, les bénéfices, autrefois amovibles et viagers, devinrent patrimoniaux et héréditaires. Ce fut une des conditions imposées par les seigneurs féodaux à Hugues Capet. La *pêche* devint alors l'un des attributs de la souveraineté féodale. Aucune distinction n'était admise, quant à la propriété du seigneur et au droit de *pêche*, entre les rivières navigables et celles qui ne l'étaient pas. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il n'existe à cette époque aucune juridiction unique et uniforme dans son application. Le premier édit sur la police de la *pêche* émane de Philippe le Hardi. Ce prince, qui, par une ordonnance de 1280, avait déjà réglementé les usages dans les bois et les forêts, prit, au mois d'août 1291, à l'égard de la *pêche*, certaines dispositions, reproduites par les ordonnances postérieures, relatives soit à la maille des filets, aux dimensions du poisson et à l'usage de certains engins et filets, règles applicables à « toutes les rivières, grandes et petites. » Ces interdictions furent confirmées et étendues par les ordonnances de 1302, 1326, 1356, 1388, 1402, 1453, 1469, 1476 et 1515. Cette dernière éprouva, lors de son enregistrement, une vive opposition de la part des parlements et ne fut insérée dans les actes des parlements de Paris et de Rouen qu'en vertu de lettres de jussion, *de mandato et præcepto regis reiteratis vicibus facto*. On lit dans le recueil de Saint-Yon, de 1610, que « nulle personne quelconque, soit noble d'Eglise ni autre, ne doit user ni pescher en son deffaix (étang ou lieu réservé communiquant à un cours d'eau) et en quelque part et temps que ce soit à engin de *non maille*, et s'ils le font et en sont repris, lesdits nobles feront amende de leurs meubles, pour ce qu'ils sont gardés de justice, et les autres, qu'ils soient d'Eglise ou coutumiers, s'ils en sont repris, feront amende honorable. » Les règlements sur la matière comprenaient tous les cours d'eau, quel que fût le régime dans lequel ils étaient placés. L'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts reproduisit et développa cette pensée. Effaçant tous les règlements antérieurs, elle ordonna minutieusement la police de la *pêche* fluviale et établit une juridiction spéciale, qui fut la même que celle des juges forestiers.

Mais quelque étendu que fût ce droit de police, il n'en résultait pas moins que, pour les petites rivières, les seigneurs avaient la propriété et, par conséquent, la *pêche* de ces cours d'eau. L'état de choses créé par la féodalité et conservé par l'ordonnance de 1669 produisit, jusqu'à la Révolution, des effets désastreux pour l'agriculture. Les seigneurs, dispensés de l'obligation du curage, qui ne pouvait être imposé aux riverains, abandonnèrent les cours d'eau à eux-mêmes. De là les déplacements du lit des rivières, les envasements, les agglomérations des sables, les inondations annuelles, qui sont la conséquence de l'absence d'un régime des eaux.

Néanmoins, les droits de *pêche* qui existaient avant la Révolution de 1789 n'avaient pas tous une origine féodale. L'ordonnance de 1669, titre XXVII, reconnaissait que des particuliers pouvaient avoir acquis ces droits par titres et possessions valables. Ces acquisitions portaient même sur des parties de quelques rivières navigables et flottables. Leur validité fut reconnue par l'édit d'avril 1683, qui déclarait en principe que le droit de *pêche* dans les rivières navigables appartenait au roi. Mais trois décrets d'ordre du jour des 6-30 juillet et 28 novembre 1793 abolirent tous les droits exclusifs de *pêche*, quelle qu'en fût l'origine, en décidant que ces droits avaient disparu avec la féodalité.

Les lois des 4 août 1789, 15 mars 1790 et 13 avril 1791 avaient enlevé aux seigneurs l'exercice du droit de *pêche* dans les petits cours d'eau. Ce droit fut, aux termes de l'avis du conseil d'État des 27-30 pluviôse an XIII, conféré aux riverains à l'exclusion des communes. Un décret du 8 frimaire an II avait accordé à tout le monde l'exercice du droit de *pêche*. Un arrêté du 23 messidor an VI remit en vigueur onze articles du titre XXXI de l'ordonnance de 1669. Enfin, la loi du 14 floréal an X restitua au domaine la *pêche* dans les rivières navigables.

Nous ne donnons que les titres des diverses ordonnances qui ont régi la *pêche* fluviale depuis 1669 jusqu'à ce jour, avec les dispositions les plus intéressantes seulement. Le détail et l'examen de chacune de ces réglementations dépasseraient les limites qui nous sont imposées.

Août 1669, réglementation générale; — 24 août 1773; — 7 septembre 1790, décret qui défère aux tribunaux l'exécution des règlements concernant la police de la *pêche;* — 6-30 juillet 1793, décrets relatifs à l'abolition du droit exclusif de la *pêche;* — 28 novembre 1793; — 16 juillet 1798, arrêté du directoire exécutif concernant la police du droit de *pêche;* — 4 mai 1802, loi sur la *pêche;* — 8 janvier 1804, arrêté relatif à la *pêche* sur les fleuves et rivières navigables; — 30 juillet 1804, avis du conseil d'Etat sur la même matière; — 16-19 février 1805, avis du conseil d'Etat relatif au droit de *pêche* des rivières non navigables; — 23 décembre 1810; — 19 octobre 1811; — 21 janvier 1812; — 21 février 1822, avis du conseil d'Etat touchant le droit de *pêche* dans les rivières flottables; — 15-24 avril 1829, loi relative à la *pêche* fluviale, loi qui, sauf quelques changements, est encore en vigueur aujourd'hui.

Pour les modifications apportées aux textes de 1829, voir l'ordonnance des 15-19 novembre 1830, celle des 10 juillet-16 septembre 1835, la loi des 6-15 juin 1840, les ordonnances des 28 octobre-17 novembre 1840, des 18 février-15 mars 1842, des 19 février-10 mars 1843, des 14 mai-1er juin 1843, des 29 janvier-22 février 1844, des 9 juin-3 juillet 1844, des 30 avril-25 mai 1849, du 6 septembre 1849.

Nous allons examiner maintenant chacun des articles de la loi de 1829 dans le texte primitif conservé ou dans ses modifications.

Art. 1er. Le droit de *pêche* sera exercé au profit de l'Etat : 1o dans tous les fleuves, rivières, canaux et contre-fossés navigables ou flottables, avec bateaux, trains ou radeaux, et dont l'entretien est à la charge de l'Etat ou de ses ayants cause; 2o dans les bras, noues, boires et fossés qui tirent leurs eaux des fleuves et rivières navigables ou flottables, dans lesquels on peut en tout temps passer ou pénétrer librement en bateau de pêcheur et dont l'entretien est également à la charge de l'Etat. Sont toutefois exceptés les fossés et canaux existants ou qui seraient creusés dans des propriétés particulières et entretenus aux frais des propriétaires.

Art. 2. Dans toutes les rivières et canaux autres que ceux qui sont désignés dans l'article précédent, les propriétaires riverains auront, chacun de son côté, le droit de *pêche* jusqu'au milieu du cours de l'eau, sans préjudice des droits contraires établis par possession ou titres.

Art. 3. Des ordonnances insérées au *Bulletin des lois* détermineront quelles sont les parties des fleuves et rivières et quels sont les canaux désignés dans les deux premiers paragraphes de l'article 1er où le droit de *pêche* s'exercera au profit de l'Etat.

De semblables ordonnances fixeront les limites entre la *pêche* fluviale et la *pêche* maritime dans les fleuves et rivières affluant à la mer. Ces limites seront les mêmes que celles de l'inscription maritime. Mais la *pêche* qui se fera au-dessus du point où les eaux cesseront d'être salées sera soumise aux règles de police et de conservation établies pour la *pêche* fluviale.

Dans le cas où des cours d'eau seraient rendus ou déclarés navigables ou flottables, les propriétaires qui seront privés du droit de *pêche* auront droit à une indemnité préalable qui sera réglée selon les formes prescrites par les articles 16, 17, 18 de la loi du 8 mars 1810, compensation faite des avantages qu'ils pourraient retirer de la disposition prescrite par le gouvernement.

Art. 4. Les contestations entre l'administration et les adjudicataires, relatives à l'interprétation et à l'exécution des conditions des baux et adjudications et à toutes celles qui s'élèveraient entre l'administration ou ses ayants cause et des tiers intéressés, à raison de leurs droits et de leurs propriétés, seront portées devant les tribunaux.

Art. 5. Tout individu qui se livrera à la *pêche* sur les fleuves et rivières navigables ou flottables, canaux, ruisseaux ou cours d'eau quelconques, sans la permission de celui à qui le droit de *pêche* appartient, sera condamné à une amende de 20 francs au moins et de 100 francs au plus, indépendamment des dommages-intérêts. Il y aura lieu, en outre, à la restitution du prix du poisson qui aura été pêché en délit, et la confiscation des filets et engins pourra être prononcée. Néanmoins, il est permis à tout individu de pêcher à la ligne flottante tenue à la main dans les fleuves, rivières et canaux désignés dans les deux premiers paragraphes de l'article 1er, le temps de frai excepté.

Art. 6. Nul ne peut exercer les fonctions

et l'emploi de garde-*pêche* s'il n'est âgé de vingt-cinq ans accomplis.

Art. 7. Les préposés chargés de la surveillance de la *pêche* ne pourront entrer en fonction qu'après avoir prêté serment devant le président du tribunal de 1re instance de leur résidence et avoir fait enregistrer leur commission et l'acte de prestation de leur serment au greffe des tribunaux dans le ressort desquels ils devront exercer leurs fonctions. Dans le cas d'un changement de résidence qui les placerait dans un autre ressort en la même qualité, il n'y aura pas lieu à une nouvelle prestation de serment.

Art. 8. Les gardes-*pêche* pourront être déclarés responsables des délits commis dans leurs cantonnements et passibles des amendes et indemnités encourues par les délinquants, lorsqu'ils n'auront pas dûment constaté le délit.

Art. 9. L'empreinte des fers dont les gardes-*pêche* font usage pour la marque des filets sera déposée aux greffes des tribunaux de 1re instance.

Art. 10. La *pêche* au profit de l'Etat sera exploitée soit par voie d'adjudication publique, soit par concessions de licences à prix d'argent. Le mode de concessions par licences ne sera employé que lorsque l'adjudication aura été tentée sans succès. Toutes les fois que l'adjudication n'aura pas eu lieu, il sera fait mention dans le procès-verbal de la séance des mesures qui auront été prises pour donner toute la publicité possible à la mise en adjudication et des circonstances qui se seront opposées à la location.

Art. 11. L'adjudication publique devra être annoncée au moins quinze jours à l'avance par des affiches apposées dans le chef-lieu du département, dans les communes riveraines du cantonnement et dans les communes environnantes.

Art. 12. Toute location faite autrement que par adjudication sera considérée comme clandestine et déclarée nulle. Les fonctionnaires et agents qui l'auraient ordonnée ou effectuée seront condamnés solidairement à une amende égale au double du fermage annuel du cantonnement de *pêche*.

Art. 13. Sera de même annulée toute adjudication qui n'aura point été précédée des publications et affiches prescrites par l'article 11 ou qui aura été effectuée dans d'autres lieux, à autres jour et heure que ceux qui auront été indiqués par les affiches ou les procès-verbaux de remise en location. Les fonctionnaires ou agents qui auraient contrevenu à ces dispositions seront condamnés solidairement à une amende égale à la valeur annuelle du cautionnement de *pêche*, et une amende pareille sera prononcée contre les adjudicataires en cas de complicité.

Art. 15. Ne pourront prendre part aux adjudications, ni par eux-mêmes, ni par personnes interposées directement ou indirectement, soit comme parties principales, soit comme associés ou cautions : 1º les agents et gardes forestiers et les gardes-*pêche* dans toute l'étendue de la France, les fonctionnaires chargés de présider ou de concourir aux adjudications et les receveurs du produit de la *pêche* dans toute l'étendue du territoire ou ils exercent leurs fonctions; en cas de contravention, ils seront punis d'une amende qui ne pourra excéder le quart ni être moindre du douzième du montant de l'adjudication, et ils seront, en outre, passibles de l'emprisonnement et de l'interdiction prononcés par l'article 175 du code pénal; 2º les parents et alliés en ligne directe, les frères et beaux-frères, oncles et neveux des agents et gardes forestiers et gardes-*pêche* dans toute l'étendue du territoire pour lequel les agents ou gardes sont commissionnés. En cas de contravention, ils seront punis d'une amende égale à celle qui est prononcée par le paragraphe précédent; 3º les conseillers de préfecture, les juges, officiers du ministère public et greffiers des tribunaux de 1re instance dans tout l'arrondissement de leur ressort. En cas de contravention, ils seront passibles de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu. Toute adjudication qui serait faite en contravention du présent article serait déclarée nulle.

Art. 16. Toute association secrète, toute manœuvre entre les pêcheurs ou autres tendant à nuire aux adjudications, à les troubler ou à obtenir des cantonnements de *pêche* à bas prix donneront lieu à l'application des peines portées par l'article 412 du code pénal, indépendamment de tous dommages-intérêts, et, si l'adjudication a été faite au profit de l'association secrète ou des auteurs desdites manœuvres, elle sera déclarée nulle.

Art. 17. Aucune déclaration de command ne sera admise si elle n'est faite immédiatement après l'adjudication et séance tenante.

Art. 18. Faute par l'adjudicataire de fournir les cautions exigées par le cahier des charges dans le délai prescrit, il sera déclaré déchu de l'adjudication par un arrêté du préfet, et il sera procédé dans les formes ci-dessus prescrites à une nouvelle adjudication du cantonnement de *pêche*, à la folle enchère. L'adjudicataire déchu sera tenu, même par corps, de la différence entre son prix et celui de la nouvelle adjudication, sans pouvoir réclamer l'excédant s'il y en a.

Art. 19. Toute adjudication sera définitive du moment où elle sera prononcée, sans que, dans aucun cas, il puisse y avoir lieu à surenchère. Les adjudications auront toujours lieu avec publicité et concurrence.

Art. 21. Les adjudications du droit de *pêche* à exercer au profit de l'Etat dans les fleuves, rivières et cours d'eau navigables et flottables pourront se faire par adjudications au rabais ou par adjudications aux enchères et à l'extinction des feux. Lorsque l'adjudication publique aura été tentée sans succès, l'exercice du droit de *pêche* pourra être concédé par licence à prix d'argent, sur l'autorisation du directeur général des forêts.

Art. 22. Les adjudicataires seront tenus d'élire domicile dans le lieu où l'adjudication aura été faite, à défaut de quoi tous actes postérieurs leur seront valablement signifiés au secrétariat de la sous-préfecture.

Art. 23. Tout procès-verbal d'adjudication contient exécution parée et contrainte par corps contre les adjudicataires, leurs associés et cautions tant pour le payement du prix principal de l'adjudication que pour accessoires et frais. Les cautions sont, en outre, contraignables solidairement, et par les mêmes voies, au payement des dommages, restitutions et amendes qu'aurait encourus l'adjudicataire.

Art. 24. Nul ne pourra exercer le droit de *pêche* dans les fleuves et rivières navigables ou flottables, les canaux, ruisseaux ou cours d'eau quelconques qu'en se conformant aux dispositions suivantes :

Art. 25. Il est interdit de placer dans les rivières navigables ou flottables, canaux et ruisseaux aucun barrage, appareil ou établissement quelconque de pêcherie ayant pour but d'empêcher entièrement le passage du poisson. Les délinquants seront condamnés à une amende de 50 francs à 100 francs et, en outre, aux dommages-intérêts, et les appareils ou établissements de *pêche* seront saisis et détruits.

Art. 26. Quiconque aura jeté dans les eaux des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire sera puni d'une amende de 30 francs à 300 francs et d'un emprisonnement d'un mois à trois mois.

Art. 27. Des ordonnances détermineront : 1º les temps, saisons et heures pendant lesquels la *pêche* sera interdite dans les rivières et cours d'eau quelconques; 2º les modes et procédés de *pêche* qui, étant de nature à nuire au repeuplement des rivières, devront être prohibés; 3º les filets, engins et instruments de *pêche* qui seront défendus comme étant de nature à nuire au repeuplement des rivières; 4º les dimensions de ceux dont l'usage sera permis dans les divers départements pour la *pêche* des différentes espèces de poisson; 5º les dimensions au-dessous desquelles les poissons de certaines espèces qui seront désignées ne pourront être pêchés et devront être rejetés en rivière; 6º les espèces de poisson avec lesquelles il sera défendu d'appâter les hameçons, nasses, filets et autres engins.

Art. 28. Quiconque se livrera à la *pêche* pendant les temps, saisons et heures prohibés par les ordonnances sera puni d'une amende de 30 francs à 200 francs.

Art. 29. Une amende de 30 francs à 100 francs sera prononcée contre ceux qui feront usage, en quelque temps et en quelque fleuve, rivière, canal ou ruisseau que ce soit, de l'un des procédés ou modes de *pêche*, ou de l'un des instruments ou engins de *pêche* prohibés par les ordonnances. Si le délit a eu lieu pendant le temps du frai, l'amende sera de 60 francs à 200 francs.

Art. 30. Les mêmes peines sont prononcées contre ceux qui se serviront, pour une autre *pêche*, de filets permis seulement pour celle du poisson de petite espèce. Ceux qui seront trouvés porteurs ou munis, hors de leur domicile, d'engins ou instruments de *pêche* prohibés pourront être condamnés à une amende qui n'excédera pas 20 francs et à la confiscation des engins ou instruments de *pêche*, à moins que ces engins ou instruments ne soient destinés à la *pêche* dans les étangs ou réservoirs.

Art. 31. Quiconque pêchera, colportera ou débitera des poissons qui n'auront point les dimensions voulues par les ordonnances sera puni d'une amende de 20 francs à 50 francs et de la confiscation desdits poissons. Sont néanmoins exceptées de cette disposition les ventes de poisson provenant des étangs ou réservoirs. Sont considérés comme des étangs ou réservoirs les fossés et canaux appartenant à des particuliers, dès que leurs eaux cessent naturellement de communiquer avec les rivières.

Art. 32. La même peine sera prononcée contre les pêcheurs qui appâteront leurs hameçons, nasses, filets et autres engins avec des poissons des espèces prohibées qui seront désignées par les ordonnances.

Art. 33. Les fermiers de la *pêche* et porteurs de licence, leurs associés, compagnons et gens à gages ne pourront faire usage d'aucun filet et engin quelconque qu'après [illegible] aura été [illegible] par les agents de l'administration de la police de la *pêche*. La même obligation s'étendra à tous autres pêcheurs compris dans les limites de l'inscription maritime, pour les engins et filets dont ils feront usage dans les cours d'eau désignés par les §§ 1er et 2 de [illegible]. Les délinquants seront punis d'une amende de 20 francs pour chaque filet ou engin non plombé ou marqué.

Art. 34. Les contre-maîtres, employés du balisage et les mariniers qui fréquentent les fleuves, rivières et canaux navigables ou flottables ne pourront avoir dans leurs bateaux ou équipages aucun filet ou engin de *pêche*, même non prohibé, sous peine d'une amende de 50 francs et de la confiscation du filet. A cet effet, ils seront tenus de souffrir la visite, sur leurs bateaux et équipages, des agents chargés de la police de la *pêche* aux lieux où ils aborderont. La même amende sera prononcée contre ceux qui s'opposeront à cette visite.

Art. 35. Les fermiers de la *pêche*, les porteurs de licence et tous pêcheurs en général dans les rivières et canaux désignés par les deux paragraphes premiers de l'article 1er seront tenus d'amener leurs bateaux et de faire l'ouverture de leurs loges et hangars, bannetons, huches et autres réservoirs ou boutiques à poisson, sur leurs cantonnements, à toute réquisition des agents préposés à l'administration de la *pêche*, à l'effet de constater les contraventions qui pourraient être par eux commises aux dispositions de la loi. Ceux qui s'opposeront à cette visite ou refuseront l'ouverture de leur boutique à poisson seront, pour ce seul fait, punis d'une amende de 50 francs.

Art. 36. Les fermiers et porteurs de licence ne pourront user sur les fleuves, rivières et canaux navigables que du chemin de halage; sur les rivières et cours d'eau flottables, que du marchepied. Ils traiteront de gré à gré avec les propriétaires riverains pour l'usage des terrains dont ils auront besoin pour retirer et assécher leurs filets.

Art. 37. Le gouvernement exerce la surveillance et la police de la *pêche* dans l'intérêt général. En conséquence, les agents spéciaux par lui institués à cet effet, ainsi que les gardes champêtres, éclusiers des canaux et autres officiers de police judiciaire, sont tenus de constater les délits en quelques lieux qu'ils soient commis, et lesdits agents spéciaux exerceront, conjointement avec les officiers du ministère public, toutes les poursuites à l'occasion de ces délits. Les mêmes agents et gardes de l'administration, les gardes champêtres, les éclusiers, les officiers de police judiciaire pourront constater également les délits spécifiés en l'article 5 et transmettront leurs procès-verbaux au procureur impérial.

Art. 38. Les gardes-*pêche* nommés par l'administration sont assimilés aux gardes forestiers.

Art. 39. Ils recherchent et constatent par procès-verbaux les délits dans l'arrondissement du tribunal près duquel ils sont assermentés.

Art. 40. Ils sont autorisés à saisir les filets et autres engins de *pêche* prohibés, ainsi que le poisson pêché en délit.

Art. 41. Les gardes-*pêche* ne pourront, sous aucun prétexte, s'introduire dans les maisons et enclos y attenant pour la recherche des filets prohibés.

Art. 42. Les filets et engins de *pêche* qui auront été saisis comme prohibés ne pourront dans aucun cas être remis sous caution; ils seront déposés au greffe et y demeureront jusqu'après le jugement, pour être ensuite détruits. Les filets non prohibés dont la confiscation aura été prononcée en exécution de l'article 5 seront vendus au profit du Trésor. En cas de refus de la part des délinquants de remettre immédiatement le filet prohibé après la sommation du garde champêtre, ils seront condamnés à une amende de 50 francs.

Art. 43. Quant au poisson saisi pour cause de délit, il sera vendu sans délai dans la commune la plus voisine du lieu de la saisie, à son de trompe et aux enchères publiques, en vertu d'ordonnance du juge de paix ou de ses suppléants, si la vente a lieu dans un chef-lieu de canton, ou, dans le cas contraire, d'après l'autorisation du maire de la commune. Ces ordonnances ou autorisations seront délivrées sur la requête des agents ou gardes qui auront opéré la saisie et sur la présentation du procès-verbal régulièrement dressé et affirmé par eux. Dans tous les cas, la vente aura lieu en présence du receveur des domaines et, à défaut, du maire ou adjoint de la commune ou du commissaire de police.

Art. 44. [illegible] de requérir directement la force publique pour la répression des délits en matière de *pêche*, ainsi que pour la saisie des filets prohibés et du poisson pêché en délit.

Art. 4[illegible]. [illegible] leurs procès-verbaux, ils les signeront et les affirmeront, au plus tard le lendemain de la clôture desdits procès-verbaux, [illegible]

[illegible]

Art. 4[illegible]. Les procès-verbaux dressés par les agents [illegible] généraux et les gardes [illegible] avec le concours des gardes-*pêche* et des gardes champêtres, ne seront point soumis à l'affirmation.

Art. 47. Dans les cas où le procès-verbal portera saisie, il en sera fait une expédition qui sera déposée dans les vingt-quatre heures au greffe de la justice de paix, pour qu'il en puisse être donné communication à ceux qui réclameraient les objets saisis. Le délai ne courra que du moment de l'affirmation pour les procès-verbaux soumis à cette formalité.

Art. 48. Les procès-verbaux seront, sous peine de nullité, enregistrés dans les quatre jours qui suivront celui de l'affirmation ou celui de la clôture du procès-verbal, s'il n'est pas sujet à l'affirmation. L'enregistrement s'en fera en débet.

Art. 49. Toutes les poursuites exercées en réparation de délits pour faits de *pêche* seront portées devant les tribunaux correctionnels.

Art. 50. L'acte de citation doit, à peine de nullité, contenir la copie du procès-verbal et de l'acte d'affirmation.

Art. 51. Les gardes de l'administration chargés de la surveillance de la *pêche* pourront, dans les actions et poursuites exercées en son nom, faire toutes citations et significations d'exploit sans pouvoir procéder aux saisies-exécutions. Leur rétribution pour les actes de ce genre sera taxée comme pour les actes faits par les huissiers des juges de paix.

Art. 52. Les agents de cette administration ont le droit d'exposer l'affaire devant le tribunal et sont entendus à l'appui de leurs conclusions.

Art. 53. Les délits en matière de *pêche* seront prouvés soit par procès-verbaux, soit par témoins à défaut de procès-verbaux ou en cas d'insuffisance de ces actes.

Art. 54. Les procès-verbaux revêtus de toutes les formalités prescrites par les articles 45 et 4[illegible] [illegible] dressés et signés par deux agents [illegible] preuve, jusqu'à inscription de faux, des faits matériels relatifs aux délits qu'ils constatent, quelles que soient les condamnations auxquelles ces délits peuvent donner lieu. Il ne sera, par conséquent, admis aucune preuve outre ou contre le contenu de ces procès-verbaux, à moins qu'il n'existe une cause légale de récusation contre l'un des signataires.

Art. 55. Les procès-verbaux revêtus de toutes les formalités prescrites, mais qui ne seront signés et dressés que par un seul agent ou garde-*pêche*, feront de même preuve suffisante jusqu'à inscription de faux, mais seulement lorsque le délit n'entraînera pas une condamnation de plus de 50 francs tant pour amende que pour dommages-intérêts.

Art. 56. Les procès-verbaux qui, d'après les dispositions qui précèdent, ne font point foi et preuve suffisante [illegible] de faux peuvent être corroborés et combattus par toutes les preuves légales, conformément à l'article 154 du code d'instruction criminelle.

Art. 57. Le prévenu qui voudra s'inscrire en faux contre le procès-verbal sera tenu d'en faire, par écrit [illegible] fondé de pouvoir spécial, par acte notarié, la déclaration au greffe du tribunal avant l'audience [illegible] ration sera reçue par le greffier du tribunal; elle sera signée par le prévenu ou son fondé de pouvoir, et, dans le cas où il ne saurait ou ne pourrait signer, il en sera fait mention expresse. Au jour indiqué pour l'audience, le tribunal [illegible] fixera un délai de huit jours au moins et de quinze jours au plus pendant lequel le prévenu sera tenu de [illegible] qu'il soit besoin d'une citation nouvelle, le [illegible] jugement.

Art. [illegible] rendu un jugement [illegible]

[illegible] venus.

[illegible]

[illegible] la question préjudicielle [illegible] sera passé outre. [illegible]

ordonné par le tribunal qui statuera sur le [illegible]

Art. 61. Les agents de l'administration char[illegible] en son nom, interjeter appel des jugements et se pourvoir contre les arrêts et jugements [illegible] sister de leurs appels sans son autorisation [illegible]

[illegible] et à ses agents, de se pourvoir contre les ju[illegible] culté qui est accordée par la loi au ministère [illegible] jugements et arrêts.

Art. 63. Les actions en réparation de dé[illegible] est de trois [illegible]

Art. 64. Les dispositions de l'article précé[illegible] malversations commis par les agents préposés ou gardes de l'administration dans l'exercice de leurs fonctions. Les délais de prescription à l'égard de ces préposés et de leurs [illegible] par le code d'instruction criminelle.

Art. 65. Les dispositions du code d'instruction criminelle sur les poursuites des délits [illegible] titre.

Art. 66. Les délits qui portent préjudice [illegible] constatés par leurs gardes, lesquels sont as[illegible]

Art. 67. Les procès-verbaux dressés par les gardes feront foi jusqu'à preuve contraire. [illegible]

Art. 69. Les dispositions contenues aux ar[illegible] 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, [illegible] suites exercées au nom et dans l'intérêt des [illegible] judice.

Art. 70. Dans le cas de récidive, la peine sera toujours doublée. Il y a récidive lorsque, dans les douze mois precédents, il a été rendu [illegible] pour délit en matière de *pêche*.

Art. 71. Les peines seront également dou[illegible] nuit.

Art. 72. Dans tous les cas où il y aura lieu [illegible]

[illegible] ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de [illegible]

Art. 74. [illegible] rêts appartiennent aux fermiers, porteurs de [illegible] le délit a été commis par eux-mêmes au de[illegible]

Art. 75. Les maris, pères, mères, tuteurs, [illegible] recours de droit. Cette responsabilité sera ré[illegible] civil.

[illegible] ministère public [illegible] Cette signification fera courir [illegible]

Art. 78. Les jugements portant condamnation [illegible] pourra en être poursuivie cinq jours après un [illegible] procureur du tribunal adressera les réquisitions nécessaires aux agents de la force pu[illegible]

Art. 79. Les individus contre lesquels la contrainte par corps aura été prononcée pour raison des amendes et autres condamnations et réparations pécuniaires subiront l'effet de cette contrainte jusqu'à ce qu'ils aient payé le montant desdites condamnations ou fourni une caution admise par le receveur des domaines ou, en cas de contestation de sa part, déclarée bonne et valable par le tribunal de l'arrondissement.

Art. 80. Néanmoins, les condamnés qui justifieront de leur insolvabilité suivant le mode prescrit par l'article 420 du code d'instruction criminelle seront mis en liberté après avoir subi quinze jours de détention lorsque l'amende et les autres condamnations pécuniaires n'excéderont pas 15 francs. La détention ne cessera qu'au bout d'un mois lorsque les condamnations s'élèveront ensemble de 15 à 50 francs. Elle ne durera que deux mois, quelle que soit la quotité desdites condamnations. En cas de récidive, la durée de la détention sera double de ce qu'elle eût été sans cette circonstance.

Art. 81. Dans tous les cas, la détention employée comme moyen de contrainte est indépendante de la peine d'emprisonnement prononcée contre tous les condamnés dans les cas où la loi l'inflige.

Art. 82. Les jugements contenant des condamnations en faveur des fermiers de la *pêche*, des porteurs de licence et des particuliers, pour réparation des délits commis à leur préjudice, seront, à leur diligence, signifiés et exécutés suivant les mêmes formes et voies de contrainte que les jugements rendus à la requête de l'administration chargée de la surveillance de la *pêche*. Le recouvrement des amendes prononcées par les mêmes jugements sera opéré par les receveurs de l'enregistrement et des domaines.

Art. 83. La mise en liberté des condamnés détenus par voie de contrainte par corps à la requête et dans l'intérêt des particuliers ne pourra être accordée, en vertu des articles 78 et 79, qu'autant que la validité des cautions ou la solvabilité des condamnés aura été, en cas de contestation de la part desdits propriétaires, jugée contradictoirement entre eux.

Art. 84. Sont et demeurent abrogés toutes lois, ordonnances, édits et déclarations, arrêts de conseil, arrêtés et décrets, et tous règlements intervenus, à quelque époque que ce soit, sur les matières réglées par cette loi en tout ce qui concerne la *pêche*; mais les droits acquis antérieurement à la présente loi seront jugés, en cas de contestation, d'après les lois existant avant sa promulgation.

Art. 85. Les prohibitions portées par les articles 5 et 10 et la prohibition de pêcher à autres heures que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, portée par l'article 5, titre XXI des ordonnances de 1669, continueront à être exécutées jusqu'à la promulgation des ordonnances qui détermineront les temps où la *pêche* sera interdite dans tous les cours d'eau et les filets et instruments de *pêche* dont l'usage sera prohibé. Toutefois, les contraventions aux articles ci-dessus énoncés de l'ordonnance de 1669 seront punies conformément aux dispositions de la présente loi, ainsi que tous les délits qui y sont prévus, à dater de sa publication.

L'ordonnance des 15-19 novembre 1830, relative à la *pêche*, est ainsi conçue :

Art. 1er. Sont prohibés, sous les peines portées par l'article 29 de la loi du 15 avril 1829 : 1° les filets traînants; 2° les filets dont les mailles carrées sans accrues et non tendues, ni tirées en losange, auraient moins de 30 millimètres de chaque côté après que le filet aura séjourné dans l'eau; 3° les bires, nasses et autres engins dont les verges en osier seraient écartées entre elles de moins de 30 millimètres.

Art. 2. Sont néanmoins autorisés pour la *pêche* des goujons, ablettes, loches, vérons, vandoises et autres poissons de petite espèce, les filets dont les mailles auront 15 millimètres de largeur et les nasses d'osier ou autres engins dont les baguettes ou verges seront écartées de 15 millimètres. Les pêcheurs au[illegible] été modifié par ordonnance des 25 février-15 mars 1842, dans ce sens que la largeur des mailles des filets et l'écartement des baguettes ou verges des nasses d'osier ou autres engins employés à cette *pêche* pourront être réduits [illegible] ce mode spécial de *pêche* pourra être pratiqué.)

Art. 3. Quiconque se servira, pour une au[illegible] ticle précédent, des filets spécialement affec[illegible] 29 [illegible] avril 1829.

Art. 4. Aucune restriction, ni pour le temps de *pêche* ni pour l'emploi des filets ou engins, ne sera appliquée aux pêcheurs du Rhin.

Art. 5. Dans chaque département, le préfet déterminera, sur l'avis du conseil général et après avoir consulté les agents forestiers, les temps, saisons et heures pendant lesquels la *pêche* sera interdite dans les rivières et cours d'eau.

Art. 6. Il fera également un règlement dans lequel il déterminera et divisera les filets et engins qui, d'après les règles ci-dessus, devront être interdits.

Art. 7. Sur l'avis du conseil général et après avoir consulté les agents forestiers, il pourra prohiber les procédés et modes de *pêche* qui lui sembleront de nature à nuire au repeuplement des rivières.

Une loi du 6 septembre 1849, relative au cahier des charges des adjudications du droit de *pêche* dans les rivières navigables et flottables, a établi de nombreuses dispositions dont nous nous bornerons à citer les principales :

Art. 1er. A moins de stipulations contraires dans l'acte d'adjudication, les baux seront consentis pour neuf années consécutives à partir du 1er janvier 1850.

Art. 2. Les adjudications comprennent le droit d'exercer, dans les fleuves, rivières et cours d'eau navigables et flottables, outre la *pêche* mobile, la *pêche* fixe au moyen de gords et autres établissements placés aux arches des ponts, écluses et moulins. Toutefois, la *pêche* fixe au moyen de ces appareils et établissements ne sera exercée que dans les limites et suivant les conditions déterminées soit par l'acte d'adjudication, soit par le cahier des clauses spéciales.

Art. 3. Font partie des cantonnements les bras, noues, boires et fossés désignés dans le paragraphe 2 de l'article 1er de la loi du 15 avril 1829, tant qu'ils se trouveront dans les conditions spécifiées audit paragraphe et sans aucune garantie de la part de l'État en cas d'éviction résultant d'une décision quelconque par suite de laquelle le droit de *pêche* serait reconnu appartenir aux riverains.

Art. 7. Le fermier qui se trouvera troublé dans sa jouissance par suite de la canalisation d'une rivière ou de travaux exécutés dans l'intérêt de la navigation ou dans tout autre intérêt public pourra demander la résiliation de son bail.

Art. 8. Les baux pourront être consentis soit par adjudication au rabais, soit par adjudication aux enchères et à l'extinction des feux.

Art. 12. Toute adjudication sera définitive du moment où elle sera prononcée, sans que, dans aucun cas, il puisse y avoir lieu à surenchère.

Art. 14. Chaque adjudicataire sera tenu de donner, dans les cinq jours qui suivront celui de l'adjudication, une caution et un certificateur de caution solvables, lesquels s'engageront solidairement avec lui. Faute par l'adjudicataire de fournir les cautions dans le délai prescrit, il sera déchu de l'adjudication. L'adjudicataire déchu sera tenu de la différence entre son prix et celui de la réadjudication, sans pouvoir réclamer l'excédant, s'il y en a, et il payera, en outre, les frais de la première adjudication à raison de 1 1/2 pour 100 sur le prix principal pour une année.

Art. 15. Le prix annuel des baux sera payé par trimestre et d'avance dans la caisse du receveur des domaines du chef-lieu de l'arrondissement, aux époques des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre.

Art. 19. Les adjudicataires pourront sous-louer ensemble ou séparément le droit de chasse et le droit de *pêche* à des personnes agréées par l'agent forestier local, chef de service.

Art. 23. Les adjudicataires et leurs sous-fermiers ne pourront, à peine d'être traités comme délinquants, se livrer à la *pêche* ou à la chasse qu'après avoir obtenu de l'inspecteur des forêts un permis qu'ils exhiberont à toute réquisition.

Art. 24. Les fermiers de la *pêche*, sous-fermiers, permissionnaires et compagnons se conformeront, sous les peines portées par la loi, aux dispositions de l'ordonnance du 15 novembre 1830 et du règlement d'administration locale qui détermine les temps, saisons et heures pendant lesquels la *pêche* est interdite, les procédés et modes de *pêche* ainsi que les filets, engins et instruments prohibés, les dimensions des filets dont l'usage est permis pour la *pêche* des différentes sortes de poisson, etc.

Art. 26. Les filets ou engins dont il est permis de faire usage seront remis à l'agent forestier local pour être scellés en plomb du sceau de l'administration.

Art. 27. Les adjudicataires sont autorisés à établir à leurs frais des gardes-*pêche*, qui, avant d'entrer en fonction, devront être agréés par le conservateur des forêts et avoir prêté serment devant le tribunal civil.

Telles sont les principales lois qui régissent la *pêche* fluviale. Nous allons maintenant donner les commentaires et décisions principales, avec les explications et interprétations des passages obscurs ou insuffisamment développés.

— *Droit de pêche fluviale en général.* Le droit de *pêche* est d'une nature différente, suivant qu'il s'exerce dans les fleuves ou rivières qui sont navigables ou flottables, ou bien dans les cours d'eau qui ne le sont pas. Dans le premier cas, le cours d'eau et son lit font partie du domaine public; ils sont l'un et l'autre inaliénables et imprescriptibles. Dans le second cas, le droit de *pêche* est un accessoire de la propriété riveraine; mais il y est incorporé sans en pouvoir être complétement détaché. Le droit de *pêche* constitue alors sur le cours d'eau, au profit du riverain, une servitude. Ce cours d'eau, considéré en lui-même, étant très-certainement *res nullius*, la propriété riveraine est le fonds dominant et le cours d'eau est le fonds asservi. Dans ce cas, le droit de *pêche* n'est pas inaliénable, en ce sens qu'il suit le sort du fonds riverain, mais il ne peut être aliéné seul et sans le fonds auquel il est attaché.

— *Droit de pêche au profit de l'État.* « La condition voulue par la loi, que l'entretien du cours d'eau soit à la charge de l'État pour que le droit de *pêche* puisse y être exercé à son profit, doit être entendue en ce sens, que la jouissance du droit de *pêche* est corrélative de l'obligation d'entretenir le cours d'eau et non du fait même de l'entretien. » En effet, il est clair que les représentants de l'État sont les seuls juges de l'opportunité des travaux à exécuter, et que l'interruption dans ces travaux, quelque longue qu'elle puisse être, ne peut créer aucun droit au profit des riverains, alors même que ceux-ci auraient pris l'initiative de certains travaux qu'ils auraient fait exécuter dans leur intérêt. L'entretien étant à la charge de l'État, ce n'est pas le fait même de l'entretien, mais l'obligation d'entretenir qui procure le droit de *pêche* à l'État. Un riverain ne pourrait donc, de sa propre autorité, se substituer aux obligations et aux droits de l'État.

Le droit de *pêche*, étant un accessoire des rivières navigables et flottables qui font partie du domaine public, est, comme ces rivières elles-mêmes, inaliénable et imprescriptible. Le droit de *pêche* ne peut donc y être exercé par un particulier qu'en vertu de concessions faites conformément à la loi; mais ces concessions, purement temporaires, ne constituent qu'une simple amodiation du droit de *pêche* pour un temps déterminé.

Maintenant, expliquons quelques expressions employées dans l'article 2 de la loi du 15 avril 1829. Les *noues* sont des sortes de trous ou de lieux bas dans lesquels se jettent les eaux de la rivière. Le mot *boire* s'emploie pour désigner toute communication que les mares, fossés ou chantepleures ont avec les rivières. Dans la partie inférieure du cours de la Loire, on a donné le nom de *boire* aux anfractuosités ou aux petits golfes que forme la rivière. On comprend quelquefois aussi, sous ce nom, les fossés pratiqués de main d'homme sur les rives des fleuves, et, alors, elles rentrent dans la catégorie des fossés dont parle le paragraphe 3 de l'article 1er. Suivant les localités, les mots *golfe*, *anse*, *reculade*, *canche* et *chantepleure* désignent des flaques d'eau qui se trouvent sur le bord des rivières et sont alimentées par elles.

Le paragraphe 2 de l'article 2 contient une véritable réserve du droit de *pêche* au profit des propriétaires dont les héritages bordent les rivières navigables ou flottables, dans les parties de ces rivières qui ne sont pas en communication directe avec le cours de l'eau. L'esprit de la loi est que, dès qu'il n'est pas possible de passer ou de pénétrer en tout temps en bateau de pêcheur dans une partie de rivière autre que celle qui constitue le cours d'eau principal, la *pêche* de cette partie appartient au riverain. Il suffit donc qu'une *noue* ou *boire*, qui dépend d'une rivière navigable ou flottable, ne soit pas, en tout temps, accessible aux bateaux pêcheurs, pour que le droit d'y pêcher appartienne au riverain. Mais les riverains ne seraient pas fondés à réclamer le droit de *pêche* dans une noue ou boire en libre communication avec une rivière navigable, encore bien que cette noue ne soit pas exclusivement alimentée par les eaux de la rivière et qu'un bateau ne puisse pas circuler et naviguer sur toute son étendue.

De ce que le droit de *pêche* peut être exercé par les riverains sur une partie de rivière navigable et flottable qui ne communique pas en tout temps avec le cours d'eau principal, il faut se garder d'en conclure que la *pêche* y soit absolument libre; il faut faire la distinction suivante. Si les bras, noues, boires et fossés ont une communication quelconque avec la rivière, de telle sorte que le poisson puisse y entrer et en sortir, ces parties sont considérées comme des cours d'eau privés soumis à toutes les règles de police tracées par les articles 24 et suivants de la loi sur la *pêche* fluviale. En conséquence, il est défendu de pêcher : 1° la nuit, en temps de frai, au moyen d'engins prohibés qui barrent entièrement un canal ou fossé qui, en tout temps, sert de communication entre une noue et une rivière flottable; 2° au moyen d'engins prohibés dans une noue formant autrefois le lit d'une rivière et communiquant avec cette rivière au moment où elle atteint la hauteur moyenne des eaux, si le fait de *pêche* a eu lieu à l'une des époques susindiquées; 3° au moyen d'un barrage complet et de filets prohibés tendus dans un canal creusé dans une plaine pour faire rentrer, dans le lit d'une rivière avec laquelle ce canal est en communication, les eaux provenant du débordement

de cette rivière; 4° également au moyen d'un barrage établi dans un cours d'eau qu'un fleuve débordé aurait momentanément créé à travers une propriété particulière.

Mais si, au moment où le fait de *pêche* a lieu, les bras, noues, boires et fossés constituent une eau stagnante et morte, sans aucune communication avec la rivière, ces amas d'eau non courante ne sont plus soumis aux règles de police tracées pour les cours d'eau. Ils rentrent alors dans le cas prévu par le paragraphe dernier de l'article 30, qui considère comme des étangs ou réservoirs dans lesquels la *pêche* est entièrement libre les fossés et canaux appartenant à des particuliers, dès que leurs eaux cessent naturellement de communiquer avec les rivières.

— *Déclaration de navigabilité.* Le soin de désigner les parties des fleuves, rivières et canaux où la *pêche* sera exercée au profit de l'État est réservé au pouvoir réglementaire, après enquête *de commodo et incommodo*. A la suite de diverses enquêtes est intervenue une ordonnance du 10 juillet 1836, présentant le tableau, par département, des parties de fleuves et rivières et des canaux navigables ou flottables en trains sur lesquels la *pêche* peut être exercée au profit de l'État. Plusieurs ordonnances ont modifié celle du 10 juillet. Du reste, l'état de choses actuel en cette matière n'a rien de définitif et peut toujours être changé, suivant les besoins de l'intérêt général.

— *Indemnité aux riverains.* L'article 3 ayant créé et non déclaré le droit des riverains à une indemnité, celle-ci ne pourrait être réclamée par eux à raison d'un cours d'eau qui, en fait, aurait été navigable ou flottable avant 1829, mais qui n'aurait été déclaré tel que par un acte postérieur du pouvoir exécutif. En ouvrant l'action en indemnité aux propriétaires riverains des rivières rendues ou déclarées navigables ou flottables, la loi a voulu spécifier que le seul fait de la déclaration de navigabilité ou de flottabilité suffit pour que la *pêche* soit interdite alors même que cette déclaration ne serait suivie d'aucun ouvrage d'art ou travail propre à faciliter la navigation ou le flottage. Toutefois, si la déclaration comprenait des parties de rivière dans lesquelles il serait impossible de pénétrer en tout temps avec un bateau de pêcheur, le droit de *pêche* subsisterait tant qu'on n'aurait pas fait les ouvrages propres à établir la communication.

— *Canaux.* L'État ne peut exercer de droits de *pêche* que sur les canaux qui sont entretenus par lui. Cette proposition ne peut souffrir aucune difficulté en présence des termes formels de l'article 1er, § 1er de la loi du 15 avril 1829. Le dernier paragraphe de cet article fait d'ailleurs une exception à l'égard des canaux et fossés de propriétés particulières entretenues aux frais des particuliers. Toutefois, le propriétaire riverain d'un canal, autrefois rivière non navigable, mais qui, depuis, a été déclarée navigable, ne peut aujourd'hui réclamer le droit de *pêche* sur ce canal.

Par application de ces principes, il a été décidé que le droit de *pêche* qu'un seigneur s'était réservé sur un canal alimenté par une rivière, en cédant ce canal, est, de même que le droit de *pêche* réservé sur une rivière, compris dans la suppression prononcée par les lois qui ont aboli la féodalité.

— *Réserve au profit des propriétaires de canaux.* On a déjà vu que le § 2 de l'article 1er de la loi du 15 avril 1829 contient une réserve implicite au profit des riverains des cours d'eau navigables et flottables. Le § 3 du même article réserve très-explicitement ce droit de *pêche* au profit de ceux qui ont creusé ou creuseraient des canaux dans leurs propriétés et qui les entretiendraient à leurs frais. En parlant des canaux existants ou qui seraient creusés dans les propriétés particulières, la loi n'a pas entendu créer un droit nouveau pour les prises d'eau, qui restent soumises à la législation existante. Parmi ces canaux, les plus nombreux sont ceux qui servent à conduire les eaux des rivières navigables et flottables sous les roues des moulins et usines qu'elles mettent en mouvement. La loi ayant réservé aux propriétaires ou aux constructeurs de ces canaux le droit exclusif de pêcher, ce droit ne peut appartenir aux riverains des canaux.

Doit être considéré comme une rivière navigable dans le sens de cette règle, le canal d'amenée d'un moulin creusé dans le lit de la rivière et dont l'entretien est, à ce titre, à la charge de l'État, bien que, en fait, les chaussées et dépendances du moulin baignées par les eaux de ce canal aient toujours été entretenues et réparées aux frais des propriétaires du moulin et non par l'État, si cet entretien et cette réparation, qui ont eu lieu dans l'intérêt de l'usine, ont laissé subsister pour l'État la charge d'entretien lui incombant comme conséquence de son droit de propriété sur le lit de la rivière, alors d'ailleurs qu'il n'a point été allégué que, dans cette partie de la rivière, un bateau de *pêche* ne pourrait pénétrer en tout temps jusqu'au moulin, soit en descendant, soit en remontant.

Du reste, ce droit de *pêche* n'autorise pas le propriétaire qui en jouit exclusivement à l'affranchir des règles tracées pour la conservation et la police de la *pêche*, et il ne pourra s'emparer du poisson à l'aide de filets ou engins prohibés.

Les fossés creusés par les propriétaires sont assimilés par la loi aux canaux servant à conduire les eaux sous les roues des moulins. Ainsi, les propriétaires des fossés d'assainissement qui se déchargent dans une rivière navigable ou flottable jouissent exclusivement du droit de *pêche*. Il faut se garder de confondre les fossés creusés par le propriétaire sur son terrain, dont parle le § 3, avec les fossés que cite le § 2, entretenus par l'État. Dans ces derniers, la *pêche* ne peut être exercée par les riverains que si l'on ne peut y pénétrer depuis la rivière avec un bateau de pêcheur. Il a été jugé, relativement aux fossés d'assainissement, que le droit de *pêche* dans un canal creusé par le propriétaire dans le but d'assainir son domaine, vendu depuis nationalement à divers acquéreurs et auxquels ce canal n'a pas cessé d'être indispensable, appartient en commun à tous les acquéreurs de ce domaine, riverains ou non, qui supportent les frais de réparation ou d'entretien.

— *De la pêche dans les cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables.* Dans tous les cours d'eau, rivières ou canaux autres que ceux qui sont désignés dans l'article 1er, dit l'article 2, les propriétaires riverains auront, chacun de son côté, le droit de *pêche* jusqu'au milieu du cours de l'eau, sans préjudice des droits contraires établis par possession ou titre. Il résulte de là que, relativement au droit de *pêche*, les particuliers restent dans le droit commun. Ce droit peut devenir, entre les propriétaires, l'objet de conventions spéciales, et rien ne s'oppose à ce que la *pêche* des deux côtés de la rivière devienne ainsi la propriété d'un seul. Il est évident qu'une possession suffisante à prescrire produirait les mêmes résultats. S'il arrivait qu'un des riverains eût constamment exploité les arbres ou les buissons qui garnissent la rive opposée, s'il avait réparé ou endigué cette rive, s'il avait seul pêché et fait d'autres actes actes analogues, il est clair que le droit de *pêche* appartiendrait exclusivement à ce riverain. Ces principes ont été appliqués à la propriété du lit même de la rivière ou du moins à l'usage de ce lit pour l'extraction de la vase fertilisante.

En l'absence de titre ou de possession contraire, chaque riverain est présumé propriétaire jusqu'au fil de l'eau, c'est-à-dire jusqu'à la ligne imaginaire qu'on suppose tracée au milieu même de la rivière. Il suffit, pour établir cette ligne, de prendre le milieu de chacune des lignes abaissées perpendiculairement d'une rive sur l'autre et qui représentent les largeurs de la rivière à tous les points où ces lignes sont posées. La ligne transversale, à l'aide de laquelle on rattache tous les points au milieu de ces lignes, est la ligne de séparation des coriverains. Suivant les diverses largeurs du cours d'eau et suivant les inflexions du lit, la ligne du fil de l'eau varie, tantôt droite, tantôt courbe.

Il faut considérer que, d'après la loi, chacun des riverains est propriétaire de la *pêche* jusqu'au milieu du cours de l'eau et non pas jusqu'au milieu du cours de la rivière, ce qui est bien différent. C'est, en effet, dans l'eau même que la *pêche* s'exerce, en sorte que si l'eau vient à se retirer d'un côté pour se reporter sur l'autre, l'exercice de la *pêche* devrait suivre le cours de l'eau puisque ce droit n'est pas inhérent au sol. Il suit de là que les délimitations que les propriétaires des deux bords opposés de la rivière pourraient faire à ce sujet ne seraient que provisoires et seulement pour le temps pendant lequel le cours d'eau resterait dans la même situation.

Le droit de *pêche* étant ainsi formellement reconnu au profit du propriétaire riverain, il suit de là qu'on ne peut prendre du poisson dans un cours d'eau privé, de quelque manière que ce soit, sans le consentement de celui auquel la *pêche* appartient. L'article 5 de la loi du 15 avril 1829 protège ce droit de propriété par les sanctions pénales qu'il édicte. Il est évident également que la loi sur la *pêche* fluviale, en maintenant les droits de *pêche* indépendants de la qualité de riverain qui auraient été acquis sur les rivières non navigables, par possession ou par titres, antérieurement à sa promulgation, n'a pas entendu par là en régler l'usage.

— *Infractions au cahier des charges. Responsabilité de l'État.* En [illegible], l'État est responsable des causes de [illegible] jouissance qui proviendraient de son fait; en conséquence, il a été jugé que, si un [illegible] été mis sur des bateaux, si la rivière a été barrée et si un pertuis a été supprimé, ces faits [illegible] du fermier de la *pêche*, ce n'est pas [illegible] fortuit extraordinaire, résultant des ravages de la guerre, mais un acte du gouvernement dont l'État est responsable, et il doit indemniser le fermier à raison des pertes qu'il a éprouvées.

— *[illegible]* [illegible] *pêche* des écrevisses, qui doivent être considérées comme des poissons dans le sens de la loi du 15 avril 1829.

[illegible] y exercer le droit de *pêche*.

— *Barrages.* La prohibition d'établir un barrage s'étend à tous les cours d'eau sans exception, aux propriétaires, fermiers, porteurs de licence de *pêche*, comme à ceux qui sont sans droit de *pêche*. Cependant, la loi ne s'applique pas au barrage établi pour l'irrigation ou le service d'une usine, lors même qu'il empêcherait le poisson de passer. Il a été jugé par suite que la seule possibilité d'intercepter entièrement le passage du poisson par la manœuvre combinée des vannes d'une usine ne suffit pas pour faire prohiber le vannage.

Bien que l'art. 25 s'applique à toute espèce de cours d'eau, ses prohibitions ne s'étendent cependant pas aux ruisseaux d'une source dont les eaux, avant de se rendre à la rivière, circulent au travers de l'héritage où naît la source. Un ruisseau de cette nature est réellement une propriété privée dans le sens le plus absolu du mot; le propriétaire en a la libre disposition; il a la faculté d'intercepter, par un barrage, la partie supérieure pour y retenir le poisson. On n'a pas eu l'intention d'empêcher les particuliers qui ont des réservoirs près de la rive d'y établir des barrages; le propriétaire qui veut faire un vivier chez lui peut y creuser un canal, le fermer par des grilles à ses extrémités et y dériver les eaux de la rivière ou du ruisseau voisin. Mais on ne saurait lui reconnaître le droit d'intercepter par un barrage le lit même de la rivière, car alors, la remonte du poisson se trouvant arrêtée, il en résulterait un préjudice commun pour tous les riverains. Disons, toutefois, que le propriétaire ne pourrait pas ouvrir ou fermer à volonté la grille par laquelle s'introduit l'eau de la rivière; autrement il pourrait profiter de la remonte du poisson et empêcher sa descente, ce qui est contre le vœu de la loi.

Ne doit pas être prohibé comme engin de pêcherie le barrage destiné à une usine, par cela que le propriétaire de l'usine s'en sert pour prendre avec des filets ou autres instruments le poisson arrêté par le barrage qui l'empêche de remonter sans qu'il s'en empare; il en serait autrement si, de la réunion de la digue de l'usine et de la pêcherie, il résultait un barrage empêchant le passage du poisson.

— *Rouissage des plantes textiles.* Le rouissage des plantes textiles, dans quelque cours d'eau que ce soit, ne peut jamais être considéré comme un délit de *pêche* et par suite poursuivi. Si, dans les cours d'eau navigables et flottables, la plantation des pieux et l'apport des pierres nécessaires pour pratiquer le rouissage nuisent à la navigation ou au flottage, ces faits peuvent être considérés comme des contraventions de voirie susceptibles d'être déférées aux conseils de préfecture. Dans ces mêmes rivières, les préfets et les maires peuvent interdire le rouissage comme contraire à la salubrité publique, sans que ces arrêtés aient besoin d'être approuvés par l'autorité supérieure, comme dans le cas de l'article 27 de la loi du 15 avril 1829. Enfin les maires ont les mêmes pouvoirs à l'égard de tous les cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables et de toutes les eaux stagnantes.

— *Conservation du poisson.* Les prohibitions énoncées dans les articles 5, 6 et 7 de l'ordonnance du 15 novembre 1830 sont essentiellement limitatives quant aux objets qu'elles réglementent, et c'est en cela qu'on peut appliquer la maxime: « Tout ce qui n'est pas défendu est permis. » Ainsi, la prohibition de bouiller (battre l'eau sous les racines, saules ou osiers, pour en faire sortir le poisson et le faire tomber dans les filets) n'est pas punissable.

— *Temps, saisons et heures pendant lesquels la pêche doit être interdite.* Dans certaines rivières, la *pêche* doit être réglée par des conditions particulières, en [illegible] elle devra s'exercer. Si l'on veut perpétuer la truite, il est indispensable d'en interdire la *pêche* pendant une partie de l'hiver, parce qu'à ce moment la truite se laisse prendre avec une grande facilité. D'un autre côté, tout en maintenant l'interdiction de pêcher la nuit [illegible] cependant permettre de pêcher dans certaines [illegible] qu'il y a des poissons, comme l'anguille, qu'il est difficile de prendre pendant le jour.

— [illegible] et modes de *pêche* qui doivent être interdits comme nuisibles au repeuplement des rivières [illegible] que département par les préfets et homologués [illegible]

[illegible]

[illegible] les pêcheurs ayant le droit de se servir alternativement [illegible] pêces, il est peu probable qu'ils pousseront le respect de la loi jusqu'à rejeter en rivière le poisson qu'ils auraient pris dans les filets à petites mailles. On comprend très-bien qu'on oblige les pêcheurs à rejeter en rivière les individus de certaines espèces n'ayant pas encore atteint les dimensions voulues. Mais, à l'égard de ceux qui ont dépassé cette dimension, [illegible] avec un filet [illegible]

On peut répondre que l'usage habituel du filet à petites mailles présente un grave inconvénient, en ce sens qu'il permet de prendre plus fréquemment les petits individus des espèces qui doivent être rejetées en rivière; et que, par conséquent, les pêcheurs se trouvent plus exposés à la tentation de commettre des délits très-préjudiciables. La *pêche* avec des filets à petites mailles n'est qu'exceptionnelle et ne doit avoir lieu, en général, que sur les bords des rivières. Toutefois, comme rien n'interdit de se servir de ces filets dans toutes les parties de la rivière, leur usage [illegible] des causes les plus actives du dépeuplement des rivières. Le seul moyen d'y remédier serait de proscrire d'une manière absolue l'usage [illegible] tait pas possible, d'en limiter l'usage aux cours d'eau privés. Quant aux cours d'eau [illegible] soumette les pêcheurs à des obligations telles qu'ils ne puissent en abuser. Rien n'empêcherait, ce nous semble, qu'on les astreignît à ne se servir [illegible] la semaine [illegible]

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des règlements, [illegible] que les mailles du filet seraient d'une ouverture supérieure [illegible] pour les filets aux petits poissons que le pêcheur est libre [illegible] qui est trouvé pêchant avec un filet dont les mailles ont moins de 0m,03 et qui déclare ne pêcher qu'aux petits [illegible] de l'administration forestière et du ministère public.

— *Dimensions des poissons.* C'est le pouvoir réglementaire qui détermine pour chaque [illegible] quelques localités, l'ordonnance de 1669, qui enjoignait aux pêcheurs de rejeter en rivière les truites, [illegible] recherchées, telles que truites, [illegible] pes, brêmes, tanches, perches [illegible] glement départemental.

— *Colportage ou débit des poissons dont la* [illegible] sa dimension, s'il a [illegible] réservoir, ou bien dans les [illegible] flaques d'eau qui leur sont [illegible] principe général le [illegible]

marchepied [illegible] du chemin de halage pour accomplir un acte quelconque de *pêche*, ils s'exposent à des poursuites de la part des propriétaires riverains, s'ils causent quelque dommage aux fruits qui se trouvent sur ces chemins. A plus forte raison, ils n'ont pas le droit de faire sur ces mêmes terrains un établissement à demeure, d'y planter des pieux, d'y retirer leurs filets même pour prendre [illegible] et les assécher. Si le chemin de halage est en même temps un chemin public, ils commettent une infraction de voirie s'ils déposent sur ce chemin des objets pouvant entraver la circulation. Les fermiers de la *pêche*, non en leur dite qualité, mais comme tous les navigateurs, [illegible] lement établi et avec sa largeur effective, de telle sorte que, si le marchepied avait moins [illegible] moins de 24 pieds, les fermiers seraient tenus de se [illegible] matériellement. Mais [illegible] obtenir de l'autorité administrative l'établissement du chemin avec toute la largeur fixée par les [illegible] d'indemniser les riverains pour cette augmentation [illegible]. Les fermiers de la *pêche* [illegible] sous les mêmes conditions, de faire abattre les arbres qui nuiraient au libre usage du chemin. Mais le propriétaire d'une île située au milieu ou sur le bord d'une rivière navigable ne peut être assujetti à la servitude du marchepied, et le fermier de la *pêche* doit se procurer à ses frais, auprès des propriétaires riverains, la jouissance des terrains excédant l'étendue réglée par la loi. Les fermiers qui ont le droit de pêcher dans les bras, noues, boires et fossés qui ne sont pas, à proprement parler, navigables, mais dans lesquel on peut pénétrer en tout temps en bateau de pêcheur, ne peuvent [illegible] ni exiger sur les bords un chemin quelconque, et, s'ils en ont absolument besoin pour l'exercice de la *pêche*, ils doivent traiter de gré à gré avec les propriétaires ou obtenir une autorisation par la voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, [illegible] d'indemnité.

— *Limites de la pêche fluviale sur les côtes.* 1° Jusqu'au point où les eaux restent salées, la *pêche* est considérée comme maritime et par conséquent gratuite, mais soumise à l'observation des règles de police spéciales à la *pêche* maritime; 2° à partir du point où la salure cesse jusqu'à la limite de l'inscription maritime, la *pêche* est gratuite encore et ne peut être affermée au profit de l'État, mais néanmoins l'administration exerce sur ces pêcheurs la même surveillance que sur ceux des autres parties de rivière, et elle peut y interdire tout procédé de *pêche* nuisible à la remonte ou à la reproduction du poisson. En un mot, les pêcheurs sont, dans cette partie de l'inscription maritime, soumis à toutes les règles de police et de conservation établies pour la *pêche* fluviale. Toutefois, l'État ne peut mettre en adjudication ces parties de rivière, ni soumettre les pêcheurs à aucune rétribution. L'administration peut seulement prendre toutes les mesures propres à faciliter l'exercice du droit de surveillance qui lui est assuré par l'article 3 de la loi de 1829. Un décret du 21 février 1852 porte cette mention: « Des décrets ultérieurs détermineront, dans les fleuves et rivières affluant directement ou indirectement à la mer, les limites de l'inscription maritime et les points de cessation de la salure des eaux. » Ces décrets ont été rendus pour les arrondissements de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Ajoutons que, [illegible], le point de cessation de la salure des eaux, dans les rivières affluant directement ou indirectement à la mer, doit être fixé à marée haute de pleine et de nouvelle lune.

— *De la pêche dans les étangs.* Les lois applicables pour la conservation du poisson et la police des rivières par la loi de 1829 ne sont pas applicables à la *pêche* des étangs, puisqu'il n'est que le simple exercice du droit de propriété. Mais des difficultés peuvent s'élever entre les propriétaires d'étangs ou de cours d'eau, relativement à l'exercice du droit de *pêche*. Il a été jugé que, lorsque deux étangs sont assis sur un même cours d'eau, la *pêche* doit s'en faire de manière à concilier les droits respectifs de chaque propriétaire; [illegible] l'étang inférieur doit être pêché avant [illegible] supérieur, mais la *pêche* ne doit pas [illegible] de manière à reculer celle de l'étang supérieur à une saison trop avancée. Le propriétaire de l'étang inférieur, dont la *pêche* a été contrariée par celui de [illegible] mal à propos lâ[illegible] dommages-[illegible] ne l'a prévenu, [illegible] la *pêche* qu'il se disposait à faire.

[illegible] *pêche* commis dans les étangs sont exclusivement prévus et punis par l'ar[illegible] à 500 fr. contre quiconque aura volé ou tenté [illegible] [illegible] *pêche* [illegible] part[illegible] ment réservé. [illegible]

clauses du contrat, les tribunaux civils sont compétents; toutefois, entre deux acquéreurs de biens nationaux, c'est aux tribunaux administratifs de décider à qui appartient le droit de *pêche* dans un étang.

Le droit de *pêche* dans un étang comprend la chasse du gibier d'eau. A ce point de vue, il a été jugé que le locataire de la chasse et de la *pêche* dans un étang devait obtenir des dommages-intérêts contre la compagnie concessionnaire du canal du Midi qui avait fait établir un phare pour faciliter l'entrée dans ce canal des bateaux venant de l'étang de Thau. On comprend en effet que la lumière du phare pouvait écarter les canards et nuire à la chasse aquatique.

Les étangs appartenant à des particuliers ne sont affranchis des dispositions réglementaires de la *pêche* fluviale que lorsqu'ils ne communiquent point avec des rivières ou d'autres cours d'eau.

Par suite, le propriétaire d'un étang traversé et alimenté par des ruisseaux, dont l'un, par exemple, situé en amont, met en mouvement plusieurs usines et comporte un appareil de pêcherie établi par le propriétaire lui-même, est soumis aux dispositions de la loi du 15 avril 1829, relatives au temps de la *pêche* et à la dimension des engins.

— Pêche à la ligne. « La ligne, a écrit quelque part un humoriste aussi paradoxal qu'insolent, est un engin commençant par un imbécile et finissant par une bête. » N'en déplaise à ce terrible jugeur, la *pêche* à la ligne, nous le prouverons par des exemples de noms et de faits, est le plaisir des gens d'esprit, d'intelligence et de cœur. L'imbécile n'a jamais pêché à la ligne: ce travail amusant l'ennuie. Les têtes vides ne sauraient ni se suffire à elles-mêmes, ni suivre, ni développer une idée pendant les longues minutes de contemplation intime et d'observation tenace qu'exige le maniement de la ligne.

Évidemment, ce frondeur n'a jamais quitté Paris; il ne sait rien de la campagne; les rivières au flot libre et clair sont pour lui lettre morte; si jamais il a tenu une ligne, c'est à la gueule des égouts, dans l'eau croupie et puante, guettant un fretin maigre, flasque et malsain.

On comprend que le Parisien, en général, dédaigne cette *pêche* par excellence. Il a eu sous les yeux, pendant longues années, le spectacle des gamins, des maçons en chômage, des marchands de vin retirés, des portiers en rupture de cordon et des petits employés caducs assis sur les dalles des quais, les jambes pendantes, mornes, sinistres, abêtis, semblables à des criminels ruminant un mauvais coup. De sa vie il n'a vu, sous la main de ces automates, un poisson, même long d'un doigt, sortir de la rivière. Jamais les monomanes qui, du haut des ponts, font tremper, sous prétexte de ligne traînante, une cordelette longue de 15 à 20 mètres, au milieu d'un rassemblement d'oisifs grotesques, ne lui ont révélé l'existence, dans le fleuve empoisonné, du chevenne aux écailles nacrées ou du barbillon à la cuirasse d'acier rehaussée d'or. Quelque vieux maniaque lui aura montré sous un globe le squelette, monté sur laiton, d'un cyprin quelconque, qu'il prétendra avoir pêché sous le pont Neuf, et lui aura fait lire, à l'appui de son assertion, la plaque de cuivre luisante et soigneusement polie portant gravée la date et le lieu de la capture! Que notre contempteur rie de cette mesquinerie, il est dans son droit; mais qu'il n'englobe pas dans son superbe mépris l'universalité des pêcheurs. Nous allons lui démontrer que les autres modes de *pêche* ne sont que des procédés mécaniques n'exigeant ni prévision ni étude, et que la *pêche* à la ligne est la seule qui démontre l'intelligence et l'esprit du pêcheur.

D'abord, la ligne est légalement traitée comme un engin sérieux, puisque le code fluvial lui fait les honneurs d'une mention spéciale et règle ses conditions d'existence et ses latitudes. Le débutant, l'homme frivole, qui vont, l'un, semblable à un hanneton échappé, jeter indifféremment une ligne construite à la diable dans le premier cours d'eau venu, l'autre laisser flotter dédaigneusement un liège sur la rivière bordant sa propriété, ignorent ces entraves de la loi qui donnent à cette *pêche* les charmes du fruit défendu. Par esprit de charité, pour leur éviter de pénibles surprises, le cas échéant, nous allons leur dévoiler les textes qui réglementent la matière:

L'article 5 de la loi du 15 avril 1829 sur la *pêche* fluviale contient, entre autres dispositions, celle-ci, qui a trait à la faculté de pêcher à la ligne:

« Il est permis à tout individu de pêcher à la ligne *flottante tenue à la main*, 1° dans tous les fleuves, rivières, canaux et contre-fossés navigables ou flottables avec bateaux, trains ou radeaux, et dont l'entretien est à la charge de l'État ou de ses ayants cause; 2° dans les bras, noues, boires et fossés qui tirent leurs eaux des fleuves ou rivières navigables ou flottables dans lesquels on peut, en tout temps, passer ou pénétrer librement en bateau de pêcheur, et dont l'entretien est également à la charge de l'État, sauf le temps du frai. »

Ainsi, la *pêche* à la ligne est permise, sauf le temps du frai, à tout le monde, dans les cours d'eau dépendant du domaine public; mais elle ne l'est pas dans les cours d'eau où le droit de *pêche* constitue une propriété privée; et, comme l'État, à raison des biens qu'il possède, est considéré comme un propriétaire ordinaire, il en résulte nécessairement qu'il a le droit d'interdire la *pêche* à la ligne dans les cours d'eau non navigables ou flottables qui traversent ses propriétés. Les communes peuvent interdire ce droit même à leurs habitants; mais on peut pêcher à la ligne flottante dans les canaux qui appartiennent à une compagnie concessionnaire pour un temps limité et dont la propriété doit revenir à l'État. Dans ce cas, la compagnie est *l'ayant cause de l'État* et ne peut avoir plus de droit que l'État n'en a lui-même. Certains auteurs de traités de jurisprudence prétendent que le propriétaire, quel qu'il soit, ne peut pas interdire la *pêche* à la ligne dans les cours d'eau non navigables ni flottables, dans lesquels la *pêche* lui est exclusivement réservée. Selon eux, la *pêche* est un droit naturel qui reste dans la communauté primitive et qui n'est point dans le domaine privé des riverains. Mais cette prétention est tout à fait contraire à l'esprit de la loi du 15 avril 1829, dont la portée a été parfaitement définie dans l'exposé des motifs fait à la Chambre des députés par M. Favard de Langlade, rapporteur. « Il est, dit-il, un mode de *pêche* que les pénalités ne doivent pas atteindre, c'est celui de la ligne flottante tenue à la main. Toutefois, il ne jouit de ce privilège que dans les rivières et canaux où la *pêche* est exercée par l'État, et il constituerait une contravention punissable s'il avait lieu dans les cours d'eau dont la *pêche* appartient aux propriétaires riverains. » Cette opinion n'est pas nouvelle; sous l'ordonnance de 1669, elle était déjà professée par d'anciens commentateurs, et notamment par Denisart.

Pour qu'on puisse pêcher à la ligne dans les rivières navigables et flottables, il n'est pas indispensable que la *pêche* n'ait pas été affermée par l'État; il n'est même pas nécessaire que le cahier des charges pour l'adjudication de la *pêche* contienne aucune réserve à cet égard, parce que le droit est écrit dans la loi. Mais on ne peut l'exercer que dans son propre héritage ou avec l'autorisation du propriétaire riverain.

Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'on stationne sur la rive elle-même pour pouvoir pêcher à la ligne flottante. On peut, à cet effet, monter sur un bateau; on peut de même pêcher en montant sur un radeau ou train de bois.

Mais il faut que la ligne soit flottante, et non fixe. Ainsi, l'on ne doit pas assimiler à l'action de pêcher avec une ligne tenue à la main l'action de pêcher avec un instrument dont l'extrémité est fixée au fond de l'eau par le moyen d'un plomb.

Il faut, en outre, que la ligne soit tenue à la main; et le fait d'avoir déposé sa ligne, même momentanément, sur le bord de la rivière rend le pêcheur passible de l'application de l'article 5 de la loi de 1829, comme coupable de la contravention de *pêche* à la ligne *dormante* sans autorisation.

Quelle limite sépare la ligne *flottante* de la ligne *dormante*? La jurisprudence n'est pas encore fixée à cet égard, et une foule d'arrêts contradictoires ont été rendus sur cette matière. La ligne dormante jetée dans un fort courant devient ligne flottante; la ligne flottante posée dans un tournant calme, ou dans une fosse à l'abri du courant, joue le rôle de ligne dormante. La ligne flottante pouvant être armée de plomb pour la *pêche* du goujon et de la perche, un poids de 0gr,001 peut la transformer en ligne dormante et rendre le pêcheur passible des peines édictées par la loi. Tant qu'on n'aura pas réglé la matière et déterminé le poids légal de plomb que doit porter une ligne, il n'y aura que confusion, contradiction et injustice: telle ligne dormante pourra, dans un courant, devenir ligne flottante; telle ligne flottante devenir, dans un dormant, ligne dormante; et alors la jurisprudence y perdra son temps et ses rapports.

Il est donc décidé que la loi du 14 floréal an X n'autorise que la *pêche* à la ligne flottante tenue à la main dans les rivières navigables. La *pêche* à la main ou à la plongée deviendrait un délit. Mais ces conditions sont les seules que le législateur ait imposées, et l'on ne pourrait en ajouter d'autres sans étendre abusivement les termes de la loi. Ainsi, l'on ne peut pas exiger que l'hameçon flotte continuellement à la surface de l'eau, ni interdire de placer à la ligne un grain de plomb pour entraîner l'appât vers le fond, pourvu qu'il n'y séjourne pas et que la ligne soit toujours flottante (arrêté de la cour de Douai, 27 septembre 1814, de Paris, 21 mai 1851). Il n'y a pas non plus délit de la part du pêcheur qui emploie une ligne flottante armée de plusieurs hameçons (arrêt de Versailles, 24 décembre 1845). Cependant ces solutions, exactes jusqu'à ce jour, cesseraient de l'être si un règlement local, dûment homologué, prohibait l'emploi de la ligne plombée ou l'usage de plusieurs hameçons. Il en serait de même dans le cas où ce règlement interdirait l'usage de certains appâts, des mouches naturelles, par exemple, ou des mouches artificielles.

On le voit, la *pêche* à la ligne, pas plus que la presse, n'est absolument libre; elle aussi, si humble que soient son importance et son rôle social, a ses entraves. Ligne volante, ligne flottante sont engins licites, mais ligne dormante (et on n'a pas encore pu déterminer d'une manière positive la différence des deux engins) est chose illicite. Adieu, par conséquent, ces belles pièces qui rôdent la nuit au fond des rivières et des fleuves, brochets monstrueux, barbillons énormes, anguilles semblables aux constrictors! Elles peuvent ravager et engraisser en paix. Mais, pas plus que Guzman, le vrai pêcheur à la ligne ne connaît d'obstacles. Il en est de lui comme du braconnier ou du buveur. Qui a bu boira, dit le proverbe; qui a pêché pêchera, peut-on dire avec non moins de raison. Voici une charmante anecdote qui peint la vivacité de l'innocente passion de la *pêche* à la ligne. M. de Salvandy, l'ex-ministre de Louis-Philippe, s'évadait, raconte-t-on, furtivement le matin de son hôtel, descendait la rue Bellechasse, longeait le quai, d'un air indifférent, mais le cœur bondissant, et ralentissait de tout son pouvoir l'ardeur de ses jambes qui, obéissant à son secret désir, l'emportaient vers le but de son excursion d'une allure plus rapide qu'il ne convient à un haut fonctionnaire. M. de Salvandy avait découvert, sous une arche du pont de la Concorde, une place divine, un vrai nid à goujons que le ministre avait soin de faire amorcer la veille par son valet de chambre, confident de cette patriarcale, mais irrésistible passion. Et M. de Salvandy, heureux comme un écolier en vacances, les yeux tendus sur le bouchon, oubliant son portefeuille et l'univers entier, piquait le fretin jusqu'à ce que le passage plus fréquent des Parisiens lui fît craindre de voir sa personnalité reconnue et sa dignité compromise.

Trois matinées de suite, à un certain moment, M. de Salvandy trouva sa place prise. Vexé, comme l'est un chasseur qui voit tuer le gibier qu'il a levé, le ministre n'osa cependant revendiquer ses droits et réclamer contre l'usurpation. Le fait s'étant renouvelé une quatrième fois, l'Excellence épuisa la dose de patience nécessaire à un ministre... et à un ministre de l'instruction publique. S'approchant du ravisseur, et après avoir sondé le terrain par quelques questions générales sur son bonheur à la *pêche*, les divers procédés et les heures favorables, il lui demanda s'il n'avait pas d'autres occupations plus sérieuses et quel heureux hasard lui avait fait ces loisirs. « Hélas! monsieur... ***Infandum, regina, jubes***... (M. de Salvandy fit un haut-le-corps à cette familière et latine apostrophe.) Vous renouvelez mes chagrins.—Désolé, monsieur, de vous avoir fait de la peine par mon indiscrétion... — Oui monsieur! j'étais recteur de l'académie de ***, et S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, trompé par de faux rapports, vient de me destituer; aussi je me suis rendu à Paris pour réclamer contre cette injustice. Mais les ministres sont peu accessibles pour nous autres pauvres hères; et, autant pour occuper mes loisirs que pour me livrer à l'exercice de la *pêche* que j'adore, je viens m'installer ici, oubliant mes douleurs, une ligne à la main. — Espérez-vous donc? insinua le ministre. — J'espère que Son Excellence, une fois qu'elle m'aura entendu, me rendra justice. Mais, hélas! la justice ministérielle a le pied lent comme la vengeance divine. » M. de Salvandy, qui connaissait cette affaire, pria son rival de lui en raconter tous les détails, lui affirmant qu'il avait quelques amis bien posés au ministère de l'instruction publique et que, peut-être, il viendrait à bout de le faire réintégrer dans ses fonctions. Le soir même, le recteur destitué recevait une communication de Son Excellence, lui annonçant que son innocence avait été reconnue et qu'en considération de ses services antérieurs il était nommé à un poste très-important dans un département voisin du sien.

Dès le lendemain matin, de très-bonne heure, M. Salvandy rentrait en possession de son poste chéri, et, débarrassé d'un émule dangereux, levait avec acharnement l'ablette et le goujon.

Parmi les fanatiques de la ligne, on cite encore Coupigny, l'ami de Mlle Mars et chef de bureau à ce même ministère de l'instruction publique. Le jour où les ordonnances de juillet 1830 allumèrent la révolution aux quatre coins de Paris, Coupigny, sourd aux balles et à la canonnade, se glissa sous le pont des Arts et y demeura toute la journée la ligne à la main.

La ligne a ses illustrations dans les lettres et dans les arts; elle a conquis ses droits de noblesse intellectuelle, en dépit du sot dicton que nous avons rapporté en tête de cet article. Ambroise Thomas, l'auteur du *Caïd*, de *Mignon* et d'*Hamlet*, pêche à la ligne; Émile Augier aussi, Jules Sandeau aussi, Auguste Maquet aussi; Meissonnier le peintre et Nanteuil font partie de la bande des *ligneurs*. Tulou le flûtiste a compté parmi les féroces pêcheurs; Alphonse Karr pratiquait également, en compagnie de Gatayes, ce charmant divertissement; Karr a même écrit un livre sur la *pêche* à la ligne. Rossini, en soulevant des goujons dans la propriété de M. Aguado, a, dit-on, trouvé le trio de *Guillaume Tell*. M. Ravenel, un des sous-directeurs de la Bibliothèque nationale, figure également au nombre des pêcheurs les plus distingués. La *pêche* à la ligne est le délassement des hommes d'action et le plus vif plaisir des poëtes, des artistes, enfin de la grande famille des rêveurs.

Il y a quelques années, il s'établit à Londres

une société dont les membres fondateurs encourageaient hautement cet exercice ; ils se fondaient surtout sur ce que la *pêche* à la ligne dispose à la patience, qu'en éloignant la jeunesse des tavernes elle avait un côté essentiellement moral; qu'elle nécessitait le plus grand silence et que par conséquent, en disposant à la réserve et à la réflexion, elle rendait service aux ladies et miladies de tout pays, qui abusent de l'organe de la parole; qu'en employant les loisirs des classes laborieuses elle disposait à l'économie. La société instituait donc des récompenses en faveur des personnes qui auraient fait le plus de progrès dans l'art de la *pêche* à la ligne.

Il est bien entendu que nous ne tenons pas pour pêcheurs à la ligne ces oisifs et ces maladroits qui, uniquement pour tuer leur dimanche, s'en vont, ennuyés et inconscients des secrets de la science piscatoriale, tremper niaisement une ligne dans l'eau, bâillent à se décrocher la mâchoire et jettent au bout de quelques minutes la ligne sur l'herbe. Loin de nous également ces maladroits ignares qui font usage de la ligne d'argent et rapportent triomphalement dans leur famille des fritures levées chez les pêcheurs, à Saint-Cloud, Suresnes et autres contrées plus ou moins poissonneuses.

Non! nous ne devons nous occuper que du pêcheur auquel des études assidues ou une longue expérience ont révélé tous les arcanes de l'art. Voyez-le! simple est sa tenue : une blouse serrée à la taille, le chapeau de paille à larges bords, le pantalon de coutil recouvrant un soulier solide; il ne recherche pas, celui-là, les lignes de luxe, les flotteurs à couleurs voyantes, les hameçons perfectionnés et les engins embarrassants que nous nous efforçons d'emprunter aux Anglais, pacotille de montre qui manque de solidité et de flexibilité, véritables jouets de collégiens ou de gandins faisant leur villégiature. Dans la poche de notre homme sont les amorces et les lignes de rechange, la provision d'hameçons, le plomb et les flotteurs. Suivant la nature du poisson qu'il veut prendre, il a sur l'épaule la ligne à moulinet, ou le grand jonc pour la ligne volante, ou le bâton flexible et solide à la fois pour la flotteuse, ou le pieu ferré d'un bout pour la ligne de fond. Au dos, en bandoulière, est l'épuisette retenue par une courroie, et par derrière le panier d'osier pour y enfermer sa proie. Il sait les époques auxquelles se pêche tel ou tel poisson, les heures favorables pour tel ou tel genre de *pêche*, la température qui fait sortir telle ou telle espèce, les amorces des différentes saisons. Il a son équipe assortie aux heures du jour. Ses places sont connues de lui longtemps à l'avance; il les a notées dans ses diverses excursions et les a éprouvées. Tel fond de lave est propice aux barbillons; en tête de cette foncière épaisse dort la carpe. Dans ce tournant, la perche se tapit pour croquer le fretin; dans ce dormant, le brochet guette le poisson blanc; le chevenne gambade dans ce courant; le long de cette digue, le gardon et la sotte flânent à l'ombre. Il est parti dès la pointe du jour, et le voila longeant doucement les bords de la rivière, étouffant son pas, se dérobant derrière les oseraies ou les touffes de vernées, attentif, les yeux fixés sur l'eau, découvrant l'épine sombre du chevenne ou le ventre d'argent du barbillon qui se frotte le dos sur le sable. L'endroit est bon, le ciel clair, la matinée fraîche et souriante; il n'y a pas un souffle de vent; il prépare la volante, accroche à son hameçon le papillon blanc, ou le cardinal, ou la mouche artificielle, lance doucement sa ligne par-dessus le buisson ou les oseraies, fait sautiller l'amorce au-dessus de l'eau, et lorsque le barbillon ou la carpe happe l'appât, d'un coup sec le pêcheur l'envoie voltiger derrière lui sur le pré. Si l'éclusée roule à ce moment ses eaux boueuses, à l'aide de la perche à moulinet il lance la ligne au milieu du courant, son hameçon caché sous un gros ver, un raisin ou une cerise, et suit son liége jusqu'à ce qu'il disparaisse sous le flot. Il pique le poisson et, ouvrant le ressort du moulinet, laisse filer la soie jusqu'à ce que la bête, épuisée, noyée, cesse tout mouvement. Il la ramène doucement à bord (le doigt sur le moulinet, qu'il relâche si l'animal pris de nouvelles velléités de révolte exécute un rapide et désespéré plongeon), roulant, tour par tour, la ligne autour de la mécanique, et quand la proie est à portée de sa main, il la saisit dans son épuisette et l'enferme au panier. Le temps est-il à l'orage, c'est le tour de la flottante ou de la ligne de fond. La perche rôde, le brochet s'agite au fond, la carpe semble avoir la fièvre. A sa ligne, tressée d'un fort crin et munie d'un hameçon de gros calibre, il attache le ver blanc, l'ablette vivante accrochée par le dos, la queue d'écrevisse crue ou le gros ver rouge, et pose son appât dans les dormants ou dans les fosses situées au bord. Il n'attendra pas longtemps, les voraces sont affamés et leur prise est certaine. Veut-il tenter l'épreuve du griffon à brochet, avec un bateau il tendra son cordeau d'une rive à l'autre et adaptera au milieu une autre cordelette ayant la longueur nécessaire pour toucher le fond et terminée par un fil de laiton qui soutient les grappins auxquels sont attachés soit un poisson blanc soit le faux poisson de métal appelé *diable* que prennent également les perches. Il revient au bord, regardant les soubresauts de sa ligne si l'amorce est vivante, et pinçant de temps à autre sa corde pour faire tourner et remuer le diable s'il a usé du faux appât. Tout à coup, la corde se tend en angle aigu au milieu, les branches des arbres auxquelles elle est attachée plient et craquent; il est temps d'aller décrocher la ligne à l'autre bord et de la ramener du côté le plus avantageux pour tirer. Bientôt, fouettant l'eau de sa queue, se roidissant convulsivement, fou furieux, le brochet apparaît montrant sa gueule de crocodile. La lutte est pénible. On a vu souvent des brochets désespérés casser la ligne dans un suprême effort et s'en aller mourir au fond de l'eau, sous les yeux du pêcheur ahuri et désolé.

La ligne de fond veut une grande patience. C'est celle que choisissent les rêveurs parce qu'elle n'exige point de trop fréquents changements de place et qu'ils peuvent, tout en surveillant l'engin, laisser vagabonder leur imagination. La ligne de fond, par sa nature paisible, nous a valu bien des pages charmantes et de beaux poëmes : c'est la ligne du poëte. Amarrée à un bâton court, mais solide, qu'on tient à la main ou qu'on fiche en terre bien à portée, garnie du plomb qui lui permet de rester à poste fixe, elle va offrir, sur le gravier ou les pierres du fond, aux barbillons de forte taille, le quartier de fromage de Gruyère taillé en biseau ou le gros ver qui se tortille, ou l'appât composé de mie de pain, de beurre et d'anis pilés et séchés ensemble. La nuit vient; le pêcheur rentre au logis ou à l'auberge, écaille et vide lui-même sa friture, ou tronçonne sa matelote. Puis, quand le ciel est noir, entre onze heures et minuit, si la fatigue ne l'a pas jeté dans son lit, il part lancer dans les fosses, sous les barrages et les pertuis, la ligne de fond grossière faite simplement d'une corde au bout de laquelle pend un solide hameçon qui saisit indifféremment tous les poissons, ou la longue traîne pour les anguilles, forte ficelle garnie à distances égales de dix à vingt brins de cordelette armés d'un hameçon recouvert d'un poisson ou d'une queue d'écrevisse. Ce pêcheur-là vous dira que la carpe se prend de mai à novembre, le matin et le soir; le brochet, de juin à janvier, aux mêmes moments; le barbeau, de juin à octobre, dès l'aube, au déclin du jour et pendant la nuit; la brème, d'août à septembre, soir et matin; l'anguille, d'août à septembre, les nuits sans lune; la perche, en tout temps, le matin et le soir; le goujon, spécialement d'août à novembre; l'ablette, d'avril à octobre; ces deux poissons mordent toute la journée; il sait aussi les heures et les époques pour la lotte, le chevenne, la vandoise, la tanche, le chabot, etc., etc.; et quand arrive la terrible suspension de la *pêche*, pendant le frai, du 15 avril au 15 juin, vous le verrez sombre, ennuyé, errant sur les bords de la rivière, préparant de nouvelles places et se consolant de son inactivité forcée par le souvenir de ses glorieuses campagnes des précédentes années.

Est-ce à cela que se borne sa science? Non! le vrai pêcheur à la ligne doit connaître à fond les mœurs et les habitudes du poisson, savoir, aussi bien qu'un plongeur, les fonds de vase ou de sable du courant d'eau dans lequel il jette son engin; il doit flairer les variations de l'atmosphère, humer les sautes de vent, deviner les modifications de la température, posséder la sensibilité d'un baromètre. Mieux que cela, il doit savoir trouver du poisson là où il n'existe pas de poisson.

Il y a des pêcheurs, il n'existe point de pêcheuses à la ligne; la femme manque de patience et d'attention pour la capture du poisson.

Pour les *pêches* à la main, à l'épervier, à la traîne, etc., v. les mots MAIN, TRAÎNE, ÉPERVIER, etc.

— PÊCHE MARITIME. Jusqu'ici nous avons parlé de la *pêche* fluviale; il nous reste à dire quelques mots de la *pêche* maritime. De tout temps, la mer a été considérée comme le patrimoine commun de toutes les nations, de sorte que tous les hommes peuvent se livrer à l'exploitation de la mer. Ce principe est resté incontesté pour ce qui concerne la haute mer. On ne peut dire qu'une mer appartienne en propre à un peuple particulier. Toutefois, « on peut très-bien dire, dit M. Boisjoslin, qu'une certaine zone de mer autour des côtes d'une nation fait partie du domaine de cette nation parce qu'elle a besoin de cette frontière pour sa défense. Il résulte de ce principe, adopté partout, que chaque peuple a le droit de réserver la *pêche* dans cette frontière maritime à ses nationaux. » Pour mettre un terme aux conflits qui s'élevèrent à diverses reprises entre les pêcheurs français et les pêcheurs anglais dans la Manche, la France et l'Angleterre ont signé, le 2 août 1839, une convention qui établit entre Jersey et les côtes de France une ligne idéale que les pêcheurs de chaque nation ne peuvent pas franchir, et l'action de chaque douane s'arrête à 3 milles anglais, ou 4,827 mètres, des côtes.

Dans la zone de la frontière maritime, la *pêche* est libre; mais les nationaux. Dans l'ordonnance du mois d'août 1681, Colbert posa les principes généraux de la matière. « La *pêche* de mer, y a-t-il dit, est libre et commune à tous les Français et ils peuvent la faire tant en pleine mer que sur les grèves avec les filets et engins permis par les lois. » En outre, cette ordonnance traça certaines règles relatives aux filets qu'il est permis d'employer, aux temps, saisons et heures pendant lesquels la *pêche* est prohibée. Les principales lois qui ont réglé la matière depuis cette époque sont celles du 22 avril 1832, du 25 juin 1841, du 23 juin 1846, du 7 août 1850, du 22 août 1851, du 9 janvier 1852. Il faut y joindre les règlements qui ont paru le 4 juillet 1853.

La *pêche* maritime se divise en grande *pêche* et en petite *pêche*. La grande *pêche* exige des navires d'un assez fort tonnage et des expéditions lointaines. Non-seulement elle a pour résultat de procurer à la population de grandes ressources alimentaires, mais encore elle a l'avantage de former des marins qui servent au recrutement de la flotte. Pour encourager les grandes *pêches*, le gouvernement français a établi pour la *pêche* de la baleine et du cachalot des primes au départ et au retour, et pour la *pêche* à la morue des primes d'armement et des primes pour les produits de la *pêche*. Ces primes varient suivant le tonnage du navire, le lieu de la *pêche*, la quantité des produits, etc. Les Français, qui, au XVIe siècle, faisaient presque seuls la *pêche* de la baleine, l'ont abandonnée complétement de nos jours; mais ils se livrent encore à la *pêche* à la morue, dont les produits se sont élevés dans nos pêcheries jusqu'à 17 millions par an.

La petite *pêche* maritime se divise en *pêche* côtière, qu'on fait sur les côtes avec de légères embarcations, et en *pêche* à pied, qui se fait sans quitter le rivage, où le pêcheur dispose des engins destinés, soit à prendre le poisson, soit à retenir celui que les flots y amènent. Pour encourager les pêcheurs, on leur donne, en franchise du droit de consommation, les sels employés soit en mer, soit à terre pour la salaison du poisson. Les préfets maritimes sont chargés de faire surveiller les établissements fixes de *pêche* sur nos côtes et de faire rechercher les engins prohibés. Ils font des règlements locaux et ils déterminent par des arrêtés l'époque et le mode d'exploitation des parcs à huîtres et à moules, des dépôts de coquillages.

Nous ne parlerons point ici des procédés si divers qu'on emploie dans les *pêches* maritimes, car nous en parlons ailleurs. V. BALEINE, CORAIL, ÉPONGE, HARENG, HUÎTRE, MAQUEREAU, MORUE, etc.

On peut consulter sur la *pêche* tant fluviale que maritime les ouvrages suivants : *Traité des pêches*, par Duhamel du Monceau (Paris, 1799, 4 vol. in-fol.); *Dictionnaire des pêches fluviales et maritimes* (1827, in-4°) et *Code de la pêche fluviale* (1829, 2 vol. in-12), par Baudrillart; *Code de la pêche maritime*, par Hautefeuille (1844, in-8°); *Codes forestier, de la pêche fluviale, etc., expliqués*, par Rogron (1856); *Histoire générale des pêches anciennes et modernes* (1815, in-4°), par Noël de La Morinière; les *Grandes pêches*, par Victor Meunier (1871, in-18), etc.

— Iconogr. La *Pêche* est figurée ordinairement sous les traits d'une femme ou d'un enfant portant des poissons, des coquillages, un filet ou d'autres instruments propres à pêcher. C'est par une femme que M. Mazerolle a représenté la *Pêche* dans une peinture qui a été exposée au Salon de 1874 et devant servir de modèle pour une tapisserie des Gobelins destinée au nouvel Opéra de Paris. J.-B.-M. Pierre avait peint en camaïeu, dans le plafond du château d'Asnières, des *Enfants occupés à la chasse et à la pêche*. Le sculpteur Tenerani a exposé au Salon de 1827 une statue de marbre intitulée le *Génie de la pêche*. Un groupe en pierre, représentant le même sujet, a été sculpté par M. H. Ferrat, pour la décoration du nouveau Louvre. Cet édifice est orné encore d'une statue de M. Allasseur figurant la *Pêche fluviale*. M. Ed. Hédouin a exposé, en 1866, deux panneaux décoratifs, la *Chasse* et la *Pêche*. Beauvarlet a gravé, sous ces mêmes titres, deux compositions de Boucher. Au Salon de 1875, M. Ramus a exposé un groupe intitulé la *Pêche* et représentant un adolescent qui vient de prendre un poisson et une jeune fille qui tend la main pour le recevoir.

Le Louvre a un tableau d'Annibal Carrache intitulé la *Pêche* : dans une nacelle conduite par un batelier, on voit une femme portant des filets et un pêcheur qui vide un panier [illegible] posé sur le rivage [illegible] bier; à droite, un pêcheur présente un poisson à un [illegible] au fond, d'autres pêcheurs traînent un filet. Ce tableau [illegible] noir, a été gravé par Ch. Simonneau et dans le recueil [illegible] [illegible] Boucher en 1757 [illegible] [illegible] par J. [illegible] [illegible] par F.-F. Beauvarlet; H. [illegible] (Salon de 1872); R. [illegible] (gravé par Deblois, Salon de 1872). Firmin Girard (Salon de 1874 [illegible]) *Plaisir de la pêche*, d'après Carel de Moor; Jazet, la *Pêche à Étretat*, [illegible] Rosalie Bertaut, la *Pêche au clair de lune*, d'après J. Vernet; [illegible] d'après J. Ruysdael [illegible] peint la *Pêche* [illegible] bourg (Salon de 1765); A. Colin, le *Départ pour la pêche* (lithogr. par Marin-Lavigne); Célestin Blanc, le même sujet (Salon de 1873); Henri Bource, le *Retour de la pêche* (Salon de 1874); Henry Wells, la *Pêche interrompue* (Salon de 1869), etc.

Parmi les tableaux représentant les diverses sortes de *pêche*, nous citerons : la *Pêche à la baleine*, de L. Backhuizen (anciennes collections de Pommersfelden et Merton), d'un peintre inconnu de l'école florentine (musée des Offices), de Van der Meulen (gravé par A. van der Laan) et de L. Garneray (gravé par Martens, 1834); la *Pêche* [illegible] gin, scène provençale, par Suchet (Salon de 1868); la *Pêche du cachalot*, de Garneray (gravé par F. Martens, 1834); la *Pêche des chiens de mer*, de [illegible] *Pêche des crevettes sur les côtes de Hollande*, par Guillaume Mesdag (Salon de 1873); la *Pêche aux écrevisses*, de Berghem (gravé par Le Bas et par F.-D. Née); la *Pêche à l'esquille ou lançon*, de Duval-Lecamus père (Salon de 1853); la *Pêche au flambeau*, [illegible] (Exposition universelle de 1855); la *Pêche du fretin*, de Félix Ma[illegible] la *Pêche au hareng*, de Van [illegible] gravé par A. van der Laan), de L. Garneray (gravé par Jazet), d'E. Berthelemy (Salon de 1852), de Van Heemskerk van Beest (Salon de 1870), de Théodore Weber (Salon de 1869); les *Pêcheurs de homards sur les côtes de Bretagne*, [illegible] *Pêche à la ligne*, de J. Vernet (gravé par [illegible]) et par S.-C. Miger); la *Pêche du maquereau* et la *Pêche de la merluche*, de L. Garneray (Salon de 1834); la *Pêche aux morses*, de Fr. Biard (Exposition universelle [illegible]); la *Pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve*, de L. Garneray (Salon de 1844, gravé par Jazet); la *Pêche à la sardine dans le golfe de Gênes*, de L. Garneray (Salon de 1835, gravé par Jazet); la *Pêche du saumon* [illegible] la *Tweed*, de L. Garneray (Salon de 1835, gravé par Jazet); la *Pêche du thon dans le golfe de Bandol*, de J. Vernet (musée du Louvre), etc. Ce dernier tableau, qui fait partie de la célèbre série des *Ports de France*, a été gravé par Le Bas et Cochin et par Réveil; il représente, au premier plan, plusieurs canots remplis de gentilshommes et de dames qui se pressent autour de barques montées par les pêcheurs; ceux-ci tirent leurs filets remplis de thons; d'autres embarcations se voient à divers plans; quelques navires ont mis toutes voiles dehors et cinglent vers l'horizon; à droite, sur la côte, s'élèvent le village de Bandol et le château qui a été détruit à la fin du siècle dernier. [illegible] scène. Au musée de Marseille est une *Pêche au thon* peinte par un artiste de cette ville, M. [illegible] recueil de lithographies représentant divers sujets de *pêche* [illegible] zaine (in-fol.).

Les types, les mœurs et les costumes des pêcheurs des divers pays ont été représentés par une foule d'artistes. Les *Pêcheurs de* [illegible] *des pêcheurs de l'Adriatique* (v. DÉPART). W. van de Velde a peint des *Pêcheurs hol*[illegible] [illegible] un *Pêcheur napolit*[illegible] [illegible] Perret, la *Fête des pêcheurs* (Salon de 1872),

[illegible] *Jésus chez un pêcheur* (Salon [illegible]) [illegible] *de l'*[illegible] [illegible] trouvées à [illegible] [illegible] 1874), Feyen-Perrin, le *Re*-[illegible] (Salon de 1874), dans [illegible] une femme de pêcheur [illegible] ventre [illegible] et [illegible] 1874). [illegible]

[illegible] *Pêcheurs* [illegible] [illegible] Rubens [illegible] [illegible] *Pêcheurs* [illegible] [illegible] Le P[illegible] [illegible]

L.-M. Bonnet et Fr. Rouget (10 pièces), Jos. [illegible] J. Vernet, H[illegible] [illegible] J. Vernet, Ferd. Joubert (les *Petits pêcheurs*, d'après H.-S. [illegible] *Pêcheur* [illegible], etc. Des paysages avec de petites figures de pêcheurs [illegible] (au Louvre, [illegible] Louvre, nº 69, gravé par Dutenhofer), Lallemand (musée de Dijon), N. Diaz (payé 2,850 francs à la vente de l'artiste en 1857, gravé dans le catalogue), [illegible] à la vente Baron en 1861), Théod. Rousseau (le *Pêcheur*, effet du matin, vente Wertheim-[illegible] 1861), Achtscheiling (musée de Dresde), etc.

Les pêcheurs ont été souvent pris pour [illegible] par la statuaire. Duret a sculpté un *Pêcheur napolitain dansant la tarentelle* (v. NAPOLITAIN); Rude, un *Jeune pêcheur napolitain* [illegible] (v. [illegible] la [illegible]) [illegible], un *Pêcheur napolitain jouant de la mandoline*, statue de marbre [illegible]-Duverne, un *Petit* [illegible] (Salon de 1859), Hiram Powers, un *Jeune pêcheur approchant un coquillage de son oreille* (ancienne galerie de San-Donato); Tadolini, une *Pêcheuse*, statue de marbre (même galerie); Granzow, un *Pêcheur napolitain s'appuyant sur un aviron et buvant dans sa buraggia* (Salon de 1844); B. [illegible], *Pêcheur de coquilles* (Exposition universelle de 1855), Carpeaux, un *Jeune pêcheur*, statue de bronze (Salon de 1859) et le *Pêcheur* [illegible] (v. ci-après), Alex. Garnier, un *Pêcheur endormi* (Salon de 1859); Ch. Gautier, un *Pêcheur lançant l'épervier* (Salon de 1859); Marius Ramus, le même sujet, statue de marbre (Salon de 1872); [illegible] (Salon de 1861), Gustave Courbet, le *Petit pêcheur de chabots*, statue de bronze décorant une des places [illegible] Girard, le *Jeune pêcheur* [illegible] (Salon de 1864); F. Steenackers, un *Pêcheur à la ligne* (Salon de 1865); Clau-[illegible] *Pêcheur d'écrevisses du Jura* (Salon de 1866); Salomon-Laugier, un *Pêcheur catalan pris par une pieuvre* (Salon de 1868), etc.

La fable, le *Pêcheur et le petit Poisson*, a été mise en peinture par J. Gigoux (Salon de 1872) et R. Vinchon (Salon de 1874). Un dessin de G. Doré, sur le même sujet, a été gravé sur bois par A.-V. Bertrand. M. Mar-[illegible] a peint les *Pêcheuses de Bocace* (Nouvelle VI du *Decameron*). La légende du *Pêcheur et l'Ondine* a été peinte par H. Leh-[illegible] par M[illegible] [illegible]-Lebault, etc.

La *Pêche miraculeuse*. Une des tapisseries (*arazzi*) du Vatican exécutées d'après les cartons de Raphaël représente la *Pêche miraculeuse :* Jésus, assis dans la barque, parle [illegible] genoux devant lui; [illegible]. Derrière [illegible] se tient un second apôtre. Dans une autre barque, deux disciples [illegible] à retirer les filets pendant [illegible] tient le gouvernail. Trois grues sont au bord de l'eau. Dans le lointain, près d'une ville, on aperçoit une foule nombreuse. Cette composition, dont le carton [illegible] Hampton-Court, a été gravée par A. Meldola, Diana Ghisi (de Mantoue), Hugo da Carpi (en clair-obscur), Nic. Dori-[illegible], [illegible], Jacques Flather, [illegible], R. Earlom, Th. Holloway, James Godby, Corn. Met, G. Chasteau, Louis Sommerau, A.-P. Tardieu, etc.

Nous décrivons ci-après les tableaux de Jouvenet et de Rubens sur le même sujet. D'autres compositions retraçant cette scène [illegible] par Luca Giordano (gravé [illegible]), G. de Crayer (musée de [illegible]), [illegible] (gravé par Th. Major), J. Cartellier (Salon de 1857), Decamps [illegible] 1855, [illegible] payé [illegible] en 1861), etc.

Pêche miraculeuse (LA), sujet central d'un [illegible]

[illegible]

[illegible] à Anvers; tels sont : saint Pierre parlant à Jésus et tenant son [illegible] à la main, le pêcheur [illegible] celui qui tire le filet. En opposition avec ces types d'une vérité vulgaire, la tête du Christ a une noblesse peu commune dans les ouvrages de Rubens. Les volets représentent, à l'intérieur : *Saint Pierre* [illegible] *au tribut dans un* [illegible], et de l'autre côté *Tobie et l'Ange*; au [illegible] *Saint Pierre et saint André*. » La *Pêche miraculeuse* a été gravée par Schelte [illegible], R.-H.-P. Delvaux, P. Soutman, [illegible].

Pêche miraculeuse (LA), tableau de Jouvenet, au musée du Louvre. A droite, au premier plan, un homme vu de dos attache à un pieu planté en terre un cordage de la barque, tandis que des femmes sont occupées à retirer des filets les nombreux poissons qui y sont pris. Au deuxième plan, Jésus debout, entouré de ses disciples, lève les mains et les yeux vers le ciel. Plus loin, près de la barque, un pêcheur, vu à mi-corps, porte sur son épaule un panier chargé de poissons.

Ce tableau, signé : *J. Jouvenet*, 1706, était placé, avant la Révolution, dans l'église des religieux de Saint-Martin-des-Champs. Par l'ordre de Louis XIV, Jouvenet en fit une répétition pour être exécutée aux Gobelins. « On rapporte au sujet de cette peinture, dit M. Pelloquet, que Jouvenet, désireux d'étudier des poissons sur nature, fit plusieurs fois le voyage du Havre pour en peindre et en dessiner sur place. Pourtant les poissons de son tableau ressemblent surtout à des monstres mythologiques, bien que les études qui lui ont servi à les exécuter soient admirablement réussies. Mais Jouvenet avait compris que des morceaux traités dans une manière naturaliste ne pouvaient pas, à moins de rompre l'unité du style et de l'exécution, entrer dans son tableau. Ne pouvant refaire ses personnages pour ses poissons, il refit, et fit bien, ses poissons pour ses personnages. » Ce tableau, d'une belle et vigoureuse couleur, d'un dessin énergique et vrai, est une des belles toiles de l'élève de Le Brun. Il a été gravé par Jean Audran et Landon.

PÉCHÉ s. m. (pé-ché — lat. *peccatum*, de *peccare*, pécher. V. ce mot). Théol. Transgression de la loi divine ou religieuse : *Commettre un* PÉCHÉ. *Confesser ses* PÉCHÉS. *Expier ses* PÉCHÉS. *Il y a souvent dans le cœur des* PÉCHÉS *que l'on sacrifie, mais il y a le* PÉCHÉ *chéri*. (Boss.) *Les dévotes se dédommagent des* PÉCHÉS *qu'elles ne font pas par le plaisir de savoir les* PÉCHÉS *des autres*. (Mariv.) *L'orgueil est le* PÉCHÉ *de Satan, c'est le premier* PÉCHÉ *du monde*. (Chateaub.) *Le moins de* PÉCHÉS *possible, c'est la loi de l'homme; pas de* PÉCHÉ *du tout est le rêve de l'ange; tout ce qui est terrestre est soumis au* PÉCHÉ. (V. Hugo.) *Le repentir est la seule réparation valable du* PÉCHÉ. (Proudh.) *On se confesse de ses vieux* PÉCHÉS *pour faire place aux nouveaux*. (A. d'Houdetot.) *La critique historique est le* PÉCHÉ *que les théologiens peuvent le moins pardonner*. (Renan.)

> Haïssez le *péché*, mais non pas le pécheur.
>
> C. DELAVIGNE.

> Aux regards du Seigneur qu'un repentir désarme,
> Il n'est point de *péché* que n'efface une larme.
>
> Mme E. DE GIRARDIN.

‖ État qui résulte pour le pécheur de la faute qu'il a commise : *Tomber dans le* PÉCHÉ. *Sortir du* PÉCHÉ. ‖ *Péché originel*, Péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam. ‖ *Péché actuel*, Péché commis par le pécheur, par opposition au péché originel, qui lui est imputé sans qu'il l'ait commis. ‖ *Péché mortel*, Celui qui fait encourir la damnation éternelle : *La reine Blanche disait à Louis IX, son fils : « J'aimerais mieux vous voir mort que de vous voir commettre un* PÉCHÉ MORTEL. » ‖ *Péché véniel*, Celui qui affaiblit la grâce, mais ne la détruit pas, et dont on peut obtenir la rémission par quelque acte de pénitence : *Ce n'est qu'en se familiarisant avec le* PÉCHÉ VÉNIEL *qu'on s'apprivoise, pour ainsi dire, avec le péché mortel et qu'on tombe au fond de l'abîme*. (Bridaine.) ‖ *Péché contre le Saint-Esprit*, Péché cité, mais non défini dans l'Évangile, et qui est donné pour être le [illegible] irrémissible. ‖ *Péché de commission*, Péché qui consiste à faire ce que la loi défend. ‖ *Péché d'omission*, Péché qui consiste à ne pas faire ce que la loi prescrit. ‖ *Péché de la chair*, Celui qui a pour objet une délectation charnelle, telle que la luxure, la gourmandise. ‖ *Péché de l'esprit*, Celui qui a pour objet une délectation intérieure, telle que l'ambition, l'orgueil. ‖ *Péché contre nature*, Celui qui consiste à chercher le plaisir dans des actes luxurieux contraires au but de la nature. ‖ *Péché d'Onan*, Onanisme. ‖ *Péché réservé*, Péché dont on ne peut être absous que par le pape, par l'évêque, ou par ceux auxquels ils en ont délégué le pouvoir. ‖ *Péchés capitaux*, Péchés au nombre de sept, que l'on considère comme la source de tous les autres, et qui sont : l'orgueil, l'envie, la colère, la luxure, la gourmandise, la colère et la paresse. *Comptez combien de gens mourraient de faim d'ici à une semaine si on supprimait d'un trait de plume les sept* PÉCHÉS CAPITAUX. (A. Karr.)

— *Péchés de jeunesse*, Manquement, faute qu'on peut, qu'on doit imputer à la faiblesse et à l'inexpérience de la jeunesse : *Quel homme n'a pas commis ses petits* PÉCHÉS DE JEUNESSE, *et qui de nous oserait jeter la première pierre?* (X. Marmier.)

— *Péché mignon*, Vice auquel on s'abandonne avec plaisir; acte que ce vice fait commettre : *La paresse, la gourmandise est son* PÉCHÉ MIGNON. *Ce qu'on nomme* PÉCHÉS MIGNONS *sont souvent de noires perfidies*. (Mme C. Bachi.)

— *Pour ses péchés de*, Pour la punition de; malheureusement pour : *On jouait une nouvelle pièce, et je suis allé la voir* POUR MES PÉCHÉS.

> Depuis qu'il est des lois, l'homme, pour ses *péchés*,
> Se condamne à plaider la moitié de sa vie.
>
> LA FONTAINE.

— *Être laid comme le péché mortel*, Être extrêmement laid.

— *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*, Scruter sa vie passée, afin de le décrier, de lui nuire.

— *Mettre quelqu'un, mettre quelque chose au rang des vieux péchés*, Ne plus s'en souvenir, ne plus y penser.

— *Ce n'est pas un grand péché*, C'est une faute très-excusable.

— Prov. *Péché caché est à demi pardonné*, Le mal est moindre quand on a évité la publicité, le scandale. ‖ *A tout péché miséricorde*, Il faut avoir de l'indulgence pour les fautes d'autrui, quelles qu'elles soient.

— Syn. **Péché, crime, délit, faute**, etc. V. CRIME.

— **Encycl.** On a proposé de nombreuses définitions du *péché*; toutes peuvent se résumer en ces quatre mots : violation de la loi divine; seulement, il est essentiel de noter que, selon les prétentions des diverses religions, il faut distinguer la loi divine positive de la loi divine naturelle, Dieu étant, dans ce système, l'unique auteur des lois de la nature, et rattacher encore à la loi divine, au risque d'agrandir outre mesure son domaine, les lois ecclésiastiques, manifestation indirecte de la volonté de Dieu, et les lois civiles elles-mêmes quand elles sont édictées légitimement et par l'autorité légitime. Cette dernière condition n'est même pas nécessaire, si l'on admet le grand principe théologique *omnis potestas a Deo*. Dans ce cas, pour que la loi civile soit obligatoire pour les consciences et que son infraction constitue un *péché*, il suffit qu'elle soit portée légitimement, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas contraire à la loi divine ou à la loi ecclésiastique. Après ces explications, on peut définir le *péché* une désobéissance à Dieu, en admettant que Dieu ordonne d'obéir aux lois naturelles, ecclésiastiques et civiles.

Quant à l'origine du *péché*, qui se confond avec celle du mal moral (v. MAL), les théologiens éprouvent de très-grands embarras pour la définir. D'une part, il est convenu que toutes les faiblesses humaines, y compris les passions et le penchant au mal, sont une conséquence de la chute; mais il est évident, d'autre part, que la chute d'Adam suppose ce vice inné, voire même très-prononcé chez le premier homme, car la tentation à laquelle il succomba était des plus grossières. Il serait superflu de s'engager ici dans l'exposé des systèmes imaginés pour sauver cette contradiction. Ce qui reste généralement admis, en tout cas, c'est que le *péché*, quelle que soit son origine, est un acte si essentiellement volontaire que, pour le commettre, il ne suffit pas de vouloir l'acte matériel qui constitue le délit, il faut encore en connaître le caractère délictueux. On sait l'abus que les moralistes de la compagnie de Jésus ont fait de la direction de l'intention; comment quelques-uns d'entre eux en sont venus à permettre les actes les plus horribles, en enseignant une méthode pour éloigner la volonté du mal contenu dans le *péché*; mais il convient de reconnaître que ce qu'il y a de condamnable dans cette doctrine, c'est cette préparation volontaire de l'âme qui la dispose à commettre le mal sans pécher, et que l'ignorance involontaire ou la bonne foi ôtent véritablement aux actes tout caractère d'immoralité ou de délit; c'est d'ailleurs l'esprit de la loi civile elle-même, qui, pour punir un acte ayant le caractère matériel d'un délit, exige la volonté de commettre cet acte, ou tout au moins une imprudence coupable dans son accomplissement. Théologiquement, l'imprudence ne saurait suffire, car si les conséquences matérielles de la faute sont imputables à l'homme léger, l'immoralité plus ou moins grave de l'acte accompli sans réflexion n'est pas dans le même cas. On comprend que l'imprudent qui tue un passant en maniant une arme sans précaution ou par actions voulues supporte les conséquences civiles de son étourderie; mais il est inadmissible que Dieu lui impute un meurtre qu'il n'a ni voulu ni même prévu, auquel il n'a pas songé, et qu'il le voue pour ce fait à la damnation, peine habituelle des meurtriers.

Les théologiens ne s'appliquent pas seulement à caractériser les *péchés*, ils s'occupent encore avec beaucoup de soin de les compter. Pour des raisons aussi obscures que peu intéressantes, ils jugent nécessaire de déterminer, non-seulement la nature, mais encore le nombre des actes coupables commis par le pénitent qui en fait l'aveu et le dénombrement. Nous avouons ne pas sentir l'importance d'une nomenclature bien exacte, mais le concile de Trente (et ceci coupe court à tout) exige que les *péchés* soient déclarés *in specie*. Il faut donc avouer chacun de ses *péchés* en particulier, ce qui exige qu'on les distingue les uns des autres; la difficulté est d'établir le nombre d'actes réels accomplis dans une succession d'actes plus ou moins liés entre eux; on comprend combien la matière est subtile et délicate; les théologiens se sont donné des peines incroyables pour établir la nature et la durée des interruptions de la volonté qui constituent des actes et des *péchés* distincts; mais comme, après tout, il importe peu de savoir si un pécheur occupé de pensées voluptueuses a eu en trois quarts d'heure trente pensées mauvaises ou une seule pensée qui a duré tout ce temps, nous abandonnerons cette question aux confesseurs, que les conciles condamnent à la résoudre. Liguori, sans rien fixer à cet égard, admet qu'un seul *péché* ne saurait guère durer au delà de deux ou trois jours, ce qui pourra paraître assez respectable; ce renseignement suffira sans doute à nos lecteurs.

Une nomenclature plus importante et non moins difficile à établir est celle des actes qualifiés *péchés* dans les diverses théologies. Rien n'est plus confus, plus disparate, plus contradictoire que les divers codes religieux; et le désaccord, complet d'une religion à l'autre, n'est guère moindre entre les adeptes d'une même religion et subsiste même entre les diverses époques et les diverses sectes d'un même culte. On ne s'attend pas, sans doute, à ce que nous entrions dans le détail de ces innombrables contradictions; mais on nous saura gré d'en relever quelques-unes. Notons d'abord que le désaccord existe, non pas seulement au sujet des lois positives, nécessairement variables suivant les révélations, mais même sur les lois naturelles, qui semblent faites pour conquérir un assentiment universel. En ceci, comme en bien d'autres points, le fanatisme a profondément obscurci le bon sens naturel; pas un crime, quelque monstrueux qu'on l'imagine, qui n'ait été recommandé comme méritoire par quelque code religieux, et dont l'omission, dans les cas prévus, n'ait été considérée comme un *péché*. Les religions des Indous, des Carthaginois, des Gaulois et bien d'autres ont ordonné les sacrifices humains; celle de Baal prescrivait des offrandes au dieu trop révoltantes pour pouvoir même être nommées; la débauche publique faisait partie du culte de certaines villes grecques; l'usure était permise aux Juifs à l'égard des étrangers, et les livres sacrés de ce peuple sont pleins de crimes atroces ordonnés par Jéhovah; la virginité, préconisée par les chrétiens, passait chez les Hébreux pour une honte et pour un crime; les musulmans autorisent la violation du serment fait à un chrétien et permettent la polygamie, que les chrétiens condamnent.

Rien ne serait plus facile que d'allonger cette liste, pour montrer les oppositions qui existent entre les diverses lois religieuses; il sera plus intéressant, selon nous, de faire voir que les diverses sectes d'une même religion sont tombées dans un désaccord non moins remarquable. Bornons-nous à la religion chrétienne, la plus richement codifiée de toutes. Nous ne répéterons pas ici les abominations mises sur le compte des gnostiques; mais nous rappellerons que les caïnites, par une aberration monstrueuse du sens moral, se mettaient sous le patronage du premier meurtrier, rendaient des honneurs aux scélérats célèbres de la Bible : Caïn, Esaü, Coré, Judas Iscariote; abominaient tous les saints du Vieux Testament : Abel, Enoch, Noé, Abraham, Isaac; mettaient tous les *péchés* sous l'invocation d'un saint particulier et vouaient toutes les vertus à des diables. Nous ne pensons pas que le dévergondage de l'esprit humain ait jamais imaginé une théologie plus monstrueuse.

Mais il y a mieux : nous étions jusqu'ici en présence d'Églises dissidentes dont les orthodoxes ont fait bonne justice; sans sortir de l'Église catholique, il nous serait facile de trouver les doctrines les plus singulières relativement à la moralité des actes. Nous aurions beau jeu à opposer théologien à théologien, à rappeler les insanités soutenues par les docteurs de la compagnie de Jésus; mais il serait absolument superflu de recommencer ici les *Provinciales* (v. CASUISTIQUE et JÉSUITE). Notons seulement que la morale relâchée, tant reprochée aux jésuites par Pascal et les jansénistes, semble avoir définitivement prévalu dans l'Église, et que le livre de Liguori, expressément approuvé à Rome, semble être devenu le code catholique par excellence. Toutefois, il faut reconnaître que, bien que la morale des jésuites ait triomphé avec Liguori, cette morale, percée à jour par Pascal, a été notablement modifiée, et qu'elle ne justifie plus ouvertement le meurtre, le vol et tous les crimes au moyen de la direction de l'intention. La restriction mentale elle-même, ce chef-d'œuvre du jésuitisme, semble définitivement condamnée, au moins en théorie.

Ce qui n'est pas moins remarquable que les variations de la morale ecclésiastique, c'est la disproportion qu'elle a toujours mise dans la culpabilité des actes jugés condamnables. Il nous suffira, pour en donner une idée, de rappeler que le meurtre d'un hérétique a été longtemps considéré tantôt comme une faute vénielle, tantôt comme un acte méritoire

que la moindre injure adressée à un clerc fut toujours regardée comme un cas damnable, entraînant dès ce monde toutes les conséquences de l'excommunication, etc. Une cuillerée de bouillon gras prise un jour de vendredi entraîne les peines éternelles de l'enfer. Les femmes qui ne se couvrent pas le sein jusqu'au cou et les bras jusqu'au poignet ont été déclarées excommuniées *ipso facto* par le pape Innocent XI, ainsi que les confesseurs qui leur accorderaient l'absolution, hors de l'article de la mort, ainsi que les père, mère, maîtres ou chefs de famille, qui n'empêcheraient pas la contravention à l'ordonnance pontificale (1683). Les papes Pie VII et Léon XII, au commencement du XIXe siècle, renouvelèrent les dispositions de leur prédécesseur Innocent XI, parce qu'ils considéraient l'immodestie des femmes qui portent des vêtements clairs, voltigeants et comme transparents, ou dont les robes suivent avec affectation les formes du corps, comme étant une des sources les plus abondantes des maux qui nous ont accablés dans les derniers temps. Pie VII étendit les sévérités de l'Église jusqu'aux couturières, tailleuses, modistes qui fourniraient des vêtements indécents, et Léon XII chargea en outre ces ouvrières de l'exécution de son décret apostolique, dont il les rendit responsables. Les joueurs aux loteries des diverses nations, et ceux qui étaient employés aux administrations de ce jeu privilégié avaient été excommuniés par Benoît XIII; mais Clément XII, ayant lui-même établi une loterie dans ses Etats, ne laissa subsister les anathèmes que contre ceux qui perdraient leur argent ailleurs.

Si les théologiens ne sont pas d'accord entre eux sur les actes qu'il faut qualifier de *péchés*, il est presque superflu de dire qu'ils ne peuvent, sur cette matière, s'accorder avec les lois civiles du plus grand nombre des Etats, d'autant que les intérêts de l'Etat et de l'Eglise sont rarement identiques et sont souvent même opposés. L'histoire des compétitions entre ces deux pouvoirs constitue une grande partie de l'histoire du moyen âge et de celle des temps modernes. En général, les gouvernements actuels s'occupent peu de savoir si les lois qu'ils édictent sont ou non conformes aux canons de l'Eglise. Le divorce, formellement condamné par les lois ecclésiastiques, existe dans plusieurs Etats chrétiens. En Italie, pays catholique par excellence, la loi civile ne reconnaît pas les vœux monastiques. Dans le même pays, l'Etat s'est arrogé le droit d'aliéner les biens de l'Eglise, malgré l'excommunication lancée contre les vendeurs et contre les acquéreurs. En France même, pays de concordat, c'est-à-dire régi par une convention entre l'Eglise et l'Etat, celui-ci déclare accorder une égale protection à tous les cultes, crime déclaré damnable par le saint-siége apostolique.

Ces éternels conflits entre religions, Eglises, sectes, théologies et gouvernements sur la nature et les caractères du *péché* produisent sur ce sujet une confusion assez voisine du chaos; quand il ne s'agit, au contraire, que d'établir des classifications dans les diverses espèces de *péché*, l'ordre est à peu près parfait. A peine existe-t-il, dans cette matière, quelques divergences, quelques anomalies généralement sans importance, même au point de vue théologique. Classer les *péchés* est une simple question de méthode sur laquelle on peut différer d'avis, mais qui ne passionne guère même un docteur ecclésiastique. Une seule division paraît importante aux auteurs spéciaux, c'est celle des *péchés* mortels et des *péchés* véniels. Qu'est-ce que le *péché* mortel? Ce n'est pas facile à dire. Le *péché* mortel est, dit-on, celui qui donne la mort à l'âme. L'âme cependant est immortelle; mais il s'agit ici d'une sorte de mort morale, c'est-à-dire de la perte de la grâce; or, comme sans l'état de grâce le salut est impossible, on peut encore définir le *péché* mortel celui qui mérite l'enfer. Reste à savoir quel crime peut mériter l'enfer; la difficulté n'est que reculée. Les théologiens admettent qu'il faut, pour constituer un *péché* grave, la gravité de la matière et l'intégrité de la volonté. Il est facile de voir que la question n'est pas davantage résolue. Nous ne suivrons pas les théologiens dans les explications et les distinctions subtiles au moyen desquelles ils prétendent caractériser le *péché* mortel, disons seulement que l'énormité de la peine infligée au *péché* mortel, une éternité de supplices, devait engager à ne reconnaître le caractère de *péché* mortel qu'à des crimes aussi rares que monstrueux, et à limiter au plus petit nombre de faits possible cette effrayante disproportion du châtiment au délit; l'Église, néanmoins, et les théologiens ont abusé étrangement du *péché* mortel, se plaisant, en quelque sorte, à confondre la raison par l'application du châtiment le plus terrible que l'esprit humain ait pu imaginer aux fautes les plus légères qu'il soit possible de commettre : un attouchement voluptueux, *péché* mortel; un désir impur, *péché* mortel; un vol de quelques francs, *péché* mortel; une parole injurieuse, *péché* mortel; un acte d'incrédulité involontaire, *péché* mortel; un juron blasphématoire, *péché* mortel; manquer la messe ou une partie essentielle de la messe le dimanche, *péché* mortel; y assister avec des distractions volontaires, *péché* mortel; travailler des mains le dimanche, *péché* mortel. A chacun de ces actes, au plus léger comme au plus grave, est attachée une éternité de supplice. Une si énorme pénalité, appliquée avec si peu de discernement, nous fait songer, toute proportion gardée, à un législateur qui édicterait uniformément la peine de mort contre tous les crimes et délits, pensant assurer ainsi d'une façon plus efficace l'observation de ses lois. Quant au *péché* véniel, on le définit celui qui diminue en nous la grâce de Dieu sans nous la faire perdre. D'une façon générale, le *péché* véniel est celui qui n'est pas mortel et qui ne mérite au pécheur que des peines temporelles.

Les autres classifications des *péchés* n'ont pas l'importance de celle que nous venons de faire connaître; contentons-nous de les indiquer. On distingue : les *péchés* par pensée, par paroles et par action; les *péchés* de commission et d'omission; les *péchés* contre Dieu, contre le prochain et contre soi-même; les *péchés* d'ignorance, de faiblesse et de malice. Le *péché* d'ignorance ne nous paraît pas compatible avec une des conditions essentielles du *péché*, qui est l'intention de commettre le mal connu comme tel. Il est vrai que les théologiens entendent parler d'une ignorance volontaire et coupable, mais alors le *péché* est dans l'ignorance elle-même, non dans les actes qu'elle fait commettre. On a distingué aussi sept *péchés* capitaux, qui seraient : l'orgueil, l'avarice, l'envie, la luxure, la gourmandise, la colère et la paresse; mais cette classification confuse et incomplète n'a aucune importance théologique ni philosophique. On remarquera, en outre, que les prétendus *péchés* appelés capitaux ne sont pas des *péchés*, mais des vices, et c'est en ce sens qu'on a pu les appeler capitaux, parce que, comme tous les vices, ils font commettre un grand nombre d'actes condamnés par la morale.

On voit que les *péchés* sont nombreux, et l'homme les commet avec une si extrême facilité, que le juste lui-même, c'est-à-dire le prédestiné aidé par une grâce puissante, pèche néanmoins sept fois par jour, au témoignage de l'Ecriture. Si l'on ajoute que le caractère de *péché* est attribué à une multitude de manquements légers en apparence, qu'il suffit d'une pensée complaisamment caressée pour perdre la grâce de Dieu, qui donc pourra être sauvé? Il est arrivé ici ce qui arrive infailliblement en cas pareil : l'exagération dans un sens a amené une violente réaction en sens contraire. On avait multiplié sans raison les dangers de damnation, on a créé des moyens prodigieusement commodes d'échapper à l'enfer. Si, en effet, il est extrêmement facile de se damner éternellement, il est tout aussi facile au moins de faire son salut. Rien de plus sévère à la fois et rien de plus indulgent que le Dieu des chrétiens : il condamne au feu éternel pour un oui ou un non, mais il ouvre le ciel pour une absolution ou un acte de contrition parfaite. La réhabilitation est une idée très-juste et très-humaine; mais il nous semble que l'Eglise en a abusé comme elle a abusé de l'enfer. La facilité du pardon, malgré tous les efforts des auteurs ecclésiastiques pour prouver le contraire, est une invitation à pécher. Les martyrs eux-mêmes, s'il faut en croire des écrivains dignes de foi, abusaient de la facilité qu'ils avaient de se laver de tous les crimes par une bonne mort. Nous avons, sur ce point, des témoignages non suspects : « Des concubinaires, dit saint Cyprien, des adultères, des ivrognes, des hommes de sang, couverts de toute espèce de crimes, n'ont-ils pas saisi l'occasion de mériter une mort éclatante? n'ont-ils pas remporté les palmes du martyre? Ceux qui l'ambitionnent, sans s'y préparer par une vie plus vertueuse, s'excusent en disant : « Le martyre nous fera tout » pardonner, comme à nos pères. Nous nous » reposons sur lui pour nous laver de tous » les péchés que nous commettons en l'atten» dant, de nos fornications, de nos actes d'en» vie, nos fraudes, nos rapines. Ne craignons » rien; obéissons à nos passions et au monde; » courons où le diable nous invite : le mar» tyre saura bien à la fin lui arracher sa » proie. »

« Menez une bonne conduite parmi les païens, avait dit saint Pierre aux chrétiens, afin que ceux qui disent du mal de vous comme si vous étiez des criminels puissent voir vos bonnes œuvres et louer Dieu. » Cependant, « même dans les âges les plus purs de l'Eglise, dit Macaulay, quelques confesseurs, qui avaient bravé les tortures et la mort pour ne pas brûler d'encens sur l'autel de Jupiter, déshonorèrent ensuite le nom chrétien par des fraudes grossières et par leurs débauches. » C'est qu'il est, quoi qu'on dise, plus aisé de bien mourir que de bien vivre. Bientôt, du reste, on trouva, pour se laver de tous ses crimes, des moyens plus commodes et moins violents que le martyre. La morale relâchée, la faculté outrée d'absoudre ne date pas des jésuites, à beaucoup près. [illegible] un remords plus ou moins sincère et désintéressé obtenait une [illegible] absolution, [illegible] pour reconquérir une parfaite innocence, de se plonger dans les eaux du baptistère. La conversion de Constantin est un exemple mémorable de l'indulgence maternelle de l'Eglise pour les païens repentants. D'après le témoignage des historiens, Constantin avait fait tuer Fausta, sa femme, et Crispus, son fils. « Pour expier ces crimes, dit Zozime, il s'adressa aux flamines et leur demanda des lustrations; mais leur réponse fut que ces forfaits étaient inexpiables. Ce fut alors qu'un chrétien, lié avec les femmes attachées au service du palais, lui promit un pardon facile et sans restriction, s'il voulait se faire membre de la communauté chrétienne, et Constantin renonça peu à peu à la religion de ses pères. » Il importe de faire remarquer que le récit de Zozime est confirmé et aggravé par Sozomène. Celui-ci rapporte les discours que tinrent à l'empereur, qui les avait fait appeler, les prêtres chrétiens interrogés par lui sur la religion vers laquelle il commençait à se sentir entraîné. Ces prêtres lui vantèrent surtout la commodité et l'utilité du christianisme qui, par son initiation, effaçait tous les crimes commis, et, après son initiation, admettait les coupables à la pénitence et au pardon. D'après le même auteur, Constantin aurait fait mourir son fils Crispus après, et non avant, sa conversion au christianisme.

Pendant le moyen âge, la rémission de tous leurs *péchés* était accordée aux chrétiens qui combattaient les ennemis de l'Eglise, à savoir : les musulmans, les hérétiques et parfois les empereurs d'Allemagne ou autres souverains ou républiques qui avaient eu le malheur d'encourir la disgrâce du saint-siége. Le pécheur qui tuait quelques-uns des ennemis du saint-siége pouvait être absous de tous ses *péchés* pour ce seul fait. C'est ainsi que le pape Jules II accorda le pardon de tous ses *péchés* à quiconque aurait tué un des membres de la famille excommuniée des Bentivoglio, et que le pape Clément V, après avoir excommunié la ville de Venise, déclara absous et dispensé de toute pénitence pour ses *péchés* quiconque tuerait un Vénitien.

C'est ainsi encore qu'en 1797 les agents du pape Pie VI promirent partout en Italie quarante mille ans d'indulgences à ceux qui marcheraient contre les fléaux de l'Eglise, adorateurs de l'arbre de la liberté, polythéistes, polygames, violant filles et femmes et dévorant les enfants (c'était ainsi qu'ils dépeignaient les Français); et ils prétendaient ne parler qu'au nom du pape, qui accordait lui-même la grâce de Dieu et la gloire des élus pour chaque meurtre d'un républicain. En effet, le pape venait de déclarer que « tous ceux qui tueraient un Français feraient un sacrifice agréable à Dieu, et que leurs noms seraient inscrits parmi ceux des élus du Seigneur. » Ajoutons que les chefs suprêmes de la religion gréco-russe ont usé au profit de leur religion de procédés tout semblables. Un ukase rendu par Nicolas Ier, le 2 janvier 1839, accorde le pardon à tout orthodoxe qui, pour meurtre, vol ou tout autre crime, a été condamné aux mines ou aux galères, s'il se convertit à la religion gréco-russe.

Quand les guerres de religion étaient momentanément interrompues, on ne supprimait pas cet utile commerce de crimes et de pardons, on modifiait seulement la matière de l'échange. Quand on eut besoin d'argent et non de sang, on cessa de faire du meurtre un titre à l'absolution, mais il fallut acheter le pardon à beaux deniers comptants. Nous donnerons ailleurs (V. TAXES DE LA CHANCELLERIE APOSTOLIQUE) le très-curieux tarif établi à Rome pour l'absolution de tous les crimes. Le meurtre d'un évêque y est taxé 36 livres [illegible] carlins; le parricide, l'infanticide et l'avortement, 4 livres 1 ducat 4 carlins, c'est-à-dire neuf fois moins. Pour le prix du meurtre d'un évêque, une abbesse qui a forniqué avec plusieurs hommes sera réintégrée dans tous ses droits et dignités. L'inceste ne coûte que 4 livres, au lieu que le sacrilége en coûte près de [illegible]. Ceux qui se sont souvent demandé comment les seigneurs du moyen âge [illegible] foi religieuse avec des vices si nombreux et si honteux trouveront dans ce singulier tarif une explication fort naturelle. Un autre tarif bien connu, celui des indulgences, achèvera de rendre ce fait intelligible. Mais les pauvres? Les pauvres s'en tiraient comme ils pouvaient. Les plus ingénieux trouvaient parfois des moyens bien bizarres pour acheter leur salut. Le vol pouvait être un de ces moyens. [illegible] autre : « La requist qu'elle voulsist qu'il eust [illegible] donner une robe et chapperon, de l'argent [illegible] fesse le jour de Pasques. » On voit que les femmes légères [illegible] rieuses et plus avisées que celles du nôtre.

— *Péché originel*. [illegible] du mal sur la terre est [illegible] pareilles contradictions.

Nous avons [illegible]

vautour ronge son foie sans cesse renaissant, jusqu'à ce que l'Hercule rédempteur, fils aimé de Jupiter, [illegible] d'heureux champs, la femme nous les a ravis. [illegible] dans l'esclavage; ce qu'elle hait, c'est l'innocence, et ce qu'elle aime, c'est le crime. Le mari sage élève l'enceinte des murs, mais la femme, qui veut tout savoir, les renverse. Oh! qu'elle est éclairée! c'est un oiseau dont le cri est funeste; elle a eu trop de langue; c'est l'échelle par où sont descendus tous nos maux... Elle a perdu le genre humain; ce fut d'abord une erreur, puis un crime. » « Le désir immodéré de la science, dit Hoï-nan-tse, a perdu le genre humain. » [illegible] dit un proverbe chinois, écouter les discours de la femme, car la femme [illegible] la racine du mal. » Au Japon [illegible] création représentée par le symbole d'un gros arbre autour duquel se roule un horrible serpent. Chez les Mongols, nous trouvons cette tradition, que l'état de félicité de nos premiers parents ne fut pas de longue durée, qu'ils virent bientôt s'échapper par leur faute toutes les félicités qui avaient jusqu'alors embelli leur existence; qu'à [illegible] croissait en abondance la plante du schimæ, blanche et douce comme le sucre, que son aspect séduisit un homme qui en mangea, et que tout fut consommé. Les Tartares nous disent que nos premiers parents, d'abord heureux, devinrent malheureux en mangeant d'une plante funeste [illegible] la beauté. Nous lisons dans le *Zend-Avesta* : « Mesquia et Mesquiane étaient d'abord purs et plaisaient à Ormuzd; Ahriman, jaloux de leur bonheur, les aborda sous la forme d'une couleuvre, leur présenta des fruits et leur persuada que lui, Ahriman, était l'auteur de l'univers; ils le crurent et devinrent ses esclaves; leur nature fut dès lors corrompue, et cette corruption infecta leur postérité. Le *péché* ne vient donc pas d'Ormuzd, mais d'Ahriman, c'est-à-dire de l'être caché dans le crime. » Les Scythes appelaient leur mère commune la femme du serpent. Les Scandinaves nous disent, dans les *Eddas*, que le principe du mal, le terrible fils de Loke, est un serpent qui enveloppe le monde et le pénètre de son venin. Chez les Iroquois, la mère du genre humain se laisse séduire au pied d'un arbre et est chassée du paradis. Dans le Mexique, la première femme est représentée avec un gros serpent et appelée Cihua-Cohualt, la *femme au serpent*.

Toutes ces origines paraissent avoir un point de départ commun, qu'il serait téméraire de vouloir indiquer. Elles se sont confondues et développées dans le dogme chrétien dont nous allons raconter l'histoire. La Genèse nous apprend que, séduite par le serpent, Eve mangea la première et fit manger à Adam, malgré la défense de Dieu, du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, que, pour les punir de leur désobéissance, Dieu les chassa du paradis terrestre, les condamna à la misère, à la douleur, au travail et à la mort, eux et leur descendance. Les Juifs et après eux les Pères de l'Eglise [illegible] sultats différents, selon qu'ils préféraient l'interprétation littérale [illegible] riaient dans leurs opinions sur les suites de cette désobéissance [illegible] lettre l'histoire de la chute, voyaient le diable sous la forme du serpent, mais les partisans de l'explication allégorique pensaient autrement. Pour eux, comme pour Philon, le serpent tentateur n'était que le symbole [illegible] sexuel, [illegible] Eve, celui des plaisirs matériels qui les éloignaient des [illegible]

[illegible]

Tous les Pères et anciens [illegible]

en désobéissant au commandement de Dieu; et tous, ou presque tous, enseignèrent qu'Adam et Ève avaient été punis de leur transgression par le bannissement du paradis et par la mort. Cependant, comme la plupart des Pères ne croyaient pas qu'Adam eût été créé immortel, mais que, dans leur sentiment, l'immortalité aurait été la récompense de son obéissance, de même que la mort fut le châtiment de son *péché*, les opinions varient sur la signification du mot *mort*. Ainsi, les Pères alexandrins pensent que, lorsque l'Écriture dit que la mort est le châtiment du *péché*, elle veut parler de la mort morale et non de la mort physique. Plusieurs Pères grecs, Novatien, Irénée, Méthodius, Grégoire de Nazianze, Basile, Grégoire de Nysse, etc., loin de regarder la mort comme un châtiment infligé au pécheur par le vengeur céleste, la tenaient pour un bienfait, en tant qu'elle nous délivre du mal par la dissolution de notre corps. Ils s'éloignaient donc considérablement, on le voit, de la théorie qui prévalut en Occident, et qui fait de la mort physique la conséquence du *péché*; ils s'en éloignaient bien plus encore en ce qui concerne la transmission du *péché* d'Adam et d'Eve.

Ainsi, les écrits des docteurs grecs des trois premiers siècles ne contiennent aucune trace de la théorie du *péché* originel. Origène seul fait exception, mais il est bon de remarquer que cette théorie se rattache, pour lui, à celle de la préexistence des âmes, et que ce qu'il appelle la souillure originelle de l'âme est, à ses yeux, une souillure contractée dans une existence antérieure, et non pas un état de *péché* hérité des premiers parents. Bien plus, le rigide et dogmatique Athanase, le père de l'orthodoxie, enseigne formellement que le *péché* est une maladie morale qui se contracte et se propage par la fréquentation des méchants. Ainsi, les premiers Pères n'avaient pas encore absorbé le christianisme dans le paulinianisme; s'en tenant plutôt à l'ensemble de l'Évangile qu'aux écrits particuliers de saint Paul, ils n'avaient point encore songé à faire, à l'instar de cet apôtre, du *péché* originel la base du dogme de la rédemption; ils n'en étaient point encore venus à admettre que le *péché* est une seconde nature. Le *péché*, au contraire, était pour eux le fruit de la liberté morale de l'homme, déterminé au mal par les tentations de la chair et du diable, par l'influence d'une mauvaise éducation et de mauvais exemples, par les égarements d'une imagination déréglée. Ils reconnaissent, il est vrai, mais sans en rechercher la cause, comme le fait remarquer M. Haag, qu'outre la mort, qu'il a introduite dans le monde, le *péché* d'Adam a affaibli la volonté de l'homme et a donné ainsi au démon plus de prise sur elle. Ils prétendent même, surtout depuis la fin du IIIe siècle, que la sensualité surexcitée par la chute nous entraîne, non pas invinciblement, mais plus facilement, à transgresser la loi divine; et pourtant, ceux-là même qui admettent une perturbation aussi considérable dans la nature humaine se gardent bien de l'attribuer à un *péché* héréditaire et de refuser à l'homme la liberté et le pouvoir de résister au mal; bien au contraire, ils affirment que les descendants d'Adam sont doués comme lui, sinon au même degré, de raison et de liberté, que leur devoir est de se rapprocher de plus en plus de Dieu, jusqu'au point de devenir semblables à lui à force de persévérance et de vertu. Pour eux, l'homme est libre de bien ou de mal faire, l'image de Dieu a été obscurcie en nous, mais n'a point été anéantie. Athanase dit bien, il est vrai, que cette image a été détruite par le *péché*; mais il ne cesse d'affirmer énergiquement dans tous ses écrits la liberté de la volonté humaine.

Ce fut dans l'Église latine que le dogme du *péché* originel naquit et prit consistance. Le premier Père qui émit cette doctrine fut Tertullien, et encore l'émit-il d'une manière vague et confuse, avec de nombreuses contradictions. D'après lui, depuis la chute, une corruption héréditaire, un vice d'origine a infesté la nature humaine, et ce mal naturel se transmet, par la génération, des parents à leurs enfants. Cette doctrine était la conséquence de celle que professait le Père latin sur l'origine de l'âme, le *traducianisme* ou *générationisme*. Saint Cyprien et saint Hilaire adoptèrent les idées de Tertullien, mais le premier place le *péché* originel dans l'âme, et le second dans le corps. Cependant, aucun de ces trois théologiens n'admet que l'homme soit responsable de son *péché* originel et, bien moins encore, qu'il soit incapable du bien. Tertullien affirme même la liberté et déclare formellement que l'enfant, exempt de tout *péché*, n'a pas besoin de pardon. Saint Cyprien est moins affirmatif, cependant, il estime que l'enfant qui vient de naître n'est souillé que d'un *péché* étranger, qui lui sera facilement pardonné, et saint Hilaire affirme que la volonté peut réagir contre la chair et porter l'homme au bien. De tout ce qui précède il résulte avec la dernière évidence qu'à la fin du IIIe siècle, même dans l'Église latine, la doctrine du *péché* originel n'était pas encore fixée.

Saint Ambroise enseigne de la manière la plus claire le *péché* originel; mais il ne croit pas, non plus que les Pères précédents, que ce vice d'origine mette l'homme dans l'impossibilité absolue de faire le bien. Bien plus, l'auteur de ce dogme, celui qui l'a introduit, nous pourrions dire imposé dans l'Église chrétienne, saint Augustin lui-même, n'est arrivé que tard, et en quelque sorte pour les besoins de sa polémique, à cette opinion. Avant ses querelles avec Pélage, l'évêque d'Hippone avait, en effet, énergiquement défendu le libre arbitre contre les manichéens, et, d'accord sur ce point avec les autres Pères, il avait réduit les conséquences du *péché* d'Adam pour l'espèce humaine à un affaiblissement des facultés intellectuelles et morales. Ses opinions, il est vrai, se modifièrent dans la suite, mais ce ne fut que pendant sa controverse contre Pélage et Céleste qu'il développa complètement son effroyable doctrine.

Nous n'avons pas à raconter ici la lutte de Pélage et d'Augustin. Il faut cependant en résumer les points qui touchent au *péché* originel : Pélage et son ami Céleste, sentant combien les idées qui se répandaient depuis quelque temps en Occident, touchant la corruption héréditaire et inévitable de l'homme, étaient de nature à décourager les efforts faits vers le bien et à plonger les âmes dans l'inertie, se mirent à enseigner que le *péché* d'Adam n'a nui qu'à lui-même et que la mort n'est point le châtiment de sa désobéissance puisqu'il avait été créé mortel. Pélage dit bien, au synode de Diospolis, que la mort est entrée dans le monde par le *péché* d'Adam, mais il entendait sans doute parler de la mort spirituelle, car les pélagiens soutenaient tous qu'Adam serait mort alors même qu'il n'aurait pas violé les commandements de Dieu; tous croyaient, en outre, que l'enfant naît aussi innocent qu'Adam avant sa chute. Le *péché* a sa racine, selon eux, non pas dans une nature corrompue, mais dans la liberté de la volonté; il ne peut, par conséquent, être héréditaire. Adam n'a nui à sa postérité qu'en ce qu'il lui a donné un mauvais exemple; le *péché* est devenu pour les hommes une habitude, et c'est là que la pratique de la vertu trouve son principal obstacle.

Saint Augustin s'indigna contre cette thèse et la traita de « nouveauté dangereuse, inconnue à l'antiquité. » Il lui opposa la théorie dont nous avons trouvé les linéaments dans Tertullien et saint Ambroise, mais qu'il systématisa avec une logique impitoyable et avec un mépris absolu du sens intime de l'humanité. D'après saint Augustin, l'homme a été créé libre d'opter entre le bien et le mal, mais il a opté pour le mal. Le *péché* du premier homme a corrompu moralement et physiquement l'espèce humaine tout entière, qui existait virtuellement en lui et qui a concouru à son *péché*; de plus, il a été, pour toutes les créatures, la cause des maux qui les accablent. Non-seulement il a introduit dans le monde la souffrance et la mort, mais sa faute a effacé en l'homme l'image de Dieu; elle a éteint en lui la lumière de la raison, elle a détruit son libre arbitre et ne lui a laissé que la liberté d'agir sous l'impulsion de la concupiscence, c'est-à-dire la liberté de pécher; aussi les vertus les plus admirées des païens ne sont-elles que des vices brillants. L'homme n'a donc pas de libre arbitre; s'il n'est éclairé par la grâce, il fera toujours le mal; il est perdu, s'il n'est prédestiné. La dépravation morale du premier homme, fruit de son *péché*, se transmet par la génération à toute la race humaine, la soumet au pouvoir du diable et attire la damnation éternelle même sur les enfants nouveau-nés, s'ils viennent à mourir sans baptême. Le siège de cette dépravation est l'âme, et non le corps; la chair a été corrompue par l'âme pécheresse.

La doctrine du *péché* originel, telle que l'avait formulée saint Augustin, fut sanctionnée d'abord par divers synodes d'Afrique et, en 431, par le concile œcuménique d'Éphèse; mais l'Église d'Orient ne vit pas de bon œil s'introduire dans le christianisme cette nouveauté qui était, comme nous l'avons vu, d'origine tout occidentale. Aussi, les docteurs grecs les plus célèbres, à l'exemple de Basile, d'Athanase, des deux Grégoire et surtout de Jean Chrysostome, continuèrent-ils à enseigner que l'homme naît, il est vrai, dans le *péché*, mais que sa volonté est libre et qu'il a la force nécessaire pour faire le bien, avec l'aide de Dieu. En Occident même, nous voyons l'évêque de Rome, Zozime, recevoir Pélage à sa communion en 417; malgré les clameurs de tout son clergé, et ne se prononcer ensuite contre lui que par crainte ou par courtisanerie, lorsque Pélage a été proscrit de la cour. Nous trouvons encore au VIIIe siècle Jean Damascène qui, dans son livre sur la *Foi orthodoxe*, bien loin de consacrer un chapitre au *péché* originel, y fait à peine allusion et proclame au contraire hautement le libre arbitre. Cependant, depuis cette époque, l'Église grecque a fini par adopter à peu près la théorie augustinienne. Ce n'a pas été toutefois sans de grandes difficultés et de violentes querelles que le dogme du *péché* originel a fini par prévaloir, même en Occident. Il choque trop violemment la conscience humaine pour être accepté sans protestation. Dès le principe, les Gaules le répudièrent. Quelques moines de Marseille, Cassien à leur tête, essayèrent, faute de mieux, de concilier Augustin et Pélage en dépouillant les théories de l'un et de l'autre de ce qu'elles avaient de trop absolu. Cassien enseignait que le mal physique est né de la chute, mais qu'Adam n'a perdu aucun de ses privilèges intellectuels et moraux, que son *péché* les a seulement affaiblis. Si les descendants du premier homme n'ont hérité ni de sa sagesse, ni de sa parfaite connaissance de la nature, ce n'est pas son *péché* qui en est la cause, puisque les fils de Seth possédaient encore l'une et l'autre et ne les ont perdues que par leurs alliances avec les filles des descendants de Caïn. Quant aux avantages moraux, ils ont été affaiblis, non anéantis; la liberté de la volonté humaine existe toujours et l'homme peut, par ses propres forces, commencer à faire le bien; seulement, pour persévérer, il a besoin de la grâce de Dieu. Cette théorie fut appelée le *semipélagianisme*. Elle se répandit promptement dans les Gaules, grâce à la tolérance des catholiques orthodoxes de ce pays. Au VIe siècle, presque tous les théologiens gaulois la professèrent, et ce ne fut qu'au XIe siècle que l'auteur du *Traité théologique*, connu sous le nom de Hildebrand de Tours, donna au *péché* originel une place spéciale dans son ouvrage. Abailard, au siècle suivant, contesta la transmission du *péché* d'Adam; il niait donc le *péché* originel. « L'homme, dit-il, a perdu le don surnaturel, mais n'a pas souffert d'autre dommage; il est resté purement dans son état naturel, *in puris naturalibus*. La concupiscence n'est pas un *péché*, mais un mauvais germe qui peut être étouffé avec l'assistance de la grâce. » La plupart des scolastiques étaient de la même opinion; saint Anselme, évêque de Cantorbery, définit le *péché* « *nuditas justitiæ debitæ*, » un défaut de la justice due, substituant à la formule positive de saint Augustin une définition négative plus humaine.

L'Église catholique, qui a été constituée par les scolastiques sur les bases où nous la voyons aujourd'hui, enseigne que la concupiscence n'est pas un *péché* et qu'elle n'est appelée *péché* que parce qu'elle est née du *péché* et qu'elle porte à pécher. Par la faute d'Adam, l'homme privé, comme dit Abailard, « du pouvoir surnaturel, a été livré à lui-même; son libre arbitre a été affaibli, la concupiscence a pris plus d'empire sur lui et l'humanité est tombée dans la damnation, à laquelle l'Église seule peut l'arracher. » Telle est la doctrine catholique. Grâce à Luther, à Mélanchthon et surtout au farouche Calvin, la théologie réformée a enseigné et a inscrit dans ses professions de foi que la ressemblance divine a été complètement effacée en l'homme par la chute d'Adam; l'homme a perdu toute force religieuse, la concupiscence a envahi sa nature et l'humanité ne peut échapper à la damnation que par la grâce. Seul, Zwingle essaya de combattre cette doctrine du *péché* originel, mais son opinion fut abandonnée; elle ne fut reprise que plus tard, par les arméniens, les sociniens et, de nos jours, par l'élément dit libéral qui se trouve dans la plupart des Églises protestantes. Quant à la philosophie, il y a longtemps qu'elle s'est débarrassée des entraves du dogme de la chute, et qu'elle cherche librement l'origine du mal en dehors des faits religieux. Les poëtes, gens légers et sceptiques, ont plus d'une fois tourné en plaisanterie la funeste aventure du premier couple.

Pour triompher de l'humaine nature,
Le vieux serpent, cauteleux et madré,
Tenta la femme, et la femme, parjure,
Fit parjurer l'homme inconsidéré.
Mais que nous a Moïse figuré
Par ce récit? Le sens en est palpable :
De tout temps l'homme à la femme est livré;
Et de tout temps la femme l'est au diable.

J.-B. ROUSSEAU.

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle, de son côté
(Dont bien nous prit), ne lui fut pas cruelle.
Cher Charleval, alors en vérité
Je crois qu'il fut une femme fidèle;
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.
Or, en cela, nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait d'esprit et de corps agréable,
Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux sornettes du diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter.

SARRASIN.

— Iconogr. *Les sept péchés capitaux*. Des compositions allégoriques, relatives aux *sept péchés capitaux*, ont été gravées par G. Pencz, Hans Burgkmair, H. Holbein, H. Bosch et par beaucoup d'autres artistes. Burgkmair a figuré les *péchés* par des démons armés de sabres. Les diverses peintures du *Jugement dernier* offrent des représentations plus ou moins saisissantes des *péchés* capitaux. Dans celle qu'a exécutée Cornelius, la Gourmandise est figurée par un homme aux formes obèses, à la mine abrutie, à la bouche béante, qui s'est laissé choir sur ses genoux; derrière lui, l'avare serre avec force un sac d'argent qu'il essaye de dérober au démon qui le poursuit; la femme luxurieuse est étreinte par le diable; le paresseux se laisse nonchalamment emporter et n'a plus que la force de cracher contre le ciel; l'Orgueil, sous la figure d'un roi couronné, est aux prises avec deux démons, dont l'un se rue sur lui avec fureur, tandis que l'autre le tient par le cou et l'entraîne dans l'abîme; les envieux, accroupis, se voilent les yeux du pan de leurs manteaux; la Colère est figurée par deux époux qui s'arrachent les cheveux. M. Adolphe Yvon s'est inspiré du Dante pour composer une remarquable série de dessins qui ont été lithographiés par Jules Jacott. M. Pierre Cottin a gravé à la manière noire, d'après M. Brochart, l'*Envie* et la *Gourmandise* (Salon de 1870). Un tableau de M. Duveau, qui a paru à l'Exposition universelle de 1857, représente les *Sept péchés capitaux* par des femmes plus ou moins jolies, entourées d'attributs, et qui déploient leurs tentations vis-à-vis d'une jeune âme : l'Orgueil se rengorge à côté d'un paon, son emblème; la Paresse est indolemment accoudée sur des coussins; l'Avarice fait sautiller des pièces d'or; la Luxure soulève la gaze de son sein; la Gourmandise offre des corbeilles pleines de fruits rares et exquis; la Colère crispe ses sourcils; l'Envie mord sa lèvre et se dissimule derrière les groupes de *Péchés* plus aimables.

M. Jadin a eu l'idée de représenter les *Sept péchés capitaux* par sept chiens d'espèces et d'allures différentes : ainsi, un chien rampant dont la tête est aplatie comme celle d'un serpent figure l'Envie (*Invidia*); la Luxure (*Libido*) est incarnée en un mâtin qui tire la langue et voudrait bien passer une patte sur le dos de *Superbia* (l'Orgueil), levrette à trente quartiers, qui montre ses crocs aristocratiques à l'insolent prolétaire. Cette peinture a été lithographiée par M. E. Lassalle.

Péchés capitaux (LES SEPT), série de sept romans, à titres distincts, par Eugène Sue (1846, 16 vol. in-8°). Chacune de ces œuvres a un grand intérêt; dans leur ensemble, elles présentent la mise en action des théories passionnelles de Fourier; l'auteur cherche à établir que, bien dirigées, les passions humaines incarnées dans ces sept types fondamentaux, et considérées comme des vices, peuvent produire les meilleurs résultats. Pour ce faire, il a pris isolément chacun de ces types.

L'Orgueil, la Colère, la Luxure, la Paresse, l'Envie, l'Avarice et la Gourmandise sont les véritables héros des drames que l'auteur nous raconte sous leur nom. Nous n'entreprendrons pas l'analyse des seize volumes qui composent cette épopée des vices; un exemple nous suffira pour indiquer le plan de l'écrivain. L'Orgueil, le premier en titre des *Sept péchés capitaux*, nous le fournira. Il est personnifié dans Herminie, une jeune maîtresse de piano, enfant naturelle de la comtesse de Beaumesnil; elle connaît le secret de sa naissance et feint de l'ignorer, même en présence de sa mère, par orgueil pour elle et pour ne pas l'obliger à rougir. Il l'est aussi dans Olivier Raimond, un jeune militaire qui ne veut rien devoir qu'à lui-même. Il l'est enfin dans Ernestine, la fille légitime de Mme de Beaumesnil, qui, orpheline à seize ans et la plus riche héritière de France, ne veut accorder sa main qu'à l'homme qui l'aura aimée pour elle-même. Nous ne parlerons pas des personnages secondaires, tels que la duchesse de Senneterre, qui personnifie l'orgueil de race jusqu'à préférer, pour son fils Gérald, la mort à une mésalliance. Nous connaissons les acteurs principaux; voici le drame. La main, ou plutôt l'héritage d'Ernestine, devient le point de mire de nombreux prétendants, parmi lesquels trois se distinguent : Gérald de Senneterre, qui ne se met sur les rangs que par condescendance pour sa mère; il voit Herminie, en devient amoureux et renonce aux millions pour le bonheur; M. de Mornand, un ambitieux qui vise à la fois la fortune et le ministère; enfin M. de Macreuse, un bon jeune homme de sacristie, tout confit en dévotion, qui, pour captiver l'héritière, se trouve mal en pleurant sa mère parfaitement vivante. Ernestine, dans son ingénuité, reçoit d'abord tous ces hommages comme un tribut légitime, et elle tomberait dans les filets des chasseurs à la dot si sa mère n'avait chargé de veiller sur elle un véritable ami, le duc de Maillefort, qui joue tout le long du roman le rôle de la Providence, pour ne pas dire celui du *Deus ex machina* des anciens. Il l'avertit des conspirations tramées contre ses millions, démasque les batteries de Mornand et du jeune Macreuse, s'érige en grand justicier et exécute spirituellement ces prétendants évincés. Pour assurer le bonheur d'Ernestine, il ne lui reste plus qu'à vaincre la résistance d'Olivier qui, l'ayant aimée déguisée en grisette, est près de la repousser parce qu'elle se présente escortée de ses millions. Olivier se résigne enfin à être à la fois heureux et riche, tandis que Macreuse va expier au bagne une tentative de viol contre Ernestine, tentative qu'a déjouée encore M. de Maillefort. Ce n'était pas là l'exploit le plus difficile de ce brave duc. Gérald, de son côté, a joué le même jeu qu'Ernestine; il aime Herminie et s'est fait aimer d'elle sous le costume d'un clerc de notaire. Lorsqu'elle apprend qu'il est duc de Senneterre, la jeune fille refuse d'entrer dans une noble famille comme une aventurière et déclare qu'elle ne consentira au mariage que si la duchesse vient l'en prier. Le duc de Maillefort se charge de la décider. Raisons, supplications, peinture émouvante du désespoir de son fils, qui se tuera, rien ne peut ébranler la sotte vanité de l'altière douairière. M. de Maillefort fait alors jouer les grands moyens. Il possède un titre de prince qu'il s'engage à transmettre par adoption à Herminie le jour de la signature du contrat. Les scrupules de la grande dame tombent; elle se rend chez Herminie;

puis, l'orgueil de race reprenant le dessus elle l'insulte presque. La dignité blessée de la jeune fille, sa grâce, sa beauté, son orgueil triomphent de celui de Mme de Senneterre, qui consent au mariage de son fils avec elle. Cet orgueil indomptable d'Herminie, qui n'a jamais faibli, fléchira au dernier moment et se brisera contre la bonté du duc de Maillefort, lorsque, pour lui faire consentir à l'adoption, il lui dit : « Ne m'avez-vous pas répété bien souvent que vous ressentiez pour moi une affection toute filiale? N'avez-vous pas cru ne pouvoir mieux m'exprimer votre reconnaissance qu'en me disant que je vous témoignais la sollicitude d'un père? — Oh! oui, monsieur; du père le plus tendre! s'écrie la jeune fille avec effusion. — Eh bien! alors, dit le duc en souriant avec une bonhomie charmante, qu'est-ce que cela vous fait de porter mon nom? Vous m'avez déjà promis que, si vous aviez un fils, il le porterait, ce nom... N'êtes-vous pas d'ailleurs, par le cœur, par votre attachement pour moi, par ma tendresse pour vous, mon enfant d'adoption? Pourquoi ne signeriez-vous pas ce contrat comme ma fille adoptive? Voyons, croyez-vous que j'aie légitimement gagné ce glorieux bonheur de pouvoir dire à tous : C'est ma fille; refuserez-vous enfin d'honorer encore, en le portant, un nom toujours respecté? Signez, sinon l'on s'imaginerait peut-être qu'une belle et charmante créature comme vous a honte d'avoir pour père un pauvre petit bossu comme moi, » et il ajouta, sans que personne l'entendît : « Enfin... celle que nous regrettons ne m'a-t-elle pas dit : Soyez un père pour ma fille? » Herminie signe la consécration de son bonheur; les deux sœurs épousent le même jour les deux amis, Olivier et Gérald.

Le sujet est bien traité, avec beaucoup de vivacité, de sentiment et de naturel. Le style est ardent, coloré, plein de mouvement et de vie. Mais l'*Orgueil* est le meilleur des sept romans; c'est le dessus du panier; l'auteur a été moins bien inspiré pour les autres péchés capitaux.

Péché de M. Antoine (LE), roman, par G. Sand (Paris, 1847). Ce roman fut écrit durant cette phase de sa carrière littéraire où l'auteur d'*Indiana* mit tout son talent au service des théories sociales et religieuses de Fourier. Il y paraît à de nombreuses digressions disséminées dans l'ouvrage, dont le fond même est la mise en action de quelques théories communistes. Le comte de Châteaubrun, que l'on appelle plus communément dans le pays M. Antoine, est un gentilhomme ruiné qui vit retiré dans son vieux château, entre sa fille Gilberte et son intendante Janille, qui passe, aux yeux de tous, pour la mère de Gilberte, car M. Antoine n'a jamais été marié. A quelque distance de ce vieux manoir habite le marquis de Boisguilbaut, le plus riche propriétaire des environs, autrefois l'ami intime de M. Antoine, mais qui, depuis vingt ans, est brouillé avec lui et vit dans la solitude la plus absolue. A l'époque où commence le récit, un industriel fort riche, M. Cardonnet, est venu établir une immense usine sur la rivière qui arrose le pays, et chacun se demande s'il apportera la richesse ou la ruine à la population ouvrière des campagnes. Il a mandé auprès de lui son fils Émile pour l'aider dans son entreprise, et celui-ci, imbu des doctrines de Fourier, est fort peu disposé à s'associer à ce qu'il appelle l'exploitation du pauvre par le riche. De là d'interminables discussions et un antagonisme continuel entre le père et le fils. Heureusement, Émile a vingt ans et, s'il ne demande pas mieux que de partager sa fortune avec ses frères en Fourier, il a dans le cœur des aspirations égoïstes à l'endroit de la belle Gilberte de Châteaubrun; il se promet de l'aimer tout seul et de se faire préférer à ceux qui la lui disputeraient. La victoire lui est facile; Gilberte est dans toute la sève de son printemps, et elle ne demande qu'à s'épanouir au premier rayon d'amour honnête. Les pages dans lesquelles on suit pas à pas le développement de l'amour dans ces jeunes gens sont d'une grande poésie et dépassent un peu du pathos utilitaire qui les côtoie.

On devine quels obstacles rencontrera le bonheur des deux amants; M. Cardonnet ne peut consentir d'abord à ce que son fils, un futur millionnaire, épouse la fille d'un pauvre gentilâtre de campagne. Après bien des hésitations, il finit pourtant par s'attendrir, et il déclare à son fils qu'il est prêt à lui donner son consentement... à la condition qu'il renoncera, de ce jour et à jamais, à Fourier, à ses pompes et à ses œuvres. Le calcul de Cardonnet est fort simple. Il a grand besoin, pour son usine, des lumières scientifiques d'Émile, et celui-ci les lui refuse pour réserver tout son dévouement à la grande communauté. S'il abjurait sa foi, il concourrait désormais à l'augmentation de la fortune de la maison Cardonnet père et fils, et, de la sorte, serait réparée la folie d'un mariage avec une fille sans dot. Mais Émile mourra plutôt que de trahir la cause commune; Gilberte le mépriserait s'il agissait autrement, et il perdrait son plus grand ami, le marquis de Boisguilbaut. En effet, par hasard, Émile a pénétré jusqu'au marquis misanthrope, et il s'est trouvé que ce vieux solitaire est un *frère*. Plusieurs fois Émile a tenté de rapprocher le marquis de son vieil ami M. Antoine, mais toujours inutilement. Personne ne connaît la cause de cette haine après une si longue amitié, et ce n'est que lorsque le bonheur d'Émile vient à dépendre d'une démarche du marquis auprès du comte de Châteaubrun que le secret, si longtemps ignoré, se révèle. Le marquis, déjà vieux, s'était marié à une jeune et jolie femme. Celle-ci était morte en accouchant, loin de son mari, d'une fille qui avait été inscrite sur les registres de l'état civil comme née de père inconnu, et cette fille était Gilberte, cette fille était le *péché* de M. Antoine; depuis cette époque, jamais le marquis n'avait voulu revoir le comte. Il oublie son ressentiment en considération de l'ardente affection qu'il a pour Émile, et il vient au manoir de Châteaubrun déclarer à M. Antoine, en lui serrant la main en signe de pardon, qu'il institue Gilberte sa légataire universelle. Dès lors, M. Cardonnet n'a plus d'objection à faire au mariage de son fils, et les deux amants acceptent sans hésiter la condition que le marquis de Boisguilbaut met à leur bonheur; car ce vieux marquis, lui aussi pose des conditions à sa manière : il veut que les jeunes gens s'engagent à transformer dans un temps donné les immenses propriétés qu'il leur lègue en une grandiose et riche *commune*.

L'action, l'intrigue, les caractères, le développement des situations, les paysages, en un mot, tout ce qui, dans ce roman, est dû à l'imagination brillante et poétique de G. Sand, est plein d'intérêt et d'émotion; ce qui est emprunté aux rêveries de Fourier est plus vague, plus pâteux et alourdit l'ensemble.

PÊCHÉ, ÉE (pê-ché) part. passé du v. Pêcher : Pris à la pêche : *Une carpe* PÊCHÉE *à la ligne*.

PÊCHE-BERNARD s. m. Ornith. Nom vulgaire du héron.

PÊCHE-LAIT s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des lactaires.

PÊCHE-MARTIN s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur. ‖ On l'appelle aussi PÊCHE-VÉRON.

PÉCHER v. n. ou intr. (pé-ché — lat. *peccare*, proprement nuire, probablement d'une racine *pik*, blesser, piquer, heurter, piler, broyer et, en général, nuire, qui peut s'inférer de tout un groupe de termes épars dans les langues aryennes. Ainsi : en sanscrit, *pêçi*, carreau de foudre; *pêçvara*, qui broie, qui pile; *piçuna*, méchant, cruel; en grec, *pikros*, âpre, amer, cruel; en lithuanien *peihti*, mépriser, blâmer; *paikas*, mauvais, méchant; *pikta*, méchanceté; *piktis*, le diable, etc.; en armoricain *pika*, piquer, fouir, etc. Change *e* en *è* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je pèche; qu'ils pèchent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pécherai; ils pécheraient*). Commettre un péché; transgresser la loi divine ou religieuse : PÉCHER *mortellement*, *véniellement*. PÉCHER *contre les commandements de Dieu*, *contre les commandements de l'Église*. *L'homme porte un fonds malheureux de concupiscence qui lui augmente rapidement le pouvoir de* PÉCHER. (Pasc.) *Et cela est saint, c'est l'exception; [illegible] c'est la règle; errez, défaillez,* PÉCHEZ, *mais soyez des justes*. (V. Hugo.)

> Vos pères ont péché, vous en portez la peine.
>
> L. RACINE.

> Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
> Et ce n'est pas pécher que pécher en silence.
>
> MOLIÈRE.

> J'ai péché, j'ai suivi la lueur vaine et sombre
> Des charmes séduisants du monde et de la chair.
>
> L. RACINE.

— Errer, faillir contre une règle de morale ou contre quelque règle que ce soit : PÉCHER *contre la délicatesse, contre l'honneur*. PÉCHER *contre les bienséances, contre la politesse*. PÉCHER *contre le bon sens*. PÉCHER *contre la vraisemblance*. PÉCHER *contre les règles de la grammaire*. *Les nations ne* PÈCHENT *jamais que par ignorance*. (B. Const.) *Les gouvernements* PÈCHENT *d'ordinaire sciemment et intentionnellement*. (B. Const.) *Il est rare que la femme* PÈCHE *autrement que par entraînement, par fragilité*. (Michon.)

— Être défectueux : *Cet acte* PÈCHE *par la forme*. (Acad.)

— Porter trop loin une bonne qualité, une bonne intention : PÉCHER *par trop de zèle, par trop de précaution, par trop de soin*. *Cet ouvrage ne* PÈCHE *que par trop d'esprit*. (Acad.)

— *Pécher en couleur*, par la couleur, Se dit du vin qui est trouble ou qui n'a pas la couleur désirable.

— Prov. *Qui perd pèche*, Quand on éprouve un dommage, on n'est pas toujours juste ni modéré. Signifie aussi que Celui qui a des revers passe toujours pour être coupable. ‖ *Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui l'emplit*, Le complice d'un méfait est aussi [illegible] que l'auteur principal. ‖ *Le juste pèche sept fois par jour*, Tout homme est sujet à tomber souvent.

> Sept fois le jour et davantage
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> ...

‖ Ce proverbe est tiré de l'Évangile.

— Allus. littér. **Allez, et ne péchez plus**, Paroles de pardon adressées par Jésus-Christ à la femme adultère, et qui sont d'une fréquente application :

> Qu'en son faux zèle une prude est amère!
> Damner le monde est un plaisir d'élus,
> Mais le Sauveur à la femme adultère
> Dit sans courroux : *Allez, ne péchez plus.*
> Telle est du ciel la sublime indulgence!
> Il plaint l'erreur, il pardonne à l'offense;
> Il n'aime point ni le fer ni le feu.
> La pécheresse eut sa grâce accordée;
> Mais, qu'on suppose à la place de Dieu
> Prude ou docteur... elle était lapidée.
>
> PALISSOT.

PÊCHER v. a. ou tr. (pê-ché — lat. *piscari*; de *piscis*, poisson). Prendre à la pêche : PÊCHER *une alose, un brochet, une carpe, une anguille*. PÊCHER *des grenouilles, des écrevisses*. PÊCHER *des perles, du corail*.

— Par ext. Retirer de l'eau : PÊCHER *un cadavre*. PÊCHER *des marchandises après un naufrage*.

— Prendre à la pêche le poisson de : PÊCHER *un étang*. *Que faites-vous l'hiver dans l'île? — Nous tressons des filets, nous* PÊCHONS *les étangs en faisant des trous dans la glace*. (Chateaub.)

— Fam. Prendre, trouver : *Où avez-vous* PÊCHÉ *cela? Où a-t-il pu* PÊCHER *cet homme? Où diable avez-vous* PÊCHÉ *que j'avais un peu d'amertume, quand je suis pénétré de vos bontés?* (Volt.) *Ah! bourreau, dit tout bas un comédien à mon mari, en lui donnant un petit coup sur l'épaule, où as-tu* PÊCHÉ *une pareille femme?* (Le Sage.)

— Absol. : PÊCHER *au filet, à l'épervier*. *S'occuper à* PÊCHER. *Il est permis à tout individu de* PÊCHER *à la ligne flottante, tenue à la main, dans les eaux du domaine public*. (E. Chapus.)

— Fam. *Pêcher au plat*, Se servir, prendre dans le plat ce qu'on veut manger.

— *Pêcher en eau trouble*, Profiter d'un désordre pour en tirer profit, avantage; faire des profits par des moyens secrets et peu honorables : *Votre homme n'est pas à craindre; avec une de ces bonnes places où l'on* PÊCHE EN EAU TROUBLE, *nous lui fermerons la bouche*. (Vitet.)

— Prov. *Toujours pêche qui en prend un*. Ce n'est pas perdre tout à fait son temps que de faire un petit gain.

Se pêcher v. pr. Être pêché : *La truite* SE PÊCHE *dans les eaux limpides et courantes*. *La morue* SE PÊCHE *surtout au banc de Terre-Neuve*.

PÊCHER s. m. (pê-che — rad. *pêche*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, formé aux dépens des amandiers, et dont l'espèce type, originaire de la Perse, produit le fruit appelé *pêche* : *Le bois du* PÊCHER *est estimé pour la marqueterie*. (P. Duchartre.) *On sait combien il est important de garantir les fleurs du* PÊCHER *des gelées du printemps*. (V. de Bomare.) *Le* PÊCHER *se plaît dans une terre ni trop forte ni trop légère*. ((Raspail.)

— *Couleur fleur de pêcher*, Couleur particulière, semblable à celle des fleurs du pêcher, et qui est une nuance de rose.

— Art vétér. *Fleur de pêcher*, Couleur de la robe du cheval qui est fond blanc, avec des bouquets de poils rouges.

— Encycl. Les *pêchers*, regardés par plusieurs auteurs comme devant former un genre distinct, constituent, pour les autres, un simple sous-genre, qui doit être réuni aux amandiers. Ce sont, comme ces derniers, des arbres de taille moyenne ou petite, à feuilles alternes, simples, lancéolées, dentées, souvent glanduleuses à leur base; à fleurs axillaires, solitaires ou géminées, courtement pédonculées, présentant un calice à cinq divisions, une corolle à cinq pétales, des étamines nombreuses et périgynes et un ovaire libre, à une seule loge biovulée, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate en tête. Le fruit est un drupe globuleux ou ovoïde, renfermant un noyau le plus souvent monosperme par avortement. Jusque-là, les *pêchers* ressemblent aux amandiers proprement dits; mais ils s'en distinguent par leurs fruits, à péricarpe charnu, succulent et à noyau (endocarpe) marqué d'anfractuosités profondes. Les espèces sont très-peu nombreuses, et peut-être doivent-elles se réduire à une seule, qui présente, il est vrai, des variétés presque innombrables.

Le [illegible] est un arbre de [illegible] grandeur [illegible] brune et lisse, se divise en rameaux allongés, [illegible] leurs deux faces; les fleurs, d'un beau rose pâle, rapprochées et presque sessiles vers le sommet des rameaux, [illegible] printemps, avant les feuilles [illegible] drupe globuleux, à peau velue ou lisse, à chair épaisse, [illegible] fondement [illegible] saveur amère. Ce végétal a produit de très-nombreuses variétés [illegible] les appendices glanduleux des feuilles, la grandeur, la forme et la couleur des fleurs et surtout dans les caractères, la qualité et l'époque de maturité des fruits. V. PÊCHE.

C'est l'extrême Orient qui est la patrie du *pêcher*; [illegible] en Perse [illegible] que (*persica*). On ne sait encore si ce sont les Grecs ou les Romains [illegible] le midi de l'Europe [illegible] petit et de qualité inférieure dans son pays natal; on lui a même attribué, [illegible] des propriétés vénéneuses. Dans nos contrées les plus méridionales, ce fruit ne paraît pas s'être beaucoup amélioré; toutefois, l'époque de la maturation a été avancée. La culture du *pêcher* a fait plus de progrès [illegible] et surtout, à une époque plus rapprochée de nous, dans le centre de la France et aux environs de Paris. [illegible] en Amérique dans le courant du XVIe siècle, il s'y est rapidement propagé, et il y est aujourd'hui l'objet de cultures très-importantes, faites surtout dans le but d'en retirer de l'eau-de-vie.

Le *pêcher* étant un arbre des pays chauds, sa culture devient de plus en plus difficile à mesure qu'on s'avance vers le nord. En Orient, en Grèce, en Italie, en Espagne, dans le midi de la France, il est généralement cultivé en plein vent, rarement greffé et presque complétement abandonné à lui-même; son fruit y est moins savoureux, moins juteux, moins fondant, mais plus coloré et plus parfumé que dans les régions du Nord. C'est vers le 47e degré que cette culture s'arrête; au delà, et surtout quand on dépasse la latitude de Paris, le *pêcher*, sauf dans quelques circonstances exceptionnelles ou dans des situations privilégiées, exige des abris et ne peut guère être cultivé [illegible]. En Amérique, où l'on [illegible] fruit, cet arbre forme de vastes plantations ou des vergers rustiques. [illegible] l'Europe, il est [illegible] spéciales; c'est à ces conditions qu'on en obtient de bons produits.

Le *pêcher*, sous les climats tempérés ou froids, exige une exposition chaude et abritée, au midi, ou du moins s'en rapprochant le plus possible. Un terrain sec et léger est celui qui lui convient le mieux; dans une terre grasse et humide, sa végétation est plus vigoureuse; mais il produit surtout beaucoup de bois et de feuilles, tandis que ses fruits sont moins abondants et de qualité inférieure. Toutefois, la sécheresse ou l'humidité du sol peuvent être [illegible] inverses dans le climat.

Le *pêcher* se [illegible] graines ou noyaux [illegible] et de stratifier dans du sable ou de la terre pour les semer au printemps. Malgré l'épaisseur [illegible] obtient souvent, dès la première année, des jets de 0m,50 et plus, munis d'un pivot presque aussi long. A l'hiver, on rabat à deux ou trois yeux [illegible] levant un peu plus haut. La troisième ou la quatrième [illegible] que de retrancher, tous les hivers, les branches [illegible]

[illegible] souvent cet arbre par la greffe. On peut choisir [illegible] l'amandier, le prunier ou l'abricotier, suivant les [illegible] place. Le *pêcher* greffé sur lui-même con[illegible]

[illegible]

la troisième année; mais, par contre, les arbres obtenus de cette manière sont très-sujets à la gomme et donnent, au bout de deux ans, des fruits d'excellente qualité.

En général, on greffe en écusson à œil dormant. L'espace varie un peu suivant le terrain et le sujet, et la hauteur suivant les formes qu'on veut donner à l'arbre; ce sont: en plein vent, la tige, le gobelet ou le buisson; en espalier, la palmette, le candélabre, la lyre, la forme carrée, l'éventail, l'U, le V, l'Y et d'autres encore; les amateurs, pressés de jouir, choisissent avec raison le cordon oblique. La plantation ne présente rien de particulier; en même temps qu'on forme la charpente de l'arbre par le choix et la direction des rameaux, on favorise sa végétation et sa fertilité par des opérations diverses, telles que le pincement, l'ébourgeonnage, la taille, [illegible], etc. Nous n'entrerons pas dans les détails concernant ces formes et ces opérations, pour lesquelles nous renvoyons aux articles spéciaux.

Le pêcher en plein vent, toutes choses égales d'ailleurs, croît beaucoup plus vite, mais dure moins longtemps qu'en espalier. Quel que soit du reste le mode de culture auquel on le soumet, cet arbre est sujet à un assez grand nombre de maladies et d'accidents; nous citerons particulièrement la cloque, qui fait recoquiller et tomber les feuilles avant le temps; la gomme, commune à la plupart des espèces du groupe des amygdalées et dont la sécrétion exagérée ne peut qu'affaiblir le sujet; le durcissement de l'écorce, qui nuit à la végétation; la brûlure, qui a le plus souvent pour cause l'action trop directe des rayons solaires; le blanc des feuilles, des fruits, des racines, le meunier, la lèpre, le rouge, la fumagine, la rouille, etc., dus à l'invasion de champignons microscopiques; la jaunisse, résultat d'une végétation languissante; enfin les attaques de divers articulés ou mollusques, tels que les pucerons, les vers blancs, les guêpes, les acarus, les limaces, etc. V. les mots cités.

Le bois du *pêcher*, surtout des sujets qui ont crû en plein vent, est d'un beau rouge brun veiné de brun clair, qui s'avive au contact de l'air; son grain est fin, et il peut recevoir un beau poli; aussi est-ce un des plus beaux bois indigènes qu'on puisse employer pour l'ébénisterie et le placage; mais, comme il est sujet à se gercer, il faut le débiter en feuilles pendant qu'il est vert et ne l'employer que très-sec pour le tour. On retire des jeunes branches une nuance cannelle claire excellente pour teindre la laine. Ce bois est d'ailleurs très-bon pour le chauffage.

Les bourgeons et les feuilles, comme toutes les parties de cet arbre (à l'exception de la chair du fruit), renferment un principe analogue à l'essence de laurier-cerise ou d'amandes amères ou à l'acide prussique. On a vanté autrefois les feuilles, en médecine, contre les fièvres intermittentes, la fièvre quarte, la néphrite, l'albuminurie, les calculs urinaires, etc. On les administrait sous forme d'infusion et on en faisait un sirop. Fraîches, elles passaient pour un succédané du séné; écrasées, elles servaient en applications à l'extérieur contre les inflammations, les dartres enflammées et douloureuses, pour calmer les douleurs locales. Elles sont peu usitées aujourd'hui; mais on emploie assez souvent, comme laxatif ou anthelminthique, le sirop ou l'infusion des fleurs.

Le principal produit de cet arbre est son fruit, connu sous le nom de PÊCHE (v. ce mot). L'amande participe aux propriétés médicinales des feuilles et des fleurs.

Le *pêcher* est justement recherché comme arbre d'ornement; on a obtenu des variétés naines, d'autres à fleurs doubles ou semi-doubles, blanches, roses ou panachées. On remarque aussi les *pêchers* de Chine et d'Espagne. Toutes ces variétés produisent un bel effet, soit dans les massifs, soit isolées au milieu des pelouses.

PÊCHERE s. f. (pê-chère). Techn. Réservoir d'eau qui fait partie d'un appareil de soufflerie hydraulique.

PÉCHERESSE s. f. V. PÉCHEUR.

PÊCHERESSE adj. f. (pê-che-re-se). Féminin de PÊCHEUR, usité seulement dans les locutions suivantes.

— Anc. légis. *Ordonnance pêcheresse*, Ordonnance sur la pêche.

— Dr. des gens. *Trêve pêcheresse*, Convention par laquelle des belligérants s'engagent à ne pas inquiéter les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

— Ichthyol. *Raie pêcheresse*, Nom vulgaire de la baudroie.

PÊCHERIE s. f. (pê-che-ri — rad. *pêcher*). Lieu où l'on pêche ou que l'on a disposé pour y pêcher [illegible]: *Établir une* PÊCHERIE.

PÊCHETEAU s. m. (pê-che-to). Ichthyol. Nom vulgaire de la baudroie.

PÊCHETTE s. f. (pê-chè-te — rad. *pêcher*). [illegible] avec lequel on prend des [illegible].

PÉCHEUR, ERESSE s. (pé-cheur, é-re-se — rad. *pécher*). Personne qui commet des péchés, ou est encline, sujette au péché: *Un* [illegible] PÉCHEUR [illegible]. *Une* PÉCHERESSE *repentante. Ramener, convertir les* PÉCHEURS. *L'homme le plus saint n'est qu'un* PÉCHEUR *devant Dieu.* [illegible] PÉCHERESSE *qui baigne ses pieds de larmes.* (B. de St-P.) *Mme de Sablé, retirée à Port-Royal,* [illegible] *plusieurs belles* PÉCHERESSES, *entre autres Mme de Longueville.* (V. Cousin.)

Dieu fait miséricorde au *pécheur* malheureux.
MOLIÈRE.

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable,
Un malheureux *pécheur*, tout plein d'iniquités,
Le plus grand scélérat qui jamais ait été.
MOLIÈRE.

— *Vieux pécheur*, Homme endurci dans le vice: *C'était un corps usé, un* VIEUX PÉCHEUR, *qui avait fait un usage immodéré des plaisirs.* (Le Sage.)

— Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, Dieu est indulgent pour la faiblesse humaine.

— s. f. Femme de mauvaise vie: *Fonder un refuge pour les* PÉCHERESSES.

— Adjectiv.: *La femme* PÉCHERESSE *de l'Évangile. Soulager les âmes* PÉCHERESSES.

Pécheresse (UNE), roman de M. Arsène Houssaye (1837, in-8°); « Arsène Houssaye, la délicatesse faite homme, ergotant du bout des doigts et remuant sans cesse avec un laisser aller exquis les bagatelles à l'usage des dames. » Ce portrait, tracé par M. Paul Féval dans la préface des *Plumes d'or*, ne peut aucunement s'appliquer à l'auteur de *Une Pécheresse*, histoire érotique compliquée de vampirisme. Dafné, l'héroïne, n'est pas la seule *pécheresse* du livre, loin de là; toutes les autres femmes mises en scène par A. Houssaye pourraient revendiquer cette épithète. La plus honnête, Claris, quitte successivement la maison paternelle et le couvent pour suivre l'amant de sa sœur; Charlotte, l'épouse révoltée d'un garde-chasse quinteux et jaloux, passe quinze années à courir après toutes les occasions imaginables de pécher. Marguerite pèche à souhait, puis elle tue l'enfant, fruit de sa faute, et va se noyer dans un étang. Mais la grande pécheresse, c'est Dafné, qui ne se borne pas à pécher avec le poëte Théophile de Viau; elle pèche avec tout le monde, avec ceux qui veulent aussi bien qu'avec ceux qui ne veulent pas. Au train de leurs débauches, Théophile et Dafné ont vieilli vite; l'âge et l'épuisement ont circonscrit leur libertinage et les contraignent de se rester fidèles l'un à l'autre; mais Dafné se révolte contre les rides de son front, qui ralentissent chaque jour l'ardeur de son amant. Pour rafraîchir sa beauté qui se fane, elle se fait vampire et va sucer chaque nuit le sang d'une enfant de quinze ans. Théophile découvre fortuitement le motif des absences nocturnes de sa maîtresse. Dans son indignation, il veut lui écraser la tête; mais le regard tout-puissant de la pécheresse le fascine et le désarme. Il se laisse enlacer par elle; l'heure de leur suprême frénésie a sonné: ils tombent sur un lit de fleurs, où ils expirent en se tordant dans une dernière étreinte.

Une multitude de gentillesses érotiques, philosophiques et drolatiques émaillent ce roman peu sérieux; le livre est écrit dans ce genre soi-disant ironique où l'auteur a l'air de s'amuser du lecteur qui a la patience de le suivre.

PÊCHEUR, EUSE s. (pê-cheur, eu-ze — rad. *pêcheur*). Personne qui pêche, qui aime la pêche ou qui fait métier de pêcher: *Une population de* PÊCHEURS. *Un* PÊCHEUR *à la ligne. Des* PÊCHEURS *de corail. L'armée du Christ se composa d'abord de quelques femmes et de quelques pauvres* PÊCHEURS. (A. Martin.) *Quelqu'un voulant représenter la patience devenue proverbiale du* PÊCHEUR *à la ligne peignit une toile d'araignée entre le sol et la canne.*

Un carpeau qui n'était encore que fretin
Fut pris par un *pêcheur* au bord d'une rivière.
LA FONTAINE.

Je t'envie, ô *pêcheur!* Sur la grève et le sable
Je voudrais comme toi savoir tirer un câble.
A. BARBIER.

— Hist. ecclés. *Pêcheurs d'hommes*, Prêcheurs, convertisseurs: *Jésus transforma ses disciples, qui pêchaient du poisson, en* PÊCHEURS D'HOMMES.

— Chancell. *Anneau du pêcheur*, Sceau apposé sur les expéditions de la cour de Rome.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur. ‖ *Pêcheur du Sénégal*, Espèce de passereau.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la grande baudroie.

— Adjectiv. Qui sert pour la pêche: *Bateau* PÊCHEUR.

— *Prud'hommes pêcheurs*, Juges chargés de faire exécuter les règlements sur la pêche.

— **Encycl.** Chancell. *Anneau du pêcheur*. On appelle ainsi le sceau avec lequel les papes signaient leurs décrets et leurs bulles. En 1811, lors de la captivité du pape Pie VII à Savone, Napoléon Ier, qui songeait à tout, se garda bien d'oublier de faire enlever au pape son humble anneau du *pêcheur*. « C'était de sa part une idée fixe, dit M. le comte d'Haussonville; déjà il avait écrit à plusieurs reprises à Rome pour qu'on recherchât partout cet anneau et qu'on l'envoyât à Paris... Le prince Borghèse donna des ordres pour qu'on se procurât à tout prix cet anneau. Le pape, indigné de cette réclamation qui lui fut faite par le capitaine La Gorse, hésita d'abord, puis remit son anneau au capitaine de la gendarmerie, après l'avoir brisé en deux. » V., aux Archives nationales, *Lettre du prince Borghèse à l'empereur* (14 mars 1811).

Pêcheurs (LES), une des plus gracieuses idylles de Théocrite, à coup sûr celle dont on parle le plus souvent et le plus volontiers quand on veut donner un échantillon du style poétique de l'auteur grec.

Deux pêcheurs, Asphalion et Olpis, ont passé la nuit dans une pauvre cabane qu'ils ont construite sur le bord de la mer et qui est leur seul abri, leur seule richesse. Ils s'éveillent pendant la nuit et, en attendant l'aurore, Asphalion raconte à son camarade le songe qu'il a fait. Il a rêvé qu'il pêchait un poisson d'or et qu'après l'avoir pris il faisait le serment de renoncer pour toujours au métier de pêcheur: maintenant il craint de devenir parjure en continuant ce métier. Olpis lui fait voir que le serment qu'il a prêté en dormant n'a pas plus de réalité que son rêve, et il l'engage à jeter l'hameçon comme de coutume s'il ne veut mourir de faim.

Le sujet est simple, on le voit, mais on ne saurait imaginer toute la grâce du style, tout le charme des détails. Malheureusement, plusieurs passages de cette idylle sont altérés et le texte n'a pu être rétabli; mais quelques lacunes n'empêchent pas le lecteur de saisir la beauté de l'ensemble. A ceux qui ne pourraient comprendre l'original, nous ne saurions trop recommander la traduction de M. Leconte de Lisle, qui mieux que tout autre a su se pénétrer du sentiment grec.

Pêcheurs (LES), comédie en un acte, mêlée d'ariettes, paroles du marquis de La Salle, musique de Gossec (Comédie-Italienne, le 7 juin 1766). Cet opéra-comique est le meilleur que le compositeur ait écrit. Il a obtenu un grand succès, dû surtout aux nouvelles formes données par Gossec à la musique instrumentale, quoiqu'il n'ait joint au quatuor que les hautbois, les cors et les bassons. Les mélodies ne sont pas fort originales; mais le tour en est franc et l'harmonie bien appropriée au rhythme. Cette partition offre beaucoup d'analogie, quant au style, avec celles de Philidor; mais la sonorité en est meilleure. Les morceaux les plus saillants sont l'ariette de Jacques: *Suzette a déjà dix-huit ans;* celle de *Suzette: Dois-je espérer, ou dois-je craindre?* un bon trio entre le bailli, Bernard et Suzette, et un quatuor bien traité.

Pêcheurs de Catane (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Cormon et Michel Carré, musique de M. Aimé Maillart (Théâtre-Lyrique, le 19 décembre 1860). Le sujet de la pièce a quelque ressemblance avec celui de *Graziella*, le joli roman de Lamartine. Il s'agit d'une jeune villageoise, Nella, qui, séduite par les protestations d'amour d'un jeune seigneur, le préfère à son ami d'enfance, le bon et fidèle Cecco; mais le jeune seigneur est fiancé à Carmen, personne de son rang. La pauvre Nella se retire au couvent des Annonciades. Avant de prononcer ses vœux, elle revoit Fernand, qui se décide enfin à l'épouser; mais elle a été frappée au cœur; elle meurt, ce qui est un dénoûment assez imprévu et fort lamentable. Quant aux pêcheurs de Catane, ils n'interviennent que dans des épisodes assez secondaires, et pour fournir à la mise en scène et au compositeur des motifs et des chœurs. La musique de M. A. Maillart est avant tout scénique. Elle est colorée, vive et instrumentée avec talent. Nous citerons le chœur: *Enfants de l'Etna;* un bon quintette, des airs de danse, la marche des soldats, la romance qui ouvre le second acte: *Du serment qui m'engage;* le finale, une tempête et le premier chœur du troisième acte.

Pêcheurs de perles (LES), opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Cormon et Michel Carré, musique de M. Georges Bizet (Théâtre-Lyrique, le 30 septembre 1863). La conception de cette pièce est étrange et bizarre; mais la donnée n'en est pas neuve. C'est imité des Romains. Il s'agit d'une vestale indienne, chargée de se tenir sur le haut d'un rocher qui domine les falaises et d'implorer les divinités bienfaisantes pendant que les pêcheurs de perles vaquent à leurs travaux. Toujours voilée, elle ne doit se laisser approcher d'aucun mortel, sous peine de mort. Léïla a été choisie pour remplir cette périlleuse fonction. Zurga et son ami Nadir l'avaient déjà rencontrée, et tous deux, frappés de sa beauté, en étaient épris. Léïla, se croyant seule pendant la nuit sur son rocher, ôte son voile et se met à chanter. Nadir l'entend, la reconnaît, pénètre dans l'asile sacré, lui déclare son amour, qu'elle partage. On les surprend, et tous deux doivent mourir. Zurga veut sauver son ami; mais la jalousie lutte dans son cœur contre l'amitié. Léïla implore sa pitié et lui présente un collier qui lui rappelle une circonstance dans laquelle il a dû la vie à la jeune prêtresse. Il n'hésite plus et, pour sauver la vie à Nadir et Léïla, il met le feu aux cabanes des pêcheurs. A la faveur du sinistre, les deux amants peuvent s'enfuir.

M. Bizet, excellent musicien, a traité ce sujet d'après les formes du grand opéra et dans le style des écoles modernes, dont MM. Félicien David, Reyer, Wagner et Gounod sont les principaux représentants. Les ensembles sont très-développés, la sonorité puissante. Dans le premier acte, on remarque une belle introduction instrumentale, un duo de baryton et de ténor d'un grand caractère, d'un effet poétique et nouveau, et une gracieuse mélodie sur les paroles: *Je crois entendre encore.* Dans le deuxième acte, le duo de Nadir et de Léïla, le grand air de Zurga, et, dans le quatrième tableau, le chœur dansé sont des morceaux écrits avec talent; mais, en général, on sent trop dans cet ouvrage l'imitation du style et des procédés de différents maîtres, en particulier de Gounod et Félicien David. L'instrumentation en est fort travaillée. On désirerait que le quatuor y jouât un rôle plus soutenu. Ce début d'un jeune prix de Rome a fait concevoir les plus légitimes espérances.

Pêcheurs de l'Adriatique (LES), tableau de Léopold Robert. V. DÉPART DES PÊCHEURS (le).

Pêcheur napolitain jouant avec une tortue (LE JEUNE), statue de marbre, chef-d'œuvre de Rude; au musée du Louvre. Un petit pêcheur, assis sur un filet, coiffé du bonnet de laine commun à tous les habitants des bords de la Méditerranée, a passé un brin de jonc autour d'une tortue qui marche en clopinant, et l'enfant suit en riant, le bras tendu et l'autre main appuyée sur la terre, le mouvement du bizarre Pégase qu'il vient de dompter. « L'âge choisi par le statuaire justifie l'enfantillage et fait que l'imagination des spectateurs y prend part, a dit Ch. Lenormant. Le jeune pêcheur n'a pas plus de douze ans. Mais, comme il arrive dans les fortes races, l'extension précoce du masque indique le développement prochain d'un homme robuste. L'ensemble de la figure présente une masse ramassée, surbaissée en quelque sorte... Pour bien jouir de cette figure, il faut avoir le nez dessus, il faut chercher les détails d'imitation dans les recoins nombreux que forment les membres repliés sur eux-mêmes. Quant au mérite de l'imitation en elle-même, sauf un peu d'indécision dans le bras qui guide la tortue, je n'ai ni mots pour la louange ni prétexte pour la critique. Ce ne sont pas seulement des os, des muscles et de la chair: c'est de la peau, c'est un tissu élastique et inégal, épais sous les pieds, tendu sur les os, mou sur le ventre, luisant et bronzé sur la figure, mince et transparent sur les lèvres; c'est de l'eau dans les yeux, de l'air dans la chevelure: la tête parle; elle rit d'un rire franc et solide; la statuaire n'a jamais su mieux rencontrer l'animation, sans charge et sans exagération. » Le *Petit pêcheur*, exposé au Salon de 1833, obtint un succès unanime; loué par les romantiques et par les classiques, il fut acheté par l'État et valut à Rude la croix de la Légion d'honneur.

Pêcheur napolitain à la coquille (LE), statue de marbre, par Carpeaux; exposée au Salon de 1863. Ce pêcheur est un enfant et il est accroupi à terre, comme le *Petit pêcheur* de Rude; il approche de son oreille un coquillage et il rit du bruit qu'il entend. C'est une figure gracieuse et élégante, dont l'art industriel s'est bien vite emparé et qu'il a reproduite à des centaines d'exemplaires.

PÉCHEUX (Marie-Nicolas-Louis, baron), général français, né à Bucilly, près de Vervins, en 1769, mort à Paris en 1831. Il entra dans l'armée en 1792, comme capitaine de volontaires, passa en Italie, devint chef de brigade en 1799, prit part, avec le grade de colonel, à la bataille d'Austerlitz, où il se conduisit de la façon la plus brillante, fit la campagne de Prusse, puis passa en Espagne, reçut le titre de comte pour sa conduite à Burgos, contribua aux victoires de Medelin, d'Ocaña, et devint général de brigade en 1810, général de division en 1813. Appelé alors à la grande armée, il servit sous les ordres de Davout, fut surpris et battu par les Prussiens en se rendant à Magdebourg, mais put se jeter dans cette place où il fit une héroïque résistance. Mis en non-activité en 1815, il fut de nouveau employé pendant la campagne d'Espagne, en 1823, puis il vécut dans la retraite.

PÊCHE-VÉRON s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur. ‖ On l'appelle aussi PÊCHE-MARTIN.

PÉCHEYE s. f. (pé-chè). Bot. Syn. de COUSSARÉE.

PE-CHI-LY s. m. (pe-chi-li — mot chinois). Mamm. Race de chats à long poil et à oreilles pendantes.

PECHLIN (Jean-Nicolas), médecin allemand, né à Leyde en 1646, mort à Stockholm en 1706. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, où il fut reçu docteur en 1667. Il fit ensuite un voyage en Italie; à son retour, il fut nommé professeur de médecine à l'université de Kiel. En 1678, il devint membre de l'Académie des curieux de la nature et, en 1691, membre de la Société royale de Londres. Premier médecin du duc de Holstein, il accompagna ce prince à Stockholm en 1698 et resta dans cette ville jusqu'à sa mort. Nous devons à Pechlin les ouvrages suivants: *De apoplexia* (Leyde, 1667, in-4°); *Exercitatio nova de purgantium medicamentorum facultatibus* (Leyde, 1672, in-8°); *De aeris et alimenti defectu, ac vita sub aquis, meditatio* (Kiel, 1676, in-8°); *Exercitatio anatomico-medica de fabrica et usu cordis* (Kiel, 1676, in-8°); *De epilepsia et remediis contra*

lilam (Kiel, 1678, in-4°); *Consultationes [illegible] christianorum* [illegible] (Padoue, 1688, in-8°); *Observationum physico-medica[illegible]* (Hambourg, 1691, in-4°); *Venus [illegible]* [illegible] (Stockholm, 1689, in-8°). Enfin, Pechlin a inséré plusieurs articles dans le *Recueil de l'Académie des curieux de la nature.*

PECHMÉJA (Jean), écrivain français, né à Villefranche (Rouergue) en 1741, mort à [illegible] en 1785. Il quitta La [illegible] où il professait la rhétorique, pour se rendre à Paris, y donna des leçons particulières, concourut pour l'*Éloge de Colbert* avec Necker, qui remporta le prix (1773), et se lia alors avec le célèbre financier, qui le produisit dans le monde. Bien qu'une passion [illegible] lie profonde, Pechméja se vit très-recherché des grands qu'il étonnait par les éclairs de sa conversation et par la fécondité de ses saillies. Il était très-lié avec Raynal, mais surtout avec le médecin Dubreuil qui l'institua, en mourant, son légataire universel. Pechméja a composé plusieurs morceaux de l'*Histoire philosophique du commerce des Européens dans les deux Indes.* Il fit paraître, en 1784, un [illegible] en douze livres et en prose, intitulé *Télèphe*, qui obtint au moment de sa publication un succès éclatant et tomba bientôt dans l'oubli. Dans ce roman, qu'on a voulu comparer à *Télémaque*, Pechméja a attaqué la propriété et [illegible]. On y trouve quelques morceaux d'une éloquence noble et [illegible], mais c'est un ouvrage dépourvu d'art dans sa composition et la présentation des événements.

PECHT (Frédéric), peintre, dessinateur et écrivain allemand, né en 1814. Il commença par étudier la lithographie et alla, en 1833, se perfectionner à Munich, puis à Dresde, où il travailla au grand ouvrage [illegible] commencé, en 1835, par Hanfstaengl, sur la galerie de tableaux de cette ville. Deux ans plus tard, il renonça à cette branche de l'art, se fit connaître à Leipzig par des portraits exécutés au crayon, et vint, en 1839, à Paris, où, pendant deux ans, il se livra avec ardeur à l'étude de la peinture dans l'atelier de Delaroche. De retour en Allemagne, il résida tour à tour à Munich, à Leipzig et à Dresde, et peignit, dans la manière de son maître, des portraits et des tableaux de genre, parmi lesquels on cite : le *Couronnement de Gœthe après la première représentation d'Iphigénie à Weimar.* En 1848, il fit un voyage à Londres et, à son retour, s'établit à Francfort-sur-le-Mein, où il fit paraître sur les membres du parlement allemand des caricatures politiques qui obtinrent beaucoup de succès. Il visita l'Italie de 1851 à 1854 et s'y occupa d'études historiques sur l'art; il en publia les résultats dans ses *Fruits du Midi* (Leipzig, 1854, 2 vol.), ouvrage écrit avec beaucoup de verve et de fraîcheur, ainsi que dans le texte des *Trésors artistiques de Venise* (Trieste, 1858), recueil de gravures sur acier des chefs-d'œuvre de la peinture vénitienne, que l'on peut regarder comme une histoire de cette peinture. Ce fut à la même époque qu'il exécuta deux grandes toiles représentant des scènes de la reddition de Venise à Radetzky.

En 1854, Pecht s'établit à Munich et y peignit plusieurs grands tableaux à l'huile dont les sujets étaient empruntés à la vie de Gœthe et de Schiller et dont les deux plus remarquables furent faits pour le grand-duc de Bade. Mais les travaux qui ont rendu le nom de Pecht populaire en Allemagne sont sa *Galerie de Schiller*, en 50 planches qui parurent de 1855 à 1859, sa *Galerie de Gœthe* (1861-1863, 50 planches) et sa *Galerie de Lessing* (1866-1868, 30 planches). Il publia la première en collaboration avec Arthur de Ramberg, mais fut le seul auteur des deux autres. En 1867, l'artiste vint à Paris visiter l'Exposition universelle et adressa sur les productions des beaux-arts et de l'industrie artistique à l'*Allgemeine Deutsche Zeitung* (*Journal allemand universel*) des comptes rendus qui furent ensuite réunis et publiés à part (Leipzig, 1867). Il a, en outre, été collaborateur, pour la partie artistique, des *Critiques* de Vienne et du *Journal des beaux-arts* de Leipzig.

PÉCHURANE s. f. (pé-chu-ra-ne — de l'allemand *pech*, poix, et de *urane*. Cet urane est ainsi désigné parce qu'il se présente en masses compactes noires comme de la poix. L'allemand *pech*, ancien haut allemand *peh*, *pech*, anglo-saxon *pic*, scandinave *bik*, provient du latin *pix*, poix. L'ancien allemand [illegible] aussi l'enfer, et il a passé du latin dans le germanique avec la notion chrétienne de l'étang de feu et de soufre. Les Slaves appellent de même l'enfer *peklo*, et les Lithuaniens *pekla*, comme les Grecs modernes *pissa*). Minér. Urane noir, dit aussi URANE OXYDULÉ.

PÉCHURIN s. m. (pé-chu-rain). Bot. Fruit d'une espèce de laurier, qui est aromatique, et qu'on mêle quelquefois au cacao.

PÉCHYAGRE s. f. (pé-ki-a-gre — du gr. *pêchus*, coude, le même que le sanscrit *bâhus*, bras, proprement [illegible], et de *agra*, prise, goutte, proprement chasse). Pathol. Goutte fixée au coude.

PÉCHYAGRIQUE adj. (pé-ki-a-gri-ke — rad. *péchyagre*). Path. Qui appartient à la péchyagre : *Goutte* PÉCHYAGRIQUE. *Symptômes* PÉCHYAGRIQUES.

PÉCILE s. f. (pé-si-le — du gr. *poikilos*, varié). Bot. Syn. d'ÆTHALION, genre de cryptogames.

Pécile ou **Pœcile**, portique d'Athènes, où l'on conservait les chefs-d'œuvre de la peinture. On peut voir dans Pausanias (liv. I, ch. XV, liv. X, ch. XXXV) la description des peintures que contenait ce musée, l'un des plus anciens dont l'histoire fasse mention. Suivant Plutarque, l'ancien nom était *Plésianactium*; suivant Diogène Laërce, *Pisianactia.* On y admirait, entre autres, le grand tableau représentant la bataille de Marathon, auquel avaient travaillé Polygnote de Thasos (ve siècle av. J.-C.) et les artistes les plus illustres de cette époque.

PECK s. m. (pek). Métrol. Nom d'une mesure anglaise de capacité, valant 2 gallons ou 9 litres.

PECK, village et comm. de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 12 kilom. N. de Tournay, près de l'Escaut; 2,300 hab. Fabrication d'huile.

PECK (Pierre), en latin **Peckius**, jurisconsulte belge, né en Zélande, mort à Malines en 1589. Il prit le grade de docteur en 1533, occupa avec une grande distinction une chaire de droit à Louvain et fut membre des conseils de Brabant et de Malines. Peck rassembla tous les textes du droit romain relatifs au droit maritime et les publia avec un commentaire sous le titre de *De re nautica.* Cet ouvrage a été publié de nouveau en 1647, enrichi de notes nombreuses et savantes de Vinnius, qui a surpassé de beaucoup l'ouvrage original. Néanmoins, ce commentaire conserve encore, à cause de sa date, un véritable intérêt. Il fait connaître la pratique maritime des pays du Nord au XVIe siècle, de même que les publications de Straccha et de Cleirac enseignent celles des navigateurs de France et d'Italie à la même époque. On lui doit encore : *De catholicis ecclesiis reparandis* (1754, in-4°); *Partitio titulorum utriusque juris* (1663, in-4°). Les *Œuvres* de ce jurisconsulte ont été réunies et publiées à Anvers (1666, in-fol.). — Son fils, Pierre PECK, né à Louvain en 1562, mort en 1625, fut successivement avocat et conseiller au grand conseil de Brabant, ambassadeur de l'archiduc Albert auprès de Henri IV, qui exigeait qu'on lui livrât la jeune princesse de Condé (1607), chancelier (1616), garde des chartes et conseiller d'État.

PECK (François), antiquaire anglais, né à Stamford, comté de Lincoln, en 1692, mort en 1743. Il obtint un petit bénéfice dans le comté de Northampton, puis devint, en 1723, recteur de Godeby, où il passa le reste de sa vie, et reçut une prébende à la cathédrale de Lincoln en 1736. Peck fit partie de la Société des antiquaires. C'était un homme instruit, mais d'une extrême crédulité, qui ne doutait point de la possibilité des manifestations surnaturelles, de l'apparition des bons et des mauvais esprits. Ses principaux ouvrages sont : *Academia tertia anglicana ou les Antiquités de Stamford* (1727, in-fol.); *Desiderata curiosa* ou *Collection de pièces diverses rares et curieuses relatives à l'histoire d'Angleterre* (1732-1735, 2 vol. in-fol.); *Catalogue complet de tous les écrits composés pour ou contre les catholiques du temps de Jacques II* (1735, in-4°); *Mémoires sur la vie et les actions d'Olivier Cromwell* (1740, in-4°), etc.

PECK (W.-George), publiciste américain, né à Rehoboth (Massachusetts), en 1817. En quittant la ferme de son père, il exerça diverses professions, fonda un journal à Cincinnati, puis alla faire des études de droit à Boston et collabora à divers journaux de cette ville et de New-York. En 1853, M. Peck fit un voyage en Australie et publia, à son retour, un ouvrage d'un grand intérêt, rempli de curieuses observations, sous le titre de *Melbourne et les îles Chinchas, avec des esquisses sur Lima et un voyage autour du monde* (New-York, 1854, in-12). Depuis cette époque, il a vécu à Boston, où il a repris sa plume de journaliste et est devenu le correspondant du *New-York Courier and Enquirer.*

PECKHAM (John), prélat anglais, né dans le Sussex vers 1240, mort en 1292. Il enseigna la théologie à Oxford et à Paris, devint provincial des frères mineurs, fit un voyage à Rome et fut alors nommé archevêque de Cantorbery (1278). Ce prélat excommunia le prince de Galles révolté contre Édouard Ier, réforma les abus du clergé, encouragea les lettres, mais traita les juifs avec une grande rigueur. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont on [illegible] : *Collectanea Bibliorum* [illegible] (Cologne, 1513, in-4°); *Perspectiva communis* (Venise, 1504, in-4°).

PECKIA s. m. (pek-ki-a). Bot. Syn. de MYRSINE, genre type des myrsinées.

PÉCLET (Jean-Claude-Eugène), physicien français, né à Besançon en 1793, mort à Paris en 1857. Il sortit de l'École normale, [illegible] professeur de sciences physiques au collège de Marseille (1816), puis revint à Paris et devint successivement maître de conférences à l'École normale, professeur de physique à l'École centrale des arts et manufactures, dont il avait été un des principaux fondateurs, inspecteur de l'académie de Paris et inspecteur général des études (1840). A la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, Péclet se démit de ces dernières fonctions. Ses ouvrages, écrits avec clarté et remplis de vues judicieuses, ont joui d'une réputation méritée. Nous citerons : *Cours de chimie* (Marseille, 1823-1826, 4 vol.); *Cours de physique* (Marseille, 1826, 2 vol. in-8°); *Traité de l'éclairage* (Paris, 1827, in-8°); *Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°), avec atlas, ouvrage qui a été entièrement refondu en 1843 (2 vol. in-8°) et traduit en allemand. On lui doit, en outre, des mémoires insérés dans les *Annales des mathématiques*, dans les *Annales de physique et de chimie*, etc.

PÉCONTAL (Jean, dit **Siméon**), poète français, né à [illegible] en [illegible], mort à [illegible] en 1872. Il débuta, en 1831, par sa *Première Ménippée*, satire dans laquelle il attaquait à la fois le gouvernement de la Restauration et celui qui venait de sortir des barricades de Juillet; mais il ne tint point rigueur au nouveau pouvoir, renonça à publier une seconde *Ménippée* et obtint, vers 1835, un emploi dans l'administration de la Chambre des députés. Après 1848, il devint sous-bibliothécaire adjoint à l'Assemblée nationale, fonctions qu'il a continué de remplir près du Corps législatif. On a de lui : *Volberg* (1838), poëme religieux; *Ballades et légendes* (1846), recueil qui fut augmenté et réédité sous le titre de *Légendes* (1859, in-12) et couronné alors par l'Académie française; des pièces de vers de circonstance : l'*Océan à Biarritz*, *Chateaubriand*, la *Divine Odyssée* (1866, in-8°), poëme couronné par l'Académie française; *Des bibliothèques communales au point de vue de l'instruction et de la moralisation du peuple* (1857, in-8°), etc.

PECOPTÉRIS s. m. (pé-ko-ptè-riss — du gr. *pekos*, toison; *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères, comprenant près de quatre-vingts espèces, presque toutes fossiles et propres aux terrains houillers.

PECORARA, bourg d'Italie, province, district et à 31 kilom. S.-O. de Plaisance, mandement de Pianello; 2,858 hab.

PÉCORE s. f. (pé-ko-re — bas lat. *pecora*; du lat. *pecora*, pluriel de *pecus*, bête). Animal, bête :

> La chétive pécore
> S'enfla si bien qu'elle creva.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux en ce sens :

— Fam. Personne et surtout Femme stupide : *C'est une* PÉCORE, *une vraie* PÉCORE. *Taisez-vous, petite* PÉCORE. *[illegible] dite* PÉCORE *ne sait qu'inventer pour nous ennuyer.* (Balzac.)

> Tout menteur n'est vraiment qu'une sotte pécore,
> Même quand il dit vrai, l'on croit qu'il ment encore.
>
> FRÉVILLE.

— s. m. Mamm. Syn. de RUMINANT.

— s. m. pl. Ordre de mammifères, plus connu sous le nom de RUMINANTS.

PECORONE (Giovanni-Fiorentino, dit IL), nouvelliste florentin du XIVe siècle. Il a laissé des *Nouvelles*, écrites à Dovadola en 1378, et très-souvent réimprimées depuis. Elles sont inférieures à celles de Boccace, mais sont excessivement précieuses pour l'étude des mœurs contemporaines.

Pecorone, recueil de contes de l'Italien Giovanni Fiorentino. V. CONTES ET NOUVELLES.

PÉCOURT (Guillaume-Louis), fameux danseur et chorégraphe français, né à Paris le 10 août 1653, mort dans la même ville le 22 avril 1729. Il était fils d'un courrier du roi. Élève de Beauchamp, il débuta avec le plus grand succès à l'Opéra dans *Cadmus et Hermione* de Quinault et Lulli, en 1673, et devint en peu de temps le premier dans son art. Beau, bien fait, dansant avec toute la noblesse possible, il joignait à son talent beaucoup d'esprit et de lecture, choses rares chez un danseur. Beauchamp s'étant retiré en 1687, Pecourt obtint sa place pour la composition des ballets de l'Académie royale de musique et de ceux qui se dansaient dans les fêtes de la cour, ballets qu'il a faits pendant longtemps [illegible] d'avril 1729. Pecourt, [illegible] a crayonné l'esquisse dans son chapitre *Des* [illegible] [illegible] seur tant couru des femmes, ce sauteur brillant [illegible] se livrer à la composition des ballets de l'Opéra jusqu'à sa mort. Parmi ces ballets, on cite celui d'*Achille et Polyxène*, dans l'opéra [illegible] *royale de musique* (1645-1709), écrite par un [illegible] et lire le nom de *Feuillet* (Raoul-Auger), qui [illegible] — Son frère, LOUIS-ALEXANDRE, danseur, né en [illegible] 1744.

PECQ (LE), village de France (Seine-et-Oise), [illegible] de Saint-Germain-en-Laye, arr. [illegible] à 14 kilom. N.-E. de Versailles, sur la rive gauche de la Seine; 1,878 hab. Fabrication de châles, fonderie de fer; fabrication d'eaux minérales artificielles, cuirs, céruse, bonneterie; orphelinat agricole du Vésinet. C'est sur le pont de pierre du Pecq que les troupes étrangères effectuèrent le passage de la Seine en 1815. Orme magnifique, dit *orme de Sully*. C'est au Pecq que se trouvait le point de départ du chemin de fer atmosphérique qui aboutissait au débarcadère de Saint-Germain.

PECQUE s. f. (pè-ke — [illegible] V. [illegible]CORE). Femme sotte, impertinente : *Ce n'est* [illegible] *celles-là?* (Mol.)

PECQUEMENT s. m. (pè-ke-man). Techn. [illegible] roquin.

PECQUENCOURT, village de France (Nord), [illegible] sur la Scarpe; 1,407 hab. [illegible] de l'ancienne abbaye d'Anchin; église très-ancienne, renfermant [illegible] et des épitaphes intéressantes.

PECQUET (Jean), médecin et anatomiste français, célèbre par [illegible], né à Dieppe en [illegible], mort à Paris en 1674. Il fit ses études médicales à Montpellier, et c'est dans le temps même qu'il y étudiait qu'il fit, en 1647, la découverte qu[illegible] [illegible] et il eut une clientèle brillante. L'abus qu'il [illegible]

PECQUET [illegible]

PECQUEUR [illegible]

du Conservatoire des arts et métiers. En 1844, Pecqueur fonda à Paris, dans le quartier Popincourt, une raffinerie de sucre indigène, dans laquelle il introduisit des procédés de son invention et qui devint extrêmement florissante. Parmi ses autres inventions, nous citerons : un *Dynamomètre*, une *Machine à vapeur à rotation directe*, un *Monte-jus*, un *Défécateur*, un *Évaporateur*, un *Revivificateur*, une *Chaudière à bascule*, etc., pour la fabrication du sucre. *Chemin de fer atmosphérique Pecqueur; Mécanisme pour exécuter d'un mouvement continu les filets de pêche*, etc.

PECQUEUR (Constantin), économiste français, né à Arleux (Nord) en 1801. Lorsque, sous la Restauration, commencèrent à se répandre les doctrines saint-simoniennes, il en devint un des adhérents, mais ne voulut point toutefois devenir un des disciples aveugles de la nouvelle école, dont plusieurs idées étaient en contradiction avec les siennes. Une étude approfondie des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau, de Fourier, de Saint-Simon, d'Owen, etc., le conduisit à se former une théorie particulière, tirée de ces divers réformateurs, dans laquelle il se rapproche, au point de vue religieux, des doctrines de Pierre Leroux et, au point de vue social, il aboutit au communisme. En 1848, M. Pecqueur fut appelé aux fonctions de sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale, dont il se démit après le coup d'État du 2 décembre 1851. Quelque discutables que soient les théories de M. Pecqueur, on ne saurait nier qu'il les a exposées dans ses écrits avec beaucoup d'érudition, d'originalité et de logique. Outre de nombreux articles, insérés dans le *Globe*, le *Phalanstère*, la *Revue indépendante*, la *Revue du Progrès*, la *Presse*, la *Réforme*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Salut du peuple*, journal qu'il créa en 1849 et qui n'eut qu'une existence éphémère, on a de lui : *Économie sociale des intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur, etc.* (Paris, 1839-1848, 2 vol. in-8°), mémoire fort remarquable qui fut couronné en 1838 par l'Académie des sciences morales; *Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté* (Paris, 1839, in-8°); *De la législation et du mode d'exécution des chemins de fer* (Paris, 1840, 2 vol. in-8°); *De la paix, de son principe et de sa réalisation* (Paris, 1842, in-8°), ouvrage couronné ainsi que le précédent par la Société de morale chrétienne; *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique* (Paris, 1842, in-8°), où l'on trouve le résumé de ses idées; la *République de Dieu, union religieuse pour la pratique immédiate de l'égalité et de la fraternité universelles* (1843-1845).

PECSVARAD, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de Baranya, à 11 kilom. N.-E. de Funfkirchen, 2,780 hab. Mines de charbon de terre et carrière de marbre. Récolte et commerce de vins et de fruits.

PECTASE s. f. (pè-kta-ze — du gr. *péktos*, proprement pris en gelée. V. PECTINE). Chim. Matière que l'alcool précipite du jus de carotte.

PECTATE s. m. (pè-kta-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pectique avec une base.

PECTEN s. m. (pè-ktenn — mot lat. qui signif. peigne). Moll. Nom scientifique du genre peigne.

— Bot. Syn. de SCANDIX, genre d'ombellifères.

PECTEUX, EUSE adj. (pè-kteu, eu-ze). Chim. Qui a la consistance de la pectine : *Matière* PECTEUSE. *Passer de l'état sirupeux à l'état* PECTEUX.

PECTIDIE s. f. (pè-kti-dî — de *pectis*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent aux Antilles.

PECTIDOPSIS s. m. (pè-kti-do-psiss — de *pectis*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les montagnes de l'Amérique du Nord.

PECTINAIRE s. m. (pè-kti-nè-re — du lat. *pecten*, peigne). Annel. Genre d'annélides sétigères, du groupe des tubicoles, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent dans la mer : *Les* PECTINAIRES *ont les tentacules remplacés par une paire de peignes saillants.* (P. Gervais).

PECTINASTRE s. m. (pè-kti-na-stre — du lat. *pecten*, peigne; *aster*, étoile). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des cardinacées, formé aux dépens des centaurées.

PECTINATO-PENNÉ, ÉE adj. (pè-kti-na-to-pènn-né — de *pectiné* et de *penné*). Bot. Se dit des feuilles [illegible] latéralement d'incisions [illegible] et peu profondes.

PECTINE s. f. (pè-kti-ne — du grec *péktos*, [illegible], de *pêgnumi*, [illegible], [illegible] *pag*, [illegible] *pajo*, *pango*, en [illegible] *fahan*, *fangen*, en [illegible] *pazu*, etc.). Chim. [illegible] qui existe dans un grand nombre de fruits.

— Encycl. V. PECTIQUE.

PECTINÉ, ÉE adj. (pè-kti-né — du lat. *pecten*, peigne). Qui est en forme de peigne : *Organe* PECTINÉ. *Branchies* PECTINÉES. *Bractées* PECTINÉES.

— Anc. archit. *Toit pectiné*, Toit en pointe, à bord dentelé.

— Anat. *Muscle pectiné* ou substantiv. *Pectiné*, Muscle situé à la partie antérieure et supérieure de la cuisse.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

— **Encycl.** Anat. Le muscle *pectiné* est allongé, aplati, triangulaire, plus large en haut qu'en bas. Il est situé à la partie supérieure et antérieure de la cuisse. Il s'insère en haut, au bord supérieur du pubis, entre son épine et l'éminence *ilio-pectinée*; en bas, à la ligne qui descend du petit trochanter à la ligne âpre du fémur. Ses fibres se portent parallèlement en bas, en dehors et en arrière. Sa face antérieure est en rapport de dedans en dehors avec les lymphatiques fémoraux, la veine et l'artère fémorales. Elle forme la paroi postérieure du canal crural dont elle est séparée par le feuillet profond de l'aponévrose fémorale. Sa face postérieure est en rapport avec le muscle obturateur externe, dont elle est séparée, à sa partie supérieure et interne, par les vaisseaux et par le nerf obturateurs. Plus bas, elle est en rapport avec la partie supérieure du grand adducteur. Son bord interne est parallèle au bord externe du premier adducteur, qu'il accompagne dans toute son étendue, de sorte que les deux muscles, situés sur le même plan, semblent n'en former qu'un seul. Son bord externe est parallèle au bord interne du psoas iliaque, qui suit la même direction. Son bord supérieur forme le bord postérieur de l'anneau crural. Le *pectiné* est adducteur et rotateur du fémur en dehors.

PECTINIBRANCHE adj. (pè-kti-ni-bran-che — du lat. *pecten*, peigne, et de *branchies*). Zool. Qui a les branchies pectinées, en forme de peigne.

— s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques gastéropodes, caractérisé par des branchies pectinées, en forme de peigne.

PECTINICORNE adj. (pè-kti-ni-kor-ne — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne, et de *corne*). Entom. Qui a des antennes pectinées.

PECTINIDE adj. (pè-kti-ni-de — de *pecten*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pecten ou peigne.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales à coquille bivalve, ayant pour type le genre peigne.

PECTINIE s. f. (pè-kti-nî — du lat. *pecten*, peigne). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des madrépores et des pavonies.

PECTINIER s. m. (pè-kti-ni-é — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne). Moll. Animal des coquilles appelées peignes. ‖ Vieux mot.

PECTINIFÈRE adj. (pè-kti-ni-fèr — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des appendices en forme de peigne.

PECTINIFOLIÉ, ÉE adj. (pè-kti-ni-fo-li-é — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pectinées.

PECTINIFORME adj. (pè-kti-ni-for-me — du lat. *pecten*, peigne, et de *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de peigne.

PECTINIROSTRE adj. (pè-kti-ni-ro-stre — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne; *rostrum*, bec, museau). Zool. Qui a le bec ou le museau en forme de peigne.

PECTINITE s. f. (pè-kti-ni-te — du lat. *pecten*, peigne). Moll. Ancien nom des coquilles fossiles du genre peigne. ‖ On trouve aussi ce mot au masculin : *Les* PECTINITES *sont communs dans les Pays-Bas autrichiens.* (V. de Bomare.)

PECTINOÏDE adj. (pè-kti-no-i-de — du lat. *pecten*, *pectinis*, peigne, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble aux coquilles appelées peignes.

PECTIQUE adj. (pè-kti-ke — rad. *pectine*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de la potasse sur la pectine. ‖ Se dit d'une série de substances qui donnent leur consistance aux gelées végétales. ‖ *Fermentation pectique*, Fermentation qui se produit dans les sucs de fruits.

— **Encycl.** La pulpe des fruits charnus qui ne sont point encore parvenus à l'état de maturité, les racines charnues et d'autres organes encore des végétaux contiennent une substance du nom de pectose. Cette substance est insoluble dans l'eau; mais, sous l'influence des acides et de divers autres réactifs, elle se convertit en une substance soluble, la pectine, identique à la pectine que renferment les fruits mûrs et qui communique au suc de ces fruits la propriété de se prendre en gelée par la cuisson. La pectose accompagne presque toujours la cellulose dans les tissus végétaux; mais, comme elle est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther et qu'en outre elle s'altère sous l'influence de la plupart des réactifs, on n'a pu parvenir à l'isoler jusqu'à ce jour. C'est cette substance qui communique aux fruits non arrivés à maturité leur dureté particulière. Elle est probablement isomérique avec la cellulose ou, tout au moins, n'en diffère que par les éléments de l'eau.

La pectine n'existe pas toute formée dans les fruits, à moins qu'ils ne soient tout à fait mûrs. Elle se produit dans les fruits aux dépens de la pectose sous l'influence de la chaleur combinée avec l'action qu'exercent les acides citrique et malique. Lorsqu'on exprime à froid une pomme qui n'est pas mûre, le jus ne renferme pas la moindre trace de pectine; mais si on le fait bouillir pendant quelques minutes avec la pulpe du fruit, la pectine apparaît aussitôt et donne au liquide cette viscosité particulière qui caractérise le jus de tous les fruits que l'on a fait bouillir. La pectine prend également naissance quand on fait bouillir les carottes ou les navets avec une liqueur légèrement acide.

Sous l'action des acides ou des alcalis, la pectine se modifie peu à peu et finit par se convertir en un composé fortement acide qui a reçu le nom d'acide métapectique. Avant d'arriver toutefois à ce dernier état, elle passe par une série de modifications intermédiaires auxquelles Fremy, qui les a étudiées le premier, a donné les noms de parapectine, de métapectine, d'acide pectosique, d'acide *pectique* et d'acide parapectique. La composition de ces divers corps ne peut pas être considérée comme définitivement établie, parce que ce sont des substances incristallisables que l'on ne parvient pas à débarrasser complètement de parties minérales. Il est probable néanmoins que ce sont ou des isomères, ou des corps qui diffèrent les uns des autres par les éléments de l'eau. La pectine se modifie non-seulement lorsqu'on la soumet à l'action des réactifs chimiques ci-dessus mentionnés, mais encore dans la plante sous l'influence de la végétation. D'après Frémy, dans tous les tissus vivants qui contiennent de la pectose (matière première d'où dérive la pectine) renferment aussi une espèce de ferment appelé pectose, comparable par son mode d'action à la diastase de l'orge germée et à l'émulsine des amandes amères. La pectose est une substance incristallisable que l'on peut préparer en précipitant par l'alcool le jus de carottes récemment exprimé. La pectose, qui était d'abord soluble, se coagule, devient insoluble dans l'eau sans perdre toutefois sa faculté de modifier les substances pectosiques. Lorsqu'on l'introduit dans une solution de pectine, elle convertit rapidement ce produit en une substance gélatineuse insoluble dans l'eau froide. Cette transformation s'opère à une température qui ne dépasse pas 40°; abandonnée pendant deux ou trois jours au contact de l'eau, la pectose se décompose, se recouvre de moisissures et perd alors ses propriétés de ferment. Son action comme ferment est également paralysée par l'ébullition. La pectose existe dans les organes végétaux tantôt à l'état soluble, tantôt à l'état insoluble. Les racines comme les carottes et les betteraves renferment de la pectose soluble; leur jus est susceptible en effet de déterminer la fermentation pectique. Le jus de pommes et de plusieurs autres fruits acides, au contraire, est incapable de déterminer cette fermentation. Mais dans ces fruits le ferment est associé à une portion insoluble de la pulpe, de manière que, lorsqu'on ajoute à une solution de pectine de la pulpe de pommes non mûres, la solution de pectine se gélatinise rapidement par suite de la conversion de la pectine en acide pectosique et en acide *pectique*. Comme nous l'avons déjà dit, on peut toujours, au moyen de l'alcool, convertir la pectose soluble en pectose insoluble.

Lorsqu'un fruit, une poire, une pomme ou une prune, par exemple, est chauffé au contact de l'eau, il subit, d'après M. Frémy, les modifications suivantes. L'acide qu'il contient, généralement un mélange d'acide malique et d'acide citrique, agit d'abord sur la pectose qu'il convertit en pectine. Une partie de cette pectine passe dans le jus qu'elle rend visqueux et dont elle masque l'acidité. La pectose agit ensuite sur la pectine produite et donne naissance à une certaine quantité d'acide pectosique qui se prend en gelée par le refroidissement. Si l'action de la pectose se prolonge, l'acide pectosique passe à l'état d'acide *pectique*. Lorsqu'on soumet le fruit à l'action d'une chaleur brusque, la pectose se coagule, perd ses propriétés de ferment et cesse d'agir sur la pectine. Quand on fait bouillir les fruits, leur pectose seule se modifie et devient soluble. La cellulose ne subit aucune modification. Les fruits verts, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ne renferment pas de pectine toute formée, mais seulement de la pectose. L'abondant précipité que donne leur jus par l'alcool est constitué par des substances albuminoïdes, et, à mesure que le fruit mûrit, il perd peu à peu sa dureté. Les cellules en deviennent distendues et demi-transparentes et le fruit ne contient alors que de la pectine qui n'est point précipitée par l'acétate neutre de plomb. Quand le fruit est tout à fait mûr, le suc devient gommeux et renferme une grande quantité de pectine et encore plus de parapectine, qui se distingue par sa propriété de précipiter l'acétate neutre de plomb. A ce moment, la pulpe bien lavée ne renferme plus la moindre trace de pectose, cette substance s'étant complètement convertie par le travail de la maturation en pectine et en parapectine. Lorsque la maturité est plus avancée encore ou pour mieux dire lorsqu'elle est dépassée, la pectine a complètement disparu à son tour. Elle se trouve transformée en acide métapectique qui est combiné à la chaux ou à la potasse.

Il paraît donc que les constituants gélatineux ou *pectiques* des fruits éprouvent, durant la végétation, des transformations analogues à celles qu'ils subissent artificiellement par l'action des acides, de l'eau, des alcalis ou de la pectose.

Nous décrirons maintenant en détail les principaux corps du groupe *pectique* dans l'ordre dans lequel ils se forment aux dépens de la pectose.

— PECTINE. Cette substance a été découverte par Braconnot. Frémy, pour l'obtenir, exprime des poires bien mûres, en filtre le suc et le traite par l'acide oxalique, afin de précipiter la chaux qu'il tient en dissolution. Il y ajoute ensuite du tannin qui précipite l'albumine, il filtre et il ajoute de l'alcool au liquide filtré. La pectose se précipite en longs filaments. Pour la purifier, on la lave à l'alcool, on la redissout dans l'eau, on la précipite de nouveau par l'alcool et l'on répète cette série d'opérations jusqu'à ce que l'on ne puisse plus découvrir dans sa solution ni sucre, ni aucun acide organique. Braconnot emploie une méthode de préparation un peu différente : il fait bouillir pendant quelques minutes du jus de pommes mûres récemment exprimées, afin d'en coaguler l'albumine; il précipite par l'alcool le liquide filtré et purifie le produit par une série de dissolutions et de précipitations successives. Poumarède et Figuier font ramollir dans de l'eau tiède de la poudre de racine de gentiane, la lavent bien avec de l'eau et avec de l'acide acétique étendu. Puis ils font digérer cette poudre pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure, à 80°-90°, avec de l'acide acétique très-étendu. Enfin ils filtrent, ils précipitent la liqueur par l'alcool et ils purifient le produit comme précédemment. Mulder précipite par l'alcool du jus de pommes simplement filtré et fait bouillir le précipité avec de l'alcool pour en extraire le sucre, l'acide malique et le tannin. Chodney obtient la pectine : α. En faisant bouillir des poires écrasées avec de l'eau, en précipitant la liqueur par l'alcool et en lavant le précipité avec un mélange d'alcool et d'éther qui le rend opaque et lui communique une texture fibreuse (cette pectine n'est point précipitée par le chlorure de baryum, mais précipite l'acétate neutre de plomb et le sulfate de cuivre et par conséquent n'est point la vraie pectine, mais correspond à la parapectine de Frémy). β. Chodney obtient encore la pectine en faisant bouillir le jus de pommes préalablement exprimé, précipitant par l'alcool, reprenant par l'eau le précipité, ajoutant de l'acide chlorhydrique à la liqueur et précipitant de nouveau par l'alcool (cette pectine a également des caractères semblables à ceux de la parapectine de Frémy; mais, en outre, elle possède une réaction légèrement acide et réduit les solutions alcalines d'oxyde de cuivre). Stüde propose de préparer la pectine au moyen des radis. Il râpe les racines, fait macérer la pulpe pendant quelques heures avec de l'eau, presse, porte la liqueur à l'ébullition, la filtre dès qu'elle a atteint cette température, la précipite par l'acétate basique de plomb, recueille le précipité sur un filtre, le lave, le décompose par un courant d'acide sulfhydrique après l'avoir mis en suspension dans l'eau, filtre de nouveau et précipite la liqueur par l'alcool. L'opinion de ce chimiste est que le corps qui se transforme en pectine lorsqu'on fait bouillir les fruits verts avec un acide n'est point, comme le suppose Frémy, un principe immédiat simple (la pectose), mais une combinaison de pectine et de chaux; il fonde cette opinion sur ce que lorsqu'on lave bien la pulpe de radis et qu'on la traite ensuite par l'acide chlorhydrique, il passe de la chaux en même temps que de la pectine dans la liqueur. Cette expérience ne détruit pas complètement l'opinion de M. Frémy parce que, à côté de la pectose, la pulpe de radis peut bien contenir des sels de chaux insolubles dans l'eau et solubles dans l'acide chlorhydrique. Il faut bien reconnaître toutefois que, si elle ne détruit pas l'opinion de M. Frémy, elle la rend au moins douteuse. La pectose n'ayant jamais été isolée, son existence est hypothétique, et, dès l'instant que sans elle on peut se rendre compte des phénomènes, il est évident que l'on ne peut plus considérer son existence comme démontrée.

— *Propriétés de la pectine.* La pectine est une masse blanche, amorphe, soluble dans l'eau, neutre aux réactifs colorés, précipitable par l'alcool, sous la forme de gelée, de ses solutions étendues, et, sous la forme de longs filaments, de ses solutions concentrées. Pure, elle n'est pas précipitée par l'acétate neutre de plomb, mais généralement elle est mélangée à une certaine quantité de parapectine qui est précipitée par ce réactif. Avec le sous-acétate de plomb, elle donne un précipité gélatineux abondant. Elle n'exerce aucune action sur la lumière polarisée. Quand elle brûle, elle répand la même odeur que le sucre et l'acide tartrique. On a fait un grand nombre d'analyses de la pectine, préparée par les diverses méthodes que nous avons fait connaître, et l'on a déduit du poids de la matière employée le poids des matières minérales qui sont restées comme résidus. Ces analyses sont assez concordantes par rapport à l'hydrogène; mais elles sont si discordantes,

relativement au carbone, qu'il est impossible de fonder sur elles aucune formule probable. Les différences observées tiennent sans doute à la grande difficulté que l'on éprouve lorsqu'il s'agit de débarrasser la pectine d'albumine, de sucre, de dextrine, de malate de calcium, etc., toutes substances qui lui adhèrent obstinément. La meilleure méthode, pour s'assurer de sa pureté, consiste à précipiter sa solution aqueuse par un excès d'eau de baryte qui entraîne la pectine et laisse en solution les substances ci-dessus mentionnées. Lorsque le liquide filtré, et débarrassé de l'excès de baryte par un courant d'anhydride carbonique, ne laisse aucun résidu quand on l'évapore, on peut présumer que la pectine est pure (Frémy). Dans la préparation et la purification de la pectine, il est également indispensable, suivant Frémy, d'éviter l'emploi de l'eau bouillante, qui altère rapidement la pectine et la convertit en parapectine. Frémy avait déduit de ses propres analyses de la pectine la formule $C^{32}H^{48}O^{32}$; mais cette formule manque complètement de contrôle et ne mérite aucune créance.

— *Décomposition de la pectine.* L'eau bouillante convertit la pectine en parapectine. Les acides étendus la transforment à l'ébullition en métapectine d'abord et finalement en acide métapectique. Les alcalis et les terres alcalines la convertissent en pectates d'où les acides précipitent l'acide *pectique*. Enfin, par la pectose, la pectine se convertit en acide pectosique.

— PARAPECTINE. Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps un solution aqueuse de pectine, celle-ci perd la consistance gommeuse et se convertit en parapectine que l'alcool précipite sous la forme d'une gelée transparente. La parapectine ainsi obtenue renferme encore des substances albuminoïdes, mais on peut l'en débarrasser en précipitant la solution par une petite quantité de sous-acétate de plomb avant de la précipiter par l'alcool.

La parapectine est une substance blanche, neutre et amorphe qui ressemble beaucoup à la pectine. Elle est sans saveur; l'eau la dissout comme la pectine et la métapectine. Elle se distingue de la première de ces substances par sa propriété de fournir un précipité en présence de l'acétate neutre de plomb, et elle se distingue de la seconde par sa propriété de n'être point précipitée par le chlorure de baryum. A 100°, elle paraît isomérique avec la pectine, autant qu'on peut en juger. A 140°, elle perd une molécule d'eau; par l'ébullition avec les acides dilués, la parapectine se transforme en métapectine. Les alcalis caustiques la convertissent en pectates alcalins. Les solutions aqueuses de la parapectine précipitent l'acétate neutre de plomb en formant un précipité qui contient des quantités variables d'oxyde plombique (de 11,9 à 18,8 et à 21,2 pour 100). La portion organique de ce précipité contient suivant quelques expériences 41,95 pour 100 de carbone et 5,42 pour 100 d'hydrogène (Frémy).

— MÉTAPECTINE $C^{32}H^{46}O^{31}$? La parapectine se convertit très-rapidement en métapectine lorsqu'on la fait bouillir avec un acide minéral étendu. C'est un corps incristallisable qui possède une légère réaction acide. Elle est soluble dans l'eau comme la pectine et la parapectine. Elle se différencie de la pectine par ses propriétés acides et par sa faculté de précipiter le chlorure de baryum. Les mêmes caractères la distinguent de la parapectine. La métapectine desséchée à 100° perd une nouvelle molécule d'eau à 140° et est alors isomère de la parapectine.

Les alcalis convertissent la métapectine en pectates alcalins. L'eau la dissout; si la solution renferme de l'acide chlorhydrique, sulfurique ou oxalique, l'alcool y fait naître des précipités gélatineux qui sont constitués par des combinaisons de métapectine avec ces acides. La solution aqueuse donne avec le chlorure de baryum un précipité qui renferme de 14 à 15 pour 100 de baryte et auquel Frémy attribue la formule $C^{32}H^{46}O^{31},Ba''O$. Le même chimiste attribue la formule $C^{32}H^{46}O^{31}Pb''O$ au composé plombique de la métapectine. Ce composé, comme celui de la métapectine ellemême, manque absolument de contrôle.

— ACIDE PECTOSIQUE. Cet acide, probablement isomère avec la parapectine et la métapectine, est le premier produit de l'action de la pectose ou des solutions alcalines sur la pectine dissoute dans l'eau. La liqueur se prend, en effet, immédiatement en gelée par l'addition des acides. L'acide pectosique se convertit toutefois rapidement en acide *pectique* par l'action ultérieure des mêmes agents ou par l'ébullition avec l'eau. Sa réaction est acide; il est presque insoluble dans l'eau froide, tout à fait dans l'eau renfermant de l'acide chlorhydrique et facilement soluble dans l'eau bouillante (ce qui le distingue de la pectine) d'où il se sépare en gelée par le refroidissement. Frémy y a trouvé, en en faisant l'analyse, 41,1 pour 100 de carbone et 5,25 pour 100 d'hydrogène. Les pectosates gélatineux et amorphes se transforment facilement en pectates sous l'influence d'un excès de base. Lorsqu'ils sont purs, ils se dissolvent intégralement dans l'acide chlorhydrique étendu et tiède, tandis que les pectates laissent toujours, dans ce cas, un résidu d'acide *pectique*. Le pectosate de baryum se précipite lorsqu'on ajoute, à une solution aqueuse de pectine, une quantité d'eau de baryte insuffisante pour opérer une précipitation complète. Il renferme 24,4 pour 100 de baryte; on en a déduit la formule $C^{32}H^{44}Ba''O^{31}$ qui est improbable.

Le sel de plomb renferme 32,75 pour 100 d'oxyde de plomb. La formule $C^{32}H^{44}Pb''O^{31}$ en exigerait 33,42. Cette formule manque de contrôle.

— ACIDE PECTIQUE $C^{16}H^{22}O^{15}$? Cet acide, que l'on peut cependant obtenir au moyen d'un grand nombre de végétaux, sinon au moyen de tous, n'y existe généralement pas tout formé, mais prend naissance dans les transformations de la pectose ou de la pectine. En effet, lorsqu'on abandonne à elle-même à la température de 30° une solution de pectine additionnée de potasse, la pectine se convertit d'abord en acide pectosique, puis en acide *pectique*. Les solutions aqueuses de potasse, de soude, d'ammoniaque, de baryte, de strontiane, de chaux ou de carbonates alcalins déterminent cette transformation d'une manière très-rapide. On sépare l'acide *pectique* de ses sels au moyen des acides.

— *Préparation.* 1° On fait bouillir de la pulpe de carottes bien lavées avec de l'eau légèrement aiguisée d'acide chlorhydrique, de manière à dissoudre la pectine. Cette pectine est ensuite convertie en pectate de sodium. On opère cette transformation en la faisant bouillir avec une quantité de pectate de sodium que l'on détermine par un essai préalable. On précipite la liqueur par l'acide chlorhydrique, on recueille l'acide *pectique* qui se précipite et on le dessèche dans le vide d'abord, puis à l'aide de la chaleur. Si l'on emploie trop peu d'alcali, il se forme de l'acide pectosique; si, au contraire, on en emploie trop, il se forme de l'acide métapectique (Frémy). 2° On réduit en pulpe des navets après les avoir pelés, on lave cette pulpe à l'eau, on la comprime et on la fait ensuite bouillir pendant trois quarts d'heure avec de l'eau à laquelle on a ajouté 1/16 de son poids de carbonate de sodium ou une quantité un peu moindre de potasse ou de soude caustiques. On filtre la solution, on la précipite par le chlorure de calcium et l'on décompose par l'acide chlorhydrique le pectate de calcium qui se précipite, après l'avoir recueilli et bien lavé (Braconnot, Regnault, Simonin). L'acide *pectique* ainsi obtenu est encore coloré. Pour le purifier, Regnault le dissout dans l'ammoniaque aqueuse, décolore la liqueur par le noir animal à la température de 60° ou de 80°, précipite la liqueur filtrée par l'acide chlorhydrique et répète un certain nombre de fois cette opération afin d'éliminer la totalité ou au moins la quantité la plus considérable possible des constituants minéraux. 3° On épuise par des lavages à l'eau pure de la pulpe de carottes, ou de céleri, on la fait ensuite bouillir avec de l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique et on la lave de nouveau à l'eau pure. Le résidu est soumis à une ébullition avec une lessive très-étendue de potasse, et la liqueur obtenue est précipitée par l'acide chlorhydrique (Braconnot). Frémy dit n'avoir jamais obtenu par cette méthode que des quantités très-faibles d'acide *pectique*, et cela est naturel, puisqu'on enlève par le lavage à l'acide chlorhydrique la plus grande quantité de la pectine qui doit se convertir en acide *pectique*. Si ce procédé était suivi avec soin, on n'obtiendrait rien du tout. Chodney écrase des navets, les lave, les comprime et les fait ensuite bouillir d'une demi-heure à trois quarts d'heure avec de la potasse très-étendue. Il passe à travers un linge et précipite la liqueur trouble encore par l'acide chlorhydrique. L'acide *pectique* ainsi obtenu est soumis à une série de lavages, à l'eau acidulée d'abord, puis à l'eau pure, en le pressant fortement entre les mains après chaque lavage. Il le dissout ensuite dans l'ammoniaque, filtre le liquide et le précipite par l'acide chlorhydrique. On lave le précipité avec de l'eau acidulée, puis avec de l'eau pure, puis avec de l'alcool.

D'après Frémy, l'acide *pectique* préparé par la méthode ordinaire (il ne dit pas ce qu'il entend par méthode ordinaire) renferme les substances albuminoïdes dont on peut très-facilement le débarrasser en faisant bouillir pendant longtemps sa solution saturée avec de l'ammoniaque et en la précipitant par des quantités d'acétate de plomb insuffisantes pour amener une précipitation complète.

Mulder lave les carottes, les navets ou les pommes coupées réduites en pulpe avec de l'eau, fait bouillir le résidu avec de la potasse étendue qu'il a grand soin de ne pas employer en excès et précipite par l'acide chlorhydrique. Fromberg emploie une méthode analogue. Il opère sur les navets et se sert d'une dissolution bouillante de carbonate sodique. Enfin Divers a obtenu, dit-il, de l'acide *pectique* mêlé d'acide parapectique par la décomposition spontanée de la [illegible]. Comme l'acide *pectique* est un corps incristallisable dont la nature est inconnue, il est impossible à un chimiste de déterminer si cet acide est ou non identique à un acide jouissant de propriétés semblables, mais obtenu d'une source absolument différente. Aussi les expériences de Divers sont-elles peu concluantes.

— *Propriétés.* A l'état humide, l'acide *pectique* a l'aspect d'une gelée transparente, incolore, qui, en se desséchant, se transforme en une masse blanche, transparente, cornée, difficile à réduire en poudre. Il présente une saveur et une réaction acide. L'eau froide ne le dissout pas du tout; l'eau bouillante le dissout à peine. Il est insoluble dans l'alcool et dans l'éther.

Les analyses que les divers chimistes ont faites de l'acide *pectique* diffèrent entre elles au moins autant que celles de la pectine. Il est toutefois probable que l'acide *pectique*, comme cela est indiqué par la formule de Frémy, ne diffère de la pectine que par les éléments de l'eau. Regnault a proposé la formule $C^{11}H^{15}O^{10}$ à la fois pour la pectine desséchée à 140° et pour l'anhydride *pectique* tel qu'on le suppose contenu dans les sels. Chodney a donné la formule $C^{14}H^{20}O^{13}$, qui correspond à la composition d'un certain nombre de pectates. De toutes ces formules, aucune n'est probable, parce qu'aucune ne se rapporte à un corps bien défini donnant des résultats constants à l'analyse.

— *Décompositions.* 1° L'acide *pectique* se colore à 120° (Regnault), à 150°, il noircit (Chodney), et, à 200°, il dégage de l'anhydride carbonique et de l'eau et se convertit en acide parapectique (Frémy).

2° Lorsqu'on abandonne pendant deux ou trois mois de l'acide *pectique* au contact de l'eau, il se dissout à l'état d'acide métapectique. La même modification a lieu lorsqu'on le fait bouillir pendant 36 heures avec de l'eau et lorsqu'on le dessèche au moyen de la chaleur.

3° Fortement chauffé, l'acide *pectique* fond, se gonfle, brûle et laisse un résidu de charbon excessivement peu combustible.

4° L'acide *pectique* ne s'altère pas sous l'influence de l'acide sulfurique froid, mais il charbonne rapidement quand on le chauffe avec ce réactif. L'ébullition avec des acides étendus le fait passer à l'état d'acide métapectique qui se dissout. L'acide chlorhydrique chaud et très-étendu ne l'altère cependant pas. L'acide préparé au moyen des navets ne se dissout dans les acides dilués que par une ébullition longtemps prolongée (il se dissout plus vite dans les acides concentrés); la solution ne renferme pas d'acide métapectique. L'acide préparé au moyen de la pectine se décompose plus rapidement, ce qui prouve que l'on a confondu sous le même nom au moins deux composés différents. L'acide des navets bouilli avec des acides minéraux étendus prend une couleur d'un rouge léger et la liqueur réduit alors les sels de cuivre et d'argent. Traitée par l'acide sulfurique, elle dégage des acides carbonique et formique et finit par répandre une odeur de caramel. La liqueur, qui reste incolore si on l'étend immédiatement d'eau, laisse un produit noir insoluble lorsqu'on la filtre; si on en précipite la totalité de l'acide sulfurique au moyen de carbonate de baryum et qu'on l'évapore ensuite, elle donne un sirop d'où l'alcool précipite un sel de baryum soluble dans l'eau. Il reste, dans la liqueur alcoolique, un sucre en partie caramélisé, qui est fermentescible et qui se combine avec le chlorure de sodium. Le sel barytique insoluble dans l'eau paraît être du formiate de baryum mêlé au sel d'un autre acide qui ressemble beaucoup à l'acide malique. La gelée de pommes complètement privée de sucre par une série de lavages à l'alcool se convertit en sucre par une ébullition de 30 minutes avec l'acide oxalique. D'après Frémy, qui met en doute ces derniers résultats, l'acide *pectique* subirait, au contraire, sous l'influence des acides, les mêmes transformations que sous l'action de l'eau, ce qui revient à dire qu'il ne donnerait pas de sucre. Il suppose que le sucre qui a été trouvé dans les expériences de Chodney est dû à une certaine quantité d'amidon, lequel se trouvait mélangé avec l'acide *pectique* employé.

5° Avec l'acide azotique, l'acide *pectique* donne de l'acide oxalique et de l'acide mucique. Telles sont au moins les opinions de Vauquelin et de Braconnot. Chodney, au contraire, prétend que l'on obtient de l'acide mucique au moyen de la pectine, mais non au moyen de l'acide *pectique*.

6° Lorsqu'on fait bouillir l'acide *pectique* avec des alcalis caustiques ou avec des carbonates alcalins en solution aqueuse, il se forme, d'après Frémy, de l'acide métapectique. La pectine et l'acide *pectique* préparé au moyen de la pectine subissent ces modifications beaucoup plus facilement que l'acide *pectique* ordinaire. Le liquide prend une couleur [illegible], mais ne renferme pas d'acide oxalique.

— PECTATES. Les pectates alcalins sont solubles dans l'eau. Les autres pectates sont insolubles dans l'eau et gélatineux. Les gelées qui se précipitent au sein des solutions froides sont plus denses que celles qui se précipitent [illegible] sec.

Les solutions ne sont pas précipitées par le chlorure mercurique; mais, avec tous les [illegible] de celui du sel [illegible] et varie avec cette dernière. Les gelées qui se précipitent lorsqu'on opère avec le pectate d'ammonium et avec le pectate de calcium sont transparentes lorsque ces sels ont été préparés avec un acide pur. Elles retiennent d'une manière très-tenace une partie du précipitant que l'on ne parvient pas à enlever en lavant le précipité sur un filtre; on les en débarrasse mieux en comprimant la gelée dans la main, la [illegible] encore et continuant ces opérations jusqu'à ce que le sel acquière une consistance fibreuse et devienne friable par la dessiccation. Les sels insolubles sont très-durs et constituent des masses cornées, hygrométriques et peu friables, prennent feu lorsqu'on les chauffe au contact de l'air, retiennent si obstinément leur eau qu'on ne parvient pas à les dessécher au-dessous de 140° ou 150° et se décomposent au-dessus de 200° (Chodney, Regnault).

On obtient le sel d'ammonium sous la forme d'une gelée incolore en dissolvant l'acide *pectique* dans l'ammoniaque et en précipitant la liqueur par l'alcool. Le sel de potassium s'obtient de la même manière. C'est une gelée qui devient fibreuse lorsqu'on la lave à l'alcool et qu'on la dessèche à 120°. L'eau le redissout et donne une solution neutre. Chodney a trouvé 18,89 pour 100 d'oxyde de potassium supposé anhydre K^2O, dans le sel desséché à 120°, et 20,0 pour 100 dans le sel desséché entre 150° et 160°. Le sel de sodium préparé par un procédé semblable constitue une gelée incolore qui, desséchée à 120°, renferme 13,73 pour 100 de sodium.

Le pectate de baryum se produit sous la forme d'une gelée incolore lorsqu'on ajoute du chlorure barytique à une dissolution d'acide *pectique* dans l'ammoniaque. Frémy l'a obtenu à l'état de pureté en traitant à froid, et à l'abri de l'air, une solution aqueuse de pectine par un grand excès d'eau de baryte. Il se forme alors un abondant précipité de pectosate barytique qui se transforme en pectate sous l'influence d'un excès de base. On recueille le précipité, on le lave avec soin et finalement on le dessèche en l'exposant d'abord dans le vide, puis dans une étuve chauffée à 120°. Il renferme 20,1 pour 100 de Ba''O.

Le sel de calcium se prépare comme celui de baryum; c'est une gelée transparente qui, desséchée à 120°, renferme 12,38, 12, 42 et 12,46 d'oxyde de carbone Ca''O.

Le sel de cuivre est une gelée verte qui renferme de 16,86 à 16,38 pour 100 d'oxyde de cuivre CuO. D'après Regnault, la composition de ce sel est variable. Le sel de plomb, préparé par double décomposition au moyen de l'acétate neutre de plomb et d'une solution ammoniacale d'acide *pectique*, contient des quantités très-variables d'acide *pectique* (34 à 60 pour 100 suivant Frémy). La matière organique renfermée dans ce précipité a donné à l'analyse: 42,9 à 45,2 pour 100 de carbone, 5,2 à 4,8 d'hydrogène et [illegible] d'oxygène. Le sel d'argent est difficile à obtenir pur. Regnault y a trouvé des quantités d'oxyde d'argent, variant de 37,7 à 41,0 d'oxyde d'argent.

Les résultats excessivement discordants qu'a fournis l'analyse des pectates ne permet de calculer, pour l'acide *pectique*, aucune formule probable.

— ACIDE PARAPECTIQUE $C^{24}H^{34}O^{23}$? Lorsqu'on fait bouillir pendant quelque temps l'acide *pectique* avec de l'eau, il passe à l'état d'acide parapectique qui se dissout. De même, les pectates se transforment en parapectates lorsqu'on les chauffe pendant plusieurs heures à [illegible] fait bouillir avec de l'eau. D'après Divers, l'acide parapectique se formerait [illegible] dans la décomposition spontanée de la pyroxyline. Mais nous avons déjà dit que, les chimistes ne possédant jusqu'à ce [illegible] les faits [illegible] M. [illegible].

L'acide parapectique est [illegible]

[illegible] de potasse.

[illegible]

$C^{24}H^{[illegible]}O^{23}$,

[illegible] K^2O. On obtient [illegible] Frémy en déduit la formule

[illegible]

qui manque [illegible], comme celle du [illegible] de l'acide parapectique [illegible].

—A[illegible] MÉTAPECTIQUE, $C^8H^{10}O^9$? Syn. Acide [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] tose. Toutes les substances *pectiques* sont susceptibles de se convertir, soit directement [illegible] [illegible] térieurement en acide métapectique sous l'in[illegible] [illegible] cium qui s'accumule dans les mélasses. On [illegible] ensuite évaporé à consistance sirupeuse et précipité par l'alcool. Le métapectate de cal[illegible] l'on opère. Ce sel, traité par l'oxalate ammo[illegible] autres substances, telles que de l'acide phosphorique et des matières colorantes. On ajoute d'abord de l'acétate de plomb à la liqueur pour précipiter ces substances étrangères en même temps que l'excès d'acide oxalique, on filtre et l'on ajoute de l'ammoniaque au liquide filtré, ce qui donne un abondant précipité de [illegible] drique, et en évaporant la liqueur après l'avoir filtrée, on obtient de l'acide métapecti[illegible] soluble dans l'eau et dépourvue de pouvoir rotatoire. Les solutions aqueuses de cet acide se recouvrent promptement de moisissures et se décomposent par une ébullition prolongée, avec production d'acide acétique et de substances ulmiques. L'acide métapectique réduit à l'ébullition le tartrate cupro-potassique ainsi que les sels d'argent et d'or. Les métapectates, à l'exception des sels basiques, sont tous solubles dans l'eau. L'acide aqueux décompose les carbonates alcalins et neutralise les bases énergiques.

Le métapectate de plomb se forme lorsqu'on ajoute du sous-acétate de plomb à une solution d'acide métapectique ; l'acétate neutre n'y fait naître aucun précipité. Les solutions aqueuses des métapectates alcalins, au contraire, précipitent aussi bien l'acétate neutre que le sous-acétate de plomb en donnant des précipités solubles dans un excès de réactif. Le sel obtenu par l'acide aqueux et l'acétate [illegible] de 67,5 à 68,8 [illegible] déduit pour ce sel la formule $C^8H^{10}Pb''^2O^9$ qui exige 67,2 pour 100 de Pb''O, mais qui manque absolument de contrôle. Dans d'au[illegible] 73,4 à 74,2 pour 100 d'oxyde de plomb et l'on a calculé la formule

$$[illegible]$$

qui manque de contrôle comme la précédente.

— ACIDE PYROPECTIQUE. Lorsqu'on chauffe à 200° la pectine ou quelconque de ses dérivés, la métapectine, la parapectine, l'acide pectosique, l'acide *pectique* ou l'acide [illegible] hydride carbonique, et il reste de l'acide pyropectique sous la forme d'une substance noire, insoluble dans l'eau et soluble dans les liqueurs alcalines. Cet acide renferme 51,3 pour 100 de carbone, 5,3 pour 100 d'hydrogène et 43,4 pour 100 d'oxygène. Frémy dé[illegible] Mais il est fort téméraire de donner une formule à un corps de cette nature, lorsqu'on ne possède aucun moyen de contrôle qui permette de s'assurer que l'on a affaire à un principe [illegible] Il est remarquable toutefois que l'acide noir ainsi obtenu renferme l'hydrogène et le car[illegible] on observe dans l'acide noir dérivé du sucre. L'acide pyropectique forme, d'après Fremy, des sels qui sont tous incristallisables.

VUES GÉNÉRALES SUR LES TRANSFORMATIONS DE LA PECTINE ET SUR LES RELATIONS MUTUELLES DES SUBSTANCES PECTIQUES. 1° La pectose [illegible] chlorhydrique étendu se convertit en pectine et, par une plus longue ébullition, en acide métapectique.

2° Bouillie avec un lait de chaux, elle se convertit en acide métapectique; probablement il se forme de l'acide *pectique* dans une [illegible]

3° La pectine, lorsqu'on abandonne à elle-même sa solution aqueuse, se transforme en [illegible] plus rapidement, et on peut observer la pro[illegible]

4° La pectine bouillie avec les acides con[illegible] calis concentrés.

[illegible] étendus. Les alcalis la font passer à l'état de pectates alcalins.

7° [illegible] tates alcalins sous l'influence des solutions alcalines.

8° [illegible] l'eau, soit pure, soit alcaline, ou lorsqu'on l'abandonne au contact de la pectose. Bouilli avec les alcalis aqueux, il forme de l'acide métapectique.

[illegible] l'acide *pectique* se change en acide parapectique. Cette transformation s'opère plus rapidement à la température de l'ébullition. Lorsqu'on le fait bouillir avec des liqueurs acides ou alcalines, il fournit de l'acide métapectique.

10° Au contact de l'eau, l'acide parapectique se convertit en acide métapectique.

11° L'acide métapectique ne se transforme plus en aucune autre substance du groupe *pectique*, mais il fournit de l'acide pyropectique sous l'influence de la chaleur.

PECTIS s. m. (pè-ktiss — du gr. *pektis*, filet). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant une vingtaine d'espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. Syn. de PECTIDIE, autre genre de vernoniées.

PECTOCARYE s. f. (pè-kto-ka-ri — du gr. *pêktos*, coagulé; *karuon*, noix). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

PECTOLITE s. f. (pè-kto-li-te — du gr. *pêktos*, coagulé; *lithos*, pierre). Minér. Silicate hydraté de sodium et de calcium, qu'on appelle aussi OSMÉLITE.

— **Encycl.** On donne le nom de *pectolite* [illegible] à un silicate hydraté de calcium et de sodium qui se trouve agrégé en cristaux aciculaires monocliniques, dont les angles sont très-voisins de ceux de la wollastonite et qui présentent un clivage parallèle à l'orthodiagonale. On rencontre aussi la *pectolite* en masses fibreuses, massives, rayonnées ou étoilées. Sa dureté égale 5, sa densité varie entre 2,68 et 2,74. Sa couleur est blanchâtre ou grisâtre avec un éclat soyeux ou subvitreux sur la surface cassée. Quelquefois elle est opaque, d'autres fois subtranslucide. Elle présente au toucher les mêmes caractères que la dysclasite. Elle fond au chalumeau en un verre transparent. L'acide chlorhydrique la décompose avec séparation de flocons de silice. Si on l'a calcinée avant de la soumettre à l'action de l'acide chlorhydrique, elle se gélatinise.

Les analyses de la *pectolite* correspondent assez bien à la formule

$$[illegible]$$

ou

$$(NaHCa''^2)Si^3O^9$$

ou

$$[illegible]$$

Cette formule exigerait, en effet, des nombres qui se rapprochent beaucoup de ceux donnés par l'analyse. Ygelström a cependant proposé la formule [illegible]

PECTONCULITE s. f. (pè-kton-ku-li-te — du lat. *pectunculus*, dimin. de *pecten*, peigne). Moll. Syn. de PECTINITE.

PECTOPHYTE s. m. (pè-kto-fi-te — du gr. *pêktos*, coagulé; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des hydrocotylées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou, sur le plateau d'Antisana.

PECTORAL, ALE adj. (pè-kto-ral, a-le — lat. *pectoralis*, de *pectus*, poitrine, qui se rapporte, selon Delâtre, au même radical que [illegible] *Pectus* signifierait donc proprement la partie du corps formée de plusieurs pièces solidement jointes ensemble). Anat. Qui appartient à la poitrine : *Muscles* PECTORAUX. ‖ Qui est situé sur la poitrine de l'animal : *Mamelles* PECTORALES. *Plumes* PECTORALES. *Nageoires* PECTORALES.

— Pharm. Qui est bon pour la poitrine et principalement pour la guérison des maladies de la poitrine, des poumons : *Vin* PECTORAL. [illegible] Fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. ‖ *Fruits pectoraux*, Dattes, jujubes, figues et raisins. ‖ *Espèces pectorales*, Feuilles sèches de diverses plantes mélangées.

— Liturg. *Croix pectorale*, Croix que les évêques et certains chanoines portent sur la poitrine.

— s. m. Hist. sacr. Pièce d'étoffe brodée et garnie de pierres précieuses, que le grand prêtre des Juifs portait sur sa poitrine.

— Armur. Partie de l'armure romaine qui protégeait le haut de la poitrine.

— [illegible]

— **Encycl.** Anat. *Muscle grand pectoral.* Ce [illegible] à la partie supérieure et antérieure de la poitrine. Il s'insère au bord antérieur de la clavicule, à la face antérieure du sternum, aux cartilages des deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième côtes, ainsi qu'à l'aponévrose abdominale. De ces différentes insertions, qui se font toutes par des fibres aponévrotiques, les fibres musculaires se dirigent, les unes de haut en bas, les autres horizontalement et d'autres de bas en haut, pour aller se réunir en un seul faisceau, très-fort, très-épais, qui s'implante sur le bord antérieur de la coulisse bicipitale de l'humérus. Le grand *pectoral* est recouvert par la mamelle et par la peau. Il recouvre à son tour le petit *pectoral*, le grand dentelé, le sternum, la partie la plus élevée du muscle grand droit de l'abdomen, les côtes et les muscles intercostaux. A l'aisselle, il forme la paroi antérieure de la cavité qu'on appelle creux de l'aisselle.

— *Usages.* Le grand *pectoral* agit de deux manières différentes, sur la poitrine et sur le bras. Lorsque l'humérus est fixe et que les fibres musculaires se contractent, elles entraînent en haut les côtes et le sternum, mouvement qui fait du grand *pectoral* un muscle inspirateur. Aussi voit-on fréquemment des individus qui, ayant la respiration difficile et très-gênée, saisissent fortement avec les mains un corps étranger pour fixer les membres et faciliter par là les mouvements respiratoires. Dans l'action de grimper, c'est le grand *pectoral* qui supporte en majeure partie le poids du corps. Quand le grand *pectoral* prend son point d'appui sur la poitrine, si le bras est élevé, il l'abaisse, et, s'il est abaissé, il lui fait exécuter un mouvement de rotation en dedans.

— *Muscle petit pectoral.* Ce muscle est situé au-dessous du précédent et le déborde un peu à sa partie inférieure. Il est de forme triangulaire, mince, aplati et dentelé sur son bord interne. Il naît des troisième, quatrième et cinquième côtes par trois languettes aponévrotiques, auxquelles succèdent bientôt trois faisceaux charnus qui se portent obliquement en haut et en dehors, convergent, se réunissent et viennent s'insérer par un tendon aplati au bord antérieur de l'apophyse coracoïde, près de son sommet. Ce muscle, lorsqu'il prend son point fixe sur les côtes, porte en avant et en bas le moignon de l'épaule; s'il se fixe à l'apophyse coracoïde, il relève les côtes et est, par conséquent, inspirateur.

PECTORALINE s. f. (pè-kto-ra-li-ne — dimin. du lat. *pectoralis*, pectoral). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des pandorinées, formé aux dépens des gonies.

PECTORILOQUE adj. (pè-kto-ri-lo-ke — rad. *pectoriloquie*). Méd. Qui présente le phénomène de la pectoriloquie : *Malade* PECTORILOQUE.

— Substantiv. : *Un* PECTORILOQUE.

PECTORILOQUIE s. f. (pè-kto-ri-lo-kuî — du lat. *pectus*, *pectoris*, poitrine; *loqui*, parler). Méd. Phénomène qui s'observe chez les phthisiques explorés à l'aide du stéthoscope et qui consiste en ce que la voix semble partir directement de la poitrine.

— **Encycl.** Ce nom a été donné par Laënnec à un mode particulier de résonnance de la voix dans la poitrine, lorsqu'on ausculte des malades atteints de certaines lésions, et dans lequel la voix vient frapper l'oreille de l'observateur comme si elle partait des parois mêmes du thorax. Lorsque l'inventeur immortel de l'auscultation eut découvert qu'il était possible de tirer, des bruits qui se passaient dans la poitrine pendant l'inspiration et pendant l'expiration, des indications d'une exactitude presque mathématique sur les lésions [illegible] il s'efforça de compléter sa découverte en cherchant quels signes pouvaient fournir la toux et la parole. Un jour qu'il auscultait, dans ce but, une jeune fille qu'il supposait atteinte d'une fièvre bilieuse et d'un catarrhe pulmonaire, et qu'il faisait parler la malade pendant que son stéthoscope était placé au-dessous de la clavicule droite, il lui sembla que la voix sortait directement de la poitrine et passait tout entière par le canal central de l'instrument. Ce phénomène était limité à une étendue d'environ 1 pouce carré. Il en tira immédiatement la conséquence que dans ce point existait une excavation pulmonaire, et la *pectoriloquie* prenait une place importante parmi les éléments du diagnostic des maladies de l'appareil respiratoire. Si, en effet, on fait parler, pendant qu'on l'ausculte, une personne dont la poitrine est saine, la voix produite par le larynx vient retentir dans la trachée et dans les ramifications bronchiques. Elle se propage ensuite dans le tissu [illegible] nettete de ses articulations, de sorte que l'oreille appliquée sur les parois de la poitrine [illegible] éclat, un retentissement voilé et quelquefois même, suivant les individus, une vibration confuse. Si, au contraire, le parenchyme est détruit dans une partie de son étendue et [illegible] mettra, sans altération, de l'air contenu dans les bronches à [illegible] et viendra frapper directement la paroi thoracique. L'oreille placée en regard percevra donc distinctement les sons. Toutes les causes capables de produire une excavation dans le tissu du poumon donneront lieu à la *pectoriloquie*. Pour Laënnec, ces causes sont les suivantes : 1° Le ramollissement et la fonte des tubercules, dans la phthisie pulmonaire; 2° la destruction d'une escarre gangréneuse; 3° un abcès péripneumonique; 4° des kystes pulmonaires ouverts dans les bronches; 5° les foyers apoplectiques. Les meilleures conditions pour la production de la *pectoriloquie* seront : la situation superficielle de la caverne, sa vacuité, sa communication facile avec les bronches, la densité de ses parois. Si la caverne est séparée des parois du thorax par une certaine épaisseur de tissu pulmonaire, si elle contient une certaine quantité de liquide, si ses parois sont molles et, par conséquent, peu vibrantes, on comprend que la netteté du phénomène pourra être plus ou moins altérée; c'est pourquoi Laënnec admettait trois espèces de *pectoriloquie* : parfaite, imparfaite, douteuse. Il peut encore arriver, d'après MM. Barth et Roger, qui ont poussé fort loin l'art de l'auscultation, que, chez des individus à voix forte, à parois thoraciques peu épaisses, les paroles retentissent nettement dans la cavité pectorale et frappent l'oreille comme si elles se produisaient précisément au point où l'on ausculte. Ces deux auteurs ont proposé de substituer au mot de *pectoriloquie*, l'expression de *voix caverneuse*, expression, dit M. le docteur Andry dans son *Traité d'auscultation et de percussion*, plus large, plus juste par conséquent, à l'occasion des cavernes et qui établit un rapport plus exact entre la modification vocale et les conditions matérielles qui la produisent. Toutefois, le mot *pectoriloquie* est resté dans la science, non-seulement comme un hommage rendu à son auteur, mais encore parce qu'il est, dans certains cas, d'une exacte vérité.

PECTORIQUE adj. (pè-ktô-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide particulier. V. PECTIQUE.

PECTOSE s. f. (pè-kto-ze. — V. l'étym. de *pectine*). Chim. Corps non isolé, qui existe dans un grand nombre de tissus végétaux.

PECTOSIQUE adj. (pè-kto-zi-ke — rad. *pectose*). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de la potasse sur la pectose.

PECTUS EST QUOD DISERTUM FACIT (*C'est le cœur qui fait l'éloquence*). Ce précepte de Quintilien a été éloquemment traduit par Vauvenargues : *Les grandes pensées viennent du cœur.* On ne saurait trop le répéter, le cœur est le siége, le foyer de l'éloquence. Malheur à l'orateur qui manque de sensibilité; il pourra feindre la douleur et mettre sur son visage le masque de la tristesse; mais on ne verra point couler de ses yeux ces larmes réelles et sincères, et par là même toujours victorieuses, qu'on demande au véritable orateur. Celui qui n'est pas sensible et se croit éloquent se trompe étrangement : il n'est qu'un vain et froid déclamateur. Cette belle pensée de Quintilien n'est au fond que le *si vis me flere, dolendum est primum* du poëte. Les auteurs qui citent cette locution latine remplacent souvent *disertum* par *disertos*.

« Les connaissances et les lumières ne sont rien si elles ne contribuent au bien-être de la société; la gloire qu'elles obtiennent n'est rien si elles ne nous procurent une félicité durable; les sciences sont méprisables lorsqu'elles sont stériles; elles sont détestables quand elles contredisent la vraie morale, qui, de toutes les sciences, nous intéresse le plus : *Pectus est quod disertos facit.* »

D'HOLBACH.

« Il y a dans l'expression des mœurs oratoires, des délicatesses et des mystères de langage qui ne peuvent être révélés à l'orateur que par son cœur, et que n'enseignent point les préceptes de rhétorique : *Pectus est quod disertos facit.* »

CHATEAUBRIAND.

« Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un moment pour remarquer ce que c'est que la véritable éloquence, celle qui vient de l'âme : *Pectus est quod disertum facit.* Cette expression simple et franche d'un grand et beau sentiment de citoyen n'a-t-elle pas déjà fait tomber toutes les arguties d'Eschine? »

LAHARPE.

PÉCUAIRE adj. (pé-ku-è-re — du lat. *pecus*, *pecoris*, bétail). Qui concerne les troupeaux. ‖ Vieux mot.

— s. m. Anc. cout. Fermier des pâturages qui appartenaient au fisc.

PÉCULAT s. m. (pé-ku-la — rad. *pécule*). Vol des deniers publics par ceux qui en ont le maniement : *Se rendre coupable de* PÉCULAT. *Être accusé de* PÉCULAT. *Dans le temps que les mœurs des Romains étaient pures, il n'y avait pas de loi particulière contre le* PÉCULAT. (Montesq.)

— **Encycl.** Hist. et Législ. On entend par *péculat* le crime commis par tout receveur ou dépositaire des deniers de l'État, qui se permet d'en disposer pour ses affaires personnelles ou pour subvenir aux besoins d'un autre.

« L'argent qu'il a reçu, dit Marion, et dont il est le gardien, doit être pour lui si sacré, qu'il n'y a aucun cas où il soit excusable de s'en être servi. Le besoin le plus pressant ne peut jamais l'y autoriser; [illegible] . État, pour les entreprises qui lui sont personnelles [illegible] trahi la confiance du souverain dont il reçoit [illegible] jusqu'au moment où il recevra des ordonnances tirées sur lui par le chef auquel il doit rendre ses comptes. Et, en effet, qui lui a assuré que demain, qu'aujourd'hui une opération [illegible] dit-il, une sûreté pour l'État contre les banqueroutes et les pertes qu'il pourrait essuyer; mais si sa superbe habitation allait devenir la proie des flammes, si des procès allaient jeter de l'incertitude sur ses possessions, faudrait-il que l'État fût victime de ses malheurs [illegible] Enfin, s'il est contre la probité d'exposer des [illegible] expresse et lorsque nous sommes payés pour n'en pas laisser échapper une parcelle sans son ordre. Le trésorier public doit considérer sa caisse comme une forteresse dont chaque écu est un [illegible] »

Le mot *péculat* vient du mot latin *peculatus*, qui dérive lui-même de *pecus*, bétail, parce que les monnaies des Romains portaient l'empreinte de figures d'animaux. La loi *Julia, de peculatu*, portée sous Jules César, comprenait sous le nom de *péculat* le vol des deniers publics et celui des choses saintes, considérant l'argent de la république comme aussi sacré que tout ce qui était destiné au culte divin et aux cérémonies religieuses.

Dans le principe, les coupables du crime de *péculat* furent punis de l'interdiction de l'eau et du feu, c'est-à-dire du bannissement; à cette peine succédèrent, suivant la qualité des personnes, la déportation et la condamnation aux mines.

Quelque sévère que fût la loi, à la fin de la république on fut obligé de fermer les yeux sur le *péculat* militaire; en vain Caton se plaignit de la licence des soldats et des généraux, sa voix ne fut pas entendue : « Les voleurs des citoyens, s'écriait l'illustre orateur, sont punis par une prison perpétuelle ou par le fouet, et ceux qui volent le public jouissent impunément du produit de leur larcin. » Mais que pouvaient les discours de Caton, alors que tout le monde était coupable? Tout le monde, sauf peut-être ceux [illegible] passer en jugement. Scipion l'Africain, accusé de *péculat* [illegible] dit-il, ce fut dans un semblable jour que je vainquis Amilcar et les Carthaginois. Suspendons nos querelles et rendons-nous au Capitole pour remercier les dieux protecteurs de la patrie. [illegible] les surpasser par mes actions. » Sous notre ancienne législation, la qualification de *péculat* n'était applicable qu'aux receveurs auxquels avait été confié le maniement des deniers royaux ou publics, ou aux officiers publics qui en étaient dépositaires. La plus ancienne ordonnance qui ait été rendue en France sur cette matière remonte au mois de juin 1532. Elle condamne à être pendus [illegible] qu'ils soient, qui se trouveront avoir falsifié [illegible] Aux termes de l'article 6 de cette ordonnance, le roi « entend que l'argent de ses finances ne soit employé à autre chose [illegible] affaires; et par ainsi s'il se trouve quelqu'un [illegible] marchandises, les applique à son profit particulier [illegible] peine que ci-dessus. » Cette ordonnance, qui avait été [illegible] des comptes et n'avait point été enregistrée au parlement, ne fut [illegible] fait très-justement observer qu'elle n'était pas [illegible] prêté sans intérêt, celui qui a falsifié des quittances [illegible] desobéissance.

En 1545, François Ier publia une ordonnance aux termes de laquelle « le crime de *péculat* sera puni par la confiscation de corps et de biens; que si le délinquant est noble, il sera privé de noblesse [illegible]

Des [illegible] Louis XIII.

[illegible] *péculat* seront punis de mort, sans que les juges puissent modérer cette peine, à peine d'interdiction et de répondre en leurs noms [illegible] de cette ordonnance, les infidélités et les déprédations commises par les gens de finances se multiplièrent à un tel point qu'on jugea nécessaire [illegible] *justice*. L'effroi produit par cette mesure fut si grand qu'on dut, par une déclaration du 18 septembre 1716, convertir en peines pécuniaires les peines capitales ou effectives que l'édit du mois de mars précédent avait permis aux juges d'infliger. La chambre de justice fut supprimée en 1717 et une amnistie générale vint rassurer l'esprit de tous les comptables.

Par le code pénal de 1791, tout fonctionnaire convaincu d'avoir détourné les deniers publics qui lui étaient confiés était puni de quinze années de fers.

Le nouveau code établit, pour l'application de la peine, une distinction entre les dépositaires comptables et les fonctionnaires ou officiers publics non comptables qui se trouvent dépositaires des deniers publics.

Pour qu'il y ait lieu, de nos jours, à l'application des peines contre le *péculat*, il est nécessaire : 1° Que le coupable soit fonctionnaire, percepteur, dépositaire ou comptable [illegible] qu'il soit fonctionnaire ou officier public, commis ou préposé, soit du gouvernement, soit des dépositaires publics (art. 173); 2° qu'il existe, dans le cas de l'article 169, un détournement ou une soustraction; dans le cas de l'article 173, une suppression, soustraction, destruction ou un détournement; 3° qu'il y ait eu fraude dans la soustraction, la suppression, [illegible] le fonctionnaire ou officier public ait eu entre les mains, en vertu de ses fonctions, les deniers, pièces ou titres; 5° que la soustraction, le détournement, la suppression ou la destruction aient causé ou pu causer un préjudice.

Aux termes de l'article 169 du code pénal, tout percepteur, tout commis à une perception, dépositaire ou comptable public, qui aura détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, ou effets actifs en tenant lieu, ou des pièces, titres, actes, effets mobiliers qui étaient entre ses mains, en vertu de ses fonctions, sera puni des travaux forcés à temps, etc.

Cette disposition est applicable à tout comptable ou dépositaire public, qui, en vertu de ses fonctions, a reçu des deniers ou des effets en tenant lieu. Ainsi, en sont passibles les receveurs des hospices qui détournent les deniers à eux confiés, les économes des lycées, les facteurs de la poste, etc., etc.

D'après l'article 173, tout juge, administrateur, fonctionnaire ou officier public qui aura détruit, supprimé, soustrait ou détourné les actes et titres dont il était dépositaire en cette qualité, ou qui lui auront été remis ou communiqués à raison de ses fonctions; tous agents, préposés ou commis, soit du gouvernement, soit des dépositaires publics, qui se seront rendus coupables des mêmes soustractions seront punis, etc.

La différence existant entre l'article 173 et l'article 169 consiste en ce que le premier concerne les fonctionnaires et officiers publics [illegible] 173 réprime la soustraction de pièces et de titres indépendamment de leur valeur monétaire; l'article 169 ne s'occupe de la soustraction de pièces qu'à raison de leur valeur monétaire. Mais remarquons que les dispositions [illegible] tournement ou soustraction de deniers, effets ou titres, suppression, destruction ou soustraction de pièces. Il ne suffirait donc pas d'un simple déficit dans la caisse du dépositaire, [illegible]

Suivant MM. Chauveau et Faustin Hélie, et cette [illegible] teurs, quand le déficit n'est pas reconnu par [illegible] d'elle. La cour de cassation s'est, du reste, prononcée dans ce sens par arrêt du 15 juillet 1852 [illegible] mande un sursis jusqu'au jour où le déficit [illegible] statuant sur le pourvoi, cassa l'arrêt du conseil par les motifs que l'accusé était poursuivi [illegible] blics, mais qu'il n'en pouvait être déclaré [illegible] qu'il eût été définitivement prononcé, le conseil de révision [illegible] de la juridiction militaire, ce qui était une [illegible]

Mais à qui appartient [illegible] tence du dépôt, lorsque le fonctionnaire incriminé le nie? C'est évidemment au juge saisi du principal; car cette question est une question incidente, accessoire, et *accessorium sequitur principale*.

[illegible] être établi conformément aux règles tracées par le code civil, c'est-à-dire par écrit, ou bien par un commencement de preuve par écrit et par témoins, quand il s'agit d'un dépôt supérieur à 150 francs. Le cas serait différent si la preuve écrite du dépôt était précisément l'objet de la suppression ou de la [illegible] rait plus alors de prouver l'existence d'un dépôt, mais la suppression du contrat lui-même; dans cette espèce, tous les genres de preuves admises en matière criminelle seraient applicables.

Là où l'intention criminelle n'existe pas, il n'y a point crime; or, comme la fraude est nécessaire pour constituer le crime de *péculat*, il est évident, bien que les articles 169 et 173 soient muets sur ce point, que la fraude doit être prouvée; mais, comme il s'agit ici de l'application d'un simple fait, les tribunaux ont la plus grande latitude; toutefois, ils devront rechercher des éléments sûrs pour guider leur conscience, s'attacher à des signes certains, tels que, par exemple, la fuite, la dénégation, l'insolvabilité du comptable.

Comme les articles 170, 171 et 172 graduent la peine [illegible] leur monétaire des actes, titres, soustraits ou supprimés, il est évident que la soustraction d'une pièce sans valeur ne saurait constituer le crime prévu par les articles 169 et 173. Ainsi, le détournement d'une simple copie dont l'original existerait ne pourrait donner naissance au crime de *péculat*.

Lorsque l'objet de la soustraction ou du détournement dépasse une valeur de 3.000 fr., le coupable est puni des travaux forcés à temps. La même peine est prononcée par l'article 170, quelle que soit la valeur des deniers ou titres, quand cette valeur égale ou excède, soit le tiers de la recette ou du dépôt, s'il s'agit de deniers ou effets reçus ou déposés, soit le cautionnement, s'il s'agit d'une recette ou d'un dépôt attaché à une place sujette à cautionnement, soit enfin le tiers du produit commun de la recette pendant un mois, s'il s'agit d'une recette formée de rentrées successives et non soumise au cautionnement.

Si les valeurs détournées ou soustraites sont au-dessous de 3.000 fr. et, en outre, inférieures aux quantités énoncées dans l'article 170, la peine est, d'après l'article 171, un emprisonnement de deux à cinq ans; en outre, le coupable est déclaré incapable d'exercer jamais aucune fonction publique. Enfin, l'article 172 ajoute à ces différentes condamnations [illegible] des restitutions et indemnités, et le minimum [illegible]

Cette amende proportionnelle n'est applicable [illegible] seraient poursuivis et punis en vertu de l'article 173, c'est-à-dire aux fonctionnaires et officiers publics non comptables.

PÉCULATEUR [illegible]

PÉCULE [illegible] duits constituant la principale richesse des peuples pasteurs et, par suite, leur moyen habituel d'échange, l'objet de leur ambition comme butin de guerre, la source des libéralités [illegible]

— Par ext. Ce qu'une personne en puissance [illegible]

— Encycl. [illegible] soit en économisant sur la maigre ration de [illegible] après que sa tâche quotidienne était achevée, [illegible] de leur [illegible] du droit [illegible] s étaient [illegible] l'esclavage, [illegible] la société antique, ils ne pouvaient nourrir l'espoir de racheter un jour leur liberté : le froid, la faim, les étrivières, les tortures, le [illegible] général, le seul *pécule* qui leur était réservé.

PÉCULIARITÉ [illegible] canon. Propriété personnelle défendue par les règles monastiques.

PÉCUNE [illegible] argent, parce que la première mon[illegible] Romains portait l'empreinte d'une [illegible] *pour concubine*. (Proudh.)

[illegible]

La Fontaine.

[illegible]

PÉCUNIAIRE adj. (pé-ku-ni-è-re. — rad. [illegible]

— Jurispr. [illegible] damné par la justice.

PÉCUNIAIREMENT [illegible]

PÉCUNIEUX, EUSE [illegible] *lence; soyez mieux que* PÉCUNIEUX, *soyez* [illegible]

PÉDAGNE [illegible]

PÉDAGOGIE [illegible]

— Encycl. [illegible] mais ces enfants n'étaient [illegible] de leur instruction proprem[illegible] mains, d'av[illegible] [illegible]

En [illegible] tation et [illegible] même temps discrédité le pédagogue et le

pédant. La réaction contre ces abus de l'autorité et du factice a fait tomber dans un autre excès, quand on a dit : « Il faut suivre la nature, » on croit avoir dit quelque chose et traduit le *Sequere naturam* des anciens. On parait ignorer que les anciens professaient que la nature se connait seulement par la science, et que par *suivre la nature* ils entendaient tout un vaste système d'éducation auquel des hommes comme Hippocrate, Démocrite, Platon ne dédaignaient pas de collaborer. Toute l'antiquité a été pénétrée du sentiment des dangers que présente la civilisation. Ils savaient que la civilisation outrée ramène à la sauvagerie; que l'extrême richesse des uns suppose l'extrême pauvreté des autres, que la force physique poussée jusqu'à l'athlétisme détourne du courage et de l'intelligence; que le sentiment excessif, dans les arts et dans les passions, se décompose en mœurs efféminées et en cruauté. Bref, les Grecs n'abandonnaient rien à ce hasard et à cet aveuglement que nous avons colorés du nom d'inspiration, ils traitaient tout avec poids et mesure, et surtout les questions de *pédagogie*. Ces anciens, qui marchaient nu-pieds ou qui conduisaient la charrue, mais qui étaient puissants comme des rois et riches de millions d'esclaves et de nuées de clients, avaient pour principale occupation de débattre des questions de politique, d'art et de morale. La *pédagogie* était chez eux le préambule nécessaire de toute science et de toute chose; il s'agissait, en effet, d'élever des enfants forts du corps et de l'esprit, en qui la puissance de la race ne dépérît point. Ces républicains, qui font les admirations de collège, étaient tous aristocrates. Des milliers d'êtres, plus méprisés que des bêtes de somme, passaient obscurément une vie misérable pour qu'un citoyen pût se former à loisir et en pleine liberté. Les épicuriens et les stoïciens, après le nivellement opéré par Alexandre et par ses successeurs les Romains, conçurent, chacun à leur manière, un plan d'éducation applicable à l'esclave aussi bien qu'à l'homme libre. Mais, leur idéal étant une certaine immobilité appelée par les uns volupté et par les autres vertu, cette *pédagogie* ne formait que des individus, et non des citoyens. La ruine de l'idée de patrie et l'abaissement de la politique restreignirent la *pédagogie* à un cours d'indifférence épicurienne ou stoïcienne. On n'avait que faire, dès lors, de la force physique : Épicure et Zénon supprimaient le gymnase. Épicure, adoré d'ailleurs comme un dieu, avait rédigé un Évangile intitulé : *Idées fondamentales et maîtresses*, qui épargnait à ses disciples toute fatigue de tête. Les stoïciens laissaient une certaine activité à l'esprit qui, selon Cicéron, avait fort à faire au milieu des broussailles et des ronces de leur logique.

Tout l'effort du moyen âge se borna à retrouver quelques théories du stoïcisme, par exemple le nominalisme de Roscelin. Toute la *pédagogie* était réduite à la scolastique. Un épisode du roman d'Héloïse et Abailard nous apprend comment les professeurs corrigeaient leurs élèves, sans distinction de sexe. A la Renaissance, sous l'instigation des *mercuriali*, refleurirent les gymnases et tous les exercices de la Grèce, intellectuels et physiques. Aucune époque ne reverra des hommes d'une éducation encyclopédique comme les Buonarotti et les Vinci, d'une énergie égale à celle des Marlowe et des Spenser, d'action et de parole comme les Cervantes et les Camoens. Sauf en Hollande, où un peuple entier s'est formé, la Renaissance n'a produit que des individualités. Un Montaigne, un Locke et, plus tard, un Fénelon se proposent d'élever des fils de rois, des princes, des gentilshommes : des citoyens, jamais. Rabelais a abordé la question au chapitre XI de *Gargantua* (*De l'adolescence de Gargantua*). La critique de l'éducation du temps est faite de main de maître aux chapitres XIV, XV, XIX, XX du même ouvrage. Les règles de la véritable *pédagogie* sont décrites et appliquées aux chapitres XXIII et XXIX de *Gargantua*; Rabelais revient sur ce sujet favori aux chapitres VI, VII, VIII de *Pantagruel*. Tout le monde sait que, du chapitre LII au chapitre LVIII de *Gargantua*, Rabelais a décrit la manière de vivre des thélémites, ces hôtes de la fameuse abbaye de Thélème, dont la règle ne portait que cette clause : *Fais ce que tu voudras*. Le bon sens et la modération ont dicté ces pages, que l'on comprend si mal, parce qu'on y cherche trop ce qu'elles peuvent contenir de science. Longtemps après Rabelais, Condillac et Mably ont fait des traités d'éducation, mais, non-seulement ils se préoccupent d'instruire surtout les princes, ils s'adressent, de plus, à un enfant déjà formé, dont la raison est formée déjà. Il faut aller à Rousseau pour trouver un cours de *pédagogie* complet. Son *Émile* n'est pas autre chose. Malgré le paradoxe faux de son début : « Tout est bien en sortant des mains de la nature; [illegible] des hommes, » l'*Émile* [illegible] et les plus [illegible] de *pédagogie*. Pestalozzi, qui [illegible] toutes les rêveries de Fourier, Jacotot, dont le système interrogatif vaut mieux [illegible] toutes [illegible] M. Vacée, Mme Remusat, Mme Marie Pape-Carpentier ont fait une science [illegible]. Les [illegible] toute une partie de l'hygiène à la *pédagogie*. M. de Fruville, dans un livre ingénieux, a essayé d'apprendre aux parents quelles sont les conditions les meilleures pour procréer, et il a rendu évidente une vérité obscure avant lui, qu'il devait exister pour l'enfant qui n'est pas encore ne une éducation antérieure à sa naissance.

Malgré cet ordre imposant de travaux et d'idées, la *pédagogie* ne pourra être définitivement constituée que du jour où la société sera réglée par la volonté humaine et selon les besoins de ses membres, du jour où la société passera tout entière de la théorie à la pratique. Il est certain qu'une éducation inégalement répartie, qu'une instruction ici primaire, là secondaire, supérieure pour une infime minorité, ne saurait répondre au programme d'une *pédagogie* digne d'un peuple libre. De grands problèmes sont encore pendants. Voici qu'on agite la question épineuse de l'émancipation de la femme et que, par suite, on met en discussion le sort de l'enfant. D'un autre côté, l'éducation appartient-elle au père ou à la patrie? Doit-elle être privée ou publique? L'avenir de la *pédagogie* est de cette façon intimement lié à la politique et au progrès des sciences sociales. Nous ne pouvons qu'émettre le vœu qu'on ne sépare pas ce qui doit être joint et qu'on ne réunisse pas ce qui doit être séparé. Beaucoup s'imaginent pouvoir reconstituer la société avec l'homme isolé, un atome, tandis que la dernière molécule vivante, en laquelle on puisse retrouver encore l'image d'une société réelle, ce n'est pas l'homme seul, c'est la famille. Profondes paroles d'un socialiste qui doit méditer notre époque.

Nous ne nous occuperons pas ici de ce qui se passe dans les collèges. L'important pour un bon père qui a été forcé de mettre son fils, pendant le jour, à une école quelconque, c'est de pouvoir se rendre compte chaque soir des progrès faits, effacer les mauvais plis et faire prendre les bonnes habitudes.

Quelle opinion faut-il avoir des enfants? Aucune, si elle doit être systématique. En naissant, l'enfant n'a que des besoins. Notre caractère n'est pas autre chose que notre première habitude, disait Helvétius. La mère ou la nourrice, par la manière intelligente ou non dont elle satisfait les besoins de l'enfant, commence bien ou mal son caractère. Il ne faut pas croire que les enfants soient bons, ni qu'ils soient méchants; c'est une erreur de les supposer raisonnables et aussi d'imaginer qu'ils n'ont aucune raison. Il est également faux de penser qu'ils sont une cire molle et d'imaginer que l'éducation n'a aucune prise sur eux. L'enfant, qui en naissant est si peu de chose et qui est déjà une personne à deux ans, est nécessairement égoïste, c'est-à-dire uniquement occupé de vivre, d'acquérir, de voir, d'entendre et de répéter. Rien n'égale son activité, sa puissance d'observation, la vivacité de ses besoins, si ce n'est leur mobilité. Il est très-intelligent et aucunement raisonnable. C'est un animal qui a des dispositions et des instincts d'un ordre complexe, mais ce n'est pas du tout un petit homme. Ce qui a pu faire tomber dans cette erreur, c'est que, dans un siècle où il n'y a plus d'enfants parmi les enfants, il se rencontre aussi peu d'hommes parmi les hommes. Quelques partisans outrés de Gall ou de Lavater ont prétendu que tout vient des organes, ce qui est faux si on n'ajoute pas que les organes sont perfectibles. Cette exagération en a entraîné une autre, qui consiste à croire que les enfants sont absolument ce que l'éducation les a faits. La vérité se tient au milieu de ces deux extrêmes. Il est impossible de nier que certains enfants naissent mal conformés qui, par l'éducation, arrivent à ressembler au commun des mortels, et que d'autres, nés dans de meilleures conditions, ne font rien qui vaille, parce qu'ils ont été dirigés maladroitement. Il faut faire la part de la nature et la part de l'éducation. La nature donne des forces de telle ou telle qualité, en telle ou telle quantité. C'est à l'éducation de donner à ces forces une direction morale et intellectuelle en rapport avec les nécessités du milieu social et dans la tendance de son perfectionnement possible. En matière de *pédagogie*, tout système est dangereux et faux et les plus louables intentions. Quel que soit l'enfant, il est mobile. Cette mobilité est le grand ressort qu'il ne faut pas casser pour y substituer l'uniformité qu'apporte avec lui tout système. Il vaut mieux n'avoir aucune idée sur l'enfance en général et sur son enfant en particulier qu'en avoir une absolue. Si les femmes réussissent mieux que les hommes à élever les enfants, c'est qu'elles sont mobiles comme leurs élèves et qu'elles ont la grande supériorité de les aimer au jour le jour, ce qui réserve l'avenir.

— *De la première et de la seconde enfance.* La première enfance, qui conduit l'enfant jusqu'à six ou sept ans, est celle dont personne ne s'occupe, et c'est cependant la période difficile et véritablement critique, pendant laquelle l'enfant s'est appris à marcher bien ou mal, à parler, à penser, à juger bien ou mal. A partir de sept ans, le caractère, les aptitudes, le cœur d'un enfant se laissent retoucher, au plus modifier, mais sont trop accentués pour qu'on puisse les refaire, s'ils sont mauvais. Il faut consacrer son existence entière à la science pour pouvoir doubler, pendant le reste de son existence, le nombre des notions qu'on avait à l'âge de sept ans. Et si une éducation normale existait pour la première enfance, un enfant de sept ans posséderait toutes les notions fondamentales des « choses, » suivant l'heureuse expression de Mme Marie Pape-Carpentier. Le reste de sa vie se passerait à les consolider, à les raisonner, à les combiner, à les théoriser et à mettre en pratique les conceptions nouvelles qui se dégageraient de cet ensemble harmonieux. Pourquoi le collégien méprise-t-il son Homère, son Virgile et son La Fontaine? Parce qu'il ne voit que des mots dans ces chefs-d'œuvre. Et pourquoi ne voit-il que des mots? C'est qu'il ignore les choses. Sans fatigue, en se promenant, un enfant peut apprendre la forme, le nom, l'utilité des animaux, des plantes, des minéraux, des astres, des étoiles, des nuages, des vents, des couches géologiques, etc., c'est-à-dire savoir ce qu'ignorent les neuf dixièmes des hommes dits instruits. Et si l'enfant a le bonheur d'être élevé au milieu d'une famille intelligente et bonne, il aura tout autant d'idées et de sentiments justes sur les rapports des hommes entre eux. Rousseau, Fénelon et Montaigne sont tombés d'accord sur ce point capital de l'importance de la première enfance quand ils disent, le premier : « L'éducation de l'homme commence à sa naissance; » le second : « Les premières habitudes sont les plus fortes; » le troisième : « Je trouve que nos plus grands vices prennent leur pli dès notre plus tendre enfance, et notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. »

— *Du père et de la mère.* Mme Campan dit avec raison qu'un accord parfait entre le père et la mère est la première base de l'éducation. Mais cet accord ne peut exister sans l'amour; l'amour, sans l'estime, et l'estime, sans la suprématie reconnue du mari, selon les vues duquel la maison et l'enfant doivent marcher. Là où manque l'une de ces conditions indispensables, le discord existe et c'est l'enfant qui en supporte toutes les conséquences. Si les parents savaient qu'il n'est pas une de leurs dissensions qui ne déchire ou gâte quelque chose du présent et de l'avenir de leur enfant, il y aurait peut-être moins de mariages, mais ils seraient meilleurs. Si on suppose que l'accord existe entre le père et la mère, ils reste à se demander dans quelle vue ils élèveront l'enfant. Ordinairement, le père qui a eu à souffrir de la sévérité de ses parents est trop indulgent pour ses enfants. Celui qui a regretté mille fois qu'on n'ait pas réprimé ses passions élève les siens sous un joug de plomb. Le savant qui a réussi veut ordinairement que son fils cultive la science et non pas toutes sciences, mais celle qui est la spécialité paternelle. Tout aussi fréquemment, l'artiste que son art n'a point nourri empêchera son fils d'être artiste avec plus d'énergie que ne mettraient, en pareille occasion, des parents enrichis par le commerce. Le point de vue commun de toutes ces divergences en fait d'éducation, c'est l'égoïsme, dont il est si difficile à des parents de se défaire, tant il est masqué par la pureté des intentions. La loi est cependant évidente : il faut élever l'enfant pour lui-même, développer ses aptitudes au fur et à mesure qu'elles se montrent, mettre l'enfant à même d'être savant ou artiste, homme de théorie ou de pratique, mener tout de front, afin que la raison condense l'imagination et que l'imagination féconde la raison. Il ne faut pas considérer ses enfants comme des prolongements de soi-même, ni croire qu'on revit absolument en eux. La mère doit se dire qu'elle élève sa fille pour un homme qu'elle ne connaît pas et que sa fille doit un jour aimer plus que ses parents. Le père doit se répéter tout aussi souvent que son fils sera peut-être son antipode dans la vie pratique, son adversaire en théorie; que jamais par la force, par l'insinuation, par la séquestration morale et intellectuelle, il n'en fera un autre lui-même. Les fils qui tournent autrement que les pères n'ont voulu font ainsi la critique en action de l'éducation incomplète qu'ils ont reçue et des prétentions illogiques qu'avaient leurs pères sur leur destinée.

Un père et une mère doivent s'entendre sur ce qui regarde leur fils, derrière la toile, sans que l'enfant soit dans les coulisses. Ils ne doivent jamais se déjuger. L'enfant, par suite de sa bienheureuse mobilité, a des instants où il se repose, où il n'observe plus, où il est disposé à accueillir tout changement. Les parents profitent de ces entre-temps indiqués par la nature pour modifier leur ligne de conduite. Quoi que fasse l'enfant de bien ou de mal, après l'éloge qu'on lui donne s'il n'est pas vaniteux, après le blâme ou la punition, il ne faut jamais revenir sur ce passé. C'est en *pédagogie* surtout que le *non bis in idem* est un axiome. Les parents se montrent bons, faciles, ouverts; mais cette bonté, cette facilité d'humeur, cette franchise heureuse du visage et de la parole doivent disparaître tout d'un coup dès que l'enfant a mal agi : il faut, en effet, qu'il perde quelque chose à se mal conduire. Un enfant bien élevé cherche aussitôt à regagner le sourire de ses parents et il vit suspendu à leur figure pour lire leur contentement ou leur mécontentement. En leur absence, la pensée qu'il les contenterait est un stimulant à bien agir; la pensée qu'ils seraient chagrins s'ils le voyaient le détourne avant ou le châtie après la faute. Tel est l'idéal des relations de parents à enfants.

— *Punitions.* L'axiome du *non bis in idem* contient la défense des gronderies, des prédictions sinistres, dont les parents sont ordinairement si prodigues. Les enfants trop grondés se butent ou se roidissent, conçoivent la plus affreuse opinion d'eux-mêmes ou de leurs parents, quelquefois de leurs parents et d'eux-mêmes, ce qui n'empêche pas qu'un orgueil maladif et malsain ne puisse venir rendre irrémédiables ce pessimisme et cette misanthropie précoces. L'enfant trop frappé s'accoutume aux coups et fait des calculs de ce genre : « Dix coups de canne que je sentirai si je vole deux sous, ou bien une raclée que je ne sentirai pas, tant elle sera forte, si je prends la bourse : une, deux, trois, je prends la bourse. » L'éducation bien entendue doit multiplier et varier ses modes de récompense comme ses moyens de punir. Il faut viser à récompenser et à punir moralement : la récompense physique, c'est l'argent, qu'il faut bannir tout à fait des relations de parents à fils; la punition physique, ce sont les coups, qu'il faut s'appliquer à proscrire. Les hommes qui, arrivés à l'âge mûr, ont conservé un souvenir sincère et affectueux de leur père vous diront que le père ne frappait jamais, mais cependant que, dans telle circonstance grave, avec tous les signes d'une colère et d'un chagrin immenses, le père leur a administré une correction qu'ils n'ont jamais oubliée. Il faudrait ne jamais employer les coups. Le pain sec, fréquemment employé, est de l'homicide en pilule, comme dit Alexandre Dumas fils; la privation d'un dessert suffit dans certains cas. Resterait le fouet pour les petits enfants et le soufflet pour les grands. Mais ce genre de correction, admis par certains pédagogues, doit-être également proscrit de toute éducation. Un enfant bien élevé qui, dans une famille pauvre, casse un objet de valeur est suffisamment puni; celui qui a fait une chute l'est également par le fait lui-même. Ce ne sont pas là des fautes. De même, des parents intelligents s'arrangent pour que l'enfant soit puni ou récompensé par les conséquences de ses actes. L'expérience acquise de cette manière est la seule vraie. Tu as manqué de mémoire, de prévision, d'affabilité; répare ta faute ou souffre des conséquences. Mais il peut se faire que l'enfant, gâté en bas âge, soit insensible au contentement, au mécontentement des parents. Dans ce cas, il ne reste plus qu'un moyen à employer, c'est de le dépayser. Puisque les parents ont été au-dessous de leur tâche, ils doivent la confier à des étrangers. Un ami vaut mieux qu'un professeur; une famille que la pension. Mais les enfants gagnent beaucoup à se fréquenter. On essayera de trouver une famille qui recevra l'enfant matin et soir, une école où il passera la journée.

— *Difficulté principale de toute éducation.* Cette difficulté gît dans le contre-coup des misères sociales. Incomplètement instruits, éduqués au rebours du bon sens et de la nature, les parents, pour la plupart, n'ont pas le goût de l'éducation et ne veulent pas se corriger eux-mêmes. Et ce défaut existe plus peut-être dans les hautes classes de la société. Tiraillés par toutes les nécessités de la vie, les autres parents n'ont plus la force de recommencer une nouvelle lutte chez eux. C'est ainsi que les nations gaspillent les forces de l'enfance, leur avenir. V. ÉDUCATION, INSTRUCTION, ENSEIGNEMENT.

PÉDAGOGIQUE adj. (pé-da-go-ji-ke — rad. *pédagogie*). Qui appartient, qui a rapport à la pédagogie : *Méthode* PÉDAGOGIQUE. *Le secret de l'art* PÉDAGOGIQUE *est de faire penser, de faire produire, d'accoucher l'esprit de l'enfant.* (Vacherot.)

— Qui est propre à un pédagogue, à un homme infatué de sa science : *Un ton* PÉDAGOGIQUE.

— s. f. Syn. de PÉDAGOGIE.

PÉDAGOGIQUEMENT adv. (pé-da-go-ji-ke-man — rad. *pédagogique*). A la manière des pédagogues : *Pérorer* PÉDAGOGIQUEMENT.

PÉDAGOGISME s. m. (pé-da-go-ji-sme — rad. *pédagogue*). Manières de pédagogue, de l'homme infatué de sa science.

PÉDAGOGUE s. m. (pé-da-go-ghe — lat. *pædagogus*; du grec *paidagôgos*, formé de *pais*, enfant, et de *agein*, conduire. Delâtre prétend que le grec *pais* est un mot né spontanément sur le sol grec, de la racine sanscrite *pû*, qui joint à la signification active de nourrir le sens neutre de croître, grandir, grossir. Pictet croit que le grec *pais*, thème *paid*, pour *pafid*, avec digamma, se rattache à la racine sanscrite *pû*, purifier, d'où aussi le sanscrit *putra*, latin *puer*, fils, armoricain *paotr*. Pictet recourt pour ce mot à une explication qu'il emprunte directement à la vie de famille : le fils et la fille étaient tout simplement ceux dont l'office consistait à nettoyer ou à laver, soit la maison ou l'étable, soit les ustensiles de ménage ou les vêtements, peut-être aussi à vanner le grain; comparez *pava*, *pavana*, vannage, etc. : fonctions naturellement dévolues aux enfants qui restaient avec la mère, tandis que le père vaquait aux soins du troupeau ou au travail

des champs). Précepteur, maître qui instruit, qui élève des enfants : *J'étais fort satisfait de mon poste, j'y avais tous les agréments qu'un* PÉDAGOGUE *puisse trouver dans une maison.* (Le Sage.) *Il faut reprendre les écarts d'une jeunesse imprudente avec la fermeté et la tendre sollicitude d'un père, et non avec la farouche sévérité d'un* PÉDAGOGUE. (Dupanl.) ‖ Ne se dit plus guère qu'en mauvaise part.

— Par ext. Homme qui fait parade de sa science, qui la montre avec affectation. ‖ Homme qui s'ingère de reprendre, de censurer les autres : *S'ériger en* PÉDAGOGUE. *Faire le* PÉDAGOGUE.

. . . . Et pourquoi, s'il vous plaît,
Lui donner un savant, qui sans cesse épilogue?
Il lui faut un mari, non pas un *pédagogue*.
MOLIÈRE.

— Antiq. Esclave qui conduisait à l'école les enfants de ses maîtres.

— Adjectiv. Qui convient, qui est propre aux pédagogues : *Prendre un ton* PÉDAGOGUE.

PÉDAIRE s. f. (pé-de-re — du lat. *pes, pedis*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, comprenant deux espèces, qui vivent au Sénégal.

PÉDAIRE s. m. (pé-de-re — lat. *pedarius ;* formé de *pes, pedis*, pied). Antiq. rom. Nom donné aux sénateurs qui, n'étant pas encore inscrits par les censeurs, ne pouvaient voter qu'en venant se ranger auprès des sénateurs dont ils voulaient appuyer le vote.

— **Encycl.** V. SÉNATEURS PÉDAIRES.

PÉDALE s. f. (pé-da-le — du lat. *pedalis*, du pied ; de *pes*, pied, qui se rattache à la racine sanscrite *pad*, aller). Gros tuyau d'orgue ou basse d'un autre instrument, que l'on fait sonner à l'aide d'une touche qu'on baisse avec le pied; touche que l'on baisse de cette façon : PÉDALE *de bombarde.* PÉDALE *de trompette.* PÉDALE *de clairon. Clavier de* PÉDALES. ‖ Nom donné aussi à des leviers qu'on manœuvre avec le pied, pour élever les cordes de la harpe, et à des touches de piano qu'on manœuvre de même, pour modifier les qualités des sons de cet instrument. ‖ Note de basse tenue très-longtemps. ‖ Partie de la fugue qui précède et prépare la cadence finale.

— Fam. *Ronfler comme une pédale d'orgue*, Ronfler très-bruyamment :

Coligny, au lit étendu,
Reposait son individu
Et *ronflait comme la pédale*
De l'orgue d'une cathédrale.
(*Henriade travestie.*)

— **Techn.** Espèce de levier que le tisseur fait mouvoir avec le pied pour former l'ouverture de la chaîne, au moment où il veut lancer la navette. ‖ On l'appelle plus ordinairement MARCHE ou MARCHETTE. ‖ Morceau de bois que l'on abaisse avec le pied, pour imprimer un mouvement de rotation à un appareil quelconque : *La* PÉDALE *d'un tour, d'une meule de rémouleur.*

— **Encycl.** Mus. Dans la composition musicale, on donne le nom de *pédale* à une note placée dans la basse et qui se prolonge avec persistance, tandis que les parties supérieures produisent une harmonie souvent complétement indépendante de cette note obstinée. Au point de vue de la technique scolastique, lorsqu'une note se fait entendre aussi longtemps à la basse, mais qu'elle fait constamment partie intégrante de tous les accords entendus, elle ne mérite plus, en quelque sorte, le nom de *pédale*. « Le caractère distinctif de la *pédale*, dit M. Reber, est d'être ou de pouvoir être une note étrangère à l'un ou à plusieurs des accords placés au-dessus d'elle. Toutefois, on est généralement convenu d'appeler aussi *pédale* toute tenue persistante de la basse, lors même qu'elle est note intégrante de tous les accords frappés pendant sa durée; il en résulte que les résolutions exceptionnelles de certaines dissonances ainsi que de certaines suspensions se maintenant en place sont souvent confondues, par beaucoup de théoriciens, avec la vraie *pédale*. A la vérité, quelle que soit l'extension qu'on donne à ce terme, il est à remarquer que toute dissonance produite par la *pédale* a cela de particulier que ce n'est pas la *pédale* elle-même qui semble note dissonante, mais que l'effet dissonant paraît plutôt causé par une ou plusieurs des notes superposées à la *pédale*, et que celle-ci, par son immobilité, conserve la puissance tonale et finit toujours par forcer les autres parties à revenir concorder avec elle, dès que ces parties tendent à s'égarer trop longtemps dans des harmonies qui lui sont étrangères. Cette particularité explique pourquoi on se méprend aisément sur le caractère distinctif que donne à la *pédale* sa qualité de note accidentelle et pourquoi on désigne volontiers du même terme toute espèce de note qui reste immobile pendant la succession de plusieurs accords; d'ailleurs, l'origine de cette dénomination générale de *pédale* remonte à certains jeux de l'orgue, ou ces sortes de notes sont ordinairement produites par le moyen d'un clavier qui se joue avec les pieds. »

En raison de la force tonale qui lui est particulière, la note qui constitue la *pédale* doit toujours être, soit la tonique, soit la dominante du ton établi; mais c'est particulièrement comme tonique ou dominante du ton principal, du ton primitif qu'elle est le plus usitée. Dans ce dernier cas, la *pédale* est souvent fort longue, surtout quand elle occupe la dominante, parce que, comme conclusion, elle offre la ressource de la cadence parfaite. Généralement, la *pédale* fournit une des notes réelles de l'accord par lequel elle débute ; en tout cas, elle doit faire partie intégrante de l'accord sur lequel elle se termine; les exceptions à cette règle sont, en quelque sorte, des excentricités, et le style rigoureux ou seulement sévère les proscrit formellement. Lorsqu'une *pédale* est bien établie, on peut moduler complétement pendant sa durée, de telle sorte qu'elle devienne une note appartenant à un autre ton que celui où elle a commencé, mais pourvu toujours qu'elle forme une note intégrante du dernier accord sur lequel elle se fait entendre.

Il faut remarquer que l'enchaînement des accords placés sur une *pédale* doit être parfaitement correct, en dehors d'elle-même; la basse, en effet, ne compte plus alors comme basse, et c'est la partie la plus rapprochée d'elle, la plus grave après elle, qui remplit son office et sert de véritable basse, excepté pour les passages où la *pédale* devient note réelle de l'accord. Disons, enfin, que la *pédale* peut être doublée à l'une des parties supérieures, et qu'il arrive parfois que la tonique et la dominante peuvent être prolongées simultanément, ce qui constitue une double *pédale*.

En dehors de la vraie *pédale*, placée à la basse, et qui vient d'être suffisamment caractérisée, le plus grand nombre des théoriciens reconnaît un autre genre de *pédale*, se produisant sous deux formes diverses et prenant, selon le cas, le nom de *pédale supérieure* ou de *pédale médiane*, ce nom de *pédale* lui étant donné par analogie. « Mais on abuse beaucoup de cette dénomination, dit M. Reber, et on ne doit pas perdre de vue le caractère distinctif de la *pédale*, quelle que soit d'ailleurs la partie qui la contient. De fait, les *pédales* effectives, soit supérieures (c'est-à-dire placées dans la partie supérieure extrême), soit médiaires (c'est-à-dire placées dans une partie intermédiaire), sont extrêmement rares; elles sont ordinairement de courte durée, ne permettent jamais une grande variété d'accords et semblent, en tout cas, exclure deux accords consécutifs qui leur soient étrangers. »

Ces sortes de *pédales* sont particulièrement dures lorsqu'une des notes intégrantes de l'harmonie vient les toucher à distance de demi-ton, surtout de demi-ton inférieur, qu'il soit simple ou redoublé. Le mauvais effet qui en résulte ne peut être atténué, en partie, qu'en donnant une valeur brève à la note réelle et en ne la plaçant que sur les temps faibles ou sur la partie faible d'un temps. Quelquefois, cependant, ce genre de durée se fait accepter, avec une *pédale* supérieure, par l'intérêt ou par l'étrangeté d'un motif, ou par la persistance rhythmique d'un dessin constituant la *pédale*. La *pédale* médiaire, quoique généralement aussi dure que la *pédale* supérieure, peut cependant donner lieu à quelques effets passagers très-heureux; elle permet, par exemple, de pratiquer certains renversements des accords de onzième ou de treizième tonique, sans que ces accords impliquent le choc de seconde mineure entre la *pédale* et la note sensible; en d'autres termes, on est à même d'éviter, lors d'une *pédale* médiaire, qu'une note vienne choquer cette *pédale* à distance de demi-ton inférieur, puisqu'on a la faculté de placer cette note à distance de septième supérieure de la *pédale*.

La *pédale*, quoique employée souvent avec bonheur dans le style libre et dans la musique dramatique, est surtout de mise dans le style rigoureux et usitée dans la musique d'Église, la plus sévère de toutes. Elle est l'une des parties de l'harmonie les plus difficiles à traiter et, par conséquent, l'une de celles qui réclament le plus d'habileté. Toute fugue renferme une *pédale*, qui constitue l'un de ses fragments les plus importants.

Castil-Blaze cite, dans les œuvres de Cherubini, trois exemples de trois différentes *pédales* : *pédale* à la basse dans l'*Agnus Dei* de sa messe à trois voix; *pédale* médiaire ou *pédale* intérieure dans le début du finale des *Deux journées*, l'un des meilleurs opéras du maître, enfin, *pédale* supérieure dans le finale du premier acte d'*Elisa*. Cette dernière est soutenue simultanément par la cloche et les cors.

On donne le nom de *pédale* à toutes les parties d'un instrument qui se touchent avec les pieds.

L'orgue a un clavier de *pédales*, qui se compose d'une ou de deux octaves, et dont chaque touche porte le nom de *pédale*; on appelle aussi *pédales* les différents jeux qui répondent à ce clavier, et l'on dit : *pédale* de bombarde, *pédale* de huit pieds, *pédale* de seize pieds.

La harpe possède un certain nombre de *pédales* faisant office de leviers et qui servent à faire [illegible] la [illegible] de l'instrument. Ces [illegible] sont [illegible] de chaque côté de la cuvette, les unes à portée du pied droit, les autres du pied gauche, les crans pratiqués autour de cette cuvette servent à fixer les *pédales* lorsqu'on veut les accrocher. Une [illegible] tous les [illegible] octaves et élève chaque note d'un demi-ton; ainsi, la *pédale* de *fa* élève d'un demi-ton tous les *fa* de l'instrument; la *pédale* de *sol* produit le même effet sur tous les *sol*, et ainsi des autres. Accrocher la *pédale*, c'est la fixer dans l'un des crans de la cuvette, afin que, sans le secours du pied, la note à laquelle elle correspond soit augmentée d'un demi-ton pendant une partie ou même pendant tout le cours d'un morceau.

Le piano avait autrefois quatre et même cinq *pédales;* aujourd'hui, il n'en a plus que deux : l'une dite *sourdine*, destinée à affaiblir les sons; l'autre, au contraire, chargée de les augmenter. La première est placée à gauche de la seconde; toutes deux sont fixées en bas et au milieu de l'instrument.

— Mécan. On désigne sous le nom de *pédale* diverses sortes de leviers mis en mouvement avec le pied; telle est la *pédale* du rémouleur, qui sert à transformer un mouvement circulaire alternatif en mouvement circulaire continu; telles sont aussi les *pédales* de l'orgue, qui servent à ouvrir les tuyaux correspondant au clavier de *pédales;* celles de la harpe, au moyen desquelles on peut modifier le timbre et la sonorité de l'instrument; enfin, celles du piano, qui servent à élever ou à baisser le ton de la corde pincée. On emploie trois sortes de *pédales* : la *pédale* inférieure, qui est à la base; la *pédale* supérieure, qui donne un résultat opposé à celui de la première, et les *pédales* des parties intermédiaires.

PÉDALÉ, ÉE adj. (pé-da-lé — rad. *pédale*). Bot. Qui présente la forme ou l'aspect d'une pédale. Se dit surtout des feuilles dont le limbe présente deux nervures primaires égales, qui divergent latéralement, comme les pédales d'un piano.

PÉDALIE s. f. (pé-da-lî — rad. *pédale*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des pédalinées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *pédalies* sont des plantes à feuilles opposées, portées sur des pétioles glanduleux. Les fleurs, axillaires, presque solitaires, présentent un calice à cinq divisions; une corolle campanulée ou tubuleuse, à limbe partagé en cinq lobes inégaux; quatre étamines didynames, à filets velus à la base et à anthères géminées en croix, accompagnées d'une cinquième, réduite à un filet court et stérile; un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une noix tubéreuse, tétragone, à quatre angles épineux, à deux loges, dont chacune renferme une graine munie d'un arille. La *pédalie pourpre*, type du genre, est une plante annuelle, à feuilles ovales, obtuses, dentées, à fleurs petites et penchées; elle croît au Malabar et exhale, surtout dans ses fleurs, une forte odeur de musc. Si on la fait macérer dans l'eau, elle la rend épaisse et mucilagineuse.

PÉDALIFIDE adj. (pé-da-li-fi-de). Bot. Syn. de PÉDATIFIDE.

PÉDALIFORME adj. (pé-da-li-for-me — de *pédale*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une pédale.

PÉDALILOBÉ, ÉE adj. (pé-da-li-lo-bé — de *pédale*, et de *lobe*). Bot. V. PÉDATILOBÉ.

PÉDALINÉ, ÉE adj. (pé-da-li-né — rad. *pédalie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pédalie. ‖ On dit aussi PÉDALIACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pédalie : *Les* PÉDALINÉES *tiennent le milieu entre les gesnériacées et les bignoniacées.* (F. Hœfer.)

— **Encycl.** La famille des *pédalinées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées ou alternes, simples, souvent anguleuses ou sinuées, dépourvues de stipules; elles sont souvent parsemées de petites glandes groupées quatre par quatre. Les fleurs, solitaires ou réunies en épis ou en grappes à l'aisselle des feuilles, présentent un calice à cinq divisions presque égales, quelquefois fendu sur le côté; une corolle à gorge renflée, à limbe divisé en cinq lobes, groupés en deux lèvres; quatre étamines [illegible] d'une cinquième étamine rudimentaire; un ovaire libre, inséré sur un disque glanduleux, composé de deux [illegible] les, formant des loges dont le nombre varie d'une à huit et qui renferment chacune un ou plusieurs ovules étalés, dressés ou pendants; le style simple et [illegible] Le fruit [illegible] [illegible] bumen.

Cette famille, qui a [illegible] sésamées et les bignoniacées, renferme les [illegible] tent [illegible] un cer- tain nombre d'espèces sont cultivées comme plantes d'ornement.

PÉDALINERVÉ adj. [illegible] — de *pédale*, et de [illegible]. Bot. Qui a les nervures ramifiées en forme de pédale. ‖ On dit aussi PÉDALINERVÉ, ÉE.

PÉDALION s. m. [illegible] — rad. *pédale*). Mamm. App[illegible] de la peau qui garnit le bout de la queue des cétacés.

— Bot. Nom scientifique du genre pédalie.

PÉDALIPARTITE adj. [illegible] — de *pédale*, et de *parti, ite*). Bot. V. PÉDATIPARTITE.

PÉDALISÉQUÉ, ÉE adj. (pé-da-li-sé-ké — de *pédale*, et du lat. *secatus*, coupé). Bot. V. PÉDATISÉQUÉ.

PÉDANCHONE s. m. (pé-dan-ko-ne — du gr. *pais, paidos*, enfant; *agchô*, j'étouffe, j'étrangle). Méd. Angine [illegible], qui est particulière aux enfants.

PÉDANE s. m. (pé-da-ne — altérat. de *pet d'âne*). Bot. Nom vulgaire du chardon aux ânes ou onoporde. V. ce dernier mot.

PÉDANÉ adj. m. (pé-da-né — lat. *pedaneus*; *pedaneus judex*, juge inférieur, mot à mot juge à pied. Ces juges étaient ainsi nommés parce qu'ils jugeaient debout, n'ayant point de siège d'audience). Antiq. rom. Se disait d'un juge inférieur qui n'avait [illegible].

— Anc. législ. [illegible] autrefois, en France, à des juges subalternes qui jugeaient debout, n'ayant point de siège d'audience particulier.

PÉDANT, ANTE s. (pé-dan, an-te. — Ce mot signifiait dans le principe pédagogue, instructeur; c'est une forme participiale d'un verbe inusité *pædare*, romanisation du grec *paideuein*. Diez allègue en faveur de cette étymologie, du reste fort plausible en elle-même, le passage suivant de Varchi : « Quand j'étais jeune, les personnes chargées de l'instruction et de la conduite des enfants ne s'appelaient pas comme aujourd'hui *pedanti*, ni par un mot d'origine grecque *pedagogi*, mais par un vocable plus horrible, *repetitori*. » La signification actuelle du mot se déduit aisément du sens primitif. Le grec *paideuein*, instruire, est lui-même provenu de *pais, paidos*, enfant. V. PÉDAGOGUE). Maître d'école, professeur qui affecte de montrer sa science ou qui parle avec une solennité de mauvais goût : *Un* PÉDANT *de collége. Les* PÉDANTS *n'admettent l'éloquence que dans les discours oratoires.* (La Bruy.) PÉDANT! [illegible] *des mots selon l'essence des choses!* (Ch. Nod.). *Le* PÉDANT [illegible] (Senn.)

Je ne sais bête au monde pire
Que l'écolier, si ce n'est le pédant.
LA FONTAINE.

— Par ext. Personne qui affecte [illegible] savante, qui [illegible] tranchant : *Ce* PÉDANT [illegible] *tions. Rien de plus ridicule, de plus* [illegible] (La Bruy.) *Les* PÉDANTS [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] autres avec solennité [illegible] d'importance : *Cet* [illegible] *raison, prenant* [illegible] nan.)

[illegible]

FÉNELON [illegible]

[illegible]

— **Syn. Pédant, pédantesque** [illegible]

[illegible] du langage, du [illegible] littéraires : Le PÉDANT [illegible] PÉDANTESQUES [illegible] idées sous l'éclat des *mots.*

Pédant joué (LE), comédie en cinq actes, en prose, de Cyrano de Bergerac (1654). Cette pièce est surtout célèbre parce que [illegible] que lui a fait Molière d'une scène capitale des *Fourberies de Scapin*, [illegible]. Nous avons donné la scène de Molière (V. GALÈRE); voici un extrait de celle de Cyrano, qui est tout aussi [illegible].

CORBINELLI. [illegible] votre fils [illegible]

GRANGER (Geronte). Mon fils est mort ? Es-[illegible]

CORBINELLI. Non, [illegible] votre fils [illegible] n'est pas mort, mais il est entre les mains des Turcs.

GRANGER. Entre les mains des Turcs ? Soutiens-[illegible]

CORBINELLI. A peine étions-nous entrés en [illegible] la porte de Nesle au quai de l'École..., que nous avons été pris par une galère turque.

GRANGER. Eh ! de par le cornet retors de Triton, dieu marin, qui jamais ouït parler que [illegible] Saint-Cloud, qu'il y eût là des galères, des pirates et des écueils ?

CORBINELLI. C'est en cela que la chose est plus merveilleuse ; et quoiqu'on ne les ait point vus en France que là, qui sait s'ils ne sont point venus de Constantinople jusqu'ici [illegible] votre fils s'il ne se rachetait par de l'argent.

GRANGER. [illegible] Turc ? d'un Turc ! *Perge !*

CORBINELLI. Eh ! monsieur le Turc, lui ai-je dit, permettez-moi d'aller avertir son père qui vous [illegible] tout à l'heure sa rançon.

GRANGER. Tu ne devais pas parler de rançon ; ils se sont moqués de toi.

CORBINELLI. Au contraire, à ce mot il a un peu [illegible]

GRANGER. Que diable aller faire dans la galère d'un Turc...? Donne-moi le réceptacle des instruments de l'immortalité, *scriptorium scilicet.*

CORBINELLI. Qu'en désirez-vous faire ?

GRANGER. Écrire une lettre à ce Turc.

CORBINELLI. Ils se moqueront, par ma foi, de vous.

GRANGER. Va-t'en donc leur dire de ma part que je suis tout prêt de leur répondre, par-devant notaire, que le premier des leurs qui me tombera entre les mains, je le leur renverrai pour rien.... (Ah ! que diable, que diable aller faire dans cette galère ?) Ou dis-leur qu'autrement je m'en vais me plaindre à la justice....

CORBINELLI. Tout cela s'appelle dormir les yeux ouverts.

GRANGER. Faut-il être ruiné à l'âge où je suis ? Va-t'en avec Pasquier, prends le reste [illegible] dépense, [illegible] (Aller sans dessein dans une galère !) Prends tout le reliquat de cette [illegible] qu'il [illegible] restera employée en œuvres pies. (Dans la galère d'un Turc !) Bien, va-t'en. (Mais, misérable, dis-moi que diable allais-tu faire dans cette galère ?) Va prendre dans mes armoires le pourpoint découpé que quitta feu mon père l'année du grand hiver.

CORBINELLI. A quoi bon ces fariboles ? Vous n'y êtes pas. Il faut tout au moins 100 pistoles [illegible]

GRANGER. [illegible] Ah ! mon fils, ne tient-il qu'à ma vie pour conserver la tienne ? Mais 100 pistoles ! Corbinelli, va-t'en lui dire qu'il se laisse pendre sans dire mot. Cependant qu'il ne s'afflige point, car je les en ferai bien repentir.... S'en aller dans la galère d'un Turc ! Eh ! que faire, de par tous les diables, dans cette galère ? O galère, galère, tu mets ma bourse aux galères !

La scène si plaisante où Zerbinette raconte [illegible] soutirer de l'argent est également tout entière [illegible] *Pédant joué*, et [illegible] textuellement copiée encore. On y retrouve jusqu'aux [illegible] *ha, ha! ha, hi, ha!* de cette grillarde soubrette.

La comédie de Cyrano offre encore cette [illegible] c'est la première qui ait [illegible]. Un des personnages, Mathieu Garreau, paysan jovial, qui fait dans [illegible] tout son bien, a servi [illegible] pour les rôles de paysan [illegible]

PÉDANTAILLE [illegible] *ll* mll. [illegible]

PÉDANTER [illegible]

— [illegible] dant ; reprendre, régenter les autres.

PÉDANTERIE [illegible] instruit les enfants : *Embrasser, quitter la* PÉDANTERIE. ‖ Vieux mot.

— Air, ton, manières du pédant : *Il y aurait de la* PÉDANTERIE *à relever de si légères fautes.* (Acad.) *Sa* PÉDANTERIE *le porte à contredire* [illegible] *ce qu'on dit.* (Acad.) *L'esprit de* PÉDANTERIE *met son plus grand plaisir à chicaner sur les petites choses.* (Nicole.) *Les hommes ont un merveilleux* [illegible] PÉDANTERIE. (Grimm.) *Je vous demande pardon de mes citations ; je n'ignore pas que c'est* PÉDANTERIE *aux yeux de* [illegible] *une faiblesse pour les Grecs et les Romains.* (Camille Desmoulins.) *La* PÉDANTERIE *est une des variétés de l'amour-propre.* (Mme Guizot.) *La* PÉDANTERIE [illegible] (Renault.) *La* PÉDANTERIE [illegible] *des lettres en rendant ridicule le savoir.* (Renault.)

— Érudition pédante, lourde, indigeste : *Ce n'est pas là du savoir, c'est de la* PÉDANTERIE. (Acad.) *La correction semble de la* PÉDANTERIE, *et bientôt le style* [illegible] *de commentateurs.* (Th. Gautier.) *Les monophysites poussèrent l'affectation de l'hellénisme jusqu'à la* PÉDANTERIE. (Renan.)

PÉDANTESQUE adj. (pé-dan-tè-ske — rad. *pédant*). Qui appartient au pédant, qui tient du pédant : *Air* PÉDANTESQUE. *Discours* PÉDANTESQUE. *Citations* PÉDANTESQUES. *Il est un tas de préceptes* PÉDANTESQUES *et vains qui sont autant de paroles perdues.* (J.-J. Rouss.) *Les puérilités* PÉDANTESQUES *de la rhétorique sont à l'art oratoire ce que la scolastique est à la philosophie.* (D'Alemb.) *Il n'y a rien de si pestilentiel pour le jugement que le fatras des connaissances* PÉDANTESQUES. (Lemontey.)

> Ne fais point, affectant un savoir *pédantesque,*
> Du grec et du latin l'étalage burlesque.
>
> MOLIÈRE.

— s. m. Ce qui est pédantesque ; genre pédantesque : *Tomber dans le* PÉDANTESQUE.

— **Syn. Pédantesque, pédant.** V. PÉDANT.

PÉDANTESQUEMENT adv. (pé-dan-tè-ske-man — rad. *pédantesque*). D'une manière pédantesque : *S'énoncer* PÉDANTESQUEMENT. *La musique ne demande pas* PÉDANTESQUEMENT *à être comprise, elle ne demande qu'à être sentie et aimée.* (E. Montégut.)

PÉDANTISÉ, ÉE (pé-dan-ti-zé) part. passé du v. Pédantiser. Rendre pédant : *Savant* PÉDANTISÉ *par l'exemple des autres.*

PÉDANTISER v. n. ou intr. (pé-dan-ti-zé — rad. *pédant*). Faire le pédant : *Ne faire que* PÉDANTISER. ‖ Vieux mot.

— v. a. ou tr. Rendre pédant : *Son précepteur l'a* PÉDANTISÉ.

PÉDANTISME s. m. (pé-dan-ti-sme — rad. *pédant*). Air, ton, caractère, manières du pédant : *Le* PÉDANTISME *n'est pas moins dans l'affectation du style que dans l'étalage de l'érudition.* (Bacon.) *Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un* PÉDANTISME. (La Bruy.) *Le* PÉDANTISME *contribue beaucoup à faire naître la fatuité.* (Duclos.) *J'aime la justesse, mais je hais le* PÉDANTISME *et l'affectation.* (Balz.) *Si le* PÉDANTISME *est insupportable dans l'homme, il l'est bien plus encore dans la femme.* (P. Janet.) *Le* PÉDANTISME *vit de prétentions.* (Mme E. de Gir.) *L'affection du purisme est un* PÉDANTISME. (Boitard.) *Le* PÉDANTISME *n'est qu'une vanité prétentieuse du savoir, sans tact ou sans esprit.* (Latena.)

— Par ext. Pédants : *C'est la paresse des hommes qui a encouragé le* PÉDANTISME *à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques.* (La Bruy.)

PÉDANTOCRATIE s. f. (pé-dan-to-kra-sî — de *pédant*, et du gr. *kratos*, force, puissance). Néol. Gouvernement des pédants, des savants, des érudits : *La* PÉDANTOCRATIE *résume une tendance sociale qui ne saurait jamais* [illegible] *qu'à* [illegible], *au nom de la capacité, la domination des médiocrités ambitieuses, à l'exemple du régime chinois.* (A. Comte.)

PEDARA, bourg d'Italie (Sicile), province, district et à 13 kilom. N. de Catane, sur la pente méridionale de l'Etna, mandement de Trecastagne ; 3,190 hab.

PÉ-D'ARDET (SAINT-), village de France (Haute-Garonne), cant. de Saint-Bertrand, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Gaudens, à 106 kilom. de Toulouse, au pied du pic de Gar ; 601 hab. L'église, ancienne chapelle d'un château des évêques de Comminges, est entourée de murs ruinés et flanquée d'un donjon carré qui sert de clocher.

PÉDARÈTE, Spartiate qui, s'étant présenté aux suffrages de ses concitoyens pour être admis au conseil des Trois-Cents et n'ayant pas été élu, se retira de l'assemblée en disant qu'il se réjouissait que Sparte eût trouvé trois cents citoyens plus vertueux et plus dignes que lui. « Si cette démonstration est sincère, dit J.-J. Rousseau, et il y a lieu de le croire, voilà le vrai citoyen ! »

PÉDARTHROCACE s. m. (pé-dar-tro-ka-se — du gr. *pais, paidos*, enfant ; *arthron*, articulation ; *kakos*, mal). Pathol. Maladie des articulations chez les enfants. ‖ Nom donné particulièrement au spina ventosa et [illegible]

PÉDASE, port de la Messénie, vers l'O., dans le voisinage de Pylos. Elle était célèbre [illegible] excellents, dont parle Homère. (*Iliade*, IX, 152.) ‖ Autre ville célèbre dans l'antiquité, située dans la Carie occidentale, non loin d'Halicarnasse, au S.-O. de Mélase. (V. Hérodote, I, 175 ; VI, 20 ; VIII, 104, et Tite Live, XXXIII, 30. ‖ Petite ville de la Troade, au N. et près d'Assos, sur le Satnion. (*Iliade*, VI, 35 ; XXI, 87.)

PÉDASE (PEDASUS), prince troyen, fils de Bucolion et d'une Naïade, et frère d'Æsépus, qui figure avec honneur dans l'*Iliade*. Homère nous fait assister à son combat avec Euryale. C'est tout un petit tableau. Le malheureux Pédase fut vaincu et tué par son terrible adversaire. (*Iliade*, VI, 21.)

PÉDASUS, cheval qui égalait en vitesse les chevaux de race immortelle. Achille, qui l'avait pris au sac de la ville d'Aétion, le conduisit au siège de Troie, où il fut tué par Sarpedon.

PÉDATIFIDE adj. (pé-da-ti-fi-de — du lat. *pedatus*, pédalé ; *fidus*, fendu). Bot. Se dit des feuilles pédalées dont les bords présentent des fissures ou lobes aigus, qui vont jusque vers le milieu du limbe.

PÉDATILOBÉ, ÉE adj. (pé-da-ti-lo-bé — du lat. *pedatus*, pédalé, et de *lobé*). Bot. Se dit des feuilles pédalées dont les bords présentent des lobes arrondis qui vont jusqu'à une certaine profondeur. ‖ On dit aussi PÉDALILOBÉ.

PÉDATION s. f. (pé-da-si-on — du lat. *pes, pedis*, pied). Entom. Ensemble de tout ce qui est relatif aux pattes des insectes : *La* PÉDATION *fournit des caractères très-importants aux classifications.*

PÉDATIPARTITE adj. f. (pé-da-ti-par-ti-te — du lat. *pedatus*, pédalé, et de *parti, ite*). Bot. Se dit des feuilles pédaliformes divisées, mais dont les divisions sont soudées près de la nervure médiane. ‖ On dit aussi PÉDALIPARTITE.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE adj. (pé-da-ti-sé-ké — du lat. *pedatus*, pédalé ; *sectus*, coupé). Bot. Se dit des feuilles à nervures pédalées et à plusieurs lobes distincts les uns des autres. ‖ On dit aussi PÉDALISÉQUÉ.

PÉDATROPHIE s. f. (pé-da-tro-fî — du gr. *pais, paidos*, enfant, et de *atrophie*). Pathol. Atrophie du mésentère chez les enfants, connue sous le nom vulgaire de *carreau*.

PÉDATROPHIQUE adj. (pé-da-tro-fi-ke — rad. *pédatrophie*). Pathol. Qui appartient à la pédatrophie : *Symptômes* PÉDATROPHIQUES.

PÉDAUQUE (la reine). On trouve, sur le portail ou dans les sculptures de quelques anciennes églises, la représentation d'un personnage féminin, fort singulier, portant au front la couronne de reine et qui a des pieds palmés, de véritables pattes d'oie. C'est le personnage qui a été baptisé du nom bizarre de reine Pédauque (*pede d'occa*, en italien ; patte d'oie). On compte en France quatre églises anciennes au portail desquelles on voit avec d'autres figures celle d'une reine Pédauque ; ces églises sont celles du prieuré de Saint-Pourçain (Auvergne), de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, de celle de Saint-Pierre de Nevers et de celle de Sainte-Marie de Nesles (Champagne). Peut-être en existe-t-il d'autres ; mais elles sont moins connues.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, aucun écrivain n'avait remarqué cette singularité ; le Père Mabillon est le premier qui paraisse y avoir fait attention, et il remarque que la reine aux pieds d'oie, qui a été surnommée Pédauque, pourrait être sainte Clotilde, sans doute pour désigner sa prudence, en souvenir des oies du Capitole. Mais comment admettre, d'après cette hypothèse, que, dans des provinces comme l'Auvergne et la Bourgogne, où la domination étrangère fut si longtemps vue avec haine, la mémoire de Clotilde eût été dans une telle vénération que son image eût trouvé place sur les portails d'églises construites cinq siècles plus tard ? Certains érudits prétendirent qu'il s'agissait, les uns de Berthe au grand pied, femme de Pépin le Bref, les autres d'une reine de Toulouse, femme d'Euric, roi des Wisigoths, qui aurait été surnommée ainsi à cause de son grand amour pour les bains. Rejetant et avec raison ces diverses opinions, l'abbé Lebeuf en emet une autre tout aussi invraisemblable, malgré l'érudition qu'il déploie pour la soutenir. Selon lui, la reine Pédauque ne serait autre chose que la reine de Saba, et, pour arriver à cette conclusion, il a recours à une tradition judaïque rapportée dans la paraphraste chaldéen. Voici cette tradition, que nous croyons assez curieuse pour être citée ici.

Lorsque la reine de Saba fit le voyage de Jérusalem pour voir Salomon, ce prince attendit sa visite dans un appartement de cristal qu'il avait fait construire dans son palais. Étant entrée dans la salle où était le monarque, la reine crut le voir dans l'eau et leva sa robe pour s'approcher de lui. Alors Salomon, voyant ses pieds qui étaient hideux, lui dit : « Votre visage a la beauté des plus belles femmes, mais vos pieds n'y répondent guère. » Cette tradition, jointe à l'habitude qu'avait la reine de Saba de se baigner tous les jours, aurait suffi, dit l'abbé Lebeuf, pour lui faire donner par les chrétiens le nom de Pédauque. Une fois cette donnée admise, s'appuyant sur l'opinion de quelques saints Pères qui, dans Salomon et la reine de Saba, ont voulu voir une figure de Jésus-Christ et de son Église, il motive assez bien la présence de cette princesse sur les portails de nos cathédrales.

Bullet, le dernier auteur qui ait écrit sur ce sujet, réfute complètement toutes ces conjectures et donne à son tour une explication qui nous paraît, quant à nous, la plus vraisemblable et la plus satisfaisante. Robert Ier, roi de France, avait épousé, en 995, Berthe de Bourgogne, dont il était le cousin au quatrième degré. Excommunié par le pape Grégoire V pour cette union contraire aux canons de l'Église, il ne fallut rien moins que l'interdit jeté sur son royaume et l'abandon où le laissèrent tous ses serviteurs pour qu'il pût se résoudre à répudier Berthe, qu'il chérissait tendrement. Le cardinal Pierre Damien, qui écrivait soixante ans après cet événement et fut vraisemblablement l'écho de la tradition populaire, raconte que Berthe accoucha pendant l'interdit et, par « l'effet de la colère divine, mit au monde un fils dont la tête et le cou étaient d'une oie, et non d'un homme. » Il est donc très-probable que l'on voulut éterniser le souvenir de cette prétendue vengeance céleste pour épouvanter, par la vue perpétuelle de ce châtiment, ceux qui oseraient braver les censures ecclésiastiques. Et Berthe, portant avec elle le signe de réprobation dont Dieu l'avait frappée dans son fils, devint un symbole menaçant pour les adversaires du pouvoir temporel de l'Église et dut être alors mise en évidence sur nos monuments religieux. Observons, d'autre part, que Robert fut le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon, et que sa statue et celle de la reine Pédauque s'y trouvent placées l'une en regard de l'autre, de manière à confirmer pleinement ce que nous venons de dire tout à l'heure. C'est à Toulouse que le personnage de la reine Pédauque est le plus populaire. Bullet entre à ce sujet dans une série d'inductions curieuses à suivre, comme un témoignage des efforts auxquels on peut se livrer pour venir à bout d'une thèse douteuse. Après sa séparation d'avec Berthe, Robert épousa une méridionale, Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles, femme impérieuse. Ceux qui aspiraient à des grâces cherchaient à la flatter. Le moyen le plus sûr était de railler, d'outrager Berthe, qu'elle regardait comme sa rivale, parce que celle-ci possédait toujours le cœur du roi et jouissait de grandes prérogatives. Ainsi, on ne manqua pas d'appeler devant elle Berthe la reine au pied d'oie. Constance alla à Toulouse ; on lui fit une entrée magnifique dans cette ville et on la logea à la Peylarade, château bâti par les Romains, vis-à-vis de Toulouse, sur la rive gauche de la Garonne. Un aqueduc, antique aussi, passait par les jardins de cette habitation pour conduire les eaux de la rivière dans la ville. Il formait une espèce de pont si étroit qu'un homme n'y eût pu passer, mais seulement une oie ; on l'appela donc par badinage le pont de l'Oie. Pour faire la cour à Constance pendant son séjour à Toulouse, en lui montrant le pont de l'Oie, qui était vis-à-vis de son palais, on lui disait que c'était le pont de la reine aux pieds d'oie. Cette raillerie se perpétuant parmi le peuple de la ville, il appela cet aqueduc le pont de la reine Pédauque, et c'est ainsi que cette tradition aurait été plus connue à Toulouse que partout ailleurs. Dans la suite, la légende s'y altéra même ; la reine Pédauque passa pour avoir habité le palais de la Peylarade et pour avoir été la fille d'un roi de Toulouse nommé Marcel.

Nous donnons pour ce qu'elles valent toutes ces hypothèses ; la reine Pédauque reste malgré tout assez énigmatique. Notons cette particularité que les cagots du Béarn, de la basse Navarre, etc., étaient anciennement obligés de porter sur leurs vêtements la figure d'un pied d'oie ou de canard, parce qu'ils étaient regardés comme des réprouvés et des excommuniés. Rabelais, pour la même raison, appelle les Vaudois de Savoie canards ou cagnards de Savoie.

Une autre phrase de l'auteur de *Pantagruel* nous montre combien de son temps la reine Pédauque était populaire. « Elles étaient, dit-il, largement pattées, comme sont les oies et comme jadis à Toulouse les portait la reine Pédauque. » Eutrapel, dans ses contes, nous apprend que de son temps on jurait à Toulouse « par la reine Pédauque. »

PEDAVOLI, bourg d'Italie, Calabre Ultérieure Ire, district de Palmi, mandement de Sant' Euphemia ; 2,232 hab.

PÉDÉAITHYE s. f. (pé-dé-è-tî — du gr. *pedaô*, je saute ; *aithos*, noir). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des grebes, et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée *jougris*.

PEDEE ou **PEDIE**, nom de deux rivières des États-Unis d'Amérique ; le Grand Pedee prend sa source dans la Caroline du Nord, à 40 kilom. S.-O. de Wilkesborough, sous le nom d'Yadskin, et se jette dans la baie de Winiaw, formée par l'Atlantique ; cours de 550 kilom. Le Petit Pedee ou Little Pedee prend aussi sa source dans l'État de la Caroline du Nord, à l'E. de Rockingham, et se jette dans le Grand Pedee, à 60 kilom. de son embouchure, après un cours de 200 kilom.

PÉDÈME s. m. (pé-dè-me — du gr. *pedêma*, entrave). Entom. Syn. d'ŒDIONYQUE.

PEDE PŒNA CLAUDO (*Le châtiment suit le crime en boitant*), Mots d'Horace (*Odes*, l. III, II, vers 32). Cette idée de la vengeance, ou tardive ou boiteuse, a été souvent reproduite par les modernes. Victor Hugo a dit dans *Hernani* :

La vengeance est boiteuse ; elle vient à pas lents,
Mais elle vient....

Et Théophile Gautier, dans sa pièce intitulée *Ténèbres* :

Car la vengeance vient, quoique boiteuse et lente.

« Le 8 juin 1832, sept mois et quatre jours après le fait, l'expiation arriva, *pede claudo*, comme on voit. Ce jour-là, à sept heures du matin, le greffier du tribunal entra dans le cachot de Claude Gueux et lui annonça qu'il n'avait plus qu'une heure à vivre. »

V. HUGO.

« J'ai peur que vous ne trouviez le requérant à Montpellier ; vous venez toujours après lui, partout où il va : *Pede pœna claudo*. »

VOLTAIRE.

« A peine de retour de son duel, M. Derville entreprend la conquête de Mme Franval, la femme d'un sien ami, mais sa conquête *morale*. Comprenne qui pourra. C'était peut-être le cas de vous parler de M. Charles, le petit cousin qui punit et qui venge, le châtiment en gants jaunes, aux cheveux noirs et bouclés, pâle et bien vêtu, qui suit le mari volage, mais non *pede claudo*. »

J. JANIN.

« Que faire et que devenir en cet abîme ? A ces vengeances comment échapper ? De quel front répondre au spectre ? Et c'était bien la peine, vraiment, de se figurer que les morts ne mordent pas parce qu'ils n'ont pas de dents ! Au contraire, il n'y a que la dent qui reste au cadavre ; la dent brille encore et menace quand le crâne est vide, quand l'œil est éteint. « Hélas ! pauvre Yorick ! »

« C'est le châtiment, c'est la vengeance, et voilà le couteau ! Elle va *d'un pied boiteux*, la vengeance.... Elle arrive enfin ! »

J. JANIN.

« M. Henri Heine met partout la poésie légère, même dans sa prose ; et c'est par là qu'il nous échapperait si nous ne prenions pas tant de plaisir à le suivre de loin, un peu comme la justice, il est vrai, *d'un pied boiteux*, dont il se raille en secouant ses grelots. »

CUVILLIER-FLEURY.

PÉDÉRASTE s. m. (pé-dé-ra-ste — gr. *paiderastês* ; de *pais*, *paidos*, enfant, garçon, et de *erastês*, amoureux, proprement amoureux des garçons). Celui qui est adonné à la pédérastie.

PÉDÉRASTIE s. f. (pé-dé-ra-stî — rad. *pédéraste*). Vice contre nature, amour honteux d'un homme pour un jeune garçon, ou des hommes entre eux : *Que les anciens philosophes de la Grèce et de Rome aient dédaigné les intérêts des femmes, il n'y a rien d'étonnant, puisque ces rhéteurs étaient tous des partisans outrés de la* PÉDÉRASTIE. (Fourier.)

— **Encycl.** Si le vice infâme désigné sous le nom de *pédérastie* se montre encore trop souvent dans la société moderne, il est certain qu'il était bien plus commun dans l'antiquité, et son origine se perd dans la nuit des temps. Pour ne parler d'abord que des peuples les plus éclairés, nous prendrons les Grecs et les Romains, ces modèles des vertus antiques. Chez les Grecs, la *pédérastie* était tellement répandue dans toutes les classes, qu'elle passait pour une passion très-ordinaire et n'inspirait aucun mépris ; bien plus, elle y était presque en honneur. On peut juger par là quel était le degré de corruption de ces peuples, chez lesquels le plus honteux des vices n'inspirait que de l'indifférence et pouvait se montrer au grand jour sans heurter les lois ni la morale publique. Sans doute, il existe parmi nous des individus qui se livrent à ce plaisir infâme, mais ils ont soin de s'envelopper dans l'ombre et le mystère ; ils rougissent même d'être soupçonnés. Les Grecs, au contraire, chantaient dans leurs poésies cet amour contre nature, et leurs hommes les plus célèbres en ont été accusés. Le vertueux Socrate lui-même en est violemment soupçonné ; et c'est sous ce rapport que ses contemporains ont envisagé ses familiarités avec Alcibiade ; car, placé sous la même couverture, disent-ils, *non semper sine plaga ab eo surrexit*. On comprend qu'avec de pareils instincts les Grecs ne devaient pas tenir les femmes en grande estime ; c'est ce qui explique sans doute les traits piquants de leurs satires contre un sexe qu'ils dédaignaient. Quelques auteurs, il est vrai, ont flétri cet amour déréglé, mais le plus grand nombre en ont fait l'éloge, et quelques-uns, notamment peut-être, l'ont placé au-dessus de l'amour pour les femmes. Celui-ci, disaient-ils, est un enfant frivole qui ne s'occupe que de jeux puérils, il ne peut être gouverné par la raison, il règne avec violence chez les hommes insensés ; c'est de lui que viennent les désirs qui les portent vers les femmes ; il accompagne toujours cette fougue impétueuse, mais passagère, de la jeunesse, qu'il précipite avec emportement vers l'objet de sa passion. L'autre amour, plus ancien que les siècles d'Ogygès, est honnête et grave dans son extérieur ; tout annonce en lui la *sainteté* de son origine. Dispensateur des sentiments *vertueux*, son souffle pénètre avec douceur dans nos âmes, et quand ce dieu nous est propice, nous goûtons la volupté la *plus pure unie à la vertu ;* car, comme le dit un poëte tragique, « l'amour nous inspire par deux souffles différents et sous un même nom il produit des effets opposés. » Répétons, en terminant cette citation, qu'il n'est guère possible d'admettre que l'auteur ait pu parler ainsi sérieusement ; mais, en admettant même l'ironie, il est évident que ces paroles doivent s'adresser à des gens pour qui la *pédérastie* est une chose généralement admise.

Les Romains, en héritant des lumières et de la civilisation des Grecs, héritèrent aussi de leur profonde corruption et ne tardèrent même pas à dépasser leurs maîtres en ce genre. Les grands poëtes du siècle d'Auguste nous en donnent des preuves ; qu'on se rappelle seulement ce vers de Virgile :

Formosum pastor Corydon ardebat Alexin.

— *Causes probables de la pédérastie chez les anciens.* Une des premières doit être la température des pays chauds ; car, dans tous les climats brûlés par les ardeurs du soleil, on observe des passions violentes, et pourtant les femmes y ont moins de facilités de se rencontrer avec les hommes. Dans les pays froids, au contraire, les hommes sont beaucoup moins ardents, les femmes plus libres, les désirs plus modérés et par cela même facilement satisfaits. De prime abord, il semble difficile d'expliquer comment ces anciens philosophes, les hommes les plus sages de l'antiquité, qui professaient ouvertement les principes de la vertu la plus rigide, n'ont pu se soustraire à cette terrible contagion. La plupart, en effet, en ont été entachés. On peut dire que leur rigorisme même en est la cause. Regardant le commerce des femmes comme propre à amollir les caractères, et voulant, par orgueil, échapper à leur empire ; d'un autre côté, ne pouvant se soustraire aux influences du climat et aux exigences de la nature, trop faibles ou trop dépravés pour résister à la fougue de leurs désirs, ils les apaisaient par les moyens les plus honteux, et cela sous les apparences d'une austère vertu.

Souvent, sous le voile de l'amitié, se cachait la plus infâme turpitude. Les anciens pensaient que ce commerce impur était un lien puissant pour enchaîner à jamais le cœur de deux amis, de la même façon que les jouissances rendent deux amants plus attachés l'un à l'autre. D'après cela, il serait peut-être permis de voir dans quelques-uns de ces grands modèles d'amitié que nous montre l'histoire autre chose qu'une affection pure et innocente. Le grand Achille, pleurant amèrement la mort de Patrocle, se trahit malgré lui dans sa douleur profonde lorsqu'il s'écrie :

Femorum tuorum sanctæ consuetudinis
Quid pulchrius!

L'abus des femmes amène la satiété et le dégoût ; la privation absolue laisse dans toute leur force les passions et les désirs non satisfaits, de sorte que deux voies opposées conduisent au même résultat. C'est pourquoi nous voyons souvent des pédérastes parmi ces grands viveurs qui ont passé toute leur jeunesse à se saturer, pour ainsi dire, de toutes les jouissances que les femmes sont capables de procurer à l'homme. Nous en voyons encore parmi les marins, et malheureusement aussi dans une classe d'hommes qui ont fait vœu de chasteté, qui ont mission de prêcher la vertu par l'exemple.

La *pédérastie* et les autres passions contre nature sont portées, dans certaines villes de l'Inde, à un point tout à fait extraordinaire, et les Européens, à qui l'éducation morale a inspiré une véritable horreur pour ce vice dégradant, refusent souvent d'ajouter foi aux relations des voyageurs les plus véridiques. On sait que, dès la plus haute antiquité, ces crimes contre nature existèrent en Orient chez toutes les nations idolâtres. Dans les lois que Dieu donna aux Israélites, il les avertit de se prémunir contre ces vices abominables, qui dominaient, à ce qu'il paraît, parmi les habitants du pays dont ils allaient prendre possession, et qui étaient une des principales causes de leur extermination totale [illegible] [illegible] [illegible] (Lévit., XVIII, 22, 23) [illegible] [illegible] (Lévit., XX, 13, 15, 16) [illegible] [illegible] ces passions [illegible] [illegible] auprès des Arabes [illegible] Kæmpfer dit [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] par le gouvernement [illegible] [illegible] par les voies naturelles. Dans un pays où les courtisanes pullulent, y a rendu ce détestable penchant moins commun, mais ne l'a pas détruit. Il existe dans les grandes villes de l'Inde des maisons consacrées à ce genre odieux de prostitution. On rencontre quelquefois dans les rues les êtres dégradés qui s'adonnent à cette infâme profession ; habillés comme des femmes, ils laissent croître comme elles leur chevelure, s'arrachent les poils de la barbe, copient la démarche, les gestes, la manière de parler, le son de la voix, le maintien et les minauderies des prostituées. C'est surtout à Lucknow et dans le royaume de Lahore que ces individus immondes sont en grand nombre. On les voit se mêler aux processions les jours de fête et faire des agaceries aux passants, absolument comme les femmes qui exercent une profession analogue. A Sodome, dit un voyageur, M. Louis Deville (*Excursions dans l'Inde*), l'immoralité n'était pas, paraît-il, poussée plus loin qu'elle ne l'est actuellement à Lucknow. Dans beaucoup de rues, le soir principalement et sous les fenêtres des maisons de bayadères, qui ont le privilége d'attirer une foule nombreuse, on remarque mêlés dans les groupes des jeunes gens affublés et parés comme des femmes, avec des couronnes de fleurs sur la tête. Le but de cette coquetterie affectée n'est pas difficile à deviner. A Lahore et dans d'autres grandes villes, on peut faire des observations analogues. Ceux qui ont lu le *Journal de voyage* de Victor Jacquemont, le sympathique et spirituel voyageur si malheureusement arrêté au milieu de sa courageuse carrière, doivent se rappeler que le vieux Runjet-Singh, qui occupait alors le trône de Lahore, se livrait sans le moindre scrupule à sa passion pour cet ordre de jouissance, passion que semblent d'ailleurs avoir partagée de tout temps tous les Seikhs. Il paraît même que Goulab-Singh, qui devint dans la suite vice-roi de la province de Cachemire, du consentement et par le fait même des Anglais, et qui obtint une grande médaille pour ses cachemires à la première Exposition universelle, passait pour avoir servi dans sa jeunesse de mignon au vieux *lion de Pendjab*. Un missionnaire contemporain raconte avec des exclamations de détresse et d'épouvante que, pouvant à peine croire à l'existence de tant d'abominations, il interrogea un jour un brahme sur leur réalité. Loin de nier les faits, celui-ci les lui confirma avec complaisance et sans faire paraître qu'il désapprouvât ces turpitudes ; il semblait même s'amuser de l'embarras et de la confusion où la nature des questions qu'il était obligé de faire jetait le pauvre missionnaire : « Comment, lui dit enfin celui-ci, dans un pays où l'union des deux sexes offre tant de facilités, comment peut-on concevoir qu'il existe des goûts qui ravalent l'homme fort au-dessous de la brute ! — Sur cet article-là, répliqua le brahme en éclatant de rire, chacun a son goût. » — « Indigné de cette réponse sangrenue, continue le pudibond ministre de l'Évangile, et plein de mépris pour celui qui n'avait pas rougi de me la faire, je lui tournai immédiatement le dos sans rien dire. » Comme nous l'avons déjà laissé deviner, la *pédérastie* n'est point le seul excès auquel se livre sans scrupule la dépravation des Indous. Il existe encore, surtout parmi les mahométans, d'autres crimes secrets que l'auteur qui se respecte a quelque difficulté à nommer seulement de leur nom ; ce sont ces mêmes crimes dont parlent incidemment les livres sacrés (*Lévit.*, XVIII et XX) que nous avons rappelés plus haut, et qui attirèrent de si terribles punitions sur les habitants de Chanaan qui s'y étaient livrés. Chose étrange après ce qu'on vient de lire, il n'est aucun pays du monde où la décence extérieure, proprement dite, soit plus régulièrement observée que dans l'Inde. Ce que nous appelons [illegible] est tout à fait inconnu aux Indous [illegible] [illegible] des insultes aux dames indoues, même les moins chastes, si elles en étaient publiquement l'objet. Un mari même qui se permettrait en public [illegible] [illegible] ridicule et de mauvais ton. Demander à un [illegible] une grossièreté impardonnable, et, lorsqu'on [illegible]

— [illegible]

[illegible] ne sait [illegible] qui protége la prostitution [illegible] n'est pas moins comme elle très-répandue, organisée en quelque sorte, et en constitue dans certaines grandes villes [illegible] nécessaire. A Paris, elle a pris [illegible] un accroissement presque incroyable et a reçu une organisation clandestine destinée surtout à favoriser l'industrie coupable désignée sous le nom de *chantage* (Ann. [illegible] *Étude médico légale sur les attentats* [illegible]). Les individus qui se livrent au genre d'escroquerie connu sous le nom de *chantage* ne sont pas toujours adonnés eux-mêmes à la *pédérastie ;* ce ne sont le plus souvent que des voleurs d'une espèce toute particulière. Ils enrôlent à leur service de jeunes garçons corrompus et perdus par eux ; ils les lancent chaque soir dans des lieux connus, pour leur faire *lever* une proie qu'ils entraînent dans leurs piéges par l'appât d'un honteux plaisir qu'ils doivent leur procurer. Lorsqu'ils ont réussi à se faire suivre par les tristes victimes qu'aveugle la passion, les individus qui accompagnent les jeunes garçons, et qui sont en quelque sorte leurs patrons, se présentent tout à coup et, usurpant la qualité et le langage d'agents de police chargés de faire respecter la morale outragée, finissent par se faire payer leur indulgence et ne rendent les dupes à la liberté que moyennant la rançon d'une somme souvent considérable. Quelques-uns, jouant à la fois le rôle de *leveur* et de *chanteur*, provoquent à la débauche, puis, changeant tout à coup de rôle, prennent, selon leur expression, au *saute-dessus* celui qui a eu le malheur de les suivre, le menacent d'une arrestation et ne le relâchent qu'à grand'peine, après s'être fait largement payer leur prétendue discrétion. Quelquefois le chanteur, accompagnant clandestinement les pédérastes jusqu'à leur domicile, découvre ainsi une mine précieuse qu'il exploite d'abord et qu'il vend ensuite comme une clientèle. Un homme très-connu dans la science, à Paris, et découvert indiscrètement par la presse judiciaire, a été [illegible] d'une façon incroyable. Les chanteurs, dit Tardieu, avaient réussi à lui inspirer une telle terreur, qu'il n'hésitait jamais à se soumettre à leurs exigences, et que certains d'entre eux comptaient sur sa bourse comme sur la leur. Pendant plus de vingt ans, il s'est laissé ainsi rançonner par plusieurs générations d'escrocs, qui se léguaient ce revenu assuré et qui [illegible] se sont disputés à sa porte à qui prélèverait l'impôt en quelque sorte quotidien que leur garantissait sa honteuse faiblesse. [illegible] pas 50,000 fr., s'écriait devant la justice l'un des révélateurs, qui avait [illegible] activement à ces dépredations, c'est plus de 100,000 fr. qu'il a donnés ; ça dure depuis trente ans, on se le repassait [illegible] ainsi à des individus qui sont morts et à d'autres qui sont retirés [illegible] Un riche Anglais, qui avait été volé plusieurs fois [illegible] [illegible] misérablement lorsqu'il allait courir les rues, afin de ne pas éveiller la cupidité de ceux que son immoralité le forçait de fréquenter. [illegible] partement et le dévalisèrent complétement. [illegible] aussi pour elle-même, absolument comme la [illegible] leur personnel, et les jeunes garçons, flétris [illegible] fonctions et que M. Tardieu [illegible]

actes obscènes des pédérastes; il est aussi des maisons attitrées qui les attirent et les recueillent. Dans quelques-uns de ces établissements découverts par l'autorité, on a trouvé des cabinets secrets, tapissés de dessus obscènes représentant la nature des scènes ignobles dont ces murs avaient été les témoins. On a trouvé également, au domicile d'une société de pédérastes, des tableaux obscènes, des photographies représentant les différents affiliés de cette réunion, et enfin une grande quantité de fleurs artificielles, de guirlandes et de couronnes destinées, sans aucun doute, à servir, dans les grandes orgies, d'ornements et de parures. Les pédérastes se recrutent à tous les âges et dans toutes les professions, mais il résulte des observations de M. Tardieu qu'on en trouve un plus grand nombre de quinze à vingt-cinq ans et parmi la classe des domestiques. La conséquence la plus terrible, dit Tardieu, de la prostitution pédéraste, c'est le danger auquel elle expose ceux qui en recherchent les [illegible] qui ont trop souvent payé de leur vie les relations honteuses qu'ils avaient nouées avec des criminels. Les exemples d'assassinats commis sur des pédérastes ne sont pas très-rares, et les circonstances dans lesquelles ils se produisent ont cela de caractéristique que la victime va d'elle-même en quelque sorte au-devant du meurtrier.

Comment la *pédérastie*, telle que nous venons de la faire connaître, avec toutes ses horreurs dégoûtantes et ignominieuses, est-elle possible dans une civilisation avancée comme la nôtre? La débauche effrénée, la sensualité blasée peuvent, jusqu'à un certain point, en donner raison; mais il est difficile, dans bien des cas, de ne pas admettre une véritable aliénation des facultés morales. Que dire, en effet, d'un de ces hommes descendus d'une position élevée au dernier degré de la dépravation, attirant chez lui de sordides enfants des rues devant lesquels il s'agenouillait, dont il baisait les pieds avec une soumission passionnée avant de leur demander de plus infâmes jouissances? Un autre trouvait une volupté singulière à se faire donner par derrière de violents coups de pied par un être de la plus vile espèce. Quelle autre idée se faire de pareilles horreurs que de les imputer à la plus triste et à la plus honteuse folie! (Tardieu.)

Le caractère le plus frappant des pédérastes, de ceux surtout qui cherchent à attirer les hommes, se peint le plus souvent dans leur extérieur. « Les cheveux frisés, le teint fardé, le col découvert, la taille serrée de manière à faire saillir les formes, les doigts, les oreilles, la poitrine chargés de bijoux, toute la personne exhalant l'odeur des parfums les plus pénétrants, et, dans la main, un mouchoir, des fleurs ou quelque travail d'aiguille, telle est la physionomie étrange, repoussante, et à bon droit suspecte, qui trahit les pédérastes. Un trait non moins caractéristique, c'est le contraste de cette fausse élégance et de ce culte extérieur de la personne avec une malpropreté sordide, qui suffirait à elle seule pour éloigner de ces misérables... La coiffure et le costume constituent l'une des préoccupations les plus constantes des pédérastes. »

Un journal judiciaire trace ainsi le portrait d'un pédéraste de vingt et un ans qui s'était rendu célèbre sous le nom de *Reine d'Angleterre* : « Est-ce bien un homme? Ses cheveux, séparés sur le milieu de la tête, retombent en boucles sur ses joues comme ceux d'une jeune fille coquette. Son cou est [illegible] *à la Colin*, [illegible] retombe dans toute sa largeur sur les épaules; il a les yeux mourants, la bouche en cœur, il se dandine sur les hanches comme un danseur espagnol, et, quand on l'a arrêté, il avait dans sa poche un pot de vermillon. Il joint les mains d'un air [illegible] des mines qui seraient risibles si elles n'étaient révoltantes. » Outre ces signes tout à fait extérieurs, il existe le plus souvent chez les pédérastes des symptômes [illegible] délabrements de constitution [illegible] les excès de débauche auxquels ils se livrent. Cependant, ces signes, ainsi que ceux dont nous allons parler, manquent parfois, quoique rarement, et alors rien ne révèle sur le corps d'un individu le vice ignoble qui le domine.

Lorsque l'attentat contre nature est récent et qu'il a été accompli avec violence, les signes sont plus ou moins marqués, selon le degré de violence employée, le volume des parties, la jeunesse de la victime et l'absence d'habitudes antérieures. Ainsi, on peut [illegible] qu'une légère rougeur inflammatoire, quelques excoriations et une [illegible] avec de la difficulté dans [illegible], ce sont des fissures ou rhagades, des déchirures profondes, une [illegible], une inflammation intense et très-étendue de la membrane muqueuse du rectum. Si l'examen n'a lieu que quelques jours après l'attentat, on ne trouve [illegible] une coloration particulière de l'anus. Les désor[illegible] [illegible] s'est rendu coupable sur sa victime. Quant aux [illegible] sive et inv[illegible], [illegible] M. Tardieu : le développement excessif des fesses, la déformation infundibuliforme de l'anus, le relâchement du sphincter, l'effacement des plis, les crêtes et caroncules du pourtour de l'anus, la dilatation extrême de l'orifice anal, l'incontinence des matières fécales, les ulcérations, les rhagades, les hémorroïdes, les fistules, la blennorrhagie rectale, la syphilis et les corps étrangers introduits dans l'anus.

La *pédérastie* active laisse aussi des signes d'un autre genre qui consistent dans la conformation de la verge. Les dimensions de cet organe, dit M. Tardieu, chez les individus qui se livrent activement à la sodomie, sont ou très-grêles ou très-volumineuses; la gracilité est la règle très-générale, la grosseur la très-rare exception; mais, dans tous les cas, les dimensions sont excessives. La forme, quand la verge est petite, rappelle absolument celle du même organe chez le chien. Elle est large à la base et va en s'amincissant jusqu'à l'extrémité, où elle est très-effilée. Lorsque le pénis est très-volumineux, il ne diminue point graduellement de la base au sommet; c'est l'extrémité du gland qui est effilée, allongée démesurément, et, en outre, la verge est tordue sur elle-même dans le sens de la longueur, de sorte que le méat urinaire, au lieu de se trouver dans le sens vertical, se dirige obliquement à droite ou à gauche. Ces déformations proviennent évidemment, dans le premier cas, de la forme infundibuliforme de l'anus, sur lequel la verge se moule en quelque sorte, et, dans le second cas, la torsion est produite par la résistance du sphincter anal, que la verge, trop volumineuse, ne peut traverser que par un mouvement de vis ou de tire-bouchon.

PÉDÈRE s. m. (pé-dè-re). Entom. V. PÆDÈRE.

PÉDÉRIE s. f. (pé-dé-rî). Bot. V. PÆDÉRIE.

PEDERNEC, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Bégard, arrond. et à 9 kilom. O. de Guingamp, au pied de la montagne de Menbré, pop. aggl., 481 hab. — pop. tot., 3,150 hab. Chapelle Saint-Hervé, but de pèlerinage. Vieux manoirs. Menhir de 8 mètres de hauteur.

PEDERNEIRA, bourg de Portugal, province d'Estramadure, comarca et à 6 kilom. N.-O. d'Alcobaça, sur la rive septentrionale de la petite baie de son nom, formée par l'Atlantique; 2,500 hab. Petit port. Aux environs, sanctuaire de Notre-Dame-de-Nazareth, lieu de pèlerinage très-fréquenté.

PEDEROBBA, bourg d'Italie, province de Trévise, district de Montebelluna, mandement de Biadene; 3,860 hab.

PÉDÉROTE s. f. (pé-dé-ro-te). Bot. V. PÆDEROTE.

PÉDESTRE adj. (pé-dè-stre — lat. *pedestris*; de *pes, pedis*, pied). Qui se fait à pied : *Voyage* PÉDESTRE. *Promenade* PÉDESTRE.

— *Statue pédestre*, Statue qui représente un personnage à pied, par opposition à *statue équestre*.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant les tribus des brachinies, des harpaliens et des scaritides.

PÉDESTREMENT adv. (pé-dè-stre-man — rad. *pédestre*). A pied : *Voyager, se promener* PÉDESTREMENT. *Je pris le chemin que j'avais parcouru* PÉDESTREMENT *six ans auparavant.* (Balz.)

PÉDESTRIAN s. m. (pé-dè-stri-ann — mot angl. formé du lat. *pedestris*, pédestre). Coureur, marcheur; individu qui lutte avec un autre à la marche ou à la course.

PÉDESTRIANISME s. m. (pé-dè-stri-a-ni-sme — rad. *pédestrian*). Lutte entre marcheurs ou coureurs.

PÉDÈTE s. m. (pé-dè-te). Mamm. Syn. d'HÉLAMYS, genre de mammifères rongeurs.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite l'extrême nord de l'Amérique.

PEDEVENA, bourg d'Italie, province de Bellune, district et mandement de Feltre; 2,367 hab.

PÉDIAL, ALE adj. (pé-di-al, a-le — du lat. *pes, pedis*, pied). Qui appartient au pied. [illegible]

— Ornith. Se dit des plumes qui garnissent les pattes de certains oiseaux.

— Bot. *Feuille pédiale*, Celle dont le pétiole bifide porte des folioles attachées uniquement sur le côté intérieur de ses divisions.

PEDIANUS (Asconius), grammairien latin. V. ASCONIUS.

PÉDIAQUE s. m. (pé-di-a-ke — du gr. *pediakos*, de plaine). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des xylophages, tribu des cucujites, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe centrale.

PÉDIASTRE s. m. (pé-di-a-stre — du lat. *pes, pedis*, pied; *aster*, étoile). Bot. Syn. de [illegible], genre de cryptogames.

PÉDIATRIE s. f. (pé-di-a-trî — du gr. *pais, paidos*, enfant; *iatreia*, médecine). Médecine des enfants.

PÉDICELLAIRE s. m. (pé-di-sèl-le-re — rad. *pédicelle*). Zooph. Nom donné à des appendices du test de quelques oursins, que l'on avait pris d'abord pour des polypes parasites.

— s. f. Bot. Syn. de CLÉOME, genre de capparidées.

PÉDICELLE s. m. (pé-di-sè-le — dimin. du lat. *pediculus* ou *pedunculus*, petit pied, pédicule, pédoncule). Entom. Nom donné au deuxième article des antennes des insectes.

— Bot. Ramification secondaire du pédoncule. ‖ Support capillaire de l'urne des mousses. ‖ Nom donné au pédicule des champignons, quand il est long et grêle, comme dans les mucédinées et quelques agarics.

PÉDICELLÉ, ÉE adj. (pé-di-sèl-lé — du rad. *pédicelle*). Hist. nat. Qui est muni d'un pédicelle ou porté sur un pédicelle : *Un échinoderme* PÉDICELLÉ. *Une fleur* PÉDICELLÉE.

— s. m. pl. Zooph. Ordre d'échinodermes, comprenant les genres qui sont munis d'appendices rétractiles servant d'organes locomoteurs, tels que les oursins, les astéries, les holothuries, etc.

PÉDICELLIE s. f. (pé-di-sèl-lî — rad. *pédicelle*). Bot. Genre d'arbres, rapporté sans doute à la famille des sapindacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

PÉDICELLULE s. m. (pé-di-sèl-lu-le — dimin. de *pédicelle*). Bot. Support de l'ovaire, dans les fleurs de certaines composées : *Quand l'ovaire est sessile, le* PÉDICELLULE *manque nécessairement.* (C. Lemaire.) ‖ Ramification secondaire du pédicelle.

PÉDICELLULÉ, ÉE adj. (pé-di-sèl-lu-lé — rad. *pédicellule*). Bot. Qui est porté sur un pédicellule.

PÉDICIE s. f. (pé-di-sî — du lat. *pes, pedis*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, formé aux dépens des tipules et dont l'espèce type habite l'Europe.

PÉDICINE s. m. (pé-di-si-ne — dimin. du lat. *pediculus*, pou). Entom. Genre d'insectes épizoïques, dont l'espèce type vit en parasite sur plusieurs espèces de singes.

PÉDICULAIRE adj. (pé-di-ku-lè-re — lat. *pedicularius*; de *pediculus*, pou). Proprement qui a de petites pattes ou qui a beaucoup de pattes, de *pes, pedis*, pied, patte. Quant à la plante appelée *pédiculaire*, les uns disent qu'elle a été ainsi nommée parce que les animaux qui s'en nourrissent sont en peu de temps couverts de poux, les autres parce qu'elle est un remède contre les poux). Pathol. Se dit d'une affection dans laquelle il s'engendre une quantité innombrable de poux : *Sylla mourut de la maladie* PÉDICULAIRE.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des rhinanthées, comprenant une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions froides et tempérées du globe : *La* PÉDICULAIRE *des forêts croît dans les bois bas et humides de nos pays.* (Jussieu.) ‖ *Pédiculaire fétide*, Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

— s. f. pl. Ancienne famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pédiculaire, et réunie aujourd'hui aux personnées.

— **Encycl.** Pathol. *Maladie pédiculaire.* V. PHTHIRIASE.

— Bot. Les *pédiculaires* sont des plantes herbacées, généralement vivaces, à feuilles alternes ou verticillées, rarement opposées, le plus souvent pennatifides; les fleurs, disposées en grappes terminales, présentent un calice renflé, ventru, à cinq dents inégales, ou bilabié; une corolle à deux lèvres, la supérieure en casque, comprimée, l'inférieure plane, trilobée; quatre étamines didynames, cachées sous la lèvre supérieure; un ovaire libre, à deux loges multiovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate globuleux; le fruit est une capsule comprimée, bivalve, à deux loges polyspermes. Les espèces très-nombreuses de ce genre appartiennent pour la plupart aux climats froids ou aux régions montagneuses; quelques-unes seulement se trouvent dans nos plaines, où elles habitent surtout les bois et les pâturages humides.

La *pédiculaire des marais*, vulgairement nommée *herbe aux poux*, est une plante bisannuelle ou vivace, haute de 0m,25 à 0m,50, à tige dressée, rougeâtre, rameuse, portant des feuilles alternes ou opposées, pennatifides, et des fleurs roses, assez grandes, disposées en longs épis feuillés terminaux. Cette plante croît abondamment dans les prairies marécageuses, les tourbières, les bois humides, etc. Elle a, comme la plupart de ses congénères, une saveur âcre et brûlante. Les chèvres et les cochons la mangent quelquefois; les autres animaux la rejettent. C'est une mauvaise herbe qui ne peut que gâter les pâturages et diminuer la valeur des foins. Malheureusement, elle est difficile à détruire; on y arrive indirectement, dans les endroits très-humides, par des travaux d'assainissement, par le drainage, le marnage ou l'écobuage. C'est à tort cependant qu'on lui a attribué la propriété de produire la vermine chez les animaux qui en mangent. On l'emploie quelquefois en médecine, comme astringente, détersive et vulnéraire; on l'a préconisée contre les flux de toute sorte, les fistules, la syphilis, etc. La plante fraîche, appliquée sur la tête, passait pour détruire les poux; pilée, on l'appliquait en topique sur les plaies et les ulcères sanieux. On la donnait ordinairement en décoction; on récolte la plante à l'époque de la floraison; elle noircit beaucoup en séchant. Du reste, sa réputation est complètement tombée aujourd'hui, et son odeur vireuse suffirait pour la rendre suspecte.

La *pédiculaire des bois* diffère de la précédente par sa taille plus petite, ses tiges étalées et diffuses, ses feuilles glabres et sa corolle à lèvre supérieure beaucoup plus longue. Elle croît dans les mêmes localités, mais plus particulièrement dans les bois. Ses propriétés sont à peu près les mêmes, mais moins énergiques. On a prétendu qu'elle pouvait donner la gale aux moutons qui broutent ses feuilles; c'est encore un de ces préjugés que rien ne justifie.

La *pédiculaire verticillée* est une plante vivace, dont la taille varie de 0m,10 à 0m,30, et qui porte des fleurs rouges en épi court et compacte; elle croît dans les lieux herbus des hautes montagnes de l'Europe. La *pédiculaire à bec* s'en distingue par ses feuilles éparses et ses fleurs roses ou liliacées, à lèvre supérieure prolongée en bec; on la trouve dans les endroits humides des Hautes-Alpes. Nous citerons encore la *pédiculaire laineuse*, dont les feuilles sont employées en guise de thé dans certains pays; la *pédiculaire de Barrelier*, à fleurs blanchâtres, et la *pédiculaire tubéreuse*, à fleurs jaunâtres, qui croissent dans les régions élevées des Alpes, etc. Les *pédiculaires* ne sont cultivées que dans les jardins botaniques.

PÉDICULE s. m. (pé-di-ku-le — lat. *pediculus*, dimin. de *pes, pedis*, pied, qui se rattache à la racine sanscrite *pad*, aller, marcher). Archit. Petit pilier portant un objet isolé : *Le* PÉDICULE *d'un bénitier.* ‖ Partie qui termine un arc à talon, et qui est surmontée d'un bouquet ou d'un cul-de-lampe.

— Hist. nat. et Pathol. Partie rétrécie, allongée, filiforme, qui supporte un organe ou une tumeur : *Tant que l'œuf est attaché à son* PÉDICULE, *il tire sa nourriture par les vaisseaux de ce* PÉDICULE. (Buff.)

— Bot. Organe qui supporte le chapeau dans les champignons.

PÉDICULÉ, ÉE adj. (pé-di-ku-lé — rad. *pédicule*). Hist. nat. Qui est muni d'un pédicule ou porté sur un pédicule : *Champignons* PÉDICULÉS.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons acanthoptérygiens, caractérisée surtout par des nageoires pectorales pédiculées, et comprenant les genres baudroie, chironecte, malthée, etc.

PEDICULES, en latin *Pediculi*, peuple de l'Italie ancienne, au sud de la péninsule, dans la partie de l'Apulie qui répond à la terre de Bari. Strabon les identifie aux Peucétiens.

PÉDICULIDE adj. (pé-di-ku-li-de — du lat. *pediculus*, pou, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pou. ‖ On dit aussi PÉDICULIN, INE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes épizoïques, ayant pour type le genre pou.

PÉDICULISATION s. f. (pé-di-ku-li-za-si-on — rad. *pédicule*). Méd. Transformation d'une partie qui prend la forme d'un pédicule : *La* PÉDICULISATION *d'une tumeur.*

PÉDICURE s. m. (pé-di-ku-re — du lat. *pes, pedis*, pied, qui se rattache à la racine sanscrite *pad*, aller; *cura*, soin, qui se rattache, soit à la racine sanscrite *car*, faire, soit plutôt à la racine de mouvement *car*, qui signifie proprement errer çà et là, mais qui a pris ensuite l'acception spéciale de paître, garder les troupeaux). Celui qui soigne les maladies des pieds. ‖ Particulièrement, Celui qui s'occupe de l'extirpation ou de la réduction des cors et durillons : PÉDICURE *attaché à un établissement de bains.*

— Adj. Qui traite les maladies des pieds : *Chirurgien* PÉDICURE. ‖ Qui a pour objet la guérison des maladies des pieds : *La médecine* PÉDICURE, *seule, n'est pas très-lucrative; la plupart de ceux qui l'exercent y joignent le commerce de pommades qu'ils disent propres à guérir les cors aux pieds et les autres maladies de l'extrémité inférieure.* (Mérat.)

PÉDIEN, IENNE s. (pé-di-ain, i-è-ne — du gr. *pedias*, plaine). Antiq. gr. Celui, celle qui habitait, à Athènes, entre la colline et la mer. ‖ On dit aussi PÉDIÉEN, ÉENNE et PÉDIASIQUE.

PÉDIEU s. m. (pé-di-eu — du lat. *pes, pedis*, pied). Armur. Syn. de SOLERET.

PÉDIEUX, EUSE adj. (pé-dieu, eu-ze — du lat. *pes, pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied : *Muscle* PÉDIEUX. *Artère* PÉDIEUSE.

— s. f. Artère pédieuse.

— **Encycl.** Anat. *Artère pédieuse.* Cette artère est située à la face supérieure ou dorsale du pied. Elle s'étend depuis la fin de la tibiale antérieure jusqu'à l'extrémité postérieure du premier os du métatarse, où elle descend à la plante du pied, en traver-

sant le muscle adducteur du second orteil. Elle donne des branches internes et externes; les premières, très-grêles, se distribuent au bord interne du pied; les secondes se répandent sur le dos du pied et le muscle pédieux. Deux sont plus considérables et portent le nom d'artères du tarse et du métatarse. L'artère du tarse se porte en dehors et un peu en avant, sous le muscle pédieux, jusqu'au bord externe du pied, et, dans ce trajet, donne beaucoup de rameaux à ce dernier muscle et aux ligaments du tarse. L'artère du métatarse se dirige en avant et en dehors, sous le muscle pédieux, sur les os du métatarse et forme une courbure dont la concavité, tournée en arrière, donne des rameaux au pédieux et aux articulations du tarse, tandis que sa convexité fournit trois rameaux, nommés artères interosseuses dorsales du pied. Ces rameaux marchent de derrière en devant et, lorsqu'ils sont parvenus entre les extrémités postérieures des os du métatarse, ils communiquent avec les artères perforantes postérieures de la plantaire externe; ils marchent ensuite au-dessus des muscles interosseux dorsaux, qui en reçoivent des ramuscules, et, près des articulations métatarso-phalangiennes, communiquent avec les perforantes antérieures. Ils se divisent alors en deux petits rameaux qui suivent les bords correspondants des orteils, depuis le bord externe du second jusqu'au bord interne du dernier, et qui se distribuent à la peau. Vers l'extrémité postérieure du premier os du métatarse, l'artère *pédieuse* donne une branche assez considérable qui, parvenue à la première articulation métatarso-phalangienne, se divise en deux rameaux, l'un pour le côté externe du premier orteil, l'autre pour le côté interne du second. Lorsque l'artère *pédieuse* est arrivée à la plante du pied, elle se partage en deux branches : l'une, externe, concourt à former l'arcade plantaire en s'anastomosant avec la plantaire externe; l'autre, interne, marche entre les deux premiers os du métatarse, donne des rameaux aux muscles abducteur, oblique et petit fléchisseur du gros orteil, et se divise en deux rameaux qui vont au côté externe du premier orteil et au côté interne du deuxième.

— *Muscle pédieux.* Le muscle *pédieux*, situé à la face dorsale du pied, est étendu de l'articulation tibio-tarsienne aux quatre premiers orteils. Il s'insère, en arrière, dans le creux calcanéo-astragalien, aux deux os et aux ligaments; en avant, par quatre faisceaux distincts, aux quatre premiers orteils. Ces tendons se jettent sur le bord externe des tendons extenseurs, se confondent avec eux et partagent leurs insertions. Ce muscle est charnu dans sa moitié postérieure; il est mince et aplati. Il se divise en quatre faisceaux tendineux qui se dirigent obliquement en avant et en dedans. Immédiatement appliqué sur les os et les articulations du tarse, il recouvre les métatarsiens et les interosseux dorsaux. Il est recouvert par les tendons de l'extenseur commun et l'aponévrose dorsale du pied. Son bord interne est séparé du tendon de l'extenseur propre du gros orteil par un intervalle de quelques millimètres. Il est en rapport avec l'artère pédieuse qui, ordinairement, est en partie recouverte par le bord interne du muscle. C'est sur ce bord qu'on se guide pour rechercher l'artère; aussi appelle-t-on ce muscle satellite de l'artère pédieuse. Lorsqu'il se contracte, il détermine une saillie assez considérable vers sa portion charnue, saillie molle et presque fluctuante qui peut être la source d'erreurs de diagnostic dans certains cas de lésions traumatiques de cette région. Il est extenseur des quatre premiers orteils. Je ferai remarquer que le *pédieux* est le seul des muscles du pied ayant quatre faisceaux qui se portent aux quatre premiers orteils. Les extenseurs et fléchisseurs communs se rendent aux quatre derniers orteils.

PÉDIFÈRE adj. (pé-di-fè-re — du lat. *pes, pedis*, pied, *fero*, je porte). Zool. Qui est muni d'un pied.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques acéphales d'eau douce, comprenant les cyclades, les mulettes, les anodontes, etc.

PÉDIFORME adj. (pé-di-for-me — du lat. *pes, pedis*, pied, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme du pied.

PÉDIGÈRE adj. (pé-di-jè-re — du lat. *pes, pedis*, pied; *gero*, je porte). Zool. Qui est muni d'un ou de plusieurs pieds : *Tous les segments du corps qui suivent la tête peuvent être* PÉDIGÈRES; *souvent même ils sont quadripédigères, c'est-à-dire pourvus de deux paires de pieds chacun.* (Walckenaer.)

PEDIGREE s. m. (pé-di-grî — angl. *pedigree*, même sens). Turf. Généalogie, origine d'un cheval.

PÉDILANTHE s. m. (pé-di-lan-te — du gr. *pedilon*, chaussure; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des euphorbiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout l'Amérique et l'Asie tropicale : *Les* PÉDILANTHES *sont des arbrisseaux* [illegible] (Jussieu.) *Le* PÉDILANTHE *tithymaloïde* [illegible] *les Antilles.* (Jussieu.) *Les* PÉDILANTHES *ont de très grands rapports avec les euphorbes.* (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Les *pédilanthes* sont des arbrisseaux rameux, à feuilles alternes, entières, charnues, portées sur des pétioles courts et munis de deux glandes à la base. Les fleurs sont terminales, réunies dans des involucres rouges portés sur des pédoncules communs, qui sont entourés à leur base d'une sorte de collerette. Le *pédilanthe* tithymaloïde croît aux Antilles et dans l'Amérique du Sud, où on le trouve surtout dans les bois ombragés. Il découle de ses diverses parties, surtout de ses tiges et de ses rameaux, un suc abondant, laiteux, semblable à celui des euphorbes, âcre, caustique et produisant des pustules sur la peau. On l'emploie néanmoins, d'après Jacquin, à Curaçao, comme antisyphilitique et emménagogue. On le cultive à la Havane; à Saint-Domingue, on lui donne le nom d'ipécacuana bâtard, à cause de ses propriétés purgatives.

PÉDILE s. m. (pé-di-le — du gr. *pedilon*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides, tribu des pyrochroïdes, comprenant cinq ou six espèces qui habitent la Sibérie et l'Amérique du Nord.

— Bot. Sorte de support placé au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

PÉDILÉ, ÉE adj. (pé-di-lé — rad. *pédile*). Bot. Qui est supporté par un pédile : *Aigrette* PÉDILÉE.

PÉDILÉE s. f. (pé-di-lé — du gr. *pedilon*, chaussure). Bot. Syn. de DIÉNIE, genre d'orchidées.

PÉDILONE s. m. (pé-di-lo-ne — rad. *pédile*). Bot. Genre de plantes parasites de Java.

PÉDILONIE s. f. (pé-di-lo-nî — du gr. *pedilon*, chaussure). Bot. Syn. de DENDROBIE et de WACHENDORFIE.

PÉDILOPHORE s. m. (pé-di-lo-fo-re — du gr. *pedilon*, chaussure; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des byrrhiens, dont l'espèce type habite la Russie méridionale.

PÉDILUVE s. m. (pé-di-lu-ve — du lat. *pes, pedis*, pied; *luo*, je lave). Méd. Bain de pieds : *Le bain de pieds ou* PÉDILUVE *est souvent employé comme dérivatif.* (Baudry de Balzac.)

— **Encycl.** V. BAIN DE PIEDS.

PÉDIMANE adj. (pé-di-ma-ne — du lat. *pes, pedis*, pied; *manus*, main). Mamm. Se dit des mammifères qui se servent de leurs pieds antérieurs en guise de mains, comme les sarigues.

— s. m. pl. Syn. de DIDELPHES ou MARSUPIAUX.

PÉDINE s. m. (pé-di-ne — du gr. *pedinos*, qui habite la plaine). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Europe méridionale : *Les* PÉDINES *se trouvent dans les lieux secs et arides des pays chauds.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *pédines* sont caractérisés par un corps ovale; des antennes grenues, grossissant insensiblement vers le sommet; le labre très-petit, reçu dans une échancrure profonde du bord antérieur du chaperon; le corselet en carré transversal, concave en avant, aussi large ou plus large que les élytres, qui sont soudés; les pattes robustes; les jambes antérieures souvent larges et triangulaires. Ces insectes habitent les lieux secs et arides des pays chauds; on les trouve sur le sable, sous les pierres, etc. Par leurs mœurs et leur manière de vivre, ils rappellent les opatres, du moins en ce qui concerne l'insecte parfait, car leurs larves n'ont pas été observées. Ils sont dépourvus d'ailes membraneuses. Le *pédine* fémoral, long de 0m,01, entièrement noir, avec des lignes de points enfoncés sur les élytres, est commun aux environs de Paris.

PÉDINORNITHE adj. (pé-di-nor-ni-te — du gr. *pedinos*, de plaine; *ornis*, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui vivent dans les plaines.

— s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui vivent dans les plaines.

PÉDIOCLE adj. (pé-di-o-kle — du lat. *pes, pedis*, pied; *oculus*, œil). Crust. Qui a les yeux portés sur un pédicule.

— s. m. pl. Ordre de crustacés, syn. de PODOPHTHALMES.

PÉDION, nom de l'une des trois divisions de l'Attique; les deux autres étaient la Diacrie ou contrée montagneuse et la Paralie ou plage maritime. Le Pédion, littéralement la *plaine*, était la campagne d'Athènes. C'est une vallée de forme ovale, de 8 kilom. de largeur environ sur une longueur de 12 kilom., arrosée par le Céphise et l'Ilissus, et dont la végétation luxuriante contraste avec les sables arides de la région maritime. L'olivier, comme le disait autrefois Sophocle [illegible] *Œdipe à Colone*, y vient sans culture et ses masses vertes y donnent un riant aspect au paysage. Au temps de la splendeur d'Athènes, le Pédion était coupé par aux grandes routes qui convergeaient vers la ville comme les rayons d'un demi-cercle. Dans les intervalles s'élevaient des habitations d'ouvriers au milieu desquels étaient situées de riches villas; les plus opulents habitants d'Athènes avaient à leurs maisons de campagne, remarquables par l'élégance des constructions, le luxe des ameublements, la profusion des statues qui ornaient les jardins entretenus avec un soin extrême. Une des plus splendides était celle d'Hérode Atticus, sous l'empereur Nerva. Les horticulteurs qui approvisionnaient Athènes de fleurs et de fruits rares y avaient aussi créé des établissements importants; ils y acclimatèrent le citronnier de la Médie, le prunier de Damas, les pêchers de la Perse. Ils s'y appliquaient surtout à faire naître au plein cœur de l'hiver les productions de l'été et du printemps. (Théophraste, *Hist. plant.*, IV, IV.) Même lorsque le marché d'Athènes était couvert de neige, on y vendait encore, dit Aristophane, des fruits nouveaux et des violettes. Cette culture de violettes était assez considérable dans le Pédion pour que Pindare représente Athènes comme ceinte d'une couronne de violettes : Ἰοστέφανοι Ἀθῆναι. Les ravages qu'ont subis ces beaux jardins n'ont pu entièrement en effacer les traces; en pratiquant des fouilles, au dernier siècle, on y a retrouvé des inscriptions, des débris de statues et d'architecture qui ont été dessinés par Chandler, l'éditeur des *Marbres d'Oxford*. Ce n'est pas, du reste, aux barbares que ces destructions doivent être imputées; ce furent les chrétiens du IVe siècle qui, dans la violence de leur zèle, dévastèrent ces magnifiques résidences. Libanius rapporte qu'on voyait de son temps des troupes de prêtres et de catéchumènes, armés de haches, de marteaux et de torches, parcourir la campagne d'Athènes, mettre le feu aux plantations, renverser les édifices, mutiler les statues et ne laisser sur leur passage que des cendres et des ruines. C'est ce qu'on oublie trop quand on désigne sous le nom de persécutions les actes de vigueur qui refrénèrent pour quelque temps ces [illegible].

PÉDIONALGIE s. f. (pé-di-o-nal-jî — du gr. *pedion*, plante des pieds; *algos*, douleur). Pathol. Douleur vive à la plante des pieds.

PÉDIONALGIQUE adj. (pé-di-o-nal-ji-ke — rad. *pédionalgie*). Pathol. Qui a rapport à la pédionalgie. [illegible] PÉDIONALGIQUE.

PÉDIONOME adj. (pé-di-o-no-me — du gr. *pedion*, plaine; *nemein*, habiter). Ornith. Qui vit dans les plaines.

— s. m. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des court-vite, et dont l'espèce type habite l'Australie.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre outarde, et syn. d'OTIDINÉES.

PÉDIOPHIS s. m. (pé-di-o-fiss — du gr. *pedion*, plaine; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, qui paraît devoir être réuni au genre couleuvre.

PÉDIOPHYLAX s. m. (pé-di-o-fi-lakss — du gr. *pedion*, plaine; *phulax*, gardien). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, formé aux dépens des lézards.

PÉDIOPLANE s. m. (pé-di-o-pla-ne — du gr. *pedion*, plaine; *planès*, errant). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, formé aux dépens des lézards.

PÉDIOPSIS s. m. (pé-di-o-psiss — du gr. *pedion*, plaine; *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cicadoriens, tribu des cercopides, réuni par plusieurs naturalistes au genre jassus.

PÉDIPALPE adj. (pé-di-pal-pe — du lat. *pes, pedis*, pied, et de *palpe*). Entom. Dont les pieds sont pourvus de palpes.

— s. m. pl. Arachn. Groupe d'arachnides, correspondant aux familles des phrynéides et des scorpionides.

— **Encycl.** Les *pédipalpes* ou scorpioniens [illegible] lement à leurs grandes palpes en forme de bras, terminées en pinces [illegible] domen segmenté. Les organes reproducteurs des deux sexes sont situés à la base du ventre. Les yeux [illegible] groupes écartés, dont deux latéraux et le [illegible] vent d'une taille moyenne pour des arachnides [illegible] poussant, et que les nègres de Saint-Domingue [illegible] scorpionides, dont le type est le scorpion. [illegible] animal.

PEDIPES [illegible]

PEDIR [illegible] benjoin, rotins, poudre d'or. Aux environs, [illegible]

PEDNELISSUS [illegible] Asie Mineure, [illegible]

de l'architecture romaine; le théâtre surtout est assez bien conservé.

PEDO ALBINOVANUS, poète latin. V. ALBINOVANUS.

PÉDOMANCIE s. f. [illegible] — du lat. *pes, pedis*, pied, et du gr. *manteia*, divination). Divination par [illegible].

PÉDOMÈTRE s. m. [illegible] — du lat. *pes, pedis*, pied, et du gr. *metron*, mesure). Métrol. Instrument [illegible] chemin que l'on a parcouru en marchant.

PÉDON s. m. (pé-don — bas lat. *pedo*, mot provenu du lat. *pes, pedis*, pied). Piéton, facteur rural, dans certaines parties du midi de la France.

PEDONCULAIRE adj. [illegible] — rad. *pédoncule*). Bot. Qui provient d'un pédoncule; qui a rapport au pédoncule. ‖ Qui a de longs pédoncules. ‖ Qui [illegible] des pédoncules avortés.

PÉDONCULE s. m. (pé-don-ku-le — lat. *pedunculus*, proprement petit pied, petit support, diminutif de *pes, pedis*, qui se rattache à la racine sanscrite *pad*, aller). Hist. nat. Organe mince et allongé qui supporte un autre organe; se dit particulièrement, en botanique, du support de la fleur et du fruit : *Le* PÉDONCULE *est simple ou composé.* (C. d'Orbigny.) V. PÉDICELLE. ‖ On dit vulgairement QUEUE.

— Anat. Nom donné à certaines protubérances du cerveau.

— **Encycl** Bot. Le *pédoncule* est un véritable rameau, souvent raccourci ou presque avorté, nu ou chargé de feuilles réduites à l'état de bractées. Il peut être simple ou ramifié, et, dans ce dernier cas, chacune de ses divisions prend le nom de pédicelle. La hampe est une sorte de *pédoncule* sortant d'un bulbe ou d'une rosette de feuilles radicales, comme dans la [illegible] naît le plus souvent à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée; mais il peut être soudé avec la nervure médiane de celle-ci, comme [illegible] peut encore être placé en dehors de l'aisselle ou même opposé aux feuilles. Il est articulé dans l'asperge et tordu en spirale dans la vallisnérie. Il prend un développement considérable dans l'acajou, où il devient charnu et beaucoup plus gros que le fruit.

— Anat. Les *pédoncules* cérébraux sont deux prolongements blancs, étendus de la [illegible] bas à la partie antérieure, [illegible] se confondent avec la couche optique. Ils sont obliques en avant et en dehors; ils in- [illegible] postérieure en continuité avec la protubérance. [illegible] en rapport avec l'artère céré- [illegible] en arrière et la bandelette [illegible] une face supérieure recou- [illegible] tie de l'espace interpédoncul- [illegible] et enfin une face externe en rapport avec les [illegible] inférieur. Le plan supérieur est formé par les [illegible] trouve une tache appelée [illegible] avec celles de [illegible] bord externe se confond avec [illegible]

insertion à la valvule de Vieussens. Vers l'extrémité antérieure de ces pédoncules, on voit des fibres qui décrivent des courbes et [illegible] en dedans, du ruban de Reil à la valvule de Vieussens. Les pédoncules cérébelleux supérieurs sont formés par un faisceau de fibres blanches naissant des centres de la cavité du corps rhomboïdal du cervelet et passant au-dessous des tubercules quadrijumeaux, où elles s'entre-croisent sur la ligne médiane avec celles du côté opposé. Elles se jettent dans les cellules de l'olive supérieure ou corps de Stilling, d'où naissent de nouvelles fibres qui relient ces cellules à celles du corps strié. Cet amas de substance grise présente une couleur rougeâtre. Stilling le désigne sous le nom de [illegible].

Les *pédoncules* cérébelleux moyens sont deux prolongements qui font suite à la protubérance et se portent de chaque côté dans les hémisphères cérébelleux; ils se dirigent en dehors et en arrière; au niveau de leur bord [illegible] on trouve le noyau du nerf vague. Nés des centres du corps rhomboïdal, les fibres des pédoncules cérébelleux moyens forment un [illegible] vaisseau dont les fibres se dissocient. Les plus superficielles arrivent à la ligne médiane en s'éparpillant, forment le pont de Varole, s'entre-croisent sur la ligne médiane et se jettent dans les cellules nerveuses du côté opposé. Les fibres plus profondes se comportent de même en formant des plans superposés. Enfin, quelques-unes de ces fibres se terminent dans les cellules du même côté sans subir d'entre-croisement.

Les *pédoncules* du corps calleux sont deux rubans de substance blanche du cerveau, qui naissent de la partie réfléchie du corps calleux, marchent parallèlement d'avant en arrière jusqu'au voisinage de la racine grise des nerfs optiques, où ils se séparent à angle obtus pour longer le côté externe de la bandelette des mêmes nerfs et se perdre à l'extrémité interne de la scissure de Sylvius.

Les *pédoncules* de la glande pinéale partent, au nombre de trois, antérieur, moyen et inférieur, de chaque côté de la glande pinéale. Les pédoncules antérieurs se portent le long de la partie interne de la couche optique, au niveau de la base du ventricule, et viennent se terminer au niveau du trou de Monro, où ils semblent constituer une des origines du trigone. Les *pédoncules* moyens, appelés aussi *pédoncules* transverses, se portent dans la couche optique et ne peuvent y être suivis; les *pédoncules* inférieurs se dirigent en bas et en dehors de la même couche optique. D'après [illegible], les *pédoncules* antérieurs seraient formés en partie par des fibres récurrentes des piliers antérieurs de la voûte; ces fibres seraient, par conséquent, une dépendance des fibres convergentes de l'hippocampe.

PÉDONCULÉ, ÉE adj. (pé-don-ku-lé — rad. *pédoncule*). Hist. nat. Qui est muni d'un pédoncule ou porté sur un pédoncule : *Fleur* PÉDONCULÉE.

— Entom. Se dit des insectes dont la tête se resserre à la manière d'un cou très-mince à sa partie postérieure.

— Crust. *Yeux pédonculés*, Yeux portés par des pédoncules.

— Bot. *Chêne pédonculé*, Espèce de chêne, dont les glands sont portés par un long pédoncule.

— s. m. pl. Moll. Famille de mollusques brachiopodes, caractérisée par un opercule tendineux supportant la coquille.

PÉDONCULÉEN, ÉENNE adj. (pé-don-ku-lé-ain, é-è-ne — rad. *pédoncule*). Bot. Qui provient de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

PÉDONCULEUX, EUSE adj. (pé-don-ku-leu, eu-ze — rad. *pédoncule*). Bot. Qui a de longs pédoncules.

PÉDONNE s. f. (pé-do-ne). Techn. Nom donné à de petites chevilles coniques qui, dans les métiers à tisser de [illegible], sont adhérentes aux faces du cylindre et servent à maintenir les cartons à la place où on les a mis.

PÉDONOME s. m. (pé-do-no-me — du gr. *pais, paidos*, enfant; *nomos*, loi). Antiq. gr. Magistrat chargé de surveiller l'éducation de la jeunesse à Lacédémone.

PÉDOPHILE adj. (pé-do-fi-le — du gr. *pais, paidos*, enfant; *philos*, ami). Qui aime les enfants.

— Myth. gr. Surnom de Cérès.

PÉDOPHLÉBOTOMIE s. f. (pé-do-flé-bo-to-mî — du gr. *pais, paidos*, enfant; *phlebos*, veine; *tomê*, incision). Chir. Saignée des enfants.

PÉDOPHLÉBOTOMIQUE adj. (pé-do-flé-[illegible]). Chir. Qui a rapport à la [illegible].

PÉDOTHYSIE s. f. (pé-do-ti-zî — du gr. [illegible]). [illegible]

PÉDOTRIBE [illegible]

PÉDOTROPHIE [illegible] (pé-do-tro-fi — du gr. [illegible] *trophê*, nourriture). [illegible] de nourrir, de soigner les enfants.

PÉDOTROPHIE s. f. (pé-do-tro-fî — du gr. *pais, paidos*, enfant; *trophê*, nourriture). Partie de l'hygiène qui traite du régime alimentaire des enfants.

PÉDOTROPHIQUE adj. (pé-do-tro-fi-ke — rad. *pédotrophie*). Qui a rapport à l'alimentation des enfants. *Régime* PÉDOTROPHIQUE.

PEDOUË (François DE), poëte et chanoine français, né à Paris en 1603, mort à Chartres en 1667. Elevé chez les jésuites de La Flèche, il donna dès l'enfance des preuves d'une intelligence si vivace, que les révérends pères s'efforcèrent de l'attacher à leur institut. Mais, à vingt ans, Pedouë jeta le froc aux orties, trancha du petit-maître et se livra avec ardeur aux dissipations élégantes de l'époque; il prit même la précaution d'acquérir un canonicat à Chartres, pour se soustraire entièrement à l'autorité des jésuites. C'est dans cette période mondaine de son existence qu'il publia les ouvrages dont les titres suivent : *Essais de poésie et de louange en faveur d'une dame* (Chartres, 1624, pet. in-12); les *Premières œuvres du sieur Pedoué* (sans date), et enfin le *Bourgeois poli* (Chartres, 1631, pet. in-12). Tout à coup, vers 1635, la grâce toucha le cœur du profane. Brisant avec le monde, ses pompes et ses mâles œuvres, il se soumit à une retraite absolue pendant trois ans, au jeûne, aux austérités, aux morsures du cilice, et, pour effacer l'impression déplorable causée par les rimes folâtres de sa jeunesse, il se mit à composer un gros livre mystique intitulé : le *Recueil de Grenade*. Le bruit de cette éclatante et soudaine conversion se répandit dans tout le pays chartrain et au delà. Les pénitentes accoururent de trente à quarante lieues à la ronde pour se confesser au poëte repenti; Pedouë fut à la mode parmi la gent dévote. A ce moment, l'idée lui vint de profiter de l'influence que lui donnait cette sorte de vogue pour fonder une communauté de femmes qui consacrerait tous ses soins au salut des filles débauchées. Sa tentative ne réussit pas; les sœurs se découragerent et Pedouë fut obligé de changer la destination de sa fondation; il confia à ses religieuses l'éducation des orphelins de sept à seize ans. Nommé échevin de Chartres pendant les troubles de la Fronde, il mit rapidement la ville en état de défense et la préserva ainsi des attaques de l'armée des princes, et c'est lui qui termina le procès survenu entre la ville de Chartres et la noblesse du bailliage, à la suite du massacre des nobles voisins par la population de la cité, lors de l'assemblée préparatoire du 17 août 1651 pour les élections aux états généraux. Après de nombreuses tribulations, il réalisa le rêve de toute sa vie en fondant l'institution des Filles de la Providence. C'est la dénomination qu'il avait choisie pour les sœurs vouées à l'éducation des orphelins; elle fut reconnue et autorisée par lettres patentes homologuées par le parlement. Sa mission sur terre lui semblait remplie; il attendit tranquillement la mort, qui vint le frapper dans sa soixante-quatrième année, et il mourut dans des sentiments de piété « qui impressionnèrent vivement ses contemporains, » affirme son biographe, le chanoine Jean Lefebvre.

Les œuvres de Pedouë ont été en partie réimprimées avec beaucoup de soin et un grand luxe par Garnier, de Chartres. Le *Bourgeois poli* a été publié en 1841, les *Premières œuvres de Pedoué* en 1866. Nous avons parcouru ce dernier volume et, à côté de pièces d'un tour extravagant et emphatique, nous y avons rencontré une page charmante, la *Suite de jalousie*, d'une simplicité de passion admirable. L'auteur mérite, à notre avis, une place dans les bibliothèques des connaisseurs à côté de ses compatriotes et de ses modèles : Regnier, auquel il a emprunté parfois son énergique trivialité; Desportes et Rémy Belleau, dont il a reproduit les grâces maniérées, les tours forcés et les *concetti*.

PÈDRE. V. PIERRE et PEDRO.

Pèdre (LE ROI DON), opéra-comique en deux actes et trois tableaux, paroles de MM. Cormon et Grangé, musique de M. Poise (Opéra-Comique, 30 septembre 1857). Le héros cruel de la tragédie de Du Belloy est transformé en galant coureur d'aventures dans cet opéra-comique. Il ne s'agit plus de Maria Padilla, mais de la jeune Arabe Nerheda que don Pèdre veut enlever à son amant, le sculpteur Fabio. La musique est claire, facile et dans la manière d'Adolphe Adam. Les morceaux les plus applaudis sont les couplets accompagnés par le chœur; la sérénade, chantée par le roi, à laquelle Nerheda répond par un motif de boléro et qui est suivie d'un joli petit trio : *O nuit charmante!* Les couplets du jeune Muchar ont été goûtés; ils se terminent par ces deux vers :

> Je perds sur tout ce que je vends...
> Mais il faut bien gagner sa vie.

PEDRINAL s. m. (pé-dri-nal). Nom sous lequel étaient connus les bandits qui se cachaient dans les montagnes.

PEDRO (SAN-) ou **RIO-GRANDE**, ville du Brésil, ch.-l. de la prov. de Rio-Grande-do-Sul ou de San-Pedro, sur le rio Grande-do-Sul, à 235 kilom. S.-E. de Porto-Alegre, par 32° [illegible] lat. S. et 54° 10' de longit. O.; 15,000 hab. Cette ville, qui a porté autrefois le nom de Portos-dos-Cazaes, est située à l'entrée du lac dos Paros et près de la lagune de Mirim. Les rues sont bien alignées et on y trouve plusieurs édifices remarquables, entre autres la douane, l'hôpital, les églises Nossa-Senhora-Mai-de-Deos, Nossa-Senhora-do-Rosario et Nossa-Senhora-das-Dores. Chantier de construction pour les navires, beau port, mouvement de cabotage très-actif. Commerce important de peaux, de chevaux, bœufs, veaux, moutons et de viandes salées; plumes d'autruche, crins, suifs et graisses. ‖ La province de San-Pedro, appelée aussi province de Rio-Grande-do-Sul, est limitée au N. par les provinces de Parana et de Santa-Catharina, à l'O. et au S. par l'Uruguay et Montevideo, à l'E. par la province de Santa-Catharina et l'Océan; 319,186 kilom. carrés environ, 720 kilom. sur 400; 630,000 hab., dont 560,000 indigènes, 35,000 affranchis et 35,000 immigrants; ch.-l., San-Pedro ou Rio-Grande. Le sol est montagneux à l'O., au S. et à l'E.; mais, au N. et au centre, elle offre de vastes et fertiles plaines. Le riz, le blé, l'orge, le seigle, le maïs, le manioc, la vigne, le coton, la canne à sucre, le chanvre, le lin de Maté, les fruits de toute espèce y viennent parfaitement. On y trouve des mines d'or, d'argent, de soufre et de houille. C'est un excellent pays agricole, aux magnifiques pâturages, et dont les bestiaux forment la principale richesse; le cactus nopal y croît naturellement et pourrait devenir, par la cochenille, une source de richesse. La plus remarquable forêt de la province s'étend du N. de San-Pedro au S. du rio Uruguay; elle se nomme Mata-Castelhana. La partie basse du pays est entrecoupée d'une suite de lagunes formant deux lacs principaux assez semblables aux *haffs* des bords de la Baltique, en Prusse. La culture du blé, autrefois florissante dans cette province, est aujourd'hui très-déchue et presque généralement abandonnée. Les montagnes les plus remarquables sont le mont Abardao, qui sert de limite au Brésil et à l'Uruguay; le cerro da Vigia, près du rio Jaguarao; le cerro Largo, à 60 kilom. S. du rio Jaguarao; le cerro Pellado, au N. du rio Paratinim; le cerro Pelladoda-Encruzilhada, entre le rio Camacuan et le rio Jacuhy; la serra Herval, au N. du rio Jaguarao; la serra Matheus-Simoes, sur les rives du Capivary; la serra do Mar, dans laquelle on trouve un vaste plateau nommé Campos-de-Serra-e-Cima, situé au N. de Porto-Alegre; la serra Monte-Alegre, au N. de Cachoeira et près du rio Taquary et du rio Pardo; le mont Nevarro, dont le sommet est entre le mont dos Castelhos-Grande et le mont Xafalote, et qui sert de point de démarcation au Brésil et à l'Uruguay; la serra Tapes; la serra São-Martinho. Les principaux cours d'eau sont l'Albutay, l'Autas, l'Arepehy, l'Ararica ou Vacari-Mirim, le Cahy, le Camacuan ou Camacoan, le Curetehy ou Butucarahy, le Cangucu, le Capibary, le Chasqueiro, le Casiquei, le Dom-Marcos, le Gravatahy, le Guavahi, l'Hicuy, l'Izuy, le Jacuy, le Pelotas, le Parahy Mirim, la Quarahim, le Palmares, le Palmas, le Paratiny, le Pareci, le Sao-Gonçalo. Les lacs principaux sont les lacs Barros, Cajuba, Capibary, Mostardas, Mangueira, Mirim, Ponche-Verde et Viamao. Le commerce de la province, qu'on évalue en moyenne à 40 millions de francs par an, tend à prendre chaque année un accroissement remarquable. L'importation diminue et l'exportation augmente. La navigation à vapeur est faite par l'entremise de plusieurs compagnies, dont deux sont subventionnées. Les villes principales sont San-Pedro, Porto-Alegre, San-Leopoldo, San-Francisco-de-Paula, Cacheira, Rio-Pardo; puis viennent Espiritu-Santo-da-Cruz-Alta, Pelotas, Piratinim, Santo-Amaro, Serrito, Triumpho-Vaccaria, etc. Cette province est divisée en deux districts électoraux : San-Pedro et Rio-Grande. Une grande quantité d'émigrants européens, attirés par la salubrité du climat et la fertilité du sol, sont venus s'établir dans cette province. San-Leopoldo, ville fondée en 1825 par une colonie d'Allemands, compte aujourd'hui 14,000 hab. Les colonies les plus importantes sont ensuite : Santa-Cruz, 6,000 hab.; puis Santa-Maria-da-Soledate, 2,000 hab.; San-Lourenzo, Nova-Petropolis, Santo-Angelo, Conventos, Estrella. Les échanges à San-Leopoldo se montent annuellement à près de 1,500,000 francs.

PEDRO MATAPAS (SAN-), ville de l'Amérique centrale, dans la république de Guatemala, État et à 60 kilom. N.-E. de San-Salvador; 4,000 hab. Fonderie de fer, commerce de sucre.

PEDRO, nom de cinq rois de Portugal. V. PIERRE.

PEDRO Ier (Antoine-Joseph DE ALCANTARA, DOM), empereur du Brésil et roi de Portugal sous le nom de **Pedro IV**, né au château de Quelsez le 12 octobre 1798, mort à Lisbonne le 24 septembre 1834. Il était fils aîné du roi de Portugal, Jean VI. Lorsque, en 1807, une armée française envahit le Portugal, Jean VI alla se réfugier avec sa famille au Brésil. Ce fut là, au milieu de courtisans et d'esclaves, que fut élevé le jeune Pedro. Comme il était très-intelligent, il ébaucha presque sans maître son instruction, s'adonna aux arts, à la poésie et acquit une grande habileté dans tous les exercices du corps. En même temps, habitué tout jeune à commander et à être obéi, il se laissait aller à l'entraînement de ses passions impétueuses, à ses idées d'ambition et à un goût pour l'absolutisme que la réflexion et surtout les événements devaient heureusement modifier. En 1817, il épousa une archiduchesse d'Autriche, Léopoldine, sœur de Marie-Louise, la seconde femme de Napoléon Ier. Lorsque, en 1821, Jean VI se rendit en Portugal, rappelé par la révolution de 1820, il investit dom Pedro de la régence du Brésil et lui dit en partant : « Mon fils, conserve le Brésil attaché à la couronne de Portugal tant que tu le pourras; mais si la chose devient impossible, conserve-le pour toi-même. » Ce conseil répondait trop bien aux idées ambitieuses du jeune Pedro pour qu'il ne s'empressât pas de s'y conformer, et l'occasion ne se fit pas attendre. En effet, les cortès de Lisbonne firent une constitution qu'ils étendirent au Brésil et par laquelle ce dernier Etat, privé d'un gouvernement propre, devait être gouverné par le ministère siégeant en Portugal. Ces dispositions provoquèrent le plus vif mécontentement parmi les Brésiliens, irrités déjà de voir la plupart des fonctions publiques, tant civiles qu'ecclésiastiques, données à des Portugais. Dom Pedro protesta d'abord de son intention d'obéir aux décrets du congrès de Lisbonne; mais ayant reçu l'ordre de retourner en Portugal et de laisser le gouvernement à une délégation du pouvoir métropolitain, le jeune prince résolut de désobéir et de profiter de l'agitation qui régnait dans le pays pour se créer un royaume indépendant. Un soulèvement qui éclata alors dans la province de Saint-Paul lui fournit un prétexte plausible de mettre la couronne sur sa tête, tout en ayant l'air de céder au vœu national, et de prétendre que c'était le seul moyen d'empêcher à la fois une rupture définitive entre le Portugal et le Brésil et la proclamation de la république dans ce dernier pays. Le 9 janvier 1822, il déclara solennellement qu'il resterait au Brésil, éloigna les troupes portugaises malgré les menaces des cortès de l'exclure de ses droits de succession au trône du Portugal, prit le titre de protecteur perpétuel du Brésil et réunit une assemblée nationale qui prépara une constitution, décréta, le 1er août 1822, la séparation des deux pays et nomma, le 12 octobre suivant, dom Pedro empereur constitutionnel du Brésil.

Pour attirer à lui les sympathies de la population, Pedro avait paru disposé à accepter des institutions libres et s'était proclamé grand maître de tous les francs-maçons. Mais dès qu'il tint le pouvoir, il revint à ses idées absolutistes, s'entoura de favoris, ajourna la réunion du congrès qui devait voter la constitution et fit fermer les loges de francs-maçons. En ce moment, les cortès du Portugal déclarèrent la guerre au Brésil et envoyèrent pour réduire ce pays des navires et des troupes. Mais Jean VI, qui ne voulait rien faire pour ébranler le pouvoir de son fils, adopta un système dont le but était d'entraver toutes les mesures prises par les cortès contre le Brésil, et il fit en effet avorter les expéditions dirigées contre lui. Après avoir triomphé sans peine des Portugais trahis par leurs chefs, dom Pedro convoqua une assemblée nationale pour rédiger la constitution (3 mai 1823); mais voyant les idées républicaines dominer dans cette assemblée comme dans diverses parties du pays et craignant pour son autorité, il prononça la dissolution du congrès en promettant de donner lui-même une constitution libérale, protégea les Portugais résidant au Brésil et qu'on voulait expulser du territoire, comprima un soulèvement républicain qui venait d'éclater à Pernambuco et promulgua, le 25 mars 1824, une constitution. Le 29 août 1825, il conclut avec le Portugal un traité en vertu duquel le Brésil était déclaré empire indépendant. Alors il fut reconnu par les Etats-Unis, et, plus tard, grâce à l'influence de l'Angleterre, par toutes les puissances de l'Europe. La mort de son père (10 mars 1826) lui donna la couronne de Portugal; mais il y renonça en faveur de sa fille doña Maria (2 mai), en octroyant aussi aux Portugais une charte constitutionnelle, renversée bientôt par son frère, dom Miguel, qui devait épouser la jeune reine, mais qui changea son rôle de régent contre celui de roi absolu (30 juin 1828). Le contre-coup de 1830 se fit sentir au Brésil. Pour déjouer les vues d'un parti puissant qui poussait à la république, dom Pedro, paraissant céder au flot de l'opinion, abdiqua en faveur de son fils, dom Pedro II (7 avril 1831), prit alors le titre de duc de Bragance et revint en Europe. Autant il avait mis d'habileté à conserver l'empire brésilien à sa famille, autant il mit d'ardeur à reconquérir le Portugal pour sa fille doña Maria (v. ce nom). Il sut réchauffer le zèle des réfugiés, victimes de la tyrannie de dom Miguel, intéresser la France et l'Angleterre à ses projets, en obtenir des soldats et des vaisseaux pour les défendre. Secondé par le comte de Villaflor, par le marquis de Palmella et par les volontaires anglais sous les ordres de Napier, il s'empara des Açores (1832), puis d'Oporto et, le 28 juillet suivant, Villaflor se rendit maître de Lisbonne. Dom Pedro rétablit alors sa fille sur le trône, supprima les couvents, força son frère dom Miguel à renoncer à toutes ses prétentions au trône (26 mai 1834), ouvrit trois mois plus tard les cortès et fut proclamé solennellement régent du royaume (23 août). Mais un mois s'était à peine écoulé que, épuisé par tant de luttes et d'efforts, il succombait âgé seulement de

trente-six ans. De son premier mariage avec [illegible] Léopoldine (1817), il avait eu un fils, dom Pedro II, et trois filles, doña Maria, reine de Portugal, Januaria, qui épousa le comte d'Aquila, et Francisca, qui devint la femme du prince de Joinville. De son second mariage avec Amélie, fille du prince Eugène Beauharnais (1829), il avait eu une fille, Marie-Amélie. Ce prince était doué d'une vive intelligence et d'une vigueur corporelle [illegible], mais il était en même temps [illegible] par des passions impétueuses. Son extrême vivacité, ses caprices, ses prédilections pour ses favoris, le scandale de sa liaison avec la marquise de Santos avaient fini par lui aliéner les sympathies des Brésiliens. Il avait de remarquables dispositions pour les arts, pour la sculpture, surtout pour la musique, et il cultivait la poésie.

Pedro (ORDRE DE), fondé au Brésil par l'empereur dom Pedro Ier. Il est encore aujourd'hui le premier [illegible] de ce pays et ne se donne qu'aux personnes souveraines. La décoration consiste en une croix à cinq rayons émaillés blanc, garnie d'une étroite bordure en or, avec une boule d'or à chaque pointe. Elle repose sur une étoile enflammée en or qui remplit les cinq angles. Le milieu de l'étoile blanche est un écusson rond, entouré de deux filets étroits en or, séparés par un large cercle bleu [illegible] : *Fundador do Imperio do Brazil*. Au milieu se trouve un phénix en or, qui a sur sa poitrine d'argent le chiffre en or *P. I* (Pedro Ier) et qui tient dans ses serres une couronne antique. La croix est surmontée d'une couronne impériale en or et attachée à un large ruban vert moiré, avec une bordure blanche. Il se porte en écharpe de droite à gauche. La plaque qui reproduit [illegible] se place sur la gauche de la poitrine.

PEDRO II (Jean-Charles-Léopold-Salvador-Bibiano-François-Xavier de Paula-Léocadio-Michel-Raphaël-Gonzague DE ALCANTARA, DOM), empereur du Brésil, né à Rio-Janeiro le 2 décembre 1825. Il est fils du précédent et de l'archiduchesse Léopoldine, morte en 1826. Il n'avait pas encore six ans lorsque son père abdiqua (7 avril 1831); il monta sur le trône et eut pour tuteur l'ancien chef du parti démocratique, Bonifacio José de Andrada e Sylva, exilé en France depuis 1823. Les premières années du règne du jeune prince furent très-agitées par les luttes des partis. Bien que, par son passé, Andrada offrît les plus grandes garanties aux partisans de la liberté, il devint bientôt suspect au parti populaire, et fut contraint de donner sa démission et se vit de force arraché du palais impérial. Le conseil de régence prit alors la tutelle de dom Pedro et la conserva jusqu'au 23 juillet 1840, époque où, avant l'âge légal, ce prince fut proclamé majeur. La dissolution des cortès, qui suivit cet acte, fut l'occasion de troubles dans plusieurs provinces. Les partisans de la république fédérative se soulevèrent [illegible] contre le général Caxias, commandant des troupes impériales, une lutte qui se prolongea surtout dans la province de Minas-Geraes et qui se termina enfin, en 1842, par la défaite du sénateur José Feliciano à San-Lucia. A partir de ce moment, le jeune empereur put régner en paix dans ses Etats. Le 18 juillet 1841, il s'était fait couronner et, le 30 mai 1843, il épousa Thérèse-Christine-Marie, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles. De cette union sont nés deux fils, morts au berceau, et deux filles, dont l'aînée, la princesse Isabelle, née en 1846, est l'héritière présomptive de la couronne et a épousé le comte d'Eu, fils du duc de Nemours.

Prince libéral et éclairé, dom Pedro a affermi le gouvernement constitutionnel au Brésil, où, adoptant une maxime célèbre, il règne mais ne gouverne pas. Son aptitude pour les affaires, sa modération, la largeur de ses idées, son goût pour le progrès, le soin qu'il a toujours mis à faire respecter le régime parlementaire lui ont conquis l'estime et l'affection des Brésiliens. Grâce à sa sagesse, la plus grande liberté règne au Brésil, où [illegible] journaux républicains sans qu'aucun [illegible] ait été poursuivi. Mais s'il tient à laisser le pays se gouverner librement lui-même, si dans la sphère purement [illegible], il n'a pas moins exercé une influence considérable sur [illegible] par ses efforts constants [illegible] développer la prospérité [illegible] du pays et son [illegible]. En 1850, il [illegible] a renverser le dictateur Rosas, obtint la libre navigation [illegible], puis [illegible], en 1860, toutes [illegible] libres [illegible], pour [illegible] [illegible] et pour faciliter cette mesure, pour donner à l'agriculture les bras qui lui manquaient, il favorisa [illegible] [illegible] et les [illegible] pieces [illegible]

Poursuivant [illegible], il fit présenter aux Chambres, en juin 1870, des projets de loi ayant pour objet d'abolir en principe l'esclavage, mais de le maintenir temporairement en déterminant le mode suivant lequel les esclaves s'élèveront graduellement à la liberté. Ces lois furent votées le 28 septembre 1871. En 1867, dom Pedro avait ouvert la navigation de l'Amazone aux navires de toutes les nations. De 1865 à 1870, il eut à soutenir, de concert avec la république Argentine et Montevideo, une guerre acharnée contre [illegible] Lopez, président de la république du Paraguay (v. LOPEZ), et cette guerre valut au Brésil quelques accroissements de territoire. En 1871, dom Pedro partit pour l'Europe afin de se rendre compte de la civilisation de ses principaux Etats et des améliorations qu'il pourrait introduire au Brésil. Au mois de décembre 1871 il se rendit à Paris, où il fit un assez long séjour, et visita avec soin nos établissements scientifiques, littéraires et industriels. On le vit assister à une séance de l'Académie, puis se rendre à la Société de géographie dont il est membre depuis 1868. Depuis son retour au Brésil, dom Pedro a fait proposer aux Chambres des projets de loi ayant pour objet de développer l'instruction primaire, d'établir de nouvelles voies ferrées et de réformer la loi électorale de façon qu'elle devienne, dit-il, « l'expression authentique du vœu populaire » (mai 1873).

PEDROLINO, type de valet dans la comédie italienne. Ce masque, qui parut sur la scène dès 1547, est le prototype du Pierrot français. La troupe des *Gelosi*, de 1576 à 1604, exhiba un grand nombre de fois le valet Pedrolino. C'est un type très-complexe, mais « ce qui le caractérise surtout, a dit M. Maurice Sand, c'est son honnêteté ; » son destin est d'être souvent l'amoureux préféré de la soubrette Franceschina, qui, par complément, reçoit les hommages de Pantalon d'abord, puis d'Arlecchino, puis de Burattino. Pedrolino est quelquefois le mari de Franceschina; alors, cocu et repentant, il reconnaît ses torts et demande un pardon qu'il n'obtient qu'à grand'peine. Valet de la galante Flaminia, Pedrolino refuse héroïquement de faire parvenir ses billets doux à son amant Orazio; Flaminia et Orazio l'injurient, le traitent d'entremetteur; le pauvre enfariné rougit sous sa farine et va pleurer, dans le sein d'Arlecchino, sur la perte de sa bonne réputation. Pedrolino n'est pas brave ; ayant à se venger d'Arlequin, il arrive armé jusqu'aux dents devant son adversaire, qui l'attend tenant en arrêt une barre de porte. Ainsi placés, ils s'injurient très-haut, comptant qu'on viendra les séparer. Le capitan vient en effet se mettre entre eux deux; alors eux de se frapper avec acharnement, mais c'est sur le capitan que tombe cette grêle de coups. Pedrolino, comme de raison, est un effroyable gourmand, un mangeur qui n'a d'égal au théâtre qu'Arlecchino et Burattino; or, c'est une scène d'une mimique exquise que celle où Arlecchino apporte à Pierrot, de la part du capitan, un plat de macaroni. Pedrolino tout en larmes dévore silencieusement; Arlecchino attendri se met à pleurer et à manger. La scène devient d'un lugubre irrésistible quand Burattino, qui passe, sent son cœur se fendre et allonge ses larmes et sa main dans le plat. « Vous baiserez les mains au capitan de ma part, » dit Pedrolino; et, triste, Arlecchino sort en léchant le plat. Pedrolino a ses jours de joie : il est fort gai quand, s'habillant en femme, il se fait enlever par le capitan; ou quand, ornant Pantalon d'un semblable costume, il ménage entre cette dame improvisée et le docteur un rendez-vous amoureux dans lequel les deux mystifiés finissent généralement par s'assommer. Pedrolino, paysan italien, devint Pierrot, paysan français. Sous son nouveau costume et dans sa nouvelle nationalité, il nous échappe; on le retrouvera à son nouveau nom, dans ce dictionnaire.

PEDROPOLIS, ville du Brésil, à [illegible] de Rio-Janeiro. Agréablement située au milieu d'une longue vallée délicieuse, au sommet des montagnes [illegible] 2.700 pieds [illegible] et [illegible] population flottante de 6.000 hab. en hiver, de 10,000 à 15,000 en été. Quand la fièvre jaune se [illegible] y chercher un abri contre les atteintes de l'épidémie. L'empereur dom Pedro va résider [illegible]

PEDROTTI (Carlo), compositeur italien, né [illegible] [illegible] gorie des faiseurs d'opéras italiens qui, dans l'espace de plus de vingt ans, n'ont pas produit un seul ouvrage dont on se souvienne et [illegible] Verdi [illegible] les scènes. »

PEDRUSI (Paul), numismate et jésuite italien, né à Mantoue en 1644, mort à Parme en 1720. Il devint directeur du collège de Parme et fut chargé en 1680, par le duc de cette ville, de faire le catalogue des médailles de la riche collection Farnèse. C'est alors qu'il commença l'important travail publié sous le titre de : *I Cesari in oro, argento, medaglioni... raccolti nel Farnese Museo* (Parme, 1694-1727, 10 vol. in-fol.), dont les huit premiers volumes sont de lui. Les deux derniers ont été rédigés par Piovene.

PEDUM s. m. (pé-domm — mot lat., dérivé de *pes, pedis*, pied). Antiq. rom. Sorte de bâton [illegible] l'attribut de plusieurs divinités champêtres.

— [illegible]

— **Encycl.** Le *pedum* servait aux pâtres pour embarrasser les jambes des bestiaux lorsque ceux-ci se sauvaient. Il avait à son extrémité un fer de pique fixé avec un cercle de cuivre. Dans les monuments grecs, le *pedum* est constamment le signe de la vie pastorale, aussi le voit-on dans les mains de Pâris, d'Atys, de Ganymède, de Pan, des dieux réduits à la qualité de bergers comme Apollon, des faunes, des satyres, des bacchantes. Les chasseurs se servaient pour tuer le lièvre d'un instrument assez analogue appelé *lagobolon*. Ce bâton noueux et recourbé fut en usage non-seulement chez les Grecs, qui lui donnaient le nom de [illegible], c'est-à-dire *massue*, mais aussi chez les peuples de l'Italie, quand Rome fut fondée. Le berger Faustulus, qui éleva Romulus et Rémus, porte toujours le *pedum*. Romulus se serait même servi du bâton des pâtres pour tracer le plan de Rome sur le sol. Depuis ce temps, il fut consacré par la religion et servit aux augures. On [illegible] le nom de *lituus*, par lequel on désignait aussi un instrument à vent qui était recourbé. C'était même déjà une question, dans l'antiquité, de savoir lequel des deux, du bâton augural ou de l'instrument à vent, avait donné son nom à l'autre. Toutefois, les Etrusques, à qui les Romains ont emprunté leurs cérémonies religieuses, possédaient à la fois le *lituus* augural et le *lituus* instrumental. Le *lituus* fut le signe des fonctions augurales, comme le *pedum* était celui de la vie pastorale. On le trouve sur les plus anciennes médailles romaines, comme insigne du souverain pontife. Les empereurs qui s'étaient attribué le pontificat firent mettre le *lituus* sur leurs médailles. Quelques écrivains ont cru que l'usage du bâton recourbé en crosse des évêques venait du *lituus* des augures, mais il dérive directement du *pedum*. Les évêques étaient les pasteurs du troupeau des fidèles, de même que l'image favorite sous laquelle les premiers fidèles se représentaient le Christ était celle du Bon Pasteur. Cependant [illegible] une légère courbure. La crosse, avec son enroulement semblable à celui du *lituus*, est plus moderne. Les bâtons épiscopaux sont cités dans [illegible], mais la crosse qui passe pour la plus ancienne [illegible] Camulliarius, évêque de Troyes, sur le portail de l'église Sainte-Marie de cette ville.

PEEBLES, ville d'Écosse, ch.-l. du comté de son nom, au confluent de la Tweed et de [illegible] édifice. Sa situation sur la route directe de la [illegible] tre souvent habitée par les rois d'Écosse; [illegible] au S. 42 kilom. de longueur sur 32 de largeur; [illegible]

PEEL [illegible] pièces de théâtre qui eurent [illegible]. Sa vie dissolue ne le rendit [illegible] tion, une médiocre peinture des caractères, un goût marqué pour le fantasque et l'extravagant. [illegible] ques ouvrages en vers depuis longtemps ou[illegible] franc vaurien.

PEEL (sir Robert), manufacturier et homme [illegible] appartenait à une famille nombreuse et presque [illegible] pour les affaires, il entra en 1773, comme associé, dans une immense manufacture de [illegible] appliqua en grand les machines à cette industrie. Il réalisa bientôt d'énormes bénéfices, [illegible] 1783. Devenu membre de la Chambre des communes, [illegible] de l'Irlande à l'Angleterre et, lorsqu'en 1798 [illegible] de l'Angleterre.

PEEL (sir Robert), célèbre homme d'État [illegible] obtint en effet le premier rang [illegible] père. En 1810, il se [illegible] payements en espèces [illegible]

se prononcer en faveur de ce qui lui paraissait juste ou utile à la grandeur et à la prospérité de son pays. Le 5 avril 1819, il présenta lui-même à la Chambre des communes un projet de bill ordonnant la reprise des payements en numéraire, suspendus depuis 1797. Dans un mémorable discours qu'il prononça à cette occasion, Robert Peel fit allusion en ces termes à son changement d'opinion et à l'opposition de son père : « Je me vois forcé de m'opposer à une autorité devant laquelle, depuis mon enfance, je me suis toujours incliné avec déférence et que je respecterai toujours. Mon excuse est que je suis chargé d'un grand devoir public et que, quels que puissent être mes sentiments particuliers, je ne dois point reculer devant l'accomplissement de ce devoir... Je ne rougis point d'avouer que je suis entré dans la commission avec des idées bien différentes de celles que j'ai aujourd'hui ; mais j'y suis entré avec la ferme résolution d'oublier toutes mes impressions passées et le vote que j'avais donné quelques années auparavant. » Ces paroles expliquent toute la vie politique du grand homme d'État anglais.

En 1822, Robert Peel fut appelé à remplacer lord Sidmouth, comme ministre de l'intérieur, dans un cabinet mixte dont Canning faisait partie. « On put alors remarquer en lui deux tendances bien distinctes, dit M. Duvergier de Hauranne. Pour tout ce qui touche au système politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, il se montra fidèle aux vieilles traditions tories et ennemi décidé de toute réforme. Pour tout ce qui touche à la législation criminelle et à l'administration, il fit preuve d'un esprit large, éclairé souvent, même hardi. Ainsi on le vit, d'un côté, soutenir vivement l'*Alien bill*, combattre l'émancipation catholique, exalter la Sainte-Alliance ; de l'autre, encourager l'instruction populaire, adoucir la pénalité, réformer le jury, limiter la juridiction des juges de paix. Grâce à ce double caractère, il eut à la fois l'avantage de conserver la faveur des vieux tories et de gagner jusqu'à un certain point celle des réformateurs. » Les heureuses innovations qu'il apporta dans la législation criminelle de son pays, réformes demandées depuis longtemps par les libéraux, lui valurent les hommages de tous les partis.

La mort de lord Liverpool, en 1827, ayant amené la dislocation du cabinet, le roi George IV chargea Canning d'en former un nouveau. Peel donna aussitôt sa démission avec ses collègues tories. « Les raisons pour lesquelles je me suis retiré, dit-il, sont simplement celles-ci : pendant dix-huit ans, depuis que je suis entré dans la vie publique, j'ai fait une opposition constante et entière, quoique modérée et constitutionnelle, à l'extension des privilèges des catholiques romains. Mon opposition était fondée sur des principes. Je n'ai donc pu rester dans une administration qui me paraissait engagée à appuyer les réclamations des catholiques. » Ainsi Peel quitte le ministère parce qu'il voit la question de l'émancipation des catholiques s'imposer, parce que lui, protestant et tory, a toujours combattu cette mesure. Le 8 juillet de la même année, Canning mourut, un nouveau cabinet fut formé, et ce cabinet insuffisant disparaît le 8 janvier 1828, pour faire face à un ministère tory ayant à sa tête le duc de Wellington et pour principal ministre Robert Peel chargé du portefeuille de l'intérieur.

Les tories saluèrent de leurs acclamations le cabinet nouveau, qui semblait appelé à faire triompher leur politique. Mais leur joie fut de courte durée. « Les catholiques irlandais, dit M. Guizot, voyant le gouvernement retombé aux mains des tories, engagèrent passionnément la lutte. L'association catholique recommença ses assemblées populaires, ses harangues, ses adresses, ses pamphlets, ses souscriptions, tout son ardent et adroit travail en Irlande, tantôt pour exciter, tantôt pour discipliner le peuple ; en Angleterre, tantôt pour intimider ses ennemis, tantôt pour encourager et recruter ses partisans. Les deux chefs du cabinet, Wellington et Peel, observaient avec une attention perplexe ce progrès agité des esprits. Peut-être n'avaient-ils pas encore pris leur résolution définitive, mais à coup sûr ils la pressentaient et ne s'en dissimulaient pas la gravité. La question qu'ils avaient à résoudre n'était pas une question de liberté religieuse ; grâce aux progrès de la raison publique, au sein de la civilisation chrétienne, la libre pratique des croyances et des cultes dissidents protestants ou catholiques n'était plus en question ; c'était l'égalité des droits politiques entre les diverses croyances religieuses qu'on réclamait. Avant d'adopter ouvertement cette grande détermination, les ministres prirent deux mesures qui semblaient l'ajourner encore, mais qui la faisaient préparer. Ils acceptèrent, après l'avoir longtemps rejeté, un bill proposé par lord John Russell pour relever les dissidents protestants des incapacités politiques que faisait peser sur eux l'exigence d'un serment religieux, et ils saisirent avec empressement une occasion d'écarter du cabinet les derniers amis de Canning qui y siégeaient encore, pour les remplacer par d'anciens tories. Puis, quand le cabinet fut tout entier tory, quand le vice-roi d'Irlande, lord Anglesey, qui s'était prononcé avec éclat en faveur des catholiques, eut été rappelé et remplacé par le duc de Northumberland, tory décidé, quand le duc de Wellington et Robert Peel se crurent en mesure d'affirmer que l'émancipation des catholiques n'était pas une concession arrachée par l'opposition aux dissensions intérieures et à la faiblesse du pouvoir, mais un acte nécessaire commandé par la paix publique, ils se résolurent à la proposer au Parlement. »

Ce fut le 5 mars 1829 que Robert Peel accomplit le second des grands actes qui ont marqué sa carrière. Ce jour-là, à la stupéfaction générale, au milieu d'une indescriptible explosion de colère du parti tory, Peel monta à la tribune et proposa solennellement de voter le bill d'émancipation, abolissant les incapacités civiles et politiques qui pesaient sur les catholiques. « Pendant plusieurs années, dit-il pour expliquer son évolution, j'ai pris une part active à la résistance contre les catholiques romains. Je doutais sérieusement, en considérant l'état de la propriété et l'état de l'Eglise protestante en Irlande, que la concession de l'égalité des droits aux catholiques pût éteindre les discordes religieuses ; mais il est survenu un concours de circonstances qui m'ont convaincu que l'exclusion n'était plus tenable et qu'il y avait plus de danger pour la sécurité du protestantisme en Irlande à prolonger cette exclusion... Je cède à une nécessité morale que je ne puis surmonter. » Comme on le voit, ce n'était point, à l'exemple des chefs du parti libéral, tels que Fox, Grey, Canning, etc., au nom de la justice et des principes que Peel proposait son bill de réforme, c'était par des motifs de nécessité et d'opportunité, dans la crainte de la guerre civile. Peel, en effet, n'était point un homme de principes, mais un esprit clairvoyant et sage, ayant l'instinct des grandes crises et sachant, lorsque l'heure était venue, aller de l'avant, céder à l'opinion, pour sauver son pays d'un bouleversement. Tant de sagacité et de clairvoyance eût dû lui attirer les sympathies de tous les partis. Non-seulement il n'en fut rien, mais encore tous les partis se réunirent pour l'attaquer. Les tories l'appelèrent renégat et Judas ; son père et ses frères eux-mêmes se prononcèrent contre lui. L'université d'Oxford refusa de le réélire député ; les libéraux ne lui épargnèrent pas les sarcasmes. Quant aux Irlandais, ils se montrèrent les plus acharnés à attaquer l'homme qui venait de sacrifier sa popularité à leur cause, et O'Connell ne rougit point de déclarer hautement que « Robert Peel, traître à son parti, ne pouvait être fidèle à aucun. »

Peel tint tête à l'orage avec l'invincible fermeté qu'il apportait dans toutes ses résolutions une fois prises et annoncées. Il s'occupa d'apporter de nouvelles réformes dans la législation criminelle, réorganisa la police de Londres et hérita, en mai 1830, du titre de baronnet et de la plus grande partie de l'immense fortune de son père. Peu après éclatait à Paris la révolution de juillet 1830, dont le contre-coup fut tel en Angleterre que, au mois de novembre, le ministère était renversé.

En tombant du pouvoir, Peel redevint le chef du parti tory complètement disloqué et qu'il essaya de réformer. On le vit alors combattre avec ardeur le projet de réforme parlementaire présenté par les whigs ; mais il ne put l'empêcher de passer et les élections qui suivirent la promulgation du *Reform bill* (1833) balayèrent tellement de la Chambre le parti tory, que lord Brougham, alarmé de la victoire des siens, s'écriait : « Nous sommes trop forts. » Robert Peel comprit alors que c'en était fait du vieux torysme, réfractaire à toutes les idées de réforme et de progrès, et qu'il était nécessaire, avec les débris de ce parti, d'en former un autre plus ouvert aux idées nouvelles et plus souple, qui pût servir en même temps de digue à ce qu'il considérait comme les empiétements de la démocratie. Ce fut ainsi, sous son impulsion, que le parti tory se transforma en parti conservateur.

Peel voyageait en Italie lorsque, à la fin de 1834, il fut appelé à Londres par Guillaume IV pour former un ministère. Il accepta contre son gré, car il n'espérait pas que les élections qui furent faites alors lui donneraient la majorité. Battu à diverses reprises dans les débats de la Chambre, il donna sa démission le 8 avril 1835, après avoir fait connaître les nouvelles opinions de son parti et exposé le programme conservateur qu'il comptait suivre dans l'avenir. Il rentra de nouveau dans l'opposition. Pendant les six années qui suivirent, il battit constamment en brèche le ministère whig, qui perdait sans cesse du terrain, pendant que son propre parti voyait sans cesse s'accroître ses forces. Le Parlement ayant été dissous en 1841, les élections nouvelles donnèrent au parti conservateur une majorité considérable et Peel se vit porté au pouvoir comme un triomphateur.

En septembre 1841, il forma un cabinet où entrèrent Wellington, Aberdeen, Lyndhurst, Graham, Stanley, Ripon, et il prit pour lui le poste de premier lord de la trésorerie. En ce moment le trésor était vide et le déficit s'augmentait chaque jour. Pour remédier à cet état de choses, il rétablit l'*income tax*, ou taxe sur les revenus, et combina cet impôt, qui épargnait les petites fortunes pour ne frapper que les grandes, avec une réduction de droits sur beaucoup d'objets de consommation, ce qui était un large pas de fait dans la voie de la simplification de l'impôt. Il s'attacha à renouer entre la France et l'Angleterre une alliance compromise par lord Palmerston et qu'il jugeait nécessaire à la paix du monde ; mais le grand acte de sa vie politique, ce fut l'abolition des *corn-laws*, la réforme générale du code commercial, l'établissement de la liberté du commerce. Nous avons parlé ailleurs (v. ANTI-CORN-LAW-LEAGUE) de cette importante question. Robert Peel comprit que la grande réforme réclamée avec tant d'énergie par Cobden, Bright et une partie du peuple anglais était non-seulement utile, mais nécessaire. Encore une fois, lui qui appartenait au parti protectionniste, il n'hésita point à sacrifier son parti et ses amis à ce qu'il considérait comme une mesure de salut public. « Il est indubitable, dit M. John Lemoinne, que si l'Angleterre a échappé à la subversion générale de l'Europe en 1848, elle l'a dû aux audacieuses réformes que sir Robert Peel venait d'accomplir. Sans le pain à bon marché, sans la vie à bon marché, sans la conscience que la classe gouvernante avait rempli son devoir envers la classe gouvernée, l'Angleterre aurait eu peut-être une explosion comme le continent. Si, au moment de l'incendie général, la ligue n'avait pas été dissoute par le fait même de son triomphe, ce Parlement populaire aurait constitué un centre et un foyer de révolution qui aurait pu donner une tout autre issue à la journée du 10 avril. »

Malgré l'abandon et les attaques d'un grand nombre des membres de ce parti conservateur qu'il avait réorganisé, Robert Peel, non sans des luttes très-vives, et à la suite d'éloquents discours, parvint à faire voter par la Chambre des communes (27 mars 1846), puis par celle des lords, la loi des tarifs qui assurait la liberté commerciale. Quelques jours plus tard, ayant eu la minorité sur un bill relatif à la répression des désordres en Irlande, il donna sa démission (29 juin 1846). En se démettant de ses fonctions, il prononça à la Chambre des communes ces paroles mémorables, qui devraient être toujours présentes à la mémoire des hommes d'État : « Quand les ministres ont proposé des mesures en apparence contraires à leurs doctrines passées et qui les exposent à l'accusation d'inconséquence, je crois qu'en somme il est avantageux pour le pays et pour la moralité des hommes publics que ces mesures emportent avec elles ce qui peut en être regardé comme l'expiation, c'est-à-dire l'expulsion du pouvoir... Je quitterai le pouvoir avec un nom sévèrement blâmé par beaucoup d'hommes honorables qui, par principe, regrettent profondément la destruction des liens de parti, qui la regrettent non point par des motifs intéressés, mais parce qu'ils croient que la fidélité à un parti, l'existence et le maintien d'un grand parti sont de puissants instruments d'un bon gouvernement. Je quitterai le pouvoir, sévèrement censuré par beaucoup d'hommes honorables, qui croient que le principe de protection était essentiellement nécessaire aux intérêts du pays ; je laisserai, je le sais, un nom exécré de tous les monopoleurs qui, sous prétexte d'intérêt public, ne cherchent que leur gain particulier ; mais peut-être ce nom sera-t-il quelquefois prononcé avec gratitude dans la demeure des hommes dont la destinée est de gagner leur pain de chaque jour à la sueur de leur front. Dans ces demeures, peut-être on se souviendra de moi avec bienveillance quand ceux qui les habitent répareront leurs forces par une nourriture abondante et libre d'impôts, d'autant plus douce qu'elle n'aura plus pour levain le sentiment de l'injustice. »

Lorsque Robert Peel tomba du pouvoir, il était devenu l'homme le plus populaire de l'Angleterre et il emportait dans sa retraite la reconnaissance de la nation. Non-seulement il ne fit nulle opposition au ministère whig qui remplaça son administration, mais il l'appuya de ses votes sur toutes les questions importantes, notamment pour les lois de navigation, pour les bills relatifs à l'instruction publique, à l'abolition des incapacités des juifs, etc. ; il lui donna les conseils qu'on ne cessa de lui demander et lui prêta un concours aussi puissant que désintéressé. Toutefois, à la suite des événements qui eurent lieu en France en 1848, il refusa d'appuyer la politique de lord Palmerston. Le 29 juin 1850, il faisait une promenade à cheval lorsqu'il fut précipité à terre. On le releva presque sans connaissance et il mourut trois jours plus tard. La mort de « ce sage et glorieux conseiller d'un peuple libre, » ainsi qu'on l'appelait, excita des regrets universels, non-seulement en Angleterre, mais encore dans toutes les nations civilisées. « Robert Peel, dit M. Guizot, était un bourgeois chargé de soumettre à de dures réformes une puissante et fière aristocratie, un libéral sensé et modéré, mais vraiment libéral, traînant à sa suite les vieux tories et les ultra-protestants. Et ce bourgeois, devenu si grand, était un homme d'un caractère concentré et peu sympathique, de manières froides et gauches, habile à diriger et à dominer, mais peu propre à agir sur les hommes par l'attrait de l'urbanité... ; plus tacticien que missionnaire, plus puissant par les arguments que par ce qui touche les âmes, plus redoutable pour ses adversaires qu'aimable pour ses partisans. » « Sir Robert Peel, dit M. John Lemoinne, dans l'excellente étude qu'il a consacrée au grand homme d'État anglais, doit être considéré comme un des plus grands destructeurs de l'ordre établi en Angleterre depuis deux cents ans. L'aristocratie le sentait bien et se révoltait ; mais il pesait sur elle de tout le poids dont l'esprit du siècle pesait sur lui-même. Contre les cris ou la sourde colère des grands, il se sentait soutenu et porté par le flot de l'opinion. Il puisait dans la couche profonde des masses la source de sa force, et c'est cette source, grandissant comme un fleuve, qu'il faisait passer à travers les Chambres et avec laquelle il courbait la tête des partis et des coalitions. Il faisait toujours entendre aux Chambres que l'heure était venue de céder ; elles obéissaient en frémissant, mais elles obéissaient. C'est pourquoi, devenu, dans la dernière période de sa vie, le représentant des besoins généraux du pays plus que des intérêts d'une classe, il n'eut jamais la sympathie des partis. Tous le considéraient, le respectaient, le ménageaient ; aucun ne l'aimait. Sir Robert Peel n'était point un homme de principes ; il n'allait point jusqu'à la philosophie des choses. Il ne cueillait les idées qu'au moment où elles étaient mûres... On eût dit qu'il ne tenait pas aux honneurs de l'invention et qu'à ses yeux l'action était tout. Et, en effet, lui seul savait agir ; il était véritablement créateur dans la réalisation des idées des autres, et sans lui ces idées seraient restées à l'état théorique pendant de longues années encore. Il apportait toujours au service public une énorme faculté de travail, une mémoire prodigieuse, une masse inouïe de science acquise et d'instruction accumulée, et le fruit d'une expérience non interrompue des affaires. » Son existence privée fut aussi honorable que sa vie publique. Il fit un noble usage de son immense fortune, encouragea les lettres et les arts et forma de belles collections artistiques. Ses *Discours parlementaires* ont été réunis et publiés à Londres (1853, 4 vol. in-8º), et on a édité, d'après ses papiers, les *Mémoires de Robert Peel* (Londres, 1859, in-8º). Parmi les ouvrages les plus utiles à consulter qui ont été publiés sur le grand homme d'État anglais, nous citerons : *Sir Robert Peel, sa vie et son temps*, par Taylord et Mackay (Londres, 1846-1851, 4 vol. in-8º) ; la *Vie politique de sir Robert Peel*, par Thomas Doubleday (Londres, 1856, 2 vol. in-8º), et *Sir Robert Peel*, par M. Guizot (Paris, 1859, in-8º).

PEEL (William-Yates), homme politique anglais, frère du précédent, né à Bury (Lancashire) en 1789, mort en 1858. Il se fit recevoir avocat à Lincoln's Inn en 1816, entra, l'année suivante, à la Chambre des communes et suivit son frère aîné dans les variations de sa politique. Yates Peel devint successivement commissaire au bureau des affaires de l'Inde (1826), sous-secrétaire du ministère de l'intérieur dans le cabinet Wellington (1828) et lord de la trésorerie (1830). Sous le premier ministère de son frère Robert Peel (1834-1835), il occupa de nouveau le poste de secrétaire de la trésorerie et entra, en 1845, au conseil privé. Mais, à partir de 1848, il vécut complétement dans la vie privée. — Son frère, Edmond PEEL, né à Tamworth en 1791, mort en 1851, devint membre de la Chambre des communes en 1831 et en 1835, s'y montra favorable aux whigs et rentra dans la vie privée en 1837.

PEEL (Jonathan), général et homme d'État anglais, frère des précédents, né en 1799. Il suivit la carrière des armes et obtint, en 1854, le grade de major général. Il est beaucoup moins connu comme officier que comme homme politique. Appelé, en 1826, à siéger à la Chambre des communes, il a constamment voté depuis lors avec le parti conservateur modéré, a activement secondé son frère Robert dans la réalisation de ses célèbres réformes économiques et a rempli les fonctions d'inspecteur général de l'artillerie de 1841 à 1846, puis celles de ministre de la guerre dans le cabinet Derby de 1858 à 1859. Lorsque lord Derby revint au pouvoir en 1866, M. Jonathan Peel reprit le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'au mois de mars 1867. N'ayant pas voulu appuyer le bill de réforme électorale présenté par ses collègues, il donna alors sa démission, mais continua à siéger à la Chambre des communes.

PEEL (sir Robert), homme politique anglais, fils de l'illustre Robert Peel, né à Londres en 1822. Lorsqu'il eut terminé ses études à Cambridge, il entra dans la diplomatie et passa, comme attaché, à l'ambassade de Madrid (1844). Deux ans plus tard, il se rendit en Suisse, où il remplit les fonctions de secrétaire de légation et, peu après, celles de chargé d'affaires (1846-1850). Son père étant mort en 1850, il lui succéda à la Chambre des communes comme député du bourg de Tamworth qui, depuis lors, l'a constamment réélu. M. Peel, tout en appartenant au parti conservateur, s'est fait, à maintes reprises, remarquer par ses votes libéraux. En 1855, il accepta de lord Palmerston un siége au conseil de l'amirauté, suivit lord Granville à Moscou lors du couronnement de l'empereur Alexandre II (1856), se sépara, en 1858, de la politique de lord Palmerston, qu'il attaqua avec beaucoup de vivacité, et fut, de 1861 à 1865, secrétaire en chef pour l'Irlande. — Son frère, Frédéric PEEL, né à Londres en 1823, fit ses études de droit, fut reçu avocat en 1849, et élu, cette même année, membre de la Chambre des communes, il s'y fit remarquer

par son expérience précoce des affaires, par [illegible] et par le libé[illegible] de ses idées. [illegible] au poste de sous-secrétaire d'État des colonies en 1851, [illegible] l'année suivante à l'arrivée du ministère Derby, reprit ses fonctions peu après, lors du retour de lord Russell aux affaires, et devint sous-secrétaire d'État à la guerre en [illegible]. Depuis cette époque, il a été député-[illegible]tenant du comté de Warwick et a rempli, de [illegible] à 1866, les fonctions de secrétaire du trésor.

PEELISME s. m. (pi-li-sme). Politiq. Système politique de Robert Peel : *Lord *** appartient plutôt au* PEELISME *libéral qu'au torysme [illegible].* (A. de Muss.)

PEELISTE s. m. (pi-li-ste). Politiq. Partisan du système politique de Robert Peel.

— Adjectiv. : *Politique* PEELISTE. *Député* PEELISTE.

PEELTOWN, ville d'Angleterre, dans l'île de Man, avec un port de commerce sur la côte occidentale, à 22 kilom. O. de Douglas; 3,[illegible] hab., employés à la pêche. Cette ville, qui fut le siège primitif de l'évêché de Man, renferme les ruines d'un beau château féodal, d'une cathédrale et d'un palais épiscopal.

PEENE, rivière de l'Allemagne du Nord. Elle prend sa source dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, près du village de Hinrichsbagen, forme d'abord la limite entre le Mecklembourg et la province prussienne de Poméranie, entre dans cette dernière, traverse le lac Kummerow et la lagune de l'île d'Usedom, et se jette dans la Baltique, près du village de Peenemunde, après un cours de 100 kilom. Ses affluents principaux sont le Trebel et la Tollensee.

PEERLKAMP (Hoffmann-Pierre), célèbre philologue et critique hollandais, né à Groningue en 1786, mort en 1865. Après avoir fait ses études à l'université de sa ville natale, il se consacra quelque temps à l'enseignement des sourds-muets, puis, entraîné par son goût pour la littérature ancienne, accepta, en 1803, un emploi de répétiteur au gymnase de Harlem et fut nommé, l'année suivante, recteur de celui de Dokkum, dans la Frise. En 1816, il fut rappelé à Harlem pour y prendre la direction du gymnase de cette ville et obtint, en 1822, à la Faculté de littérature de Leyde une chaire, qu'il occupa jusqu'en 1849, époque à laquelle sa santé l'obligea à la retraite. On cite de lui : *Dissertatio de surdor[illegible] institutione* (Leyde, 18[illegible]); *Vitæ [illegible] Batavorum* (Leyde, 18[illegible]); *[illegible] excellentium Batavorum* (Leyde, 1808); *Vita C. Hugenii* (Harlem, 1817); *De vita, doctrina et facultate Nederlandorum qui carmina latina composuerunt* (Harlem, 1838, 2e édit.), le plus estimé de ses ouvrages. Mais ce qui a surtout contribué à établir la réputation de Peerlkamp à l'étranger, ce sont les savantes éditions qu'il a données de *X[illegible] d'E[illegible]* (1818), de l'*A[illegible]* de Tacite (1827), des *Odes* et de l'*Épître aux Pisons* d'Horace (1834), de l'*Énéide* de Virgile (18[illegible], 2 vol.), des *Satires* d'Horace (18[illegible]) et de la onzième élégie du quatrième livre de Properce (1865). En collaboration avec Bake et plusieurs autres érudits, il avait fondé la *B[illegible]*, qui exerça une grande influence sur la renaissance de l'étude des langues anciennes dans les Pays-Bas.

PEEZ (Auguste-Henri), médecin allemand, né à Mayence en 1786, mort à Wiesbaden en 1847. S'étant fixé à Wiesbaden en 1811 pour s'y livrer à la pratique de son art, il s'adonna à l'étude des eaux minérales et démontra que les eaux de cette ville peuvent, non-seulement s'employer en bain, mais en boisson, et qu'elles sont efficaces dans le traitement des rhumatismes, gastrites, hépatites, gouttes, etc. Grâce à ses écrits, Wiesbaden a vu s'accroître dans des proportions considérables le nombre de ses visiteurs. En 1818, Peez reçut le titre de conseiller aulique privé. Nous citerons de lui : *Annales des bains et sources minérales de l'Allemagne* (Wiesbaden, 18[illegible]); *Wiesbaden et ses [illegible]* (Giessen, 18[illegible]); *Sur l'emploi des eaux de Wiesbaden et de quelques autres bains allemands* (Giessen, 1840).

PÉ-FOURNIER, célèbre procureur du temps de Boileau, dont celui-ci fait mention dans sa première satire, où Damon s'écrie en parlant du barreau :

> M[illegible] que j'aille crier dans ce pays barbare,
> Où l'on voit tous les jours [illegible]
> Errer dans les détours d'un [illegible]
> Et dans [illegible]
> Ce [illegible]
> Où Patru [illegible] et le M[illegible],
> Et dont les [illegible] chez Pé-Fournier
> Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée, etc.

Le vrai nom de ce procureur était Pierre Fournier, mais les gens du palais, pour abréger, l'appelaient Pe-Fournier.

Il paraît que ce Pé-Fournier était borgne et que, pour dissimuler cette infirmité, il portait des lunettes, ce qui lui attira cette épigramme de Boursault :

> Pé-Fournier, méchant borgne et procureur subtil,
> Contre un jeune avocat déployant son babil,
> Dit [illegible] des sornettes,

Des inutilités d'un orateur transi...

> « Mes raisons, répondit l'avocat, sont fort nettes.
> Et rien n'est [illegible]
> Qu'un des verres de vos lunettes. »

PÉGA s. f. (pé-ga). Métrol. Ancienne mesure pour les vins, en usage à Toulouse.

PEGALAJAR, bourg d'Espagne, province et à 22 kilom. S. de Jaen, près de la rive droite du Jaen; 2,5[illegible] hab. Commerce important d'huile et de vins. Fondé par les Arabes et conquis par le roi don Fernando en 1243.

PEGALE s. m. (pé-ga-le). Agric. Nom donné, dans le Cantal, à un terrain schisteux, peu fertile.

PÉGAFROL s. m. (pé-ga-frol). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de [illegible].

PÉGALL s. m. (pé-gal). V. PAGALA.

PÉGANE s. m. (pé-ga-ne — du gr. *peganon*, rue). Bot. Genre de plantes, de la famille des rutacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans l'Europe centrale et en Orient.

— **Encycl.** Les *péganes* sont des plantes rameuses, à feuilles alternes, entières ou découpées, à fleurs terminales, pédonculées, blanches avec des nervures verdâtres; le fruit est une capsule globuleuse, à trois loges polyspermes. Ces végétaux croissent surtout en Europe et en Asie. Le *pégane harmale* est l'espèce la plus connue; cette plante a des tiges étalées, des feuilles très-découpées, un peu charnues, visqueuses, d'un vert glauque, et de grandes fleurs blanches. Elle croît dans les lieux secs et sablonneux de la région méditerranéenne et dans les steppes de la Russie. Sa saveur est amère, son odeur forte et désagréable. Elle a eu autrefois une certaine réputation comme incisive et emménagogue. Les Turcs, qui emploient ses graines comme condiment, lui attribuent la propriété de chasser les esprits malins. On en retire un principe tinctorial rouge, l'harmaline.

PÉGANITE s. f. (pé-ga-ni-te). Minér. Variété de phosphate d'alumine, que l'on trouve en Saxe.

PÉGASE s. m. (pé-ga-ze — nom mythol.) Astron. Constellation de l'hémisphère boréal. ‖ *Carré de Pégase*, Étoiles de la même constellation, qui sont au nombre de quatre, et qui forment à peu près un carré.

— Ichthyol. Genre de poissons, de l'ordre des lophobranches, comprenant plusieurs espèces qui habitent la mer des Indes : *Le corps des* PÉGASES *est entièrement cuirassé comme celui des hippocampes.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Astron. La constellation qui porte le nom de *Pégase* est assez analogue, quant à la forme, à la Grande et à la Petite Ourse; elle est traversée par la ligne des gardes de la Grande Ourse, un peu au delà de Cassiopée. Elle figure Persée délivrant Andromède.

Parmi les étoiles qui composent *Pégase*, il en est deux dont l'éclat varie périodiquement. La période de l'une est de 40 jours 23 heures, pendant lesquels elle passe de la troisième à la quatrième grandeur; celle de l'autre est de 350 jours; elle passe de la huitième grandeur à l'invisibilité. C'est en 1848 que les variations de ces deux étoiles ont été constatées.

— Ichthyol. Les *pégases* offrent comme caractères principaux : un corps large, déprimé, couvert et comme cuirassé de grandes écailles ou plaques osseuses, comme dans les hippocampes; le museau longuement saillant, terminé par une bouche très-petite, si[illegible] comme celle de l'esturgeon; les mâchoires armées de petites dents; les nageoires pectorales larges et très-développées; les ventrales réduites à de simples filaments. Ce sont, en général, de petits poissons, dont la longueur dépasse rarement 0m,1; grâce à l'étendue de leurs nageoires pectorales, ils peuvent se soutenir dans l'air pendant quelques instants, ce qui leur a valu leur nom mythologique, et échapper ainsi aux poursuites de leurs ennemis, comme font également les dactyloptères et les exocets, confondus avec eux sous le nom de [illegible]. Ils se nourrissent de petits poissons, [illegible], de mollusques et autres animaux [illegible], ainsi que de frai. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent toutes la mer des Indes. Le *pégase* dragon n'atteint pas 0m,1 de longueur; sa couleur générale est bleuâtre, rayonnée de brun; la singularité de sa forme l'a fait remarquer de très-bonne heure, et ses petites manœuvres lui ont valu son [illegible] pectorales. Le *pégase* porte-lanterne a le museau [illegible] dentelures. Citons encore le *pégase* volant et le *pégase* [illegible]. Quelques auteurs rapportent aussi à ce genre le *pégase* [illegible], ainsi nommé de la forme de son museau; cette espèce, [illegible] la mer des Indes, a été trouvée fossile en Italie.

PÉGASE, cheval fabuleux, portant des ailes [illegible] qui naquit du sang que [illegible] de la tête de Méduse, tranchée par le glaive de Persée.

Suivant [illegible], Pégase est [illegible] de la terre [illegible] lors de sa dispute avec Minerve pour savoir qui des deux donnerait son nom à la nouvelle ville que Cécrops venait de bâtir.

Dès sa naissance, Pégase s'envola, suivant Hésiode, au séjour des immortels, dans le palais même de Jupiter, qui lui fit porter la foudre et les éclairs et conduire le char de l'Aurore; Ovide dirige au contraire sa première course sur l'Hélicon, où, d'un coup de pied, il fit jaillir la fontaine d'Hippocrène,

> [illegible]
> L[illegible]
> [illegible]
> En [illegible] les eaux de la Seine,

dit spirituellement Demoustier (*Lettres à Emilie*), qui continue ainsi : « A la voix d'Apollon, Pégase s'arrête; le dieu, sautant sur lui, fait placer les Muses en croupe et ordonne au coursier de les transporter [illegible] de Bacchus. Pégase déploie ses ailes, et soudain

> On voit planer d[illegible]
> Par-dessus le sommet des [illegible]
> T[illegible]
> Comme les quatre fils Aymon. »

Ce nom de Pégase semble avoir été donné à ce cheval fameux parce qu'il naquit auprès des sources [illegible] de l'Océan. Il servit de monture à Persée lorsque ce héros se transporta à travers les airs au secours d'Andromède. Il fut ensuite dompté par Minerve, qui le donna à Bellérophon. Celui-ci monta le coursier merveilleux pour aller combattre la Chimère sur les rocs volcanisés de la Lycie. Il chercha ensuite à s'élever jusque dans l'Olympe au moyen de sa monture fabuleuse; mais Pégase, piqué par un taon qu'avait envoyé Jupiter, désarçonna son audacieux cavalier, qui fut précipité sur la terre. Un scoliaste d'Homère fait de Pégase le père des Centaures, qui naquirent, d'après lui, d'une esclave avec laquelle Ixion et le coursier des Muses eurent commerce dans la même nuit.

Dans la suite, Jupiter plaça Pégase parmi les astres, où il forme une constellation située entre le Verseau et les Poissons.

C'est à ces circonstances que se borne à peu près le rôle assigné à Pégase par les [illegible] l'a représenté comme le cheval ailé sur lequel les poëtes prennent leur essor; l'épithète d'ailé (*pteroeis*) paraît lui avoir été donnée pour la première fois par Pindare. C'est le Bojardo qui a popularisé ou imaginé le premier cette conception toute moderne, qui pourrait bien n'être qu'une confusion des traditions relatives à l'Hippocrène, à Bellérophon et à Persée, qui se servaient dans leurs expéditions d'un vaisseau portant un cheval ailé sculpté à sa poupe.

Quoi qu'il en soit, la littérature moderne a fait de Pégase le symbole de l'inspiration poétique et lui a assigné une place sur le Parnasse, où il emporte seulement les poëtes du premier ordre. Les écrivains le désignent souvent par une périphrase : *le cheval ailé, le coursier poétique, le coursier [illegible] du Parnasse*, etc. :

> Le [illegible]
> Et [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

Dans le style familier, *M[illegible] Pégase, galoper sur Pégase*, sont des expressions synonymes et que l'on peut traduire par : S'abandonner à son inspiration poétique. Cependant Boileau a dit, dans le style élevé, au début de son *Art poétique* :

> C'est en vain qu'au Parnasse [illegible]
> Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
> S[illegible]
> S[illegible]
> Dans son génie étroit il est toujours captif;
> Pour lui Phébus est sourd et Pégase est rétif.

En littérature, on fait souvent [illegible] à Pégase :

« Souhaitez que les souverains de l'Europe suivent à l'avenir notre exemple; qu'ils deviennent aussi avides que nous de posséder vos lettres, qu'ils apprennent par leur lecture [illegible] la vertu. Si jamais nous avons le bonheur de [illegible] Nos Rossinantes seront alors métamorphosés en *Pégases* [illegible] d'une certaine dame qui se nomme Raison, [illegible]. »

La margrave W[illegible].

« Mon *Pégase* [illegible], soit qu'il galope, ou qu'il trotte, ou qu'il vole [illegible] geoise, encore moins un cheval de bataille qui sache battre la poussière et hennir pa[illegible] je les laisse joyeusement flotter. »

[illegible]

« Ouf! voilà une phrase terriblement longue! [illegible] comme un [illegible]! »

TH. GAUTIER.

Les exemples qui précèdent montrent que Pégase est bien déchu de son antique divinité. [illegible] disciple de Malherbe, Maynard, lui avait assigné [illegible] triste : pour lui, Pégase n'est plus le coursier ailé qui enlève les poëtes jusqu'au sommet de l'Hélicon; c'est un cheval qui porte les [illegible] graphes, quoique aujourd'hui les grands, les [illegible]. Ce Maynard, poëte besoigneux et famélique [illegible] de Colletet, lequel,

> [illegible] à l'échine,
> Va quêter son dîner de cuisine en cuisine;

ce Maynard, disons-nous, fatigué de sa mauvaise fortune, dépourvu de la moindre pension, s'avisa un jour de présenter les stances suivantes au cardinal de Richelieu :

> [illegible] mes yeux,
> [illegible];
> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]
> [illegible] la France,
> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] de Pavie.
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *Rien!* répondit le cardinal, qui voulait donner [illegible] riche pour cela, et il se retira alors en province [illegible] mélancolie :

> [illegible]
> [illegible]
> C'est ici que j'attends la mort,
> [illegible]

C'est de ce même cabinet, sans doute, qu'il [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible],
> Et, pour les excellents esprits,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

[illegible] on en a fait un refrain [illegible] vivre de son esprit.

PEGAS.DES [illegible]

PEGASIE [illegible]

PEGASIEN, IENNE [illegible]

PEGAU [illegible]

PEGÉES [illegible]

PEGEL [illegible]

PEGGE [illegible]

[illegible]. La Société des antiquaires l'appela au nombre de ses membres et l'université [illegible] lui conféra le titre de docteur en théologie (1791). Outre des mémoires et des [illegible] il a laissé un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : [illegible] *miana* (1809, in-8°), recueil d'anecdotes et [illegible] 1782); [illegible]

PEGIE s. f. [illegible]

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille [illegible], comprenant plusieurs espèces, qui croissent [illegible].

PEGLE s. f. (pè-gle — du provenç. *pega*, poix). Techn. Goudron épaissi, dans les Landes.

PEGLI, bourg d'Italie, province et district [illegible] de Voltri; 4,283 hab.

PEGMA s. m. (pè-gma — mot lat. emprunté [illegible]). Antiq. gr. Machine théâtrale employée par les anciens pour soutenir dans une position élevée une décoration ou un objet quelconque au milieu du cirque ou sur la scène.

— **Encycl.** Ce mot désignait, en général, toutes sortes d'échafaudages dont se servaient les anciens dans diverses occasions [illegible] quelque chose à la vue de la multitude. Dans les pompes triomphales, on se servait du *pegma*. On en faisait principalement usage dans les théâtres, où c'était un échafaudage en bois à plusieurs étages, disposé de manière que les étages supérieurs étaient contenus dans la partie inférieure et pouvaient se hausser et se développer à la volonté du décorateur. Il y en avait même [illegible] qui se repliaient ainsi pour être plus facilement transportables. Le *tibicen princeps*, cité dans la septième fable du cinquième livre de Phèdre, se trouvait au haut d'un *pegma*, lorsqu'il se cassa la jambe au moment où cette machine s'abaissait. Le *pegma* était la principale de toutes les machines employées dans les pantomimes de Rome pour faire paraître sur la scène des dieux ou des héros divinisés. Du temps d'Euripide et de Sophocle, le *pegma* était encore inconnu aux Grecs. Cette machine fut inventée à Alexandrie sous les Ptolémées; les Siciliens en adoptèrent l'usage, puis les Romains. On plaçait quelquefois des criminels sur le *pegma* pour y combattre entre eux à la vue des spectateurs, comme ils l'auraient fait dans l'arène du cirque. Ces criminels, par l'ouverture subite du plancher de la machine, étaient précipités en bas, où tantôt des bêtes féroces les dévoraient, tantôt ils périssaient brûlés vifs dans des feux subitement allumés. Par ce moyen, on représentait certaines scènes terribles de la mythologie. Strabon dit que le brigand Silurius fut déchiré [illegible] sur le théâtre par les bêtes féroces, et Claudien décrit les *pegmas* [illegible] à représenter un embrasement. On appelait *pegmaires* non-seulement les malheureux [illegible] dans ces atroces spectacles, mais aussi les constructeurs et les machines.

PEGMAIRE s. m. (pe-gmè-re — du gr. *pêgma*, [illegible]). Antiq. rom. Gladiateur [illegible] combattre sur un *pegma*, au milieu d'un cirque.

PEGMATITE s. f. (pe-gma-ti-te — du gr. [illegible]). Miner. Roche [illegible] et quartzeuse, appelée aussi [illegible].

— **Encycl.** La *pegmatite* se compose essentiellement [illegible]. On en distingue plusieurs variétés. La *pegmatite* commune, dans laquelle le quartz est mélangé d'une façon irrégulière; la *pegmatite* graphique, dans laquelle le quartz se présente sous la forme de cristaux allongés [illegible]. On rencontre la *pegmatite* [illegible], dans le terrain primitif; elle est tantôt en couches stra- [illegible] tre dans sa com- [illegible] la *pegmatite* dans

une branche importante de l'industrie; car le kaolin ou l'argile blanche, résultat de cette décomposition, sert à la fabrication de la porcelaine. Le *pétunzé* n'est lui-même qu'une variété de *pegmatite*.

PEGNIE s. f. (pè-gnî, gn mll. — gr. *paignia*; de *paizô*, se jouer). Antiq. gr. Genre de poésie légère.

— **Encycl.** Les *pegnies* faisaient partie de la poésie mélique ou érotique. Stésichore, Ibycus, Anacréon, Bacchylide, Mimnerme, etc., composèrent des *pegnies*. Dans un de ces morceaux, d'une beauté remarquable et dont la versification peint avec un art particulier la marche du sentiment, Ibycus s'écrie : « Au printemps fleurissent les pommiers cydoniens, abreuvés par le courant des rivières, dans le jardin inaccessible des jeunes nymphes, et les fleurs de vigne qui poussent sous le feuillage ombreux des pampres; mais à moi Eros ne laisse ni repos ni trêve dans aucune saison de l'année. Comme une tempête de Thrace qui resplendit d'éclairs, il s'arrache à Cypris et, voilé par une fureur brûlante, il étourdit mon cœur ébranlé dans ses fondements. » Dans quelques autres vers, qui nous ont été conservés comme les précédents, le même poëte dit : « De nouveau Eros me regarde de ses yeux langoureux sous des cils noirs, et par des leurres de toutes sortes me pousse dans les rets infinis de Cypris. Oh! je tremble devant son attaque, comme un cheval accoutumé à porter le joug et à combattre pour le prix dans les jeux sacrés, mais qui, lorsqu'il approche de la vieillesse, n'entre plus qu'à regret dans la carrière pour lutter contre de rapides attelages. »

PEGNITZ, en latin *Pegnesus*, rivière de Bavière. Elle prend sa source dans le cercle de haute Franconie, à Lindenhart, baigne Nuremberg et se jette dans la Regnitz, à Furth, après un cours de 110 kilom. De 1806 à 1810, cette rivière donna son nom à un cercle ou division administrative du royaume; ce cercle est aujourd'hui réparti entre ceux de la haute et moyenne Franconie.

PEGO, ville d'Espagne, province et à 56 kilom. N. d'Alicante, ch.-l. de juridiction civile, sur la rive droite du Calapatar; 5,563 hab. Commerce de raisins secs et d'huile.

PÉGOLETTIE s. f. (pé-go-lè-tî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans la Sénégambie et au Cap de Bonne-Espérance.

PÉGOLIÈRE s. f. (pé-go-li-è-re — du provenç. *pega*, poix). Mar. Bateau portant les chaudières dans lesquelles on fait le brai employé pour caréner les vaisseaux.

PEGOLOTTI (François-Balducci), voyageur italien, né à Florence. Il vivait au XIVe siècle, se rendit en Asie pour des affaires de commerce, visita Azof, Astrakhan, la Boukharie et se rendit jusqu'à Pékin, d'où il revint en Europe par les Indes et la Méditerranée. Pegolotti a laissé un très-intéressant récit de son itinéraire, inséré dans un autre ouvrage de sa composition, intitulé : *Traité des poids et des mesures et des marchandises, ainsi que d'autres choses que doivent savoir les marchands des différentes parties du monde*. On trouve un manuscrit de ce traité à la bibliothèque Riccardiana, à Florence.

PÉGOMANCIE s. f. (pé-go-man-sî — du gr. *pêgê*, fontaine; *manteia*, divination). Antiq. Divination que l'on pratiquait en examinant le mouvement des eaux des fontaines.

— **Encycl.** Les anciens, imités en cela par ceux de nos campagnards chez qui la superstition règne encore, croyaient deviner l'avenir en observant dans les fontaines, soit le mouvement des pierres qu'on y jetait, soit le plus ou moins d'efforts de l'eau pour pénétrer dans les vases qu'on y plongeait. Alors comme aujourd'hui, on voyait de jeunes filles venir lancer des aiguilles ou des épingles dans une fontaine, afin de savoir, d'après la façon dont se plaçaient ces objets, si elles se marieraient ou non dans le cours de l'année.

La divination par les dés à la fontaine d'Apone, près de Padoue, était la plus célèbre des *pégomancies*. Un seul coup de dés décidait des bons et des mauvais succès pour l'avenir, selon le nombre plus ou moins fort de points que l'on amenait. Ce fut en jetant des dés dans cette fontaine que Tibère, alors en Illyrie, conçut les plus belles espérances sur son avenir. Un prêtre, que Lucain appelle augure, traduisait les arrêts du destin. La foi était si grande que Théodoric, après avoir essayé à diverses reprises d'empêcher les populations de s'approcher de cette fontaine, se vit obligé de la faire entourer de murailles.

PÉGOMANCIEN, IENNE adj. (pé-go-man-si-ain, iè-ne — rad. *pégomancie*). Qui a rapport à la pégomancie : *Divination* PÉGOMANCIENNE.

— Substantiv. Personne qui pratiquait la pégomancie.

PÉGOMYDE adj. (pé-go-mi-de — rad. *pégomye*). Entom. Qui ressemble à une pégomye.

— s. f. pl. Tribu de diptères athéricères, ayant pour type le genre pégomye.

PÉGOMYIE s. f. (pé-go-mi-î — du gr. *pêgê*, source; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, formé aux dépens des anthomyes, et comprenant seize espèces, qui habitent la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *pégomyies* sont caractérisées par un front étroit (chez les mâles); des antennes à style tomenteux ou un peu velu; l'abdomen ordinairement cylindrique; les ailes allongées et les cuillerons très-petits. Elles sont, en général, d'une couleur ferrugineuse. La femelle dépose ses œufs dans le parenchyme des feuilles. Les larves qui en sortent ressemblent beaucoup à celles des mouches; elles ont la tête pointue et la bouche munie de deux pièces cornées qui agissent l'une sur l'autre pour ronger les tissus; elles vivent et se développent entre les deux épidermes de la feuille, ce qui les a fait appeler *mineuses*; elles y creusent des galeries où elles trouvent à la fois le vivre et le couvert; les unes sont solitaires, les autres sociales; elles attaquent particulièrement la jusquiame, le chardon, l'oseille, etc. La *pégomyie de la jusquiame*, qu'on peut regarder comme le type du genre, se trouve aux environs de Paris.

PÉGON s. m. (pé-gon). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre vénus, qui se trouve dans les mers du Sénégal.

PÉGORIER (César), pasteur de l'Église réformée, originaire du Languedoc. Il fit ses études de théologie à Genève et fut nommé pasteur à Senitot, en Normandie. Les édits portés contre les protestants à la veille de la révocation de l'édit de Nantes l'obligèrent à s'éloigner de son Église; il se retira en Angleterre et y desservit les églises de l'Artillerie et du Tabernacle. La date de sa mort est inconnue. On a de lui : *Exposition de la religion chrétienne en forme d'entretiens* (Utrecht, 1714, in-4°), réimprimée sous le titre de *Théologie chrétienne* (Amsterdam, 1726, in-4°); *Système de la religion protestante* (Londres, 1717; Rotterdam, 1718, in-4°); *Maximes de la religion chrétienne, où l'on donne le précis des preuves qui en montrent la vérité* (Londres, 1722, in-8°), etc. Dans les trois premiers chapitres, l'auteur réfute tour à tour les pyrrhoniens, les athées et les déistes.

PÉGOT s. m. (pé-go — mot provenç. qui veut dire *cordonnier*; de *pego*, poix). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre accenteur : *Les* PÉGOTS *vont toujours deux à deux*. (V. de Bomare.) *A des mœurs douces le* PÉGOT *joint un caractère taciturne*. (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Le *pégot*, appelé aussi *accenteur* ou *fauvette des Alpes*, a à peu près 0m,18 de longueur totale; la tête, la poitrine et le dos d'un gris cendré, marqué de taches brunes; la gorge blanche variée de brun; le ventre et les flancs d'un roussâtre mêlé de blanc et de gris; les pennes des ailes et de la queue noires, lisérées de gris cendré, et les petites tectrices alaires terminées par une tache blanche. La femelle ne diffère guère du mâle que par ses teintes plus ternes. Cet oiseau habite les hautes montagnes du centre et du midi de l'Europe; mais il abonde surtout dans la chaîne des Alpes. Dans la belle saison, il se tient habituellement sur les pointes des rochers les plus élevés, les plus solitaires et les plus arides. Il y trouve plus facilement sa nourriture, qui consiste en insectes et en petites graines. C'est là aussi qu'il se reproduit. Il choisit pour cela un creux de rocher, une anfractuosité convenable, à l'abri des vents du nord, dont il redoute la violence; quelquefois, cependant, il niche sous les toits des habitations situées sur les montagnes. Il construit, avec des graminées et des mousses, un nid circulaire et peu profond, dans lequel la femelle pond cinq ou six œufs de couleur verdâtre.

Mais quand arrive l'hiver, que les neiges couvrent le sommet des montagnes, que l'ouragan et la tempête se déchaînent, le *pégot* quitte ces régions devenues inhospitalières et se réfugie dans des localités plus abritées. Il gagne les vallées, dont il fait son habitation passagère, en recherchant toutefois celles qui sont coupées par des rochers ou des sites [illegible]. Au retour du beau temps, son instinct le ramène vers les rochers, dont il aime à dominer les plus hauts sommets. Presque toujours ces oiseaux vont deux à deux, et l'on peut croire [illegible] leur union est durable et constante; on les rencontre quelquefois grimpant le long des rochers en s'aidant de leurs ailes.

« Le *pégot*, dit M. Z. Gerbe, a dans ses mœurs quelque chose de bien singulier, qu'il faut sans doute attribuer à l'état d'isolement dans lequel il vit. Comme presque tous les oiseaux qui habitent des lieux que l'on fréquente point l'homme et qui ne sont point chassés, celui dont nous parlons est si confiant, si peu farouche, qu'on peut l'approcher de très-près. Il n'est pas de piéges dans lesquels il ne donne. Enfin, son peu de défiance ressemble tellement à de la stupidité, qu'on lui a donné le nom de *pégot* ou de *pec*, ce qui, dans les montagnes du haut Comminges, signifie, en langage vulgaire, un imbécile. A ces mœurs douces, le *pégot* joint un caractère taciturne; il n'a qu'un petit cri d'appel qu'il fait entendre de temps en temps, et qui ressemble à celui de la lavandière. »

Ces oiseaux ont des mœurs sociables; pendant une grande partie de l'année, ils se réunissent et vivent en petites troupes; ils se posent rarement sur les arbres, mais bien plus souvent à terre ou sur les pierres; ils courent avec vitesse et filent à la manière des perdrix, c'est-à-dire qu'ils marchent en courant et non en sautillant, ce qui les distingue des fauvettes. Mais, bien qu'on puisse les approcher au point de les prendre en vie, ils supportent difficilement la captivité et ne tardent pas à périr quand on veut les élever en cage. On donne aussi le nom de *pégot* au mouchet ou traîne-buisson.

PÉGOUSE s. f. (pé-gou-ze — mot provençal qui signifie *poissseuse*; de *pego*, poix). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre pleuronecte, qui vit dans la Méditerranée et l'Océan.

PÈGRE s. f. (pè-gre. — Ce mot paraît être le même que l'ancien français *pegre* ou *pigre*, italien *pegro* ou *pigro*, du latin *piger*, paresseux, qui signifie proprement, selon Delâtre, gras, gros, lourd, lent, tardif, et qui est le même que *pinguis*, gras, de la racine *pig* ou *ping*, proprement colorier. Eichhoff sépare *piger* et *pinguis*; il rattache le premier à la racine sanscrite *pay*, se flétrir, languir, et l'autre à la racine *bah*, *banh*, croître, grossir, grec *pachunô*, russe *puczu*, *puchuu*, d'où le sanscrit *bahus*, gros, grec *pachus*). Argot. Voleurs considérés comme formant une sorte d'association, de classe sociale. ‖ *Haute pègre*, Voleurs les plus habiles. ‖ *Basse pègre*, Débutants dans la carrière du vol.

— s. m. Voleur, membre de la pègre.

— **Encycl.** V. VOL.

PÉGRIOT s. m. (pé-gri-o — dimin. de *pègre*). Argot. Voleur qui ne vole que des objets de peu d'importance. ‖ On l'appelle aussi PÈGRE A MARTEAU.

PÉGU, PÉGOU ou **BAGO** (ROYAUME DE). État jadis indépendant, le Pégu fit partie de l'empire birman jusqu'en 1852, passa à cette date sous la domination anglaise et fait aujourd'hui partie des possessions de cette puissance dans les Indes orientales. Il est compris entre les provinces d'Aracan, d'Ava, de Martaban et la mer, et possède une superficie de 800 myriamètres carrés environ. Le pays, généralement plat, est arrosé par plusieurs cours d'eau, tels que l'Iraouaddy, le Sittang et le Thaleayn. Le sol est fertile et l'on y cultive avec succès le riz. De belles forêts fournissent un bois de construction très-recherché. On y exploite quelques mines de fer, de plomb, de rubis et de saphirs. Les Pégouans, que l'on nomme aussi *Talaing*, sont de petite taille, très-actifs et d'un naturel assez doux. Ils adorent le Bouddha. Ces peuples, sur l'histoire desquels on n'a que peu de renseignements, ont été pendant de longs siècles en guerre avec les Birmans et les Siamois; ils furent vaincus et définitivement soumis vers le milieu du XVIIIe siècle et restèrent sous la domination birmane jusqu'au jour où l'Angleterre s'empara de leur territoire.

PÉGU, PÉGOU ou **BAGO**, ville de l'Indoustan anglais, ex-capitale de l'ancien royaume de ce nom, dans l'empire birman, par 17° 40' de latit. N., 93° 12' de long. E., à 525 kilom. S. d'Umerapoura; 8,000 hab. environ. Elle fut la résidence d'une longue suite de rois. Alompra, empereur des Birmans, la prit en 1757, fit raser ses remparts, détruisit ses palais et ses maisons et emmena en captivité la plus grande partie de ses habitants, dont le nombre s'élevait, dans les temps de sa splendeur, à 150,000. Il n'y laissa subsister que les temples, et l'on y voit encore le magnifique temple de Chomadou, dont les prêtres font remonter la fondation à deux mille ans; il est de forme pyramidale et bâti de brique et de mortier; sur le sommet de la pyramide est fixé un parasol doré de 56 pieds de circonférence; sur les escaliers qui régnent autour sont placées de nombreuses statues de marbre et de fer doré de Gaudama ou du Bouddha. Le reste de la ville est en ruine et ne contient que des huttes éparses çà et là, d'immenses décombres, enfermés dans une enceinte palissadée d'environ 7 kilom. de tour. En 1790, l'empereur birman eut le projet de la relever, et il fit tracer le plan d'une nouvelle ville et bâtir à la hâte plusieurs maisons en bois pour la résidence d'un gouverneur et des employés du gouvernement; mais on ne put y rassembler qu'un petit nombre d'habitants et le gouverneur continua de résider à Rangoun. Pégu fut prise par les Anglais en 1824.

PÉGUAD s. m. (pé-goua). Métrol. Ancienne mesure pour le vin.

PÉGUILAIN (Aimeric), troubadour français, né à Toulouse vers 1175, mort vers 1255. Ce fut l'amour qui lui révéla sa vocation poétique. Un duel qu'il eut avec le mari de la dame qu'il aimait le força de quitter Toulouse, où son père était marchand de drap. Il se rendit alors en Catalogne, fut introduit par le troubadour Guillaume Bergedan à la cour du roi de Castille Alphonse IX, acquit la faveur de ce prince, puis alla successivement à la cour de Boniface III, marquis de Montferrat, et à celle du marquis d'Este. On possède de Péguilain une cinquantaine de pièces, consistant en poésies amoureuses, sirventes, complaintes, remarquables par la finesse des pensées, par l'élégance du langage et par de curieux détails sur les mœurs du temps. Six pièces et quelques fragments de ce poëte ont été publiés par Raynouard dans son *Choix des poésies des troubadours*.

PÉGUILLON (François BEAUCAIRE DE), théologien français. V. BEAUCAIRE.

PEHA s. m. [illegible]. Sorte de guitare à trois [illegible], dont se servent les Indous.

PEHAL s. m. [illegible]. Gramm. Une des formes du verbe, en hébreu.

PEHLEVAN-MOHAMMED, second prince de la dynastie des Atabeks de l'Adzerbaïdjan, mort en 1187 de notre ère. Il succéda en 1175 à son père Yldeghiz, s'empara peu après de Tauris, mit sur le trône de Perse, après la [illegible] Molamet [illegible] en 1175, le fils de ce dernier, Togrul III, gouverna au nom de ce prince [illegible] les compétiteurs qui voulaient [illegible] se mit aimer [illegible] par sa justice et acquit une [illegible] que les princes musulmans de l'Orient et de l'Occident le prenaient pour arbitre dans leurs différends et lui demandaient des conseils dans les circonstances importantes.

PEHLVI, IE adj. (pèl-vi, î). Linguist. Se [illegible] langue ancienne parlée en Perse : *Idiome* PEHLVI. *Langue* PEHLVIE.

— s. m. Langue pehlvie : *Le point de formation du* PEHLVI *doit sans doute dans les provinces occidentales de la Perse.* (Renan.)

— **Encycl.** Cet idiome, que Bailli a classé avec raison dans la famille [illegible], était autrefois dans toute la Perse occidentale, dans [illegible] Médie et sur les rives du Tigre. Il nous a été conservé dans les traductions de [illegible] Zend-Avesta et dans la nature officielle des inscriptions et des monnaies sassanides [illegible]. Le pehlvi forme comme le chaînon qui lie les langues iraniennes aux langues sémitiques. Cet idiome, iranien par sa grammaire, est en grande partie sémitique par son vocabulaire. Il avait remplacé, au temps de Sapor Ier (238-271), le [illegible] et le parsi, qui continuèrent pendant plusieurs siècles de subsister comme dialectes provinciaux. Le *pehlvi* est très-mélangé, ayant, outre les mots qui lui sont propres, beaucoup de mots sémitiques et surtout araméens [illegible]. Quant à sa grammaire, elle est toute iranienne; on y remarque aussi plusieurs formes qui viennent du zend. Le pehlvi est moins sûr, moins riche en voyelles, mais beaucoup plus poli que ce dernier idiome. On l'écrivait avec un alphabet composé de vingt-six caractères, dont les formes, dérivées des lettres zendes, présentent beaucoup d'analogie avec celles des caractères syriens. Le *pehlvi* est rapporté aujourd'hui à la famille indo-européenne. Le point de formation de cette langue doit être placé, suivant M. Mohl, dans les provinces occidentales; en Susiane, selon Erskine et Rask; dans la Chaldée du Nord, selon d'autres conjectures. M. Pott essaye d'établir que le *pehlvi* nous représente la langue des Parthes, remplacée plus tard par le persan. C'est aussi l'opinion d'Étienne Quatremère et de M. Max Müller.

PÉHUEN s. m. (pé-u-ain). Bot. Nom que les naturels du Chili donnent à une espèce d'araucaria, qui croît dans les Andes de l'Amérique australe.

PEHUENCHE s. m. (pé-u-an-che). Linguist. V. CHILI.

PEICHAOUER, ville de l'Indoustan anglais. V. PESCHAOUER.

PEICHERAN s. m. (pé-che-ran). Anc. cout. Lieux où l'on faisait paître les troupeaux, dans le Béarn.

PEIGNAGE s. m. (pè-gna-je, gn mll. — rad. *peigner*). Action ou manière de peigner les matières textiles ou les étoffes : *Le* PEIGNAGE *de la laine, du lin, de la soie. Le* PEIGNAGE *du drap.*

PEIGNE s. m. (pè-gne; gn mll. — lat. *pecten*, mot qui vient de *pectere*, peigner, le même que le grec *pekô*, *pekô*, peigner, carder, peigner, de la racine sanscrite *paç*, *paç*, peigner, [illegible] [illegible]. Petit [illegible] dans laquelle on a taillé un très-grand nombre de dents, et qui sert à démêler, nettoyer ou maintenir les cheveux ou les poils : PEIGNE *à démêler, à décrasser*. PEIGNE [illegible]. PEIGNE *de buis, de corne, d'ivoire, d'écaille, d'argent, d'or.*

— *Un peigne dans un chausson*, Un mobilier [illegible] [illegible] PEIGNE DANS UN CHAUSSON.

— *Être sale comme un peigne*, Être excessivement sale.

— [illegible] Le peigner [illegible] [illegible] [illegible]

la polir : *On peut reconnaître aisément qu'il y a des animaux de* [illegible] [illegible]

— [illegible]

— Techn. [illegible] [illegible] consistant en une espèce de lame de scie qui est disposée tangentiellement au cylindre apprêteur, et qui a pour but de [illegible] [illegible] : *Le* PEIGNE [illegible] *vient.* (Alcan.) ‖ Espèce de châssis à travers les trous duquel le tisserand fait passer les fils de la chaîne des étoffes, dans le but de les séparer les uns des autres :

> [illegible]
> La navette [illegible] trame.
> [illegible]
>
> LA FONTAINE.

‖ Tringle de bois avec des dents, employée par le marbreur pour agiter ses couleurs sur l'eau gommée. ‖ Outil à dents employé par le tourneur pour creuser des vis. ‖ Outil employé par le savonnier pour tracer des lignes sur les pains de savon. ‖ Outil au moyen duquel le boulanger trace des figures sur le biscuit de mer. ‖ Espèce de râteau employé par l'épinglier pour percer les papiers dans lesquels [illegible] de douve taillé en pointe, que le tonnelier introduit dans les cerceaux pour réparer les jables. ‖ *Tenon à peigne*, Tenon de rapport que le menuisier colle dans les traverses.

— Comm. *Peignes de soie*, Parties de chaînes qui restent attachées aux métiers après la fabrication des étoffes.

— Art vétér. Nom vulgaire de la crapaudine, [illegible] de la couronne, parce que, dans ce cas, les [illegible] d'un peigne.

— Arachn. Chacune des pièces qui garnissent les côtés de la poitrine des scorpions.

— Ichthyol. Poisson du genre [illegible], qui vit dans les mers de la Chine.

— Moll. Genre [illegible] bivalve, comprenant un grand nombre d'espèces marines ou fossiles : *Quelques* PEIGNES [illegible] [illegible] jardin.) *Le* PEIGNE *est fort commun et fort recherché.* (V. de Bomare.)

— Bot. *Peigne de Vénus*, Nom vulgaire d'une ombellifère du genre scandix.

— Agric. Machine armée de dents, qu'on emploie pour tirer les prairies : *Le* PEIGNE [illegible]

— **Encycl.** Écon. domest. Le *peigne* a dû être un des premiers objets de toilette créé par l'industrie humaine. Primitivement, on s'est servi de ses doigts pour démêler sa chevelure; puis on imagina d'employer les épines de certains végétaux et les arêtes de certains poissons, fixées entre deux baguettes plates, réunies par un ligament qui séparait chaque dent. Plus tard, le *peigne* fut découpé dans des lames de métal. L'usage de cet ustensile de toilette remonte à la plus haute antiquité et, encore aujourd'hui, ce que nous appelons le *peigne* fin, à double rangée de dents, rappelle assez la forme des *peignes* qu'on voit dans les musées assyriens et égyptiens. Ceux-ci présentent deux rangées de dents et la partie intermédiaire d'où partent ces deux rangées en sens contraire est décorée de figures, d'animaux ou d'ornements. Le moyen âge conserva la disposition des *peignes* antiques et leur mode de décoration. Parmi ceux de ces ustensiles célèbres dans l'archéologie, on peut citer, dans le trésor de Monza, un *peigne* en ivoire provenant de la reine Théodelinde, monté en or, enrichi de pierreries, haut de 0m,07, large de 0m,23 et très-probablement de fabrication byzantine; dans le trésor de la cathédrale de Sens, un *peigne* orné de pierres occidentales, portant cette inscription : *pecten sancti Lupi* (*peigne* de saint Loup). La partie centrale, en arc de cercle, est décorée de deux animaux fantastiques séparés par une [illegible] laquelle se voit une tête de bélier. Au moyen âge, les prêtres, avant de dire la messe, se peignaient, et les trésors des églises contiennent quelques-uns de ces ustensiles qui sont d'un beau ou curieux travail. Les *peignes* antiques et du moyen âge étaient de bois, d'ivoire, de corne ou de métal. On mettait des *peignes* dans les tombeaux avec les divers objets ayant appartenu aux défunts. Le *peigne* était porté comme un signe de distinction [illegible] au XIVe siècle, un *peigne* et un miroir, ainsi [illegible] Deschamps. Cet usage existait encore du temps de Molière [illegible] de l'*Impromptu de Versailles*. Les *peignes* de fabrication commune se font en cuir bouilli, [illegible]

[illegible]

démêloir, dont les dents sont [illegible] à deux rangs, dit aussi *peigne* fin; le *peigne* à queue, le *peigne* à retaper, etc. On emploie [illegible] teinte des cheveux. L'obscurité est complète sur l'époque ou les époques qui virent naître l'industrie du *peigne* en [illegible], en écaille de tortue, en ivoire; on n'est pas plus éclairé sur les pays où ces matières ont commencé à être employées pour la fabrication du *peigne*. [illegible] sions enregistrer avec certitude est celle de la fabrication, en France, du *peigne* en caoutchouc durci.

L'établissement des grandes fabriques de *peignes* ne remonte pas au delà de l'époque où l'on a commencé à se servir de moyens mécaniques et automatiques pour diviser et former les dents. Auparavant, sur la tablette de matière à convertir en *peigne*, on appliquait un guide en métal dur, ayant les divisions voulues pour être reproduites au moyen d'une scie très-fine que l'ouvrier faisait mouvoir entre chaque dent. Alors, le travail se faisait en chambre ou dans de petits ateliers. Aujourd'hui, l'industrie du *peigne*, qui a pris un [illegible] suite des débouchés d'exportation, s'est fixée dans cinq départements : l'Ain, l'Ariége, l'Eure, la Somme, [illegible] rants, dits classiques, articles qui ne subissent pas les variations de la mode, et la Seine, c'est-à-dire Paris, où s'exécutent les *peignes* d'écaille et d'ivoire, ainsi que la nouveauté et la fantaisie en corne. Les principales maisons travaillent plus spécialement les unes l'écaille, les autres l'ivoire, les autres la corne.

L'introduction en France du *peigne* en caoutchouc durci, inventé par l'Américain Charles Goodyear, fut tentée et réussie, en 1853, par M. Fauvelle-Delebarre, l'un des premiers et des plus importants fabricants de *peignes* d'écaille de Paris. Il fonda d'abord une fabrique à Persan-Beaumont (Seine-et-Oise) et en établit bientôt une autre à Airaines (Somme). Ces usines-fabriques demeurèrent longtemps sans rivales en Europe, et le *peigne* en caoutchouc durci prit un rang très-apprécié dans l'industrie du *peigne*. Ce ne fut que dix ans plus tard qu'une fabrique de ce produit s'établit en Angleterre; une autre s'installa en Belgique, et l'Allemagne en eut aussitôt trois. La concurrence allemande fit le plus grand tort à cet article en inondant la place de produits défectueux. Les fabriques d'outre-Rhin étaient arrivées, par l'abaissement progressif de la qualité, à une diminution de prix telle qu'elles vendaient leurs articles dix et douze fois moins cher que les fabriques françaises. Tandis que les *peignes* français employaient une matière composée de deux tiers de caoutchouc et un tiers de soufre, les *peignes* allemands étaient fabriqués avec un tiers de caoutchouc et deux tiers de soufre; bientôt même la proportion de caoutchouc descendit jusqu'à un cinquième. Aussi le *peigne* allemand est-il tombé en discrédit complet aussi bien en France qu'à l'étranger. Le prix du *peigne* en caoutchouc de bonne qualité est le même que celui du *peigne* de corne, et les procédés de travail sont aussi les mêmes.

La fabrication du *peigne* se subdivise en plusieurs genres : 1° le *peigne* fin ou *peigne* à décrasser, qui s'exécute en toutes matières propres à cette industrie; les meilleurs sont ceux de buis; 2° le démêloir; on doit les [illegible] est sujette aux variations de la mode; il ne se fait guère qu'en écaille et en corne; 4° le petit *peigne* à papillotes, qui se fait en corne et en caoutchouc, mais principalement [illegible] veux, pour les enfants; on en fait en écaille, [illegible] Ce sont des *peignes* très-souples et, à ce propos, [illegible] éviter de poser les *peignes* en caoutchouc [illegible] les rend cassants.

La [illegible] gnon en argent et en argent doré. La bijouterie fausse en fait surtout des quantités considérables pour l'exportation.

[illegible] rine nommée caret. On la tire de l'Amérique [illegible] n'arrivent [illegible]

[illegible]

[illegible] blettes d'écaille de la dimension, de l'épaisseur et de la forme voulues pour être con[illegible] on passe l'objet au polissoir. Ce polissoir est une meule composée d'un assemblage de dis[illegible] poudre et de tripoli et à laquelle on imprime un mouvement de rotation très-rapide.

Le prix de l'écaille brute est en moyenne de 50 francs le kilogramme. Le déchet dans [illegible] matière brute, c'est-à-dire que 3 kilogram[illegible] gramme de *peignes*. Ce déchet énorme et [illegible] maintient forcément cet article. L'importance [illegible] le *peigne* d'écaille est de très-peu d'importance, comparativement au prix de la matière [illegible] tière employée.

Le *peigne* d'ivoire ne comporte que deux genres : le démêloir et le *peigne* fin. Sa rigi[illegible] beaucoup d'épidermes ne peuvent supporter [illegible] que l'on emploie; celui de l'hippopotame est trop tendre. L'ivoire coûte moyennement [illegible] blettes de dimensions déterminées que l'on transforme en *peignes* par les procédés com[illegible] insignifiant. Cette fabrication, d'ailleurs, est peu importante.

L'industrie du *peigne* de corne, au contraire, est très-[illegible] et a une imitation assez réussie de certaines écailles. Le procédé consiste à donner à la corne blonde les taches brunes de l'écaille véritable, au moyen d'un corrosif composé de minium et de potasse caustique. Les matières employées sont les cornes de bœuf, de chèvre et de bélier, ainsi que les sabots de cheval; mais la corne est utilisée, en dehors du [illegible] approvisionnement de l'industrie [illegible] on la rabote et on la convertit en *peignes* [illegible] pour les articles classiques.

L'industrie se sert aussi, pour la fabrication [illegible] peaux préparées d'une certaine [illegible]

[illegible]

— [illegible]

plus serrées que les précédentes et disposées sur trois rangs également en diagonale. Le *peigne circulaire* est celui qui, dans les peigneuses mécaniques, sert à enlever les bousses ou parties de laine non peignée qui se trouvent entre les broches. Le *peigne pareur* employé dans les mêmes machines a pour but de tenir la laine peignée qui se trouve sur les roues peigneuses.

Le peignage que l'on fait subir aux matières filamenteuses a pour but de trier les filaments, de les épurer, de les redresser, de leur enlever les nœuds et boutons apparents ou microscopiques, de réunir parallèlement entre eux ceux d'égale longueur, enfin de les diviser et de les affiner lorsque la matière le comporte. Comme on le sait, les substances textiles se présentent avec des caractères variés et dans divers états; tantôt, comme dans le coton, ce sont des organes formant un duvet épais composé de fibrilles éminemment flexibles; tantôt, comme dans le chanvre et le lin, ce sont des fibres longues, peu élastiques et divisibles à l'infini; tantôt, comme dans les laines, les brins sont rugueux, vrillés et tellement tassés et adhérents, qu'ils présentent une résistance considérable à la pénétrabilité; tantôt, comme la bourre de soie et les duvets animaux, ils possèdent une propriété de glissement considérable.

Le peignage se faisait autrefois à la main et ce n'est qu'à partir de 1830 qu'on tenta le peignage mécanique.

Pour opérer le peignage à la main de la laine longue, on se servait d'une paire de *peignes*, d'un poteau auquel on pouvait fixer l'un ou l'autre *peigne* et d'un pot à *peigne* ou d'un petit poêle pour en chauffer les dents. En cardant la laine, on la sépare par poignées de 120 à 125 grammes chacune et, après l'avoir arrosée d'huile, on la roule dans les mains pour l'en bien imbiber partout également. Après avoir attaché au poteau un *peigne* chaud dont toutes les dents sont tournées en haut, on jette sur ces dernières la moitié de la quantité de laine que l'on tient à la main et on la passe au travers de la denture, en recommençant cette opération plusieurs fois, jusqu'à ce que toute la laine y reste adhérente. On place alors le tout dans le poêle et on procède de même pour le second *peigne*. Lorsque ces deux instruments sont bien chauffés, le peigneur, assis sur une petite chaise, en prend un de la main gauche, qu'il appuie sur son genou, et avec l'autre, qu'il tient de la main droite, il carde la laine sur le premier en y introduisant les pointes des dents de façon à tirer la laine dont il est chargé. Cette opération se réitère jusqu'à ce que les fibres soient rangées parallèlement. La laine courte qui reste la dernière sur les *peignes* et que les dents ne peuvent atteindre s'appelle laine pignon; elle forme environ le huitième de la laine neuve. A la sortie du *peigne*, cette matière forme un boudin ou ruban continu dont les fibres sont droites et parallèles, que l'on prépare de nouveau à une température moins élevée avant de lui faire subir les opérations préliminaires qui doivent précéder son passage au métier à filer.

Pour le peignage à la main du lin et du chanvre, on emploie ordinairement trois, quatre et quelquefois cinq *peignes* différents, armés d'aiguilles qui varient de grosseur et d'écartement. On commence toujours l'opération du peignage par attaquer la mèche vers le bout, pour la démêler et la dégager de ses étoupes; on avance ensuite graduellement vers le milieu, en ayant soin de ne pas la promener sur les *peignes*, mais de la piquer pour ainsi dire et de l'en retirer presque immédiatement pour la repiquer de nouveau, de façon à détacher aisément les étoupes sans aucun embarras.

Jusqu'en 1846, on pratiqua le peignage à la main. A cette date, un Français, Josué Heilmann, inventa une machine très-ingénieuse qui permit d'exécuter rapidement et dans d'excellentes conditions le peignage de toutes les matières textiles. Cet appareil, connu sous le nom de peigneuse Heilmann, est aujourd'hui employé dans toutes les filatures et, bien qu'il ait subi quelques modifications indiquées par l'usage, il est resté sensiblement ce que l'avait fait son inventeur.

On appliqua d'abord la machine au peignage du coton; le succès fut complet et en mourant, en 1848, Heilmann put prévoir quel avenir était réservé à sa découverte.

Voici, d'après M. Feray, la description de la machine Heilmann : « Elle se compose, dit-il, d'une combinaison d'un appareil alimentaire avec un appareil peigneur et avec un appareil à la fois arracheur et redresseur. L'appareil alimentaire est fait de manière à donner successivement et à intervalles égaux de petites quantités de filaments à peigner, préalablement réunis en ruban; le bout du ruban est saisi par une pince à double mâchoire, qui s'ouvre et se ferme, et il est présenté à l'action de l'appareil peigneur, composé d'une série de *peignes* travailleurs montés sur un cylindre tournant autour de son axe. Ces *peignes* travailleurs séparent les filaments courts et les étoupes, [illegible] de ces *peignes* sous forme de nappes.

» Le bout du ruban alimentaire ainsi peigné est saisi par l'appareil arracheur, composé de deux cylindres; ces deux cylindres détachent du ruban alimentaire les filaments saisis par un bout, en arrachant l'entre-bout à travers un *peigne* appelé *peigne* fixe. Ce *peigne* fixe pénètre dans l'extrémité peignée des filaments au moment où l'arrachage doit se faire et où la pince s'ouvre et lâche l'autre extrémité. Par cet arrachage à travers le *peigne* fixe, cette autre extrémité des filaments déjà peignés à l'autre bout se trouve être peignée aussi, de manière que les filaments détachés du ruban alimentaire sont peignés par les deux bouts et prêts à être rattachés à ceux précédemment détachés, et ainsi de suite. Cette soudure des mèches successivement peignées s'obtient au moyen d'un mouvement en sens inverse des cylindres arracheurs. Les extrémités des mèches sont superposées de manière qu'il en résulte un ruban continu que la machine délivre régulièrement.

» Dans cette courte et aride description, dit M. Feray, nous avons tâché de résumer les principes fondamentaux de la peigneuse Heilmann; ces principes se retrouvent dans la peigneuse pour coton, dans celle pour laine, dans celles pour étoupe de lin et pour la bourre de soie; il n'existe entre ces diverses machines d'autres différences que celles résultant de la longueur des filaments qu'il s'agit de travailler. Ces modifications sont infinies, de manière qu'étant donné une certaine longueur de filaments on peut immédiatement, en suivant les règles posées par Heilmann, créer une machine convenable pour les peigner. On change à volonté la finesse des *peignes* suivant la nature des filaments et aussi suivant le degré plus ou moins avancé de peignage qu'on désire obtenir. L'ensemble mécanique inventé par Heilmann pour traduire son invention en une machine que l'industrie pût employer comme les autres machines de filature est un chef-d'œuvre presque aussi admirable que l'idée éminemment originale de l'inventeur. » Nous entrerions dans de plus longs détails sur l'heureuse combinaison des divers mouvements de ce mécanisme, si la peigneuse Heilmann n'était pas aujourd'hui parfaitement connue. En 1849, elle commençait à peine sa glorieuse carrière; « aujourd'hui, disait M. Feray en 1855, l'expérience a proclamé son succès de la manière la plus éclatante. Il n'y a plus qu'une voix dans toute l'Europe industrielle pour dire que c'est la plus belle invention faite depuis quarante ans dans l'industrie de la filature. »

Depuis son invention, la machine Heilmann a été souvent perfectionnée, notamment par M. Schlumberger. D'autres peigneuses ont été inventées : les peigneuses Lisler, Holden, Noble et autres; mais c'est à Heilmann, un Français, que revient l'honneur d'avoir trouvé le premier la solution du problème.

Les Anglais, de leur côté, n'ont pas voulu rester en arrière; mais jusqu'en 1867 ils n'avaient pu rivaliser avec les Français. Voici comment s'exprime le jury de 1867 à cet égard (compte rendu de l'Exposition universelle) : « Les peigneuses, qui toutes se trouvent réunies dans la section française, sont remarquables par la perfection de l'exécution et la précision du fonctionnement.

» Dérivées du principe Heilmann, les unes ont été modifiées complètement, aussi bien dans la disposition générale et le volume des organes que dans la transmission des mouvements. Les autres ont reçu des améliorations de détail qui ont accru la quantité de travail effectué, sans préjudice pour la qualité du produit. La machine qui s'écarte le plus du type primitif par sa construction et l'importance de sa production figure dans l'exposition de M. Mercier; elle est connue sous le nom de Noble, son inventeur. Cet appareil a peut-être les défauts de ses qualités; le grand nombre des bobines de préparation, disposées autour du cercle alimentaire, rend l'ensemble un peu confus et nécessite des soins proportionnés à la complication qui résulte de l'accumulation des organes. La peigneuse Prouvost, d'origine anglaise, se distingue, au contraire, par la simplicité et l'économie des mouvements. La machine Morel, destinée, comme la précédente, au travail des laines communes, présente d'heureuses modifications de l'appareil alimentaire du système Heilmann; de plus, la transmission tout entière étant logée à l'intérieur d'un tambour métallique, sur la face interne duquel les chemins excentriques sont venus de fonte, la machine est dégagée et le travail devient aussi commode qu'il est satisfaisant à l'œil. »

Les praticiens sont unanimes aujourd'hui à recommander l'emploi des machines à peigner, tant pour le coton que pour les autres matières filamenteuses. « Quand il s'agit de coton, dit le jury de 1867, les produits atteignent une perfection et une valeur auxquelles n'atteignent pas les préparations de la carde. Il serait donc désirable que le travail irrationnel du cardage pût être toujours remplacé par le peignage. » M. Michel Alcan a publié en 1873 un *Traité du travail des laines peignées, de l'alpaga, du poil de chèvre, du cachemire, etc.* (in-8°, avec atlas in-4° de 41 pl.).

— Moll. Ce genre a pour caractères : animal orbiculaire, épais, souvent aplati; manteau bordé par une ou deux rangées de filets très-fins et de quelques petits globules perlés; la bouche entourée d'appendices tentaculaires, branchus, irréguliers, remplaçant les feuillets labiaux ordinaires; les branchies assez grandes; le pied petit, conique, canaliculé, portant habituellement un byssus; le canal intestinal terminé en dessous; la coquille assez mince, à tissu serré, libre, régulière, inéquivalve, équilatérale, auriculée, presque constamment rayonnée, à bord supérieur droit; les sommets contigus; la charnière sans dents; une fossette triangulaire interne pour recevoir le ligament, ainsi qu'une membrane ligamenteuse; l'impression musculaire presque centrale. Peu de genres d'acéphales sont plus nombreux que celui-ci et peu renferment autant d'espèces remarquables par l'éclat et la variété des couleurs, l'élégance des formes, la régularité des côtes et la finesse des stries dont les valves sont ornées.

Les *peignes*, que l'on a pu observer en si grand nombre, ne semblent point adhérents; ils sont entièrement libres et ont la faculté de changer de place sans qu'ils aient un organe saillant bien prononcé qui puisse leur servir de pied. Ils se meuvent avec agilité dans l'eau et même, lorsqu'ils sont à sec, peuvent regagner facilement le rivage; c'est en agitant vivement leurs valves qu'ils y parviennent. On assure même, mais ce fait aurait besoin d'une confirmation positive, que, lorsqu'ils viennent à la surface de l'eau, ils entr'ouvent leurs coquilles de manière que la valve supérieure serve de voile, tandis que la valve inférieure fait l'office de nacelle. Comme les moules, ils ne s'enfoncent pas dans le sable et se trouvent à la surface du fond de la mer, habituellement à peu de distance du rivage.

On mange les grandes espèces sur le bord de la mer et plus rarement dans les villes de l'intérieur; leur chair, d'ailleurs, est assez dure, mais la cuisson la rend meilleure. Leurs coquilles figurent parmi les plus belles de nos collections et on les emploie parfois pour faire de petits objets de fantaisie, des bourses, des pelotes, des boîtes. Depuis longtemps la valve creuse des grandes espèces sert aux pauvres gens, dans quelques endroits, comme une espèce de plat susceptible d'aller au feu, et ce n'est que depuis quelques années que cet usage est passé de mode chez les restaurateurs de Paris, surtout pour une certaine préparation de champignons. Les pèlerins qui visitaient jadis les lieux de dévotion, dans le voisinage de la mer, avaient l'habitude d'orner leurs habits et leur chapeau avec les valves de ces coquilles, et c'est cela qui leur a fait donner le nom de *pèlerines*.

On trouve des *peignes* dans toutes les mers et ils y sont assez également répartis. On en décrit une centaine d'espèces vivantes, qui sont difficiles à caractériser, et nos mers d'Europe en recèlent plus de vingt. Parmi celles-ci, nous citerons : le *peigne* à côtes rondes, le *peigne* de Saint-Jacques, le *peigne* flagellé, le *peigne* gris, le *peigne* du Nord, le *peigne* bigarré. Parmi les espèces des autres mers, nous nommerons seulement le *peigne* sole, le manteau blanc, le mantelet, le double face des mers australes, l'hépatique des mers d'Amérique. Les espèces fossiles se rencontrent dans presque toutes les couches marines au-dessus des phyllades; elles sont très-nombreuses et ont conservé leur test dans presque tous les terrains. Beaucoup ont été signalées en France, en Angleterre, en Hollande; nous n'indiquerons comme type que le *peigne* à côtes inégales des couches de la craie de Meudon.

PEIGNÉ, ÉE (pè-gné; *gn* mll). part. passé du v. Peigner. Nettoyé ou démêlé avec le peigne : *Chevelure, perruque bien* PEIGNÉE. *Une femme mal* PEIGNÉE *a toujours l'air sale.* (Boiteau.)

— Fig. Soigné, léché, recherché : *Style* PEIGNÉ. *Des vers* PEIGNÉS.

Loin donc ces froids jardins, colifichet champêtre,
Insipide réduit dont l'insipide maître
Vous vante, en s'admirant, ses arbres bien *peignés*.
DELILLE.

‖ Propre, soigné, bien tenu : *Un jardin bien* PEIGNÉ.

— Pop. Battu, maltraité : *Avoir été rudement* PEIGNÉ.

— *Mal peigné*, Malpropre, mal vêtu : *Comme le voilà fait! débraillé*, MAL PEIGNÉ, *l'œil hagard.* (Regnard.) *Nous sommes un peu* MAL PEIGNÉS *pour coudoyer de si belles toilettes.* (G. Sand.)

— Pêche. *Harengs peignés*, Harengs privés de leurs nageoires ou d'une grande partie de leurs écailles. ‖ *Morue peignée*, Celle qui a perdu une partie de sa peau.

— s. m. Genre peigné; ce qui est peigné, soigné, léché :

. . . . Gardez-vous bien
D'imiter le faux goût qui mêle en son ouvrage
L'inculte, l'élégant, le *peigné*, le sauvage.
DELILLE.

— Comm. Laine peignée, tissu en laine peignée : *Le* PEIGNÉ *se fabrique surtout à Reims.*

— s. f. Quantité de matière textile que l'ouvrier met à la fois sur son peigne.

— Pop. Action de battre ou de se battre : *Donner une* PEIGNÉE *à quelqu'un. Recevoir une* PEIGNÉE. *Se donner une bonne* PEIGNÉE.

PEIGNÉ (Étienne), littérateur, né à Paris en 1748, mort dans la même ville en 1822. Il s'adonna à l'enseignement et composa divers ouvrages : *Précis de la vie de Jésus-Christ, extrait de l'Évangile et des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cette matière, avec des notes historiques, géographiques et chronologiques, etc.* (Paris, 1821, in-12); le *Vrai disciple de Jésus-Christ* ou *Explication des principales prières du chrétien, etc.* (Paris, 1825, in-12); *Ambroise* ou le *Triomphe de la foi sur l'incrédulité* (Paris, 1827, in-12); *Harpe d'Israël* ou *Chants de la Bible en vers français, par nos meilleurs poëtes, avec le texte en regard, recueillis et mis en ordre* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°). Ces trois ouvrages sont posthumes, ainsi qu'un *Traité de mythologie*.

PEIGNÉ (A.), grammairien et lexicographe français, de la famille du précédent, mort en 1869. Il suivit la carrière du professorat et se fit connaître par des ouvrages dont quelques-uns ont eu un grand nombre d'éditions. Nous citerons de lui : *Méthode de lecture* (1831); *Grammaire française* (1833); *Nouveau dictionnaire de poche de la langue française* (1833, in-32), très-souvent réédité; *Méthode de lecture de la Société pour l'instruction élémentaire* (1836, in-12), très-souvent réimprimée; *Dictionnaire géographique, statistique et postal des communes de France* (1838, in-12); *Nouveaux éléments de grammaire en 48 leçons* (1846, in-12); *Dictionnaire classique latin français* (1848, in-8°); *Exercices français* (1856, in-8°); *Dictionnaire topographique, statistique et postal de la France* (1863, in-12); *Romans intimes* (1862, in-12); *Nouveau syllabaire*, etc.

PEIGNER v. a. ou tr. (pè-gné; *gn* mll. — rad. *peigne*). Démêler, nettoyer avec un peigne : PEIGNER *ses cheveux, sa barbe, sa perruque.* ‖ Nettoyer, démêler avec un peigne les cheveux ou le poil de : PEIGNER *un enfant.* PEIGNER *un cheval, un chien, un chat.*

— Pop. Donner des coups à : PEIGNER *quelqu'un comme il faut.*

— Fig. Lécher, travailler, finir avec un soin minutieux, excessif : PEIGNER *son style. Les paysagistes hollandais ont une propension innée à* PEIGNER *le détail outre mesure.* (M. du Camp.)

— Techn. Apprêter avec des peignes, en parlant des matières textiles, ou des étoffes : PEIGNER *de la laine, du lin, du coton.* PEIGNER *du drap.* ‖ *Peigner des fleurs artificielles*, En arranger toutes les parties, afin de les rafraîchir. ‖ *Peigner des cordages*, En détortiller le bout et nettoyer le chanvre avec un couteau.

Se peigner v. pr. Peigner ses cheveux : SE PEIGNER *tous les matins.*

Il veut partir à jeun, il *se peigne*, il s'apprête;
L'ivoire, trop hâté, deux fois rompt sur sa tête.
BOILEAU.

‖ Lisser, nettoyer son poil : *Les écureuils* SE PEIGNENT, *ils se polissent avec les mains et les doigts.* (Buff.)

— Pop. Se donner des coups : *Ces femmes* SE SONT PEIGNÉES *en pleine rue.*

— *Voilà où les chats se peignent*, Voilà où est la difficulté.

PEIGNERAN s. m. (pè-gne-ran; *gn* mll. — rad. *peigne*. Anc. techn. Fabricant de peignes pour préparer la laine et les autres matières textiles.

PEIGNE-SEC s. m. Art vétér. Espèce de gale qui se montre à la couronne du pied du cheval.

PEIGNEUR, EUSE s. (pè-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *peigner*). Techn. Personne dont la profession est de peigner la laine ou d'autres matières textiles.

— s. m. Appareil mécanique employé au peignage des matières textiles : PEIGNEUR *perfectionné.* ‖ *Peigneur circulaire*, Cylindre garni de dents de cardes, qui, dans certaines machines à carder, remplace le peigne alternatif à dents de scie. ‖ On dit aussi PEIGNEUSE : *Dans la filature mécanique du lin, la France retrouve la priorité; c'est à Philippe de Girard que l'on doit la première* PEIGNEUSE. (L. Reybaud.)

PEIGNIER s. m. (pè-gnié; *gn* mll. — rad. *peigne*). Fabricant ou marchand de peignes.

— Adjectiv. : *Marchand, fabricant* PEIGNIER.

PEIGNOIR s. m. (pè-gnoir; *gn* mll. — rad. *peigner*). Espèce de manteau léger que l'on met par-dessus les habits, quand on se peigne.

— Vêtement de toile ample et uni dont on se sert dans le bain ou à la sortie du bain.

— Espèce de robe sans taille ajustée, que les dames portent quand elles sont en déshabillé : *Recevoir en* PEIGNOIR.

— Anc. techn. Trousse dans laquelle les perruquiers mettaient leurs peignes, quand ils allaient travailler en ville.

PEIGNON s. m. (pè-gnon; *gn* mll. — rad. *peigne*). Techn. Quantité de chanvre peigné que le cordier met à sa ceinture, quand il file une corde.

— s. m. pl. Filaments courts de laine peignée.

PEIGNOT (Étienne-Gabriel), littérateur, bibliographe et philologue français, né à Arc-en-Barrois (Haute-Marne) en 1767, mort à Dijon en 1849. Peignot fit ses classes avec distinction et entra au barreau de Besançon en 1790. L'année suivante, Peignot se fit admettre dans la garde de Louis XVI, puis se retira à Vesoul. Sous le Directoire, il devint

bibliothécaire de l'École centrale de la Haute-Saône; sous l'Empire, principal du collège de Vesoul, puis inspecteur de la librairie à Dijon (1813). Enfin, sous la Restauration, il fut nommé inspecteur du collège de Dijon (1815), puis inspecteur d'académie. Il prit sa retraite en 1838. La Société des antiquaires de France l'admit au nombre de ses membres. Peignot a été le bibliographe le plus savant de ce siècle. Son érudition était immense. A la science approfondie des livres, il joignait une critique éclairée. Le style et la pensée trouvaient en lui un juge compétent, et l'exécution matérielle un connaisseur du premier ordre. Son goût bibliographique était devenu une passion dont les vieux livres étaient principalement l'objet. Cet érudit spirituel et gai, laborieux et désintéressé, a composé une quantité innombrable de petits écrits, la plupart tirés à petit nombre, et fort recherchés des curieux; ils traitent de singularités piquantes ou peu connues. Ses ouvrages principaux sont : *Dictionnaire raisonné de bibliologie* (Vesoul, 1802, 1804, 3 vol. in-8°); *Essai de curiosités bibliographiques* (Vesoul, 1804, in-8°), continué par les *Variétés, notices et raretés bibliographiques* (Dijon, 1822); *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés* (1806, 2 vol. in-8°); *Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives* (Besançon, 1810); *Répertoire bibliographique universel, contenant la notice raisonnée des bibliographies spéciales publiées jusqu'à ce jour* (Paris, 1812, in-8°); *Traité du choix des livres* (Dijon, 1817, in-8°); il avait donné précédemment (Vesoul, an IX, in-8°) une ébauche de ce travail, sous le titre de : *Manuel du bibliophile*, le tout refondu plus tard dans le *Manuel du bibliophile* (Dijon, 1823, 2 vol. in-8°); *Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne* (1830, in-8°); *Essai sur l'histoire du parchemin et du vélin* (Paris, 1802, in-8°); *Essai sur la reliure des livres et sur l'état de la librairie chez les anciens* (1824); *Recherches historiques et littéraires sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer* (Dijon, 1826, in-8°), la meilleure production bibliographique de Peignot; *Amusements philologiques* ou *Variétés en tout genre, par G.-P. Philomeste* (Besançon, 1808; Dijon, 1826; Dijon, 1842); le *Livre des singularités* (Dijon, 1841); *Predicatoriana* ou *Révélations singulières et amusantes sur les prédicateurs* (Dijon, 1841, in-8°); *Choix de testaments anciens et modernes, remarquables par leur importance, leur singularité et leur bizarrerie* (Dijon, 1829, 2 vol. in-8°); *Recherches sur la personne* (et les portraits) *de Jésus-Christ et de Marie* (1829, in-8°); *Documents historiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV* (Paris, 1829, in-8°); *Essai sur les mœurs, coutumes et usages anciens dans la Bourgogne* (1834); les *Bourguignons salés, diverses conjectures des savants sur l'origine de ce dicton* (1835); *Essai sur l'origine de la langue française* (1835); *Recherches sur la philotésie ou Usage de boire à la santé* (1836); *Notice sur Pierre Aretin* (1836); *Recherches sur les autographes* (1836); *Sur le tombeau de Virgile* (1836); *Sur l'origine et l'usage de l'instrument de pénitence appelé discipline* (1841); *Souvenirs relatifs à quelques bibliothèques du temps passé*; *D'une pugnition divinement envoyée aux hommes et aux femmes* (Naples, 1836), sujet scabreux, adroitement abordé (le mal de Naples), etc.

Peignot a publié une infinité d'autres travaux dans les journaux, les recueils, les biographies, les encyclopédies, les revues, etc. Nous nous arrêtons et renvoyons à la *France littéraire* de Quérard pour plus de renseignements bibliographiques. Dans tous ces écrits, Peignot a fait preuve d'un esprit clair et méthodique. « Narrateur intéressant, dit P. Guillemot, habile compilateur, homme de sens et d'érudition, écrivain facile et pur, il intéresse constamment son lecteur, l'amuse en l'instruisant par des détails piquants, par des citations heureuses ou des singularités remarquables. Ses ouvrages vivront longtemps après lui, recherchés par tous ceux qui, dans des récréations instructives, prisent le bon sens, la naïveté spirituelle et l'aimable simplicité. »

PEIGNURE s. f. (pé-gnu-re; *gn* mll. — rad. *peigne*). Mar. Extrémité d'un cordage détordu et effilé; action de détordre et d'effiler le bout d'un cordage.

— s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne : *On a fait des bourses et des bracelets avec ses* PEIGNURES. (Acad.)

— Comm. *Peignure de Russie*, Déchet du peignage des crins de Russie.

PEI-HO, rivière de Chine. V. PAY-HO.

PEIK s. m. (pek). Hist. ottom. Nom des gardes du corps de l'empereur de Turquie. ‖ *Peik-baschi*, Chef des peiks.

PEILA ou **PEILAU**, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 21 kilom. S.-O. de Breslau; 6,500 hab. Fabrication de tissus de laine et de coton; établissement de frères moraves. Frédéric II y battit les Autrichiens le 10 août 1762.

PEILLAC, bourg de France (Morbihan), cant. d'Allaire, arrond. et à 55 kilom. de Vannes, entre l'Arz et l'Oust; 1,952 hab. Dans le cimetière, deux cromlechs et élégante croix de pierre. Aux environs, enceinte dite Camp romain.

PEILLE s. f. (pè-le; *ll* mll.). Techn. Chiffons employés à faire le papier.

— Pêche. Nom donné à certaines lignes armées d'hameçons.

PEILLER, ÈRE s. (pè-llé, è-re; *ll* mll. — rad. *peille*). Techn. Personne qui ramasse les chiffons pour le papier. ‖ On dit plus ordinairement CHIFFONNIER, IÈRE.

PEILLEREAU s. m. (pe-lle-ro; *ll* mll. — dimin. de *peiller*). Chiffonnier rural achetant les peilles ou chiffons pour la fabrication du papier.

PEINA ou **PEINE**, ville de Prusse, province de Hanovre, ch.-l. de bailliage, dans la principauté d'Hildesheim, à 31 kilom. N.-E. de cette ville; 3,000 hab. Fabrication et commerce de fil, toiles, tabac. Entrepôt de fer.

PEINANT, ANTE adj. (pè-nan, an-te — rad. *peiner*). Qui peine, qui cause de la peine : *Des circonstances* PEINANTES. ‖ Vieux mot.

PEINCHEBEC s. m. (pain-che-bek). Métallurg. Alliage de zinc et de cuivre.

PEINDRE v. a. ou tr. (pain-dre — lat. *pingere*. Le mot latin dérive d'une racine sanscrite *pinj*, *pig*, qui a la signification de teindre, colorier, oindre, et qui a donné naissance à une série de mots fort nombreuse, qu'on retrouve, sous des formes variables et avec des acceptions diverses, dans la plupart des idiomes indo-européens. Ainsi, le latin *pingere*, que nous prendrons comme premier point de départ, a donné naissance au mot français *pinte*, qui devrait être écrit plus correctement *peinte*, parce qu'on appelait ainsi un vase sur lequel étaient peints des traits indiquant diverses mesures de capacité. L'espagnol *pintar*, peindre, a produit *pintado*, en français *pintade*, espèce de poule dont le plumage bariolé semble être peint. La forme latine *pictus*, participe passé de *pingere*, nous donne *pigmentum*, coloration, qu'on retrouve dans *piment*, parce que, dit M. Delâtre, cet assaisonnement sert à *relever*, à *farder* en quelque sorte les aliments; dans *orpiment*, arsenic minéral donnant une couleur jaune d'*or*; dans l'italien *pittore*, pour *pictore*, peintre, dont nous avons fait *pittoresque*, etc. Le mot sanscrit *pika* dérive de *pinj* ou *pij* et signifie un oiseau au plumage éclatant, le coucou d'Inde. C'est de là que les Latins ont fait leur *picus* et leur *pica*, et nous à notre tour notre *pic* ou *pivert* et notre *pie*. En partant du sens primitif *oindre, graisser*, qui est celui du radical sanscrit *pinj*, nous trouvons qu'il faut aussi y rattacher le latin *pinguis*, gras, d'où nous avons fait *pinguoin*, oiseau de mer au plumage enduit d'une liqueur huileuse. *Piger*, paresseux, est une forme dérivée de *pinguis* et a été pris dans le sens restreint de lent, tardif. C'est encore à *pinj* ou à *pij*, signifiant coller, graisser, qu'il faut, suivant M. Delâtre, rapporter le latin *pix*, poix, le grec *pissa*, pour *pisca*, même sens, le latin *pinus*, pin, et les dérivés secondaires *poix, pin, pignon, pinasse*, etc. Le grec *pissa*, poix, a fait *pissoô*, poisser, ou *pittoô*, et au participe *pittoumenos* qui, en admettant le changement si fréquent du *p* en *b*, donnerait l'origine du latin *bitumen* et du français *bitume*. *Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent; je peignais, nous peignions; je peignis, nous peignîmes; je peindrai, nous peindrons; peins, peignons, peignez; que je peigne, que nous peignions; que je peignisse, que nous peignissions; peignant; peint, peinte*). Représenter par des traits et des couleurs : PEINDRE *un homme, un arbre, un lion, une bataille, une prairie, une vallée, une montagne.* PEINDRE *une princesse en Diane, en bergère.* PEINDRE *quelqu'un en grand, en petit, en pied, en buste.* PEINDRE *quelqu'un en beau, en laid. Les artistes anglais sont capables de* PEINDRE *une botte de foin si exactement, qu'un botaniste reconnaîtrait l'espèce de chaque tige.* (H. Taine.) ‖ Exécuter en peinture : *Quand le Dominiquin fut enfermé dans un couvent, il* PEIGNIT *des tableaux superbes sur les murs de sa prison.* (Mme de Staël.)

— Avoir pour genre spécial en peinture : PEINDRE *l'histoire, le portrait, le genre, le paysage, l'ornement.*

— Orner de peintures : PEINDRE *une galerie, une chambre, un cabinet, des lambris, un plafond.*

— Colorier, orner de couleurs : PEINDRE *un mur, une boiserie en rouge, en blanc, en noir.* PEINDRE *une galerie, une chambre, un cabinet à l'huile, au vernis, à la colle.* PEINDRE *un carrosse. Il semble que la nature ait employé la règle et le compas pour* PEINDRE *la robe du zèbre.* (Buff.)

> Même elle avait encor cet éclat emprunté,
> Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
> Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
>
> RACINE.

— Poétiq. Refléchir l'image de :

> Au sein de ce lac immobile
> Qui peint le ciel et les oiseaux.
>
> DEMOUSTIER.

— Fig. Représenter vivement à l'esprit; dépeindre : PEINDRE *sa détresse, sa misère. C'est à l'âme à peindre ce qu'elle sent.* PEINDRE *certains [illegible]* (Mme [illegible]) *Toute [illegible] qui ne* PEINT *pas la nature est inutile.* (Voltaire.) *[illegible]* *que Racine excelle à* PEINDRE *échauffent la scène et [illegible]* (Geoffroy.) *On ne* PEINT *bien que son propre cœur.* (Chateaub.) *Le drame est fait pour* PEINDRE *la vie de l'homme telle qu'elle est, et non pour enseigner la vertu.* (St-Marc Girard.) *Pour* PEINDRE *le cœur des autres, un moraliste fait poser le sien.* (Petit-Senn.) *L'imagination humaine est moins puissante à* PEINDRE *la félicité que la souffrance.* (Villem.) *On ne* PEINT *l'amour que lorsqu'on n'aime plus.* (A. Karr.)

> Pour tout peindre, il faut tout sentir.
>
> LAMARTINE.

‖ Traduire, exprimer, représenter, figurer par des signes sensibles :

> C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux.
>
> BRÉBEUF.

‖ Traduire, exprimer, donner l'idée, la connaissance de : *Je lui jetai mes bras au corps sans pouvoir dire un seul mot; mes yeux lui* PEIGNAIENT *mon âme.* (Beaumarch.) *L'office achevé, la ville entière se rigolait et poussait des murmures que l'imagination comprend mieux que la parole ne les* PEINT. (Balz.)

— Absol. : PEINDRE *d'après nature.* PEINDRE *dans la manière, dans le goût d'une école, d'un maître.* PEINDRE *d'idée, de mémoire, de pratique.* PEINDRE *sur toile, sur bois, sur ivoire, sur vélin, sur porcelaine.* PEINDRE *à l'huile, à fresque, en détrempe, à l'aquarelle, au pastel, au camaïeu, en miniature, en émail. Les poëtes* PEIGNENT *avec la parole, et les peintres parlent avec le pinceau.* (Annibal Carrache.) *Le génie ne* PEINT *pas comme il voit au dehors, il exprime comme il voit au dedans.* (A. Martin.) *L'imagination* PEINT, *l'esprit compare, le goût choisit, le talent exécute.* (Lévis.) *Les études du poëte ne sont pas celles du philosophe : celui-ci étudie la nature pour la connaître et celui-là pour l'imiter; l'une veut expliquer, l'autre veut* PEINDRE. (Marmontel.) *Il faut que l'histoire se complaise à* PEINDRE *plus qu'à analyser.* (De Barante.) *Dessiner, c'est parler aux yeux, et parler, c'est* PEINDRE *à l'oreille.* (J. Joubert.) *Dire n'est rien,* PEINDRE *est tout en fait de style.* (Lamart.) *Lorsqu'on veut toucher le cœur, il ne faut pas disserter, il faut raconter et* PEINDRE. (S. de Sacy.)

— *Se faire peindre*, Faire faire son portrait en peinture : *Quelle audace de* VOUS FAIRE PEINDRE! *Je m'en réjouis, c'est signe que vous êtes belle.* (Mme de Sév.)

> Jamais, s'il me veut croire, il ne *se fera peindre*.
>
> LA FONTAINE.

— *Etre fait à peindre*, Etre très-bien fait : *C'est un garçon de vingt-deux ans tout au plus,* FAIT À PEINDRE *et aussi beau que le jour; c'est dommage que ce n'est qu'une bête.* (Le Sage.) *Grimm n'était pas riche en agréments extérieurs; mais sa mise était toujours fort recherchée, et, pour corriger les défauts de son visage, il y mettait du rouge et du blanc; Mlle Fel, de l'Opéra, à laquelle il faisait une cour assidue, parlait un jour à une de ses camarades de la laideur de son soupirant : De quoi te plains-tu, lui dit celle-ci; n'EST-il pas FAIT À PEINDRE?* Aller, cadrer admirablement bien : *Cet habit* EST FAIT À PEINDRE.

— v. n. ou intr. Ecrire, former des lettres, des caractères : *Il* PEINT *si mal qu'on ne peut lire son écriture.* (Acad.)

Se peindre v. pr. Etre peint, exécuté en peinture : *Ce sujet ne pouvait mieux* SE PEINDRE.

— Faire soi-même son portrait : *Voilà son portrait, c'est lui-même qui* S'EST PEINT. (Acad.)

— Couvrir de couleur tout ou partie de son corps : *Il y a des sauvages qui* SE PEIGNENT *le corps et le visage [illegible]* (Acad.) *Il y a [illegible]* SE PEIGNENT *la figure.* (A. Houssaye.)

— Poétiq. Etre réfléchi :

> Le narcisse incliné se peint dans les ruisseaux.
>
> CASTEL.

‖ Etre représenté, reproduit, former son image : *Ma mémoire est un [illegible]* SE PEINDRE [illegible] *et les cieux les plus divers, avec leur soleil brûlant ou leur horizon brumeux.* (Chateaub.) ‖ Se colorer :

> Le ciel calme et serein se peint d'or et d'azur.
>
> ROSSET.

— Fig. Se manifester par des signes extérieurs : *Les [illegible]* SE PEIGNENT *[illegible]* (Mme de Staël.) *Se faire connaître [illegible] on trahit sa nature et ses sentiments. [illegible]* SE PEINT *[illegible] parle d'un autre et fait un portrait affreux, [illegible]* SE PEINT *[illegible]* SE PEIGNENT *[illegible]*

— *Peindre en [illegible]* *Il n'est pas [illegible]* (M. [illegible])

[illegible]

— [illegible]

— Syn. **Peindre, dépeindre**. V. [illegible]

Peindre [illegible] V. [illegible]

PEINE s. f. (pè-ne — lat. *pœna*, le même que le grec *poinê*, que quelques-uns rattachent au même radical que *phonos*, meurtre, savoir la racine sanscrite *phan*, flétrir, dissoudre. Pott et Pictet le rapprochent du sanscrit *punya*, [illegible] et de vertu morale et religieuse, ou, comme adjectif, de pur et de vertueux. Il a pour racine *pû*, purifier, dont [illegible] qu'une forme secondaire; la punition ou le châtiment serait [illegible] purification). Châtiment, punition : PEINE *corporelle.* PEINE *légale.* PEINE *afflictive, infamante, pécuniaire. Porter la* PEINE *de sa faute. Prononcer, appliquer [illegible]* PEINE. *Subir une* PEINE. *[illegible] Condamner à une* PEINE. *[illegible]* PEINE *du talion. Aucune* PEINE *infligée dans l'esprit de la loi n'a pour but le mal de celui qui la souffre, mais son effet est de le rendre ou meilleur ou moins méchant.* (Platon.) *Le méchant a beau fuir la* PEINE *de son crime, il la porte avec lui.* (Fonten.) *Toute* PEINE *qui ne dérive pas de la nécessité est tyrannique.* (Montesq.) *La* PEINE *de [illegible] dans le vice et le crime même.* (Raynal.) *La* PEINE *de mort ne [illegible] sorte de crime légal.* (Chateaub.) *La* PEINE *de mort est un sacrifice sauvage qui n'expie rien.* (Raspail.) *Pour que la* PEINE *corrige, il faut qu'elle soit acceptée comme juste.* (V. Cousin.) *La* PEINE *de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie.* (V. Hugo.) *La* PEINE *est [illegible] moins faite pour le coupable que pour ceux qui sont prêts à le devenir.* (E. Alletz.)

— Tourment, chagrin, sentiment désagréable que l'on éprouve par suite de quelque mal [illegible] l'esprit : PEINES *du corps.* PEINES *de l'esprit. Éprouver de grandes* PEINES. *Faire à quelqu'un une grande* PEINE. *Adoucir, partager les* PEINES *de quelqu'un. Consoler quelqu'un dans ses* PEINES. *Les* PEINES *de ce monde ne durent pas toujours.* (Mme de Sév.) *Le vrai moyen d'adoucir ses* PEINES, *c'est de soulager celles d'autrui.* (Mme de Maint.) *Dans nos* PEINES, *la raison [illegible] cesserait de souffrir si l'on cessait de penser.* (Gresset.) *Chacun a ses* PEINES, *rois, bergers, chiens et moutons.* (Volt.) *Tous les autres plaisirs ne valent pas les* PEINES *de l'amour.* (St-Evrem.) *Nos [illegible]* PEINES *[illegible] nous viennent souvent de nous.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a de sûr que la* PEINE; *il n'y a qu'elle qui tienne impitoyablement ce qu'elle promet.* (Mme de Staël.) *La plupart des* PEINES *n'arrivent si vite [illegible]* (Lévis.) *[illegible]* PEINES *des autres, on oublie les siennes propres.* (G. Sand.) *La* PEINE *[illegible] conscience d'avoir bien fait.* (Raspail.) *Toujours du [illegible] toujours de la* PEINE *est [illegible]* (A. d'Houdetot.)

> Moins on a de richesse, et moins on a de [illegible]
>
> [illegible]

> Celui qui n'aime pas vit sans [illegible]
>
> E. A[illegible]

‖ Inquiétude d'esprit, [illegible] inquiète : *Etre fort en* PEINE. *Tirer quelqu'un de* PEINE. *[illegible]* PEINE. *Etre en* PEINE *de quelqu'un. Etre en* PEINE *de n'avoir point de nouvelles de quelqu'un. Ne se [illegible]*

[illegible]

— [illegible] *dans la* PEINE.

— Travail, fatigue : PEINE *[illegible]* PEINE. *Travail qui ne demande [illegible] de* PEINE. *Comme l'ignorance [illegible]*

[illegible]

LA FONTAINE.

— [illegible] (Acad.)

— *Pour la peine*, Pour récompense, à dédommagement : *Prenez ceci* POUR *votre* PEINE.

Quand j'aurai fait le brave et qu'un fer, pour ma peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
Dites-moi, mon honneur en sera-t-il plus gras?

MOLIÈRE.

— *L'amoureuse peine. Les peines amoureuses*, Les chagrins causés par l'amour.

— *Hommes de peine, Gens de peine*, Ceux qui font des travaux de corps pénibles, sans exercer une profession déterminée : *C'est parmi les* GENS DE PEINE *qu'on trouve encore quelques vertus.* (B. de St-P.)

— *Mourir à la peine*, Mourir sans avoir exécuté un travail commencé, sans avoir mené à fin un dessein auquel on s'était consacré tout entier. *Je mourrai à la peine*, La mort seule pourra me faire renoncer à mon entreprise.

— *Perdre sa peine, ses peines*, Travailler, s'efforcer en vain.

— *Ne pas épargner sa peine, ses peines. Ne pas plaindre sa peine, ses peines*, Montrer une grande activité, un grand zèle, un grand empressement.

— *Prendre la peine. Se donner la peine*, Formule de politesse usitée pour inviter quelqu'un à faire quelque chose : DONNEZ-VOUS LA PEINE *de vous asseoir. Ne* VOUS DONNEZ *pas* CETTE PEINE.

— *Valoir la peine*, Avoir une importance qui mérite un travail, de l'application : *Ne vous dérangez pas, cela n'en* VAUT *pas* LA PEINE.

Cela *vaut* bien *la peine* d'écouter :
L'aventure en est singulière.

LA FONTAINE.

‖ *Ce n'est pas la peine de*, Cela n'est pas assez important pour : CE N'EST PAS LA PEINE *de se déranger.* ‖ *Ne valoir pas la peine d'en parler*, Être trop peu important pour qu'on s'en occupe, pour qu'on en tienne compte : *Je vous dois de l'argent.* — CELA NE VAUT PAS LA PEINE D'EN PARLER.

— *Faire peine*, Inspirer de la compassion : *Il m'a vraiment* FAIT PEINE. *Il* FAISAIT PEINE *à voir.*

— *Être comme une âme en peine, Être une âme en peine*, Être fort inquiet, fort embarrassé.

— **Prov.** *Nul bien sans peine*, On n'acquiert pas de bien sans travailler; aux biens se mêlent toujours quelques maux. ‖ *Toute peine mérite salaire*, Il est juste que nous récompensions tous les services qu'on nous rend. ‖ *Peine de vilain n'est comptée pour rien*, On fait peu de cas des peines des malheureux.

— **Jurispr.** *Peine comminatoire*, Peine prononcée par la loi pour contraindre les citoyens à remplir leurs obligations. ‖ *Peine contractuelle*, Clause pénale d'un contrat. ‖ *Peine testamentaire*, Déchéance prononcée par le testateur contre les héritiers ou légataires qui n'exécuteraient pas ses dernières volontés. ‖ *Peine forte et dure*, Supplice infligé autrefois, en Angleterre, à ceux qui, accusés de félonie, refusaient de répondre aux questions des juges. ‖ *Peine de l'authentique*. V. AUTHENTIQUE. ‖ *Sous les peines de droit*, Sous les peines que la loi a portées pour le cas prévu.

— **Anc. cout.** *Peine servie*, Dans le Cambrésis, Acte par lequel le débiteur soumettait sa personne et ses biens aux autorités judiciaires.

— **Théol.** Châtiment réservé au pécheur dans l'autre vie : *Les* PEINES *de l'enfer. Les* PEINES *du purgatoire. Les* PEINES *éternelles. On aurait dû mettre l'oisiveté continuelle parmi les* PEINES *de l'enfer; il me semble au contraire qu'on l'a mise parmi les joies du paradis.* (Montesq.) *Il n'est pas de chrétien qui croie à l'éternité des* PEINES. (Proudh.) ‖ *Peine du sens*, Douleurs physiques que les damnés souffrent dans l'enfer. ‖ *Peine du dam*, Ce que souffrent les damnés par la seule pensée qu'ils seront privés éternellement de la jouissance de la vue de Dieu.

— **Loc. adv.** *À peine*, Depuis un temps qui ne fait que de commencer, en cet instant seulement : *Rivarol eut* À PEINE *perdu de vue le toit natal, qu'il prit déjà des airs de grand seigneur.* (A. Houssaye.) *Nous marions nos filles lorsqu'*À PEINE *elles ont pris leur croissance.* (Mme de Rémusat.)

À peine nous sortions des portes de Trézène...

RACINE.

‖ Presque pas, faiblement, tout juste : *On laisse* À PEINE *tomber un regard distrait sur la* [illegible] (Lemontey.) *Il y a beaucoup de catholiques en France qui le sont* À PEINE *de nom.* (S. de Sacy.) *Nous parlons de* [illegible] *complaisance; nous écoutons* À PEINE [illegible] *à eux.* (Beauchêne.)

[illegible] peux voir.
[illegible] tête?

LA FONTAINE.

[illegible] *qui* [illegible] À PEINE [illegible] *y en a cinq d'heures* [illegible]

— *A grand'peine*, Avec beaucoup de difficulté : [illegible] *qu'en* [illegible] *sur* [illegible] *en deux heures* [illegible]

— *Avec peine*, Difficilement : *Porter un* [illegible]

[illegible] *peine.*

[illegible]

[illegible] AVEC PEINE *sur l'autel de la Fortune.* (Fléch.) *Ils ne souffrent qu'*AVEC PEINE *le respect qui leur est dû.* (Mass.)

— *Sans peine*, Sans effort : *Soulever* SANS PEINE *un fardeau.* ‖ Aisément : *Je vous crois* SANS PEINE. *Cet esprit embrassait* SANS PEINE *les plus grandes difficultés.* (Boss.)

Le saule osier se reproduit *sans peine*.

DELILLE.

‖ Volontiers, sans contrainte :

Ah! quand d'un long espoir on flatte ses désirs,
On n'y renonce point *sans peine* et sans soupirs.

A. CHÉNIER.

— Loc. prép. *Sous peine de, A peine de*, En stipulant, pour la violation de l'ordre donné ou de la défense, la peine de : *Défense d'entrer, ordre de partir*, SOUS PEINE DE *la vie.* ‖ Se dit pour indiquer la conséquence d'une omission, de la violation d'une prescription : *Je vous interdis tout travail suivi*, SOUS PEINE DE *rechute. Chaque époque a son problème vital qu'il faut résoudre, son sphinx dont il faut triompher*, SOUS PEINE DE *périr enlacé par ses étreintes.* (L. de Carné.)

— Gramm. Quand *à peine* commence une proposition, si le sujet est *on* ou un pronom personnel, il se met souvent après le verbe, et si c'est un autre mot, on le répète souvent au moyen d'un pronom personnel placé après le verbe : *A peine fut-il assis; A peine le prédicateur fut-il dans sa chaire.*

— **Syn. Peine, affliction, amertume**, etc. V. AFFLICTION.

— **Encycl.** Jurispr. Une *peine* est une affliction, une souffrance; c'est l'acception vulgaire du mot et son acception juridique diffère peu de l'acception courante, ou n'en diffère que comme une espèce se distingue du genre où elle est comprise. Une *peine* juridique, comme toute *peine* en général, est une souffrance, une affliction; son caractère particulier et distinctif est d'être une souffrance expiatoire. Les criminalistes définissent la *peine* : un mal infligé par le pouvoir social à l'auteur d'un délit ou d'un crime, à raison de ce délit ou de ce crime.

Le docte Varron faisait dériver le mot *peine* du verbe *ponere* et du substantif *pondus*, qui signifie poids. Il arrivait à dégager cette racine au moyen d'une théorie qui figurait tout le déroulement d'une procédure judiciaire. Le juge d'un procès criminel délibère; il tient une balance : délibérer procède de *libra*, balance. Dans l'un des plateaux, celui de l'accusation, le juge met les charges; dans l'autre plateau, il pèse les éléments de justification. La chute de l'un des plateaux détermine le jugement, la *décision*; le plateau tombe, *decidit*. Si c'est le plateau de l'accusation qui l'emporte, le juge met dans le plateau opposé un poids qui est la *peine* (*pondus*) et qui doit rétablir l'équilibre. La *peine* ne peut être rigoureusement légitime qu'autant qu'elle est absolument équivalente, c'est-à-dire qu'elle forme une équation exacte avec la culpabilité. Cette équation est l'idéal du système de la pénalité, idéal toujours cherché et désirable, mais nulle part réalisé et probablement non réalisable.

Quelles sont les conditions de la légitimité des *peines?* Cette question se rattache à celle du droit social de punir, ou plutôt se confond avec elle. Elle a été traitée au mot DÉLIT; nous n'en parlerons donc ici que brièvement. Deux éléments se présentent nécessairement comme conditions constitutives de la légitimité de toute *peine*. Le premier est l'élément de justice absolue, la nécessité d'un mal moral, d'une culpabilité pouvant seule motiver l'application d'un mal expiatoire, d'après l'axiome d'éternelle justice que le mal doit être rémunéré par le mal, comme le bien par le bien. La seconde condition de légitimité des *peines*, c'est qu'il y ait utilité sociale à les infliger. La justice absolue de la répression est nécessaire pour qu'elle ait lieu, mais elle ne suffit point. Il faut, pour que le pouvoir public et répressif ait le droit d'intervenir, qu'il y ait un intérêt social à sauvegarder. Cette condition d'utilité sociale, en même temps qu'elle est une des raisons déterminantes de la répression pénale, en est également la mesure et la limite, limite qui, du reste, ne peut jamais excéder celle de la justice, mais qui peut et qui doit même nécessairement rester en deçà du terme de l'expiation juste, toutes les fois qu'une moindre expiation donne une satisfaction suffisante à l'intérêt social. Tels sont en peu de mots les principes touchant la légitimité de la répression.

Quel est le but des *peines?* Ce but est multiple; mais ses deux principaux objets sont, d'une part, l'exemple, destiné à prévenir le désordre que produirait dans la conscience publique l'impunité des crimes et à intimider ceux qui seraient tentés d'imiter le coupable; et, d'autre part, la correction du coupable lui-même, autant que cette correction et ce travail de régénération morale sont humainement possibles.

Quant aux qualités que doivent réunir les *peines*, les criminalistes les divisent en plusieurs groupes, dont nous n'indiquerons que les trois principaux. Ces qualités se réfèrent d'abord à la légitimité et à la rigoureuse justice de la pénalité. A ce premier point de vue, les *peines* doivent être d'abord *afflictives*, c'est-à-dire se résoudre en une souffrance, au moins par voie de privation de certains biens. Les criminalistes modernes réprouvent unanimement l'atrocité des anciens supplices, des tortures, des mutilations, spectacle dépravateur pour les masses, et qui abaissait la justice à une sorte d'action vindicative, indigne d'elle. Mais ils tiennent résolûment que la peine doit rester afflictive. La douceur dans la pénalité est un rêve et un rêve qui blesse la morale; le mal doit être rémunéré par le mal. Au reste, les tortures corporelles sont inutiles autant qu'odieuses; les *peines* privatives peuvent suffisamment réaliser le caractère afflictif nécessairement inhérent à toute répression.

Toujours au point de vue de leur légitimité, les *peines* doivent être proportionnelles, et il serait désirable qu'elles fussent adéquates au degré de culpabilité de l'agent. Mais ici, il faut bien le reconnaître, la grossière imperfection de nos moyens de répression rend à peu près irréalisable cette égalité proportionnelle entre la *peine* et le délit. Tout ce que le législateur peut faire est de graduer approximativement le tarif de la pénalité sur la gravité relative des délits considérés dans leurs types abstraits et définis *à priori*. Mais cela fait, et très-imparfaitement fait, le problème est loin encore d'être résolu, même par approximation suffisante. La même *peine* une fois fixée pour toute une catégorie de délits ou de crimes similaires, cette *peine* sera loin, en réalité, d'être la même pour les différents individus auxquels elle sera appliquée. La sensibilité, en effet, varie à l'infini, suivant l'éducation reçue et l'organisation de chacun; une même *peine* produira inévitablement des intensités fort diverses d'affliction ou de douleur sur les différents sujets qui en sont atteints. Il n'existe pas une unité de douleurs et une arithmétique de la répression. Il faut consentir à désarmer la société de toute vindicte ou accepter en cette matière de lamentables, mais inévitables inégalités. Le législateur atteint le but, dans la mesure du possible, en fixant un minimum ou un maximum dans la pénalité de chaque crime ou délit. C'est là une moyenne; mais il faut encore faire la part de tous les degrés variables de culpabilité que peut présenter dans différents individus un crime ou délit identique, quant à son type légal, et laisser au juge la latitude d'abaisser la *peine*, même au-dessous de son minimum. Cet objet a été réalisé dans la mesure où il est réalisable par la loi de révision du code pénal de 1832 et par la faculté donnée aux juges criminels et correctionnels de modérer à peu près en toutes matières les dispositions répressives, au moyen de l'admission des circonstances atténuantes.

La *peine* doit être *morale*, en ce sens, du moins, qu'elle ne doit pas être corruptrice. Elle doit consister en quelque chose qui, de soi, soit licite et honnête, comme la réclusion, comme le travail surtout. Le proverbe odieux « que la fin justifie les moyens » est répudié par tous les honnêtes gens, et nulle raison d'utilité sociale ne pourrait justifier une *peine* démoralisatrice.

La *peine* enfin, pour être légitime, doit être *personnelle*, c'est-à-dire n'atteindre que le coupable. Cette condition a été en partie réalisée par les réformes de notre droit criminel, produites par la Révolution et par la suppression de toutes les déchéances et de toutes les flétrissures qui atteignaient autrefois les familles des condamnés. Gardons-nous de croire, toutefois, qu'il ne nous reste rien à désirer, quant au principe de la personnalité des *peines*. Les *peines* pécuniaires qui atteignent le père frappent la famille dans ses biens et dans ses moyens d'existence; les *peines* corporelles qui le privent de la liberté n'atteignent pas moins les enfants, en leur enlevant l'appui et la protection du chef de famille. Le problème est à l'étude, et il est douteux qu'on arrive jamais à lui donner une solution satisfaisante. Les liens du sang créent d'indissolubles solidarités, et ce serait une illusion d'espérer qu'il devienne un jour possible de frapper un membre d'une famille sans infliger indirectement une souffrance aux êtres qui sont liés à lui par les indissolubles attaches du sang.

Au point de vue du but qu'elles doivent atteindre, les *peines* doivent être d'abord *exemplaires* (but d'utilité sociale) et, en second lieu, *corrigeantes*, c'est-à-dire tendant à la régénération, à la réhabilitation du coupable. L'effet exemplaire de la *peine* était autrefois atteint par une funèbre mise en scène, par des processions, des amendes honorables, nu-pieds et la corde au cou, et enfin par l'horreur des supplices. Ces lugubres spectacles étaient saisissants, mais la publicité en était limitée et n'était point sans danger pour un certain public dont elle caressait les instincts de férocité. La publicité que reçoivent les exécutions ou les condamnations criminelles par la voie de la presse est plus étendue, plus effective et n'offre pas les mêmes dangers de démoralisation publique. Ajoutons que, pour être exemplaire, la *peine* doit nécessairement être juste. La condamnation et l'exécution d'un innocent produiraient un effet inverse à celui que l'on veut atteindre. M. Ortolan cite à ce propos un mot du général Wallenstein : On lui amenait un de ses soldats accusé de maraude. Le soldat se justifia de l'acte qui lui était imputé : *Qu'on le pende toujours*, dit le général, *l'armée a besoin d'un exemple*. Wallenstein était un mauvais criminaliste; la conclusion que l'armée pouvait tirer de la était qu'il n'y avait pas lieu à s'abstenir de la maraude, puisque, aussi bien, en ne maraudant pas on pouvait être pendu.

La *peine* doit tendre à la correction du coupable. Ceci est un des nombreux *desiderata* de la science criminaliste, mais la distance du but ne doit point le faire perdre de vue ni décourager de généreux efforts. Il faut y tendre toujours, même sans espérance sérieuse de l'atteindre complètement. A ce point de vue, la *peine* de mort devrait être rayée de nos codes; car elle exclut manifestement toute idée d'amendement du condamné dans l'avenir. V. MORT (peine de).

Les jurisconsultes considèrent encore les qualités que doivent réunir les *peines* au point de vue de la fragilité des jugements humains. Le juge peut faillir et condamner sur une certaine somme d'apparences un individu non réellement coupable. Les erreurs judiciaires sont plus rares depuis 1789, mais on en compte encore quelques-unes, et c'est beaucoup trop; ce serait trop d'une seule. Les *peines* doivent donc être réparables, c'est-à-dire au moins *révocables* dès le moment où l'erreur est découverte. La *peine* de mort est essentiellement irréparable après l'exécution et c'est là, de tous les arguments que l'on a fait valoir contre cette expiation suprême, celui qui, assurément, a le plus de consistance et défie toute réfutation sérieuse.

Notre droit criminel positif ne s'est préoccupé d'aucune classification véritablement doctrinale ou scientifique des *peines*. La nomenclature qu'il présente est à peu près purement matérielle et ne concerne que les différents degrés d'intensité de la répression. Les articles 6 et suivants du code pénal divisent simplement les *peines* criminelles en afflictives et infamantes et en *peines* simplement infamantes. Les premières, tout ensemble afflictives et infamantes, sont : la *peine* de mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la détention et la réclusion. Les *peines* simplement infamantes et non afflictives, ou au moins déclarées telles par le code pénal, sont 1° le bannissement et 2° la dégradation civique. Quant aux *peines* correctionnelles, l'emprisonnement et l'amende, elles ne sont pas légalement infamantes, mais elles sont afflictives, bien que le code ne le dise pas ou accuse mal ce caractère dans sa peu méthodique classification. Elles atteignent, en effet, les condamnés afflictivement, soit dans leurs personnes, par la privation temporaire de la liberté, soit dans leurs biens et pécuniairement par l'amende. Quelques *peines* correctionnelles, il est vrai, n'atteignent les délinquants que par la déchéance de certains droits civiques ou même de famille, énumérés dans l'article 42 du code pénal. Leur caractère afflictif est, à la rigueur, discutable; mais ces *peines*, consistant en pures déchéances juridiques, ne sont jamais prononcées qu'accessoirement à d'autres pénalités et à des condamnations principales manifestement afflictives.

La *peine* des travaux forcés à perpétuité et à temps a reçu, dans son mode d'exécution, une modification importante, par l'effet de la loi du 30 mai 1854. Cette loi a disposé que les forçats seraient désormais transportés dans les colonies et employés aux travaux de colonisation. Le régime des bagnes offrait de nombreux inconvénients, celui, entre autres, de laisser les forçats en contact avec une population libre. Les colonies pénales ont surtout l'avantage d'ouvrir l'horizon à de vraies réformes dans le système punitif et de rendre possible une réhabilitation juridique et morale sagement graduée des condamnés. Le bagne de Toulon est le seul qui existe encore, et il sert simplement de dépôt pour les forçats en attendant leur transportation. Les bagnes de Brest et de Rochefort ont été complètement évacués.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur les diverses *peines* que nous venons d'énumérer plus haut, car elles sont l'objet d'articles particuliers dans le *Grand Dictionnaire*.

— Théol. *Éternité des peines*, V. ENFER.

— **Allus. hist. Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur**, Réponse de Jeanne Darc à ses juges en parlant de son étendard. V. BANNIÈRE.

Peines (TRAITÉ DES) **et des récompenses**, par Jérémie Bentham (1811). Cet ouvrage a été rédigé en français par Étienne Dumont, d'après les manuscrits du jurisconsulte anglais. Les idées appartiennent à Bentham, mais tout le reste, plan et style, revient à son ami. Bentham commence par l'exposition des principes généraux du système. Le but d'une peine quelconque est de prévenir la répétition du délit, soit par le coupable, soit par un autre individu; la peine doit servir d'exemple, et le motif la justifie. Une peine facile à concevoir est préférable à une autre qui l'est moins. Celle qui se grave le mieux dans la mémoire est préférable à celle qui serait plus aisément oubliée. Celle qui est plus grande en apparence qu'en réalité vaut mieux que celle qui serait plus grande en réalité qu'en apparence. La loi doit toujours laisser une certaine latitude aux juges. La *peine* doit être divisible ou susceptible de plus et de moins en intensité et en durée, certaine, proportionnelle, analogue au délit, économique ou relative, rémissible ou révocable. Elle doit tendre à l'amendement moral. L'auteur

réprouve le principe de législation pénale qui a introduit la déportation à Botany-Bay; les premiers résultats obtenus par ce système faisaient, en effet, désespérer du succès moral de cette entreprise. Il propose, sous le nom de *Panoptique*, un système de réclusion, de réformation et d'instruction qui se trouve aujourd'hui appliqué dans la prison de Mazas et autres pénitenciers. Au sujet de la peine de mort, l'auteur discute le pour et le contre; mais, après avoir pesé tous les arguments contradictoires, il conclut à l'abolition du supplice capital. « Il me paraît, en résultat, que la peine de mort est une méprise des législateurs, et que cette méprise est une erreur de situation. Ceux qui font les lois appartiennent à ces premières classes de la société où la mort est envisagée comme un grand mal, et une mort infâme comme le plus grand de tous les maux. Mais ils montrent peu de réflexion lorsqu'ils l'appliquent à une classe d'hommes malheureux et dégradés, qui n'attachent pas le même prix à la vie, qui redoutent l'indigence et le travail plus que la mort, et que l'infamie habituelle de leur état rend insensibles à l'infamie du supplice. » Après avoir analysé l'influence des peines pour détourner du crime, l'auteur étudie celle des récompenses pour amener et maintenir l'homme dans la ligne du devoir. Cette seconde partie de l'ouvrage n'a qu'une valeur spéculative. Le dernier livre, qui est un petit traité d'économie politique, est consacré à l'examen des causes et des moyens qui développent le bonheur et la prospérité des nations. Un principe unique domine tout le système philosophique de Bentham : le principe d'utilité; il le considère comme le régulateur le plus certain des rapports sociaux et s'attache à le concilier avec les règles de la morale et de la justice.

Peines (TRAITÉ DES DÉLITS ET DES), par Beccaria. V. DÉLITS ET PEINES.

Peines d'amour perdues, comédie en cinq actes de W. Shakspeare (vers 1594). Cette pièce est un des premiers essais dramatiques du grand poëte anglais. Ferdinand, jeune roi de Navarre, et trois seigneurs de sa cour, Biron, Longueville et Dumaine, font vœu de passer trois ans à l'étude, sans jeter les yeux sur aucune femme. La fille du roi de France et ses dames d'honneur, envoyées en ambassade à la cour du roi de Navarre pour traiter de la cession de l'Aquitaine, entreprennent de les faire faillir à cet engagement téméraire. Il arrive très-rarement que de jeunes princesses soient envoyées chez des rois étrangers pour faire avec eux de la diplomatie; une pareille aubaine ne se rencontre pas deux fois, et le roi de Navarre aime mieux être infidèle à son vœu que de la laisser échapper.

Le dénoûment se devine; la sagesse du roi et celle de ses courtisans ne peuvent tenir devant « l'artillerie des beaux yeux » de la princesse et de celles qui l'accompagnent; les quatre philosophes, s'apercevant qu'ils sont tous quatre amoureux, voient qu'ils n'ont aucun reproche à se faire. Biron fait l'apologie de l'amour, prouve que les livres où l'on doit étudier ce sont deux beaux yeux..., et tout finit par des chansons; c'est-à-dire que le roi et ses courtisans donnent une fête à la féminine ambassade et qu'à la suite d'un imbroglio de folles aventures au milieu d'un bal masqué la princesse donne sa main au roi et accorde celle des dames de sa suite à leurs trois soupirants. « Cette pièce est-elle de Shakspeare? dit M. P. Duport; on doit le croire, puisque Johnson et Malone l'affirment. Elle renferme à la vérité des scènes qui pourraient être difficilement attribuées à un autre poëte de la vieille Angleterre. Mais ces quelques traits heureux sont bien noyés dans le sujet le plus invraisemblable, où s'agitent les plus bizarres personnages parlant le langage le plus faux, le plus froid et le plus pédantesque. » Il est évident, tout au moins qu'une telle pièce doit être rangée parmi les premiers essais de son auteur. Elle peut servir à nous retracer le ton qui régnait dans la conversation, à la cour d'Elisabeth, ton qui ne s'éloignait guère de celui que Molière a bafoué dans ses *Précieuses ridicules* et qui devait être de mode auprès d'une reine coquette, prude et pédante, qui savait le grec, se disait vierge et minaudait à cinquante ans. Le génie de Shakspeare dut lui faire sentir tout d'abord ce qu'il y avait de faux dans une telle voie, une telle direction donnée à l'esprit. « Mais, dit M. Taine, on ne remonte pas de prime abord le cours de son siècle, et il faut commencer par dériver. Shakspeare attaqua à la fois comme peintre des [illegible] et aussi comme poëte le jargon qu'il vit à la mode. Par un rapprochement assez bizarre, il a mis la parodie de sa pièce dans sa pièce même, et il fait parler Armado, l'un de ses personnages, avec une emphase grotesque qui le désigne comme une victime immolée au parterre. Ce personnage paraît avoir servi de modèle au caractère que, dans le *Monastère*, la plume savante de Walter Scott s'est plu à dessiner. Mais le sir Piercy Shafton du romancier a sur l'Espagnol Armado toute la supériorité que, dans la peinture même de la sottise et de l'enflure, donne un goût délicat et un habile à émonder comme à choisir. »

Peines d'amour perdues, opéra-comique en quatre actes, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, d'après la pièce de Shakspeare, musique tirée du *Cosi fan tutte* de Mozart; représenté au Théâtre-Lyrique le 31 mars 1863. Le *Cosi fan tutte* (*Comme elles font toutes*) a eu de singulières vicissitudes. Après avoir été longtemps éloigné du répertoire à cause de la donnée immorale du libretto, on a essayé de reprendre la musique en l'adaptant à une pièce intitulée : le *Laboureur chinois*. C'était en 1807. On fit entendre l'œuvre originale au Théâtre-Italien en novembre 1862. L'impression primitive fut la même qu'à l'origine. L'auditoire était choqué du spectacle de deux amants mystifiant leurs maîtresses, provoquant leur infidélité et la leur pardonnant au dénoûment, sous prétexte que toutes les femmes agissent de même : *Cosi fan tutte*. Mais autant le poëme déplaisait, autant la musique était trouvée délicieuse. M. Carvalho, jusqu'alors si heureux dans ses entreprises de traductions et d'arrangements, résolut de changer le poëme en gardant la musique. On fit choix d'une pièce de Shakspeare : *Love's labours lost* (*Peines d'amours perdues*), dont le sujet n'a pas un grand intérêt. Ferdinand, roi de Navarre, passionné pour l'étude, a juré, ainsi que ses trois amis : Biron, Dumaine et Longueville, de consacrer trois années au travail sans adresser la parole à une seule femme. La princesse de France arrive, et, dès la première entrevue, Ferdinand conçoit pour elle la plus grande passion, tandis que ses amis subissent le même charme à la vue des filles d'honneur de la princesse. Tous quatre prodiguent à leurs dames les madrigaux et les sonnets. Celles-ci, après les avoir bien mystifiés, accueillent leurs demandes en mariage; de telle sorte que les *Peines d'amour* se trouvent non perdues, mais récompensées. De l'alliance de Mozart et de Shakspeare, des deux génies les plus opposés qui fussent au monde, ne pouvait sortir qu'une mauvaise pièce. Plusieurs écrivains ont prétendu que les compositions musicales n'étaient que des cadres fort élastiques pouvant convenir à l'expression des sentiments les plus différents. Il y a, sans doute, des exemples de cette variété d'application; mais il est à remarquer que ces morceaux de seconde main n'ont jamais eu la valeur des conceptions inspirées par le sujet lui-même. Les morceaux les plus admirés de la partition italienne, le quintette : *Di scrivermi ogni giorno giurami*, l'air *Per pietà, ben mio, perdona!* la suave romance : *Un' aura amorosa*, ont produit beaucoup moins d'effet dans la pièce française que dans l'opéra italien. Léon Duprez a chanté cette dernière cantilène avec beaucoup de goût. Les autres rôles ont été remplis par Petit, Wartel, Guyot, Lesage, Mmes Faure-Lefebvre, Cabel et Mlle Girard.

PEINÉ, ÉE (pè-né) part. passé du v. Peiner. Qui a éprouvé, qui éprouve de la peine : *Vous me voyez fort* PEINÉ *de cela*. (Acad.)

— Où le travail se fait trop sentir; qui manque d'aisance et de naturel : *Ouvrage* PEINÉ. *Tableau trop* PEINÉ. *Style* PEINÉ. *Écriture* PEINÉE. *Tout ce qui est excessif paraît nécessairement, et tout ce qui est* PEINÉ *ne saurait avoir de grâce*. (Ste-Beuve.) *Un faire maigre et* PEINÉ *a remplacé la touche large et grave; un modèle cahoté s'est substitué aux formes ondoyantes*. (Th. Gaut.)

PEINER v. a. ou tr. (pè-né — rad. *peine*). Causer du chagrin, de l'inquiétude à : *Cela me* PEINERAIT *beaucoup*. *Au risque de te* PEINER, *mon enfant, dois-je pas t'apprendre à connaître le monde?* (Balz.)

— Fatiguer, donner de la peine à : *Nous avertissons ceux qui liront ces écrits qu'ils doivent s'attendre à y trouver en beaucoup d'endroits des matières souvent très-subtiles dont la lecture les pourra* PEINER. (Boss.)

— Travailler avec excès : *Ce peintre* PEINE *beaucoup ses ouvrages*. (Acad.)

— v. n. ou intr. Éprouver de la fatigue : *La première éducation du travailleur une fois faite, et l'œuvre [illegible] pour qui n'est pas* PEINER, *c'est vivre, c'est jouir*. (Proudh.)

Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme.
LA FONTAINE.

— Soutenir un fardeau trop pesant, subir un effort excessif : *Cette poutre, cette solive* PEINE *beaucoup*, PEINE *trop*. (Acad.)

— [illegible] PEINER *pour, à cru* [illegible]

Se peiner v. pr. Se donner de la peine : *Ne pas se* [illegible] PEINER.

[illegible]

Après [illegible] fardé d'une apparence vaine.
REGNARD.

PEINEUX, EUSE adj. (pè-neu, eu-ze — [illegible]) [illegible] PEINEUSE. (Montaigne.) V. ce mot.

— [illegible] (Massillon.)

— [illegible] PEINEUSE. (Le Batteux.)

PEINS (Grégoire) et non **PENCZ** ou **PENTZ**, ainsi que l'écrivent la plupart des biographes, peintre et graveur allemand, né à Nuremberg vers 1500, mort dans la même ville en 1550. Ce maître, éminent surtout comme graveur, dont les historiens et les critiques se sont fort occupés, est peu connu en France, bien que le Louvre ait possédé de lui des tableaux remarquables, et qu'il y ait encore aux estampes de la Bibliothèque des gravures signées de son nom qu'on ne peut comparer qu'aux plus belles d'Albert Dürer ou de Marc-Antoine. C'est d'ailleurs auprès de ces grands artistes qu'il acheva son éducation première. Albert Dürer l'avait pris dès l'enfance, et, avant d'arriver auprès de Marc-Antoine, Gregorius Peins avait traversé l'atelier de Raphaël. Le peintre d'Urbin s'était intéressé vivement à ce jeune Allemand si bien doué, en qui se révélaient déjà les facultés les plus précieuses. Il devina son avenir, comprit qu'il était né peintre autant que graveur et lui fit abandonner momentanément le burin pour les pinceaux. Peins ne devait compter alors guère plus de dix-huit ans. De cette époque (1517 à 1520) datent ses premiers tableaux, que l'on admire au musée de Vienne et qu'on a pris longtemps pour des Raphaël. Est-ce à dire que le disciple avait imité le maître avec assez d'habileté pour donner le change? Non. Ce sont deux ou trois scènes bibliques, qui n'ont de commun avec celles du Sanzio que l'exiguïté du cadre. On n'ignore pas, en effet, que l'heureux favori de Léon X, avant de s'immortaliser dans les fresques du Vatican, s'était révélé en quelques petites toiles d'un sentiment exquis, d'une rare puissance d'intention et de forme, d'une naïveté charmante, comme il en existe deux ou trois, entre autres un *Saint Michel avec le démon*, au Salon carré du Louvre. Le *Départ* et le *Retour de Tobie*, *Tobie et l'Ange*, qui sont les sujets traités par Gregorius à cette époque, sont dans ces données. Mais ils ont un caractère aller tout très-prononcé, non-seulement dans la physionomie des types, mais encore dans les dispositions générales, dans le jet des draperies qui trahissent l'influence d'Albert Dürer et son style quasi fantastique. Ces peintures sont sur cuivre comme celles du même temps qui ne dépassent point ces proportions. Mais si le génie de Raphaël n'avait pu exercer encore une grande influence sur le tempérament de son élève, il n'en fut pas de même bientôt après. Les tableaux que le Louvre possédait et qui furent rendus en 1815 en sont la preuve manifeste. Arrêtons-nous un instant à ces peintures qui pour nous, maintenant, sont à jamais perdues. Ce sont trois chefs-d'œuvre : la *Mort de Lucrèce*, *Tarquin et Lucrèce*, *Portrait de l'alchimiste Gamnuzer*. Ils appartenaient à la galerie de Munich, dans laquelle Napoléon Ier les fit prendre sans façon; leur grande valeur ne fut sans doute pas reconnue tout de suite à leur arrivée en France, car on ne garda à Paris que l'un de ces tableaux, la *Mort de Lucrèce*. Les deux autres furent donnés, l'un au musée de Strasbourg, l'autre au musée de Genève. Autant Peins était Allemand dans ses premiers essais, autant il est Italien en ces derniers morceaux, Italien de la grande époque de la Renaissance. Les têtes, types [illegible] plus accentués, ont aussi dans leur galbe solide cette élégance, cette distinction suprême d'un Léonard de Vinci [illegible] haute. Le modelé en est fin, puissant, hardi; la couleur, plus légère, plus transparente, sans avoir la moindre prétention à la richesse des Vénitiens, est agréable en sa douce et modeste harmonie. On sent que l'auteur, sans être né coloriste, n'en admirait pas moins les splendeurs de la palette. Ces tableaux dont Raphaël faisait partout l'éloge, l'auteur se mit à les graver, et le succès des planches égala presque celui qu'avaient obtenu les toiles originales. Marc-Antoine, qui se connaissait en graveurs, voulut associer à ses travaux un praticien de cette force; ils entreprirent ensemble la reproduction des premières *Loges* de Raphaël. Les [illegible] nom des deux collaborateurs sont très-rares. Elles atteindraient, d'ailleurs, des prix fabuleux si elles pouvaient sortir des riches col[illegible] ment. Mais nous avons, par bonheur, d'autres [illegible] a signées seul. Ce sont d'abord deux portraits, [illegible]

un assez bon [illegible] *propres tableaux ou dessins*. Ce sont celles que l'on a rassemblées icy et dont on ne sçauroit assez [illegible] *Une femme montée sur le dos d'un philosophe qu'elle fait marcher comme un cheval, en luy donnant des coups de fouet et d'éperon...*; le *Triomphe de l'Amour, de la Chasteté, de la Mort, de la Renommée et du Temps*, et *Jésus-Christ dans la gloire faisant l'objet de l'adoration des saints représentés suivant les descriptions de Pétrarque*, [illegible] d'après les dessins d'un peintre anonyme. Pencz a mis son nom en toutes; mais comme il les a faites d'après d'autres dessins que les siens, il n'a pas tenu la mesme manière. L'on ne connoît pas [illegible] l'inventeur de ces pièces; on le croiroit assez volontiers Italien. Dans la pièce qui représente le *Triomphe de la Renommée* [illegible] marque de Pencz, on trouve, au-dessous de cette teste colossale qui est sur le devant, cette autre marque H, qui seroit sans doute la première lettre du nom du peintre. » Comment Mariette a-t-il réuni tant d'erreurs en si peu de mots? Il se trompe en attribuant à un autre les dessins originaux de ces gravures. Il savait ou pouvait savoir que Peins n'a jamais gravé que d'après Raphaël, quand il n'a pas gravé d'après ses propres créations. [illegible] authentiquement, l'impossibilité, qu'il constate lui-même d'ailleurs, d'attribuer à un autre des dessins [illegible] personnalité devait lui prouver que Gregorius seul en était l'auteur. Quant à l'H qui le surprend, cette lettre indique tout bonnement que [illegible]

Gregorius Peins fut l'une des éminentes per[illegible] son nom, par une étrange bizarrerie, ne soit pas [illegible] Albert Dürer ou de Marc-Antoine, il n'en est pas moins impérissable. Ajoutons que la plupart [illegible] Renaissance [illegible] faire ressortir le talent magnifique et la carrière glorieuse de ce maître.

PEINT, PEINTE [illegible] du v. Peindre. Exécuté en peinture; représenté au moyen de la peinture : *Tableau par-faitement* PEINT. [illegible] *point des aigles* PEINTES *sur des drapeaux, c'e*[illegible]

[illegible]

genre. (Watelet.)

— [illegible] PEINT [illegible] *Delacroix*.

— Couvert, enduit de couleurs, colorié : [illegible] PEINTS [illegible] (A. d'Houdetot.)

— [illegible] *nuées de papillons* PEINTS *de mille couleurs* [illegible]

— [illegible]

vertu PEINTES *sur* [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

PEINTADE [illegible]

PEINTADEAU [illegible]

PEINTRE [illegible]

[illegible] *chir après.* »

— [illegible] peinture les [illegible]

vieillesse et l'on meurt quand on en est aux PEINTRES *et aux vitriers.* (La Bruy.)

— Fig. Celui qui a le talent de représenter les choses dont il parle ou qu'il écrit : *Les* PEINTRES *du cœur humain. Pline et Buffon sont les* PEINTRES *de la nature.* (Acad.) *Mézeray est un grand* PEINTRE *des vices et des travers de l'humanité.* (Acad.) *Le moraliste est un* PEINTRE *auquel le monde donne toujours des sujets de tableaux tout prêts à la fois.* (De Ségur.) *Vauvenargues n'est pas un* PEINTRE, *c'est plutôt un grand dessinateur.* (Ste-Beuve.)

— Fam. *Être gueux comme un peintre,* Manquer tout à fait d'argent, de ressources pour vivre.

— Path. *Colique des peintres,* Colique fréquente chez les ouvriers qui travaillent le plomb et chez les peintres en bâtiments qui emploient le blanc de céruse.

— Bot. *Désespoir des peintres,* Nom vulgaire d'une espèce de saxifrage, ainsi dite à cause de sa grande beauté que les peintres ne sauraient imiter.

— Adjectiv. *Homme* PEINTRE. *Le malheur de nos [illegible] de n'être pas* PEINTRES, *et les anciens l'étaient.* (Laharpe.)

— Rem. Le mot *peintre* s'emploie au masculin pour désigner une femme qui exerce l'art de la peinture : *Fille, sœur, mère de graveurs célèbres, et elle-même excellent* PEINTRE *de fleurs sur velours, elle avait longtemps travaillé à Francfort et à Nuremberg.* (Michelet.) Quelques auteurs, cependant, La Fontaine entre autres, ont fait ce mot féminin en ce cas; d'autres, comme J.-J. Rousseau, ont employé le féminin PEINTRESSE.

— Encycl. Hist. *Corporation des peintres.* C'était une des plus importantes et des plus anciennes. Bien que ses statuts ne fussent que de l'année 1361, le style des huit premiers articles qui les composaient indique qu'on doit en faire remonter la date au commencement de la troisième race de nos rois, et peut-être même encore au delà. En 1410, Charles VII ajouta aux priviléges contenus dans ces statuts l'exemption de toute taille, subsides, guet, garde, etc., exemption qui fut confirmée par lettres patentes de Henri III, le 5 janvier 1583. Ce prince ajoutait en outre aux anciens statuts deux articles nouveaux, concernant les apprentis : l'un qui fixait la durée de leur apprentissage à cinq ans, l'autre qui les obligeait à rester quatre autres années chez leurs maîtres en qualité de compagnons.

Au commencement du XVII^e siècle, la corporation des *peintres* se réunit à celle des sculpteurs. Une ordonnance royale du mois de mars 1613, confirmée par un arrêt du mois de septembre de la même année, consacra cette union et, pour la cimenter, prescrivit que, des quatre jurés de la corporation, deux seraient choisis parmi les *peintres,* deux parmi les sculpteurs, et qu'aucun chef-d'œuvre ne serait examiné et accepté que par les uns et les autres réunis.

En 1619, trente-quatre nouveaux articles furent ajoutés aux anciens statuts et confirmés par lettres patentes de Louis XIII au mois d'août 1622. La corporation des maîtres *peintres* et sculpteurs demeura dans cet état jusqu'à l'année 1651; à cette époque, la fondation toute récente de l'Académie royale de peinture et de sculpture y fit introduire quelques modifications. Ainsi, il fut dressé un règlement en douze articles pour servir de statuts communs aux deux corporations. Toutefois, cette jonction ne fut jamais qu'apparente, et les deux corporations subsistèrent en fait séparément jusqu'à leur suppression par la révolution de 1789.

— *Premier peintre du roi.* Ce titre était porté sous l'ancienne monarchie par un artiste ordinairement célèbre et que le monarque en gratifiait. Les fonctions de *peintre* du roi consistaient en la surveillance de tous les travaux de peinture et sculpture commandés par le prince à tel ou tel artiste, très-souvent sur la recommandation de son *peintre,* et permettaient à ce dernier de protéger les artistes et de favoriser les progrès de l'art. Voici les noms des *peintres* du roi depuis Louis XIV : Lebrun, nommé en 1662; Mignard (Pierre), en 1690; Carle Vanloo, en 1695; Boucher, en 1765; Pierre, en 1770; sous le premier Empire, David fut *peintre* de l'empereur; Louis XVIII eut pour premier *peintre* Gérard. A partir de 1830, le *peintre* du roi disparaît totalement et les fonctions qu'il exerçait sous l'ancienne monarchie rentrent dans les attributions du ministre des beaux-arts.

— Path. *Colique des peintres.* V. SATURNINE (intoxication).

Peintres, sculpteurs et architectes (VIE DES MEILLEURS), depuis la Renaissance jusqu'à son temps, par Vasari (Florence, 1550, 2 vol.). Cet ouvrage, fort estimé, tant pour les précieux renseignements qu'il renferme que pour [illegible] l'histoire et les progrès des arts, [illegible] dans un style simple et naïf. [illegible] Vasari a laissé échapper de sa [illegible], sans doute [illegible] toujours un grand cachet d'impartialité; mais, telles qu'elles sont, ses *Vies* forment une notable partie de l'histoire [illegible] de Vasari, dit M. Jeanron, [illegible] pas toute la durée du mouvement artistique de sa nation. Il prend, il est vrai, ce mouvement à sa naissance et le conduit jusqu'à son apogée; mais il en laisse pas moins en dehors, à cause du temps où il a été publié, une foule d'hommes fort intéressants, tant il y a eu de solides et brillants talents engagés dans l'époque de la décadence. De plus, l'œuvre de Vasari, prise comme elle est dans sa marche et dans son cadre, contient encore beaucoup de défauts et de lacunes. Ce n'est pas là, certes, une chose bien particulière; mais ce qui distingue ce livre, c'est que, malgré ses opinions et ses erreurs, il ne peut jamais être confondu avec toutes ces compilations chez lesquelles la grâce des formes et la magie du style, lorsqu'elles s'y rencontrent, ne sauraient masquer l'inconsistance des principes et la fausseté des assertions. » Peintre distingué, connaissant à fond les pratiques de son art et les œuvres des grands maîtres, Vasari a fait preuve dans ses jugements d'une incontestable compétence. S'ils ne sont pas toujours inattaquables, il faut en chercher la raison dans l'éducation artistique qu'il avait reçue. Il regardait Michel-Ange comme le plus grand peintre qui eût jamais existé, et le dessin comme la partie la plus essentielle de l'art. A ses yeux, l'éclat du coloris et la recherche de la beauté idéale des formes ne venaient qu'au second plan; c'est ce qui explique certains de ces jugements, taxés de partialité et d'injustice, relativement au Titien, au Bassan, à Raphaël lui-même. Malgré ses oublis, malgré les fautes qu'on relève dans la nomenclature et la chronologie des artistes dont il parle, malgré ses opinions parfois choquantes, Vasari n'en reste pas moins un des plus grands historiens de la peinture. Dans une seconde édition de son *Histoire des peintres,* qui parut en 1568, il fit de nombreuses additions. Depuis lors, cet ouvrage a été publié un grand nombre de fois, notamment à Rome (1759-1760, 3 vol. in-4°), avec des notes et des corrections de Bottari; à Florence (1767); à Milan, dans la collection des classiques italiens (1807, 16 vol. in-8°). Il a été traduit en français par Le Bas de Courmont (1803, 3 vol.) et, plus récemment, par MM. Jeanron et Leclanché (Paris, 1840, 10 vol.). Cette dernière traduction, justement estimée, est accompagnée de notes fort intéressantes et de curieux commentaires.

Peintres de toutes les écoles (L'HISTOIRE DES), depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, par Charles Blanc et par divers autres écrivains. Cette œuvre considérable, dont la publication a été commencée vers 1848 et s'est poursuivie jusqu'en 1874, embrasse plus de 600 livraisons in-4° de huit pages chacune, imprimées avec luxe et ornées de gravures sur bois reproduisant les chefs-d'œuvre de l'art. Publiée par la maison Renouard et dirigée d'abord par M. Armengaud, elle s'est élevée sous la direction de M. Charles Blanc aux proportions d'un véritable monument historique. C'est assurément le recueil le plus vaste qui ait été consacré à l'art moderne, et il est, en même temps, l'un des plus sérieusement composés et l'un des plus agréablement écrits. Raconter la vie des grands artistes, de manière à instruire et à plaire, apprécier leur manière de peindre et leur génie créateur et décrire leurs principales compositions dans un langage élégant et coloré, voilà quel a été l'objet de cette magnifique publication. Ce programme a été magistralement rempli par M. Charles Blanc, appréciateur délicat et écrivain des plus distingués, et par les collaborateurs qu'il s'est adjoints.

L'Histoire des peintres se compose d'une série de biographies des principaux maîtres, accompagnées chacune du portrait de l'artiste, de la reproduction de ses plus beaux tableaux et du fac-simile de sa signature ou de son monogramme. Ces biographies sont suivies de *Notes, recherches et indications* où sont accumulés tous les documents qui n'ont pu prendre place dans le récit, et où l'on trouve ordinairement la liste générale des œuvres du maître. L'école française, à laquelle cent cinquante-deux livraisons ont été consacrées, comprend cent cinq biographies spéciales, un appendice où sont retracés la vie et les travaux des maîtres secondaires et une introduction où sont développées des considérations du plus haut intérêt sur les commencements de l'art français, sur ses progrès et ses vicissitudes. Toute la partie relative à cette école est l'œuvre de M. Charles Blanc, qui a écrit aussi les cent deux livraisons de l'école hollandaise et qui a pris une large part à la rédaction des autres écoles. Les collaborateurs pour l'école flamande (81 livraisons) ont été MM. Paul Mantz, A. Wauters et Michiels. Philarète Chasles a écrit quelques biographies de l'école anglaise (33 livraisons), mais c'est à W. Bürger (T. Thoré) qu'est due la plus grande partie des pages qui concernent cette école. M. Demmin a rédigé la plupart des biographies des maîtres allemands. W. Bürger et M. Lefort ont signé plusieurs livraisons de l'école espagnole (30 livraisons). M. Marius Chaumelin a fait toute la partie relative à l'école génoise, l'appendice et l'introduction de l'école napolitaine. M. Paul Mantz a fait un grand nombre de biographies de l'école italienne, pour laquelle M. le vicomte de Laborde, M. Georges Lafenestre et M. Rochery ont écrit aussi quelques livraisons.

Si, dans quelques parties, l'*Histoire des peintres de toutes les écoles* se borne à reproduire des documents déjà connus, elle présente dans beaucoup d'autres des renseignements inédits et des aperçus nouveaux. Jusqu'alors, les historiens de l'art s'étaient contentés de résumer et de compiler avec plus ou moins de discernement les innombrables écrits consacrés à telle ou telle école, à tel ou tel maître, par un contemporain ou par un compatriote instruit des moindres détails de la vie et des productions qu'il a entrepris de faire connaître. On s'était ainsi laissé aller à accepter sans contrôle les jugements formulés par des biographes presque toujours aveuglés par l'amour-propre national et souvent influencés par une vogue dont ils ont pu être témoins. Au lieu d'écrire ainsi l'histoire avec des livres pour tous documents, M. Charles Blanc et ses collaborateurs ont eu le bon esprit de recourir autant que possible aux œuvres mêmes des peintres; c'est d'après ces pièces vraiment authentiques et probantes qu'ils ont cherché à se faire une opinion de la valeur des maîtres, et comme ils y ont découvert, en même temps, les différences et les analogies qu'ils présentent avec les autres peintres contemporains et leurs prédécesseurs, ils sont arrivés à saisir, beaucoup mieux que dans les livres, les filiations d'école, les influences exercées par les génies supérieurs, les vicissitudes du goût, les vraies causes de la grandeur et de la décadence de l'art.

Peintre de son déshonneur (LE) (*El pintor de su deshonra*), drame de Calderon. C'est une des œuvres les plus émouvantes de ce poëte, si puissamment dramatique et qui a si souvent mis à la scène l'honneur castillan et la jalousie du mari. La scène se passe à Gaëte, dans la maison du gouverneur, qui offre l'hospitalité à un de ses amis, l'Espagnol Juan Roca, et à sa jeune épouse, Séraphine. Le gouverneur a une fille, Porcia, qui se lie bientôt d'amitié avec cette dernière, et toutes deux se confient les secrets de leur cœur. Porcia lui raconte qu'elle aime en secret le prince Ursino, et l'autre qu'elle était jadis tendrement aimée par un certain don Alvaro et qu'elle répondait à son inclination, mais qu'Alvaro ayant fait naufrage, ayant probablement péri avec ses compagnons, pressée par son père, elle a consenti enfin à se marier avec don Juan. En faisant ce récit, qui l'émeut profondément, Séraphine s'évanouit. Porcia court chercher du secours. Un étranger se présente et s'efforce de la rappeler à elle. En entr'ouvrant les yeux, Séraphine s'écrie : « Alvaro! » Et, en effet, c'est lui, de retour du naufrage; le hasard fait qu'il est le frère de Porcia. On devine le combat qui se livre au fond du cœur de la jeune femme, hésitante entre le devoir et l'amour. C'est ce dernier qui triomphe, mais dans sa pensée seulement, car elle repart aussitôt pour l'Espagne, laissant, à Gaëte, Alvaro plein de désespoir.

La scène est transportée à Barcelone, dans la demeure de don Juan. On croirait que le bonheur habite cette maison et que, dans le cœur de Séraphine, le souvenir du passé n'a pas laissé de traces. Mais voici qu'Alvaro se présente en costume de matelot. La passion se réveille intense chez tous les deux; la chasteté de Séraphine lui impose silence pourtant. Alvaro va repartir, lorsqu'un incident gâte tout. Pendant les divertissements du carnaval, auprès de la mer, don Juan se mêle à la foule avec sa jeune femme. Le cri : « Au feu! » retentit avec force. Séraphine, sans connaissance, est emportée loin de son époux et confiée à la garde d'Alvaro, qui rôde autour d'elle, inconnu. En se voyant dans les bras l'un de l'autre, ils oublient leurs résolutions, leurs serments. L'épreuve est trop forte; Alvaro transporte Séraphine dans son navire et met à la voile.

Au troisième acte, nous revenons à Gaëte. Don Juan a pris le déguisement d'un peintre afin de pouvoir pénétrer partout, pour découvrir le ravisseur de sa femme et se venger. Il est appelé chez le prince Ursino, et celui-ci lui donne l'ordre de peindre une jeune femme qu'il a aperçue dans la demeure d'un garde forestier. Le prince se rend précisément dans cette maison de chasse, afin d'y avoir des entrevues secrètes avec sa bien-aimée Porcia, et c'est là qu'il a rencontré Alvaro avec Séraphine; tous deux vivent absolument ignorés du père et connus seulement de Porcia. Don Juan se rend au lieu désigné, place son chevalet près d'une fenêtre grillée d'où il peut voir et rester caché aux regards, et reconnaît sa Séraphine! La jeune femme est endormie et prononce, dans son sommeil, des paroles qui témoignent de sa pureté. Mais son innocence ne peut la sauver, il faut qu'elle meure pour laver l'outrage de l'époux. Le monologue dans lequel don Juan lutte entre son amour toujours vivace et le sentiment de l'honneur est profondément émouvant. Alvaro s'avance et va pour enlever dans ses bras la jeune femme endormie; mais, au même instant, deux coups de feu partent du fond, et le ravisseur et sa maîtresse tombent à la renverse assassinés.

Ce drame émouvant, qui a été inspiré à Calderon par une histoire contemporaine, date de l'année 1651. Il fait partie du quatrième volume du théâtre complet de cet écrivain dans la collection Rivadeneyra.

Peintre amoureux de son modèle (LE), comédie en deux actes, mêlée d'ariettes, paroles d'Anseaume, musique de Duni; représentée au théâtre de la foire Saint-Laurent le 26 juillet 1757. Duni, étant à la cour de Parme, avait composé la musique de *Ninette à la cour,* de Favart. Les directeurs de plusieurs théâtres de Paris voulurent s'attacher ce jeune Italien, qui paraissait goûter les pièces françaises, et ils lui envoyèrent plusieurs livrets, afin qu'il en composât la musique. Duni ne tarda pas à venir à Paris, et il débuta par le *Peintre amoureux de son modèle.* La pièce était amusante, la musique d'une intelligence facile, le compositeur aimable. Tout alla à souhait pour Duni, qui fit jouer dix-huit opéras dans l'espace de treize ans.

PEINTREAU s. m. (pain-tro — rad. *peintre*). Fam. Mauvais peintre.

PEINTRESSE s. f. (pain-trè-se). V. PEINTRE.

PEINTRE-VITRIER s. m. Artisan qui fait le double métier de badigeonneur et de vitrier.

— Par ext. Mauvais peintre : *Sur le dossier de la proue, un féroce hussard fait cabrer un cheval impossible dû à la fantaisie de quelque* PEINTRE-VITRIER. (Th. Gaut.)

PEINTURAGE s. m. (pain-tu-ra-je — rad. *peintre*). Action de peinturer; effet de cette action : *Exécuter d'abominables* PEINTURAGES.

PEINTURE s. f. (pain-tu-re — rad. *peintre*). Art de peindre : *S'adonner à la* PEINTURE. *Exceller à la* PEINTURE. *Les Athéniens avaient défendu l'exercice de la* PEINTURE *aux gens de rien.* (Grimm.) *La* PEINTURE *est le seul des arts d'imitation que les femmes aient cultivé avec succès.* (De Bonald.) *La* PEINTURE *exprime le caractère, l'âme, le sentiment, mais développés et se révélant par des actions.* (Hegel.) *La* PEINTURE, *pour imiter, transforme.* (Töpffer.) *La* PEINTURE, *c'est l'art de produire l'illusion à l'esprit du spectateur en passant par ses yeux.* (Delacroix.)

— Ouvrage peint : PEINTURES *d'un palais, d'un salon, d'une galerie.* PEINTURE *à l'huile, à fresque, en détrempe, en mosaïque, en pastel.* PEINTURE *sur verre, sur émail, sur porcelaine, sur bois. La splendeur d'une* PEINTURE *inaccoutumée offense tous ces yeux ternes et ces imaginations blafardes.* (Ste-Beuve.)

J'en ai pour tout un jour d'une belle *peinture.*
PONSARD.

— Enduit de couleur appliqué sur une surface : *La* PEINTURE *d'un lambris, d'un carrosse.* PEINTURE *fraîche, riche, solide.*

— Poétiq. Coloris, couleur :

Sachez qui donne aux fleurs cette aimable *peinture.*
RÉGNIER.

— Fig. Description à l'aide du discours parlé ou écrit : PEINTURE *des caractères, des passions, des mœurs, des scènes de la nature. Rien ne reprend mieux la plupart des hommes que la* PEINTURE *de leurs défauts.* (Mol.) *La vive* PEINTURE *des choses est comme l'âme de l'éloquence.* (Fén.) *La poésie est une* PEINTURE *qui parle ou, si l'on veut, un langage qui peint.* (Marmontel.) *Il est utile d'offrir aux hommes la* PEINTURE *de leurs vices, afin qu'ils se corrigent, comme on ôte devant un miroir les taches de son visage.* (J.-J. Rouss.) *L'histoire, c'est la* PEINTURE *du malheur des hommes en général; le roman, la* PEINTURE *du malheur de l'homme en particulier.* (Ancelot.)

A ces petits défauts marqués dans sa *peinture,*
L'esprit avec plaisir reconnaît la nature.
BOILEAU.

. . . . . Du malheur la touchante *peinture*
Exerce son pouvoir sur l'âme la plus dure.
DELILLE.

‖ Image, figure, représentation, signe : *Dans la* PEINTURE *des sons par les lettres, tout est de convention.* (E. Littré.)

— *Plate peinture,* Nom donné, durant le moyen âge, à toute peinture exécutée sur une surface plane.

— *En peinture,* Dans le portrait qu'on fait, et non dans la réalité; en apparence seulement :

Le bon vieux temps n'était beau qu'*en peinture.*
DE BERNIS.

Ne raillons point ici de la magistrature,
Vois-tu, je ne veux pas être un juge *en peinture.*
RACINE.

‖ *Je ne voudrais pas y être, même en peinture,* Se dit pour exprimer la répugnance que l'on aurait à se trouver dans le lieu dont on parle. ‖ *En peinture ni en figure,* En aucune façon, sous aucune forme : *Je ne l'ai jamais vu* EN PEINTURE NI EN FIGURE.

— s. f. pl. Jeux. Rois, dames et valets d'un jeu de cartes. ‖ On dit plus ordinairement FIGURES.

— Techn. *Peinture en bois,* Sorte de marqueterie par laquelle on imite la peinture à l'aide de bois peints de diverses couleurs. ‖ *Peinture d'impression,* Art d'imprimer plusieurs couches de couleur d'une même teinte sur des ouvrages de bâtiment, après qu'on les a préparés à l'huile, à la détrempe ou au vernis.

— Encycl. La *peinture* tient le premier rang parmi les arts plastiques; Michel-Ange donnait, il est vrai, la prééminence à la sculpture, mais c'était là le fait d'une préférence individuelle. Que l'on considère, en effet, la

sculpture comme plus précise, plus claire et plus durable, il n'en reste pas moins que ses moyens sont bornés, comparés à ceux de la *peinture*, qu'elle ne rend que la forme tandis que la *peinture* rend à la fois la forme et la couleur et qu'elle a la faculté d'embrasser un champ beaucoup plus vaste. La sculpture représente essentiellement ce qui est persistant, c'est-à-dire le caractère; la *peinture* peut saisir l'expression la plus fugitive et même rendre ce qui n'a pas de forme, comme l'eau, l'air, la lumière, et refléter ainsi toute la nature dans la variété infinie de ses tableaux. « Par l'œil et le regard, dit Ch. Lévêque, la *peinture* exprime non-seulement la passion, non-seulement la volonté, mais l'attention, mais la pensée tantôt appliquée à un objet précis, tantôt plongeant dans les profondeurs mêmes de l'infini. Par la couleur, elle accroît l'expression de certains traits sans trop les accuser; elle atténue sans trop les effacer l'accent de certains autres; par la couleur, elle augmente l'éclat de la beauté et dissimule en partie les formes ingrates ou fâcheuses, ce qui lui permet un usage modéré de la laideur, absolument interdit à la sculpture. Par les jeux de la lumière, elle prend possession de l'air et de l'espace et y répand ses créations en toute liberté. Par la perspective, elle multiplie les plans, les aspects, elle étend le champ de la vision et fait entrer dans ses cadres les formes infiniment diverses de la nature et de la vie. Enfin, n'ayant point à compter avec la pesanteur du marbre, elle enlève quand elle le veut ses personnages du sol où les enchaîne la sculpture, et les lance audacieusement dans l'étendue. »

Si l'on envisage la *peinture* au point de vue de l'exécution matérielle, des procédés et des matières qu'elle emploie, elle se divise en autant de branches distinctes : *peinture* à l'huile, *peinture* à fresque, *peinture* à la détrempe, *peinture* à l'encaustique ou à la cire, *peinture* à l'aquarelle, *peinture* à la gouache, *peinture* au pastel, *peinture* en miniature, *peinture* en camaïeu, *peinture* sur verre, *peinture* sur émail, *peinture* sur porcelaine; la mosaïque et la *peinture* en tapisserie peuvent même être considérées comme faisant partie de ce groupe, sinon par leurs moyens d'exécution, du moins par leurs résultats. Sous le rapport des sujets traités, on divise la *peinture* en *peinture* d'histoire et *peinture* religieuse; c'est là tout à la fois le genre le plus vaste et le plus élevé : il comprend la représentation des grands événements de l'histoire civile ou politique et de l'histoire des religions et n'aborde guère que des sujets qui exigent une conception supérieure idéale; *peinture* de batailles, subdivision de la *peinture* d'histoire, mais assez vaste pour former une catégorie à part; *peinture* de genre ou de scènes familières; *peinture* de paysages et de marines; *peinture* d'architecture; *peinture* de fleurs, fruits et natures mortes; *peinture* d'ornements ou d'arabesques. Nous avons consacré un article spécial à chaque genre et à chaque procédé, sauf pour la *peinture* à l'huile (v. plus bas); nous n'en parlerons qu'en passant, à mesure que nous en aurons l'occasion, dans le rapide historique que nous allons tracer.

La *peinture* n'a joué chez les anciens qu'un rôle secondaire; sans admettre qu'elle est exclusivement un art chrétien, puisque nous possédons des preuves surabondantes du contraire, au moins faut-il dire que chez les anciens elle resta subordonnée à la sculpture. On ne voit pas qu'aucun type de dieu ou de héros ait été créé par les peintres; tandis que tout atteste, même leur propre témoignage, qu'ils s'attachaient spécialement à reproduire les créations des sculpteurs. Bien plus même, chez les Grecs où elle arriva à un certain degré de perfection relative, la *peinture* eut toujours une roideur qui trahissait sa lutte avec la sculpture et le désir de rendre, par la couleur, le relief obtenu dans le marbre par le ciseau, ce qui suppose la méconnaissance absolue du but et des lois de l'art pictural tel que nous le comprenons. Au premier abord, il semble étonnant que deux arts aussi intimement liés que le sont la *peinture* et la sculpture n'aient pas progressé d'une façon égale chez un peuple amoureux du beau sous toutes ses formes comme l'étaient les Grecs, l'un étant du premier coup poussé à une perfection qu'on n'a pas dépassée, l'autre restant dans une infériorité manifeste; quelques critiques se sont même fondés là-dessus pour avancer que Parrhasius, Zeuxis, Apelle et Polygnote furent d'aussi grands peintres que Phidias, Glycon ou Lysippe furent de grands sculpteurs. Un beau tableau d'Apelle, qui aurait échappé aux ravages du temps et aux dévastations des barbares, pourrait seul trancher la question d'une manière définitive et sans réplique; il est peu probable toutefois qu'il nous en apprendrait plus sur la *peinture* antique, sur ses caractères généraux et ses procédés matériels, que ce que l'on peut en conjecturer d'après les fresques de Pompéi et d'Herculanum, si médiocres qu'elles soient, et d'après ce qu'en ont dit les anciens historiens de l'art, Pausanias et Pline.

Les Grecs empruntèrent aux Egyptiens l'idée de la *peinture* et les premiers procédés relatifs à l'art de peindre; c'est donc en Egypte qu'il nous faut aller chercher les plus lointains spécimens de la *peinture* antique. Par le concours de diverses causes, de nombreuses *peintures* égyptiennes sont restées intactes, tandis que toutes celles des Grecs ont péri, et on peut les apprécier à tous les points de vue, à celui de la couleur comme à celui du dessin et de l'expression. Les Egyptiens ne connurent qu'un seul procédé, celui de la *peinture* à la détrempe ou, pour mieux dire, à la gouache, les couleurs étant appliquées à cru sur la pierre sans que celle-ci fût revêtue d'un enduit spécial comme pour la fresque. Ils ne connurent aussi que les six couleurs primitives, blanc, noir, bleu, rouge, jaune, vert, qu'ils employaient dans toute leur valeur, sans chercher à obtenir des demi-teintes par leurs dégradations. Ces couleurs, toutes tirées de matières minérales, avaient un grand éclat et étaient d'une solidité étonnante, au point que leurs *peintures* n'ont été aucunement altérées par le temps et que, à les voir si fraîches, quoiqu'elles aient trois mille ans ou plus, on dirait, suivant l'expression arabe, que l'ouvrier qui les a faites n'a pas encore eu le temps de se laver les mains; mais, comme dessin et comme expression, leur caractère est tout primitif. La *peinture* est souvent appliquée sur des traits gravés en creux dans la pierre ou le granit de façon à permettre d'apercevoir à distance des dessins d'une assez grande finesse; on obtenait ainsi une sorte de bas-relief colorié n'appartenant à la *peinture* que par son aspect général. Même lorsque l'artiste s'est passé du secours de la gravure, la *peinture* garde le caractère de sécheresse que ce procédé sculptural lui avait donné : un trait pur, fortement accentué, marquant le contour des figures; des couleurs remplissant en teintes plates l'espace limité par ce contour, telle est la *peinture* égyptienne, qui serait beaucoup mieux nommée enluminure. Rien n'y fait sentir le relief, n'exprime le jeu des lumières et de l'ombre; la vivacité des teintes en fait tout le charme; mais ces teintes sont les mêmes pour toutes les figures comme pour chaque genre de vêtements ou d'accessoires et elles sont appliquées avec une uniformité qui dénote le travail mécanique. Les personnages présentent tous des types consacrés, ainsi qu'il convient à un art tout hiératique : le dieu, le roi, le prêtre, le soldat, l'esclave, le prisonnier de guerre, ont des attitudes invariables, des costumes dont la coupe et la couleur étaient déterminées d'avance. Dans ce genre de *peinture*, le trait est l'élément principal; aussi les artistes égyptiens ont-ils été conduits à représenter les personnages sous l'aspect que le trait rend avec le plus de facilité, c'est-à-dire de profil, au moins pour le visage; et ce parti pris, ils n'ont même pas cherché à l'éluder lorsqu'ils avaient à dessiner des corps vus de face, ce qui rend leur *peinture* tout à fait gauche et naïve. Ils n'en ont pas moins réussi à peindre les scènes les plus variées de leur vie politique, religieuse ou agricole : longues processions, défilés de captifs, funérailles, festins, combats, labours, moisson, vendange, etc., et à rendre la plus grande partie de leurs plantes et de leurs animaux qui, du reste, étaient pour eux symboliques.

La *peinture* des Grecs conserva quelques-uns de ces caractères primitifs, au moins durant l'enfance de l'art : l'application à ne rendre que des types consacrés dont, pour plus de sûreté, on écrivait les noms au bas des personnages; le manque d'expression des figures, aux masques complètement immobiles; l'uniformité des teintes appliquées sur toute une surface, un manteau par exemple, sans tenir compte des mille accidents qui modifient la couleur. Ces données sont certaines puisque Pline, parlant de peintres de l'époque postérieure, loue celui-ci d'avoir su rendre les plis des draperies; un autre d'avoir, le premier, osé ouvrir la bouche de ses figures et laissé voir les dents; un troisième d'avoir pu exprimer, par la contraction des traits, le rire, la joie ou la douleur. Une fois en possession des procédés des Egyptiens, les Grecs les firent vite progresser, grâce à leur esprit inventif et porté à perfectionner toutes choses; mais auparavant l'art pictural était réduit chez eux à des éléments encore plus simples. Leurs premières *peintures* furent monochromes, noires sur fond rouge ou rouges sur fond noir; un de leurs premiers artistes, Cléophas de Corinthe, colorait ses dessins avec de la poudre de brique pilée. Les trois couleurs fondamentales, le rouge, le jaune et le bleu, firent leur apparition un peu plus tard et furent d'abord employées, comme chez les Egyptiens, dans toute leur valeur; les vases étrusques, dont la plupart offrent des dessins noirs sur fonds rouges et dont quelques-uns sont peints en camaïeu, nous donnent une idée exacte de cette *peinture* primitive qui fut la même chez les Grecs, les Etrusques, les Assyriens, les Perses. Polygnote (416 av. J.-C.) en étendit les moyens en inventant un noir de sa composition, qu'il obtenait par la distillation du marc de raisin, et en obtenant, par le mélange des couleurs, des teintes intermédiaires; mais il fut surtout remarquable, au dire d'Aristote, de Cicéron et de Quintilien, par le caractère imposant et la physionomie idéale qu'il sut donner à ses figures. Pausanias a consacré sept chapitres à décrire les immenses compositions dont il décora le Lesché de Delphes et qui représentent des cycles entiers : la *Prise de Troie* et la *Descente d'Ulysse aux enfers*. Ces *peintures* avaient un caractère symbolique; un arbre désignait une forêt, deux maisons une ville, une colonne un temple, une galère une flotte, une draperie l'intérieur d'un palais. Par là, les personnages entourés d'air, dégagés des accessoires, conservaient leur importance. Polygnote ne peignit qu'à la détrempe sur les parois des édifices; Pline dit que, l'un des premiers, « il fit tourner les figures, » ce qui indique qu'antérieurement les artistes grecs ne connaissaient que les teintes plates, comme les Egyptiens; Polygnote et ses contemporains, en donnant aux figures un relief énergique, séparèrent la *peinture* de l'enluminure simple, et ils dépassèrent même le but, s'il faut croire toutes les anecdotes recueillies par les anciens, en visant à arriver, par le relief, à un véritable trompe-l'œil. C'est ce que l'on peut conjecturer de l'histoire des raisins de Zeuxis que viennent becqueter des oiseaux, du rideau peint par Parrhasius et que Zeuxis voulut écarter, etc.; mais peut-être sont-ce là des contes. Si l'art est ancien, la critique d'art est toute moderne; Aristote, Quintilien, Pline, Pausanias et tous ceux qui ont mis sérieusement ces anecdotes dans la circulation ont sans doute cru faire un grand honneur à ces maîtres et marquer par là qu'ils avaient atteint le comble de l'art; ils ne s'aperçurent pas qu'ils réduisaient la *peinture* à n'être qu'un art puéril. Il reste toutefois indubitable, car tant de gens n'ont pu se tromper absolument, que l'imitation exacte des objets et un réalisme puissant devaient concourir à donner à la *peinture* grecque son caractère propre. Parmi les contemporains de Polygnote brillèrent Denys, de Colophon; Micon, d'Athènes; Plisthénète et Panœnus, tous deux frères de Phidias, le dernier célèbre surtout par les grandes *peintures* murales dont il orna le Pœcile d'Athènes. Les chefs de la génération de peintres qui suivit celle-ci furent Parrhasius, Zeuxis, Timanthe, de Cythnus, et Eupompe, fondateur de l'école de Sicyone. Parrhasius peignait, comme Polygnote, à la détrempe, mais sur des panneaux de bois, et il connut peut-être la *peinture* à l'encaustique; l'élégance de ses figures, la délicatesse de son coloris permettent de le regarder comme le Corrége des anciens.

A côté de la *peinture* proprement dite, la *peinture* décorative, considérée comme le complément de l'architecture, s'était développée aussi librement. « Plus on remonte vers les temps antiques, plus on reconnaît, dit M. Viollet-le-Duc, qu'il existait une alliance intime entre l'architecture et la *peinture*. Tous les édifices de l'Inde, ceux de l'Asie Mineure, ceux d'Egypte, ceux de la Grèce étaient couverts de *peintures* en dedans et en dehors. L'architecture des Doriens, celle de l'Attique, de la Grande-Grèce et de l'Etrurie étaient peintes. » Nous avons indiqué, en parlant des divers monuments de la Grèce, spécialement du Parthénon, en quoi consistaient ces *peintures*, dont on a retrouvé des traces, et comment elles concouraient à l'effet général; dans le Parthénon, les triglyphes étaient peints en bleu, les sculptures des métopes se détachaient sur un fond rouge, des bandes alternativement rouges et bleues les séparaient, des ornements d'or rehaussaient la coloration de certaines parties; les figures des frontons étaient peintes dans les draperies et se dessinaient sur des fonds alternativement rouges et bleus; les colonnes étaient peintes dans leurs cannelures. Les Romains furent les premiers qui élevèrent des monuments de marbre blanc ou de pierre sans aucune coloration.

Jusqu'à Parrhasius, la *peinture*, même en déroulant de grandes fresques sur les parois des édifices, était l'auxiliaire de l'architecture; appliquée sur des panneaux mobiles, elle s'en sépara de plus en plus et put aborder d'autres sujets que ceux qui convenaient aux temples ou aux grands monuments [illegible] comme le Lesché de Delphes et le Pœcile d'Athènes. Au temps d'Alexandre, toutes les grandes villes de la Grèce avaient leur école célèbre de peintres; celle d'Amphipolis présentait Pamphile; celle de Sicyone, Pausias, peintre de fleurs et de fruits; celle d'Athènes, Nicias; celle de Thèbes, Nicomaque et Aristide; celle de Corinthe, Euphranor; celle d'Ephèse enfin, Apelle, dont le génie résume celui de tous ses contemporains. Apelle peignait à la détrempe et il passe pour avoir incorporé à ses couleurs une substance résineuse, un vernis qui leur donnait plus de solidité, les mettait à l'abri de l'humidité et de la poussière. [illegible] très-vague [illegible] confirme cette hypothèse; on y voit un peintre [illegible] Après la haute période de la *pein*[illegible]*ture* grecque; après lui, on n'exécuta presque plus de grandes œuvres. Sous les successeurs d'Alexandre, quelques maîtres, comme Mydon, Nealces, Timanthe de Sicyone, Métrodore, Héracleide, essayèrent de se maintenir au niveau [illegible] nombre, appelés par les Grecs rhyparographes, parce qu'ils traitaient de préférence des sujets vulgaires, employèrent surtout leur talent à décorer de galanteries mythologiques ou de *peintures* licencieuses les maisons des riches citoyens ou des belles hétaïres.

Les Romains [illegible] des Grecs [illegible] chez eux, l'art [illegible] abandonné qu'il était à des mains serviles, comme un métier. A peine cite-t-on les noms de quelques Romains qui, bravant le préjugé, ne jugèrent pas indigne d'eux de tenir le pinceau : Fabius, surnommé Pictor, qui peignit [illegible] ple d'Hercule et un théâtre; quelques autres encore, Fabullus, Accius Priscus, Mallius, M. Ludius, etc.; ce dernier composait des paysages estimés. Les *peintures* retrouvées [illegible] tit nombre seulement peuvent être mises au [illegible] *de Pompei*; un *Sacrifice d'Iphigénie*, que l'on croit être une copie du fameux tableau de Timanthe; la *Dernière entrevue d'Achille et de Briséis*, etc., gracieuses compositions qui offrent de l'intérêt surtout au point de vue de l'étude des procédés matériels. Ce sont toutes des fresques peintes sur un enduit épais que [illegible] les Romains, en s'enrichissant des dépouilles [illegible] eux non-seulement les tableaux peints sur bois, mais encore les fresques, en détachant l'enduit qu'elles couvraient. Lors du triomphe de Paul-Emile, ils firent venir d'Athènes Métrodore pour peindre les tableaux, représentant des victoires, qu'on devait porter [illegible] phateur. Ce fait atteste assez qu'il n'y avait chez eux aucun artiste capable de remplir cette tâche. Le plus beau spécimen que l'on possède de leur art pictural est la fameuse mosaïque représentant une des victoires d'Alexandre [illegible] maison du Faune. Cette large composition pleine de mouvement, qui atteste une grande science du dessin, des raccourcis, et qui rend [illegible] idée du talent de leurs maîtres; mais l'opinion la plus probable est que cette mosaïque [illegible] *peinture* grecque.

En dehors de Rome et antérieurement même à la fondation de la grande capitale, la [illegible] port avec la mère patrie. L'art étrusque nous [illegible] celles de l'Egypte et montrent qu'elles durent [illegible] l'art dans la Grèce.

[illegible] l'Italie et qui conserv[illegible] tions de la *pe*[illegible] se développer librement, et leur désir de représenter les symboles de la religion nou-[illegible]

Une [illegible] se laisse pourtant apercevoir [illegible] peintures symboliques, l'âne, le paon, le cep de vigne, le poisson, le [illegible], sous lesquels les adeptes [illegible] comprendre la pensée de l'artiste. Quelques scènes bibliques, Jonas dans la baleine, Isaac sur le bûcher, le Bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules, se trouvent mêlées à des fables mythologiques, comme Orphée jouant de la lyre pour apaiser les bêtes féroces, que l'on considérait comme des allusions à la victoire certaine du christianisme. Ces *peintures* n'offrent presque aucun mérite artistique.

Après les grandes invasions, quand parut [illegible], la *peinture*, avant de revenir à la fresque, fut tout architectonique; gauche et plate dans la reproduction des figures, elle se montre au contraire très-savante dès qu'il s'agit de rehausser par une coloration hardie les grandes lignes architecturales des temples et des édifices. Cet art, dans lequel les Grecs étaient maîtres et qui est pour ainsi dire perdu, qui demande une entente approfondie des tons et de la gamme des [illegible], les artistes du moyen âge le possédaient au suprême degré. Nul doute que cet [illegible] de l'art byzantin et ne se fût conservé dans les cloîtres. « Vers le IVe siècle, dit M. Viollet-le-Duc, tous les monuments paraissent avoir été peints en dedans et en dehors. Cette *peinture* était appliquée, soit sur la pierre même, soit sur un enduit couvrant les murs de maçonnerie, et elle ne consistait, pour les parties élevées au-dessus du sol, qu'en une sorte de badigeon blanc ou blanc jaunâtre, sur lequel étaient tracés des dessins très-déliés en noir ou en ocre rouge. Près du sol apparaissent des tons soutenus, brun rouge ou même noirs, relevés de filets jaunes, verdâtres ou blancs. Les sculptures elles-mêmes étaient couvertes de ce badigeon d'une faible épaisseur, les ornements se détachant sur des fonds rouges et souvent rehaussés de traits noirs et de touches jaunes. Ce genre de décoration fut pratiqué dans les Gaules jusqu'au moment où Charlemagne fit venir des artistes d'Italie et d'Orient. » Ce fut surtout au Xe et au XIe siècle que la *peinture* architectonique se développa et produisit de véritables chefs-d'œuvre. A cette époque, l'or commence à apparaître dans les vêtements et les broderies, dans les nimbes encadrant les figures des personnages, jamais ou très-rarement comme fond. Ce fut l'emploi des vitraux, au XIIIe siècle, qui décida les peintres à l'admettre comme fond général de leurs tableaux et de leurs fresques, le jour coloré par les vitraux nécessitant une intensité plus grande dans toute la gamme des couleurs.

Les artistes du XIIe siècle pratiquaient divers procédés de *peinture* : la *peinture* à fresque, la *peinture* à la colle, à l'œuf et même à l'huile. Pour la *peinture* à fresque, sur enduit de mortier frais, ils traçaient à l'ocre rouge la masse des figures, puis ils plaçaient les tons locaux par demi-teintes et par couches successives, en mêlant de la chaux aux tons; ils modelaient les parties saillantes, ajoutant plus de chaux à mesure qu'ils arrivaient aux dernières couches, puis redessinaient au brun rouge les contours, les plis, les creux et le détail des draperies. Ces *peintures*, dans lesquelles l'emploi de la chaux ne permettait au peintre que l'usage des terres, du cobalt bleu ou vert, sont d'une harmonie très-douce. Le trait noir brun, qui accuse les silhouettes, était le plus souvent collé à l'œuf ou à la colle de peau. Au XIIIe siècle, on ne peignit plus qu'à l'œuf ou à la colle lorsque, pour rehausser la coloration des fresques, on employa l'or, les oxydes de plomb, les verts de cuivre et les laques. La *peinture* à l'huile, très-clairement décrite dans le traité du moine Théophile (*[illegible] artium schedula*, XIIe siècle), [illegible] panneaux de bois, dans l'ignorance où l'on était d'un siccatif; Théophile explique, en effet, qu'après chaque teinte il faut avoir soin d'exposer le panneau au soleil et attendre qu'elle soit bien sèche avant d'en ajouter une seconde. Cette difficulté du travail explique pourquoi les *peintures* à l'huile sont si peu nombreuses avant le XVe siècle, qu'on a pu donner les Van Eyck comme les inventeurs de ce procédé, tandis qu'ils n'ont trouvé que le siccatif vainement cherché jusqu'alors. La *peinture* à la gomme fut aussi fréquemment employée au XIIe et au XIIIe siècle. Le moine Théophile en donne la recette : « Si vous voulez accélérer votre travail, dit-il, prenez de la gomme qui découle du cerisier ou du prunier et, la coupant en petites parcelles, placez-les dans un vase de terre; versez de l'eau abondamment, puis exposez au soleil, ou bien, en hiver, sur un feu doux jusqu'à ce que la gomme se liquéfie. Mêlez soigneusement au moyen d'une baguette, passez à travers un linge, broyez les couleurs avec et appliquez-les. Toutes les couleurs et leurs mélanges peuvent être [illegible] à l'aide de cette gomme, excepté le minium, la céruse et le carmin, qui doivent se broyer et s'appliquer avec du blanc [illegible] étaient recouvertes d'un vernis composé de [illegible] de lin, ce qui leur donnait un éclat extraordinaire.

— *Peinture moderne.* Les historiens de l'art sont tous [illegible] la *peinture* moderne de Cimabue et de Giotto, et pour considérer les Italiens comme les initiateurs du mouvement. C'est une injustice. « Nos artistes en France, en ce qui touche au dessin, à l'observation juste du geste, de la composition, de l'expression même, s'émancipèrent, dit encore M. Viollet-le-Duc, avant les maîtres d'Italie. Les *peintures* et les vignettes des manuscrits qui nous restent du XIIIe siècle en sont la preuve et, cinquante ans avant Giotto, nous possédions en France des *peintures* qui avaient déjà fait faire à l'art les progrès que l'on attribue à l'élève de Cimabue. Il a manqué à nos artistes un Vasari. C'est un malheur, mais cela diminue-t-il leur mérite, et est-ce à nous de leur reprocher l'oubli où nous les avons laissés? De la fin du XIIe au XVe siècle, le dessin se modifie. D'abord rivé aux traditions byzantines, bientôt il rejette ces données conventionnelles d'école; il cherche des principes dérivant de l'observation de la nature, sans toutefois abandonner le style. L'étude du geste atteint bientôt une délicatesse rare, puis vient la recherche de ce qu'on appelle l'expression. Le modelé, sans atteindre à l'effet, s'applique à marquer les plans. On reconnaît des efforts de composition remarquables dès la seconde moitié du XIIIe siècle; l'idée dramatique est admise; les scènes prennent parfois un mouvement d'une énergie puissante. Vers le milieu du XIVe siècle, après avoir été fin, délicat, le dessin penche déjà vers la manière; les types admis se perdent pour être remplacés par l'imitation de la nature individuelle. L'exagération de ce parti pris est sensible au commencement du XVe siècle, à ce point que le laid s'introduit dans l'art de la *peinture* et arrive trop souvent à s'emparer de toute forme. En même temps, on reconnaît que l'habileté de la main est extrême, que les artistes possèdent des procédés excellents et qu'ils poussent à l'excès la recherche du détail, la minutie dans l'exécution, dans l'étude des accessoires. »

En Italie, trois peintres florentins, Cimabue (1240-1310), Giotto (1266-1334) et Giovanni da Fiesole, plus connu sous le nom de Fra Angelico (1387-1455), furent à la tête de ce grand mouvement de la Renaissance. Ce sont les fondateurs de l'école florentine, la première en date de toute l'Italie. L'histoire particulière que nous avons faite de chacune de ces écoles nous dispense d'entrer dans de longs détails; nous nous contenterons de les apprécier brièvement et de donner les noms des principaux maîtres qui se rattachent à chacune d'elles. L'école florentine, qui se distingue surtout par la correction et la vérité du dessin, l'énergie du coloris, par la force et la grandeur des conceptions, compte parmi ses maîtres les plus brillants, outre les trois cités plus haut : Tomaso Guidi, surnommé Masaccio; Pietro Vanucci, dit le Pérugin; Léonard de Vinci; Baccio della Porta, dit Fra Bartolomeo; Michel-Ange; Andrea del Sarto; l'historien Vasari, qui fut aussi un peintre remarquable; enfin, Carlo Dolci. L'école romaine est remarquable par l'extrême beauté des formes, unie à la perfection du dessin et du coloris; elle se résume dans Raphaël et dans Giulio Pippi, dit Jules Romain, son élève. L'école lombarde, qui ne présente pas un caractère bien tranché, compte parmi ses maîtres illustres : Mantegna, qui fut presque l'égal de Giotto; le Corrége, le plus suave des peintres; Fr. Mazzuola, son plus brillant élève. L'école vénitienne fournit les plus brillants coloristes de l'Italie : Jean Bellin; le Giorgione; le Titien; le Tintoret; Paul Véronèse. L'école bolonaise, fondée après les autres et seulement au XVIe siècle, est tout éclectique; elle produit des artistes excellents, mais attachés à l'étude des maîtres qui les avaient précédés : les trois Carrache, Annibal, Louis et Augustin; Michel-Ange de Caravage, le Guide, le Dominiquin, l'Albane, le Guerchin; son influence sur l'art italien dura près de deux siècles et elle eut l'honneur de fournir les deux derniers représentants de cet art illustre, Pierre de Cortone et Luca Giordano.

L'Espagne, comme l'Italie, eut ses grands foyers artistiques, Cordoue, Séville et Madrid; cependant, ces écoles ne sont pas assez profondément distinctes les unes des autres pour qu'on les sépare. La qualité maîtresse des peintres espagnols de toutes les écoles est la science du coloris; leurs noms illustres sont : Morales; Ribera, qui appartient autant à l'Italie qu'à l'Espagne, car il ne peignit guère qu'à Naples; Zurbaran; Velazquez; Esteban Murillo et Goya. L'école allemande, restée byzantine jusqu'au XVe siècle, s'émancipa avec Albert Dürer et Hans Holbein; elle se proposa surtout l'imitation exacte de la nature; les plus grands chefs-d'œuvre de ses maîtres sont des portraits.

L'école flamande eut pour fondateur Van Eyck, l'un des plus grands initiateurs de la peinture moderne; elle finit à Rubens et à Van Dyck; elle compte de plus Jordaens, les deux Teniers, Van Ostade et Snyders. L'école hollandaise compte Rembrandt, le peintre par excellence du clair-obscur, Gérard Dow, Terburg, Metzu, Mieris, les maîtres de la peinture de genre; Paul Potter, Ruysdaël, Berghem, les maîtres du paysage et de la peinture d'animaux. Cette école, particulièrement remarquable par la vérité du coloris et le fini du travail, s'est surtout attachée à la reproduction minutieuse de la nature, à la représentation des scènes de la vie familière.

L'école française, si on ne la fait dater que de l'époque où elle reçut une vive impulsion des maîtres italiens appelés par François Ier à Fontainebleau, le Primatice et le Rosso, a pour premier peintre remarquable Jean Cousin, puis Simon Vouet, et compte, surtout au XVIIe siècle, un grand nombre de peintres remarquables dans le paysage, la *peinture* d'histoire, la *peinture* religieuse et le portrait : Nicolas Poussin, Claude Lorrain, Philippe de Champaigne, Lesueur, Le Brun, Mignard, Jean Jouvenet. Au XVIIIe siècle, Watteau, Vanloo, Lemoine, Vernet, Greuze sont encore de grands artistes; pourtant la décadence est sensible, surtout dans Boucher, Coypel, Fragonard, mais l'école se retrempe par l'étude de l'antique avec Vien et David, fondateurs de l'école française contemporaine, la plus brillante et la plus complète de l'Europe : Gros, Girodet, Prudhon, Géricault, Gérard, Ingres, Delacroix, Decamps sont des noms que l'on peut opposer à ceux des plus brillantes époques des écoles italiennes.

L'école anglaise, la plus récente des écoles de *peinture*, n'a pris naissance qu'au XVIIe siècle et ses fondateurs furent Rubens et Van Dyck. La *peinture* religieuse lui étant interdite par le puritanisme de la religion protestante, elle est de fait restreinte au portrait, au paysage et à la *peinture* de genre. Au siècle dernier, Hogarth, par ses tableaux satiriques, Reynolds, par ses portraits, se sont placés à la tête de leurs contemporains; dans ce siècle, l'Angleterre a compté ou compte encore un assez grand nombre de maîtres éminents, Lawrence, Wilkie, Mulready, Maclise, Paton, Landseer, etc., que recommandent des qualités originales. L'école anglaise a un vif souci du naturalisme et rend les plus petites particularités avec le soin minutieux des maîtres hollandais; mais ce soin excessif des détails, joint à un coloris étrange, donne aux meilleures œuvres un aspect tout à fait particulier.

Nous terminerons cet historique de la *peinture* en empruntant à Th. Gautier l'exposé de la situation respective des diverses écoles contemporaines : « Selon les temps et les circonstances, l'art se développe, grandit, s'élève, s'abaisse ou se déplace; la somme de génie est toujours la même, sauf à trois ou quatre époques climatériques, comme les siècles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV; mais elle se distribue différemment. Telle contrée ou s'épanouissait une abondante floraison de chefs-d'œuvre, comme les fleurs naturelles du sol, s'appauvrit, se stérilise et ne voit plus pousser que quelques herbes entre les pierres de ses terrains amaigris. Telle autre, jusque-là inféconde, se trouve couverte tout à coup de plantes superbement vivaces. Un beau jour, on ne sait pas pourquoi, les ateliers d'une ville autrefois célèbre pour ses maîtres se dépeuplent, puis se ferment. Sans raison apparente, la pourpre de la vie abandonne des veines généreuses, et de pâles *peintures* d'où l'inspiration est absente constatent seules qu'un petit nombre d'adeptes conservent des traditions tombées en désuétude; comme en certains pays jadis florissants, il se fait des *despoblados* dans le royaume de l'art. Pendant trois siècles, l'Italie, assise sur son trône d'or, a gardé le sceptre de la *peinture*, de la sculpture et de l'architecture. Ses dômes s'arrondissaient dans le ciel bleu; la fresque splendide recouvrait ses édifices comme un vêtement royal; ses marbres étincelants et purs se dressaient rivaux des marbres antiques nouvellement sortis de terre. Rome, Florence, Venise formaient une radieuse trinité. Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Corrége, Titien, Paul Véronèse, pour ne nommer que les plus illustres, éblouissaient le monde de leur rayonnement.

» Aujourd'hui l'Italie, épuisée de merveilles, se repose. Son atelier, si actif jadis, n'est plus qu'un musée. De ces magnifiques écoles florentine, vénitienne, il ne reste que des chefs-d'œuvre; elles n'ont plus d'élèves; à peine quelques copistes s'efforcent à perpétuer des images qui s'effacent. Mais l'Italie, *alma parens*, a largement payé sa dette au genre humain, et ce n'est pas nous qui commettrons cette impiété de railler sa misère. L'Espagne a oublié Velazquez, Ribera, Murillo et même Goya; elle ne peint plus avec sa sombre palette d'autrefois des moines au froc brun, des chevaliers au pourpoint noir, des gitanos à la peau basanée, des vierges au regard extatique. Elle n'a plus cette ardeur farouche, cette passion catholique qui la caractérisaient. La France, au contraire, a grandi. Sans doute, dans son passé elle compte Poussin, Eustache Lesueur, Le Brun, Watteau et, plus tard, quelques peintres aimables; mais ce n'est guère que depuis un demi-siècle qu'elle est devenue une école où tout le monde peut apprendre. On vient maintenant à Paris, comme autrefois on allait à Rome; c'est la métropole de l'art. En aucune ville on ne trouverait un tel nombre d'artistes remarquables; tous les genres y sont cultivés avec succès et supériorité. A l'esprit qui l'a toujours caractérisée, la France a su joindre la couleur qui lui manquait; sans perdre son originalité, elle s'est approprié les procédés des écoles de Venise et d'Anvers; par l'étude de Phidias et de Raphaël, elle a conquis le style, cette qualité si rare dont la civilisation moderne semblait avoir perdu le secret. Nul crayon aujourd'hui ne dessine mieux que le sien, nulle brosse ne peint mieux que sa brosse. Bien qu'au lieu de Rome, de Florence, de Milan, de Venise, de Pérouse, de Naples, de Gênes, la France n'ait que Paris, elle possède dans son art tous les climats et tous les tempéraments; elle peut opposer Ingres à Delacroix, Decamps à Meissonier, Flandrin à Couture, Aligny à Rousseau, réunissant tous les contrastes, conciliant les originalités les plus diverses.

» L'Allemagne, abandonnant le faire naïf et minutieux, le naturalisme d'Albert Dürer et de Lucas Cranach, semble se complaire dans l'esthétique de l'art. A peine si elle daigne jeter un regard distrait sur la nature; elle invente, compose et dessine des cartons dont elle abandonne l'exécution à des mains secondaires. Elle ne fait pas des tableaux, mais des poëmes; ce sont des inventions cycliques déroulant les destinées du genre humain, les migrations des races, les mythes et les apocalypses des religions, ou bien encore des symbolismes et des systèmes philosophiques où les figures interviennent plutôt comme des signes hiéroglyphiques que comme des représentations individuelles. Cette école tout intellectuelle méprise la couleur, l'habileté de pinceau, l'agrément de la touche; elle ne peint pas, elle écrit l'idée.

» La Belgique brille au contraire par une adresse extrême, par une science d'exécution rare; elle ne poursuit aucun idéal et, comme l'école flamande sa grand'mère, il lui suffit du prétexte le plus insignifiant pour faire un précieux petit chef-d'œuvre. Au patient amour de la nature, elle joint l'étude curieuse des vieux tableaux; elle imite aussi la France sa voisine, quelquefois même elle la contrefait à s'y méprendre; mais, cependant, elle a son individualité reconnaissable; les grands aïeux ne désavoueraient pas les petits-enfants.

» Les caractères distinctifs de l'Angleterre sont une originalité franche, une forte saveur locale. Elle ne doit rien aux autres écoles et le bras de mer de quelques lieues qui la sépare du continent semble, tant il l'éloigne, avoir la largeur de l'océan Atlantique. Une *peinture* anglaise se fait reconnaître à l'instant même par l'œil le moins exercé. L'invention, le goût, le dessin, la couleur, la touche, le sentiment, tout diffère. C'est un art particulier, raffiné jusqu'à la manière, bizarre jusqu'à la chinoiserie, mais toujours aristocratique et gentleman, d'une élégance mondaine et d'une grâce fashionable dont les livres de Beautés et les keepsakes offrent le plus pur type. L'antiquité n'a rien à y voir. »

— *Peinture à l'huile.* Est-il possible de donner à l'artiste des règles pratiques sur la partie matérielle et technique de son art? Oui, si l'on y met de la modération, de la réserve et si l'on se souvient surtout de la règle la plus importante, qui est qu'il faut laisser à l'artiste la plus grande somme possible d'indépendance dans l'emploi des procédés propres à son tempérament. Les personnes initiées à l'art difficile de la *peinture* peuvent seules savoir tout ce que les vrais peintres trouvent de ressources personnelles, d'effets particuliers et originaux dans la manière de choisir les couleurs, de les appliquer, de les fondre, de les juxtaposer, de les superposer; dans l'emploi du pinceau, de la brosse, du blaireau, du couteau à palette; dans l'usage des huiles et des vernis; dans le choix même de la toile, de son grain, de son apprêt, etc., etc. Il importe donc, avant tout, que l'artiste se fasse une manière spéciale dans la façon, non pas seulement de comprendre la *peinture*, mais aussi d'en appliquer les procédés.

Ces considérations générales suffisent pour faire comprendre combien sont téméraires la plupart des traités techniques sur la *peinture*, sortes de guide-âne qui pourraient être funestes aux jeunes artistes, si ceux-ci s'avisaient d'aller puiser là les secrets de leur art. Heureusement, ils ne peuvent ignorer que la vraie et seule manière d'apprendre à peindre, même au point de vue du métier, c'est de s'y exercer sous un maître habile; aussi les quelques renseignements qui suivent sont plutôt destinés à apprendre aux personnes qui ne connaissent pas la *peinture* la façon dont on peint ordinairement qu'à enseigner aux artistes la manière dont ils doivent peindre.

Toute surface unie, susceptible d'être imbibée superficiellement par une couche de liquide gras, est propre à recevoir une *peinture* à l'huile; et, si l'on ajoute que, en recouvrant d'une couche d'encollage une surface imperméable à l'huile, on peut lui donner cette propriété dont elle manque, on comprendra sans peine qu'on ait peint à l'huile sur une foule de matières diverses, marbre, lave, cuivre, tôle, ivoire, etc., etc. La *peinture* sur bois a été longtemps usitée d'une manière à peu près universelle, et l'on peint encore, quoique plus rarement, de cette façon. L'avantage du bois, c'est l'extrême finesse du grain, qui permet la finesse de l'exécution; mais il a quelques inconvénients, qui l'ont fait abandonner peu à peu : d'abord, l'extrême poli de sa surface (la même observation s'applique aux panneaux métalliques) produit un miroitement qui empêche de voir la *peinture* sous certaines incidences de lumière; en second lieu, tous les bois sont exposés aux attaques des vers, et les moyens

[illegible]roposés pour combattre cet inconvénient n'ont pas donné de résultats définitifs. Dans la plupart des cas, on ne peut sauver les anciennes *peintures* sur bois de la destruction qu'en les transportant sur toile, opération délicate, coûteuse et qui n'est pas toujours exempte de danger. Enfin, le bois est sujet à se déjeter ou à se fendre, inconvénients qu'on n'évite qu'en employant des panneaux extrêmement vieux.

Longtemps, cependant, les Italiens ont employé de grands panneaux de peuplier, formés de pièces rapportées; les Flamands et les Hollandais préféraient le bois de chêne, plus lourd, mais plus solide aussi et moins exposé aux ravages des insectes. De nos jours, on emploie encore des panneaux de bois, mais par exception seulement, et les dimensions qu'on leur donne ne dépassent guère 2 mètres de superficie.

On peint aussi à l'huile sur carton ou sur papier épais. Cette matière a de grands avantages lorsqu'on veut peindre sur place des paysages et des vues; mais il est difficile, presque impossible, de lui conserver la rigidité voulue. Si l'on se décide à employer le papier malgré ses inconvénients, on devra le fixer par les angles sur un fort carton. Ces précautions n'assurent pas la conservation de l'ouvrage, et, en définitive, le papier n'a qu'une utilité sérieuse, c'est de fournir aux débutants une matière moins coûteuse que la toile.

Cette dernière matière reste donc la plus commode et de beaucoup la plus employée. Le défaut qu'on lui attribue, et qui consiste dans son grain, devient, sous une main habile, un élément de bonne exécution. Le grain a d'ailleurs l'avantage d'assurer à la *peinture* cet aspect mat qui détruit ou atténue la réflexion des rayons directs. La toile qu'on préfère généralement est celle de chanvre, parce qu'elle est très-solide et qu'on peut la tendre beaucoup sans crainte de la déchirer. La toile de lin, qui aurait l'avantage de la finesse, a l'inconvénient de se distendre fréquemment par les effets de la température et de l'état de l'atmosphère. Quelle que soit la nature de la toile employée, il est nécessaire de la rendre imperméable à l'aide d'une préparation qui offre cependant un certain mordant, c'est-à-dire qui se laisse pénétrer superficiellement par l'huile. Le choix de cet encollage est très-important au point de vue de la conservation de la *peinture*. On se servait anciennement de craie, quelquefois de plâtre délayé dans la gélatine ou la colle de farine, qu'on couvrait ensuite d'une couche d'huile cuite. Aujourd'hui, l'emploi de l'encollage à l'huile a passé dans la pratique générale; mais des praticiens combattent cet usage et conseillent l'encollage à la craie et à la colle de farine ou d'amidon, sans huile, pensant avec raison, ce semble, qu'il convient de ménager sous la *peinture* une surface absorbante, destinée à éliminer les parties d'huile qui s'en détachent peu à peu et souvent détériorent le tableau. Cet encollage sans huile aurait encore l'avantage d'assurer une prompte dessiccation et de permettre ainsi un travail plus suivi, ce qui a son importance au point de vue de l'unité de l'œuvre. Quant à la matière qui, incorporée à l'huile, forme l'encollage des toiles, c'est tantôt la craie, tantôt l'ocre jaune ou rouge. Mais ceux qui emploient des encollages colorés ne doivent pas perdre de vue que la couleur de ces encollages perce toujours à travers la *peinture*, qui forme nécessairement une couche plus ou moins transparente. Quelques peintres, il est vrai, tirent d'heureux effets de la couleur de la toile; mais nous croyons que ce résultat, dû à l'habileté de l'artiste, pourrait être obtenu plus directement, et d'une façon à la fois plus rationnelle et plus sûre, par les procédés ordinaires des glacis. Si, comme nous le dirons plus tard, il importe de tenir constamment son œuvre à l'effet, depuis le premier frottis jusqu'aux dernières touches, il est préférable de choisir une toile blanche, qui laisse aux couleurs toute leur valeur.

Quant aux châssis sur lesquels les toiles sont montées, ils doivent être en bois très-sec pour n'être pas sujets à se déformer, et être montés solidement pour que la toile puisse être aussi tendue que possible. Au moyen de l'ingénieux usage des châssis à clefs, on peut régler cette tension à volonté. Les clefs de ces châssis sont de simples coins de bois introduits entre les jointures et qu'on peut enfoncer de façon à écarter plus ou moins les pièces de l'appareil.

Avant de rien tracer sur sa toile, le peintre la dispose sur un chevalet, où elle restera jusqu'au complet achèvement du tableau. Bien des gens s'imaginent que, comme certains tableaux de moindres dimensions portent le titre de *tableaux de chevalet*, le chevalet n'est usité que pour ces sortes de toiles: tout tableau s'exécute sur un chevalet; seulement, la forme des chevalets varie suivant les dimensions de la toile; les plus grands sont de véritables appareils mécaniques, au moyen desquels on peut varier presque sans effort la hauteur, l'inclinaison et la position de toiles d'un poids énorme. Pour le travail hors de l'atelier, il existe des chevalets très-simples et très-légers, qui se plient ou se démontent de façon à occuper très-peu de place.

Le peintre est enfin assis devant sa toile; de sa main droite, il tient le crayon ou le fusain; il va jeter les premiers traits de son œuvre; mais, comme il ne saurait appuyer le poignet sur la toile, soit à cause de la position verticale qu'on donne généralement à celle-ci, soit parce qu'il effacerait le travail déjà commencé, le peintre arme sa main gauche d'une baguette longue et légère, dont le bout est garni d'une pelote, de façon à ne toucher le tableau que par un point: c'est l'appui-main. Son emploi, regardé comme peu nécessaire par un grand nombre d'artistes, lorsqu'il ne s'agit encore que d'une esquisse, devient indispensable à la plupart d'entre eux dès qu'ils en arrivent à l'emploi de la couleur; il est préférable, quand on peut y réussir, de se passer de cet auxiliaire.

Tout étant ainsi disposé et le modèle convenablement placé, l'artiste se décide enfin à tracer le croquis de son sujet. Ce premier travail, tout informe aux yeux d'un ignorant, est pour l'artiste de la plus haute importance. Sans doute, il pourra revenir sur les traits qu'il aura jetés dans le premier feu de la composition; il pourra effacer, rectifier, modifier de toutes les façons. Mais, si ce premier essai n'a pas été inspiré par une heureuse idée; si l'image, d'abord vague, puis plus distincte dans l'esprit de l'artiste, n'a pas jailli sur la toile avec une grande vivacité; si la pensée est incertaine, mal détachée, l'œuvre entière, même lorsqu'elle sera achevée, se ressentira de cette froideur originaire. Les efforts du peintre pour améliorer son œuvre tendront, quoi qu'il fasse, à en atténuer le mouvement. Le croquis n'a pas besoin de correction; mais, s'il manque de feu, on peut être certain que le tableau n'en aura pas. Ceci explique l'incroyable furie que les grands artistes ont mise dans ce premier jet, qui n'est point gêné par les soins méticuleux de l'exécution; cela fait comprendre aussi le prix extraordinaire que les vrais amateurs attachent aux croquis des maîtres. Ce premier tracé s'exécute soit au crayon blanc, soit au fusain, selon la couleur de la toile; il doit être jeté avec une grande légèreté de main et rester entièrement vaporeux. Déjà, dans un croquis de maître, on sent la perspective aérienne par l'indécision des plans éloignés; mais un pareil résultat ne doit pas être indiqué avec affectation, car tout soin affecté est funeste au croquis. Beaucoup d'artistes exécutent, avant d'aborder la toile, des croquis plus ou moins réduits, qu'ils agrandissent ensuite; ces sortes de copies facilitent peut-être le travail, mais refroidissent l'imagination. Il est bon d'exécuter la première idée en petit, mais ce doit être simplement pour fixer le souvenir, et l'exécution en grand doit rester très-indépendante de cette première interprétation.

Ce premier travail, qu'un souffle emporterait et qui reste d'ailleurs nécessairement indécis, est fixé ensuite à la mine de plomb. On commence dès lors à marquer les limites des grandes masses et les détails les plus importants. On efface ensuite la craie ou le fusain avec de la mie de pain émiettée sous les doigts, et l'on obtient une esquisse à peine visible, que l'on épure et que l'on complète, toujours à la mine de plomb, en repassant sur les traits, les élargissant, les rectifiant. On y indique même les effets par les procédés usités dans la gravure au trait, c'est-à-dire en marquant plus fortement le trait du côté de l'ombre. Beaucoup d'artistes arrêtent le trait au pinceau, au lieu de se servir pour cet objet de la mine de plomb; mais nous pensons qu'il y a toujours avantage à se conserver la facilité de rectifier son dessin avant d'arriver à l'emploi de la couleur.

L'esquisse va maintenant être transformée en ébauche. Le travail exécuté jusqu'ici est une interprétation de la nature qui peut passer pour arbitraire: les objets, en effet, sauf de rares exceptions, ne sont pas marqués de traits visibles; en réalité, ce qu'on rend par une ligne dans l'esquisse, c'est la simple rencontre de deux plans différant quelquefois de couleur, mais le plus souvent de ton. Dans l'ébauche, on procède comme la nature, grossièrement, il est vrai, mais dans un système tout à fait identique, c'est-à-dire que l'on oppose les clairs et les ombres, en négligeant cependant les nuances, que l'on réserve pour un travail ultérieur. En général, on convient qu'il faut pousser l'ébauche à un grand effet, non pas en forçant les ombres, ce qui aurait mille inconvénients, mais en laissant aux clairs toute leur valeur. Quant aux procédés usités pour atteindre ce résultat, ils sont extrêmement nombreux: les uns (ce fut la première méthode) emploient un léger lavis de couleur brune; le Pérugin et son école sont dans ce cas; d'autres, comme Rubens, emploient une teinte légère de bitume, habitude vicieuse qui fournit d'abord de très-beaux résultats, mais qui peut conduire ensuite la *peinture* à sa ruine; d'autres enfin, comme David, substituent la terre de Cassel au bitume, ce qui offre les mêmes inconvénients si l'on en abuse. Peut-être serait-il bon de revenir à l'ancien procédé, qui a donné les *peintures* impérissables de Van Eyck, et de borner l'ébauche à un véritable travail de lavis. Beaucoup de peintres de nos jours abusent du bitume; c'est pourquoi, pour certains tableaux de Delacroix, la destruction est déjà commencée.

Enfin, il existe pour l'exécution de l'ébauche une méthode diamétralement opposée à celles que nous avons fait connaître jusqu'ici: elle consiste à ébaucher en clair. Si ce procédé donne peu d'effet initial, il a l'avantage inappréciable de laisser à l'artiste, presque jusqu'à la fin, la libre disposition de ses lignes et de lui permettre de grands effets de coloris en glaçant légèrement les ombres et rempâtant les clairs pour terminer. Cette méthode savante, aujourd'hui abandonnée, a été celle du Titien, de Véronèse, de Rembrandt, etc.

Quelle que soit la méthode suivie, il importe de ne pas négliger, depuis l'ébauche jusqu'aux dernières touches, une règle fort essentielle, si l'on ne veut pas travailler en aveugle; cette règle est celle-ci: tenir sa *peinture* à l'effet. Rien n'est vicieux en principe et funeste pour le résultat comme cette méthode, pratiquée par quelques-uns, de travailler soigneusement quelques parties de leur œuvre en négligeant tout le reste, de façon que leurs tableaux contiennent des parties à tous les degrés d'exécution. Il faut, pour obtenir une œuvre une et forte, mener tout de front dans son travail, autant que cela se peut, et ne pas perdre de vue qu'une partie isolée n'aura jamais l'effet voulu, qui doit être définitivement fixé par les parties voisines.

Le travail que nous avons vu exécuter jusqu'ici n'est pas proprement de la *peinture*, mais plutôt un véritable dessin monochrome. La composition est déjà animée par la lumière, mais il reste à lui donner la couleur. Prévoyant d'avance les teintes dont il aura besoin, l'artiste les dispose sur sa palette dans l'ordre le plus convenable pour les nuancer, en les mêlant dans la proportion qui lui donnera le ton le plus juste. La manière de composer sa palette est fort importante, mais fort variable; elle dépend à la fois des instincts coloristes de l'artiste et du genre d'ouvrage qu'il se propose d'exécuter. Il sera curieux, croyons-nous, de donner ici la composition de la palette de quelques artistes célèbres. On notera que, dans la série des couleurs que nous allons indiquer, on commence par l'angle extérieur et supérieur de la palette, du côté du pouce qui la tient. Naturellement, les renseignements que nous allons fournir ne remontent pas aux peintres anciens, dont la palette n'est pas connue.

DAVID. Blanc de plomb, jaune de Naples, ocre jaune, ocre de rue, ocre d'Italie, brun-rouge, terre de Sienne brûlée, laque carminée, terre de Cassel, noir d'ivoire, noir de pêche, bleu de Prusse, outremer, bleu minéral, cinabre, vermillon.

GROS. Bleu de cobalt, terre verte, chrome jaune, chrome rouge, blanc de plomb, jaune de Naples, ocre jaune, ocre de rue, terre de Sienne naturelle, brun-rouge, vermillon, cinabre, laque naturelle de garance, terre de Sienne brûlée, bitume, terre de Cassel, noir de pêche, bleu de Prusse.

INGRES. Blanc de plomb, blanc d'argent, jaune de Naples, ocre jaune, ocre de rue, terre d'Italie naturelle, terre de Sienne naturelle, terre de Sienne brûlée, vermillon, cinabre, brun-rouge, brun de Van Dyck, cobalt, bleu minéral, bleu de Prusse, noir d'ivoire, laque rouge de garance.

GUDIN. Blanc de plomb, jaune brillant, jaune de Naples, ocre jaune, ocre de rue, terre de Sienne naturelle, vermillon, brun-rouge, terre de Sienne brûlée, laque naturelle de garance, bitume, terre de Cassel, noir d'ivoire, bleu de Prusse, cobalt.

La palette, [illegible] servent deux godets, dont l'un contient de l'huile d'œillette pour laver les pinceaux chaque fois qu'ils ont cessé de servir pour appliquer une couleur, et l'autre de l'huile grasse, généralement de l'huile de lin, à laquelle on ajoute un peu de vernis, pour donner plus de transparence aux couleurs. L'huile grasse [illegible] délayer les couleurs, qui sont très-épaisses sur la palette. Quant à la manière d'employer cette huile, les uns l'ajoutent en mêlant les couleurs sur la palette, les autres seulement en appliquant le [illegible] sur la toile. [illegible] première méthode, l'incorporation de l'huile à la couleur est plus parfaite. Le mélange des couleurs se fait généralement sur la palette, ce qui offre des dangers de confusion, on pourrait dire de malpropreté; aussi plusieurs artistes préfèrent opérer ce mélange sur une glace dépolie, où du reste on peut mieux pressentir l'effet du mélange.

Nous n'entreprendrons pas de décrire [illegible] manière de poser les couleurs sur la toile, [illegible] qui constitue la touche et ce qui est l'opération la plus délicate, on pourrait dire la plus mystérieuse de la *peinture*. [illegible] variétés d'effets, dont la cause échappe si complétement au vulgaire, sont dues principalement au sentiment qui [illegible] [illegible] qu'un moyen, toujours le même, quoique infiniment varié dans ses résultats: la touche. Mais la touche appartient au sentiment plus qu'à la main; vouloir lui donner des règles, ce serait en assigner à l'inspiration.

Nous en dirons presque autant de la grande et insoluble question des empâtements et des glacis. Quand on a dit que les couleurs transparentes ou glacées donnent de la profondeur aux ombres, les couleurs opaques ou empâtées de la vivacité aux [illegible] et l'on n'a rien dit. L'artiste inspiré empâte parfois dans les ombres et glace les clairs; son âme, qui passe au bout de son pinceau, donne, bien plus [illegible] procédés du monde, [illegible] relief voulu. Avec de l'âme, tous les procédés sont bons; sans cette faculté maîtresse, aucun ne peut réussir. Voulez-vous peindre, sentez: tout est là ou à peu près.

La *peinture* a [illegible] samment sèche, le peintre y donne un dernier coup de main, qui consiste généralement en quelques rehauts bien sentis, mais non exagérés, dans les clairs, en quelques glaces dans les ombres. Cela fait, il lui suffira d'attendre la dessiccation la plus parfaite possible, et, comme l'effet de cette dessiccation sera naturellement de faire disparaître cet [illegible] humide, il rendra à son œuvre le brillant nécessaire par l'application d'un vernis aussi incolore et aussi solide que possible. Son œuvre sera alors complétement achevée, et il ne restera à l'artiste qu'à la soumettre au jugement définitif d'un juge sévère, le public. Le public a été déclaré incompétent par tous les artistes qu'il a mal accueillis; mais, s'il est juste de reconnaître que le métier est absolument étranger au public, qui fait fi du procédé parce qu'il l'ignore, qu'il ne s'inquiète à aucun degré de la cause matérielle de ses impressions, il n'est pas moins nécessaire de convenir qu'il possède une qualité plus précieuse et plus essentielle, pour l'artiste même, que l'habileté manuelle, que les ficelles du métier: le sentiment [illegible]

— *Académies de peinture*. [illegible] démie de *peinture* fut fondée à Milan vers 1484, par Ludovic le More, qui en confia la direction à Léonard de Vinci. Des institutions du même genre se fondèrent plus tard dans d'autres villes d'Italie et notamment à Florence en 1561, à [illegible] en 1712, à Parme en [illegible] à Turin en 1777. En France [illegible] démie de *peinture* fut fondée à Paris en 1655, [illegible] MIE DES BEAUX-ARTS. [illegible] ses eurent aussi leurs académies de *peinture*: Nancy en 1711, Toulouse en 1751, Marseille en 1753, Bordeaux en 1763, Dijon en 1767, etc. Toutes les nations ne tardèrent point à suivre ce mouvement parti de l'Italie et dans lequel la France était entrée [illegible] de ce pays. L'Espagne fonda une académie de *peinture* à Madrid en 1752. Londres eut la sienne en 1768, Copenhague et Saint-Pétersbourg les leurs en 1738 et en 1757. L'Allemagne, enfin, en compta de nombreuses, parmi lesquelles nous citerons celles de Nuremberg [illegible]

— *P*[illegible]

[illegible] dans cet état, les [illegible]

[illegible]

[illegible] avec une truelle ou une spatule une pâte des poudres minérales mêlées avec un peu d'eau. On délaye ensuite la pâte dans l'eau, de ma-[illegible] gène et d'une finesse qui ne laisse rien à dé-[illegible] binaison avec l'huile. Le noir de fumée, quoi-[illegible] comme celle des substances métalliques in-[illegible] ment de se laisser mouiller par l'eau ordinaire. Pour l'hydrater, pour en faire une pâte aqueuse, il faut commencer par l'humecter avec une petite quantité d'eau contenant 10 pour 100 d'alcool; on le brasse alors à la truelle et il se trouve bientôt dans des conditions [illegible] traverser le tamis de soie. Nous allons compléter les renseignements qui précèdent en donnant quelques indications sur le mode d'application des *peintures* et aussi sur les causes qui amènent le plus rapidement la destruction des peintures vernies.

Les premières couches de *peinture*, sur bois [illegible] fer, doivent être faites avec le [illegible], qu'on broie très-fin dans de l'huile de lin ou de noix au moyen d'un moulin construit *ad hoc*. Quand on veut s'en servir pour peindre des boiseries de sapin ou autre bois blanc contenant des nœuds, il convient de passer sur ces nœuds, saturés pour ainsi dire d'essence de térébenthine, une brosse enduite d'une composition de blanc de céruse délayée dans l'eau et additionnée de colle forte, puis on peint les nœuds, lorsque cette première couche est sèche, avec [illegible] plomb à l'huile auquel on a ajouté, dans la proportion de 25 pour 100 [illegible] par exemple. Quand la dernière couche est sèche, on l'égalise avec la pierre ponce, puis on donne la première couche de *peinture* à l'huile. Lorsque celle-ci est sèche, on bouche avec du mastic les trous des clous ou autres défauts de la surface, puis on donne une nouvelle couche de *peinture*, composée de céruse délayée dans l'huile et additionnée d'une petite quantité d'essence de térébenthine. Après avoir couvert les boiseries ou le mur à peindre de trois couches, on doit, si l'on veut obtenir une couleur verte, grise, etc., commencer l'application de ces couleurs. Pour peindre les métaux, on prépare les couleurs à [illegible] dernière s'évaporant rapidement; l'huile est préférable pour les bois qui l'absorbent et sont conservés par elle. [illegible] cas. Ces vernis, ainsi que les *peintures* qu'ils recouvrent, peuvent être détruits ou endom-[illegible] lité des vernis est souvent cause qu'ils ne tiennent pas ou cessent d'être transparents. On pare aux inconvénients qui viennent d'être [illegible] tières premières et enfin en mêlant une cer-[illegible]

Terminons cet article en signalant un procédé nouveau de *peinture*, dit *peinture* en [illegible] Angleterre pour peindre et revêtir les surfaces [illegible] imperméable. Entre autres épreuves, on a, [illegible] recouvrir les baraques construites pour les sol-[illegible] ques des fourmis blanches, fléau de ces contrées. Les murs des baraques que cette *peinture* avait rendus lisses et polis comme une [illegible]

— Iconogr. La *Peinture* est figurée allégoriquement par une femme vêtue à l'antique, tenant une palette, des pinceaux et un appui-main. On la représente, dit de Prézel (*Dict. Iconol.*) assise devant un chevalet sur lequel est posé un tableau ébauché; son maintien est négligé, son attitude pensive; autour d'elle sont différentes statues antiques, pour nous faire entendre que c'est par l'étude de l'antique que l'artiste acquiert l'expression et la correction; de Prézel ajoute que souvent la *Peinture* est représentée avec un bandeau sur la bouche, « symbole qui nous fait connaître que la *Peinture*, ainsi que l'Étude, est amie du silence et de la solitude. » D'ordinaire, elle a près d'elle un petit enfant ailé avec une flamme sur la tête, qui symbolise le Génie de l'art. « Si on donne à cet enfant des ailes de diverses couleurs, dit encore de Prézel, c'est pour marquer avec combien de promptitude le peintre doit remarquer les changements de la nature. » Tout ce symbolisme est fort alambiqué et beaucoup d'artistes ne s'y sont pas conformés exactement. J. Mulder a gravé pour le frontispice du livre de Fr. Junius : *De pictura veterum* (Rotterdam, 1694), une composition d'Adrien van der Werf représentant une belle jeune femme, vêtue à l'antique, coiffée d'un diadème richement orné, qui conduit par la main un adolescent et lui montre un artiste assis, la palette et les pinceaux à la main, devant un tableau ébauché, sous un portique décoré de la statue de la *Peinture* et où se pressent divers personnages; un Génie, le flambeau à la main, exhorte le jeune homme à suivre la femme qui le guide; devant le péristyle, deux sculpteurs travaillent et un jeune artiste dessine. Au Louvre est un tableau du Guide représentant l'*Union du Dessin et de la Couleur* : le Dessin, représenté par un jeune homme tenant un porte-crayon, porte la main sur l'épaule d'une jeune fille qui tient une palette et symbolise la Couleur; ce tableau a été gravé par Schultze (*Musée français*) et dans les recueils de Landon et de Filhol. Une composition de Gennari sur le même sujet se voit au musée de Dresde; une autre de Natoire a été gravée par J. Pelletier (1750); une autre du Guerchin est au musée de Madrid. Lagrenée a exposé au Salon de 1769 un tableau représentant l'*Union de la Peinture et de la Sculpture*. Giov.-Fr. Rustici a peint la *Peinture et la Poésie* (musée des Offices, gravé par F. Gregori). Un tableau de Giovanni Manozzi, qui est au musée de Florence, représente la *Peinture* sous les traits d'une belle jeune femme à qui l'Amour donne des pinceaux. Ch.-Ant. Coypel nous la montre assise sur un trône et tenant une palette (gravé par Ben. Audran). Frans Mieris l'a figurée par une jeune femme debout, revêtue d'une robe de soie de couleur changeante, tenant une palette, des pinceaux et une statuette antique, et ayant autour du cou une chaîne d'or à laquelle est attaché un masque. D'autres représentations allégoriques de la *Peinture* ont été composées par Lépicié (Salon de 1769), Angelica Kauffmann (gravé par L.-A. Bouteloup), Bart. Passarotti (eau-forte), Biard le fils (estampe), H.-F. Fuger (estampe), Mignard (musée de Montauban), Vanloo (reproduit en tapisserie par Cozette, Salon de 1765), Watteau (gravé par L. Desplaces), Al. Longhi (la *Peinture et le Mérite*, gravure), Chasselat-Saint-Ange (panneau décoratif, Salon de 1768), F. Bartolozzi (l'*Origine de la Peinture*, gravure), D. Allan (le même sujet, gravé par Gius. Bortignani), Bernard Picart (le *Triomphe de la Peinture*, gravure), A. de Bay (tête colossale sculptée sur la façade du palais des Beaux-Arts, à Paris), Maindron (statue allégorique, Salon de 1870), F. Roubaud (bas-relief décorant un tympan d'arcade du pavillon Daru, au Louvre), F.-H. Sobre (la *Peinture étrusque*, statue en bronze, Salon de 1859), Coysevox (figure de ronde bosse, décorant le tombeau de Charles Le Brun), etc.

Une gracieuse *peinture* de Reynolds, connue sous le nom d'*Académie d'enfants*, représente un petit garçon demi-nu, assis devant un chevalet [illegible] et traçant le portrait d'une petite fille entièrement nue, coiffée d'un bonnet à la vieille auquel un autre enfant cherche à adapter une plume, tandis qu'un quatrième, couché et encapuchonné d'une draperie, sourit malicieusement.

Parmi les compositions où figurent des peintres, nous citerons : le *Peintre amoureux* [illegible] J. Chevalier); le *Peintre dans son atelier*, tableaux de Boucher (coll. La Caze, au Louvre); P. Kiers (Expos. univ. de 1855); G. Courbet et E. Meissonier (Salon de 1843); le *Peintre* [illegible] *Peintre à la campagne*, tableau de Jernberg (Salon de 1869); le *Peintre montrant des dessins*, tableau de Meissonier (Salon de 1850), etc.

— Bibliogr. 1° HISTOIRES GÉNÉRALES DE LA PEINTURE ET TRAITÉS DE PEINTURE. Denys, *Guide de la peinture* [illegible] traduit par le docteur Paul Durand, avec une introduction et des notes de M. Didron, dans le *Manuel d'iconographie chrétienne grecque et latine* (1845, in-8°); *De omni scientia picturæ* [illegible] *de littérature tirés de la bibliothèque du duc de Wolfenbuttel* (Brunswick, 1761, 6 vol. in-4°); [illegible] *Trattato della pittura* (1437; impr. à Rome, 1821, gr. in-8°); Léonard de Vinci, *Trattato della pittura* (1796; impr. à Paris, 1651, in-8°; traduit par Gault de Saint-Germain (Genève, 1820, in-8°); Paolo Lomazzo, *Trattato dell' arte de la pittura, scoltura ed architettura* (Milano, 1585, in-4°; réimpr. à Rome, 1844, 3 vol. in-8°); David Téniers, *Theatrum pictorium* (Antuerpiæ, 1660); [illegible] *Mémoires sur la peinture à l'encaustique et la peinture à la cire* (1755, in-8°); Lemierre, *la Peinture*, poëme en trois chants (1769, in-4°); Diderot, *Essai sur la peinture* (1796, in-8°); J.-D. Fiorillo, *Histoire de la peinture* (Gœttingue, 1798-1801, 5 vol. in-8°); Filhol, *Cours historique et élémentaire de peinture ou Galerie complète du musée de France* (1803-1814, in-4°, 720 grav.); Emeric David, *Discours historiques sur la peinture moderne, renfermant l'histoire abrégée de cet art depuis Constantin jusqu'au commencement du XIIIe siècle* (1812, in-8°); W. Savage, *Practical hints on decorative paintings* (Londres, 1822, in-4° et 50 pl.); J. Burnet, *A practical treatise on painting* (Londres, 1827, in-4°); Paillot de Montabert, *Traité complet de la peinture* (Troyes, 1828, 10 vol. in-8° et atlas); Gault de Saint-Germain, *Histoire de la peinture* (1830, 6 vol. in-4°); J.-F.-L. Mérimée, *De la peinture à l'huile et des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis Hubert et Jean van Eyck jusqu'à nos jours* (1830, in-8°); Raoul-Rochette, *Recherches sur l'emploi de la peinture dans la décoration des édifices sacrés chez les Grecs et chez les Romains* (1836, in-4°); Emeric David, *Histoire de la peinture au moyen âge* (1842, gr. in-8°); H. Fortoul, *Essai sur la théorie et sur l'histoire de la peinture chez les anciens et chez les modernes* (1845, in-8°); L. Viardot, *les Musées de France*, *les Musées d'Italie*, *les Musées d'Espagne*, *les Musées d'Angleterre et de Belgique*, *les Musées d'Allemagne* (Paris, 1860, 5 vol. in-16); L. Viardot, *les Merveilles de la peinture* (1870, 2 vol. in-16).

— 2° BIOGRAPHIES GÉNÉRALES DES PEINTRES. Giorgio Vasari, *Vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architetti* (Florence, 1550, 3 vol. in-4°), avec des annotations par Giovanni Masselli (Florence, 1838, 2 vol. in-8°), traduit en français par Le Bas de Courmont (1803, 3 vol. in-8°) et par L. Leclanché, 1839-1842, 10 vol. in-8°); Giov. Baglione, *Vite de' pittori, scultori, architetti ed intagliatori dal pontificato di Gregorio XIII dal 1572 fino ai tempi del papa Urbano VIII nel 1642* (Rome, 1642); André Félibien, *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (1685, 3 vol. in-4°); Orlandi, *Abecedario pittorico, nel quale sono descritte le vite degli antichissimi pittori, scultori ed architetti* (Bologne, 1710); Roger de Piles, *Abrégé de la vie des peintres* (1715, in-12, traduit en allemand par Paul-Jacob Marperger (Hambourg, 1716, in-12); G.-B. Bellori, *Vite de' pittori, scultori ed architetti moderni* (Rome, 1728, in-4°); L. Pascoli, *Vite de' pittori, scultori ed architetti moderni* (Rome, 1730-1736, 2 vol. in-4°); Dezallier d'Argenville, *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (1742, 3 vol. in-4°), traduit en allemand par J. [illegible] (Leipzig, 1767-1868, 4 vol. in-8°) et en hollandais, sous ce titre : *Toneel der uitmundende schilders van Europa en bijzonder van Nederland* (1752, in-8°); A. Harms, *Tables historiques et chronologiques des plus fameux peintres anciens et modernes* (Wolfenbuttel et Brunswick, 1742, in-fol.); Bonafons de Fontenai, *Dictionnaire des artistes* (1767-1777, 2 vol. in-12); Pilkington, *Dictionary of painters, extracted from the most authentic writers, who have treated on the subject of painting, in latin, italian, spanish, english, french and low dutch, etc.* (Londres, 1770, in-4°); Fuessli, *Allgemeines Künstler-Lexicon* (1771, in-fol.); Passeri, *Vite de' pittori, scultori ed architetti dall' anno 1641 fino all' anno 1672* (Rome, 1772, in-4°); Beckford, *Biographical memoirs of extraordinary painters* (Londres, 1780, in-8°); Elwert, *Kleines Künstler-Lexicon, oder raisonnirendes Verzeichniss der vornehmsten Maler und Kupferstecher* (1785, in-8°); M. Bryan, *Biographical and critical dictionary of painters and engravers, from the revival of the art under Cimabue, and the alleged discovery of engraving by Finiguerra, to the present time* (Londres, 1816, 2 vol. in-4°); Wilmgen, *Woordenboek der kunst-schilders, etc.* (Harlem, 1816, in-8°); S. Ticozzi, *Dizionario dei pittori, etc., dal rinnovamento delle belle arti fino al 1800* (Milan, 1818, 2 vol. in-8°); J. El-[illegible] *relics of the schools of painting, sculpture and architecture* (Londres, 1824-1825, 3 vol. in-8°); Winckelmann, *Neues Maler-Lexicon zur nähern Kenntniss alter und neuer guter Gemälde*; [illegible] *och Taflesamlare* (Stockholm, 1833, in-8°); [illegible] *some of the most famous painters, with remarks on the opinions and statements of former writers* (Londres, 1834, in-8°); Gould, *Biographical dictionary of eminent artists, comprising painters, sculptors, engravers and architects, from the earliest ages to the present time interspersed with original anecdotes, with an appendix and reminiscences of eminent painters* by [illegible] (Londres, 1835, 2 vol. in-8°); Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon oder Nachrichten von dem Leben und den Werken der Maler, Bildhauer, Baumeister, Kupferstecher* (Munich, 1835-1852, 22 vol. in-8°); *Galerie des artistes ou Portraits des hommes célèbres dans la peinture, la sculpture, la gravure et la musique pendant les trois siècles de la Renaissance* (Paris, 1836, in-8°); A. Siret, *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Bruxelles, 1848, in-4°); Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles* (1849-1869, 516 liv. gr. in-4°).

— 3° HISTOIRES PARTICULIÈRES DES PLUS FAMEUSES ÉCOLES DE PEINTURE. J.-B. Descamps, *Vies des peintres flamands, allemands et hollandais* (1753-1759, 3 vol. in-8°); Cean Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres profesores de las bellas artes en España* (Madrid, 6 vol. in-8°); L. Lanzi, *Storia pittorica dell' Italia* (1809, 6 vol. in-8°; traduit en français, 1823, 3 vol. in-8°); G.-F. Waagen, *Kunstwerke und Künstler in England und in Paris* [les arts et les artistes en Angleterre et à Paris] (Berlin, 1837-1839, 3 vol. in-8°); G.-F. Waagen, *Manuel de l'histoire de la peinture : Écoles allemande, flamande et hollandaise* (en allemand, 1845-1848, 3 vol. in-8°; traduit en français par MM. Hymans et J. Petit, Paris, 1863, 3 vol. in-8°); Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1845-1849, 4 vol. in-8°); Arsène Houssaye, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (1848, in-8°); Alfred Michiels, *Rubens et l'école d'Anvers* (1854, in-8°).

Peinture (TRAITÉ DE LA), par Léonard de Vinci (Paris, 1651). Le célèbre artiste florentin avait composé un traité sur son art, mais on doute que l'ouvrage connu sous ce titre soit bien l'œuvre de Léonard. Pour les érudits italiens, le doute n'existe pas; en conséquence, ils ont le livre en bonne estime. Ils louent Léonard de l'avoir écrit en un style excellent et d'y avoir inséré des préceptes de premier ordre, des aperçus relatifs tant à l'art du peintre qu'aux sciences les plus difficiles; cette affirmation, par exemple, que la couleur blanche, n'existant pas par elle-même, est formée par la réunion de toutes les autres couleurs. « Qui croirait, dit Parini (*Principj di belle lettere*), que nous osions placer Léonard de Vinci parmi les fondateurs de la langue? Et pourtant les écrits de ce Toscan, grand lettré, peintre illustre et ingénieur remarquable, méritent d'être lus, parce que, outre l'exacte propriété des termes appartenant à divers arts, on peut apprendre beaucoup de choses utiles à ces mêmes arts et aux sciences. » Léonard recommande aux peintres l'étude de la nature, la recherche de la vérité, de préférence à l'imitation d'autrui. Il veut que le peintre observe attentivement toutes les physionomies qu'il rencontre, qu'il note les gestes, les accidents, les effets de lumière et d'ombre, les mouvements que produit l'action humaine, les altérations causées par les passions dans les lignes du visage, etc. Il conseille à l'artiste de vivre dans la retraite et de se replier sur lui-même, surtout avant de s'endormir et le matin à son réveil. D'autres que les Italiens ne voient dans cet ouvrage qu'un recueil de notes choisies sans discernement. Telle est l'opinion de G. Planche : « Le traité de peinture publié à Paris, à Rome et à Milan, sous le nom de Léonard, n'est certainement pas le traité qu'il avait composé. C'est un recueil de notes qui ont pu, qui ont dû servir à la composition du traité, mais il est impossible d'accepter cet assemblage comme une œuvre définitive. A côté de principes excellents, fondés sur l'étude de la nature, de conseils techniques dont la justesse ne saurait être révoquée en doute, on y trouve une foule de maximes banales qui amènent le sourire sur les lèvres et que sans doute Léonard avait transcrites sans y attacher grande importance. Parmi les trois cent soixante-cinq chapitres dont se compose l'édition de Milan, il y en a plus d'un qu'on ne peut lire sans étonnement et dont l'évidence n'a rien à démêler avec l'enseignement d'une science ou d'un art quelconque. Autant vaudrait signaler la différence du jour et de la nuit, de l'air et de l'eau, de la flamme et de la neige. Ces prétendus chapitres, qui souvent n'ont pas plus de six lignes, ou ne signifient rien ou rappellent des vérités tellement connues, tellement à l'abri de toute contestation qu'elles peuvent à bon droit passer pour trop vraies. Rubens avait raison quand il appelait ce prétendu traité un recueil de lieux communs; car, si l'on peut y puiser des préceptes très-profitables sur la manière de placer le modèle, sur la distribution de la lumière et des ombres, sur la méthode la plus sûre pour exprimer le relief des corps, on y rencontre à chaque page des puérilités que Léonard n'a certes jamais tirées de son cerveau. »

Il existe deux traductions françaises du *Traité de la peinture*, parues en 1651 et 1803. Léonard de Vinci, malgré les diverses études dont il a été l'objet comme peintre, n'est pas suffisamment connu. Personne peut-être n'a lu en entier ses manuscrits, écrits à rebours, de droite à gauche.

Peinture (DE LA) [*De arte graphica*], poëme latin de C.-A. Dufresnoy (1668, in-8°). Pein-

tre et poète, Dufresnoy a résumé dans cette élégante composition les principes généraux de l'art en même temps que ses préceptes techniques. C'est P. Mignard, son ami, qui la fit imprimer après la mort de l'auteur; une traduction française, de Roger de Piles, en accompagna la réimpression (1673, in-12), et il en a été fait depuis diverses autres éditions, notamment en 1684 et en 1751. Le poème de Dufresnoy a joui d'une certaine vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'est-à-dire au moment de la grande mode des poèmes didactiques. La latinité en est excellente, sauf qu'il est parfois hérissé de termes techniques, qu'il était difficile à l'auteur d'éviter, dont il a dû même inventer le plus grand nombre et qui seraient autant d'énigmes pour Horace ou pour Virgile. C'est l'écueil du vers latin appliqué à toute autre matière que les sujets antiques. Il était goûté et même étudié de fort près par Boileau, qui n'a pas dédaigné d'en imiter quelques passages dans son *Art poétique*. Les meilleurs endroits sont ceux où Dufresnoy donne des leçons de goût applicables à tous les arts; ces morceaux sont écrits d'un bon style, avec précision et solidité.

Le poème offre un ensemble de 548 vers hexamètres, sans division, à l'exemple de l'*Épître aux Pisons*, d'Horace. De petites notes marginales indiquent le sujet traité dans chaque paragraphe plus ou moins étendu : du beau; de la théorie et de la pratique; du sujet; invention, première partie de la peinture; dessin, seconde partie de la peinture; du nombre des figures; ce qu'il faut éviter dans la distribution des figures; l'antique règle de la belle nature; conduite des tons, des lumières et des ombres; l'original dans la tête et la copie sur la toile; la nature et l'expérience perfectionnant l'art, etc. On trouvera certainement quelque ressemblance entre le début de l'*Art poétique* :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur...

et ces vers de Dufresnoy :

Ista labore gravi [illegible]
Ardua pars nequit [illegible]
Si prius æthereo [illegible]
Sit jubar infusum menti cum flamine [illegible]
Mortali haud cuivis divina hæc munera dantur.

« Cette partie de l'art (l'invention) ne peut s'acquérir ni par un travail pénible, ni par l'étude, ni par les préceptes des maîtres : aucun homme ne possède ce présent divin s'il n'a reçu, avec le souffle vital, le feu ravi au ciel par Prométhée. » Boileau a un style moins rocailleux, mais il n'est pas aussi énergique; il a peut-être encore imité cet autre passage :

Utere doctorum monitis, nec sperne superbus
Discere quæ de te fuerit sententia vulgi...
Non facius tamen ad nutus et inania vulgi
Dicta levis mutabis opus geniumque relinques.

Je vous l'ai déjà dit, aimez qu'on vous censure,
Et, souple à la raison, corrigez sans murmure.
Mais ne vous rendez pas dès qu'un sot vous reprend.
Souvent, dans son orgueil, un subtil ignorant
Par d'injustes dégoûts combat toute une pièce...
Ses conseils sont à craindre, et si vous les croyez,
Pensant fuir un écueil, souvent vous vous noyez.

L'imitation est encore plus flagrante dans les vers suivants :

Travaillez pour la gloire et qu'un sordide gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain...
Aux plus savants auteurs comme aux plus grands guerriers
Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.

Ils se retrouvent textuellement dans Dufresnoy :

Infami tibi non potior sit avara peculi
Cura, aurique fames, modica jam sorte [illegible]
Nominis æterni et laudis pruriret [illegible]
Condignæ pulchrorum operum mercedis in ævum.

Le style de Dufresnoy est à lui; il s'est formé sur Lucrèce et sur Horace. Il manque quelquefois de grâce et de souplesse, mais il est sain, précis, sobrement poétique et quelquefois d'un vol élevé. Telle fut d'abord la réputation de ce poème, que Dryden en fit une version anglaise qui a été souvent réimprimée et que J. Reynolds a accompagnée de notes et de remarques pleines de goût et de sagacité; il a été également traduit en vers italiens. En 1750, l'abbé de Marsy a entrepris de le refaire en essayant de donner plus de couleur à certains développements. C'est ce second poème, *Pictura, carmen*, [illegible] *Maria Marsy* (Paris, 1736, in-12), inférieur à celui de Dufresnoy, mais plus connu par ses réminiscences déclamatoires, que Lemierre a presque constamment imités dans son poème de la *Peinture*. V. l'article suivant.

Peinture (LA), poëme didactique de Lemierre, en trois chants (1769, in-8°). Ce poème, qui ne se lit guère aujourd'hui, n'est cependant pas dépourvu de tout mérite. En 1750, l'abbé de Marsy avait fait paraître sur la peinture un poème latin d'environ cinq cents vers, et la première idée de Lemierre fut d'en faire une simple traduction en vers français. En méditant sur son modèle, il le trouva trop concis, trop resserré, et prit la résolution de créer une œuvre originale. L'abbé de Marsy, après avoir décrit les différents genres que le peintre peut choisir, avait successivement traité du dessin, du coloris et de l'expression, marche indiquée par la nature même du sujet. Lemierre n'en chercha pas d'autre; il l'adopta et divisa son poème en trois chants consacrés à chacune de ces trois parties de l'art de peindre. Le premier, qui traite de la description des divers genres de peinture, est une traduction à peu près littérale du poëme latin. Néanmoins Lemierre, tout en donnant les mêmes préceptes que son modèle, les développe parfois différemment. Le second chant, où il est question des couleurs et des effets de lumière, commence par une invocation au soleil, qui est un des meilleurs morceaux de l'ouvrage :

Soleil, par ta chaleur l'univers fécondé
Devant toi s'embellit, de lumière inondé;
Le mouvement renaît, les distances, l'espace;
Tu te lèves, tout luit; tu nous fuis, tout s'efface.
. . . .
Père de la couleur, auteur de la lumière,
Sans les jets éclatants de tes feux répandus,
L'artiste, le tableau, l'art lui-même n'est plus.

Vient ensuite l'éloge de la chimie moderne, autre passage quelquefois cité. Comme dans le premier chant, Lemierre ici encore suit l'abbé de Marsy dans l'exposition des préceptes, mais les développements lui appartiennent et ne manquent pas de verve poétique. Dans le dernier chant, l'auteur abandonne son modèle. Il ne s'agit plus, en effet, de tracer les règles d'un art dont la pratique lui est étrangère. Pour parler de l'expression, il n'est pas indispensable d'être peintre; il ne faut que le sentiment du beau. Lemierre put se livrer à sa verve et à son imagination. Cette dernière partie offre une longue série de tableaux poétiques : Antiochus mourant, le sacrifice d'Iphigénie, l'atelier de l'Albane et enfin un coup d'œil rapide sur les principaux maîtres italiens, français et hollandais.

Le poëme de la *Peinture* serait tout à fait insuffisant pour former un dessinateur ou un coloriste; mais il répond aux tendances didactiques de l'époque où il fut écrit. Admis à le lire dans une des salles du Louvre, devant les peintres de l'Académie royale, quelques associés de cette académie et un grand nombre d'élèves, Lemierre fut accueilli par des applaudissements enthousiastes. « Le poëme de la *Peinture*, dit M. René Perrin, suffirait seul pour sauver de l'oubli le nom de son auteur et lui assurer une place distinguée parmi les écrivains du XVIIIe siècle. » Il est fâcheux que son style soit trop dur et qu'il n'ait pas mis dans son œuvre plus de sensibilité; c'est en partie la cause de l'espèce d'oubli dans lequel il est tombé.

PEINTURÉ, ÉE (pain-tu-ré) part. passé du v. Peinturer. Qui est enduit d'une couche de couleur : *Treillage, lambris* PEINTURÉ. *Mur* PEINTURÉ. *Statue* PEINTURÉE.

— Peint sans goût : *Tableau* PEINTURÉ *par un amateur.*

— Déguisé sous de faux ornements : *Nous n'apercevons les Grâces que* PEINTURÉES, *bouffies et enflées d'artifices.* (Montaigne.)

— Poétiq. Orné de couleurs variées : *Nous campâmes dans des prairies* PEINTURÉES *de papillons et de fleurs.* (Chateaub.)

PEINTURER v. a. ou intr. (pain-tu-ré — rad. *peinture*). Enduire d'une couleur : PEINTURER *un treillage, un lambris.*

— Couvrir de couleurs : *Les couleurs dont son père se servait pour la teinture, Fr. avait les employant, enfant, à* PEINTURER *les murailles.* (Ch. Blanc.)

— Poétiq. Orner de couleurs variées :

Le pré dessous ses pas était tout tapissé
De mille belles fleurs qui *peinturaient* la rive.
GILLES DURANT.

PEINTUREUR s. m. (pain-tu-reur — rad. *peinturer*). Ouvrier qui enduit de couleur les bois, les murs, les métaux.

— Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURLURAGE s. m. (pain-tur-lu-ra-je — rad. *peinturlurer*). Action de peinturlurer; résultat de cette action : *Ces* [illegible] *carrosserie* [illegible] *avec les formes lourdes, les dorures surannées et les* PEINTURLURAGES [illegible] (Th. Gaut.)

PEINTURLURE, ÉE (pain-tur-lu-ré) part. passé du v. Peinturlurer. Peint de couleurs criardes : [illegible] PEINTURLURÉ. *Toutes les nervures des voûtes sont* PEINTURLURÉES. (V. Hugo.) [illegible] *toriée et* PEINTURLURÉE. (Th. Gaut.)

PEINTURLURER v. a. ou intr. (pain-tur-lu-ré — rad. *peinturer*). Fam. Peindre sans goût, avec des couleurs criardes : PEINTURLURER *une maison.*

— v. n. ou intr. Faire de mauvaises peintures, des peintures aux tons criards : PEINTURLUREZ *donc, barbouilleur.* (Brisebarre.)

PEIPOUS, lac de la Russie d'Europe, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Pskov, de Riga et de Revel, 12 kilom. de [illegible] de N. au S. et 45 kilom. dans sa plus grande largeur. Il renferme quelques îles, [illegible] de Peïka, qui en est la plus importante. Les rivières les plus considérables qui y [illegible] sont l'Embach et la Kosa au S.-O., la Pskova à l'E. et la Seltcha au S. E.; ses eaux ont leur écoulement au N.-E., par la Narova, dans le golfe de Finlande. Il [illegible] tempêtes y sont fréquentes, [illegible] Il [illegible] Les bords de ce lac sont sablonneux, marécageux ou couverts de vastes et humides forêts. En 1702, il y eut un combat sur ce lac entre les Suédois et les Russes montés sur des barques; ces derniers furent vainqueurs.

PEIRCE (James), controversiste anglais, né à Londres en 1674, mort à Exeter en 1726. Il se signala par son talent pour la prédication et devint, en 1713, ministre d'une église non conformiste d'Exeter. Ses principaux ouvrages de controverse sont : *Vindiciæ fratrum dissentium in Anglia* (Londres, 1710); *Défense du ministère et de l'ordination des dissenters; Défense du christianisme* (1727-1728, 4 parties in-8°); *Paraphrases et notes sur les épîtres de saint Paul* (1725-1727, 3 vol. in-4°).

PEIRESC (Nicolas-Claude FABRI DE), conseiller au parlement d'Aix, érudit, antiquaire, naturaliste, philologue, astronome, né à Beaugensier, en Provence, en 1580, mort à Aix en 1637. Il fut le Mécène de son époque, l'ami et le protecteur des savants et des gens de lettres. Dans sa jeunesse, il avait fait de nombreux voyages et s'était lié avec les savants les plus distingués de l'Europe. Son immense fortune, ses riches collections de médailles, d'entomologie, d'histoire naturelle, d'objets d'art, de manuscrits, etc., furent consacrées au progrès des sciences et aux besoins des savants, avec une libéralité et un discernement qui le firent surnommer par Bayle *le Procureur général de la littérature*. Doué d'une immense érudition, qu'il augmentait sans cesse, les sciences lui sont redevables de plusieurs découvertes importantes. Il apprit aux antiquaires à lire les inscriptions qui avaient disparu, en étudiant la disposition des trous où étaient scellés les caractères. Ce fut lui aussi qui démontra que les prétendues pluies de sang sont produites par les sécrétions des papillons qui sortent de leur chrysalide. Des observations pleines de sagacité sur les ossements fossiles, sur les révolutions physiques du globe, sur la formation des pierres, les phénomènes volcaniques, etc., exercèrent tour à tour sa pensée. Sa mort fut un deuil public dans le monde lettré; tous les savants de l'Europe, qu'il avait comblés de dons précieux en livres, manuscrits, médailles, etc., et qu'il avait aidés dans leurs travaux, exhalèrent dans tous les idiomes leurs regrets et leurs plaintes. La reconnaissance publique s'exprima en quarante langues différentes. Le recueil de toutes ces pièces fut publié à Rome en 1638. C'est la collection polyglotte la plus curieuse et la plus étendue qui eût paru jusqu'alors. On a publié un grand nombre de *Lettres* de Peiresc; il avait écrit un certain nombre d'ouvrages qui sont restés en manuscrit, soit à Rome, soit à la Bibliothèque nationale, soit à la bibliothèque de Carpentras. Les plus importantes de ces productions inédites sont : une *Histoire de la Gaule Narbonnaise; des Mémoires sur l'origine des familles nobles de la Provence;* des documents pour l'histoire de France; un *Traité des œuvres bizarres de la nature;* un recueil des auteurs grecs et latins sur les poids et mesures, des inscriptions, des épitaphes, un recueil, *De nummis Græcorum, Romanorum et Judæorum, tractatus de monetis*, ainsi qu'un grand nombre de traités sur toutes sortes de sujets. Le seul de ses ouvrages qui ait vu le jour est une dissertation sur un trépied ancien découvert à Fréjus (Mém. de Desmolets). Gassendi a écrit la vie de cet homme remarquable.

PEIRESCIE s. f. (pè-rèss-sî — du nom de *Peiresc*). Bot. Syn. de PERESKIE, genre de cactées.

PEISKRETSCHAM, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 52 kil. S.-E. d'Oppeln, [illegible] fabrication de toiles, draps, tabac, poterie [illegible] fourneaux et affinerie.

PEISSE (Louis), littérateur français, né à Aix en 1803. Il était étudiant en médecine à Montpellier lorsqu'il se rendit à Paris pour y [illegible] suivante, il débuta par un ouvrage intitulé les *Médecins français contemporains* (1827-1828, [illegible]) [illegible]

PEITH [illegible]

PEIXOTOA [illegible]

PEIZ [illegible]

PEIZORHYNQUE s. m. [illegible] genre d'oiseaux [illegible]

PÉJORATIF, IVE adj. (pé-jo-ra-tif, i-ve — du latin *pejorare*, rendre pire; de *pejor*, pire, que Delâtre croit être pour *peccior*, plus nuisible, de l'inusité *peccus*, adjectif signifiant mauvais, du même radical que *peccare*, nuire, probablement allié à la racine *pik*, blesser, piquer, piler, broyer et en général nuire). Qui a pour [illegible] PÉJORATIF. [illegible] Peu usité.

— Gramm. Qui ajoute une idée de mal : [illegible]

— [illegible] *deviennent des* PÉJORATIFS. (Broussais.) *Toujours l'industrie morcelée, qu'on accompagne d'innovations politiques, vrais* PÉJORATIFS *qui* [illegible]

— Gramm. Ce qui ajoute une idée défavorable; mot affecté de la forme péjorative : *Il* [illegible]

PÉJORATION s. f. (pé-jo-ra-si-on — du lat. *pejor*, pire. Action de rendre pire. Peu usité. ‖ État de ce qui devient pire.

PÉKAN s. m. (pé-kan). Mamm. Mammifère carnassier, du genre marte, qui vit dans l'Amérique du Nord [illegible] *lustré, plus brun et plus soyeux que celui de la* [illegible]

— Encycl. [illegible] sions du corps, la nature du pelage, le nombre des dents et des ongles, et la longueur de la queue; mais il s'en distingue par son poil plus foncé, plus lustré et plus soyeux. Il a la [illegible] dos mélangés de gris et de brun; le nez, la croupe, les lombes, la queue et les membres d'un brun noirâtre; la gorge présente quelquefois une tache blanchâtre; les doigts sont garnis de poils. Cet animal habite diverses contrées du nord de l'Amérique, notamment le Canada et les provinces des États-Unis qui en sont voisines. Il vit dans des terriers, sur le bord des eaux. Par ses mœurs et ses habitudes, il se rapproche aussi de la marte, mais plus encore du vison; on lui fait la chasse à cause de sa fourrure, qui est recherchée dans le commerce.

PÉ-KAO s. m. (pé-ka-o). Comm. Espèce de thé de Chine. [illegible]

PÉKÉA s. m. (pé-ké-a). Bot. Syn. de CARYOCAR, genre d'arbres de la Guyane.

PEKIANG-HO ou **TCHING-KIANG**, rivière de l'empire chinois, province de Kouang-Toung. [illegible] partie navigable.

PÉKIN [illegible] tivement en Chine, et que l'on fait aujourd'hui en Europe, en imitation de celle de Chine : [illegible]

PÉKIN ou **PÉQUIN** [illegible] prisant que les soldats donnent à ceux qui [illegible]

— Encycl. [illegible] terme à une époque [illegible] était lui-même au fond [illegible] ce mot vient de [illegible]

[illegible] le rapporter ce mot à *pékin*, étoffe [illegible] l'Empire était beaucoup portée en pantalon; on distinguait de la sorte à première vue le militaire de celui qui ne l'était pas. Ceci est plus raisonnable, sans être certain.

PÉKIN, en chinois *Pé-king* (cour du nord) [illegible] capitale de l'empire [illegible] de la province de Pet-ché-li, sur le Yu-ho, dans une vaste plaine, à 50 kilom. S. de la grande muraille de la Chine, à [illegible] kilom. N.-E. de Calcutta, à environ 8.000 kilom. S.-E. de Paris, par 39° 54′ de latit. N. et 114° 8′ 30″ de longit. E. Le pourtour de la ville, sans y comprendre les faubourgs, est de 35 kilom. et sa superficie de 6,000 hectares; la population est [illegible] 2 millions d'habitants. Cette vaste cité est la résidence de l'empereur et des principaux fonctionnaires du Céleste-Empire. On y trouve les grandes cours de justice; le tribunal de l'histoire et de la littérature; un observatoire bâti en 1279; l'imprimerie impériale; une bibliotheque, des collections impériales; des écoles de toutes sortes, des établissements de bienfaisance, etc.

Au commencement du XIX^e siècle, cette ville n'était encore connue que par les récits de quelques missionnaires et d'un petit nombre de voyageurs. Les rapports de plus en plus fréquents qui se sont établis entre la Chine et l'Occident, et surtout la derniere expédition anglo-française, qui a arboré le drapeau français sur la capitale du Fils du Ciel, ont déchiré le voile qui cachait aux yeux des Européens les merveilles de Pékin. Nous donnons ici la description de cette ville d'après le *Voyage en Chine et en Mongolie* de M. de Bourboulon, ministre de France, publie par M. Poussielgue (1866). Pékin est à peu pres à égale distance de deux cours d'eau, le Pei-ho et le Wen-ho, qui vont se réunir à quelques kilometres au nord de Tien-tsin. Les lacs et les fossés de Pékin sont alimentés par un canal qui vient des etangs de Yuen-min-yuen (le palais d'été) et qui traverse la face nord de l'enceinte de la ville tartare sous une voûte fermée par une grille en bois, qu'on découvre au loin dans la campagne; un autre canal qui sort de la ville chinoise, près de la porte de Tong-pien, relie Pékin au Pei-ho et, par suite, à Tien-tsin et au grand canal imperial, qui y amene les marchandises du centre et même du sud de la ville. Douze faubourgs entourent la capitale, mais ils ne sont pas bien considerables. On y voit un grand nombre de briqueteries et des établissements de maraîchers et de fleuristes. Elle est composée de deux villes differentes, entourées chacune de remparts et de fossés, et qui ne sont reliées l'une à l'autre que par trois portes fortifiées: la ville tartare, Nei-tchen, ou la ville officielle et militaire, au nord, et la ville chinoise, Ouei-tchen, ou la ville marchande, au sud. La ville tartare, appelée aussi King-tching ou Combalou, a la forme d'un rectangle dont les faces sont dirigées vers les quatre points cardinaux, et dont l'angle nord-ouest est abattu. Les rues en sont larges, longues et propres. Neuf portes y donnent accès, savoir: au nord, Ngang-ting-men, la porte de la Paix, qui est celle par où les alliés entrèrent à Pékin, Toa-chang-men, la porte de la Victoire; à l'ouest, Si-tche-men, la porte de l'Ouest, Pin-tse-men, la porte de la Soumission; à l'est, Tong-tche-men, la porte de l'Est, Tchi-koua-men, la porte du Peuple; au sud, Tien-men, la porte de l'Aurore, Hai-tai-men et Tchouen-tche-men (ces deux dernieres ont reçu les noms de deux empereurs). Chacune des trois portes au sud de la ville tartare communique avec la ville chinoise par une demi-lune fortifiée. De toutes ces portes partent des boulevards de 30 metres de largeur, qui sont dirigés vers un des quatre points cardinaux et divisent la ville en grands carres. Ceux-ci sont partagés à leur tour, par des rues paralleles de 2 mètres de largeur, en carres plus petits, reliés par une foule de ruelles etroites orientées de toutes les façons. Les boulevards sont formés d'une chaussée pavée élevée au-dessus des accotements; les rues ordinaires ne sont pas pavées. Les maisons qui bordent les boulevards ont un aspect misérable; elles n'ont point d'étages, sauf quelques-unes qui possèdent un entre-sol servant de magasin. Quelques boutiques sont richement decorees en bois sculpté; on y rencontre cependant des établissements impériaux et des temples, reconnaissables à leurs toits jaunes ou verts; les palais, les *Fou* et les hôtels des mandarins ont tous leur entrée dans des ruelles, et les grands arbres de leurs parcs en font seuls soupçonner le voisinage. Au centre de la ville tartare est une enceinte formee par un mur de clôture percé de quatre portes fortifiées: c'est la ville Jaune ou Houang-tchen, dont la superficie est d'environ 608 hectares. Elle contient beaucoup de temples et de *Fou* appartenant aux grands dignitaires de l'empire; la partie occidentale est occupée par des jardins impériaux, qui sont groupés autour de deux lacs artificiels; au centre est la montagne de Charbon, [illegible] de hauteur et qui est le point le plus eleve de Pékin. Cette colline touche à la face septentrionale d'une troisieme enceinte qui entoure le palais impérial ou ville Rouge, Houang-chan-ti-kong; [illegible] percée également de quatre portes et entouré de profonds fossés. La superficie est d'environ [illegible] hectares. On voit par ces détails que la ville tartare se compose réellement de trois villes entourées de remparts fortifiés, et qui pourraient être successivement défendues.

La ville chinoise, appelée aussi Wai-lo-tching, Lao-tching, forme à peu près un rectangle, dont l'une des bases est accolée à la face sud de la ville tartare et déborde cette face d'environ 500 mètres à l'est et à l'ouest. Sept portes y donnent accès, savoir: au nord, Si-pien-men, Tong-pien-men, petites portes de l'est et de l'ouest; à l'est, Cha-coua-men (nom propre); à l'ouest, Couanza-men (nom propre); au sud, Soung-ting-men, la porte Sacrée, Tiang-tse-men, Nan-si-men, portes de droite et de gauche du sud. Des trois portes qui relient la ville tartare et la ville chinoise, ainsi que de Cha-coua-men et de Couanza-men, partent de larges rues dans lesquelles viennent déboucher un grand nombre de ruelles. La grande avenue du centre qui part de Tien-men partage la ville du nord au sud et vient aboutir à Soung-ting-men, après avoir traversé la vaste plaine cultivée qui occupe le sud de la ville chinoise et qui ne contient que quelques pagodes isolées, outre les deux enceintes des temples du Ciel et de l'Agriculture. Les rues de la ville chinoise sont tortueuses et très-étroites; le commerce de Pékin s'y fait presque en entier, et on n'y rencontre ni palais impériaux ni résidences officielles.

Il n'existe aux environs de Pékin aucune colline, aucune hauteur même qui permette aux regards curieux d'en dominer l'immense panorama. L'enceinte de ses hautes murailles, qui l'enserrent de tous côtés, n'offre aux yeux du voyageur qu'un vaste paravent projetant son ombre sur les fossés profonds et sur les misérables ruelles des faubourgs. Pour se rendre compte de l'aspect général de cette grande cité, il faut se placer sur un point culminant. Lorsqu'on monte sur le terre-plein des murailles, on jouit d'un étrange et magnifique panorama: le ciel d'un azur profond, le soleil étincelant, projetant de grandes ombres d'un noir opaque; çà et là des rayons de lumière éclatante, glissant sur les tuiles vernissées, font ressortir comme des taches le jaune d'or, le bleu lapis, le rouge vermillon, qui se mêlent, qui se heurtent au vert sombre des cèdres, au pâle feuillage des robiniers. Les pagodes, les temples, les kiosques, les tours, les portiques se tordent en spirales, se dressent en lames recourbées, s'arrondissent en boule, s'élèvent en pointes aiguës et dentelées au milieu des troncs dénudés et des longues branches des arbres centenaires; les mâts des résidences princières laissent flotter au vent leurs longues banderoles. C'est un mélange inouï de formes et de couleurs.

Devant nous, à droite, voici les toits dorés du palais impérial avec sa haute coupole de marbre blanc; plus loin, la montagne de Charbon et ses cinq pagodes étagées les unes au-dessus des autres; puis le Peï-tha-ssé, placé dans une presqu'île, qui se mire dans les eaux paisibles de la mer du Milieu, au centre même de la ville. En se portant vers le nord, le regard suit la sombre ligne des murailles chargées de tours, de pavillons et de batteries, jusqu'à 50 mètres au-dessus du sol. Si nous nous retournons vers la gauche, le coup d'œil change entièrement. C'est la ville chinoise, un amas inextricable de ruelles et de masures basses à un seul étage, avec des toits en torchis et des tuiles rougeâtres. On aperçoit seulement la grande avenue du centre, qui forme une profonde ligne de démarcation, coupant la ville en deux. Dans cette grande artère se presse une foule compacte et affairée; c'est la ville des marchands, des revendeurs, de la populace, des mendiants. Au loin, le regard s'arrete sur la masse sombre d'une forêt, d'où ressortent les coupoles bleues de deux immenses rotondes: ce sont les temples célèbres du Ciel et de l'Agriculture, avec leurs parcs renfermés dans une enceinte réservée. Enfin, du côté de la campagne, au-dessus des misérables faubourgs qui entourent Pékin, on aperçoit une grande plaine couverte d'une luxuriante verdure, mais où il n'y a pas un bosquet, pas un grand arbre même. A l'horizon, au-dessus de la plaine, se dessinent des ombres bleuâtres: ce sont les montagnes de Yuen-min-yuen, le palais d'été (V. PALAIS D'ÉTÉ). Enfin, sous les pieds s'étend ce prodigieux entassement de fortifications qui déroute toutes les idées qu'on peut avoir sur l'art de défendre les places fortes, et qui rappelle, avec une forme étrange, les gigantesques constructions du moyen âge.

On compte, comme nous l'avons dit, neuf portes dans la ville tartare et sept dans la ville chinoise; chacune de ces portes forme une redoutable forteresse. Les abords en sont défendus, à l'extérieur, par des sortes de demi-lunes rectangulaires percées, sur une de leurs faces, de voûtes de 6 mètres, qui communiquent, par une chaussée pavée de grandes dalles, à d'autres voûtes traversant l'épaisseur des murailles; ces voûtes sont fermées chacune par des portes en bois garnies de gros clous en fer. Quand le couvre-feu a sonné, personne ne peut plus entrer ni sortir de la ville; cependant, soyez certain que le *chef de la porte*, autrement dit le portier, ce pretorien mandchou à longues moustaches et à bonnet à queue de renard, sera toujours prêt, moyennant une rétribution convenable, à violer la consigne et à ouvrir les longues et sombres voûtes dont il tient les clefs. Sur chaque porte s'élèvent deux pavillons: celui qui regarde la ville a deux étages; il sert de magasin et de caserne; celui qui regarde la campagne forme une batterie à quatre étages de feux, dont chaque étage a douze embrasures de face et quatre de flanc. Voilà sans doute de formidables défenses. Mais ces batteries ne peuvent être armées à cause de la faiblesse des planchers, qui sont vermoulus et hors d'état de supporter le poids des immenses canons chinois. L'ouverture de la face de la demi-lune est surmontée d'un corps de garde percé d'embrasures et de meurtrières. Les murailles et de fortifications sont couvertes d'affiches et de réclames de toute sorte. Dans l'espace vide qui s'étend entre la demi-lune et les flancs de ces énormes pavillons est une place d'armes couverte, où 500 hommes peuvent se ranger en bataille. Enfin les portes, avec leurs casernements et leurs batteries, ne sont pas les seules fortifications; chaque angle de la muraille est défendu par une tour ayant quatre étages de feux; il existe, devant chaque courtine, un grand bâtiment pouvant servir de magasin. Ces fortifications étonnantes, qui ont dû exiger le travail de plusieurs générations, n'ont pu arrêter une poignée de soldats européens manquant de batteries de siège. D'ailleurs, depuis que les Mandchoux ont conquis la Chine, Pékin a perdu son importance de place forte protégeant le pays contre les invasions du nord. L'enceinte des murailles est formée d'un massif contenu entre deux murs et composé de couches de chaux grasse éteinte et de terre végétale; le terre-plein est couvert d'un dallage de briques fixées sur une couche épaisse de béton. Les murailles, hautes de 15 à 20 mètres et épaisses de 12 à 15 mètres, sont bordées d'un mur d'appui crénelé: douze cavaliers pourraient aisément se promener de front, et malgre les ronces et les herbes qui les obstruent par endroits, c'est réellement une des plus belles promenades de la ville. Les remparts, les portes, les tours de Pékin ne sont plus que les souvenirs imposants du vieux temps: ils ne sont ni entretenus par l'Etat, ni même respectés des habitants. On voit adossées dans un pêle-mêle pittoresque, aux parois des murailles, de misérables échoppes, des huttes en torchis, où habitent de nombreux mendiants. Dans les fossés, larges de 18 metres, on ne trouve guère qu'un peu d'eau croupissante en été, tandis qu'en hiver on les remplit jusqu'aux bords pour recueillir la glace qui s'y forme.

Parmi les monuments qu'on trouve dans la ville, nous citerons en premier lieu l'ancien observatoire des jésuites, grosse tour carrée qui domine les remparts du sud-est. Elle fut construite jadis pour l'usage des astrologues chinois. Au XVIII^e siècle, le P. Verbiest, président du tribunal des mathématiques, détermina l'empereur Khang-hi à remplacer les instruments indigènes par d'autres plus grands et plus compliqués, qui furent fabriqués à Pékin sous la direction des jésuites et d'après les principes de l'astronomie europeenne. Quand les jésuites furent expulsés de l'empire, l'observatoire fut abandonné, aucun savant du pays n'étant de force à leur succéder. Depuis plus d'un siècle que l'établissement est placé sous les scellés impériaux, rien n'a été changé de place. L'enceinte de l'observatoire est voisine de celle du temple des lettrés; ce vaste *yamoun*, qui s'appelle le Wen-kio-koung, est la propriété du corps des lettrés. C'est là qu'ont lieu chaque annee les examens littéraires; à cette époque, une foule nombreuse se presse à la porte pour en connaître les résultats. On ne peut arriver à aucune position en Chine sans avoir pris ses grades. On trouve dans le Wen-hio-koung des salles spacieuses richement lambrissées pour les solennités littéraires; dans le jardin, qui est magnifique, s'élève une pagode en l'honneur de Confucius, et une rangée de petites cellules où sont enfermés les aspirants lettrés, qui y traitent par écrit la question assignée; ils n'ont le droit d'emporter avec eux que du papier blanc, une écritoire et des pinceaux; une sentinelle veille à la porte pour empêcher aucune communication des concurrents entre eux ou avec le dehors. Le *yamoun* des lettrés est habité par un gouverneur et un surintendant littéraire. Au nord de Pékin est le tribunal des rites et le ministère des affaires étrangeres; c'est un ancien temple qui n'a rien de remarquable, sinon qu'il servit aux entrevues du prince Kong et de ses acolytes avec les ministres européens; c'est là que fut signé, le 25 octobre 1860, le traité de paix qui termina notre dernière guerre avec la Chine. L'avenue de l'est, où se trouve cet édifice, est une des plus populeuses et des plus commerçantes de la ville mongole; mais dans ce concours d'êtres humains il n'y a presque pas de femmes; sauf celles de la plus basse classe, elles restent toutes enfermées dans les maisons. En Chine, tout homme qui se respecte doit sortir à cheval ou en chaise; aussi voit-on dans les rues un nombre considérable de chaises et de palanquins. Chez les loueurs de chaises, qui en ont de grands dépôts, on peut s'en procurer une pour le prix modeste d'une piastre par jour. On trouve aussi des stations de voitures, ou plutôt de chariots, avec un ou deux mulets d'attelage: ils ont un aspect séduisant; la caisse en est bariolée de couleurs éclatantes, l'intérieur en est garni de taffetas rouge ou vert; mais ces affreux véhicules ne sont pas suspendus, et c'est s'exposer à un supplice horrible que d'y accomplir une course à travers la ville. Les avenues, jadis pavées de belles pierres de grès de 4 mètres carrés, sur une épaisseur de 40 centimètres, n'ont subi aucune réparation depuis deux cents ans; la moitié de ces dalles, usées ou détruites par le temps, a été remplacée par de grands trous; pour faire rouler une voiture sur ces avenues, qui ressemblent à un escalier de pierres dégradées et posées à plat, il faut être Chinois. Quand on n'y verse pas, on y ressent des cahots affreux; cependant les gens de Pékin s'en accommodent. Ils sont là paisiblement assis et fumant leur pipe. Le cocher, qui n'a d'autre siége que le brancard, s'y maintient par un prodige d'équilibre. La longue perspective que présente l'avenue de l'est, régulièrement percée et bâtie, est interrompue à moitié chemin par quatre arcs de triomphe, en pierre et en bois, chargés de sculptures représentant des animaux fabuleux, des fleurs et des oiseaux. Ils se composent de deux grands piliers surmontés d'un entablement avec toiture chinoise. Ce sont plutôt des portes que des arcs de triomphe. Il y en a quatre pareils dans l'avenue parallèle, à l'ouest de la ville. A droite, près des remparts, sont situés les greniers d'abondance. Les deux côtés de l'avenue, à l'extrémité septentrionale, sont occupés par les deux temples les plus célèbres de Pékin: à gauche, le temple de Confucius; à droite, celui des Mille lamas.

Non loin de la porte de Ngang-ting, par laquelle l'armée anglo-française est entrée dans Pékin, s'élève la tour de la Cloche. La construction de cet édifice a beaucoup d'analogie avec celle des portes de la ville et doit être du même temps. L'étage inférieur est formé d'une arcade percée de deux ouvertures; au-dessus s'élève une tour rectangulaire que surplombe un large toit rouge avec un encadrement de tuiles vertes; quatre arceaux élégamment sculptés à jour laissent entrevoir le corps d'une immense cloche de bronze qui n'a pas de battant, mais sur laquelle on frappe avec de gros marteaux en bois de fer. Les gardes de la ville l'emploient la nuit en signe d'alarme, en cas d'attaque ou d'incendie: c'est le tocsin de Pékin. Il y a plusieurs cloches de ce genre dans les autres quartiers: celles-là servent à annoncer les veilles de nuit, qui sont de deux heures; on annonce la première en frappant un seul coup, qu'on répète de quart d'heure en quart d'heure; on en frappe deux pour la seconde veille, trois pour la troisième, et ainsi de suite; la nuit est divisee en cinq veilles.

L'avenue qui part du carrefour de la Cloche et qui remonte vers le nord-ouest, dans la direction de la porte de Toa-chang, longe pendant quelque temps le plus septentrional des lacs de Pékin, appelé emphatiquement par les Chinois la *mer du Nord*. Il est alimenté par les eaux des fossés de la ville, qui s'y déversent au moyen d'une écluse surmontée d'une grille en bois. On ne remarque de ce côté d'autres monuments que le charmant temple de Fâ-qua, qui appartient à la secte de Tao, et qui est situé au centre d'une petite île, à l'extrémité septentrionale de la mer du Nord. La pagode principale est dans une position pittoresque, au milieu d'une végétation luxuriante; elle contient une foule d'idoles appartenant à ce culte bizarre, dernier vestige du fétichisme ancien, méprisé par la plupart des Chinois, et qui n'a plus d'adorateurs que dans les derniers rangs du peuple.

Lorsqu'on descend directement vers la porte de Hao, qui donne accès dans l'enceinte de la ville Jaune, on rencontre la mer des Roseaux, couverte de nymphéas bleus et jaunes, de roseaux à aigrettes, de nélumbos. La porte de Hao ne diffère de celles de l'enceinte extérieure de la ville que par l'absence de corps de garde et de demi-lune. Après avoir franchi cette porte, on arrive au pied de la montagne de Charbon, qui est le point le plus élevé de Pékin.

La montagne de Charbon (*Mee-chan*) est une montagne surmontée d'un mamelon, qui est lui-même couronné par un kiosque à deux étages d'une élégance merveilleuse. Rien de plus amusant qu'une promenade au milieu du labyrinthe de petites ruelles que forment les édifices bâtis sur cette colline, où habitent seulement des bonzes et des personnages d'un rang élevé. Aussi n'y rencontre-t-on pas les immondices habituelles aux quartiers populeux. Ce sont des surprises de tous les instants. Des ponts de rocailles, des fontaines avec des sculptures grotesques, des pagodes qui laissent entrevoir des dieux effrayants; puis des bosquets de lilas, d'hydrangées, de vieux cèdres centenaires, des oiseaux qui chantent au milieu de cette nature en fête, et peu de Chinois, car le Chinois aristocratique ne se promène pas et ne sort de chez lui qu'en pompe. Du sommet de la montagne de Charbon, la vue embrasse un panorama immense: c'est le point culminant de Pékin, et on l'aperçoit de toutes les parties de la ville.

En tournant à droite, on arrive au Peï-tha-sse, qui s'élève dans une presqu'île au centre de la mer du Milieu. Le Peï-tha-sse est à la fois une bonzerie et un monument funéraire élevé à la mémoire du dernier empereur de la dynastie des Ming. Dans le jardin impérial se trouve encore l'arbre où se

pendit cet infortuné monarque, lorsque sa capitale fut occupée par l'armée tartare (1644). L'empereur mandchou qui l'avait dépouillé de son trône fit couvrir de chaînes l'arbre coupable d'avoir prêté ses branches au Fils du Ciel lorsqu'il avait voulu attenter à sa personne; il voyait là un moyen habile de sauvegarder, aux yeux du peuple conquis, l'inviolabilité du prestige impérial, dont il s'était revêtu par la force. L'arbre est mort de vétusté, mais il porte encore sur son tronc desséché d'énormes chaînes de fer. Le Peï-tha-sse, placé au milieu d'un massif de verdure, sur une colline artificielle, est entouré de kiosques, de pagodes et de bonzeries; sa coupole, arrondie en forme de chapeau surmonté d'un clocheton à trois pointes, se détache avec vigueur au-dessus des eaux tranquilles. Cette coupole dorée et les hauts mâts qui indiquent le monument impérial s'élèvent au-dessus des grands arbres; le reste apparaît dans un désordre pittoresque au milieu de leur épais feuillage. A l'extrême droite, on aperçoit le beau pont de marbre qui relie la ville Jaune à la ville mongole; ce pont, analogue à celui de Pa-li-kao, et qui paraît être de la même époque, est un chef-d'œuvre de sculpture: le marbre, fouillé à jour, s'y contourne en spirales gracieuses et prend toutes les formes que l'art et la patience des Chinois ont su lui donner. Ce pont a une écluse au moyen de laquelle on renvoie l'eau à volonté dans les deux parties du lac. La mer du Milieu, qui a généralement peu d'eau, est entourée de vastes parcs impériaux, où on admire de superbes futaies; quelques *fou* ou palais y sont seuls établis. Devant la pagode située à l'angle nord-ouest de la ville Rouge, les princes de la famille impériale vont passer leurs examens littéraires, dont ils ne sont pas plus dispensés que les simples mandarins.

Les murs d'enceinte de la ville impériale, reconnaissables à la couleur rouge des briques dont ils sont construits, supportent dans toute leur étendue un chapiteau couvert de tuiles vernissées en jaune d'or, de là le nom de *ville rouge* que les Chinois donnent au palais impérial, dont les nombreux bâtiments couvrent une superficie de 80 hectares. La ville Rouge, qui forme un quadrilatère, est défendue, outre ses murailles, par de larges fossés. Quatre portes y donnent accès sur les quatre faces principales. Il est impossible d'y entrer, et l'on doit se contenter de la vue des toits dorés des grands pavillons qui s'y succèdent symétriquement. Tous ces édifices sont recouverts de laque jaune, couleur exclusivement réservée à l'empereur. Le palais impérial est une enceinte inviolable; le Père Grosier, qui y pénétra au siècle dernier, en a donné la description suivante: « Le palais de l'empereur comprend neuf vastes cours qui se succèdent les unes aux autres et qui se communiquent par des portes de marbre blanc surmontées de pavillons sur lesquels éclatent l'or et le vernis. Des bâtiments ou des galeries forment l'enceinte de ces cours, qui sont accompagnées latéralement d'un grand nombre d'autres, destinées aux offices et aux écuries. La première, qui est celle d'entrée, est très-spacieuse; on y descend par un escalier de marbre blanc qui forme le fer à cheval; elle est arrosée d'un ruisseau qui la traverse en serpentant, et que l'on passe sur des ponts de marbre. Au fond de cette cour s'élève une façade percée de trois portes; celle du milieu est réservée à l'empereur; les grands passent par les portes latérales. Ces portes introduisent dans une seconde cour, qui est la plus vaste du palais; une immense galerie l'environne de toutes parts, et sur cette galerie sont placés les magasins de choses précieuses qui appartiennent en propre à l'empereur. Le premier de ces magasins est rempli de vases et d'autres ouvrages de différents métaux; le second renferme les plus belles espèces de pelleteries et de fourrures; le troisième, des habits fourrés de petit-gris, des peaux de renard, d'hermine et de zibeline, que l'empereur donne quelquefois en présent à ses officiers; le quatrième est un dépôt de diamants, de pierres précieuses, de marbres rares et de perles fines pêchées sur les côtes de Tartarie; le cinquième, qui est à deux étages, est plein d'armoires et de coffres qui contiennent les étoffes de soie à l'usage de l'empereur et de sa famille; d'autres magasins renferment les armes (arcs, piques, sabres, quigolls, arquebuses) enlevées à l'ennemi ou offertes par les princes tributaires. C'est dans cette seconde cour que se trouve la salle impériale appelée *Tae-ho-tien* ou salle de *la grande réunion*. Elle est bâtie au bout de cinq terrasses placées les unes sur les autres, et qui se rétrécissent graduellement en s'élevant. Chacune de ces terrasses est revêtue de marbre blanc et ornée de balustrades artistement travaillées. C'est devant cette salle que se rangent tous les mandarins, lorsqu'aux jours marqués ils viennent renouveler leurs hommages et faire les cérémonies déterminées par les lois de l'empire. Cette salle, qui est presque carrée, a environ 130 pieds de longueur, son lambris est sculpté, vernissé en vert et chargé de dragons dorés; les colonnes qui en soutiennent le faîte ont 6 à 7 pieds de circonférence à leur base et sont enduites d'une espèce de mastic revêtu d'un vernis rouge écarlate; le pavé est couvert d'un tapis; les murailles sont sans aucun ornement, sans lustres, sans peintures et sans tapisseries. Le trésor, qui est au milieu de la salle, consiste en un vaste coffre formant une estrade assez élevée, sans autre inscription que le caractère *chin*, qu'on peut interpréter par le mot *sacré*. Sur la plate-forme qui porte cette salle, on voit de grands vases de bronze dans lesquels on brûle des parfums les jours de cérémonie. On y voit aussi des candélabres façonnés en oiseaux et peints de diverses couleurs, ainsi que les bougies et les torches qu'on y allume. Cette plate-forme se prolonge vers le nord et porte deux autres salles: l'une est une rotonde percée de beaucoup de fenêtres et toute brillante de vernis; c'est là que l'empereur change d'habits avant ou après la cérémonie; l'autre est un salon dont une des portes est tournée vers le nord, et c'est par où l'empereur, sortant de son appartement, doit passer lorsqu'il vient recevoir sur son trône les hommages des grands de l'empire; alors il est porté en chaise par des officiers habillés d'une longue veste rouge brodée en soie et couverts d'un bonnet surmonté d'une aigrette. » La ville Rouge, dans laquelle se trouvent des casernes et des écuries pouvant contenir 15,000 hommes de troupes et 5,000 chevaux, constitue à elle seule une forteresse défendue par l'enceinte fortifiée de la ville Jaune, qui est contenue elle-même dans les remparts de la ville mongole. Ainsi, il faudrait trois siéges successifs pour s'emparer du palais impérial.

En contournant l'enceinte extérieure, on arrive à la porte du sud de la ville Jaune (Tat-sing-men). Les deux grands parcs qui bordent chaque côté de cette large avenue renferment d'anciennes bonzeries abandonnées depuis l'avénement des empereurs mandchoux. Dès qu'on a franchi la porte de Tat-sing, on arrive sur une grande place où sont de vastes caves contenant des dépôts de charbon de bois et de combustible. Au delà du pont de Marbre, jeté sur la mer du Milieu, la ville Jaune contient encore la grande place, le couvent des Bonzes, le Peh-tang, établissement des missionnaires catholiques, et la pagode impériale de Kwang-min-tien. En dehors de la ville Jaune se trouvent l'évêché catholique ou Nam-tang, l'écurie des éléphants et le temple de la Tour. La bonzerie de la ville Jaune, située au nord de Peh-tang, se compose d'une succession de bâtiments carrés enclavant de vastes cours; le temple principal est tout entier construit en marbre blanc; une série de piliers en marbre noir, formant une colonnade imposante, soutient l'arête aiguë du toit, qui déborde de plusieurs mètres au-dessus de l'entablement; l'entre-deux de ces piliers est occupé à l'intérieur par une série de petites chapelles contenant chacune la statue d'une des nombreuses divinités du panthéisme chinois; l'autel principal est orné de figures deux fois plus grandes que nature de la trinité bouddhique. A droite de cette bonzerie, dont la porte s'ouvre sur un carrefour, on remarque des têtes de lion annonçant l'entrée de *Fou*, ou palais qui appartiennent à de hauts dignitaires de l'empire. L'enceinte du temple de la Tour borde l'avenue de Sthone et est limitée par un canal qui fait communiquer à travers la ville mongole la prise d'eau du nord avec les fossés de la ville chinoise. Ce temple, qui est en même temps un couvent considérable, jouissant d'une grande renommée, contient une tour élevée analogue, comme architecture, à celle du Peï-tha-sse.

La grande place, qui touche aux murailles nord-ouest de la ville Jaune, n'a de remarquable que son étendue et sa régularité. Le centre en est orné d'une fontaine avec un bassin de marbre; des palais, bâtis symétriquement et précédés de perrons monumentaux, l'entourent de tout côté et contribuent à lui donner une forme parfaitement octogone. La pagode impériale, Kwang-min-tien, située au sud-ouest de la ville Jaune, est une des plus belles et des plus richement décorées de Pékin; elle s'élève au milieu d'un parc entouré de murs, où on remarque une vaste rotonde qui servait jadis de temple et deux charmants kiosques qui surmontent la porte principale. A l'angle sud-ouest de la ville tartare, on peut voir encore les ruines des vastes bâtiments dont se composait l'écurie des éléphants.

Si la ville tartare contient un nombre aussi considérable de monuments intéressants, il n'en est pas de même de la ville chinoise, amas de ruelles et de masures plus faites pour inspirer le dégoût que pour attirer l'admiration: la ville chinoise de Pékin, c'est la vieille Chine avec toutes ses étrangetés et toutes ses laideurs pittoresques. Elle contient à son extrémité méridionale deux temples des plus célèbres de la Chine, tant par leur architecture que par les souvenirs historiques auxquels ils se rattachent: ce sont les temples du Ciel et de l'Agriculture, placés au centre de parcs très-vastes qui constituent une des plus belles promenades de la ville.

Le temple du Ciel est particulièrement curieux. Les trois édifices qui composent ce temple s'élèvent l'un au-dessus de l'autre et sont [illegible] et ornés de brillantes couleurs. On voit sur les parois des sculptures [illegible] et des textes de [illegible]. On y trouve de magnifiques [illegible] terrasses de marbre, des balustrades, des trépieds de bronze, les foyers où l'on brûle la soie pendant les sacrifices. C'est au temple du Ciel que l'empereur vient adorer Shang-li, le souverain maître du ciel, et qu'il rend un culte aux tablettes de ses ancêtres. On n'y voit aucune image, aucune statue qui rappelle l'idolâtrie.

Parmi les autres temples, nous citerons: 1° le temple de la Terre, situé au nord de la ville et contenant des sanctuaires consacrés aux esprits des montagnes et des mers; la principale cérémonie du temple de la Terre a lieu au solstice d'été; 2° l'autel du Soleil, situé à l'est de Pékin, et où ont lieu, à l'équinoxe du printemps, une grande cérémonie et des sacrifices en l'honneur du soleil; 3° l'autel de la Lune, où se fait, à l'équinoxe d'automne, une grande cérémonie en l'honneur de cet astre et des étoiles. La plupart des temples de Pékin sont construits suivant certains rapports de nombres. Le temple du Ciel est particulièrement dans ce cas; le nombre neuf y figure largement. Ainsi les degrés pour monter à chaque terrasse sont de neuf marches; le pavé du sommet supérieur comprend neuf cercles de dalles de marbre; le cercle central a neuf dalles, le second dix-huit, le troisième vingt-sept, et ainsi de suite, chaque cercle étant un multiple de neuf.

Pékin consomme beaucoup et produit fort peu. Cette ville est le siége d'un commerce considérable d'autant plus grand que les provinces du nord de la Chine ne produisent pas assez de grains pour leur consommation et que l'industrie n'y est ni aussi avancée ni aussi importante que dans les provinces méridionales. Néanmoins, Pékin possède un grand nombre de manufactures de tout genre. On y fabrique des tissus de soie, de cachemire et de laine, des tapis de haute laine, des couvertures et des bonnets de feutre, des meubles, des émaux, des bronzes, de la chaudronnerie, de la faïence, de la verrerie coloriée, de la poterie d'étain, des bijoux, des armes, des laques, etc. Les habitants tirent presque tous les objets de leurs besoins des provinces méridionales; les richesses de ces contrées, et avec elles beaucoup de marchandises anglaises venant de Canton, arrivent continuellement dans cette capitale. Le commerce de la librairie ne manque pas d'importance; les meilleurs livres, et principalement les livres d'histoire, sortent de l'imprimerie impériale, où les libraires les achètent à un prix fixé par le gouvernement. Cette imprimerie publie la *Gazette de Pékin* qui s'imprime tous les jours, en forme de brochure, et contient soixante à soixante-dix pages. L'abonnement revient à peu près à 12 francs par an. Rien de plus intéressant que ce recueil et de plus propre à faire connaître l'empire chinois. C'est un aperçu de toutes les affaires publiques et des principaux événements. Il renferme les mémoriaux et les placets présentés à l'empereur, ses réponses, ses instructions aux mandarins et aux peuples, les fastes judiciaires, avec les condamnations principales et les grâces motivées accordées par l'empereur. On y voit encore un résumé des délibérations des cours souveraines. Les articles principaux et tous les actes officiels sont reproduits par les gazettes officielles des provinces. La police est montée sur un pied très-ferme et très-actif; cependant le mauvais état et surtout la malpropreté des rues sont de justes sujets de blâme contre elle et d'étonnement quand on pense à la délicatesse du Chinois sur d'autres points; cette malpropreté occasionne souvent de graves inconvénients et nuit à la santé des habitants. Les égouts sont ouverts et nettoyés au mois de mars; les ordures qui s'y sont amoncelées depuis un an sont alors entassées dans les rues, qu'elles remplissent d'émanations fétides. Pékin possède des pompes à incendie avec tout leur attirail; mais elles sont inférieures à celles d'Europe et on en a rarement besoin. La police se fait surtout remarquer par la sévérité quelquefois brutale avec laquelle elle maintient l'ordre. [illegible] sur des règlements [illegible], toute infraction est châtiée sur-le-champ. Aussi voit-on rarement des rixes et des querelles en public et n'entend-on presque jamais parler de vols et d'assassinats. Toutes les grandes rues sont garnies de corps de garde, [illegible] sabre [illegible], pour en frapper quiconque veut faire du désordre; [illegible] argent et [illegible].

La population se compose principalement de Mandchoux et de Chinois. Les religions professées [illegible] les seules [illegible] des temples à Pékin [illegible] trouve aussi quelques mosquées pour les musulmans [illegible] ville. Les établissements des missions chrétiennes [illegible] et y ont [illegible] passé. [illegible] tre [illegible] la ville Jaune, [illegible] sud, qui [illegible] porte de [illegible] Pékin [illegible] palais de [illegible] un vaste hôpital. Les légations de Russie, d'Angleterre et de France sont situées dans le même quartier de la ville tartare, à peu de distance les unes des autres. Le Tsing-Kong-Fou, palais de la légation de France, est un [illegible] mille Tsing, et ayant fait retour à la couronne. Il est [illegible] l'encoignure de deux grandes rues: le Taï-ti-tchang, ou chemin de droite, et le Toun-[illegible] palais; l'une de ces rues [illegible] porte du Soleil (Tchaï-oug-men), l'autre à la porte de Tchoung-men. L'entrée du palais, qui est à l'angle des deux rues, est monumentale. Un large perron avec un escalier en pierre de taille est entouré de bornes reliées par des chaînes de fonte; de chaque côté, sur des piédestaux, deux statues de [illegible] deux, une rampe en pente douce donne accès aux [illegible].

La langue généralement usitée est le chinois; [illegible] est presque [illegible] et n'est [illegible] affaires d'État. Des troupes mandchoues habitent la ville tartare; les marchands et les artisans, pour la plupart Chinois, occupent la ville chinoise. On se nourrit surtout, à Pékin, de cochon, mouton, bœuf, oies, poules, canards, gibier, légumes et fruits de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce, poissons [illegible] thé; on fait aussi usage d'une eau-de-vie très-forte faite avec du riz, et d'un vin aigrelet extrait [illegible] la table est en grande partie [illegible]. Le peuple aime les amusements un peu tumultueux. Il s'empresse autour des charlatans, des escamoteurs, des sorciers, des musiciens, [illegible] sont alors soigneusement fermées et les rues de traverse barricadées. Tous les lieux de divertissement sont dans la ville chinoise, où l'on trouve les plus fameux restaurants et les théâtres. Les [illegible] très-fréquentés [illegible] gens [illegible] équipage ou à cheval. Les femmes sortent très-rarement, et seulement le visage couvert; elles sont tout à fait exclues des sociétés graves, comme des réunions joyeuses. L'intérieur des maisons est assez agréable, [illegible] longue suite de pièces, devant lesquelles règne une galerie couverte, à colonnes; sur cette galerie donne l'entrée de toutes les chambres, qui n'ont pas d'autre communication entre elles. Les portes, les cloisons, les meubles sont en bois précieux et odorant. Les appartements sont éclairés par de grandes fenêtres, presque toujours tournées vers le midi, et où le papier tient lieu du verre; [illegible] pierre qui sont sous les fenêtres ou le long du [illegible]

Pékin à travers la Mongolie [illegible]

aux termes du même traité, le personnel russe doit être changé tous les dix ans. Employé au département asiatique des affaires étrangères, M. Timkoffsky fut chargé d'accompagner depuis Kiachta jusqu'à Pékin la mission partie en 1819 de Saint-Pétersbourg. Cette double course à travers la Mongolie et un séjour assez prolongé à Khouren, à Khaigau et dans la capitale de la Chine, sa qualité de Russe, enfin, lui permirent de voir de près les populations qu'il avait à fréquenter. Il put aussi visiter librement et en détail des localités que d'autres voyageurs n'ont fait qu'entrevoir. La description du Turkestan et du Thibet est la partie neuve et remarquable de sa relation, qui fournit aussi beaucoup de renseignements sur l'état actuel des nations mongoles, sur leurs usages, leur organisation militaire, leurs chants populaires, leurs pratiques religieuses. A Pékin, il a remarqué un grand nombre de mendiants publics, mais honteux, qui se réfugient dans leurs tanières en dehors des portes de la ville aussitôt qu'ils ont reçu le tribut éventuel des gens aisés ou la sportule accordée par l'empereur à certains jours fixes. Il se plaint moins d'eux que des libraires chinois, qui ont recours à toutes les ruses d'un misérable brocantage pour tromper le chaland. M. Timkoffsky donne un bon résumé de la justice criminelle en Chine, mais il semble n'avoir pas distingué la théorie de la pratique. Son voyage n'ayant eu qu'un but d'utilité et d'instruction, il a observé les faits avec un esprit indépendant de toute préoccupation étrangère à son unique objet. M. Klaproth a enrichi de notes utiles la traduction française de cet ouvrage (1827, 2 vol. in-8° et atlas in-4°).

Pékin, Manille, etc. (VOYAGES À), par de Guignes (1808, 3 vol. in-8° et atlas). En 1783, de Guignes avait été attaché au consulat de France en Chine; en 1787, après la suppression du consulat de Canton, il avait reçu le titre de chargé d'affaires de France. En 1794, il quitta Canton avec l'ambassade hollandaise pour se rendre à Pékin, où il resta jusqu'en 1795; enfin, en 1797, il quitta la Chine pour visiter Manille et revint à Paris en 1801, après avoir passé en Chine plus de douze ans. Son ouvrage se divise en trois parties : le tableau de l'histoire ancienne de la Chine sert d'introduction à la relation du voyage, laquelle est suivie d'observations sur les Chinois. Dans la relation, on retrouve à peu près les mêmes incidents que dans Sonnerat, Mac-Cartney, Barrow et autres voyageurs. Avec de Guignes, le merveilleux disparaît : la Chine est un pays comme un autre, à la différence de l'habillement et de l'esprit de servitude des habitants. Les auberges sont détestables, les vivres sont rares. L'intérêt et la partie vraiment instructive de l'ouvrage se rencontrent principalement dans les deux volumes consacrés aux observations du diplomate voyageur. C'est dans cette troisième partie qu'il expose toutes les remarques relatives aux mœurs, aux lois, à la politique, à la police, aux arts, au commerce, à l'agriculture. Il nous apprend que l'esclavage est de droit commun dans le Céleste-Empire et que l'infanticide y est toléré. De même qu'il s'est montré sceptique touchant les origines de ce peuple, qui s'attribue une antiquité prodigieuse, de même, se tenant en garde contre l'incertain, il élève la population de la Chine au chiffre de 150,000,000 d'habitants; mais il n'a obtenu ce chiffre que par analogie. Le Chinois, peuple actif et laborieux, n'a pas beaucoup de génie pour les sciences, mais il a une aptitude prononcée pour les arts et le commerce. Souple et pliant, quoique orgueilleux et méprisant, il est intéressé et enclin à tromper; il a l'habitude de la fraude. Il aime le jeu et la débauche; sous un extérieur grave et décent, il dissimule des vices et des penchants déréglés. Humble dans ses discours, minutieux dans ses écrits, poli sans sincérité, il masque sous un dehors froid un caractère vindicatif. Cruel devant la faiblesse et lâche devant la force, il est très-attaché à la vie. Le suicide est plus commun chez les femmes que chez les hommes : les femmes se tuent ou par jalousie, ou pour créer des embarras à leur mari. On sait que la polygamie existe en Chine. Ce caractère vicieux de la population paraît surtout être dû à la contrainte despotique exercée par le gouvernement. Le Chinois a le respect des parents, des vieillards et des morts. Sous le rapport physique, ses sens ne sont émus que par des impressions fortes; il est presque insensible aux odeurs les plus répugnantes. Il s'enivre rarement. Après une journée de labeur, il s'estime heureux d'avoir à manger un peu de riz et quelques légumes. Il excelle à faire les teintures, les soieries, les vernis, les porcelaines et des bateaux aussi élégants que solides. Une des merveilles de la Chine, c'est la multiplicité de ses canaux bien entretenus, et une de ses curiosités, c'est le grand nombre des tours et des arcs de triomphe qu'on voit [illegible] réalisée, [illegible]. Le peuple chinois et les [illegible] L'ouvrage [illegible] temps de détail, [illegible] civilisation. Toutes [illegible] traite sont entremêlées de dissertations et de discussions sur différents points de géographie, d'histoire et d'économie politique. L'ouvrage de de Guignes est à la fois [illegible] une lecture agréable.

PÉKINOIS, OISE s. et adj. (pé-ki-noi, oi-ze). Geogr. Habitant de Pekin; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PÉKINOIS. *La population* PÉKINOISE.

PÉKLA s. m. (pè-kla). Mythol. Enfer des anciens Borusses.

PÉKOË s. m. (pé-ko-é). Comm. Variété de thé noir. On dit aussi PEKO.

PEKTOLITHE s. f. (pèk-to-li-te — du gr. *pektos*, condensé; *lithos*, pierre). Minér. Silicate de chaux et de soude en masses formées d'aiguilles fines qu'on trouve au Monte-Baldo, dans le Tyrol.

PEKU s. m. (pé-ku). Métrol. Monnaie de compte de Batavia, valant 1,000 caches.

PÉLABON (Etienne), poëte provençal, né à Toulon en 1745, mort à Marseille en 1808. Il fut successivement charpentier-machiniste au théâtre de Toulon et au grand théâtre de Marseille. On a de lui une comédie en deux actes et en vers patois, *Lou Groulie bel esprit vo Suzeto et Tribord* (Toulon, 1790), qui fut représentée avec un succès extraordinaire dans cette ville, en 1789, et qui passe pour un chef-d'œuvre du théâtre provençal. Il composa, en outre, d'autres pièces, telles que : la *Reunion patriotique*, en un acte et en vers, restée manuscrite; *Mathiou et Anno; Lou sans-culotto à Nico*, aujourd'hui perdues. — Son petit-fils, Louis PÉLABON, ouvrier voilier à Toulon, a publié en provençal des comédies, comme *Tranchet et Christino, Magou et Canoro, Victor et Madaloun*, et, soit en français, soit en provençal, quelques recueils de vers : le *Chant de l'ouvrier* (Draguignan, 1842, in-16); *Une voix de l'âme* (1846, in-12); *Un coou de draguo* (Toulon, 1846, in-8°), recueil de chansons, contes, fables et dialogues provençaux; *Sous les cyprès*, élégies (1853, in-8°); la *Magdeleine* ou *Pèlerinage à la Sainte-Baume en Provence*, poésie (1858, in-8°); les *Anciens troubadours du Var, leurs notices biographiques, etc.* (1864, in-8°), etc.

PELACHE s. f. (pe-la-che). Comm. Ancienne espèce de peluche grossière, faite de fil et de coton.

PÉLA-CHU s. m. (pé-la-chu). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cirier ou arbre à cire.

PELADE s. f. (pe-la-de — rad. *peler*). Comm. Laine enlevée sur les animaux tués pour la boucherie : *Les laines désignées sous les noms d'agnelins et de* PELADES *sont plus estimées quand elles viennent des races du Roussillon que quand elles proviennent des autres anciennes races de la France.* (Morogues.)

— Pathol. Nom vulgaire de l'alopécie, maladie qui fait tomber les poils et les cheveux. ‖ Etat d'une personne qui a perdu ses cheveux ou ses poils par quelque cause que ce soit.

— Fam. Perte des poils en général :

> Mes coffres sont tellement vides
> Qu'étant à bout de mon latin,
> Ma robe a gagné la *pelade*.
>
> CORNEILLE.

— Techn. Laine que l'on a détachée des peaux dont on veut faire du cuir ou du parchemin.

PELADON s. m. (pe-la-don). Techn. Crochet ne fer que l'on fixe à un long manche de bois, au moyen d'une douille.

PELAGE s. m. (pe-la-je — du lat. *pilus*, poil). Ensemble des poils d'un animal : *Chevaux de même* PELAGE. PELAGE *du tigre, du cerf, de la panthère.*

— Techn. Action de peler les peaux.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *pelage* l'ensemble des poils d'un mammifère; mais généralement on réserve ce terme pour les animaux sauvages, tandis qu'on emploie les mots *robe* ou *toison* pour les espèces domestiques. Le *pelage* se compose souvent de deux sortes de poils : les uns droits, soyeux, plus ou moins longs; les autres laineux, enroulés sur eux-mêmes et par suite restant cachés sous les premiers. La nature du *pelage* fournit de bons caractères pour la confirmation des groupes naturels, et ses couleurs sont souvent fort utiles pour la distinction des espèces et des races, bien que dans beaucoup de cas elles soient sujettes à des variations individuelles. Quelquefois aussi la couleur du *pelage* varie suivant la saison, comme on l'observe chez les animaux à fourrure, ou bien encore suivant l'âge ou le sexe du sujet.

PÉLAGE s. m. (pé-la-je — du lat. *pelagus*, gr. *pelagos*, mer. V. PÉLAGIEN). Féod. Droit que l'on devait payer pour l'attache des bateaux.

— Mamm. Sous-genre de phoques, appelé aussi PÉLAGIEN.

— **Encycl.** Les *pélages*, confondus par plusieurs auteurs avec les phoques, sont caractérisés par un museau élargi et allongé à son extrémité; le chanfrein très-arqué, les incisives supérieures échancrées transversalement à l'extrémité, tandis que les inférieures sont simples; les mâchelières épaisses et coniques, n'ayant en avant et en arrière que de petits rudiments de pointes; du reste, la formule dentaire exactement pareille à celle de l'homme. L'espèce la plus remarquable de ce genre est le *pélage moine*, appelé aussi *phoque à ventre blanc*. Il atteint la longueur de 2 à 3 mètres; sa couleur est d'un brun noirâtre uniforme en dessus, avec le ventre blanc; ses moustaches sont lisses. Cet animal habite la Méditerranée et surtout l'Adriatique. Le phoque signalé sur les côtes de Barbarie doit probablement être rapporté à cette espèce comme simple variété. « Cet animal, dit Boitard, est fort intelligent et s'apprivoise très-bien; il devient docile, affectueux, et il obéit au commandement de son maître comme pourrait le faire le chien le mieux dressé. J'en ai vu un qui vivait depuis deux ans en servitude et qui paraissait ne regretter nullement sa liberté. On le nourrissait exclusivement de poisson, qu'il mangeait toujours au fond de l'eau du cuvier où on le tenait le jour. Plusieurs fois son maître l'a lâché dans des étangs et même de grandes rivières (la Saône), et il revenait aussitôt qu'il l'appelait en sifflant. » Crespon cite également un individu parfaitement dressé, au point que son maître était parvenu à se faire comprendre de lui, et lui faisait exécuter plusieurs évolutions au fond d'un grand baquet.

PÉLAGE Ier, pape de 555 à 559, Romain d'origine. Protégé par Justinien, il s'empara du saint-siége sans attendre l'élection, commença à Rome l'église de Saint-Philippe-et-Saint-Jacques, et mourut sans avoir pu mettre fin au schisme que son usurpation avait soulevé.

PÉLAGE II, pape de 578 à 590, né à Rome vers 520. Pendant que les Lombards dévastaient l'Italie, il trouvait le temps d'écrire contre les prélats d'Istrie, qui refusaient de souscrire à la condamnation des *Trois chapitres;* mais il ne put étouffer ce schisme, malgré ses appels à la puissance séculière, et mourut en 590, d'une maladie que les médecins d'alors appelèrent *pestis inguinaria* et qui ravageait l'Italie.

PÉLAGE, fameux hérésiarque, né en Angleterre dans la seconde moitié du IVe siècle. Son véritable nom était **Morgan**, qui, en langage celtique, signifie *maritime;* il le changea en celui de **Pelagius**, qui a le même sens en latin. Jeune encore, il vint se fixer à Rome, embrassa la vie monastique et se lia avec saint Paulin de Nole, saint Augustin et les plus illustres personnages. L'austérité, la sainteté de sa vie est, d'ailleurs, attestée par saint Augustin, qui fut pendant longtemps ami de Pélage et partisan des opinions anti-fatalistes professées par le moine anglais. Ce fut en 405 que Pélage commença à répandre à Rome ses opinions sur la liberté et la dignité de l'homme, ainsi que sur l'absurdité de la doctrine d'un péché originel, qui, pour la faute du premier homme, était supposé avoir corrompu la race humaine tout entière, jusqu'à rendre les enfants coupables dès leur naissance.

A partir des premières années du Ve siècle, la vie de Pélage se confond tellement avec l'histoire de la doctrine à laquelle il a donné son nom, que nous renvoyons le lecteur à l'article PÉLAGIANISME pour échapper à des redites impossibles à éviter autrement. On ne connaît ni le lieu ni la date de la mort de Pélage; on conjecture seulement qu'elle a dû arriver vers l'an 432.

PÉLAGE, roi des Asturies ou d'Oviedo, le fondateur de la monarchie espagnole, mort vers 737. Ce personnage appartient autant à la légende qu'à l'histoire, quoique son existence ne soit pas douteuse; mais on n'a de son époque aucune charte, aucun diplôme, aucun monument. Il n'en reste donc que les traditions recueillies dans les chroniques; elles offrent, du reste, une concordance remarquable. Pélage ne dut être d'abord qu'un brave chef de partisans, probablement Espagnol d'une de ces familles indigènes honorées, auxquelles les dernières lois gothiques avaient enfin ouvert l'accès des emplois. Il avait été, dit-on, *proto-spatharius*, capitaine des gardes de Roderich. Suivant une autre opinion, Pélage descendait, par son père du moins, des derniers rois wisigoths. Receswinthe, mort sans enfants, eut pour successeur Wamba, élu suivant les formes de la monarchie; mais il laissait deux frères exclus du trône, Favila, duc de Cantabre ou Biscaye, et Teodefredo. Favila est le père de Pélage; quant à Teodefredo, il eut pour fils Rodrigue, qui reprit le sceptre sur Vitiza, troisième successeur de Wamba, détrôné par un usurpateur, Ervigio. Vitiza, qui sentait dans la race de Receswinthe des compétiteurs dangereux, fit tout ce qu'il put pour l'anéantir; il tua Favila d'un coup de bâton, soit par haine de race, soit, dit encore la chronique, pour posséder sa femme qu'il convoitait; il fit crever les yeux à Teodefredo, mais les deux enfants, Pélage et Rodrigue, lui échappèrent. Pélage, réfugié d'abord dans son comté de Biscaye, alla jusqu'à faire un pèlerinage à Jérusalem, et l'on y montrait, assure-t-on, son bourdon; c'est là probablement une fable. Lorsque Rodrigue, son cousin, le dernier roi goth, celui qui, en séduisant la fille du comte Julien, décida la perte de l'Espagne, eut été vaincu à Xérès de la Frontera (711), lors de cette formidable bataille de trois jours, si célèbre dans les romanceros, Pélage se retrancha dans ses montagnes inaccessibles, et ce qu'il y avait encore de nationalité et de patriotisme se rangea autour de lui. C'est là, à proprement parler, que commence sa vie historique (711); l'Espagne entière est couverte de bandes musulmanes commandées par Tarif et Muça; un petit coin des Asturies, défendu par Pélage, devient le berceau de la monarchie espagnole.

Pendant les premiers moments de la conquête, les musulmans s'inquiétèrent peu de cette résistance partielle qu'ils croyaient pouvoir écraser facilement; mais Pélage reçut des secours précieux; tout ce qui pouvait porter une arme, cavaliers, soldats, laboureurs, échappés au sac de leurs fermes ou de leurs villes, grossissaient chaque jour son armée. Le fils du duc de Cantabre, don Alonso, le rejoignit avec des troupes. Urbain, l'archevêque de Tolède, vint donner à ce parti l'appui de la religion alors si puissante. Un aventurier chrétien, Munuza, placé par les Arabes comme gouverneur de Gijon, voulut même se joindre à lui et Pélage ne dédaigna pas cette alliance, qui n'était qu'une fraude. Munuza, qui ne cherchait qu'à pêcher en eau trouble, éloigne Pélage de son camp, sous prétexte de le faire réconcilier avec les capitaines musulmans Muça et Tarif, et pendant son absence essaye d'enlever sa sœur, qui lui avait été refusée en mariage. Pélage, échappé à grand'peine, entre alors en lutte ouverte contre Munuza, bientôt secouru par ses alliés musulmans. Tarif envoie contre lui Alcama, un de ses lieutenants, et l'évêque de Séville, Oppaz, frère du comte Julien et qui était passé du côté des infidèles. Les chroniques espagnoles ne désignent jamais ce personnage que sous le nom du *mauvais prélat* (*el mal prelado*); mais Pélage, fermant l'oreille à toute parole d'accommodement, choisit pour livrer bataille une vallée étranglée de la montagne (*la cueva de Santa-Maria-Covadonga*, dans les monts d'Ausena) et accable les ennemis d'une grêle de flèches, de pierres, de quartiers de roches détachés des montagnes (718). Pélage n'avait qu'un millier de soldats, choisis parmi ses meilleurs; les Arabes laissèrent, dit-on, vingt mille des leurs dans cette vallée funèbre, mais il faut faire la part de l'exagération patriotique. Alcama y perdit la vie; Oppaz, fait prisonnier, fut probablement massacré, suivant les lois de la guerre (v. COVADONGA). L'année suivante, Pélage profite de l'incursion des Arabes dans les Gaules, où ils rencontrent le bras de Charles-Martel et le désastre de Poitiers, pour leur arracher la ville de Léon. C'est à ce moment qu'il aurait pris le titre de roi et aurait été sacré par le pape Urbain; mais le fait est douteux, ses successeurs n'ayant pris que le titre de roi d'Oviedo.

Le petit royaume des Asturies, qui resta toujours affranchi de la domination musulmane, devint alors le berceau de l'indépendance espagnole. Grâce à la victoire de Covadonga, Pélage avait acquis le plus grand prestige. Autour de lui accoururent tous les Espagnols, « qui aimaient mieux, dit M. Ch. Romey, abandonner leurs biens, leurs maisons, la terre où ils étaient nés et vivre durement dans des forêts et de pauvres villages, que de garder leurs richesses en transigeant avec des envahisseurs non-seulement d'une autre race, mais d'une autre langue et d'une autre foi. Ils trouvaient à Cangas-de-Onis, à Caso, à Lucus-Asturum, un asile et une retraite et des frères chrétiens comme eux. Ils trouvaient aussi un climat plus âpre, des villages plutôt formés de cabanes que de maisons. Ils menaient la vie dure des montagnards auxquels ils étaient venus se mêler; mais ils étaient libres comme eux et nourrissaient l'espoir de reconquérir bientôt tout ou partie du sol envahi. Le goût naturel de l'indépendance, le repentir, peut-être, de n'avoir pas assez fait pour la conserver, les conseils de la conscience religieuse amenaient chaque année parmi les premiers émigrants quelque habitant des provinces du Sud qui délaissait son champ, sa maison, son troupeau ou son métier pour venir partager la liberté des Asturiens. Le premier noyau de la population des Asturies se grossit ainsi par des agrégations successives de Goths et d'Espagnols, qui se retiraient des provinces occupées par les musulmans. A mesure que cette population augmentait, on descendait des montagnes, on occupait les vallées. Ces diverses agrégations apportaient là chacune son caractère, ses arts, son industrie. Les campagnes étaient rendues à la culture, les terres incultes défrichées. Peu à peu, les plaines voisines de la mer se repeuplèrent jusqu'à l'embouchure de l'Eo. On agrandit et on entoura de retranchements les hameaux et les villages bâtis sur les dunes de la côte. De nouvelles maisons furent ajoutées à celles qui formaient l'enceinte des principales bourgades du pays, Cangas-de-Onis, la capitale, qui n'était guère qu'un grand village, Covadonga, Mures, Gijon. Les pêcheurs, d'abord effrayés du passage des bandes d'Othman et d'Alkhamah et qui avaient fui devant elles vers les montagnes du Sud, revinrent à leurs rivages. Les pâtres et les bûcherons de la montagne, de la vieille race asturienne, continuèrent à vaquer en armes à la conduite de leurs troupeaux, à la coupe de leurs forêts, tout en rêvant à la guerre et en s'y tenant prêts. Les autres Asturiens, campagnards, citadins ou habitants des escarpements limitrophes du pays de Burgos et de Léon, ne se tenaient pas moins disposés à la résistance,

et ils se trouvèrent prêts quand ils durent prendre plus tard le rôle d'agresseurs.

» Telle fut l'action de Pélage sur le naissant royaume chrétien des montagnes. La paix que lui laissèrent les Arabes, peut-être par mépris, plus sûrement parce que ce pays ne leur paraissait pas valoir la peine d'être conquis, fut employée par lui à former le noyau de la nation future. Son règne, commencé par un succès militaire éclatant, paraît avoir été depuis tout d'organisation intérieure. Le gouvernement de Pélage, dans les dix-neuf ans qu'on lui attribue depuis l'heureux combat de Covadonga, n'eut à repousser aucune attaque nouvelle de la part des musulmans. Dans ce laps de temps assez long, jamais ceux-ci ne remirent le pied sur le territoire de l'indépendance; plusieurs fois, ils vinrent guerroyer avec les habitants des vallées à moitié soumises du versant méridional des Asturies et des monts Cantabres, qui se soulevaient et refusaient de payer le tribut à la moindre occasion favorable; mais jamais ils ne passèrent outre jusqu'aux Asturiens. Ainsi put se consolider et se raffermir ce petit État à la faveur des circonstances de lieux et de fortune qui le maintinrent, en quelque sorte providentiellement, hors de la sphère d'action des musulmans. Laissé en paix dans ce royaume de 40 lieues de longueur sur 12 ou 15 de largeur, Pélage s'y tint renfermé, comme la prudence lui en faisait une loi, plus occupé de l'administration politique du pays, du développement de ses ressources intérieures, que de l'inutile et peut-être dangereux soin d'en reculer les limites. Il régna là paisiblement dix-neuf ans, d'après les plus sûrs témoignages, et mourut à Canicas en 737, laissant un fils et une fille. » Lorsqu'il mourut, Pélage laissait à son fils Favila un royaume naissant, faible encore, mais qui, grâce au courage acharné, à la persévérance héroïque de ses successeurs, devait reprendre pied à pied toute la Péninsule.

Les poëtes espagnols se sont souvent inspirés des traditions relatives au roi Pélage, le premier roi qui prit le *don*, ainsi que le fait remarquer Garibay, c'est-à-dire le premier roi vraiment national. Le romancero, si prodigue de chants en l'honneur de toutes les gloires du pays, n'a sur Pélage qu'une seule page importante, la bataille de Santa-Maria-de-Covadonga. Dans le récit de ce fait d'armes, passé à l'état de miracle, on voit les flèches des musulmans détournées par des mains invisibles, frapper les musulmans eux-mêmes. L'imagination populaire de cette époque voulait voir des miracles partout. Au XVIIe siècle, Alonso Lopez, surnommé *El Pinciano*, consacra à Pélage un poëme épique en vingt chants. La contexture de cette œuvre est bizarre; le poëme est fondé sur la fable du pèlerinage en terre sainte, et c'est Lucifer qui, dans un songe, conseille ce voyage au héros asturien. Puis un autre songe lui persuade de rentrer dans sa patrie et d'y combattre les infidèles. L'auteur a trouvé moyen de resserrer dans sa fiction, au moyen d'épisodes et de narrations, une grande partie de l'histoire d'Espagne, depuis Tubal jusqu'à Philippe III. Le comte de Saldueña, Antonio de Solis, reprenant cette histoire légendaire, en a fait seulement un poëme en deux chants, divisé par octaves (1754). C'est une composition très-maniérée. Enfin, en 1805, Quintana, voulant remuer chez ses concitoyens la fibre nationale et les soulever contre les Français, leur rappela Pélage, dont il mit les aventures sur la scène. Plus récemment, un poëte qui tient beaucoup de lord Byron et d'Alfred de Musset, Espronceda, s'inspira de cette légende pour composer quelques fragments lyriques d'une grande beauté. Cet essai est resté inachevé. La *Mère de Pélage*, un drame de Hartzembusch, dont nous rendons compte plus loin, retrace d'une façon très-vive l'origine et les commencements du héros galicien, le meurtre de Favila, et met en scène avec un grand bonheur le petit berger qui fondera la monarchie espagnole. L'essai poétique d'Espronceda, *Pelayo, ensayo poetico*, mérite qu'il en soit parlé avec quelque détail.

Ce fut pendant sa retraite forcée dans un couvent de Guadalajara qu'Espronceda composa cette œuvre. Soutenu par une inspiration hardie, il crut trouver un sujet digne de la muse dans cette résistance héroïque d'une poignée d'hommes contre les sectaires de Mahomet. C'était pour lui une idée propre à exalter la poésie que ce contraste des mœurs rudes des farouches montagnards réfugiés dans les grottes de Covadonga avec la vie efféminée des Orientaux, plongés dans leurs retraites voluptueuses et ne s'en arrachant que pour propager, le fer à la main, la religion du Prophète. Ce poëme contient de nombreux passages remarquables par la vérité et l'audace des peintures. Les épisodes les plus célèbres sont le *Tableau de la faim* et le *Songe du roi don Rodrigue*. L'illustre Alberto Lista, qui avait été le maître d'Espronceda, approuva le choix du sujet; il en loua l'exécution et même il y travailla, dit-on. Quelques octaves ont même été attribuées à ce maître, qui était lui aussi un poëte. Le *Pelayo* a été réimprimé dans les *Obras poéticas de don José de Espronceda ordenadas y anotadas por J.-E. Hartzenbusch* (Paris, Baudry, 1858, in-8o).

Pelage (LA MÈRE DE), drame en trois actes, en vers, de M. Hartzembusch, un des meilleurs écrivains espagnols contemporains (théâtre de la Cruz, à Madrid, 1846). Pélage est un des héros de prédilection des Espagnols, dans le roman et dans le drame. La pièce de M. Hartzembusch a trait à l'enfance légendaire de ce héros. Le grand royaume wisigoth commence à chanceler; Rodrigue, qui sera le dernier de la dynastie, est déjà en lutte ouverte, à la tête de rebelles, contre Vitiza, le souverain régnant; les Arabes guettent l'heure favorable pour envahir la Péninsule, et Pélage, qui représentera l'élément espagnol-romain, impassible témoin de cette lutte des deux races conquérantes, est là qui grandit, ignoré, dans les montagnes. Le moment historique est bien choisi et plein d'intérêt. Pour ce qui regarde l'origine de Pélage, la fable de M. Hartzembusch est composée de façon à satisfaire également ceux qui veulent que le berger galicien soit un Espagnol et ceux qui, pour rehausser sa naissance, font de lui un héritier des rois wisigoths. Le vague des traditions s'y prête. Dans la pièce, il est le fils de la princesse Luz, une Hispano-Romaine, et de Favila, oncle du dernier roi goth Rodrigue. Mais à peine est il né que sa mère, dont le roi a refusé de sanctionner l'union, se voit contrainte de l'abandonner, comme Œdipe, ou plutôt comme Moïse, car c'est sur le Tage, dans une sorte de cercueil flottant, qu'il est exposé quelques jours après sa naissance. Il est recueilli par un juif; mais celui-ci, dans une sédition populaire soulevée contre ceux de sa race, craignant le bûcher pour lui-même, jette l'enfant dans les bras d'un passant, Geroncio, un vieux prêtre, qui l'élève comme un fils adoptif. Depuis, la princesse Luz a vainement cherché ses traces. Ici s'ouvre le drame. Luz est veuve depuis peu de jours et Vitiza, l'avant-dernier roi goth, qui l'aime éperdument, lui demande sa main. Favila, l'époux de Luz, a été assassiné, la nuit, sans témoins, et le mystère le plus sinistre entoure ce crime. Seul, un grand épieu de chasse, comme en portent les montagnards, trouvé auprès du cadavre, pourrait servir d'indice. Le jeune Pélage, jusque-là berger et fort chasseur devant Dieu, venu à Tay, résidence des rois goths, pour s'enrôler sous les bannières de Vitiza, est arrêté dans une émeute soulevée par Rodrigue. Sur les prières de Geroncio, Luz obtient sa grâce, mais dans les récits qu'il a faits de son aventure, pour prouver son innocence, se trouve un fait singulier. Il passait ce soir-là par une rue déserte, lorsqu'il se heurta contre un homme qui fuyait, une arme à la main et le menaçant. Il frappa de son épieu l'agresseur et l'étendit par terre. Luz pâlit en écoutant ce récit; elle croit voir dans Pélage l'assassin de son mari; on lui représente l'épieu et le jeune homme le reconnaît pour le sien. Luz demande la mort de Pélage; c'est à peu près la situation de *Lucrèce Borgia*, mais elle ne dure qu'un instant. Pélage mis en présence de Vitiza le reconnaît pour l'homme qui fuyait; l'assassin de Favila est démasqué, et en même temps les aveux de Geroncio et du juif, qui a été retrouvé, rétablissent l'identité du berger galicien.

Luz, atterrée par cette découverte, promet pourtant au roi de l'épouser; en réalité, elle veut se tuer et sauver son fils. A l'aide d'un stratagème, au dernier acte, elle se fait poignarder par les gardes de Vitiza, qui croient massacrer Pélage; celui-ci échappe et sa mère en mourant s'écrie : « Fils, ta mère t'a sauvé; tu seras le sauveur de l'Espagne! »

Cette pièce, à part quelques réminiscences classiques et romantiques, les tragiques grecs mêlés à la *Mérope* d'Alfieri et à *Lucrèce Borgia*, est bien conçue et véritablement dramatique. Son grand mérite est de personnifier des traditions nationales, toujours vivantes en Espagne.

PÉLAGE (Magloire), général français, né à la Martinique en 1769, de parents mulâtres, mort en Espagne en 1813. Il entra dans la milice coloniale, se signala par sa bravoure à la défense de la Martinique attaquée par les Anglais, fut fait prisonnier en défendant un fort (1794), passa quelque temps après en France, où il fut nommé capitaine dans le bataillon des Antilles, puis fit partie de l'expédition de Sainte-Lucie (1795) et y déploya un courage qui lui valut d'être nommé chef de bataillon. Fait de nouveau prisonnier lorsque les Anglais reprirent cette île aux Français (1796), il passa dix-huit mois sur les pontons de Plymouth et retourna en 1799 aux Antilles avec le grade de chef de brigade. La conduite sévère du contre-amiral Lacrosse, en 1801, ayant provoqué à la Guadeloupe une insurrection parmi les hommes de couleur, Pélage fut nommé commandant de [illegible] gouverneur [illegible] tranquillité. Mais, en 1802, le général Richepanse arriva avec des renforts, poursuivit les chefs mulâtres, ordonna d'arrêter Pélage, bien qu'il eût [illegible] et l'envoya en France. Après [illegible] quinze mois à Paris, Pélage recouvra la liberté (1804), prit part par la suite à la guerre d'Espagne et mourut après la bataille de Vittoria.

PÉLAGIANISER v. n. ou intr. (pé-la-ji-a-[illegible]) [illegible] les opinions de Pélage [illegible]

PÉLAGIANISME s. m. (pé-la-ji-a-ni-sme). Hist. relig. Hérésie du moine Pélage. *Le* PÉLAGIANISME *a été non-seulement une question, mais un événement.* (Guizot.) *Le* PÉLAGIANISME *marche toujours sur les talons du rationalisme.* (E. Scherer.)

— **Encycl.** Avant Pélage, il s'était élevé dans le sein de l'Église catholique bien des disputes; mais aucune n'avait eu pour objet direct la question de la liberté de l'homme, mise en regard de la puissance de Dieu. Les premiers Pères avaient parlé sans doute de l'une et de l'autre; mais leur doctrine, singulièrement ambiguë, se montrait sous deux faces opposées. Quand les Pères avaient voulu combattre l'idée de la toute-puissance du destin et les sentiments fatalistes si répandus parmi les païens, ils avaient glorifié, exalté la liberté humaine; de ce côté, leur doctrine était donc toute libérale. Quand, au contraire, ils avaient voulu abattre l'orgueil humain, prosterner l'homme au pied de la croix, ils avaient changé tout à fait de ton et appuyé uniquement sur la corruption naturelle de l'homme, sur son impuissance à faire le bien sans le secours de Dieu. A ce second point de vue, leur doctrine était celle de la fatalité chrétienne, c'est-à-dire de la nécessité de la grâce. Les esprits logiques, absolus, devaient nécessairement trouver ces deux opinions des Pères inconciliables, contradictoires, et se prononcer catégoriquement soit pour la liberté, soit pour la grâce. C'est en effet ce qui eut lieu. Jamais question ne souleva de débats plus graves et de dissentiments plus profonds, plus acharnés, que cette question de la liberté et de la grâce. Pélage en donna le signal. Il prit parti pour la liberté humaine; il proclama que l'homme pouvait avec ses propres forces éviter le péché, atteindre la perfection, « car, disait-il, ces choses se suivent et se tiennent; si l'homme a le devoir d'éviter le péché, c'est qu'il le peut; il serait injuste et absurde de lui attribuer à crime ce qu'il ne dépend pas de lui d'éviter. S'il ne le peut pas, il n'a aucune obligation. » Au sujet du péché originel, il disait : « Si le péché d'Adam doit retomber sur ceux qui ne pèchent pas, la justice de Jésus-Christ doit suffire également à ceux qui ne croient pas; c'est-à-dire si nous participons au mal sans notre faute, nous devons aussi pouvoir participer au bien sans notre mérite. » L'Écossais Céleste, disciple de Pélage, allait plus loin encore que son maître; il enseignait franchement, ce que Pélage n'avait jamais osé faire, « que le péché ne naît pas avec l'homme, qu'il est un acte de sa volonté auquel son imperfection individuelle peut le solliciter plus ou moins, mais non un effet nécessaire de l'imperfection essentielle de l'humanité. Par conséquent, il ne voulait pas que l'on conférât le baptême aux enfants pour la rémission de leurs fautes, de peur, disait-il, que l'administration de ce sacrement ne fît naître cette idée si fausse et tout à la fois si injurieuse au Créateur, savoir, que l'homme est méchant par sa nature, même avant d'avoir commis aucun mal. » (De Potter, *Hist. du christianisme*.)

Pendant les quatre premiers siècles, il fut permis aux chrétiens orthodoxes de croire que leur volonté était libre ou qu'elle était entraînée par des causes fatales. La violence des discussions qui s'élevèrent au commencement du Ve siècle entre les pélagiens, partisans du libre arbitre, et les partisans de la grâce fataliste força enfin les papes et les conciles à déterminer ce que devaient croire les fidèles au sujet de la volonté humaine. Après plusieurs décisions contradictoires, l'Église a finalement interdit aux fidèles d'avoir une volonté libre, et aujourd'hui tout chrétien orthodoxe doit croire que, s'il est bon, c'est à cause de la grâce de Dieu et, s'il est méchant, c'est uniquement parce que cette grâce lui fait défaut; enfin, que Dieu a déterminé d'avance quels seront ceux à qui il accordera la grâce de pouvoir être bons, et quels seront ceux qui, privés de cette grâce, ne pourront être que méchants, parce que l'Être suprême en a décidé ainsi. Une doctrine aussi odieuse et aussi humiliante pour la dignité humaine ne fut adoptée par l'Église qu'après [illegible] Pélage et Céleste firent preuve d'un savoir et d'un talent qui ne purent triompher malheureusement [illegible] de leurs adversaires.

[illegible] et les partisans de la grâce et du péché originel. [illegible] prêtre. Sa demande ne fut pas accueillie et le concile lui reprocha les doctrines hardies [illegible] concile, il exerça publiquement le sacerdoce. [illegible] Paul Orose et même contre saint Augustin, [illegible] qu'il combattit désormais [illegible]

posa silence aux deux partis. Malgré les ordres de Jean, Eros, évêque d'Arles, et Lazare, évêque d'Aix, tous deux chassés de leurs évêchés par leurs ouailles et récemment arrivés en Palestine, rédigèrent un acte d'accusation des plus violents contre Pélage et Céleste et le présentèrent à l'évêque de Césarée, Euloge. Un concile eut lieu à Diospolis ou Lydda, sous la présidence d'Euloge, pour juger le différend. Une des pièces les plus curieuses lues devant le concile par Pélage fut une lettre de saint Augustin qui, fataliste acharné vers l'an 413, époque où l'on suppose que cette lettre a été écrite, n'en avait pas moins « fait des vœux très-ardents pour son très-cher frère Pélage. » Après [illegible] défense de ses idées, le concile déclara que les pélagiens étaient innocents des reproches dont on les accablait et que les opinions qu'ils professaient étaient de la plus pure orthodoxie.

Après le concile de Diospolis, la doctrine pélagienne fit de grands progrès; beaucoup d'évêques l'adoptèrent, entre autres Théodore de Mopsueste, un des plus érudits théologiens de l'époque, qui s'éleva contre « les dangereuses innovations du prêtre Jérôme » et contre « les inventeurs de l'hérésie du péché originel. »

Le plus grand nombre des évêques d'Afrique n'en persistèrent pas moins dans le fatalisme. L'année qui suivit le concile de Diospolis, le concile de Milève (*Milah*), en Afrique, déclara erronées les opinions pélagiennes. Celui de Carthage, tenu la même année, avait, sur les sollicitations d'Eros et de Lazare, condamné plus formellement encore Pélage, Céleste et leurs adhérents. Les décrets contradictoires des conciles furent suivis de décrets non moins contradictoires des papes. Le pape saint Innocent Ier se prononça en faveur des conciles de Carthage et de Milève et déclara que celui de Diospolis devait être considéré comme nul et non avenu. Le pape saint Zosime, successeur de saint Innocent, convoqua un concile à Rome. L'exposition de foi de Céleste y fut lue publiquement et approuvée comme orthodoxe. Il y était dit [illegible] n'y avait point de péché originel, que c'était une hérésie de croire que le péché pût naître avec l'homme, etc. Après la séance du concile, le pape écrivit une lettre aux évêques antipélagiens d'Afrique pour les engager à « se pénétrer un peu mieux à l'avenir des lois divines et des préceptes des saintes Écritures. » Les évêques d'Afrique, irrités, menacèrent de se soustraire à l'autorité de saint Zosime. Le pape examina alors une seconde fois la formule de croyance que Céleste avait rédigée et la trouva pleine de propositions hérétiques. Cependant il continua à protéger Céleste et déposa les fougueux évêques Eros et Lazare, ses ennemis. Le pape écrivit en outre à saint Augustin et aux [illegible] pour témoigner hautement sa douleur de ce que l'on avait été [illegible] d'une foi aussi pure. » — « Pelage, disait le pape dans sa lettre, nous a écrit lui-même. [illegible] pièces étaient entièrement conformes aux opinions [illegible] assemblés avec nous en étaient émus jusqu'aux larmes. Nous le voy[illegible] entre autres qualifications, « [illegible] et, des « pestes publiques. » [illegible] leste, de se révolter contre l'autor[illegible] tuelle de Zosime. Le concile général [illegible] que (418) répéta cette menace avec [illegible] Céleste, et ratifia par un édit [illegible] morts sans baptême [illegible] actes vertueux de [illegible] norius confirmèrent [illegible]

— [illegible]

[illegible] la prédestination et en affirmant la liberté humaine, se mettait en opposition directe avec plusieurs passages [illegible]. Saint Augustin, en [illegible] la prédestination absolue, [illegible] à la mort et [illegible] humaine. [illegible] Augustin. [illegible] s'était passé en 426 [illegible]. [illegible] moins que pressé par l'opinion générale des [illegible] à l'initiative et à la coopération de l'homme, en laissant une lueur d'espoir aux réprouvés [illegible], la doctrine de saint Augustin était si ef[illegible] avec la conscience, qu'elle fut combattue non-seulement par [illegible], mais par plusieurs docteurs de l'Eglise grecque, où l'on n'admit jamais le dogme de la predestination absolue.

Parmi les disciples mêmes de saint Augustin, il ne tarda pas à se former un tiers parti, le *semi-pélagianisme*, qui mit [illegible] singulièrement sa théorie. Ce parti ne forma point une secte religieuse; il se produisit dans l'Eglise gallicane, qui jouissait, dès ce temps, d'une plus grande liberté qu'aucune autre Eglise d'Occident et chez laquelle le mouvement intellectuel était alors très-actif.

Selon les semi-pélagiens, l'homme n'est ni moralement mort, comme l'affirme saint Augustin, ni sain, comme le prétend Pélage; il est malade et a besoin d'un médecin. Ce médecin est la grâce divine, qu'il lui suffit de désirer sincèrement pour l'obtenir. Elle le prévient même quelquefois, mais sans exercer, sauf de rares exceptions, une contrainte sur sa volonté, qui est libre de l'accueillir ou de la repousser. Dans l'un comme dans l'autre cas, la grâce est un don gratuit de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés, et non la récompense des faibles mérites de l'humanité. On le voit, le *semi-pélagianisme* s'attaquait surtout à la prédestination absolue. Son chef [illegible] fut Jean Cassien, théologien [illegible] du Ve siècle, Grec d'origine, disciple de saint Jean Chrysostome et grand admirateur de la vie ascétique, qu'il pratiquait lui-même. Son plus ardent adversaire fut Prosper d'Aquitaine. La lutte fut vive entre ces deux athlètes, comme elle le fut aussi entre Fauste, évêque de Riez (mort vers 480), et le prêtre Lucidus, [illegible] [illegible] [illegible] damnation éternelle, opinion qui aurait probablement été tenue pour orthodoxe en Afrique, mais qui fut condamnée au synode d'Arles en 475.

[illegible] *semi-pélagianisme*, qui ne pouvait pas se mettre en opposition ouverte avec un docteur de la réputation de saint Augustin et avec les synodes d'Afrique, dut user de grandes précautions dans l'exposition de ses doctrines. Il lui [illegible] ménager saint Augustin, condamner Pélage et combattre l'irrésistibilité de la grâce et la prédestination absolue au salut comme à la damnation. L'embarras de ses sectateurs perce dans les deux livres sur la grâce de Fauste de Riez, qui se rapprocha de saint Augustin sur la question du péché originel et de Pélage sur celle de la grâce. Ainsi selon lui, par exemple, la chute d'Adam n'a laissé à la volonté humaine qu'une liberté affaiblie et elle a introduit dans le monde la concupiscence et la mort. Pour relever l'homme, la grâce est nécessaire, mais elle n'est pas irrésistible, elle n'agit pas sans la coopération de la volonté et elle est accordée à tous les hommes, qui tous peuvent participer aux bienfaits de la mort de Jésus. Il s'éloignait donc de saint Augustin sur ce point et il s'éloignait en même temps de Cassien, en n'expliquant pas comme lui par la prescience divine la damnation des enfants morts sans baptême, « question subtile, dit-il, sur laquelle [illegible] ne se prononce pas. » Les semi-pélagiens du siècle suivant restèrent en général fidèles à la théorie d'une coopération [illegible]

A la tête de ce parti essentiellement gallican brillèrent Vincent de Lérins (mort vers 450), l'inventeur de la fameuse formule : [illegible] critérium de la catholicité; Arnobe le Jeune, que [illegible] vers 4[illegible] [illegible], auteur du traité des *Dogmes ecclésiastiques*, longtemps attribué à saint Augustin et imprimé par les bénédictins à la suite des œuvres de ce Père. Les principaux chefs du parti augustinien [illegible] Avitus de Vienne (mort en 525), [illegible] Césaire d'Arles [illegible] Fulgence de Ruspe (mort en 533), qui poussa jusqu'à ses dernières limites [illegible] de l'imputation en damnant les enfants mort-nés eux-mêmes.

Déjà fort animée, la lutte devint encore plus vive par l'intervention du moine Jean Maxence, qui enseignait franchement et ouvertement la prédestination au mal. Cette abominable doctrine était la conséquence naturelle de la théologie augustinienne; car, encore une fois, si tous les hommes sont damnés à cause de leurs péchés sans l'assistance divine, si Dieu a résolu, de toute éternité, de refuser cette assistance au plus grand nombre, qui ne sont cependant pas plus coupables que les élus, n'est-il pas clair qu'il les a prédestinés au péché? Appelé, en 520, à se prononcer dans la querelle, le pape blâma avec de grands ménagements la conséquence logique que le moine scythe tirait de la doctrine augustinienne, sans condamner toutefois cette doctrine même. Les partisans de saint Augustin, mécontents, s'adressèrent alors à des évêques d'Afrique exilés en Sardaigne par les Vandales. Enfin, après s'être donné beaucoup de mouvement, ils réussirent à triompher de leurs adversaires aux synodes d'Orange et de Valence, tenus en 529 et 530. Ces synodes, cependant, tout en condamnant le *semi-pélagianisme*, anathématisèrent en même temps la doctrine de la prédestination au mal, et se turent sur les questions de l'universalité de la grâce et de son irrésistibilité comme sur le sort des enfants morts sans baptême. Ils attribuèrent même, chose remarquable, une part à l'homme dans l'œuvre de son salut. Le pape Boniface II confirma leurs décisions, et dès lors la doctrine de saint Augustin, dans son acception la plus modérée, devint la doctrine officielle des Eglises d'Occident; mais la conscience ne cessa pas de protester contre une doctrine aussi révoltante. De temps en temps même, la dispute se renouvela dans cette période, avec moins de violence toutefois, les augustiniens adoucissant de plus en plus leur théorie et les semi-pélagiens montrant une tendance de plus en plus prononcée à examiner la question à un point de vue plus général. C'est ce qui parut dans la controverse soulevée au sujet de Gotschalk, moine d'Orbais, qui professait la double prédestination et enseignait que le Christ n'est mort que pour les élus. Il fut accusé, en 848, par l'archevêque Raban Maur, de faire Dieu l'auteur du péché, accusation qu'il repoussa en se fondant sur la même raison que saint Augustin avait fait valoir, à savoir que les réprouvés sont exclus du salut, non parce que Dieu les a prédestinés à la damnation, mais par suite du péché originel. Cette distinction subtile ne fut point admise par ses adversaires, qui persistèrent à lui objecter que, si, comme il l'affirmait, prescience et prédestination sont deux notions absolument identiques, prédestiner au salut et à la damnation n'est pas autre chose que prédestiner au ciel et au mal et faire par conséquent remonter le mal jusqu'à Dieu. Gotschalk, condamné par plusieurs synodes, fut enfermé dans un couvent où il mourut en 868, après une captivité de vingt années. Sa doctrine pourtant n'était au fond que celle de saint Augustin et de saint Paul. Il nous reste de ce pauvre moine trois *Confiteor* ou confessions de foi, qui proclament les formules les plus rigoureuses de l'augustinisme et révèlent un fanatique fortement convaincu; aussi refusa-t-il constamment de signer les professions de foi semi-pélagiennes qu'on lui présenta. Divers théologiens prirent la défense de Gotschalk : Ratramne, moine de Corbie; Servat Loup, abbé de Ferrières, qui découvrit dans les formules les plus absolues un adoucissement réel de la théorie augustinienne, en enseignant un allégement des peines de l'enfer pour les réprouvés, par les mérites du Christ; Prudence, évêque de Troyes, qui, tout en admettant une double prédestination, faisait pourtant dépendre la prédestination des méchants de la prescience divine; Remi, archevêque de Lyon, et Florus, diacre de son église. Ces deux derniers s'attachèrent surtout à réfuter la doctrine de Jean Scot Erigène, qui publia, au sujet de cette controverse, un traité, *De divina prædestinatione*, inséré dans l'ouvrage de Mauguin. Pour ce philosophe, le mal n'étant qu'une négation du bien, le péché n'existe pas pour Dieu qui n'a pu, par conséquent, y attacher une peine. Le mal se punit lui-même; car la félicité consiste dans la con[illegible] [illegible] y atteindre. La théorie de Gotschalk fut combattue par Raban et surtout par Hincmar, archevêque de Reims, qui fit triompher au synode de Quiercy, en 853, la théorie d'une simple prédestination fondée sur la prescience, de la liberté de la volonté pour le bien et de la vocation de tous les hommes au salut; mais, à ce synode, les partisans de la double prédestination opposèrent, deux ans après, celui de Valence, qui fonda la prédestination des élus à la vie et celle des méchants à la mort éternelle, en anathématisant toutefois ceux qui diraient que Dieu prédestine irrésistiblement au mal. La mort des principaux combattants fit enfin cesser cette longue lutte, et l'autorité spirituelle réussit à empêcher qu'elle ne se renouvelât pendant plusieurs siècles.

Aujourd'hui, quoiqu'elle essaye de concilier ses doctrines avec celle de l'évêque d'Hippone, l'Eglise catholique professe le *semi-pélagianisme*. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les écrits où Bossuet essaye de réfuter la prédestination de Calvin, fidèle disciple, sur ce point, de saint Augustin.

— Bibliogr. *De causa Dei contra Pelagium*, par Bradwardin (Londres, 1618, in-fol.); *Mémoire pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne*, par Fr.-Anne Pluquet (Paris, 1762, 2 vol. in-8°), *Historia pelagiana*, par H. Norris (Louvain, 1702, in-fol.); *Systematis pelagiani delineatio*, par J.-E. Schubert (Helmstædt, 1751, in-4°); *Histoire du pélagianisme*, par Patouillet (Avignon, 1763, 2 vol. in-12).

PÉLAGIE s. f. (pé-la-ji — du gr. *pelagos*, mer. V. PÉLAGIEN). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, voisin des méduses, et comprenant six espèces : *Les* PÉLAGIES *sont presque toutes phosphorescentes*. (Dujardin.)

— Zoop. Genre de polypiers bryozoaires, voisin des alvéolites, dont l'espèce type se trouve à l'état fossile dans le calcaire jurassique des environs de Caen.

— Pathol. Espèce d'érysipèle écailleux.

PÉLAGIE (sainte), pénitente qui vivait au Ve siècle. Elle était comédienne à Antioche lorsque, ayant entendu saint Nonne, évêque d'Héliopolis, elle se convertit au christianisme, reçut le baptême, donna la liberté à ses esclaves et remit ses biens à l'évêque pour être donnés aux pauvres. S'étant alors revêtue d'un cilice, Pélagie se rendit secrètement à Jérusalem, où elle bâtit une cellule sur le mont des Oliviers, s'y enferma et y mena la vie la plus austère. L'Eglise honore sainte Pélagie le 8 octobre. — Au XVIIe siècle, Mme de Miramion donna le nom de cette sainte à un établissement pour les filles repenties, qu'elle fonda à Paris, et qui fut transformé en prison à l'époque de la Révolution. — Une autre sainte du même nom, honorée le 9 juin, mourut vierge et martyre à Antioche pendant la persécution de Dioclétien au IVe siècle. Elle se précipita du haut d'un toit pour échapper aux violences bestiales d'un soldat.

Pélagie (PRISON **Sainte-**). Cette prison, située à Paris, forme un vaste quadrilatère bordé par les rues du Battoir, du Puits-de-l'Ermite, de Lacépède et de la Clef. Bâtie en 1665, par Marie Bonneau, veuve d'un conseiller au parlement nommé Beauharnais de Miramion, elle fut primitivement destinée par cette dame, qui, suivant les chroniques du XVIIe siècle, avait mené joyeuse vie, à abriter des jeunes filles dont la fondatrice voulait protéger la vertu. Mme Beauharnais de Miramion, après avoir obtenu de Louis XIV deux lettres patentes qui l'autorisaient à établir ledit refuge dans les bâtiments de la maison dite de la *Pitié*, s'empressa d'y installer quelques jeunes filles recrutées un peu partout, même parmi celles qui, toujours suivant les chroniques du temps, n'avaient plus rien à craindre pour leur vertu. La règle que la maîtresse du lieu voulut imposer à ses compagnes ne tarda pas à paraître trop dure et les familles qui avaient confié leurs enfants à la veuve Miramion les retirèrent une à une. C'est alors que cette dame, qui tenait absolument à faire faire pénitence à quelqu'un, s'adressa aux femmes et filles de mauvaise vie; celles qui étaient lasses du libertinage et surtout celles que leurs excès avaient privées de leurs charmes se rendirent à l'appel de la veuve Miramion, qui se trouva bientôt à la tête d'un bataillon de filles plus ou moins repenties. Le nombre des converties s'éleva tellement, grâce sans doute aux soins de MM. les lieutenants de police d'alors, qu'on dut transférer, faute de place, ces filles au faubourg Saint-Germain et dans le couvent des Filles de la Mère-Dieu. De nouvelles lettres étant venues, en 1691, confirmer l'établissement de Sainte-Pélagie, le troupeau de Madeleines repentantes y fut réintégré et la maison conserva sa destination première jusqu'à la grande Révolution.

En 1790, les portes de Sainte-Pélagie s'ouvrirent comme celles de tous les couvents et les repenties purent, comme les nonnes, quitter leurs cellules. Deux ans plus tard, la commune de Paris convertit les bâtiments en une prison, comme il est mentionné au premier feuillet du premier registre d'écrou. De 1792 à 1795, cette prison reçut à la fois des hommes et des femmes arrêtés aussi bien pour crimes et délits que pour cause politique. Du 14 mars 1797 au mois de janvier 1834, les détenus pour dettes y furent renfermés. Ce fut sous l'administration de M. de Belleyme, préfet de police en 1828, que la maison de Sainte-Pélagie fut dédoublée. Il y eut alors deux guichets, deux greffes, deux concierges, en un mot, deux prisons entièrement distinctes, l'une de la détention et l'autre de la dette. Enfin, à la même époque, c'est-à-dire en 1834, Sainte-Pélagie servit de maison de correction pour les petits voleurs, les vagabonds au-dessous de seize ans et les enfants enfermés sur la demande de leurs parents.

Sainte-Pélagie n'a pas été seulement une prison légale, c'est-à-dire renfermant soit des prévenus, soit des condamnés; elle a servi, sous la Restauration et sous les deux Empires, de prison d'Etat. C'est là, en effet, que le premier Bonaparte faisait enfermer les citoyens qui lui déplaisaient et n'avaient point pour sa politique tout l'enthousiasme désiré. C'est à ce despote que l'on doit l'ouverture dans cette prison de registres spéciaux, dits *registres des prévenus administratifs*; le premier est parafé et signé à la date du 31 mars 1811 par M. Pasquier, préfet de police. La Restauration, en l'espace de quelques jours, fit enfermer à Sainte-Pélagie 135 individus arrêtés par la police particulière de Louis XVIII pour avoir fait partie, comme officiers, de l'ancienne garde impériale. Mais continuons le rapide historique de la prison elle-même, sans nous occuper pour le moment des personnages qui, pour la plupart, victimes de tel ou tel despotisme, y furent incarcérés; nous reviendrons sur cet intéressant sujet à la fin de cet article et nous donnerons les noms des principaux prisonniers politiques qu'enfermèrent, depuis 1790 jusqu'à nos jours, les murs derrière lesquels Mme veuve Miramion n'avait voulu qu'abriter des vertus chancelantes ou des pécheresses repenties.

Aujourd'hui, Sainte-Pélagie, après avoir été affectée aux débiteurs insolvables, aux jeunes vauriens détenus sur la demande de leurs parents, est plus spécialement réservée aux détenus politiques et aux détenus pour délits de presse. Cependant, à côté de ceux-ci figurent des condamnés de moins d'un an et pour délits de droit commun. Ce sont généralement des banqueroutiers frauduleux, des commerçants qui ont fraudé la marchandise, etc., etc. Quelques condamnés à plus d'un an, en dépit du règlement de la maison, obtiennent d'être détenus à Sainte-Pélagie; ce sont les protégés de tel ou tel homme puissant, ou des financiers qui ont eu des malheurs.

La prison de Sainte-Pélagie se divise en trois corps de bâtiment séparés par trois cours. Le premier, situé au nord, est le pavillon de la Dette; le second, celui de la Préfecture ou des Travées; le troisième, situé à l'est, porte le nom ambitieux de pavillon des Princes; la cour à laquelle il correspond se nomme cour de l'Infirmerie ou des Politiques. Les cours sont entourées de hautes murailles et embellies de quelques acacias qui, ne recevant jamais le plus petit rayon de soleil, sont malingres et rabougris. Le faîte des murs est surmonté d'une plate-forme de 4 à 5 pieds de largeur, avec trois guérites où se tiennent des factionnaires. A l'extérieur, et parallèlement aux murs, on a établi un chemin de ronde que garde continuellement un poste d'infanterie. Disons tout de suite que ces précautions n'ont point empêché quelques évasions célèbres dont nous parlerons plus loin. Derrière la cour de la Préfecture se trouve la chapelle construite sous la Restauration aux frais de la duchesse de Berry. Elle n'a rien de bien remarquable comme architecture, mais elle possède quelques curiosités, notamment un dessus d'autel brodé par la duchesse de Praslin, celle qui devait finir si malheureusement, et un *Chemin de la croix* peint par un détenu condamné pour peintures immorales. Tous les prisonniers catholiques, les détenus politiques et pour délits de presse exceptés, sont contraints d'assister, dimanches et fêtes, à la messe et aux vêpres. Un peloton d'infanterie assiste également à ces cérémonies.

Les détenus sont divisés en trois catégories. La première renferme ceux qui sont exempts de travail sans être obligés de payer cette exemption : ce sont les détenus politiques ou pour délits de presse; la seconde contient ceux qui, moyennant 6 à 7 francs par quinzaine, achètent le droit de ne point travailler : ce sont les pistoliers. La troisième, enfin, renferme tous les autres détenus qui sont contraints de travailler dans les ateliers qu'exploite l'entrepreneur qui a pris la prison à ferme. Ces derniers ne reçoivent que le tiers de leur salaire, et cela toutes les semaines; les deux autres tiers reviennent, le premier à l'administration, le second à un fonds de réserve qui est remis au détenu le jour où il quitte la prison. Un ouvrier gagne en moyenne 2 fr. 25 par quinzaine, il lui reste donc un sou par jour pour sa cantine. C'est peu, comme on le voit. Ce n'est pas le lieu ici de parler du travail des prisons; toutefois on nous permettra de dire que, s'il est indispensable que les détenus travaillent, il est profondément regrettable que l'entrepreneur puisse, grâce au bas prix de la main-d'œuvre, faire une concurrence désastreuse aux travailleurs libres. Les détenus qui travaillent sont habillés par l'administration et couchent dans des chambres plus ou moins grandes au nombre de deux, quatre et même six; ils ne quittent ces chambres que pour se rendre aux ateliers. On ne travaille point les dimanches et fêtes.

L'ordinaire de Sainte-Pélagie ne diffèrant pas de celui des autres prisons civiles, nous n'en dirons rien.

Les pistoliers, moyennant une redevance de 0 fr. 20 par jour, obtiennent de posséder une chambre avec un ou deux autres détenus; moyennant 6 ou 7 francs par quinzaine, comme nous l'avons dit plus haut, ils sont exempts de travail et peuvent se réunir, causer ensemble et se faire apporter du dehors à dîner et toutes sortes de provisions; le règlement actuel, dû à M. de Lavalette, ministre de l'intérieur en 1867, porte que tout

aliment de luxe ne peut pénétrer dans la prison. Cette désignation étant très-élastique, et ce qui est aliment de luxe pour celui-ci pouvant être très-ordinaire pour ceux-là, le contrôleur a la plus grande latitude et se montre sévère [illegible] tel quand il [illegible] [illegible] préfet de police [illegible] moins tolérant. Les pistoliers et les détenus politiques, pouvant se faire une nourriture venue du dehors, utilisent pour se la procurer des commissionnaires, hommes libres au service des détenus. Ces commissionnaires sont soumis à un règlement qui tarife leurs courses; ce règlement est bien souvent mis de côté et, de plus, les denrées ou objets achetés n'arrivent pas toujours aux détenus sans avoir subi certains prélèvements; toutefois, ceux qui ont, à Sainte-Pélagie ou ailleurs, payé ces petits impôts ne songent point à se plaindre, car c'est pour eux une large compensation que de pouvoir se procurer des aliments sains et abondants, choses que ne fournit point l'entrepreneur chargé de l'alimentation des prisonniers.

On compte à Sainte-Pélagie trois parloirs : le parloir du greffe, celui de la Dette et enfin le parloir grillé, dit parloir des *Singes*. Le premier est presque exclusivement réservé aux conférences des accusés avec leurs avocats; toutefois, le directeur peut exceptionnellement autoriser un détenu à recevoir dans ce parloir des visites différentes de celles dont il est parlé ci-dessus. Le parloir de la Dette donne sur la cour de la Dette d'un côté et communique de l'autre avec le parloir grillé. C'est une salle de 6 à 7 mètres carrés, sombre, humide et divisée par le milieu au moyen d'une balustrade de 1 mètre de hauteur environ; d'un côté se trouvent les détenus, de l'autre les visiteurs. Près de la porte par laquelle s'introduisent ces derniers se tient un gardien qui inscrit sur un registre le nom des visiteurs et des visités. Ce parloir est ouvert les jeudis et les dimanches.

Le parloir grillé est composé de trois couloirs. Celui du milieu, large de 1m,25 environ, est séparé des autres par un grillage; c'est dans celui-là que se promène le gardien tandis que visiteurs et visités, placés les uns d'un côté, les autres de l'autre, parlent à voix haute afin de se faire entendre. Ce parloir est ouvert les jeudis et dimanches et est réservé à ce que la prison contient de malfaiteurs de droit commun. Les détenus sont appelés au parloir par les garçons de parloir auxquels on donne le surnom d'*aboyeurs*.

Toutes les correspondances sont, à Sainte-Pélagie comme dans toutes les prisons, déposées au greffe, lues et remises, soit au dedans, soit au dehors, si l'autorité le juge convenable. Les détenus s'ingénient pour trouver un moyen de tromper cette surveillance; plusieurs y réussissent à l'aide de divers procédés.

Nous avons dit plus haut que Saint-Pélagie se composait de trois pavillons. Nous allons revenir sur ce point et donner quelques détails. Le pavillon de l'ouest, dit de la Préfecture, ne contient que des prisonniers condamnés pour escroquerie à une peine dont la durée excède six mois sans dépasser un an et un jour. Le pavillon de la Dette, qui, avant le transfert à la prison de Clichy des prisonniers pour dettes, était réservé à ces derniers, renfermait, en 1874, toute sorte de prisonniers dont la peine était inférieure à six mois. Parmi ces derniers se trouvaient de jeunes filous, des marchands dont les balances avaient paru suspectes de partialité, des faillis, des débiteurs envers l'État, les seuls qui, depuis l'abolition de la contrainte par corps en matière civile et commerciale (1867), soient passibles de cette contrainte, et enfin, jusqu'en 1867, quelques hommes de lettres, journalistes ou détenus politiques. Le pavillon de l'est, dans lequel sont logés, lorsqu'ils en obtiennent l'autorisation, les prévenus politiques, se composait de six cellules destinées à six détenus, et lorsqu'elles étaient occupées, les politiques étaient logés au pavillon de la Dette. Ce pavillon, connu sous le nom de pavillon des Princes, était exclusivement réservé aux condamnés pour délits de presse commis par la voie du journal ou du livre. Avant d'en finir avec les divers pavillons de Sainte-Pélagie, [illegible] que les détenus, quelle que soit d'ailleurs la catégorie à laquelle ils appartiennent, sont traités suivant qu'ils habitent tel ou tel pavillon. C'est ainsi que des prévenus politiques, mis dans le pavillon de la Dette faute de place au pavillon de l'est, sont traités par les gardiens comme de vulgaires escrocs.

Le personnel administratif de Sainte-Pélagie se compose d'un directeur, d'un greffier, d'un commis greffier, d'un brigadier et de douze surveillants, de six garçons de service, dont trois commis [illegible] agréés par l'administration, d'une fouilleuse, d'un barbier qui recrute ses auxiliaires parmi les détenus, [illegible] cantinier et d'une lingère. A cet établissement sont attachés un médecin en chef, deux médecins adjoints, un infirmier [illegible] et un prêtre du culte catholique. La prison est gardée par une compagnie d'infanterie occupant divers postes.

Aux renseignements qui viennent d'être donnés sur la prison elle-même, [illegible] ses effets et les catégories de détenus qu'elle renferme, nous croyons devoir ajouter, pour compléter cet historique, [illegible] rapide des principaux personnages politiques qui y passèrent depuis 1790 jusqu'aux dernières années du second Empire (1869-1870). De plus, et comme on ne saurait faire l'histoire d'une prison sans consacrer au moins quelques lignes aux évasions dont elle a été le théâtre, nous terminerons cet article en mentionnant celles qui sont restées les plus célèbres.

Sainte-Pélagie cessa d'être un couvent en 1790 et fut transformée en prison par ordre de la Convention. Durant cette période de notre histoire, bien des inconnus suspects de pactiser avec les ennemis de l'intérieur ou du dehors passèrent par Sainte-Pélagie avant de comparaître devant le tribunal révolutionaire. Quelques personnalités quittèrent cette prison pour l'échafaud. De ce nombre fut Mme Roland, arrêtée le 25 juin 1793; le comte de Laval-Montmorency, le marquis de Pons. Le 3 août 1793, en vertu d'une loi qui mettait en état d'arrestation les acteurs du théâtre de la Nation (Théâtre-Français), on enferma à Sainte-Pélagie les citoyennes Lange, Petit, Fleury, Suin, Joly, Devienne, Lachassaigne, Raucourt et Mézerai. En 1794, Joséphine de Beauharnais fut également écrouée en cette prison. Après le 9 thermidor, Sainte-Pélagie reçut les victimes de la réaction contre-révolutionnaire, la famille Duplaix entre autres. Bientôt, cependant, cette prison se vide et, pour y retrouver des détenus politiques, il faut aller jusqu'à l'Empire. Les prisonniers d'État abondent sous le régime du despote; mais les livres d'écrou sont, d'après certains documents de l'époque, très-mal tenus, à dessein sans doute, et il est fort malaisé d'y retrouver les noms des incarcérés et le motif de leur incarcération. Il nous suffira donc de dire que, du 12 avril 1811 au 26 mars 1814, seule période durant laquelle on ait tenu sérieusement un registre d'écrous, on compte 234 incarcérés pour complots ou manœuvres à l'intérieur. Au nombre de ces derniers figure un certain Franchet (Nicolas), premier commis aux droits réunis, qui, incarcéré le 15 janvier 1811 et mis six mois au secret, fut rendu à la liberté sur un ordre du préfet de police, en exécution des ordres de l'empereur Alexandre alors à Paris (1er avril 1814). A la même date, 68 détenus sortent de Sainte-Pélagie sur l'ordre de l'empereur de Russie. La Restauration, du 15 avril 1814 au 29 janvier 1815, fait incarcérer 135 prisonniers; ce sont presque tous d'anciens officiers de la garde impériale. Pendant les Cent-Jours, on ne voit pas trace d'arrestation politique. Les alliés rentrent pour la seconde fois dans Paris et l'empereur de Russie, qui, l'année précédente, avait fait mettre en liberté les prisonniers politiques détenus par Bonaparte, se sert de Sainte-Pélagie pour y écrouer des déserteurs russes au nombre de 192. Parmi ces derniers se trouvent plusieurs Polonais coupables d'avoir combattu pour leur pays dans les armées françaises. Ces prétendus déserteurs se rencontrent à Sainte-Pélagie avec les victimes de la réaction royaliste. Du 1er au 16 mai 1816, la conspiration dite de l'*Épingle noire* jette 22 prévenus de toutes classes dans la seule prison de Sainte-Pélagie. A cette date, les citoyens arrêtés lors de la seconde rentrée des Bourbons attendent encore des juges. Sous le roi Charles X, Sainte-Pélagie continue d'être une prison d'État et commence à s'ouvrir aux journalistes ou écrivains qui déplaisent. De 1820 à 1830, on y voit figurer Béranger, Paul-Louis Courier, Cauchois-Lemaire, Eugène de Pradel, l'improvisateur, le colonel Duvergier, le capitaine Laverderie, [illegible], Le Page, Léonard Gallois, Achille Roche, Dubois, Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, qui, plus tard, devait vendre son silence.

De 1830 à 1848, la monarchie [illegible]nelle, qui devait être la meilleure des républiques, fait incarcérer à Sainte-Pélagie Thierry, Sarrat, Armand Marrast, [illegible], Delaunay, Blanqui, le papetier [illegible] et ses amis compromis dans l'affaire du cloître Saint-Merry. L'affaire dite des *P*[illegible] jette à Sainte-Pélagie 40 prévenus, le procès d'avril y amène 18 prévenus, parmi lesquels Raspail, Armand Marrast, [illegible], Barbès, Godefroy Cavaignac, Fontaine, Trélat, Martin Bernard et [illegible], agent de la police secrète, qu'on retrouve dans une foule d'affaires [illegible]. En 1835, le procès [illegible] à Sainte-Pélagie Blanqui, Barbès, Martin Bernard, Dusoubs, Eugène Raspail, qui deviennent, [illegible] maison. D'autres noms viennent [illegible] cette liste, ce sont ceux de Jacobue, ce détenu qui, dans une tentative d'évasion, reçut d'un soldat un coup de feu [illegible], du [illegible] Lachambeaudie, du chansonnier Victor [illegible], Armand Carrel, de Lamennais, [illegible] Considérant, [illegible], Victor [illegible], [illegible] Dupoty, [illegible].

La République [illegible] [illegible]

Chatel; de Buvignié, représentant du peuple; du professeur de droit Denré-Pillette; de [illegible] plus tard [illegible] parmi lesquels Laity, plus tard sénateur. Le 17 décembre 1851, l'homme, qui devait finir dix-neuf ans plus tard à Sedan, fait incarcérer à Sainte-Pélagie 34 représentants du peuple, dont voici les noms : Belin, Benoist, Besse, Bixio, Burgard, Chaix, Cholat, Colfavru, Delbetz, Duvergier de Hauranne, Faure, Gambon, Greppo, Huguenin, Joret, Labonnaye, Lafont, Lagrange, Lattade, Leydet, Madet, Marc-Dufraisse, Miot, Nadaud, Pascal Duprat, Paulin Durieu, Péan, Perdiguier, Racouchot, Renaud, Richardet, Théodret, Treilhard-Laterisse et Valentin.

Du même coup, Bonaparte faisait enfermer à Sainte-Pélagie en l'espace de quelques jours plus de 500 citoyens qu'il considérait comme dangereux et capables d'essayer de faire échouer ses projets. Un règne si bien commencé devait fournir un large contingent à la prison qui nous occupe; c'est ce qui advint. En 1854, 20 condamnés pour les affaires de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique étaient incarcérés à Saint-Pélagie; trois ans plus tard, l'affaire dite des *Deux-Rives* procurait à cette prison 8 pensionnaires nouveaux; enfin, en 1858, les affaires de la Bastille et des Francs-Juges (société secrète) amenaient l'incarcération de 30 nouveaux prévenus. De 1857 à 1867 arrivèrent à cette prison H. Leneveux, l'un des fondateurs de l'*Atelier*, Blanqui, Alfred Sirven, Garnier, éditeur de Proudhon, Vacherot, Jules Miot et 25 de ses coaccusés poursuivis pour société secrète, Vermorel, Tridon, Germain Casse, Scheurer-Kestner, Clémenceau, Eugène Pelletan, Scherer, du *Temps*, Laurent-Pichat, Mangin, Charles Sauvestre, Longuet, Gustave Naquet, Castagnary, Xavier de Ricard, Papillon, Maurice Joly, Eudes, Lebal-lenr-Villiers, baron de Ponnat, Bougeart, Clément Duvernois, plus tard ministre de l'Empire, etc., etc. L'affaire du café de la *Renaissance* amenait à Sainte-Pélagie Protot et 15 de ses amis; les journaux enfin fournissaient, à cette même date, leur contingent et les rédacteurs du *Nain jaune*, du *Courrier français*, de l'*Avenir national*, etc.; MM. Ranc, plus tard député à l'Assemblée de 1871, Naquet, Peyrat, Accolas et autres venaient garnir les cellules de Sainte-Pélagie. En 1868, c'était le tour de MM. Alfred Debelle, Vermorel, Cluseret, rédacteurs du *Courrier français*; en 1869-1870, celui de M. Rochefort, l'auteur du fameux pamphlet la *Lanterne*, de Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise*. La révolution du 4 septembre mit tous les détenus politiques en liberté. La réaction qui suivit la nomination de l'Assemblée de 1871 repeupla Sainte-Pélagie. Toutefois, les gouvernements de MM. Thiers et de Broglie ayant préféré la suppression des journaux à la poursuite des rédacteurs, les pensionnaires politiques de Sainte-Pélagie devinrent plus rares. Nous citerons cependant M. Cantagrel, ancien représentant du peuple et conseiller municipal de Paris, comme ayant, en 1872, passé plusieurs mois dans la prison de la rue de la Clef pour délit de presse. Nous arrêterons là cette énumération fort incomplète, bien que très-longue, et nous terminerons en disant quelques mots des évasions les plus célèbres survenues à Sainte-Pélagie depuis une quarantaine d'années environ.

Le 12 juillet 1835, les condamnés du procès d'avril, Guinard, Imbert, Cavaignac, Marrast et autres, enfermés à Sainte-Pélagie, creusèrent [illegible] souterrain qui allait déboucher dans le jardin du numéro 9 de la rue Copeau. Ce souterrain avait 18 mètres de longueur. Vingt-huit détenus sur quarante, secondés dans leur projet [illegible] qui ne voulurent point s'évader que par leurs [illegible] Cette évasion est [illegible] de toutes celles qui ont eu lieu à Sainte-Pélagie, aussi bien à cause des procédés employés par les détenus que par leur notoriété. [illegible] Louis XVI [illegible] clef.

[illegible] de sa corde. [illegible]

sur le mouvement des entrées et sorties de [illegible]

En 1838, le chiffre des écrous s'est élevé à [illegible]

[illegible] (1869, in-18); *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, par M. D[illegible]

PÉLAGIEN, IENNE [illegible] — [illegible] mer. [illegible] proche. *pelaó*, approcher, n'est guère acceptable. En [illegible] l'écume, probablement en tant que produite par l'eau. L'application du même nom à l'e[illegible] *bhra*, océan, littéralement qui porte les eaux, [illegible] que représente le grec *aphros*, écume. Ce qui confirme d'ailleurs ce rapprochement, c'est la concordance de l'irlandais *fearg*, *fairge*, mer, vague, où *p* est changé en *f*, et l'analogie de l'erse *sal*, qui signifie à la fois la mer et l'écume. L'identité primitive des trois for[illegible] des PÉLAGIENS [illegible]

— Myth. Surnom de Neptune, de Vénus et [illegible].

— Zool. Qui fréquente la haute mer. [illegible]

— [illegible] Mamm. [illegible] phoque.

— [illegible] Ornith. F[illegible] mipèdes, comprenant les genres qui fréquentent [illegible] nes, etc.

— **Encycl.** Ornith. La nature [illegible] qui peuple notre globe. Les uns sont con[illegible] des distances plus ou moins considérables. [illegible] geant; ceux-là, par une puissance incroyable de vol, s'égarent entre le ciel et la mer et, semblables à ces espèces que nous voyons sans relâche voltiger autour de nos habitations, on les surprend ne s'abattant sur les ondes que pour prendre un repos momentané. [illegible] de commun, qu'après avoir [illegible]

q[illegible]e la reproduction dans l'histoire des mœurs [illegible] ressante. Soit que l'occasion n'ait point été offerte aux voyageurs de faire des observations [illegible], soit que les endroits [illegible] ces oiseaux se retirent soient un obstacle à cette étude, il n'est pas moins vrai que l'on ne connaît bien des espèces [illegible] que leur vie errante. MM. Quoy et Gaimard ont donné, dans la partie [illegible] du voyage de l'Astrolabe, des détails très-curieux sur ces oiseaux. On [illegible] pélagiens à des poissons et à des [illegible] marins que l'on ne rencontre qu'en pleine mer, fort loin de la côte et jamais sur celle-ci.

PELAGIEN, IENNE adj. (pé-la-ji-ain, i-è-ne). Hist. ecclés. Qui appartient à la doctrine de Pélage. [illegible] PÉLAGIENNE. ‖ Qui est partisan de cette doctrine : *Écrivain* PÉLAGIEN.

— Substantiv. Partisan du pélagianisme : *Les* [illegible] PÉLAGIENS.

PELAGIQUE (pé-la-ji-ke — du gr. *pelagos*, [illegible]). Hist. nat. Qui vit sur le bord de la mer, [illegible] rapport à la mer : *L'habitat* [illegible] PÉLAGIQUE *des Polynésiens a certainement* [illegible] *au développement de leur industrie maritime.* (A. de Quatrefages.)

— Géol. Qui est le produit des sédiments de la haute mer : *Dépôt* PÉLAGIQUE.

PÉLAGIUS s. m. (pé-la-ji-uss — du gr. *pelagos*, mer). Mamm. Nom scientifique du genre pélagien.

PELAGIUS (Alvarez PAEZ, plus connu sous le nom de), célèbre canoniste et cordelier portugais, né vers 1280, mort à Séville en 1352. Après avoir pris le grade de docteur à Bologne, où il avait étudié la théologie et le droit canon, il alla suivre à Paris les leçons du fameux Scot. Ses talents et la pureté de sa vie lui valurent d'être nommé par Jean XXII grand pénitencier et d'être chargé de remédier au relâchement des mœurs du clergé. Pelagius devint successivement ensuite évêque de Coron (1332), puis de Silves (Algarves) et nonce du pape en Portugal. On lui doit plusieurs traités de droit canonique et de théologie, notamment une *Somme de théologie* et un traité fort estimé, intitulé : *De planctu Ecclesiæ libri duo* (Ulm, 1474, in-fol.). Dans ce dernier ouvrage, il établit les droits du pape sur le spirituel et le temporel et attaque avec une grande vigueur les désordres du clergé. Nous citerons aussi de lui : *Apologie de Jean XXII.*

PELAGO, ville d'Italie, province et district de Florence, mandement de Pontassieve; 9,208 hab.

PÉLAGONIE, district de la partie septentrionale de la Macédoine, compris dans la Péonie, avec laquelle on le confond quelquefois. ‖ On donnait le nom de *Pélagonie Tripolitaine* à un canton de la Thessalie où s'élevaient les trois villes d'Azor, Pythium et Doliche.

PELAGONIUS, vétérinaire grec qui vivait, croit-on, au IVe siècle de notre ère. On possède plusieurs fragments de ses écrits, qu'on trouve dans la collection des vétérinaires grecs et dans les *Géoponiques*. En 1826, on a publié sous son nom, en latin et avec une traduction italienne, un ouvrage intitulé : *Pelagonii veterinaria ex Richardiano codice excerpta et a mendis purgata* (Florence, in-8°), dans lequel on trouve un très-grand nombre de formules de remèdes. Tout porte à croire que c'est une collection de fragments de différents vétérinaires, mais dont beaucoup sont de Pelagonius.

PÉLAGOPHYTE s. m. (pé-la-go-fi-te — du gr. *pelagos*, mer; *phuton*, plante). Bot. Végétal qui vit dans l'eau de la mer.

PÉLAGOSAURE s. m. (pe-la-go-sô-re — du gr. *pelagos*, mer; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, voisin des crocodiles.

PÉLAGOSCOPE s. m. (pé-la-go-sko-pe — du gr. *pelagos*, mer; *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument employé pour voir les objets placés dans la mer ou au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE s. f. (pé-la-go-sko-pî — rad. *pélagoscope*). Physiq. Art d'examiner le fond des eaux.

PÉLAGOSCOPIQUE adj. (pé-la-go-sko-pi-ke — rad. *pélagoscope*). Physiq. Qui a rapport au pélagoscope ou à la pélagoscopie : *Méthode* PÉLAGOSCOPIQUE.

PÉLAGUSE s. f. (pé-la-gu-ze — du gr. *pelagos*, mer). Moll. Syn. d'ORBULITE, genre de [illegible] céphalopodes.

PELAIN s. m. (pe-lain). V. PELANG.

PÉLAKONITE s. f. (pé-la-ko-ni-te — du gr. *pelos*, noir; *konis*, poussière). Minér. Substance [illegible] peu connue, et qui paraît être un phosphate de fer et de manganèse, qu'on la trouve au Chili.

PÉLAMIDE s. f. (pé-la-mi-de — du gr. *pélamus*, petit thon). Erpét. Genre de reptiles [illegible]. Vivant dans les eaux [illegible] et [illegible] dans la mer des Indes.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, [illegible], formé aux dépens des [illegible], et comprenant deux espèces qui habitent les mers d'Europe et d'Amérique. ‖ [illegible] de la niche, espèce de squale, en [illegible].

— Entom. Syn. d'OXYOME, section du genre apion.

— **Encycl.** Erpét. Les *pélamides* ont le corps cylindrique; la tête à peu près de même grosseur; les narines petites, placées au-dessus du museau, au milieu d'une plaque nasale très-développée; la plaque frontale hexagone, allongée, régulière et symétrique; les écailles simplement juxtaposées ou en pavé; la queue terminée par un dé corné assez marque et plus ou moins comprimée, ce qui favorise la natation. Ces ophidiens sont venimeux comme les najas; leurs dents vénéneuses sont cannelées, mais non canaliculées. Ils vivent de préférence dans les eaux marines et abondent surtout dans la mer des Indes. La *pélamide bicolore* atteint jusqu'à un mètre de longueur; sa couleur est noire en dessus et jaune orangé en dessous. Bien qu'elle soit venimeuse, on mange sa chair à Haïti.

— Ichthyol. Les *pélamides*, confondues autrefois avec les thons, s'en distinguent par leur corps plus allongé, leurs yeux plus petits, leur museau plus long et plus pointu, leur gueule plus fendue. Elles ont des dents coniques, grêles, un peu comprimées, un peu arquées en dedans, très-pointues et nettement séparées les unes des autres. L'espèce principale est la *pélamide* commune, appelée aussi *bonite à dos rayé, scombre sarde*, etc. Sa taille est d'environ 0m,70; sa couleur argentée, teintée de bleu clair sur le dos, avec huit à dix lignes noirâtres très-obliques. Elle habite la Méditerranée et on la trouve aussi vers les îles du Cap-Vert et sur les côtes du Brésil. La *pélamide* du Chili diffère à peine de l'espèce précédente.

PÉLAMIDIÈRE s. f. (pé-la-mi-di-è-re — rad. *pélamide*). Pêche. Filet pour la pêche de la pélamide, qui est dans le genre de ceux qu'on emploie à la pêche au thon, mais à mailles plus petites.

PELAN s. m. (pe-lan — rad. *peler*). Écorce d'arbre enlevée par larges fragments, et servant à des usages industriels : *Il existe à Terre-Neuve des édifices couverts avec du* PELAN. ‖ On dit aussi PLAN.

PELANG s. m. (pe-lan). Comm. Nom d'une étoffe de soie de fabrication chinoise, qu'on appelle aussi PELAIN et PELING.

PELARD, ARDE adj. (pe-lar, ar-de — rad. *peler*). Sylvic. Se dit du bois dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan ou pour d'autres usages : *Bois* PELARDS.

PELARDEAU s. m. (pe-lar-do). Mar. V. PALARDEAU.

PÉLARGION s. m. (pé-lar-ji-on — du gr. *pelargos*, cigogne). Bot. Section du genre pelargonium.

PÉLARGODÈRE s. m. (pe-lar-go-de-re — du gr. *pelargos*, cigogne; *dérê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois espèces qui habitent l'Inde.

PÉLARGONATE s. m. (pé-lar-go-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pélargonique avec une base : PÉLARGONATE *d'argent.* PÉLARGONATE *de baryte.*

PÉLARGONE s. f. (pé-lar-go-ne). Bot. V. PÉLARGONIER.

— Chim. Acétone de l'acide pélargonique.

— **Encycl.** La *pélargone*

$$C^{17}H^{34}O = C^{8}H^{17}, C^{9}H^{17}O,$$

acétone de l'acide pélargonique, dérive de cet acide, comme tous les acétones de leurs acides respectifs, par doublement de la molécule et élimination d'une molécule d'eau et d'une molécule d'acide carbonique. Ce corps se forme par la distillation sèche du pélargonate de baryum. C'est une huile brune qui se solidifie par le refroidissement. Après avoir été comprimée entre plusieurs doubles de papier buvard, elle forme une substance solide facilement soluble dans l'éther qui l'abandonne en larges lamelles en s'évaporant. Ces cristaux prennent un éclat nacré par la dessiccation. L'acide azotique fumant attaque énergiquement la *pélargone* et donne naissance à un acide nitré.

PÉLARGONIER s. m. (pé-lar-go-nié — du gr. *pelargos*, cigogne, par allusion à la forme du fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des géraniacées, formé aux dépens des géraniums, et comprenant près de cinq cents espèces qui croissent surtout dans l'Afrique australe : *Ainsi traités, les* PÉLARGONIERS *fleurissent du milieu d'avril jusque vers la fin de juin.* (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi PÉLARGONIUM et PÉLARGONE s. f.

— **Encycl.** Bot. et Hortic. Le genre *pélargonier* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes ou opposées, simples, pétiolées, entières, découpées ou lobées, munies de stipules; les fleurs, généralement grandes et groupées en ombelles simples, ont une corolle à cinq pétales, dont les deux pétales supérieurs diffèrent des autres; dix étamines, dont trois restent ordinairement stériles; ces deux derniers caractères distinguent les pélargoniums des géraniums, avec lesquels on les confondait autrefois; le fruit est une capsule prolongée en un long bec. Le genre *pélargonier* renferme plus de cinq cents espèces, qui croissent, pour la plupart, dans le sud de l'Afrique, et quelques-unes en Australie ou dans les îles voisines. Ce sont, presque toutes, des végétaux de petite taille dont plusieurs sont cultivés dans nos jardins, et ont donné naissance à d'innombrables variétés, dont la liste s'accroît tous les jours.

Les *pélargoniers* ont des tiges charnues, quelquefois un peu ligneuses et comme articulées; des feuilles, qui varient à l'infini dans leurs découpures, couvertes, sur les deux faces, de poils glanduleux et sécrétant un liquide visqueux, dont l'odeur, qui rappelle celle de la rose ou du musc dans certaines espèces, est fort désagréable dans d'autres; des fleurs disposées en élégants bouquets et remarquables par la richesse et la variété de leur coloris, souvent aussi par leur odeur agréable. On a groupé les espèces, pour en faciliter l'étude, en douze sous-genres; le principal a reçu le nom de *pélargium;* il renferme à lui seul plus de trois cents espèces et fournit presque toutes celles qu'on cultive dans les jardins d'agrément.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le type spécifique d'où sont sorties nos nombreuses variétés horticoles. Plusieurs tranchent la question en disant qu'elles proviennent, non pas d'une espèce distincte, mais d'une race formée par l'hybridation d'autres espèces. M. Duchartre pense que ce type est le pélargonium à grandes fleurs; d'après M. Naudin, ce serait le pélargonium cucullé ou à capuchon. Ce dernier est un sous-arbrisseau de 0m,30 à 0m,50, dressé, rameux et comme buissonneux, d'un port élégant, à rameaux soyeux, à feuilles réniformes arrondies, largement échancrées à la base, entières, dentées ou lobées, velues ou soyeuses, surtout en dessous. Les fleurs sont grandes, et leur forme rappelle celle de la pensée; elles sont carnées, ou rose clair, ou blanc rosé, avec une large macule d'un pourpre noirâtre sur chacun des deux pétales supérieurs. Mais ces caractères de coloration qui distinguent le type spécifique ont été prodigieusement modifiés et variés par la culture. On est parvenu à obtenir des fleurs plus grandes, plus nombreuses, de coloris plus vifs; enfin on est arrivé à ce qu'on regarde comme le dernier degré de perfection, c'est-à-dire à des fleurs régulières, parfaitement rondes, et dont tous les pétales sont également tachés; c'est ce qu'on appelle les pélargoniums à cinq macules ou diadèmes. Les fleurs sont très-grandes, irrégulières, à pétales inférieurs blancs ou lilas pâle, les deux pétales supérieurs beaucoup plus larges et bariolés de carmin.

Le *pélargonier noble*, qui n'est peut-être qu'une variété du précédent, est légèrement velu; le pédoncule porte trois ou quatre grandes fleurs d'un rose pâle avec quelques lignes pourpres.

Le *pélargonier à grandes fleurs* est un sous-arbrisseau rameux, presque entièrement glabre, glauque, à grandes fleurs blanches ou roses avec des stries rouge sang; il est haut de 0m,50 à 1 mètre. Ses feuilles, grandes, palmées, à cinq lobes, un peu roides et coriaces, sont ordinairement échancrées en cœur à la base et découpées sur leurs bords.

Le *pélargonier en tête*, vulgairement nommé géranium rosat, est un arbrisseau d'environ 1 mètre, rameux, velu ou pubescent; ses feuilles larges, arrondies, ondulées ou crépues, exhalent, quand on les froisse entre les doigts, une forte odeur de rose, qu'elles doivent à une huile essentielle. Ses fleurs roses, veinées de carmin, sont petites et peu remarquables.

Le *pélargonier zonal* est un sous-arbrisseau rameux et buissonneux, haut de 0m,50 en moyenne, à feuilles arrondies, réniformes, échancrées en cœur à la base, lobées et marquées, vers leur milieu, d'une zone d'un vert noirâtre plus ou moins intense; les fleurs, un peu irrégulières, sont d'un beau rouge carmin. Cette espèce a produit quelques variétés à fleurs amarantes ou presque blanches. Par la richesse et le brillant coloris de sa floraison, elle forme un des plus beaux ornements de nos parterres, où on en fait de superbes massifs, qui fleurissent depuis la fin de juin jusqu'aux premières gelées. Son odeur, qui n'est pas agréable, est heureusement assez faible.

Le *pélargonier tachant* ressemble beaucoup à l'espèce précédente; il s'en distingue facilement par sa taille deux fois plus grande, ses fleurs d'un rouge écarlate plus vif, son odeur aussi désagréable, mais plus forte, et surtout par ses feuilles, qui, froissées entre les doigts, sur le linge ou sur le papier, y laissent des taches de rouille ou brunâtres. Il présente quelques variétés dans le coloris des fleurs. On l'associe au précédent pour la composition des massifs dans les parterres; élevé en pots ou en caisses, il peut acquérir des dimensions considérables.

Le *pélargonier parfumé* est une plante à rameaux charnus, à feuilles molles, arrondies en cœur, exhalant une odeur suave quand on les froisse, à fleurs petites, blanches ou lavées de rose. Le *pélargonium odorant* en est très-voisin; c'est un sous-arbrisseau à rameaux divariqués et velus, à feuilles divisées en trois lobes peu profonds, à fleurs petites, blanches, les pétales supérieurs élégamment veinés de rouge; du reste, ses feuilles ont une odeur aussi agréable.

Le *pélargonier pelté* ou *à feuilles de lierre* a des tiges charnues, frutescentes, rameuses, velues, articulées, atteignant presque 1 mètre de hauteur; des feuilles peltées, réniformes ou lobées, légèrement ondulées sur les bords, présentant vers le milieu un cercle brunâtre; des fleurs grandes, à corolle irrégulière et presque bilabiée, les deux pétales supérieurs lilas avec une macule carmin, les trois pétales inférieurs plus petits et d'un carné pâle.

Le *pélargonier triste* a la tige très-courte ou presque nulle; les feuilles opposées, inégales entre elles, très-découpées; des fleurs jaune soufre terne, veinées de brun pourpre, exhalant pendant la nuit une odeur suave qui rappelle celles du girofle et de la cannelle.

Le *pélargonier tricolore* est un sous-arbrisseau à tiges dressées, pubescentes, rameuses, hautes d'environ 0m,50; à feuilles velues, très-polymorphes, exhalant une odeur désagréable quand on les froisse. Les fleurs, qui rappellent par leur forme celle de la pensée, ont les deux pétales supérieurs d'un beau rouge éclatant, veiné de carmin et marqués à la base d'une tache pourpre noir très-intense; les trois pétales inférieurs d'un blanc de neige, quelquefois légèrement striés de carmin; elles s'épanouissent durant tout l'été.

Pour terminer cette revue sommaire, nous nous contenterons de nommer les *pélargoniers élégant, sanguin, épineux, glauque, hybride*, etc.

Les *pélargoniers* se cultivent en serre tempérée, du moins sous le climat de Paris; cette serre doit être bien éclairée, peu profonde et maintenue à une température constante de 5° à 12°. La terre dans laquelle on les place se compose, par parties égales, de terre franche, de terreau de feuilles et de fumier de vache; on y ajoute aussi de la terre de bruyère et même du sable. Si cette dernière substance se trouve en très-grande quantité, on obtient une floraison plus abondante, mais par contre on expose la plante à souffrir du froid et à périr promptement. On multiplie ces végétaux de semis faits sur couche au printemps; mais, comme toutes les espèces ne donnent pas de bonnes graines, on a recours au bouturage. Ce mode, le plus généralement employé, est facile et réussit très-bien; on le pratique au printemps ou même dans le courant de l'été; au bout d'un mois au plus, les boutures sont enracinées. Au mois d'août, on rempote les pieds cultivés en serre, on les taille et on les pince au besoin.

— Applic. indust. et Thérap. Le *pélargonier* en tête, qu'on appelle aussi géranium rosat, est souvent cultivé en grand, non pour ses fleurs, mais pour l'arome suave de ses feuilles et pour l'huile essentielle qu'on en retire; cette huile est un objet de commerce; on l'emploie en parfumerie; elle sert aussi à falsifier l'essence de roses.

Le *pélargonier* à capuchon ou cucullé est considéré, au Cap de Bonne-Espérance, comme une plante émolliente, et est très-employé, à ce titre, en herboristerie thérapeutique.

Enfin, les tubercules du *pélargonier* triste sont féculents et alimentaires; les habitants de l'Afrique australe dépouillent et récoltent, pour s'en nourrir, ces tubercules arrondis, enfilés comme des grains de chapelet; ils en sont même très-friands.

PÉLARGONIQUE adj. (pé-lar-go-ni-ke — rad. *pélargonier*). Chim. Se dit d'un acide organique que l'on obtient dans plusieurs réactions, et qui existe dans l'huile du pélargonier rosé.

— **Encycl.** L'acide *pélargonique*

$$C^{9}H^{18}O^{2} = C^{9}H^{17}O, OH$$

existe dans l'huile de *pelargonium roseum*. Il prend naissance, en même temps que plusieurs autres acides volatils, lorsqu'on distille l'acide choloïdique ou l'acide oléique avec de l'acide azotique. Il se produit également dans l'oxydation de l'essence de rue par l'acide azotique et, enfin, il se forme de petites quantités d'acide *pélargonique* en même temps que d'autres acides volatils de la même série dans la putréfaction du fromage.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen de l'huile de rue.* Lorsqu'on chauffe modérément une partie d'huile essentielle de rue avec 2 parties d'acide azotique du commerce et 2 parties d'eau, il se produit une action qui est très-violente au début et qui se continue d'elle-même pendant une demi-heure ou même pendant trois quarts d'heure après que l'on a retiré le feu. Quand cette première action est calmée, on fait bouillir le liquide dans un appareil à reflux à bouchons de verre jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus sensiblement de vapeurs rutilantes. L'appareil renferme alors une couche huileuse et une couche aqueuse. On décante la première, on la lave à l'eau et on la traite ensuite par la potasse, qui en sépare une huile non acide d'odeur âcre, tandis que tous les acides qu'elle renferme se dissolvent. On décompose ensuite la liqueur alcaline par un acide, on recueille l'acide huileux qui se sépare et on le distille afin de le débarrasser d'une certaine quantité de résine et de substances colorantes qui le souillent. La liqueur distillée est saturée par la baryte, débarrassée de l'excès de baryte par des lavages à l'eau froide, dissoute dans l'alcool bouillant et abandonnée à la cristallisation. Le pélargonate de baryum cristallise le premier, tandis que le caprate de baryum reste dans

les eaux mères. Ce sel, décomposé par l'acide sulfurique aqueux, fournit de l'acide *pélargonique* sous la forme d'une couche huileuse qui vient flotter à la surface du liquide. Dans certaines circonstances mal déterminées, on obtient par ce procédé, au lieu d'acide *pélargonique*, un certain composé d'acide *pélargonique* et d'acide azotique.

2° *Préparation au moyen du pelargonium roseum.* On distille l'herbe avec de l'eau, on sature le produit de la distillation par la baryte, on distille pour chasser l'huile neutre, on évapore à siccité, on reprend le résidu par l'alcool bouillant qui dissout le pélargonate de baryum, et l'on obtient l'acide de ce sel comme dans la méthode précédemment décrite.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *pélargonique* est une huile incolore, qui se solidifie à froid et qui fond à 10°. Son odeur rappelle un peu celle de l'acide butyrique. Il bout à 260°, dans un courant d'acide carbonique; il distille inaltéré et incolore. Il est très-peu soluble dans l'eau et se dissout, au contraire, facilement dans l'alcool et l'éther.

— III. DÉCOMPOSITION. 1° L'acide *pélargonique* jaunit lorsqu'on l'abandonne à lui-même. 2° Chauffé peu à peu jusqu'au rouge sombre, dans une cornue lutée avec quatre fois son poids de chaux potassée, cet acide donne du carbonate potassique qui reste dans la cornue, tandis qu'il se dégage beaucoup de gaz et qu'il distille un liquide clair, léger et ambré. La partie gazeuse est presque totalement absorbée par le brome. Ce qui résiste à l'action de ce réactif brûle avec une flamme peu éclairante et constitue un mélange d'éthylène, de tritylène et de tétrylène. La partie liquide commence à bouillir à 105° et passe toute avant 186°. Cahours y a démontré la présence de l'hexylène. 3° Par la distillation sèche de son sel de baryum, l'acide *pélargonique* se résout en anhydride carbonique et en pélargone ou acétone *pélargonique*. 4° Il est violemment attaqué par le perchlorure de phosphore, avec formation d'oxychlorure de phosphore, de chlorure de pélargyle et d'acide chlorhydrique. (Cahours.)

— *Pélargonate d'ammonium.* C'est un sel cristallin, d'après Cahours. D'après Gerhardt, l'acide *pélargonique* en suspension dans l'ammoniaque et chauffé forme une gelée transparente qui rappelle la silice gélatineuse. Cette gelée se dissout quand on continue à chauffer après y avoir ajouté une nouvelle quantité d'eau. Elle forme alors un liquide laiteux qui ressemble à une solution de savon qui se prend à froid en une espèce de bouillie. Le sel se dissout parfaitement dans l'alcool froid. Les sels potassique et sodique sont solubles et cristallisables.

— *Pélargonate de baryum* $(C^9H^{17}O^2)^2Ba''$. On le prépare comme nous l'avons déjà dit en nous occupant de la préparation de l'acide *pélargonique*. Il forme des écailles blanches d'un éclat de perle ou de larges lamelles qui ressemblent aux cristaux de cholestérine. Ces cristaux sont anhydres. Ils sont moins solubles dans l'eau que l'œnanthylate et le valérate correspondants, mais ils y sont plus solubles que le caprate, d'où l'on peut déduire que la solubilité dans l'eau des sels de baryum des acides gras diminue à mesure que l'on s'élève dans la série homologue. L'alcool le dissout difficilement. Les sels de calcium et de strontium cristallisent de leurs dissolutions alcooliques en petites écailles perlées peu solubles dans l'eau.

— *Pélargonate de cuivre* $(C^9H^{17}O^2)^2Cu''$. On obtient ce sel en précipitant une solution alcoolique de pélargonate d'ammonium par une solution aqueuse d'azotate de cuivre. Le précipité bleu verdâtre abondant qui prend naissance est soluble dans l'alcool bouillant; par évaporation, sa solution alcoolique l'abandonne sous la forme de gouttes vertes qui se solidifient en se refroidissant. Lorsque la solution alcoolique bouillante est abandonnée au refroidissement, elle donne, au contraire, le sel cristallisé en grains bleu verdâtre. Le pélargonate de cuivre retient 2 molécules d'eau de cristallisation à 100° et donne dans cet état à l'analyse 14,45 pour 100 de cuivre.

— *Pélargonate d'argent* $C^9H^{17}O^2,Ag$. On l'obtient en précipitant les solutions aqueuses chaudes de pélargonate de baryum par l'azotate d'argent. C'est une poudre blanche qui a donné à l'analyse 40,7 à 41,16 pour 100 d'argent, le calcul exigeant 40,75 pour 100.

— *Pélargonate d'éthyle*

$$C^{11}H^{22}O^2 = C^9H^{17}(C^2H^5)O^2.$$

Syn. *Ether pélargonique*. On prépare ce corps en faisant agir le chlorure de pélargyle sur l'alcool, ou en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux bien sec à travers une solution alcoolique d'acide *pélargonique*. Au bout d'un certain temps, l'éther se sépare sous la forme d'une couche huileuse, qu'on lave à l'eau d'abord, puis au carbonate de soude, que l'on dessèche enfin sur du chlorure de calcium et que l'on rectifie. Ainsi purifié, il forme une huile incolore de 0,86 de densité qui bout entre 216° et 218°; bouilli avec la potasse, il se résout en alcool et pélargonate de potassium. Le corps que l'on a appelé éther œnanthique n'est tout probablement que du pélargonate d'éthyle.

— IV. APPENDICE À L'ACIDE PÉLARGONIQUE. *Anhydride pélargonique* $(C^9H^{17}O)^2O$. Syn. *Acide pélargonique anhydre, pélargonate de pélargyle.* Cahours a préparé ce corps par l'action de l'oxychlorure de phosphore sur le pélargonate de baryum. C'est une huile incolore, plus légère que l'eau, qui se solidifie à 0° en une masse de fines aiguilles. Il fond à 5°, possède à froid une légère odeur de rance qui se change en une odeur vineuse et aromatique à chaud, lorsque les vapeurs de ce corps sont mélangées avec des vapeurs d'eau. Chauffé sur un verre de montre, il répand des fumées âcres et l'odeur de la graisse brûlée. L'eau le transforme très-promptement en acide *pélargonique*. Les alcalis opèrent cette même transformation moins aisément qu'avec l'anhydride caprylique; avec le chlorure de benzoïle, le pélargonate de baryum donne un anhydride double benzo-pélargonique

$$\left.\begin{matrix}C^9H^{17}O\\C^7H^5O\end{matrix}\right\}O.$$

PÉLARGONIUM s. m. (pé-lar-go-ni-omm — du gr. *pelargos*, cigogne, par allusion à la forme du fruit, qui rappelle celle d'un bec de cigogne). Bot. Nom scientifique du genre pélargonier.

PÉLARGYLE s. m. (pé-lar-ji-le). Chim. Radical hypothétique, qui serait formé de 18 équivalents de carbone, 17 d'hydrogène et 2 d'oxygène.

PÉLAS s. m. (pe-la ou pe-lass). Mamm. Un des noms vulgaires du pécari.

PÉLASGES, peuple de l'antiquité, qui a habité la Turquie d'Europe et la Grèce, principalement l'Argolide, l'Arcadie, l'Attique, la Béotie et surtout la Thessalie. Il avait des colonies en Crète, dans les Cyclades, la Phocide et l'Eubée et même en Italie. Quelques auteurs rangent les Etrusques ou Tyrrhéniens de l'Italie et de l'Asie Mineure parmi les Pélasges.

L'origine des Pélasges est inconnue, leur histoire incertaine et obscure; l'étymologie de leur nom est jusqu'ici une énigme, à moins qu'on ne consente à le faire venir, avec quelques philologues, du mot grec *pelargoi* (cigognes) ou de *pelagroi* (champs noirs). Si l'on adopte la première de ces métamorphoses orthographiques, Pélasges signifierait *peuple vagabond comme les cigognes;* si l'on adopte la seconde, beaucoup plus téméraire encore, les Pélasges auraient été ainsi appelés à cause de *champs noirs* qu'ils cultivaient; ces deux étymologies ne peuvent être citées qu'à titre de curiosité et ne présentent aucun intérêt scientifique. Celle qui fait venir *Pélasges* de *pelagos*, la mer, et en fait un peuple maritime, n'est pas mieux fondée.

C'était un peuple de race caucasique. S'il faut en croire le docteur Johann-Georg von Hahn, les Albanais de nos jours seraient les descendants des Pélasges. A l'époque d'Hérodote, leur langue était presque complètement éteinte en Grèce. Cet historien et, après lui, Platon disent que les Grecs ont emprunté les noms de leurs divinités aux Pélasges. Il est toutefois douteux que ces derniers aient pris ces noms chez les Egyptiens, comme le veut Hérodote. Les noms de ces divinités, tels que : *Zeus* (Jupiter), *Hêra* (Junon), *Athênê* (Minerve), *Demêtêr* (Cérès), *Hêphaistos* (Vulcain), *Artemis* (Diane), etc., ne sont ni grecs ni égyptiens, encore moins celtiques ou sémitiques. Hérodote dit, d'ailleurs, que les Pélasges de l'Achaïe, *ne pouvant comprendre les Grecs,* avaient adopté leur langue. Denkovsky et, après lui, Adam Mickiewicz (les *Slaves*) soutiennent que ces noms paraissent être des noms slaves; Szafarzik fait remarquer que beaucoup des noms de rivières et de montagnes du nord de la Grèce sont slaves; aussi plusieurs auteurs tchèques, polonais et russes considèrent les Pélasges comme un rameau des Slaves de l'antiquité. Un très-remarquable et très-long travail sur ce sujet a paru dans l'*Annuaire de la Société de [illegible] et des antiquités russes* (Moscou, 1853). A l'appui de la thèse qui y est soutenue, on y trouve une grande quantité de mots pélasgiques comparés aux noms slaves, sanscrits, etc.

Les Pélasges paraissent avoir été un peuple agricole, de mœurs douces et jouissant d'un degré de civilisation assez avancé à l'époque où il fut soumis par les Hellènes. Les écrivains grecs ne parlent qu'avec admiration des routes, des canaux souterrains, etc., fruit du travail patient des Pélasges. Quant aux murs cyclopéens ou pélasgiens, il n'est pas absolument certain qu'il faille les attribuer aux Pélasges, peut-être ne sont-ils qu'un souvenir laissé par l'ancienne population préhistorique de l'Europe, disparue alors depuis plusieurs milliers d'années et à laquelle on attribue les dolmens, les menhirs et les constructions lacustres de la Suisse. D'après l'opinion la plus accréditée, cependant, les monuments cyclopéens ont été construits par les Pélasges avant l'invasion des Hellènes (v. CYCLOPÉEN). Les Pélasges appelaient fréquemment leurs villes principales *Larisse;* une ville de ce nom subsiste encore en Thessalie, on y voit des ruines de constructions pélasgiques. Ils ont donné leur nom à la Pélasgiotide et à la Pélagonie.

D'après M. Pouqueville, la Grèce était habitée, avant le XVIIIe siècle av. J.-C., par les Telchines, peuple originaire de la Crète; ces Telchines seraient une colonie phénicienne et auraient été expulsés par les Pélasges; mais, d'après l'opinion généralement admise, les Pélasges sont les habitans les plus anciens de la Grèce. La tradition veut qu'ils aient enseigné aux Hellènes, leurs vainqueurs, l'art de cultiver la terre et qu'ils leur aient fait connaître l'alphabet pélasgique; ils leur auraient communiqué également leur religion. On dit que Danaüs, un des premiers rois mythologiques de la Grèce, supprima les sacrifices humains en usage chez les Pélasges; on en fait un descendant de Pelasgos, fils de Niobé et de Jupiter. Les relations des Pélasges avec les Hellènes paraissent avoir été, dès l'origine, celles de peuple conquis à peuple conquérant. Deucalion leur fit la guerre et força, d'après Denys d'Halicarnasse, un certain nombre d'entre eux à s'enfuir en Italie. Ceux qui restèrent dans leur patrie devinrent esclaves des Hellènes et furent employés aux travaux des champs. Soixante ans après la prise de Troie, les Pélasges furent forcés de se réfugier en Attique, où leurs ancêtres se trouvaient déjà mêlés à leurs conquérants, les Hellènes. Les Athéniens firent construire aux Pélasges leur Acropole, puis ils leur permirent de s'établir au pied du mont Hymette; mais ils les chassèrent ensuite. Dans l'Argolide, les Pélasges avaient été également réduits en esclavage. On leur donnait les surnoms les plus méprisants : *conipodes* (hommes aux pieds poudreux), *cocynéphores* (porteurs de bâtons), etc. Seuls, les Pélasges d'Arcadie conservèrent une certaine indépendance. Les Epirotes, les Léléges, les Caucones, les Illyriens et une partie des Macédoniens auraient, dit-on, été des Pélasges.

C'était en Epire que se trouvait l'oracle de Dodone, le principal centre religieux des Pélasges. On ne sait rien de précis sur leur religion primitive; d'après les uns, les Pélasges auraient adoré les forces de la nature; d'après d'autres, ils adoraient deux divinités principales : Ouranos ou le Ciel et Ghê ou la Terre. Platon prétend qu'ils rendaient aussi un culte au soleil, à la lune et aux autres astres.

Dans son *Histoire romaine*, Monissen, faisant l'histoire des premiers habitants en Italie, parle des Tyrrhéniens ou Etrusques, des Samnites, des Japyges, des Italiotes, des Ombro-Samnites, etc., et ne fait aucune mention des Pélasges. D'autres historiens vont à l'extrême opposé et prétendent que les Pélasges ont colonisé la plus grande partie de l'Italie, que les Sicules, les Etrusques, les Japyges, les Italiotes, etc., seraient tous des Pélasges. S'il est permis de supposer qu'il y a eu quelques colonies pélasgiques en Italie, l'opinion des pélasgomanes, qui comprennent sous le nom de Pélasges une foule de peuplades hétérogènes, est contraire à toutes les données archéologiques.

Denys d'Halicarnasse dit, d'après Phérécyde, que, dix-sept générations ou environ cinq cents ans avant la prise de Troie, les aborigènes se rendirent d'Arcadie en Italie sous la conduite d'Œnotrus et de Peucetas; que, cent cinquante ans après, des Pélasges, originaires de la Thessalie, vinrent les rejoindre, et qu'enfin soixante ans avant la prise de Troie, une colonie de Pélasges et d'Hellènes vint, sous la conduite d'Evandre, bâtir la ville de Palatium sur une des collines qui fut plus tard le mont Palatin de Rome. Les aborigènes, les Hellènes et les Pélasges se mêlèrent aux Ombres et chassèrent les Sicules. M. Schœll (*Histoire de la littérature romaine*) critique vivement le récit de Denys d'Halicarnasse. Il est impossible, suivant lui, qu'à une époque où la civilisation de la Grèce et particulièrement l'art de la marine étaient dans l'enfance, des voyages aussi considérables aient pu être accomplis par ces trois peuples; il croit qu'ils ont dû plutôt pénétrer en Italie par la route de l'Illyrie. Quoi qu'il en soit, les quatre peuples ci-dessus mentionnés se mêlèrent, se croisèrent entre eux. Quelques-uns des nombreux peuples qui habitèrent l'Italie dans l'antiquité et furent annexés à la domination romaine peuvent provenir de cette origine; mais, au sujet de la plupart d'entre eux, Sabins, Latins, Samnites, Ausoniens, Osques, [illegible], [illegible], Brutiens, etc., les philologues et les archéologues manifestent les opinions les plus diverses. D'ailleurs, comme ces petits peuples ne sont connus que par leurs guerres contre les Romains et par quelques [illegible] épars dans les ouvrages [illegible] qui nous sont parvenus, et dont la plupart ne s'occupent que fort peu de ces [illegible] autochthones, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de décider lesquels, parmi ceux qui provenaient du croisement des peuples dont parle Denys, étaient [illegible] pélasgiques, hellènes, aborigènes ou ombriens, etc.

Plus tard [illegible], les Romains, [illegible] les Grecs comme [illegible] Pélasges d'Italie, les [illegible] Grecs, et après eux [illegible] Romains, appelèrent [illegible] Etrusques, ce qui n'a [illegible] raison d'être, d'après les érudits du XVI[illegible] disent-ils, les Etrusques, [illegible] Tyrrhéniens et qui [illegible] Rasena, étaient les [illegible] les Romains, c'est-à-dire en [illegible].

Quoi [illegible] de même origine que les Pélasges, toujours est-il qu'ils [illegible] et se [illegible] avec ceux-ci ainsi qu'avec les autres peuplades de l'Italie. On peut lire dans Tacite le récit d'un procès ridicule, dans lequel une des deux parties invoqua l'autorité d'Hérodote, ainsi qu'un soi-disant décret des Etrusques, pour prétendre que les Tyrrhéniens descendaient des Lydiens. Quant à ces derniers, ainsi qu'aux Mysiens, aux Cariens, aux Thraces, quelques auteurs les mettent au nombre des Pélasges; mais ces auteurs évitent de se prononcer sur le caractère ethnologique de la race pélasgique; on ne peut cependant leur attribuer arbitrairement un nom sous lequel aucun historien ne les a désignés. La même critique peut s'adresser à ceux qui voient dans les Troyens un peuple de race pélasgique. D'ailleurs, Homère mentionne séparément les Pélasges, alliés venus au secours des Troyens, avec une foule de peuplades et de tribus des trois continents. Enfin, quelques auteurs ont soutenu que les Romains étaient de race pélasgique, affirmation qui a également besoin de preuves à l'appui.

En somme, rien de plus obscur et de plus incertain que l'histoire des Pélasges; ce peuple a laissé des traces incontestables dans l'histoire, et il est impossible de révoquer en doute son existence; mais tout fait croire que les historiens, abusant de son nom, l'ont appliqué à une foule de peuples d'origines diverses.

PÉLASGIDE adj. (pé-la-sji-de — rad. *Pélasge*). Mythol. gr. Surnom de Junon et de Cérès.

PÉLASGIE s. f. (pé-la-sjî — rad. *Pélasge*, pour Grec). Ornith. Syn. de CYPSÈLE, section du genre hirondelle.

PÉLASGIE, nom primitif de la Grèce ancienne, du Péloponèse et de l'île de Lesbos.

PÉLASGIEN, IENNE adj. (pé-la-sji-ain, i-è-ne). Qui appartient aux Pélasges : *Race* PÉLASGIENNE.

— Mythol. gr. Surnom de Junon et de Cérès.

PÉLASGIOTIDE, en latin *Pelasgiotis*, contrée de la Thessalie, entre la Perrhébie au N., l'Histiœotide à l'O., la Phthiotide au S. et la Magnésie à l'E. Elle tirait son nom des Pélasges, qui en furent les premiers habitants connus.

PÉLASGIQUE adj. (pé-la-sji-ke). Qui appartient aux Pélasges; qui est dû aux Pélasges : *Monnaie* PÉLASGIQUE.

— Philol. *Ecriture pélasgique*. La plus ancienne écriture dont aient fait usage les Grecs.

— Archéol. *Constructions pélasgiques* ou *cyclopéennes*, Murailles composées de grandes pierres, mal dégrossies et assemblées sans mortier.

— Encycl. *Monuments pélasgiques*. V. CYCLOPÉEN.

PÉLASGIQUE (golfe), en latin *Pelasgicus Sinus*, golfe de la Grèce ancienne, sur la côte orientale, formé par la mer Egée, au S.-E. de la Thessalie, au N. de l'Eubée, entre la Phthiotide et la Magnésie. Il porte de nos jours le nom de golfe de Volo.

PÉLASGO-PHÉNICIEN, IENNE adj. Qui a rapport aux Pélasges considérés comme appartenant à [illegible] PÉLASGO-PHÉNICIENNE [illegible] (Val. Parisot.)

— Substantiv. : *Les* PÉLASGO-PHÉNICIENS.

PÉLASGOMANE s. m. [illegible] — du gr. *Pelasgos*, Pélasge, [illegible]. Historien porté à [illegible] des Pélasges dans l'histoire.

PÉLASGUS, [illegible] les mythes anciens est un roi d'Arcadie, [illegible] de Jupiter et de Niobé [illegible] aux Arcadiens à [illegible] se revêtir de peaux [illegible] de glands.

PÉLASTRE s. m. [illegible]

PÉLATE s. [illegible] Ouvrier libre.

— [illegible]

— Encycl. [illegible]

Les écrivains [illegible] grecs, [illegible] Denys d'Halicarnasse et Plutarque, ont [illegible] pour désigner les clients à Rome, bien qu'il n'y eût pas réellement de rapport entre la condition de ces derniers et celle des anciens pélates attiques. [illegible] aussi à la place du [illegible]

PELATTAGE [illegible]

PÉLAUDE, ÉE [illegible] ...

PÉLAUDER [illegible]

Se pelauder [illegible]

PELAVICINO [illegible]

PÈLE, ÉE [illegible]

— Nu, dépouillé d'herbe, de gazon, de vé- [illegible]

d'un âne : [illegible]

PÈLE [illegible]

PELE [illegible] de Kerouïa, où Tama-poua essaya de l'inon- [illegible] au secours de la déesse et lapidèrent le monstre à coups de rochers.

PÉLÉADE [illegible]

PÉLÉCANIDÉ, ÉE [illegible]

PÉLÉCANOÏDE [illegible] trels.

PÉLÉCANOPE [illegible]

PELECANUS [illegible]

PÉLÉCIE [illegible]

PÉLÉCINE [illegible]

PÉLÉCINIE [illegible]

PÉLÉCINON [illegible]

PÉLÉCOCÈRE [illegible]

PÉLÉCOÏDE [illegible] hache.

PÉLÉCOPHORE [illegible] -ko-fo-re — du [illegible]

PÉLÉCOPSÉLAPHE [illegible] mères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant six espèces qui habitent le Brésil.

PÉLÉCOTOME [illegible] Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des trachélydes, tribu des mordellés, dont l'espèce type habite la Finlande et [illegible]

PÉLÉCYNTHE s. m. (pé-lé-sain-te). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des [illegible] France.

PÉLÉCYPHORE [illegible] Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des asidites, comprenant une douzaine d'espèces, presque [illegible] RYPORE, autre genre d'insectes.

PÉLÉCYPODE [illegible]

— s. m. pl. Groupe de mollusques acéphales à coquille bivalve, comprenant les genres caractérisés par un pied en forme de fer de hache.

PÉLÉCYSTOME [illegible] — du gr. *pelekus*, hache; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des braconides, comprenant deux espèces qui habitent la France et la Belgique.

PELÉE DE CHENOUTEAU [illegible] littérateur français, né à Sens en 1704, mort dans la même ville en 1791. Il devint conseiller au bailliage de sa ville natale et contrôleur des actes. Pelée est auteur d'un *Dictionnaire des pensées ingénieuses* (Paris, 1773, [illegible]

PELÉE DE VARENNES (M[illegible]-Hippolyte), littérateur français, né à Sens en 1741, mort sur l'échafaud à Paris en 1794. Il [illegible] qu'il devint, pendant la Révolution, receveur particulier à Montargis. Arrêté comme suspect après la chute des girondins, il fut con[illegible] par le tribunal révolutionnaire. Pelée de Varennes avait composé pendant ses loisirs des [illegible] du Gâtinais. Ces compositions furent réunies par un de ses amis, Léorier-Delisle, fabricant de papier près de Lille, et publiées par lui sous le titre de : *Loisirs des bords du Loing* (1784, in-12). Cet ouvrage est très-prisé des bibliophiles, parce qu'il fut tiré sur papier [illegible] fabriqués avec des matières qu'on n'employait point alors dans la fabrication du papier.

PÉLÉE [illegible] était fils d'Éaque, roi d'Égine, et de la nym[illegible] son frère Télamon, son autre frère Phocus, [illegible] Antigone, fille du roi Eurytion, qui lui donna [illegible] au sanglier de Calydon, il tua involontairement son beau-frère et se réfugia à Iolchos, auprès du roi Acaste, qui le purifia. La femme de ce dernier, Astydamie, devint amoureuse de Pélée. Ayant vu sa passion repoussée, elle [illegible] d'avoir voulu la séduire. Acaste, ne voulant [illegible] ritié, envoya Pélée lié et garrotté sur le mont Pélion et ordonna de l'exposer à la merci [illegible] et, aidé par Jason et les Dioscures, il pénétra dans Iolchos, s'en empara et mit à mort la [illegible] res et des Lapithes et à l'expédition d'Hercule contre Ilion. Sa femme Antigone s'était pendue sur la fausse nouvelle qu'il allait épouser une fille d'Acaste. Pélée épousa en secondes noces Thétis, sœur du roi de Scyros, ou, d'après Homère, la néréide Thétis. Ce ne fut que malgré elle que cette déesse consentit à prendre pour époux un simple mortel. [illegible] tel. Par la suite, Pélée accueillit à sa cour [illegible] tants de Pella, en Macédoine, offraient des sacrifices à Pélée et [illegible] chaque [illegible]

PÉLÉEN, ENNE [illegible]

— *Héros péléen*, Achille, fils de Pélée.

PÉLÉGRIN [illegible]

PÉLÉGRINE s. f. (pé-lé-gri-ne — altér. du lat. *peregrinus*, pèlerin). Bot. Nom vulgaire de la capucine des Canaries et d'une espèce [illegible]

PÉLÉIDE s. et adj. (pé-lé-i-de). Descen[illegible] Pélée.

PÉLÉKYDE [illegible] *lekus*, hache). Minér. Variété de cuivre arsé[illegible]

PÊLE-MÊLE [illegible] propose de rapporter ce mot à *pelle* et *mêler*, comme qui dirait mêlé avec une pelle; et c'est probablement l'étymologie vraie). Confusément, sans ordre : *Être* PÊLE-MÊLE. *Entrer, sortir* PÊLE-MÊLE. *Mettre tout* PÊLE-MÊLE. *Je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce* [illegible] MÊLE *avec quelques désagréments.* (Mme de Sév.)

[illegible]
MALHERBE.

[illegible]
LIEBES.

— s. m. Mélange confus de personnes ou de choses :

[illegible]
A. DUCHET.

— Présentation à la cour sans préséance : *Pour éviter les disputes de préséance, le prince ordonna le* PÊLE-MÊLE. (Acad.)

PÊLE-MÊLÉ, ÉE [illegible] passé du v. Pêle-mêler. Mêlé confusément, mis [illegible] *est encore, bien qu'il soit* PÊLE-MÊLÉ *de notes et considérations.* (Béroalde de Verville.) *Il s'agissait avant tout de constituer la nationa*[illegible]

PÊLE-MÊLER v. a. ou tr. (pê-le-mê-lé — [illegible] mettre pêle-mêle : PÊLE-MÊLANT *le bien avec* [illegible]

PÉLÉOPSIS [illegible]

PELER [illegible] ou de *pellis*, peau, suivant les cas. Change *e* [illegible] PELER *un cochon de lait.*

[illegible]

— Hortic. *Peler la terre*, En enlever le [illegible] terre et de l'herbe.

— v. n. ou intr. Perdre sa peau ou son poil : *Son corps* PÈLE *par suite de maladie.*

Se peler [illegible]

PÈLERIN, INE [illegible]

— Par ext. Voyageur :

[illegible]

— Prov. *Rouge soir et blanc matin, c'est la* [illegible] temps. ‖ Se dit aussi, par plaisanterie, pour exprimer qu'il faut boire du vin rouge le soir [illegible] *pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin*, Souvent quand il vente le soir il pleut le lendemain matin. ‖ *La pluie du matin réjouit le pè*[illegible]

— Hist. [illegible] en 1825, par l'arrestation d'un de ses membres, cordonnier prussien, qui était porteur du catéchisme imprimé à l'usage des initiés. [illegible] principes de la franc-maçonnerie.

— [illegible] *Emmaüs*. Les [illegible] JÉSUS-CHRIST, le [illegible]

— [illegible] en un lieu tel qu'elle ne peut causer ni bonheur ni malheur.

— Ornith. Espèce de faucon de passage.

— [illegible] ptérygiens, de la famille des sélaciens, formé aux dépens des squales, et dont l'espèce type, [illegible] habite les mers du Nord.

— s. f. Cost. Sorte de petit manteau de femme qui ne couvre que les épaules et une [illegible]

— [illegible] Sorte de perle, appelée aussi PÉLERINE.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre peigne.

— Bot. Nom vulgaire de la capucine des Canaries [illegible]

— Encycl. [illegible] par la dimension des ouvertures de leurs ouïes ou branchies, qui sont assez grandes pour envelopper complètement le cou. Ils [illegible] leur queue grosse et charnue, leurs nageoires pectorales de médiocre grandeur, la cau[illegible] encore, comme le requin, le museau proéminent, les narines non prolongées en sillon, la peau privée d'écailles et couverte de petits grains. Le *pè*[illegible] atteint la longueur de 10 mètres. On ne connaît pas très-bien ses habitudes; confiné dans les mers du Nord, où il est même assez rare, il a été peu observé. Il passe pour être moins féroce que le requin; ce doit être néanmoins [illegible] l'agilité de ses mouvements, l'ouverture de sa gueule, ses mâchoires armées de dents coniques, non dentelées, petites, mais très-nombreuses. Ces poissons arrivent rarement dans nos mers et toujours à la suite de grandes tempêtes; c'est vers l'équinoxe d'automne [illegible] l'abaissement de la température, soit plu[illegible] des mâles, qui, à cette époque, ont toujours leurs organes reproducteurs gorgés de liqueur séminale. La peau du *pèlerin* est épaisse et d'un brun noirâtre presque uniforme; on l'emploie comme celle des autres squales. On cite une seconde espèce, qui différerait de celle-ci par ses dents plus fortes et comprimées.

Pèlerin dans sa patrie [illegible] agencée, mais par les renseignements de tou[illegible] Certains épisodes sont certainement des morceaux autobiographiques; la préface contient [illegible] une garnison espagnole, et qu'il expose en entier, avec la description des décors et des costumes, ne sont pas la partie la moins cu[illegible] de ces compositions au récit rapide, aux aventures multipliées, entrecoupées de narrations épisodiques, dont chez nous *Gil Blas* est un des meilleurs modèles.

Sur la plage de Barcelone, roulé dans un [illegible] épaves d'un naufrage, le pèlerin qui doit su[illegible] Rome, au jubilé qui marqua le pontificat de [illegible] entre les mains d'une troupe de *bandoleros*. [illegible] série d'aventures et de péripéties, à Valence, dans l'hôpital des fous. C'est une des histoires d'amour de la jeunesse de Lope, qui, à [illegible] *lence*, que le *Grand Dictionnaire* a déjà analysée. Un autre épisode, placé comme di[illegible]

serrat, peut aussi être considéré comme un renseignement autobiographique. L'étroite corrélation qui existe entre ce récit et certaines pages de sa *Dorotea* (v. ce mot), les mœurs d'[illegible], femme légère et amoureuse, le portrait [illegible], jaloux et passionné, permettent de supposer que Lope de Vega avait en vue le même souvenir, assez douloureux pour lui, et que là encore il s'est peint lui-même. Cependant, la réunion des deux amants, à Valence, n'est pas de longue durée. D'autres traverses les forcent encore à fuir; les voici en Portugal, puis à Fez, puis de retour à Valence et à Barcelone, tantôt ensemble, tantôt séparés, suivant le hasard des événements. Lope de Vega n'a pas la force comique, l'intensité passionnée de Cervantes; il ne peint pas comme lui, d'un trait de plume, un caractère, une situation, une scène de mœurs, mais il a une verve abondante et facile, une flexibilité d'inventions et de moyens qui séduit et amuse au suprême degré. Les aventures se succèdent, les épisodes s'entrelacent et le lecteur court à la suite du héros, attendant sans fatigue le dénoûment prévu d'avance. Le pèlerin et son héroïne s'étaient précipités bien à tort dans tant de périls. Pamphile adorait Nise, qu'on ne demandait pas mieux que de lui donner en mariage; mais voulant être aimé pour lui-même, il avait eu l'idée de se faire laquais chez le père de celle qu'il aimait, et était parvenu en effet à faire partager son amour à Nise. Bientôt il avait appris qu'on allait la marier à un riche cavalier, encore dans les Flandres, mais sur le point d'en revenir. Il s'était décidé alors à enlever sa bien-aimée, à la conduire en Italie, et au retour étaient survenues toutes ces pérégrinations lamentables. Or, c'étaient ses parents qui, le croyant dans les Flandres, d'après ses propres mensonges, avaient à l'avance négocié son mariage, et ce rival qu'il fuyait au bout du monde, c'était lui-même. Lorsqu'enfin l'auteur dépose sa plume et le pèlerin son bourdon, ils peuvent se vanter d'avoir fait du chemin l'un et l'autre; Enée avait eu moins de mal à gagner l'Italie et Ulysse Ithaque.

Les *autos sacramentales* que Lope a insérés dans ce roman, en y faisant assister son héros, sont fort curieux. Ils n'ont qu'un seul acte, divisé en dix ou douze scènes. Telles devaient être les représentations ordinaires, les jours de solennités religieuses. Le premier, qui est représenté à Valence, est intitulé le *Voyage de l'âme;* c'est une de ces féeries singulières, telles que l'Espagne les comprenait à cette époque. L'âme humaine, sur le point de s'embarquer pour le Paradis, est tenue en échec par les Passions et, sans le Christ qui la sauve, serait entraînée dans les abîmes. Le second, joué aussi à Valence, à l'occasion des fêtes du mariage de Philippe II avec Marguerite d'Autriche, traite des *Noces de l'âme et de l'amour divin.* C'était un sujet de circonstance; le poème est rempli d'allusions; mais comment le roi d'Espagne pouvait-il accepter d'être comparé au Christ? Le troisième traite à peu près le même sujet, les *Noces du Christ et de l'âme.* Lope le fait jouer à Saragosse. Enfin, à Perpignan, son héroïne assiste à un autre, le *Fils prodigue*, qui n'est pas le moins curieux des quatre; moins abstrait que les autres, il a dans certains passages une tournure passionnée qui le rapproche du drame simple. Le Prodigue, placé entre la Jeunesse, la Débauche et le Jeu, donne lieu à des scènes lyriques d'un dialogue rapide, qui ne manquent ni de grâce ni de poésie. La traduction d'une de ces petites pièces, avec le détail des décors et des costumes tels que les décrit Lope de Vega, donnerait l'idée complète de ce qu'était de son temps l'*auto sacramentale* espagnol.

La meilleure édition de *El peregrino en su patria* est celle qui se trouve dans le cinquième volume de Sanchez, *Obras sueltas de Lope de Vega* (Madrid, 1776).

Pèlerins polonais (LES), poème en prose d'Adam Mickiewicz. C'est un ouvrage de l'exil, où l'auteur, dans un style imité du langage biblique, décrit le passé et l'avenir de la Pologne. Il a été traduit en français par M. de Montalembert. Lamennais en a adopté la forme et le style dans les *Paroles d'un croyant.*

Les *Pèlerins polonais* ont paru en France en 1832. La traduction de M. de Montalembert date de 1834.

Pèlerins de La Mecque (LES) [*Pilgrime von Mekka* (die)], opéra-comique allemand, musique de Gluck, représenté à Schœnbrunn en 1765. C'est une traduction de la *Rencontre imprévue*, de Dancourt, qui fut jouée à Paris sous les titres des *Pèlerins de La Mecque* et des *Fous de Médine*. On y remarque une chanson excellente : *Mahomet est un grand prophète.*

Pèlerins ou Disciples d'Emmaüs (LES), tableaux du Titien, de Rembrandt, de P. Véronèse, d'Eugène Delacroix, etc. V. DISCIPLE.

Pèlerins de Sainte-Odile (LES), tableau de Gustave Brion; au musée du Luxembourg. La scène se passe en Alsace, dans l'intérieur d'une forêt où sainte Odile a ses reliques enfermées dans une espèce de châsse suspendue au tronc d'un chêne séculaire. Une bande de paysans est venue implorer cette sainte rustique; le plus âgé, vêtu d'une grande houppelande et d'un chapeau à larges bords, lit à haute voix un psaume ou une prière; une jeune et belle fille, en caraco rouge, assise à terre, suit la prière sur son livre. Les autres personnages s'unissent du cœur et des lèvres à l'acte pieux. Ces groupes très-expressifs, sans être maniérés, sont habilement éclairés. Ce tableau, un des meilleurs qu'ait peints M. Brion, a été exposé au Salon de 1863 et a reparu à l'Exposition universelle de 1867.

Beaucoup d'autres artistes ont peint des *Pèlerins*. Un tableau de Ph. Wouwerman figure sous ce titre au musée du Louvre; il provient de la collection La Caze. Aubry-Lecomte a lithographié une *Pèlerine*, d'après une peinture de [illegible] de la collection de Louis-Philippe. F. Barrias a peint des *Pèlerins se rendant à Rome pour le jubilé de l'an* 1300 (Exposition universelle de 1855); [illegible], des *Pèlerins des Abruzzes surpris par l'orage* (Salon de 1861); L. Bonnat, des *Pèlerins aux pieds de la statue de saint Pierre* (Salon de 1864); [illegible], des *Pèlerins devant la chapelle de San-Pietro-in-Carcere à Rome* (Salon de 1870); L. Belly, des *Pèlerins allant à La Mecque* (Salon de 1861); Ziem, des *Pèlerins sortant de la mosquée de Constantinople et s'embarquant pour La Mecque* (Salon de 1863); L. Mouchot, des *Pèlerins de La Mecque rentrant au Caire* (Salon de 1867); Stike, des *Pèlerins dans le désert;* P. Delaroche, des *Pèlerins à Rome* (gravé par Jules-François); Rosa Bonheur, un *Pèlerin sans abri dans la tempête* (Salon de 1831); [illegible], un *Pèlerinage* [illegible] (Salon de 1857); G. Cattermole, des *Pèlerins à la porte d'un monastère* (aquarelle exposée à Paris en 1855), etc. Pietro Aquila a gravé un *Pèlerinage à Saint-Pierre de Rome*, d'après Pietro-Santi Bartoli; J.-G. Huquier, la *Pèlerine altérée*, d'après Watteau; Edme Jeaurat, les *Pèlerins de l'île de Cythère*, etc.

PÈLERINAGE s. m. (pè-le-ri-na-je — rad. *pèlerin*). Voyage d'un pèlerin : ALLER EN PÈLERINAGE. FAIRE UN PÈLERINAGE. *Les Turcs font le* PÈLERINAGE *de La Mecque. A la fin du* XVIIIe *siècle, les nobles de Rome faisaient encore des* PÈLERINAGES, *pieds nus et la hart au cou, pour racheter le pardon d'un assassinat.* (Chateaub.) *Le [illegible] du moyen âge, c'était les reliques et les* PÈLERINAGES. (Michon.)

> Le chat et le renard, comme beaux petits saints,
> S'en allaient en *pèlerinage*.
>
> LA FONTAINE.

— Lieu qu'un pèlerin va visiter par dévotion : *Notre-Dame de Lorette est un des plus fameux* PÈLERINAGES *de la chrétienté.* (Acad.)

— Par ext. Voyage quelconque : *Loyal et candide comme un preux de romancero, don Quichotte poursuit, la lance en arrêt, son* PÈLERINAGE *idéal.* (P. de St-Victor.)

— Fig. Condition qui n'est pas stable, dans laquelle on ne fait que passer : *Cette vie n'est qu'un* PÈLERINAGE. (Acad.) *L'Église est étrangère et comme errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sur ses ailes, et le monde, qui s'efforce de les lui ravir, ne cesse de traverser son* PÈLERINAGE. (Boss.)

— Hist. *Pèlerinage de grâce*, Ligue des catholiques anglais de la province de Lincoln contre Henri VIII, en 1536.

— Encycl. L'usage des *pèlerinages*, que le christianisme a considérablement développé, n'était pas inconnu à l'ancien monde. Partout où il y a eu des centres religieux, les croyants ont fait acte de foi en s'y rendant, soit isolément, soit en grand nombre, dans des circonstances solennelles. Les Égyptiens et les Syriens possédaient des temples privilégiés, objets de la dévotion commune; les grands temples de la Grèce et de l'Asie Mineure, ceux de Diane à Éphèse, de Minerve à Athènes, de Vénus à Amathonte, à Cythère, à Paphos, à Cnide, de Jupiter à Olympie, le Temple à Samos, d'Esculape à Épidaure, étaient encombrés de visiteurs qui n'étaient pas sans quelque rapport avec nos pèlerins. [illegible] mais le christianisme et l'islamisme ont fait du *pèlerinage* une institution.

Les premiers siècles de la religion naissante rendent leurs hommages aux tombeaux des saints et des martyrs. Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, nous montre le tombeau de saint Étienne environné d'un nombre considérable de pèlerins, et rapporte les prodiges qui s'y opéraient. « Voyez, disait à ses auditeurs saint Jean Chrysostome, voyez les sépulcres de ces illustres [illegible] les tombeaux des empereurs eux-mêmes! Autour du marbre qui couvre les princes de la terre, [illegible]

[illegible] n'avaient pas encore [illegible] leurs vertus, tant qu'ils n'avaient pas adoré le Sauveur dans ces lieux mêmes où l'Évangile [illegible] rayons. »

Durant tout le moyen âge, et surtout vers l'an 1000, la ferveur religieuse se manifesta par de nombreux *pèlerinages*. « A cette époque, dit un historien contemporain, Raoul Glaber, une multitude innombrable se dirigeait [illegible] Jérusalem; petit peuple, gens de moyenne condition, rois, comtes, prélats, nobles dames mêmes [illegible] en foule. » Les Arabes, qui tiraient de ces visiteurs des bénéfices considérables, les traitaient assez bien dans l'origine; mais, l'affluence devenant de plus en plus grande, ils finirent par craindre d'être envahis; lorsque Jérusalem tomba au pouvoir d'Hakem et de sa secte fanatique, les pèlerins furent en butte à toutes sortes d'outrages et de violences; on les contraignait même de souiller le saint sépulcre. Ces mauvais traitements amenèrent les croisades, qui ne furent, à vrai dire, que des *pèlerinages* armés. Avant de partir pour la terre sainte, les croisés recevaient des mains d'un prêtre, dans une église et comme pèlerins, le bourdon et l'escarcelle. Les rois eux-mêmes se conformaient à cet usage. On lit dans la *Vie de Louis le Jeune* : « Le roi vint, selon la coutume, à l'église de Saint-Denis, pour y prendre congé des martyrs; là, après la célébration des messes, il reçut avec beaucoup de respect le bâton de pèlerin et l'étendard de saint Denis qu'on appelle *oriflambe*. » Philippe-Auguste fit de même. Richard Cœur de Lion alla prendre à Tours les insignes de pèlerin.

Le plus souvent, le *pèlerinage* était simple; les fatigues de la route constituaient à elles seules l'acte méritoire. Quelquefois, le pèlerin s'imposait d'autres conditions pénibles, comme d'aller pieds nus, de porter des chaînes, de marcher dans un sac, etc.; toutes les sectes religieuses ont leurs fakirs. D'ordinaire, les pèlerins cheminaient en troupe et s'arrêtaient à des stations désignées d'avance. Ils chantaient le long du chemin des cantiques dont quelques-uns nous ont été conservés; ce sont des symboles d'une foi on ne peut plus naïve et crédule. Le Saint-Sépulcre n'était pas le seul lieu de *pèlerinage* : Notre-Dame de Lorette, près de Rome, Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, et, en France, Saint-Martin de Tours étaient autant de centres révérés qui virent aux pieds de leurs autels, du Xe au XIIIe siècle, d'innombrables troupes de pèlerins.

Ces dévotions étaient favorisées par le clergé, qui y trouvait honneur et profit; elles faisaient une diversion profonde à la sombre vie sans horizon du moyen âge et donnaient [illegible] Quoique les routes fussent peu sûres, longues et difficiles, nombre de gens s'empressaient de prendre la robe et le bâton du pèlerin; quelques-uns par véritable dévotion ou pour expier de grands crimes; d'autres pour satisfaire leur humeur inquiète, pour tuer le temps, qui, alors, était loin d'avoir le prix qu'il a aujourd'hui; beaucoup enfin, pour échapper à la pauvreté, à la misère, à l'oppression et jouir des privilèges attachés à la qualité de pèlerin. Grands étaient, en effet, ces privilèges. Les pèlerins étaient regardés comme des personnes sacrées, et l'excommunication [illegible] sur eux une main sacrilège. Tous les couvents leur devaient l'asile, le feu et l'eau, d'après les règles canoniques et les capitulaires de Charlemagne. Presque partout on donnait la nourriture à ceux qui n'apportaient pas avec eux [illegible] lieux de dévotion, dit l'abbé Fleury, même [illegible] difficulté de quitter leur diocèse pour ce sujet. Les seigneurs en prenaient occasion [illegible]

Les [illegible] sous la Révolution et ne reparurent qu'au retour des Bourbons. Toutefois, une nouvelle dévotion, celle des missions, prévalut alors [illegible] de vue, une réaction cléricale contre la Ré[illegible] cence de *pèlerinages*. Ce vagabondage reli[illegible] quelques voyages en terre sainte organisés par une agence spéciale, il ne resterait pas [illegible] ple des souverains, qui allaient faire leurs dévotions mystico-politiques à Sainte-Anne [illegible] de citoyens.

Les années 1872 et 1873 [illegible] naître sur une grande échelle la fureur des *pèlerinages* en France. L'aventure mystérieuse de la Vierge bleue à Lourdes et quelques autres miracles encore plus suspects en furent l'occasion ou le prétexte; la vraie raison fut le désir de protester en faveur du pape-roi, retenu prisonnier au Vatican, comme on disait par une métaphore assez hardie, et aussi un peu de manifester contre la République. Le fait, nié d'abord, est devenu évident [illegible] endroits, des couleurs factieuses arborées avec affectation. Il s'ensuivit même quelques rixes [illegible] sur le dos des pèlerins. Ceux-ci n'étalèrent qu'avec plus de courage leur croix rouge sur leur poitrine, leurs gros chapelets autour de leur cou et chantèrent avec plus d'entrain [illegible]

Un jour, cent dix députés accomplirent un [illegible] les plus hardis d'entre eux osèrent y porter des bannières; l'un d'eux, même, y prononça [illegible] Quelques esprits timides s'effrayèrent de ces manifestations si bizarres à notre époque et gourmandèrent le gouvernement, qui tolérait ce qui leur paraissait être un scandale. Le fait est, cependant, que cette tolérance, bienveillante ou non, s'est trouvée être de la bonne politique; 1873 a vu de nombreux pèlerins, français et étrangers, anglais même, un peu partout, mais surtout à Paray-le-Monial; en 1874, on ne parla presque plus de toutes ces manifestations, malgré les efforts combinés du [illegible] organe spécial, le *Pèlerin*, pour réchauffer le zèle des fidèles. Le peuple français devait comprendre et a compris que ces promenades en trains de plaisir, que ces gueuletons sur l'herbe, que cette poésie de mirliton, que ce commerce usuraire d'objets bénits que des industriels éhontés étalent sur l'herbe, que ces [illegible] que danger pour la sa[illegible] (les *pèlerinages*, à [illegible] ancienne et détesta[illegible] plus ou moins miraculeuses à leur solitude naturelle, à ne plus réveiller leurs échos par des cris séditieux, à prier enfin dans son [illegible]

La théorie du sacrifice admise, ce système n'est pas plus déraisonnable qu'un autre. Il appartient seulement aux théologiens de décider lequel est le plus méritoire de fatiguer ses poumons en chantant des cantiques, ou de fatiguer ses bras en tournant un cylindre.

PELERINAL, ALE adj. (pè-le-ri-nal, a-le — rad. *pèlerin*). Qui appartient, qui convient à un pèlerin : *Manteau* PELERINAL. ‖ Vieux mot.

PÈLERINE s. f. V. PÈLERIN.

PELET (Jean-Jacques-Germain, baron), général et écrivain militaire français, né à Toulouse en 1779, mort en 1858. Elève de l'Ecole des arts et sciences de sa ville natale en 1799, il s'engagea comme soldat dans un des bataillons de la Haute-Garonne, fut attaché en 1800 aux [illegible] l'armée d'Italie, devint, l'année suivante, sous-lieutenant dans le corps des ingénieurs géographes militaires, fit alors plusieurs levés topographiques pour la carte militaire d'Italie et se [illegible], et [illegible] à Austerlitz. Attaché comme aide de camp à Masséna, il le suivit à Naples (1806), en Pologne (1807), en Autriche (1809), où il assista aux batailles d'Essling, de Wagram et se signala en maintes circonstances, puis accompagna le même maréchal en Portugal. En 1812, Pelet fut mis à la [illegible], prit part à la campagne de Russie sous les ordres de Ney et donna de nouvelles preuves de sa bravoure, de son sang-froid, notamment à Smolensk et à la Moskowa. Le grade de général de brigade fut, en 1813, la récompense de sa belle conduite. Il combattit peu après à Leipzig, à Brienne, à Montmirail, à Laon, à Arcis, fut mis à la retraite en 1814, reprit du service dès l'arrivée de Napoléon de l'île d'Elbe et combattit successivement pendant les Cent-Jours à Charleroi, à Fleurus, à Waterloo, où il défendit de la façon la plus vigoureuse Plancenoit contre les Prussiens. Mis en non-activité après la seconde rentrée des Bourbons, le général Pelet se livra à de sérieux travaux historiques, fut appelé en 1818, par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à faire partie du comité de défense du royaume, mais resta sans commandement actif jusqu'en 1830. Nommé alors commandant de l'Ecole d'état-major, puis lieutenant général et directeur général du dépôt de la guerre, il mit autant de zèle que d'habileté à remplir ces dernières fonctions, réorganisa les services de la géodésie, de la topographie, de la statistique, des travaux historiques, perfectionna les moyens d'exécution dans le dessin et dans la gravure, enrichit les collections des archives, des dessins et des plans, fit entreprendre la belle carte de France dressée par les officiers d'état-major, en dirigea l'exécution jusqu'à la 151e feuille et fit classer avec le plus grand soin la correspondance militaire de Napoléon Ier. En 1831, la ville de Toulouse l'envoya à la Chambre des députés, où il vota avec une grande indépendance, souvent contre les ministres, ce qui ne l'empêcha point de jouir d'une grande faveur près de Louis-Philippe. Il se trouvait à côté de ce prince lorsque eut lieu, en 1835, l'explosion de la machine infernale de Fieschi, et il fut grièvement blessé à la tête. En 1837, il reçut un siège à la Chambre des pairs, où il prit fréquemment la parole dans les débats relatifs aux questions militaires. Après la révolution de 1848, il devint président du comité de Défense nationale, fut élu par les électeurs de l'Ariége député à l'Assemblée législative en 1849, alla siéger au Sénat en 1852 et devint en 1855 membre de l'Académie des sciences morales et politiques. On a du général Pelet : *Mémoires sur la guerre de 1809* (1824-1826, 4 vol.); *Des principales opérations de la guerre de 1813*, dans le *Spectateur militaire*, puis en 1 volume in-8°; *Introduction aux campagnes de Napoléon en 1805, 1806, 1807 et 1809*, [illegible] *par le général Pelet* (3 vol. in-8°); *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, publiés avec une introduction *par le général Pelet* (9 vol. in-4°). On lui doit en outre une remarquable notice sur les opérations dans le Portugal en 1810 et 1811, dans les *Victoires et conquêtes*, et un grand nombre d'articles insérés dans le *Spectateur militaire*, dont il avait été un des fondateurs. Enfin il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

PELET (Auguste), antiquaire français, né à Nîmes en 1785, mort en 1865. Il fut inspecteur des monuments historiques du Gard, correspondant du ministère de l'instruction publique et membre de plusieurs sociétés savantes. On a de lui, outre un grand nombre de notices sur les antiquités du Gard, quelques ouvrages, notamment : *Description des* [illegible] (18..), *Des* [illegible], *la Porte d'Auguste à Nîmes* [illegible], *Catalogue du musée de Nîmes* (1854, in-8°).

PELET [illegible] -Jacques-Marie, dit DE [illegible] V. NARBONNE-PELET.

PELET DE LA LOZÈRE (le comte Jean), [illegible] à Saint-Jean-du-Gard [illegible], [illegible] de la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint en 1791 président du directoire du département de la Lozère et fut élu, en 1792, membre de la Convention nationale. Absent lors du procès de Louis XVI, il ne prit point part au vote, siégea parmi les modérés et se tint à l'écart des [illegible] luttes de parti qui déchirèrent l'Assemblée. Après les journées de thermidor, Pelet, qui avait contribué à la chute de Robespierre et de ses amis, demanda qu'on enlevât leurs pouvoirs aux membres restants de l'ancien comité de Salut public et saisit chaque occasion qui s'offrit à lui de monter à la tribune pour attaquer quelque mesure révolutionnaire. Elu président de l'Assemblée le 24 mars 1795, il fit peu après un discours sur la situation de la France, attaqua la constitution de 1793 et demanda la convocation des assemblées primaires. Peu après, il alla remplir une mission auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales et contribua à faire signer des préliminaires de paix avec l'Espagne. A cette époque, Pelet de la Lozère avait tellement attiré sur lui l'attention publique qu'il fut, chose inouïe, élu député au conseil des Cinq-Cents par soixante et onze départements. Il opta pour son département natal. Pelet fit mettre en liberté Bergasse, s'opposa à l'extension des tribunaux militaires proposée par le Directoire, se prononça pour la liberté de la presse et fit voter deux décrets, portant l'un qu'il serait accordé des secours à tous les enfants d'émigrés et de condamnés, l'autre que tous les pensionnaires civils, militaires et ecclésiastiques seraient payés immédiatement. Pelet présida en 1796 le conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1797. Il rentra alors dans la vie privée et, après le coup d'Etat du 18 brumaire, qui ne trouva en lui aucune opposition, il accepta la préfecture du département de Vaucluse (1800). En 1802, Bonaparte l'appela à siéger au conseil d'Etat, puis il lui confia, en 1804, la direction du deuxième arrondissement de la police générale, comprenant le midi de la France, le chargea de diverses missions et lui donna le titre de comte de l'Empire. Sous la première Restauration, Pelet de la Lozère vécut en exil. Pendant les Cent-Jours, il reprit ses anciennes fonctions et occupa momentanément le ministère de la police générale. La seconde Restauration le fit rentrer dans la retraite; mais, en 1819, un décret l'envoya siéger à la Chambre des pairs et lui donna une pension de 4,000 francs. Pelet siégea parmi les membres de cette assemblée qui défendaient les idées libérales et accueillit avec une faveur marquée la révolution de 1830. Pendant les dernières années de sa vie, l'affaiblissement de sa santé ne lui permit que rarement de siéger à la Chambre des pairs.

PELET DE LA LOZÈRE (Privat-Joseph-Claramont, comte), homme d'Etat français, fils du précédent, né en 1785. D'abord auditeur au conseil d'Etat (1804), il devint ensuite préfet de la Lozère et administrateur général des forêts de la couronne jusqu'en 1814. Sous la Restauration, il vécut pendant quelque temps dans la retraite. Lorsque son père entra à la Chambre des pairs en 1819, il fut nommé préfet de Loir-et-Cher et remplit ces fonctions jusqu'en 1823, époque où il fut destitué. Quatre ans plus tard, un collège électoral de ce département l'envoya à la Chambre des députés, où il siégea parmi les membres de l'opposition libérale. Sous Louis-Philippe, il continua à être député, fit partie du centre gauche et devint un des orateurs les plus écoutés de la Chambre. En 1836, M. Pelet reçut le portefeuille de l'instruction publique, qu'il ne garda que six mois, et fut nommé pair de France l'année suivante. Le 1er mars 1840, il entra, comme ministre des finances, dans le cabinet formé par M. Thiers, se démit de son portefeuille au mois d'octobre et reprit sa place au palais du Luxembourg, où, jusqu'en 1848, il s'est montré partisan d'une monarchie libérale. Depuis cette époque, il est rentré dans la vie privée. On a de lui un *Précis de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique depuis leur colonisation jusqu'à ce jour* (Paris, 1845, in-8°).

PELETIER ou **PELLETIER** (Jacques), littérateur, médecin et mathématicien français, né au Mans en 1517, mort à Paris en 1582. Il fit ses études à Paris sous son frère, professeur de philosophie au collège de Navarre, s'adonna d'abord à l'étude de la jurisprudence, qu'il abandonna bientôt pour les lettres, puis devint successivement principal du collège de Bayeux (ce fut alors qu'il prononça à Notre-Dame l'oraison funèbre de Henri VIII, d'Angleterre), secrétaire de René Du Bellay, évêque du Mans, étudiant en médecine, médecin à Bordeaux, à Poitiers et à Lyon. Il séjourna quatre ans dans cette ville, où il chanta la belle et savante Louise Labé. Il visita ensuite l'Italie, revint à Paris pour y exercer la médecine, en repartit bientôt et parcourut la Suisse et la Savoie. La, « charmé par la beauté du pays et la cordialité des habitants, » il vécut deux années, « s'occupant de philosophie et de littérature. » Il célébra dans ses vers, nous dit M. Weiss, tous les beaux esprits de cette contrée, et il paraît que sa mémoire y demeura longtemps en honneur, car l'histoire de l'Académie florimontane d'Annecy, établie en 1606, nous apprend que le cours de mathématiques de cette [illegible] littéraire commença par l'*Arithmétique* de Jacques Peletier du Mans. » Ramené à Paris par les pressantes sollicitations de ses amis, il y mourut principal du collège du Mans. Peletier était lié avec Saint-Gelais, Théodore de Bèze, Ronsard, Pontus de Thiard, Fernel, etc. On a de lui : l'*Art poétique d'Horace*, trad. en vers français (Paris, 1545, in-8°); *Œuvres poétiques* (Paris, 1547, in-8°); *Dialogue de l'ortografe* (sic) *et prononciation françoese* (Poitiers, 1550, in-8°; Lyon, 1555, in-8°), ouvrage dans lequel, marchant sur les traces de Meygret, il propose de réformer l'orthographe en prenant pour point de départ la prononciation; l'*Art poétique françois* (Lyon, 1555, in-8°), en prose, suivi de quelques opuscules en vers; les *Amours des amours*, contenant 96 sonnets, etc. (Lyon, 1555, in-8°), rare; la *Savoie*, poëme de 2,200 vers, divisé en trois chants (Annecy, 1572, in-8° de 79 pages), livre rarissime; *Œuvres poétiques intitulées les Louanges, a savoir la Parole, les trois Grâces, etc.* (Paris, 1581, in-4°). Nous nous abstiendrons de citer les opuscules de médecine, qui n'ont plus aucune espèce d'intérêt, et nous passons aux ouvrages de mathématiques de Peletier : l'*Arithmétique*, en quatre livres (Poitiers, 1551; Lyon, 1554, in-8°); l'*Algèbre*, en deux livres (Lyon, 1554, in-8°); *De l'usage de la géométrie* (Paris, 1573, in-4°); *Demonstrationum in Euclidis elementa geometrica libri sex* (Lyon, 1557, in-8°). On a prétendu que Jacques Peletier eut la plus grande part au recueil de *Contes* publiés sous le nom de Bonaventure Des Periers. — Son frère, JEAN PELLETIER, mort à Paris en 1583, fut grand maître du collège de Navarre, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et un des théologiens que Charles IX envoya au concile de Trente. — Le neveu des précédents, Jacques PELETIER, né dans le Maine vers 1535, devint, après la mort de son oncle Jean, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris. Ligueur forcené, il fut exécuté en effigie, par contumace, en 1595, comme l'un des auteurs de la mort du président Brisson.

PELETTE s. f. (pe-lè-te — dimin. de *pelle*). Techn. Instrument avec lequel on coupe la terre à brique.

PELEUS ou **PILIEU** (Julien), jurisconsulte et littérateur français, né à Angers vers le milieu du XVIe siècle. Il avait acquis beaucoup de réputation comme avocat à Paris lorsque Henri IV le nomma conseiller d'Etat et l'un de ses historiographes. On lui doit : *Opuscules poétiques* (1600); *Histoire de la vie et des faits de Henri le Grand, depuis sa naissance jusqu'à* 1595 (Paris, 1613-1616, 1 vol. in-8°); divers ouvrages de jurisprudence : *Actions forenses singulières et remarquables* (1604, in-4°), recueil de causes célèbres, réuni à *CLXII questions illustres* (Paris, 1631, in-fol.); *le Cavalier françois* (1605, in-fol.).

PELEVANILLE s. f. (pe-le-va-ni-lle; *ll* mll.). Agric. Variété de raisin du Médoc.

PELEW, PALAOS ou **PALOS** (îles), groupe d'îles de l'Océanie (Polynésie), au N. de la Nouvelle-Guinée et à l'O. de l'archipel des Carolines, entre 6° 53'-8° 9' de latit. N. et 127° 39'-133° 39' de longit. E. Il se compose de 26 îles, dont les principales sont : Baubelthouap, Kyangle, Korouraa, Pelelew, Angour et Eriklithou. Ces îles, en général d'une élévation moyenne, sont entourées à l'O. d'un long récif de corail, qui s'étend de 9 à 13 kilom. en mer. Le sol, baigné par quelques petits cours d'eau, est très-fertile, et quelques parties sont cultivées avec soin. Leurs principales productions sont les ignames, les noix de coco, celles d'arec, dont les naturels font un grand usage; les oranges, les citrons, les bananes, le plantain, la canne à sucre, qui y paraît indigène, et le safran des Indes, dont les natifs se teignent la peau; toute espèce de grain y paraît inconnue. On trouve dans les forêts l'ébénier, l'arbre à pain, le cocotier, le bambou, etc. Les Européens y ont introduit des animaux domestiques, dont il n'existait aucune espèce avant leur arrivée. Les forêts sont peuplées d'oiseaux au brillant plumage, et le poisson abonde sur les côtes où l'on trouve aussi des phoques, des requins et de grosses tortues. Les îles Pelew sont habitées par plusieurs tribus sauvages qui sont continuellement en guerre. Vigoureux et bien faits, les naturels sont de taille moyenne. Ils ont la peau cuivrée, les cheveux longs et flottants. Les hommes vont nus; les femmes portent deux petits tabliers faits avec les fibres qui enveloppent la noix de coco. Ces indigènes, qui sont tatoués, se nourrissent de poisson, d'ignames, de noix de coco, etc. Ils habitent des cabanes faites en planches et en bambous, et ont de vastes salles pour les assemblées publiques. Ils fabriquent, non sans habileté, les piques, les dards et les frondes qui leur servent d'armes, des couteaux, des hameçons, des canots creusés dans des troncs d'arbres et ornés de sculptures assez jolies. Ils admettent la polygamie, qui n'est guère pratiquée, au reste, que par les chefs.

Ils semblent n'avoir aucune idée de religion. Leur langue dérive du malais. Les îles Pelew sont gouvernées par plusieurs chefs ou petits rois, qui reconnaissent pour suzerain celui qui réside dans l'île de Korouraa, et sont entourés de chefs inférieurs appelés *rupahs* et formant une espèce de noblesse. Les Espagnols découvrirent ces îles, qu'ils appelèrent Palaos. Jusqu'à la relation, publiée par Keate, du voyage du capitaine Wilson qui y fit naufrage en 1783, les natifs passaient pour des sauvages cruels et anthropophages. Wilson prétend, au contraire, qu'ils sont très-hospitaliers, affables et humains; d'autres navigateurs ne les jugent pas aussi favorablement. Plusieurs Européens se rendent maintenant dans ces îles pour s'y procurer des phoques, des écailles de tortue et des nageoires de requin, qu'on porte aux marchés de la Chine. Les jésuites de Manille, après avoir vainement essayé, en 1696, de soumettre ces îles, y firent effectuer une descente en 1710; mais on ne revit plus aucun de ceux qui y avaient débarqué.

PÉLEXIE s. f. (pe-le-ksi). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PELFRE s. f. (pel-fre. — Chevallet rapporte ce mot au germanique : scandinave *pelf*, dépouille, butin, anglais *to pilfer*, voler, piller, de *pelf*, richesse, fortune, bien, avoir, mots dont l'origine nous est inconnue, à moins qu'on ne compare le polonais *polow*, butin, de *low*, même sens, avec un préfixe, même radical que le sanscrit *lôta*, *lôtra*, butin, pillage, *lava*, *lavana*, *lûni*, moisson, tente; grec *leia*, butin; latin, *lucrum*; irlandais *lot*, rapine; gothique et scandinave, *laun*, salaire, etc., savoir la racine sanscrite *lu*, couper; mais c'est là une conjecture plus que hasardée). Butin, dépouilles prises sur l'ennemi. ‖ Vieux mot.

PELHAM (sir Henry), homme d'Etat anglais, né en 1694, mort en 1754. Il était officier de dragons et avait pris part à la bataille de Preston (1715), lorsqu'il fut nommé membre de la Chambre des communes dans le comté de Sussex (1718), où il fut constamment réélu depuis lors. Appelé bientôt après à faire partie des lords de la trésorerie, il devint, en 1724, secrétaire d'Etat au département de la guerre, en 1730 payeur général des troupes, contribua puissamment, avec son frère le duc de Newcastle, à renverser Walpole du pouvoir (1742) et devint successivement chancelier de l'Echiquier, premier lord de la trésorerie (1743), ministre dirigeant (1744). Sans avoir de brillantes facultés oratoires, Henry Pelham excellait dans la discussion, dans la tactique parlementaire. Il savait réunir et diriger les hommes politiques qui avaient autant de talent que d'ambition, s'entendait fort bien à la conduite des affaires et était de plus un remarquable financier. Son administration fut marquée par de grands développements dans le commerce, l'industrie et la prospérité nationale et par la diminution de la dette publique, dont l'intérêt fut réduit de 4 pour 100 à 3 et demi, puis à 3.

PELHAM (Thomas), comte de CHICHESTER, homme politique anglais, né à Spring-Gardens en 1756, mort à Londres en 1826. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut envoyé par le comté de Sussex à la Chambre des communes, devint, en 1782, inspecteur de l'artillerie, suivit, en 1783, le comte de Northampton en Irlande comme principal secrétaire, devint un des commissaires de la Chambre chargés d'informer contre Warren Hastings, ancien gouverneur de l'Inde, se montra, dès 1788, l'adversaire déclaré de la traite des noirs et, comme le parti tory auquel il appartenait, il fut dès le début complètement hostile à la Révolution française. Lorsque eut lieu la rébellion d'Irlande en 1798, Thomas Pelham aida lord Camden à la réprimer. Il siégeait depuis vingt et un ans à la Chambre des communes quand il entra à la Chambre des lords avec le titre de baron (1801). Cette même année, il devint secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le ministère Addington, prit une part active à la conclusion du traité d'Amiens (1802), se démit en 1803 de ses fonctions, par suite du mauvais état de sa santé, obtint alors la charge lucrative et beaucoup moins pénible de chancelier de Lancastre, prit à la mort de son père, en 1805, le titre de comte de Chichester et fut nommé, en 1807, maître général des postes adjoint au comte de Sandwich.

Pelham, roman anglais de Bulwer (1833, in-8°). Ce livre est moins un roman qu'une étude de mœurs; la fable est faible, l'intérêt dramatique presque nul, et l'auteur n'a inventé l'intrigue que pour donner un cadre à ses réflexions. Les hautes classes de la société anglaise purent se reconnaître dans ces esquisses aristocratiques. Henri Pelham est, comme le Guy Livingstone de Lawrence, un dandy achevé, digne de servir de modèle et d'étude à tous ceux qui, n'ayant rien à faire en ce monde, incapables de haine ou d'amour, ennemis des livres sérieux, des voyages fatigants, méprisant la vie de famille comme un engagement incommode et la vie politique comme un tracas, reportent volontairement toute leur activité sur la manière de prononcer un mot, d'écarter les épaules, de lorgner une femme, mènent la vie de Lovelace et préfèrent le mérite d'un jockey à celui de Canning ou de Sheridan. Envisagé sous ce point de vue, *Pelham* serait déjà un livre remarquable; car il est telles peintures si exactes, qu'elles suffiraient à former un jeune homme à l'impertinence, au vice et à l'oisiveté élégante. Ce livre a encore un autre côté très-curieux : ce sont les détails que le héros donne sur sa famille. Il raconte à merveille comment lady Pelham, ayant lu tous les romans publiés depuis dix ans, entreprend

l'éducation de son fils. Toutes les lettres qu'elle lui adresse pendant un séjour qu'elle lui envoie faire en France sont de petits chefs-d'œuvre d'ironie et formeraient un véritable code du complet gentleman. Les soins qu'il faut apporter dans le choix de ses amitiés, l'art d'utiliser à son profit les relations les plus indifférentes en apparence, de se lier publiquement avec une femme du haut ton pour se ménager l'entrée des meilleures maisons, la tendre mère n'oublie rien; on se rappelle involontairement, en lisant sa correspondance, les *Lettres de Chesterfield*. Absente, lady Pelham veut encore servir de guide et de mentor à son fils, et, pour atteindre ce but honorable, elle ne regrette ni son temps, ni son éloquence. « En lisant ce livre, dit Gustave Planche, on regrette qu'il ne se compose pas tout entier de satire et de comédie. » C'est, en effet, la partie excellente de l'ouvrage, et la vérité des tableaux de mœurs fait entièrement oublier le cadre.

PELHESTRE (Pierre), théologien français, né à Rouen en 1635, mort à Paris en 1710. Il vint achever ses études à Paris, où il prit les ordres mineurs, fut employé dans les missions du Languedoc, visita la plupart des maisons religieuses de France et entra vers la fin de sa vie, en qualité de sous-bibliothécaire, chez les cordeliers du grand couvent de Paris. C'était un homme d'un vaste savoir, d'une lecture prodigieuse, mais qui a fort peu écrit. Nous citerons de lui une édition du *Traité de la lecture des Pères de l'Eglise* (Paris, 1697), qu'il a augmenté de deux livres; des *Remarques critiques contre les* Essais de littérature *de l'abbé Tricaud* (1703); une *Critique* de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, de Cavé, plusieurs articles insérés dans les *Mémoires de Trévoux*.

PÉLIADE adj. (pé-li-a-de — du grec *pelios*, noirâtre, grisâtre, du même radical que le latin *pallidus*, pâle, et le sanscrit *palitas*, passé, grisâtre, blanchi, de la racine de mouvement *pal*, aller, passer). Antiq. gr. Qui appartient au mont Pélion.

— s. f. Erpét. V. PELIAS.

— Crust. V. PÉLIE.

PÉLIADES, filles de Pélias, qui furent chassées d'Iolchos après la mort de leur père et se retirèrent à Mantinée, en Arcadie, où elles terminèrent leur vie.

PÉLIAS s. m. (pé-li-ass — mot gr. qui signif. noirâtre. V. PÉLIADE). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des vipères, et dont l'espèce type vit en Europe. ‖ On dit aussi PÉLIADE s. f.

— Crust. V. PÉLIE.

PÉLIAS, fils de Neptune selon les uns, de Créthée suivant d'autres, et frère d'Eson et oncle de Jason. Suivant une des versions les plus accréditées, car les poëtes et les mythographes sont partagés sur les détails de sa vie, il chassa Eson du trône d'Iolchos et le força à s'empoisonner avec du sang de taureau. L'oracle de Delphes lui ayant révélé qu'il serait dépossédé par un membre de sa famille, il regarda Jason comme le futur auteur de sa ruine et lui fit entreprendre l'expédition des Argonautes, dans l'espoir que son neveu y perdrait la vie. D'après une autre tradition, Eson vivait encore lorsque Jason, son fils, revint de la conquête de la Toison d'or, et c'est alors qu'il fut rajeuni par les artifices magiques de Médée (v. ESON). Les filles de Pélias, Astéropée et Antinoé, jalouses de faire jouir leur père des mêmes avantages, prièrent Médée de renouveler le prodige en sa faveur, ou plutôt ce fut Médée qui, poussée par son époux Jason qui voulait venger son père, leur offrit le secours de ses enchantements. Pour s'attirer leur confiance, elle prit un vieux bélier qu'elle coupa devant elles en morceaux, le jeta dans une chaudière bouillante et, après y avoir mêlé certaines herbes, retira le bélier sous la forme d'un jeune agneau bêlant. Elle proposa ensuite de pratiquer la même opération sur Pélias, dont elle jeta également les débris sanglants dans une chaudière; mais elle eut soin de les y laisser jusqu'à ce que le feu les eût entièrement consumés. Ovide modifie les détails de cette atroce vengeance; il raconte que ce furent les propres filles de Pélias qui, à l'instigation de Médée, égorgèrent leur père et le coupèrent en morceaux.

L'erreur involontaire et dramatique des filles de Pélias a fourni aux écrivains une source féconde d'allusions pour caractériser ces circonstances, ces catastrophes terribles où le prix du sang n'a pas été payé par les événements.

« Assurément, la vie présente n'est qu'un prodrome à la vie future. Mais, entre la vie présente et la vie future, y a-t-il, sous le rapport du bien et du mal, l'abîme que les chrétiens avaient imaginé? Comme les *filles de Pélias, qui égorgèrent leur père, voulant le rajeunir*, les chrétiens ont jeté la vie, telle qu'il nous a été donné de la comprendre, dans les flammes du jugement dernier. »

P. LEROUX.

« Le christianisme paraît, annonçant dans des phrases mystiques l'égalité, la solidarité universelle, la responsabilité des personnes. Discordes, calomnies, persécutions et révolutions. Ce fut le bain d'Achille ou plutôt le *rajeunissement de Pélias*. »

PROUDHON.

« Je ne suis pas de ceux qui, comme *Pélias*, voudraient *rajeunir*; non parce que le moyen employé par *Médée* pour arriver à ce rajeunissement me paraît scabreux, mais parce que je ne tiens pas à retourner en arrière. »

(*Le Figaro.*)

« Chamfort ne voit dans les événements de la révolution que le concours de tout un peuple à hâter l'enfantement de la liberté. C'est vainement que le sang innocent a coulé, que le trône est ébranlé jusqu'en ses fondements, que la couronne chancelle sur le front des rois, que l'anarchie dresse une tête altière et que les institutions s'écroulent ne laissant après elles que le désordre; tranquille au milieu de leurs ruines, il ressemble aux *filles de Pélias qui attendent des maléfices de Médée le rajeunissement de leur vieux père.* »

ARSÈNE HOUSSAYE.

Pélias, nom de la lance d'Achille qui, seul de tous les Grecs, pouvait en faire usage. Le centaure Chiron l'avait coupée sur le sommet du mont Pélion et en fit présent à Pélée le jour de ses noces. Pélée s'en servit dans les combats et la donna ensuite à son fils Achille, qui la rendit célèbre. Cette lance merveilleuse jouissait de la propriété de guérir les blessures qu'elle avait faites. V. LANCE.

PÉLICAN s. m. (pé-li-kan — latin *pelicanus*; du grec *pelikanos* ou *pelikan*, *pelikas*, proprement le pivert qui taille le bois de son bec; de *pelekaô*, percer, couper, tailler, qui se rapporte à *pelekus*, hache). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des totipalmes ou type de la famille des pélécanidées, comprenant cinq ou six espèces répandues dans les deux continents : *Les* PÉLICANS *aiment à vivre en société. C'est le* PÉLICAN *que l'on cite comme offrant l'exemple le plus admirable de l'amour maternel.* (Z. Gerbe.) *En Europe, les* PELICANS *dorment à terre et ne paraissent pas se percher.* (V. de Bomare.)

Lorsque le *pélican* ouvre sa chair vivante
Pour nourrir ses petits et qu'ils mordent son flanc,
Avec une douceur dont l'homme s'épouvante,
Il regarde leurs becs tout rouges de son sang.

DE BANVILLE.

‖ *Pélican américain*, Nom vulgaire du couricaca.

— Artill. Ancienne bouche à feu de 6.

— Techn. Crochet de fer employé par le menuisier pour assujettir son ouvrage sur son établi.

— Chir. Instrument recourbé à l'usage du dentiste.

— Chim. Ancien alambic aujourd'hui hors d'usage.

—**Encycl.** Ornith. Les *pélicans* ont le bec très-long et large, droit, aplati horizontalement, terminé par un onglet crochu et comprimé; la mandibule inférieure flexible, formée de deux branches, réunies seulement à la pointe et donnant attache à une membrane dilatable en sac volumineux; la face et la gorge dénudées; les jambes nues dans le bas, la queue arrondie, l'ongle médian sans dentelures. Le *pélican blanc* est un grand oiseau dont le corps est gros comme celui du cygne. Sa taille est d'environ 2 mètres; son envergure est de 4 mètres. Le bec seul a 0m,50 de longueur et sa poche peut contenir plus de quinze litres d'eau; le plumage est d'un blanc légèrement rosé, selon l'âge, et les rémiges sont noires. Le tour des yeux est nu, ainsi que la gorge.

Le *pélican* nommé onocrotale à cause de son cri, qu'on a comparé à celui de l'âne, vit sur les bords de la mer, des lacs et des fleuves, dans les parties orientales de l'Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique; il se nourrit de poissons, dont il emplit sa poche, pour les avaler ensuite à mesure que la digestion s'achève. Il vole très-bien et quelquefois fort haut; mais ordinairement il se balance au-dessus des vagues, entre la lame qui se brise et celle qui s'approche en roulant. Lorsqu'il a aperçu un poisson à sa convenance, il tombe sur lui comme un plomb et s'enfonce dans l'eau, qu'il fait jaillir très-haut.

Souvent les *pélicans* se réunissent pour pêcher en commun; ils forment dans l'eau une demi-lune, dont la concavité répond au rivage, puis ils s'avancent lentement vers le bord en battant fréquemment la surface de l'eau avec leurs ailes et en plongeant de temps en temps, le cou tendu en avant; ils ont soin d'observer entre eux une distance égale à l'envergure de leurs ailes. Le croissant formé par eux se rapproche peu à peu de terre, et les poissons, resserrés de plus en plus, se trouvent réduits à un espace étroit. Alors commence le repas; les premières ont été recueillies par les grèbes [illegible] dans l'espace [illegible] par la demi-lune, avant qu'il ait été rétréci, et plongé fréquemment sur les poissons effrayés et [illegible]. Les restes du festin sont partagés par des centaines de corbeaux et de mouettes, qui attendent le moment favorable de happer les poissons chassés hors de l'eau. Quand la pêche est terminée, les convives vont s'installer au soleil et y digérer à leur aise.

Les *pélicans* perchent souvent sur les arbres pour y passer la nuit, mais ils n'y établissent jamais leur nid; ils le font à terre, dans un enfoncement qu'ils garnissent d'herbes. La femelle pond de deux à quatre œufs; elle nourrit ses petits en dégorgeant devant eux des poissons qu'elle a laissés longtemps macérer dans sa poche; elle leur apporte aussi de l'eau de la même manière, et comme elle presse son bec contre sa poitrine en cherchant à vider sa poche, d'où sortent des matières toujours sanglantes, on conçoit l'origine de la croyance populaire qui attribue à cet oiseau l'habitude de se percer la poitrine avec son bec pour alimenter ses petits.

« Le *pélican*, dit le P. Raimond, peut devenir non-seulement familier, mais docile; j'en ai vu un chez les sauvages, si bien dressé, que le matin, après qu'on lui avait fait sa toilette à la caraïbe, c'est-à-dire en le peignant en rouge avec du roucou, il s'en allait à la pêche et revenait le soir, apportant dans son sac une quantité de poissons, dont ses maîtres lui faisaient rendre une partie pour leur usage. »

Le Père Labat a observé une couvée de *pélicans* sur laquelle la mère veillait très-assidûment; ayant pris un jour deux jeunes, il les attacha à un piquet; les soins maternels continuèrent. Ces deux individus devinrent bientôt très-familiers; ils se laissaient volontiers toucher et caresser et venaient même prendre les petits poissons qu'on leur présentait avec la main. Toutefois, on put remarquer que ces oiseaux étaient fort malpropres.

Buffon a émis l'idée de mettre à profit leur instinct pour la pêche, en les dressant à la manière des cormorans. Sans doute, on en retirerait des avantages d'autant plus grands qu'ils pourraient, dans une seule pêche, faire une provision considérable de poissons; mais la difficulté est dans l'exécution, et il est probable que la grande voracité de ces oiseaux, qui engloutissent, dit-on, dans une seule pêche autant de poissons qu'il en faudrait pour le repas de six hommes, sera toujours un obstacle à la réussite d'une semblable tentative.

La chair du *pélican*, comme celle de toutes les espèces qui se nourrissent exclusivement de marée, a une odeur et une saveur désagréables, qui rappellent l'huile rance ou le poisson pourri. Pourrait-on l'améliorer par un changement de régime? Il n'y a rien d'impossible à cela. D'après Vieillot, le *pélican* en captivité mange très-bien des rats et d'autres petits animaux. M. Z. Gerbe a vu nourrir un de ces oiseaux avec une pâtée composée de viande crue ou cuite, de pain, d'herbe, etc.; il s'accommodait volontiers de cet aliment, auquel, il est vrai, on ajoutait de temps en temps un peu de poisson. Le *pélican* pourrait donc, avec quelques soins et de la persévérance, arriver à se nourrir d'autres mets que ceux qui composent sa nourriture habituelle. On sait que la chair de cet oiseau était rangée par Moïse au nombre des viandes impures.

En revanche, on a souvent tiré parti de la poche membraneuse du *pélican*. Chez quelques peuplades indigènes de l'Amérique, en la laissant adhérente à la partie inférieure du bec et en l'étendant convenablement, on en fait une sorte d'écope pour vider l'eau qui entre dans les pirogues. D'autres en fabriquent des sortes de bonnets. Avec cette poche et la partie supérieure du cou, les matelots européens font des blagues à tabac, fort recherchées dans l'Amérique centrale, et qu'on enjolive quelquefois par des broderies en or ou en soie. Voici comment V. de Bomare décrit la préparation de ces poches : « On les étend dès qu'on les a tirées du cou de l'oiseau et on les saupoudre [illegible] avec de la cendre ou avec de [illegible], afin d'emporter l'excès de la substance grossière qui s'y trouve, après quoi on les frotte entre les mains avec un peu d'huile pour les rendre souples et très-maniables, [illegible] on les fait passer à [illegible] de mouton; alors elles sont bien plus belles et plus douces; elles deviennent de l'épaisseur d'un parchemin fin et extrêmement souples et douces. » On [illegible] les œufs du *pélican*, dont [illegible] très-abondantes, mais les voyageurs ne [illegible] rien à cet égard.

Il existe plusieurs autres espèces de *pélican*; telles sont : le *pélican* [illegible], qui habite les [illegible] de la [illegible]; le *pélican à* [illegible], que [illegible] aux [illegible], sur les côtes du Pérou, au [illegible] et à la Caroline du Sud; le *pélican* [illegible], qui se trouve au Mexique et au [illegible].

PELICE s. f. (pe-li-se). Ancienne orthographe du mot PELISSE.

— Féod. *Deniers de pelice*, Redevance que l'on payait soit en [illegible], soit [illegible] quand on ne pouvait [illegible].

— Erpét. Espèce de [illegible].

PÉLICOIDE [illegible] forme d'un [illegible].

— s. m. pl. Famille de [illegible] acéphales.

PELIÇON s. m. (pe-li-son — du lat. *pellis*, peau). Manteau, pelisse. Vieux mot.

PÉLIDNE s. f. (pé-li-dne — du gr. *pelidnos*, livide). Ornith. Syn. de COCORLI ou ALOUETTE DE MER.

— **Encycl.** Les *pélidnes*, confondues autrefois avec les bécasseaux ou avec les maubèches, s'en distinguent par leur bec plus long et la bordure de leurs pieds à peine sensible. Ce genre, désigné aussi sous les noms de *cocorli*, *brunette*, [illegible], etc., ne comprend que trois ou quatre espèces.

Le cocorli proprement dit a environ 0m,20 de longueur totale; la face, les sourcils, la gorge, le ventre et les couvertures de la queue d'un blanc pur; le haut de la tête, les scapulaires et le dos d'un brun cendré varié de brun foncé; la nuque, le devant du cou et la poitrine rayés de brun; la queue cendrée, frangée de blanc. Ces couleurs, qui constituent la livrée d'hiver, varient un peu au printemps et en été; ces variations, comme celles qui sont dues à l'âge et au sexe, ont été prises par les auteurs anciens pour autant d'espèces distinctes.

Le cocorli est très-répandu en Europe; on l'a trouvé aussi au Cap de Bonne-Espérance, au Sénégal et dans l'Amérique du Sud. Il fréquente surtout les bords de la mer, des lacs, des étangs, des marais, des rivières, et se rencontre rarement dans l'intérieur des terres. Il est très-commun en France lors de son passage au printemps; bientôt après, il n'en reste pas un seul individu dans le pays; mais, vers le milieu du mois d'août, il paraît de nouveau ayant encore en partie sa livrée d'amour; en automne, il y a encore un passage considérable et plusieurs individus hivernent dans le Midi. Les chasseurs ne reconnaissent point alors ces oiseaux pour la même espèce qui leur est apparue au printemps, vu le changement total de couleur de leur livrée.

Cette espèce, appelée alouette de mer, à cause de l'analogie que son plumage présente avec celui de l'alouette des champs, laisse toujours voir, qu'elle marche ou qu'elle soit posée, un mouvement continuel de sa queue. « Elle vit ordinairement, dit M. Z. Gerbe, par petites bandes qui cherchent ensemble dans le limon ou dans le sable de petits insectes et des vers dont elles font leur nourriture habituelle. Lorsque l'époque des pontes arrive, les couples se forment, et [illegible] la dispersion des bandes. C'est dans l'herbe, au milieu d'un nid grossièrement fait, que cet oiseau dépose trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre avec de grandes et de petites taches brunes. Les petits, dès leur naissance, suivent leur mère et cherchent avec elle les aliments qui leur conviennent. Girardin rapporte que, lorsqu'un chasseur a tué un de ces oiseaux, ceux qui lui survivent, au lieu de prendre la fuite, s'empressent, au contraire, de voltiger autour de son cadavre. »

La *pélidne brunette* est de la taille de l'espèce précédente et lui ressemble aussi pour la coloration; [illegible] sous ces de [illegible] le nom de *bécasseau variable*. Elle habite les marais, les étangs et les rivières; au printemps, on la rencontre aussi sur les bords de la mer. Elle [illegible] avec des roseaux [illegible] tre œufs d'un [illegible] ment tachetés de [illegible] plus claire, l'autre plus foncée. « Les bécasseaux brunettes [illegible] dants dans les contrées marécageuses du Languedoc et de la Provence; ils arrivent par bandes [illegible] terre, tout en jetant un petit cri qu'on peut exprimer par [illegible] grève ou sur la vase [illegible] rais, en se tenant [illegible] printemps, nous les voyons [illegible] une [illegible]. »

[illegible] elle habite surtout la [illegible]

PELIDNOTE [illegible] note.

PELIDNOTIDE [illegible] note.

— s. f. pl. Groupe d'insectes [illegible], de la famille des [illegible], ayant pour type le genre pélidnote.

PÉLIE s. f. [illegible] — du gr. [illegible] livide. V. PÉLIADE. Erpét. Syn. de PÉLIAS.

— Crust. Genre de crustacés [illegible] brachyures, de la famille des [illegible], dont l'espèce type vit aux [illegible] Genre de crustacés décapodes [illegible] la famille des salicoques, tribu des [illegible].

[illegible] aux [illegible] les alphées, et dont l'espèce type [illegible] la Méditerranée.

PÉLIEN, IENNE s. (pé-li-in, i-è-ne). Géogr. Habitant du [illegible] Pélion; qui appartient à [illegible] ou à leurs habitants : *Les* PÉLIENS. [illegible]

PÉLIGNIENS (*P*[illegible]), ancien peuple du Samnium, dans l'Italie centrale. Ce peuple habitait [illegible] Apennin, [illegible] de la mer, et se trouvait placé entre les Marrucins au N., les Marses à l'E., les Samnites et les Fr[illegible] au S. [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] était froid et [illegible] on y [illegible] du lin et on y élevait beaucoup d'abeilles. Les Pélignéens [illegible] à la race [illegible] que et [illegible]. Ils étaient pasteurs et agriculteurs et [illegible] une vie aussi frugale que [illegible], ce peuple, renommé pour son courage, se réunit aux Marrucins, aux Marses et aux V[illegible] et forma avec eux une des deux confédérations samnites. Lorsque, en 34[illegible] les Latins en vinrent aux mains avec les Romains, les Pélignéens se prononcèrent pour ces derniers et conservèrent la neutralité pendant la guerre que Rome fit, en 326, à la confédération des Samnites du Sud. Toutefois, lorsqu'ils comprirent que les Romains voulaient soumettre à leur puissance l'Italie tout entière, ils prirent les armes pour secourir les Samnites (308); [illegible] à deux reprises en 305 et en 290. Curius Dentatus ravagea tout leur territoire et ils durent faire leur soumission. En 90, ils prirent part à la guerre Sociale, et ce fut leur ville principale, Corfinium, qui devint [illegible] de la confédération italienne. Horace, dans l'ode XIV, liv. III, prétend que le pays des Pélignéens était peuplé de sorciers et de sorcières.

PÉLIGOT (Eugène-Melchior), chimiste, né à Paris en 1812. Il s'était fait connaître par d'intéressants travaux sur la chimie, et il était répétiteur à l'Ecole polytechnique lorsqu'il fut délégué, en 1845, par la chambre de commerce de Paris, à l'Exposition des produits de l'industrie à Vienne. Peu après, M. Péligot fut nommé professeur de chimie au Conservatoire des arts et métiers, puis essayeur à l'Hôtel des monnaies (1846). M. Péligot devint membre de l'Académie des sciences (section d'économie rurale) en 1852. Il est officier de la Légion d'honneur depuis 1857. Ses principaux ouvrages sont : *Traité élémentaire de* [illegible] *chimiques* (1836, in-8°); *Re*[illegible] *la nature et les propriétés* [illegible] (1838, in-8°); *Recherches sur* [illegible] *et la composition chimique de la bet*[illegible] *à sucre* (1839, in-8°); *Rapport sur les ex*[illegible] *relatives à la fabrication du sucre et* [illegible] *composition de la canne à sucre* (1842, in-8°); *Rapport sur les produits exposés à Vienne en* 1845 (1846, in-8°), etc. Il a, en outre, fait insérer plusieurs articles ou petits traités dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et [illegible] *action populaire*, a composé des *Mém*[illegible] qui ont paru dans le *Recueil de l'Académie des sciences* et donné une édition du *Traité pratique d'analyse chimique* de M. Rose [illegible] in-8°).

PELIN [illegible] (pe-lin — du lat. *pellis*, peau). Techn. Composition dont on se sert dans la tannerie [illegible] les peaux.

— Comm. Sorte de vin fabriqué en Roumanie avec des feuilles d'absinthe, et que les habitants consomment surtout au mois de mai.

PÉLINE s. m. (pé-li-ne — du gr. *pelinos*, fangeux). [illegible] Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des fongicoles, dont l'espèce type habite la Guyane.

PELING s. m. (pe-lain). V. PILANG.

PÉLIOM s. m. (pé-li-o-mm — du gr. *peliôma*, lividité). Minér. Substance minérale, bleue ou blanchâtre, rapportée par les divers auteurs à la [illegible]lérite, à la gabronite, à la labradorite ou au quartz hyalin, et qui est un silicate d'alumine de fer.

PÉLIOME s. m. (pé-li-o-me — gr. *peliôma*; de *pelios*, livide). Méd. Tache de la peau cuivrée, jaune ou verte.

PÉLION, montagne de la Grèce ancienne, dans la Thessalie, le long de la côte orientale de cette contrée, au N. du golfe Pélasgique. Le Pélion, qui porte de nos jours le nom de mont *Zagora*, se rattachait au N. au mont Ossa; [illegible] haut sommet s'élève à 1,670 mètres, et [illegible] autrefois un temple dédié à Jupiter Acréus. Son versant septentrional est escarpé, sauvage, couvert de châtaigniers, [illegible] et [illegible], tandis que le [illegible] le golfe de [illegible], présente des [illegible] de beaux villages, et où croissent le figuier, le citronnier, l'oranger, la vigne et le mûrier.

Le Pélion est célèbre dans la mythologie grecque. [illegible] géants se révoltèrent contre Jupiter et tentèrent d'escalader le ciel, [illegible] cette montagne sur [illegible], et [illegible] qu'ils furent foudroyés par [illegible]. V. GÉANTS.

[illegible]
Itre du [illegible]
I[illegible] l'éther.
Mais [illegible] des [illegible], armant sa main puissante,
Foudroya [illegible] monts la menace effrayante

Et [illegible] l'Ossa [illegible] sur Pélion
E[illegible]
([illegible], *Métam.*, [illegible], trad. [illegible]tange.)

Encelade, un des plus redoutables de ces géants, fut enseveli sous le mont Etna.

E[illegible] tout vif,
Dessous le mont Etna fut enterré tout vif.
[illegible] éternelle,
[illegible] les airs,
[illegible], par malheur, il remue,
[illegible] Sicile à l'envers.

Virgile, au premier livre de ses *Géorgiques*, rappelle également cet épisode de la mythologie grecque :

Tum partu Terra nefando
C[illegible] *Japetumque creat, sævumque Typhæa,*
Et conjuratos cœlum rescindere fratres.
Ter sunt conati imponere Pelio Ossam
Scilicet atque Ossæ frondosum involvere Olympum,
Ter pater extructos disjecit fulmine montes.

Comme l'indique ce passage, l'Olympe figure aussi parmi les montagnes qui furent entassées par les géants. En Grèce, ce fut longtemps une tradition populaire que les blocs voisins des sommets de la montagne étaient les os des géants foudroyés. Le Pélion passait encore pour avoir été la demeure des Centaures, et c'est là, suivant Ovide (*Métam.*, liv. II), que Chiron fit l'éducation d'Achille.

Les poëtes rappellent souvent l'épisode mythologique que nous venons de rappeler :

Comme la rébellion
Dont la fameuse folie
Fit voir à la Thessalie
Olympe sur Pélion.

MALHERBE.

Entasser Pélion sur Ossa est devenu en littérature une locution proverbiale pour signifier une continuité d'efforts énergiques, un amas réalisé à grands frais de toutes les choses qui pourraient concourir au succès d'une entreprise le plus souvent impossible :

« Si la nature avait donné à Vergniaud la fougue de Mirabeau, il aurait dompté aisément la Montagne; mais pour en revenir à des figures favorites, auxquelles une nouvelle lecture m'a accoutumé, il n'avait pas la foudre de Jupiter et il combattait les *Titans*. C'était bien plus qu'*Ossa sur Pélion*, c'était Vésuve sur Etna. »

CH. NODIER.

« M. de Montalembert monte à la tribune et demande si les interpellations sur la Pologne auront lieu avant ou après celles sur l'Italie. « Le même jour, » répondent des voix diverses, les voix confuses et mystérieuses de la destinée, le même jour la Pologne et l'Italie : *Pélion sur Ossa!* Et qui donc conspire en ce moment? quels sont les Titans qui poussent à ce mouvement? C'est le destin, la loi, le grand inconnu. »

H. CASTILLE.

« Il y a entre le vrai bibliophile et ses inintelligents imitateurs un abîme immense que ne combleraient pas tous les in-folio passés, présents et futurs. Achetez toutes les nouveautés, encombrez vos appartements de volumes à tout prix, et quand vous *aurez entassé ce Pélion de livres plus ou moins illustres sur l'Ossa des publications à la mode*, ornez le tout d'ambitieuses reliures et rangez-le avec orgueil sur les rayons d'une bibliothèque élégante : le bibliophile que vous convierez à l'admiration de ces merveilles ne se laissera pas prendre à leur éclat trompeur; il appréciera d'un coup d'œil toutes ces richesses de pacotille et, souriant de votre méprise, il ne vous tirera pas son chapeau comme à un confrère. »

V. CHAUVIN.

« Quel beau rôle avait aujourd'hui M. l'évêque d'Orléans en présence de ses nouveaux collègues de l'Académie! Et qu'il était douloureux de voir M. de Salvandy entasser phrase sur phrase, *Pélion sur Ossa*, pour tâcher de paraître aussi catholique, aussi religieux que le récipiendaire et pour louer des sermons qu'il n'avait jamais songé à aller entendre! »

LOUIS JOURDAN.

PÉLIONETTE s. f. (pé-li-o-nè-te). Ornith. Syn. [illegible], genre de palmipèdes, formé aux dépens des canards.

PÉLIOPE s. (pé-li-o-pe — du gr. *pelios*, livide; *pous*, pied). Ornith. Espèce de poule d'eau. ‖ On dit aussi PÉLIOPODE.

PÉLIOSANTHE s. f. (pé-li-o-zan-te — du gr. *pelios*, livide; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des ophiopogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PÉLIOSE s. f. (pé-li-ô-ze — du gr. *pelios*, livide, [illegible]âtre, du même radical que le latin *pallidus*, pâle, et le sanscrit *palitas*, [illegible], grisâtre, blanchi, de la racine de mouvement *pal*, aller, passer, d'où aussi le sanscrit *pa*[illegible], [illegible], fange, marais, grec *pelos*, latin [illegible], même sens). Pathol. Maladie caractérisée par des taches rouges à la peau, souvent mélangées de sérosités. ‖ On l'appelle aussi PURPURA.

PÉLIOSTOME s. m. (pé-li-o-sto-me — du gr. *pelios*, livide; *stoma*, bouche). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des salpiglossidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PELIS s. m. (pe-lisss — du lat. *pellis*, peau). Techn. Nom donné autrefois aux laines que les mégissiers arrachaient sur le corps des moutons tués. ‖ Vieux mot. On disait aussi PLIS.

PELISSE s. f. (pe-li-se — du lat. *pellis*, peau). Vêtement garni de fourrure, principalement à l'usage des dames : *Une pelisse* OUATÉE.

— Art milit. Veste galonnée et bordée de fourrures, que le hussard en grande tenue portait par-dessus sa veste d'uniforme et qu'il laissait pendre sur ses épaules.

— Robe d'honneur d'une grande richesse, dont le sultan fait cadeau à ses hauts fonctionnaires, ainsi qu'à de grands personnages étrangers :

Sur le Nil limoneux, on vit flotter longtemps
Les turbans déroulés, les splendides caftans,
Les *pelisses* dont l'or dentelle les coutures.

MÉRY et BARTHÉLEMY.

— Sorte de manteau ouaté dont on enveloppe les enfants.

PÉLISSIER (Marie), cantatrice française, née en 1702, morte à Paris le 21 mars 1749. Elle débuta, en 1722, à l'Académie royale de musique avec un éclatant succès, et charma le public par sa beauté plus encore que par son talent; elle eut un grand nombre d'aventures galantes et fit souvent jaser la chronique. Ses contemporains disaient qu'elle était la première pour le jeu du théâtre et l'une des premières de son espèce pour la coquetterie. Grâce aux libéralités fabuleuses du juif Lopez Dulis, crésus portugo-hollandais, elle était la plus riche des actrices de Paris. Lorsque, après la mort d'Adrienne Lecouvreur en 1730, on vendit les costumes, les joyaux de la grande tragédienne, elle en fit l'acquisition en bloc au prix de 40,000 écus et se hâta de montrer au public sa nouvelle et scintillante garde-robe. Elle jouait alors le personnage de la Folie dans le *Carnaval et la Folie* de Destouches, et, paraissant chaque soir dans un nouveau costume, on vit tour à tour la Folie sous les habits de Jocaste, de Marianne, de Zénobie, de Chimène, de Roxane, de Pauline, de Célimène, d'Agathe ou d'Elvire. Le public était émerveillé. L'israélite avait eu l'imprudence de prêter à la gracieuse actrice pour cette exhibition pour soixante mille écus de diamants; il ne les revit jamais et cette affaire fit quelque tapage. Lopez Dulis eut recours aux tribunaux. L'affaire allait être jugée, lorsqu'il fut obligé de partir pour La Haye. Il savait que le musicien Francœur était aussi l'amant de sa belle. Pour se venger, Dulis chargea un de ses serviteurs de jeter du vitriol sur le trop séduisant visage de Mlle Pélissier et de faire administrer une volée de coups de bâton à Francœur. Son émissaire, appelé Joinville, ne savait point écrire; l'écrivain public auquel il dictait sa correspondance en devina le sens et le complot fut éventé. Joinville fut pris et roué vif le 9 mai 1731; Dulis fut condamné par contumace à la même peine. Le jour de l'exécution, à l'heure où l'on brisait son effigie en place de Grève, il eut l'audace de donner une fête superbe à La Haye pour célébrer celle qu'on lui faisait à Paris.

Cette aventure fit beaucoup de bruit; elle montra qu'il en coûtait plus pour menacer du bâton un musicien que pour bâtonner très-réellement Voltaire. C'est ce que dit un couplet du temps :

Admirez combien l'on estime
Le coup d'archet plus que la rime!
Que Voltaire soit assommé,
Thémis se tait, la cour s'en joue :
Que Francœur ne soit qu'alarmé,
Le seul complot mène à la roue.

Les prodigalités de Mlle Pélissier étaient exorbitantes; elle ne mangeait des petits pois que lorsqu'ils valaient plus de 60 livres, passait la moitié de sa vie aux théâtres de la foire et faisait une pension au directeur des Marionnettes afin qu'il lui donnât deux représentations par jour. Lekain et Gilles, Bellemont et Cassandre, le tragédien et le bateleur, reçurent de ses mains des cadeaux tels qu'une reine aurait pu les offrir; elle dévorait des fortunes entières; heureusement c'étaient surtout celles des Anglais qui abondaient à Paris, la paix étant signée, et qui payaient leurs plaisirs avec une générosité vraiment fabuleuse.

A la suite d'une de ses aventures galantes, Mlle Pélissier dut quitter l'Opéra (1734); elle y rentra l'année suivante. Elle n'avait rien perdu de sa beauté et continua d'être la reine des amours vénales. Vers la fin de sa vie pourtant, désireuse de s'amender, elle épousa l'entrepreneur du théâtre de Rouen, qui n'avait vu dans ce mariage qu'une spéculation et qui lui fit payer cher les erreurs de sa vie passée. Elle prit sa retraite en 1747 et mourut deux ans après. Un fils qu'elle eut, devenu assez bon violoniste, fut attaché à l'orchestre de la Comédie-Italienne. Voici la liste des principales créations de Mlle Pélissier : Thisbé dans *Pyrame et Thisbé*, opéra de Rebel et Francœur; Amymone et Coronis dans les *Amours des dieux*; Aricie dans *Hippolyte et Aricie*, opéra de Rameau; Emilie dans les *Indes galantes*; Télaïre dans *Castor et Pollux*, opéra de Rameau; Iphise dans *Dardanus*, opéra de Rameau, etc., etc.

PÉLISSIER (Aimable-Jean-Jacques), duc DE MALAKOFF, maréchal de France, né à Maromme (Seine-Inférieure) le 6 novembre 1794, mort le 22 mai 1864. Il appartenait à une famille de paysans aisés. Pélissier entra, en 1814, au Prytanée de La Flèche, d'où il passa presque aussitôt à l'Ecole de Saint-Cyr, et, dès le 18 mars 1815, il était incorporé comme sous-lieutenant de l'artillerie de la garde royale. Pendant les Cent-Jours, il fit partie du 57e de ligne compris dans l'armée du Rhin, et le mois d'août suivant, l'armée ayant été licenciée à la suite du second retour des Bourbons, il fut mis en non-activité; toutefois, au mois d'octobre de la même année, il entra dans la légion départementale de la Seine-Inférieure. La paix lui ayant fait des loisirs, Pélissier en profita pour accroître ses connaissances militaires alors fort incomplètes, et, en 1819, il subit avec un plein succès un examen, à la suite duquel il passa dans l'état-major. Il était lieutenant depuis 1820, lorsque, le gouvernement ayant décidé de faire une guerre d'intervention en Espagne, il fut attaché au corps expéditionnaire comme aide de camp du général Grundler (1823). A la suite de la campagne, pendant laquelle il fut décoré, Pélissier fut aide de camp de divers généraux, passa dans la garde royale en 1827, fut promu capitaine le 1er avril, puis accompagna, en qualité d'aide de camp, le général Darrieu en Morée, où il combattit contre les Turcs (1828-1829). Peu après son retour en France, il fit l'expédition d'Alger et reçut le grade de chef d'escadron. Après avoir été attaché pendant quelque temps au dépôt de la guerre (1832), Pélissier fut envoyé à l'armée d'observation de la Meuse, puis employé à la place de Paris (1834-1837), et, devenu lieutenant-colonel en 1839, il obtint de passer en Algérie.

Sur ce nouveau théâtre, Pélissier ne tarda pas à se faire remarquer par sa bravoure et par une énergie qui devait le rendre la terreur des Arabes. Mis à la tête de l'état-major de la province d'Oran, il se distingua dans l'expédition contre Tagdempt (mai 1841), dans le combat de l'Oued-Melah, dans l'expédition du Chéliff, fut promu colonel le 8 avril 1842, remporta des succès sur les Flittas, les Sbihh du Dahara et commanda l'aile gauche à la bataille d'Isly (14 août 1844), où il attira particulièrement sur lui l'attention de Bugeaud. Chargé, en 1845, d'une expédition nouvelle, il poursuivit un gros d'Arabes qui se réfugièrent dans les grottes de l'Ouled-Rhia, et, voyant la difficulté de les déloger de leur position, il eut l'idée de faire allumer des feux à l'entrée des grottes, où les Arabes périrent étouffés par la fumée. Cette façon d'entendre la guerre, si contraire aux idées reçues dans les nations civilisées, produisit une vive sensation. L'opinion s'en émut et des députés crurent devoir interpeller à ce sujet le maréchal Soult, ministre de la guerre, qui blâma les procédés du colonel. Toutefois, comme le maréchal Bugeaud couvrit de sa responsabilité son subordonné, non-seulement l'affaire n'eut pas de suites, mais encore, dès l'année suivante, Pélissier recevait les épaulettes de général de brigade. Après avoir dirigé avec son énergie habituelle des expéditions contre les Ouled-Felloha et les Ouled-Boalkourra, il fut mis, en 1848, par le général Cavaignac à la tête de la province d'Oran. Deux ans plus tard, le 15 avril 1850, il fut promu général de division, et, le 10 mai 1851, il remplaça le général d'Hautpoul comme gouverneur par intérim de l'Algérie. Lorsque eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre 1851, le général Pélissier, trouvant tout naturel ce coup de force qui devait être si funeste pour la France, mit aussitôt l'Algérie en état de siége et déclara dans une proclamation qu'il maintiendrait l'ordre par tous les moyens dont il était armé, au dedans comme au dehors. Remplacé peu après, comme gouverneur général, par le général Randon, il retourna à Oran, organisa la première expédition de Kabylie, s'empara de Laghouat et força les tribus de l'Algérie méridionale à faire leur soumission (1852).

Le général Pélissier venait d'être promu grand-croix de la Légion d'honneur (25 décembre 1854), lorsque, au mois de janvier de l'année suivante, il reçut l'ordre d'aller prendre devant Sébastopol le commandement du premier corps de l'armée d'Orient. Comme les opérations du siége traînaient en longueur, le gouvernement français résolut de remplacer le général Canrobert, commandant en chef, par un général plus énergique et plus audacieux. Le 16 mai 1855, Pélissier prit le commandement général de l'armée, et, à partir de ce moment, les opérations furent poussées avec une vigueur impétueuse. Dès le 22 mai, il enlevait aux Russes une importante place d'armes, puis il occupait la ligne de la Tchernaïa, enlevait, le 7 juin, les redoutes du Mamelon-Vert et du Carénage, et ordonna le 18 juin de prendre d'assaut la tour Malakoff, qu'il regardait avec raison comme la clef de la place assiégée. Malgré leur bravoure, nos soldats ne purent vaincre la ré-

sistance de l'ennemi et durent se replier après avoir éprouvé de grandes pertes. Cet insuccès n'ébranla en rien la confiance du général Pélissier, qui fit poursuivre les travaux d'approche, repoussa les Russes au sanglant combat de Traktir (16 août) et lança de nouveau, le 8 septembre, les troupes à l'assaut de la tour Malakoff, qui, cette fois, resta en notre pouvoir. Les Russes ayant dû évacuer alors tout le nord de Sébastopol, il devenait impossible de défendre la place et le czar dut se résigner à faire des ouvertures de paix. A la nouvelle de cette action décisive, le gouvernement français nommait le général Pélissier maréchal de France (12 septembre).

Après la signature de la paix (mars 1856) et l'évacuation complète de la Crimée, le maréchal revint en France. Il reçut alors le titre de duc de Malakoff (22 juillet 1856), et, le 22 mars de l'année suivante, le Corps législatif lui vota une dotation annuelle de [illegible] francs transmissible [illegible] directe de mâle en mâle. Nommé successivement vice-président du Sénat, membre du conseil privé (1er février 1858), ambassadeur en Angleterre à la place de M. de Persigny (23 mars 1858), il fut rappelé de Londres le 23 avril 1859 pour aller prendre, lorsque éclata la guerre d'Italie, le commandement d'une armée d'observation ayant son quartier général à Nancy. Le 23 juillet 1859, le maréchal succéda au duc de Plaisance comme grand chancelier de la Légion d'honneur et fut nommé gouverneur général de l'Algérie le 24 novembre 1860. Il remplissait encore ces fonctions lorsqu'il mourut. Le duc de Malakoff s'était marié en 1858; mais de cette union il ne naquit qu'une fille. — Son frère, Philippe-Xavier PÉLISSIER, né en 1812, fut reçu à vingt ans à l'École polytechnique, puis il entra dans l'artillerie de marine. En 1852, il devint chef de bataillon, fit la campagne de Crimée et fut successivement nommé lieutenant-colonel en 1855, colonel en 1856, général de brigade en 1861 et général de division d'artillerie de marine. Il a été, en outre, inspecteur général et appelé, en 1871, à faire partie du conseil d'amirauté. Il est, depuis 1872, grand officier de la Légion d'honneur.

PÉLISSIER-LAQUEYRIE (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Montpezat (Lot) le 22 février 1788, mort à Paris le 11 décembre 1856. Il fut sous-chef du contentieux de la liste civile sous Louis-Philippe, secrétaire de l'Opéra-Comique et membre de la commission d'examen pour les ouvrages dramatiques, instituée au ministère d'État. Il a travaillé à la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*; il a aussi fourni à la première édition du *Dictionnaire de la conversation*, à la *Revue encyclopédique*, de 1819 à 1825, et au *Mémorial universel*, dont il était le principal rédacteur, des articles remarqués. Enfin, ce littérateur a édité les *Œuvres choisies* de Desportes, Bertaut et Régnier, précédées d'excellentes notices et suivies d'un vocabulaire. Voici la liste de ses principales pièces: le *Mulâtre et l'Africaine*, mélodrame en trois actes, avec Dupetit-Méré (Gaîté, 1825); le *Moulin des étangs*, mélodrame en quatre actes, avec Pixérécourt et Dupetit-Méré, un des bons ouvrages du genre (Gaîté, 1826); *Monsieur et Madame* ou *les Morts pour rire*, vaudeville en un acte, avec Ch. Hubert et Decour, sujet emprunté au *Deuil*, comédie de Dufresny (Porte-Saint-Martin, 1826), le *Dol* ou une *Loi de Frédéric*, drame lyrique en trois actes, avec Des Essarts d'Ambreville, musique de Rifaut (Opéra-Comique, 1826); [illegible], opéra-comique en un acte, avec de Planard, musique de Carafa (Opéra-Comique, 1827); [illegible], mélodrame en trois actes (Gaîté, 1827), *Guillaume Tell*, opéra de Sedaine et Grétry, auquel il fit des changements pour la reprise (Opéra-Comique, 1828); Berton avait revu la partition et ajouté l'ouverture d'*Elisca* et le duo des *Deux avares*; le succès fut très-grand, grâce surtout aux allusions que présentait le poëme et qui furent saisies avidement; la *Peste de Marseille*, mélodrame historique en trois actes, avec Pixérécourt et Mlle [illegible] (Gaîté, 1828), [illegible], drame en trois actes et en vers (Odéon, 1831), la [illegible] *Louvre*, drame historique en quatre actes (Gaîté, 1831).

PELL (Jean), mathématicien anglais, né à [illegible] (Sussex) en 1610, mort en 1685. Dès l'âge de dix-huit ans, il composa un traité sur les cadrans et entra en correspondance avec [illegible]. Divers ouvrages qu'il publia ensuite le firent avantageusement connaître non-seulement en Angleterre, mais encore à l'étranger. Appelé, en 1643, à occuper une chaire de mathématiques à Amsterdam, il quitta cette ville au bout de trois ans et se rendit, en 1646, [illegible] résident de la Grande-Bretagne en Suisse, poste qu'il occupa quatre ans. A l'époque de la mort du Protecteur, il retourna en Angleterre, entra peu après dans les ordres et fut chargé de l'administration de quelques cures. N'entendant rien aux affaires, il fut à tel point trompé et volé par ses parents et par ses fermiers, qu'il manqua souvent des choses nécessaires à la vie et se vit même détenu pendant quelque temps pour dettes. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons: *Modus supputandi* [illegible] (1630); [illegible] (1633); [illegible] ou l'*Art de prévoir les éclipses par le calcul* (1634); *De vera circuli mensura* (1647); *Table de 10,000 nombres carrés* (Londres, 1672, in-fol.); *Idée des mathématiques* (Londres, 1651), livre curieux, dans lequel il indique la rédaction d'un manuel destiné à apprendre à résoudre sans instruments tous les problèmes d'arithmétique et de géométrie.

PELLA s. f. (pèl-la). Métallurg. Amalgame d'argent, qui contenait les deux tiers de son poids de mercure.

— Entom. Syn. de MYRMÉDONIE.

PELLA, ancienne ville de la Macédoine, dans l'Emathie. Elle était entourée d'un lac marécageux, au milieu duquel était bâtie une citadelle très-forte. Philippe en fit la capitale de ses États et Alexandre le Grand y naquit; ses successeurs y tinrent leur cour jusqu'à Persée. Pella, florissante sous les rois de Macédoine, déchut considérablement sous les Romains et, de nos jours, c'est à peine si on en trouve quelques vestiges près du village turc d'Ienidjé, dans le pachalik de Salonique.

PELLA, ville de la Palestine ancienne, métropole de la Pérée sous les Romains et la plus méridionale de la Décapole. C'est là que se réfugièrent les chrétiens lors de la destruction de Jérusalem par les Romains. Cette ville occupait une espèce de terrasse élevée de 300 mètres au-dessus du niveau du Jourdain; ses ruines couvrent une assez grande étendue, mais sont peu intéressantes. Les restes d'un temple, quelques tombeaux, des substructions de maisons particulières et deux colonnes debout près d'une fontaine sont tout ce qu'on peut citer.

PELLACALYX s. m. (pèl-la-ka-liks — du gr. *pella*, vase; *kalux*, calice). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PELLAERT (Augustin-Philippe, baron DE), compositeur belge, né à Bruges en 1793, fils d'un homme politique qui fut chambellan de Napoléon Ier. Son éducation fut très-soignée et, de bonne heure, il montra un goût très-vif pour la musique. Après avoir étudié cet art sous la direction de M. Dennery, à Lille, en 1808, il se rendit à Paris pour poursuivre ses études musicales et reçut des leçons de Monsigny. En 1815, M. Pellaert, privé de toutes ses ressources et de tout appui par la chute de Napoléon Ier et du régime auquel son père devait sa fortune, sollicita une place de sous-lieutenant, qu'il obtint. Dans cette nouvelle carrière, il ne put consacrer à ses études favorites que de courts instants de loisir; cependant il trouva le temps de composer quelques opéras, parmi lesquels nous citerons: le *Sorcier par hasard*, opéra-comique en un acte, paroles et musique (théâtre de Courtray, 1819); l'*Heure du rendez-vous*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles et musique (Bruxelles, 1821); *Agnès Sorel*, opéra en trois actes (Bruxelles, 1823); le *Barmécide*, opéra en trois actes (Bruxelles, 1824); *Teniers*, opéra-comique en un acte (Bruxelles, 1825); l'*Exile*, opéra en deux actes (Bruxelles, 1827); cette pièce fut reprise plusieurs fois; *Songe et Réalité*, opéra en trois actes (1829), non représenté; *Faust*, opéra-comique en trois actes (Bruxelles, 1834); [illegible] en quatre actes, paroles de Vanderbelen [illegible] membre de la commission administrative du [illegible]

PELLAGE s. m. [illegible]

— Féod. Droit perçu sur les bêtes à poil. [illegible]

PELLAGRE [illegible]

— Encycl. [illegible]

— *Causes*. Les causes de la *pellagre* ne sont pas encore bien connues; mais on a des preuves à peu près irrécusables que cette maladie est due à l'usage du maïs altéré par la présence d'un parasite fongoïde connu en [illegible]. La *pellagre* peut cependant, d'après Landouzy, se développer chez des individus qui n'ont jamais mangé de cette céréale. La misère, la malpropreté, l'intempérie des saisons, les privations de toute espèce sont des causes prédisposantes. Aussi, c'est surtout parmi la classe pauvre qu'on rencontre la *pellagre*.

— *Symptômes*. On divise généralement les symptômes de la *pellagre* en trois périodes. Dans la première période, la maladie débute quelquefois par des prodromes, tels que malaise, inappétence, lassitude, nausées, vomissements, diarrhée, céphalalgie, vertiges, douleurs dans la colonne vertébrale. D'autres fois, sans aucun trouble appréciable, on voit apparaître tout d'un coup un érythème affectant les parties exposées au soleil, comme la face, le dos des mains et parfois le cou, la poitrine et même les pieds. Une ligne de démarcation bien tranchée sépare les parties érythémateuses des parties saines. La peau, plus ou moins rouge, tuméfiée, est le siège d'une chaleur, d'un prurit ou d'une cuisson plus ou moins intense. Elle se couvre parfois d'une éruption vésiculeuse ou bulleuse. En même temps se déclarent quelques troubles généraux, particulièrement du côté des fonctions digestives. Une diarrhée opiniâtre s'établit; elle coïncide presque toujours avec une stomatite et un état scorbutique des gencives; quelquefois on remarque des ecchymoses disséminées sur les téguments. Les malades se plaignent de faiblesse dans les jambes; ils éprouvent des douleurs le long de la colonne vertébrale et dans les membres; leur marche est mal assurée, traînante et comme tremblante (Strambio). Ils ont des éblouissements, des vertiges, des bourdonnements d'oreilles, une grande tendance à la [illegible] sèchent et tombent sous forme de lames furfuracées. Tous ces symptômes, après s'être accrus pendant un certain temps, restent stationnaires, puis diminuent peu à peu sur la fin de l'été et disparaissent complètement pendant l'hiver. Les mêmes phénomènes se répètent quelquefois pendant plusieurs années de suite sans que le malade se croie atteint d'une maladie sérieuse. Les symptômes reparaissent régulièrement au commencement du printemps; mais, à chaque nouvelle apparition, on remarque une aggravation dans les troubles généraux. La deuxième période débute au moment où la peau, perdant l'apparence érythénoïde, se couvre de vésicules et de pustules qui, en se desséchant, forment des croûtes plus ou moins épaisses. Le derme est épaissi, jaunâtre, rugueux, fendillé; l'épiderme se détache en forme de larges écailles et laisse à découvert une surface luisante d'un rouge livide. Roussel a comparé [illegible] taines formes de l'ichthyose; quelques auteurs l'ont comparée à la peau des pattes d'oie. Arrivée à ce degré, la maladie laisse après elle des traces indélébiles analogues aux cicatrices d'une brûlure. « A cette période, dit [illegible] sont plus nombreux et plus graves; il y a des douleurs plus vives le long du rachis [illegible] langue elle-même et la mâchoire inférieure [illegible] pris d'amblyopie, de diplopie ou d'héméralopie. Ces individus tombent alors dans une [illegible] et les indiv[illegible]

— [illegible]

découvertes devront être protégées le plus possible contre les rayons solaires.

— Bibliogr. [illegible] *lagre et de la folie pellagreuse, Journal complémentaire des sciences médicales* (1832); [illegible] (*Landes*), thèse de Paris (1848); Willemin, [illegible] *lagre* (Paris, 1860); Billod, *Traité de la pellagre* (Paris, 1865).

PELLAGREUX, EUSE [illegible] ze — rad. *pellagre*). Pathol. Qui a rapport à [illegible]

— [illegible]

PELLARDEAU [illegible]

PELLARIN [illegible] médical de la marine, fit partie de l'expédition [illegible] et le docteur H. Rigaud ayant fait, en 1831, [illegible] M. Pellarin fut un de leurs auditeurs assidus. Séduit par une doctrine qui proclamait « que toutes [illegible] lioration physique et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, » il répondit à l'appel du Père Enfantin en donnant sa démission et en vendant une petite ferme héritée de sa mère, dont il porta le produit [illegible] montant. Mais, ayant eu là occasion de lire [illegible] plus convaincus.

Il collabora successivement au journal le *Phalanstère* ou la *Réforme industrielle*, à la [illegible] *Science sociale*.

[illegible] vet, comme médecin d'un bataillon de la garde mobile, en 1849, lorsque le choléra éclata dans cette ville, M. Pellarin crut re[illegible] des déjections cholériques, [illegible] rondissement. L'A[illegible] cine de l'a[illegible] dant le c[illegible] 1868, sur [illegible] nombreux; en voici [illegible]

2° *Sur le droit de propriété*, brochure (Besançon, 1848, in-18), avec cette épitaphe souvent reproduite depuis : « Le capital, c'est le travail accumulé. »

3° *Mémoires d'un socialiste* (Paris, 1847).

4° *Essai critique sur la philosophie positive* (1864, gr. in-8°). C'est une critique très-vigoureuse et très-complète de la philosophie sociale d'Auguste Comte. M. Pellarin attaque particulièrement deux choses dans la fondation du positivisme : 1° la prétention de faire revivre les institutions catholiques, en supprimant l'idée de *Dieu* [illegible]; 2° la négation du *droit*, la négation de la souveraineté du peuple et de la liberté, à titre de conceptions métaphysiques. Il élève contre la fameuse loi positiviste des trois états successifs de l'esprit : état théologique, état métaphysique, état positif, une objection qui nous semble très-solide, mais qu'il aurait dû peut-être développer davantage ; c'est que ces trois états ne caractérisent pas trois phases distinctes du développement de l'esprit humain, mais constituent trois modes de concevoir toujours mélangés à diverses doses et employés simultanément. « L'esprit humain, dit-il, a toujours été à la fois, en variant du plus au moins, dans les trois états. L'intelligence de l'homme n'a jamais cessé de se préoccuper de la cause de l'univers et des causes secondaires de tous les phénomènes qu'il présente ; et il n'est pas à présumer que, malgré les efforts de l'école positiviste, elle renonce de sitôt à ce genre de recherches (état théologique). Elle a toujours plus ou moins fait des abstractions, distingué l'esprit du corps (état métaphysique). Enfin, pour une foule de choses, pour tout ce qui tient à la vie ordinaire, l'intelligence s'est montrée de tout temps, et quelles que fussent ses aberrations théologiques, extrêmement positive ; on n'avait pas attendu M. Comte pour étudier la plupart des propriétés des corps et une foule de phénomènes d'après la méthode positive, puisque, à tout prendre, cette méthode ne consiste qu'à généraliser l'emploi des procédés suivis dans les sciences exactes. »

5° [illegible] (1865).

6° [illegible] (1867, in-18). M. Pellarin expose dans cette brochure l'idée que le fouriérisme met sous le mot *civilisation*. Il s'élève contre le déterminisme ethnique absolu de certains anthropologistes. Tout en [illegible] à la race une grande importance, il n'admet pas qu'elle décide seule de la condition sociale des populations. Il repousse la division positiviste des périodes sociales basée uniquement sur l'évolution religieuse, en faisant observer que l'état social des sectateurs du monothéisme le plus pur, des musulmans, est manifestement inférieur à celui des sociétés polythéistes de l'époque brillante de la Grèce.

7° [illegible] *sur le progrès et la classification des sociétés* (1872). Cette brochure [illegible] M. Pellarin, qui sont celles de l'école sociétaire, sur les besoins et les tendances naturelles de l'homme, sur le progrès social, sur la classification des états sociaux. L'auteur nous donne du progrès la définition suivante : « Le progrès social, c'est l'élévation, au profit de tous, du niveau de la science, de la richesse et du bonheur ; c'est le concours de tous à ce triple but, obtenu avec le moins de contrainte possible et de plus en plus spontanément ; ce sont les garanties d'une part et les responsabilités de l'autre, de plus en plus généralisées et de mieux en mieux établies ; c'est le développement parallèle de la solidarité collective et de la liberté individuelle au profit de la femme et de l'enfant, comme de l'adulte masculin : toutes choses qui ne peuvent résulter que de l'application complète de la vérité et de la justice aux rapports sociaux. » Ces deux derniers écrits ont paru d'abord dans les bulletins de la Société d'anthropologie, dont M. Pellarin est membre titulaire depuis 1865.

D'une persévérance à toute épreuve dans son prosélytisme phalanstérien, le docteur Pellarin, à chaque anniversaire natal de Fourier, son maître, prononce un speech de circonstance. Il a, en dernier lieu, publié, une *Lettre inédite de Fourier adressée au grand juge le 4 nivôse an XII*, avec des observations sur Fourier et ses contemporains (1874, in-18). — PELLARIN (Augustin), frère du précédent, né en 1816, médecin principal de la marine en retraite, a publié en 1872 un volume intitulé *Hygiène des pays chauds ; Contagion du choléra démontrée par l'épidémie de la Guadeloupe*. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie de médecine et par l'Académie des sciences aux concours de 1872 et de 1873.

PELLARO, bourg d'Italie, province de la [illegible], district de Reggio, [illegible], 4,587 hab.

PELLAT ([illegible]), jurisconsulte [illegible] 1793, mort à Paris en 1871. Il fit ses études de droit et prit, en 1820, [illegible] dans sa ville natale, où il obtint au concours, l'année suivante, [illegible]. En 1821, l'École de droit de Grenoble ayant été dissoute, M. Pellat [illegible] tion de l'École, il se rendit alors à Paris, y concourut sans succès, en 1822, pour une suppléance qu'il obtint en 1827 et, deux ans plus tard, il obtint, également au concours, une chaire de pandectes que, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'a cessé d'occuper. En 1847, M. Pellat fut nommé doyen de la Faculté de droit de Paris. L'année suivante, il alla siéger au conseil supérieur de l'instruction publique, dont il fit partie jusqu'en 1850. En 1858, il remplaça le comte d'Argout comme membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques et devint, en 1861, commandeur de la Légion d'honneur. La Société d'économie politique, dont il était membre, l'avait choisi pour un de ses vice-présidents. Il avait cessé, depuis trois ans, d'être doyen de la Faculté de droit de Paris lorsqu'il mourut. Très-instruit, très-versé dans la connaissance de plusieurs langues étrangères, doué d'un esprit ingénieux et chercheur, M. Pellat s'est avantageusement fait connaître dans le monde savant français et étranger, et, s'il n'a pas révolutionné la science du droit romain, il y a apporté du moins des aperçus nouveaux et d'une incontestable importance, en ce sens, surtout, qu'il a appuyé constamment ses théories juridiques de preuves incontestables. « Ses connaissances, d'une étendue et d'une variété vraiment rare dans tout ce qui se rapportait au droit romain et au droit français ancien et moderne, dit M. Cuvillier-Fleury, avaient fait de lui sur ces questions une des vives lumières de sa compagnie. A la sérieuse pratique des devoirs de sa profession, M. Pellat joignait les dons les plus distingués de l'esprit et du caractère : une obligeance toujours prête, une paternelle bienveillance pour les étudiants, une exquise courtoisie, le goût des lettres et en particulier de la bonne littérature dramatique, où il aimait à oublier parfois, en compagnie de Molière ou de Racine, tant d'heures passées sur les hauteurs abruptes du droit romain ou dans les broussailles du vieux droit coutumier. » Nous citerons de lui : *Exposé des principes généraux sur la propriété et ses démembrements en droit romain, et particulièrement sur l'usufruit*, suivi du VIe livre des *Pandectes* trad. et commenté (1837, in-8°); *Traduction du livre VII des Pandectes, accompagnée d'un commentaire* (Paris, 1837, in-8°); *Traduction du livre XX et du titre VII du livre XIII des Pandectes* (Paris, 1840, in-8°); *Traité succinct du droit sur le gage et l'hypothèque*, par Schilling (1840), trad. de l'allemand ; *Précis d'un cours sur le droit privé des Romains*, par Th. Mazerolle, trad. et annoté (Paris, 1840, in-8°); *Encyclopédie juridique*, trad. de Falck (1841, in-8°); *Instituts de Gaïus*, avec trad. et commentaires (Paris, 1844, in-8°); *Textes sur la dot*, trad. et commentés (1853, in-8°); *Manuale juris synopticum* (1852); *Textes choisis des Pandectes*, trad. et commentés (1860-1863, 2 vol. in-8°). M. Pellat a donné en outre de nombreux articles à divers journaux et recueils, la *Thémis*, la *Revue de législation* de Wolowski, la *Revue de droit français et étranger*, le *Bulletin universel* de Férussac, etc.

PELLE s. f. (pè-le — lat. *pala*, mot qui se rapporte au sanscrit *phala*, *pâla*, soc de charrue, lame d'épée ou de couteau, en général instrument plat et tranchant, de la racine *phal*, fendre. Comparez : *phala*, *phalaka*, planche, banc, feuille, etc.; le persan *palah*, le plat de la rame ; l'ancien slave *politsa*, russe et polonais *polka*, planche, tablette, avec *p* pour *ph*, comme dans d'autres cas. On peut donc rapprocher en toute sûreté le latin *pala*, pelle, kymrique *pal*, *pâl*, irlandais *fal*, bêche, d'autant mieux que la racine verbale semble conservée dans le kymrique *palu*, armoricain *pala*, couper et remuer la terre, labourer, bêcher. Le scandinave *páll*, bêche, est sans doute un mot d'emprunt, mais l'anglo-saxon *fealg*, *fealga*, herse, se lie peut-être à la même racine que les termes ci-dessus. Notons ici pour mémoire les analogies sémitiques de l'hébreu *pâlag*, il a fendu, *pâlach*, il a ouvert la terre, arabe *falaqa*, il a fendu, *falaha*, il a labouré). Instrument à large manche, large et plat, employé à divers usages : PELLE *à feu*. PELLE *de four*. PELLE *de jardin*. PELLE *d'écurie*. *Le bec du* [illegible] *une* PELLE. J. Macé.

— Fam. *Remuer l'argent à la pelle*, Être très-riche, avoir beaucoup d'argent comptant.

— *La pelle se moque du fourgon*, Se dit lorsqu'une personne a les mêmes défauts qu'elle reprend chez une autre.

— *C'est un petit saint de bois sur une pelle*, C'est un homme vain et suffisant. Pasquier a prétendu que *sur une pelle* est, dans cette expression, une corruption de *sous un poêle*, c'est-à-dire sous un dais.

— Mar. *Pelle d'aviron*, Partie large de l'aviron, celle qui entre dans l'eau.

— Archit. hydraul. Partie mobile d'une porte d'écluse : *Ils sortirent, et, grimpant sur l'écluse, chargèrent le maître ouvrier d'en soulever les* PELLES *et de constater les variations de niveau*. (G. Sand.)

— Hydraul. *Pelle hollandaise*, Sorte de cuiller en bois attachée sur une courroie, pour servir à des travaux d'épuisement.

— Encycl. La *pelle* est un instrument dont se servent les terrassiers pour enlever les terres au fur et à mesure qu'elles sont piochées. On la fait en bois ou en fer; sa forme est ronde ou carrée, et le manche est droit ou courbé. La plus avantageuse est celle en fer battu de 0m,003 d'épaisseur, 0m,32 de longueur et autant de largeur; elle est terminée en demi-cercle ou légèrement en pointe, et son manche, qui est un peu courbé, a une longueur de 1 mètre. Ce genre de *pelle* remplace avantageusement la bêche pour opérer la fouille dans les terres meubles et humides, telles que la terre végétale, le sable fin, la tourbe, l'argile et quelquefois la marne.

Un terrassier peut jeter la terre à la *pelle* à 4 mètres de distance horizontale, ou à une hauteur verticale de 1m,60 à 2m,00. Il peut enlever à la *pelle* et charger sur une brouette 20 à 25 mètres cubes de terre dans sa journée de 10 heures de travail. Ce volume est réduit d'un quart lorsque la terre est jetée horizontalement à 2 mètres au moins et à 4 mètres au plus, ou qu'elle est élevée verticalement de 1m,60 à 2 mètres, ou encore chargée en tombereau.

Les temps employés pour jeter à la *pelle* 1 mètre de diverses terres sont les suivants :

Terre ordinaire un peu mélangée, d'après le devis de la navigation de la Seine, 0h,4; terre dure, pierre, terre glaise, 0h,47; terre végétale, 0h,65; tuf et glaise, d'après Gauthey, 0h,75; vase, 0h,80; terre légère, d'après M. Toussaint, 0h,58; terre forte ordinaire, 0h,90; terre très-dure mêlée de pierres, 1h,12; tuf ordinaire, 1h,35; tuf très-dur, 1h,80. Le prix de la journée de 10 heures étant donné, il est facile, avec ces renseignements, de déterminer le prix de revient de chaque pelletée.

Pour exécuter les revêtements sous l'eau, on se sert d'un instrument auquel on a donné le nom de *pelle* à couler; il est formé d'une lame de tôle de 0m,45 de côté, qui se relève sous un certain angle à partir d'environ la moitié de sa longueur, et qui est garnie d'une joue en retour d'équerre le long d'une arête longitudinale. La *pelle* à couler est garnie d'un pilon, dont le manche est aussi long que celui de la *pelle*, lequel doit sortir de 1m,50 au moins de l'eau lorsqu'on travaille au fond de l'encaissement qui limite l'épaisseur du revêtement.

La *pelle* employée en agriculture est en bois ou en fer. Dans le premier cas, elle est toujours d'une seule pièce et consiste en une sorte de palette carrée plus ou moins large, un peu concave en dessus et convexe en dessous, amincie à l'une de ses extrémités et prolongée à l'autre en un manche long d'un mètre ou plus. Dans le second cas, la palette seule est en fer, et le manche en bois d'aune ou de hêtre le plus souvent. La dimension de la palette varie suivant l'usage auquel l'outil est destiné. La *pelle* est fréquemment employée aux travaux de terrassement, et alors elle accompagne toujours la brouette. Quelquefois elle remplace la bêche pour les labours à la main. Souvent, enfin, elle sert à remuer les blés et les autres grains sur l'aire ou dans les greniers; on lui donne alors une forme plus concave.

— *Pelle du mineur*. Le manche est de grandeur variable, plus petit lorsqu'on doit opérer dans l'intérieur des galeries basses que dans de grandes galeries ou à l'extérieur. La *pelle* est tantôt arrondie à l'extrémité, tantôt terminée en pointe : c'est toujours cette dernière forme qu'elle tend à prendre, lorsqu'elle a servi pendant longtemps. Le manche est toujours renforcé contre la *pelle*, et on a remarqué qu'il vaut mieux lui faire faire un angle de 140° à 150° avec elle, que de les placer dans le prolongement l'un de l'autre. On termine souvent le manche par une poignée, ce qui rend le maniement plus facile.

— Hydraul. La *pelle* hollandaise est une espèce de cuiller en bois emmanchée et suspendue par une lanière, dont on se sert pour épuiser les mares et les fondations. On balance cet instrument en effleurant les couches supérieures de la nappe d'eau; par ce mouvement, la *pelle* se remplit et jette le liquide à une certaine distance par-dessus les bords de l'enceinte. D'après les résultats d'épuisements faits avec cette *pelle*, il paraît établi qu'un homme peut élever 120 mètres cubes d'eau par journée de huit heures à 1 mètre de hauteur. Cette machine ne peut s'employer avantageusement que pour les épuisements de peu d'importance et quand il s'agit d'élever l'eau à une très-petite hauteur.

PELLE-À-CUL s. f. Espèce de chaise de jardin.

PELLÉE s. f. (pè-lé — rad. *pelle*). Ce qu'on enlève avec la pelle en une fois : PELLÉE *de plâtre*. *Si l'on veut mélanger parfaitement plusieurs espèces de terre, on jette alternativement une* PELLÉE *de chacune sur la claie*. (Vivien.) On dit plus ordinairement PELLETÉE ou PELLERÉE.

PELLÉEN, ÉENNE adj. (pèl-lé-ain, è-ne). Géog. anc. Habitant de Pella; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PELLÉENS. *Le prince* PELLÉENNE.

PELLEGRIN (Simon-Joseph), littérateur et auteur dramatique français, né à Marseille en 1663, mort à Paris en 1745. L'abbé Pellegrin a sa place marquée à côté de l'abbé Cotin. Les deux font la paire, sauf que Pellegrin est beaucoup plus intéressant, doux, simple, modeste ; il travaillait, non par goût, mais uniquement pour vivre, tandis que Cottin, non moins mauvais poëte, aggravait sa médiocrité par beaucoup de prétention et de suffisance. Fils d'un conseiller de la sénéchaussée de Marseille, Pellegrin fut d'abord moine dans l'ordre des servites, au couvent de Moutiers; il passa ensuite sur un navire en qualité d'aumônier. Revenu en France (1700), il vint à Paris, où il devint, par occasion, poëte académique, puis poëte dramatique. Le pauvre diable se donnait une peine infinie, suait sang et eau, avec un courage et un dévouement dignes d'un meilleur sort, pour soutenir son indigente famille, et, pour elle, il poussait le dévouement jusqu'à se priver du nécessaire. Hélas! « ses vertus, comme le dit M. Dufey (de l'Yonne), ne le sauvèrent pas du mépris. Un comédien osa le jouer en plein théâtre et railler sa misère, sans que le public se soulevât contre cette indécence inhumaine... » Et pourtant ce méchant auteur eut quelques succès. Son premier ouvrage, une *Lettre au roi sur les victoires de 1704*, lui valut une couronne académique. Mme de Maintenon se fit présenter le lauréat et Pellegrin mit à profit cette circonstance fortuite, non pour obtenir quelque emploi et sortir de la misère, mais pour faire cesser les poursuites des moines servites qui voulaient le contraindre à rentrer au couvent. La favorite lui procura une dispense du pape, avec permission de passer dans l'ordre de Cluny et de résider à Paris. Affranchi du joug monastique, Pellegrin ouvrit boutique de vers; il confectionnait des madrigaux, des compliments, des épithalames, des épitaphes de commande. Chacun trouvait là, pour son argent, ce dont il avait besoin. En même temps, il faisait du théâtre, alliant sans façon le sacré au profane. C'est de lui qu'on a dit :

> Le matin, catholique, et le soir idolâtre,
> Il dînait de l'autel et soupait du théâtre.
> (*Épitaphe de l'abbé Pellegrin*.)

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ayant eu vent de ce double commerce, signifia à l'abbé rimeur qu'il eût à opter entre la messe et la muse. Le malheureux n'avait pas trop de ces deux nourrices; mais il fallut choisir et il préféra la muse, ce qui lui valut l'interdiction. Heureusement pour lui qu'il s'était fait quelques protecteurs. On lui alloua une petite pension sur le *Mercure*, à la charge de rédiger l'article sur les spectacles. On a de lui : *Polydore*, tragédie en cinq actes (6 nov. 1705); cette pièce réussit; la *Mort d'Ulysse*, tragédie (1706); le *Nouveau monde*, comédie en trois actes et en vers (impr. en 1723); le *Divorce de l'Amour et de la Raison*, suite du *Nouveau monde*, comédie en trois actes et en vers (impr. en 1724); le *Pastor fido*, pastorale héroïque en trois actes et en vers libres (impr. en 1726); *Pélopée*, tragédie en cinq actes (1733); *Bajazet*, tragédie (1739); *Catilina*, tragédie (1742); l'*École de l'hymen*, ou l'*Amante de son mari*, comédie en trois actes (1742). On attribue en outre à l'abbé Pellegrin la comédie du *Père intéressé* (1720), reprise en 1782 sous un nouveau titre : la *Fausse inconstance*. Nous n'indiquons que pour mémoire ses *Poésies chrétiennes* (1702, 2 vol. in-8°); *Noëls* (1711, in-8°); ses sermons, panégyriques, psaumes, chansons, madrigaux, bouquets, rondeaux, et des *Cantiques spirituels* (1705, 2 vol. in-8°), composés pour les dames de Saint-Cyr, sur des airs d'opéra. Cette innovation ayant eu un plein succès, il mit en cantiques sur les plus beaux motifs de Lulli, Lambert et Campra, et même sur des airs de vaudeville, les psaumes de David, les proverbes de Salomon, toute la Bible, et jusqu'à l'*Imitation de Jésus-Christ* (1727). Il fit aussi une traduction en vers des œuvres d'Horace; on ne la connaît que par la spirituelle épigramme de La Monnoye :

> On devroit, soit dit entre nous,
> A deux divinités offrir ces deux Horaces,
> Le latin à Vénus, la déesse des Grâces,
> Et le français à son époux.

Pellegrin mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans; mais il n'est pas prouvé que ce fut d'une indigestion, comme on l'avance dans son épitaphe burlesque. A en croire un *ana*, il avait fait une tragédie intitulée *Loth*, qui tomba, dès le premier vers, sous les éclats de rire. Il faisait dire à son principal personnage :

> L'amour a vaincu Loth!.....

« Que n'en donne-t-il une à l'auteur! » se serait écrié un plaisant du parterre. L'anecdote est jolie; malheureusement elle est apocryphe.

PELLEGRINI (Pellegrino di TIBALDO DE'), appelé aussi **Tibaldi**, peintre et architecte italien, l'un des plus grands artistes de la Renaissance, né à Valdelsa, petit village du Milanais, en 1527, mort à Modène en 1592. Il fit ses premières études à l'Académie de Bologne. Ses progrès rapides, son intelligence peu commune, l'avaient déjà signalé à l'attention de quelques amateurs, quand il connut Vasari, qui venait achever à Bologne ses peintures de Saint-Michel-in Bosco. Vasari sut apprécier toute la valeur du jeune peintre; il lui confia la copie de ses propres tableaux de Saint-Michel et de quelques autres toiles des maîtres bolonais.

La faculté de copier avec bonheur l'œuvre d'un autre exclut, d'habitude, la puissance créatrice qui constitue l'artiste véritable. Pellegrino fit exception à cette règle. Vasari l'emmena avec lui à Rome, au commencement de 1547, alors que Tibaldi avait à peine

vingt ans, l'enferma, en quelque sorte, dans les galeries, dans les églises pleines des plus beaux morceaux de Vinci, de Raphaël, du Titien, de Corrége, de Michel-Ange, et les lui fit etudier et copier de mille façons. Le jeune artiste, qui devait être l'une des gloires de son temps, sortit vainqueur de cette lutte de son organisation contre un procédé dangereux, et, après trois années de séjour dans la ville éternelle, revint à Bologne avec le renom de peintre et d'architecte, qu'il avait déjà conquis par de brillants essais, et qu'il affirma peu après son arrivée par d'excellents travaux. Il entreprit, à la fin de 1550, la décoration intérieure de l'institut de Bologne, où il peignit diverses scènes tirées de l'*Odyssée*, avec la collaboration de Niccolini; quoique l'arrangement austère, grandiose, la forme énergique, audacieuse, les types, parfaitement florentins, rappellent Michel-Ange, les silhouettes, les mouvements, les intentions d'ensemble et de detail appartiennent bien à Pellegrini. Cette décoration, complétement terminée en quelques mois, valut à l'auteur un véritable triomphe. Le graveur célèbre Antonio Buratti se mit à reproduire ces panneaux, avant même leur complet achèvement, et il les réunit dans un album en tête duquel Zanotti écrivit la vie de Tibaldo. Cette collection ainsi publiée et vendue un prix excessif eut en deux années plusieurs éditions, qui se répandirent très-vite en France et en Allemagne. Peu après, la confrérie des marchands d'Ancône lui demanda un tableau pour la salle des conférences, et le jeune maître peignit *Hercule domptant les monstres*. Cette page, comme vigueur de pensée, comme hardiesse de conception, comme largeur de rendu, est supérieure à l'*Odyssée*. L'artiste se montra plus complet encore dans les admirables peintures qu'il exécuta pour l'église Saint-Jacques de Bologne : la *Prédication de saint Jean dans le désert* et le *Choix des élus et des réprouvés*. Ces deux compositions capitales étaient, pour les Carrache, le *nec plus ultra* de la peinture, et ils ne cessaient de le répéter à leurs élèves. L'*Arrivée de Trajan à Ancône* et deux ou trois *Scènes de la vie de Scipion*, que l'on conserve à Macerata, suivirent immédiatement ces chefs-d'œuvre. Ces dernières créations sont très-différentes des autres : les proportions en sont petites, les types moins étranges, la facture plus douce, le caractère presque familier; quelques peintures du même genre et de dimensions plus petites encore, presque des miniatures, vinrent présenter sous un nouveau jour la personnalité de Pellegrini.

D'Ancône, le célèbre peintre passa à Milan avec le titre d'ingénieur en chef et d'architecte du Dôme. Cet édifice, si remarquable maintenant, avait subi depuis sa fondation en 1387, sous le duc Jean-Galéas Visconti, plusieurs transformations assez importantes, et quelques-unes de ses parties restaient inachevées; plusieurs projets étaient à l'étude pour la façade et pour les divisions intérieures. Pellegrini donna le sien; mais le Bossi, qui lui avait été adjoint, refusa de concourir à son exécution, et il fut soutenu dans son opposition par Palladio, Vignole, Vasari et Bertani. Durant cette discussion, Pellegrini fit exécuter sous ses yeux et d'après ses cartons l'admirable mosaïque du maître-autel. Puis il dessina, à la prière du clergé, tous les projets, plans et lavis nécessaires à la construction de l'église Saint-Laurent, qui fut bâtie peu après. Cette église est un chef-d'œuvre.

Pellegrini n'assista pas à la construction de Saint-Laurent. Le roi d'Espagne, Philippe II, l'avait appelé à Madrid, et c'est là que l'illustre Bolonais a laissé les plus belles manifestations de son génie. Il y débuta par la construction du *Palais royal*, magnifique édifice qui conserve encore, malgré les restaurations qu'il a subies, toute la splendeur de l'idée première. Il prit ensuite les pinceaux et commença la décoration du cloître et de la bibliothèque de l'Escurial; cette décoration avait été confiée d'abord à Fréderic Zucchero; mais le roi ne trouvant pas de son goût ces peintures qui l'avaient charmé, les fit détruire sans pitié pour que Pellegrini peignît à leur place des fresques nouvelles. Philippe II, plein d'enthousiasme pour les productions de Pellegrini, le combla de faveur; le petit bourg de Valdelsa, berceau de l'artiste, fut pompeusement érigé en marquisat avec une dotation de 50,000 ducats d'or. Malgré les charmes de l'existence princière que lui faisait l'amitié du roi, Pellegrini ne voulut point s'établir en Espagne; il revint en Italie dès que ses travaux furent à peu près terminés. Il était d'ailleurs sollicité par plusieurs villes. Ainsi, il vint à Ancône bâtir la fameuse *Loggia*, si élégante, si riche d'ornementation, de style si original et si pur; à Bologne, le palais et la chapelle Poggi, deux bijoux de gracieuse sveltesse; puis à Gênes, où s'éleva sous sa direction un des chefs-d'œuvre de l'architecture italienne, la maison professe des Jésuites, qui est encore une merveille inimitable. Enfin, et comme fatigué de sa longue et glorieuse carrière, Pellegrini vint se fixer à Modène, où il passa dans le repos le reste de sa vie. Pellegrini exécuta la plupart de ses peintures à fresque. Parmi ses tableaux à l'huile, nous mentionnerons : une *Sainte famille*, à Bologne; une *Flagellation* au musée de Madrid; un *Saint Jérôme*, à Dresde.

PELLEGRINI (Domenico TIBALDO DE'), frère du précédent, peintre, graveur et architecte, né à Valdelsa en 1541, mort à Bologne en 1582. Comme peintre, il fut associé à quelques-uns des travaux de son frère, mais il n'a laissé aucune œuvre qu'on puisse lui attribuer en propre; en revanche il s'est placé, comme graveur et comme architecte, au rang des artistes éminents du XVIe siècle. Il construisit, à Bologne, une des chapelles de la cathédrale, morceau d'une grande richesse et d'une grande élégance; le *Palais de la gabelle;* la chapelle de la *Madone del Borgo*, dans la campagne bolonaise; le *Palais de la municipalité*, gravé depuis dans tous les recueils de l'architecture italienne au XVIe siècle; enfin le *Palais Magnani*, un chef-d'œuvre inconteste, un modèle. Son œuvre, comme graveur, est également important. Citons, parmi les planches les plus célèbres : la *Fontaine de Bologne*, qui fut élevée en 1470 par Jean de Bologne; la Bibliothèque nationale en possède une épreuve magnifique, signée : Dom. Pellegrini, 1576; la *Vierge à la rose*, d'après le Parmesan, copie de la peinture originale du musée de Dresde; la *Trinité*, d'après Horace Samacchini, reproduction plus intéressante que l'original; enfin, la *Paix foulant aux pieds le dieu de la Guerre*, d'après un tableau de son frère.

PELLEGRINI (Camille), historien italien, un de ceux qui contribuèrent le plus à répandre la lumière sur l'histoire de l'Italie au moyen âge, né à Capoue en 1598, mort à Naples en 1663. Il avait étudié l'histoire des cités de la Péninsule dans les chroniques et les monuments archéologiques; mais malheureusement, les matériaux immenses qu'il avait rassemblés furent brûlés. On a de lui quatre dissertations sur les antiquités de la Campanie : *Apparato alla antichità di Capua, ovvero della Campania felice* (Naples, 1651), ainsi qu'un ouvrage important intitulé : *Historia principum Longobardorum* (Naples, 1643, in-4°).

PELLEGRINI (Antoine), dit **Pellegrini de Venise**, peintre italien, né à Venise en 1674, mort dans la même ville en 1731. Après avoir débuté à Venise et à Padoue par des panneaux décoratifs d'une couleur agréable, d'un arrangement pittoresque et facile, il fut appelé en Angleterre, où il peignit en grand nombre des plafonds et des frises dans des palais et les hôtels de l'aristocratie. Les thèmes mythologiques développés dans ces peintures légères sont toujours traités dans les gammes claires, laiteuses, que les maîtres français du XVIIIe siècle devaient adopter plus tard. Ce genre plut infiniment en Angleterre, et l'artiste n'eut pas de peine à réaliser promptement une belle fortune. Mais en devenant riche, il n'était pas encore devenu peintre. Il le sentait lui-même et il résolut de s'arracher à l'existence fastueuse qu'il menait à Londres pour s'instruire en parcourant les grandes galeries d'Europe. Il visita d'abord l'Allemagne et laissa à Vienne des travaux plus vastes qu'intéressants; ils ont été détruits sans avoir été gravés. Pellegrini vint ensuite à Paris exécuter quelques œuvres importantes qui lui ont valu la notoriété dont il jouit encore dans l'histoire de l'art français. A cette époque s'achevaient à Paris les distributions intérieures de l'hôtel de la Banque situé dans la partie de la Bibliothèque nationale qui longe la rue Neuve-des-Petits-Champs. Plusieurs artistes en avaient déjà décoré les galeries principales. Pellegrini peignit les parois et le plafond de la salle des délibérations. « Je lui ai vu peindre, dit Mariette, le plafond de la salle où devoient se tenir les assemblées de la Banque; l'invention en étoit assez heureuse. Il y avoit du fracas et des groupes agréables, mais il n'auroit pas fallu examiner de trop près les ensembles des figures; on n'y auroit pas trouvé son compte. Avec cela je trouve qu'on a fait très-mal de le supprimer lorsqu'on a changé la destination de cette salle et qu'on en a fait une des pièces de la Bibliothèque du roi. » Au milieu de la grande page de Pellegrini, le *Portrait du roi* et celui du *Régent* se détachaient d'un groupe allégorique à figures grandes comme nature et représentant le *Génie de la France*, le *Commerce*, la *Richesse*, la *Sûreté*, le *Crédit*. Au fond se découpait en vigueur la porte d'une ville française, dont l'ouverture cintrée laissait voir un quai encombré de marchandises et où s'agitaient des groupes pittoresques et mouvementés. Sur les parois latérales étaient peintes : l'*Histoire*, la *Vérité*, le *Temps*, etc.; entre deux fenêtres, une superbe *Paresse* entre la *Vigilance* et l'*Utilité*. Enfin le plafond représentait le *Soleil jetant ses rayons sur le monde, d'où il chasse la misère et les malheurs*. Cette vaste composition a été gravée. L'artiste s'y était révélé dessinateur habile et savant coloriste. L'Académie de peinture lui ouvrit ses portes (1733). Son tableau de réception : la *Musique* [illegible] *la Peinture*, [illegible], tableau qui est au Louvre, ne saurait se comparer aux travaux précédents. Pellegrini avait quitté Paris dès 1721 et s'était retiré à Venise, où il épousa la sœur de Rosalba Carriera. Le *Serpent d'airain*, son œuvre capitale (église S. [illegible]), fut peint par lui à cette époque. Il alla ensuite à Wurtzbourg, puis à la cour d'Auguste II de Pologne, puis à Vienne; il peignit aussi divers tableaux pour l'électeur Charles et revint terminer ses jours à Venise. Au musée de Gênes, on voit de lui un grand tableau, le *Serment de Gertrude, mère d'Hamlet*, d'un grand effet dramatique et qui sort du cadre ordinaire des peintres de son temps.

PELLEGRINI (Joseph-Louis), littérateur et jésuite italien, né à Vérone en 1718, mort en 1799. La grande réputation qu'il acquit comme prédicateur lui valut d'être appelé par Marie-Thérèse à Vienne pour y prêcher devant la cour. Pellegrini se fit en outre connaître par des poésies pleines de fraîcheur, de délicatesse et de sentiment. Nous citerons de lui : *Tobia* (Venise, 1772, 2 vol. in-8°); *Poesie latine ed italiane* (Venise, 1774); *Debora Giepte e Giona* (Venise, 1804, 2 vol. in-8°); *Prediché* (Venise, 1818, 5 vol. in-8°); *Panegirici* (Venise, 1820, in-8°).

PELLEGRINI (Félix), chanteur italien, né à Turin en 1774, mort à Paris en 1832. Il débuta comme enfant de chœur à l'église cathédrale de sa ville natale. Son éducation musicale achevée sous la direction de l'abbé Ottani, il se produisit pour la première fois en public sur le théâtre de Livourne, et sa belle voix de basse, son talent de chanteur accompli firent bientôt de lui un des artistes les plus recherchés de la Péninsule. En 1811, Paër écrivit pour lui le rôle du père dans l'*Agnese*. Engagé au Théâtre-Italien de Paris en 1819, il fit son début dans cet opéra et devint un des virtuoses les plus remarqués de cette troupe admirable qui comptait parmi ses membres la Pasta, la Pisaroni, Bordogni, Banderali et tous ces merveilleux artistes exécutants qui firent, à cette époque, de notre théâtre des Bouffes la première scène lyrique du monde. Pellegrini, par la nature de son physique, brillait principalement dans les rôles bouffes de Rossini, mais il n'était pas moins splendide, vocalement parlant, dans les grandes partitions dramatiques du maëstro; et on se souvient encore des fières vocalises qu'il lançait avec une si heureuse audace dans l'*Assur* de *Semiramide*. Engagé à Londres pour les saisons de 1828 et 1829, Pellegrini revint en France, après deux ans de séjour en Angleterre, et fut nommé professeur de chant au Conservatoire. Il n'exerça ces fonctions que peu de temps, car il mourut dans un dénûment touchant à la misère.

Pellegrini a composé six solféges ou vocalises, six duetti de chambre, douze trios italiens, douze ariettes italiennes, quatre romances françaises, enfin il a écrit la musique de quatre cantates de Métastase. Ce remarquable artiste s'est surtout distingué comme chanteur en interprétant, avec une entente parfaite de la scène et un talent des plus rares : *Il Barbiere di Seviglia*; *Il Turco in Italia*; *La Gazza ladra* (1821); *Cenerentola* (1822); *Il Viaggio a Reims* 1825. Citons encore : *Il Matrimonio secreto* de Cimarosa; *Camilla ossia il sotterraneo*, de Paër (1821-1822), avec la Pasta; *Elisa e Claudio*, de Mercadante (1823), etc. Le rôle d'Uberto, dans l'*Agnese* de Paër, est resté son triomphe. Professeur au Conservatoire de Paris, Pellegrini y a enseigné le chant et formé de bons élèves. — Un artiste du même nom s'est acquis une grande réputation comme chanteur en Allemagne. Ne vers 1805, il est mort à Munich le 11 juillet 1858, trois ans seulement après avoir pris sa retraite. Type achevé du Figaro de Rossini, il avait été admis comme sociétaire de l'Opéra de Munich dès 1832. On a dit qu'il avait paru aussi à notre Théâtre-Italien; mais il y a tout lieu de croire que c'est par suite d'une confusion de noms.

PELLEGRINO-PARMENSE, ville d'Italie, province de Parme, district de Borgo San-Donnino, ch.-l. de mandement; 5,476 hab.

PELLEGRINO [illegible], né à Venise en 1768, mort à Rome vers 1835. Il [illegible] les portraits des principaux membres de l'aristocratie britannique, se rendit ensuite en Portugal [illegible], séjourna successivement à Naples, à Venise et à Rome. Ses portraits, qui lui ont valu une [illegible] dres.

PELLEGRINO DI SAN DANIELO [illegible] rare par Alphonse d'Este, qui s'était entouré [illegible] Pellegrino ouvrit dans sa ville natale une [illegible]

PELLEGRINO DE MODÈNE, peintre italien [illegible]

PELLEGRUE, [illegible] de France (Gironde), ch.-l. de cant., [illegible] La Réole, sur une colline; pop. aggl., 314 hab. — pop. tot., 1,675 hab. Vestiges de vieux murs d'enceinte. Église en partie romane.

PELLEL, l'une des mines d'or de Kiniébia, sur les bords de la Falémé (Sénégambie). Elle est peu connue et la superstition en a longtemps éloigné les indigènes, qui appartiennent à la race fellah. Les nègres prétendent que la mine de Pellel est la plus riche de celles qui existent sur les rives de la Falémé. Pellel est située sur une petite montagne [illegible] Depuis longtemps, la superstition a cédé devant la cupidité, et cette mine a été vivement exploitée comme les autres. Pellel n'était [illegible]

PELLENC, diplomate français, né à Aix (Provence) vers 1760, mort à Paris en 1833. Au début de la Révolution, il devint secrétaire de Mirabeau, puis émigra, se rendit à Vienne, s'y lia avec Thuguet, qui recevait secrètement une pension du gouvernement révolutionnaire, fut initié aux secrets les plus importants de la politique autrichienne et fit [illegible] d'une haute importance. Le gouvernement de Vienne ayant soupçonné ses menées, Pellenc [illegible] (1809). Il y reçut alors de Napoléon une pension [illegible] censeur impérial. Il conserva ces dernières fonctions sous la Restauration et toucha toujours sa pension même après 1830. Pellenc a écrit et a publié, sans les signer, de nombreuses [illegible] chures politiques.

PELLÈNE [illegible] frontières de la Sicyonie, non loin du golfe de Corinthe. Les traditions lui donnaient pour fondateur un géant nommé Pallas, ou l'Argien Pellen. Elle fut souvent assiégée, prise et reprise pendant les guerres des ligues étolienne et achéenne. Diane y avait une statue qu'on ne pouvait regarder, dit-on, sans être [illegible] lene se voient aujourd'hui près du village [illegible]

PELLÉNIDE [illegible]

PELLEPART (Pierre), missionnaire et jésuite [illegible] au Mexique en 1667. Après s'être adonné à l'enseignement et à la prédication, il se consacra [illegible] à la Martinique et, de là, passa au Mexique, [illegible] et recherchée.

PELLEPORT [illegible] satiriques qui parurent sous le voile de l'anonyme [illegible]

PELLEPORT [illegible] d'Autriche, [illegible]

[illegible]

PELLER v. a. [illegible] Peu usité.

PELLERÉE s. f. [illegible] qu'on enlève avec la pelle, en une fois : PEL- [illegible]

PELLERIN (LE), bourg de France (Loire- [illegible] — pop. tot., 1,779 hab. Exportation de blé, de bestiaux, de vins, de fourrages, de roseaux [illegible] remonter la Loire jusqu'à Nantes s'arrêtent [illegible] police sous Napoléon Ier.

PELLERIN (Joseph), numismate français, [illegible] siques, il apprit l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, et dut à ses [illegible] parvenu à lire des lettres chiffrées, dont la [illegible] avaient été saisies sur une frégate espagnole, il attira par ce fait l'attention de Pontchar- [illegible]. Pellerin devint successivement ensuite com- [illegible] mier, il apporta un véritable esprit de critique dans l'appréciation des médailles et les classa d'une manière rationnelle. Il a publié : *Re-* [illegible] (1762-1778, 10 vol. in-4°). Il avait réuni un [illegible] 300,000 fr. à Louis XVI, qui lui en laissa la jouissance jusqu'à sa mort.

PELLERIN (Jean-Michel), publiciste fran- [illegible] il fut nommé député du tiers aux états géné- [illegible] ment révolutionnaire, il se rangea dans la [illegible] 1790 et retourna dans sa ville natale. Incarcéré à plusieurs reprises pendant la Terreur, il fut traduit, en 1794, devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta, et il mourut peu après. Nous citerons de lui : *Idées d'un ci-* [illegible] *Mémoire historique sur la constitution des états de* [illegible]

PELLERON [illegible] par les boulangers, pour enfourner les petits [illegible]

— [illegible]

PELLESTRINA, bourg d'Italie, province de [illegible]

PELLET (Jean-François), poëte français, [illegible] distinction la profession d'avocat au barreau [illegible] pièces dont quelques-unes sont fort remarquables. En 1814, il prit part, comme volontaire, à la défense des Vosges contre l'invasion [illegible] *Classiques et les Romantiques*, eut non-seulement l'impudence de le faire publier sous son [illegible] M. [illegible], qu'il couvrit de ridicule et de [illegible]

PELLETAGE [illegible]

PELLETAN [illegible]

PELLETAN (Philippe-Joseph), célèbre pro- [illegible] 1747, mort [illegible] à Paris, remplaça Desault à l'Hôtel-Dieu, fut nommé [illegible] à la Faculté de médecine de Paris, à la création de cette école, devint professeur de médecine opératoire en 1815, et enfin professeur d'accouchements en 1818. En 1823, à la réorganisation de la Faculté, il fut classé parmi les professeurs honoraires. Pelletan jouit longtemps d'une réputation européenne, qu'il dut moins à son talent de chirurgien qu'aux brillants succès de son enseignement. Pendant plus de trente ans, il fut suivi et admiré soit à l'Hôtel-Dieu, soit dans ses cours de la Faculté, comme le professeur le plus remarquable de notre école moderne. L'extrême facilité de sa parole, l'élégance de son style, le choix heureux de ses expressions, sa vivacité spirituelle et entraînante, la netteté de ses pensées, le grand éclat de ses improvisations [illegible] on le comparait à Desault pour l'enseignement de l'anatomie, on avait coutume de dire [illegible] Pelletan savait mieux. » Voici les principaux écrits du célèbre professeur : *Éphémérides pour servir à l'histoire de toutes les parties de l'art de guérir*, avec Lassus (Paris, 1790, [illegible] *observations de chirurgie clinique, et sur d'autres objets relatifs à l'art de guérir* (Paris, [illegible] (Paris, 1815, in-8°).

PELLETAN (Pierre), médecin français, fils du précédent, ancien professeur de la Faculté [illegible] Bruxelles en 1845. Dès 1796, il entra à l'École polytechnique, devint trois ans plus tard préparateur du physicien Charles, ouvrit, en 1800, un cours privé de chimie générale qui eut beaucoup de succès, commença ensuite ses études de médecine sous les yeux de son père, fut chirurgien militaire en Suisse et en Allemagne de 1805 à 1807, prit le grade de docteur en 1813 et devint, l'année suivante, médecin du Val-de-Grâce. En 1816, Louis XVIII [illegible] le chargea du cours de physiologie et de pharmacologie à l'École de médecine. Cette école ayant été dissoute en 1821, ce fut Pelletan que le ministre de l'instruction publique chargea d'administrer provisoirement la Faculté et, l'année suivante, il obtint une chaire de physique médicale, qu'il conserva jusqu'à la révolution de Juillet. A cette époque, les places de professeur ayant été mises au concours, Pelletan subit cette épreuve et fut réintégré dans sa chaire. A partir de ce moment, il se livra tout entier aux recherches physiques et à leur application à la médecine. [illegible] l'application à cette science de ses connaissances chimiques et physiques, et il se jeta dans des spéculations industrielles dont les insuccès le portèrent à se retirer de l'École (1843). Il passa alors en Belgique et professa quelque temps au Conservatoire des arts, à Bruxelles. Le docteur Pelletan a publié : un *Traité élémentaire de physique générale et médicale* (2 vol. in-8°), dont la première édi- [illegible] un *Dictionnaire de chimie médicale* (1822-1824, 2 vol. in-8°); à l'occasion de son avènement par concours à la chaire de physique médicale, une *Dissertation sur les généralités de la* [illegible] *seignement* (Paris, 1831, in-8°); enfin, un grand nombre d'articles dans le *Dictionnaire* [illegible] l'*Encyclopédie médicale*, etc. Il avait épousé [illegible] beau-fils, dont nous allons parler.

PELLETAN (Pierre-Clément-Eugène), écrivain et homme politique français, né au [illegible] 29 octobre 1813. Son père était notaire à [illegible] protestante dont un des membres fut J. Jarousseau, un des pasteurs du désert. Lorsqu'il eut terminé ses études à Poitiers, il se rendit à Paris en 1833 pour y faire son droit; mais il négligea bientôt cette science pour [illegible] toire, la philosophie et les sciences sociales. [illegible] suivre la carrière des lettres. Il débuta en 1837 par des articles de critique dans la *Nouvelle Minerve*, dirigée par Sarrans, et dans la *France littéraire*, et, deux ans plus tard, [illegible] d'un *Inconnu* [illegible] livres nouveaux, et publia sur la philosophie, l'histoire, les questions sociales, la poésie et l'art, des articles qui furent très-remarqués et dans lesquels se manifestaient un goût très-vif pour la liberté et le progrès et un style plein de chaleur, brillant, aux formes poétiques et aux vives images. Ami et admirateur [illegible] fluence, il acclama comme lui la république [illegible] étrangères, ne voulant pas, dit-il alors, « en- [illegible] par la porte d'une fonction. » Lors des élections pour l'Assemblée constituante, il posa sa candidature dans la Charente-Inférieure ; mais son républicanisme parut de trop fraîche date et, pendant que les électeurs [illegible] parce qu'il s'était flatté d'avoir « devancé la justice du peuple, » M. Pelletan était mis à l'écart. Il devint alors, avec M. de La Guéronnière, le principal rédacteur du *Bien public*, journal fondé par Lamartine, et s'attacha à y défendre les idées d'une république modérée. Ce journal ayant cessé de paraître peu après l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la République, M. Pelletan rentra à la *Presse*, où [illegible] les idées de progrès, il fit une guerre très-vive aux diverses écoles socialistes et combattit avec non moins d'ardeur les doctrines du journal l'*Univers*, notamment au sujet de l'inquisition et du prêt à intérêt. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il quitta la *Presse*, puis il devint un des plus brillants rédacteurs du *Siècle*. Bien que les journaux fussent alors bâillonnés par l'autorité dictatoriale la plus oppressive et la plus méticuleuse, M. Eugène Pelletan n'en fit pas moins une opposition très-accentuée au pouvoir. Il demanda à diverses reprises l'amnistie, combattit le rétablissement de la peine de mort en matière politique et eut avec M. Troplong, au sujet du principe d'autorité, une polémique qui fut très-remarquée. En 1855, il quitta le *Siècle*, dont ses vivacités de plume inquiétaient la prudente direction, et, après avoir collaboré peu de temps à l'*Estafette*, il rentra encore une fois à la *Presse* (1855). Ce fut alors qu'il se sépara complètement du grand poëte vieilli et découragé dont il avait été le fervent disciple. Lamartine, dans un de ses *Entretiens*, ayant émis des doutes sur la réalité du progrès, M. Pelletan combattit avec beaucoup de talent ces idées, dans une série d'articles intitulés : *Lettres à un homme tombé*. Quelques années plus tard, en 1860, il dirigea une attaque très-vive contre le chansonnier national Béranger et s'attacha à démontrer que son action sur le peuple avait été beaucoup plus funeste qu'utile, car c'était lui, notamment, qui avait contribué à répandre la légende napoléonienne, qui avait influé d'une façon si désastreuse sur la destinée de la France. Devenu la bête noire de l'administration, M. Pelletan se vit éloigné à diverses reprises, par ordre supérieur, des journaux qui recevaient ses articles. Après avoir collaboré à l'*Avenir*, au *Dix-neuvième siècle*, au *Courrier de Paris*, il resta quelque temps en dehors du journalisme, et se mit à publier des brochures et des livres.

Lorsque eurent lieu les élections de 1863 pour le Corps législatif, M. Pelletan posa sa [illegible] IXe [illegible] de la Seine. Il fut élu; mais son élection fut annulée pour vice de forme. Réélu le 15 décembre 1864, il alla siéger à la Chambre dans le petit groupe qui fit une opposition si brillante au despotisme césarien. Quelques-uns de ses discours, à la forme oratoire exubérante, au style imagé et poétique, mais pleins d'entrain et de passion, le mirent en évidence. Parmi les meilleurs qu'il prononça, nous citerons celui du 20 mars 1866, sur l'état de la société telle que l'Empire l'avait faite, et celui du 17 juillet 1867, sur les bibliothèques populaires. Au mois de juin 1868, en vue des élections prochaines, il fonda avec M. Glais-Bizoin la *Tribune française*, journal [illegible] daire, dont il fut le rédacteur en chef. A l'approche des élections, il prononça de nombreux discours soit dans des conférences, soit dans des réunions publiques, et fut réélu, en 1869, député au Corps législatif par 23,410 voix contre 9,816 données à M. Bouley, le candidat patronné par l'administration. Implacable ennemi de l'Empire, il continua son opposition sous le ministère Ollivier et fit partie des députés qui protestèrent contre la folle déclaration de guerre à la Prusse.

Le 4 septembre 1870, M. Eugène Pelletan devint, comme député de Paris, membre du [illegible] il ne reçut aucun portefeuille. Pendant le siége, il s'occupa particulièrement des ambulances et de la garde nationale et s'en rapporta aveuglément de la direction des affaires militaires au général Trochu. Dans une lettre [illegible] préfet de la Charente Inférieure, en novembre 1870, il disait : « Nous résisterons jusqu'à la dernière extrémité... Ou nous exécuterons notre programme à la lettre ou nous mourrons. Trochu est un caractère tout à fait romain dans sa grandeur. » Après la capitulation de Paris, au commencement de février 1871, M. Eugène Pelletan remplit pendant quelques jours par intérim les fonctions de ministre de l'instruction publique et des cultes; puis, le 6 février, il alla rejoindre à Bordeaux M. Jules Simon, qui était allé s'entendre avec la délégation du gouvernement. Le 8 février, les électeurs des Bouches-du-Rhône le nommèrent [illegible] député à l'Assemblée nationale.

Dans cette Assemblée, M. Pelletan a siégé dans les rangs de la gauche républicaine. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour le retour de [illegible] à Paris, [illegible] politique de M. Thiers et, après la chute de cet homme d'État (24 mai 1873), il a voté constamment avec l'opposition contre le gouvernement de combat, inauguré le 25 mai. Cependant, dans cette Assemblée, il n'a joué qu'un rôle effacé. La flamme qui brûlait en lui et qui s'échappait, sous l'Empire, en discours véhéments semble s'être éteinte depuis les terribles événements de 1870-1871. Il n'a pris la parole que très-rarement et à propos d'incidents, mais n'a point prononcé de discours.

M. Pelletan est un écrivain distingué, bien que son style soit un peu trop lyrique, un républicain convaincu, épris du progrès et de la liberté, mais dont les théories un peu nuageuses prêtent le flanc à la critique. Nous citerons de lui : la *Lampe éteinte* (1840, 2 vol. in-8°), roman philosophique; les *Dogmes, le clergé et l'État* (1848, in-8°), avec Hennequin et Morvonnais; *Histoire des trois journées de Février 1848* (1848, [illegible]); la *Profession de foi du XIXe siècle* (1852, in-8°), son ouvrage capital, dans lequel il expose la théorie et les phases successives du progrès; *Heures de travail* (1854, 2 vol. in-8°), recueil d'articles; les *Morts inconnus*; le *Pasteur du désert* (1855, in-12), *Mon* [illegible] *Lamartine* (1857, in-12), pour justifier la doctrine de la perfectibilité; les *Droits de l'homme* (1858, in-8°), où l'auteur développe les principes de 1789; les *Rois philosophes* (1858, in-8°); *Qu'allons-nous faire?* [illegible]; *Une Étoile filante, Béranger* [illegible]; *Décadence de la monarchie française* (1860, in-16, revue et augmentée, 1862, in-8°); la *Naissance d'une ville* (1861, in-8°); *Le Droit de parler* (1862, in-8°); la *Tragédie italienne* (1862, in-8°); la *Comédie italienne* (1863, in-8°); *Adresse au roi Coton* (1863, in-8°); le *Crime* (1863, in-8°); les *Fêtes de l'intelligence* (1863, in-8°); la *Nouvelle Babylone* (1863, in-8°); le *Trente et un mai* (1863, in-8°); *Le Peuple* (1864, in-8°), la *Charte du foyer* (1864, in-8°); *Qui perd gagne* (1864, in-8°); [illegible] (1865, in-8°); *Nouvelles heures de travail* (1870, in-8°); les *Uns et les autres* (1873, in-8°), curieux recueil de souvenirs personnels et d'anecdotes, etc. — Son fils, M. Camille PELLETAN, a suivi la carrière du journalisme et a collaboré à la *Tribune française*, à l'*Égalité* de Marseille, au *Rappel*, etc. C'est un brillant et spirituel écrivain, entièrement dévoué à la grande cause démocratique.

PELLETAN DE KINKELIN (Jules), médecin français, né à Paris en 1803. Il s'appelait le baron **Jules de Kinkelin** lorsque le docteur Pierre Pelletan, dont il était devenu le parent par alliance, l'adopta et lui donna son nom. Ancien interne des hôpitaux, il fut reçu docteur en 1831. Il est devenu successivement depuis lors chef de clinique de la Faculté, médecin du bureau central et médecin de l'hôpital de la Charité. Attaché pendant longtemps à la rédaction de plusieurs journaux, le docteur Pelletan a publié un grand nombre de mémoires et rendu compte des travaux de l'Institut et de l'Académie de médecine. Nous citerons de lui : un mémoire *Sur les principales formes de la pneumonie* (1838, in-8°), un autre *Mémoire statistique sur la pleuro-pneumonie aiguë* (1840, in-4°) et enfin une brochure *Sur la migraine et ses divers traitements* (1843, 2e édit., in-8°).

PELLETÉE s. f. (pè-le-té — rad. *pelle*). Ce que l'on enlève en une fois avec la pelle : PELLETÉE *de terre. Les hauts et puissants seigneurs de la finance* [illegible] *et leurs caisses l'or et l'argent à* PELLETÉES. (Fertault.) ‖ On dit quelquefois PELLÉE et PELLERÉE.

— Fam. Grande quantité : *Le brigand lançait des injures à* PELLETÉES *sur le corps d'Hugo*. (E. About.)

PELLETER v. a. ou tr. (pè-le-té — rad. *pelle*). Remuer à la pelle : PELLETER *des grains*.

PELLETERIE s. f. [illegible] — du lat. *pellis*, peau). Art de préparer les peaux avec leur poil, pour en faire des fourrures. ‖ Commerce des fourrures : [illegible] PELLETERIE. *La* PELLETERIE *est un* [illegible] *Au* XVe *et au* XVIe [illegible] PELLETERIE *formait une des plus florissantes industries.* [illegible]

— Peaux destinées à faire des fourrures : *Le commerce des* PELLETERIES. *Les Indiens, ces bâtards de la nature civilisée et de la nature sauvage,* [illegible] *aux Américains,* [illegible] *pour leur livrer le monopole des* PELLETERIES. (Chateaub.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des primulaires.

— **Encycl.** Comm. Cette industrie comprend la préparation des fourrures, le trafic des peaux de castors, de rats musqués de l'Amérique du Nord, des peaux de lièvres de France, de Russie et d'Allemagne, utilisées dans la chapellerie de feutre, et enfin la vente des peaux de quadrupèdes ou volatiles garnies de leurs poils ou plumes. Comme on le voit par ce simple énoncé, elle a une très-grande importance.

Nous allons passer rapidement en revue les peaux préparées par le pelletier-fourreur et dire quelques mots de leur provenance et de l'emploi de chacune d'elles.

En tête de cette énumération doit naturellement figurer la peau d'agneau, dont on fait un très-grand usage pour fourrer les vêtements. Les plus recherchées sont les peaux de Tartarie, qui viennent [illegible] du Piémont, de la Lombardie et de la Toscane. En seconde ligne viennent les peaux de Béarn ou d'Espagne. Ces dernières sont noires ou

blanches. Les noires sont plus recherchées, mais les deux variétés sont très-employées en Allemagne pour les vêtements des paysans. La Provence fournit également des peaux d'agneau, connues sous le nom de peaux d'Arles, que l'on classe en trois catégories : les agneaux forts à laine longue et épaisse, les agneaux moyens à laine courte et frisée, et enfin les agneaux ordinaires. Les deux premières catégories sont fort utilisées; la troisième est peu prisée. On tire de l'Ukraine des peaux d'agneau dont la laine est noire et très-fine; ces peaux, ainsi que celles de Crimée et de Turquie, sont d'une grande dureté et se conservent très-bien. On les utilise pour les fourrures et garnitures de vêtements. Citons, pour terminer cette courte énumération, les peaux d'agneau dites d'Astrakhan, qui sont les plus belles de toutes et qui fournissent des fourrures bien connues de tout le monde. Pour obtenir ces peaux de choix dans les meilleures conditions de beauté, on fait avorter les brebis à une époque déterminée. Ce procédé quelque peu barbare est fort employé en Orient. Le commerce de cette spécialité est fait par les villes de Leipzig et de Francfort, où les marchands juifs apportent les peaux qu'ils ont achetées dans les pays de production.

La peau de l'agneau n'est bonne pour fourrure que lorsqu'elle provient d'un animal qui tétait encore; lorsqu'il a quitté sa mère, l'agneau ne donne plus qu'une peau inférieure. Le cuir, au lieu d'être blanc, prend des teintes sanguines et ne peut plus recevoir les apprêts; le commerce en prépare cependant quelques-unes et les débite à très-bon compte.

— *Peaux de lapin et de lièvre.* Les peaux de lapin donnent lieu, chacun le sait, à un commerce d'une très-grande importance. La fourrure de ces animaux, surtout ceux qui sont originaires de France, est épaisse et douce. On emploie de préférence les peaux d'hiver, qui sont plus belles et plus fournies. Elles sont apprêtées, puis lustrées et livrées au commerce, qui les utilise pour la chapellerie. Ces peaux sont de trois catégories : recueillies en hiver, elles sont dites de choix; recueillies au printemps ou en automne, elles sont de seconde qualité; enfin, celles qui viennent d'animaux tués en été sont dites peaux de rebut et ne trouvent que peu ou point d'emploi dans le commerce de la chapellerie. Les peaux de lapins angoras, plus belles et plus grandes que celles des lapins communs, sont exclusivement employées pour la fourrure. Il en est de même des peaux de lièvres noirs de Russie et de lièvres blancs de Sibérie. Les peaux de lièvres communs sont utilisées pour la chapellerie, comme les peaux de lapin.

— *Peaux de chat.* Le chat ou, pour être plus exact, les petites espèces du genre félin fournissent une grande quantité de fourrures communes. On en fait des manchons à bon marché. Le chat domestique, désigné par les pelletiers sous le nom de *chat de feux*, donne une peau de couleurs très-variées et se travaille très-bien. Le chat sauvage lui est cependant préféré par les pelletiers, car son pelage est plus long et sa peau plus grande que celle des chats domestiques. Le nombre des animaux de cette famille employés par les fourreurs étant très-grand et l'usage que fait le pelletier de leurs peaux étant le même pour toutes les petites espèces, nous allons nous contenter d'une rapide énumération. Mentionnons cependant à part le chat angora, qui donne une très-belle fourrure, imitant assez celle du renard blanc, plus rare et beaucoup plus chère, et celle du serval ou chat-tigre, animal plus gros que le chat sauvage, et dont la fourrure est d'un prix assez élevé.

A côté de ces produits de première qualité le pelletier emploie le chat-cervier, qui, lorsque sa peau est noire, donne une fourrure très-estimée; le caracal, originaire de l'Asie et de l'Afrique centrale; le chat de Cafrerie, ceux du Bengale, d'Égypte, de Java, de la Floride; les diverses espèces de lynx, dont le pelage, rouge brun très-vif chez le lynx doré d'Amérique, trouve son maître chez le lynx manoul d'Europe, est assez recherché. Les peaux de ces divers animaux servent à faire des palatines, des tours de cou et même des manchons dont le prix est assez élevé. C'est du nord de l'Asie et de l'Europe, de la Sibérie notamment, que nous viennent les plus belles peaux de lynx.

— *Peaux de castor.* Cet animal, dont le genre de vie est si intéressant, fournit une peau très-recherchée et dont les poils et le duvet sont brillants, très-doux au toucher et très-fins. Cet animal a deux sortes de poils, l'un très-allongé, qui diminue de longueur vers la tête et la queue, et l'autre, espèce de duvet gris cendré très-fin, qui atteint environ 0m,03 de longueur. Ces peaux, très-estimées, se classent sous le nom de castors neufs, secs et gras. Les premières sont fournies par les animaux tués en hiver, et les secondes par ceux qui sont tués en été. La troisième catégorie, de beaucoup inférieure aux précédentes, est utilisée exclusivement dans la chapellerie. La première fournit seule des fourrures très-estimées. En France, cependant, les castors secs sont employés pour doublure de vêtements. Les Russes et autres habitants du nord de l'Europe utilisent beaucoup les castors neufs et en font de très-belles fourrures.

— *Peaux d'hermine.* L'animal qui fournit cette fourrure précieuse était connu des anciens sous le nom de *mus ponticus*; ils l'avaient désigné ainsi parce qu'il était originaire du royaume de Pont. L'Arménie, désignation plus moderne de l'ancien royaume de Pont, a, elle aussi, donné chez nous son nom à l'animal qui fournit la fourrure dont il s'agit. Cet animal, du genre martre, n'a guère que 0m,4 . . . . [illegible] . . . . la queue. Sur le corps, sa peau est d'une blancheur devenue proverbiale; la queue est noire. Cette fourrure est d'un prix très-élevé; elle est exclusivement employée pour les manteaux de luxe. La magistrature, en France comme ailleurs, en fait une grande consommation. Une variété moins prisée d'hermine est celle que le commerce désigne sous le nom de *roselet*, et que donne l'animal lorsqu'il est tué à la fin de l'été. Cette peau est d'un roux fauve; elle coûte beaucoup moins cher que la blanche et n'est utilisée que pour les fourrures plus communes. La Sibérie fournit presque exclusivement l'hermine consommée dans le monde entier. Cette contrée fournit également des peaux d'hermine de terre mouchetée, que le commerce désigne sous les noms d'hermines et belettes. Les animaux qui fournissent ces fourrures sont une variété des belettes des climats tempérés; leur poil est doux et brillant, mais de couleurs variées.

— *Peaux de loutre.* Le commerce distingue les peaux de loutre en deux catégories, celles des loutres de mer et celles des loutres de rivière. Les peaux de la première catégorie donnent de très-belles fourrures; elles sont assez rares et fort chères. On les tire de la Nouvelle-Arkhangel et du Kamtchatka. Elles donnent lieu à un commerce très-important entre la Russie, la Chine et le Japon. Leur prix très-élevé fait que les fourreurs français les négligent. Par contre, la loutre de rivière est très-appréciée chez nous, où l'on en prend qui ont jusqu'à 0m,70 de longueur. La peau de cet animal est couverte de deux sortes de poils, l'un plus long, d'un gris cendré sur la plus grande partie et d'un brun luisant à la pointe; l'autre, moins résistant, mais plus compacte, est un véritable duvet. Les plus belles loutres viennent de l'Amérique du Nord, et particulièrement du Canada et de la Virginie. Les plus belles loutres d'Europe sont fournies par la Suède et le Danemark. La fourrure de cet animal est employée par les fabricants de casquettes, par les gantiers pour les gants d'hiver, et enfin par les tailleurs pour garnir ou doubler les vêtements.

— *Peaux de martre.* La martre ordinaire a généralement 0m,75 de longueur, dont 0m,25 pour la queue. Son pelage, très-beau, est formé de deux espèces de poils, dont l'un est brillant, doux, fin et assez long, tandis que l'autre, plus court, est soyeux et fourni comme un duvet. Cet animal nous vient du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. De la peau de son corps on fait des manchons et, de celle de la queue, des tours de cou, des manchettes et d'autres menus objets. La martre zibeline se distingue de la précédente par un poil plus long et plus brillant. Comme la martre ordinaire, elle possède deux sortes de poils, qui ont la propriété de rester dans le sens où on les couche. Cette espèce, qui fournit de très-belles peaux en hiver, habite surtout la Sibérie, où elle prend une fourrure fort estimée et qui se paye très-cher. La zibeline blanche, beaucoup plus rare que la précédente, est cotée presque aussi haut que l'hermine.

— *Peaux de putois.* Cet animal, très-répandu dans l'Europe tempérée, fournit une fourrure peu recherchée, en raison de l'odeur qu'elle répand, odeur qu'on arrive difficilement à faire disparaître. Son poil est roux brun foncé; le côté du nez et le bord des oreilles sont blancs. On utilise quelque peu le putois des Alpes, celui de Sibérie et enfin celui du Cap, qui est blanc et noir.

— *Peaux de renard.* Cet animal fournit une variété considérable de fourrures, parmi lesquelles quelques-unes très-estimées et d'un prix très-élevé. Le renard commun donne un produit excellent, mais peu recherché. Le renard rouge, à poils très . . . . . . jaune, donne des peaux de grande taille . . . . originaire d'Amérique. Le renard gris de la Virginie, celui de Tartarie, le renard masqué et l'espèce connue sous le nom de renard charbonnier fournissent des peaux assez prisées, mais ne dépassent pas les prix ordinaires. Il en est de même pour le renard d'Amérique et pour celui du Bengale. Mais le renard . . . . de la baie d'Hudson, en Tartarie et au Kamtchatka, fournit une peau exceptionnelle, dont le pelage est d'une finesse extrême et d'une rare beauté. Ces peaux se vendent jusqu'à 800 francs la pièce, c'est autant qu'à . . . . . que les peaux de renards communs. La Sibérie fournit des peaux de renards bleus, et les parties . . . . de cette contrée donnent les plus beaux produits. Après celle du renard noir, [illegible] dans cette espèce est celle du renard argenté, ... de l'Amérique boréale; en troisième rang vient le renard bleu; [illegible]

ou isatis, animal qui habite les bords de la mer Glaciale.

Notons encore, comme peaux servant plus particulièrement à faire des fourrures pour vêtements, les peaux de marmotte, de genette, de fouine, etc. Enfin, disons que la peau de certains palmipèdes, celles du cygne et de l'oie, lorsqu'elles sont dépouillées de leurs plumes, fournissent, celle du cygne surtout, des fourrures d'un prix très-élevé.

A côté de la fourrure pour vêtements, le pelletier prépare des fourrures pour tapis. Les peaux qui donnent ces produits sont celles des grands animaux de la race féline, des ours, des tapirs, des bisons et des yacks. Les peaux les plus prisées sont celles du tigre, qui nous viennent du royaume de Siam, de la Cochinchine, des îles de la Sonde et de Sumatra. Ces peaux, lorsqu'elles n'ont point été gâtées avant la mort de l'animal pendant la chasse, atteignent des prix très-élevés. Le lion, dont la peau, surtout chez le mâle de trois ans, est très-belle, vient cependant en seconde ligne. Elle est très-rarement employée en Europe; mais elle est d'un fréquent usage en Asie et en Afrique, où les indigènes de ces pays s'en servent, soit comme de manteau, soit comme de tapis, sur lequel ils couchent.

Les peaux d'ours donnent lieu à un commerce des plus importants. L'industrie classe ces produits en ours de terre et ours de mer. Les ours de terre sont l'ours brun, l'ours noir d'Europe, l'ours noir d'Amérique et l'ours blanc terrestre.

L'ours de mer n'est autre que le magnifique ours blanc des régions polaires.

L'ours brun est commun en Russie et en Pologne. On le rencontre dans les Alpes et dans les Pyrénées. Son pelage brun jaune est moins prisé que celui de ses congénères. L'ours noir d'Europe se rencontre aux mêmes endroits que le précédent, dont il diffère peu; sa peau est très-estimée. L'ours noir d'Amérique, originaire des régions les plus froides de ce continent, donne une fourrure plus belle que les précédentes. On l'emploie, en Russie, pour doubler les vêtements; en France et dans les régions tempérées de l'Europe, on l'utilise pour faire des tapis. L'ours blanc terrestre habite la Tartarie, mais le commerce français n'en possède que rarement. D'ailleurs, sa peau est assez belle, sans valoir celle du grand ours blanc des mers polaires. Ce dernier animal mesure jusqu'à 2 mètres de longueur. Sa fourrure est très-belle et fort estimée. Pris en hiver ou sur la fin de l'hiver, cet animal donne une peau beaucoup plus belle, et dont on fait de magnifiques tapis. Le pelletier tire également parti des peaux de yack, avec lesquelles il fait des tapis; des peaux de zèbre, de léopard et enfin de la peau de presque tous les animaux, qu'il utilise de mille manières. La peau de singe sert également, mais . . . . peu. Les espèces noires, qui vivent au Sénégal et en Guinée, sont les seules qui soient jusqu'ici utilisées.

Terminons cet article en donnant quelques renseignements sur le commerce de la *pelleterie* en général, et sur les pays principaux où se fait ce commerce. La France et la Russie sont les deux pays où se fabriquent les plus belles fourrures. La première de ces deux nations reçoit les peaux brutes de la seconde, toutes les fois qu'il s'agit d'un travail de choix, et les réexpédie en Russie. Très-généralement, la fourrure fine se fait à Paris et à Lyon. Il est hors de doute, et les produits exposés en 1867, lors de la grande Exposition universelle, ont nettement établi ce fait, que la France tient la corde pour la préparation des peaux. Il n'en est pas ainsi pour [illegible] marchands anglais, américains ou russes les peaux brutes.

Paris comptait à lui seul, en 1867, plus de 100 maisons de fourrures, employant 300 ouvriers et 400 ouvrières environ. Le salaire [illegible] des femmes était de 2 francs. Le chiffre des [illegible] lions.

Donnons, pour finir, quelques chiffres relatifs [illegible] vient d'être parlé dans cet article :

[illegible]	[illegible]	
Le renard [illegible], de.	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	—
Le [illegible]	[illegible]	—
Le [illegible]	[illegible]	—
La [illegible], de. . . .	[illegible]	—
Le castor. . . .	[illegible]	—
Le [illegible], de. . . .	[illegible]	—
Le lynx, de. . . .	[illegible]	—
Le loup blanc, de. . .	[illegible]	—
La [illegible]	[illegible]	—
Le [illegible]	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	—
Le [illegible]	[illegible]	—

[illegible]

rie au seul point de vue des lapins et des [illegible]

70 millions de [illegible]		[illegible]
5 —	—	[illegible]
10 —	—	[illegible]
5 —	—	[illegible]
93 millions de peaux		
[illegible]		[illegible]
La main-d'œuvre re[illegible]		—

Le chiffre annuel est donc de. . . . . . . 49 millions de francs pour cette branche de la pelleterie seulement.

PELLETEUR [illegible] *leter*). Appareil mécanique qui fait le travail d'une pelle.

PELLETIER, IÈRE s. (pè-le-tié, iè-re — de l'ancien français *pel*, peau, et du suffixe *tier*, [illegible] *tier*, etc., et qui représente *etier*, correspondant aux diminutifs *et*, *ette*. L'ancienne langue avait aussi *pelicier*, formé directement de *pelisse*, et qui se trouve encore dans le [illegible] *pel*, il vient directement du latin *pellis*. V. PEAU). Personne qui fait le commerce de la pelleterie : *Un riche* PELLETIER.

— Prov. [illegible] *fin chez le pelletier*, Le tombeau attend tous les hommes, quelle qu'ait été leur position sociale. ‖ On finit toujours par subir les conséquences [illegible] *homme de la ville, ainsi que font ceux du mé*[illegible] PELLETIER. (B. des Périers.)

— [illegible]

— Entom. *Teigne pelletière*, Espèce de teigne dont les ailes sont d'un gris plombé assez brillant, avec quelques points noirs au milieu. [illegible] *mes et les fourrures, dont elle coupe les poils à la racine et rase la peau.* (Brard.)

— Encycl. [illegible] autrefois appelés maîtres marchands *pelle*[illegible] *tiers* parce qu'ils faisaient commerce de pelleteries; haubaniers, à cause d'un droit qu'ils avaient anciennement payé au roi (hauban), pour avoir la faculté de tenir leurs marchandises [illegible] enfin fourreurs, parce qu'ils fourraient ou garnissaient de peaux poilues les justaucorps, [illegible] aumusses, les manchons et autres fourrures. [illegible] nauté. Le dernier des anciens était chargé des comptes. Les élections avaient lieu tous [illegible]

[illegible] à cette époque furent confirmés en novembre [illegible] ces statuts, l'apprentissage et le compagnonnage [illegible] avec de la nouvelle [illegible] pour les merciers ou [illegible] 174[illegible] sont aujourd'hui, pour ainsi [illegible] pour les plus habiles [illegible]

PELLETIER [illegible] le [illegible] 1748 [illegible] Nancy, 1795 [illegible]

PELLETIER (Bertrand), chimiste français, né à Bayonne en 1761, mort à Paris en 1797. A dix-sept ans, il se rendit à Paris pour y étudier la chimie et la pharmacie, devint le préparateur de Darcet au Collège de France, se fit bientôt connaître par quelques mémoires remarquables, obtint à vingt-deux ans le diplôme de maître en pharmacie et fut chargé par Darcet de diriger la fameuse pharmacie de Rouelle. Appelé en 1791 à faire partie de l'Académie des sciences, il fut employé dans la réorganisation de l'Institut et devint successivement membre du bureau de consultation des arts, inspecteur des hôpitaux, commissaire des poudres et salpêtres, membre du conseil de santé des armées et professeur de chimie à l'École polytechnique (1795). Il succomba à une maladie qu'il avait contractée en faisant des expériences sur le chlore, dont il avait respiré une trop forte dose. Bertrand Pelletier a beaucoup contribué aux progrès de la chimie par ses travaux et ses expériences, surtout par ses belles recherches sur le phosphore et les phosphures métalliques, sur la formation de l'acide muriatique oxygéné, sur le muriate de baryte, le carbonate de potasse, la plombagine, l'éther acétique, les [illegible], l'affinage du métal des cloches, la préparation du savon, etc. Ses principaux mémoires ont été réunis sous le titre de *Mémoires et observations de chimie* (Paris, 1798, 2 vol. in-8°).

PELLETIER (Pierre-Joseph), chimiste, fils du précédent, né à Paris en 1788, mort en 1842. Il s'est illustré par des découvertes de la plus haute importance pour l'industrie et surtout pour les matières médicales. Il faut citer celle de la plupart des bases salifiables végétales, notamment du sulfate de quinine, une des plus belles conquêtes de la chimie moderne. Elle lui valut, en 1827, le prix Montyon de 10,000 francs, qu'il partagea avec Caventou, son collaborateur. Pelletier devint professeur, puis directeur adjoint à l'École de pharmacie (1832), membre de l'Académie des sciences (1840), du conseil de salubrité de Paris, etc. On lui doit de nombreux articles et mémoires, insérés dans divers recueils et journaux scientifiques.

PELLETIER (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Éclaron (Haute-Marne) en 1777, mort en 1862. En sortant de l'École d'artillerie de Châlons, il passa à l'armée du Rhin, puis à celle du Nord (1794), combattit à Paris lors de la journée du 13 vendémiaire et fit ensuite les campagnes d'Italie. Nommé chef de bataillon en 1804, Pelletier prit part aux guerres de l'Empire, fut promu colonel et reçut le titre de baron après la campagne de Prusse (1807), devint général de brigade en 1809, commanda l'artillerie et le génie en Pologne et contribua puissamment à la prise du pont de Gora et de Zamosc. Mis à la tête de l'artillerie du corps commandé par Poniatowski pendant la guerre de Russie (1812), Pelletier donna de nouvelles preuves de son intrépidité à Smolensk, à la Moskowa, fut fait prisonnier à Wiasma et ne recouvra la liberté qu'en 1814. Pendant les Cent-Jours, il combattit aux Quatre-Bras et à Waterloo et fut mis en disponibilité par le gouvernement de la Restauration. Remis en activité après la révolution de Juillet, il fut successivement nommé commandant des Écoles d'artillerie de Toulouse, de Metz, de Paris, lieutenant général (1836), membre du comité supérieur, inspecteur général de l'artillerie, et placé dans la réserve en 1849.

PELLETIER (Laurent-Joseph), paysagiste français, né à Éclaron (Haute-Marne) en 1810. Ses débuts furent très-modestes, et il lui fallut beaucoup de travail avant d'arriver à la notoriété. M. Pelletier a exposé à presque tous les Salons depuis 1840. Ses premières aquarelles : *Vue prise à Bockenach*, *Vue prise à Saint-Goar*, la *Vallée de Coblentz* (Salon de 1840), *Souvenir des environs de Trèves*, *Lasch*, *bords du Rhin*, *Environs d'Épernay* (Salon de 1841) étaient des études assez réussies, d'une touche légère, mais rappelant un peu trop ces vignettes romantiques qui servent d'illustrations au *Rhin* de Victor Hugo. L'aquarelliste y avait accumulé tous les vieux burgs chantés, célébrés par le poète; une couleur agréable et un vif sentiment de la nature faisaient aisément pardonner cette exagération. Trois *Vues de Lorraine* et quatre autres *Souvenirs des bords du Rhin*, exposés au Salon suivant, n'offraient pas le même intérêt, bien qu'ils fussent peints avec plus de science et d'habileté. En revanche, la *Vallée de Sierck* (Salon de 1846) marquait une tendance de l'artiste à se rapprocher du grand paysage, tel que le comprenaient Corot, [illegible] et [illegible]. Une 2e médaille récompensa cet effort heureux. M. Pelletier en avait déjà obtenu une 3e en 1841. Nommé [illegible] professeur à l'École [illegible] de Metz, il exposa successivement [illegible], *La lisière du bois*, effet de soleil couchant; l'*Entrée du bois*. *Bords de la Moselle*, aquarelles (Salon [illegible]); [illegible] *Mars* (1852); [illegible], le *Lac* [illegible], *Souvenir de la Bresse* [illegible], un *Coup de vent*, un *Lac*, souvenir des Pyrénées; un *Village de la Lorraine* [illegible], un *Torrent*, pastels (1859); *Plateaux* [illegible] (1861), *Pont naturel dans le Jura*, *Cascades du Giessbach*, une *Rue à Dormans*, *Vue prise de Montmartre*, la *Vallée de Luchon*, aquarelles (même Salon); le *Rocher Corot à Fontainebleau*, la *Croix-Marie*, *Forêt de Fontainebleau*, peintures à l'huile (1865); *Études du mont Ussy*, *Vue d'Obernay*, aquarelles (1866); le *Nid de l'aigle*, forêt de Fontainebleau, peinture (même Salon); une *Chaumière en Savoie*, peinture, un *Fourré à Gauzot*, *Vue prise au bois de Boulogne*, aquarelles (1867); les *Hêtres*, souvenir de Lorraine, *Vue prise dans un parc*, deux peintures d'un bon sentiment et d'une large facture (1868); la *Forêt de Bière* (1869), diverses *Vues de forêt* (1872-1873), enfin les *Herculéennes du mont Ussy*, forêt de Fontainebleau, et la *Forêt de Fontainebleau en décembre* (Salon de 1874) attestent ses constants efforts et l'accroissement progressif de son talent.

PELLETIER (Jacques), littérateur et savant français. V. PELETIER.

PELLETIER (Louis LE), bénédictin français. V. LE PELLETIER.

PELLETIER (Claude LE), auteur ascétique français. V. LE PELLETIER.

PELLETIER-VOLMÉRANGES (Benoît), auteur dramatique français, né à Orléans en 1756, mort à Paris le 24 février 1824. D'abord comédien, puis auteur dramatique, il devint plus tard professeur de déclamation. Son caractère un peu acerbe ne s'accordait guère avec la profession d'acteur; il le comprit assez vite. Pour devenir le favori du public, il faut le respecter et accepter son jugement, ce qui n'entrait pas dans les idées de Pelletier-Volméranges, dont la nature exaltée avait horreur de toute domination. L'homme, en revanche, attirait aisément l'estime et l'affection. Doué d'une sensibilité profonde, il faisait le bien en bourru bienfaisant. Pauvre lui-même, il soulagea bien des misères, et, au lit de mort, il disait à un de ses amis, qui s'apitoyait sur son indigence : « Rassure-toi je suis dans l'aisance; au moment suprême, j'ai le bien que j'ai fait à de plus pauvres que moi. » Les comédies et les drames de Pelletier-Volméranges se distinguent généralement par des situations intéressantes, des caractères soutenus et par une entente peu commune de la scène. Les sujets en sont généralement romanesques, les intrigues fort compliquées et les incidents multipliés, ce qui les rapproche du mélodrame. Voici la liste de ses principales pièces : le *Mariage du capucin*, comédie en trois actes et en prose (théâtre de la Gaîté, 13 mai 1798); cette pièce, qui eut dans le temps beaucoup de vogue, fut mise en mélodrame et jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 27 décembre 1816, sous le titre de l'*Hôtellerie des Pyrénées;* on y trouve des qualités réelles; le sujet a une teinte philosophique très-remarquable; l'intérêt se soutient jusqu'au dénoûment; les scènes sont habilement filées et les caractères tracés avec art; le *Devoir et la nature*, drame en cinq actes et en prose (théâtre de l'Odéon, 2 septembre 1797), repris au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 31 janvier 1807; style ou il y a un peu d'enflure, mais de l'intérêt, un but moral et des situations émouvantes; *Clémence et Waldemar*, drame en trois actes et en prose (théâtre des Jeunes-Élèves, 12 novembre 1801), repris à la Gaîté, puis au théâtre de la Porte-Saint-Martin le 11 juin 1817; *Paméla mariée* ou le *Triomphe des épouses*, drame en trois actes et en prose (théâtre des Jeunes-Élèves, 1804), repris au théâtre de l'Impératrice (Odéon) en 1811 et au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1816; les *Frères à l'épreuve*, comédie en trois actes et en prose (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 6 septembre 1806), reprise au théâtre de l'Odéon le 28 août 1810. Le sujet est tiré de l'*École du scandale*, de Sheridan; cet ouvrage passe pour le meilleur de Pelletier-Volméranges; les *Deux francs-maçons* ou les *Coups du hasard*, drame en trois actes (théâtre de l'Odéon, 25 mai 1808), la *Servante de qualité*, drame en trois actes (théâtre de l'Odéon, 11 décembre 1810); la *Comtesse de Narbonne* ou le *Fils vengeur*, mélodrame en trois actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 24 septembre 1816).

PELLETIÉRIE s. f. (pè-le-tié-ri — de *Le Pelletier*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

PELLEVÉ ou **PELVÉ** (Nicolas DE), cardinal français, né à Caen en 1518, mort à Paris en 1594. Il appartenait à une famille dont plusieurs membres s'étaient distingués dans la carrière des armes depuis Guillaume le Conquérant. Pellevé commença par professer le droit ecclésiastique à l'université de Caen, puis s'attacha au cardinal de Lorraine et devint, grâce à sa protection, conseiller-clerc au parlement et prieur des Cornets, dans le diocèse d'Avranches. En 1553, il fut nommé évêque d'Amiens. Sept ans plus tard, il se mit à la tête d'une mission qui se rendit en Écosse pour convertir les presbytériens, mais qui fut entravée par les [illegible] de la reine Elisabeth. Pellevé alla siéger aux états généraux de 1560, puis au colloque de Poissy (1561). La Réforme ayant trouvé de nombreux adhérents dans le clergé de son diocèse, il se démit de son siége, se fit nommer abbé de Saint-Julien-les-Échelles, dans le diocèse de Tours. Devenu archevêque de Sens en 1562, il suivit le cardinal de Lorraine au concile de Trente, où, malgré les instructions qu'il avait reçues, il se montra l'adversaire déclaré des libertés de l'Église gallicane. En 1570, Pellevé reçut le chapeau de cardinal, puis se rendit en 1572 à Rome, où il devint préfet de la congrégation des évêques et protecteur d'Écosse et d'Irlande. Pendant vingt ans, il habita cette ville. Sous Henri III, il devint un des chefs les plus exaltés et les plus fanatiques de la Ligue, souscrivit à la bulle qui déclarait excommuniés Henri, roi de Navarre, et Henri, prince de Condé, puis passa en 1592, sans l'agrément du roi, au siége archiépiscopal de Reims, où la Ligue le plaça de sa propre autorité. Ce prélat qui, selon l'expression de L'Estoile, était bon Espagnol, mais fort mauvais Français, fut, après la mort de Henri III, l'adversaire acharné de Henri IV et ne put survivre au déplaisir que lui causa l'entrée triomphante de ce prince à Paris; il mourut de dépit quatre jours après cette entrée (28 mars 1594). La *Satire Ménippée* accable le fougueux cardinal de mordantes railleries. — Son frère, Robert DE PELLEVÉ, fut évêque de Pamiers en 1557 et mourut en 1569.

PELLEVERSAGE s. m. (pè-le-vèr-sa-je — de *pelle*, et du lat. *verso*, je retourne). Agric. Travail à la main qu'on exécute dans les sillons ouverts par la charrue.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom une opération agricole usitée particulièrement dans le Languedoc et quelques contrées voisines. Voici, d'après M. de Villeneuve, comment elle se pratique : « Sur un champ partagé, selon sa longueur, en seize parties égales, on établit un nombre égal d'ouvriers, sur une seule ligne, chacun au commencement d'une des seize divisions. La charrue ouvre une large raie dans la direction de l'alignement de ces hommes, et, à mesure qu'elle passe devant chaque ouvrier, il entre dans la raie et, armé d'un *bident*, il creuse la terre de 0m,33 de profondeur et la laisse retomber au fond de la raie. L'attelage revient alors à l'autre bout, la charrue renversée, et trace un second sillon à côté du premier, qu'il comble; ce second sillon est pelleversé à son tour. » On fait usage dans ce travail, non d'une bêche, mais d'un bident ou d'un trident. La bêche exige un effort considérable et ne fournit qu'une besogne très-imparfaite; les mottes de terre ne sont pas émiettées; elles restent, au contraire, compactes et tout aussi tenaces qu'auparavant. Le bident exige, pour être manié, un effort beaucoup moindre; de plus, ses branches servent à rompre ou à briser les mottes; de sorte que le sol se trouve dans un état de division qui ne laisse rien à désirer. Il est incontestable que le *pelleversage* peut rendre les plus grands services, notamment dans deux cas, quand le sous-sol argileux s'est tassé à l'excès sous le poids des hommes et des animaux et quand le peu d'épaisseur de la terre arable ne permet pas de recourir à un défoncement. On sait en effet que défoncer, c'est ramener à la surface du sol la terre enfouie à une certaine profondeur, pour profiter des éléments de fertilité qu'elle peut avoir acquis pendant un repos prolongé. Mais si le *pelleversage* peut être utile, il n'en est pas moins vrai qu'il coûte le plus souvent fort cher. Ainsi, on a calculé que seize hommes et deux paires de bœufs qui se relèvent dans le travail ne peuvent guère pelleverser, en une journée, que vingt ares de terre, ce qui donne, par hectare, vingt journées d'attelage, cinq journées de bouvier, quatre-vingts d'ouvrier. Au prix où est la main-d'œuvre dans toute la France, un pareil travail ne laisse pas que d'être onéreux. Aussi est-il destiné à disparaître tôt ou tard. Il sera avantageusement remplacé par un procédé plus perfectionné et plus en rapport avec les conditions économiques dans lesquelles nous vivons. Actuellement, le *pelleversage* ne peut convenir que dans les lieux où le travail des animaux est plus coûteux que celui des hommes. En dehors de ce cas, il doit céder la place à une opération analogue, exécutée au moyen d'une charrue sous-sol particulière ou de deux charrues passant dans la même raie. Le travail par la charrue, quand il est bien fait, vaut au moins celui du bident, mais surtout il coûte moins cher. D'ailleurs, avec la pénurie de main-d'œuvre dont tout le monde se plaint, il est difficile de réunir seize hommes forts et habitués à cette besogne. Or, ces deux conditions de force et d'habileté sont absolument nécessaires; en effet, dans le *pelleversage*, tous les ouvriers sont solidaires les uns des autres. Si l'un d'eux est en retard de quelques minutes, tous en éprouvent le contre-coup; la charrue est obligée de suspendre sa marche jusqu'à ce que le retardataire ait terminé sa tâche.

PELLEVERSÉ, ÉE (pè-le-vèr-sé) part. passé du v. Pelleverser. Labouré à la main, après le passage de la charrue : *Terrain* PELLEVERSÉ.

PELLEVERSER v. a. ou tr. (pè-le-vèr-sé — de *pelle*, et du lat. *versare*, retourner). Agric. Celui qui laboure à la bêche, après le passage de la charrue.

PELLEVERSOIR s. m. (pè-le-vèr-soir — rad. *pelleverser*). Agric. Bêche employée à pelleverser.

PELLEW (sir Israël), amiral anglais, né en 1761, mort à Plymouth en 1832. Entré fort jeune dans la marine, il devint lieutenant en 1779, capitaine en second en 1790, prit part, avec son frère Edouard, à la prise de la frégate française la *Cléopâtre* (1793), reçut, en récompense de sa conduite, le grade de capitaine commandant, fit diverses croisières, combattit sous les ordres de Nelson à Trafalgar (1804) et assista au blocus du Tage. Nommé contre-amiral en 1810, il fut promu vice-amiral en 1819 et amiral en 1830. — Un parent du précédent, sir Fleetwood-Brougton-Reynolds PELLEW, né en 1789, mort en 1861, entra également dans la marine, contribua à la destruction des forces navales hollandaises dans les Indes, prit part à la capture d'un convoi français à Port-d'Anzo (1813), devint en 1852 commandant de l'escadre des Indes, puis fut nommé vice-amiral du pavillon blanc (1855) et amiral du pavillon bleu (1858).

PELLEW (Edouard), célèbre marin anglais. V. EXMOUTH (lord).

PELLEZZANO, bourg d'Italie, prov. de la Principauté Citérieure, district de Salerne, mandement de Baronisi; 6,235 hab.

PELLICAN, réformateur suisse. V. KURSCHNER.

PELLICCIA (Alexis-Aurélien), archéologue italien, né à Naples en 1744, mort dans la même ville en 1822. Il entra dans les ordres, devint, en 1781, professeur d'antiquités chrétiennes à l'université de Naples, professa la diplomatique sous Murat, remplit à cette époque les fonctions de vicaire général et fut membre de la Chambre constitutionnelle de 1820. On a de lui : *De christianæ Ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ politia* (Naples, 1777-1781, 4 vol. in-8°); *Croneche e diarii del regno di Napoli* (Naples, 1780-1782, 5 vol. in-4°); *De publicata et privata prece pro principibus* (Naples, 1789, in-8°); *Instituzioni della scienza diplomatica* (1813, in-8°).

PELLICER (Jean-Antoine), savant bibliographe espagnol, bibliothécaire de Charles III, né à Valence en 1738, mort en 1806. Il devint membre de l'Académie des sciences. Pellicer a donné, en 1797, une édition de *Don Quichotte* (5 vol. in-8°), dont les notes sont fort estimées. Le premier, il fit connaître le lieu et la date certaine de la naissance de Cervantes, par son extrait de baptême, daté d'Alcala de Henarès le 9 octobre 1547. Parmi ses ouvrages originaux, nous citerons : *Ensayo de una bibliotheca de traductores espanoles* (Madrid, 1778, in-8°); *Disertacion sobre el origen, nombre y poblacion de Madrid* (Madrid, 1806, in-4°). Il a laissé, en outre, une *Histoire de la bibliothèque de Madrid*.

PELLICIARI (Barthélemi), homme de guerre italien, né à Modène dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il prit du service dans l'armée du duc de Modène César Ier, puis dans celle du grand-duc de Toscane, se distingua en maintes circonstances au commencement du XVIIe siècle et suivit, en 1622, le marquis Cornelio Bentivoglio en France. On lui doit : *Avvertimenti militari utili e necessari a tutti gli offici* (Modène, 1606, in-4°).

PELLICIER ou **PELLISSIER** (Guillaume), prélat et diplomate français, né près de Montpellier vers 1490, mort en 1568. Lorsqu'il eut étudié le droit et la théologie, il parcourut la France et l'Italie, se fit remarquer par l'étendue de ses connaissances et reçut un canonicat de son oncle, appelé comme lui Guillaume Pellicier, qui se démit en sa faveur, en 1527, du siége épiscopal de Maguelonne. Pellicier n'était point encore à cette époque entré dans les ordres. Il administra avec habileté son diocèse, attira par ses talents l'attention de François Ier, acquit sa faveur, fut chargé par lui de missions importantes et devint conseiller d'État et abbé de Lérins. Après avoir pris part à la conclusion du traité de Cambrai (1529), il suivit à Marseille François Ier pour régler avec le pape Clément VII le mariage du prince Henri avec Catherine de Médicis, nièce de ce pontife (1533), obtint de Paul III, en 1536, la translation de son siége à Montpellier, fut nommé ambassadeur de France à Venise en 1540, réunit dans cette ville à grands frais un nombre considérable d'ouvrages grecs, syriaques, hébreux pour la bibliothèque du roi et revint dans son diocèse après la mort de François Ier. Ses liaisons avec Ramus et son esprit de tolérance l'ayant fait accuser d'être favorable à la Réforme, il fut arrêté par ordre du parlement de Toulouse et emprisonné dans le château de Beaucaire; mais vivement défendu par le clergé de Narbonne, il put se justifier des accusations portées à la fois contre ses doctrines religieuses et ses mœurs, et celui qui l'avait calomnié fut condamné à la peine capitale. Dans les dernières années de sa vie, il eut beaucoup à souffrir des troubles occasionnés dans son diocèse par les progrès des calvinistes et par les excès auxquels ils se livraient. Il vit sa cathédrale tomber en leur pouvoir et un grand nombre de ses églises détruites, implora le secours de Catherine de Médicis, dut se retirer à Aigues-Mortes, puis à Maguelonne et termina sa vie dans son château de Montferrand. Guillaume Pellicier jouit d'une haute considération parmi ses contemporains. De Thou, Turnèbe, Sainte-Marthe, Cujas vantent l'étendue et la solidité de son savoir. Il était très-versé dans la connaissance de l'histoire naturelle;

Il aida Rondelet à composer son traité *De piscibus*, et Tournefort lui attribue la découverte de plusieurs plantes. Il a laissé des notes sur Tacite, qui ont servi à Brotier; une traduction française de l'*Historia albigensium* de Pierre de Vaux-Cernay et les *Actes* de son ambassade à Venise.

PELLICO (Silvio), littérateur italien, né à Saluces, en Piémont, vers 1789, mort à Turin en 1854. Ce martyr politique ne fut point élevé dans les idées révolutionnaires, tant s'en faut, et même il ne paraît pas qu'il ait eu au cœur cette haine ardente de l'Autriche que l'Italien nourrissait alors dès ses plus jeunes ans, haine nationale à laquelle a mis fin seulement la délivrance de Venise. Silvio reçut de sa mère des sentiments religieux qu'il garda dans toute leur ferveur; aussi bien son caractère à la fois doux et exalté, sa nature rêveuse et débile cherchaient naturellement un appui dans les croyances religieuses, et il y puisa une grande partie de sa résignation dans les dures épreuves et les longues souffrances de la captivité.

Envoyé à Lyon auprès d'un de ses parents, M. de Rubod, pour y compléter ses études, il prit goût aux lettres et s'y consacra tout entier. Un jour qu'il venait de lire le beau poëme d'Ugo Foscolo, les *Tombeaux*, il se sentit pris d'une sorte de nostalgie poétique qui le ramena dans son pays vers 1818. Après un court séjour à Turin, il vint s'établir à Milan et composa deux tragédies, *Leodamia* et cette touchante *Francesca da Rimini*, que la Ristori est venue faire applaudir jusqu'en France. Plus sévère que le public de France et d'Italie, Ugo Foscolo avait dit à Silvio : « Ne touchez pas aux morts de Dante, ils feraient peur aux vivants. » On était alors en 1819. « Ce fut un beau moment pour notre poëte, raconte M. Marc Monnier auquel nous empruntons la plupart de ces intéressants détails; instituteur chez une famille riche et noble, il voyait Mme de Staël, Schlegel, Thorwaldsen, Byron, qui traduisit *Francesca da Rimini*. Silvio, en retour, traduisit *Manfred*, et entre ses leçons il écrivait une autre tragédie, *Eufemia di Messina*, pièce inoffensive comme le cœur du poëte, le Benjamin de la tribu. La censure lui fit l'honneur de s'en effrayer, parce qu'il y était question de la Sicile et des Sarrasins : la censure comprenait Autrichiens et Lombards. Des qu'un mouton se mettait à bêler, le loup tremblait de tous ses membres : il entendait des lions rugir. »

Vers le même temps, Silvio Pellico et ses amis fondèrent *il Conciliatore*, feuille littéraire d'où la politique était bannie; mais, dans un pays opprimé, les sonnets eux-mêmes font de l'opposition. Le poëte se lia dès lors avec les patriotes les plus éminents, Porro, Berchet, Gioja, Romagnosi, Maroncelli, Confalonieri, Pallavicino et quelques autres, tous célèbres aujourd'hui par leurs œuvres, leurs actions ou leurs malheurs. Silvio était le précepteur des enfants du comte de Porro, chez qui se réunissaient les carbonari. Par une fatalité déplorable, lui qui n'était rien moins que conspirateur et dont le catholicisme semblait rebelle à tout esprit d'aventure, il se trouva compromis de la façon la plus malheureuse. Il n'était dans le secret d'aucun complot; mais il désira connaître l'organisation, le but et les moyens d'action d'une société qui s'enveloppait d'ombre et de mystère et qui avait une si grande influence autour de lui. Pour cela, il ne trouva rien de plus simple que de s'adresser à une personne qui lui avait déjà fait la proposition de se faire affilier à la société des carbonari, et il confia candidement à la poste une lettre dans laquelle il demandait à connaître les obligations de toute nature qu'il aurait à remplir et la formule du serment, donnant à entendre que, si sa conscience ne le lui interdisait pas absolument, il serait disposé à entrer dans les rangs d'une association où il savait que figuraient plusieurs de ses amis; c'était justement l'heure où s'organisait une vaste conspiration contre la domination autrichienne. Le comte de Bubna, gouverneur de Milan, tenait entre ses mains quelques-uns des fils du complot; la lettre de Silvio Pellico lui fut remise. Cet homme d'État, diplomate habile, mais humain, aurait désiré n'avoir pas à sévir. Il fit même dire aux principaux membres de la noblesse de Milan que la saison lui paraissait favorable pour « aller à la campagne. » Plusieurs le comprirent et quittèrent le pays. Le comte Porro s'éloigna le jour même où la police avait transmis l'ordre d'arrêter les chefs. Mais Pellico, dans l'ignorance où il était des choses, ne songea point à se sauver. Il fut arrêté. Le procès, suivant la législation austro-lombarde, fut fait sur mémoires, sans plaidoiries, sans confrontation de témoins, sans communication des pièces au prévenu. Pellico fut condamné à mort, comme atteint : 1° d'avoir été l'agent d'une conspiration contre l'État, en écrivant dans un recueil rédigé par des carbonari dans un but de soulèvement et de révolte; 2° d'avoir correspondu avec un carbonaro, c'est-à-dire avec un ennemi de l'État, deux crimes qui emportaient la peine de mort. Or Silvio Pellico, dans ses *Mémoires*, convient lui-même que, bien que parfaitement innocent dans le fond, la loi lui a été légalement appliquée, et il ne songe point à se plaindre de ses juges. Ce qui s'ensuivit, il nous l'apprend dans les mémoires qu'il a rédigés sous le titre de *Le Mie prigioni*.

Rien n'est plus propre à faire détester l'Autriche et la domination étrangère que l'histoire du trop doux, du trop patient Silvio Pellico. On admire cet homme bénin et inoffensif; on le voudrait cependant moins soumis, moins résigné; on aimerait à lui trouver plus de ressort, moins de passivité. Il semble que l'énergie fait défaut au prisonnier tombé dans un profond affaissement. Son livre si estimé, si lu dans toutes les langues, est l'œuvre d'un chrétien des premiers âges, sentimental et mystique; le patriote n'y fait pas entendre une seule parole de colère ou d'espérance.

Le 13 novembre 1820, Pellico fut conduit à Sainte-Marguerite, où l'avait déjà précédé son ami Maroncelli. Bien que livré aux plus mortelles inquiétudes, le poëte utilisa ses premiers loisirs de captivité en composant deux tragédies, *Iginia d'Asti* et *Ester d'Engaddi*. Transféré à Venise, il apprit qu'il était condamné à mort, mais que l'empereur, « dans sa clémence, » commuait la peine en quinze années de *carcere duro*. Bientôt après (21 février 1822), il quittait les Plombs de Venise avec son ami et, ayant descendu l'escalier des Géants, montait sur l'échafaud de la Piazzetta, où on lui lisait sa sentence. Rentré en prison, il eut l'extrême courtoisie d'offrir les quatre premiers chants d'un nouveau poëme au juge instructeur de son procès, puis il demanda que ses derniers travaux littéraires fussent envoyés à sa famille. On mit beaucoup de temps et d'hésitation à lui accorder cette faveur, comme si elle eût été de nature à compromettre la sécurité de la monarchie autrichienne; ô stupidité du despotisme! Ce fut sur la terrible forteresse du Spielberg, voisine de la ville de Brünn, en Moravie, que fut dirigé le poëte pour y subir sa peine. Étroitement claquemuré, enchaîné comme une bête féroce, le pauvre Silvio y passa huit années de sa vie; gardé à vue et privé de tout moyen d'écrire, il y composa de mémoire sa tragédie de *Gismonda*, qui obtint par la suite un si magnifique succès. Quelle force d'esprit et quelle mémoire extraordinaire ne lui fallut-il pas pour venir à bout d'une pareille tâche! Nous renvoyons ici le lecteur au livre du prisonnier, à ce lugubre récit des tortures morales et physiques endurées par lui et par ses compagnons d'infortune. A cette époque, le gouvernement piémontais n'était que le vassal et le satellite de l'Autriche en Italie; il laissa donc emprisonner et torturer un de ses nationaux; mais, à la fin, il rougit de son rôle, et M. de Pralormo, ministre de Turin à Vienne, réclama et obtint l'élargissement de Silvio Pellico (1830). Rendu à la liberté, le poëte revint au pays natal et trouva des consolations dans sa famille, dans l'estime de ses compatriotes et dans le commerce des lettres. Les théâtres de Turin voulurent représenter les tragédies qu'il avait composées durant sa captivité; *Ester d'Engaddi* fut jouée en 1831, puis supprimée presque aussitôt par la censure; *Gismonda* eut le même sort en 1832; mais le public avait donné au poëte des preuves de sympathie qui adoucirent pour lui ces injustes prohibitions. Désireux de revoir la France, il vint à Paris et y fut aussi l'objet des plus sympathiques égards; la reine Marie-Amélie lui offrit même à la cour un emploi qu'il refusa. Il revint ensuite habiter le château de Camerano, près d'Asti, demandant à la nature le rétablissement de sa santé affaiblie dans les cachots. L'ex-prisonnier du Spielberg hésita longtemps avant de se décider à publier la relation circonstanciée de sa captivité : *Le Mie Prigioni* ne parurent qu'en 1833, et l'on sait quel retentissement ce livre eut en Europe. Silvio Pellico en fut presque effrayé; toujours plein de mansuétude, de pardon et de bienveillance, il ne voulait pas, même indirectement, faire le procès de ses bourreaux. Il avait fait, dit-on, sa soumission pleine et entière à l'Autriche. Ce qui est certain, c'est que la souffrance avait brisé les ressorts de ce caractère plus tendre qu'énergique; elle l'avait confiné dans la religion et conduit aussi à une sorte d'abjuration ou tout au moins d'abandon de ses idées politiques. Il passa le reste de ses jours à Turin, entièrement livré aux jésuites.

Dans ses dernières [illegible], il vivait très-retiré, à Turin, chez le marquis Barolo, qui l'avait pris pour bibliothécaire. En 1834, il publia les *Devoirs des hommes*, ouvrage qui, malgré sa monotonie, reçut bon accueil du public. On a également de lui divers poëmes ou morceaux [illegible] autres : *Ma jeunesse*, [illegible] les *Poésies*, [illegible] [illegible]

[illegible] pour être jouée.

Ses *Œuvres complètes* renferment [illegible] [illegible]

aussi commencé un roman historique; le succès des *Fiancés* de Manzoni lui fit craindre de produire un livre médiocre après un chef-d'œuvre et il s'en tint là. *Mes prisons*, son livre le plus populaire, a été maintes fois traduit en français; la meilleure traduction est celle de M. Antoine de Latour (1833, in-8°), qui a aussi traduit les *Devoirs des hommes* (1834, in-8°); *Francesca da Rimini* a été traduite dans la *Collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (1834, in-8°). M. Rossignol a donné une élégante version d'un choix de ses poésies sous le titre de *Poésies catholiques de Silvio Pellico* (Lyon, 1838, in-12). Ses *Lettres* ont été recueillies en 1857 et traduites en français par M. Antoine de Latour. Nous leur consacrons ci-après un article spécial.

Terminons par le jugement suivant porté sur Silvio Pellico par Hippolyte Rigault :

« Destiné à la gloire par ses talents, il a vu sa renommée littéraire s'effacer dans celle de ses malheurs, et sans avoir écrit un seul pamphlet, sans avoir trempé dans un seul complot, il a servi sa patrie et porté le plus grand coup à la domination étrangère, par la douceur de ses vertus et la popularité de ses souffrances. Disciple d'Alfieri, qui avait simplifié la simplicité classique, Silvio n'avait pas comme lui un génie créateur. Esprit délicat et ingénieux, âme affectueuse et tendre, il possédait tous les dons [illegible] lité, toutes les grâces de l'imagination italienne; il excellait à exprimer [illegible] les premières émotions de l'amour et les doux sentiments du foyer domestique, où il avait vécu si heureux entre un père éclairé et une mère pieuse; il n'avait pas dans l'esprit cette originalité qui donne la vie aux grandes idées et aux grandes passions, comme il manquait à son caractère cette vigueur dont peuvent se passer les âmes saintes, mais sans laquelle on n'est pas un héros. Aux yeux de la plus grande partie du public, qui le connaît surtout par le livre de ses *Prisons*, Silvio ne date véritablement que de sa captivité. L'homme que l'on aime en lui, c'est le prisonnier qui a souffert et qui a raconté ses malheurs avec tant de simplicité et de résignation. Ce beau livre a si profondément ému tous les cœurs, il a fait couler tant de larmes, qu'on s'est volontiers arrêté, pour juger son auteur, à l'époque de sa vie où il semble avoir atteint à la plénitude de ses vertus. On l'a contemplé, pour ainsi dire, du seuil de son cachot, et l'image qu'on a emportée de lui est celle de la perfection chrétienne. Mais Silvio n'était pas entré parfait dans sa prison, et si l'on tourne les yeux un peu en arrière, vers les premières années de sa jeunesse, on y trouve les traces de certaines passions qui prouvent l'efficacité du malheur pour améliorer les hommes. »

Pellico (LETTRES DE SILVIO), recueillies par G. Stefani et traduites en français par A. de Latour (1857, 1 vol.). Ces *Lettres*, précédées d'une remarquable introduction, embrassent toute la période qui s'écoula depuis le premier séjour de Silvio à Milan, en 1815, jusqu'aux jours qui précédèrent immédiatement sa mort, moins les lacunes causées par sa détention de huit années. Dans cette correspondance familière, l'auteur des *Prisons* s'abandonne aux épanchements les plus délicats. Un aimable enjouement y accompagne les effusions d'une amitié confiante, de la piété filiale, de la tendresse fraternelle. Quelques-unes de ces *Lettres* sont adressées à Carlotta Marchionni, qui la première avait joué avec un succès d'enthousiasme, sur le théâtre de Milan, la tragédie de *Françoise de Rimini*. Les plus touchantes sont celles que Pellico écrivit à ses parents pendant les jours douloureux qui suivirent son arrestation et précédèrent sa translation au Spielberg. Le pauvre prisonnier [illegible] persuader sa famille [illegible] sur son sort. Bien que les lettres de famille tiennent une place assez considérable dans ce recueil, il y en a près de trois cents adressées aux amis [illegible] partagèrent sa [illegible] captivité, tels que le comte Luigi Porro, César Cantù, Borsieri, Confalonieri surtout. On regrette de n'en trouver aucune pour Maroncelli, le plus cher des amis de Silvio et son compagnon d'infortune au Spielberg. Cette lacune s'explique : Maroncelli quitta l'Europe [illegible] mourut. L'amitié de Pellico l'y suivit, et les lettres qu'il dut adresser à l'exilé sont restées [illegible]

[illegible]

dis-e, au-dessus de cet escalier, mais à la [illegible] points [illegible] »

Ces *Lettres* sont d'une lecture intéressante; on y admire la résignation du prisonnier des Plombs et du Spielberg [illegible] Providence et [illegible] erreurs, leurs injustices et leurs persécutions. Louable à certains points de vue, la morale de Pellico nous semble peu recommandable au point de vue civique. Le prisonnier est si bien converti à l'enseignement chrétien, que, rendu à la liberté, il [illegible] pour laquelle il a souffert. Il a peur d'être confondu avec les démagogues; il appelle les libéraux les gâte-métier du progrès; il défend les jésuites, trouve que les conspirations sont un détestable moyen d'arriver et [illegible] faire pour la société que de vivre dans son sein comme un galant homme, en détestant tous les excès. Si l'Italie n'avait eu d'autres citoyens que Silvio Pellico et autres esprits mystiques, elle aurait été longtemps à conquérir son indépendance et son unité.

PELLICULAIRE adj. (pel-li-ku-le-re — rad. *pellicule*). Minér. Se dit des métaux étendus en lamelles sur divers corps : *Cuivre* PELLICULAIRE.

PELLICULE s. f. (pel-li-ku-le — lat. *pelli-cula* [illegible] grec *pella*, gothique *fill*, allemand *fell*. V. PEAU). Peau [illegible] [illegible] PELLICULES [illegible] de petites PELLICULES [illegible] le lait [illegible]

— [illegible] forme une pellicule à la surface du liquide.

— Helminth. *Pellicule animée*, Nom vulgaire des planaires.

— Bot. Mince membrane qui recouvre en entier certaines graines.

PELLICULÉ, ÉE adj. (pel-li-ku-lé — rad. *pellicule*). Qui est recouvert d'une pellicule.

— [illegible]

PELLICULEUX, EUSE adj. (pel-li-ku-leu, eu-ze — rad. *pellicule*). Plein de pellicules.

PELLIE s. f. (pel-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des hépatiques, tribu des [illegible] la terre, dans les endroits marécageux.

PELLIEUX (Jacques-Nicolas), médecin français, né à Beaugency vers 1750 [illegible] en 1778 [illegible] se fixa dans sa ville natale, où il devint médecin [illegible] de Namur, revint par la suite à Beaugency [illegible]

PELLINI [illegible]

PELLIONIE s. f. [illegible]

PELLIOU [illegible]

PELLISSIER [illegible]

PELLISSIER [illegible]

[illegible] Biblicus, et devint sympathique au protestantisme, au point de faire bénir son mariage à Londres par un pasteur anglican (1841). Peu après, l'abbé Lacordaire vint prêcher l'Avent et le Carême à Bordeaux (novembre 1841-avril 1842). Dans une de ses conférences, le célèbre prédicateur attaqua violemment Luther et le protestantisme, qu'il accusa d'avoir déchaîné sur l'Europe les fléaux du rationalisme et de l'anarchie. M. Pellissier [illegible] grand bruit et parut sous ce titre : *Lettre adressée à M. Lacordaire* [illegible] le sollicitèrent vivement d'entrer au service de l'Église réformée. Après quelques hésitations, Pellissier prit ce dernier parti et, à la [illegible] Angleterre. [illegible] protestante [illegible] religieuses libérales; dans un sermon d'essai prononcé [illegible] 1844 et publié l'année suivante [illegible] *de tous les cultes* ou *Essai sur le devoir de l'examen* (1845), il condamne énergiquement les tendances qui essayaient de proscrire la raison et la philosophie au nom de la révélation [illegible] 1846, il fut reçu bachelier en théologie et, après avoir prêché à La [illegible] Lot-et-Garonne, [illegible] au service de [illegible] (1847), puis comme pasteur auxiliaire (1848).

En entrant au service de l'Église protestante, Pellissier avait quelques illusions qui ne tardèrent pas à disparaître. Il s'aperçut bientôt que l'esprit d'intolérance et de réaction existait aussi bien dans cette Église que [illegible]. Dans une série d'études religieuses et d'articles critiques, publiés de 1855 à 1858 dans le *Disciple de Jésus-Christ*, revue protestante dirigée par le pasteur Martin Paschoud, il traça l'esquisse d'une philosophie chrétienne, prêchant l'union de la religion et de la philosophie dans une synthèse supérieure qu'il qualifiait de [illegible] se résumant dans cette double affirmation : « un Dieu personnel, vivant, père des hommes, mais immanent au monde; un révélateur humain, Jésus de Nazareth, reflet de la divinité dans une âme [illegible]. »

Pendant que les idées hardies et libérales que Pellissier développait dans ses articles, ses sermons et ses conférences lui valaient une légitime et grande popularité dans le Midi protestant, elles lui attiraient de violentes attaques de la part du parti orthodoxe exclusif. Dénoncé dans les journaux de ce parti [illegible] 1860, il se vit attaqué au sein du consistoire de Bordeaux, et sa révocation fut mise aux voix. L'émotion d'une fraction importante de l'Église, qui se traduisit par une pétition au consistoire, fit avorter cette démarche; Pellissier fut maintenu (janvier [illegible]) dans ses fonctions de pasteur auxiliaire, mais le consistoire se refusa à lui donner le [illegible] titulaire. Il prêcha à Paris [illegible] 1865 [illegible], à l'occasion de ces prédications, exclu des chaires de ces Églises par les consistoires de ces villes, jaloux de leur mesquine orthodoxie. La même année, il prit part, au sein du congrès de Berne, au débat soulevé sur l'enseignement de la morale indépendante dans les écoles publiques.

Ardent républicain, Pellissier avait salué [illegible]. Chargé, au mois de mars 1871, de présider comme pasteur aux obsèques du dernier maire de Strasbourg, M. Kuss, mort à Bordeaux, il prononça à cette occasion un discours d'une rare élévation et mourut peu après dans le village de Mairère, près de Bordeaux.

Pellissier a été un prédicateur et un tribun religieux éminent. Improvisateur éloquent, il captivait son auditoire par la hardiesse de ses pensées, par son langage, tour à tour familier et élevé, imagé et puissant. [illegible] passionnées, c'est le lot des fortes natures.

Pellissier cultivait volontiers la poésie. Il a beaucoup écrit en vers; peu de ses pièces ont été publiées; il en a donné pourtant quelques [illegible] *de Jésus-Christ*. Il a [illegible], une traduction en vers [illegible].

PELLISSIER (Victor), général et homme politique français, né vers 1811. Élève de l'École polytechnique, puis de l'École d'application [illegible] Metz [illegible] et prit sa retraite avec le grade de chef d'escadron. Il habitait le département de Saône-et-Loire lorsque, au mois d'août 1870, les Allemands envahirent la France. M. Pellissier demanda aussitôt à reprendre du service et fut promu successivement, pendant le cours [illegible], général de brigade et général de division. A maintes reprises, il donna des preuves de son intrépidité et de son sang-froid et, à la tête de quelques brigades de mobilisés, il défendit pendant trois jours la ville de Dijon [illegible]. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de Saône-et-Loire, [illegible], par 68.193 voix. Le général Pellissier, qui appartient à l'opinion [illegible], alla siéger à la gauche de l'Assemblée. Très-versé dans les questions militaires, il a été appelé à faire partie de la commission pour la réorganisation de l'armée et il a prononcé plusieurs discours sur les matières qui lui sont familières, notamment sur la loi relative à la dissolution des gardes nationales (1871), sur celle qui a trait au recrutement de l'armée (1872), sur la Légion d'honneur, sur la création d'aumôniers militaires, sur l'organisation de l'armée (1873), etc. Le général Pellissier a constamment voté avec les républicains modérés. Il a soutenu presque toujours la politique de M. Thiers et a refusé d'appuyer la politique de réaction qui fut inaugurée le 24 mai 1873.

PELLISSIER (Guillaume), prélat et diplomate français. V. PELLICIER.

PELLISSON-FONTANIER (Paul), littérateur français, né à Béziers en 1624, mort à Paris en 1693. Issu d'une famille protestante, il était fils d'un conseiller en la chambre de l'édit de Castres, et sa mère, Jeanne de Fontanier, qui était très-instruite, soigna avec amour son éducation. Pellisson fréquenta les écoles de Castres et, comme il était doué des plus heureuses dispositions, il termina ses humanités à onze ans, puis fit sa philosophie à Montauban, son droit à Toulouse et apprit l'italien et l'espagnol, langues qui alors passaient pour le complément de toute bonne éducation. Il se voua d'abord au barreau et publia, en 1645, une paraphrase latine du premier livre des Institutes de Justinien. Vers cette époque, ayant été complètement défiguré par la petite vérole, il se retira à la campagne, renonça à la profession d'avocat et s'adonna à la culture des lettres. Toutefois, Pellisson ne se confina point entièrement à la campagne. Pendant plusieurs voyages qu'il fit à Paris, il fut admis dans les réunions de son ami et coreligionnaire Conrart, où prit naissance l'Académie française. Là, il put connaître et fréquenter les esprits les plus doctes et les plus distingués de la capitale, et ce fut pour lui l'occasion d'écrire un éloge de la société naissante sous le titre d'*Histoire de l'Académie française* (1653, in-8°). Ce panégyrique lui valut le titre de surnuméraire et la promesse de la première place qui deviendrait vacante. A la même époque, il se lia intimement avec Mlle de Scudéri, qui l'a fait figurer dans ses romans sous les noms d'Acante et d'Herminius.

Ayant acheté une charge de secrétaire du roi en 1652, il donna de si grandes preuves de capacité, que Fouquet se l'attacha comme premier commis. Quelques années après, Pellisson devint maître des comptes à Montpellier (1659), puis conseiller du roi (1660). Obligeant et serviable, il ne cessa de donner des preuves d'attachement à ses amis, et ce fut lui notamment qui fit obtenir à Mme de Maintenon une pension dont elle avait alors grand besoin. Enveloppé dans l'éclatante disgrâce du surintendant Fouquet, Pellisson fit preuve d'une fermeté, d'une constance inébranlables et d'un attachement profond envers son bienfaiteur et son ami. Ce fut alors que, pour défendre Fouquet, il composa trois *Discours* qui sont restés célèbres. Arrêté à Nantes en septembre 1661, il fut enfermé à la Bastille et y resta cinq ans, n'ayant pour lecture que les Pères de l'Église et pour distraction qu'une araignée qu'il avait su apprivoiser. Louis XIV châtiait en lui à la fois le protestant et l'ami dévoué et inébranlable du surintendant. Enfin, des hommes puissants, touchés de son infortune, intercédèrent pour lui et il recouvra la liberté (1666). Le roi se repentit, à ce qu'il semble, de sa sévérité et permit à Pellisson de l'accompagner dans l'expédition en Franche-Comté. Il composa alors la relation de cette conquête, et Louis XIV en fut si satisfait qu'il voulut le nommer son historiographe. Toutefois, pour obtenir ce poste, le roi exigeait que Pellisson se fît catholique, et celui-ci, tenté par la brillante perspective qui s'offrait à lui, n'hésita pas à suivre tant de déplorables exemples donnés depuis le règne de Henri IV; il abjura en 1670 et, dès lors, se vit comblé des faveurs royales. Il fit plus encore; il entra dans les ordres et devint successivement économe de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, puis il administra, avec tout le zèle d'un nouveau converti, la caisse dont le produit était consacré à la conversion des hérétiques. Ces diverses fonctions ne l'empêchèrent pas d'accompagner Louis XIV dans ses campagnes, jusqu'au moment où Mme de Maintenon, oubliant le service que lui avait jadis rendu Pellisson, fit donner sa place d'historiographe à Boileau et à Racine. Pellisson s'était fait de nombreux amis par l'aménité de son caractère et la sûreté de son commerce. « Il est bien laid, écrivait à son sujet Mme de Sévigné, mais qu'on le dédouble, et l'on trouvera une belle âme. »

Pellisson mourut presque subitement, ce qui l'empêcha de se confesser, de là des bruits répandus sur sa prétendue indifférence pour le catholicisme romain et ce quatrain du chevalier de Lanière :

> Je ne jugerai de ma vie
> D'un homme avant qu'il soit éteint :
> Pellisson est mort en impie
> Et La Fontaine est mort en saint.

Il correspondit avec Leibniz et fut placé par Voltaire dans le *Temple du goût*. On a de lui : *Histoire de l'Académie française jusqu'en 1652* (Paris, 1653, in-8°), son ouvrage capital, continué par l'abbé d'Olivet sous une autre forme; *Abrégé de la vie d'Anne d'Autriche*, en forme d'épitaphe (Paris, 1666, in-4°); *Histoire de Louis XIV*, publiée en 1749 par l'abbé Lemascrier (3 vol. in-12); *Lettres historiques et opuscules* (1729, 3 vol. in-12); *Réflexions sur les différends en matière de religion* (1686 et années suiv., 4 vol. in-12); *Traité de l'eucharistie* (1694, in-12); *Prières au saint sacrement de l'autel pour chaque semaine de l'année, avec des méditations sur divers psaumes* (1734, in-18); *Prières sur les épîtres et évangiles de l'année* (1734, in-18); *Courtes prières pendant la messe* (in-18); *Préface des œuvres de Sarrasin*. Pellisson composa, en outre, des poésies morales et chrétiennes et même un assez grand nombre de pièces galantes. Ces dernières ont été publiées avec les œuvres de la comtesse de La Suze (1695, 4 vol. in-12) et réimprimées à Trévoux en 1725. Pellisson y célèbre, sous le nom d'Olympe, cette demoiselle Desvieux qui subjugua Bossuet adolescent et fut, dit-on, sur le point de l'enlever à l'Église par une union qu'ils désiraient tous deux. Les *Œuvres diverses de Pellisson*, comprenant des poésies, des discours, etc., ont été éditées par l'abbé Souchay (Paris, 1739, 3 vol. in-12). — Son frère, Georges PELLISSON, mort en 1677, était un homme d'esprit, mais d'un caractère original et difficile. Il fonda à Castres une Académie mélangée de catholiques et de protestants, puis se fixa à Paris, où il vécut dans la retraite. On a de lui : *Mélange de divers problèmes sur plusieurs choses de morale et autres sujets* (1647, in-12).

PELLOIR s. m. (pè-loir — rad. *pelle*). Agric. Partie d'une charrue en forme de pelle : *Charrue belge avec* PELLOIR.

PELLONIE s. f. (pèl-lo-nî). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe.

PELLORNÉE s. m. (pèl-lor-né). Ornith. Genre de passereaux, de la tribu des timalinées, voisin des cinclosomes et des moqueurs, formé aux dépens des cinclidies.

PELLOS s. m. (pèl-loss). Ornith. Espèce de héron.

PELLOUTIER (Simon), historien et pasteur protestant, né à Leipzig en 1694, mort à Berlin en 1757. Il était issu de parents français qui avaient quitté la France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Pelloutier, après avoir terminé ses études classiques à Genève en 1712, dirigea l'éducation du fils du duc de Wurtemberg, et étudia ensuite la théologie sous la direction de Turretin et de Bénédict Pictet. Devenu pasteur en 1714, il desservit successivement les églises de Buchholtz (1715) et de Magdebourg (1719), l'église française de Berlin (1725), puis devint conseiller ecclésiastique, assesseur du consistoire supérieur (1738), enfin éphore du collège français. Pelloutier employa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à l'étude de l'histoire et acquit la conviction que la plupart des nations européennes descendent des Celtes. Dès lors, ce qui avait été pour lui un délassement devint un sujet de profondes études, et c'est ainsi qu'il écrivit l'*Histoire des Celtes* (La Haye, 1740-1750, 2 vol. in-12) qui lui assure une place distinguée parmi les historiens. En 1742, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris couronna son discours sur cette question : Quelles étaient les nations gauloises qui s'établirent dans l'Asie Mineure sous le nom de Galates? L'Académie des sciences de Berlin l'admit dans son sein en 1743 et, deux ans après, elle le nomma bibliothécaire. Pelloutier, stimulé par ces distinctions, continua ses recherches historiques. Mais l'excès du travail avait altéré sa santé; il succomba, après de cruelles souffrances, à l'âge de soixante-trois ans. *L'Histoire des Celtes* est le seul ouvrage de lui qui doive fixer l'attention de la postérité. Elle fut réimprimée, avec de nombreuses additions tirées des manuscrits de l'auteur, par Chiniac de La Bastide, avocat au parlement de Paris, sous ce titre : *Histoire des Celtes et particulièrement des Gaulois et des Germains, depuis les temps fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois* (Paris, 1771, 2 vol. in-4°). L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans le premier, l'auteur traite de l'origine des Celtes, des pays qu'ils ont habités et des différents noms qu'ils ont portés. Le second livre est consacré à leurs mœurs et coutumes; le troisième, à leurs dogmes et à leurs lois; le quatrième, à leurs cérémonies religieuses. On trouve en tête du premier volume l'*Éloge* de Pelloutier par Formey; plus, le *Discours sur les Galates*, un *Discours sur l'expédition de Cyrus contre les Scythes* et une *Dissertation sur l'origine des Romains*. Le second volume contient aussi deux dissertations, l'une *Sur les temps sacrés des Gaulois et des Germains*, l'autre *Sur l'abolition des druides et des sacrifices humains*, déjà imprimées dans la *Nouvelle bibliothèque germanique*. « Cet ouvrage, lit-on dans le *Journal des savants*, est infiniment curieux et agréable à bien des égards; il est plein d'une érudition extrêmement variée. L'auteur ne se contente pas de prouver ce qu'il avance; il accompagne toujours ses preuves de réflexions judicieuses, d'où il tire ensuite des conséquences très-étendues et très-propres à éclairer l'histoire et les antiquités de tous les différents peuples de l'Europe. »

PELLUCIDE adj. (pèl-lu-si-de — du lat. *per*, à travers; *lucidus*, luisant). Qui est transparent ou translucide : *Substance, corps* PELLUCIDE. *Notre œil est une substance, de sa nature,* PELLUCIDE *et lumineuse.* (A. Paré.)

PELLUCIDITÉ s. f. (pèl-lu-si-di-té — rad. *pellucide*). Caractère de ce qui est pellucide.

PELLUTÉINE s. f. (pèl-lu-té-i-ne). Chim. Produit de la décomposition de la pélosine au contact de l'air et de la lumière.

PELMATODES s. m. pl. (pèl-ma-to-de — du gr. *pelma*, plante du pied). Ornith. Famille de passereaux, comprenant les genres guêpier et martin-pêcheur. || Syn. ALCYONS, ALCYONÉES.

PELMATOPE s. m. (pèl-ma-to-pe — du gr. *pelma*, plante du pied; *pous*, pied). Entom. Syn. de SCOTODE.

PELME s. m. (pèl-me — du gr. *pelma*, plante du pied). Ornith. Surface inférieure du pied des oiseaux.

PÉLOBATE s. m. (pé-lo-ba-te — du gr. *pelos*, marais; *bateô*, je marche). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes : *Les deux espèces européennes de* PÉLOBATES *sont les seules que l'on connaisse.* (P. Gervais.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent la Russie méridionale.

PÉLODE s. m. (pé-lo-de — du gr. *pelodês*, de marais). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des sternes.

PÉLODISQUE s. m. (pé-lo-di-ske — du gr. *pelos*, marais, et de *disque*). Erpét. Genre de tortues paludines, formé aux dépens des émydes.

PÉLODYTE s. m. (pé-lo-di-te — du gr. *pelos*, marais; *dutês*, nageur). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes, dont l'espèce type vit dans les eaux douces de l'Europe : *Les* PÉLODYTES *ont la mâchoire supérieure garnie de dents.* (P. Gervais.)

— Encycl. Les *pélodytes* sont caractérisés par une tête déprimée, triangulaire; le bout du museau arrondi et un peu proéminent; la langue ovalaire à peine échancrée, libre à son bord postérieur; les flancs séparés du ventre par un repli de la peau; quatre doigts libres aux pieds de devant; ceux de derrière réunis par une membrane plus ou moins développée. Ils se distinguent des crapauds en ce que leur mâchoire supérieure est garnie de dents. A l'époque de l'accouplement, les individus mâles portent une petite plaque ayant l'apparence d'une râpe de chaque côté de la poitrine, une seconde sous le bras, une troisième sous l'avant-bras, enfin une sur les premier et second doigts. Ces plaques rugueuses sont destinées à maintenir les mâles lorsqu'ils se cramponnent sur les femelles, au temps de la ponte. Une seule espèce bien connue rentre dans ce genre; c'est le *pélodyte ponctué*. Ce batracien a la peau un peu granuleuse; sa couleur est d'un cendré quelquefois verdâtre, plus rarement fauve; le dessus du corps et les membres sont parsemés de petites taches vertes, qui deviennent noires après la mort; le dessous est d'un blanc jaunâtre, quelquefois d'une teinte carnée. Ce *pélodyte* se trouve assez communément dans les marais, les mares et les ruisseaux de la plus grande partie de l'Europe, du moins au printemps; mais, vers le commencement de l'été, il se retire dans les lieux secs et rocailleux, dans les vignes, sous les pierres du bord des chemins, etc. Comme les rainettes, il a la faculté de s'attacher aux corps polis et d'y marcher, même dans une position verticale. La chair de ce batracien est comestible; mais on ne la mange guère, parce qu'on le confond ordinairement avec les crapauds.

PÉLOGONE s. m. (pé-lo-go-ne — du gr. *pelos*, limon; *genos*, origine). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des népiens, tribu des galgulides, dont l'espèce type vit en Europe, dans le voisinage des eaux : *Les yeux des* PÉLOGONES *ne sont pas saillants comme ceux des galgules.* (H. Lucas.)

— Encycl. Les *pélogones* sont caractérisés par un corps ovoïde ou arrondi et déprimé; la tête plus étroite que le corselet; les yeux grands, saillants, échancrés; deux petits yeux lisses sur le vertex; les antennes courtes, filiformes, repliées sous les yeux; le labre petit, trigone; le bec infléchi en dessous; le suçoir à soies très-longues; le corselet demi-circulaire, plus large que long; l'écusson grand, trigone; les pattes toutes semblables, cylindriques, grêles, un peu épineuses, à tarses courts et filiformes. Ces insectes semblent former le passage des géocorises

aux hydrocorises. Le *pélogone bordé* est d'un brun foncé à reflets cuivré et comme veloutés, avec un peu de jaune sur le chaperon, le corselet et l'abdomen et quelques points transparents d'un blanc laiteux sur les élytres. Il habite le midi de la France. « D'après Léon Dufour, cet insecte est essentiellement riverain; il doit se nourrir en suçant des animalcules; il court assez vite et s'échappe en sautant lorsqu'on veut le saisir; sa larve, un peu moins grande et plus arrondie que l'insecte parfait, a la même structure, à l'exception des organes du vol; il faut presser la terre sous les pieds, à différentes reprises, pour la faire sortir. Cette larve ne saute pas comme l'insecte parfait; elle a les bords du chaperon un peu relevés et garnis de cils ou de poils rudes. Cette organisation indique suffisamment qu'elle fait sa demeure dans le sable. » Léon Dufour, qui a fréquemment observé cette espèce sur les bords de l'Adour et des ruisseaux marécageux des Landes, ainsi que dans plusieurs parties de l'Espagne, dit qu'elle cohabite avec le tridactyle varié. Ce genre a des affinités multiples avec les acanthies, les leptopes, les galgules, les mononyx, etc., ce qui explique les divergences des auteurs sur la place qu'il doit occuper.

PELOIR s. m. (pe-loir — rad. *peler*). Techn. Petit bâton cylindrique avec lequel on enlève la laine des peaux de mouton, dans les ateliers de parcheminerie et de mégisserie.

PÉLOMANCIE s. f. (pé-lo-man-sî — du gr. *pêlos*, marais; *manteia*, divination). Divination au moyen de la boue, dont il est question dans Rabelais.

PÉLOMEDUSE s. f. (pé-lo-me-du-ze — du gr. *pêlos*, marais, et de *méduse*). Erpét. Genre de tortues paludines, formé aux dépens des emydes.

PÉLONECTE s. m. (pé-lo-ne-kte — du gr. *pelos*, marais; *nektês*, nageur). Erpét. Genre de salamandres aquatiques.

PÉLONIE s. f. (pé-lo-nî — anagramme d'*énoplie*, genre voisin). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant environ cinquante espèces, toutes américaines. ‖ On dit aussi PÉLONION s. m.

PÉLOPÉE s. m. (pé-lo-pé — de *Pélops*, nom mythol.). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégiens, tribu des sphégides, formé aux dépens des sphex, et comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent les régions chaudes du globe : *Les* PÉLOPÉES *construisent des nids de terre*. (H. Lucas).

— **Encycl.** Les *pélopées* ont la tête soyeuse, comprimée, plane en avant; les antennes assez courtes, filiformes, un peu roulées en spirale à leur extrémité; les mandibules arquées et munies d'une très-petite dent; les mâchoires membraneuses à l'extrémité; le chaperon plus large que long; le corselet légèrement rétréci en avant, tenant par un long pédicule à l'abdomen, qui est ovoïde ou globuleux; les ailes courtes et les pattes longues. Les *pélopées* se trouvent dans les régions chaudes; leurs mœurs présentent des particularités remarquables. « Ces insectes, dit M. H. Lucas, construisent des nids de terre qu'ils placent, comme les hirondelles, dans les angles des murailles, au plafond des chambres et des greniers : ces nids sont arrondis, globuleux, formés d'un cordon tournant en spirale, et présentant sur le côté inférieur deux ou trois rangées de trous, de manière que ce nid ressemble à un instrument connu sous le nom de sifflet de chaudronnier. Ces trous forment l'entrée d'autant de cellules, dans lesquelles l'insecte place une araignée, un diptère ou tout autre insecte, et un œuf; il bouche ensuite ce trou avec de la terre. Quand l'œuf est éclos, la larve qui en naît dévore les insectes qui ont été déposés pour lui servir de nourriture et se change ensuite en nymphe. L'insecte parfait ne tarde pas à briser le couvercle de sa loge et à s'échapper. » Le *pélopée tourneur*, espèce type de ce genre, est long d'environ 0m,03, d'une belle couleur noire, avec le filet de l'abdomen et les pattes de couleur jaune; il est assez répandu dans le midi de la France, surtout en Provence. Les autres espèces sont exotiques; parmi celles-ci, on cite le *pélopée à croissant*, noir et taché de jaune, qui se trouve en Amérique.

PÉLOPÉES s f. pl. (pé-lo-pé). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait, dans l'Élide, en l'honneur de Pélops. ‖ On dit aussi PÉLOPIES.

PÉLOPHILE s. m. (pé-lo-fi-le — du gr. *pêlos*, marais; *philos*, qui aime). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des pythons, et dont l'espèce type habite Madagascar. ‖ Genre de batraciens anoures. ‖ Autre genre de batraciens fossiles.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant plusieurs espèces, qui vivent en Sibérie et au Kamtschatka.

PÉLOPHIS s. m. (pé-lo-fiss — du gr. *pêlos*, marais; *ophis*, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des boas.

PÉLOPHYLAX s. m. (pé-lo-fi-laks — du gr. *pêlos*, marais; *phulax*, gardien). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes.

PÉLOPIDAS, illustre citoyen de Thèbes, ami d'Epaminondas et l'un des chefs du parti populaire. L'histoire nous le représente comme l'un des plus nobles caractères de l'antiquité grecque. Possesseur de biens immenses, il les distribuait aux hommes vertueux et indigents, « montrant ainsi, dit Plutarque, qu'il était le maître et non l'esclave de sa fortune. » Comme dans toutes les cités grecques, deux partis divisaient Thèbes : le parti populaire, soutenu par les Athéniens, et la faction aristocratique, prenant au dehors son point d'appui sur les Lacédémoniens, qui dominaient alors la Grèce. Favorisés par ce dernier parti, les Spartiates s'emparèrent par trahison de la Cadmée, forteresse qui commandait Thèbes, et amenèrent dans la ville le triomphe de l'oligarchie, triomphe qui fut, comme toujours, signalé par la proscription des partisans de la démocratie (382 avant J.-C.). Pélopidas fut au nombre des proscrits. Réfugié à Athènes, il attendait l'occasion d'affranchir sa patrie de la tyrannie odieuse qui pesait sur elle. Quatre ans plus tard, imitant l'héroïsme de Thrasybule, il partit secrètement à la tête d'une poignée de bannis, pénétra déguisé dans Thèbes, et, aidé d'Epaminondas et d'un petit nombre de citoyens courageux, massacra les oligarques et rétablit le gouvernement populaire (378 av. J.-C.). A dater de ce jour, la puissance de Sparte déclina et Thèbes vit commencer l'époque de sa grandeur. Nommé béotarque, Pélopidas sut gagner la faveur d'Athènes dans la guerre contre les Spartiates, eut la plus grande part aux succès brillants de Platée, de Thespies et de Tégyre, et commanda, sous les ordres d'Epaminondas, le *bataillon sacré* à la mémorable bataille de Leuctres, gagnée par les Thébains, et où fut détruit le prestige militaire de Sparte (371). Lors de l'invasion thébaine dans le Péloponèse, ces deux grands hommes pénétrèrent victorieux à travers la Laconie et vinrent montrer à l'orgueil humilié des femmes de Lacédémone la *fumée d'un camp ennemi*, chose qu'elles n'avaient jamais vue. Cette expédition affranchit l'Arcadie et la Messénie du joug de Sparte et fit de Thèbes la première puissance de la Grèce. Appelé par les Thessaliens, Pélopidas alla les délivrer de leur tyran Alexandre de Phères (368), intervint ensuite dans les troubles de la Macédoine, qu'il soumit à l'influence thébaine, et amena à Thèbes, comme otage, ce Philippe qui devait asservir la Grèce. Appelé une seconde fois contre le tyran de Thessalie, il fut tué au milieu d'une victoire, à Cynocéphale (365). Plutarque et Cornélius Népos ont écrit la vie de ce grand homme.

PÉLOPIDE s. m. (pé-lo-pi-de). Antiq. gr. Descendant de Pélops. ‖ Se dit particulièrement d'Atrée et de Thyeste.

PÉLOPIE, fille de Thyeste. Elle eut, dans un bois consacré à Minerve, des relations incestueuses avec son père, sans toutefois le reconnaître, et devint mère d'Égisthe, qu'elle abandonna. Devenue l'épouse d'Atrée, elle recueillit Égisthe et le fit élever avec Agamemnon et Ménélas. Mais un jour Thyeste ayant reconnu son fils à une épée que Pélopie avait enlevée à son père après l'accomplissement de l'inceste, cette princesse fut saisie d'un tel sentiment d'horreur qu'elle se donna la mort.

PÉLOPIEN, IENNE adj. (pé-lo-pi-ain, i-è-ne). Antiq. gr. Qui appartient à Pélops, qui descend de Pélops : *La race* PÉLOPIENNE. ‖ On dit aussi PÉLOPÉIEN, IENNE.

PÉLOPIQUE adj. (pé-lo-pi-ke — rad. *pélopium*). Chim. Se dit de l'acide de pélopium : *Acide* PÉLOPIQUE.

PÉLOPIUM s. m. (pé-lo-pi-omm). Chim. Métal encore très-mal connu, qui a été découvert dans un minéral fort rare, appelé tantalite.

— **Encycl.** Le *pélopium* forme avec l'oxygène un composé, l'acide pélopique. Ce corps se combine avec la potasse. Cette combinaison, traitée par un acide et par la noix de galle, donne un précipité jaune orangé. Le chlore le décompose en présence du charbon; il se forme un chlorure de pélopium. L'hydrogène n'a aucune action sur lui.

PÉLOPONÈSE, en grec *Peloponnesos*, c'est-à-dire île de Pélops, nom donné, pendant l'antiquité et jusqu'au moyen âge, à la plus grande presqu'île méridionale de la Grèce; elle ne se rattache à la Grèce proprement dite ou Hellade que par l'isthme de Corinthe, tandis qu'elle est baignée au N. par le golfe de Corinthe, à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la mer de Crète et à l'E. par la mer Égée. Ses côtes, profondément découpées par de nombreuses baies et par trois grands golfes, l'avaient fait comparer par les anciens à une feuille de platane, et le nom de *Morée* que lui donnent les modernes vient de la similitude de sa conformation avec celle d'une feuille de mûrier. Le système de montagnes du Péloponèse a son noyau dans la contrée alpestre de l'Arcadie. Les montagnes et la mer ont concouru à donner à cette presqu'île la configuration la plus tourmentée. A cause de la petite étendue de ce pays (2,800 kilom. carr.), il ne faut pas s'attendre à y rencontrer de grands cours d'eau, quelques rivières torrentielles, dont les plus importantes sont l'Eurotas et l'Alphée, arrosent le Péloponèse, jadis célèbre par sa fécondité et produisant, malgré sa culture médiocrement soignée, d'abondantes récoltes en céréales, en fruits et en vins. Pour de plus amples détails sur la géographie physique de cette intéressante région, nous renverrons le lecteur aux articles GRÈCE et MORÉE. Nous nous contenterons de donner ici une courte notice historique sur le Péloponèse. Ce pays était autrefois divisé en six provinces, dont les noms ont été conservés dans les divisions politiques de la Grèce moderne. Ces provinces étaient : l'Arcadie au centre, l'Achaïe au N., l'Élide à l'O., où aux temps héroïques était situé Pylos, l'antique résidence du roi Nestor; au S.-O., la Messénie; au S., la Laconie, où régnait aux temps héroïques Ménélas, et où Sparte domina à l'époque historique; enfin, à l'E., l'Argolide, dont la capitale, aux temps héroïques, était Mycène, où régnait Agamemnon, et aux temps historiques Argos. Le Péloponèse porta plusieurs noms dans l'antiquité; il fut d'abord appelé Pélopia, du nom de ses plus anciens habitants, les Pélasges; Argos, parce que cette ville fut le centre de la puissance des Pélasges dans la presqu'île; Apia, d'un héros mythologique, Apis, fils de Phoronée; enfin, Péloponèse, lorsque Pélops, arrivé d'Asie, eut conquis la souveraineté du pays. L'invasion des trois tribus helléniques, les Éoliens, les Achéens et les Ioniens, changea la face du Péloponèse, et les Pélasges ne subsistèrent plus comme nation que dans le plateau central de l'Arcadie; partout ailleurs ils furent réduits en esclavage. L'O. de la péninsule fut occupé par les Éoliens, le N. par les Ioniens et le reste par les Achéens. L'invasion dorienne amena de nouveaux déplacements dans les populations, et, après de longues et sanglantes luttes entre les anciens et les nouveaux conquérants, le Péloponèse se trouva habité de la manière suivante : les Doriens conquérants occupèrent au S. la Laconie et la Messénie, à l'E. l'Argolide; les Éoliens furent refoulés dans les vallées de l'O. (l'Élide), comme les Pélasges dans les hautes montagnes de l'Arcadie; les Achéens, chassés du S. et de l'E., se réfugièrent au N., sur les bords du golfe de Corinthe (Égialée), en chassèrent les Ioniens et donnèrent au pays le nom d'Achaïe. Après la soumission de la Messénie et la guerre du Péloponèse (v. ces mots), Sparte fut prépondérante dans tout le Péloponèse jusqu'aux victoires d'Épaminondas (369 av. J.-C.); puis, pendant deux siècles, le Péloponèse se débattit entre les Macédoniens, la ligue achéenne, la ligue éolienne et les rois de Sparte. La victoire de Mummius (146 av. J.-C.) et la prise de Corinthe firent du Péloponèse et du reste de la Grèce une province romaine qui porta le nom d'Achaïe. Plus tard, cette presqu'île fit partie de l'empire byzantin, puis forma successivement un fief français et une province vénitienne sous le nom de Morée. Elle fut peu à peu conquise par les Turcs, qui ne purent jamais en soumettre complétement les habitants. Les Maïnotes (v. ce mot) restèrent, en effet, toujours indépendants, jusqu'à ce qu'enfin la guerre de l'indépendance hellénique (1821-1825) vînt rendre à cette malheureuse contrée la liberté dont elle avait été privée depuis la conquête romaine.

Péloponèse (GUERRE DU), lutte célèbre entre les deux grandes cités de la Grèce, Sparte et Athènes, et qui dura vingt-sept années, de 431 à 404 av. J.-C. On a accusé Périclès de l'avoir suscitée afin de conserver le pouvoir ou pour éviter de rendre ses comptes; mais l'histoire tout entière atteste que ce choc terrible était inévitable. « La cause la plus vraie, celle sur laquelle on gardait le plus profond silence, » suivant les expressions de Thucydide, était la rivalité de Sparte et d'Athènes. Guerre de race et guerre de principes, tel se présente dans l'histoire le duel à mort des deux cités souveraines. L'intervention d'Athènes dans le démêlé de Corcyre et de Corinthe, les querelles de Platée et de Thèbes ne furent que des causes accessoires ou des prétextes. Deux races principales se partageaient la Grèce, Ioniens et Doriens. Bien qu'appartenant également à la souche hellénique, elles se distinguaient par des traits profondément tranchés. La race dorienne, encore empreinte de la rudesse des temps héroïques, formée pour la guerre et méprisant le travail et les arts, donna partout le gouvernement aux castes militaires, aux nobles et aux riches. Sparte représentait cette race et était, pour ainsi dire, la métropole des cités doriennes, la protectrice de [illegible]. La race ionienne, active, industrieuse, mobile, impressionnable, enthousiaste [illegible] arts, au commerce, à la navigation, [illegible] profondément imbue de l'esprit démocratique. [illegible] Athènes [illegible] puissance et de sa gloire; vengeresse et libératrice de la Grèce [illegible] aux Perses [illegible] toutes les cités grecques de la mer [illegible] cet intervalle. Souveraine sur mer, elle avait fait reconnaître son autorité, sous le nom d'alliance, par toutes les villes helléniques de l'Asie Mineure, [illegible] alliance était [illegible]

[illegible] de Sparte [illegible] pire de la Grèce. De là cette haine séculaire, avivée encore par les intrigues de la Perse [illegible] ter. Cette [illegible] guerre [illegible] dans celle de Thèbes contre Platée. Ce fut en 431 av. J.-C. [illegible] presque entière. Autour de Sparte se groupèrent généralement les peuples continentaux. [illegible] se rattachèrent les îles et les villes maritimes. les démocraties, l'élément ionien. Les deux principes [illegible] rent avec [illegible] combat sans merci, tentative d'unité par la conquête [illegible] cratie [illegible] La guerre [illegible] période s'étend de 431 à 421; elle est remplie par les ravages annuels des Spartiates dans l'Attique et par les dévastations des côtes du Péloponèse par les flottes athéniennes. Des succès et des revers balancés amenèrent enfin la trêve [illegible] de Nicias, qui fut conclue pour cinquante ans (421) mais fut rompue quelques années plus tard. La seconde période [illegible] 421 à 413 [illegible] signalée par la [illegible] des Athéniens en Sicile, expédition conseillée par Alcibiade, qui [illegible] les Spartiates dans leurs colonies. La ruine de la flotte, la destruction totale de l'armée, écrasée devant Syracuse, tel fut le dénoûment de cette entreprise téméraire. Celui de la guerre même du Péloponèse approchait; car, suivant l'expression [illegible] athénienne avait fait naufrage dans le port de Syracuse. Athènes, cependant, ne se laissa pas abattre par ces désastres; elle redoubla d'énergie, fit de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, et se prépara pour une lutte suprême. La guerre recommença en 412, et, cette fois, les côtes d'Asie en furent le théâtre. Les Athéniens remportèrent devant Milet une victoire navale éclatante sur les Péloponésiens, soudoyés par les Perses; [illegible] Grecs, par suite de leurs discordes, en étaient arrivés à ce degré de misère qu'ils mendiaient l'appui de ces barbares contre lesquels ils avaient combattu avec tant d'héroïsme pour la liberté de la Grèce [illegible] tôt Athènes, abandonnée par ses alliés, déchirée par des troubles intérieurs, vit pâlir son étoile et, malgré les succès brillants d'Abydos et de Cyzique [illegible] par Alcibiade, malgré la défaite des Spartiates aux îles Arginuses, elle sentit la fortune l'abandonner. Lysandre [illegible] par l'or des Perses, après avoir pris et dévasté [illegible] mort à la puissance athénienne par la [illegible] Toutes les villes maritimes qui avaient embrassé le parti d'Athènes furent écrasées; la démocratie fut partout détruite et des torrents [illegible] puis il détruisit le gou[illegible]

Péloponèse [illegible]

la manière dont il entendait l'histoire, Thucydide entre dans son sujet en expliquant les causes de la guerre, qu'il divise en causes indirectes et en causes intrinsèques. Les premières sont les différends entre Corinthe et Athènes au sujet de Corcyre et de Potidée, et les plaintes portées par les Corinthiens à Lacédémone, plaintes qui décident les Spartiates à déclarer qu'Athènes a rompu la paix. Les secondes sont dans la crainte qu'inspire la puissance croissante d'Athènes, qui [illegible] Lacédémone à la guerre, pour peu que celle-ci ait à cœur de conserver la liberté du Péloponèse. Cette considération amène l'historien à montrer les accroissements mêmes de la puissance athénienne et à donner un aperçu de toutes les expéditions de guerre et de toutes les mesures politiques qui avaient fait d'Athènes la souveraine de tout l'Archipel et de tout le littoral.

L'ouvrage entier, s'il avait été achevé, se diviserait en trois parties, parfaitement équilibrées : la guerre jusqu'à la paix de Nicias, appelée Archidamique, à cause des expéditions dévastatrices des Spartiates sous Archidamus; les troubles et les mouvements dans les États grecs après la paix de Nicias et l'expédition de Sicile; enfin, la réouverture des hostilités contre le Péloponèse ou la guerre de Décélie, ainsi que l'appellent les anciens, jusqu'à la prise d'Athènes. D'après la division en livres, qui n'est pas du fait de Thucydide, mais de grammairiens fort intelligents, la première des trois parties se compose des livres Ier, II, III et IV, la seconde des livres V, VI et VII; de la troisième partie l'auteur n'a ébauché qu'un livre, le VIIIe. Quant à la division adoptée par Thucydide en étés et hivers, elle est conforme à celle des événements; car, dans les guerres des Grecs, les étés étaient consacrés aux campagnes, et les hivers aux négociations et aux armements. Pour les dates chronologiques, comme les Grecs ne possédaient pas un calendrier uniforme, Thucydide les désigne par la succession naturelle des saisons et par l'état des champs de labour qui, d'ailleurs, était souvent un motif de mouvements militaires.

Comment l'ouvrage de Thucydide a-t-il été composé? Cette histoire n'est point puisée dans des livres. L'auteur, prévoyant l'importance de la guerre, a, dès le début, rédigé des notes sur chaque événement, soit sur ce qu'il voyait lui-même en qualité d'acteur dans ce grand drame, soit sur des renseignements pris par des gens de confiance qu'il payait à cette intention. Plus tard, il a revisé ces notes et a passé vingt années à écrire, corriger, polir et limer son livre. Tandis que les historiens précédents s'appliquaient à peindre les choses matérielles qui frappaient les sens et faisaient intervenir les fictions dans leurs récits, ce qui attire surtout l'attention de Thucydide, c'est l'action humaine, inspirée par le caractère et la situation de l'individu. Il conçoit l'histoire, non-seulement comme la science exacte des faits, mais comme une science nouvelle, qui étudie le caractère des événements, en détermine les lois et reconnaît les effets de l'intelligence dans le dramatique spectacle des luttes et des épreuves de l'humanité. Homme d'État et guerrier, Thucydide est le premier des historiens politiques. Son caractère le plus saillant, c'est la critique. Il ne se contente pas de raconter les événements, il remonte à leur source, étudie les passions et les ambitions, et pénètre dans les profondeurs pour rechercher la cause de ce qu'il voit. Sous ce rapport, il est bien supérieur à Hérodote. « Chose curieuse, remarque Ottfried Müller, Thucydide, qui est le créateur de ce genre d'histoire, est aussi celui qui en a compris et établi le caractère avec le plus de netteté et de vigueur. Son ouvrage ne veut être que l'histoire de la guerre du Péloponèse et nullement le tableau de la Grèce pendant la lutte. Tout ce qui, dans les affaires extérieures des États et dans la politique, n'a pas trait à la guerre est exclu de son livre; tout ce qui s'y rapporte, même indirectement, est accueilli, de quelque part de la Grèce que sorte l'événement. » — « Thucydide, dit de son côté Sainte-Croix, n'adopta point la forme épique, qui lui parut sans doute avoir trop d'inconvénients; il revint à l'ordre chronologique et s'y attacha tellement, qu'il en résulte quelquefois de l'embarras et de la confusion dans ses récits. Son style, plein de choses, réunit la précision à la justesse et reste toujours austère. Quoiqu'il fût plus jaloux d'instruire que de plaire, il a su néanmoins embellir son ouvrage par des tableaux dignes d'un grand peintre. Ceux de l'état politique de la Grèce, de la peste, etc., sont de véritables chefs-d'œuvre. Plusieurs de ses harangues doivent servir de modèles. Quel coup de pinceau! Quelle force!

« Son âme courageuse, parce qu'elle était élevée, repousse de toutes parts le mensonge et sacrifie à la vérité son propre ressentiment. Le style d'Hérodote fut la règle du [illegible] ionique, et celui de Thucydide devint [illegible] de l'Attique. Le premier est recommandable par sa clarté et le second par sa précision. L'un excelle dans la peinture des mœurs, l'autre dans le pathétique. Ils ont également [illegible] et de la majesté. Thucydide a [illegible] de force et d'énergie, ses couleurs sont plus fortes et plus variées. Hérodote l'emporte de beaucoup par les grâces et la simplicité naïve de son style; il plaît et persuade davantage. Avec des qualités différentes, ces deux historiens méritent le premier rang, chacun dans son genre, et sont préférables à tous les autres. Mais une gloire particulière qu'on ne peut ravir à Thucydide est d'avoir, pour ainsi dire, créé l'éloquence attique et formé le plus grand des orateurs. »

On remarque particulièrement dans l'*Histoire* de Thucydide : l'oraison funèbre des Athéniens morts dans les combats, prononcée par Périclès; la description de la peste d'Athènes; les harangues de Diodote en faveur des Mitylèniens et d'Antimaque pour les Platéens. Le septième livre, où la catastrophe des Athéniens en Sicile est racontée dans tous ses détails, passe pour le morceau le plus dramatique de cette admirable *Histoire*. Outre la traduction française de Thucydide par Lévesque (1795, 4 vol. in-8°) et celle de M. Ambroise-Firmin Didot, on cite le travail de M. Zévort (Paris, 1854, 2 vol. in-12).

PÉLOPONÉSIAQUE adj. (pé-lo-po-né-zi-a-ke). Géogr. Qui appartient au Péloponèse.

PÉLOPONÉSIEN, IENNE s. et adj. (pé-lo-po-né-zi-ain, i-e-ne). Habitant du Péloponèse; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PÉLOPONÉSIENS. *La population* PÉLOPONÉSIENNE.

PÉLOPS s. m. (pé-lops — nom mythol.). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens.

PÉLOPS, fils de Tantale, roi de Lydie, tué par son père et servi aux dieux dans un repas que Tantale leur donna dans son palais. Cérès seule, absorbée par la douleur que lui causait la perte de sa fille, mangea de cet horrible mets. Jupiter rendit la vie à Pélops et lui remit une épaule d'ivoire, pour remplacer celle que Cérès avait mangée; cette épaule avait la vertu de guérir toutes les blessures qu'elle touchait. Plus tard, Pélops épousa Hippodamie, fille d'Œnomaüs, roi de Pise en Élide, et devint le roi le plus puissant de la presqu'île, qui reçut de lui le nom de Péloponèse. Ses fils, Atrée, Thyeste, Pitthée, Trœzen, sont désignés sous le nom générique de Pélopides. D'après la *Bibliothèque* d'Apollodore, les enfants nés de Pélops et d'Hippodamie sont au nombre de six, nommés Atrée, Thyeste, Pitthée, Chrysippe, Alcathoüs et Caprée; mais le scoliaste d'Euripide en donne un bien plus grand nombre.

Au sujet de la légende du festin servi par Tantale aux dieux et de l'épaule d'ivoire de Pélops, v. TANTALE. Nous donnerons plus loin, en citant les vers de Pindare sur Tantale et Pélops, une version différente et une explication de cette fable. Nous verrons, d'après ce poëte, Pélops enlevé aux cieux par Neptune, puis renvoyé sur la terre par suite d'un autre crime de Tantale. Cependant, à ce renvoi se borne la vengeance des dieux sur la famille de Tantale. Homère nous montrera les dieux eux-mêmes concourant à donner aux Pélopides la suprématie sur toute la Grèce. Nous donnons ici seulement les termes généraux de la légende qui unit Pélops à Hippodamie :

Œnomaüs, roi d'Élide, épris de sa fille Hippodamie, ne voulait la donner en mariage à personne. Il convIait donc aux jeux de la course tous ceux qui aspiraient à l'hymen de sa fille. Le prétendant, monté sur son char et ayant Hippodamie à ses côtés, entrait le premier dans la carrière, où Œnomaüs, une lance à la main, ne tardait pas à le suivre. Quand ce roi se voyait près d'atteindre le prétendant, il le frappait de sa lance, dont le coup était toujours mortel. Treize héros grecs avaient déjà succombé à cette épreuve, lorsque Pélops se présenta pour la subir et vainquit Œnomaüs. Myrtile, cocher de ce prince, séduit par les présents que lui prodigua le fils de Tantale, ôta au char d'Œnomaüs les esses qui en retenaient le moyeu; les roues de ce char se détachèrent pendant la course, et il s'ensuivit une chute qui fit périr le roi d'Élide. La tradition nous a conservé les noms des treize prétendants dont Hippodamie causa la mort; ce sont : Mermnus, Hippothous, Pélops d'Oponte, Akarnan, Eurymaque, Euryloque, Automédon, Lasius, Chalcon, Ericoronus, Alcathoüs, fils de Parthaon, Aristomaque et Crocalus.

Pindare, dans sa première *Olympique* s'adresse à l'exilé de Lydie :

> Pélops, qu'aima le dieu des mers,
> Quand ce prince, embelli d'une épaule d'ivoire,
> Quitta sa tombe transitoire,
> Grâce aux dieux puissants des enfers.

Le poëte rejette, d'ailleurs, la partie de la légende de Pélops qui lui paraît offensante pour les dieux, et chante seulement le triomphe du fils de Tantale :

> Laisse-moi démentir, noble fils de Tantale,
> La fable dont jadis éclata le scandale,
> Lorsqu'à ton père il fut permis
> D'accueillir à sa table, en sa chère Sipyle,
> Les dieux dont la bonté facile
> A leurs banquets l'avait admis.
>
> C'est alors que, vaincu par ta beauté naissante,
> Le dieu qui du trident arme sa main puissante
> T'enleva dans son char doré,
> Et qu'il te transporta vers les voûtes sublimes
> Où règne des dieux magnanimes
> Le monarque au loin révéré.
>
> Chéri de Jupiter, comme toi de Neptune
> Ganymède autrefois vit la même fortune
> L'admettre en ce divin séjour :
> Quels regrets, cependant, pour le cœur de ta mère,
> Que ton absence désespère,
> Et qui n'attend plus ton retour!
>
> La jalousie alors raconte avec mystère
> Que ton corps, par les dieux, arbitres de la terre,
> Au tranchant du fer fut livré,
> Jeté dans l'eau bouillante, apporté sur leur table,
> Et, dans un potage exécrable,
> Mis en lambeaux et dévoré.
>
> Non, je ne croirai point qu'une céleste race
> Se soit, dans ses festins, montrée aussi vorace;
> Loin de moi, pensers imposteurs!
> Le deuil punit toujours les impudents blasphèmes
> Qu'osent aux puissances suprêmes
> Lancer d'insolents détracteurs.

Le chantre olympique accuse alors Tantale, dont la faute rappelle celle de Prométhée (v. TANTALE), et montre Pélops victime de cette faute :

> Il se trompe celui dont l'injustice pense
> Braver impunément le ciel par sa démence;
> O Tantale, tu le comprends,
> Lorsque tu vois ton fils, loin des divins domaines,
> Banni chez les races humaines,
> Dont la mort moissonne les rangs.
>
> Fleur de la puberté, le duvet du jeune âge
> A peine commençait à brunir son visage,
> Que Pélops, songeant à l'hymen,
> Veut, dans Pise, écraser une brigue ennemie,
> Et forcer, noble Hippodamie,
> Ton père à lui donner ta main.
>
> Il va donc seul, la nuit, près des mers blanchissantes,
> Il invoque le dieu des ondes mugissantes,
> Et des flots le voyant venir :
> « Si jamais, lui dit-il, notre union passée,
> O Neptune, dans ta pensée,
> Laissa quelque doux souvenir,
>
> « Aux mains d'Œnomaüs romps sa lance homicide,
> Porte-moi sur ton char et donne, dans l'Élide,
> La victoire à mes vœux ardents,
> Puisqu'à l'heureux hymen qu'Hippodamie espère,
> Soustraits par la main de son père,
> Ont péri treize prétendants.
>
> « Au lâche nul danger qui mène à la victoire!
> Mais, s'il me faut mourir, pourquoi sans nom, sans gloire,
> Au sein d'un repos étouffant,
> Traîner des jours vieillis qu'en vain l'honneur réclame?
> Ah! l'amour du péril m'enflamme;
> Toi, grand dieu, rends-moi triomphant! »
>
> Il dit, et de Neptune, à ses vœux favorable,
> Il reçoit les coursiers au vol infatigable,
> Et le char dont l'or éblouit;
> Il dompte Œnomaüs, il obtient de sa fille
> Six enfants, illustre famille
> Dont la vertu le réjouit.
>
> On l'entoure aujourd'hui de funèbres hommages,
> Dans son vaste tombeau, construit près des rivages
> Que l'Alphée arrose en son cours,
> Près de l'autel pieux où le ciel autorise
> L'homme que le sort tyrannise
> A venir abriter ses jours.
>
> La gloire de Pélops d'âge en âge rayonne
> Dans la lice olympique, où l'équité couronne
> La vigueur et l'agilité;
> C'est là que le vainqueur moissonne pour la vie
> Une palme toujours suivie
> D'une douce félicité.
>
> (Trad. de FRESSE-MONTVAL.)

Pélops n'est point le seul personnage que l'antiquité nous représente comme mis en pièces et dévoré, en totalité ou en partie, par les habitants du ciel. La fable arcadienne de Lycaon nous apprend que ce prince servit les membres d'un otage au souverain des dieux. Le corps du premier Zagreus, fils de Zeus et de Perséphoné, fut déchiré par les Titans, qui le firent cuire et le mangèrent, tandis que son cœur, avalé par Zeus ou par Sémélé, donna naissance à un second Zagreus. Enfin, on se rappelle Pélias, mis en pièces par ses filles, qui le firent bouillir, en croyant lui rendre la jeunesse. Ce dernier fait est significatif, et si l'on songe que Pélops et Tantale sont enlevés aux cieux, que Tantale est puni pour avoir dérobé les attributs de l'immortalité, et que Pélops est puni également de la faute de son père, si l'on ajoute à ces observations la fable d'après laquelle Tantale lui-même fait dévorer son fils aux immortels, on arrivera aisément au sens du mythe de Pélops, qui est simplement que son père a voulu l'élever, et par lui sa race entière, à l'immortalité. Qu'est-ce, en effet, qu'être mangé par les dieux, sinon devenir substance immortelle? Or, par l'immortalité, il faut entendre la science et la raison universelles. « Vivre immortel à l'égal des dieux, n'est-ce point, dit M. Fresse-Montval, posséder, comme les dieux, l'omniscience suprême? » Le mythe de Tantale et de Pélops paraît donc se rattacher à la tradition primitive de la déchéance du premier homme et de toute sa postérité par l'orgueil.

Pélops fut, suivant Homère, le premier qui, parmi les mortels, porta le sceptre fabriqué par Vulcain pour le monarque des dieux : « Zeus donna ce sceptre à Hermès, Hermès à Pélops le conducteur de chars; Pélops le donna à Atreus, le maître des hommes; Atreus, à sa mort, le laissa à Thyeste, le riche possesseur de bétail; Thyeste, à son tour, le laissa à porter à son neveu Agamemnon, afin qu'il pût étendre sa domination sur beaucoup d'îles et sur Argos entière. » Ainsi, d'après Homère, la suprématie d'Agamemnon sur les chefs confédérés de la Grèce remonte à Pélops. Aussi Pélops fut-il l'éponyme du Péloponèse, suivant la disposition invariable de l'imagination rétrospective des Grecs à trouver pour chaque lieu remarquable un héros qui soit censé lui avoir donné son nom.

M. Maury a voulu remonter plus haut : « On discerne, dit-il, un caractère védique chez Pélops. Dans cette fameuse légende d'Œnomaüs, qui avait proposé sa fille comme récompense de celui qui le vaincrait à la course et où Pélops figure comme vainqueur, on reconnaît une idée tout indienne. Suivant une antique légende que les commentateurs du *Rig-Véda* y ont rattachée, Souryâ, la fille du Soleil, était destinée par ce dieu à Soma; mais les autres dieux la demandèrent aussi en mariage. Les prétendants convinrent alors que la vierge serait le prix d'une course qui aurait pour but le soleil. Les Açwins furent les vainqueurs et firent monter Souryâ sur leur char.

« Il est donc à croire que toutes les traditions qui se rattachent à la famille des Atrides sont des souvenirs altérés de mythes dont le sens s'était perdu et que les épopées homériques mirent à profit et firent entrer dans le domaine de l'histoire. »

PÉLOPS D'OPONTE, personnage différent du fils de Tantale, et qui fut, comme lui, l'un des prétendants à la main d'Hippodamie; mais, moins heureux, il périt de la main d'Œnomaüs.

PÉLOR s. m. (pélor — du gr. *pelôros*, prodigieux). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des joues cuirassées, comprenant quatre espèces, qui habitent la mer des Indes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des feroniens, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Europe, l'Asie Mineure et les États-Unis.

— Encycl. Les *pélors* sont caractérisés par un corps plus ou moin allongé, à peau dépourvue d'écailles; la tête comprimée en avant; des yeux saillants et rapprochés; des dents palatines; la nageoire dorsale indivise; des épines dorsales hautes et presque libres à leur extrémité; des rayons libres sous les pectorales. Ce sont des poissons de taille petite ou moyenne, de formes bizarres ou monstrueuses, d'aspect presque hideux, ressemblant assez, sous ce rapport, aux scorpènes, auxquelles on les réunissait autrefois; mais ils rachètent cette laideur ou cette difformité par l'élégante disposition de leurs couleurs. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les mers de l'Inde. Le *pélor filamenteux* atteint au plus la longueur de 0m,30; il a le corps allongé, le ventre renflé, la tête petite; les deux premiers rayons de sa nageoire pectorale se terminent en une longue soie; sa peau molle est hérissée de filaments en divers endroits; sa couleur est grise, parsemée de taches blanches, brunes et noires de diverses grandeurs; il habite la mer des Indes et se nourrit de petits crustacés. Le *pélor tacheté* se distingue du précédent par sa taille un peu plus petite, sa teinte générale plus noirâtre et les rayons de sa nageoire pectorale non prolongés en filaments; il habite les parages de Waïgion, où il est appelé *moff* par les indigènes. Le *pélor obscur*, qui lui ressemble beaucoup pour la forme, est d'un brun obscur pointillé de gris et blanchâtre en dessous; on le trouve au fort Praslin, à la Nouvelle-Irlande, etc. Le *pélor japonais* est d'une forme plus allongée, tout pointillé et vermiculé de brun; les deux rayons inférieurs des nageoires pectorales dépassent les autres; il vit dans les mers de la Chine et du Japon.

PÉLORE s. m. (pé-lo-re — du gr. *pelôros*, monstrueux). Entom. Syn. de PÉLOBATE.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des scorpionides, formé aux dépens des obisies, et dont l'espèce type habite le Brésil.

— Moll. Genre de foraminifères microscopiques, réuni aujourd'hui au genre polystomelle.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de la linaire à fleurs pélorées : *La* PÉLORE *ressemble à la linaire commune*. (V. de Bomare.)

PÉLORE (cap), en latin *Pelorus* ou *Pelorum Promontorium*, un des trois caps qui, dans l'antiquité, firent donner à la Sicile le nom de *Trinacrie*; il est situé à l'extrémité N.-E. de l'île et forme le point le plus rapproché de l'Italie. Il est ainsi nommé du mot grec *pelor* (monstre), sans doute à cause du rocher Charybde qui en est voisin, sujet naturel d'effroi pour les premiers navigateurs qui le connurent. Strabon l'appelle *Pelorida Acran.* Les auteurs grecs et latins le nomment tour à tour *Pelorus*, *Pelorum*, *Peloris* et *Pelorias*. On le désigne aujourd'hui sous le nom de *Torre-di-Faro* (tour du phare) parce qu'on y a construit un petit fort surmonté d'un phare, et c'est par la même raison que le détroit même qui sépare la Sicile de l'Italie a été appelé le Phare de Messine. Il y avait autrefois sur le Pélore un temple consacré à Neptune, de la plus haute antiquité, selon le témoignage d'Hésiode et de Diodore de Sicile. La tradition veut que six des plus hautes colonnes et quelques autres plus petites qu'on voit à Messine dans l'église de l'Annunziata soient provenues de ce temple.

Le Pélore est, des trois promontoires siciliens, celui qui s'avance le plus en mer; par là il resserre extrêmement le détroit de Sicile. Il est très-élevé : *celsus arenosa tollit se mole Pelorus*, dit Silius Italicus (l. XIV), et regarde le fameux écueil Scylla qui est sur la côte d'Italie. La proximité des deux terres a fait croire aux anciens, comme on sait, que la Sicile tenait autrefois à l'Italie par le Bruttium et qu'elle en avait été détachée par un violent tremblement de terre accompagné d'une violente tempête. Virgile (*Enéid.*, l. III, v. 413 et suiv.) rappelle cette tradition :

Hæc loca, vi quondam et vasta convulsa ruina,
Tantum ævi longinqua valet mutare vetustas!
Dissiluisse ferunt, quum protenus utraque tellus
Una foret...

« On rapporte que ces lieux, ébranlés jadis par une violente et vaste secousse (tant la durée des âges amène de changements!), se seraient séparés; car, jusqu'alors réunis, ils n'avaient formé qu'une seule terre. Lançant au milieu ses ondes en fureur, la mer arracha la Sicile de l'Hespérie, et, détachant avec ses rivages les champs et les villes, les traversa par un étroit canal. »

PÉLORHYNQUE s. m. (pé-lo-rain-ke — du gr. *pelôros*, monstrueux; *rhunchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des bécassines.

PÉLORIDE s. f. (pé-lo-ri-de — du gr. *pélos*, boue). Moll. Genre de mollusques acéphales.

PÉLORIE s. f. (pé-lo-rî — du gr. *pelôrios*, monstrueux; de *pelôr*, monstre, apparition, phénomène, venu de *pélô*, être en mouvement, se mouvoir, exister, qui se rapporte au même radical que *pallô*, lancer, *piluêmi*, *pelaô*, aller, s'approcher, latin *pello*, pousser, mouvoir, etc., savoir la racine sanscrite *pal*, *pêl*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer, racine de mouvement très-répandue dans toute la famille aryenne). Bot. Anomalie observée chez certaines fleurs, qui, ordinairement irrégulières, deviennent régulières : *Les* PÉLORIES *sont assez fréquentes chez les linaires.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** La *pélorie* est une forme particulière qu'affectent certaines corolles personnées, notamment celles des linaires commune et bâtarde; cette corolle devient alors régulière; le limbe est à cinq dents ou à cinq divisions ovales; les étamines sont également au nombre de cinq; enfin, le tube de la corolle se prolonge, à la base, en cinq éperons égaux et symétriquement disposés; quelquefois le nombre cinq, pour les divers organes dont nous venons de parler, est remplacé par deux, quatre ou six. La *pélorie* semble à première vue être une anomalie, une monstruosité; mais, en se plaçant à un point de vue plus large, on y reconnaît au contraire un retour au type quinaire, qui constitue le type normal des dicotylédones. Elle peut se propager par boutures ou par éclats, mais non par semis. On l'a observée aussi sur des crapaudines (*sideritis*), des dracocéphales et autres labiées.

PÉLORIÉ, ÉE adj. (pé-lo-rié — rad. *pélorie*). Bot. Se dit des fleurs qui ont éprouvé une pélorie.

PÉLORIEN adj. m. (pé-lo-ri-ain). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

PÉLORIES s. f. pl. (pé-lo-rî — gr. *peloria*, même sens). Antiq. gr. Fêtes thessaliennes en l'honneur de Pélorius, qui découvrit la vallée de Tempé.

PÉLORIS s. m. (pé-lo-riss — du gr. *pelôros*, monstrueux). Moll. Nom donné par quelques auteurs à l'animal des huîtres.

PÉLORISATION s. f. (pé-lo-ri-za-si-on — rad. *péloriser*). Bot. Transformation par pélorie.

PÉLORISÉ, ÉE (pé-lo-ri-zé) part. passé du v. Péloriser. Qui offre le caractère de la pélorie : *Fleur* PÉLORISÉE.

PÉLORISER (SE) v. pr. (pé-lo-ri-zé — rad. *pélorie*). Bot. Passer à l'état de pélorie.

PÉLORONTE s. m. (pé-lo-ron-te — du gr. *pelôros*, monstrueux). Moll. Syn. de NÉRITE.

PÉLOROPE s. m. (pé-lo-ro-pe — du gr. *pelôros*, monstrueux; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant cinq ou six espèces, qui vivent au Sénégal et au Cap de Bonne-Espérance.

PÉLORORHINE s. m. (pé-lo-ro-ri-ne — du gr. *pelôros*, monstrueux; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, comprenant six espèces, qui habitent l'Australie.

PÉLOSARD s. m. (pé-lo-zar). Vitic. Variété de raisin des environs de Perpignan.

PÉLOSINE s. f. (pé-lo-zi-ne). Chim. Alcaloïde contenu dans la racine du pareira brava.

— **Encycl.** La *pélosine* $C^{18}H^{21}AzO^3$ est un alcaloïde qui est contenu dans la racine du *pareira brava*, racine que l'on dit appartenir au *cissampelos pareira*, plante de la famille des ménispermées, qui croît surtout aux Antilles. On obtient l'alcaloïde en épuisant la racine par de l'acide sulfurique étendu, précipitant par le carbonate de sodium (dont il est important de ne pas ajouter un excès), dissolvant le précipité dans l'éther, filtrant et faisant évaporer la solution éthérée. La racine de pareira traitée de la sorte donne 4 à 5 pour 100 de son poids de *pélosine*.

La *pélosine* obtenue comme nous venons de le dire forme un vernis transparent amorphe. Lorsqu'on ajoute de l'eau à sa solution éthérée et qu'on chasse ensuite l'éther par la distillation, elle se sépare sous la forme d'un hydrate blanc pulvérulent, qui perd son eau à 100° et laisse un résidu soluble dans l'alcool et dans l'éther. La *pélosine* est insoluble dans l'eau, incristallisable, inodore, mais possède une saveur amère et douceâtre. Desséchée à 120°, elle contient 71 à 72 pour 100 de carbone, 7 à 7,2 d'hydrogène et 4,7 d'azote. Ces nombres concordent presque avec ceux qu'exige la formule $C^{18}H^{21}AzO^3$. Cette formule exigerait en effet 72,2 de carbone, 7 d'hydrogène et 4,7 d'azote. La *pélosine* serait donc un isomère de la codéine, qui répond, elle aussi, à la formule $C^{18}H^{21}AzO^3$. D'après Bodeker, la *pélosine* hydratée renferme 8,21 pour 100 d'eau. Au contact de l'air, et surtout sous l'influence combinée de l'air humide et de la chaleur, la *pélosine* se décompose. L'acide azotique la résinifie. Les sels de *pélosine* sont presque tous très-solubles et cristallisent difficilement. Leurs solutions précipitent les chlorures d'or et de platine. On obtient facilement le chlorhydrate en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique gazeux à travers une solution éthérée de *pélosine* préalablement desséchée à 120°; l'éther qui sert à faire cette dissolution doit être aussi complètement anhydre que possible. Le chlorhydrate se dépose alors sous la forme de flocons blancs que l'on recueille sur un filtre et qu'on lave à l'éther. Après avoir été desséché, il forme une poudre amorphe, très-hygrométrique, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Ses solutions laissent une espèce de vernis lorsqu'on les évapore. Desséché à 110°, ce sel est anhydre, sinon il renferme une molécule d'eau et répond à la formule $C^{18}H^{21}AzO^3,HCl + H^2O$. Ses solutions, traitées par le perchlorure de platine, donnent un précipité amorphe d'un jaune pâle, fortement électrique, de *chloroplatinate* $(C^{18}H^{21}AzO^3,HCl)^2PtCl^4$. Le *chromate de pélosine* $C^{18}H^{21}AzO^3,C^rH^2O^4,H^2O$ est un précipité floconneux jaune, qui brunit pendant qu'on le lave, et qui, lorsqu'on le chauffe à quelques degrés au-dessus de 100°, se décompose tout d'un coup avec production de quinoléine et de phénol.

PÉLOSSIER s. m. (pé-lo-sié. — « On appelle à Metz *poires blosses*, dit Le Duchat, des poires trop mûres, dont la chair s'est fondue et noircie petit à petit depuis le cœur jusqu'à la peau. En cet état, où elles ont une aigreur désagréable, elles ne sont bonnes que pour des enfants ou pour de pauvres gens. Or, c'est le propre de toutes les poires sauvages et de toutes les prunes sauvages, appelées *prunelles* à Metz, de n'être mangeables que lorsqu'elles sont molles ou *blosses*, comme dit le peuple de Metz. Je pense donc que le prunier sauvage n'a été appelé *pelossier* que parce qu'il n'est bon à manger que lorsqu'il est *pelos* ou *blos*, que je suppose être la même chose. A Metz, on voit une sorte de prune fort commune, appelée blosse, de laquelle on a coutume de ne faire que de la marmelade, parce qu'elle se fond toute lorsqu'on veut la cuire comme les autres prunes qu'on confit. Voici une autre pensée qui me vient touchant l'étymologie de *pelossier*. Les prunes que cet arbre sauvage porte sont âpres comme tous les autres fruits sauvages. Pour les manger, il faut les peler; autrement, on court risque d'en avoir les dents agacées; témoin Rabelais, au prologue du livre IV : *Avoit-il mangé prunes aigres sans peler? Avoit-il les dents esgassées?* Je m'imagine donc qu'on aura appelé cet arbre *pelossier*, de *pel icarius*, comme qui dirait un arbre dont il faut peler le fruit pour pouvoir le manger. » N'en déplaise au bon Le Duchat, nous croyons beaucoup plus probable que *pélossier* est pour *belossier*, de *belosse*, prune, qui est d'origine celtique, kymrique *bwlas*, armoricain *bolos*, irlandais *bulos*, erse *bulcas*, qui signifient proprement petite boule). Bot. Nom vulgaire du prunellier.

PELOTA s. f. (pé-lo-ta). Nacelle dont on se sert à Buenos-Ayres.

PELOTAGE s. m. (pe-lo-ta-je — rad. *peloter*). Action de mettre les écheveaux en pelotes : *Le* PELOTAGE *de la laine*.

— Fam. Action de peloter une femme.

— Comm. Poil de chevreau d'Orient. Sorte de laine de vigogne qui vient d'Espagne en pelotes.

— Jeux. A la paume et au billard, Action de jouer sans s'astreindre aux règles.

PELOTE s. f. (pe-lo-te — bas lat. *pilotellus*, provenu du latin *pila*, pelote, balle à jouer, le même que le grec *palla* et *pâlos*, irlandais *pilear*, erse *peileir*, kymrique *pel*, *pelen*, *pelen*, armoricain *pelen*, ancien allemand *palla*, *ballo*, scandinave *bollr*, lithuanien *palia*, *pilne*, russe *palia*, *pulka*, etc. La simplicité même du jeu de balle peut faire croire à sa haute antiquité, et l'on voit, dans Homère, Nausicaa s'y livrer avec ses suivantes. Il est probable que tous ces noms se rattachent à une racine de mouvement très-répandue dans la famille aryenne, la racine sanscrite *pal*, *pal*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer; grec *pallô*, latin *pello*, kymrique *pelu*, *peliaw*, etc.). Espèce de boule que l'on forme avec des fils ou des cordelettes que l'on enroule : PELOTON *de fil, de laine, de coton, de soie.* PELOTON *de ficelle.*

— Petit coussinet sur lequel les femmes fichent des aiguilles, des épingles : PELOTE *ronde, carrée.* PELOTE *de toilette.*

— *Pelote de neige*, Boule faite avec de la neige pressée dans les mains : *Se battre à coups de* PELOTES *de neige.* ‖ *Grossir comme une pelote de neige*, Augmenter dans sa marche à chaque instant : *La foule* GROSSISSAIT COMME UNE PELOTE DE NEIGE. ‖ *Faire la pelote de neige*, S'accumuler naturellement. ‖ *Faire sa pelote*, Amasser des profits : *Cet intendant, cette cuisinière* A FAIT SA PELOTE. *A force de vendre des marchandises pour les autres, j'en ai vendu pour mon compte, et j'ai fait, comme on dit, par* FAIRE MA PELOTE. (Scribe.)

— *A la pelote*, En se jouant, sans précaution : *Les dieux s'esbattent de nous* À LA PELOTE *et nous agitent de toutes mains.* (Montaigne.) ‖ Vieille loc.

— Mar. *En pelote*, Dans un ordre de marche où les navires de chaque division se tiennent massés autour du chef de peloton.

— Manége. Marque blanche que l'on voit sur le front de quelques chevaux, et qu'on appelle aussi ÉTOILE.

— Pyrotechn. Masse globulaire formée de rubans de sapin trempés dans un bain de brai sec, de soufre, de salpêtre, de goudron, d'huile de térébenthine, d'huile de lin et de poudre à canon : *Autrefois, on faisait un grand usage des* PELOTES *pour armer les brûlots.* ‖ On dit aussi CALEBASSE.

— Anc. cout. *Droit de pelote*, Droit que les évêques et abbés percevaient sur les artisans et sur les filles qui se mariaient à des étrangers.

— *Jeu de la pelote*, Jeu de paume auquel se livrèrent, jusqu'en 1531, les chanoines et les magistrats, dans la cathédrale d'Auxerre.

— Art milit. *Pelote à feu*, Pièce d'artifice lancée par les assiégés pour éclairer le fond du fossé.

— Pêche. Bout de membrure cloué sur la partie de l'auge traversant la chaussée des étangs. On dit aussi PELOTON. ‖ Chez les pêcheurs à la ligne, Petite boule servant d'amorce.

— Jeux. Exercice dans lequel on emploie un ballon plein de sable, poli et frotté d'huile à l'extérieur. ‖ *Pelote de paumier*, Balle de jeu de paume, avant qu'elle soit couverte de drap.

— Techn. Cuivre en feuilles que l'on a roulé et préparé pour la fonte. ‖ Boule d'émeri pulvérisé, auquel on a donné la consistance de la pâte au moyen de l'eau. ‖ Braise ou cendre rouge sur laquelle se placent les plateaux fondus, dans les verreries. ‖ Réunion de peaux foulées en même temps, dans les tanneries.

— Chir. Sorte de tampon destiné à être introduit dans quelque cavité.

— Hist. nat. *Pelotes de mer*, Sortes de pelotes formées de fibres entrelacées et comme feutrées, que l'on trouve sur le rivage de la mer.

— Entom. Partie élargie des tarses, chez certains insectes.

— Moll. *Pelote de beurre*, Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Bot. *Pelote-de-neige*, Nom vulgaire de l'obier ou boule-de-neige.

— **Encycl.** Chir. On donne le nom de *pelotes* à des espèces de tampons qui sont, en général, destinés à refouler des cavités naturelles ou pathologiques, dans le but d'exercer sur les parois une compression plus ou moins énergique. Les *pelotes* sont composées avec de la charpie que l'on enveloppe ou non dans un morceau de linge [illegible] un fil ciré. On peut les [illegible] appliquer ou bien on place [illegible] presse dans la cavité et l'on insinue après la charpie pour fermer ensuite la compresse en réunissant les quatre angles et en faisant une ligature au-dessus.

— Hist. nat. *Pelotes de mer.* On trouve sur certaines côtes, notamment sur celles de France, dans les anses ou criques où la mer est [illegible] l'agrégation de [illegible] quelque sorte. Ces *pelotes*, de grosseurs variables, ont toutes [illegible] sont presque exactement sphériques; leur ressemblance avec [illegible] que l'on trouve [illegible] des ruminants, les a fait appeler aussi égagropiles marins.

Les *pelotes de mer* sont formées par des fibres et [illegible] de divers végétaux marins; ces matières se trouvent [illegible] très par le [illegible] sur la côte [illegible] vent [illegible] de la famille des [illegible] plante [illegible] aboudants [illegible] donner naissance [illegible] occupe. Le [illegible] également [illegible] rent [illegible]. Il en résulte [illegible] ces végétaux croissent en abondance, sur les côtes de Provence par exemple, on trouve très-fréquemment des *pelotes de mer*.

Les égagropiles marins se distinguent très-facilement des égagropiles véritables. Leur odeur suffirait seule à les faire reconnaître; mais il est un caractère beaucoup plus tranché encore : lorsqu'on les soumet à l'action de la chaleur, ils se conduisent comme une substance d'origine végétale; ils brûlent sans se ramollir; au contraire, les égagropiles animaux se ramollissent au feu, se charbonnent et brûlent en exhalant une odeur de corne ou de plume brûlée.

Les *pelotes de mer*, étant constituées par des plantes marines, renferment une notable proportion d'iode; c'est là ce qui explique les bons effets que l'on en a obtenus autrefois dans le traitement de diverses affections, telles que les scrofules et le goître : on les torréfiait, puis on les administrait sous forme de poudre.

PELOTÉ, ÉE (pe-lo-té) part. passé du v. Peloter. Mis en peloton : *Écheveaux* PELOTÉS.

— Fam. Battu, maltraité : *Être* PELOTÉ *à coups de poing.* ‖ Battu; vaincu, confondu dans une discussion : *Il a été bien* PELOTÉ *dans cette dispute.* (Acad.) ‖ Se dit d'une femme caressée amoureusement sur les seins : *Ne pas aimer à être* PELOTÉE.

PELOTER v. a. ou tr. (pe-lo-té — rad. *pelote*). Mettre en peloton : PELOTER *du fil, de la soie.*

— Fam. Vaincre, battre; confondre dans une discussion : PELOTER *ses adversaires.* [illegible] *reins! En as-tu supporté! en* AS-TU PELOTÉ! (Balz.) ‖ Traiter, manipuler, manœuvrer : [illegible] LOTONS *les raisons divines!* (Montaigne.) *Nous* PELOTONS [illegible] *nière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprennent l'arithmétique et la géométrie.* (Montaigne.) ‖ Caresser un attouchement sur les seins : PELOTER *une femme.*

— Pêche. Attirer avec des amorces en forme de pelote : PELOTER *le poisson d'un étang.*

— Techn. Etendre sous le marteau, dans les ateliers de monnaie : PELOTER *des* [illegible].

— V. n. ou intr. Se jeter et se renvoyer la balle à la paume, sans faire une partie régulière.

— Fam. Faire des profits mesquins : [illegible] *vous* PELOTEZ *sur des* [illegible] (F. Soulié.)

— *Peloter en attendant partie*, Faire quelque chose de peu d'importance, en attendant mieux : *Cette expédition de Nice n'est que* PELOTER EN ATTENDANT PARTIE. (Mme de Sév.) ‖ Faire par manière d'essai ce qu'on fera plus tard d'une manière plus sérieuse.

Se peloter v. pr. Etre peloté : *Le fil* SE PELOTE *aujourd'hui à l'aide de machines.*

— Fam. Se battre; se disputer vivement : *Ils se sont* PELOTÉS *deux heures durant.*

PELOTEUR, EUSE s. (pe-lo-teur, eu-ze — rad. *peloter*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui pelote des fils.

— s. m. Fam. Celui qui aime à peloter les femmes.

— s. f. Machine qui met le fil en pelotes.

PELOTON s. m. [illegible]

— Petite [illegible] que les femmes attachaient autrefois à leur ceinture.

[illegible]

— Encycl. Art milit. Le terme de *peloton* [illegible] une expression générale [illegible] en désigna un groupe [illegible] de *pelotons*. Au XVI^e siècle [illegible]

[illegible] petits groupes d'une quarantaine [illegible] qui étaient placés dans [illegible] des escadrons. Les expressions demi-quart de manche, demi-quart [illegible] répondaient assez bien au mot *peloton* [illegible] actuel. A ces expressions, [illegible] au XVIIIe siècle, le mot *peloton*, qui ne devint technique qu'après l'ordonnance de 1755.

Le bataillon fut alors divisé en six *pelotons*, plus un *peloton* de grenadiers formant la [illegible] *peloton* de [illegible]. Un *peloton* était composé de deux compagnies. En 1776, chaque compagnie [illegible] en deux divisions. Depuis 1791, le *peloton* est au point de vue de la tactique ce qu'est la compagnie au point de vue de l'administration; le *peloton* est [illegible] tactique, comme la compagnie est un *peloton* administratif. Un [illegible] le bataillon, en marche est divisé en *pelotons*, égaux en force autant que possible, ce qui n'a presque jamais [illegible] compagnies. Le capitaine d'une compagnie commande toujours [illegible] chef d'un *peloton* peut ne pas les avoir tous ou en avoir un plus grand nombre sous ses ordres, si l'équilibre tactique demande une augmentation ou une [illegible]. Le *peloton* actuel, dit le général Bardin, est un cadre ou une agrégation tactique formant une demi-division de bataillon et se partageant en deux [illegible] des hommes de rang et des hommes hors rang; il est accompagné de guides ou de conducteurs d'aile et suivi de serre-files; l'un d'eux devient, quand il en est besoin, chef de section. Le *peloton* est commandé par un capitaine ou par un officier qui en occupe la place, soit comme chef de division. Le chef de *peloton* de droite ou *peloton* impair d'une division est, quand il y a lieu, chef de division. Les *pelotons* sont formés lors des prises d'armes, par l'adjudant-major de semaine. V. COMPAGNIE.

Le mot *peloton* s'emploie, en outre, sous une forme interjective dans certains commandements qui s'adressent à tous les hommes du peloton. Dans l'école de *peloton*, on exerce le soldat au maniement des armes.

PELOTONNÉ, ÉE (pe-lo-to-ne) part. passé du v. Pelotonner. Mis en peloton : *Fil* PELOTONNÉ. *Soie* PELOTONNÉE.

— Arrondi en forme de peloton : *Les nuages* PELOTONNÉS *de vapeurs qui partent des volcans sont sillonnés d'éclairs continus.* (L. Figuier.)

— Rassemblé, ramassé sur soi-même : *Ce gros petit homme,* PELOTONNÉ *dans son coin, ouvrait de temps en temps ses petits yeux d'un* [illegible] (Balz.)

— Réuni en groupe : *Ils dorment,* PELOTONNÉS *et chauds, sur le cœur maternel.* (Th. Gaut.)

PELOTONNEMENT s. m. (pe-lo-to-ne-man — rad. *pelotonner*). Action de pelotonner, de se pelotonner.

PELOTONNER v. a. ou tr. (pe-lo-to-ne — rad. *peloton*). Mettre en peloton : PELOTONNER *du fil, de la soie, du coton, de la laine. L'insecte ne livre pas son produit dans les conditions qu'exige l'emploi industriel de la soie; le fil, tel qu'il le* PELOTONNE, *est trop fin et a une longueur trop variable pour être mis en usage sans de grandes modifications.* (L. Reybaud.)

Se pelotonner v. pr. Être pelotonné, mis en peloton : *Le fil* SE PELOTONNE *par des procédés* [illegible].

— Ramasser ses membres, se mettre en boule : *Le hérisson* SE PELOTONNE. (Acad.) *Quand on a froid, on* SE PELOTONNE. (Beaumarchais.) *Les araignées, dès que le froid sévit,* SE PELOTONNENT *sur elles-mêmes.* (H. Berthoud.) *Sous le vestibule des palais, sous le portique des maisons, se groupent,* SE PELOTONNENT *de pauvres enfants demi-nus.* (Ledru-Rollin.) ‖ Se rouler, s'arrondir en forme de peloton : *Les nuages qui s'amoncellent et* SE PELOTONNENT *en courant enveloppent les monts gigantesques et la plaine immense.* (Mme L. Colet.) ‖ Se réunir en peloton, en groupe, en masse arrondie : *Les abeilles* SE PELOTONNENT. (Acad.) *Ils* SE SONT PELOTONNÉS *dans un coin de la salle pour parler affaires.* (Acad.)

PELOTONNEUR s. m. (pe-lo-to-neur — rad. *pelotonner*). Ouvrier qui met le tabac en peloton.

PELOU s. m. (pe-lou — rad. *peler*). Agric. Nom donné, en Gascogne, à l'épi de maïs dépouillé de ses grains.

PELOUSE s. f. (pe-lou-ze — de l'ancien français *pelous, pelouse*, velu, provenu du latin *pilosus*, velu, de *pilus*, poil). Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte : *Se promener, danser sur la* PELOUSE. *Les bords* [illegible] *présentent de vastes* PELOUSES [illegible] (L. Figuier.)

[illegible]

[illegible] *sur la verte pelouse*

[illegible]

[illegible]

— A signifié Duvet, poil follet.

— Encycl. Les *pelouses* tiennent le milieu entre les gazons et les pâturages; elles diffèrent des premiers en ce qu'elles renferment, outre les graminées, de nombreuses plantes, ou même des sous-arbrisseaux, tels que les cistes, les polygalas, les thyms, etc.; des seconds, en ce qu'elles ne servent que d'une manière accessoire à la dépaissance des bestiaux, qui y trouveraient une nourriture [illegible] choisie; des uns et autres, en ce qu'elles sont établies sur des terrains secs. Les *pelouses*, plus grandes, en général, que les gazons, plus petites que les pâturages, renferment des plantes de petite taille, mais très-variées, dont les fleurs leur donnent un agrément de plus. Elles conviennent par cela même aux parcs ou aux jardins paysagers de grande étendue, aussi qu'aux endroits où le sol n'a pas une humidité suffisante. « La *pelouse*, dit Loudon, commence souvent à partir de l'habitation, dans le style moderne, quand il n'y a pas de jardin à fleurs, et à partir de la terrasse, dans le style symétrique; elle est alors, dans le premier cas, entrecoupée de groupes d'arbres qui se marient avec les autres plantations; dans le second, elle a reçu différentes formes et s'étend dans diverses directions en raison de la pente, du niveau ou de l'architecture des constructions. » Quand on veut utiliser les *pelouses* pour la nourriture du bétail, on y mène les brebis, qui, pouvant pincer l'herbe la plus courte et y trouvant en abondance diverses espèces de fétuques, de bromes, de paturins, d'agrostides, etc., y vivent assez bien et les améliorent, loin de leur nuire, en tenant toujours l'herbe rase. Mais, sous ce rapport, elles sont d'un mince produit, et souvent il y a profit à les transformer en bois ou en prairies.

PELOUSTION s. m. (pe-lou-sti-on). Pêche. Nom donné, dans le midi de la France, à une petite huître qui tient à une grosse.

PELOUX s. m. (pe-lou — rad. *peler*). Terres entraînées par les pluies du haut des montagnes.

PELOUZE (Théophile-Jules), chimiste français, membre de l'Institut, né à Valognes (Manche) en 1807, mort à Paris en 1867. Il fut d'abord quelque temps élève en pharmacie à La Fère et vint à Paris en 1827, pour entrer dans le laboratoire que dirigeaient Gay-Lussac et Lassaigne. Il se présenta, en 1829, au concours pour l'internat de pharmacie et fut attaché à la Salpêtrière; mais il quitta bientôt ce service pour retourner près de Gay-Lussac. Il fut appelé à Lille en 1830, pour y occuper la chaire de chimie que venait de créer la municipalité de cette ville, mais revint à Paris l'année suivante avec le titre de répétiteur de chimie à l'École polytechnique, auquel il joignit, en 1833, celui d'essayeur à la Monnaie. Il fit, en 1836, un voyage en Allemagne, où il se lia avec Liebig et entreprit avec ce savant une série de recherches sur les corps organiques.

En 1837, Pelouze fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Deyeux, et suppléant de Thenard au Collège de France; il succéda définitivement à ce dernier quelques années après et occupa sa chaire jusqu'en 1851. A cette époque, il était déjà président de la commission des monnaies et membre du conseil municipal de Paris. Il avait fondé, en 1846, un laboratoire-école qu'il dirigea encore quelque temps après avoir abandonné le haut enseignement. Outre un grand nombre d'intéressants mémoires insérés dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de chimie et de physique* et dans le *Dictionnaire de physiologie*, Pelouze a donné, en collaboration avec M. Fremy, un *Traité de chimie générale analytique* (6 vol. in-8°), qui a eu trois éditions, de 1853 à 1860, et un abrégé du même ouvrage (3 vol. in-12).

La chimie organique, la chimie minérale et la chimie industrielle ont tour à tour passionné Pelouze et lui doivent d'importantes découvertes.

En chimie minérale, il découvrit une nouvelle classe de sels, les nitrosulfates, dont l'acide, composé de trois éléments, le soufre, l'azote et l'oxygène, appartenait à un genre inconnu auparavant; donna, pour le dosage du cuivre, une méthode nouvelle aussi rapide que sûre; découvrit le cyanure vert de fer; améliora les procédés de fabrication du verre, etc.

La chimie organique lui doit la découverte de la loi des acides pyrogénés et un procédé pour la fabrication du tannin, qu'il livra avec désintéressement à l'industrie.

C'est à lui que l'on doit les premières recherches concluantes sur les propriétés et la composition du sucre de betterave. C'est lui qui fit voir l'identité de ce sucre avec celui de canne.

Le mémoire qu'il a écrit en collaboration avec M. Gélis sur la fermentation butyrique renferme le premier exemple qu'on ait eu de la production synthétique d'un corps gras avec la glycérine et un acide.

C'est encore Pelouze qui a préparé, le premier en France, la poudre-coton ou le pyroxyle.

Enfin, la découverte de l'éther œnanthique, auquel les vins doivent leur bouquet, est l'un des résultats de ses recherches entreprises avec M. Liebig.

La chimie industrielle est redevable à Pelouze de l'introduction du sulfate de soude dans la fabrication du verre; de la théorie de la préparation de la soude artificielle, de la découverte de l'aventurine artificielle à base de chrome, dont les lapidaires se sont aussitôt emparés, etc.

Pelouze était donc à la fois d'une imagination vive et d'une ardeur infatigable pour le travail; ces deux qualités, rarement associées, font les vrais novateurs.

PELS (André), poëte hollandais, mort à Amsterdam en 1681. Il se fit connaître par quelques pièces de théâtre, puis devint un des fondateurs d'une société littéraire hollandaise qui prit pour devise : *Nil volentibus arduum*, et pour programme l'imitation des auteurs français. Cette société exerça une influence salutaire, en ce sens qu'elle amena une épuration dans la langue hollandaise; mais, d'un autre côté, en soumettant à des règles minutieuses et sans nombre l'expression de la pensée, elle mit de serviles entraves à la poésie et en étouffa pendant plus d'un siècle l'épanouissement. Nous citerons de cet auteur : la *Mort de Didon*, tragédie; *Julfus*, comédie; une traduction en vers de l'*Art poétique* d'Horace (1667); *De l'usage et de l'abus du théâtre*, poëme (1671).

PELTA s. f. (pèl-ta — mot lat. formé du gr. *peltê*, même sens). Antiq. V. PELTE.

— Moll. Nom scientifique du genre PAVOIS.

— Bot. Conceptacle de peu de durée, qui se développe autour du thalle de quelques lichens.

— s. m. Pêche. Homme de peine employé aux gros ouvrages sur les bâtiments qui vont à Terre-Neuve.

PELTAIRE s. f. (pèl-tè-re — du gr. *peltê*, bouclier). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, comprenant trois espèces qui croissent surtout en Orient : *Les* PELTAIRES *sont des herbes vivaces.* (De Jussieu.) ‖ On dit aussi PELTARIA PELTARIUM s. m.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, comprenant deux espèces qui habitent la Mongolie et le Caucase.

— Encycl. Les *peltaires* sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, glabres, à feuilles alternes, les feuilles radicales ovales et pétiolées, les feuilles caulinaires sagittées, sessiles et amplexicaules; les fleurs sont blanches et disposées en grappe terminale; le fruit est une silicule plane, entière, obovale ou un peu arrondie, à bords comme cartilagineux. Ce genre comprend trois ou quatre espèces qui croissent dans l'Europe orientale et la Syrie. La *peltaire alliacée* est la plus remarquable; c'est une plante vivace, à racine fibreuse, à tige cylindrique, haute de $0^m,33$ environ. Elle croît dans les bois et les lieux ombragés, en Autriche, en Transylvanie, en Syrie, etc. Quand on la froisse entre les doigts, elle exhale une odeur d'ail très-prononcée. La *peltaire à feuilles étroites* croît en Orient. Ces plantes possèdent, à un faible degré, les propriétés générales des crucifères.

PELTANDRE s. f. (pèl-tan-dre — du gr. *peltê*, bouclier; *anêr, andros*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des caladiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

PELTANTHÈRE s. f. (pèl-tan-tè-re — du gr. *peltê*, bouclier, et d'*anthère*). Bot. Syn. de VALLALIE.

PELTASTE s. m. (pèl-ta-ste — gr. *peltastês*; de *peltê*, petit bouclier, le même que le latin *pelta*. V. PELTE). Antiq. Soldat d'infanterie légère, armé du bouclier appelé pelte.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des ichneumonides, formé aux dépens des ichneumons, et dont l'espèce type habite l'Europe : *Les* PELTASTES *ont des antennes épaisses et assez courtes.* (Blanchard.)

— Encycl. Les *peltastes* ont souvent changé de nom : on les a tour à tour appelés *argyraspistes, chalcaspistes, hypaspistes*, suivant la forme ou la matière de leurs boucliers. Les *peltastes* de la milice grecque tenaient le milieu entre les troupes de ligne et les troupes légères; de même que, de nos jours, les fusiliers tenaient le milieu entre les grenadiers et les voltigeurs. On a souvent confondu les psilites et les *peltastes*. Mais les psilites étaient des troupes légères. Lorsque l'art militaire des Grecs était dans son enfance, il n'y avait d'autres troupes que des oplites et des psilites; mais quand l'art se perfectionna, les plus habiles ou les plus braves parmi les psilites ou armés à la légère reçurent quelques pièces d'armure, un bouclier appelé *pelta*, en forme de croissant, arrondi sur ses deux cornes avec un renflement au milieu de la partie concave, un javelot au lieu ou en sus d'une fronde. Les *peltastes* devinrent la seconde classe de l'infanterie, tandis que la partie la moins estimée de l'armée ou même les esclaves continuèrent à faire la guerre comme psilites ou frondeurs. La même modification, le même dédoublement eut lieu dans la milice romaine, quand ses vélites, élevés au rang de troupes de bataille, commencèrent à former la première ligne des manipules. Philippe, père d'Alexandre, opéra une révolution importante en réunissant sur huit rangs une troupe de *peltastes* qui venaient, au besoin, ou étendre du double la ligne des oplites, ou épaissir de moitié la profondeur de la phalange. Plus tard, les *peltastes* étant devenus argyraspistes et chalcaspistes, c'est-à-dire soldats armés de boucliers d'argent ou de boucliers de cuivre, ils composèrent la garde du souverain. Les *peltastes* de ligne n'occupèrent plus, dans l'importance des armes, que la quatrième place. Ils avaient au-dessus d'eux les oplites de ligne et les *agemas* de la garde, et au-dessous d'eux les escarmoucheurs.

PELTE s. f. (pèl-te — lat. *pelta*; du gr. *peltê*, petit bouclier, auquel semble aussi correspondre l'irlandais *faille*, bouclier, avec *f* exceptionnellement pour *p*. Pictet croit que toutes ces formes peuvent se ramener au sanscrit *phala, phalî, phalaka*, bouclier, planche, feuille, lame, de la racine *phal*, fendre, être fendu, grec *phlaô*, latin *spolio*, allemand *feilen*, anglais *to file*, lithuanien *peloiu*, russe *piliu*. Kuhn considère *spal* comme la forme primitive de cette racine, l'aspiration du *ph* remplaçant le *s* supprimé, et compare le grec *sphelas*, banc, gothique *spildu*, tablette à écrire, ancien allemand *spalt*, fissure, *spaltan*, fendre, etc. La notion commune serait celle de corps plat obtenu en fendant le bois. On a conjecturé que le grec *palmê, parmê*, bouclier, et le latin *parma*, ont perdu également un *s* primitif et se rapportent à la même origine. V. PARME). Antiq. Petit bouclier échancré, que portaient les Amazones et quelques troupes légères. ‖ On emploie aussi la forme latine PELTA.

— Encycl. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur la forme de la *pelte*. Xénophon la représente comme ayant la figure d'une feuille de lierre. Plutarque, dans la *Vie de Numa*, dit qu'elle était ronde. Virgile, qui appelle *lunata pelta* le bouclier des Amazones, nous donne, au contraire, idée de la figure d'un croissant. D'autres ont affirmé que la *pelte* ou tout au moins la *pelte* macédonienne était une rondache peu concave de trois palmes de diamètre. L'*Encyclopédie* de 1785 dit même qu'il y en avait de carrées et de rondes. On en a attribué l'invention à Iphicrate, qui la donna à l'infanterie légère d'Athènes, dont une partie des psilites prirent le nom de peltastes, par opposition aux soldats qui conservaient le grand bouclier.

PELTÉ s. m. (pèl-té). Espèce de gelée dont les Roumains font une grande consommation.

PELTÉ, ÉE adj. (pel-té — du gr. *peltê*, bouclier). Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier; se dit particulièrement des feuilles qui ont leur pétiole inséré au milieu du disque, comme dans la capucine.

— s. m. pl. Bot. Ordre de lichens en forme de bouclier.

— s. f. pl. Bot. Tribu de plantes, de la famille des équisétacées.

PELTICOCHLIDE adj. (pèl-ti-ko-kli-de — du gr. *peltê*, bouclier; *kochlis*, colimaçon). Moll. Syn. de PELTOCOCHLIDE.

PELTIDE adj. (pèl-ti-de — de *peltis*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre peltis.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre peltis.

PELTIDÉE s. f. (pèl-ti-de — du gr. *peltê*, bouclier; *idea*, forme). Bot. Syn. de PELTIGÈRE, genre de lichens.

PELTIDIE s. f. (pèl-ti-dî — du gr. *peltê*, bouclier; *idea*, forme). Crust. Genre de crustacés copépodes, de la famille des pontiens. ‖ On dit aussi PELTIDIUM s. m.

— Bot. Syn. de WILLEMÉTIE. ‖ On dit également PELTIDIUM.

PELTIER (J.-Gabriel), fameux pamphlétaire royaliste, né à Nantes, mort à Paris en 1825. Il publia, en 1789, contre l'Assemblée et le duc d'Orléans, trois brochures que la cour fit répandre à très-grand nombre : *Sauvez-vous ou sauvez-nous* (août), *Domine salvum fac regem* (21 octobre), *Pange lingua*. Il s'associa ensuite plusieurs hommes d'esprit pour fonder les *Actes des apôtres*, pamphlet hebdomadaire, imprimé aux frais de la liste civile, dont la collection (novembre 1789-octobre 1791, 10 vol. in-8° et 11 numéros de supplément) est recherchée aujourd'hui. Obligé de se retirer à Londres après le 10 août 1792, il y créa un autre journal, l'*Ambigu* (1803), dans lequel il prêchait ouvertement l'assassinat de Napoléon. L'ambassadeur français obtint sa mise en jugement; mais il fut acquitté (v. MACKINTOSH). Peltier rentra en France avec les Bourbons, qui récompensèrent mal le zèle d'un si ardent défenseur. Il retourna alors en Angleterre, où il s'était marié, attaqua vivement le ministère Decazes (1817) dans son journal l'*Ambigu* dont il continua la publication, y fit, au contraire, un constant panégyrique de l'empereur d'Haïti, le nègre Christophe, ce qui fit dire par un plaisant qu'il avait changé du blanc au noir, devint le chargé d'affaires à Londres de la majesté haïtienne, dont il reçut pour traitement force ballots de sucre et de café, perdit cette sinécure lucrative et retourna à Paris en 1820. Les nouvelles requêtes qu'il présenta à Louis XVIII pour obtenir un emploi ou une pension ne furent pas mieux accueillies que les premières et il mourut dans un grenier, misérablement. Outre les pamphlets précités, on a de Peltier : *Dernier tableau de Paris* ou

Précis historique de la Révolution, au 10 août et au 2 septembre 1792 (Londres, 1792, 2 vol. in-8°), réimprimé à Paris en 1795, sous le titre d'*Histoire de la Révolution du 10 août*; *Courrier de l'Europe et Courrier de Londres* (Londres, 1794-1795, 2 vol. in-8°); *Paris pendant les années 1794 à 1802* (35 vol. in-8°); l'*Ambigu, variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien*, qui parut de 1800 à 1819, etc.

PELTIER (Jean-Charles-Athanase), savant français, né à Ham (Somme) en 1785, mort à Paris en 1845. Son père, qui était sabotier, lui fit apprendre l'horlogerie et l'envoya à Paris. Il travailla longtemps pour Bréguet, se maria et, devenu maître, par suite de la mort de sa belle-mère, d'une modique fortune (1815), il s'adonna avec ardeur à son goût pour l'étude des sciences. Pendant quelque temps, Peltier s'éprit du système de Gall. Il étudia l'anatomie du cerveau et fit sur des animaux d'intéressantes recherches microscopiques; puis l'électricité devint son occupation principale et il fut amené à s'adonner d'une façon toute particulière à des travaux météorologiques. Ce remarquable savant s'éteignit à l'âge de soixante ans.

Il n'est pas un instrument de l'électricité statique ou dynamique que Peltier n'ait perfectionné et appliqué à des expériences nouvelles. L'électromètre, la pince thermoscopique sont d'ailleurs de son invention. Le premier, il distingua, dans un courant voltaïque, la quantité, c'est-à-dire le nombre des perturbations électriques qui parcourent un conducteur dans l'unité de temps, et l'intensité ou la puissance que possède un courant pour vaincre la résistance du conducteur. Le nombre des éléments de la pile n'ajoute qu'à l'intensité du courant. Peltier a aussi déterminé la diversité de la capacité électrique des métaux. Il est l'auteur d'une théorie qui fait de l'électricité un cas particulier de la gravitation et qui a eu pour résultat de ruiner les termes d'électricités positive et négative. L'électricité négative, que Peltier nomme *hyperéthérée*, est, en effet, la plus énergique, c'est celle de l'oxygène, par exemple. L'électricité positive, que Peltier nomme *hypoéthérée*, est la moins énergique; c'est celle des corps qui subissent l'action de l'oxygène.

Peltier a prouvé que les trombes étaient des phénomènes électriques. Avant lui, on croyait que l'air est électrique par lui-même et d'une électricité vitrée. Peltier s'attacha à démontrer par des expériences que la terre est un corps chargé d'une puissante tension résineuse et que l'espace céleste qui l'environne présente, au contraire, une puissante tension vitrée. Peltier posa également les caractères différentiels des orages et des trombes. C'est la tension libre et périsphérique qui, selon lui, domine dans les orages et qui s'éteint dans les décharges de la foudre. Au contraire, la tension particulaire, c'est-à-dire de chaque particule du nuage, domine dans la trombe. C'est là la cause de ces attractions et de ces répulsions puissantes qui dévastent tout sur le passage des trombes. La décharge ne peut s'opérer dans la trombe qu'à l'intérieur, de groupe à groupe de particules, et non, comme dans l'orage, à la surface, de masse à masse. M. Milne Edwards a rendu justice à Peltier en le plaçant au rang des Fresnel et des Dulong. On a de lui: *Observations sur les causes qui concourent à la formation des trombes* (Paris, 1840, in-8°), son principal ouvrage, et un grand nombre de mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de physique et de chimie*, dans les *Mémoires de la Société philomathique*, dans les *Archives d'électricité* de Genève. Un des plus remarquables est son *Mémoire sur la météorologie électrique* (1844).

PELTIFIDE adj. (pèl-ti-fi-de — de *pelte*, et du lat. *findo*, je fends). Bot. Se dit des feuilles dont les divisions sont soudées jusqu'au milieu de leur longueur.

PELTIFOLIÉ, ÉE adj. (pèl-ti-fo-li-é — du lat. *pelta*, bouclier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont peltées, conformées en bouclier.

PELTIFORME adj. (pèl-ti-for-me — du lat. *pelta*, bouclier, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier.

— Géol. *Couches peltiformes*, Couches convexes, appliquées sur le penchant d'une montagne.

PELTIGÈRE s. f. (pèl-ti-jè-re — du lat. *pelta*, bouclier, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Genre de lichens gymnocarpes, tribu des palméliées, comprenant des espèces qui croissent sur la terre ou sur les mousses.

PELTIGÉRÉ, ÉE adj. (pèl-ti-jé-ré — rad. *peltigère*). Bot. Qui ressemble à une peltigère.

— s. f. pl. Famille de lichens, ayant pour type le genre peltigère.

PELTINERVE adj. (pèl-ti-nèr-ve — du gr. *peltè*, bouclier, et du lat. *nervus*, nervure). Bot. Se dit des feuilles peltées qui ont les nervures rayonnant du centre vers la circonférence.

PELTIPARTI, ITE adj. (pèl-ti-par-ti, i-te — de *pelte*, et du lat. *partitus*, divisé). Bot. Se dit des feuilles peltinerves dont les divisions sont soudées entre elles vers la base.

PELTIS s. m. (pel-tiss — du gr. *peltè*, bouclier) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, type de la tribu des peltides, comprenant une dizaine d'espèces, dont la moitié habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *peltis* sont caractérisés par des antennes allongées; les joues des mâchoires doubles et terminées en dedans par un ongle corné; le corps aplati; les élytres plus courts que l'abdomen; les tibias antérieurs ayant à l'extrémité une épine crochue; les tarses à premier article plus petit. Les mœurs de ces insectes sont analogues à celles des sylphes. Quand on les saisit, ils rendent par la bouche une liqueur noire, infecte, qui semble avoir uniquement pour but de dégoûter les animaux dont ils pourraient devenir la proie. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, dont la moitié se trouve en Europe. Le *peltis* des rivages est entièrement noir, à l'exception des antennes, qui sont rousses; on le trouve fréquemment dans les cadavres des gros quadrupèdes noyés. Ces insectes sont généralement nocturnes.

PELTISCUM, nom latin de POLOTSK.

PELTISÉQUÉ, ÉE adj. (pel-ti-sé-ké — de *pelté*, bouclier, et du lat. *secatus*, coupé). Bot. Se dit des feuilles peltinerves dont les segments sont complètement divisés.

PELTOCÉPHALE adj. (pèl-to-sé-fa-le — du gr. *peltè*, bouclier; *kephalè*, tête). Zool. Qui a la tête en forme de bouclier.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles chéloniens, formé aux dépens des émydes, et dont l'espèce type habite le Brésil. ‖ Genre de batraciens anoures, de la famille des raniformes.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés siphonostomes, comprenant les genres argule, calige, pandare, etc.: *Les* PELTOCÉPHALES *vivent en parasites sur les poissons*. (H. Lucas).

— **Encycl.** Crust. Les *peltocéphales* ont la tête, le thorax et l'abdomen distincts, mais très-inégalement développés; la tête est grande, très-large et en forme de bouclier; les antennes sont courtes, aplaties et dirigées en dehors; l'abdomen est peu développé et se termine par deux petites lames natatoires ciliées sur les bords ou par une espèce de nageoire trifoliée. Les crustacés de ce groupe vivent en parasites sur le corps des poissons, mais sans y être fixés d'une manière permanente; quand il leur arrive de lâcher prise, ils peuvent se déplacer, soit en se traînant lentement, soit en nageant. Les petits, à leur naissance, ressemblent à de jeunes cyclopes et doivent subir plusieurs mues avant d'arriver à l'état parfait; mais leurs métamorphoses sont encore peu connues. Cette famille se divise en trois tribus, qui ont pour type les genres *argule*, *calige* et *pandare*.

PELTOCOCHLIDE adj. (pèl-to-ko-kli-de — du gr. *peltè*, bouclier; *kochlis*, colimaçon). Moll. Qui a la coquille en forme de bouclier.

— s. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant les scutibranches et les cyclobranches.

PELTODON s. m. (pèl-to-don — du gr. *peltè*, bouclier; *odous*, dent). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocymoïdées, originaire des montagnes du Brésil.

PELTOGYNE s. m. (pèl-to-ji-ne — du gr. *peltè*, bouclier; *gunè*, femelle). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

PELTOÏDE adj. (pel-to-i-de — du gr. *peltè*, bouclier; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à un bouclier.

— s. m. Entom. Syn. d'OPILSTE.

PELTOPHORE s. m. (pèl-to-fo-re — du gr. *peltè*, bouclier, *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, très-voisin des zygops.

— Bot. Syn. de CÉSALPINIE et de MANISURE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des scutellérites, appelé aussi *[illegible]*, et dont l'espèce type habite la Tasmanie: *On reconnaît aisément les* PELTOPHORES *à leur écusson*. (Blanchard.)

PELTOPHRYNE s. m. (pèl-to-fri-ne — du gr. *peltè*, bouclier; *phrunos*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des crapauds.

PELTOPSIDE s. f. (pèl-to-psi-de — du gr. *peltè*, bouclier, *opsis*, aspect). Bot. Syn. de POTAMOGETON ou POTAMET, genre de naïadées.

PELTOSPERME s. m. (pèl-to-spèr-me — du gr. *peltè*, bouclier; *sperma*, graine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

PELTOURE s. m. (pèl-tou-re — du gr. *peltè*, bouclier; *oura*, queue). Crust. Genre de crustacés trilobites, de la famille des ogygiens, formé aux dépens des paradoxides, et comprenant deux espèces fossiles, dont le type a été trouvé à [illegible].

PELTRE s. m. (pèl-tre). Comm. Toile grossière fabriquée en Bretagne.

PELU, UE adj. (pe-lu, û — rad. *poil*). Garni de poils: *Le corps d'Esaü était* PELU.

— Diplomatiq. *Registre pelu*, Registre des *Olim* qui contenait les années 1273 à 1298.

PELUCHE s. f. (pe-lu-che — d'une forme non latine *pilucius*, de *pilus*, poil). Comm. Étoffe de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton, ayant un poil très-long d'un côté: *Aujourd'hui, non-seulement la France reste maîtresse sur son terrain, mais elle domine au dehors et fournit des* PELUCHES *à la Prusse elle-même*. (L. Reybaud.)

— Hortic. Nom donné par les jardiniers aux ovaires transformés en pétales dans les anémones à fleurs doubles.

— Rem. Selon l'Académie, plusieurs écrivent PLUCHE.

— **Encycl.** La *peluche* est une branche de la famille des velours. Ce tissu se compose d'une trame et d'une chaîne qui forment le fond et d'une trame ou chaîne qui forme le poil. La seule différence qui existe entre le velours et la *peluche* est constituée par le plus ou moins de longueur des poils. Dans le velours, les poils sont ras; dans la *peluche*, ils sont longs, couchés et brillants. On fait d'ailleurs des *peluches* de toutes sortes, comme cela se pratique pour le velours, et l'on emploie le coton, la laine, la soie, le poil de chèvre et le duvet de cygne, en mélangeant ces matières premières dans des proportions qui varient suivant les qualités qu'on veut obtenir. La branche la plus importante de cette industrie est celle qui fabrique les produits destinés aux chapeaux d'hommes et de femmes. Ce tissu a la chaîne en soie crue, la trame de coton et le poil en soie cuite. Les pièces ont de [illegible] mètres à 40 mètres de longueur et [illegible] de largeur. Les *peluches* les plus estimées se fabriquent en France, dans les localités dont nous parlons ci-dessous. L'Europe entière, pour ce produit comme pour tant d'autres, se fournit chez nous.

L'industrie de la *peluche* est une industrie contemporaine. D'après les rapports de MM. Arlès-Dufour, Tavernier, Alcan, baron Ch. Dupin, Louis Reybaud, Payen, Persoz et Migneret, elle se résume en un seul homme, J.-B. Martin, son créateur et son perfectionneur. Voici le point de départ de cette industrie. Le chapeau d'homme, jadis en castor, fut, de 1820 à 1835, remplacé peu à peu par le chapeau de soie. Ce nouvel article, originaire de la Prusse rhénane et de la Moselle, demeura longtemps dans des conditions de fabrication très-peu satisfaisantes; il péchait surtout par la mauvaise qualité de la teinture. Une heureuse invention vint tout changer: en 1833, un tisseur de Lyon, J.-B. Martin, prenait un brevet pour un « procédé mécanique propre à diviser deux pièces de velours ou *peluche* fabriquées simultanément l'une au-dessus de l'autre et liées ensemble par le même poil. » Le résultat était immense: du même coup, la façon du mètre de *peluche* tombait de 2 fr. 50 à 0 fr. 7[illegible], et l'ouvrier gagnait 4 fr. 20 au lieu de 2 fr. 50. Bientôt plusieurs autres inventions, dues à l'esprit chercheur et ingénieux de notre tisseur, se groupèrent autour de la première et portèrent l'industrie de la *peluche* en France à une telle perfection, que l'Allemagne elle-même est devenue notre tributaire pour les belles qualités. Une teinturerie spéciale [illegible] aux soies [illegible] qui [illegible] fait défaut. Le succès de ce nouvel article fut si prodigieux, qu'il força l'inventeur à multiplier ses centres de production. Ce fut ainsi qu'il créa successivement des établissements à Tarare (Rhône), à [illegible], à Metz, à [illegible] et à Pont-à-Mousson (1872). Cette fabrication, unique en France, fournit du travail à 3,500 ouvriers, emploie 40,000 kilogrammes de soie (5 millions de francs), produit 4,000 mètres d'étoffe par jour et chiffre plus de 7 millions d'affaires. L'exportation de ces produits est répandue dans tout l'univers. Le créateur de l'industrie de la *peluche* est mort en 1867, à l'âge de soixante-six ans, après avoir obtenu les plus hautes distinctions civiques et industrielles. [illegible]

— [illegible]

[illegible] teaux de femme, etc. Cette industrie est re[illegible]

PELUCHÉ, ÉE [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

PELUCHER v. n. ou intr. (pe-lu-che — rad. [illegible]

[illegible] : *Étoffe qui* PELUCHE.

Se pelucher v. pr. Même sens que le verbe neutre. [illegible]

PELUCHEUX, EUSE adj. (pe-lu-cheu, eu-ze — rad. *peluche*). [illegible] LUCHEUSE.

— Bot. Couvert de [illegible] PELUCHEUX. *Feuilles* PELUCHEUSES.

PELURE s. f. [illegible] qu'on ôte à certains fruits, à certains légumes: PELURE *de* [illegible] PELURE *de pomme de terre*.

— Superficie; sorte d'écorce que l'on enlève à certains produits industriels comestibles: PELURE *de fromage*.

— P[illegible] *t'ennuyais, garde une de tes belles* PELURES; [illegible] *la soirée*. (Balz.)

— *Pelure d'oignon*, Peau extérieure de l'oignon. ‖ Membrane transparente et délicate [illegible]. Teinte rosée particulière, semblable à celle de la peau extérieure de l'oignon. [illegible]

— Comm. *Papier pelure d'oignon* ou *Papier pelure*, Papier [illegible] transparent.

— Techn. Laine enlevée sur la peau des moutons séparée de l'animal, et qu'on appelle aussi PELIS.

— Moll. [illegible] quelques coquilles minces et de couleur pelure d'oignon [illegible] lée, de l'ampullaire idole et de l'anomie oignon.

— Bot. [illegible] champignon [illegible] terre.

— Vener. [illegible] remarque à la surface du bois des cerfs.

PÉLUSE, en latin *Pelusium*, en grec *Pe[illegible]* [illegible] basse Égypte, à l'extrémité N.-E. [illegible] près de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le village arabe de *Tineh*, et non loin de l'ancienne embouchure de la branche la plus orientale du Nil, nommée [illegible] lui donna de tout temps une grande importance, parce qu'elle était la clef de l'Égypte pour la Palestine et [illegible] delà; le prophète Ézéchiel la qualifie de [illegible] romaine en parlent dans le même sens. Dans l'antiquité la plus reculée, on l'appelait *Aouaris* ou *Avaris*; son nom égyptien, conservé par les Coptes, était *Pheromi*. Ce nom dérivait des terrains marécageux dont la place était entourée; le nom de *Sin* qu'elle porte dans l'Écriture n'en est que la traduction hébraïque. Cette clef de l'Égypte fut toujours exposée aux attaques des conquérants: les Hycsos s'en emparèrent vers l'an 2000 av. J.-C., la fortifièrent et y mirent une forte garnison pour la défendre contre les peuples du Nord qui [illegible]

[illegible] quelques débris, quelques [illegible]

[illegible] tend entre les ruines [illegible]

Péluse [illegible] franchir du [illegible] pays qu'il [illegible] avoir voulu [illegible]

[illegible] paraît tout à son aise.

Ce stratagème, qui avait cependant si brillamment réussi, ne nous semble pas avoir fait école; mais qui voudrait affirmer que, si les autres peuples avaient eu la bonne pensée de placer en tête de leurs phalanges quelques statues de Junon, de Jupiter, de Vénus, de Vulcain, de Mercure, du grand Pan même, *e tutti quanti*; qui oserait affirmer, disons-nous, que les Romains seraient devenus les maîtres du monde? Nous pourrions même pousser plus loin ce rapprochement; pour le moment, nous nous contenterons d'une simple réflexion : le prince qui savait si bien le parti que l'on peut tirer de la superstition, de la bêtise humaine, n'était pas si dénué de sens que l'ont prétendu certains historiens, et ce trait seul le réhabilite à nos yeux.

PÉLUSE (golfe de), large baie formée par la Méditerranée sur [illegible] de l'Egypte [illegible] N. Ce golfe est compris entre la pointe de Damiette à l'O. et l'ancien cap Cassius (aujourd'hui cap Straki) à l'E.; il a 60 kilom. de largeur sur 20 kilom. [illegible] il est bordé par un étroit cordon littoral, composé de sable fin. La mer y est basse et le fond s'incline par une pente très [illegible]; il faut s'avancer à 20 kilomètres au large pour trouver un fond de 16 mètres.

PÉLUSIAQUE adj. (pé-lu-zi-a-ke). Géogr. Qui appartient à Péluse : *Branche* PÉLUSIAQUE du Nil.

PÉLUSIAQUE ou **BUBASTIQUE** (branche), nom donné au bras le plus oriental du Nil, à cause de la ville de Péluse, voisine de son embouchure, et de celle de Bubaste qu'il arrosait; il se sépare du courant principal du fleuve à 8 kilom. N. du Caire, se dirige au N.-E., débouche dans la partie orientale du lac Menzaléh, qu'il traverse, et se jette dans la Méditerranée, près des ruines de Péluse, après un cours de 199 kilomètres. Ce bras du Nil, aujourd'hui ensablé, était encore navigable à l'époque d'Alexandre, qui le remonta avec sa flotte. De nos jours, il roule un volume d'eau peu considérable, dans un canal limoneux et impropre à la navigation.

PÉLUSIENNE adj. f. (pé-lu-zi-è-ne). Entom. Se dit d'une aranéide d'Egypte.

PÉLUSIOS s. m. (pé-lu-zi-oss — du gr. *pelos*, marais). Erpet. Genre de reptiles chéloniens, formé aux dépens des émydes.

PÉLUSIOTE s. et adj. (pé-lu-zi-o-te). Géogr. Habitant de Péluse; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PÉLUSIOTES. *La population* PÉLUSIOTE.

PÉLUSSIN, bourg de France (Loire). ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. E. de Saint-Etienne, près du mont Pila; pop. aggl., 1,387 hab. — pop. tot., 3,564 hab. Tissage et filature de soie. Construction de machines; fabrique d'acide gallique. Aux environs, ruines imposantes du château de Virieu.

PELVAN s. m. (pèl-van — du celtique armoricain *peulvan; de peul*, plier, et de *man*, figure). Antiq. Monument celtique formé d'une longue pierre dressée debout.

PELVAPTÈRE adj. (pèl-va-ptè-re — du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *a* priv.; *pteron*, nageoire). Ichthyol. Qui n'a pas de nageoires pelviennes ou ventrales.

— s. m. pl. Famille de poissons dépourvus de nageoires ventrales.

PELVÉ (Nicolas DE), prélat normand. V. PELLEVÉ.

PELVERT (Bon-François RIVIÈRE, dit l'abbé), théologien français. V. RIVIÈRE.

PELVI s. m. (pèl-vi). Syn. de PEHLVI.

PELVI-CRURAL, ALE adj. (pèl-vi-kru-ral, a-le — du lat. *pelvis*, bassin, et *crus*, *cruris*, cuisse). Anat. Qui appartient au bassin et à la cuisse : *Artère* PELVI-CRURALE. *Muscles* PELVI-CRURAUX.

PELVIEN, IENNE adj. (pel-vi-ain, i-è-ne — du lat. *pelvis*, bassin). Anat. Qui appartient au bassin : *Cavité* PELVIENNE. *Aponévrose* PELVIENNE. *Région* PELVIENNE. *Membres pelviens*, Membres postérieurs, adhérent au bassin.

PELVIFORME adj. (pèl-vi-for-me — du lat. *pelvis*, bassin, et de *forme*). Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe, d'une écuelle.

PELVIMÈTRE s. m. (pel vi-me-tre — du [illegible]

— **Encycl.** La cause la plus fréquente des difficultés qui se présentent dans les accouchements [illegible] dans les vices de conformation du bassin. La diminution de ses diamètres met quelquefois un obstacle matériel à l'[illegible] est donc nécessaire [illegible] apprécier sur la [illegible] de ces diamètres [illegible] qu'on a imaginé les *pelvimètres* ou instruments destinés [illegible] du bassin. Les chirurgiens [illegible] ont inventé un grand nombre de *pelvimètres*; mais il n'en est pas un seul qui donne une précision absolue; cependant, leur emploi permet au médecin [illegible] qu'il doit adopter. Les *pelvimètres* les plus [illegible] Baudelocque, de Mme Boivin [illegible]

Le *pelvimètre* [illegible] de l'instrument dont se servent les cordonniers pour mesurer la longueur du pied. Il se compose de deux règles de fer glissant l'une sur l'autre et portant, chacune à son extrémité externe, une petite plaque de cuivre fixée à angle droit. L'instrument doit être introduit dans le vagin. L'une des plaques est appliquée sur l'angle sacro-vertébral, tandis qu'en faisant glisser les deux branches l'une sur l'autre, en ouvrant l'instrument, en un mot, on met l'autre plaque en rapport avec la partie postérieure de la symphyse du pubis. Une échelle tracée sur l'une des deux règles indique l'écartement des deux plaques verticales et, par conséquent, le diamètre antéro-postérieur du bassin. L'instrument de Coutouly présente de graves inconvénients à cause des difficultés qu'on a d'appliquer une des extrémités sur la colonne vertébrale. Le fond du vagin, l'utérus et ses annexes offrent parfois des obstacles insurmontables. Le *pelvimètre* de Baudelocque, un des plus employés, présente de grands avantages sur le précédent, sans donner pourtant plus de précision. Il a la forme du compas d'épaisseur dont se servent les menuisiers et les charpentiers. Il se compose de deux branches articulées au moyen d'une vis. Chaque branche présente une partie droite et une partie courbe; celle-ci est beaucoup plus longue que la première et terminée par un bouton. C'est la partie droite des deux branches qui est articulée. Une tige graduée, perpendiculaire aux deux autres, est fixée solidement à la partie rectiligne d'une branche, tandis que dans l'autre se trouve pratiquée une ouverture à travers laquelle cette même tige passe à frottement. La règle transversale est l'échelle qui indique le degré d'écartement des deux boutons qui terminent les deux extrémités du *pelvimètre*. Cet instrument peut servir à mesurer tous les diamètres du bassin; mais on ne peut l'appliquer qu'extérieurement, en ayant soin de retrancher, dans les résultats fournis par la mensuration, l'épaisseur des parties molles et osseuses. Ainsi, lorsqu'on veut, par exemple, obtenir le diamètre antéro-postérieur du bassin, on applique une des boules du *pelvimètre* sur l'éminence et l'autre sur la symphyse pubienne; on note exactement le degré d'écartement fourni par le rapporteur. Dans la mesure du diamètre sacro-pubien, si le bassin est bien conformé, on doit obtenir 0m,19, dont il faut retrancher 0m,065 pour l'épaisseur de la base du sacrum et 0m,015 pour celle de la symphyse des pubis. Mais l'épaisseur des os du bassin est-elle donc toujours la même? Dans le rachitisme, où le squelette est frappé d'un arrêt plus ou moins prononcé de développement, faudra-t-il donc retrancher 0m,08 pour l'épaisseur des os? Comment savoir jusqu'où a été portée cette influence du rachitisme sur le développement du système osseux?

Si ces causes d'incertitude existent pour le diamètre sacro-pubien, c'est bien autre chose lorsqu'on veut évaluer par le compas d'épaisseur les diamètres transverses ou obliques. L'intervalle qui sépare les épines iliaques antérieures est-il aussi toujours le même? Celui qui existe entre le milieu de la crête iliaque d'un côté et celui du côté opposé est, dit-on, de 0m,27, juste le double d'étendue de celui du diamètre transverse du détroit supérieur. Mais les fosses iliaques peuvent être plus ou moins concaves, les crêtes iliaques plus ou moins rapprochées de la verticale ou de l'horizontale, sans que la forme du détroit supérieur soit altérée. On comprend, d'après cela, que les résultats obtenus ne peuvent pas être d'une grande exactitude; mais on peut les rendre plus précis en joignant à la mensuration obtenue par le compas les résultats d'une exploration interne faite avec l'index seul, avec les deux et même avec plusieurs doigts et quelquefois avec toute la main. L'*intro-pelvimètre* de Mme Boivin se compose de deux branches désignées par les noms de *vaginale* et *rectale*, d'après la voie qu'elles suivent en pénétrant dans le bassin. L'extrémité de la branche rectale doit être conduite et appliquée sur l'angle sacro-vertébral; celle de la branche vaginale, derrière la symphyse du pubis; la distance qui les sépare, c'est-à-dire l'étendue du petit diamètre du détroit supérieur, se mesure à l'aide d'une échelle tracée sur la branche rectale. Cet instrument diffère de celui de Coutouly par la direction des branches, qui, au lieu d'être perpendiculaires à la tige, font avec elle un angle de 125° environ; par leur forme, qui n'est point rectiligne, mais en S; par leur mode d'articulation, qui n'a pas lieu à l'aide d'une gouttière, mais qui se fait latéralement; enfin par la voie qui les conduit aux points dont on recherche la distance réciproque. La branche vaginale peut être remplacée par une branche d'une longueur égale et d'une courbure semblable à celle de la branche rectale, munie d'un arc de cercle gradué, et l'instrument se trouve ainsi transformé en compas d'épaisseur, qui diffère peu de celui de Baudelocque. Cet instrument ingénieux n'a pas eu le succès qu'en espérait son auteur (P. Dubois), parce qu'il présente de très-nombreux inconvénients. Quant aux *pelvimètres* de Wellenbergh, au nombre de trois, d'une structure fort compliquée, ils sont peu employés en France.

PELVIMÉTRIE s. f. (pèl-vi-mé-tri — rad. *pelvimètre*). Chir. Détermination de l'étendue du bassin chez la femme, art de faire cette détermination : *La* PELVIMÉTRIE *est une branche importante de l'art de l'accoucheur.*

— **Encycl.** Souvent le médecin est consulté pour savoir si une jeune fille, dont le bassin est plus ou moins déformé, peut être mariée sans danger. D'autres fois, c'est pendant le cours d'une grossesse ou au moment de l'accouchement que l'homme de l'art est amené à décider s'il faut faire un accouchement prématuré artificiel, ou s'il faudra exercer des manœuvres opératoires pour délivrer la femme. Toutes ces questions, de la plus haute importance pour la vie de la mère et de l'enfant, ne peuvent être résolues que par l'inspection et la mensuration du bassin. Il est des vices de conformation d'origine congénitale ou accidentelle qui impriment au squelette un tel cachet, qu'à la vue seule des parties extérieures on peut conclure à l'existence de déformations cachées. On peut même, jusqu'à un certain point, juger du degré des unes par le degré des autres. Mais il existe quelquefois des rétrécissements que rien ne traduit à l'extérieur, et, dans le premier cas comme dans le second, l'accoucheur ne doit se prononcer d'une manière définitive qu'après s'être efforcé de déterminer l'espèce et le degré de déformation; tel est le but de la *pelvimétrie*. Les instruments employés à cet usage et désignés sous le nom de *pelvimètres* donnent de très-bons résultats; mais, le plus souvent, on les remplace avec avantage par le doigt indicateur, qui est, de tous les instruments, le plus simple et le plus commode. « S'agit-il de mesurer le diamètre sacro-pubien, dit P. Dubois, on porte l'index dans le vagin, en avançant son extrémité jusque sur le milieu de la saillie sacro-vertébrale; on en ramène ensuite le bord radial sous le bord inférieur de la symphyse du pubis, et, avec l'ongle de l'index de l'autre main, on marque sur ce doigt le point sur lequel tombe la symphyse. Le doigt retiré, on mesure la distance qui existe entre le point marqué et l'extrémité qui était appuyée sur le sacrum. On obtient ainsi la longueur d'une ligne oblique qui se porte du sommet de l'angle sacro-vertébral à la partie inférieure de la symphyse du pubis, ligne qui a reçu de quelques auteurs le nom de diamètre diagonal. Le doigt, quoiqu'il puisse faire commettre quelques erreurs, n'en est pas moins un des meilleurs pelvimètres qu'on puisse employer. Il donne la courbure du sacrum, l'enfoncement des parois antéro-latérales du bassin, la direction des pubis, l'existence du prolongement rostriforme que forment quelquefois ces deux os, la hauteur de la symphyse pubienne, celle de la paroi latérale de l'excavation, la saillie de l'épine sciatique, la profondeur et la courbure de l'arcade des pubis, l'étendue du diamètre antéro-postérieur du détroit inférieur, notions qui, sans doute, ne sont pas toujours d'une précision mathématique, mais qui se trouvent pourtant suffisamment exactes pour les besoins ordinaires de la pratique. »

PELVIPODE adj. (pel-vi-po-de — du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Ichthyol. Se dit des poissons dont les nageoires ventrales sont placées près de l'anus.

— s. m. pl. Famille de poissons qui offrent la disposition ci-dessus énoncée.

PELVIS s. m. (pèl-viss — mot lat.). Anat. Bassin.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE adj. (pèl-vi-tro-kan-té-ri-ain, i-è-ne — du lat. *pelvis*, bassin, et de *trochanter*). Anat. Qui appartient au bassin et au trochanter.

PELVORM, île de Prusse, dans la mer du Nord, près de la côte occidentale du Slesvig, à l'O. de l'île de Nordstrand, par 54° 30' de latit. N. et 6° 22' de longit. E.; 41 kilom. carrés; 4,000 hab. Cette île, basse et sablonneuse, se détacha du continent en 1634.

PELVOUX (mont), montagne de France, située dans la partie septentrionale du département des Hautes-Alpes et donnant son nom à une chaîne des Alpes françaises. La chaîne du Pelvoux se rattache au N., par le mont Tabor, aux Alpes Cottiennes, s'étend au S.-O., le long de la rive droite de la Durance, en séparant le petit bassin du Drac de celui de la Durance. Le Pelvoux, qui a donné son nom au massif, s'élève à 4,176 mètres; sa double pyramide appuyée sur des contre-forts également pyramidaux, ses glaciers étroits, qui semblent taillés à pic, ses terrasses herbeuses, environnées de précipices, les neiges qui recouvrent ses rochers abrupts, son isolement surtout, lui donnent un caractère grandiose. Avant l'annexion de la Savoie, les glaciers du Pelvoux étaient les plus beaux de France.

PELYMSK, ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Tobolsk, district et à 200 kilom. N. de Tourinsk, sur la Tawda; 2,000 hab. Cette petite ville est entourée de palissades et défendue par un fortin en bois. Séjour d'exilés; Jean de Courlande et le maréchal de Münnich y vécurent dans l'exil.

PELZEL (François-Martin), historien bohémien, né à Reichnau en 1735, mort en 1801. Il devint, à partir de 1792, professeur de langue et de littérature bohémienne à Prague. Ses principaux ouvrages, très-estimés pour l'étendue des recherches et la critique judicieuse qui y règne, sont : *Histoire de Bohême* (Prague, 1774, in-8°); *l'Empereur Charles IV, roi de Bohême* (Prague, 1780-1781, in-8°); *Biographie des jésuites savants, originaires de Bohême, de Moravie, de Silésie* (Prague, 1786); *Vie de l'empereur Wenceslas* (Prague, 1788); *Principes de la grammaire bohémienne* (Prague, 1795), etc. On lui doit aussi une quinzaine de dissertations historiques, insérées dans divers recueils.

PÉMANS, en latin *Pæmani*, peuple de la Gaule ancienne, dans la Germanie IIe, au N. des *Remi* et au S. des Condruses ou *Condrusi*.

PEMBA, île de la mer des Indes, près de la côte orientale de l'Afrique, au N. de l'île de Zanzibar; la pointe septentrionale de Pemba est par 5° de latit. S. et 37° 6' de longit. E. Cette île, dépendance des Etats de Mascate, a une longueur de 61 kilom. sur 10 kilom. de largeur. Elle est fertile et bien boisée. Les Arabes qui l'habitent exportent des grains et des bestiaux.

PEMBERTON (Henri), professeur de médecine au collége Gresham d'Oxford, né à Londres en 1694, mort en 1791. Lié intimement avec Newton, il l'aida dans la préparation de la seconde édition de ses *Principles* (1726) et en donna, sous le titre *A view of sir Isaac Newton philosophy* (1728, in-4°), une introduction destinée à faciliter la lecture de l'œuvre principale de son illustre ami. Cette sorte d'introduction a été traduite en français, sous le titre de *Eléments de la philosophie newtonienne* (Amsterdam, 1755). Nous citerons encore de lui : *Leçons de physiologie* (1833 in-8°), et plusieurs mémoires scientifiques, insérés dans le recueil de la Société de Londres, dont il était membre depuis 1720.

PEMBERTON (John-C.), général américain, né en Pensylvanie en 1813, mort en 1863. Elève de l'École militaire de West-Point, il entra comme sous-lieutenant dans l'artillerie en 1837, devint lieutenant en 1842, accompagna, comme aide de camp, le général Worth dans la guerre du Mexique, assista aux combats de Monterey et de Mexico, fut alors promu capitaine et obtint, pour sa belle conduite à Molino-del-Rey, le grade de major. Lorsque éclata en 1861 la guerre de la sécession, Pemberton se prononça pour la cause du Sud et de l'esclavage, devint successivement colonel, lieutenant général, commandant de Wicksburg, du Mississipi et de la Louisiane orientale, soutint dans Wicksburg, qu'il fortifia, les attaques acharnées de l'armée de Grant, fut ensuite battu à Champim-Hill et à Black-Rivet-Ridge (1863), dut se rendre peu après avec les troupes qu'il commandait et fut tué quelques jours plus tard.

PEMBROKE, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de son nom, à 325 kilom. O. de Londres, avec un port de commerce sur la baie de Milford, formée par l'Atlantique; 15,071 hab. Arsenal de marine, école latine; chantiers de constructions navales. Cette ville, agréablement située sur la crique navigable de Milford, était jadis fortifiée de murailles et de tours dont il ne reste plus que des ruines. Toutefois, on y voit encore un château redoutable, construction normande, aujourd'hui abandonnée, mais qui a résisté vaillamment aux injures des siècles. Le château actuel remplaça une forteresse plus ancienne, élevée en 1094 par Arnolph, fils de Roger de Montgomery, et qui fut donnée par Henri Ier à Gilbert Strongbow, comte de Pembroke. Ce dernier la transforma presque complétement. Plusieurs fois brûlé, puis reconstruit, le château de Pembroke reçut successivement divers agrandissements. Sa garnison se prononça en faveur de Charles Ier et le château fut démantelé par arrêt du Parlement (1649); mais on négligea de renverser la magnifique tour, haute de 25 mètres, qui forme son donjon. Sous la chapelle existe un caveau très-profond qui communiquait jadis avec le château par un étroit escalier. Pembroke est une ville assez active; le service des paquebots irlandais y a été transféré de Milford vers 1815, et cette circonstance n'a pas été étrangère à l'accroissement de la ville. A Pater, faubourg de Pembroke, se trouve un dock-yard ou chantier pour la construction des navires : il occupe un espace de 35 hectares. On a terminé en 1869 d'autres docks non moins importants. Des forts défendent ces divers magasins. Pembroke possède trois églises fort anciennes, mais sans grand intérêt architectural, hormis celle de Saint-Michel. On remarque dans le faubourg de Monktown les ruines d'un prieuré fondé en 1098. Les environs sont semés de résidences seigneuriales, parmi lesquelles nous citerons celle de sir John Owen et celle du comte de Cawdor. La baie de Milford forme un goulet long de 12 milles, large de 2 et contenant environ quinze baies ou criques, capables au besoin d'abriter les forces navales de tout un peuple. A l'entrée se trouve le phare de Sainte-Anne. C'est à Milford que débarquèrent, à l'époque des troubles du règne de Henri IV d'Angleterre, les 12,000 Français qui tentèrent d'aider la fortune d'Owen Glyndwr. On remarque aux environs, le Bosherton-Mere, sorte d'ouverture « dans laquelle, dit M. Alphonse Esquiros, par les grands vents, la mer refoulée et resserrée s'élève en une colonne d'eau de 10 mètres de hauteur. » Peu d'endroits offrent au surplus des points de vue plus pittoresques et plus saisissants.

‖ Le comté de Pembroke, division administrative de l'Angleterre, occupe l'extré-

mité S.-E. du Pays de Galles, entre le canal de Bristol au S., le canal Saint-George à l'O., le comté de Cardigan au N., et le comté de Carmarthen à l'E.; il mesure 60 kilom. de longueur sur 44 kilom. de largeur et occupe une superficie de 159,160 hectares, dont 59,000 propres à la culture et 67,000 couverts de pâturages. Les côtes, très-découpées, présentent les baies de Newport, de Milford et de Fishguard, près desquelles se trouvent les caps de Saint-David et de Saint-Gowens. Le sol, d'aspect varié, est accidenté par des montagnes peu élevées; il est peu fertile dans la partie septentrionale, tandis qu'au sud il produit d'abondantes récoltes d'orge, d'avoine, de seigle, de navets, de pois et autres légumes; on y trouve de vastes et beaux pâturages, où l'on élève un nombreux bétail qui fournit du lait et du beurre en abondance. On y trouve des mines de plomb et de houille et quelques sources minérales; l'industrie y est peu avancée, mais il y a des pêcheries importantes. Ce comté renferme plusieurs monuments d'antiquité curieux et de diverses époques; on y remarque plusieurs autels druidiques, deux routes romaines et les ruines de nombreux châteaux forts du moyen âge.

PEMBROKE (Catherine GREY, comtesse DE), née au château de Leicester vers 1540, morte en prison en 1562. Elle était la sœur cadette de la belle et touchante Jane Grey, qui, avant de monter sur l'échafaud, lui écrivit une lettre pleine des plus pathétiques exhortations. Elle épousa en 1555 le comte de Pembroke; mais ce mariage ne fut pas heureux et les deux époux se séparèrent judiciairement. A peine libre, la comtesse prit un amant, le comte de Hartford, avec lequel l'unit bientôt un mariage clandestin. Mais quoique relativement légitimées, ces amours ne plurent pas à la reine Marie, qui aimait peu les Grey; elle fit jeter en prison la sœur de Jane Grey, tandis que le comte de Hartford, averti à temps, quittait Londres et se réfugiait en France. Quelques jours après, l'archevêque de Cantorbéry, sur l'ordre de la reine, déclarait nul le mariage du fugitif et de la prisonnière.

Cependant le comte revint brusquement à Londres et trouva même moyen de pénétrer dans la prison de Catherine, qu'il s'obstinait, malgré le jugement de l'archevêque de Cantorbery, à regarder comme sa femme; on les surprit, et le coupable fut déféré aux tribunaux. Accusé de trois crimes capitaux : 1o d'avoir violé la prison; 2o d'avoir corrompu une princesse de sang royal; 3o d'avoir eu commerce avec une femme dont il était séparé par les lois, Hartford réussit à franchir ce mauvais pas plus heureusement qu'il ne l'avait espéré : il en fut quitte pour une amende de 5,000 livres pour chacun des trois crimes précités; on l'obligea, en outre, de désavouer son prétendu mariage par acte authentique. La comtesse de Pembroke fut retenue en prison pour y expier la légèreté de sa conduite ou, plus exactement, le crime d'être la fille du duc de Suffolk et la sœur de Jane Grey. Elle y mourut au bout de quelques mois.

PEMBROKE (marquise DE). V. BOULEN (Anne).

PEMINA s. m. (pé-mi-na). Bot. Nom vulgaire de l'obier du Canada.

PEMISCOT, petit lac des États-Unis d'Amérique, dans la partie S.-E. de l'État de Missouri; longueur 20 kilom., sur 8 kilom. de largeur. Il communique avec la rivière de White-Water.

PEMMICAN s. m. (pèmm-mi-kan — angl. *pemmican*, même sens). Préparation de viande desséchée et condensée, dont on fait des provisions pour de longues traversées.

PEMPADARQUE s. m. (pemm-pa-dar-ke — du gr. *pempas*, cinq; *archô*, je commande). Commandant de cinq hommes, dans la milice grecque du Bas-Empire.

PEMPADE s. f. (pemm-pa-de — du gr. *pempas*, cinq). Escouade de cinq soldats, dans la milice grecque du Bas-Empire.

PEMPHÉRIDE s. m. (pèmm-fé-ri-de). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squammipennes, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent dans les mers des pays chauds.

PEMPHIGODE adj. (pemm-fi-go-de — gr. *pemphigôdès*; de *pemphix*, pustule, et *eidos*, aspect). Pathol. Qui accompagne le pemphigus : *Fièvre* PEMPHIGODE.

PEMPHIGUS s. m. (pemm-fi-guss — du gr. *pemphix*, pustule). Pathol. Phlegmasie cutanée. ‖ On dit aussi POMPHOLIX et PEMPHYX.

— **Encycl.** Cette affection de la peau est caractérisée dans sa période d'état par des bulles d'une étendue variable, ordinairement très-volumineuses, distendues par un liquide séreux, et, plus tard, par la formation de croûtes foliacées qui laissent, en se détachant, des excoriations superficielles ou de simples macules non suivies de cicatrices. (Bazin.) Le *pemphigus* peut être aigu ou chronique; mais, quelle qu'en soit la forme, les causes en sont à peu près toujours les mêmes. Elles sont externes ou internes. Parmi les premières, on place l'action irritante des corps étrangers appliqués à la surface de la peau; tels sont l'eau bouillante, l'ammoniaque, les cantharides, la morsure de certains animaux venimeux, comme la vipère, l'absorption de certaines substances alimentaires ou médicamenteuses, telles que mauvais aliments, mauvais fromage, eau-de-vie de blé, arsenicaux, etc. Les causes internes du *pemphigus* ne sont pas très-connues. L'affection peut quelquefois apparaître à titre d'éruption pseudo-exanthématique; d'autres fois, elle est symptomatique d'un état fébrile, ou bien constitutionnelle. D'après les expériences de Gaitskell, Husson et Rayer, le *pemphigus* n'est point contagieux.

— *Pemphigus aigu*. Le *pemphigus* aigu débute généralement par quelques prodromes, tels que malaise, inappétence, fièvre, prurit. Bientôt après, on voit apparaître à la surface du corps de petites taches circulaires plus ou moins nombreuses, de couleur opaline, formées par le soulèvement de l'épiderme. Un liquide séreux s'accumule dans les points affectés, et l'on assiste ainsi au développement de nombreuses bulles, dont la base est entourée d'une aréole inflammatoire. Toutes les taches, rouges, érythémateuses dès le début, ne se prêtent pas à la formation des bulles, et celles-ci, quand elles se montrent, occupent toujours le centre des taches enflammées. Quoiqu'on n'observe pas constamment des bulles, on peut dire que l'épiderme est toujours plus ou moins soulevé. Ce qui le prouve, c'est que si l'on promène légèrement la pulpe du doigt sur la peau, on remarque des inégalités, et, pour peu que l'on presse, on enlève l'épiderme, dont la chute est suivie d'un léger suintement. Le volume des bulles varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui d'une noisette; mais, lorsqu'elles sont confluentes, elles forment parfois de vastes ampoules aussi volumineuses qu'un œuf d'oie. Elles acquièrent leur plus grand développement en trois ou quatre jours. Elles sont alors arrondies, globuleuses, transparentes, et présentent une grande analogie avec les phlyctènes formées par les vésicants ou les brûlures du premier degré. Le liquide contenu dans la bulle est alcalin, albumineux, de couleur citrine ou rougeâtre, inodore ou parfois fétide. Vers la fin du quatrième jour, les bulles se rident, se flétrissent et se déchirent; le liquide s'épanche et forme le plus souvent, en se combinant avec l'épiderme, des croûtes noirâtres plus ou moins larges. La chaleur et le prurit diminuent rapidement et disparaissent; l'inflammation s'éteint et l'épiderme se renouvelle. Il reste seulement à la place de la bulle une tache lie de vin ou d'un rouge sombre, irrégulière, et qui peut persister plus ou moins longtemps. Les bulles peuvent être plus ou moins nombreuses et occuper toutes les parties du corps. Quelquefois on n'observe qu'une seule bulle dans le voisinage de laquelle il s'en développe bientôt une seconde, puis une troisième, etc., ayant chacune leur évolution particulière : c'est le *pompholix solitarius* de Willan. La marche de la maladie est assez rapide; sa durée ne dépasse pas ordinairement quinze ou vingt jours. Les auteurs admettent plusieurs variétés de *pemphigus* aigu, telles que : 1o le *pemphigus* symptomatique ou fébrile, qu'on observe dans le cours de certaines maladies graves à forme ataxique ou adynamique, dans la dyssenterie, la pneumonie, le rhumatisme, les fièvres intermittentes; 2o le *pemphigus* arthritique, qui occupe surtout la face, les membres, les épaules et les parties sexuelles; 3o le *pemphigus* dartreux, qui occupe de grandes surfaces et peut être généralisé dès son apparition; les bulles sont volumineuses, arrondies, bien circonscrites, isolées pour la plupart, remplies d'une sérosité citrine, entourées à peine d'une légère aréole rosée : cette éruption se montre surtout chez des sujets irritables, sous l'influence d'émotions morales vives, et s'accompagne d'un prurit parfois très-intense (Bazin); 4o le *pemphigus* lépreux, lépreïde bulleuse de Bazin, appartient à la lèpre anesthésique comme symptôme initial; on l'observe à la paume des mains, à la plante des pieds et au voisinage des articulations; cette variété laisse, après la rupture des bulles, une surface ulcérée, rouge et superficielle, qui continue à sécréter une humeur visqueuse, se concrétant sous forme de croûtes brunâtres; après un temps qui peut être de plusieurs mois, les ulcères sont remplacés par des cicatrices d'une blancheur éclatante, un peu déprimées dans la peau et plus ou moins insensibles (Bazin); 5o le *pemphigus* syphilitique des adultes : cette forme, niée par quelques auteurs, existe cependant comme symptôme de la syphilis constitutionnelle, encore peu étudiée, elle présente beaucoup d'analogie avec le *pemphigus* congénital. Voyez plus loin.

— *Pemphigus chronique*. Le *pemphigus* chronique débute rarement par des prodromes. On voit apparaître tout d'un coup de larges taches d'un rouge plus ou moins vif, sur lesquelles ne tardent pas à s'élever des bulles, qui toutes égalent en grosseur une noix ou même un œuf de poule. Ces bulles sont mollasses, peu résistantes et remplies d'une sérosité tantôt citrine, tantôt sanguinolente. Au bout de huit ou douze heures, les phlyctènes se rompent, le liquide s'épanche, et l'épiderme malade, se roulant sur lui-même, laisse à nu une surface humide, qui se couvre bientôt d'une croûte mince et brunâtre. Après la chute de celle-ci, il reste une tache lie de vin, quelquefois excoriée, qui est très-longue à disparaître. Une nouvelle éruption suit de près la première et donne lieu aux mêmes phénomènes; puis il en vient une troisième, une quatrième et ainsi de suite, d'une manière quelquefois indéfinie. Ces différentes éruptions s'opèrent quelquefois sans troubles généraux; d'autres fois, elles sont accompagnées de céphalalgie, d'inappétence, de malaise et de fièvre. Le *pemphigus* chronique est caractérisé dans quelques cas par des éruptions successives apparaissant à des intervalles périodiques et constituant de véritables accès aigus. Lorsque ceux-ci sont très-intenses, le liquide contenu dans les bulles est purulent plutôt que séreux. Cazenave a décrit une forme chronique permanente et continue. Dans ce cas, les bulles se renouvellent si fréquemment, qu'il n'y a plus d'intervalles entre les diverses éruptions. « Les bulles, dit-il, deviennent confluentes; il vient un moment où cette confluence est telle, qu'il semble que les soulèvements bulleux ne peuvent plus parcourir leurs phases d'accroissement, qu'à peine formés ils se déchirent et couvrent ainsi de larges surfaces avec ces petites croûtes lamelleuses, parfaitement semblables à des pelures de pâtisserie feuilletée; adhérentes à la peau par un point limité, elles flottent et présentent alors un aspect foliacé si remarquable que j'ai cru devoir faire de ce caractère une forme particulière du *pemphigus* : c'est le *pemphigus* chronique foliacé. Parvenue à ce point, la maladie prend un aspect vraiment terrible; les paupières, altérées par des éruptions successives, se gonflent à leur bord libre; elles peuvent se renverser, perdre la possibilité de se mouvoir. Dans ce cas, l'œil devient d'une sensibilité extraordinaire; la conjonctive palpébrale et oculaire est le siége d'une injection vasculaire prononcée, et les larmes, s'écoulant en abondance, entretiennent sur les points excoriés un foyer rebelle d'irritation. La peau, macérée, exhale une odeur fade et nauséabonde, qui souvent incommode le malade lui-même; l'affection se complique d'hydropisie, de diarrhée et conduit presque nécessairement à une issue fatale. »

— *Pemphigus congénital* ou *des nouveau-nés*. Cette affection se développe pendant la vie intra-utérine ou quelques jours après la naissance. Les auteurs ne sont pas bien d'accord sur son origine, que la plupart rapportent à la syphilis. Cependant, d'après les derniers travaux d'Ollivier et Ranvier, il faudrait admettre deux espèces de *pemphigus* : le *pemphigus* simple, fébrile ou non fébrile, et le *pemphigus* syphilitique. Le premier offre une grande ressemblance avec le *pemphigus* aigu des adultes. Le second a été reconnu de nature syphilitique parce que « dans presque tous les cas, dit Ranvier, on a pu remonter à des antécédents syphilitiques chez les deux parents à la fois, ou au moins chez l'un d'eux, surtout chez la mère; on observe en même temps d'autres manifestations bien reconnues de la syphilis, les unes superficielles, les autres profondes. L'éruption guérit sous l'influence d'un traitement mercuriel; sa récidive a lieu quand on suspend la médication, et elle disparaît quand celle-ci est reprise; la syphilis des adultes a des manifestations plantaires et palmaires, qui présentent une grande analogie avec celles de la syphilis des nouveau-nés; le *pemphigus* des nouveau-nés, comme la syphilis fœtale, se rencontre dans les cas d'avortement; sa rareté est en rapport avec celle de la syphilis congénitale, par suite, dans les deux cas, de la fréquence des avortements. » Le *pemphigus* syphilitique des nouveau-nés doit être rangé parmi les accidents secondaires de la syphilis. La maladie siége à la paume de la main et à la plante des pieds, d'où elle s'étend sur la face dorsale.

— *Pronostic*. Le *pemphigus* aigu a constamment une heureuse terminaison, à moins de quelque complication. Mais le *pemphigus* chronique annonce presque toujours un mauvais état de la constitution; peu grave par lui-même, il le devient en raison des affections viscérales qui le compliquent et qui se développent d'autant plus facilement que les individus sont déjà plus affaiblis par l'âge et par les privations. Le *pemphigus* syphilitique des nouveau-nés, s'il n'est pas toujours mortel, est au moins toujours très-grave.

— *Traitement*. A l'état aigu, le *pemphigus* cède généralement à une diète légère, à l'emploi des boissons acidules et délayantes, à l'usage des bains tièdes et des boissons narcotiques. Rarement il faut recourir à la saignée pour modérer l'inflammation. A[illegible] la rupture des bulles, il faut empêcher [illegible] que possible la dessiccation de [illegible] Rayer veut qu'on panse les surfaces [illegible] avec un linge fenêtré [illegible] Lorsque les croûtes sont [illegible] respecter; si elles mettent [illegible] à tomber, il faudrait [illegible] par l'application de cataplasmes [illegible] Dans le traitement du [illegible] il faut se proposer [illegible] la constitution par [illegible] quinquina, du fer, des amers et de tous les toniques en général. Les bains [illegible] sont très-recommandés. Le [illegible] syphilitique des nouveau-nés doit être traité d'une manière directe chez l'enfant par les bains de sublimé et d'une manière [illegible] reste chez la nourrice en lui administrant l'iodure de potassium.

— **Art vétér.** Cette maladie, assez rare chez nos animaux [illegible] à la peau des ars, de la tête ou d'autres parties du corps, et [illegible] démangeaisons, mais accompagnées d'un peu de chaleur et de douleur. Ces bulles persistent pendant quelque temps, puis se crèvent, s'affaissent et font place à des plaques rouges et superficielles, qui continuent à sécréter un peu de liquide, qui se dessèche sous la forme de croûtes. Cette maladie, qui se termine toujours par la guérison, a [illegible] ou huit jours. Le traitement consiste, les vésicules étant vidées de leur contenu, à les couvrir d'un peu de cérat, sans enlever la pellicule, et à tenir pendant quelques jours le malade à un régime tempérant.

PEMPHIS s. m. (pem-fiss). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des lythrariées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi PEMPHIDE s. f.

PEMPHRÉDON s. m. (pemm-fré-don — du gr. *pemphrêdôn*, sorte de guêpe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabronides, tribu des [illegible], comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type est répandu en Europe : *Le* PEMPHRÉDON *lugubre vit sur les fleurs*. (Lucas.)

— **Encycl.** Les *pemphrédons* sont caractérisés par des antennes filiformes, coudées, [illegible], un peu dentées en scie chez les mâles; des mandibules très-fortes, à trois ou quatre dents; des palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales; la languette trifide; le pédicule de l'abdomen très-long; les jambes épineuses. Parmi les espèces peu nombreuses que renferme ce genre, le *pemphrédon lugubre* ou *unicolore* peut être regardé comme type; il est noir, luisant, avec des poils gris à la tête et [illegible] d'autres, d'apparence argentée, vers le nez; le vertex est grand et carré; les ailes sont un peu obscures, et les supérieures ont à la côte un point noir épais. Cet insecte est répandu dans la plus grande partie de l'Europe; il vit sur les fleurs. La femelle pond ordinairement ses œufs dans les tiges et dépose autour d'eux une grande quantité de pucerons pour servir de nourriture aux larves.

PEMPSAMACRE s. m. (pemm-psa-ma-kre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Australie.

PEN ou **PIN** s. m. (pain). Chronol. Quatrième jour du cycle duodénaire des habitants du Cathay.

PEÑA (Jean NUÑEZ DE LA), historien espagnol, né à Laguna (île de T[illegible]) [illegible] au XVIIe siècle. On [illegible] aujourd'hui rare, [illegible] (Madrid, 1676, in-4o) [illegible] moins recherché des curieux.

PENACOVA, bourg de Portugal, province de Beira, [illegible]. 2,56[illegible] hab. [illegible]

PENÆA s. m. (pé-né-a). Bot. Nom scientifique du genre pénée.

PENÆACÉ, ÉE adj. (pé-né-a-sé). Bot. V. PÉNÉACÉ.

PENÆUS s. m. (pé-né-uss). Crust. Nom scientifique du genre pénée.

PEÑAFIEL, ville d'Espagne, province et à 51 kilom. S.-E. de V[illegible] [illegible] tion civile; 3,500 hab. Fabrique de garance, [illegible] briques, [illegible] teau fort très-bien conservé.

PENAFIEL DE SOUZA, [illegible] province de M[illegible] [illegible]

PEÑAFLOR [illegible] ture romane.

PENAILLE [illegible] V[illegible] mot.

— [illegible] moines vêtus [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] au son du tambour.

LA FONTAINE.

PENAILLERIE s. f. (pe-na-lle-rî, ll mll. — rad. *penaille*). Tas de haillons, d'objets sans valeur. ‖ Vieux mot.

— Par ext. Gens sans considération. ‖ Moines mendiants; moines en général :

C'était l'honneur de la *penaillerie*.

VOLTAIRE.

PENAILLON s. m. (pe-na-llon, ll mll. — rad. *penaille*). Haillon. ‖ Habits en PENAILLONS.

— Par ext. [illegible] :

[illegible]
Son institut, ses miracles, sa [illegible].

VOLTAIRE.

PÉNAL, ALE adj. (pé-nal, a-le — lat. *poenalis*; de *poena*, peine). Qui a rapport à une peine ou des peines : *Code* PÉNAL. *Lois* PÉNALES. *Écrits* PÉNAUX. *Il faut* [illegible] PÉNALES *en fait de religion; elles rendent l'âme atroce.* (Montesq.) *Les lois* PÉNALES *ont été faites par des gens qui n'ont pas connu le* [illegible]. *Notre code* PÉNAL *est une* [illegible] *qui* [illegible] *des effets* [illegible]. (E. de Gir.) *La loi* PÉNALE *ne doit avoir dans son texte aucune* [illegible]. (J. Fabre.) [illegible] *de tous les codes* PÉNAUX *du monde.* [illegible])

— [illegible]. Dommages-intérêts fixés d'avance par les parties, en cas que l'une d'elles ne remplisse pas ses engagements.

— s. m. Métrol. Mesure de capacité pour [illegible] dans quelques [illegible].

— Encycl. *Code pénal.* V. CODE.

— *Droit pénal.* V. DROIT, page 1248.

PENALBA, bourg d'Espagne, province et à [illegible] S.-E. de Saragosse; 800 hab. En 1710, les troupes de l'archiduc Charles d'Autriche y remportèrent une brillante victoire sur [illegible] Philippe V.

PÉNALITÉ s. f. (pé-na-li-té — rad. *pénal*). Système de peines établies par les lois pour les actes qu'elles définissent : PÉNALITÉ *sévère*. *Fonder le droit de* PÉNALITÉ *sur l'intérêt de la société, c'est ne pas voir que la peine cesse d'être utile quand elle cesse d'être juste.* (E. Saisset.) *L'éducation sociale est destinée à remplacer la* PÉNALITÉ. (T. Thoré.)

— Qualité de ce qui est pénal, de ce qui fixe une peine : *La* PÉNALITÉ *d'une loi.*

— **Encycl.** V. PEINE et DÉLIT.

PEÑALOSA (don Juan DE), peintre espagnol, né à Baeza en 1581, mort à Cordoue en 1636. Il eut pour maître Paul de Cespedes, dont il adopta la manière et le coloris. Ses tableaux, parmi lesquels on remarque, à Cordoue, une magnifique *Sainte Barbe*, à la cathédrale, et un *Saint Jacques* au couvent d'Arizafa, sont d'un dessin hardi et élégant.

PENAMACOR, place forte du Portugal, [illegible] de Beira, comarca et à 32 kilom. N.-E. de Castello-Branco, sur un rocher élevé près du bord de l'Elgas, qui forme sur ce point la limite de l'Espagne et du Portugal; 2,465 hab. Elle renferme un château, trois églises et un hôpital.

PENANG (ou POULO-). V. PRINCE-DE-GALLES (île du).

PEÑARANDA-DE-BRACAMONTE, ville d'Espagne, province et à 47 kilom. E. de Salamanque, dans une plaine; 3,438 hab. Fabrication de rubans, maroquins, basane, sandales, chapeaux, grosses étoffes de laine et bas. Les maisons sont assez bien construites, les rues larges et droites. L'église, toute en pierre de taille, est d'un bon style.

PEÑARANDA-DE-DUERO, bourg d'Espagne, province de Burgos, à 22 kilom. N.-E. d'Aranda, au pied d'un rocher qui porte un château fort; 1,250 hab. Ce bourg est entouré de murailles flanquées de tours.

PENARD s. m. (pe-nar. — Il y a dans le vieux français *penard*, couteau; mais il est assez [illegible] le passage de ce sens au sens actuel. En tout cas, la relation entre *penard* et *pénard* paraît certaine). Homme [illegible], s'emploie presque toujours avec le mot *vieux* : *Ah! le vieux* PENARD!

. . Malgré moi, l'on m'a jointe avec vous,
Vous vieux *penard*, moi fille jeune et drue.

LA FONTAINE.

Ma foi, je suis d'avis que ces *penards* [illegible]
Et [illegible] par [illegible], par envie,
Ôter aux jeunes gens les plaisirs de la vie.

MOLIÈRE.

— Partie d'un bois de flèche que l'on garnissait de plumes. || Vieux mot. En ce sens, le mot venait évidemment du lat. *penna*, plume.

— Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue.

Penarvan (LA MAISON DE), comédie de Jules Sandeau. V. MAISON.

PEÑAS (golfe de), vaste baie formée par le grand Océan austral sur la côte occidentale de la Patagonie, entre la péninsule de [illegible] au N. et l'île de Campana au S.; [illegible] du N. au S., sur 130 kilom. de largeur. [illegible], on trouve les îles [illegible], et le [illegible] Caudos y débouche [illegible]

PEÑAS-DE-SAN-PEDRO, bourg d'Espagne, [illegible] et à 30 kilom. O. d'Albacete, [illegible] château fort; 7,[illegible] hab. [illegible] traite par les [illegible].

PÉNATES [illegible] — lat. *penates*, [illegible], *penu* [illegible] Vesta [illegible] Myth. Nom donné aux dieux domestiques les Romains et les Étrusques. || Nom donné également aux statues de ces dieux : *Emporter ses* PÉNATES. *Énée avait apporté dans le Latium ses* PÉNATES *serrés de bandelettes.* (Michelet.)

— Poétiq. Patrie, pays, demeure, domicile, habitation :

Que le pasteur, suivi d'un chien fidèle,
Traîne avec lui ses *pénates* roulants.

CAMPENON.

Le bonheur sur nos toits fond-il d'une aile agile,
Dore-t-il, de sa main, nos *pénates* d'argile?

BARTHÉLEMY.

Il renonce aux courses ingrates,
Revient en son pays, voit de loin ses *pénates*,
Pleure de joie et dit : Heureux qui vit chez soi!

LA FONTAINE.

— *Porter ses pénates*, Aller habiter, s'installer :

Elle porta chez lui ses *pénates* un jour
Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour,
Parmi le thym et la rosée.

LA FONTAINE.

— Adjectiv. : *Les dieux* PÉNATES.

— **Syn. Pénates, lares.** V. LARES.

— **Encycl.** Les *pénates* sont placés plus haut que les lares dans la hiérarchie des génies. Les lares ne font que garder et conserver les biens de la famille sur laquelle ils veillent : les *pénates* sont les dispensateurs de ces biens. Les lares ne sont que les âmes des morts; les *pénates* sont de véritables divinités, dont le culte est intimement lié à celui de Vesta et même à celui des grands dieux, sans en excepter Jupiter. Les *pénates*, ordinairement, avaient été quelquefois identifiés avec les dieux les plus puissants du ciel, de la terre ou des enfers. Outre le nom de *pénates*, les Romains donnaient à ces protecteurs du foyer les noms de dieux paternels, dieux originaires, dieux secrets, dieux défenseurs. Ils habitent la partie la plus intime de la maison. Du centre mystérieux où ils résident, comme d'une source féconde et voilée à tous les regards, ils répandent sur la maison toutes les bénédictions imaginables. Voilà pourquoi ils appartiennent aux grands dieux, identiques avec les dieux de Samothrace, avec les cabires, causes premières de toute existence et auteurs de la vie, de la santé et du bonheur des hommes.

Les *pénates* se divisaient en *pénates* publics ou grands *pénates* et en *pénates* privés, petits ou familiers. Les premiers sont ceux dont la puissance cachée favorise l'accroissement et la prospérité des villes, des sociétés et des nations. Chaque ville avait ses *pénates*, et les colonies devaient adorer les mêmes *pénates* que leur métropole. De là est venue la tradition, altérée avec le temps, des *pénates* de Lanuvium, d'Albe-la-Longue et de Rome. C'étaient les *pénates* de Lanuvium qu'adoraient les Romains; et les consuls et les dictateurs, à l'entrée et à la sortie de leur charge, allaient à Lanuvium rendre hommage à ces *pénates* primitifs de la métropole. Il est étrange de voir l'orgueilleuse Rome se résigner au rôle infime de colonie de Lanuvium. Et pourtant cette tradition religieuse dura longtemps, et l'on voit encore au temps de Claude une inscription appeler les antiquités sacrées de Lanuvium : *Sacra principia populi romani*, c'est-à-dire les objets saints auxquels se rattachent les traditions de l'origine de Rome et de toute la nation latine. Il semble que les *pénates* se plaisaient tout particulièrement à Lanuvium. Deux fois, selon la légende, Ascagne avait voulu les transporter à Albe; mais deux fois les dieux *pénates* étaient retournés d'eux-mêmes à leur premier séjour. Ces *pénates* publics avaient à Rome des temples, des autels, des sanctuaires, et ils se confondaient avec les dieux tutélaires de la patrie dont ils se trouvent souvent rapprochés dans les auteurs. La loi des Douze Tables édictait de célébrer des fêtes en leur honneur et de leur offrir des sacrifices.

Les *pénates* privés étaient honorés dans l'intérieur de la maison, comme les lares. Leurs statues de terre, de cire, d'ivoire ou d'argent étaient placées dans l'atrium, cette partie du logis qu'on pourrait appeler à la fois la cuisine et la salle à manger des anciens. Le culte des *pénates* ressemblait beaucoup à celui des lares. On leur offrait à chaque repas du sel, du vin, ou d'autres mets, ou bien, dans certaines maisons, en se levant de table, on laissait certains plats destinés à ces bienveillants esprits de la maison. « On s'expliquera bien mieux ces usages, dit Preller dans sa *Mythologie romaine*, si l'on se rappelle l'organisation des vieilles fermes allemandes. Le foyer placé au milieu de la pièce commune, sous les yeux de la maîtresse de logis; le lit qui se trouve derrière le foyer; le feu allumé nuit et jour, tout nous remet sous les yeux l'aspect de la ferme romaine. Les bons esprits domestiques n'y manquent même pas; on leur donne une place et on leur offre à manger à côté du foyer; et, de temps en temps, ils reçoivent un peu de bois, un vieil habit, une casquette, en récompense de leurs bons services. » On peut encore, si l'on veut se faire une idée des sentiments inspirés aux anciens par le culte des *pénates*, lire le charmant conte de Dickens, intitulé le *Grillon du foyer*. La vie anglaise ressemble, du reste, étrangement à la vie romaine. La religion du *home*, le culte des traditions de famille, et l'attachement au foyer domestique sont des sentiments assurément aussi développés chez l'Anglais qu'ils pouvaient l'être chez le Romain. Ce parallèle est fort curieux à faire, en général, et à propos des *pénates* en particulier.

PÉNATIGÈRE adj. m. (pe-na-ti-je-re — du lat. *penates*, pénates; *gero*, je porte). Surnom d'Énée, qui avait emporté ses dieux domestiques en fuyant la ville de Troie.

PENAUD, AUDE adj. (pe-nô, ô-de. — Ce mot est probablement le même que l'ancien français *peneux*, qui est resté dans certains patois, et que l'on employait au XVIe siècle dans le sens de *penaud* : « Te voyla bien *peneux* de ce que ton cheval a si bien parlé à toy. » (Desperier.) *Peneux* vient de *peine* et signifie proprement *celui qui est en peine*). Embarrassé, interdit, tout sot : *Demeurer* PENAUD. *Te voila bien* PENAUDE.

— Substantiv. Personne qui reste penaude, interdite :

Messieurs, dit le *penaud*, quand le bruit eut cessé,
De grâce, écoutez une chose.

LEBAILLY.

— **Syn. Penaud, abasourdi, ébahi**, etc. V. ABASOURDI.

PENAUD (Charles), marin français, né en 1800, mort en 1864. Dès l'âge de quatorze ans, il entra dans la marine. Enseigne en 1822, lieutenant en 1828, capitaine de vaisseau en 1842, il fut chargé, en 1851, de commander la station du Sénégal et fit alors, sur le vapeur l'*Eldorado*, une périlleuse expédition dans la Cazamance, un des affluents du Sénégal. De retour en France en 1853, avec le grade de contre-amiral, Penaud devint directeur du cabinet au ministère de la marine. L'année suivante, il commanda en second l'escadre de réserve envoyée en Orient, reçut, en 1855, le commandement de l'escadre de la Baltique, prit part aux opérations de la flotte anglo-française contre Sweaborg et les côtes de la Finlande, et fut promu vice-amiral en 1858. — Son frère, André-Édouard PENAUD, né en 1804, entra à l'École navale en 1818, puis il devint successivement lieutenant en 1831, capitaine de vaisseau en 1846, contre-amiral en 1858 et vice-amiral en 1864. — Un frère des précédents, Alphonse PENAUD, est mort inspecteur en chef de la marine en 1868.

PÉNAULT s. m. (pé-nô). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains, en usage dans le Barrois.

PENAUTIER (Pierre-Louis REICH DE), financier français. V. REICH DE PENAUTIER.

PEN-BAS s. m. (pènn-bass). Espèce de gros bâton courbé en crosse, qui est en usage chez les paysans bretons : *Karouêr, le guide, secoua la tête et répondit en indiquant du bout de son* PEN-BAS *le massif boisé.* (E. Sue.)

PENCE s. m. pl. (penn-se). Métrol. Pluriel du mot anglais PENNY

PENCEL s. m. (pèn-sèl). Anc. art milit. Syn. de PENNON. || Floquet que l'on attachait à la lance et à l'épée.

PENCHANT, ANTE adj. (pan-chan, an-te — rad. *pencher*). Qui penche, qui est incliné : *Mur* PENCHANT. *Muraille* PENCHANTE.

. . . . Le Rhin
Appuyé d'une main sur son urne *penchante*.

BOILEAU.

— Fig. Qui est sur son déclin : *Il vit l'empire* PENCHANT *et prêt à succomber sous son propre poids.* (Acad.) || Qui tend, qui est porté : *Le cœur de l'homme est étrangement* PENCHANT *à la légèreté, au changement, aux promesses, aux biens.* (Pasc.)

— Entom. *Ailes penchantes*, Ailes dont le bord interne est plus élevé que l'externe.

— Bot. Se dit des organes dont la direction, d'abord verticale, se rapproche ensuite de la terre : *Feuilles, fleurs* PENCHANTES.

— s. m. Pente d'un terrain; terrain en pente : PENCHANT *d'une montagne. Sur le* PENCHANT *de la colline.* (La Bruy.) *Le soir, le vent du nord s'apaise en murmurant; le vent du midi s'élève; la glace se dissout peu à peu; on voit des places découvertes sur le* PENCHANT *des coteaux.* (Deluze.)

Les troupeaux, librement épars dans les campagnes,
Broutent le serpolet au *penchant* des montagnes.

LEMIERRE.

— Fig. Déclin :

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur *penchant*;
Au midi de mes années,
Je touchais à leur couchant.

J.-B. ROUSSEAU.

|| Pente qui entraîne l'âme, inclinaison naturelle : *Suivre son* PENCHANT. *Se laisser aller, s'abandonner, céder à son* PENCHANT. *Résister à son* PENCHANT. *Réformer ses mauvais* PENCHANTS. *Plus on se livre à ses* PENCHANTS, *plus on en devient le jouet et l'esclave.* (Mass.) *Nous sentons toujours une mésintelligence secrète entre nos* PENCHANTS *et nos lumières.* (Mass.) *La raison rougit des* PENCHANTS *dont elle ne peut rendre compte.* (Vauven.) *Placez toujours votre raison derrière votre* PENCHANT, *pour le retenir.* (Grimm.) *L'esprit humain a un* PENCHANT *invincible à l'investigation et à l'examen.* (B. Const.) *Tout ce qui flatte nos* PENCHANTS *nous paraît vrai.* (Ségur.) *Celui qui n'aurait pas à combattre contre ses* PENCHANTS *serait innocent plutôt que vertueux.* (De Bonald.) *De mauvais* PENCHANTS *sont ceux qui déterminent un être quelconque à désobéir aux lois de la nature.* (Mme Guizot.) *L'éducation affaiblit le* PENCHANT *au mal et fortifie le* PENCHANT *au bien.* (Mme de Somery.) *La curiosité a perdu plus de jeunes filles que le* PENCHANT. (Mme de Puisieux.) *Il en est de nos* PENCHANTS *comme de la sensibilité tout entière : il s'agit de les diriger, non de les abolir; mais tout est perdu, si nous ne les dirigeons pas.* (H. Heine.) *Le désir de plaire est un* PENCHANT *naturel à la femme.* (Mme Romieu.)

Hélas! de son *penchant* personne n'est le maître.

Mme DESHOULIÈRES.

Tu ne peux gourmander un *penchant* trop fatal,
Homme pusillanime, imbécile, brutal.

REGNARD.

Quels que soient ses *penchants*, le sage les surmonte;
C'est de nous que dépend ou la gloire ou la honte.

LA CHAUSSÉE.

— *Se retenir sur le penchant du précipice*, S'arrêter lorsqu'on est sur le point de prendre un mauvais parti.

— *Être sur le penchant de sa ruine*, Être sur le point d'être ruiné ou détruit.

— **Syn. Penchant, disposition, goût**, etc. V. DISPOSITION.

PENCHAUD (Michel-Robert), architecte français, né à Poitiers en 1772, mort à Paris en 1832. Son père, architecte distingué, lui fit donner une excellente éducation, puis le fit travailler avec lui à la construction des châteaux de Verrière et de Dissais, dans le Poitou. En 1793, Robert Penchaud fut compris dans la levée de 300,000 hommes, envoyé contre les Vendéens, qui le firent prisonnier, puis il entra dans le génie militaire et, ayant obtenu un congé de réforme, se rendit à Paris, où il suivit les cours de Percier et de Fontaine. Les talents dont il fit preuve lui valurent d'être successivement nommé dessinateur au conseil des bâtiments civils (1799), architecte directeur des travaux publics de Marseille (1803), architecte de l'administration du lazaret et de la chambre de commerce des Bouches-du-Rhône. Parmi les monuments dont il a embelli Marseille, nous citerons le bel hôpital pour les pestiférés, situé dans l'île de Ratonneau, le lazaret, l'arc de triomphe de la porte d'Aix. Il a exécuté, en outre, le palais de justice d'Aix, l'église de Saint-Remi, etc. Mis à la retraite après 1830, il revint à Paris, où il termina sa vie. On a de lui des mémoires d'archéologie, qu'il adressa à l'Académie des inscriptions, dont il était correspondant.

PENCHÉ, ÉE (pan-ché) part. passé du v. Pencher. Incliné : *Un arbre* PENCHÉ *vers le sol. Un front* PENCHÉ *vers la terre. Se tenir* PENCHÉ *sur son cheval. Nous allions vent largue, notre esquif,* PENCHÉ *sous le poids de la voile, avait la quille à fleur d'eau.* (Chateaub.)

Tout le beau sexe, aux fenêtres *penché*,
Battait des mains de tendresse touché.

VOLTAIRE.

— Fam. *Airs penchés*, Attitudes étudiées de la tête ou du corps, que l'on affecte pour plaire : *Prendre des airs* PENCHÉS.

— Mamm. Se dit de certains animaux chez lesquels la partie postérieure du corps est beaucoup plus basse que la partie antérieure

— s. m. pl. Famille de mammifères, ayant la girafe pour type.

— Bot. Qui se dirige perpendiculairement vers la terre.

PENCHEMENT s. m. (pan-che-man — rad. *pencher*). Action d'une personne qui se penche; état de ce qui est penché. || Peu usité.

PENCHER v. a. ou tr. (pan-ché — d'une forme non latine *pendicare*, dérivée de *pendere*, être suspendu; de *pendere*, pendre, proprement attacher, que Delâtre rapporte à la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher; persan *bandan*, *bastan*, lier; gothique *bindan*, etc. V. PENDRE). Incliner d'un côté : PENCHER *la tête, le corps, les branches d'un arbre.*

— Mettre hors de son aplomb : PENCHER *un vase.*

— v. n. ou intr. Être incliné, n'être pas dans son aplomb : *Arbre, mur qui* PENCHE. *La reine Anne buvait comme la femme d'un matelot de sa flotte; sa couronne, qu'elle ne jeta jamais par-dessus les moulins, lui* PENCHAIT *parfois sur l'oreille.* (P. de St-Victor.)

Couverte de sa voile blanche,
La barque, sous son mât qui *penche*,
Glisse et creuse un sillon mouvant.

LAMARTINE.

— Fig. Être porté par son inclination : *La nation française, la plus cultivée des nations latines,* PENCHE *vers la poésie classique imitée des Grecs et des Romains.* (Mme de Staël.)

Osmin a vu l'armée; elle *penche* pour nous.

RACINE.

— *Pencher vers son déclin, vers sa chute, vers sa ruine* ou simplement *Pencher*, Être sur le point d'être ruiné, d'être détruit : *La France présentait, à l'avènement de Richelieu, tous les symptômes d'un empire qui* PENCHE. (L. Blanc.)

— Prov. *On tombe toujours du côté où l'on penche*, On finit toujours par succomber à ses vices, par subir les conséquences de ses défauts.

Se pencher v. pr. S'incliner, se baisser : SE PENCHER *pour donner la main a un enfant.*

— Etre incliné : *Leurs bonnets de uhlans* SE PENCHENT *d'un air crâne du côté de l'oreille.* (Th. Gaut.)

— Fig. Se porter, diriger ses efforts : *Précisément parce que l'on tombe toujours du côté où l'on penche, il faut* SE PENCHER *du côté opposé à celui où l'on ne veut pas tomber.* (E. de Gir.) *Le sage, pour faire monter la foule jusqu'à lui, doit* SE PENCHER *vers elle.* (Villem.)

PENCHINILLE s. f. (pain-chi-ni-lle; *ll* mll. — du patois *penche*, peigne). Mamm. Nom vulgaire du hérisson dans le midi de la France.

PENCO (Mme Rosina), cantatrice italienne, née à Naples, de parents génois, au mois d'avril 1830. Elle débuta à l'âge de dix-sept ans au théâtre royal de Copenhague, où elle se vit accueillie avec la plus grande faveur. Son engagement terminé, elle entreprit une excursion couronnée de succès dans les principales villes du Danemark et de la Suède, où elle aborda successivement les rôles de *soprano* des meilleurs opéras du répertoire italien. En 1849, elle alla à Berlin; l'année suivante, elle passa à Constantinople, d'où elle revint dans sa patrie en 1851. Florence, Trieste et Naples l'applaudirent tour à tour (1852), puis Rome (1853) et enfin Gênes, où elle épousa M. Penco, qui depuis l'a accompagnée dans ses diverses stations artistiques et parfois l'a secondée. D'éclatants triomphes ayant établi sa réputation, elle vint à Paris et débuta au Théâtre-Italien à la fin de l'année 1855. Jusqu'en 1863, on l'a vue à la salle Ventadour dans les pièces du répertoire et dans diverses créations originales. En 1864, elle a entrepris une tournée à l'étranger en compagnie de son mari, et le bruit de ses succès à Cadix et à Madrid, dans *Norma* et dans *Robert le Diable*, est venu jusqu'à nous. Nous citerons parmi les rôles qui ont le plus contribué à mettre en relief à Paris les qualités de cette cantatrice : *Il Giuramento, Don Giovanni* (donna Anna), *Poliuto, Il Trovatore, Semiramide, Otello, Matilda de Shabran*, la *Traviata, Don Desiderio*, la *Serva padrona* de Pergolese (Zerbina), *Ernani* (Elvira), *Norma* et la *Sonnambula*. Artiste aimée et fêtée aux Italiens pendant le séjour qu'elle y a fait, Mme Penco s'est montrée actrice et cantatrice de beaucoup de talent. Douée d'une magnifique voix de soprano, elle avait l'éclat, l'inspiration, la verve, et faisait face aux exigences de certains rôles, celui de Norma par exemple, en y déployant une grande chaleur de jeu, une grande énergie d'accentuation. On se rappelle encore comment, à défaut du volume de voix nécessaire pour chanter le rôle d'Elvira, écrit trop haut pour elle, elle tournait avec beaucoup d'habileté les obstacles qu'elle ne pouvait franchir, remplaçant, dans le bel air du premier acte d'*Ernani*, par des sons *piqués*, des *trilles* et des *grupetti*, les effets que Mlle Cruvelli exécutait si franchement à pleine voix. Disons cependant qu'il est rare d'aborder comme elle l'a fait et avec autant de perfection les styles et les rôles les plus différents. Rossini, Bellini, Mercadante, Verdi l'ont eue tour à tour pour interprète, et l'on sait que les qualités requises pour exécuter tel compositeur deviennent presque, sinon tout à fait, des défauts lorsqu'il s'agit d'exécuter tel autre. Leste et spirituelle dans la *Serva padrona*, elle était admirable dans la merveilleuse cavatine : *Bel raggio lusinghiero* de *Semiramide*. Impossible de mieux phraser, d'apporter plus de douceur et d'énergie à la fois : c'était le vrai *canto spianato* dans toute sa pureté. Elle occupa à la salle Ventadour, jusqu'à l'entrée d'Adelina Patti, le premier rang parmi les étoiles de ce théâtre, où elle chantait encore en 1872. En 1873, cette artiste partit pour la Russie, où elle était engagée pour la saison théâtrale (1873-1874), aux théâtres de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

PENÇOIR s. m. (pan-soir). Signet autrefois usité dans les livres d'Église.

PENCRAN, village de France (Finistère), canton de Landerneau, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Brest, au bord de l'Elorn ; 614 hab. Dans une forêt voisine, restes curieux du château de Joyeuse-Garde, célèbre dans les romans de la Table ronde.

PENCZ (Grégoire), dessinateur et graveur allemand, né à Nuremberg au commencement du XVIe siècle, mort vers 1555. On croit qu'il eut pour maître Albert Dürer. S'étant rendu en Italie, il alla se perfectionner dans l'atelier de Marc-Antoine Raimondi, aida le célèbre artiste à graver divers tableaux de Raphaël et devint un fort habile graveur. De retour dans sa ville natale, Pencz exécuta, d'après ses propres dessins, un grand nombre de petites estampes, dont quelques-unes sont fort recherchées des amateurs.

PENDABLE adj. (pan-da-ble — rad. *pendre*). Qui mérite d'être pendu, d'être puni par la pendaison, par la peine de mort : *Homme* PENDABLE. *Il n'est si homme de bien, qu'il mette à l'examen des lois toutes ses actions et pensées, qui ne soit* PENDABLE *dix fois en sa vie.* (Montaigne.)

La polygamie est un cas,
Est un cas *pendable*.
MOLIÈRE.

Sa peccadille fut jugée un cas *pendable*.
Manger l'herbe d'autrui, quel crime abominable!
LA FONTAINE.

‖ Se dit souvent par exagération :

Je soutiendrai toujours, morbleu! qu'ils sont mau-[vais,
Et qu'un homme est *pendable* après les avoir faits.
MOLIÈRE.

— Fam. *Tour pendable*, Méchant tour : *Jouer un* TOUR PENDABLE *à quelqu'un. Le trône et l'autel ont passé leur vie à se jouer ce que le vulgaire appelle des* TOURS PENDABLES. (L. Plée.)

PENDAGE s. m. (pan-da-je — rad. *pendre*). Min. Inclinaison d'une couche : *A ce point, la couche contournée présente un double* PENDAGE. (A. Burat.) ‖ Dans le langage des mineurs du Nord, Couche qui s'enfonce de 1 mètre sur 2.

— Techn. En termes de tisseur, Action de suspendre provisoirement des maillons garnis aux cordes ou arcades, au moyen d'un nœud à boucle : *La plupart du temps, on fait exécuter le* PENDAGE *par des enfants, des apprentis ou des personnes dont le temps et la main-d'œuvre sont d'un prix peu élevé.* (Falcot.)

PENDAILLE s. f. (pan-da-lle; *ll* mll. — rad. *pendre*). Canaille, ramassis de gens qui mériteraient d'être pendus. ‖ Vieux mot très-expressif.

PENDAISON s. f. (pan-dè-zon — rad. *pendre*). Supplice de celui que l'on pend; action d'une personne qui se donne la mort en se pendant : PENDAISON *d'un criminel. La* PENDAISON *est un moyen aussi peu commode que peu expéditif pour se débarrasser d'un homme.* (E. Feydeau.)

De trente huguenots on a fait *pendaison*.
V. HUGO.

— **Encycl.** Pendre un criminel, c'est l'attacher par une partie quelconque du corps à un objet élevé, arbre ou potence, de telle sorte qu'il ne puisse trouver aucun point d'appui. Ce supplice infamant est appliqué dans le but soit de donner la mort au coupable, soit de le soumettre à une torture plus ou moins longue. Nous trouvons la *pendaison* à toutes les époques et chez presque tous les peuples. Les anciens pendaient les criminels à des arbres dévoués aux dieux infernaux. Tantôt le coupable était attaché par le cou au moyen d'une corde; tantôt il était suspendu par les pieds et, dans ce cas, on lui attachait une pierre au cou; d'autres fois, c'était par les mains et on le fouettait jusqu'à ce qu'il rendît le dernier soupir. Chez les Hébreux, les blasphémateurs étaient pendus. Les calomniateurs étaient punis chez les Perses de la même peine, et l'on sait qu'Aman fut suspendu à la potence qu'il avait fait élever pour Mardochée.

En France, au moyen âge, la *pendaison* était le genre de supplice le plus commun. Il était appliqué aux individus coupables de bigamie, d'infanticide, de vol domestique et de vol militaire. La désertion, la fabrication de fausse monnaie étaient également punies de la corde. Voici comment le condamné était exécuté. Le patient portait trois cordes au cou. Les deux premières, de la grosseur du petit doigt et qu'on nommait *tortouses*, avaient chacune un nœud coulant. La troisième, que l'on nommait le *jet*, ne servait qu'à lancer le patient hors de l'échelle. On se rendait au lieu de l'exécution dans une charrette à un cheval. Arrivé à l'endroit fixé, le bourreau montait à une échelle qui était fixée contre la potence et aidait le condamné à monter lui-même à reculons; tandis que le confesseur remplissait son ministère, l'exécuteur attachait les deux cordes au bras de la potence. Au signal donné, au moyen du jet il précipitait le coupable hors de l'échelle et celui-ci se trouvait suspendu par le cou au moyen des tortouses, dont les nœuds coulants lui serraient le cou et l'étranglaient. Alors le bourreau, se tenant d'une main au bras de la potence, montait sur le supplicié, en se servant de ses mains liées comme d'un étrier, et, à force de secousses et de coups de genou dans l'estomac, il déterminait la mort. Puis le corps restait pendu le temps fixé par l'arrêt du parlement, qui portait, en général, « pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. » On cite cependant un jugement ou l'arrêt portait que le coupable serait pendu le temps qu'il faut à un homme pour faire dix pas. L'arrêt fut exécuté ponctuellement et le malheureux eut le bonheur de revenir à la vie. La *pendaison* était ignominieuse et exclusivement pratiquée sur les roturiers. Les nobles étaient décapités. Cependant des personnages considérables ont été pendus. Sans parler de tous les gentilshommes auxquels la *pendaison* a été infligée, conformément aux *Établissements* de saint Louis, pour avoir violé une jeune fille confiée à leur garde, nous citerons : Pierre de La Bresse, chancelier de Philippe le Hardi, en 1277, pour crime d'empoisonnement, Enguerrand de Marigny, en 1315, Pierre Remy, seigneur de Montigni, en 1328, et Jean Moulinet, lieutenant civil, tous les trois pendus au gibet de Montfaucon, que le premier avait fait construire, que le second fit rétablir et que le troisième fit réparer.

En Espagne, la *pendaison* était autrefois entourée d'un grand appareil. On sonnait la cloche de Saint-Martin, que l'on nomme la cloche des pendus, les frères de la Sainte-Hermandad couraient dans les rues en annonçant le supplice et en quêtant pour les funérailles du supplicié. Aujourd'hui, on pend très-peu dans ce pays, et la *garrotte* est le supplice presque uniquement employé. En Angleterre, il n'existe pas d'autre supplice que celui de la corde pour l'un et l'autre sexe; la décapitation est une faveur que le souverain accorde rarement aux pairs. Voici en quels termes le juge annonce son arrêt au coupable : « Vous êtes condamné à être pendu par le cou jusqu'à ce que vous soyez mort, mort, mort. » Le criminel condamné est soumis, en attendant son supplice, à un régime très-sévère; il ne reçoit comme nourriture que du pain et de l'eau. Il est conduit au lieu de l'exécution dans une charrette; arrivé au lieu du supplice, le condamné est placé debout sur le bord de la charrette; le bourreau attache un des bouts de la corde au cou du patient et l'autre au bras de la potence; puis, après avoir couvert le visage du condamné avec un bonnet noir, sur un signe du premier shérif, il fouette le cheval; la charrette s'avance et, selon l'expression consacrée, le condamné est lancé dans l'éternité. Après une heure de suspension, le corps est détaché et rendu à la famille, sauf dans le cas d'assassinat, où il est livré au scalpel des chirurgiens. Dans les grandes villes, l'exécution se fait un peu différemment. Elle a lieu sur un balcon qui dépend de la prison et qui donne sur une place; le condamné est placé sur une trappe qui s'abaisse au moyen d'un ressort et, le moment venu, le malheureux reste suspendu dans les airs. Cette méthode est bien préférable à l'autre, car elle évite au patient des apprêts et une promenade assez longs et qui doublent ses angoisses. En Turquie, pour les crimes autres que l'assassinat et qui sont punis de mort, le coupable est pendu. L'instrument qui sert à cette exécution est composé de deux poteaux joints à leur sommet par une traverse. Le patient est amené entre les deux poteaux; il porte une corde au cou; on jette par-dessus la traverse une des extrémités de cette corde, on le hisse à quelques pieds de terre et on attache la corde. Le pendu, dont les bras sont libres, peut retarder sa mort en saisissant la corde au-dessus de sa tête; mais bientôt les forces l'abandonnent et il se laisse retomber pour toujours.

On a beaucoup discuté pour savoir si la *pendaison* était un supplice plus douloureux que la guillotine et, d'après les allégations de gens qui, soit par idée de suicide, soit comme peine de leurs crimes, ont subi pendant quelques instants la *pendaison*, on serait disposé à croire que la strangulation par la corde n'est pas douloureuse. En France, l'habitude que l'on avait de faire grâce au condamné quand la corde à laquelle on le pendait venait à casser (V. CORDE DE PENDU) a permis d'avoir quelques renseignements à ce sujet, et presque tous les condamnés qui ont échappé à la mort se sont accordés à dire que le supplice de la *pendaison* n'occasionne pas de souffrance. Un gentilhomme anglais, dont parle Bacon, se pendit pour vérifier ce fait. On arriva à temps pour couper la corde et on ramena cet extravagant à la vie. Il raconta depuis que, lorsqu'il avait eu le cou serré fortement par la corde, il avait aperçu une vive lumière, à laquelle avait succédé l'obscurité la plus complète; mais que, pendant tout le temps qu'il était resté suspendu, il n'avait ressenti aucune douleur. Un riche boucher anglais, condamné à mort, pendu une heure de temps et qu'un étudiant en médecine sauva, avait éprouvé, disait-il, les mêmes sensations. Elles furent cependant moins vives à cause du procédé même dont on s'était servi pour empêcher l'asphyxie. Comme il était dans son cachot, attendant l'exécution de son jugement, un jeune docteur lui proposa de lui sauver la vie moyennant 100,000 francs. Le condamné consentit et se prêta à une opération au moyen de laquelle on introduisit dans la trachée un tube permettant aux poumons de recevoir l'air. Sa sentence fut exécutée, mais au bout du temps réglementaire, quand la famille vint réclamer le corps du supplicié, celui-ci respirait encore. Emporté chez lui, il revint à la vie. Cinq ans plus tard, il était encore de ce monde. Il racontait alors qu'au moment où le bourreau lâcha la trappe il avait éprouvé une commotion fort vive, mais sans douleur excessive, que peu à peu ses nerfs avaient été surexcités comme par des désirs érotiques. Quelques minutes après la *pendaison*, on a remarqué, [illegible] que le patient entrait en érection et [illegible]. Ce phénomène, que la physiologie [illegible], est [illegible] les écrits si [illegible] du marquis de Sade. La mort est loin d'arriver aussitôt après la suspension. On a tous les jours des exemples d'individus qui ont [illegible] par la *pendaison* et [illegible] même après une heure de suspension par le cou, ont pu être rappelés à la vie. [illegible] faut pas se lasser de [illegible] pendant plusieurs heures [illegible] que [illegible] des vertèbres cervicales. Les [illegible] à donner en cette occasion se composent de frictions, de révulsifs, [illegible] ammoniaque, [illegible] sur toute la surface du corps et [illegible] aux jambes; la saignée au pied et [illegible] de la jugulaire sont, en général, assez efficaces. On doit faire tout son possible pour rétablir la respiration en appuyant alternativement sur le ventre et en faisant une respiration artificielle ou en pratiquant l'insufflation, soit bouche contre bouche, soit à l'aide d'un tube que l'on introduit dans le larynx.

La *pendaison* par les aisselles ne se pratiquait qu'en France. Ce supplice n'allait pas, en général, jusqu'à la mort. Voici comment il s'exécutait. Le patient étant monté sur une échelle [illegible] celles auxquelles on pendait par le cou, on lui passait sous chaque aisselle une sangle dont les bouts se trouvaient attachés à la potence; deux cordes traversaient deux trous faits aux extrémités d'une planche mise à plat sous les pieds du condamné, et ces cordes tenaient également aux bras de la potence. L'exécuteur retirait l'échelle et le patient restait dans sa position fatigante plus ou moins d'heures, suivant que l'arrêt l'avait ordonné. Ce supplice était plus ou moins douloureux, selon le plus ou moins de rapprochement de la planche qui soutenait les pieds. Ceci est facile à comprendre; car, si la planche était assez rapprochée pour qu'il n'y eût pas tension sur les bras, le patient se trouvait absolument comme s'il était à terre; mais, dans le cas contraire, c'était un des supplices les plus affreux, car la section de la peau, la compression des vaisseaux que produisaient les sangles placées sous les aisselles causaient des douleurs épouvantables et la mort arrivait lentement, causée par la congestion cérébrale résultant de l'oblitération des artères axillaires et par l'asphyxie qui venait de l'impossibilité qu'avaient à se contracter les muscles inspirateurs. Le frère de Cartouche subit ce supplice et en mourut, parce que le bourreau enleva la planche qui était destinée à soutenir le condamné.

Autrefois, les corps des suppliciés étaient, après leur exécution, suspendus à un gibet que l'on nommait aussi *fourches patibulaires* et qui se trouvait aux environs des grandes villes. Le plus célèbre en France est celui de Montfaucon, aux environs de Paris, où fut suspendu le corps du ministre Enguerrand de Marigny, ainsi que celui du favori de Louis XI, le barbier Olivier le Daim. V. FOURCHES PATIBULAIRES.

— Méd. lég. En médecine légale, la *pendaison* est un acte de violence dans lequel le corps, retenu par un lien constricteur du cou et abandonné à son propre poids, exerce sur ce lien une traction assez forte pour interrompre la circulation du sang et la pénétration de l'air dans les poumons. La *pendaison* peut être le résultat d'un suicide ou d'un attentat criminel, et malheureusement il n'est pas toujours facile de distinguer l'un de l'autre. Cependant les cas d'homicide par *pendaison* sont extrêmement rares, et souvent il faut chercher, sous les apparences de ce genre de mort, un meurtre commis d'une autre façon et sur lequel le coupable a [illegible] change. Une opinion assez [illegible] répandue est que la suspension [illegible] que distance du sol et dans la position verticale est une condition sine qua non du suicide par *pendaison* et que, lorsqu'un cadavre est trouvé suspendu à un lien quelconque et que les pieds traînent par terre, par exemple comme dans le fait si célèbre du prince de Condé, on [illegible] à une manœuvre homicide. Cette opinion est complètement fausse: on a vu, en effet, des gens se pendre dans leur lit, les pieds reposant en plein sur les matelas; d'autres, après s'être attachés par le cou aux colonnes du lit, se laisseraient glisser lentement à terre, de sorte que leur corps se trouvait presque parallèle au sol. A l'hospice de Bicêtre, un aliéné atteint de la monomanie du suicide, étant parvenu à tromper la surveillance exercée sur lui, se pendit avec des morceaux de [illegible] force; ce malheureux avait été [illegible] plier en deux pour se donner la mort, les pieds et les jambes traînant à terre et [illegible] siège n'en était qu'à quelques [illegible]. Pierre de Bois[illegible] rapporte le [illegible] d'individu qui s'était pendu [illegible] placée contre une des [illegible] engagé dans [illegible] destinées à soutenir les [illegible] trouvé [illegible] d'un [illegible] buret qu'il [illegible] son suicide. Un [illegible] servi à se serrer [illegible] avec les dents. [illegible] pour un [illegible] seul dans son [illegible] mort par [illegible] peut [illegible] suivant par asphyxie, par [illegible] compression et [illegible] de la [illegible], après la luxation des premières vertèbres cervicales.

L'aspect du cadavre d'un pendu varie selon que la mort a eu lieu par un des trois [illegible] dans les cas d'homicide, lorsqu'il y a eu résistance de la part de la victime ou que celle-ci a éprouvé des violences de la part des meurtriers, on trouve des ecchymoses et des [illegible] de sang dans le tissu cellulaire sous-cutané; la face est bouffie et livide, les yeux sont hagards et saillants hors des orbites, les traits contractés, les membres roides, les poings tellement serrés que les ongles pénètrent dans la peau. La langue est quelquefois rétractée, mais plus souvent elle sort de la bouche; le bout est

brunâtre, tuméfie et serré entre les dents. Au-dessus du cou se trouve un sillon plus ou moins profond, simple ou multiple, selon qu'il y avait un seul ou plusieurs tours de corde. Ces signes font en général défaut lorsque la victime est un enfant, un idiot, un paralytique, toute personne, en un mot, dans l'impossibilité d'opposer aucune résistance.

Dans les cas de suicide, les choses ne se passent pas tout à fait de la même façon. La tête est [illegible], naturelle dans les premiers instants, devient [illegible] violette; les [illegible] pendants; la bouche est ouverte et la langue fortement tirée; le cou d'autant plus allongé que le corps est resté plus longtemps en suspension; l'empreinte de la corde est, en général, plus marquée vers le milieu de l'anse; elle diminue à mesure qu'on se rapproche du nœud coulant, et elle est ordinairement interrompue au niveau de ce dernier point; il y a [illegible]. (Briand.) [illegible] S. la corde n'a porté son action que sur la partie antérieure du cou, on observe simplement les symptômes de l'asphyxie; les parties molles [illegible] le passage de l'air a été interrompu et la mort est arrivée parce que l'hématose n'a plus eu lieu dans les poumons. Si le cou a subi une forte compression circulaire, le sang a cessé de circuler; d'où stase sanguine et, par suite, apoplexie cérébrale. Souvent les phénomènes d'asphyxie se joignent à ceux d'apoplexie, et la mort est due à la combinaison des uns avec les autres. Le sillon tracé par le lien suspenseur est plus ou moins large, plus ou moins profond, selon le diamètre de la corde. Ainsi, une ficelle serre le cou plus étroitement et fait un sillon plus profond que tout autre lien. La peau de ce sillon, examinée peu de temps après la suspension, ne présente aucun changement de couleur; mais si la *pendaison* date de plusieurs jours, elle est brune, sèche, comme parcheminée. Les bords du sillon sont injectés, gonflés et livides, surtout le bord supérieur.

Cette observation serait d'un grand poids s'il s'agissait de déterminer si un individu a été pendu mort ou vivant. Cependant il est souvent difficile de distinguer la mort par suspension de la mort par strangulation. « C'est à tort, dit Tardieu, qu'on a regardé comme des preuves surabondantes de mort par suspension la teinte rouge violacée de la peau, la bouffissure de la face, la saillie et l'injection des globes oculaires, la coloration [illegible] la teinte violacée des lèvres, le gonflement de la langue, dont la pointe est appliquée contre les arcades dentaires, la présence d'écume dans les voies aériennes, l'engorgement sanguin des poumons et du cerveau, la fluidité du sang, joints à la présence d'un sillon circulaire autour du cou, avec injection de la peau au-dessus et au-dessous de l'empreinte, l'intégrité du tégument dans un point qu'on suppose correspondre au nœud formé par la corde et enfin l'existence d'une ecchymose dans le tissu cellulaire sous-cutané... Il n'est aucun de ces signes qui, soit isolément, soit réuni aux autres, ne puisse être tout aussi justement invoqué comme preuve de la strangulation ou de la suffocation. »

L'érection des organes sexuels chez les pendus et chez les individus étranglés est un phénomène à peu près constant; mais l'éjaculation est rarement observée; les taches qu'on rencontre sur le linge sont dues plutôt au liquide prostatique qu'à la présence du sperme. D'ailleurs, le docteur Godard a constaté qu'après toute espèce de mort violente il se produit souvent, au bout de quelques minutes, érection ou demi-érection et que, dans nombre de cas, on trouve dans le canal de l'urètre du sperme dont on détermine l'écoulement par [illegible] en pressant l'extrémité spongieuse de la verge. « L'état des organes génitaux ne peut donc, dit Casper, avoir une valeur quelconque dans le diagnostic de la mort par *pendaison* ou par strangulation. » Et, dans tous les cas, on ne peut affirmer si la suspension a eu lieu pendant la vie, car, dit Orfila, on peut, en suspendant des cadavres, même trois ou quatre heures après la mort, et en les laissant dans cette situation pendant quelques heures, développer une forte congestion des organes génitaux, voire même l'érection, et constater dans l'urètre la présence de zoospermes dont plusieurs pourront encore être vivants. L'examen des parties superficielles ne donne, par conséquent, aucun signe certain qui puisse faire reconnaître si l'individu a succombé à un crime ou s'il s'est lui-même donné la mort. L'examen des parties profondes et des viscères donne des signes plus positifs. Si, après avoir enlevé la peau et le tissu cellulaire superficiel [illegible]

Les circonstances particulières qui accompagnent le fait fournissent encore des données [illegible]

moins injectée; rarement on y rencontre de l'écume et, s'il en existe, elle est sanguinolente, épaisse et fortement adhérente aux parois. Les poumons, fortement engoués, sont complètement [illegible] déclives. Le sang est très-fluide; le cœur ne contient point de caillots. Quelques médecins légistes ont signalé la rupture des membranes interne et moyenne des carotides primitives; mais ce phénomène n'existe pas toujours et il peut se produire en suspendant un cadavre. « En résumé, dit Briand, après la mort, si elle a réellement eu lieu par *pendaison*, sans acte de violence, sans complication d'un autre genre d'asphyxie, par exemple lorsqu'il y a eu suicide, l'expert ne trouve ni les ecchymoses sous-pleurales, ni les taches sous-péricardiques caractéristiques de la suffocation, ni l'emphysème produit par la rupture des vésicules pulmonaires superficielles qu'on observe chez les individus morts par strangulation; il trouvera, au lieu du sillon à peine parcheminé que présente le cou de l'individu étranglé, un sillon nettement tranché et toujours plus ou moins parcheminé, des extravasations de sang dans le tissu cellulaire profond de la région cervicale; un large engorgement sanguin des poumons, quelquefois un emphysème circonscrit; parfois de l'écume dans la trachée, mais sans ecchymoses à la surface, sans foyers apoplectiques; ces deux dernières lésions, si elles existaient, attesteraient des manœuvres criminelles et repousseraient toute présomption de suicide. »

PENDANT, ANTE adj. (pan-dan, an-te — rad. *pendre*). Qui est dirigé en bas, vers la terre : *Manches* PENDANTES. *Oreilles* PENDANTES. *Bras* PENDANTS. *La pintade a les ailes courtes et la queue* PENDANTE. (Buff.) *Le saule pleureur enveloppe une tombe de ses rameaux* PENDANTS. (A. Karr.)

> Mais que font là tes bras *pendants* à ton côté?
>
> RACINE.

— Fig. Qui est en instance, en cours d'exécution ou de discussion : *Procès* PENDANT. *Question* PENDANTE. *Négociations* PENDANTES.

> Depuis tantôt six mois que la cause est *pendante*,
> Nous voici comme aux premiers jours.
>
> LA FONTAINE.

— Fam. *Couteau pendant*, Homme prêt à rendre tous les services qu'on lui demandera, qu'on a sous la main, comme un boucher a sous la ceinture le couteau qui pend à son côté.

— Diplomatiq. *Sceau pendant*, Sceau attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin.

— Pratiq. *Fruits pendants par les racines* ou *par racines*, Récoltes qui sont encore sur pied; fruits, grains qu'on n'a pas encore récoltés.

— Archit. Voussoir imitant un moellon pique.

— Comm. *Mitraille pendante*, Vieux débris d'objets en bronze ou en cuivre, destinés à la fonte.

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre : *Rameaux* PENDANTS. *Feuilles* PENDANTES. *Chatons, épis* PENDANTS.

— s. m. Partie pendante du baudrier ou du ceinturon d'une épée.

— Anneau d'une boîte de montre à laquelle on attache la chaîne ou le cordon.

— Objet qui ressemble à un autre par sa forme et ses dimensions, et qui est destiné à être placé symétriquement avec lui : *Acheter une gravure pour faire* PENDANT *à une autre. C'est une grande entreprise que de donner un* PENDANT *à un morceau antique.* (Grimm.) ‖ Objet qui concorde avec un autre, qui lui est comparable, qui joue le même rôle dans un cas différent : *La guerre nous régénère par le combat; c'est le* PENDANT *de la comédie, qui nous châtie par le ridicule.* (Proudh.) *Le royalisme voltairien, variété bizarre, a eu un* PENDANT *non moins étrange, le libéralisme bonapartiste.* (V. Hugo.)

— *Pendant d'oreille* ou simplement *Pendant*, Petit bijou mobile qu'on attache à une boucle d'oreille; bijou comprenant la boucle et le pendant proprement dit : PENDANTS *d'oreilles de diamants, d'or, de perles, de corail.*

— Mar. *Pendants d'oreilles*, Poulies simples des drisses de bonnettes, de hune et de perroquet, qui pendent au bout des vergues.

— Cost. Nom qu'on donnait autrefois à des bandes d'étoffe qui ornaient les vêtements des femmes :

> La [illegible] son corset de beaux jours,
> [illegible] ses *pendants* de velours.
>
> LA FONTAINE.

— Blas. Chacune des pièces, en forme de clochetons [illegible] par le bas, qui pendent du lambel : *De Saint-Jean, en Bretagne : d'argent, à la fasce vivrée d'azur, au lambel de quatre* PENDANTS *du même.*

PENDANT prép. (pan-dan. — Ce mot est le participe du verbe *pendre* employé dans un sens figuré. *Pendant l'affaire* est pour *l'affaire pendant*, étant en suspens, *re pendente*). Dans le temps que, durant le cours de : PENDANT *la nuit. Les hommes montrent* PENDANT *la prospérité sont toujours faibles et tremblants dans la disgrâce.* (Fén.) *M. de Voltaire est un homme bien singulier : il com[illegible]* PENDANT *leur représentation.* [illegible] *femmes aiment mieux [illegible] leur mort que* PENDANT *leur vie.* (De Ségur.) *De tous les êtres créés, c'est l'homme qui a besoin de ses parents* PENDANT *le temps le plus long.* (Maquel.) *On change d'opinion, même* PENDANT *le sommeil.* (A. d'Houdetot.)

> C'était *pendant* l'horreur d'une profonde nuit.
>
> RACINE.

— Loc. conj. *Pendant que*, Dans le temps que : PENDANT QUE *Charles XII s'éloignait, les Russes saisirent son artillerie.* (Volt.)

> Quelque soin qu'il se donne et quelque bien qu'il [fasse,
> Quel ministre est aimé *pendant* qu'il est en place?
>
> BOURSAULT.

— **Syn. Pendant, durant.** V. DURANT.

— **Pendant que, tandis que.** *Pendant que* marque simplement la simultanéité, sans aucune idée accessoire. *Tandis que* ajoute à la simultanéité une idée d'opposition, de contraste, ou bien il signifie pendant tout le temps que : *Les Egyptiens étaient plongés dans les ténèbres de la nuit,* TANDIS QUE *les Juifs jouissaient du plus beau soleil dans la petite contrée de Gessen.* (Volt.) On voit là un contraste manifeste. *Le sénat avait refusé à Pyrrhus de faire aucun accommodement* TANDIS QU'*il serait en Italie* (Montesq.), c'est-à-dire pendant tout le temps qu'il serait en Italie.

PENDAR s. m. (pan-dar — rad. *pendre*). Hortic. Poire bonne à cueillir à la fin de septembre.

PENDARD, ARDE s. (pan-dar, ar-de — rad. *pendre*). Fam. Fripon, vaurien, homme à pendre : *Comment,* PENDARD! *c'est toi qui t'abandonnes à ces coupables extrémités!* (Mol.)

> Et tu prends donc, *pendard*, goût à la bastonnade!
>
> MOLIÈRE.

> Je te prive, *pendard*, de ma succession
> Et te donne de plus ma malédiction.
>
> MOLIÈRE.

— Ornith. *Pendard à tête rousse*, Nom vulgaire de la pie-grièche rousse.

PENDARDEAU s. m. (pan-dar-dô — dimin. de *pendard*). Fam. Petit pendard.

PENDARDERIE s. f. (pan-dar-de-rî — rad. *pendard*). Action, conduite de pendard. ‖ Vieux mot.

PENDELOQUE s. f. (pan-de-lo-ke — rad. *pendre*). Bijou en forme de poire, que l'on suspend à des boucles d'oreilles : *Une paire de* PENDELOQUES. PENDELOQUES *de diamants.*

— Par anal. Objet suspendu comme une pendeloque : *Les arbres du chemin dressaient dans l'éther leurs branches cristallisées, où le verglas suspendait des* PENDELOQUES *d'opale.* (Mme L. Collet.) *Au plafond était suspendu un vieux lustre à* PENDELOQUES *de cristal de roche.* (Balz.)

— Fam. Loque pendante : *Sa robe a plusieurs* PENDELOQUES *qui traînent dans la boue.* (Acad.)

PENDEMENT s. m. (pan-de-man — rad. *pendre*). Pendaison. ‖ Mot employé par Molière.

PENDENISSE, en latin *Pendenissum*, place forte de la Syrie ancienne, dans la Comagène, au S.-O. de Samosate; elle fut prise par Cicéron, l'an 51 av. J.-C. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le village turc de Behesni.

Pendennis, roman, par Thackeray (1850, 3 vol. in-8°). L'auteur a entrepris de décrire le *gentleman* et de montrer des types « ni meilleurs ni pires que les personnes les mieux élevées. » Il pénètre donc dans la vie privée des hautes classes et il en montre les déguisements et les hypocrisies conventionnelles. Les deux Pendennis, l'oncle et le neveu, sont à eux deux tout le roman; l'action est faible et presque nulle; l'auteur s'est attaché surtout à l'analyse des caractères. Le major Pendennis est un portrait achevé. C'est le modèle des vieux garçons, des Brummell sur le retour, de l'officier anglais en retraite. Egoïste et vaniteux, ce brave major met son bonheur à fréquenter la noble compagnie; il a le culte des grands noms inscrits au *peerage* et des riches personnages dont les écus valent bien des parchemins. Dévoué à l'aristocratie autant qu'à lui-même, il dîne au club de Pall-Mall, toujours dans le même coin; il admire et il imite avec une scrupuleuse exactitude le grand homme Wellington; il en prend la cravate blanche et les phrases laconiques; lire son nom dans le bulletin des fêtes aristocratiques est pour lui la plus douce satisfaction. Le major admire surtout les gens qui vont en voiture. Il se félicite d'avoir pour ami sir Hugh, qui fait atteler pour aller du numéro 23 au numéro 25 de la même rue. Pendant une moitié de la journée, le major profite du brougham de sir Hugh; il passe la saison de la chasse chez lord Steyne. Dans les dîners fins de jeunes gens, il les laisse payer, d'autant plus qu'il a payé son écot en anecdotes. Il se dit trop pauvre pour s'attacher à des gens pauvres. Ses principes de morale ne sont pas un mystère; il a soin de les recommander à son neveu : bonne dot, bonne voiture, bons chevaux, bonne société, bons dîners, voilà sa philosophie. S'il rencontre sur sa route quelques désagréments, il feint de ne pas les voir. Le neveu, Arthur Pendennis, est une autre forme de l'égoïsme mondain, un égoïsme moins parfait, capable d'aimer ou de se laisser aimer. Héritier et fils d'un ancien apothicaire qui, devenu suffisamment riche, s'est allié à une famille noble, Arthur est envoyé à l'université, y fait des dettes et revient auprès de sa mère. A l'âge de seize ans, il tombe amoureux d'une jeune actrice, fille d'un capitaine irlandais toujours ivre. Miss Fotheringay le trompe; il le sait, mais elle est si bonne ménagère, elle prépare si bien les confitures et le pudding, elle dit de si grosses naïvetés! De retour au logis, Arthur règne sur toute la maison. Sa mère, femme bonne et faible, prude provinciale et puritaine inflexible, l'aime d'un amour jaloux; Laura, son amie d'enfance et sa sœur d'adoption, l'aime également. Il se révolte alors; il trouve qu'il n'est pas libre, qu'on le traite en enfant. Il ne comprend pas le dévouement, parce qu'il ne veut pas le payer de retour, et il l'appelle tyrannie. Alors sa colère éclate, son égoïsme modéré devient cruel : il fait des scènes violentes, il met sa mère à deux doigts du tombeau. L'expérience de la vie le corrige; elle le rend plus humble. Il a d'ailleurs une certaine bonté et quelque talent et, à la longue, il obtient des succès littéraires par ses romans et ses vers. Etre personnel, il est faible par nature et tolérant par tempérament. Sceptique, mais sincère, il n'a pas foi dans le monde; il s'accommode à la société présente, en la méprisant un peu. Il choisit une femme, non par amour, mais pour se créer une société agréable. Son caractère s'étale avec complaisance dans un entretien qu'il a avec Blanche Amory, sa fiancée. Cette scène est la confession d'un homme sans illusions à une jeune fille égoïste et coquette. Arthur Pendennis poursuit ses études expérimentales à travers diverses régions. Tout voir et tout comprendre, c'est là la sagesse. La mauvaise société a son caractère à elle. Il va donc se faire observateur au Vauxhall, dans les tavernes équivoques; les boxeurs le connaissent. Cette popularité de bas étage ne compromet pas ses hautes relations. Grâce à ses titres littéraires et aux bons services de son oncle le major, Arthur obtient d'être admis dans la société fashionable. Le voilà gentleman accompli; il fera souche de Pendennis, et il verra peut-être son héritier prendre rang dans le livre d'or du Royaume-Uni.

L'oncle et le neveu sont des personnages vrais, peints sans exagération. En s'attaquant aux vices et aux travers de ses contemporains, le romancier n'a pas négligé de faire la part des incidents pathétiques. Misanthrope à la façon d'Alceste, il sait être un moraliste amusant. Son but est de corriger spirituellement les mœurs. Avant tout il cherche et il demande le vrai. Il raconte peu, il fait parler ses personnages; il pénètre dans les replis de leur cœur, et le roman n'est pour lui qu'un prétexte à analyse. *Pendennis* est le plus considérable de ses ouvrages; ce roman a été traduit en français (1857, 3 vol.).

PENDENTIF s. m. (pan-dan-tiff — rad. *pendre*). Archit. Portion de voûte sphérique qui se trouve placée entre quatre grands arcs supportant un dôme, une coupole.

> Ce ne sont que festons, dentelles et couronnes,
> Trèfles et *pendentifs*, et groupes de colonnes
> Où rit la fantaisie en toute liberté.
>
> TH. GAUTIER.

‖ Décoration d'un pendentif d'architecture : PENDENTIF *sculpté.* PENDENTIF *en grisaille.* ‖ *Pendentif de Modène*, Portion de cintre gothique ayant une forme triangulaire. ‖ *Pendentif de Valence*, Espèce de voûte ayant la forme d'un cul-de-four.

— **Encycl.** Archit. Les *pendentifs* sont des triangles sphériques d'une voûte hémisphérique laissés entre les pénétrations, dans cette voûte, de deux berceaux demi-cylindriques, ou formés d'un courbe brisée. Les *pendentifs* sont employés chaque fois qu'il s'agit d'élever un dôme circulaire ou elliptique sur un plan carré ou rectangulaire, ou sur un polygone quelconque. Pour bien faire comprendre la disposition de ces sortes de voûtes, ainsi que la signification du mot *pendentif*, nous représentons dans la figure ci-dessous, d'après M. Viollet-le-Duc, une sorte d'analyse du système de construction auquel on doit l'appliquer : soit

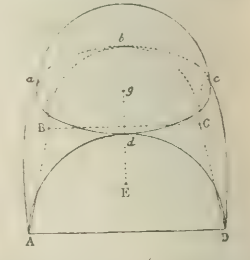

ABCD un carré inscrit dans la projection horizontale d'une demi-sphère que nous avons supprimée dans notre figure. Si sur chaque côté de ce carré on élève des plans verticaux, on forme sur la sphère quatre sections AB*a*, BC*b*, CD*c*, DA*d*, donnant des demi-cercles. Supposons que la demi-sphère soit creuse et que, par suite, les sections verticales soient

des arcs sur lesquels vienne s'appuyer la calotte supérieure de la sphère ; les quatre triangles *Aad*, *Bab*, *Cbc*, *Dcd* transmettront le poids de cette dernière sur les quatre points ABCD. Ceci fait, admettons qu'au niveau de la clef de ces quatre arcs nous fassions une section horizontale dans la demi-sphère creuse : nous obtiendrons un cercle parfait *abcd*. Sur ce cercle élevons une voûte hémisphérique *abcde*, nous aurons une coupole portée sur quatre triangles sphériques *Aad*, *Bab*, *Ccb*, *Dcd*, qui sont de véritables *pendentifs*. Les coupes de tous les claveaux formant ces *pendentifs*, qui ne sont que des fragments d'une première coupole, tendront au centre E qui a servi à tracer la demi-sphère ABCD, comme toutes les coupes des claveaux de la coupole supérieure *abcde* tendront au centre *g*. Ainsi, l'ensemble formera une croûte homogène, dont les pesanteurs tendront à presser les claveaux vers l'intérieur et se reporteront en totalité sur les quatre points ABCD. Ce système de voûte, employé pour la première fois dans l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, a été appliqué depuis à un grand nombre d'édifices, tels qu'à ceux de Saint-Marc de Venise, de Saint-Pierre de Rome, des Invalides, du Panthéon de Paris, etc. Afin de corriger le mauvais effet qui résulte de ces triangles qui paraissent ne porter que sur une pointe et d'agrandir en même temps le diamètre des dômes qu'ils supportent, les architectes ont formé, dans plusieurs édifices de ce genre, un pan coupé en ligne droite, comme aux dômes de Saint-Pierre de Rome, des Invalides, de la nouvelle église Sainte-Geneviève (Panthéon) et autres ; c'est-à-dire qu'ils ont donné plus de largeur au point d'appui pour avoir une assiette suffisante à la naissance des *pendentifs*. Il résulte de cette disposition que la face des *pendentifs* n'est plus une partie de voûte sphérique, mais une surface irrégulière terminée par trois arcs de cercle et une ligne droite, et que Frezier nomme surface sphérico-cylindrique. Rondelet fait observer à ce sujet « que, si au lieu d'une ligne droite on prenait pour base un arc de cercle décrit au centre du dôme, le *pendentif* deviendrait une partie de voûte sphérique régulière, qui ne présenterait pas plus de difficultés que les *pendentifs* des voûtes sphériques inscrites dans un carré ou polygone quelconque ; et l'on éviterait ainsi la difformité des surfaces gauches, dont l'effet est si choquant aux *pendentifs* du dôme des Invalides. Alors toutes les courbes comprises dans des plans verticaux tendant à l'axe du dôme seraient des cercles majeurs de la sphère. » Il fait de plus observer « que, dans le cas même où l'on voudrait conserver la ligne droite, la partie qui s'appuie sur les arcs construits sur les côtés du carré inscrit pourrait toujours être un triangle sphérique ; quant à celle qui prend naissance sur la partie droite, elle serait aussi formée par des arcs de cercle placés dans des plans verticaux tendant à l'axe dont les rayons seraient différents pour chacun et dont les centres seraient sur le même plan horizontal qui se trouve celui de la partie sphérique. » Les *pendentifs* sont appareillés, suivant les cas, par rangs de voussoirs horizontaux et par voussoirs disposés en forme de panaches. La première disposition est celle qui convient le mieux pour la solidité et dont l'exécution est la plus facile. La projection de ces rangs de voussoirs est exprimée en plan par des arcs de cercle concentriques pour les triangles sphériques et par des courbes qui vont en se redressant depuis le sommet du *pendentif* jusqu'à sa base en ligne droite. L'exécution des *pendentifs* avec voussoirs disposés en panaches présente plus de difficulté et a le désavantage d'occasionner une très-grande poussée contre les arcs qui coupent la sphère suivant des plans verticaux. Dans cette disposition, les voussoirs vont en s'élargissant par le haut et sont renfermés entre des joints montants continus, de là le nom de panaches donné aux *pendentifs* ainsi appareillés. La surface des panaches est supposée formée par des arcs de cercle comme les *pendentifs* ; mais ces arcs, au lieu d'être compris dans des plans qui tendent à l'axe du dôme, sont compris dans des plans qui se réunissent, dans l'intérieur de chaque pilier, à une verticale passant par l'axe du pilier et dont la projection est située au point de rencontre de cette dernière avec le prolongement des côtés du carré inscrit dans la sphère. Par extension, on a donné quelquefois le nom de *pendentifs* à des trompes ou à des encorbellements posés dans les angles formés par des arcs portant sur plan carré et destinés à faire passer la construction du carré à l'octogone ou au plan circulaire. Pris dans cette dernière acception, les *pendentifs* existeraient dans beaucoup de monuments ; mais, à vrai dire, ce ne sont que des encorbellements dont la section horizontale est droite et non courbe, ainsi que doit être toute section horizontale de *pendentif*. Les assises d'une telle construction ont leurs lits horizontaux et non point tendants au centre d'une sphère comme doivent être les lits des *pendentifs*.

Après cet aperçu sur les *pendentifs*, nous citerons les dispositions des coupoles les plus remarquables auxquelles ils ont été appliqués. L'une des coupoles les plus célèbres et les plus anciennes est celle de Sainte-Sophie de Constantinople, bâtie par l'empereur Justinien et dont les fondements remontent à 532 et la dédicace à 537. Cet édifice forme une croix grecque, terminée de deux côtés par une grande niche et de deux autres par des renfoncements carrés. Dans ces derniers sont pratiqués deux étages de tribunes. Le centre, où aboutissent ces quatre parties, est un carré parfait, sur lequel est élevée la coupole, dont le diamètre est d'environ 35m,75. Cette coupole est formée par une calotte élevée sur quatre *pendentifs* placés dans les angles du carré et qui rachètent la base circulaire de la calotte. Les *pendentifs* sont séparés par une espèce de corniche qui porte une galerie circulaire ; la courbe du cintre intérieur de la calotte ne s'accorde pas avec celui des *pendentifs*, comme cela devrait être si la voûte était régulière ; au lieu d'être formée par un arc de cercle, c'est une courbe qui ressemble à une demi-ellipse. La hauteur du cintre est de 12m,35. La coupole de Saint-Paul de Londres, commencée en 1670 et terminée en 1720, s'élève au milieu de quatre nefs ; son plan, par le bas, est un octogone régulier dont chaque face a 13m,65 de largeur ; quatre de ces faces sont occupées par de grandes arcades formant l'ouverture des nefs. Le diamètre de ces arcades est de 12m,20 sur 25m,35 d'élévation. Les quatre autres arcades sont de même grandeur, mais elles ne sont que feintes ; cette disposition a l'avantage de former une base solide, composée de huit points d'appui, et d'avoir des *pendentifs* moins saillants. Les huit *pendentifs* rachètent un cercle dont le diamètre est plus petit que celui de l'octogone formé par les grands arcs et leurs pieds-droits, ce dernier étant de 32m,80, tandis que celui du cercle est de 31m,60. Les *pendentifs* sont couronnés par un entablement complet, orné de consoles dont la hauteur est de 2m,50. Nous extrayons les renseignements suivants sur les *pendentifs* du Panthéon de Paris d'un mémoire historique publié par Rondelet. Le dôme du Panthéon, élevé sur plan carré, est supporté par quatre *pendentifs*, qui peuvent être considérés comme des portions d'une voûte sphérique, prenant naissance sur les faces intérieures des piliers. Le diamètre de cette voûte étant plus grand que celui de la tour du dôme, elle se trouve tronquée verticalement par les faces des quatre grandes arcades formant l'ouverture des nefs et horizontalement par l'intérieur de la tour circulaire du dôme, de manière que les parties restantes, c'est-à-dire les *pendentifs*, se trouvent retenues chacune de trois côtés, savoir, de droite et de gauche par les arcades, et dans le haut par l'assise formant cercle qui réunit tout l'ensemble ; d'où il résulte que ces *pendentifs* ne peuvent céder à la charge qu'ils soutiennent sans agir contre le flanc des arcades sur lesquelles ils s'appuient. Mais l'assise formant cercle qui réunit les *pendentifs* s'y oppose, et l'obstacle qu'elle y met est d'autant plus grand, que cet effet ne peut avoir lieu sans qu'il se fasse un écrasement, non-seulement dans les pierres composant cette assise, mais encore dans toutes les parties de la tour qui ne se trouvent pas interrompues par des vides. La partie de la tour portée par les arcades serait capable d'occasionner un effort de poussée contre les points d'appui qui les soutiennent, mais cet effort se trouve balancé et même détruit par celui des *pendentifs* qui pressent les reins de ces arcades avec une force supérieure. On a cherché à augmenter cet effet autant qu'il était possible de le faire, en disposant les voussoirs qui terminent les assises des *pendentifs* du dôme de manière qu'ils se relient avec ceux des arcades. La colonnade extérieure et les voûtes qui y tiennent avec les grands arcs et les *pendentifs* qui la soutiennent forment ensemble un poids de 16,226,224 kilogrammes, ce qui fait, pour la charge de chacun des quatre angles rentrants des murs extérieurs sur lesquels retombe ce poids, 4,056,556 kilogrammes. La poussée de chaque partie de ces grands arcs et des *pendentifs* qui transmettent ce poids sur les murs extérieurs est de 2,220,853 kilogrammes. Cette force, agissant à l'extrémité d'un bras de levier de 52 pieds, produit un effort de 115,485,356 kilogrammes, qui tend à renverser le mur ; mais la résistance de l'angle formant pan coupé à l'extérieur, jointe à celle des murs qui y aboutissent, étant de 289,075,800 kilogrammes, se trouve un peu moins du double. Ces calculs montrent les charges que les *pendentifs* ont quelquefois à supporter et font bien comprendre leur fonction dans l'ossature générale d'une coupole.

On donne également le nom de *pendentifs* à un système de décoration et aux parties sur lesquelles est appliquée cette ornementation. On désigne sous cette dénomination l'espace compris entre deux baies cintrées et le plafond ou la frise, ce qui donne une figure triangulaire dont deux côtés au moins sont curvilignes. Il va sans dire que le *pendentif* n'est pas toujours un véritable triangle, en ce que parfois l'angle inférieur et quelquefois les deux angles latéraux sont coupés, ce qui ramène le triangle à un trapèze, pyramidal. [illegible] sous le nom de *pendentif*. On la rend distincte du plafond, des tableaux, de la frise et du [illegible] On réserve entre la bordure des baies, leur encadrement ou chambranle, comme entre la frise et le cadre du *pendentif*, une bande qui sert de champ et dont la couleur est choisie de façon à isoler autant qu'à relier toutes les parties. Il arrive aussi qu'on n'accuse pas le *pendentif*, c'est-à-dire qu'on ne lui fait aucune bordure ou encadrement. Le *pendentif* est donc par sa disposition un double écoinçon. On le décore de la même façon que ce dernier, mais avec des motifs différents, puisque la forme en est autre et qu'il a plus d'étendue ; aussi cette décoration peut-elle être d'une certaine importance. L'ornementation varie suivant la richesse et la destination du lieu. Dans la plupart des cas, un sujet tel que trophée, attribut ou vase ornementé en occupe le milieu, donnant naissance à des rinceaux ou branches de laurier, de chêne, etc., qui s'étendent vers les angles, c'est-à-dire vers la clef de voûte de chaque baie et vers le pied-droit. Souvent, et c'est l'ornementation la plus ordinaire dans le style Louis XIV, le vase ornemental est porté par des chimères ou sirènes qui le soutiennent ou en forment les anses et s'enroulent autour du pied, tandis que du milieu du vase partent des rinceaux qui, formant bouquet, vont en diminuant se terminer dans les angles. C'est ainsi que sont décorés les *pendentifs* dans quelques salles du palais du Luxembourg. Quelquefois aussi, dans les salles d'un aspect sévère et qui ne doivent point recevoir de tentures, des figures sont peintes en grisaille, représentant des cariatides ou des renommées, disposées de telle sorte qu'elles remplissent presque complètement l'espace que doit occuper la décoration. Quand la salle doit être garnie de tentures, les figures sont peintes en couleur sur un fond d'or ou coloré. Les *Sibylles* de Raphaël appartiennent à ce dernier genre de décoration et en sont un des plus beaux exemples ; le palais de Fontainebleau possède de très-beaux *pendentifs* sur fond d'or, d'une grande manière et d'une belle couleur, dus au Primatice. Les ornements peints simulent tantôt des appliques d'or ou de bronze, des terres cuites ou des camaïeux. Les ornements d'or et les camaïeux conviennent surtout aux salles qui doivent être meublées et tapissées avec plus de luxe que de sévérité. Les grisailles sont réservées pour les salles qui doivent ne recevoir qu'une décoration sobre et simple et où la teinte de pierre reste dominante.

— Techn. Dans la menuiserie et l'ébénisterie, on donne le nom de *pendentif* à toute partie triangulaire ou en forme de trapèze qui se trouve suspendue ou sert de soutien et s'avance en saillie. Il diffère, ici, de l'écoinçon et de la console, en ce que l'écoinçon est une plaque triangulaire dont l'un des angles est droit et qui relie une rive verticale à une rive horizontale, et en ce que la console ayant à peu près la même forme que l'écoinçon sert, non pas à relier ou maintenir des rives, mais à remplir l'office de tasseau, tandis que le *pendentif* relie une partie saillante à une partie en retraite et forme une pyramide renversée. Ainsi, qu'on suppose un corps de boiserie d'une certaine largeur et s'avançant en saillie sur un autre corps plus étroit, la partie qui reliera la base du premier au haut du second sera un *pendentif*. »

PENDENT OPERA INTERRUPTA (*Les travaux commencés sont arrêtés*). Virgile (*Énéide*, liv. IV, v. 88) nous peint l'état de stagnation qui a succédé dans Carthage naissante à la première activité des Tyriens, depuis que Didon, tout entière à sa passion pour Énée, ne songe plus à ses devoirs de reine.

« En regardant ces lentes réparations qui ôtaient à Prasly la poésie de ses ruines sans lui donner encore l'air d'un château habitable, on songeait involontairement au *pendent opera interrupta* de Virgile. »

DE PONTMARTIN.

« Les grands édifices comme les grandes montagnes sont l'ouvrage des siècles. Souvent l'art se transforme, qu'ils pendent encore, *pendent opera interrupta* ; ils se continuent paisiblement selon l'art transformé. »

V. HUGO.

« Dans l'absence de foi religieuse, nous ne [illegible]

GAUTIER-ARNOULT.

PENDERIE [illegible]

— [illegible]

pour les faire sécher. Chacune des perches dont ce [illegible].

PENDETQUE ITERUM NARRANTIS AB ORE (*Et* [illegible] *qui parle*). Fin d'un vers de Virgile (*Énéide*, liv. IV, v. 79). Tantôt la reine conduit Énée au milieu de ses remparts, lui montre les richesses de Tyr et la ville déjà prête... ; elle commence à parler et s'arrête tout à coup. Tantôt, quand le jour va faire place [illegible] de nouveaux banquets et, dans son délire, veut entendre encore le récit des malheurs d'Ilion ; elle écoute et reste suspendue aux lèvres du héros, *pendetque iterum narrantis ab ore*.

« D'Olivet allait voir souvent [illegible] sa retraite d'Auteuil ; il recueillait avidement ses leçons ; il était là comme un disciple de Pythagore, *pendens* [illegible]. »

D'ALEMBERT.

PENDEUR s. m. (pan-deur — rad. *pendre*). Celui qui pend, qui fait subir le supplice de la pendaison. ‖ Vieux mot.

— Mar. Cordage gros et court, qui embrasse la tête d'un mât, et dont les deux bouts pendent sur les haubans inférieurs. ‖ On dit aussi PENDOUR.

— [illegible] qui suspend les harengs destinés à être fumés.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

PENDILLANT, ANTE adj. (pan-di-llan, an-te ; *ll* mll. — rad. *pendiller*). Suspendu en l'air et agité par le vent : *L'on voit ces preneurs de taupes... recourbés et soulevant un pied* PENDILLANT *et* [illegible] *proie*. (Contes d'Eutrapel). ‖ Vieux mot que rien n'empêche d'employer.

PENDILLARD s. m. (pan-di-llar, *ll* mll. — rad. *pendiller*). Vitic. Variété de raisin noir du département de l'Aisne.

PENDILLE s. f. (pan-di-lle ; *ll* mll. — rad. *pendiller*). Petit objet pendillant : *Les* PENDILLES *d'un lustre*.

PENDILLER v. n. ou intr. (pan-di-llé ; *ll* mll. — rad. *pendre*). Être suspendu, s'agiter en l'air : *Le 30 janvier 1661*, [illegible] *régicide, les restes de Cromwell* PENDILLÈRENT *au haut d'un gibet*. (Chateaubriand.) [illegible] PENDILLAIENT *aux* [illegible] (Th. Gaut.)

PENDILLON s. m. (pan-di-llon ; *ll* mll. — rad. *pendiller*). Techn. Verge qui communique le mouvement [illegible]. ‖ On l'appelle aussi [illegible].

PENDJAB ou **PANDJAB**, [illegible] *Pendjab*, appelé par les [illegible] *nada*, c'est-à-dire *cinq rivières*, une des quatre présidences de l'Inde anglaise, au N.-O. Cette division administrative des possessions britanniques dans l'Inde se compose de l'ancienne province du Pendjab, de la province de Lahore, de la vallée [illegible] et du Sindhy, qui comprend tout le delta de ce fleuve. Elle est limitée au N. par le Cachemire, à l'O. par [illegible] au S. par [illegible] présidence de Bombay, et [illegible] Sa superficie [illegible] 46,139,149 hab. [illegible] qu'une superficie de 240,712 kilom. carrés. [illegible]

au S.-E., près du Su[illegible]

[illegible] 18 décembre 18[illegible]

mée anglaise livra aux Sikhes la bataille de Moudky (18 décembre 1845) et faillit succomber; toutefois, elle finit, non sans peine, par remporter une victoire, indécise, il est vrai. Les batailles d'Aliwal et de Sobraon achevèrent, le 28 janvier et le 10 février 1846, la destruction de l'armée des Sikhes et ouvrirent aux Anglais la route de Lahore. Le gouverneur général, lord Hardinge, plaça le Pendjab sous le protectorat de l'Angleterre, après en avoir détaché le Cachemire et quelques autres territoires, qu'il céda à Gholab-Singh. Pendant la courte période où le Pendjab vaincu, mais non encore annexé, demeura sous le protectorat anglais, sir Henry Lawrence y laissa régner le jeune maharadjah Dhouleep-Singh; mais une nouvelle révolte ayant éclaté dans le pays en 1848, le nouveau gouverneur général, lord Dalhousie, la comprima définitivement et comprit le Pendjab dans les possessions anglaises (mars 1849). Toutefois, le Pendjab fut placé sous un régime spécial, établi d'après les éléments qui avaient rendu populaire l'heureuse administration de sir Charles Napier dans le Sind. Il forma une province de la présidence de Calcutta, administrée par un lieutenant-gouverneur, et comprit alors, non-seulement le Pendjab proprement dit, le pays des Cinq-Rivières entre l'Indus et le Sutledge, mais encore quelques districts voisins que les Anglais y avaient réunis, à l'O. du premier de ces fleuves et à l'E. du second. Il avait une superficie de 240,712 kilom. carrés et une population de 14,628,125 hab., la plupart Sikhes et zélés musulmans. Lors de la révolte des Indes, le gouverneur du Pendjab, sir John Lawrence, maintint sa province dans l'obéissance en désarmant les troupes indigènes suspectes et en profitant habilement de la haine qui animait les Sikhes du Pendjab contre les Indous. Aussi, quand la révolte fut à peu près étouffée, que le gouvernement de la péninsule passa directement à la couronne et que l'on répartit plus également les divisions territoriales, on érigea le Pendjab en présidence spéciale (1er janvier 1859), on y ajouta les provinces situées au nord-ouest et l'on forma le vaste territoire dont nous avons donné la superficie et la population au début de cet article.

PENDJA-BASCHI s. m. (pain-dja-ba-schi). Commandant de cinquante hommes, dans le kanat de Boukhara.

PENDJABI s. m. (pain-dja-bi). Linguist. V. HINDI.

PENDJIK s. m. (pain-djik). Certificat constatant le droit de possession d'un Turc sur son esclave.

PENDLETON, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à l'O. de Manchester, dont elle paraît être un faubourg; 7,800 hab. Manufactures de coton, lin, fil; mines de houille.

PEND-NAME s. m. (pain-dna-me). Bibliogr. Livre persan sur un sujet moral ou mystique.

— **Encycl.** Ce mot est formé de deux racines persanes signifiant littéralement *livre de conseil*. La plupart du temps, les *Pend-Namé* sont remplis de cette poésie mystique des *Soufis* qui semble particulière à la Perse. Le type des *Pend-Namé* a été donné par le cheik Ferid ed-Din Attar (v. ce dernier nom pour plus de détails). Son *Pend-Namé*, qui peut être considéré comme le chef-d'œuvre et le modèle du genre, est partagé en soixante-dix-neuf sections ou chapitres. Comme dans tous les livres musulmans, le poëte débute par l'éloge de Dieu clément, miséricordieux, de sa bonté, de sa gloire; puis il passe aux louanges du Prophète et se met à énumérer les qualités exigées pour arriver à un état parfait de piété, de sainteté et de béatitude, l'humilité, le renoncement aux biens de ce monde, l'abnégation de soi-même, l'exercice des devoirs imposés par la religion en sont les conditions indispensables. D'un autre côté, le poëte examine les vices et l'influence qu'ils peuvent avoir sur le bonheur de l'homme. Attar ne se borne pas toujours à enseigner des préceptes de morale pure; il s'abaisse souvent jusqu'à entrer dans les conseils les plus minutieux touchant la morale pratique et élémentaire, telle que l'entendent les Orientaux c'est-à-dire la propreté, l'hygiène, la bonne tenue, la politesse. Quelques titres de chapitres donneront une idée suffisante du *Pend-Namé* d'Attar : le chapitre neuvième traite de la conduite des rois, le treizième des soins de la santé, le quatorzième de la société des gens pieux, le trente-neuvième des choses qui abrégent la vie; le cinquante-cinquième des obligations qu'un amphitryon a vis-à-vis de ses convives, etc. Du reste, le *Pend-Namé* d'Attar respire la plus douce piété, l'humanité, l'amour du prochain, la recherche de la vertu, etc. Aussi les orientalistes se sont-ils de bonne heure occupés de ce livre et en ont-ils à différentes reprises publié le texte ou donné la traduction. L'édition due à Silvestre de Sacy est incontestablement la meilleure de toutes. A l'instar du persan, l'indoustani possède quelques *Pend-Namé* tout à fait analogues à celui de Ferid ed-Din Attar.

PENDOIR s. m. (pan-doir — rad. *pendre*). Techn. Corde ou objet servant à suspendre les quartiers de porc ou de viande, chez les charcutiers et les bouchers. ‖ Appareil auquel on suspend les animaux qu'on veut dépouiller.

PENDRAGON s. m. (pain-dra-gon). Hist. Titre du chef suprême des Bretons, pendant le moyen âge.

PENDRE v. a. ou tr. (pan-dre — du latin *pendēre*, être suspendu, ou *pendĕre*, pendre, suspendre, qui se rapportent l'un à l'autre, comme *jacĕre*, jeter, et *jacēre*, être étendu. M. Littré remarque que les langues romanes ont toutes pris *pendĕre* et délaissé *pendēre*. Le latin *pendere*, pendre, signifie proprement, lier, attacher selon Delâtre, et se rapporte à la racine sanscrite *badh*, *bandh*, lier, attacher, d'où *bandha*, *bandhana*, lien, corde, *baddhri*, courroie; persan *bandan*, *bastan*, lier, d'où *band*, lien, corde, beloutchi *bandich*, fil, corde. Comparez le gothique *bandi*, lien, anglo-saxon-scandinave *band*, même sens et fil, scandinave *benda*, corde, ancien allemand *pant*, *pinta*, lien, etc., d'une racine *bind*, *baud*, *bund*, lier; irlandais-erse *bann*, corde, lien, kymrique *bydd*, *byddag*, lacs, piége. Pott compare aussi le grec *peithô*, persuader, primitivement lier, d'où *peisma*, corde. Benfey part d'une forme grecque *penth*, qui représente le sanscrit *bandh* et à laquelle il rattache le grec *pentheros*, beau-père, exactement le sanscrit *bandhura*, parent. Pott place également ici le latin *funis* pour *fudnis*, corde, malgré l'irrégularité du *f* pour *b*). Attacher, fixer en haut, par un point de suspension plus ou moins mobile : PENDRE *du lard au plancher*. PENDRE *de la viande à un croc*. PENDRE *un homme par les pieds*.

— Attacher en haut par le cou, et faire périr par strangulation : PENDRE *des voleurs. Quand Mayenne le jugeait à propos, il ordonnait de* PENDRE *qui de droit parmi le peuple et les Seize.* (Chateaub.) *Le sire Enguerrand de Coucy fit* PENDRE *deux jeunes gentilshommes pour avoir chassé sur ses terres.* (E. Blaze.) *Sixte-Quint fit* PENDRE *un Pepoli de Bologne qui lui avait donné un coup de pied au lieu d'un morceau de pain, du temps qu'il était moine et mendiant.* (E. About.)

> La hart au cou, le pied jà sur l'échelle,
> Un patient comme un terme restait.
> Pressé d'agir, Charlot en vain l'appelle;
> Propos, efforts, nulle chose n'y fait.
> Les amateurs (ils fourmillent en Grève)
> Fort s'ennuyaient. Un murmure s'élève.
> Charlot alors : « C'est par trop résister :
> Jusqu'à demain comptez-vous qu'on attende?
> Morbleu! l'ami, pourtant faut-il monter,
> Si vous voulez enfin que l'on vous *pende*. »
> ***

— *A pendre*, *Bon à pendre*, Qui mériterait d'être pendu : *C'est un homme* À PENDRE, BON À PENDRE.

— Fam. *Pendre au croc*, Déposer, abandonner, renoncer à : PENDRE *son épée* AU CROC.

— *Pendre la crémaillère*, Faire un repas d'amis chez quelqu'un, pour célébrer son installation dans un nouveau domicile.

— *Dire pis que pendre de quelqu'un*, Dire de lui beaucoup de mal.

— *Je veux qu'on me pende*, Se dit en forme de serment, pour affirmer quelque chose :

> De tout ce préambule et de cette légende,
> Si je comprends un mot, *je veux bien qu'on me pende*.
> REGNARD.

— *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre*, C'est un très-méchant homme, un coquin.

— Prov. *Par compagnie on se fait pendre*, On fait souvent, pour plaire à la société dans laquelle on se trouve, des actes que l'on considère comme blâmables. ‖ *Les grands voleurs pendent les petits*, Ceux qui condamnent ou font condamner les voleurs sont aussi des voleurs qui dérobent des sommes bien plus considérables.

— v. n. ou intr. Etre suspendu : *Lustre qui* PEND *au plafond. Fruits qui* PENDENT *à un arbre. C'est un agréable spectacle que de voir cent Polonais avec des vestes de toutes sortes de couleurs, des écharpes de soie tressée où* PEND *un sabre auprès duquel le mien serait un canif.* (L'abbé de Chaulieu.)

— Descendre trop bas : *Robe, jupon, cordon qui* PEND *d'un côté.*

— Etre flasque et pendant : *De grandes joues qui* PENDENT.

— *Pendre sur la tête de quelqu'un*, Le menacer; d'une manière prochaine, imminente : *Le malheur qui* PEND SUR NOS TÊTES.

— *Pendre à l'œil, à l'oreille, au nez*, Menacer, être réservé, destiné à se réaliser prochainement : *Autant vous en* PEND AU NEZ.

> . . . . Je vois
> Quelque chose d'affreux qui *vous pend à l'oreille*.
> V. HUGO.

‖ Génin a émis la conjecture que cette locution provenait d'un conte où l'abbesse arrive avec un vêtement masculin sur la tête, sur quoi on lui demande ce qui lui pend là devant les yeux. Mais Génin croyait la locution du XVIe siècle, et elle est bien plus ancienne, comme le montre ce texte du XIIIe siècle, publié dans la *Bibliothèque des chartes* :

> Autretel vous est *penduns*
> *Devant les ex*; jà se vous m'en creiés,
> En tel péril vo vie ne metriés.

M. Littré fait observer, toutefois, qu'ayant tort dans la forme, Génin a probablement raison dans le fond. En effet, la locution est aussi bien *pendre devant les yeux* que *pendre à l'œil*, ce qui va bien avec le conte; puis, ce conte lui-même, avec la locution, est cité par un auteur du commencement du XIVe siècle :

> Que savez-vous que il vous *pent*,
> Bielle dame, *devant vos ieus*.
> J. DE CONDET.

Dès lors, rien n'empêche de croire que le conte remonte plus haut et que c'est de là, en définitive, que la locution provient.

Se pendre v. pr. Etre pendu : *Les peaux qu'on veut sécher* SE PENDENT *à des perches appelées pendières.*

— Se suspendre par le cou pour s'étrangler : *Chez les Saxons, l'homme adultère est puni de mort, la femme obligée de* SE PENDRE *ou percée à coups de couteau par ses compagnes.* (H. Taine.)

— Fam. Se livrer au désespoir, se désoler : *Il y a de quoi* SE PENDRE. *Tant que nous aurons des livres, nous ne* NOUS PENDRONS PAS. (Mme de Sév.)

— Se suspendre, s'attacher : SE PENDRE *par les mains à un arbre.* SE PENDRE *par les bras. Beaucoup de singes* SE PENDENT *par la queue aux branches des arbres.*

— *Se pendre au cou de quelqu'un*, Lui entourer le cou avec les bras pour l'embrasser : *A mesure qu'ils arrivaient, leurs femmes et leurs enfants* SE PENDAIENT À LEUR COU. (B. de St-P.)

— *Se pendre à la sonnette*, L'agiter très-fort et très-longtemps.

— Allus. hist. **Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je me charge de le faire pendre.** Mot généralement attribué à Richelieu, et qui, dans l'application, se dit pour montrer la facilité avec laquelle on peut incriminer les intentions les plus innocentes et les plus pures.

Rien n'a autant prêté à la critique et à la satire que les lois. Le Scythe Anacharsis les comparait à des toiles d'araignée, qui prennent les petites mouches et laissent passer les grosses. La Fontaine a rimé la même idée quand il a dit :

> Selon que vous serez puissant et misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

La sagesse des nations ne confirme-t-elle pas les jugements du philosophe et du fabuliste, quand elle accorde au condamné vingt-quatre heures pour maudire ses juges? Mais la chicane, la procédure, notre code, en un mot, ne justifie-t-il pas aujourd'hui ces accusations? et les traits que nous venons de citer sont-ils une calomnie ou une médisance? Le président d'Ormesson nous semble avoir répondu à cette question quand il a dit : « Si j'étais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, et que j'entendisse crier derrière moi : « Au « voleur! » je me sauverais à toutes jambes. » Cette terreur qu'inspire la justice, même au plus innocent, est pleinement justifiée par ces paroles : « *Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je me charge de le faire pendre.* » Les érudits sont partagés sur l'auteur de cette phrase célèbre, qu'ils attribuent tour à tour à Laubardemont, au Père Joseph, à Richelieu, à Jeffries, etc.

Le cardinal de Richelieu, qui connaissait la puissance de l'équivoque, citait un jour cette phrase devant ses secrétaires. L'un d'eux, croyant l'embarrasser, écrivit sur une carte : « Un et deux font trois. — Blasphème contre la sainte Trinité! s'écria le cardinal; un et deux ne font qu'un. »

« En instituant le jury et en arrachant l'accusé à des juges accoutumés à voir un coupable dans un prévenu, la Révolution a donné la plus juste satisfaction à la conscience humaine. Pour qu'il prononce une condamnation, il faut plus de *trois lignes* à l'homme qui, hier encore, était à un comptoir ou à ses affaires. »

(*Revue germanique.*)

« *Donnez-moi trois lignes d'un homme*, disait un criminaliste, *et je le ferai pendre.* Je ne connais de la vie de Mme Sand que ce qu'il lui a plu d'en révéler dans ses confessions : eh bien! il n'est pas d'indignité dont je ne me fisse fort, par son propre récit, de la convaincre, s'il n'était encore plus évident pour moi que ce récit est fantastique, venant d'une émancipée, d'une folle! Ah! madame, vous fûtes autrefois une bonne fille; cessez d'écrire, et vous serez encore une bonne femme. »

P.-J. PROUDHON.

— **Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas.** V. CRILLON.

PENDU, UE (pan-du, û) part. passé du v. Pendre. Attaché en haut et retombant : *Les araignées dormaient* PENDUES *aux tuiles, les moucherons bourdonnaient.* (H. Taine.)

— Attaché par le cou pour être étranglé : *Sous Elisabeth, Scipion aurait été* PENDU; *sous Charles II, il n'aurait été que trop ridicule.* (Volt.)

> De larrons à larrons il est bien des degrés
> Les petits sont *pendus*, et les grands sont titrés.
> FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Etre pendu haut et court*, Etre suspendu à une haute potence :

> Que nobles et vilains *soient pendus haut et court.*
> V. HUGO.

— Fam. *Pendu au croc*, Abandonné : *Moquez-vous de ceux qui mettent la poésie à toute sauce et qui laissent la morale et le bonheur* PENDUS AU CROC. (Béranger.)

— *Etre toujours pendu au cou de quelqu'un*, L'embrasser continuellement. ‖ *Etre toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, Affecter de lui parler souvent. ‖ *Etre toujours pendu aux côtés, à la ceinture de quelqu'un*, Le suivre partout.

— *Etre sec comme un pendu d'été, comme un pendu*, Etre très-sec, très-décharné.

— *Avoir la langue bien pendue*, Parler avec une grande facilité.

— *Aussitôt pris, aussitôt pendu*, Se dit pour exprimer une décision très-prompte, par allusion aux trois membres du parlement que les Seize arrêtèrent et firent exécuter au bout de deux heures.

— *Je veux être pendu si...*, Sorte de serment imprécatoire :

> *Je veux être pendu si* je sais que lui dire
> V. HUGO.

— Substantiv. Personne qui a été pendue ou qui s'est pendue : *Les financiers soutiennent un royaume comme la corde soutient un* PENDU. (Louis XIV.) *Si j'étais le maître, je n'accorderais jamais de grâce. Quand chaque famille aura son* PENDU, *qu'aura-t-on à se reprocher?* (Duclos.)

> ... L'intervalle est bref de faussaire à *pendu*.
> BOURSAULT.

> Le *pendu* ressuscite et, sur ses pieds tombant,
> Attrape les plus paresseuses.
> LA FONTAINE.

— *Avoir de la corde de pendu dans sa poche*, Etre très-heureux. Se dit par allusion à la croyance superstitieuse d'après laquelle la possession d'un bout de corde de pendu est un gage de bonheur.

— Prov. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, Il faut éviter de parler devant certaines gens de choses qui pourraient paraître un reproche indirect qu'on leur adresserait.

— **Encycl.** On sait qu'il existe un préjugé qui a la vie dure, celui de ne pas couper la corde d'un *pendu* avant l'arrivée d'un représentant quelconque de l'autorité. Ce préjugé funeste est encore aujourd'hui vivace dans nos campagnes. Voici l'origine que M. Génin, dans ses *Récréations philologiques*, assigne à cette tradition populaire.

« La justice n'a pas toujours été environnée de cet appareil de formes, de ces garanties solennelles au milieu desquelles nous la voyons marcher aujourd'hui. Durant tout le moyen âge, la procédure était parfois très-sommaire. On saisissait un espion, un scélérat quelconque en flagrant délit; l'autorité ne perdait pas son temps à instruire l'affaire, à la plaider contradictoirement, par avocats, devant une assemblée de juges. On accrochait mon coquin au premier arbre qui se rencontrait, et l'armée continuait sa route. La justice civile n'en usait pas autrement : elle pendait aux ormes des grands chemins. C'est seulement sous Philippe le Bel qu'elle eut un lieu attitré pour les exécutions et un gibet officiel... Pour assurer l'impunité du crime, il eût suffi au criminel d'avoir un compère en embuscade qui serait arrivé sur les talons du bourreau. Heureusement la loi salique y avait mis bon ordre :

« Tit. LXIX. Art. 1er. Celui qui décrochera » un *pendu* du gibet sans la volonté du juge » sera mis à l'amende de 1,800 deniers ou » 45 sols.

» Art. 2. Celui qui, sans le consentement du » juge, aura osé détacher un corps de la bran- » che où il était accroché payera une amende » de 1,200 deniers, qui font 30 sols. »

» L'impression de la loi salique, œuvre de Pharamond ou de Clovis, s'est continuée jusqu'à nous, et c'est sans doute un des plus singuliers exemples de la persévérance des traditions. » V. CORDE DE PENDU.

Pendu (LE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Courcy et Carmouche, musique de M. Clapisson, représenté à l'Opéra-Comique le 25 mars 1841. Il s'agit d'un soldat condamné à être pendu, et qui obtient du maréchal de Châtillon la facétieuse permission de se chercher un remplaçant. Le soldat le trouve dans la personne d'un pauvre amoureux qui renonce à la vie par désespoir d'amour. Le dénoûment épargne aux spectateurs sensibles le tableau d'une pendaison. Le rôle de Drick offre plusieurs mélodies agréables et un air bien traité : *Mon maréchal, mon maréchal! sa justice est infinie.*

PENDULAIRE adj. (pan-du-lè-re — rad. *pendule*). Mécan. Qui tient du pendule; qui appartient, qui est propre au pendule : *Mouvement* PENDULAIRE. ‖ Peu usité.

PENDULE s. m. (pan-du-le — lat. *pendulus*, qui pend, diminutif formé de *pendĕre*, être suspendu). Mécan. Corps soumis à l'action de la pesanteur et assujetti à osciller autour d'un point fixe : *Oscillations, vibrations du* PENDULE. *Le* PENDULE *sert principalement à régler le mouvement d'une horloge.* (Acad.) *Le mouvement d'une lampe révèle à Galilée la loi de l'isochronisme du* PENDULE. (Quinet.) *L'application du* PENDULE *à l'horlogerie est due à Galilée.* (E. de Gir.) ‖ *Pendule simple*, Pendule théorique, que l'on conçoit formé d'un seul point pesant suspendu à un fil réduit à une ligne mathé-

[illegible]matique. ‖ *Pendule composé*. Par opposition au précédent, Pendule ordinaire, matériel, formé en réalité d'autant de pendules différents qu'il contient de molécules. ‖ *Pendule à [illegible]*, Pendule qui décrit un cône au lieu d'un secteur.

— Mécan. *Pendule conique*, Régulateur de la vapeur inventé par Watt.

— Hydraul. *Pendule hydrométrique*, Pendule suspendu [illegible] d'un cours d'eau et plongeant dans le liquide, de façon que l'écart fait par l'appareil avec la verticale serve à calculer la vitesse du courant.

— Artill. *Pendule balistique*. Instrument à l'aide duquel on mesure la vitesse des projectiles.

— s. f. Petite horloge à poids ou à ressort, dont un pendule règle le mouvement : *La perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, c'est d'être réglée.* (Vauven.) *L'âme d'un horloger n'est-elle pas renfermée dans le tambour de cette* PENDULE, *où le grand ressort est chargé, pour ainsi dire, des commissions d'une intelligence?* (J. de Maistre.) *La chaleur a pour effet de faire retarder les* PENDULES. (A. Rion.) ‖ Meuble d'appartement contenant une petite horloge : PENDULE *de bronze doré, de marbre, d'acajou. Une vieille* PENDULE *d'albâtre, figée dans un réseau de toiles d'araignée, avait la prétention d'orner la cheminée.* (A. Paul.)

— **Encycl.** Physiq. On nomme *pendule* un corps soumis à l'action de la pesanteur et assujetti à tourner autour d'un point fixe. Le *pendule* est dit simple ou composé, selon qu'il est formé d'une simple molécule suspendue à une tige supposée sans masse, ou qu'il constitue un corps solide de forme quelconque. Il est circulaire ou conique, selon que, la direction de la vitesse initiale de son centre de gravité rencontrant ou non la verticale menée par le point fixe, ce centre reste dans un même plan passant par cette verticale ou décrit un cône autour d'elle. Dans le premier cas, le *pendule* peut être considéré comme suspendu à un axe horizontal autour duquel il est obligé de tourner, et c'est, en effet, ainsi habituellement qu'on réalise, dans la pratique, le mode de support d'un *pendule*. Les définitions précédentes se rapportent à l'hypothèse de l'immobilité de la terre ; dans la réalité physique, un *pendule* n'ayant qu'un seul point fixe serait toujours conique, comme le démontre la célèbre expérience de M. Foucault. On donne encore le nom de *pendule* à une molécule soumise à l'action de la pesanteur et assujettie à décrire une ligne courbe donnée. Tel est le *pendule* cycloïdal.

— *Théorie du pendule simple circulaire.* Soient O le point de suspension du *pendule*, OB la verticale, M une position quelconque de la molécule matérielle, A le point de la circonférence AMB où cette molécule puisse être considérée comme ayant été abandonnée

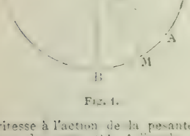

Fig. 1.

sans vitesse à l'action de la pesanteur, l la longueur du rayon OA, θ l'angle variable MOB, z la distance aussi variable du point M au-dessus de l'horizontale passant par le point B, α l'angle donné AOB, enfin a la distance aussi donnée du point A au-dessus du point B : le théorème des forces vives donne pour la vitesse du mobile arrivé en M et descendant alors

$$v = \sqrt{2g(a - z)}$$

ou

$$v = \sqrt{2gl}\sqrt{\cos\theta - \cos\alpha};$$

mais cette vitesse a aussi pour expression

$$v = -l\frac{d\theta}{dt}.$$

L'équation différentielle du mouvement est donc

$$-l\frac{d\theta}{dt} = \sqrt{2gl}\sqrt{\cos\theta - \cos\alpha}$$

ou

$$dt = -\sqrt{\frac{l}{2g}}\frac{d\theta}{\sqrt{\cos\theta - \cos\alpha}}.$$

Si l'on suppose α très-petit, il en sera à plus forte raison de même de θ et l'on pourra, [illegible] première approximation, substituer à l'équation précédente la relation plus simple

$$dt = -\sqrt{\frac{l}{2g}}\frac{d\theta}{\sqrt{\frac{\alpha^2}{2} - \frac{\theta^2}{2}}} = -\sqrt{\frac{l}{g}}\frac{d\theta}{\sqrt{\alpha^2 - \theta^2}},$$

d'où résulte pour le temps d'une demi-oscillation, c'est-à-dire pour le temps que mettra le *pendule* à aller de A en B,

$$\frac{T}{2} = -\sqrt{\frac{l}{g}}\int_{\alpha}^{0}\frac{d\theta}{\sqrt{\alpha^2 - \theta^2}}$$

$$= \sqrt{\frac{l}{g}}\int_{0}^{\alpha}\frac{d\theta}{\sqrt{\alpha^2 - \theta^2}}$$

$$= \sqrt{\frac{l}{g}}\left(\text{arc cos}\frac{\theta}{\alpha}\right)_0^{\alpha}$$

$$= \sqrt{\frac{l}{g}}\frac{\pi}{2},$$

c'est-à-dire, pour la durée d'une oscillation complète,

$$T = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}.$$

Si l'on veut une plus grande exactitude, on pourra remplacer, dans la formule

$$dt = -\sqrt{\frac{l}{2g}}\frac{d\theta}{\sqrt{\cos\theta - \cos\alpha}},$$

$\cos\theta - \cos\alpha$ par $\frac{a - z}{l}$ et $d\theta$ par $\frac{dz}{\sqrt{2lz - z^2}}$;

il viendra alors, pour le temps employé par le mobile à aller de A en M,

$$t = \sqrt{\frac{l}{g}}\int_z^a\frac{dz}{\sqrt{2lz - z^2}\sqrt{\frac{a - z}{l}}}$$

ou encore

$$t = \sqrt{\frac{l}{g}}\int_z^a\frac{dz}{\sqrt{az - z^2}}\left(1 - \frac{z}{2l}\right)^{-\frac{1}{2}}.$$

La quantité $\frac{z}{2l}$ étant moindre que 1, on pourra développer $\left(1 - \frac{z}{2l}\right)^{-\frac{1}{2}}$ par la série de Taylor, sous la forme

$$\left(1 - \frac{z}{2l}\right)^{-\frac{1}{2}}$$

$$= 1 + \frac{1}{2}\left(\frac{z}{2l}\right) + \frac{1.3}{2.4}\left(\frac{z}{2l}\right)^2 + \frac{1.3.5}{2.4.6}\left(\frac{z}{2l}\right)^3 + \ldots$$

Le calcul de t sera alors ramené à l'évaluation d'une série d'intégrales de la forme

$$\int_z^a\frac{z^n}{\sqrt{az - z^2}}.$$

Or, on sait que

$$\int_z^a\frac{z^n dz}{\sqrt{az - z^2}} = \frac{z^{n-1}\sqrt{az - z^2}}{n}$$

$$+ \frac{2n - 1}{2n}a\int_z^a\frac{z^{n-1}dz}{\sqrt{az - z^2}},$$

formule qui permet d'abaisser d'une unité le degré de la puissance de z entrant en numérateur. En appliquant cette formule de proche en proche et substituant, on aurait la valeur de t. Si l'on se borne, en particulier, au calcul de la durée d'une demi-oscillation, il faudra faire dans la formule précédente z égal à zéro, ce qui la réduira à

$$\int_0^a\frac{z^n dz}{\sqrt{az - z^2}} = \frac{2n - 1}{2n}a\int_0^a\frac{z^{n-1}dz}{\sqrt{az - z^2}}$$

$$= \frac{1.3.5\ldots(2n - 1)}{2.4.6\ldots 2n}a^n\int_0^a\frac{dz}{\sqrt{az - z^2}}$$

$$= \frac{1.3.5\ldots(2n - 1)}{2.4.6\ldots 2n}a^n\pi.$$

On aura alors

$$T = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left[1 + \left(\frac{1}{2}\right)^2\frac{a}{2l} + \left(\frac{1.3}{2.4}\right)^2\left(\frac{a}{2l}\right)^2 + \ldots\right].$$

— *Pendule circulaire composé.* Soient O le point de suspension du *pendule* ou, plutôt, la projection, sur le plan de la figure, de l'axe

Fig. 2.

de suspension supposé perpendiculaire à ce plan, G le centre de gravité de ce *pendule*, θ l'angle variable de OG avec la verticale OZ, α l'angle d'écart primitif, M la masse du *pendule*, P son poids, k son rayon de giration par rapport à un axe mené par G parallèlement à l'axe de suspension, a la distance OG ; la formule

$$\frac{d\omega}{dt} = \frac{\Sigma M tF}{\Sigma mr^2}$$

du mouvement d'un solide assujetti à tourner autour d'un axe fixe (v. ROTATION), appliquée au cas présent, donnera

$$-\frac{d^2\theta}{dt^2} = \frac{Mga\sin\theta}{M(k^2 + a^2)} = \frac{ga\sin\theta}{k^2 + a^2}$$

ou, en multipliant les deux membres par $2\frac{d\theta}{dt}$,

$$2\frac{d\theta}{dt}\frac{d^2\theta}{dt^2} = -\frac{2ga}{k^2 + a^2}\sin\theta\frac{d\theta}{dt},$$

c'est-à-dire, en intégrant,

$$\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 = \frac{2ga}{k^2 + a^2}(\cos\theta + C).$$

La valeur de la constante C résulte de la condition que, pour $\theta = \alpha$, on ait $\frac{d\theta}{dt} = 0$, condition qui donne $C = -\cos\alpha$; par suite l'équation précédente prend la forme

$$\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 = \frac{2ga}{k^2 + a^2}(\cos\theta - \cos\alpha),$$

d'où l'on tire

$$dt = \sqrt{\frac{k^2 + a^2}{2ga}}\frac{d\theta}{\sqrt{\cos\theta - \cos\alpha}}.$$

Cette formule est précisément celle du mouvement oscillatoire du *pendule* simple dont la longueur serait

$$l = \frac{k^2 + a^2}{a} = a + \frac{k^2}{a}.$$

On en conclut que le mouvement d'un *pendule* composé est celui du *pendule* simple dont la longueur serait la distance de son centre de gravité à l'axe de suspension, augmentée du quotient du carré du rayon de giration du *pendule*, par rapport à l'axe mené par son centre de gravité parallèlement à l'axe de suspension, divisé par la distance du centre de gravité à l'axe.

Toutes les molécules du corps, composant le pendule, qui se trouvent à la distance $a + \frac{k^2}{a}$ de l'axe de suspension oscillent donc comme si elles étaient isolées ; celles qui sont plus rapprochées de l'axe sont retardées dans leur mouvement, tandis que les autres reçoivent de leur liaison au système une certaine accélération. La parallèle à l'axe de suspension contenue dans le plan de cet axe et du centre de gravité et menée à la distance $a + \frac{k^2}{a}$ de l'axe, prend le nom d'axe d'oscillation du *pendule* composé. L'axe d'oscillation et l'axe de suspension sont réciproques l'un de l'autre, c'est-à-dire que si l'on suspendait le *pendule* par l'axe d'oscillation déterminé comme il vient d'être dit, l'axe primitif de suspension deviendrait le nouvel axe d'oscillation. En effet, si la distance a est remplacée par $\frac{k^2}{a}$, en même temps $\frac{k^2}{a}$ est remplacé par a. Cette propriété de l'axe d'oscillation permet de déterminer expérimentalement la longueur du pendule simple [illegible] au *pendule* donné. Il suffit, en effet, pour cela, de chercher de l'autre côté du centre de gravité, par rapport à l'axe de suspension, un nouvel axe auquel correspondent des oscillations de même durée que les précédentes.

— *Pendule conique.* Rapportons les diverses positions du point matériel à trois axes coordonnés rectangulaires passant par le point d'attache du fil et [illegible] l'un d'eux, celui des z, soit dirigé dans le sens de la pesanteur. Soient l la longueur du fil, N la tension qu'il supporte à l'époque t, et m la masse du point matériel formant le *pendule* : les équations dynamiques seront

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -\frac{N}{m}\frac{x}{l},$$

$$\frac{d^2y}{dt^2} = -\frac{N}{m}\frac{y}{l}$$

et

$$\frac{d^2z}{dt^2} = g - \frac{N}{m}\frac{z}{l},$$

[illegible]

$$x^2 + y^2 + z^2 = l^2.$$

En éliminant N entre les deux premières, on trouve

$$x\frac{d^2y}{dt^2} - y\frac{d^2x}{dt^2} = 0,$$

d'où l'on tire par intégration

$$x\frac{dy}{dt} - y\frac{dx}{dt} = C,$$

C désignant une [illegible]. Cette [illegible]

En multipliant respectivement les trois premières équations par dx, dy et dz et les ajoutant [illegible], on obtient

$$\frac{dx\,d^2x + dy\,d^2y + dz\,d^2z}{dt^2}$$

$$= g\,dz - \frac{N}{ml}(x\,dx + y\,dy + z\,dz);$$

mais, d'un autre côté, l'équation

$$x^2 + y^2 + z^2 = l^2$$

donne

$$x\,dx + y\,dy + z\,dz = 0;$$

l'équation précédente se réduit donc à

$$\frac{dx\,d^2x + dy\,d^2y + dz\,d^2z}{dt^2} = g\,dz,$$

elle donne par intégration

$$\frac{dx^2 + dy^2 + dz^2}{dt^2} = 2gz + C',$$

C' désignant une nouvelle constante. Cette nouvelle équation n'est autre que

$$\left(\frac{ds}{dt}\right)^2 = v^2 = 2gz + C';$$

C' se détermine [illegible] par la condition

$$v_0^2 = 2gz_0 + C'$$

et par suite on aura

$$v^2 = v_0^2 + 2g(z - z_0).$$

Les trois équations

$$x^2 + y^2 + z^2 = l^2,$$

$$x\frac{dy}{dt} - y\frac{dx}{dt} = C$$

et

$$\frac{dx^2 + dy^2 + dz^2}{dt^2} = [illegible],$$

ne contenant pas N, serviront à déterminer x, y et z en fonction de t. On les modifie avantageusement en [illegible] des coordonnées polaires ; en désignant par r la distance de l'origine au point xy, projection sur le plan des xy du point mobile, et par θ l'angle que fait avec l'axe des x le rayon vecteur, on aura

$$x^2 + y^2 = r^2,$$

$$x\,dy - y\,dx = r^2 d\theta$$

et

$$dx^2 + dy^2 = dr^2 + r^2 d\theta^2.$$

En substituant, il vient pour les équations du mouvement

$$r^2 + z^2 = l^2,$$

$$r^2\frac{d\theta}{dt} = C$$

et

$$\frac{dr^2 + r^2 d\theta^2 + dz^2}{dt^2} = [illegible].$$

En éliminant r et θ entre ces équations, on trouve

$$dt = [illegible],$$

et par suite

$$d\theta = [illegible].$$

En intégrant ces deux équations, on aurait t et θ en fonction de z [illegible] ployant les fonctions elliptiques.

Pour obtenir l'équation propre à déterminer la tension du fil, on p[illegible] respectivement les trois premières [illegible] bre. On obtient ainsi

$$\frac{x\,d^2x + y\,d^2y + z\,d^2z}{dt^2} = [illegible];$$

mais en différentiant deux fois l'équation

$$x^2 + y^2 + z^2 = l^2,$$

on en tire

$$[illegible]$$

il en résulte que

$$[illegible]$$

[illegible]

[illegible] est la [illegible] du fil, [illegible] lécule ; en sorte qu'on aurait pu écrire immé[illegible]

[illegible] $r^2\frac{d\theta}{dt} = C$ donnerait

$$\frac{d\theta}{dt} = \frac{C}{r_0^2}.$$

Ainsi le mouvement du *pendule* serait uni-

forme, θ serait proportionnel au temps et fourni par la formule

$$\theta = \frac{C}{r_1^2}\,t,$$

en supposant qu'on comptât le temps à partir de l'instant où le mobile traverse le plan des xz. La vitesse constante de ce mobile, $r_1\frac{d\theta}{dt}$, serait aussi représentée par $\frac{C}{r_1}$; on aurait donc, pour déterminer la constante C l'équation,

$$v_1 = \frac{C}{r_1}$$

d'ou

$$C = r_1 v_1$$

et par suite

$$\theta = \frac{v_1}{r_1}\,t.$$

Cela posé, il devra y avoir équilibre entre la force centrifuge $m\frac{v_1^2}{r_1}$ du mobile, son poids

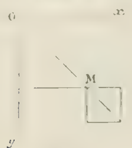

Fig. 3.

mg et la tension du fil, c'est-à-dire que la résultante des forces $m\frac{v_0^2}{r_1}$ et mg appliquées en M devra être dirigée suivant OM. Cette condition s'exprimera par

$$\frac{mg}{\frac{mv_1^2}{r_1}} = \text{tg}\,\text{MO}z = \frac{z_0}{r_0},$$

d'où l'on tire

$$v_1^2 = \frac{g r_0^2}{z_0}.$$

C'est là la condition pour que le *pendule* décrive un cône de révolution autour de l'axe des z.

On peut intégrer par approximation les équations différentielles du mouvement, dans le cas général, lorsque le *pendule* s'écarte très-peu de la verticale; l'équation $r^2 + z^2 = l^2$ ou $z = (l^2 - r^2)^{\frac{1}{2}} = l\left[1-\left(\frac{r}{l}\right)^2\right]^{\frac{1}{2}}$ donne alors, en s'arrêtant au second terme,

$$z = l\left(1 - \frac{1}{2}\frac{r^2}{l^2}\right) = l - \frac{1}{2}\frac{r^2}{l},$$

d'où

$$dz = -\frac{r}{l}\,dr;$$

il en résulte, en substituant dans

$$\frac{dr^2 + r^2 d\theta^2 + dz^2}{dt^2} = 2gz + C',$$

$$r^2\left(\frac{d\theta}{dt}\right)^2 + \frac{dr^2}{dt^2}\left(1 + \frac{r^2}{l^2}\right) = 2g\left(l - \frac{1}{2}\frac{r^2}{l}\right) + C'.$$

On peut, dans cette dernière formule, négliger le terme

$$\frac{r^2 dr^2}{l^2 dt^2},$$

elle se réduit alors à

$$\frac{dr^2}{dt^2} + r^2\frac{d\theta^2}{dt^2} = 2gl + C' - \frac{g}{l}r^2;$$

d'ailleurs,

$$r^2\frac{d\theta}{dt} = C$$

ou

$$dt = \frac{r^2 d\theta}{C};$$

en éliminant dt, il vient

$$\frac{C^2 dr^2}{r^4 d\theta^2} + \frac{C^2}{r^2} = 2gl + C' - \frac{g}{l}r^2$$

ou

$$C\frac{d\theta^2}{dr^2} = \frac{1}{-C^2 + (2gl + C')r^2 - \frac{g}{l}r^4},$$

équation qui est celle d'une ellipse rapportée à son centre, comme il est facile de le vérifier.

Ainsi, dans le cas où le *pendule* s'écarte toujours très-peu de la verticale, la projection horizontale du point matériel qui le constitue décrit une ellipse dont le centre est le pied de la verticale. D'ailleurs, l'aire du secteur correspondant à l'arc décrit sur cette ellipse croît proportionnellement au temps, comme on l'avait déjà dit.

— *Pendule de Foucault*. On connaît la célèbre expérience par laquelle M. Foucault a montré que le plan d'oscillation d'un *pendule* tourne à peu près uniformément autour de la verticale et dans le sens S.-O. N.-E. pour notre hémisphère. La théorie de ce phénomène présentait des difficultés contre lesquelles ont échoué plusieurs géomètres; elle a été présentée pour la première fois d'une manière satisfaisante par le général Poncelet.

Lorsqu'on veut appliquer à un mouvement relatif les formules générales de la dynamique, établies pour un mouvement absolu, il faut, pour chaque point du système mobile, joindre aux forces réelles les forces qu'on a nommées apparentes et qui sont la force d'inertie d'entraînement et la force centrifuge composée. Le mouvement de la terre se compose du mouvement de translation de son centre autour du soleil et du mouvement de rotation de sa masse entière autour de la ligne des pôles. Mais le mouvement de translation de la terre, dans un intervalle de temps suffisamment court, peut être regardé comme rectiligne et uniforme; la force d'inertie d'entraînement correspondante à ce mouvement peut donc être considérée comme nulle. Restent donc la force d'inertie d'entraînement due au mouvement de rotation, c'est-à-dire la force centrifuge correspondante à ce mouvement, et la force centrifuge composée. Mais l'attraction exercée par la terre sur un corps et la force centrifuge due à son mouvement diurne de rotation ayant précisément pour résultante le poids du corps, mg, dirigé suivant la verticale, en considérant le poids du *pendule* comme la force réelle qui agit sur lui, nous aurons tenu compte de la force d'inertie d'entraînement. Il n'y aura donc à joindre à ce poids que la force centrifuge composée de la molécule suspendue à l'extrémité du fil.

Rapportons le mouvement du *pendule* à trois axes coordonnés rectangulaires menés du point d'attache du fil et dirigés, l'un l'axe des z, suivant la verticale de haut en bas, le second, l'axe des x, du N. au S., le troisième enfin, celui des y, de l'O. à l'E. Soient u, u_1, u_2 les composantes de la vitesse relative du mobile parallèlement à ces axes et a, b, c les cosinus des angles que la force centrifuge composée de ce mobile fait avec les mêmes axes. Comme la force centrifuge composée est perpendiculaire à la vitesse relative, il en résulte la relation

$$ua + u_1 b + u_2 c = 0;$$

elle est aussi perpendiculaire à l'axe de la rotation, c'est-à-dire à l'axe du monde, dont

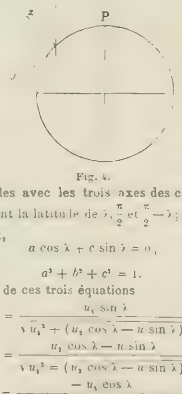

Fig. 4.

les angles avec les trois axes des coordonnées sont la latitude de λ, $\frac{\pi}{2}$ et $\frac{\pi}{2} - \lambda$; par conséquent,

$$a\cos\lambda + c\sin\lambda = 0,$$

enfin

$$a^2 + b^2 + c^2 = 1.$$

On tire de ces trois équations

$$a = \frac{u_1 \sin\lambda}{\sqrt{u_1^2 + (u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)^2}},$$

$$b = \frac{u_2\cos\lambda - u\sin\lambda}{\sqrt{u_1^2 + (u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)^2}},$$

$$c = \frac{-u_1\cos\lambda}{\sqrt{u_1^2 + (u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)^2}};$$

d'un autre côté, l'angle α que la vitesse relative v du mobile fait avec l'axe de la rotation est donné par l'équation

$$\cos\alpha = \frac{u}{v}\cos\lambda + \frac{u_2}{v}\sin\lambda,$$

d'où résulte

$$v\sin\alpha = \sqrt{u_1^2 + (u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)^2};$$

par conséquent,

$$a = \frac{u_1\sin\lambda}{v\sin\alpha},$$

$$b = \frac{u_2\cos\lambda - u\sin\lambda}{v\sin\alpha},$$

et

$$c = \frac{-u_1\cos\lambda}{v\sin\alpha}.$$

Or, la force centrifuge composée est représentée par $2m\omega v\sin\alpha$, ω désignant la vitesse angulaire de rotation; ses composantes, dans le cas qui nous occupe, sont donc

$$2m\omega v\sin\alpha . a = 2m\omega u_1\sin\lambda,$$

$$2m\omega v\sin\alpha . b = 2m\omega(u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)$$

et

$$2m\omega v\sin\alpha . c = -2m\omega u_1\cos\lambda;$$

par conséquent, si N désigne la tension du fil, les équations du mouvement sont, en désignant par l la longueur du fil,

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -\frac{N}{m}\frac{x}{l} + 2\omega u_1\sin\lambda,$$

$$\frac{d^2y}{dt^2} = -\frac{N}{m}\frac{y}{l} + 2\omega(u_2\cos\lambda - u\sin\lambda)$$

et

$$\frac{d^2z}{dt^2} = g - \frac{N}{m}\frac{z}{l} - 2\omega u_1\sin\lambda,$$

auxquelles il faut joindre la condition

$$x^2 + y^2 + z^2 = l^2.$$

L'élimination de N entre les deux premières donne

$$x\frac{d^2y}{dt^2} - y\frac{d^2x}{dt^2} = -2\omega\sin\lambda\left(x\frac{dx}{dt} + y\frac{dy}{dt}\right) + 2\cos\lambda\, x\frac{dz}{dt}.$$

Si l'on était au pôle même, cos λ serait nul; mais, en tout autre point de la surface de la terre, le terme $2\cos\lambda x\frac{dz}{dt}$ peut être négligé lorsque les oscillations sont très-petites, ce que nous supposerons; l'équation précédente, réduite à

$$x\frac{d^2y}{dt^2} - y\frac{d^2x}{dt^2} = -2\omega\sin\lambda\left(x\frac{dx}{dt} + y\frac{dy}{dt}\right),$$

est alors immédiatement intégrable et donne

$$x\frac{dy}{dt} - y\frac{dx}{dt} = -\omega\sin\lambda\,(x^2 + y^2) + C.$$

La constante est nulle si l'on suppose, comme nous le ferons, que le *pendule*, ayant été abandonné sans vitesse initiale, passe à une distance infiniment petite de la verticale; en effet, au moment de ce passage, x et y étant nuls, il ne resterait que $C = 0$.

Substituons dans l'équation précédente à x et y des coordonnées polaires définies par les relations

$$x = r\cos\theta,\quad y = r\sin\theta,$$

elle se réduira à

$$\frac{d\theta}{dt} = -\omega\sin\lambda,$$

d'où l'on tire

$$\theta = \theta_0 - \omega\sin\lambda\, t.$$

Cette équation exprime précisément que le plan d'oscillation du *pendule* tourne uniformément autour de la verticale avec une vitesse angulaire égale à ω sin λ, dans le sens S., O., N., E., en raison du signe de cette vitesse. Ainsi la rotation uniforme du plan d'oscillation est établie rigoureusement pour un *pendule* placé au pôle même, quelle que soit l'amplitude de ses oscillations, et pour un *pendule* suspendu en un point quelconque de la terre, en supposant que les oscillations de ce *pendule* soient infiniment petites. Le fait de la rotation, indépendamment de l'uniformité, résulte aussi clairement de ce qui précède.

— *Pendule cycloïdal*. On réalise assez approximativement l'hypothèse d'un point matériel glissant sans frottement sur une cycloïde verticale, en l'attachant à un fil fixé au point de rebroussement de la développée de cette cycloïde, formée comme on sait de deux demi-cycloïdes de même paramètre qu'elle. Le fil s'enroule sur la développée et son extrémité décrit la cycloïde qui devait former la trajectoire du mobile. La roideur du fil serait la seule force retardatrice dont il y aurait à tenir compte, mais nous la né-

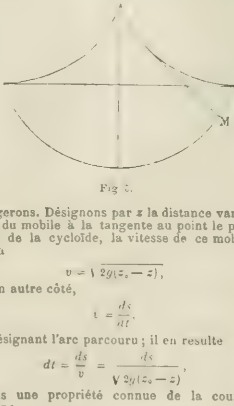

Fig. 5.

gligerons. Désignons par z la distance variable du mobile à la tangente au point le plus bas de la cycloïde, la vitesse de ce mobile sera

$$v = \sqrt{2g(z_0 - z)},$$

d'un autre côté,

$$v = \frac{ds}{dt},$$

s désignant l'arc parcouru; il en résulte

$$dt = \frac{ds}{v} = \frac{ds}{\sqrt{2g(z_0 - z)}},$$

mais une propriété connue de la courbe donne

$$\frac{ds}{dz} = -\sqrt{\frac{2r}{z}},$$

r désignant le rayon du cercle générateur, on en conclut

$$dt = -\sqrt{\frac{r}{g}}\frac{dz}{\sqrt{z(z_0 - z)}},$$

d'où, si l'on désigne par T la durée d'une oscillation complète,

$$\frac{1}{2}T = -\sqrt{\frac{r}{g}}\int_{z_0}^{0}\frac{dz}{\sqrt{z(z_0 - z)}} = \pi\sqrt{\frac{r}{g}}.$$

On voit que la durée d'une oscillation ne dépend pas du point de départ, puisque la formule ne contient pas z_0. C'est ce qui a fait donner à la cycloïde le nom de *tautochrone*.

— ***Pendule conique** ou **régulateur à force centrifuge***. Cet appareil, imaginé par Watt pour régulariser le mouvement des machines à vapeur, se compose d'un axe vertical supportant, par deux tiges inclinées, deux boules qui s'écartent d'autant plus de la verticale que la vitesse de rotation est plus grande. Ces deux tiges sont reliées, en un point de leur longueur, par deux verges, à un manchon qui embrasse l'axe vertical et sur lequel il peut glisser. Comme l'indique la figure ci-dessous, cet appareil a la forme d'un losange articulé, qui tourne avec l'axe vertical mis en communication de mouvement avec une pièce de rotation de la machine. L'effet de la force centrifuge sur les boules est de soulever plus ou moins le manchon, qui, par la communication d'un levier, sert à régler la dépense de vapeur en faisant varier l'ouverture d'une vanne, d'un robinet, d'une valve de gorge, etc., etc.

Deux choses sont à déterminer dans le *pendule* conique, savoir: 1° la vitesse de rotation, qui doit être telle que le manchon occupe une position déterminée pendant que la machine décrit un nombre voulu de révolutions dans un certain temps; 2° le poids des boules, qui doit être tel que, quand la vitesse de la machine a acquis un excès fixé à l'avance sur celle que lui assigne la nature du travail, la force centrifuge des boules soit capable de régler l'ouverture de la vanne ou du robinet destiné à modérer l'action du moteur.

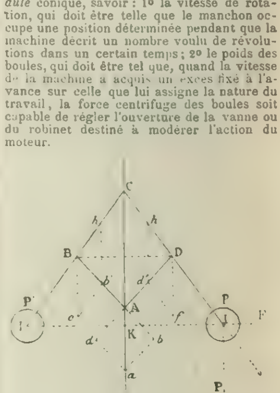

Fig. 6.

Si, quand la machine possède la vitesse convenable, le manchon doit occuper une position fixe A sur l'axe vertical CK, il en résulte que ce manchon ne saurait éprouver aucune action de la part des pièces qui le lient aux vannes ou aux valves de gorge et que, dans ces conditions, il n'est sollicité que par les poids des boules et de la force centrifuge, entre lesquels il y a équilibre, et dont la résultante est dirigée dans le sens de CI ou passe par le point C. Si CI représente la grandeur de cette résultante, les côtés CK, KI du triangle CKI seront proportionnels au poids P d'une boule et à sa force centrifuge F, c'est-à-dire que $\frac{F}{P} = \frac{KI}{CK}$. V étant la vitesse angulaire de P autour de CK, on a, pour la valeur de F, $F = \frac{P}{g}v_1^2 \times KI$, qui, remplacée dans l'équation précédente, donne $\frac{v_1^2}{g} = \frac{1}{CK}$, d'où $CK = \frac{g}{v_1^2}$. Mais la vitesse angulaire v_1 est égale à 2π multiplié par le nombre n de révolutions que le régulateur doit parcourir en une minute, lorsque la machine marche convenablement, et divisé par 60; soit $v_1 = \frac{n\pi}{30}$, et la valeur de CK devient définitivement $CK = \frac{g}{\left(\frac{n\pi}{30}\right)^2}$, équation au moyen de laquelle on déterminera l'abaissement des boules au-dessous du sommet supérieur C du losange, ainsi que l'ouverture des verges et, par suite, la position des boules sur le prolongement de celles-ci.

Tant que la machine marche avec la vitesse que l'on s'est donnée, les boules demeurent, par rapport au sommet du losange, à la distance verticale trouvée plus haut, et le manchon qui conduit le levier de manœuvre des vannes, robinets, valves, etc., etc., demeure dans la même position; mais, si la vitesse vient à se ralentir, les résistances l'emportant sur la puissance, il faut augmenter cette dernière pour que le régulateur puisse rétablir la vitesse moyenne que l'on avait en vue d'obtenir. De même, si la vitesse augmente, il faut diminuer l'action du moteur, c'est-à-dire fermer plus ou moins les vannes. Pour opérer ces effets, le manchon doit vaincre une certaine résistance p, qu'il est facile d'évaluer au moyen de poids capables de faire mouvoir les vannes régulatrices. C'est cette résistance p qui détermine le poids P à donner aux boules; car on remarquera que P n'entre pas dans les équations précédentes. Si une petite accélération de vitesse s'est produite, les boules, en s'écartant, soulèvent le manchon. Soit p la résistance que celui-ci oppose: si on la représente par Aa, elle se décomposera en deux, Ab, Ad, qui, dirigées suivant les côtés inférieurs du losange, pourront, à cause de la rigidité des verges, être regardées

comme appliquées en B et D et représentées par $Bb' = Ab$ et $Dd' = Ad$. Ces forces Bb', Dd', étant décomposées en Bh' et Bf, d'une part, Dh, Df de l'autre, on remarque que Bh' et Dh sont d'un effet nul, puisqu'elles passent par le point C, et que Df, Bf sont égales chacune à Aa ou à p. Ainsi, cette résistance se répétera aux articulations B et D en y conservant sa valeur primitive. D'un autre côté, les forces Df, Bf peuvent se décomposer chacune en deux autres forces parallèles, appliquées l'une au sommet C et l'autre au centre de l'une des boules. La première composante appliquée en C est d'un effet nul, et la deuxième, dont la valeur est $p \times \frac{CD}{CI}$, s'ajoute au poids P de la boule. Dès lors, on retombe sur une condition d'équilibre déjà formulée

$$\frac{F}{(P+p) \times \frac{CD}{CI}} = \frac{KI}{CK}.$$

Remplaçant F par sa valeur et simplifiant, on a, en définitive,

$$\frac{P}{g} v_1^2 \times CK = (P+p) \times \frac{CD}{CI}.$$

Cette relation permettrait de trouver le poids P de chaque boule; mais, comme le régulateur ne cède pas instantanément, il y a nécessairement un intervalle pendant lequel la vitesse augmente avant que les tiges bougent; soit nv_1 l'excès de la vitesse sur sa valeur moyenne au moment où la vanne s'ouvrira, si, avant l'instant où cette vitesse est acquise, le mouvement n'a pas lieu, il est visible que l'équation précédente ne sera satisfaite qu'autant que v_1 sera remplacé par sa nouvelle valeur $v_1(1+n)$, puisque, d'après notre hypothèse, c'est seulement pour cette dernière vitesse que la résistance p du manchon se manifeste. On aura donc, après avoir divisé par P,

$$\frac{p}{P} = \frac{CI}{CD}\left(\frac{CK \times v_1^2(1+n)^2}{g} - 1\right),$$

ou, CK étant égal à $\frac{g}{v_1^2}$,

$$\frac{p}{P} = \frac{CI}{CD}\left[(1+n)^2 - 1\right];$$

n peut varier entre $0,1\, v_1$ et $0,05\, v_1$. Dans ces conditions, la relation précédente devient, pour $n = 0,1$,

$$\frac{p}{P} = 0,21\,\frac{CI}{CD},$$

et, pour $n = 0,05$,

$$\frac{p}{P} = 0,1025\,\frac{CI}{CD}.$$

Dans les machines où la résistance du manchon est très-petite, on ne vise pas à donner à P ou au poids de chaque boule une valeur très-faible; on fait CI égal à $\frac{3}{2}$ CD; on a donc

$$\frac{CI}{CD} = \frac{3}{2},$$

d'où

$$\frac{p}{P} = \frac{3}{2} \times 0,21 = 0,315,$$

et, par suite, $P = \frac{p}{0,315} = 3,17\, p$.

On voit que, plus le rapport de $\frac{p}{P}$ est grand,

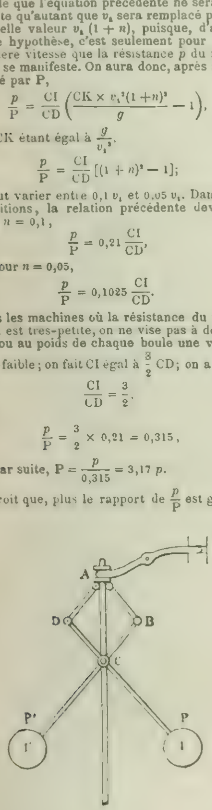

Fig. 7.

plus celui de CI à CD est grand aussi; c'est pourquoi, quand la résistance p devient un peu considérable, on change la disposition des parties: on place le manchon au sommet supérieur du losange et le point fixe du régulateur au sommet inférieur. Pour que les verges ne puissent fléchir, on ne dépasse pas pour CI 3 à 4 fois CD.

Dans la pratique, on fait les boules creuses et on y introduit peu à peu de la grenaille de plomb, que l'on fait fondre quand le poids de la boule est tel, que la soupape régulatrice fonctionne bien; ordinairement, ce poids est compris entre 10 et 35 kilogrammes. Suivant qu'une machine est de 6, 10, 15 et 25 chevaux, le diamètre des boules est de $0^m,115$, $0^m,135$, $0^m,15$ et $0^m,16$ environ. Il n'y a pas, en général, d'inconvénient à faire les boules un peu fortes.

Pour compléter ces renseignements théoriques et pratiques sur le *pendule* à force centrifuge, on peut consulter le *Traité de mécanique appliquée aux machines* de M. le général Poncelet, et le *Traité de mécanique appliquée*, de M. Mahistre.

— *Pendule compensateur.* Les dimensions des corps changeant avec la température, il en résulte que la longueur des *pendules* par lesquels sont réglées nos horloges n'est pas constante; qu'elle est plus grande en été qu'en hiver, ce qui a pour effet d'allonger, pendant l'été, la durée des oscillations, de l'abréger pendant l'hiver et, par suite, de faire que les horloges retardent dans la première de ces deux saisons et avancent pendant la seconde. Pour corriger cet inconvénient, on a imaginé de former les *pendules* de plusieurs substances, dont les dilatations inégales se compensent mutuellement et maintiennent au même point le centre d'oscillation du système. Les *pendules* construits en vue de cet objet ont été appelés *pendules compensateurs*, *pendules compensés* ou simplement *compensateurs*. Il en existe de bien des formes différentes, dont nous allons décrire les principales.

— *Pendule compensateur de Graham.* Ce *pendule* est une tige de verre capable d'osciller autour du point auquel son sommet est fixé. Elle supporte un vase cylindrique en verre contenant du mercure. Le centre d'oscillation est très-voisin du centre de gravité, au milieu de la masse du mercure. Un certain accroissement de température allonge la tige, mais, en même temps, il dilate le mercure, dont le niveau remonte, et dont, par conséquent, le centre de gravité se trouve aussi soulevé. Si le rapport de la longueur de la tige de verre à la hauteur du mercure a été convenablement calculé, le centre de gravité, abaissé par l'effet de la première dilatation, doit, par l'effet de la seconde, remonter à sa première position. Soient l la longueur de la tige de verre et k son coefficient de dilatation, h la hauteur du mercure et k' son coefficient de dilatation, et t le nombre de degrés dont la température a augmenté; l'allongement du verre sera lkt, l'augmentation de la hauteur du mercure sera $k'ht$; par suite, l'élévation du centre de gravité sera $\frac{1}{2}\,k'ht$. Pour que la compensation ait lieu, il faut donc que l'on ait

$$klt = \frac{1}{2}\,k'ht \quad \text{ou} \quad 2kl = k'h, \quad \text{d'où } h = l \times \frac{2k}{k'}.$$

Comme le rapport $\frac{k}{k'}$ est connu, on voit que la hauteur de la colonne de mercure doit être une fraction déterminée de la longueur de la tige de verre. Cette fraction est à peu près $\frac{1}{9}$. Comme le centre d'oscillation ne se confond pas avec le centre de gravité de la masse du mercure, on établit ordinairement la compensation par tâtonnements en soulevant ou en abaissant, au moyen d'une vis, le vase qui contient le mercure.

Ce compensateur, le premier qui ait été construit, date de 1726; il est dû à l'habile horloger Graham, l'inventeur de l'échappement à cylindre.

— *Pendule compensateur de Leroy* (fig. 8). Notre compatriote Julien Leroy a inventé,

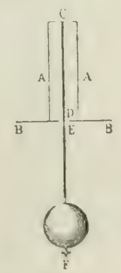

Fig. 8.

pour réaliser la compensation, un mécanisme dont le jeu repose sur un calcul identique au précédent. Un tube de laiton AA repose sur une traverse fixe BB. A la partie supérieure du tube, en C, est attachée une tige de fer CD, qui, au moyen d'une lame d'acier mince et flexible, soutient le *pendule* EF. La lame d'acier DE passe au travers d'une fente pratiquée dans la traverse BB; ce sont les bords de cette fente qui la font fléchir, lorsqu'elle les frappe, et qui représentent par conséquent l'axe de suspension du *pendule*. Quand la température s'élève, le tube AA est dilaté et le point C monte, le *pendule* monte donc aussi, il va devenir plus court; mais l'allongement que prennent les tiges CDEF le ramène à sa longueur normale.

Un compensateur plus employé est celui représenté par la figure 9. Le *pendule* est porté, comme le précédent, par une lame d'acier qui, dans les oscillations de l'appareil, vient s'infléchir sur les bords d'une fente, à partir de laquelle est comptée la longueur du *pendule*. Cette lame est supportée par une tige métallique ap, dont le sommet est fixé à l'extrémité d'un levier coudé abc, mobile autour du point b. Quand la température s'élève de t^o, le *pendule*, dont la substance a pour coefficient de dilatation linéaire le nombre K et

Fig. 9.

dont la longueur est L, descend de LKt. Or, on voit en m une tige de métal, dont la longueur est L', dont le coefficient de dilatation est K', et qui par un de ses bouts vient butter contre le bras bc du levier. L'allongement de cette tige, pour t^o, est L'K't. Si les deux bras du levier étaient égaux, cet allongement aurait pour effet de soulever le *pendule* d'une quantité égale à L'K't; mais, en général, les deux bras du levier sont inégaux, et il est clair alors que les chemins parcourus par les points a et c sont proportionnels aux bras ab et bc, en sorte que l'allongement L'K't produit un soulèvement du *pendule* égal à $L'K't \times \frac{ab}{bc}$.

Donc, pour qu'il y ait compensation, on doit avoir $LKt = L'K't \times \frac{ab}{bc}$ ou $LK = L'K' \times \frac{ab}{bc}$.

— *Pendule compensateur de Harrison*, dit *à gril* (fig. 10). Peu de temps après l'inven-

Fig. 10.

tion du compensateur de Graham, Harrison construisait celui-ci, qui est de beaucoup le plus employé. Sa forme rappelle celle d'un gril. Il est composé de neuf tiges verticales, dont cinq, de couleur foncée sur la figure, sont en acier, et dont les quatre autres, de couleur claire, sont en laiton. Les tiges d'acier et celles de laiton [illegible] de telle sorte que, si, pour les désigner, on leur applique, en allant de gauche à droite, les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, on voit que les tiges d'acier sont [illegible] par les [illegible] [illegible] leurs extrémités [illegible] traverses t et t', [illegible] [illegible] l'axe de suspension du système [illegible] deux tiges de [illegible] traverse t', [illegible] reliées par une traverse [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] traverse [illegible] supporte les deux tiges de laiton 4 et 6. Enfin, une deuxième traverse, qui réunit les extrémités de ces deux dernières tiges, supporte la verge centrale n° 5, à laquelle est attachée la lentille du *pendule*. D'après cette disposition, il est aisé de voir que les tiges d'acier ne peuvent s'allonger que de haut en bas, ce qui a pour effet d'abaisser le centre d'oscillation du *pendule*, tandis que les tiges de laiton, en s'allongeant de bas en haut, le font remonter. Appelons A la longueur du couple de verges d'acier 1 et 9, A' la longueur du couple 3 et 7, A'' la longueur de la verge centrale 5, et K le coefficient de dilatation de l'acier. Un accroissement t dans la température [illegible] le centre d'oscillation du *pendule* d'une quantité $(A + A' + A'')Kt$. [illegible] désignons par L la longueur du couple de verges de laiton 2 et 8, par L' la longueur du couple 4 et 6, et par k le coefficient de dilatation du laiton, le *pendule* sera remonté d'une quantité égale à $(L + L')kt$. Pour que la compensation ait lieu, il faut donc avoir

$$(1) \qquad (A + A' + A'')K = (L + L')k,$$

d'où

$$(2) \qquad \frac{A + A' + A''}{L + L'} = \frac{k}{K}.$$

Nous aurions pu choisir d'autres substances que l'acier et le laiton; mais, dans tous les cas, la substance qui fournit la plus grande longueur de tige doit être celle qui a le plus petit coefficient de dilatation; car, puisque $A + A' + A''$ est plus grand que $L + L'$, il s'ensuit, d'après l'égalité (2), que l'on a aussi $k > K$.

Dans la pratique, on considère les longueurs A et A' comme étant respectivement égales aux longueurs L et L', et alors la relation (1) devient $(L + L' + A'')K = (L + L')k$,

$$\text{d'où} \qquad L + L' = A'' \times \frac{1}{\frac{k}{K} - 1}.$$

Dans le cas où, comme nous l'avons supposé, l'on emploie du laiton et de l'acier, le rapport $\frac{k}{K}$ est à peu près égal à $\frac{7}{4}$, ce qui donne

$$L + L' = \frac{4}{3} \text{ de } A''.$$

On peut donc déterminer la longueur de chaque couple de verges d'après celle de la tige qui supporte la lentille; mais les constructeurs savent que le calcul ne donne qu'une approximation très-insuffisante; ils fabriquent l'appareil d'après des données purement expérimentales et ils achèvent d'établir la compensation au moyen d'une vis placée au-dessous de la lentille.

— *Pendule compensateur de M. H. Robert* (fig. 11). C'est le plus simple. Il se compose

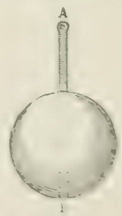

Fig. 11.

d'une tige de platine AB qui supporte par sa partie inférieure une [illegible]. Le rayon de cette [illegible] la longueur de la tige. [illegible] le rayon de la [illegible] tige et la comp[illegible]

— [illegible] un système [illegible] ture [illegible] leur longueur. On les [illegible]

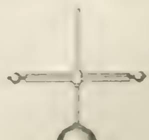

Fig. 12.

[illegible] Les deux métaux [illegible] est évident [illegible] cessera d'être [illegible] formera la partie convexe [illegible]

se [illegible] masses [illegible] se trouvent [illegible]

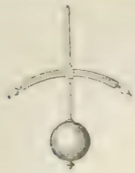

Fig. 13.

les [illegible] point de suspension, ce qui compense l'effet produit par l'éloignement de la lentille. Si, au contraire, la température s'abaisse, les deux

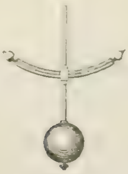

Fig. 14.

masses s'éloignent du point de suspension à [illegible] On peut faire glisser chacune de ces masses le long [illegible] que le *pendule* [illegible]

C'est à [illegible] de compensation qu'est due l'admirable précision des chrono- [illegible]

V. MONTRE [illegible]

— [illegible] application à la régularisation de la marche des horloges, le *pendule* [illegible] mentionner; mais il convient d'abord d'indiquer [illegible] observation, de l'autre, les formules de correction [illegible] nuer autant que possible les causes d'erreurs.

[illegible] à retourner le *pendule* et à le faire osciller autour d'un nouvel axe parallèle à l'ancien, [illegible] la longueur d'oscillation du *pendule*. En disposant d'avance dans le corps de la lentille un axe mobile au moyen de vis de rappel, il est très-facile d'appliquer cette méthode.

Pour mesurer la durée d'une oscillation, on [illegible] l'aide d'une montre à secondes bien réglée, le temps employé à les accomplir et l'on divise ce temps par le nombre d'oscillations. Mais, dans l'application de cette méthode, on est exposé à commettre quelques erreurs par dé- [illegible] méthode suivante, imaginée par de Mairan et appliquée par Borda. On fait osciller le *pendule* [illegible] servir à marquer le temps; les oscillations sont isochrones dans l'un et l'autre, mais de durées [illegible] coïncident de temps en temps, c'est-à-dire que les centres de gravité des deux *pendules* passent en même temps par la verticale en allant dans le même sens; or, d'une coïncidence à la suivante, il y a toujours une différence [illegible] deux *pendules*; par conséquent, dans l'intervalle t de temps correspondant à la reproduction successive de n coïncidences, la dif- [illegible] Mais, d'un autre côté, le nombre des oscillations du *pendule* de l'horloge est déterminé par le temps t et peut être connu par ce que l'on sait du mécanisme de cette horloge; on peut donc aussi connaître, sans avoir besoin [illegible] temps par l'autre [illegible]

[illegible] e, il faut mettre les deux [illegible] toute agitation de l'air en [illegible] une cage de verre, et les [illegible]

[illegible] qu'oppose l'air au mouvement [illegible] le rapport [illegible] corps,

le [illegible] expériences très-précises de Bessel ont démontré que la correction est même plus forte, en raison du mouvement du *pendule*; on remplace [illegible] par $g\left(1-\frac{3}{2}\delta\right)$.

Enfin, pour arriver à une complète précision, il y aurait lieu de tenir compte des changements de densité de l'air avec la pression, la température et l'état hygrométrique.

Le principal usage que les physiciens font du *pendule* consiste dans la détermination de l'intensité de la pesanteur et des variations qu'elle subit en changeant de lieu ou d'altitude. La formule

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}$$

donne

$$g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$$

et fait, par conséquent, connaître g dès qu'on a la longueur d'oscillation du *pendule* et la durée d'une oscillation.

Mais les oscillations n'étant jamais assez peu étendues pour qu'on puisse leur appliquer la formule, on lui fait subir une petite correction. Si a représente l'amplitude d'une [illegible] termes du développement établi plus haut, il faut [illegible]

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left(1+\frac{a^2}{16}\right).$$

Mais l'amplitude varie elle-même, et, pour tenir compte de ses variations, on prend pour valeur de a la moyenne des amplitudes au commencement et à la fin de l'expérience.

C'est par cette méthode qu'on a trouvé pour valeur de g, à Paris, $g = 9^m,8088$.

[illegible] par une foule d'observateurs, que l'intensité g de la pesanteur varie avec les lieux et croît de l'équateur aux pôles. Voici un tableau des résultats les plus certains.

STATIONS	LATITUDES	LONGUEUR du pendule à secondes.	NOMS des observateurs.
Spitzberg	[illegible] N.	0m,99613	Sabine.
[illegible]	[illegible]	0m,99492	Svanberg.
Kœnigsberg	54° 42' [illegible]	[illegible]	Bessel.
Paris	48° 50' 14"	[illegible]	Biot.
Le Rawak	[illegible] S.	0m,99115	Freycinet.
Ile de France	[illegible]	0m,99185	Duperrey.
Cap de Bonne-Espérance	[illegible]	0m,99264	Freycinet.
Cap Horn	55° 51' [illegible]	0m,99462	Foster.
Nouvelles-Shetland	62° 56' [illegible]	0m,99523	Foster.

— *Pendule hygrométrique*. On a donné ce nom à un appareil en forme de *pendule* qui peut être employé à déterminer la vitesse d'un cours d'eau à une profondeur quelconque. C'est tout simplement une bille d'ivoire suspendue par un fil à un point fixe établi au-dessus de l'eau. La bille, poussée par le courant, entraîne le fil, qui s'écarte de la verticale, et l'angle d'écart peut fournir la mesure de la vitesse cherchée si, par des expériences préalables, on a formé une table donnant l'écart pour chaque vitesse. Cet appareil [illegible] expériences sur la résistance des fluides.

— Mécan. *Pendule de White*. Le système connu sous ce nom est formé d'une barre pe-

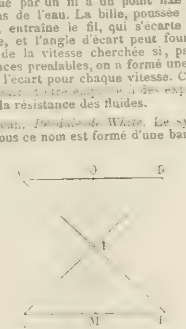

Fig. 15.

sante AB, reliée par ses deux extrémités A et B à deux tiges AD, BC, qui s'attachent elles-mêmes en deux points fixes C et D. Des articulations en A, B, C et D permettent tous les mouvements compatibles avec la rigidité des tiges et de la barre. Le cas particulier que l'on considère habituellement est celui où AB = CD [illegible] hypothèse, le quadrilatère ABCD, qui a deux côtés égaux et ses diagonales égales, ne peut prendre que la figure d'un trapèze isocèle, de sorte que le point de rencontre I des diagonales les partage constamment en parties égales [illegible] le point I décrit une ellipse ayant pour foyers C et D et pour grand axe une des diagonales.

Des trois forces auxquelles la barre AB est constamment soumise, il y en a deux dont le travail reste identiquement nul; ce sont celles qui représentent les tensions des tiges diagonales; il en résulte que les lois du mouvement de la barre se réduisent à celles du mouvement de son milieu M considéré comme un point matériel assujetti seulement à parcourir la courbe, lieu de ses positions successives. On trouve aisément que cette courbe, rapportée à CD, prise pour axe des x, et à une perpendiculaire à CD menée en son milieu O, est représentée par l'équation

$$(x^2 - y^2)^2 - 4a^2x^2 + 4b^2y^2,$$

où a et b désignent les deux axes de l'ellipse décrite par le point I.

La barre AB est toujours en équilibre dans la position horizontale; mais cet équilibre n'est stable qu'autant que $2a$ surpasse AB.

— Art milit. *Pendule d'artillerie*. V. BALISTIQUE.

PENDULIER s. m. (pan-du-lié — rad. *pendule*). Horloger en pendules. ‖ Peu usité.

PENDULIFLORE adj. (pan-du-li-flo-re — du lat. *pendulus*, pendant; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont pendantes.

PENDULIFOLIÉ, ÉE adj. (pan-du-li-fo-li-é — du lat. *pendulus*, pendant; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont pendantes.

PENDULINE s. f. (pan-du-li-ne — dimin. du lat. *pendulus*, pendant). Ornith. Syn. des genres ictère ou troupiale et égithale ou mésange. ‖ Nom particulier d'une espèce de mésange : *La* PENDULINE *doit son nom à la manière dont son nid est suspendu.* (A. Dupuis.)

— Encycl. Ornith. V. MÉSANGE et RÉMIZ.

PENDULISTE s. m. (pan-du-li-ste — rad. *pendule*). Techn. Fabricant de boîtes pour montres et pendules.

— Bot. Genre de mousses.

PÊNE s. m. (pê-ne. — On disait autrefois PESLE. Cette ancienne forme indique l'origine : latin *pessulus*, barre, verrou, le même que le grec *passalos*, arménien *pagaukh*, *paghan*, serrure; persan *bajang*, *bazang*, verrou; latin *repagulum*, verrou; kymrique *pegwn*, *pegwr*, cheville, pivot; lithuanien *pozas*, joint, rainure, encastrement, etc. La racine est *pag*, *paç*, lier, joindre, conservée dans le grec *pêgnumi*; latin *pango*, fixer, affermir; gothique *fahan*, lithuanien *paszau*, russe *pazu*. Cette racine *pag* doit avoir existé en sanscrit, où l'on trouve *pagra*, ferme, solide, et *pâgas*, force, ainsi qu'en persan, où *paj*, *pajim*, ge- [illegible]). Techn. Pièce de fer que la clef fait aller et venir, et dont l'extrémité extérieure est engagée dans la gâche quand la porte est fermée. *Le* PÊNE *est l'âme de la serrure; c'est pour le mouvoir que la clef est faite; c'est* [illegible] *ventées.* (Landrin.) ‖ Pièce qui, dans un verrou, une targette, joue le même rôle que le pêne dans la serrure. ‖ Restant d'une chaîne montée sur le métier; partie qui la termine et qui ne peut être tissée. ‖ *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, Pêne de serrure dont le bout est en biseau, et qu'il est possible de faire aller et venir sans recourir à la clef. ‖ *Pêne dormant*, Pêne qui ne se meut qu'avec la clef. ‖ *Pêne en bord*, Celui qui passe le long du bord de la serrure, et qu'on emploie pour la fermeture [illegible] *Pêne fourchu*, Pêne dont la tête est fendue, ce qui le fait paraître double. ‖ *Pêne à pignon*, Pêne mû par un pignon.

— Encycl. On distingue dans le *pêne* plusieurs parties qui ont des noms différents. Ainsi, l'extrémité qui sort de la serrure pour venir s'engager dans la gâche, quand on ferme la porte, s'appelle la tête du *pêne*. L'extrémité opposée, qui reste toujours renfermée dans la serrure, est la queue du *pêne*. Cette seconde partie porte en dessus des entailles ou encoches, dans lesquelles tombe un ergot qui termine un ressort nommé l'arrêt du *pêne* et ayant pour objet de retenir le *pêne* dans la position où la clef l'a placé. Le *pêne* est, en outre, arrêté quelquefois par une pièce appelée gâchette, qui est placée entre lui et le palastre. En dessous, la queue du *pêne* est garnie de plusieurs saillies, dites les barbes du *pêne*, que la clef accroche en tournant, et qui sont placées de telle sorte, que la clef, en les accrochant, soulève en même temps le ressort qui retient le *pêne*, disposition indispensable, car, si elle n'existait pas, le *pêne* ne pourrait pas marcher. Telle est la constitution ordinaire du *pêne*; mais on modifie quelquefois la forme ou l'arrangement de cette pièce, et c'est à des modifications de ce genre que l'on doit les variétés suivantes :

— *Pêne en dedans du bord*, par abréviation *Pêne en bord*. Ce pêne, qui fait toute sa course intérieurement, entre dans un auberon qui traverse le bord, et sert spécialement à fermer les coffres et les malles.

— *Pêne à demi-tour ou à ressort*. Ce *pêne* est poussé par un ressort que la clef repousse en faisant un demi-tour; il s'ouvre aussi au moyen d'une olive, d'un bouton ou d'une boule, et il est presque toujours taillé en biseau pour que la porte puisse se fermer toute seule.

— *Pêne dormant*. Ce *pêne* n'a de mouvement que celui qu'il reçoit de l'action de la clef.

— *Pêne simple*. Ce *pêne* a la tête d'un seul morceau; c'est le cas le plus ordinaire.

— *Pêne fourchu*. La tête de ce *pêne* est fendue en deux parties ou davantage, en sorte que la serrure semble avoir plusieurs [illegible] *pênes* de ce genre sont toujours dormants.

— *Pêne à pignon*. Ce *pêne* est mis en mouvement par un pignon, lequel en fait ordinairement marcher plusieurs à la fois.

PÈNE s. f. (pè-ne — du lat. *pannus*, lambeau d'étoffe). Mar. Bouchon d'étoffe à l'usage des calfats. ‖ Pièce de bois qui fait partie de l'antenne.

— Manége. Nom donné aux franges de petite corde qui pendent au bas du caparaçon, afin de chasser les mouches.

— Techn. Pièce qu'on tient serrée près des lisses au moyen de la corde à encorder.

PÈNE (Henri DE), journaliste français, né à Paris le 25 avril 1830. Après avoir fait ses études au collége Rollin, il commença son droit et se livra en même temps à son goût pour la peinture en attendant de choisir une carrière. Des revers de fortune ayant éprouvé sa famille, il se lança avec ardeur dans le journalisme politique et écrivit dans plusieurs feuilles du parti légitimiste, où le recommandaient les opinions de son père. Attaché, en 1849, comme secrétaire de la rédaction au journal l'*Opinion publique*, dirigé par Nettement, il y resta jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851 et passa ensuite à la *Revue contemporaine*, où il fit la chronique, sous le pseudonyme de **Frédérick**, tant que dura sur ce recueil l'influence légitimiste. Il y publia aussi divers travaux plus importants, entre autres des *Esquisses portugaises*, fruit de ses observations de voyageur. Parvenu à se créer avec sa plume des ressources suffisantes, il se maria, puis se fit bientôt remarquer par les élégantes chroniques qu'il donna successivement sous les pseudonymes de **Mané** et de **Nemo** au journal le *Nord*, au *Figaro*, à l'*Indépendance belge*, à la *Revue européenne*, à la *France*, etc. Il était alors l'un des plus spirituels et des plus fins rédacteurs du petit journalisme littéraire; ses articles, d'un goût un peu cherché, étaient écrits avec soin et trahissaient visiblement l'effort pour rappeler les charmantes causeries du vicomte de Launay, c'est-à-dire de Mme de Girardin. Au mois de mai 1858, un de ses *Échos de Paris*, fait avec un peu de légèreté, lui attira un duel qui causa pendant un moment un grand scandale. Dans cet article, il rendait compte d'un bal donné par un riche Américain; ayant besoin, ainsi qu'il l'a raconté lui-même plus tard, de « l'allonger de quelques centimètres » pour le bien faire tomber en page, il se laissa aller à y intercaler les lignes suivantes : « Progrès sensible! il n'y avait plus l'inévitable sous-lieutenant en uniforme, arrachant les dentelles avec ses éperons, opérant des razzias sur les plateaux, la plaie, l'inévitable plaie des salons qui commencent. On l'invite une fois, jamais deux. Le premier acte des salons qui ont fait leurs dents, c'est de se débarrasser de lui. A peine marchent-ils, qu'ils l'envoient au diable, comme fit Sixte-Quint pour ses béquilles... après l'élection. » Assurément, ces lignes étaient sorties sans réflexion d'une plume étourdie; elles furent jugées outrageantes par un grand nombre d'officiers, et, au bout de quelques jours, M. de Pène se vit assailli de provocations. Le 14 mai, il allait sur le terrain avec M. Courtiel, du 9e chasseurs, et blessait celui-ci à l'avant-bras. Mais alors arriva un fait extraordinaire. Un des témoins de son adversaire, M. Hyenne, voyant son ami blessé, insulta le journaliste, qui mit aussitôt l'épée à la main et recommença un second combat. L'issue lui en fut fatale; il tomba grièvement blessé et pendant quelques jours on désespéra de sa vie. Cette affaire fit grand bruit, et M. de Pène se vit l'objet d'universelles sympathies. Quelques mois après, il était rétabli.

Après avoir pris la direction en chef de la *Gazette des étrangers*, il s'associa, le 4 juillet 1863, avec M. Tarbé pour fonder le *Gaulois*. Il le quitta bientôt après pour transformer la *Gazette des étrangers* en un grand journal politique, puis créa, au mois de décembre 1868, un organe littéraire, *Paris*, dont le titre fut, quelques mois plus tard, changé en celui de *Paris-Journal*, qu'il garda définitivement. Dès lors, M. Henri de Pène se consacra tout entier à cette feuille. Il abandonna d'abord la partie politique à M. F. de La Ponterie et se réserva de diriger la partie littéraire, pre-

nant pour collaborateurs les hommes les plus distingués parmi les chroniqueurs et s'efforçant de suivre, pour obtenir le succès, les allures du *Figaro*, imitant ce journal jusque dans sa mobilité fugitive d'opinion. Après le plébiscite de 1870, qu'il appuya de toutes ses forces dans le sens impérialiste, M. de Pène se tint moins à l'écart; il se lança complètement dans le domaine politique après la déclaration de guerre à la Prusse, et le *Paris-Journal* se fit remarquer par la vivacité de sa polémique, accusant le gouvernement impérial d'avoir indignement trompé le pays; il fut alors le premier à prononcer le mot de République. Néanmoins, tout en donnant à son journal de vives couleurs républicaines, pour le mettre en rapport avec le sentiment public, M. Henri de Pène garda toujours au milieu des événements une grande réserve, se tenant sur le qui-vive et s'observant prudemment dans les articles qu'il signait. Lors de l'insurrection du 18 mars, il se montra fort animé contre les agitateurs et fut un des principaux instigateurs de la manifestation de la place Vendôme; il y fut blessé. Depuis, la politique qu'il adopta dans le *Paris-Journal* se montra variable suivant les événements; nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'article consacré à cette feuille. M. de Pène a été décoré de la Légion d'honneur le 13 août 1861.

Les principales chroniques de ce journaliste, publiées dans les différents recueils littéraires que nous avons cités, ont été réunies en volumes sous différents titres. On cite: *Paris intime* (1859, in-12); *Un mois en Allemagne, Nauheim* (1859, in-12); *Paris aventureux, avec une dédicace à Marguerite Rigolboche* (1860, in-12); *Paris mystérieux* (1861, in-12); *Paris viveur* (1862, in-12); *Paris effronté* (1863, in-12); *Paris amoureux* (1864, in-12).

PÉNÉACÉ, ÉE adj. (pé-né-a-sé — rad. *pénée*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pénée.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pénée.

— **Encycl.** Les *pénéacées* sont des arbrisseaux à rameaux tétragones, à feuilles opposées, décussées, le plus souvent imbriquées, entières, planes, coriaces, persistantes, munies de stipules. Les fleurs, solitaires ou disposées en cymes axillaires, munies de bractées, ont un calice tubuleux à quatre divisions; quatre étamines, à filets courts et épais, alternant avec les lobes du calice; un ovaire libre, à quatre loges ordinairement biovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate quadrilobé. Le fruit est une capsule à quatre loges, entourée par le calice persistant, et renfermant des graines à test finement ponctué, à embryon dépourvu d'albumen et à radicule très-volumineuse. Cette famille comprend les genres pénée, sarcocollier, stylaptère, brachysiphon, endonème et geissolome. Les espèces, peu nombreuses, croissent toutes au Cap de Bonne-Espérance.

PÉNEAU s. m. (pe-no — du lat. *pannus*, grosse étoffe de laine). Harde; haillon. ‖ Vieux mot.

— Mar. État de l'ancre pendue au bossoir et prête à être filée: *L'ancre est en* PÉNEAU.

PENEDO, ville du Brésil, province d'Alagoas, sur la rive gauche du San-Francisco, à 45 kilom. en amont de l'embouchure de ce fleuve dans l'Atlantique, à 316 kilom. S.-O. de Pernambouc; 4,000 hab. Commerce important en coton, riz, maïs, manioc, haricots. Collége; tribunal civil; beaux édifices.

PÉNÉE s. m. (pé-né — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, type de la tribu des pénéens, comprenant un assez grand nombre d'espèces répandues dans presque toutes les mers: *Le* PÉNÉE *caramote a pour patrie la mer Méditerranée.* (H. Lucas.)

— s. f. Bot. Genre de sous-arbrisseaux, type de la famille des pénéacées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de BADIÈRE, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Crust. Les *pénées* sont des crustacés à corps comprimé, à carapace munie en dessus d'une crête médiane plus ou moins longue; les antennes sont courtes; les yeux gros et arrondis; les palpes mandibulaires, foliacées et relevées; le test mince, mais ferme; les six pieds antérieurs didactyles, les quatre derniers monodactyles; l'abdomen très grand et très-comprimé; la nageoire caudale grande; les branchies disposées en faisceaux, comme chez les homards. Le *pénée* caramote est long d'environ $0^m,20$; sa couleur est carnée, mêlée de rose tendre. Cette espèce, qui habite la Méditerranée, se tient dans les profondeurs des eaux, mais près des côtes; la femelle pond, en été, des œufs rougeâtres. Le *pénée* sétifère, de même dimension, se trouve en très-grand nombre à l'embouchure des fleuves de la Floride. Le *pénée* membraneux vit dans nos mers.

— Bot. Les *pénées* sont des arbrisseaux peu élevés, à tige scabre dans sa partie inférieure, à feuilles sessiles, décussées et presque imbriquées sur quatre rangs, les feuilles supérieures devenant colorées, bractéiformes et comme écailleuses. Les fleurs, jaunes ou rouge pourpre, sont presque sessiles, solitaires ou réunies en faisceau. Le fruit est une capsule à quatre loges dispermes, s'ouvrant en autant de valves qui portent chacune une cloison vers leur milieu. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart au Cap de Bonne-Espérance, quelques-unes en Éthiopie ou dans l'Afrique tropicale. Elles produisent un suc gommo-résineux d'une nature particulière. La plus remarquable sous ce rapport est la *pénée* sarcocolle, devenue aujourd'hui le type d'un genre distinct sous le nom de sarcocollier.

PÉNÉE (*Peneus*), aujourd'hui *Selembria*, fleuve célèbre de l'ancienne Thessalie. Il prenait sa source au point de jonction des monts Cambuniens et du Pinde, arrosait Larisse et, après avoir traversé la délicieuse vallée de Tempé (v. ce mot), débouchait dans le golfe Thermaïque, entre l'Ossa et l'Olympe. Ce fleuve recevait à droite l'Énipée, grossi du Kouralios, et à gauche le Lethæos et le Titaresos ou Orsos. Les poëtes grecs ont chanté le Pénée; Homère donne à ses flots l'épithète de *couleur d'argent*, sans doute à cause de la couleur terne et d'un blanc mat de ses eaux. Le cours du Pénée est peu considérable; l'été, ses eaux sont peu profondes, et il est probable que les anciens ne l'ont tant vanté qu'à cause de la beauté de ses rives.

Les eaux du Pénée, suivant la tradition, n'avaient pas d'abord d'écoulement et formaient dans le bassin de la Thessalie une mer intérieure, dont le lac Bœbeis et le marais Nessonis semblent être les derniers vestiges. Un tremblement de terre (les légendes disent le trident de Neptune), séparant l'Ossa et l'Olympe, ouvrit au fleuve la vallée de Tempé, par laquelle il se précipita dans la mer. La partie de la Thessalie arrosée par le Pénée était une des plus fertiles de la Grèce. Virgile donne à la vallée de Tempé le nom de *Peneia*:

Pastor Aristæus fugiens Peneia Tempe...

PÉNÉE, rivière de la Grèce (Élide). Elle descendait du mont Érymanthe et se jetait dans le golfe Chélonitique, en face de Zacynthe, après avoir reçu le Ladon. Ce cours d'eau porte aujourd'hui le nom de GASTOUNI.

PÉNÉEN, ÉENNE adj. (pé-né-ain, é-è-ne — du gr. *penês*, pauvre). Géol. Se dit d'un terrain particulier, qui passait pour être pauvre en débris de corps organisés: *Le terrain* PÉNÉEN *ou permien succède à l'époque carbonifère.* (Maury.)

— Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pénée.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques, ayant pour type le genre pénée.

— **Encycl.** Géol. V. PERMIEN.

PÉNÉIDE, nom patronymique de Daphné, fille du fleuve Pénée.

PÉNÉLAC s. m. (pé-ne-lak — du lat. *pene*, presque; *lacus*, lac). Nom proposé par Malte-Brun pour désigner un lac communiquant à la mer par un canal.

PENELLA, bourg du Portugal, province de Beira, à 35 kilom. S.-E. de Coïmbre, sur un affluent du Mondego; 3,000 hab.

PÉNELLE s. m. (pé-nè-le — dimin. de *pénée*). Crust. Genre de crustacés lernéens, de la famille des lernéocériens, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent en parasites sur les poissons.

PÉNELLE s. f. (pé-nè-le). Navig. Grande barque plate, en usage sur les canaux.

PENELLINE s. f. (pé-nel-li-ne — dim. de *pénelle*). Crust. Genre de crustacés parasites, de l'ordre des lernéides.

PENÉLOPE s. f. (pé-né-lo-pe — nom de la femme d'Ulysse). Femme chaste et fidèle:

> Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
> Plus d'une *Pénélope* honora son pays.
>
> BOILEAU.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés ou alectors, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent les régions chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud: *Les* PÉNÉLOPES *s'élèvent aisément en domesticité.* (Z. Gerbe.) ‖ S. f. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, ayant pour type le genre pénélope.

— **Encycl.** Ornith. V. MARAIL.

PÉNÉLOPE, épouse d'Ulysse, roi d'Ithaque, et mère de Télémaque. Homère en a fait le type de l'épouse vertueuse, fidèle à ses devoirs, gardienne du foyer domestique, occupée à distribuer leur tâche aux servantes laborieuses et tissant elle-même les vêtements de son fils et de son mari, comme il sied à une sage matrone. Elle était, suivant les traditions, fille d'un riche Lacédémonien, Icare, et nièce du roi de Sparte, Tyndare. Amenée par Ulysse à Ithaque, elle venait de donner le jour à Télémaque lorsque son époux partit pour la guerre de Troie. Il n'est fait que de courtes mentions d'elle dans l'*Iliade*; en revanche, elle joue un des premiers rôles dans l'*Odyssée*. [illegible] arracher son consentement, ils entreprennent de la ruiner en vivant à discrétion sur ses domaines. Pénélope envoie alors Télémaque sur un navire à la recherche de son père et éloigne par toute sorte de ruses le moment décisif où elle devra faire choix de l'un d'eux. L'une de ces ruses est devenue proverbiale; elle déclara aux prétendants qu'elle ne se marierait pas avant d'avoir achevé un grand suaire destiné à envelopper le corps de Laërte, le père d'Ulysse, quand il serait mort. Elle se mit aussitôt à l'ouvrage, et, au bout de trois ans, le suaire n'était pas achevé: elle défaisait la nuit ce qu'elle avait tissé pendant le jour. C'est de là qu'est venue l'expression proverbiale: la *toile de Pénélope*, à laquelle on fait allusion en parlant d'ouvrages qui ne se terminent jamais. Enfin, Télémaque étant revenu près d'elle sans avoir pu rencontrer Ulysse ni savoir s'il était encore vivant, Pénélope, sur le conseil de Minerve, promit d'épouser celui des prétendants qui tendrait l'arc d'Ulysse et ferait passer la flèche par une série d'anneaux suspendus, sorte de jeu fort en faveur à l'époque homérique. Mais Ulysse seul pouvait tendre l'arc redoutable; il survient fort heureusement, déguisé en mendiant, et massacre les prétendants avec le secours de Télémaque. V. ODYSSÉE.

D'autres traditions, rapportées par Ovide, par Apollodore et par Pausanias, sont en désaccord avec celles sur lesquelles s'est fondé Homère. Pausanias raconte, d'après des poëmes qui ne nous sont pas parvenus, qu'Ulysse, à son retour, accusa sa femme d'avoir mis elle-même le désordre dans sa maison en y attirant une foule d'amoureux, et qu'il la chassa sans pitié; elle revint alors à Sparte, [illegible] Mantinée, où elle termina ses jours. Ovide dit que, avant d'épouser Ulysse, elle avait été surprise par Mercure, déguisé en bouc, pendant qu'elle gardait les troupeaux de son père, et que Mercure la rendit mère de Pan. Suivant une autre fable relative à la naissance de ce demi-dieu, il aurait été ainsi appelé (πᾶν, tout) parce qu'il était un peu le fils de tous les prétendants de la belle reine. Ovide a fait de la première de ces hypothèses le sujet d'une de ses *Métamorphoses*. Mais peut-être ne faut-il pas confondre la nymphe Pénélope, mère de Pan, avec la reine d'Ithaque. Quoi qu'il en soit, les traditions suivies par Homère ont prévalu, et c'est toujours à la chaste Pénélope que l'on fait allusion.

Ce type de la fidélité conjugale a passé dans toutes les langues; les écrivains se plaisent à rappeler soit Pénélope au milieu de ses prétendants, soit cette fameuse toile qui n'était jamais achevée.

Voici quelques exemples de ces différentes allusions:

1° Toile de Pénélope:

« Je ne m'y suis pas [illegible], et je trouvais à composer des vers un plaisir d'autant plus difficile à expliquer, qu'il m'était impossible d'en conserver un seul, car ma mémoire ne conserve que ce que j'ai écrit, et je n'avais pas même une épingle pour les tracer sur la muraille. Aussi, chaque nuit détruisait l'ouvrage du jour, et chaque jour cependant je recommençais, avec l'intrépide constance de *Pénélope*, un travail qui devait avoir le sort de celui de la veille et disparaître de ma pensée avant le lendemain. »

CH. NODIER.

[illegible] tous les pays n'ont jamais rien compris à leurs propres décrets.

[illegible] bout de faire réfléchir ces automates! si je pouvais leur faire comprendre que leur ou[illegible] la continuent par l'autre! »

[illegible]

2° Pénélope au milieu des prétendants

[illegible]

« Si *Pénélope* [illegible] seul pour[illegible], Ulysse [illegible]. Elle eut [illegible] sa vertu, [illegible] »

[illegible]

« Elle se ravi[illegible] *Pénélope* [illegible] R[illegible]. »

[illegible]

Pénélope. Iconogr. Pénélope figure dans plusieurs bas-reliefs en terre cuite et dans diverses peintures de vases antiques qui nous sont parvenus. On a cru reconnaître aussi l'image de la vertueuse princesse dans une statue de marbre du style grec le plus ancien, qui se voit au musée Pio-Clementin; cette figure est assise. Plusieurs sculpteurs modernes ont représenté Pénélope. Un bas-relief de Chantrey, qui a été gravé au trait par Réveil, nous la montre de profil, entourée des armes de son époux et tenant son arc débandé; elle est assise, coiffée d'un diadème et vêtue d'un riche costume qui laisse [illegible] quatre de ses femmes sont debout derrière elle et semblent compatir à sa tristesse. La statue de *Pénélope endormie*, par Cavelier, [illegible] la statuaire contemporaine; nous lui consacrons ci-après un article spécial. Le succès qu'elle a obtenu a déterminé beaucoup d'autres sculpteurs de notre temps à faire des images de la reine d'Ithaque. P. Loison l'a représentée apportant à Ulysse son arc et ses [illegible] Troie (statue de marbre exposée au Salon de [illegible] blesse un peu froide et les draperies ont de la roideur. M. L. Kley a exposé, au Salon de 1863, une *Pénélope* en bronze argenté. Des statues en plâtre, par M. Jean Bulis, par M. Eude et par M. Taluet, ont figuré au Salon de 1867. L'œuvre de M. Taluet a reparu en marbre au Salon de 1869; elle représente Pénélope debout, tenant d'une main sa que[illegible] joue, dans l'attitude de la réflexion. M. Ma[illegible] *Pénélope* [illegible] *d'Ulysse*; cette figure, drapée avec goût, a une physionomie noble et empreinte d'une [illegible] État [illegible]

Cornelis Bloemaert a gravé, d'après Abraham [illegible] et *Pénélope pleurant sur l'arc d'Ulysse* (gravé par [illegible]). J.-J. Avril l'aîné a gravé, en 1791, une com[illegible]

Sous ces titres: *Pénélope, Phryné*, M. Char[illegible]

[illegible] lon. Il n'est [illegible] deviner que [illegible]

Pénélope endormie [illegible]

en [illegible] dans une auberge. Quoi qu'il en soit, la *Pénélope* de M. Cavelier est bien réellement une des œuvres capitales de l'art moderne. La chaste épouse, fatiguée par le travail qu'elle s'est obligée à recommencer sans cesse, s'est endormie; mais il n'y a rien que de noble et de pudique dans sa pose, jusque dans son sommeil, elle demeure fière et sévère; elle est pleine de grâce, néanmoins, et sa langueur est charmante. « La *Pénélope* n'est ni grecque ni romaine, ni égyptienne, ni Renaissance, écrivait Louis Desnoyers lors de l'apparition de cette statue; c'est une œuvre toute personnelle. L'auteur ne procède d'aucune école; son individualité se révèle avec une spontanéité bien rare dans les arts, chez les plus grands maîtres eux-mêmes. » La [illegible] l'œuvre de M. Cavelier par d'innombrables réductions en bronze.

Pénélope, opéra en trois actes, paroles de Marmontel, musique de Piccinni; représenté à l'Académie royale de musique le 6 décembre 1785. Quoique cet ouvrage ait été froidement accueilli, sans doute parce que le public espérait mieux de l'auteur de *Didon*, néanmoins il renferme plusieurs beaux fragments qu'on peut citer, et particulièrement l'air [illegible] : *Oui, je la vois, cette* [illegible].

Pénélope normande (LA), roman d'Alphonse Karr [illegible]. L'auteur, toujours en quête d'effets nouveaux, fussent-ils un peu forcés, [illegible] donnée principale de son roman, une suite d'adultères à double face dont il expose de la sorte l'ingénieuse combinaison : « Il est une situation plus qu'assez commune dans le monde vivant et qui n'est pas admise dans le monde des livres. Regardez autour de vous; il n'est personne qui n'ait dans le cercle de ses connaissances une femme qui, trompant son mari pour un amant, trompe celui-ci à son tour pour un autre amant, c'est-à-dire pratique l'adultère à fleur double (*flore pleno*), comme disent les horticulteurs. » Sans examiner si cette situation est aussi fréquente que le prétend Alphonse Karr, voici le roman qu'il en a tiré. Un vieux loup de mer, Hercule d'Apreville, qui ne [illegible] pas mieux que de vivre en paix, dans un petit village normand, de ses économies péniblement amassées, repart pour les Indes à la recherche de nouvelles richesses qui permettront à sa jeune femme, une franche coquette, d'aller briller à Paris. Avant de s'embarquer sur une jolie goélette qu'il a équipée, il confie sa femme à son plus vieil ami, Anthime Férouillat, et le charge de lui remettre la plus touchante lettre d'adieu. Le Férouillat garde la lettre et dit simplement à Noémi que son mari, s'ennuyant à terre, a voulu reprendre sa vie d'aventures. La nouvelle Pénélope oublie bien vite son Ulysse, et c'est l'homme chargé de la surveiller qui devient son premier amant. A quelque temps de là, survient un élégant jeune homme, René de Sorbières, dont la maison de campagne est voisine de celle du capitaine; Noémi le compare au rustre qu'elle avait pris faute de mieux et regrette son premier choix. René réalise tout à fait son idéal. On se rencontre comme par hasard, on se plaît, et la coquette mène d'abord fort adroitement son double adultère. Mais Férouillat, marin brutal, ivre de la possession de cette jeune femme élégante, bien élevée, surveille sa proie avec un [illegible], les angoisses de Noémi sont grandes; car, si elle craint l'affreux cerbère à la peau tannée, elle a bien plus peur encore que René soupçonne jamais qu'elle ait pu s'abandonner à un tel homme. Elle le décide à l'enlever; une vieille servante, la nourrice du capitaine d'Apreville, qui a tout deviné sans jamais en laisser rien paraître, fait manquer l'opération; Férouillat surprend les deux amants au milieu de leurs préparatifs et [illegible] René en lui criant aux oreilles : « Je suis l'amant de ta femme! » Là-dessus rentre le capitaine, retour des Indes. Férouillat cherche à pallier les choses en présentant René comme un de ses amis, et la soirée se passe sans encombre; mais, le lendemain, tout est changé : d'Apreville a reçu les confidences de la nourrice. Il dissimule froidement, amène une querelle entre les deux rivaux et fait tuer René par Férouillat; puis, il se bat lui-même contre le survivant, le blesse d'un coup de carabine et l'achève à coups de couteau. Il meurt ensuite d'une blessure qu'il a reçue dans le duel, mais non avant d'avoir défiguré Noémi en lui jetant [illegible].

Ce roman noir, mis en drame par MM. Si[illegible]-Thiboust, a été joué sans grand succès (théâtre du Vaudeville, 13 janvier 1860). L'auteur avait collaboré à cette pièce, dans laquelle on retrouve toutes les [illegible] paradoxes, les « mots » du [illegible] a été légèrement modifié. Noémi reste seule entre les [illegible] deux amants, et le capitaine [illegible], sur sa goélette.

PENELOPINÉ, ÉE adj. (pé-né-lo-pi-né — rad. *pénélope*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pénélope.

— [illegible] famille d'oiseaux [illegible] ayant pour type le genre pénélope.

PENERF, village maritime de France (Morbihan), commune de Damgan, cant. de Muzillac, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Vannes; 250 hab. Petit port de cabotage, dont le mouvement en 1866 s'est élevé, entrée et sortie réunies, à 129 navires.

PÉNÉROPLE s. m. (pé-né-ro-ple). Moll. Genre de foraminifères ou rhizopodes, de l'ordre des hélicostègues, comprenant un petit nombre d'espèces vivantes ou fossiles : *Les* PÉNÉROPLES *ont une coquille nautiloïde équilatérale.* (Dujardin.)

PÉNESTE s. m. (pé-ne-ste — du gr. *penestês*, serviteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PÉNESTES, peuplade de l'Illyrie méridionale, reste des anciens Pélasges, vaincus par les Thessaliens et réduits en servitude. Leur nom fut commun à tous les esclaves thessaliens, qui étaient en majorité les anciens possesseurs du pays, les descendants des tribus pélasgiques, mais parmi lesquels se trouvaient aussi des Béotiens. Beaucoup étaient plutôt serfs qu'esclaves. Ils cultivaient la terre sous la condition d'une redevance annuelle et ne pouvaient être ni vendus hors du pays ni mis à mort par leurs maîtres.

PÉNÈTE s. f. (pé-nè-te — du gr. *penês*, pauvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type vit au Brésil.

PÉNÉTRABILITÉ s. f. (pé-né-tra-bi-li-té — rad. *pénétrable*). Qualité d'un corps pénétrable : *La* PÉNÉTRABILITÉ *des fluides n'est qu'apparente; tout corps est impénétrable. Aux esprits seuls appartient la* PÉNÉTRABILITÉ; *l'individu matériel nous isole.* (Mme Guizot.)

PÉNÉTRABLE adj. (pé-né-tra-ble — rad. *pénétrer*). Que l'on peut pénétrer : *Corps* PÉNÉTRABLE. *Substance* PÉNÉTRABLE.

— Où l'on peut pénétrer : *Ce bois est si épais, qu'il n'est pas* PÉNÉTRABLE. (Acad.)

— Fig. Qui peut être pénétré, imbu : *Les enfants sont plus* PÉNÉTRABLES *qu'on ne le croit par les invisibles effets des idées.* (Balz.) ‖ Que l'esprit peut pénétrer : *Des principes à peine* PÉNÉTRABLES *à l'esprit humain.*

— **Syn. Pénétrable, perméable.** Une chose est *pénétrable*, elle se laisse pénétrer, quand il est possible d'y entrer et d'arriver jusqu'à ses parties intérieures les plus cachées. Une chose est *perméable* quand il est possible de passer au travers pour aller ensuite au delà. On dit d'une forêt qu'elle est *impénétrable* lorsqu'elle offre à chaque pas des obstacles à celui qui veut y entrer pour y trouver un abri ou une retraite; le verre, l'eau sont perméables à la lumière, parce que celle-ci, après les avoir traversés, répand encore sa clarté sur les objets placés derrière.

PÉNÉTRANT, ANTE adj. (pé-né-tran, an-te — rad. *pénétrer*). Qui pénètre, qui est susceptible de pénétrer, de s'insinuer : *Corps* PÉNÉTRANT. *Substance* PÉNÉTRANTE. *Les* [illegible] PÉNÉTRANTS *dont la nature est animée opèrent à l'intérieur.* (Buff.)

— Qui pénètre à travers les habits : *Un vent* PÉNÉTRANT. *La pluie fine,* PÉNÉTRANTE *et serrée, n'éteignait aucunement la joie et le tumulte.* (Th. Gaut.) ‖ Qui se fait vivement sentir : *Le vent du nord souffle continuellement et en apporte un froid si* PÉNÉTRANT *et si vif, que, dès le mois de septembre, le Tobol charrie des glaces.* (Mme Cottin.)

— Qui agit profondément sur les sens : *Odeur* PÉNÉTRANTE. *Parfum* PÉNÉTRANT. *Voix* PÉNÉTRANTE. *Accents* PÉNÉTRANTS. *Le thym est d'une odeur* PÉNÉTRANTE. (H. Taine.) *De toutes ces plantes montagnardes sort une odeur aromatique et pénétrante, concentrée et exprimée par la chaleur.* (Ste-Beuve.)

— Fig. Qui affecte profondément, qui agit fortement sur l'âme : *Il y a dans la bienveillance un poison* PÉNÉTRANT *dont le venin est bien âcre et bien brûlant.* (D'Abrantès.) ‖ Qui a de la vivacité, de la perspicacité; qui pénètre, fouille, approfondit : *Œil* PÉNÉTRANT. *Regard* PÉNÉTRANT. *Homme* PÉNÉTRANT. *Esprit* PÉNÉTRANT. [illegible] *de la vérité, qu'ils sont plus* PÉNÉTRANTS *et plus vifs.* (Desc.) *Les esprits abondants voient tout ce qui est autour de cet objet; les esprits* PÉNÉTRANTS *voient tout ce qui est dans cet objet.* (Nicole.) *Il n'appartient qu'aux âmes fortes et* PÉNÉTRANTES *de faire de la vérité le principal objet de leurs paroles.* (Vauven.) *L'homme* PÉNÉTRANT *voit loin; l'homme fin voit clair, mais de près.* (Marmontel.) *Pour pénétrer, il faut la* [illegible] *jointe au regard* PÉNÉTRANT *de l'intelligence.* (Ch. Dollfus.) *Les esprits* PÉNÉTRANTS *dépassent les préliminaires; ils ne s'arrêtent pas sur le bord des questions et n'y* [illegible] *personne.* (J. Joubert.) *L'œil* PÉNÉTRANT *d'un grand esprit voit dans toutes les négations de la sottise quelque affirmation de la raison.* (Ch. Lévêque.) *L'intelligence la plus claire et la plus* PÉNÉTRANTE *a existé dès le commencement parmi les hommes.* (Renan.)

— Chir. *Plaie pénétrante*, Plaie s'étendant jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique.

— **Syn. Pénétrant, perçant.** Le dernier marque une action vive qui va droit au but et qui va loin. *Pénétrant* marque une action plus lente, moins directe, mais qui se fait en tout sens. Une vue *perçante* découvre l'objet qui est devant elle malgré l'obscurité, malgré l'éloignement; le brouillard le plus épais ne peut lui cacher ce qu'elle cherche à découvrir. Une vue *pénétrante* ne voit pas seulement l'objet qu'elle cherche; elle découvre tout ce qui est caché, elle pénètre jusque dans les ravins les plus sinueux et rien ne lui échappe.

PÉNÉTRATIF, IVE adj. (pé-né-tra-tiff, i-ve — rad. *pénétrer*). Qui pénètre aisément : *Qualité* PÉNÉTRATIVE. ‖ Vieux mot.

PÉNÉTRATION s. f. (pé-né-tra-si-on — lat. *penetratio*; de *penetrare*, pénétrer). Action ou propriété de pénétrer dans les corps : PÉNÉTRATION *des sels, du mercure.*

— Action d'un corps qui en pénètre un autre : *La force de* PÉNÉTRATION *d'un boulet dans le bois, la pierre, la terre.*

— Fig. Sagacité de l'esprit par laquelle on pénètre les choses, on les comprend, on les sait sur de simples indices : *Avoir de la* PÉNÉTRATION, *beaucoup de* PÉNÉTRATION. *Le plus grand défaut de la* PÉNÉTRATION *n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le passer.* (La Rochef.) *C'est faute de* PÉNÉTRATION *que nous concilions si peu de choses.* (Vauven.) *La* PÉNÉTRATION *a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit.* (La Rochef.) *La présence d'esprit, la* PÉNÉTRATION, *les observations fines sont la science des femmes.* (J.-J. Rouss.) *La différence de la sagacité à la* PÉNÉTRATION, *c'est que la* PÉNÉTRATION *va loin et que la sagacité démêle avec justesse.* (Mme Necker.)

— Chir. *Fractures par pénétration.* V. FRACTURE.

— **Syn. Pénétration, perspicacité, sagacité.** La *pénétration* va au fond des choses, elle ne s'arrête pas à la surface. La *perspicacité* découvre les choses cachées; malgré les difficultés à vaincre, elle passe au travers des obstacles et elle arrive à connaître la vérité, quelques précautions qu'on ait prises pour la soustraire aux regards. La *sagacité* est un don naturel, une habileté toute spéciale, presque un instinct qui fait que rien n'échappe à la vue de l'esprit.

PÉNÉTRÉ, ÉE (pé-né-tré) part. passé du v. Pénétrer. Imprégné : *Mur* PÉNÉTRÉ *d'humidité. Vêtements* PÉNÉTRÉS *par la pluie. L'intelligence est le rayonnement lumineux de l'âme* PÉNÉTRÉE *et fécondée par la lumière divine.* (L'abbé Bautain.) ‖ Rempli intérieurement : *Le jaspe n'est qu'un quartz plus ou moins* PÉNÉTRÉ *de parties métalliques.* (Buff.)

— Traversé, percé : *Les figues ne mûrissent qu'autant qu'elles ont été* PÉNÉTRÉES *par un petit insecte.* (Cuv.)

— Fig. Fortement convaincu : *Être* PÉNÉTRÉ *de la vérité de ce qu'on dit.* ‖ Imbu; profondément touché : *Être* PÉNÉTRÉ *d'honorables sentiments. Être* PÉNÉTRÉ *de reconnaissance. Être* PÉNÉTRÉ *de repentir.* ‖ Qui témoigne d'une profonde conviction, d'un sentiment vif et sincère : *Parler d'un ton* PÉNÉTRÉ.

PÉNÉTRER v. a. ou tr. (pé-né-tré — lat. *penetrare*; de *penitus*, profondément, rad. *penu*, intérieur. Selon Festus, *penus* était un lieu retiré dans le temple de Vesta. Delâtre rapporte ces diverses formes à la racine sanscrite *pâ*, garder, conserver. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pénètre; qu'il pénètre*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pénétrerai; tu pénétrerais*). Passer à travers, s'insinuer dans : *La pluie* PÉNÈTRE *les rochers. Le coup* PÉNÉTRA *les chairs. Le mauvais air* PÉNÈTRE *les portes et les fenêtres les mieux calfeutrées.* (Mme de Simiane.) *La chaleur* PÉNÈTRE *tous les corps.* (Buff.) ‖ Exercer son effet dans l'intérieur de : *Il fait un vent sec qui* PÉNÈTRE *la poitrine.* (Acad.)

— Fig. S'insinuer, se propager dans : *L'imprimerie fait* PÉNÉTRER *la lumière et la vérité dans toutes les couches sociales.* (F. Bastiat.) *Les mœurs d'un peuple* PÉNÈTRENT *sa littérature par tous les pores.* (Ampère.) *La gloire est un poison subtil qui* PÉNÈTRE *l'airain des cœurs les mieux trempés.* (Lacordaire.) *La dialectique qui présida au berceau des sciences européennes a* PÉNÉTRÉ *notre civilisation tout entière.* (B. St-Hilaire.) ‖ Saisir profondément par l'intelligence : PÉNÉTRER *le sens caché d'un mot.* PÉNÉTRER *les ruses, les desseins, la pensée de quelqu'un.* PÉNÉTRER *les secrets de la nature. L'homme d'esprit voit distinctement la superficie des choses; l'homme de génie en* PÉNÈTRE *le fond, en développe la nature et les ressorts.* (Chamfort.) *Rarement on parvient dans la vie à* PÉNÉTRER *les sentiments secrets des* [illegible]. (Mme de Staël.) *Le plus noble emploi de la vie humaine est de* PÉNÉTRER *l'énigme de l'univers.* (Renan.) *Plus nous cherchons à* PÉNÉTRER *les mystères de la nature, plus il nous faut ramener nos yeux vers ce qui nous entoure.* (A. Maury.) ‖ Saisir, deviner les secrets, les pensées, les desseins de : *Je te devine, je te* PÉNÈTRE, *je perce jusqu'au plus profond de ton cœur.* (J.-J. Rouss.) *Un homme est d'autant plus impénétrable que tout le monde croit le* PÉNÉTRER. (St-Réal.) *L'homme et la société ne sont pas plus difficiles à* PÉNÉTRER *que la nature.* (Proudh.) ‖ Toucher vivement, s'insinuer profondément dans : *Il y a une éloquence de silence qui* PÉNÈTRE *plus que la langue ne saurait faire.* (Pasc.) *Un esprit de sagesse s'exhale de la lecture des anciens et* PÉNÈTRE *l'âme ravie.* (J. Joubert.)

— Prov. *Courte prière pénètre les cieux*, C'est plutôt la ferveur de celui qui prie que la longueur des prières qui les rend efficaces.

— v. n. ou intr. Entrer, s'enfoncer : PÉNÉTRER *dans les rangs ennemis.* PÉNÉTRER *dans les chairs.* PÉNÉTRER *dans un hallier, dans une caverne.* PÉNÉTRER *dans l'intérieur d'un pays.* PÉNÉTRER *jusqu'au ministre.*

— Fig. S'insinuer : PÉNÉTRER *dans la confiance de quelqu'un.* PÉNÉTRER *dans l'avenir.* PÉNÉTRER *dans les causes d'un événement. Il est dificile de* PÉNÉTRER *dans les profondeurs de l'histoire ancienne.* (Volt.) *La précision est une alliée si heureuse de la raison humaine, qu'il n'est pas rare de la voir* PÉNÉTRER *dans les genres qui lui semblent le plus opposés.* (Lemontey.) *On ne fait pas au scepticisme sa part; dès qu'il a* PÉNÉTRÉ *dans l'entendement, il l'envahit tout entier.* (Royer-Collard.) *L'intelligence est la faculté de* PÉNÉTRER, *par la pensée, dans la nature des choses, et d'en découvrir les rapports ou les différences.* (Latena.) *La passion d'égalité* PÉNÈTRE *de toutes parts dans le cœur humain.* (A. de Tocqueville.) *La protection des grands est un fort à porte bâtarde, où l'on ne* PÉNÈTRE *qu'en se baissant.* (Bougeart.) *Les révolutions donnent un enseignement politique qui* PÉNÈTRE *partout.* (Guizot.) *Rien ne* PÉNÈTRE *violemment dans le cœur de l'homme.* (A. Fée.) *Nous ne* PÉNÉTRONS *dans l'avenir qu'en proportion du passé accumulé dans notre histoire.* (E. Pelletan.)

Que vous pénétrez mal dans le fond de mon cœur!
RACINE.

Se pénétrer v. pr. Se mêler, se combiner : *Ces substances mêlées ensemble* SE PÉNÈTRENT *intimement.* (Acad.) ‖ S'unir, se fondre l'un dans l'autre : *Les langues* SE PÉNÈTRENT *et s'imbibent sans cesse les unes les autres.* (St-Marc Girard.) *Lorsque les âmes se visitent et se recherchent, elles ne* SE PÉNÈTRENT *qu'imparfaitement.* (E. Montégut.)

— Pénétrer sa propre nature, ses propres sentiments : *Le philosophe s'efforce en vain de* SE PÉNÉTRER.

— Remplir son âme, son esprit d'une pensée, d'un sentiment : SE PÉNÉTRER *d'une vérité, du sentiment de ses devoirs.*

— Deviner mutuellement ses pensées : *Ces deux sœurs furent si discrètes, que, malgré tout le désir qu'elles avaient de* SE PÉNÉTRER, *elles n'en vinrent pas à bout.* (Jauffret.)

PENFELD, rivière de France (Finistère). Elle naît dans la commune de Guipavas, sépare Brest de Recouvrance, forme le port de Brest et se perd dans la rade.

PENFIELD, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-York, à 9 kilom. E. de Rochester; 3,500 hab.

PENGUILLY L'HARIDON (Octave), peintre, né à Paris en 1811. Fils d'un sous-intendant militaire, il fut destiné à la carrière des armes, entra en 1831 à l'École polytechnique et, au sortir de l'École de Metz, il fut nommé lieutenant d'artillerie. Dès cette époque, M. Penguilly L'Haridon avait reçu des leçons de peinture de Charlet. En 1835, il exposa des dessins à la plume, pleins de mouvement et de fougue, qui furent remarqués. Encouragé par ce succès, il s'adonna alors avec ardeur à l'étude de la peinture, tout en continuant à servir dans l'artillerie. Nommé capitaine en 1841, il est devenu successivement, depuis, inspecteur des études à l'École polytechnique (1850-1854), conservateur du musée d'artillerie (1854), chef d'escadron (1860) et a été mis à la retraite en 1866.

Ce fut en 1842 que M. Penguilly envoya au Salon son premier tableau, les *Deux chevaliers*, d'un dessin un peu roide, mais pittoresque d'aspect et se détachant bien sur un de ces paysages tristes, aux lignes fuyantes, que l'on voit presque toujours dans les créations de l'auteur. Il reparut au Salon de 1847, avec *Un tripot de soudards enluminés*, l'*Intérieur de ferme* et le *Mendiant*, figure à la Callot, largement drapée dans ses guenilles, tableau noir, un peu dur, mais énergique, acquis par le duc de Montpensier. De cette Exposition date le premier succès sérieux de M. Penguilly L'Haridon, qui, depuis lors, a pris rang parmi nos peintres distingués. L'artiste sut se tenir, dans les Expositions suivantes, à la hauteur de sa réputation : le *Retour de Don Quichotte* (1848), *Sancho Pança berné* (1849), le *Sabbat*, les *Maraudeurs*, les *Cavaliers flamands* (1850) sont des peintures vigoureuses et intéressantes. Parmi les œuvres qu'il exposa ensuite, nous citerons : *Calvin* (1852) et le *Cavalier* (1853), qui comptent parmi ses meilleures; la *Vedette gauloise*, le *Bivouac breton*, *Un aventurier*, l'*Invitation* (1855); le *Combat des Trente* (1857), tableau dans lequel l'artiste, trop exclusivement occupé de la vérité des armures, ne s'occupa pas assez de l'ensemble de la composition; la *Plage*, le *Coup de l'étrier*, les *Petites mouettes* (1859); les *Rochers du grand Paow*, la *Mort de Judas*, *Saint Jérôme* (1861); la *Leçon d'équitation*, les *Bergers conduits par l'étoile se rendant à Bethléem*, l'*Arrivée à l'auberge* (1863); l'*Arrivée des mages à Bethlehem*, l'*Ouragan* (1864); la *Plage*, *Chevalier dictant une lettre à un moine* (1865); *Protée et les phoques* (1866); l'*Enfant prodigue*, le *Bord de la mer* (1868); les *Spatules*, les *Côtes de Belleville* (1869); *Ville romaine bâtie aux pieds des Alpes dauphinoises*, une *Venta dans*

la Manche (1870), etc. M. Penguilly L'Haridon est, depuis 1862, officier de la Légion d'honneur.

PENGUIN s. m. (pain-gouin). Ornith. Autre forme du mot PINGOUIN.

PENHA-GRANDE, petites îles rocailleuses de l'Atlantique, situées sur la côte du Sahara, au S.-E. du cap Bojador, par 25° 7′ 6″ de latit. N. et 17° 16′ 53″ de longit. O.

PENHA-VERBE, bourg de Portugal, province de Beira, comarca de Linhares; 1,500 hab. Ce bourg est très-commerçant; production de vins et huiles.

PENHARS, village et commune de France (Finistère), arrond. et à 2 kilom. de Quimper; 870 hab. Près de ce village se trouvent les ruines du château de Prat-an-Ros, construit au XVIIIe siècle.

PENHIART, village d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Merioneth, paroisse de Llanegryn; 800 hab. ‖ Autre village d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Montgomery, paroisse de Melfod; 1,000 hab.

PENHOEN (Auguste-Théodore-Hilaire BARCHOU DE), écrivain et homme politique français. V. BARCHOU.

PENHOUET (Armand-Louis-Bon MAUDET, comte DE), antiquaire français, né au château de Penhouet (Loire-Inférieure) en 1764, mort à Rennes en 1839. Il prit part, dans la marine, aux guerres d'Amérique, et il était, depuis 1788, lieutenant de vaisseau lorsque la tournure que prenait la Révolution le détermina, en 1792, à passer en Angleterre. En 1796, il se rendit en Bretagne pour se joindre aux défenseurs de la cause royaliste et y servit avec le grade de lieutenant-colonel. Ayant fait sa soumission en 1799, il ne remplit, jusqu'au retour des Bourbons, que les fonctions de conseiller général, s'occupa d'archéologie et de défrichements dans le Morbihan, où il s'était fixé, et fit opérer à grands frais des fouilles qui produisirent de curieuses découvertes. Nommé capitaine de vaisseau en 1814, puis colonel de gendarmerie (1816), il commanda à Lyon la 19e légion, lors des troubles qui agitèrent cette ville en 1817, et prit sa retraite, comme maréchal de camp honoraire, en 1829. La Société des antiquaires de France l'admit au nombre de ses membres. Outre des articles insérés dans le *Lycée armoricain* et dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, on a de lui divers ouvrages, dont les principaux sont : *Voyage à travers une partie des Galles du Sud* (Londres, 1792, in-8°), en anglais; *Essai sur des monuments armoricains qui se voient sur la côte méridionale du département du Morbihan* (Nantes, 1805); *Antiquités égyptiennes dans le Morbihan* (Vannes, 1812, in-fol.); *Recherches historiques sur la Bretagne dans les monuments anciens et modernes* (Nantes, 1814, in-4°); *Lettres sur l'histoire ancienne de Lyon* (Besançon, 1818, in-4°); *Archéologie armoricaine* (1824-1826, in-4°); *Esquisses sur la Bretagne* (Rennes, 1830, in-4°), recueil de vues de châteaux, d'abbayes, etc., avec des notices.

PÉNIA, nom grec de la Pauvreté personnifiée. V. PAUVRETÉ.

PÉNIAL, ALE adj. (pé-ni-al, a-le — rad. *pénis*). Anat. Qui appartient au pénis : *Glandes* PÉNIALES.

PÉNIBLE adj. (pé-ni-ble — rad. *peine*). Qui se fait avec peine, avec fatigue : *Travail* PÉNIBLE. *Ouvrage* PÉNIBLE. *Étude* PÉNIBLE. *Exercice* PÉNIBLE. *Entreprise* PÉNIBLE. *Effort* PÉNIBLE. *La patience s'exerce à souffrir volontairement et longtemps pour remplir des devoirs* PÉNIBLES. (Marmontel.) *Une minute d'inspiration bien employée vaut un demi-siècle de* PÉNIBLES *travaux.* (A. Karr.) *De toutes les ambitions, la plus* PÉNIBLE *est l'ambition timide.* (Custine.) *On jouit de soi-même au milieu de la vie la plus* PÉNIBLE, *au sein de la dernière misère.* (Prevost-Paradol.)

J'ai su, par une longue et *pénible* industrie,
Des plus mortels venins prévenir la furie.

RACINE.

— Fig. Qui affecte désagréablement l'esprit; que l'on ne fait qu'avec répugnance : *Situation* PÉNIBLE. *Sentiment* PÉNIBLE. *Doute* PÉNIBLE. *Aveu* PÉNIBLE. *Il est* PÉNIBLE *à un homme fier de pardonner à celui qui le surprend en faute et qui se plaint à lui avec raison.* (La Bruy.) *Il n'y a rien de si* PÉNIBLE *que d'avoir un sot pour maître.* (Le grand Condé.) *Toute la vie des grands n'est qu'une précaution* PÉNIBLE *contre l'ennui, et toute leur vie n'est elle-même qu'un ennui* PÉNIBLE. (Mass.) *Il est plus* PÉNIBLE *à l'honnête homme de résister aux désirs qu'il doit vaincre que de prévenir ou modifier ces mêmes désirs.* (J.-J. Rouss.) *Les souvenirs glorieux deviennent* PÉNIBLES *dans l'abaissement.* (De Théis.) *L'oisiveté de l'âme, qui dessèche même la jeunesse des femmes, est bien autrement* PÉNIBLE *dans l'âge plus avancé.* (Mme de Rémusat.)

La haine fut toujours un sentiment horrible;
Il est si doux d'aimer, haïr est si *pénible!*

MOREL-VINDÉ.

. . . . Le plus *pénible* aveu,
Longtemps captif ailleurs, s'échappe au coin du feu.

DELILLE.

— Qui embarrasse par sa complication : *L'intrigue de cette comédie est* PÉNIBLE *à suivre.* (Acad.) *Kant paraît s'être fait à lui-même un langage* PÉNIBLE, *et comme il a été* PÉNIBLE *à construire, il est* PÉNIBLE *à entendre.* (J. Joubert.)

PÉNIBLEMENT adv. (pé-ni-ble-man — rad. *pénible*). Avec peine; avec difficulté : *Marcher* PÉNIBLEMENT. *Travailler* PÉNIBLEMENT. *Cet auteur a du savoir, mais il compose* PÉNIBLEMENT. (Acad.) *L'égoïste, toujours surchargé de lui-même, erre* PÉNIBLEMENT *dans la vie, agité par la crainte.* (Pougens.)

Tout le savoir humain n'est qu'un grand labyrinthe;
L'étude nous conduit dans son obscure enceinte;
De son fil embrouillé, qui s'allonge toujours,
On suit *péniblement* les tortueux détours.

C. DELAVIGNE.

PÉNICAUD (Léonard), dit **Nardon**, émailleur français, né à Limoges vers 1474. Il devint centenier (1511) et consul de sa ville natale (1513). C'était un émailleur de beaucoup de talent et le premier en date d'une famille d'artistes limousins, dont la vie est peu connue, mais qui ont laissé une réputation méritée. Parmi ses œuvres, nous en citerons deux qu'on voit au musée de Cluny, le *Calvaire* (1503), peint en couleur sur un fond bleu d'azur semé de fleurs de lis d'or, et le *Buste de la Vierge*. Le Louvre possède de lui : le *Couronnement de la Vierge*, *Notre-Dame de Douleurs* et *Pietà*. « Cet émailleur, dit M. de Laborde, use de tons généralement bleus, tendant au brun vineux, dans une gamme sombre et un peu triste. »

PÉNICAUD (Jean), émailleur français, parent du précédent, né à Limoges, mort vers 1515. On ne possède aucun détail sur la vie de cet artiste, qui fut d'abord peintre verrier. Il fut le premier qui fit des émaux de peintre et fit faire des progrès marqués à l'émaillerie. La manière de Pénicaud a radicalement varié. Primitivement, cet artiste poursuivait l'effet métallique des émaux de basse taille; il abandonna ensuite ces préoccupations pour chercher, dans les ressources naturelles de l'émail, la véritable peinture, et cette seconde manière se distingue par des carnations plus rosées, par des yeux noirs dans des orbites très-blanches, par un ton général foncé. « Le dessin est bon, a dit M. de Laborde, le style français, l'imitation des gravures allemandes et flamandes évidente. Il a même puisé dans ce fonds de compositions, devenues populaires dans toute l'Europe, une certaine exagération de physionomies expressives et grimaçantes, dont l'effet s'augmente encore par le blanc trop vif des yeux. » On cite de Jean Pénicaud : la *Flagellation*, d'après Albert Dürer; la *Mise au tombeau* (collection Soltikoff); le *Couronnement d'épines* (collection Daugny).

PÉNICAUD (Jean), dit **le Jeune**, émailleur français, parent du précédent, né à Limoges, mort vers 1585. Cet artiste, d'un très-grand talent, eut deux manières très-caractérisées. La première est empreinte d'archaïsme, comme dans la *Cène* (collection Quedeville); la seconde, libre et puissante, s'impose par la finesse de la touche, unie à la vigueur du coloris. « Ses tons, solides autant que limpides, dit un critique éminent, prennent, au moyen du métal qui transparaît, un éclat vigoureux qui est tout à fait caractéristique. » Ses nuances d'émaux sont de la plus grande beauté. Ses seuls défauts, qui altèrent peu le charme de l'ensemble, se trouvent dans le modelé souvent mal compris, dans le faire un peu mesquin. On cite, parmi les chefs-d'œuvre de Jean Pénicaud : une *Annonciation* (collection Daugny); un beau portrait de *Luther*; la *Vierge au berceau*, de Raphaël, en camaïeu; un portrait de *Religieuse* (collection Soret); l'*Ascension* (collection Gatteaux); un portrait d'*Erasme* (collection Soltikoff).

PÉNICAUD (Jean), célèbre émailleur français, fils du précédent, une des gloires de Limoges. Il vivait au XVIe siècle et apprit son art sous la direction de son père, puis il alla chercher en Italie la distinction, le goût, la hauteur de style, la grandeur des effets qui distinguent ses œuvres. « Le Parmegianino, dit M. de Laborde, parmi tous les maîtres italiens, semble avoir le plus influencé sa manière. Quelques-unes de ses compositions ne sont pas indignes du beau talent de ce grand maître. » Hormis Raphaël, Jean Pénicaud n'a copié personne. Il a peint le plus souvent en grisaille les carnations teintées. Les yeux, dit un écrivain, les yeux sont frappés et aussi charmés par les effets vigoureux et harmonieux qu'il sait trouver pour faire poindre ses compositions au milieu du noir, comme une apparition qui perce la nuit et dont l'éclat va grandissant. Ce grand artiste fit des assiettes, des aiguières, des coupes, des salières, du commerce, comme on dit; mais, sur toutes ces œuvres industrielles, il imposa le sceau du talent. On admire de lui : la *Vierge et l'Enfant Jésus*, *Dieu apparaît à Moïse*, *Dieu donne à Moïse les tables de la loi*, un *Sacrifice au dieu Mars*, *Noé sacrifiant au Seigneur*, la *Purification* (au Louvre), la *Pietà* (collection Rattier); le *Repas des dieux* (collection Soltikoff), *Jupiter et Vénus*, d'après Raphaël (collection Reiset); *Légende de saint Martial*, en six compositions (collection Baronnet), etc., des aiguières et des coupes (au Louvre, nos 175, 176). Jean Pénicaud ne signait aucun de ses ouvrages, il n'avait pas besoin de son nom pour les faire reconnaître.

PÉNICAUD (Pierre), émailleur français, né à Limoges en 1515, mort à une époque inconnue. Il est le dernier membre de cette illustre famille. On croit qu'il était frère du précédent, dont il exagéra la manière et à qui il fut de beaucoup inférieur. Pierre Pénicaud était peintre verrier en même temps qu'émailleur. On trouve dans ses œuvres de nombreux défauts : les proportions trop longues des figures, la mollesse des plis, la froideur des grisailles, les contours durs des têtes, le charbonnage des yeux. Quand il signe, ce qui est rare, il signe : P. P. On cite de Pierre Pénicaud : un *Christ au tombeau*, une *Bataille*, un *Neptune calmant la tempête*, composition fougueuse; une *Ariane*, une *Junon* (au Louvre).

PÉNICHE s. f. (pé-ni-che — de l'angl. *pinnace*, canot). Mar. Embarcation légère, fréquemment employée dans la guerre maritime : *Deux ou trois* PÉNICHES *chauffées trop violemment prirent feu.* (Th. Gaut.) ‖ Bateau long de 30 à 35 mètres, large de 4 à 5 mètres, haut de 2 à 3 mètres, ponté, arrondi aux deux extrémités, muni d'un mât et du port de 150 à 250 tonneaux, qui est en usage sur certaines rivières et certains canaux, principalement dans le nord de la France et en Belgique. ‖ Canot de course qui est bordé à clin et armé de six à huit avirons.

— **Encycl.** Le mot *péniche* nous vient de l'Angleterre, où l'on appelle ainsi le deuxième canot d'un vaisseau. La *péniche* est une embarcation légère, d'une marche supérieure, bordée à clin et pouvant porter au moins six avirons. Le même nom a été étendu à un vaisseau armé en guerre. Les *péniches* de guerre ont des pierriers, quelquefois un canon en coursive; elles sont gréées en lougre. On emploie des bâtiments de ce genre comme garde-côtes. Les petits navires espagnols très-connus dans le golfe de Gascogne sous l'appellation de *trinkadoures*, et dont on se sert aussi comme garde-côtes, sont de véritables *péniches*.

Les *péniches* ont acquis une grande célébrité dans la dernière guerre entre l'Angleterre et la France. Ces téméraires embarcations venaient capturer, presque sous le feu de la côte, souvent en plein jour, les bâtiments marchands, dont elles étaient la terreur. Le meilleur moyen de les éviter était de tendre des filets sur les bastingages et au bout des vergues; les filets retardaient l'abordage, s'ils ne l'empêchaient pas; l'équipage de la *péniche* se trouvait prisonnier sous les filets.

La flottille rassemblée à Boulogne à l'époque de nos projets de descente en Angleterre renfermait un assez grand nombre de *péniches* de grande dimension.

PENICHE, ville forte du Portugal, province de l'Estramadure, à 80 kilom. N.-E. de Lisbonne, avec un petit port sur l'Atlantique; 2,800 hab. Cabotage et pêche. Cette place est plus forte par sa position isolée du continent que par les ouvrages qui l'entourent; c'est une forteresse de première classe; elle possède surtout un bon fort sur le cap Carvociro, où s'élève un phare. La presqu'île de Peniche était autrefois une île dans laquelle se réfugièrent quelques Lusitaniens qui voulaient éviter la domination romaine. Jules César parvint cependant à y aborder et à soumettre les fugitifs. En 1539, les Anglais, venus en Portugal pour aider le prétendant dom Antonio contre Philippe II, prirent la ville de Peniche et pénétrèrent jusqu'à Lisbonne.

PENICHE (Caetano D'ALMEIDA E NORONHA PORTUGAL CAMOES DE ALBUQUERQUE MONIZ E SOUZA, comte DE), marquis d'Angeja, homme d'État portugais, né à Lisbonne en 1820. Il entra dans la diplomatie, devint successivement ministre plénipotentiaire près des cours de Bruxelles et de La Haye, et reçut un siège à la Chambre des pairs. De concert avec le duc de Saldanha, il prépara la révolution de palais qui amena la chute du ministère présidé par le duc de Loulé et reçut le portefeuille des travaux publics, qu'il conserva du 26 mai au 1er août 1870. Accusé, en 1872, devant la Chambre des pairs, d'avoir fomenté dans l'armée une révolte pour renverser le cabinet, il fut condamné à la prison et s'expatria pour ne point subir sa peine.

PENICHRE s. m. (pé-ni-kre — du gr. *penichros*, pauvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type vit aux environs de Carthagène.

PENICILLAIRE s. f. (pé-ni-sil-lè-re — du lat. *penicillum*, pinceau). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, [illegible] nacées, [illegible] ‖ Syn. de PINCILLE, genre de cryptogames.

— **Encycl.** La *penicillaire* [illegible] ment nommée [illegible] annuelle, [illegible] de l'Inde et [illegible] et Indes, [illegible] sur [illegible] quet de pois. [illegible] cultivée dans les régions [illegible] continents. Elle est [illegible] timée comme aliment. Sa [illegible] grain et mangée en [illegible] très-[illegible] Les [illegible] une grande consommation. Il y aurait avantage à cultiver cette plante dans le midi de la France; mais, dans le nord, sa graine mûrit difficilement. Là on pourrait en tirer parti en la cultivant en ligne sur les jachères, en fourrage vert, comme le maïs.

PÉNICILLE s. m. (pé-ni-si-le — du lat. *penicillum*, pinceau). Anat. Partie dont l'extrémité est disposée en forme de pinceau.

— Moll. Nom scientifique du genre arrosoir.

— Hist. nat. Genre d'algues ou de polypiers. V. PINCEAU.

— **Encycl.** Hist. nat. Les *pénicilles* sont de petits champignons microscopiques, ayant l'aspect de moisissures; ils se composent de filaments simples ou rameux, de deux sortes : les uns stériles, couchés, cloisonnés; les autres fertiles, dressés, terminés par un faisceau de rameaux couverts de sporules, formant une sorte de capitule ou pinceau terminal. Ils forment, à la vue simple, de très-petites fongosités, d'un aspect velu, et naissent sur les substances organiques en décomposition. D'autres fois, ils ressemblent à des flocons lanugineux; les sporidies sont simples et arrondies. Le *pénicille* glauque est l'espèce la plus répandue; ses filaments blancs, stériles, forment une sorte de croûte, tandis que les filaments fertiles constituent un tissu à tubes rameux au sommet; les sporidies sont vertes. On le trouve très-communément sur toutes les substances mucilagineuses en voie de décomposition, telles que les viandes, les fruits, les champignons, les confitures, etc.; on l'observe aussi très-abondamment dans la levûre de bière. Quand il est à l'état naissant, il ne présente que des filaments stériles qui l'ont fait prendre pour une espèce d'algue; c'est ainsi qu'on le rencontre sur l'encre qui moisit et dans d'autres infusions.

On peut citer encore le *pénicille* rose, dont le nom indique la couleur des sporidies et qui se développe, à l'automne, sur les tiges et les feuilles pourries des pommes de terre; le *pénicille* blanc, dont toutes les parties sont d'un blanc pur et qui croît sur les courges, les melons et les champignons putréfiés; le *pénicille* bicolore, à filaments jaunes, qui se trouve, à l'automne, sur les matières végétales décomposées; le *pénicille* [illegible] filaments droits, trifides, tous fertiles, à sporidies verdâtres, qui croît, au printemps, sur les tiges d'épilobe, d'oseille, de patience, etc.; le *pénicille* épars, à sporidies d'un blanc brillant, qu'on trouve, à l'automne, sur les tiges sèches des plantes, etc.

D'après Blondeau, ces moisissures et quelques autres, en se développant sur le fromage, transforment le caséum en corps gras. « Cette transformation, dit-il, d'une matière azotée neutre en un corps gras sous l'influence de la végétation, n'est qu'un cas particulier d'une loi générale qui s'applique à toutes les fermentations et qui consiste en ceci : toutes les fois qu'une matière organique entre en fermentation, le changement [illegible] sous l'influence d'une végétation mycodermique. C'est ainsi qu'on s'explique aussi la production du gras de cadavre [illegible] leur verte qui envahit les corps morts proviendrait des germes de la torule verte.

PÉNICILLÉ adj. [illegible] Hist. nat. Qui est en forme de pinceau.

— s. m. [illegible]

PÉNICILLEUX, EUSE adj. [illegible] Hérissé de [illegible] ceau : [illegible]

PÉNICILLIFORME adj. [illegible] me — [illegible] Hist. nat. Qui est disposé en forme de pinceau.

PÉNICILLIGÈRE adj. [illegible] — du lat. [illegible] Hist. nat. Qui porte des [illegible] ceaux.

PENICILLION s. m. [illegible]

PENICULE s. m. [illegible] lerucelles.

PENIDE s. f. [illegible] *péné*, le fil de [illegible] Sucre d'orge [illegible]

— **Encycl.** La *pénide*, dit Brunet, est [illegible] sucre [illegible] tortillé comme une corde. Les *pénides* diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran et qu'on le laisse refroidir sans le tordre, pour qu'il conserve sa transparence.

PÉNIE s. f. (pé-ni). Entom. Genre d'insec-

tes [illegible] pentamères, de la famille des [illegible] des élatérides, dont l'espèce type habite le Népaul.

PÉNIEN, IENNE adj. (pé-ni-ain, i-è-ne — rad. *pénis*). Anat. Qui appartient au pénis : *Artère* PÉNIENNE.

PENIÈRES (Jean-Augustin DE), homme politique et conventionnel français, né en 17[illegible], mort aux États-Unis en 1820. Il faisait partie des gardes du corps du roi avant la Révolution. Élu dans la Corrèze député à l'Assemblée législative et à la Convention, il vota, en 1792, contre l'annexion de la Savoie à la France, se prononça pour la peine capitale, lors du procès du roi, demandant la suppression de la peine de mort après l'exécution de ce jugement, proposa d'exclure comme fou Marat de l'Assemblée, attaqua les terroristes, défendit les girondins et prononça, après le 9 thermidor, divers discours, soit contre les partisans de Robespierre, soit sur l'agriculture [illegible] 1er avril 1795, de Penières fut maltraité dans la rue par des jacobins. Il demanda alors l'épuration de l'Assemblée, se rangea pour la Convention contre les sections pendant l'insurrection du 13 vendémiaire et fut élu au conseil des Cinq-Cents, où il se prononça pour des actes de modération propres à rétablir la concorde générale. Après le coup d'État du 18 brumaire, [illegible] Bonaparte, puis il fit partie du Corps législatif sous l'Empire et de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours. Forcé de quitter la France comme régicide en 1816, il se rendit aux États-Unis, où [illegible].

PENIG, ville du royaume de Saxe, ch.-l. de la seigneurie de son nom, dans le cercle et à 21 kilom. S.-E. de Leipzig, sur la rive droite de la Mulde; 4.730 hab. Fabrication de cotonnades, bonneterie; impression sur tissus; filature de coton; forges de fer et de cuivre. Château des comtes de Schœnburg.

PENIL s. m. (pé-nil. — De [illegible] rattache ce [illegible]. M. Littré signale le provençal *penchenilh* qui, selon lui, vient certainement d'une forme dérivée du latin *pecten*, laquelle, outre la signification de peigne, a eu celle de pubis. En Bretagne, *penille* signifie les effilochures d'un vêtement qui s'use par le bord.) Anat. Éminence large et arrondie, située au [illegible] pubis, au-dessus des grandes lèvres ou de la verge, et se couvrant de poils à l'époque de la puberté.

PENILLON s. m. (pé-ni-llon; *ll* mll. — du lat. *pannus*, haillon). Moine déguenillé, pe[illegible].

PENINGTON (Isaac), quaker anglais, mort dans le comté de Sussex en 1679. Fils d'un maire de Londres qui avait été un des juges de Charles Ier et inébranlable défenseur des doctrines de Fox et de Penn, il fut en butte, sous le règne de Charles II, à diverses persécutions, fut jeté à cinq reprises en prison et vit ses biens confisqués. On a de lui des écrits mystiques fort estimés des quakers et qui ont été réunis à Londres (1681, in-fol.), [illegible] réédités.

PÉNINGUE s. f. (pé-nin-ghe). Espèce de pâte de [illegible] mise en bâtons.

PÉNINSULAIRE adj. (pé-nin-su-lè-re — rad. *péninsule*). Géogr. Qui habite une péninsule : [illegible] PÉNINSULAIRE. Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants : *Mœurs* PÉNINSULAIRES. *Gouvernement* PÉNINSULAIRE.

PÉNINSULE s. f. (pé-nin-su-le — lat. *peninsula*; de *pene*, presque, et de *insula*, île). Géogr. Terre environnée d'eau de tous côtés, excepté d'un seul.

— *Péninsule ibérique* ou simplement *Péninsule*, Espagne et Portugal.

— *Péninsule italique*, Partie de l'Italie qui forme une presqu'île.

— *Péninsule orientale*, Nom donné quelquefois à la partie de l'Europe qui se trouve placée entre la mer Adriatique et l'Archipel.

Péninsule (HISTOIRE DES GUERRES DE LA), par le général Foy (Paris, 1827, 4 vol. in-8°). C'est un des meilleurs récits militaires que nous connaissions et c'est, en même temps, l'œuvre d'un esprit très-philosophique et très-politique, nullement entiché de son ancien métier et jugeant bien, c'est-à-dire condamnant les fautes de l'orgueilleux général de la République qui, revêtu du costume impérial et le sceptre en main, se croyait infaillible dans la guerre comme dans la paix. On [illegible] lettre de Paul-Louis [illegible] de Barletta, en 1805, à son [illegible], où il lui rend compte [illegible] littéraires : « Un [illegible], traité dans le goût [illegible] l'expédition d'Égypte. Il y [illegible] chose comme le [illegible], et mieux en y jugeant [illegible], à quoi le [illegible] événements [illegible] divers personnages; celui qui commandait était encore un [illegible] Eh bien! [illegible] chose? [illegible]

Eh bien, la guerre de la Péninsule offrait précisément au général qui l'avait faite l'avantage que Courier préconisait pour composer [illegible] à l'antique, à la Salluste ou à la Thucydide : un sujet limité, séparé de tout le reste. Témoin et acteur dans la lutte qu'il raconte, le général Foy s'est livré tout entier au soin de reproduire de si grandes scènes dans leurs justes proportions et sous le jour le plus vrai. Toutes les recherches préalables ont été faites par lui, et si les luttes de la tribune, si la mort ne lui ont pas permis d'achever son travail, cet ouvrage n'en reste pas moins, malgré l'éclat de ses discours, son plus beau titre littéraire aux yeux de la postérité. Cette narration est précédée d'un remarquable *Tableau politique et militaire des puissances belligérantes*. L'auteur écrit en soldat, il peint en orateur, il juge en moraliste; mais il pense et étudie en homme d'État. Une statistique morale éclaire donc les avenues de son récit. C'est là que les générations oublieuses peuvent rectifier leurs idées historiques faussées par l'esprit de parti. Elles apprendront que la liberté avait amassé pour la patrie les trésors de puissance qui furent dépensés à servir la fortune d'un seul homme. Et quels trésors! Une admirable armée qui porte dans les camps toutes les vertus civiques, qui fait voir à l'Europe respectueuse et tremblante l'invasion sans violence, la conquête sans pillage et les vainqueurs souffrant la faim au milieu des vaincus dans l'abondance; une armée commandée par des chefs stoïques, patriotes, dédaignant presque l'ambition de la gloire, mourant indifféremment sur les champs de bataille ou sur les échafauds : quelle armée valut jamais celle-là? Bonaparte, s'emparant du pouvoir au moment où les fruits des institutions républicaines commençaient à mûrir et les recueillant sur l'arbre de la liberté abattu par sa main, se para de ces fruits, qu'il n'avait pas fait naître et dont il déshéritait l'avenir. Ce despotisme imita, dit l'auteur, la carcasse politique de Constantinople, moins l'anarchie des pachas, l'opposition sourde de l'uléma et la mutinerie bruyante du janissaire, » ce despotisme ne fut ni établi par les soldats ni soutenu par eux. Ce fut, au contraire, parmi eux que l'anéantissement de la liberté trouva le plus d'opposition. Ils votèrent contre l'empire comme ils avaient voté contre le consulat à vie. Ce fut l'administration civile qui se jeta aux genoux du nouveau César. Dès lors, l'armée, n'ayant plus à choisir entre la liberté et Bonaparte, se dévoua à celui qui semblait le représentant de la France. Mais Bonaparte ne put changer que les mœurs de la tête de l'armée, et encore l'immense majorité des généraux repoussa-t-elle avec mépris l'offre de richesses qui, après tout, ne sont que des dépouilles. L'empereur fit tout pour suppléer, par une savante ordonnance de l'armée, par l'abondance du matériel, par une instruction militaire plus complète et plus uniforme, à la perte de l'esprit public et de l'enthousiasme républicain qu'il avait détruits. Ce tableau politique et militaire de la France manque peut-être de méthode et de suite; mais, sous le rapport philosophique et littéraire, c'est un ouvrage remarquable. Le même coloris, la même rectitude de jugement brillent dans le tableau de l'Angleterre. On y trouve une égale connaissance des faits, des hommes, des institutions. Des rapprochements presque continuels entre les troupes françaises et celles de la Grande-Bretagne amènent des réflexions profondes ou des peintures frappantes de vivacité et de relief. L'auteur juge fort bien la politique du cabinet de Saint-James et les représailles de Napoléon. Le blocus continental, tant blâmé et tant vanté par d'autres, est présenté sous son vrai jour. Les tableaux de l'Espagne et du Portugal offrent également de grandes beautés.

La narration historique s'arrête à la convention de Cintra, conclue le 30 août 1808. Sur les six années de guerre, une seule est retracée. Mais ce fragment contient la partie la plus intéressante du sujet, la peinture de cette insurrection soudaine qui fit de l'Espagne tout entière un champ de bataille, de tous ses paysans des soldats, de tous ses prêtres des tribuns, de tous ses rochers des forteresses. Le général Foy n'est pas resté au-dessous de son entreprise. *Meurent les Français!* devint le seul mot de ralliement des Espagnols. *Meure Napoléon!* crièrent les Portugais. En Espagne, ce fut une commotion électrique qui partit des rangs du peuple; en Portugal, ce fut une secousse progressive qui commença par en haut. En Espagne, les attentats furent atroces. Que peut-on comparer au massacre des deux cents négociants français qui, [illegible] Valence, y furent d'abord incarcérés et bientôt égorgés un à un? Toutes ces scènes d'un caractère si varié sont habilement retracées, et l'auteur ne peint pas avec moins de vigueur l'effet que les événements de la Péninsule produisirent sur les Anglais. Un cri de joie retentit dans la Grande-Bretagne. Des les premiers moments [illegible] il y eut [illegible] deux côtés, ce serait une guerre de barbares. Tandis que les Français retrouvaient dans Cordoue les horreurs dont cette ville fut victime cinq siècles auparavant lorsque Ferdinand III l'enleva aux Maures, les [illegible] soumettaient au supplice de la scie les officiers français pris sur les routes ou les [illegible] vivants [illegible] les chaudières bouillantes. La conduite des soldats français se ressentit de leur exaspération. L'indiscipline fut le premier résultat de la fureur. Napoléon aurait pu calmer cette soif de vengeances; il les sanctionna, pour ainsi dire, en les racontant sans les flétrir; en traitant de brigands, dans ses bulletins, les paysans espagnols armés pour défendre leur pays. Il aurait dû par humanité, par politique, par respect pour la dignité des troupes françaises, arrêter de tout son pouvoir les représailles du soldat; mais il était Corse.

Des événements importants se placent à côté de ce fait immense de l'insurrection d'un grand peuple : le premier siége de Saragosse, les débats de la junte de Bayonne, l'entrée de Joseph Bonaparte dans Madrid, la victoire de Medina-de-Rio-Seco, la bataille et la capitulation de Baylen, enfin le combat de Vimeiro et la convention de Cintra. Chacun de ces objets est présenté avec les couleurs les plus vraies et les plus vives. La clarté du récit ne laisse rien à désirer et l'énergie des peintures émeut le lecteur. L'historien porte dans les palais où délibèrent les grands et dans les rues où s'agite le peuple le même talent d'observation que sur les champs de bataille. Il fait comprendre les anxiétés de la diplomatie et le progrès des passions fougueuses des citoyens aussi facilement que les manœuvres des troupes. Or, ses descriptions de batailles sont des modèles de netteté.

Le général Foy écrit l'histoire à la manière des anciens. Il ne tombe jamais dans le domaine des mémoires. Son style a, comme sa composition, la noblesse et la clarté; il étincelle souvent de ces traits heureux, rapides et brillants reflets d'une sensation vive et profonde. Sa phrase, qui manque parfois de correction, saisit aussi par une tournure savante. Certaines expressions décèlent une étude profonde de Tacite. Le sentiment noble et généreux qui l'anime passe avec énergie de l'écrivain au lecteur. On voit que l'historien a fait lui-même une guerre d'indépendance, une guerre nationale et qu'il tressaille en décrivant les efforts du patriotisme. Le récit de la guerre de la Péninsule a pour caractères littéraires la couleur et le mouvement. Ajoutons que partout y brille le caractère sacré de l'honneur et qu'on y sent comme vibrer les palpitations d'un cœur grand et généreux, qui bat moins pour la gloire que pour la liberté.

PÉNIS s. m. (pé-niss — lat. *penis*, pour *pesnis*, qui a d'abord signifié queue d'animal. Dans la langue familière, notre mot *queue* subit parfois la même transition que le latin *penis*). Anat. Membre viril.

— **Encycl.** V. VERGE.

PENISCOLA, ville forte d'Espagne, province et à 130 kilom. N.-E. de Valence, sur un rocher baigné par la Méditerranée et ne communiquant avec la terre ferme que par une étroite langue de sable; 2,000 hab. Pêche et navigation assez active. Naturellement forte par sa position, cette place est défendue par un château fort qui couronne le sommet du rocher; ses rues sont escarpées et ses maisons mal bâties. C'est, dit-on, l'ancienne *Acra-Leuke* fondée par Amilcar et dont parle Diodore, sur les autels de laquelle le jeune Annibal jura aux Romains une haine éternelle.

PÉNISTON s. m. (pé-ni-ston). Comm. Étoffe de laine drapée, que l'on fabrique en Angleterre.

PÉNITENCE s. f. (pé-ni-tan-se — lat. *pœnitentia*; de *pœnitere*, se repentir). Théol. Regret d'avoir offensé Dieu : *La* PÉNITENCE *n'est que l'équation entre le péché et le repentir.* (Le P. Ventura.) *La* PÉNITENCE *est un moyen de nous purifier de nos fautes.* (Vinteaut.) *La* PÉNITENCE, *l'étymologie l'indique, est le cœur étreint par le repentir.* (Descuret.) ‖ Œuvres que le prêtre ordonne de faire pour expier les péchés que l'on a commis : *Accomplir sa* PÉNITENCE. *Faire sa* PÉNITENCE. *Satisfaire à sa* PÉNITENCE. ‖ Œuvres pénibles que l'on s'impose volontairement pour expier ses péchés : *Faire* PÉNITENCE *de ses péchés. Vivre dans la* PÉNITENCE. *La meilleure* PÉNITENCE *est de ne plus retomber dans la même faute.* (Max. orient.) *La vie de* PÉNITENCE *brise toutes les lois de la nature.* (A. Martin.) *La route du salut est la* PÉNITENCE, *non la* PÉNITENCE *oisive qui se contente de verser des larmes, mais la* PÉNITENCE *vaillante qui travaille partout à effacer le mal en communiquant de proche en proche le progrès moral, du père à la famille, de la famille à la société.* (Rigault.) ‖ Œuvres pénibles que l'autorité ecclésiastique ou les lois de l'Église imposent aux fidèles : *Le carême est un temps de* PÉNITENCE. ‖ *Pénitences publiques*, Peines ecclésiastiques imposées autrefois aux grands criminels qui avaient encouru l'excommunication. ‖ *Pénitence solennelle*, Pénitence publique qui s'accomplissait, ordinairement pendant le carême, avec quelques cérémonies particulières. ‖ *Lettres de pénitence*, Lettres données par les évêques à des pénitents qui devaient faire des pèlerinages. ‖ *Libelle de pénitence*, Libelle qu'on donnait à des hérétiques repentants, et dans lesquels se trouvaient des règles de conduite. ‖ *Psaumes de la pénitence*, Nom donné à sept psaumes dans lesquels le roi David exprime la douleur qu'il ressent de ses crimes et en sollicite le pardon. ‖ *Sacrement de pénitence* ou simplement *Pénitence*, Sacrement par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui viennent se confesser. ‖ *Tribunal de la pénitence*, Le lieu où le prêtre administre le sacrement de pénitence : *Se présenter au* TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE.

— Fam. Peine que l'on souffre volontairement ou non : *Cette visite est pour moi une rude* PÉNITENCE. *On fait toujours* PÉNITENCE *de ses excès.* ‖ Privation quelconque : *Dînez avec nous, si vous ne craignez pas de faire* PÉNITENCE. ‖ Légère punition infligée pour une faute : *Subir une* PÉNITENCE. *Mettre un enfant en* PÉNITENCE.

— *Pour pénitence*, En punition, pour peine : *Vous n'avez pas voulu nous prévenir que vous viendriez ;* POUR PÉNITENCE, POUR VOTRE PÉNITENCE, *vous ferez un mauvais dîner.* (Acad.)

— Prov. *Qui fait le péché fait la pénitence*, Toute faute attire un châtiment.

— Hist. relig. *Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique*, Ancien ordre religieux militaire. ‖ *Frères de la Pénitence de Jésus-Christ*, Une des congrégations qui servirent à former l'ordre de Saint-Augustin. ‖ *Ordre de la Pénitence de la Madeleine*, Congrégation qui, en 1272, se forma à Marseille pour la conversion des femmes de mauvaise vie. ‖ *Filles de la Pénitence de la Madeleine*, Congrégation de femmes repentantes formée en 1492. ‖ *Ordre de Notre-Dame de Merci, de la Pénitence des Martyrs*, Ordre religieux et hospitalier.

— Jeux. Peine imposée à ceux qui ne se conforment pas aux règles dans certains jeux de société : *Donner une* PÉNITENCE *à un joueur.* ‖ Au billard, Mouche la plus rapprochée de la petite bande du haut : *Mettre une bille en* PÉNITENCE, *à la* PÉNITENCE.

— **Encycl.** Hist. relig. et Théol. Toutes les religions, anciennes et modernes, ont déterminé un certain nombre de châtiments que le pécheur devait s'imposer volontairement pour mériter, aux yeux de ceux qu'il considérait comme les représentants de la divinité, l'absolution du péché qu'il avait commis. Ce châtiment, c'est ce qu'on appelle *pénitence* (*pœnitentia*).

Les anciens ont attribué souvent au défaut de *pénitences* volontaires les fléaux, les calamités publiques dont les peuples étaient assaillis. Alors on consultait les oracles, qui ordonnaient des expiations pour apaiser les dieux. C'est cette idée de *pénitence* et d'expiation qui a présidé à l'institution de sacrifices humains dans l'antiquité. C'est ainsi que, d'après l'Ancien Testament, le prophète Jonas fut précipité dans la mer par les matelots qui voyaient dans la tempête un signe de la colère divine, et qu'il réussit à soustraire aux effets de cette même colère les habitants de Ninive en les déterminant à faire *pénitence*. C'est ainsi qu'on voit dans l'histoire romaine Marcus Curtius se précipiter dans un gouffre pour préserver Rome de la fureur des dieux, etc.

L'Église catholique a fait de la *pénitence* un de ses sept sacrements : c'est celui par lequel les péchés sont remis au coupable moyennant trois conditions : le vrai repentir et le bon propos, qui constituent la contrition; l'humble et sincère aveu de ses fautes ou la confession; l'accomplissement exact de la peine qui lui est infligée par le prêtre ou la satisfaction. Les théologiens appellent ces trois conditions la matière prochaine de la *pénitence*; quant à ce qu'ils nomment la matière éloignée, ce sont les péchés mortels (matière éloignée nécessaire) et les péchés véniels (matière éloignée libre). Le concile de Trente appelle l'absolution la forme de la *pénitence*. Quelques théologiens prétendent que l'absolution est tout à la fois une forme et une matière de la *pénitence*.

Au IVe siècle, l'Église chrétienne établit définitivement des règles de la *pénitence* appelées canons, il y eut deux sortes de *pénitences* canoniques : la *pénitence* secrète, observée de nos jours encore, et la *pénitence* publique, hors d'usage depuis le VIIe siècle.

— *Pénitence publique*. Chez les premiers chrétiens, on avait établi trois espèces de peines : pour des fautes relativement légères, les fidèles étaient privés du droit d'oblation dans l'église. Ils étaient mis à part, ne pouvant ni apporter leurs offrandes à l'autel, ni participer à l'eucharistie. Les coupables du second degré étaient, non-seulement privés de la communion, mais exclus de l'assemblée des fidèles et ne pouvaient assister à la liturgie. Enfin, les grands coupables étaient chassés de l'Église et rayés du nombre des fidèles. Lorsque le pécheur était connu ou dénoncé, l'évêque lui ordonnait de sortir du lieu saint. Alors les diacres allaient le trouver et le pressaient de se réconcilier, puis ils priaient l'évêque de lui permettre de rentrer. Le plus souvent l'évêque accordait cette permission et interrogeait le coupable afin de savoir s'il était réellement plein de regret et du désir d'effacer sa faute. S'il le trouvait suffisamment contrit, il lui imposait un jeûne, qui pouvait s'étendre de deux à sept semaines, et le renvoyait absous. Mais si, après trois monitions, le coupable, lorsqu'il s'agissait d'un crime, refusait de se soumettre à la *pénitence*, il était dès lors considéré comme païen et retranché de l'Église. L'évêque jugeait de même si la *pénitence* devait être publique ou secrète. On n'admettait pas facilement les jeunes gens à la *pénitence*, à cause de la fragilité de l'âge, qui faisait craindre que leur conversion ne fût pas solide. On tenait aussi pour suspecte

la conversion de ceux qui attendaient qu'une maladie les mît en danger de mort pour demander la *pénitence*, et s'ils revenaient en santé on les obligeait à accomplir la *pénitence* canonique. Plusieurs faisaient *pénitence* publique sans que l'on sût pour quel péché, et d'autres faisaient *pénitence* en secret, même pour de grands crimes, comme les femmes pour des adultères inconnus à leurs maris, et les personnes dont il eût été difficile ou dangereux de révéler la faute. Du reste, il était si ordinaire de voir des chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple dévotion, qu'on ne savait guère quels étaient ceux qui faisaient *pénitence*. L'Église était toujours prête à accueillir le pécheur le plus endurci, s'il manifestait enfin du repentir; on lui permettait d'abord de fréquenter l'église au rang des catéchumènes du premier degré, ensuite on l'admettait dans la classe des pénitents.

En réglant la discipline de la *pénitence*, l'Église établit quatre degrés de pénitents : les *pleurants*, les *écoutants*, les *prosternés* et les *consistants*. Ces quatre degrés se trouvent mentionnés pour la première fois dans l'Épître attribuée à saint Grégoire le Thaumaturge, épître que Dodwell prétend être apocryphe. D'après Morin, les deux premiers degrés n'ont pas été pratiqués en Occident. Le pleurant devait se tenir hors de l'église et demander à ceux qui y entraient de prier pour lui. L'écoutant était admis dans le narthex et même pouvait aller dans l'église pendant l'instruction pour entendre celle-ci. Le prosterné se tenait derrière l'ambon avec les plus avancés des catéchumènes. Enfin le consistant pouvait prier avec les fidèles, mais sans participer encore aux sacrements. Si un homme, par exemple, avait tué volontairement, il était quatre ans avec les pleurants, sur la place, aux injures de l'air; il était revêtu d'un cilice; il avait de la cendre sur la tête et laissait croître sa barbe et ses cheveux. Les cinq années suivantes, il était au rang des auditeurs ou écoutants. De là il passait dans l'église avec les catéchumènes prosternés et restait sept ans dans ce degré; enfin il passait encore quatre ans dans le dernier degré, ce qui faisait vingt ans pour sa *pénitence* entière, après laquelle il était admis comme jadis à la communion. Les quinze ans de *pénitence* infligés à l'adultère se passaient de même : quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre prosterné et deux consistant.

Dans le principe, la *pénitence* canonique ne fut infligée que pour trois espèces de crimes : l'idolâtrie, l'adultère et l'homicide. Elle n'était applicable qu'à des crimes publics, et nul ne pouvait y être soumis sans avoir été appelé en jugement et juridiquement convaincu. D'ailleurs, l'Église tempérait autant que possible l'application de ces peines. Pendant tout le temps de la *pénitence*, dont la longueur surtout devait être si rebutante, l'évêque visitait souvent les pénitents ou leur envoyait quelque prêtre pour les examiner et les exhorter. On évitait la dureté pour ne pas désespérer les pécheurs, et l'on abrégeait le temps de la pénitence s'il existait quelque raison particulière, telle que la ferveur extraordinaire du pénitent, une maladie mortelle ou une persécution; car on ne voulait pas laisser mourir les pénitents sans sacrements. La dispense qui abrégeait la *pénitence* régulière s'appelait indulgence, et pendant les persécutions on l'accordait souvent aux prières des confesseurs prisonniers ou exilés. Si le pénitent mourait pendant le cours de sa *pénitence*, avant d'avoir reçu l'absolution, on espérait néanmoins qu'il pouvait être sauvé, on priait et l'on disait la messe pour le repos de son âme. Si, pendant le cours de la *pénitence*, le pénitent retombait dans un nouveau crime, il devait la recommencer; si, après avoir reçu l'absolution, il retombait encore dans un péché capital, il n'y avait plus pour lui de sacrements, car la *pénitence* publique ne s'accordait qu'une fois. Le temps fixé pour la *pénitence* étant écoulé, si le pécheur donnait des garanties suffisantes de son repentir, on procédait à sa réconciliation avec l'Église.

Au commencement, le droit de réconcilier était réservé à l'évêque; mais si le pécheur se trouvait en danger de mort, ce pouvoir pouvait être remis au prêtre et même au diacre. Chez les Grecs, pourtant, les diacres ne jouirent jamais de cette concession. Du reste, ce n'était que la réconciliation en lieu privé et sans solennité qui était ainsi dévolue aux prêtres; car au Ve siècle le pape saint Léon refusait même aux chorévêques le pouvoir de réconcilier publiquement. Ce n'est qu'au début du moyen âge que les évêques commencèrent à déléguer aux simples prêtres la charge de la réconciliation publique, et, dès le IXe siècle, les curés furent en possession de ce droit pour leurs paroisses. Chez les Orientaux, la cérémonie de la réconciliation se faisait le vendredi ou le samedi de la semaine sainte. En Occident, c'était le jeudi, sauf à Milan et en Espagne, où l'on conserva l'usage d'Orient. Dans les deux Églises, c'était pendant la messe que l'évêque réconciliait les pénitents; il était assisté de son clergé dans cette importante fonction. Le jeudi saint, les pénitents publics se rendaient en présence de l'évêque, dans la cendre et le cilice. Entrés dans l'église, ils s'arrêtaient derrière l'ambon, à la nef du milieu. Alors l'évêque se rendait du presbytère au chœur du clergé et montait à l'ambon. Un diacre s'approchait de lui et lui adressait ces paroles : « Voici, ô vénérable pontife, le temps de la miséricorde, le jour de la propitiation divine et du salut humain. » Il priait ensuite le prélat de réconcilier les pénitents qui venaient avec toutes les marques du repentir, et l'archidiacre ajoutait : « Réintégrez en eux, pontife apostolique, ce qui a été corrompu par le démon, etc. » L'évêque récitait trois ou sept oraisons pour implorer la miséricorde divine sur les pénitents, et il leur imposait les mains du haut de l'ambon en prononçant l'absolution. Alors les pénitents réconciliés pouvaient se couper la barbe et les cheveux, quitter leurs habits et recommencer à vivre comme les autres fidèles, ce qui devait les réjouir, car la vie qui leur était imposée pendant ces longues années de *pénitence* était vraiment pénible.

La cérémonie par laquelle ils étaient chassés de l'Église, et à laquelle ils devaient se soumettre pour commencer la *pénitence*, exigeait une grande résignation. Ils venaient, le premier jour de carême, se présenter à la porte de l'édifice religieux, en habits délabrés, signe d'affliction. Étant entrés, ils recevaient de la main du prélat des cendres sur la tête et des cilices pour s'en couvrir, puis demeuraient prosternés, tandis que le prélat, le clergé et tout le peuple faisaient pour eux des prières à genoux. L'évêque leur adressait une exhortation pour les avertir qu'il allait les chasser pour un temps de l'Église, comme Dieu chassa Adam du paradis. Ensuite on les menait dehors et on fermait les portes devant eux. Les pénitents demeuraient d'ordinaire enfermés et occupés à divers exercices laborieux. On les faisait jeûner très-souvent, prier longtemps à genoux ou prosternés, veiller, coucher à terre, distribuer des aumônes. Ils s'abstenaient non-seulement des divertissements, mais encore des conversations, des affaires et de tout commerce sans nécessité marquée avec les fidèles. Ils ne sortaient que les jours de fête ou de station, et alors ils venaient se présenter à l'église pour s'y tenir aux places qui leur étaient assignées.

D'après saint Basile, le chrétien devait faire *pénitence* pour vol pendant deux ans, pour fornication pendant sept ans, pour parjure pendant onze ans, pour adultère pendant quinze ans, pour homicide pendant vingt ans, et enfin pour apostasie pendant la vie entière.

Ceux qui avaient été mis une fois au rang des pénitents, quoiqu'ils eussent été absous et réconciliés, n'étaient plus capables de recevoir les ordres, ni d'être élevés à aucun ministère ecclésiastique; et si un prêtre ou un clerc commettait un péché qui méritât *pénitence* publique, il perdait son rang, c'est-à-dire qu'il était interdit pour toujours de ses fonctions et réduit à l'état des laïques, mais on ne lui imposait point d'autre *pénitence*, pour ne pas le punir deux fois et pour la révérence du sacrement d'ordre.

Vers le VIIe siècle déjà, la rigueur des canons pénitentiaux commença à se relâcher. Dans les siècles suivants, l'usage s'établit de commuer les peines en prières, en aumônes, en flagellations. Selon saint Pierre Damien, trois mille coups de discipline rachetaient une année de *pénitence*. Il y eut des saints qui se consacrèrent à la *pénitence* pour les autres. Tel fut saint Dominique Loricat ou le Cuirassé, ainsi nommé à cause de la cotte de mailles qu'il portait sur la chair. Entre les œuvres qui remplacèrent la *pénitence*, une des plus usitées devint le pèlerinage aux lieux de dévotion : Rome, Jérusalem, Compostelle, etc. On cessa d'appliquer les anciens canons, considérés comme trop sévères. Ceux qui prenaient les armes en faveur de l'Église et ceux qui lui faisaient quelque don en argent furent bientôt dispensés de toute *pénitence*. L'Église accorda cette faveur aux croisés qui combattaient contre les Turcs; les papes l'étendirent aux fidèles qui combattaient contre les musulmans, puis enfin ils dispensèrent de toute *pénitence*, à diverses reprises, ceux qui prenaient les armes, soit contre les hérétiques, soit contre les princes chrétiens ennemis du saint-siége. Entre autres décrets de ce genre, citons un canon du troisième concile général de Latran (1179) dont voici le texte : « Que les biens des hérétiques soient confisqués, et que les princes aient le droit de réduire ceux-ci en servitude. Nous, pleins de confiance dans la miséricorde de Dieu et dans l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous retranchons deux ans de la *pénitence* qui lui a été imposée à chaque fidèle chrétien qui prendra les armes contre les hérétiques. »

Cependant, le procédé jugé le plus méritoire par l'Église, et le plus commode par les fidèles pour être dispensé des *pénitences*, ce fut le rachat de celles-ci à prix d'argent.

« Muratori rapporte un ancien rituel pénitentiel qui prouve que l'usage de recevoir de l'argent, pour affranchir de la *pénitence* canonique et donner le pardon des péchés, était très-commun au VIIIe siècle. Il convient que c'est par ce moyen que le clergé séculier, ainsi que les moines, parvint à conquérir de grandes possessions. » (A.-L. Morin, *la Confession*.) « Vous n'ignorez pas, écrit saint Pierre Damien, que nous mesurons le degré de la *pénitence* en proportion de la valeur des biens. » Et Æneas Sylvius, qui devint plus tard pape sous le nom de Pie II, écrit, vers le milieu du XVe siècle : « La cour de Rome ne donne rien qu'à deniers comptants, elle vend jusqu'à l'imposition des mains du Saint-Esprit; l'absolution des péchés ne s'obtient qu'avec de l'argent. » Enfin, les papes Jean XXII et Léon X firent publier les *Taxes pénitentiaires sacrées* pour faire connaître aux fidèles le prix que coûtait la rémission des péchés.

« Afin que tout le monde, dit M. de Potter, même les pauvres, pût faire quelque chose pour elle, l'Église, outre l'argent et les terres, acceptait aussi le travail en déduction des *pénitences* auxquelles elle avait condamné les pécheurs prolétaires. L'évêque du diocèse auquel appartenait l'ouvrier ou l'artisan était chargé de fixer à combien s'élevait la valeur de la main-d'œuvre promise ou de la donation industrielle faite, et, par conséquent, quelle devait être la remise de la *pénitence* à [illegible] (*Hist. du Christianisme*.)

Restaient les *pénitences* auxquelles les arrêts de la justice divine pouvaient condamner les âmes qui, indignes d'être admises immédiatement au ciel, devaient, pendant un temps plus ou moins long, expier leurs péchés dans le purgatoire. Ces *pénitences* elles-mêmes purent bientôt être abrégées ou même supprimées au moyen de prières ou de dons faits à l'Église. La vente des indulgences dissipa les craintes des pécheurs au sujet de ces redoutables *pénitences*, et tout chrétien put échapper lui-même et faire échapper ses ancêtres, sa famille et ses amis aux tourments du purgatoire, sans être contraint de mener une vie exemplaire.

Au moment où apparurent Luther, Calvin, etc., le scandale était arrivé au comble. Les peines temporaires ordonnées primitivement par les prêtres en expiation des péchés pouvaient être rachetées à prix d'argent. Le trésor des indulgences permettait à tous les pécheurs s'abandonner de vivre dans le dérèglement, à la condition de faire quelque pèlerinage, quelque don ou quelque exposition contre les hérétiques. La Réforme éclata, non pas seulement à cause de ces abus, mais ils en furent certainement l'occasion. L'Église, en cette circonstance, ne modifia pas sa doctrine, mais elle apporta des améliorations dans la pratique, et la vente des indulgences ne se fit plus d'une manière éhontée.

Toutefois, même à l'époque où la vente des indulgences s'effectuait par milliers, l'usage des *pénitences* n'avait pas été abandonné dans la chrétienté. On vit beaucoup de pénitents pendant le moyen âge. Parmi les *pénitences* étranges et inconvenantes prescrites aux fidèles par l'Église pendant ces siècles de ténèbres et dont Du Cange fait une description abrégée dans son *Glossarium* (art. PŒNITENTIA et PROCESSIO), citons seulement la *pénitence* imposée à celui qui avait frappé ou tué un homme d'Église : le coupable devait se donner en spectacle à une procession, régulier un jour de fête, nu, sans chaussure, et devant être fouetté, soit à la porte de l'église, soit dans l'église même, par les prêtres, qui chantaient l'hymne de la *pénitence* en lui administrant ce châtiment. La femme, roturière ou noble, qui faisait quelque tort à l'Église en ses biens subissait la même peine et de la même manière.

Toutefois, le XIVe siècle vit des *pénitences* plus étranges encore et pratiquées sur une plus grande échelle. Telles furent celles auxquelles se condamnèrent les flagellants qui, pour obéir à une soi-disant lettre venue du ciel et portée par un ange à l'église de Saint-Pierre de Rome, allaient entièrement nus, hommes et femmes, par bandes de quinze à vingt mille, d'une ville à l'autre, en se fouettant sans relâche. Le [illegible] tonné par ce nouveau mode de dévotion tel, que partout le pouvoir civil ordonna aux évêques d'interdire ces [illegible] et de chasser ou même brûler les flagellants. La cour de Rome, à la vue [illegible] humiliations éprouvés par les pieux pèlerins, se hâta de les condamner [illegible] des flagellants se releva plus tard, avec le consentement et sous la protection du saint-siége, toutefois, les règles furent [illegible] les flagellants ne se fustigèrent plus que dans leurs cellules et durent renoncer [illegible] processions favorites. Les flagellants ne furent pas les seuls pénitents célèbres du XIVe siècle. [illegible]

Quelque sévères que fussent les *pénitences* [illegible], elles furent loin d'égaler en rigueur celles auxquelles se sont soumis plusieurs saints du christianisme. S'il faut en croire les traditions ecclésiastiques, saint Palémon [illegible] toute sa vie, que du pain et du sel, ne but jamais de vin, et [illegible] la plus grande partie [illegible] une colonne; saint Jean Climaque rapporte les *pénitences* que s'imposaient de son temps les moines d'Égypte : « Quelques-uns, dit-il, assis et froissés par un [illegible] poitrine si fort qu'ils semblaient s'arracher l'âme. J'en vis qui paraissaient hors d'eux-mêmes, et tous se reprochaient de ne pas faire assez *pénitence*. On en voyait qui, la langue aride et brûlante hors de la bouche, se privaient de boire. D'autres mangeaient de la cendre avec du pain. Ils avaient le corps couvert de pustules et de vermines, faute d'en prendre soin. » Et saint Jean Climaque, plein d'admiration pour ces pratiques de dévotion, les appelle « l'échelle sainte. » Saint Isidore ne prit jamais de linge, jamais [illegible] du bain, etc. Sans citer l'immense foule de saints dont tous les mérites ont consisté précisément dans ces *pénitences* rigoureuses, ajoutons qu'aujourd'hui encore l'Église déclare ces *pénitences* méritoires et dignes d'être imitées par les fidèles. Voici la « vie exemplaire » [illegible] Rabine, la « pieuse bergère » Benoîte Rencurel aux environs de Saint-Étienne : « Elle prit la discipline tous les jours, depuis sa quinzième jusqu'à sa [illegible] année. Elle a porté un grand cilice pendant quinze ans, des bracelets de fer [illegible] agués pendant douze ans, une ceinture de fer pendant vingt ans, des jarretières de fer pendant quatre ans, un corset de fer-blanc percé en dedans en forme de râpe pendant cinq ans. Son directeur [illegible] secret de tant de *pénitences*. (*Les* [illegible] *de Marie*, Paris et [illegible], p. 205.)

Cependant, de nos jours, l'Église catholique n'exige pas des fidèles des *pénitences* aussi sévères; de plus, ce qui est [illegible] exige que la *pénitence* soit précédée du repentir. Elle se trouve par là [illegible] avec ses propres traditions. En effet, le repentir de leurs fautes n'était pas exigé pendant le moyen âge de la part de ceux qui [illegible] quaient des indulgences. Il arriva [illegible] que des hommes furent dispensés [illegible] toute *pénitence* pour les fautes qu'ils pourraient commettre. C'est ainsi que le pape Boniface VIII [illegible] comte Gui de Montefeltro [illegible] toutes ses fautes passées et futures. L'immortel auteur de la *Divine Comédie* [illegible] monde en enfer, parce que [illegible] a point de véritable pardon sans repentir et qu'on ne peut à la fois se repentir [illegible] tion et vouloir la commettre. Les bienfaiteurs de l'Église et les acheteurs d'indulgences pouvaient obtenir l'absolution [illegible] sans les confesser et même sans s'en repentir. Le réformateur anglais W[illegible] nécessaire de protester contre cet usage, [illegible] rant que la véritable *pénitence* ne pouvait pas se séparer du repentir.

— *La pénitence* [illegible] la retrouve chez les [illegible]

— *Le sacrement de pénitence* [illegible] par des *pénitences* rigoureuses et [illegible]

sion publique de ses péchés. Mais on ne voyait pas dans tout cela un sacrement. Le pécheur qui, durant sa *pénitence*, avait été exclu de l'assemblée des fidèles y était réintégré, une fois qu'il l'avait accomplie. Mais le prêtre qui lui annonçait sa réintégration n'agissait pas en son propre nom ; il devait auparavant obtenir l'assentiment de toute la communauté, ce qui indique d'une manière très-évidente que, dans l'opinion des chrétiens des premiers siècles, le pouvoir de remettre les péchés avait été accordé non pas à un homme, ni au clergé, mais à l'Eglise tout entière. Cyprien de Carthage, qui est cependant un des plus ardents défenseurs des droits ou, si l'on aime mieux, des prétentions du clergé, Cyprien se range lui-même à cet avis et il ajoute ces observations importantes : « L'absolution que l'Eglise accorde au pécheur est conditionnelle; elle n'est valable que si le pécheur s'est véritablement repenti; elle ne sert de rien si le pécheur a seulement simulé la contrition et la *pénitence ;* en définitive, c'est à celui seul qui lit dans le fond des cœurs qu'est réservée la faculté d'absoudre réellement et définitivement les péchés. »

Ce qui confirme notre assertion, c'est la formule de l'absolution dont on se servit jusqu'au XIIIe siècle. Celui qui se confessait priait le prêtre d'intercéder en sa faveur auprès de Dieu et le prêtre déclarait qu'il n'obtiendrait sa rentrée dans l'Eglise qu'au moyen de cette prière : *Misereatur tui omnipotens Deus et dimittat tibi omnia peccata.* « Que le Dieu tout-puissant ait pitié de toi et te pardonne tous tes péchés. » En général, les scolastiques distinguent trois faits dans la *pénitence* : la contrition du cœur, la confession de bouche et la satisfaction. La chose essentielle était la contrition du cœur ; quant à la satisfaction, elle devait être accomplie volontairement au moyen de bonnes œuvres, ou involontairement par les châtiments que Dieu infligeait au pécheur. Mais, au XIIe siècle, les théologiens étaient d'accord à reconnaître que la confession orale, quoique salutaire et utile, n'était cependant pas indispensable au salut. Dès le IIIe siècle, on avait pris l'habitude d'exiger pour les péchés secrets une confession secrète ; mais cette mesure donna lieu de bonne heure à de nombreux abus. Il se produisit même de tels scandales, que le patriarche de Constantinople, Nectaire, qui vivait vers la fin du IVe siècle, se vit forcé de l'interdire dans toute l'étendue de sa juridiction. C'est sans doute ce qui fit qu'on ne la rendit pas obligatoire. Dans le 33e canon d'un synode tenu à Châlons en 813, on voit encore clairement la préférence donnée à l'usage de se confesser directement à Dieu. C'était aussi la pensée de Pierre Lombard, qui niait au prêtre le pouvoir de lier et de délier et qui lui reconnaissait seulement le droit de déclarer que les péchés de certains hommes leur sont remis ou retenus. On considérait même la confession faite à un laïque comme aussi utile que la confession faite à un prêtre.

Mais, à partir du XIIIe siècle, une autre conception tendit à prévaloir dans l'Eglise. Le rôle du prêtre fut étrangement exalté, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre à une époque où les peuples et les rois s'inclinaient devant l'autorité incontestée du clergé. On sentit cependant le besoin d'appuyer cette théorie nouvelle sur un nom qui jouît d'un crédit considérable. Dans ce but, on attribua à saint Augustin un écrit intitulé : *De vera et falsa pœnitentia*, « De la vraie et de la fausse pénitence, » où étaient exposées des doctrines plus conformes aux idées généralement acceptées à cette époque. Cet ouvrage affirmait que le pouvoir de délier a été donné par Dieu aux prêtres, qu'il absout ceux que les prêtres absolvent et que, par conséquent, la confession faite à un laïque est moins efficace que la confession faite à un prêtre. Ce n'est pas tout. D'après l'auteur, la confession a la faculté de changer en péchés véniels les péchés mortels et de sauver ainsi le pécheur des peines éternelles. Adoptant ces théories et les développant, Innocent III, dans le quatrième concile de Latran, en 1215, fit un devoir à tous les fidèles de se confesser à leurs curés, sous peine d'excommunication, au moins une fois l'an, aux approches de Pâques. Cette décision, qui avait été rendue surtout contre les cathares, les bégards, les vaudois et autres hérétiques qui refusaient de se confesser par haine de la hiérarchie, porta le dernier coup à la confession faite aux laïques. Richard de Saint-Victor déclare absurdes et condamnables les idées de Pierre Lombard. Cependant lui-même se contentait de prétendre que les prêtres peuvent absoudre les péchés, mais seulement quant à la punition; pour ce qui concerne la coulpe, Dieu seul peut l'absoudre au moyen de sa grâce. On ne s'en tint pas là. Thomas d'Aquin se chargea de donner à la théorie de la *pénitence* son développement le plus complet et son expression définitive. D'après lui, le pouvoir des clefs n'a pas moins d'efficacité pour effacer la coulpe que l'eau du baptême ; dans l'un et l'autre cas, pas plus l'eau du baptême que le pouvoir des clefs n'agissent comme causes premières, mais uniquement [illegible] [illegible] et le prêtre agit en vertu [illegible] qui pardonne les péchés [illegible] remettre la peine [illegible] [illegible] le bonheur ou le malheur éternel [illegible] la *pénitence* n'a pas la même efficacité que le baptême, par lequel on devient un homme nouveau ; elle ne va pas jusqu'à produire une transformation, mais seulement une guérison. Cette théorie amena une modification fort importante dans la formule d'absolution ; au lieu de la formule déprécative dont nous avons parlé tout à l'heure, on employa la formule indicative : *Ego te absolvo a peccatis tuis*, disait le prêtre, « Je t'absous de tes péchés. »

Cette doctrine au sujet de la *pénitence* fut repoussée et combattue par la plupart des réformateurs. Wiclef soutint que la véritable *pénitence* ne pouvait pas se séparer du repentir et que la confession orale, aussi bien que les peines temporaires ordonnées par le prêtre, était inutile à l'homme animé d'une véritable contrition. Il n'en fut pas de même pour Luther qui, on peut le dire, s'est à la fois montré le plus hardi et le plus timide des réformateurs. Il maintint tout d'abord la *pénitence* au nombre des sacrements. On lit dans la confession d'Augsbourg, article 11 : « Il serait impie d'enlever à l'Eglise l'absolution privée, » et, dans l'apologie de la confession d'Augsbourg, il est dit encore : « La confession n'est pas abolie au milieu de nous, car on a l'habitude de ne donner la sainte cène qu'à ceux qui se sont confessés et qui ont obtenu l'absolution. » Cependant les luthériens ne considéraient pas comme indispensable l'énumération détaillée des péchés : les articles de Smalkalde en font foi. « Puisque l'absolution et la vertu des clefs, y est-il dit, sont une consolation et un secours contre le péché, jamais la confession et l'absolution, instituées par le Christ lui-même, ne doivent être abolies dans l'Eglise, surtout à cause des consciences faibles et timorées et de la jeunesse fougueuse, afin qu'elles soient entendues, examinées et dirigées dans la doctrine du Christ; mais l'énumération des péchés doit être laissée à la liberté de chacun. » Dans les autres Eglises réformées, au contraire, la *pénitence* n'a jamais passé pour un sacrement; on s'y est toujours contenté d'une confession générale des péchés, après laquelle le ministre officiant donne l'absolution au peuple, mais d'une manière tout à fait conditionnelle et en laissant à chacun la faculté de se l'appliquer. Peu à peu, l'Eglise luthérienne s'est engagée dans la même voie et, aujourd'hui, elle a adopté sur ce point la doctrine des autres Eglises réformées.

Nous avons montré comment la théorie du sacrement de *pénitence* était née, comment elle s'était formée et complétée peu à peu. D'après les protestants, ce sacrement est en opposition avec le spiritualisme de l'Evangile. Le péager, disent-ils, dont il est question dans la parabole immortelle du pharisien et du péager, n'accomplissait aucune de ces œuvres que l'on appelle pieuses; il n'avait point fait *pénitence*, mais il se repentait sincèrement et demandait pardon à Dieu de ses fautes; voilà pourquoi il s'en retourna justifié dans sa maison, tandis que le pharisien, exact à observer tous les commandements de la loi et à faire toutes les prières, ne fut point justifié. Les catholiques affirment, au contraire, que le sacrement de *pénitence* n'est que l'application des préceptes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Nous ne nous arrêterons pas à montrer tous les dangers du sacrement de *pénitence ;* nous ne contestons pas qu'il ne puisse être utile parfois et consolant de confier ses peines et ses fautes à un ami ; mais, pour savoir ce qu'il en coûte de mettre la confession obligatoire à la base de la religion, nous renvoyons nos lecteurs au livre excellent de Michelet : le *Prêtre, la femme et la famille*, et à quelques pages d'une grande éloquence de Paul-Louis Courier dans la seconde de ses *Réponses à des lettres anonymes* (Firmin-Didot, p. 201 et suiv.).

— *Psaumes de la pénitence.* V. PSAUME.

Pénitence (LA), tableaux de Poussin, faisant partie des deux célèbres suites représentant les *Sept sacrements.* La première composition, peinte par l'artiste pour le cavalier del Pozzo et qui a été gravée par Dughet et L. de Châtillon, représente le *Repas chez Simon le lépreux;* la scène se passe dans un élégant portique qui s'ouvre sur une campagne riante : Madeleine, saisie du repentir de ses fautes, s'est agenouillée devant le Christ, dont elle essuie les pieds avec sa chevelure, après les avoir parfumés; Simon, le maître de la maison, placé en face de Jésus, porte des regards curieux sur cette scène inattendue ; quelques apôtres témoignent également leur surprise ; le Christ lui-même fait un geste d'étonnement qui ne paraîtra pas justifié, si l'on songe à la connaissance surnaturelle qu'il avait des pensées et des sentiments de ceux que les circonstances mettaient en rapport avec lui.

L'autre tableau, exécuté pour M. de Chantelou et qui figure aujourd'hui dans la galerie de Bridgewater, à Londres, représente la même scène, mais l'économie de la composition est mieux entendue et d'un plus grand effet, suivant l'observation de M. Bouchitté, l'un des historiens de Poussin, qui développe ainsi son opinion : « L'architecture simple de la salle de festin, la draperie qui règne dans toute l'étendue, attachée à la moitié de la hauteur des pilastres, d'où elle tombe avec grâce, présentent un fond d'une heureuse uniformité, qui laisse tout leur effet aux différentes parties de l'ensemble. La figure de Simon, auquel un esclave lave les pieds, marque, par l'ampleur de ses draperies et le caractère olympien de la tête, le point du tableau où l'attention se porte d'abord. Peut-être penserait-on avec raison que l'unité de la composition doit en souffrir; mais il dirige son regard vers le groupe formé de l'autre côté par le Christ et la Madeleine, et le spectateur suit naturellement la direction de ses yeux jusqu'au sujet principal. La figure du Sauveur, souvent trop courte dans plusieurs compositions de Poussin, a ici plus de noblesse. Appuyé d'un côté sur le coussin qui termine le lit près de la table, Jésus lève une main vers la Madeleine, dans le geste du prêtre qui absout le pénitent. Derrière lui, saint Jean attentif comprend le pieux délire de la pécheresse repentante et y applaudit. De l'autre côté, quelques convives, disciples ou autres, semblent comparer avec étonnement l'acte servile accompli par l'esclave sur les pieds du maître et le libre mouvement de la Madeleine, à laquelle rien n'a paru trop précieux pour exprimer son amour. Ce qui assure à cette dernière composition la supériorité sur la précédente, c'est avant tout la sévérité plus grande de l'ordonnance générale et des expressions. Le triclinium du premier tableau est le triclinium d'un riche Romain menant joyeuse et splendide vie; le second représente bien la vie romaine introduite depuis longtemps dans la Judée, mais il retient quelque chose de l'austérité des observateurs de la loi mosaïque. Les accessoires ne démentent pas les parties principales : les esclaves qui servent sont moins mêlés de femmes que dans le tableau de la collection del Pozzo; le serviteur, qui, sur le devant, transvase le contenu de l'une dans l'autre des amphores et dont les formes, la pose rappellent le style des bas-reliefs antiques, est bien supérieur à l'enfant dont la chevelure ondoyante témoigne des habitudes efféminées de Rome en décadence. Il y a donc entre ces deux compositions un grand progrès accompli dans le génie de Poussin, et rien ne prouve mieux l'action incessante de la réflexion qui distingua par-dessus tout ce grand homme dans les phases successives de sa manière de composer. » Le tableau peint pour M. de Chantelou a été gravé par B. Audran, Pesne, Dughet, Gantrel, Faubonne, dans la *Galerie d'Orléans*, etc.

PÉNITENCERIE s. f. (pé-ni-tan-se-rî — rad. *pénitence*). Fonctions de pénitencier : PÉNITENCERIE *d'une cathédrale.*

— Chancell. rom. Tribunal de Rome où s'examinent et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes intéressant la conscience, où l'on examine les cas réservés au pape, les demandes de dispense pour des vœux ou des empêchements au mariage.

— **Encycl.** Chancell. rom. Le grand pénitencier, dont la charge est ordinairement remplie par un cardinal, agit comme fondé de pouvoir du souverain pontife et préside la *pénitencerie* apostolique. Quand l'Europe était soumise au joug des croyances catholiques, la grande *pénitencerie* romaine était une institution redoutable. Toutes les affaires de conscience, celles des princes comme celles des particuliers, y ressortissaient et elle prenait le mot d'ordre du pape. C'était un des moyens d'action du saint-siége dans l'œuvre difficile du gouvernement de la chrétienté. Depuis, les révolutions religieuses et politiques, en diminuant l'autorité des papes, ont également amoindri les attributions de la grande *pénitencerie* romaine. Elle ne s'occupe désormais que d'affaires privées, qui sont des affaires de conscience la plupart du temps et ne tirent pas à conséquence, grâce aux moyens de publicité que possèdent les personnes sur la conscience desquelles on voudrait peser. A vrai dire, la grande *pénitencerie* n'est plus qu'une institution fiscale destinée à fixer le tarif des crimes secrets et à lever des empêchements de mariage. C'est une des dernières ressources du trésor pontifical. Elle expédie des bulles, brefs, grâces et dispenses secrètes contre de beaux écus sonnants. Les documents émanés d'elle, étant tous, *de nos jours*, relatifs au for intérieur, ne peuvent être ni publiés ni conservés. Le prêtre, confesseur ou évêque qui les reçoit est tenu de les détruire aussitôt après en avoir pris connaissance et donné l'absolution qu'ils l'autorisent à donner. Cela résulte nécessairement du secret imposé au prêtre dans l'exercice de ses fonctions de confesseur.

A l'exemple de la cour romaine, chaque évêque possède dans son diocèse, depuis le quatrième concile de Latran (1215), une *pénitencerie* ayant en petit les mêmes attributions que la *pénitencerie* romaine. Le pénitencier, qui est ordinairement un chanoine de la cathédrale et quelquefois un vicaire général, lève un impôt sur les fautes secrètes au même titre que le pape. Son impôt est moins lourd, mais il porte sur un plus grand nombre de péchés. Le saint-siége ne s'occupe que des péchés graves. L'évêque frappe d'amende toute espèce de contravention ou de délit aux lois ecclésiastiques et aux canons de l'Eglise. Il dispense du jeûne, punit les infractions commises à ses règlements particuliers; il dispense aussi de certains empêchements de mariage, de certaines fautes moins graves que celles dont l'absolution est réservée au pape. Enfin, la grande *pénitencerie* romaine, comme celle de l'évêque de chaque diocèse, distribue des indulgences, des messes, etc., et en perçoit le prix. Le pape, à Rome, et l'évêque, dans chaque diocèse du monde catholique, ont la faculté de disposer du produit des dispenses et des indulgences. Pour le pape, il n'y a pas ombre de difficulté ; pour les évêques, certains jurisconsultes se demandent s'il n'est pas exorbitant de laisser dans chaque département français lever un impôt considérable dont un seul homme dispose et dont il peut appliquer le produit à son usage personnel comme aux besoins de son diocèse. Pourquoi ne pas établir un contrôle, créer une commission chargée de percevoir et d'employer des sommes considérables dont jusqu'ici on n'est pas obligé de montrer l'emploi ? Cet emploi peut, en certains cas, être dangereux à la chose publique. Chacune des grandes basiliques de Rome a son pénitencier particulier.

PÉNITENCIER s. m. (pé-ni-tan-sié — rad. *pénitence*). Dr. canon. Prêtre que l'évêque de chaque diocèse charge d'absoudre des cas réservés. ‖ *Sous-pénitencier*, Suppléant du pénitencier.

— Prison dans laquelle les détenus sont soumis au régime pénitentiaire. ‖ Homme détenu dans une prison de ce genre.

— Administr. milit. Maison de correction où sont détenus les soldats condamnés à un an de prison au moins.

PÉNITENT, ENTE s. (pé-ni-tan, an-te — du latin *pœnitens*, se repentant, participe présent du verbe *pœnitere*, se repentir, que les anciens étymologistes regardaient comme formé de *pœna tenet*, la peine, le repentir tient; mais c'est proprement le dénominatif de *pœnitus*, pour *punitus*, de *punire*, punir, de la racine sanscrite *pû*, purifier, dont *pun* ne paraît être qu'une forme secondaire). Personne qui se confesse, qui se présente au prêtre pour lui faire l'aveu de ses péchés et recevoir le sacrement de la pénitence : *Absoudre son* PÉNITENT. *La* PÉNITENTE *du prêtre est sa poésie ; c'est avec elle qu'il a ses rapports de cœur intimes et profonds.* (Michelet.)

> Un confesseur qu'enflamme un zèle aveugle
> Inspire un faux scrupule à son sot *pénitent*,
> D'autant plus timoré qu'il est plus ignorant.
>
> VOLTAIRE.

— Personne qui fait pénitence : *On voit les* PÉNITENTS *passer les nuits à gémir, se macérer par des jeûnes.* (Boss.) ‖ Personne qui accomplissait une pénitence publique : *Les* PÉNITENTS *n'étaient pas admis dans l'intérieur de l'église.*

— Hist. relig. Membre du tiers ordre de Saint-François. ‖ Membre de certaines confréries laïques où l'on fait des exercices particuliers de pénitence, et qui portent une robe dont la couleur sert à les spécifier : PÉNITENTS *noirs.* PÉNITENTS *blancs.* PÉNITENTS *gris.* PÉNITENTS *bleus. Les* PÉNITENTS *ne paraissent jamais en public que la tête couverte d'un morceau de toile qui cache leur figure et se trouve percé de deux trous vis-à-vis des yeux.* (H. Beyle.) ‖ *Pénitentes de la Madeleine*, Ordre de religieuses fondé au XIIe siècle, en Allemagne. ‖ *Pénitentes d'Orviète*, Maison établie d'abord pour servir de refuge aux femmes sans famille, et plus tard devenue maison de pénitence.

— Min. Nom que l'on donne, dans les mines de charbon de Saint-Etienne, à l'homme qui est chargé d'enflammer le feu grisou, chaque matin, avant l'entrée des ouvriers dans la mine. Ce nom est venu sans doute de ce que l'ouvrier qui exécute cette dangereuse opération est revêtu d'un surtout de cuir et porte une sorte de capuchon de même matière, qui le font ressembler à un pénitent revêtu de sa cagoule.

— Adjectiv. Qui pratique des exercices de pénitence : *Pécheur* PÉNITENT. *Femme* PÉNITENTE.

— Voué à la pénitence : *Vie* PÉNITENTE. ‖ Qui est inspiré, provoqué par la pénitence, par le repentir :

> J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence ;
> Il a vu mes pleurs *pénitents.*
>
> GILBERT.

— Hist. ecclés. *Filles pénitentes*, Ordre de filles repenties établi à Séville en 1550.

— **Encycl.** Ce mot, qui remonte à l'origine du christianisme, ne désignait d'abord que des gens soumis à une pénitence publique, perpétuelle ou temporaire, afin de se racheter d'un crime ou d'un délit. Ils étaient séparés des fidèles et relégués, pendant les cérémonies du culte, dans un coin particulier des églises ; pendant une partie de la durée de leur peine, ils ne pouvaient même pas pénétrer dans l'église et se tenaient sous le porche. Ils portaient aussi un costume destiné à les faire reconnaître. Le cilice et la cendre répandue sur la tête étaient les deux signes distinctifs de la qualité de *pénitent* (V. PÉNITENCE). Quand le catholicisme devint un grand pouvoir politique, les peines de la pénitence publique entrèrent dans les mœurs légales et furent infligées par des tribunaux ecclésiastiques. Souvent l'Eglise employa ce moyen contre les grands, afin de les déconsidérer aux yeux des peuples. Louis le Débonnaire parut en habits de *pénitent*, en 822, devant le concile d'Attigny et fut condamné à une pénitence publique pour avoir fait crever les yeux à son neveu, Bernard, roi d'Italie. On cite encore Thietberge, femme de Lothaire, roi de

Lorraine, qui, devant une assemblée siégeant à Aix-la-Chapelle en 860, s'avoua coupable d'un inceste commis, avant son mariage, avec son frère Hubert, entré depuis dans les ordres. Elle fut condamnée à subir une pénitence publique et à entrer dans un monastère. Durant la guerre des Albigeois, Raymond VI, comte de Toulouse, fut condamné par Innocent III à une peine de cette nature. La cérémonie fut humiliante. On le conduisit dans une église, nu jusqu'à la ceinture; trois archevêques et dix-neuf évêques, après l'avoir battu de verges et exorcisé, lui firent prêter serment d'obéissance au pape et à ses légats, puis lui donnèrent l'absolution devant une foule immense, témoin de son infortune. Déjà depuis longtemps la pénitence publique, tombée en désuétude, n'était infligée que dans des circonstances extraordinaires. Mais la recrudescence des idées religieuses au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, à la suite de l'invasion des idées rationnelles et de l'esprit d'opposition dans l'Eglise, recrudescence inaugurée par les ordres mendiants, introduisit la pénitence catholique comme un moyen de sanctification indépendant de tout délit à expier. De toute part s'organisèrent des confréries de *pénitents*. Un sac percé de deux trous à la hauteur des yeux pour vêtement, avec une corde autour des reins et un bâton à la main, devinrent les insignes de chaque confrérie. Les franciscains ne furent d'abord que des *pénitents*, comme l'ont été depuis les chartreux et les trappistes. La pénitence sous cette forme se confond avec le pur ascétisme. En dehors des *pénitents* sincères qui, comme les flagellants, parcouraient les villes en s'infligeant une pénitence volontaire, des confréries, qui n'avaient de la pénitence que le costume, s'établirent partout. Il y eut les *pénitents* blancs, des *pénitents* bleus, des *pénitents* noirs, des *pénitents* gris, suivant la couleur du sac qui leur servait d'uniforme dans les processions, car la principale fonction des diverses confréries de *pénitents* était de figurer dans les cérémonies officielles du culte.

Henri III, passant à Avignon, fut tellement surpris de la tenue des *pénitents* blancs de cette ville, qu'il voulut s'affilier à la confrérie et en institua une pareille à Paris en 1583. Il parut aux processions de sa confrérie avec les princes et dignitaires de la cour, en sac de toile blanche avec un capuchon à deux cornes et de longues manches; à cet habit de toile blanche était attachée une croix de satin blanc sur fond de velours tanné. Chaque confrère portait à la ceinture une discipline, ou fouet garni de lanières, et un chapelet dont les grains étaient de petites têtes de mort en ivoire sculpté, ce qui fit donner à la confrérie le nom de confrérie de la Mort. Contre la débauche de ce mélange, [illegible] exhibitions royales, les huguenots en [illegible] saient à leur aise. On lit dans le *Journal de L'Estoile* : « Le dimanche 27 mars 1583, le roi fit emprisonner le Poncet, moine, qui preschoit à Nostre-Dame, pour ce que [illegible] avoit preschè le samedi precedent contre cette nouvelle confrerie, l'appelant la confrerie des hypocrites et des atheistes. J'ay esté adverti de bon lieu, avoit-il dit en chaire, qu'hier au soir, vendredi, jour de la procession, la broche tournoit pour le souper de ces bons *pénitents* et que, après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron, qu'on leur tenoit prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque et portez pour contenance un fouet à votre ceinture; ce n'est pas là, de par Dieu, où il le faudroit porter, c'est sur vostre dos et vos épaules, et vous en estriller très-bien : il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Les *pénitents* bleus du Languedoc et du Dauphiné figurèrent dans les guerres civiles et surtout dans celles de la Ligue.

Les *pénitents* noirs de Franche-Comté assistaient les criminels à leurs derniers moments, recueillaient leurs corps et leur faisaient donner la sépulture.

Les confréries de *pénitents* tombèrent en discrédit dans le XVII^e^ siècle, se relevèrent sous l'influence du parti janséniste et devinrent les convulsionnaires du cimetière Saint-Médard. Les confréries de *pénitents*, tournées en dérision par les philosophes du XVIII^e^ siècle, disparurent en France avec la Révolution. Elles essayèrent de renaître sous la Restauration, grâce à la protection royale qui tenta d'en faire des instruments politiques. Mais elles ne s'établirent guère que dans le midi de la France, où des confréries de *pénitents*, revêtus de leurs costumes excentriques, se montrent aujourd'hui encore dans les processions. Quelques-unes d'entre elles ont pour mission de procéder à l'enterrement des suppliciés.

En Italie, des confréries de *pénitents* existent encore dans les principales villes. A Rome, il va sans dire qu'elles sont nombreuses, mais on les désigne plus volontiers sous le nom de flagellants. Les confréries de *pénitents* ont été abolies en Espagne lors de la dernière révolution; il en existe encore en Belgique.

Pénitente (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Henri Meilhac et W. Busnach, musique de M^me^ la comtesse de Grandval (Clémence Valgrand) [Opéra-Comique, le 13 mai 1868]. Le livret est aussi étranger au bon goût qu'à la morale. Il y est question du mariage du seigneur Torribio avec la fille d'un marchand de comestibles, d'une indigestion de l'époux, d'un jeune abbé qui en profite pour faire sa cour à la jeune femme, etc. Ce genre de pièce aurait mieux convenu aux Bouffes-Parisiens ou au théâtre du Palais-Royal qu'à l'Opéra-Comique. La musique n'offre rien de saillant. On a remarqué plusieurs jolies phrases éparses çà et là et un trio bouffe.

PÉNITENTIAIRE adj. (pe-ni-tan-si-è-re — rad. *pénitence*). Administr. Qui se rapporte à l'amélioration morale des condamnés : *Régime* PÉNITENTIAIRE. *Système* PÉNITENTIAIRE. *Établissement* PÉNITENTIAIRE.

— s. m. Membre d'une secte dont les opinions sur la pénitence différaient de celles de l'Eglise catholique.

— **Encycl.** *Système pénitentiaire*. V. PRISON.

PÉNITENTIAUX adj. m. pl. (pe-ni-tan-si-ô — rad. *pénitence*). *Psaumes pénitentiaux*, Psaumes de la pénitence. V. ce dernier mot.

— *Canons pénitentiaux*, Canons de la primitive Église qui réglaient tout ce qui a rapport aux pénitences publiques.

— **Encycl.** *Canons pénitentiaux*. V. CANON.

PÉNITENTIEL, ELLE adj. (pé-ni-tan-si-èl, è-le — du lat. *pœnitentia*, pénitence). Qui a rapport à la pénitence : *Œuvres* PÉNITENTIELLES.

— s. m. Rituel de la pénitence.

PENJINA, rivière de la Russie d'Asie, dans le district d'Okhotsk. Elle descend du versant méridional des monts Stavonoï, coule au S. et se jette dans la mer d'Okhotsk, entre le district de ce nom et le Kamtchatka, après un cours de 270 kilom.

PENKRIDGE, bourg d'Angleterre, comté et à 8 kilom. S. de Stafford, sur la Penk; 2,510 hab. Forges, fonderie et commerce de fer. Foire importante aux chevaux. Aux environs, *Teddesley-Park*.

PENKUM, petite ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 27 kilom. S.-O. de Stettin, entre deux petits lacs; 2,000 hab. Industrie agricole; fabrication de chapeaux de paille.

PENMARCH, bourg de France (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Quimper, à l'extrémité de la pointe de son nom; pop. agglom. 162 hab. — pop. tot., 2,431 hab. Phare à feu tournant, d'une portée de 22 milles. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est une construction du XVI^e^ siècle, surmontée d'une grosse tour carrée garnie de contreforts; sur la façade on voit plusieurs navires sculptés; à l'intérieur, de beaux vitraux et une statue en marbre de saint Jean, qui ornait autrefois l'église des Templiers, au hameau de Kerity. Aux environs se trouvent les ruines de l'ancienne cité de Penmarch. Là existait, il n'y a pas encore quatre siècles, une cité importante, dont les habitants pouvaient armer chaque année 700 bateaux pour la pêche lointaine et fournir 3,000 archers. Plusieurs ducs de Bretagne datèrent leurs ordonnances de Penmarch, comme d'une des communautés les plus riches du duché. L'origine de la fortune de Penmarch (mot à mot, en bas-breton, tête de cheval, à cause de la forme en pointe qu'affecte la côte) fut un banc de morue dont on avait reconnu l'existence à 30 lieues de cette pointe, et que les habitants exploitèrent pendant de longues années. Plus tard ils y joignirent le commerce des grains, des toiles, des chanvres, des bestiaux, et le continuèrent longtemps avec la Galice et les Asturies. La puissance et la prospérité commerciale de Penmarch devinrent telles, que les paysans des villages et hameaux voisins émigrèrent bientôt en masse dans ses murs. A cette époque, Penmarch avait un port formé par une longue jetée dont on voit encore aujourd'hui les vestiges et qui s'étendait depuis Kerity jusqu'au rocher appelé la Chaise. La ville occupait tout l'espace compris entre le bourg actuel de Penmarch et celui de Kerity, [illegible] de pierres usées par le temps et les vagues en marque encore aujourd'hui l'emplacement. La ville n'avait pu, à cause de son circuit, être environnée de fortifications; mais exposés fréquemment à des descentes d'Anglais et de pirates, ses habitants, pour la plupart, s'étaient mis à [illegible] attaques en entourant leurs demeures d'un mur crénelé et en les fortifiant avec une petite tour à beffroi. La découverte du grand banc de Terre-Neuve, qui augmenta bientôt de morue la pêche de l'Europe, porta un premier et rude coup à la prospérité commerciale de Penmarch, dont le petit banc fut bientôt [illegible]. Elle se maintint cependant grâce à son commerce actif avec l'Espagne, et Penmarch était encore une ville considérable à la fin du XVI^e^ siècle. A cette époque, les pirates [illegible] attaquèrent à diverses reprises, puis une tempête dans une tempête 300 de ses bateaux pêcheurs. Enfin le dernier coup lui fut porté, en 1597, par le pirate Fontenelle qui, par surprise et par ruse, s'empara de la ville et la pilla complètement. Depuis lors, elle se dépeupla et tomba en ruine. Sur la côte, à peu de distance de Pont-l'Abbé, se trouvent les rochers de Penmarch. L'aspect de ces rochers sauvages, entourés des flots de l'Océan, [illegible] séparée de la terre par [illegible] Saut-du-Moine, domine ces écueils, qui se prolongent à plus de 4 kilom. du rivage.

PENN (William), marin anglais, né à Bristol en 1621, mort en 1670. Il entra de bonne heure dans la marine et n'avait que trente et un ans lorsqu'il fut promu vice-amiral. En 1653, il se distingua dans le combat livré près de Texel aux Anglais et qui coûta la vie à l'amiral Tromp, prit, l'année suivante, le commandement d'une escadre envoyée par Cromwell dans les Antilles, [illegible] de navires hollandais, s'empara de la Jamaïque (1655) et devint à son retour membre du Parlement, où il ne joua qu'un rôle effacé. Après avoir été commissaire de l'amirauté et commandant en second de la flotte qui, sous les ordres du duc d'York, battit complètement les Hollandais en 1664, il se vit contraint par [illegible] retraite (1669). Vers la fin de sa vie, il adopta presque les doctrines qu'avait embrassées son fils, le fameux William Penn.

PENN (Guillaume), célèbre quaker anglais, le législateur de la Pensylvanie, appelé par [illegible] **Lycurgue moderne**, [illegible] le 14 octobre 1644, mort le 30 juillet 1718. Comme Fox, son ami et son compagnon d'œuvre, il eut de bonne heure un goût très-prononcé pour la méditation et la solitude, et il dédaigna comme lui les jeux ordinaires de l'enfance. Il fit de bonnes études à Oxford. Un jour, après avoir entendu prêcher le quaker Thomas Loë, il déclara qu'il ne retournerait plus aux sermons de l'Église anglicane, et il tint parole. Chassé du collège pour avoir protesté contre un ordre de la cour relatif au costume des écoliers, il fut en même temps mis à la porte par son père, qui était amiral et ami de la discipline. Penn fit alors plusieurs voyages en France et dans les Pays-Bas (1662). A son retour en Angleterre (1664), [illegible] et son père, revenu à des sentiments plus humains, le chargea, en 1666, de diriger de vastes propriétés [illegible]. Dans la ville de Cork, le jeune Penn retrouva le quaker Thomas Loë, se lia plus intimement avec lui et adopta définitivement ses doctrines, si bien que l'amiral Penn, au lieu de retrouver en son fils un intendant versé dans les connaissances pratiques du métier, n'eut devant ses yeux qu'un quaker convaincu. En effet, Penn, de retour à Londres, se présente devant son père, la tête couverte, et lui dit : « Je suis bien aise, l'ami, de *te* voir en bonne santé. » L'amiral crut d'abord que son fils était fou; mais comprenant qu'il s'était fait quaker, il le mit à la porte une seconde fois. Toutefois, il le rappela peu après, lui laissa la liberté de professer ses nouvelles idées religieuses et se borna à lui demander de se découvrir devant le roi, le duc d'York et en sa présence; mais Guillaume, après lui avoir demandé [illegible] cette concession [illegible] de la maison paternelle [illegible]. Penn commença alors à prêcher dans les assemblées des quakers et publia divers écrits, qui le firent enfermer pour sept mois dans la Tour de Londres. Rendu à la liberté, il continua [illegible] ses prédications, fut traduit en 1670 devant le lord maire, sous l'inculpation d'avoir contrevenu à un édit qui défendait les réunions des quakers; s'étant présenté devant lui le chapeau sur la tête, il fut condamné à payer une forte amende et emprisonné; mais son père paya l'amende, et il recouvra la liberté. Il n'en fut pas moins traduit devant le jury, qui l'acquitta. Ce procès fit d'autant plus de bruit, que les magistrats [illegible] l'arrêt des magistrats fut cassé.

En 1670, Penn [illegible] père, [illegible] s'était réconcilié. Devenu alors possesseur d'une fortune considérable, il en fit le plus [illegible] risme. En 1672, il épousa la fille de William [illegible] tain nombre de quakers, et Penn adressa au roi [illegible] donner la liberté de conscience. De retour en Angleterre, il se rendit devant un comité de [illegible] dit avec fermeté ses coreligionnaires, menacés de [illegible].

[illegible]

[illegible] nouvelle patrie [illegible] non-seulement la liberté la plus entière, mais encore la sécurité, grâce au traité conclu par Penn avec les chefs des peuplades sauvages qui avoisinaient l'État [illegible] sal, situé près de l'endroit où Penn jeta les fondements de Philadelphie, et fut suivi d'une paix qui dura plus de soixante-dix ans. En 1684, [illegible] nie, Penn revint en Angleterre, laissant le gouvernement de la colonie à cinq commissaires. Il jouit de l'estime particulière de Jacques II et parut à la cour, ce qui fit répandre contre lui diverses calomnies. Après l'expulsion des Stuarts, il devint suspect, fut accusé [illegible] poursuivi à diverses reprises, mais parvint [illegible] vernement de sa colonie, mais on le lui ren[illegible] sylvanie. Il y fut accueilli comme un père [illegible] 1701, il altéra la constitution de l'État au dé[illegible] mination du conseil de soixante-douze membres chargé d'éclairer le gouverneur, prit pour lui le pouvoir exécutif, s'attribua le droit de *veto* sur les bills de ce conseil, qui [illegible] ces entrefaites, que le gouvernement anglais [illegible] l'autorité royale les États d'Amérique concé[illegible] à sa colonie (1701) et revint à Londres, où il parvint à faire retirer le bill. Il jouit de la fa[illegible] Pensylvanie pour 6,600 livres, et il négociait, en 1712, [illegible] ment, lorsqu'une attaque d'apoplexie vint lui [illegible] six ans après, épuisé de tristesse et de langueur. Son fils continua de diriger la colonie.

[illegible]

« De même, dit M. Philarète Chasles, que les pénitentiaires et les hôpitaux, c'est-à-dire les monuments matériels, positifs, sai[illegible] contrainte, inaugurant l'instinct humain du bien et du beau, sanctifiant l'individu comme [illegible] examen, se sont affirmés et immortalisés dans l'œuvre de la législation pensylvanienne... [illegible] teur de la charité, prédicateur eff[illegible] la raison et du droit qui co[illegible] prise et de l'organisation, la [illegible] irritée. Il se [illegible]

Clef pour [illegible]

PENN [illegible]

PENNA-SAN-GIOVANNI, bourg d'Italie, province et [illegible] de Sarnano; [illegible] hab.

PENNA (L[illegible]), musicien [illegible]

[illegible] 1613, [illegible] que temps la théologie, puis devint maître de [illegible] par des ouvrages didactiques estimés, notamment : [illegible] (Modène, 1689, in-4°).

PENNA [illegible] religieux étant morts, della Penna partit pour [illegible] lama. Par la suite, il passa au Népaul pour les [illegible] gation de la Propagande a publié, sous le titre [illegible] 1742, in-4°), un ouvrage écrit d'après les renseignements fournis par della Penna.

PENNABILLI, [illegible] d'Urbin-et-Pesaro, district et à 30 kilom. S.-O. d'Urbin, ch.-l. de mandement, près de la [illegible]

PENNACÉ, ÉE adj. [illegible] plume.

PENNACHE s. m. (pènn-na-che — du lat. [illegible] Bull.)

PENNAGE s. m. (pènn-na-je — rad. *penne*). [illegible] l'ensemble des pennes des ailes ou de la queue.

— Fauconn. Plumage des oiseaux de proie, se renouvelant à diverses époques de leur vie : *Faucon du second* PENNAGE.

PENNAIGE s. m. (pènn-nè-je). Anc. cout. [illegible] partenaient.

PENNAIRE [illegible] comme les barbes d'une plume.

— Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des sertulaires.

PENNANT (Thomas), naturaliste et anti[illegible] loughby, qui tomba entre ses mains à l'âge [illegible] toire naturelle. Lorsqu'il eut achevé ses études, il parcourut le Cornouailles pour y chercher des fossiles et des minéraux, se fit connaître de Linné par un mémoire sur des lithophytes du Shropshire (1756), qui lui va[illegible] Gesner, Haller, Pallas. En 1772, il visita l'Écosse, qu'il avait déjà parcourue en 1769, puis [illegible] l'île de Wight, etc., et passa les dernières années de sa vie à composer de nombreux ouvrages. La Société royale de Londres et plusieurs sociétés savantes l'avaient admis au [illegible] de mœurs simples, qui professait en politique les principes des whigs. Son style, dans ses voyages comme dans ses traités d'histoire naturelle, est sec et peu attrayant; mais les faits importants, les anecdotes curieuses dont [illegible] tage sur la plupart des écrits de cette espèce et les rendent indispensables pour la connaissance des contrées qu'il y sont décrites. Parmi ses ouvrages d'histoire naturelle, nous citerons : *British zoology* (Londres, 1761, in-fol. et 1768-1777, 4 vol. in-8°); *Synopsis of quadrupeds* (Chester, 1771, in-8°), l'ouvrage le meilleur, le plus complet qu'on eût sur les [illegible] *Arctic zoology* (Londres, 1784-1787, 3 vol. in-4°), dont un extrait a été traduit en français par Letourneur sous le titre : le *Nord* [illegible] *Indica* (Londres, 1790, in-4°). Parmi les relations de voyages qu'il a publiées sur différentes [illegible] beaucoup fait pour sa réputation, nous citerons [illegible] Anglais une contrée contre laquelle ils nourrissaient des préventions absurdes, mais ses observations donnèrent lieu à plusieurs améliorations dans les pratiques agricoles et économiques.

[illegible]

[illegible] sorte [illegible] 2 vol. in-4°), ouvrage publié par son fils.

PENNANTIE s. f. (pènn-nan-tî — de *Pennant*, natur. angl.). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des rhamnées, et comprenant des espèces qui croissent à la Nouvelle-Zélande et à l'île Norfolk.

PENNARD s. m. (pènn-nar — rad. *penne*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard à longue queue.

PENNART s. m. (pènn-nar — du lat. *penna*, plume). Nom donné autrefois à un grand couteau à deux tranchants.

PENNATICISÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-si-zé — du lat. *pennatus*, ailé; *cæsus*, coupé). Bot. Disposé latéralement comme les barbes d'une plume : *Feuilles* PENNATICISÉES.

PENNATIFÈRE adj. (pènn-na-ti-fè-re — du latin *pennatus*, aile; *fero*, je porte). Zool. Qui porte soit des ailes, soit des appendices en forme d'ailes.

PENNATIFIDE adj. (pènn-na-ti-fi-de). Bot. V. ce mot au *Supplément*.

PENNATIFOLIÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-fo-li-é). Bot. V. ce mot au *Supplément*.

PENNATILOBÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-lo-bé). Bot. V. ce mot au *Supplément*.

PENNATIPARTITE adj. [illegible] Bot. V. ce mot au *Supplément*.

PENNATISÉQUÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-sé-ké). Bot. V. ce mot au *Supplément*.

PENNATISTIPULÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-sti-pu-lé). Bot. Se dit des plantes qui portent des feuilles pennées munies de stipules.

PENNATULAIRE adj. (pènn-na-tu-lè-re — rad. *pennatule*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pennatule. || On dit aussi PENNATULIN, INE et PENNATULIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre pennatule.

PENNATULE s. f. (pènn-na-tu-le — dimin. du lat. *penna*, plume). Zooph. Genre de polypes alcyoniens, type de la famille des pennatulaires, comprenant cinq ou six espèces qui vivent dans la mer, près des côtes, et présentent la forme d'une plume : *Les* PENNATULES *sont pour la plupart très-phosphorescentes.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *pennatules* sont des polypiers nageurs, caractérisés par un corps commun, libre de toute adhérence, charnu, susceptible de se contracter ou de se dilater dans ses diverses parties au moyen des couches fibreuses qui entrent dans sa composition; son axe renferme une tige pierreuse et simple; les polypes ont généralement huit bras. Les *pennatules* se trouvent près des côtes, tantôt flottant librement dans les eaux, tantôt enfoncées naturellement dans le sable ou dans la vase par leur tige plus ou moins renflée en bulbe à l'extrémité. Elles sont généralement phosphorescentes et répandent dans la nuit une lueur assez vive. On les avait autrefois prises pour des plantes marines, parce qu'on ne connaissait pas leurs animaux. On dit qu'il y a dans les mers de l'Inde des espèces assez grandes pour servir d'éventail aux dames du pays.

PENNATULIN, INE (pènn-na-tu-lain, i-ne). Syn. de PENNATULAIRE.

PENNATULITE s. f. (pènn-na-tu-li-te — de *pennatule*, et du gr. *lithos*, pierre). Zooph. Ancien nom des pennatules fossiles.

PENNAUTIER, village de France (Aude), canton, arrondissement et à 5 kilom. de Carcassonne; 1,190 hab. Le parc du château a été dessiné par Le Nôtre. Ruines d'un hôpital très-considérable.

PENNE s. f. (pè-ne — lat. *penna*, qui est probablement pour *petna*, et qui se rapporte à la racine sanscrite *pat*, voler, d'où le sanscrit *patra*, aile, et une foule de noms d'oiseau, tels que *patal*, *patama*, *patasa*, *pitsat*, *patanga*, *patangama*, *patrovâha*, etc. Cette racine *pat* se retrouve dans le grec *petomai*, *ptêmi*, d'où *potê*, *ptêma*, vol, *pteron*, *ptelon*, aile, *peteinon*, volatile, etc., et le latin *peto*, *impetus* et *penna*, plume, pour *petna*. On peut rapporter à *penna* l'ancien allemand *fedah*, aile, *fedara*, plume, anglo-saxon *fidher*, scandinave *fidr*. Les langues slaves, qui ont perdu la racine verbale, nous offrent cependant pour l'oiseau l'ancien slave *ptitsa*, russe *ptitsa*, et *ptacha*, [illegible] *ptich*, etc. Comparez le celtique *putus*. L'albanais *petrit*, faucon, répond le mieux au sanscrit *patrin*. Pott a reconnu le mot *patra*, aile, dans le latin *accipiter*, qu'il interprète par le sanscrit *âçupatra*, grec *ôkupteros*, aile rapide. Le latin *acci* pour *açu* peut provenir de ce que ce nom a été rattaché instinctivement à *accipere*, recevoir). Ornith. Nom donné aux plumes des ailes et de la queue des oiseaux, qui sont longues et résistantes, et au moyen desquelles s'exécute le vol : *Tous les pigeons ont la queue fourchue et composée de douze* PENNES. (Buff.) || *Pennes rémiges*, Grandes plumes des ailes, dont se sert un oiseau pour voler. || *Plumes rectrices*, Grandes plumes de la queue, dont les oiseaux se servent pour diriger leur vol.

— Blas. Plume dont on garnit un chapeau placé au-dessus de l'écu

— Mar. Gros cordon de laine, en forme de houppe, dont on fait usage pour éteindre le bras. || Petit bout d'une antenne. || *Faire la penne*, Dresser la vergue le long du mât, pour que la penne s'élève au-dessus du mât.

— Zooph. Nom vulgaire des pennatules.

— **Encycl.** Ornith. Ce terme, employé depuis longtemps dans l'art de la fauconnerie, a été introduit par Buffon dans le langage scientifique; il sert à désigner ces plumes longues, résistantes, qui s'implantent sur les membres antérieurs et sur la dernière vertèbre coccygéenne; la réunion de ces *pennes* constitue l'aile et la queue. Leur ensemble a été désigné sous le nom de *pennage*, par opposition au mot *plumage*, qui s'applique aux plumes ordinaires dont tout le corps est couvert. Ainsi, on dit que tel oiseau a le pennage fort et le plumage blanc, noir, roux, etc. Les *pennes* sont recouvertes, à leur origine, en dessus et en dessous, par de petites plumes. C'est grâce à cet agencement mécanique que les ailes peuvent fendre et frapper l'air et servir continuellement à l'oiseau de point d'appui pour se diriger et s'élever dans un fluide si peu résistant.

PENNE s. f. (pè-ne. — Ce mot, qui est employé aujourd'hui par les tisserands pour désigner le commencement, la tête de la chaîne et qui désigne aussi une sorte de solive, s'employait dans l'ancienne langue avec la signification de partie supérieure, cime, sommité, sommet, hauteur, éminence, colline. On en avait fait le diminutif *pennette*, qui signifiait une petite colline. Ce mot provient du celtique : armoricain *penn*, tête, sommité, extrémité, gaélique *pen*, *ban*, éminence, montagne, irlandais *bean*, écossais *beinne*, *beann*. On trouve *pen*, tête, sommet, dans le *Dictionnaire cornouaillais du* XIIe *siècle*, publié par M. Zeuss. Chevallet rapporte à ce primitif le nom de l'*Apennin*, *Apenninus*; on y aurait joint l'article *an*, *ar* ou *al* et le suffixe latin *inus*. Il faut aussi y rattacher le nom des Alpes *Pennines*. Les mots celtiques indiqués plus haut pourraient se ramener à la racine sanscrite *pî*, protéger; mais il vaut mieux, sans doute, les rapprocher du germanique : anglo-saxon *fin*, ancien allemand *fin*, *fina*, masse, monceau, d'une racine *fi*, qui représente exactement la racine sanscrite *pi*, *pyâ*, croître, d'où *pina*, gros, massif, grand, etc.). Techn. Fils qui restent du côté de la petite ensouple, et sur lesquels on noue les fils de la chaîne.

— Constr. Solive d'une certaine épaisseur : *Des* PENNES. *Des doubles* PENNES.

— Anc. art milit. Syn. de CRÉNEAU. || A signifié Château crénelé.

PENNE (*Penna Castrum*), bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 10 kilom. E. de Villeneuve; pop. aggl., 1,378 hab. — pop. tot., 2,732 hab. Minoterie; forge à cuivre; tanneries. Dans cette petite ville aux rues étroites, enchevêtrées et à pente ardue, on remarque la vieille église, la porte de ville qui y conduit et des restes d'anciennes fortifications. Au sommet de la ville se trouve une chapelle enfermée dans une enceinte ruinée. Penne était, au moyen âge, un bourg célèbre par son château dit le *Château du roi*, qui protégeait toute la contrée du haut de sa triple enceinte. Un fossé formant brèche dans toute l'épaisseur de la montagne défendait l'accès des cours dont l'entrée débouchait sur le plateau. Du côté de la ville, on n'y accédait que par un escalier de pierre coupé de murs, de portes, de herses et flanqué de redoutables tours. En 1212, le château fut pris après cinq mois de siége par Simon de Montfort. La ville tomba en 1242 au pouvoir des troupes royales, puis le comte de Toulouse, Raymond, s'en empara et la céda, en 1243, à saint Louis. Pendant la guerre de Cent ans, les Anglais la prirent en 1348 et 1369. Les protestants s'en rendirent maîtres en 1561; mais, l'année suivante, Montluc reprit la ville, puis le château, fit un horrible carnage de ceux qui s'y étaient réfugiés, et un puits profond, situé près du château, fut comblé de cadavres. Il s'ensuivit une peste dont les ravages furent tels que presque tous les habitants de Penne périrent. || *Port de Penne* (225 hab.) n'est, comme son nom l'indique, que le port de la commune de Penne, au pied de laquelle il est situé. C'est encore aujourd'hui un excellent port de commerce, autrefois entouré de fortifications comme la place proprement dite, dont il formait le faubourg.

PENNE, village de France (Tarn), arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Gaillac, sur la rive gauche de l'Aveyron; 500 hab.

PENNE (LA), village de France (Bouches-du-Rhône), canton d'Aubagne, arrond. et à 21 kilom. de Marseille, sur l'Huveaune; 791 hab. La pyramide la Pennelle, monument historique, que l'on dit être le sépulcre de Pennelus, lieutenant de César, se compose de huit assises en retraite l'une sur l'autre.

PENNE, ville du royaume d'Italie. V. CIVITA DI PENNE.

PENNÉ, ÉE adj. (pènn-né — du lat. *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de chaque côté d'un pétiole commun, comme dans le frêne et le robinier.

— Ornith. *Ailes pennées*, Ailes pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres, afin de servir au vol. || *Doigts pennés*, Doigts garnis d'une membrane qui, à chaque phalange, est découpée en festons lissés ou finement dentelés.

PENNEAU s. m. (pènn-nô). Nom donné autrefois à une flèche de lard que l'on coupait depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

PENNEFATHER (sir John LYSAGHT), général anglais, né dans le comté de Tipperary (Irlande) en 1800. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'armée comme cornette, fut nommé lieutenant-colonel en 1839, passa alors dans les Indes, fit la campagne du Sindhy, en 1843, sous les ordres du général Napier, reçut le commandement de l'infanterie, prit une part des plus brillantes à la prise d'Haïderabad, à la victoire de Miani, où il montra autant de bravoure que de sang-froid, et reçut en récompense de sa belle conduite la croix de commandeur de l'ordre du Bain, et des remercîments publics du Parlement anglais. Promu colonel en 1846, général-major en 1854, Pennefather fut alors attaché à l'état-major de l'armée d'Orient. Dès le début de la campagne de Crimée, ce brave officier se distingua à la bataille de l'Alma, où, à la tête d'une partie de la 27e division anglaise, il contribua à déloger les Russes de leurs formidables positions, donna de nouvelles preuves de son courage à Inkermann, où il fut grièvement blessé, et se vit alors contraint de prendre du repos. Major général en 1854, lieutenant général en 1855, il reçut, en 1856, le cordon de grand officier de la Légion d'honneur, commanda les troupes à Malte de 1856 à 1857 et fut chargé, en 1860, du commandement d'Alpershot. Cette même année, la reine lui conféra le titre de colonel du 22e régiment d'infanterie. En 1868, Pennefather a été élevé au grade de général d'armée.

PENNELLE s. f. (pènn-nè-le). Crust. Syn. de PÉNELLE, genre de crustacés.

PENNES (LES), village de France (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 20 kilom. S.-O. d'Aix; 1,900 hab. Fontaine intermittente.

PENNES (Renée DE FORBIN, baronne DES), une des *précieuses* célébrées par Mlle de Scudéri, née en 1615, morte en 1680. Elle était fille de Gaspard de Forbin, marquis de Janson, et sœur du second lit de Toussaint de Forbin, évêque de Marseille, puis cardinal. Elle naquit dans un château bâti au XVIe siècle par Palamède de Forbin et qui, sous le nom de Barben, est encore debout près de Lambesc. Elle fut mariée en 1632 à Marc-Antoine de Vento, seigneur de La Baume, baron des Pennes, dont la famille, depuis qu'elle avait émigré de Gênes au XVe siècle pour s'établir en Provence, occupait les plus hautes charges à Marseille : celles de viguier, de premier consul, etc. Lui-même, officier de marine renommé en son temps par sa bravoure, fut, en outre, premier consul de Marseille en 1643. Mlle de Scudéri la connut lorsque son frère fut nommé gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde, et elle en a fait l'héroïne d'un des épisodes du *Grand Cyrus*, où elle raconte sous des noms supposés les amours de Renée de Forbin avec celui qui devint son mari. Mme de Sévigné a fait allusion à cet épisode dans une de ses lettres (13 mai 1671) : « Madame de Pennes a été aimable comme un ange, Mlle de Scudéri l'adorait. C'était la princesse Cléobuline, dont l'histoire est la plus jolie de *Cyrus*. » Mais Mme de Sévigné s'est trompée de nom. Suivant la *clef* découverte par Victor Cousin, Cléobuline désigne la reine de Suède, et c'est sous le pseudonyme de Cléonisbe que la baronne des Pennes est désignée, et le héros s'appelle Pesanius, prince de Phocée.

Mlle de Scudéri a fait de la baronne des Pennes un de ces longs portraits amphigouriques qui passaient pour de purs chefs-d'œuvre au XVIIe siècle... « Cléonisbe a le teint un peu brun; mais il est vrai que, tout brun qu'il est, il est si uni et si lustré que c'est un des plus beaux teints du monde. Pour ses cheveux, ils sont de cette admirable couleur qui sied bien à toutes sortes de teints et qui, sans avoir l'âpreté de ceux qui sont du dernier noir, ni le jaunâtre de ceux qui sont véritablement châtains, ont un éclat brun et cendré tout ensemble, qui les rend beaux en eux-mêmes et qui sert à faire paraître la beauté de celle qui les a de cette sorte. De plus, Cléonisbe a le visage de la plus agréable forme du monde; car encore qu'on ne puisse pas dire qu'il soit en ovale, on ne peut pas dire aussi qu'il soit tout à fait rond, » etc.; cela continue ainsi pendant plusieurs pages.

— Un de ses fils, Gaspard DES PENNES, officier de Malte, chef d'escadre en 1701, acquit quelque notoriété. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Histoire de la noblesse de Provence* : « Avec trois galères qu'il commandait, il défendit le fort de Matagorda devant Cadix. Il canonna avec un succès extraordinaire les retranchements des ennemis, et, malgré leur feu continuel et celui de l'escadre anglaise qui les soutenait, il les en chassa, sauva le fort, la ville de Cadix et peut-être toute l'Espagne, que la prise de cette place et la descente des Anglais, à laquelle il s'opposa aussi, auraient ouverte au parti de l'archiduc. Le ministre de la marine, au nom et de la part du roi, lui écrivit plusieurs lettres qui ne laissent aucun doute sur le mérite de cette action. Gaspard se distingua dans plusieurs autres occasions et notamment au combat de

Malaga, en 1704. Il mourut pourvu d'une commanderie de son ordre en 1711. »

PENNET s. m. (pènn-nè — du lat. *penna*, plume). Bois d'une flèche empennée. ‖ Vieux mot.

PENNETIER (Georges), savant français, né à Rouen en 1836. Au sortir du collège de sa ville natale, il étudia la médecine, suivit, à partir de 1853, les cours de M. Pouchet et obtint, en 1856, le prix des hôpitaux. Nommé chirurgien interne de l'asile des aliénés de Quatre-Mares-Saint-Yon en 1858, chirurgien interne des hôpitaux de Rouen en 1859, M. Pennetier se fit recevoir docteur en médecine à Paris en 1865. L'année suivante, il était attaché comme aide-naturaliste au muséum d'histoire naturelle de Rouen, dont il devint, en 1868, directeur adjoint. Les nombreux et remarquables travaux de ce savant lui ont valu d'être nommé, en outre, professeur suppléant, puis professeur en titre de physiologie à l'école de médecine de Rouen, professeur d'histoire naturelle et de micrographie aux écoles supérieures du commerce et de l'industrie de cette ville, médecin adjoint des épidémies (1866), médecin des bureaux de bienfaisance, membre, puis président de la Société de médecine de Rouen (1868-1869), membre du conseil central d'hygiène et de salubrité de la Seine-Inférieure, secrétaire de la commission permanente de vaccine (1870-1873), membre de la Société d'anthropologie de Paris, de la Société géologique de Normandie, de la commission d'inspection de la pharmacie pour l'arrondissement de Rouen (1871). Enfin, après la mort de son maître, l'éminent docteur Pouchet, il a été appelé à lui succéder comme directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen (1872). M. Pennetier appartient à l'école des Pouchet, des Robin, des Littré, et il a su conquérir rapidement une place des plus distinguées dans le monde scientifique. Il est, en outre, un des plus fermes soutiens de la république dans sa ville natale. Indépendamment de ses cours multiples à Rouen, il a fait dans cette ville des conférences très-remarquées, notamment sur la *Terre et l'homme* (1870), sur l'*Origine de l'homme* (1872). Il a publié, en outre, de nombreux articles et mémoires, qu'il serait trop long d'énumérer ici, dans le *Bulletin de la Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure*, dans les *Bulletins de la Société des amis des sciences naturelles*, dans la *Ferme*, les *Mémoires du congrès chirurgical de France*, le *Journal de l'agriculture*, l'*Encyclopédie générale*, les *Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen*, l'*Ami des sciences*, le *Progrès des sciences médicales*, l'*Union médicale de la Seine-Inférieure*, etc. Indépendamment de ces travaux, qui traitent de questions intéressantes relatives à la pathologie, à l'anatomie, à la physiologie, à la zoologie, à l'anthropologie, à la botanique, M. Pennetier a publié séparément : *Visite au Jardin des plantes de Rouen* (1857, in-32); *Scènes de la vie des animaux* (1863, in-8°); *De la réviviscence et des animaux dits ressuscitants* (1860, in-8°); *Notice sur la lie lie du cidre* (1864); *Notice sur le puceron lanifère* (1865); les *Trichines et la trichinose* (1865, in-8°); les *Microscopiques* (1865, in-8°); *De la gastrite dans l'alcoolisme* (1865, in-4°); le *Pigeon* (1866, in-8°); *De la mutabilité des formes organiques* (1866, in-8°); l'*Origine de la vie* (1868, in-12), l'ouvrage capital de l'auteur, dans lequel il se prononce pour l'hétérogénie et expose avec un grand soin tous les travaux de ses adversaires. Ce livre, qui a eu de nombreuses éditions et qui établit sur des bases solides et scientifiques l'origine de la vie, est un des plus originaux et des plus dignes d'attention qu'on ait écrits sur cet important sujet. Citons encore de M. Pennetier : *De l'organisation des oiseaux* (1869, in-8°); *Note sur le demodex caninus et la gale folliculaire* (1872, in-8°); l'*Homme tertiaire* (1872, in-8°), etc.

PENNI (Francesco), dit **il Fattore** ou mieux **il Fattorino di Raffaello**, célèbre peintre italien de l'école romaine, né à Florence de 1485 à 1488, mort à Naples (d'après Orlandi) en 1528. Bien qu'il n'ait pas acquis la popularité de Raphaël ou même de Jules Romain, Penni est un maître éminent et l'une des gloires de la Renaissance.

Francesco Penni eut pour première infortune celle de naître pauvre, d'être obligé de trouver, tout enfant, dans le travail de ses mains le pain de tous les jours. Déjà il aimait la peinture, et, dans un voyage que Raphaël fit à Naples, Penni trouva moyen d'entrer comme domestique, car *fattore* ne veut dire guère mieux, dans la suite de l'illustre favori de Léon X. Blasé depuis longtemps sur les flatteries de tout genre qu'il recueillait, Raphaël ne fut pas insensible à l'idolâtrie que cet enfant, nouveau venu dans sa maison nombreuse, montrait pour lui en toute occasion. Il voulut le voir de plus près et, à son retour à Rome, il le prit dans son atelier même; la joie du pauvre Penni fut alors à son comble. Il était aussi heureux d'être le *fattore* du grand peintre que Raphaël d'être le plus illustre de tous. Une organisation comme celle de Francesco devait se développer merveilleusement dans un milieu si favorable. Son maître, d'ailleurs, qui avait deviné sans doute ses riches facultés et pesé d'avance le parti qu'il en pourrait tirer un jour, se gardait bien d'entraver ses études. Il les encourageait, au contraire, par ses conseils excellents. Le caractère véritable de cette amitié de Raphaël pour son *Fattorino*, amitié célébrée de tout temps en vers et en prose, n'est plus un mystère aujourd'hui. On a le droit de la regarder comme un placement avantageux fait dans l'intérêt de son immense égoïsme. Dès que Raphaël l'eut senti assez dessinateur, malgré son jeune âge, pour lui être utile, il lui confia l'exécution complète de ses cartons des *Loges de Léon X*, de la *Chapelle pontificale* et du *Consistoire*. Or, Raphaël ne donnait à ses élèves pour l'exécution de ces cartons que de simples esquisses, à l'état de croquis et de très-petit format, comme celles du Louvre et de Hampton-Court; ces petits dessins ne donnaient que l'idée première, très-incomplètement développée. Il restait donc au praticien chargé du carton le soin grave de développer, en proportions énormes quelquefois, chaque figure, aux multiples points de vue de l'effet, de la mise en place, de la ligne, du modelé et de la couleur. Ce travail pouvait grandir ou diminuer beaucoup l'idée première, selon le talent qu'on y mettait. C'est pour cela que Raphaël savait choisir ses élèves; ils lui ont fait de merveilleux tableaux! Tout le Vatican de Raphaël a été peint ainsi, à bien peu de chose près. Cependant, malgré le soin que prenait Raphaël d'empêcher le *Fattorino* de se produire en dehors de l'atelier, Penni ne put s'empêcher d'accepter les commandes de ceux qui n'ignoraient pas sa valeur. Il exécuta ainsi la façade d'une villa du Monte-Giordano. Cette peinture n'a pas été gravée avant sa destruction, et c'est regrettable, car Vasari en fait un magnifique éloge, qui doit être sincère. Peu après il peignit le *Saint Christophe*, grand comme le *Saint Michel* de Raphaël, que l'on voit encore à Santa-Maria dell' Anima, et le *Saint Paul ermite* de la même église. Ces deux tableaux sont superbes; dessinés, composés, modelés dans le style de Raphaël, mais sans imitation, ils ont l'avantage d'une couleur plus intense, plus chaude et pleine de charme, quoiqu'ils n'aient pas toutefois la splendeur de l'école vénitienne. Ils ont été gravés par Marc-Antoine et par les meilleurs de ceux qui ont reproduit les maîtres de la Renaissance. Aux derniers temps de la vie de Raphaël, il peignait avec lui, sur le même échafaudage, les *Loges de Ghisi in Transtevere*.

A sa mort, le peintre d'Urbin fit un testament tout en faveur de son *Fattorino* et de Jules Romain. Devant cette largesse posthume, quelques historiens se sont extasiés; ce ne fut, on peut le dire, qu'une restitution pure et simple des sommes énormes que ces maîtres lui avaient gagnées. Après la mort de leur ami et bienfaiteur, Jules Romain et le Fattore achevèrent ensemble le magnifique tableau l'*Assomption de la Vierge*, dont Raphaël avait indiqué la disposition générale dans une petite esquisse peinte, qui est maintenant à Florence. Cette œuvre capitale jouit d'une grande célébrité; la France l'a possédée un moment au Louvre; mais, comme c'était un fruit de la conquête, il fallut la rendre en 1815. Penni exécuta à Rome encore, puis à Florence, des fresques importantes et malheureusement détruites; puis il alla s'établir à Naples, à la suite d'une discussion d'argent avec son *cohéritier* Jules Romain. Ce fut à Naples, peu après son arrivée, qu'il exécuta cette merveilleuse *Madone à l'Enfant*, qu'on admire au musée de cette ville. Le chef-d'œuvre avait été commandé par les princes Capponi et placé dans la chapelle de leur château de Monte-Ughi. Vers cette même époque, le Fattore vendit au marquis del Guasto la célèbre copie de la *Transfiguration* de Raphaël, qu'il avait faite à ses débuts à la prière de François Ier. Cette copie passa plus tard en Espagne, où elle est encore. Le musée de Vienne possède le dernier chef-d'œuvre connu du grand Fattore, une *Sainte Famille* splendide, que nous avions prise, comme l'*Assomption*, et qu'il fallut rendre également; elle a été souvent gravée.

En dehors de sa collaboration dans l'œuvre de Raphaël, Penni a peu produit, bien moins qu'il n'aurait pu le faire quoiqu'il soit mort jeune. Cela vient de ce qu'il était joueur, joueur effréné; il serait mort de faim peut-être s'il avait eu le temps de perdre la fortune qu'il avait héritée de Raphaël et celle qu'il devait à son beau génie.

PENNI (Lucas), peintre et graveur italien, né à Florence vers 1500, mort à Rome vers 1560. Frère du précédent, son élève et son collaborateur, il a laissé des fresques et des tableaux estimables, imitations d'ailleurs timides de la grande manière du Fattore. Il faut pourtant excepter le panneau sur cuivre du musée de Gênes et celui de Lucques, qui ont été peints sous l'influence manifeste de Perino del Vaga, dont il reçut aussi les conseils. Ajoutons que, pour compléter son éducation première, il passa par l'atelier de Raphaël, alors que son frère Francesco y jouissait d'une grande notoriété. Bien qu'il ait soit inférieur, ainsi qu'à la plupart des maîtres de la Renaissance, Lucas Penni n'était pas sans valeur, tant s'en faut, et il eût été l'un des premiers, s'il avait su savoir, de la facilité, un instinct d'assimilation qui eût passé, en d'autres temps, pour une forme de génie. Aussi les travaux ne lui manquaient-ils point. Avant même qu'il eût rien produit, les amateurs attendaient beaucoup du frère du Fattore. Mais cette vogue, due surtout à un autre et que Lucas ne sut point soutenir par un talent hors ligne, devait bientôt s'épuiser. C'est ce qui arriva après la décoration du palais ducal de Gênes, travail qui lui avait été confié. Un peu découragé sans doute par l'insuccès relatif de son œuvre, Lucas dut accepter de grand cœur les offres de l'ambassadeur d'Angleterre, qui l'emmena à la cour de Henri VIII. Dans ce nouveau milieu, il lui aurait fallu, pour se maintenir, mieux que la prestesse de main et l'érudition d'un peintre qui avait beaucoup vu; aussi les fresques qu'il exécuta pour le monarque anglais ne valurent-elles que le temps de son séjour à Londres. Ce fut même sur un mot amer du roi que Penni quitta l'Angleterre avec le même empressement qu'il avait mis à y venir, mais non pas avec les mêmes honneurs. Il voulait retourner en Italie, nous dit Vasari, quand il fut arrêté au passage par le Primatice et le Rosso, qui décoraient alors le château de Fontainebleau et fondaient en France l'école de peinture restée célèbre. Le besoin qu'ils avaient de praticiens en sous-ordre, pour hâter l'achèvement de leurs immenses projets, leur faisait prendre un peu partout des artistes plus ou moins habiles. Lucas Penni, enrôlé à ce titre, qui le faisait bien déchoir, concourut pour une large part à la décoration du palais. Dire qu'il n'a mis son nom nulle part, sur le moindre morceau, c'est montrer à la fois le peu d'initiative qu'il eut en cette circonstance et le peu de cas que le Primatice faisait de son talent. Mais s'il est vrai que ses peintures de Fontainebleau ne méritent pas d'être signalées, il faut dire aussi que ce fut à cette occasion qu'il devint graveur et graveur éminent; qu'il exécuta ces dessins superbes, recueillis dans les grands musées d'Europe et dont le Louvre possède le plus beau peut-être. Primatice nous apprend lui-même qu'ayant observé en Lucas Penni un véritable instinct d'imitation il lui demanda de copier certains morceaux qu'il voulait conserver. Lucas en fit d'abord des dessins excellents et, pour en assurer à jamais la durée, les convertit en eaux-fortes. C'est ainsi que l'on voit aux estampes de la Bibliothèque l'œuvre presque tout entier du Primatice et du Rosso, gravé par Lucas Penni. Il y a des morceaux splendides et qui valent mieux, sûrement, que les peintures d'après lesquelles ils ont été exécutés. Le succès de ces planches fut brillant et fit à l'auteur une grande notoriété, qu'il accrut encore en publiant peu après d'autres gravures, d'après des dessins à lui. Elles ne furent pas moins appréciées que les premières et, dès lors, les graveurs du temps tinrent à honneur d'interpréter ses moindres croquis. Ainsi nous trouvons plusieurs eaux-fortes de Georges Ghisi et de Martin Rota, d'après Lucas Penni, ses dessins avaient acquis une valeur énorme. Celui que nous avons au Louvre, les *Saintes femmes au sépulcre de Jésus-Christ*, est digne du Fattore ou de Jules Romain. Somme toute, son séjour en France fut donc très-favorable à l'artiste; il l'aurait prolongé sans doute s'il n'eût été appelé à Rome par le pape. Les chroniqueurs nous apprennent qu'il y entreprit des travaux importants, mais sans nous en spécifier la nature. Comme, d'ailleurs, ils n'ont laissé aucune trace, force nous est de n'en point parler. Il est néanmoins probable qu'ils ne furent pas nombreux; Lucas Penni était arrivé aux derniers temps de sa carrière.

PENNICORNE s. m. (pènn-ni-kor-ne — du lat. *penna*, plume, et de *cornu*). Entom. Syn. de SCAPHURE.

PENNIFIDE adj. (pènn-ni-fi-de). Bot. Syn. de PINNATIFIDE.

PENNIFOLIÉ, ÉE adj. (pènn-ni-fo-li-é — du lat. *penna*, plume; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont découpées comme les barbes d'une plume.

PENNIFORME adj. (pènn-ni-for-me — du lat. *penna*, plume, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une plume.

PENNIGEMINÉ, ÉE adj. (pènn-ni-jé-mi-né — du lat. *penna*, plume; *geminus*, double). Bot. [illegible]

PENNIGLUME adj. [illegible] Bot. Dont les glumes sont plumeuses.

PENNILLION s. m. [illegible] Genre de poésie qui était en usage chez les Gallois.

— **Encycl.** [illegible] en France et que [illegible] aucun dictionnaire, est celui d'une poésie [illegible]

[illegible]

nous ne pouvons que renvoyer au très-intéressant recueil cité plus haut, l'*Archéologie* [illegible]

PENNILOBÉ, ÉE [illegible] Syn. de PINNATILOBÉ.

PENNINE s. f. (pènn-ni-ne). Min. Silicate double d'alumine et de magnésie, trouvé dans les Alpes Pennines.

PENNINE [illegible] N.-O. de la province romaine des Alpes Grées, au S. du pays des Helvétiens.

PENNINES (Alpes). V. ALPES.

PENNINERVE [illegible] gnier.

PENNING [illegible]

PENNINGTON [illegible] étaient en elle, n'est connue que par un petit [illegible] mais qui nous paraissent avoir été jugés un peu sévèrement, quand on songe à l'âge de leur auteur. « L'ode (elle est intitulée *Au ma-*[illegible] génieuse, le style pompeux de Milton pour [illegible] que le même style aux chagrins d'un petit [illegible] les détails; mais le titre n'a aucun rapport avec le sujet. C'est de l'absence du shilling que naissent tous les malheurs du héros de [illegible] gerait rien à son sort. Un autre défaut dans lequel l'a entraînée la force de l'imitation, [illegible]

PENNINUS MONS. [illegible] du GRAND SAINT-BERNARD.

PENNIPARTI, ITE adj. (pènn-ni-par-ti, -te). Bot. Syn. de PINNATIPARTI.

PENNISEQUÉ, ÉE adj. (pènn-ni-sé-ké). Bot. Syn. de PINNATISÉQUÉ.

PENNISETE s. m. [illegible] croissent dans les régions chaudes ou tempérées du globe.

— **Encycl.** [illegible] plus abondantes dans les contrées tropicales [illegible] ver vivace. [illegible] se conservent [illegible]

PENNITARSE adj. [illegible] lat. *penna*, plume, et de *tarse*. Entom. [illegible]

PENNITE [illegible]

amérique dans la partie du territoire des États-Unis qui a eu pour législateur William Penn.

— **Encycl.** La *pennite* se présente sous forme de petits rognons concrétionnés et de couleur vert clair. D'après Hermann, à qui l'on doit tout ce qu'on sait sur cette substance, elle se compose de 44,54 d'acide carbonique, 20.10 de chaux, 27.02 de magnésie, 1.25 d'oxyde de nickel, 0.70 d'oxyde de fer; 0.40 d'oxyde de manganèse; 0.15 d'alumine et 5.84 d'eau.

PENNIVEINÉ, ÉE adj. (penn-ni-vè-né — du lat. *penna*, plume, et de *veine*). Bot. Dont les feuilles ont des nervures veinées.

PENNON s. m. (pènn-non. — On a proposé pour ce mot trois explications, toutes tirées par le latin : *pannus*, étoffe; *penna*, plume, et *pendere*, être pendant. La dérivation de *pendere*, qui est appuyée par Diez lui-même, doit être écartée, selon Diez et M. Littré, car le *d* ne se trouve ni dans le français, ni dans l'italien *pennone*, et s'il apparaît dans l'espagnol *pendon*, catalan moderne *pendo*, portugais *pendaó*, il peut s'expliquer par une intercalation qui n'est pas étrangère à ces langues. Entre *pannus*, étoffe, et *penna*, plume, Diez préfère *penna*, parce que l'*a*, selon lui, ne se changerait pas en *e*. Le *pennon* serait ainsi une banderole comparée à une plume). Étendard triangulaire à longue queue, que pouvait avoir tout chevalier commandant vingt hommes d'armes : *Les chevaliers avaient* PENNONS; *les barons, bannières; les rois avaient à la fois bannières et* PENNONS. (Froissart.)

— Par ext. Drapeau appartenant à un corps.

— Plume garnissant le bois d'une flèche.

— *Faire de pennon bannière*, Être élevé à un rang supérieur. Cette expression venait de ce que, le pennon ayant une longue queue, on coupait cette queue pour faire une bannière, quand un gentilhomme était fait chevalier banneret.

— Blas. Écu chargé des diverses alliances d'une maison, et comprenant les armes du père et de la mère, de l'aïeul et de l'aïeule, du bisaïeul et de la bisaïeule : *C'est d'après les quartiers de tous ces quartiers que se compose le* PENNON *que l'on dresse l'arbre généalogique.*

PENNONAGE s. m. (penn-no-na-je — rad. *pennon*). Féod. Droit de porter un pennon.

— Hist. Division de la milice bourgeoise de Lyon, rassemblée sous un pennon, et comprenant environ cinq cents hommes.

PENNONCEAU s. m. (penn-non-so — dimin. de *pennon*). Féod. Petit pennon. ‖ Banderole qu'on attachait à la lance.

PENNONCELÉ, ÉE (pènn-non-se-lé) part. passé du v. Pennonceler. Dont on a pris possession en y plaçant sa bannière : *Citadelle* PENNONCELÉE.

PENNONCELER v. n. ou intr. (pènn-non-se-lé — rad. *pennonceau*. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je pennoncelle; tu pennonceileras*). Féod. Déployer son pennon. ‖ Publier un ban, ce qui se faisait pennon déployé.

— v. a. ou tr. Prendre possession d'un lieu en y plantant son pennon.

PENNONIE s. f. (penn-no-nî — rad. *pennon*). Anc. art milit. Chacune des subdivisions d'une troupe marchant sous un même pennon.

PENNONIER s. m. (penn-no-nié — rad. *pennon*). Anc. art milit. Soldat qui portait le pennon.

PENNULE s. f. (penn-nu-le). Bot. Syn. de PINNULE.

PENNY s. m. (pé-ni — mot angl. venu du saxon *penig*, d'où aussi le hollandais *penning*, allemand *pfenning*). Métrol. Pièce de monnaie anglaise, valant environ 0 fr. 10. ‖ Pl. PENCE.

Penny Cyclopædia, publication de la Société des connaissances utiles, de 1833 à 1843; deux suppléments, en 1847 et 1858. Tous les articles ont été rédigés spécialement pour cette publication, qui a coûté au delà d'un million.

PENNY (Édouard), peintre anglais, né à Knutsford (Cheshire) en 1714, mort en 1791. Il reçut les leçons de Thomas Hudson, puis voyagea en Italie et devint, de retour en Angleterre, membre de l'Académie royale, dont il fut le premier professeur de peinture. Ses ouvrages les plus estimés sont : la *Mort du général Wolf*, le *Portrait du marquis de Granby*.

PENNYBOY s. m. (pé-ni-boï — de l'angl. *penny*, et de *boy*, jeune garçon). Enfant qui tient les chevaux des gentlemen-riders, et qui reçoit un penny pour sa peine.

PENOBSCOT, rivière des États-Unis d'Amérique, dans l'État du Maine, formée par plusieurs petits cours d'eau qui descendent des montagnes au nord de l'État et par les eaux du lac Chesuncook. Elle coule du N. au S. et se jette dans l'Atlantique, à la petite baie de Penobscot, après un cours de 188 kilom. Elle est navigable pour les vaisseaux de haut bord.

PÉNOMBRE s. f. (pé-non-bre — du latin *pene*, presque, et *umbra*, ombre). Physiq. État d'une surface incomplètement éclairée par un corps lumineux, dont un corps opaque intercepte en partie les rayons.

— Par ext. Demi-jour : *L'air était calme; il y avait dans le salon cette* PÉNOMBRE *que les femmes aiment tant.* (Balz.)

Le vierge vient des fleurs, des abeilles, du miel.
A l'heure où les chrétiens s'unissent en prière,
Dans la *pénombre* sainte il verse sa lumière,
Et, comme un lis mystique, il parfume l'autel.
H. CANTEL.

— B.-arts. Point où la lumière se fond avec l'ombre.

— **Encycl.** On nomme *pénombre* la partie d'un écran d'où l'œil pourrait apercevoir une portion de la surface du corps éclairant, l'autre restant cachée par le corps opaque interposé. Un point quelconque de la *pénombre* ne reçoit qu'une partie de la lumière qui y parviendrait sans l'interposition du corps opaque. Pour déterminer les lignes de séparation de l'ombre et de la *pénombre*, d'une part, de la *pénombre* et de la partie complètement éclairée, de l'autre, il faut circonscrire aux surfaces des deux corps éclairant et opaque deux cônes, l'un tangent extérieurement, l'autre tangent intérieurement : les traces de ces deux cônes sur la surface de l'écran sont les deux lignes cherchées. Toutefois, ni la portion de l'écran où ne parvient aucun rayon ni la portion complètement éclairée ne sont physiquement limitées d'une manière rigoureuse aux deux lignes ainsi obtenues : par suite de la diffraction des rayons de lumière qui rasent le corps opaque, une petite bande de la portion de l'écran, où, d'après la théorie géométrique, aucun rayon ne devrait parvenir, reçoit l'impression lumineuse de rayons colorés. V. DIFFRACTION.

PENON s. m. (pe-non — du lat. *penna*, plume). Mar. Espèce de girouette composée de petites plumes montées sur un morceau de liège, qu'on laisse flotter au gré du vent pour connaître sa direction.

PENON-DE-ALHUCEMAS, petite ville forte de l'Afrique, sur un îlot voisin de la côte du Maroc. Elle appartient à l'Espagne.

PENON-DE-VELEZ, ville forte de l'Afrique septentrionale, dans l'empire du Maroc, un des présides espagnols, avec un port sur la Méditerranée, à 130 kilom. N.-O. de Melilla, sur un rocher élevé entouré par la mer; 820 hab. Petit port. Cette ville est construite avec beaucoup d'art et défendue par une nombreuse artillerie; elle ne se compose que de deux rues bâties en amphithéâtre et dominées par la maison du commandant, située sur la pointe du rocher. Elle fut bâtie en 1508 par don Pedro de Navarre, prise par les Maures en 1522 et reprise par les Espagnols en 1664.

PENOT (Bernard-Georges), alchimiste français, né à Port-Sainte-Marie, en Guyenne, vers 1520, mort à l'hôpital d'Yverdun, en Suisse, au commencement du XVIIe siècle, après avoir vécu presque un siècle. Penot a été un des martyrs de la médecine chimique. Après avoir fait de sérieuses études à l'université de Bâle, il employa toute sa fortune, qui était considérable, à répandre les idées de Paracelse et à chercher lui-même un remède universel. Il avait écrit plusieurs ouvrages sur ces questions et voyagé dans toute l'Europe, comme le champion dévoué de sa doctrine. Réduit à la dernière misère, il alla mourir, rongé de vermine, à l'hôpital d'Yverdun. « Beaucoup de personnes, raconte M. Louis Figuier, qui sur le bruit de son nom étaient accourues pour le voir à l'hospice, se pressaient autour de son lit à son dernier moment et le conjuraient, les mains jointes et la prière aux lèvres, de leur laisser en héritage le secret précieux dont il était possesseur. » Penot protesta de son ignorance absolue sur l'art de faire de l'or et en donna, comme témoignage irrécusable, sa pauvreté même, qui le forçait à mourir sur un grabat d'hôpital. Ce refus, qui n'était que trop justifié, exaspéra les témoins et les acteurs de cette scène émouvante. Penot, se redressant alors sur son lit de douleur, lança comme dernière malédiction, contre ses persécuteurs, le vœu que, pour sa vengeance, Dieu leur inspirât un jour la résolution de se faire alchimistes. Penot a laissé les œuvres suivantes : *Libellus de denario medico quo decem medicaminibus medendi omnibus morbis internis traducetur, cum pluribus aliis tractatibus de remediis specificis de materia lapidis philosophorum* (Berne, 1607, in-4o, 1608, in-8o); *De vera præparatione, dosi et usu medicamentorum chimicorum tractatus varii* (Francfort, 1600, in-8o); cet ouvrage a été inséré dans le *Theatrum chymicum*; *Apologia in duas partes Bernardi Penoti ad Joh. Mich. elu scriptum, cum lapidis physici materia, signis et igne multiplici* (Francfort, 1600, in-8o); *Libellus de sale nitro, item de viribus auri potabilis, ejusque præparatione; Additorum chymicorum tractatus varii* (Francfort, 1595, in-8o); *Tractatus de quarumdam herbarum salibus, earum præparatione et varia administratione* (Orcel, 1601, in-8o). Dans le *Theatrum chymicum* on trouve plusieurs écrits de Penot qui n'ont pas été publiés isolément; ce sont : *Quæstiones et responsiones philosophicæ; Regulæ sive canones philosophici; Vera ex auro mercurii extractio; Axiomata; Dialogus de arte chimica; De corporali mercurio.*

PENRITH, bourg d'Angleterre, comté de Cumberland, à 27 kilom. S.-O. de Carlisle, 7,189 hab. Manufactures de coton, calicots, damiers et échiquiers. Bibliothèque publique, cabinet d'histoire naturelle, maison de correction. On y remarque les ruines majestueuses d'un vieux château, qui fut construit par le comte de Westmoreland du temps de Richard II, et l'église de Saint-André, en grès rouge, rebâtie en 1722, et possédant une ancienne tour et des vitraux peints. Dans le cimetière de Penrith, on voit un monument composé de deux piliers en forme de lance, qu'on appelle la *Tombe du géant*. On prétend que ce géant était un chef saxon, Owen Cæsarius, qui régna dans le Cumberland. Près de la ville se trouve le lac d'Ulleswater. Penrith fut ravagé par la peste en 1597.

PENROSE (Thomas), poëte anglais, né en 1743, mort à Bristol en 1779. Il avait pris part, comme lieutenant, à une expédition contre Buenos-Ayres, lorsque, de retour en Angleterre, il entra dans les ordres. Il devint vicaire de Newbury, puis obtint un riche bénéfice dans le Somerset. Penrose s'est fait connaître par des poésies pleines de goût et de sentiment, qui ont été réunies, après sa mort, sous le titre de *Poems* (Londres, 1781, in-8o). On y remarque particulièrement l'*Adresse au génie de la Grande-Bretagne* et les poëmes intitulés : les *Casques*, le *Carrousel d'Odin*, la *Manie*, son chef-d'œuvre.

PENRYN, bourg d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 2 kilom. N.-O. de Falmouth; 6,500 hab. Fabrication de lainages, arsenic; poudreries, brasseries importantes. Petit port de pêche et de cabotage; expéditions pour la pêche de la morue.

PENSACOLA, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de la Floride, port sur le golfe du Mexique, à 80 kilom. S.-E. de Mobile, sur la côte occidentale de la petite baie de son nom, à l'embouchure de deux petites rivières, par 30° 24′ de latit. N. et 89° 32′ de longit. O.; 2,500 hab. La situation de cette ville est agréable et très-saine; sa forme est oblongue et ses maisons sont de belle apparence, commodes, et d'un goût qui ferait honneur aux architectes européens. Le port est le seul de l'Union qui, sur le golfe du Mexique, soit sûr et commode pour les grands bâtiments; l'entrée de la baie est défendue par un petit fort situé sur l'île de Santa-Rosa et par le fort Barancas, sur la côte opposée. Arsenal pour la marine. Fondée par les Espagnols au XVIe siècle, cette ville fut cédée aux Anglais avec la Floride en 1763, et reprise par les Espagnols en 1781; en 1814, et de nouveau en 1818, elle fut occupée par des forces américaines, et en 1819, cédée définitivement, avec le reste de la Floride, aux États-Unis.

PENSACRE s. f. (pan-sa-kre). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'œnanthe.

PENSANT, ANTE adj. (pan-san, an-te — rad. *penser*). Qui pense, qui a la faculté de penser : *Être* PENSANT. *Faculté* PENSANTE. *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau* PENSANT. (Pasc.) *Il faut que les âmes* PENSANTES *se frottent l'une contre l'autre pour faire jaillir de la lumière.* (Volt.) *C'est l'esprit des sociétés qui développe une tête* PENSANTE *et qui porte la vue aussi loin qu'elle peut aller.* (J.-J. Rouss.) *Ce qui caractérise et élève l'homme, c'est qu'il est le seul être* PENSANT. (E. de Gir.) *C'est comme créatures* PENSANTES *que nous portons la responsabilité de notre avenir.* (J. Simon.)

— *Bien pensant*, *Mal pensant*, Qui a de bons, de mauvais sentiments. ‖ *Bien pensant* s'applique souvent par ironie à des personnages qui partagent les opinions ou les préjugés d'autres personnes : *Les salons du faubourg Saint-Germain ne sont ouverts qu'aux personnes* BIEN PENSANTES.

— Substantiv. *Francs-pensants*, Nom donné par Voltaire à ce qu'on appelle aujourd'hui les libres penseurs.

PENSÉ, ÉE (pan-sé) part. passé du v. Penser. Imaginé, conçu par la pensée : *Cela n'est pas trop mal* PENSÉ. (Acad.) *Les gens d'esprit disent des choses fines et bien* PENSÉES. (Helvet.) *Sans l'homme, Dieu ne serait pas* PENSÉ. (Proudh.)

PENSÉE s. f. (pan-sé — rad. *penser*). Action ou faculté de penser, de comparer, de combiner, d'étudier les idées : *La* PENSÉE *est une parole dans l'âme, une parole de l'âme à elle-même et sans qu'il soit proféré de son.* (Platon.) *Toute notre dignité consiste dans la* PENSÉE. (Pasc.) *L'imprimerie est l'artillerie de la* PENSÉE. (Rivarol.) *L'on aura beau faire, la* PENSÉE *seule peut combattre la* PENSÉE. (B. Const.) *La* PENSÉE *console de tout et remédie à tout; si quelquefois elle vous fait du mal, demandez-lui le remède du mal qu'elle vous a fait, elle vous le donnera.* (Chamfort.) *C'est la* PENSÉE *qui fait l'homme.* (Chateaub.) *La volonté est la détermination de la* PENSÉE. (De Bonald.) *La* PENSÉE *ne reçoit point de chaînes.* (Royer-Collard.) *La* PENSÉE *humaine a une puissance de création.* (Ballanche.) *La* PENSÉE *sculpte le visage : elle cisèle les traits, elle refait le masque.* (Mme E. de Gir.) *La* PENSÉE *n'est qu'un souffle, mais ce souffle remue le monde.* (V. Hugo.) *La* PENSÉE *est toujours prête à regimber contre la force.* (Lamenn.) *La philosophie est le dernier affranchissement, le dernier progrès de la* PENSÉE. (V. Cousin.) *La* PENSÉE *qui contemple est le sujet de la réflexion; la* PENSÉE *contemplée en est l'objet.* (V. Cousin.) *Il y a dans la* PENSÉE *quelque chose d'impersonnel qui n'appartient qu'à l'humanité et à Dieu.* (A. Esquiros.) *La* PENSÉE *a ses avant-coureurs comme elle a ses héros.* (Vinet.) *La* PENSÉE *n'est autre chose que l'âme sentant, connaissant, voulant.* (Vitteaut.) *La* PENSÉE *est plus qu'un droit, c'est le souffle même de l'homme.* (V. Hugo.) *Si la* PENSÉE *était perdue, adieu le genre humain.* (Ste-Beuve.)

La *pensée* est un mal cruel et sans refuge.
TH. DE BANVILLE.

Ma *pensée* est un monde errant dans l'infini.
V. HUGO.

— Acte de la faculté de penser; idée formée dans l'esprit par la réflexion : PENSÉE *vive, ingénieuse, spirituelle, fine, délicate. Rendre, exprimer, développer ses* PENSÉES. *Expliquer sa* PENSÉE. *Comprendre la* PENSÉE *de quelqu'un. Le style est le vêtement et la parure de la* PENSÉE. (Acad.) *C'est aux* PENSÉES *à nourrir les paroles, aux paroles à vêtir les* PENSÉES. (Max. orientales.) *Les* PENSÉES *sont les images des choses, comme les paroles sont les images des* PENSÉES. (Bouhours.) *Les grandes* PENSÉES *viennent du cœur.* (Vauven.) *Il n'y a pas moins d'invention à bien appliquer une* PENSÉE *que l'on trouve dans un livre, qu'à en être l'auteur.* (Bayle.) *Les* PENSÉES *morales sont autant de clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme, et qu'on n'en arrache point.* (Dider.) *Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner; laissez-vous pendre, mais publiez votre* PENSÉE. (P.-L. Courier.) *L'homme flotte de sentiment en sentiment, de* PENSÉE *en* PENSÉE. (Chateaub.) *La femme ne découvre jamais qu'une moitié de ses grâces et de sa* PENSÉE. (Chateaub.) *Des* PENSÉES *habituellement élevées, toujours sereines et quelquefois rêveuses donnent à l'âme la gaieté pure et vraie.* (Droz.) *Nous bégayons longtemps nos* PENSÉES *avant de en trouver le mot propre, comme les enfants bégayent longtemps leurs paroles avant de pouvoir en prononcer toutes les lettres.* (J. Joubert.) *Étouffer la* PENSÉE, *c'est violer les droits les plus sacrés de l'humanité, les fouler aux pieds.* (J. Tissot.) *L'œil de l'homme est une fenêtre par laquelle on voit les* PENSÉES *qui vont et viennent dans sa tête.* (V. Hugo.) *Tant qu'une* PENSÉE *repose dans le sein de l'homme, Dieu seul a le droit de lui en demander compte.* (Faustin Hélie.)

— Opinion, croyance, idée, persuasion, conviction : *Parler contre sa* PENSÉE. *Dire librement sa* PENSÉE. *La* PENSÉE *qu'une révolution est possible contribue à la faire.* (La Rochef.-Doud.) *La* PENSÉE *du siècle, c'est l'individualisme.* (H. Castille.)

On ne me verra pas déguiser ma *pensée*.
BOILEAU.

C'est un bonheur si vif que d'entendre applaudir
Celui qu'en sa *pensée* on se plaît à grandir!
PONSARD.

— Idée générale qui domine dans un écrit, dans une composition : *Saisir la* PENSÉE *de l'artiste. Ce traducteur est bien entré, n'est pas bien entré dans la* PENSÉE *de son auteur.* (Acad.) *Il a affaibli, altéré, dénaturé la* PENSÉE *de son auteur.* (Acad.) ‖ Ensemble d'idées fortes et bien liées : *Il y a de la* PENSÉE *dans cet ouvrage.*

— Dessein, projet : *J'avais eu la* PENSÉE *de vous écrire. J'ai changé de* PENSÉE.

— Souvenir : *Je vous prie de me rappeler à sa* PENSÉE. *Cela est sorti de ma* PENSÉE.

— *Mauvaises pensées.* Choses déshonnêtes ou criminelles : *La morale chrétienne condamne les mauvais désirs et les* MAUVAISES PENSÉES.

— *Entrer dans la pensée de quelqu'un*, Comprendre et approuver ses raisons.

— *Venir à la pensée, en pensée*, S'offrir à l'esprit : *Cela ne m'*ÉTAIT *pas venu* À LA PENSÉE. *Il me* VIENT EN PENSÉE *que vous pourriez avoir raison.*

— *Lire, pénétrer dans la pensée de quelqu'un*, Découvrir ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il a l'intention de faire : *Comme la somnambule, la femme sait* LIRE DANS LA PENSÉE. (Mme E. de Gir.)

— Loc. fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*, Il a peu d'intelligence, peu d'esprit.

— Littér. et B.-arts. Esquisse d'un ouvrage dont le plan n'est pas encore définitivement arrêté : *Jeter sur le papier la* PENSÉE *d'un ouvrage. Jeter sur la toile la* PENSÉE *d'un tableau.*

— Rhétor. *Figures de pensée*, Figures qui tombent sur la pensée exprimée, et non sur les mots qui la traduisent.

— s. f. pl. Méditation, rêverie : *Être enfoncé dans ses* PENSÉES. *Se perdre, s'égarer dans ses* PENSÉES. *S'entretenir avec ses* PENSÉES.

— Bibliogr. Recueil de réflexions extraites de divers ouvrages d'un même auteur : PENSÉES *de Cicéron, de Sénèque, de Pascal.* ‖ *Pensées détachées*, Recueil de réflexions, d'un ou de plusieurs auteurs, qui n'ont pas de liaison entre elles.

— **Syn. Pensée, idée, imagination.** V. IDÉE.

— **Pensée, avis, opinion, sentiment.** V. AVIS.

— **Pensées, considérations, notes**, etc. V. CONSIDÉRATION.

— **Encycl.** Littér. On donne le titre de *Pensées* à des recueils de réflexions, de maximes ou d'aphorismes, soit que l'auteur ait de plein gré adopté cette forme un peu sentencieuse, soit que ces *pensées* aient été extraites de la masse de ses ouvrages et forment comme

le résumé de ses doctrines sur toutes sortes de sujets. Le second cas est le plus fréquent. Ainsi les recueils connus sous le nom de *Pensées de Cicéron*, *Pensées de Sénèque*, loin d'avoir été expressément composés sous cette forme par leurs auteurs, ne renferment que des extraits, pris çà et là dans leurs œuvres. Toutes les phrases brèves et affirmatives, celles qui affectent la forme d'une sentence ou d'une maxime philosophique, ont été ainsi isolées du reste et présentées comme le suc, l'esprit de ces deux écrivains. Il n'est pas un seul écrivain de quelque valeur sur lequel un pareil travail ne puisse être fait; aussi les recueils de ce genre sont-ils nombreux. Les anciens nous ont laissé quelques exemples; les érudits du XVIe siècle les ont pieusement suivis. Telle était même la mode de ce genre de compilation, au moment de la renaissance des lettres, que, pour épargner aux chercheurs un travail spécial, les éditeurs le faisaient eux-mêmes sur les auteurs latins qu'ils imprimaient. Dans un grand nombre d'éditions de Cicéron, de Tacite, de Sénèque le philosophe, de Sénèque le tragique, de Plaute, de Térence, tout ce qui a la forme d'une sentence, d'un aphorisme, d'une *pensée* est mis en italique et distingué ainsi du reste du texte.

Divers recueils, formés par les auteurs eux-mêmes, portent aussi dans le langage usuel le titre de *Pensées*, quoiqu'ils en aient véritablement un autre. Ainsi le livre laissé par Marc-Aurèle et appelé communément *Pensées de Marc-Aurèle* est intitulé : *De l'empereur Marc-Antonin sur lui-même*; il en est de même des *Pensées* de La Rochefoucauld, de Vauvenargues et de Chamfort; elles portent le titre réel de *Maximes*, et nous en avons rendu compte sous ce titre. Les *Pensées de Pascal*, recueillies dans ses manuscrits, doivent ce titre à leurs divers éditeurs; mais, loin d'être extraites de divers ouvrages, comme celles de Cicéron ou de Sénèque, ce sont, au contraire, les matériaux avec lesquels l'illustre philosophe se proposait de construire un livre.

Les recueils de ce genre, composés à une époque rapprochée de nous, sont assez nombreux; ils portent tantôt le titre de *Pensées*, tantôt celui d'*Esprit*. Genin a fait ce travail sur Diderot et il a intitulé *Anecdotes et pensées détachées* le chapitre qui forme le complément de ses *Œuvres choisies de Diderot* (1856, 2 vol. in-16). Le marquis de Lagrange a édité des *Pensées de Jean-Paul Richter* (1828, in-8°), recueil curieux où l'on trouve rassemblés les réflexions et les paradoxes humoristiques de l'excentrique écrivain allemand; M. Hétrel a publié les ***Pensées et maximes extraites des œuvres de M. Emile de Girardin*** (Paris, 1867, in-8°); Lamartine avait antérieurement fait ou fait faire un travail du même genre sur les œuvres de Mme de Girardin : *Esprit de Mme de Girardin* (1857, in-16). D'autres recueils ont été faits sur un autre plan; on a extrait de divers auteurs les *pensées* qui se rapportaient à un même sujet, les femmes, l'amour, l'amitié, la mort, etc.

— Philos. Dans le langage vulgaire, rien n'est plus commun que la confusion de l'idée et de la *pensée*; mais, dans la langue philosophique, on fait entre ces deux termes une distinction capitale : l'idée, c'est l'image passive; la *pensée*, c'est l'action de l'intelligence sur l'image, action aussi variée que le sont les opérations intellectuelles. Percevoir l'idée, la connaître, l'analyser, la juger, l'approuver, la condamner, ce sont autant de manières de penser qui ont reçu des noms différents, mais qui ont en même temps pour caractère commun d'être le travail de l'intelligence sur l'idée. La *pensée* est donc un acte dont l'idée est l'objet. On peut en résumer la nature dans ces trois degrés de l'acte intellectuel : concevoir, c'est-à-dire saisir la notion de l'idée; juger, ou affirmer un rapport entre des idées; raisonner, ou affirmer un rapport entre des rapports d'idées; imaginer, ou combiner des idées. L'idée est donc toujours, tantôt sous un mode, tantôt sous un autre, l'objet de l'intelligence, non l'intelligence même, ni son acte, qui est la *pensée*.

De même qu'on a confondu la *pensée* et l'idée, de même on a mal à propos distingué la *pensée* de la perception. Sans doute, la *pensée* n'est pas plus la perception qu'elle n'est le jugement, le raisonnement, l'imagination ou toute autre opération de l'intelligence; sans doute elle se distingue de la perception, comme un genre d'une de ses espèces; mais on a voulu dire que la perception n'est pas un des modes, une des espèces de la *pensée*; que percevoir, voir, entendre, ce n'est point penser. Nous lisons dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* : « Ouvrir les yeux et s'apercevoir que le soleil brille ou que la neige est blanche, ce n'est pas penser. Tel homme a beaucoup vu et fort peu pensé. C'est même un des effets de la vie sensible d'ôter à la *pensée* de son énergie, comme c'est le propre de la *pensée* d'amoindrir et de suspendre la vie des sens. » Il est vrai de dire que l'on imagine moins qu'on ne [illegible] raisonne davantage, de même que le moment où l'on imagine n'est pas celui où l'on raisonne; les opérations de la *pensée* diffèrent les unes des autres, et, bien qu'elles se supposent entre elles et qu'on ne puisse imaginer, c'est-à-dire combiner des idées, sans raisonner, c'est-à-dire saisir des rapports entre rapports d'idées, ni [illegible]

sans avoir jugé, ni juger sans concevoir ou sans avoir conçu, ni concevoir sans sentir ou sans avoir senti; cependant, quelque intime lien qui unisse ces opérations, nulle d'elles n'est identique à une autre et l'habitude d'une de ces opérations plutôt que d'une autre constitue comme une vie intellectuelle propre : vie d'imagination, par exemple, non de raisonnement; mais en sera-ce moins une vie de *pensée?* « Tel homme a beaucoup vu et fort peu pensé. » Fort bien, si voir ce n'est pas penser, en effet; mais c'est là précisément la question; dans le cas contraire, il faudra seulement admettre que tel homme qui a beaucoup pensé d'une manière a, par cela même, fort peu pensé d'une autre. Voir n'est pas penser, dit-on; pourquoi? N'y a-t-il pas dans le voir et dans le percevoir en général un sentir accompagné d'un connaître? Mais l'animal, qui ne pense pas, voit cependant. L'animal ne pense-t-il réellement pas? Certains graves philosophes, qui ont affirmé ce fait, ont été conduits à admettre que l'animal ne voit pas, qu'il ne sent pas, et la conséquence était logique; car l'on conçoit *à priori* que la sensation sans la perception serait un jeu puéril absolument dépourvu de toute espèce de but. A quoi servirait à l'animal, traqué par le chasseur, de voir le danger, s'il ne le connaissait pas? A quoi lui servirait encore de le connaître, s'il ne pouvait l'apprécier? Dans quel but l'apprécierait-il, s'il ne savait combiner des moyens pour l'éviter? Mais s'il voit, perçoit, connaît, combine, l'animal possède la *pensée* sous toutes ses formes : conception, jugement, raisonnement, imagination. Sans doute il faut encore admettre une distinction aussi essentielle que l'on voudra entre la *pensée* de la brute et la *pensée* humaine; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une pareille discussion; qu'il nous suffise d'avoir indiqué qu'il faut de toute nécessité reconnaître à l'animal une intelligence, une *pensée*, ou lui refuser toute espèce de sensation.

Les opérations de la *pensée* se supposent entre elles; concevoir une idée, c'est la rapporter à une autre ou même à deux autres par la définition, c'est percevoir un rapport dont l'expression ou l'affirmation serait un jugement; et de même un jugement se rapporte toujours à quelque autre, nouveau rapport dont l'affirmation serait un raisonnement. Ces liaisons de rapports d'idées résultent des liaisons d'idées entre elles : c'est l'association des idées, continuité de *pensée*, qui est la vie même de l'intelligence.

L'association des idées peut d'ailleurs être logique ou accidentelle, c'est-à-dire que les idées peuvent se lier dans l'esprit selon des rapports contingents ou selon des rapports nécessaires : l'idée d'un lieu rappellera, par exemple, celle d'un événement qui s'y est passé, rapport accidentel; l'idée d'une chose se présentera comme conséquence d'un principe dont elle rappellera l'idée, rapport logique. Les divers esprits sont plus portés à l'une ou à l'autre de ces deux sortes d'associations d'idées, ce qui constitue entre eux une différence caractéristique et détermine des formes particulières du jugement, du raisonnement et de la mémoire.

L'association des idées peut encore être volontaire ou involontaire; dans le premier cas, elle est ce qu'on appelle vulgairement la *pensée*, c'est-à-dire la méditation; dans le second cas, elle est la rêverie, forme vague et indécise de la *pensée*. Quand elle est volontaire, enfin, elle peut être simple reproduction de rapports déjà connus, ou production, création de rapports nouveaux; c'est alors l'œuvre de cette sorte d'imagination qu'on appelle l'imagination créatrice.

L'âme connaît sa *pensée* par la conscience qu'elle en a. La conscience et la *pensée* sont-elles identiques? Sont-elles du moins condition nécessaire l'une de l'autre, en sorte que la *pensée* ne puisse être sans la conscience, ni la conscience sans la *pensée?* Ou l'une est-elle seulement la condition de l'autre, et, par exemple, la conscience est-elle la condition de la *pensée?* Ou n'y a-t-il entre les deux qu'un lien de fait, sans rien de nécessaire? La définition même de la *pensée* implique la conscience de ce qu'on pense. La *pensée* est l'objet de la conscience; [illegible] bien qu'en fait la *pensée* ne puisse être sans la conscience, il faut qu'elle soit pour qu'elle ait conscience d'elle-même; elle précède, l'autre suit. Il en est ici du penser comme du sentir : on a conscience que l'on pense, comme on a conscience que l'on sent. Mais si l'on ne peut pas n'avoir pas conscience de sa *pensée*, on peut n'avoir pas conscience de ses idées. Quand on se souvient, par exemple, on retrouve en soi, on rappelle des idées qu'on avait sans en avoir [illegible] V. IDÉE, INSTINCT, INTELLIGENCE, JUGEMENT, etc.

— Allus. hist. **La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.** Mot attribué à Talleyrand. V. PAROLE.

Pensées de Pascal [illegible] Après la mort de Pascal [illegible] trouvèrent parmi ses hardes des liasses informes [illegible]

temps sur le parti qu'ils en tireraient, eurent un instant l'idée malheureuse de les compléter et se décidèrent enfin à les publier sans changement. Seulement, ils les classèrent dans l'ordre qui leur parut le plus convenable et se permirent un grand nombre de suppressions. Dans la préface timide dont ils ont fait précéder leur édition, ils expliquent ces suppressions par la nature inintelligible ou tronquée des fragments supprimés; ils ont eu une autre raison, devenue bien visible depuis que le manuscrit de Pascal est connu tout entier : le besoin de soustraire à l'impression les passages les plus hardis, soit au point de vue du scepticisme, qui est fort énergique dans les *Pensées*, soit au point de vue des principes jansénistes, affirmés dans ce livre avec une force qui eût pu être dangereuse. Les notes informes de Pascal sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, où tout le monde peut les consulter. Soigneusement collées sur des feuilles de papier, elles sont reliées en un volume, un des plus curieux assurément que possède ce riche établissement.

Les *Pensées de Pascal*, accueillies avec enthousiasme par quelques-uns, adoptées sans trop de réflexion par tous les catholiques comme un livre d'une grande portée religieuse, critiquées par Voltaire, commentées par Condorcet, ont cependant laissé longtemps indifférente la grande masse du public. Les travaux de Cousin, de Sainte-Beuve, de Faugère, d'Ernest Havet, en découvrant bien des points restés obscurs, en mettant à jour surtout le grand plan qui avait inspiré à Pascal ces notes détachées, sont venus donner à ce livre, si livre il y a, l'importance d'une véritable révélation. Nous avons parlé du plan de Pascal; il n'est pas bien sûr, en vérité, que la pensée qui le travaillait ait été réduite en un plan défini; mais, par la nature même des notes qu'il avait rédigées pour son ouvrage, on a pu deviner et le but qu'il s'était proposé et la nature des preuves qu'il devait invoquer.

Rien de plus hardi et de plus original que ce projet. Pascal n'avait pas beaucoup lu; il ne connaissait des Écritures que la version de la *Vulgate;* il ignorait l'hébreu, peut-être le grec, ne connaissait guère les théologiens et avait écrit les *Provinciales* sur des notes que lui fournissaient ses amis de Port-Royal, et cependant il avait formé le projet d'écrire une apologie de la religion chrétienne. Or, la façon dont il avait conçu ce projet est si grande, si nouvelle, si profonde, que les pierres éparses de l'édifice qu'il n'a pu élever suffisent pour lui assurer une réputation impérissable. La base que Pascal veut donner à sa foi a l'apparence d'un monstrueux paradoxe : le pyrrhonisme! Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails pour faire comprendre cette conception originale.

Pascal, avons-nous dit, avait peu lu; mais il possédait admirablement quelques auteurs, parmi lesquels il faut citer Montaigne. Or, on ne peut lire Montaigne sans être séduit, et Pascal, malgré son génie original, n'avait pu se soustraire à l'influence de l'ingénieux douteur. Mais si l'esprit de Pascal était fait pour comprendre celui de Montaigne, à qui il ressemblait par bien des points, les cœurs de ces deux hommes illustres n'étaient pas pétris de la même pâte; Pascal pouvait être conduit au doute par une logique impitoyable, mais ce n'est pas lui qui aurait su faire de ce doute *un oreiller pour sa tête*. Avec toute l'énergie de sa nature, il réagit contre le pyrrhonisme qu'il avait puisé dans Montaigne, jusqu'au jour où il crut avoir trouvé sa voie, jusqu'au jour où il vit la possibilité et forma aussitôt le projet de fonder le dogmatisme sur le scepticisme lui-même. Cette idée paradoxale est le fondement du livre des *Pensées*. Seule elle peut expliquer comment, dans une œuvre destinée à fonder la foi chrétienne, l'auteur a pu en tant d'endroits différents faire preuve d'un scepticisme absolu. Le pyrrhonisme devient si bien sa doctrine propre, qu'il se réjouit de ce qui peut le fortifier et de l'honorer : « Il est bon qu'il y ait tant de ces gens-là au monde qui ne soient pas pyrrhoniens, pour la gloire du pyrrhonisme, afin de montrer que l'homme est bien capable de croire qu'il n'est pas dans cette faiblesse naturelle et inévitable et de croire qu'il est, au contraire, dans la sagesse. Rien ne fortifie plus le pyrrhonisme que ce qu'il y en a qui ne sont point pyrrhoniens; si tous l'étaient, ils auraient tort. » Il admet si bien [illegible] pas de se moquer d'elle et qu'il voit dans la [illegible] phie, dit-il, c'est vraiment philosopher. » Et [illegible]

gère : « Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la justice. » Le droit des gens est [illegible] pas de l'autre côté de l'eau? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin et cela serait injuste de vous tuer de la sorte; mais, puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste. » [illegible] la folie du peuple, et bien plus sur la folie. [illegible] a pour fondement la faiblesse, et ce fondement-là est admirablement sûr, car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera faible. Ce qui est fondé sur la saine raison est bien mal fondé, comme l'estime de la sagesse. » L'art lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux : « Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire pas les originaux! » [illegible] dévot, montre toute la hardiesse de son esprit, c'est lorsqu'il exprime ses doutes sur [illegible] sont les fins de l'homme? Pascal n'en sait rien et il l'avoue, et il donne les raisons de son doute : « Si l'homme n'est pas fait pour Dieu, pourquoi n'est-il heureux qu'en Dieu? Si l'homme est fait pour Dieu, pourquoi est-il si contraire à Dieu? » Mais à défaut de la raison, dont il reconnaît l'insuffisance, peut-être se laissera-t-il convaincre par l'autorité des prophéties et des miracles? Écoutez-le : « Les prophéties, les miracles même et les preuves de notre religion ne sont pas de telle nature qu'on puisse dire qu'ils sont absolument convaincants. » Enfin, l'existence même de Dieu ne lui paraît pas un fait assuré : « Nous sommes incapables de connaître ce qu'il est, ni S'IL EST! »

Le voilà bien au fond de l'abîme du doute; c'est maintenant qu'il va faire un effort surhumain pour en sortir. Sa solution, fort inattendue, est [illegible] destination. Dieu sauve et damne qui il lui plaît, et, comme la foi est le salut, Dieu distribue aux hommes, selon ses préférences, la foi et l'incrédulité; il illumine ses élus et aveugle les réprouvés : « Les prophéties citées dans l'Évangile, vous croyez qu'elles sont rapportées pour vous faire croire; non, c'est pour éloigner de croire. Tous les sacrifices et cérémonies (de l'ancienne loi) étaient donc figures et sottises. » Les Écritures sont absurdes, dites-vous; oui, elles le sont, afin que ceux que Dieu a condamnés d'avance n'y trouvent qu'une pierre de scandale. Pascal, qui sait cela par la foi, n'a pas, en écrivant son livre, conçu la pensée impie de sauver ceux que Dieu a voulu perdre : « Ceux qui [illegible] et le mal en ce qui le détourne des plaisirs des sens, qu'ils s'en soûlent et qu'ils y meurent. Mais ceux qui cherchent Dieu de tout leur cœur, qui n'ont de déplaisir que d'être privés de sa vue, qui n'ont de désir que pour le posséder et d'ennemis que ceux qui les en détournent, qui s'affligent de se voir environnés et dominés de tels ennemis, qu'ils se consolent, je leur annonce une bonne nouvelle [illegible] leur ferai voir; je leur montrerai qu'il y a [illegible] des incohérences et des contradictions du [illegible] tiens de ne pouvoir rendre raison de leur créance, eux qui professent une religion dont [illegible] manquant de preuves qu'ils [illegible]

Mais une foi qu'on ne peut raisonner n'aura [illegible] tradiction qu'il aura [illegible] notes éparses, après [illegible] et l'incrédulité sont [illegible] bien évident. [illegible]

[illegible] engager, votre raison et votre volonté, votre [illegible] mais votre béatitude? Pesons le gain et la [illegible] d'une raison incomplétement domptée? Pau[illegible] c'est en définitive la foi qui a été vaincue; la [illegible] *Pensées*. Le théologien est absolument insuffisant, comme nous [illegible] questions de détail, qu'il semble ignorer ou dédaigner; ses vues d'ensemble ne soutiennent pas la discussion théologique. Pour lui, [illegible] l'histoire entière des Juifs qu'une masse de [illegible] ce fait ont pu faire leur salut; les autres n'ont fait que des sottises. On ne saurait voir, [illegible] raison révoltée contre les scandales et les absurdités de la légende judaïque; mais il faut bien reconnaître qu'un pareil essai n'est [illegible] gie catholique, elle se résume dans le jansénisme, ce dogmatisme outré, absurde aux yeux des philosophes, mais dont Pascal, in[illegible] avait trouvé [illegible]

[illegible] *Pensées de Pascal*, éditions fort différentes entre elles pour l'or[illegible] Nous citerons seulement celles de ces éditions qui ont une valeur en quelque sorte historique : édition de Port-[illegible] (177?), avec de nombreuses suppressions et aussi des additions choisies parmi les pensées scepti[illegible] par Des Molets dans ses *Mémoires de littérature*; édition de Vol[illegible] de Bossut (1778), beaucoup plus complète que les précé[illegible] de M. [illegible] (1844), sur le [illegible] M. Ernest Havet (1852), [illegible] par Bossut et avec des [illegible].

V. Cousin a donné une étude importante sur les *Pensées de Pascal* en 184?; elle a servi de point de départ aux travaux de MM. [illegible] et Havet.

Pensées sur divers sujets, par Gabriel [illegible] du chancelier (1725, 2 vol. in. 12). Cet ou[illegible] ralistes. Oxenstiern a écrit ses pensées en [illegible] La Martinière [illegible] a été éditeur; il en a respecté scrupuleusement le texte, [illegible] même les fautes de style. Quelques-unes de ces pensées ne [illegible] profondes qu'on y rencontre en produisent [illegible]. Cependant [illegible] de l'ouvrage révèle un penseur du premier mérite, un [illegible] et [illegible]. Certaines pensées ont même un véritable cachet de hardiesse. Quelques extraits montreront les divers tons que savait prendre l'auteur; nous lui cédons la parole :

« [illegible] ressemble à une école dont [illegible] les soldats sont les disciples, les armes sont les plumes, qui, trempées dans le sang, leur servent à écrire sur la [illegible] barbare maximes de [illegible]

« [illegible], c'est porter la livrée de [illegible]

[illegible]

[illegible] trompeur trompeur.

[illegible]

« Les grands talents se trouvent rarement dans un homme sans de grands défauts, et les erreurs les plus monstrueuses ont toujours été la production des plus grands génies. »

« [illegible] est une [illegible]

« [illegible] de la nature, de donner quelquefois une âme de prince à un [illegible] et une âme de [illegible] à un prince? »

« Celui qui demande sans rougir ne trouve rien de mortifiant dans le refus. »

« [illegible] rant du mérite, et le jambon aurait souvent droit de revendiquer le laurier dont elle couronne ses héros. »

« La mort et les femmes ont cela de commun qu'elles rejettent fièrement les vœux de ceux qui témoignent pour elles le plus d'empressement, et qu'elles ont une ardeur extrême pour ceux qui les évitent avec le plus grand soin. »

« Les médecins sont bien plus prudents que les peintres; ils couvrent leur ignorance de trois ou quatre pieds de terre, au lieu que les autres exposent la leur aux yeux de tout le monde. »

« Un homme d'esprit, mais [illegible], ne ressemble [illegible] que chose qui choque la vue, mais ce qu'elle cache est d'un goût exquis. »

« Les cours des princes sont de vraies arches de Noé; on y trouve des animaux de toute espèce. »

La dernière citation que nous allons faire est un apologue [illegible] et de justesse :

« La Vérité et la Justice eurent, dit-il, un jour envie de nous rendre visite; elles quittèrent le ciel de compagnie pour descendre sur la terre; mais, à leur arrivée, elles ne furent pas peu surprises du mauvais accueil que leur firent nos ancêtres. Aussi parurent-elles dans un équipage propre à leur faire essuyer bien des rebuffades; la Vérité était nue depuis la tête jusqu'aux pieds, et la Justice avait le sourcil froncé et semblait faire la grimace. Personne [illegible] l'égard de ces deux divinités pèlerines, en sorte qu'après avoir été longtemps sans feu ni lieu, elles se séparèrent, et la Vérité fut contrainte de se retirer chez un pauvre homme, qui ne pouvait guère mieux parler qu'une souche. La Justice fut encore plus malheureuse, et, après avoir parcouru inutilement notre hémisphère (quelques chroniqueurs y ajoutent encore l'autre, et je suis tenté de les en croire sur parole), quoi qu'il en soit, après avoir battu bien du pays, elle alla se présenter au palais, où on lui dit que son seul nom suffisait pour la faire recevoir avec distinction. Elle présenta humblement requête aux juges et, quoiqu'elle eût mis au bas son nom en gros caractères, ces messieurs ne laissèrent pas de lui faire un nombre infini de difficultés et de questions, à quoi elle n'eut rien autre chose à répondre, sinon qu'elle était la Justice. Elle n'eut pas plus tôt confirmé de vive voix sa signature, que, par ordre du vénérable sénat, on lui ferma brusquement la porte au nez, après pourtant qu'on lui eut fait signifier par un huissier que MM. les sénateurs ne la connaissaient point du tout, et que la prudence ne leur permettait pas d'admettre des inconnus à la participation des mystères de leur société. La pauvre Justice, interdite et confuse, abandonna entièrement le dessein d'habiter parmi nous et s'envola au ciel, d'où elle ne s'est plus avisée de descendre et qu'apparemment elle ne quittera de longtemps. »

Pensées sur la liberté de philosopher en matière de foi, par Wieland (178?, in-8°, trad. en français, 1844, in-8°). Wieland pose hardiment le problème qu'il examine : « La raison, dit-il, sans laquelle nous tous, enfants d'Adam, ne serions que des Yaous (personnages de Gulliver) herbivores et carnivores et, par conséquent, l'espèce sans contredit la plus misérable, la plus laide et la plus détestable de tout le règne animal, la raison, disons-nous, doit naturellement rester libre dans ses opérations..., puisque c'est la raison seule qui fait de nous des hommes et que la raison n'est telle que par son libre usage; alors, et par une conséquence nécessaire, l'usage de cette liberté et le droit de faire connaître aux autres la marche qui nous a conduits, dans nos réflexions sur des sujets intéressants, à tels ou tels résultats, sont le droit le plus imprescriptible de l'humanité. » Sans ce droit, en effet, tous les autres manquent de garantie; on se trouve dans l'impossibilité de les exercer et on ne peut même les connaître.

Wieland attribue à la liberté de penser la grandeur du XVIII[e] siècle. Si les lumières ne sont pas aussi répandues qu'on le désirerait, cela tient aux vieilles institutions, aux définitions fausses, distinctions sans fondement, sophismes, paralogismes et sottises des savants, écrivains, docteurs et maîtres qui vivent à l'ombre des préjugés et de ce que ces préjugés leur rapportent. Du reste, ce ne sont pas les choses mêmes, mais seulement nos idées, nos opinions, nos imaginations, notre expérience réelle ou chimérique, les conséquences qui découlent de tout cela ou les hypothèses [illegible] par lesquels on essaye de les expliquer et qui sont l'objet de la philosophie spéculative. Nous vivons dans un tourbillon de phénomènes, d'idées et de fantômes qui nous trompent de mille manières; mais nous avons intérêt à nous tromper le moins possible. C'est pourquoi la liberté de penser doit être entière.

Ce n'est pas que l'autorité n'ait ses avantages. Les enfants en ont besoin. L'homme civilisé de notre temps est-il un enfant? Le peuple est peut-être encore enfant et il a besoin d'une règle de vie; c'est pour les penseurs, les savants, ceux qui reçoivent de l'éducation que la liberté de penser, si elle est nuisible pour quelques-uns, est nécessaire, d'une nécessité absolue.

On voit quelle était la tendance de Wieland; c'est un aristocrate dans le domaine de l'intelligence; il préconise la libre pensée, mais seulement en faveur des classes éclairées et privilégiées de la société; il admet volontiers que le peuple a besoin de suivre une impulsion venant d'elles; aussi la religion, qui est la philosophie du peuple, doit être enseignée par voie d'autorité. C'est là que son traducteur l'arrête. Il a joint à l'ouvrage un appendice plus étendu que le livre lui-même, dans lequel il établit les principes qui ont cours en France sur la liberté de conscience et d'enseignement. On peut et on doit, suivant lui, soumettre l'enseignement religieux à l'examen. Ce droit et ce devoir appartiennent également à l'État et aux individus; c'est pourquoi il faut s'abstenir de confier à un clergé quelconque l'enseignement des lettres, des sciences et des principes religieux. Un clergé représente nécessairement un système; or, tous les systèmes sont exclusifs. Il n'en est pas de même de l'esprit laïque; il n'admet ni ne repousse aucune doctrine sans examen.

Quoi qu'on pense à ce sujet, l'ouvrage de Wieland est une de ces productions de génie qui ont le privilége de captiver l'entendement et provoquent la pensée; aussi a-t-il eu du retentissement et continue-t-il d'avoir de l'autorité au delà du Rhin.

Pensées, de M. de Bonald (1817, in-8°). Le fameux théoricien de la *Législation primitive* était un penseur par excellence; il a trouvé des sentences d'or. En voici quelques-unes : « En morale, toute doctrine moderne, et qui n'est pas aussi ancienne que l'homme, est une erreur. — Le but de la philosophie morale est moins d'apprendre aux hommes ce qu'ils ignorent, que de les faire convenir de ce qu'ils savent et surtout de le leur faire pratiquer. — Ce sont moins les connaissances qui nous manquent, que le courage d'en faire usage. — La Révolution a commencé par la déclaration des droits de l'homme et elle ne finira que par la déclaration des droits de Dieu. — L'homme est une intelligence servie par des organes. — Le bon sens, dans le gouvernement de la société, doit remplir les longs interrègnes du génie. — L'irréligion sied mal aux femmes; il y a trop d'orgueil pour leur faiblesse. — N'en croyez pas les romans : il faut être épouse pour être mère. — A un homme d'esprit il ne faut qu'une femme de sens : c'est trop de deux esprits dans une maison. — Des sentiments élevés, des affections vives, des goûts simples font un homme. — Un ouvrage dangereux écrit en français est une déclaration de guerre à toute l'Europe. — Le beau en tout est toujours sévère. — Une conduite déréglée aiguise l'esprit et fausse le jugement. — L'auteur d'un ouvrage sérieux a complétement échoué si on ne loue que son esprit. — « Les grandes pensées viennent du cœur, » a dit Vauvenargues. Cette maxime est incomplète, et il aurait dû ajouter : « Les grandes et légitimes affections viennent de la raison. » — Des sottises faites par des gens habiles; des extravagances faites par des gens d'esprit; des crimes commis par d'honnêtes gens, voilà les révolutions. » On voit que M. de Bonald dépasse quelquefois les limites de l'équité et même du bon goût. Il semble nourrir une secrète antipathie à l'égard de Montesquieu. « *L'Esprit des lois* manque de gravité, et sa profondeur n'est souvent que de la concision. » Ce déni de justice l'amène à commettre un jeu de mots puéril, à propos de la division des pouvoirs politiques : « On connaît en Europe la balance des pouvoirs, la balance du commerce, la balance des États ou l'équilibre politique; il n'y manque que la *balance* de la justice. » Il a donné une seconde édition du même mot en parlant des petits esprits. « Ils sont, dit-il, tortueux dans les affaires, entortillés dans leur style, apprêtés dans leurs manières, cérémonieux dans leurs civilités. Ils aiment le merveilleux dans les histoires, la profusion des ornements dans les arts, en politique les divisions, etc., les *balances de pouvoirs*; en sorte que l'on pourrait dire qu'en tout les simples aiment le composé. » Ailleurs, il fait pourtant un éloge très-spirituel de la simplicité. Il préconise aussi le droit d'aînesse, la confiscation, la loi qui punissait toute une famille de la faute commise par un de ses membres; il blâme le gouvernement constitutionnel, l'institution du jury, la proportion entre les délits et les peines, l'admission de tous les Français à tous les emplois, la découverte du paratonnerre, de la vaccine, etc. M. de Bonald aurait bien dû faire l'éloge de la peste, de la famine et des tremblements de terre. Heureusement pour lui, il revient à des idées plus sages, on peut lui appliquer ses propres paroles : « Les esprits faux qui raisonnent conséquemment et selon toutes les règles de la logique ressemblent un peu à des maîtres en fait d'armes qui tirent de la main gauche; ils sont eux-mêmes plus exposés et sont en même temps plus dangereux pour leurs adversaires. » Beaucoup de ses maximes, des définitions qu'il formule en matière de morale pratique et d'observation sociale, sont heureuses, justes et vraies; d'autres, qui ne sont ni exactes ni originales, prêtent le flanc à la critique, et il en a senti la faiblesse en écrivant dans la préface : « La variété, qui est inévitable dans ces sortes d'ouvrages et qui peut aussi en rendre la lecture moins fatigante, multiplie les parties faibles et les points d'attaque; et, sous ces rapports, un recueil de *Pensées* ressemble à ces lignes militaires trop étendues, que l'ennemi peut percer en mille endroits. »

Pensées d'août, recueil de poésies par Sainte-Beuve (Paris, 1837). Le titre général de ce recueil est tiré de la première pièce, qui est la plus importante. C'est une sorte de roman en quatre parties, présentant la même question sous divers aspects. « Pour comprendre la vie et pour la régler, dit Sainte-Beuve, il faut un malheur et un devoir. » Et à l'appui de cette thèse il cite les quatre exemples que voici : Marèze est arrivé jusqu'à l'âge de trente-trois ans sans avoir accompli un seul de ses désirs; toujours courbé, par les nécessités de la vie, sous le joug d'un travail aride et répugnant, il lui a fallu sacrifier ses aspirations les plus chères et renoncer aux rêves brillants de sa jeunesse. Un jour, pourtant, la destinée semble vouloir lui sourire; le voilà libre, indépendant, dégagé de tous les soucis matériels qui l'avaient enchaîné si longtemps; il va pouvoir donner toute carrière à l'ambition de sa vie entière; il va essayer de conquérir ces lauriers du poëte qui l'ont fait rêver pendant si longtemps!... Vain espoir! On frappe à sa porte : c'est sa sœur, qu'il croyait riche et heureuse, et qui vient lui apprendre sa ruine en même temps que son veuvage. Elle a compté sur son frère pour la protéger dans son malheur, et Marèze, comprenant aussitôt les devoirs que lui impose la situation, renonce de nouveau à la gloire pour se dévouer tout entier à sa sœur. Soit! se dit-il, mon nom restera obscur; les applaudissements du public ne viendront pas me chercher dans ma solitude; mais les bravos de ma conscience les remplaceront, et la satisfaction du devoir accompli me tiendra lieu des triomphes que j'enviais sans avoir la certitude de les obtenir! — Doudun est obligé, pour soutenir sa vieille mère infirme, d'engager tout son avenir, sans espoir de jamais pouvoir se reposer de son dur labeur, car toute sa vie lui suffira à peine pour se libérer. N'importe! le jour où sa mère aura cessé de vivre, il lui restera du moins la consolation d'avoir tout fait pour adoucir les dernières années de son existence, et le témoignage de sa conscience lui servira jusqu'au bout d'encouragement et de soutien. — Ramon de Santa-Cruz a commencé la vie par l'oubli de tous ses devoirs : il s'est jeté à corps perdu dans les passions les plus avilissantes, il s'est fait délaisser de sa femme et, après avoir erré à travers le monde, il est enfin revenu s'asseoir au foyer de sa mère, dont il a entouré la vieillesse de soins et de prévenances. Il a travaillé pour lui procurer un peu de bien-être, et plus ce nouveau genre d'existence lui a été pénible, vu le peu d'habitude qu'il en avait, plus il a senti qu'il se réconciliait avec lui-même; et il a fini par trouver dans le sacrifice accompli le calme et la sérénité. — Quant à Daubignié, c'est un paresseux. Mille poëmes chantent dans sa tête; son imagination vagabonde enfante des prodiges, mais il n'a jamais voulu s'astreindre à donner un corps aux élucubrations de son cerveau; il n'a rien produit; le public ne connaît et ne connaîtra jamais rien de lui. Daubignié mourra obscur, ignoré, de même que Marèze, Doudun et Ramon, mais avec cette différence que, dans leur sphère étroite et bornée, ceux-ci ont su cependant se rendre utiles, tandis que lui n'aura pas même laissé la plus légère trace de son passage ici-bas.

Telle est cette première pièce, dépouillée de ses gracieux ornements poétiques. Mais la pensée subsiste; pensée vraie, éminemment saine et morale, et que Sainte-Beuve a su exprimer sous les formes les plus agréables et en même temps les plus saisissantes. Il en est de même d'une autre pièce du recueil, qui est la plus importante après la *Pensée d'Août*; nous voulons parler de *Monsieur Jean*. « Voici, dit le poëte, ce que j'ai voulu faire : dans son admirable et charmant *Jocelyn*, Lamartine, avec sa souveraine facile, a d'un pas envahi tout ce petit domaine de poésie dite intime, privée, domestique, familière, où nous avions essayé d'apporter quelque originalité et quelque nouveauté. Il a fait comme un possesseur puissant qui, apercevant hors du parc quelques petites chaumières, quelques cottages, qu'il avait jusque-là négligés, étend la main et transporte l'enceinte du parc au delà, enserrant du coup tous ces petits coins curieux qui, à l'instant, s'agrandissent et se fécondent par lui. Or, il m'a semblé qu'il était bon peut-être de replacer la poésie domestique, et familière, et réelle, sur son terrain nu, de la transporter plus loin, plus haut et hors d'atteinte de tous les magnifiques ombrages. *Monsieur Jean* n'est que cela. » L'idée qui domine ce poëme est l'expiation par le fils des fautes d'un père. Mme de C***, orpheline et

veuve de bonne heure, vit à la campagne, dans la pratique du bien et l'espérance d'un monde meilleur. Elle a remarqué, entre tous les habitants du village, un jeune homme, un enfant trouvé, auquel elle [illegible] estime de tous par ses vertus et son intelligence. On l'appelle Monsieur Jean, c'est le cinquième enfant de J.-J. Rousseau. La sage-femme qui l'a mis [illegible] M. Antoine, le directeur religieux de Mme de Cicé [illegible] rdée sur les collines en face du soleil couchant, dans un entretien avec monsieur Jean, [illegible] en deux amoureux, quand le secret de sa naissance est révélé au jeune homme : « Votre père a [illegible], lui dit M. Antoine; à vous de les racheter, de les expier; votre père a été l'apôtre de l'orgueil, soyez l'apôtre de la résignation et de l'humilité. » Monsieur Jean quitte aussitôt son village, il va d'abord trouver son père, qui le prend pour un espion et le jette à la porte. Alors [illegible] pour le malheureux orphelin [illegible] vie d'abnégation et de dévouement. Il parcourt le monde, offrant partout aux âmes souffrantes les consolations de la piété, et lorsque les années ont blanchi sa tête et creusé ses tempes, il revient au village et se voue tout entier à l'éducation des enfants; il se fait maître d'école. Il retrouve Mme de Cicé et, en sa présence, il sent qu'il n'aurait pas à remuer bien fort les cendres de son cœur pour y retrouver la flamme; mais il résiste à la tentation et se borne à quelques rares entretiens avec sa vieille amie. D'ailleurs, une vie nouvelle a commencé pour lui; il est devenu le conseiller de tous, l'arbitre des familles du village, en même temps que l'éducateur de la jeunesse. Enfin l'heure approche où le vieux maître d'école doit dire adieu à tout le monde. Alors il s'interroge et, fort du témoignage de sa conscience, heureux d'avoir eu la force d'accomplir jusqu'au bout la mission qu'il s'était donnée, il s'éteint doucement, le sourire aux lèvres et la paix dans le cœur. « Le recueil des *Pensées d'août*, dit M. Gustave Planche, est consacré, comme les *Consolations*, à l'expression de sentiments personnels et se distingue par la vérité des tableaux et des pensées. Quoique les pièces du volume soient nombreuses et ne paraissent pas, au premier aspect, liées entre elles d'un ordre logique, cependant une lecture attentive [illegible] impressions successives racontées et analysées par le poëte. Les sonnets, sous une forme plus brève et plus laborieuse, expriment le même ordre de sentiments que les récits de longue haleine et appartiennent, comme toutes les pages du recueil, à une maturité d'intelligence et de cœur qui participe à la fois de la confiance et du désabusement. On comprend sans peine que la perte des illusions qui ont égaré les premières années de la vie, loin de contrarier la sérénité de la pensée, mène à l'espérance par la sagesse et rend l'avenir d'autant plus facile que l'âme, en se familiarisant avec la réalité, arrive à contenir son ambition dans de justes limites. Cette conciliation se révèle et se démontre progressivement dans les *Pensées d'Août* et domine le recueil entier. »

Pensée humaine (TABLEAU DES PROGRÈS DE LA), par Nourrisson (Paris, 1858). C'est le recueil d'une série de leçons faites à la Faculté des lettres de Clermont. L'auteur appartient à une école philosophique qui est en très-bons termes avec l'Église catholique; aussi, tout en proclamant l'obligation de l'impartialité pour l'historien de la philosophie, il déclare qu'il ne l'entreprend, lui, que « pour défendre les principes du spiritualisme chrétien et les accréditer, en les vivifiant par l'histoire de la pensée humaine. Un but spécial si bien défini suffit pour faire pressentir que le livre de M. Nourrisson n'est pas une histoire impartiale de la pensée, mais une thèse historique en faveur d'un système particulier. On [illegible] particulier, mais il faut reconnaître que ce sujet étroit ne correspond nullement au titre ambitieux qu'avait choisi l'auteur. L'intention [illegible] celle qu'il annonce, qu'il se croit le droit de poser [illegible] que Dieu? [illegible] questions peuvent résumer l'esprit d'une école, mais non pas l'histoire de la pensée, qui est si souvent sortie du programme que lui trace M. Nourrisson. Nous [illegible] de dire qu'à part quelques monographies l'exécution du livre n'est ni meilleure ni plus profonde que l'idée qui l'a fait naître. L'auteur, dans sa préface, [illegible] nitz, l'inflexible raison d'un Bossuet, le sens pratique d'un Franklin [illegible] qualités nécessaires ne lui fissent défaut, et cette crainte était fondée [illegible]

Pensées de Marc-Aurèle. V. MARC-AURÈLE [illegible]

Pensée [illegible] Maine de Biran. V. [illegible]

Pensée [illegible] V. PHYSIQUE [illegible]

Pensées d'un emballeur. V. COMMERSON.

PENSÉE s. f. (pan-sé. — Le nom de cette fleur, d'après M. Littré, a été déterminé par quelque rapport, aujourd'hui inconnu, avec la *pensée*, acte de penser, rapport semblable à celui qui a fait donner par les Allemands [illegible]. Bot. Plante du genre violette, dont les fleurs ont ordinairement des teintes variées : *Semer des* PENSÉES. ‖ Fleurs de cette plante : *Bouquet de* PENSÉES.

— [illegible] couleur d'un violet brun, comme celle des fleurs de la pensée des jardins.

— **Encycl.** Bot. La *pensée*, une des espèces les plus communes du genre viola, se rencontre dans les champs cultivés, dans les localités sablonneuses de l'Europe et dans les jardins. Cette plante présente de grandes variations dans la forme de ses feuilles aussi [illegible] horticulteurs l'ont encore modifiée presque à l'infini. Ses deux variétés principales sont [illegible] *pensée* sauvage et de *pensée* cultivée. La *pensée* sauvage, appelée aussi violette tricolore (*viola tricolor arvensis*), est une plante annuelle, dont la tige, longue de 0m,25 environ, anguleuse, glabre, rameuse, diffuse, porte des feuilles alternes, pétiolées, ovales, obtuses, crénelées et munies de stipules; les fleurs, assez petites, jaunes, souvent tachées de violet, sont portées sur de longs pédoncules axillaires solitaires; la corolle est irrégulière et les étamines sont soudées par les anthères; le fruit est une petite capsule globuleuse, polysperme, s'ouvrant en trois valves. Cette plante est commune en Europe, dans les champs et les moissons. Elle est à peu près inodore; sa saveur est mucilagineuse, amère et un peu salée. Elle renferme de l'albumine, de la gomme, un extrait amer et un [illegible] l'émétine.

La *pensée* des jardins, regardée par la plupart des auteurs comme une variété ou une [illegible] surtout par ses stipules plus amples, ses pétales beaucoup plus longs que le calice, ses fleurs bien plus grandes et offrant des couleurs plus brillantes et plus variées. C'est une des plantes d'ornement les plus appréciées. Introduite depuis longtemps dans nos jardins, elle a donné naissance à un grand nombre de variétés, aussi remarquables par l'élégance et la bizarrerie de leur forme que par la richesse de leur coloris. On estime surtout celles qui ont des fleurs grandes, arrondies, à nuances vives et tranchantes, avec un masque au milieu. La *pensée* se propage très-facilement de graines, récoltées à l'époque de leur maturité et semées en août. Il vaut mieux même laisser les belles variétés répandre naturellement leurs graines sur place, relever les jeunes plants à l'automne et les repiquer [illegible] Les [illegible] fondre en hiver. L'œilletonnage donne de bien meilleurs résultats.

— [illegible] La *pensée* sauvage et la *pensée* cultivée ont les mêmes propriétés médicinales, mais c'est plutôt la première dont on cueille les fleurs et les feuilles pour l'usage de l'herboristerie. Elle est employée depuis longtemps comme dépurative, diaphorétique, diurétique, émolliente et laxative. D'après Berzelius, elle possède, quand elle est fraîche, des propriétés purgatives et vomitives, sensibles surtout dans les racines. On l'emploie contre les scrofules et les maladies de la peau, surtout dans celles qui ont un caractère chronique. La médecine homœopathique en fait aussi un usage très-fréquent. On administre la *pensée* sauvage soit en poudre, soit en décoction ou infusion, à la dose de 15 grammes pour 100 grammes d'eau, soit encore sous forme de sirop. Quelquefois on la fait entrer dans les herbes avec lesquelles on prépare des sucs amers et dépuratifs. Enfin, [illegible] dans la composition de certaines pilules où dominent des substances plus énergiques, comme les préparations de soufre et d'anti[illegible] voque tantôt le vomissement, tantôt quelques [illegible] purative; ils l'employaient fréquemment con[illegible] d'effets avantageux.

[illegible]

PENSEMENT [illegible]

[illegible] (M. Marigne.)

[illegible]

PENSER v. n. ou intr. (pan-sé — du latin *pensare*, proprement peser, puis examiner, apprécier. C'est le fréquentatif de *pendere*, [illegible] signifie proprement pendre, est rapporté par [illegible] attacher, persan *bandan*, etc., etc.). Former [illegible] cer son esprit à la réflexion : PENSER, *c'est* [illegible] *des faibles, des superstitieux et des hommes* [illegible] *est persuadé qu'il a fait* PENSER *son lecteur* [illegible] *doit consulter que la conviction solitaire d'une* [illegible] *c'est vivre en soi; agir, c'est vivre hors de soi.* [illegible] PENSE, *raisonne et délibère avec lui-même.* [illegible] *pas non plus profiter des pensées des autres.* [illegible] *parlons parce que nous* PENSONS. (V. Cousin.) [illegible] *ler modérément.* (E. Bersot.) *L'homme n'est pas fait pour* PENSER *toujours. Quand il* PENSE *trop, il devient fou, de même qu'il devient stupide quand il ne* PENSE *pas assez.* (G. Sand.) [illegible] *on* PENSE *à cette chose, et l'on ne s'observe pas* PENSER. (P. Leroux.) PENSER, *c'est se mouvoir intellectuellement.* (E. de Gir.) *L'homme a* [illegible] *L'art de* PENSER. PENSER *avec justesse.* PENSER *juste. Toute notre dignité consiste dans* [illegible] (Pasc.) ‖ Réfléchir : *Parler sans* PENSER. *Les* [illegible]

— **Avoir certaines pensées, des pensées d'un certain caractère** : PENSER *finement, noblement.*

— *Bien penser, Mal penser*, Avoir des opi[illegible]

‖ Avoir des opinions conformes à l'orthodoxie ou à l'ordre établi.

— [illegible] la plus grande franchise tout ce que l'on pense.

— [illegible] *du monde voit tout et n'a le temps de* PENSER [illegible] *sa fortune, tant qu'on n'a pas 6,000 francs* [illegible] *mier principe est de* PENSER *aux autres plus* [illegible]

[illegible] fesser ses opinions.

[illegible]

[illegible] *vantage.* (Petit-Senn.)

[illegible] *d'une occupation dont tout le plaisir est de se* [illegible]

— **Être d'avis, être persuadé** : *Voltaire était de ceux qui* PENSENT *qu'on ne se donne rien et* [illegible] *compenser de vouloir bien croire en Dieu.* (St-[illegible])

BOILEAU.

[illegible] LA FONTAINE.

[illegible] *des colonnes ou qui* [illegible] *dans sa tête, est un architecte.* (Fén.)

[illegible] *de concevoir le sens de la parole, de la* PENSER *et de la juger.* (Bautain.)

[illegible] soit celui qui voit du mal dans une chose ou [illegible]

Se penser v. [illegible]

(Proudh.)

— Syn. Penser, rêver, songer [illegible]

Mais alors la *Princesse de Clèves*, cette peinture si vraie, si personnelle de sentiments [illegible] et d'un sacrifice héroïque, aurait été la satire de l'auteur et comme l'aiguillon d'un remords toujours éveillé par le contraste. Je n'hésite donc pas, et je le dis hautement : « *Honni soit qui mal y pense.* »

GRÉVILLE [illegible].

« Parmi les habitués des coulisses de l'Opéra, les uns sont les amis de toutes ces dames, les embrassant toutes en pères de famille ou en frères; de là des groupes pittoresques [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] chaque [illegible]. *Honni soit qui mal y pense.* »

Le docteur VÉRON.

« Ce n'est qu'au théâtre Saint-James qu'on [illegible] et à ces costumes [illegible] des vieux chiffons du [illegible] les rubans d'ordres, que les étoiles étincellent, que bruissent les culottes de soie et les longues queues de satin; là que retentissent les éperons d'or et les locutions d'un français suranné; là que le chevalier se gonfle et que la noble demoiselle se pavane. Mais qu'importe à un Anglais [illegible] de la cour de Saint-James? Cela ne le gêne en rien, après tout, et personne ne lui défend de jouer aussi cette même comédie chez lui, d'y faire agenouiller devant lui ses domestiques, de s'amuser avec la [illegible] e.... *Honni soit qui mal y pense.* »

HENRI HEINE.

— Allus. litter. **Je pense, donc je suis.** Axiome philosophique de Descartes. V. COGITO, ERGO SUM.

— **Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.** Vers de Voltaire dans *Œdipe*. V. PRÊTRE.

— **Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.** Vers de la fable le *Meunier, son fils et l'âne*. V. ANE.

Penseroso (LE), poëme élégiaque de Milton [illegible]. Ce poëme est la contre-partie [illegible] à la même époque; ces deux tableaux de l'homme gai et de l'homme [illegible] de la même inspiration. [illegible] *Penseroso* de Milton [illegible] pensieroso) tantôt se promène à minuit pour [illegible] le triste son de la cloche du couvre-feu, tantôt s'assied à son foyer désert. Il contemple l'étoile du pôle et y cherche [illegible] séparées de leurs corps [illegible] pathétiques de tragédie ou d'épopée. Quand vient le matin, [illegible] dans les [illegible] forêts où il n'y a pas de sentier; il tombe assoupi au bord de quelque [illegible], et, dans un enthousiasme mélancolique, il fait des rêves d'avenir [illegible] une musique exécutée par [illegible] personnages [illegible]. L'homme pensif se plaît loin de la foule; il se promène dans les cloîtres, dans les cathédrales. L'*Allegro* et le *Penseroso* sont deux nobles efforts [illegible] *Penseroso*, a voulu exprimer une mélancolie sombre, élevée, tout anglaise, qui sympathise avec tous les aspects tristes, avec tous les sons lugubres.

« Le trait le plus frappant, le plus caractéristique de cette poésie, dit Macaulay, c'est [illegible] pas tant par ce qu'elle exprime que par ce qu'elle suggère, non pas tant par les idées qu'elle fait naître directement que par celles qui viennent s'associer en foule aux premières. Milton ne fait pas de peinture finie; il esquisse son tableau à grands traits et vous laisse le soin de remplir le cadre; il ne fait pas de la musique pour un auditoire passif, il vous donne le ton et vous dit de trouver la mélodie. Dans aucun des ouvrages de Milton sa manière particulière ne se montre plus heureusement que dans l'*Allegro* et le *Penseroso*. Il est difficile [illegible] perfection. [illegible] comme l'essence orientale diffère de notre eau de roses délayée. Ce sont moins des pensées qu'un recueil d'indications où le lecteur peut puiser [illegible] d'idées de poëme. Chaque épithète [illegible] pour un chant. »

PENSEUR, EUSE s. (pan-seur, eu-ze — rad. *penser*). Personne qui pense, qui a l'habitude [illegible] philosophiques : *Il y aura* [illegible] *de sots et une foule de* [illegible] *des* PENSEURS [illegible]. *Les despotes trouvent* [illegible] *affaires* [illegible] *Le* PENSEUR [illegible] *la civilisation.* [illegible] *Français de se* [illegible] *le conduit souvent* [illegible] *Les plus grands* [illegible] (E. Quinet.)

[illegible]

— *Libre penseur*, Partisan de la liberté de penser en matière philosophique et religieuse : *Tout* LIBRE PENSEUR *est un monstre* [illegible] *tout.* (L. Veuillot.) *Le parti* LIBRE PENSEUR *c'est le parti* [illegible] *attaque.* (Michelet.)

— Adjectiv. Qui pense avec profondeur : *L'observation* [illegible] *homme* PENSEUR *d'un fait qui le frappe et dont il sait tirer des conséquences* [illegible] *ce qui produit les découvertes.* (Turgot.) *L'attention et l'abstraction sont les véritables* [illegible] *de l'homme* PENSEUR. (Mme de Staël.) ‖ Qui indique l'habitude de penser : [illegible] PENSEUR. [illegible] PENSEUR.

— **Syn. Penseur, méditatif, pensif,** etc. V. MÉDITATIF.

Pensieroso (LE) [*Penseur*], nom que l'on a donné à la principale figure du *Tombeau de Laurent de Médicis*, par Michel-Ange, et qui représente le duc Laurent lui-même, assis, un doigt sur les lèvres et plongé dans une méditation profonde. C'est un des chefs-d'œuvre du grand artiste. « Toute la science anatomique, dit M. Ernest Breton, toutes les beautés idéales, toute l'étude du *Torse du Belvédère*, dont Michel-Ange lui-même se plaisait à se dire l'élève, se trouvent réunies dans cette admirable figure... A aucune statue plus qu'à celle-ci on ne peut appliquer ces mots de Virgile : *Vivos ducent de marmore vultus.* » V. MÉDICIS (tombeaux des).

PENSIF, IVE adj. (pan-sif, i-ve — rad. *penser*). Fortement occupé d'une pensée, absorbé dans ses pensées : *Nous blâmons l'Église quand elle est saturée d'intrigues, nous* [illegible] *spirituel âpre au temporel; mais* [illegible] *honorons partout l'homme* PENSIF. (V. Hugo.)

Dans un vague abandon flotte l'âme *pensive*.

FONTANES.

Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes,
Sa main sur les chevaux laissait flotter les rênes.

RACINE.

‖ Qui annonce la préoccupation de l'esprit, la méditation : *Un œil* PENSIF. *Une attitude* PENSIVE.

— **Syn. Pensif, méditatif, penseur,** etc. V. MÉDITATIF.

PENSILE adj. (pan-si-le — rad. *pendre*). Hist. nat. Qui pend, qui est suspendu.

PENSION s. f. (pan-si-on — lat. *pensio*, payement, qui vient de *pensum*, supin de *pendere*, payer, proprement pendre, suspendre au bout de son bras, peser, d'où l'acception de payer. *Pendere* se rattache, selon Delâtre, à la racine sanscrite *badh, bandh*, lier, attacher, persan *bandan, bastan*, gothique *bindan*). Somme qu'on paye pour être logé et nourri : *Payer* PENSION. *Quartier d'une* PENSION. ‖ Lieu où l'on est nourri et logé pour un prix déterminé; position d'une personne qui est nourrie et logée pour un prix convenu : *Être en* PENSION. *Se mettre en* PENSION. *Prendre quelqu'un en* PENSION. *Ouvrir une* PENSION. On dit dans le même sens PENSION BOURGEOISE.

— Etablissement où on loge et on nourrit des animaux; prix payé pour leur logement et leur nourriture : PENSION *pour les chevaux. Mettre ses chevaux, ses chiens en* PENSION.

— Etablissement où des enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une somme convenue : *Mettre son fils en* PENSION. *Une maîtresse de* PENSION. *Quand la grille de fer de la* PENSION *se referma entre ma mère et moi, je sentis que j'entrais dans un autre monde, et que la lune de miel de mes premières années était écoulée sans retour.* (Lamart.) ‖ Elèves qui sont dans un de ces établissements : PENSION *nombreuse. Rencontrer une* PENSION *à la promenade.*

— Somme payée annuellement à quelqu'un par un prince, un Etat, un particulier, pour récompenser des services, prévenir des besoins, reconnaître des mérites : PENSION *sur l'Etat.* PENSION *viagère.* PENSION *réversible.* PENSION *de retraite. Faire une* PENSION *à quelqu'un. Tout particulier a le droit de recevoir une décoration, voire même une* PENSION. (Proudh.)

— *Pension alimentaire*, Pension payée à quelqu'un pour sa subsistance.

— *Pension viagère*, Pension que l'on reçoit pendant toute sa vie, et dont aucune portion ne passe aux héritiers.

— Dr. canon. Somme que l'on prenait autrefois, chaque année, sur les revenus d'un bénéfice : *Brevet de* PENSION *sur un évêché, sur une abbaye.*

— **Encycl.** Admin. et histoire. L'usage d'accorder des *pensions* remonte à une époque fort ancienne; mais, sous l'ancien régime, il était livré à l'arbitraire le plus absolu. Les *pensions* alors n'avaient point, le plus souvent, pour objet de récompenser des services rendus à l'Etat; c'étaient des grâces, des faveurs arbitrairement octroyées, modifiées ou supprimées selon que la charge en était plus ou moins lourde pour le Trésor ou selon le caprice des gouvernants.

Avant 1789, le nom de *pension* s'appliquait [illegible] à toutes les grâces que distribuait le souverain. On confondait sous ce nom, avec la modeste récompense de l'officier ou du serviteur obscur, les riches établissements des princes, les grâces inféodées aux familles puissantes et une foule de concessions obtenues sous tous les prétextes, dont le chiffre, grossi de règne en règne, avait, à toutes les époques, excité le cri des peuples. « Souvent ces *pensions*, dit M. Chéruel, étaient accordées aux nobles sur les revenus de riches abbayes, et de Thou rapporte que le cardinal de Lorraine avait surtout contribué à établir cet usage. L'assemblée du clergé s'en plaignit en 1582. Elle attaqua en même temps l'abus des *pensions* que les titulaires des bénéfices se réservaient en faisant cession de leurs bénéfices. Mais ces usages invétérés résistèrent à toutes les attaques et existaient encore au XVIIIe siècle. » Ces *pensions* étaient de pures faveurs. On n'en donnait que par exception aux fonctionnaires civils ou militaires et, le plus souvent, le pouvoir se bornait à leur concéder quelquefois des brevets de retenue au moyen desquels ils touchaient une *pension* payée par leur successeur.

Quoique les plaintes soulevées par des concessions abusives aient laissé dans l'histoire de nos finances des traces fort anciennes, ce n'est que dans des temps beaucoup plus rapprochés qu'on trouve sur le chiffre des *pensions* des indications quelque peu précises. Après les troubles de la Ligue, Sully, appelé à la surintendance, les réduit à 2 millions; mais, à la mort de Henri IV, les prodigalités de la régence les portent en peu de temps au triple de cette somme. Restreintes ensuite sous l'administration de Richelieu, elles se maintiennent à 4 millions pendant tout le règne de Louis XIII, s'accroissent rapidement sous Louis XIV, atteignent près de 15 millions sous Louis XV et, presque doublées dans l'espace de quinze années sous Louis XVI, elles montent, dans le compte soumis à l'Assemblée nationale en janvier 1790, à 29,954,000 livres; dépense hors de toute proportion avec les ressources de l'époque, et qui fait dire à l'auteur du *Compte rendu au roi sur l'administration des finances* : « Je doute si tous les souverains de l'Europe ensemble payent en *pensions* plus de moitié de pareille somme. »

Ce n'était cependant pas faute de règles ni de remontrances que les *pensions* avaient atteint et menaçaient même de dépasser cette proportion excessive.

Dès 1614, les états du royaume s'étaient élevés contre leur accroissement désordonné et avaient instamment demandé qu'on les ramenât au chiffre de 2 millions, un moment réalisé par l'économie de Sully.

En 1617, l'Assemblée des notables insiste sur cette réduction et propose des règlements pour l'opérer et la maintenir.

Les états demandent ensuite la réduction des *pensions* à 3 millions et proposent de ne point les payer sur de simples brevets, à moins qu'elles ne soient comprises sur un état signé de la main du roi; de supprimer les charges de trésorier des *pensions* (charges créées par Concini pour tirer parti de leur vente) et d'obliger tous ceux qui solliciteront des dons et bienfaits du roi d'exprimer dans leurs placets ceux qu'ils avaient déjà reçus, à peine d'être privés de leur dernière grâce.

Dix ans plus tard, les notables reproduisant leurs doléances, l'ordonnance de 1629 porte qu'à l'avenir « les états, entretenements et *pensions* seront réduits à une somme si modérée, que les autres charges de l'Etat puissent être préalablement acquittées. »

Après les profusions du règne de Louis XIV, le conseil de régence fait publier la déclaration de 1717, qui soumet le payement des *pensions* à des formes précises et prononce des réductions sévères. L'article 2 de cette déclaration porte qu'il ne sera plus expédié à l'avenir aucune ordonnance particulière pour les *pensions*, ni pour les gratifications, et que toutes seront mentionnées dans un état général par chapitres distincts et séparés, suivant la différence des personnes qui doivent en jouir et la qualité de leur emploi. D'après l'article 3, cet état devait être arrêté chaque année en deux expéditions : l'une pour le garde général du trésor royal, l'autre pour être enregistrée à la cour des comptes. L'article 4 ordonne la réunion en un seul article des *pensions* et gratifications accordées à la même personne et prononce des réductions graduelles sur toutes les *pensions* au-dessus de 600 livres. L'article 9 porte que, dans le cas ou ceux qui seront portés sur les états des *pensions* et gratifications obtiendront du roi quelque emploi ou établissement, ils seront retranchés de l'état de l'année qui suivra leur nomination. L'article 10 fixe à 2 millions la limite de la réduction à opérer sous la réserve d'exceptions stipulées par l'article 5.

Puis, sur les propositions de M. de Silhouette, paraît une autre déclaration du roi à la date du 17 avril 1759. L'article 1er ordonne à tous ceux qui jouissent de dons, *pensions*, augmentations de *pensions* et gratifications annuelles, de se pourvoir, par devers le secrétaire d'Etat de leur département et par devers le contrôleur général, relativement aux *pensions* accordées en finances, pour, sur l'examen qui sera fait et le compte qui en sera rendu au roi, obtenir la confirmation de leurs dons et *pensions*, s'il y a lieu. L'article 2 exige la déclaration des grâces reçues, à peine de radiation, et prescrit la formation d'un état général en deux doubles. L'article 5 fixe à 3 millions le fonds des *pensions* pour l'avenir. L'article 6 reproduit les dispositions de la déclaration de 1717, concernant ceux qui obtiendront de nouveaux emplois ou établissements, mais admet, au lieu de la suppression totale, un retranchement proportionnel de la *pension* précédemment obtenue.

Sous l'abbé Terray, un arrêt du conseil du 29 janvier 1770 soumet les *pensions* à des retenues graduées, suivant la quotité, d'un dixième à trois dixièmes. Turgot, en 1774, signale l'énormité des *pensions* et dénonce les voies subreptices qui tendaient à en dissimuler l'existence. En 1776, un nouveau règlement est dressé par le contrôleur général Taboureau. Et Necker, lors de sa première administration, fait publier une déclaration dont l'article 3 fait défense expresse à la chambre des comptes de passer en dépense, sous quelque prétexte que ce soit, dans les comptes de tout autre comptable que ceux du garde du trésor royal, aucun payement de *pension* ou autres grâces viagères. L'article 4 ordonne aux divers départements dépositaires des décisions en vertu desquelles les pensionnaires jouissent des grâces viagères d'en faire passer l'ampliation au département des finances, pour y être enregistrées et former les états d'après lesquels les *pensions* seront payées. L'article 1er d'une autre déclaration du 7 janvier 1779 porte que toutes les demandes de grâces pécuniaires, sous quelque forme qu'elles soient présentées, ne pourront être mises sous les yeux du roi que dans le mois de décembre de chaque année. D'après l'article 2, les *pensions* et grâces pécuniaires nouvelles ne doivent être accordées que sur le trésor royal. L'article 4 défend toute demande et attribution d'intérêts dans les fermes ou les régies et dans toute espèce d'affaires de finances. L'article 7 ordonne que toutes les grâces seront comprises au même brevet, et l'article 9 déclare les *pensions* et grâces viagères insaisissables.

Enfin, sous le ministère de M. de Calonne, vient un arrêt du conseil du 8 mai 1785, et, après les observations des notables en 1787, un dernier arrêt du 15 octobre.

L'arrêt du conseil du 8 mai 1785 dispose que les *pensions* ne seront accordées chaque année que dans la proportion des deux tiers des extinctions survenues. Celui du 15 octobre 1787 ordonne de nouvelles retenues sur les *pensions* et reproduit en partie les dispositions des règlements précédents.

La multiplicité de ces règlements en démontre l'insuffisance. Pourtant, leurs dispositions étaient loin de manquer de sagesse; sauf la différence des temps, la plupart de ces dispositions ont été reprises avec avantage dans la législation actuelle; mais ils péchaient tous par le même vice. Non-seulement le pouvoir absolu dont ils émanaient renversait, au premier obstacle, les formes de contrôle qu'il avait cru devoir établir; mais c'était se faire une complète illusion que de vouloir limiter une dépense de cette nature et prétendre réglementer utilement des concessions qui ne reposaient sur la réalisation d'aucun droit, sur l'accomplissement d'aucun devoir.

Les *pensions* accordées par le roi étaient inscrites, au XVIIIe siècle, sur un registre appelé *Livre rouge*, qui fut publié le 1er avril 1790 et produisit la plus vive sensation en révélant la scandaleuse dilapidation d'une partie de la fortune publique. V. LIVRE ROUGE.

La Révolution devait enfin mettre un terme à cet état de choses.

Lorsque l'Assemblée nationale, saisie par les cahiers des assemblées primaires et par les motions de ses membres, dut, à son tour, s'occuper de la réforme des *pensions*, elle sentit la nécessité de combler, avant tout, cette lacune des règlements qui l'avaient précédée, et aussitôt que ses comités lui eurent soumis le résultat de leurs investigations, sa résolution fut décisive.

Indépendamment des 29 millions compris au compte qui avait été présenté, l'Etat payait encore 15 millions de gratifications, de dons ou de secours, et, en y ajoutant une multitude d'articles épars dans les dépenses, les rapporteurs des comités n'hésitaient pas à porter à plus de 55 millions ce qui se donnait annuellement dans le royaume. Sans s'arrêter, comme on l'avait essayé si vainement jusqu'alors, à reviser ou à réduire cette masse d'allocations diverses, le premier soin de l'Assemblée fut de fixer, pour l'avenir, les bases de la rémunération nationale et de déterminer, par des règles précises, les conditions du droit aux récompenses : c'est l'objet du titre Ier de la loi du 22 août 1790. Ce titre comprend d'abord les principes généraux applicables aux récompenses et distingue ces récompenses en trois natures, les marques d'honneur, les *pensions* et les gratifications (de l'art. 1er à l'art. 6). Il donne ensuite les prescriptions nécessaires pour éviter le retour des abus qui avaient été signalés, et limite à 12 millions le fonds qui devra être affecté aux *pensions* et gratifications. L'article 7, pour couper court à la perpétuation des grâces dans les familles, prononce qu'aucune *pension* ne sera accordée, à qui que ce soit, avec clause de réversibilité. Il admet seulement que, dans le cas de défaut de patrimoine, la veuve d'un homme mort dans le cours de son service public pourra obtenir une *pension* alimentaire, et les enfants être élevés aux dépens de la nation, jusqu'à ce qu'elle les ait mis en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. L'article 8, afin d'ôter tout prétexte aux concessions abusives, ordonne qu'il ne sera compris dans l'état des *pensions* que ce qui sera dû pour récompense

de services. Les articles 9, 10, 11 reproduisent la disposition des précédents règlements concernant la prohibition du cumul d'une *pension* et d'un traitement. L'article 12 prohibe, en outre, le cumul avec une *pension* sur la liste civile ou sur une puissance étrangère, et l'article 13 trace la démarcation entre les charges de la liste civile et celles du Trésor. Ce même titre trace, en outre, les règles de liquidation des *pensions*, indique les justifications à produire, le mode de concession à suivre, et il ordonne la publication de toutes les récompenses qui seront dorénavant accordées.

Dans le second titre, l'Assemblée règle la valeur des services qui devront donner droit à la *pension* dans la guerre, dans la marine, dans les emplois civils, dans les sciences, les lettres et les arts; et quand elle a ainsi complété, en quelque sorte, le code des récompenses pour l'avenir, elle prononce, en tête du troisième titre, la suppression de toutes les *pensions* et grâces pécuniaires existantes, et pourvoit au rétablissement de celles qui auront mérité d'être conservées.

D'après les dispositions du titre III, ceux des anciens pensionnaires qui se trouvaient satisfaire aux conditions des deux premiers titres étaient appelés à obtenir une nouvelle *pension* liquidée d'après ces conditions, et supérieure même, s'il y avait lieu, à leur *pension* primitive. Les *pensions* ainsi recréées devaient être assignées sur le fonds permanent de 10 millions et soumises au maximum général de 10,000 livres (art. 4, 17 et 18). En second lieu, ceux qui, sans remplir les conditions nouvelles, avaient obtenu des *pensions* en conformité des précédents règlements, pour services rendus à l'État, devaient jouir d'une *pension* rétablie en leur faveur, mais sans que cette *pension* pût, en aucun cas, être supérieure à la première (art. 7). Des dispositions étaient prises pour le rétablissement de quelques *pensions* particulières et pour celles des veuves et orphelins (art. 5, 6 et 8), et il devait être fait un fonds par addition pour tous ces rétablissements soumis au maximum de 10,000 livres, si le pensionnaire était actuellement âgé de moins de soixante-dix ans, de 15,000 livres pour les pensionnaires âgés de soixante-dix à quatre-vingts ans, et de 20,000 livres au-dessus de ce dernier âge (art. 10, 17 et 18). Enfin, un fonds de 2 millions, également destiné à s'éteindre, était ouvert pour la concession de secours viagers à ceux qui, n'ayant point de titres valables, seraient définitivement privés de leurs *pensions* (art. 15, 17 et 18).

Telle est, dans son économie générale, la loi du 22 août 1790. C'est, à la fois, une loi de réforme, de transition et de principe. Non moins remarquable par l'ensemble des vues qui ont présidé à sa rédaction que par la solidité des doctrines, elle l'est surtout, si l'on songe à l'agitation des temps qui l'ont vue naître, par l'esprit de justice et de sage libéralité que ses dispositions respirent. Qu'on lise, en effet, les quatre premiers articles concernant les principes généraux sur les récompenses :

Article 1er. L'État doit récompenser les services rendus au corps social, quand leur importance et leur durée méritent ce témoignage de reconnaissance. La nation doit aussi payer aux citoyens le prix des sacrifices qu'ils ont faits à l'utilité publique.

Art. 2. Les seuls services qu'il convient à l'État de récompenser sont ceux qui intéressent la société entière. Les services qu'un individu rend à un autre individu ne peuvent être rangés dans cette classe qu'autant qu'ils sont accompagnés de circonstances qui en font réfléchir l'effet sur tout le corps social.

Art. 3. Les sacrifices dont la nation doit payer le prix sont ceux qui naissent des pertes qu'on éprouve en défendant la patrie, ou des dépenses qu'on a faites pour lui procurer un avantage réel et constaté.

Art. 4. Tout citoyen qui a servi, défendu, illustré, éclairé sa patrie, ou qui a donné un grand exemple de dévouement à la chose publique, a des droits à la reconnaissance de la nation et peut, suivant la nature et la durée de ses services, prétendre aux récompenses.

On n'y trouvera rien qui rappelle ni le trouble des temps, ni les passions qui s'agitaient jusqu'au sein de l'Assemblée, mais l'expression simple et large des droits et des devoirs réciproques de l'État et de ceux qui le servent. Malgré les changements que la législation a dû subir, ces dispositions fondamentales de la loi de 1790 servent encore aujourd'hui de base à nos lois rémunératives, elles sont même demeurées jusqu'ici la seule règle de l'admissibilité des services dans la liquidation des *pensions* civiles sur fonds généraux.

Les articles de la loi qui traitent plus spécialement des *pensions* ne sont pas moins faciles à l'esprit qui a dicté ces principes. Ils embrassent, dans leurs prévisions, toutes les positions, toutes les carrières. Ils appellent indistinctement à jouir de la *pension* tous les citoyens qui auront servi l'État dans les derniers rangs comme dans les emplois les plus élevés. L'article 19 du titre Ier fixe, en effet, le minimum des *pensions* à 150 livres, l'article 21 se sert de ces termes : « Le fonctionnaire public ou tout autre citoyen au service de l'État, » et l'article 1er du titre II, en réglant les fixations du service militaire, ajoute : « Ce calcul aura lieu dans quelque grade que les campagnes et les années de service ou d'embarquement aient été faites, dans le grade de soldat comme dans tous les autres. » Ils fixent à cinquante ans l'âge auquel la *pension* pourra s'obtenir, assurent au fonctionnaire, après trente ans de service, le quart de son traitement ou un minimum de 150 livres, et augmentent ensuite la récompense à mesure que l'activité se prolonge, ils donnent à cinquante ans de service la totalité du traitement ou un maximum de 10,000 livres. En établissant cette progression, l'Assemblée nationale voulait faire profiter le pays de l'expérience de ceux qui le servent, et, comme l'exprime un de ses rapporteurs, « fixer dans les places, le plus longtemps possible, ceux qui joignent ce mérite aux talents dont ils peuvent être pourvus. »

Son but était aussi de rendre les demandes de *pension* moins fréquentes, leur distribution moins rapide; elle voulait, en un mot, faire de la *pension* une récompense utile au pays comme aux fonctionnaires eux-mêmes, méritée avant tout par de longs et consciencieux services, mais qui, une fois concédée, fût suffisante pour les besoins de celui qui l'aurait obtenue et digne de l'État qui la donnait.

C'est dans la même pensée qu'en fixant le fonds des *pensions*, l'Assemblée avait disposé, par l'article 14 du titre Ier de la loi, que, « dans le cas où le remplacement des pensionnaires décédés ne laisserait pas une somme suffisante pour accorder des *pensions* à tous ceux qui pourraient y prétendre, les plus anciens d'âge et de service auraient la préférence, les autres l'expectative, avec l'assurance d'être les premiers appelés successivement. » L'âge de la retraite étant fixé à cinquante ans, cette disposition pouvait recevoir son effet sans inconvénient pour les ayant droit qui, se trouvant conservés encore utilement en activité, voyaient en même temps s'augmenter leur récompense.

Quand on examine, à plus d'un demi-siècle d'intervalle, ces dispositions de la loi du 22 août 1790, ces principes qui ont résisté au temps, cette application pleine de sollicitude pour tous les droits et si large dans la graduation qu'elle établit, on comprend que l'Assemblée nationale ait eu confiance dans son œuvre. D'après les mesures transitoires qu'elle avait prises, elle ne doutait pas que la dette du passé ne fût promptement liquidée. Toutes les réclamations qui pourraient s'appuyer sur des services réels y devaient trouver satisfaction dans de justes limites; et elle espérait qu'après l'extinction de cette dette temporaire la rémunération, assise sur ses véritables bases, pourrait suffire à tous les besoins sans excéder les fonds permanents qu'elle lui assignait.

Le fonds de 10 millions ouvert par l'article 14 du titre Ier était applicable aux *pensions* qui seraient liquidées pour service civil ou militaire, en conformité des règles tracées par les deux premiers titres. L'article 16 du titre Ier exceptait toutefois de ce fonds général les fonds affectés aux invalides, aux soldes et demi-soldes tant de terre que de mer, et les *pensions* des ecclésiastiques, payées sur les fonds particuliers. Les fonds des invalides et ceux des soldes et demi-soldes, exclusivement applicables aux sous-officiers et soldats retirés, formaient une dépense de 5 millions. L'ensemble des fonds permanents affectés à la rémunération publique, tant civile que militaire, devait donc se réduire d'après les prévisions de l'Assemblée à 15 millions environ, ou plutôt à 17 millions, en y comprenant les fonds de gratification.

La réforme opérée par cette loi a produit son effet; à partir de 1790, les *pensions* n'ont plus été des faveurs ni des grâces, elles sont devenues des récompenses dont le droit est défini. Mais, à la vérité, des événements qu'elle était encore si loin de prévoir, l'Assemblée nationale s'était exagéré les résultats économiques que le pays pouvait attendre de cette réforme même; les nécessités publiques ne tarderent pas à le démontrer.

La loi générale sur les *pensions* était à peine rendue que déjà de nouveaux besoins se faisaient sentir. Au moment où l'Assemblée proclamait les principes constitutifs des récompenses, elle était occupée à replacer dans les mains de l'État le recouvrement de l'impôt, et plus de 20,000 agents des fermes et des régies qu'elle supprimait n'avaient pu être compris dans l'organisation nouvelle. Les anciennes fermes, régies, caisses et administrations employaient plus de 50,000 agents. Les *pensions* et secours à distribuer, d'après la loi du 31 juillet 1791, aux 20,000 employés qui se trouvaient [illegible] étaient estimés devoir s'élever à 4,465,000 francs pour les *pensions*, et à 4,580,000 francs pour les secours; ensemble 9,045,000 francs. L'Assemblée reconnaît que ces agents réformés doivent être considérés comme ayant servi le pays; qu'interrompus dans leur carrière par la suppression qui les atteint, il ne peut être juste de leur opposer les conditions d'âge et de durée fixées par la loi du 22 août 1790; et elle leur accorde, par cette loi du 31 juillet 1791, des *pensions* et des secours [illegible] proportionnés à la durée de leurs services.

[illegible] porte que l'article 4 de la loi du 31 juillet [illegible] : « Les [illegible] des fermes, régies et autres administrations [illegible] titre Ier n'ayant pas [illegible] à ceux qui étaient employés à l'époque de service fixée par la loi du 22 août 1790, pour l'obtention des *pensions*, les dispositions de cette loi seront modifiées quant auxdits employés seulement. » Et il est dit à l'article 8 : « La loi du 22 août 1790 sera au surplus applicable à tous ceux des employés supprimés qui en réclameront les dispositions. »

D'autres lois, provoquées par les circonstances, viennent également ajouter de nouveaux éléments à la [illegible] des *pensions*. Il en est accordé aux vainqueurs de la Bastille (loi du 25 décembre 1790), aux soldats de régiments suisses licenciés (loi du 20 août 1809), aux anciens gagistes de la liste civile (loi du 7 mars 1793), aux citoyens blessés le 10 août (loi du 4 [illegible] an II), et, quand la suppression des cultes et des corporations religieuses est consommée, en 1793, l'acquittement si considérable des *pensions* ecclésiastiques est mis à la charge de la dette publique (loi du 27 juin 1793).

En même temps, la guerre, qui appelle sous les drapeaux tous les citoyens en état de porter les armes, rend de jour en jour plus urgente [illegible] militaires. La loi du 22 août 1790, dont les prévisions portaient principalement sur les conditions du droit d'ancienneté, ne contenait aucune fixation précise pour les cas de blessure, ou d'infirmité, ou de mort dans le service. L'article 21 du titre Ier de la loi du 22 août 1790 se bornait à dire : « Le fonctionnaire public ou tout autre citoyen que ses blessures ou infirmités obligeront de quitter son service ou ses fonctions avant les trente années expliquées ci-dessus recevra une *pension* déterminée par la nature de ses services, le genre de ses blessures et l'état de ses infirmités. »

L'article 7, en attribuant une *pension* alimentaire à la veuve de [illegible] dans son service, n'était pas plus explicite. La loi du 22 août 1791, rendue pour l'interprétation de ce dernier article, précisait seulement que la mort dans le service devait avoir été causée par des blessures reçues ou des infirmités contractées dans l'exercice même des fonctions.

Mais, la guerre une fois déclarée, l'exception l'emporte sur la règle. L'Assemblée suspend (loi du 27 mai 1792) les effets de la loi du 22 août 1790 applicables, pour ancienneté de service, aux militaires en activité; et bientôt la Convention, pour répondre aux nécessités toujours croissantes, active, par de nombreux décrets, la concession des *pensions* aux blessés et aux veuves, en étend le bénéfice aux pères, aux enfants, aux familles de tous les citoyens morts aux armées, et applique à leur acquittement toutes les ressources dont elle peut disposer.

Cependant, la liquidation de tant de droits divers laisse de moins en moins accès à la rémunération des services civils. Un moment dégagées par les suppressions auxquelles avait pourvu la loi du 31 juillet 1791, les administrations voient s'accroître chaque année le nombre des employés émérites que le défaut de retraites force de conserver en place; et, dans cet état de choses, l'intérêt de l'État n'est pas moins compromis que celui de ses agents.

Pressée, enfin, par le besoin d'alléger ses cadres, la régie de l'enregistrement et des domaines offre, la première, de prendre exemple sur les règlements des anciennes compagnies (règlements de la ferme générale, des 10 octobre 1774 et 13 février 1778, concernant les retraites de ses employés) et de subvenir à la pénurie du Trésor, en [illegible] ses employés au moyen de retenues faites sur leurs appointements. Sa proposition, accueillie avec empressement par les pouvoirs publics, est aussitôt mise en vigueur par l'arrêté du comité des finances de la Convention du 4 brumaire an IV; la loi du 2 floréal an V en étend presque immédiatement les effets aux employés des [illegible] des nouvelles retraites, comme aux *pensions* payables par le Trésor, la garantie de la révision législative.

Grâce à cette combinaison, la rémunération de ces deux services administratifs peut reprendre son cours sans avoir à souffrir, un [illegible] dont la loi du 9 vendémiaire frappe toutes les [illegible] du Directoire.

A l'avénement du gouvernement consulaire, les [illegible]

[illegible]

Mais [illegible]

militaires [illegible] et dont la [illegible] payement sur le fonds de la solde des troupes. La dette des *pensions* formait donc, en réalité, [illegible] une situation si différente des prévisions de 1790 appelait la sollicitude du nouveau pouvoir.

En présence d'un état de guerre qui était devenu, pour ainsi dire, permanent, les mesures d'économie ne pouvaient porter sur la rémunération militaire. La loi du 28 fructidor an VII avait [illegible] en faveur des veuves et des orphelins de militaires. Le gouvernement consulaire fit rendre la loi du 15 [illegible] 15 floréal de la même année.

En vertu de ces deux règlements, le maximum général des *pensions* est fixé à 6,000 fr. (fixé à [illegible] réduit, en 1793, à 3,000 francs); pendant cinq ans, il n'en est accordé que jusqu'à concurrence de la moitié des extinctions; de nouvelles formes viennent régulariser la liquidation, l'inscription, le payement, et la réduction au tiers n'est plus maintenue qu'à l'égard des *pensions* comprises dans la liquidation du passé.

En même temps, le système des fonds de retenues reçoit plus d'extension; il est appliqué successivement aux retraites des différents [illegible] de cinq ans fixé par la loi de l'an XI, le décret du 13 septembre 1806 complète l'effet de ces mesures, en substituant des conditions plus rigoureuses à celles que la loi du 22 août 1790 avait établies pour la fixation des *pensions* civiles. Le décret du 13 septembre 1806, applicable exclusivement aux *pensions* civiles sur les fonds généraux, porte à soixante ans l'âge [illegible] 22 août 1790 avait fixé [illegible] n'accorde plus, pour trente ans de service, que le sixième du traitement au lieu du quart, n'augmente la *pension*, pour chaque année en sus, que d'un trentième des cinq sixièmes restant, au lieu du vingtième des trois quarts, et il établit le maximum de 1,200 francs pour les traitements qui n'excèdent pas 1,800 fr., celui des deux tiers pour les traitements supérieurs à 1,800 francs, en maintenant au surplus celui de 6,000 francs déjà fixé par [illegible] le traitement [illegible]

Le gouvernement impérial continue, du reste, à chercher dans la création des caisses de retraite une exonération que la multiplicité des [illegible] que année plus précieuse. Un moment même, il conçoit la [illegible] retenues sur tous les traitements civils et militaires, un fonds [illegible] généralité des services de l'Empire. Mais les événements qui se précipitent ne lui laissent pas le temps de [illegible] les invasions de 1814 et 1815, qui changent la constitution du [illegible] sur la fortune publique des charges plus pesantes que celles qu'elle avait eu jusqu'alors à supporter.

Pendant [illegible] tions du décret du 1[illegible] vices publics pour [illegible] 70 millions.

Pour [illegible] le malheur d[illegible] plus que ja[illegible] sur les livres [illegible] venir la for[illegible]

[illegible] puter sur l[illegible] 15 mai 1818, pour [illegible] des circonstances, [illegible]

[illegible]

[illegible] propre, comme lui offrant une source d'exo- [illegible] Il leur avait fallu pensionner, sans versements préa- [illegible] cumulation naturelle de leurs produits, on leur avait fait perdre le caractère le plus essen- [illegible] inévitablement qu'elles vinssent redemander, [illegible]

Pour obéir, cependant, au vœu exprimé [illegible] dation, en élevant le taux des retenues et en [illegible] refirent successivement leurs règlements et [illegible] traitement, celle du premier douzième des augmentations, et des retenues dans les cas [illegible] se compose le ministère des finances avaient chacune leur caisse particulière, et plusieurs d'entre elles, moins chargées à l'origine ou constituées avec plus d'avantages, avaient réalisé des épargnes considérables.

L'ordonnance du 12 janvier 1825 réunit ces différentes caisses en une seule et soumit tous leurs tributaires à un règlement uniforme. On espérait par là arriver à une compensation suffisante. Mais, nonobstant la rigueur des nouvelles conditions d'admissibilité, cette caisse générale dut bientôt recourir à l'aliénation des rentes qu'elle possédait; et, après avoir absorbé, dans le cours de neuf années, un capital de 16,700,000 francs, elle se trouva [illegible] les caisses des autres ministères, de réclamer l'assistance de crédits subventionnels.

[illegible] les *pensions* lorsque fut votée la loi du 9 juin 1853. [illegible] de le voir, des *pensions* sur caisses de retenues et des *pensions* sur fonds généraux accordées en vertu de la loi de 1790. Le défaut d'unité rendait une réforme désirable. Cette réforme a été accomplie d'une façon qui laisse [illegible] disons plus loin, par la loi de 1853, qui a ramené à des bases uniformes la liquidation des *pensions*, introduit dans le service des dispositions restrictives et économiques, généralisé à tous les fonctionnaires l'application du système, centralisé au Trésor les recettes et [illegible] enfin les caisses spéciales de retraite en attribuant leur actif [illegible] 9 juin 1853, art. 1er). Cette loi ne régit que les services postérieurs au 1er janvier 1854. La liquidation des *pensions* pour services rendus antérieurement à cette date se fait d'après les lois [illegible] 1er janvier 1854 et dont nous venons de parler.

Comme les conditions auxquelles les retraites sont accordées varient selon la nature des [illegible]

— *Pensions civiles.* Les fonctionnaires et [illegible] 1854 sont soumis, pour leurs *pensions* de retraite, aux règles établies par la loi du 9 juin [illegible] remplir diverses conditions. La première, c'est d'être rétribués directement par l'État. Néanmoins, un certain nombre de fonctionnaires font exception à cette règle; ce sont: [illegible] rétribués en tout ou en partie sur les fonds départementaux et communaux ou sur le produit [illegible] nant à une administration publique, sont rétribués en tout ou en partie sur les fonds départementaux et communaux, sur les fonds [illegible] culiers. La seconde condition consiste, pour [illegible] pour 100 sur son traitement [illegible]

[illegible] de représentation, les suppléments de traitement colonial. Les fonctionnaires et agents ressortissant au ministère des finances, qui sont rétribués par des salaires ou remises variables, supportent les retenues sur les trois quarts des émoluments de toute nature, le dernier quart étant considéré comme indemnité [illegible] tionnaires qui sont rétribués sur d'autres fonds que ceux de l'État doivent verser dans la caisse du receveur des finances leur retenue [illegible]

Lorsque le fonctionnaire ou employé a rempli ces conditions, il a droit à la *pension*, pour cause d'ancienneté, à l'âge de soixante ans [illegible] l'âge de cinquante-cinq ans et après vingt-cinq ans de service, lorsqu'il a passé quinze ans dans la partie active, telle qu'elle a été [illegible] verses administrations, les services qu'il a [illegible] traite. S'il a servi dans l'armée de terre et [illegible] faut que la durée de ce dernier emploi soit au moins de douze ans dans la partie sédentaire ou de dix dans la partie active. Si les services militaires qu'il a rendus lui ont fait déjà obtenir une *pension*, ils ne sauraient entrer en ligne de compte pour la *pension* civile; dans le cas contraire, la liquidation de ces services est calculée d'après le minimum attribué à [illegible] pour avoir droit à [illegible] compter en outre douze ans de services dans la partie sédentaire, ou dix ans dans la partie active, rétribués par l'État. Quant aux services civils rendus hors d'Europe par les fonctionnaires ou employés envoyés d'Europe par le gouvernement, ils sont comptés pour moitié en sus de leur durée effective, sans néanmoins que cette bonification [illegible] d'un cinquième le temps de service effectif exigé pour donner droit à la *pension*. Cette pension peut être liquidée à cinquante-cinq ans d'âge après quinze ans de service hors d'Europe. En ce qui concerne les agents extérieurs du département des affaires étrangères et les fonctionnaires de l'enseignement, le temps d'inactivité pendant lequel ils ont été assujettis à la retenue est compté comme service effectif, sans toutefois pouvoir être admis pour plus de cinq ans dans la liquidation.

Dans le cas d'ancienneté, la *pension* est réglée, [illegible] du traitement moyen. Lorsque le fonctionnaire a vingt-cinq ans de services entièrement rendus dans la partie active, la *pension* est de la moitié du traitement moyen, augmentée de [illegible] du traitement pour chaque année en sus. Les fonctionnaires qui, antérieurement à la loi de 1853, ne subissaient pas de retenue font valoir, pour obtenir leur *pension*, le temps de leur service; mais cette *pension* n'est liquidée que pour le temps pendant lequel ils ont subi la retenue, et cela à raison de 1/120e du traitement moyen pour chaque année de service; toutefois, le montant de la *pension* est augmenté de 1/30e pour chacune des années liquidées. Les fonctionnaires de la partie active dont la *pension* se liquide au bout de vingt-cinq ans, et qui sont dans le même cas, ont une *pension* à raison de 1/100e du traitement moyen pour chaque année de service, assujetti à la retenue [illegible] 1/25e pour chacune [illegible]. Pour appliquer une *pension* civile, on prend en général la moyenne des traitements de toutes sortes soumis à la retenue pendant les six dernières années d'exercice du fonctionnaire. Cette règle, toutefois, ne s'applique pas à certains fonctionnaires dont la *pension* se liquide d'après des règles spéciales. Tels sont les conseillers référendaires de la cour des comptes, les agents extérieurs du ministère des affaires étrangères, les agents ayant des salaires variables, les principaux des collèges communaux, [illegible] de l'enseignement en inactivité de service.

En ce qui concerne les fonctionnaires dont la carrière avait commencé avant la mise en vigueur de la loi du 9 juin 1853, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1854, ils doivent, pour obtenir leur *pension*, justifier de soixante ans d'âge et de trente ans de service, et cette *pension* se liquide de deux façons: suivant le système adopté par l'administration à laquelle [illegible] 22 août 1790 et au décret du 13 septembre 1806, pour ce qui concerne le temps antérieur au 1er janvier 1854, et conformément à la loi du 9 juin 1853 pour le temps postérieur.

Le montant d'une *pension* civile ne peut jamais dépasser les 3/4 du traitement moyen ni excéder 6,000 francs, excepté toutefois pour les ambassadeurs dont les *pensions* peuvent atteindre un maximum de 12,000 francs. Le maximum est des 2/3 pour les agents diplomatiques, les magistrats, les membres de la cour [illegible] naires, le maximum du traitement est fixé comme il suit: traitement de 1,000 fr. et au-dessous [illegible] 750 fr.; de [illegible] à 2,400 fr., 3/4 du traitement sans pouvoir descendre au-dessous de 750 fr.; de 2,401 à 3,200 fr., 1,600 fr.; de 3,201 à 8,000 fr., moitié du traitement moyen; de 8,001 à 9,000, 4,000 fr.; de 9,001 à 10,500, [illegible] au-dessus de 12,000, 6,000 fr.

[illegible] sans avoir l'âge et le temps de service exigés par la loi, un fonctionnaire civil obtient une *pension*. C'est ce qui a lieu lorsqu'il est hors d'état de continuer son service, soit par suite d'un acte de dévouement dans l'intérêt public, soit à la suite d'une lutte soutenue dans l'exercice de ses fonctions, soit par suite d'un accident grave résultant toujours de l'exercice de ses fonctions. Il en est de même lorsque l'accomplissement de ses fonctions lui a occasionné des infirmités graves, le mettant dans l'impossibilité de les continuer, et qu'il a cinquante ans d'âge et vingt ans de service dans la partie sédentaire, ou bien quarante-cinq ans d'âge et quinze ans de service dans la partie active; enfin, lorsque son emploi a été supprimé. Les blessures dont le fonctionnaire a été victime ou les infirmités dont il est atteint doivent être constatées, dans le premier cas par un procès-verbal ou un acte de notoriété, dans le second cas par des médecins, dont l'un est désigné par l'administration. La quotité de la *pension* accordée dans les cas précités est variable. Elle est égale à la moitié du dernier traitement d'activité sans pouvoir dépasser le maximum fixé pour la *pension* d'ancienneté, lorsque l'employé a été mis hors d'état de service à la suite d'une lutte ou d'un acte de dévouement; elle est, dans le cas d'infirmités, d'un soixantième du dernier traitement pour chaque année de service si le fonctionnaire appartient à la partie sédentaire, et d'un cinquantième s'il appartient à la partie active. Toutefois, on règle le taux de la pension sur la moyenne des six dernières années, lorsque la moyenne offre au fonctionnaire un résultat plus avantageux qu'en prenant pour base le dernier traitement d'activité.

Les dispositions de la loi de 1853 ne s'appliquent pas aux *pensions* des ministres, des sous-secrétaires d'État, des membres du conseil d'État, des préfets et sous-préfets, qui sont encore réglées par la loi du 22 août 1790 et le décret du 13 septembre 1806. Ces fonctionnaires ne subissent pas de retenue. Le taux de la *pension* est du sixième du traitement des quatre dernières années. Les magistrats qui ont atteint l'âge fixé par le décret du 1er mars 1852 ont droit à la *pension* de retraite après vingt ans de service.

Le législateur a regardé comme un acte de justice d'accorder une part de la *pension* à la veuve du fonctionnaire ou de l'employé mort lorsqu'il en avait la jouissance ou au moment où il était en droit de l'obtenir; et il a étendu cette disposition à la veuve du fonctionnaire mort à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou mis à la retraite à la suite d'un acte de dévouement, etc. Pour que la veuve ait droit à une *pension* fondée sur l'ancienneté des fonctions de son mari, il faut que le mariage ait été contracté six ans avant la mise à la retraite du mari. Dans le cas d'une *pension* de réforme, il suffit que le mariage ait eu lieu avant la mort ou la mise à la retraite du mari. La *pension* de la veuve est du tiers de celle du mari dans le cas d'ancienneté ou d'infirmités graves, et des deux tiers dans les cas de mise hors de service, dont nous avons parlé plus haut. L'orphelin ou les orphelins mineurs d'un fonctionnaire ayant obtenu sa *pension* de retraite ou ayant accompli le temps exigé pour l'obtenir, ou bien ayant perdu la vie dans un des cas précités, reçoivent un secours annuel quand la mère est décédée ou inhabile à recevoir la *pension* ou déchue de ses droits, lorsque, toutefois, le mariage a précédé la mise à la retraite. Le secours est égal à la *pension* que la mère aurait pu obtenir. S'il y a plusieurs enfants, il est partagé entre eux par portions égales et payé jusqu'au moment où le plus jeune a vingt et un ans accomplis. La part de ceux qui meurent avant cet âge ou deviennent majeurs fait retour aux mineurs; s'il existe à la fois une veuve et un ou plusieurs enfants issus d'un premier mariage, il est prélevé sur la *pension* de la veuve, et sauf réversibilité en sa faveur, un quart au profit de l'orphelin du premier lit, s'il est mineur, et la moitié s'il y en a plusieurs en âge de minorité.

Le total des *pensions* des fonctionnaires civils s'est considérablement accru depuis la loi de 1853. Le chiffre annuel des retenues ne s'élève qu'à 15 millions, de sorte qu'il reste à la charge de l'État une somme considérable. C'est ainsi que les *pensions* civiles payées en vertu de la loi du 21 août 1790 s'élèvent, dans le budget de 1874, à la somme de 1,850,000 fr., et les *pensions* civiles payées en vertu de la loi du 9 juin 1853 sont inscrites, dans le budget de la même année, pour une somme de 40,550,000 fr.

Les employés des administrations départementales et communales ne sont pas compris dans la loi de 1853 sur les *pensions* civiles. On a établi pour eux, dans la plupart des départements et dans les communes importantes, des caisses de retraite soumises à des règlements particuliers, approuvés par le ministre de l'intérieur. Il existe, notamment à Paris, une caisse de retraite pour les employés de la préfecture et des administrations communales (1822); une caisse pour les administrateurs et employés des hospices; une autre pour les employés du mont-de-piété; une autre pour les employés de la police municipale, etc.

— *Pensions à titre de récompense nationale.* L'Assemblée constituante posa en principe, en 1790, qu'une *pension* à titre de récompense nationale ne pourrait être accordée que par un vote du pouvoir législatif. Un décret-loi de 1807 transféra au chef de l'État le droit d'accorder des *pensions* au maximum de 20,000 francs. Ce décret, après la révolution de juillet 1830, fut abrogé par la Chambre des députés, qui le déclara inconstitutionnel; mais, sur la demande du gouvernement impérial, le Corps législatif vota la loi du 17 juillet 1856, qui fit revivre le décret de 1807. Mais la loi du 16 septembre 1871 prescrivit la révision de ces *pensions*. C'est par un retour au principe de 1790 que la troisième République a concédé en 1874, par le vote de l'Assemblée nationale, une *pension* de 12,000 francs à M. Pasteur. Dans le budget de 1874, le total des *pensions* payées à titre de récompense nationale s'élevait à 428,000 fr. Il faut joindre à cette somme 225,000 fr. pour *pensions* données par l'Empire aux femmes ou à des enfants de grands fonctionnaires, et qui s'élevaient, en 1870, à 270,000 fr. Quelques-unes de ces *pensions* se sont éteintes, et d'autres, comme celles accordées à Mme veuve Troplong et à la veuve du comte Walewski, ont été réduites de 20,000 à 12,000 fr. Voici la liste de ces dernières *pensions* en 1874:

Joly, veuve Ducos	12,000 fr.
Pascalis, veuve Fortoul	12,000
Milhet-Belisle, veuve de Martignac	6,000
De Lasalle, veuve Grenier	6,000
Poupart de Neuflize, veuve Vaillant	6,000
Festugière, veuve Espinasse	12,000
Caze, veuve Parseval-Deschênes	12,000
Beaupoil de Sainte-Aulaire, veuve du duc Decazes	6,000
Véchembre, veuve de Bar	8,000
Boniface, veuve Bineau	12,000
Thomas, veuve Barthe	10,000
Valera de La Paniegra, veuve Pélissier, duchesse de Malakoff	20,000
Guillon, veuve de l'amiral Romain-Desfossés	12,000
Melly, veuve du comte Rossi	6,000
Bouet (enfants)	3,000
Delacrosse (Mlle)	6,000
Tournier, veuve d'Hautpoul	10,000
Thouvenel (enfant)	5,000
Thouvenel (enfant)	5,000
De Ricci, veuve Walewski	12,000
Magnan, veuve Ohier	5,000
Goz, veuve de l'amiral Charner	12,000
Lota, veuve Troplong	12,000
De Leuliou-Thorigny	3,000
Maillères, veuve Niel	12,000
Total	225,000 fr.

A ces *pensions* civiles on peut joindre encore les *pensions* de la pairie et de l'ancien sénat, s'élevant, en 1874, à 104,000 fr.; les secours aux pensionnaires de la liste civile des rois Louis XVIII et Charles X, 90,000 fr.; les *pensions* et indemnités viagères de retraite aux employés des anciennes listes civiles et du domaine privé de Louis-Philippe, 395,500 fr.

— *Pensions militaires.* Il n'y a pas longtemps que le mot *pension* est employé dans la langue militaire avec le même sens que de nos jours. Ganeau nous apprend que, dans la première moitié du XVIIIe siècle, il existait dans la maison militaire une rémunération qu'on nommait *retraite* pour les gardes du corps et *relégué* pour les gendarmes de la garde et les chevau-légers. Cette retraite, ce relégué étaient une faveur et non un droit acquis après tant d'années de service. Plus anciennement encore, les *pensions* s'appelaient *réformes*. L'ordonnance du 17 juillet 1771 accorda des appointements aux officiers des gardes-françaises après trente ans de service, et aux officiers devenus infirmes ou incapables de servir à cause de leurs blessures.

« Frédéric II, dit le général Bardin, n'accordait de retraite qu'à ses généraux: « Devenez capitaines, disait-il aux officiers » inférieurs; faites des économies, » disait-il à ses capitaines. Mais, dans cette milice, une compagnie était une ferme de 9,000 à 10,000 francs, et le roi le savait. Le simple soldat recevait avec son congé une autorisation de mendier. » Longtemps il en a été ainsi chez nous: nos vieux soldats mendiaient. Quant aux officiers, ils devaient solliciter les bienfaits du roi, et malheur à eux s'ils n'avaient personne à la cour pour appuyer leur demande, souvent si légitime. Les meilleurs protecteurs furent souvent un confesseur ou une maîtresse; intrigants et intrigantes s'arrachaient ces lambeaux de la fortune publique, qui revenaient de droit à ceux qui avaient servi leur patrie, qui s'étaient usés sous le harnais. En 1792, la publication du Livre rouge prouva que plusieurs sœurs ou nièces de tel ministre de 1780 jouissaient de *pensions* d'officiers. La loi du 22 août 1790 et celle du 14 décembre de la même année sont les premières lois donnant réellement droit, en France, à une *pension* de retraite à tout militaire qui avait cinquante ans d'âge et trente ans de service. Ces retraites étaient égales au

[illegible] du traitement, augmenté d'un vingtième par campagne, [illegible] dans tous les cas [illegible]. [illegible] par une loi de [illegible] XI [illegible]. Napoléon [illegible] les retraites. [illegible] guerre perpétuelle, dit Bardin, clouer l'officier au drapeau et le menacer de l'indigence, s'il cherchait à s'en éloigner avant le temps de [illegible] traitements [illegible] honneur, et cette [illegible] La Restauration, par les ordonnances des 11 et 27 août 1814, conféra de nouveau le droit des militaires aux retraites. [illegible] sivement reglée par les lois du 11 avril 1831, du 24 avril 1832, [illegible] 1834, du 26 avril 1855, du [illegible] 1861, du 5 janvier 1872.

D'après la loi de 1831, les officiers ont droit à la retraite par ancienneté après trente ans de service effectif, et les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats après vingt-cinq ans. Toutefois, la loi du 5 janvier 1872 a décidé que [illegible] ans de service on pourra mettre à la *pension* de retraite, à titre [illegible], les officiers et les assimilés en activité de service sur leur demande et, d'office, les officiers en non-activité pour infirmité temporaire ou par mesure de discipline. Dans l'un ou l'autre cas, ils ont droit au minimum de la *pension* de leur grade, augmenté pour chaque campagne d'un vingtième de la différence du minimum au maximum. D'un autre côté, la loi du 10 juillet 1874 a décidé que les sous-officiers à l'âge de trente-cinq ans accomplis auront droit à une pension de retraite proportionnelle dont le taux sera compté pour chaque année de service et pour chaque campagne à raison de 1/25 du minimum de la pension à laquelle ils ont droit aux termes de la loi du 11 avril 1831, modifiée par les dispositions de l'article 19 du titre IX de la loi du 26 avril 1855. Cette dernière loi avait augmenté de 165 francs le maximum et le minimum de la *pension* de retraite des sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats. Cette *pension* pourra se cumuler jusqu'à concurrence de 1,200 francs avec le traitement afférent à l'emploi qu'ils pourront obtenir en vertu de la loi du 21 juillet 1873; l'excédant sera versé au Trésor.

Pour la *pension*, les années de service peuvent se compter à partir de dix-huit ans, âge auquel la loi permet de contracter un engagement, et même de seize ans pour les marins incorporés dans l'armée de terre. Les élèves de l'École polytechnique sont considérés comme ayant quatre ans de service lorsqu'ils prennent rang d'officier dans les armes spéciales. Dans le calcul des années, on compte en sus de sa durée effective, comme bénéfice de campagne, le service militaire qui a été fait : sur le pied de guerre, dans un corps d'armée occupant un territoire étranger, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, à bord, pour les troupes embarquées en temps de guerre maritime; hors d'Europe, en temps de paix, pour les militaires envoyés d'Europe (service qui, en temps de guerre, compte double); enfin, on compte de la même manière le temps de captivité des prisonniers de guerre à l'étranger. On compte pour moitié en sus de sa durée effective : le service militaire sur la côte en temps de guerre maritime; le service militaire à bord pour les troupes embarquées en temps de paix. Dans [illegible] comme une année entière chaque période dont la durée est moindre de douze mois, sans qu'on puisse toutefois compter dans douze mois plus d'une année de campagne. Pour chaque année de campagne et pour chaque année de service au delà de trente ans, la *pension* s'accroît d'un vingtième de la différence du minimum au maximum jusqu'à concurrence de ce maximum, qu'on obtient par cinquante ans de service, y compris naturellement les campagnes. Le temps qu'un militaire a pu passer dans un service civil donnant droit à une *pension* compte pour la *pension* militaire de retraite, à la condition toutefois qu'il ait servi dans l'armée au moins vingt ans. Le temps passé hors de l'activité, [illegible], ne compte pas pour le service effectif.

La *pension* [illegible] après un tarif [illegible]. La *pension* d'ancienneté se règle sur le grade dont le militaire est titulaire, conformément à l'article 10 de la loi du 11 avril 1831. Toutefois, elle est réglée sur le grade [illegible] du cinquième dans le cas [illegible] de la loi du 11 avril 1831, [illegible] avantage pour le militaire dans ce mode de liquidation. Lorsqu'on démontre et obtient sa *pension* avant deux années d'activité dans un grade, elle est réglée sur le grade inférieur. La *pension* de tout officier, sous-officier, brigadier ou caporal ayant douze ans [illegible] dans son grade s'accroît d'un cinquième. Le même avantage est donné aux gendarmes après douze ans de service.

Bien que n'ayant pas l'âge exigé par la loi, les militaires peuvent avoir une *pension* de retraite lorsqu'ils sont atteints de blessures graves et incurables provenant de faits de guerre ou d'accidents survenus dans un service commandé, ou bien encore d'infirmités graves et incurables provenant des fatigues ou des dangers du service. Le droit à la *pension* est immédiat si les blessures ou infirmités ont amené, soit la cécité, soit la perte de l'usage d'un ou de plusieurs membres. Pour l'amputation d'un membre ou la perte absolue de l'usage de deux membres, les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, ainsi que leurs assimilés, reçoivent le maximum de la *pension* qui leur est attribuée par la loi [illegible] 1855. En cas d'amputation de deux membres ou de la perte totale de la vue, ce maximum est augmenté, pour les officiers et les assimilés, de 20 pour 100, et, pour les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats et assimilés, de 30 pour 100. Dans cette dernière augmentation [illegible] an VII. Enfin, ont droit exceptionnellement, après vingt-cinq ans de service effectif, au minimum de la *pension* de retraite attribuée à leur grade, les officiers mis en non-activité pour infirmités temporaires, lorsqu'ils ont été reconnus par un conseil d'enquête, conformément aux prescriptions de la loi du 19 mai 1834, [illegible] tivité.

Tout en renvoyant le lecteur pour tous les détails au tableau du tarif annexé à la loi du 25 juin 1861 (*Bulletin des lois*, no 12, t. XVII, 11e série), nous donnerons les limites [illegible] des grades suivants :

Général de division	[illegible]	à 11,[illegible] fr.
Général de brigade. . . .	3,900 —	7,448
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lieutenant-colonel	[illegible] —	[illegible]
Chef de bataillon ou d'escadron	[illegible]	[illegible]
Capitaine	[illegible] —	[illegible]
Lieutenant.	[illegible] —	[illegible]
Sous-lieutenant.	[illegible] —	[illegible]

Les *pensions* des généraux de division et des généraux de brigade, ainsi que celles des intendants et inspecteurs du service de santé qui leur sont assimilés pour la retraite, ne peuvent en aucun cas excéder la somme attribuée, selon le grade, aux officiers généraux dans le cadre de réserve.

Comme les veuves des fonctionnaires civils, ont droit à une *pension* viagère les veuves des militaires ayant une *pension* ou ayant le droit de l'obtenir, celles des militaires tués sur un champ de bataille, ou dans un service commandé, ou morts des suites de leurs blessures, ou dont la mort a été causée soit par suite d'un fait de guerre, soit par une maladie contagieuse contractée au service. Toutefois, pour obtenir cette *pension*, la veuve doit prouver que son mariage a été autorisé par le ministre de la guerre, qu'il est antérieur à la mise à la retraite de son mari, s'il s'agit de *pension* pour ancienneté, ou qu'il a précédé les blessures dont son mari est mort. Le montant de la *pension* de la veuve, si son mari était pensionné pour son ancienneté, s'élève au quart du maximum de la *pension*. La loi du 26 avril 1856 a élevé du quart à la moitié la *pension* des veuves et des orphelins des militaires tués dans une bataille, dans un service commandé, ou qui sont morts des suites de blessures reçues ou de maladies contractées dans les mêmes circonstances. La *pension* des veuves des maréchaux de France est de 6,000 francs; celle des caporaux, brigadiers ou soldats ne peut pas [illegible] de 100 francs. La veuve ne perd pas la *pension* si elle se remarie; mais, comme cela a lieu pour les *pensions* civiles, elle n'a pas droit à la réversibilité de la *pension* si elle est séparée de corps [illegible] dispositions relatives aux enfants mineurs des fonctionnaires civils, dont nous avons parlé plus haut, sont appliquées aux enfants mineurs des militaires.

Le payement des *pensions* militaires est une [illegible] relevé général de toutes les *pensions* militaires [illegible] par les bureaux de la guerre, on trouve les [illegible]

« Sous la monarchie de Juillet, 1,300 officiers [illegible] en moyenne [illegible] *pensions* de retraite pour ancienneté de service. Ce [illegible] sous la seconde République; mais il s'éleva [illegible] 2,936,804 francs.

[illegible] 1861, 52 [illegible] concédées pour blessures et infirmités; leur [illegible]

» [illegible] furent concédées pour ancienneté de service; 2,706, s'élevant à 1,234,959 francs, furent liquidées pour blessures et infirmités; 2,217, montant annuellement à 719,274 francs, furent accordées à des veuves et à des orphelins.

» En 1870, nous trouvons 3,518 *pensions*, montant à 2,823,206 francs, pour ancienneté de service; 316 *pensions*, s'élevant à 201,002 francs, pour blessures et infirmités; 865 *pensions*, montant à 310,700 francs, ac[illegible]

» Pendant les quarante dernières années, [illegible] ont été concédées à d'anciens officiers ou [illegible] des militaires blessés ou infirmes; 30,317, s'élevant à 9,957,299 francs, à des orphelins ou [illegible]

» En 1831, le Trésor public payait, au 31 décembre, 46,550,255 francs à 129,217 pensionnaires militaires; le 31 décembre 1870, le Trésor ne servait plus que 73,142 *pensions* de cette nature, mais leur montant s'élevait à la somme de 46,595,498 fr. 58. Le nombre des *pensions* avait diminué de près de moitié; [illegible] sacrifices.

[illegible] des *pensions* militaires s'est beaucoup accru. Le total de ce service s'élevait dans le budget [illegible] 3,668,000 francs pour *pensions* servies aux anciens militaires de la République et de l'Empire.

» En résumé, pendant ces quarante dernières années, le Trésor a payé, en *pensions* militaires, la somme énorme de 1,659,724,985 fr. 84, qui doit naturellement entrer en ligne de compte dans les dépenses de toute nature que nécessite l'entretien de notre armée.

» Nous ajouterons, en terminant, que, dans cette somme véritablement effrayante, ne figurent pas les *pensions* et les demi-soldes accordées aux anciens militaires de l'armée de mer et qui sont spécialement servies par [illegible]

— [illegible] 18 avril 1831, complétée par celle du 26 juin 1861, les officiers de marine et les marins de tous grades ont droit à une *pension* de retraite après vingt-cinq ans de service effectif. Dans les autres corps de la marine, le même droit est acquis à trente ans accomplis de service effectif. Toutefois, les individus de ces derniers corps qui réuniraient, ou six ans de navigation sur les vaisseaux de l'État, ou neuf ans tant de navigation sur lesdits vaisseaux que de service dans les colonies, seront assimilés aux marins. Mais, dans aucun cas, le service des colonies ne motivera de réduction sur la durée légale des services que pour les individus envoyés d'Europe. Les années de service ne comptent qu'à partir de l'âge de seize ans, sauf pour la navigation faite dans [illegible] est comptée de l'âge de dix à seize ans. Les élèves de l'École polytechnique qui entrent dans la marine comptent quatre années de service effectif, et les élèves de l'École navale comptent comme service effectif le temps passé à l'École à partir de seize ans. On compte, pour la retraite, le temps passé dans un service civil donnant droit à la *pension*, [illegible] rine soit au moins de vingt ans en France ou [illegible] envoyés d'Europe. Les services militaires antérieurs comptent pour la *pension* de marin. Il suffit même aux militaires de justifier [illegible] l'État, ou de neuf ans tant [illegible] quidation. Les officiers, as[illegible] qui ont le temps exigé po[illegible]

[illegible] pour plus d'un tiers sur l'évaluation totale des services donnant droit à la *pension*.

[illegible] au maximum.

[illegible] quarante-cinq ans pour les officiers de marine et les marins. Pour pouvoi[illegible] de deux ans d'activi[illegible] augmentation du c[illegible] tier-maître et capor[illegible]

[illegible] absolue de l'usage d[illegible] ciers, officiers-mariniers, assimilés et autres [illegible] colonies reçoivent le maximum de la *pension* [illegible] la loi du 21 juin 1856.

[illegible] mière section du tarif annexé à la présente loi, et de 30 pour 1[illegible]

[illegible] qu'il suit :

[illegible] veuves.

[illegible]

de retraite. Comme les ecclésiastiques ne sont [illegible] retenue sur leur traitement, [illegible] qu'on leur donne n'est qu'une pure libéralité qu'on peut leur enlever sans qu'ils puissent avoir recours au conseil d'État. Pour [illegible] pension, un ecclésiastique doit [illegible] entre [illegible] depuis plus de trente ans et à peu près dépourvu de [illegible] Sa demande doit, en outre, être présentée par son évêque. Le [illegible] n'est pas fixe, et la totalité des *pensions* ne peut dépasser les ressources réalisées par la caisse des retraites. Une somme de [illegible] francs était affectée dans le budget de 1874 aux *pensions* ecclésiastiques, qui ne sont soumises à aucune des règles ordinaires sur la matière.

— *L[illegible] et [illegible] des [illegible]* [illegible] de Français ou démissionnaires n'ont pas droit à une [illegible] *pension*, le fonctionnaire, ayant les conditions requises, doit être préalablement mis à la retraite par le ministre dont il relève, et le ministre peut, à moins d'une prescription formelle de la loi, lui refuser sa mise à la retraite pour le maintenir dans un poste où il rend des services jugés utiles. Par contre, dans certains cas exceptionnels, le ministre a le droit de [illegible] de mise à la retraite et de destituer l'employé. L'autorité qui peut prononcer la révocation d'un fonctionnaire est [illegible] sa mise à la retraite, [illegible] doit spécifier les causes qui donnent ouverture au droit à la [illegible]. Quant aux militaires et marins, ils peuvent, dès qu'ils ont acquis le droit à la *pension*, en exiger la liquidation.

La [illegible] qui a droit à une *pension* doit [illegible] sa demande, appuyée des pièces justificatives, au ministre dans le département duquel il a effectué son dernier service. Cette demande doit être présentée dans le délai de cinq ans, à partir, pour le titulaire, du jour [illegible] à la retraite ou de celui où [illegible] s'il a été autorisé à les continuer après cette admission, et, pour la veuve, du jour du décès de son mari. Les pièces justificatives consistent, pour le fonctionnaire civil : dans l'acte de naissance, la déclaration de domicile, et un extrait certifié des registres de l'administration à laquelle il a appartenu. Cet extrait doit contenir, outre son nom et sa date de naissance, la date de son entrée dans l'administration, ses divers emplois et mutations, le traitement dont il a joui dans ses six dernières années d'activité. A défaut de registres, le certificat doit être donné par le chef de l'administration. En cas de destruction d'archives, les services du fonctionnaire peuvent être constatés par un certificat de notoriété. Les employés de préfecture et de sous-préfecture doivent avoir un certificat du préfet ou du sous-préfet, visé par le ministre de l'intérieur. Les militaires de terre et les marins ont besoin d'un certificat du ministre de la guerre ou de la marine. Les pièces exigées d'une veuve sont, outre celles que son mari eût été tenu de produire, son propre acte de naissance, l'acte de décès du mari, l'acte de célébration du mariage, un certificat de non-séparation de corps, le brevet délivré au mari s'il est mort en jouissance de *pension*. Les orphelins sont obligés de produire, outre les pièces qui eussent été exigées [illegible] n'avait pas été encore prononcée, ou son brevet de *pension*, l'acte de décès de leur père, leur acte de naissance, l'acte de mariage de leurs père et mère, un extrait de l'acte de tutelle; en cas de prédécès de la mère, son acte de décès; en cas de séparation, l'expédition du jugement qui l'a [illegible], l'acte [illegible].

Lorsque l'admission à la retraite est prononcée, le ministre compétent fait liquider la *pension*, d'après la durée des services, en négligeant les fractions de mois et de franc. Ce [illegible] des finances, d'où il est renvoyé, après avis de ce dernier, à la section des finances du conseil d'État. A la suite de ce double examen, le ministre compétent prononce définitivement. S'il refuse d'accorder la *pension*, l'ayant droit peut se pourvoir contre cette décision devant le conseil d'État dans un délai de trois mois à partir du jour où le réclamant a connu la décision ministérielle; si le ministre accorde la *pension*, il en est fait mention dans un décret inséré au *Bulletin des lois*.

La jouissance d'une *pension* liquidée commence à partir du jour où cesse le traitement de la fonction ou le lendemain de la mort du fonctionnaire, militaire ou marin. Lorsqu'il s'agit d'un secours annuel à des orphelins, la [illegible] du décès [illegible] de sa veuve. Toutefois, il ne peut jamais y avoir lieu au [illegible] d'arrérages antérieurs [illegible] du décret au *Bulletin des lois*.

Les *pensions* sont personnelles et ne peuvent [illegible], elles ne peuvent être frappées de saisies ou de retenue, du vivant du [illegible] concurrence d'un cinquième, soit pour débet envers l'État, soit pour [illegible], et d'un tiers pour dette alimentaire envers [illegible]. En principe, la *pension* ne peut se cumuler avec le traitement d'activité. Cependant la loi autorise le cumul jusqu'à concurrence de 1,500 francs lorsque le pensionnaire remis en activité entre dans un service autre que celui où il se trouvait au moment de sa mise à la retraite. Lorsque cessent ses nouvelles fonctions, l'employé peut rentrer en jouissance de son ancienne *pension* ou obtenir, s'il y a lieu, une nouvelle liquidation de *pension* basée sur la généralité de ses services. En outre, le cumul de deux *pensions* est autorisé jusqu'à 6,000 francs, pourvu qu'il n'y ait pas double emploi dans les années de service présentées pour la liquidation. Ajoutons que le cumul n'est défendu que quant aux sommes payées par l'État et pour la rétribution de services publics. Ainsi, par exemple, on peut cumuler une *pension* de retraite avec un traitement payé sur les fonds municipaux.

Les *pensions* et les secours annuels aux orphelins sont payés par trimestre, à Paris, au ministère des finances; dans les départements, chez les agents du Trésor. Le titulaire de la *pension* doit, chaque fois qu'il veut se faire payer, présenter un certificat de vie, dans lequel il doit déclarer qu'il ne jouit d'aucun autre traitement ou *pension* de l'État. Le payement se fait soit au porteur du brevet, soit à son chargé de pouvoir muni d'une procuration notariée. Les *pensions* dont les arrérages n'ont pas été réclamés depuis trois ans à partir de l'échéance du dernier payement, sont censées éteintes. Si, après ce délai, les pensionnaires se présentent et réclament, les arrérages commencent de nouveau à courir à partir de ce jour. Le payement de la *pension* est suspendu si le titulaire est remis en activité dans le même service. Si le titulaire d'une *pension* est condamné à une peine afflictive ou infamante, s'il est convaincu de malversation ou de détournement dans l'exercice de ses anciennes fonctions, s'il s'est démis de son emploi à prix d'argent, il perd la *pension*, et la perte de son droit est constatée par décret. Les héritiers ou ayants cause des pensionnaires sont déchus s'ils n'ont pas justifié de leurs droits dans les trois ans qui suivent la date du décès de leur auteur. (Loi du 9 juin 1853; décret du 9 novembre 1853; ordonnance du 1er mai 1816.)

— *Des inconvénients du système actuel des pensions.* Depuis quelques années, on s'est beaucoup occupé d'introduire des réformes dans le système des *pensions* civiles tel qu'il est actuellement en vigueur. On s'est attaché, d'une part, à montrer qu'il avait de graves inconvénients pour l'État, et, d'autre part, que presque toujours le fonctionnaire pensionné se trouvait lésé dans ses intérêts.

Comme nous l'avons vu plus haut, la loi du 9 juin 1853, qui régit présentement la matière, modifia complètement les conditions de la législation et des règles antérieures qui, jusque-là, avec plus de prudence pour le Trésor, rattachaient et subordonnaient les *pensions* civiles aux caisses de retenues appartenant aux principales administrations. L'État prit tout à sa charge, et les caisses et les *pensions*, dont le principe et le bénéfice furent étendus à la généralité des fonctionnaires de tout ordre. Vainement la commission chargée d'examiner la loi demanda que l'ensemble des *pensions* civiles fût centralisé, non par l'État, mais sous sa surveillance, par une caisse unique et centrale de retenues subventionnée par l'État; vainement elle proposa qu'on fixât un maximum limitatif de la part contributive de l'État, et que, dans le cas où les prévisions maxima du projet seraient ultérieurement dépassées, on pût recourir à une élévation du chiffre des retenues, le gouvernement impérial, dont l'intérêt de nos finances était le moindre souci, repoussa ces sages propositions. On se borna à déclarer que les *pensions* ne pourraient être annuellement inscrites que dans la limite des extinctions réalisées ou bien en vertu d'une loi, et il va sans dire que cette disposition, inscrite dans l'article 20 de la loi, resta à l'état de lettre morte. Le maximum des *pensions* à payer, d'après le gouvernement, ne devait pas dépasser 33 millions. Or, en 1874, c'est-à-dire vingt et un ans après le vote de la loi, avant que les nouvelles catégories admises par elle aient encore complété les vingt-cinq ou trente ans d'âge exigés pour la retraite, avant que le maximum prévu soit par conséquent réalisé, la somme des *pensions* civiles inscrite au budget pour les seules *pensions* payées en vertu de cette loi s'élevait à 40,550,000 francs; et cette somme doit nécessairement s'élever considérablement dans les budgets ultérieurs. Aucune caisse n'est instituée pour administrer les prélèvements faits sur les traitements des fonctionnaires et qui, dans la pratique, ne sont qu'une diminution sur le payement de la somme allouée par le budget pour ces traitements. Si aux *pensions* civiles on ajoute les *pensions* militaires et autres, ainsi que quelques rentes viagères d'ancienne origine, on trouve, pour ce seul service, que le budget de l'État était grevé, en 1874, d'une somme formidable de 119,073,375 francs.

Dans l'état des finances de la France, tel que l'ont fait l'Empire et les désastres de la guerre déchaînée par lui sur le pays, une pareille somme pèse lourdement sur les contribuables. Pour essayer de remédier à cet état de choses, le gouvernement a chargé le conseil d'État, au commencement de 1874, d'aviser aux moyens d'introduire des réformes dans le régime actuel des *pensions* civiles, et d'examiner si l'on ne pourrait remédier aux imperfections de notre législation en appliquant à l'organisation et au service des *pensions* de retraite les combinaisons trop peu connues en France des assurances en cas de vie et en cas de décès, qui reposent sur le calcul des probabilités et la capitalisation incessante et intelligente des versements effectués.

Si, au point de vue de l'intérêt de l'État, il devient d'une urgente nécessité de réformer le système des *pensions*, une réforme n'est pas moins désirable au point de vue de l'intérêt des fonctionnaires pensionnés. « Dans l'état actuel des choses, dit M. Levavasseur, la liquidation d'une *pension* est chose difficile, longue, qui exige des démarches et qu'on n'obtient promptement que par une sorte de faveur. Ce devrait être un droit et un droit égal pour tous, puisque le fonctionnaire qui a subi régulièrement les retenues est créancier de l'État. La loi de 1853, qui semble faire au fonctionnaire une faveur d'autant plus grande, que le supplément fourni par les fonds généraux de l'État est plus considérable, le dépouille en réalité souvent de ce qui lui appartient légitimement ou le traite avec dureté. Tel se retire après vingt ans de services et plus, parce qu'il trouve une situation qui convient mieux à sa santé ou à ses intérêts; les retenues qu'il a subies durant vingt ans sont entièrement perdues pour lui; il n'a aucun droit et il ne reçoit rien. Tel meurt après trente ans de services, au moment où il allait toucher sa retraite; ses épargnes (car la retenue est une épargne obligatoire) sont anéanties ou presque anéanties; sa famille ne reçoit, dans les cas les plus favorables, que la moindre partie de la rente. Tel prend sa retraite, retraite souvent bien désirée; il en jouit à peine deux ans; la fatigue et le changement d'habitudes précipitent sa fin et il meurt, comme tant d'industriels, sans avoir eu le temps de profiter des loisirs que toute une vie de travail préparait à sa vieillesse. Mais entre l'industriel et lui il y a une grande différence; l'industriel laisse en mourant à sa famille l'aisance qu'il a créée; le pensionnaire laisse moins qu'il n'avait, ne laisse que pour un temps limité ou même ne laisse rien. Les auteurs de la loi de 1853 s'étaient proposé un problème difficile à résoudre, celui de substituer une règle uniforme à la diversité des caisses de retraite qui existaient auparavant. Mais, avec le système des *pensions* qu'ils ont adopté, il leur était impossible de proportionner exactement la récompense aux services rendus ou, pour parler plus exactement, de payer une rente proportionnelle aux versements faits par le titulaire. Supposez deux employés, l'un ayant un traitement de 3,000 francs en moyenne pendant vingt-quatre ans, et de 3,500 francs pendant les six dernières années; l'autre un traitement de 1,500 francs en moyenne pendant vingt-quatre ans, et de 7,000 francs pendant les six dernières années; le second, quoique ayant payé moins de retenues, aura une retraite double. Est-ce juste? Deux employés ont le même temps de services et ont eu le même traitement; ils ont tous deux à soixante ans la même retraite, mais l'un est célibataire ou veuf, et il en jouira peut-être dix ans; l'autre s'est remarié six ans avant de quitter ses fonctions, et, après sa mort, sa femme qui a vingt-cinq ans, fera peser encore pendant un demi-siècle peut-être sur le Trésor les frais d'une *pension*. Est-ce juste? Si cette veuve, et il paraît que le fait n'est pas sans exemple, a convolé deux et trois fois à de nouvelles noces dans des conditions semblables, elle parvient à se tailler aux dépens du budget un assez joli revenu. Est-ce juste? Non. Il n'y a évidemment de juste en pareille matière que la proportion de la *pension* avec le total des retenues effectuées. »

Parmi les projets qui ont été proposés pour améliorer cet état de choses, nous signalerons celui qui a été présenté par M. de Courcy, administrateur d'une compagnie d'assurance. M. de Courcy, sans être partisan de la retenue obligatoire, l'admet néanmoins et propose de l'élever à 7 1/2 pour 100 du traitement, en imposant à l'État l'obligation de verser une somme équivalente à celle des retenues. Déchargeant l'État de la responsabilité qui pèse sur lui, il veut que ces fonds, formant 15 pour 100 du total des traitements, soient administrés par une caisse de prévoyance des fonctionnaires civils, laquelle ouvrirait un compte à chaque employé avec livret nominatif, placerait l'argent en rentes sur l'État, et capitaliserait les intérêts au profit de chaque compte. Dans ce système, d'une part, la charge de l'État serait limitée d'avance et ne pourrait être augmentée par l'accroissement du nombre des retraites; d'un autre côté, le fonctionnaire payerait, il est vrai, 7 1/2 au lieu de 6 1/4, mais il y trouverait d'importants avantages. Ainsi, le fonctionnaire qui, par exemple, débuterait à vingt ans dans une carrière aux appointements de 1,500 francs et la terminerait à soixante ans avec un traitement de 4,000 francs se trouverait avoir acquis, grâce à l'intérêt composé, un capital de 41,900 francs, c'est-à-dire une rente au moins égale à celle que l'État lui ferait et en outre la propriété du fonds. S'il n'avait à songer qu'à lui-même, avec le fonds il pourrait acheter une rente viagère de 4,294 francs. Cet exemple suffit pour montrer combien un pareil système serait avantageux au fonctionnaire retraité. « L'État y gagnerait aussi, dit l'écrivain que nous venons de citer. Il serait moins exposé à des avancements de faveur *in extremis* qui grèvent plus tard le budget d'une *pension* exagérée et qui, durant six ans, risquent d'encombrer les administrations de serviteurs vieillis; il serait moins gêné pour congédier certains employés qu'on ne garde que parce que de longues années de retenues leur ont donné des droits. M. de Courcy propose d'accorder au bout de vingt ans à tout fonctionnaire la propriété de son livret. Il aurait peut-être pu aller plus loin et lui donner, dès l'ouverture de son compte, la propriété de 7 pour 100, qu'en réalité il dépose, et des intérêts, c'est-à-dire la propriété de la moitié de la somme portée sur son livret. » Nous ne nous appesantirons pas plus longuement sur un problème qui est encore à l'étude; il nous suffit d'indiquer dans quel sens on doit en chercher la solution.

Parmi les ouvrages les plus utiles à consulter sur la matière, nous citerons : *Code des pensions civiles*, par Delaroque (1854, in-8°); *Code des pensions civiles*, par Dareste (1858) et l'*Historique des pensions*, par M. Ourry (1873), livre plein de renseignements intéressants et contenant un recueil complet des lois, décrets et ordonnances relatifs aux *pensions*, ainsi que les principaux arrêts de principe du conseil d'État. V. aussi notre article RETRAITE.

— Législ. *Pension alimentaire.* V. ALIMENTAIRE.

—Hist. *Pensions littéraires.* C'est une grosse question, que nous ne traiterons pas ici, que celle de savoir ce que peut produire en littérature la protection des rois et des puissants. Constatons seulement, comme l'a fait M. Eugène Despois dans son excellent livre intitulé les *Lettres et la Liberté*, que les *pensions* assurent le bien-être et non pas le génie. Encore, combien de fois le choix des grands s'égare sur des sujets indignes de protection, et à combien d'erreurs il est sujet! Nous ne trouverons pas dans l'antiquité beaucoup d'exemples de *pensions* littéraires. Périclès protégea la littérature grecque, mais d'une façon plus large et plus honorable que nos modernes souverains; en laissant aux arts, à la poésie, à l'histoire leur libre développement, en honorant de son amitié les écrivains et les artistes, en marchant lui-même à la tête des orateurs de son siècle. Il s'était chargé de nourrir son vieux maître, le philosophe Anaxagore; mais il paraît qu'il le négligea bientôt, et que la *pension*, comme on dirait aujourd'hui, ne lui fut pas servie régulièrement. Oublié par son protecteur, le vieillard résolut de se laisser mourir de faim. « Périclès, dit-il en mourant, quand on a besoin d'une lampe, il ne faut pas négliger d'y mettre de l'huile. » Nous voyons fleurir à Rome, sous Auguste, la protection littéraire. Horace reçoit de Mécène une maison de campagne; Virgile touche dix mille sesterces pour chaque vers du bel épisode de Marcellus; Varius, l'auteur de *Thyeste*, reçoit aussi des gratifications impériales; mais rien ne nous indique le chiffre précis de ces libéralités, ni jusqu'à quel point elles se répétaient.

C'est en France surtout que l'usage des *pensions* s'établit et se régularisa. Dès le XVIe siècle, c'est-à-dire dès le moment où la littérature devient chez nous une force, les littérateurs éprouvent le besoin de s'abriter sous la bienveillance des grands, et ceux-ci de s'assurer la reconnaissance et l'amitié des écrivains. Villon ne craignait pas de demander à Louis XI un petit présent; François Ier protégeait Rabelais; Ronsard recevait des présents de Charles IX. Les princes, les grands seigneurs, avaient à leur cour des poëtes et des conteurs. Marguerite de Navarre gardait auprès d'elle Clément Marot et Bonaventure Desperriers. Au commencement du XVIIe siècle, Malherbe, qui était enfin venu reformer la langue et la poésie, fut présenté à Henri IV. Le roi loua fort le poëte. « Je crains bien, écrivait Malherbe à son fils, qu'il ne pense que nous soyons quittes. » Henri IV, en effet, était fort *ménager*. Pour protéger les lettres à bon marché, il donna Malherbe à M. de Bellegarde, qui lui fit servir mille livres d'appointements, avec un laquais et un cheval. A la mort de Henri IV, la régente donna au poëte cinquante écus de *pension*. « Depuis ce temps, ajoute Tallemant des Réaux, il a fort peu travaillé. » Avant Malherbe, Desportes avait reçu de Henri III des bénéfices ecclésiastiques qui furent continués à son neveu Regnier. Avec Richelieu l'ordre et la discipline se mirent dans la protection littéraire. En même temps que le grand ministre constituait sous sa main cette société, d'abord libre, des gens de lettres, qui devint l'Académie française, il soustrayait les écrivains à la protection toujours un peu humiliante des grands seigneurs, pour récompenser leurs services au nom de l'État. « Un grand esprit comme Richelieu, dit M. Despois, ne pouvait méconnaître la puissance nouvelle que la Renaissance, l'imprimerie, la Réforme avaient introduite dans le monde, et c'est certainement chez nous, de tous les Mécènes, celui qui a porté dans cette fonction le plus d'intelligence et d'élévation véritable. Il chercha moins à enrichir les lettrés qu'à les honorer. » En même temps qu'il pensionnait les cinq poëtes qui l'aidaient à faire ses vers, il dressait une liste de ceux qui avaient droit aux faveurs de l'État, et l'on voyait figurer parmi

eux Descartes et Campanella. Richelieu était à peine mort, que Louis XIII, qui ne comprenait guère ce genre de générosité, biffa de sa main toutes les *pensions* que son ministre avait accordées. Mazarin reprit les idées du grand cardinal; quoiqu'il n'eût pas pour les lettres un goût très-vif, il fit dresser, au dire de Ménage, un « rôle de toutes les personnes de lettres » méritant des gratifications. C'était Costar qu'il chargeait de cette mission difficile. Le cardinal mourut avant qu'elle fût terminée. Il avait su, du reste, faire des *pensions* un usage habile et s'en servir avantageusement à la place des cachots de la Bastille. Priolo avait composé contre lui une histoire fort satirique. Le cardinal lui envoya Brienne, qui, au dessert, après un bon dîner, fit comprendre au malicieux historien combien tous ses traits piquants pouvaient lui rapporter d'argent, et Priolo, touché des arguments de Brienne, changea, pour une *pension* de 2,000 livres, son histoire satirique en un panégyrique; ce qui fit dire que la première qualité d'un historien « est d'être sans passion et sans *pension*. » Colbert reprit l'idée de Mazarin sur la protection officielle à accorder aux gens de lettres. Il ordonna à Costar de continuer le rôle que lui avait demandé le cardinal et lui adjoignit Chapelain. Les deux rapports sont ce qu'on peut voir de plus ridicule. Costar déclare Chapelain « le premier poète du monde pour l'héroïque. » M. de Scudéri est un homme « qui a fait des romans admirables, et qui sont merveilleusement écrits; » de plus « il est à présent dans une haute dévotion. » Sur Scarron, il est plaisant : « Je ne vous dirai rien de lui, vous le connaissez par son humeur; mais vous ne connaissez peut-être pas sa femme, qui est une des plus belles et des plus aimables du monde. » Voilà pour un homme de lettres un singulier titre aux faveurs d'un roi, surtout quand on songe que la veuve Scarron deviendra la maîtresse et la femme de Louis XIV. Les titres de Pellisson sont plus comiques encore : « Quoiqu'il soit extrêmement difforme, il ne laisse pas de se faire aimer des dames. » Quant à Pascal, c'est « un mathématicien et un esprit excellent pour les mécaniques. » Chapelain fit un rapport moins grotesque; mais sa critique n'est guère plus clairvoyante. Cependant il ajoute à la liste de Costar, Molière, « dont la morale est bonne, et qui n'a qu'à se garder de la scurrilité. » Ses plus grands éloges sont réservés à lui-même. L'auteur de la *Pucelle*, se proposant comme digne des largesses royales, s'y dépeint sous les traits d'un « homme qui fait profession exacte d'aimer la vertu sans intérêt. » Sur ces rapports, Colbert dressa une liste de *pensions* qu'il est curieux de consulter. La voici telle qu'elle fut officiellement rédigée pour la première fois en 1663. « Au sieur La Chambre, médecin ordinaire du roi, excellent homme pour la physique et pour la connaissance des passions et des sens, dont il a fait plusieurs ouvrages fort estimés, 2,000 livres; au sieur Conrart, lequel, sans connaissance d'aucune autre langue que sa maternelle, est admirable pour juger de toutes les productions de l'esprit, 1,500 livres; au sieur Le Clerc, excellent poëte français, 600 livres; au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde, 2,000 livres; au sieur Desmarets, le plus fertile auteur, et doué de la plus belle imagination qui ait jamais été, 1,200 livres; au sieur Ménage, excellent pour la critique des pièces, 2,000 livres; au sieur abbé de Pure, qui écrit l'histoire en latin pur et élégant, 1,000 livres; au sieur Boyer, excellent poëte français, 800 livres; au sieur Corneille jeune, bon poëte français et dramatique, 1,000 livres; au sieur Molière, excellent poëte comique, 1,000 livres; au sieur Benserade, poëte français fort agréable, 1,500 livres; au Père Lecointre, de l'Oratoire, habile pour l'histoire, 1,500 livres; au sieur Godefroy, historiographe du roi, 3,600 livres; au sieur Huet de Caen, grand personnage qui a traduit Origène, 1,500 livres; au sieur Charpentier, poëte et orateur français, 1,200 livres; au sieur Cottin, poëte et orateur français, 1,200 livres; au sieur Sorbière, savant es lettres humaines, 1,000 livres; au sieur Dauvrier, savant ès lettres humaines, 3,000 livres; au sieur Ogier, consommé dans la théologie et les belles-lettres, 1,500 livres; au sieur Vallier, professant parfaitement la langue arabe, 600 livres; à l'abbé Le Vayer, savant es belles-lettres, 1,000 livres; au sieur Le Laboureur, habile pour l'histoire, 1,200 livres; au sieur de Sainte-Marthe, habile pour l'histoire, 1,200 livres; au sieur Du Perrier, poëte latin, 800 livres; au sieur Fléchier, poëte français et latin, 800 livres; aux sieurs de Valois frères, qui écrivent l'histoire en latin, 2,400 livres; au sieur Mauri, poëte latin, 600 livres, au sieur Racine, poëte français, 600 livres, au sieur abbé de Bourzeis, consommé dans la théologie positive scolastique, dans l'histoire, les lettres humaines et les langues orientales, 3,000 livres; *au sieur Chapelain, le plus grand poëte français qui ait jamais été et du plus solide jugement*, 3,000 livres (c'est là la marque de fabrique), au sieur abbé Cassagne, poëte, orateur et savant en théologie, 1,500 livres; au sieur Perrault, habile en théologie et en belles-lettres, 1,500 livres; au sieur Mézeray, historiographe, 4,000 livres. » Telle est l'appréciation naïve et la rétribution bizarre du génie en 1663. Cette liste fut peu à peu augmentée et montée. Racine, qui, à ses débuts, n'avait que 600 livres, eut 800 livres en 1666, 1,200 en 1668, 1,500 en 1670, 2,000 en 1679, c'est-à-dire un peu moins que le capitaine des levrettes de la chambre; mais il reçut, à titre d'historiographe, des gratifications qui montèrent à 42,000 livres. Molière ne s'éleva pas au-dessus de 1,000 livres; Corneille ne toucha sa *pension* que jusqu'en 1673; il mourut en 1684, et il fallut que Boileau menaçât de lui donner sa propre *pension* pour que le roi rendît au grand homme la modeste somme faute de laquelle il serait mort dans la misère. Boileau ne fit son apparition dans la liste des *pensions* qu'en 1674 et avec cette mention peu enthousiaste : Au sieur Boileau, pour la *pension* que le roi lui a accordée, 2,000 livres. Ses deux ennemis, les deux Perrault, touchaient, comme lui, 2,000 francs chacun; et Chapelain conserve ses 3,000 livres jusqu'à sa mort, « en considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au public. » La Fontaine, qui avait été autrefois pensionné par Fouquet, n'eut point de part aux faveurs royales. Mézeray conserva quelque temps sa *pension* à 4,000 livres; mais on signala bientôt dans ses livres quelques hardiesses qui déplurent et, bien que le pauvre homme eût déclaré « qu'il était prêt à passer l'éponge sur tous les endroits que l'on jugerait dignes de censure, » on lui supprima ses rentes officielles. Racine conte qu'on trouva chez lui, après sa mort, un sac d'argent avec cette note : « C'est ici le dernier argent que j'ai reçu du roi : aussi depuis ce temps, je n'ai jamais dit du bien de lui. » Dès 1664, des étrangers eurent leur part des libéralités de Louis XIV. Huyghens et Cassini, entre autres, furent inscrits sur la liste des *pensions* en même temps qu'ils étaient nommés membres de l'Académie des sciences. Le plus beau moment de la littérature et de la science, au point de vue du budget, fut l'année 1669; 111,550 livres furent consacrées aux gens de lettres, dont 99,850 pour les Français et 11,700 pour les étrangers. A partir de cette époque, les *pensions* vont diminuant; d'autres préoccupations dominent au conseil du roi; Louvois, le génie de la guerre, l'emporte sur Colbert, l'organisateur de la paix. Tel fut ce qu'on pourrait appeler l'âge d'or de la protection littéraire. Le XVIII^e siècle vit les écrivains dépendre beaucoup plus de l'opinion publique que de la faveur royale, qui était alors, au reste, beaucoup moins éclairée encore qu'au siècle précédent. A Montesquieu, à J.-J. Rousseau, à Voltaire, à Diderot, les inquiétudes et les persécutions; à Crébillon le tragique la *pension* donnée par M^me de Pompadour; et si Voltaire a un moment les bonnes grâces de la favorite, il l'achète au prix de bien des flatteries et il la perd bien vite. Les souverains étrangers se montraient moins aveugles et leur vanité était plus clairvoyante; tandis que Frédéric II courtisait Voltaire, Catherine II, plus délicate qu'on n'eût pu l'attendre d'une reine des barbares, achetait à Diderot sa bibliothèque, la lui laissait en dépôt et l'en nommait conservateur avec une *pension* de 1,200 livres. La Convention, qu'on accuse si sottement de vandalisme, se montra plus généreuse que les rois. Sur un rapport de Marie-Joseph Chénier, elle accorda, par décret du 17 vendémiaire an III, 300,000 livres de secours ou *pensions* aux gens de lettres. Sur le rapport de Daunou, elle y ajouta bientôt 61,500 livres et, sur le rapport de Villars, une nouvelle somme de 244,000 livres : en tout, 605,500 livres. Une *pension* de 3,000 livres fut servie à une parente [illegible] de Corneille, *pension* que Napoléon réduisit plus tard à 300 francs. L'empereur, qui entendait avoir tout en sa main, la littérature comme le reste, eût volontiers pensionné l'histoire, pour qu'elle le célébrât comme il voulait, la poésie, pour qu'elle le chantât à son gré. Mais les hommes de talent manquaient à ses faveurs. Il fondait des prix décennaux qui ne pouvaient trouver une œuvre remarquable. La vraie littérature, Chateaubriand, M^me de Staël étaient opposants et proscrits; Chénier, qui avait osé écrire l'*Épître à Voltaire*, était cassé aux gages, au nom de la morale (il est vrai que l'empereur lui fit, en remplacement de son titre d'inspecteur général, une *pension* de 6,000 livres). Enfin Napoléon, qui aimait la tragédie, était réduit à patronner des poëtes comme Luce de Lancival, qui [illegible] des tragédies comme *Hector*. De notre temps enfin, les *pensions* jouent [illegible] littérature un rôle tout à fait secondaire [illegible] protection, les libéralités du souverain ne sont plus ce qu'on recherche; on leur demande la tolérance, la liberté, le laisser-faire et le laisser-passer. Victor Hugo fut pensionné sous la Restauration : on avait lu au roi Louis XVIII une lettre dans laquelle le jeune poëte exhortait un proscrit politique à venir se cacher chez lui. « Ce jeune homme, dit le roi, s'est noblement conduit; je veux qu'on lui donne la première *pension* qui sera libre. » Charles X voulut plus tard porter cette *pension* de 3,000 à 6,000 francs. Victor Hugo refusa.

> Quand j'étais royaliste et que j'étais petit...

Aujourd'hui les *pensions* littéraires, dont le génie peut se passer, et qui ne [illegible] pas beaucoup de talents, se dissimulent [illegible] dinaire sous la forme de quelque [illegible] plus ou moins grassement rétribuée. Nous rappellerons en terminant [illegible] que le Corps législatif a voté en 1867 à Lamartine. Il eût mieux valu, [illegible] pour la gloire du poëte, que cette *pension* eût été fièrement refusée par lui. C'est couronner bien peu dignement sa vie, lorsqu'on a été l'orateur de la République, que de se laisser pensionner par l'homme du Deux-Décembre.

— Mœurs et Cout. *Pension bourgeoise*. La *pension* bourgeoise, chère à nos pères, est bien près d'être détrônée par la table d'hôte, plus variée et plus luxueuse, quoique son luxe soit souvent superficiel. Nos mœurs devenues plus capricieuses, l'amour du changement et la création d'innombrables restaurants de tout prix et de toute classe ont relégué au second plan la *pension* bourgeoise, qui a cependant conservé quelques fidèles parmi les gens à habitudes casanières, ceux qui aiment à manger invariablement les mêmes choses, dans les mêmes assiettes, en face des mêmes figures, et qui remplacent ainsi la famille absente par une sorte de famille d'adoption. La *pension* [illegible] quitter le centre de Paris, où elle s'épanouissait autrefois, pour se retirer dans les quartiers paisibles, derrière le Panthéon, sur les hauteurs de Montmartre, au Marais, tous endroits situés en dehors de la circulation active et où règne le calme des petites villes de province.

Balzac a fait, dans le *Père Goriot*, une peinture lugubre de la *pension* bourgeoise; cette terrible maison Vauquier, gouvernée par une mégère, cette salle empestée d'odeurs de vaisselle, la table à nappe gluante où viennent s'asseoir des décavés de tous les mondes, la fade cuisine qu'on y mange et les plates plaisanteries qu'on y débite, tout cela est saisi sur le vif et rendu avec une grande puissance. Mais le tableau est trop noir; cette *pension* bourgeoise est un horrible coupe-gorge. Ordinairement ces modestes établissements sont, au contraire, proprets, de nature avenante et discrète. La maison a bon aspect; le plus souvent elle donne sur un petit jardin; les fenêtres des divers étages sont garnies de rideaux blancs. Quelques pots de fleurs apparaissent sur le bord des croisées; un écriteau se balance à son clou, au-dessus de la porte d'entrée. A la fenêtre du rez-de-chaussée est placée une pancarte annonçant que, moyennant 1,000 ou 1,200, on trouvera dans la maison la table et un logement meublé, composé d'une ou deux pièces. Pas de bruit; on se croirait presque dans un cloître de religieuses. Le bureau, on pourrait dire le parloir, est à l'entrée. Là, dans un fauteuil garni d'une housse protectrice, trône la maîtresse de la maison, femme habile, sachant mesurer ses sourires au degré de solvabilité de ses hôtes et faisant marcher de front ses bons offices et ses intérêts. Le mari, quand la dame n'est pas veuve, ce qui a lieu le plus souvent, honni soit qui mal y pense! est employé dans quelque ministère ou dans une solide administration; il apparaît le soir pour servir le potage et découper le rôti, à moins que cet office ne soit dévolu à quelque capitaine retraité ou à un savant méconnu par l'Institut. Dans le parloir, encombrement de bibelots et de porcelaines de pacotille sur les étagères, des meubles noirs de vétusté, une pendule Empire, Diane en bronze doré ou un portique d'albâtre; un vide-poche à semainier pour les lettres et [illegible], planche garnie des bougeoirs et des clefs suspendues à leur numéro. A côté, la salle à manger, dont la grande table de bois blanc est portée sur des tréteaux, le casier pour les serviettes roulées dans leur rond, le poêle de faïence avec galerie pour faire chauffer les assiettes, et, sur une table à desservir, les ronds de cuir pour carafes et bouteilles. La vaisselle est dans un grand [illegible] poêle.

Les chambres sont confortables, avec un petit air vieillot et puritain qui rappelle un peu les appartements du prêtre ou de la vieille fille. [illegible] des pensionnaires de l'État, hommes ou dames auxquels la modicité de leur pension ne permet pas le luxe [illegible] res, des ex-aumôniers de régiment, des veuves [illegible] petite république est un monde en raccourci; on s'y déchire en souriant, on y intrigue, on [illegible] le déjeuner est succinct : c'est la tasse de café au lait prise au saut du lit, le chocolat, la côtelette, ou la tranche de viande froide. [illegible] qui à ses affaires, qui à son bureau, et on dis[illegible] à se retrouver juste à l'heure réglementaire du dîner.

Pendant les longues et pluvieuses soirées d'hiver [illegible] cantatrice du troisième ordre retirée du théâtre [illegible] reçu une brillante éducation qui lui permet d'[illegible] l'instrument; la virtuose entame la *Valse du* [illegible] a le privilège éternel de faire dodeliner les têtes même des sourds. Parmi les messieurs se trouve nécessairement quelque septuagénaire [illegible] et qui parle avec enthousiasme de *Camille* ou le *Souterrain*, d'*Euphrosine et Mélidor* et de *Stratonice*. La pianiste propose à l'amateur [illegible] ner les premières mesures d'un air. Le monsieur se fait beaucoup prier, puis se décide, et alors commence, le piano glapissant dans un ton, le chanteur dans un autre, un petit charivari de famille que viennent étouffer les murmures de protestation des joueurs de besigue ou de boston. On se querelle un peu; [illegible] controverses, et tout finit dans un rire général, quand circule la tasse de thé léger ac[illegible] l'expansion sur toutes les figures.

[illegible] l'association des intérêts prévale dans notre [illegible] pour perdre son temps avec des gens que [illegible] ennuis que vous.

PENSIONNAIRE [illegible] *pension*). Personne qui paye pension pour qu'on lui fournisse la nourriture et le logement. [illegible] *maison*.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] souverain, d'un État, d'un particulier : *Les* [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

PENSIONNAT [illegible]

Pensionnat de jeunes demoiselles [illegible]

PENSIONNÉ, ÉE [illegible]

PENSIONNER [illegible]

PENSIVEMENT [illegible]

PENSIVETÉ [illegible]

PENSTEMON s. m. [illegible] Syn. de PENTSTEMON.

PENSUM [illegible]

[illegible]

— Encycl [illegible]

[illegible] ble ; le *pensum* est une de ces choses absurdes [illegible]

[illegible] l'arche. Proposez à un maître d'étude ou [illegible] le verbe : « J'attrape des mouches au lieu de faire ma version, » ou de pouvoir, dans les [illegible] il vous répondra que tout serait perdu et que [illegible] gisters d'autrefois en disaient autant, quand [illegible] même à lire. A tout prendre, mieux valait [illegible] cruel, mais ce n'était pas abrutissant. Un bien [illegible] classes, ils conjugueront des verbes, ils copieront cinq cents fois le même mot; cela leur rafraîchira le sang ; ils ne goûtent pas Virgile et Racine, je vais les leur rendre odieux en les forçant de copier sans relâche [illegible] *Énéide* [illegible] nements; ils ont supposé, non sans raison, [illegible] du français ou du latin, que la mémoire pou[illegible] question par l'eau. De leur côté, les élèves se sont ingéniés; ils ont résolu le problème d'é[illegible] écriture telle quelle; ils ont même découvert un vers de douze pieds qui tient le moins de place possible, et c'est celui-là qu'ils copient [illegible]

[illegible] l'ignorer. Mais, de toute façon, qu'on l'écrive avec trois plumes ou avec dix, voilà [illegible] flots d'encre ont fait couler les *Racines grec*[illegible] vers latins, grecs et autres ont été punies des [illegible] solation d'avoir expié un dédain mal justifié [illegible] qu'on reconnaît, bien tard, que ce célèbre *Jardin* est un recueil d'inanités, l'œuvre d'un cerveau en décomposition, et qu'on le [illegible] fait cribler autrefois!

[illegible] *pensum*, une de ses meilleures fantaisies. Il raconte que, rendant visite à une jeune mère, il la [illegible] balle, tout un chant de l'*Énéide*. C'est elle [illegible] tes raisons qu'elle donne de son dévouement maternel : « Les études des enfants leur im[illegible] une partie de leur vie assis, immobiles, cour[illegible] rive fort souvent, c'est moi qui les fais. Pendant que je griffonne pour lui, il court, il se [illegible] tout que je voulais atteindre, car, de cette manière, ses fautes restent impunies. Si on [illegible] contraire, veillé à ce qu'il les subît ponctuellement; mais quand je le voyais pâle, blême, maigre, quand j'apprenais qu'il n'avait pas [illegible] depuis bientôt un mois, quand je ne pouvais me dissimuler que c'étaient les devoirs et les *pensums* qui lui enlevaient la force et la santé, [illegible] liants, tels que : bavarder, dormir, être paresseux, répliquer, mentir; combien de fois [illegible] *Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf*, le [illegible] *la peste* et le récit de Théramène. Avec ce que j'ai fait de *pensums*, un nouvel Omar aurait chauffé pendant quinze jours les bains [illegible] trième, outre qu'il donne plus de *pensums* que les autres, exige des vers latins, des vers de Virgile. Or, je ne sais pas le latin, je dois donc copier à la lettre; c'est beaucoup plus long et plus ennuyeux. Avec une centaine de vers français que ma mémoire savait et qui, une fois ma plume montée, en coulaient comme des grains de sable dans un sablier, je pouvais penser à autre chose; mais en copiant servilement ces vers latins que je ne comprends pas, je suis forcée de leur donner mon attention tout entière. Aussi suis-je arrivée à partager tous les mauvais sentiments des écoliers contre ce professeur; je n'apprends pas sans plaisir les quelques mauvais [illegible] »

Voilà, en effet, le plus clair résultat des *pensums*; c'est de faire prendre en horreur le maître et en dégoût ce qu'il enseigne. Alph. Karr proposait alors de remplacer les *pensums* par des occupations ennuyeuses, comme de tirer de l'eau d'un puits, de bêcher la terre, de traîner du sable dans une brouette, de l'étendre, de faire des fagots et de les porter d'un endroit à un autre, etc., toutes punitions qui, du moins, exerceraient les forces au grand air et ne priveraient l'écolier que d'un amusement, sans nuire à la santé. C'est une assez bonne idée; mais il y a peu de chances pour qu'on l'adopte.

PENSYLVAIN, AINE s. et adj. (pain-sil-[illegible]). Géogr. S'est dit pour PENSYLVANIEN :

[illegible] DELILLE.

PENSYLVANIE, l'un des États de la confédération des États-Unis d'Amérique, situé dans la région orientale de la grande république, [illegible] New-York au N., le [illegible] l'Ohio à l'O., les États [illegible] Maryland au S. et l'État de New-Jersey à l'E., par 39° 42' et 42° 17' de lat. N. et 77° et 83° de longit. O. Il mesure 418 kilom. de l'E. à l'O. et 240 du N. au S.; superf., 1,344,000 kilom. carr.; 4,250,000 hab., [illegible] 79,500 de couleur et 500 Indiens et Chinois. Chef-lieu, New-York. La configuration générale de cet État est celle d'un quadrilatère rectangle, qui ne présente d'irrégularité remarquable que sur le côté oriental. A l'est et à l'ouest, il présente un sol plat, légèrement ondulé; mais au centre il est montueux : la chaîne des monts Alleghany le traverse du sud-ouest au [illegible] contrée, située au sud-est de ces montagnes, appartient au bassin de l'Atlantique; elle est [illegible] qui s'y forme de la Susquehannah orientale et de la Susquehannah occidentale, et s'y [illegible] Potomac prennent leur source dans le sud. La partie de la Pensylvanie située au nord-ouest des Alleghany, si l'on néglige le littoral du lac Érié, arrose seulement par quelques ruisseaux, appartient au bassin du golfe [illegible] en conclure qu'il jouit d'un climat tempéré; [illegible] journées d'automne rappellent de temps à [illegible] mène bientôt les froids de Sibérie. Il n'y a [illegible] montagnes, de collines, de vallées et de plaines, présente un sol très-varié; la plupart grande [illegible] des montagnes sont pierreux et recouverts seulement de [illegible] bonne terre; les bords du lac Érié, quoiqu'au fond sablonneux et graveleux, sont recouverts d'une couche de bonne terre végétale; les rives de la Susquehannah, dans le sud, offrent un sol excellent et bien cultivé par des Allemands, qui y jouissent d'une grande aisance; la vallée de Cumberland, aussi dans le sud, a un beau sol sur une couche de pierre calcaire; le pays montueux du centre de l'État est moins fertile : aussi beaucoup des habitants y vivent de la chasse et de la pêche et récoltent du miel sauvage. Le blé et le maïs sont les articles les plus importants des productions végétales; on y cultive aussi beaucoup de seigle, de sarrasin, d'orge, d'avoine, de lin, de chanvre, de légumes et de pommes de terre. La culture de la vigne et du mûrier y réussit mieux qu'en aucun autre État de l'Union. Les forêts sont étendues : dans les parties occidentales, elles sont peuplées de chênes, hêtres, châtaigniers, érables, frênes, noyers, ormes, frênes blancs et autres; vers le lac Érié, elles fournissent de beaux chênes, qu'on emploie dans la marine, et des érables en assez grand nombre. Les parties [illegible] des bords de l'Atlantique sont couvertes de forêts de sapins; dans les lieux humides et sur les bords des sources, on trouve le frêne, le chêne d'eau, l'érable à sucre, le sassafras des marais, le chêne blanc, etc. Les parties montueuses, très-boisées, offrent aussi l'érable, mais dans une faible proportion. Les pâturages sont nombreux et bons; on y élève une excellente race de chevaux, beaucoup de gros bétail, qui donne du lait et du beurre en quantité, de nombreux troupeaux de moutons, dont plusieurs de mérinos, qui réussissent bien. Parmi les animaux sauvages, on remarque l'élan, autrefois si nombreux, et qu'on ne retrouve plus que dans la partie nord-ouest; les daims, assez communs, ainsi que l'ours brun, le loup, le chat sauvage, le renard, le blaireau, le lapin, le lièvre, etc.; le rat musqué est assez nombreux dans les lieux marécageux; le castor et la loutre ont presque entièrement disparu; le couguar est très-rare. Les richesses minérales de la Pensylvanie sont considérables, surtout en fer, en houille et sel; on évalue à 250,000 hectares l'étendue de son bassin houiller. On y compte plus de 350 hauts fourneaux et 200 forges, occupant 20,000 ouvriers. Le commerce et l'industrie manufacturière sont très-actifs. Ils s'exercent sur tous les produits que la main de l'homme sait transformer en objets de luxe et d'utilité; ils doivent leur rapide accroissement aux nombreuses voies de communication qu'offrent les canaux et les chemins de fer, qui s'entre-croisent à chaque instant et viennent former à Philadelphie et à Pittsburg de[illegible] importants sur une étendue de 240 milles. Le plus grand canal navigable de l'État est le Schuylkill; les autres principaux sont : le Penna, le Lehigh, le Monongahela et l'Union. Parmi les chemins de fer les plus fréquentés sont le Penna-Central et le New-Jersey, et en deuxième ligne le Northern et l'Érié.

Les principales villes de l'État sont : Philadelphie, Pittsburg, Harrisburg, Lancaster, Reading, Pottsville, Carlisle, York, Chambersburg, Germantown, Easton, Bethléem, Alleghany. La race pensylvanienne se distingue par son activité, ses bonnes mœurs et son courage. La constitution démocratique est appuyée par de bonnes institutions municipales. Un tiers de la population est composé de quakers et d'Anglais épiscopaliens; ils habitent Philadelphie et les comtés de Chester, de Bucks et de Montgomery. Les Irlandais, pour la plupart presbytériens, habitent les contrées de l'ouest et du nord; comme ils sont, en général, originaires du nord de l'Irlande, peuplé par les Écossais, on les appelle quelquefois *Écossais-Irlandais*. Les Allemands, pour la plupart originaires [illegible] Palatinat, forment une population d'environ 500,000 individus, demeurant principalement dans les comtés de Lancastre, d'York, de Dauphin et de Northampton ou sur les premières rampes des montagnes Bleues, où les noms de Berlin, Manheim, Strasbourg, Heidelberg et autres rappellent les souvenirs de l'Allemagne. Cet État est divisé en 55 comtés. Il est représenté au congrès par deux sénateurs et vingt-trois membres de la Chambre des représentants. Le pouvoir exécutif est délégué à un gouverneur élu par le peuple pour trois ans, et la puissance législative à une assemblée générale. Celle-ci comprend un sénat de trente-trois membres, qui se renouvelle par tiers tous les ans, et une chambre de représentants, de cent membres, élus pour un an. Tout citoyen âgé de vingt et un ans, résidant depuis un an dans l'État et depuis plus de dix jours dans le comté où il veut voter, en payant des impôts, est électeur.

Les principaux produits de l'agriculture consistent en froment, maïs, avoine, seigle et pommes de terre. Les produits de ferme annuels s'élèvent à 13 millions, les vergers à 10 millions et demi, le jardinage à 12 millions et les travaux domestiques sont évalués à 3 millions.

On compte en Pensylvanie 37,200 manufactures, dont 467 usines affectées spécialement à la fabrication de la laine, 142 grandes usines de coton, 6,230 machines à vapeur, 7,0[illegible] moulins à eau. Viennent ensuite des raffineries de sucre, des usines à gaz, des fonderies, des fabriques de machines à coudre, de mécaniques, d'habillements, de chaussures, de produits chimiques et pharmaceutiques, de voitures, de constructions, de tapis, de cigares, de papiers, d'ébénisterie; des brasseries, des boulangeries, des imprimeries, etc.

Les ouvriers [illegible] manufactures sont au nombre de [illegible]; le capital fourni pour leur établissement et pour leur roulement dépasse 2 mi[illegible]; [illegible] sont de 640 millions, les matériaux employés s'élèvent à 2,100,000,000 et les produits atteignent [illegible]. La fabrication seule des rails s'élève à 335,600 tonnes, c'est-à-dire à la moitié de la quantité fabriquée dans tous les États-Unis.

Le commerce extérieur annuel de la Pensylvanie est évalué à [illegible] millions, dont 4[illegible] millions pour l'importation et 340 millions pour l'exportation.

Les marchandises de grande valeur importées n'arrivent sur le marché de Philadelphie que par les ports de New-York et de Boston; les autres importations arrivent au port de Philadelphie : de Cuba, sucres, mélasses, fruits, cigares; d'Angleterre, fers, aciers, quincaillerie et produits chimiques; d'Italie, soufre, chiffons et fruits; du Brésil, café; des Antilles, sucres; de Venezuela, cacaos et peaux; de France, vins et pelleteries. Les principaux articles d'exportation consistent en huiles minérales, maïs, froment, tonnellerie, suifs, saindoux, machines, etc.

Le mouvement de navigation dans la Pensylvanie s'opère par les ports de Philadelphie et de Pittsburg et par les divers petits ports sur les rivières et canaux. Le port de Philadelphie est du premier ordre, celui de Pittsburg d'importance très-secondaire, et les bâtiments de cabotage pour le transport des marchandises par les canaux à l'intérieur sont innombrables.

La Pensylvanie, colonisée d'abord par les Suédois, fut conquise par les Hollandais en 1654, par les Anglais en 1664 et cédée, en 1681, au célèbre quaker William Penn, dont le nom, joint au mot latin qui désigne les forêts abondantes de cette partie de l'Amérique, forma celui de *Pennsylvania*. Penn établit de sages règlements qui firent prospérer la province. Voltaire, dans ses *Lettres philosophiques*, publiées en 1727 à son retour d'Angleterre, parle avec éloge de la Pensylvanie. On sent un admirateur sincère sous ce masque sardonique qui toujours cache une âme passionnée pour la tolérance et la liberté! « Oui, dit-il, si la mer ne me faisait pas un mal insupportable, ce serait dans ton sein, ô Pensylvanie! que j'irais finir le reste de ma carrière, s'il y a du reste. Tu es située au 40e degré, dans le climat le plus doux et le plus favorable; tes campagnes sont fertiles, tes maisons commodément bâties, tes habitants industrieux, tes manufactures en honneur. Une paix éternelle règne parmi tes citoyens; les crimes y sont presque inconnus et il n'y a qu'un seul exemple d'un homme banni du pays : il le méritait bien, c'était un prêtre anglican qui, s'étant fait quaker, fut indigne de l'être. Ce malheureux fut sans doute possédé du diable, car il osa prêcher l'intolérance; il s'appelait George Keith. On le chassa, je ne sais pas où il est allé, mais puissent tous les intolérants aller avec lui! Aussi, de 300,000 habitants qui vivent heureux chez toi, il y a 200,000 étrangers. On peut pour 12 guinées acquérir 100 arpents de très-bonne terre; et dans ces 100 arpents on est véritablement roi, car on est le sire, on est citoyen. Vous ne pouvez faire de mal à personne et personne ne peut vous en faire; vous pensez ce qu'il vous plaît et vous le dites sans que personne vous persécute; vous ne connaissez point le fardeau des impôts continuellement redoublés; vous n'avez point de cour à faire; vous ne redoutez point l'insolence d'un subalterne important. »

La république que Voltaire donnait en exemple à l'Europe endormie dans un despotisme énervant, ce n'était pas un gouvernement imaginaire, mais un État véritable, et quand il formulait cet asile de la tolérance et de la liberté, on ne pouvait point lui reprocher, comme à Tacite, de prêter des vertus aux barbares pour écraser d'autant la corruption de ses compatriotes. Les lois dont Voltaire faisait l'éloge ont vécu jusqu'à l'indépendance de l'Amérique. Rien de fort remarquable ne s'offre dans l'histoire de la Pensylvanie jusqu'à la révolution qui a soustrait les colonies anglaises au joug de leur métropole. La Pensylvanie prit une part active à la guerre de l'indépendance : ce fut à Philadelphie que se tint le premier congrès des députés des États et c'est là aussi que la déclaration de l'indépendance fut adoptée et proclamée.

PENSYLVANIEN, IENNE s. et adj. (pan-sil-va-ni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de la Pensylvanie, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PENSYLVANIENS. *La population* PENSYLVANIENNE.

PENT, PENTA ou **PENTE**. Mot de composition qui signifie *cinq*, et qui vient du grec *pente*, le même que le sanscrit *pantchan*, persan *panj*, lithuanien *penki*, ancien slave *peti*, polonais *piec*, russe *piati*, latin *quinque*, etc.

PENTACALIE s. f. (pain-ta-ka-lî — du préf. *penta*, et du gr. *kalia*, nid). Bot. Syn. de PSACALIE ou PSACALION.

PENTACAMARE adj. (pain-ta-ka-ma-re — du préf. *penta*, et de *camare*). Bot. Qui a cinq camares.

PENTACANTHE adj. (pain-ta-kan-te — du préf. *penta*, et du gr. *akantha*, épine). [illegible] à cinq rayons épineux à une des [illegible].

— s. m. Arachn. Espèce d'aranéide de Cayenne.

PENTACARPE adj. (pain-ta-kar-pe — du préf. [illegible] et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Dont le fruit [illegible] composé d'une agglomération de cinq fruits.

PENTACÉRAS s. m. (pain-ta-se-rass — du préf. *penta*, et du gr. *keras*, corne). Bot. Genre d'arbrisseaux, dont la place dans la classification n'est pas encore fixée, et dont l'espèce type croît à la Guyane.

PENTACEROS s. m. (pain-ta-se-ross — du préf. *penta*, et du gr. *keras*, corne). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

— Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries, et comprenant quelques espèces pentagonales.

PENTACHLOROXYLON s. m. (pain-ta-klo-ro-ksi-lon — du préf. *penta*, de [illegible], et du gr. *xulon*, bois). Chim. Corps que l'on obtient par l'action de l'acide chlorhydrique et du chlorate de potasse sur la créosote.

PENTACHONDRE s. m. (pain-ta-kon-dre — du préf. *penta*, et du gr. *chondros*, cartilage). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des épacridées, tribu des styphéliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie et en Tasmanie.

PENTACHOTOME adj. (pen-ta-ko-to-me — du gr. *penta*, *kha*, de cinq manières ; *tomé*, section). Bot. Qui est divisé en cinq parties.

PENTACLE s. m. (pain-ta-kle). Magie. Sceau magique.

— **Encycl.** L'*Enchiridion Leonis papæ*, ouvrage qui traite de la magie, donne le nom de *pentacle* à un sceau imprimé sur du parchemin vierge fait avec de la peau de bouc, ou gravé sur un métal précieux, tel que l'or ou l'argent. Le *pentacle* est indispensable pour exorciser.

Sur le sceau, l'on dessine un triangle inscrit dans le plus grand de deux cercles concentriques et circonscrit au plus petit. Dans l'intérieur du triangle on lit ces trois mots : *Formatio, reformatio, transformatio*; à côté du triangle se trouvait le mot *agla*, très-puissant pour arrêter les maléfices des esprits. La peau, la plume, l'encre, tout ce qui servait à imprimer le sceau devait être exorcisé et bénit. Aussitôt qu'il était terminé, le *pentacle* était encensé, puis enfermé trois jours et trois nuits dans un vase propre et enfin enveloppé dans un linge exorcisé.

PENT-À-COL s. m. (pan-ta-kol — de *pendre à cou*). Bijou que l'on pendait au cou, pendant le moyen âge.

PENTACONTAÈDRE adj. (pain-ta-kon-ta-è-dre — du gr. *pentékonta*, cinquante ; *edra*, base). Minér. Qui a cinquante facettes : *Cristal* PENTACONTAÈDRE.

PENTACONTARCHIE s. f. (pain-ta-kon-tar-chi — du gr. *pentékonta*, cinquante, *arché*, commandement). Antiq. Commandement sur cinquante hommes.

PENTACONTARQUE s. m. (pain-ta-kon-tar-ke — du préf. *penta*, et du gr. *arché*, commandement). Antiq. gr. Officier qui commandait cinquante hommes.

PENTACORDE s. m. (pain-ta-kor-de — du préf. *penta*, et du gr. *chordê*, corde). Anc. mus. Lyre grecque à cinq cordes. ‖ Système de cinq sons, dans la mélopée grecque.

PENTACORYNE s. m. (pain-ta-ko-ri-ne — du préf. *penta*, et du gr. *korunê*, massue). Bot. Syn. de NAUCLÉE.

PENTACOSIARCHIE s. f. (pain-ta-ko-zi-ar-ki — du gr. *pentakosioi*, cinq cents, *arché*, commandement). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne milice grecque, composée de cinq cent douze phalangites, ou de quatre cents seulement, suivant certains auteurs.

— **Encycl.** Ce mot, dans la milice des Athéniens, signifiait un commandement de cinq cents hommes, mais ce n'était pas la force réelle de ce genre de bataillon. Xénophon ne la porte qu'à quatre cents hommes et des auteurs modernes lui accordent jusqu'à cinq cent douze oplites ordonnés sur trente-deux stiques.

La *pentacosiarchie* se formait de deux syntagmes; elle était la moitié d'une chiliarchie et la trente-deuxième partie d'une tétraphalangarchie. Un pentacosiarque la commandait. La nouvelle milice hellénique a vu revivre nominalement les *pentacosiarchies*.

PENTACOSIARQUE s. m. (pain-ta-ko-zi-ar-ke — du gr. *pentakosioi*, cinq cents, *archos*, chef). Antiq. milit. Commandant d'une pentacosiarchie.

PENTACOSIEN s. m. (pain-ta-ko-zi-ain — du gr. *pentakosioi*, cinq cents). Antiq. gr. Chacun des [illegible] d'Athènes.

PENTACOSIOMÉDIMNE s. f. (pain-ta-ko-zi-o-mé-di-mne — du gr. *pentakosioi*, cinq cents ; *medimnos*, médimne). Antiq. gr. Athénien qui possédait un revenu équivalant à cinq cents médimnes de blé.

— **Encycl.** Les *pentacosiomédimnes* formaient la première des quatre classes de citoyens, à Athènes, d'après la constitution de Solon. Pour en faire partie, il fallait posséder un revenu annuel de 500 médimnes (à peu près 15,000 francs de notre monnaie, suivant M. de Pouqueville). Les *pentacosiomédimnes* partageaient avec les citoyens de la deuxième (chevaliers) et de la troisième classe (zeugites) le monopole des magistratures et des emplois publics. Ceux de la quatrième (thètes), qui comprenait les ouvriers, les artisans, les petits propriétaires, n'avaient que le droit d'assister aux assemblées du peuple et de siéger dans les tribunaux.

PENTACOSMIE s. f. (pain-ta-ko-smî — du préf. *penta*, et du gr. *kosmos*, ordre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambyces, dont l'espèce type vit aux îles Philippines.

PENTACRINE s. m. (pain-ta-kri-ne — du préf. *penta*, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes crinoïdes, voisin des comatules, et comprenant une seule espèce vivante, propre aux mers équatoriales, et un grand nombre d'espèces fossiles du lias ou du terrain jurassique : *Toute la partie calcaire du* PENTACRINE *est revêtue d'une couche vivante, comme chez les autres échinodermes.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Ce genre de crinoïdes, établi par Miller, est au nombre des fossiles que l'on confondait autrefois sous le nom d'*encrines*, d'*entroques* et de *pierres étoilées*. Ces corps, portés par une longue tige articulée pentagonale, sont formés d'une cupule également articulée. On a cru longtemps que c'étaient des polypiers; mais les études de Miller et les observations de Thompson ont prouvé que ce sont des échinodermes. Les *pentacrines* fossiles sont très-nombreux et très-abondants; ils sont caractéristiques du terrain jurassique ou du lias, dans lesquels on rencontre quelquefois une quantité prodigieuse de fragments ou d'articles pentagonaux séparés. D'après Miller, les *pentacrines* ne comprennent qu'une seule grande espèce vivante, que l'on pêche rarement et qui se rencontre surtout dans les mers équatoriales. Toute la partie calcaire du *pentacrine* est recouverte d'une couche vivante comme chez les autres échinodermes. Le bassin ou la base du corps, en forme de cupule, se compose de cinq pièces cunéiformes, ayant leur pointe dirigée vers le centre. La cavité intérieure de la cupule est occupée par les viscères et fermée supérieurement par une membrane, au centre de laquelle se trouve la bouche, et qui est revêtue de plaques calcaires polygonales.

PENTACRINITE s. m. (pain-ta-kri-ni-te — du préf. *penta*, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Syn. de PENTACRINE; s'applique surtout aux espèces fossiles.

PENTACROSTICHE s. m. (pain-ta-kro-sti-che — du préf. *penta*, et de *acrostiche*). Littér. Pièce de vers où se trouvait cinq fois le nom qui faisait le sujet de l'acrostiche, en partageant la pièce de vers en cinq parties de haut en bas.

PENTACRYPTE s. f. (pain-ta-kri-pte — du préf. *penta*, et du gr. *kruptê*, voûte). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

PENTACTE s. f. (pain-ta-kte — du préf. *penta*, et du gr. *aktis*, rayon). Echin. Genre d'échinodermes, de la famille des holothuries, formé aux dépens des holothuries, et comprenant une vingtaine d'espèces, dont plusieurs vivent dans nos mers.

PENTACYCLE adj. (pain-ta-si-kle — du préf. *penta*, et du gr. *kuklos*, cercle). Bot. Qui décrit cinq tours.

PENTADACTYLASTRE s. m. (pain-ta-da-kti-la-stre — du préf. *penta*, et du gr. *daktulos*, doigt, *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

PENTADACTYLE adj. (pain-ta-da-kti-le — du préf. *penta*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a cinq doigts.

— Bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts.

— s. m. Erpét. Genre de reptiles ophiosaures.

PENTADACTYLON s. m. (pain-ta-da-kti-lon — du préf. *penta*, et du gr. *daktulos*, doigt). Bot. Syn. de PERSONALE.

PENTADARQUE s. m. (pain-ta-dar-ke — du gr. [illegible], et [illegible], chef). Antiq. gr. Chef de cinq hommes.

PENTADE s. f. (pain-ta-de — du gr. *pentas*, cinq). Antiq. Groupe de cinq [illegible] [illegible] PENTADE [illegible]

— Calendrier. Groupe de cinq jours dans le [illegible]

— [illegible] des classes du [illegible]

PENTADÉCAGONE adj. (pain-ta-dé-ka-go-ne — du préf. *penta*, et du gr. *deka*, dix, *gônia*, angle). Géom. Qui a quinze angles et quinze côtés : *Figure* PENTADÉCAGONE.

— s. m. Figure de quinze angles et quinze côtés.

PENTADELPHE adj. (pain-ta-dèl-fe — du préf. *penta*, et du gr. *adelphos*, frère). Bot. Se dit des étamines dont les filets sont réunis en cinq paquets.

PENTADESME s. m. (pain-ta-dè-sme — du préf. *penta*, et du gr. *desmos*, lien). Bot. Genre d'[illegible], de la famille [illegible] tribu des monorobées, originaire de l'Afrique tropicale.

PENTADRACHME s. f. (pain-ta-drak-me — du préf. *penta*, et [illegible]). Antiq. anc. Monnaie d'argent grecque, qui valait cinq drachmes.

PENTADYNAME adj. [illegible] — du préf. *penta*, et [illegible] Bot. Se [illegible] dix étamines, dont cinq plus longues.

PENTAÈDRE adj. [illegible] — du préf. *penta*, et du gr. *edra*, face). Géom. Solide qui a cinq faces [illegible]

— Adjectiv. : *Corps* PENTAÈDRE.

PENTAÉTÉRIDE s. f. (pain-ta-é-té-ri-de — du préf. *penta*, et du gr. *etos*, année). Antiq. gr. Espace de cinq ans, [illegible] entre deux célébrations successives des jeux Pythiens.

PENTAGLOTTE adj. [illegible] — du préf. *penta*, et du gr. [illegible] Qui est écrit en cinq [illegible] PENTAGLOTTE. [illegible]

— s. m. Bot. Syn. de CAREX [illegible] aussi PENTAGLOSSE.

PENTAGONAL, ALE adj. (pain-ta-go-nal, a-le — rad. *pentagone*). Géom. Qui a cinq angles : *Figure* PENTAGONALE. ‖ Dont les faces sont des pentagones : *Dodécaèdre* PENTAGONAL. [illegible] PENTAGONALE. [illegible] PENTAGONALE.

PENTAGONE s. m. (pain-ta-go-ne — gr. *pentagônos*; de *pente*, cinq, et de *gônia*, coin, angle). Géom. Polygone qui a cinq angles : *Un* PENTAGONE [illegible].

— Adjectiv. Qui a cinq angles : *Figure* PENTAGONE.

— **Encycl.** Le *pentagone* régulier inscrit dans un cercle donné se forme du décagone en joignant de deux en deux les sommets de ce dernier. Le côté du *pentagone* x se déduira de la formule

$$a^2 = 2R\left(R - \sqrt{R^2 - \frac{a^2}{4}}\right)$$

où a serait le côté

$$\frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1)$$

du décagone. En faisant [illegible]

$$x = \frac{R}{2}\sqrt{10 - 2\sqrt{5}}$$

[illegible] effet, si de

$$R^2 + \frac{R^2}{4}(\ldots) = \ldots$$

on retranche R^2, il reste

$$\frac{R^2}{4}(\ldots)$$

[illegible]

PENTAGONITE s. f. [illegible] — du préf. *penta*, et du gr. *gônia*, angle). Zooph. [illegible]

PENTAGONULE adj. [illegible] — [illegible] Qui a [illegible]

PENTAGYNE adj. (pain-ta-ji-ne — du préf. *penta*, et du gr. [illegible] Qui a cinq pistils ou cinq styles.

PENTAGYNIE s. f. [illegible]

PENTAGYNIQUE adj. [illegible] —

PENTAHEXAÈDRE adj. [illegible]

PENTAHYDRIQUE adj. [illegible]

PENTAIRE s. f. [illegible]

PENTAL s. m. [illegible]

PENTALÈPE [illegible] — du préf. *penta*, et du gr. *lepis*, écaille). Zooph. [illegible]

PENTALÉPIDE [illegible] — [illegible] Qui a cinq écailles.

PENTALOBE [illegible] — du préf. *penta*, et de *lobe*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des violariées, tribu des alsodinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Cochinchine.

PENTAMÉRANTHE s. m. [illegible] — du préf. *penta*, et [illegible] tie ; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de SIEGESBECKIE.

PENTAMÈRE adj. (pain-ta-mè-re — du préf. *penta*, et [illegible]). Hist. nat. Qui a cinq divisions.

— [illegible] PENTAMÈRES [illegible]

— s. m. pl. Grande division des coléoptères, [illegible] les tarses.

— [illegible]

— Encycl. [illegible] *biques* (cicindélites, truncat[illegible] microcéphales) ; les *sternoxes* (buprestides, [illegible] lime-bois) ; les *clavicornes* (palpeurs, histé[illegible]

— Moll. Chez ces mollusques, la grande [illegible] jeune âge d'une légère fissure, qui di[illegible] jorité des espèces appartient aux terrains si[illegible] bonifère.

PENTAMÈRE, ÉE [illegible] —

— [illegible]

PENTAMÉRIDE [illegible] — du préf. *penta*, et d[illegible]

PENTAMÈTRE [illegible] —

— [illegible] syllabes.

PENTAMYRON [illegible] —

PENTANDRE [illegible]

PENTANDRIE [illegible]

PENTANDRIQUE [illegible] —

PENTANE [illegible] —

— Encycl. [illegible]

$$C^5H^{12}$$

Le tetryle substitué au *pentane* provient [illegible] de la substitution de deux méthyles CH^3 et d'un éthyle ou de deux éthyles, ou d'un méthyle ou d'un propyle aux 3 atomes d'hydrogène de méthyle; aussi peut-on imaginer plusieurs isomères de l'hydrure d'amyle ou *pentane*, ainsi que le démontrent les formules de constitution ci-dessous :

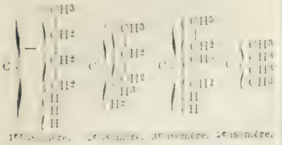

1er isomère. 2e isomère. 3e isomère. 4e isomère.

Mais tous ces isomères, différant entre eux par leurs propriétés physiques et par la nature de [illegible] peuvent donner naissance, ont tous ce caractère commun [illegible] sont saturés, qu'aucune des affinités du carbone n'y est libre, qu'ils ne peuvent s'adjoindre aucun radical monoatomique, si ce n'est en perdant une quantité équivalente d'hydrogène, c'est-à-dire en formant non des produits d'addition, mais des produits de substitution.

— I. Préparation. On extrait généralement l'hydrure d'amyle des parties les plus volatiles du pétrole d'Amérique. Il suffit, pour cela, de soumettre ce pétrole à la distillation fractionnée en recueillant les parties qui bouillent vers 100°.

Une autre méthode, synthétique celle-ci, consiste à traiter le zinc amyle par l'eau, ou plus simplement à chauffer dans un tube scellé à la lampe ou dans un appareil digesteur un mélange de zinc, d'iodure d'amyle et d'eau. Le zinc-amyle se forme alors et se détruit simultanément, et le *pentane* prend naissance en vertu d'une réaction qui s'accomplit en deux phases :

Première phase.

$$2C^5H^{11}I + 2Zn = Zn''I^2 + Zn''\left\{\begin{matrix}C^5H^{11}\\C^5H^{11}\end{matrix}\right.$$

Iodure d'amyle. Zinc. Iodure de zinc. Zinc-amyle.

Deuxième phase.

$$Zn''\left\{\begin{matrix}C^5H^{11}\\C^5H^{11}\end{matrix}\right. + 2H^2O = 2C^5H^{12} + Zn''H^2O^2.$$

Zinc-amyle. Eau. *Pentane* ou hydrure d'amyle. Hydrate de zinc.

Le *pentane* se forme encore en même temps que l'amylène et ses polymères lorsqu'on traite l'alcool amylique par le chlorure de zinc. Il apparaît aussi avec l'amylène parmi les produits de décomposition du diamyle dans l'action du zinc sur l'iodure d'amyle sec.

$$(1)\quad 2Zn + C^5H^{11}I = ZnI^2 + C^{10}H^{22}$$

Zinc. Iodure d'amyle. Iodure de zinc. Diamyle.

$$(2)\quad C^{10}H^{22} = C^5H^{12} + C^5H^{10}.$$

Diamyle. *Pentane.* Amylène.

On l'a rencontré dans les huiles légères provenant de la distillation du boghead et du cannel-coal. Enfin, on le trouve parmi les produits qui se forment lorsqu'on chauffe le bromure d'amylène à 275° avec une solution aqueuse d'iodure de potassium.

Dans les quelques réactions où le *pentane* se forme en même temps que l'amylène et ses isomères, il faut d'abord le séparer de ces corps. Rien de plus facile que de le séparer des polymères de l'amylène par distillation fractionnée, puisque ces corps bouillent à des températures beaucoup plus élevées que lui. Il n'en est plus de même de l'amylène, qui bout à peu près à la même température, et ici il faut faire intervenir des réactifs. On peut effectuer la séparation soit en agitant le mélange avec de l'acide sulfurique de Nordhausen qui ne dissout que l'amylène, soit en le traitant à froid, dans la glace, par un excès de brome, enlevant l'excès de ce métalloïde par des lavages à la potasse et soumettant l'huile qui reste à la distillation fractionnée. Dans ces conditions, le brome convertit l'amylène en bromure d'amylène, qui bout à une température élevée et n'agit pas sur l'hydrure d'amyle qui, par conséquent, continue de bouillir à 30° et peut être isolé facilement.

— II. Propriétés. Le *pentane* est liquide, incolore, très-mobile et présente une odeur agréable, analogue à celle du chloroforme. Sa densité, à 14°,2, est égale à 0,6385 et, à 17°, [illegible] 0,628 d'après Cahours et de 0,636 d'après [illegible]. Il ne se solidifie pas à — 24° et bout à + 30°.

La densité de sa vapeur du *pentane* par rapport à l'air est de 2,5[illegible], 2,558 et 2,577 d'après [illegible] et [illegible]; la théorie exigerait 2,4[illegible]. [illegible] par rapport à l'hydrogène, [illegible] sont 36,1, 36,66, 37,2, [illegible] 36. Le chiffre de MM. Cahours et Pelouze est un peu trop élevé, [illegible] ont extrait [illegible] et [illegible] pas [illegible] à séparer ce [illegible] de ses homologues [illegible].

[illegible], le *pentane* [illegible] dans l'alcool et dans l'éther. Il dissout les graisses et reçoit, par suite de cette propriété, des applications industrielles. Il brûle facilement avec une flamme blanche, mais fuligineuse. C'est à sa présence que les pétroles américains doivent leur inflammabilité; aussi extrait-on par distillation les parties les plus volatiles de ces pétroles avant de les livrer au commerce; sans cette précaution, leur emploi serait excessivement dangereux.

— III. Réactions. Lorsqu'on dirige du chlore dans de l'hydrure d'amyle, celui-ci s'échauffe jusqu'à l'ébullition et il se forme des produits substitués. Si l'on arrête l'opération lorsque le chlore commence à se dégager avec les fumées d'acide chlorhydrique et qu'on distille le mélange résultant de cette action, on peut en isoler du chlorure d'amyle $C^5H^{11}Cl$, qui bout à 102° comme l'éther amyl-chlorhydrique préparé au moyen de l'alcool amylique donne du sulfure d'amyle lorsqu'on le chauffe avec du sulfure de potassium et régénérerait certainement l'alcool amylique si on le traitait par l'acétate d'argent, de manière à obtenir du chlorure d'argent et de l'acétate d'amyle qu'on saponifierait ensuite par la potasse.

Vers 100° et sous l'action prolongée du chlore, on obtient une masse épaisse dont on parvient à séparer par distillation le chlorure $C^5H^8Cl^4$, bouillant à 240°. Ce chlorure, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, donne avec la potasse alcoolique de l'amylène trichloré $C^5H^5Cl^3$, qui bout à 200° environ.

Le *pentane* est doué d'une stabilité très-grande vis-à-vis des agents les plus énergiques, tels que le brome (à froid), l'acide sulfurique fumant et l'acide azotique. Il partage ces propriétés avec ses homologues inférieurs et supérieurs. Aussi a-t-on cru jusqu'à ces dernières années que la faculté de donner des dérivés nitrés de substitution isomères des éthers nitreux, et susceptibles de fournir des ammoniaques composées sous l'influence des agents réducteurs, était un caractère spécial des hydrocarbures aromatiques, tels que la benzine et ses homologues. On sait aujourd'hui qu'il existe dans la série grasse des corps entièrement analogues à la nitrobenzine, au nitrotoluène, au nitrocumène, etc. Trois de ces corps sont connus, ce sont : le *nitropentane* $C^5H^{11}AzO^2$, isomère du nitrite d'amyle; la *nitroéthone* $C^2H^5AzO^2$, isomère de l'azotite d'éthyle, et la *nitrométhane* ou *nitrocarbol* CH^3AzO^2, isomère de l'azotite de méthyle. Seulement ces corps se forment par des réactions indirectes et point par l'action de l'acide azotique sur l'hydrocarbure dont ils dérivent. Ils constituent une série nouvelle et trop importante de composés pour que nous ne les étudiions pas, et puisque nous n'avons pas pu les étudier aux mots NITROCARBOL ou NITROMÉTHANE, NITROÉTHONE, NITROPENTANE, ce qui eût été leur vraie place, nous les décrirons ici comme appendice au *pentane*, en commençant par celui d'entre eux qui est le plus bas dans la série, le nitrocarbol ou nitrométhane.

— Nitrocarbol ou nitrométhane CH^3,AzO^2. C'est, nous venons de le dire, un isomère de l'azotite de méthyle, le gaz des marais mononitré. On peut se rendre compte de son isomérie avec l'éther méthyl-nitreux en admettant que, tandis que dans ce dernier corps l'azote est uni au carbone par l'oxygène, dans le nitrocarbol il lui est uni directement, ce qui est conforme à ses réactions et ce qui en fait un composé analogue à la nitrobenzine. Les formules ci-dessous rendent compte de l'isomérie dont nous parlons.

$$C\left\{\begin{matrix}H^3\\—O—AzO\end{matrix}\right. \qquad C\left\{\begin{matrix}H^3\\AzO^2.\end{matrix}\right.$$

Éther méthyl-nitreux. Nitrocarbol ou nitrométhane.

— *Préparation.* M. Kolbe a obtenu le nitrocarbol en cherchant à obtenir l'acide nitroacétique. Dans une première expérience, il avait fait réagir l'azotite de potassium sur l'éther chloroacétique. Une vive réaction s'était produite vers 100°; il s'était dégagé de l'anhydride carbonique, du bioxyde d'azote, et il était resté un résidu salin formé d'oxalovinate potassique. Dans une seconde expérience, l'éther monochloracétique étant remplacé par le monochloracétate de potassium, il ne s'est pas davantage formé d'acide nitroacétique; mais le mélange est devenu brun, a dégagé de l'anhydride carbonique en abondance sous l'influence de la chaleur et a laissé distiller, avec les vapeurs d'eau, une huile jaune qui, lavée à l'eau et desséchée sur du chlorure de calcium, bout vers 101°. Cette huile est le nitrocarbol. On explique sa formation dans la réaction précédente en admettant que la coloration brune du mélange des deux sels potassiques indique une double décomposition en vertu de laquelle la solution renfermerait du nitroacétate potassique, lequel se décomposerait à son tour en carbonate potassique et nitrocarbol. La réaction s'accomplirait ainsi en deux phases, comme l'indiquent les équations suivantes :

Première phase de la réaction.

$$C^2H^2Cl.KO^2 + AzO^2.K$$

Chloracétate potassique. Azotite de potassium.

$$= KCl + C^2H^2(AzO^2)KO^2.$$

Chlorure de potassium. Nitroacétate de potassium.

Deuxième phase de la réaction.

$$C^2H^2AzO^2KO^2 + H^2O$$

Nitroacétate de potassium. Eau.

$$= CO\left\{\begin{matrix}OK\\OH\end{matrix}\right. + CH^3(AzO^2).$$

Carbonate de potassium. Nitrocarbol.

Le nitrocarbol prend encore naissance lorsqu'on fait agir l'azotite d'argent sur l'iodure de méthyle. La réaction est très-violente et complète. La totalité de l'iodure se convertit en nitrocarbol ou nitrométhane et il ne se forme pas trace de nitrite d'éthyle. Ce procédé de préparation a été découvert par O. Stüber et V. Meyer. Kolbe a reconnu plus tard que la substance ainsi obtenue était identique avec celle décrite par lui et dont nous venons d'indiquer la préparation. D'après Stüber et Meyer, la nitrométhane bout à 99°, point bien rapproché de celui donné par M. Kolbe (101°). Traitée par une solution alcoolique de soude, elle fournit des aiguilles transparentes d'un dérivé sodique

$$CH^2NaAzO^2.$$

Les solutions aqueuses de ce dérivé précipitent plusieurs sels métalliques.

— Nitroéthone

$$C^2H^5AzO^2 = \begin{matrix}CH^3\\|\\CH^2\\|\\Az—O—O.\end{matrix}$$

Ce corps diffère de l'azotite d'éthyle

$$Az\left\{\begin{matrix}O—C^2H^5\\O\end{matrix}\right.$$

en ce que l'azote y est directement uni au carbone au lieu d'y être uni par l'intermédiaire de l'oxygène. Il est donc à la série éthylique ce que le carbol est à la série méthylique, et, comme les composés éthyliques ne sont autre chose que des composés méthyliques méthylés, nous sommes en droit d'appliquer à ce corps le nom de nitrométhylcarbol ou méthyl-nitrocarbol que lui a donné M. Kolbe; mais nous préférons le nom de nitroéthone que lui ont donné MM. O. Stüber et V. Meyer, chimistes auxquels est due sa découverte, parce que ce nom dérive d'une nomenclature qui s'applique à tous les composés de cet ordre.

MM. Stüber et V. Meyer préparent le méthyl-nitrocarbol ou nitroéthone par une méthode générale qui permet de préparer non-seulement ce corps, mais encore ses homologues, et qui consiste, comme nous l'avons déjà vu à propos du nitrocarbol, à faire réagir les éthers iodhydriques sur l'azotite d'argent.

L'azotite d'argent agit très-rapidement sur l'iodure d'éthyle et fournit la nitroéthone, que l'on purifie très-facilement par distillation au bain-marie. Il se forme toujours un peu d'éther nitreux dans la réaction, et un cinquième environ de l'iodure d'éthyle reste indécomposé, même lorsqu'on chauffe pendant longtemps le mélange dans un tube scellé à la lampe.

La nitroéthone est un liquide tout à fait réfringent, entièrement incolore et d'une odeur particulière agréable et éthérée. Elle n'est pas miscible à l'eau. Sa densité est de 1,0582 et elle bout entre 111° et 113°, ce qui suffirait à la distinguer de l'azotite d'éthyle qui bout à 16°. Sa densité de vapeur est égale à 36,9 (H = 1); le calcul exigerait 37,5, nombre aussi rapproché que possible de celui qu'a fourni l'expérience. Sa vapeur est inflammable et brûle avec une flamme d'un jaune pâle, mais ne détone pas lorsqu'on la chauffe même bien au-dessus de son point d'ébullition.

La nitroéthone est un corps analogue à la nitrobenzine et à ses homologues. Il y avait donc lieu de s'attendre à ce que, sous l'influence des agents réducteurs, il se convertirait en éthylamine, absolument comme la nitrobenzine se convertit en phénylamine :

$$C\left\{\begin{matrix}CH^3\\H^2\\Az—O—O\end{matrix}\right. + 6H = 2H^2O + C\left\{\begin{matrix}CH^3\\H^2\\AzH^2\end{matrix}\right..$$

Méthyl-nitrocarbol. Hydrogène. Eau. Éthylamine.

Cette transformation a lieu, en effet, lorsqu'on traite la nitroéthone par un mélange de fer et d'acide acétique. La réaction exige pour commencer que l'on fasse agir la chaleur; mais alors elle devient très-violente et l'on doit refroidir de temps à autre pour empêcher le liquide d'entrer en ébullition. Cette condition est indispensable à remplir si l'on veut obtenir l'éthylamine pure. Pour séparer cet alcaloïde, on distille le produit avec de la potasse et l'on reçoit les vapeurs dans l'acide chlorhydrique; on obtient ainsi du premier coup du chlorhydrate d'éthylamine tout à fait pur, qui cristallise en cristaux prismatiques, déliquescents il est vrai, d'une grande beauté et dont on peut séparer l'alcaloïde libre par les méthodes connues.

La nitroéthone jouit de faibles propriétés acides. Elle se dissout, avec dégagement de chaleur, dans les liqueurs alcalines, d'où les acides minéraux la séparent inaltérée. Elle ne se dissout cependant pas dans l'eau de baryte et se dissout dans l'ammoniaque, mais en se décomposant par degrés. Chauffée avec du sodium, elle dégage un gaz et laisse une substance blanche et brillante. Cette poudre fait explosion sous l'influence d'une plus forte chaleur. C'est probablement le dérivé sodé que nous étudierons plus bas. Chauffée pendant plusieurs heures à 100° avec une solution concentrée de potasse, la nitroéthone se décompose et, à l'ouverture du tube, on trouve de l'ammoniaque, de l'azotite de potassium et une huile qui, par son odeur, rappelle la menthe poivrée. La présence de cette huile n'a pas permis de constater avec certitude s'il se produit ou non de l'alcool dans cette réaction.

— Dérivés métalliques de la nitroéthone. *Nitroéthone sodique* $C^2H^4Na — AzO^2$. On peut obtenir facilement ce composé, soit en chauffant avec du sodium une solution de nitroéthone dans la benzine anhydre, soit en versant de la nitroéthone dans une dissolution alcoolique de soude. Le sodium se convertit rapidement, dans le premier cas, en une poudre blanche qui, après quelques lavages à l'éther, constitue la nouvelle substance pure. Dans le second cas, le mélange s'échauffe et devient pâteux; il suffit, à ce moment, de le jeter sur un filtre, de le laver à l'alcool absolu et de le dessécher au bain-marie. Ce second mode de formation du produit fournit un moyen de déceler qualitativement la nitroéthone. Le dérivé sodique de ce corps est, en effet, si peu soluble dans l'alcool, que la solution alcoolique de soude est précipitée par des quantités même très-faibles de nitroéthone, ce qui n'arrive ni avec les solutions alcooliques de potasse, ni avec les solutions alcooliques d'ammoniaque.

La nitroéthone sodique est une poudre blanche qui paraît amorphe. Elle fait explosion au-dessus de 100°. Elle est extrêmement soluble dans l'eau. Les acides précipitent de cette solution de la nitroéthone inaltérée; mais ni le chlorure de baryum ni l'acétate de plomb ne la précipitent. Le nitrate mercureux, au contraire, y fait naître un précipité gris, et le nitrate d'argent un précipité blanc qui brunit rapidement et finit par devenir noir. Le sulfate de cuivre et le chlorure ferrique ne la précipitent pas; mais le premier de ces sels colore la liqueur en vert foncé, et le second en rouge de sang. Traitée par le chlorure mercurique, la solution de nitroéthone sodique se prend assez rapidement en une masse solide formée d'aiguilles cristallisées qui renferment $HgClC^2H^4AzO^2$ et que l'on peut envisager comme répondant, soit à la formule de constitution

$$Hg\left\{\begin{matrix}Cl\\C^2H^4AzO^2,\end{matrix}\right.$$

soit à la formule de constitution

$$Hg\left\{\begin{matrix}C^2H^4AzO^2\\C^2H^4AzO^2\end{matrix}\right. + HgCl^2.$$

— Nitropentane

$$C\left\{\begin{matrix}C^4H^9\\H^2\\Az—O—O.\end{matrix}\right.$$

Ce corps, isomère du nitrite d'amyle, a été obtenu comme les précédents par MM. O. Stüber et V. Meyer en faisant réagir l'azotite d'argent sur l'iodure d'amyle, en quantités équivalentes. La réaction commence à froid; mais, pour qu'elle soit complète, il faut chauffer pendant quelque temps le mélange dans une fiole en communication avec un réfrigérant de Liebig renversé (appareil à reflux). Lorsqu'on soumet ensuite le produit à la distillation fractionnée, la majeure partie du liquide passe entre 150° et 160°. Des fractions bouillant à 148°, 152°, 153°, 156°, 160°, ont donné à l'analyse des nombres qui concordent avec la formule $C^5H^{11}AzO^2$. Ce fait seul suffirait à démontrer l'isomérie du nouveau composé nitré et du nitrite d'amyle, qui bout à 95°. Le mélange de fer et d'acide acétique réagit énergiquement sur le nitropentane; en ajoutant ensuite de la potasse au liquide et en distillant, on obtient un produit dont l'odeur rappelle les ammoniaques alcooliques et qui, probablement, renferme de l'amylamine. La potasse aqueuse concentrée, chauffée à 100° en vase clos avec le nitropentane et traitée ensuite par l'acide sulfurique, laisse déposer une huile lourde, soluble dans la potasse; il se forme en même temps de l'azotite potassique. Cette huile, soumise à la distillation, donne 1/46 de son poids qui distille entre 80° et 100°; le reste passe au-dessus, et une très-faible quantité distille plus haut que 160°. Y a-t-il de l'alcool amylique dans ce mélange?

PENTANÈME s. m. (pain-ta-nè-me — du préf. *penta*, et du gr. *nêma*, filament). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent en Orient.

PENTANOME s. m. (pain-ta-no-me — du préf. *penta*, et du gr. *nomos*, division). Bot. Syn. d'OCHROXYLE.

PENTANTHE adj. (pain-tan-te — du préf. *penta*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a cinq fleurs.

— s. m. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant des espèces qui croissent au Pérou. ‖ Syn. de PANARGYRE, autre genre de plantes.

PENTANTHÈRE adj. (pain-tan-te-re — du préf. *penta*, et de *anthère*). Bot. Qui a cinq anthères.

— s. f. Syn. d'ANTHODENDRON.

PENTAPASME s. m. (pain-ta-pa-sme). Bot. Syn. de DISCAIRE.

PENTAPÈRE s. f. (pain-ta-pè-re — du préf. *penta*, et du gr. *pera*, trou). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des ericées, formé aux dépens des bruyeres, et dont l'espèce type croît en Sicile.

PENTAPÉTALE adj. (pain-ta-pé-ta-le — du préf. *penta*, et de *pétale*). Bot. Qui a cinq pétales : *Corolle* PENTAPÉTALE. ‖ On dit aussi PENTAPÉTALÉ, ÉE.

PENTAPÈTE s. m. (pain-ta-pè-te — gr. *pentapetes*, à cinq feuilles). Bot. Genre de plantes, de la famille des buttnériacées, tribu des dombeyacées, comprenant deux espèces qui croissent surtout dans l'Asie tropicale : *Les* PENTAPÈTES *sont des plantes annuelles*. (Jussieu.)

PENTAPHILE s. m. (pain-ta-fi-le — du préf. *penta*, et du gr. *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PENTAPHRAGME s. m. (pain-ta-fra-gme — du préf. *penta*, et du gr. *phragma*, cloison). Bot. Genre de plantes, de la famille des goodéniacées, tribu des goodéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de SCHUBERTIE, autre genre de végétaux.

PENTAPHYLLE adj. (pain-ta-fil-le — du préf. *penta*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Dont les feuilles ou les folioles sont disposées par cinq. ‖ Qui a cinq divisions foliacées.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, comprenant six espèces, dont deux habitent la France.

— Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des ophiures.

— Bot. Syn. de LUPINASTRE, genre de légumineuses.

PENTAPHYLLOÏDE adj. (pain-ta-fil-lo-i-de — du préf. *penta*, et du gr. *phullon*, feuille; *eidos*, ressemblance). Bot. Syn. de PENTAPHYLLE.

— s. f. Ancien nom d'une espèce de potentille ou quintefeuille, appelée aussi ARGENTINE.

PENTAPHYLLON s. m. (pain-ta-fil-lon — du préf. *penta*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

PENTAPLE s. m. (pain-ta-ple — du gr. *pentaploos*, quintuple). Antiq. gr. Coupe que l'on donnait pour le prix de la course, et qui était ainsi dite parce qu'elle contenait, au moment où on l'offrait au vainqueur, du vin, du miel, de l'huile, de la farine et du fromage.

PENTAPLOSTÉMONE adj. (pain-ta-plo-sté-mo-ne — du gr. *pentaploos*, quintuple; *stémôn*, étamine). Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est quintuple de celui des divisions de la corolle.

PENTAPODE s. m. (pain-ta-po-de — du préf. *penta*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent la mer des Indes.

PENTAPOGON s. m. (pain-ta-po-gon — du préf. *penta*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des arundinacées, comprenant des espèces qui croissent en Tasmanie.

PENTAPOLE s. f. (pain-ta-po-le — du préf. *penta*, et du gr. *polis*, ville). Géogr. anc. Division territoriale comprenant cinq villes.

PENTAPOLE, nom donné par les anciens à des contrées qui renfermaient cinq villes principales. On connaît surtout : la Pentapole de Libye, située dans le nord de la Cyrénaïque et qui comprenait les villes de Cyrène, Arsinoé, Apollonie, Bérénice et Ptolémaïs; la Pentapole de Palestine et celle des Philistins, situées toutes deux en Palestine, la première au sud, la seconde au sud-ouest de cette contrée; la première renfermait les villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Ségor et Seboïm, la seconde, les villes de Gaza, Ascalon, Azoth, Gad et Accaron ; la Pentapole dorienne, union de cinq villes doriennes du S.-O. de l'Asie Mineure, renfermant Cos, Lindos, Camiros, Jalisos et Cnide ; enfin, la Pentapole d'Italie, contenant les villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône, qui faisaient partie de l'exarchat de Ravenne et furent données aux papes par Pépin le Bref.

PENTAPOLITAIN, AINE s. (pain-ta-po-li-tain, è-ne). Géogr. anc. Habitant d'une pentapole.

PENTAPROTE s. m. (pain-ta-pro-te — du préf. *penta*, et du gr. *prôtos*, premier). Hist. anc. Chacun des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE s. f. (pain-ta-pro-tî — rad. *pentaprote*). Hist. anc. Dignité de pentaprote.

PENTAPTÈRE adj. (pain-ta-ptè-re — du préf. *penta*, et du gr. *pteron*, aile). Bot. Qui a cinq expansions présentant la forme d'une aile.

— s. m. Genre de plantes de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie tropicale.

PENTAPTÉRIS s. m. (pain-ta-pte-riss — du préf. *penta*, et du gr. *pteron*, aile). Syn. de MYRIOPHYLLE.

PENTAPTÉROPHYLLE s. m. (pain-ta-pté-ro-fi-le — du préf. *penta*, et du gr. *pteron*, aile; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de MYRIOPHYLLE.

PENTAPTOTE adj. (pain-ta-pto-te — du préf. *penta*, et du gr. *ptôsis*, chute). Gramm. lat. Qui a cinq cas ou terminaisons différentes au singulier : *Les noms en us de la seconde déclinaison sont* PENTAPTOTES.

— s. m. Substantif qui a cinq cas différents au singulier.

PENTAPYLE adj. (pain-ta-pi-le — du préf. *penta*, et du gr. *pulê*, porte). Archit. Qui a cinq portes.

PENTARCHAT s. m. (pain-tar-ka — du préf. *penta*, et du gr. *archê*, commandement). Politiq. Dignité de pentarque. ‖ Exercice ou durée des fonctions de pentarque.

PENTARCHIE s. f. (pain-tar-chî — du préf. *penta*, et du gr. *archê*, commandement). Politiq. Gouvernement de cinq chefs.

PENTARCHIQUE adj. (pain-tar-chi-ke — rad. *pentarchie*). Politiq. Qui a rapport aux pentarques ou à la pentarchie : *Gouvernement* PENTARCHIQUE.

PENTARHOMBIQUE adj. (pain-ta-ron-bi-ke — du préf. *penta*, et de *rhombe*). Minér. Qui a cinq faces rhomboïdes.

PENTARQUE s. m. (pain-tar-ke — du préf. *penta*, et du gr. *archos*, chef). Politiq. Chacun des chefs d'une pentarchie.

PENTARRHAPHIDE s. f. (pain-tar-ra-fi-de — du préf. *penta*, et du gr. *raphis*, aiguille). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

PENTARRHAPHIE s. f. (pain-ta-ra-fî — du préf. *penta*, et du gr. *raphis*, aiguille). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique. ‖ Syn. de CONRADIE, autre genre de végétaux.

PENTARRHÈNE adj. (pain-tar-re-ne — du préf. *penta*, et du gr. *arrhên*, mâle). Bot. Syn. de PENTANDRE. ‖ On dit aussi PENTARRHINÉ.

— s. m. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PENTASACHMÉ s. m. (pain-ta-za-kmé — du préf. *penta*, et du gr. *akmê*, pointe). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PENTASÉPALE adj. (pain-ta-sé-pa-le — du préf. *penta*, et de *sépale*). Bot. Qui est composé de cinq sépales : *Calice* PENTASÉPALE.

PENTASPASTE s. m. (pain-ta-spa-ste — du préf. *penta*, et du gr. *spasis*, action de tirer). Anc. mécan. Machine à cinq poulies, employée pour soulever des fardeaux.

PENTASPERME adj. (pain-ta-spèr-me — du préf. *penta*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Qui contient cinq graines ou semences.

PENTASTÉRIE s. f. (pain-ta-sté-rî — du préf. *penta*, et de *astérie*). Echin. Section du genre astérie, comprenant les espèces qui sont profondément divisées en cinq rayons.

PENTASTIQUE adj. (pain-ta-sti-ke — du préf. *penta*, et du gr. *stichê*, rangée). Hist. nat. Qui est disposé sur cinq rangs.

— Littér. Qui est composé de cinq vers : *Epigramme* PENTASTIQUE.

— Archit. anc. Qui a cinq rangs de colonnes : *Portique* PENTASTIQUE.

PENTASTOME adj. (pain-ta-sto-me — du préf. *penta*, et du gr. *stoma*, bouche). Helminth. Qui a cinq bouches.

— s. m. Syn. de LINGUATULE, genre de vers intestinaux : *Les* PENTASTOMES *sont des vers d'une organisation fort compliquée*. (P. Gervais.)

PENTASTYLE adj. (pain-ta-sti-le — du préf. *penta*, et de *style*). Bot. Qui a cinq styles.

— Archit. Qui a cinq rangs de colonnes.

— s. m. Edifice à cinq rangs de colonnes.

PENTASULFURE s. m. (pain-ta-sul-fu-re — du préf. *penta*, et de *sulfure*). Chim. Sulfure contenant cinq équivalents de soufre pour un de métal.

PENTASYLLABE adj. (pain-ta-sil-la-be — du préf. *penta*, et de *syllabe*). Littér. Composé de cinq syllabes : *Vers*, *mot* PENTASYLLABE. ‖ On dit aussi PENTASYLLABIQUE.

— s. m. Vers ou mot de cinq syllabes.

PENTATEUQUE s. m. (pain-ta-teu-ke — du préf. *penta*, et du gr. *teuchos*, livre). Anc. chr. Division des matières externes en cinq classes.

Pentateuque, nom donné par les Septante à l'ensemble des cinq premiers livres de la Bible, les juifs dont autant à les nommer *Thora* (la *Loi*). Ces livres sont : la *Genèse*, histoire de la création et de la vie patriarcale; l'*Exode*, qui raconte la sortie de l'Egypte et pose les bases de la législation, le *Lévitique*, régulateur du culte, les *Nombres*, ou dénombrement des Hébreux, le *Deutéronome* ou complément de la loi. La science moderne, et particulièrement la critique allemande, après d'immenses recherches de chronologie, d'histoire et de philologie, a démontré que le *Pentateuque* n'a pas été écrit par Moïse. Il serait l'œuvre successive et anonyme du sacerdoce et aurait été rédigé d'après des traditions orales, postérieurement à la captivité de Babylone. Il est même des savants qui prétendent que ces cinq livres ne renferment pas un corps de traditions, mais seulement des symboles, des fables morales, et que la migration d'Egypte n'est qu'une fiction, une allégorie sans nul fondement réel.

M. L. Wogue, professeur au séminaire israélite de Paris, a donné du *Pentateuque* ou des *Cinq livres de Moïse* une traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard, et accompagnée de notes scientifiques, grammaticales et littéraires. Assurément, ce n'est pas à nous qu'il convient de délivrer un brevet d'orthodoxie; mais il nous est permis de dire que le travail de M. L. Wogue paraît être à la fois l'œuvre d'un hébraïsant consommé, d'un israélite chez qui l'ardeur des croyances n'exclut pas la libre critique et d'un écrivain rompu à toutes les finesses, à toutes les élégances de la langue française.

Dût-on ne pas tout y accepter, il y a beaucoup à apprendre dans cette version et dans ce commentaire. La préface, les préliminaires et les notes, aussi instructives qu'attrayantes, abondent en renseignements du plus vif intérêt, en aperçus nouveaux et souvent heureux sur les nombreuses questions que soulève le texte sacré. L'auteur a voulu élever un monument à la Bible. Il a pris à tâche, dans sa production, de marier partout la clarté et l'élégance à la plus minutieuse fidélité et, dans son commentaire, de ne laisser aucune difficulté sérieuse sans solution.

Les Samaritains ont, eux aussi, leur *Pentateuque*, qui se distingue surtout du premier, sans parler des nombreuses variantes, en ce qu'il était écrit en caractères phéniciens, appelés depuis samaritains, tandis que l'autre l'était en caractères hébraïques proprement dits. On ignore complètement l'origine de ce *Pentateuque* samaritain et les érudits se sont lancés, à ce sujet, dans des dissertations sans nombre comme sans résultat.

Depuis la fin du VIe siècle, il était demeuré entièrement inconnu ; mais, au commencement du XVIIe siècle, le savant Ussérius en fit venir des copies d'Orient. Presque en même temps, Harlay de Sancy, ambassadeur de France à la Porte, en rapporta un exemplaire avec d'autres livres orientaux. Etant entré dans la congrégation de l'Oratoire, il en fit présent à sa maison.

Outre le *Pentateuque* hébreu écrit en lettres samaritaines, il y en a une version en samaritain moderne, parce que ce peuple a oublié dans la suite des siècles, aussi bien que les juifs, son ancienne langue. Il y a enfin, de ce même *Pentateuque* samaritain, une version arabe qui passe pour être fort exacte.

PENTATHIONATE s. m. (pain-ta-ti-o-na-te — du préf. *penta*, et de *thionate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pentathionique avec une base.

PENTATHIONIQUE adj. (pain-ta-ti-o-ni-ke — du préf. *penta*, et de *thionique*). Chim. Se dit d'un acide oxygéné du soufre, dont l'anhydride serait polymère de l'anhydride hyposulfureux.

— **Encycl.** L'acide *pentathionique* $S^5H^2O^6$ correspond à un anhydride inconnu S^5O^5 qui, s'il existait, serait polymérique avec l'anhydride hyposulfureux également inconnu S^2O^2. Cet acide se forme par l'action mutuelle des acides sulfureux et sulfhydrique :

$$\underset{\text{Acide sulfureux.}}{5SH^2O^3} + \underset{\text{Acide sulfhydrique.}}{5SH^2} = \underset{\text{Acide pentathionique.}}{S^5H^2O^6} + \underset{\text{Eau.}}{9H^2O} + \underset{\text{Soufre.}}{S^5}$$

Pour préparer l'acide *pentathionique*, Wackenroder a proposé [illegible] fait passer un courant [illegible] à travers une solution aqueuse saturée d'acide sulfureux, et [illegible] trée, qui est encore trouble, des morceaux de cuivre métallique [illegible] qu'elle devienne claire; on la filtre de nouveau, on la soumet à un courant d'acide sulfhydrique [illegible] on la chauffe légèrement [illegible] l'excès d'[illegible] on peut [illegible] à travers de l'eau, jusqu'à ce que le soufre précipité [illegible] du carbonate [illegible] [illegible] par [illegible]

D'après [illegible] sur [illegible] bord dans [illegible] en dégageant de l'hydrogène; mais ce dernier, au moment même où il devient libre, décompose une portion de l'acide sulfureux avec production d'eau et d'acide sulfhydrique. Enfin l'acide sulfhydrique formé réagit sur une autre portion d'acide sulfureux et donne de l'acide *pentathionique*, comme nous l'avons dit plus haut.

La solution conserve les réactions propres à l'acide *pentathionique* aussi longtemps qu'elle renferme de l'acide sulfureux libre; mais ensuite cet acide se détruit avec production d'acide hyposulfureux, d'acide sulfurique et de soufre libre.

L'acide *pentathionique* est incolore et inodore. Il a une saveur acide [illegible] avoisine l'amertume. On peut le conserver inaltéré à la température [illegible] mais si on le concentre au-dessus d'une densité de 1,37, il se décompose; les produits de sa décomposition sont l'acide sulfhydrique, l'acide sulfureux, l'acide sulfurique et le soufre libre. L'acide sulfhydrique, l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique étendu ne l'altèrent pas; ce dernier, toutefois, le décompose lorsqu'il est concentré. L'acide azotique, l'acide hypochloreux et le chlore l'oxydent et le convertissent en acide sulfurique. Le cuivre et le fer métallique l'altèrent à la température de l'ébullition, le premier avec dégagement d'acide sulfureux et formation de sulfure de cuivre; le dernier, avec dégagement d'acide sulfhydrique d'abord, puis d'acide sulfureux, dont une portion reste dissoute dans le liquide. Une solution modérément concentrée [illegible] ébullition, une légère odeur d'acide sulfureux, mais ne dégage pas [illegible] d'anhydride sulfureux, à moins qu'elle ne soit extrêmement concentrée. Lorsqu'on la fait bouillir avec l'acide chlorhydrique, on perçoit très-bien l'odeur de l'acide sulfhydrique. Lorsqu'on fait bouillir l'acide *pentathionique* avec de la potasse [illegible] nément du dithionate de potassium, de l'hyposulfite de potassium et du sulfure potassique.

Les réactions de l'acide *pentathionique* avec le sulfate de cuivre, l'azotate mercureux, le chlorure mercurique, le cyanure mercurique et l'azotate d'argent sont les mêmes que celles de l'acide tétrathionique (v. ce mot) avec l'azotate d'argent [illegible] toutefois une réaction différente.

Quand on mêle rapidement une solution d'acide *pentathionique* avec un excès d'ammoniaque et qu'on y ajoute ensuite une solution ammoniacale [illegible] produit aussitôt une coloration brune qui, peu à peu, devient [illegible] précipiter du sulfure [illegible] près Risler-Bonnet, il se produit, dans ce cas, un précipité noir immédiat. Une solution ammoniacale de chlorure mercurique donne graduellement un précipité noir de sulfure de mercure. Sous l'influence d'un courant d'acide sulfhydrique, il se précipite du soufre (Kessler [illegible]

Les pentathionates [illegible] qu'il est très-difficile de les obtenir à l'état solide. Le cinquième atome de soufre que l'acide contient ne paraît être que très-faiblement [illegible] de soufre se séparent et il [illegible] thionate. Kessler a trouvé [illegible] une grande quantité de soufre indissoute, et [illegible] des cristaux qui ont la forme et la composition [illegible] ration dans le vide. [illegible] mence aussitôt que [illegible]

PENTATHLE [illegible]

— **Encycl.** [illegible]

[illegible] Vaucleur d'ès [illegible]

PENTATOME s. m. [illegible] — du [illegible] gr. [illegible]. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des [illegible] tes, comprenant un très-grand nombre d'espèces [illegible] *Les œufs des* PENTATOMES [illegible] PENTATOMIT [illegible].

— **Encycl.** Les *pentatomes* ont le corps [illegible] du bord antérieur du corselet; les antennes courtes et filiformes; les yeux saillants et [illegible] très-grand et triangulaire; les jambes à tarses courts, terminés par deux crochets recourbés que sépare une pelote bilobée.

La plupart de ces insectes déposent leurs œufs sur les tiges ou les feuilles des végétaux [illegible] par plaques [illegible] lières. Ces œufs, qui ont souvent des couleurs très-agréables, sont réunis entre eux à l'aide [illegible] gommeuse, verdâtre, [illegible] tre, très-tenace, sécrétée par l'animal; ils sont, en outre, recouverts d'une sorte de vernis imperméable, gris perle, irisé ou d'aspect métallique. Les larves qui en sortent ne diffèrent de l'insecte parfait [illegible] qu'elles sont dépourvues d'ailes et d'élytres. Les nymphes ont des fourreaux dans lesquels sont renfermés ces organes. Les changements d'état de ces insectes sont accompagnés [illegible].

« Sous leurs différents états, dit M. H. Lucas, [illegible] se nourrissent de la sève des végétaux, qu'ils pompent avec leur suçoir. Quelques espèces attaquent les insectes [illegible] pour en sucer les parties molles. Presque toutes exhalent une odeur extrêmement désagréable, très-pénétrante et qui se communique aux objets que l'insecte a touchés. » Cette odeur caractéristique et les diverses particularités des mœurs de ces hémiptères leur ont valu le nom vulgaire de punaises des [illegible].

Parmi les nombreuses espèces que renferme ce genre, nous citerons le *pentatome gris*, commun aux environs de Paris et dans toute la France. [illegible] a observé cette espèce, en juillet, sur un bouleau. Il trouva plusieurs femelles, suivies de leurs petits, au nombre [illegible], comme les poules par de jeunes poussins. Elles veillaient sur eux avec beaucoup de soin et de sollicitude. Le *pentatome des potagers*, malheureusement trop commun aussi, produit souvent d'assez grands dégâts dans les cultures.

PENTATOMITE adj. (pain-ta-to-mi-te — [illegible]). Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pentatome. On dit [illegible] PENTATOMIDE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des [illegible], ayant pour type le genre pentatome.

PENTATONON s. m. (pain-ta-to-non — du grec *penta*, et du gr. *tonos*, ton). Anc. mus. Intervalle de cinq tons dans la musique grecque.

— **Encycl.** Cet intervalle que Rousseau [illegible], se nomme aujourd'hui [illegible] augmentée [illegible] sixtes [illegible]. La sixte [illegible] augmentée est composée de quatre tons, un [illegible]. Le rapport de cette sixte augmentée est de 72 à 125. [illegible], de même que la sixte [illegible] point [illegible] plus dans l'harmonie. Le *pentatonon* était composé de quatre tons, d'un demi-ton majeur et d'un demi-ton mineur, ce qui donne au total cinq tons, c'est-à-dire la signification du mot *pentatonon*.

PENTATROPIS s. m. (pain-ta-tro-piss — [illegible] *pente*, et du gr. *tropis*, carène). Bot. [illegible], de la famille des asclépiadées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicale.

PENTAZONIES s. f. pl. (pain-ta-zo-nî — du gr. *pente*, et du gr. *zonê*, ceinture). Myriap. [illegible], comprenant les genres gloméride, sphéropée et sphérothérie.

PENTE préf. V. PENT.

PENTE s. f. [illegible] — rad. *pendre*). Inclinaison [illegible] oblique de haut [illegible], *raide*, [illegible] *qui va en* [illegible] *par* [illegible] (M. de Bombasie.) [illegible], *il ne faut de force* [illegible] Bonald.)

[illegible] tortueux, [illegible] pentes, [illegible]

[illegible]

Lamartine.

— Fig. [illegible] : PENTE *au* [illegible] PENTE. *No-* [illegible] *[illegible] des populations les incline à s'écouler vers les beaux climats.* (Chateaub.) ‖ Passage naturel, nécessaire, [illegible] *ni ter orisme : nous* [illegible] PENTE *douce*. (V. Hugo.) *Rien n'est plus facile que de glisser sur la* PENTE [illegible]. (E. de Gir.)

— Géom. *Pente d'une droite*, Angle que fait cette droite avec sa projection sur l'horizon. ‖ *Pente d'un plan*, Angle que fait ce plan avec l'horizon. ‖ *Lignes de plus grande pente d'un plan*, Perpendiculaires aux horizontales de ce plan, droites qui, de toutes les droites du plan, font le plus grand angle avec l'horizon. ‖ *Ligne de plus grande pente sur une surface*, Courbe dont la tangente en chaque point est la ligne de plus grande pente du plan tangent en ce même point.

— Mar. Chacune des parties de la tente qui pendent de chaque côté.

— Techn. Courbure donnée à la crosse du fusil, afin que le tireur puisse mettre aisément en joue et bien ajuster l'objet qu'il vise. ‖ Inclinaison du fer d'un outil. *Ce rabot a trop de* PENTE. ‖ Bande pendant autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux. PENTES *de damas*. PENTES *garnies de crépines, de franges*. PENTES *de dehors*. PENTES *de dedans ou petites* PENTES. ‖ Nom donné à des bandes d'étoffe que l'on attache sur les tablettes des bibliothèques, afin de garantir les livres de la poussière. ‖ *Pente courante*, Inclinaison dans le sens de la rue ou du chemin. ‖ *Pente latérale*, Inclinaison d'un côté à l'autre de la voie. ‖ *Mettre le tabac à la pente*, Le suspendre pour le faire sécher.

— Const. Enduit de plâtre que l'on place sur des lattes ou sur des voliges, pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc qui doivent former des chéneaux ou des gouttières.

— **Encycl.** P. et Chauss. Les *pentes*, qui occupent à si juste titre tous les ingénieurs chargés du tracé et de la construction des routes et des chemins de fer, sont employées dans ces travaux publics, soit pour faciliter l'écoulement des eaux vers les points de déversement, soit pour diminuer les terrassements considérables auxquels entraîne la traversée des faîtes ou des accidents du sol. Sur les routes, on donne à la chaussée une *pente* transversale, qui varie avec la nature des matériaux qui la composent. Pour les chaussées pavées, on adopte généralement celle de 0m,04 par mètre, qui correspond à un bombement d'un cinquantième de la largeur de la chaussée. Pour la partie empierrée, la *pente* la plus avantageuse est de 0m,02 à [illegible]. Les accotements reçoivent une *pente* de 0m,04 par mètre; on ne s'en écarte que dans des cas exceptionnels de raccordements forcés. La *pente* longitudinale, suivant l'axe de la route, est fixée, au maximum, à 0m,03 pour les routes nationales et départementales, et 0m,05 pour les chemins vicinaux et ruraux. Quant à la *pente* minimum, on est porté à croire que, pour la facilité des transports, la route devrait être horizontale; mais comme, malgré la pente transversale, l'eau séjourne dans les sillons que laissent les roues des voitures, il convient, pour le bon état de la route et, par suite, pour la facilité du tirage des voitures, qu'elle ait une inclinaison longitudinale d'environ 0m,005 par mètre. Il ne faut pas cependant, pour faciliter l'écoulement de l'eau, créer des *pentes* que ne donne pas naturellement le sol; on doit, au contraire, s'attacher à les réduire autant que possible et faire la route horizontale si rien ne s'y oppose. De différentes expériences et principalement de celles faites par l'ingénieur anglais M. Gordon sur l'influence de la *pente* longitudinale sur le tirage des voitures, on peut conclure que les *pentes* légères sont favorables au tirage, ce qui s'explique par l'avantage que ces dernières offrent pour l'entretien de la chaussée, tandis qu'une *pente* de 0m,05, en facilitant l'entraînement des détritus qui unissent la surface, provoque parfois une certaine dégradation. La force de traction pour remonter une charge sur une route en *pente* peut être sensiblement représentée par la relation suivante $R = KP + P \sin \alpha$, dans laquelle R est la force de traction, K le rapport de la force de traction à la charge traînée, P la charge traînée, voiture comprise, et α l'angle que fait la route avec l'horizon. Cet angle étant très-petit, on peut prendre la tangente, c'est-à-dire la *pente*, pour sin α, qui alors varie de 0 mètre à 0m,05.

Les *pentes* des chemins de fer ont été l'objet d'un grand nombre de mémoires et de discussions, qui ont fait diviser ces constructions en trois classes : 1° les chemins à *pentes faibles*, dans lesquels la plus forte inclinaison, à quelques exceptions près, reste au-dessous de 0m,008 ; 2° les chemins à *pentes moyennes*, dont les *pentes* atteignent de 0m,008 à 0m,010 ; 3° les chemins à fortes *pentes*, dans lesquels les *pentes* sont plus grandes que 0m,010. Sur toutes les grandes lignes récemment construites en France, on s'est appliqué à réduire les *pentes* à 0m,005 ou 0m,010 au maximum par mètre, et encore n'a-t-on adopté des *pentes* aussi fortes qu'au passage des portions les plus accidentées, sur une petite partie du parcours, tandis que, partout ailleurs, on s'est attaché à ne pas dépasser la limite 0m,005. C'est également ce que l'on a fait sur les chemins d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis. Toutefois, dans les régions montagneuses, où il faudrait exécuter des travaux gigantesques pour obtenir des inclinaisons ne dépassant pas 0m,010 à 0m,012, on admet aujourd'hui des *pentes* qui s'élèvent jusqu'à 0m,035. Les *pentes* de 0m,004 et 0m,005 ne paraissent pas nuire à l'exploitation, en ce qui concerne le transport des voyageurs; mais lorsqu'elles s'étendent sur une certaine longueur et se trouvent sur des parties de trajet où la courbure du chemin accroît déjà la résistance, elles nécessitent quelquefois l'emploi de locomotives de renfort pour la traction des convois de marchandises. M. Teisserenc a publié sur l'influence des *pentes* un travail fort intéressant, d'où il résulterait que, au-dessous d'une certaine limite, l'inclinaison des rampes sur les lignes à grande vitesse, consacrées au transport des voyageurs et des marchandises, n'augmenterait en aucune manière les frais d'exploitation et que même elle semblerait les diminuer, car, en comparant la dépense de plusieurs chemins anglais, on trouve qu'elle est plus faible sur les chemins à forte *pente* que sur ceux à *pente* douce. L'auteur explique cette espèce de paradoxe en présentant une série de tableaux de la composition desquels il tire comme conséquences : 1° que le poids des convois qu'il a fallu multiplier pour les besoins du commerce est presque toujours inférieur à celui que les locomotives remorquent sans grande difficulté sur les lignes à faibles *pentes*; que, par conséquent, ces machines peuvent franchir aisément des *pentes* de 0m,007, 0m,008 et 0m,009; que, dans le cas des rampes plus fortes, qui ne peuvent être gravies qu'au moyen d'un ralentissement de la marche, le temps perdu est économiquement retrouvé dans le passage sur la contre-*pente* dont la déclivité sert de moteur gratuit et permet d'atteindre une grande vitesse; 3° que les cas d'affluence de voyageurs ou de marchandises nécessitant l'adjonction de machines de renfort sont aussi fréquents, si ce n'est plus, sur les chemins à faibles *pentes* que sur les autres; 4° que, sur les chemins à fortes *pentes*, l'entretien de la voie coûte moins que sur ceux de niveau, parce que ceux-ci n'ont été amenés à ce point de perfection qu'au moyen de grands travaux de terrassements, remblais ou tranchées, constamment menacés par les éboulements ou par des crevasses qui compromettent la sécurité des voyageurs et augmentent considérablement les frais d'entretien; 5° enfin, que les dépenses supplémentaires des chemins à fortes *pentes* rendent obligatoire un système général d'économie qui agit si heureusement sur toutes les parties de leur administration que, avec des recettes brutes moins élevées, ils arrivent à distribuer des dividendes plus forts. MM. Perdonnet, Lechatelier, Daru, Couche et Minard, qui ont écrit sur l'influence des *pentes*, ne professent pas la même opinion que M. Teisserenc. Après certaines comparaisons des dépenses d'exploitation pour une certain nombre de lignes, M. Perdonnet conclut : 1° que, sur un chemin dont la *pente*, dans une grande partie de sa longueur, serait de 0m,005 et au delà, et dont les convois, généralement chargés à la remonte, nécessiteraient l'emploi fréquent d'une machine de renfort ou celui d'une machine très-puissante, les frais de traction seraient notablement plus élevés que sur un chemin à faible *pente*; 2° que sur un chemin également incliné, mais où les convois remontants seraient le plus souvent faiblement chargés, l'influence de la *pente* sur la dépense serait peu sensible; 3° que les frais de traction seraient aussi moins élevés si les convois de marchandises chargés marchaient presque exclusivement à la descente; 4° qu'il faut chercher à concentrer les rampes d'une certaine inclinaison sur un certain point en leur donnant une grande longueur plutôt que de les multiplier en les raccourcissant; 5° qu'il faut, autant que possible, placer l'origine des fortes rampes en un point où le service de la ligne nécessiterait un dépôt, lors même que les *pentes* dans le voisinage seraient faibles; 6° que l'accroissement des frais de traction résultant du passage de rampes de 0m,008 à 0m,010 d'une certaine longueur sur un chemin comme celui de Strasbourg, où la totalité des frais de traction s'élève à plus de 6 millions, est insignifiante; 7° que l'adoption de ces rampes sur le chemin de Strasbourg est suffisamment motivée par la dépense excessive qu'il eût fallu faire pour réduire l'inclinaison à 0m,005, dépense qui eût de beaucoup dépassé le capital dont l'intérêt égale l'accroissement des frais de traction. M. Lechatelier s'exprime de la manière suivante dans son ouvrage sur les chemins de fer d'Allemagne : « Les fortes *pentes* sont nécessairement une source de dépenses pour l'exploitation des chemins de fer. On ne doit évidemment les admettre dans un tracé qu'autant que les frais de travaux d'art et de terrassement nécessaires pour les éviter sont beaucoup plus considérables que le capital correspondant à l'augmentation des frais d'exploitation prévus. Il ne suffit pas que les charges imposées à la traction paraissent être sensiblement inférieures à l'intérêt du capital excédant, qui serait déboursé pour éviter ces *pentes*; il faut tenir compte aussi du développement progressif des chemins de fer, de l'importance inappréciable aujourd'hui que prendra leur trafic dans un certain nombre d'années, et ne sacrifier l'exploitation qu'en présence d'économies considérables à réaliser sur la construction. » M. le comte Daru, dans son rapport à la Chambre des pairs sur le chemin de fer du Nord, a dit : « Les chemins à fortes *pentes* n'ont pas, ainsi qu'on l'a prétendu, une supériorité économique sur les chemins à faibles *pentes* : loin de là. Les exemples sur lesquels on s'est appuyé pour essayer de faire prévaloir cette thèse n'ont rien de démonstratif. On ne peut pas, en effet, comparer les chemins d'Angleterre à plans inclinés, établis et exploités avec la plus grande économie, parce que ce sont ceux où la circulation est la plus faible, avec ces grandes lignes, dont la construction a exigé des capitaux énormes, qui ont un mouvement immense de voyageurs, perçoivent de hauts tarifs et sont administrées dans un esprit et dans des conditions absolument différents. Sur ces voies, on n'épargne ni dépenses de commodité, ni même dépenses de luxe pour satisfaire le public. Souvent il arrive que, pour diminuer les chances d'un faible retard, on double le moteur strictement nécessaire à la traction du convoi. De là des augmentations de frais; de là aussi il résulte que les deux appareils locomoteurs, les deux mécanismes, ne sont nullement comparables; ils portent le même nom, mais ils ne se ressemblent pas. La vérité est qu'une augmentation dans les *pentes* n'accroît pas autant qu'on se l'est imaginé dans le principe la dépense de traction. Les prévisions théoriques ne sont pas, dans cette matière plus que dans beaucoup d'autres, réalisées par l'expérience. On peut, en roidissant les inclinaisons, obtenir une diminution sensible sur les frais de premier établissement; il peut donc y avoir certain avantage à le faire; mais l'exploitation se trouve par suite grevée d'une charge additionnelle, assurée, inévitable. » M. Couche s'exprime ainsi sur l'influence des fortes *pentes* : « Loin de modifier les idées reçues sur l'influence des rampes en général, l'expérience n'a fait que confirmer les inconvénients qu'elles entraînent, même sous une faible inclinaison, dès que leur longueur exige l'établissement d'une vitesse uniforme. Très-courtes même, elles constituent une charge réelle pour l'exploitation, quand elles coïncident avec des courbes prononcées, quand une station principale est placée à leur pied, etc. Dans tous les cas, enfin, elles affectent bien plus gravement le service des marchandises que celui des voyageurs. Les sacrifices faits à l'abaissement de la limite des rampes sont donc fondés dans des circonstances ordinaires, c'est-à-dire quand on peut, à ce prix, éviter des conditions spéciales pour la traction. Mais il en est tout autrement dans les cas extrêmes, où il faut, quoi qu'on fasse, accepter des inclinaisons exceptionnelles. Aujourd'hui, les locomotives laissent à cet égard aux ingénieurs une grande latitude, dont ils devront user largement. Les rampes très-inclinées, telles que celles du Sœmmering, dont l'inclinaison est de 0m,025, ne doivent, toutefois, être admises qu'à la dernière extrémité et quand il faut recourir à tous les moyens pour frayer un passage au chemin de fer. » Outre l'inclinaison des *pentes*, il y a aussi à considérer leur mode de répartition. En général, les *pentes* variées, même d'une assez faible inclinaison, sont peu favorables. En effet, si les *pentes* et les contre-*pentes* ne se succèdent pas de manière que les machines puissent remonter les rampes au moyen de la vitesse acquise sur les *pentes* descendantes qui les précèdent, on ne peut leur faire remonter que la charge compatible avec leur adhérence et leur force sur les *pentes* les plus roides, et si, au contraire, les rampes sont assez courtes pour que l'ascension puisse avoir lieu sans un accroissement de force et sans ralentissement notable, les machines lancées avec toute leur puissance à la descente souffrent beaucoup de la vitesse excessive qu'elles acquièrent par moments. Cependant, si la raison d'économie, devant laquelle le principe technique des *pentes* uniformes doit aussi plier, oblige à préférer une *pente* variée, il faut diviser, autant que possible, les lignes en parties sur lesquelles l'effort varierait du simple au double ou à peu près. Lorsque les chevaux sont employés comme moteurs, les *pentes* variées sont préférées aux *pentes* uniformes, parce que le cheval, comme l'homme, se fatigue moins d'un effort varié que d'un effort constant. En général, on peut admettre que, pour qu'une *pente* soit avantageuse, il faut que l'effort du moteur soit le même dans les deux sens, eu égard à la différence du chargement à la descente et à la remonte. On s'effraye souvent des fortes *pentes*, sur lesquelles on suppose qu'il est impossible de contenir les convois. Ces *pentes* ne sont certainement pas sans quelque danger, mais on en calculait mal les effets lorsqu'on proscrivait les *pentes* dépassant 0m,005, comme exposant, à la descente, les voyageurs à de nombreux accidents. Il est reconnu aujourd'hui que, sur une *pente* d'un centième en ligne droite, la résistance de l'air devient telle, à la vitesse de 60 à 70 kilom. à l'heure, que les convois abandonnés à eux-mêmes ne peuvent la dépasser, et que, sur les plus fortes *pentes* en usage, les freins et les machines locomotives, agissant elles-mêmes comme les freins les plus puis-

sants lorsqu'on renverse la vapeur, peuvent toujours arrêter les convois. Les accidents provenant de la trop grande [illegible] partie. Les [illegible] pentes [illegible] cause de danger que dans certaines limites. En effet, considérons une locomotive descendant une certaine pente [illegible] pesanteur, en supposant toutefois que l'on retienne la vapeur et que la locomotive ne [illegible] que par son poids. Si alors on suppose une déclivité plus forte que 0m,004, il y aura une accélération dans la vitesse, [illegible] sant un convoi de 80 tonnes, on trouve que sur une pente de 0m,01 elle sera de 20 mètres par seconde; sur une pente de 0m,02 de 3[illegible] mètres et sur une pente de 0m,03 de 40m,58, ce qui correspond aux vitesses de [illegible] et 36 lieues à l'heure. Cette dernière vitesse est considérable; elle est celle qu'acquerrait un corps soumis à l'action de la pesanteur seule en tombant d'une hauteur de 81 mètres. Il est évident que si, par une circonstance fortuite, un pareil convoi se trouvait arrêté subitement, il serait mis en pièces. Mais ces vitesses supposent que le convoi est dépourvu de toute espèce de frein et que, de plus, les pentes sont assez longues pour que le mouvement uniforme puisse s'établir. Or, si l'on recherche les distances qu'il faudrait parcourir pour que le mouvement devînt uniforme, en supposant que la locomotive parte du sommet de la pente sans vitesse, on trouve que pour 5, 10, 15 [illegible] mètres de vitesse par seconde ces distances seraient successivement égales à 155, [illegible] 8,000 mètres. Ainsi, lorsque la vitesse du mouvement uniforme est de 20 mètres par seconde, la pente a plus de 2 lieues de longueur. On voit donc que, relativement à l'accélération produite par les pentes, il n'y en a guère qui puissent donner une vitesse de plus de 20 mètres: cela paraît même fort rare. Or, sur les chemins anglais, les express-trains circulent habituellement dans ces conditions sans qu'il arrive plus d'accidents que partout ailleurs. On peut donc admettre des pentes de 0m,01 à 0m,02 sans que l'on coure d'autres dangers que ceux auxquels on est naturellement exposé sur tout chemin de fer. Les plus fortes pentes qui aient été employées en France sont celles de 0m,049, appliquées d'Andrézieux à Roanne, et celles de 0m,035 sur la ligne de Saint-Germain. En Irlande et en Écosse, on trouve fréquemment des pentes de 0m,010 à 0m,020 par mètre, et les constructeurs écossais estiment qu'avec des pentes de 0m,0125 on peut circuler dans les courbes ayant 180 mètres de rayon. En Allemagne, on rencontre des pentes supérieures à 0m,010 sur les lignes suivantes : dans le grand-duché de Bade [illegible] cipale franchit l'Alpe de Souabe, entre Geislingen et Ulm, avec une rampe de 0m,022 sur 5 kilom. et une pente de 0m,015 [illegible] schlay, elles atteignent 0m,025; entre Franz[illegible] traction a montré que cette réduction de

pente soulageait [illegible] et dépassait ainsi le but proposé. Au Sœmmering, ligne de Vienne à Trieste, on a adopté [illegible] tres, alors que le rayon minimum, pour les [illegible] 0m,020, avec des courbes de 118 mètres de rayon, sur une longueur de 18 kilom. environ; la chaîne *die Brenner*, entre Insbruck et Botzen, est franchie à l'aide de rampes de 0m,025, sur lesquelles le minimum des rayons des courbes est de 316 mètres. Les plans inclinés à machines fixes permettent encore de dépasser ces *pentes;* mais ils ont l'inconvénient d'occasionner une grande gêne dans le service de l'exploitation et de grands retards; de plus, comme ils n'admettent pas de grandes sinuosités et des *pentes* variées, ils peuvent [illegible] qui les rendent relativement dispendieux. Si, par raison d'économie ou par nécessité, sur de petites lignes du second ordre, on fait usage de plans inclinés, on peut sans inconvénient [illegible] marchandises, l'inclinaison du sol, quelque forte qu'elle soit; mais on ne peut transporter sans danger des voyageurs sur des *pentes* dépassant 0m,05 par mètre. En Angleterre, l'autorité a défendu tout transport régulier de voyageurs sur le chemin de Cromfort à Peakforest, dans le Derbyshire, où la [illegible] Cependant, pour le petit chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, on a rachete une différence de niveau de 70 mètres au moyen d'un plan incliné d'environ 500 mètres de longueur, présentant une *pente* uniforme de 0m,165 par mètre. La traction est opérée par des machines fixes au moyen de câbles. Sur cette pente, la vitesse est environ de 2 mètres par seconde, avec une charge de trois wagons à deux étages contenant [illegible] voyageurs. Dans ces derniers temps, on vient d'essayer un nouveau système de locomotive dû à M. Fell, ingénieur anglais, à l'aide duquel on peut remonter des *pentes* de [illegible] sans avoir recours aux machines fixes. Cette locomotive se compose de roues verticales accouplées, qui permettent de profiter de l'adhérence produite par le poids total de la machine, que l'on peut faire très-légère, et de roues horizontales qui, en agissant par pression sur un rail central, créent une adhérence artificielle. Cette pression et le poids de la machine peuvent atteindre ensemble 50 à 60 tonnes et, par suite, produire une adhérence difficile à obtenir à l'aide des machines ordinaires. Avec ce système on a été inauguré le 1er juin 1868 sur la ligne du Mont-Cenis, de Saint-Michel à Suze, on remonte des *pentes* de 0m,087, dans des courbes de 40 mètres de rayon, avec une vitesse de 20 kilom. à l'heure. Tel est le dernier progrès de la locomotion sur les *pentes* fortes, progrès qui simplifiera beaucoup la construction des lignes à établir dans les pays de montagnes, en permettant, non-seulement l'adoption de *pentes* très-fortes, mais encore la réduction des rayons des courbes, qu'il était impossible de descendre au-dessous d'une certaine limite avec l'emploi des locomotives ordinaires, à cause du grand nombre de roues que l'on est obligé de leur donner pour répartir convenablement le poids considérable qu'elles atteignent.

— *Hydraulique.* Dans les canaux et les cours d'eau, on appelle *pente* le quotient de la différence de niveau de deux points de la surface de l'eau, divisée par la distance de ces deux points, mesurée suivant l'axe du cours d'eau. Pour un canal de navigation, afin de rendre, autant que possible, la résistance [illegible] dans les deux sens, il convient que la *pente* [illegible] des matières végétales [illegible] *pente* de ces canaux est donnée par la formule de Prony :

$$I = \frac{P}{S}(au + bu^2),$$

dans laquelle I est la *pente* par mètre, P le périmètre mouillé, S la section [illegible] $a = 0,0000444$[illegible]

Pour un canal d'usine, afin de ménager la chute, [illegible] sont limoneuses, fertilisantes, il convient, [illegible] une forte *pente* ces sables sont entraînés par [illegible]

[illegible] vante :

$$I = \frac{Z - [illegible]}{L}$$

qui entre dans l'équation représentant le mouvement de l'eau dans les tuyaux de conduite [illegible] cas où le tuyau était soudé à un réservoir en fer-blanc dont l'orifice devait être à vive arête; $\frac{1}{\gamma} = 1,35$, ou 0,86 d'après les expé[illegible] avait apparemment des arêtes un peu arrondies ou formait comme un léger évasement à l'entrée de l'eau; L est la longueur du tuyau. Dans les conduites d'eau, la *pente* par mètre reçoit encore le nom de *charge;* elle est donnée par la formule de Prony :

$$J = \frac{4}{D}(au + bu^2),$$

dans laquelle $a = 0,0000173$, $b = 0,000348$, et D est le diamètre extérieur de la conduite; ou par celle que M. de Saint-Venant a con[illegible] servi à de Prony et Eytelwein :

$$I = \frac{[illegible]}{D}[illegible],$$

dans laquelle les lettres ont la même signification que ci-dessus.

PENTECONTACHORDON s. m. [illegible] PENTECONTACORDE.

— **Encycl.** Le pentécontacorde est un instrument inventé par un Napolitain nommé [illegible] au nom de l'inventeur, il s'en faut de beaucoup que les auteurs qui ont écrit sur ce sujet soient d'accord quant à la nature de l'instrument. Les uns lui donnent la forme du clavecin, tandis que les autres en font une harpe composée seulement de cinquante cordes; cette dernière version ne montrerait pas chez l'inventeur un mérite tel, qu'il eût passé à la postérité par le seul fait de l'invention de son *pentécontachordon.* Il est plus vraisemblable que l'instrument qui porte ce nom était, ainsi que l'affirment quelques auteurs, un système de clavecin composé et divisé en quatre parties, formant des sons différents, [illegible] corde particulière, qui pouvaient exprimer les relations naturelles des sons dans toutes les gammes. Cet instrument, composé, dit-on, [illegible] aujourd'hui.

PENTECOSTAIRE s. [illegible]

PENTECOSTYS s. f. [illegible]

PENTECÔTE s. f. [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] fleur de farine de froment, comme prémices [illegible] offrait aussi un holocauste de sept agneaux [illegible] quions tout à l'heure.

Les juifs modernes célèbrent toujours la [illegible] Pierre et de la fondation de la primitive Église.

[illegible] allégresse. Durant cet interva[illegible] troubler la joie que devait montrer l'Église. [illegible] tre et de cirque, parce que ce temps devait [illegible] qui terminait cette série de cinquante jours. [illegible] ces derniers; on récitait ensuite trois [illegible] l'heure de tierce, qui est celle de la descente [illegible]

[illegible] sur toute la surface du monde. Beaucoup étaient venus à Jérusalem pour assister [illegible] au dire de l'auteur des *Actes des apôtres*, [illegible]. Il y avait des Parthes, des Mèdes, des Elamites, des gens de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie Mineure, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Egypte, de la Libye, des Latins, des Crétois et des Arabes. Eh bien! les cent vingt [illegible] à parler toutes les langues. Et aussitôt, malgré la confusion qui [illegible] jeter d'assez près [illegible] les représentants de ces quinze nationalités respectives distinguent leur langage particulier et, [illegible] ils savent, sans que personne leur ait rien dit, que les disciples sont tous Galiléens et s'écrient : « Les gens qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens? Comment donc les entendons-nous parler chacun dans notre propre langue? » Cette parole ne s'explique pas, ne peut pas s'expliquer. Comment, dans ce tumulte, chacun peut-il connaître qu'il y a des [illegible] pays divers? Et [illegible] le Mède sait-il qu'on parle crétois? Comment l'Arabe sait-il qu'on parle latin? A mesure qu'on avance dans ce récit, les impossibilités et les contradictions fourmillent. Comment des hommes, témoins d'un phénomène aussi merveilleux, ont-ils pu dire des apôtres qu'ils étaient ivres de vin doux? Et [illegible] l'on énumère la fin du récit, on se heurte à une nouvelle difficulté. Lorsqu'on accuse les disciples d'ivresse, Pierre aussitôt prend la parole pour répondre à ce reproche, et, d'après le livre des *Actes*, trois mille personnes se convertissent après son discours. Or, pour être convertis par le discours de Pierre, il fallait qu'ils l'eussent compris et, par conséquent, que Pierre parlât à la fois quinze langues différentes. Pour échapper à cette dernière alternative, les Pères de l'Eglise ont dit que le miracle du don des langues ne s'était pas accompli dans la bouche de l'orateur ou des [illegible], mais dans les oreilles des auditeurs; les apôtres ne parlaient que leur langue maternelle, mais les auditeurs entendaient chacun la sienne. Il n'est pas nécessaire de réfuter de pareilles explications, qui n'expliquent rien et n'ont aucun fondement.

Après avoir signalé les contradictions du récit du livre des *Actes*, il nous sera permis de faire ressortir aussi des inexactitudes matérielles. Il est parlé de quinze langues : examinons un peu où on les trouve. Voici d'abord les provinces de l'Asie Mineure; on n'y parlait qu'une langue, le grec hellénique; de même en Crète, en Egypte, dans la Cyrénaïque; personne n'ignore enfin qu'à Rome on parlait aussi le grec, ce qui réduit neuf de ces *langues étrangères* à l'idiome hellénique. Quant à la Mésopotamie, on y parlait le chaldaïque, la même langue qu'on parlait à Jérusalem. De même pour l'Arabie, la Parthie et la Médie, ce qui réduit à deux, le chaldaïque et le grec hellénistique, les idiomes des auditeurs de l'apôtre Pierre.

Il est donc parfaitement impossible de prendre à la lettre le récit du livre des *Actes* et d'accepter, sans contrôle, la tradition adoptée par l'Eglise sur la première *Pentecôte*. A l'article DON DES LANGUES, nous avons déjà exposé la théorie que l'on peut mettre en regard du dogme chrétien; nous y renvoyons donc le lecteur.

PENTEDÉCAGONE s. m. (pain-tê-dé-ka-go-ne — du préf. *penté*, et du gr. *déka*, dix; *gônia*, angle). Géom. Polygone qui a quinze angles.

— Encycl. Le quinzième de la circonférence s'obtient en retranchant de ladite circonférence le dixième du sixième; en effet,

$$\frac{1}{6} - \frac{1}{10} = \frac{4}{60} = \frac{1}{15};$$

il en résulte que, si AB et AC sont les côtés

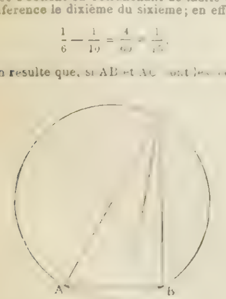

[illegible] régulier et du [illegible] régulier [illegible] *pentédécagone* régulier [illegible] AB, [illegible] par x,

$$2Rx + BD \times AC = AB \times CD;$$

mais AB = R; d'ailleurs le triangle rectangle ABD donne

$$BD = \sqrt{4R^2 - R^2} = R\sqrt{3},$$

on sait d'un autre côté que

$$AC = \frac{R}{2}(\sqrt{5} - 1);$$

enfin le triangle rectangle ACD donne

$$CD = \sqrt{4R^2 - \frac{R^2}{4}(6 - 2\sqrt{5})}$$
$$= \frac{R}{2}\sqrt{10 + 2\sqrt{5}}.$$

Il en résulte

$$2Rx = \frac{R^2}{2}\sqrt{10 + 2\sqrt{5}} - \frac{R^2}{2}\sqrt{3}(\sqrt{5} - 1),$$

d'où

$$x = \frac{R}{4}\left[\sqrt{10 + 2\sqrt{5}} - \sqrt{3}(\sqrt{5} - 1)\right].$$

PENTÉLAGONASTRE s. m. (pain-té-la-go-na-stre — du préf. *penté*, et du gr. *gônia*, angle; *astêr*, étoile). Echin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries, et comprenant les espèces qui sont de forme pentagonale et revêtues de plaques.

PENTÉLIQUE adj. (pan-té-li-ke — nom de lieu). B.-arts. Qui provient du mont Pentélique : *Marbre* PENTÉLIQUE. *Le marbre de Paros et celui de l'Attique, dit* PENTÉLIQUE, *avaient chez les anciens une grande célébrité.* (A. Maury.) *L'arc de triomphe de Septime-Sévère est en marbre* PENTÉLIQUE. (H. Beyle.)

— s. m. Marbre pentélique : *Le carrare et le* PENTÉLIQUE, *avec leur mica scintillant, conviennent mieux que l'airain aux jeunes immortelles nues.* (Th. Gaut.)

PENTÉLIQUE, nom donné à une montagne de l'Attique, au temps de Pausanias, appelée *Brilessos* dans l'antiquité et *Pentéli* par les Grecs modernes. Le Pentélique, célèbre par ses carrières de marbre blanc, qui rivalisait avec celui de Paros, tirait son nom du dème de Pentélé, situé à ses pieds; c'est un rameau détaché du Parnès, séparant le bassin du Céphise de celui du Charadros. Il est situé au N. de la plaine d'Athènes et s'élève à 1.110 mètres au-dessus du niveau de la mer; tandis que son versant méridional domine la plaine d'Athènes, son versant septentrional s'incline vers la plaine de Marathon, et du côté de l'E. il domine le canal d'Egripos. Ses flancs, profondément ravinés, présentent des traces manifestes de l'exploitation ancienne. Le roc était taillé longitudinalement au moyen d'un ciseau dont les marques subsistent encore. Près de la principale carrière se trouve une grotte à stalactites, de 12 mètres de hauteur sur 25 mètres de profondeur; elle sert de retraite aux bergers et à leurs troupeaux. Le sommet de la montagne n'est qu'une crête aride balayée par le vent du nord; vers la partie orientale de cette crête, on rencontre un tas de pierres qui occupe le point culminant; là on voit dans le rocher des scellements qui marquent sans doute la position de la statue de Minerve, élevée jadis au sommet de la montagne. De ce point, on jouit d'une vue aussi intéressante par l'immensité du panorama que par les grands souvenirs qu'elle éveille. Du côté méridional, c'est Athènes, le Pirée, le Lycabette, Salamine, Egine, l'Hymette, etc.; au N., la glorieuse plaine de Marathon, au delà de laquelle s'élèvent les monts Orope et le Parnès; enfin, à l'orient, on aperçoit dans toute sa longueur l'Eubée avec ses promontoires et ses baies profondes parsemées de petites îles. « Par-dessus ces premiers plans, dit M. Hanriot, se laissent apercevoir : au S., l'Ida crétois, dont on voit la pointe bien au delà du dôme de l'Anti-Milo; à l'E., la péninsule de Clazomène, en Asie; au N., les deux cimes de Scyros et les neiges resplendissantes du Pélion et de l'Olympe thessalien; à l'O., le Cyllène et le Parnasse. C'est en quelque sorte le monde grec tout entier. »

Pentemont (TEMPLE DE), temple protestant, situé à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain. C'était à l'origine l'abbaye de Notre-Dame de Pentemont, habitée par des religieuses bénédictines qui, de Beauvais, étaient venues s'établir à Paris en 1672. Cette église fut reconstruite en 1755, telle qu'elle est encore. En 1790, l'abbaye de Pentemont fut supprimée et ses immeubles devinrent propriété nationale; une partie fut mise en vente, et c'est sur l'emplacement que fut ouvert le prolongement de la rue Bellechasse. L'église avait déjà servi plusieurs fois de magasin d'approvisionnements quand, le 12 frimaire an XI, une décision consulaire en fit la concession au culte réformé. Mais, dès le 9 germinal an XIII, un décret transforma les dépendances en caserne et destina l'église à être occupée par des bureaux. Elle était encore affectée en 1842 au service du ministère de la guerre. En 1844, l'église de Pentemont fut rendue au culte protestant, et le monument restauré fut inauguré en 1846. Le temple est vaste, mais aucun détail ne mérite une description spéciale : c'est un édifice en croix grecque, comme le Panthéon, et surmonté d'un dôme. Quant aux bâtiments restants de l'ancien couvent de Pentemont, ils ont longtemps servi de caserne aux divers régiments de cavalerie, et, sous l'Empire, ils furent spécialement attribués au quartier général des cent-gardes.

PENTENNE s. f. (pan-tè-ne). Pêche. Sorte de nasse qui termine les bourdigues.

PENTÈRE s. f. (pain-tè-re — gr. *pentêrês*; de *penté*, cinq, et de *arô*, j'arrange). Antiq. gr. Vaisseau à cinq rangs de rames.

PENTÉTÉRIDE s. f. (pain-té-té-ri-de — gr. *pentétêris*; de *penté*, cinq, et de *etos*, année). Antiq. gr. Espace de cinq ans.

PENTÉSYRINGE s. f. (pain-té-si-rain-je — du préf. *penté*, et du gr. *surigx*, tube, conduit). Antiq. gr. Sorte de cangue à cinq trous, dans lesquels on engageait la tête, les bras et les jambes d'un condamné.

PENTHE s. m. (pan-te — du gr. *penthos*, deuil, tristesse). Entom. Syn. d'ANDROPS ou PYRROCIS.

PENTHÉE s. f. (pan-té — du gr. *penthos*, deuil, tristesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant six espèces qui habitent l'Australie.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PENTHÉE, roi de Thèbes, en Béotie. Il s'opposa à l'introduction des orgies de Bacchus dans ses Etats et fut mis en pièces par sa propre mère, Agavé, et par les Ménades.

PENTHÉMIMÈRE s. f. (pain-té-mi-mè-re — du préf. *penté*, et du gr. *hemi*, demi; *méros*, partie). Pros. anc. Hémistiche composé de deux pieds et d'une syllabe.

— Adjectiv. Qui est composé de deux pieds et d'une syllabe : *Hémistiche* PENTHÉMIMÈRE.

PENTHÈSE s. f. (pain-tè-ze — gr. *penthesis*, même sens). Hist. ecclés. Nom que l'on donne à la fête de la Purification, dans l'Eglise grecque.

PENTHÉSILÉE, reine des Amazones, qui secourut Priam vers la fin de la guerre de Troie et fut tuée par Achille, après s'être signalée par de brillants exploits. En la dépouillant de ses armes, le héros fut tellement frappé de sa beauté, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes. Thersite, ayant osé insulter le cadavre de la belle héroïne, excita la colère d'Achille, qui le mit à mort.

Penthésilée, drame allemand de Henri de Kleist (1804). Parmi toutes les légendes qui concernent l'histoire obscure des Amazones et de leur reine, légendes que l'on peut lire dans Homère, dans Hérodote, dans Strabon, l'écrivain a choisi, comme c'était son droit de poëte, celle qui s'appropriait le mieux à ses propres idées et à l'effet tragique auquel il visait. Il se proposait surtout de peindre l'emportement de la passion, de l'amour, et il l'a fait dans des scènes d'une vigueur entraînante, dans des vers écrits avec fièvre et pleins des plus grandes beautés. Penthésilée est la reine des Amazones, et aucun homme encore, aucune nation n'a pu résister à ces rudes guerrières. Le nom d'Achille, le bruit de ses hauts faits d'armes est arrivé jusqu'à Penthésilée, qui rêve de se mesurer avec le héros, de le vaincre et de le prendre ensuite pour époux. C'est la coutume des Amazones de se marier ainsi. Tous les ans, à la fête du dieu Mars, les guerriers faits prisonniers dans les batailles sont amenés à la capitale Themiscira et couronnés de roses; les belles guerrières font leur choix et, la fête terminée, renvoient chez lui leur époux d'un jour. Penthésilée, à la tête d'une cohorte de ses plus vaillantes compagnes, envahit le camp des Grecs, renverse les tentes, défait Ulysse et Diomède et se mesure avec Achille; mais c'est le héros qui la blesse d'un coup de lance et qui l'emmène évanouie dans sa tente. Achille, si peu accessible à l'amour dans Homère, s'éprend de la belle Penthésilée, et cependant Henri de Kleist est loin de lui prêter la fadeur sentimentale dont Racine s'est plu à le doter dans *Iphigénie*. Au contraire, ses vers, comme ceux de Gœthe, ont sous le mot allemand une véritable saveur grecque. Il a rencontré là des scènes dramatiques d'une grande poésie et d'une grande tendresse. Penthésilée, qui voit qu'elle a subjugué le héros, lui avoue son amour et lui dévoile le serment des Amazones, qui ne peuvent épouser qu'un vaincu. N'importe; tout invincible qu'il est, Achille se résoudra peut-être à une défaite simulée; mais ici le drame change et la passion de Penthésilée prend un caractère singulier d'emportement. Les Amazones, voulant délivrer leur reine prisonnière, envahissent de nouveau le camp des Grecs; rien ne résiste devant leurs chevaux indomptés. Dans la mêlée, Achille provoque la reine, avec l'intention secrète de se laisser vaincre; mais celle-ci, croyant que la provocation est sérieuse et qu'Achille abuse de son amour et de sa faiblesse pour lui, se porte pleine de rage à sa rencontre. Achille est sans armes; Penthésilée, suivie d'une meute de chiens sauvages, a son arc et ses flèches, dont elle atteint le héros en pleine poitrine. Achille mourant s'écrie : « Penthésilée, ma fiancée, que fais-tu? Est-ce là la fête des roses que tu m'avais promise? » Une lionne affamée aurait eu pitié de ses plaintes, mais elle, ivre de sang, plus furieuse encore que ses chiens qu'elle excite, se jette sur lui, le déchire avec ses mains, avec ses dents, elle le met en lambeaux!...

« Cette poésie démoniaque, dit M. Saint-René Taillandier, qui a analysé ce beau drame, exprime très-bien l'inquiétude du poëte aux heures les plus farouches de sa vie. Que représente le dénoûment de *Penthésilée*, sinon la passion indomptable et les droits qu'elle s'arroge? Elle est douce et modeste d'abord, cette passion; tant qu'elle est sûre du triomphe, elle chante, elle se couronne de roses; on dirait une idylle printanière. Mais si son espérance est trompée, si elle le croit seulement, au premier obstacle, sans rien vérifier, sans vouloir rien entendre, quelle fureur, quelle tragédie! Cette fureur abominable, l'auteur, n'en doutez point, a essayé de la justifier. Penthésilée est bien l'héroïne de son drame. L'austère disciple de Kant, irrité contre son maître et se rejetant avec colère dans l'extrémité opposée, écrivait ici dans son délire la déclaration des droits de la passion. »

PENTHÈTRIE s. f. (pain-té-trî — du gr. *penthetria*, qui est en deuil). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, comprenant deux espèces qui habitent l'Allemagne et les Etats-Unis.

PENTHICODE s. m. (pain-ti-ko-de — du gr. *penthikos*, lugubre). Entom. Syn. d'APHANE.

PENTHIÈVRE, fort de France (Morbihan), commune de Quiberon. V. ce mot.

PENTHIÈVRE (COMTÉ DE), seigneurie de la France féodale, dans la province de Bretagne. Ce comté, créé en 1034, pour Eudes, deuxième fils de Geoffroi, comte de Rennes et duc de Bretagne, comprenait les terres de Guingamp, Lamballe, Moncontour, La Roche-Esnard, Loudéac et Jugon. Réuni au duché de Bretagne en 1272, il en fut encore détaché en 1317 pour Guy, deuxième fils d'Arthur II. Jeanne la Boiteuse, fille de Guy, épousa Charles de Châtillon, dit de Blois, qui disputa longtemps les armes à la main la possession de la Bretagne à Jean de Montfort. Jean V de Montfort reprit le comté de Penthièvre en 1420. Charles IX érigea ce comté en duché-pairie, en 1569, pour Sébastien de Luxembourg, et Louis XIV, en 1697, le donna à son fils naturel, le comte de Toulouse, qui le laissa à sa fille, la duchesse d'Orléans. Un fils du prince de Joinville, né en 1845, a reçu le titre de duc de Penthièvre.

PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie DE BOURBON, duc DE), grand amiral et grand veneur de France, fils du comte de Toulouse, né à Rambouillet en 1725, mort à Vernon le 4 mars 1793. Il devint amiral de France en 1734, grand veneur en 1737, gouverneur de la Bretagne, montra de la valeur à Dettingen et à Fontenoy, mit les côtes de Bretagne en état de défense et en repoussa les Anglais, qui y avaient fait une descente. Après la mort de sa femme, Marie-Thérèse-Félicité d'Este, qu'il aimait tendrement (1754), et celle de son fils, le prince de Lamballe, il tomba dans une profonde mélancolie et se retira dans ses immenses propriétés, occupant tour à tour les châteaux de Sceaux et de Rambouillet, se livrant à une piété austère et répandant autour de lui d'abondantes aumônes. Ce fut lui qui fit construire les hôpitaux de Crécy et des Andelys. Il fut le bienfaiteur de Florian, et c'est principalement dans l'idée de le distraire que celui-ci composa ses fables. La Révolution a respecté ce prince vertueux. On prétend qu'en 1789 il proposa à la cour un plan de réforme dont la première condition était que le roi et la reine se revêtissent d'habits de bure et de robes de serge. Sa fille, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fut la mère de Louis-Philippe Ier.

PENTHIMIE s. f. (pain-ti-mî — du gr. *penthimos*, lugubre). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, tribu des cercopides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PENTHINE s. f. (pain-ti-ne — du gr. *penthinos*, lugubre). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, comprenant une vingtaine d'espèces qui presque toutes habitent la France et l'Allemagne.

PENTHIQUE s. m. (pain-ti-ke — du gr. *penthikos*, lugubre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, comprenant trois espèces qui habitent l'Orient.

PENTHON s. m. (pain-ton). Ichthyol. Espèce de tétrodon.

PENTHOPHÈRE s. f. (pain-to-fè-re — du gr. *penthos*, deuil; *pherô*, je porte). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des liparides, dont l'espèce type habite le midi de la France.

PENTHORE s. m. (pain-to-re — du préf. *penté*, et du gr. *oros*, borne). Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées, tribu des diamorphées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique boréale et au Chili.

PENTIÈRE s. f. (pan-ti-è-re). Chasse. Filet usité pour la chasse aux oiseaux. ‖ On écrit plus ordinairement PANTIÈRE.

— Pêche. Filet à larges mailles, qu'on étale verticalement et par fond.

PENTIMA, ville d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district de Salmona, mandement de Pratola-Peligna; 2,407 hab.

PENTISULCE adj. (pain-ti-sul-se — du préf.

penté, et du lat. *sulcus*, sillon). Zool. Qui a les pieds pourvus de cinq doigts. ‖ On dit aussi PENTACTILE ou PENTADACTYLE.

PENTLAND, détroit formé par l'océan Atlantique, entre la pointe N. de l'Écosse et les îles Orcades, par 58° 40′ de latit. N. et 5° 30′ de longit. O.; 38 kilom. de longueur sur 2 de largeur. La mer y est excessivement impétueuse et les courants sont très-violents; il y existe aussi des tourbillons fort dangereux, dont un très-redouté, près de la côte septentrionale de l'île Strowa, qui se trouve au milieu du détroit. On y redoute surtout les vents d'est au sud-ouest, qui y augmentent beaucoup la force du courant.

PENTLANDIE s. f. (pain-tlan-dî — de *Pentland*, natur. angl.). Bot. Syn. de COLLANIE.

PENTODON s. m. (pain-to-don — du préf. *penté*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent le midi de l'Europe.

PENTONYX s. m. (pain-to-niks — du préf. *penté*, et du gr. *onux*, ongle). Erpét. Genre de reptiles chéloniens, formé aux dépens des émydes, et comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique.

PENTRÉMITE s. f. (pain-tré-mi-te — du préf. *pente*, et du gr. *tréma*, trou). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, intermédiaire entre les crinoïdes et les oursins.

PENTRIDGE, bourg et paroisse d'Angleterre, dans le comté de Derby, sur la Derwent et le canal de Cromfort; 3,107 hab. Mines de fer, filatures de soie; fabrication de bas.

PENTSÉE s. f. (pain-tsé). Touffe de cheveux que les Chinois conservent au sommet de la tête.

PENTSTÉMON s. m. (paint-sté-mon — du préf. *pente*, et du gr. *stemôn*, filament, étamine). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des digitalées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale et tropicale.

PENTURE s. f. (pan-tu-re — rad. *pendre*). Constr. Bande de fer transversale qui soutient sur ses gonds une porte, un volet. ‖ *Penture flamande*, Celle qui est faite de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour faire passer le gond. ‖ *Penture à talon*, Celle dont le bout est coudé à angle droit.

— s. f. pl. Mar. Ferrures du gouvernail ou d'un mantelet de sabord.

— **Encycl.** Les *pentures* sont des ferrures d'une forme très-variable que l'on emploie en serrurerie pour le ferrement des volets, des croisées et des portes. Les plus simples se composent d'une barre de fer méplat, recourbée en œillet à l'une de ses extrémités et percée de quelques trous. Les *pentures* de cette espèce se fixent ordinairement sur les pièces du bâti de la porte au moyen de deux petits boulons et de quelques clous ou vis. Leur œillet s'engage dans un gond fixé au moyen d'un scellement ou d'une pointe barbelée dans l'encadrement en pierre ou en bois de la porte. Quelquefois les *pentures* forment en même temps une équerre qui sert à fortifier les assemblages du bâti de la porte. On varie encore cette dernière disposition de la manière suivante : la *penture*, au lieu d'être terminée par un œillet, offre un pivot arrondi qui s'engage dans un collier scellé dans l'encadrement de la porte ou dans une crapaudine. Tout en conservant cette disposition, on supprime parfois la branche horizontale de l'équerre. D'autres fois, pour la rendre plus solide, on la fait à deux branches, offrant la forme d'une fourchette qui embrasse la charpente de la porte; on lui donne alors le nom de *penture flamande*. Enfin on lui donne parfois la forme d'une charnière simple; dans ce cas, on la désigne sous le nom de paumelle. Lorsque les *pentures* sont de petite dimension, telles que celles dont on se sert pour suspendre les fenêtres, les portes intérieures et pour assembler les panneaux des volets brisés, on les appelle des fiches. Le poids et la façon des *pentures* sont très-variables; cependant, en général, on leur donne plus de force et moins de fini pour les portes extérieures que pour les intérieures. Les *pentures* forment un article de quincaillerie et se trouvent toutes fabriquées dans le commerce; leur longueur varie de 0m,33 à 1 mètre et leur poids de 0kil,350 à 2kil,850. Dans la construction du bâtiment, leur fourniture et leur pose, non compris le gond, coûtent de 0 fr. 70 à 4 fr. 35, selon qu'elles sont ordinaires, non élargies au collet, chanfreinées au marteau et posées sans entailles avec clous ou qu'elles sont élargies au collet en congé, dressées à la lime sur l'épaisseur, entaillées et posées avec vis et clous rivés. Les gonds de ces *pentures* ordinaires et entaillées sont à scellement, à pointe ou à patte; leur prix varie de 0 fr. 55 à 2 fr., selon que leur branche est au-dessous ou au-dessus de 0m,65 de longueur.

PEN-TY s. m. (pain-ti). Paysan non domestique, travaillant à la journée, dans la basse Bretagne.

— **Encycl.** On donne ce nom, dans la basse Bretagne, à la classe des ouvriers agricoles non domestiques, établis dans une habitation qui est leur propriété ou qu'ils tiennent à loyer et travaillant à la journée pour les fermiers du voisinage. Cette situation est un acheminement vers celle de fermier. Les *pen-ty* sont nés, pour la plupart, de parents appartenant à la même condition. Les garçons, vers l'âge de douze ans, les filles, vers treize ans, sont placés comme domestiques chez un fermier; ils y sont d'abord chargés de la garde des bestiaux, puis des divers travaux de culture qu'accomplissent ordinairement les domestiques. Dans cette période de leur existence, les ouvriers reçoivent ordinairement des gages en argent, qui croissent de 24 à 120 fr. par an, et diverses subventions en nature, telles que la nourriture, le logement, des vêtements, de la toile, des sabots, etc. La plus importante de ces subventions résulte d'un droit consacré par la tradition et qui autorise chaque garçon de ferme à introduire, pour son propre compte, deux génisses dans le troupeau du maître. Cette institution, qu'on ne rencontre en aucune autre région de la France ni même de l'Europe, a surtout pour avantage d'initier l'ouvrier aux sentiments d'épargne et de prévoyance et d'associer ses intérêts à ceux du patron. En effet, pour se mettre en mesure de jouir de son droit, il faut que l'ouvrier épargne sur son salaire la somme nécessaire à l'achat des génisses; il ne peut se maintenir à ce premier échelon de la propriété qu'en résistant à la tentation qui le porte d'abord à consommer en jouissances physiques le petit capital engagé dans cette entreprise et les profits qui en proviennent; enfin l'ouvrier est évidemment intéressé à la conservation du troupeau dont ses deux génisses font partie et à la réalisation de tous les événements heureux qui amènent la hausse des prix des bestiaux. Pendant cette période de sa vie, l'ouvrier, n'ayant presque aucune charge, peut faire des économies; il en thésaurise une partie et emploie le reste à acheter les vêtements, les meubles et les outils nécessaires à son futur établissement. Les filles restent en service de treize à vingt-deux ou vingt-trois ans, et pendant ce temps leurs gages croissent de 12 à 75 fr.; on leur donne, en outre, la nourriture, le logement et diverses allocations, et spécialement des objets de vêtement, du chanvre et du lin, avec lequel elles filent, dans les moments de loisir, la toile qui doit composer leur trousseau lors de leur entrée en ménage. Les garçons, ordinairement vers l'âge de vingt-cinq ans, les filles, vers celui de vingt-trois ans, se marient et sont en position de se donner avec le fruit de leurs épargnes des outils et un petit mobilier; le garçon apporte ses deux génisses. On loue une maison et un champ pour la culture du chanvre et des pommes de terre, et dès lors l'homme et la femme travaillent comme journaliers chez les fermiers où précédemment ils étaient placés comme domestiques. « Les *pen-ty*, économes et sobres, dit M. Le Play dans les *Ouvriers européens*, peuvent avec leurs épargnes être en état, vers trente-cinq ans, d'entreprendre l'exploitation d'une ferme.

PENTZIE s. f. (pain-tzî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PÉNULE s. f. (pe-nu-le — lat. *penula*, même sens). Antiq. rom. Sorte de manteau court ou de casaque, que l'on portait à l'armée et en voyage.

— **Encycl.** Ce manteau romain était rond, étroit, sans manches, et ne s'ouvrait que par le haut. On le vêtait en passant la tête par cette ouverture et on ne le prenait que pour se garantir de la pluie et du froid; c'était un manteau de campagne que l'on ne portait à la ville que pendant l'hiver. Quelquefois, ce vêtement était fendu depuis le bas jusqu'au milieu du corps et les pans pouvaient être rejetés par-dessus l'épaule, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la colonne Trajane, qui donne la figure d'un soldat romain durant la seconde guerre de Dacie.

PÉNULTIÈME s. f. (pe-nul-tiè-me — lat. *penultimus*; de *pene*, presque, et de *ultimus*, dernier, superlatif de [illegible]). La forme en *ième* est née d'une assimilation avec les noms de nombre ordinaux, deuxième, troisième, etc.). Avant-dernier, qui précède immédiatement le dernier : *Le* PÉNULTIÈME *jour du mois, de l'année. La* PÉNULTIÈME *syllabe d'un mot.*

— s. f. Pénultième syllabe : *Dans le mot tempête, la* PÉNULTIÈME *est longue.* (Acad.)

PÉNURIE s. f. (pe-nu-rî — lat. *penuria*, mot que Döderlein croit être pour *pecunia*, de *pene*, presque, et de *usia*, le même que le grec *ousia*, subsistance). Disette, manque, privation : PÉNURIE *d'argent.* [illegible] (Mousy.)

— Absol. Manque d'argent : *Être, tomber dans la* PÉNURIE. *Il est dans la* PÉNURIE. (Acad.)

PENVÉNAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. [illegible], arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Lannion, [illegible] la Manche; pop. aggl., 450 hab. — pop. tot., 3,117 hab. Pêche; commerce de poissons; exportation de grains par Port-Blanc.

PENZ (Grégoire), peintre et graveur allemand. V. PENS.

PENZA, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur une hauteur, au confluent de la Penza et de la Soura, par 53° 30′ de latit. N. et 43° 18′ de longit. E., à 1,397 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, 540 kilom. S.-E. de Moscou; 25,500 hab. Évêché; tribunaux. Gymnase, séminaire, école botanique, asile d'aliénés. Fabriques de cuirs et de savon; pêche; manufacture de verrerie et cristaux. Commerce actif de cuirs et savon; foire importante. Cette ville est mal bâtie; la plupart des maisons sont en bois, mais le grand nombre de ses églises lui donne de loin une assez belle apparence. Elle fut fondée en 1666 par le czar Alexis Mikhaïlovitch et doit son état assez prospère aux colonies voisines établies sur les bords du Volga. ‖ Le gouvernement de Penza, un des gouvernements E. de la Russie, et compris entre ceux de Nijni-Novogorod au N., de Simbirsk à l'E., de Saratov au S. et de Tambov à l'O., est divisé en dix districts : Gorodichtché, Insara, Kerensk, Krasnoslobodsk, Mokchan, Narovtchat, Nijni-Lamov, Penza, Saransk et Tchembar; 38,950 kilom. carr.; 1,188,535 hab. (Russes, Tatars, Mordouans, Mechtchériaks, etc.). C'est un pays plat, arrosé par 325 rivières grandes et petites, mais peu navigables et dont la plupart sont des affluents du Volga. La Mokcha au N.-O., la Soura à l'E., le Khoper et la Vorona à l'extrémité S. sont seuls navigables; les autres, l'Iza, l'Aïva, la Penza, etc., servent au flottage. Le sol est extrêmement fertile. La moisson donne environ 58 pour 1; en moyenne 5 tchetvertes par habitant. Outre les céréales, on cultive aussi la betterave; les autres cultures, malgré la richesse du sol, sont délaissées. Le gouvernement de Penza est un des plus petits de la Russie. « Néanmoins, dit Schnitzler, il est encore grand comme cinq ou six des départements de France, lesquels produisent en moyenne 11,000 ou 12,000 hectolitres de grains. En l'absence de beaucoup d'autres cultures qui se pratiquent chez nous, le gouvernement de Penza produit (1862) jusqu'à 18,000 hectolitres de blé et même au delà. »

Le climat est sain et sans variations brusques, mais rigoureux dans les saisons extrêmes. La température minima en hiver atteint — 36; en été, elle dépasse parfois + 45. L'industrie est assez développée; il y a 85 fabriques auxquelles sont attachés 9,096 ouvriers; ce sont des fabriques d'eau-de-vie, de sucre, de papier, des manufactures de draps communs, d'étoffes de laine, de savon, de cuirs et de verre. On y fait aussi beaucoup de couleur bleue provenant de la guède, *isatis tinctoria*, qui supplée à l'indigo, surtout dans les manufactures de drap. Le bétail est nombreux, surtout les moutons et les chevaux. On élève aussi des abeilles. Les forêts, assez nombreuses jadis, disparaissent de plus en plus avec les progrès de la culture. Les richesses minérales du sol sont : le fer, les sulfates de cuivre et de fer (vitriols), les soufres et les pierres meulières. Aucune de ces matières ne donne lieu à une exploitation importante. Parmi les mines de fer, les plus considérables sont celles de Troïtski.

Le pays de Penza était, dans les siècles passés, le point de séparation de la Moscovie, à l'O., du kanat de Kazan au N.-E. et de celui d'Astrakan au S.-O. Il fut réuni à la Russie en même temps que le kanat de Kazan, fit partie du gouvernement de Kazan jusqu'en 1780, où il fut érigé en lieutenance. Il perdit son nom en 1796 et fut réuni à celui de Saratof. Il en fut détaché et prit sa forme actuelle en 1801.

PENZANCE, ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur la baie de Mount, formée par la Manche, à [illegible] kilom. S.-O. de [illegible], 16 kilom. E. du cap de Land's End; 9,[illegible] hab. Riches mines d'étain, [illegible] de lainages communs; port de commerce, station des paquebots des îles Scilly; exportation importante de cuivre, argile, kaolin et sardines. Climat [illegible] nommer cette ville le Montpellier de l'Angleterre. Les principaux édifices sont l'hôtel de ville et le marché, formant un seul monument, construit en 1837, dans le style dorique, [illegible] possède un bibliothèque et un laboratoire. On y trouve de jolies promenades, particulièrement [illegible] 1844, [illegible] Penzance fut brûlée, en 1595, par les Espagnols et pillée par [illegible] en 1641. Charles II lui accorda le privilège d'élever un hôtel des monnaies. C'est la patrie de sir Humphry Davy, l'inventeur de la lampe de sûreté.

PENZEL (Abraham-Jacques), philologue et érudit allemand, né à Toerten, près de Dessau, en 1749, mort en 1819. Il mena une existence des plus aventureuses, devint rédacteur de la *Gazette* [illegible] ensuite l'anglais [illegible] en 1780 la direction de l'imprimerie académique de Cracovie, où il fut aussi bibliothécaire, [illegible] nase de Laybach (1793). L'irrégularité de ses mœurs lui ayant fait perdre cette place, Penzel [illegible] de cette ville. Il légua en mourant ses dettes [illegible] théâtre anatomique. Nous citerons, parmi ses [illegible] *vonica vocis caminata* (Halle, 1771); *Triga* [illegible]

PEON s. m. [illegible] même sens). Metriq. anc. Pied composé d'une longue et de trois brèves, quelle que soit la position de la longue.

PÉON s. m. (pé-on — mot espagnol correspondant au provençal *pezo*, *peon*, italien *pedone*, du latin *pedes*, [illegible] de *pes*, pied). Pâtre d'origine espagnole, qui sert ordinairement de guide pour le passage des Andes du Chili : *Les muletiers et les* PÉONS [illegible] *la caravane pendant la durée présumée du voyage.* (Famin.)

— [illegible]

PÉON, médecin des dieux. Il guérit Mars, blessé par Diomède, et Pluton, blessé par Hercule. On lui donnait l'Égypte pour patrie.

PÉONAGE s. m. (pé-o-na-je — rad. *péon*). [illegible] propriétaires retiennent et font travailler sur leurs terres, en payement des créances souscrites par ces travailleurs.

PÉONE, village de France (Alpes-Maritimes) [illegible] Théniers, sur une hauteur, près des sources [illegible] Ce village est abrité à l'O. par un curieux mont[illegible] affectant les formes [illegible] pentes, couvertes de buis et d'herbes aromatiques, sont percées de grottes qui portent l'empreinte des eaux dont elles sont manifestement l'œuvre.

PÉONIE, en latin *Pœonia*, ancienne contrée [illegible] entre le mont Scomius au N., le Rh[illegible] proprement dite au S.; elle était ar[illegible]

PÉONIEN, IENNE [illegible]

PÉONINE [illegible] lique.

PEOTTE [illegible]

PÉPAGOMÈNE [illegible]

PÉPARÈTHE, [illegible] au N.-E. [illegible]

PÉPASME s. m. (pé-pa-sme — [illegible]

[illegible] Alimed. Cession de la matière [illegible] le système des humoristes.

PEPASTIQUE [illegible] aussi PEPTIQUE.

PEPE (F[illegible]), général [illegible] [illegible] brigade. Pendant la retraite, il couvrit, avec sa cavalerie napolitaine, l'arrière-garde fran[illegible] berté, Pepe retourna en Italie et fut chargé [illegible] (1814). L'année suivante, pendant la campagne contre [illegible] Italie, il reçut le grade de lieutenant général et resta seul commandant militaire à Naples après le départ de M[illegible] rentrée des Autrichiens. Le roi Ferdinand lui conserva alors son grade. En 1820, lorsque l'insurrection [illegible] triompha, il fit membre de la junte provisoire du gouvernement. La même année, le général Florestan Pepe reçut le commandement de l'expédition de 5,000 hommes dirigée contre Palerme et destinée à soumettre la Sicile, qui s'était soulevée contre le nouveau gouvernement. Il ne [illegible] la convention qu'il conclut avec les insurgés le 5 octobre 1820 [illegible] par le parlement napolitain, qui lui refusa les récompenses dues à [illegible] et ne lui rendit son grade qu'à l'approche des Autrichiens. Chef d'état-major général de l'armée [illegible] désastreuse campagne de 1821, il fut destitué après la victoire des Autrichiens. Pour échapper à la prison, il partit pour l'exil, voyagea en Europe, puis revint vivre à Naples comme simple particulier. En 1848, fatigué des luttes des partis et des déceptions de la politique, il donna sa [illegible] royaume et de général en service actif.

PEPE (Guillaume), célèbre patriote et général [illegible] à Turin en 1855. Il s'enrôla, en 1798, au service de la république [illegible] troupes de [illegible] alors en France, entra à la légion italienne [illegible] Marengo. De [illegible] Florence en 1801, il souleva bientôt après, dans les Calabres [illegible] détention perpétuelle (1803); mais il s'évada et entra au service du roi Joseph. Fait prisonnier dans [illegible] troupes bourboniennes [illegible] se réfugier aux îles Ioniennes, sous la protection française. [illegible] officier d'ordonnance de Murat [illegible] en 1812, la campagne de Catalogne, qui lui valut le grade de général de brigade, puis obtint celui de lieutenant général. C'est en cette qualité qu'il prit part aux combats sur la Secchia contre [illegible] 1814, et à Carpi contre les Autrichiens en 1815.

Sous la Restauration, Guillaume Pepe fut un des chefs du carbonarisme et du parti libéral, qui préparèrent la révolution constitu[illegible] éclata, Pepe s'enfuit de Naples pour échapper [illegible] régiments et se rendit au quartier général des [illegible] insurgés lui décernèrent le commandement en chef (juillet 1820). Ferdinand Ier, ayant juré la constitution d'Espagne, nomma Pepe général en chef de toutes les forces du royaume. Quelques jours après, Pepe fit son entrée [illegible] Naples. Il fut le chef et l'homme le plus influent de cette révolution militaire; mais la jalousie des autres généraux l'amena [illegible] devaient bientôt le retrouver à son poste; lorsque les Autrichiens s'avancèrent pour reta[illegible] gré la bravoure déployée pendant sept heu[illegible] [illegible]

son commandement de disgrâce, à la suite de re[illegible] fameux. Il [illegible] *Relations* [illegible] *de Naples* [illegible] *Mémoires historiques* [illegible] *révolution* [illegible] *de Naples* (Londres, 1823). Rappelé à Naples en 1848 par la révolution triomphante, Pepe reçut le commande[illegible] envoyé par le gouvernement [illegible] de Naples à Charles-Albert pour combattre les Autrichiens. Lorsque, ensuite, Ferdinand II rappela ses troupes, Pepe, trahi pour la seconde fois, abandonné de la plupart de ses soldats, resta fidèle à la cause nationale et, suivi de quelques braves, il offrit son épée à Manin. Il fut alors nommé général en chef des forces de la république de Venise et se couvrit de gloire pendant tout le cours du siége de Venise, surtout à l'héroïque défense du fort Malghera, un des plus beaux faits d'armes de l'histoire contemporaine. Pepe a retracé les [illegible] *Histoire des révolutions et des guerres d'Italie en 1847-1848-1849* et dans ses *Mémoires* (Turin, 1850, 6 vol.). Après la capitulation de Venise, l'intrépide vieillard s'embarqua pour Corfou, avec quelques officiers, sur un bâtiment de guerre français, puis vint habiter quelque temps Paris. Il n'y trouva pas toute la sympathie qu'il méritait. Lui-même, depuis la guerre d'Espagne, estimait peu la politique française. Il se fixa à Nice, puis à Turin, où il termina sa vie. Une belle statue en marbre blanc, œuvre du sculpteur Vela, lui a été érigée, en 1858, au Jardin public de Turin.

PEPE (Gabriel), officier italien, né à Bojano, province de Molise, en 1781, mort à Naples en 18[illegible]. Il n'appartenait pas à la famille des précédents. Après avoir commencé des études de droit, il entra, en 1799, dans l'armée franco-napolitaine de la république Parthénopéenne, se réfugia en France lors de l'invasion autrichienne, fit partie de la légion italienne et revint à Naples en 1801. Il prit du service dans l'armée du roi Joseph, à partir de 1806, et conquit les grades d'officier supérieur dans les rangs de la division napolitaine qui fit les campagnes d'Espagne. Colonel en 1815, lors du coup de tête inutile et tardif du roi Murat, il fut enveloppé par un escadron de Hongrois; quoiqu'il fût presque seul, il refusa de se rendre et réussit à s'échapper vivant, mais couvert de blessures.

En 1820, le colonel Pepe fut nommé député au parlement de Naples. En ce moment s'organisait le congrès absolutiste de Laybach; le roi Ferdinand Ier envoya demander à son parlement la permission de s'y rendre. Cette demande dérisoire fut accueillie avec colère; Gabriel Pepe prit le message royal et, l'ayant froissé dans ses mains, le jeta par-dessus la tribune. L'année suivante (1821), après la restauration autrichienne, le colonel Pepe fut arrêté et envoyé en Autriche, dans la citadelle de Gratz. Après deux ans de captivité, il lui fut permis d'habiter Florence. Il y donna des leçons pour vivre. C'est pendant cet exil qu'il eut, avec M. de Lamartine, son fameux duel, sur lequel on a beaucoup parlé, mais avec peu d'exactitude. On en trouve les détails dans une lettre de lui, datée de Florence, 21 mars 1826, et adressée à son frère, Charles Pepe, écrivain distingué. M. de Lamartine avait écrit des vers contre l'Italie, dans son dernier chant de *Childe-Harold*, et, quelque temps après, il était venu à Florence comme secrétaire de légation. Gabriel Pepe fit paraître une brochure, sur un vers de Dante, dans laquelle il traita de facéties les injures du poëte, « facéties, disait-il, que nous appellerions des injures si, comme dit Diomède, les coups des faibles et des lâches pouvaient jamais blesser. » (Homère, *Iliade*.) M. de Lamartine lui demanda une explication qu'il refusa, et le duel eut lieu malgré la surveillance de la police. M. de Lamartine fut blessé, et le colonel Pepe reçut des félicitations unanimes. Les deux adversaires se réconcilièrent entièrement, et M. de Lamartine, dans ses écrits postérieurs, désavoua noblement son erreur sur le compte de l'Italie.

Gabriel Pepe put rentrer à Naples en 1843. Il offrit ses services, qui furent refusés; on refusa de même de lui payer sa retraite, qu'il ne touchait pas depuis 1821, malgré ses blessures, et qu'il ne toucha même pas jusqu'en 1848, quoiqu'il fût pauvre.

En 1848, il fut nommé député au parlement de Naples et commandant de la garde nationale avec le grade de général. Mal secondé par la milice qu'il commandait, il eut la douleur de ne pouvoir empêcher le coup d'État du 15 mai et, voyant son pays retomber sous le joug de l'absolutisme, il mourut de chagrin.

PEPE (MARCO-), compagnon de Pulcinello. V. COMEDIA DELL' ARTE (à).

PEPENOUTH. [illegible] Dans son temps, on connaissait un cheval qu'il était censé monter les jours de bataille.

PEPENTIC s. m. (pé-pain-tik). Alchim. [illegible] de la pierre.

PEPERIDIE s. f. (pé-pe-ri-dî — du lat. *piper*, poivre, et du gr. *idea*, forme). Bot. Syn. [illegible]

PEPERIN s. m. (pe-pe-rain — de l'italien *peperino*, qui sert à désigner une espèce de tuf couleur de poivre; du latin *peperinus*, de *piper*, poivre). Minér. Nom donné à une roche volcanique : *Les murs du Capitole étaient construits de gros blocs rectangulaires de cette pierre volcanique qu'on appelle* PEPERIN, *parce que les gens du peuple trouvent qu'elle ressemble à du poivre pétri.* (H. Beyle.) ‖ On dit aussi PEPERINE s. f.

— **Encycl.** La *péperine*, appelée aussi peperino, tuf basaltique, tuf volcanique, pouzzolane, trass, etc., est une roche à base d'apparence simple, composée essentiellement de vake, mais renfermant presque toujours des fragments d'autres substances, telles que la ponce, la téphrine, la leucostine, le basalte, le mica, l'aimant, l'amphigène, le feldspath, le calcaire, etc. Ces diverses substances s'y trouvent parfois en grains arrondis, mais non roulés, englobés dans une pâte pulvérulente, ce qui constitue la *péperine pisolithique;* la présence de grains de ponce donne la *péperine ponceuse*. La texture de la *péperine* peut être grenue, bréchiforme, celluleuse, graveleuse, arénacée ou terreuse; sa couleur est grise, brune, rougeâtre ou jaunâtre. La *péperine* est ordinairement tendre, friable ou meuble. Elle appartient aux terrains volcaniques et basaltiques; mais elle se lie souvent avec des formations de sédiment supérieur. Elle forme des amas, des couches ou des filons. Quand elle est d'une texture assez compacte, on en fait des tables que l'on colle par une de leurs faces, à l'aide d'un ciment, aux tables de marbre et autres ouvrages, pour les préserver d'accidents, lorsqu'ils sont destinés à être envoyés au loin. La *péperine* est aussi employée dans certains pays, notamment en Italie, en guise de moellon et de mortier. On préfère surtout, pour ce dernier usage, les variétés connues sous les noms de pouzzolane et de trass; on en fait des mortiers d'une grande solidité, résistant bien à l'action des eaux et, par conséquent, fort recherchés pour les constructions hydrauliques. La pouzzolane était le ciment par excellence des anciens Romains pour leurs bassins et leurs aqueducs, et le trass sert aux Hollandais pour la construction de leurs digues si renommées.

PÉPÉRITE s. f. (pé-pé-ri-te). Minér. Roche tufeuse de couleur rouge.

PÉPÉROMIE s. f. (pé-pé-ro-mî — du lat. *piper*, poivre, et du gr. *omoios*, semblable). Bot. Genre de plantes, de la famille des pipéracées, formé aux dépens des poivriers.

— **Encycl.** Les *péperomies* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tige rameuse, dressée ou rampante, quelquefois très-courte ou presque nulle, portant des feuilles alternes, opposées ou verticillées, ordinairement pétiolées, quelquefois épaisses et succulentes. Les fleurs, hermaphrodites, accompagnées de bractées peltées et pédicellées, sont groupées en spadices cylindriques, axillaires ou terminaux, denses ou lâches, solitaires, géminés ou en plus grand nombre, formant quelquefois par leur ensemble des grappes ou des panicules feuillées. Elles présentent deux étamines à anthères uniloculaires, presque sessiles; un ovaire libre, sessile, ovoïde ou oblong, surmonté d'un style très-court, terminé par un stigmate simple et sessile. Le fruit est une baie globuleuse, à péricarpe mince et presque sec, uniloculaire, renfermant une seule graine globuleuse et très-petite.

Les nombreuses espèces de ce genre habitent pour la plupart les forêts de l'Amérique; quelques-unes vivent dans l'Inde, l'archipel de la Sonde et quelques autres îles de l'Océanie; les unes croissent sur la terre ou les rochers humides, les autres sur les troncs d'arbres. Elles participent aux propriétés générales des pipéracées, et quelques-unes sont employées en médecine dans leur pays natal. Nous citerons surtout les suivantes. La *pépéromie à feuilles inégales* croît au Pérou; on s'en sert comme de condiment. La *peperomie maculée* se trouve à Saint-Domingue, son suc gommeux, macéré dans le vinaigre, est administré comme sternutatoire. La *pépéromie à feuilles rondes* est réputée vulnéraire, ce qui lui a fait donner aux Antilles le nom vulgaire de baume des chasseurs. La *pépéromie à ombelles* habite le Brésil; la décoction de ses feuilles et de ses bourgeons y est préconisée contre le scorbut; ses graines pulvérisées et mélangées avec de la graisse sont appliquées sur les tumeurs que l'on veut faire aboutir; on retire aussi de ces graines une huile essentielle qu'on administre sur du sucre dans les atonies de l'estomac.

Quelques autres espèces méritent d'être mentionnées. La *pépéromie ailée*, des Andes du Pérou a des tiges à articulations pourpres, bordées de membranes courtes en forme d'ailes. La *pépéromie grimpante* s'accroche aux arbres, ou rampe à terre si elle ne trouve pas d'appui. La *pépéromie stolonifère* présente des rejets rampants comme ceux du fraisier. La *peperomie à grosses racines* a des tubercules souterrains de la grosseur d'une noix et d'une odeur très-pénétrante. La *pépéromie à feuilles obtuses* rappelle assez le pourpier par son feuillage; elle croît aux îles Maurice et de la Réunion, sur les rochers mousseux et les troncs d'arbres abattus. La *pépéromie de Loxa* vit en épiphyte sur les tiges des quinquinas.

PEPIE s. f. (pe-pî. — Delâtre tire ce mot de l'espagnol *pepita*, pepin. *Pepita*, selon lui, désigne par extension cette peau blanche, pareille à un pepin de concombre, qui vient au bout de la langue des poules et qui les empêche de boire. On rattache aussi *pepie* au latin *pituita*, pepie, proprement pituite, et cette dérivation paraît certaine à M. Littré, bien que le changement de *t* en *p* lui semble singulier). Pellicule blanchâtre qui vient à la langue des oiseaux, surtout des poules, et les empêche de faire entendre leur cri et de boire : *Ôter, arracher la* PEPIE *à une poule, à un serin. On a été obligé de tuer ce coq, il avait la* PEPIE. ‖ On dit aussi PÉPIE.

— Loc. fam. *Ne pas avoir la pepie*, Parler ou boire beaucoup. ‖ *Vous nous ferez avoir la pepie*. Vous ne nous versez pas à boire.

— **Encycl.** Rosier définit la *pepie* une pellicule blanche ou jaune qui entoure la base de la langue, comme un fourreau enveloppe la lame d'une épée. Elle empêche les oiseaux de boire et de pousser leurs cris ordinaires. Selon cet auteur, le seul remède convenable consiste à enlever cette surpeau desséchée, en la prenant par la base, à frotter avec un peu de sel de cuisine la surface qui se trouve au-dessous et à nitrer tant soit peu l'eau qu'on donne pour boisson pendant le jour. C'est à peu près ce que font toutes nos ménagères. Selon Fromage de Feugré, la *pepie* est souvent symptomatique d'une affection plus sérieuse; aussi doit-on traiter la lésion principale, plutôt que de se contenter d'extirper la pellicule. Lorsque la *pepie* existe, il y a une affection dont l'invasion et les progrès sont différemment caractérisés par l'abattement, le plumage hérissé, le goût dépravé, la constipation, le marasme, la langueur. Quelquefois l'air expiré est fétide, les narines sont obstruées par un mucus épais; la bête secoue la tête en poussant un cri qui annonce un embarras dans les voies aériennes; pour respirer, elle lève la tête en ouvrant le bec, et la laisse retomber dans l'expiration. La maladie principale est quelquefois une bronchite, une pneumonie chronique; le plus souvent, c'est une gastrite, déterminée par la disette, la sécheresse, les animaux ne trouvant plus ni grain, ni herbes, ni vers; elles vient aussi par une suite de mauvaises digestions, dans le cas de mauvaises récoltes, de grains cariés ou ergotés; elle peut être aussi occasionnée en partie par les eaux insalubres des mares, l'égout des fumiers que la sécheresse fait corrompre au degré le plus nuisible, et enfin par la malpropreté des poulaillers. Les ménagères soigneuses et intelligentes ne doivent pas attendre que la *pepie* se déclare; elles en préviendront l'invasion ou les suites fâcheuses en faisant nettoyer les poulaillers, en en faisant enlever le sol, qu'on remplacera par des terres calcaires; en veillant à ce qu'il y ait des ouvertures suffisantes pour le renouvellement de l'air; en donnant chaque jour de l'eau nouvelle et bonne; en faisant jucher les volailles dans des arbres ou autrement, en plein air, plutôt que de les laisser dans des logements insalubres. Au lieu d'avoir confiance aux mauvaises pratiques, de traverser les narines par une petite plume, d'arracher des plumes des ailes pour faire des saignées, d'employer des onguents et autres recettes, elles donneront, dans l'imminence de la maladie, des herbes hachées, du son farineux, des grains avec un peu de sel et aussi de l'eau nitrée, salée ou acidulée. Enfin elles feront bien aussi de purifier l'air des logements par des fumigations guytoniennes.

PÉPIEMENT s. m. (pé-pî-man — rad. *pépier*). Action de pépier : *Que j'aimais le* PÉPIEMENT *des oiseaux sous la feuillée et le bourdonnement des abeilles!* (Ch. Nod.)

PÉPIER v. n. ou intr. (pé-pi-é — latin *pipare* ou *pipire*, qui est probablement une onomatopée). Crier, en parlant du moineau ou des autres petits oiseaux.

— Fam. Jacasser, bavarder : *Les comédiennes, ayant bu deux doigts de vin,* PÉPIAIENT *comme des perruches sur leurs bâtons.* (Th. Gaut.)

PEPIN s. m. (pe-pain. — Le Duchat tire ce mot du latin *pappinus*, qui, selon lui, est fait de *pappus*, duvet, les pepins de raisin brisés faisant voir une espèce de coton. Frisch le tire du latin *pepo*, concombre, dans l'opinion que *pepin* a signifié primitivement graine de courge. De fait, l'espagnol *pepino* signifie concombre et rien que cela. Delâtre adopte l'explication de Frisch et croit que le latin *pepo*, concombre, signifie proprement Cuit par le soleil, mûr, tendre, d'une forme grecque *pepôn*, venue de *pepô* pour *peptô*, cuire, mûrir. Nous voudrions passer sous silence une autre explication plus curieuse qu'honnête; mais, par là même qu'elle est curieuse, nous la devons à nos lecteurs. Elle est due au bon Ménage; la naïveté des termes fera passer sur leur crudité : « Après avoir longtemps médité sur l'étymologie de ce mot, dit l'honnête et consciencieux érudit, voici ce qui m'est venu dans l'esprit. Les Latins ont appelé *pipinna* la *ghighi* d'un enfant; et ce mot se trouve en cette signification dans ces vers de Martial :

> *Drauci Natta sui vocat pipinnam,*
> *Collatus cui Gallus est Priapus,*

et c'est de *pipinna* que nous avons fait *p...*, mot de la même signification que *ghighi*

Pour *p....* nous disons *binne* en Anjou et au Maine, ou l'on dit aussi *bin*, au masculin; d'où le diminutif *Binet*, qui est un nom propre de famille. Ces mots *bin* et *binet* témoignent qu'on a dit *pippinus*. De *pippinus*, nous avons fait *pepin*, pour signifier une *p... d'enfant*, et de là, vraisemblablement, Pepin, nom propre d'homme : Pepin, maire du palais, Pepin le Gros, Pepin le Bref. De la ressemblance à une *p...* d'enfant, nous avons ensuite appelé *pepin* le noyau d'un raisin; car ce noyau ressemble tout à fait à une *p...*, ce qui a été remarqué par Gaffarel dans ses *Curiosités* [illegible]. Voici ses termes, qui sont ceux du chapitre VI : « On peut aussi remarquer quelque forme des parties honteuses tant de l'homme que de la femme aux grains de blé et aux *pepins* de raisin et, à mon jugement, suivant cette remarque, on peut philosopher par-dessus le commun sur ce proverbe : *Sine Cerere et Baccho friget Venus.* » J'ajoute à cette autorité que le grec *gigarton*, qui signifie un pepin de raisin, a signifié aussi *pudendum*, selon la remarque du scoliaste d'Aristophane sur les *Acharnenses : Gigarton gar, to aidoion*. De cette ressemblance à une *p...*, nous avons aussi appelé *binet*, ce qui justifie encore qu'on a dit *pipinnus*, ce petit bout de chandelle qu'on tire du fond du chandelier pour le mettre sur le haut ou sur le bas du chandelier, ce qui s'appelle *faire binet*. Les Écossais appellent ce petit bout de chandelle *doup*, duquel mot ils se servent aussi pour exprimer une *p...* d'enfant. » Nous n'avons certainement rien à ajouter à cette explication. || Graine, semence qui se trouve au centre de certains fruits charnus : PÉPIN *de poire, de pomme.* PÉPIN *de raisin, de groseille. On croit qu'Anacréon mourut à quatre-vingts ans, étranglé par un* PÉPIN *de raisin qu'il ne put avaler.* (Bouillet.)

— **Encycl.** On donne le nom de *pepin* à une graine dont le tégument extérieur est devenu épais, corné ou coriace et noirâtre à la maturité, comme on l'observe dans la pomme, la poire, etc. « Ce n'est pas sans raison, dit Bosc, que les véritables *pepins* ont été entourés par la nature d'une pulpe aqueuse fort épaisse; aussi sont-ils du nombre des graines qui mûrissent encore longtemps après la chute de l'arbre portant le fruit dans lequel ils sont renfermés, et perdent-ils le plus promptement leur faculté germinative lorsqu'on les fait dessécher. Un agriculteur soigneux les laisse donc dans la pomme, jusqu'à ce que cette pomme commence à se pourrir, et il les sème ensuite sur le champ. Lorsqu'un voyageur est dans le cas d'en envoyer de loin, il faut qu'il les stratifie dans du bois pourri, dans de la mousse humide ou de la terre. Ils demandent à être placés dans un sol humide ou fréquemment arrosé. C'est pour n'avoir pas employé toutes ces précautions que tant d'espèces de la famille des pomacées, et de celle des rosacées, manquent à nos collections. » Le *pepin* proprement dit caractérise les arbres de la famille des pomacées, tels que le pommier, le poirier, le sorbier, le cognassier, etc., dont les fruits sont désignés en arboriculture sous la dénomination collective de *fruits à pepins*. Quelquefois, cependant, on prend ce terme dans une acception plus large et on l'applique aux graines des raisins, des groseilles, etc. Tous les *pepins* renferment une petite amande dont il est facile d'extraire l'huile, ou qu'on peut employer à la nourriture de la volaille, mais on en tire rarement parti sous ces deux rapports. Les *pepins* du coing sont employés en médecine.

PÉPIN DE LANDEN ou **le Vieux**, maire du palais au royaume d'Austrasie, sous Dagobert et pendant la minorité de Sigebert, mort en 640. L'Église l'a canonisé; mais il est surtout connu parce qu'il fut la souche de toute la famille carlovingienne. Lorsque Brunehaut eut réuni l'Austrasie à la Bourgogne en 612, Pepin de Landen se mit à la tête d'une conspiration pour renverser le pouvoir de cette princesse et offrit la couronne d'Austrasie à Clotaire II, roi de Neustrie. Ce roi accepta, puis envoya régner en Austrasie son fils Dagobert. Devenu alors maire du palais, Pepin acquit une influence considérable dans son pays, [illegible] ses richesses, conserva son pouvoir sous Sigebert et laissa en mourant un fils, Grimoald, qui devint maire du palais après lui.

PÉPIN D'HÉRISTAL ou **le Gros**, petit-fils du précédent et père de Charles-Martel, mort en 714. Nommé par les leudes, avec son frère Martin, duc d'Austrasie, après l'assassinat de Dagobert (678), il exerça une autorité illimitée sur ce pays, devenu une sorte de république féodale, et lutta contre Ebroïn, maire de Neustrie. Ce dernier, à la tête des troupes de Thierry III, battit les Austrasiens à [illegible], où Martin, frère de Pepin, trouva la mort. Mais, peu après, Ebroïn périt assassiné. Pepin reprit alors l'offensive, marcha contre les Neustriens et rendit l'Austrasie prépondérante en Gaule, après avoir vaincu Thierry à la bataille de Testry, victoire des grands sur l'autorité royale (687). Maître de Paris, il abandonne successivement à quatre fantômes mérovingiens le vain titre de roi, se contentant de celui de maire du palais, mais ayant en réalité toutes les prérogatives de la royauté. De 687 à 714, époque de sa mort, il fut surtout occupé dans des guerres contre les peuples des bords du Rhin (689, 695, 709, 712) et contre les Bretons, qu'il finit par soumettre à la domination franque. Son fils, Grimoald, qu'il avait fait duc de Bourgogne, fut assassiné. Il punit ce meurtre avec une extrême sévérité et profita de la terreur qu'inspiraient les exécutions pour nommer, sans avoir recours à l'élection des leudes selon l'usage, son petit-fils, encore enfant, maire du palais de Dagobert II, également en bas âge. Il laissa deux fils naturels, Charles-Martel et Childebrand.

PÉPIN le Bref, premier roi de la dynastie carlovingienne, fils de Charles-Martel et de Rotrude, mort le 24 septembre 768. La victoire de Testry, remportée par Pepin d'Héristal, peut être regardée comme la chute de la famille dégénérée de Clovis, comme le triomphe de la Gaule austrasienne ou germanique sur la Gaule neustrienne ou romaine. Les derniers Mérovingiens traînent encore dans l'obscurité le titre de roi, mais tout le pouvoir appartient à la plus puissante des familles austrasiennes, à la famille des Pépin, protégée du clergé, et qui devait fonder une nouvelle dynastie barbare. Chefs des leudes, possesseurs d'immenses domaines, les membres de cette famille, sous le titre de maires du palais, étaient les véritables rois des Francs; maîtres du gouvernement, des trésors et des armées, ils ne laissèrent, depuis près de 100 ans, d'autre prérogative à ceux qui portaient encore le nom de [illegible] de roi, que de paraître une fois l'an aux yeux du peuple sur un char lentement traîné par des bœufs. Pepin le Bref devait faire cesser la longue comédie que jouaient les maires du palais depuis le petit-fils de Dagobert et prendre pour lui-même le titre de roi.

En 741, Pépin succéda à son père Charles-Martel comme duc des Francs, avec son frère Carloman, et étendit son gouvernement sur la Neustrie, la Bourgogne, l'Aquitaine et quelques autres provinces. L'année suivante, il fit placer sur le trône un des enfants de Clovis, Childéric III, dit *l'Insensé*, et, à l'aide de ce fantôme de roi, il exerça l'autorité souveraine. Après avoir dépouillé leur frère Grippon ou Griffon, Pépin et Carloman firent des expéditions contre Hunald en Aquitaine (743-744), contre les Allemands, les Bavarois et les Saxons soulevés (742-743-746). En 747, Carloman s'étant fait religieux et étant devenu moine du Mont-Cassin, Pépin devint alors seul maître du pouvoir, qu'il avait partagé jusque-là avec son frère. À la même époque, il dut marcher contre son autre frère, Grippon, qui, rendu à la liberté, souleva les Saxons, puis enleva la Bavière au duc Tassillon. Pépin vainquit son frère, le fit prisonnier et rétablit Tassillon sur son trône (749). Le fils de Charles-Martel avait alors acquis un grand prestige. Par des actes d'une rare intrépidité, il avait fait oublier aux soldats l'exiguïté de sa taille, qui lui avait valu le surnom de **Bref**, et, par son habileté politique, il avait su imposer son autorité aux grands. Mettant alors ses projets ambitieux à exécution, il se fit proclamer roi à Soissons en 752, par les leudes et les évêques, puis, s'appuyant sur un prétendu consentement du pape Zacharie, il enferma l'imbécile Childéric III dans un monastère et fut sacré roi des Francs par saint Boniface. Après avoir commencé la soumission des Goths de la Septimanie et dompté les Saxons, il passa en Italie pour secourir contre les Lombards le pape Étienne II, qui était venu lui demander son appui et l'avait sacré une seconde fois à Saint-Denis (754). Arrivé en Italie, Pépin battit Astolfe, roi des Lombards, lui enleva Pavie, Ravenne, les villes de l'exarchat, et en fit présent au saint-siège (754), bien que ces possessions appartinssent aux empereurs de Constantinople, qui réclamèrent en vain. C'est sur cette spoliation que les papes ont fondé leurs prétentions à un gouvernement temporel. Pépin, de retour en Gaule, alla écraser les Saxons sur le Rhin (758) et prendre Narbonne aux Arabes, avec le secours des Goths de la contrée, dont il jura de respecter les lois et privilèges (759). La terrible guerre d'Aquitaine l'occupa ensuite pendant huit ans. Les Basques (*Vasques*, *Guasques*, *Gascons*), descendus de leurs montagnes, s'avancèrent [illegible]. Pepin dévasta le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, [illegible] en 783, il avait eu deux fils qui lui succédèrent, Charlemagne et Carloman.

PÉPIN, [illegible] élevé dans son royaume et, tout jeune encore, mis à la tête des armées. [illegible] 787, [illegible] viere, puis, en 793, contre le duc de Bénévent, [illegible] expédition contre les Avares (786). Voulant joindre à son royaume d'Italie les possessions vénitiennes, il ravagea les îles, mais échoua devant le Rialto, qui devint, dès lors, le siège de la république. Il mourut en 810. Son fils Bernard lui succéda.

PÉPIN le Bossu, un des fils de Charlemagne, mort vers 811. Méprisé par un peuple [illegible] et de sa difformité, il ne joua aucun rôle et passa une partie de sa vie dans un monastère.

PÉPIN Ier, roi d'Aquitaine, [illegible], dans le partage d'Aix-la-Chapelle (817), l'Aquitaine, la Vasconie et diverses provinces du Midi, qu'il fut obligé de soumettre par les armes. [illegible] avec Louis le Germanique, au rétablissement [illegible] ronnement du nouveau roi, Charles le Chauve, et mourut peu après son retour en Aquitaine. C'était, d'après une chronique, un prince fort beau, mais débauché, intempérant et qui passait la plus grande partie de son temps à s'enivrer.

PÉPIN II, roi d'Aquitaine, [illegible], mort à Senlis en [illegible] par Louis le Débonnaire, qui donna son royaume d'Aquitaine à Charles le Chauve, il força néanmoins ce dernier à un accommodement (845) et obtint toute l'Aquitaine, à l'exception de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême. Jusqu'alors Pépin avait donné des [illegible], les Normands s'étant jetés dans les contrées du midi de la Loire et ayant pris Bordeaux sans que Pepin eût rien fait pour les arrêter, ce prince perdit à la fois la confiance et l'affection des Aquitains, qui se tournèrent du côté de Charles le Chauve et le reconnurent pour roi à Toulouse en 850. Enfermé dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, Pépin II parvint à s'échapper (856), s'allia avec les Normands, les conduisit à Poitiers qu'il pilla, ravagea avec eux l'Aquitaine à plusieurs reprises, mena une vie des plus aventureuses, reconquit plusieurs provinces et mourut enfin dans les prisons de Charles le Chauve.

PÉPIN (Guillaume), théologien français, né près d'Évreux vers le milieu du XVe siècle, mort en 1533. C'était un religieux dominicain, qui fut docteur en théologie et devint prieur de la maison que son ordre possédait à Évreux. Réputé pour son savoir, il comptait parmi les plus célèbres prédicateurs de son temps. Ses *Sermons* ont été [illegible] Paris, en 1528 et 1541 (8 vol. in-8°). En outre, on a de Pepin un commentaire sur la *Genèse*, un autre sur l'*Exode* et différents traités de théologie.

PEPIN ou **PEPYN** (Martin), peintre flamand, né à Anvers vers 1578. Il alla compléter ses études artistiques à Rome, où il se maria et acquit une grande réputation. Rubens faisait un tel cas du talent de Pepin que, ayant appris [illegible] à Rome, [illegible] personne vienne me disputer le premier rang [illegible] cite avec une grande admiration.

PÉPIN (P.-T.-F.), révolutionnaire, né à Paris en 1780, mort sur l'échafaud en 1836. Il était marchand épicier sur la place de la Bastille [illegible] nationale après les journées de Juillet 1830; [illegible] nements des 5 et 6 juin 1832, dont il a publié [illegible] futer les erreurs commises par les généraux Schramm et Tourton, dans leurs rapports au [illegible] ferme, près de Meaux, fut condamné à mort, [illegible]

PÉPIN (A[illegible]), [illegible] Avocat lors de la révolution de Juillet 1830, il [illegible] Palais-Royal (1830), puis devint bibliothé[illegible]

PÉPIN DE BELLISLE [illegible] *ricaines*, [illegible]

PÉPINIÈRE [illegible]

— [illegible] personnes que l'on prépare à suivre une car[illegible] *servatoire est une* PÉPINIÈRE *de comédiens et* [illegible] (Lamart.) *Les petits séminaires sont les* PÉPI[illegible] Grand nombre, multitude :

[illegible]

— Encycl. Hortic. [illegible] ment toute sorte de graines. La *pépinière* peut être un champ isolé ou un établissement considérable.

[illegible] duit de l'industrie moderne; les Grecs, les Romains avaient, avant nous, senti l'importance d'établissements de ce genre et en avaient reconnu l'utilité incontestable. Ils [illegible] Malheureusement, l'état peu avancé des con[illegible] mit pas de faire tous les progrès dont s'honore la science moderne. Une *pépinière* riche et bien entretenue est au[illegible] l'amateur des jardins que [illegible] soit l'espèce de jardin que l'on possède et son étendue, il est toujours avantageux, et quelquefois même indispensable, d'en réserver une portion pour l'éducation des végétaux [illegible] pas être perpétuellement à la merci [illegible] être à la meilleure exposition, bien abrité et bien amendé; il doit se trouver dans le voisi[illegible] immondices, des fosses à fabriquer le terreau; il doit être habilement dissimulé par un bosquet, de façon qu'on ne l'aperçoive que lorsqu'on y est parvenu. L'emplacement doit en être sur un bon sol, aéré, à l'abri des inondations, mais près d'un cours d'eau pour ob[illegible] n'avoir rien à craindre des ouragans, des brouillards froids ou des gelées. Le voisinage d'une ville, d'une route fréquentée ou d'une station de chemin de fer est un précieux auxiliaire pour les facilités de transport.

Il est inutile de dire que le sol doit en être bon; une terre trop enrichie par les en[illegible] bonnes terres, composées [illegible] variés, procurent à leurs [illegible] donc choisir un terrain [illegible] tant les terres sèches auss[illegible] qui sont humides. Le levant [illegible] exposition que l'on puisse [illegible] animaux, [illegible] soit des de[illegible] plants venus dans u[illegible] obtenir d'une *pépinière* le[illegible] possibles, relativement à [illegible]

à 2 ou 3 pieds de distance. Un pépiniériste [illegible] aux arbres fruitiers [illegible] terrain en [illegible] égales : la première destinée aux semis ; la [illegible] aux pêchers et aux abricotiers ; la troisième aux pruniers et aux ce[illegible] [illegible] noyers, châtaigniers, etc. D'ailleurs, selon les plants que l'on cultive, on établit des plates-bandes d'ormes, de tilleuls, de peupliers, de plantes étrangères ou curieuses.

La *pépinière* est généralement fermée ; on [illegible] courants d'air et peuvent concentrer une chaleur trop intense ; mais ils permettent de cultiver les espaliers. Les rivières, les fossés servant de clôture assainissent un sol humide et procurent de l'eau. Les palissades mortes, composées d'échalas ou de lames de bois, sont aussi employées, ainsi que les palissades vives ; mais ce dernier moyen a l'inconvénient d'attirer les insectes, de projeter de l'ombre et de nécessiter, par conséquent, une large allée de ceinture. La haie vive peut cependant être utilisée en y plantant certains arbres rares ou de rapport. Il ne suffit pas d'avoir de l'eau aux environs d'une *pépinière ;* il faut encore qu'elle y circule par de petits canaux ou par des tubes souterrains et qu'elle se rende dans des tonneaux, des cuves ou des trous servant de puisards. Un chemin de ceinture, deux grandes allées centrales se croisant à angle droit, servent au passage des voitures ; d'autres, moins larges, sont des artères de circulation pour les soins à donner. Plus les petites allées sont nombreuses, plus les carrés sont petits et, par conséquent, faciles à soigner. Les allées sont surhaussées ou surbaissées, selon que le terrain est sec ou humide. On les trace généralement en ligne droite ; les grandes sont bordées de conifères ou de merisiers ; les petits le sont de sujets qui ne restent pas longtemps en place : plants boutures ou repiqués, groseilliers, etc., etc. Le paillis est toujours utile ; il augmente le bon effet des arrosements en maintenant l'humidité ; il se compose de fumier usé, de paille consommée, d'herbes, de fougères.

De tous les modes de multiplication des végétaux et surtout de ceux qui doivent se développer fortement, acquérir de grandes dimensions et vivre longtemps, le meilleur est le semis ; il faut réserver les autres modes, qui sont plus expéditifs, pour les arbustes d'agrément et les arbres de peu d'importance. Les menues graines se sèment à la volée ou en rayons éloignés de 15 centimètres ; les grosses, qui ont été stratifiées et qui, souvent même, ont commencé à germer, [illegible] à l'abri du soleil et du hâle, dans la *pépinière,* où on les établit dans de petites rigoles, profondes de 2 à 3 pouces. Quelques pépiniéristes, pour abriter leurs jeunes plants, qui pourraient souffrir des grandes chaleurs, jettent dans la *pépinière* un demi-ensemencement d'avoine, que l'on coupe ou que l'on arrache avec précaution à l'époque de sa maturité. Aussitôt que les fruits, les noyaux ou les pépins que l'on a semés sont sortis de terre, il faut les sarcler avec adresse, afin de ne pas briser les germes et pour que les herbes parasites ne les étouffent pas.

La plantation d'une *pépinière* se fait en novembre, décembre et, plus généralement, en février ou mars, par un temps couvert sans pluie ou chaud sans hâle. Les meilleurs plants sont jeunes, trapus, bien enracinés, clair-semés sur un sol vigoureux. Les repiqués doivent être jeunes, vigoureux, sans écorce endurcie.

La déplantation se fait en novembre, quand [illegible] L'arrachage à la main ne vaut pas l'emploi de l'outil, qui descelle la terre et soulève le plant sans secousse. Les végétaux déplantés doivent être maintenus à l'ombre ; avant de les replanter, on les habille en enlevant, avec une serpette ou un sécateur, les extrémités des racines trop longues, desséchées ou meurtries ; leurs ramifications sont écourtées, sauf les petits dards qui contribuent à appeler la sève ; les branches principales sont conservées ; mais les conifères et les arbustes à feuillage persistant ne subissent aucune amputation ; les arbres à bois creux, marronnier, tulipier, noyer, conservent leurs cimes.

Le moment de déplanter les arbres à feuilles caduques commence à la mi-octobre pour finir vers la mi-avril ; la végétation plus tardive ou plus précoce en recule ou en [illegible]. Il y aurait danger à déplanter avant l'arrêt complet de la sève ou après son réveil. On ne saurait apporter trop d'attention à déplanter un arbre. Il faut bien dégager la terre avant d'attaquer une racine, prendre de la distance et tâcher d'arriver jusqu'à l'extrémité des radicelles. Les [illegible] les premiers de leurs feuilles, se déplantent les premiers ; on attend jusqu'au milieu de novembre pour les plus jeunes et les plus vigoureux. Les conifères, les arbres à feuillage [illegible]

La plantation se fait sur lignes parallèles [illegible] végétation probable des plants et sur le temps qu'ils doivent rester dans la *pépinière.* Quand [illegible] oriente les rangs [illegible] [illegible] et qui s'adaptent à chaque sujet [illegible] nourriture et facilitent l'ar[illegible].

Mettre un arbre en jauge, c'est lui placer [illegible] terre, en attendant sa plantation définitive. Par jauge, on entend une fosse ou tranchée assez profonde pour que les racines [illegible] à l'aise. Une fois là, on les recouvre de terre, on arrose copieusement et l'on rajoute de la terre pour combler le vide formé par la mouillure.

L[illegible] *pépinière* ne conserve plus que peu de sujets sans valeur, on le délave totalement. Pour le labourage des *pépinières,* on proscrit l'emploi de la charrue ; on se sert de la fourche de fer, de la pioche et des outils à dents ou à lames qui, ne pénétrant pas dans le sol au delà de quelques centimètres, ne risquent pas de mutiler les jeunes racines. Deux labours sont nécessaires par an, le premier au printemps, le second en automne.

Pour empêcher les corneilles, les mulots et autres animaux malfaisants de détruire pendant l'hiver les grosses semences, on les stratifie, durant cette saison, dans du sable frais, qui empêche les germes de se dessécher et les dispose à pousser de bonne heure après qu'on les a mis en terre au printemps ; c'est un moyen certain de voir prospérer toutes les graines d'arbres, dont une partie eût pourri en terre ou serait devenue la proie des animaux dévastateurs. Voici la liste des principaux arbres dont il est à propos de stratifier les semences : le châtaignier, le marronnier d'Inde, l'amandier, le noyer, le noisetier, l'avelinier, le chêne, le hêtre, le pêcher, l'abricotier, le prunier, le genévrier, l'aubépine, le buisson ardent, le sorbier, l'azerolier, le néflier, le pommier, le poirier, le cognassier, l'olivier, le pistachier, le staphylier, le micocoulier, le magnolier, le frêne, le mûrier, l'if, le houx, le merisier, etc.

Presque tous les écrivains qui nous parlent de *pépinière* nous donnent, en outre, le conseil d'y attirer les chats ou d'y placer des souricières et des pièges susceptibles de détruire les mulots et les autres rongeurs qui s'attaquent aux racines tendres des jeunes arbres.

Les végétaux qui redoutent les froids sont abrités, buttés, enterrés, enveloppés de toile, de capuchons, de paillassons, de claies, etc., ou rentrés dans une orangerie, ou placés sous cloches, etc. Les plantes vertes, les arbustes à feuilles persistantes ne doivent ensuite être rendus au soleil et à l'air libre que graduellement. Sans cette précaution, ils jauniraient et perdraient leurs feuilles. On les met d'abord à l'ombre d'un massif, puis à mi-ombre, puis au grand jour.

On taille aussi les arbres des *pépinières ;* on les entaille, on leur fait des incisions, on les recèpe, on les ébourgeonne, on les pince, on les casse, on les dresse, on les taille en vert, on les greffe, on les étête, on les élague, on les écime.

Les mères forment la base d'une bonne multiplication ; sans elles, on est exposé à travailler dans le vague, à cultiver des variétés douteuses. Sous le nom de mères, on désigne les sujets qui nous approvisionnent de graines, de boutures, de greffes et de marcottes. On leur consacre un carré ou des plates-bandes ; les limites des chemins, le bord des rivières, le voisinage des murs, etc., leur conviennent. Tout pépiniériste qui prend souci de sa réputation doit pouvoir répondre hardiment de ce qu'il livre, et, dans bien des cas, pour en répondre, il faut avoir la mère chez soi, sous sa main. En général, les mères élevées pour la graine deviennent plus fécondes quand on les laisse végéter sans les tondre ; celles qui fournissent des greffes ou des boutures émettent, aussitôt la cueillette, de nouveaux rameaux que l'on ne taille pas en hiver. Les conifères, plantés en rideaux, fournissent suffisamment des graines et des boutures. Les mères destinées au couchage en pleine terre sont constamment rasées en pied ; il ne faut pas leur laisser, au moment du couchage, une seule branche qui soit sans emploi. La sève se maintient, par ce moyen, vers les parties couchées et prépare de nouveaux rameaux pour l'année suivante.

On sème dru et l'on éclaircit au fur et à mesure que les pieds deviennent plus grands. Pour ne pas perdre l'emploi des éclaircies qui s'augmentent chaque année, on sème des plantes potagères dans ce terrain disponible, [illegible] la *pépinière.* Il convient de ne pas mélanger les végétaux en pots avec ceux qui ne s'y trouvent pas. Pour une multiplication bien entendue, il faut des poteries de toutes dimensions, depuis le godet étroit comme un fourreau de pipe, jusqu'au vase à fleurs grand comme un bac à oranger. Il faut aussi des terrines pour les semis. Pour les arbres un peu grands, on se sert de paniers d'osier en forme de corbeilles et munis d'anses pour en faciliter l'usage. Après deux ou trois années, le panier se pourrit et l'on transvase l'arbrisseau dans une corbeille plus grande. Les caisses pour grands végétaux ont cet inconvénient, que l'arrosage pénètrant avec difficulté jusqu'à l'extrémité [illegible] de la motte, le chevelu périssent de soif, tandis que l'extrémité supérieure se trouve constamment imbibée.

Dans une *pépinière* bien tenue, tout doit être étiqueté. Dans les *pépinières* en plein champ, le numérotage n'existe pas toujours ; mais il est, pour ainsi dire, exigible dans les grandes *pépinières,* où la multiplication est variée et fréquemment renouvelée. Le numéro est inscrit sur un pieu terminé en spatule, ou sur une plaque en tôle peinte, supportée par une tige de fer. On doit, en outre, tenir des registres de multiplication, des registres matricules contenant la liste alphabétique et numérique de chaque espèce fruitière ou ornementale. Toute équivoque doit être évitée au moment de la vente des plants. Lorsqu'on déplante les sujets, on les étiquète tout de suite ; c'est plus tôt fait et l'erreur est moins à craindre que si l'on attendait la fin de l'arrachage.

Lorsqu'on a déplanté les arbustes et qu'il est nécessaire de les envoyer au loin, on les emballe avec les plus grandes précautions, soit dans de la paille, soit dans des paniers, soit dans des caisses.

— Sylvic. *Pépinières forestières.* On a quelquefois besoin de reboiser des superficies considérables dans les environs desquelles il est impossible de se procurer des plants. Le plus souvent, d'ailleurs, les plants provenant de semis naturels dans les forêts sont loin de réunir les qualités requises. Leurs racines sont longues, grêles, dépourvues de chevelu. On est donc forcé de les produire soi-même en établissant une *pépinière* dont l'importance soit proportionnée à celle du boisement entrepris ; on l'appelle *pépinière forestière.*

Le terrain dont on fera choix devra présenter les conditions d'une fertilité suffisante pour nourrir le jeune plant pendant l'espace jugé nécessaire à la bonne venue des sujets. Une bonne terre franche, douce, fraîche, convient à toutes les essences. Les pins sylvestres font seuls exception, toutes les fois qu'ils ne doivent passer qu'une année en *pépinière ;* ils exigent alors un sol léger et sablonneux. Une terre nouvellement défrichée est généralement excellente ; on devra rejeter un terrain trop frais, qui donne trop de facilités à la venue des plantes adventices. Une *pépinière* ne doit avoir à souffrir ni de la gelée, ni de la chaleur, ni des vents. On préfère avec raison un terrain à pente légère à celui qui est plat. L'exposition au nord-est est généralement la meilleure. Si la situation ne présente pas tous ces avantages et qu'on n'ait point à sa disposition un endroit plus convenable, on y remédiera par quelques précautions faciles à prendre : par exemple, on établira des abris au sud et au sud-est ; le hêtre, le sapin, l'épicéa seront protégés contre les vents froids du nord et de l'est. Le jeune plant souffre généralement de l'ombre que projettent sur lui les grands arbres ; pourtant une exposition en plein soleil ne lui convient pas davantage. Les éléments minéralogiques du sol, pas plus que sa profondeur, n'exercent presque aucune influence, en raison du peu de temps que les arbres passent dans la *pépinière ;* néanmoins, dans certains cas, les amendements sont nécessaires, ainsi que nous le verrons plus loin. Un terrain maigre et sec ne produit que des sujets faibles, languissants, mal conformés, dont la reprise est difficile et la bonne venue très-rare. Un sol gras et humide donne une texture lâche et des racines mal conformées. Il ne faut pas croire que le plant élevé dans un milieu convenable souffrira plus que celui qui est venu péniblement, après sa transplantation dans le maigre terrain réservé aux bois. Les beaux arbres supportent, au contraire, mieux que les autres, la période toujours dangereuse de l'acclimatation.

L'étendue d'une *pépinière* est naturellement proportionnée au nombre de plants dont on a besoin. En général, on peut dire que 25 mètres carrés suffisent au boisement d'un hectare. Le chêne est presque le seul arbre qui fasse exception à cette règle. On a calculé qu'une *pépinière* d'un hectare d'étendue et contenant des glands, des faînes ou des châtaignes, produit près de 100,000 individus, qui suffisent à garnir convenablement 9 hectares de massifs. En général, dans une *pépinière* d'un hectare, on sème 30 hectolitres de glands, d'où il peut résulter 600,000 petits chênes. A leur troisième année, ces jeunes plants suffiraient pour garnir en bons massifs 50 hectares de terrain, où on les établit provisoirement à 1 mètre de distance les uns des autres.

La préparation du sol de la *pépinière* exige les plus grands soins. Quand on a à sa disposition un sol cultivé, on se contente de le purger des mauvaises herbes, soit à l'aide d'un labour profond, soit, ce qui est préférable, au moyen d'une série de récoltes sarclées. Lorsque le terrain de la *pépinière* n'est pas habituellement cultivé, on commence, dès l'automne précédent, à le défoncer sur une profondeur qui peut varier depuis 0m,30 jusqu'à 1 mètre. On enlèvera les souches, les racines et les pierres qui pourraient s'y rencontrer. Puis on le réduira en billons grossiers, pour laisser l'air et les gelées faire leur œuvre d'ameublissement et d'amélioration pendant l'hiver. Au printemps suivant, on donnera un léger labour et on nivellera la surface avec autant de soin qu'une planche de jardin. Cela fait, on divisera toute la superficie en plates-bandes de 1 mètre à 1m,25 de large. Entre chaque plate-bande seront établis des sentiers assez larges pour permettre le passage d'un homme conduisant une brouette. Le tout sera clos d'un fossé à pentes roides pour empêcher, autant que possible, le passage des souris, courtilières et autres insectes. On n'ajoutera des haies sèches ou vives que lorsqu'on aura à craindre des dégâts de la part des troupeaux ou du gibier. Les semis se font au printemps et en lignes parallèles à la largeur des plates-bandes. Ces lignes ont 0m,02 à 0m,03 d'ouverture sur 0m,01 seulement de profondeur ; elles sont espacées de 0m,25 au plus et de 0m,10 au moins. Pour les graines légères et celles des arbres résineux, on trace les sillons à l'aide d'une planche sous laquelle on a cloué deux rainures. Pour les glands, les faînes, etc., on trace les lignes au moyen d'un râteau marqueur dont les dents, convenablement espacées, ont 0m,03 d'épaisseur. Quelques pépiniéristes préfèrent aux plates-bandes ou planches pleines la disposition suivante : ils remplissent leurs sillons, qui ont toujours 0m,25 de profondeur, avec du terreau légèrement tassé, de manière que la surface des sillons soit de quelques centimètres en contre-bas des intervalles. Par là ils donnent aux racines la faculté de se développer latéralement et facilitent le rechaussement. De plus, chaque année, ils répandent dans ces rigoles une certaine quantité de fumier neuf qui entretient la fertilité. Pour composer ce terreau, ils mêlent ensemble des feuilles sèches de diverses essences, des fougères, du gazon, les mauvaises herbes provenant du sarclage. De temps en temps on arrose le tout avec de l'eau pure ou mieux avec du purin.

Les quantités de graines varient suivant les essences. En général, pour une plate-bande ayant 1m,25 de largeur sur 7 mètres de longueur, on emploie 200 à 250 grammes de semences d'épicéa ; 170 à 200 grammes de semences de pin sylvestre ; 150 à 200 grammes de semences de pin maritime ; 225 à 260 grammes de semences de mélèze ; 1,000 à 1,300 grammes de semences de sapin ; 18 litres de glands ; 7 litres de faînes ; 1,000 grammes de semences de frêne et d'érable ; 370 grammes de semences d'orme. Les graines de mélèze ne lèvent guère que dans la proportion de 30 à 35 pour 100. Ces graines, ainsi que celles d'un certain nombre d'arbres résineux, peuvent très-bien se conserver plusieurs années ; mais il leur faut d'autant plus de temps pour germer qu'elles sont plus anciennes. Le plant ne lève parfois que la troisième année. Lorsqu'on a affaire à ces vieilles graines, on hâte la germination en les mettant un jour entier dans de l'eau contenant une goutte ou deux d'acide chlorhydrique par litre. Il est, du reste, important de s'assurer de la qualité des graines avant le semis. Plusieurs moyens sont employés. Le plus usité consiste à les plonger dans l'eau et à rejeter toutes celles qui surnagent. On indique aussi différents procédés pour hâter la levée. Quelques-uns font tremper la semence dans de l'eau de pluie tiède ; ils y laissent les glands quelques heures, les faînes deux ou trois jours, les graines d'épicéa et de pin douze heures, celles de mélèze quinze jours ou trois semaines. D'autres arboriculteurs font lever artificiellement leurs semences dans du sable que l'on imbibe de temps en temps par-dessous d'eau tiède. Mais ce moyen est surtout employé pour s'assurer de la qualité des semences. Dans tous les cas, les planches semées avec des graines ainsi préparées doivent être tenues constamment humides jusqu'après la levée.

Depuis longtemps on conseille de faire germer artificiellement les graines de chêne et de châtaignier et de retrancher la radicule avant leur mise en terre. Par ce moyen, on empêche la formation du pivot, ce qui assure la reprise au moment de la transplantation. Une semence déposée dans une terre qui a beaucoup de fond produit une racine qui pénètre dans le sol à une grande profondeur ; ce pivot étant fort longtemps à produire des racines latérales, il en résulte que, lorsqu'on retire les arbres des *pépinières,* leur reprise est plus difficile. Le retranchement de la radicule, qu'on nomme le germe, force les jeunes arbres à produire tout de suite des racines latérales.

Lorsque les graines ont été mises en terre, on les recouvre d'une mince couche de branchages pour les soustraire à la voracité des oiseaux et au dessèchement. On retire cet abri dès que les plants sont complètement sortis de terre. Néanmoins, quelques essences, telles que le hêtre, l'épicéa, demandent à être ombragées pendant les chaleurs de la première année. Pour cela, on plante des branches à feuillage persistant le long des plates-bandes, de manière à former des berceaux protecteurs. Pendant le travail de la germination, on sera parfois obligé d'arroser ; plus tard on devra, autant que possible, s'abstenir de tout arrosage. Agir autrement, ce serait énerver le jeune plant et l'exposer à périr lorsqu'il aura été mis en place.

Les soins ordinaires à donner aux *pépinières* forestières consistent en binages et sarclages exécutés plus ou moins souvent, selon que le besoin s'en fera plus ou moins sentir. Il faut seulement remarquer que les binages se font par un temps sec, tandis que les sarclages doivent avoir lieu après une ondée, lorsque la terre est en partie ressuyée. L'hiver venu, il sera bon, pour prévenir les ravages des animaux, comme aussi pour arrêter une végétation trop hâtive au printemps suivant, de donner une forte couverture avec des branches, des genêts ou des

[illegible] Les plants ne sont qu'exceptionnellement repiqués. Ils occupent la même place dans la *pépinière* jusqu'à l'époque de leur arrachement. Les pins y restent une année, les chênes un ou deux; le hêtre, l'épicéa, le mélèze, trois et même quatre ans.

Certaines *pépinières* forestières sont faites d'après une méthode particulière que nous allons exposer en peu de mots. Dans ce système, la *pépinière* a 14 mètres de superficie et s'établit aux endroits mêmes où la plantation doit être exécutée. On choisit un coin abrité, un sol frais et peu sujet à se salir. On pèle ce terrain, puis on le travaille à la houe jusqu'à une profondeur de $0^m,13$ à $0^m,24$. On dépose ensuite une couche de gazon brûlé d'une épaisseur de $0^m,06$ à $0^m,10$ et on la mélange avec le sous-sol à l'aide de râteaux en fer. On égalise le tout et on plombe. Une nouvelle couche de cendres de gazon, de même épaisseur que la première, est déposée, puis égalisée et plombée. Alors on partage toute la surface en deux ou quatre plates-bandes, et on sème à la volée tellement dru, que littéralement une semence touche l'autre. Sur le semis on met une nouvelle couche de cendres, soit pures, soit mélangées avec de la terre. On plombe cette couverture et on l'humecte légèrement. Bientôt le semis lève, et il est tellement serré, que les mauvaises herbes ne peuvent se montrer. Au bout de quelque temps, les brins étant assez forts, on les repique, dans des terrains préparés comme pour les semis, en lignes éloignées les unes des autres de $0^m,18$ pour les arbres résineux et de $0^m,27$ pour les autres essences. Les plants sont également plus espacés, dans chaque ligne, lorsqu'il s'agit d'essences à feuilles caduques. On supprime le pivot aux jeunes chênes. Par cette méthode, on arrive à produire un nombre très-considérable de sujets d'une vigueur remarquable.

Lorsque les terres à boiser sont légères, sèches et arides à la surface, il est nécessaire d'y placer des plants à longs pivots pouvant aller chercher leur nourriture à une grande profondeur. On doit donc, dans ce cas, conduire la *pépinière* d'après un nouveau système. On choisit, pour l'établir, une terre sablonneuse, ni trop fraîche, ni trop argileuse; on défonce à $0^m,60$ de profondeur, ayant soin de jeter au fond la terre qui se trouvait primitivement à la surface. On sème en lignes espacées de $0^m,18$ à $0^m,21$ et profondes de $0^m,03$. Au printemps suivant, les pivots doivent avoir acquis de $0^m,30$ à $0^m,50$ de longueur. On peut alors mettre les sujets en place, ce qui s'exécute au moyen d'un procédé spécial. On ouvre, le long de la ligne, un fossé dont le fond est un peu plus bas que l'extrémité des racines. Passant ensuite de l'autre côté, on couche, avec la bêche, les plants dans le fossé. Aussitôt après, on fait le triage; les plants assortis sont liés en paquets, et on enduit les racines avec de l'argile délayée en bouillie épaisse. Tous les arbres peuvent être traités de la même façon. Les pins et les hêtres peuvent être mis en place à un an; le chêne, l'aune, à un ou deux ans; l'érable, à deux ans; l'épicéa, le frêne, l'orme, à deux ou trois ans; le sapin, à trois ans.

Il est quelquefois utile et même nécessaire de planter les arbres en motte. Ce mode de plantation offre surtout de grands avantages pour les arbres résineux. Des *pépinières* spéciales servent à produire ce genre de plant. On les établit sur un terrain plat, à expositions abritées, fraîches, craignant peu les gelées et les froids brumeux. Le sol doit être riche, un peu compacte; une terre douce et franche est la meilleure. On bêche à l'automne; après l'hiver, on donne une façon superficielle et on égalise au râteau. Puis on fait les plates-bandes et on sème en lignes. Ces lignes sont espacées de $0^m,30$ à $0^m,40$. La semence est recouverte avec de la terre passée au tamis. Les sujets les plus vigoureux peuvent être mis en place à deux ans; mais le plus grand nombre doivent attendre la troisième année. Les pins et les mélèzes exigent un traitement à part. On évite l'ombre des grands arbres. On ne donne qu'un ameublissement très-léger, afin d'entraver la formation du pivot. Les friches écobuées conviennent bien pour ce genre de *pépinière*. Lorsqu'on se trouve dans la nécessité d'avoir des plants à forte taille, on prend dans la *pépinière* ordinaire des plants de l'année et on les repique, convenablement espacés, dans un endroit à part, où doivent se trouver réunies toutes les conditions nécessaires à leur développement rapide.

Un des points les plus importants dans l'établissement des *pépinières* consiste dans la destruction des animaux nuisibles. Les mulots, les oiseaux attaquent les graines avant la germination. Un peu plus tard, les jeunes plants seront en butte aux ravages des vers blancs, courtilières, taupes-grillons. Une surveillance active est le meilleur moyen de préservation. Parmi les procédés de destruction indiqués contre les insectes, beaucoup sont utiles; mais la plupart n'arrivent que sur le tard, lorsque le mal est fait, au moins en grande partie.

PÉPINIÉRISTE s. m. (pé-pi-ni-é-ri-ste — rad. *pépinière*). Agric. Celui qui cultive ou qui dirige une pépinière.

— Adjectiv.: *Un jardinier* PÉPINIÉRISTE.

PÉPITE s. f. (pé-pi-te — de l'espagnol *pepita*, grain, petite masse, proprement pepin, probablement du même radical que le français *pepin*. V. ce mot). Minér. Masse d'or natif que l'on trouve dans les terrains meubles : *Les* PÉPITES *se rencontrent dans les ravins, ce qui tient à ce qu'elles se déposent les premières et aussitôt que le cours d'eau a cessé d'être torrentiel.*

— **Encycl.** Lorsque les Espagnols découvrirent en Amérique d'immenses mines d'or, ils donnèrent aux morceaux d'or natif, dépassant la grosseur d'une noisette, le nom de *pepitas*, c'est-à-dire *pepins*, sans doute pour désigner que les *pépites* se trouvaient enfermées dans les entrailles de la terre, comme les pepins dans un fruit. Il n'est pas rare de trouver des *pépites* de 1 kilogr. à 2 kilogr. 500. Quelquefois on en a découvert qui pesaient beaucoup plus. Au siècle dernier, on a trouvé aux environs de Nijni-Novgorod, en Sibérie, des *pépites* qui pesaient jusqu'à 4 kilogr. Dans son *Journal d'observations*, le jésuite Feuillée parle d'une *pépite* trouvée au Pérou et pesant plus de 16 kilogr. Les Espagnols ont conservé la mémoire de deux *pépites* trouvées dans un *lavadero* de la province de Guanum, près de Lima. L'une pesait 16 kilogr., l'autre 11. Cette dernière avait cela de singulier, qu'elle était composée d'or de trois alois, de 11, de 18 et de 21 carats. La Californie et l'Australie ont fourni des *pépites* d'une grosseur considérable. Ainsi, en 1855, on en a trouvé une pesant près de 30 kilogr. et évaluée à plus de 100,000 fr., aux mines de Karyborough, en Australie.

Pepito, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Léon Battu et Moineaux, musique de M. Jacques Offenbach (Variétés, le 28 octobre 1853). L'action se passe entre une jolie auberigiste ibérienne, fiancée au soldat Pepito, absent; Miguel, rival du soldat, et une sorte de Figaro grotesque. La musique n'offrait rien de saillant.

PÉPLIDE s. f. (pé-pli-de — du gr. *peplion*, pourpier). Bot. Genre de plantes, de la famille des lythrariées, comprenant des espèces qui croissent dans les lieux marécageux de l'Europe et de l'Asie.

— **Encycl.** Les *péplides* sont des plantes annuelles, rameuses, à feuilles entières, opposées, à fleurs axillaires, sessiles, petites, solitaires; le fruit est une capsule à deux loges polyspermes, entourée par le calice persistant. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces qui croissent en Europe et dans le nord de l'Afrique. La *péplide* pourpière a été ainsi nommée parce qu'elle représente en quelque sorte un pourpier en miniature; c'est une petite plante annuelle, à racine fibreuse, à tiges rameuses, étalées, rampantes, munies de feuilles opposées, ovales-arrondies, cunéiformes ou spatulées, charnues, et de fleurs petites, d'un blanc verdâtre ou rosé, auxquelles succèdent de petites capsules luisantes. Cette plante croît dans toute l'Europe; on la trouve au bord des étangs et des ruisseaux, dans les terrains marécageux, et partout où l'eau a séjourné pendant quelque temps.

PÉPLIDIE s. f. (pé-pli-dî — de *péplide*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant des espèces qui croissent en Asie et en Afrique.

PÉPLUM s. m. (pé-plomm — grec *peplon*, manteau, mot que Delâtre regarde comme une forme redoublée de la racine *pel*, racine de mouvement très-répandue dans toute la famille aryenne, et à laquelle nous avons déjà rattaché le nom latin du manteau, *palla*, *pallium*). Antiq. Sorte de tunique de femme, sans manches, qui était fixée sur l'épaule par une agrafe. ‖ Voile de Minerve, qu'on plaçait dans le vaisseau traîné solennellement à la procession des panathénées.

— **Encycl.** Le *péplum*, que les Romains appelaient *palla*, était une espèce de manteau que les femmes portaient par-dessus la tunique, et qui s'attachait généralement sur l'épaule au moyen d'une agrafe. Nous lisons dans Pollux qu'on ne le passait pas par-dessus la tête comme la tunique ordinaire, mais qu'on l'attachait au moyen de broches. Homère a décrit [illegible] le *péplum* dans l'*Iliade* : « La fille du grand Zeus, la guerrière Athênê, va prendre ses armes; d'abord elle détache le *péplum* qu'elle s'était fait elle-même de ses [illegible] d'une extrême finesse et d'un travail varié; cette déesse en défait l'agrafe, et le voile tombe à ses pieds, dans la chambre de son père; elle endosse la cuirasse, etc. » Remarquons, en passant, que les habillements dont Homère couvre ses dieux ont été modelés d'après ceux qui étaient en usage de son temps.

Le *péplum* de Minerve, à Athènes, était une grande pièce d'étoffe, sorte de bannière richement brodée que l'on portait en pompe aux fêtes des panathénées, tendue dans toute sa largeur comme une voile de vaisseau, entre deux [illegible] on en revêtait la statue de la déesse en certaines occasions. Dans le [illegible] Minerve, que l'on remarque sur un vase peint, les broches [illegible] et le *péplum* est serré au corps par une ceinture que rend nécessaire la hauteur de la portion [illegible] (*ex dimidio ...*), ce qui indique l'ampleur et par suite la richesse de la draperie dont était formé le vêtement de la déesse. Le *péplum* de Minerve était d'étoffe blanche, brochée d'or et formait, comme la *palla* romaine, un carré long. Les jeunes Athéniennes y avaient représenté, à l'aiguille, la victoire remportée par Minerve sur Typhon et tous les détails de la titanomachie. On y brodait aussi les noms des citoyens qui avaient rendu d'importants services à la république. A l'époque de la décadence, ces noms glorieux furent remplacés par les noms et les portraits des oppresseurs de la Grèce, notamment par ceux des rois de la Macédoine.

Le *péplum* était conservé dans le trésor du temple de Minerve sur l'Acropole. Sur plusieurs vases grecs, on voit la grande prêtresse de Minerve, assistée de quelques vierges arréphores, plier le *péplum*. Dans la frise du Parthénon, [illegible] Neptune et l'archonte-roi qui serrent le *péplum* dans le trésor du temple.

PEPO s. m. (pé-po. — V. l'étym. de PEPIN). Bot. Ancien nom latin de quelques cucurbitacées.

PÉPOAZE s. f. (pé-po-a-ze. — Le mot *pepoaza* signifie, dit-on, aile traversée, et les Guaranis l'étendent à tout oiseau dont les ailes sont traversées par une bande d'une autre couleur que le fond). Ornith. Syn. de TÉNIOPTÈRE ou TYRAN. [illegible] PÉPOAZA s. [illegible]

PEPOLI (Romeo), le plus riche citoyen de Bologne et de l'Italie au XIV[e] siècle. Il employa son immense fortune, acquise par l'usure, à se frayer une route à la souveraineté de Bologne, sa patrie. Déjà il avait formé un parti puissant, dit de l'*Échiquier* (à cause de l'échiquier que Pepoli portait dans son blason), déjà il était maître de l'élection du podestat et dictait les sentences des tribunaux, lorsque les républicains soulevèrent le peuple (1321) et le chassèrent de Bologne. Romeo se réfugia auprès du légat du pape et mourut en exil, après avoir perdu par la confiscation une partie de ses biens, dont le revenu était de 120,000 florins d'or (environ 1,500,000 fr.), somme énorme à cette époque.

PEPOLI (Taddeo), tyran de Bologne, fils du précédent, mort en 1349. Il parvint à rentrer dans sa patrie (1327) en simulant un grand zèle pour le parti guelfe et les intérêts populaires, et ne réussit toutefois à s'emparer de la souveraineté qu'en 1337, en prodiguant l'or aux mercenaires allemands qui composaient la petite armée de la république. Il conserva l'autorité jusqu'à sa mort et la transmit à ses fils, JEAN et JACQUES, qui vendirent Bologne aux Visconti de Milan (1350) et se retirèrent dans quelques châteaux dont ils s'étaient réservé la possession; mais, peu après cet acte de trahison, Jean fut emprisonné à Milan et Jacques, accusé d'avoir voulu livrer Bologne aux Florentins, subit la torture et fut condamné à une prison perpétuelle avec son fils Obizzo. La famille des Pepoli reparut au siècle suivant, à Bologne, où elle s'est perpétuée.

PEPOLI (Alexandre-Hercule, comte), littérateur italien, né à Venise en 17[illegible], mort à Florence en 1796. A une imagination vive il joignait le goût de l'extraordinaire et une vanité excessive. Désireux de faire parler de lui, de fuir les routes battues, le comte Pepoli publia, sous le titre de *Tentativi dell' Italia* (Venise, 1787-1788, 6 vol. in-8°), un recueil d'essais dramatiques, composé d'après un système nouveau, mélanges d'idées vagues et bizarres, qu'il appela le genre *fisedico*. Pepoli fit paraître en outre *Pianti di Elicona* (in-fol.), recueil de vers; des discours, des brochures dans lesquelles il attaquait vivement les auteurs qui l'avaient précédé; une traduction des deux premiers livres du *Paradis perdu* de Milton (1795), etc. Il avait fondé à Venise une imprimerie d'où sortirent quelques belles éditions.

PEPOLI (Charles), littérateur italien, né à Bologne en 1801, d'une famille noble de cette ville. Après [illegible] à l'Université de Bologne, il débuta dans les lettres. [illegible] arts de sa ville natale lorsque éclata l'insurrection de 1831, à laquelle il prit une part active, [illegible] de l'Italie centrale. M. Pepoli fit partie du comité de gouvernement provisoire établi à [illegible]

l'insurrection, s'expatrier avec bon nombre de ses compatriotes. Mais le bâtiment qui les transportait à Corfou fut capturé par la ma[illegible] enfin librement partir pour l'exil. Exi[illegible] ou il [illegible] pour Co[illegible] diverses éditions qui [illegible] ques, que l'auteur fi[illegible] partir de 1837, un cours public d'histoire d'Italie et d'histoire des beaux-arts, dont il fit les [illegible] et en anglais. Son succès dans un brillant concours devant l'université de Londres lui fit obtenir la chaire de littérature italienne, qu'il occupa avec distinction de 1839 à 1848. Au commencement de cette dernière année, les premiers bruits de la guerre de l'indépendance rappelèrent l'exilé dans sa patrie. Le gouvernement pontifical accepta ses services et le nomma commissaire du gouvernement auprès de la division romaine qui opérait en Vénétie sous les ordres du général Jean Durando. En juin 1848, il dut revenir à Rome [illegible] bre des députés, dont il avait été élu membre et dont il fut plus tard vice-président. En 1849, après la double invasion autrichienne et française, il retourna à Londres pour ne plus s'occuper que de travaux historiques et littéraires, trop souvent interrompus par le mauvais état de sa santé. Pendant cette période, [illegible] une foule d'articles dans les journaux et les revues d'Italie, de France et d'Angleterre. Il s'est distingué dans les épigraphes et dans les inscriptions funèbres, genre fort apprécié au delà des Alpes. Rentré définitivement dans sa patrie en 18[illegible], M. Pepoli fut élu en 1861, par la ville de Mirandola, au parlement italien. Il a publié quatre volumes de *Mélanges* en vers et en prose (Genève, 1833, 2 vol., et Londres, 1836, 2 vol.).

PEPOLI (le marquis Joachim-Napoléon), homme d'État italien, né à Bologne vers 1824. [illegible] Bologne, et sa mère était fille du roi Joachim Murat et de Caroline Bonaparte. M. Pepoli compléta son instruction par des voyages et s'adonna particulièrement à l'étude des finances et de l'économie politique. En 1848, il entra dans la vie politique en se joignant aux patriotes qui se soulevèrent contre la domination autrichienne. Depuis plusieurs années, il vivait dans la retraite, lorsqu'il publia les *Finances pontificales* (1856), traduit en français (1860, in-8°). Cet ouvrage, dans lequel il mettait à nu les incroyables abus de l'administration [illegible] camarilla du cardinal Antonelli. En 1859, le marquis Pepoli fut élu membre de la Constituante des Romagnes, puis ministre des finances de l'Émilie. L'année suivante, il fut envoyé, comme commissaire du roi, dans l'Ombrie, où il déploya un véritable talent administratif et décréta la suppression des couvents. Il agit beaucoup, surtout à propos, et se plaça alors au rang des hommes politiques les plus remarquables de l'Italie. Au parlement italien, où les électeurs de Bologne l'envoyèrent en 1861, le marquis Pepoli fut le chef d'une des fractions du tiers parti ou centre gauche, dont les principaux mem[illegible] pleins de faits et inspirés par des sentiments toujours libéraux. En mars 1862, il reçut le portefeuille de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Rattazzi, l'échangea au mois de septembre contre celui de l'intérieur, puis fut envoyé en janvier 1863, comme ambassadeur, auprès de l'empereur Alexandre de Russie, qui venait de reconnaître le royaume [illegible] lement par son mérite personnel, mais aussi [illegible] marié à une prin[illegible] avec [illegible] tion romaine. En septem[illegible]

PEPON [illegible]

— E[illegible]

[illegible] par leurs feuilles plus anguleuses, [illegible] pâtisson, etc. V. les [illegible]

PEPONIDE [illegible]

[illegible] parois très-[illegible] comme dans [illegible]

— Encycl. La [illegible] est un fruit charnu, [illegible] rayonnantes, dont la partie centrale se dé-[illegible] régulière, comme on l'observe surtout dans le melon et le potiron; les graines, dans ce [illegible] D'autres fois, le fruit reste plein, comme dans la [illegible] La forme de [illegible] dans le trichosanthe, fusiforme dans le chaté, con-[illegible] dans certains concombres, réticulée dans le melon, [illegible] Le nom de [illegible] en fruit des cucurbitacées et quelquefois aussi à celui des [illegible]

PEPONIFÈRE [illegible] — du lat. [illegible] Qui porte [illegible]

— s. m. pl. [illegible] végétaux dicotylédones, comprenant les familles des cucurbitacées [illegible]

PEPPE-NAPPA, personnage sicilien qui, sauf la couleur de son vêtement, est à peu près identique à *Giglio* (Gilles). Giglio est vêtu de flanelle blanche; Peppe-Nappa porte [illegible] livrée bleu clair. Peppe-Nappa ne se couvre pas la figure de farine, bien qu'il soit très-pâle; mais, comme Gilles, il porte le serre-tête blanc, le chapeau blanc ou gris et les souliers de peau blanche. Il est d'une agilité surprenante, danseur, sauteur; ses yeux et [illegible] sont excessivement mobiles et expressifs. Il n'est pas moins vif dans ses gestes. Très-leste et très-souple, il semble, quand il s'affaisse sur lui-même, n'être qu'un amas de chiffons et n'avoir jamais [illegible]

Il est presque toujours valet, soit de jeunes [illegible] (le vieillard sicilien) par exemple, avec lequel il fait alors assaut de stupidité. Mais la gourmandise est son plus grand défaut; il a une pré-[illegible]

M. Maurice Sand (*Masques et bouffons*) [illegible] Peppe-Nappa, valet d'un maître d'école, s'endort tout debout en écoutant ou plutôt en n'écoutant pas les ordres de celui-ci, et tombe à terre sans se réveiller. Le pédant furieux le relève par la peau du dos et, à force de coups de pied, parvient à le tirer de son sommeil; après quoi il l'envoie chercher sa robe. Ensuite, sur les observations du pédagogue, qui [illegible] vêtement est plein de [illegible] Peppe-Nappa va chercher un [illegible] et avec son maître [illegible] des pieds à la tête, après [illegible] de tant de peine, il va s'asseoir et s'évente avec son chapeau. Le pédant, exaspéré, prend sa férule et, ne parvenant pas à l'atteindre, lui ordonne de poser son pantalon pour recevoir les verges; Peppe-Nappa, résigné, va chercher les plus grandes [illegible] soient témoins des coups qu'il va recevoir, et parvient ainsi à [illegible] la punition.

PÉPRILE s. m. (pé-pri-le). Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens des stromatées et réuni plus tard au genre rhombe.

PEPSIDE s. f. (pè-psi-de). Entom. Genre [illegible] hyménoptères, de la famille des sphégiens, tribu des sphégides, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Amérique du Sud.

PEPSIE s. f. (pè-psî — du gr. *pepsis*, coction). Méd. Coction des aliments, digestion.

PEPSINE s. f. (pep-si-ne — du gr. *pepsis*, [illegible] Chim. Principe actif du ferment [illegible] qui existe dans le suc gastrique des animaux.

— Encycl. Chim. Schwann est le premier qui ait donné à ce corps le nom de *pepsine*. Pour le préparer, cet auteur précipitait du suc gastrique frais ou une infusion de la membrane muqueuse de l'estomac par le chlorure mercurique. Il mettait ensuite le précipité en [illegible] l'eau et le décomposait par [illegible] qui précipitait [illegible] La liqueur filtrée ainsi obtenu jouit de la propriété de dissoudre rapidement [illegible] de digérer l'albumine [illegible] 35°, [illegible] la température du sang. Wasman prouva plus tard que [illegible] par Schwann renferme une substance solide que l'on peut en précipiter par l'alcool et qui, redissoute dans un acide, jouit des mêmes propriétés que la liqueur primitive. C'est dès lors à cette substance [illegible] que l'on réserva le nom de *pep*-[illegible] corps de nature albuminoïde. Mais Mülder, reprenant la question, obtint des fluides digestifs artificiels qui étaient entièrement dépourvus des carac-[illegible] chlorhydrique [illegible] queur par l'eau de chaux. Le précipité volumineux de phosphate de chaux qui se forme entraîne avec lui la plus grande partie de la *pepsine*. On le recueille, on le lave, on le presse et on le redissout dans l'acide chlorhydrique. La liqueur est de nouveau précipitée par l'eau de chaux, et le phosphate de chaux précipité est encore recueilli, lavé, pressé et dissous dans l'acide chlorhydrique. Cette nouvelle solution est placée dans un vase muni d'un entonnoir à long tube qui plonge jusqu'au fond du vase et, par cet entonnoir, on verse dans la liqueur une solution saturée de cholestérine faite avec un mélange de 4 parties d'alcool et de 1 partie d'éther. On retire l'entonnoir et l'on agite vivement. La cholestérine entraîne mécaniquement la *pepsine*. On la sépare par filtration, on la lave bien et on la traite par l'éther et l'eau. L'éther dissout la cholestérine et laisse la *pepsine* en solution [illegible] On sépare les deux liquides. La solution aqueuse filtrée dissout admirablement les substances albuminoïdes lorsqu'elle est un peu acidifiée. Elle ne précipite ni par les sels minéraux, ni par le tannin, ni par le chlorure mercurique, et elle donne à peine un léger trouble avec les acétates de plomb neutre ou basiques. Elle ne fournit pas la réaction xanthoprotéique, ne se colore pas en rouge par l'acide sulfurique et le sucre, ni par l'acide chlorhydrique concentré. La *pepsine* ne paraît donc pas être une substance albuminoïde. Celle que les chimistes précédents avaient préparée renfermait évidemment des substances étrangères, outre le ferment lui-même.

La *pepsine* n'est active que lorsqu'elle est en solution acide étendue. L'acide chlorhydrique lui communique plus d'activité que l'acide lactique et les autres acides en général. A un degré d'acidité trop élevé ou trop bas, elle n'agit plus, la proportion d'acide chlorhydrique la plus avantageuse étant comprise entre 0,08 et 0,2 pour 100. La neutralisation suspend l'action d'une solution acide étendue, sans cependant la détruire. Les alcalis concentrés, au contraire, paraissent altérer le ferment.

La température qui convient le mieux à l'action de la *pepsine* est celle du corps humain. D'après Brinton, la température à laquelle agit bien la *pepsine* varie avec la température ordinaire du corps de l'animal qui l'a fournie. Ainsi, la température des poissons étant de beaucoup inférieure à celle des mammifères, la *pepsine* des poissons n'agirait plus à la température où celle des mammifères agit le mieux. En général, dès qu'on l'élève au-dessus de la température à laquelle elle est soumise dans le corps de l'animal, la *pepsine* s'altère. Les températures inférieures, au contraire, ne font que retarder l'action sans altérer le ferment. L'ébullition prive complètement et d'une manière permanente la *pepsine* de son pouvoir de ferment.

La *pepsine* ne paraît pas se détruire dans le travail de la digestion. Après avoir produit son action, elle passerait dans la circulation et de là dans l'urine, d'où il serait possible de l'extraire. Brücke affirme aussi l'avoir rencontrée dans la chair musculaire.

On ignore de quelle manière la *pepsine* agit. On a donné généralement le nom de ferment. Mais ce nom est mauvais. Les fermentations proprement dites, comme la fermentation vineuse, la fermentation lactique et la fermentation visqueuse sont des phénomènes vitaux. Elles sont dues à la présence de petits végétaux qui se développent aux dépens de la substance fermentescible et qui ont reçu le nom de ferments. Ce nom, appliqué aux êtres vivants qui jouissent de la propriété de transformer certains corps, ne saurait être raisonnablement appliqué aux substances brutes, comme la *pepsine*, qui donnent lieu à des phénomènes catalytiques. On ne peut plus admettre non plus aujourd'hui que la *pepsine* soit une matière albuminoïde en voie de décomposition, puisque nous avons déjà dit que la *pepsine* pure ne possède aucune des propriétés des substances albuminoïdes, et, puisque, d'autre part, la *pepsine* ne se détruit pas dans le travail de la digestion et passe inaltérée dans l'urine. Enfin, comme la *pepsine* n'agit bien qu'en présence de l'acide chlorhydrique, on peut en induire qu'elle n'est pas elle-même très-active. La *pepsine*, telle qu'elle est sécrétée par les glandes [illegible], est neutre. D'après Brücke, [illegible] ne devient acide que dans les canaux excréteurs. Schmidt suppose que la *pepsine* et l'acide chlorhydrique sont intimement unis et forment un composé spécial pour lequel il propose le nom d'acide chlorohydro-pepsique.

L'action de la *pepsine* est empêchée par la présence des peptones (v. ce mot). Par suite, lorsque des portions d'albumine sont successivement ajoutées à une quantité donnée de *pepsine*, la digestion s'arrête assez rapidement. Mais il suffit alors d'ajouter un peu d'acide frais à la liqueur pour lui rendre ses propriétés digestives.

On vend aujourd'hui une spécialité pharmaceutique sous le nom de *pepsine*, qui n'est autre que de la poudre d'estomac de cochon [illegible] desséchée à une basse température. Il paraît que cette *pepsine* agit très-[illegible]

PEPTAR s. m. (pè-ptar). Sorte de gilet sans manches et boutonnant sur le côté, que les Moldaves confectionnent avec des peaux de mouton dont la toison est toujours tournée à l'intérieur.

PEPTIQUE adj. (pè-pti-ke). V. PÉPASTIQUE.

PEPTONE s. f. (pè-pto-ne — rad. *pepsine*). Chim. Nom donné au produit de l'action des sucs digestifs sur les matières protéiques.

— Encycl. Chim. On a donné le nom de *peptone* ou d'*albuminose* aux composés protéiques qui se produisent pendant la digestion. D'après Zehmann et Mülder, les *peptones* sont des corps blancs et amorphes, insolubles dans l'alcool et facilement solubles dans l'eau; les solutions aqueuses rougissent le tournesol. Ces corps forment des composés neutres solubles avec les alcalis et les terres alcalines. Leurs solutions faiblement acides ne se coagulent point par l'ébullition et ne sont précipitées ni par l'alcool, ni par les acides minéraux, ni par le carbonate ammoniac, ni par le sulfate de sodium, ni par l'acétate de plomb, ni par le ferrocyanure de potassium, ni par le tannin, ni même par le chlorure mercurique. Ils dévient vers la gauche le plan de la lumière polarisée et donnent la réaction xanthoprotéique et la réaction de Millon.

Meissner donne la description suivante de ces corps. Lorsque le liquide opalescent qui résulte de la digestion de l'albumine coagulée dans une solution de pepsine aiguisée de 1 à 2 centièmes d'acide chlorhydrique est filtré et neutralisé avec soin, il se forme un précipité floconneux volumineux, que l'on peut séparer au moyen d'un filtre, et le liquide demeure tout à fait clair. Les solutions acides qui résultent de la digestion de la caséine, des fibres musculaires et de la fibrine du sang donnent également un précipité quand on les neutralise. Ces précipités ont reçu de Meissner le nom de *parapeptone*. En acidifiant soigneusement le liquide neutre et clair que l'on a séparé par filtration de la parapeptone, de manière que la liqueur contienne un peu d'acide libre, mais en contienne très-peu, il se dépose un nouveau précipité que l'on peut également recueillir, et qui a reçu le nom de *métapeptone* (par la digestion de l'albumine, on n'obtient jamais que des traces de ce corps). Les *peptones* se trouvent dans le liquide filtré. Quand on expose la fibrine ou la caséine à une digestion artificielle, ces corps ne se dissolvent pas entièrement, quelque grand que soit le temps pendant lequel on prolonge la digestion. Il se forme toujours un précipité auquel Meissner a donné le nom de *dyspeptone*. Outre ces corps, les solutions renferment toujours plusieurs substances grasses, salines et extractives, quels que soient les soins que l'on ait pris pour purifier les matières albuminoïdes primitives. Meissner décrit la *peptone* de l'albumine comme présentant les réactions décrites par Lehmann; mais, suivant lui, la *peptone* des muscles précipite par l'alcool, par les azotates de mercure et d'argent, par le ferrocyanure de potassium et par le sous-acétate de plomb. Ce chimiste croit que la *peptone* de fibrine est un mélange de trois composés distincts. Elle contiendrait : 1° une *peptone* précipitable par l'acide azotique concentré et par le ferrocyanure de potassium en présence d'une petite quantité d'acide acétique; 2° une *peptone* que le ferrocyanure de potassium ne précipite qu'en présence d'un excès d'acide acétique et que l'acide azotique ne précipite pas; 3° une *peptone* qui n'est précipitée par rien.

La parapeptone obtenue au moyen de l'albumine est insoluble dans l'eau et très-soluble dans les acides étendus et les alcalis. Elle est précipitée de ses solutions par un mélange d'alcool et d'éther (mais non par l'alcool seul), ainsi que par le tannin, le sous-acétate de plomb et le chlorure mercurique. Les solutions concentrées des sels alcalins neutres la précipitent de ses dissolutions acides. Lorsqu'on la dissout dans l'acide acétique, elle fournit, avec le ferrocyanure potassique, la réaction de Millon. Les parapeptones de la fibrine du sang et de la musculine ne diffèrent pas de celle que fournit l'albumine. Celle que fournit la caséine se distingue, au contraire, par la propriété qu'elle a de donner par les sels neutres alcalins un précipité soluble dans un excès de réactif. Toutefois, comme la quantité de parapeptone qui se forme pendant les digestions artificielles augmente en quantité, au lieu de disparaître, à mesure que la digestion devient de plus en plus complète, sans que jamais on puisse réussir, par l'effet de la pepsine, à la transformer en *peptone*, Meissner pense que c'est là un produit final de la digestion, tout aussi bien que la *peptone* elle-même. Il croit aussi que le suc pancréatique possède la propriété, que ne possède pas le suc gastrique, de la convertir en *peptone*. Au contraire, il considère comme des modifications passagères de la *peptone* et de la parapeptone les corps auxquels il donne les noms de *parapeptone* et de *dyspeptone*.

Brücke, d'un autre côté, loin de s'accorder avec Meissner, prétend que la parapeptone se convertit facilement en *peptone* sous l'action de la pepsine, et que, par conséquent, elle n'est pas un produit final. Suivant lui, la précipitation du liquide opalescent primitif, soit au moyen d'un sel neutre, soit par une neutralisation, lui paraît une action plus mécanique que chimique; d'autre part, il croit que la parapeptone est complètement identique avec la syntonine.

Les *peptones* ne se produisent pas sous l'influence des acides minéraux étendus, en l'absence de la pepsine, à la température du sang; mais, à la température de l'ébullition, cette transformation s'opère, soit avec les acides étendus seuls, soit par l'eau pure, pourvu que l'ébullition soit assez longtemps prolongée. L'action de l'ozone donne aussi naissance à des produits semblables. Thiry a fait une analyse élémentaire de la parapeptone. Il y a trouvé : carbone, 51,34; hydrogène, 7,25; azote, 16,18; soufre, 2,12; oxygène et phosphore, 23,11. La *peptone* renferme, lorsqu'elle a été obtenue par une ébullition prolongée avec l'eau :

$$C = 50{,}87;\quad H = 7{,}03;\quad Az = 16{,}34;\quad S = 1{,}64;\quad O(+P) = 24{,}12.$$

La *peptone* de l'albumine renfermait :

$$C = 51{,}37;\quad H = 7{,}13;\quad Az = 16{,}00;\quad S = 2{,}12;\quad O(+P) = 23{,}38.$$

L'albumine destinée à ces expériences provenait du blanc d'œuf, que l'on avait d'abord acidulé avec de l'acide chlorhydrique faible à 0,2 pour 100 et que l'on avait neutralisé ensuite.

Les corps albuminoïdes du règne végétal se transforment également par des procédés analogues, au moyen de la pepsine, en *peptones*, et parapeptones. Au contraire, la gélatine paraît simplement se dissoudre dans l'acide du suc gastrique sans se convertir en *peptone*, et la chondrine se dédouble en un sucre particulier qui a reçu le nom de sucre de cartilage et en un composé azoté qui présente quelques ressemblances avec la gélatine.

PEPUSCH (Jean-Christophe), compositeur allemand, né à Berlin en 1667, mort à Londres en 1752. Élève de Klingenberg et de Grosse, il fit de tels progrès que, à quatorze ans, il fut chargé d'apprendre la musique au prince royal de Prusse. Par la suite, il se rendit en Hollande, puis à Londres, fut attaché à l'orchestre de Drury-Lane vers 1700, arrangea des partitions italiennes pour la scène anglaise, composa des sonates, des cantates, reçut en 1713 le diplôme de docteur en médecine de l'université d'Oxford et écrivit quelques opéras, entre autres *Vénus et Adonis* (1715), la *Mort de Didon* (1716), les *Mendiants*, qui eurent quelque succès sur le théâtre de Drury-Lane. L'arrivée en Angleterre du célèbre Hændel fit le plus grand tort à la réputation de Pepusch, qui n'était pas de taille à lutter avec un pareil rival. A partir de ce moment, il s'occupa surtout de la théorie de la musique, principalement de celle des anciens, se maria avec une cantatrice italienne, devint membre de la Société royale de Londres et fut le fondateur de la Société de l'ancienne musique. Pepusch a mieux réussi dans la musique d'église que dans la musique dramatique, et l'on estime assez deux volumes de cantates qu'il a publiées en 1727. Dépourvu d'invention et d'imagination, Pepusch était fort instruit et était devenu un théoricien profond; mais son aveugle admiration pour la musique des Grecs l'avait amené à soutenir des opinions erronées. Outre les compositions précitées, on lui doit : *Traité d'harmonie* (Londres, 1731, in-4°), où il traite de la solmisation d'après la méthode des hexacordes.

PEPYN (Martin), peintre flamand. V. PEPIN.

PEPYS (Samuel), administrateur et écrivain anglais, né à Londres en 1632, mort en 1703. Il était fils d'un tailleur, mais parent de sir Édouard Montagu, qui lui donna d'abord un asile, l'emmena ensuite dans son expédition du Sund (1658) et lui fit donner un emploi de commis à l'Échiquier. Grâce à son activité et à son intelligence, Pepys devint commis des actes de la marine, puis secrétaire de l'Amirauté; mais il fut enfermé à la Tour de Londres et privé de ses emplois (1679) comme ayant pris part au complot papiste dont le duc d'York passait pour être le chef, prouva facilement son innocence et fut rétabli dans sa place, qu'il conserva jusqu'en 1688. A partir de ce moment, il vécut dans la retraite. En relation avec les principaux personnages de son temps, doué d'une insatiable curiosité, prenant de l'intérêt aux plus petits comme aux plus grands événements, il se mit à enregistrer tout ce qu'il voyait, tout ce qui se passait, les bruits de la cour et de la ville, les fêtes, les représentations dramatiques, les nouvelles modes, etc., et fut amené ainsi à composer de très-intéressants *Mémoires*, écrits en caractères secrets, et qu'on n'est parvenu à déchiffrer qu'un siècle et demi après sa mort. Ils comprennent dix ans (1659-1669); on y a joint sa correspondance, et le tout forme une sorte de journal à la manière de Dangeau, mais plus caractéristique et plus piquant. Ces mémoires ont été publiés par lord Braybrooke sous le titre de *Mémoires de Samuel Pepys, comprenant son journal de 1659 à 1669 et un choix de sa correspondance privée* (Londres, 1825, 2 vol. in-4°). On lui doit aussi des *Mémoires sur l'administration de la marine pendant les dix années se terminant en 1688* (1690).

PEPYS (William-Haseldine), physicien et chimiste anglais, né à Londres en 1775, mort en 1856. Son père était fabricant d'instru-

ments de chirurgie et, de bonne heure, lui fit étudier les sciences naturelles, pour lesquelles William montra d'ailleurs des aptitudes spéciales. Jeune encore, il fit partie d'une réunion de jeunes gens qui, dans le but de se perfectionner dans la connaissance des sciences, avaient fondé, sous le nom de Société askésienne (ἄσκησις, exercice), une réunion où l'on étudiait en commun. L'habileté avec laquelle Pepys organisait des expériences et construisait les appareils destinés à les exécuter le fit remarquer du monde savant, et il fut bientôt admis comme membre de la Société anglaise de minéralogie et de la Société géologique de Londres. Les plus curieuses expériences faites par ce savant ont trait à l'étude des modifications que fait subir à l'air la respiration animale. En 1808, il fut nommé membre de la Société royale de Londres. Quelques années plus tard, il construisit pour Humphry Davy, qui étudiait les phénomènes produits par l'électricité, une série d'appareils destinés à l'exécution des expériences qu'il fit de concert avec ce physicien. Pepys mourut à l'âge de quatre-vingt-un ans; il était depuis quelques années atteint d'infirmités qui l'empêchaient de collaborer activement aux recherches qu'il avait longtemps dirigées.

PEQUIGNOT (Jean-Pierre), paysagiste, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1765, mort à Naples en 1806. Les tableaux de cet artiste, pour lequel Girodet avait une très-haute estime, sont remarquables comme composition. L'exécution en est très-soignée.

PÉQUIN s. m. V. PEKIN.

PER, particule augmentative qui, placée devant les noms des composés chimiques, sert à désigner la plus grande quantité de l'élément électro-négatif qui puisse entrer dans la combinaison. Elle vient de la préposition latine *per*, d'où nous avons fait la préposition *par*. V. ce mot.

PÉRA s. m. (pé-ra). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des euphorbiacées, et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

Péra, faubourg de la partie N.-E. de Constantinople. V. CONSTANTINOPLE.

PERACAMPS, village d'Espagne, province et à 52 kilom. N.-E. de Lerida, à 60 kilom. de Barcelone, au milieu des défilés de la sierra de Almenar, rendus célèbres par une défaite des carlistes (février 1840), ce fut leur dernier effort en Catalogne, et ce combat valut au général carliste Van Halen le titre de comte de Peracamps.

PERACICABA, ville du Brésil, dans la province et à 177 kilom. N.-O. de Saint-Paul, comarca de Hylee, près de la rive gauche de la petite rivière de son nom; 3,000 hab. Récolte et commerce de sucre. Aux environs, mines d'or, eaux thermales, source sulfureuse froide.

PÉRACYON s. m. (pé-ra-si-on — du grec *pera*, poche; *kuôn*, chien). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des sarigues.

PERAGA (Bonaventure DE), cardinal italien, désigné parfois sous le nom de **Bonaventure de Padoue**, né à Padoue en 1332, mort à Rome vers 1390. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, se rendit à Paris, où il professa la théologie, devint l'ami de Pétrarque, dont il prononça l'oraison funèbre, et fut élu général de son ordre en 1377. Lors du schisme, il se prononça pour Urbain VI, qui lui donna le chapeau de cardinal (1378), et il fut assassiné en traversant le pont Saint-Ange. Peraga a laissé des sermons, des vies de saints, des commentaires sur les Écritures, etc.

PÉRAGRATION s. f. (pé-ra-gra-si-on — lat. *peragratio*; de *peragrare*, parcourir, qui est formé de *per*, par, et de *ager*, champ). Action de voyager, voyage. ‖ Peu usité.

— Astron. *Mois de pérégration*, Temps que la lune emploie pour revenir au même point du zodiaque.

PÉRAGU s. m. (pé-ra-gu). Bot. Syn. de CLERODENDRON, genre de verbénacées.

PERAHARA s. m. (pe-ra-a-ra). Fête en l'honneur du Bouddha.

— Encycl. Le *Perahara* se célèbre dans l'Inde tous les ans dans la première quinzaine du mois d'août. Cette fête, qui dure plusieurs jours de suite, se compose de processions de nuit qui se répètent avec quelques variations jusqu'à la clôture, qui se fait par une procession de jour, plus considérable que les autres. C'est à Ceylan, dans la ville de Candy, qu'il faut voir le *Perahara*. Le but de la procession est de promener solennellement dans les rues de la ville la Dalada ou dent du Bouddha, relique pieusement conservée dans le temple de la Wihara : la Dalada fait, pendant des heures entières, de longs circuits dans les principales rues de Candy, au bruit assourdissant des tambourins (*dois*), des hautbois, des conques marines et d'anneaux de cuivre formant des cymbales sonores. Elle est accompagnée d'un grand nombre de prêtres bouddhistes ou bonzes, enveloppés dans les plis d'une étoffe jaune et portant sur leur tête rasée une toque blanche, ronde et plate. En outre, des quantités de masques et de prétendus fakirs figurent dans la procession; les uns déguisés en animaux fantastiques, en singes bleus, lions cramoisis, perroquets noirs, buffles jaunes, avec des crinières et des faces de toutes couleurs et d'énormes dents saillantes; d'autres portant de grotesques costumes européens des deux sexes, et figurant des gentlemen en frac et des ladies en crinoline. A ces masques se joignent des danseurs et des danseuses. Quant à la Dalada, la précieuse relique, elle est soigneusement renfermée dans un reliquaire doré, en forme de rotonde, et placée sur le dos d'un éléphant richement caparaçonné de rouge ou d'autres couleurs voyantes, et chargé de clochettes dorées. Le grand et dernier jour du *Perahara*, la procession a lieu à midi; elle attire une grande affluence d'indigènes de l'intérieur, ce qui donne lieu à une espèce de foire qui se tient par les rues avant midi. On a peine à se frayer un passage à travers les boutiques et les échoppes.

PERAK, ville de l'Indo-Chine, dans la partie S.-O. de la presqu'île de Malacca, sur une petite rivière de même nom, à 200 kilom. N. de Salangore, capitale du petit royaume de Perak, tributaire de Siam; 8,000 hab. Cette ville possède de riches mines d'or et d'étain. Bon port où se fait un grand commerce d'étain et de dents d'éléphant. ‖ Le royaume de Perak, situé dans la presqu'île de Malacca, au N. de celui de Salangore et au S. de celui de Quédah, s'étend sur la côte occidentale de la presqu'île sur une longueur de 140 kilom. Le sol plat et fertile est arrosé par plusieurs petits cours d'eau et couvert d'une riche végétation; il renferme des mines d'étain, et ses rivières roulent des paillettes d'or.

PERALEDA, bourg d'Espagne, province et à 110 kilom. N.-E. de Caceres, juridiction de Navalmoral, non loin de la rive droite du Tage; 3,560 hab. Fabriques de draps gris et autres étoffes de laine.

PERALTA, ville d'Espagne, province et à 45 kilom. S. de Pampelune, sur la rive droite de l'Arga; 4,200 hab. Récolte de vins dits de Rancio. Patrie de Calasanzio. Sur une montagne, ruines de l'ancienne ville.

PERALTA (Pedro DE), écrivain péruvien qui vivait dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Il se fit recevoir docteur *in utroque jure*, professa les mathématiques à Lima et fit partie de la cour des comptes de cette ville. Peralta a composé un grand nombre d'ouvrages de peu de valeur, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Lima fundada* (Lima, 1718, in-4°); *Historia de España vindicada* (Lima, 1730, in-fol.), etc.

PÉRALTÉE s. f. (pé-ral-té). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PÉRAMA s. f. (pé-ra-ma). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PÉRAMBULATION s. f. (pé-ran-bu-la-si-on — lat. *perambulatio*; de *per*, par, et de *ambulare*, se promener). Promenade, excursion : *J'ai conté en détail à notre père les aventures de mes* PÉRAMBULATIONS. (V. Jacquemont.) ‖ Peu usité.

— Anc. pratiq. Visite d'une forêt. ‖ Arpentage d'un terrain.

PÉRAMÈLE s. m. (pé-ra-mè-le — du gr. *pera*, poche, et du lat. *meles*, blaireau). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Australie : *Voisins des sarigues par leurs formes générales, les* PÉRAMÈLES *s'en éloignent par leurs mœurs*. (E. Desmarest.)

— Encycl. Les *péramèles* sont caractérisés surtout par leur système dentaire; ils ont quarante-huit dents : dix incisives, deux canines, six fausses molaires et huit molaires à la mâchoire supérieure; la mâchoire inférieure n'a que six incisives, et les autres dents comme à la supérieure. Ces animaux ont en outre la tête longue, le museau pointu; les oreilles médiocres, velues; les membres munis de cinq doigts robustes, à ongles grands et presque droits, le pouce et le petit doigt rudimentaires, les pieds de derrière deux fois plus longs que les autres, à quatre doigts réunis et enveloppés par la peau jusqu'aux ongles, la queue velue et écailleuse, peu épaisse à sa base, médiocrement longue, pointue et un peu nue en dessous. Les femelles ont de plus une poche abdominale. Le pelage est formé de deux sortes de poils assez roides, qui rappellent ceux des tanrecs, auxquels ils ressemblent aussi un peu par leur système dentaire.

Les péramèles habitent l'Australie. Ils sont généralement de petite taille et se rapprochent assez des sarigues par leur forme générale, mais ils en diffèrent par leurs mœurs et leur manière de vivre. Leur pelage gris, coloré en brun ou en rouge brique, et surtout leurs habitudes, leur ont fait donner le nom de lapins par les colons anglais. Ces marsupiaux fréquentent les endroits sablonneux et stériles, les dunes du littoral, ils y creusent, avec leurs ongles robustes, des galeries souterraines ou des terriers dans lesquels ils habitent. Par la disposition de leurs membres postérieurs, ils ont de l'analogie avec les gerboises et les kangurous. Ils se tiennent assis sur leur derrière, courent en sautillant et [illegible] quiétés, ils poussent un cri assez faible, mais aigu, qui rappelle celui du rat. Ils se nourrissent de [illegible] tels que les lézards, d'insectes et de bulbes de plantes. Leur odorat subtil et très-développé leur permet de découvrir facilement leur proie.

Il reste encore des observations à faire sur les mœurs des *péramèles*, et même plusieurs espèces sont loin d'être bien connues et déterminées. Le *péramèle* à museau pointu est de la taille d'un lapin de garenne; son pelage est d'un brun clair un peu cendré en dessus et blanchâtre en dessous; on le trouve au port Jackson. Le *péramèle* [illegible] de la taille du mulot; son pelage est d'un gris fauve; il habite la Nouvelle-Guinée et l'île Waigiou; il vit dans les forêts basses du littoral et des vallées arrosées. Ses poils sont aplatis et roides comme ceux des échimys ou rats épineux, ce qui a engagé Lesson à en faire un genre distinct, sous le nom d'échimypère.

PÉRAMÉLIDE adj. (pé-ra-mé-li-de — de *péramèle*, et du gr. *idea*, forme). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre péramèle. On dit aussi PÉRAMÉLIEN, PÉRAMÉLIN, INE et PÉRAMÉLISIDE.

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre péramèle.

PÉRAMYS s. m. (pé-ra-miss — du gr. *pera*, poche; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des didelphes ou sarigues, et comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PÉRAN (SAINT-), village de France (Ille-et-Vilaine), canton de Plélan, arrond. et à 13 kilom. de Montfort-sur-Meu, dans une plaine; 370 hab. On y voit l'enceinte vitrifiée d'un camp, classée au nombre des monuments historiques, et dans laquelle on a trouvé une médaille de Germanicus.

PERANDA (Santo), peintre italien de l'école vénitienne, né à Venise en 1566, mort en 1638. Il reçut une excellente éducation, puis étudia la peinture, d'abord sous la direction de L. Corona et quelque temps ensuite sous celle de Jacopo Palma, dont il fut le plus brillant élève. Pendant un voyage qu'il fit à Rome, il compléta son instruction artistique et acquit une science approfondie du dessin et de la composition. Ses débuts très-brillants le mirent aussitôt en évidence. Palma l'appela à La Mirandole pour l'aider à peindre l'*Histoire de Psyché*. Le duc Alexandre I^er^, dit Ridolfi, fut si content du travail du jeune artiste, qu'il lui commanda quatre tableaux à figures décoratives plus grandes que nature, *Deucalion et Pyrrha*, [illegible] *Jupiter*, les *Enfants de Niobé* et la *Chute d'Icare*. Le succès éclatant qu'eurent ces toiles fort belles, et qui rappellent la manière du Véronèse, fit charger Peranda de peindre un *David vainqueur* et une *Décollation de saint Jean*. Papotti raconte, au sujet de ce dernier tableau, que, sur la demande du peintre, on voulut décapiter sous ses yeux un malheureux condamné et que l'artiste s'enfuit épouvanté en voyant se lever la hache; il va sans dire que cette légende n'a pas le sens commun. Peranda exécuta ensuite [illegible] *Livre* [illegible] la cathédrale, la [illegible] Saint-François, et deux figures de *Saints*, à Saint-Augustin. Il peignit [illegible] *Miracle* [illegible] *mée* et fit les portraits des principaux personnages de la cour de Modène.

Le bruit de ces succès le fit rappeler à Venise. « Sur la demande de Grimano, dit Ridolfi, Peranda peignit dans sa [illegible] *Saint Augustin* [illegible] des Saints-Jean-et-Paul, une [illegible] la *Vierge*, œuvre que les Vénitiens admirèrent beaucoup. Pour le couvent du Sépulcre, [illegible] manda l'une des grandes toiles qui devaient orner les murs [illegible] teur de l'armée que le sénat de Venise envoya en 1153 [illegible] [illegible] du séraphin. »

[illegible] toutes fort remarquables à des titres différents. Mais celle qui résume toutes les qualités [illegible] talent l'expression la plus complète et la plus [illegible] Saint-P[illegible] de la couleur et de la forme, est peint comme Meissonier peint ses figurines, et l'exécution [illegible] semble. Peranda s'était mis, dans les derniers temps de sa carrière, à peindre, d'une brosse minutieuse, de grandes figures décoratives [illegible] ce procédé dangereux ne semble pas avoir [illegible] produit quelques personnalités remarquables, [illegible]

PERANEME [illegible] PTERIS, genre de fougères.

PERAPHYLLE [illegible] croissent dans l'Amérique du Nord.

PERARD (Be[illegible]) [illegible] remplit les fonctions de receveur des consignations et de collecteur des décimes. Pen[illegible] français et en patois bourguignon. [illegible]

PÉRARD [illegible] naissance de l'histoire de Bourgogne. Le [illegible]

PERARD-CASTEL (François), canoniste [illegible] Paris, puis succéda à son oncle comme banquier [illegible] *les règles de la chancellerie* [illegible]

PERAT [illegible]

PERATIQUE [illegible]

PERATOSCOPIE [illegible]

PERATOSCOPIQUE [illegible]

PERAU [illegible]

PERAULT ou **PEYRAUD** [illegible] **Peraldus** [illegible]

ses [illegible] et fut chargé par Philippe de Savoie [illegible] de Lyon [illegible] reçu [illegible] et avec le titre d'évêque [illegible]. On lui doit les ouvrages suivants : [illegible] *de vitiis et virtutibus*, plusieurs fois réimprimé, en dernier lieu à Paris (1653 [illegible]); [illegible] (1576); un recueil de sermons [illegible] *et de festis*, très demment [illegible] Orléans (1674).

PERAULT (Raimond), cardinal français, né à Su[illegible] en 1435, mort à Viterbe en 1505 [illegible]. Il put, grâce à des protecteurs, se rendre à Paris, où il se fit recevoir docteur en théologie, devint ensuite prieur de Saint-Gilles à Surgères, puis [illegible] à la faveur d'Innocent VIII [illegible] en Allemagne, Pérault fut nommé évêque de Gurck en Carinthie et, en 1493, il reçut d'Alexandre VI le chapeau de cardinal. L'année suivante, Pérault signa à Rome, au nom de Charles VIII, l'acte par lequel André Paléologue faisait cession de l'empire de Constantinople au roi de France. En 1503, il devint évêque de Saintes, [illegible] du patrimoine de Saint-Pierre. On lui doit, entre autres ouvrages : [illegible] *super omnes reges*, des [illegible].

PÉRAY (SAINT-), ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant. arrond. et à 14 kil. S. de Tournon [illegible] du Rhône; pop. aggl. [illegible]; pop. tot., 2,521 hab. Récolte et commerce d'excellents vins blancs mousseux très-renommés, dont les plus recherchés sont ceux du clos de Hongrie et du clos Gaillard. Exploitation de pierres calcaires. A l'E. du bourg se trouvent les ruines du château de Beauregard, ancienne prison d'État, et celles du château de Crussol, dont les ducs furent la tige de la maison d'Uzès.

PERBROMATE s. m. (pèr-bro-ma-te — rad. *perbromique*). Sel formé par la combinaison de l'acide perbromique avec une base.

PERBROMIQUE adj. (pèr-bro-mi-ke — du préf. *per*, et de *bromique*). Chim. Se dit d'un acide qui est au brome ce que l'acide perchlorique est au chlore.

— **Encycl.** On obtient l'acide *perbromique* [illegible] du brome sur l'acide perchlorique $ClHO^4$. Le chlore est simplement déplacé. Lorsqu'on évapore ensuite le liquide au bain-marie, l'acide *perbromique* reste sous la forme d'un liquide huileux, incolore, que les acides chlorhydrique, sulfureux et sulfurique ne décomposent pas. Le perbromate de potassium s'obtient sous la forme d'un précipité cristallin lorsqu'on mélange des dissolutions concentrées d'acide *perbromique* et de potasse caustique ou de chlorure de potassium. Ce sel est plus soluble que le perchlorate de potassium, mais il est moins soluble que le bromate. Le perbromate de baryum est très-soluble dans l'eau bouillante. Le perbromate d'argent est peu soluble dans l'eau froide, mais beaucoup plus soluble dans l'eau bouillante. Il cristallise en longues aiguilles par le refroidissement.

PERBROMURE s. m. (pèr-bro-mu-re — du préf. *per*, et de *bromure*). Chim. Bromure qui contient la plus grande quantité possible de brome.

— Encycl. Chim. V. BROMURE.

PERBUONO [illegible], écrivain italien, né à Alexandrie [illegible] 1480, mort en 1540. Lorsque Maximilien Sforza fut assiégé dans Novare par les Français en 1513, Perbuono [illegible] signalé service en lui prêtant 5,000 écus pour payer les Suisses. Redevenu maître du Milanais, Sforza nomma Perbuono membre de son conseil privé, seigneur [illegible] d'Alexandrie, et le fit entrer [illegible] de Milan en 1526. Dix ans auparavant, il avait reçu de l'empereur Maximilien [illegible] On lui doit : *Chronicon* [illegible] (Milan, 1531); [illegible] (Milan, 1533, 2 vol. in-fol.), [illegible] est attaché à [illegible].

PERCA s. f. (per-ka — mot lat. tiré du gr. *perkê*). Ichthyol. Nom scientifique du genre perche.

PERÇAGE s. m. (per-sa-je — rad. *percer*). [illegible] Action de percer : *Le* PERÇAGE *des* [illegible] *s'opère avec une machine spéciale appelée machine à percer.* ‖ Action de [illegible] à la fabrication [illegible], c'est-à-dire d'y pratiquer les trous nécessaires pour l'exécution du dessin; résultat de cette opération. ‖ Machine servant à faire d'un seul coup tous les trous d'un carton. ‖ Opération de la fabrication des aiguilles, qui consiste à pratiquer dans la tête [illegible] livrer passage au fil.

PERCALE [illegible] — du persan *par*-[illegible], étincelle. De[illegible] préposition sanscrite *para*, hors de, peut-être en composition avec la racine *jval*, briller, ou [illegible] *On fait des* [illegible] *dans les anciennes provinces d'Alsace et de Picardie.* (Maigne.)

PERCALINE s. f. (per-ka-li-ne — rad. *percale*). Toile de coton légère et lustrée, dont on se sert principalement pour faire des doublures.

PERÇANT, ANTE adj. (pèr-san, an-te — rad. *percer*). Qui perce, qui est propre à percer : *Outil, instrument* PERÇANT. *Cette vrille n'est pas assez* PERÇANTE.

— Par ext. Pénétrant, qui se fait vivement sentir : *Un froid* PERÇANT. ‖ Clair, aigu, en parlant des sons : *Des cris* PERÇANTS. *Des sons* PERÇANTS. *Une voix* PERÇANTE. *La vitesse a [illegible] plus claire et plus* PERÇANTE *que [illegible].* (Buffon.)

> Il a la voix perçante et rude.
>
> LA FONTAINE.

> Dans la forêt le bruit perçant des cors
> De vingt chasseurs anime les efforts.
>
> PARNY.

> Le qui-vive perçant des rauques sentinelles
> Résonne dans le creux des tombes éternelles.
>
> BARTHÉLEMY et MÉRY.

— Qui a du feu, de l'éclat : *Des yeux* PERÇANTS. *Des regards* PERÇANTS. *Pierre le Grand avait de beaux yeux noirs, vifs,* PERÇANTS *et bien fendus.* (St.-Sim.)

— Fig. Pénétrant : *Génie, esprit* PERÇANT. *Un génie qui est* PERÇANT *et droit conduit enfin à la règle.* (La Bruy.)

— *Vue perçante*, Vue qui perçoit des objets très-éloignés. ‖ Fig. *Vue perçante, Œil perçant*, Pénétration : *Comme l'amour, la haine a la* VUE PERÇANTE.

> Eh! qui mieux des États démêla les ressorts?
> Qui d'un œil plus perçant a sondé ces grands corps?
>
> CORNEILLE.

> L'homme a des yeux perçants sur les défauts d'autrui
> Sans vouloir le guérir de son erreur extrême,
> Je borne tous mes soins à me guérir moi-même.
>
> DESTOUCHES.

— Syn. **Perçant, pénétrant.** V. PÉNÉTRANT.

PERCARBURE s. m. (per-kar-bu-re — du préf. *per*, et de *carbure*). Chim. Carbure qui contient la plus grande quantité possible de carbone.

PERCARBURÉ, ÉE adj. (pèr-kar-bu-ré — rad. *percarbure*). Chim. Qui est combiné avec la plus grande proportion possible de carbone : *Hydrogène* PERCARBURÉ.

PERCE s. f. (pèr-se — rad. *percer*). Techn. Outil avec lequel on perce, on fait des trous. ‖ Action ou manière de percer un objet : *La* PERCE *d'une clarinette, d'une flûte.* Chacun des trous que l'on fait à un instrument à vent : *Les* PERCES *de la flûte, de la clarinette, du hautbois, du basson.*

— État d'un tonneau dans lequel on a pratiqué un trou, pour en tirer le vin ou la liqueur : *Mettre une barrique en* PERCE. *Il ne faut pas laisser si longtemps du vin en* PERCE. (Acad.)

> J'ai mon four à chauffer, mon vin à mettre en perce.
>
> ANDRIEUX.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la loche.

PERCÉ, ÉE (per-sé) part. passé du v. Percer. Qui a un ou plusieurs trous : *Panier* PERCÉ. *Habit, pantalon* PERCÉ.

> Décrirai-je ses bas en trente endroits percés,
> Ses souliers grimaçants vingt fois rapetassés?
>
> BOILEAU.

— Atteint d'une ou de plusieurs blessures pénétrantes : *Être* PERCÉ *de vingt coups de baïonnette.*

— Qui a des ouvertures, en parlant d'un édifice : *Maison bien* PERCÉE. *Vaisseau* PERCÉ *pour quatre-vingts canons. Toit* PERCÉ *de plusieurs lucarnes.*

— Coupé, traversé par des routes, par des rues : *Ville bien* PERCÉE, *mal* PERCÉE. *Bois* PERCÉ *de plusieurs routes.*

— Pénétré jusqu'à la peau : *Rentrer chez soi* PERCÉ *par la pluie.* ‖ Mouillé dans toute son épaisseur : *Un vêtement* PERCÉ *par l'humidité de la nuit. Un feuillage* PERCÉ *par la pluie.*

— Fig. Atteint : *La vérité se retirera* PERCÉE *des traits de la calomnie.* (Chateaub.) ‖ Ému, pénétré d'un sentiment pénible : *J'ai le cœur* PERCÉ *de me voir privé de cette consolation.* (Volt.)

> Ce cœur, en vous aimant indignement percé,
> Reprend pour vous aimer le sang qu'il a versé.
>
> CORNEILLE.

— *Percé à jour*, Troué de part en part : *Un [illegible]* PERCÉ A JOUR *par la canonnade.* ‖ Pénétré, compris ou deviné : *Un complot* PERCÉ A JOUR.

— Fam. *Panier percé*, Personne prodigue, qui ne peut garder d'argent : *Il jette tout par la fenêtre; c'est un* PANIER PERCÉ. (Le Sage.) ‖ *Être bas percé*, Être ruiné, n'avoir plus que très-peu d'argent : *M. de Candale n'est point encore si* BAS PERCÉ *qu'il en soit à soupirer après les héritages des morts.* (Th. Gaut.) Cette locution vient sans doute de l'usage où sont les gens du peuple de serrer leurs économies dans un bas, si le bas est percé, l'argent se perd. On pourrait croire aussi que c'est une comparaison avec un récipient qui se vide d'autant plus qu'il est percé plus bas.

— B.-arts. Se dit d'un paysage, pour exprimer la manière dont les lointains apparaissent entre les masses des premiers plans : *Une vue bien* PERCÉE.

— Grav. *Corps percé*, Effet de glacis, couleur qui apparaît sous une autre, dans le tableau qu'on se propose de graver; manière de rendre cet effet de transparence dans la gravure.

— Blas. Se dit des ouvertures des pièces quand on veut exprimer leur émail particulier : *Huchet de Labedoyère : D'azur, à six billettes* PERCÉES *d'argent.* — *De Barré de Montravon : De sable, à deux triangles vidés; entrelacés d'argent, d'une molette d'éperon d'or* PERCÉE *de gueules, enclose dans les triangles.*

— Jeux. *As percé*, As qui n'est accompagné d'aucune carte de sa couleur. V. AS.

PERCÉ s. m. V. PERCÉE.

PERCE-BOIS s. m. Entom. Nom vulgaire des terédyles. ‖ Pl. PERCE-BOIS.

— **Encycl.** On a donné le nom de *perce-bois* à des insectes fort divers, qui n'ont de commun que l'habitude indiquée par ce nom. Outre l'abeille *perce-bois*, il y a aussi une espèce de teigne qui se fait un fourreau de soie, qu'elle recouvre au dehors de fibres ligneuses, pour lui donner plus de consistance. « On ne peut trop admirer, dit V. de Bomare, cet étui qui est fait de brins de bois hachés menu avec les dents et assemblés les uns avec les autres comme les poutres des maisons de Moscovie; c'est la chenille *perce-bois* qui le construit; elle loge toujours dedans et le porte partout sur son dos comme une pyramide. Ces chenilles se changent en papillons, dont les mâles seuls ont des ailes; la plupart d'entre elles ont la peau jaunâtre, tiquetée de brun. » On donne aussi le nom de *perce-bois* à diverses larves aquatiques, et enfin à un groupe d'insectes coléoptères qui comprend les terédyles, les vrillettes, etc. V. ces mots.

PERCE-BOSSE s. m. Bot. Nom vulgaire de la lysimaque commune. ‖ Pl. PERCE-BOSSES.

PERCE-BOURDON s. m. Techn. Outil de luthier, servant à percer les bourdons d'un instrument. ‖ Pl. PERCE-BOURDONS.

PERCE-CHAUSSÉE s. m. Moll. Espèce de taret qui cause de grands ravages dans les digues de la Hollande. ‖ Pl. PERCE-CHAUSSÉES.

PERCE-CRÂNE s. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne du fœtus mort, afin de hâter son expulsion. ‖ Pl. PERCE-CRÂNE.

PERCÉE s. f. ou **PERCÉ** s. m. (pèr-sé — rad. *percer*). Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, pour faire un chemin ou ouvrir une perspective : *Il y a plusieurs* PERCÉES *dans cette forêt, dans ce parc.* (Acad.) *Il faudrait là un* PERCÉ. (Acad.) ‖ Ouverture quelconque à travers des objets plus ou moins entassés ou pressés : *Ouvrir une* PERCÉE *dans un quartier populaire. Faire une* PERCÉE *dans les rangs de l'armée ennemie.*

— B.-arts. Espace ménagé entre des masses d'ombre, pour laisser passer une échappée de lumière.

— Archit. Nom donné quelquefois aux ouvertures qui distribuent le jour dans un édifice.

— Métall. Ouverture qu'on pratique dans un fourneau, pour donner issue au métal en fusion.

PERCE-FEUILLE s. f. Bot. Nom vulgaire de la buplèvre. ‖ Pl. PERCE-FEUILLES.

PERCE-FORÊT s. m. Fam. Chasseur déterminé. ‖ Pl. PERCE-FORÊTS.

Perceforêt, roman de la Table ronde (XIIe ou XIIIe siècle), son auteur est inconnu. Cette singulière épopée montre comment les trouvères utilisaient les bribes d'histoire ancienne qu'ils possédaient. La première partie est consacrée à Alexandre et la seconde à Jules César; tous deux se trouvent mêlés à des aventures extravagantes. L'auteur débute par donner une généalogie des rois bretons depuis Burt, petit-fils d'Énée, jusqu'à Pyr, contemporain d'Alexandre; après quoi, laissant là la Grande-Bretagne, il nous transporte dans l'Inde et nous montre le conquérant macédonien occupé à faire une promenade en bateau, près du rivage. Une tempête survient et le jette sur les côtes de la Grande-Bretagne; il profite de ce hasard pour détrôner Pyr et donner son royaume à Bétis, l'un de ses amis. Bétis, resté seul, veut construire un temple, et il lui faut abattre une forêt enchantée, repaire du fameux magicien Darnant; de là le surnom de Perceforêt qui lui est resté. Il met à mort Darnant; mais il lui faut ensuite soutenir de longues luttes avec les descendants du magicien, et il n'en viendrait pas à bout si Alexandre, inquiet du sort de son vassal, ne venait le secourir. Il arrive en vrai chevalier errant, parcourt le pays en cherchant des aventures, est blessé dans une rencontre et recueilli par la belle Sébile, dite la Dame du lac, pour qui il éprouve un violent amour. De leur union naît un fils, ancêtre du roi Arthur, qui aura ainsi dans les veines, suivant la légende, du sang breton et du sang macédonien. Les guerres terminées à l'avantage de Perceforêt, Alexandre retourne tranquillement à Babylone.

La seconde partie est plus incohérente encore. Perceforêt fonde un ordre de chevalerie auquel appartiennent douze preux, qui vont offrir leurs hommages aux douze nièces de l'ermite Pergamon, un des vieux compagnons de Burt, venu avec lui en Angleterre plusieurs siècles auparavant. L'ermite a aussi douze neveux, dont les aventures s'entre-croisent avec celles des maris des douze nièces. Sur ces entrefaites, Jules César vient conquérir la Grande-Bretagne; mais il est honteusement repoussé, et Perceforêt achève tranquillement son règne. Vers l'âge de 400 ans environ, il passe dans un monde meilleur, converti à la foi chrétienne par un fils de Joseph d'Arimathie.

PERCEINTES s. f. pl. (pèr-sain-te). Syn. de PRÉCEINTES.

PERCE-LANGUE s. m. Pathol. Nom vulgaire du glossanthrax.

PERCE-LETTRE s. m. Petit instrument d'acier dont on se servait autrefois pour percer les lettres et y passer un cordon au bout duquel on mettait la cire et le cachet. ‖ Pl. PERCE-LETTRES.

PERCEMENT s. m. (pèr-se-man — rad. *percer*). Action de percer : *Le* PERCEMENT *d'un puits. Le* PERCEMENT *d'une route, d'une rue. Le* PERCEMENT *de l'isthme de Suez.*

PERCE-MEULE s. m. Techn. Outil avec lequel on fait le trou d'une meule. ‖ Pl. PERCE-MEULES.

PERCE-MOUSSE s. f. Bot. Nom vulgaire du polytric commun. ‖ Pl. PERCE-MOUSSE.

PERCE-MURAILLE s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire. ‖ Pl. PERCE-MURAILLES.

PERCEMURE s. f. (pèr-se-mu-re). Techn. Raclures que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et dont on fait de la colle.

PERCE-NEIGE s. f. Bot. Nom vulgaire de la nivéole, plante qui fleurit de très-bonne heure, quelquefois même quand la terre est encore couverte de neige. ‖ Pl. PERCE-NEIGE.

— **Encycl.** La *perce-neige*, appelée aussi *galanthine*, *galant des neiges*, *violette d'hiver*, etc., est une plante bulbeuse, à feuilles radicales, longues et étroites, à hampe haute de 0m,15 à 0m,20, terminée par une fleur blanche, solitaire, un peu penchée. Cette plante croît surtout dans les prés montueux et couverts de l'Europe centrale et méridionale. Elle épanouit sa fleur de très-bonne heure, ordinairement en février, souvent quand la terre est encore couverte de neige. Cette précocité, qui constitue son principal mérite, l'a fait introduire dans les parterres, et surtout dans les jardins paysagers, où on la place dans les gazons, au pied des arbres. On la multiplie très-facilement par la séparation des caïeux. Son bulbe a été autrefois usité en médecine; on préparait aussi avec ses fleurs une eau distillée à laquelle on attribuait la vertu de blanchir et d'adoucir la peau.

PERCENTAGE s. m. (pèr-san-ta-je — du lat. *per*, par, et de *cent*). Fin. Perception d'un droit proportionnel à la valeur.

PERCE-OREILLE s. m. Entom. Nom vulgaire des forficules.

— **Encycl.** V. FORFICULE.

PERCE-PIED s. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchémille des champs. ‖ Pl. PERCE-PIEDS. On dit aussi PERCE-PIERRE.

PERCE-PIERRE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la blennie baveuse. ‖ Pl. PERCE-PIERRES.

— s. f. Bot. Syn. de PASSE-PIERRE. ‖ Nom vulgaire de l'alchémille des champs. On dit aussi PERCE-PIED.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *perce-pierres*, appelés aussi *baveuses* ou *blennies*, sont des poissons à corps allongé et comprimé, à tête obtuse avec le museau court et le front vertical; ils ont une seule dorsale, composée presque en entier de rayons simples, mais flexibles, et des ventrales composées seulement de deux rayons et placées en avant des pectorales. « Ce sont, dit A. Guichenot, de petits poissons, vivant sur les rivages et parmi les rochers, où ils voltigent et sautillent presque à la manière des poissons volants, pénétrant dans les fentes des pierres, ce qui avait fait croire aux anciens qu'ils parvenaient à les fendre. Ces poissons vivent un assez long temps hors de l'eau; on les voit quelquefois s'éloigner des vagues et ne s'y précipiter que lorsque leurs nageoires, dont ils s'aident pour s'élancer, commencent à se dessécher. Leur nourriture habituelle se compose de petits crabes et de coquillages.

L'espèce principale varie beaucoup dans sa couleur; elle est généralement olivâtre, avec des bandes transversales ou longitudinales bleu clair, brunes ou jaunes. Ce poisson vit dans la Méditerranée et l'Océan; il se tient dans les cavités des rochers, d'où le nom de *perce-pierre;* celui de baveuse vient de la mucosité ou bave gluante qui couvre son corps et lui donne plus de facilité pour nager. On assure qu'il mord quelquefois la main des pêcheurs, mais que cette morsure n'est pas dangereuse. Il est très-commun sur nos grèves, et on le trouve souvent caché sous les fucus, dans les trous que la marée laisse à découvert. Sa longueur varie de 0m,10 à 0m,15, et sa chair est peu estimée; aussi offre-t-il une faible ressource pour l'alimentation.

Plusieurs espèces de ce genre sont vivipa-

res; l'une d'elles est connue sur nos côtes sous le nom de blennie ou lotte vivipare; les arêtes de ce poisson encore fraîches sont phosphorescentes et verdissent par la cuisson. On trouve encore, parmi nos espèces indigènes, les blennies papillon et à tentacules palmés; cette dernière, qui atteint 0m,35 de longueur, habite la Méditerranée.

Quelques espèces habitent les eaux douces. Nous citerons particulièrement la blennie cagnette, dont la longueur ne dépasse pas 0m,10; elle vit en petites troupes, dans les cours d'eau du midi de l'Europe, et recherche surtout les eaux dont le fond est pierreux. Elle a des mouvements rapides et fraye pendant les mois d'été. Sa chair, blanche et de bon goût, est estimée dans quelques localités. La blennie alpestre a été trouvée dans le lac du Bourget; elle est encore peu connue.

PERCE-POT s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle. || Pl. PERCE-POTS.

PERCEPTA s. m. pl. (pèr-sèp-ta — mot lat. qui signifie *choses perçues*). Physiol. Nom collectif sous lequel on comprend les agents des sensations.

PERCEPTEUR s. m. (pèr-sè-pteur — lat. *perceptor*; de *perceptum*, supin de *percipere*, percevoir, mot formé de *per* et de *capere*, prendre, saisir. V. PERCEVOIR). Employé préposé à la recette des impôts, des contributions : *Le* PERCEPTEUR *d'une ville, d'un canton. Payer le* PERCEPTEUR. *Adresser ses réclamations au* PERCEPTEUR.

— **Encycl.** Les *percepteurs* ont été institués par la loi du 5 ventôse an XII, mais l'organisation réelle de ces agents ne date que du 31 octobre 1839. D'après l'ordonnance du 31 octobre 1831, nul ne peut être nommé *percepteur* s'il n'a exercé pendant deux ans les fonctions de *percepteur* surnuméraire. Toutefois, les individus justifiant de sept ans au moins de services administratifs ou militaires, ou que des blessures reçues dans un service commandé ont mis hors d'état de continuer leur carrière, et les employés des administrations publiques dont les fonctions ont cessé ou cessent par suite de suppression d'emploi sont dispensés des conditions de surnumérariat et admissibles aux perceptions de diverses classes. Les nominations faites ainsi ne peuvent excéder le tiers des vacances dans chaque classe.

Assurément, personne n'oserait blâmer un gouvernement d'avoir assuré une compensation à des services rendus; mais l'on se demande si les intérêts tout aussi respectables de fonctionnaires comptant de nombreuses années de service ne sont pas froissés par la nomination d'étrangers aux perceptions les plus importantes. Et puis n'est-ce pas donner au public une idée peu avantageuse de fonctions que, sans surnumérariat et sans études préalables, chacun peut être appelé à remplir? Les obligations imposées aux *percepteurs* par l'ordonnance du 31 octobre 1831 ont été augmentées. Elles sont aujourd'hui fort sérieuses et un soldat, un héros même, aura de graves embarras quand il devra se rompre à la comptabilité si minutieuse d'un receveur municipal et affronter les difficultés des mutations.

L'ordonnance du 31 octobre 1831 a créé dans chaque département, celui de la Seine excepté, des *percepteurs* surnuméraires. Leur nombre ne peut excéder celui de cinq cents. Ils sont répartis entre les départements, dans la proportion déterminée par le ministre des finances, d'après les besoins du service. En général, il est nommé, dans chaque département, un nombre de *percepteurs* surnuméraires égal à celui des arrondissements.

Auparavant, les *percepteurs* surnuméraires étaient nommés par le ministre des finances. Par suite du décret du 13 avril 1861 sur la décentralisation administrative, leur nomination a été confiée aux préfets.

Tout aspirant au surnumérariat, pour être porté sur une liste de candidats, conformément à l'article 7 de l'ordonnance du 31 octobre 1831, doit adresser au préfet du département dans lequel il désire être placé :

1° Un extrait authentique de son acte de naissance;

2° Une pétition rédigée et écrite par lui, à laquelle est joint l'avis du trésorier-payeur général sur la capacité du pétitionnaire.

Nul n'est nommé *percepteur* surnuméraire s'il n'a été reconnu admissible à la suite d'un examen d'aptitude, qui est passé devant une commission désignée par le préfet. Dans quelques départements, cette commission est formée uniquement d'agents du recouvrement. C'est là un tort. Les *percepteurs* concourant aujourd'hui au travail de l'assiette, il serait à désirer que le directeur des contributions directes et un contrôleur de la même administration fussent appelés à donner leur avis sur l'aptitude des candidats.

Les *percepteurs* surnuméraires sont placés sous les ordres du trésorier-payeur général du département dans lequel ils ont été nommés; ils sont employés, sous la direction des receveurs d'arrondissement, aux travaux relatifs aux services confiés aux *percepteurs* titulaires. Les *percepteurs* surnuméraires peuvent aussi être appelés, sous les ordres des receveurs des finances, aux fonctions d'agents spéciaux et de *percepteurs* intérimaires. Les chefs de service, sous les ordres desquels sont employés les surnuméraires, ne doivent jamais oublier que ces jeunes gens ne sont placés dans leurs bureaux que pour acquérir les connaissances nécessaires à remplir les fonctions auxquelles ils aspirent, et ce serait gravement méconnaître l'esprit des instructions que de s'en servir comme de scribes ou de commis d'ordre.

Les *percepteurs* surnuméraires ne sont admissibles qu'aux perceptions de cinquième classe. Dans les départements où ces perceptions ne forment pas le quart du nombre total des perceptions, cette proportion des emplois accessibles aux surnuméraires est complétée par les perceptions du produit le moins élevé de la classe immédiatement supérieure. Les *percepteurs* ainsi promus n'ont, pour l'avancement ultérieur, d'autres titres que ceux inhérents à l'emploi de *percepteurs* de cinquième classe.

Les militaires qui demandent une perception doivent produire :

1° Un extrait de leur acte de naissance;

2° Des états de services militaires dûment justifiés, ou des certificats de leurs chefs respectifs constatant la nature et la durée de leurs services.

Les employés réformés des administrations publiques, par suite de suppressions d'emploi, doivent, eux aussi, produire :

1° Un extrait de leur acte de naissance;

2° Un certificat du chef de leur administration énonçant la nature et la durée de leurs services, les appointements dont ils jouissaient et la cause de leur mise à la réforme.

L'ordonnance du 31 octobre 1839 avait déterminé le nombre des classes dans lesquelles les perceptions devaient être divisées. Ces classes, au nombre de quatre, avaient été établies comme il suit :

La première classe comprenait les perceptions d'un produit au-dessus de 3,600 fr.;

La deuxième classe comprenait les perceptions d'un produit de 2,500 à 3,600 fr.;

La troisième classe, celles de 1,500 à 2,500 fr.;

La quatrième classe, celles au-dessous de 1,500 fr.

Les dispositions de l'ordonnance précitée ont été modifiées par le décret du 19 novembre 1857, qui décide que les perceptions seront divisées en cinq classes :

La première comprenant les emplois d'un produit supérieur à 8,000 fr.;

La deuxième, ceux d'un produit de 5,001 à 8,000 fr.;

La troisième, ceux d'un produit de 3,601 à 5,000 fr.;

La quatrième, ceux d'un produit de 2,401 à 3,600 fr.;

La cinquième, ceux d'un produit de 2,400 fr. et au-dessous.

Les fonctions de receveur municipal sont remplies par les *percepteurs* dans les communes dont le revenu n'excède pas 30,000 fr.

Pour les perceptions où la recette des communes et des établissements de bienfaisance est réunie de droit à celle des contributions directes, la classe est déterminée à raison du produit total des émoluments résultant des différents services. Aucun *percepteur* ne peut obtenir une perception d'une classe supérieure s'il ne compte trois années d'exercice au moins dans la classe immédiatement inférieure.

S'il survient des changements dans le produit d'une perception, le titulaire ne saurait être déclassé et les droits à l'avancement que lui donnait le classement de sa perception, à l'époque de sa nomination, n'en sont pas affectés.

Les *percepteurs* sont nommés par le ministre des finances. Toutefois, le décret du 13 avril 1861 sur la décentralisation administrative a conféré aux préfets la nomination du tiers des *percepteurs* de la dernière classe; mais comme, dans plusieurs départements, aucune nomination ne pourrait être faite par les préfets lorsque le produit des perceptions dépasserait 2,400 fr., le ministre des finances, afin que le décret précité fût appliqué dans son esprit, a décidé que, dans ces départements où les perceptions de 2,400 fr. et au-dessous ne forment pas le quart du nombre total des perceptions, cette proportion sera complétée, au point de vue de l'exercice du nouveau droit des préfets, par les perceptions du produit le moins élevé au-dessus de 2,400 fr. Toutefois, les *percepteurs* qui, de cette manière, débutent par une perception supérieure à 2,400 fr. n'ont que le titre de *percepteurs* de cinquième classe.

— *Attributions des percepteurs.* Les *percepteurs* sont chargés du recouvrement des contributions directes et des taxes assimilées aux impôts directs. De plus, l'instruction générale du 15 mai 1853 et l'arrêté qui la [illegible] a adjoints aux contrôleurs pour une partie du travail de l'assiette.

Nous allons faire connaître leurs attributions dans l'une comme dans l'autre partie du service.

— *Recouvrement.* Les *percepteurs* ne peuvent exiger d'autre somme des contribuables que celle dont ils sont porteurs d'un rôle [illegible] rendu exécutoire par le préfet et publié par le maire de la commune.

Ils doivent quittance aux contribuables de toutes les sommes qu'ils en reçoivent. Ces quittances, gratuites, sont délivrées sur papier non timbré et détachées du journal à souche prescrit par l'ordonnance du 8 avril 1820.

Toute quittance non détachée d'un journal à souche doit être considérée comme nulle et refusée par le contribuable.

Les seules quittances timbrées que peut délivrer le *percepteur* concernent le service municipal. Dans cette circonstance, il opère en tant que receveur municipal, et non comme *percepteur*.

Les *percepteurs* sont tenus, en présence des contribuables et à l'instant même où ils en reçoivent une somme quelconque, de l'émarger en toutes lettres sur leurs rôles.

La loi du 3 frimaire an VII avait attaché la plus grande importance à cette formalité, qui offre au contribuable une garantie à laquelle il peut toujours avoir recours. Elle porte que : « Toute contravention à la disposition précédente peut être dénoncée par le contribuable intéressé, par l'agent municipal de la commune ou son adjoint et par le commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale. Elle est punie correctionnellement d'une amende de 10 fr. au moins et de 25 fr. au plus. » Rien n'a rapporté cette disposition légale; mais si une plainte basée sur un manquement de cette nature parvenait à l'administration, elle se montrerait plus sévère pour le comptable qui s'en serait rendu coupable.

La cotisation de chaque contribuable est divisée en douze portions égales et payables de mois en mois, tant qu'une loi particulière n'en a pas autrement ordonné. Nul ne peut être contraint que pour les termes échus. Il arrive souvent que les payements de contribution s'effectuent d'une autre manière. Mais il y a alors convention entre le contribuable et le *percepteur*. Quelques propriétaires s'acquittent en une seule fois, et alors leur article entier est émargé au 1er juillet; d'autres font deux payements : moitié en janvier, moitié en décembre ou bien moitié en mars et moitié en octobre. Il en est enfin qui choisissent trois ou quatre échéances disposées de telle sorte que l'avance faite par eux au comptable est compensée par une attente d'égale durée de la part du *percepteur*. Le recouvrement n'ayant pas à souffrir de coutumes semblables, qui sont toutes locales, l'administration n'intervient jamais et laisse son agent libre d'opérer comme il croit devoir le faire.

Indépendamment des rôles, les *percepteurs* tiennent divers livres de comptabilité, soit comme détenteurs des deniers de l'État, soit comme trésoriers de la commune.

Les *percepteurs* sont placés sous les ordres d'un receveur particulier qui, lui-même, relève du trésorier-payeur général. Les receveurs d'arrondissement peuvent se faire représenter par le comptable, quand ils le jugent convenable, les rôles des contributions publiques, prendre des relevés de l'état du recouvrement, constater les infractions à la loi et en faire leur rapport à l'administration centrale.

Les *percepteurs* ne peuvent garder dans leur caisse, au delà d'un délai déterminé, les fonds qu'ils ont perçus des contribuables. Ils sont tenus de les verser tous les dix jours entre les mains du receveur d'arrondissement, qui leur en délivre un récépissé. Ce récépissé ne les décharge entièrement et ne met leur responsabilité à couvert qu'après avoir été visé par le sous-préfet.

Les *percepteurs* qui n'ont rien reçu dans les dix jours qui séparent deux versements, ou ceux qu'une circonstance quelconque met dans l'impossibilité de verser au jour fixe, doivent en prévenir immédiatement leur receveur d'arrondissement. Dans le cas où ils n'accompliraient pas cette formalité, ils peuvent devenir l'objet d'une contrainte.

Nous avons dit plus haut que les contribuables peuvent se libérer au moyen de douze payements égaux et mensuels. Il est cependant des cas où le *percepteur* est en droit d'exiger la rentrée immédiate des sommes qu'il a à recouvrer.

Les marchands ambulants, les entrepreneurs d'amusements publics non sédentaires ainsi que tous les patentables dont la profession n'est pas exercée [illegible] doivent acquitter le montant de leur patente au moment où elle leur est délivrée.

D'autres fois, le rôle des patentes n'est émis [illegible] ou par neuvièmes, et les intérêts des contribuables [illegible] quatre mois se sont écoulés sans qu'aucune [illegible]

[illegible] quelles les rôles ne sont établis qu'après la [illegible]

le *percepteur* peut en requérir le payement immédiat.

Les *percepteurs* sont responsables de la non-rentrée des sommes qu'ils ont été chargés de percevoir et les rôles des contributions directes doivent être [illegible] au bout de la troisième année. Ce terme échu, ils peuvent être contraints par la vente de leurs biens à remplacer à leurs frais les sommes [illegible] justifient pas avoir fait tous leurs efforts et avoir employé les moyens que la loi met à leur disposition; mais, même dans ce cas, ils conservent leur recours contre les contribuables.

Les *percepteurs* qui n'auraient fait aucune poursuite contre un ou plusieurs contribuables en retard pendant trois années consécutives, à dater du jour où le rôle leur a été remis, perdent leur recours et sont déchus de tous droits et de toute action contre eux. Il en est de même lorsque les poursuites contre ces contribuables ont été cessées depuis plus de trois ans.

La loi du 15 mai 1818 a chargé les préfets de prendre chacun dans leur département un arrêté réglementant les frais de poursuites, les circonstances et les délais dans lesquels elles doivent avoir lieu. Les *percepteurs* doivent [illegible] suite intentée par eux en dehors des formes voulues serait déclarée nulle et resterait sans effet.

— *Assiette de l'impôt.* L'arrêté [illegible] 1853 par le directeur général des contributions directes, de concert avec le directeur [illegible] plus actif le concours des *percepteurs* au travail des mutations. Jusqu'à cette époque, ils se bornaient à fournir tous les trois mois un extrait d'un cahier de notes sur lequel ils inscrivaient, soit d'après la demande des contribuables [illegible] leur connaissance, les changements ou rectifications à opérer dans les rôles, ainsi que les [illegible] siette des contributions directes. Ces renseignements sont d'une très-grande utilité quand le comptable sait utiliser ses fréquentes tournées dans les communes.

Depuis 1853, le *percepteur* coopère directement au travail des mutations en rédigeant les feuilles de mutation dans les communes de sa circonscription. Pour cela, il reçoit du contrôleur les extraits [illegible] priété relevés par celui-ci dans les bureaux d'enregistrement. Mais il est tenu d'opérer, à la demande des contribuables, au vu des actes ou sur leur déclaration, tout changement foncier réclamé par les deux parties. Il concourt en outre à l'établissement des matrices de patentes en se rencontrant dans les communes [illegible] de fournir au contrôleur des contributions directes tous les renseignements que ce dernier [illegible]

Enfin le *percepteur* dresse, de concert avec les répartiteurs, l'état matrice des individus propriétaires de chiens et, comme tels, passibles de la taxe [illegible] 1855.

[illegible] a lieu, pour chacune des communes de leur [illegible] des receveurs des finances.

[illegible]

PERCEPTIBILITÉ [illegible]

[illegible]

PERCEPTIBLE [illegible]

[illegible] qui peut être perçu. [illegible] PERCEPTIBLE. Peu usité : [illegible].

PERCEPTIBLEMENT adv. (pèr-sè-pti-ble-man — rad. *perceptible*). D'une manière perceptible : [illegible] PERCEPTIBLEMENT [illegible].

PERCEPTIF, IVE adj. (pèr-sè-ptiff, i-ve — [illegible] perçu). Philos. Qui a la faculté de percevoir : *Faculté* PERCEPTIVE.

— Phys. [illegible] *Foyer perceptif.* Centre cérébral [illegible] de perceptions.

PERCEPTION s. f. (pèr-sè-psi-on — lat. *perceptio*; de *perceptum*, supin de *percipere*, percevoir, mot formé de *per* et de *capere*, prendre, saisir). Acte par lequel l'âme perçoit, connaît les objets : *C'est la force de l'attention [illegible] presque toujours la force de* PERCEPTION. (Albert.) *Les sens ne sont que les instruments [illegible], que les conditions organiques de la perception [illegible].* (Lamenn.) *L'homme a le sentiment [illegible] du beau avant d'avoir celle du vrai pur.* (Lamenn.) *Toutes les* PERCEPTIONS *reçues par les sens passent par le cerveau et [illegible].* (L'abbé Bautain.) *La* PERCEPTION *par les sens est le premier acte spontané de [illegible].* (Mme Monmarson.) ‖ Faculté de percevoir : *Être doué de la* PERCEPTION *nette des objets.*

— Action de percevoir l'impôt; recette, recouvrement des deniers publics : *La* PERCEPTION *des impôts. La* PERCEPTION *des contributions. Il faut éviter les impositions dont la* PERCEPTION *est coûteuse.* (J.-J. Rouss.) *Les frais de* PERCEPTION *de l'impôt s'élèvent en France à cent soixante millions.* (Proudh.) *La* PERCEPTION *de l'impôt du timbre sur les imprimés est protégée par une pénalité exorbitante.* (E. de Gir.) *L'impôt territorial est excellent, en ce qu'il est d'une* PRRCEPTION *facile.* (Vacherot.) ‖ Emploi de percepteur : *Obtenir une* PERCEPTION.

— **Syn. Perception, sensation, sentiment.** La *perception* est un acte de l'esprit qui prend possession d'une chose par l'idée qu'il s'en forme et qui reste en lui; elle est claire ou obscure, vraie ou fausse. La *sensation* n'est qu'une impression faite sur nous par ce qui est hors de nous ou au moins hors de notre dépendance; elle est agréable ou pénible, et elle disparaît avec la cause qui la produit. Le *sentiment* est plus durable, plus intime que la sensation, dont il est ordinairement la conséquence, bien qu'il y ait aussi des sentiments dont l'origine est dans nos perceptions, les sentiments moraux ou religieux, par exemple. Comme la souffrance est le prolongement de la douleur, on dit bien une *sensation* douloureuse et l'on ne dit pas une *sensation* de souffrance. On ne dit jamais non plus une *sensation* de respect, mais un *sentiment* de respect.

— **Encycl.** Philos. La question de la *perception* peut se poser ainsi : Comment connaissons-nous le monde extérieur? Cette question elle-même se subdivise en deux autres questions : Comment nous représentons-nous des corps étendus dans l'espace? Comment nous représentons-nous des corps durables dans le temps?

D'abord, comment a lieu l'intuition des choses dans l'espace, la *perception* des corps? Il semble que la question soit résolue d'avance et que nous possédions tous les éléments de la solution. D'une part, nous connaissons cette condition essentielle du sujet, de soumettre les phénomènes à la forme de l'espace. D'autre part, nous connaissons les sensations par l'étude de la sensibilité. Il semble donc que nous n'ayons qu'à réunir les deux choses. Cependant la chose est moins simple qu'elle ne paraît. La plupart des sensations n'ont rien de commun avec l'espace, et la seule qui prenne cette forme ne la prend que fort imparfaitement. Ainsi le chaud et le froid n'ont rien à voir avec l'espace. Bien plus, réduisons-nous par hypothèse à la sensation du chaud et du froid; on pourra souffrir ou jouir sans même savoir que nous avons un corps. La chose est moins claire pour les sensations du goût et de l'odorat. Le goût est associé à la sensation de l'étendue; on les dirait inséparables; cela vient de ce que la langue est mobile dans la bouche, mais supposons-la immobilisée, et la sensation de goût sera analogue à la sensation de chaud et de froid; rien ne s'y mêlera aucune notion de l'espace. L'odorat réalise presque les conditions de cette hypothèse, l'organe de ce sens n'est pas actif; il en est de même pour l'organe de l'ouïe, qui est immobile sur le crâne. Il ne reste qu'un sens, la vue, dont les *perceptions* se soumettent d'elles-mêmes à la condition de l'espace. L'organe de la vue est fixé dans la tête; il ne va pas au-devant de l'onde lumineuse; c'est elle, au contraire, qui vient le trouver; de là incapacité absolue pour l'œil d'apprécier la profondeur. Il ne perçoit l'étendue qu'à deux dimensions, en d'autres termes, il ne perçoit que la projection du monde sur un seul plan. En effet, l'œil a bien [illegible] deux sens, de droite à gauche et de gauche à droite et de haut en bas et de bas en haut, il peut donc mesurer la largeur et la hauteur, mais il ne saurait apprécier la profondeur, car il lui faudrait pour cela s'avancer, ce qu'il ne peut faire par lui-même. Donc, pour l'œil le monde extérieur se réduit à un plan. De là une première insuffisance de la vue, une première impuissance à bien connaître l'espace. En voici une seconde. Comment l'œil connaît-il le monde sur ce plan où le monde se projette? En d'autres termes, comment l'œil se meut-il? Il se meut sur lui-même; il tourne autour d'un axe vertical et d'un axe horizontal. Mais comment peut-il acquérir ainsi la *perception* de l'étendue à deux dimensions? L'œil ne voit qu'un seul point à la fois; en se mouvant sur lui-même, il agit de façon à voir successivement les différents points du tableau. Il déplace sur ce plan le point de convergence de ses deux rayons; mais la seule chose dont il puisse avoir conscience dans ce déplacement, c'est son mouvement sur lui-même et l'angle formé entre deux rayons visuels; mais comme cet angle représente une plus ou moins grande étendue réelle, l'œil, réduit à la conscience de cette distance angulaire, ne sait encore rien de la véritable étendue des choses. Il y a plus; ce mouvement de l'œil sur son axe s'accomplit avec conscience, mais il est extrêmement facile; par conséquent, grâce à l'habitude il devient peu appréciable, et la conscience que nous en avons s'atténue de plus en plus; et puis, d'autre part, les fonctions de la vue paraissent liées intimement à la sensibilité générale; l'exercice en est passionné; soumis aux appétits de la nutrition et du sexe, etc.; il est donc fort douteux qu'un œil ainsi gouverné par la sensibilité générale puisse bien avoir conscience des distances que mesurent ses mouvements. Donc, chez l'animal qui n'a pas de mains, la vision ainsi restreinte est fort peu nette et la *perception* de l'étendue reste vague et flottante. Ainsi l'œil ne saisit que deux dimensions, et encore ne les saisit-il qu'angulairement, sans avoir une conscience distincte des distances. On voit donc que, des quatre sens que nous venons d'examiner, le seul qui paraisse d'abord avoir quelque rapport avec l'étendue n'a avec elle que des rapports fort imparfaits.

Mais il reste un cinquième sens dont nous n'avons pas encore parlé et qui nous semble donné pour percevoir directement l'espace : c'est le tact actif; et par ce mot on n'entend pas la sensibilité passive de la main, mais la faculté de mesurer les formes et de percevoir les résistances par un mouvement et par un effort de la main. Là se trouve tout ce qui manque à l'œil; le mouvement de l'œil échappe à la conscience, car il est très-facile et, pour ainsi dire, enfoui dans la sensibilité générale. Le mouvement de la main est moins facile; il demande un effort, car il a une double résistance à vaincre : celle qui résulte du poids de l'organe et celle de la chose extérieure. Voilà donc un mouvement qui n'est pas comme celui de l'œil; il est toujours accompagné de conscience, parce que toujours il rencontre de la résistance. Si la pensée ne commence pas ainsi, au moins c'est là l'occasion la plus probable de la pensée. Comme nous avons conscience de ce mouvement de la main, il ne sera pas perdu pour notre instruction. Voici maintenant une autre supériorité du mouvement de la main sur celui de l'œil. La main parcourt l'objet autrement que l'œil; elle va le chercher et se promène dessus dans tous les sens. L'œil, lui, par la divergence de ses rayons visuels, ne mesure que l'angle qui sépare pour lui les différentes parties de l'objet. La main mesure l'objet lui-même par son étendue propre, et elle additionne les différentes parties de l'étendue qu'elle mesure par elle-même. Avec le pouce et le petit doigt, elle joue vraiment le rôle d'un compas; c'est une véritable mesure portative. Enfin, la main a un troisième avantage sur l'œil. Elle va en avant tant que le corps se déplace. Le bras a une certaine longueur; il peut donc atteindre les objets placés à quelque distance; il est aussi doué d'une assez grande flexibilité; il peut donc parcourir les contours des objets. Et puis le corps tout entier peut se déplacer au besoin; il va chercher les objets placés hors de la portée ordinaire de la main. Ainsi la main fait tout ce que l'œil ne pouvait pas faire; elle nous fait réellement pénétrer dans l'espace, grâce à tous les procédés de la machine humaine, elle saisit l'étendue sous les trois dimensions de largeur, de hauteur et de profondeur. Lorsque la main est allée ainsi à la découverte, lorsqu'elle a enfin trouvé un terrain solide, l'œil s'en empare et se l'approprie; mais ne nous y trompons pas, s'il s'empare de ce terrain, c'est pour l'enrichir, pour l'agrandir, comme un travailleur qui s'installe sur un terrain vierge. Suivons l'œil dans ce travail. La main lui a appris à traduire ses *perceptions*; il sait maintenant mesurer les distances. En même temps que la main se déplace, l'œil la suit, et il apprend à connaître ce qu'il fait et à traduire ses vagues aperceptions en *perceptions* précises; ses approximations angulaires deviennent des mesures absolues; il peut juger désormais des trois dimensions : la dégradation des couleurs, la dispersion de la lumière seront pour lui des moyens mnémoniques. J'ai pour la première fois une sphère devant les yeux : à première vue, j'ai la *perception* d'un plan de forme circulaire; si je viens à palper cet objet avec la main, mon erreur se dissipe. En même temps, je remarque sur la surface de ce solide certains jeux de la lumière; qu'une autre fois un corps se présente à moi avec les mêmes jeux de lumière, mon œil ne se trompera plus sur son compte; je verrai immédiatement, sans le secours de la main, que c'est là une sphère. Comme on le voit, c'est la main qui fait la première éducation de l'œil. Mais bientôt l'œil, à lui seul, remplace la main, et alors sa supériorité consiste en ce qu'il va beaucoup plus loin que la main; il va là où n'iraient ni la main ni le corps. La sphère d'action de la main est bornée; celle de l'œil l'est beaucoup moins; du haut de son observatoire, il perce des espaces immenses, inabordables aux organes du toucher. Quant aux sensations inférieures, elles ne peuvent se mettre dans l'espace, se localiser quelque part sans le secours du toucher et de la vue. Voilà comment se connaissent les phénomènes du monde extérieur dans l'espace.

Maintenant comment les connaissons-nous dans le temps?

Ce serait une erreur de croire que la forme du temps et les phénomènes eux-mêmes, quand même on les supposerait aidés du souvenir, suffisent à nous faire connaître la succession, la durée. Nous sommes ici en présence d'une nouvelle difficulté. Toutes nos sensations ne se réveillent pas en l'absence des objets qui en ont été l'occasion. Ainsi, pour que nous ayons les sensations d'odeur, de saveur, de chaud, de froid, etc., il faut que nous soyons en présence d'objets odorants, sapides, chauds ou froids. Seules parmi toutes les sensations, celles de l'ouïe et de la vue se reproduisent. L'image d'un objet absent apparaît à notre esprit. Mais à quel point du temps rapporterons-nous cette image? Comment pouvons-nous savoir que cette image appartient au passé plutôt qu'au présent? Cette sensation ne me semble-t-elle pas aussi présente que les sensations que j'éprouve en ce moment? Le temps ne présente aucune division réelle de parties; il n'y a pas de cases dans lesquelles nous puissions, pour ainsi dire, loger nos souvenirs. La question semble donc insoluble. Et pourtant, si notre esprit ne donne pas à ses *perceptions* un rapport au passé, il n'y a pas de *perception*. En effet, l'intuition de l'objet ne s'accomplit que successivement. Il y a donc pluralité d'action dans l'espace; mais par là même il doit y avoir pluralité d'action dans la durée. La *perception* de l'étendue implique donc celle de la durée. Mais la *perception* de l'étendue prête un grand secours à celle de la durée. Je promène ma main sur un objet de gauche à droite; quand j'arrive au côté droit, je dis que la *perception* du côté gauche est dans le passé. C'est que je suis allé de l'un à l'autre par un mouvement continu; le mouvement est donc l'intermédiaire entre ces deux *perceptions* successives, et, comme le mouvement est continu, il s'ensuit que je puis relier la première à la seconde sans interruption. Donc, je perçois la durée en percevant l'étendue, et, de plus je puis mesurer exactement l'une par l'autre. Le phénomène s'explique fort bien quand, par exemple, on passe la main sur une planche ou quand on voyage. Mais comment faire dans les autres circonstances de la vie? D'abord, quand nous sommes éveillés, nous sommes toujours en mouvement. Mais comment mettre ces mouvements au bout l'un de l'autre dans le temps? Autour de nous tout est en mouvement : le soleil, les astres se meuvent; les saisons correspondent aux mouvements des astres; nous avons des instruments mécaniques réglés sur le mouvement des astres : ainsi les horloges, les pendules. A l'aide de ces instruments, nous comptons les jours, les mois, les saisons et toutes les révolutions périodiques. Il y a donc autour de nous un mouvement uniforme qui nous permet de mesurer exactement le temps écoulé.

L'analyse que nous venons de faire nous montre toute l'importance du sens du tact actif : seul, il nous donne tout ce que les autres sens ne nous auraient jamais donné; il est le *sine qua non* de toute *perception*; et comme la *perception* est la condition de la pensée, on a pu dire sans folie que l'homme pense parce qu'il a une main. Ce n'est pas toute la vérité; mais c'est, à coup sûr, une partie de la vérité.

Jusqu'à présent nous nous sommes borné à rechercher comment nos sens opèrent la synthèse des objets dans le temps et dans l'espace. Nous devions débuter par là, sous peine de tourner toujours dans un cercle vicieux. Voyons maintenant quel est le rôle particulier de chaque sens dans le jeu général de la *perception*. Le toucher, nous venons de le voir, est le sens fondamental, sans lui, nous ne pourrions percevoir aucun corps étendu dans l'espace et durant dans le temps. C'est lui aussi qui nous fait connaître les propriétés constitutives des corps, l'étendue, l'impénétrabilité, la figure, la dureté, etc. C'est encore lui qui corrige les erreurs des autres sens. Chez l'homme il a un sens particulier : la main, sens tellement important que dès la plus haute antiquité, c'est à la main qu'on attribuait notre supériorité sur les animaux. « La main est l'instrument des instruments, » a dit Aristote. La vue perçoit la forme et la couleur des objets; elle nous fait concevoir la relation des choses distribuées dans l'espace. Mais ne nous y trompons pas : la vue réduite à elle seule, comme nous l'avons démontré, ne nous donnerait que la sensation des couleurs; pour qu'il y ait *perception*, pour que surtout nous puissions juger de la relation des objets entre eux, il faut que la vue ait passé à l'école du toucher. Une fois son éducation faite, la vue est le plus noble de nos sens. Tous les philosophes, Platon (*Phèdre*, *Rep.*, VI), saint Augustin (*Confessions*, X, ch. XXXV), Cicéron (*De natura deorum*, II, LVIII), Reid, etc., en ont célébré l'excellence. Ils ont vu en lui le sens de l'agrément et de l'ordre. En effet, c'est par lui que nous percevons les beautés de la nature et la beauté réalisée dans les produits des arts plastiques. L'ouïe a certaines prérogatives qui lui permettent de le disputer en noblesse à la vue elle-même. Si la vue nous met en rapport avec la beauté réalisée par les arts plastiques et du dessin, l'ouïe est le sens par lequel nous percevons la beauté qu'expriment la musique et la poésie jusqu'à un certain point. De plus, l'ouïe perçoit le son, phénomène successif dans le temps et inétendu dans l'espace, signe direct de la pensée humaine. On dira que la vue perçoit le signe écrit de cette pensée, et que, le signe écrit étant plus stable que le signe oral, le sens qui perçoit le premier l'emporte en noblesse sur celui qui perçoit le second. A cela on peut répondre que le signe primitif de la pensée est le son, que le signe écrit est le résultat d'une civilisation déjà avancée, et que, même en cédant sur ce point le premier pas à la vue, l'ouïe le reprendrait sur un autre terrain. En effet, sans l'ouïe la parole articulée ne saurait exister : l'exemple de sourds de naissance, affectés en même temps de mutisme, en est une preuve évidente. Par conséquent, l'ouïe est le sens propre de l'entendement, et la vue elle-même doit passer à son école pour atteindre à sa plus haute perfection. Les trois sens que nous venons d'examiner sont particulièrement affectés à la vie supérieure, à la vie intellectuelle de l'homme. Les deux qui nous restent à considérer, le goût et l'odorat, regardent surtout la vie animale. Les sensations qu'ils nous procurent sont essentiellement affectives; elles ne vont pas droit à la vie de l'intelligence, comme font les sensations du toucher, de la vue et de l'ouïe. Mais, inférieurs en dignité, ces deux sens sont peut-être supérieurs en utilité. Ils sont pour ainsi dire les régulateurs de la vie animale. C'est par le goût et par le flair que l'animal distingue les aliments malsains des aliments propres à la nutrition. Toutefois, n'exagérons rien : le goût et l'odorat ont aussi leur côté supérieur, intellectuel; ils peuvent jusqu'à un certain point nous procurer des sensations esthétiques. Sentir une fleur à l'odeur délicate, déguster un vin à la saveur exquise sont des plaisirs d'un ordre assez relevé et qui suffiraient à tirer le goût et l'odorat de ce rôle purement utilitaire dans lequel certains philosophes ont voulu les confiner.

On peut se demander maintenant quels actes de l'intelligence il faut signaler dans cet exercice des sens. « Il faut en signaler trois, dit M. Charles Bénard : 1º l'attention, l'observation donnée à la sensation ou à l'apparence, à ses nuances ou degrés; 2º la comparaison répétée et variée qui fait saisir le rapport, le confie à la mémoire et le transforme en vérité générale ou en principe, par une véritable induction; 3º le raisonnement proprement dit, qui applique le rapport connu au cas particulier, en quoi surtout l'erreur est possible. Il faut y ajouter l'habitude; mais elle ne crée rien, elle rend les actes plus faciles et plus rapides. Le toucher intervient comme régulateur destiné à rectifier les autres sens et à détruire l'illusion toutes les fois qu'elle se produit. Les sens, du reste, doivent fonctionner simultanément, se corriger et se prêter un mutuel secours :

> Que dis-je! chaque sens, par un heureux concours,
> Prête aux sens alliés un mutuel secours.

a dit Delille. Le procédé de l'esprit, dans cette opération, est analogue à l'interprétation des signes du langage. En effet, le rapport entre l'apparence et la réalité étant saisi, le premier de ces deux termes devient signe du second. »

PERCER v. a. ou tr. (pèr-sé. — L'origine de ce mot est controversée. Ménage et, à sa suite, Diez et Burguy tirent *percer* de *pertuiser*, provençal *pertusar*, italien *pertugiare*; mais, comme le remarque avec raison M. Littré, c'est là une contraction excessive, qu'on ne peut admettre sans des intermédiaires qui manquent ici. « On trouve dans Du Cange, poursuit M. Littré, *percisior*, signifiant très-aigu, dans un texte très-ancien, puisqu'il est de Hincmar : *Percisiorem romphæam, non obtusiorem*; et dans Festus la glose *persicus*, expliquée par *peracutus*. » M. Littré demande s'il n'y aurait pas là quelque rapport avec *percer*. *Percidere*, qui signifie percer, de *per*, par, et de *cædere*, couper, blesser, probablement de la racine sanscrite *ças*, *çaus*, couper, aurait donné *percire*, comme *occidere*, occire. Prend une cédille sous le c devant *a* et *o* : *Nous perçons; je perçais*, etc.). Faire une ouverture, pratiquer un trou dans : PERCER *ses oreilles pour y mettre des pendants.* PERCER *un abcès.* PERCER *une montagne pour y faire passer un canal. Il reçut un coup d'épée qui lui* PERÇA *la poitrine, qui le* PERÇA *d'outre en outre, de part en part. De vils et faibles animaux minent quelquefois les fondements d'un palais, ou* PERCENT *un vaisseau de haut bord.* (Chateaub.) *Le canon Armstrong* PERCE, *à une grande distance, une chaloupe cuirassée.* (Proudh.)

> Je percerai le cœur que je n'ai pu toucher.
>
> RACINE.

> Je vois que votre honneur gît à verser mon sang,
> Que tout le mien consiste à vous percer le flanc.
>
> CORNEILLE.

L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce les plus durs rochers.
QUINAULT.

‖ Pratiquer, en parlant d'une ouverture, d'une baie : PERCER *une porte, une fenêtre dans un mur.* ‖ Pratiquer, en parlant d'un passage, d'une voie : PERCER *une route à travers un bois.*

— Mettre en perce : PERCER *une pièce d'eau-de-vie, un tonneau, une feuillette de vin.* PERCER *un baril de cidre.*

— Se faire un passage à travers : PERCER *les forêts, les halliers, les buissons, les bruyères.* PERCER *la foule.* PERCER *un bataillon ennemi.*

— Pénétrer à travers : *La pluie* AVAIT PERCÉ *mes habits. L'eau ne* PERCE *point le caoutchouc.*

— Briller à travers : *Le soleil* PERCE *la nue. La lumière* PERCE *les ténèbres.* ‖ Se manifester à travers, malgré l'obstacle, au milieu même de : *La vérité* A PERCÉ *les ténèbres de l'idolâtrie.* (Acad.) *On a beau faire, la vérité s'échappe et* PERCE *toujours les ténèbres qui l'environnent.* (Montesq.) *La voix des victimes* PERCE *les murs des cachots, elle* PERCERAIT *la nuit de la tombe.* (B. Const.)

— Fig. Pénétrer de douleur : *Cela* PERCE *le cœur. Le spectacle de tant de misères* PERCE *l'âme.*

Je porte un cœur sensible, et vous l'avez percé.
CORNEILLE.

Je viens, en imprudent, confier ma douleur
Au fatal ennemi qui me perce le cœur.
CRÉBILLON.

‖ Atteindre, frapper : *Mme de Coulanges* PERCE *à jour votre pauvre frère avec ses épigrammes.* (Mme de Sév.) ‖ Pénétrer, approfondir par la réflexion : PERCER *un mystère, un secret.*

Vous seul avez percé ce mystère odieux.
RACINE.

... On ne peut tromper l'œil vigilant des dieux;
Des plus obscurs complots il perce les abîmes.
VOLTAIRE.

‖ Pénétrer par intuition :

Nous perçons l'avenir autant que nous pouvons.
PIRON.

Déjà de l'avenir perçant la nuit profonde,
Tes oracles sacrés le promettent au monde.
DELILLE.

‖ Triompher de : *Un génie appliqué* PERCE *tout, se fait faire place, arrive enfin à son but.* (Boss.)

— *Percer de coups,* Atteindre de plusieurs blessures faites avec un instrument aigu :

Et quels glaives invisibles
Percent de coups si terribles
Ces corps pâles et sanglants?
J.-B. ROUSSEAU.

— *Percer ses dents,* Subir le travail de la dentition : *Cet enfant vient de* PERCER *sa première dent.*

— Fam. *Les os lui percent la peau,* Se dit d'une personne excessivement maigre.

— *Crier à percer les oreilles,* Pousser des cris perçants, des cris aigus. ‖ *Ses cris percent le ciel, la nue, percent l'air,* Se dit d'une personne qui pousse des cris très-aigus.

— Mar. *Percer un navire,* Y pratiquer des sabords.

— Techn. *Machine à percer,* Machine employée pour percer des trous circulaires dans les corps durs.

— v. n. ou int. Se faire une ouverture, un passage : *L'abcès ne tardera pas à* PERCER. *Les dents, lorsqu'elles* PERCENT *aux enfants, leur donnent la fièvre.* (J.-J. Rouss.)

— Passer à travers : *La foule était prodigieuse, j'ai cependant trouvé moyen de* PERCER. (Acad.) *Il* PERCE *dans les rangs des ennemis.* (Mass.)

— Par ext. Pénétrer : *Il est difficile de* PERCER *dans les ténèbres de l'antiquité.* (Volt.) *Les cris des malheureux* PERCENT *dans ma retraite.* (Volt.) *Je te devine, je* PERCE *jusqu'au plus profond de ton cœur.* (J.-J. Rouss.) ‖ Cet emploi a vieilli.

— Fig. Se déceler, se manifester, se faire jour : *La malveillance* PERCE *dans tout ce qu'il dit. Rien n'a encore* PERCÉ *de cet événement, de cette affaire. Dans cet ouvrage, le sentiment* PERCE *à chaque page. La vérité* PERCE *à la longue, mais il faut du temps et de la patience.* (Volt.) *Une coquette laisse trop* PERCER *son désir de plaire.* (La Roch.-Doud.) *Chez les barbares, à travers les emportements de la brutalité primitive, on voit* PERCER *obscurément la grande idée du devoir.* (H. Taine.)

La noirceur masque en vain les poisons qu'elle verse,
Tout se sait tôt ou tard, et la vérité perce.
GRESSET.

‖ Avancer dans le monde, faire son chemin, se faire connaître : *Ce jeune homme percera par* [illegible]. *Le mérite supérieur* PERCE *toujours et triomphe à la fin de tous les obstacles.* (Gramm.) *La vie des hommes célèbres, de ceux qui* ONT PERCÉ *et qui sont fils de leurs œuvres, serait une des lectures les plus profitables.* (Sainte-Beuve.) *Le mérite indigent, comme l'aiguille rouillée,* PERCE *difficilement.* (Petit-Senn.)

— Vener. Fuir à travers bois : *Le cerf a* PERCÉ. *Le loup* PERCE *toujours droit en avant.* (Buff.) ‖ *Percer au fort,* Poursuivre la bête à travers les fourrés les plus épais. ‖ *Perce! perce!* Cri par lequel on excite les chiens à pousser devant eux, lorsqu'on peut croire qu'ils vont enfiler une route au lieu de la traverser.

Se percer v. pr. Etre percé : *Certains métaux* SE PERCENT *très-difficilement. Les tuyaux de pipe les plus estimés* SE PERCENT *dans des branches de cerisier ou de jasmin.* (Th. Gaut.)

— Se faire une ouverture, une blessure; se frapper pour se tuer : SE PERCER *le bras, la main.* SE PERCER *le sein.*

Je songe bien plutôt à me percer moi-même.
RACINE.

— Réciproq. Se blesser l'un l'autre avec une arme aiguë : *Les deux princes fondirent l'un sur l'autre et, après* S'ÊTRE PERCÉS *de coups, ils rendirent les derniers soupirs sans pouvoir assouvir leur rage.* (Barthél.)

— **Encycl.** *Machines à percer.* Les machines à *percer* peuvent se diviser en deux catégories distinctes : les machines à la main et celles qui sont mues par la vapeur. Quel que soit, du reste, le moteur de cette machine, l'action de *percer* un trou dans une matière quelconque s'exécute soit par incision au moyen d'un emporte-pièce ou découpoir, soit par pression au moyen d'un poinçon pointu, soit par arrachement à l'aide d'un poinçon cylindrique à rebords acérés, soit enfin par pression et rotation au moyen d'outils divers, tels que mèches, forets, tarières, etc.

Lorsque la matière à *percer* est très-dure, très-tenace, mais de faible épaisseur, dans le cas, par exemple, où il s'agit de ces feuilles de cuivre qu'on utilise pour la chaudronnerie, on se sert d'un poinçon cylindrique à bords acérés, fixé au bras le plus court d'un levier que l'on met en connexion avec un volant. Cet appareil ainsi monté peut *percer* une grande quantité de trous en très-peu de temps. Il varie d'ailleurs, sinon dans les parties essentielles de sa construction, au moins dans les détails, suivant qu'il est construit pour donner tel ou tel travail.

La fig. 1 donne l'élévation d'une machine de ce genre employée dans plusieurs usines pour *percer* les trous des rivets dans la tôle des chaudières à vapeur et des coques de bateaux à vapeur. Cette machine, outre qu'elle fait le trou au moyen de son poinçon *f*, qui presse sur la matrice *g*, ébarbe les feuilles à l'aide de la petite cisaille *j*. Elle possède un volant *q* qui reçoit d'une machine à vapeur ou de toute autre source un mouvement de rotation

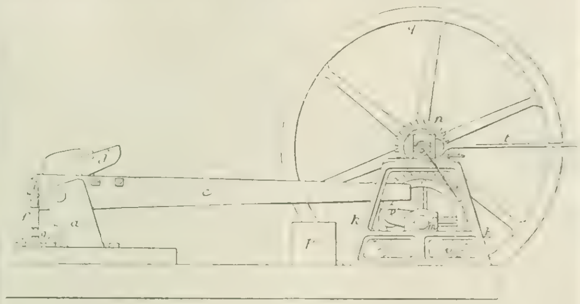

Fig. 1.

continu; sur l'arbre du volant se trouve une roue *n*, qui y est fixée par un manchon d'embrayage mû par le levier *t*. Cette roue *n* engrène avec une autre roue dentée *o*, montée sur un axe *m* fixé sur le même bâti que celui du volant; un galet *v*, fixé à l'extrémité d'une manivelle montée sur l'arbre *m*, soulève le levier *c*, qui tourne autour d'un fort boulon situé sur le patin *a*; le poinçon est dirigé dans son mouvement vertical par une glissière située en *f*; lorsque le levier *c*, abandonné par le galet *v*, retombe sur le support, il est relevé par des brides articulées *i, i*.

Lorsqu'on doit *percer* des pièces épaisses, mais d'une matière moins résistante que le fer ou le cuivre, ou les métaux en général, lorsqu'il s'agit, par exemple, de *percer* du bois, on emploie les vrilles ou tarières. Ces appareils ne diffèrent que par leur grandeur. Ce sont des mèches emmanchées à angle droit au milieu d'un levier. Les principales sont les mèches à cuiller et les mèches anglaises. Les premières s'emploient pour les bois de bout; les secondes s'utilisent plus volontiers lorsqu'on travaille le bois de fil. Ces mèches sont le plus souvent emmanchées à l'extrémité d'un vilebrequin. V. ce mot.

Dans les ateliers de construction, on emploie pour presser sur le vilebrequin une vis verticale pointue que l'on fait descendre à mesure que le trou que l'on perce s'avance. Cette machine, très-employée dans les ateliers, se place à demeure, près des étaux fixes où les ouvriers pincent les pièces qu'ils veulent *percer*. Le centre du trou étant déterminé à l'avance par un coup de pointeau, on serre la pièce dans l'étau, puis on la place de façon à rendre verticale la direction du trou qu'on veut *percer*, ce qui s'exécute par les procédés ordinaires au moyen d'un fil à plomb, d'équerres, etc. Cela fait, on amène la pointe à vis au-dessous du trou du pointeau, on détermine sa position exacte au moyen [illegible] mettant la pointe du foret dans le [illegible] pointeau et le trou du vilebrequin dans la pointe à vis. On fait tourner l'outil, puis on le descend à mesure que le trou s'avance, en faisant tourner la vis.

La machine (fig. 2) est disposée de manière [illegible]

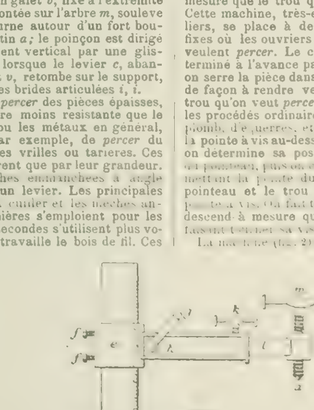

Fig. 2.

à pouvoir amener la pointe *a'* dans une position quelconque. Pour obtenir ce résultat, l'arbre *a*, parfaitement cylindrique, porte une embase *b*, au moyen de laquelle il s'appuie sur la base *c*, alésée intérieurement; une pièce annulaire *d* recouvre l'embase et est fixée par des boulons à la base *c*; lorsqu'on veut faire décrire un cercle au point *a'*, il suffit de desserrer les boulons et de faire tourner sur lui-même l'arbre *a*; *e* est une pièce en forme, alésée intérieurement, et pouvant glisser le long de l'arbre *a*, *f*, *f*, sont deux vis de pression qui servent à fixer la pièce à volonté [illegible] *e*, [illegible] qu'on a desserré les vis *f*. [illegible]

[illegible] lisse horizontale [illegible]

[illegible] dra [illegible]

t et tourner l'arbre *a* de quantités convenables, on [illegible] *percer* plusieurs trous parallèles, il suffit de faire varier la position de la pointe *a'*.

Lorsqu'il s'agit de *percer* des métaux ou de l'ivoire, on emploie le foret (v. ce mot), qui présente plus de résistance que la mèche; on le met en mouvement soit au moyen d'un vilebrequin, soit au moyen d'un [illegible] archet.

Le perçage à la main ne peut être [illegible] que lorsqu'il s'agit de faire des trous de petite dimension [illegible]

Ces machines, dont les modèles sont nombreux [illegible] suivant les résultats qu'on en attend et aussi suivant les commodités des ateliers où elles doivent prendre place, se composent en général d'un arbre vertical [illegible] duquel se place le foret. Cet arbre possède un mouvement de rotation et un mouvement de translation dans le sens de sa longueur. La pression s'exerce sur le foret au moyen de [illegible] peut rallonger ou raccourcir suivant qu'on veut augmenter ou diminuer la pression. Les pièces à *percer* sont fixées sur un plateau [illegible] Si l'on veut y *percer* plusieurs trous, il faut modifier leur position sur le plateau. L'industrie utilise également quelques machines à *percer* construites d'après le principe de la machine [illegible] possèdent un foret qui peut se transporter sur tous les points d'un cercle de rayon assez grand et *percer* les trous [illegible] pièce sans qu'il soit besoin de la déranger. Ils sont très-[illegible] les ateliers où s'exécute le forage des pièces de moyenne grandeur.

Nous [illegible] deux machines à *percer* [illegible] l'Exposition de Londres en 1862 et à celle de Paris en 1867.

La première, due à M. Hulse, de Manchester, est une *Machine à percer* [illegible] *cer de Shanks,* porte le nom de son inventeur.

La machine de Hulse [illegible] d'une grande table à rainure A reposant sur le sol et munie, à l'une de ses extrémités, d'un socle cylindrique sur lequel est fixée une [illegible] en permettant de les soulever au moyen de rouleaux ou de pinces. Quand on veut travailler des pièces plus petites et plus maniables [illegible] lons d'assemblage.

[illegible] mis à la poulie motrice; et, par l'in[illegible] axe, il entraîne l'arbre vertical, au [illegible] duquel une nouvelle paire d'[illegible] c'est cette dernière roue [illegible] lement dérive du [illegible]

[illegible]

Le mouvement [illegible]

[illegible] l'axe de la colonne [illegible] est fixée dans la position qu'on veut lui donner au moyen des vis de pression [illegible] les têtes sont apparentes dans le dessin.

[illegible] le soulèvement du banc tout entier : un petit volant à manette [illegible] une vis sans fin, sur un arbre horizontal dont la roue dentée figure [illegible] dessus de ce petit volant;

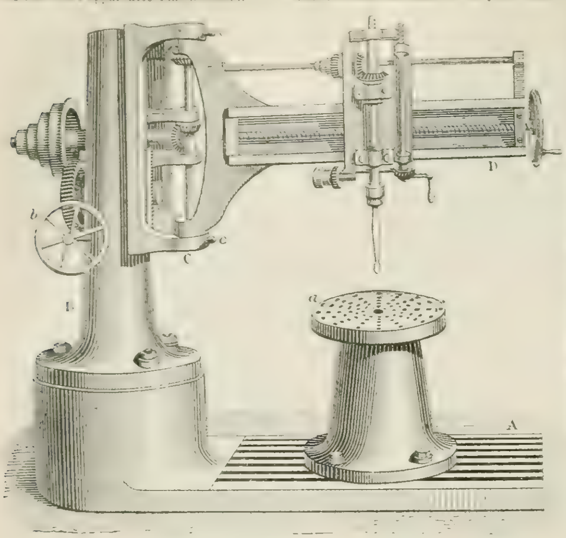

Fig. 3.

à l'autre extrémité du même arbre est un pignon [illegible] sur la crémaillère qui fait partie du châssis C; en exécutant ce mouvement, le deuxième pignon conique reste en prise avec le pignon qui le commande et glisse sur l'arbre vertical d'articulation. Cette disposition permet de faire baisser et monter le chariot, de faire tourner le châssis horizontal autour de la machine, et enfin d'éloigner ou de rapprocher l'outil perceur de toute la longueur du chariot horizontal, sans qu'il soit besoin pour cela d'arrêter aucun des rouages de la machine. Pour atteindre ce but, l'inventeur a dû multiplier les engrenages intermédiaires; mais le résultat obtenu par lui permet d'employer son appareil, très-commode, dans le plus grand nombre des ateliers où se travaillent les métaux et les grosses charpentes en bois.

— *Machine à percer de Shanks.* Cette machine (fig. 4) se compose d'une colonne verticale et creuse renfermant une tige qui re-

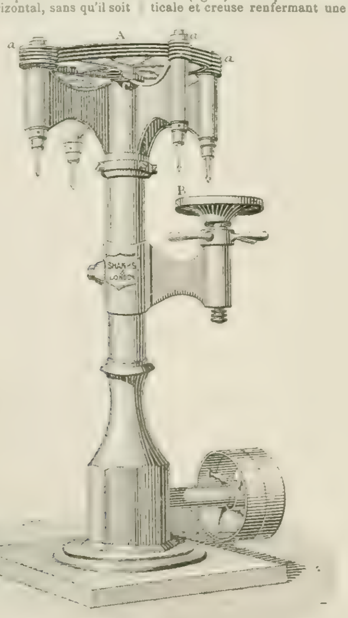

Fig. 4.

[illegible] la machine [illegible] détermi-nent, en entrant dans les rainures de la roue, une adhérence assez grande pour que le premier de ces organes entraîne la rotation de l'autre. La différence des diamètres des pignons entraînés par une même roue mue par la poulie placée à la base de l'appareil permet d'obtenir pour chacun des forets une vitesse particulière. Cette vitesse est d'autant plus grande que le diamètre du pignon est moindre. La tête de cet appareil porte quatre forets et est mobile sur la colonne principale. On peut, à volonté, mettre un de ces forets en prise avec la roue centrale en l'amenant au-dessus du plateau latéral B. Sous la grande roue se trouve une sorte de clef C, qui sert à fixer la tête de l'appareil dans la position convenable. La pièce à forer se place sur le plateau B, qu'on relève au moyen de l'écrou à poignées qui est au-dessous de lui, et l'appareil fonctionne. On utilise la machine à *percer* de Shanks dans de nombreux ateliers pour le forage des petites pièces.

PERCE-RAT s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de quelques espèces de raies.

PERCERETTE s. f. (pèr-se-rè-te — rad. *percer*). Techn. Foret, vrille.

PERCE-ROCHE s. f. Entom. Nom vulgaire des térebelles. ‖ Pl. PERCE-ROCHES.

PERCE-RONDE s. f. Techn. Compas dont se servent les fabricants de cribles.

PERCE-TERRE s. m. Bot. Nom vulgaire du nostoc. ‖ Pl. PERCE-TERRE.

PERCEUR, EUSE s. (pèr-seur, eu-ze — rad. *percer*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui perce des trous : *Un* PERCEUR *de perles.* ‖ Ouvrier, ouvrière qui marque les aiguilles, c'est-à-dire y fait le trou ou chas destiné à recevoir le fil.

— Fam. *Perceur de boudins,* Celui qui tue des hommes. ‖ Mot de Scarron.

— Mar. Ouvrier qui pratique les trous dans lesquels on place les chevilles de bordage.

PERCEVABLE adj. (pèr-se-va-ble — rad. *percevoir*). Qui peut être perçu, saisi par les sens ou par l'esprit : *Les sons trop graves ou trop aigus ne sont pas* PERCEVABLES.

— Qui peut être perçu, levé comme impôt : *Taxe* PERCEVABLE.

PERCEVAL (John), comte D'EGMONT, homme politique et publiciste anglais, né à Barton (Yorkshire) en 1683, mort en 1748. Dès l'âge de vingt ans, il entra au conseil privé, devint membre de la Société royale de Londres, puis parcourut l'Europe et, de retour en Angleterre, il obtint un siége au Parlement, où il vota avec les tories. Les services qu'il rendit dans la colonisation de la Géorgie lui valurent le titre de comte d'Egmont en 1733. On lui doit, outre des articles politiques et littéraires publiés dans le *Weekly Miscellany*, l'*Histoire généalogique de la maison d'Irving* et *Vies et caractères des hommes éminents de l'Angleterre*, ouvrage resté inédit.

PERCEVAL (John), comte D'ESSEX, homme politique anglais, fils du précédent, né à Westminster en 1711, mort à Londres en 1770. Il fit partie de la Chambre des communes de 1741 à 1762, époque où il entra à la Chambre haute avec le titre de baron Lovel et Holland. Cette même année, il devint directeur général des postes, puis remplit, de 1763 à 1766, les fonctions de premier lord de l'amirauté. D'après Coxe, Perceval était un admirateur passionné des institutions du moyen âge. On lui doit, entre autres écrits : la *Faction dévoilée par l'évidence des faits* (1743).

PERCEVAL (Spencer), célèbre ministre anglais, l'un des chefs les plus ardents du parti tory, fils du précédent, né à Londres en 1762, mort en 1812. Il entra à la Chambre des communes en 1797, y soutint Pitt, dont il était l'admirateur et l'ami, avec beaucoup de talent, devint procureur général (1802), chancelier de l'Échiquier (1807), premier lord de la Trésorerie et président du cabinet (1809), se signala par sa haine contre les Français et contre les catholiques d'Irlande, mais aussi contre la traite des noirs, et se montra plutôt ministre honnête et laborieux qu'homme d'État à grandes vues. Un insensé nommé Bellingham, qui croyait avoir à se plaindre, non de lui, mais du ministère en général, le tua d'un coup de pistolet sous le vestibule du Parlement.

Perceval ou **Parcival**, un des plus longs romans du cycle de la Table ronde (XIIe siècle). Il en existe plusieurs versions; l'une en vers, inachevée, par Chrestien de Troyes; une en prose, anonyme, du XVe siècle, et une version allemande, en vers, attribuée à Wolfram d'Eschenbach. Perceval est le fils d'un illustre chevalier; son père et ses deux oncles ayant péri dans des tournois, sa mère l'élève dans une profonde forêt, loin des humains, bien décidée à lui laisser ignorer toute la vie la chevalerie et ses devoirs. Mais à peine commence-t-il à avoir de la barbe au menton, qu'il fait dans les bois une rencontre mémorable : cinq chevaliers armés de toutes pièces et montés sur de magnifiques coursiers lui expliquent ce qu'ils sont et lui donnent le plus grand désir de courir le monde. Il quitte sa mère, qui lui donne des armes en pleurant, se rend à la cour du roi Arthur et, pour son coup d'essai, tue le terrible chevalier Vermeil, l'ennemi personnel du vieux roi et terrible adversaire dont personne n'avait pu venir à bout. Un seigneur l'emmène dans son château et complète son éducation; de là, il va délivrer la pauvre princesse Blanchefleur, assiégée dans ses domaines par toute une armée de mécréants, puis il fait la connaissance du roi Pecheor ou Pêcheur, son oncle, qui possède le Saint-Graal et la lance dont la pointe rend sans cesse des gouttes de sang; il le délivre à grands coups d'épée, car lui aussi était assiégé. Bientôt, le vieux roi étant mort, Perceval est reconnu pour son héritier et Arthur vient l'installer en grande pompe dans son château seigneurial; à son tour, c'est lui qui est le possesseur du Saint-Graal et de la lance merveilleuse. Une des propriétés de ces vénérables reliques, c'est qu'il n'y a qu'à les faire promener autour d'une salle par une jeune fille pour que, aussitôt, une table se dresse, couverte des mets les plus succulents. Cependant, au bout de quelques années, Perceval se lasse des grandeurs et se fait ermite; à sa mort, le Saint-Graal et la lance sont transportés miraculeusement dans le ciel. C'est depuis ce temps que personne ne les a revus sur la terre.

La version allemande de Wolfram d'Eschenbach suit à peu près celle de Chrestien de Troyes en la développant; elle a plus de 25,000 vers. Le minnesinger dit s'être servi aussi d'un poëme provençal dont l'auteur, qu'il nomme Kyot (Guyot), n'est pas autrement connu.

PERCEVANT, ANTE adj. (pèr-se-van, an-te — rad. *percevoir*). Philos. Qui a la faculté de percevoir. ‖ Peu usité.

PERCEVOIR v. a. ou tr. (pèr-se-voir — lat. *percipere*; de *per*, par, et *cipere*, pour *capere*, prendre. *Je perçois, tu perçois, il perçoit, nous percevons, vous percevez, ils perçoivent; je percevais, nous percevions; je perçus, nous perçûmes; je percevrai, nous percevrons; je percevrais, nous percevrions; perçois, percevons, percevez; que je perçoive, que nous percevions; que je perçusse, que nous perçussions; percevant, perçu*). Saisir par les sens, par l'âme; recevoir l'image, l'idée de : PERCEVOIR *des sons.* PERCEVOIR *la vérité. L'esprit* PERÇOIT *les lois de la société, et le sentiment* PERÇOIT *les lois de la nature.* (B. de St-P.) *Penser, c'est* PERCEVOIR *des rapports.* (L'abbé Bautain.) *La justice que nous* PERCEVONS *n'est que le reflet de la justice éternelle.* (Mesnard.) *L'idée du bonheur est innée en nous; c'est une illusion, une chimère, que chacun* PERÇOIT *à sa guise.* (Mme Bachellery.) *Rien n'existe pour nous dans la nature qu'autant que nous le* PERCEVONS. (Alibert.) *L'idiot* PERÇOIT *des impressions, mais il ne saurait leur donner le caractère de l'intellectualité.* (Alibert.) *Avec un livre, on* PERÇOIT *par les yeux ce qu'autrefois on n'eût pu* PERCEVOIR *que par les oreilles.* (Mme Monmarson.)

— Recevoir, recueillir, en parlant de sommes à payer : PERCEVOIR *les contributions, l'impôt du timbre. Il fut obligé de rendre cet héritage avec tous les fruits qu'il en* AVAIT PERÇUS. (Acad.) *Un impôt a beau être productif et facile à* PERCEVOIR, *il n'y faut pas songer s'il est injuste.* (Vacherot.)

— Absol. : *Le cerveau* PERÇOIT, *et il ne sent point; il est impassible.* (Flourens.)

Se percevoir v. pr. Etre perçu : *Tout impôt* SE PERÇOIT *sur le produit brut du pays.* (Proudh.)

— Syn. **Percevoir, apercevoir, découvrir,** etc. V. APERCEVOIR.

PERCHAMBAULT (René DE LA BIGOTIÈRE), magistrat français. V. BIGOTIÈRE.

PERCHANT s. m. (pèr-chan — rad. *percher*). Chasse. Oiseau qu'on attache à un pieu, pour attirer les autres oiseaux.

PERCHE s. f. (pèr-che — lat. *perca*, gr. *perkês*; de *perkos*, noirâtre). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, type de la famille des percoïdes, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe et, pour la plupart, dans les eaux douces : *Les couleurs de la* PERCHE *varient beaucoup, en raison de la nature des eaux qu'elle habite.* (Boitard.) *La* PERCHE *est un des poissons de rivière dont on fait le plus de cas.* (V. de Bomare.)

— Encycl. Les *perches* peuvent être caractérisées par un corps un peu comprimé, ovale, rétréci aux deux extrémités; le museau terminé en pointe mousse; les mâchoires à peu près égales en longueur, garnies de dents aiguës, mais petites, accompagnées d'autres dents répandues sur le palais; l'opercule osseux et terminé en pointe aiguë; le préopercule dentelé; la membrane branchiostége à sept rayons osseux; le corps recouvert d'écailles dures, dentelées et fortement attachées à la peau; deux nageoires dorsales très-rapprochées, à rayons durs et épineux dans la première, flexibles dans la seconde; les nageoires ventrales à cinq rayons; le dos et le ventre obtus; la queue presque cylindrique. Ce genre, par suite des démembrements qu'il a subis, se trouve réduit à un petit nombre d'espèces, qui toutes habitent les eaux douces.

La *perche commune* ou *de rivière*, appelée déjà *perké* ou *perca* chez les anciens, et aujourd'hui encore, dans quelques localités, *percot* ou *perco*, varie beaucoup dans ses dimensions, qui paraissent proportionnées à l'étendue des eaux qu'elle habite. On regarde comme une belle *perche* un individu qui atteint la longueur de 0m,35 et le poids de 2 kilogrammes; on en trouve cependant qui ont jusqu'à 0m,65 de longueur. On a remarqué que la taille de ce poisson augmente à mesure qu'on s'avance vers le nord. Quelques auteurs assurent qu'on trouve dans les lacs de la Laponie des *perches* longues de 1m,35; mais il y a évidemment ici exagération. Tout le corps de ce poisson est couvert d'écailles

dures et rudes au toucher. Sa couleur est d'un beau jaune doré, nuancé de vert; le dos est d'un vert brunâtre, et les flancs présentent environ six larges bandes verticales brun foncé; les nageoires dorsales sont violettes; les ventrales et l'anale, rouges.

La *perche*, l'un des plus beaux et des meilleurs poissons qui habitent nos eaux douces, était bien connue des anciens qui, à la vérité, ont souvent confondu avec elle des espèces qui en diffèrent notablement. Aristote, Pline, Oppien, Athénée en ont fait mention. Ausone vante la délicatesse de sa chair, qui fait, dit-il, les délices des tables et peut soutenir la comparaison avec celle des poissons de mer, même des rougets. Le nom qu'on lui a généralement donné fait probablement allusion à la variété et à la bigarrure de ses couleurs.

La *perche commune* est répandue dans toute l'Europe et une partie de l'Asie; dans l'Amérique du Nord, elle est remplacée par d'autres espèces tellement voisines, qu'on pourrait les regarder comme de simples variétés de la nôtre. Elle aime les eaux vives, pures, claires et profondes; aussi la trouve-t-on surtout dans les fleuves, les rivières, les ruisseaux et les lacs. Toutefois, elle s'accommode assez bien des eaux stagnantes, même à fond vaseux; mais elle y acquiert des couleurs plus ternes et une chair de qualité inférieure; souvent même elle présente alors une sorte de bosse qui la rend monstrueuse; cela a lieu surtout dans les eaux où elle ne trouve pas une nourriture suffisante. On en a trouvé de telles en Suède et dans le pays de Galles. Mais cette déformation, due probablement à la nature des eaux, est purement accidentelle et ne suffit pas pour constituer une espèce.

Ce poisson paraît avoir une préférence marquée pour certains endroits, où on le prend plus fréquemment. La profondeur à laquelle il se tient n'est pas très-considérable; en été, il ne descend guère qu'à 1 mètre au plus au-dessous de la surface de l'eau, et, à l'époque du frai, il semble surtout attiré par les joncs et les roseaux; en hiver, il s'enfonce davantage. Il remonte plutôt vers les sources qu'il ne descend vers les embouchures. Il fuit généralement les eaux salées ou seulement saumâtres. Pallas remarque néanmoins qu'au temps du frai, en février et mars, il se tient volontiers dans la partie de la mer Caspienne appelée le golfe Amer, qu'il y reste à 30 verstes de l'embouchure du Torek, en évitant de remonter ce fleuve, bien qu'il ne soit pas rapide et qu'on y trouve plusieurs espèces de cyprins.

La *perche* nage avec une grande vitesse et en quelque sorte par saccades; on la voit souvent rester presque immobile, puis se porter vivement à quelque distance pour reprendre son immobilité première. Ce n'est guère que par les temps chauds qu'elle vient à la surface de l'eau, et rarement elle s'élance hors du liquide. Elle vit assez solitaire, même dans les eaux où elle est très-abondante, et ne paraît pas aller, comme les autres, en grandes troupes. Toutefois, l'opinion contraire est assez répandue. Les pêcheurs de certains pays prétendent même reconnaître les conducteurs des troupes chez des individus dont les opercules, dépouillés d'épiderme, sont transparents au point de laisser voir les ouïes au travers, et ils expliquent cette particularité par le contact et le frottement des corps étrangers auxquels ces conducteurs sont plus exposés.

La *perche* est un poisson chasseur, qui cherche sa nourriture entre deux eaux; elle est carnassière et très-vorace. « Après avoir, dit M. E. Blanchard, rempli son estomac de façon à ne pouvoir plus rien y loger, on la voit encore chercher à mordre ou à saisir une proie. On observe parfois des *perches* qui, ayant pris un individu de leur espèce d'une taille un peu inférieure à leur propre dimension, font des efforts inouïs et très-prolongés pour engloutir leur victime. » Ardente à l'attaque, elle se jette avidement sur les petits animaux dont elle se nourrit, tels que de jeunes rats d'eau (à ce que dit Lacépède), des couleuvres, des grenouilles, des salamandres, de petits poissons, des insectes, des crustacés et des vers.

La voracité de ce poisson est telle, qu'elle l'emporte souvent sur la crainte; quand on le tient en captivité dans un bassin, il ne tarde pas à s'habituer à la vue des personnes qui s'en approchent, et bientôt il vient sans hésitation saisir une mouche ou un ver qu'on lui présente avec les doigts; c'est ainsi qu'il perd son naturel farouche et s'apprivoise facilement au bout de quelques jours. Mais sa gloutonnerie lui devient souvent fatale; ainsi, lorsqu'il cherche à avaler une épinoche, celle-ci redresse ses épines, les enfonce dans le palais ou dans le gosier de l'agresseur et le fait périr.

La *perche*, à toutes les époques de sa vie, est exposée à de nombreux dangers. Elle craint le tonnerre et la gelée, et on compte jusqu'à sept espèces de vers intestinaux qui se nourrissent à ses dépens. Dans sa jeunesse, elle est souvent la proie de nombreux ennemis; mais, quand elle a atteint l'âge de deux à trois ans, elle est on ne peut mieux armée contre eux; les épines de ses nageoires sont pour elle de redoutables moyens de défense contre les autres poissons, même contre le brochet, si la première dorsale est la plus puissante, les ventrales en s'écartant et l'anale en se redressant peuvent blesser de côté et en dessous, à l'aide de leurs rayons épineux très-aigus et très-résistants. Toutefois, elle est moins protégée contre les oiseaux aquatiques, tels que les canards, les harles et les plongeons, qui la craignent peu et lui font une guerre très-active.

« Parmi les différentes maladies auxquelles les *perches* sont exposées, dit A. Guichenot, il en est une qui produit un effet singulier. Elles gagnent cette maladie lorsqu'elles séjournent longtemps dans une eau dont la surface est gelée; elles deviennent alors enflées à un tel degré que l'estomac se gonfle et sort en forme de sac hors de la bouche, et elles périssent au bout de quelques jours si l'on ne perce pas avec une épingle cette poche; un gonflement semblable a également lieu quelquefois à l'extrémité du tube intestinal, occasionné par la dilatation de l'air de la vessie natatoire; mais ces accidents n'arrivent point dans les lieux où les eaux ont moins de profondeur et où l'air de la vessie ne peut être autant comprimé. On dit qu'il suffit que l'animal ait été touché par la corde avec laquelle on tire le filet pour qu'il éprouve ce renversement de l'estomac; et, en effet, il y a cause suffisante pour qu'il ait lieu, sitôt que la peur détermine l'animal à venir trop rapidement vers la surface de l'eau. A cinquante brasses, le poisson est sous le poids de plus de onze atmosphères; lorsque ce poids vient à cesser tout à coup, l'air se dilate plus vite qu'il ne peut être résorbé, et, dans les *perches*, il n'y a point d'issue ouverte vers l'œsophage ou vers l'estomac. »

C'est vers l'âge de trois ans, et quand elle a atteint la longueur de 0m,15 environ, que la *perche* commence à frayer. Cette opération a lieu ordinairement pendant toute la durée du printemps; mais elle peut être avancée par l'élévation de la température et la profondeur de l'eau, ou retardée par les circonstances contraires. En général, sous le climat de Paris, l'époque du frai s'étend depuis le commencement de mars jusqu'à la fin de mai. C'est au bord des eaux calmes ou courantes, sur les pierres, les végétaux, les racines, que les œufs sont déposés. Aristote avait observé que la *perche* dépose son frai, comme la grenouille, en longs cordons, parmi les joncs et les herbes des lacs et des étangs. Cuvier et Valenciennes donnent à ce sujet des détails que nous reproduisons.

« Lorsque le moment est venu de se défaire de ses œufs, la *perche* femelle se frotte contre les corps durs; on dit même qu'elle sait faire entrer la pointe d'un jonc ou d'un roseau dans son oviducte et attirer ainsi une portion du fluide glaireux qui enveloppe ses œufs. S'éloignant alors par des mouvements sinueux, elle file en quelque sorte ce fluide et l'allonge en un long cordon semblable à ceux des œufs de grenouille, et qui a quelquefois plus de 6 pieds, mais qui est replié sur lui-même en divers sens, de manière à former des réseaux ou des pelotons. Quand on l'observe à la loupe, on trouve toujours quatre à cinq œufs réunis par une pellicule en une petite pelote sur laquelle s'appuie une autre pelote, de sorte que les œufs paraissent rapprochés dans des cellules carrées ou hexagones. »

La fécondité des *perches* est très-considérable. Une seule femelle ne pond pas moins de 25,000 à 30,000 œufs; Bloch en a même compté jusqu'à 280,000, et quelques auteurs assurent que ce nombre peut s'élever à 1 million. Ces œufs sont très-petits; on peut les comparer à des graines de pavot. La ponte a lieu en quelques minutes, attendu que, ces œufs adhérant les uns aux autres par des cordons visqueux, la femelle s'en débarrasse en une seule fois et par un seul et même effort. Bien peu échappent à l'action fécondante du mâle, car leur disposition leur permet de ne pas être entraînés par les courants; de plus, ils forment un ruban d'assez large surface pour que le mâle puisse en suivre toutes les sinuosités en émettant sa laitance, ce qui a lieu chaque fois que des causes étrangères ne viennent pas troubler les couples isolés dans l'acte de la reproduction. Comme cela se passe dans des endroits où le courant est assez rapide, on voit fréquemment dans les lacs, durant l'été, des myriades de petites *perches* au voisinage des embouchures des petites rivières et des ruisseaux, où les pêcheurs les prennent en quantités souvent considérables pour amorcer leurs lignes.

Comment donc se fait-il qu'une espèce aussi prolifique ne soit pas plus multipliée? On a prétendu que les mâles sont beaucoup moins nombreux que les femelles; c'est à peine, disent les pêcheurs, si, aux environs de Paris, on en trouve un sur cinquante individus; on comprend dès lors que tous les œufs ne pourraient pas être fécondés. Mais, en admettant même la réalité de ce chiffre, le fait est loin d'être général; dans l'ancien lac de Harlem, par exemple, on a remarqué que les mâles étaient notablement plus nombreux. On peut d'ailleurs expliquer très-bien la rareté relative des *perches* par les causes générales de destruction qui atteignent tous les jeunes poissons. Pour y remédier, on a émis l'idée de recueillir, à l'époque de la ponte, dans les lieux où la *perche* fraye naturellement, tous les corps auxquels ses œufs sont fixés ou suspendus, et de les placer dans des circonstances propres à favoriser les éclosions.

Mais ce moyen, simple en apparence, serait souvent insuffisant et exigerait, d'ailleurs, de longues et pénibles recherches. Mieux vaudrait aider la nature, en supprimant la plupart de ces corps et n'en laissant subsister que là où l'on voudrait concentrer la récolte. Ainsi, dans les endroits herbeux, on établirait des frayères factices (v. ce mot), de forme, de structure ou de dimensions variables. Les procédés de fécondation artificielle pourraient aussi être employés, avec quelques modifications; pendant que deux opérateurs expriment en même temps, dans un vase d'eau pure, les œufs et la laitance, un troisième promène dans cette eau un bouquet de brindilles, de plantes aquatiques ou d'autres substances analogues, auquel les œufs fécondés viennent s'attacher. Toutefois, on ne peut espérer pouvoir extraire et féconder les œufs aussi bien que cela se fait naturellement.

Pour protéger les œufs des *perches* contre la voracité de leurs ennemis, il est bon de les placer dans des tamis doubles ou des corbeilles recouvertes, que l'on plonge dans une eau offrant la température de 10° à 12°, en ayant soin de les abriter contre les rayons du soleil; l'excès de chaleur ou de lumière nuirait au succès de l'incubation. Si l'on veut empoissonner des eaux en y propageant cette espèce, il suffira d'y transporter, dans un simple bocal rempli d'eau, quelques-uns de ces chapelets d'œufs dont nous venons de parler. Au moment de l'éclosion, les alevins de ce poisson portant leur grosse vésicule vitelline ont presque la transparence du verre, ce qui permet d'observer facilement les phénomènes de la circulation.

On rencontre parfois, au mois d'août, dans certaines eaux, quelques chapelets d'œufs de *perche;* on a cru pouvoir en conclure que ce poisson effectuait deux pontes dans l'année; mais le peu d'importance du frai dans cette seconde saison, relativement à celui du printemps, rend cette explication peu plausible. D'après M. Carbonnier, on pourrait croire que cette ponte tardive est la première des jeunes *perches* de l'année, chez lesquelles une nourriture abondante a favorisé le développement des œufs; mais il resterait à savoir si les laites des jeunes mâles se sont également développées au point de pouvoir féconder la ponte précoce. C'est ce dont on pourrait s'assurer en mettant ce frai en incubation dans des endroits isolés.

C'est ordinairement en mai et juin que l'on pêche ce poisson. On dirait qu'il a conscience de la valeur de ses moyens défensifs, car il se laisse approcher de très-près sans chercher à fuir. Il n'est pas rare de voir des pêcheurs ou des nageurs le prendre à la main; alors il redresse ses épines, comme nous l'avons vu; mais si l'on a la précaution de le saisir adroitement aux ouïes avec les doigts, il se contente de donner deux ou trois coups de queue, puis se laisse enlever sans opposer d'autre résistance. On le prend facilement à la ligne amorcée de n'importe quel appât naturel ou artificiel, mais, de préférence, d'un ver de terre vivant ou d'une patte d'écrevisse; comme il vit à peu de profondeur, il ne faut pas donner à la ligne plus de 0m,65 de fond. On prend aussi la *perche* avec toutes sortes de filets, au coleret, à l'épervier, au tremail, à la truble, à la nasse, etc. On dit qu'en entrant dans le filet elle nage avec une telle vélocité, qu'elle se donne des coups violents contre les mailles, s'étourdit, se renverse sur le dos et flotte comme morte et sans mouvement; mais elle ne tarde guère à reprendre son premier état.

La *perche* a la vie dure; on peut la transporter facilement, dans de l'herbe fraîche, d'un étang à un autre; on doit pour cela choisir, autant que possible, la fin de l'automne ou le commencement de l'hiver. Pennant assure qu'on peut la faire voyager dans de la paille et qu'elle survit à un trajet de 60 milles. On en apporte à Paris du [illegible] Bourbonnais, c'est-à-dire de plus de 60 lieues, mais dans des bateaux à réservoirs pleins d'eau et par le canal de Briare.

La chair des *perches* est ferme, blanche, facile à digérer, d'un goût exquis, [illegible] ont vécu dans les eaux [illegible] des lacs et [illegible] des rivières. On estime beaucoup celles du Rhin, de la Moselle, du [illegible] surtout celles des grands lacs de la Suisse, dont l'eau est si pure et si limpide. Malgré la quantité d'arêtes dont elle est remplie, elle est très-recherchée comme aliment et ne le cède guère qu'à la truite. Ausone l'appelait les *délices des tables*, et les pêcheurs [illegible] donné le nom de [illegible]. Toutefois, cette chair est [illegible], grasse, molle et fade quand le poisson a été pêché dans les rivières ou les étangs bourbeux. On mange les petites perches frites, les grosses, grillées ou au court-bouillon. La [illegible] de cette espèce constitue aussi un mets fort délicat; elle a fait la réputation [illegible] du village de Liss, situé sur les bords de l'ancien lac de Harlem. Les [illegible] quelquefois employés comme appât pour la pêche, c'est un [illegible] pour [illegible] le plus sûrement le brochet.

Les Lapons préparent avec la peau de la *perche* une colle que l'on dit très-solide; pour cela, ils la [illegible] macération, puis ils la font cuire dans l'eau jusqu'à [illegible] d'une gelée, [illegible] Ils se servent de cette substance pour augmenter la dureté des armes et des ustensiles en bois de [illegible].

On trouve quelquefois dans la tête de ce poisson, vers la partie postérieure du crâne, des concrétions calcaires connues sous le nom de *pierres de perche*, et qui ont eu jadis une certaine réputation en médecine. Réduites en poudre fine ou mieux porphyrisées, elles étaient employées comme dentifrices ou comme absorbants. On leur a même attribué la vertu de dissoudre les calculs, et quelques médecins les ont préconisées, à l'égal des mâchoires de brochet, contre la pleurésie. Il est à peine besoin de dire que le temps a fait justice de tous ces préjugés.

Outre le type que nous venons d'étudier, la *perche* présente quelques variétés que nous devons mentionner. La *perche goujonnière* est ainsi nommée parce qu'elle présente, pour la taille et la couleur, une grande ressemblance avec le goujon; elle est assez commune dans nos eaux. La *perche des V[illegible]* diffère de la *perche* commune par sa taille plus petite, sa forme plus allongée, son dos beaucoup moins élevé, son museau plus aminci, ses joues couvertes de petites écailles, etc. On la pêche dans les lacs de Gérardmer et de Longemer; on l'appelle *hurlin* dans le pays. La *perche d'Italie* se distingue par la tête un peu plus forte et [illegible] bandes noires sur les côtés; elle est assez répandue en France [illegible]. Nous citerons, enfin, la *perche du Danube*.

PERCHE s. f. [illegible] Mais ce n'est là qu'une conjecture fort incertaine. [illegible]

— Fam. [illegible]

Vous me faites mourir [illegible] — L[illegible]

Oui, mon cher, [illegible] je songe à vous [illegible]
Et je viens de trouver...

— Mais quoi?

— V[illegible].

E. [illegible]

— *Tendre la perche à quelqu'un*, [illegible] sortir d'embarras. Se dit par comparaison avec [illegible] une perche pour le sauver. [illegible] Personne grande, maigre, dont la taille est tout d'une venue.

— Archit. Nom donné aux [illegible] ronds menus et très-longs qui forment les nervures des voûtes en ogive.

— Pêche. Baguette très-longue à laquelle on attache une ligne pour pêcher.

— Véner. Bois du cerf, du chevreuil, du daim, quand il porte plusieurs andouillers.

— Chasse. Branche pliée dans une avenue de [illegible]

— Fauconn. [illegible] sa perche, comme pour prendre son vol.

— [illegible] tres de hauteur au-dessus du sol et en face [illegible] l'avois étendu sur une perche. » *Perche à crochets*, [illegible] escaliers sont détruits ou interceptés. » *Perche* [illegible]

— Encycl. [illegible]

En France [illegible]

mesures du Poitou n'avaient pas la même valeur. Lorsqu'il eut reconnu son erreur, l'acquéreur se ruina dans un procès qu'il finit par perdre. Les juges, en le condamnant, lui objectèrent avec raison qu'avant de passer le contrat il aurait dû s'enquérir de la valeur des mesures poitevines. Nous devons reconnaître que le gouvernement fit, jusqu'à la Révolution, les plus louables efforts pour uniformiser les mesures en France, et il est probable que la *perche* des eaux et forêts, seule reconnue par les ordonnances, aurait fini par être adoptée dans toutes les provinces, si le nouveau système métrique établi par la Révolution n'était venu victorieusement remplacer les anciennes mesures arbitraires.

PERCHE (le), en latin *Perticensis* ou *Perticensis Pagus*, ancien pays de France, dont Mortagne était la capitale. Il était situé entre la Normandie au N., le Maine à l'O. et au S., l'Orléanais et l'Ile-de-France à l'E. ; il était divisé en quatre parties : 1° Le *Grand Perche*, compris aujourd'hui dans les départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne et dont les villes principales étaient Mortagne, Corbon, Bellême, Nogent-le-Rotrou ; 2° le *Bas Perche* ou *Perche Gouet*, compris actuellement dans le département d'Eure-et-Loir, avec Montmirail, Brou, Authon pour localités principales ; 3° les *Terres-Françaises*, ne comprenant que la Tour-Grise-de-Verneuil et l'abbaye de ... ; 4° le *Thimerais* ou *Terres-Démembrées*, actuellement compris dans le département d'Eure-et-Loir, et dont Châteauneuf, Bressoles, Senonches, La Bazoche et Champon étaient les localités principales. Le territoire du Perche fut, sous les Romains, habité par les Aulerces, les Essuens et les Lexoviens, et dépendit de la Lyonnaise II[e]. Dès la conquête de Rollon, il appartint, en très-grande partie du moins, au duché de Normandie ; au moyen âge, il eut des seigneurs puissants, les comtes de Bellême et de Mortagne, qui devinrent comtes d'Alençon. Au point de vue administratif, le Grand Perche et les Terres-Françaises faisaient partie du grand gouvernement de Maine-et-Perche ; le Bas Perche de ... de l'Orléanais, et le Thimerais de celui de l'Ile-de-France.

PERCHÉ, ÉE (pèr-ché) part. passé du v. Percher : Placé, établi sur une perche ou sur un objet isolé : *Le pinson est plus souvent posé que* PERCHÉ. (Buff.)

> Maître corbeau, sur un arbre *perché*,
> Tenait en son bec un fromage.
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Situé, établi sur un point très-élevé : *Un village* PERCHÉ *sur un roc. Un couvreur* PERCHÉ *sur un toit.*

— Jeux. Se dit de l'objet qu'on lance pour jouer, lorsqu'il s'arrête par accident sur un lieu élevé : *Ballon volant* PERCHÉ *dans un arbre, sur une fenêtre.*

— s. m. Chasse. Moment où certains oiseaux sont perchés : *Tirer des faisans au* PERCHÉ.

— s. f. Chasse. Réunion d'oiseaux perchés : *Une* PERCHÉE *de faisans.* ‖ Piége à prendre les petits oiseaux.

— Agric. Chacun des billons, séparés par des fossés, dans lesquels on plante de la vigne, des asperges.

PERCHE QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. ‖ Pl. PERCHE QUEUES.

PERCHER v. n. ou intr. (pèr-ché — rad. *perche*). Se poser, s'établir sur une perche ou sur un objet isolé, en parlant d'un oiseau : *Un grand nombre de corbeaux* PERCHENT *sur ces arbres.* ‖ Avoir l'habitude de se percher, de s'établir, la nuit surtout, sur des arbres ou des objets hauts et isolés : *Les oiseaux de proie* PERCHENT. *Les poules, les dindons* PERCHENT. *Les perdrix ne* PERCHENT *pas.*

— Fam. Être logé à un étage élevé : *Nous* PERCHIONS *dans un grenier de la rue de la Montagne.* (F. Soulié.) *Il* PERCHAIT *au sixième étage d'une maison nouvellement bâtie de la rue de Navarin.* (X. de Montépin.)

Se percher v. pr. S'établir pour percher : *Les fauvettes, les linottes viennent* SE PERCHER *sur les arbres de ce bosquet. La bécasse fait son nid par terre, comme tous les oiseaux qui ne* SE PERCHENT *pas.* (Buff.)

— Par ext. S'établir, se placer dans une situation élevée : *Comment* S'EST-IL PERCHÉ *là?*

> La voiture était pleine et j'ai dû *me percher*,
> Mon second, sur le siége, à côté du cocher.
>
> ÉTIENNE.

PERCHER s. m. (per-che — de *percher*). Techn. Bâton sur lequel on fait sécher les peaux à tanner.

PERCHERON, ONNE s. et adj. (per-che-ron, o-ne). Géogr. Habitant du Perche ; qui appartient à cette province ou à ses habitants : *Un* PERCHERON. *Une jeune* PERCHERONNE. *Cheval* PERCHERON. *Le paysan* PERCHERON *entoure son petit domaine d'arbres ...* (Ab. Hugo.) *Notre cheval* PERCHERON *jouit en Europe, en Angleterre même, d'une assez belle réputation.* (F. ...)

— Encycl. *Cheval percheron.* Ce cheval atteint 1m,50 à 1m,60. Son corps cylindrique est bien proportionné. La tête est mince, allongée, le poitrail large, le garrot épais, le flanc court, la croupe charnue et bien dessinée. La robe du *percheron* est généralement gris pommelé. Ses membres sont bien plantés, fortement musclés et peu couverts de poils. L'animal est vif et possède une allure rapide. On l'utilise pour le service des postes et des diligences.

PERCHERON (Achille-Remi), naturaliste français, né à Paris en 1797. Il commença par étudier le droit, puis s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des sciences, de 1823 à 1848, et fit diverses excursions, notamment dans les Alpes et dans le Piémont, pour faire des recherches d'histoire naturelle. Il avait réuni une belle collection d'insectes, qu'il a donnée à l'école Turgot. Outre un certain nombre de mémoires, on a de lui : *Monographie des raphidies* (1833) ; *Monographie des scarabées mélitophiles nommés cétoines* (1833, in-8°) ; la partie des insectes dans le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Guérin-Meneville (1833-1838) ; la *Monographie des passales* (1835) ; *Genera des insectes*, avec Guérin-Meneville ; la *Bibliothèque entomologique* (1836, 2 vol.), etc. On lui doit, en outre : *Recueil des chansons du Savoyard* (1862) ; le *Caribary des artisans* ou *Recueil nouveau des plus agréables chansons* (1862).

PERCHETTE s. f. (pèr-chè-te — dimin. de *perche*). Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

— Pêche. Filet plat, monté sur un cercle et garni d'un poids assez lourd. ‖ On le nomme aussi BALANCE.

PERCHEUR, EUSE adj. (pèr-cheur, eu-ze — rad. *percher*). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de percher : *Oiseaux* PERCHEURS.

— s. f. Nom vulgaire de la farlouse.

PERCHIS s. m. (pèr-chi — rad. *perche*). Sylvic. Jeune bois peuplé d'arbres de dix à vingt ans, et offrant les dimensions convenables pour faire des perches.

— Hortic. Clôture faite avec des perches.

PERCHLORATE s. m. (per-klo-ra-te — du préf. *per*, et de *chlorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide perchlorique avec une base.

— **Encycl.** L'acide perchlorique répondant à la formule $ClHO^4$ qui en fait un acide monobasique et monoatomique, ses sels neutres sont exprimés par la formule générale ClO^4M', ou $(ClO^4)^2M''$, ou plus généralement encore $(ClO^4)^mM^m$, *m* exprimant l'atomicité du métal que renferme le sel.

Les *perchlorates* prennent naissance : 1° dans la réaction de l'acide perchlorique sur les métaux, les oxydes, les sulfures et les carbonates, ou par double décomposition au moyen du *perchlorate* de baryum et d'un sulfate soluble ; 2° par la décomposition des chlorates. Lorsque l'on décompose, par exemple, le chlorate de potassium par la chaleur, une quantité considérable d'oxygène se dégage, puis le sel prend une consistance pâteuse au lieu de demeurer complétement fondu. Si l'on interrompt alors l'action de la chaleur, le résidu consiste principalement en un mélange de chlorure et de perchlorure potassique que l'on peut facilement séparer par cristallisation dans l'eau, attendu que le *perchlorate* de potassium est très-soluble dans l'eau bouillante et presque insoluble dans l'eau froide, tandis que le chlorure de potassium est presque aussi soluble à chaud qu'à froid ; 3° on peut aussi décomposer le chlorate de potassium par l'acide azotique ou par l'acide sulfurique. L'acide chlorique, mis en liberté par la décomposition d'une partie du sel, se dédouble en oxyde de chlore ClO et en oxygène, lequel, à l'état naissant, se fixe sur une deuxième portion de sel encore indécomposée et la convertit en *perchlorate.*

Le *perchlorate* de potassium est peu soluble dans l'eau froide. Mais les *perchlorates*, en général, sont des sels solubles, cristallins et déliquescents. Ils déflagrent lorsqu'on les projette sur des charbons ardents, mais avec moins de violence que les chlorates. Ils ne décomposent en chlorure de potassium et en oxygène qu'à une température supérieure à celle où s'effectue la décomposition des chlorates. L'acide sulfurique donne une réaction nette avec les *perchlorates* et met l'acide perchlorique en liberté ; il y a aussi d'autres acides qui peuvent mettre l'acide perchlorique en liberté, mais seulement lorsqu'ils forment des sels insolubles avec les bases de ces sels. Il résulte de ce fait que l'acide perchlorique ne se détruit pas lorsqu'on le met en liberté par l'action de l'acide sulfurique sur les *perchlorates*, que ces derniers sels ne se colorent point en jaune lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique. C'est là le caractère analytique le plus important, celui dont on se sert pour s'assurer que les *perchlorates* sont exempts de chlorate.

— *Perchlorate de potassium* $KClO^4$. On obtient ce sel au moyen du chlorate, par plusieurs méthodes. 1° On maintient le chlorate de potassium en fusion jusqu'à ce qu'il commence à devenir pâteux, ou encore jusqu'à ce qu'il ait dégagé 3 litres d'oxygène par 30 grammes de sel. Le résidu consiste alors en un mélange de chlorure et de *perchlorate* potassique. Si par hasard un petit morceau du mélange se colore en jaune par l'acide sulfurique, cela prouve qu'il reste encore du chlorate indécomposé, et l'on continue encore à chauffer jusqu'à ce qu'un nouvel essai fait sur une petite quantité de matière démontre que la réaction est complète. On laisse ensuite la masse se solidifier, on la dissout dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante et on abandonne la liqueur au refroidissement. Le *perchlorate* potassique se dépose alors en petits cristaux brillants, que l'on peut obtenir tout à fait exempts de chlorure de potassium par une ou deux nouvelles cristallisations.

2° On fond d'abord du chlorate potassique, on le casse ensuite en gros morceaux, on l'introduit dans une cornue et on le recouvre de trois ou quatre fois son poids d'acide sulfurique concentré. La fusion préalable du sel est utile pour diminuer le nombre des points de contact avec l'acide et pour modérer la réaction qui, sans cela, se ferait avec une extrême violence et déterminerait une dangereuse explosion. Dès que la masse cesse de dégager des gaz jaunes, on plonge la cornue dans l'eau maintenue à une température qui doit être voisine de 60°, sans cependant dépasser cette limite. Il ne faut même plonger la cornue dans l'eau que juste à la hauteur où arrive le mélange du sel et de l'acide sulfurique, afin de ne pas chauffer le gaz qui se dégage de ce mélange. Au bout de peu de temps, le mélange salin devient incolore et consiste alors en un mélange de sulfate et de *perchlorate* de potassium. On en retire ce dernier sel et on le purifie par une série de cristallisations dans l'eau bouillante, comme dans le cas précédent.

3° On obtient encore du *perchlorate* de potassium par l'action de l'acide azotique concentré sur le chlorate ou par l'électrolyse de ce dernier sel.

Le *perchlorate* de potassium cristallise en prismes rhombiques droits et limpides, qui ne renferment pas d'eau de cristallisation, mais qui contiennent un peu d'eau d'interposition. Il présente un léger goût qui rappelle un peu le goût du chlorure. Il se dissout dans 65 fois son poids d'eau à 15° ; il est infiniment plus soluble dans l'eau bouillante et il est presque insoluble dans l'alcool. D'après Roscoe, sa solubilité dans l'alcool absolu est la même que celle du carbonate de baryum dans l'eau, et il est absolument insoluble dans l'alcool qui renferme des traces d'acétate potassique. Il se résout en oxygène et chlorure de potassium à la température de 400°. Sur les charbons incandescents, il déflagre. Sa faible solubilité dans l'eau est cause que l'acide perchlorique forme des précipités dans les dissolutions de presque tous les sels de potassium, même l'alun et le tartre émétique.

— *Perchlorate de sodium* ClO^4Na. On peut préparer ce sel par la combinaison directe de la soude et de l'acide perchlorique, ou en chauffant le chlorate sodique avec de l'acide azotique concentré. C'est un sel déliquescent et soluble dans l'alcool, d'où il se dépose en lamelles transparentes d'après Sérullas, et en rhomboèdres d'après Penny.

— *Perchlorate d'ammonium* $ClO^4(AzH^4)$. Ce sel forme des prismes transparents rectangulaires avec des sommets dièdres. Il est isomorphe avec le *perchlorate* de potassium. Il se dissout dans 5 parties d'eau (on ne dit pas à quelle température) et il est un peu soluble aussi dans l'alcool. La solution évaporée dégage de l'ammoniaque et de l'acide chlorique. Il est insoluble dans un excès d'acide perchlorique qui, par conséquent, le précipite de ses dissolutions dans l'eau.

— *Perchlorate d'argent* ClO^4Ag. Ce sel ne cristallise pas, mais forme une poudre blanche, déliquescente, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Les solutions brunissent au soleil. Le sel bien sec peut être fondu sans éprouver une décomposition bien profonde, et, par le refroidissement, il se solidifie en prenant l'état cristallin. Si on le porte à une température supérieure à son point de fusion, il se décompose tout d'un coup en dégageant de l'oxygène, et il laisse un résidu de chlorate d'argent.

— *Perchlorate de baryum* $(ClO^4)^2Ba''$. On obtient ce corps en saturant l'acide perchlorique aqueux par la baryte caustique ou par le carbonate de baryum. On peut aussi décomposer le sel de zinc par l'eau de baryte filtrée et évaporer. Il cristallise en longs prismes déliquescents, faiblement solubles dans l'eau et dans l'alcool. Le papier saturé de sa dissolution et desséché ensuite brûle avec une flamme verte.

— *Perchlorate de cadmium* $(ClO^4)^2Cd''$. C'est un sel déliquescent, que l'on obtient cristallisé en concentrant ses solutions par la chaleur.

— *Perchlorate de calcium* $(ClO^4)^2Ca''$. C'est un sel extrêmement déliquescent, qui cristallise en prismes solubles dans l'alcool.

— *Perchlorate de cuivre* $(ClO^4)^2Cu''$. Il forme de larges cristaux bleus déliquescents.

— *Perchlorate basique de cuprammonium*

$$(Az^2H^6Cu'')''(ClO^4)^2,2(AzH^4,OH).$$

Pour préparer ce sel, on dissout le carbonate de cuivre dans l'acide perchlorique, on sursature par l'ammoniaque et l'on recouvre la liqueur d'une couche d'alcool. Il se forme des cristaux non déliquescents d'un bleu foncé qui, à l'air, se réduisent en une poussière verte. La solution aqueuse concentrée de ce sel se décompose complétement par l'ébullition en ammoniaque, perchlorate d'ammonium et oxyde de cuivre noir et anhydre.

— *Perchlorate de manganèse* $(ClO^4)^2Mn''$. C'est un sel déliquescent, soluble dans l'alcool ; on ne l'a jamais obtenu cristallisé.

— *Perchlorate de mercure.* On connaît un sel mercureux et un sel mercurique. Le *sel mercureux* $Hg'ClO^4 + 3H^2O$ cristallise en petites aiguilles concentriquement groupées, qui ne s'altèrent pas à l'air, à la température ordinaire, et qui ne perdent pas leur eau de cristallisation lorsqu'on les expose dans le vide à 100°. Le *sel mercurique* $(ClO^4)^2Hg''$ cristallise lorsqu'on évapore sa solution aqueuse au moyen de la chaleur. Il forme des prismes incolores, rectangulaires, très-déliquescents, qui se dissolvent dans l'alcool en laissant une substance blanche qui brunit pendant la filtration et qui consiste surtout en oxyde mercurique. Le liquide filtré d'avec ce précipité donne, quand on l'évapore, un mélange d'oxyde mercureux et d'oxyde mercurique.

— *Perchlorate de zinc* $(ClO^4)^2Zn''$. Ce sel cristallise, par évaporation, en touffes d'aiguilles déliquescentes et solubles dans l'alcool.

— *Perchlorates de plomb.* Une solution d'oxyde de plomb dans l'acide perchlorique hydraté donne, par l'évaporation spontanée, une masse de cristaux spéculaires indistincts du sel neutre $(Pb''(ClO^4)^2$, suivant Roscoe. Ce sel est assez soluble dans l'eau et possède une saveur astringente et sucrée. Il ne perd son eau de cristallisation ni dans le vide ni lorsqu'on le chauffe à la température de 100°. Si l'on fait bouillir sa solution concentrée avec un grand excès de carbonate de plomb et qu'on évapore, on obtient des cristaux peu distincts et très-éclatants qui, sous l'action de l'eau, se résolvent en une portion soluble et en une portion insoluble. La solution obtenue de cette manière donne, en s'évaporant, un sel basique $Pb''(ClO^4)^2,Pb''(OH)^2$ qui cristallise sous deux formes différentes, dont les uns deviennent foncés lorsqu'on les retire de leur liquide générateur, tandis que les autres demeurent brillants et transparents.

— *Perchlorates de fer.* Le sel ferreux

$$Fe''(ClO^4)^2$$

s'obtient par la réaction du sulfate ferreux sur le *perchlorate* barytique. Il forme de longues aiguilles incolores que l'on peut exposer à l'air pendant quelque temps sans qu'elles se décomposent, mais qui finissent cependant par devenir jaunes par suite de la formation d'un sel basique. Lorsqu'on dissout du fer métallique pur dans de l'acide perchlorique aqueux, on obtient le même sel en petits cristaux d'un blanc verdâtre, très-déliquescents, qui renferment $Fe''(ClO^4)^2,6H^2O$. Ils ne perdent pas cette eau dans le vide sur l'acide sulfurique concentré, ni même lorsqu'on les expose à la température de 100°. A une température plus élevée, ils se décomposent. Le *sel ferrique* est inconnu jusqu'à ce jour.

PERCHLORÉ, ÉE adj. (per-klo-ré — du préf. *per*, et de *chloré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de chlore.

PERCHLORIQUE adj. (pèr-klo-ri-ke — du préf. *per*, et de *chlorique*). Chim. Se dit d'un acide oxygéné du chlore, qui renferme plus d'oxygène que tous les autres acides oxygénés dérivés du même élément. ‖ Se dit aussi de l'éther de l'acide perchlorique.

— **Encycl.** *Acide perchlorique.* L'acide *perchlorique* $HClO^4$ a été découvert en 1815 par Count Stadion ; il a été ensuite étudié par Sérullas et plus récemment on l'a obtenu sous des formes mieux définies. Il prend naissance : 1° par l'électrolyse de l'acide chlorique ; l'oxygène et le chlore se dégagent en très-faible quantité au pôle positif et l'hydrogène se dégage au pôle négatif ; la plus grande partie de l'hydrogène demeure toutefois dans le liquide et convertit une partie de l'acide chlorique en acide *perchlorique* ; 2° par la distillation de l'acide chlorique, opération dans laquelle il se développe de l'oxygène ; 3° par l'action de l'acide sulfurique sur le chlorate de potassium (v. PERCHLORATE) ; 4° par l'action de certains acides sur les perchlorates. Ainsi, on peut précipiter la potasse du perchlorate de potassium et filtrer pour séparer le fluosilicate de potassium de la solution aqueuse d'acide *perchlorique* formée en même temps que lui. On peut aussi remplacer l'acide hydrofluosilicique par l'acide sulfurique ; dans ce cas, il faut distiller pour séparer l'acide *perchlorique* du sulfate de potassium. Ce procédé était celui de Sérullas.

L'acide *perchlorique* préparé par l'une quelconque de ces méthodes peut être concentré par l'ébullition jusqu'à ce que la température d'ébullition atteigne 203°. A partir de ce moment, il distille inaltéré sous la forme d'un liquide huileux qui renferme 70,3 pour 100 d'acide normal $ClHO^4$. Si l'on distille ce liquide huileux avec deux fois son volume d'acide sulfurique concentré, il abandonne son eau à ce dernier agent et se transforme en acide *perchlorique* pur $ClHO^4$, qui passe à la distillation sous la forme d'un liquide jaunâtre très-fumant. Si l'on continue la distillation, il passe une certaine quantité de l'acide huileux ci-dessus mentionné ; mais dès qu'il est en contact avec l'acide pur qui a passé d'abord, ces deux portions se combinent et forment un composé hydraté qui répond à la formule $ClHO^4,H^2O$. Ces divers produits sont, toutefois, toujours souillés par

un peu d'acide sulfurique entraîné mécaniquement. Pour avoir l'acide normal tout à fait pur, il est nécessaire de reprendre le produit cristallin et de le redistiller seul. Il se [illegible] alors en [illegible] par $HClO^4$, qui passe d'abord à la distillation, et en [illegible] huileux qui est plus hydraté et qui passe en second lieu. Il est inutile [illegible] qu'il faut [illegible] des qu'on voit distiller les gouttelettes huileuses, sans quoi le corps cristallin se reproduit dans le récipient.

L'acide *perchlorique* pur $ClHO^4$ est un liquide incolore, très-volatil, dont la densité [illegible] 1,782 à 15°,5. Sa vapeur est également incolore et transparente; mais, au contact de l'air, elle se combine avec l'humidité atmosphérique et donne des fumées blanches épaisses. L'acide *perchlorique* pur est un des agents oxydants les plus puissants, les plus [illegible] que l'on connaisse; il suffit d'en placer une goutte sur un morceau de papier, [illegible] de charbon, un morceau de bois ou toute autre substance organique pour que [illegible] entre en combustion avec une violence qui ne le cède en rien à la détonation produite par la décomposition soudaine du chlorure d'azote. Cet acide se combine très-énergiquement avec l'eau en faisant entendre un bruissement analogue à celui que produirait un fer rouge plongé dans ce liquide. On doit prendre les plus grandes précautions en travaillant ce corps, parce qu'il suffit d'une goutte qui tombe sur la peau pour produire une plaie qui ne guérit qu'après plusieurs mois. De même qu'on l'observe pour l'acide azotique monohydraté, on ne peut pas distiller l'acide *perchlorique* normal sans qu'il se décompose. L'acide *perchlorique* subit aussi une décomposition spontanée à la température ordinaire et brise les vases où on le renferme.

Pour déterminer la composition de l'acide *perchlorique* normal, on le neutralise avec du carbonate de potassium; on ajoute au produit assez d'acide acétique pour lui communiquer une réaction acide; on évapore à siccité; on recueille le sel sur un petit filtre pesé; on le lave à l'alcool absolu pour éliminer l'acétate de potassium; on le dessèche, on le pèse et l'on détermine sa composition. On obtient par cette méthode des résultats très-voisins de ceux qu'exige la théorie. Ainsi, 1gr,2185 d'acide ont fourni 1gr,6785 de sel de potassium, le calcul exigeant 1gr,6876, et 0gr,966 de ce sel chauffés avec du peroxyde de fer ont perdu 0gr,444. Le résidu de chlorure de potassium exigeait 0gr,744 d'argent pour sa précipitation complète. Comme 0gr,744 d'argent équivalent à 0gr,513 de KCl, on voit que les résultats sont presque théoriques, puisque, d'après le calcul, 0gr,966 de $KClO^4$ devraient donner 0gr,519 de chlorure de potassium.

L'hydrate $HClO^4.H^2O$ renferme 84,81 pour 100 d'acide normal; on l'obtient à l'état de pureté en ajoutant de l'eau à ce dernier. C'est un corps blanc, solide, cristallin, qui fond à 50° et qui se décompose à 110° en acide pur et en acide huileux plus hydraté. Sa composition a été déterminée par la méthode que nous venons de décrire à l'occasion de l'acide pur. Sa densité égale 1,811 à 50°. Quoique jouissant vis-à-vis des substances organiques d'une action beaucoup moins violente que l'acide pur, cet acide est encore un oxydant énergique. Lorsqu'on le fond et qu'on le met en contact avec le papier ou le bois, il les enflamme aussitôt, et, lorsqu'on le verse dans l'eau, il s'y combine aussi en faisant entendre un bruissement, comme le font, en général, les corps très-avides d'eau.

Lorsqu'on distille cet hydrate, la température s'élève graduellement jusqu'à 203°; à ce moment, elle devient constante et il passe un liquide huileux qui ne peut être distingué par son aspect de l'acide sulfurique. Ce liquide contient 72,1 pour 100 d'acide *perchlorique* et correspond probablement, par conséquent, à la formule $HClO^4,2H^2O$. Cette dernière formule exige, en effet, 73,6 pour 100 d'acide pur, tandis que la formule $ClHO^4,3H^2O$ n'en exigerait que 65,05. Si l'on concentre l'acide *perchlorique* aqueux par l'ébullition, l'eau se dégage et la température s'élève peu à peu jusqu'à 200°, moment auquel il passe aussi l'acide huileux à 72,1 pour 100 d'acide pur. Il en résulte que l'acide huileux est un terme stable vers lequel convergent d'une part l'acide très-hydraté qui perd une partie de son eau et, d'autre part, l'acide cristallin qui perd une partie de son acide normal.

L'acide *perchlorique* aqueux rougit le tournesol, mais ne le blanchit pas. Il dissout le zinc et le fer avec [illegible] d'hydrogène en formant des perchlorates. Étendu, il n'exerce aucune action sur l'acide sulfhydrique, lequel cependant réduit tous les autres oxacides du chlore.

— *Éther perchlorique*. L'éther *perchlorique*, que l'on désigne aussi sous le nom de perchlorate d'éthyle ou de perchlorate éthylique, répond à la formule $C^2H^5ClO^4$. La meilleure manière de le préparer consiste à distiller un mélange [illegible] de baryum. [illegible] l'éthyle et [illegible] jamais de [illegible] [illegible] *perchlorique* et de [illegible] lorsqu'on verse [illegible] entre dans l'alcool, on n'obtient pas non plus de perchlorate d'éthyle, mais une réaction très-vive qui détermine toujours une violente explosion. On réduit en poudre fine une molécule de perchlorate barytique que l'on mélange avec une molécule de sulfovinate de baryum cristallisé, également réduit en poudre. On introduit ensuite dans une cornue 2 grammes au plus de ce mélange, à cause des dangers d'explosion, et l'on chauffe la cornue au bain d'huile avec une lampe à alcool ou à gaz que l'on puisse rapidement retirer. La cornue est en communication avec un récipient refroidi entouré de glace et de sel marin. Entre l'appareil et l'opérateur, il est prudent de placer un écran de bois percé de deux petits trous fermés avec des morceaux de glace épaisse par où l'on regarde. Aucune réaction ne se produit tant que la température n'a pas atteint 100°, et, tant que la totalité de l'eau de cristallisation n'a pas passé dans le récipient, on ne court aucun risque d'explosion. Mais au-dessus de 100° la température doit être élevée avec les plus grands ménagements jusqu'à 171°; c'est à ce moment que l'éther *perchlorique* commence à se former et à distiller. Si l'on remplaçait le perchlorate de baryum par le perchlorate de potassium, l'opération ne réussirait pas. On ne pourrait pas non plus substituer l'acide sulfovinique au sulfovinate de baryum.

L'éther *perchlorique* se condense dans le récipient au-dessous d'une couche d'eau considérable; on retire l'eau en ayant bien soin de ne pas saisir le récipient dans la main, parce qu'on déterminerait ainsi une élévation de température qui causerait infailliblement une explosion; on se sert, pour enlever l'eau, d'un morceau de papier à filtrer qu'on imbibe. Pour pouvoir conserver l'éther *perchlorique* sans danger, il est nécessaire de le mélanger avec de l'alcool. En ajoutant une ou deux parties d'alcool à la quantité d'éther *perchlorique* qui provient de la distillation d'un gramme de sulfovinate de baryum, on obtient, en effet, un mélange qui ne fait pas explosion. Pour séparer de nouveau l'éther pur de ce mélange, il suffit d'y introduire son propre volume d'eau. On éprouve cependant le plus souvent une perte parce que l'eau exerce une action décomposante sur l'éther *perchlorique*. On ne doit faire de manipulations sur l'éther *perchlorique* qu'en ayant soin de se garantir les mains par des gants et le visage par un masque à yeux de verre.

Roscoe distille un mélange intime de perchlorate et de sulfovinate de baryum à poids égaux dans une cornue dont le col est recourbé et vient plonger sous une petite quantité d'eau. Entre 140° et 160°, il passe environ 0mc,0002 d'un liquide plus lourd que l'eau, et, à 170°, il se dégage des fumées blanches d'acide *perchlorique*. On purifie le produit distillé huileux par une série de lavages à l'eau.

L'éther *perchlorique* est un liquide transparent et incolore plus lourd que l'eau, d'une odeur agréable, d'une saveur douce suivie d'un arrière-goût amer qui ressemble à la saveur de la cannelle, insoluble dans l'eau et insoluble dans l'éther. A 100°, tantôt il se boursoufle, tantôt il fait explosion. C'est de tous les corps connus celui qui détone avec le plus de violence. L'explosion se produit sous l'influence de la chaleur, de la friction, de la percussion, et souvent même elle a lieu sans aucune cause extérieure qui puisse en apparence la déterminer. Sec, il fait explosion lorsqu'on essaye de le transvaser d'un vase dans un autre. Une goutte placée sur une capsule de porcelaine réduit la capsule en poudre lorsqu'elle détone. Si le mélange d'alcool et d'éther dont nous avons parlé est placé dans un verre avec son volume d'eau, l'éther *perchlorique* se sépare et gagne le fond du vase sous la forme d'une goutte huileuse; si alors on retire l'alcool aqueux surnageant et qu'on jette le liquide qui reste sur un entonnoir humide supporté par un entonnoir effilé, de manière à séparer [illegible] le liquide aqueux, la goutte d'éther *perchlorique* qui demeure sur le filtre peut détoner; il suffit, pour déterminer l'explosion, de la toucher avec un corps chaud ou de lui donner un coup de marteau. Toutefois la solution aqueuse de l'éther *perchlorique* brûle sans la moindre explosion lorsqu'on y met le feu.

L'éther *perchlorique* ne se décompose pas lorsqu'on l'abandonne sous l'eau; mais il subit une décomposition partielle lorsqu'on le précipite par [illegible] que. Lorsqu'on ajoute de la potasse à cette [illegible] l'éther *perchlorique* se produit [illegible] et il se précipite une quantité considérable de perchlorate potassique.

PERCHLORURE s. m. ([illegible] — du pref. *per*, et de *chlorure*). Chim. Chlorure [illegible] la plus grande quantité de chlore possible.

— Encycl. Nous décrirons les quatre *perchlorures* les plus importants :

1° *Perchlorure d'antimoine* ($SbCl^5$). On obtient [illegible] blanc; c'est le *perchlorure* d'antimoine. Il est un autre moyen souvent employé pour l'obtenir, c'est de faire arriver du chlore sur de l'antimoine chauffé au rouge.

Le *perchlorure* [illegible] est un liquide très-fumant et très-volatil. Une petite quantité d'eau l'hydrate et un excès le décompose; or, comme l'eau se décompose en même temps, il se forme de l'acide chlorhydrique et de l'acide antimonique. On se sert souvent de *perchlorure* d'antimoine dans les laboratoires [illegible] très-souvent le préparateur.

Réaction. Ce sel est précipité en blanc par la potasse, dont un excès dissout le précipité formé. Les sulfures alcalins y produisent un précipité orangé soluble dans les hydrosulfates alcalins. Une lame de fer ou de zinc plongée dans ce liquide se recouvre aussitôt d'une matière noire; c'est de l'antimoine [illegible].

2° *Perchlorure de carbone*. [illegible] gène protocarbone C^2H^4 peut échanger son hydrogène [illegible] suite de composés chlorés pouvant être représentés par les formules

C^2H^3Cl, $C^2H^2Cl^2$, C^2HCl^3

et enfin C^2Cl^4, c'est-à-dire du *perchlorure* de carbone. Pour préparer le *perchlorure* de carbone, on fait arriver dans une cornue tubulée contenant du chloroforme un courant de chlore sec, tant qu'il y aura dégagement de gaz acide chlorhydrique. Lorsque ce dégagement cesse, on chauffe légèrement la cornue, ce qui provoque une nouvelle action [illegible] au nouveau dégagement d'acide chlorhydrique. Enfin, quand l'action a cessé, on distille le liquide de la cornue sans cesser le dégagement de chlore et on répète plusieurs fois la distillation.

Si l'appareil était exposé au soleil, l'opération n'en marcherait que plus vite. Dès que, malgré l'intervention de la chaleur, il ne se dégage plus d'acide chlorhydrique, on agite le liquide avec un peu de mercure qui lui enlève le chlore libre, puis on le soumet à la distillation.

Le *perchlorure* de carbone est un liquide incolore, présentant une odeur particulière, très-aromatique; sa densité est 1,6 [illegible] à 78° et la densité de sa vapeur est 5,415. Le *perchlorure* de carbone est insoluble dans l'alcool et dans l'éther. A une température élevée, il perd une partie de son chlore et donne [illegible]

3° *Perchlorure de fer*. Ce corps est le plus important des composés de cette série, tant à cause de son emploi en chimie que pour ses applications en médecine. A l'état sec, ce corps est brun, s'il a été sublimé, il présente un éclat vif; il est déliquescent, volatil, très-soluble dans l'eau, dans l'éther et dans l'alcool. La dissolution à la lumière réfléchie est d'un brun plus ou moins foncé; par transparence, elle est d'un jaune doré verdâtre, tirant plus ou moins sur le brun suivant l'épaisseur de la couche que l'on examine. C'est à Pravaz que l'on doit l'emploi du *perchlorure* de fer en chirurgie; on a reconnu que les degrés suivants de l'aréomètre de Baumé correspondaient aux quantités ci-dessous de *perchlorure* et d'eau :

Eau	Perchlorure sec
45° = 46,15	53,85
3[illegible] = [illegible]	34,65
2[illegible] = [illegible]	21,3[illegible]
15° = [illegible]	16,65

Le chlorure ferrique [illegible] peut cristalliser en aiguilles rouges peu volatiles, solubles dans l'eau. Avec la potasse, le *perchlorure* de fer donne un précipité rouge brique d'oxyde de fer. Avec l'acide méconique ou [illegible] il prend une belle coloration bleue. Si on [illegible] chlorure de fer présentant une couleur ocracée, due à la présence d'oxyde de fer dans ce composé.

— [illegible] Pravaz a conseillé l'emploi du *perchlorure* de fer pour le traitement des anévrismes. Il conseillait d'introduire, à l'aide d'une canule ou d'un trocart, une certaine quantité [illegible] mal. Cette substance détermine la coagulation [illegible] l'acide chlorhydrique; on filtre alors le liquide [illegible] bain-marie, jusqu'à ce que [illegible]

rure de fer pour le traitement des ulcères [illegible] érectiles; il enlève l'épiderme à l'aide d'un vésicatoire et, vingt-quatre heures après, il [illegible]

On emploie encore le *perchlorure* de fer dans les cas d'hémorragie des tumeurs ulcérées [illegible] accompagnent souvent certaines formes de [illegible] cérations atoniques des extrémités inférieures, etc.

4° *Perchlorure de phosphore*. [illegible] points d'ébullition et de fusion se trouvent entre 146° et 148°, ce qui fait qu'il semble passer [illegible] posé d'un demi-volume de vapeur de phosphore et d'un volume et demi de chlore, ce [illegible] chlore pour une quantité équivalente de soufre et passe à l'état de chlorosulfure de phosphore [illegible]

PERCHOIR s. m. [illegible]

— [illegible]

PERCHOT s. m. [illegible]

PERCIER (Charles), architecte français, né à Paris en 1764, [illegible] leries. Il n'avait [illegible] tinguée, lui donna des leçons [illegible] grande tenue, de beaux cav[illegible] fit remarquer et lorsque, [illegible] leur.

[illegible]

Laruques. [illegible]

1790, y obtint un succès éclatant et d'autant plus remarquable que le public était peu disposé à l'admiration des choses d'art. L'admiration de l'Académie d'architecture est restée consignée dans ses registres. Sur la proposition de M. Paris, dessinateur de la chambre et du cabinet du roi, la dépense de l'échafaudage avait été faite par le gouvernement. Percier dessina donc de fort près la sublime colonne, et il assurait que jamais il n'y put découvrir trace de l'or, de l'azur et des autres couleurs dont elle aurait été bariolée. »

La connaissance qu'il fit de Canova, divers travaux dont ce grand statuaire le fit charger lui permirent de prolonger son séjour à Rome au delà du temps réglementaire. Ce fut seulement en 1791 qu'il revint à Paris. Fontaine l'y avait précédé. Ils luttèrent longtemps, pauvres et obscurs, et employés à d'humbles travaux. La première entreprise importante dont ils furent chargés fut l'appropriation de la Malmaison à l'habitation du premier consul. Dès lors, la protection du maître de la France leur fut assurée, et ils eurent la principale part aux grands travaux d'architecture exécutés sous l'Empire. On doit à leur collaboration l'arc de triomphe du Carrousel, la conversion de la salle de la Convention aux Tuileries en salle de spectacle, l'aile septentrionale de la cour des Tuileries, de nombreux travaux au Louvre, etc. (v. FONTAINE). Leurs études sévères des monuments de l'antiquité leur permirent d'inaugurer dans leur art une révolution analogue à celle qu'avait accomplie David dans la peinture. Percier, qui devint membre de l'Académie des beaux-arts en 1811, était surtout dessinateur et abandonnait volontiers à son collaborateur la partie non moins importante de l'exécution. Ils ont publié ensemble de beaux recueils d'architecture : *Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome* (Paris, 1798, in-fol.); *Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs* (Paris, 1812-1813, in-fol.); *Recueil de décorations intérieures* (Paris, 1812-1827, in-fol.); *Résidences des souverains de France, d'Allemagne, de Russie, etc.* (Paris, 1833, in-4°). Citons aussi la *Description des cérémonies et des fêtes qui ont eu lieu pour le mariage de Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise* (Paris, 1811, in-fol.). Enfin, on doit à Percier les charmants dessins des éditions d'*Horace* et de *La Fontaine* (in-fol.), par Didot.

PERCIÈRE s. f. (pèr-si-è-re). — Féod. *Droit de percière*, Droit perçu par le seigneur, principalement en Auvergne, sur les fruits pendants.

PERCILLÉ, ÉE (pèr-si-llé; *ll* mll. — dimin. de *percer*). Criblé de petits trous : *Pour transporter les vers à soie qui ont déjà grossi et qui seraient trop entassés, on les couvre d'une feuille de papier* PERCILLÉE, *on y répand quelques feuilles de mûrier; ils passent par les trous pour venir manger, et l'on emporte le tout.*

PERCILLETTE s. f. (pèr-si-lle-te; *ll* mll.). Bot. Syn. de COSCINODON, genre de cryptogames.

PERCIN (DE), nom de divers personnages français. V. MONTGAILLARD.

PERCIS s. m. (pèr-siss — du lat. *perca*, perche). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'océan Indien.

— **Encycl.** Les *percis* sont généralement des poissons de petite taille, caractérisés par un corps allongé, arrondi; la tête déprimée; les joues renflées; le museau obtus; la mâchoire inférieure proéminente; plusieurs dents en crochets; le préopercule un peu dentelé; l'opercule muni d'épines; la première dorsale épineuse petite, tandis que la seconde, qui n'est pas très-bien séparée, occupe presque toute la longueur du corps. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui toutes habitent la mer des Indes; elles sont aussi remarquables par leurs couleurs vives que par leurs formes à la fois élégantes et singulières. Nous citerons, entre autres, le *percis nébuleux*, long d'environ 0m,20, à couleurs très-variées, le *percis tacheté*, de même taille et de forme plus élégante, mais moins richement paré; le *percis cylindrique*, le *percis demi-bande*, le *percis ponctué*, etc.

PERCIVAL (Thomas), médecin anglais, né à Warrington, dans le comté de Lancaster, en 1740, mort en 1804. Orphelin de bonne heure, il dut aux soins d'une sœur aînée de recevoir une excellente éducation, fit ses études médicales à Édimbourg, à Londres et enfin à Leyde, où il fut reçu docteur en 1765. Après avoir visité la Belgique et la France, Percival alla se fixer, en 1767, à Manchester pour y exercer son art. Dans sa pratique, qui fut bientôt très-étendue, il s'appliqua à étudier [illegible] les plus em- [illegible] Manchester [illegible] Société [illegible] dont il fut [illegible] (Leyde, 1765, in-4°), [illegible] (1767-1776, 4 vol. in-8°); *Experiments and observations on water* (Londres, 1768, in-8°); *On the disadvantages wich attend the inoculation of children in early infancy* (1768, in-8°); *Observations and experiments on the poison of lead* (1774, in-8°); *Medical jurisprudence or a code of institutes adapted to the professions of physic and surgery* (1800, in-8°); *Medical ethics, or a code of institutes adapted to the professional conduct of physicians and surgeons in hospital practice* (1803, in-8°). Percival publia, en outre, un grand nombre d'articles dans divers recueils spéciaux.

PERCIVAL (Robert), officier anglais, né en 1765, mort en 1826. Il fit en 1795, comme capitaine d'infanterie, partie de l'expédition envoyée au Cap de Bonne-Espérance sous les ordres d'Elphinstone pour en chasser les Hollandais, débarqua dans la baie Simon, débusqua les Hollandais de la position de Wyneberg et du défilé de Muisenberg, et entra le premier au Cap (1796), où il passa plusieurs années. De retour en Angleterre, Percival publia, sous le titre : *An account of the Cape of Good Hope, containing an historical view of its original settlement by the Dutch, etc.* (Londres, 1804, in-4°), un ouvrage qui contient des renseignements curieux et exacts sur le Cap. Il a été traduit en français par Henry (Paris, 1806, in-8°).

PERCIVAL (James-Gates), géologue et poëte américain, né à Kensington (Connecticut) en 1775, mort en 1856. Il mena de front l'étude des sciences et la culture de la poésie, débuta à vingt ans par une tragédie intitulée *Zamor*, se fit recevoir docteur en médecine en 1820 et alla pratiquer son art à Charleston, dans la Caroline du Sud. Nommé aide chirurgien de l'armée et professeur de chimie à l'école militaire de Westpoint en 1824, Percival ne tarda pas à se démettre de ses fonctions et se rendit à Boston, où il se livra à des travaux littéraires. En 1835, le gouverneur de l'État de Connecticut le chargea d'explorer ce territoire au point de vue géologique et minéralogique, et il reçut, en 1854, une mission du même genre dans le Wisconsin. Percival mourut subitement peu après son retour. C'était un homme d'un esprit mobile, actif, excentrique et d'une vaste intelligence. Il composa des vers, non-seulement en américain, mais en danois, en suédois, en hongrois, etc. Outre *Zamor*, on a de lui : *Poésies* (1829); *Clio* (1822-1827), espèce de pamphlet politique et littéraire en vers et en prose; *Choix de poésies* (New-York, 1824, 2 vol.), où il chante l'amour et la liberté; la traduction de la *Géographie* de Malte-Brun (Boston, 1840-1843); *Exposé de la géologie de l'État de Connecticut* (1843, in-8°); *Premier rapport sur la géologie de l'État de Wisconsin* (Madison, 1855).

PERCLIGIA, sectaire turc, qui parut dans la Natolie vers 1418. Il prêchait à main armée la pauvreté volontaire, la communauté des biens, l'horreur du mahométisme. Après qu'il eut vaincu plusieurs pachas, Mahomet Ier envoya contre lui 60,000 hommes, qui firent à sa secte une guerre d'extermination. Pris par les Ottomans, il fut torturé à Éphèse et mourut avec le plus grand courage.

PERCLUS, USE adj. (pèr-klu, u-ze — du latin *perclusus*, participe passé passif de *percludere*, fermer entièrement; de *per*, par, et de *claudere*, clore, qui se rattache à la racine sanscrite *klu*, *kru*, fermer, cacher, couvrir, grec *kleiô* pour *kleifô*, kymrique *cloi*, etc., d'où tout un groupe de noms de la serrure et de la clef dans les langues européennes). Impotent de tout le corps, ou d'une partie du corps : *Être* PERCLUS *de la jambe. Elle est demeurée* PERCLUSE *du bras droit. Il est* PERCLUS *de tous ses membres.* (Acad.)

... L'honneur estropié, languissant et *perclus*,
N'est qu'une vieille idole en qui l'on ne croit plus.
RÉGNIER.

‖ Impotent, en parlant d'un membre : *Bras* PERCLUS. *Jambe* PERCLUSE.

Ésope conte qu'un manant
Charitable autant que peu sage,
Un jour d'hiver se promenant
A l'entour de son ermitage,
Aperçut un serpent sur la neige étendu,
Transi, gelé, *perclus*, immobile, rendu.
LA FONTAINE.

— Fig. Devenu impuissant, complètement privé de son activité : *Avoir le cerveau, le jugement* PERCLUS. *Son intelligence est maintenant* PERCLUSE.

PERCLUSION s. f. (pèr-klu-zi-on — rad. *perclus*). État d'une personne percluse.

PERCNOPTÈRE adj. (pèr-kno-ptè-re — du gr. *perknos*, noirâtre, *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes noires.

— s. m. Ornith. Genre de rapaces diurnes, formé aux dépens des vautours, et ayant pour type l'espèce dite vautour fauve.

— **Encycl.** Ornith. V. GRIFFON.

PERCOIDE adj. (pèr-ko-i-de — du gr. *perkê*, perche; *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre perche.

— s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre perche.

— **Encycl.** La famille des *percoïdes* est caractérisée par un corps oblong plus ou moins comprimé, couvert d'écailles généralement dures et rudes au toucher, les mâchoires, le palais et les os pharyngiens garnis de dents diversement disposées; l'opercule et le préopercule dentelés ou épineux; point de barbillons; les nageoires toujours au nombre de sept au moins et quelquefois de huit; les ventrales le plus souvent subbrachiennes, c'est-à-dire suspendues aux os de l'épaule. A l'intérieur, on remarque un estomac, un pylore, un canal intestinal petit, un foie médiocre, une vessie natatoire. Cette famille comprend les genres suivants, groupés en trois tribus. I. PERCOÏDES proprement dits : genres perche, bar, apron, sandre, serran, meron, germille. II. TRACHINOÏDES : genres vive (trachine), uranoscope. III. MULLES : genre mulle. Ces poissons se font généralement remarquer par la beauté de leurs couleurs et l'excellence de leur chair.

PERÇOIR s. m. (pèr-soir — rad. *percer*). Techn. Outil qui sert à percer, à faire des trous. ‖ Morceau de fer dans lequel les serruriers, les maréchaux posent la pièce de fer qu'ils veulent percer. ‖ Sorte de foret avec lequel on met en perce les tonneaux.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre murex ou rocher.

PERCOLATEUR s. m. (pèr-ko-la-teur — du lat. *per*, à travers; *colare*, filtrer). Ancienne cafetière à filtre.

PERCOPHIS s. m. (pèr-ko-fiss — du gr. *perkos*, noirâtre; *ophis*, serpent). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, dont l'espèce type vit dans les mers du Brésil : *Le* PERCOPHIS *du Brésil a quelque analogie avec les sphyrènes.* (Boitard.)

PERCOSIE s. f. (pèr-ko-zi — du gr. *perkos*, noirâtre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des amares, et dont l'espèce type habite la Sicile.

PERÇU, UE (pèr-su, û) part. passé du v. Percevoir. Dont on a reçu l'impression : *Sensation* PERÇUE. *Son* PERÇU.

— Se dit d'une somme dont on a opéré la perception : *Droit* PERÇU. *Revenu* PERÇU. *Contributions* PERÇUES. *Aucun impôt ne peut être établi ni* PERÇU *sans le consentement préalable des Chambres.* (Royer-Collard.)

PERCUS s. m. (pèr-kuss — du gr. *perkos*, noirâtre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre féronie.

PERCUSAIRE s. f. (pèr-ku-zè-re — du gr. *perkos*, noirâtre). Bot. Syn. de SCYTONÈME, genre d'algues.

PERCUSSEUR s. m. (pèr-ku-seur — lat. *percussor*; de *percutere*, frapper). Celui qui frappe. ‖ Peu usité.

PERCUSSION s. f. (pèr-ku-si-on — lat. *percussio*; de *percutere*, frapper). Coup, choc d'un corps contre un autre corps : PERCUSSION *violente. Les effets de la* PERCUSSION.

— Mécan. *Point de percussion*, Point où se réunit toute l'action du corps percutant. ‖ *Percussion directe*, Celle qui imprime au corps percuté une impulsion dont la direction est la ligne même qui joint son centre de gravité au point choqué.

— Mus. Choc de la dissonance, qui frappe sur le premier temps de la mesure. ‖ *Instruments de percussion*, Instruments dont on joue en les frappant : *Le tambour, les timbales, les cymbales sont des* INSTRUMENTS DE PERCUSSION.

— Artill. *Arme à percussion*, Arme dans laquelle le feu est communiqué à la charge au moyen du choc d'une pièce sur une capsule fulminante.

— Méd. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle on peut, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, reconnaître les lésions des organes contenus dans cette cavité.

— Techn. Procédé par lequel on constate l'état des bois de charpente en les choquant avec un corps dur.

— Chirom. Partie charnue de la main, qui est entre le poignet et le petit doigt.

— **Encycl.** Méd. L'origine de la *percussion* remonte à la plus haute antiquité. Hippocrate s'en servait pour reconnaître l'hydropisie; Galien l'employa pour distinguer la tympanite de l'ascite et de l'œdème des parois abdominales; Paul d'Égine, Lazare Rivière et d'autres médecins se sont servis de la *percussion* pour diagnostiquer quelques affections ayant leur siége dans l'abdomen; mais personne n'avait songé à faire une méthode de cet élément de diagnostic, lorsque Auenbrugger publia, en 1761, un traité sur ce sujet. Plus tard, Corvisart l'introduisit en France et en répandit l'usage. Cependant la *percussion* immédiate, telle qu'on l'exerçait alors, présentait encore de graves inconvénients; ses applications étaient restreintes et ses données n'avaient pas toute la rigueur désirable. Elle attendait un perfectionnement, et c'est à Piorry que la science en est redevable. Ce professeur a rendu la *percussion* médiate; il en a tracé les règles et appliqué l'usage à une foule de cas où elle était encore inusitée. Aussi, à partir de ce moment, la *percussion* s'est de plus en plus popularisée, et aujourd'hui cette méthode constitue, avec l'auscultation, la base la plus solide du diagnostic. Pour retirer de la *percussion* tous les avantages qu'elle peut fournir, le médecin doit d'abord se placer assez près du malade, mais de façon à n'être point gêné et à pouvoir percuter sous un angle droit, avec une force constamment égale. La *percussion* peut être immédiate, c'est-à-dire pratiquée directement sur les parties dont on veut apprécier le degré de sonorité. Dans ce cas, on percute avec l'extrémité des quatre doigts légèrement recourbés, ou avec la paume de la main, ou bien encore avec toute la main. Ce mode de *percussion* ne peut donner que des indications très-imparfaites, et même parfois occasionner des accidents chez le malade; aussi faut-il toujours préférer la *percussion* médiate. Ce procédé consiste à interposer un corps étranger entre la main qui frappe et la partie frappée. Le corps étranger est ordinairement un doigt de l'observateur ou le plessimètre de M. Piorry. Lorsqu'on se sert du doigt, ce qui est bien préférable, c'est ordinairement sur le médius que l'on percute. On applique la main gauche tout entière sur la région dont on veut connaître la sonorité et on la maintient fixe. Puis, écartant les autres doigts, on laisse le médius isolé, bien tendu, de façon qu'il s'applique exactement sur la partie sous-jacente. On emploie une pression légère s'il s'agit d'un organe superficiellement placé, ou si le malade éprouve des douleurs sur cette partie du corps. Si l'organe qu'on explore était profond ou s'il y avait une grande épaisseur de muscles, il faudrait presser davantage. Les mouvements de la main droite qui frappe ne doivent avoir lieu ni dans l'épaule, ni dans le coude, mais exclusivement dans le poignet; ils sont ainsi plus réguliers, plus précis, et les chocs beaucoup moins pénibles pour le malade, en même temps que les sons produits ont plus de netteté. S'il faut frapper avec une certaine force, en raison de la profondeur des organes que l'on explore, on percute avec les trois doigts du milieu, rapprochés l'un de l'autre et courbés à angle droit. Deux doigts suffisent quand on a besoin d'une force moindre; et même, si les parties frappées sont le siége d'une vive douleur, une *percussion* légère pratiquée avec le médius seulement peut donner des résultats suffisants. En général, il faut toujours frapper avec douceur, autant pour ménager le malade que pour conserver aux sons leur caractère et leur intégrité. Pour arriver à bien explorer un organe, il faut d'abord percuter sur la région voisine et arriver progressivement jusqu'au viscère souffrant. De cette façon, le contraste entre les parties saines et celles qui sont affectées est beaucoup plus évident, et l'oreille saisit mieux la plus légère nuance qui traduit aussitôt une altération matérielle, même peu prononcée. Quelquefois il est très-important de tracer avec un crayon ou le nitrate d'argent des lignes qui circonscrivent les organes souffrants. Ce procédé, que M. Piorry désigne sous le nom d'*organographisme*, permet de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la marche croissante et décroissante de la maladie; d'où des indications précieuses pour le pronostic et la thérapeutique. Pendant la *percussion*, le malade devra être, autant que possible, découvert; il devra, en outre, prendre la position la plus propre à faciliter l'examen que l'on pratique.

La *percussion* s'applique principalement à la poitrine et à l'abdomen. Dans le premier cas, c'est pour l'examen de l'appareil pulmonaire et du cœur, dans le second pour celui de tous les organes en général contenus dans la cavité abdominale, et pour les épanchements en particulier.

— *Appareil pulmonaire.* Pour pratiquer la *percussion* de l'appareil pulmonaire, le sujet peut être debout, assis ou couché; mais cette dernière position est préférable lorsqu'on veut se livrer à un examen minutieux. Une règle particulière et très-importante à observer dans l'examen du thorax, c'est de percuter alternativement et comparativement les deux côtés de la poitrine dans des conditions tout à fait identiques; et, pour cela, on devra pratiquer la *percussion* tour à tour à droite et à gauche, sur des points exactement correspondants, dans une même position, avec une force égale, pendant l'inspiration et pendant l'expiration à l'état normal; la *percussion* du thorax donne des sons très-variables, mais qui doivent être connus de l'observateur pour qu'il puisse les comparer aux sons pathologiques. Le thorax sain donne un son clair, *sui generis*, que M. Piorry appelle *pulmonal*. Mais cette résonnance, ce son type, varie encore selon la région que l'on percute et l'épaisseur des muscles qui la recouvrent. En avant, au niveau de la clavicule, au-dessus et au-dessous de cet os jusqu'à la quatrième côte, on entend un son clair qui, en descendant progressivement, s'obscurcit de plus en plus, surtout chez les personnes grasses. A gauche, à la région précordiale, on trouve de la matité produite par la présence du cœur. A droite, le son est clair depuis le haut jusqu'en bas, au niveau du foie, où cet organe donne encore de la matité. Latéralement, dans une région bornée de chaque côté par une ligne verticale abaissée des bords antérieur et postérieur de l'aisselle, la sonorité pulmonale est très-grande depuis le creux axillaire jusqu'à la septième côte inférieurement. En arrière, la sonorité existe de haut en bas dans toute la région interscapulaire; mais elle est médiocre et cesse même au niveau de la deuxième ou troisième fausse côte.

— *Phénomènes pathologiques.* Dans l'état de maladie, le son rendu par le thorax sur les points qui correspondent aux poumons peut présenter de nombreuses variétés de force et de caractère. Il devient tantôt plus clair et plus intense, tantôt plus sourd et plus mat; d'autres fois encore il se distingue par un timbre particulier. L'augmentation de sonorité prend deux caractères principaux : dans un premier degré, il n'y a pas exagération du son normal : c'est le son clair ; à un degré plus élevé, il prend une résonnance analogue à celle que rend l'hypocondre gauche quand l'estomac est distendu par des gaz ; c'est le son tympanique.

Le son clair peut être plus ou moins prononcé, partiel ou général, s'étendre à toute la surface du thorax ou rester borné à une région circonscrite de l'un ou de l'autre côté de la poitrine. Cette sonorité peut être quelquefois un effet de l'amaigrissement ; mais elle est due le plus souvent aux diverses formes d'emphysème pulmonaire. Rarement elle se lie à une dilatation des bronches, à une hernie du poumon ou à l'existence d'une caverne. Le docteur Skoda l'a signalée encore dans l'hydrothorax et dans la pleurésie avec épanchement au-dessus du niveau du liquide. Quand l'exagération du son n'est que le résultat de l'amaigrissement, elle se montre partout avec des degrés d'intensité correspondant aux diverses régions de la poitrine à l'état normal. Les espaces intercostaux sont déprimés, la clavicule et les côtes saillantes ; mais la poitrine n'a subi aucune déformation. Le son tympanique de la poitrine est absolument le même que celui que rend, à la *percussion*, l'hypocondre gauche, quand l'estomac est distendu par des gaz. Cette résonnance, qui apparaît presque toujours d'une manière brusque chez les phthisiques, est due à un épanchement de gaz dans la plèvre. Le fluide gazeux n'est autre chose que de l'air atmosphérique qui s'est précipité dans la cavité pleurale après une déchirure du poumon ou par une caverne dont les parois ont été perforées.

La diminution de la sonorité de la poitrine présente également diverses nuances ; on distingue habituellement deux variétés : le son obscur et le son mat. Le son est obscur lorsque, sans être aussi fort qu'à l'état normal, il présente encore une certaine résonnance. Cet obscurcissement du son peut exister indépendamment de tout état morbide ; c'est lorsque la poitrine est couverte d'une forte couche de muscles ou de graisse, lorsque, en d'autres termes, les sujets ont beaucoup d'embonpoint. Dans tous les autres cas, l'obscurcissement du son indique une condition morbide des parois thoraciques, de la plèvre ou des poumons. Une forte tension des parois de la poitrine, quelle qu'en soit la cause, suffit pour donner lieu à un son plus ou moins obscur. Il en est de même de l'infiltration œdémateuse des parois du thorax. Un abcès développé dans les muscles peut produire le même résultat dans une région circonscrite. Mais, le plus souvent, cette altération de la sonorité pulmonale se lie à des lésions profondément situées, telles que la pleurésie, l'hydrothorax, la congestion pulmonaire, la pneumonie commençante, l'engouement hypostatique, la phthisie, l'infiltration séreuse ou sanguine, le cancer, la mélanose. Dans tous ces cas, la matité est fixe et elle ne présente point de caractère particulier qui puisse servir au diagnostic différentiel. Néanmoins, dans la congestion pulmonaire hypostatique, c'est uniquement en arrière et en bas que le son est diminué ; il en est de même assez habituellement dans la pneumonie. Dans la phthisie, au contraire, c'est surtout au sommet que l'on constate l'obscurité du son, soit en arrière, soit sous les clavicules. Dans les autres affections, le siége du son obscur n'a rien de spécial, et il faut nécessairement recourir à d'autres méthodes pour établir le diagnostic (Barth et Roger).

On appelle son mat celui qui ressemble au son que l'on produit en percutant la cuisse, par exemple. Il peut avoir un siége et une étendue très-variables, occuper tout un côté de la poitrine ou être limité à un point circonscrit. Il est ordinairement accompagné du manque d'élasticité que perçoit la main appliquée sur un thorax à l'état sain. La matité résulte d'une induration considérable du poumon, telle que celle qui est produite par un grand nombre de tubercules ou par une pneumonie à la période d'hépatisation, ou bien encore par un épanchement séreux qui refoule et comprime le tissu pulmonaire ; quelquefois enfin elle est due au développement de quelques tumeurs ayant leur siége dans les parois thoraciques ou dans les plèvres. Les tumeurs des parois de la poitrine [illegible] un son mat qui indique que leur contenu est solide ou liquide ; mais la palpation et les autres méthodes d'examen sont [illegible] pour déterminer quelle en est la nature. Les tumeurs profondes rendent un son mat, mais tout à fait circonscrit. [illegible] la matité provient d'un épanchement liquide dans les plèvres ou d'une induration du poumon, il faut faire changer le malade de position. Dans les cas d'épanchement, le [illegible] étant assis sur le lit, la matité aura son siége à la base de la poitrine, où la sérosité se trouve accumulée ; mais si l'on couche le sujet, le liquide, obéissant aux lois de la pesanteur, sera naturellement déplacé, et la matité aura changé de place. Lorsque, au contraire, il s'agit d'une induration du poumon, la matité reste fixe et invariable, quelle que soit la position du sujet. Dans l'hépatisation pulmonaire, la matité a lieu principalement d'un seul côté, le long du bord postérieur et inférieur, plus rarement au sommet et presque jamais en avant seulement. Les tubercules, au contraire, siégent surtout au sommet du poumon, en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, mais beaucoup plus souvent à droite. Toutefois, pour porter un diagnostic avec quelque certitude, il ne faudrait pas s'en tenir aux seules données de la *percussion* ; on devrait en rapprocher avec soin les résultats fournis par les autres méthodes d'examen, et ne se prononcer qu'après les avoir comparées aux signes fonctionnels et aux indications tirées de la marche de la maladie. Outre les modifications du son pulmonal en plus ou en moins, il existe encore une autre espèce particulière de sonorité qui ressemble à un bruit métallique et quelquefois à un bruit de pot fêlé. Le premier se produit lorsqu'il existe dans les poumons une ou plusieurs cavernes contenant à la fois de l'air et des matières liquides. Le second indique également, dans l'immense majorité des cas, une caverne tuberculeuse ; mais, pour le produire, il faut percuter au niveau de la caverne, et il faut que celle-ci se trouve assez superficiellement placée, qu'elle soit d'une certaine étendue, que ses parois soient minces et souples, que le contenu soit à la fois liquide et gazeux.

— *Percussion du cœur et des gros vaisseaux.* La *percussion* du cœur se pratique en suivant les mêmes règles que pour la *percussion* du thorax ; seulement on commence toujours dans le sens vertical et on finit dans le sens horizontal. Quand on veut obtenir des résultats précis, on détermine dans tous les sens les limites du cœur et on les figure par des lignes au moyen du crayon dermographique. A l'état normal, la région précordiale rend un son obscur ou mat sur une étendue de 0m,05 à [illegible] dans la direction des deux diamètres. Supérieurement, la matité commence au niveau de la quatrième côte et se continue jusqu'à la sixième ; son maximum d'intensité se trouve au centre de cette région ; latéralement, elle se confond peu à peu avec le son pulmonal. Une *percussion* légère ne donne point les limites réelles du cœur ; elle indique seulement les points où cet organe est en contact avec la paroi thoracique. Quand on veut déterminer les véritables limites et les points cachés par les poumons, il faut employer une *percussion* plus forte et plus profonde. D'après M. Piorry, les gros vaisseaux partant du cœur modifient légèrement la sonorité de la poitrine et produisent un affaiblissement du son pulmonal dans une étendue de seize à vingt lignes, près de la base du cœur, là où l'aorte et l'artère pulmonaire sont accolées l'une à l'autre. A l'état pathologique, la matité de la région précordiale peut diminuer d'intensité et d'étendue, et, dans quelques cas même, faire place à un excès de sonorité. Ce phénomène est dû presque toujours à un emphysème du bord interne du poumon qui recouvre la face antérieure du cœur ; plus rarement il est dû à une atrophie de ce viscère qui permet aux deux poumons de se rapprocher l'une de l'autre. Enfin, dans quelques cas, la résonnance exagérée résulte d'une accumulation de gaz dans le péricarde. Beaucoup plus souvent, les conditions pathologiques de l'appareil circulatoire produisent un accroissement de l'obscurité naturelle de la région précordiale. Celle-ci se change alors en une matité à la fois plus prononcée et plus étendue. Ce phénomène provient de la présence de caillots volumineux dans les cavités du cœur, ou bien d'une hypertrophie excentrique de cet organe, ou bien encore d'un épanchement séreux dans le péricarde. Quelquefois ces trois états morbides se combinent l'un avec l'autre et produisent les mêmes effets avec un degré de plus d'intensité. Dans l'hydropéricarde, si l'épanchement est abondant, la matité représente une espèce de triangle dont la base repose sur le diaphragme. Si l'on fait placer le malade sur son séant, le liquide se porte à la partie inférieure de la bourse séreuse et on trouve plus de matité dans le sens transversal que dans le sens longitudinal. Il en est plus de même dans les cas d'hypertrophie du cœur. Cet organe augmente de volume progressivement et en tous sens, [illegible] la matité devra s'étendre également selon les deux diamètres du cœur. Lorsque la matité existe dans le trajet de l'aorte, derrière le sternum, elle indique la présence d'une tumeur qui, le plus souvent, est un anévrisme de l'aorte.

— *Percussion de l'abdomen.* Pour pratiquer la *percussion* de l'abdomen, il faut placer le malade dans le décubitus dorsal, les bras [illegible] [illegible] [illegible] naux. Pour explorer les parties latérales, on le fait coucher sur le côté [illegible] sieurs fois de position pour voir si ces diver- [illegible] simètre est préférable à celle qu'on pratique avec le doigt sur la poitrine. A l'état sain, le ventre [illegible] des différences de sonorité qu'il est absolument nécessaire de connaître. Ces différences sont dues à la densité des viscères contenus dans cette cavité. On divise généralement le ventre en trois zones ou régions qui vont de haut en bas : 1° les régions épigastriques et hypocondriaques, droite et gauche ; 2° la région ombilicale et les flancs, qui répondent aux lombes en arrière ; 3° les régions hypogastriques et iliaques, droite et gauche. La région épigastrique rend un son mat à la partie supérieure et à droite, à cause de la présence du lobe gauche du foie qui s'avance plus ou moins dans le creux épigastrique. Du côté gauche, où se trouve l'estomac, on obtient un son clair si cet organe est vide, ou bien humorique s'il contient des liquides et des gaz ; on aurait de la matité s'il était rempli de substances alimentaires. L'hypocondre droit donne un son mat produit par la présence du foie. La matité s'étend du haut en bas, depuis la sixième ou septième côte jusqu'au rebord des fausses côtes, au delà duquel on constate la sonorité intestinale. L'hypocondre gauche répond à la grosse tubérosité de l'estomac et produit un son clair, stomacal, plus prononcé qu'à l'épigastre ; un peu plus en arrière, on rencontre la rate, dont la présence obscurcit considérablement la sonorité. Dans la région ombilicale, on trouve un son généralement clair, où à la présence de l'arc du côlon et à l'intestin grêle. Sur les côtés, on trouve à peu près la même sonorité jusqu'au niveau des lombes, où les reins, recouverts d'une forte couche musculaire, rendent un son mat. L'hypogastre contient les dernières circonvolutions de l'intestin grêle, la vessie et l'utérus chez la femme. Lorsque ces organes sont vides, on obtient un son clair ; s'ils sont distendus, un son mat, et si l'intestin grêle est dilaté par des gaz, on produit une espèce de tympanite. Au niveau des fosses iliaques, on perçoit un son clair quand le cœcum ou la portion iliaque du côlon sont distendus par des gaz, humorique s'ils contiennent des gaz et des liquides, et mat s'ils sont remplis par des matières fécales.

A l'état pathologique, la sonorité des différentes parties de l'abdomen présente de nombreuses modifications selon les organes affectés. Elle peut être altérée dans son intensité et dans ses caractères, dans son siége et dans ses limites. Enfin, quelquefois il se manifeste des sons anomaux qu'on n'y trouve pas habituellement et qui n'existent point à l'état de santé.

— *Foie et vésicule biliaire.* La matité produite par le foie peut, sans changer de caractère, être déplacée en haut ou en bas ; en haut, lorsque cet organe est refoulé par un épanchement péritonéal abondant ou par un météorisme très-considérable ; en bas, lorsque le foie est repoussé dans ce sens par une grande collection de liquides ou de gaz dans la cavité pleurale droite. Dans d'autres circonstances, le son jécoral s'étend dans toutes les directions à la fois ; sa limite supérieure s'élève du côté de la poitrine, l'inférieure dépasse de beaucoup le rebord des fausses côtes et descend parfois jusque dans la fosse iliaque ; à gauche, la matité s'avance jusque dans l'hypocondre. Il est évident qu'en pareil cas il s'agit d'une augmentation considérable du volume du foie, et celle-ci est due soit à des masses cancéreuses développées dans son épaisseur, soit à la présence d'un ou de plusieurs kystes hydatiques, soit à un état graisseux, à une congestion sanguine récente, ou à une hypertrophie chronique sans altération de texture. Quelquefois, au lieu d'augmenter d'étendue, le son hépatique se trouve, au contraire, considérablement diminué dans tous les sens. Il s'agit alors d'une cirrhose ou d'une atrophie simple de l'organe sans aucune altération de texture. La vésicule biliaire, dont la présence, à l'état sain, ne peut être que difficilement constatée par la *percussion*, peut au contraire devenir très-sensible lorsque sa cavité est distendue par une accumulation de bile, de liquide muqueux ou même de concrétions biliaires multiples. On constatera cet état [illegible] férieur du foie transversalement, jusqu'à ce que l'on trouve un son mat, circonscrit sous forme [illegible] fiel.

— *Rate.* La rate peut être [illegible] sous de sa position normale par un épanchement liquide ou gazeux dans la plèvre gauche [illegible] haut par une ascite ou une tympanite consi- [illegible]

— [illegible]

le son stomacal prend un caractère tympanique très-prononcé, en s'étendant davantage dans [illegible] Dans quelques cas, on observe un bruit particulier de clapotement, dû à la présence de quelques gaz et à un [illegible] matières chymeuses. Parfois le son stomacal est considérablement diminué d'étendue ; c'est lorsque cet organe est rapetissé par des phlegmasies chroniques, et surtout par un empoisonnement par les acides. Dans d'autres cas, c'est un son mat que l'on produit, au lieu d'un son tympanique. C'est qu'il existe alors une dégénérescence cancéreuse des parois de l'estomac, une accumulation de sang dans sa cavité, ou un déplacement du lobe gauche du foie qui s'avance jusque sur l'estomac.

— *Intestins.* [illegible] de l'abdomen ou se borner seulement à une partie limitée en rapport avec ces viscères. La matité étendue à toute la région intestinale coïncide généralement avec la rétraction et l'état de vacuité du tube digestif ; les cancers de l'estomac produisent souvent cet effet. Lorsque la matité est bornée à une portion de l'intestin, elle est due soit à une en- [illegible] produite par les matières fécales, soit à une dégénérescence carcinomateuse ou à une invagination intestinale. Le son intestinal, au lieu d'être plus ou moins mat, peut devenir tout à fait tympanique, et alors il occupe ordinairement une grande partie de l'abdomen. Ce phénomène indique une quantité notable de gaz [illegible] vement distendu. Dans l'immense majorité des cas, les fluides élastiques sont renfermés dans l'intestin et constituent la pneumatose intestinale ; exceptionnellement, ils se trouvent dans la cavité du péritoine et forment la pneumatose péritonéale. Dans l'un et l'autre [illegible] Quand la sonorité intestinale prend le caractère humorique, c'est l'indice de la présence simultanée de gaz et de liquides. Si ces deux fluides sont renfermés dans la même cavité, ils donnent lieu à un gargouillement, comme on le constate souvent dans la fosse iliaque droite pendant le cours des fièvres typhoïdes. S'il existe une tumeur au voisinage de la cavité [illegible] dans cette tumeur le son intestinal, il y a lieu de croire qu'il s'agit d'une hernie dans laquelle [illegible]

— *Rein.* Le rein est susceptible de s'atrophier et de s'hypertrophier. Dans le premier cas, la matité correspondant à cet organe se trouve diminuée quant à son étendue ; dans le second, les choses se passent d'une manière tout à fait opposée. L'hypertrophie du rein se rattache le plus souvent à une dégénérescence [illegible], à la présence de kystes multiples, d'hydro-néphroses ou d'autres altérations organiques.

— *Vessie.* La vessie, à l'état de vacuité, ne peut être [illegible] ainsi lorsqu'elle est distendue par l'urine [illegible] férence entre ces deux affections.

— [illegible]

postérieure. Quant à la cage osseuse, elle est différemment modifiée dans son étendue, selon le nombre des côtes et l'attache de la circonférence du diaphragme.

Dans les grands animaux, le volume, l'étendue et le peu de mobilité des épaules, situées sur les parties antérieures et latérales du thorax, empêchent de pouvoir percuter exactement les lobes antérieurs des poumons. Le volume et l'étendue des muscles qui, supérieurement, remplissent les gouttières vertébrales et qui, en bas, recouvrent les fausses côtes, l'épaisseur des muscles pectoraux [illegible], le peu de mobilité de la peau dans les grandes espèces et la fourrure plus ou moins épaisse dont elle est recouverte sont déjà autant de conditions qui limitent aux deux tiers l'étendue de la poitrine qui peut être percutée et auscultée avec quelque avantage. En outre, le diaphragme est [illegible] obliquement de haut en bas chez les animaux, et est en rapport par sa face postérieure avec plusieurs gros viscères [illegible] de la digestion qui, selon leur état de plénitude ou de vacuité, apportent des modifications dans la résonnance pectorale et troublent parfois la *percussion*. Enfin, la difficulté et même l'impossibilité de faire prendre diverses positions aux grands animaux, afin de faciliter l'exploration de leur poitrine; leur indocilité, les mouvements auxquels ils se livrent, les positions gênantes et incommodes auxquelles l'explorateur est obligé de s'assujettir sont autant de circonstances qui limitent les surfaces de la poitrine des animaux qui peuvent être utilement percutées.

Comme chez l'homme, on divise la *percussion* en *percussion* immédiate et en *percussion* médiate. Pour exécuter la *percussion* médiate, MM. Leblanc et Delafond ont proposé chacun un plessimètre. Celui dont M. Leblanc se sert consiste en un petit marteau de fer. On applique exactement sur le point qu'on veut explorer une rondelle en sapin, ou en tout autre bois léger, couverte d'un morceau de caoutchouc; on appuie fortement cette rondelle, qui doit être posée de préférence sur une côte, on donne un coup sec et on lève aussitôt le marteau. Le plessimètre de Delafond consiste en une rondelle de liège, recouverte, sur la face qui doit être percutée, d'une couche d'éponge et sur laquelle on frappe avec un marteau ordinaire. Avec ce plessimètre, on produit un choc plus fort qu'avec celui de M. Leblanc. On détermine plus d'ébranlement et on obtient plus de résonnance.

Quant à la *percussion* immédiate, elle s'exécute, chez les grands animaux, soit avec le poing, soit avec la face dorsale des quatre premières phalanges, soit, ce qui vaut mieux encore, avec les secondes articulations phalangiennes; chez les petits animaux, avec les extrémités réunies des cinq doigts.

A quelque procédé qu'on ait recours, voici, d'après M. Delafond, les principales règles à suivre dans la manière d'employer la *percussion*.

Chez le cheval, la poitrine peut être percutée à droite ou à gauche, depuis le bord postérieur de l'épaule jusqu'à la dernière côte sternale; mais la résonnance la plus forte se fait entendre entre les septième, huitième et neuvième côtes sternales.

Dans l'espèce bovine, l'organisation de la poitrine est telle, que cette cavité doit avoir une sonorité inférieure à celle du cheval. L'épaisseur plus grande de la peau, le nombre des côtes, leur écartement et surtout leur [illegible] influent sur la production et la propagation du son. En effet, la *percussion* médiate ou immédiate, chez le bœuf, ne donne qu'un son presque mat. Mais les épaules et les muscles ilio-spinal, dorso-huméral et sterno-trochinien étant moins développés que chez le cheval, l'étendue des régions à percuter est plus grande. Dans la région moyenne de la poitrine, la résonnance atteint son maximum aux septième, huitième et neuvième côtes. Dans la région supérieure, la résonnance diminue depuis la cinquième jusqu'à la treizième côte, tandis que, sur l'étendue de la région supérieure gauche, elle augmente à partir du même endroit jusqu'à la dernière côte. Enfin, dans la région inférieure, la résonnance s'étend depuis la quatrième côte jusqu'à la dernière.

Chez les animaux de la race ovine, la résonnance de la poitrine peut être obtenue, toutes choses étant égales d'ailleurs, dans une plus grande étendue que chez le bœuf, et [illegible] s'attache haut, comme dans le cheval, [illegible] et le porc, à la dernière côte et à l'articulation de toutes les côtes sternales avec leurs cartilages. Cette différence est essentielle; il est très-important d'en tenir compte lorsque l'on percute et que l'on ausculte [illegible] à laine.

Dans l'espèce du porc, la *percussion* de la [illegible] que des [illegible] renseignements [illegible] à droite et à gauche, lorsque les animaux sont maigres et jeunes, [illegible] gnostic des maladies de poitrine, l'auscultation étant [illegible] mal, à cause des grognements ou des cris qu'il fait entendre lorsqu'on explore sa poitrine.

Dans l'espèce canine, l'étroitesse des espaces intercostaux, la convexité et la fixité des côtes, le peu d'épaisseur de la peau et des muscles sous-cutanés, enfin, le peu de volume les [illegible], tout se réunit pour favoriser le développement et la propagation du son. La résonnance, quoique variant d'ailleurs d'intensité, peut être appréciée dans toute l'étendue de la poitrine comprise en arrière des épaules.

Chez les oiseaux de basse-cour, le thorax, étant formé d'un sternum osseux très-large, se trouve dans toutes les conditions favorables à la production du son. Mais ce sternum se montrant en grande partie recouvert de muscles épais, la *percussion* ne donne qu'un son obscur ou presque mat lorsqu'on percute à travers ces masses musculaires. Néanmoins, une large surface pectorale reste encore à percuter, et celle-ci fournit de très-bons renseignements dans les maladies de poitrine. La résonnance est très-forte dans toute l'étendue située au-dessous des ailes, à droite et à gauche. Elle est aussi parfaitement distincte en frappant sur la région osseuse du dos correspondant à l'étendue du poumon.

Telles sont les modifications normales qu'offre la poitrine des différentes espèces d'animaux domestiques, lorsqu'elle est percutée dans les divers points de son étendue.

— Mus. La *percussion* consistant dans l'impression que produit un corps qui tombe sur un autre en le frappant, on conçoit que les instruments dits *de percussion* ou *à percussion* sont ceux sur lesquels on frappe, pour déterminer la sonorité, avec une ou deux baguettes, un tympan, etc. Les instruments de *percussion* ont dû être les premiers inventés, parce qu'ils étaient les plus simples, les plus élémentaires. Quoi de plus simple, de plus naturel, que de frapper une lame de métal avec une baguette, un marteau, et de provoquer une vibration sonore? Les anciens ont donc, tout naturellement, connu les instruments de *percussion*; les Phéniciens et les Egyptiens en avaient de plusieurs sortes, de même que les Grecs, dont on connaît encore le tympanon, et chacun sait que de temps immémorial les Chinois ont le gong et le tam-tam.

Nous avons aussi nos instruments de *percussion*, qui sont de plusieurs espèces. Dans nos orchestres, on emploie particulièrement les timbales, la grosse caisse, les cymbales, le triangle, etc., et, exceptionnellement, le tambour militaire; nous disons à dessein *militaire*, parce qu'il y a des tambours de plusieurs sortes : le tambour proprement dit, la caisse claire ou roulante, le tambour de basque, etc. Dans les musiques militaires, les mêmes instruments sont en usage et on y joignait autrefois le pavillon chinois. En dehors de ceux-ci, il y a encore les cloches, les clochettes, les timbres, les castagnettes, l'harmonica, le claquebois, etc. Tous ces instruments étant minutieusement décrits dans le cours de ce dictionnaire, à la place que chacun d'eux doit occuper, nous jugeons inutile de nous étendre ici davantage à leur sujet. Nous nous bornerons à constater que, dans ces derniers temps, on a construit aussi des orgues à *percussion*. Remarquons cependant, en terminant, que la réunion des instruments de *percussion* dans un orchestre prend un nom particulier, comme chacun des autres groupes qui composent la masse instrumentale. On sait, en effet, que le groupe des instruments à archet reçoit la dénomination générale de *quatuor*, tandis que celui des instruments à vent en bois est appelé *harmonie*, et celui des instruments à vent en cuivre *fanfare*; le groupe des instruments de *percussion* a reçu, lui, le nom logique et expressif de *batterie*.

PERCUTANT, ANTE adj. (pèr-ku-tan, ante — rad. *percuter*). Qui produit une percussion.

PERCUTÉ, ÉE (pèr-ku-té) part. passé du v. Percuter. Frappé, choqué : *Corps* PERCUTÉ.

— Pathol. Exploré par la percussion : *La poitrine* PERCUTÉE *résonnait dans toutes ses parties.* (Corvisart.)

PERCUTER v. a. ou tr. (pèr-ku-té — lat. *percutere*; de *per*, par, et de *cudere*, frapper, qui appartient sans doute au même primitif que l'ancien slave *kuti* ou *kovati*, *kuia*, *o kovati*, *po-kovati*, forger, d'où *kovaci*, *kuznitsi*, forgeron, *kovalinitsa*, forger, *na-kovalo*, enclume; en russe *kovati*, forger, *kovalnia*, forge, *kovalo*, marteau, *kovka*, ferrure, etc. Les analogues de ces formes se retrouvent dans tous les dialectes slaves. Comparez le lithuanien *kujis*, marteau, et *kujinnkas*, forgeron. Miklosich compare aussi la racine sanscrite *ku*, *kû*, retentir, résonner; mais cette racine exprime plus spécialement le son de la voix, ce qui ne convient pas au bruit du marteau qui forge. Il est plus probable que le verbe slave signifie proprement battre, frapper. Comparez le lithuanien *kauti*, *kowta*, combattre, *kauva*, *kovi*, combat, anglo-saxon *heawan*, couper, creuser, ancien allemand *hawan*, *hauan*, couper, percer, d'où *hauwa*, instrument pour creuser, houe, etc. Or, ces diverses significations se réunissent dans le persan *kûwîdan*, *kuwîstan*, frapper, *kuwist*, percussion, coup, et *kâwidan*, combattre, creuser, labourer, etc., dont la racine *ku*, *kaw*, est ainsi le vrai corrélatif du slave et du germanique. Cette racine semble avoir eu en persan même le sens plus spécial de forger, à en juger par *Kâwah*, nom du forgeron qui leva l'étendard de la révolte contre le tyran *Zohak*, ainsi que le raconte le Schahnameh). Néol. Frapper, choquer : *Un corps qui* PERCUTE *un autre corps.*

— Pathol. Employer la percussion; explorer par la percussion : PERCUTER *la poitrine.*

— Absol. : PERCUTER *avec le plus grand soin.* PERCUTER *sur les os. La force avec laquelle on* PERCUTE *est réglée sur l'épaisseur des parois de la poitrine et la vigueur des sujets malades.* (Mérat.) *On ausculte pour juger du jeu d'un organe; on* PERCUTE *pour se faire une idée du genre d'altération de ses tissus.* (Raspail.)

Se percuter v. pr. Être percuté : *Les parties douloureuses doivent* SE PERCUTER *avec la plus grande précaution.*

PERCUTEUR s. m. (per-ku-teur — rad. *percuter*). Artill. Appareil au moyen duquel on enflamme les étoupilles fulminantes à percussion : *Le* PERCUTEUR *se compose essentiellement d'un petit marteau qu'un ressort maintient dans une position verticale et que l'on fait tomber sur l'amorce de l'étoupille, pour l'enflammer, en tirant une ficelle.*

PERCY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant. et à 26 kilom. S. de Saint-Lô; pop. aggl., 451 hab. — pop. tot., 2,974 hab. Commerce de bestiaux, chevaux et légumes.

PERCY, noble famille normande d'Angleterre, établie lors de la conquête de Guillaume (1066), et qui subsista jusqu'en 1670. Les membres les plus connus sont : Henri PERCY, qui remporta, en 1346, une grande victoire sur les clans écossais et fit prisonnier le roi David Bruce. — Henri PERCY, comte de Northumberland (1377), qui se distingua aussi dans les guerres contre les Ecossais. Il trahit le roi Richard II, contribua à placer Henri IV (de Lancastre) sur le trône, puis se souleva contre lui et périt en combattant (1406). — Thomas PERCY, comte de Northumberland, qui se révolta contre Elisabeth en faveur de Marie Stuart et fut décapité en 1571.

PERCY (Thomas), prélat et érudit anglais, né à Bridgenorth (Shropshire) en 1728, mort en 1811. Il était fils d'un épicier et ne descendait point, comme on l'a dit, de la noble famille du même nom. Thomas entra dans les ordres, obtint deux bénéfices situés dans le comté de Northampton (1756), se fit connaître par quelques publications, puis devint chapelain du duc de Northumberland (1766), chapelain du roi (1769), doyen de Carlisle (1778) et évêque de Dromore, en Irlande (1782). Ce fut là qu'aveugle il termina sa vie, entièrement occupé des intérêts de son diocèse. On doit à Percy les ouvrages suivants : *Han-Kiou-Chouan* (1761, 4 vol.), roman tiré du chinois; *Mélanges relatifs à la Chine* (1762, 2 vol. in-12); *Cinq pièces de poésie runique* (1763), traduites de l'islandais; le *Cantique de Salomon*, traduit avec un commentaire (1764); la *Clef du Nouveau Testament* (1764), manuel concis et souvent réédité; *Reliques d'ancienne poésie anglaise* (1765, 1775, 1794, 1814, 2 vol.), recueil de ballades héroïques fort estimé; l'*Ermite de Warkworth* (1770, in-4°), poëme en trois chants; les *Antiquités septentrionales* (1771), ouvrage traduit du français, de Mallet, etc.

PERCY (Pierre-François, baron), chirurgien français, né à Montagney (Haute-Saône) le 28 octobre 1754, mort à Paris le 18 février 1825. Son père était un ancien chirurgien militaire. Percy fut élevé au collège de Besançon, où il remporta chaque année les premiers prix. A peine sorti du collège, il se jeta avec tant d'ardeur dans l'étude de l'anatomie et de la chirurgie, qu'il obtint à vingt et un ans le titre de docteur (1775); il vint alors à Paris, dans la pensée d'y continuer ses études; mais son peu de fortune l'obligea bientôt à chercher un emploi de chirurgien militaire. Il fut attaché à une compagnie de gendarmes qui tenait garnison à Lunéville; il s'y fit connaître par l'invention d'un procédé nouveau pour réduire les luxations. Nommé, en 1782, chirurgien-major du régiment de Berry, il pratiqua avec succès des opérations, jusque-là inouïes, sur l'os maxillaire inférieur frappé de nécrose, sur la langue tuméfiée à un point monstrueux, et publia, *sur les effets du quinquina, sur les tumeurs enkystées* et sur différents autres sujets, des travaux assez remarquables pour que le célèbre docteur Louis le proposât dès lors pour membre correspondant de l'Académie de chirurgie.

Cette Académie, qui déployait alors une grande activité, proposait chaque année un prix sur chacune des questions les plus élevées de la science ou de l'art. Percy en remporta successivement seize, notamment aux concours de 1783, 1786, 1787 et 1792, sur les ciseaux à incision, les bistouris, les instruments destinés à l'extraction des corps étrangers et les cautères actuels. L'Académie fit imprimer le premier de ses mémoires « comme un modèle pour tous les autres sujets de la matière médicale, » et le mit hors de concours, après lui avoir décerné sa seizième couronne, pour ranimer un peu l'émulation générale.

A la Révolution, Percy fut successivement chirurgien en chef des armées du Nord sous Kellermann (1792), de la Moselle sous Jourdan, du Rhin sous Pichegru et Moreau. C'est à cette armée du Rhin qu'il refondit le système entier de nos ambulances militaires, autrefois établies loin du champ de bataille, et organisa le corps de *chirurgie mobile*. « Nous devons tous, écrivait le général Lecourbe, un tribut d'éloges aux corps mobiles de chirurgie, à cette institution créée par le citoyen Percy, le père et le soutien de la chirurgie militaire. Les officiers de santé de ces corps mobiles ont porté des secours même sur le champ de bataille. Le soldat les vénère et se console, lorsqu'il est blessé, parce que les premiers secours lui sont donnés avec une rapidité sans exemple. » Larrey avait, de son côté, accompli le même progrès à peu près en même temps. Tout ce qui pouvait atténuer les horreurs de la guerre était, au reste, l'objet des préoccupations constantes de Percy : devançant de plus de soixante ans son époque, il avait fait proposer par Moreau au général autrichien une convention qui, malheureusement, ne fut pas adoptée. Le premier article de cette convention était ainsi conçu : « Tout hôpital militaire doit être inviolable; chaque armée restera maîtresse de ses hôpitaux après avoir perdu le pays qu'elle occupe; chaque militaire guéri sera rendu à son armée sous une escorte qui le protège. »

Nommé, en l'an XI, un des six inspecteurs généraux du service de santé des armées, il institua les corps réguliers de *soldats infirmiers*, destinés à relever les blessés sur le champ de bataille. « On a besoin, écrivait-il, d'une certaine habitude pour remuer un blessé, pour le charger sur un brancard et pour le transporter. C'est moins par la force que par l'adresse qu'on y réussit, et celle-ci ne s'acquiert que par l'habitude. » Il imagina une nouvelle espèce de brancards plus simples, mieux disposés, sur lesquels les blessés se trouvèrent plus commodément. Percy traitait tous ses blessés sur le pied de la plus complète égalité. Après la bataille d'Eylau, il présenta à Napoléon un projet de réorganisation complète de la chirurgie militaire. Il voulait, sous le nom de *chirurgie de bataille*, créer un corps spécial et indépendant, ayant son administration propre et pouvant se suffire à lui-même en tout et partout. En 1809, il reçut le titre de baron.

Son âge et une ophthalmie ne lui permirent plus de suivre les armées dans les dernières campagnes de l'Empire, notamment dans celles de Russie et de Saxe. Il commença alors à prendre une part active aux travaux de l'Académie des sciences, où il avait été admis en 1807. Il était, en outre, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine de Paris et commandeur de la Légion d'honneur. Au milieu du service le plus actif, il enrichit les recueils scientifiques d'une foule de mémoires ou de notes rapides. Percy retrouva encore un instant l'activité de sa jeunesse, lors de la capitulation de Paris en 1814, pour sauver plus de douze mille blessés que les armées étrangères traînaient derrière elles dans le plus affreux dénûment. « Dans cette âme noble et élevée, dit M. Flourens, la passion de faire du bien s'était toujours confondue avec l'amour de la gloire et de la science, et jamais peut-être n'a-t-on mieux vu que par son exemple que cet amour de la gloire et de la science n'est que l'amour de l'humanité vu sous une autre face. »

En 1815, pendant les Cent-Jours, Percy fut envoyé par les électeurs du Doubs à la Chambre des représentants et il alla assister à la bataille de Waterloo. A la seconde rentrée des Bourbons, le gouvernement lui enleva sa place d'inspecteur général et sa chaire à la Faculté de médecine. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite, passant son temps entre des travaux scientifiques et l'exploitation d'une propriété qu'il possédait à Mongey, près de Lagny.

Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur les ciseaux à incision* (1785, in-4°), *Mémoire sur l'extraction des corps étrangers* (1787), imprimé plus tard sous le titre de *Manuel du chirurgien d'armée* (1792, in-12); *Pyrotechnie chirurgicale pratique* (1794-1810, in-8°); *Réponses du citoyen Percy aux questions épuratoires qui lui ont été proposées par la commission de santé séante à Metz* (1795, in-12); *Mémoire sur le préjugé qui a fait regarder comme mortelles les blessures à l'aine* (1812); *Eloge de Sabatier* (1812, in-8°); *Eloge d'Anuce Foes* (1812, in-8°), *Mémoire sur les établissements hospitaliers des anciens* (1814), et un grand nombre d'articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, l'*Hygie*, le *Magasin encyclopédique*, etc. Il a laissé aussi un grand nombre d'ouvrages restés inédits, et on a publié un certain nombre de ses écrits sous le titre d'*Opuscules* (1826, in-8°).

PERCY (Jocelyn), marin anglais, né en 1784, mort en 1856. Il entra de bonne heure dans la marine, se fit remarquer durant les guerres entre la France et l'Angleterre qui eurent lieu au commencement de ce siècle et parvint, en 1854, au grade de vice-amiral.— PERCY (William-Henry), marin anglais, frère du précédent, né en 1788. Comme son frère, il prit part aux longues guerres qui eurent lieu, de 1800 à 1815, entre la France et l'Angleterre et se signala par son courage. Quelques échecs subis par lui sur le littoral de l'Amérique du Nord le firent tomber en disgrâce et, depuis 1815, il n'exerça plus de

commandement. En 1843, il fut nommé contre-amiral dans le cadre de réserve. Il avait été membre de la Chambre des communes. —PERCY (Jocelyn-William), neveu des précédents, homme politique anglais, né à Londres en 1817, fit partie de la Chambre des communes à dater de 1852.— PERCY (Henry-Hugues-Manvers), frère du précédent, colonel de l'armée anglaise, assista aux batailles de l'Alma et d'Inkermann (1855), où il fut blessé. En 1855, il fut nommé aide de camp de la reine.

PERCYANURE s. m. (pèr-si-a-nu-re — du préf. *per*, et de *cyanure*). Chim. Nom donné à des composés où le cyanogène entre dans des proportions plus fortes que pour les cyanures simples : PERCYANURE *d'or*.

PERCZEL (Maurice), général et homme politique hongrois, né à Tolna en 1814. Lorsqu'il eut étudié le droit et la philosophie à Pesth, il se fit recevoir dans le corps des ingénieurs; mais au bout de deux ans il se démit de fonctions qui convenaient peu à sa nature énergique et indisciplinée, se mêla activement à la politique et fut nommé, en 1840, député à la diète. Réélu en 1844 et 1847, il se trouvait, lors des événements de mars 1848, un des chefs les plus ardents du parti démocratique. La ville d'Ofen l'envoya alors siéger de nouveau à la diète, et il devint conseiller au ministère de l'intérieur; mais trouvant que le ministère Batthyanyi manquait d'énergie, il se démit de son poste, attaqua avec une grande vigueur les ministres, accusa en plein parlement le général Messaros de trahir la cause nationale, fit tous ses efforts pour pousser les Hongrois à se séparer de l'Autriche et eut un duel avec le comte Chotek, partisan de l'union des deux couronnes. Lorsque la guerre éclata, en septembre 1848, entre la Hongrie et la Croatie, Perczel réunit un corps de volontaires qui, dès le commencement du mois suivant, fit mettre bas les armes à un corps de l'armée du ban Jellachich. Il combattit ensuite comme colonel, puis comme général de brigade, à Letenya, à Kotori, dirigea en Styrie une expédition plus brillante que féconde en résultats et fut battu par Jellachich à Moor (29 septembre), en allant faire sa jonction avec Georgey. Il dut alors se jeter dans Pesth, qu'il évacua à l'arrivée de Windischgraetz, alla couvrir la ligne de la Theiss et attaqua de la façon la plus brillante, le 23 janvier 1849, le général Ottinger, campé sur l'autre rive du fleuve. A la suite de démêlés avec Kossuth, qu'il accusait de mollesse et de tiédeur, Perczel fut destitué de son commandement. Il se rendit alors dans sa ville natale, y forma un nouveau corps de volontaires à la tête duquel il fit avec acharnement une guerre de partisans aux Autrichiens sur le Danube, se rendit auprès de Bem en Transylvanie, puis se replia sur la Theiss, à la suite de revers que lui fit subir Jellachich, et fut de nouveau destitué par Kossuth, avec qui il se trouvait en complète mésintelligence. Perczel ne se mit pas moins à lever pour la troisième fois un nouveau corps de volontaires et alla combattre sous les ordres de Dembenski. Après la déplorable capitulation de Vilagos, qui livrait la Hongrie à l'ennemi, il gagna la Turquie avec les autres chefs de la révolution hongroise, fut pendu en effigie à Pesth, se rendit en Angleterre en 1851 et alla se fixer ensuite à l'île de Jersey.

PERDABLE adj. (pèr-da-ble — rad. *perdre*). Qui peut être perdu : *Procès* PERDABLE. *Cause* PERDABLE.

PERDANT, ANTE adj. (pèr-dan, an-te — rad. *perdre*). Qui perd : *La partie* PERDANTE. *Les numéros* PERDANTS.

— Substantiv. Personne qui perd : *Les* PERDANTS *doivent payer*.

— s. m. Mar. Syn. de JUSANT ou REFLUX. ‖ *Perdant des marées*, Diminution progressive de l'intensité des marées, durant certaines périodes.

PERDENDOSI adv. (pèr-dain-do-si — mot ital. qui signif. *En se perdant*). Mus. En mourant, en descendant par degrés insensibles jusqu'au silence.

PERDEUR, EUSE s. (pèr-deur, eu-ze — rad. *perdre*). Personne qui est sujette à perdre : *Un* PERDEUR, *une* PERDEUSE *d'argent*. *La bonne compagnie est une* PERDEUSE *de temps*. (Prince de Ligne.)

PERDICCAS Ier, roi de Macédoine. Il vivait au VIIIe siècle avant notre ère. D'après Hérodote, il était Argien de naissance. Perdiccas s'empara, avec ses frères Gavanes et Æropus, d'une grande partie de la Macédoine et établit la monarchie dans ce pays. On le regarde comme le fondateur d'Edesse, première capitale de la Macédoine. Selon Eusèbe, il mourut après un règne de quarante-huit ans, laissant le trône à son fils Argée.

PERDICCAS II, roi de Macédoine, mort vers 413 av. J.-C. Il succéda à son père Alexandre vers 433, eut à soutenir une guerre formidable contre les barbares de la Thrace, qui voulaient envahir ses Etats, flotta, pendant la guerre du Péloponèse, entre l'alliance d'Athènes et celle de Sparte, et trahit à plusieurs reprises ces deux villes.

PERDICCAS III, roi de Macédoine, mort en 359 av. J.-C. Son frère Alexandre II ayant été assassiné, il lui succéda, tout jeune encore, en 370, eut à lutter contre un compétiteur, Pausanias, fut secouru par le général athénien Iphicrate, qui l'empêcha d'être renversé, se défit, en 364, du régent Ptolémée et gouverna, à partir de ce moment, par lui-même. Perdiccas eut une guerre avec les Athéniens au sujet de la ville d'Amphipolis et trouva la mort dans une bataille contre les barbares de l'Illyrie.

PERDICCAS, un des capitaines d'Alexandre, qu'il accompagna dans toutes ses expéditions, mort en 321 av. J.-C. Il commença par faire partie de la garde de Philippe, puis suivit Alexandre en Asie, prit part au siège de Tyr, à la victoire d'Arbelles, épousa au retour de la campagne de l'Inde la fille d'Atropates, satrape de Médie, et assista aux derniers moments du conquérant qui, avant de mourir, lui remit son anneau royal et lui recommanda de faire porter son corps dans le temple de Jupiter Ammon. Perdiccas devint alors premier ministre d'Arrhidée, fils naturel de Philippe, proclamé roi de Macédoine, et lorsque les partisans de Roxane, veuve d'Alexandre, eurent fait décréter que si elle accouchait d'un fils ce fils serait associé au trône avec Arrhidée, ce fut également Perdiccas qu'on désigna pour être le tuteur de cet enfant encore incertain. Il aida Roxane à faire périr Statira, autre veuve d'Alexandre, donna la Cappadoce à Eumène qui lui était dévoué, réprima les insurrections de Méléagre et de Pithon, fit rentrer dans l'obéissance les villes de Pisidie, répudia sa femme et épousa Nicea, fille d'Antipater. mais avec l'intention de la renvoyer bientôt pour se marier avec Cléopâtre, sœur d'Alexandre. Le vaste pouvoir dont il jouissait, ses projets ambitieux excitèrent à la fois la crainte et la jalousie des autres généraux qui voulaient se rendre indépendants, et l'on vit alors Antigone, Cratère, Antipater et Ptolémée se liguer contre lui. Seul avec Eumène, Perdiccas crut pouvoir faire tête à l'orage. Après avoir fait mettre à mort Méléagre, qui partageait avec lui la tutelle du jeune roi, il déclara la guerre à Antigone, gouverneur de la Lydie et de la Phrygie, le suivit en Egypte où ce dernier s'était réfugié auprès de Ptolémée, éprouva un échec près de Memphis et fut alors massacré par ses officiers, dont il s'était aliéné l'affection par son orgueil. Perdiccas avait beaucoup de courage et de remarquables talents militaires, mais il était perfide et cruel.

PERDICCAS, poète grec qui vivait au XIVe siècle de notre ère. Il fut protonotaire d'Ephèse, et Du Cange pense qu'il était le même personnage que le médecin Perdiccas à qui l'empereur Michel Paléologue fit couper le nez pour le punir de ses censures hardies. On a de lui une sorte d'itinéraire des lieux saints en 260 vers, que Leo Allatius a publié dans ses *Summicta* (Amsterdam, 1653), sous le titre de *Expositio thematum dominicorum et memorabilium quæ Hierosolymis sunt*.

PERDICÉ, ÉE adj. (per-di-se — du lat. *perdix, perdicis*, perdrix). Ornith. Qui ressemble à une perdrix.

— s. m. pl. Tribu ou sous-famille de gallinacés, qui a pour type le genre perdrix.

PERDICIÉ, ÉE adj. (per-di-si-e — rad. *perdicion*). Bot. Qui ressemble à un perdicion.

PERDICINÉ, ÉE adj. (per-di-si-ne — du lat. *perdix*, perdrix). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre perdrix.

— s. f. pl. Tribu ou sous-famille d'oiseaux gallinacés, de la famille des tétraonidées, ayant pour type le genre perdrix.

PERDICION s. m. (pèr-di-si-on). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des mutisiées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PERDIFUMO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Vallo-della-Lucania, mandement de Castellabate, 2,067 hab.

PERDIGON, troubadour français né vers la fin du XIIe siècle, mort en 1269. Il est non moins célèbre par sa participation à la féroce croisade contre les albigeois que par ses poésies. Fils d'un pauvre pêcheur de l'Espéron, petit bourg du Gévaudan, mais « né avec de l'esprit et avec une agréable figure, dit Millot, il se livra bientôt à l'ambition de trouver accès dans les cours. Il faisait bien les vers, avait une belle voix, jouait parfaitement du violon, ne manquait ni d'agréments ni de souplesse. » C'était, certes, bien assez. D'écho en écho, les chants de Perdigon arrivèrent jusqu'aux oreilles du dauphin d'Auvergne, qui appela à lui le poète et le fit riche d'abord afin de le rendre indépendant, puis l'arma chevalier et en fit un de ses compagnons assidus. On parvenait à tout, à cette époque, avec une pièce de vers bien tournée; c'est là un fait historique plein d'intérêt et de curiosité.

Perdigon, sorti de son humble sphère, recherché par les nobles dames, devint le cavalier servant de quelques-unes et les chanta amoureusement dans ses vers.

A la mort du dauphin d'Auvergne, répondant aux instances amicales de Pierre II, il se rendit à la cour d'Aragon. Il y fut accueilli magnifiquement, y vécut, durant quelques années, en grand seigneur, puis repassa les monts et, après un court séjour auprès de Guillaume de Baux, se fixa à la cour de Raymond, comte de Provence, son plus fervent admirateur, son dernier ami. Ce prince ayant, par les armes, réuni à son domaine Vintimille, Nice, Gênes et le Piémont, le troubadour chanta ces conquêtes dans un poëme qui mit le comble à sa réputation et à sa fortune. Enfin, à quelque temps de là, le fils du pauvre pêcheur du bourg de l'Espéron épousa Laure de Sabran. Arrivé à ce point culminant de sa carrière, Perdigon ne fit plus que décroître. Dans la furieuse croisade dirigée contre les albigeois, il prit ouvertement parti contre ses protecteurs, le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. Intimement lié avec le troubadour évêque Folquet et avec l'abbé de Cîteaux, il les accompagna à Rome; puis, lorsque les albigeois eurent été massacrés à la bataille de Muret (1213), Perdigon chanta cette célèbre et décisive victoire des croisés, quoique le roi d'Aragon, son ami, y eût été tué. L'auteur de sa vie manuscrite, cité par Millot, nous dit : « Son animosité contre ce roi qui avait été son bienfaiteur le déshonora tellement que ses amis mêmes ne voulurent plus le voir ni l'entendre, et qu'il ne put jamais se relever du mépris que lui attira son ingratitude; » et il ajoute : « Un ingrat ambitieux se consolerait peut-être du mépris des honnêtes gens s'il recueillait d'un autre côté les fruits de son injustice. Perdigon n'eut pas même cette ressource. Le comte de Montfort, Guillaume de Baux et les autres seigneurs dont il espérait des récompenses périrent dans la croisade où ils avaient commis tant de barbaries. Le fils du dauphin d'Auvergne lui retira les bienfaits de son père; Perdigon, n'osant se montrer, exposé aux derniers besoins, fut réduit à chercher un asile dans un cloître. Encore ne fut-ce que par la protection de Lambert de Montal, gendre de Guillaume de Baux, qu'il fut reçu dans l'abbaye de Silvebelle, où il mourut. La plupart de ses poésies sont perdues, entre autres celles où il chantait la guerre des albigeois; quelques-unes de ses chansons d'amour ont été publiées par Raynouard, *Choix des troubadours*, et dans le *Parnasse occitanien* de Rochegude.

PERDIGUIER (Agricol), homme politique et écrivain français, né à Morières, près d'Avignon, en 1805. Son père, qui était cultivateur, s'engagea comme volontaire en 1792, devint capitaine, puis quitta l'armée et se fit menuisier. Le septième de ses nombreux enfants, Agricol, apprit à peine à lire et, après avoir été employé à divers travaux rustiques, il devint apprenti menuisier. Pendant deux ans, il travailla à Avignon, puis il fit son tour de France et fut reçu à dix-huit ans compagnon du Devoir libre, sous le nom d'Avignonnais la Vertu. Tout en se livrant à son travail manuel, le jeune menuisier voulut s'instruire, s'adonna à la lecture des bons auteurs et se mit à composer des vers et des chansons. Vers la même époque, il s'occupa beaucoup des questions ouvrières et particulièrement du compagnonnage, qu'il pouvait étudier avec soin, étant devenu un des dignitaires de la corporation. Frappé des rivalités séculaires qui existaient entre les différents *Devoirs*, il eut l'idée de tenter d'y mettre un terme, de réunir sous la même bannière tous les éléments épars du compagnonnage, de faire cesser les divisions et d'appeler tous les corps d'état à profiter des bienfaits du compagnonnage. Dans ce but, il prêcha la concorde, l'union, la liberté, la fraternité, et un peu la république, qu'il voyait dans le lointain s'acheminer vers nous. S'étant rendu à Paris, il y écrivit, pendant ses rares heures de loisir, le *Compagnonnage*, [illegible] et le *Livre du compagnonnage* (1840, in-18). Ce dernier ouvrage, dont nous avons parlé à l'article COMPAGNONNAGE, fit beaucoup de bruit et, s'il valut à son auteur les félicitations de la plupart des publicistes, il lui attira par contre, parmi les ouvriers eux-mêmes à qui il ne ménageait point les vérités, des insultes et des persécutions. M. Perdiguier fit paraître à ce sujet l'*Histoire d'une scission* (1843, in-18), accompagnée de sa *Biographie*. Il était devenu le type de l'ouvrier qui sent sa dignité et qui, pour la faire respecter, comprend qu'il faut joindre à une haute moralité un profond sentiment de l'art, la science et le goût de son métier. Aussi, après la révolution de 1848, les électeurs de la Seine et de Vaucluse, connaissant ses opinions républicaines, le nommèrent représentant à l'Assemblée constituante. M. Perdiguier opta pour le département de la Seine, où il avait eu 117,290 voix, et alla siéger sur les bancs de la gauche. [illegible] aux discussions publiques, il vota [illegible] pour les mesures propres à affermir la république, fut réélu à la Législative, où il siégea à la même place [illegible], et se vit [illegible] lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Peu après, le 9 janvier 1852, il était expulsé du territoire et se rendait en Belgique, où il fut interné à Anvers. Il passa ensuite en Suisse, publia à Genève ses *Mémoires* [illegible] (1854), et puis, [illegible] revenu en France. Il se livra [illegible] à Paris [illegible] dans la rue Traversière-Saint-Antoine une petite librairie. Après les événements de 187[illegible] [illegible] des arrondissements de Paris et [illegible] quelques [illegible] dans [illegible] il a fait appel à la concorde, à l'union de toutes les fractions [illegible] parti républicain. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Histoire de* [illegible] *des peuples anciens et modernes* (1849-1851, 2 vol. in-18), restée inachevée; *Questionnaire sur le compagnonnage et la classe ouvrière* (1863, in-12); *Les Gavots et les Devorants ou la Réconciliation des compagnons* (1862, in-18); [illegible] *Maître Adam, menuisier à Nevers, dialogue* (1863, in-18); *Despotisme et liberté* (1864, in-8°); *Comment constituer la république* (1871, in-18); *Appel aux compagnons* (187[illegible]); [illegible] *d'un ami aux républicains* (187[illegible], in-1[illegible]). Les petits livres de M. Perdiguier, [illegible] style simple et néanmoins original, ont une saveur saine, un agrément particulier, qui tiennent à ce qu'on y trouve un [illegible] la liberté et un grand esprit [illegible]. M. Perdiguier, a dit un écrivain, est le Fénelon des travailleurs.

PERDITION s. f. (pèr-di-si-on — rad. *perdre*).Perte complète, dispersion, dissipation : *Tout son bien s'en va en* PERDITION. [illegible]

—Relig. Mort éternelle, enfer : [illegible] conduit : *Etre dans la voie, dans le chemin de la* PERDITION. *C'est un lieu* [illegible] PERDITION. *Qu'un homme s'ouvre une voie d'injustice, il s'ouvre en même temps une* [illegible] PERDITION. (Chateaub.).

— Mar. *Etre en perdition*, Etre en danger de faire naufrage.

PERDIX s. m. (pèr-diks). Ornith. Nom scientifique du genre perdrix.

PERDIX, [illegible] de Dédale et mère de Talus, géant de l'île de Crète, dont Apollonius dit qu'il était le gardien. Elle confia à son frère un de ses autres fils, nommé aussi Perdix, qui acquit une grande habileté dans la mécanique et les arts. Dédale, jaloux des succès de son neveu, le fit périr. Minerve, protectrice des talents, métamorphosa le malheureux artiste en perdrix, tandis que Dédale était condamné à mort par l'Aréopage, ou, selon d'autres, à un bannissement perpétuel. Cette aventure est racontée par Ovide (*Métam.*, liv. VIII).

PERDONNET (Albert-Auguste), ingénieur français, né en 1801, mort à Cannes en 1867. Admis en 1821 à l'Ecole polytechnique, il la quitta en 1822 pour se faire ingénieur civil. La construction et l'exploitation des chemins de fer, dont il s'est occupé à la fois comme praticien et comme théoricien, ont rempli presque toute son existence. Il [illegible] teur du matériel du chemin de fer de Versailles et membre du conseil d'administration de celui de Strasbourg. Il professait à l'Ecole centrale un cours très-goûté sur l'objet de ses études de prédilection, lorsque le gouvernement l'appela à la [illegible] 1862. Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1851, il a été promu [illegible] en septembre 1857.

M. Perdonnet n'était pas seulement un ingénieur habile et un professeur distingué; il s'est fait souvent le patron intelligent et actif d'entreprises utiles au progrès ou à la vulgarisation des sciences. Il était depuis longtemps le président aimé et honoré de l'Association polytechnique, qui a répandu avec [illegible] l'instruction scientifique dans [illegible] ouvrière de Paris.

Outre un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal de l'industrie* et le *Dictionnaire de* [illegible]. M. Perdonnet a [illegible] différents traités relatifs aux chemins de fer et le cours qu'il professait à l'Ecole centrale sur [illegible] [illegible] *sur les chemins de fer* (1859, in-12).

PERDRE v. a. [illegible]

[illegible]

[illegible] qui ne PERDENT ce nom, quand l'abondance et la fortune les accompagnent. (Mme de Sév.) Qu'est-ce que ce noblesse, si l'on [illegible] s'aurait sans la PERDRE? (J.-J. Rouss.) Les richesses font PERDRE la mémoire. (Daffry.) La France [illegible] PERDRAIT sa puissance. (Corneille.) NOUS PERDONS toujours certaine de ceux qui PERDENT notre estime. (J. Joubert.) [illegible] PERD [illegible] sentiment moral. (Lacretelle.) Prendre une habitude, c'est le plus souvent se PERDRE une autre. (Mme Guizot.) Les [illegible] qui PERDENT [illegible] couleur et leur parfum. (Ed. Laboulaye.) ‖ Être, par la mort ou par l'absence, séparé de : PERDRE son père, sa mère. NOUS AVONS PERDU [illegible]. Notre [illegible] et de [illegible], PERD [illegible] teur. [illegible] PERD ceux [illegible].

On perd [illegible] ami fidèle.
CORNEILLE.

L'âme [illegible] perd ce qu'on aime.
[illegible] vivant,
Le [illegible] l'attend.
A. DE MUSSET.

[illegible]
Un [illegible] La pauvre infortunée
[illegible]
[illegible]
LA FONTAINE.

‖ Voir périr dans un combat : NOUS AVONS PERDU plus de huit cents hommes. [illegible] AVOIR PERDU [illegible] ses murs. (Chateaub.)

— Égarer : PERDRE ses gants, son portemonnaie. Il A PERDU son chien.

Un villageois, ayant perdu son veau,
L'alla chercher dans la forêt prochaine.
LA FONTAINE.

— Conduire hors de son chemin : PERDRE [illegible]. Nous étions déjà loin, quand nous nous sommes aperçus que le cocher nous AVAIT PERDUS.

— Ruiner, renverser, déshonorer; causer la perte, la chute de : Ses prodigalités l'ONT PERDU de réputation. Ses excès le PERDRONT. Je vois qu'on m'A PERDU dans votre esprit. Les [illegible] ONT PERDU [illegible]. (Boss.) Ce fut [illegible] que Périclès PERDIT Athènes. (Marmontel.) L'incapacité passionnée PERD [illegible]. (Chateaub.) Rien ne PERD plus certainement les peuples que de se payer de mots et d'apparences. (Guizot.) Les coups d'État ONT PERDU plus de gouvernements qu'ils n'en ont sauvé. (Royer-Collard.) La force ne sauve les gouvernements aveugles que pour les PERDRE plus sûrement. (E. de Gir.) Ce sont les erreurs ou les vérités qui PERDENT ou qui sauvent les nations. (Lamart.) ‖ Corrompre, dépraver les mœurs; gâter l'esprit de : PERDRE quelqu'un par des flatteries, par de mauvais conseils. L'orgueil nous PERD. Les mauvais livres PERDENT les jeunes gens. Les mauvaises compagnies ONT PERDU cette jeune personne. Que penser de ceux qui consacrent à PERDRE les hommes ce flambeau divin qui doit les guider? (J.-J. Rouss.) La vanité PERD plus de femmes que l'amour. (Mme Du Deffant.)

— Cesser de suivre ou d'occuper; laisser [illegible] : PERDRE son chemin. PERDRE la piste. PERDRE la piste. Il sortit pendant l'entr'acte et PERDIT sa place.

— Ne pas employer utilement, ne tirer aucun parti de : PERDRE le temps. PERDRE son temps. PERDRE sa journée. PERDRE l'occasion. PERDRE sa peine, ses soins. On PERD tout le temps qu'on peut mieux employer. (J.-J. Rouss.) Quand un jeune homme PERD son temps et son argent à courir après une maîtresse, il faut le ramener à l'économie et à sa maison en le mariant avec une honnête femme. (B. de St-P.) Les hommes PERDENT bien du temps quand ils sont [illegible]. (L. N.) Le temps est comme l'argent : ne le PERDEZ pas, vous en aurez assez. (Lévis.)

Les moments sont trop chers pour les perdre en paroles.
RACINE.

Ne perdez pas le temps à des choses frivoles,
Le sage est ménager du temps et des paroles.
LA FONTAINE.

— Avoir le dessous, être vaincu dans : PERDRE une bataille. PERDRE un pari. PERDRE la partie. PERDRE un procès. C'est l'opinion qui PERD les batailles, et c'est l'opinion qui les [illegible]. (J. de Maistre.) Il y a des jours où tout s'accumule pour PERDRE les batailles et les [illegible]. (Thiers.)

[illegible] objet de tous mes soins;
[illegible] Julie.
Quelques dettes de plus, une femme de moins,
[illegible]
DE BIÈVRE.

— Ne [illegible]. Il paraît si bas que [illegible]. ‖ Ne pas [illegible] j'AI [illegible], nous PERDRONS la moitié du [illegible].

— [illegible]. Il faut savoir PERDRE pour gagner. [illegible] Un homme PERD au jeu, il a du regret; il a trompé au jeu, il a du [illegible] et quelquefois tous les deux. [illegible]

On hasarde de perdre en voulant trop gagner.
LA FONTAINE.

A souper gratis, on perd plus qu'on ne gagne.
BOURSAULT.

[illegible] profonde.
[illegible] perd à trop courir le monde.
GRESSET.

— Perdre de, Être privé d'une partie de : Tout empire qui s'étend sans mesure PERD DE sa force. (Chateaub.) Un plaisir continu finit par PERDRE DE son mérite. (Mme Guizot.)

— Perdre la vie, Mourir : Il vaudrait mieux PERDRE LA VIE que le don de la liberté. (Lamenn.)

— Perdre la parole, l'usage de la parole, Ne plus pouvoir parler :

Avez-vous donc perdu, dites-moi, la parole ?
MOLIÈRE.

Parlez donc, avocat! — J'ai perdu la parole.
RACINE.

— Perdre le fil d'un discours, Ne pouvoir plus suivre son propre discours ou le discours d'un autre : Je ne sais plus où j'en suis, j'AI PERDU LE FIL DE MON DISCOURS. Il parle si vite, avec tant de volubilité, qu'on PERD SOUVENT LE FIL DE SON DISCOURS.

— Ne pas perdre un mot, Écouter attentivement tout ce qui se dit.

— Perdre son latin, Employer sans aucun succès tout son savoir; perdre son temps, sa peine.

— Perdre haleine, Perdre la respiration, Avoir la respiration oppressée : Courir à PERDRE HALEINE.

— Perdre la tête, Avoir la tête tranchée. ‖ Perdre la tête, l'esprit, Devenir fou : Il me fera PERDRE LA TÊTE. Je crois que vous PERDEZ LA TÊTE.

— Perdre la carte, la tramontane, Se troubler, s'embrouiller : A cette vue, il PERDIT LA CARTE, et son maître sentit un peu la chair de poule. (L. Viardot.)

— Perdre contenance, Donner des marques très-visibles du trouble où l'on est.

— Perdre le boire et le manger, Être vivement contrarié ou exclusivement préoccupé de quelque chose : Il faut savoir paraître accablé d'affaires, savoir à propos PERDRE LE BOIRE ET LE MANGER. (La Bruy.)

— Perdre du terrain, Reculer dans une affaire, au lieu d'avancer.

— Perdre le fruit d'une chose, Ne pas recueillir les avantages qu'on devait, qu'on pouvait en attendre : Le vainqueur PERDIT LE FRUIT DE sa conquête. (Volt.) ‖ Perdre ses pas, Ne pas réussir, prendre une peine inutile.

— Perdre son nom, Se dit d'une rivière qui tombe dans une autre, quand celle-ci conserve seule son nom : La Saône PERD SON NOM à Lyon. ‖ J'y perdrai mon nom, Forme de serment par laquelle on s'engage à poursuivre une chose malgré tous les obstacles : Je me vengerai ou J'Y PERDRAI MON NOM.

— Perdre patience, S'impatienter; éclater après avoir longtemps supporté quelque chose.

— Perdre pied, Perdre terre, Ne plus atteindre le fond de l'eau avec ses pieds. ‖ Ne plus savoir où l'on en est, ce que l'on fait, ce que l'on dit.

— Perdre de vue, Cesser de voir, ne pouvoir plus suivre des yeux : Le vaisseau s'éloigna si rapidement, que bientôt nous le PERDÎMES DE VUE.

Épire, c'est assez qu'Hermione rendue
Perde à jamais tes bords et ton prince de vue.
RACINE.

‖ Négliger, s'écarter de : Le bon sens est la faculté de juger et de raisonner conformément aux données primitives du sens commun sans le PERDRE DE VUE un instant. (E. Sussot.) ‖ Ne plus s'occuper ou se souvenir de : PERDRE DE VUE un projet, une affaire.

— Ne pas perdre de vue, Surveiller attentivement : Ne PERDEZ DE VUE aucune de ses démarches.

— Perdre au change, Obtenir plus mal que ce qu'on avait : J'ai changé de logement, mais j'AI bien PERDU AU CHANGE.

— N'avoir rien à perdre, N'être exposé à aucune fâcheuse conséquence : Je me moque de tout, et je N'AI RIEN À PERDRE. (Mol.)

— Avoir tout à perdre, Ne pouvoir rien gagner, ne pouvoir que subir de fâcheuses conséquences : Avec les fous, le philosophe A TOUT À PERDRE de rester sage. (Raspail.)

— Jouer à tout perdre, Risquer tout ce qu'on a, exposer tous ses intérêts.

— Il n'y a pas un moment à perdre, Il est nécessaire d'agir sans retard : Dès qu'il s'agit de rendre service, il faut songer que la vie est courte et qu'IL N'Y A PAS UN MOMENT À PERDRE. (Volt.)

— Vous ne perdrez rien pour attendre, Pour être retardé, votre payement n'en est pas moins sûr; votre récompense n'est que différée. ‖ Se dit quelquefois par menace : Je ne vous dis, je ne vous fais rien aujourd'hui, mais VOUS NE PERDREZ RIEN POUR ATTENDRE.

— Prov. Marchand qui perd ne peut rire, Les mauvaises affaires ôtent la gaieté. ‖ Qui quitte la partie la perd, Il ne faut pas cesser de poursuivre ce qu'on a entrepris, sans quoi on éprouve un échec certain. ‖ C'est aujourd'hui la Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd, Dicton que les enfants adressent à un camarade qui s'était absenté et dont ils ont pris la place. ‖ A laver la tête d'un More, la tête d'un âne, on perd sa lessive, son savon, On perd son temps et sa peine quand on veut instruire une personne stupide, indocile, ou lui faire entendre raison. ‖ Qui perd le sien perd le sens, La perte de ce qu'on possède fait déraisonner.

— Relig. Faire tomber dans la damnation : PERDRE son âme. J'ai connu un évêque d'une telle avarice, que, s'il avait eu le malheur de PERDRE son âme, il ne l'aurait jamais rachetée. (Chateaub.)

— Argot des théâtres. Perdre son bâton, en parlant d'un acteur, Être de mauvaise humeur, avoir perdu contenance.

— Jeux. Perdre les cartes, Faire moins de levées que son adversaire. ‖ Jouer à qui perd gagne, Jouer en convenant que celui qui gagnera selon les règles ordinaires perdra la partie.

— Manége. Perdre du terrain, Se rétrécir sur les voltes.

— Grav. Perdre une taille, La joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble.

— Mar. Perdre terre, S'éloigner assez du rivage pour qu'on ne puisse plus l'apercevoir. ‖ Perdre le fond, Perdre la sonde, Atteindre des profondeurs qu'on ne peut plus sonder. ‖ Perdre le vent, Se laisser tomber sous le vent d'un point quelconque.

— v. n. ou intr. Diminuer de valeur, de crédit, de réputation : Cette marchandise, cette denrée PERD tous les jours. Cet homme, cet auteur A beaucoup PERDU. C'est un ouvrage qui PERDRA avec le temps. Le bonheur des femmes PERD à toute espèce d'ambition personnelle. (Mme de Staël.)

— Mar. La mer perd, Elle descend. ‖ Les marées perdent, Leur intensité s'affaiblit progressivement. ‖ Ce vaisseau perd, Il dérive sous le vent, il est gagné par un autre.

— Typogr. En termes de composition, Faire plus de lignes ou de pages que la copie ou les calculs ne le faisaient prévoir. On dit aussi CHASSER.

Se perdre v. pr. Être perdu : L'argent SE PERD plus facilement qu'il ne se gagne. La faveur s'évanouit, les dignités SE PERDENT. (Mass.) Paris est un gouffre où SE PERDENT le repos et le recueillement de l'âme. (Volt.) Il y aurait de quoi faire bien des heureux avec tout le bonheur qui SE PERD en ce monde. (Lévis.)

— Faire naufrage : Ce bâtiment S'EST PERDU contre un rocher, contre un écueil. Ils SE SONT PERDUS corps et biens. (Acad.)

— S'enfoncer, disparaître : SE PERDRE dans la foule. Il SE PERDIT dans le taillis. Le ballon SE PERDIT dans les airs. Les cigognes s'élèvent toutes ensemble et SE PERDENT au haut des airs. (Buff.) Les comètes, après s'être montrées quelques jours, vont SE PERDRE pendant des siècles dans l'immensité. (Arago.) ‖ Se jeter, se verser, en parlant d'un cours d'eau : Ce fleuve SE PERD dans l'Océan. Cette rivière, ce ruisseau SE PERD sous terre. Le Rhin SE PERD dans les sables qu'il a lui-même accumulés. (Buff.)

— S'unir, se fondre insensiblement : Ces nuances SE PERDENT l'une dans l'autre. Le ciel, d'un bleu mat, SE PERDAIT, au couchant, en longues bandes embrasées. (A. Paul.)

— S'égarer, se fourvoyer : SE PERDRE dans un bois. Je ME SUIS PERDU plusieurs fois dans les rues de Paris.

— Se miner : Il SE PERD par des dépenses excessives. (Acad.) La France SE PERDRA par les gens de guerre. (Montesq.) ‖ Se compromettre gravement, se déshonorer : Il S'EST PERDU en voyant mauvaise compagnie. (Acad.) Presque toutes les femmes SE PERDENT par orgueil. (Michelet.)

— Fig. S'absorber, se plonger : Cette âme prend l'essor et va SE PERDRE heureusement dans l'abîme des perfections de Dieu. (Fléch.) ‖ Être détruit, dissipé, anéanti : Le temps SE PERD dans l'éternité, l'espace dans l'immensité. (Royer-Collard.) ‖ Tomber en désuétude, s'oublier : Cet usage SE PERD de jour en jour. Cette acception S'EST totalement PERDUE. L'art de régner monarchiquement SE PERD à mesure que l'importance de l'administration augmente. (Ficquelmont.)

— Se perdre à, Ne rien comprendre à : Je M'Y PERDS.

— Se perdre dans les nues, dans les nuages, Rendre avec emphase des idées obscures ou communes :

L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop nue,
L'autre a peur de ramper et se perd dans la nue.
BOILEAU.

— Se perdre en conjectures, Se livrer à une foule de conjectures entre lesquelles on ne sait que choisir.

— Ma tête se perd, Je m'égare, ma raison m'abandonne.

— Relig. Se damner : L'Église a une tige toujours subsistante, dont on ne peut se séparer sans SE PERDRE. (Boss.) Les grands ne sauraient SE PERDRE ni se sauver tout seuls. (Mass.)

— Jeux. Au billard, Mettre sa bille dans la blouse ou la faire sauter hors du billard.

— Syn. **Perdre (se), s'égarer, se fourvoyer.** V. ÉGARER (S').

— Allus. littér. **Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir, La vie est un opprobre, et la mort un devoir.** Vers de Voltaire dans Mérope, acte II, scène VII. Mérope a été cruellement frappée dans ses affections d'épouse et de mère. Le meurtrier de son mari et l'usurpateur de sa couronne veut l'épouser, et cela au moment où de fausses apparences lui font croire que son fils vient de tomber sous le poignard d'un étranger. C'est alors que, parlant des dieux, elle s'écrie :

Ils m'ont trop poursuivie.
Irais-je à leurs autels, objet de leur courroux,
Quand ils m'ôtent un fils, demander un époux,
Joindre un sceptre étranger au sceptre de mes pères,
Et les flambeaux d'hymen aux flambeaux funéraires ?
Moi, vivre! moi, lever mes regards éperdus
Vers ce ciel outragé que mon fils ne voit plus!
Sous un maître odieux dévorant ma tristesse,
Attendre dans les pleurs une affreuse vieillesse !
Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, et la mort un devoir.

De toutes les pièces de Voltaire, ce fut celle qui eut le plus de succès et, par conséquent, celle qui eut le privilége de soulever les plus vives colères; elles s'exhalèrent en libelles multipliés, dans l'un desquels les deux vers furent parodiés de la manière suivante :

Quand on a tout pillé, quand on n'a plus d'espoir,
Écrire est un opprobre, et se taire un devoir.

On connaît encore d'autres parodies, que leur trivialité ne permet pas de citer ici; les applications sont tantôt sérieuses et tantôt plaisantes :

« J'ai perdu tous mes amis, mes plus chers parents; je suis malheureux de toutes les façons dont on peut l'être; je n'ai rien à espérer, je vois mes ennemis me traiter avec dérision, et leur orgueil se prépare à me fouler aux pieds. Hélas! marquis,

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre, et la mort un devoir. »
FRÉDÉRIC.

« Il ne reste plus qu'à savoir ce que nous allons devenir et quel parti nous allons prendre, nous autres philosophes :

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La guerre est un opprobre et la paix un devoir. »
D'ALEMBERT.

« M. Barnum, ce grand excitateur, informé de la misère profonde où se trouvaient plusieurs familles de New-York, s'était proposé de leur venir en aide généreusement, désireux de rattacher à la date de l'arrivée de Jenny Lind le souvenir de bienfaits dignes d'être cités. Il avait donc pris à part les chefs de ces familles malheureuses et leur avait dit : « Quand on a tout perdu et qu'on n'a plus » d'espoir, la vie est un opprobre et... vous » savez ce qu'il reste à faire. Eh bien! je » viens vous fournir l'occasion de le faire » d'une façon utile à vos pauvres enfants, à » vos épouses infortunées, qui vous devront » une reconnaissance éternelle. »
BERLIOZ.

PERDREAU s. m. (pèr-dro — dimin. de perdrix). Ornith. Jeune perdrix qui n'a pas encore la grosseur ordinaire de l'espèce : Tuer des PERDREAUX. Accommoder, manger des PERDREAUX. PERDREAU rôti. PERDREAU truffé. Les PERDREAUX ont les pieds jaunes en naissant. (Buff.)

De ces perdreaux maillés le fumet seul m'attire.
VOLTAIRE.

— Prov. A la Saint-Remi, tous perdreaux sont perdrix, Au mois d'octobre, les perdreaux sont assez gros pour être appelés perdrix.

— Art milit. Au moyen âge, Machine de guerre pour lancer des pierres. ‖ Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Gros mortier à bombe entouré d'un cercle de mortiers plus petits. ‖ Sorte de double grenade qu'on lançait avec la bombe, à l'aide de ces petits mortiers.

PERDRIEUR s. m. (per-dri-eur — rad. perdrix). Officier de la maison du roi qui était chargé de la chasse aux perdrix.

PERDRIGON s. m. (pèr-dri-gon — probablement de Perdigon, village de la province de Zamora, en Espagne. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que le perdrigon est appelé prunum ibericum, prune d'Espagne, dans le dictionnaire de Trévoux. L'ancien nom du fruit, perdigone, et le nom qu'il a encore en Provence, perdigon, donnent à cette hypothèse un grand caractère de probabilité). Bot. Nom de plusieurs variétés de prunes.

PERDRIX s. f. (pèr-dri — latin et grec perdix, mot qui est probablement dérivé du sanscrit pardâku, léopard et serpent tacheté comme le léopard). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tétraonidées, type de la tribu des perdicinées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui habitent l'ancien continent : PERDRIX grise. PERDRIX rouge. La chasse aux PERDRIX. Pâté de PERDRIX. Les PERDRIX grises aiment la plaine campagne et se réfugient dans les taillis et les vignes lorsqu'elles sont poursuivies. (Buff.) Nous avons en France trois espèces de PERDRIX : la bartavelle, la PERDRIX rouge et la PERDRIX grise. (E. Chapus.) La PERDRIX est la joie des champs, le salut des moissons, la

poésie des festins. (Toussenel.) *La* PERDRIX *attire sur elle-même l'attention du chasseur pour préserver du péril sa précieuse couvée.* (X. Marmier.)

Parmi de certains coqs incivils, peu galants,
Toujours en noise et turbulents,
Une *perdrix* était nourrie.
LA FONTAINE.

Aux jours frais de l'automne, à Diane si chers,
L'épagneul, plein d'espoir, court aux sillons déserts,
De la *perdrix* errante annonçant la présence.
BOISJOLIN.

‖ *Perdrix des neiges,* Nom vulgaire du lagopède. ‖ *Perdrix de mer,* Syn. de GLARÉOLE. ‖ *Perdrix francoiin,* Syn. de FRANCOLIN.

— Loc. fam. *Perdrix de Gascogne,* Ail, parce que les habitants du Midi en font une grande consommation.

— Anc. loc. *Manger des perdrix sans oranges,* Apprécier les choses exquises sans y chercher les raffinements les plus délicats.

— Chasse. *Compagnie de perdrix.* Toutes les perdrix d'une couvée volant ensemble.

— Méd. *Œil de perdrix,* Espèce de cor qui vient entre les doigts du pied.

— Comm. *Vin œil de perdrix, couleur d'œil de perdrix,* Vin paillet, vif et brillant. ‖ *Linge à œil de perdrix,* Linge de table dont la façon représente à peu près l'œil rond de la perdrix.

— Ichthyol. *Perdrix de mer,* Nom vulgaire de la sole. ‖ *Perdrix d'eau douce,* Nom vulgaire de la perche.

— Moll. *Perdrix grise,* Nom d'une coquille du genre porcelaine. ‖ *Perdrix rouge,* Nom vulgaire d'une coquille du genre natice. ‖ *Perdrix violette,* Nom vulgaire d'une coquille du genre agathine.

— **Encycl.** Ornith. Les *perdrix* sont caractérisées par un bec nu à sa base, court, à mandibule supérieure voûtée et fortement inclinée vers la pointe; des narines percées sur les côtés de la base du bec et à demi closes par une membrane renflée et nue; des ailes arrondies, obtuses, courtes et concaves; la queue composée de douze à dix-huit pennes courtes et inclinées; les tarses lisses ou munis d'un tubercule calleux; les doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane, le doigt postérieur libre et ne portant à terre que par son extrémité. Toutes les *perdrix* ont des habitudes plus ou moins terrestres; elles fréquentent, suivant leur instinct, les pays de plaines ou de montagnes; la plupart habitent de préférence les endroits découverts; quelques-unes se plaisent au contraire sur la lisière des bois et perchent sur les branches des grands arbres.

Ces oiseaux ont un vol bas, droit, précipité, mais pénible; leur marche, au contraire, est aisée et calme, quand ils ne sont pas inquiétés; poursuivis, ils ont une course rapide. Aussi s'éloignent-ils peu en général des lieux qui les ont vus naître; toutefois, quelques espèces sont sujettes à des émigrations souvent assez étendues. Ils vivent, suivant la saison, de grains, d'insectes ou de vers. Ils passent en famille la plus grande partie de l'année, mais vivent ordinairement par couples à l'époque des amours. Ils nichent à terre, dans une touffe d'herbe, contre une pierre ou sous un buisson, et leur ponte est nombreuse. La femelle est seule chargée des soins de l'incubation; les petits naissent couverts d'un duvet épais, quittent le nid et suivent leurs parents peu d'instants après être sortis de la coquille; c'est alors seulement que le père se joint quelquefois à la mère pour conduire sa progéniture et la guider dans la recherche de ses aliments.

Les *perdrix* sont, en général, très-multipliées, malgré la chasse active et très-variée dont elles sont l'objet et qui s'explique par l'excellence et la délicatesse de leur chair. Ce genre, fort étendu autrefois, mais dont on a séparé avec raison les cailles, les colins et les francolins, ne renferme plus qu'un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Europe et le pourtour du bassin méditerranéen. Toutes se trouvent en France; mais il en est qui s'y rencontrent accidentellement et dans des régions restreintes. Leur cri d'appel est une sorte de chant aigre, imitant assez bien le bruit de la scie. On chasse ces oiseaux au fusil et au chien d'arrêt. Les jeunes s'apprivoisent assez facilement, si l'on a eu le soin de les faire couver et élever par une poule. Aussi a-t-on eu depuis longtemps l'idée de domestiquer ces oiseaux. On a même obtenu dès à présent des résultats assez avantageux.

La *perdrix grise,* vulgairement appelée la *perdrix,* abonde et vit sédentaire dans le nord de l'Europe; elle a $0^m,27$ à $0^m,30$ de longueur, les parties supérieures roussâtres, rayées transversalement de brun et de noir; la tête et les tectrices de l'aile offrent les mêmes nuances, avec addition d'un trait longitudinal blanchâtre; le front, les joues et la gorge sont d'un rouge clair; le cou et les parties inférieures sont d'un gris cendré, rayé de zigzags noirâtres; une grande tache rousse en croissant orne la poitrine du mâle; les rémiges sont d'un brun cendré tacheté de blanc; la queue se compose de vingt plumes rectrices, dont les cinq plumes latérales sont d'un beau roux, bordé de blanc; les autres sont rayées de noir et tachetées de roux clair sur un fond gris; le bec et les pieds sont d'un cendré bleuâtre, ceux-ci sont dépourvus d'éperons et de tubercules. Les *perdrix* grises sont sociables et vivent réunies en famille, sans beaucoup s'éloigner du lieu où elles ont pris naissance; elles se plaisent dans les pays de plaines où sont des champs semés de blé et ne se réfugient dans les taillis que quand elles sont poursuivies par le chasseur ou par un oiseau de proie. La saison des amours commence pour elles à la fin de l'hiver; alors les compagnies se désunissent et les couples s'associent. La ponte a lieu en mai; c'est dans les blés ou dans les prairies que le nid est placé : il consiste en un peu de paille ou d'herbe grossièrement arrangée, où sont dix-huit œufs d'un gris jaunâtre. La femelle se charge seule de l'incubation, et pendant ce temps la plus grande partie des plumes du ventre lui tombent.

La *perdrix rouge* est un peu plus grosse que la *perdrix* grise et se rencontre plus fréquemment dans le midi que dans le nord de l'Europe; elle a les parties supérieures d'un gris brun verdâtre; le front d'un cendré bleuâtre; la nuque d'un gris rougeâtre; les joues, la gorge et le haut du cou blancs; une bande noire se dilate sur la poitrine et sur les côtés du cou en un grand nombre de taches et de raies; les rémiges sont brunes, bordées extérieurement de fauve; les rectrices sont rousses, à l'exception des quatre intermédiaires qui sont d'un gris bleu; les plumes qui recouvrent les flancs ont une couleur cendrée, bleuâtre à leur base, et sont rayées de noir, de roux et de blanc à leur extrémité; le bec et les pieds sont rouges; ces derniers sont garnis, chez le mâle, d'un tubercule calleux. Cette espèce affectionne les terrains élevés, le penchant des collines et des montagnes; on la trouve quelquefois en plaine, sur la lisière des bois et des clairières, où elle se cache parmi les broussailles. Les *perdrix* rouges vivent en société; quelquefois deux ou trois familles se réunissent et forment ainsi une nombreuse compagnie. Elles se perchent quelquefois; leurs mœurs sont, du reste, les mêmes que celles des *perdrix* grises. Elles nichent dans les guérets sous les buissons, parmi les bruyères; la ponte est de douze à dix-huit œufs, d'un gris rougeâtre, ponctué et tacheté de brun; cette espèce, dit M. Degland, est tellement sociable, qu'à l'époque de sa reproduction, dans les pays où elle abonde, les mâles dépourvus de femelles se rassemblent et vivent en société.

La *perdrix bartavelle,* vulgairement dite *perdrix grecque,* ne diffère de la *perdrix* rouge que par une taille plus grande et un plumage plus cendré; elle porte un large collier noir en sautoir, descendant sur les côtés du cou. Sa taille est de $0^m,33$ à $0^m,35$. Les tarses sont munis, chez le mâle, d'un tubercule calleux. Cette espèce se tient le long des chaînes de montagnes du midi de l'Europe; sa chair est préférable à celle de la *perdrix* rouge; elle niche dans les endroits pierreux, à l'abri d'un buisson ou d'un rocher; sa ponte est de quinze à vingt œufs d'un blanc jaunâtre, pointillé et tacheté de fauve. Dans l'hiver, il paraît qu'elle abandonne les hautes montagnes pour se rapprocher des plaines. Elle passe pour être, de tous les oiseaux, le plus ardent en amour; aussi les Grecs en avaient-ils fait l'emblème de la lubricité. A l'époque de l'accouplement, les mâles se livrent des combats acharnés pour la possession des femelles et leur chant est alors plus fort et plus fréquent. Cette passion leur devient souvent funeste, car ils donnent tête baissée dans les piéges où les attire le chant d'une femelle ou la simple imitation de ce chant.

La *perdrix rochassière* a été reconnue comme une espèce distincte par M. Bouteille, et non comme une hybride de la *perdrix* rouge et de la bartavelle; elle habite les endroits rocailleux du Dauphiné, où elle cherche au milieu des débris de roches sa nourriture, consistant en jeunes pousses de plantes alpestres; sa taille est de $0^m,28$; son plumage contient moins de roux et plus de gris que celui de la *perdrix* rouge, et plus de roux que celui de la bartavelle. Le blanc de la gorge est plus étendu que celui de la *perdrix* rouge, sans descendre aussi bas sur le cou que celui de la bartavelle.

La *perdrix gambra,* vulgairement dite *perdrix de roche,* habite le littoral de la Méditerranée; elle se distingue des autres espèces par un collier roux, marqué de taches blanches, et ses rectrices médianes dépassent les subcaudales de quelques millimètres. Elle vit en troupes nombreuses dans les lieux élevés et ne descend que rarement dans les plaines. Ses mœurs et ses habitudes rappellent beaucoup celles des autres *perdrix.* Elle pond, de préférence dans les buissons et les lieux déserts et montueux, une quinzaine d'œufs d'un jaune sale, parsemés de points verdâtres, et les couve avec assiduité pendant une vingtaine de jours. Sa chair est très-estimée.

Les *perdrix* peuvent être rangées à bon droit parmi les animaux nuisibles à l'agriculture. Elles commettent surtout beaucoup de dégâts sur les céréales. « Pendant les semailles, dit M. Z. Gerbe, elles cherchent le grain resté sur terre et savent découvrir celui qui est enfoui; lorsque le blé, l'orge, etc., commencent à germer, elles en rasent quelquefois la tige mieux que ne le font les lièvres, et lorsque la maturité de ces semences arrive, elles s'attaquent aux épis. Dans les pays de vignobles, on reconnaît aisément les coteaux qu'elles fréquentent aux dégâts qu'elles font des raisins dont elles sont très-friandes. » Cela seul suffirait pour justifier la guerre que l'on fait aux *perdrix.*

Nous avons vu que l'on chasse ces oiseaux au fusil. Les gens de la campagne savent aussi leur tendre des piéges; la *tonnelle* est celui qui réussit le mieux; on y place une *perdrix* femelle, appelée *chanterelle,* qui attire par son chant, le matin et le soir, les mâles des environs. Ceux-ci viennent ainsi en grand nombre se faire prendre vivants. Les braconniers emploient aussi d'autres piéges, connus sous les noms de collet, lacet, tombereau, traîneau, trébuchet, etc. Les *perdrix* ont encore de nombreux ennemis dans le règne animal. Le renard en détruit beaucoup; on a même prétendu qu'il exerçait sur elles une véritable fascination. Elles deviennent aussi les victimes de nombreux oiseaux de proie, surtout lorsqu'elles volent et s'abattent sur un terrain découvert et qu'elles ne peuvent se cacher dans les blés ou dans les taillis; elles n'ont alors d'autre ressource que de se tenir serrées, accroupies et immobiles les unes contre les autres, moins pour se défendre contre l'ennemi que pour déjouer ses ruses en l'embarrassant; car si l'une d'elles vient à s'isoler, elle tombe bientôt au pouvoir du vainqueur, qui néglige les autres pour s'attacher à elle.

PERDRIX, sœur de Dédale. V. PERDIX.

PERD-SA-QUEUE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. ‖ Pl. PERD-SA-QUEUE.

PERDU, UE (pèr-du, û) part. passé du v. Perdre. Qu'on ne possède plus : *Argent* PERDU. *Fortune* PERDUE. *Bonheur* PERDU. *Liberté* PERDUE. *Réputation* PERDUE. *Espérances, illusions* PERDUES.

— Dont on ne tire aucune utilité : *Peine* PERDUE. *Le bien qu'on fait n'est jamais* PERDU. (Fén.) *Il n'y a personne qui n'entre tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont* PERDUES *pour les enfants.* (Fonten.) *La plus* PERDUE *de toutes les journées est celle où l'on n'a pas ri.* (Chamfort.) *Pour les peuples comme pour les individus, la souffrance n'est pas toujours* PERDUE. (Guizot.) *En toutes choses, petites ou grandes, le bien n'est jamais* PERDU. (Thiers.) *L'intelligence que l'on dépense aux combats de paroles est comme celle que l'on emploie à la guerre : c'est de l'intelligence* PERDUE. (Proudh.) *Rien dans le monde moral n'est* PERDU, *comme dans le monde matériel rien n'est anéanti.* (J. Joubert.)

— Qui n'a plus d'espoir, dont la ruine, la chute est certaine ou irrémédiable : *Nous sommes* PERDUS, *voici l'ennemi. Le jour où une femme qui passe devant vous dégage de la lumière en marchant, vous êtes* PERDU, *vous aimez.* (V. Hugo.)

— Complètement isolé, inconnu, non fréquenté : *Habiter un quartier* PERDU.

Les heures s'envolaient, et l'aurore et la brune
Te retrouvaient toujours sur ce chemin perdu.
A. DE MUSSET.

— Absorbé, plongé fort avant : *Être* PERDU *dans ses réflexions.*

— *Perdu de,* Complètement [illegible], excessif par : *Être* PERDU DE *dettes. Vous n'avez de bourrelets ni à vos portes ni à vos fenêtres; je m'étonne vraiment que vous ne soyez pas* PERDU DE *rhumatismes.* (Th. Leclercq.) ‖ Qui n'a plus du tout de : *Un homme* PERDU DE *réputation.*

— *Ce qui est différé n'est pas perdu,* Se dit pour annoncer qu'une chose, qui n'a pas été faite encore, se fera plus tard.

— *Si vous n'avez pas d'autre sifflet, votre chien est perdu,* Si vous n'avez pas d'autres moyens, vous ne réussirez pas.

— Politiq. *Voix perdue,* [illegible] s'égare sur un candidat qui n'obtient [illegible] très-peu de voix : *Ce qu'on appelle* [illegible] PERDUES *sont souvent les voix les* [illegible] *cées.* (E. de Gir.)

— *Tout est perdu,* Il n'y a plus [illegible] *Quand, dans un royaume, il y a* [illegible] [illegible] EST PERDU. (Montesq.)

— *Puits perdu,* Puits où les eaux se perdent et qui, par conséquent, tarit bientôt.

— *Salle des pas perdus,* Vaste salle [illegible] trouve ordinairement devant la salle des audiences d'un tribunal, ou devant une grande salle de réunion.

— *Ballon perdu,* Ballon qui s'élève dans l'air librement, sans être monté.

— *Tirer à coup perdu,* [illegible] Tirer des coups de feu au hasard, hors [illegible] portée.

— *Mettre, placer de l'argent à* [illegible] [illegible]

— *Heures perdues.* [illegible]

— *Femme perdue.* [illegible] mœurs [illegible] [illegible] (G. Sand.)

— *A corps perdu,* [illegible] ardeur [illegible] *sur quelqu'un. C'était pousser à Louis X* [illegible] *de se jeter dans le luxe* À CORPS PERDU. (St-Simon.)

— Prov. *Un bienfait n'est jamais perdu,* Une bonne action a toujours sa récompense.

— Art milit. *Sentinelle perdue,* Sentinelle placée dans un poste très-avancé. ‖ *Enfants perdus,* Soldats que l'on envoyait en éclaireurs ou qui commençaient l'attaque.

— Mar. *Cheville à tête perdue,* [illegible] enfoncée au dedans du bordage et qu'on recouvre de brai.

— Peint. *Contours perdus,* Ceux qui ne tranchent pas sur le fond.

— Comm. *Faire flotter du bois à bûches perdues,* Jeter du bois dans une rivière, qui l'entraîne jusqu'au lieu où il doit être embarqué.

— Construct. *Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue,* Construction qu'on établit dans l'eau, en y jetant des pierres entassées sans ordre.

— Techn. *Reprise perdue,* Reprise faite de manière qu'on l'aperçoive à peine.

— Art culin. *Pain perdu,* Sorte de brioche frite.

— Substantiv. *Comme un perdu,* De toutes ses forces : *Courir, crier* COMME UN PERDU.

— *Pour un perdu, deux retrouvés,* La chose qu'on a perdue est très-facile à remplacer.

— Allus. hist. **Tout est perdu, fors l'honneur,** Mot célèbre de François Ier après la bataille de Pavie. V. HONNEUR.

PERDU (mont), un des sommets des Pyrénées, sur le versant espagnol de la province de Huesca, au S.-E. du [illegible], à 40 kilom. N.-E. de Jaca; altitude, 3,351 mètres.

PERDUELLION s. f. ([illegible] — lat. *perduellio,* même sens). Antiq. rom. Crime de haute trahison, comprenant les attentats contre la république, les tentatives d'usurpation, les sévices contre les citoyens romains, etc., et qui, jugé dans les comices centuriates, entraînait la peine de mort.

PERDURABLE adj. (pèr-du-ra-ble — du préf. *per,* et de *durable*). Qui dure toujours, éternel : *Une vie* PERDURABLE. (Montaigne.) *Pourquoi dit-on durable, et ne dit-on plus* PERDURABLE, *qui l'agrandit?* (Marmontel.) *Il y a dans l'histoire deux conséquences qui se contredisent : les unes viennent de* [illegible] *sagesse, les autres de la sagesse* PERDURABLE. (Chateaub.) ‖ Vieux mot.

PERDURABLEMENT adv. (pèr-du-ra-ble-man — rad. *perdurable*). D'une manière perdurable, à perpétuité. ‖ Vieux mot.

PÈRE s. m. (pè-re. — V. l'étym. à la partie encycl.). Homme qui a un ou plusieurs enfants; homme considéré par rapport à ses enfants : PÈRE *adoptif. Un bon* PÈRE. *Un mauvais* PÈRE. [illegible] PÈRE. *La voix de la nature est le meilleur conseil* [illegible] *remplir ses devoirs.* (J.-J. Rouss.) *Nous voyons tous les jours* [illegible] (Alibert.) *Quand le* PÈRE *oublie l'honneur, le fils oublie le respect qu'il doit à son* PÈRE. [illegible] *française prescrit d'enlever la direction des* [illegible]

[illegible]

[illegible]
LA FONTAINE.

[illegible]

[illegible]

— [illegible] (Proudh.)

[illegible]
MUSSET.

— [illegible] PÈRE *tout-puissant. Le* PÈRE *des* [illegible] *Le*

[illegible] *ordres. Les oiseaux en chœur* [illegible] PÈRE, *qui est Dieu.* [illegible] *ne nous a pas* [illegible] *fatalement ici-bas aux inévitables misères.* (V. [illegible])

> Par le père [illegible] tout sera pardonné.
>
> RACINE.

— [illegible], fondateur : *Hérodote est* [illegible] PÈRE *de notre* [illegible] PÈRE [illegible] *quoi il n'est pas imitable.* (Volt.)

— Celui qui montre des sentiments paternels, [illegible] PÈRE [illegible] PÈRE *de ses élèves. Il faut que les rois mettent des bor*[illegible] *ils ne sont plus les* PÈRES *de leurs peuples, ils en sont les oppresseurs.* (Mass.)

> [illegible] vainqueur et le *père*.
>
> VOLTAIRE.

— Titre [illegible] qu'on donne à un homme [illegible] PÈRE. *Comment* [illegible] PÈRE *François?*

— [illegible] principe : *Le désœuvrement est le* PÈRE *des soucis.* (Bernis.) *Le désir est le* PÈRE *de la puissance; quiconque désire for*[illegible] (Chateaub.) *L'égoïsme est le* PÈRE *de ce monstre horrible et sanglant qu'on* [illegible] (Lamenn.) *Le besoin a toujours été le* PÈRE *de l'industrie.* (L'abbé Bau[illegible]) *L*[illegible] *est le* PÈRE *de ce qu'il y a de* [illegible] *et de plus grand dans l'homme.* (L. [illegible])

> Le travail est toujours le *père* du plaisir ;
> Je plains l'homme accablé du poids de son loisir.
>
> VOLTAIRE.

— *Ses père et mère,* Ses parents, son père et sa mère. Cette façon de parler, contraire à la règle, est usitée en style de pratique.

— *Père légitime,* Celui dont les enfants sont nés en légitime mariage.

— *Père naturel,* Celui dont les enfants sont nés hors mariage.

— *Père putatif,* Celui qui passe pour être le père des enfants qu'il n'a pas engendrés : *Saint Joseph était le* PÈRE PUTATIF *de Jésus.*

— *Père adoptif,* Homme considéré par rapport aux enfants qu'il a adoptés.

— *Père de famille,* Homme marié et qui a des enfants. *Te*[illegible] *être un bon* PÈRE DE FAMILLE [illegible] *économe.* (J.-J. Rouss.) *Les* PÈRES DE FAMILLE *sont les premiers éducateurs de l'enfance.* (E. Thoré.) *A Rome, le* PÈRE DE FAMILLE *avait le droit de vie et de mort sur son fils.* (Guéroult.) *Le* PÈRE DE FAMILLE *est* [illegible] *plus impitoyable, plus insociable que le célibataire.* (Proudh.) *Qu'est-ce qui donne au* PÈRE DE FAMILLE *un droit sur ses enfants? Ce sont les de*[illegible] *à leur égard.* (Franck.)

— *Père grand,* S'est dit pour GRAND-PÈRE. V. ce mot.

— *Père nourricier,* Mari de la nourrice. ‖ Par ext. Celui qui fournit aux besoins d'un autre.

— *Père spirituel,* Confesseur à l'égard de son pénitent, de sa pénitente.

— *Père la joie,* Gai compagnon, homme joyeux, de belle humeur.

— *Père aux écus,* Homme fort riche.

— *Père douillet,* Homme très-sensible, qui recherche ses aises à l'excès.

— *Gros père,* Terme familier qu'on adresse à un homme replet, à un gros enfant potelé.

— *De père en fils,* Par transmission successive de pères [illegible] *Ils sont médecins de* PÈRE EN FILS *dans cette famille.*

— *Grand comme père et mère,* Tout à fait grand, [illegible] homme : *Que diable! te voilà* GRAND COMME PÈRE ET MÈRE, *et tu ne saurais* [illegible] *dans ton esprit quelque* [illegible] (Mol.)

— [illegible] poétiq. *Le père du jour,* Le soleil.

— Antiq. rom. *Père conscrit,* Titre donné primitivement aux sénateurs choisis parmi les chevaliers, et ensuite à tous les sénateurs.

— Écrit. sainte. *Père du mensonge,* Démon.

— Théol. *Dieu le Père, le Père éternel, le Père,* La première personne de la Trinité.

— Hist. ecclés. Titre qu'on donne aux membres [illegible] congrégations religieuses : *Les* PÈRES [illegible] *Les* PÈRES *jésuites. Les* PÈRES [illegible] *le* PÈRE *supérieur.* ‖ On [illegible] P. au singulier, PP. au pluriel : *Le P. Ventura. Les PP. jésuites.* [illegible] qui est chargé de la [illegible] *Père temporel,* [illegible] celui qui reçoit [illegible] *Père* [illegible], Dans l'ordre de [illegible] *Père correcteur,* Supérieur d'un couvent [illegible] *Père ministre,* Supérieur [illegible] *Père recteur,* [illegible] *Père de* [illegible] *Père* [illegible] l'abbaye de Saint-Victor [illegible] *Les* PÈRES [illegible] *grecque. Les* PÈRES DE L'ÉGLISE *latine. Les* PÈRES *grecs. Les* PÈRES *latins. Les* PÈRES DE L'ÉGLISE *faisaient une glose sur les textes grecs et latins des Écritures.* (Renan.) ‖ *Pères du désert,* Anciens anachorètes. ‖ *Pères d'un concile,* Évêques qui font partie de ce concile. ‖ *Père des pères,* Titre que l'on [illegible] *Très-saint père,* Titre donné autrefois à de simples évêques, et réservé aujourd'hui au pape.

— Philos. soc. Titre donné au chef du saint-simonisme.

— Théâtre. *Pères nobles,* Genre de rôles d'hommes ayant une certaine gravité, une certaine noblesse.

— Mamm. *Père aux bœufs,* Nom vulgaire du mammouth, au Canada.

— Ornith. *Père-noir,* Nom vulgaire d'un passereau, du genre pinson, qui habite la Martinique.

— **Syn. Pères, aïeux, ancêtres.** V. AÏEUX.

— **Encycl.** Linguist. Le mot *père* vient directement du latin *pater,* qui se rattache au sanscrit *pitar.* Il faut distinguer, dans toutes les langues, deux catégories des noms du *père* et de la mère : les uns procèdent directement de l'enfant et sont empruntés à ses premiers bégayements; on ne saurait y voir que de pures onomatopées sans aucune signification propre; les autres rentrent dans la classe des formations régulières et expriment ou ont exprimé les rôles attribués aux deux parents. Les premiers, les plus nombreux de beaucoup, présentent naturellement de fréquentes ressemblances chez les peuples les plus divers, par cela seul que les organes de la parole, surtout au moment de l'enfance, sont les mêmes partout, et dès lors ces analogies ne prouvent rien pour une origine commune. Un savant linguiste allemand, Buschmann, a réuni et comparé les noms du *père* et de la mère dans une foule de langues des deux mondes; il montre qu'ils se réduisent à un nombre limité d'articulations, lesquelles sont précisément celles que fait entendre l'enfant dès ses premiers efforts pour parler. Les labiales et les dentales y règnent presque exclusivement, à côté de leurs nasales respectives, avec ou sans réduplication. De là, les formes *pa, ba, ta, da, ma, na,* ou bien *ap, ab, at,* etc., *apa, aba, ata,* etc., ou enfin, avec redoublement, *papa, tata, mama, nana,* qui se retrouvent également dans l'ancien et le nouveau continent. Buschmann fait observer que les labiales *pa, ma* dominent dans le premier et les dentales *ta, na* dans le second. On a remarqué aussi que les consonnes fortes figurent d'ordinaire dans les noms du *père,* les douces et les nasales dans ceux de la mère, et, bien que les exceptions ne manquent pas, cette espèce de symbolisation instinctive des sentiments naturels se révèle d'une manière assez prononcée. Les gutturales et le *r* y paraissent très-rarement et indiquent une origine étymologique, et non purement imitative. Dans la famille aryenne, la plupart des formes indiquées se sont produites avec plus ou moins d'extension, mais trois seulement peuvent être considérées comme ayant appartenu à la langue primitive, savoir *ta, pa* et *ma,* avec leurs variantes et réduplications. Les deux dernières, répandues dans le monde entier, sont les plus intéressantes pour l'histoire de la famille chez les Aryas, nos ancêtres. On ne saurait douter de leur nature purement phonique et imitative des premières syllabes de l'enfant, quand on les voit reparaître chez les peuples les plus divers. Les formes redoublées *papa, mama,* si familières à nos oreilles, ont frappé de surprise plus d'un voyageur qui les retrouvait chez les nègres de l'Afrique, comme chez les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. La terminaison *tar,* qui forme des noms d'agent, se reconnaît dans les thèmes *pâtar* et *mâtar,* lesquels sont communs à la plupart des langues de la famille aryenne. Le sanscrit, qui nous offre ordinairement les formes les plus primitives, a moins bien conservé le nom du *père* que les langues européennes et n'a déjà plus que le thème affaibli *pitar;* mais cette légère altération même témoigne de la haute ancienneté de ce terme, puisqu'elle se retrouve dans le zend *pitar* et *ptar.* Le nom de la mère, *mâtar,* à côté du *mâ* primitif, s'est mieux maintenu partout. Suivant Pictet, pour former les thèmes *pâtar* et *mâtar,* il semble évident que les anciens Aryas ont rattaché les articulations enfantines *pa* et *ma* à deux racines verbales qui se sont trouvées offrir un sens approprié, savoir *pâ,* défendre, conserver, et *mâ,* créer, produire. Suivant lui, l'ancienne langue aurait voulu désigner le *père* comme le protecteur des enfants, et la mère comme celle qui les met au jour. On trouve dans le *Rig-Véda* un masculin *mâtar* avec le sens de créateur. Mais peut-être serait-il plus juste de rattacher aux noms du *père* et de la mère, dérivés des articulations enfantines *pa* et *ma,* la signification des deux racines dont il s'agit.

— Législ. *Père de famille.* Ce que nous avons dit ailleurs (V. FAMILLE) des droits et des devoirs paternels nous dispense d'entrer ici dans de longs détails sur le rôle du *père* de famille dans la société. Qu'il nous suffise de dire en quelques mots ce qu'est devenue son autorité dans notre législation moderne, après avoir rappelé ce qu'elle fut dans les deux lois religieuses dont on prétend faire dériver toute la loi morale actuelle.

Il est généralement admis, en effet, qu'il faut rechercher dans les textes évangéliques les principes du droit dans les sociétés chrétiennes, toutes les fois qu'il s'agit d'un point qui touche à la morale. Sans examiner ce principe dans sa généralité, nous croyons pouvoir le déclarer faux en ce qui touche les rapports de famille et notamment les droits du *père.* La loi évangélique succédait à une autre loi extrêmement dure, dans la matière qui nous occupe, notamment, la sévérité de la loi juive dépassait de bien loin ce que nous connaissons des exagérations de la loi romaine.

Un enfant qui injuriait ses parents ou qui se portait sur eux à des voies de fait était puni de mort (*Exode,* XXI, 17; *Lévitique,* XX, 9; *Deutéronome,* XXVII, 16). Un acte de désobéissance grave était puni par la lapidation (*Deutéronome,* XXI, 18). La loi juive, comme la loi romaine et la loi grecque, ne mentionne même pas le parricide, tellement un crime aussi odieux paraissait invraisemblable. Le *Talmud* dit expressément que l'enfant devait nourrir ses parents lorsque l'âge ou la maladie les avait mis dans l'impossibilité de se suffire à eux-mêmes. Le *père* de famille jouissait d'une autorité absolue sur ses fils et ses filles; il les mariait suivant son bon plaisir (*Genèse,* XXIV, XXIX, 16; *Exode,* XXI, 9; *Juges,* XIV, 2); il avait le droit d'annuler les promesses qu'ils avaient faites sans son consentement (*Nombres,* XXX, 6); il était même autorisé à vendre ses filles (*Exode,* XXI, 7), etc.

On voit qu'en ce point, comme en bien d'autres d'ailleurs, la loi judaïque n'était pas une loi d'amour. Aussi, quand Jésus supprima la loi ancienne, tout en déclarant qu'il n'y changeait pas un *iota,* il montra une tendance très-marquée à relâcher les liens de famille, que la loi mosaïque avait faits si lourds à porter. Des devoirs de famille, il ne laissa à peu près rien. « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? » demandait-il sèchement à sa mère. (St Luc, II, 4.) « Si quelqu'un, disait-il encore, vient à moi et ne hait pas son *père* et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. » (St Luc, XIV, 26 et 27.) La théologie actuelle s'efforce d'interpréter ces textes de façon à les concilier avec l'amour filial; mais les théologiens d'autrefois n'apportaient pas à leur interprétation les mêmes ménagements. Saint Bernard s'écriait, en paraphrasant les paroles de saint Luc : « Si ton père était étendu sur le seuil de sa porte, si ta mère, le sein découvert, te montrait les mamelles qui t'ont nourri; si elle tenait dans ses bras ton fils encore enfant : foule aux pieds ton père et ta mère, passe outre, et, sans verser une larme, vole vers l'étendard de la croix. »

La loi civile actuelle, en réglant les droits du *père* de famille, ne s'est donc inspirée ni des sévérités des lois juives, grecques ou romaines, ni du relâchement de la loi chrétienne, mais semble n'avoir eu en vue que de concilier une certaine liberté laissée aux enfants avec les avantages que leur subordination offre à la société. De nombreux auteurs pensent que l'autorité paternelle trop affaiblie a relâché outre mesure les liens de la famille. Il est du moins certain que les droits paternels, tels que les règle le titre IX du code civil, se réduisent à fort peu de chose, et l'on peut dire à rien quand l'enfant a atteint sa majorité. Résumons ces droits du *père* sur l'enfant : droit de correction avec le concours des magistrats; usufruit des biens, sous certaines obligations et restrictions; droit d'empêcher le mariage des enfants mineurs et leur départ de la maison paternelle; droit de tutelle des enfants mineurs, en cas de décès de la mère; droit d'exiger des aliments, en cas de ressources insuffisantes. C'est à peu près tout et c'est peu de chose en vérité. Mais ne peut-on pas dire que la diminution de l'autorité légale chez le *père* a développé l'amour filial et partant l'autorité morale du chef de la famille, et que les enfants obéissent plus par amour depuis qu'ils obéissent moins par nécessité? Les historiens font remarquer, avec raison, que les traditions domestiques et nationales se maintiennent fortement dans les pays où la famille est bien organisée, tandis que les nations ou la famille disparaît sont des nations en train de se dissoudre, c'est-à-dire destinées à une fin prochaine. Ils observent encore que l'autorité paternelle a toujours été la sauvegarde des lois, dont elle maintient l'empire, assure l'exécution et la durée. Enfin, les moralistes démontrent que cette autorité créée par l'éducation les vertus de la jeunesse. Tout cela est parfaitement juste; mais nous pensons que cette autorité si nécessaire n'est réellement efficace que lorsqu'elle est fondée sur la raison et sur le sentiment, et que le vœu de la nature, c'est que l'enfant aime son *père,* parce qu'il lui doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il sait, non qu'il le craigne comme un maître armé contre lui des sévérités de la loi. V. PATERNITÉ.

— Hist. relig. *Pères de l'Église.* V. PATROLOGIE.

— Théâtre. L'emploi des *pères nobles* n'est que de seconde importance; mais il exige certaines qualités spéciales, de la dignité, de l'onction, de la gravité, une belle prestance. Le répertoire ancien présente un grand nombre de types de *pères nobles :* Orgon, dans le *Tartufe;* d'Olban, dans *Nanine;* d'Orbesson, dans le *Père de famille;* Almaviva, dans la *Mère coupable,* etc. Le répertoire moderne montre, sur une ligne à peu près semblable, le rôle du père dans la *Dame aux camellias,* de M. Alexandre Dumas fils, et qui veut une gravité voisine du pathétique. Baptiste aîné, le plus célèbre de toute la dynastie des Baptiste, qui se faisait remarquer par un maintien noble et un très-beau physique, a joué pendant longtemps à la Comédie-Française, avec une ampleur magistrale, l'emploi des *pères nobles;* dans le même temps, Lafargue tenait le même emploi à l'Odéon avec un talent incontestable, quoique moins élevé. Parmi les autres artistes qui se sont fait remarquer dans l'emploi des *pères nobles* sur notre première scène comique, il faut citer Fleury, dans sa vieillesse, Duparay, Cartigny, Geffroy, etc. Quant à Provost, Samson et quelques autres que l'on serait tenté de confondre avec ceux-ci, ils n'ont pas joué les *pères nobles,* mais bien les financiers, emploi qui se place à côté de celui-ci, mais qui en diffère par certains points caractéristiques.

— Iconogr. *Père éternel.* Le pape Benoît XIV, dans une dissertation où il traite des différentes manières de représenter la Trinité, dit qu'il ignore l'époque où s'est introduit l'usage de peindre l'Éternel; il cite F.-Chr. Lupus (*Synod. canon., etc.,* II, p. 1175), qui fait le même aveu. Gori (*Thes. vet. dipt.,* III, p. 156 et 193) ne connaissait point de peinture de Dieu le Père antérieure au XIIIe siècle. Jacques Basnage (*Hist. de l'Église,* II, p. 1321) veut que les plus anciennes soient postérieures de sept cents ou huit cents ans au concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, ce qui les placerait au XIe siècle. Paquot dit, dans ses notes sur Moland, qu'on a commencé à peindre le *Père éternel* sous des formes humaines au Xe siècle, mais il ne rapporte aucun exemple. Emeric David (*Hist. de la peint. au moyen âge*) pense que ce fut vers le milieu du IXe siècle seulement que des artistes français eurent les premiers la hardiesse de faire de pareilles images. Le monument sur lequel il fonde son assertion est la Bible latine connue sous le nom de *Bible de Charles le Chauve,* parce qu'elle fut donnée à ce prince par les chanoines de Saint-Martin de Tours en 850; ce manuscrit, qui est à la Bibliothèque nationale, renferme une miniature représentant divers épisodes de la création; Dieu y est figuré sous la forme d'un homme très-jeune, sans barbe, couronné d'un nimbe plein, vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge et or, pieds nus, tenant un long bâton ou sceptre. Mais ce Dieu imberbe, en qui E. David a vu l'Éternel, ne saurait, suivant M. Didron (*Icon. chrét.,* p. 158), représenter celui que l'Écriture appelle l'Ancien des jours : « Ce Dieu est le Fils, et non Jéhovah. » M. Didron prétend que ce ne serait guère avant la fin du XIVe siècle que les sculpteurs et les peintres auraient représenté Dieu le Père avec un caractère et des attributs bien distincts de ceux du Fils. Le *Grand Dictionnaire* a déjà donné au mot DIEU (VI, p. 815 et suiv.) une longue analyse de la thèse soutenue par le savant iconographe; nous n'y reviendrions pas si nous ne croyions devoir hasarder ici quelques observations critiques. Que dans les scènes de la création Jéhovah ait été représenté sous la forme d'un homme jeune, cela peut s'expliquer, à notre avis, soit par le désir de l'artiste d'exprimer l'éternelle jeunesse de la divinité, soit par l'obligation où les peintres et les sculpteurs pouvaient être tenus par l'autorité ecclésiastique de se conformer aux prescriptions du Symbole de Nicée, qui déclare expressément que « toutes choses ont été créées par le Verbe, qui est le Fils de Dieu. » Didron a publié, à l'appui de sa thèse, un ivoire gravé du XIIe ou du XIIIe siècle, déjà reproduit dans l'ouvrage de Gori (*Thes. vet. dipt.,* II, p. 160), et qui, suivant ces deux savants, représenterait *Jésus-Christ créant Adam;* le Christ y est, en effet, figuré dans une auréole circulaire qu'accompagnent les initiales de son nom; il est vu à mi-corps, la tête ornée d'un nimbe, le bras droit étendu vers Adam, qui est couché à terre, près d'un arbre, les jambes réunies, la main gauche faisant fonction de feuille de vigne. Au-dessus de cette dernière figure, on lit les mots suivants, écrits en lettres grecques : *Adam o protoplastos* (Adam le premier-né). Cette composition représente-t-elle véritablement la création de notre premier père, ou ne figurerait-elle pas plutôt le Christ tirant Adam des limbes? Une autre composition, sculptée en bas-relief sur un sarcophage du Vatican et qu'ont publiée Bottari, Bosio et Didron, nous montre Dieu, imberbe et sans nimbe, condamnant Adam à labourer la terre pour faire pousser le blé, dont il lui offre une petite gerbe, et Ève à filer la laine de l'agneau qu'il lui présente. Didron a vu encore là le Fils substitué à son Père; mais cette interprétation a été combattue par M. l'abbé Martigny (*Dict. des antiq. chrét.*), qui s'exprime ainsi : « Nous ne saurions adhérer à l'opinion de la plupart des savants, Emeric David et Raoul Rochette par exemple, qui, par une distraction difficile à expliquer, reportent jusqu'au IXe siècle les premiers essais de représentation de Dieu le Père sous forme humaine. Nous avons deux sarcophages, l'un du cimetière de Lucine, l'autre de celui de

Sainte-Agnès, et qui ne paraissent guère postérieurs au IVe siècle, où le Seigneur, figuré par un vieillard ou un homme d'âge mûr, assis sur un rocher ou sur un siége recouvert d'une draperie, reçoit les offrandes d'Abel et de Caïn, et un troisième qui le montre, toujours selon le même type, mais debout, ordonnant à Moïse de détacher sa chaussure pour s'approcher du buisson ardent. D'autres bas-reliefs des catacombes (publiés, ainsi que les précédents, par Bottari, pl. 51, 84, 87, 89) le représentent sous les traits d'un jeune homme, au moment où il condamne Adam et Ève au travail. Le cimetière de Pontien est décoré de fresques relativement peu anciennes, mais remontant néanmoins au VIIe siècle à peu près; or, on y voit, dans un nuage, un buste de vieillard nimbé, couronnant de fleurs les martyrs Abdon et Sennen; cette figure ne peut être que celle de Dieu le Père, et le monument a précédé de deux siècles au moins l'époque assignée par les antiquaires aux premières images humaines de la divinité. Une autre figure, publiée par d'Agincourt et par M. Perret (les *Catacombes*, III, pl. 24), représente le couronnement d'un martyr par deux personnages en pied qui, probablement, sont Dieu le Père et Dieu le Fils. Les trois personnes divines sont représentées sur un beau sarcophage trouvé, il y a quelques années, à Saint-Paul-hors-des-murs; elles sont occupées à la création d'Ève; le Fils, soulevant le corps de la première femme qui vient de sortir du flanc d'Adam encore étendu à terre, tourne le visage vers le Père, qui est assis sur un siége, et derrière lequel le Saint-Esprit est debout; ces trois personnages sont barbus et paraissent à peu près du même âge.

D'autres exemples de la représentation du *Père éternel* sous forme humaine pourraient être cités; mais ils sont certainement fort rares. Les Pères de l'Église ont témoigné une extrême répugnance pour tout ce qui pouvait ressembler à une matérialisation de la divinité. Saint Jean Damascène permettait de figurer Jésus, Fils de Dieu, parce que, « par une bonté ineffable, le Fils s'est fait chair, a pris notre nature, notre corps épais et lourd, s'est montré sur la terre et a conversé avec les hommes; » mais on ne pouvait, selon lui, faire une image de Dieu lui-même, « lequel est incorporel, invisible, très-éloigné de la matière, privé de toute figure, incirconscrit et incompréhensible (*incorporeus, invisibilis, a materiâ remotissimus, figuræ expers, incircumscriptus et incomprehensibilis*). » Saint Augustin a repoussé la figuration de Dieu par ces paroles énergiques : « Tout ce qui peut, quand il s'agit de Dieu, réveiller l'idée d'une similitude corporelle, tu dois le chasser de ta pensée, le renier, le répudier, le fuir (*Quidquid, cum ista cogitas, corporeæ similitudinis occurrerit, abige, abnue, nega, respue, fuge*). » Ces prescriptions des Pères avaient été motivées, suivant la remarque de M. l'abbé Martigny, par diverses hérésies qui s'étaient produites dès les premiers siècles du christianisme. Les anthropomorphites ne se produisirent qu'assez tard; mais les stoïciens, dont les doctrines comptèrent une foule de sectateurs parmi les premiers néophytes, prétendaient que Dieu avait un corps. Il était nécessaire aussi de combattre la propension des nouveaux convertis à se figurer le Tout-Puissant sous les traits de Jupiter. Les artistes eux-mêmes devaient être trop souvent portés à s'inspirer des images des dieux du paganisme pour représenter le Dieu inconnu, le Dieu nouveau qu'était venu annoncer saint Paul. Les légendaires, grands certificateurs de miracles, racontent qu'un artiste byzantin ayant voulu dessiner une tête du Christ d'après une image de Jupiter, sa main se dessécha subitement et ne reprit son état naturel que par l'intervention miraculeuse et les prières de Gennadios, archevêque de Constantinople. Aux raisons invoquées par l'autorité ecclésiastique pour prohiber, durant les premiers siècles, la représentation du *Père éternel*, M. Didron croit qu'il faut ajouter la haine que la nombreuse secte des gnostiques portait au Jéhovah de la Bible; nous ne savons si cette hérésie eut une réelle influence en art; mais ce qui est incontestable, c'est que Dieu le Père occupe, dans les peintures et les sculptures du moyen âge, comme dans le Nouveau Testament, une place très-effacée et absolument subordonnée à celle du Fils. « Dieu le Père règne à peu près sans partage dans l'Ancien Testament, dit M. Didron; il parle, il se montre, il agit, il punit, il récompense, il converse avec Adam, Caïn, Noé, Abraham, Moïse, avec les rois, avec les prophètes; il est avec eux, au milieu d'eux; on le sent, on l'entend, on le voit partout; chaque verset en parle. Dans le Nouveau Testament, au contraire, Dieu le Père s'efface presque complètement et recule au dernier plan. La scène entière semble envahie par son Fils. Les artistes, fidèles à l'histoire plutôt qu'au dogme abstrait et raisonné, l'ont ainsi compris... Le Christ est peint et sculpté en pied, dans toutes les attitudes, à tous les âges et sous tous les aspects possibles; quant au Père, ou il est absent, ou il ne se révèle que par une petite portion de lui-même. Tantôt on ne voit que sa main, tantôt la main et l'avant-bras, puis la main et le bras entier; plus tard, on risque la face et enfin le buste. Il faut attendre longtemps pour qu'on fasse à Jéhovah son portrait en pied... La place que l'on donne à Dieu le Père dans les monuments chrétiens est souvent peu honorable; son Fils a le pas sur lui... » Nous avons indiqué au mot DIEU quelques-uns des nombreux monuments sur lesquels l'intervention de Dieu le Père est exprimée par une main isolée sortant d'un nuage.

Le musée de Cluny possède une grande châsse en cuivre doré et repoussé du XIIIe siècle (no 950), en forme d'église gothique, sur la toiture de laquelle est figuré le *Père éternel*, la tête ornée d'un nimbe crucifère, assis dans une auréole elliptique, bénissant le monde et tenant le livre de Vérité; autour de lui sont les symboles des évangélistes. Didron a publié (*Icon. chrét.*), entre autres compositions relatives à Dieu le Père, un bas-relief de l'église Saint-Saturnin, de Toulouse, où l'on voit le *Père éternel* enfermé dans une auréole et accompagné d'un chérubin; une miniature française du commencement du XIIIe siècle, où le Père et le Fils, ayant même visage, sont représentés avec la colombe qui figure le Saint-Esprit; une miniature de la fin du XIIIe siècle, où le Père, tenant un globe, et le Fils, tenant un livre, sont assis et se tiennent par la main, tandis que la colombe se dessine entre eux, soutenue par un ange. D'Agincourt a publié une peinture du XIVe siècle, où le *Père éternel*, entouré des symboles des évangélistes, soutient la croix, tandis que de sa bouche sort le Saint-Esprit. Un vitrail du XIIIe siècle, à Saint-Denis, représente *Dieu le Père tenant son Fils en croix*. Une peinture de Buffalmacco, sur la porte du clocher de Santa-Maria-Novella, à Florence, nous montre le *Père éternel, la Vierge et plusieurs saints*. Une peinture florentine de la fin du XIVe siècle, faisant partie de l'ancien musée Napoléon III (no 73), représente le *Père éternel porté par les anges*; un autre tableau de la même collection (no 132), qu'on croit exécuté par un artiste ombrien du XVe siècle, représente le *Père éternel* bénissant et ayant près de lui le Saint-Esprit sous forme de colombe et des anges. *Dieu le Père entouré d'anges* a été sculpté par Ghiberti sur l'une des portes du baptistère de Florence. Fra Filippo Lippi a peint le *Père éternel couronnant la Vierge* (musée de Berlin); le Pérugin, le *Père éternel adoré par deux anges* (église des Bénédictins de Pérouse); Jacopo da Empoli, *Dieu le Père et quatre saints* (église Saint-Nicolas, à Florence); Lod. Mazzolino, une demi-figure du *Père éternel* (à la pinacothèque de Bologne); Fra Bartolommeo, le *Père éternel soutenu sur les nuages par deux anges* (musée des Offices); Raffaelle da Colle, le *Tout-Puissant porté par les anges* (cathédrale de Borgo-San-Sepolcro); l'Albane, une tête du *Père éternel* (musée de Bologne); le Guide, le *Père éternel donnant sa bénédiction au monde* (musée de Dijon); le Guerchin, le *Père éternel*, la main appuyée sur un globe (pinacothèque de Bologne); le Dominiquin, l'*Éternel porté par des anges* (gravé par Dom. Cunego); Carlo Carlone, le *Père éternel et le Saint-Esprit avec des anges* (coupole de la chapelle du palais du Belvédère, à Vienne); Charles Le Brun, le *Père éternel dans sa gloire* (dans la tribune de l'église de la Sorbonne, à Paris); Philippe de Champaigne, le même sujet (dans la lanterne de cette même église); Martin de Vos, l'*Éternel sur un trône* (ancienne galerie Fesch).

D'admirables figures du *Père éternel* ont été peintes par Michel-Ange, à la chapelle Sixtine, et par Raphaël, dans les Loges; on en trouvera la description aux titres des différents sujets bibliques représentés par ces maîtres (V. CRÉATION, DIEU SÉPARANT LA LUMIÈRE, etc.). La fameuse fresque de la Magliana, achetée pour le Louvre sous la présidence de M. Thiers, représente le *Père éternel et des anges* (v. MAGLIANA). D'autres compositions relatives au *Père éternel* ont été gravées par O. Gatti (1625), Alb. Glockendon (d'après Martin Schongauer), J.-G. Bergmuller, J. de Gheyn le vieux (d'après Carel van Mander), P. Bettelini (d'après V. Camuccini), etc. Sur le maître-autel de la cathédrale de Florence est une figure du *Père éternel assis et bénissant*, sculptée par Baccio Bandinelli. Au Louvre est un tableau de l'Albane représentant le *Père éternel qui envoie l'ange Gabriel vers Marie*. G. Chasteau a gravé, d'après Gio.-B. Castiglione, le *Père éternel visitant la sainte Vierge qui tient l'Enfant Jésus*. Murillo a peint le *Père éternel et l'Esprit saint contemplant l'Enfant Jésus* (lithographie par Jules Jacott). Une fresque de Cornélius, dans l'église Saint-Louis de Munich, représente *Dieu le Père, créateur du monde*, au centre du zodiaque, entouré de chérubins et de diverses hiérarchies célestes. Une faïence, peinte par M. P. Balze et qui décore le vestibule de l'église de la Trinité, à Paris, a pour sujet : *Dieu le Père chargeant son Fils de promulguer le dogme de la Trinité*. V. ANNONCIATION, CHRIST, TRINITÉ.

— **Prov. littér. On ne peut contenter tout le monde et son père,** Allusion à un vers de la fable le *Meunier, son fils et l'âne*. V. MEUNIER.

Père céleste (LE), par le pasteur Ernest Naville (1866), suite de discours religieux, pour le pas[illegible] de sermons, composés avec beaucoup d'art et débités avec une réelle éloquence, et qui obtinrent à Genève et à Lausanne, où ils furent prononcés, un succès dont on se ferait difficilement une idée en France. Des milliers d'auditeurs se pressaient pour les entendre; l'orateur était interrompu presque à chaque phrase par des applaudissements enthousiastes ou des rires approbatifs. A Lausanne, on lui fit une ovation : la foule se rendit pour l'acclamer sous les fenêtres de son hôtel. Il dut la haranguer. On a peine à concilier le sujet tout religieux des conférences de M. Naville avec les succès bruyants qu'il a obtenus. Les sermons, réunis en volume, traduits en allemand, en anglais, en russe, en grec moderne, en italien, etc., sont arrivés en France à plusieurs éditions. Le lecteur désintéressé et qui se tient à l'écart des discussions religieuses du protestantisme ne s'explique pas cette popularité, quel que soit le talent incontestable de l'auteur. Il y a la part de la mode et de la vogue, même en matière religieuse.

Père de famille (LE), drame en cinq actes, en prose, par Diderot (Comédie-Française, 18 février 1761). Cette pièce est célèbre tant pour sa valeur propre que parce qu'elle est une des premières tentatives faites pour acclimater le drame en France. La Chaussée n'avait guère encore fait que ce qu'on a appelé des comédies larmoyantes; Diderot ne s'est pas non plus complétement affranchi de cette sensiblité qui nous paraît aujourd'hui un peu monotone et qui était alors à la mode; mais il a donné au genre nouveau le cachet de sa propre originalité. Il est impossible d'émouvoir davantage avec des situations plus simples. Un père resté veuf avec deux enfants, Saint-Albin et Cécile, tous deux dignes de l'affection qu'il leur porte, va pourtant éprouver toutes les angoisses qui ne sont, dans les tragédies, que le produit des crimes, de l'immoralité et d'autres causes révoltantes. Diderot ne veut pas sortir du cadre de la vie ordinaire; aussi le *Père de famille* ne saurait-il être trop étudié par les auteurs dramatiques. Saint-Albin est épris d'une pauvre jeune fille nommée Sophie; il est honnête et veut l'épouser. Tout irait pour le mieux sans les préjugés du monde, qu'il faut quelquefois respecter, même quand on ne les partage point, sans un oncle, le commandeur, qui menace de déshériter son neveu si celui-ci descend à contracter ce qu'il appelle une dégradante union. Le père, quoique tout disposé à céder pour le bonheur de son enfant, ne veut pas qu'il perde cette fortune considérable; il s'oppose au mariage et, mandant la jeune fille, lui fait promettre de ne pas perdre l'avenir de celui qu'elle aime; Sophie se résigne à ce sacrifice, et Saint-Albin, perdant la tête, s'écrie : « Oh! les pères sont des tyrans! » Diderot, avec son ardente imagination, complique encore une situation déjà si pathétique. Le commandeur, pour être plus certain du succès, fait enfermer Sophie comme une prostituée et gagne à sa cause un jeune homme secrètement amoureux de Cécile; Saint-Albin, voyant tout le monde conjuré pour lui enlever Sophie, maudit son père, son oncle, sa sœur et son ami. Des péripéties si simples, qui sont amenées par le seul jeu des passions, étaient des nouveautés; elles ne pouvaient être bien accueillies par la critique pédante et routinière. Laharpe prétendit que la grande affaire des personnages était d'y conjuguer le verbe pleurer : « Le père de famille *pleure*, et Saint-Albin *pleure*, et Sophie *pleure*, et Cécile *pleure*. L'auteur a soin de nous avertir en interlignes de tous ces *pleurs*; cette monotonie emphatique et larmoyante ennuie et fatigue, au point qu'on ne supporte la méchanceté si gratuitement tracassière du commandeur que parce qu'il rompt un peu cette triste uniformité et que, parmi tant de personnages qui *pleurent* toujours, il est le seul qui ne *pleure* point. » Laharpe reconnaît toutefois que le dialogue est d'une grande vérité et qu'on y trouve seulement quelques passages déclamatoires. Beaumarchais, bien meilleur juge, admirait le *Père de famille* et reportait à Diderot tout l'honneur de la création du drame moderne.

Père de la débutante (LE), vaudeville en cinq actes, par MM. Bayard et Théaulon (théâtre des Variétés, 28 octobre 1837). Bien des fois, à l'imitation du *Roman comique*, on nous a montré, soit sur la scène, soit dans les livres, l'intérieur d'un théâtre, ce qui se passe derrière le rideau, les petits orgueils qui s'y pavanent, les intrigues, les ridicules qui s'y croisent, les tribulations des auteurs et de l'impresario. Mais, il faut le dire, rarement on y a réussi comme les auteurs du *Père de la débutante*. Ce Nestor des comédiens de province, le père Gaspard, arrive à Paris avec sa fille Anaïs, qu'une vocation irrésistible entraîne vers la scène. Déjà les échos de la salle Chantereine redisent ses triomphes. Fort jolie, Anaïs rencontre le comte Ernest, un jeune fashionable dont raffole Anita, première [illegible] d'un spectacle nouveau qui [illegible]. Ernest abandonne [illegible] grisette et, forcé de [illegible] Anaïs, lui écrit de venir l'y retrouver. Mais [illegible] bien d'amour que [illegible] Anaïs! C'est après [illegible] un bon engagement. La [illegible] est de trouver [illegible] ce que [illegible] que lui a laissé [illegible] Anaïs et, accompagnée de son père [illegible] à la répétition, demande le directeur et [illegible] un engagement. Le directeur refuse et la répétition commence. Le timbalier manque. Gaspard offre de le remplacer, et voilà notre vieux comédien blousant les timbales. Anita commence à répéter son rôle...; mais, au même instant, un domestique lui apporte une lettre : c'est la lettre [illegible] rendez-vous à Auteuil, et comme le plaisir passe avant tout, elle feint un évanouissement, déclare qu'elle ne peut continuer la répétition et s'esquive. Comment faire? « Ma fille sait le rôle, » s'écrie Gaspard. Le directeur ne demande pas mieux que de remplacer Anita; mais il faudrait au moins le consentement de M. Castor, [illegible]. N'est-ce que cela? Gaspard conduit Anaïs chez M. Castor. L'auteur hésite d'abord; puis, enchanté de quelques effets, il consent, malgré le comte Ernest qui, désappointé du tour que lui a joué Anaïs, veut empêcher son début. Cependant on retourne au théâtre, où Anita se trouve arrivée en même temps qu'Anaïs. Les deux femmes se costument et les trois coups retentissent. La toile se lève; Gaspard pousse sa fille en scène, retient Anita, et, afin d'empêcher le comte d'aller siffler, il le fait disparaître par une trappe. Nourri dans le sérail, le vieux comédien en connaît les détours, et il en use si bien qu'il parvient à faire applaudir et redemander Anaïs. Le tour est joué : Gaspard exige, obtient pour sa fille un traitement annuel de 10,000 francs, des feux, et... ainsi finit le vaudeville. Rien n'est amusant comme ce pêle-mêle de scènes [illegible] avec une rapidité entraînante, une gaieté continue, un burlesque étourdissant. Le rôle de Gaspard était un des triomphes de Vernet.

Père prodigue (LE), [illegible], en prose, par M. Alexandre [illegible] (théâtre du Gymnase, 30 novembre 1859). A propos de cette pièce, M. Alexandre Dumas fils, qui avait déjà fait représenter le *Fils naturel*, disait à un de ses amis : « C'est singulier! Je suis fils naturel, j'ai un père prodigue, et cependant c'est sans arrière-pensée que j'ai donné ces titres à deux de mes comédies. » Il est vrai que rien, dans ces deux pièces, n'a trait à la biographie de l'auteur du *Demi-monde*; mais n'est-il pas permis de supposer qu'il en a choisi les titres [illegible] éditeurs qui mettent des gravures alléchantes sur la couverture de livres parfaitement anodins? Quoi qu'il en soit, le *Père prodigue* est, avec l'*Ami des femmes*, une des [illegible] moins heureuses de l'auteur. La donnée en est assez simple. « A père avare, fils prodigue, » dit le proverbe. « A père [illegible] économe, » répond M. Dumas fils, et, pour preuve, il nous montre le comte Fernand de La Rivonnière, un vieux beau, resté veuf avec un fils de vingt-cinq ans, le vicomte André, qui [illegible] dissipation. Mais André se [illegible] ment de la vie désordonnée que mène son père, et c'est lui qui, devenant raisonnable, prend en main la haute [illegible] son. Maître de la fortune de sa mère, il s'en fait de belles et bonnes rentes dont il use sagement, tandis que le comte se ruine en chevaux, en voitures, en [illegible] sorte et s'aperçoit un beau matin qu'il a mangé le capital avec le revenu. Heureusement, André est là; il liquide la situation de son père, partage sa fortune avec lui, en lui faisant croire que cela provient d'un reliquat dont le comte ne se doutait pas, et, pour l'engager à rentrer dans des habitudes d'ordre et de calme, il lui conseille de se marier. Mme [illegible], que le [illegible] comte a fait autrefois la cour, serait un parti fort désirable, mais M. de La R[illegible] tend prendre pour femme une jeune fille de dix-huit ans, Hélène [illegible] [illegible] qu'il apprend qu'il a un rival [illegible] Hélène et que ce rival est [illegible]. Il a pourtant le bon esprit [illegible] André, qui épouse Hélène [illegible] vait fort bien s'arrêter là [illegible] mes qu'au troisième acte [illegible] sont mariés; les [illegible] habitent avec le comte [illegible] [illegible] [illegible] calomnie, M. de La Rivonnière [illegible] rien de mieux que de profiter d'une absence momentanée des deux époux pour faire venir chez lui, ou plutôt chez son fils, et [illegible] une certaine Albertine, [illegible] tée, qu'il montre à tout venant comme sa maîtresse. On s'imagine aisément l'effet que produit sur André cette nouvelle [illegible] de M. son père, il lui reproche la légèreté de

sa conduite; celui-ci se fâche, se drape dans le prestige de l'autorité paternelle et déclare qu'il ne reverra jamais son fils. Le cinquième acte est consacré à tout réparer. Le comte fait encore une fois son *mea culpa*; il rompt toute relation avec Albertine et ses semblables, promet à son fils d'être sage à l'avenir, moyennant quoi il reprend sa place au foyer conjugal, en attendant que Mme Giraud veuille bien lui pardonner ses fredaines et accepter de devenir comtesse de La Rivonnière. Ce qui manque à cette comédie, ce n'est ni l'esprit, ni le style, ni le charme des détails, ni l'originalité de certaines situations; c'est une donnée générale, un plan, une idée d'ensemble. Sans doute, M. Dumas fils, en écrivant sa pièce, a eu [illegible] faire voir le ridicule et [illegible] certains cas de l'autorité paternelle; il a voulu montrer les rôles intervertis entre le père et le fils. Mais alors, il fallait concentrer tout l'intérêt sur le fils et non sur le père. Au lieu de cela, grâce aux continuelles distractions de l'auteur et aux inconvénients de ses procédés d'exécution, c'est constamment pour le père qu'on est forcé de prendre parti pendant les cinq actes de la pièce. M. de Pontmartin, avec lequel nous sommes rarement d'accord, nous paraît avoir parfaitement indiqué ce défaut capital de l'œuvre de M. Dumas fils, dans ce passage relatif à l'une des situations de la comédie : « Lorsque André et son père, restés seuls, échangent des explications et des reproches (au sujet d'Albertine), toute l'habileté de l'auteur ne peut nous empêcher d'éprouver le sentiment que voici : d'une part, André a raison contre le comte, puisqu'il a pour lui la morale, le bon sens, l'honneur domestique, la pudeur publique et privée; d'autre part, le comte ne peut avoir tort contre son fils, puisqu'il personnifie la puissance paternelle, puisqu'il invoque ses droits à la reconnaissance et au respect, puisque enfin M. Dumas a voulu le rendre intéressant jusqu'au bout. Ainsi, les titres légitimes que réclame M. de La Rivonnière, les idées de courtoisie, de convenance, d'autorité qui donnent à son langage un certain prestige, servent, dans le fait, à quoi? A confondre une fois de plus les notions les plus contraires, à intervertir une fois de plus les rôles, à faire d'André un Géronte précoce et à humilier sa jeune perruque devant le faux toupet de ce bellâtre de cinquante ans. Ce pêle-mêle des personnages et des sentiments, voilà ce qui suggère dans la pièce de M. Dumas fils les réflexions les plus douloureuses. »

Père Gaillard (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de T. Sauvage, musique de M. H. Reber (Opéra-Comique, 7 septembre 1852). Cet ouvrage n'obtint pas un grand succès; la partition fut admirée des connaisseurs, en vue desquels M. Reber écrit sa musique.

Père Goriot (LE), roman de H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

Père Duchêne (LE), journal publié, en 1871, par Vermesch et autres. V. DUCHESNE, au *Supplément*.

Père Duchesne (LE), journal publié par Hébert. V. DUCHESNE, au *Grand Dictionnaire*.

Pères de la Doctrine chrétienne. V. DOCTRINE CHRÉTIENNE (congrégation des Pères de la).

Père-Lachaise (CIMETIÈRE DU). V. LA CHAISE.

PÈRE (SAINT-), village de France (Yonne), arr. de Vézelay, arrond. et à 13 kilom. d'Avallon, 1,073 hab. On y remarque une ancienne église, classée parmi les monuments historiques. L'abbaye de Saint-Pierre a la forme d'une croix latine; sa longueur est de [illegible], y compris le narthex, sa largeur est de 12m,70. On descend par deux marches des collatéraux dans les transsepts. Les collatéraux se prolongent autour du chœur et se séparent de cinq chapelles absidiales. Les arcades de la nef reposent sur des piliers de deux grosseurs alternativement différentes. La voûte de la nef est plus petite que celle du chœur. Le vestibule de cette église date du XIIIe siècle, mais a été en partie rebâti au XIVe et au XVe siècle.

PÈRE (îlot du), îlot dépendant du groupe des îles de Rémire, sur les côtes de la Guyane française.

PÈRE-EN-RETZ (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), chef-lieu de canton, arrond. et à 11 kilom. S. de Paimbœuf, pop. [illegible] hab. — pop. tot., 3,064 hab. Menhirs. Restes de ruines romaines.

PEREAU s. m. (pe-rô). Techn. Vase dans lequel on tient la cire destinée à être filée.

PÉRÉBÉA s. m. (pé-ré-bé-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des artocarpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane.

PEREDA (Antonio DE), peintre de l'école espagnole, né à Valladolid en 1599, mort à Madrid en 1669. Sous la direction de Pierre de las Cuevas, il fit des progrès rapides et exécuta, à dix-huit ans, une belle *Conception* pour le marquis de La Torre, qui le produisit à la cour. Pereda a composé un grand nombre de tableaux dans les genres les plus divers. Il [illegible] à la fraîcheur du coloris, une grande pureté de dessin, et son style se rapproche de celui de l'école vénitienne. Parmi ses tableaux, nous citerons : *les Vanités humaines*, *Saint Guillaume d'Aquitaine*, *Saint Jérôme* (Madrid); *Saint Jean l'Évangéliste*, *Saint Ildefonse recevant la chasuble* (au Louvre); *les Dépouilles de la mort*, *le Père éternel entouré de saints et de saintes*, *Dominique de Soria*, le *Marquis de Santa-Cruz secourant Gênes*, etc.

PÉRÉE, en latin *Peræa*, contrée de l'ancienne Palestine, située à l'E. du Jourdain, bornée au N. par l'Hiéromax, au S. par l'Arnon et à l'E. par le désert de Syrie. Elle avait pour capitale Pella. Elle renfermait ces villes de la Décapole : Gerosa, Abila et Gadara. ‖ On appelait *Pérée des Rhodiens* la partie de la côte de Carie voisine de Rhodes et conquise par les habitants de cette île. Les villes principales de cette contrée étaient Caunos et Crya. ‖ Enfin, la côte de Mysie, vis-à-vis de Mitylène, était appelée *Pérée Éolienne*.

PÉRÉFIXE (Hardouin DE BEAUMONT DE), historien et prélat français, né à Beaumont, près de Châtellerault, en 1605, mort à Paris en 1671. Il appartenait à une famille d'origine napolitaine établie dans le midi de la France, et son père était maître d'hôtel du cardinal de Richelieu. Péréfixe commença à Poitiers ses études classiques, qu'il termina d'une façon brillante à Paris, puis il entra dans les ordres et fut reçu docteur en Sorbonne. Son savoir et son talent comme prédicateur le firent choisir par le cardinal de Richelieu, qui s'intéressait beaucoup à lui, pour précepteur du dauphin, depuis Louis XIV (1644); nommé, quatre ans plus tard, évêque de Rodez, il alla rendre visite à son diocèse, nomma pour le suppléer un conseil d'administration, puis revint à Paris et fut nommé confesseur du roi, son ancien élève. L'Académie française le reçut au nombre de ses membres en 1654, en remplacement de Balzac. En 1662, Péréfixe devint archevêque de Paris et proviseur de Sorbonne. Il se montra doux et conciliant et s'efforça d'apaiser les troubles intérieurs de l'Église. Enfin, il établit plusieurs communautés religieuses dans le diocèse de Paris, dont il défendit les droits.

Le premier ouvrage de ce prélat a pour titre *Institutio principis* (Paris, 1647, in-16). C'est un collection de maximes à l'usage d'un futur roi. Le second est *l'Histoire du roy Henry le Grand* (Amsterdam, 1661, in-12), très-souvent rééditée et qui a été traduite dans un grand nombre de langues. Péréfixe composa pour le jeune roi Louis XIV cette histoire de Henri IV, qui a été jadis fort estimée, bien qu'elle soit en réalité fort médiocre.

PÉRÉGRIN, INE adj. (pé-ré-grain, i-ne — lat. *peregrinus*; de *per*, à travers; *ager*, *agri*, champ). Voyageur, étranger. ‖ Vieux mot.

— Hist. ecclés. *Communion pérégrine*, Espèce de dégradation ecclésiastique.

— Fauconn. *Faucon pérégrin*, Oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

— s. f. Nom donné à une grosse perle qui fait partie du trésor public espagnol.

PÉRÉGRINATION s. f. (pé-ré-gri-na-si-on — lat. *peregrinatio*; de *peregrinus*, voyageur). Voyage en pays lointains : *Faire une* PÉRÉGRINATION. *Aimer les* PÉRÉGRINATIONS. *C'est surtout aux habitants des grandes villes que la* PÉRÉGRINATION *s'offre avec tous ses avantages.* (Percy.)

— Hist. nat. Voyage que certains animaux font annuellement pour changer de climat : *Les* PÉRÉGRINATIONS *des grues, des hirondelles. C'est le besoin de frayer qui détermine chez les diverses espèces de saumon leurs longues* PÉRÉGRINATIONS. (A. Maury.)

Peregrine Pickle, roman anglais de Smollett (1754). Ce roman fut accueilli avec un vif empressement par le public, malgré la ligue des libraires qui entravaient la vente d'un livre publié par l'auteur. Le héros, Pickle, est un gentleman indigne de servir de modèle à qui que ce soit. Misanthrope insolent, nature dissolue, il montre des instincts sauvages, féroces; il met son bonheur à faire le tourment des autres. Il attaque, par le complot le plus lâche et le plus odieux, l'honneur d'une jeune fille qu'il doit épouser et qui est la sœur de son meilleur ami. Il fait rouer de coups, par un aubergiste, un vicaire qui lui a déplu. Un mari qu'il a trompé refuse de lui demander satisfaction; il le fait saisir par ses domestiques et plonger dans un canal. Ce rustre, verni par l'éducation, devient fou à lier quand il manque ses projets. Des personnages plus sympathiques se placent à côté de ce caractère repoussant. Ce sont des types de marins, dont quelques-uns sont vrais et naturels, et les autres tournés en caricature. Le plus amusant de ces portraits est celui du commodore Trunnion, vieux loup de mer, borgne et original jusqu'à l'invraisemblance. Ce commodore a installé une garde montante dans sa maison, comme à bord d'un navire; ses domestiques font leur quart et dorment dans des hamacs. Pour son mariage, il se rend à l'église sur un cheval de course, qu'il gouverne d'après sa boussole, au lieu de tenir la route, et il vire de bord plutôt que d'aller contre le vent. Ces détails et bien d'autres épisodes sont comiques.

Imitateur de Le Sage, Smollett décalque les figures qu'il a vues dans la vie réelle; il ne sait pas les idéaliser; il outre leurs grimaces avec rudesse, il exagère à l'excès un préjugé national ou un tic de métier; de ces grotesques entre-choqués il fait sortir un gros rire. Ses portraits de femmes flattent les goûts sensuels plutôt qu'ils n'appellent les sentiments affectueux. Les Anglais, entre autres Walter Scott, trouvent dans son roman un brillant mérite, un talent puissant, une riche variété de caractères et d'aventures, des scènes d'intérêt vif et condensé, une exécution soignée et, pour tout dire, du génie. Smollett n'a pas observé toujours les lois de la décence; il n'eut jamais grand égard aux bienséances sociales, à ces *moralités mineures*, comme les appelle Goldsmith. Quelques scènes amenèrent des réclamations de la part du public et durent être modifiées par l'auteur. La première édition du roman contenait, entre autres, une histoire scandaleuse, intercalée à la manière de Scarron, de Cervantes, de Le Sage et de Fielding : *Mémoires d'une dame de qualité*, — de lady Vane, dame renommée pour sa beauté et pour ses intrigues galantes, qui avait elle-même fourni à Smollett les matériaux de cette histoire et qui, dit-on, avait largement rétribué sa complaisance. Somme toute, les défauts et les qualités de Smollett apparaissent également en plein relief dans *Peregrine Pickle*.

PÉRÉGRINER v. n. ou intr. (pé-ré-gri-né — rad. *pérégrin*). Faire des pérégrinations. ‖ Vieux mot.

PÉRÉGRINITÉ s. f. (pé-ré-gri-ni-té — rad. *pérégrin*). Qualité d'étranger, air étranger; manières qui sentent l'étranger. ‖ Vieux mot.

— Jurisp. *Vice de pérégrinité*, Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— Littér. Vice de langage qui consiste à employer des locutions appartenant à une langue étrangère.

PEREGRINUS, fanatique du IIe siècle de l'ère moderne, né à Parium, près de Lampsaque, vers 105, mort à Olympie en 165. Il fut d'abord accusé d'avoir tué son père et banni de sa ville natale. Après avoir traîné dans toutes les écoles de sophistes qui pullulaient alors en Grèce et dans l'Asie Mineure, acquis le surnom de **Protée** par la facilité avec laquelle il changeait de doctrine, il adopta le christianisme, plutôt sans doute comme matière à dissertation que comme religion proprement dite, et se mit à le prêcher ou plutôt à le professer dans les écoles. Il paraît qu'il avait séjourné en Palestine; quelques auteurs veulent même qu'il y ait été fait évêque; il visita aussi l'Italie et s'y fit emprisonner pour la violence de ses diatribes contre Trajan. Chateaubriand, qui lui a consacré quelques lignes dans ses *Études historiques*, ne croit pas qu'il ait été évêque; il l'appelle néophyte. Lucien, contemporain de Peregrinus et qui assista à sa mort, ne dit pas même qu'il fût chrétien; il le représente comme un charlatan effronté, avide de faire parler de lui et plus ambitieux d'être le fondateur d'une secte spéciale que de marcher à la suite des autres. Quoi qu'il en soit, les chrétiens venaient le voir, à Rome, dans sa prison et cherchèrent à le faire évader; il refusa, disant qu'il préférait le martyre, mais le martyre ne vint point. Relâché et chassé de l'Italie, il revint en Grèce et recommença sa vie errante. Les auteurs ecclésiastiques disent qu'il abandonna alors le christianisme pour entrer dans la secte des cyniques; c'est probablement pour n'avoir point à compter ce fou parmi les martyrs. Peregrinus, voyant que ses cours étaient déserts, voulut réveiller l'attention publique par un grand coup; il publia qu'il s'infligerait le martyre de son propre gré et donna rendez-vous à toute la Grèce dans le cirque d'Olympie, lors de la célébration des jeux prochains (an 165). On lui prépara un bûcher où il devait se jeter tout vivant. Lucien fut le témoin de cet acte de suprême folie, et il l'a raconté de la façon la plus spirituelle dans son *Peregrinus*. A l'heure dite, le pauvre diable, escorté de quelques amis, de femmes qui l'étourdissaient de clameurs, de chrétiens qui proclamaient sa gloire, se dirigea vers le lieu du supplice, au milieu d'un peuple immense réuni pour la célébration des jeux et, sans doute aussi, attiré par l'annonce d'un événement si extraordinaire. Suivant Lucien, Peregrinus croyait qu'on l'arrêterait en chemin, qu'on ne lui permettrait pas de consommer le sacrifice; il se trompait; on le laissa faire et, ne voulant pas en avoir le démenti, il monta sur le bûcher. Ses bons amis y mirent le feu avec joie et l'insensé, bientôt environné de flammes, mourut en poussant des cris déchirants. L'Église ne l'a ni canonisé ni inscrit au nombre de ses martyrs; en revanche, les citoyens de Parium lui élevèrent une statue.

PÉRÉÏASLAVL ou **PRÉÏASLAV**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 260 kilom. N.-O. de Pultawa, à 90 kilom. S.-E. de Kiev, au confluent du Troubez et de l'Alta, près de la rive gauche du Dniéper; 9,000 hab. Commerce de bestiaux, de chevaux, de blé, de résine et d'eau-de-vie de grain. Cette ville, dont l'origine est ancienne, avait des souverains particuliers dès 1054. Elle essuya toutes les horreurs de la guerre et de la peste, de 1061 à 1239, époque à laquelle elle fut prise par l'armée de Batou-Khan et en partie détruite. Rebâtie peu après, elle passa sous la domination polonaise, où elle resta jusqu'au XVIIe siècle. En 1654, les Cosaques la donnèrent au czar Alexis Mikhaïlovitch pour garantie de leur soumission, et, depuis lors, elle n'a cessé d'appartenir à la Russie.

PÉREILÈME s. f. (pé-ré-lè-me). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des agrostidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Panama.

PEREIRA (Nuñez-Alvarez), homme d'État portugais, né en 1360, mort à Lisbonne en 1431. Il contribua, par sa valeur, à l'élévation sur le trône (1385) de Jean Ier, roi de Portugal, qui le créa connétable et *mordamo mor*, se conduisit de la façon la plus brillante à la bataille d'Aljubarota, reçut, en récompense de sa conduite, le titre de comte d'Ourem, des dotations, la propriété et les revenus de six villes et remporta peu après, sur les Espagnols, une éclatante victoire près de Valverde. Après la conclusion de la trêve signée en 1393 entre le Portugal et l'Espagne, il distribua à ses compagnons d'armes la plupart des terres que lui avait données le roi, continua à combattre les Espagnols jusqu'à la conclusion définitive de la paix, en 1410, et renonça, en 1423, à ses richesses et à l'éclat de son rang pour se retirer dans un monastère, où il acheva ses jours. La nation portugaise le pleura comme son libérateur, et les poëtes, notamment Rodriguez Lobo, ont chanté ses exploits. Sa fille, Britès, avait épousé, en 1410, le fils naturel de Jean Ier, Alfonso, qui fut le chef de la maison de Bragance.

PEREIRA (Bento), érudit et jésuite espagnol, né à Valence en 1535, mort à Rome en 1610. Il professa avec succès les sciences et la philosophie et composa plusieurs ouvrages dont les suivants ont eu plusieurs éditions : *Physicorum libri XV* (Rome, 1562, in-4o); *Commentaria in Danielem* (Rome, 1586, in-4o); *De magia et divinatione astrologica* (Ingolstadt, 1591, in-8o); *Selectæ disputationes in sacram Scripturam* (Ingolstadt, 1601-1610, 5 vol. in-4o).

PEREIRA (Gomez), médecin espagnol qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. On ne possède aucun renseignement sur sa vie. « La liberté de philosopher, dit Bayle, était un grand charme pour lui et il s'en servait amplement, jusqu'à l'abus, car il affectait de combattre les doctrines les mieux établies et de soutenir des paradoxes. » Pour rendre hommage à son père, Antoine, et à sa mère, Marguerite, il publia, sous le titre de *Antoniana Margarita, opus physicis, medicis ac theologis non minus utile quam necessarium* (Medina-del-Campo, 1554, in-fol.), curieux ouvrage, dans lequel il s'attacha le premier à démontrer que les bêtes sont de pures machines et qu'elles n'ont point l'âme sensitive qu'on leur attribue. Michel de Palacin ayant vivement attaqué ces idées, Pereira lui répondit en appuyant son opinion de nouveaux arguments, et critique et réponse ont été publiées sous le titre de *Objectiones et apologia* (Medina-del-Campo, 1555, in-fol.). Lorsque, par la suite, Descartes reprit la thèse de l'automatisme des bêtes, on l'accusa, sans aucun fondement, non-seulement de s'être approprié les idées du médecin espagnol, mais encore d'avoir fait détruire tous les exemplaires de son livre qu'il avait pu se procurer. On doit, en outre, à Pereira : *Nova veraque medicina* (Medina-del-Campo, 1558, in-fol.), traité relatif aux fièvres.

PEREIRA (Bento), jésuite portugais, né dans l'Alentejo en 1605, mort en 1680. Il s'adonna à l'enseignement à Évora et écrivit divers ouvrages, dont les principaux sont : *Prosodia* (Évora, 1634, in-fol.); *Thesaurus linguæ Lusitanæ* (Évora, 1643, in-fol.); *Promptuarium theologicum* (Évora, 1671-1676, 2 vol. in-fol.).

PEREIRA ou **PEREYRA** (Manoel), sculpteur portugais, né en 1614, mort à Madrid en 1667. Il alla habiter l'Espagne, acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages, devint aveugle et n'en continua pas moins à travailler en se guidant par le toucher. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite le magnifique *Christ del Pardon*, dans le couvent des dominicains del Rosario, à Madrid; la statue colossale de *Saint Bruno*, à la Chartreuse; *Saint Benoît*, à l'église Saint-Martin; *Saint Jean-de-Dieu* et *Saint Isidore*, aux églises de ce nom, etc.

PEREIRA (Jonathan), médecin et pharmacien anglais, né à Londres en 1804, mort en 1858. Il avait fait paraître un recueil de prescriptions latines sous le titre de *Selecta e preceptis* et une *Table des nombres atomiques*, lorsque, en 1825, il devint membre du collége royal des chirurgiens. En 1826, il fut nommé professeur de chimie, fit en même temps un cours de matière médicale fort suivi, puis devint successivement membre du collége de médecine, professeur de chimie et de botanique à l'hôpital de Londres, médecin en chef de cet hôpital (1851), examinateur des élèves de l'université. Pereira était également versé dans la connaissance des sciences médicales, de la physique, de la physiologie. Il fit des leçons sur la lumière polarisée, qui ont été publiées, et inséra un grand nombre d'articles scientifiques dans divers recueils. Outre les ouvrages précités, on lui doit : *Éléments de matière médicale et de thérapeutique* (1839), la *Nature et la diète* (1842).

PEREIRA DE CHABY (Claudio-Bernardo), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1818.

Élève de l'Académie de marine, puis de l'École polytechnique, il entra dans l'armée, devint capitaine de chasseurs et fut alors attaché comme sous-chef à un bureau du ministère de la guerre. On lui doit des poésies, notamment un poème intitulé *Dieu seul* (1856), un *Almanach militaire* pour 1858 et 1859, et divers autres écrits.

PEREIRA DA SILVA (Juan-Manuel), jurisconsulte et écrivain brésilien, né à Rio-Janeiro en 1816. Sa famille l'envoya à Paris, où il fit ses études et son droit, puis il compléta son instruction en parcourant une partie de l'Europe. De retour au Brésil, M. Pereira devint rapidement un des plus brillants avocats de son pays et fit preuve de libéralisme en se prononçant à maintes reprises contre la traite des nègres, pour l'institution du jury, etc. Devenu membre de la Chambre des députés en 1844, il ne montra point l'ampleur de vues qu'on était en droit d'attendre de lui. Au lieu de marcher dans la voie du progrès et de la revendication des libertés, il employa son incontestable talent et sa remarquable éloquence à défendre les idées du parti conservateur, dont il était devenu un des membres les plus influents. M. Pereira a écrit des ouvrages très-remarquables et très-estimés. Nous citerons de lui : le *Plutarque brésilien* (2 vol. in-8°), une des meilleures productions de la littérature brésilienne ; une importante *Histoire de la fondation de l'empire brésilien* (1864 et suiv., 5 vol. in-8°) ; *Œuvres politiques et littéraires* (2 vol. in-8°), *Jeronimo Corte-Real* (in-18) ; *la Littérature portugaise* (1866, in-18), etc.

PEREIRA DE FIGUEIREDO (Antonio), écrivain portugais. V. FIGUEIREDO.

PÉREIRE (Jacob-Rodrigue PEREIRA, dit), premier instituteur des sourds-muets en France, né à Berlanga, Estramadure espagnole, le 11 avril 1715, mort à Paris le 15 septembre 1780. Il était le fils aîné d'un juif espagnol, d'origine portugaise, Abraham-Rodrigue Pereira, qui avait neuf enfants et une fortune médiocre. Le jeune Péreire reçut une assez bonne éducation classique et apprit le français. Lorsqu'il eut dix-huit ans, son père l'envoya à Bordeaux, où il avait des relations de parenté et d'affaires avec des familles juives. Dans cette ville, il connut une jeune fille, muette de naissance, pour laquelle il conçut une vive affection, et, à partir de ce moment, il s'occupa sans relâche des moyens de faire parler les sourds-muets. Quelque temps après, il retourna en Espagne ; mais bientôt il revint à Bordeaux avec sa mère et ses sœurs, se fixa dans cette ville et acquit à la fois l'estime de ses coreligionnaires et de l'intendant de la province de Guyenne, le comte de Saint-Florentin. Tout en travaillant pour nourrir sa famille, Péreire suivait un cours particulier de médecine et se livrait à ses études de prédilection.

En 1745, Péreire, qui depuis dix ans n'avait cessé de s'occuper en secret de l'éducation de plusieurs sourds-muets, fut amené par une circonstance particulière à acquérir presque en un moment une assez grande célébrité pour qu'on parlât de lui d'abord en province, et peu après à Paris. Se trouvant à La Rochelle, il fut sollicité de produire en public un enfant de treize ans, nommé Aaron Beaumann, sourd-muet de naissance, auquel il avait appris à nommer les lettres de l'alphabet et à articuler certaines phrases usuelles. Il le produisit, en effet, devant l'Académie et au collège des Jésuites de La Rochelle, et l'élève de Péreire étonna l'auditoire par ses réponses. D'Azy d'Étavigny, directeur des cinq grosses fermes de La Rochelle, était au nombre des assistants à cette curieuse expérience ; c'était un homme riche, influent, qui était père d'un sourd-muet de naissance ; il chargea Péreire de l'instruction de ce fils, et en peu de temps le jeune d'Azy d'Étavigny fit de tels progrès, que Péreire crut devoir soumettre son élève et sa méthode à l'appréciation de l'Académie des sciences de Paris (11 juin 1749). Ce corps savant, après avoir vu l'élève de Péreire et entendu la lecture d'un mémoire, dans lequel ce dernier exposait sa méthode, chargea trois de ses membres, Dortous de Mairan, Ferrein et Buffon, de faire un rapport à ce sujet. Ces savants examinèrent avec le plus grand soin et la plus curieuse attention le jeune d'Azy d'Étavigny et, le 9 juillet suivant, ils présentèrent à l'Académie un rapport étendu qui conclut en ces termes : « Nous trouvons que les progrès que M. d'Azy a faits en si peu de temps prouvent très-suffisamment la bonté de la méthode que M. Péreire suit dans son instruction et démontrent la singularité de son talent pour la pratiquer ; qu'il y a tout lieu d'espérer que par ce moyen les sourds-muets de naissance pourront non-seulement prononcer et lire toutes sortes de mots et comprendre la valeur de ceux qui désignent les choses visibles, mais encore acquérir des notions abstraites et générales qui leur manquent, et *devenir sociables*. Nous pensons aussi que l'alphabet manuel de M. Péreire, pour lequel il n'emploie qu'une seule main, deviendra, s'il le rend public, d'autant plus commode pour ses élèves et pour ceux qui voudront commercer avec eux, qu'il paraît extrêmement simple et expéditif, par conséquent aisé à apprendre et à pratiquer. Nous jugeons que l'art d'apprendre à lire et à parler aux muets, tel que M. Péreire le pratique, est extrêmement ingénieux, que son usage intéresse beaucoup le bien public, et qu'on ne saurait trop encourager M. Péreire à le cultiver et à le perfectionner. »

Péreire cependant était loin de nager dans l'or ; il avait un frère et une sœur auprès de lui, qui vivaient avec lui de son travail ; il songea à tirer le meilleur parti possible de ces succès, à donner des leçons à des sourds-muets, et il fit insérer dans ce but son mémoire et le rapport à l'Académie des sciences dans le *Mercure* du mois d'août 1749. Outre Buffon, J.-J. Rousseau, Diderot, Mairan, d'Alembert, La Condamine, Bougainville, Lecat, Ferrein, le Père André se plurent à lui donner des éloges mérités.

En 1749, Louis XV voulut voir Péreire et son élève. Il interrogea le jeune d'Étavigny et, en témoignage de sa satisfaction, il donna à son instituteur une gratification de 800 livres, qui fut convertie en pension annuelle en 1751. Deux ans plus tard, il obtint un accessit de l'Académie des sciences pour un mémoire sur cette question : *Quels sont les moyens de suppléer à l'action du vent sur les grands vaisseaux ?* Péreire eut dans les années suivantes des élèves qui apportèrent un peu plus d'aisance dans sa maison. En 1765, le gouvernement, prenant en considération la trop modique situation pécuniaire de Péreire, le nomma interprète du roi pour les langues étrangères. Il avait été élu, en 1759, membre de la Société royale de Londres. A l'âge de cinquante et un ans, il épousa Miryam Lopez Diaz, dont il eut deux enfants, et il vivait heureux et considéré lorsqu'il eut le chagrin, après la mort de Louis XV, de voir surgir, en 1778, un rival, l'abbé de l'Épée, qui le rejeta dans l'ombre et se vit décerner la gloire d'être le premier promoteur en France de l'éducation des sourds muets. L'abbé de l'Épée fut accusé, mais à tort, d'avoir ourdi contre son devancier la conspiration du silence. Son successeur, l'abbé Sicard, aurait persévéré dans cet oubli systématique ; mais, pressé de questions à ce sujet par quelques hommes qui avaient gardé le souvenir des travaux de Péreire, il n'aurait pu, dans sa *Théorie des signes* qu'il publia en 1802, le passer entièrement sous silence ; il ne fit toutefois mention de l'homme qui avait le premier constitué l'art d'instruire les sourds-muets que d'une façon maussade et comme contraint et forcé.

Il nous reste à envisager Péreire à un autre égard. Déjà, dès 1753, et sans en avoir reçu d'autre mission que de son zèle, il s'était constitué l'avocat de fait et comme d'office des griefs de toutes les communautés juives soumises à des exceptions vexatoires, que l'esprit philosophique et tolérant du XVIIIe siècle repoussait, mais qui n'en avaient pas moins force de loi. Au nombre de ces exceptions vexatoires dont les Israélites étaient frappés dans beaucoup de localités, la défense de demeurer dans l'intérieur de certaines villes et l'obligation de se retirer au coucher du soleil dans un faubourg souvent malsain, était une de celles dont souffraient le plus leur intérêt et leur honneur. Péreire fit abroger cette coutume pour ses coreligionnaires de Bayonne, et ce succès lui coûta des démarches et des peines inouïes pendant plusieurs années. Enfin Péreire, « qui avait eu plusieurs occasions de rendre des services importants à la nation juive portugaise, » selon l'expression de ses coreligionnaires bordelais, fut, en 1761, nommé son agent à Paris, et, en 1762, les juifs portugais de Bordeaux, en témoignage du zèle qu'il avait montré dans ses fonctions d'agent, doublèrent ses honoraires et assurèrent de plus une pension de 400 livres à ses sœurs. Ce titre d'agent de la nation juive portugaise à Paris ne fut pas pour lui une sinécure : de 1761 jusqu'à sa mort, il ne cessa de s'occuper activement des intérêts de ceux dont il avait reçu son mandat et d'influer de la manière la plus heureuse sur toutes les décisions ministérielles qui furent prises relativement aux juifs. C'est ainsi qu'il obtint, en 1780, non sans peine, un singulier privilège pour les juifs, à savoir le droit de n'être plus inhumés, comme ils l'avaient été jusque-là, dans une fosse commune et, après le travail terrestre, jetés à la voirie, le droit enfin d'avoir un cimetière à eux. Il écrivit à ce sujet mémoire sur mémoire et n'épargna ni les démarches ni les sollicitations. Pour lever tous les obstacles, lorsque l'autorisation fut accordée, Péreire acheta à la Villette, en 1780, un terrain, où il fut inhumé.

Nous allons maintenant examiner quelles ont été les erreurs de Péreire dans l'éducation des sourds-muets. Comme c'est toujours par la parole que l'homme commence à exprimer ses idées, Péreire crut que les idées ne peuvent se communiquer que par la parole et que les sons doivent être l'instrument nécessaire des communications humaines. Il se passionna pour ce système, il en fit un art qu'il exerça très-habilement par des procédés qui lui étaient tout personnels, et à l'aide desquels il fit de très-brillants élèves. Il employa bien dans l'éducation des sourds-muets dont il se chargea la dactylologie ou l'art des signes tels qu'ils sont maintenant adoptés ; il inventa même une méthode de dactylologie très-savante et très-complète, mais le but suprême à atteindre lui parut toujours être la parole. Ce fut son erreur. En quoi consiste cette erreur, il est facile de le comprendre : quelque habile que soit le maître, et malgré tous ses efforts, il n'existe point de son pour le sourd ; les signes vocaux par lesquels on parvient à lui faire exprimer ses idées sont uniquement puisés dans des sensations d'un autre ordre, les sensations du toucher et de la vue, et M. de Gérando remarque avec raison que, puisqu'on voulait lui faire lier les idées à certaines impressions de la vue et du toucher, il valait bien mieux en choisir tout de suite qui fussent moins subtiles, moins fugitives et plus faciles tout à la fois à remarquer et à produire. Mais tout imparfaite qu'était sa méthode, personne ne peut s'étonner qu'elle ait d'abord si vivement appelé l'attention, qu'elle ait mérité à Péreire les éloges de Buffon, de Ferrein et de Mayran ; il n'eut que le tort de s'y tenir trop exclusivement et, tout en inventant une dactylologie admirable, de ne pas comprendre que seule, appliquée aux sourds de naissance, qui ne sont muets que parce qu'ils sont sourds, la dactylologie pouvait constituer une méthode d'instruction générale pour les sourds-muets, et que tout ce qu'on opèrerait de prodiges en ce sens ne saurait jamais être d'une utilité générale. Quoi qu'il en soit, on doit rendre justice aux efforts de Péreire. Il usait d'un syllabaire dactylologique qui a servi de base à tous ceux qui ont depuis été mis en usage, en même temps que d'une théorie positive du tact, facile à appliquer à l'audition, et d'une méthode de coordination des gestes et de la mesure avec la voix, méthode qui s'est perpétuée depuis Péreire dans l'enseignement des bègues.

On a de lui divers mémoires, entre autres : *Observations sur les sourds et muets*, insérés dans le *Recueil des savants étrangers* (1769), et une *Dissertation sur l'articulation de l'insulaire d'Otahiti*, dans le *Voyage autour du monde* de Bougainville. En 1824, ses petits-fils, Émile et Isaac Péreire, ont remis au directeur de l'Institut des sourds-muets sa *Dactylologie* complète.

PÉREIRE (Jacob-Émile), banquier français, petit-fils du précédent et comme lui Israélite, né à Bordeaux le 3 décembre 1800. Après avoir fait de bonnes études dans sa ville natale, il se rendit en 1822 à Paris, où il devint peu après courtier de change. M. Émile Péreire se familiarisa rapidement avec la pratique des opérations financières et ne tarda pas à se faire remarquer des notabilités de la banque, avec lesquelles il entra en rapport, par la vivacité de son intelligence et la hardiesse de ses idées. Ces idées, du reste, il les avait puisées en grande partie dans l'école saint-simonienne. Son frère Isaac, qui était venu le rejoindre à Paris et qui devait s'associer de la façon la plus complète à ses travaux, avait été attiré par son cousin Olinde Rodrigues dans le petit cénacle formé par les hommes les plus éminents de la nouvelle école, et n'avait pas tardé à y être suivi par lui. Après la révolution de 1830, M. Émile Péreire conçut le plan d'un projet de banque qui devait protéger le commerce contre la crise financière du moment, et cette idée devait plus tard donner naissance au Comptoir national d'escompte. A la même époque, les saint-simoniens ayant acheté le *Globe*, il en devint un des rédacteurs, puis il entra au *National*, le principal organe du parti républicain, et il collabora à cette feuille, sous la direction d'Armand Carrel, jusqu'en 1835. En 1835, [illegible] 1835, dit Adolphe Guéroult, Émile Péreire, qui avait [illegible] [illegible] tiplées et longtemps infructueuses pour obtenir [illegible] nécessaires pour former le capital exigé par cette entreprise que vingt ans plus tard il devait vendre 60 millions. Enfin, en ayant obtenu la concession, il s'occupa comme directeur, [illegible] sous-directeur, de l'organisation de ce premier chemin de fer français qui devait servir de modèle à tous les autres. Les négociations [illegible] combinaisons financières formaient plus particulièrement [illegible] Émile Péreire. Quant à son frère Isaac, il se donna pour mission particulière l'organisation [illegible] lité. C'est avec les capitaux fournis par MM. de Rothschild [illegible] M. Péreire avait [illegible] treprit la construction du chemin de fer du Nord. Toutefois, la position financière de M. Émile Péreire, nommé en 1846 administrateur [illegible]

[illegible]

personne à développer cette fièvre d'agiotage et de spéculation à outrance dont le second Empire nous a donné le démoralisant spectacle et qui, en regard de quelques fortunes énormes réalisées en quelques années, a fait [illegible] profonds ravages. Parmi les opérations auxquelles se livrèrent les directeurs du Crédit mobilier, complètement détourné du but qu'il s'était originairement assigné, nous citerons le concours prêté à la construction des chemins de fer français, notamment des chemins du Midi, de l'Est, de l'ancien réseau du Grand-Central ; [illegible] emprunts qui eurent lieu à l'occasion de la guerre de Crimée, de la guerre d'Italie, etc. ; la fusion des Compagnies du gaz, [illegible] Omnibus ; les chemins de fer et le Crédit mobilier espagnols, [illegible] le Crédit mobilier néerlandais, le Crédit mobilier [illegible] tion de la Compagnie maritime devenue la Compagnie des paquebots transatlantiques ; celle de la Compagnie immobilière, d'abord connue sous le nom de Compagnie de la rue de Rivoli, qui fit construire l'hôtel du Louvre, puis prit une part prépondérante dans les opérations financières auxquelles servirent de prétexte la transformation de Paris, les expropriations systématiques et l'improvisation de quartiers neufs, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la capitale. Pour faire face à tant d'entreprises réunies, les frères Péreire avaient dû faire du Crédit mobilier une société de spéculation. Tout parut d'abord réussir à ces spéculateurs qui, par leur audace heureuse et leur activité fiévreuse et dévorante, [illegible] France industrielle et financière pendant les quinze premières années de l'Empire. En quelques années, [illegible] avaient fait d'étonnants progrès. M. Émile Péreire, au mieux avec le pouvoir, était promu officier de la Légion d'honneur ; un des boulevards de Paris recevait son nom, qui était également donné à un des grands paquebots transatlantiques.

En 1863, [illegible] député, l'administration lui accorda son chaleureux patronage. Déjà membre du conseil général de la Gironde pour le canton de La [illegible] Lur-Saluces. Il ne remplit point au Corps législatif le rôle important qu'on attendait de [illegible] manque de facultés oratoires. Dans une vive [illegible] tiques, il fut complètement écrasé. « [illegible] raison. Comme le vin trop violemment versé du col étroit d'une bouteille, sa réplique s'arrêta [illegible]

[illegible]

le tribunal déboutait les demandeurs en se fondant sur ce que les frères Péreire avaient [illegible] termes [illegible] de la subvention consentie par eux. Ajoutons que, si les actionnaires des sociétés administrées par MM. Péreire ne se sont pas précisément enrichis, il s'en faut de beaucoup que les célèbres banquiers se soient trouvés ruinés par la liquidation de leurs principales entreprises. En effet, leur fortune était évaluée, en 1868, à [illegible], ce qui prouve qu'ils savaient au besoin allier dans leurs entreprises personnelles la prudence à l'audace.

M. Émile Péreire s'est fait remarquer par son goût pour les arts. Il a été [illegible] un des protecteurs [illegible] des œuvres de Paul Delaroche en 1856. Comme financier, on ne saurait lui contester une haute valeur; toutefois, on a prétendu que [illegible] Charles Duveyrier lui avait inspiré la plupart des idées nouvelles [illegible]. « M. Émile Péreire, écrivait en 1868 M. Clément Laurier, est maigre, chétif, disgracieux, asthmatique. Il [illegible] sur un fauteuil. On le trouve généralement très-laid; ce n'est point mon avis. Ce masque de singe refrogné, cette crinière dure, cet œil étincelant rendent au détail des effets grotesques; vus d'ensemble, ils produisent une sensation particulière qui n'est point du tout désobligeante. On sent que cet homme est quelqu'un. En effet, il est la tête de la maison, Isaac n'en est que le bras. C'est lui qui est en possession de donner des ordres aux agents de change, de recevoir les hauts et les [illegible] qui vont se vendre, de les acheter et de causer avec ces drôles. Dans la maison, il fait les gros ouvrages. Mais, malgré la différence des allures et des tempéraments, ils ont sucé le même lait, ils ont eu tous les deux Saint-Simon pour nourrice; aussi, dans l'un et dans l'autre, retrouve-t-on les mêmes principes, les mêmes doctrines, les mêmes colères. »

PÉREIRE (Isaac), banquier français, frère du précédent, né à Bordeaux le 25 novembre 1806. Il fit ses études au collège de sa ville natale, puis il alla rejoindre en 1823 son frère aîné à Paris, où il entra comme comptable dans une maison de banque. Vers 1825, son cousin Olinde Rodrigues l'initia aux doctrines saint-simoniennes, le mit en relation avec les principaux disciples de Saint-Simon et le fit admettre dans le petit cénacle qui élaborait les grands projets industriels que les néophytes se proposaient de mettre à exécution. M. Isaac devint, comme son frère, rédacteur du *Globe* en 1830. Il se voua à toutes les œuvres de propagation et de développement de la nouvelle doctrine, et « fut chargé, à la même époque, dit M. Guéroult, de la tâche laborieuse de faire marcher en équilibre le budget de l'école saint-simonienne, lequel, ne se recrutant que de dons volontaires, suffit en dix-huit mois à une dépense d'environ 1,500,000 francs. » Au mois d'août et de septembre 1831, il fit à l'Athénée un cours sur l'industrie, les finances, l'économie politique, cours dans lequel on trouve beaucoup d'idées nouvelles alors et qui ont été réalisées depuis. Ce cours fut publié l'année suivante sous le titre de : *Leçons sur l'industrie et les finances, prononcées à la salle de l'Athénée*, par I. Péreire, suivies d'un *Projet de banque*. Lorsque eut lieu, en novembre 1831, la scission fameuse entre Bazard et Enfantin, M. I. Péreire suivit ce dernier jusqu'à son entrée dans la retraite de Ménilmontant. Il collabora ensuite au *Temps*, au *Journal des connaissances utiles* et aux *Débats*. Ce fut là qu'il introduisit le premier le compte rendu journalier de la Bourse, qui fut bientôt adopté par tous les journaux, et il soutint dans ce journal plusieurs discussions importantes, notamment sur la conversion des rentes. Lorsque son frère Émile devint, en 1835, directeur du chemin de fer de Saint-Germain, il fut attaché à cette entreprise en qualité de sous-directeur et s'occupa particulièrement de l'organisation et de la comptabilité. Depuis cette époque, il s'est associé activement aux vues et aux entreprises de son frère et l'existence d'Émile et d'Isaac s'est trouvée tellement mêlée qu'il est à peu près impossible de discerner le contingent propre à chacun d'eux. Nous renverrons donc, pour cette partie de la carrière de M. I. Péreire, à ce que nous avons dit plus haut dans la biographie de son frère Émile.

Il était membre du conseil général pour le canton de Perpignan, lorsqu'il résolut d'entrer, en même temps que son frère, au Corps législatif. Lors des élections de 1863, il posa sa candidature dans la première circonscription des Pyrénées-Orientales, et le gouvernement, qui n'avait rien à lui refuser, retira l'appui qu'il avait donné jusque-là à M. Justin Durand pour mettre en branle, au profit de M. Péreire, toutes les influences administratives. Il fut élu, mais le Corps législatif annula son élection, comme entachée de corruption. Réélu de nouveau, il fut cette fois [illegible], mais son rôle à la Chambre [illegible] uniquement à voter pour [illegible]. Aux élections générales de 1869, il posa de nouveau sa candidature, mais, cette fois, dans la 3e circonscription de l'Aude, où, grâce à la pression administrative, il l'emporta sur son concurrent, M. de Guiraud. Les protestations qui s'élevèrent contre cette élection furent telles, que la Chambre l'invalida le 27 décembre et M. Péreire renonça alors à prendre part à la vie politique, dans laquelle il avait jeté si peu d'éclat. Comme son frère, il avait été promu officier de la Légion d'honneur et, comme lui, il se retira en 1867 et 1868 de la plupart des sociétés dont il était un des administrateurs. M. Clément Laurier a tracé de lui le portrait suivant : « De taille moyenne, un peu gros, jeune encore malgré ses soixante ans sonnés; bilieux, sanguin de tempérament, couvert de peau, comme il convient à un juif portugais, M. Isaac Péreire s'avance, non pas effrontément, mais sans modestie, l'œil ouvert, la démarche libre, comme un homme qui a conscience qu'il a été un beau Bordelais. »

Outre ses articles de journaux et l'écrit précité, on lui doit : la *Banque de France et l'organisation du crédit en France* (1864, in-8°); *Principes de la constitution des banques et de l'organisation du crédit* (1865, in-8°).

PÉREIRE (Eugène), financier et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1831. Admis à l'École centrale, il en sortit avec le diplôme d'ingénieur en 1852, puis fut attaché par son père à l'administration du chemin de fer du Midi. Par la suite, il se rendit en Espagne avec MM. Bixio et Duvere, contribua à la création du Crédit mobilier espagnol, dont il devint un des administrateurs délégués, à celle des chemins de fer de l'Espagne, fut, à son retour en France, un des fondateurs de la Compagnie générale des omnibus et devint membre du conseil de l'Assistance publique. En 1863, il fut élu, avec l'appui du gouvernement, député dans la 2e circonscription du Tarn, et il se borna à voter avec la majorité toujours prête à applaudir aux actes du pouvoir. Aux élections générales de 1869, il ne fut point réélu. M. Eugène Péreire a épousé la fille du notaire Fould. On a de lui : *Tables de l'intérêt composé, des annuités et des rentes viagères* (1860, in-4°), et *Tableau de l'intérêt composé*.

PÉRÉKOP (isthme de), isthme de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tauride, formé par la langue de terre qui unit la presqu'île de Crimée au continent, entre la mer d'Azov, appelée aussi Sivache ou mer Putride, à l'E., et le golfe de Kerkinit, à l'O., dans la mer Noire; sa largeur est de 8kil.500 vers la ville de Pérékop; il mesure 31 kilom. de longueur du N.-O. au S.-E. Une muraille et un fossé s'étendent de l'une à l'autre mer dans la partie la plus resserrée de l'isthme, au N.-O. du bourg de Pérékop; elles forment les lignes de Pérékop. Pérékop est l'entrée, la porte et la clef de la presqu'île de Crimée, à laquelle l'impératrice conquérante voulut en vain faire prendre l'antique nom de Tauride.

PÉRÉKOP, ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de la Tauride, sur la partie la plus étroite de l'isthme de son nom et la grande route de Tauride en Crimée, à 150 kilom. N.-O. de Simphéropol, par 31° 21′ de latit. N. et 46° 8′ de longit. E.; 5,000 hab., Russes, Tartares, Arméniens et juifs. C'est une très-importante position militaire, avec une forteresse aujourd'hui délabrée. La ville a deux quartiers : l'un au N. et hors des lignes (v. PÉRÉKOP [isthme de]), habité principalement par des employés; l'autre, au S., à l'intérieur des lignes, est la ville proprement dite. Cette ville est la Taphros des anciens Grecs; sa forteresse fut construite en 1518 par Mengheli-Ghiléi-Khan. En 1551, les Tartares donnèrent à cette forteresse le nom d'Orcapi; celui de Pérékop lui a été donné par les Russes et signifie *porte de l'isthme*. Pérékop fut attaquée et prise plusieurs fois par les Moscovites, notamment en 1736, 1737, 1771; le traité de 1791 leur en assura la possession.

PÉRELLE s. f. (pé-rè-le — altér. de *parelle*). Bot. V. PARELLE.

PERELLE (Gabriel), graveur français. V. PERRELLE.

PÉRELLO (Mariano), historien italien, né à Sicile (Sicile), mort vers 1670. Il entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et consacra ses loisirs à cultiver les lettres, surtout à étudier l'histoire de son pays. Ses principaux ouvrages sont : l'*Antichita di Scichili chiamata* (Messine, 1610); *Dichiarazioni d'alcune scelte medaglie della repubblica mamertina e d'altre falsamente appropiate a Mamerco tiranno di Catania* (Messine, 1641, in-4°), ouvrage curieux.

PÉREMPTION s. f. (pe-ran-psi-on — lat. *peremptio*; de *perimere*, détruire, anéantir; de *per*, complètement, et de *emere*, qui s'emploie habituellement dans l'acception d'acheter, mais qui signifie proprement prendre, comme le prouvent les composés *demo*, *adimo*, etc. Tel est aussi le sens de l'ancien slave *imati*, *jemati* ou *jeti*, prendre, lequel prend, avec *na*, contre, *naimati*, *naieti*, l'acception d'*acheter*, et avec *za*, pour, *zaiemati*, celle d'*échanger*. De là *naiemu*, russe *naemu*, polonais *naiem*, loyer, bail, et le russe *zaému*, emprunt, prêt. Le russe *emetsu*, homme vénal, nous rapproche plus encore de la signification latine. Le corrélatif commun se trouve dans le sanscrit *yam*, serrer, saisir, prendre, d'où *ni-yama*, contrat, convention. Comparez l'illyrien *jamdz*, garant, *jamstvo*, garantie, etc.). Jurispr. Sorte de prescription qui annule une procédure civile, lorsque les poursuites ont été suspendues pendant un certain temps déterminé par la loi.

— **Encycl.** Quand les parties délaissent la procédure ou, en tout cas, ne font nulle diligence pour obtenir un jugement qui vide le litige, la loi n'a pas voulu que l'instance s'éternisât et que, dans un procès peut-être oublié de son adversaire, l'un des colitigants pût surprendre une solution sans contradiction sérieuse. C'est pourquoi l'article 397 du code de procédure a disposé que toute instance, encore qu'il n'y ait pas eu constitution d'avoué, sera éteinte par discontinuation de poursuites pendant trois ans. Toutefois, et ceci rend moins efficace la disposition protectrice de la loi, la *péremption* attachée à la suspension pendant trois ans de la procédure ne s'opère pas de plein droit. Elle doit être demandée par la partie qui veut s'en prévaloir, au moyen d'un acte signifié d'avoué à avoué, et elle doit être prononcée par un jugement spécial se détachant du fond de la contestation. De cette règle, que la *péremption* n'est pas acquise de plein droit par la discontinuation de la procédure durant trois ans ou plus, il résulte qu'elle peut être couverte, tant qu'elle n'a pas été demandée par un acte d'avoué quelconque, tel qu'une mise au rôle, une sommation de communiquer les pièces, etc., et même par un acte surabondant et parasite, n'ayant en réalité d'autre objet que de parer à une demande imminente en *péremption*. Cette disposition particulière atténue notablement, nous le répétons, le bénéfice de la *péremption* et laisse la porte ouverte aux surprises.

La *péremption* n'anéantit que l'instance dans la totalité de ses errements, c'est-à-dire depuis l'exploit introductif de l'action jusqu'au dernier acte de la procédure entamée. Le droit, l'action elle-même dans son essence, restent debout, si, dans l'intervalle, ils n'ont pas été atteints par la prescription, et le demandeur peut reprendre le procès à nouveaux frais. Toute instance, civile ou commerciale, est sujette à la *péremption* pour discontinuation de poursuites durant trois ans. Quelques doutes s'étaient élevés relativement aux procès pendants devant les tribunaux de commerce, sur le motif que le titre du code de procédure relatif à l'instruction des causes soumises à ces tribunaux ne reproduit pas la disposition de l'article 397 et ne renvoie pas d'ailleurs à cet article. On a répondu que le titre spécial dont il est question ne règle que très-incomplètement la procédure devant la juridiction consulaire, et qu'il faut, en maintes occasions, pour remplir ses lacunes, recourir aux règles de la procédure commune. On a ajouté, raison plus décisive encore, que c'est particulièrement en matière de commerce que la prompte solution des procès est impérieusement nécessaire. Ces considérations ont prévalu dans la jurisprudence, et personne ne doute plus que les instances commerciales ne soient, comme les instances civiles, sujettes à la *péremption*, quand la poursuite en est négligée pendant trois ans.

PÉREMPTOIRE adj. (pé-ran-ptoi-re — lat. *peremptorius*, littéralement qui abat, qui renverse, qui détruit, qui anéantit [v. PÉREMPTION]). Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer : *Réponse* PÉREMPTOIRE. *Preuve* PÉREMPTOIRE. *Arguments* PÉREMPTOIRES.

— Jurispr. *Exception péremptoire*, Défense qui consiste dans la seule allégation de la péremption. ‖ *Exemption péremptoire de forme*, Celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement. ‖ *Exemption péremptoire de fond*, Celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, à cause de certains vices ou de certaines circonstances inhérentes, soit à la personne du demandeur, soit à la réclamation.

— Dr. com. *Edit péremptoire*, Assignation définitive, à laquelle on était obligé de se rendre, sous peine d'être considéré comme contumax.

— **Syn.** **Péremptoire, décisif, dogmatique**, etc. V. DÉCISIF.

PÉREMPTOIREMENT adv. (pé-ran-ptoi-re-man — rad. *péremptoire*). D'une manière péremptoire : *Répondre* PÉREMPTOIREMENT.

PEREMYCHIL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 27 kilom. S. de Kalouga, ch.-l. du cercle de son nom, sur la rive gauche de l'Oka, 2,750 hab. Fabrication de toiles à voiles.

PERENE (RIO), rivière de l'Amérique du Sud, dans la république du Pérou. Elle prend sa source dans le département de Tarma, au N. de la ville de ce nom, coule au N.-E. et se jette dans l'Apurimac, après un cours de 250 kilom.

PÉRENGO s. m. (pé-ran-go). Ornith. Nom vulgaire du biset, dans le midi de la France.

PERENNA (Anna), sœur de Didon. V. ANNA.

PÉRENNE adj. (pé-rain-ne — lat *perennis*; de *per*, pendant, et de *annus*, année). Hist. nat. Qui dure un an. ‖ Peu usité.

PÉRENNIBRANCHE adj. (pé-rain-ni-bran-che — du lat. *perennis*, durable; *bragchia*, branchies). Erpét. Qui a les branchies persistantes.

— s. m. pl. Groupe de batraciens urodèles, comprenant les genres sirène, protée et axolotl, qui ont les branchies persistantes.

PÉRENNITÉ s. f. (pé-rain-ni-té — lat. *perennitas*; de *perennis*, durable). Perpétuité; état de ce qui dure toujours ou très-longtemps : *Dieu nous délivre de la* PÉRENNITÉ *des mauvaises routines!* (Ch. Nod.) *Personne n'a pu créer la* PÉRENNITÉ *de la vie.* (P. Leroux.)

PERENOTTI DI CIGLIANO (Pierre-Antoine), chirurgien italien, né vers 1740, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il se fit connaître par son histoire sur les maladies vénériennes, qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences de Turin. Quoiqu'il n'eût pas connaissance, lorsqu'il publia son ouvrage, de ce qui avait été publié en Allemagne sur la question tant débattue de l'origine de la syphilis, il l'a traitée avec assez de solidité pour que Sprengel n'ait pas dédaigné de traduire cet ouvrage en allemand. Il offre moins d'intérêt dans l'histoire générale des maladies vénériennes que dans l'histoire spéciale des travaux relatifs aux divers symptômes en particulier et aux divers traitements par lesquels on les combat. Ce livre a pour titre : *Storia generale e ragionata dell' origine, dell' essenza o specifica qualità dell' infezione venerea, di sua sede ne' corpi e de' principali suoi fenomeni* (Turin, 1788, in-12).

PÉRÉOLE s. f. (pé-ré-o-le). Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

PÉRÉQUATEUR s. m. (pé-ré-koua-teur — lat. *peræquator*; de *peræquare*, rendre égal). Officier public qui répartit également les charges, les impôts. ‖ Ce mot, qu'on trouve dans le Code justinien et dans le Code théodosien, a été généralement remplacé chez nous par celui de RÉPARTITEUR.

PÉRÉQUATION s. f. (pe-re-koua-si-on — lat. *peræquatio*; de *peræquare*, rendre égal). Répartition égale des charges, des impôts : *La réduction et la* PÉRÉQUATION *de l'impôt ne peuvent être obtenues sous un pouvoir à haute pression.* (Proudh.) *La* PÉRÉQUATION *de l'impôt est, dans l'ordre économique, ce que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube sont dans les mathématiques.* (Proudh.)

PÉRÈS (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Valence-d'Agen, mort en 1840. Il fut successivement professeur de physique et de mathématiques chez les oratoriens de Lyon, avocat à Agen (1807), substitut du procureur général dans la même ville (1811) et enfin conservateur de la bibliothèque d'Agen, où il termina sa vie. On a de lui, entre autres écrits : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé ou Grand erratum, source d'un nombre infini d'errata à noter dans l'histoire du XIXe siècle* (Agen, 1817), curieux, piquant et spirituel badinage; *Extrait d'un parallèle historique qui, à l'aide du passé et du présent, pourra faire prévoir un grand avenir* (Agen, 1831).

PÉRÈS DU GIEF et **PÉRÈS-LAGESSE**, membres de la Convention. V. PEREZ-LAGESSE.

PÉRESKIE s. f. (pé-rè-skî). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des cactées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— Syn. d'HIPPOCRATÉE, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Les *péreskies* ou *peirescies* sont des arbrisseaux à tige ligneuse, charnue, rameuse, portant des feuilles planes ou semi-cylindriques, caduques, et des aréoles armées de forts aiguillons. Les fleurs, sessiles ou brièvement pédonculées, solitaires ou groupées en panicules terminales axillaires, sont généralement grandes, belles et diversement colorées, à pétales entiers ou frangés, étalés en rosace. Le fruit est une baie ovoïde, ombiliquée, succulente, à pulpe comestible. Ce genre, très-distinct par son port et son mode de végétation de la généralité des cactées, renferme de nombreuses espèces qui croissent toutes dans les régions centrales et chaudes de l'Amérique. On en cultive plusieurs dans nos serres. La plus remarquable est la *péreskie épineuse*, vulgairement nommée *groseillier d'Amérique*, à cause de ses fruits qui rappellent, pour la forme et la saveur, ceux du groseillier à maquereau.

PERESSLAFF-ZALESSKY, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du district de son nom, dans le gouvernement et à 146 kilom. O. de Wladimir, sur la Troubesch, petite rivière affluent du lac Pleschtschesvo; 4,500 hab. Ville industrieuse et assez commerçante, Peresslaff possède, dans ses environs, le monastère de Saint-Nikita, qui attire dans cette ville une foule de pèlerins. C'est au lac voisin de Pleschtschesvo que Pierre Ier essaya pour la première fois de construire un vaisseau.

PERETO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district d'Avezzano, mandement de Carsoli; 2,837 hab.

PERETSDORF (RAVICHIO DE), officier et tacticien français. V. RAVICHIO.

PEREWIAZKA s. m. (pé-rou-ia-ska). Mamm. V. PÉROUASCA.

PEREYRA (Diego), peintre portugais, né vers 1570, mort en 1640. C'était un très-re-

marquable artiste paysagiste qui excellait à représenter des incendies, des scènes infernales, des sujets rustiques éclairés par la lune ou par des flambeaux, des fruits et des fleurs. Malgré tout son talent, il vécut presque constamment misérable, et ce ne fut qu'après sa mort que ses tableaux, très-recherchés, se vendirent à un haut prix. Nous citerons de lui l'*Embrasement de Padoue*, l'*Incendie de Troie*.

PEREYRA (Manoel), sculpteur portugais. V. PEREIRA.

PEREZ, nom commun à plusieurs peintres espagnols, dont les plus connus sont les suivants : Antoine PEREZ, dit *le Vieux*, qui décora en 1548 la cathédrale de Séville et fut, avec ses fils Antoine et Nicolas, le fondateur de l'Académie de Séville. — Fr. PEREZ *de Pineda*, né à Séville, mort vers 1683, fut un des meilleurs élèves de Murillo. — Son fils, André PEREZ, excella dans la peinture de fleurs, ce qui ne l'empêcha pas d'exécuter pour Sainte-Lucie, à Séville, trois magnifiques tableaux représentant l'*Institution du saint sacrement*. — Barthélemi PEREZ, né à Madrid en 1634, mort en 1693, se tua en tombant de son échafaudage. Son chef-d'œuvre est une *Sainte Rose de Lima*, au musée de Madrid. — Joachim PEREZ, né à Alcoy, mort à Valence en 1779, prit des leçons du Ribalto, s'adonna au portrait et devint directeur de l'Académie de Valence.

PEREZ (Jean), en latin **Petreius**, littérateur espagnol, né à Tolède en 1512, mort en 1545. Dès qu'il eut terminé ses études, il fut nommé professeur d'éloquence à l'université d'Alcala, acquit une grande réputation et montra un talent qui l'a fait ranger au nombre des érudits précoces. La mort, qui le frappa à trente-trois ans, fit évanouir les espérances que ses brillantes facultés avaient fait naître. Perez écrivait avec une égale facilité en vers et en prose. On lui doit : *La Senecæ declamationes et controversias liber* (Alcala, 1539, in-4°); *Magdalena*, poëme latin fort estimé, en six chants (Tolède, 1552, in-8°); *Comœdiæ quatuor* (Tolède, 1574, in-4°); ces comédies sont traduites de l'italien.

PEREZ (Antonio), homme d'Etat espagnol, né en 1539, mort à Paris en 1611. Il était fils naturel d'un secrétaire d'Etat, Gonzalo Perez, qui le légitima en 1542. Comme il joignait à un esprit insinuant et souple une vive intelligence, beaucoup de savoir et d'ambition, Perez sut se faire remarquer par Philippe II, qui l'employa de bonne heure dans les affaires publiques, le nomma, en 1567, un des deux secrétaires du conseil d'Etat et le chargea du *despacho universal*, c'est-à-dire du contre-seing des ordres du roi et des correspondances diplomatiques. Par sa position même, il entra dans la plus intime confiance de Philippe II, qui n'eut rien de caché pour lui. Lorsque le roi envoya son frère naturel don Juan d'Autriche dans les Pays-Bas pour ramener à l'obéissance ce pays insurgé, il chargea Perez de surveiller ce prince, dont il redoutait l'ambition. Antonio Perez joua alors avec beaucoup d'habileté un rôle perfide et odieux. Il entra en correspondance avec don Juan et son secrétaire Escovedo, provoqua leurs confidences et feignit de partager leurs projets. Privé d'autorité et manquant d'argent, don Juan se livrait au plus vif chagrin et exhalait des plaintes amères qui parvenaient aussitôt à la connaissance de l'ombrageux roi d'Espagne; enfin, las de ne rien obtenir, il envoyait, malgré l'ordre du roi, Escovedo à Madrid (1577). En apprenant l'arrivée de ce personnage, Philippe II conçut les soupçons les plus sinistres; il ne douta point que le secrétaire de don Juan n'eût été envoyé pour fomenter une révolte contre l'autorité royale et il donna l'ordre à Perez de le faire assassiner. Celui-ci dissuada d'abord son maître d'en arriver à cette extrémité; mais, sur les entrefaites, Escovedo ayant découvert que Perez était l'amant de la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe, et l'ayant menacé de tout révéler au roi s'il ne le secondait dans ses projets, le ministre irrité résolut de prévenir à tout prix des révélations dont il prévoyait les terribles conséquences et, après avoir vainement tenté de faire empoisonner Escovedo, il le fit assassiner par quatre sicaires dans une rue de Madrid (1578).

Par son luxe effréné, par son arrogance et par sa hauteur même avec les plus grands personnages, Perez s'était fait un grand nombre d'ennemis. Ses ennemis résolurent de profiter de cette occasion pour le perdre. Ils se joignirent à la veuve et aux enfants d'Escovedo pour dénoncer le favori comme son meurtrier, pour demander justice et, en même temps, ils firent connaître au roi la liaison de Perez avec la princesse d'Eboli. Cette dernière révélation produisit l'effet qu'on en attendait. Ne voyant plus dans son ministre qu'un rival insolemment heureux, le terrible Philippe II le fit arrêter ainsi que la princesse (1579). Toutefois, tout en ayant contre lui un implacable ressentiment, le roi le traita d'abord avec une certaine douceur afin d'obtenir qu'il rendît les papiers compromettants dont il le savait possesseur. Philippe II avait la manie d'écrire et Perez possédait des pièces à l'aide desquelles il se fût fait mettre aisément hors de cause par tout tribunal, même espagnol; c'étaient ses rapports au roi sur Escovedo, annotés en marge par le monarque et qui lui avaient été retournés; l'ordre de faire mourir Escovedo se trouvait sur trois ou quatre de ces rapports. Perez eut l'air de les rendre tous aux agents de Philippe et de se mettre à la discrétion du roi; mais il avait gardé les pièces les plus probantes; le roi se méfia et n'intenta à son ancien secrétaire qu'un procès en concussion. A la suite d'une longue enquête, Perez, reconnu coupable d'infidélité, de trafic de charges, etc., fut condamné à être enfermé dans une forteresse pendant deux ans et plus, s'il plaisait au roi, au bannissement, à l'expiration de sa peine, et à une amende de 12 millions de maravédis (150,000 fr. environ). Arrêté dans une église, quatre jours avant que l'arrêt fût rendu, Perez tenta vainement de s'échapper; il subit dix-huit mois de détention, objet tantôt des plus grandes rigueurs, tantôt d'une mansuétude singulière, suivant que le roi, qui, pendant ce temps, faisait fouiller toutes ses maisons, croyait ou non être rentré en possession des papiers compromettants. Enfin, ayant réussi à mettre la main sur deux grandes caisses de fer qui semblaient contenir toute la correspondance diplomatique et privée d'Antonio Perez, Philippe ne garda plus aucun ménagement; le procès relatif au meurtre d'Escovedo fut repris et l'accusé subit la question par la corde : il en resta à moitié infirme le reste de sa vie. Il refusa, du reste, de se justifier, disant qu'il s'en rapportait à la clémence du roi et sachant bien que, s'il livrait à des juges espagnols les documents qui déchargeaient sa responsabilité, on les ferait disparaître. Deux mois après, grâce au dévouement de sa femme, Perez parvint à s'enfuir et gagna l'Aragon, province qui jouissait encore de grandes libertés, se gouvernait d'après ses *fueros* ou priviléges et ne reconnaissait au roi d'Espagne qu'une sorte de suzeraineté. Philippe, croyant Perez absolument désarmé, n'hésita pas à le poursuivre devant le tribunal d'Aragon; Perez produisit un ordre du roi de faire mourir Escovedo et fut immédiatement acquitté. En même temps, il écrivait très-respectueusement à son ancien maître d'avoir enfin pitié de lui et de ne le pas forcer à déshonorer la majesté royale en le mettant dans la nécessité de mettre au jour d'autres documents. La stupéfaction et la fureur de Philippe furent au comble; il fit reprendre le procès par le tribunal de l'inquisition, qui réclama à son tour Perez comme ayant prononcé pendant son procès des paroles blasphématoires. Mais les Aragonais repoussèrent cette prétention comme attentatoire à leurs priviléges et rendirent définitivement la liberté au prisonnier qui put gagner le Béarn (1591).

Pendant que Philippe II punissait les Aragonais de leur résistance en leur enlevant leurs libertés et que l'inquisition condamnait à mort Perez comme hérétique et relaps, celui-ci entrait au service de Henri IV, puis se rendait en Angleterre (1593), où il était parfaitement accueilli par le comte d'Essex. A plusieurs reprises, à cette époque, pour avoir les papiers dont son ancien ministre ne s'était pas dessaisi, Philippe II essaya par des promesses de l'attirer en Espagne et, ne pouvant y réussir, tenta de le faire assassiner. Pour prévenir de nouvelles tentatives, Perez, à son retour en France en 1595, fut logé à Paris dans l'hôtel du duc de Mercœur, reçut une garde pour protéger sa personne et fut pourvu par Henri IV d'une pension de 4,000 écus, qu'on fut loin, du reste, de lui payer exactement. Après la paix signée à Vervins entre la France et l'Espagne (1598) et l'avénement de Philippe III, l'ancien ministre fit de vains efforts pour rentrer dans sa patrie. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut la mise en liberté de ses enfants. Tombé alors dans un complet discrédit, l'ancien favori de Philippe II termina sa vie dans l'abandon et dans un état voisin de la misère. M. Mignet a porté sur ce personnage le jugement suivant : « Arrivé trop facilement au pouvoir, il ne sut pas s'y maintenir et, devenu pour ainsi dire ministre par voie héréditaire, il se conduisit en véritable aventurier. Passionné, avide, dissipateur, violent, artificieux, indiscret, corrompu, il porta ses dérèglements dans une cour aux apparences sévères et offensa par la rivalité de ses amours et l'audace de ses actions un maître hypocrite, vindicatif et absolu. Dans la lutte désespérée où le précipiterent ses excès et ses fautes, il déploya des ressources d'esprit si variées, il montra une telle énergie de caractère, il fut si opprimé, si éloquent, si pathétique qu'il devint l'objet des plus généreux dévouements et obtint la sympathie universelle. Malheureusement, les défauts qui l'avaient perdu en Espagne le discréditèrent en Angleterre et en France, où, toujours le même, il compromit jusqu'à sa disgrâce. » Sa femme, Juana Coello, qui était parvenue à le délivrer en 1590, resta en prison jusqu'en 1599, victime de sa tendresse conjugale et de l'injuste ressentiment du roi d'Espagne; elle ne sortit qu'à la mort de Philippe II et ne put quitter aux après, sans avoir [illegible].

Pendant son séjour en Angleterre, Perez publia sa défense sous le titre de *Memorial de su causa*, que [illegible] *d'historia* (Tours [illegible] 1591, in-4°). C'est une suite de mémoires composés avec un grand art, avec infiniment de verve et d'esprit qui produisirent un effet terrible contre Philippe II. Ces mémoires, édités depuis sous le titre de *Relaciones*, ont été publiés avec divers autres opuscules de Perez : *Obras y relaciones* (Paris, 1598, in-8°). D'Albray en a donné une traduction française intitulée (*Œuvres amoureuses et politiques*, Paris, 1641, in-8°). Enfin, on possède de ce personnage un recueil de lettres (1620, 2 vol. in-8°), dont d'Alibray a traduit en français le premier volume, et un traité politique, l'*Etoile polaire des princes, des vice-rois, etc.*, qui est resté manuscrit (Manuscrits de la Bibliothèque nationale).

Perez (RELATIONS D'ANTONIO), secrétaire d'Etat de Philippe II (Paris, 1598, in-8°). C'est le livre éloquent par lequel Antonio Perez, à peine échappé de la torture et des prisons de Saragosse, réfugié à la cour de Henri IV, cite à son tour son maître devant le seul tribunal qui lui fût ouvert, celui de l'opinion publique. Las de se débattre dans l'ombre des procédures inquisitoriales, il appelle enfin le grand jour sur ces mystérieuses aventures, cause de sa chute, la mort d'Escobedo et les amours royales de Philippe II avec la princesse d'Eboli. Ce livre, publié au moment où les malheurs de Perez venaient d'avoir un grand retentissement, au moment où Saragosse, soulevée pour le défendre, était à peine pacifiée, fut lu avidement, surtout en France. C'était, non pas seulement un éloquent plaidoyer, mais toute une révélation sur les mœurs du roi, sur les intrigues de la cour; l'Espagne, jusque-là murée, était ouverte aux regards les plus indiscrets. « Ce livre, dit M. Philarète Chasles, c'est Philippe II tout entier, ses amis, ses maîtresses, son confesseur, le peuple, les grands, l'héroïsme des femmes, les mœurs secrètes, les sentiments publics, les mouvements des masses. Perez exilé ne craint rien; point d'inquisition, point d'alcades. La cour de France le protége et il se venge! Ce sont donc tout aussi bien des mémoires qu'un plaidoyer, et Perez, qui le sentait, s'écrie lui-même : « Quelle œuvre eût écrite Cornelius Tacite avec les papiers de Perez! » Il voulait faire le portrait des princes, peindre leurs caractères et leurs passions, afin que les hommes apprissent que les princes ne sont que des hommes! »

S'il n'a pas la plume de Tacite, Antonio Perez approche quelquefois de l'énergie et de l'amertume du grand historien latin. Véhément, passionné, indigné comme un homme qui a longtemps souffert, il jette sur le papier ses phrases brûlantes, sans souci de la composition littéraire, mêlant les faits, entrecoupant le récit de plaintes et de digressions, mais rencontrant dans ce désordre même une animation et une vie véritable. Non-seulement il se défend de l'accusation d'assassinat, pour laquelle il a tant souffert, mais, se retournant contre le roi, il ouvre ses mains pleines de preuves et attaque à son tour. Fort discret en ce qui concerne ses propres relations avec la princesse d'Eboli, la maîtresse du roi, il en dit cependant assez pour faire toucher là du doigt le nœud de l'intrigue. Philippe II avait ordonné le meurtre d'Escovedo; mais lorsqu'il sut que Perez était l'amant de la princesse, il crut trouver dans ce meurtre secret un prétexte à châtier l'insolence du favori. S'il fût parvenu à étouffer, dans les cachots de l'inquisition, la voix éloquente de sa victime, le jour ne se serait pas encore fait sur cette ténébreuse affaire. Un des plus curieux épisodes de ces *Relations* est le récit d'une tentative d'assassinat dirigée contre Perez, dans le Béarn, par les agents de Philippe II. Connaissant son faible pour les femmes, ils installèrent près de sa retraite, dans une villa, une magnifique courtisane qui devait le prendre dans ses filets et livrer sa proie au sombre monarque de l'Escurial. Perez, en effet, toujours galant, s'y laissa prendre; mais la courtisane, amoureuse à son tour de cet homme extraordinaire, lui dévoila le complot et le fit évader [illegible]. N'est-ce pas aussi romanesque qu'un roman?

Ce livre, écrit au courant de la plume, est un des plus curieux monuments de la littérature espagnole. Il y a du Saint-Simon dans cette phrase aventureuse, hardie, colorée, empreinte partout [illegible] de race en même temps que l'homme politique. Les *Relations* eurent un tel succès chez nous que plusieurs éditions s'épuisèrent de 1598 à 1624 [illegible] dont elles sont semées : *Aforismos* de Antonio Perez [illegible] (1602, [illegible]).

Perez (LETTRES D'ANTONIO), [illegible]

[illegible]

qui s'était fait autour de son nom, ses aventures, la grâce de ses manières en avaient fait une [illegible] à la cour de Henri IV, lorsqu'il vint s'y réfugier en 1594, et l'on voit par le nombre de personnes [illegible] avec lesquelles il échange, en espagnol, une correspondance assidue, quelle faveur cette langue rencontre déjà en France. Le dernier recueil de ses lettres, dans l'*Epistolario* (tome Ier de la Bibliothèque Rivadeneyra) en contient plus de trois cents; [illegible] écrites à ses compatriotes, ses amis, sa famille; le plus grand nombre est à [illegible] aux plus hauts personnages de la cour de France, au connétable de Montmorency, à Villeroi, à Zamet, le banquier du roi, à M. de Bellièvre, le grand chancelier, aux ducs de Nevers et de Bouillon, à Mademoiselle Catherine, sœur du roi et au roi lui-même; quelques-unes, enfin, ont été écrites en Angleterre, dans le cours de la mission qui lui fut confiée, au comte d'Essex et à quelques membres de l'aristocratie anglaise. Ce sont donc des lettres toutes personnelles, familières pour la plupart et écrites seulement sur la fin de sa vie, pendant son exil. Au point de vue littéraire, elles sont extrêmement remarquables.

[illegible] à la cour de France par Henri IV, qui oubliait parfois de lui faire payer ses arrérages, Antonio Perez laissait en Espagne [illegible] et sept enfants, retenus prisonniers par Philippe II. Toute sa [illegible] a trait à ces deux points, obtenir du roi qu'il pèse assez sur les déterminations de Philippe II pour obtenir la liberté des siens, intéresser à sa cause le plus de monde possible et tâcher de se faire payer sa pension. Ce qu'il déploie de ressources, d'habileté, d'entregent pour arriver à son but [illegible] en font foi. Après avoir composé le *Mémorial de sa cause* et ses *Relations*, il envoie ces deux livres à tous les personnages de quelque influence avec de petits billets gracieux. Si on l'oublie, il se rappelle au souvenir de l'un et de l'autre à l'aide de petits cadeaux galants; la grâce qu'il y met en fait tout le prix. Toute cette première partie de sa correspondance est spirituelle, enjouée, avec une pointe de recherche dans les mots et dans les idées qui [illegible] nale. Ce qu'il envoie de paires de gants parfumés est incroyable; on compte une vingtaine de lettres qui n'ont pas d'autre sujet. A milady Riche, sœur du comte d'Essex, qui lui a demandé des gants de peau de chien, il écrit plaisamment qu'il n'a pu s'en procurer, mais qu'à cela ne tienne : comme il est le serviteur et qu'il voudrait être le chien de milady, il s'est fait enlever un morceau de sa peau et en a fait confectionner les gants demandés. Pour Mme Knolles, une autre de ses correspondantes, il a enfin réussi à trouver ces fameux gants de peau de chien, [illegible] écrit un billet bizarre sur la même idée : [illegible] tout pays pour sa fidélité; c'est pourquoi je [illegible] chien....., et quand je ne serais d'aucune utilité, [illegible]

[illegible]

[illegible] une autre. « La courtisane [illegible]

[illegible] bien chétif estomac, si un si mince mor[illegible] [illegible] mode! » C'était dans un [illegible] Henri IV lui-même se plaignait à Sully que ses pourpoints étaient troués au [illegible] et ses chemises déchirées! (Mézeray.) Une autre lettre encore navrante est celle [illegible] à l'ambassadeur d'Espagne, [illegible] : « Je suis dans la plus extrême misère, ayant épuisé la bienveillance [illegible] qui me secouraient et ne sachant où trouver le pain de demain! » Ces lacunes sont regrettables dans une édition qui devrait être [illegible]. La lettre au connétable de Montmorency, par laquelle il accompagne l'envoi des gants parfumés, que nous avons citée plus haut et qui est une des plus jolies comme tournure, manque également.

Dans leur ensemble et quoiqu'elles ne se rattachent qu'à une période de sa vie, ces lettres peignent admirablement cet homme [illegible] qui ne fut pas sans reproches, mais qui expia bien durement ses fautes.

PEREZ (Antonio), dominicain et prélat espagnol, né à Saint-Dominique-de-Silos en 1559, mort à Madrid en 1637. Après avoir été vicaire général de son ordre, il devint successivement évêque d'Urgel, d'Ilerda et de Tarragone. Ses principaux ouvrages sont : *Apuntamientos quadragesimales* (Barcelone, [illegible], in-4°) et *Pentateuchum fidei* (Madrid, 162[illegible], in-fol.).

PEREZ (Antonio), jurisconsulte espagnol, né à Alfaro-sur-l'Èbre en 1583, mort à Louvain en 1672. Il suivit son père en Belgique, étudia le droit en Flandre, en France, en Italie, devint successivement professeur d'Institutes (1619) et de droit civil à Louvain (1628), puis fut nommé conseiller du roi d'Espagne. Perez a publié sur la jurisprudence romaine des ouvrages longtemps estimés, [illegible] : *Assertiones politicæ et* [illegible] (Cologne, 1612, [illegible]); [illegible] (Louvain, 1624); *Prælectiones in codicem Justinianum* (Louvain, 1626-1651, 3 vol. in-4°), traité souvent réédité; *Institutiones imperiales explicatæ* (Louvain, 1629); *Jus publicum* (Amsterdam, 1657), etc.

PEREZ (le Père André), dominicain et romancier espagnol qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il fut supérieur du couvent des dominicains de Madrid et laissa des *Sermons* et une *Vie de saint Raymond de Peñafort*, depuis longtemps oubliés. Le seul ouvrage de lui qu'on recherche encore, c'est un roman intitulé la *Picara Justina* (Medina-del-Campo, 1605, in-4°) et qui parut sous le pseudonyme de **François Ubeda**. Ce roman, aussi faible de style que d'invention, est surtout curieux par les incidents licencieux qu'on y trouve. Il a été traduit en français sous le titre de la *Narquoise Justine, lecture* [illegible] *aventures et de morales railleries* (Paris, 1635, in-8°).

PEREZ (David), compositeur italien, né à Naples en 1711, d'une famille espagnole, mort à Lisbonne en 1778. Ce fut à Palerme, où il était maître de chapelle à la cathédrale, qu'il fit représenter ses premiers opéras, l'*Eroismo de' Scipione*, l'*Astartea*, *Medea*, l'*Isola* [illegible]. De retour à Naples au bout de dix ans (1749), il y fit représenter avec un grand succès la *Clemenza di Tito*. Perez visita successivement ensuite Rome, Gênes, Turin, Lisbonne (1752) et se fixa dans cette ville, où le roi, grand appréciateur de son talent, lui fit une pension annuelle considérable. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons encore : *Sémiramide*, *Demofoonte* [illegible] *Alessandro nell' Indie* (1755), *Solimanno* (1757). Ses opéras, beaucoup trop vantés par ses contemporains, contiennent quelques mélodies d'un beau style. On estime davantage, comme étant plus originale, sa musique sacrée.

PEREZ ou **PÉRÈS DU GIEF** (Joachim), homme politique français, né à Mirande en 1759, mort vers 1832. Avocat au début de la Révolution, il devint en 1789 député d'Auch aux états généraux, en 1792 député suppléant du Gers à la Convention nationale, où il siégea en 1795, et demanda la révision des décrets portés depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor an II. Appelé à la fin de cette même année au conseil des Cinq-Cents, Perez du Gief demanda des mesures sévères contre les prêtres réfractaires, dénonça les maisons de jeu comme amenant la ruine des familles, parla contre la loi du 19 fructidor an V (1797), qui exposait à être arrêtés et fusillés des individus ignorant l'inscription de leurs noms sur les listes d'émigrés, et devint, après [illegible] Gers, fonctions qu'il [illegible]

PEREZ-LAGESSE (Emmanuel), dit **Perez de la Haute-Garonne**, [illegible] politique et administrateur français, né à Auch en 1752, [illegible] député suppléant [illegible] Haute-Garonne [illegible] nationale [illegible] Louis XVI, [illegible] Cinq-Cents, il y [illegible] les républicaines, demanda l'amnistie, la restitution des biens enlevés aux hôpitaux, des indemnités pour les citoyens injustement incarcérés en matière politique, devint en 1798 membre du conseil des Anciens, dont il fut secrétaire, puis président, et se montra favorable au coup d'État du 18 brumaire. Perez-Lagesse fut peu après appelé par Bonaparte à la préfecture de Sambre-et-Meuse, où il se fit aimer par sa sage administration, puis reçut le titre de baron de l'Empire. Destitué en 1814, il se retira dans la Haute-Garonne, où il termina paisiblement sa vie. On écrit parfois [illegible] **Pérès-Lagesse** ou **Peres de la Haute-Garonne**.

PEREZ DE MONTALVAN (Juan), poète espagnol. V. MONTALVAN.

PEREZ DE OLIVA (Fernand), littérateur espagnol. V. OLIVA.

PEREZ DE PINEDA (Juan), protestant espagnol, né à Montilla (Andalousie), mort à Paris; il vivait au XVIe siècle. Ses talents le firent remarquer de l'empereur Charles-Quint, qui le chargea en 1527 d'une mission près du pape. Lorsque, cette même année, les troupes impériales prirent Rome d'assaut et la livrèrent au pillage, Perez courut de grands dangers. Peu après, il revint en Espagne, imbu des principes de la Réforme, et se fit recevoir docteur en théologie. Ne se trouvant plus en sûreté dans un pays où l'inquisition régnait en souveraine maîtresse, il s'enfuit à Genève, passa ensuite en France et devint d'abord pasteur à Blois, puis chapelain de la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, laquelle était venue habiter à Montargis en 1559. C'était un homme savant et pieux, à qui l'on doit des traductions du *Nouveau Testament* (1556) et des *Psaumes* (1557), un *Catéchisme* et un *Sommaire de la doctrine chrétienne.*

PEREZ DE VARGAS (Bernard), chimiste espagnol qui vivait au XVIe siècle, sous le règne de Philippe II. Il s'est occupé particulièrement de métallurgie et a laissé un ouvrage célèbre où il expose les doctrines d'Agricola et de Biringuccio, les deux plus célèbres métallurgistes du temps. Ce livre de Perez de Vargas a pour titre : *De re metallica, en el qual se tratan diversos secretos del conoscimiento de toda suerte de minerales* (Madrid, 1569, in-8°). « Perez de Vargas, dit M. Hœfer, admet la plupart des doctrines des alchimistes, au lieu de les combattre sérieusement. Le sec et l'humide, le soufre et le mercure sont considérés comme les éléments des métaux. L'or est le métal le plus parfait, parce que le sec et l'humide s'y trouvent dans une juste proportion. La fusibilité, la malléabilité, l'éclat, la couleur, toutes les propriétés des métaux, dépendent de l'action du principe sec et du principe humide. C'est là le cadre étroit que l'auteur dépasse rarement. » Au point de vue pratique, le livre de Vargas est plus sérieux ; on y trouve plusieurs observations qui méritent d'être citées. Ainsi, l'analogie de l'antimoine et de l'arsenic y est très-exactement indiquée. A propos de l'arsenic, Vargas raconte « que les ouvriers qui le retirent des mines ont soin de tenir la bouche fermée et pleine de vinaigre; car la fumée d'arsenic les empoisonne et leur donne la mort. » Le manganèse, encore si peu connu de nos jours, est mentionné avec détails par Vargas : « Le manganèse, dit-il, de couleur de rouille noire, ne se fond point seul; mais étant mêlé et fondu avec les éléments du verre, il communique à cette substance une couleur d'eau limpide et transparente ; il purifie le verre vert ou jaune et le rend blanc ; les verriers et les potiers se servent de ce demi-métal avec profit. » Tous ces détails sont d'une grande exactitude; aujourd'hui encore, les verriers emploient le bioxyde de manganèse, sous le nom de *savon des verriers*, pour décolorer les verres jaunis par l'oxyde de fer. La préparation du fer et de l'acier, l'opération de la trempe sont décrites avec soin. Le procédé de gravure sur métaux à l'aide de l'eau-forte est indiqué par Vargas. Tout ce qui se rapporte à l'emploi industriel des métaux est traité dans sa *Metallurgie*. Sur la vie même de ce personnage il ne nous reste aucune indication : tous les auteurs qui l'ont cité n'en parlent qu'au point de vue de ses travaux chimiques.

PÉRÉZIE s. f. (pé-ré-zî — de *Perez*, bot. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent surtout dans l'Amérique australe. ‖ Syn. d'ACOURTIE, autre genre de plantes.

PER FAS ET NEFAS, proverbe latin qui signifie *Par le juste et l'injuste*, c'est-à-dire par toutes les voies, par tous les moyens permis ou non permis.

« Les traits sourcilleux de cet homme, son teint blafard, ses membres enflés et disproportionnés, son ventre énorme et sa taille épaissie, montraient que, depuis qu'il se trouvait dans sa nouvelle position, il s'y était engraissé *per fas et nefas*, comme la belette de la fable, devenue incapable d'effectuer sa retraite par aucun des sentiers étroits qui communiquaient avec son trou. »

WALTER SCOTT.

« Les disciples de Saint-Simon, devenus *per fas et nefas* princes du crédit, chefs de la finance, matadors de la Bourse, travaillent de leur mieux à la réalisation de leur grand principe, la réhabilitation de la chair par la centralisation des capitaux, l'accaparement des fortunes, la coalition des privilèges, et cela toujours au nom du dogme, au nom de la philanthropie. »

PROUDHON.

« De toutes les déesses de l'humanité, l'industrie est la plus impatiente et la plus implacable; elle produit le jour, la nuit, à toute heure, et il faut qu'elle trouve *per fas et nefas* des débouchés à sa production. »

ED. TEXIER.

« Profondément convaincu, Broussais ne comprenait pas la contradiction et il la souffrait encore moins; une fois établi dans une idée, il la soutenait avec une sorte de furie aveugle, *per fas et nefas*. »

L. PEISSE.

« Je crois que votre choix serait le mien ; mais je suppose à notre place un scélérat qui ne voudrait que la liberté *per fas et nefas*, et pour qui la honte des moyens ne serait rien. Eh bien, il serait trompé dans ses vues; il aurait la honte et n'aurait pas la liberté. »

MIRABEAU.

PERFECTEUR s. m. (per-fe-kteur — lat. *perfector*; de *perficere*, perfectionner). Celui qui perfectionne : *Le temps, qui est le destructeur de toute législation humaine, en est aussi le* PERFECTEUR. (Cerutti.) ‖ Peu usité.

PERFECTIBILISÉ, ÉE (pèr-fè-kti-bi-li-zé) part. passé du v. Perfectibiliser : *Industrie* PERFECTIBILISÉE.

PERFECTIBILISER v. a. ou tr. (pèr-fè-kti-bi-li-zé — rad. *perfectible*). Néol. Rendre perfectible.

PERFECTIBILISEUR s. m. (pèr-fè-kti-bi-li-zeur — rad. *perfectibiliser*). Néol. Celui qui perfectibilise, qui rend perfectible : *Une secte, qu'on peut nommer la coterie des* PERFECTIBILISEURS, *ne cesse de vanter les progrès de la raison moderne.* (Fourier.)

PERFECTIBILISTE s. m. (pèr-fè-kti-bi-li-ste — rad. *perfectibiliser*). Néol. Celui qui croit à la perfectibilité : *Canning était un des* PERFECTIBILISTES, *hommes du progrès et du vol sublime, qui ne voient la civilisation que dans les salons.* (Cormen.)

PERFECTIBILITÉ s. m. (pèr-fè-kti-bi-li-té — rad. *perfectible*). État, nature, caractère de ce qui est perfectible : *La* PERFECTIBILITÉ *de l'espèce humaine, de l'esprit humain. L'homme perd par la vieillesse ou d'autres accidents tout ce que sa* PERFECTIBILITÉ *lui avait fait acquérir.* (J.-J. Rouss.) *La* PERFECTIBILITÉ *individuelle est l'instrument donné à l'homme pour atteindre aux dernières limites de son développement intellectuel et moral.* (Portalis.) *Dieu, en donnant à l'homme la* PERFECTIBILITÉ, *ne lui a pas défendu de l'appliquer à l'ordre social.* (Mignet.) *La sainteté, idéal de la perfection, est contradictoire à la* PERFECTIBILITÉ. (Proudh.) *La perfection exclut la* PERFECTIBILITÉ. (F. Bastiat.)

C'est depuis peu de temps que notre vanité
Forgea ce mot si long, *perfectibilité*.

ANDRIEUX.

— **Encycl.** Philos. soc. V. PROGRÈS.

PERFECTIBLE adj. (pèr-fè-kti-ble — lat. *perfectibilis*; formé de *perficere*, perfectionner, achever). Qui peut être perfectionné, qui peut se perfectionner : *L'homme est, de sa nature, un être* PERFECTIBLE. (Acad.) *La perfection est l'état le plus naturel de l'être* PERFECTIBLE. (De Bonald.) *L'homme est* PERFECTIBLE, *la société humaine est* PERFECTIBLE, *le genre humain est* PERFECTIBLE. (P. Leroux.) *Les animaux ne diffèrent essentiellement de nous que par une intelligence stationnaire, tandis que la nôtre est indéfiniment* PERFECTIBLE. (A. Fée.) *L'homme est essentiellement* PERFECTIBLE. (Proudh.) *Le talent est toujours* PERFECTIBLE, *avec un esprit ouvert et une invincible volonté.* (Vitet.)

PERFECTIF, IVE adj. (per-fe-ktiff, i-ve — rad. *perfection*). Philos. Qui a le caractère de la perfection : *Si les choses matérielles étaient perçues immédiatement, elles seraient une véritable lumière pour l'esprit; car elles en seraient la forme intelligible et* PERFECTIVE. (Jouffroy.)

PERFECTION s. f. (pèr-fè-ksi-on — lat. *perfectio*; de *perficere*, achever, proprement faire complètement; de *per*, complètement, et de *facere*, faire). Qualité, état de ce qui est parfait en son genre : *Aspirer à la* PERFECTION. *Approcher de la* PERFECTION. *Donner à un ouvrage toute la* PERFECTION *possible. Il faut chercher la* PERFECTION *dans tout ce qu'on fait.* (Acad.) *La* PERFECTION *de l'homme est de vivre selon la raison.* (Boss.) *La* PERFECTION *d'une chose consiste dans son essence : il y a des scélérats parfaits, comme il y a des hommes d'une parfaite probité.* (La Rochef.) *Il faut tendre à la* PERFECTION, *sans jamais y prétendre.* (Malebr.) *La meilleure partie de notre* PERFECTION *consiste à bien remarquer nos imperfections.* (La Motte Le Vayer.) *La* PERFECTION *du sens dépend principalement du degré de sa sensibilité.* (Buff.) *On gâte tout quand on veut approcher d'une* PERFECTION *trop rigoureuse.* (Grimm.) *La poésie exprime la* PERFECTION *en général, plutôt qu'une manière d'être ou de sentir particulière.* (Mme de Staël.) *La* PERFECTION *du genre familier est le naturel naïf.* (De Bonald.) *Le mélange du goût acquis et du goût naturel est la* PERFECTION *de tous deux.* (Kératry.) *L'homme souffre et croît à la béatitude; il tombe et aspire à la* PERFECTION; *il passe et prétend à l'éternité.* (Guizot.) *La* PERFECTION *du style doit être recherchée de tous ceux qui se croient appelés à répandre des idées utiles.* (Béranger.) *La plus haute* PERFECTION *de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie.* (Proudh.)

— Achèvement : *Les armes des animaux atteignent leur* PERFECTION *en même temps que les organes de la génération.* (B. de St-P.)

— Qualité excellente, suprême en son genre : *Être doué de toutes les* PERFECTIONS. *Acquérir de nouvelles* PERFECTIONS. *C'est une* PERFECTION *de n'aspirer point à être parfait.* (Fén.) *Il est aussi inutile d'argumenter avec un fanatique, que de contester à un amant les* PERFECTIONS *de sa maîtresse.* (Volt.) *Une âme bien réglée est celle qui mesure son amour sur les* PERFECTIONS *de l'objet aimé.* (J. Simon.)

— Théol. *Perfections divines*, Qualités, vertus qui sont en Dieu à un degré infini : *La sainteté est l'abrégé et comme un précis des* PERFECTIONS DIVINES. (Boss.) ‖ État le plus parfait de la vie chrétienne, de la vie religieuse : *Faire des progrès dans la* PERFECTION. *La conséquence de la* PERFECTION, *c'est la béatitude.* (Lacordaire.)

— *En perfection, à la perfection*, Parfaitement : *Un artiste qui chante* DANS LA PERFECTION. *M. de Feletz me représentait* EN PERFECTION *le galant homme littéraire.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Nous ne voulons pas même effleurer ici ce que nous avons à dire ailleurs sur le progrès, cette loi aussi évidente que mystérieuse de l'humanité; mais nous devons nous arrêter un instant sur la façon dont l'esprit religieux a compris et essayé de résoudre la grave question du perfectionnement des âmes. Notons tout de suite qu'entre la notion philosophique du progrès et l'idée chrétienne de la *perfection* il y a une différence essentielle : la philosophie considère le progrès comme le mode naturel du développement de l'univers, ou, pour nous enfermer dans le sujet qui nous occupe, comme la marche en avant de l'humanité; les théologiens, ou du moins la plupart d'entre eux, ceux qui n'ont pas sacrifié à l'esprit philosophique, nient absolument que le progrès soit la loi générale de l'humanité, qui, créée presque parfaite, est définitivement déchue par la faute du premier homme; ils admettent seulement que la *perfection* est le but assigné à chaque fidèle, but qu'il est impossible d'atteindre, car l'infini est irréalisable, mais vers lequel il est nécessaire de tendre incessamment.

Mais en quoi consiste cette *perfection* à laquelle il est indispensable de viser? Il n'est pas facile de le dire. Jésus a bien dit à ses disciples : « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait. » Mais il n'a jamais expliqué bien clairement en quoi consiste cette *perfection* qu'il recommande; il n'a même jamais fait connaître d'une manière bien sûre ce qu'il faut entendre par le père céleste. Toutefois, les principes de sa morale étant exposés en maints endroits des Évangiles, qui ne sont, à les bien prendre, que des recueils de préceptes moraux, on a pu les recueillir, et la morale une fois connue, en conclure que la *perfection* est l'accomplissement constant et sans réserve des préceptes évangéliques. Ainsi Jésus recommande partout la lutte contre les passions; on en a conclu que la *perfection* réside dans la victoire définitive sur toutes les passions. Toutes les mauvaises actions viennent du cœur, dit Jésus, c'est-à-dire de la volonté; pour être parfait, il faut donc être maître absolu de sa volonté; belle maxime et digne des plus grands philosophes, mais que les disciples de Jésus ont dénaturée en faisant consister la *perfection* dans la mort de la volonté. Enfin Jésus prêche le renoncement absolu : renoncement aux richesses, renoncement à la famille, renoncement à soi-même. Si vous voulez être parfait, vendez tous vos biens et distribuez-en l'argent aux pauvres, abandonnez vos parents et suivez-moi. L'Église a accepté ces règles de la *perfection*, avec quelques changements, par exemple en substituant aux pauvres le clergé et les couvents.

Malgré tout, les théologiens n'ont pas réussi à s'entendre sur la nature de la véritable *perfection* chrétienne; leurs divers systèmes pourraient se résumer en deux mots : pour les uns, vivre en Dieu ; pour les autres, mourir en Dieu. Diriger vers Dieu toutes ses pensées, tous ses désirs, toutes ses actions, n'avoir que Dieu seul en vue, n'avoir d'autre volonté que la sienne, d'autre pensée que celle de lui plaire, n'aimer que lui, ne s'occuper que de lui, ne voir que lui en tout et partout, n'aimer la nature que parce qu'elle procède de lui, n'aimer ses semblables que parce qu'ils sont faits à son image, tel est le type de *perfection* adopté par les partisans de la vie en

Dieu. C'est, du reste, le type le plus généralement admis dans l'Église, on pourrait dire le véritable type orthodoxe, depuis la condamnation du molinisme. C'est ce type qu'on propose aux jeunes clercs, aux jeunes religieux, aux jeunes religieuses surtout; mais la nature, complètement oubliée, ou plutôt injustement signalée comme un ennemi si dangereux qu'il faut consacrer à le combattre tous les instants de sa vie, la nature, disons-nous, trouve bien des occasions de se venger. S'il faut en croire certaines allégations que nous ne sommes pas à même de contrôler, parce que ce n'est pas à nous que s'adressent les confidences des cœurs malades de l'amour de Dieu, souvent le problème de la *perfection* se trouve retourné, et telle âme qui s'est péniblement efforcée de ne plus aimer que Dieu dans les créatures retrouve l'amour des créatures dans l'amour qu'elle nourrissait pour Dieu, et les aime avec une ardeur que la nature seule n'aurait pu lui inspirer. Les passions de l'ascétisme, qui prétendait se fonder sur la mort de toutes les passions, se trouvent ainsi être embrasées des flammes de l'amour divin.

Tel est le système de la vie en Dieu, vie que les religieux et les prêtres doivent essayer de réaliser directement, et à laquelle aucun chrétien n'est dispensé d'aspirer. Quant à la mort en Dieu, dernier mot du mysticisme, elle n'a été comprise et pratiquée que par quelques âmes d'élite. Saint Siméon Stylite l'avait entrevue du haut de sa colonne, où il passa vingt-six ans de sa vie; sainte Thérèse semble l'avoir pressentie, bien que sa nature ardente l'ait sans cesse entraînée vers un amour actif; Molinos l'enseigna positivement; Mme Guyon et l'aimable archevêque de Cambrai le suivirent dans cette voie. Selon ces ascètes, que nous n'osons traiter de visionnaires, à cause de Fénelon, vivre en Dieu n'est rien, l'essentiel est de mourir en lui. Étouffer définitivement la nature, supprimer radicalement les passions au lieu de se contenter de les tourner vers Dieu, ne rien faire, ne rien désirer, ne rien penser, s'absorber en Dieu et rester en lui dans une inertie absolue, dans un détachement complet de toutes choses, y compris l'amour de Dieu et le désir du salut, telle est la *perfection* chrétienne. L'Église a condamné ce système et elle a bien fait; mais celui qu'elle lui a préféré, celui qu'elle enseigne et qu'elle impose, la vie en Dieu, nous paraît encore trop directement opposé aux intérêts et à la véritable destination de l'humanité. Cette prétendue *perfection*, propre uniquement à faire des êtres inutiles, nous semble plus funeste au genre humain que le principe de Malthus, qui ne supprime que la population, tandis que l'ascétisme supprime en même temps l'activité humaine. Mourir en Dieu est une folie religieuse; vivre en Dieu est un rêve plein de danger; la véritable *perfection*, pour l'homme, ne saurait être que de vivre en homme et d'être prêt à mourir de même. L'homme, en effet, n'est pas une plante destinée à s'émacier sous des châssis de verre, à y pousser de grêles rameaux, des fleurs blêmes qui jonchent le sol avant leur fécondation; c'est un végétal apte à pousser des racines vigoureuses, des branches fortes et robustes, à produire des fruits qui perpétueront sa race puissante. Dieu lui a dit, selon la Bible : « Crois et multiplie. » Laissez-lui donc un sol généreux, laissez-lui le grand air de la liberté; si la *perfection* n'est pas de ce monde, le progrès en est heureusement, et ce n'est pas l'homme comprimé, mutilé, émasculé, selon les préceptes d'une morale imprévoyante, qui peut réaliser ce grand vœu de la nature. « Qui veut faire l'ange fait la bête, » a dit Pascal; nous sommes hommes, vivons en hommes; ce n'est pas un moyen d'être parfaits, mais c'est le moyen de remplir notre destinée, ce qui est la seule *perfection* relative à laquelle il nous soit permis d'aspirer.

PERFECTIONNANT, ANTE adj. (pèr-fè-ksi-o-nan, an-te — rad. *perfectionner*). Qui perfectionne : *Causes* PERFECTIONNANTES.

PERFECTIONNÉ, ÉE (pèr-fè-ksi-o-né) part. passé du v. Perfectionner. Rendu plus parfait, amélioré : *Instrument* PERFECTIONNÉ. *Machine* PERFECTIONNÉE. *Arts* PERFECTIONNÉS. *Les espèces d'animaux sont d'autant plus* PERFECTIONNÉES *pour nous que les sont plus dégénérées, plus viciées pour la nature.* (Buff.) *On sait que les messageries et les postes,* PERFECTIONNÉES *par Louis XI, furent d'abord établies par l'Université de Paris.* (Chateaub.) *Il n'y a point, dans les langues* PERFECTIONNÉES, *de synonymes rigoureusement exacts.* (Boissonade.)

PERFECTIONNEMENT s. m. (pèr-fè-ksi-o-ne-man — rad. *perfectionner*). Action de perfectionner; état de ce qui est perfectionné : *Le* PERFECTIONNEMENT *d'une méthode. Le* PERFECTIONNEMENT *de l'industrie. Le* PERFECTIONNEMENT *d'une langue. Le but de [illegible] est le* PERFECTIONNEMENT. (B. Const.) *Les* PERFECTIONNEMENTS [illegible] *l'autre.* (J.-B. Say.) *C'est à la société qu'a été confié le* PERFECTIONNEMENT *de l'espèce humaine.* (Mme Guizot.) [illegible] PERFECTIONNEMENTS [illegible] PERFECTIONNEMENT [illegible] (Le P. Félix.) [illegible] PERFECTIONNEMENT *moral est le* PERFECTIONNEMENT *intellectuel.* (E. Littré.) *Le* PERFECTIONNEMENT *de la société humaine consiste uniquement dans l'amélioration de l'individu.* (Renan.)

— *Brevet de perfectionnement*, Brevet délivré à celui qui a perfectionné l'invention d'un autre.

PERFECTIONNER v. a. ou tr. (pèr-fè-ksi-o-né — rad. *perfection*). Rendre meilleur, plus parfait : PERFECTIONNER *un ouvrage.* PERFECTIONNER *un procédé, une méthode. Les animaux n'inventent et ne* PERFECTIONNENT *rien.* (Buff.) *Les plus nobles efforts de l'esprit humain sont ceux qui tendent à* PERFECTIONNER *notre raison.* (Volt.) *L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts et l'expérience les a* PERFECTIONNÉS. (J.-J. Rouss.) *Une société tend à* PERFECTIONNER *ses lois, comme un fleuve a tendance son cours.* (D. [illegible]) *C'est en instruisant les hommes qu'on* PERFECTIONNE *indirectement les choses.* (E. de Gir.) PERFECTIONNER *l'homme, c'est* PERFECTIONNER *l'humanité.* (P. Leroux.) *Le bon gouvernement est celui sous lequel l'homme trouve le plus de moyens de* PERFECTIONNER *sa nature intellectuelle.* (Ste-Beuve.) *Par l'emploi de sa liberté, l'homme* PERFECTIONNE *sa nature.* (Garnier.)

— Absol. : *Quand l'esprit humain* PERFECTIONNE, *c'est moins parce qu'il imagine de nouvelles règles que parce qu'il simplifie celles qui existaient auparavant.* (Cond.) PERFECTIONNER *comprend deux choses : compléter et corriger.* (D. Nisard.) *Quand l'homme croit* AVOIR PERFECTIONNÉ, *il n'a fait que déplacer les choses.* (Balz.) *L'homme* PERFECTIONNE, *mais ne parfait pas.* (De Lévis.)

Se perfectionner v. pr. Être perfectionné; s'améliorer, devenir plus parfait : SE PERFECTIONNER *dans son art, dans son métier. Ce jeune homme* S'EST *bien* PERFECTIONNÉ *par la fréquentation des honnêtes gens.* (Acad.) *Quand on n'est plus jeune, c'est alors qu'il faut* SE PERFECTIONNER. (Mme de Sév.) *Plus la société* SE PERFECTIONNE *chez un peuple, moins il y a de caractères parmi ce peuple.* (Grimm.) *Le goût est un heureux don de la nature qui* SE PERFECTIONNE *par l'étude et l'exercice.* (Duclos.) *On voit les nations* SE PERFECTIONNER *ou se détériorer suivant la nature de leur gouvernement.* (Mme de Staël.) *Nous ne sommes pas sur la terre pour être gouvernés, mais pour* NOUS PERFECTIONNER. (Ballanche.) *C'est à l'intelligence que l'homme doit le privilège de* SE PERFECTIONNER *sans cesse.* (Lamenn.) *Plus la société* SE PERFECTIONNE, *plus elle aspire à des perfectionnements nouveaux.* (Guizot.) *Les esprits* SE PERFECTIONNENT *à mesure que les corps vieillissent.* (Flourens.) *Le vrai mobile de la vie morale de l'homme est le désir de* SE PERFECTIONNER. (J. Droz.) *La raison* SE PERFECTIONNE, *l'instinct est immuable.* (Beauchêne.)

PERFECTIONNEUR, EUSE adj. (pèr-fè-ksi-o-neur, eu-ze — rad. *perfectionner*). Personne qui perfectionne : *Le* PERFECTIONNEUR *a quelquefois plus de mérite que l'inventeur.*

PERFECTIONNISTE s. m. (pèr-fè-ksi-o-ni-ste — rad. *perfection*). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse des États-Unis.

— **Encycl.** Les *perfectionnistes* peuvent être considérés comme des communistes chrétiens. Ils prétendent avoir basé sur les Écritures leur organisation de la famille, et rétabli dans le monde le gouvernement de Dieu. Leur fondateur est John Humphreys Noyes, qu'ils regardent comme un prophète illuminé de la clarté céleste.

Les prédications de Noyes commencèrent en 1831, dans le Massachusetts. Dans l'opinion du novateur, la société fondée par les apôtres reposait sur la vérité; c'était une communion de frères et d'égaux, de saints; mais le prince des ténèbres l'a étouffée dans son berceau; l'Église grecque et l'Église romaine sont les places fortes de l'erreur. Les saines traditions se conservent néanmoins dans quelques âmes libres et fortes. Impatient de délivrer les hommes des liens dans lesquels Satan les avait enchaînés, Noyes commença à enseigner que la liberté des élus ne doit être entravée par aucune loi : plus de mariage, plus de propriété, plus de gouvernement, plus de patrie. Cette dernière opinion avait déjà été professée par les mormons et plusieurs autres sectes. Ce qui différencie les *perfectionnistes* des autres communistes, c'est qu'ils rejettent d'une façon absolue toute espèce de règle. Le *perfectionniste* a le droit de faire tout ce que bon lui semble; l'Esprit-Saint, qui habite en lui, écarte de son âme la souillure du péché. Mettant leur conduite en harmonie avec cette doctrine, Noyes et ses disciples passaient leurs journées dans les tavernes et fréquentaient les voleurs et les prostituées. Le premier phalanstère *perfectionniste* fut établi à Putney, mais il ne réussit pas. Noyes et ses disciples se transportèrent alors à Oneida-Creek, sur les confins de l'État de New-York. Les biens de tous les membres furent abandonnés au Christ, c'est-à-dire à Noyes, son représentant sur la terre, mais les premiers essais tentés à Putney ayant appris à Noyes que ce système de la liberté sans bornes a des inconvénients, il résolut de tempérer cette liberté par un correctif [illegible] qui remplit chez les *perfectionnistes* [illegible] écarts de la volonté individuelle et réconcilie la nature avec l'obéissance. Ainsi, un frère peut faire ce qui lui plaît; mais il faut que son désir ne soit pas en opposition avec celui des autres membres de la communauté, ce qui nous ramène bien près de la vraie liberté; si le jugement général se prononce contre lui, il doit s'y soumettre sous peine de s'écarter du chemin de la grâce. Souhaite-t-il un chapeau neuf, ou un jour de congé, ou les faveurs d'une jeune fille, il charge un ancien de consulter ses frères et n'agit qu'avec leur assentiment. Grâce à ce correctif de la liberté sans limites, le phalanstère put jouir d'une paix qu'il n'avait point connue à Putney.

PERFECTISSIMAT s. m. (pèr-fè-kti-si-ma — rad. *perfectissime*). Hist. Dignité de ceux qui portaient le titre de perfectissime.

PERFECTISSIME adj. (pèr-fè-kti-si-me — lat. *perfectissimus*, superlatif de *perfectus*, parfait). Hist. Titre qu'on donnait, dans l'empire romain, à quelques gouverneurs de province et à ceux qui avaient occupé des emplois très-élevés.

PERFETTI (Bernardino), poète italien, né à Sienne en 1681, mort en 1747. Il montra, dès son enfance, de remarquables facultés poétiques, reçut une brillante éducation, étudia presque tout l'ensemble des connaissances humaines, surtout l'histoire, et devint professeur d'Institutes, de droit civil et canonique à Pise. « Une mémoire prodigieuse, un coloris plein d'éclat, une imagination ardente en firent le premier improvisateur de l'Italie, dit M. Foisset. Son enthousiasme ne ressemblait pas mal aux transports qui agitaient la prêtresse d'Apollon sur le trépied prophétique; ses yeux s'allumaient; il changeait de couleur, sa poitrine se soulevait avec peine, et, lorsque l'inspiration s'arrêtait, il restait sans mouvement, à demi mort. Perfetti se jouait des sujets les plus arides; il versifiait une thèse de philosophie ou de jurisprudence avec la même facilité qu'un chant lyrique; le mètre qu'il employait de préférence était le vers de huit pieds, dont la difficulté est connue de tous ceux qui ont étudié le mécanisme de la poésie italienne. » Perfetti, accompagné d'un joueur de guitare, parcourut les principales villes d'Italie en improvisant et acquit une grande réputation. En 1725, le pape Benoît XIII lui donna le titre de citoyen romain, lui décerna la couronne poétique, et l'improvisateur monta en triomphe au Capitole aux applaudissements universels. Cianfagni a publié un recueil de vers de Perfetti sous le titre de *Saggi di poesie* (Florence, 1748, 2 vol. in-8°).

PERFEUILLÉ, ÉE adj. (per feu-llé; *ll* mll. — du préf. *per*, et de *feuille*). Bot. Syn. de PERFOLIÉ, ÉE.

PERFIDE adj. (per-fi-de — lat. *perfidus*; de *per*, qui marque transgression, et de *fides*, foi). Qui manque à sa foi, à sa parole, à la confiance qu'on a eue en lui : *Ami* PERFIDE. *Femme, maîtresse* PERFIDE. *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle par la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est* PERFIDE. (La Bruy.) *La femme est* PERFIDE *et tortueuse.* (V. Hugo.) *L'humeur égare souvent les femmes et rien n'est* PERFIDE *comme le dépit.* (L. Enault.)

. . . Ne devrait-on pas à des signes certains
Reconnaître le cœur des *perfides* humains ?
RACINE.

Sur un [illegible] le [illegible]
Avec [illegible] jette un regard avide.
VOLTAIRE.

Un seul jour ne fait point d'un mortel vertueux
Un *perfide* assassin, un lâche incestueux.
VOLTAIRE.

[illegible]
Est par un [illegible] *perfide* [illegible].
LEMERCIER.

‖ Qui a le caractère de la perfidie; qui est inspiré par la perfidie : *Action* PERFIDE. *Louanges* PERFIDES. [illegible] *illusions! que vous êtes* PERFIDES *quand vous* [illegible] (De Custine.)

— Fig. Funeste sous des apparences favorables :

. . . . C'est [illegible]
Que d'ouvrir son âme [illegible].
A. DE MUSSET.

— Substantiv. Personne perfide, déloyale : *C'est un* [illegible] *pardon. En amour, la bonté fait des ingrats,* [illegible] PERFIDES. [illegible]

[illegible]

— **Syn.** Perfide, déloyal, infidèle. V. LOYAL.

PERFIDEMENT adv. [illegible]

PERFIDIE s. f. [illegible] PERFIDIE. [illegible] mille PERFIDIES. (Acad.) *La* PERFIDIE *s'apprivoise par les bienfaits.* (Vaugelas.) *La* PERFIDIE [illegible] *plus cachés que l'astuce et la ruse.* (Marmontel.) *La cruauté que proscrit appelle la* PERFIDIE *qui dénonce.* (Bignon.) *Ce qu'on nomme péchés mignons sont souvent de noires* PERFIDIES. (Mme C. [illegible]) [illegible] *pu être prévue, plus elle est détestable.* (Latena.)

La *perfidie* est noble envers la tyrannie.
CORNEILLE.

Souvenez-vous toujours, dans le cours de la vie,
Qu'un dîner sans façon est une *perfidie*.
BERCHOUX.

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur,
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur.
LA FONTAINE.

— Fig. Danger caché sous de fausses apparences : [illegible] PERFIDIE *de l'écueil qui se cache.* (E. de Gir.)

— Mus. Affectation de ramener les mêmes sujets, les mêmes phrases, les mêmes idées musicales.

— **Syn.** Perfidie, artifice, astuce, ruse. V. ARTIFICE.

PERFLUORURE s. m. (per-flu-o-ru-re — du pref. *per*, et de *fluorure*). Chim. Fluorure qui contient la plus grande quantité possible de fluor : PERFLUORURE *de manganèse*.

PERFOLIÉ, ÉE adj. (pèr-fo-li-é — du préf. *per*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles [illegible] ensemble, et des feuilles alternes dont les [illegible] soudent de l'autre côté, de telle sorte que dans l'un et l'autre cas les feuilles paraissent comme enfilées par la tige : *Le buplèvre* PERFOLIÉ.

— Entom. *Antennes perfoliées*, Celles dont les articles sont élargis en manière de folioles.

PERFORANT, ANTE adj. (pèr-fo-ran, an-te — rad. *perforer*). Zool. Qui perfore, qui perce les corps : [illegible] PERFORANTS [illegible]. (L. Figuier.)

— Bot. Se dit des plantes qui s'enfoncent dans les pierres : *Les saxifrages sont des plantes* PERFORANTES.

— Anat. *Muscles perforants*, Muscles fléchisseurs [illegible] ‖ *Artères perforantes*, Rameaux de l'artère crurale.

— s. m. Muscle perforant.

— **Encycl. Anat.** *Artères perforantes.* Les artères *perforantes* de la cuisse sont des branches postérieures de l'artère crurale. Elles [illegible] ter, se dirige en arrière, traverse les aponévroses [illegible] elle se divise en deux branches : l'une qui monte dans l'épaisseur du grand fessier et [illegible] externe du triceps et au demi-membraneux. L'artère *perforante* moyenne traverse également [illegible] tère *perforante* inférieure traverse l'aponévrose [illegible]

PERFORATEUR, TRICE [illegible]

PERFORATIF, IVE [illegible]

PERFORATION [illegible]

— **Encycl.** [illegible] tants peuvent être atteints de *perforations*, [illegible]

— [illegible] Elles peuvent être déterminées par [illegible]

nombre de causes. Rees a prétendu que l'accumulation du cérumen pouvait déterminer l'usure de la membrane du tympan et, par suite, sa *perforation*; cette assertion a été mise en doute. La blessure du tympan par des corps étrangers introduits dans l'oreille n'est pas très-rare; la membrane peut être, en outre, déchirée dans des tentatives maladroites pour extraire des corps étrangers; on l'a vue se rompre, par la pression de l'eau, chez les baigneurs qui avaient plongé à une grande profondeur. Rees a communiqué à la Société de chirurgie l'observation d'un individu qui reçut un soufflet si fortement appliqué sur la joue, que le tympan fut rompu. Un ébranlement de l'air [illegible] par l'explosion des armes à feu peut déchirer le tympan, et cet accident n'est pas rare chez [illegible] mais la rupture peut se produire de dedans en dehors, soit à la suite d'une injection d'air poussée trop violemment par la trompe d'Eustache, soit dans un effort violent de toux, d'éternuement, [illegible] par exemple. D'après Tröltsch, les déchirures traumatiques, surtout à la suite de soufflets, de quintes de toux, siégeraient derrière le manche du marteau et parallèlement à celui-ci. Les *perforations* spontanées peuvent occuper tous les autres points du tympan. Les symptômes de cette *perforation* sont ordinairement : une [illegible] que la *perforation* résulte du traumatisme, une sensation de déchirement au fond de l'oreille, quelquefois la syncope, parfois une légère hémorragie et la perte de la netteté de l'audition. L'air injecté par la trompe s'échappe par le conduit auditif, en faisant entendre un sifflement perceptible pour le malade. Le même phénomène a lieu quand le malade cherche à faire une forte expiration, le nez et la bouche restant fermés. Wilde a signalé un phénomène singulier, qui peut beaucoup aider à diagnostiquer une *perforation* du tympan, surtout lorsqu'elle est très-petite : « Dès que le tympan est perforé, dit-il, on voit la petite bulle d'eau ou de mucus qui recouvre l'ouverture présenter des pulsations isochrones aux battements du pouls. »

Lorsque la plaie est petite, qu'il n'existe pas de perte de substance, la guérison se fait rapidement et laisse une cicatrice visible; s'il existe une perte de substance, il reste une fistule [illegible]. On devra tenir compte de ces phénomènes dans le traitement des abcès de l'oreille moyenne. Si l'on perce ces abcès de bonne heure, le pus s'écoule et la plaie de la membrane du tympan guérit, tandis que, si l'on attend l'ouverture spontanée, on s'expose à toutes les suites d'une perte de substance. Le traitement des plaies du tympan est des plus simples : le repos de l'oreille, c'est-à-dire l'éloignement de toute espèce de bruit, suffit pour amener la guérison. S'il survenait des accidents généraux, ils seraient combattus par un traitement antiphlogistique dont l'énergie devrait être en rapport avec l'intensité des accidents. Leschevin, Deleau et récemment Taynbee, Ehrard, Hausselle ont cherché à remédier à la *perforation* du tympan à l'aide d'appareils obturateurs spéciaux.

— *Perforations du voile du palais.* Elles sont assez communes et dues le plus souvent à des gommes syphilitiques qui amènent d'abord la dénudation de l'os; plus tard a lieu l'élimination des séquestres, et alors survient la *perforation*, qui peut être persistante. Le traitement antisyphilitique et tonique guérit quelquefois les *perforations*; mais quelquefois on est obligé d'avoir recours à la palatoplastie.

— *Perforations de l'œsophage.* Elles peuvent être attribuées à la présence de corps étrangers dans l'œsophage, d'où résulte la *perforation* de dedans en dehors, ou au voisinage d'un anévrisme de l'aorte ou d'un abcès qui, perforant l'œsophage de dehors en dedans, [illegible]. Une autre cause qui peut produire la *perforation* de l'œsophage [illegible], c'est l'existence d'une ulcération de la trachée, qui [illegible] vent avoir lieu à un point quelconque de la [illegible] proche davantage du diaphragme. Les symptômes varient suivant que [illegible]. Si la *perforation* communique avec la plèvre, on observe tout à coup, au moment de la déglutition, une douleur violente se répandant dans la poitrine et bientôt tous les signes d'une pleurésie [illegible] la *perforation* est due à l'ouverture d'un anévrisme dans le conduit alimentaire, les phénomènes sont différents, suivant que cette ouverture est large ou étroite; dans le premier cas, il y a une hématémèse foudroyante; [illegible] la trachée, [illegible] tle, parce que les aliments et les boissons, s'introduisant dans les voies respiratoires, déterminent une toux convulsive et la suffocation. Ce qui rend surtout graves les accidents causés par ces *perforations*, c'est surtout la pénétration des matières ingérées dans la trachée ou dans la plèvre; il s'ensuit qu'on doit principalement s'attacher à faire parvenir directement les aliments dans l'estomac. Pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer la sonde œsophagienne et d'injecter dans l'estomac des aliments demi-liquides. Les calmants, introduits principalement par le rectum, un repos absolu, le silence doivent être également prescrits. Dans le cas où la *perforation* est produite par un anévrisme, [illegible] un régime sévère et un repos absolu forment la base du traitement. Tous ces traitements sont purement palliatifs.

— *Perforations de l'estomac.* Elles peuvent être produites par des causes physiques, chimiques ou vitales. Parmi les causes physiques pouvant déterminer les *perforations* de l'estomac, nous citerons : les instruments piquants, un fragment d'os introduit dans l'estomac. Parmi les causes qui agissent chimiquement, nous citerons les poisons corrosifs, qui perforent l'estomac de deux manières : tantôt ils corrodent les parties, les détruisent, les ramollissent, de sorte que le poison pénètre bientôt dans le péritoine; d'autres fois, les tissus sont simplement enflammés, ulcérés; la *perforation* survient alors par les progrès du travail ulcératif. Les causes organiques ou vitales sont surtout celles qui, apportant quelque changement dans la nutrition ou dans la structure de l'estomac, rendent les parois de l'organe plus minces; tels sont les ulcérations simples ou cancéreuses, qui détruisent peu à peu toute l'épaisseur des parois, le ramollissement gélatiniforme et les escarres. Un abcès développé dans les parois ou bien des tubercules sous-muqueux et sous-séreux peuvent encore, après s'être ramollis, s'ouvrir successivement ou simultanément sur les deux surfaces de l'estomac et produire une *perforation*; s'ils ne s'ouvrent qu'à l'intérieur, ils sont suivis d'une ulcération qui peut à son tour être suivie de *perforation*. Enfin, on voit quelquefois l'estomac se perforer d'une manière tout à fait spontanée, sans cause appréciable, chez des individus jouissant d'une santé parfaite; l'autopsie ne révèle alors aucune altération, en dehors de la solution de continuité.

Les *perforations* de l'estomac, anatomiquement étudiées, varient beaucoup entre elles. Les unes ne consistent qu'en un simple pertuis tellement étroit, qu'on est souvent obligé d'insuffler l'estomac pour le découvrir; le plus ordinairement, le trou a la largeur d'une pièce de 0 fr. 50 ou de 1 franc. La destruction peut être plus étendue encore et occuper un espace de $0^m,06$, $0^m,08$ ou $0^m,10$ lorsqu'elle est produite par un ramollissement des parois de l'organe. Il n'existe communément qu'une *perforation*; il est des cas pourtant où l'on en trouve plusieurs. Les *perforations* varient, quant à leur siége, suivant la cause organique qui les a produites. Celles qui succèdent à une ulcération cancéreuse occupent, pour la plupart, le voisinage du pylore ou l'une des courbures; celles qui sont déterminées par une ulcération simple siégent à la face antérieure ou bien à la face postérieure; enfin les *perforations* par ramollissement occupent le plus souvent le grand cul-de-sac.

Les *perforations* de l'estomac peuvent avoir lieu lentement ou subitement. Dans les deux cas, le début est brusque, instantané. Le malade est complètement dépourvu d'appétit ou son appétit est bizarre; il est d'une tristesse [illegible]; souvent, peu après le repas, une douleur vive, [illegible]. Au moment même où la perforation s'effectue, le malade se plaint d'un frisson [illegible], mais le plus souvent il ne fait que des efforts impuissants pour vomir et ne rejette rien. L'anxiété est extrême, la face décomposée, le pouls petit, déprimé, très-fréquent, la peau froide, couverte de sueur; le malade s'agite [illegible] des symptômes de la péritonite [illegible] heures. Toutefois, lorsqu'un des organes voisins vient s'appliquer contre l'orifice fistuleux et remplacer ainsi la portion de l'estomac qui est détruite, il n'y a plus [illegible] *perforation*, mais seulement ceux de la gastrite chronique, du cancer, [illegible] tous ces cas, les malades vivent plus longtemps, mais la mort est toujours la fin de cette affreuse maladie.

Le traitement consiste à priver le malade de boissons, [illegible] et de tous les corps qui pèseraient sur son ventre. On lui [illegible] douleurs, ne pouvant espérer de le guérir.

— *Perforations des intestins.* Considérées sous le rapport de l'anatomie pathologique, [illegible] les *perforations* intestinales présentent deux groupes distincts. Dans le premier se trouvent les *perforations* qui se font de dedans en dehors, c'est-à-dire de la muqueuse vers le péritoine; elles forment deux genres principaux : les unes, les *perforations* symptomatiques proprement dites, sont toujours la dernière expression d'une lésion matérielle des parois intestinales, comme certaines formes de l'entérite, la fièvre typhoïde, la phthisie, la dyssenterie, l'iléus, l'étranglement interne suivi de gangrène; les autres sont consécutives à la présence d'un corps étranger ou d'une substance corrosive dans le tube digestif. Dans le second groupe nous rangeons les *perforations* qui s'opèrent de dehors en dedans, c'est-à-dire du péritoine vers la muqueuse. Ces *perforations* peuvent aussi se diviser en *perforations* traumatiques et en *perforations* [illegible] de l'extension à l'intestin d'une maladie des organes voisins. Les épanchements pleurétiques peuvent se faire jour à travers le diaphragme et pénétrer dans l'abdomen. Il en est de même des abcès du foie, du rein, des parois abdominales, des fosses iliaques, des ligaments larges, du tissu cellulaire qui est entre le rectum et l'utérus ou la vessie, des kystes hydatiques du foie, des anévrismes des trous abdominaux. Enfin, nous devons noter l'ouverture des kystes ou des abcès de l'ovaire. Ces *perforations* constituent une complication nouvelle ou un des modes de guérison de la maladie.

Les phénomènes qui résultent des *perforations* du dedans en dehors varient suivant qu'elles s'ouvrent dans la cavité péritonéale, dans un organe creux, dans le tissu cellulaire extérieur au péritoine, ou qu'elles font communiquer une portion du tube digestif avec une autre. Dans le premier cas, les symptômes sont ceux d'une péritonite suraiguë qui, presque constamment, se termine en quelques jours ou même en quelques heures par la mort. Les malades éprouvent tout à coup, dans un point fixe et limité de l'abdomen, une douleur extrêmement vive qui arrache des cris aux plus patients. Cette douleur s'irradie rapidement dans différentes directions et devient souvent générale, avec une plus grande acuité dans le point de son origine. Le ventre se ballonne rapidement; il devient tendu, sonore à la percussion. La soif devient vive, ardente; les vomissements sont fréquents et même incessants. Il y a de la diarrhée ou de la constipation. Le pouls est fréquent, petit, serré, filiforme, dépressible; la respiration est anxieuse, difficile, douloureuse; elle se fait par les muscles intercostaux et respiratoires internes. Un hoquet continuel augmente encore les douleurs. Les centres nerveux paraissent le plus souvent étrangers au trouble des autres fonctions de l'économie. Toutefois il n'est pas rare de voir, sous l'influence de la même cause, survenir des défaillances et des syncopes. Tout l'extérieur du malade exprime la souffrance, une prostration extrême; les traits se décomposent, les yeux se cavent, la voix s'altère et prend un timbre particulier, caractéristique. La peau, d'abord terreuse, surtout celle du visage, devient bleuâtre, se couvre d'une sueur froide, visqueuse; l'urine, sécrétée en moins grande quantité, est limpide et claire. Ces accidents s'aggravent, la gêne de la circulation va sans cesse en augmentant et le malade succombe. Si la *perforation*, intéressant le cœcum, le côlon ascendant ou descendant, fait communiquer l'intestin avec le tissu cellulaire, on voit se développer un phlegmon qui se termine par la suppuration, et le pus, lorsqu'il s'écoule au dehors, [illegible] jour naturellement, soit que l'art intervienne, s'est mêlé avec des gaz et des matières fécales; on a un anus contre nature, mais, dans beaucoup de cas, le décollement est très-considérable, la [illegible] la suppuration très-abondante et la cicatrisation du foyer très-[illegible] pas ou moins [illegible] à ces accidents, ils conservent un anus contre nature qui est [illegible] de la *perforation* s'établit de manière que l'intestin communique avec certains organes creux, comme les uretères, la vessie, le vagin, on voit s'échapper par ces organes des gaz, des matières fécales, ce qui permet d'établir un diagnostic des plus certains; mais la muqueuse de ces cavités, en contact avec des liquides et des substances irritants, s'enflamme et produit des accidents graves qui font périr le malade. Quelquefois il reste une fistule recto-vaginale qui a les plus graves inconvénients, dans les cas où la mort ne s'ensuit pas. Quand il y a communication anomale entre deux anses d'intestin, on a peu de signes pour reconnaître cette communication, surtout lorsqu'elle s'établit entre deux points de l'intestin peu éloignés l'un de l'autre. Il n'en serait pas de même d'une fistule un peu large faisant communiquer, par exemple, la partie supérieure du jéjunum avec un point du gros intestin, car, la plupart des aliments séjournant alors à peine dans les voies digestives, on verrait les malades maigrir, dépérir et succomber à peu près comme dans un cas d'anus contre nature établi à la partie supérieure du canal intestinal.

L'affection qui peut le plus simuler les *perforations* intestinales est l'étranglement interne. Dans l'iléus, il y a bien une douleur fixe dans un point, mais sans signes de péritonite. Les vomissements sont très-fréquents et finissent par être composés de matières stercorales; ce n'est que plus tard que le pouls devient petit, fréquent, serré et que la face s'altère. On pourrait jusqu'à un certain point confondre avec les *perforations* la péritonite chronique et les différentes coliques; mais les antécédents et le début de l'affection suffiront pour dissiper les doutes. Quant au pronostic, il varie suivant les points dans lesquels s'épanchent les matières stercorales.

Le traitement se réduit aux principes suivants : prescrire l'immobilité, l'opium à l'intérieur, afin de paralyser les mouvements de l'intestin perforé, combattre les symptômes de péritonite, chercher à calmer la soif du malade par des fragments de glace, de citron, etc.

Les *perforations* qui résultent de l'extension à l'intestin d'une maladie des organes voisins donnent lieu à des accidents qui varient suivant la nature de l'affection. D'abord, ces *perforations* ont cela de commun que jamais, ou presque jamais, elles ne s'accompagnent d'épanchement dans la cavité péritonéale. Quand la *perforation* est due à l'adhérence d'une tumeur cancéreuse qui finit par s'ulcérer, si la mort n'arrive pas avant cette ulcération, on comprend facilement qu'elle ne doit pas tarder, une fois que l'ulcère verse à la surface de la muqueuse intestinale son liquide ichoreux, fétide, et le sang qu'il fournit. Lorsque c'est une tumeur anévrismale qui vient s'ouvrir dans l'intestin, la mort est prompte. Si un épanchement pleurétique vient se faire jour dans le tube digestif, la cavité pleurale, qui est le siége de cet épanchement, se trouve rapidement dégagée. Mais la communication anomale entre le tube digestif et la plèvre fait passer les gaz intestinaux dans celle-ci, et il y a une exacerbation des phénomènes inflammatoires et un pneumothorax, accidents auxquels le malade ne tarde pas à succomber. Si un abcès du foie, des reins, des parois abdominales, de la fosse iliaque, etc., vient s'ouvrir dans l'intestin, la disparition de la tumeur par le pus, l'évacuation de ce pus par les selles caractérisent la *perforation* intestinale; celle-ci est souvent un mode de guérison; quelquefois elle est aussi la source de nouveaux accidents. On ne connaît aucun exemple de *perforation* de l'appendice cæcal par les progrès d'une ulcération typhoïde, tandis qu'on a des exemples de *perforation* tuberculeuse et cancéreuse; mais, le plus souvent, cette *perforation* résulte de l'introduction dans la cavité d'un corps étranger, comme matière fécale durcie, calculs intestinaux, noyaux de fruits, pépins de melon, épingles, ascarides lombricoïdes. La *perforation* de l'appendice cæcal peut avoir lieu dans la cavité péritonéale, dans le tissu cellulaire qui l'entoure ou dans un organe creux. Souvent elle se produit brusquement, sans être annoncée par aucun trouble fonctionnel. D'autres fois, il y a des prodromes, qui consistent surtout en coliques plus ou moins vives, avec ou sans fièvre, accompagnées de constipation et d'inappétence. Ces accidents sont produits par la distension que l'appendice subit et par son inflammation. Quand la *perforation* a lieu dans le péritoine, on voit se déclarer aussitôt tous les symptômes d'une péritonite suraiguë. Quelquefois il s'est formé des adhérences préalables et l'inflammation est extrêmement limitée, ou bien le corps étranger et les matières tombent dans le tissu cellulaire après avoir perforé le péritoine, et alors il se forme un abcès qui peut s'ouvrir au dehors, au niveau de la région lombaire, par exemple, lorsqu'il siége dans le tissu cellulaire qui est au-devant du carré des lombes. Lorsque cet abcès occupe le tissu cellulaire de la fosse iliaque, il peut s'ouvrir dans une anse intestinale ou bien se comporter comme les abcès de cette région. Enfin l'appendice, au lieu de s'ouvrir dans le péritoine, peut contracter des adhérences avec les organes creux environnants et se perforer dans leur cavité. Merling cite une observation d'adhérence de l'appendice cæcal avec le gros intestin et de son ouverture dans la cavité de celui-ci. Enfin, il existe une observation unique d'une communication de l'appendice cæcal avec la vessie. Le traitement repose sur les mêmes principes que celui des autres *perforations* intestinales.

— *Perforations du prépuce.* Ces *perforations* surviennent surtout à la suite des pertes de substance produites par les chancres. Quand les chancres perforent le prépuce, c'est ordinairement sur le point qui correspond au dos de la verge. Le sommet du gland s'engage quelquefois dans cette *perforation* et fait une espèce de hernie. On voit alors la verge se terminer par deux forts mamelons, l'un intérieur, qui est le prépuce, dont le sommet se retrécit de plus en plus; l'autre est le gland. On corrige cette difformité par l'excision du prépuce.

— *Perforations de la prostate.* Ces *perforations* sont incomplètes, complètes, uniques ou multiples. Elles peuvent faire communiquer l'urètre avec le rectum ou avec la vessie, mais, dans ce dernier cas, par une ouverture autre que celle qui aboutit au col vésical. Elles peuvent avoir lieu dans tous les sens, en haut quelquefois, plus ordinairement en bas.

PERFORÉ, ÉE (per-fo-re) part. passé du

v. Perforer. Percé. *Os* PERFORÉ *à l'aide du trépan.*

— Anat. Se dit des muscles dont les fibres s'écartent pour livrer passage aux tendons d'autres muscles : *Muscles* PERFORÉS. *Substance perforée.* Espace triangulaire situé dans l'angle des deux pédoncules cérébraux.

PERFORER v. a. ou tr. (pèr-fo-ré — lat. *perforare*; de *per*, à travers, et de *foro*, je perce). Percer, pratiquer un trou dans : *Certaines mollusques* PERFORENT *les pierres.*

Se perforer v. pr. Être, devenir perforé : *Les* [illegible] SE PERFORENT *rapidement* [illegible].

— Se percer soi-même : *C'est avec ces armes outils que les derviches hurleurs se flagellent, se tailladent et* SE PERFORENT. (Th. Gaut.)

PERFORMANCES s. f. (per-for-man-se — mot anglais). Turf. Ensemble d'informations sur un cheval de course, utiles aux parieurs.

PERGA ou **PERGE**, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Pamphylie, sur le Cestius, à 44 kilom. N.-O. d'Adalia. Ses ruines sont situées au N. du village turc de Mourtana et présentent encore un vif intérêt.

Cette antique cité, mentionnée dans l'itinéraire d'Alexandre, patrie du géomètre Apollonius et où saint Paul prêcha l'Evangile, eut sa plus grande splendeur sous les Antonins, qui y firent bâtir des temples, des palais, des aqueducs. La plupart de ses ruines sont romaines; celles du temple, le célèbre temple de Diane, sont seules plus anciennes. Il n'en reste que six colonnes de granit gris debout sur la colline où était bâtie l'acropole, en dehors de l'enceinte de la ville. Le culte de la Diane pergéenne constituait la religion nationale de toute la Pamphylie. Ce temple jouissait d'un droit d'asile renommé dans tout le monde hellénique; le mot *asylon* se lit sur la frise, monument souvent reproduit au revers des médailles.

Le sacerdoce de l'Artémis de Perge était établi sur le même pied que celui des divinités de la Phrygie et de la Cappadoce. Son culte était desservi par un pontife suprême nommé à vie et par des prêtres mendiants, qui portèrent en une foule de lieux la dévotion à la grande déesse pamphylienne; mais son culte ne s'établit d'une manière régulière que dans les contrées voisines, dans la Carie par exemple. Un peu avant le règne d'Auguste, les habitants de la ville vendirent cette charge sacrée; le culte de la déesse s'y confondit, vers la même époque, avec celui des déesses congénères adorées dans les autres provinces de l'Asie Mineure. Sur les médailles, l'Artémis pergéenne est représentée la tête coiffée du modius; son corps est un cône orné de bas-reliefs.

Dans les fêtes solennelles du temple de Perge, les prêtres se livraient à des danses orgiastiques et se soumettaient, comme les Galles, à des tortures volontaires. Ces mystères étaient analogues à ceux d'Hécate à Egine, de la déesse de Comane et de l'Artémis du mont Tmolus et des bords de l'Halys.

Parmi les autres ruines de l'antique cité se place au premier rang le théâtre, vaste construction qui date du règne de Trajan ou d'Adrien, et qui, également placée hors de l'enceinte de la ville, est encore à peu près intacte. Cet édifice est en partie adossé à la montagne et en partie soutenu par d'épaisses murailles bâties en gros blocs de pierre. « Le mur de la façade du postscenium, dit M. Isambert, est orné de cinq grandes niches de 10 à 12 mètres de hauteur. Au-dessus règne une galerie communiquant avec les parties supérieures de la scène et à laquelle donnent accès des escaliers placés aux extrémités du bâtiment. Trois portes conduisent dans l'intérieur; les deux latérales donnent sur un vestibule attenant aux salles des mimes, qui sont divisées en trois parties, couvertes chacune d'une voûte à plein cintre. La porte du milieu communique avec la porte principale de la scène; les deux murs de face, sur lesquels s'appuient les précinctions des gradins, sont en pierre de taille recouverte de marbre. Le grand mur circulaire qui soutient les gradins est en grosse pierre à bossages. On voit encore sur ce mur les vestiges des arcs qui portaient la toiture d'une galerie pratiquée au niveau de la montagne, et dans laquelle on pénètre par trois grandes portes carrées, ornées de moulures grecques. Les gradins, au nombre de quarante (vingt par chaque précinction), sont d'un marbre grossier et taillés en forme de console. »

Le stade, encore mieux conservé que le théâtre, se présente sur la gauche. L'arène est entourée de dix-sept rangs de gradins placés sur des voûtes rampantes. Au S. s'étendent les murs d'enceinte de la ville, qui, considérée dans son ensemble, est à peu près carrée. Ces murs sont construits en pierres à bossages et percés de plusieurs portes. La porte du N. s'ouvre sur une rue large de 11 mètres, tirée au cordeau, bordée des deux côtés d'un beau portique en granit, et que franchit un aqueduc soutenu par deux arches; plus loin on trouve un palais considérable, puis un autre édifice, qui paraît avoir été une basilique, s'étend perpendiculairement à cette rue, il se compose d'une longue nef, terminée par un hémicycle et flanquée, à l'extrémité, par deux grosses tours de chaque côté. Au centre de la ville s'élève encore un monument d'un aspect singulier et d'une destination douteuse : c'est un bâtiment circulaire flanqué de deux grandes tours construites avec un soin extrême. Au dedans s'ouvre une grande salle, au devant de laquelle de grands pieds-droits en marbre blanc soutiennent une porte semblable à un arc de triomphe. Cet édifice est rattaché par des portiques à la grande rue et à la basilique. Dans l'axe de ce monument, à une distance de 300 mètres, s'ouvre une des portes de la ville; elle donne accès à une place extérieure, oblongue et entourée de portiques, qui était sans doute l'agora. Au milieu règne un bassin de marbre blanc, alimenté jadis par un cours d'eau. Le reste de la ville présente encore un certain nombre d'édifices ruinés, dont l'accès au milieu des décombres est très-difficile.

PERGAME, nom de la citadelle de Troie, qui était bâtie sur le lieu le plus élevé de la ville, et donné par extension à Troie elle-même. Il y avait dans cette citadelle un temple consacré à Pallas, et c'était là qu'on cachait à tous les yeux la statue de la déesse, le *Palladium*, auquel était attachée la destinée d'Ilion. Les Troyens croyaient, par ce culte, apaiser la haine que leur portait la déesse à cause du jugement de Pâris. Enée, selon Virgile, avant pris terre dans l'île de Crète, y bâtit, près de Cydonia, une ville qu'il appela Pergame; mais la peste l'obligea de quitter cet établissement naissant pour passer en Italie, où l'appelaient les destins. Cette Pergame de Crète n'a pas laissé de traces dans l'histoire, et peut-être n'a-t-elle existé que dans l'imagination de Virgile.

Une autre Pergame fut fondée par Pergamus, fils d'Andromaque, dans la Mysie, non loin et au sud des *champs où fut Troie*; elle acquit une grande importance et devint la capitale du royaume de ce nom. Dans l'hypothèse, fort probable, où tous les établissements importants de cette côte de l'Asie Mineure jusqu'à l'Hellespont auraient eu une origine phénicienne ou sémitique, les noms de Pergame et d'Ilion, que les Grecs, suivant leur habitude, ont rattachés à des rois fabuleux, seraient faciles à expliquer. Ilion n'est autre que le sémitique *elyôn*, élevé, supérieur, par extension la capitale; Pergamos, en éolien Perrhamos, se rapproche de *peh ramah*, versant de montagne.

La seconde Pergame était célèbre par ses monuments, son temple d'Esculape et une bibliothèque qui ne le cédait qu'à celle d'Alexandrie et contenait 200,000 volumes. Les fabriques de parchemin (*pergamena charta*), encouragées par Eumène, qui ne pouvait tirer du papyrus d'Egypte, étaient très-renommées. Cette ville, fondée par Pergamus, fils d'Andromaque, conquise par Alexandre, échut à Lysimaque après la mort du conquérant. Elle devint, peu après, la capitale du royaume de son nom et fut une des premières villes de l'Asie Mineure qui embrassèrent le christianisme. On la range au nombre des sept églises établies et fondées par saint Paul; elle devint bientôt le siége d'un évêché. Longtemps possédée par les empereurs de Constantinople, elle tomba au pouvoir des Turcs en 1300. » Le royaume de Pergame, fondé en 283 av. J.-C. par l'eunuque Philétare, lieutenant de Lysimaque, et limité d'abord à la ville de ce nom et à son territoire, s'étendit bientôt sur les provinces voisines. Eumène Ier, qui régna de l'an 263 à l'an 241, se maintint [illegible] pendant contre les Séleucides. Attale Ier, qui régna de 241 à 197 av. J.-C., noua des relations amicales avec Rome pendant la guerre de la république contre Philippe II de Macédoine. Ces bonnes relations continuèrent sous Eumène II, fils et successeur d'Attale; ce prince, qui mourut en 158, reçut, en récompense de sa fidélité aux Romains, le reste de la Mysie, la Phrygie et la Lydie. A partir de cette époque, sous les règnes d'Attale II et d'Attale III, le royaume de Pergame fut l'un des Etats les plus puissants de l'Asie Mineure. A sa mort (133 av. J.-C.), le dernier de ses princes institua le peuple romain héritier de ses Etats. Les Romains, après avoir chassé Aristonique, qui prétendait à la couronne, prirent possession du royaume de Pergame et en firent une province romaine qui porta le nom d'*Asia*. Pergame fut la patrie d'Apollodore et de Galien.

Pour la ville moderne, v. BERGHAMA.

Selon quelques historiens, il se tint à Pergame, au IIe siècle (116), un concile [illegible] [illegible] Suivant ceux qui tiennent pour son authenticité, on y aurait [illegible] [illegible] [illegible] Marc. Le [illegible] [illegible] et la vie des hommes étaient soumises à l'influence des sept planètes, et que toute la perfection [illegible] l'alphabet grec, puisque Jésus-Christ était nommé *alpha* et *oméga*. Son disciple Marc développait le même système. Pour principe de toutes choses, il admettait un être souverain qui était, selon lui, une quaternité composée de l'ineffable, du silence, du père et de la vérité. Cet être souverain avait créé le monde [illegible] de retrouver si l'on voulait posséder exactement [illegible] les lettres de l'alphabet.

PERGAMÉNIEN, IENNE s. et adj. (pèr-ga-mé-ni-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la ville ou du royaume de Pergame; qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants : *Les* PERGAMÉNIENS. *La population* PERGAMÉNIENNE.

— Mythol. Surnom d'Esculape, adoré à Pergame.

— Antiq. *Carte pergaménienne*, Parchemin.

PERGAMENTACÉ, ÉE adj. (pèr-ga-man-ta-sé — [illegible]). Hist nat. Qui a la consistance du parchemin.

PERGANSON, château et vignoble situés près de Pouillac (Gironde). 37 hectares de vigne constituent le vignoble et produisent environ 55 tonneaux d'un vin classé parmi les cinquièmes qualités des grands crus du Médoc.

PERGÉE s. f. (pèr-jé). V. PERGIE.

PERGEN ou **PERGINE**, bourg de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, à 22 kilom. E. de Trente; 2,500 hab. Mine de fer; récolte de vins et filatures de soie.

PERGIE s. f. (pèr-ji). Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établit des messiers. ‖ Amende payée au seigneur pour les dégâts faits par les bestiaux. ‖ On dit aussi PERGÉE.

PERGINE (val d'Ambra), bourg du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, mandement de Montevarchi; 2,034 hab.

PERGOLA, ville du royaume d'Italie, province d'Urbin-et-Pesaro, district de Pesaro, à 24 kilom. S.-E. d'Urbin, ch.-l. de mandement; 6,113 hab. Manufactures de draps; tanneries.

PERGOLA (Ange DE LA), un des plus fameux condottieri du XVe siècle, seigneur du château de la Pergola (entre la Toscane et la Romagne), mort à Bergame en 1427. Attaché au parti gibelin, il fit ses premières armes au service du saint-siége, tenta de secourir les Pisans contre les Florentins (1405) et rendit les plus grands services au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, dans ses guerres contre les Suisses, les Florentins, les Vénitiens.

Dans la guerre de 1424 contre les Florentins, il surprit Imola, battit et fit prisonnier Charles Malatesti à Tagonara, et contribua puissamment au succès des batailles d'Anghiari et de la Fagguola. En 1426, il mena son armée au secours de Brescia, assiégée par les Vénitiens, parvint, malgré les efforts du marquis d'Este, à pénétrer dans cette place; mais, l'année suivante, il perdit presque tous ses soldats à la bataille de Macalo et ne dut son salut qu'à son intrépidité. Peu après, il mourut d'une attaque d'apoplexie à Bergame.

PERGOLÈSE (Giambattista), célèbre compositeur italien, né à Jési en 1710, mort à Pouzzoles en 1736. Elève du Conservatoire *dei poveri di Gesu-Cristo*, il étudia d'abord le violon sous la direction de Domenico Matteis, qui, surpris de son aptitude musicale et de son habileté, le recommanda à Gaetano Greco, directeur de ce Conservatoire. Le savant directeur prit son élève en affection et lui donna des leçons de composition. Après la mort de Greco, il continua ses études avec Durante, puis avec Feo, qui termina son éducation. Dès l'âge de quatorze ans, il avait composé quelques morceaux qui avaient paru dignes de fixer l'attention. Une fois sorti du Conservatoire, il modifia complètement sa manière. Un *San Guglielmo d'Aquitania*, sorte d'oratorio dramatique qu'il fit représenter au théâtre des Florentini, lui valut la protection de grands seigneurs [illegible] mirent tout leur crédit en œuvre pour lui rendre facile l'accès des scènes lyriques. Trois ouvrages qu'il donna ensuite sur divers théâtres de Naples, la *Sallustia*, opéra-bouffe, *Amor fa l'uomo cieco*, intermède, et *Ricimer*, grand opéra, n'eurent pas de succès. Découragé par ces échecs, Pergolèse renonça pour quelque temps à la musique dramatique et écrivit plusieurs œuvres instrumentales. A [illegible] [illegible] messes, [illegible] comme compositeur religieux. Désireux pourtant de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] médies ou opéras-bouffes d'une gaieté étincelante, mais dont le mérite n'apparut clairement qu'après la mort prématurée du compositeur.

[illegible] cette ville, il écrivit un grand opéra, *l'Olim*[illegible] [illegible] de détails au-dessus de la portée du vulgaire [illegible] *rone* de Duni recueillait tous les applaudissements. Pergolèse donna aussitôt sa démission et revint à Lorette, où il écrivit quelques morceaux de musique religieuse, un *Dixit*, un *Laudate*, [illegible] [illegible] l'une de ses plus complètes compositions. Depuis quatre ans déjà, ce grand artiste était affecté d'un crachement de sang; les médecins déclarèrent qu'un changement d'air était indispensable. Pergolèse se retira à Pouzzoles et, pressentant sa fin prochaine, voulut, à tout prix, terminer un *Stabat Mater* qu'il avait commencé à Lorette. Malgré la progression ascendante du mal, malgré l'épuisement, il se cramponnait à cette œuvre, qui lui avait été commandée par la confrérie de Saint-Louis de Palazzo, au prix de 10 ducats (environ 40 francs), et qu'il voulait livrer avant de mourir. Les dernières notes du *Stabat* écrites, Pergolèse s'éteignit à l'âge de vingt-six ans. A peine avait-il rendu le dernier soupir, que son nom se répandit dans toute l'Europe. Les églises et les théâtres s'empressaient de faire chanter ses productions. Rome voulut entendre l'*Olimpiade*, qu'elle avait méconnue, et fit à la partition une ovation sans précédent. La *Serva padrona* (la servante maîtresse), traduite et transplantée en France, ainsi que le *Maestro di musica*, déterminèrent une sorte de révolution musicale et amenèrent la création de l'opéra-comique français. Le *Stabat*, exécuté plusieurs fois au Concert spirituel, ne fut pas moins goûté. Disons-le franchement, dussions-nous scandaliser les admirateurs exclusifs du passé, le *Stabat* de Pergolèse est une de ces œuvres consacrées par la tradition, qu'on admire sur parole, en se gardant bien de les examiner. L'expression dramatique religieuse s'y montre, et quelques parties, comme les versets *Vidit suum...*, *Quando corpus...*, saisissent réellement jusqu'aux entrailles; mais le reste de l'œuvre n'est que du plain-chant modernisé. Les véritables titres de Pergolèse à l'admiration sans réserve sont l'*Olimpiade* et surtout la *Serva padrona*. Cet opéra-bouffe est un chef-d'œuvre d'esprit et de grâce malicieuse; le compositeur a su triompher de la monotonie amenée par la presque continuelle présence en scène des deux uniques personnages de la partition, et faire excuser la maigreur d'une orchestration réduite au quatuor. En 1863 et années postérieures, la *Serva padrona* et la *Servante maîtresse* ont été remontées avec beaucoup de soin aux Italiens et à l'Opéra-Comique, pour MMmes Galli-Marie et Penco.

Les titres de quelques opéras de Pergolèse ont été perdus. On ne connaît donc réellement de lui que quatorze partitions. Il a en outre composé une grande cantate, *Orphée*, trente trios pour instruments, cinq autres cantates, un oratorio (la *Nativité*), cinq messes, douze pièces diverses de musique religieuse, [illegible] [illegible] celui de Rossini a relégué au second plan.

PERGOLÈZE s. m. (pèr-go-lè-ze). Vitic Variété de raisin noir.

PERGROUB ou **PERGOUBRIOS**, [illegible]

PERGUE [illegible] d'insectes hyménoptères, de la famille des tenthrèdes, tribu des cimbicites, comprenant quelques espèces qui habitent l'Australie et [illegible] s. m.

PERGULAIRE [illegible] la Chine.

— Encycl. Les [illegible] seaux ou des sous-arbrisseaux, à [illegible] fleurs, généralement [illegible] cymbes axillaires, [illegible] divisé en cinq lobes [illegible]

PERG[illegible]

—[illegible]

PERGUS[illegible]

PÉRI, [illegible] vient du grec *peri*, latin *per*, lithuanien *per*, [illegible]

contour, voisinage. Delâtre regarde le sanscrit *pari* comme le locatif de *para*, après, qu'il croit être pour *apara*, plus éloigné, ultérieur, comparatif de la préposition *apa*, à laquelle correspondent le grec *apo*, latin *ab*, gothique *af*, lithuanien *ab*, russe *ob*, *o*, gaélique *o*, kymrique *o*, toutes particules marquant départ, éloignement. Mais il est plus probable que *pari* et *para* se rattachent à une racine de mouvement *par*, très-répandue dans les langues aryennes; elle est conservée en sanscrit sous les formes de *pal*, *pil*, *pêl*, aller, se mouvoir, qui ont produit de nouveaux dérivés dans les autres langues de la famille, et se retrouve encore dans le zend *pere*, au causatif faire passer, faire traverser, dans le grec *peirô*, le latin *propero*, gothique *farian*, traverser, etc., ancien slave *pariti*, *prati*, voler, etc.

PÉRI s. (pé-ri — du persan *pari*, ailé, et nom propre d'un génie ailé, en zend *Pairika*. Comparez le persan *paridan*, voler, *par*, aile, plume, *par*, *pârah*, vol, *parand*, oiseau, *pârawar*, rapide, *parwanah*, papillon, sauterelle, d'une racine de mouvement *par*, conservée en sanscrit sous les formes de *pal*, *pil*, *pêl*, aller, se mouvoir. V. le mot précédent). Génie mâle ou femelle, divinité inférieure qui, dans les contes persans, joue le même rôle que les fées dans les nôtres : *On peut comparer les dieux inférieurs des Grecs aux* PÉRIS *des Perses.* (Volt.)

> Des *péris* je suis la plus belle;
> Mes sœurs règnent où naît le jour;
> Je brille en leur troupe immortelle,
> Comme entre les fleurs brille celle
> Que l'on cueille en rêvant d'amour.
>
> V. Hugo.

— **Encycl.** La riche imagination des Orientaux pouvait seule créer ces êtres aériens, nourris du suc des fleurs, d'essences et de parfums, qui, s'ennuyant des délices monotones du ciel, descendent parfois sur la terre pour apporter quelque joie aux pauvres humains. Nos poëtes ne nous ont jamais fait connaître que la *péri*, car c'est toujours dans un corps de femme que nous incarnons les perfections idéales; mais les Orientaux, moins exclusifs, chantent dans leurs vers des *péris* mâles et femelles. Les *péris* habitent, dans les régions éthérées, un pays particulier appelé le *Ginnistan*; ils surpassent en beauté tous les autres êtres surnaturels, et, au rebours des dives, qui sont des génies malfaisants, quand ils descendent sur la terre ce n'est que pour faire le bien. Ils viennent souvent chercher sur terre des distractions, comme autrefois les anges avec les filles des hommes, suivant la légende biblique; aussi les Persans, quand ils rencontrent une belle fille, disent-ils qu'elle est née d'un ou d'une *péri*.

Les dives et les *péris* sont presque toujours en guerre. Dans le *Baherman Nameh*, les dives, ayant fait prisonniers quelques *péris*, les enferment dans des cages de fer qu'ils suspendent aux plus hauts arbres; leurs compagnes viennent les visiter et elles ont bien soin de leur apporter les essences les plus suaves. Ces parfums sont la nourriture ordinaire des *péris*, et ils ont encore un autre avantage, c'est de mettre en fuite les dives; ceux-ci ne peuvent respirer ces odeurs délicieuses sans tomber dans une sorte d'abattement morne et stupide.

Péri (LA), ballet-pantomime en deux actes de Th. Gautier et Corally, musique de Burgmuller; théâtre du Grand-Opéra, 25 juillet 1843. Th. Gautier a essayé de faire descendre sur les planches de l'Opéra un des rêves familiers aux Orientaux : une péri amoureuse d'un beau jeune homme et quittant le ciel pour venir supplanter dans ses bras toutes les femmes de son harem. Le bel Achmet, comme le sultan Mahmoud, a quatre cents femmes... et pas d'amour; il s'ennuie terriblement au milieu de ses Abyssiniennes, de ses Juives, de ses Arabes, de ses Grecques et de ses Géorgiennes, qui lui montrent pourtant la beauté féminine sous toutes ses formes, tous ses galbes et toutes ses couleurs. Étendu langoureusement sur ses coussins, il rêve quelque chose de mieux et, désespérant de le rencontrer, il se fait apporter une bonne pipe chargée d'opium. A peine a-t-il aspiré quelques bouffées, que le fond de son harem s'entr'ouvre et qu'il assiste en rêve aux danses des plus merveilleuses péris entrelacées en guirlande dans un vaporeux paysage; la plus belle s'approche et, comme elle s'ennuie, elle aussi, de félicités toujours semblables, elle se décide à venir sur la terre aimer ce beau jeune homme. Elle s'incarne dans le corps sans défaut d'une Géorgienne, car elle a soif des passions, des émotions et même des douleurs humaines, au moins autant que Achmet a soif des jouissances idéales, et elle veut être aimée comme une femme :

> [illegible] ont été ... [illegible]
> [illegible] ... borné,
> [illegible]
> [illegible] des ... jaunes.
> [illegible] un grand sérail,
> [illegible] pour un [illegible] travail.
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] ?
> [illegible] ?
>
> [illegible]

Achmet, réveillé, reconnaît dans la belle esclave la péri de ses songes et ressent pour elle un amour qui lui était resté jusqu'alors inconnu. Mais il faut qu'il se rende digne d'elle. On vient pour la lui arracher, comme s'étant échappée d'un sérail voisin; il refuse de la rendre et, plutôt que d'indiquer où elle s'est cachée, il se laisse condamner à mort. Il va subir ce supplice des crochets dont Decamps a si bien rendu toute l'horreur dans un de ses tableaux célèbres; on le jette, de la fenêtre de sa prison, sur les pointes de fer aiguisées; mais, avant qu'il les ait atteintes, la peri, qui a repris sa forme aérienne, l'enlace de ses bras et l'emporte dans le ciel.

Il n'était guère possible de donner à des ronds de jambe voluptueux et à des brillants décors un plus heureux thème; ainsi compris, le ballet vaut un poëme, au moins autant qu'un sonnet.

PÉRI, IE (pé-ri, î) part. passé du v. Périr. Mort, détruit, anéanti.

— Blas. Se dit d'un meuble qui se trouve au centre de l'écu et dont les dimensions sont petites par rapport à ceux qui l'accompagnent. ‖ Se dit plus ordinairement d'un petit bâton posé en bande ou en barre, qui sert de brisure, et qui est aussi posé au centre de l'écu : *Lépine de Grainville, en Normandie : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, un trèfle de même* PÉRI *au centre.*

— Gramm. L'Académie donne ce participe comme variable, ce qui supposerait qu'il peut se conjuguer avec le verbe *être*. Il est vrai qu'on trouve, dans de bons écrivains, des exemples de cet emploi, que la grammaire condamne aujourd'hui : *Il* EST PÉRI *dans les horribles tempêtes qu'il y a eu sur la mer.* (Mme de Sév.) *Les écrits impies des Leucippe et des Diagoras* SONT PÉRIS *avec eux.* (J.-J. Rouss.) *Ayant appris que tout* ÉTAIT PÉRI *et que j'étais le seul échappé de ce cruel naufrage, je courus de port en port.* (Le Sage.)

> Ceux qui *sont péris* sous leurs eaux
> Ne l'ont pas été dire à Rome.
>
> La Fontaine.

PERI (Jacques), compositeur italien, né à Florence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut un des créateurs du drame lyrique. Il apprit le clavecin, le chant et la composition sous la direction de Christophe Malvezzi et fut admis à faire partie, vers 1580, dans sa ville natale, d'une réunion de savants et d'artistes qui comptait parmi ses membres J. Bardi, J. Corsi, V. Galilée, le poëte Rinuccini, les musiciens Emilio del Cavaliere, Caccini, etc. Ce fut dans cette réunion que le drame lyrique prit naissance. Peri écrivit, en 1594, la musique d'une pastorale de Rinuccini, intitulée *Daphné*, puis celle d'un drame lyrique du même, la *Mort d'Eurydice*, qui fut représenté avec succès, en 1600, à Florence à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Vers cette époque, Peri devint maître de chapelle du duc de Ferrare. On ne sait rien des dernières années de sa vie.

PERI (Gian-Domenico), surnommé **le Poëte des bois**, poëte italien, né dans un petit village du comté de Sienne vers 1570, mort en 1638. Ses parents étaient de pauvres paysans qui se louaient à la journée pour les travaux des champs. Peri montra des dispositions précoces et apprit vite tout ce que put lui montrer le maître d'école de son village; mais, vers l'âge de neuf ans, une correction un peu trop vive qu'il reçut lui fit quitter l'école et la maison paternelle. Il s'enfuit vers la montagne d'Amiata et alla se cacher dans les plus obscures cavernes de la forêt avec la ferme résolution de vivre toujours avec les bêtes et de n'approcher plus jamais d'une créature humaine. Il eut la constance extraordinaire pour son âge de persister trois ans dans sa résolution, se nourrissant, pendant ce temps, exclusivement d'herbes, de racines et de fruits sauvages.

A treize ans, il sentit pourtant qu'il lui manquait quelque chose et, après bien des hésitations, il commença par causer avec un berger de la montagne, qui le mit en rapport avec quelques paysans des environs. Affectueux par nature, il se lia bientôt d'amitié avec eux, quitta la vie sauvage, s'habitua aux travaux et à la vie des champs, et se familiarisa avec la poésie populaire de la contrée. S'étant présenté à un concours public de jeux d'adresse, de chant et de poésie qu'on tenait chaque année dans le pays, Domenico Peri fut vainqueur à la course, au disque et remporta le premier prix d'improvisation et de chant, décerné par les plus belles jeunes filles.

Dans ses *Comédies des bois* (*Commedie boschereccе*) et ses *Drames des bergers* (*Drammi pastorali*), Peri a peint, d'après nature, ces concours de jeux et de poésie parmi les cultivateurs et les bergers des montagnes. On se croirait transporté, en lisant ces frais tableaux champêtres, saisis au vif, aux plus beaux jours de la Grèce héroïque.

Encouragé par son succès, il se proposa alors de composer un grand ouvrage qui devait surpasser tout ce que les chanteurs du pays avaient jamais vu ou imaginé. Il ne connaissait absolument rien de la littérature classique, il en ignorait même l'existence. Mais, comme il causait avec un paysan de ses amis de l'ouvrage qu'il méditait, celui-ci lui prêta deux livres qui, disait-il, pouvaient lui être de quelque utilité; c'étaient la Bible et la *Jérusalem délivrée*. Peri lut avidement le poëme du Tasse, tout surpris de ce monde des croisades et de la chevalerie qui se révélait à lui, et surtout de ce qu'un seul homme eût pu faire un tel chef-d'œuvre. La Bible fit aussi sur lui une impression profonde. Ces deux livres furent ses deux seuls maîtres; son talent naturel suppléa à tout le reste. Il se mit alors à composer sur la création du monde un grand poëme, le *Chaos*, qui est resté inédit; Tiraboschi (*Storia della letter. ital.*) prétend que cette composition manque de grâce et d'élégance, mais qu'elle est remarquable par la nouveauté et la vigueur de certaines peintures. Cependant, le Poëte des bois n'avait jamais quitté le mont Amiata. Il n'avait connaissance du monde des villes que par ce qu'il avait ouï dire aux vieux campagnards, et il se forgeait dans son imagination un monde à sa manière, où il ne voyait que des princes tout occupés à protéger les sciences, les lettres et les arts; des ministres éclairés, dévoués au bien public; des courtisans protecteurs du mérite; des gouverneurs intègres; des magistrats équitables; des gentilshommes spirituels et polis; des femmes aimables, affectueuses, préférant l'honneur au plaisir, l'honnêteté à la richesse. Lorsque le poëme de la *Création du monde* fut terminé, il se décida à partir pour Florence, qui était toujours la capitale des lettres italiennes.

Au commencement de l'année 1600, les Florentins sceptiques et railleurs virent un homme grossièrement vêtu qui venait chercher fortune au milieu d'eux, avec un manuscrit sous le bras pour toute ressource.

Il eut un succès de fou rire. Le pauvre poëte eut beau se présenter chez plusieurs personnages éminents, il fut chassé partout; ministres, gentilshommes, lettrés le congédièrent rudement; il ne put voir le grand-duc, comme il l'espérait, et dut vivre d'aumônes. Il retourna à la montagne, préférant travailler la terre pour un morceau de pain. Ce voyage à Florence lui apprit à connaître le monde autrement qu'il ne se le figurait. Lorsqu'il se souvenait de son séjour dans la capitale de la Toscane, il lui semblait être entré dans une cage de fous furieux, et, se faisant une étrange illusion sur le pouvoir de sa poésie, il résolut de corriger par ses vers les mœurs corrompues de son siècle. Il composa, à cet effet, huit satires : les *Mauvais princes*, les *Ministres trompeurs*, les *Gouverneurs impies*, les *Juges méchants*, les *Gentilshommes toqués*, les *Femmes abominables*, etc.

Mais bientôt il s'aperçut que les habitants de la campagne ne valaient guère mieux que les gens de la ville, et il écrivit une neuvième satire, la plus piquante et la plus énergique de toutes, contre l'abominable plèbe campagnarde, l'*Infame plebe contadinesca*. Ces compositions sont aussi restées manuscrites. Le style en est énergique et passionné; on sent toujours qu'elles ont été dictées par un vif et sincère amour du bien.

Cependant, grâce à quelques poésies de circonstance, composées à propos de voyages et de fêtes de princes, insignifiantes pour le fond et pour la forme, le nom de Domenico Peri commença à se répandre.

Rappelé à Florence par ordre de Côme II, le poëte campagnard y apporta un drame rustique qui fut accepté sans discussion, mis en musique et représenté avec succès sur le théâtre de la cour. Côme II donna ordre, en bon prince, que le poëte fût habillé, chaussé, nourri et pourvu des livres dont il pourrait avoir besoin. Domenico Peri profita de ces loisirs inattendus pour composer l'*Adamo cacciato dal paradiso*, tragi-comédie (1627), et les drames champêtres, *Drammi pastorali* et *Commedie boschereccе*, dont nous avons parlé plus haut (1628, 2 vol. in-4°). Ferdinand II, successeur de Côme, lui continua sa pension et c'est à lui qu'est dédié l'*Adamo*. On a encore de Peri deux poëmes : *Il mundo disolato* et *Fiesole distrutta* (Florence, 1619, in-4°).

PÉRIACTE s. m. (pé-ri-a-kte — gr. *periaktos*; formé de *periagô*, je fais tourner). Antiq. gr. Sorte de machine de guerre. ‖ Machine de théâtre qui, tournant sur elle-même et offrant des décorations diverses, avait quelque ressemblance avec nos coulisses.

— **Encycl.** Antiq. Le *périacte* du théâtre antique servait à produire des changements dans la décoration de la scène; cette machine était composée de trois châssis, joints en forme de prisme; elle était placée sur un pivot de manière à tourner facilement. Sur chacun de ces trois châssis, il y avait un décor différent, et la machine était disposée de sorte que l'un des châssis se trouvait de niveau avec la façade de la scène, tandis que les deux autres étaient en arrière. Chaque scène, paraît-il, avait deux *périactes*, l'un à droite et l'autre à gauche. Le *périacte* de droite représentait des décors champêtres, des vues de montagnes, de fleuves, des paysages enfin; celui de gauche, des rues, des maisons. On pouvait ainsi faire d'assez nombreux changements à vue avec ces châssis prismatiques, dont le système est encore employé dans la machination théâtrale. La même portion de ville pouvait figurer dans des paysages différents, et il fallait tourner les deux *périactes* à la fois pour que la transformation fût complète.

PÉRIANAL, ALE adj. (pé-ri-a-nal, a-le — du préf. *péri*, et de *anal*). Anat. Qui est situé autour de l'anus.

PERIANDER (Gilles), poëte latin, né à Bruxelles vers 1545, mort vers 1570. Son véritable nom était **Omma**, qu'il traduisit en grec par celui de Periander. Après avoir fait ses études sous la direction de Sylvius, il se rendit en Allemagne, puis visita Bâle, Fribourg, Francfort, Mayence, et mourut vers l'âge de vingt-cinq ans. Nous citerons de lui : *Noctuæ speculum* (Francfort, 1567), traduction en vers du roman de *Tiel Ulespiegel*; *Germania* (Francfort, 1567); *Hori tres amœnissimi* (Francfort, 1567), etc.

PÉRIANDRE s. f. (pé-ri-an-dre — du préf. *péri*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

— Syn. de THYLACOSPERME, autre genre de plantes.

PÉRIANDRE, tyran de Corinthe, un des sept sages de la Grèce. Il régna de 625 à 585 av. J.-C. Son père Cypselus avait renversé à Corinthe l'aristocratie dorienne; il continua l'œuvre paternelle en faisant périr, en dépouillant et en exilant les citoyens les plus puissants. Il sut cependant gouverner avec habileté, s'attacher la masse des citoyens par de sages mesures, entretenir une armée et une flotte qui firent respecter Corinthe, encourager le commerce et les arts; il fit quelques guerres heureuses, s'empara de Corcyre et d'Epidaure; on lui attribue aussi un projet de percement de l'isthme de Corinthe; mais dans tout cela rien ne montre le vrai sage et il faut que les Grecs aient eu sur la sagesse d'autres idées que nous. Quelques maximes en vers, insérées dans les recueils des poëtes gnomiques et qui passent pour être de lui, auront contribué à faire voir en lui un grand philosophe, tandis qu'au contraire ni sa vie publique ni sa vie privée ne témoignent du moindre souci de la morale.

Il faut qu'on ait tenu plus de compte de ses paroles que de ses actions, qui furent celles d'un homme vicieux et cruel. S'étant pris de querelle avec sa femme Mélisse, il se laissa emporter à un si violent transport de colère, que, malgré sa grossesse, il la jeta du haut des degrés et la tua à coups de pied. Il bannit ensuite son fils Lycophron à Corcyre, parce que la mort de sa mère le rendait triste. Vers la fin de sa vie, ayant plus de quatre-vingts ans, il le rappela pour lui faire partager le trône; mais Lycophron répondit qu'il ne pouvait vivre dans la même ville que le meurtrier de sa mère. Périandre alors lui proposa d'abdiquer en sa faveur et d'aller vivre à Corcyre; les Corcyréens, peu soucieux d'avoir un tel hôte, assassinèrent Lycophron pour que ces projets n'eussent pas de suite. Périandre mourut de chagrin peu de temps après. Suivant un récit de Diogène Laërce, récit qui paraît bien fabuleux, il se fit tuer d'une façon bizarre. Ennuyé de la vie, il ordonna à deux jeunes gens de se mettre en embuscade dans un chemin pendant la nuit et d'y assassiner la première personne qui se présenterait à eux; ce fut lui qui se présenta et il fut tué; mais il avait ordonné à quatre autres individus de venir tuer les deux jeunes gens, et à quatre autres encore de tuer les quatre précédents. Il en résulta un massacre général et l'on ne sut jamais ce que son corps était devenu; c'était ce qu'il voulait.

On remarque avec surprise dans ses sentences un esprit très-libéral, entièrement en opposition avec sa conduite : « Pour régner tranquillement, dit-il, il faut être gardé par la bienveillance publique plutôt que par les armes. — Le gouvernement populaire vaut mieux que le gouvernement tyrannique. — La volupté ne dure qu'un instant; la vertu est immortelle. — Que, brillant de tout l'éclat de la fortune, ou accablé des plus affreux revers, tes amis te trouvent toujours le même. — On a tiré de toi par la force des promesses dangereuses; va, tu n'as rien promis. — Quand tu parles de ton ennemi, songe qu'un jour peut-être tu deviendras son ami. — Ne te contente pas de reprendre ceux qui ont fait des fautes, conseille ceux qui vont en faire. »

Il y a eu deux Périandre; mais le tyran de Corinthe est le seul dont la vie soit connue. Les sentences que nous venons de citer sont extraites de son *Poëme moral*, dont les fragments sont édités d'ordinaire avec les *Sentences* de Théognis, les *Vers dorés* de Pythagore et de Solon, etc.

PÉRIANDRIQUE adj. (pé-ri-an-dri-ke — du préf. *péri*, et du gr. *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui entoure les étamines ou organes mâles des fleurs.

PÉRIANTHE s. m. (pé-ri-an-te — du préf. *péri*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Nom donné à l'ensemble des enveloppes florales : *Les botanistes pensent généralement que le* PÉRIANTHE *réellement simple des fleurs des dicotylédones est toujours un calice.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** C'est Linné qui a introduit cette expression dans la science. De Candolle, prétendant que la fleur se compose aussi bien des enveloppes florales que des organes sexuels, avait rejeté le mot pour le remplacer par celui de *périgone*. On accorde, cependant, aujourd'hui, la préférence au mot *périanthe*, et cela s'explique en songeant que les organes sexuels sont bien les parties es-

sentiellement constitutives de la fleur. Mais ce mot étant admis, quelques questions se posent d'elles-mêmes. En effet, si, dans une fleur de dicotylédone, on rencontre un *périanthe* simple, a-t-on affaire à une corolle ou à un calice? Or, on admet aujourd'hui généralement qu'il n'existe jamais de corolle sans calice; donc, si l'une des enveloppes florales subsiste seule, c'est le calice. S'il s'agit du *périanthe* des monocotylédones, la question se complique encore davantage; aussi voyons-nous successivement Tournefort, Linné, de Jussieu émettre des avis différents à cet égard. Les botanistes actuels admettent, et c'est cette opinion qui paraît prévaloir, que, malgré l'apparence unique de l'enveloppe florale dans les monocotylédones, il y a réunion du calice et de la corolle. Il est, en effet, facile de reconnaître, dans les six parties dont elle se compose, deux rangs de trois parties chacun, alternes entre eux, dont l'extérieur représenterait le calice et l'intérieur la corolle. Enfin, dans le cas où les six pièces du *périanthe* se soudent inférieurement en un tube unique, la difficulté paraît grandir encore; mais ces parties restant libres à leur extrémité supérieure, on reconnaît presque toujours à cette extrémité l'existence d'un rang interne et d'un rang externe.

PÉRIANTHÉ, ÉE adj. (pé-ri-an-té — rad. *périanthe*). Bot. Muni d'un périanthe : *Fleurs* PÉRIANTHÉES.

PÉRIANTHIEN, IENNE adj. (pé-ri-an-ti-ain, i-è-ne — rad. *périanthe*). Bot. Qui appartient au périanthe.

PERIAPATAM, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, ancienne province de Maïssour, à 60 kilom. O. de Seringapatam. Grande exploitation de bois de sandal. Victoire des Anglais sur Tippoo-Saëb en 1799.

PÉRIAPTE s. m. (pé-ri-a-pte — gr. *periapton*; de *peri*, autour, et de *aptô*, j'attache). Antiq. Sorte de talisman, d'amulette, qu'on portait au cou pour se préserver des maladies.

— Méd. Substance médicamenteuse qu'on porte suspendue au cou.

PÉRIAUX (Pierre), littérateur français, né à Asnières, près de Bayeux, en 1761, mort à Rouen en 1836. Il vendit une maison de commerce qu'il possédait à Rouen pour établir dans cette ville une imprimerie, dont il fut le directeur de 1795 à 1826. Plusieurs sociétés littéraires de province l'admirent au nombre de leurs membres. On lui doit, entre autres ouvrages : *Manuel métrique* (1800); *Éléments d'arithmétique* (1804); *Recueil du bulletin des armées françaises en Allemagne et en Italie* (1806); *Dictionnaire des rues et places de Rouen* (1819), etc.

PÉRIBALLIE s. f. (pé-ri-bal-lî — du préf. *péri*, et du gr. *ballô*, je lance). Bot. Syn. de CANCHE, genre de graminées.

Peribañez et le Commandeur d'Ocaña (*Peribañez y el Comendador de Ocaña*), drame de Lope de Vega. C'est une œuvre très-dramatique. Au lever du rideau on célèbre la noce du paysan Peribañez, qui épouse la belle Casilda. La fête, les jeux et les chants sont tout à coup interrompus par des cris lugubres; le commandeur d'Ocaña, voulant montrer son adresse dans un combat de taureaux, a été renversé de cheval à demi mort. On l'apporte sur la scène. Peribañez reçoit le blessé dans sa maison et lui donne les soins les plus attentifs. C'est sous les couleurs les plus charmantes que le poëte a peint le bonheur domestique des nouveaux mariés, ainsi que la simplicité champêtre de leur vie. Le commandeur, qui se rétablit peu à peu, commence à trouver du plaisir dans la compagnie de sa belle hôtesse; il est traité par elle avec une bienveillance ingénue. En prenant congé, il lui fait de beaux présents, reçus avec reconnaissance. Les scènes suivantes nous conduisent à Tolède, où Peribañez et sa femme sont venus assister à une fête. Le commandeur profite de cette occasion pour se rapprocher de Casilda, qui, désormais éclairée sur ses intentions, repousse froidement ses galanteries. Mais ces rigueurs ne font qu'augmenter l'amour du commandeur. Il engage un de ses domestiques à se placer comme moissonneur au service de Peribañez, afin d'avoir des intelligences dans la place. L'époux de Casilda est absent. On voit la jeune femme revenir le soir en chantant à la maison, à la tête de ses moissonneurs, faire sa prière et se retirer dans sa chambre. Le valet déguisé boit avec les hommes de la ferme, les enivre et, lorsqu'ils sont tombés sous la table, introduit le commandeur. Vaine tentative. Casilda reconnaît son persécuteur et le congédie de sa fenêtre en feignant de le prendre pour un voisin attardé. Peribañez, d'un autre côté, apprend que le commandeur, fou de sa femme, en fait faire un riche portrait. L'inquiétude l'agite; son visage même le trahit et dans chaque mot prononcé, dans l'événement le plus vulgaire, il croit voir la confirmation de son soupçon. Le commandeur, qui ne perd pas espoir, trouve moyen de placer Peribañez à la tête d'une compagnie levée sur les ordres du roi contre les Maures. Peribañez est trop certain maintenant du danger qui menace son honneur; mais se soustraire à l'ordre du roi est chose impossible; il se laisse donc solennellement, et de la main du commandeur, ceindre cette épée qui, selon ses belles paroles, est « l'ornement de l'homme et la défense de son honneur. » Cette scène où l'époux offensé reçoit des mains de l'offenseur l'épée qui doit servir à sa vengeance est admirable. Peribañez se met en marche avec ses troupes; mais, à la première étape, il revient sur ses pas, rentre chez lui, surprend le commandeur qui, cette fois, a réussi à pénétrer dans les appartements de Casilda, et, certain de la vertu de sa femme, des les premiers mots, se jette sur le commandeur l'épée haute et le tue. L'épilogue montre la clémence royale appliquée au mari outragé.

Francisco de Rojas a repris cette idée tragique du commandeur d'Ocaña dans son *Garcia du Châtaignier*, mais en y introduisant de nouveaux éléments. La pièce de Lope n'a pas été traduite en français.

PÉRIBÉE, fille du roi de Mégare Alcathoüs. Elle fut condamnée par son père à être précipitée à la mer, parce qu'elle s'était laissé séduire par Télamon, fils du roi d'Épire. Mais le garde chargé de la mettre à mort préféra la vendre comme esclave et la conduisit à Salamine, où Télamon l'acheta et en fit son épouse. De cette union naquit le héros Ajax. — Une autre PÉRIBÉE, fille d'Hipponoüs, se laissa séduire par un prêtre de Mars et fut envoyée par son père à Ænée, roi de Calydon, afin qu'il la mît à mort. Mais ce prince, touché par sa beauté, l'épousa et en eut Tydée, qui fut le père de Diomède. — Une autre PÉRIBÉE, fille d'Eurymédon, roi des géants, était d'une beauté extraordinaire; Neptune la rendit mère de Nausithoüs.

PÉRIBLASTÉTIQUE adj. (pé-ri-bla-sté-ti-ke — du préf. *péri*, et de *blaste*). Bot. Qui entoure ou borde les expansions des lichens.

PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE adj. (pé-ri-blé-fa-ré — du préf. *péri*, et du gr. *blepharos*, paupière). Zool. Se dit d'animalcules infusoires dont le limbe est bordé de cils.

PÉRIBLEPSIE s. f. (pé-ri-blé-psî — du préf. *péri*, et du gr. *blepsis*, regard). Méd. Regard inquiet, effaré, qu'on remarque chez un malade en délire.

PÉRIBLEPTE s. m. (pé-ri-blè-pte — du gr. *peribleptos*, remarquable). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, dont l'espèce type habite l'Himalaya.

PÉRIBOLE s. m. (pé-ri-bo-le — gr. *peribolê*; de *peri*, autour, et de *ballô*, je jette). Archit. Espace, ordinairement planté d'arbres, qui se trouvait autour des temples. ‖ Première enceinte des églises occupée par divers petits bâtiments et des cours : *Le* PÉRIBOLE *était inviolable comme l'église elle-même.* (Compl. de l'Acad.) ‖ Espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour : *Le* PÉRIBOLE *de la Bourse, à Paris.*

— Moll. Genre proposé pour des porcelaines qui ne sont, en réalité, que de jeunes individus à coquille non émaillée et à bord non renflé.

— **Encycl.** Plusieurs temples étaient entourés d'un *peribolos*, c'est-à-dire d'une cour ou enceinte fermée d'un mur, qui les séparait du terrain environnant; c'était un enclos sacré et appartenant au temple. Le *péribole* était d'ordinaire orné de statues, d'autels et de monuments. Quelquefois il contenait un bois sacré. Le *péribole* du temple de Jupiter Olympien à Athènes, terminé sous Adrien, avait quatre stades de circonférence. Il était orné d'un grand nombre de statues d'Adrien, consacrées par diverses villes de la Grèce. On y trouvait quelques statues très-anciennes, entre autres un Jupiter de bronze. Il renfermait un petit temple de Saturne et de Rhéa, et un terrain plus particulièrement sacré appelé l'Olympia. Les principaux temples entourés d'un *péribole* étaient ceux de Bacchus à Athènes, d'Hercule et d'Esculape à Sicyone, de Cérès à Phlionte, d'Esculape à Titane, d'Apollon Didyme à Milet, de Jupiter Sérapis à Pouzzoles.

PÉRIBOLE s. f. (pé-ri-bo-le — gr. *peribolê*; de *peri*, autour, et de *bolê*, action de jeter). Anc. pathol. Mouvement des humeurs de l'intérieur du corps vers la peau.

PÉRIBROSE s. f. (pé-ri-brô-ze — du préf. *péri*, et du gr. *brôsis*, rongé). Pathol. Ulcération des paupières.

PÉRICAL s. m. (pé-ri-kal). Pathol. Nom donné dans l'Inde à l'éléphantiasis.

PÉRICALE s. m. (pé-ri-ka-le — du gr. *perikalês*, très-beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des [illegible], comprenant deux espèces qui habitent Java.

PÉRICALICIE s. f. (pé-ri-ka-li-sî — du préf. *péri*, et de *calice*). Bot. Classe de plantes comprenant celles qui ont les étamines insérées sur le calice.

PÉRICALLE s. m. (pé-ri-ka-le — du gr. *perikallês*, très-beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des [illegible], tribu des [illegible], comprenant une vingtaine d'espèces, toutes originaires de l'Amérique équatoriale.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux du groupe des sylvains [illegible], comprenant les genres [illegible], tangara, [illegible], jacapa, etc.

PÉRICALYMNE s. m. (pé-ri-ka-li-mne — du gr. *perikalumna*, enveloppe). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées, tribu des chamélanciées, originaire de l'Australie.

PÉRICARD (François DE), prélat français, né en Normandie, mort en 1639. Conseiller clerc au parlement de Normandie, doyen de l'église d'Avranches, puis évêque de cette ville en 1588, il se jeta dans le parti de la Ligue et fut le secrétaire du duc de Guise et du duc de Mayenne. Il a publié des *Statuts synodaux*, imprimés à Rouen en 1600 et 1609 (in-8°), réimpr. dans la collect. de D. Bessin.

PÉRICARD (François DE), prélat français, parent du précédent, né dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, mort à Paris en 1646. Il devint tour à tour maître des requêtes, chanoine et doyen de la cathédrale de Rouen, coadjuteur de l'évêque d'Évreux, avec le titre d'évêque de Tarse *in partibus*, enfin évêque d'Évreux en 1614. Cette même année, il tint un synode dans lequel il fit adopter des statuts pour le clergé de son diocèse. Il approuva la fondation du prieuré du Pont-de-l'Arche, celle du couvent de filles de Neubourg et propagea dans son diocèse le culte de saint Adjuteur. En 1641, sa province l'envoya comme député aux états de Mantes, où il défendit chaudement le clergé français. En 1643, Péricard contribua à la fondation de la communauté des religieuses de Sainte-Élisabeth, à Louviers, « communauté, ajoute Lebreton, où de graves désordres se manifestèrent bientôt par la prétendue possession des religieuses, ce qui fut, pour les dernières années de la vie de ce prélat, une cause de vives et incessantes tribulations. »

PÉRICARDE s. m. (pé-ri-kar-de — du préf. *péri*, et du gr. *kardia*, cœur). Anat. Espèce de sac fibro-séreux qui enveloppe le cœur et l'origine des gros vaisseaux et qui a la forme d'un cône.

— **Encycl.** Le *péricarde* est composé de deux feuillets, l'un fibreux, l'autre séreux. La surface extérieure du *péricarde* est en rapport, en avant, avec le sternum et les quatrième, cinquième, sixième et septième côtes gauches; en arrière, avec la colonne vertébrale, dont elle est séparée par le médiastin postérieur, et, de chaque côté, avec les plèvres, qui la séparent du poumon. La base du *péricarde* répond au centre aponévrotique du diaphragme, auquel il adhère assez intimement. La surface interne du *péricarde* est libre, lisse, lubrifiée sans cesse par de la sérosité, comme la membrane interne de toutes les séreuses.

Le feuillet séreux du *péricarde* est destiné à faciliter les glissements. Quant au feuillet fibreux, considéré comme l'aponévrose d'un muscle représenté par le cœur, il fixe cet organe, et, sous ce rapport, il concourt à l'accomplissement de la circulation. Cependant cette fixité n'est pas telle qu'il ne puisse subir quelques déplacements. Le *péricarde* protège le cœur, l'isole des organes environnants, le défend, non-seulement contre les violences extérieures, mais encore contre les maladies de tous les organes respiratoires. Un des principaux usages du feuillet fibreux du *péricarde*, c'est de servir à la respiration en donnant un point d'appui au diaphragme.

PÉRICARDIAIRE adj. (pé-ri-kar-di-è-re — rad. *péricarde*). Méd. Qui s'engendre dans le péricarde : *Vers* PÉRICARDIAIRES.

PÉRICARDIQUE adj. (pé-ri-kar-di-ke — rad. *péricarde*). Anat. Qui appartient, qui aboutit au péricarde.

PÉRICARDITE s. f. (pé-ri-kar-di-te — rad. *péricarde*). Pathol. Inflammation du péricarde.

— **Encycl.** Pathol. La *péricardite* était complètement ignorée des anciens médecins; elle n'a été mentionnée que dans le XII^e siècle, et Laënnec prétendait avec raison que de son temps on ne pouvait pas diagnostiquer une *péricardite*. A[illegible], que toujours possible de reconnaître cette affection. La [illegible] chronique, partielle ou générale. Les causes qui la déterminent sont le plus souvent inconnues. Elle succède quelquefois à l'impression du froid; d'autres fois, elle est consécutive [illegible] fréquemment durant le cours du rhumatisme [illegible] la [illegible]

[illegible] premier cas, l'invasion est obscure, insi[illegible] tions intermittentes, qui apparaissent surtout [illegible] sous l'influence de quelque mouvement ou [illegible]

termittents, ne tardent pas à devenir obscurs. La fièvre est toujours forte; le pouls est tantôt développé, tantôt petit, irrégulier, précipité; l'oppression [illegible]. Il existe une petite toux sèche, sans aucune modification des bruits respiratoires. Bientôt s'opère dans le péricarde un épanchement liquide qui donne lieu à des symptômes locaux de la plus haute importance. Si l'on percute la région précordiale, on trouve une matité d'autant plus [illegible] épanchement est plus grand [illegible] placant, la matité se [illegible] a reconnu que cette matité occupe un espace conique à base tournée du côté du diaphragme. Lorsque le liquide se trouve en grande quantité, il produit une voussure dans la région du cœur. L'oreille, appliquée sur le cœur, n'entend, dans le principe et dans les cas les moins graves, qu'un bruit de frottement ou de frôlement léger, diffus et superficiel, qui s'entend dans les deux mouvements du cœur, ordinairement plus fort dans la systole. Plus tard, au lieu du frottement, on entend une espèce de murmure confus, d'autant plus fort que les mouvements du cœur sont plus précipités; lorsque la matité est très-étendue et les battements obscurs, on remarque seulement que les bruits du cœur sont obscurs et lointains. Quand l'épanchement est moins considérable, le frottement augmente d'intensité et de rudesse, et prend parfois le caractère du bruit de cuir neuf. Enfin, on entend très-fréquemment, dans les *péricardites* très-aiguës, un souffle rude, plus ou moins fort, simple ou double, qui indique la coïncidence d'une endocardite. Lorsqu'il y a dans le péricarde un épanchement gazeux en même temps que l'épanchement liquide, on constate une sonorité [illegible] ces signes locaux viennent s'ajouter, dans les cas graves, des troubles divers. L'oppression augmente de plus en plus; il y a parfois des vomissements, de l'agitation, pâleur et bouffissure de la face, respiration singultueuse, désordres profonds dans les battements du cœur. L'altération des traits, les mouvements convulsifs, le délire enfin annoncent une mort prochaine. Quelquefois, cependant, les malades succombent dans le coma et sans aggravation apparente des symptômes. La *péricardite* n'a pas toujours une terminaison funeste [illegible] n'est pas rare. La fièvre tombe, la dyspnée cesse, l'épanchement se résorbe, la voussure et la matité disparaissent; il ne reste plus qu'un bruit de frottement [illegible] même toujours lorsqu'une plaque de quelque épaisseur s'est formée à la surface du cœur. Après que l'épanchement [illegible] voit quelquefois, dans les cas où des adhérences se sont formées entre les deux feuillets du péricarde, [illegible]

Il faut opposer à la *péricardite* les saignées [illegible] pour calmer les battements du cœur. Enfin, [illegible]

— Art vétér. La [illegible] commune chez les animaux domestiques; ce[illegible] mais le diagnostic en est toujours très-obscur.

[illegible] mouvements respiratoires, [illegible]

[illegible] à la région du cœur. On y [illegible] et nitrées, les révulsifs sur les extrémités inférieures et [illegible]. Dans le cas de [illegible] on administre la digitale. Enfin lorsque, malgré tous ces moyens, [illegible] persiste, on applique [illegible] la région du cœur. Dans le cas [illegible] il faut surtout insister sur les révulsifs, les sétons, les vésicatoires, les diurétiques énergiques, la digitale, etc.

PERICARDO PÉRITONÉAL, ALE adj. (péri-kar-do-pé-ri-to-né-al, a-le). Anat. Qui est commun au péricarde et au péritoine. ‖ Se dit [illegible] chez les tortues, met en communication le péricarde et le péritoine.

PÉRICARPE s. m. (pé-ri-kar-pe — du préf. [illegible]). Méd. Topique appliqué sur le [illegible]. On dit aussi ÉPICARPE.

— Bot. Partie extérieure du fruit, qui enveloppe la graine : *Le* PÉRICARPE *du néflier* [illegible] *petites coques dures.* (C. Lemaout.) [illegible] mousses.

— **Encycl.** Le *péricarpe* est la partie extérieure du fruit, celle qui renferme les graines. En d'autres termes, c'est l'ovaire qui, après la fécondation, a acquis un développement plus ou moins considérable et une consistance de nature diverse. Il y a en effet, au premier coup d'œil, une grande différence entre l'enveloppe sèche des légumineuses et l'enveloppe charnue des drupacées et des pomacées. Mais, au fond, tous ces *péricarpes* si divers se rapportent, par l'unité de composition, à un seul et même type. Si nous prenons comme exemple la gousse du haricot, nous voyons qu'elle se compose de deux valves soudées par leurs bords ; l'une des sutures regarde la fleur, l'autre correspond à son axe, qu'elle continue ; le placentaire formé par la réunion des vaisseaux nourriciers se divise, au moment de la déhiscence, en deux nervules fixées aux valves, et qui partagent les graines en deux séries.

« Que les sutures, dit Mirbel, ne soient pas apparentes, et que les valves restent unies, cela ne change rien à la nature du *péricarpe*. Que la coque, charnue à la superficie, ait intérieurement une doublure d'une substance dure et coriace, c'est un accident de peu d'importance. Que deux, trois, quatre, cinq, vingt, trente coques naissent d'une seule fleur, ce n'est évidemment que la répétition d'un même type : l'unité d'organisation subsiste toujours. Que ces coques, au lieu d'être séparées les unes des autres, soient rapprochées et soudées côte à côte, cette réunion n'affecte en aucune façon la structure de chaque coque en particulier. Qu'il n'y ait qu'une graine ou qu'il y en ait cent, deux cents, mille, une si grande différence dans le nombre des graines ne fait pas que les boîtes qui les contiennent soient essentiellement différentes. Mais, au lieu de nous borner à l'exposition de quelques idées générales, examinons les faits, et nous nous convaincrons que la coque du haricot peut être proposée comme le type d'un très-grand nombre de *péricarpes*. »

D'un autre côté, nous voyons que le pêcher produit une coque arrondie, pulpeuse, marquée d'un sillon longitudinal sur la partie qui correspond à l'axe idéal de la fleur, et portant à l'intérieur une doublure ligneuse ou noyau, qui se forme de deux valves solidement soudées par leurs bords ; les vaisseaux nourriciers viennent se joindre aux vaisseaux conducteurs dans le noyau, en suivant la même direction que le sillon extérieur de l'enveloppe charnue ; ce *péricarpe*, à une seule loge, renfermant une ou deux graines, se retrouve [illegible] dans l'abricotier, le cerisier, le prunier, et [illegible], de prunier [illegible] celui des légumineuses.

Toutefois, un examen plus attentif fait reconnaître, entre ces deux termes extrêmes, des intermédiaires, des transitions insensibles, qui établissent leur analogie absolue, on peut même dire leur identité organique. Ainsi, la coque de la casse, formée de deux valves, comme celles du haricot, renferme aussi plusieurs graines, mais elle reste close, tandis que celle de l'anthyllide s'ouvre, mais ne renferme qu'une ou deux graines. Le *péricarpe* du *detarium* est pulpeux, et son noyau, formé de deux valves [illegible] est monosperme. [illegible] ces *péricarpes*, en apparence si divers, ont une analogie incontestable. D'autre part, le *péricarpe* des renonculacées ne diffère de celui des légumineuses qu'en ce qu'il [illegible], tandis que ces coques [illegible] moins soudées dans les [illegible] des nigelles, des euphorbes, des sabliers, etc.

Dans les *péricarpes* qui présentent ce der[illegible] cloisons convergentes qui divisent la cavité interne peut être [illegible] par la

désunion desquels il s'ouvre, sont constitués chacun par les deux bords intérieurs, libres et divergents de deux valves contiguës appartenant à deux coques voisines, et que les cloisons ne sont que les portions rentrantes et unies par couple de ces mêmes valves. Il suit de là que, pour l'anatomiste, les *péricarpes* dont il s'agit ont le double de valves qu'il y a de coques, et par conséquent de cloisons. »

Un *péricarpe* peut avoir des valves et des loges, sans avoir de coques ; celles-ci n'existent que lorsque les bords des valves, rentrant vers l'axe du *péricarpe*, s'y rencontrent ou semblent s'y réunir. La silique des crucifères est ordinairement formée de deux valves soudées bord à bord ; le placentaire, élargi, mince, parallèle aux valves, forme une cloison qui partage la cavité interne en deux loges ; une nervule, qui fait corps avec les sutures, le borde de chaque côté et porte des séries de graines disposées de façon que chaque série est dans une loge différente, tout en offrant une symétrie parfaite. « Si le placentaire, ajoute Mirbel, au lieu d'être élargi en cloison, se réduisait à ses deux nervules ouvertes en châssis, il est clair que la silique des crucifères, de même que celle de la chélidoine, n'aurait qu'une loge. Comment donc admettre, sans exception, que les valves des siliques forment des coques ? Ce mot *coques* appliqué aux valves très-larges et très-aplaties de la lunaire pourrait paraître étrange. On voit encore par cet exemple que les cloisons ne sont pas toujours produites par des valves rentrantes. »

Le *péricarpe* présente trois parties, ou plutôt trois couches, qui sont, en allant du dehors en dedans : l'*épicarpe*, vulgairement *peau* ou *écorce* ; le *mésocarpe* ou *sarcocarpe*, qui forme la chair ou pulpe dans les fruits charnus ; l'*endocarpe*, qui constitue les loges et les noyaux ou nucules. Le *péricarpe* commence toujours par avoir l'aspect et la consistance d'une feuille repliée ; en se développant, il conserve souvent cette nature, et alors il est dit *foliacé* ou *herbacé*, comme dans le pois ou le baguenaudier. Souvent aussi cette ressemblance s'efface plus ou moins, par suite des changements de coloration et de consistance que subissent une ou plusieurs des trois couches. L'épicarpe conserve généralement son apparence épidermique, bien que souvent un peu épaissi. Le mésocarpe se change dans beaucoup de cas en un tissu épais, charnu, succulent, ce qui lui a fait donner par quelques auteurs le nom de *sarcocarpe*. L'endocarpe peut rester à l'état de membrane mince, comme dans l'orange, ou cornée, comme dans la pomme, ou bien devenir un noyau, comme dans la pêche, où ses cellules sont incrustées de matière ligneuse. Le *péricarpe* ne provient pas toujours tout entier des feuilles carpellaires, mais souvent aussi du tube du calice accru et confondu avec elles ; c'est ce qu'on voit très-bien dans la pomme, où de petits faisceaux fibreux verdâtres séparent ce qui appartient à l'un et à l'autre de ces deux organes. V. FRUIT.

PÉRICARPIAL, ALE adj. (pé-ri-kar-pi-al, a-le — rad. *péricarpe*). Bot. Qui se développe sur le péricarpe : *Organes* PÉRICARPIAUX.

PÉRICARPIEN, IENNE adj. (pé-ri-kar-pi-ain, i-è-ne — du préf. *péri*, et de *carpe*). Anat. Qui est autour du carpe : *Région* PÉRICARPIENNE.

PÉRICARPIQUE adj. (pé-ri-kar-pi-ke — rad. *péricarpe*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au péricarpe. ‖ Qui ressemble au péricarpe. ‖ *Graines péricarpiques*, Graines dont l'axe est parallèle à l'axe du fruit.

PÉRICAUD (Marc-Antoine), bibliographe français, né à Lyon en 1782, mort dans la même ville en 1867. Il se fit inscrire comme avocat au barreau de sa ville natale, consacra la plus grande partie de son temps à l'étude de l'histoire et des antiquités de sa province et devint, en 1827, conservateur de la bibliothèque de Lyon. M. Péricaud est devenu membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Essais sur Martial* (1816, in-8o) ; *Notice sur la bibliothèque de Lyon* (1827, in-8o) ; *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon, depuis 1700 jusqu'en 1835* (1831-1836, in-8o) ; *Variétés historiques, biographiques et littéraires* (1837-1838, in-8o) ; *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (1839) ; *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon* (1840-1845, in-8o) ; *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle* (1851, 2 vol. in-8o), etc. On lui doit aussi des *Calendriers de Thémis et des Muses*, des traductions, des éditions d'ouvrages, des *Notices historiques* destinées à faire partie d'une biographie des archevêques de Lyon, des articles ayant paru dans la *France littéraire*, le *Bulletin du bibliophile*, le *Moniteur de la librairie*, la *Biographie universelle*, etc.

PÉRICENTRIQUE adj. (pé-ri-san-tri-ke — du préf. *péri*, et de *centre*). Hist. nat. Qui est disposé autour d'un centre.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle se fait sur un calice légèrement concave, comme chez les polygonées.

PÉRICÈRE s. m. (pé-ri-sè-re — du préf. *péri*, et du gr. *keras*, corne). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, comprenant quatre espèces qui habitent les mers de l'Inde et des Antilles : *Les* PÉRICÈRES *ressemblent beaucoup, par leur forme générale, aux pises.* (H. Lucas.)

PÉRICHÈSE s. m. (pé-ri-kè-ze — du préf. *péri*, et dugr. *chaité*, chevelure). Bot. Involucre des fleurs femelles, dans les mousses. ‖ On dit aussi PÉRICHÈTE et PÉRICHÉSIE s. f.

PÉRICHÉTIAL, ALE adj. (pé-ri-ké-si-al, a-le — rad. *périchèse*). Bot. Qui appartient au périchèse : *Folioles* PÉRICHÉTIALES.

Périchole (LA), opéra-bouffe en deux actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de M. Jacques Offenbach (Variétés, le 6 octobre 1868). Mérimée a fait connaître, vers 1830, dans une saynète du *Théâtre de Clara Gazul*, la Périchole comédienne du Pérou. Devenue favorite du vice-roi, elle parcourait dans un riche carrosse les rues de Lima, lorsqu'elle rencontra le viatique qu'on portait à un malade. A cette vue, elle éprouve un sentiment de respect religieux tel, qu'elle descend de son équipage et y fait monter le prêtre avec le viatique. Depuis ce temps, il est d'usage de porter à Lima le saint sacrement dans un carrosse. Les auteurs ont bien fait de ne prendre que le nom de Périchole à cette légende dorée. Maintenant, qu'en ont-ils fait ? Cela les regarde ; nous ne les suivrons pas dans ce cabaret des *Trois cousines*, où il se passe des scènes inénarrables. Il suffit de dire que cette pièce appartient au genre ultra-burlesque, qu'elle a obtenu un certain succès, et qu'elle contient de jolis morceaux. La lettre de Périchole à Piquillo est du nombre.

PÉRICHONDRE s. m. (pé-ri-kon-dre — du gr. *peri*, autour, et de *chondros*, cartilage). Anat. Membrane qui recouvre les cartilages non articulaires.

PÉRICHONDRITE s. f. (pé-ri-kon-dri-te — rad. *périchondre*). Pathol. Inflammation du périchondre.

PÉRICHORE adj. (pé-ri-ko-re — du gr. *perichôros*, voisin, limitrophe). Antiq. gr. Se dit des jeux qui n'étaient ni sacrés ni périodiques, et qui se donnaient pour les habitants d'une petite contrée.

— Substantiv. : *Les* PÉRICHORES.

PÉRICHORÈSE s. f. (pé-ri-ko-rè-ze — gr. *perichôrêsis*, retour de choses qui se succèdent). Théol. Existence commune des trois personnes de la Trinité les unes dans les autres. ‖ On dit plus ordinairement CIRCUMINCESSION.

PÉRICLADE s. m. (pé-ri-kla-de — du préf. *péri*, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Evasement de la base de certains pétioles, qui embrasse la tige.

PÉRICLASE s. f. (pé-ri-kla-ze — du préf. *péri*, et du gr. *clasis*, brisure). Gramm. Elévation, puis abaissement de la voix sur une même syllabe.

— Minér. Minerai de magnésium, qu'on trouve dans des échantillons de dolomie de Saloma, et qui est un corps cristallin, d'une couleur verte, contenant environ 90 pour 100 de magnésie et 8 pour 100 de protoxyde de fer.

PÉRICLÈS, un des plus beaux génies d'Athènes et de toute l'antiquité grecque, orateur, homme d'Etat, guerrier, administrateur ; né vers l'an 494 av. J.-C., d'une famille illustre. Il eut pour maîtres les hommes les plus remarquables de la Grèce, entre autres le célèbre Anaxagore, philosophe de l'école ionienne, le premier qui professa la philosophie à Athènes. Dans ses études philosophiques il avait puisé une élévation d'esprit, un dédain pour les superstitions de la foule, une gravité et des connaissances qui le mettaient bien au-dessus de ses contemporains. Avant de s'occuper des affaires publiques, il s'était déjà distingué dans les armées par son courage et ses capacités. Dès qu'il parut dans les assemblées du peuple, il éclipsa tous les orateurs athéniens par la puissance irrésistible de sa parole ; il devait à la nature d'être le plus éloquent des hommes, et au travail d'être le premier des orateurs de la Grèce : force, véhémence, élévation de pensée, sobriété d'expression, éclat et noblesse de style, puissance d'argumentation, concision sans sécheresse, beauté de la forme, solidité des raisonnements, telles étaient les qualités principales de ses admirables harangues, dont la majesté imposante écrasait ses adversaires, entraînait les Athéniens et lui avait fait donner le surnom d'**Olympien**. Aristophane disait de lui que, lorsqu'il parlait, les éclairs et la foudre sortaient de sa bouche. Il n'était pas moins remarquable par la souplesse et la dextérité de sa dialectique : « Quand je l'ai terrassé et que je le tiens sous moi, disait son antagoniste Thucydide, fils de Milésias, il soutient qu'il n'est pas vaincu et le persuade à tout le monde. » Un homme illustre, Cimon, était alors à la tête du parti aristocratique ; Périclès se déclara hautement pour le parti populaire et acquit rapidement une influence qui s'augmenta de jour en jour et ressembla à une sorte de fascination. Mais ce ne fut pas seulement son talent pour la parole qui le rendit l'arbitre des Athéniens, ce fut surtout son génie universel, son désintéressement, la simplicité et la frugalité de sa vie, son courage dans les combats et ses talents militaires, sa probité inaltérable, son habileté administrative, son intelligence des affaires, sa vaste capacité d'homme d'Etat, son dévouement et sa fidélité au parti de la démocratie ; et le crédit qu'il obtint ne fut pas une faveur passagère, mais il se maintint pendant quarante années. Sous son inspiration, la constitution subit des modifications importantes : il détruisit en partie l'autorité aristocratique de l'Aréopage en lui enlevant plusieurs de ses prérogatives, notamment l'inspection du trésor, pour les transférer au peuple ; il fit ensuite donner une solde aux citoyens qui remplissaient les tribunaux, ce qui mit la puissance judiciaire entre les mains de la multitude. Une autre victoire qu'il remporta sur l'aristocratie fut le bannissement de Cimon (460). Mais il eut la noblesse de le faire rappeler dès qu'il crut sa présence nécessaire aux intérêts de la république. Après la mort de Cimon et le bannissement de Thucydide, que l'aristocratie avait suscité pour l'opposer au puissant démagogue, Périclès devint entièrement maître de la situation (444). Il dissipa la faction oligarchique, ramena l'unité et la paix dans la cité, et, sous le nom modeste de *stratége*, exerça une dictature à peu près absolue, disposant des revenus publics, des armées, des flottes, des îles et de la mer. Les formes républicaines étaient, au reste, conservées : c'était toujours le peuple qui, dans ses assemblées, décidait toutes les affaires. Périclès était comme la tête et le bras. La liberté était si peu gênée sous cette dictature populaire, que les poëtes pouvaient impunément égayer la scène de leurs railleries mordantes contre le dictateur. Parmi les actes de sa longue administration, il faut citer : les distributions de terres conquises aux citoyens les plus pauvres et l'établissement de colonies dans la Thrace, à Naxos, à Andros, etc. ; l'achèvement des *longs murs* qui joignaient Athènes au Pirée et à Phalère ; le développement de la marine athénienne ; d'immenses travaux publics utilisant les bras inoccupés et répandant l'abondance de toutes parts ; l'augmentation de la solde de ceux qui combattaient pour la république, soldats ou matelots ; la consolidation de la puissance extérieure d'Athènes, etc. Ce fut aussi une grande pensée qui lui inspira le décret par lequel toutes les cités helléniques étaient invitées à envoyer des députés à Athènes pour délibérer sur les intérêts généraux de la Grèce. Mais cette inspiration d'unité et de centralisation ne put se réaliser, grâce aux intrigues des Spartiates, qui devinèrent, avec la clairvoyance de la haine, qu'Athènes deviendrait la métropole de la Grèce. Périclès ne s'illustra pas moins par la protection éclatante qu'il accorda aux lettres, aux beaux-arts, à la philosophie, et par la construction d'admirables monuments dont notre âge admire encore les débris et qui firent d'Athènes la plus belle ville de la Grèce : le Parthénon, l'Odéon, les Propylées, le temple d'Eleusis, exécutés sous la direction de l'immortel Phidias ; les plus grands noms dans la poésie, la philosophie et les arts, des chefs-d'œuvre incomparables dans toutes les branches de l'activité humaine justifient glorieusement le nom de *siècle de Périclès* donné à cette époque, la plus brillante de l'histoire d'Athènes et du monde.

« Les Athéniens, en se gouvernant eux-mêmes, avaient constamment en vue, dit E. Burnouf, de faire de leur Etat une œuvre d'art. On ne comprendrait pas sans cela comment un homme tel que Périclès a pu gouverner la république athénienne pendant quarante ans, lorsqu'il n'avait pas entre les mains le pouvoir d'archonte, qui était le premier dans l'Etat, mais seulement celui de stratége, qui venait en seconde ligne, et l'on trouverait inexplicable que, exerçant en réalité une action plus grande que celle à laquelle son titre lui donnait droit, il ait pu, chez un peuple si ombrageux, être réélu chaque année pendant quarante ans. Mais en Périclès s'incarnait, pour ainsi dire, le génie du peuple athénien, qu'il plaçait dans les conditions sociales les plus heureuses pour produire les œuvres qui lui étaient propres. Ce grand homme subordonnait par là l'institution politique à ces besoins d'un ordre supérieur dont le peuple était tourmenté. On voit par la célèbre oraison funèbre qu'il prononça, et dont Thucydide nous a conservé la substance, qu'il n'estimait un Etat que par ce côté vraiment grand et vraiment humain, qu'en maniant la chose publique il s'efforçait de la modeler comme une œuvre d'art pleine de vie, de pensée et de liberté, de telle sorte que nous pouvons le caractériser lui-même en disant que Périclès fut l'artiste politique des Athéniens. Comme l'œuvre à laquelle il s'était voué exigeait cette indépendance de la pensée et de la parole sans laquelle l'action est impossible dans un Etat démocratique, il respectait chez autrui ce qu'il réclamait pour lui-même. Il fut donc l'homme le plus puissant de son époque parce qu'il en fut le plus libéral. »

Dans ses expéditions militaires, il joignit toujours la circonspection qui prépare au génie qui conçoit et la valeur qui exécute. La Chersonèse de Thrace conquise et colonisée, la démocratie rétablie dans Sinope et dans toutes les colonies grecques du Pont-Euxin, l'aristocratie écrasée dans l'île d'Eubée et dans Samos, où le gouvernement populaire fut établi sous la puissante protection d'A-

thènes, le domaine de la république étendu par des victoires éclatantes, tenu [illegible] des capitales [illegible] de ce genre multiple et sans égal. Ce [illegible], vers la fin de sa carrière, [illegible] fut ébranlé par les clameurs de l'envie; ses ennemis, n'osant encore l'attaquer ouvertement, intentèrent une accusation contre son ami, le grand artiste Phidias, puis contre son maître, le philosophe Anaxagore, et enfin contre sa compagne, la belle Aspasie, qu'il ne sauva qu'en attendrissant les juges par ses larmes. Lui-même fut bientôt accusé de concussion dans le maniement des deniers publics. Rien de plus contraire au témoignage des anciens sur sa probité inaltérable. Au reste, cette affaire n'eut pas de suite. On l'a également accusé d'avoir engagé la république dans la guerre du Péloponèse, afin d'éviter de rendre ses comptes; mais l'histoire atteste que cette lutte acharnée avait des causes bien plus sérieuses et qu'elle était inévitable (v. PÉLOPONÈSE [guerre du]). Au reste, comme Périclès avait prévu de loin la rupture des Lacédémoniens et des Athéniens et qu'il s'était préparé à cet événement, il était naturel que les impuissants et les envieux l'accusassent d'avoir soufflé le feu de la guerre. Cette lutte mémorable commença en 431; Périclès en dirigea les premières opérations avec un génie admirable; mais les Athéniens, aigris par quelques revers, décimés par une peste effroyable, l'exclurent du gouvernement, puis, fatigués des hommes vulgaires qui lui succédèrent, le rappelèrent, quelque temps après, à la tribune et dans le gouvernement. Le grand homme n'eut le temps de rien entreprendre, car il fut presque aussitôt enlevé par la peste (429). Autour de son lit de mort, ses amis consternés s'entretenaient de son génie, de ses grandes actions et de ses victoires. « Vous ne parlez pas, dit-il, de ce qu'il y a de plus grand et de plus glorieux dans ma vie : c'est que jamais je n'ai fait prendre le deuil à aucun Athénien. » Nobles paroles justifiées par une noble conduite, car l'histoire atteste que ce grand citoyen, investi d'une autorité absolue, chef d'un parti puissant menacé par une faction contraire, environné d'envieux et d'ennemis acharnés, ne répandit jamais le sang d'un citoyen. Plutarque a écrit la vie de Périclès.

PÉRICLÈS, fils naturel du précédent. Il fut un des généraux athéniens qui remportèrent sur les Spartiates la grande victoire des Arginuses (406 av. J.-C.) et qui furent tous condamnés à mort par le peuple pour avoir négligé de donner la sépulture à ceux qui avaient péri dans la bataille.

Périclès, tragédie de Shakspeare (1594). On pense que Shakspeare ne fit que remanier une ancienne pièce du répertoire, travail auquel il se livra pendant longtemps avant de créer de œuvres originales. Le sujet bizarre de cette tragédie est emprunté à un épisode du *Gesta Romanorum*, dont Gower avait déjà tiré sa *Confessio amantis* (XIVe siècle); un roman [illegible] du VIe siècle, *Apollonius de Tyr*, [illegible] même titre par un moine [illegible] XIIe siècle qu'en a tiré un long poème, [illegible] les mêmes aventures. V. LIVRE D'APOLLONIUS.

Le Périclès [illegible] n'a rien de commun avec l'illustre Athénien de ce nom. C'est un héros imaginaire, un prince de Tyr, qui s'est rendu à Antioche pour y obtenir la main de la fille d'Antiochus, roi de cette ville. Mais Antiochus [illegible] sa fille dans un commerce incestueux, et, pour la dérober à ceux qui pourraient désirer sa possession, il exige que les prétendants devinent une énigme qu'il leur propose; en cas d'insuccès, ils doivent recevoir la mort. Périclès, nouvel Œdipe, consent à tenter l'épreuve et s'aperçoit que l'énigme imposée se rapporte aux liens incestueux qui unissent secrètement Antiochus à sa fille; il en pénètre le sens, mais n'ose pas le dévoiler, et Antiochus, qui comprend le motif de son silence, lui fait ostensiblement grâce de la vie, tout en cherchant à le faire assassiner pour être sûr que son secret ne sera pas trahi. Périclès parvient à se sauver chez Simonide, roi de Pentapolis, il remporte le prix dans un tournoi et obtient la main de la fille du roi. Il s'embarque ensuite avec sa femme et fait voile vers la Phénicie, mais, au milieu d'une tempête, sa femme donne le jour à une fille et tombe dans un état si voisin de la mort, qu'on la croit morte en effet. Les matelots [illegible], par superstition, [illegible] à la mer pour apaiser la tempête. Périclès la fait placer dans un coffre, qui, rejeté par les flots, aborde à Éphèse, où, miraculeusement recueillie par les habitants, [illegible]. [illegible] la ville de Tarse [illegible] Cléon, roi de Tarse. Cette fille, nommée Marina, à cause des circonstances qui entourèrent sa naissance, acquiert avec les années une beauté [illegible]. La femme de ce prince, jalouse des hommages [illegible] veut la faire périr [illegible] les assassins [illegible] par des pirates, [illegible] à Mitylène. Marina résiste avec courage à toutes les tentatives dirigées contre sa vertu et retrouve enfin son père, qui l'emmène et rencontre avec elle sa femme, qu'il croyait morte, près du temple d'Éphèse. Il n'y a nulle probabilité que cette pièce soit entièrement de Shakspeare, qui s'est tout au plus borné à la retoucher. Elle est cependant imprimée dans toutes les éditions des œuvres complètes du poète et sert du moins à faire connaître la bizarrerie des sujets adoptés sur la scène anglaise, lorsque ce grand homme vint l'éclairer d'une si vive lumière.

PÉRICLINE s. m. (pé-ri-kli-ne — du préf. *peri*, et du gr. *klinê*, lit). Bot. Nom donné par quelques auteurs à l'involucre des composées. On a dit aussi PÉRICLINANTHE.

— Minér. Variété de feldspath.

PÉRICLINE ou **PÉRIKLINE** s. f. (pé-ri-kli-ne — du gr. *peri*, sur; *klinô*, je penche). Minér. Espèce de feldspath, voisine de l'albite : *La PÉRICLINE a été trouvée au mont Saint-Gothard*. (J. Huot.)

— **Encycl.** La *péricline* se distingue des autres feldspaths en ce qu'elle est généralement plus opaque; ses cristaux, en prismes rhomboédriques, ordinairement maclés, sont susceptibles d'un double clivage dans le sens de leur axe et de leur base; elle est insoluble dans les acides, raye le verre et a une densité égale à 2,56. Comme composition chimique, c'est un silicate alumineux de potasse et de soude avec des traces de chaux. On la trouve au mont Saint-Gothard, dans quelques vallées du Tyrol, dans les montagnes de la Carinthie et près de Zœblitz, où elle accompagne l'amphibole et la serpentine. Beudant la regarde comme une simple variété d'albite.

PÉRICLINIFORME adj. (pé-ri-kli-ni-for-me — de *péricline*, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une péricline. On dit aussi PÉRICLINOÏDE.

PÉRICLITATION s. f. (pé-ri-kli-ta-si-on — rad. *péricliter*). État de ce qui périclite : *Je me sais borné à citer pour exemple de PÉRICLITATION* [illegible] *quatre fléaux récents*. (Fourier.)

PÉRICLITER v. n. ou intr. (pé-ri-kli-té — lat. *periclitari*, pour *periculitari*, être en péril, de *periculum*, péril. Ce dernier mot signifie proprement une chose à traverser, d'un primitif *perior* qui, comme le grec *peraô*, signifie aller à travers, traverser, et qui entre aussi dans *experior*, éprouver, proprement traverser quelque chose et en sortir. Le gothique *faran*, [illegible] avec le grec *peraô*. De là les mots allemands *erfahrung*, expérience, *gefahr*, péril, et [illegible], prospérité, qui équivaut exactement au grec *euporia*, [illegible]. Toutes ces diverses formes, le latin *perior*, le grec *peraô*, *poros*, *peira*, le gothique *faran*, etc., se rattachent à une racine de mouvement *par*. V. PÉRIL). Être en péril instant; souffrir de l'état où l'on se trouve : *Affaire, entreprise qui PÉRICLITE*. *C'est toujours par l'oubli ou par l'inobservation de quelque* [illegible] *que tout PÉRICLITE et périt*. (Joubert.) *Plus on veut* [illegible] *de socialiser la société, elle* PÉRICLITE, *elle périt*. (Proudh.)

PÉRICLYMÈNE, fils de Nélée et de Chloris, frère de Nestor. Il fit partie de l'expédition des Argonautes. Il avait reçu de Neptune la faculté de pouvoir prendre toutes sortes de formes. Pour échapper aux coups d'Hercule, au siège de Pylos, il se métamorphosa en mouche, en abeille, en fourmi, en serpent et enfin en aigle; mais il n'en fut pas moins assommé [illegible] au moment où il voulait s'élever dans l'air.

PÉRICLYMÉNON s. m. (pé-ri-kli-mé-non). Bot. Nom [illegible] chèvrefeuille [illegible]. On dit aussi PÉRICLYMÈNE.

PÉRICOLI (Nicolo), sculpteur italien. V. TRIBOLO.

PÉRICOLPITE s. f. (pé-ri-kol-pi-te — du préf. *peri*, et du gr. *kolpos*, [illegible]). Pathol. Inflammation des enveloppes [illegible] du vagin.

PÉRICONIE s. f. [illegible]

PÉRICONIES s. m. pl. [illegible]

PÉRICOPE s. f. [illegible] Rhétor. [illegible]

— Liter. Section, [illegible] tout des livres saints.

— Liturg. [illegible]

PÉRICOROLLE s. f. (pé-ri-ko-ro-le — du préf. *peri*, et de *corolle*). Bot. [illegible]

PÉRICOROLLÉ, ÉE adj. [illegible]

PÉRICOROLLIE s. f. [illegible]

PÉRICORS s. m. (pé-ri-kor). Techn. Outil d'épinglier.

PÉRICRÂNE s. m. (pé-ri-krâ-ne — du préf. *peri*, et de *crâne*). Anat. Périoste de la surface externe du crâne.

PÉRICROCOTE s. m. (pé-ri-kro-ko-te). Ornith. Syn. de [illegible] et de GOBE-MOUCHES, genre d'oiseaux.

PÉRICTYONE, femme savante, philosophe pythagoricienne. Elle avait composé un *Traité de la sagesse* dont Aristote faisait grand cas et auquel il voulait, dit-on, emprunter des notions sur la nature de l'être et de ses accidents. Cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous. Stobée, cependant, en cite deux fragments écrits en dialecte dorique. Mais voilà que Bentley, dans sa réponse à C. Bayle (p. 214 et suiv. de la trad. lat.), révoque également en doute et l'authenticité de l'auteur et celle de l'ouvrage. Périctyone était le nom de la mère de Platon. D'après une légende hellénique, Apollon s'éprit de sa beauté, et Platon naquit du commerce que ce dieu eut avec elle.

PÉRICYSTITE s. f. (pé-ri-si-sti-te — du préf. *peri*, et de *cystite*). Pathol. Inflammation externe de la vessie.

PÉRIDÉCAÈDRE adj. (pe-ri-dé-ka-è-dre — du préf. *peri*, et de *décaèdre*). Minér. Se dit d'un prisme tétraèdre qui a été converti en un prisme à dix pans.

PÉRIDÉE s. f. (pé-ri-dé — du gr. *perideês*, effrayé). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des notodontides, dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne.

PÉRIDEIPNON s. m. (pé-ri-dèï-pnon — mot gr. formé de *peri*, autour, et de *deipnon*, repas). Antiq. gr. Repas qui avait lieu après les funérailles, et auquel assistaient les parents et les amis du défunt.

PÉRIDÉRIDIE s. f. (pé-ri-dé-ri-di). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

PÉRIDERME s. m. (pé-ri-dèr-me — du préf. *peri*, et de *derme*). Bot. Feuillets de l'intérieur du liège, composés d'utricules aplatis.

PÉRIDERMIQUE adj. (pé-ri-der-mi-ke — rad. *périderme*). Bot. Qui a rapport au périderme : *Tissu* PÉRIDERMIQUE.

PÉRIDESMIQUE adj. (pé-ri-dè-smi-que — du préf. *peri*, et du gr. *desma*, lien). Pathol. Qui est situé par un lien, par une ligature : *Ischurie* PÉRIDESMIQUE.

PÉRIDIDYME s. m. (pé-ri-di-di-me — du préf. *peri*, et du gr. *didumoi*, testicules, proprement jumeaux). Anat. Tunique albuminée des testicules.

PÉRIDIDYMITE s. f. (pé-ri-di-di-mi-te — rad. *pérididyme*). Pathol. Inflammation du pérididyme.

PÉRIDINÈTE s. m. (pé-ri-di-nè-te — du gr. *peridineô*, je tourne). [illegible] Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud et les îles voisines.

PÉRIDINIE s. f. (pé-ri-di-nî — du gr. *peridineô*, je tourne). Infus. Genre d'infusoires [illegible] type de la famille des péridiniens, comprenant des espèces qui habitent [illegible].

PÉRIDINIEN, IENNE adj. (pé-ri-di-ni-ain, [illegible]

[illegible]

PÉRIDIOLE s. [illegible]

PÉRIDION s. m. [illegible]

PÉRIDIRÉE s. [illegible] *peridiraios*, collier). Entom. Genre d'insectes [illegible]

PÉRIDISCAL, ALE [illegible]

PÉRIDODÉCAÈDRE [illegible]

PÉRIDOÏDE [illegible]

PÉRIDOT [illegible]

[illegible] Variétés de tourmaline.

— **Encycl.** [illegible] double [illegible] système du prisme rectangulaire droit; transparent [illegible] treux; sa pesanteur spécifique est 3,5 en moyenne [illegible], infusible au chalumeau et ne donne pas d'eau par calcination [illegible]. Ses variétés [illegible] être cristallisées [illegible] en grains, [illegible] dans les roches, ou bien encore en noyau plus ou moins volumineux, dont la structure [illegible] passant à l'état terreux et à la couleur jaune, [illegible] protoxyde de fer passe lui-même à l'état de peroxyde [illegible] second, ou l'appelle olivine, et dans le dernier limbilite ou chusite.

Les lapidaires distinguent le *péridot* oriental (v. TÉLÉSIE), qui est très-dur, d'un beau vert un peu jaunâtre, et prend un poli vif, en prismes oblongs, à quatre ou six faces, terminées [illegible] bâtarde, vert jaunâtre, moins dur, moins éclatant, en masses souvent très-grosses. Mais ces derniers termes n'ont aucun sens, au point de vue géographique; ils signifient simplement que le premier est d'un bel orient, terme [illegible]

Le *péridot* se trouve très-fréquemment dans les terrains basaltiques; on l'a signalé dans de nombreuses localités du massif montagneux de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais, en Bohême, [illegible] ou il forme des cristaux souvent assez nets. [illegible]

PÉRIDOTEUX, EUSE [illegible]

PÉRIDOTIQUE [illegible]

PÉRIDOTITE s. f. [illegible]

PÉRIDROME [illegible] funéraires.

— [illegible] des fruits.

PÉRIDROMIDE [illegible]

PÉRIDROMIE [illegible]

PÉRIGÉE [illegible]

PÉRIGÉSE [illegible]

— **Encycl.** [illegible]

l'Egypte et de la Libye. L'Europe d'Hécatée [illegible] séparée de l'Asie par le Caucase. Il faut y joindre les îles de la mer Egée, excepté le petit nombre [illegible] qui touchent au rivage asiatique. L'Asie comprend toute la région australe. Le Nil sépare l'Asie proprement dite de la Libye; le Delta appartient à l'Asie. D'après les fragments qui nous restent de l'ouvrage, nous voyons que l'auteur mentionnait d'abord le nom du peuple, puis les villes que ce peuple habitait, et racontait quelque fait remarquable de leur histoire. Il marquait aussi exactement qu'il le pouvait la distance d'une ville à l'autre. Quoiqu'il admît beaucoup de fables, il s'efforçait cependant de démêler la vérité et n'était pas entièrement dénué de critique.

La *Périégèse* de Pausanias est du IIe siècle après J.-C. Elle a la forme d'une sorte de guide du voyageur en Grèce. L'auteur y insiste peu sur la description des pays; il s'applique à relever les curiosités que lui offraient les diverses villes, à rappeler les souvenirs historiques et mythologiques se rattachant aux monuments dont il parle. C'est au point de vue de l'histoire de l'art que son ouvrage est surtout intéressant. Les contrées dont il s'occupe sont l'Attique, la Mégaride, l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Élide, l'Achaïe, l'Arcadie, la Béotie, la Phocide.

Denys le Périégète, qui paraît avoir vécu au IVe siècle de notre ère, écrivit en hexamètres grecs une description de toute la terre connue de son temps. Il y fait mention des Huns, et c'est un des passages qui ont permis de fixer approximativement l'époque de la vie de l'auteur. La *Périégèse* de Denys fut populaire chez les anciens; Rufus Festus et Priscien l'ont paraphrasée en vers latins. La meilleure édition du texte grec a été donnée par Bernhardy (Leipzig, 1828, in-8°). L'une des meilleures pour la *Periégèse* de Pausanias est celle de Dindor (Paris, 1845, gr. in-8°). Pour les fragments d'Hécatée, on cite principalement l'édition de Clausen (Berlin, 1831, in-8°).

PÉRIÉGETE s. m. (pé-ri-é-jè-te — gr. *periègètès*; de *peri*, autour, et de *agô*, je conduis). Philol. Auteur d'un voyage, d'une description géographique : *Denys le* PÉRIÉGÈTE.

— Antiq. gr. Nom donné aux ministres du temple de Delphes, qui servaient à la fois de guides et d'interprètes pour les étrangers.

PERIÉLÈSE s. f. (pé-ri-é-lè-ze — du préf. *peri*, et du gr. *eileô*, j'enroule). Mus. Dans le plain-chant, cadence qui se fait dans l'intonation, pour avertir le chœur qu'il ait à poursuivre. ‖ On dit plus ordinairement NEUME.

— **Encycl.** La *périélèse* est l'interposition d'une ou plusieurs notes dans l'intonation de certaines pièces de chant, pour en assurer la finale et avertir le chœur que c'est à lui de reprendre et de continuer le chant. Dans le temps où le plain-chant était la principale musique, dit Adrien de La Fage, les intonateurs, cherchant à faire briller leur voix, ajoutaient à la note écrite des ornements et enjolivements de leur façon. Cette mode n'existe plus qu'à la chapelle pontificale, où les intonations s'exécutent avec des additions ou modifications dans divers degrés, les habitudes à cet égard se transmettant par tradition. Partout ailleurs on a délaissé cet usage de broder l'intonation; mais en quelques lieux on en reconnaît les restes dans l'emploi de la *périélèse*, à laquelle on a aussi trouvé ou supposé l'avantage de terminer l'intonation d'une manière plus décidée. La *periélèse* ou circonvolution consiste à introduire, avant la note finale de l'intonation, une note plus élevée, selon l'occurence, d'un ton ou d'un demi-ton, suivie d'une autre note inférieure de deux degrés, qui se joint à la terminaison réelle de l'intonation, de telle sorte que ces trois degrés fassent un seul groupe. On donne à ces deux notes ajoutées une durée plus considérable et double à peu près de la durée ordinaire. Toute cette manœuvre se pratique sur la dernière syllabe. La formule que l'on vient de décrire, entourant en quelque sorte la finale, flanquée alors de sa note supérieure et de sa note inférieure, a été pour cette raison nommée *périélèse* ou circonvolution.

La *périélèse* se nomme diaptose ou intercidence lorsque le chanteur descend d'un degré sur la dernière note de l'intonation et y remonte immédiatement. V. DIAPTOSE.

PÉRIENCÉPHALITE s. f. (pé-ri-an-sé-fa-li-te — [illegible] *peri*, autour, et de *encéphalite*). [illegible]. Nom donné par quelques auteurs à la [illegible] progressive.

PERIENCHYME s. m. (pé-ri-an-chi-me — du [illegible] *peri* [illegible] gr. *en*, dans; *chumos*, suc). Bot. Tissu cellulaire végétal qu'on observe dans [illegible] sphérique.

PÉRIÈQUE s. m. (pé-ri-è-ke — gr. *perioikos*; de *peri*, autour, et *oikeô*, j'habite). Antiq. gr. Habitant d'un pays conquis, qui n'était ni esclave ni citoyen.

— **Encycl.** Cette dénomination fut appliquée à [illegible] aborigènes de la Grèce, [illegible] provinces soumises à une [illegible] une race conquérante, et qui, tout en conservant leur liberté individuelle, étaient cependant privés du droit de cité et de tous les droits politiques qui s'y trouvaient attachés.

Les plus fameux des *périèques* furent ceux de la Laconie. Leur origine remontait à la conquête du Péloponèse par les Doriens, quand les Achéens aborigènes se virent forcés de subir les conditions qui leur étaient faites par les conquérants. Ces conditions ne furent pas d'abord bien dures : ils perdirent une partie de leurs terres et subirent le pouvoir d'un roi de race étrangère; mais ils conservèrent leurs droits de citoyens, restèrent les égaux des conquérants devant les lois, purent arriver par l'élection à toutes les charges, si ce n'est à la royauté, et eurent même la liberté de s'unir aux Doriens par le mariage. Cet état de choses ne subsista pas longtemps. Soit que l'exercice de la domination ait poussé les Doriens à la tyrannie, soit par suite d'une tentative malheureuse des Achéens pour recouvrer leur indépendance, il ne s'écoula pas une génération avant que les rapports des deux races fussent modifiés au désavantage des aborigènes. Les Achéens perdirent leurs droits de cité et devinrent de simples vassaux. Ils furent tributaires de Sparte; leurs terres payèrent un tribut, et leurs maîtres eurent moins par là le dessein de s'assurer un revenu que de bien marquer l'état de sujétion dans lequel ils tenaient la race conquise. C'est ainsi que les Achéens devinrent des *périèques;* avec le droit de cité, ils perdirent le droit de voter dans les assemblées générales et celui d'être élus aux charges importantes; en même temps, ils perdirent la faculté de contracter mariage avec la race dorienne. Toutefois, bien que tenus dans une situation politique inférieure à celle des conquérants, les *périèques* ne furent pas opprimés autant qu'on pourrait le croire. Nous voyons, au contraire, dans Thucydide, que les plus distingués d'entre eux furent admis à certaines charges et quelquefois investis de commandements dans la flotte; quant à ce dernier honneur, il leur fut accordé probablement parce que les Spartiates faisaient peu de cas de ce qui regardait la marine. Les *périèques* furent quelquefois admis dans l'armée; ainsi, il y en avait 10,000 à la bataille de Platée, dont 5,000 hoplites et 5,000 armés à la légère. A Sphactérie,parmi 292 hommes faits prisonniers, il y avait 120 Spartiates; le reste se composait de *périèques.*

Xénophon parle de *périèques* de bonne naissance et bien doués, qui servaient comme volontaires dans les troupes spartiates. Cependant il n'est pas probable que des hommes capables d'exercer des fonctions dans un Etat où ils supportaient les plus lourdes charges soient restés patiemment soumis à l'exclusion des droits politiques. Nous savons en effet que, lors de la révolte des ilotes, en 464 avant notre ère, quelques-uns des *périèques* se joignirent aux révoltés. Lorsque les Thébains envahirent la Laconie en 369, les *périèques* montrèrent un grand désir de les voir victorieux. De ces faits et d'autres semblables, on peut conclure que, si les *périèques* de Laconie ne furent pas opprimés, ils conservèrent néanmoins de leur situation inférieure un mécontentement qu'ils manifestèrent quelquefois, bien que, dans les cas d'un péril général pour la Grèce, ils aient identifié leur cause avec celle de leurs conquérants. Malgré la liberté individuelle qui leur était laissée, ils avaient des griefs réels, et d'un tel genre qu'ils ne pouvaient les supporter sans ressentiment. Ainsi, pour les empêcher de prendre trop de force et d'influence, les Doriens les obligeaient à résider dans des bourgs séparés les uns des autres et auxquels ils donnaient pompeusement le nom de villes, quoiqu'ils fussent plus petits et plus pauvres que les bourgs de l'Attique. Ces résidences des *périèques* étaient situées dans les parties les plus improductives de la Laconie, et les Spartiates se réservaient les meilleures terres.

On sait à quelle sévère discipline étaient soumis les Spartiates, vivant toujours comme une armée d'occupation dans un pays conquis; les *périèques* n'étaient pas soumis à cette discipline. Ils possédaient, en outre, divers avantages. Le commerce et l'industrie de tout le pays étaient exclusivement entre leurs mains; les facilités dont ils jouissaient sous ce rapport étaient d'autant plus grandes qu'ils occupaient les villes maritimes. De même pour les arts de toutes sortes, les Spartiates les regardant comme au-dessous d'eux; si la Laconie renfermait des artistes, et elle en avait de remarquables, ils appartenaient à la classe des *périèques.* Cette classe n'était donc pas gênée dans son développement intellectuel. Pour sa situation civile, nous ne la connaissons pas. Il n'est pas douteux qu'elle exerçait certains droits dans l'administration des bourgs ou des villes dont nous avons parlé; mais on ignore si elle avait le pouvoir d'élire ses principaux magistrats. Les historiens nous apprennent qu'après la conquête du Péloponèse le sol de la Laconie fut divisé en six districts, dont quatre restèrent en la possession des Achéens, et que ces quatre derniers districts furent gouvernés par des magistrats envoyés de Sparte; mais ils ne nous disent pas combien de temps cet état de choses se prolongea.

Le nombre des *périèques* a été déterminé approximativement, pour l'époque de la guerre des Perses. Voici sur quoi est basée cette approximation : à Platée, comme nous l'avons dit, les *périèques* avaient 10,000 hommes; en supposant que la proportion entre ce contingent et la population totale fût la même que la proportion qui existait entre le contingent et la population spartiate, il en résulterait que la classe des *périèques* comprenait à cette époque environ 60,000 personnes de tout âge et de tout sexe. Les centres de population qu'on nommait les villes des *périèques* étaient au nombre de cent. Quelques-unes de ces villes étaient sur le rivage de la mer, comme Gythium, le port de Sparte; de là vient que toute la côte de la Laconie était dite l'habitation des *périèques* (*perioikis*). Plusieurs cependant se trouvaient placées fort avant dans les terres, comme Thurium et Caroamyle, qui semblent avoir appartenu dans des temps reculés à l'ancienne Messénie. Les *périèques* occupaient aussi l'île de Cythère, au port de laquelle faisaient ordinairement relâche les marchands lacédémoniens qui allaient en Egypte et en Libye. Dans les derniers temps de l'histoire de Sparte, les villes des *périèques* qui étaient situées sur les côtes furent détachées de Sparte par Quintius Flamininus et placées sous la protection de la ligue achéenne. Plus tard, l'empereur Auguste enleva vingt-quatre villes à la domination de Sparte, et les érigea en villes indépendantes, ce qui leur valut le titre d'*Eleuthero-Lacones* (libres Lacédémoniens). Jusqu'au temps de Pausanias, il y eut des villes lacédémoniennes qui restèrent sous la dépendance de Sparte.

Les érudits modernes ont remarqué, avec juste raison, que tous les gouvernements doriens eurent pour base une classe de *périèques* et une classe d'ilotes. Il faut en conclure que tous les Etats doriens eurent des *périèques*. En effet, Elis, Argos, Thèbes eurent leurs *périèques;* tels furent les habitants de Thespies sous la domination de Thèbes, ceux des cités triphyliennes dans l'Elide, et les Ornéens dans l'Argolide. Ces derniers avaient donné leur nom à tous les *périèques* argiens, qui furent appelés ornéates. Les cités doriennes de Crète avaient aussi leurs *périèques;* il en fut de même des colonies de Cyrène et de Théra. Nous avons dit, d'une manière générale, que les *périèques* étaient les descendants des aborigènes, c'est-à-dire des anciens habitants du pays. Il faut ajouter que quelques-uns d'entre eux descendaient au contraire d'étrangers; les ancêtres de ces derniers avaient accompagné les Doriens dans leurs invasions, ou bien étaient venus plus tard, sur l'invitation des conquérants, pour prendre la place des Achéens dépossédés. On cite, par exemple une des villes lacédémoniennes, Boia, que l'on dit avoir été fondée par un chef de la famille des Héraclides.

On a comparé les *périèques* aux plébéiens de Rome et aux habitants des bourgs ou dèmes de l'Attique. Ils n'avaient avec ceux-ci qu'une ressemblance de position, se trouvant comme eux placés dans des centres de population qui entouraient la cité principale; quant aux plébéiens de Rome, on ne peut comparer leurs relations avec les patriciens à celles qui existaient entre les *périèques* et les citoyens de Sparte. Arnold, dans ses notes sur Thucydide, a bien plus justement comparé la situation des *périèques* à celle qui fut faite aux Saxons d'Angleterre après la conquête des Normands. De même que les Achéens, les Saxons furent privés de leurs terres, exclus des fonctions publiques et, quoique personnellement libres, réduits à une sorte d'esclavage politique. Les Normands, au contraire, quelque rang qu'ils eussent occupé dans leur propre pays, furent tous nobles et puissants, comparés aux Saxons conquis, et pendant longtemps exercèrent seuls l'administration au point de vue civil et au point de vue des affaires religieuses. On peut voir là, en effet, un tableau se rapprochant beaucoup de celui que nous tracent les historiens anciens de la situation politique des *périèques.*

PÉRIER s. m. (pé-rié). Techn. Dans les fonderies, Morceau de fer emmanché qui sert à pratiquer une ouverture dans les fourneaux, pour faire couler le métal, quand on jette un ouvrage en moule.

PÉRIER (Françoise-Gilberte PASCAL, dame), sœur aînée de Blaise Pascal, née à Clermont (Auvergne) en 1620, morte à Paris en 1687. Elle est surtout connue par une excellente biographie qu'elle a faite de son frère et par des *Mémoires* où se trouvent d'intéressants renseignements sur la famille du grand philosophe et sur Pascal lui-même. Elle était l'aînée des trois enfants d'Étienne Pascal et épousa en 1641, à Rouen, où son père était alors intendant des finances, un conseiller à la cour des aides de Clermont, M. Périer. Ce fut son mari, homme instruit, que Pascal chargea, en 1647, de la belle expérience sur le vide faite au sommet du Puy-de-Dôme d'après ses indications. Mme Périer, dont l'éducation avait été soignée extraordinairement par son père et qui était assez forte en mathématiques, en philosophie et en histoire pour raisonner avec son frère, se laissa envahir, comme Blaise et comme Jacqueline Pascal, par les idées jansénistes. Un voyage qu'elle fit à Rouen en 1646 la décida à quitter le monde, où elle avait brillé, pour se livrer aux pratiques de la plus étroite dévotion. Elle fit consentir son mari à une séparation amiable et passa le reste de sa vie dans la retraite. Après la mort de son frère, Mme Périer, qui l'aimait tendrement et qui avait assisté à son agonie, écrivit une *Vie de Blaise Pascal*, fort remarquable par son exactitude et qui est restée la meilleure source de renseignements pour les biographes du grand philosophe.

« Cette vie, dit Victor Cousin, est admirable; elle fait aimer Pascal, et c'est sa sœur qui lui a rendu ce pieux office. Elle s'efface le plus qu'elle peut, elle ne laisse paraître que son frère. Elle l'aimait tendrement et s'affligeait, sans oser le lui dire, de ses froideurs apparentes. Malheureusement, nous soupçonnons cette biographie d'avoir été plus ou moins altérée par messieurs de Port-Royal. » Pour appuyer son soupçon, Cousin renvoie à une lettre de M. Périer fils, où il est constaté qu'en 1677 le parti janséniste empêcha Mme Périer d'imprimer la vie de son frère. Cette vie ne parut en France qu'en 1686, à Paris, chez Desprez; et encore avait-elle subi des altérations, puisque le recueil d'Utrecht, en 1740, et Bessongne, en 1752, en ont publié des passages jusqu'alors inconnus. Elle est reproduite dans son texte primitif en tête de diverses éditions des *Pensées* de Pascal, celle de V. Cousin (1857, in-8°) et celle de Firmin Didot (1861, in-16). Ses *Mémoires* se composent de notes, de fragments et de lettres recueillis après sa mort par les divers éditeurs des *Œuvres* de Pascal ou de sa sœur Jacqueline.

Sa fille, Marguerite PÉRIER, née à Clermont en 1642, fut l'héroïne du fameux miracle de la Sainte-Epine qui, contesté par les jésuites, devint un des prétextes de la persécution qui sévit un peu plus tard sur Port-Royal. Elle était pensionnaire à Port-Royal-des-Champs durant le carême de 1656, sous la direction de Jacqueline Pascal, sa tante, devenue sœur Sainte-Euphémie, lorsqu'elle fut atteinte d'une fistule lacrymale que guérit instantanément l'application d'un fragment de la soi-disant couronne d'épines. Ce miracle excita de grandes rumeurs et fut l'occasion de discussions sans nombre; Jacqueline Pascal l'a chanté en vers et il en est question dans toutes les correspondances des religieux de Port-Royal à cette époque, comme dans les pamphlets des jésuites, dont l'incrédulité serait méritoire si elle n'était causée par la simple jalousie. Marguerite Périer embrassa la vie cénobitique et mourut obscurément. Elle a laissé sur la vie de sa mère et sur celle de sa tante deux sèches relations, écrites d'un style ascétique, réunies ordinairement aux opuscules de Jacqueline Pascal.

PÉRIER (Jacques-Constantin), mécanicien, né à Paris en 1742, mort en 1818. Il établit, en 1788, la pompe à feu de Chaillot pour l'élévation de l'eau de la Seine, pompe qui servit, en outre, à une vaste fabrication de canons et à l'exploitation de diverses branches d'industrie. Il était membre de l'Académie des sciences. On lui doit aussi un nombre considérable de machines pour la grande industrie.

PÉRIER (Claude), industriel et financier français, né à Grenoble en 1742, mort à Paris en 1801. Il succéda à son père dans la direction de nombreux établissements industriels en Dauphiné et acquit une fortune considérable. Ce fut dans son château de Vizille qu'eut lieu, en 1788, la fameuse assemblée des états du Dauphiné, laquelle contribua à amener la Révolution. Après la Terreur, Claude Périer se rendit à Paris, devint membre du Corps législatif en 1799, contribua à l'établissement de la Banque de France, dont il rédigea les statuts (1800), et, par ses vastes entreprises, par la fortune qu'il acquit, il prépara l'importance financière et politique de sa famille, qui se composait de huit fils et de deux filles.

PÉRIER (Augustin), homme politique et industriel français, fils du précédent, né à Grenoble en 1773, mort en 1833. En sortant de l'École polytechnique, il s'occupa d'industrie, devint chef de la maison de commerce de son père, fonda dans l'Isère divers établissements industriels et entra, en 1827, à la Chambre des députés, où il siégea avec les membres de l'opposition. Après la révolution de Juillet, A. Périer fit partie de la commission chargée de reviser la charte de 1814; mais alors il s'opposa à l'extension des libertés publiques, se prononça notamment contre l'abaissement du sens électoral à 200 francs et ne fut point réélu l'année suivante; mais, au commencement de 1832, il alla siéger à la Chambre des pairs. Augustin Périer mourut peu après, laissant la réputation d'un financier habile, d'un homme d'affaires capable. Il était instruit et parlait avec une extrême facilité.

PÉRIER (Antoine-Scipion), célèbre industriel, frère du précédent, né à Grenoble en 1776, mort à Paris en 1821. Il s'attacha à l'étude de la chimie et, devenu, après la mort de son père, maître d'une grande fortune, il recréa les fonderies de Chaillot, introduisit les forges à la catalane dans le Dauphiné, appliqua, le premier, dans les mines d'Anzin, les machines à vapeur à l'extraction de la houille, fut l'un des fondateurs de la première compagnie d'assurances à Paris, de la caisse d'épargne et de la Banque de France, qui le compta au nombre de ses régents, contribua à introduire l'éclairage au gaz, etc. Antoine-Scipion était un homme instruit, d'une extrême activité, sans cesse occupé de rechercher et d'introduire dans l'industrie les procédés nouveaux et les plus économiques. Il avait fondé une banque à Paris avec son

frère Casimir, et il était membre du conseil général des manufactures.

PÉRIER (Casimir), financier et homme d'État français, frère des précédents, né à Grenoble le 12 octobre 1777, mort à Paris le 16 mai 1832. Il commença ses études chez les oratoriens de Lyon, avec ses frères, et vint les achever à Paris, où son père vint se fixer en 1795. Atteint par la conscription, il partit en l'an VII pour l'armée d'Italie, devint adjoint à l'état-major du génie et se conduisit avec bravoure dans plusieurs combats, notamment à San-Giuliano, sous les murs de Mantoue.

En 1801, la mort de son père l'ayant mis en possession d'une fortune assez considérable, il quitta le service militaire, s'associa à son frère Scipion et à l'un de ses compatriotes pour monter une grande maison de commerce et de banque, qu'un très-riche mariage lui permit plus tard de gérer seul et avec ses propres ressources. Dans le maniement de ses vastes affaires, il embrassait toutes les espèces de spéculations, les armements maritimes, la banque, les opérations sur les propriétés, sur les créances publiques et particulières, le commerce des bois, les manufactures, etc.

Parvenu à la situation de haute notabilité financière et bourgeoise, il aspira naturellement à entrer dans les fonctions publiques, qui sont, depuis 1789, comme le maréchalat des parvenus de la classe moyenne. Il devint d'abord juge au tribunal de commerce, puis régent de la Banque de France. Dans cette dernière place, il n'oublia point ses propres affaires, en ce sens que, faisant beaucoup d'escomptes, il eut le soin de faire établir à la Banque un comité d'enquête rigoureuse sur la solvabilité des commerçants. Cette observation épigrammatique est de l'un des ses biographes, cependant fort élogieux, M. Fleury-Bourget.

Deux brochures financières qu'il publia en 1817 contre un emprunt de 300 millions contracté par le gouvernement à l'étranger, à des conditions fort onéreuses, le mirent tout à fait en lumière. Aux élections générales de cette même année, il fut nommé député par les électeurs de Paris.

Il ne prit pas rang tout d'abord dans l'opposition et, pendant plusieurs sessions, il se mêla même très-peu aux débats politiques, se bornant à traiter les questions de finances, pour lesquelles il avait une compétence sérieuse et réelle. D'ailleurs, comme presque toute la haute bourgeoisie, il acceptait sincèrement les Bourbons et la charte loyalement exécutée. Attaché aux principes de 1789, mais homme d'affaires plutôt qu'homme de parti, ses idées n'allaient pas plus loin que ce constitutionnalisme mitigé qui donnait la prééminence politique et sociale à la classe à laquelle il appartenait. Il se tenait donc sur le terrain légal, à égale distance des doctrines aristocratiques des ultras et des idées franchement démocratiques, dont la tradition, d'ailleurs, était alors bien oubliée, même des libéraux purs.

L'entrée de M. de Villèle au pouvoir et les fureurs réactionnaires de la majorité ultra-royaliste, que les intrigues ministérielles avaient fait sortir des élections de 1824, enlevèrent à Casimir Périer une partie de ses illusions. Il entra, dès lors, résolûment dans l'opposition et fit partie de ce petit groupe de gauche, les Royer-Collard, les Laffitte, les Foy, etc., qui luttait avec une énergie désespérée contre la politique gouvernementale. Ses combats continuels contre M. de Villèle eurent alors un grand éclat. M. de L. même (*Galerie des contemporains illustres*) en donne un résumé intéressant et dont nous reproduirons quelques traits.

« Parmi ces quelques champions de la France, perdus au milieu de l'armée parlementaire de M. de Villèle, un surtout brillait par l'ardeur, l'impétuosité, la ténacité et l'indomptable persévérance de ses attaques. Quand, se levant brusquement du petit groupe de gauche, cet Ajax de l'opposition s'élançait à la tribune pour y remplacer son adversaire de tous les jours; quand sa grande taille, ses larges épaules, sa belle figure brune, ardente et hautaine, sa parole accentuée, impétueuse et sonore venaient faire contraste avec la stature grêle et mesquine, la physionomie rusée, mais laide et vulgaire, la voix nasillarde et calme de M. de Villèle, on éprouvait comme l'impression d'un contre-sens historique, en voyant l'aristocratie en France représentée par une tête de procureur et la bourgeoisie par une sorte de patricien de Venise, imposant, irascible et fier; ou plutôt l'on comprenait alors tout ce qu'il y avait de décrépit et d'impuissant dans ce vieux parti féodal et sacerdotal, réduit à confier son salut aux mains d'un bourgeois de la veille (Villèle), d'un Gascon sceptique et madré qui, n'ayant de son parti que les intérêts sans en avoir les passions, s'épuisait à chercher dans la ruse le ciment d'un amalgame monstrueux entre les ruines du passé et les vices du présent, appelait l'agiotage au secours du droit d'aînesse et appuyait la loi du sacrilège sur les combinaisons du 3 pour 100. Ce sont ces deux adversaires dont la lutte remplit six années de l'histoire parlementaire de la Restauration : lui, M. de Villèle, petit de sang-froid, de prudence et d'astuce, également habile à préciser le point du débat, quand la précision lui était favorable, et, quand il se sentait faible, à échapper à son adversaire en parlant de tout, hormis de la question; tandis que l'autre, constamment et impérieusement dominé par sa pensée ou son émotion, poussait droit à son ennemi, avançant toujours, toujours, au risque de s'enferrer, plutôt que de rompre d'une semelle. Ajoutons que, si, dans ce long combat, Périer avait la France pour auxiliaire, il avait contre lui une assemblée qui faisait au moins autant de bruit que la France. Il arrivait souvent que sa seule présence à la tribune suffisait pour soulever un brouhaha assourdissant de cris : *La clôture! Encore du scandale! A l'ordre le factieux!* Et lui, toujours plus opiniâtre au combat, dominant les clameurs de sa voix puissante, ripostant au sarcasme par le sarcasme, à l'injure par l'injure, escarmouchant tour à tour avec l'auditoire, le banc des ministres, le président, puis reprenant le fil de son discours. Vaincu sur la question, il se retranchait derrière un, deux, trois amendements; vaincu sur les amendements, il parlait contre la clôture; vaincu sur la clôture, il retournait à son banc pour recommencer le lendemain. »

Il n'y a rien à ajouter à cette esquisse, tracée avec tant de finesse et de couleur. Elle nous donne une idée exacte du caractère de Casimir Périer, dont les principaux traits étaient une énergie opiniâtre et une véhémence qui atteignait parfois les dernières limites de l'emportement. Nous en citerons tout à l'heure quelques exemples fort plaisants. Au fond, et malgré la rudesse, la violence même de son langage, ses idées étaient entièrement dynastiques, d'une modération fort pâle, et même assez étroites en ce qui touchait beaucoup de questions.

Il se rallia au ministère Martignac; on le vit même aux Tuileries figurer aux tables de jeu de Charles X, et il paraît qu'il fut question de lui pour la présidence de la Chambre et pour le ministère des finances. Ce qu'il y a de certain, c'est que la réserve qu'il garda à cette époque donne assez de probabilité à l'assertion qu'il devait, un jour ou l'autre, être appelé au pouvoir. Pendant les sessions de 1828 et de 1829, en effet, il garda un silence à peu près complet.

Mais il reparut sur la brèche de l'opposition après l'avénement du ministère Polignac (août 1829) et raviva sa popularité par de nouvelles luttes. Il fut un des signataires de l'adresse des 221. Cependant, il était loin de songer au renversement des Bourbons, quoique attiré vers le duc d'Orléans par les puissantes affinités des idées et des intérêts bourgeois. Homme positif, riche banquier et commerçant, plus passionné pour l'ordre matériel que pour les idées, il aimait moins la liberté qu'il n'en craignait les orages, et il préférait l'ordre établi avec tous ses vices (qu'il combattait cependant) à l'inconnu révolutionnaire avec tous ses périls. D'ailleurs, il avait plus de répugnance encore pour les théories d'émancipation populaire que de crainte de tous les abus de l'autorité; de sorte qu'on peut dire que, si la révolution fut en une certaine mesure son œuvre, elle n'était ni son idéal ni son but.

Aussi, à l'approche de l'explosion de Juillet et dans les réunions de députés et d'hommes politiques, fit-il tous ses efforts pour arrêter le mouvement. Pendant les trois jours, il s'enferma soigneusement dans son hôtel, affichant pour ainsi dire une prudente neutralité, à ce point que, des jeunes gens étant venus lui faire une ovation, il les laissa sabrer sous ses fenêtres par les gendarmes, sans vouloir ouvrir ses portes pour leur ménager un asile, que certainement on n'eût pas violé.

Cependant, il consentit à se joindre à quelques députés pour faire une démarche conciliatrice, mais vaine, auprès du maréchal Marmont.

Après la victoire populaire, il fut nommé membre de la commission municipale faisant fonction de gouvernement provisoire, accepta, puis refusa définitivement le ministère de l'intérieur, toujours flottant et irrésolu, partagé entre l'ambition et la crainte, car il croyait encore possible l'avénement du duc de Bordeaux. Quand la ruine de la branche aînée lui parut enfin consommée, il n'hésita plus à venir au secours des vainqueurs, c'est-à-dire à se rallier au duc d'Orléans. Il fut appelé à la présidence de la Chambre des députés, et ce fut lui qui, le 9 août, lut la déclaration qui investissait Louis-Philippe de la couronne.

Nommé, quelques jours plus tard, ministre sans portefeuille, il se retira lors de la formation du ministère Laffitte (2 nov. 1830), d'un libéralisme trop accentué pour lui. Il attendit l'inévitable réaction, sentant bien, voyant bien que la royauté des [illegible] tarderait pas à tenir ses [illegible] et à [illegible] en dans les voies rétrogr[illegible]. Son heure arriva plus rapidement [illegible] avait espéré. La chute du cabinet [illegible] ler en qualité de ministre de l'intérieur, et président du conseil, le 13 mars 1831.

Il arriva au pouvoir [illegible] contestable vigueur [illegible] Au [illegible] de M. [illegible] [illegible] plus au prix de son sang, tout sauf [illegible] boutique et [illegible] la paix à tout prix, fût-ce à la honte de la France : tel fut en résumé son programme, et il employa à le faire triompher toute son énergie, toute sa volonté de fer... Secondé par une Chambre transformée en instrument passif de ses volontés, il exécuta de point en point, malgré les immenses difficultés de la situation, le programme qu'il s'était imposé. L'ordre [illegible] ces des royalistes et des républicains, et consolida la monarchie de Juillet en lui donnant pour appui l'égoïsme et le culte des intérêts matériels. »

L'énergie qu'il avait déployée contre les ministres de la Restauration, et particulièrement contre M. de Villèle, il l'employa désormais contre l'opposition. A la Chambre, il se livrait fréquemment à des scènes d'emportement et de fureur. « Il arrivait aux affaires, dit M. Louis Blanc, avec une colère immense, un orgueil sans bornes et je ne sais quelle impatience farouche d'écraser ses ennemis. Banquier opulent et toujours en éveil, le bruit des factions lui avait causé de mortelles alarmes et il brûlait de s'en venger. Tant que la situation était restée incertaine, il avait épié le pouvoir avec anxiété et ne s'était point senti la hardiesse d'y porter la main. Mais lorsqu'il crut voir que le peuple s'ignorait, que la puissance des partis ne répondait pas à leur fougue; que les ressources de l'esprit de révolte étaient incomplètes, éparses; que la résistance ne serait ni efficace ni durable contre tous ces éléments reunis de domination, les capitaux, le crédit, l'organisation, les positions acquises, la discipline..., il prit son parti impétueusement, et ne songea plus qu'à prouver à la bourgeoisie tout ce qu'elle pouvait, par l'excès de ce qu'il allait tenter pour elle, en la traînant à sa suite; car il manquait de courage, non de vigueur; et s'il tremblait devant l'humiliation d'une défaite possible, devant les dangers d'une lutte inégale, il n'était pas homme, du moins, à perdre les avantages de la force par défaut de résolution et de nerf.

» Bien convaincu, du reste, que, dans les intérêts de la classe moyenne, c'étaient les siens propres qu'il venait sauver, il apportait dans le combat sa personnalité tout entière. Le trône, il le voulait sauver aussi, et il accourait pour le défendre, mais sans illusions, sans dévouement, sans amour, et tout simplement parce qu'il couvait dans la royauté une institution protectrice de la banque. »

Nous rapportons ce jugement sans prétendre justifier ce qu'il peut avoir d'un peu systématique. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès son entrée au pouvoir, Casimir Périer fit éclater sa véhémence et le sentiment qu'il avait de son importance politique. Il exigea que le conseil des ministres se tînt habituellement chez lui, hors de la présence du roi, qui plus d'une fois eut à souffrir de l'orgueil et des amertumes de son ministre. Les collègues de Périer étaient le maréchal Soult, le baron Louis, Sébastiani, Barthe, Montalivet, d'Argout, de Rigny. Aucun de ces ministres n'était en état de lutter contre l'ascendant du président du conseil, dont la personnalité impérieuse et despotique s'imposa à la cour et dans le gouvernement comme à la Chambre et sur le pays. Il exigea et il obtint que le duc d'Orléans cessât d'assister aux séances du conseil. Ce prince, par conviction ou par goût de popularité, passait pour être sympathique à quelques-unes des idées du parti démocratique, et Casimir Périer prétendait ouvertement faire triompher la politique de réaction.

Lorsqu'il parut à la Chambre, quelques jours après son installation, il annonça hautement sa résolution de briser les partis hostiles, de faire le silence autour du pouvoir et d'abandonner à leurs destinées les peuples qui, comme la Pologne et l'Italie, s'étaient soulevés sur la foi de nos déclarations. La paix à tout prix avec l'Europe monarchique, la guerre à mort à la France démocratique : tel était le programme du nouveau ministère.

La loi contre les attroupements, les persécutions contre la presse, contre les sociétés [illegible]

Casimir Périer avait des exigences despot[illegible]

[illegible] « Mais avez tenez bon! et le premier qui vous insulte, f.....-lui votre verre d'eau sucrée à la figure! »

On citait de lui d'autres emportements non moins choquants et non moins scandaleux, et l'on racontait même qu'il ne se contenait pas mieux aux Tuileries. Peut-être la chronique exagérait-elle un peu sous ce rapport; mais, ce qu'il y a de sûr, c'est que ce serviteur de la royauté bourgeoise ne donnait au pouvoir qu'une collaboration hautaine, et que, si l'on peut reprendre en lui la violence autoritaire et l'esprit de contre-révolution, on ne saurait du moins l'accuser de servilisme. Il était très-jaloux de son autorité de président du conseil [illegible] que les dépêches télégraphiques lui fussent communiquées avant d'être envoyées à Louis-Philippe, et que toutes les notes [illegible] cabinet royal fussent soumises à son contrôle avant d'être insérées au *Moniteur*. Il était aussi très-roide sur les nominations et autres détails du gouvernement; plus d'une fois il fut nécessaire que des intermédiaires atténuassent les aspérités de ses rapports avec le roi.

« Sa gravité, dit M. Guizot (*Mémoires*), n'était [illegible] la méditation intellectuelle, mais celle d'un esprit solide et ferme, pénétré d'une idée et d'une passion forte, et incessamment préoc[illegible] Ardent et inquiet, il avait toujours l'air de défier ses adversaires [illegible] la main. Il recevait un jour des députés membres de la majorité, qui venaient lui présenter des objections contre je ne sais plus quelle mesure et lui faire pressentir, à ce sujet, l'abandon d'une partie de ses amis. Pour toute réponse, il s'écria en les regardant d'un œil de feu : « Je me moque bien de mes amis quand [illegible] » qu'ils me soutiennent. » Et il rentra dans son cabinet. Dans les conversations particulières, [illegible] et se montrait presque toujours décidé d'avance. [illegible] quent ni toujours adroit, mais toujours efficace [illegible] C'était la puissance de l'homme, bien supérieure à celle de l'orateur. »

A [illegible] personnalité forte et ombrageuse de Casimir Périer, nous ajouterons celui-ci. A l'ouverture [illegible] marqua que, pendant que le roi lisait le discours de la couronne, le ministre, sans aucun souci d'être vu, suivait sur un manuscrit la lecture du [illegible] vérification publique, d'autant plus injurieuse pour lui qu'elle était faite avec un sans gêne qu[illegible]

Après [illegible] intervention et l'avoir [illegible] d'Ancône (23 février). Cette [illegible]

[illegible] lire, il sem[illegible]

[illegible] pas et il ne cessa de [illegible] vers la tombe. [illegible] un successeur [illegible] d'un mois après [illegible] 1832.

[illegible] de cet événement Louis-Philippe aurait dit froidement à l'un de ses [illegible] : « Casimir Périer est mort, [illegible] ? est-ce un mal ? L'avenir [illegible]. »

[illegible] que le célèbre ministre est mort du choléra. Cependant [illegible] « Les plus [illegible] médecins de l'époque, dit M. Rochas, Broussais, Marjolin, Esquirol et cinq ou six autres, [illegible] ces savants [illegible] arrivés [illegible] pareil [illegible] chercher [illegible] trouva que le malade était atteint du choléra, celui-ci d'une affection cérébrale, celui-là d'une gastro-entérite. Par courtoisie les uns pour les autres, ils le traitèrent successivement pour ces trois maladies et pratiquèrent si [illegible] *diet saignandi* (historique), qu'il expira entre leurs mains [illegible] arrivés à se mettre d'accord entre eux. »

Voir à ce sujet l'*Histoire de la maladie de M. Casimir Périer*, dans la *Gazette médicale* de Paris (1832, pp. 223-271).

M. Louis Blanc apprécie de la manière suivante [illegible] et son administration :

« [illegible] dans la société, non pas des [illegible] à [illegible], mais des ennemis à détruire ; car c'était un ministre à grandes haines et à petites vues, vigoureux d'âme et malade. Homme d'affaires et banquier, il voulait [illegible], mais les puissances la voulaient aussi, et avec d'autant plus de fougue qu'elles voyaient le génie des révolutions tout prêt à suivre l'itinéraire des armées. Voilà ce que Casimir Périer ne comprit pas, sa peur l'empêcha de profiter de la peur d'autrui, et il contraignit la France à subir les conditions du repos européen, alors qu'il lui eût été loisible de les dicter, comme le prouva bien l'aventure impunie d'Ancône, aventure dans laquelle il s'engagea avec une énergie de volonté que ne purent vaincre ni [illegible] de MM. Sébastiani et de Rigny, ni celle du roi lui-même. Malheureusement, l'expédition d'Ancône était une violation brusque [illegible] de tous les principes de la politique jusqu'alors suivie. Or, cette politique avait eu pour résultats l'occupation de Varsovie par les Russes, la première entrée des Autrichiens à Bologne, l'anéantissement de notre influence en Belgique, l'abaissement continu de la France, l'a[illegible]. Alors grondèrent au dedans [illegible] que la révolution de 1830 [illegible] et qui étaient impatientes d'une issue. On aurait pu leur donner satisfaction en prenant l'initiative des vastes réformes que réclamait un état social livré à tous les désordres de la concurrence ; mais [illegible] était puissant, il était riche, et la nécessité d'un changement lui échappait. D'ailleurs, eût-il possédé le désintéressement d'un réformateur, il n'en avait ni la [illegible], ni le génie. Il fut donc [illegible] aux prises les forces qu'il [illegible] et le [illegible]. C'est ce qu'il essaya, aux applaudissements de la bourgeoisie, et certes nul n'était plus [illegible] à cette œuvre de haine. Lutter [illegible] tempérament et le [illegible]. Du reste, sa politique, qui avait eu pour point de départ l'égoïsme, [illegible] en devenant [illegible] à la défendre une ardeur qui revêtit quelquefois les apparences de [illegible] et fut peu [illegible] gouverner le royaume, [illegible] bien plus d'obstacles qu'il ne parvint à en surmonter ; et son énergie [illegible] ses ennemis jusqu'au délire. »

M. [illegible] Casimir Périer :

« [illegible] une [illegible]. C'est [illegible] sa présence. [illegible] énergie [illegible], tantôt [illegible] par [illegible]. Sa [illegible] se présentait à son [illegible], elle s'emparait de lui avec tant de véhémence [illegible] vre. Cependant, son idée était si nette et [illegible] du [illegible] branlement qu'il éprouvait. C'est par là sur[illegible] tout autre qu'on aurait pu dire que l'éloquence est toute [illegible] »

Casimir Périer a publié un certain nombre d'opuscules sur les finances, le budget, les emprunts, etc. Sa famille a fait paraître ses *Opinions et discours* (1834, 4 vol. in-8°), avec une [illegible] de M. Ch. de Rémusat. On peut encore consulter : *Vie privée et politique de Casimir Périer*, par E. P. (1832, in 8°) ; cette notice contient les discours prononcés sur la tombe de Périer ; *Notice nécrologique sur Casimir Périer*, par Nicolas Fleury-Bourget (Lyon, 1832) ; *Casimir Périer*, par Hipp. Castille, dans les *Portraits historiques* (1858, in-16) ; enfin l'article PÉRIER dans la *Biographie du Dauphiné*, par M. Rochas. La ville de Paris éleva par souscription, au Père-Lachaise, un monument funéraire à Casimir Périer. C'est une œuvre superbe, due à l'architecte Ach. Leclerc et au sculpteur Cortot. Des bas-reliefs représentant l'Eloquence, la Justice et la Force en ornent les côtés. La statue en pied de l'homme d'Etat le domine.

PÉRIER (Camille), homme politique et économiste français, frère des précédents, né à Grenoble en 1781, mort en 1844. Il fut successivement élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines, auditeur au conseil d'Etat, intendant de Salzbourg (1809), préfet de la Corrèze (1811-1814), de la Meuse (1819-1822), député de l'arrondissement de Mamers en 1828. Comme ses frères, il fit partie de l'opposition constitutionnelle, fut en 1830 du nombre des 221 et continua à siéger à la Chambre, mais parmi les ministériels conservateurs, jusqu'en 1835, époque où il reçut un siège à la Chambre des pairs. Camille Périer était d'une haute compétence en matière de finance. Il fit dans les deux Chambres des rapports très-remarqués.

PÉRIER (Auguste-Casimir-Victor-Laurent), publiciste et homme d'Etat, né à Paris le 20 août 1811. Il est le fils cadet du célèbre ministre de la monarchie de Juillet, mort en 1832. Pendant que son frère aîné, M. Paul Périer, se livrait aux opérations de banque, il entrait, dès l'âge de vingt ans, dans la carrière diplomatique, comme secrétaire d'ambassade à Londres (octobre 1832). M. Casimir Périer occupa successivement les mêmes fonctions en Belgique (5 mars 1833) et en Russie (25 novembre 1839). Ses qualités personnelles, autant que le souvenir de son père, le firent nommer ensuite, malgré sa jeunesse, chargé d'affaires à Naples et ministre plénipotentiaire au Hanovre. Il abandonna néanmoins la carrière diplomatique pour entrer à la Chambre des députés, où il fut élu en août 1846 par le 1er arrondissement de la ville de Paris. M. Périer avait constamment appuyé de ses votes la politique de M. Guizot, lorsque la révolution de Février le fit rentrer momentanément dans la vie privée. En 1849, le département de l'Aube, où il s'était retiré et où il possédait des propriétés considérables, l'envoya siéger à l'Assemblée législative. Il y resta ce qu'il était auparavant, attaché aux principes conservateurs, et vota avec la majorité dont la politique inepte et l'aveuglement réactionnaire eurent pour unique résultat de faciliter les projets ambitieux de Louis Bonaparte et de précipiter la France sous le joug d'un despotisme [illegible]. Dans cette Assemblée, M. Casimir Périer ne joua qu'un rôle secondaire. En 1851, une proposition faite par lui, et tendant à introduire dans le règlement de l'Assemblée que désormais les traités conclus avec les puissances étrangères auraient besoin de la sanction législative, fut écartée après une vive discussion. M. Casimir Périer se montra favorable à la révision de la constitution et, pendant un certain temps, il parut se rallier à la politique présidentielle ; toutefois, il s'en sépara lors de la nomination du ministère qui précéda le coup d'Etat. Lors de l'attentat du 2 décembre 1851, M. Périer fit partie des députés qui protestèrent vivement contre ce coup de force. Arrêté, puis mis en liberté quelques jours après, il rentra alors dans la vie privée. Pendant quelques années, il employa ses loisirs forcés à de grands travaux agricoles, puis il publia de remarquables écrits sur nos finances et sur la politique. Le [illegible] libérales, dont il avait fait trop bon marché à l'Assemblée législative. En 1861, il résolut de rentrer dans l'arène politique. Cette année, il fut réélu membre du conseil général de l'Aube, dont il avait déjà fait partie de 1852 [illegible] pour le Corps législatif, sa lutte à Grenoble contre M. Royer, frère du premier président Royer, intéressa un moment la France. Il obtint plus de 17,000 voix contre 18,000. Les moyens violents déployés contre lui donnèrent [illegible] de Berryer échoua contre le parti pris d'absoudre les [illegible] général avait fait son devoir, disait M. Larrabure à la tribune du Corps législatif dans son [illegible] l'opposition dans l'*Impartial dauphinois* sur [illegible] le journal fut saisi, des poursuites commen[illegible], M. Casimir Périer [illegible]

on répandit dans les campagnes le bruit qu'il avait été mis en prison. L'élection faite, les poursuites furent interrompues, puis reprises sur sa demande, aboutirent à un acquittement qui démontrait du reste qu'on n'avait voulu en faire qu'une manœuvre électorale. Aux élections législatives de 1869, M. Casimir Périer échoua dans l'Aube avec 15,192 voix contre 20,871 données à M. Argence, son compétiteur. Deux ans auparavant, il avait été nommé membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Au moment de l'invasion allemande, en septembre 1870, il habitait sa terre de Pont-sur-Seine. Quelque temps après, il fut arrêté par les Prussiens, enfermé dans la prison de Troyes, puis envoyé à Reims, où il resta comme otage, à la disposition du gouverneur général prussien, jusqu'après la signature de l'armistice. S'étant porté alors candidat à l'Assemblée nationale, M. Casimir Périer recouvra à ce titre sa liberté et, le 8 février 1871, trois départements, ceux de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et de l'Aube, le nommaient député. Il opta pour ce dernier département. A Bordeaux, où se réunit d'abord l'Assemblée, il vota la paix, la déchéance de l'Empire et le transfert de la Chambre à Versailles. Dans cette dernière ville, il prit une part importante aux travaux de l'Assemblée. D'abord membre du centre droit, il fut un des hommes les plus autorisés de l'ancien parti orléaniste, se fit remarquer par son esprit modéré et conciliant et travailla à maintenir l'accord entre l'Assemblée et M. Thiers, dont il adopta la politique. Comme ce dernier, il en arriva bientôt, en considérant l'état de la France et des partis, à acquérir cette conviction que le seul gouvernement possible et durable était la République. Se rappelant les leçons du passé, il comprit que l'Assemblée se discréditerait infailliblement, et avec elle le parti dit conservateur, si elle suivait les errements de l'Assemblée de 1849-1851, et il en arriva à cette conclusion que le seul moyen pour le parti conservateur de conserver son influence dans le pays, c'était de fonder lui-même la République. En même temps que cette évolution s'accomplissait dans ses idées, il se faisait remarquer à la Chambre par sa compétence en matière financière. Il était nommé rapporteur du projet de loi sur l'emprunt de 2 milliards, du budget rectifié de 1871, du projet de loi frappant d'un décime toutes les contributions, se prononçait contre les impôts sur les matières premières proposés par le ministre des finances et présentait un contre-projet dans lequel l'impôt sur le revenu prenait la place du système de M. Pouyer-Quertier. Malgré ces divergences de vues, il fut appelé, le 11 octobre 1871, à remplacer M. Lambrecht comme ministre de l'intérieur.

En prenant possession de son portefeuille, M. Casimir Périer adressa aux préfets une circulaire à la fois ferme et libérale, qui fut très-remarquée. Il s'occupa ensuite de réorganiser le ministère de l'intérieur, de façon à amener, par de nombreuses suppressions dans le personnel de l'administration centrale, une notable économie, à assurer par la concentration des services une rapidité plus grande dans l'expédition des affaires, et à imposer aux chefs dirigeants une responsabilité plus réelle (18 novembre). Bien qu'il eût recommandé à ses agents « de préférer toujours dans l'application de la loi l'interprétation la plus large, la plus libérale, la plus généreuse, » il se montra à diverses reprises sévère envers la presse et frappa notamment de suspension les journaux bonapartistes l'*Avenir libéral* et le *Pays*. Toutefois, pour atténuer la rigueur de la loi concernant la publication de fausses nouvelles, il décida, le 27 décembre, que l'administration se bornerait, lorsqu'il y avait eu erreur ou imprudence, à demander au journal une rectification rétablissant la vérité des faits. Dans une circulaire à l'occasion des élections du 7 janvier 1872, il recommandait aux préfets d'éviter toute ingérence rappelant le souvenir des candidatures officielles, mais en même temps de blâmer hautement les abstentions. « Un peuple, dit-il, compromet ses destinées et perd le droit de se plaindre s'il déserte le scrutin, si, désintéressé de la chose publique, il croit trouver dans une inerte abdication de tout effort les biens qu'il n'a le droit d'acquérir qu'à force d'énergie et de patriotisme. » Partisan du retour de l'Assemblée à Paris, il donna sa démission de ministre à la suite du vote de la Chambre (2 février 1872) qui se prononçait contre ce retour, et il fut remplacé le 6 février par M. Victor Lefranc.

[illegible] alors à la fondation de la République, telle que l'entendait M. Thiers, il se fit inscrire, en quittant le ministère, parmi les membres du centre gauche. Le 9 mars, il flétrit avec indignation, du haut de la tribune, le système de virements dont M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, venait de faire presque l'apologie devant la cour d'assises, dans l'affaire de M. Janvier de La Motte. Au mois de juin suivant, il se prononça pour l'impôt sur les revenus mobiliers, puis présenta un amendement à l'impôt sur le chiffre des affaires (6 juillet) et [illegible] et pensions payés par l'Etat. [illegible] septembre, à [illegible] d'une visite que lui fit à Pont-sur-Seine le comte de Paris, il écrivit aux journaux une lettre pour

expliquer comment il avait été conduit « à se prononcer nettement et sans arrière-pensée pour la forme républicaine, la seule destinée aujourd'hui à préserver la France d'une crise anarchique. » Il soutint vigoureusement M. Thiers lorsque l'Assemblée tenta de le renverser le 29 novembre 1872, et, le lendemain, répondant à une insinuation de M. Batbie, il lui adressa ces mots : « Je me permettrai de vous dire que, parmi ceux avec qui j'ai voté hier, il y a des conservateurs de plus vieille date et d'opinions moins variables que vous. »

La crainte de paraître déserter les rangs des conservateurs poussa M. Périer à demander au centre gauche de s'abstenir de toute communication avec l'extrême gauche. La majorité du groupe résista. Le 8 janvier 1873, à l'occasion de la nomination d'un président du centre gauche, il rompit avec cette réunion, dont il se sépara avec 47 membres, MM. Waddington, Cezanne, Feray, Target, etc., et il constitua avec eux un nouveau groupe, dit groupe des conservateurs de la République libérale, qui se rapprocha du centre droit en attendant qu'un certain nombre de ses membres vînt s'y fondre complètement. Malgré cette scission, qui fut de la part de M. Périer une faute grave, il ne continua pas moins à protester de son intention de rester fidèle à la République, et lorsque M. Thiers se décida à proposer à la Chambre de constituer définitivement le gouvernement républicain, il donna dans le cabinet formé le 19 mai 1873 le portefeuille de l'intérieur à M. Périer. Le 24 mai, M. Thiers était renversé du pouvoir par un vote de la coalition monarchique, et M. Périer, qui prononça à cette occasion un remarquable discours, dut donner sa démission avec ses collègues. Ces deux hommes d'Etat tombaient par suite de la défection de quinze membres, qui, presque tous, appartenaient à la réunion formée par M. Périer lui-même.

Après la nomination du maréchal de Mac-Mahon comme président de la république, sous le gouvernement de combat inauguré par M. de Broglie, M. Périer s'abstint en diverses circonstances importantes, notamment lors du vote de confiance au gouvernement du 24 mai, lors de la loi Ernoul et du projet de loi sur l'érection d'une église du Sacré-Cœur à Montmartre. Au mois d'août suivant, il ne fut point réélu président du conseil général de l'Aube, à la tête duquel il était depuis le mois d'octobre 1871. Lorsque la réconciliation des deux branches de la famille des Bourbons mit le comble aux espérances des royalistes et qu'on vit, non sans stupéfaction, en pleine France du XIXe siècle, s'affirmer les insolentes et niaises théories de la monarchie de droit divin, M. Périer crut devoir déclarer encore une fois que « la République conservatrice ouverte à tous, libérale, pouvait seule réparer nos désastres. » Après la déroute de la fusion, lorsque les monarchistes éperdus résolurent d'établir le septennat au profit du maréchal de Mac-Mahon, M. Périer proposa de lier la prorogation des pouvoirs du président aux lois constitutionnelles. Cette proposition, acceptée par la commission des quinze (11 novembre), fut repoussée par l'Assemblée. Au mois de mai 1874, il donna sa démission de membre du conseil général de l'Aube et contribua peu après à la chute du néfaste cabinet de Broglie. Redevenu membre du centre gauche, il fut chargé, au mois de juin suivant, de rédiger, de concert avec MM. Léon Say et Robert de Massy, une proposition ayant pour objet de mettre l'Assemblée en demeure d'organiser la République. Le 16 juin, il déposa cette proposition, prononça à cette occasion un remarquable discours et, malgré le ministère, la majorité se prononça pour l'urgence. Mais lorsque l'Assemblée fut appelée, le 23 juillet, à voter sur la proposition même, donnant une nouvelle preuve de son impuissance à rien constituer, elle repoussa l'unique moyen qui lui restait de sortir du provisoire.

En avril 1873, M. Périer s'est pourvu près du ministre de la justice pour ajouter le nom de Casimir à son nom patronymique, et depuis lors il se fait appeler **Casimir-Périer**. Il est, depuis 1846, grand officier de la Légion d'honneur.

Outre une notice intéressante sur Charlotte Corday, accompagnée de documents inédits, publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de lui : *Traité avec l'Angleterre* (1860, in-8°), *les Finances de l'Empire* (1861, in-8°), *le Budget de 1863* (1862, in-8°), *la Réforme financière* (1862, in-8°), *les Finances et la politique* (1863, in-8°), *les Sociétés coopératives* (1864, in-8°), *l'Article 75 de la constitution de l'an VIII sous le régime de la constitution de 1852* (1864, in-8°), etc.

PÉRIER (Arthur), acteur français, né à Lyon en 1786, mort à Tours en 1863. De bonne heure, il se sentit attiré vers le théâtre ; mais, compris dans les levées que faisait l'Empire, il dut prendre le fusil et fut soldat de 1806 à 1808. Libéré à cette date, il débuta dans sa ville natale, puis donna des représentations à Bordeaux, Strasbourg et Nantes. Il venait de quitter la troupe que Mlle Raucourt dirigeait en Italie, lorsqu'il entra à la Comédie-Française et y débuta dans le *Cid*. La façon dont il se tira de ce début lui valut d'être engagé à l'Odéon, où il obtint un vif succès. De ce théâtre, il passa avec un bril-

haut engagement à la Porte-Saint-Martin, puis revint à l'Odéon après s'être essayé dans le drame. Vers 1818, il entra de nouveau à la Comédie-Française et ne tarda point à être reçu sociétaire. Il se fit remarquer surtout par la façon dont il joua le répertoire classique, et fut particulièrement applaudi dans l'Alceste du *Misanthrope*, *Tartufe*, le *Festin de Pierre*, le *Glorieux*, etc. Il fit aussi quelques créations et se retira du théâtre le 3 février 1849. Sa représentation de retraite se composait du *Bourru bienfaisant*, création qui avait été pour lui une longue suite de succès. Acteur sage, intelligent, Périer joignait à des qualités sérieuses une grande habitude de la scène. C'était un des pères nobles de la meilleure école.

PÉRIER (François), dit **le Bourguignon**, peintre et graveur. V. PERRIER.

PÉRIÉRÈSE s. f. (pé-ri-é-re-ze — du préf. *péri*, et du gr. *airésis*, action de prendre). Anc. chir. Incision que l'on faisait autour des grands abcès.

PÉRIERS, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N. de Coutances; pop. aggl., 1 869 hab. — pop. tot., 2,515 hab. Commerce de grains, beurre, bestiaux. Vestiges de voie romaine. Eglise remarquable.

PÉRIERS, village de France (Calvados), canton de Dozulé, arrond. et à 24 kilom. de Pont-l'Évêque, sur la Dives; 117 hab. On y remarque une église dont le chœur date du XIIe siècle. Sur l'autel en bois sculpté se trouve une statue de saint Firmin, en grande vénération dans le pays. A peu de distance se trouvent les ruines du prieuré de Rouville.

PÉRIERS (Bonaventure DES), littérateur français. V. DESPERRIERS.

PÉRIÈS (Jean-Vincent), littérateur français, né en 1785, mort à Paris en 1829. Il fut chef de bureau à la direction générale des beaux-arts. Périès cultiva la poésie et fit quelques bonnes traductions. On lui doit : les *Œuvres complètes de Machiavel* (Paris, 1823-1826, 12 vol. in-8°) et les *Dialogues du Tasse* (1826). Outre ces traductions, il a laissé inédite celle du *Roland furieux*.

PÉRIGÉE s. m. (pé-ri-je — du préf. *péri*, et du gr. *gê*, terre). Astron. Point de l'orbite d'un astre le plus voisin de la terre; époque où l'astre se trouve à ce point de son orbite : *L'instant durant lequel le soleil est le plus près de la terre est ce qu'on appelle le* PÉRIGÉE. (Arago).

— Adjectiv. Se dit d'un astre qui est à son périgée : *La lune est* PÉRIGÉE. (Acad.)

PÉRIGLOTTE s. f. (pé-ri-glo-te — du préf. *péri*, et de *glotte*). Anat. Glande épiglottique.

PÉRIGNAC, bourg de France (Charente-Inférieure), canton de Pons, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Saintes, entre le Né et la Charente; pop. aggl., 2,335 hab. — pop. tot., 2,369 hab. Commerce de bétail. Belle église ogivale.

PÉRIGNEUX, bourg de France (Loire), canton de Saint-Rambert, arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Montbrison, sur le Bonson; pop. aggl., 349 hab. — pop. tot., 2,344 hab. Belle église ogivale à trois nefs.

PÉRIGNON (dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Sainte-Menehould en 1638, mort à l'abbaye d'Hautvilliers, près d'Epernay, en 1715. Devenu procureur de son monastère, il fut à ce titre particulièrement chargé du soin des vignes. Comme il avait une extrême finesse de goût, il s'appliqua à combiner divers crus de la Champagne, de façon à obtenir des vins pleins de délicatesse et de montant. « C'est à lui, dit Lecuy, que la Champagne doit la perfection de ses vins, et, le premier, il les a confectionnés avec une blancheur qui était plus recherchée autrefois qu'aujourd'hui; c'est de lui que date l'industrie de ses vins mousseux et non mousseux. On ne peut faire remonter au delà de 1695 celle des vins mousseux qui, dans l'origine, eut des détracteurs. Il (Pérignon) ne garda ni pour lui ni pour sa maison son secret et le publia dans des *Mémoires sur la manière de choisir des plants de vigne convenables au sol, sur la façon de les provigner, de les tailler, de ménager les raisins, d'en faire la cueillette et de gouverner les vins.* »

Grâce aux soins du bénédictin champenois, le vin d'Hautvilliers devint un des meilleurs et des plus recherchés de la province viticole. Ce moine a donc rendu de véritables services à son pays.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine, comte, puis marquis DE), maréchal et pair de France, né à Grenade, près de Toulouse, en 1754, mort en 1818. Il était, avant la Révolution, sous-lieutenant et aide de camp du comte de Preissac. Nommé député à l'Assemblée législative (1791), il donna sa démission l'année suivante, pour passer à l'armée des Pyrénées-Orientales, où, devenu bientôt général de division (23 décembre 1793), il sauva Perpignan, fut vainqueur à La Jonquière, prit Bellegarde et, après la bataille de la Montagne-Noire, il succéda à Dugommier dans le commandement en chef (18 novembre 1794). Peu après, il battait complètement les Espagnols à Escola. La prise de Roses (1795), obtenue à la suite de travaux gigantesques, est son plus beau titre militaire. Il y montra une fermeté d'âme, une audace, un sang-froid, un courage qui furent l'admiration de l'armée. Après la paix de Bâle, il reçut le commandement des armées des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg, devint peu après membre du conseil des Cinq-Cents, refusa le portefeuille de la guerre, mais accepta du Directoire l'ambassade d'Espagne, pour cimenter la paix à laquelle il venait de contribuer, et négocia habilement le traité de Saint-Ildefonse entre l'Espagne et la France. De retour en 1798, il prit part à la malheureuse bataille de Novi, y fut blessé et fait prisonnier par les Russes. Napoléon le comprit dans la première promotion de maréchaux (1804), lui confia le gouvernement de Parme et de Plaisance (1806), le commandement en chef des troupes françaises à Naples (1808-1814) et le nomma comte (1808). Rallié aux Bourbons en 1814 et nommé alors pair de France, il leur resta fidèle pendant les Cent-Jours et fut mis à la tête de la 1re division militaire en 1816. Louis XVIII lui conféra, l'année suivante, le titre de marquis. — Son fils, François-Henri, marquis DE PÉRIGNON, né à Montech (Tarn-et-Garonne) en 1793, mort en 1841, fut aide de camp de Murat, qu'il accompagna dans la campagne de Russie, devint pair de France après la mort de son père et donna sa démission après la révolution de Juillet.

PÉRIGNON (Alexis), peintre français, né à Paris en 1806. Son père, qui était peintre, le plaça dans l'atelier de Gros, où il étudia la grande peinture. En quittant l'atelier de ce maître, il s'adonna pendant quelques années à la restauration des anciens tableaux; puis il reprit la palette pour son propre compte et débuta au Salon de 1834 par un assez bon portrait du *Roi des Belges*. Deux ans plus tard, il exposa la *Mort de Montaigne*, tableau d'un effet simple, imposant et d'une bonne couleur, qui lui valut une 3e médaille. La *Femme adultère*, exposée en 1838, attesta de nouveaux progrès dans la manière de l'artiste et fut récompensée par une 2e médaille. M. Pérignon exécuta ensuite : le *Christ portant sa croix* (1840); *Jésus-Christ en prière au jardin des Oliviers; Roger et Angélique* (1841); *Tête de femme* (1842) et trois *Portraits* (1844). Ces portraits, qui lui firent décerner une médaille de 1re classe, étaient fort remarquables et, depuis lors, M. Pérignon s'est adonné presque entièrement à ce genre. Il n'exposa pas moins de neuf *Portraits* en 1845, onze en 1846, neuf en 1847, quatre en 1848, quatre en 1849, sept en 1856, deux *Portraits* et une *Paysanne bretonne* en 1852. A l'Exposition universelle de 1855, M. Pérignon envoya cinq *Portraits* et *Paysans des Abruzzes*. L'année suivante, il reçut la décoration de la Légion d'honneur et il continua à envoyer des portraits aux Expositions subséquentes. Parmi ses nombreuses productions, nous nous bornerons à citer : l'excellent portrait de Mlle *Virginie Huet* (1857); la *Sainte Famille; Mme Lebrun chez la reine Marie-Antoinette* et douze *Portraits* (1859); trois *Portraits* en 1863, deux en 1864; deux en 1865, deux en 1866; le portrait du *Général Dix* en 1867; deux *Portraits de femmes* (1868); *Femme arrangeant des fleurs* (1869); portraits de *M. Emile de Girardin* et de la *Baronne d'E.* (1870); portraits de Mme *Alboni*, du commandant *Franchetti* (1872); deux *Portraits* en 1873; le *Sommeil*; le portrait de Mlle *H. Schneider* (1874), etc. Une couleur franche, une pâte ferme et fine, de l'élégance dans la forme, de la souplesse dans le modelé, une exécution sobre et savante, telles sont les qualités qui distinguent en général les œuvres de cet artiste remarquable.

PÉRIGONE s. m. (pé-ri-go-ne — du préf. *péri*, et du gr. *gonos*, germe). Ornith. Enveloppe extérieure des œufs qui n'ont pas de coquille.

— Bot. Syn. de PÉRIANTHE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des ditomites, dont l'espèce type habite le Sénégal.

— Minér. Variété d'agate.

PÉRIGONE, fille du géant Sinnis. Elle se réfugia, pour échapper aux poursuites de Thésée qui venait de tuer son père, dans un champ de roseaux et d'asperges, en promettant à ces plantes de ne jamais les arracher si elles l'empêchaient d'être aperçue. Thésée la vit, fut touché de sa beauté, eut d'elle un fils, nommé Ménalippe, puis la maria à Déionée qui la rendit mère d'Ioxus, chef des Ioxides, peuple de Carie.

PÉRIGONIAIRE adj. (pé-ri-go-ni-è-re — rad. *périgone*). Bot. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles les organes sexuels subsistent intégralement.

PÉRIGORD, en latin *Petrocoriensis Ager*, pays de l'ancienne France, dans la partie septentrionale de la province de Guyenne, entre l'Angoumois au N., le Quercy et le Limousin à l'E., l'Agenais au S. et la Saintonge à l'O.; chef-lieu, Périgueux. Le Périgord était divisé en haut Périgord ou *Périgord Blanc* et bas Périgord ou *Périgord Noir*, à cause des vastes forêts de sapins qui le couvrent en partie. Les villes principales en bas Périgord étaient Sarlat, Biron et Montignac. Le territoire de ce pays est aujourd'hui réparti entre les départements de la Dordogne et de la Gironde.

Le Périgord tirait son nom des *Petrocorici*, tribu gauloise qui, après avoir fait partie de l'Occitanie, fut comprise par César dans la Gaule Celtique. Les vestiges d'antiquités celtiques et romaines sont très-nombreux sur le sol de cette contrée; on y rencontre beaucoup de dolmens, connus dans le pays sous le nom de pierres levées (*peyra levada*), un grand nombre de tombelles et les restes de cinq voies romaines. Le Périgord, dont la capitale, nommée d'abord *Vesunna*, prit plus tard le nom de *Petrocorium*, fut réuni à l'Aquitaine IIe sous Valentinien, puis tomba au pouvoir des Goths vers le milieu du Ve siècle et fut conquis par Clovis sur Alaric en 507. Détaché de la monarchie des Francs sous l'administration débile des derniers Mérovingiens, il fut une seconde fois reconquis par Pépin et forma sous les successeurs de Charlemagne un comté qui passa, au Xe siècle, sous l'administration des comtes de La Marche dans la personne de Boson Ier, dit le Vieux. Les descendants de ces nouveaux seigneurs conservèrent leur suzeraineté jusqu'à la rébellion d'Archambaud V, dit le Vieux, contre Charles VI. Fait prisonnier (1394), il fut condamné au bannissement (1397) et un arrêt du parlement confisqua ses biens (1398). Archambaud passa en Angleterre, où il mourut en 1399. Charles VI rendit alors le comté à Archambaud VI, fils du précédent; mais Archambaud VI, banni pour crime de rapt, perdit le Périgord, qui fut donné à Louis d'Orléans (1399). Après avoir vainement essayé de se remettre en possession de son patrimoine à l'aide d'une armée anglaise, Archambaud mourut en 1425 au château d'Hauteroche. Charles d'Orléans, fils de Louis, captif des Anglais, vendit le comté de Périgord, en 1437, à Jean de Blois, dont la nièce Françoise apporta le Périgord en dot au seigneur d'Albret (1470). Jeanne, petite-fille de ce dernier, épousa Antoine de Bourbon, dont le fils Henri IV réunit définitivement le Périgord à la couronne de France.

Le département de la Dordogne, dont les vins sont connus dans le commerce sous le nom de vins du Périgord, ne produit pas moins, année moyenne, de 2,250,000 hectolitres d'excellents vins qui constituent la principale richesse du pays. Rouges et blancs y sont récoltés à peu près en égale portion et sont aussi réputés les uns que les autres. Les vignobles les plus considérables et ceux qui produisent les meilleurs vins se trouvent dans l'arrondissement de Bergerac, des deux côtés de la Dordogne. Les meilleurs vins rouges se récoltent sur la rive droite; ils sont vifs, fins, spiritueux et parfumés; ceux de la rive gauche sont plus foncés, plus corsés, avec moins de bouquet et d'agrément. Les premiers sont préférés pour la table; mais les meilleurs vins blancs sont ceux de la rive gauche, on les recherche pour leur extrême douceur et pour la qualité qu'ils acquièrent en vieillissant.

« Quiconque a pu apprécier, aux lieux mêmes de leur provenance, les vins de choix de la côte de Bergerac, dit M. Rendu, s'étonne à bon droit qu'ils ne jouissent pas de plus de renom. Non-seulement ces vins sont les meilleurs de la Dordogne et occupent un des premiers rangs parmi les productions viticoles du sud-ouest de la France, mais, à les juger d'après leur mérite, ils seraient dignes de prendre place au-dessus de certains vins mieux classés. Légèreté, finesse, alcoolicité, franchise de goût, telles sont les qualités qui recommandent les bons vins rouges de cette contrée. Quant au vin de liqueur de la côte de Monbazillac, il est sans rival dans sa région et ne déparerait pas les tables les plus recherchées, non loin des muscats de Rivesaltes et de Frontignan. L'oubli dans lequel ces vins languissent tient sans doute au petit nombre de débouchés qui leur sont ouverts et peut-être aussi à ce qu'ils sont rarement livrés aux consommateurs purs et sous leur véritable nom; le commerce s'en sert le plus souvent pour opérer les mélanges et fortifier les vins faibles de Bordeaux. »

Les principaux cépages de la côte de Bergerac sont : l'auxerrois, le carmenet, le verdot, le piepoul, le fer, le périgord, le navarre.

La plupart des cépages rouges sont taillés à vergnes, c'est-à-dire qu'on réserve sur chaque cep un sarment de 0m,60 de longueur, muni de trois à six yeux; on le courbe sur lui-même, puis on l'attache ainsi replié au cep ou à un échalas [illegible].
On [illegible] et on la [illegible] avant le [illegible].

Le vin rouge destiné à la Hollande s'expédie sur lie.

Tous les bons vins rouges de la côte de Bergerac sont d'excellente garde et gagnent même beaucoup en vieillissant.

Les vins blancs de Bergerac sont à peu près semblables à ceux de [illegible]. C'est au mont Neyra que se trouvent les vignobles blancs les plus estimés, [illegible] de 96 hectares [illegible].

Après les vignobles de [illegible] et de Monbazillac, [illegible] ceux de [illegible] et de [illegible].

Tous les vins [illegible] du Périgord [illegible] que [illegible] sont que des vins [illegible], comme ceux de la Bourgogne et des autres vignobles de France. Ceux que l'on récolte à Sainte-Foy-des-Vignes ont un goût de pierre à fusil qui n'est pas désagréable. Les vins blancs de seconde qualité sont additionnés d'eau-de-vie avant leur vente et servent à donner du corps et de la force aux autres vins blancs qui sont plus réputés, quoique inférieurs.

Dans tous les bons vignobles du Périgord, on fabrique aussi d'excellents vins de liqueur avec les raisins du seinellou et du muscatfou, raisins très-[illegible] encore la couleur en le [illegible] jusqu'à ce que la pellicule ait acquis une couleur brune et qu'elle soit presque pourrie.

Les vins rouges et les vins blancs du Périgord prennent depuis quelque temps le nom de vins de Bergerac, autant parce que la plupart d'entre eux se récoltent aux environs de cette ville que parce qu'elle est le centre du commerce de ces vins.

La Hollande achetait autrefois presque tous les vins blancs de cette contrée; mais les Bordelais se sont emparés de cette branche de commerce. Ils achètent les vins de Bergerac, qu'ils mélangent et droguent ensuite avec un talent tout particulier, pour les revendre comme vins de [illegible] de même [illegible] eaux-de-vie [illegible] [illegible] se revendent [illegible]. Les [illegible] en 228 litres. [illegible].

Le Périgord produit [illegible] des truffes renommées. Nous en parlerons à l'article TRUFFE.

PÉRIGORD ([illegible] DE TALLEYRAND-[illegible]). V. TALLEYRAND-PÉRIGORD.

PÉRIGOURDIN, INE [illegible] dain, i-ne. Géogr. H[illegible] ou de Périgor[illegible] ce pays, ou à leurs habitants : *Les* PÉRIGOURDINS. *La pop*[illegible].

— s. m. Linguist. Patois parlé dans le Périgord.

— **Encycl.** Linguist. Le [illegible] n'est pas proprement un dialecte à part; ce n'est que la transition [illegible] languedocien qui viennent se confondre, dans le département de Lot-et-Garonne, avec le patois [illegible] littérature à part [illegible] ont été réunies et publiées à Sarlat en 1839 (*Œuvres de* [illegible], 1 vol. in-18). Nous citerons surtout, parmi les œuvres de [illegible] fois en la même année.

PÉRIGRAPHE s. m. [illegible] — du préf. *péri*, et du gr. [illegible]. Anat. Insertion aponévrotique [illegible] l'abdomen.

PÉRIGUEUX [illegible]. Miner. Pierre [illegible] trouve aux environs de [illegible].

PÉRIGUEUX, [illegible] farine; imprimeries typogr[illegible] bœufs, etc.

[illegible]

du [illegible] siècle, restes d'une église latine antérieure, un clocher carré, haut de [illegible] étages [illegible] la base au sommet et décorés, au premier, de pilastres contournant une double salle ronde [illegible] au second, [illegible] quelles s'ouvrent des fenêtres à plein cintre; au troisième, d'un cercle de colonnettes très-sévères, inégales de hauteur et de diamètre, et prises à d'anciens monuments romains. Un [illegible] struction de cette tour remonte à 980. On pénètre à l'intérieur de la basilique par une porte [illegible] ble rang de pointes de diamants, séparées par un tore retombant sur l'imposte et ou-[illegible] de la [illegible] extérieure. Elle affecte tout d'abord la forme d'une croix grecque, chaque branche mesurant 60 mètres de longueur. Cinq coupoles, de [illegible] couvrent les trois nefs. Les grands arcs de ces coupoles constituent deux segments de cercle très-distincts. Ces arcs reposent sur vingt panaches et pendentifs portés par douze énormes piliers carrés, ornés, aux deux tiers de leur hauteur, d'un simple cordon et traver-[illegible] à des nefs latérales entourant la salle d'un entre-croisement des plus heureux. Le chœur est contourné d'une rangée d'arcades en fausse architecture. Primitivement, deux absides secondaires s'ouvraient à l'orient des transsepts. Au XVIe siècle, l'abside du transsept nord fit place à la paroisse Sainte-Anne, aujourd'hui détruite, et qui servit pendant la Révolution de salle décadaire. Quant à l'abside sud, restaurée il y a quelques années, basse au dedans, d'une hauteur excessive au dehors, elle [illegible] s'appuie sur deux rangs de pilastres servant à la fois d'ornement et de soutien. Les deux nefs latérales ont seules des portes monumentales ouvertes sur leurs flancs. Le porche immense, de 25 mètres, qui enveloppait jadis la façade nord presque tout entière (1581), n'existe plus. Autour de l'édifice règne, extérieurement, un entablement continu, sur lequel s'appuient, appliqués aux voussoirs des grands arcs intérieurs, douze frontons, couronnement des douze pans de murs, percés de triples fenêtres à plein cintre, formant le développement extérieur de la croix grecque. On pénètre par l'extérieur dans des cryptes, la plupart taillées simplement dans le roc et à deux étages sous l'abside secondaire. Une d'elles passe [illegible] exact du tombeau de saint Front.

Une restauration importante de la cathédrale de Périgueux se poursuit depuis quelques années sous la direction de M. Abadie, architecte. Dans l'ancien chœur, qui sert aujourd'hui de chantier, on voit un admirable retable en chêne sculpté, de 9m,40 de hauteur sur 11m,10 de largeur, œuvre du jésuite Laville qui y employa dix années. La scène principale représentée par ce retable, malheureusement bien mutilé, est par bonheur intacte : c'est l'Assomption. La seule aile qui reste représente une Annonciation. Des détails infinis de fleurs et d'animaux, oiseaux, singes, loups, écureuils, etc., courent entre ces colonnes dont les panneaux offrent plusieurs scènes de la vie de la Vierge. En résumé, Saint-Front, indépendamment même de la beauté de ses proportions et du charme de ses détails, est surtout précieux pour l'archéologue, en ce sens que l'admirable édifice demeure le type primitif, en France, d'une architecture dont l'influence se reconnaît dans tout le Périgord et le Midi.

L'église Saint-Étienne ou église de la Cité resta, jusqu'en 1669, la cathédrale de Périgueux. Elle s'élève, dit-on, sur les fondations d'un ancien temple de Mars; ravagée et en partie démolie en 1577 par les protestants, elle fut en 1620 restaurée sur l'ancien plan, [illegible] 43 mètres de longueur sur 33 mètres de largeur et comprend deux parties bien distinctes : l'une, [illegible] On remarque sa coupole, plus basse, plus étroite et encore moins ornée que celle de Saint-Front; cette coupole est tout ce qui [illegible] l'édifice, laquelle n'offre rien de remarquable. La coupole de Saint-Étienne recouvre une première salle à peu près carrée, dans laquelle on descend par sept marches. Les pendentifs reposent sur de gros piliers reliés longitudinalement par des arcs à plein cintre, dont la profondeur contient, à droite, un curieux [illegible] A l'entrée, du même côté, une superbe porte, à voussoirs romans, ornementés de feuillages et de rinceaux entre-croisés, s'encadre entre deux colonnes modernes surmontées d'antiques et bizarres chapiteaux historiés. Les pilastres, soutenant [illegible] enfin des verrières modernes et plusieurs [illegible] par M. B[illegible] solateur des [illegible], avec un cortège de saints.

Les autres édifices religieux de Périgueux [illegible] suivants : L'église Saint-Pierre-ès-Liens ou Saint-Pierre-l'Aîné, longue salle carrée sans voûte, servant aujourd'hui de resserre à un jardinier; la chapelle Saint-Jean-Baptiste, consacrée depuis le XIIIe siècle à saint Cloud et servant aujourd'hui de cave et de bûcher; le monastère de Sainte-Ursule, dévasté au XVIe siècle par les protestants, vendu en 1792, racheté en 1814 par les ursulines et dont la chapelle est remarquable; la voûte est faite en caissons de bois, couverts de portraits de saints et de saintes dessinés avec assez de goût par les religieux dominicains. Enfin, nous nous bornerons à nommer deux autres églises : Notre-Dame-de-Miséricorde, simple nef à ornementation commune, et l'église du Sacré-Cœur, dont le large portail étale au centre de son fronton un double sacré-cœur sculpté. L'évêché (ancien monastère de Saint-Front) conserve encore quelques-unes des anciennes façades et des fenêtres en forme de barbacanes. La bibliothèque communale occupe l'aile du sud depuis 1809. Les musées sont dans l'ancienne chapelle. Le séminaire occupe un bâtiment tout moderne terminé en 184.

Les édifices civils de Périgueux ne sont pas moins nombreux et moins riches au point de vue archéologique que ses monuments religieux. En première ligne, il faut placer le château ruiné de Barrière, dont l'origine est difficile à préciser. Sa base, formée de pierres à grand appareil, surmontée de cordons de briques, et ses deux tours de construction romaine firent vraisemblablement partie de l'enceinte fortifiée et datent du IIIe siècle ou des premières années du IVe siècle. La tour élevée qui domine les ruines, ronde à l'extérieur et carrée à l'intérieur, appartient au Xe siècle. Suivant le savant abbé Audierne. le corps du château appartient au XIIe siècle; quelques fenêtres et les portes de l'intérieur au XVIe siècle, et l'habitation actuelle au XIe et au XIIe siècle. Dans un angle de la cour, une porte ogivale fleuronnée donne accès dans une tour carrée, au bas de laquelle a été réuni sous une grotte factice une sorte de musée de fragments antiques.

La préfecture est un édifice du XVIIIe siècle construit dans le style de la Renaissance, sur des proportions monumentales, par l'architecte Bouillon. Un double rang de fenêtres, accostées de groupes de colonnes dont la frise supporte une balustrade à jour, éclaire l'édifice. Nous nous bornerons à mentionner la mairie (1831), le palais de justice (1829), le théâtre (1838) et une caserne occupant les anciens bâtiments du cimetière diocésain. La manutention a pour base une partie de l'enceinte de Vésone, dont subsistent encore deux tours.

Le musée des antiquités de Périgueux occupe aujourd'hui l'ancienne chapelle des Pénitents blancs, belle œuvre du XVIe siècle, mais dont il ne reste que le sanctuaire et l'arcade qui la séparait de la nef; ces parties sont chargées de détails sculptés d'un charme exquis. Le musée d'antiquités, enrichi des donations Taillefer, Audierge, Brard, Joannet, Morteyrol, maréchal Bugeaud, comte de Damas, comprend des antiquités égyptiennes, celtiques, romaines, franques, des inscriptions du moyen âge et modernes, enfin plusieurs œuvres d'art du premier mérite. Une série d'armes et une collection de monnaies complètent la collection. Le musée de peinture et de sculpture, attenant au précédent, lui est de beaucoup inférieur. On n'y trouve guère à signaler qu'un beau triptyque du XIVe siècle.

Périgueux possède plusieurs édifices particuliers non moins curieux au point de vue archéologique que les monuments déjà passés en revue par nous. D'anciennes tours du XIe siècle couvrent encore la maison Duverd, à l'angle de la rue Taillefer. On en rencontre une autre, plus moderne, avec tourillon et mâchecoulis; cette tour est située au coin de la rue Aubergerie. On rencontre à côté de maisons du XIIIe siècle de nombreux hôtels Renaissance, conservant encore, malgré plus d'une maladroite restauration, de charmants détails. Mentionnons aussi la tour Mataguerre, reconstruite en 1477, qui faisait jadis partie des fortifications du Puy-Saint-Front, élevées par Philippe-Auguste et dont il ne reste plus qu'une autre tour sur la rivière, dans le jardin de la maison Foucault.

Les deux rives de l'Isle sont reliées par trois ponts monumentaux. Le pont Neuf, à trois arches munies d'éperons, a plus d'un siècle (1767); le pont Vieux a été reconstruit en 1860. Un canal récemment creusé descend du pont Vieux au port, construit en 1837 pour faciliter la navigation de l'Isle. Au point même où il se termine, à l'autre extrémité de la ville, passe la route de Bordeaux sur le pont de la Cité, à trois arches de pierre, construit en 1832. Parmi les places, il faut citer : la place Francheville, belle esplanade carrée plantée d'arbres; la place du Triangle, au centre de laquelle s'élève, sur un piédestal de granit, la statue en bronze du maréchal Bugeaud, par M. Dumont, de l'Institut; la place Michel-Montaigne, également plantée d'arbres et ornée à son centre de la statue du philosophe, œuvre du sculpteur Lanno (1838). Les allées de Tourny constituent la principale promenade de la ville : une quadruple avenue de grands arbres centenaires orne une magnifique esplanade, dont l'extrémité domine le cours de l'Isle. A l'entrée du Cours s'élève la statue de Fénelon, œuvre en bronze du sculpteur Lanno. La place de la Claütre est ornée d'une fontaine monumentale à triple vasque de bronze. Quatre autres fontaines jaillissent aux angles d'un marché couvert, construit en 1832 sur l'emplacement de l'ancienne mairie.

Périgueux est une des villes de France où l'on trouve le plus de vestiges d'antiquités romaines. S'il est difficile de reconnaître les traces de l'ancien *oppidum* gaulois de Cornebeuf, en revanche on peut distinguer facilement le long du plateau de la Boissière la levée du camp romain, long de 600 mètres, large de 300 mètres, et dont le relief varie de 5 à 6 mètres sur 5 mètres environ d'épaisseur. Sur la rive droite de l'Isle, au lieu dit le château de Godoffre, on a découvert en 1858 des thermes du Ier ou plutôt du IIe siècle, alimentés jadis par la fontaine de Grandfont et dont l'aqueduc en ciment, recouvert de larges dalles de pierre, longeait les revers des coteaux à 7 kilom. de Périgueux. Une inscription aisément déchiffrable atteste que ces thermes, construits par Marcillius, ont été restaurés par Marc Pompée, prêtre de l'autel d'Apollon Cobledulitavus Ils présentaient 60 mètres de façade, avec trois égouts voûtés sur un sol pavé d'une mosaïque commune. D'autres mosaïques, très-nombreuses, ont été découvertes dans la ville. Enfin vient la tour de Vésone, construction ronde, haute de 27 mètres sur 20m,70 de diamètre, où aboutissaient autrefois toutes les grandes voies de la cité. Cette tour se présente éventrée de haut en bas comme par deux coups de sabre qui en auraient emporté une face entière. « On est à peu près d'accord, dit M. Port, pour reconnaître dans cet antique édifice le corps principal du temple de quelque déesse locale, dont les parties accessoires ont disparu. » Le musée des antiquités possède plusieurs débris provenant de cette tour.

Les arènes de Périgueux présentent un amphithéâtre de forme ovale, reposant autrefois sur deux étages d'ordre corinthien. On voit aujourd'hui s'étager entre des jardins et des sentiers d'immenses pans de murs, sans parement, en blocage lié par un ciment de chaux, de sable, de graviers et de tuiles brisées; deux grands vomitoires; plusieurs cages d'escaliers; une vingtaine de voûtes à peine entamées formant deux énormes groupes debout à chaque face opposée du cercle. La superficie totale de l'édifice était supérieure à celle de l'amphithéâtre de Nîmes; il présente, en effet, un diamètre de 91 mètres. Tout porte à fixer la fondation des arènes de Périgueux au IIIe siècle. Les comtes y avaient installé leur château, et ils l'habitèrent jusqu'au XIVe siècle. Vers 1644, l'emplacement en fut converti par les religieuses de la Visitation en carrières, dont l'exploitation leur fournit les matériaux de leur église. Cette curieuse ruine est une propriété particulière.

— *Histoire*. Sur la rive gauche de l'Isle, au sommet du coteau escarpé de Cornebeuf, au sud du Périgueux moderne, s'élevait jadis Vésone, capitale des Pétrocoriens. De cette cité primitive, il ne reste plus aujourd'hui que des débris mis au jour par des fouilles récentes. Après le désastre d'Alésia, où 5,000 Pétrocoriens avaient combattu, les Romains prirent possession du pays et le colonisèrent. Bientôt l'ancienne Vésone était trop étroite pour les nouveaux habitants, et une seconde ville s'installait sur la rive droite de l'Isle. Cette seconde ville disparut à son tour, emportée par le passage des barbares (Ve ou VIe siècle). Tout ce qu'on sait de cette cité, c'est qu'elle abondait en édifices de toutes sortes et que son opulence était devenue proverbiale. Au Xe siècle, on voit une abbaye s'élever à peu de distance du tombeau de saint Front, premier apôtre de la cité; puis autour de l'abbaye un bourg, le bourg de Saint-Front, ne tarde pas à se former, rival et bientôt l'égal en importance de cette cité ruinée, où siégeait l'évêque, mais que dominait l'abbaye. Détruit par un incendie en 1120, le monastère de Saint-Front se releva aussitôt de ses ruines, muni d'une solide enceinte, offrant sa protection puissante aux habitants d'en bas. Enfin, en 1269, la ville et la cité s'unirent par un traité solennel qui fixa leurs droits respectifs. Pendant la guerre de Cent ans, Périgueux, enfin constitué, repoussa seul, et par trois fois, les Anglais, qui ne parvinrent qu'en 1356 à s'établir dans la cité, dont le traité de Brétigny leur maintint la possession (1359). Sous Charles V, Périgueux fit retour au domaine royal et lui demeura acquis. Quant au comté de Périgueux, confisqué en 1399 sur le comte Archambaud VI, vendu en 1437 à Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, il revint en dot à Antoine de Bourbon et par Henri IV, son fils, il fut réuni à la couronne. En 1575, les calvinistes s'emparèrent de Périgueux; un an plus tard, l'édit de paix leur concédait cette possession comme place de sûreté; ils n'en sortirent qu'en 1581. La Fronde livra Périgueux au prince de Condé; mais son lieutenant, le marquis de Chanlost, ayant indisposé la population par ses violences, une sédition éclata et le marquis en fut victime. L'armée royale, qui accourut, fut consignée aux portes et forcée d'attendre l'arrivée du nouveau gouverneur (16 septembre 1653). Cet événement fut le dernier fait saillant de l'histoire de Périgueux. La Révolution elle-même s'y passa sans grands mouvements, grâce à l'esprit de modération des représentants Romme et Lakanal.

Périgueux est la patrie du général Daumesnil, dit la *Jambe de Bois*, si connu par sa défense de Vincennes contre les alliés en 1814 et 1815.

PÉRIGYNANDRE s. m. (pé-ri-ji-nan-dre — du préf. *péri*, et du gr. *gunê*, femelle; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Enveloppes d'une fleur, périanthe.

PÉRIGYNE adj. (pé-ri-ji-ne — du préf. *péri*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Se dit des enveloppes florales, et surtout des étamines, quand elles sont insérées autour de l'ovaire.

PÉRIGYNIE s. f. (pé-ri-ji-nî — rad. *périgyne*). Bot. Mode d'insertion des étamines ou des périanthes périgynes.

PÉRIGYNION s. m. (pé-ri-ji-ni-on — rad. *périgyne*). Bot. Membrane qui entoure l'ovaire de certaines plantes. ‖ Involucre des mousses.

PÉRIGYNIQUE adj. (pé-ri-ji-ni-ke — rad. *périgyne*). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu autour de l'ovaire ou sur le périanthe.

PÉRIHÉLIE s. m. (pé-ri-é-lî — du préf. *péri*, et du gr. *hêlios*, soleil). Astron. Point de l'orbite d'une planète le plus voisin du soleil; époque où l'astre se trouve en ce point : *C'est en hiver que la terre se trouve à son* PÉRIHÉLIE.

— Adjectiv. Qui est à son périhélie : *La terre est* PÉRIHÉLIE *au solstice d'hiver*.

— **Encycl.** Le *périhélie* occupe l'une des extrémités du grand axe de l'ellipse que les planètes décrivent autour du soleil. L'autre extrémité de ce même grand axe s'appelle *aphélie*. V. ce mot.

Dans l'ancien système, qui supposait la terre immobile au centre de l'univers, notre *périhélie* était pour le soleil le périgée. Cette expression a été maintenue pour désigner la plus courte distance de la lune à la terre.

Les *périhélies* des planètes ne sont point fixes, parce que l'attraction qu'elles exercent les unes sur les autres donne à ces points un mouvement continuel, variable pour les diverses planètes, et qui se fait selon l'ordre des signes (v. PERTURBATIONS). Nous allons expliquer les méthodes les plus usitées pour déterminer la position du *périhélie*.

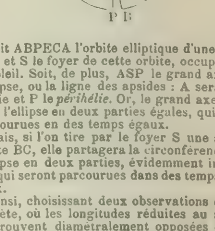

Soit ABPECA l'orbite elliptique d'une planète et S le foyer de cette orbite, occupé par le soleil. Soit, de plus, ASP le grand axe de l'ellipse, ou la ligne des apsides : A sera l'aphélie et P le *périhélie*. Or, le grand axe partage l'ellipse en deux parties égales, qui sont parcourues en des temps égaux.

Mais, si l'on tire par le foyer S une autre droite BC, elle partagera la circonférence de l'ellipse en deux parties, évidemment inégales, qui seront parcourues dans des temps inégaux.

Ainsi, choisissant deux observations d'une planète, où les longitudes réduites au soleil se trouvent diamétralement opposées entre elles, si les temps de ces observations sont éloignés entre eux de celui d'une demi-révolution de la planète, alors ces observations auront été faites dans la ligne même des apsides. Si, au contraire, l'intervalle de ces temps diffère de celui de la demi-révolution, les positions observées se rapprocheront d'autant plus de l'aphélie et du *périhélie* que la différence sera plus petite.

Cette méthode réussit très-bien pour les planètes dont les oppositions sont fréquentes; mais, pour celles dont les oppositions n'ont lieu qu'à de longs intervalles de temps, on est obligé d'employer une autre considération. On prend deux observations faites, l'une aux environs du point P, l'autre aux environs du point E situé à la distance moyenne de la planète au soleil. On a ainsi le mouvement vrai, ou l'angle ESP. Mais, par la durée entière de la révolution, on connaît le mouvement moyen, pour un intervalle de temps quelconque. La différence du mouvement vrai au mouvement moyen doit être d'accord avec l'équation de l'orbite calculée, si l'observation faite vers P correspond exactement au *périhélie*. Mais, si elle n'y correspond pas, il y aura une erreur dans l'équation calculée vers le point P, où elle change rapidement, tandis qu'il n'y en

aura presque point vers la distance moyenne E, où l'équation ne varie que très-peu. Donc le mouvement total, calculé de P en E, ne sera conforme au mouvement observé que quand on aura employé un lieu véritable du *périhélie* P. Il faudra donc changer d'hypothèse, jusqu'à ce que le calcul soit conforme à l'observation, et l'on aura alors la véritable position du *périhélie*.

Lorsqu'il ne s'agit que de la terre et du soleil, on emploie deux autres méthodes très-simples. La première est fondée sur la considération des valeurs différentes que prend successivement le diamètre apparent du soleil : « La grandeur du diamètre apparent de cet astre varie en raison inverse de la distance à la terre. » Le diamètre apparent du soleil diminue constamment du 1er janvier au 1er juillet, pour augmenter ensuite constamment du 1er juillet au 1er janvier de l'année suivante ; en sorte que le soleil s'éloigne bien réellement de la terre pendant la première période de temps et s'en rapproche pendant la seconde période. L'époque du *périhélie* a donc lieu vers le 1er janvier et celle de l'aphélie vers le 1er juillet. A la première de ces dates, le diamètre apparent du soleil est de 32′ 35″, 6. A la seconde, il est de 31′ 1″.

La seconde méthode est fondée sur la considération des mouvements diurnes variables du soleil. Sachant que la vitesse du soleil, supposé mobile, est d'autant plus grande que cet astre est plus rapproché de la terre, il est facile de déterminer la position et l'époque des points *périhélie* et aphélie. En effet, si l'on marque sur un globe les diverses positions occupées par le soleil au milieu des constellations, lors de ses passages au méridien, observés en un même lieu tous les jours de l'année, on reconnaît que l'arc parcouru par le soleil sur l'écliptique, en un jour, ne reste pas le même. Vers le 1er janvier, le déplacement diurne du soleil est à son maximum ; il est de 1° 1′ 10″, 1. A partir de cette époque, il diminue pendant six mois ; au 1er juillet, il atteint son minimum, dont la valeur est de 57′ 11″, 5 ; puis, il se met à augmenter graduellement de nouveau jusqu'au 1er janvier. La terre est donc au *périhélie* vers le 1er janvier.

Le périgée de la lune se détermine par la même méthode. C'est vers leur *périhélie* que les comètes deviennent visibles à l'œil nu.

PÉRIHEXAÈDRE adj. (pé-ri-è-gza-è-dre — du préf. *péri*, et du gr. *hex*, six ; *edra*, base). Minér. Se dit d'un prisme à quatre pans qui se change en prisme hexaèdre.

PÉRIL s. m. (pé-ril — lat. *periculum*. Ce mot signifie proprement une chose à traverser, du primitif *perior* qui, comme le gr. *peraô*, signifie aller à travers, traverser, et qui entre aussi dans *experior*, éprouver, proprement traverser quelque chose et en sortir. Le gothique *faran*, l'anglais *to fare*, originairement aller, sont identiques avec le gr. *peraô*. De là les mots allemands *erfahrung*, expérience, *gefahr*, péril, et *wohlfahrt*, prospérité, l'anglais *welfare*, qui équivaut au grec *euporia*, bonheur. Toutes ces diverses formes, le latin *perior*, le grec *peraô*, *peirô*, *pepora*, le gothique *faran*, etc., se rattachent à une racine de mouvement *par*). Risque, danger ; ce qui menace, ce qui est à craindre : PÉRIL *certain*. PÉRIL *imminent*. *Affronter, braver le* PÉRIL, *les* PÉRILS. *S'exposer au* PÉRIL. *Craindre, éviter le* PÉRIL. *Être en* PÉRIL, *en* PÉRIL *de la vie*. *Se tirer du* PÉRIL. *Ce malade est en* PÉRIL *de mort*. (Acad.) *Le cardinal de Richelieu n'avait ni l'esprit ni le cœur au-dessus des* PÉRILS ; *il n'avait ni l'un ni l'autre au-dessous*. (De Retz.) *Je ne méprise pas moins celui qui cherche un* PÉRIL *inutile que celui qui fuit un* PÉRIL *qu'il doit affronter*. (J.-J. Rouss.) *On ne peut pas répondre de son courage quand on ne s'est pas trouvé dans le* PÉRIL. (Mme d'Épinay.) *Le* PÉRIL *a des appas pour les grandes âmes*. (Dumarsais.) *Pour un ambitieux, éviter le* PÉRIL *est plus dangereux que de l'affronter*. (Mme de Staël.) *La faiblesse aime les partis mitoyens, qui cependant offrent toujours plus de* PÉRILS. (De Ségur.) *Les hommes généreux sont tentés par les* PÉRILS. (Chateaub.) *Quand les* PÉRILS *sont passés, on en mesure et on les trouve grands ; on s'étonne de sa fortune ; on pâlit de la peur qu'on aurait pu avoir*. (A. de Vigny.) *Toute vertu a son excès et son* PÉRIL. (G. Sand.) *Le plus grand* PÉRIL *n'est jamais celui qu'on regarde, c'est toujours celui qu'on ne voit pas*. (E. de Gir.) *Celle-là ne connaissent pas l'amour, qui n'ont pas aimé dans la crainte et dans le* PÉRIL. (L. Enault.) *L'apparence du* PÉRIL, *adroitement ménagée, donne de la saveur au* PÉRIL. (Rigault.)

> Plus le *péril* est grand, plus doux en est le fruit.
> RACINE.
>
> Au travers du *péril* un grand cœur se fait jour.
> RACINE.
>
> Des grands *périls* les grands efforts sont nés.
> SAURIN.
>
> *Péril* prévu n'est plus si dangereux.
> FABRE D'ÉGLANTINE.
>
> Le *péril* le plus à craindre
> Est celui qu'on ne craint pas.
> J.-B. ROUSSEAU.
>
> Il est beau d'affronter un *péril* nécessaire,
> Mais la honte accompagne un malheur volontaire.
> PIRON.

— *Au péril de ma vie*, Dussé-je y perdre la vie : *Je le sauverai* AU PÉRIL DE MA VIE.

— *A ses risques et périls*, En se chargeant du bon ou du mauvais succès, de tout ce qui peut arriver.

— Pratiq. *Péril en la demeure*, Préjudice que peut causer un retard. ‖ S'emploie quelquefois dans le langage ordinaire : *Attendons, ne nous pressons pas ; il n'y a point* PÉRIL EN LA DEMEURE.

— **Syn. Péril, danger, hasard, risque.** V. DANGER.

— **Allus. littér. A vaincre sans péril on triomphe sans gloire**, Vers de Corneille. V. VAINCRE.

Péril en la demeure, comédie en deux actes, en prose, par M. Octave Feuillet ; représentée sur le Théâtre-Français le 19 avril 1855. M. de La Roseraie, un diplomate, est marié à une charmante femme qui ne demanderait pas mieux que de l'aimer, si seulement il s'occupait autant d'elle que de ce qui se passe dans les différents cabinets de l'Europe. Malheureusement, M. de La Roseraie, qui plonge fort avant dans les mystérieux arcanes de la politique, ne voit pas du tout le péril qui menace sa maison ; car madame, toujours seule, toujours livrée à elle-même, a fini par accepter l'amitié d'un galant secrétaire d'ambassade, M. de Vitré. Peu à peu, leurs entretiens sont devenus plus intimes ; le péril est imminent. Mais si M. de La Roseraie ne cesse pas d'être aveugle, la mère d'Albert, Mme de Vitré, est clairvoyante ; elle s'est aperçue de l'amour qu'a son fils pour la femme du diplomate, et elle fait tout au monde pour contrecarrer cette passion naissante. Elle s'arrange un soir pour faire manquer un rendez-vous dont elle a surpris le secret entre les deux amoureux ; mais c'est le mari lui-même qui se charge de détruire les obstacles élevés par elle, et Albert jouit enfin du tête-à-tête après lequel il a si longtemps aspiré. Cette fois encore, Mme de Vitré parvient à conjurer le danger par son arrivée à l'improviste chez Mme de La Roseraie. En entendant annoncer sa mère, Albert s'est retiré dans une pièce voisine, d'où il peut entendre les affectueuses remontrances prodiguées à celle qu'il aime et voir que Mme de La Roseraie se repent déjà, avant la faute. Dès lors, Albert s'éloigne, et avec lui tout péril pour la demeure de M. de La Roseraie. « La pièce de M. Octave Feuillet, dit Théophile Gautier, contient peu de faits. Ce qui en fait le charme, c'est le style coquet, travaillé, littéraire ; ce sont des conversations pareilles à des parties de volant, où chaque interlocuteur relève le mot et le renvoie plus bondissant. Ce sont des finesses de langage et de sentiment, de mignons paradoxes, un esprit peut-être un peu menu et trop détaillé pour la scène. »

PÉRILAMPE s. m. (pé-ri-lan-pe — du gr. *perilampês*, éclatant). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, tribu des diplolépides : *On reconnaît les* PÉRILAMPES *à leur abdomen cordiforme*. (Blanchard.)

PÉRILITE s. m. (pé-ri-li-te — du préf. *péri*, et du gr. *litos*, chétif). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des ichneumoniens, tribu des brachonides, dont l'espèce type habite la Belgique.

PÉRILITHE s. f. (pé-ri-li-te — du préf. *péri*, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Faux épiderme des coquilles.

PÉRILLE s. f. (pé-ri-lle ; *ll* mll. — de *Peyrilhe*, méd. français). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Chine et dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *périlles* sont des plantes herbacées, à feuilles opposées ; les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, forment des panicules ou des grappes feuillées ; elles ont un calice bossué à la base, à deux lèvres ; une corolle obliquement campanulée, à cinq lobes, le lobe inférieur un peu plus long, quatre étamines presque égales. La *pérille* de Nankin, type du genre, est une belle plante annuelle, haute de 0m,70 environ, rameuse, pyramidale, à feuilles ovales-lancéolées, aiguës, fortement dentées, ondulées, gaufrées et contournées, à nervures très-apparentes ; leur couleur est d'un pourpre noirâtre, à reflets brillants et comme métalliques ; les fleurs, d'un rose violacé, sont peu remarquables. Cette plante, originaire de la Chine, est cultivée dans les jardins d'agrément pour la beauté de son feuillage ; on en fait des bordures, des corbeilles et des plates-bandes d'un très-bon effet.

PÉRILLE ou **PÉRILLUS**, sculpteur athénien qui vivait en 570 av. J.-C. Il fut chargé par Phalaris, tyran d'Agrigente, d'exécuter un taureau creux en bronze pour y enfermer des victimes humaines destinées à être brûlées vivantes. On raconte que, pour sa récompense, le tyran fit jeter le premier Périllus dans cet instrument de torture ; toutefois, cette anecdote est généralement regardée comme fausse.

PÉRILLEUSEMENT adv. (pé-ri-lleu-ze-man ; *ll* mll. — rad. *périlleux*). Avec péril, dangereusement : *Il tenta un* PÉRILLEUSEMENT *la L*[illegible]. (De Balzac.)

PÉRILLEUX, EUSE adj. (pé-ri-lleu, eu-ze ; *ll* mll. — rad. *péril*). Qui présente du péril, du danger : *Situation* PÉRILLEUSE. *Entreprise* PÉRILLEUSE. *Poste* PÉRILLEUX. *Il est* PÉRILLEUX *de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand*. (La Bruy.) *Le despotisme est de construction difficile, de conservation* PÉRILLEUSE. (Proudh.)

> Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux,
> Chez nous pour se produire est un champ *périlleux*.
> BOILEAU.

— *Saut périlleux*, Saut qu'exécutent les baladins, et qui consiste à faire une cabriole en l'air :

> Jacquot sur la corde élastique
> Dansait et voltigeait au mieux,
> Puis faisait le *saut périlleux*.
> FLORIAN.

‖ Par ext. Action violente, hasardée : *Il a fait le* SAUT PÉRILLEUX. (Acad.)

PÉRILLO-LIGÉRO s. m. (pé-ri-llo-li-ghé-ro ; *ll* mll. — mot espagn.). Mamm. Un des noms de l'aï ou paresseux.

PÉRILOMIE s. f. (pé-ri-lo-mî — du préf. *péri*, et du gr. *lôma*, frange). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des scutellariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

PÉRILYPE s. m. (pé-ri-li-pe — du gr. *perilupos*, très-affligé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type vit au Mexique.

PÉRIM, l'*Insula Diodori* des anciens, nommée *Mehum* par les Arabes, petite île de la mer Rouge, située au milieu du détroit de Bab-el-Mandeb, qui fait communiquer cette mer avec le golfe d'Aden et la mer des Indes, à 5 kilom. de la côte de l'Yémen, par 12° 39′ de latit. N. et 40° 54′ de longit. E. Périm, qui faisait naguère partie de l'imanat de Sana, capitale de l'Yémen, et qui est depuis 1857 au pouvoir des Anglais, divise le détroit en deux passes d'inégale largeur. L'ouverture du canal de Suez lui a donné une grande importance, parce qu'elle commande les deux passes et qu'elle peut être considérée comme la clef de la mer Rouge. La plus petite passe est située entre Périm et l'Arabie ; c'est la seule qui soit fréquentée ; l'autre, quoique beaucoup plus large, est d'une navigation difficile par suite d'un groupe d'îlots volcaniques, nommés les *Eight-Brothers* (les Huit-Frères), qui l'obstrue en tous sens.

L'île de Périm a 9 kilom. du N.-O. au S.-E. sur 5 de largeur ; elle est élevée de 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans sa partie la plus haute, et les Anglais ont construit un phare sur ce point culminant. Sa forme est ovale et son relief général est celui d'un cône tronqué. Tout indique que Périm était autrefois un volcan ; sa masse entière est formée d'une roche recouverte à peine d'une mince couche de sable. Il n'y a dans toute l'île ni bois ni eau. Il est probable que l'île est restée inhabitée jusqu'à ce que de puissantes raisons politiques et commerciales aient décidé les Anglais à fonder un établissement sur cette terre désolée.

On n'a commencé à parler de Périm qu'à la fin du dernier siècle, lorsque l'Angleterre, craignant que, de l'Égypte, Bonaparte ne passât dans l'Inde ou ne tentât quelque chose sur la mer Rouge, vint l'occuper. Cette première occupation ne fut que de deux années ; des fortifications y furent ébauchées, des citernes creusées pour les besoins de la garnison ; mais, le danger passé, cette île de cette fut abandonnée, comme possession inutile. En 1855, un navire anglais ayant été [illegible] côte de Berbera, les Anglais, faute d'avoir pu obtenir satisfaction des chefs de tribu de la côte, s'installèrent de nouveau à Périm et cette fois définitivement. Les troupes de la compagnie des Indes y arborèrent le drapeau britannique le 14 février 1857 ; depuis cette époque, les Anglais ont transformé Périm en une redoutable citadelle qui commande la route de l'Inde. Il y est entretenu une garnison d'environ [illegible] cipayes et [illegible] égal d'ouvriers employés journellement à des travaux [illegible]. Le port de Périm, formé par les deux pointes d'une sorte de croissant [illegible], a une entrée tournée du côté du [illegible], c'est-à-dire vers la côte d'Abyssinie. Le mouillage est bon, à l'abri des vents, et peut recevoir de grands navires, abrités sous les canons du fort, [illegible]. Ajoutons toutefois que, si on n'atterrit pas, on [illegible] tout [illegible] dit, ni eau douce ni végétation et est réduite à demander les vivres à Aden et l'eau à Tedjoura, malgré l'appareil distillatoire établi au débarcadère au pied du fort ; mais elle est admirablement placée pour dominer la route des Indes par la mer Rouge.

PÉRIMACHETE s. m. (pé-ri-ma-kè-te — du gr. *perimachetês*, fort batailleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Australie.

PÉRIME, ÉE (pé-ri-mé) part. passé du v. Périmer : *Droit* PÉRIMÉ.

PÉRIMECE s. m. (pé-ri-me-se — du gr. *peri mêkês*, très-long). Entom. Syn. de CRATONYCHE ou MÉLANOTE.

PÉRIMÈLE s. f. (pé-ri-mè-le — du préf. *péri*, et du gr. *melas*, noir). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cancériens ou des cyclométopes, formé aux dépens des crabes, et dont l'espèce type habite la Méditerranée et l'Océan.

PÉRIMÉLIDE s. f. (pé-ri-mé-li-de — gr. *perimêlis*; de *peri*, sur, et de *mêlon*, brebis). Mythol. gr. Nom donné à des nymphes qui présidaient aux troupeaux.

PÉRIMER v. n. ou intr. (pé-ri-me — du lat. *perimere*, détruire, anéantir, de *per*, complètement, et de *emere*, qui s'emploie habituellement dans l'acception d'acheter, mais [illegible] prouvent les autres composés *demo*, *adimo*, etc. Tel est aussi le sens de l'ancien slave *imati*, *iemati* ou *iéti*, prendre, lequel prend avec *na*, contre, *naimati*, *naiéti*, l'acception [illegible] nous rapproche plus encore de la signification latine. Le corrélatif commun se trouve dans le sanscrit *yam*, serrer, saisir, prendre, d'où *niyama*, contrat, convention. Comparez l'illyrien [illegible]. Se [illegible] par [illegible] défaut de diligence.

PÉRIMÈTRE s. m. (pé-ri-mè-tre — du préf. *péri*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Ligne, contour qui limite une figure plane : *Le* PÉRIMÈTRE *d'une figure*.

— **Encycl.** La circonférence est le *périmètre* du cercle ; mais on confond souvent aujourd'hui le cercle et sa circonférence parce que [illegible] qu'il s'agit d'autres courbes. Ainsi, quand on parle d'une hyperbole, d'une parabole, ce ne peut être que de la courbe elle-même qu'il s'agit et non d'une aire, car cette aire serait indéfinie, dans les deux sens du mot. Il vaudrait mieux ne se servir que du mot cercle, et dire l'aire du cercle quand on voudrait parler de la surface [illegible].

Plusieurs sophistes grecs prétendirent que deux surfaces de même *périmètre* devaient avoir même aire [illegible] peut y avoir aucune relation entre les aires de deux surfaces [illegible] nombre de côtés le plus grand en surface est [illegible]

PÉRIMÉTRIE [illegible]

PÉRIMÉTRIQUE [illegible]

PÉRIMÉTRITE [illegible] tion du tissu qui entoure l'utérus.

PÉRIMINEL [illegible]

PÉRIMORPHOSE [illegible]

PÉRIMYSIUM [illegible] cles.

PÉRIN SALBRIN [illegible] bientôt en relation avec le peintre Rosslyn, [illegible]

[illegible] faire espérer un résultat [illegible] de forme et d'exécution, largeur de style, finesse de couleur, richesse de costume, exactitude de la ressemblance se rencontraient dans ces peintures prestement enlevées d'une brosse savante et rappelant la manière de Largillière.

[illegible] les plus remarquables de cette époque, citons le beau portrait de la *Duchesse d'Orléans*, ayant appartenu longtemps à la [illegible] [illegible] [illegible] au musée de R[illegible]. Perin fit des portraits nombreux. Toutes les célébrités posèrent devant lui; sa fortune s'arrondit promptement. Malheureusement, cette fortune était toute en assignats et le [illegible] une valeur à peu près nulle. Ce fut pour l'artiste [illegible] à Reims [illegible] pour l'aider à vivre, se mit alors à la tête d'un petit commerce et ramena l'aisance à la maison. Perin termina ses jours dans sa ville natale, où jusqu'à la fin il s'occupa de travaux artistiques. Son fils, M. Alphonse Perin, peintre très-distingué, lui a consacré une notice dans le deuxième volume des *Annales de l'Académie de Reims.*

PERIN (Alphonse), peintre, fils du précédent, né à Paris en 1798. Elève de Guérin et de l'École des beaux-arts, il débuta au Salon de 1827 par des tableaux qui lui valurent une médaille de seconde classe, fit ensuite le [illegible] (1831) et se [illegible], à cette époque, avec le peintre Orsel, d'une étroite amitié, que la mort seule devait briser. Comme son ami, mais toutefois d'une façon moins exclusive, M. Perin s'adonna à la peinture religieuse. De retour en France, il fut chargé de diverses décorations monumentales et religieuses dont la plus importante est celle de la chapelle de la Communion à Notre-Dame-[illegible] Paris. Nous citerons, parmi le petit nombre des œuvres que cet austère et remarquable artiste a exposées, les suivantes : la *Sa*[illegible] *la Sainte Famille* (1827), *Tobie*, [illegible] *rend la vue à son père*; [illegible] *prises à Rome* (1833), *Portrait d'une mère et de son fils* (1848); le *Captif*, la *Veuve et l'orphelin*, un *Ange ouvrant la porte du ciel* (1852), cartons pour les peintures murales de la chapelle de la Communion à Notre-Dame-de-Lorette; *Prêtre à l'autel élevant l'hostie*, la *Confession des fautes*, le *Mépris* [illegible] (18[illegible]), cartons pour la même chapelle; *Tête de Christ*, sur lave émaillée (1859). M. Perin a été décoré de la Légion d'honneur en 1854.

PÉRIN (René), littérateur et administrateur, né à Paris en 1776, mort dans cette ville en 1858. Il était fils d'un avocat aux [illegible]. Périn fut d'abord attaché à la caisse de l'extraordinaire, qu'il quitta en 1799. Il étudia alors le droit, se fit recevoir avocat et s'adonna à divers travaux littéraires. Périn fut sous-préfet de Montluçon pendant la période des Cent-Jours. Il se démit de ses fonctions à la rentrée des Bourbons et dès lors ne s'occupa plus que de littérature. Périn a publié divers ouvrages et composé des pièces de théâtre. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Toussaint Louverture* (Paris, 1801, in-12); le *Flageolet d'Erato* ou le *Chansonnier du vaudeville* (Paris, 1801, in-18); les *Nouveaux athées* ou *Réfutation des Nou*[illegible] [illegible]), espèce de poème, accompagné de notes, etc., avec Bizet (Paris, 18[illegible], in-12); *Vie militaire de J. Lannes, ma*[illegible] *duc de Montebello* (Paris, 1809, in-8°); *Itinéraire de Pantin au mont* [illegible] *par la rue Mouffetard, le faubourg Saint-Marceau, etc.* (Paris, 1811, in-8°), [illegible] parodie de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand, publiée sous le pseudonyme de **Maisonterne**; *Beautés historiques de la maison d'Autriche* (Paris, 1811, 2 vol. in-12); *Esprit de J.-F. de Laharpe, de l'Académie française*, avec une notice sur cet académicien (Paris, 1814, in-12); *Abrégé du Cours de littérature de J.-F. de Laharpe* ou *Précis des jugements de ce critique célèbre sur les écrivains anciens et modernes et sur chacun de leurs ouvrages* (Paris, 1820, 2 vol. in-12); *Pensées et maximes de* [illegible] (Paris, 1820, 2 vol. in-18); *Pensées et maximes de Voltaire* (Paris, 1821, 2 vol. in-18); *Pensées du général Foy, tirées de ses discours à la tribune législative pendant les sessions de 1819 et 1820*, précédées d'une notice militaire de ce général (Paris, 1821, in-8°); *M*[illegible] *à l'usage des auteurs et des acteurs* (Paris, 1822, in-18), publié sous le [illegible] *de l'histoire* [illegible] (Paris, 1826, 2 vol. in-12); *Abrégé de la géographie sacrée* [illegible] *pays et des endroits dont il* [illegible] *à l'usage des maisons d'éducation* (1826, in-12); le *Goguettier sévrien* (Sèvres, 1839, in-12), recueil de chansons publiées sous le pseudonyme de **Bibarium**. Parmi les pièces de théâtre les [illegible] : [illegible] *Indiens à Mar*[illegible], comédie en cinq actes et en prose, traduite de Kotzebue [illegible] (1801, in-8°); *M. Jocrisse au sérail de Constantinople* ou les [illegible] *sont de tous les pays* (18[illegible], in-8°); [illegible] comédie-vaudeville en un acte (1801, in-8°); *Fitz-Henri* ou la *Maison des fous*, drame en trois actes (1804, in-8°), qui eut alors beaucoup de succès; l'*Ile flottante* ou les *Voyageurs aériens*, comédie-féerie en un acte (1806, in-8°); les *Comédiens par hasard*, comédie en un acte (1807, in-8°); *Hélénor de Portugal*, mélodrame en trois actes (1807, in-8°); *J'arrive à temps* ou les *Rivaux supposés*, vaudeville en un acte (1807, in-8°); les *Suites d'un duel*, comédie en trois actes (1807, in-8°); l'*Héroïsme des femmes*, mélodrame en trois actes (1808, in-8°); le *Libelle*, comédie en un acte, en vers (1811, in-8°); le *Vieil oncle*, comédie en un acte (1816, in-8°); le *Voyage autour de ma chambre*, vaudeville en un acte (1816, in-8°); le *Garçon sans souci* ou *Aventures sur aventures*, en trois actes, imité de Pigault-Lebrun (1818, in-8°); la *Maison de Jeanne Darc*, vaudeville en un acte (1818, in-8°); la *Demande bizarre*, comédie en un acte (1819, in-8°). Périn a eu pour collaborateurs ses amis [illegible] : Pillon, Leroy de Bacre, Rougemont, Brazier, Brinet, Villard, Théodore Anne, etc. Avec eux, il a fait entre autres pièces : *Henri IV et d'Aubigny*, comédie en trois actes; le *Noble et l'artisan*, vaudeville; la *Grande ville* ou les *Parisiens vengés*, comédie en trois actes; la *Laitière de Montfermeil*, etc. En outre, René Périn a édité : *Mémoires de Mme de Pompadour*, suivis de sa correspondance (1805, 5 vol. in-12); *Œuvres de Lemierre* (1810, 3 vol. in-8°), avec notice; *Choix des poésies de Pezay, Saint-Péravi, La Condamine, Masson de Morvillien, Barthe et Flim*, avec des notices (1810, 2 vol. in-8°), etc. Indépendamment de ces nombreux travaux, Périn a collaboré activement à diverses publications, telles que la *Biographie universelle* du général Beauvais, la *Biographie des contemporains*, les *Petites affiches* de l'abbé Aubert, le *Journal général de France*, le *Constitutionnel* (comptes rendus des Chambres), la *Gazette de France*, le *Moniteur universel*, etc.

PÉRIN (Henri-Charles-Xavier), économiste belge, né à Mons en 1815. Lorsqu'il eut terminé ses cours de droit et d'économie politique à Louvain, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Bruxelles, où il a exercé pendant quelques années. En 1844, il devint professeur de droit public à l'université catholique de Louvain et fut chargé, en même temps, l'année suivante, d'une chaire d'économie politique. On lui doit les ouvrages suivants : les *Économistes, les socialistes et le christianisme* (Paris, 1849, in-8°), ouvrage paradoxal, dans lequel il attribue tous les progrès modernes au spiritualisme chrétien; *Du progrès matériel et du renoncement chrétien* (1850, in-8°), recueil d'articles; *De la richesse dans les sociétés chrétiennes* (Paris, 1861, 2 vol. in-8°); l'*Usure et la loi de 1807* (1865, in-8°); les *Libertés populaires* (1871, in-8°), etc. M. Charles Périn a activement collaboré au *Correspondant*.

PERINALDO, bourg du royaume d'Italie, province de Porto-Maurizio, district et à 6 kilom. N. O. de San-Remo, mandement de Dolceaqua; 1,768 hab. Patrie de Cassini.

PERINDE AC CADAVER (*Comme un cadavre*). Ignace de Loyola fit de ce mot la base de la discipline de son institut. Il voulut faire entendre par là que les membres de la compagnie de Jésus doivent être soumis aveuglément aux volontés de leurs supérieurs, sans opposer plus de résistance qu'un cadavre. Il est juste d'ajouter que cette obéissance passive n'était pas absolue; le fondateur y avait mis cette restriction : *In omnibus ubi peccatum non cerneretur* « Dans toutes les choses où l'on ne voit pas de péché. »

« Cette obéissance au siége apostolique a quelque chose de si anomal dans notre siècle de révolte, que le *perinde ac cadaver* est passé presque en proverbe de servitude. »

CRÉTINEAU-JOLY.

« Il existe de nos jours une compagnie où, en descendant de la chaire, un prédicateur illustre épluche les herbes, où un directeur de consciences balaye les escaliers, et cette compagnie est celle des jésuites! Il en était ainsi autrefois à Port-Royal : les célèbres solitaires subissaient avec joie des mortifications du cœur et de l'âme, qui faisaient d'eux des cadavres moraux : *Perinde ac cadaver*. »

DE PONTMARTIN.

« Comme nous sortions de la maison, nous aperçûmes dans la loge du portier un Père jésuite qui inscrivait son nom sur un tableau, et, à côté de ce nom, l'heure que marquait la pendule. Il venait de recevoir quelques pièces d'argent du portier. « Au retour, dit Arthur, il indiquera sur le tableau l'heure de sa rentrée, il rendra compte de sa dépense. — Telle est la règle, en effet, ajouta M. de Linières; la vie privée de chacun ici doit être à jour. On ne demande le secret que pour l'exécution des ordres qui sont donnés; en ce cas, l'obéissance doit être entière, instantanée, discrète... — *Perinde ac cadaver*, c'est tout dire, » reprit Arthur. »

(*Revue de Paris.*)

PÉRINE s. f. (pé-ri-ne). Comm. Nom donné à la résine la plus pure, qui découle naturellement du pin. ‖ On dit ordinairement PÉRINE VIERGE.

Périne (INSTITUTION DE **Sainte-**). Vers le commencement du siècle dernier, il se forma à Paris un certain nombre de maisons de retraite, sortes de pensions bourgeoises, où des personnes âgées, ayant tenu un certain rang dans le monde, se retiraient pour passer avec leurs égaux les dernières années de leur existence. Des abus de toute nature attirèrent bientôt l'attention du gouvernement sur ces établissements livrés à la spéculation privée, en dehors de toute surveillance administrative, et, en 1749, un édit royal réglementant la matière vint protéger les pensionnaires de ces communautés contre la rapacité et la mauvaise foi des entrepreneurs. Un célèbre philanthrope, M. de Chamousset, intendant général des hôpitaux de l'armée, mort en 1773, avait fourni le plan d'un asile où les personnes de l'un ou de l'autre sexe pourraient se préparer un refuge pour leur vieillesse, moyennant des versements successifs pris sur leurs économies annuelles et effectués pendant la période active de leur existence. De Chamousset ne put réaliser son projet; mais, au commencement de ce siècle, deux particuliers, Duchayla et Gloux, entreprirent de le mettre à exécution et présentèrent à cet effet, à l'impératrice Joséphine, le programme d'un établissement qu'ils proposaient de fonder dans l'ancien couvent de Sainte-Périne, rue de Chaillot, pour servir de refuge aux sexagénaires des deux sexes tombés dans l'infortune par suite des événements politiques, aux vieux prêtres et aux religieuses dont les communautés avaient été fermées. Napoléon, sur la demande de Joséphine, accorda sa protection à cette entreprise et, en 1806, la liste civile versa pour cet objet une somme de 224,640 francs. A cette époque, la maison de Sainte-Périne comptait déjà cent trente pensionnaires; mais, dès le début, cette institution ayant été compromise par l'impéritie et l'incapacité de ses administrateurs, un décret du 17 janvier 1806 soumit la maison de Sainte-Périne et tous les établissements de ce genre à la surveillance du gouvernement. A la suite d'une enquête minutieuse et sévère, les fondateurs de l'institution de Sainte-Périne, qui avaient cherché dans des spéculations malsaines les moyens de la soutenir, furent dépossédés, et le décret du 10 novembre 1807 attribua définitivement la gestion de cet établissement à l'administration des hospices civils de Paris. Cette administration fut forcée de faire d'importants sacrifices pour éteindre le passif que lui avaient laissé les premiers entrepreneurs; le prix d'admission étant sans proportion avec les besoins des pensionnaires, pendant les premières années de l'administration du conseil général des hospices, la dépense dépassa le revenu de plus de 200,000 francs. Enfin, une gestion régulière et bien ordonnée eut raison de toutes ces difficultés, et la maison de Sainte-Périne, complètement transformée, devint une des institutions les plus intéressantes et les plus utiles de l'hospitalité moderne.

Aux termes de l'arrêté réglementaire du 26 août 1856, l'institution de Sainte-Périne est destinée à venir en aide, sur la fin de leur carrière, à d'anciens fonctionnaires, à des veuves d'employés, à des personnes qui ont connu l'aisance et sont déchues d'une position honorable. On y est admis à partir de l'âge de soixante ans révolus et moyennant le payement d'une pension annuelle de 850 francs, plus une somme annuelle de 100 francs pour le trousseau, ou le versement d'un capital proportionné à l'âge. La série des capitaux à payer à tous les âges, depuis soixante ans, soit pour admission dans l'établissement, soit pour amortissement de la pension, décroît, suivant les âges, de la somme de 6,348 francs à celle de 990 francs. Les titres des postulants à l'admission sont l'objet d'un sérieux examen; l'administration a à juger si l'état physique des aspirants au pensionnat ou la profession qu'ils ont exercée ne présente aucun obstacle à leur admission. Les octogénaires sont, dans l'ordre de leur inscription, appelés de préférence à tous autres expectants, et les septuagénaires de soixante-quatorze ans révolus ont un tour de faveur sur deux admissions, dans le nombre desquelles ne comptent pas celles qui ont été prononcées en faveur des octogénaires. Les expectants, au moment de leur admission, doivent fournir un trousseau ou prendre l'engagement de verser, en remplacement, une somme annuelle de 100 francs. Les pensionnaires sont logés, nourris et blanchis. Ils sont soignés quand ils sont malades. Ils jouissent du jardin et des salles de réunion, qui sont chauffées et éclairées. Les repas se prennent en commun dans un réfectoire. Les pensionnaires infirmes ou trop âgés ont seuls la faculté de se faire servir dans leur chambre. Le service spécial des pensionnaires dans leur chambre, leur chauffage et leur éclairage particulier, ainsi que leur habillement, sont à leur charge. En cas de trouble, de désordres graves, d'infractions aux règlements de la maison, les pensionnaires peuvent en être exclus par décision de l'administration. Les personnes qui, depuis leur admission, auront acquis des ressources suffisantes pour vivre en dehors de l'institution de Sainte-Périne ne peuvent être maintenues dans l'établissement. Il n'est accordé qu'une pension viagère de 640 francs aux pensionnaires admis moyennant versement d'un capital qui, soit volontairement, soit pour toute autre cause, viennent à quitter l'institution. Le régime alimentaire de la maison de Sainte-Périne diffère complètement de celui des autres établissements hospitaliers; la seule règle que l'administration impose à cet égard au comptable, afin de varier autant que possible l'alimentation, est de ne pas excéder la dépense réglementaire; aussi la volaille, le gibier, les poissons fins, etc., figurent-ils de temps en temps sur la table des pensionnaires de l'institution.

On voit donc que l'administration s'attache à procurer aux pensionnaires sinon le luxe, du moins le confort et le bien-être. L'institution de Sainte-Périne offre à l'observateur un spectacle curieux et intéressant. Chacun des pensionnaires a apporté avec lui ses goûts, ses habitudes, quelquefois même, malgré les leçons du passé, ses illusions; des groupes, des cercles se sont formés, le plus souvent présidés par des dames, et Dieu sait ce qu'il faut de diplomatie pour ne pas froisser les susceptibilités qui s'agitent dans cette société en miniature.

Atteinte par le percement de voies nouvelles, la maison de Sainte-Périne de Chaillot fut expropriée; l'administration, forcée de chercher ailleurs une installation nouvelle, fit choix d'une vaste propriété sise à Auteuil et dont la situation réunissait tous les avantages désirables au double point de vue de l'hygiène et de l'agrément. La nouvelle maison de Sainte-Périne, dans laquelle l'architecte a su réunir toutes les commodités de la vie indépendante, en respectant les exigences des services d'une communauté, s'élève au milieu des pelouses et des futaies d'un parc de près de 8 hectares d'étendue. Le nombre des lits de l'institution Sainte-Périne s'élève à 270, dont les deux tiers environ sont réservés aux femmes et l'autre tiers aux hommes. L'établissement, auquel un médecin et un élève interne sont attachés, renferme, en outre, 25 lits d'infirmerie. Le personnel administratif de l'institution comporte : 1 directeur, 1 économe, 1 employé subalterne, 1 aumônier, 20 sous-employés et serviteurs.

Périne (LES AMOUREUX DE **Sainte-**), roman, par Champfleury (Paris, 1859, in-12). Dans cette œuvre, l'auteur a voulu démontrer que le cœur ne vieillit jamais et que l'amour peut naître dans le cœur à tout âge. Pour prouver sa thèse, M. Champfleury nous transporte dans l'institution de Sainte-Périne, dont nous venons de parler, et « il représente, dit M. Moreau-Christophe, la grande majorité des pensionnaires de cet établissement comme piqués d'une sorte de tarentule qui leur donne à tous la fringale d'amour et qui les fait tous se livrer avec passion aux fureurs érotiques de Vénus, absolument comme si les soixante et soixante-dix hivers qui glaçaient leurs sens n'en avaient pas depuis longtemps éteint le foyer. Pour ce qui est de l'amour proprement dit, le tableau qu'en a tracé M. Champfleury est chargé de couleurs érotiques aussi fausses que grotesques. »

Un ancien chef de bureau, le beau Perdrizet, céladon de soixante-huit ans, enflamme tous les cœurs; Mlle Miroy s'éprend sérieusement pour lui, et, par vanité, il feint de partager son amour; mais il nourrit lui-même une passion véritable pour Mme Aurore de La Gorgette, qui a soixante-cinq ans. Mlle Miroy découvre son infidélité, et le chagrin la rend gravement malade. Les pensionnaires, petit monde qui s'agite entre quatre murailles comme les oisifs d'une petite ville, se partagent en deux camps : le camp Miroy, le camp Gorgette. Le directeur est obligé de s'interposer pour rétablir l'ordre, et le vainqueur des cœurs épouse l'objet de ses amours; les deux époux comptent à eux deux près de cent quarante ans.

A côté de cette intrigue s'en dessine une autre, l'amour de M. Lobligeois pour l'actrice Rosette, la fille de la portière. C'est une étude curieuse que la lutte que se livrent dans le cœur de ce vieillard l'amour, d'autant plus fort qu'il s'allume pour la première fois à l'âge où il a coutume de s'éteindre, et l'avarice, cette seconde nature de M. Lobligeois, qui rend les armes, mais non pas sans résistance. L'amour, père de toutes les folies, en engendre de bien plus étonnantes chez un homme d'âge, et M. Lobligeois devient cabotin et se ruine en pure perte pour Rosette, juste punition de ce contre-sens moral : aimer l'or à l'âge où l'on aime les femmes et les femmes à l'âge où l'on aime l'or. Dans la peinture de l'amour du vieux Lobligeois, M. Champfleury a montré un remarquable esprit d'analyse et d'observation. On doit aussi citer dans ce roman, comme un portrait d'après nature des plus amusants, l'amour platonique de M. Destailleur, ancien directeur d'assurance, le plus poli des septuagénaires, et de la vieille, laide et sotte Mlle Arsène Chaumont.

« Il en est de même, dit le spirituel auteur du *Secret de longue vie*, des lignes acérées que l'auteur lance contre la vieille Mme Gibassier et sa coterie féminine, dont les langues étaient autant de vrilles ou d'emporte-pièce qui perforaient et déchiraient les réputations les plus solidement établies de l'institution. La table autour de laquelle on se réunissait semblait un marbre de dissection où était étendu tour à tour chaque pensionnaire. Vous pouvez juger dans quel état étaient mis les sujets qui tombaient sous le scalpel de la ténébreuse opératrice et de ses acolytes. » En résumé, ce

roman est un mélange de peintures fausses et exagérées et de peintures vraies et prises sur le fait. Le style en est vif et généralement correct, malgré quelques négligences.

PÉRINÉAL, ALE adj. (pé-ri-né-al, a-le — rad. *périnée*). Anat. Qui appartient au périnée : *Région* PÉRINÉALE. *Artère* PÉRINÉALE. ‖ On dit aussi PÉRINÉEN, ENNE.

— Chir. *Ischurie périnéale*, Ischurie qui est causée par une tumeur au périnée.

PÉRINÉE s. m. (pé-ri-né — gr. *perinaios*, même sens, proprement région voisine, probablement parce que la région dont il s'agit est dans le voisinage immédiat de certains organes que l'on évite ordinairement de nommer). Anat. Espace compris entre l'anus et les parties naturelles.

— Encycl. Anat. Le *périnée* est un espace losangique composé de plusieurs couches de parties molles superposées, formant le plancher inférieur du petit bassin. Cet espace est limité en arrière par l'orifice anal, en avant par les organes génitaux externes, et sur les côtés par les tubérosités et les branches ascendantes de l'ischion. On divise généralement le *périnée* en deux régions, par une ligne fictive s'étendant entre les deux tubérosités ischiatiques. Sur le milieu du *périnée* se trouve une saillie linéaire longitudinale, désignée sous le nom de *raphé médian*. Si l'on examine successivement les différentes couches qui constituent l'épaisseur du *périnée*, on trouve, pour la région antérieure : 1° La peau, très-mobile près des parties naturelles et d'autant plus adhérente qu'on approche davantage de l'orifice anal; 2° la couche sous-cutanée, formée de tissu cellulaire, très-mince en arrière, plus épaisse en avant; 3° un plan aponévrotique fortement adhérent à la couche précédente; 4° le muscle transverse du *périnée*, dont la partie médiane donne attache au bulbe urétral; 5° l'aponévrose moyenne, qu'on appelle aussi ligament de Carcassonne et aponévrose ano-pubienne, et dont le centre est perforé pour le passage de l'urètre, qu'elle protège et soutient; 6° l'étage supérieur du *périnée* ou loge périnéale supérieure, qui contient l'extrémité antérieure du releveur de l'anus, le muscle de Wilson, la prostate et les portions prostatique et musculeuse de l'urètre; 7° la couche pelvienne, constituée par une lame de tissu cellulaire que recouvre le péritoine. Celui-ci, après avoir tapissé les parois du petit bassin, se réfléchit sur les parois de la vessie qu'il enveloppe entièrement, excepté à la partie antérieure, au niveau de la symphyse du pubis. C'est par ce point que l'on pratique souvent la ponction de la vessie.

Les artères du *périnée* antérieur sont fournies, celles de l'étage supérieur par les artères vésicales, celles de l'étage inférieur par la honteuse interne. Les veines suivent en général le trajet des artères, mais elles forment, en outre, des plexus très-riches, surtout celui qui entoure la prostate. Elles sont contenues dans des canaux aponévrotiques auxquels elles sont intimement unies, de sorte qu'elles restent béantes quand elles ont été divisées. L'épaisseur totale des sept couches qui constituent le *périnée*, ou la paroi inférieure du bassin, varie, selon les individus, de 0m,035 à 0m,10.

La région périnéale postérieure livre passage à l'extrémité inférieure du tube digestif. La superposition des plans est formée de dehors en dedans : 1° par la peau, qui se replie au niveau de l'orifice anal et pénètre dans l'intestin, où elle se continue avec la muqueuse du rectum; 2° par le tissu cellulaire sous-cutané, au milieu duquel s'épanouissent les fibres du sphincter anal externe, dont l'extrémité antérieure s'entre-croise avec les fibres du transverse du *périnée*; 3° par une troisième couche moins lamelleuse, encore plus serrée; 4° par le releveur de l'anus, dont les fibres sont renfermées entre deux feuillets aponévrotiques; 5° par une couche de tissu adipeux ou celluleux, à mailles très-lâches et très-allongées, couche tapissée par le péritoine, qui recouvre le bas-fond du petit bassin.

La connaissance de l'anatomie du *périnée* est indispensable pour pratiquer l'opération de la taille ou la ponction de la vessie à travers cette région.

— Pathol. *Hernies*. Les hernies du *périnée* sont très-rares; cependant on en trouve plusieurs cas rapportés par Scarpa, Bromfield, Cooper, Petrunti, etc. Pour que ces hernies se produisent, il faut que les viscères traversent le plancher musculo-aponévrotique du bassin. Celui-ci peut être percé en différents points, tantôt sur la ligne médiane, entre le rectum et la vessie chez l'homme, entre le rectum et le vagin chez la femme; tantôt sur les côtés de la région périnéale. Une largeur considérable du petit bassin doit prédisposer à cette hernie, qui sera par conséquent moins rare chez la femme que chez l'homme. Le plus souvent, la hernie périnéale ne forme point de tumeur externe. Cependant, si elle est considérable, elle soulève la peau et forme une tumeur arrondie, dans le cas contraire, on ne pourra la reconnaître que par le toucher rectal ou vaginal. La réduction est en général facile à opérer, surtout chez la femme, en introduisant les doigts dans le rectum et dans le vagin. On la maintient ensuite à l'aide d'un bandage approprié. Dans les cas où elle viendrait à s'étrangler, il faudrait opérer le débridement.

— *Plaies et ruptures*. Ces lésions du *périnée* sont très-communes chez la femme, pendant le travail de l'enfantement, soit qu'elles aient lieu par les seuls efforts de contraction de la matrice, soit qu'elles soient produites par les instruments de chirurgie dont se servent les accoucheurs. Les causes prédisposantes des ruptures périnéales sont nombreuses; une des principales consiste dans l'étroitesse de l'orifice de la vulve. Cette ouverture est quelquefois diminuée dans son diamètre d'un quart, d'un tiers et même de moitié, par une espèce de prolongement du *périnée* qui forme la partie inférieure. On conçoit qu'en pareil cas la tête de l'enfant ne puisse franchir la vulve qu'en déchirant les parties antérieures trop développées du *périnée*. Une autre cause, d'après Moreau, consiste dans une saillie trop prononcée de l'angle sacro-vertébral. Cette disposition retarde l'accouchement, force la tête de l'enfant à rester plus longtemps sur la paroi inférieure du bassin, et te la cause de rupture. Enfin, un développement très-considérable de la tête du fœtus est une cause évidente du même accident. Les ruptures du *périnée* peuvent avoir lieu sur la partie médiane ou sur les côtés. Elles se réduisent souvent à une simple extension de la petite brèche, qui a presque toujours lieu dans l'accouchement à terme. Lorsque la rupture est complète, non-seulement le *périnée* est divisé dans toute son épaisseur, non-seulement le constricteur du vagin et le sphincter de l'anus sont rompus, mais il y a encore solution de continuité de la cloison qui sépare le vagin du rectum, ce qui fait que ces deux canaux n'en forment plus qu'un. Velpeau a observé plusieurs cas de rupture en travers. Enfin, il est des cas où la tête de l'enfant, au lieu d'entamer d'abord la vulve, puis le *périnée*, et de fendre l'anus et le rectum, perfore directement le plancher périnéal, en épargnant les sphincters vulvaire et anal. D'après Moreau, on peut prévenir les perforations du *périnée* en combattant pendant la durée du travail, par des moyens convenables, les effets préjudiciables des causes prédisposantes; dans le dernier temps du travail, en favorisant le mouvement d'extension ou de flexion de la tête, suivant la position dans laquelle elle se trouve; en soutenant convenablement le *périnée*; en favorisant par tous les moyens appropriés le relâchement, la dilatation et le glissement de la vulve et du *périnée*; en modérant, autant que possible, les efforts auxquels se livre la patiente; enfin, si toutes ces précautions paraissent infructueuses, en recourant de bonne heure à l'application du forceps, soit pour accélérer les mouvements que la tête doit exécuter, soit pour corriger la position vicieuse qu'elle tend quelquefois à conserver.

Les infirmités produites par ces lésions du *périnée* sont insupportables; le sphincter anal étant déchiré, rien ne s'oppose à l'issue des gaz intestinaux parvenus dans le rectum, ni à la sortie presque involontaire des matières fécales. Le vagin communique largement avec le rectum et le tout constitue un véritable cloaque.

Le traitement des ruptures et déchirures du *périnée* consiste dans la réunion des bords de la solution de continuité, si la plaie est récente. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu de cicatrisation, il faut aviver avec un bistouri les lèvres de la plaie. Après cette première opération, on cherche à maintenir les parties au contact, par quelques points de suture ou simplement à l'aide de serres-fines.

PÉRINÉOCÈLE s. f. (pé-ri-né-o-sè-le — de *périnée*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie au périnée.

PÉRINÉO-CLITORIDIEN adj. m. (pé-ri-né-o-kli-to-ri-di-ain). Anat. Se dit d'un muscle qui se rend du périnée au clitoris.

— Substantiv. : *Le* PÉRINÉO-CLITORIDIEN.

PÉRINÉORRHAPHIE s. f. (pé-ri-né-or-ra-fi — de *périnée*, et du gr. *raphê*, suture). Chir. Suture du périnée.

PÉRINÉPHRITE s. f. (pé-ri-né-fri-te — du préf. *péri*, et de *néphrite*). Pathol. Inflammation des membranes qui enveloppent les reins.

— Encycl. Les inflammations de ces membranes ne peuvent guère, dans l'état actuel de la science, se [illegible] ... pouls, sans que cependant il survint aucun [illegible] ... chronique, parce qu'on sait qu'une inflammation [illegible] ... elle s'irradie, que des tissus de matière différente. [illegible] chant les symptômes et le diagnostic de cette affection, dont on ne connaît pas non plus les causes spéciales. Il est donc inutile de se préoccuper du traitement de cette affection, qui ne différerait pas, d'ailleurs, de celui de la néphrite.

PÉRINERVEUX, EUSE adj. (pé-ri-nèr-veu, eu-ze — du préf. *péri*, et de *nerveux*). Bot. Dont les nervures partent d'un point commun, d'où elles vont en rayonnant.

PÉRINET s. m. (pé-ri-nè). Comm. Syn. de PÉRINE.

— Ornith. Nom vulgaire du coq huppé.

PÉRINETTE s. f. (pé-ri-nè-te). Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

Périnette, saynète lyrique, paroles de Lussan, musique de M. Offenbach (Bouffes-Parisiens, novembre 1855). Morceaux remarqués : couplets de Périnette, *Les plus beaux garçons du village*, et ceux de Paimpol, *Petite négresse, sauvagesse*. Jouée par Berthelier et Mlle Delmont.

PÉRINEURE s. f. (pé-ri-neu-re — du préf. *peri*, et du gr. *neuron*, nerf). Entom. Division du genre tenthrède.

PÉRINÈVRE s. f. (pé-ri-nè-vre — du préf. *péri*, et du gr. *neuron*, nerf). Anat. Nom donné à des tubes qui enferment les faisceaux primitifs des nerfs.

— Encycl. Cet élément anatomique, découvert par M. Charles Robin, consiste en tubes entourant les faisceaux primitifs des tubes nerveux, absolument comme le myolemme entoure les faisceaux striés des muscles volontaires. Il ne faut pas le confondre avec le névrilemme, qui entoure les nerfs eux-mêmes, et qui est composé de tissu lamineux. Cet élément entoure les faisceaux primitifs dès leur sortie des centres nerveux et ne s'interrompt qu'aux ganglions. Le diamètre du *périnèvre* varie de 0m,000002 à 0m,000003. Transparent, incolore, élastique, peu modifié par les acides acétique et sulfurique, roidi et resserré par l'acide nitrique, le *périnèvre* est formé d'une matière homogène, souvent un peu striée en long, finement granuleuse et pourvue de noyaux allongés, sans nucléole. Le *périnèvre* entoure les faisceaux élémentaires des nerfs jusqu'à leurs ramifications les plus déliées. Vers la terminaison des tubes sensitifs, il est en continuité de substance avec les couches des corpuscules de Pacini et des corpuscules du tact.

PÉRINGLE s. f. (pé-rain-gle). Ornith. Nom vulgaire d'une mésange. ‖ On dit aussi PÉRINGUE.

PERINGSKJOELD (Jean), historien suédois, né en 1654, mort en 1720. Il est auteur de savantes recherches sur l'histoire et les antiquités de la Suède. Le roi le nomma son antiquaire et la Société royale d'archéologie, dont il devint le secrétaire, le chargea de recueillir des documents historiques et archéologiques. Ses principaux ouvrages sont : *Heimskringla, sive historia regum septentrionalium* (Stockholm, 1697, 2 vol. in-fol.); *Monumenta Uplandica* (Stockholm, 1710-1719, 2 vol. in-fol.), ouvrage important; *Historia Wilkinensium* (Stockholm, 1715, in-fol.), etc.

PÉRINGUE s. f. (pé-rain-ghe). Ornith. V. PÉRINGLE.

PERINO DEL VAGA, peintre italien. V. VAGA.

PÉRINTHE, ancienne ville de la Thrace, fondée par des Grecs de l'île de Samos en 559 av. J.-C., sur les côtes de la Propontide, à peu de distance à l'O. de Byzance. Elle était florissante par son commerce et elle fut le séjour d'Alcibiade pendant son second exil. Dans la guerre de Philippe contre Athènes, Périnthe, s'étant déclarée en faveur des Athéniens, fut assiégée par Philippe (341), qui fut contraint de se retirer devant les secours envoyés par Athènes, par Byzance et même par les Perses. Dans la suite, cette ville prit le nom d'*Héraclée*, d'où lui est venu son nom moderne d'*Erekli*. On y a découvert quelques ruines et des inscriptions.

PÉRINTHIEN, IENNE s. et adj. (pé-rain-ti-ain [illegible]). Habitant de Périnthe, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PÉRINTHIENS. *La population* PÉRINTHIENNE.

Périnthienne (LA), comédie de Ménandre, [illegible] ... original tout en étant imitateur. Patience [illegible] ... que autre [illegible] ... Ménandre [illegible] Constantinople.

PÉRINYCTIDE s. f. (pé-ri-nik-ti-de — du préf. *péri*, et du gr. *nux*, *nuktos*, nuit). Pathol. Exanthème qui ne se manifeste que pendant la nuit.

PÉRIOCHE s. f. [illegible] rhétor. Longue période.

PERIODATE s. m. [illegible] préf. *per*, et de *iod*[illegible] la combinaison de l'acide [illegible] base.

— Encycl. V. IODE.

PÉRIODE s. f. (pé-ri-o-de — [illegible] du gr. *periodos*, qui signifie proprement chemin autour, circuit, contour, puis cours, révolution d'un astre, époque, période. *Periodos* est formé de *peri*, autour, et de *odos*, voie, chemin. Dans le sens propre [illegible] Cicéron traduit ce terme grec par *ambitus verborum*). Révolution qui se renouvelle régulièrement : *Les comètes* [illegible] *dans des* PÉRIODES *différentes de temps*. (Buff.)

— Phase, époque déterminée : *Les révolutions ont des temps* [illegible] ... *grossier est l'inauguration d'une* PÉRIODE *qui,* [illegible] ... *gieuse*. (Proudh.) *Fermez la* PÉRIODE *des ré*[illegible]

— Astron. Espace de temps [illegible] emploie pour revenir dans la même situation.

— Chronol. Espace de temps [illegible] se renouvellent les mêmes phénomènes astronomiques [illegible]

— Pathol. [illegible] que parcourt une maladie : *La* PÉRIODE *d'invasion*. *La* PÉRIODE [illegible] *d'état*. *La* PÉRIODE [illegible] *terminaison*. [illegible] *qui a ses* PÉRIODES.

— Rhétor. Assemblage de propositions liées entre elles, forment un sens complet, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : PÉRIODE *nombreuse*. PÉRIODE *à deux, trois, quatre membres*. [illegible] PÉRIODES. (La Bruy.) *J'appelle discours* [illegible] *toujours comme des refrains, certains* [illegible] ... *formes*. (Fén.) *La* PÉRIODE *doit pouvoir être* [illegible] ... *sée*. (Marmontel.) *Des* PÉRIODES *pures et harmonieuses semblent mettre notre langue en* [illegible] ... *leurs propres formes*. (Joubert.)

[illegible]

... opposés et font antithèse.

[illegible]

— Encycl. [illegible]

voir, il désire au delà de sa portée; il s'égale à ce qu'il y a de meilleur en tout genre, il a du bien et du louable qu'il offusque par l'affectation du grand et du merveilleux, on voit clairement ce qu'il n'est pas et il faut deviner ce qu'il est, etc., » on a une suite de propositions se complétant entre elles, mais ne formant pas une *période;* le sens est achevé après chacune et elles sont autant de petites phrases distinctes que la ponctuation réunit artificiellement en une seule. Il en est autrement dans la phrase suivante de Buffon : « Avoir parcouru l'un et l'autre hémisphère, traversé les continents et les mers, surmonté les sommets de ces montagnes embrasées où des glaces éternelles bravent également les feux souterrains et les ardeurs du midi; s'être livré à la pente précipitée de ces cataractes écumantes dont les eaux suspendues semblent moins rouler sur la terre que descendre des nues; avoir pénétré dans ces vastes déserts, dans ces solitudes immenses où la nature, accoutumée aux plus profonds silences, dut être étonnée de s'entendre interroger pour la première fois; avoir plus fait, en un mot, par le seul motif de la gloire des lettres que l'on ne fit jamais pour la soif de l'or; voilà ce que connaît de vous l'Europe et ce que dira la postérité. » (*Réponse à La Condamine.*) Cette série de propositions forme un tout dont les parties sont puissamment reliées; la phrase, dont le sens n'est complet qu'à la fin, présente une *période* dont tous les membres sont habilement disposés, de façon à plaire à l'esprit et à charmer l'oreille. Ainsi comprise, la *période* est une admirable forme du langage, appropriée surtout à l'éloquence; elle groupe et accumule les idées sans les confondre, leur donne de la force par le rapprochement et de la clarté par l'ordre dans lequel elle les expose. Mais ce genre de style demande beaucoup d'art; la disposition des membres de la *période* est loin d'être arbitraire et doit tendre à un double but; sous le rapport des idées, il faut qu'elle les présente dans une sorte d'ordre ascendant et progressif; sous le rapport des mots, il faut que les membres aient entre eux de la proportion, qu'aucun ne soit notablement plus long que l'autre et chargé d'incidences qui en fassent comme une *période* secondaire enchâssée dans la principale; le moindre défaut de symétrie, un encombrement d'idées inattendues suffisent pour dérouter l'esprit et l'oreille. L'étude attentive des modèles grecs et latins, des grands écrivains du XVIIe siècle et de quelques-uns du XIXe peut seule apprendre tous les secrets, toutes les finesses de cette forme du langage.

La prédominance de la *période* dans la langue du XVIIe siècle est incontestable; on peut même la considérer comme un des caractères de cette époque de la littérature française. Il n'est pas difficile d'y reconnaître une influence du latin, dont ce siècle s'est en quelque sorte nourri. Au siècle précédent, on avait retrempé la langue aux sources vives de l'antiquité, et elle en était sortie rajeunie et vigoureuse. Mais la réforme de la Renaissance avait porté surtout sur les mots, sur le vocabulaire. Celle du XVIIe siècle pénétra plus profondément dans le génie de la langue et s'exerça principalement sur la structure grammaticale. Tous les grands auteurs, formés par la lecture des meilleurs classiques latins, introduisirent avec un rare bonheur dans la langue les ressources qu'ils avaient admirées dans ces inimitables modèles. Il est, par exemple, telle phrase de Bossuet qui semble jetée dans le moule merveilleux de Tite-Live ou de Cicéron; telle tirade de Boileau qui reproduit la construction, le mouvement d'un passage d'Horace ou de Juvénal. Cependant, il est un petit groupe d'écrivains chez qui les formes périodiques ne trouvèrent pas grand accueil; or, ce sont précisément ceux qui ont le moins accordé à l'imitation latine. Nous voyons parmi eux La Bruyère, qui s'inspirait de Théophraste, et La Fontaine, amoureux de cette vieille langue gauloise des fabliaux, dans laquelle Fénelon remarquait « je ne sais quoi de court, de naïf, de vif et de passionné. »

La *période*, si admirablement maniée par les Latins et transmise par eux au XVIIe siècle, ne leur appartient cependant pas; ils l'ont empruntée aux Grecs, et Cicéron nous donne même la date à laquelle elle fut introduite dans la langue latine et le nom Lépidus, de celui qui l'y naturalisa. C'est la Grèce qui enseigna à Rome cette allure noble, majestueuse et abondante de la parole; il est vrai qu'elle trouva dans les Romains des élèves parfaitement disposés, par la nature même de leur idiome et leur genre de vie, à recevoir et à développer cette ressource précieuse.

La *période* est essentiellement oratoire; [illegible] qu'on en trouve [illegible] fréquents exemples. Un de ceux qui [illegible], chez lui, la *période* [illegible] comme un procédé complexe, [illegible] présenter aux yeux des auditeurs, par suite d'une évolution savante, une série d'idées enchaînées les unes aux autres, un [illegible], denses, compactes, inséparables. C'est plus qu'un arrangement harmonieux des mots et des expressions; c'est une véritable tactique, dont un orateur habile peut tirer un grand parti.

Cicéron, Tite-Live, Quintilien, Pline le Jeune, Sénèque sont, chez les Latins, ceux qui en ont fait le plus heureux emploi. Le XVIIe siècle, à l'instar des Latins, avait pratiqué la *période* dans tous les genres littéraires; mais elle ne tarda pas à en être bannie par le XVIIIe siècle, qui la respecta seulement dans l'éloquence, où elle règne encore aujourd'hui. Deux causes ont contribué à en restreindre l'emploi; la *période* convient moins à la structure grammaticale de la langue française, qui est avant tout analytique, qu'à la structure des langues anciennes, synthétiques par excellence. La suppression des cas, des désinences, la simplification de la conjugaison ont enlevé aux mots cette facilité qu'ils avaient de se joindre, de s'unir, de se soutenir au moyen des terminaisons qui formaient de véritables points d'attache; pour marcher du pas grave et soutenu de Démosthène et de Cicéron, il faut le souffle puissant du grec, l'haleine longue et contenue du latin. Le français devait donc, par suite d'une exigence en quelque sorte organique, rejeter la *période*, ou du moins la réserver pour le genre auquel elle appartient, l'éloquence. En second lieu, l'étude des sciences qui, fondée par les méthodes de Bacon, de Pascal, de Descartes, prit, après eux, un si grand développement, est venue encore développer les aptitudes analytiques de notre grammaire et de notre syntaxe. La marche rapide et précise du raisonnement scientifique exclut la richesse, l'abondance de la *période* grecque et latine; la science redoute avec raison ces beautés dangereuses dont l'éclat éblouit ou tout au moins distrait. Elle a achevé de dégager la phrase des magnificences de la *période*, ce vêtement flottant qui drape plutôt qu'il ne couvre la pensée; le nom même de la *période* était sa condamnation aux yeux de la science, qui ne veut pas de détours, qui va directement au but par la voie la plus courte, c'est-à-dire par la ligne droite. L'investigation méthodique des faits exige que, au lieu de grouper les idées et d'en faire un tout compacte, on en montre successivement une face, puis l'autre. Il résulte de cette division de l'attention une grande aisance pour résoudre une difficulté et faire une démonstration; on obtient ainsi une clarté générale qu'il serait impossible d'atteindre autrement; le style périodique dut, dès lors, céder le pas au style coupé. C'est le XVIIIe siècle qui substitua le dernier au premier. Il est vrai qu'à cette époque nous trouvons quelques écrivains qui affectionnent encore les tours périodiques; Buffon lui-même, qui cependant s'occupait de science, en a fait grand usage; mais il est vrai que c'est seulement lorsqu'il généralise, lorsqu'il décrit le spectacle de la nature, et non pas lorsqu'il en étudie les phénomènes. Le XVIIIe siècle avait besoin, pour ses discussions philosophiques et ses polémiques littéraires, d'une arme plus maniable que la *période*, qui se prête mal aux attaques soudaines, aux ripostes élégantes, aux parades brillantes. C'est alors que fut créé ce style alerte, dégagé, étincelant, redoutable, dont Voltaire s'est si supérieurement servi, et qui devint le style français par excellence. J.-J. Rousseau, au contraire, affectionnait la *période*, qui se prêtait mieux à rendre toutes les évolutions de sa pensée. La tribune révolutionnaire reprit cette forme un peu déclamatoire et la retrempa aux ardeurs passionnées des discussions politiques; les grands écrivains ou orateurs de notre siècle, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Quinet, Louis Blanc, s'en sont aussi fréquemment servis.

— Mathém. On nomme *période* d'un phénomène quelconque un ensemble d'états consécutifs après lesquels toutes les circonstances redeviennent identiques à ce qu'elles étaient avant; *période* d'une fonction, un accroissement constant qu'elle peut recevoir, quelque valeur qu'elle ait d'ailleurs, sans que la variable éprouve aucun changement.

Lorsqu'on développe en décimales une fraction ordinaire irréductible, dont le dénominateur contient d'autres facteurs premiers que 2 et 5, on obtient un quotient périodique, c'est-à-dire que les chiffres ou quelques chiffres du quotient se reproduisent indéfiniment les mêmes et dans le même ordre consécutivement; l'ensemble des chiffres qui se reproduisent ainsi forme la *période*.

De même, lorsqu'on développe en fraction continue (v. FRACTION) une racine d'une équation du second degré, les dénominateurs des fractions intégrantes, ou quelques-uns d'entre eux, se reproduisent les mêmes et dans le même ordre; l'ensemble des fractions qui se reproduisent ainsi forme la *période*.

L'arc de cercle, considéré comme fonction de l'une de ses lignes trigonométriques, a pour *période* 2π, si la variable est un sinus ou un cosinus, et π si c'est une tangente ou une cotangente. Dans le premier cas, la fonction est fournie par l'intégrale

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1-x^2}},$$

dans le second elle l'est par

$$\int \frac{dx}{1+x^2};$$

la troisième intégrale élémentaire, douée d'une *période*, est

$$\int \frac{dx}{x}$$

qui représente le logarithme de x. Les *périodes* des intégrales elliptiques ont été découvertes par Abel.

— *Périodes des intégrales.* Abel avait simplement constaté la périodicité des fonctions inverses des intégrales elliptiques; M. Cauchy a tenté le premier d'expliquer cette périodicité et il y est parvenu par une méthode dont nous dirons seulement quelques mots.

M. Cauchy voit l'origine des *périodes* des intégrales dans le passage accidentel de la fonction placée sous le signe somme par une valeur infinie, et c'est de l'analyse algébrique de ce cas singulier qu'il tire les bases de sa méthode. L'élément de l'intégrale peut, il est vrai, au moment du passage en question, avoir une valeur finie, de sorte que l'intégrale puisse croître d'une quantité finie, sans que la variable change, et c'est bien précisément dans cette propriété que consiste la périodicité de la variable ou l'existence de *périodes* dans la fonction. La théorie des résidus intégraux (c'est ainsi que M. Cauchy nomme la valeur finie d'une intégrale réduite à l'un de ses éléments, mais dont la dérivée est alors infinie), cette théorie conservera toujours une grande importance; mais elle ne fournit évidemment qu'une interprétation artificielle des *périodes* des intégrales, et l'auteur, malgré des efforts multipliés, n'a pas trouvé le moyen de l'étendre même aux intégrales doubles. La méthode de M. Marie, que nous allons indiquer, est à la fois plus simple et plus naturelle et s'étend d'elle-même aux intégrales de tous les ordres.

— *Périodes des intégrales simples.* Remarquons d'abord que l'expression analytique de l'aire d'une courbe fermée, prise entre deux limites quelconques, ne saurait être que le terme général d'une progression par différence, dont la raison serait l'aire de la surface totale comprise dans l'intérieur de cette courbe fermée; car au chemin conduisant le plus directement d'un point de la courbe à un autre, on pourra toujours ajouter un nombre quelconque de tours entiers faits sur sa circonférence, et chaque tour fait ajoutera à la valeur de l'intégrale l'aire de la surface intérieure. En effet, l'ordonnée de la courbe étant $y = \varphi(x) \pm \psi(x)$, l'intégrale prise en faisant le tour de la circonférence sera, si a et b désignent les valeurs extrêmes de x,

$$\int_a^b \varphi(x)dx + \int_a^b \psi(x)dx + \int_b^a \varphi(x)dx + \int_b^a -\psi(x)dx$$

ou simplement

$$2\int_a^b \psi(x)dx,$$

c'est-à-dire deux fois l'aire de la surface comprise entre la courbe et son diamètre ou l'aire même de cette courbe. L'aire indéfinie d'une courbe composée d'anneaux fermés aurait de même pour périodes les aires des surfaces des différents anneaux.

Cette explication de l'existence des *périodes* réelles, dans les cas où la différentielle placée sous le signe $\int$ est celle de l'aire d'une courbe fermée, est d'une simplicité irréductible; elle se présentait d'elle-même à l'esprit; nous allons voir que la théorie des aires des conjuguées imaginaires fournira, dans des termes analogues et aussi simples, l'explication des *périodes* imaginaires des intégrales.

En effet, si une courbe réelle a pour conjuguées des courbes fermées, la somme des éléments de l'intégrale $\int ydx$, correspondants à un chemin quelconque parcouru sur les branches réelles de cette courbe, peut s'augmenter, à un endroit quelconque du chemin, de la somme des éléments correspondants au parcours entier de la circonférence de la conjuguée tangente en ce point à la courbe réelle; et un premier tour achevé, on peut le recommencer un nombre quelconque de fois. Si, contrairement à ce qui arrive habituellement pour un parcours fermé quelconque, la somme des éléments de l'intégrale, correspondants au parcours de la circonférence d'une des conjuguées fermées, n'est pas nulle d'elle-même, cette somme formera nécessairement une *période* de l'intégrale qui représente l'aire de la courbe considérée. Or, on conclut immédiatement de la théorie des aires des conjuguées que, lorsque le parcours se fait sur la circonférence d'une conjuguée fermée, la somme des éléments engendrés forme, au facteur $\sqrt{-1}$ près, l'aire intérieure de cette conjuguée. En effet, la valeur d'une intégrale prise entre des limites imaginaires correspondant à deux points A et B d'une même conjuguée ayant pour caractéristique C se compose : 1° du produit par $\sqrt{-1}$ de l'aire comprise entre l'arc AB de la conjuguée, les deux demi-cordes réelles de cette conjuguée qui partent des points A et B et l'arc du diamètre correspondant compris entre les mêmes cordes; 2° de l'aire réelle comprise entre les prolongements des mêmes cordes, le même arc du diamètre et l'axe des x; 3° enfin, de la différence des expressions analytiques

$$\frac{y_0^2}{2C} \quad \text{et} \quad \frac{y_1^2}{2C}$$

des triangles compris entre l'axe des x, les ordonnées y_0, y_1 des points A et B et les cordes réelles de la conjuguée, menées des mêmes points. Si l'on suppose les limites A et B sur la courbe réelle, c'est-à-dire aux points où l'anneau fermé de la conjuguée touche cette courbe réelle,

$$\frac{y_0^2}{2C} \quad \text{et} \quad \frac{y_1^2}{2C}$$

étant réels, la partie imaginaire de l'intégrale se réduit à l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre d'un côté ou de l'autre de ce diamètre, c'est la moitié de l'aire totale de l'anneau fermé; si donc on imagine que le point mobile fasse un tour complet sur l'anneau pendant qu'il parcourra la partie supérieure, de gauche à droite, par exemple, les éléments ydx de l'intégrale formeront, en s'ajoutant, l'aire du diamètre prise positivement et la demi-aire de l'anneau affectée du signe $+\sqrt{-1}$; pendant que le même point mobile parcourra la partie inférieure de l'anneau, de droite à gauche, les éléments de la même intégrale formeront l'aire du diamètre prise négativement, parce que dx aura changé de signe et la demi-aire de l'anneau affectée encore du signe $+\sqrt{-1}$, parce que dx et la partie imaginaire de y auront à la fois changé de signe; il restera donc à la fin du parcours, pour la somme des éléments de l'intégrale, l'aire de l'anneau affectée du signe $\sqrt{-1}$. Le produit de cette aire par $\sqrt{-1}$ doit donc former une *période* de l'intégrale exprimant l'aire indéfinie de la courbe proposée.

Telles sont les bases de la théorie de M. Marie. Il en résulte d'abord que les aires des conjuguées fermées d'une même courbe doivent être égales entre elles, ou que ces conjuguées doivent former quelques catégories dans chacune desquelles toutes les conjuguées aient même aire. L'intégrale aura, selon le cas, une seule *période* imaginaire, ou autant de *périodes* imaginaires que l'on trouvera de catégories différentes. Il est facile, en effet, de vérifier que tous les anneaux fermés de conjuguées, tangents aux mêmes branches de la courbe réelle, ont nécessairement même aire; car soient

$$[x_0, y_0], [x_1, y_1]$$

les points réels où l'une des conjuguées fermées touche la courbe réelle et

$$[x_0 + dx_0, y_0 + dy_0], [x_1 + dx_1, y_1 + dy_1]$$

ceux où une conjuguée infiniment voisine touche la même courbe réelle : l'intégrale aura la même valeur, soit que le point $[x, y]$ décrive l'arc de conjuguée qui s'étend du point $[x_0, y_0]$ au point $[x_1, y_1]$, ou bien l'arc de la courbe réelle qui va du point $[x_0, y_0]$ au point $[x_0 + dx_0, y_0 + dy_0]$, l'arc de conjuguée qui va du point $[x_0 + dx_0, y_0 + dy_0]$ au point $[x_1 + dx_1, y_1 + dy_1]$ et enfin l'arc de la courbe réelle qui va du point $[x_1 + dx_1, y_1 + dy_1]$ au point $[x_1, y_1]$; la partie imaginaire de l'intégrale, dans les deux cas, aura donc la même valeur; mais, dans le premier cas, la partie imaginaire de l'intégrale représentera la moitié de l'aire de la première conjuguée et, dans le second, la moitié de l'aire de la seconde; les aires de ces deux conjuguées sont donc égales. La démonstration précédente peut servir à expliquer ce fait jusque-là incompris, qu'une intégrale prise entre deux limites réelles appartenant à deux branches voisines de la courbe réelle, entre lesquelles se trouvent des conjuguées fermées, ne peut comprendre dans sa partie imaginaire qu'un nombre impair de fois la demi-*période* correspondante à l'aire de ces conjuguées, tandis que c'est le contraire lorsque les deux limites appartiennent à une même branche. C'est ainsi que Lx ou

$$\int_1^x \frac{dx}{x}$$

est égal au demi-logarithme arithmétique de $x^2 + 2k\pi\sqrt{-1}$ ou $+(2k+1)\pi\sqrt{-1}$ suivant que x est positif ou négatif.

La théorie qui précède comporte une objection, applicable d'ailleurs à toutes les méthodes synthétiques. Voici en quoi elle consiste : on voit bien clairement que les aires intérieures des anneaux fermés de la courbe réelle ou de ses conjuguées doivent former les *périodes* réelles et imaginaires de l'intégrale $\int ydx$, mais il n'est pas démontré que les *périodes* de l'intégrale ne puissent être que les aires d'anneaux fermés de la courbe ou de ses conjuguées. On pourrait repousser cette objection en remarquant simplement qu'une théorie qui a pu assigner la cause d'un fait prouve suffisamment que, la cause manquant, le fait ferait aussi défaut; mais il faut plus de rigueur en mathématiques.

Remarquons d'abord que, quelle que soit la méthode à laquelle on veuille soumettre la question des *périodes* des intégrales, les deux principes fondamentaux seront toujours : 1° qu'une intégrale ne saurait avoir de *période* qu'autant qu'il existera des chemins fermés tels que l'intégrale $\int ydx$, prise en en suivant la circonférence, fournisse des sommes différentes de zéro; 2° que si l'intégrale $\int ydx$, prise le long d'un certain chemin fermé, a fourni une somme différente de zéro, qui sera l'une des *périodes* de cette intégrale, la somme obtenue ne variera pas lorsqu'on

déformera le chemin infiniment peu. C'est en faisant usage de ces deux principes que nous allons faire voir que le chemin auquel correspond une *période* est toujours réductible à un anneau fermé de la courbe réelle ou de l'une de ses conjuguées.

L'équation $f(x,y)=0$, qui définit la fonction y, étant supposée avoir ses coefficients réels et représenter une courbe réelle, les points du lieu sont conjugués deux à deux, c'est-à-dire que leurs coordonnées sont telles que

$$x=\alpha\pm\beta\sqrt{-1},$$
$$y=\alpha'\pm\beta'\sqrt{-1},$$

et il est facile d'en conclure que les *périodes* de l'intégrale $\int ydx$ sont nécessairement réelles, ou imaginaires sans parties réelles. En effet, imaginons qu'à un chemin fermé réponde un résidu $A+B\sqrt{-1}$, le chemin fermé composé des points conjugués de [illegible] du premier donnera nécessairement [illegible] résidu $A-B\sqrt{-1}$, car les éléments [illegible]espondants des deux intégrales seront

$$(\alpha'+\beta'\sqrt{-1})(d\alpha+d\beta\sqrt{-1})$$

$$(\alpha'-\beta'\sqrt{-1})\,d\alpha-d\beta\sqrt{-1}.$$

[illegible]r, si l'on imagine un arc quelconque joi[illegible]nt un point M de l'un à son conjugué M' sur l'autre, et que l'on conçoive alors le [illegible]min fermé composé d'un tour fait à partir [illegible] point M sur le premier chemin, de l'arc MM', d'un tour fait à partir du point M' sur [illegible] second chemin, enfin de l'arc M'M, les [illegible] intégrales prises le long de MM' et le [illegible] de M'M se détruiront identiquement et [illegible]ésidu se composera de la somme ou de la [illegible]rence des deux résidus $A+B\sqrt{-1}$ et [illegible] $B\sqrt{-1}$, selon que les deux chemins fermés conjugués auront été parcourus dans le [illegible]e sens ou dans des sens contraires. Le [illegible] final sera donc bien réel ou imaginaire [illegible] partie réelle.

[illegible]n autre côté, il est facile de voir que la combinaison de deux chemins fermés conjugués réunis par un arc MM' est purement factice et pourra toujours être évitée; car si l'intégrale $\int ydx$ présente des *périodes*, on pourra les obtenir quelque part que l'on mette le point de départ ou la limite inférieure de l'intégrale, et si l'on place le point de départ M sur la courbe réelle, il se confondra avec le point M', de sorte que l'arc MM' n'existera plus.

Remarquons maintenant qu'un chemin composé de deux arcs conjugués partant du point réel M ne pourra se fermer qu'en un point N de la courbe réelle, car les coordonnées d'un point imaginaire de l'un des arcs différeraient toujours des coordonnées du point conjugué de l'autre arc.

Nous arrivons donc à conclure que le chemin fermé auquel correspond la *période* peut toujours être formé de deux arcs formés de points conjugués se terminant à leurs extrémités sur la courbe réelle.

Or, les anneaux fermés de conjuguées forment un type de ces chemins et le plus simple.

La démonstration précédente ne s'applique évidemment pas au cas où l'équation donnée ne représenterait plus un lieu réel; mais les conclusions seront encore les mêmes dans ce cas. En effet, remarquons d'abord que les *périodes* de l'intégrale $\int ydx$ correspondante à une équation $f(x,y)=0$ seront toujours les mêmes fonctions des coefficients de cette équation, que ceux-ci soient réels ou imaginaires. Si donc on avait à déterminer directement les *périodes* d'une intégrale $\int ydx$ où la fonction y fût définie par une équation à coefficients imaginaires, on pourrait former sur le même type une équation littérale que l'on supposerait représenter une courbe réelle; on déterminerait les coordonnées des points de cette courbe où les tangentes auraient une direction donnée arbitraire, distincte toutefois des directions asymptotiques; on séparerait les couples de ces points qui appartiendraient à des anneaux fermés de la courbe réelle ou de ses conjuguées, et comme les *périodes* de l'intégrale $\int ydx$ correspondante à la courbe réelle s'exprimeraient par les sommes des intégrales définies ayant pour limites les abscisses des points accouplés, comme on vient de le dire, en allant de l'un à l'autre et revenant du second au premier sans rebroussement, les sommes des mêmes intégrales limitées aux abscisses des points fournis par les mêmes équations représenteraient les *périodes* de l'intégrale proposée.

Or, comme on aura naturellement donné un coefficient angulaire réel aux tangentes qui seront intervenues, les points auxquels correspondront les limites des intégrales définies propres à exprimer les *périodes* appartiendront à l'enveloppe imaginaire des conjuguées du lieu numérique proposé.

Ainsi les *périodes* seront toujours représentées par les intégrales définies ayant pour limites les abscisses des points de l'enveloppe, soit réelle, soit imaginaire, où les tangentes auraient une même direction. Deux points de contact consécutifs n'appartiendront plus, il est vrai, à une même conjuguée, mais chaque *période* n'en restera pas moins égale à l'aire intérieure de l'un quelconque des anneaux tangents à l'enveloppe sur les branches contenant ces deux points consécutifs.

La nature concrète des *périodes* des intégrales simples étant ainsi déterminée, il reste à montrer de quelle manière elles s'engendrent et quel nombre il faut en comprendre, pour chacune d'elles, dans la valeur de l'intégrale, en raison de la marche suivie par la variable indépendante pour aller de sa première valeur à sa dernière et en supposant la variable dépendante assujettie à la continuité. Nous raisonnerons dans l'hypothèse où la courbe donnée serait réelle.

Le point $[xy]$ s'éloignant de sa position initiale, outre la quantité algébrique

$$\frac{y^2}{2C}-\frac{y_0^2}{2C},$$

l'intégrale, à chaque instant, se compose de la portion de l'aire de la conjuguée, à laquelle appartient la limite inférieure, correspondante à l'arc de cette courbe qui s'étend de cette limite au point de contact avec la courbe réelle; de la portion de l'aire de la courbe réelle correspondante à l'arc compris entre les points où elle touche les conjuguées qui passent par les points limites, cette aire étant d'ailleurs comprise entre les tangentes à la courbe en ces deux points; enfin, de la portion de l'aire de la conjuguée à laquelle appartient la limite supérieure, correspondante à l'arc de cette courbe qui va du point où elle touche la courbe réelle à la limite supérieure.

Dans cette somme, la première partie est fixe et les deux autres sont variables; la seconde est réelle et la troisième se compose d'une partie réelle, qui représente l'aire du diamètre de la conjuguée, et d'une partie imaginaire qui représente l'aire comprise entre la conjuguée et son diamètre.

Lorsque le point $[xy]$ se déplace, la seconde partie de l'intégrale s'accroît de l'aire de la courbe réelle qui correspond à l'arc que vient de parcourir sur cette courbe le point où la touche la conjuguée qui passe au point mobile, et la troisième s'accroît dans ses deux parties à mesure que le point mobile s'éloigne de la courbe réelle sur la conjuguée où il se trouve.

Les parties réelle et imaginaire de

$$\frac{y^2}{2C}-\frac{y_0^2}{2C}$$

varient avec la position du point $[xy]$; mais, lorsque ce point revient à sa valeur initiale, $\frac{y^2}{2C}$ revient à sa valeur initiale $\frac{y_0^2}{2C}$ et la partie complémentaire s'évanouit.

Cela posé, supposons d'abord que la courbe soit fermée et composée d'un seul anneau: l'intégrale n'aura qu'une seule *période* réelle et cette *période* s'engendrera par le déplacement sur l'anneau réel du point où le touchera la conjuguée sur laquelle viendra se placer le point $[xy]$; lorsque ce point de contact aura fait le tour entier de l'anneau, son aire intérieure aura été décrite, de telle sorte que, si le point mobile reprenait sa position initiale, la somme des éléments de l'intégrale se réduirait à l'aire de l'anneau, et que, si ce point revenait en un point différent du point de départ, mais situé sur la même conjuguée, la somme des éléments de l'intégrale représenterait l'aire intérieure de l'anneau, augmentée de l'aire, en partie réelle, en partie imaginaire, correspondante à l'arc parcouru sur la conjuguée. Autant de fois le tour entier de l'anneau aura été parcouru par le point de contact sur cet anneau de la branche de conjuguée où le point mobile viendra se placer, autant il faudra ajouter de fois la *période* à l'aire la plus simple que représentera l'intégrale en raison de ses limites. Ce nombre s'obtiendra en divisant par 2 le nombre de fois que la caractéristique du point mobile repassera par sa valeur initiale, l'angle dont il est la tangente ayant toujours varié dans le même sens, ou du moins en négligeant les rebroussements. Les *périodes* devront d'ailleurs être prises en plus ou en moins, suivant que la variation totale de l'angle dont il vient d'être parlé se sera faite dans un sens ou dans l'autre.

Ce qui vient d'être dit conviendrait évidemment au cas d'une intégrale ayant plusieurs *périodes* réelles, correspondantes à des anneaux fermés distincts.

Passons maintenant aux *périodes* imaginaires. Chaque *période* imaginaire est l'aire de l'une quelconque des conjuguées fermées appartenant à une même catégorie, de sorte que, si le point $[xy]$ se déplaçant sur une conjuguée fermée, la partie [illegible] de l'intégrale pourrait augmenter indéfiniment sans pour cela comprendre la moindre partie d'une des *périodes* imaginaires. D'un autre côté, lorsque le point mobile se déplace sur une conjuguée fermée, tant qu'il n'est pas revenu à son point de départ, la *période* n'est pas complétée et, s'il se déplace en restant sur des [illegible] fermées d'une même catégorie, la *période* n'est complétée que lorsqu'il revient, après un tour entier, en un point situé sur une nouvelle conjuguée à une distance de la courbe réelle qui [illegible] la même [illegible] que la distance du point de départ à la même branche de la courbe réelle. Par conséquent, tant que le point mobile n'a pas passé sur la courbe réelle, l'intégrale ne contient pas encore une moitié de la *période*; mais si, après avoir passé sur l'une des branches de la courbe réelle qui comprennent entre elles les conjuguées fermées dont il s'agit, le point $[xy]$ arrive à l'autre branche, l'intégrale, pendant ce parcours, se sera augmentée d'une demi-*période* positive ou négative; chaque fois ensuite que le chemin qu'il décrira viendra raser la courbe réelle sur ses deux branches, l'intégrale s'accroîtra d'une nouvelle demi-*période*.

Lorsque l'équation différentielle qu'on se propose d'intégrer contient à la fois la fonction y et la variable indépendante x, les *périodes* de l'intégrale peuvent dépendre de la constante qu'introduit l'intégration. Dans ce cas, les valeurs de y qui correspondent à une même valeur de x sont bien toujours les termes de diverses progressions par différence; mais les raisons de ces progressions ne sont plus des constantes absolues; elles dépendent, dans chacune des fonctions de x que représente y, de la valeur de cette fonction qui correspond à une même valeur initiale de x. Ainsi, si l'on prend pour expression de y en x la fonction qui représente l'aire indéfinie d'une courbe fermée, qu'on différentie l'équation posée entre y et x et que, entre l'équation intégrale et sa différentielle, on élimine un des paramètres de la courbe en question, il est clair que l'intégrale générale de l'équation différentielle obtenue sera toujours la fonction de x qui représente l'aire indéfinie considérée; mais le paramètre éliminé y sera représenté par la constante arbitraire introduite dans l'intégration, de sorte que la *période* de l'intégrale ne sera plus une constante absolue; elle ne restera la même que dans une même suite de valeurs de y.

— *Périodes des intégrales doubles.* Une intégrale double $\iint f(x,y)dxdy$ ou $\iint zdxdy$ représente le volume compris entre la surface $z=f(x,y)$, rapportée à des axes rectangulaires, le plan des xy et un cylindre parallèle aux z, dont il faut donner la directrice pour que l'intégrale soit définie. Cette directrice A peut être une courbe fermée quelconque, tracée sur la surface $z=f(x,y)$, et dès lors l'élément de l'intégrale est le volume compris entre les deux cylindres parallèles aux z conduits suivant la courbe A et la courbe A' infiniment voisine, le plan des xy et la surface. L'intégrale de A_0 à A_1 est définie par la loi du mouvement de la courbe A. Les limites A_0 et A_1 restant les mêmes, la valeur de l'intégrale peut changer lorsque la courbe mobile A décrit plusieurs fois la même portion de la surface $z=f(x,y)$ ou sort des limites A_0, A_1, tout en se réduisant à ces limites au commencement et à la fin. Nous allons montrer, en effet, que les intégrales doubles, comme les intégrales simples, ont des *périodes* constantes et que ce qu'il faut ajouter à la valeur la plus simple d'une intégrale double pour former sa vraie valeur actuelle est une somme de multiples de ces *périodes*, réelles ou imaginaires. Nous chercherons ensuite à obtenir un moyen de trouver ces multiples.

Supposons d'abord que la surface réelle $z=f(x,y)$ soit fermée de toutes parts ou comprenne une nappe fermée, isolée des autres: le volume compris dans l'intérieur de cette nappe pourra être engendré plusieurs fois de suite dans le même sens et ses éléments pourront se superposer pendant que l'intégrale se formera; ce volume devra donc former une *période* réelle de l'intégrale. Ainsi, considérons, par exemple, l'ellipsoïde

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}+\frac{z^2}{c^2}=1;$$

si la courbe mobile A est la section faite par un plan $x=mz$ et que ce plan tourne toujours dans le même sens, de gauche à droite par exemple, et dy étant positif, dx sera positif pour la projection sur le plan des xy de la partie supérieure de la courbe mobile A et négatif pour la projection de la partie inférieure; mais z sera positif pour l'élément de volume situé au-dessus du plan des xy et négatif pour l'élément situé au-dessous, les deux éléments seront donc également positifs; par conséquent, le volume intérieur de l'ellipsoïde s'ajoutera à la valeur de l'intégrale pour chaque tour complet du plan $x=mz$. Cette manière simple d'engendrer le volume intérieur à la nappe [illegible] reste, évidemment [illegible], on pourrait en imaginer une infinité d'autres [illegible] de l'intégrale, si la loi du mouvement de la courbe mobile était expressément donnée.

L'interprétation des *périodes* [illegible] des intégrales doubles ne sera [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] réelles se retrouveront toujours comprises dans chaque nouveau groupe.

Or, l'aire de la section faite dans l'une des conjuguées qui ont leurs ordonnées y réelles, par un plan parallèle au plan des xz, est la *période* imaginaire [illegible] $\int zdx$, calculée en supposant y constant; le segment compris entre deux plans parallèles au plan des xz est donc $\int dy$ [illegible] quelle que soit la conjuguée dont il s'agisse. Il reste donc seulement à établir que toutes ces conjuguées ont les mêmes limites, parallèlement au plan des xy. Mais cela est évident: elles touchent, en effet, toutes la surface réelle aux points où elle a son plan tangent parallèle au plan des xz.

Cela posé, si, pour plus de simplicité, on suppose que la courbe mobile A se trouve toujours tout entière, soit sur la surface réelle, soit sur une de ses conjuguées, et que B soit la courbe variable suivant laquelle cette conjuguée touche la surface réelle, l'intégrale, à chaque instant, représentera, à la différence près des intégrales simples qui s'introduisent par les changements de direction de l'axe des z, la somme des volumes correspondants: 1° à la portion de la surface de la conjuguée à laquelle appartient A_0 comprise entre cette courbe A_0 et la courbe de contact B_0 de cette conjuguée avec la surface réelle, ce volume étant compris dans un cylindre parallèle aux cordes réelles de la conjuguée en question; 2° à la portion de la surface réelle comprise entre les courbes B_0 et B, ce volume étant compris dans un cylindre [illegible] surface de la conjuguée à laquelle appartient A comprise entre B et A, ce volume étant compris dans un cylindre parallèle aux cordes réelles de cette conjuguée. De ces trois parties, la première est fixe et les deux autres sont variables; la seconde est réelle et la troisième en partie réelle, en partie imaginaire. Si la courbe A se déplace, la seconde partie de l'intégrale s'accroît du volume correspondant à la portion de la surface réelle décrite par la courbe B, qui change avec A. En conséquence, si la courbe B [illegible] sur une nappe fermée de la courbe réelle et qu'elle la parcoure plusieurs fois dans le même sens, chaque fois qu'un tour entier se trouvera achevé, l'intégrale comprendra une fois de plus le volume réel enfermé par cette nappe. C'est ainsi que s'engendrent les *périodes* réelles.

D'un autre côté, si la courbe A parcourt une conjuguée fermée, ou si, en avançant, elle passe d'une conjuguée fermée à une autre voisine, cette courbe peut, deux, trois, quatre fois, etc., engendrer la même conjuguée ou les parties équivalentes d'autres conjuguées, et la valeur de l'intégrale peut ainsi comprendre un nombre quelconque de fois le volume intérieur commun de toutes ces conjuguées. C'est ainsi que s'engendrent les *périodes* imaginaires.

La *période* imaginaire peut [illegible] clore de plusieurs manières différentes: la partie imaginaire de l'intégrale [illegible] à mesure que la courbe A s'éloigne de la surface réelle, atteint la valeur du demi-volume intérieur de l'une des conjuguées fermées au moment où, cette courbe se réduisant à un point, elle a parcouru dans son entier l'un des hémisphères de la conjuguée, séparés par la surface diamétrale qu'elle a en commun avec la surface réelle. La courbe A reprenant alors des dimensions finies, le volume nouvellement engendré peut l'être, soit dans le sens du précédent, soit en sens contraire, [illegible] conjuguée.

[illegible] plus.

— [illegible]

[illegible] nombres C_1, C_2, ... C_n, 1. [illegible]

$$x=a_1+C_1\beta\sqrt{-1},$$
$$y=a_2+C_2\beta\sqrt{-1},$$
$$\cdots\cdots\cdots$$
$$u=a_n+C_n\beta\sqrt{-1},$$
$$t=a+\beta\sqrt{-1},$$

les $n+2$ variables [illegible] liées entre elles par les deux équations [illegible]

[illegible] de l'équation $f = 0$; l'intégrale [illegible] chaque groupe de solutions [illegible] dans un même champ [illegible] sera toujours de la forme [illegible], comme dans le groupe des solutions réelles.

Le[illegible] appartenant à un même champ [illegible] la même [illegible] réelles par rapport à toutes les variables [illegible], au moyen de transformations [illegible] de ces transformations [illegible] substituer à $x, y, z, \ldots, t, u$, [illegible] données par les équations

$$x' = x - [\ldots],$$
$$y' = y - [\ldots],$$
$$\ldots\ldots\ldots$$
$$u' = u - [\ldots].$$

Le champ [illegible] par rapport à [illegible] seulement, [illegible]

$$f(x, y, z, \ldots, t, u, v) = 0$$

[illegible] le [illegible] même équation par les solutions réelles, communes aux équations $f = 0$ [illegible], le groupe des solutions [illegible] réel et à tout autre [illegible] s'obtiendrait par [illegible] même règle au moyen de transformations [illegible] précédente.

Une intégrale de l'ordre n

$$\Sigma\, v\, dx.dy.dz.\ldots dt.du$$

est définie par une équation

$$f(v, y, z, \ldots, t, u, v) = 0.$$

Cette intégrale, étendue à tout un champ imaginaire conjugué supposé limité de toutes parts, est toujours imaginaire sans partie réelle lorsque l'équation algébrique qui définit v a ses coefficients réels, parce qu'à un système de valeurs

$$x = \alpha_1 + \beta C_1\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha_2 + \beta C_2\sqrt{-1},$$
$$\ldots\ldots\ldots$$
$$u = \alpha_n + \beta C_n\sqrt{-1},$$
$$v = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$

correspond, dans le même champ, son conjugué

$$x = \alpha_1 - \beta C_1\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha_2 - \beta C_2\sqrt{-1},$$
$$\ldots\ldots\ldots,$$
$$u = \alpha_n - \beta C_n\sqrt{-1},$$
$$v = \alpha - \beta\sqrt{-1},$$

et qu'à un système de différentielles

$$dx = d\alpha_1 + d\beta C_1\sqrt{-1},$$
$$dy = d\alpha_2 + d\beta C_2\sqrt{-1},$$
$$\ldots\ldots\ldots$$
$$du = d\alpha_n + d\beta C_n\sqrt{-1},$$
$$dv = d\alpha + d\beta\sqrt{-1},$$

correspond aussi, dans le même champ, son conjugué

$$dx = d\alpha_1 - d\beta C_1\sqrt{-1},$$
$$dy = d\alpha_2 - d\beta C_2\sqrt{-1},$$
$$\ldots\ldots\ldots,$$
$$du = d\alpha_n - d\beta C_n\sqrt{-1},$$
$$dv = d\alpha - d\beta\sqrt{-1},$$

de sorte que les éléments constitutifs de l'intégrale sont conjugués deux à deux, et que, [illegible] éléments devant être considérés comme affectés de signes contraires, les parties réelles se détruisent.

La valeur imaginaire sans partie réelle de [illegible] *étendue ainsi à tout un champ conjugué fermé est constante et forme une période* [illegible].

Pour démontrer ce théorème, nous comparerons le champ $C_1, C_2, \ldots, C_n$ au champ imaginaire par rapport à v seulement; si l'on pose

$$x' = x - \frac{C_1}{C_2}y,$$
$$y' = y - \frac{C_2}{C_3}z,$$
$$\ldots\ldots\ldots,$$
$$t' = t - \frac{C_{n-1}}{C_n}u,$$
$$u' = u,$$

$x', y, z', \ldots, t'$ seront réels, que les valeurs de x, y, z, t, u soient prises dans un champ ou dans l'autre; u sera imaginaire dans le [illegible] dans le second, [illegible] sera [illegible] imaginaire. La transformation, d'après la règle connue de *Jacobi*, se fera en éliminant $x, y, z, \ldots, t$ entre les équations de transformation et l'équation $f = 0$, mise [illegible]

$$v = F(x, y, z, \ldots, t, u),$$

[illegible]

$$[\ldots] F_1(x', y', z', \ldots, t', u'),$$

[illegible]

$$[\ldots]\ \frac{dx'}{dx} \ldots \frac{dx'}{du}\ \ldots\ \frac{[\ldots]}{dx}\,\frac{[\ldots]}{dy}\ldots\frac{[\ldots]}{du}\ \ldots$$

qui se réduira identiquement à 1.

L'intégrale deviendra donc

$$\Sigma\, F_1(x', y', \ldots, t', u')\, dx'\, dy' \ldots du'$$

et comme dx', dy', ..., dt' seront réels, elle pourra se mettre sous la forme

$$\int dx' \int dy' \ldots \int dt' \int du' F_1(x', y', \ldots, t', u')$$

Or, [illegible] à u' des valeurs réelles ou des valeurs dont les parties imaginaires soient [illegible] F_1 dans le rapport C_n, l'intégrale $\int du' F_1$ correspondante à un tour complet [illegible] la conjuguée à u réels de la courbe [illegible], soit sa conjuguée C_n aura toujours la même valeur en fonction de

$$x', y', z', \ldots, t'.$$

Les intégrales suivantes auront ensuite les mêmes valeurs respectivement.

Le théorème est donc établi.

— EXEMPLES RELATIFS AUX DIFFÉRENTS CAS. *Intégrales simples*. 1° La fonction y est définie par l'équation

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2,$$

l'intégrale $\int y dx$ est

$$\frac{b}{a}\int dx\sqrt{a^2 - x^2} = \frac{bx\sqrt{a^2 - x^2}}{2a} + \frac{ab}{2}\text{ arc sin }\frac{x}{a}.$$

La *période* est πab : cette quantité représente bien l'aire de l'ellipse $a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2$.

2° $a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2$, $\int y dx$ est

$$\frac{b}{a}\int dx\sqrt{x^2 - a^2} = \frac{bx\sqrt{x^2 - a^2}}{2a} - \frac{ab}{2}\,\mathrm{L}\,\frac{x + \sqrt{x^2 - a^2}}{a},$$

la *période* est $\pi ab\sqrt{-1}$; cette quantité représente bien l'aire d'une quelconque des ellipses conjuguées de l'hyperbole

$$a^2y^2 - b^2x^2 = -a^2b^2.$$

Suivant que x est positif ou négatif,

$$\mathrm{L}\,\frac{x + \sqrt{x^2 - a^2}}{a}$$

est égal au logarithme arithmétique de

$$\frac{x + \sqrt{x^2 - a^2}}{a}$$

augmenté de

$$2k\pi\sqrt{-1},$$

ou au logarithme arithmétique de

$$\frac{-x - \sqrt{x^2 - a^2}}{a}$$

augmenté de

$$(2k + 1)\pi\sqrt{-1}.$$

La partie imaginaire de l'intégrale contient un nombre pair ou impair de demi-*périodes*, selon que les limites appartiennent à une même branche de la courbe réelle ou qu'elles sont sur les deux branches.

3° $y = \frac{1}{x}$, $\int y dx = \int \frac{dx}{x} = \mathrm{L}x$, la *période* est $2\pi\sqrt{-1}$; c'est encore l'aire d'une quelconque des conjuguées de l'hyperbole équilatère $y = \frac{1}{x}$.

4° $y = \frac{1}{1 + x^2}$, $\int y dx = \int \frac{dx}{1 + x^2} = \text{arc tang } x.$ La *période* est π, qui est l'aire comprise entre la courbe $y = \frac{1}{1 + x^2}$ et l'axe des x. Dans cet exemple, dont les analogues se rencontrent fréquemment, la *période* n'est plus donnée par un anneau fermé; mais le fait n'a rien que de normal. Comme ici la *période* est réelle, l'aire qui la fournit est unique dans le lieu; mais si l'on considérait une conjuguée quelconque de la courbe $y = \frac{1}{1 + x^2}$, et qu'on en formât l'équation en coordonnées réelles, on retrouverait la courbe $y = \frac{1}{1 + x^2}$ parmi les conjuguées de celle-ci; les autres conjuguées présenteraient des anneaux fermés dont la branche réelle de $y = \frac{1}{1 + x^2}$ ne serait qu'une déformation.

Les autres intégrales élémentaires se ramènent aux précédentes.

5° $y = \sqrt{\frac{1 - e^2x^2}{1 - x^2}}$, l'intégrale $\int dx\sqrt{\frac{1 - e^2x^2}{1 - x^2}}$ représente un arc de l'ellipse dont le grand axe est 1 et l'excentricité e.

L'équation $y = \sqrt{\frac{1 - e^2x^2}{1 - x^2}}$ représente la courbe réelle

$$ACBA'C'B'A''C''B''A'''C'''B''',$$

asymptote aux droites $x = \pm 1$, $y = \pm e$, symétrique par rapport aux deux axes et ayant pour sommets les points C,C′ situés sur l'axe des y à la distance 1 de l'origine, et les points [illegible] situés sur l'axe des x à la distance $\frac{1}{e}$ plus grande que 1. La conjuguée à abscisses réelles est FC″F′F″C‴F‴, les autres conjuguées sont fermées. L'aire comprise entre la branche réelle BCA et l'axe des x est finie, car elle est moindre que l'aire fournie entre les mêmes limites -1 et $+1$ par l'intégrale

$$\int \frac{dx}{\sqrt{1 - x^2}},$$

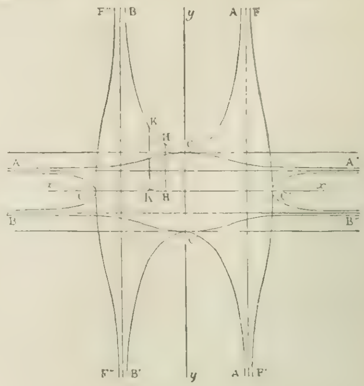

Fig. 1.

l'aire comprise entre les deux branches réelles BCA,B′C′A′ est donc aussi finie; ce sera la *période* réelle de l'intégrale. Cette *période* est d'ailleurs aussi représentée par l'aire comprise entre les deux branches

$$B''C''A'' \quad\text{et}\quad B'''C'''A''',$$

qui se serait présentée d'elle-même si l'on avait résolu l'équation par rapport à x au lieu de la résoudre par rapport à y et qu'on eût considéré l'intégrale $\int x dy$ au lieu de $\int y dx$. En général, les intégrales $\int y dx$ et $\int x dy$, se rapportant à la même courbe, ont toujours les mêmes *périodes*, comme l'indique suffisamment la théorie.

D'un autre côté, l'aire de la courbe imaginaire à abscisses réelles FC″F′ est aussi finie, car elle est plus petite que l'aire fournie entre les mêmes limites 1 et $\frac{1}{e}$ par l'intégrale

$$\int \frac{dx}{\sqrt{x^2 - 1}},$$

qui est égale à

$$\mathrm{L}\left(\frac{1}{e} + \sqrt{\frac{1}{e^2} - 1}\right).$$

La somme des deux aires imaginaires

$$FC''F' \quad\text{et}\quad F''C''F''$$

pourra donc former la *période* imaginaire de l'intégrale, *période* qui se retrouverait dans l'aire d'une quelconque des conjuguées fermées du lieu. En partant d'un point K quelconque de la courbe réelle pour former l'aire correspondante à l'arc KH de cette courbe, on pourrait faire suivre au point mobile le chemin KCAFC″F′A′C′B′F‴C‴F″BKH, et l'intégrale des éléments ydx correspondants à ce parcours serait l'aire KK′H′H, augmentée de la somme des deux *périodes*, réelle et imaginaire.

En résumé, les *périodes* de l'intégrale sont

$$\omega = 4\int_0^1 y dx \quad\text{et}\quad \omega' = 4\int_1^{\frac{1}{e}} y dx$$

La première, qui est réelle, est évidemment la longueur totale de l'ellipse; quant à la seconde, elle n'a pas encore reçu d'interprétation se rapportant à la rectification de l'ellipse.

6° $y = \sqrt{\frac{e^2x^2 - 1}{x^2 - 1}}$, l'intégrale

$$\int y dx = \int dx\sqrt{\frac{e^2x^2 - 1}{x^2 - 1}}.$$

Cette intégrale représente un arc de l'hyperbole dont l'axe transverse est 1 et l'excentricité e. L'équation

$$y = \sqrt{\frac{e^2x^2 - 1}{x^2 - 1}}$$

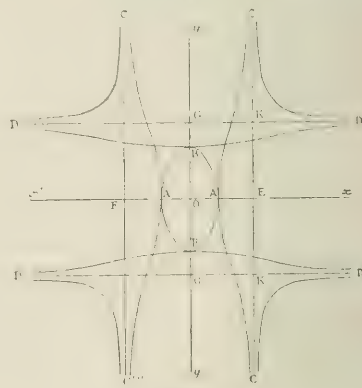

Fig. 2.

représente en coordonnées réelles l'anneau ABA′B′ et les quatre branches

$$CD,\ C'D',\ C''D'',\ C'''D''',$$

asymptotes aux droites $x = \pm 1$ et $y = \pm e$; la conjuguée à abscisses réelles est

$$CAC',\ C''A'C''',$$

et la conjuguée à ordonnées réelles est

$$DBD'',\ D'B'D''';$$

les autres conjuguées sont composées d'anneaux fermés compris entre l'anneau

ABA′B′ et CD ou C‴D‴ et C′D′ ou C″D″.

L'intégrale a pour *période* réelle l'aire enveloppée par ABA′B′ ou

$$\omega = 4\int_0^{\frac{1}{e}} y dx,$$

et pour *période* imaginaire, soit l'aire

$$CAC' + C'A''C'''$$

ou

$$\omega' = 4\int_{\frac{1}{e}}^{1} y dx,$$

soit le double de l'aire d'un anneau fermé

quelconque de conjuguées compris entre AB et CO, par exemple.

Les *périodes* ω et ω' reçoivent de la théorie générale une interprétation très-simple et très-remarquable : ω est la différence des longueurs totales de l'hyperbole proposée et de ses asymptotes, et ω', débarrassé du signe $\sqrt{-1}$, la différence des longueurs totales de l'hyperbole conjuguée et des mêmes asymptotes. Le théorème s'établit directement pour la *période* ω' et s'étend ensuite à la [illegible]; la *période* ω' est aussi bien l'aire DBD' + D'L'D'' que CAC' + C''A'C''', c'est-à-dire que

$$\omega' = 4\int_1^e xdy = 4\sqrt{-1}\,\text{DGB}.$$

Or, en général, le long de l'enveloppe imaginaire des conjuguées d'un lieu quelconque, $\frac{dy}{dx}$ est réel et représente le coefficient angulaire de la tangente à cette enveloppe au point xy;

$$dx\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

abstraction faite du signe $\sqrt{-1}$, qu'on remplacerait par 1, représente donc l'élément curviligne de l'enveloppe, et

$$\int dx\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

si $\frac{dy}{dx}$ reste constamment réel, en représente un arc quelconque. Ainsi, si, pour avoir l'arc d'une courbe réelle, on a construit celle dont l'ordonnée serait

$$\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

l'aire de celle-ci représentera l'arc de la proposée, et en même temps l'aire de sa conjuguée à ordonnées réelles représentera l'arc de l'enveloppe imaginaire des conjuguées de cette proposée.

Dans l'exemple, donc, l'hyperbole conjuguée de la proposée, qui est l'enveloppe des conjuguées de cette proposée, est rectifiée par la quadrature de la courbe BD; d'ailleurs, si l'aire est comptée à partir de OB, l'arc rectifié commence au sommet de l'enveloppe imaginaire.

Mais l'équation de la droite GD étant $y = e$, l'aire comprise entre cette droite et l'axe des x, d'une part, l'axe des y et une ordonnée quelconque, de l'autre, est représentée par ex qui est aussi la mesure de la portion de l'asymptote comprise entre le centre et le point dont l'abscisse est x. L'aire comprise entre BD et GD d'une part, l'axe des y et une ordonnée quelconque, de l'autre, représente donc la différence des longueurs des arcs de l'hyperbole conjuguée de la proposée et de son asymptote, comptés tous deux de l'axe des y à une ordonnée choisie. L'aire BGD prolongée indéfiniment représente donc la limite de la différence des longueurs de l'hyperbole enveloppe et de son asymptote. M. Marie est arrivé à ce résultat en remarquant que $\frac{dy}{dx}$ restait réel sur les asymptotes d'une hyperbole considérées comme confondues avec les conjuguées évanouissantes de cette courbe; que, par conséquent, l'intégrale

$$\int dx\sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2},$$

prise le long d'une des asymptotes, fournissait un arc de cette asymptote; enfin, que l'intégrale correspondante aux limites M et N pouvant être considérée comme répondant au parcours MNTOT'BT''OT'''BTN, c'est-à-dire contenant en sus de MN quatre fois la différence des distances BT et OT, imaginairement représentée, le quadruple de cette différence devait former la *période* imaginaire de l'intégrale rectificatrice de l'hyperbole.

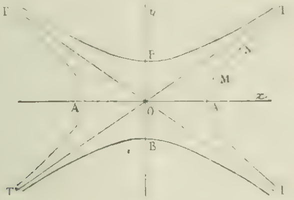

Fig. 3.

Pour arriver au résultat énoncé relativement à la *période* réelle, il suffit de vérifier que les intégrales qui serviraient à rectifier les deux hyperboles, considérées comme réelles, ont les mêmes *périodes* devenues, de réelles, imaginaires, et réciproquement. Or, ces intégrales sont

$$\frac{1}{a}\int dx\sqrt{\frac{(a^2+b^2)x^2-a^4}{x^2-a^2}}$$

et

$$\frac{1}{a}\int dx\sqrt{\frac{(a^2+b^2)x^2+a^4}{x^2+a^2}}.$$

Si l'on fait abstraction du facteur $\frac{1}{a}$, elles représentent les aires des courbes

$$y^2 = \frac{(a^2+b^2)x^2-a^4}{x^2-a^2}$$

et

$$y^2 = \frac{(a^2+b^2)x^2+a^4}{x^2+a^2};$$

[illegible] donnent

$$x^2 = \frac{a^2y^2-a^4}{y^2-a^2-b^2}$$

et

$$x^2 = \frac{a^2y^2-a^4}{a^2+b^2-y^2}$$

et comme $\int ydx$ et $\int xdy$ ont toujours les mêmes *périodes*, il en résulte que celles des intégrales proposées ne sont autres que celles de

$$\int dy\sqrt{\frac{y^2-a^2}{y^2-a^2-b^2}}$$

et

$$\int dy\sqrt{\frac{y^2-a^2}{a^2+b^2-y^2}};$$

mais l'une de ces deux dernières intégrales se forme de l'autre multipliée par $\sqrt{-1}$, et elles ont donc les mêmes *périodes* changées de réelles en imaginaires, et réciproquement.

— *Intégrales doubles.* Nous prendrons pour exemple l'intégrale double

$$\int dy\int dx\sqrt{\frac{\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1}{\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1}},$$

qui donne l'aire de l'hyperboloïde à deux nappes

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-\frac{z^2}{c^2}=1.$$

La même intégrale, multipliée par c, représenterait le volume indéfini compris entre le plan des xy et la surface

$$\frac{z}{c}=\sqrt{\frac{\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1}{\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1}}.$$

Le contour apparent de cette surface, sur le plan des xy, est formé des deux ellipses

$$\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1=0$$

et

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0,$$

la première est entourée par la seconde, par conséquent la surface réelle se projette dans l'intérieur de la première et au dehors de la seconde; elle se compose donc d'une nappe fermée de toutes parts, comprise entre les plans $z=\pm c$ et le cylindre

$$\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1=0.$$

et d'une nappe indéfinie asymptotique au cylindre

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0$$

qui tend ensuite comme en forme de rideau pour s'épanouir parallèlement au plan des xy, en s'appuyant à l'infini sur le conoïde

$$z=c\sqrt{\frac{\frac{a^2+c^2}{a^2}+\frac{b^2+c^2}{b^2}m^2}{\frac{1}{a^2}+\frac{1}{b^2}m^2}}$$

qui est formé de cette surface asymptote. [illegible]

$$\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1=$$

et est asymptotique au cylindre

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0.$$

Les autres conjuguées sont des anneaux toroïdes compris entre les deux nappes de la surface réelle. L'intégrale

$$c\int dy\int dx\sqrt{\frac{\frac{a^2+c^2}{a^2}x^2+\frac{b^2+c^2}{b^2}y^2-1}{\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1}}$$

aura pour *période* réelle le volume compris dans l'intérieur de la nappe fermée de la surface [illegible] volume compris dans l'intérieur d'une conjuguée [illegible] et le cylindre asymptotique

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0.$$

— *Intégrales triples.* L'intégrale

$$\iiint\frac{dx\,dy\,dz}{\sqrt{\left(1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}-\frac{z^2}{c^2}\right)\left(1-\frac{x^2}{a'^2}-\frac{y^2}{b'^2}-\frac{z^2}{c'^2}\right)}}$$

en supposant, pour plus de simplicité, que l'un des ellipsoïdes

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}+\frac{z^2}{c^2}-1=0$$
$$\frac{x^2}{a'^2}+\frac{y^2}{b'^2}+\frac{z^2}{c'^2}-1=0,$$

par exemple le premier, soit entièrement enveloppé par l'autre, aura pour *période* réelle la somme qu'on obtiendrait en donnant à x, y, z les valeurs des coordonnées des points de l'intérieur du premier ellipsoïde, et pour *période* imaginaire celle qu'on formerait en donnant à x, y, z les valeurs des coordonnées des points compris entre les deux ellipsoïdes.

Si la densité de l'espace était

$$\frac{1}{\sqrt{\left(1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}-\frac{z^2}{c^2}\right)\left(1-\frac{x^2}{a'^2}-\frac{y^2}{b'^2}-\frac{z^2}{c'^2}\right)}}$$

tous les corps, compris dans des espaces clos, dont les points auraient pour coordonnées et pour densité les valeurs réelles

$$x=\alpha+\beta,$$
$$y=\alpha'+\beta',$$
$$z=\alpha''+\beta'',$$
$$D=\delta+\delta',$$

correspondantes à des solutions imaginaires

$$x=\alpha+\beta\sqrt{-1},$$
$$y=\alpha'+\beta'\sqrt{-1},$$
$$z=\alpha''+\beta''\sqrt{-1},$$
$$D=\delta+\delta'\sqrt{-1},$$

de l'équation

$$D^2\left(1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}-\frac{z^2}{c^2}\right)\left(1-\frac{x^2}{a'^2}-\frac{y^2}{b'^2}-\frac{z^2}{c'^2}\right)=1,$$

telles que $\frac{\beta}{\delta}$, $\frac{\beta'}{\delta'}$ et $\frac{\beta''}{\delta''}$ conservassent respectivement mêmes valeurs, tous ces corps conjugués auraient même poids réel, affecté, dans le calcul, du signe $\sqrt{-1}$.

PÉRIODEUTE s. m. (pé-ri-o-deu-te — gr. *periodeutés*; de *periodeuô*, je circule). Antiq. gr. Marchand ambulant. ‖ Sorte de médecin ou plutôt de charlatan qui allait de ville en ville cherchant des malades.

— Hist. ecclés. Dans l'Église grecque, Nom donné à une espèce d'inspecteur.

PÉRIODICITÉ s. f. (pé-ri-o-di-si-té — rad. *périodique*). Caractère de ce qui est périodique : *La* PÉRIODICITÉ *d'une fièvre. La* PÉRIODICITÉ *d'une publication.* [illegible] *lequel la France s'agite s'explique la* PÉRIODICITÉ *de ses révolutions.* (E. de G.)

PÉRIODIQUE adj. (pé-ri-o-di-ke — rad. *période*). Qui revient à des temps marqués, réguliers : *Retour* PÉRIODIQUE. [illegible] (Buff.) *Presque tous les pays arrosés par de grands fleuves sont sujets à des inondations* PÉRIODIQUES. (Buff.) [illegible] *litique doivent être* PÉRIODIQUES, *comme celles de* [illegible] (B. de St-P.) [illegible] *est d'établir l'empire de l'opinion par le re*[illegible] *prêtés.* (B. Const.)

— Se dit d'une publication qui paraît à jours fixes : *Ouvrage* PÉRIODIQUE. [illegible] *pas assez préparé.* (Boissonade.) *La presse* PÉRIODIQUE [illegible] *sans fatigue et quelquefois sans déplaisir* (Guizot.)

— Rhétor. [illegible] *doit pas dominer.* (Marmontel.) *Toute peinture pathétique appelle un style* PÉRIODIQUE. (Marm.)

— *Écrivain périodique*, Celui qui travaille à un ouvrage périodique.

— Métrol. *Vers périodique*, Hexamètre latin dans lequel les dactyles et les spondées sont alternés.

— Mathém. *Fraction périodique*, Fraction décimale dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre, à [illegible] qui se répètent pas.

— Astron. *Mois périodique*, Espace de temps que met la lune à revenir dans le même méridien.

— Bot. Se dit des fleurs qui s'ouvrent et se ferment à des heures fixes.

— s. m. Publication périodique.

— Encycl. Mathém. [illegible] On dit qu'une fonction [illegible] *riodique* lorsque l'on peut ajouter à la variable, quelle que soit sa valeur actuelle, un multiple quelconque d'une quantité constante, sans [illegible] qu'elle soit, selon l'expression de M. Liouville, [illegible] qu'elle n'ait qu'une seule valeur, pour chaque valeur de la variable, il faut, d'une part, que le nombre des périodes ne dépasse pas deux, et [illegible] ginaire.

[illegible] CIRCULAIRES.

[illegible]

$$s=\int_0^x\frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

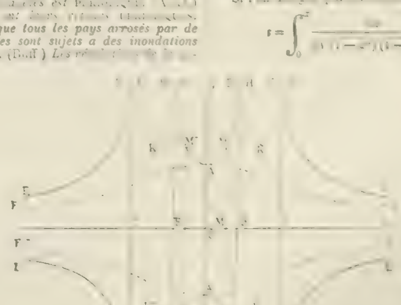

Fig. [illegible]

[illegible]

res [illegible] imaginaires, les propriétés essentielles de la fonction restent les mêmes dans les deux cas. On pourra donc, dans la recherche de ses propriétés, admettre la première hypothèse.

La courbe dont s est l'aire a pour équation

$$y = \frac{1}{g\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}};$$

g et k étant supposés réels. Cette courbe a la forme BAB″B′A′B‴DED′E′D″E″D‴E‴; la conjuguée à abscisses réelles est

GHG′H′G″H″G‴H‴

et celle qui a ses ordonnées réelles est

FAF″F′A′F‴.

OB, et OC représentent respectivement 1 et $\frac{1}{k}$ ou $\frac{1}{k}$ et 1, selon que k est plus petit ou plus grand que 1.

Nous désignerons souvent, dans ce qui va suivre, le radical par R.

L'intégrale s admet évidemment pour période réelle l'aire BAB″B′A′B‴, c'est-à-dire, suivant que k est plus petit ou plus grand que 1,

$$\omega = 4\int_0^1 \frac{dx}{gR} \quad \text{ou} \quad 4\int_0^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR};$$

et pour période imaginaire l'aire GKHG′K′H′ affectée du signe $\sqrt{-1}$ ou

$$\omega' = 2\int_1^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR} \quad \text{ou} \quad 2\int_{\frac{1}{k}}^1 \frac{dx}{gR}.$$

L'alternative peut être complètement évitée; car, dans la seconde hypothèse, on pourrait aux périodes

$$4\int_1^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR} \quad \text{et} \quad 2\int_{\frac{1}{k}}^1 \frac{dx}{gR}$$

substituer

$$-2\int_{\frac{1}{k}}^1 \frac{dx}{gR} \quad \text{et} \quad 4\int_0^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR} - 4\int_{\frac{1}{k}}^1 \frac{dx}{gR},$$

c'est-à-dire

$$2\int_1^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR} \quad \text{et} \quad 4\int_0^1 \frac{dx}{gR}.$$

Ainsi l'on pourra prendre, dans les deux cas, pour périodes

$$\omega = 4\int_0^1 \frac{dx}{gR} \quad \text{et} \quad \omega' = 2\int_1^{\frac{1}{k}} \frac{dx}{gR},$$

et, quel que soit s, on aura

(1) $\lambda(s, g, k) = \lambda(s + m\omega + n\omega', g, k)$,

m et n désignant des nombres entiers quelconques.

C'est, au reste, la période ω qui se réduit à 2π lorsque la fonction λ se réduit à $\sin gs$.

La fonction λ est impaire, c'est-à-dire que

(2) $\lambda(s, g, k) = -\lambda(-s, g, k)$;

en effet x et s changent en même temps de signes sans changer de valeurs.

x et s partent en même temps de zéro; par conséquent

$$\lambda(0, g, k) = 0$$

ou plus généralement

(3) $\lambda(m\omega + n\omega', g, k) = 0.$

Pour trouver les autres valeurs de s qui annulent λ, on remarquera que, si le point xy suit le chemin ABB′A′, l'intégrale aura crû de $\frac{\omega}{2}$, x étant redevenu nul.

Il en résulte que

$$\lambda\left(\frac{\omega}{2}, g, k\right) = 0,$$

et par conséquent

(4) $\lambda\left(\frac{\omega}{2} + m\omega + n\omega', g, k\right) = 0;$

les trois formules précédentes sont les analogues de

$$\sin(2k\pi + s) = \sin s, \quad \sin(-s) = -\sin s,$$
$$\sin k\pi = 0, \quad \sin(2k+1)\pi = 0.$$

Si le point xy suit successivement les deux chemins AM et AMBB′A′M′, les deux valeurs de l'intégrale diffèrent de $\frac{\omega}{2}$ et x a seulement changé de signe; par conséquent

$$\lambda\left(\frac{\omega}{2} + s, g, k\right) = -\lambda(s, g, k),$$

cette formule est l'analogue de

$$\sin(\pi + s) = -\sin s.$$

Plus généralement

(5) $\lambda\left(\frac{\omega}{2} + m\omega + n\omega' + s, g, k\right) = -\lambda(s, g, k).$

Si le point xy suit successivement les deux chemins AM et AMBB′M′, les deux valeurs de l'intégrale forment une somme égale à $\frac{\omega}{2}$ et les x sont égaux; par conséquent

$$\lambda\left(\frac{\omega}{2} - s, g, k\right) = \lambda(s, g, k);$$

cette formule est l'analogue de

$$\sin(\pi - s) = \sin s.$$

Plus généralement

(6) $\lambda\left(\frac{\omega}{2} + m\omega + n\omega' - s, g, k\right) = \lambda(s, g, k).$

Pour terminer ce qui concerne la période ω, il reste à remarquer que si le point xy est arrivé en B de manière que s soit égal à $\frac{\omega}{4}$ et que l'on augmente s ou qu'on le diminue d'une même quantité, aire $B'M'M_1B_1$ ou BMM_1B_1, x dans les deux cas prend la même valeur. Il en est de même si le point xy est arrivé en D′. Il en résulte

(7) $\lambda\left(\frac{\omega}{4} + s, g, k\right) = \lambda\left(\frac{\omega}{4} - s, g, k\right)$

et

(8) $\lambda\left(\frac{3}{4}\omega + s, g, k\right) = \lambda\left(\frac{3}{4}\omega - s, g, k\right).$

Ces formules sont les analogues de

$$\sin\left(\frac{\pi}{2} + s\right) = \sin\left(\frac{\pi}{2} - s\right)$$

et

$$\sin\left(\frac{3\pi}{2} + s\right) = \sin\left(\frac{3\pi}{2} - s\right).$$

Le double de la période imaginaire ω' se retrouve dans l'aire FF″F‴F′ de la conjuguée à ordonnées réelles, affectée du signe $\sqrt{-1}$, c'est-à-dire que $\frac{\omega'}{2} = \sqrt{-1}$ aire AFOx.

L'équation

$$y = \frac{1}{g\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

donne

$$x = \pm\sqrt{\frac{2k^2}{1 + k^2 \pm \sqrt{(1+k^2)^2 - 4k^2\left(\frac{1}{g^2y^2} - 1\right)}}},$$

l'abscisse de la branche AF est

$$x = \pm\sqrt{\frac{2k^2}{1 + k^2 - \sqrt{(1-k^2)^2 - 4k^2\left(\frac{1}{g^2y^2} - 1\right)}}},$$

y étant moindre que $\frac{1}{g}$, $\frac{1}{g^2y^2} - 1$ est positif; x est donc imaginaire sans partie réelle et il en est de même de dx; l'aire AOFx ou

$$\frac{\omega'}{2} = \int_0^{\frac{1}{g}} x\,dy$$

est donc aussi représentée par

$$\frac{\omega'}{2} = \int_0^{\infty} y\,dx.$$

Ainsi

(9) $\lambda\left(\frac{\omega'}{2}, g, k\right) = \infty;$

l'aire réelle et finie 4DECx est une autre figure de la période ω; par conséquent, si le point xy suit le chemin AMBHKGDE, s prend la valeur $\frac{\omega}{2} + \frac{\omega'}{2}$, c'est-à-dire que

$$\int_0^{\infty} y\,dx$$

a aussi pour valeur $\frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2}$ ou que

(10) $\lambda\left(\frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2}, g, k\right) = \infty;$

toutes les valeurs de s qui rendent λ infini sont donc

$$\frac{\omega'}{2} + m\omega + n\omega'$$

et

$$\frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2} + m\omega + n\omega'.$$

Il y a une remarque importante à faire sur les valeurs de s qui rendent λ nul ou infini. Celles du premier genre sont:

$$a = m\omega + n\omega',$$

$$b = \frac{\omega}{2} + m\omega + n\omega',$$

et celles du second

$$\alpha = \frac{\omega'}{2} + m\omega + n\omega'$$

et

$$\beta = \frac{\omega}{2} + \frac{\omega'}{2} + m\omega + n\omega'.$$

Il en résulte

(11) $a + b = \alpha + \beta + m\omega + n\omega';$

la somme de deux valeurs de s, non réductibles l'une à l'autre, qui rendent λ nul, est réductible à la somme de deux valeurs non réductibles qui donnent λ infini. Cette propriété est caractéristique des fonctions doublement *périodiques*, bien déterminées.

Si le point xy suit le chemin AMBHKG, s prend la valeur $\frac{\omega}{4} + \frac{\omega'}{2}$ et $x = \frac{1}{k}$; par conséquent

(12) $\lambda\left(\frac{\omega}{4} + \frac{\omega'}{2} + m\omega + n\omega', g, k\right) = \frac{1}{k}.$

Si dans l'équation

$$s = \int_0^x \frac{dx}{g\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

on pose $x = \frac{1}{kx'}$, il vient

$$s = \int_{\infty}^{x'} \frac{\frac{-dx'}{k^2x'^2}}{g\sqrt{\left(1 - \frac{1}{k^2x'^2}\right)\left(1 - \frac{1}{x'^2}\right)}}$$

$$= \int_{\infty}^{x'} \frac{-dx'}{g\sqrt{(1-x'^2)(1-k^2x'^2)}}$$

$$= \int_{\infty}^{0} \frac{-dx'}{g\sqrt{(1-x'^2)(1-k^2x'^2)}} + \int_0^{x'} \frac{-dx'}{g\sqrt{(1-x'^2)(1-k^2x'^2)}};$$

mais

$$\int_{\infty}^{0} \frac{-dx'}{gR} = \int_0^{\infty} \frac{dx'}{gR} = \frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2},$$

c'est la valeur que prend l'intégrale quand x croît par valeurs réelles jusqu'à ∞; par conséquent, si l'on avait posé $s = s' + \frac{\omega}{2} + \frac{\omega'}{2}$ en même temps que $x = \frac{1}{kx'}$, on aurait trouvé

$$s' = \int_0^{x'} \frac{-dx'}{g\sqrt{(1-x'^2)(1-k^2x'^2)}},$$

c'est-à-dire que

$$x' = -\lambda(s', g, k)$$

ou

$$\frac{1}{kx} = -\lambda\left(s - \frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2}, g, k\right),$$

ou enfin

$$\lambda\left(s - \frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2}, g, k\right) = -\frac{1}{k\lambda(s, g, k)};$$

mais on a trouvé plus haut

$$\lambda\left(\frac{\omega}{2} - s, g, k\right) = \lambda(s, g, k),$$

ou

$$\lambda\left(s - \frac{\omega}{2}, g, k\right) = -\lambda(s, g, k);$$

par conséquent

$$\lambda\left(s - \frac{\omega}{2} - \frac{\omega'}{2}, g, k\right) = -\lambda\left(s - \frac{\omega'}{2}, g, k\right) = -\frac{1}{k\lambda(s, g, k)},$$

c'est-à-dire enfin

$$\lambda\left(s - \frac{\omega'}{2}, g, k\right) = \frac{1}{k\lambda(s, g, k)}.$$

La fonction λ est bien déterminée, c'est-à-dire qu'elle n'a qu'une seule valeur pour chaque valeur de s. Cela tient à ce que, toutes les conjuguées de la courbe yx étant fermées, à l'exception de celles qui sont tracées sur la figure, mais dont les aires sont finies, les deux parties réelle et imaginaire de s ne peuvent respectivement dépasser ω et ω' que par l'accumulation des périodes. Il en résulte que si l'on donne à s une valeur $A + B\sqrt{-1}$, on peut, en en retranchant ou y ajoutant les deux périodes, en nombres convenables, le réduire à une valeur $s = a + b\sqrt{-1}$, dans laquelle a et b soient par exemple positifs et respectivement moindres que ω et ω'. Si alors b est nul, le point $y\lambda$ appartient nécessairement à l'une des branches BAB″ ou B′A′B‴, car s'il était placé sur l'un des arcs

DE, D′E′, D″E″, D‴E‴,

s aurait pour partie imaginaire $\pm\frac{\omega'}{2}$; le point $y\lambda$ est d'ailleurs tel que M, ou M′, ou M″, ou M‴, suivant que a est moindre que $\frac{\omega}{4}$, compris entre $\frac{\omega}{4}$ et $\frac{\omega}{2}$, entre $\frac{\omega}{2}$ et $3\frac{\omega}{4}$, ou enfin entre $3\frac{\omega}{4}$ et ω. Si a est nul, le point $y\lambda$ appartient à l'un des arcs F″AF, F′A′F‴; il se trouve d'ailleurs sur AF, ou sur F′A′, suivant que b est moindre que $\frac{\omega'}{2}$, ou compris entre $\frac{\omega'}{2}$ et ω'. Pour qu'on pût le placer sur A′F‴ ou sur F″A, il faudrait qu'on eût réduit B à être seulement moindre que $2\omega'$; alors le point $y\lambda$ serait sur A′F‴, si b était compris entre ω' et $\frac{3}{2}\omega'$, et sur F″A si b était compris entre $\frac{3}{2}\omega'$ et $2\omega'$.

La courbe $y\lambda$ ou yx étant du sixième degré, puisqu'on peut l'écrire

$$g^2y^2(1-x^2)(1-k^2x^2) = 1,$$

il en résulte que les conjuguées dont la caractéristique est négative forment deux anneaux dont l'un est compris entre les branches DE et A′B′, et l'autre entre AB″ et D‴E‴. Les conjuguées dont la caractéristique est positive sont au contraire comprises entre AB et D′E′ d'une part, A′B‴ et D″E″ de l'autre. C'est l'aire, affectée du signe $\sqrt{-1}$ de l'un de ces anneaux qui est ω'.

Cela posé, l'anneau auquel appartiendra le point $y\lambda$ touchera AB, ou B′A′, ou A′B‴, B″A, suivant que a sera moindre que $\frac{\omega}{4}$, compris entre $\frac{\omega}{4}$ et $\frac{\omega}{2}$, ou entre $3\frac{\omega}{2}$ et $\frac{\omega}{4}$, ou enfin entre $3\frac{\omega}{4}$ et ω. D'ailleurs, ce point $y\lambda$ se trouvera sur le premier, le second, le troisième ou le quatrième quadrant de l'anneau, suivant que b sera moindre que $\frac{\omega'}{4}$, compris entre $\frac{\omega'}{4}$ et $\frac{\omega'}{2}$, entre $\frac{\omega'}{2}$ et $3\frac{\omega'}{4}$, ou enfin entre $3\frac{\omega'}{4}$ et ω'. La position de ce point sera déterminée dans tous les cas.

La fonction λ dont nous venons de nous occuper est la fonction mère des fonctions *périodiques*; ses composées les plus simples sont

$$\mu = \pm\sqrt{1-\lambda^2} \quad \text{et} \quad \nu = \pm\sqrt{1-k^2\lambda^2},$$

qui ne sont autres que des fonctions λ de paramètres et de modules différents. En effet,

$$\frac{ds}{d\mu} = \frac{ds}{d\lambda}\frac{d\lambda}{d\mu} = \frac{1}{g\sqrt{(1-\lambda^2)(1-k^2\lambda^2)}}\frac{-\mu}{\lambda};$$

si l'on élimine λ, il vient

$$\frac{ds}{d\mu} = \frac{\mp 1}{g\sqrt{(1-\mu^2)(1-k^2(1-\mu^2))}}$$

$$= \frac{\mp 1}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1 - \frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}},$$

ou

$$s = \int \frac{\mp d\mu}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1 - \frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}}.$$

de même

$$\frac{ds}{d\nu} = \frac{ds}{d\lambda}\frac{d\lambda}{d\nu},$$

ou

$$\frac{ds}{d\nu} = \frac{1}{g\sqrt{(1-\lambda^2)(1-k^2\lambda^2)}}\frac{-\nu}{k^2\lambda},$$

ou, en éliminant λ,

$$\frac{ds}{d\nu} = \frac{\mp}{gk^2\sqrt{\frac{1-\nu^2}{k^2}\frac{k^2-1+\nu^2}{k^2}}}$$

$$= \frac{\mp 1}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1 - \frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}},$$

ou

$$s = \int \frac{\mp d\nu}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1 - \frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}}.$$

Les fonctions μ et ν ne sont donc que des fonctions λ de la même variable s, augmentée d'une constante, ayant respectivement pour paramètres $g\sqrt{1-k^2}$ et $g\sqrt{k^2-1}$ et pour modules $\sqrt{k^2-1}$ et $\sqrt{1-k^2}$.

Ces deux fonctions ne seraient pas complètement définies par ce qui précède, puisque chacune d'elles serait affectée du double signe. Cela tient à ce qu'elles ne devaient pas être définies par rapport à λ, mais par

rapport à s. Mais il suffira, pour lever l'indétermination, de se donner la valeur de chacune d'elles pour une valeur particulière de la variable. Comme $\lambda(0) = 0$, $\mu(0)$ et $\nu(0)$ seraient égaux à ± 1, on fait $\mu(0) = +1$ et $\nu(0) = +1$; cela revient à dire que

$$s = -\int_1^{\mu} \frac{d\mu}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}}$$

et

$$s = -\int_1^{\nu} \frac{d\nu}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1-\frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}}$$

ou

$$s = -\int_0^{\mu} \frac{d\mu}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}}$$

$$+\int_0^{1} \frac{d\mu}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}}$$

et

$$s = -\int_0^{\nu} \frac{d\nu}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1-\frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}}$$

$$+\int_0^{1} \frac{d\nu}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1-\frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}};$$

c'est-à-dire enfin, si l'on désigne par ω_1 et ω_2 les quadruples des intégrales définies

$$\omega_1 = \int_0^{1} \frac{d\mu}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-\mu^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}\mu^2\right)}}$$

et

$$\omega_2 = \int_0^{1} \frac{d\nu}{g\sqrt{k^2-1}\sqrt{(1-\nu^2)\left(1-\frac{1}{1-k^2}\nu^2\right)}},$$

qui ne sont autres que les premières périodes des fonctions

$$\lambda\left(s, g\sqrt{1-k^2}, \frac{k}{\sqrt{k^2-1}}\right)$$

et

$$\lambda\left(s, g\sqrt{k^2-1}, \frac{1}{\sqrt{1-k^2}}\right),$$

$$\mu(s, g, k) = \lambda\left(\frac{\omega_1}{4} - s, g\sqrt{1-k^2}, \frac{k}{\sqrt{k^2-1}}\right)$$

et

$$\nu(s, g, k) = \lambda\left(\frac{\omega_2}{4} - s, g\sqrt{k^2-1}, \frac{1}{\sqrt{1-k^2}}\right).$$

Les fonctions $\mu(s, g, k)$ et $\nu(s, g, k)$ sont bien déterminées et doublement *périodiques* puisqu'elles s'expriment par des fonctions λ. D'ailleurs, comme ce sont des fonctions de $\lambda(s, g, k)$, les périodes devront avoir entre elles des relations simples, mais elles ne seront pas nécessairement identiques. C'est ainsi que

$$\text{tang } s = \frac{\sin s}{\sqrt{1-\sin^2 s}},$$

et cependant la période de tang s est moitié de la période de sin s, et réciproquement quoique

$$\sin s = \frac{\text{tang } s}{\sqrt{1+\text{tang}^2 s}},$$

cependant la période de sin s est double de celle de tang s.

— *De la fonction* μ. La fonction $\mu(s, g, k)$ se réduit à cos s lorsque $k = 0$ et que $g = 1$. Si g restait quelconque, elle se réduirait à

$$\sqrt{1-\sin^2 gs}.$$

Cette fonction est paire. En effet, on a vu, formule (7), que

$$\lambda\left(\frac{\omega}{4} + s, g, k\right) = \lambda\left(\frac{\omega}{4} - s, g, k\right)$$

et $\mu(s, g\ k)$ n'est autre chose que

$$\lambda\left(\frac{\omega_1}{4} - s, g\sqrt{1-k^2}, \frac{k}{\sqrt{k^2-1}}\right),$$

ω désignant la première période de

$$\lambda\left(s, g\sqrt{1-k^2}, \frac{k}{\sqrt{k^2-1}}\right).$$

Les périodes de la fonction $\mu(s, g, k)$ sont celles de la fonction

$$\lambda\left(s, g\sqrt{1-k^2}, \frac{k}{\sqrt{k^2-1}}\right),$$

c'est-à-dire

$$4\int_0^1 \frac{dx}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-x^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}x^2\right)}}$$

et

$$2\int_1^{\frac{\sqrt{k^2-1}}{k}} \frac{dx}{g\sqrt{1-k^2}\sqrt{(1-x^2)\left(1-\frac{k^2}{k^2-1}x^2\right)}}.$$

Mais ces périodes doivent dépendre de celles de $\lambda(s, g, k)$, puisque d'ailleurs

$$\mu(s, g, k) = \sqrt{1-\lambda^2(s, g, k)}.$$

Il s'agit de mettre ces relations en évidence.

En premier lieu, si s augmente de ω, λ reprend sa valeur primitive et il en est de même de x^2; mais ce n'est pas une raison pour que $\mu = \sqrt{1-\lambda^2}$ reprenne aussi sa valeur initiale. Il pourrait se faire que le radical eût changé de signe, et c'est ce qu'il s'agit de savoir. Pour chaque valeur de λ, $\sqrt{1-\lambda^2}$ a deux valeurs $\pm(m + m'\sqrt{-1})$; quand λ reprend sa valeur initiale, m et m' reprennent en même temps leurs valeurs primitives, ou prennent alors des signes contraires; mais l'un des changements ne peut aller sans l'autre. Du reste m et m' ne pourraient changer simultanément de signe que si λ passait accidentellement par l'une des valeurs ± 1; en général, les changements de signe auront lieu successivement, savoir: celui de m lorsque m passera par zéro, c'est-à-dire au moment où λ prendra une valeur réelle plus grande que 1 ou plus petite que -1, et celui de m' lorsque m' passera par 0, c'est-à-dire lorsque λ prendra une valeur réelle plus petite que 1 ou plus grande que -1, ou encore une valeur imaginaire sans partie réelle.

Il s'agit de savoir ce qui doit arriver dans un intervalle où s croît de ω.

s augmente de ω lorsque le point de contact avec la courbe réelle de la conjuguée sur laquelle se trouve successivement le point xy a décrit un arc de cette courbe réelle auquel corresponde l'aire ω, si toutefois le point xy se retrouve alors à la même place sur la même conjuguée où il était d'abord, et que l'aire engendrée par le diamètre correspondant aux cordes réelles de la conjuguée mobile sur laquelle se trouve le point xy soit identiquement nulle; l'aire ω peut s'engendrer ainsi de deux manières différentes, le point de contact en question parcourant soit les quatre branches AB, B'A', A'B''', B''A, soit les quatre branches AB, DE, E'D', B'A', ou, ce qui revient au même, les quatre branches A'B''', D''E'', E''D'', B''A; dans tous les cas, l'aire engendrée par le diamètre correspondant aux cordes réelles de la conjuguée mobile est nulle d'elle-même parce que ce diamètre subit alternativement les mêmes déplacements en sens contraires.

Dans le premier cas, x passe une première fois par une valeur réelle plus grande que 1 au moment où le point de contact de la conjuguée à laquelle appartient le point xy est à l'infini en B ou en B', ce qui est la même chose; m change alors de signe; x passe ensuite par une valeur réelle plus petite que -1, lorsque le point de contact en question est à l'infini en B''' ou en B'', et m change encore de signe; m reprend donc son signe primitif. Quant à m', il ne s'annulerait dans ce parcours que si le point xy passait sur la courbe réelle; mais pour qu'il revînt à son point de départ sur la conjuguée où il se trouvait d'abord, il faudrait bien qu'il passât un nombre pair de fois sur la courbe réelle. Ainsi, dans ce premier cas, μ reprend sa valeur initiale.

Dans le second cas, x passe une première fois par une valeur réelle plus grande que 1 au moment où le point de contact de la conjuguée à laquelle appartient le point xy est à l'infini en B ou D; m change alors de signe; x passe ensuite par une valeur imaginaire sans partie réelle, lorsque le point de contact en question est à l'infini en E ou E' et m' change alors de signe; x repasse de nouveau par une valeur réelle plus grande que 1 lorsque le point de contact arrive en D' ou B', et m reprend son signe primitif. Enfin, si le point de contact était parti de M, par exemple, comme il faut qu'il arrive en M'' pour que le tour soit achevé, x repasse encore par une valeur imaginaire sans partie réelle lorsque le point de contact arrive en A', et m' reprend son signe primitif.

Ainsi, dans tous les cas, μ reprend sa valeur initiale lorsque s augmente de ω. Il résulte de là que la période ω de $\lambda(s,g,k)$ est aussi une période de $\mu(s,g,k)$.

La seconde période ω' de λ n'est pas une période de μ, car, pour que s augmente de ω', il faut que le point xy ait fait le tour d'un anneau de conjuguée, c'est-à-dire qu'il ait passé, par exemple, une fois sur AB et une fois sur E'D'; x ayant alors pris successivement une valeur réelle moindre que 1 et une plus grande, les deux parties m et m' de

$$\sqrt{1-\lambda_1}$$

ont changé de signe une seule fois chacune, et, quoique λ ait repris sa valeur initiale, μ en a pris une égale et de signe contraire. On pourrait prendre $2\omega'$ pour seconde période de μ, puisque deux tours faits par le point xy sur un même anneau ramèneraient μ à sa valeur initiale; mais puisque

$$\mu(\omega' + s) = -\mu(s),$$

et que, d'autre part,

$$\mu\left(\frac{\omega}{2} + s\right) = -\mu(s),$$

car μ est une fonction λ, ayant pour première période ω, et l'on sait que

$$\lambda\left(\frac{\omega}{2} + s\right) = -\lambda(s),$$

il en résulte

$$\mu\left(\frac{\omega}{2} + \omega' + s\right) = \mu(s),$$

et, par conséquent, on peut prendre pour seconde période $\frac{\omega}{2} + \omega'$; c'est ce que l'on fait habituellement.

La fonction μ s'annule quand λ prend l'une des valeurs ± 1, c'est-à-dire quand $s = \pm\frac{\omega}{4}$, et devient infinie quand λ est lui-même infini, c'est-à-dire quand $s = \frac{\omega'}{2}$ ou $\frac{\omega}{2} + \frac{\omega'}{2}$. La somme des deux premières valeurs de s est 0; celle des deux autres est la seconde période de la fonction; on retrouve donc cette propriété que la somme de deux valeurs non réductibles qui rendent la fonction nulle est égale à celle de deux autres, aussi irréductibles, qui la rendent infinie, plus un nombre quelconque de périodes.

— *De la fonction* ν. La fonction $\nu(s, g, k)$ se réduit à une constante 1 lorsque $k = 0$.

Cette fonction est paire, car

$$\nu(s, g, k) = \lambda\left(\frac{\omega_2}{4} - s, g\sqrt{k^2-1}, \frac{1}{\sqrt{1-k^2}}\right),$$

ω_2 désignant la première période de

$$\lambda\left(s, g\sqrt{k^2-1}, \frac{1}{\sqrt{1-k^2}}\right)$$

et l'on a vu, formule (7), que

$$\lambda\left(\frac{\omega}{4} + s, g, k\right) = \lambda\left(\frac{\omega}{4} - s, g, k\right).$$

Ainsi

$$\nu(s, g, k) = \nu(-s, g, k).$$

Les périodes de $\nu(s, g, k)$ sont celles de

$$\lambda\left(s, g\sqrt{k^2-1}, \frac{1}{\sqrt{1-k^2}}\right),$$

mais elles sont aussi [illegible] de $\lambda(s, g, k)$, puisque

$$\nu(s, g, k) = \sqrt{1-k^2\lambda^2(s, g, k)}.$$

Si s augmente de ω, λ reprend sa valeur primitive et il en est de même de λ^2; il s'agit de savoir combien de fois $\sqrt{1-k^2\lambda^2}$ change de signe dans l'intervalle. La discussion est analogue à celle qui a été faite relativement à μ. Supposons d'abord que l'aire ω soit engendrée sur les branches AB, B'A', A'B''', B''A: λ prendra successivement quatre valeurs réelles comprises entre 1 et $\frac{1}{k}$ et deux valeurs imaginaires sans parties réelles; la partie réelle de ν ne s'annulera donc pas une seule fois, elle ne changera donc pas de signe; quant à la partie imaginaire, elle s'annulera six fois et changera [illegible] de signe. Si la période ω est engendrée sur les branches AB, DE, E'D', B'A', λ prendra successivement deux valeurs réelles comprises entre 1 et $\frac{1}{k}$ et deux valeurs imaginaires sans parties réelles; la conclusion sera encore la même; toutefois, la partie imaginaire de ν ne changera que quatre fois de signe.

La période serait donc au plus ω; mais les résultats obtenus semblent indiquer que ω est même trop étendu, puisque, la partie réelle de ν ne changeant pas de signe, il suffirait que la partie imaginaire en changeât deux fois. Effectivement, si l'on fait passer le point xy d'une conjuguée tangente à AB en M, par exemple, sur la conjuguée tangente au point diamétralement opposé en M'', et que d'ailleurs les positions initiale et finale du point xy soient aussi diamétralement opposées, les valeurs de s différeront de $\frac{\omega}{2}$ parce que le diamètre correspondant aux cordes réelles de la conjuguée mobile aura encore subi des déplacements égaux en sens contraires, les x seront égaux et de signes contraires, λ^2 aura la même valeur, et le point xy ayant passé une fois sur la conjuguée HEG H'K'G', et une fois sur la conjuguée F'A'F'', la partie imaginaire de ν aura changé deux fois de signe.

$\frac{\omega}{2}$ est donc la première période de ν.

Il convient de remarquer que l'on ne pourrait pas engendrer l'aire $\frac{\omega}{2}$ sur la branche AB, à partir du point M par exemple, sur la branche DE et sur une portion de E'D' équivalente à AM, quant à son aire; en plaçant le point xy sur la conjuguée d'arrivée en un point tel que la corde réelle qui en partirait séparât dans l'anneau un segment équivalent à celui que séparait la corde réelle issue du point de départ, on laisserait un intervalle équivalent à un demi-anneau entre les deux points de départ et d'arrivée; les x de ces deux points seraient donc tout différents; mais aussi l'aire engendrée ne serait pas simplement $\frac{\omega}{2}$, elle se composerait de $\frac{\omega}{2}$, de l'aire réelle engendrée par le diamètre correspondant aux cordes réelles de la conjuguée sur laquelle se serait successivement trouvé le point xy, enfin de la différence des valeurs de $\frac{y^2}{2C}$ aux deux points extrêmes. Pour retrouver de cette manière la valeur initiale de ν, il faudrait compter un tour entier, correspondant à la [illegible].

La seconde période [illegible] pas [illegible]. si l'on fait suivre au point xy un anneau de conjuguée, x passe une fois par une valeur réelle moindre que 1 et une fois par une valeur réelle supérieure à $\frac{1}{k}$. Au moment du premier passage, la partie imaginaire de ν s'annule pour changer de signe ensuite; au moment du second, c'est la partie réelle qui s'annule; un tour entier ramène donc ν avec une valeur [illegible] sa valeur primitive; il faut donc effectuer deux tours entiers pour [illegible] de ν. [illegible]

Les valeurs de s [illegible] sont celles qui rendent $\lambda = \pm\frac{1}{k}$ [illegible]

$$\pm\left(\frac{\omega}{4} + \frac{\omega'}{2}\right).$$

celles qui rendent $\nu = \infty$ [illegible] $\lambda = \infty$, ce sont $\pm\frac{1}{2}\left(\frac{\omega}{2} + \frac{\omega'}{2}\right)$ [illegible] $\frac{\omega'}{2}$, puisque la [illegible]

[illegible]

celle de [illegible]

[illegible]

$$\frac{\lambda(s, g, k)}{\mu(s, g, k)} = \tau(s, g, k),$$

qui est l'analogue de la tangente. On peut [illegible] en former une infinité d'autres.

La fonction de s, déterminée par l'équation

$$s = \int_0^{x} dx\sqrt{\frac{1-k^2x^2}{1-x^2}},$$

est doublement périodique, comme les précédentes (v. PÉRIODE); mais elle a une infinité

de [illegible] pour chaque valeur de s, parce [illegible] données réelles $A''CA'''B''C'B'''$. Il en résulte [illegible] drées, l'une sur la branche $ACBA'C'B'$, l'autre [illegible]

$A'C'B'A''C$ [illegible]

la seconde sur la conjuguée

$A''CA'''B''C'B'''$;

on [illegible] imaginer tel partage que l'on [illegible] entre les deux modes suivant lesquels [illegible]

— [illegible] *fonctions elliptiques.* La [illegible] géomètres (car les intégrales elliptiques se présentent d'elles-mêmes [illegible] de recherches concrètes) est la possibilité d'exprimer ces fonctions, portant sur une somme, au moyen des mêmes fonctions portant sur les parties de la somme. Cette propriété, fournissant un moyen simple de construire des tables numériques des fonctions elliptiques, comme on a [illegible] les tables des fonctions circulaires, a fixé les efforts par l'espoir d'un succès pratique; les remarquables propriétés de ces mêmes fonctions ont ensuite naturellement [illegible] l'intérêt qu'elles avaient inspiré d'abord.

[illegible] et $y = \lambda(s_1, 1, k)$, que nous désignerons, pour abréger, par $\lambda(s)$ et $\lambda(s_1)$; si nous faisons $s + s_1 =$ constante $= C$, x et y dépendront l'un de l'autre par l'équation

$$\int^x \frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}} + \int^y \frac{dy}{\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}} = C.$$

Pour [illegible] la dépendance créée par cette équation, différentions-la d'abord, ce qui donnera

$$(1)\qquad \frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}} + \frac{dy}{\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}} = 0$$

ou

$$dx\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)} + dy\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)} = 0,$$

ou encore

$$(2)\qquad \frac{dx\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}{1-k^2x^2y^2} + \frac{dy\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}{1-k^2x^2y^2} = 0.$$

Comme x et y sont fonctions l'un de l'autre, nous pouvons écrire

$$(3)\qquad \int^x \frac{dx\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}{1-k^2x^2y^2} + \int^y \frac{dy\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}{1-k^2x^2y^2} = C';$$

en faisant l'intégration par parties dans

$$\int^x \frac{dx\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}{1-k^2x^2y^2},$$

on trouve

$$\int \frac{dx\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}{1-k^2x^2y^2} = x\frac{\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}{1-k^2x^2y^2}$$
$$+ \int xy\frac{(1-k^2 [\text{illegible}] + k^2x^2y^2) - 2k^2 [\text{illegible}] - 2k^2y^2}{(1-k^2x^2y^2)^2}\frac{dy}{\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}}$$
$$- 2k^2\int \frac{x^2y^2}{(1-k^2x^2y^2)^2}\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)}\,dx.$$

$$\int^y \frac{dy\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}{1-k^2x^2y^2}$$

se [illegible] de la même manière.

Si l'on ajoute pour substituer dans l'équation (3), il reste, en tenant compte séparément des équations (1) et (2),

$$(4)\qquad \frac{x\sqrt{(1-y^2)(1-k^2y^2)} + y\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}{1-k^2x^2y^2} = C';$$

[illegible]

$$\frac{[\text{illegible}]}{1 - [\text{illegible}]} = C';$$

[illegible] donc C' n'est autre chose que $\lambda(C)$ ou [illegible] $(s+s_1)$.

[illegible]

$$\lambda(s+s_1) = \frac{[\text{illegible}]}{1-k^2 [\text{illegible}]};$$

on peut déduire de cette formule $\mu(s+s_1)$, $\nu(s+s_1)$ et $\pi(s+s_1)$.

— *M[illegible] des fonctions elliptiques.* Si dans la formule (a) on fait $s_1 = s$, il vient

[illegible]

ensuite [illegible] $s_1 = 2s$, $s_1 = 3s$, etc., on [illegible]

— [illegible] l'équation, supposée obtenue, qui donne $\lambda(ns)$ en fonction de $\lambda(s)$ [illegible] une équation algébrique entre $\lambda\left(\frac{s}{n}\right)$ et [illegible]. Par exemple [illegible] 2.

$$\left[[\text{illegible}]\left(1-k^2\lambda^4\left(\frac{s}{2}\right)\right)\right]$$
$$[\text{illegible}]\left(\frac{s}{2}\right)\sqrt{1-\lambda^2\left(\frac{s}{2}\right)}\sqrt{1-k^2\lambda^2\left(\frac{s}{2}\right)}.$$

les racines de cette équation sont

$$\pm\left(\frac{[\text{illegible}]}{2}\right)$$

[illegible] peuvent recevoir les valeurs [illegible]

[illegible]ODIQUE [illegible]

PÉRIODIQUEMENT adv. (pé-ri-o-di-ke-[illegible]

PÉRIODISTE s. m. (pé-ri-o-di-ste — rad. *période*). Néol. Écrivain qui travaille à une publication périodique.

PÉRIODONTITE s. f. (pé-ri-o-don-ti-te — du préf. *peri*, et du gr. *odous*, *odontos*, dent). Pathol. Inflammation du périoste alvéolo-dentaire.

PÉRIODURE s. m. (pé-ri-o-du-re — du préf. *peri*, et de *iodure*). Chim. Iodure dans lequel la quantité d'iode est plus grande que dans [illegible] *PÉRIODURE d'iridium.*

PÉRIODYNIE s. f. (pé-ri-o-di-nî — du préf. *peri*, et du gr. *odunê*, douleur). Pathol. Douleur vive et circonscrite.

PÉRIODYNIQUE adj. (pé-ri-o-di-ni-ke — rad. *périodynie*). Pathol. Qui appartient à la périodynie : *Douleur* PÉRIODYNIQUE.

PÉRIŒCIEN s. m. (pé-ri-é-si-in — du grec *perioikos*, qui signifie proprement habitant autour; de *peri*, autour, et de *oikos*, demeure). Géogr. Nom donné anciennement aux habitants d'une des zones tempérées. ‖ Aujourd'hui, Nom donné aux habitants de la terre qui, ayant la même latitude, ont une différence de 180° en longitude.

— Adjectiv. : *Peuples* PÉRIŒCIENS.

PÉRIOLE s. f. (pé-ri-o-le — du gr. *perio*[illegible], [illegible]). Bot. Genre de champignons tuberculeux, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent sur les vieux troncs d'arbres ou sur les végétaux renfermés dans les caves : *La* PÉRIOLE *pubescente.*

PÉRION (Joachim), érudit français, né à Cormery (Touraine) en 1499, mort dans le même lieu en 1559. Il entra dans l'ordre des [illegible] en 1527, puis se rendit à Paris, où il prit le grade de docteur en théologie (1542), et retourna dans son pays natal en 1547. [illegible] connaissance des langues anciennes. Il professait pour Cicéron et pour Aristote une admiration qu'on peut qualifier de superstitieuse, et il écrivit trois discours pleins d'invectives contre Ramus, qui avait attaqué l'autorité d'Aristote. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Topicorum [illegible]* (Paris, 1543, in-8°); *De vitis et [illegible] gestis apostolorum* (Paris, 1551); *De origine linguæ gallicæ et ejus cum græca [illegible]* (Paris, 1555, in-8°), où l'on trouve peu de critique, mais des particularités curieuses; *De sanctorum [illegible] rebus gestis ac vitis* (Paris, 1555, in-4°), trad. [illegible] *Græcorum* (Paris, 1560, in-4°), etc. On lui doit, en outre, des traductions plus élégantes que fidèles d'ouvrages d'Aristote, d'Eschine, de Démosthène, de saint Jean Damascène, de saint Justin, de saint Denis l'Aréopagite, etc.

PÉRIONE s. m. (pé-ri-o-ne — du préf. *peri*, et du gr. *ôon*, œuf). Anat. Membrane caduque qui se forme dans la matrice, après la fécondation.

PÉRIOPHTHALME s. m. (pé-ri-o-ftal-me — du préf. *peri*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des gobioïdes, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent aux Moluques.

— **Encycl.** Les *périophthalmes* sont des poissons de petite ou de moyenne taille, caractérisés par un corps allongé; la tête médiocre, arrondie, entièrement recouverte d'écailles; les yeux très-rapprochés et munis au bord inférieur d'une paupière membraneuse qui les recouvre; les ouïes à ouverture très-étroite; les nageoires pectorales couvertes d'écailles sur plus de moitié de leur longueur, ce qui les fait paraître comme portées sur une sorte de bras; les ventrales plus ou moins soudées en un disque creux ou en entonnoir. Ces poissons, longtemps confondus avec les gobies, habitent les eaux douces des pays chauds; ils peuvent vivre longtemps hors de l'eau; aux Moluques, on les voit souvent ramper sur la vase, pour échapper à leurs ennemis ou pour atteindre les petits crustacés dont ils font leur principal aliment. Nous citerons, entre autres, les *périophthalmes papillon* et *de Schlosser.*

PÉRIOPHTHALMIE s. f. (pé-ri-o-ftal-mi — du préf. *peri*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Pathol. Inflammation qui occupe le tour de l'œil.

PÉRIOPLE s. m. (pé-ri-o-ple — du préf. *péri*, et du gr. *opla*, armes). Art vétér. Lame cornée qui recouvre le bord supérieur de l'ongle, chez les solipèdes.

— **Encycl.** On donne le nom de *périople* ou de *bande coronaire* de la fourchette, chez les solipèdes, à une mince couche cornée, située au bord supérieur du sabot et indépendante de la paroi proprement dite. Cette couche se prolonge en diminuant graduellement d'épaisseur sur la face extérieure de la paroi, sur les angles d'inflexion et l'extrémité des branches de la fourchette, avec la substance desquelles la sienne se soude intimement. Elle forme donc autour du sabot, de concert avec la fourchette, un cercle complet.

On distingue au *périople*, considéré dans la continuité du cercle qu'il décrit, deux faces et deux bords. La face externe est légèrement ondulée par une succession de cercles transversaux, visibles surtout à la région des glomes. La face interne est modelée sur le contour des parties auxquelles elle est superposée et leur est très-adhérente. Elle présente, au niveau des angles d'inflexion, une concavité moulée sur le relief de ces parties, et se confond ensuite, en dedans de ces angles, avec les extrémités des branches de la fourchette. Le bord supérieur du *périople* dépasse celui de la paroi. Il présente, au-dessus de la cavité cutigérale, une arête tranchante qui règne sur tout le pourtour de la paroi et qui constitue le relief du sillon périoplique dans lequel il est implanté. Le bord inférieur du *périople*, plus mince que le supérieur, est découpé en lanières irrégulières qui se perdent sur la face antérieure de la paroi, sur le sommet des angles d'inflexion et sur la surface des branches de la fourchette. « Dans les chevaux à l'état de nature, dit M. Bouley, le *périople* forme, sur presque toute l'étendue de la paroi des arcs-boutants et des branches de la fourchette, une enveloppe complète, d'autant plus mince qu'on la considère plus loin de son origine. Dans les chevaux domestiques et soumis à l'influence mensuelle de la ferrure, le *périople* est détruit par l'action de la râpe dans la moitié et même les deux tiers inférieurs de l'ongle; il n'existe, d'une manière constante, que dans l'étendue [illegible] au [illegible] et des bulbes de la fourchette. » Quant à l'épaisseur du *périople*, elle est d'autant plus grande qu'il correspond à une portion de paroi plus mince, ou, en d'autres termes, qui est plus rapprochée de la peau, et d'autant plus mince qu'il en est plus éloigné. Si l'on considère le *périople* sous le rapport de sa consistance, on voit que cette dernière varie avec son état de sécheresse ou d'humidité. Dans le premier état, elle est dure et résistante; dans le second, elle est molle, élastique et facilement attaquable par les instruments tranchants. Enfin, la couleur du *périople* est brun jaunâtre sur les sabots [illegible] pieds, dont la peau, matrice de l'ongle, manque de pigment colorant. Quant à sa structure, la corne périoplique est manifestement fibreuse comme celle de la fourchette. Cette structure est rendue saisissable, soit par la macération, soit par l'observation les modifications morbides dont ses organes sécréteurs peuvent être le siège.

PÉRIOPLIQUE adj. (pé-ri-o-pli-ke — rad. *périople*). Qui se rapporte au périople.

PÉRIOPS s. m. (pé-ri-ops — du préf. *peri*, et du gr. *ops*, œil). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres, et dont l'espèce type habite le pourtour de la Méditerranée.

PÉRIORBITE s. f. (pé-ri-or-bi-te — du préf. *peri*, et de *orbite*). Anat. Périoste qui tapisse la fosse orbitaire.

PÉRIORGE s. m. (pé-ri-or-je — du gr. *periorgês*, qui est en colère). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

PÉRIOROMYS s. m. (pé-ri-o-ro-miss — du préf. *peri*, et du gr. *oros*, montagne; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs fossiles.

PÉRIORTHOGONE adj. (pé-ri-or-to-go-ne — du préf. *peri*, et du gr. *orthos*, droit; *gônia*, angle). Minér. Se dit d'un prisme rhomboïdal qui s'est converti en un prisme rectangulaire.

PÉRIOSTE s. m. (pé-ri-o-ste — du préf. *péri*, et du gr. *osteon*, os). Anat. Membrane fibreuse qui enveloppe les os de toutes parts, excepté au niveau des points où ils sont encroûtés de cartilages et où s'attachent les ligaments et les tendons : *La surface externe du* PÉRIOSTE *est en rapport, dans presque toute son étendue, avec les muscles dont la sépare un tissu cellulaire lâche et filamenteux; sa surface interne est intimement unie au tissu osseux sous-jacent, dont on ne peut la séparer qu'avec beaucoup de difficulté.*

PÉRIOSTITE s. f. (pé-ri-o-sti-te — rad. *périoste*). Pathol. Inflammation du périoste.

— **Encycl.** Cette affection, longtemps confondue avec l'ostéite, en est parfaitement distincte. Nous étudierons successivement la *périostite* aiguë et la *périostite* chronique.

— *Périostite aiguë.* Le périoste s'enflamme le plus souvent à la suite de violences extérieures, après l'exposition d'un membre à un grand froid, par l'extension de l'inflammation des parties voisines et, en général, sous l'influence de toutes les causes de l'ostéite. La maladie, à son degré le plus simple, est caractérisée par l'injection et l'épaississement du périoste, qui se décolle avec la plus grande facilité. Plus tard, le périoste est d'un rouge plus marqué et comme infiltré de liquide. Lorsque l'inflammation est très-intense, elle est accompagnée d'une sécrétion osseuse qui, sous forme de petites lamelles très-minces, se dépose entre l'os et le périoste. On donne à ces sécrétions le nom d'ostéophytes. Enfin, dans quelques cas, on rencontre des collections purulentes et sanguines.

La *périostite* aiguë a une marche très-rapide chez les enfants. A la suite d'un coup quelquefois insignifiant, il se déclare, sur le point enflammé une douleur ordinairement très-vive, exaspérée par la moindre pression et accompagnée d'une fièvre plus ou moins intense. Les souffrances sont plus vives pendant la nuit, et la douleur, au lieu de se fixer sur un point, se fait sentir dans tout le membre. Il y a de la tuméfaction, de l'œdème, de la rougeur, avec augmentation de température des parties molles. Les veines sont dilatées, et le plus léger mouvement excite de violentes douleurs. Quand la partie osseuse enflammée est très-restreinte, il n'y a presque point de symptômes généraux; mais si l'inflammation occupe une grande étendue, comme le tibia ou le fémur, ou si elle envahit plusieurs os à la fois, on observe une fièvre violente, accompagnée de frissons et d'une réaction du côté du cerveau. La mort peut survenir en très-peu de temps. La *périostite* aiguë peut se terminer par résolution, par suppuration et par le passage à l'état chronique. La première terminaison a presque toujours lieu quand l'inflammation n'a pas été très-vive; dans le cas contraire, il faut plutôt compter sur la suppuration, et, si elle se manifeste dans une grande étendue, un phlegmon diffus sous-cutané prend naissance, et les phénomènes généraux conservent toute leur gravité. La fièvre continue à être vive et il s'y joint quelques frissons suivis de sueur; le membre est tendu, gonflé, douloureux; la peau prend une coloration rouge brun et les veines sous-cutanées se dessinent parfois assez nettement; l'œdème fait des progrès; les articulations voisines de l'os malade deviennent douloureuses et se tuméfient. Si le malade résiste à cette grave affection, on constate, au bout de quelques jours, que les parties sont moins douloureuses à la pression et que le gonflement perd un peu de sa dureté; bientôt, enfin, on ne peut méconnaître la fluctuation, qu'il était très-difficile de constater aux premiers temps de l'apparition du pus. Si le malade est abandonné à lui-même, la mort arrive le plus souvent par infection purulente; mais si l'on intervient rapidement par de profondes incisions, on peut quelquefois obtenir la guérison. Le meilleur moyen d'arrêter les progrès du mal et de prévenir la suppuration est une incision profonde atteignant le périoste. Crampton, Velpeau, Maisonneuve ont tiré de très-grands avantages des incisions pratiquées de bonne heure.

— *Périostite chronique.* La *périostite* chronique reconnaît, en général, les mêmes causes que la *périostite* aiguë et l'ostéite. Elle est caractérisée par un épaississement du périoste, qui est infiltré d'une matière plastique blanche ou jaunâtre. Cette membrane se décolle assez facilement et l'os qui se trouve au-dessous d'elle présente une surface grenue et raboteuse. La *périostite* chronique s'annonce par une tuméfaction circonscrite, fixe,

sans changement de couleur à la peau, un peu douloureuse à la pression et dans quelques [illegible] mouvements, surtout si les muscles viennent s'insérer à ce niveau. Au bout d'un certain temps, quelquefois assez long, la partie tuméfiée rougit, se ramollit à son centre, et bientôt il n'est plus possible de douter que du pus existe au milieu de la production morbide. Les douleurs spontanées que ressentent les individus atteints de *périostite* chronique se montrent surtout pendant la nuit. Cette apparition nocturne des douleurs se voit principalement dans les ostéo-*périostites* syphilitiques, mais elle n'est pas étrangère aux formes rhumatismales de la maladie. On constate encore une augmentation de la chaleur locale, partie sensible au toucher.

La *périostite* chronique peut se terminer par résolution ou par suppuration, et, par suite, carie ou nécrose. Le traitement, lorsque la maladie est d'origine syphilitique (et c'est le cas le plus fréquent), consiste dans l'administration des mercuriaux et de l'iodure de potassium. S'il y a suppuration, il faut inciser les parties molles et faire des pansements légèrement excitants. Dans la *périostite* non syphilitique, il faut conseiller le repos, les émollients d'abord, puis les révulsifs et, enfin, la compression. Lorsqu'il y a des ulcères chroniques qui résistent à tous les pansements, il ne reste plus qu'à les cautériser avec le fer chauffé à blanc.

PÉRIOSTOSE s. f. (pé-ri-o-stô-ze — rad. *périoste*). Pathol. Tuméfaction, gonflement du périoste.

— **Encycl.** Le nom de *périostose*, appliqué indifféremment à toutes les tumeurs du périoste, désigne des affections fort différentes entre elles et qu'il eût mieux valu distinguer par des noms spécifiques.

La *périostose* gommeuse ou gomme syphilitique est le mieux connu de ces divers accidents. Le développement des gommes est assez tardif et assez lent. Elles se montrent parfois plusieurs années après le début de la syphilis, s'accroissent pendant deux ou trois mois, prennent une consistance très-dure, puis commencent à se ramollir. La peau prend ensuite une couleur de plus en plus foncée et finit par donner une ou plusieurs issues à une matière purulente ou séro-sanguinolente, sans odeur ni saveur. S'il existe plusieurs ulcères, ils ne tardent pas à s'étendre, à se confondre et à former une plaie unique.

Le siége d'élection des *périostoses* gommeuses est sur les os plats ou sur les os longs situés peu profondément, comme le crâne et le tibia. On les rencontre aussi au coude, sur le radius, sur les côtes et les clavicules. Leur volume, qui quelquefois ne dépasse pas celui d'un noyau de cerise, peut atteindre et même dépasser la grosseur du poing. Le nom vulgaire de gommes provient de la matière gélatineuse et comme gommeuse qui remplit ces tumeurs.

Les *périostoses* gommeuses causent souvent des douleurs assez vives, qui s'exaspèrent pendant la nuit. Abandonnées à elles-mêmes, elles se terminent quelquefois par résolution, d'autres fois par induration, plus souvent par suppuration, laissant, dans ce dernier cas, des cicatrices indélébiles, qui ressemblent à des brûlures profondes. Quant au traitement des gommes, il comprend le traitement général de la syphilis, l'emploi des résolutifs pour la tumeur et, s'il se produit des abcès, la médication spéciale usitée pour ce genre d'accidents. L'incision des parties molles jusqu'au périoste, dès le début de l'affection, est aujourd'hui fort conseillée.

Dans une autre espèce de *périostose*, connue sous le nom de fongus périostal, l'intérieur de la tumeur prend une consistance qu'on a comparée à celle du vieux fromage. Cette tumeur, fort redoutable, atteint, dans certains cas, le volume de la tête d'un enfant et attaque surtout les os des membres. On ne connaît d'autre remède contre ce mal terrible que l'amputation du membre, ou l'ablation de la tumeur quand elle ne siége pas sur un membre.

PÉRIOSTOTOMIE s. f. (pé-ri-o-sto-to-mi — de *périoste*, et du gr. *tomê*, section). Resection du périoste des tumeurs osseuses.

— **Encycl.** Art vét. La *périostotomie* est une opération qui consiste dans la section du périoste des tumeurs osseuses, en vue d'obtenir la résolution de celles-ci ou d'en arrêter le développement. Cette opération a été pratiquée pour la première fois, il y a une vingtaine d'années, par le professeur Sewel, du Collége vétérinaire de Londres, pour guérir principalement les exostoses des membres : suros, éparvins, jardes, etc. Pour M. Sewel, cette opération devait remplacer le feu, les cautères, le broiement, les vésicatoires, les sétons, moyens souvent inefficaces, dit-il, ou ne réussissant qu'en laissant des traces extrêmement préjudiciables.

Avant de pratiquer cette opération dans les cas chroniques, il suffit de lotionner la partie avec de l'eau froide, mais, quand l'inflammation est aiguë, accompagnée de tuméfaction, d'adhérence à la peau, on doit d'abord calmer ces accidents par des saignées locales, des fomentations, des cataplasmes et un purgatif. On commence l'opération en faisant avec un bistouri une ouverture à la peau ayant assez de largeur pour admettre un bistouri particulier, en forme de sonde, appelé périostotome, qu'on passe sous la peau dans toute l'étendue de l'ossification, et avec lequel, en le retirant, on incise le périoste épaissi jusqu'à l'os.

Quand la tumeur osseuse est de date récente, on peut se borner à tel rider le [illegible] le périoste. Pour le cas où elle remonte à une époque déjà ancienne, Sewel conseille de passer un séton dans le trajet parcouru par le périostotome. Les animaux paraissent éprouver fort peu de douleur. Cette opération entraîne une légère inflammation qui survient le jour suivant. On fomente alors la partie et l'on donne un léger exercice. Le neuvième ou dixième jour, l'animal est capable de travailler, la tuméfaction diminue, et souvent la matière osseuse est complètement résorbée. Mais l'inflammation peut être très-intense, s'accompagner de tuméfaction et de tension de la peau; on doit, dans ce cas, recourir aux saignées locales, aux fomentations émollientes, aux cataplasmes, etc.

M. Gourdon rapporte, d'après M. Reynal, qui a plusieurs fois pratiqué et vu pratiquer cette opération, que les effets sont différents suivant la région où elle a été faite. Sur les suros des régions métacarpiennes ou métatarsiennes, la *périostotomie* produit, en général, peu de douleur et peu de gonflement. Mais il n'en est pas de même lorsqu'on a incisé le périoste sur une jarde, sur un éparvin ou sur une forme. Le lendemain, on observe un engorgement assez prononcé et très-douloureux; l'inflammation paraît même s'étendre à tous les tissus de l'articulation tarsienne ou au pourtour de la couronne. Quand on pratique cette opération sur le jarret et sur la couronne, il reste, après que l'inflammation est calmée, un engorgement et une boiterie plus prononcés qu'avant l'opération, et qui réclament l'application du feu. « Il est permis de conclure de ces faits, dit M. Gourdon, qu'il peut y avoir sinon du danger, au moins peu d'avantage à pratiquer la *périostotomie* sur le tarse ou aux phalanges, et qu'on doit en borner l'application au suros du canon. L'opération, en effet, dans cette région, ne s'accompagne pas de tout ce cortége de phénomènes inflammatoires. Dans le cours de dix ou quinze jours la douleur cesse, et l'empâtement qui succède à l'opération disparaît au bout de six semaines à deux mois, en même temps que l'exostose sur laquelle elle avait été pratiquée. » Il y a donc lieu de réserver cette opération aux tumeurs osseuses isolées et éloignées des articulations, comme sont celles du canon.

PÉRIOSTRAQUE s. m. (pé-ri-o-stra-ke — du préf. *péri*, et du gr. *ostrakon*, coquille). Moll. Epiderme des coquilles.

PÉRIOVULAIRE adj. (pé-ri-o-vu-le-re — du préf. *péri*, et de *ovule*). Anat. Qui entoure l'ovule.

PÉRIPATE s. m. (pé-ri-pa-te — du gr. *peripateô*, je me promène). Annél. Genre d'annelides, type de la famille des péripatiens, comprenant plusieurs espèces qui habitent les iners de l'Amérique centrale et méridionale et du Cap de Bonne-Espérance : *Les caractères des* PÉRIPATES *sont assez singuliers.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *péripates*, rangés, suivant les divers auteurs, parmi les myriapodes ou les annélides, paraissent former le passage entre ces deux classes. Ils offrent comme caractères principaux : un corps articulé, mou, contractile, allongé, presque cylindrique, un peu atténué et obtus aux deux extrémités; la tête peu distincte, formée d'un seul anneau; deux tentacules coniques, aigus, un peu rétractiles; des yeux sessiles à la base externe des tentacules; la bouche longitudinale, bilabiée; une petite trompe munie de mâchoires; les pieds mous, formés par un mamelon assez saillant, articulé, terminé par des soies courtes. La peau de ces animaux est assez épaisse, solide et même résistante. Le canal intestinal est complet et libre, du moins en apparence, se rétrécissant vers les deux extrémités, ne présentant ni divisions ni circonvolutions, à parois très-minces et boursouflées.

Les *péripates* habitent pour la plupart l'Amérique du Sud. Ils vivent dans les endroits humides des grandes forêts, ou ils se cachent sous les herbes; quelques-uns se tiennent sur les bois pourris, au voisinage des eaux saumâtres; d'autres encore ont été trouvés sous les pierres. Quand on irrite ces animaux, ils font suinter de leur bouche au même ejaculent assez loin un liquide transparent, incolore, gluant, qui se solidifie [illegible] aussitôt et [illegible] n'a, d'ailleurs, aucun mauvais goût. Le *péripate* [illegible] a environ [illegible] de longueur totale et présente un peu l'aspect d'une limace; il est d'un noir velouté en dessus et blanchâtre en dessous. On le trouve au Cap de Bonne-Espérance, qu'il ne présent [illegible] Le *péripate* [illegible] de jaune, à ventre brun rose, [illegible]

PÉRIPATE, ÉE adj. (pé-ri-pa-té). Annél. V. PÉRIPATIEN.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE adj. (pé-ri-pa-té-ti-si-ain, iè-ne — gr. *peripatêtikos*; de *peri*, autour, et de *pateô*, je me promène, parce que ces philosophes discutaient dans le Lycée, en se promenant). Philos. Qui appartient à l'école d'Aristote : *Philosophe* PÉRIPATÉTICIEN. *Doctrines* PÉRIPATÉTICIENNES. *Philosophie* PÉRIPATÉTICIENNE. *Le règne de la forme* PÉRIPATÉTICIENNE *appliquée à* [illegible] *religieux est la scolastique.* (V. Cousin.) *Le christianisme, entrant dans le monde païen, rencontra la logique* PÉRIPATÉTICIENNE *comme l'un des obstacles les plus sérieux à sa* [illegible] (B. St-Hilaire.)

— s. m. Philosophe de l'école d'Aristote : *Les* PÉRIPATÉTICIENS. *Le système* [illegible] [illegible] PÉRIPATÉTICIENS [illegible] (Renan.)

— **Encycl.** V. PÉRIPATÉTISME.

PÉRIPATÉTIQUE adj. (pé-ri-pa-té-ti-ke — gr. *peripatêtikos*. V. PÉRIPATÉTICIEN). Philos. Qui appartient au péripatétisme : *Doctrine* PÉRIPATÉTIQUE.

— s. m. S'est dit pour péripatéticien :

On, mais l'autorité du *péripatétique*
Prouverait que le bien et le mal...

RACINE.

PÉRIPATÉTIQUEMENT adv. (pé-ri-pa-té-ti-ke-man — rad. *péripatétique*). A la façon des péripatéticiens : *Argumenter* PÉRIPATÉTIQUEMENT.

PÉRIPATÉTISME s. m. (pé-ri-pa-té-ti-sme. — V. PÉRIPATÉTICIEN). Philosophie, doctrine péripatéticienne : *Le* PÉRIPATÉTISME *était la forme du principe de l'autorité.* (V. Cousin.) *Paracelse renversa l'édifice du galénisme et du* PÉRIPATÉTISME. (Brachet.)

— **Encycl.** Les doctrines de l'école péripatéticienne se résument dans la célèbre maxime : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, « Il n'est rien dans l'entendement qui n'ait d'abord été dans les sens ». Cet axiome appartient proprement à l'école du Portique, mais il fut adopté de bonne heure par le Lycée, conformément à divers passages d'Aristote, bien que plusieurs autres du même auteur semblent l'infirmer. Cette maxime, en effet, ramène toutes les idées humaines à la sensation comme à leur source; or, Aristote insiste sur la distinction du contingent et du nécessaire, du relatif et de l'absolu, et, comme le contingent et le relatif ont les sensations pour terme correspondant dans l'intelligence humaine, les notions qui correspondent au nécessaire et à l'absolu semblent avoir une analogie manifeste avec ce que Platon appelle les idées. Ce qu'il y a de clair, c'est qu'Aristote a cherché un milieu entre l'idéalisme et le sensualisme; mais ce qui est loin d'être aussi clair, c'est en quoi, d'après lui, consisterait ce milieu; aussi quelques-uns de ses disciples en sont-ils venus au pur sensualisme. Mais telle n'est pas la vraie doctrine péripatéticienne, que nous essayerons de dégager des obscurités du maître et des premiers disciples. Il est bien entendu que nous n'étudions ici que des généralités.

Il y a dans l'esprit humain deux parties : les formes logiques et les éléments fournis par la sensation. En vertu des formes qui le constituent essentiellement, la raison produit des affirmations qui impriment au variable et à l'individuel le caractère de la nécessité et de l'universalité logique, qui se résout dans le principe de la contradiction, suivant lequel la même chose ne peut pas être et n'être pas en même temps. Mais ces formes de la raison et les affirmations qui en procèdent ont besoin d'une matière à laquelle elles s'appliquent : cette matière, c'est la sensation. Cela posé, on comprend comment la doctrine péripatéticienne concorde, à certains égards, avec la théorie platonicienne et avec le sensualisme, tout en s'en écartant sous certains rapports. [illegible]

[illegible] du platonisme parce que, pour celui-ci, les idées, source des affirmations absolues, qui [illegible]

[illegible]

aussi grande portée qu'Aristote, rompu à la dialectique comme à l'étude de la nature, ait établi pour base de son système une manifeste [illegible] le comprendre qu'en supposant, comme nous venons de le faire, qu'il s'est placé, ou du [illegible] de vue analogue, partiellement du moins, à [illegible] des temps modernes, Emmanuel Kant, a saisi avec tant de bonheur.

Ajoutons que, grâce à cette interprétation du fondement de la doctrine péripatéticienne, toute cette doctrine est aisée à saisir et à résumer brièvement, tandis que, si on les dégage de ce lien que nous avons cru y voir, toutes les idées, isolées et placées l'une à côté de l'autre sans aucun lien, demandent une exposition sans fin et s'égrènent en se séparant, comme un collier de perles dont le fil est rompu.

Si ce que nous avons cherché à établir est vrai, la philosophie péripatéticienne devait commencer par déterminer les lois internes de la raison, ou, en d'autres termes, elle devait [illegible] que est, en effet, la grande œuvre d'Aristote, la clef de toutes ses spéculations, le lien qui unit toutes les parties de son œuvre immense. Aussi, bien longtemps après que la métaphysique des péripatéticiens eut succombé sous les progrès de la science philosophique, sa logique subsista, et elle demeure encore aujourd'hui, pour bon nombre d'écoles, ce qu'elle fut universellement au moyen âge.

Pour cette illustre secte, la logique, renfermant les lois de la démonstration, et par la [illegible] que, sans axiomes primitifs, l'homme serait obligé de se livrer à une série non indéfinie [illegible] croire. Tous les philosophes de nos jours admettent cette nécessité d'axiomes, sauf les sceptiques, lesquels nient tout critérium.

Ces bases de la logique étant posées, les péripatéticiens divisent la science en trois parties : la première, traitant des termes, expression des [illegible] tions, expression des jugements; la troisième, [illegible] qui est l'instrument de la démonstration génératrice de la science, est l'objet propre de la logique, il est essentiel de connaître ses éléments. [illegible] faut donc examiner les propositions. Mais les propositions elles-mêmes se composent de termes; il faut donc commencer par les termes, qui sont les éléments primitifs du raisonnement. Or, ces termes se ramènent à dix catégories [illegible] ni sur sa théorie du raisonnement, dont toutes les formes sont ramenées à une seule : le syllogisme.

Outre cette logique démonstrative, qui part de ce qui est certain pour arriver à des conclusions certaines, il existe pour les péripatéticiens une logique qui n'est que l'art des [illegible] monstrative; sa valeur seule est différente.

Après avoir parlé de la logique, instrument [illegible] ou théoriques et en sciences pratiques, les [illegible] sciences expérimentales (histoire naturelle et [illegible] devoir absolu [illegible]

de fa[illegible] deux plus précieuses parties de l[illegible].

A[illegible] du premier [illegible] examen plus rapide [illegible].

Les travaux des continuateurs de l'œuvre des premiers [illegible] ne présentent aucun nouvel ordre d'idées qui ait une grande importance dans l'histoire de la philosophie, nous nous bornerons à signaler, parmi les [illegible] tions sont venues jusqu'à nous, du moins en [illegible] notable la doctrine primitive du Lycée, en [illegible] cipaux de la philosophie de chacun d'eux.

[illegible] d'Aristote, est particulièrement connu par son [illegible] au-dessus de son modèle. Ce péripatéticien paraît avoir essayé de ramener les divers phénomènes du monde physique, ainsi que les facultés et les opérations de l'âme, aux lois du mouvement, en rapportant ces lois elles-mêmes aux catégories d'Aristote. Cette importance attachée à la théorie du mouvement, comme principe général d'explication, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, concorde assez avec la philosophie d'Aristote, [illegible] à Dieu que comme moteur primitif de l'univers.

Dicéarque de Messine, qui vivait vers l'an 320, nia l'existence des forces spirituelles, envisageant le principe de vie comme une énergie purement matérielle, ce qui, au fond, ramenait tout encore aux lois du mouvement.

Straton de Lampsaque, qui vécut jusque vers l'an 270 av. J.-C., fut un hérétique plus osé dans le *péripatétisme*. Il nia la réalité de la notion générale de l'être et ne la considéra que comme une abstraction qui représentait simplement l'idée de la permanence des êtres particuliers. En psychologie, il paraît avoir [illegible] la sensation; en logique, il admit que toute vérité pour l'homme consiste dans des mots; en cosmologie, il rejeta l'existence d'une force divine et ne reconnut que la force aveugle de la nature. Suivant lui, tous les phénomènes dérivent de deux principes : le mouvement inhérent à [illegible] la pesanteur, qui lui est égal[illegible], et en vertu de laquelle il tend vers son centre.

Nous devons ajouter à ces philosophes péripatéticiens, depuis l'époque d'Aristote jusqu'à l'an 100 av. J.-C., Eudème de Rhodes, Aristoxène de Tarente, Héraclide de Pont, Démétrius de Phalère, Lycon, Critolaüs de [illegible] des autres, qui ont joui d'une haute réputation, sont per[illegible] et par les éloges que leur décernent les au[illegible].

A[illegible] transporta à Rome la philosophie péripatéticienne et expliqua les ouvrages d'Aristote dans la capitale du monde vers l'an 80 av. J.-C.

Alexandre d'Aphrodise, dans le IIe siècle de l'ère chrétienne, fonda une école péripatéticienne à Alexandrie.

Aucun souvenir de quelque importance ne se rattache aux noms des autres disciples [illegible] leur doctrine dans l'empire romain.

Le *péripatétisme* fut de bonne heure importé chez les musulmans. L'Arabe Averrhoès [illegible] à appeler Aristote [illegible] *perfection humaine*. Dans plusieurs sectes chrétiennes, le *péripatétisme* fut adopté avec enthousiasme; il fut ensuite admis, puis rejeté, puis définitivement accepté par les théologiens, et exerça une influence énorme sur toute la philosophie et la théologie du moyen âge, qui lui voua un culte superstitieux. Après avoir été proscrit par [illegible] brusquement faveur, fut embrassé par saint Thomas [illegible] doctrine scolastique et devint l'objet d'un tel [illegible] Aristote sans se rendre presque coupable d'hérésie. Non-seu[illegible], que l'on développait avec une subtilité exa[illegible] on regardait comme indubitables jusqu'aux moindres faits rapportés par ce philosophe. Depuis la Renaissance, battu en brèche par Ramus (qui fut assassiné pour ce fait à la S[illegible], Campanella (qui fut brûlé), Bacon, Descartes, etc., etc., le *péripatétisme* déclina sensiblement; mais il avait conservé des partisans tellement exaltés qu'on obtint, en 1624, un arrêt du parlement [illegible] *peine de mort* contre quiconque enseignerait des doctrines [illegible] de Molière et de Boileau, porter le coup de mort à cette vieille doctrine. Par une réaction fort naturelle, cette philosophie, qui fai[illegible] tires, dans des comédies, dans les salons, [illegible] d'Aristote [illegible] que temp[illegible] savants [illegible]

devenus plus justes envers cette grande école qu'ils admirent sans adopter ses principes, la majeure partie du public instruit ignore les premières lignes des ouvrages péripatéticiens, de ceux d'Aristote lui-même.

PÉRIPATIEN, IENNE adj. (pé-ri-pa-ti-ain, i-è-ne — rad. *péripate*). Annél. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre péripate. [illegible] PÉRIPATÉ, ÉE.

— s. m. pl. Famille d'annélides, ayant pour type le genre péripate.

PÉRIPÉTALE adj. (pé-ri-pé-ta-le — du préf. *péri*, et de *pétale*). Bot. Qui entoure les pétales.

PÉRIPÉTALIE s. f. (pé-ri-pé-ta-lî — rad. *péripétale*). Bot. Classe de plantes polypétales, à étamines périgynes.

PÉRIPÉTIE s. f. (pé-ri-pé-sî — gr. *peripeteia*, [illegible] *peri*, autour, et de [illegible] de *petomai*, *ptêmi*, tomber, voler; de la racine sanscrite *pat*, qui a la même signification. La *péripétie* est étymologiquement un mot analogue à *catastrophe*; il signifie littéralement renversement). Changement de fortune inopiné dans un poëme, un roman, et surtout dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre : *La* PÉRIPÉTIE *est bien amenée dans cette pièce.* (Acad.) *En qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les* PÉRIPÉTIES. (Volt.)

— Par ext. Evénement, incident qui émeut, saisit, intéresse : *Les* PÉRIPÉTIES *de la lutte. On ne saurait nier que des situations analogues engendrent des* PÉRIPÉTIES *analogues.* (Proudh.)

— **Encycl.** Art dram. Boileau a voulu parler de la *péripétie* dans ces vers de son *Art poétique* (chant III) :

Que le trouble, toujours croissant de scène en scène,
A son comble arrivé se débrouille sans peine.
L'esprit ne se sent point plus vivement frappé
Que lorsqu'en un sujet d'intrigue enveloppé
D'un secret tout à coup la vérité connue
Change tout, donne à tout une face imprévue.

Ainsi, dans l'*Œdipe-roi* de Sophocle, un voile épais enveloppe d'abord le secret qui plane sur la naissance du héros; une première clarté vient percer ces ténèbres qui s'illuminent peu à peu. Enfin le jour se fait entièrement. Le roi, qui a désiré connaître sa race et sa famille et qui croit échapper enfin aux terreurs qui l'assiégent, se reconnaît, avec une terreur plus grande encore, le meurtrier de son père et l'époux de sa propre mère. C'est une suite de *péripéties*.

Dans l'*Athalie* de Racine, la *péripétie*, par l'imprévu et la grandeur du spectacle, peut lutter avec celles de l'*Œdipe-roi*. Athalie, attirée dans le temple pour y chercher l'enfant et le trésor qu'on lui a promis, se croit encore au faîte de la puissance. Le rideau s'entr'ouvre; Joas paraît, assis sur le trône et entouré de lévites. Le peuple entier l'acclame; on annonce que l'armée de la reine est en fuite, et celle-ci, à ces événements inattendus, reconnaît le triomphe de David.

Le drame moderne affectionne les *péripéties* violentes qui mettent les principaux personnages dans des alternatives également terribles. Dans le *Roi s'amuse*, Triboulet veut faire assassiner François Ier et prépare tout pour qu'il tombe dans un piége; c'est sa propre fille qui, de son plein gré, se sacrifie et reçoit le coup de couteau destiné à celui qu'elle aime. Lucrèce Borgia veut tirer vengeance d'un affront sanglant qu'elle a reçu; elle fait jurer à son mari que le coupable ne sortira pas vivant du palais; Alphonse d'Este lui accorde sa mort, lui donne même le poison, pour qu'elle le serve de sa main, et il se trouve que le coupable est son fils. Dans *Patrie* de V. Sardou, le principal personnage poursuit deux buts : comme citoyen, l'affranchissement de son pays, comme mari outragé, la mort du séducteur de sa femme; mais au moment où il tient celui-ci dans sa main, où il va le frapper, il reconnaît en lui le seul homme qui puisse mener à bien l'insurrection et il sacrifie sa vengeance. Voilà une *péripétie* éminemment dramatique. La plupart du temps, les *péripéties* ne sont pas aussi savamment ménagées; elles naissent d'un incident imprévu ou d'un signe de reconnaissance [illegible] laisse à un enfant en bas âge. L'ancien drame du boulevard du Temple abusait de ces *péripéties* trop faciles.

PÉRIPHALLIE s. f. (pé-ri-fal-lî — du préf. *péri*, et de *phallus*). Antiq. gr. Groupe de ceux qui portaient le phallus, dans les dionysiaques. ‖ Pl. Fêtes en l'honneur de Priape. [illegible] PHALLAGOGIES.

PÉRIPHAS, roi d'Athènes, qui vivait, dit-on, avant Cécrops. Il mérita par ses bienfaits et [illegible] par ses sujets comme un dieu. Jupiter, irrité des honneurs rendus à un simple mortel, voulut le précipiter dans le Tartare, mais Apollon intercéda en sa faveur et le maître du ciel se borna à le métamorphoser en aigle. Cet aigle devint son oiseau favori et fut chargé du soin de garder la foudre.

PÉRIPHÈRE s. f. (pé-ri-fè-re — gr. *periphereia*). Anat. Syn. de CRISTE.

PÉRIPHÉRIE s. f. (pé-ri-fé-rî — gr. *peri*[illegible] *peri*, autour, et de *pherô*, je porte. Le grec *periphereia* est traduit exactement par le latin *circumferentia*, circonférence). Circonférence, pourtour; surface extérieure : *Le fœtus emploie à respirer toutes les ressources de son organisation; il y applique tous les vaisseaux qui aboutissent à sa* PÉRIPHÉRIE. (G. St-Hilaire.) *La* PÉRIPHÉRIE *du noyau métallique du globe est recouverte d'une épaisse écorce de terrain vitrifié.* (Toussenel.) *Chez les Juifs, le contact des tombeaux rendait impur; aussi avait-on soin d'en marquer soigneusement la* PÉRIPHÉRIE *sur le sol.* (Renan.)

PÉRIPHÉRIQUE adj. (pé-ri-fé-ri-ke — rad. *périphérie*). Qui appartient à la périphérie : *Ligne* PÉRIPHÉRIQUE.

— Bot. *Embryon périphérique*, Celui dont la longueur dépasse celle de la graine. ‖ *Périsperme périphérique*, Celui qui environne et cache l'embryon.

PÉRIPHÉROME s. m. (pé-ri-fé-ro-me — du gr. *periphoreô*, je porte autour). Rhétor. Syn. de CIRCONLOCUTION.

PÉRIPHÉTÈS, géant, fils de Vulcain et d'Anticlée. Il assommait avec une massue énorme les voyageurs qui passaient dans les environs d'Epidaure. Thésée le rencontra en so rendant à Corinthe, le tua et garda sa massue comme un monument de sa victoire.

PÉRIPHORANTHE s. m. (pé-ri-fo-ran-te — du préf. *péri*, et du gr. *phoros*, qui porte; *anthos*, fleur). Bot. Involucre des composées.

PÉRIPHORE s. m. (pé-ri-fo-re — du gr. *periphoreô*, je porte autour). Bot. Corps charnu qui supporte l'ovaire de certaines plantes, et fournit une attache aux pétales et aux étamines.

PÉRIPHORIQUE adj. (pé-ri-fo-ri-ke — rad. *périphore*). Bot. Qui tient au périphore.

PÉRIPHRAGME s. m. (pé-ri-fra-gme — du préf. *péri*, et du gr. *phragmos*, buisson, haie). Bot. Syn. de CANTUA, genre de polémoniacées.

PÉRIPHRASE s. f. (pé-ri-fra-ze — du préf. *péri*, et du gr. *phrazein*, parler. Le grec *periphrasis* est étymologiquement le même mot que le latin *circumlocutio*, de *circum*, autour, et de *loqui*, parler). Circonlocution, circuit de paroles, tour que l'on emploie pour exprimer d'une manière indirecte ce qu'on ne veut pas dire en termes propres : *Recourir à une* PÉRIPHRASE. *Se servir d'une* PÉRIPHRASE. *Ne parler que par* PÉRIPHRASES. *Les* PÉRIPHRASES *outrées de nos vers n'ont rien de naturel.* (Fén.) *Les définitions et les analyses sont de véritables* PÉRIPHRASES *dont le propre est d'expliquer une chose.* (Condillac.) *La* PÉRIPHRASE *est souvent plus indécente que le mot.* (St-Marc Girard.) *Les femmes tolèrent le mot détourné; elles accueillent le mot élégant; elles sourient à la* PÉRIPHRASE. (V. Hugo.) *La poésie use de la* PÉRIPHRASE, *mais à propos, dans l'intérêt de la force ou de la dignité du style.* (A. Didier.) *Un des principaux dogmes du romantisme, c'est qu'il faut appeler les choses par leur nom et bannir les* PÉRIPHRASES. (Rigault.)

Plus d'un mot suranné, retrouvant sa jeunesse,
Dans le moderne style avec grâce introduit,
Peut de la *périphrase* épargner le circuit.

MILLEVOYE.

— **Syn. Périphrase, circonlocution.** V. CIRCONLOCUTION.

— **Encycl.** Divers motifs font recourir à la *périphrase*. On s'en sert par bienséance lorsqu'on a besoin d'exprimer certaines choses que l'on ne peut désigner par leur nom sans pécher contre l'honnêteté, comme l'a fait le P. Maimbourg en racontant la mort d'Arius : *L'effet de cette crainte fut si prompt et si violent que, se sentant pressé d'une* NÉCESSITÉ NATURELLE, *il fut obligé de se retirer à la hâte dans un lieu public qu'on lui montra, tout joignant la place, et là il mourut sur-le-champ d'un horrible genre de mort.*

M. de Lamartine, ayant à parler de l'héroïsme de Cambronne à la bataille de Waterloo, aurait pu citer cette belle pensée qu'on lui attribue : *La garde meurt; elle ne se rend pas!* Mais, en historien fidèle, il a préféré faire connaître le mot beaucoup moins poétique dont le brave général s'est servi; mais, jugeant cette expression peu convenable à la dignité de l'histoire, il a recouru à une longue *périphrase* pour laisser deviner au lecteur qu'il voulait parler de *ce mot qu'ont souvent à la bouche des personnes mal élevées que l'on ennuie, que l'on impatiente.*

Les gens du peuple, bien qu'ils soient généralement peu réservés dans leurs expressions, recourent quelquefois à la *périphrase* dans des cas semblables; ils disent, par exemple : *J'ai marché dans* QUELQUE CHOSE, *j'aurai du bonheur aujourd'hui; donner à quelqu'un un coup de pied* QUELQUE PART.

Une petite demoiselle, n'osant pas appeler toutes les lettres de l'alphabet par leur nom, épelait de cette manière le mot *barque* : *b, a, r*, LA LETTRE APRÈS LE P, *u, e*, *barque*.

Une autre épelait ainsi le mot *diable*, qu'elle ne prononçait jamais : *d, i, a, dia; b, l, e, ble*, ESPRIT MALIN.

On se sert aussi de la *périphrase* pour relever des choses communes ou basses, ou pour voiler des idées tristes.

Platon, dans une oraison funèbre, ayant à rappeler la mort de plusieurs concitoyens, enveloppe cette idée triste dans la *périphrase* suivante : *Enfin nous leur avons rendu les derniers devoirs, et maintenant ils achèvent* CE FATAL VOYAGE.

Mascaron, pour dire que Turenne obtint une place dans la sépulture de nos rois, relève cette pensée par une *périphrase* : *Le roi, pour donner une marque immortelle de l'estime et de l'amitié dont il honorait le grand capitaine, donna une place illustre à* SES GLORIEUSES CENDRES *parmi ces maîtres de la terre qui conservent encore, dans la magnificence de leurs tombeaux, une image de celle de leurs trônes.*

Fléchier emploie, pour désigner l'artillerie, cette *périphrase* philosophique : DES FOUDRES DE BRONZE QUE L'ENFER A INVENTÉS POUR LA DESTRUCTION DES HOMMES *tonnaient de toutes parts.*

Voltaire, au lieu de dire simplement : *Demandez à Silva comment se forme le chyle et le sang*, ennoblit ces idées par une *périphrase* :

Demandez à Silva par quel secret mystère
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé;
Comment, toujours filtré dans ses routes certaines,
En longs ruisseaux de pourpre il court enfler mes veines.

Quelle ingénieuse et élégante *périphrase* imagina Boileau pour dire en vers qu'il avait cinquante-huit ans :

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue,
Sous mes faux cheveux blonds, déjà toute chenue,
A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesants,
Onze lustres complets, surchargés de trois ans!

Delille, n'osant, dans sa traduction des *Géorgiques* de Virgile, faire entrer le mot *porc* dans la poésie noble, a recouru à une *périphrase* pour se tirer d'embarras :

Et d'une horrible toux les accès violents
Etouffent *l'animal qui s'engraisse de glands.*

Les poëtes contemporains ne se montreraient pas aussi scrupuleux que Delille.

On se sert aussi de *périphrases* quand il s'agit de traduire, et que l'une des langues, comme cela arrive souvent, n'a pas une expression qui puisse rendre exactement celle de l'autre idiome. Par exemple, si l'on avait à traduire en latin le mot *perruque*, on serait obligé d'employer une *périphrase*; on dit en ce cas : *coma adscititia*, chevelure empruntée d'ailleurs.

Mais il faut éviter alors l'écueil où tombent les mauvais écrivains qui, par ignorance de la langue dans laquelle ils traduisent, recourent continuellement à la *périphrase*, faute de trouver le mot propre, bien que celui-ci existe.

Quelquefois, la *périphrase* est employée quand on a l'intention de développer spécialement certaines idées partielles sur lesquel les on fonde ce que l'on avance. Joad, par exemple, aurait pu dire simplement à Abner :

Dieu sait bien des méchants arrêter les complots;

mais Racine, qui voulait mettre dans la bouche du grand prêtre et la maxime et la preuve, l'a prise dans une idée partielle comprise dans celle de Dieu, dans l'idée d'un miracle de sa toute-puissance :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots

La *périphrase* est également utile pour adoucir des idées qui pourraient paraître dures et révoltantes. Cicéron, contraint d'avouer que les gens de Milon avaient tué Clodius, n'a garde de faire l'aveu sans précaution; mais il déguise l'horreur de ce meurtre sous une idée qui ne pouvait déplaire aux juges et qui semblait même les intéresser, d'autant plus qu'il a d'abord montré la chose comme un guet-apens de la part de Clodius. *Les esclaves de Milon firent, sans l'ordre de leur maître, à son insu, loin de ses regards,* CE QUE CHACUN AURAIT DÉSIRÉ QUE SES ESCLAVES EUSSENT FAIT EN PAREILLE OCCASION.

Le plus grand usage de la *périphrase* est dans le genre oratoire et dans la poésie élevée.

Thomas, admirant la tranquillité du dauphin *au moment de sa mort*, substitue à ces quatre mots une *périphrase* admirable : *Quoi!* dit-il, *dans le moment où tout échappe, où le trône s'enfonce et ne laisse voir à sa place qu'un tombeau qui s'ouvre; quand tous les êtres qui environnent l'âme s'en détachent et se reculent; quand les sens qui la lient à l'univers se retirent; quand les ressorts de la machine crient et se rompent; lorsque le temps n'est plus que le calcul lent et affreux de la destruction; quand l'âme, solitaire, arrachée à la nature et à ses propres sens, est sur le point d'entrer dans un avenir impénétrable : quoi! dans ce moment, être tranquille!*

Le génie de la poésie consiste à amuser l'imagination par des images qui, au fond, se réduisent souvent à une pensée que le discours ordinaire exprimerait avec plus de simplicité, mais d'une manière ou trop sèche ou trop basse; la *périphrase* poétique, au contraire, produit la pensée sous une forme plus gracieuse et plus noble.

Pour dire qu'il se fait tard, Boileau s'exprime ainsi :

Les ombres cependant sur la ville épandues
Du faîte des maisons descendent dans les rues.

Au lieu de dire simplement *nous sommes en automne*, J.-B. Rousseau recourt à une *périphrase* pleine d'images agréables :

Le soleil, dont la violence
Nous a fait languir si longtemps,
Arme de feux moins éclatants

Les rayons que son char nous lance,
Et, plus paisible dans son cours,
Laisse la céleste Balance
Arbitre des nuits et des jours.
L'Aurore, désormais stérile
Pour la divinité des fleurs,
De l'heureux tribut de ses pleurs
Enrichit un dieu plus utile,
Et, sur tous les coteaux voisins,
On voit couler l'ambre fertile
Dont elle dore nos raisins.

La définition forme aussi une sorte de *périphrase* qui peut rendre plus sensible à l'esprit l'objet dont on parle; car, quand on prononce le nom d'une chose, nous n'envisageons pas plus une de ses qualités que l'autre, mais nous les considérons toutes confusément. Le nom de Dieu, par exemple, ne réveille pas l'idée de tel ou tel attribut; mais la *périphrase* : *Celui qui a créé le ciel et la terre*, représente la divinité avec toute son intelligence et toute sa puissance.

L'idée de Dieu peut être caractérisée par autant de *périphrases* qu'il a d'attributs; nous le choix des caractères n'est jamais indifférent. La même *périphrase* qui, placée avec [illegible], donne de la grâce au discours paraît fade et déplacée si l'on veut en faire usage dans un cas où le caractère donné à Dieu n'a pas assez de rapport avec l'action de cet être. C'est un défaut dans lequel tombent souvent les orateurs médiocres; ils craignent de nommer les choses par leur nom, et ils croient trouver du sublime dans des circonlocutions prises au hasard.

Quelquefois aussi le besoin de quelques syllabes fait tomber dans ce défaut jusqu'aux meilleurs poètes.

Une *périphrase* peut être accompagnée d'une autre et d'une troisième, pourvu qu'elles expriment chacune des accessoires qui renchérissent les uns sur les autres et qui soient tous relatifs à la chose et aux circonstances où l'on en parle; mais le style devient lâche si les dernières *périphrases* ont moins de force que les premières. Les vers suivants de Boileau présentent ce défaut :

Tondis que, libre encore...
Mon corps n'est point courbé sous le faix des années,
Qu'on ne voit point mes pas sous l'âge chanceler,
Et qu'il reste à la Parque encor de quoi filer.

Dans le choix des *périphrases*, il faut consulter le caractère de l'ouvrage où l'on veut faire entrer les images. Pour exprimer la pointe du jour, Voltaire a dit :

L'Aurore cependant, au visage vermeil,
Ouvrait dans l'Orient le palais du Soleil.
La Nuit en d'autres lieux portait ses voiles sombres;
Les songes voltigeants fuyaient avec les ombres.

Admirable dans l'endroit où il est placé, ce style serait ridicule et froid partout ailleurs.

Quand on fait usage des *périphrases*, il faut éviter l'enflure et ne pas imiter Racine quand il a dit :

Cependant, sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide.

Il ne faut pas dire avec emphase des choses simples; ainsi, pour exprimer que *le roi vient*, il ne faut pas imiter un mauvais poète qui a dit :

Ce grand roi roule ici ses pas impérieux.

PÉRIPHRASER v. n. ou intr. (pé-ri-fra-zé — rad. *périphrase*). Parler par périphrases : *Cet homme ne se sert jamais des termes propres, il* PÉRIPHRASE *toujours.* (Acad.)

— v. a. ou tr. Exprimer en périphrases : *Il a* [illegible] *tout ce qu'on* PÉRIPHRASE.

PÉRIPHRASEUR s. m. (pé-ri-fra-zeur — rad. *périphraser*). Celui qui a la manie de périphraser, qui abuse de la périphrase : *Les poètes sont essentiellement* PÉRIPHRASEURS.

PÉRIPHRASTIQUE adj. (pé-ri-fra-sti-ke — rad. *périphrase*). Qui tient de la périphrase; qui abonde en périphrases : *Style* PÉRIPHRASTIQUE.

— Gramm. Se dit quelquefois de tous les temps des verbes qui se forment avec l'auxiliaire.

PÉRIPHYLLE adj. (pé-ri-fil-le — du préf. *péri*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. [illegible] situé au pourtour de l'ovaire, dans les graminées.

PÉRIPLANÈTE s. f. (pé-ri-pla-nè-te — du gr. *periplanês*, qui erre autour). Entom. Syn. de KAKERLAC, genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattiens.

PÉRIPLE s. m. (pé-ri-ple — du gr. *periplous*, action de naviguer autour. *Périple* est étymologiquement le même mot que *circumnavigation*, du lat. *circum*, autour, et *navigatio*, navigation). Géogr. anc. Navigation autour d'une mer, autour des côtes d'un pays, autour d'une partie du monde.

— Littér. anc. Récit d'une navigation; le genre : *Le* PÉRIPLE *d'Arrien. Le* PÉRIPLE *d'Hannon. Le* PÉRIPLE *de Pythéas.* • Roman de voyages.

— Mod. Groupe de [illegible], qui doit être réuni aux cristaux [illegible].

— **Encycl.** Les principaux *périples* dont le souvenir nous ait été transmis par l'histoire sont : celui du Carthaginois Hannon qui, envoyé par le sénat de Carthage pour fonder des colonies ou plutôt des échelles commerciales au delà des colonnes d'Hercule, sur les côtes d'Afrique, s'avança, suivant les uns, jusqu'au Gabon, et, suivant d'autres, jusqu'aux bouches de la Gambie seulement; le voyage de découvertes autour de l'Afrique, entrepris par ordre du roi d'Égypte Néchao et exécuté par des navigateurs phéniciens; ils s'embarquèrent sur la mer Rouge, firent le tour de l'Afrique en suivant les côtes et revinrent par le détroit de Gadès et la Méditerranée; le *périple* de Néarque dans la mer des Indes, depuis les bouches de l'Indus jusqu'à l'Euphrate; Arrien nous a conservé un extrait du journal de Néarque dans son *Périple de la mer Erythrée;* le *périple* de Pythéas, de Marseille, accompli au IVe siècle avant l'ère moderne sur les côtes occidentales de l'Europe jusqu'à la mer Baltique; il est regardé comme fabuleux par quelques auteurs; enfin le *périple* d'Arrien, qui offre une description des côtes de la mer Noire, ainsi que des détails sur les fleuves, les montagnes, les villes et les peuples des contrées voisines.

— *Périple d'Hannon.* On ignore la date de ce grand voyage; on n'a guère d'indications que cette vague phrase de Pline dans son *Histoire naturelle* (livre V, ch. Ier) : *Hanno, Carthaginiensium dux, punicis rebus florentissimis, explorare ambitum Africæ jussus, etc.* M. Carl Müller, le dernier éditeur du *Périple d'Hannon*, croit devoir s'arrêter aux environs de 470. Heeren, Kluge et d'autres ont choisi la date de 570 ou 510. Bougainville, après une discussion approfondie, a adopté la date de 570; c'est celle qu'adopte aussi M. Vivien de Saint-Martin. Quoique ce fût chez les Carthaginois aussi bien que chez les Tyriens une tradition d'État de tenir secrets, autant que possible, les relations de commerce et les établissements lointains, l'expédition d'Hannon frappa d'une telle admiration ses concitoyens mêmes qu'une inscription sur tables de bronze, où étaient consignés les principaux incidents du voyage, fut placée dans un des temples de Carthage pour en éterniser le souvenir. Cette inscription était naturellement en langue punique; elle fut traduite en grec longtemps après, sans doute vers le milieu du IVe siècle avant notre ère, par un étranger dont le nom est resté inconnu, et c'est cette version qui est arrivée jusqu'à nous. Quoiqu'elle soit d'une concision toute lapidaire, cette relation n'en est pas moins d'une valeur inestimable pour l'histoire géographique du monde ancien. Elle nous a transmis le souvenir d'un des plus grands faits de navigation, du plus grand peut-être, de toute l'antiquité, sauf la circumnavigation de l'Afrique par des marins de Tyr, sous le règne de Néchao. Le texte grec en a été publié à Bâle en 1533; à Londres, par Falconer, en 1797; à Fribourg, par J. Leon, en 1808, in-4°; à Paris, par Gail, 1826; à Leipzig, par Kluge et par C. Müller, en 1829. Il se trouve dans l'ouvrage de Hudson, *Geographiæ veteris scriptores Græci minores*. Il a été traduit en français par Gosselin : *Recherches sur les connaissances des anciens le long des côtes de l'Afrique*, et par Chateaubriand : *Essai sur les révolutions.* Il a donné lieu à de nombreux et savants commentaires, parmi lesquels nous citerons ceux de Bougainville, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et de Vivien de Saint-Martin, le *Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine.*

Hannon avait sous ses ordres une flotte de soixante navires à cinquante rames, chargée de trente mille colons, hommes et femmes, et des provisions nécessaires. Après avoir franchi le détroit de Gades, il echelonna, sur la côte occidentale de l'Afrique, un certain nombre de colonies, dont sept ou huit sont nominalement désignées. Les circonstances topographiques et la configuration de la côte ne sont rapportées que d'une manière générale. La première colonie est appelée Thymiatherium et notée comme se trouvant à deux journées des colonnes d'Hercule, en plaçant cette indication de deux journées à partir du cap Cotes, nous descendons jusqu'à l'embouchure actuelle du Boulregreg, sur le site de Salé. Puis on arriva au promontoire de Soloéis, dont il est deux fois question dans Hérodote. C'est un des points les plus connus et les plus anciennement célèbres de la côte atlantique. Les Romains en firent le promontoire [illegible]; l'appellation [illegible] l'aspect frappant de ses hautes falaises. C'est le cap Cantin de nos cartes, « qui s'élance abruptement, dit le docteur Arlett, à 211 [illegible] dessus de la mer. » [illegible] est couvert d'arbres; les Maures l'appellent cap du Bois de palmiers. Après avoir consacré [illegible] à Neptune, [illegible] de la mer, [illegible] continuèrent leur route vers l'orient [illegible] une partie de la côte au long de laquelle s'étendaient des lagunes couvertes de roseaux : [illegible] Caricon-Teichos, Gytte, Acra, Melitta et Arambe.

Les voyageurs découvrirent ensuite l'embouchure d'un grand fleuve appelé Lixus, et que Vivien de Saint-Martin croit devoir rapporter à la rivière de Sous de nos cartes. [illegible] Hannon [illegible] Cerné, situé à [illegible] que Carthage, [illegible] M. Vivien de Saint-Martin [illegible] dans le [illegible] Hannon [illegible] avec [illegible] jusqu'à l'extrémité [illegible] et pénétra sans doute dans le Sénégal, par la branche septentrionale du fleuve qui porte le nom de marigot des Maringouins, puis revint à Cerné et repartit avec toute la flotte. On navigua encore douze jours vers le sud, et les contrées boisées décrites en cet endroit par la relation semblent pouvoir être identifiées avec le cap Vert. Le grand golfe désigné par le *Périple* sous le nom de Corne du couchant se retrouve dans le golfe, en effet, très-vaste où débouche la rivière Géba, un peu au nord du rio Grande. L'excessive chaleur empêcha d'explorer les forêts dont la côte était couverte; la nuit, les nègres allumaient de toutes parts de grands feux qui effrayèrent les Carthaginois. Après avoir mis deux jours à faire le tour d'une haute montagne qu'ils appelèrent Théôn-Ochema (Escalier des dieux), puis cinq autres jours à descendre plus avant les côtes, ils arrivèrent à un golfe qui est désigné sous le nom de Corne-du-Midi. Ce point extrême se place au golfe de Cherbro, un peu au sud de Sierra-Leone. De ces pays, Hannon avait rapporté et déposa dans un temple à Carthage la peau de trois gorilles ou orangs-outangs. L'île des Gorilles fut le terme de l'expédition. Les provisions touchaient à leur fin; l'amiral jugea prudent de revenir sur ses pas.

« Extrêmement remarquable par la grandeur de l'entreprise et la hardiesse de l'exécution, dit M. Vivien de Saint-Martin, l'expédition carthaginoise ne l'est pas moins par l'exactitude de la relation qui nous en a transmis le souvenir. Cette relation, dans sa forme originelle, n'était qu'une inscription commémorative de cent lignes à peine; et cependant, malgré cette concision extrême, il n'est pas un de ses détails, soit de localités, soit de distances, qui ne se trouve rigoureusement conforme à la connaissance très-précise que nous avons aujourd'hui de ces côtes. Si les commentateurs ont si prodigieusement varié dans les explications qu'ils en ont données, cela tient, non au document lui-même, mais aux méthodes d'investigation et aussi, en certains cas, au défaut de notions précises sur quelques parties du littoral aujourd'hui mieux explorées. Ainsi Bougainville et M. Dureau de La Malle ont conduit Hannon jusqu'au fond du golfe de Bénin, tandis que M. Gosselin voulait qu'il se fût arrêté au cap Noun, limite méridionale du Maroc. Mamsert rarque le terme de l'expédition aux Bissagos, Heeren à l'estuaire de Gambie, Malte-Brun à la baie de Cintra, M. Quatremère aux environs du Sénégal.

— *Périple de Pythéas* (IVe siècle av. J.-C.) Pythéas était un Phocéen de Marseille, vivant vers 350 avant l'ère chrétienne. On ne sait pas au juste s'il a fait deux voyages ou un seul : il est probable qu'il en a fait deux; mais on ne peut déterminer, pour le second, le point où il s'est terminé. Au rapport de Polybe, le terme de ce second *périple*, le *Tanaïs*, serait le Don; mais Pythéas n'a voyagé qu'au nord de l'Europe : le Tanaïs en question doit correspondre à l'Oder, à la Vistule ou à la Dwina. Pythéas avait écrit deux ouvrages dont il ne reste que de courts fragments, des citations inexactes. Les anciens et les modernes ont prêté beaucoup d'absurdités à ce voyageur. Faute d'admettre l'emploi de deux stades différents, le stade grec et le stade égyptien, dans l'évaluation des distances, ils ont créé des difficultés là où il n'y en avait pas. Strabon dédaigne de discuter le voyage de Pythéas et il contredit les latitudes assignées par le navigateur marseillais; les géographes modernes dementent Strabon, qui a pillé l'auteur critiqué par lui. Sans Pythéas, comment les Grecs et les Romains auraient-ils pu connaître l'hydrographie, le contour du nord-ouest de l'Europe? Aussi voit-on peu d'historiens anciens qui ne doivent à Pythéas des notions géographiques sur les régions septentrionales de l'Europe. Privé de tous les secours de l'art et de l'expérience, Pythéas voyageait sans doute aux frais de quelques négociants. Guidé par les indications qu'il avait reçues de son maître, Eudoxe [illegible] (aujourd'hui [illegible]) [illegible] les [illegible] autres journées de [illegible]

[illegible]

appelée Basilia (royale), probablement la Suède méridionale (Scandie ou Scandinavie), [illegible] relation avec les Goths de la Vistule et avoir [illegible] retourna aux îles Britanniques. Du cap Orcat, [illegible] *Thulé*. Pythéas [illegible] loin : pour lui, l'espace au delà est un mélange confus de trois éléments, l'air, l'eau, la terre; c'est ce qu'il appelle le *poumon de la mer*. On ne sait pas ce qu'il entend par cette expression. M. W. Bessel, auteur de l'ouvrage le plus érudit qui ait été publié sur Pythéas (Gœttingue, 1858), identifie Thulé avec l'Islande. Le tableau tracé par le voyageur : nature [illegible] des habitants, usage de l'hydromel, s'applique [illegible] Or, il n'y a qu'un Geiser dans ces îles septentrionales.

Au retour de son exploration, Pythéas [illegible] Six jours après, il longeait les îles Britanniques. [illegible] jours à l'embouchure de la Gironde. De là, il [illegible] il dut avoir pour objet la reconnaissance des côtes de l'océan Germanique jusqu'à l'embouchure de l'Elbe.

Nous ne nous arrêterons pas aux deux *périples* d'Arrien, l'historien d'Alexandre, *le Périple de la mer Erythrée* et le *Périple du Pont-Euxin;* ce ne sont pas, comme les précédents, des relations de voyages de découvertes [illegible] de simples traités de géographie rédigés sous une forme intéressante; ils ont été publiés en grec et en latin dans le premier volume des *Geographiæ veteris scriptores Græci minores* [illegible] Pour les *périples* de Néchao et de Néarque, voyez NÉARQUE et NÉCHAO.

— Littér. Par une [illegible] les *périples* des navigateurs, [illegible] littérature, a des voyages imaginaires [illegible] par les romanciers grecs. [illegible] fiction fut fort en faveur dans l'école alexandrine. [illegible] inconnus, où ils montraient leurs conceptions [illegible] des contrées connues. Citons, comme les deux [illegible] la terre, selon Philostrate lui-même. [illegible]

[illegible]

[illegible] les plus voi[illegible] Les [illegible] d'Alexandre [illegible] Les [illegible] ta[illegible] cent [illegible] Cadans les traditions merveilleuses attribuées à [illegible] par Ptolémée, des indices qui semblent montrer que les anciens soupçonnaient l'existence d'un [illegible] les voyages des Carthaginois [illegible] *Histoires phéniciennes*. Posidonius d'Apamée écrivit sur le [illegible] Marcellus, géographe. On trouvait mentionnée dans ces ouvrages, outre l'existence d'une grande île [illegible] quelques autres [illegible] différents dieux et [illegible] Suidas nous apprend qu'un certain Damastis avait dressé la liste des peuples et des villes de ces contrées [illegible] géographes aussi fabuleux qu'elles-mêmes les fables qu'il racontait. Ctesias composa sur l'Inde des [illegible] les mensonges par [illegible] moderne a presque amnistié Ctésias. Elle reconnaît dans ses récits les traditions mythiques et fabuleuses des brahmanes. Elle lui reproche seulement de [illegible] des merveilles qui lui ont probablement été racontées.

L'ouvrage de Mégasthène est semblable à celui de Ctésias, mais avec cette qualité en plus, qu'il n'assume pas la responsabilité des [illegible] qu'il répète d'après ce qu'on lui a dit dans les pays qu'il a visités. A partir de ces ouvrages [illegible] de l'Inde acquirent une [illegible] et furent mis par les philosophes de la Grèce en opposition avec [illegible] et la mollesse de leur pays. Un [illegible] M. Schwanbeck, dans son *Megasthenis Indica* (1846), a prétendu retrouver dans les narrations du voyageur [illegible] épopées indiennes. [illegible] composa un roman qu'il [illegible] et le grammairien Amomet un livre du même genre, les *Attacores*. Pline compare ce dernier ouvrage, qui appartient à l'époque alexandrine, à l'ouvrage d'Hécatée d'Abdère sur les Hyperboréens. L'un et l'autre avaient, croit-on, une origine indienne; les Hyperboréens figurent aussi dans [illegible] du faux Hellanicus, qui représente ce peuple comme faisant une grande attention à la justice et se nourrissant de fruits, et non de chair. Hécatée d'Abdère n'imagina ce peuple que dans le but, sans doute, de le faire servir à l'enseignement du pyrrhonisme, dont il était imbu. Le pays où les superstitions populaires plaçaient ce peuple n'avait rien de précis. A mesure que la géographie s'avançait dans le Nord, il reculait sans cesse, de façon à ne pouvoir jamais être atteint par cette science; il finit par se perdre dans une île de l'Océan, située en face de la Celtique, et enfin Antoine Diogène le plaça au delà du pays de Thulé. Diodore de Sicile plaçait les *Hyperboréens* d'Hécatée [illegible] historique. Strabon [illegible] le livre d'Hécatée parmi les fictions, au même titre que les autres ouvrages de cette nature, comme la *Terre des Méropes*, [illegible] et la *Panchaïe* d'Evhémère.

[illegible] de Iambule n'est pas plus [illegible] tandis que l'ouvrage d'Hécatée d'Abdère a surtout une portée morale, celui de Iambule a une portée sociale et politique. Comme l'Atlantide de Platon, son île Fortunée était située vers le midi de l'Ethiopie, et il [illegible] quatre mois à faire la traversée [illegible] d'Ethiopie à ceux de cette île. Les hommes y étaient hauts de 4 coudées, vivaient cent cinquante ans, [illegible] une base solide et en quelque [illegible] aux caprices de Iambule, et, à force d'y mettre de la bonne volonté, on a trouvé des analogies entre l'île de Ceylan et [illegible] On s'est appuyé [illegible] cette hypothèse [illegible] Palladius a placé les Bienheureux dans l'île de Taprobane [illegible] Ceylan. [illegible] *Histoire sacrée*, [illegible] donnée par Diodore et quelques citations faites [illegible] dans la même [illegible] Cassandre s'embarquant dans l'Arabie Heureuse et, après quelques jours de navigation, arrivant à l'île Sacrée, voisine de l'île de Panchaïe, [illegible] et utopique. Il [illegible] lu une inscription, soutenait qu'il y avait une [illegible] ce mot du promontoire de Panck, situé en Arabie, et, dans les trois tribus citées par Evhémère, les Panchéens, les Océanites et les Doïens, il reconnaissait distinctement les descendants de Loth, d'Ismaël et d'Esaü.

La littérature moderne offre quelque chose d'analogue à ces romans philosophico-géographiques dans les *Voyages de Gulliver*, le *Voyage en Icarie* de M. Cabet, le *Télémaque* de Fénelon, etc.

PÉRIPLOCÉ, ÉE adj. (pé-ri-plo-sé — rad. *périploque*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre périploque.

— s. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadées, ayant pour type le genre périploque.

PÉRIPLOME s. f. (pé-ri-plo-me — du gr. *periploma*, circuit). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des ostéodesmés, comprenant plusieurs espèces, dont la principale a été trouvée dans les parages de l'île Sainte-Hélène.

PÉRIPLOQUE s. m. (pé-ri-plo-ke — du gr. *periploké*, circonvolution). Bot. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des asclépiadées, type de la tribu des périplocées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au pourtour de la Méditerranée et dans l'Afrique tropicale : *Le* PÉRIPLOQUE *grec aime une situation chaude*. (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *périploques* sont des arbrisseaux glabres, souvent volubiles et grimpants, à feuilles opposées, luisantes, à fleurs disposées en corymbes interpétiolaires; les fruits sont des follicules cylindracés, divariqués, lisses, polyspermes. Le *périploque grec* est l'espèce la plus connue; on l'appelle vulgairement apocin, soie de Virginie, bourreau des arbres, etc. C'est un arbrisseau à tiges grimpantes, torses, longues de 10 mètres et plus, divisées en rameaux simples, minces, brun cendré, portant des feuilles ovales-lancéolées et des fleurs pourpres, groupées en petits corymbes terminaux; les follicules renferment des graines surmontées d'une aigrette de poils blancs. Cet arbrisseau croît en Orient, surtout en Syrie et dans les îles de la Grèce. On le cultive quelquefois dans les jardins d'agrément, où il sert à couvrir les murs, les berceaux, les tonnelles, etc. Il fleurit au commencement de juin et supporte très-bien nos climats, surtout si on le place à une exposition chaude; mais il a l'inconvénient de tracer au loin quand il rencontre une terre meuble; il nuit aussi aux jeunes arbres autour desquels s'enroulent ses tiges. Cette plante sécrète un suc laiteux, âcre et caustique, qui jouit de propriétés purgatives énergiques; ce suc, évaporé à siccité, laisse pour résidu une matière analogue à la scammonée; on le récolte surtout à l'époque de la floraison. Les racines, employées quelquefois en médecine, sont recueillies à l'automne. Les feuilles sont purgatives; trop souvent elles servent à sophistiquer le séné, ce qui peut avoir des dangers. Appliquées à l'extérieur, elles passent pour résolutives. Ces feuilles sont un poison pour les animaux; il en est de même du suc, dont on fait des appâts pour empoisonner les loups et les chiens errants.

Le *périploque scammonée* se distingue surtout du précédent par ses fleurs blanches. Il croît en Égypte et n'est guère cultivé, chez nous, que dans les jardins botaniques. Il produit une sorte de scammonée, confondue souvent avec la scammonée de Smyrne. Le *périploque à feuilles étroites* est beaucoup plus petit; on le trouve en Syrie et dans le nord de l'Afrique; ses fleurs exhalent une odeur très-forte, susceptible de causer de violents maux de tête et même, dit-on, le délire. Le *périploque de Maurice* a une odeur qui rappelle celle de l'arguel; sa racine, blanche, de la grosseur du petit doigt, est connue sous le nom de faux ipécacuana de Bourbon; elle est d'abord insipide, mais elle ne tarde pas à irriter la langue et les glandes salivaires. Le *périploque de Coromandel* ou émétique fournit, dans sa racine, un puissant vomitif.

Le *périploque de l'Inde* a des racines de la grosseur d'une plume ou tout au plus de celle du petit doigt, tortueuses, blanches à l'intérieur, couvertes d'une écorce rouge brun ou grisâtre; leur saveur est à peine sensible, mais elles exhalent une odeur agréable de fève de Tonka. Elles fournissent la fausse salsepareille de l'Inde. Le *périploque des bois* croît dans le même pays; on applique la poudre de ses racines sur les plaies produites par la morsure des serpents, en même temps qu'on en administre la décoction à l'intérieur, pour exciter une prompte évacuation de l'estomac et des intestins. On mange, dans quelques pays, notamment dans l'Inde et à Ceylan, les jeunes pousses du *périploque comestible* et de plusieurs autres espèces. Mais, en général, les *périploques* sont des plantes suspectes et dont on ne saurait trop se défier.

PÉRIPLYSIE s. f. (pé-ri-pli-zî — gr. *periplusis;* formé de *peri*, autour, et de *plusis*, écoulement). Pathol. Écoulement abondant.

PÉRIPNEUMONIE s. f. (pé-ri-pneu-mo-nî — du préf. *péri*, et de *pneumonie*). Pathol. Inflammation du poumon. ‖ Nom donné par quelques-uns à l'inflammation de la plèvre ou pleurésie.

PÉRIPNEUMONIQUE adj. (pé-ri-pneu-mo-ni-ke). Pathol. Qui a rapport à la péripneumonie : *Affection* PÉRIPNEUMONIQUE.

PÉRIPODE s. m. (pé-ri-po-de — du préf. *péri*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Bot. Involucre des mousses.

PÉRIPOTH-DURAN, rabbin espagnol. V. EPHODI.

PÉRIPROCTITE s. f. (pé-ri-pro-kti-te — du préf. *péri*, et du gr. *prôktos*, rectum). Pathol. Inflammation du rectum.

PÉRIPTÈRE adj. (pé-ri-ptè-re — gr. *peripteros*; de *peri*, autour, et de *pteron*, aile). Archit. Se dit d'un édifice qui est entouré de colonnes isolées : *La Bourse de Paris est* PÉRIPTÈRE. (Acad.)

— s. m. Édifice entouré de colonnes isolées : *La Bourse de Paris est un* PÉRIPTÈRE.

— s. f. Bot. Syn. de SIDA, genre de malvacées.

— **Encycl.** Archit. Le *périptère* est un édifice dont le pourtour extérieur est formé sur toutes les faces par un rang de colonnes placées devant le mur d'enceinte du naos ou de la cella, à la distance d'un entre-colonnement. Cette dernière mesure est, comme on le sait, donnée par les proportions de l'ordre adopté (v. ORDRE et COLONNE). Ces colonnes forment donc à l'extérieur du monument un portique, une galerie, un péristyle ou promenoir couvert. Le mot *périptère* ne s'appliquait autrefois qu'aux temples entourés entièrement de ces ailes formées par une colonnade. Aussi ne peut-on comprendre sous la dénomination de *périptère* les édifices entourés de colonnes engagées dans le mur et qui, par conséquent, ne présentent point d'ailes, c'est-à-dire de portiques ou galeries avançant au delà du mur. Le *périptère* diffère du péristyle et de l'amphiprostyle en ce que l'un, le péristyle, quoique son nom indique qu'il est entouré de colonnes, ne l'est qu'intérieurement et non extérieurement sur le devant, et en ce que l'autre, l'amphiprostyle, présente un ordre sur deux faces, le devant et le derrière, et point sur les côtés, tandis que le *périptère*, comme nous l'avons dit, offre un ordre sur toutes ses faces. Il diffère aussi du diptère, parce que ce dernier, comme son nom l'indique, a deux rangées d'ailes, c'est-à-dire de colonnes sur ses quatre côtés. Dans celui-ci, le premier rang de colonnes est distant du second comme le second l'est du mur, de la largeur d'un entre-colonnement. Pour le *périptère*, tous les ordres sont employés, mais il va de soi que le même doit régner sur toutes les faces. Il en est de même pour sa forme générale, qui peut être diverse, ronde, carrée ou rectangulaire, sans que le monument cesse d'être *périptère*. Il est un genre d'édifice dont l'antiquité offre des exemples et qui, dans l'architecture moderne, se rencontre plus fréquemment que le précédent; c'est celui dans lequel les colonnes, au lieu d'être distantes du mur et de former galerie, sont engagées dans le mur où y sont adossées. Quand cette disposition règne sur toutes les faces, on désigne la construction sous le nom de pseudo-diptère. Quand les colonnes sont portées par le stéréobate et forment ainsi, en réalité, le mur d'enceinte, quoiqu'un second soit élevé en dedans, et qu'elles présentent tout à la fois une galerie couverte et un balcon, comme, par exemple, la colonnade du Louvre, cette disposition, alors même qu'elle régnerait sur toutes les faces, prend le nom de colonnade, mais ne constitue pas le diptère, puisqu'elle n'offre point d'ailes en saillie de l'édifice. La colonnade, comme nous venons de le dire, est le véritable mur extérieur, celui qui soutient toutes les parties comprises dans l'entablement ou l'étage supérieur; seulement, c'est un mur ajouré, fait de piles distantes, et le mur plein ou percé de baies placé derrière n'est plus qu'un mur intérieur. C'est là ce qui distingue essentiellement la colonnade du *périptère*, dans lequel l'ordre ne soutient que l'architrave et la frise qui lui sont propres, tandis que c'est le mur placé derrière les colonnes qui sert d'enceinte et de soutien à l'édifice. Nous avons dit que le *périptère* pouvait affecter toutes les formes. Le *périptère* rond ou monoptère est une galerie circulaire composée d'un rang de colonnes et formant porche autour d'une rotonde. Les principaux exemples qu'on puisse citer en ce genre sont : le Philippéion ou rotonde de Philippe, à Olympie; le temple de Vesta, à Rome, le temple de la Sibylle à Tivoli; une chapelle construite à Rome par le célèbre architecte Bramante, dans le goût de l'antique. Le Panthéon de Rome est, comme les précédents, un monoptère, mais différent des autres en ce que l'entrée en est précédée d'un portique à huit colonnes, auquel on arrive par deux marches, comme il était de coutume dans les constructions de l'antiquité. Le *périptère* carré était hexastyle, c'est-à-dire qu'il présentait six colonnes de front sur chaque face. C'était donc l'ordre adopté qui, dans cette forme du *périptère*, déterminait l'étendue totale de l'édifice, puisque chaque colonne est séparée d'une autre par un entre-colonnement, et que cette dernière mesure, de même que la hauteur du piédestal, de la colonne et de l'entablement, est réglée sur le diamètre de l'ordre. Le temple de l'Honneur et de la Vertu, à Rome, est un *périptère* hexastyle, et le Portique de Pompée, la Basilique d'Antonin, le Septizonium de Sévère sont des *périptères* remarquables par leurs proportions et leurs dispositions générales. Cette forme architecturale reproduisait très-probablement à un symbolisme païen, de même que le nombre des colonnes adopté, comme plus tard les dispositions des cathédrales correspondaient au mythe chrétien. C'était pour satisfaire au rit que l'on construisait le temple entouré d'ailes, de même qu'on bâtissait l'église sur le plan d'une croix byzantine. Il devait y avoir même des considérations religieuses à observer quant au nombre des marches qui menaient à l'édifice et à celui des colonnes qui en supportaient les parties élevées. Les ruines des temples antiques présentent assez fréquemment la disposition *périptère*, et, parmi celles qui sont le mieux conservées et qui offrent cet exemple, on remarque le temple de Minerve et celui de Thésée, à Athènes. On rencontre quelques-uns de ces édifices en Sicile et en assez grand nombre dans la Grande-Grèce. Le plus souvent, l'ordre adopté pour le *périptère* est l'orde dorique; cependant on trouve, dans les ruines de Palmyre, des exemples du *périptère* d'ordre corinthien.

Dans ses notes sur le livre de Vitruve, dont il a rétabli presque entièrement le texte, Perrault ne comprend sous la désignation de *périptère* que les temples dont tous les côtés sont entourés d'un portique de colonnes. Pourtant, ce nom peut être étendu à tous les édifices qui satisfont à la dernière condition sans qu'ils affectent les formes architecturales qui caractérisent le temple.

Parmi les monuments modernes, on peut citer, comme exemple de *périptère*, l'église de la Madeleine à Paris, construite sur le modèle du Parthénon, et la Bourse qui est *périptère* sur trois côtés et diptère de face, puisque la façade est un portique à deux rangs de colonnes; ce dernier édifice diffère du temple antique, dont il rappelle la forme, par l'absence de fronton.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE adj. (pé-ri-pté-ré — du préf. *péri*, et du gr. *pteron*, aile). Bot. Qui est entouré d'une membrane en forme d'aile.

PÉRIPYÈME s. m. (pé-ri-pi-è-me — du préf. *péri*, et du gr. *puon*, pus). Pathol. Suppuration autour d'un organe.

PÉRIR v. n. ou intr. (pé-rir — lat. *perire;* de *per*, à travers, et de *ire*, aller). Faire une fin violente, malheureuse : PÉRIR *dans un naufrage. L'armée presque tout entière y* PÉRIT. *Son vaisseau* PÉRIT *en pleine mer. La miséricorde, toujours douce, toujours bienfaisante, ne veut pas que personne* PÉRISSE. (Boss.)

Où l'imprudent *périt*, les habiles prospèrent.
VOLTAIRE.

Quelquefois l'un se brise où l'autre s'est sauvé,
Et par où l'un *périt* un autre est conservé
CORNEILLE.

. . . . Qui *périt* avec gloire
S'affranchit par la mort comme par la victoire.
C. DELAVIGNE.

— Être détruit, anéanti : *A la mort* PÉRIRONT *toutes nos pensées*. (Boss.) *L'espérance des pécheurs* PÉRIT *avec eux*. (Mass.) *Si le nouveau monde tout entier est jamais républicain, les monarchies de l'ancien monde* PÉRIRONT. (Chateaub.) *Un gouvernement ne* PÉRIT *jamais que par sa faute*. (De Bonald.) *Le jour où la liberté de la presse* PÉRIRA, *ce jour-là nous retournerons à la servitude*. (Royer-Collard.) *Le paupérisme doit être anéanti ou la société doit* PÉRIR. (Colins.) *Rien ne* PÉRIT, *comme rien ne commence d'être, absolument parlant*. (E. Saisset.) *C'est le propre de l'erreur de s'épuiser vite, de reconnaître des bornes et de* PÉRIR *bientôt faute d'aliment*. (Proudh.)

Si l'amour vit d'espoir, il *périt* avec lui.
RACINE.

— Jurispr. Se perdre par prescription, se périmer.

— Gramm. Les temps composés de ce verbe prennent toujours l'auxiliaire *avoir*. J.-J. Rousseau a dit, il est vrai : *Les écrits impies des Leucippe et des Diagoras* SONT PÉRIS *avec eux;* mais c'est une négligence qui ne doit pas être imitée.

— **Allus. hist. Périssent les colonies plutôt qu'un principe**, Mot fameux qui date de la Révolution de 1789. V. COLONIE.

PÉRIRRHANTÈRE s. m. (pé-rir-ran-tè-re — gr. *perirrhantêrion;* de *perirrheô*, je coule autour). Antiq. gr. Vase rempli d'eau lustrale.

— **Encycl.** Le *périrrhantère* se plaçait dans le vestibule du temple ou dans le sanctuaire. Tous ceux qui entraient se lavaient eux-mêmes avec cette eau sacrée, s'ils n'aimaient mieux s'en faire laver par les prêtres ou par quelques ministres subalternes. Le *périrrhantère* s'exposait quelquefois sur les places publiques, dans les carrefours et même à la porte des maisons particulières, lorsque quelqu'un venait à mourir. On arrosait de l'eau qu'il contenait tous ceux qui assistaient aux funérailles, et l'on se servait d'une branche d'olivier pour faire ces aspersions. C'était notre eau bénite. On la sacrait en y trempant un tison ardent au moment où l'on immolait une victime.

PÉRISADES ou **PARISADES Ier**, roi du Bosphore, fils de Leucon, mort vers 312 avant notre ère. Il succéda en 349 à son frère Spartacus, partagea le pouvoir avec ses frères Satyrus et Gorgippus, fit une guerre avec les Scythes, entretint des relations amicales avec les Athéniens, se fit remarquer par la douceur de son gouvernement et, après un règne de trente-huit ans, laissa le trône à

ses trois fils, Satyrus, Eumelus et Prytanis. — PÉRISADES II, roi de Bosphore, petit-fils du précédent, fut contraint par son oncle Eumelus de quitter le Bosphore (308) et alla chercher un asile auprès d'Agarus, roi de Scythie. — PÉRISADES III, dernier roi de Bosphore, se vit contraint, vers 112 avant J.-C., de céder ses États au célèbre Mithridate, pour se soustraire aux prétentions vexatoires des Scythes, dont il était devenu tributaire.

PÉRISCAPTE s. f. (pé-ri-ska-pte — du préf. *péri*, et du gr. *skaptô*, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PÉRISCÉLIDE s. f. (pé-riss-sé-li-de — gr. *periskelis*; de *peri*, autour, et de *skelos*, jambe). Antiq. gr. Sorte d'ornement que les femmes portaient au-dessus de la cheville du pied. ‖ On dit aussi PÉRISCÉLIS.

— **Encycl.** Dans l'antiquité, on désignait sous le nom de *périscélides* de magnifiques bandelettes que les femmes de l'Orient portaient autour de leurs jambes. Les *périscélides*, tant par leur forme que par la place qu'ils occupaient, correspondent absolument à nos jarretières. Il est dit dans les *Nombres* que les Israélites qui défirent les Madianites offrirent au Seigneur les *périscélides*, les bagues, les anneaux et les bracelets pris à l'ennemi. L'usage des *périscélides* passa en Grèce et en Italie, où les femmes galantes se piquaient d'en porter de fort riches; les filles les plus sages elles-mêmes ne dédaignaient pas cet ornement, parce que, dans les danses publiques, leurs jambes étant découvertes, de brillantes jarretières faisaient ressortir tous les agréments de leur beauté.

PÉRISCHŒNISME s. m. (pé-ri-ské-ni-sme — gr. *perischoinisma*, enceinte formée par une corde). Antiq. gr. Partie du Pnyx d'Athènes que l'on entourait de cordages, pour que les orateurs et les juges ne fussent point gênés par le peuple.

PÉRISCIEN s. m. (pé-riss-si-ain — du préf. *peri*, et du gr. *skia*, ombre). Géogr. anc. Habitant des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon dans certains temps de l'année où le soleil ne se couche point pour eux.

PÉRISCOLE s. m. (pé-ri-sko-le). Bot. Péristome de certaines espèces de mousses.

PÉRISCOPE s. m. (pé-ri-sko-pe — du gr. *periskopô*, je regarde autour). Erpét. Genre de reptiles ophidiens semblables aux couleuvres.

PÉRISCOPIQUE adj. (pé-ri-sko-pi-ke — du préf. *péri*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Se dit des verres optiques dont une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, ce qui donne au champ visuel une plus grande étendue que si les deux faces étaient concaves ou convexes.

PÉRISCYLACISME s. m. (pé-riss-si-la-si-sme — du préf. *péri*, et du gr. *skulax*, jeune chien). Antiq. gr. Sorte d'expiation qui consistait à porter un chien autour de la personne que l'on voulait purifier, et à immoler ensuite l'animal.

PÉRISCYPHISME s. m. (pé-riss-si-fi-sme — du préf. *peri*, et du gr. *skuphos*, vase). Anc. chir. Incision que l'on pratiquait autour du crâne, pour guérir les fluxions sur les yeux.

PÉRISORÉE s. m. (pé-ri-zo-ré). Ornith. Syn. de CORBEAU ou de PIE.

PÉRISPASME s. m. (pé-ri-spa-sme — gr. *perispasmos*; de *perispaô*, je tourne autour). Antiq. gr. Évolution de la milice grecque, qui répondait à ce que nous appelons une demi-conversion.

PÉRISPERMATIQUE adj. (pé-ri-spèr-ma-ti-ke — rad. *périsperme*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au périsperme.

PÉRISPERME s. m. (pé-ri-spèr-me — du préf. *peri*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Syn. d'ALBUMEN ou ENDOSPERME. ‖ Nom donné quelquefois, improprement, au tégument de la graine, qu'il est mieux nommé ÉPISPERME ou SPERMODERME.

PÉRISPERMÉ, ÉE adj. (pé-ri-spèr-mé — rad. *périsperme*). Bot. Qui est pourvu d'un périsperme : *Semence* PÉRISPERMÉE.

PÉRISPERMIQUE adj. (pé-ri-spèr-mi-ke — rad. *périsperme*). Bot. Qui a rapport au périsperme.

PÉRISPHALSIE s. f. (pé-ri-sfal-sî — du préf. *peri*, et du gr. *sphallô*, je glisse). Anc. chir. Mouvement de rotation par lequel on réduisait une luxation.

PÉRISPHÈRE s. f. (pé-ri-sfè-re — du préf. *peri*, et du gr. *sphaira*, sphère, boule). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattiens.

PÉRISPOMÈNE adj. (pé-ri-spo-mè-ne — gr. *perispômenos*; de *peri*, autour, et de *spaô*, j'allonge). Gramm. gr. Qui est marqué d'un accent circonflexe : *Syllabe* PÉRISPOMÈNE.

PÉRISPORANGE s. m. (pé-ri-spo-ran-je — du préf. *peri*, et de *sporange*). Bot. Membrane qui environne les corps reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE s. m. (pé-ri-spo-re — du préf. *péri*, et du gr. *spora*, semence). Bot. Enveloppe qui comprend l'épisperme et le périsperme. ‖ Genre de champignons, de la tribu des sphériacées, comprenant de petites espèces, qui croissent sur les feuilles vivantes.

PÉRISPRIT s. m. (pé-ri-sprit — du préf. *péri*, et du lat. *spiritus*, esprit). Enveloppe demi-matérielle que les spirites donnent à l'âme.

— **Encycl.** D'après la doctrine spirite, qui semble ici se rapprocher d'une idée philosophique déjà entrevue par Leibniz et avant lui par Origène, l'esprit n'est jamais dépouillé absolument de tout organisme. Après sa séparation d'avec le corps, il lui reste une « enveloppe semi-matérielle, » qui est précisément le *périsprit* et dont voici la description, empruntée aux livres du spiritisme : Cette enveloppe semi-matérielle, l'esprit la puise dans le monde où il se trouve et en change en passant de l'un à l'autre; elle est plus ou moins subtile ou grossière suivant la nature de chaque globe. Le *périsprit* peut prendre toutes les formes au gré de l'esprit; ordinairement, il affecte l'image que celui-ci avait dans sa dernière existence corporelle.

Quoique d'une nature éthérée, la substance du *périsprit* est susceptible de certaines modifications qui la rendent perceptible à notre vue; c'est ce qui a lieu dans les apparitions. Elle peut même, par son union avec le fluide de certaines personnes, devenir temporairement tangible, c'est-à-dire offrir au toucher la résistance d'un corps solide, ainsi qu'on le voit dans les apparitions stéréotites ou palpables.

La nature intime du *périsprit* n'est pas encore connue; mais on pourrait supposer que la matière des corps est composée d'une partie solide et grossière et d'une partie subtile et éthérée; que la première seule subit la décomposition produite par la mort, tandis que la seconde persiste et suit l'esprit. L'esprit aurait ainsi une double enveloppe; la mort ne le dépouillerait que de la plus grossière; la seconde, qui constitue le *périsprit*, conserverait l'empreinte et la forme de la première, dont elle est comme l'ombre; mais sa nature, essentiellement vaporeuse, permettrait à l'esprit de modifier cette forme à son gré, de la rendre visible ou invisible, palpable ou impalpable. Pour de plus amples détails, consulter le *Livre des esprits* ou, au moins, notre article SPIRITISME.

PÉRISSABLE adj. (pé-ri-sa-ble — rad. *périr*). Sujet à périr, destiné à périr : *Vie* PÉRISSABLE. *Biens* PÉRISSABLES. *Oublions tout ce qui est* PÉRISSABLE, *pour ne nous attacher qu'à ce qui est notre partage éternel.* (Fléch.) *Vous voyez comme les richesses de ce monde sont* PÉRISSABLES; *il n'y a rien de solide que la vertu.* (Volt.) *Il n'y a de* PÉRISSABLE *que l'état et la forme.* (Schopenhauer.) *L'insatiable soif des biens* PÉRISSABLES *étouffe les espérances immortelles.* (Portalis.)

D'un combat singulier la gloire est *périssable.*
VOLTAIRE.

Le bien de la fortune est un bien *périssable*.
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable.
RACAN.

Grandeurs, richesses et l'amour
Sont fleurs *périssables* et vaines.
MALHERBE.

PÉRISSANT, ANTE adj. (pé-ri-san, an-te — rad. *périr*). Qui périt, qui est soumis à la destruction. ‖ Vieux mot.

PÉRISSODACTYLE adj. (pé-ri-so-da-kti-le — du gr. *perissos*, surnuméraire; *daktulos*, doigt). Mamm. Qui a des doigts en nombre impair.

— s. m. pl. Tribu de pachydermes comprenant ceux qui ont un nombre impair de doigts.

PÉRISSOIRE s. f. (pé-ri-soi-re — rad. *périr*). Petite embarcation qui chavire très-facilement, et dont on se sert quelquefois, à Paris et aux environs, pour la navigation de plaisance.

— **Encycl.** V. CANOT.

PÉRISSOLOGIE s. f. (pé-ri-so-lo-jî — du gr. *perissos*, superflu; *logos*, discours). Rhétor. Vice d'élocution qui consiste à répéter en d'autres termes la pensée déjà exprimée.

— **Encycl.** La *périssologie* fut le défaut de Massillon. « Nous ne devons pas dissimuler, a dit d'Alembert, qu'on accuse en général tous ses sermons du même défaut que son *Petit Carême*, c'est de n'offrir souvent dans la même page qu'une même idée, variée, il est vrai, par toutes les richesses que l'expression peut fournir, mais qui, ne sauvant pas l'uniformité du fond, laissent un peu de langueur dans la marche. On a fait la même critique de Sénèque, mais avec bien plus de justice. » D'Alembert ajoute que ce reproche fut fait à Massillon [illegible] mais qu'on lui sait gré [illegible] La [illegible] il paraît [illegible] [illegible] dégénèrent mal à répétition et le vide de ses idées.

PÉRISSOLOGIQUE adj. (pé-ri-so-lo-ji-ke — rad. *périssologie*). Rhétor. Qui tient de la périssologie : [illegible] PÉRISSOLOGIQUES.

PÉRISTACHYON s. m. (pé-ri-sta-ki-on — du préf. *péri*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Enveloppe extérieure des feuilles des graminées.

PÉRISTALTIQUE adj. (pé-ri-stal-ti-ke — gr. *peristaltikos*; de *peri*, autour; *stellein*, resserrer). Anat. Se dit du mouvement par lequel les intestins se contractent, pour provoquer la marche des matières alimentaires.

— **Encycl.** C'est par un mouvement de contraction *péristaltique* du tube intestinal que les matières alimentaires cheminent dans ce canal. Les vomissements sont produits par un mouvement antipéristaltique de l'estomac aidé de la contraction des muscles abdominaux et du diaphragme. Le mouvement *péristaltique* s'opère par une série de contractions qui, commençant sur un des points de l'étendue de l'organe, se propagent de proche en proche dans les différentes parties de ce même organe. « Supposons, dit M. Fleury, que les extrémités des quatre derniers doigts soient portées sur la partie de la paume de la main qui avoisine davantage le poignet, on aura ainsi un tube creux représenté par la face palmaire des doigts et de la main; qu'on fléchisse davantage d'abord l'indicateur, puis le médius, puis l'annulaire et enfin le petit doigt, il en résultera un mouvement fort analogue à celui que l'on désigne sous le nom de *péristaltique*; il en différera cependant en ce que le mouvement *péristaltique* présentera, non-seulement un resserrement suivant le diamètre du canal, mais encore une diminution dans la longueur de ce conduit. » Cette double contraction, suivant la longueur et suivant la largeur, s'effectue par le jeu de deux plans de fibres musculaires ayant des directions à peu près opposées, les unes étant longitudinales, parallèles à l'axe du viscère, tandis que les autres sont circulaires et croisent les premières à angle droit. Cela posé, il est très-facile de comprendre la marche des corps solides, liquides ou gazeux dans le tube digestif. Le bol alimentaire pénètre dans l'œsophage par l'impulsion que lui communiquent les muscles constricteurs du larynx. Les fibres circulaires du conduit œsophagien se trouvant dans un état de relâchement, le corps étranger s'engage avec facilité dans le canal; mais bientôt sa présence irrite les parties sensibles, la contraction des fibres circulaires s'opère au niveau du bol alimentaire, et celui-ci, sous cette influence, chemine de haut en bas. D'un autre côté, les fibres longitudinales, agissant à leur tour, rapprochent les deux extrémités du tube et diminuent ainsi la distance que la matière alibile doit franchir. Les mouvements de contraction et de dilatation du conduit alimentaire sont indépendants de la volonté et s'exécutent sans que nous en ayons conscience. Les bruits de gargouillement qui ont lieu quelquefois dans l'abdomen pendant la digestion sont le résultat des mouvements dont nous parlons; ils sont produits par un léger déplacement du tube intestinal dû aux ondulations actives et aux mouvements *péristaltiques* de ce conduit. Un fait bien digne de remarque, c'est que la mort même ne détruit pas ce genre de mouvements, qui s'exécutent encore lorsque tous les phénomènes de la vie ont cessé de s'accomplir. Ils se manifestent tantôt [illegible] ment quelque temps après la mort, tantôt sous l'influence du contact de l'air, des irritants mécaniques ou de l'action du fluide électrique dégagé par une pile. Bichat fait remarquer que ce genre de mort [illegible] coup sur la nature des contractions [illegible] [illegible] ainsi, chez les sujets qui [illegible] exténués par une longue maladie, l'irritabilité des organes intérieurs cesse presque en même temps que la vie, tandis qu'elle persiste longtemps chez ceux qui sont en parties par une mort subite et violente.

On n'admet l'existence des mouvements [illegible] que dans [illegible] [illegible] et le gros intestin. [illegible] différentes parties [illegible] manifestes, circonstance due, sans aucun [illegible] [illegible] dans cet organe, ce qui a lieu au [illegible]

[illegible] La progression du bol alimentaire est d'autant plus lente que celui-ci est plus volumineux, et pour peu que ce volume soit considérable, il en résulte une douleur sourde. Le passage des boissons s'effectue par un mécanisme analogue à celui qui détermine la progression [illegible] [illegible] consistance pâteuse. On pourrait croire que le seul poids des liquides suffit pour déterminer leur marche descendante dans l'œsophage; mais l'expérience prouve [illegible] en effet, un homme suspendu [illegible] peut parfaitement absorber des boissons, et l'on voit fréquemment des personnes s'incliner pour boire dans un ruisseau, de telle façon que la bouche et la partie supérieure de l'œsophage se trouvent au-dessous [illegible] de l'estomac, et la [illegible] moins lent. Le mouvement [illegible] l'œsophage est très-énergique, et toutes les fois, dit Magendie, [illegible] on introduit le doigt dans [illegible] on est étonné de la vigueur de sa contraction. Cette partie du conduit se resserre avec beaucoup plus de force que tous les autres points de son étendue.

On a désigné sous le nom de *péristole* le mouvement *péristaltique* de l'estomac. Les physiologistes mécanistes prétendaient qu'il était assez fort pour triturer les aliments; mais les contractions [illegible] rent guère de celles [illegible] autres parties [illegible] motte à l'état [illegible] macale, on observait que l'estomac, au moment de se débarrasser des matières alimentaires, exécutait un mouvement vermiculaire par lequel ce viscère expulsait la plus grande partie de son contenu à travers la fistule, et le reste à travers le pylore. Cet orifice n'est même pas étranger, d'après Magendie, au mouvement de [illegible] « Cet anneau, dit-il, se resserre, ainsi que la partie pylorique de l'estomac; en vertu de ce mouvement, les matières contenues dans le duodénum sont poussées vers le pylore, où elles sont arrêtées par la valvule, et celles qui se trouvent vers la partie pylorique sont repoussées en partie vers la portion splénique; mais ce mouvement, dirigé de l'intestin vers l'estomac, est bientôt remplacé par un mouvement en sens opposé [illegible] se propage de l'estomac vers le duodénum, et [illegible] considérable. Le mouvement qui vient d'être décrit se répète ordinairement plusieurs fois de suite, avec des modifications pour la rapidité, l'intensité de la contraction, etc., et puis il cesse [illegible] se vide, et vers la fin de la [illegible] contractant, se redresse sur le pylore, de [illegible] rend beaucoup plus facile le passage des aliments du premier dans le second. L'expulsion des boissons non absorbées dans l'esto[illegible] couchés sur le côté gauche aussi bien que sur le côté droit, et cependant le chyme n'en [illegible] produire de contractions sou[illegible] ments.

[illegible]

g[illegible] ont besoin de remonter le côlon ascendant et de lutter pour cela contre leur propre [illegible] qui se portent de haut en bas et transversalement dans les autres [illegible] [illegible] seconde difficulté se trouve dans la consistance de ces [illegible] qui ne conservent plus leur fluidité primitive, ce qui rend leur progression beaucoup plus lente et plus difficile. On peut se faire une idée de l'énergie du mouvement *péristaltique*, lorsqu'on se rappelle qu'une balle de plomb et même du mercure peuvent remonter par un semblable mécanisme toute l'étendue du côlon ascendant; la solidité et la pesanteur des fèces sont tellement défavorables pour leur progression que celle-ci paraît être plus lente dans le gros intestin que dans l'intestin grêle, malgré le volume des fibres musculaires qui entrent dans la structure des [illegible] [illegible] la [illegible] portion du conduit alimentaire. Les liquides et les gaz [illegible] [illegible] la contractilité du gros intestin. Ainsi, un clystère poussé dans le rectum et le côlon produit presque immédiatement l'action *péristaltique* de ces viscères, et l'on éprouve fortement le besoin de rejeter le liquide. Cependant, si l'on résiste, ce mouvement paraît s'arrêter quelque temps pour reprendre ensuite avec plus de force, au point qu'on ne peut plus retenir les liquides injectés. Quant aux gaz, ils parcourent quelquefois avec une grande rapidité toute la longueur du tube digestif.

Le [illegible] est animé de mouvements *péristaltiques* [illegible] plus énergiques que ceux du [illegible] [illegible], et il devait en être ainsi, parce que les matières qui parviennent dans cette partie de l'intestin ont acquis une grande solidité. Le plus souvent même, à l'action du rectum s'ajoute celle des muscles abdominaux. De toutes les parties du tube digestif, le gros intestin est celle où la contractilité cesse le plus promptement d'être ex[illegible] après la mort. Nysten n'a pu la produire avec l'électricité quarante-cinq minutes après la mort du sujet. C'est à la permanence des contractions *péristaltiques* du gros intestin que sont dues les évacuations alvines qui se produisent chez quelques sujets peu d'instants après la mort.

PÉRISTAMINÉ, ÉE adj. (pé-ri-sta-mi-né — du préf. *péri*, et du gr. [illegible], étamine). Bot. Se dit d'une plante [illegible], à étamines périgynes.

PÉRISTAMINIE s. f. (pé-ri-sta-mi-nî — rad. *péristaminé*). Bot. Classe qui renferme les plantes péristaminées.

PÉRISTAPHYLIN adj. m. (pé-ri-sta-fi-lain — du préf. *péri*, et du gr. *staphulê*, luette). Anat. Se dit de deux muscles qui relèvent ou tendent le voile du palais.

— Substantiv. : *Les* PÉRISTAPHYLINS.

— Encycl. Le *péristaphylin* interne, allongé, étroit et arrondi en haut, plus large et aplati en bas, s'insère en bas dans l'épaisseur du [illegible] et en haut au sommet du rocher [illegible] partie inférieure de la portion cartilagineuse de la trompe d'Eustache. Il est en rapport en dehors avec les muscles *péristaphylin* externe, pharyngo-staphylin et constricteur supérieur du pharynx; en dedans avec la membrane muqueuse du pharynx et du voile du palais. Oblique de haut en bas, d'avant en arrière et de dehors en dedans, il élève le voile du palais [illegible] en arrière.

Le *péristaphylin* externe est allongé, mince et aplati. [illegible] dans sa moitié supérieure, tendineux dans sa moitié inférieure, ce muscle [illegible] en haut [illegible] la fossette [illegible], [illegible] fosse ptérygoïde, [illegible] [illegible] la trompe d'Eustache. [illegible] il se dirige verticalement en bas, en suivant l'aile interne de l'apophyse ptérigoïde. Arrivé au crochet qui termine cette aile, le muscle devient tendineux et se réfléchit à angle droit sur ce crochet, dont il est séparé par une petite synoviale. Il se porte ensuite transversalement en dedans, en s'épanouissant pour se confondre avec celui du côté opposé et s'insérer à la face inférieure de l'aponévrose du voile du palais. Dans sa moitié supérieure, ce muscle est situé en dedans du ptérigoïdien interne et en avant du *péristaphylin* interne. Dans sa moitié inférieure, il est situé au-dessous de l'aponévrose du voile du palais, au-dessous des muscles glosso-staphylin et pharyngo-staphylin. Ce muscle est tenseur du voile du palais. Il appartient au [illegible] réfléchis qui tirent le [illegible] vers leur point de réflexion. Par [illegible] trompe d'Eustache, il dilate [illegible].

PÉRISTAPHYLI-PHARYNGIEN adj. m. ([illegible]). Anat. Se dit [illegible] de la luette et du pharynx.

— Substantiv. : *Le* PÉRISTAPHYLI-PHARYNGIEN.

PÉRISTÉDION s. m. (pé-ri-ste-di-on). Ichtyol. [illegible] MALARMAT, genre de poissons.

PÉRISTELLÉES s. f. pl. (pé-ri-stel-lé — du préf. *péri*, et du lat. *stella*, étoile). Moll. [illegible] céphalopodes, [illegible] [illegible] satonte.

PÉRISTÉRAPHILE adj. (pé-ri-ste-ra-fi-le — du gr. *peristera*, colombe, *philos*, qui aime). [illegible] qui s'occupe de l'élève des pigeons, et particulièrement des pigeons voyageurs : Société PÉRISTÉRAPHILE.

PÉRISTÈRE s. m. (pé-ri-stè-re — bas lat. *peristerium*; du gr. *peristerion*, colombier). Liturg. Nom qu'on donnait autrefois au baldaquin qui enveloppait le tabernacle.

PÉRISTÈRE s. f. (pé-ri-stè-re — du gr. *peristera*, colombe). Ornith. Genre d'oiseaux colombins, ayant pour type la colombe cendrée.

— s. f. pl. Syn. de COLOMBINS, ordre d'oiseaux.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant [illegible] espèces qui croissent à Panama. ‖ Syn. de PÉLARGONIER, genre de géraniacées ou section de ce genre.

PÉRISTÈRE, nymphe de la suite de Vénus. Elle fut changée en colombe par l'Amour, irrité de ce qu'elle avait contribué à faire gagner à Vénus une gageure contre lui.

PÉRISTHÉTION s. m. (pé-ri-sté-ti-on — du préf. *péri*, et du gr. *sthêtos*, poitrine). Entom. Nom de l'une des pièces du thorax des insectes.

PÉRISTIARQUE s. m. (pé-ri-sti-ar-ke — du gr. *peristia*, purification; *archos*, chef). Antiq. gr. Celui qui était chargé de purifier les temples.

PÉRISTIE s. f. (pé-ri-stî — du gr. *peristia*, même sens). Antiq. gr. Purification d'une enceinte, d'un temple.

PÉRISTIGMÈNE adj. (pé-ri-sti-gmè-ne — du préf. *péri*, et du gr. *stigma*, point). Diplomatiq. Se dit d'un diple entre deux points, ce qui, dans les manuscrits, indique les choses ajoutées mal à propos.

PÉRISTOLE s. f. (pé-ri-sto-le — du préf. *péri*, et du gr. *stolê*, resserrement; de *stellein*, resserrer). Anat. Mouvement péristaltique des intestins.

PÉRISTOME s. m. (pé-ri-sto-me — du préf. *péri*, et du gr. *stoma*, bouche). Anat. Membrane qui revêt l'ouverture des vaisseaux chylifères.

— Entom. Cavité de la tête d'une mouche, où la trompe se retire pendant le repos.

— Bot. Ensemble des petites dents qui entourent l'urne des mousses.

PÉRISTOMÉ, ÉE adj. (pé-ri-sto-mé — rad. *péristome*). Bot. Qui est muni d'un péristome : *Urne* PÉRISTOMÉE.

PÉRISTOMIEN, IENNE adj. (pé-ri-sto-mi-ain, i-è-ne — rad. *péristome*). Moll. Se dit des mollusques dont la coquille a des bords continus.

— s. m. pl. Syn. de PALUDINÉS, famille de mollusques.

PÉRISTOMIQUE adj. (pé-ri-sto-mi-ke — rad. *péristome*). Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice.

PÉRISTROPHE s. f. (pé-ri-stro-fe — du gr. *peristrophos*, qui tourne autour). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des dicliptérées, originaire de l'Asie tropicale.

PÉRISTYLE s. m. (pé-ri-sti-le — du gr. *peristulion*; de *peri*, autour, et de *stulos*, colonne). Archit. Galerie à colonnes isolées, qui règne autour d'un édifice ou d'une cour : PÉRISTYLE *extérieur. Le* PÉRISTYLE *de la Madeleine.* ‖ Ensemble de colonnes isolées qui décorent la façade d'un monument : *Le* PÉRISTYLE *du Panthéon.*

— Fig. Ce qui précède, ce qui est comme une introduction : *La vertu, sur la terre, est comme le* PÉRISTYLE *d'un grand avenir.* (De Gerando.) *Quiconque porte la vérité en lui a mis le pied sur le* PÉRISTYLE *de l'éternité.* (E. Pelletan.)

— Antiq. Cour carrée, au milieu des gymnases, où l'on se livrait aux exercices du saut et du disque.

— Adjectiv. *Temple péristyle*, Temple orné, à l'intérieur, de colonnes parallèles au mur.

— **Encycl.** Dans l'architecture moderne, on donne le nom de *péristyle* à toute galerie formée d'un côté par un ou plusieurs rangs de colonnes et de l'autre par le mur de l'édifice, que cette galerie soit intérieure ou extérieure; on le donne même de préférence aux galeries extérieures et l'on dit indifféremment le *péristyle* ou la colonnade du Panthéon, de la Bourse, de la Madeleine. Il en était autrement chez les Grecs, qui ne donnaient le nom de *péristyle* qu'à une galerie construite sur le pourtour intérieur de l'édifice, et qui avaient différents noms pour désigner les galeries extérieures : *périptère*, quand le rang de colonnes régnait sur les quatre faces; *amphiprostyle*, quand il régnait sur deux faces seulement; *monoptère*, quand il entourait une rotonde; *portique*, quand il ne formait galerie que sur le devant de l'édifice.

Le sens du mot a donc changé depuis l'antiquité; il est même des *péristyles*, ou parties d'édifices désignés comme tels, dans lesquels on chercherait vainement le *style*, c'est-à-dire le rang de colonnes, l'ordre, indiqué par le mot grec. On peut donc dire qu'il y a plusieurs sortes de *péristyles* : les uns, qui, suivant l'étymologie et l'acception primitive, sont des édifices dont le pourtour intérieur est formé de colonnes isolées; les autres, qui sont des promenoirs, portiques, galeries ou vestibules extérieurs, garnis ou non de colonnes et de pilastres; et enfin les derniers, qui sont de petits édifices composés de colonnes placées sur la façade, aux étages supérieurs du monument, et qui en forment le frontispice. Ce dernier genre appartient à quelques édifices byzantins et gothiques, et surtout à ceux construits au temps de la Renaissance, où cette forme architecturale, d'ailleurs très-élégante, très-riche et d'une certaine grandeur, fut fort à la mode. Dans le premier cas, les colonnes du *péristyle* sont presque toujours sans stylobate ou piédestal; la base de la colonne repose directement sur le sol intérieur de l'édifice, comme dans l'ordre dorique. Cette disposition se retrouve dans les monuments romans et byzantins, dont les colonnes sont peu hautes et reposent sur les dalles, sans base quelquefois, ou entourées au pied d'un simple quart de rond, large, orné souvent de quatre feuilles qui forment les angles d'un carré par la pointe. Les colonnettes gothiques du *péristyle* se réunissent sur un stylobate, qui tantôt ne forme qu'un seul piédestal et tantôt est divisé en piédestaux engagés les uns dans les autres, de biais et recevant les bases de colonnettes par couples ou groupes ternaires. Dans l'architecture byzantine, romane et gothique, le *péristyle* est à plusieurs rangs de colonnes parallèles; tel est l'Alhambra, ce merveilleux monument de l'architecture mauresque. Dans les palais de ce genre et dans les cloîtres, le *péristyle* à une ou plusieurs rangées de colonnes est un pourtour intérieur, considéré par rapport à l'édifice entier, mais extérieur par rapport aux divers bâtiments qui le composent, c'est-à-dire qu'il forme une face extérieure sur des cours ou des jardins; dans ce cas, il affecte toutes les formes : il est tantôt carré ou rectangulaire, tantôt circulaire ou même pentagonal, comme dans certains édifices byzantins.

Lorsque le *péristyle* est placé à l'extérieur d'un monument, il diffère du périptère en ce que ce dernier forme des ailes, comme l'indique son nom, autour de l'édifice, tandis que le *péristyle*, quoique distant du mur, supporte les étages supérieurs en manière d'encorbellement. Cette disposition ne se rencontre pas dans les temples antiques, par cette excellente raison qu'ils n'avaient pas d'étages; mais on la trouve dans l'architecture religieuse et civile du moyen âge, où il devint nécessaire de satisfaire aux conditions d'utilité en même temps qu'à celles de l'art. A la même époque, les nécessités de la défense firent enclore presque tous les édifices d'un mur d'enceinte uni, bordé souvent de fossés, qui protégeait les bâtiments; ce mur en était séparé par un espace plus ou moins large, sur lequel régnait un *péristyle* extérieur, en même temps qu'un autre *péristyle* formait pourtour sur une cour intérieure. Quand la sécurité fut rétablie, on conserva néanmoins dans la construction la coutume des murs d'enceinte, même dans les cathédrales, où, seule, la façade est ornée de colonnades, portails, portiques ou *péristyles*. On retrouve dans les anciens temples mystérieux, presque sépulcraux de l'Égypte des dispositions analogues à celles des cloîtres du moyen âge : un mur épais, oblique, couronné par un entablement bas, large et simple n'offre à l'extérieur aucune particularité architecturale, mais à l'intérieur règne un *péristyle* composé de plusieurs rangées de colonnes formant des galeries basses, obscures et fraîches et portant une terrasse ouverte sur une sorte de cour, à laquelle le *péristyle* servait de pourtour.

PÉRISTYLIDE s. f. (pé-ri-sti-li-de — du préf. *péri*, et de *style*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les diverses régions de l'ancien continent.

PÉRISTYLIQUE adj. (pé-ri-sti-li-ke — du préf. *péri*, et de *style*). Bot. Qui est situé autour du style : *Verticille* PÉRISTYLIQUE.

PÉRISYSTOLE s. f. (pé-ri-si-sto-le — du préf. *péri*, et de *systole*). Pathol. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, ou la contraction et la dilatation du cœur, des artères.

PÉRITÈLE s. m. (pé-ri-tè-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant environ quinze espèces, presque toutes européennes : *Les* PÉRITÈLES *ressemblent infiniment à quelques espèces d'otiorhynques.* (Chevrolat.)

PÉRITHÉCIE s. f. (pé-ri-té-sî — du préf. *péri*, et du gr. *thêkê*, étui). Bot. Réceptacle qui renferme les organes de la fructification, dans les champignons.

PÉRITHÉCION s. m. (pé-ri-té-si-on — du préf. *péri*, et du gr. *thêkê*, boîte). Bot. Enveloppe des corpuscules reproducteurs, dans les mousses et les lichens.

PÉRITOINE s. m. (pé-ri-toi-ne — gr. *peritonia*; de *periteinô*, je tends autour; de *peri*, autour, et de *teinô*, je tends, qui se rapporte à la racine sanscrite *tan*, tendre, persan *tanîdan*, *tandîdan*, latin *tendo*, irlandais *toinnius*, *tonnaim*, filer). Anat. Membrane séreuse qui tapisse l'intérieur des parois abdominales, et qui sert d'enveloppe à la presque totalité des organes contenus dans cette cavité.

— **Encycl.** Le *péritoine* est un sac sans ouverture, formant un grand nombre de replis et s'appliquant d'une part sur toute la surface interne de l'abdomen, d'autre part sur tous les viscères contenus dans cette cavité. La partie qui tapisse les parois du ventre est appelée *feuillet pariétal;* la partie qui recouvre les viscères est appelée *feuillet viscéral.*

Le feuillet pariétal présente une épaisseur et une résistance plus considérables que le feuillet viscéral. Il est aussi plus adhérent aux parties sous-jacentes, quoiqu'il puisse facilement en être séparé. Un tissu cellulaire abondant le double dans toute son étendue, mais cette couche est beaucoup plus épaisse au niveau des fosses iliaques et du petit bassin. Le feuillet viscéral, très-mince, est d'une telle transparence, qu'il laisse voir la couleur des viscères qu'il recouvre. Sur certains organes même, tels que le foie, la rate, les ovaires, il est réduit à sa couche épithéliale et confondu avec la substance du viscère. Au niveau de l'ombilic, le *péritoine* descend pour recouvrir toute la partie inférieure de la paroi abdominale antérieure. Sur les côtés, il se continue sur la face interne du muscle transverse, qu'il accompagne jusqu'à la paroi postérieure, où il rencontre le côlon ascendant à droite et le côlon descendant à gauche. Après avoir recouvert cette partie de l'intestin dans presque toute son étendue, il se porte vers la colonne vertébrale en recouvrant la face antérieure du rein et le psoas, sur lequel il applique l'uretère et les vaisseaux spermatiques. Quelquefois, au lieu de passer seulement au devant du côlon, le *péritoine* l'enveloppe dans toute son étendue et forme ainsi le méso-côlon. Arrivé au niveau de la colonne vertébrale, le feuillet pariétal du *péritoine* recouvre, à droite, la veine cave inférieure, à gauche, l'artère aorte et s'adosse à lui-même pour former le mésentère. Sur la paroi abdominale antérieure, au-dessous de l'ombilic et avant d'arriver au petit bassin, le *péritoine* est soulevé par l'ouraque sur la ligne médiane et par les artères ombilicales sur les côtés. Là, il forme trois replis séreux, qui se portent vers la vessie et qu'on a appelés petites faux du *péritoine*. Au niveau du pubis, la séreuse péritonéale se réfléchit sur la partie antérieure de la vessie en formant une espèce de cul-de-sac. Elle tapisse toute la partie supérieure de cette face du réservoir urinaire, laissant dans la partie inférieure un espace libre à travers lequel on ponctionne quelquefois la vessie. Le sommet de cet organe est totalement recouvert par le *péritoine*, qui s'applique ensuite sur la paroi postérieure, ainsi que sur les côtés. Des faces latérales de la vessie, il se réfléchit sur les parois latérales du petit bassin, après avoir recouvert le releveur de l'anus. De la face postérieure de la vessie, le feuillet pariétal se porte, chez l'homme, sur la face antérieure et sur les faces latérales du rectum, en formant le cul-de-sac recto-vésical, puis il s'adosse à lui-même et constitue le méso-rectum. Chez la femme, le *péritoine*, en quittant la face postérieure de la vessie, au lieu de se porter sur le rectum, se réfléchit sur la face antérieure de l'utérus et forme ainsi le cul-de-sac vésico-utérin. Il se porte ensuite sur le fond de cet organe, sur les parois latérales et sur la face postérieure qu'il recouvre dans toute son étendue; puis, continuant son trajet descendant sur la paroi postérieure du vagin, dans une étendue de 0m,02 à 0m,03, il vient se réfléchir sur le rectum en formant le cul-de-sac recto-vaginal. Sur les faces antérieure et postérieure de l'utérus, le *péritoine* est fortement adhérent, mais sur les bords latéraux de cet organe, le feuillet séreux qui revêt la face antérieure s'adosse avec celui de la face postérieure pour former un repli vertical dans lequel sont contenues les annexes de la matrice, et auquel on a donné le nom de *ligament large*. Après avoir recouvert tous les viscères qui se trouvent dans le petit bassin, le *péritoine* remonte en avant de la colonne vertébrale, où nous le laisserons sur un point diamétralement opposé à l'ombilic, pour reprendre la portion sus-ombilicale.

En partant de l'ombilic, on peut suivre le *péritoine* sur la paroi abdominale antérieure, où il monte jusqu'à la face inférieure du diaphragme, qu'il recouvre dans la plus grande partie de son étendue. Au-dessus de l'ombilic, la veine ombilicale soulève le *péritoine* de manière à lui faire former un repli, connu sous le nom de *ligament falciforme* ou suspenseur du foie. Ce repli est formé par deux feuillets adossés l'un à l'autre; il est triangulaire, et ses faces latérales, lisses, s'étendent de l'ombilic à la partie postérieure de la face supérieure du foie. Après avoir formé ce ligament, le *péritoine* se rejette sur la face inférieure du diaphragme, qu'il recouvre, puis se réfléchit sur la face convexe du foie, en formant un cul-de-sac qui est divisé en deux parties par le ligament falciforme. Le feuillet qui forme le cul-de-sac constitue la lame supérieure du ligament coronaire, et le feuillet supérieur les ligaments triangulaires droit et gauche. Après avoir recouvert le foie jusqu'au niveau du sillon transverse, le *péritoine* se porte vers la petite courbure de l'estomac en formant le feuillet antérieur du petit épi-

ploon. Il descend ensuite sur la face antérieure de l'estomac jusqu'à la grande courbure, où il quitte cet organe pour former le feuillet antérieur du grand épiploon. Ce feuillet descend jusqu'au niveau du pubis pour remonter ensuite et former le feuillet postérieur du grand épiploon, qui arrive à la face inférieure du côlon transverse. Là, le *péritoine* recouvre la face inférieure du côlon et se porte transversalement en arrière en formant le feuillet inférieur du méso-côlon transverse, qui se continue sur la ligne médiane avec les deux feuillets du mésentère. En partant de la face antérieure de l'estomac, le *péritoine* se porte : 1° en haut, pour former le feuillet antérieur du petit épiploon et tapisser la partie antérieure de la face inférieure du foie; 2° en bas, pour former la lame la plus antérieure du grand épiploon, descendre jusqu'au pubis, remonter en formant la lame la plus postérieure du grand épiploon, tapisser la face inférieure du côlon transverse et former enfin le feuillet inférieur du méso-côlon transverse, avant de se continuer avec les deux lames du mésentère sur la ligne médiane et avec le *péritoine* pariétal sur les côtés de la colonne vertébrale; 3° à gauche, pour former le feuillet antérieur de l'épiploon gastro-splénique, arriver au hile de la rate, contourner cet organe, revenir à la partie postérieure du hile, s'adosser à lui-même pour former le feuillet postérieur de l'épiploon gastro-spinique, enfin se confondre au niveau du pilier gauche du diaphragme avec le *péritoine* pariétal; 4° à droite, pour continuer sur le pylore et sur la première portion du duodénum le feuillet antérieur du grand et du petit épiploon. Enfin, après avoir recouvert en totalité ou en partie les viscères situés dans la partie supérieure de l'abdomen, le feuillet viscéral du *péritoine* va rejoindre le feuillet pariétal en avant de la colonne vertébrale, pour descendre jusqu'au niveau de l'ombilic, d'où nous l'avons fait partir. V. ÉPIPLOON.

PÉRITOME s. m. (pé-ri-to-me — du préf. *péri*, et du gr. *tomê*, section). Bot. Syn. de PÉDICELLAIRE.

PÉRITONÉAL, ALE adj. (pé-ri-to-né-al, a-le — rad. *péritoine*). Anat. Qui appartient au péritoine : *Membrane* PÉRITONÉALE.

PÉRITONÉORRHEXIE s. f. (pé-ri-to-né-o-rè-ksî — de *péritoine*, et du gr. *rhêxis*, rupture). Chir. Rupture du péritoine.

PÉRITONITE s. f. (pé-ri-to-ni-te — rad. *péritoine*). Pathol. Inflammation du péritoine.

— **Encycl.** Pathol. Cette affection se présente sous trois formes principales qui sont : la *péritonite* aiguë, la *péritonite* chronique simple ou tuberculeuse et la *péritonite* puerpérale.

— *Péritonite aiguë*. Cette forme de la *péritonite* est caractérisée anatomiquement par un épanchement, dans la cavité abdominale, d'un liquide séro-purulent d'autant plus abondant que le sujet a succombé à une époque plus éloignée du début de l'affection. Le péritoine est injecté, rouge, sec ou poisseux au toucher. Les circonvolutions intestinales adhèrent entre elles ou aux parois du ventre. La séreuse péritonéale se contracte et fait subir un raccourcissement au tube digestif.

La *péritonite* simple primitive est extrêmement rare; elle peut cependant survenir quelquefois après un refroidissement ou la suppression brusque des règles. Le plus souvent, cette maladie, quelle que soit sa forme, est consécutive à une affection viscérale, soit à une perforation, à un étranglement ou à une irritation causée par la présence de quelque produit morbide accidentel dans la cavité abdominale. Les femmes en sont bien plus souvent affectées que les hommes, et l'on doit la rattacher souvent à des tentatives d'avortement. Chez les enfants nouveau-nés, la *péritonite* succède ordinairement à une phlébite du cordon ombilical. Billard, Simpson et Lorain l'ont observée même chez les fœtus pendant la vie intra-utérine.

La *péritonite* aiguë débute quelquefois par un frisson violent; mais, le plus souvent, le premier symptôme qui apparaît est une douleur abdominale ordinairement fixée en un point de l'abdomen, comme l'ombilic, l'hypogastre, etc. Cette douleur est très-superficielle, pongitive, lancinante et tellement vive, que certains malades ne peuvent supporter les cataplasmes, les fomentations, ni même les couvertures, qu'on est obligé de soutenir à l'aide de cerceaux. La toux, la miction, la défécation, les efforts de vomissement et le plus léger mouvement l'exaspèrent au point que le malade pousse des cris perçants. Dès le début, on observe des hoquets, des envies de vomir, puis des vomissements qui fatiguent beaucoup les sujets. Le pouls est fort et fréquent. Les traits du visage, profondément altérés, expriment l'anxiété et la souffrance. La respiration est fréquente, courte, interrompue par les douleurs du ventre. Celui-ci est tuméfié, tendu, sonore et présente sur les points les plus déclives un son mat, annonçant déjà la collection d'un liquide. L'oreille appliquée sur le ventre perçoit quelquefois un bruit de frottement analogue à celui qu'on observe dans la pleurésie. « Lorsque la maladie s'aggrave, dit Grisolle, le pouls, petit et faible, acquiert une fréquence qui atteint et dépasse cent vingt pulsations par minute; la face se grippe, les nausées sont presque continuelles et les vomissements plus rapprochés. Le ventre se développe toujours davantage par l'exagération simultanée du météorisme et de l'épanchement péritonéal; par contre, on voit en même temps la douleur diminuer ou même cesser tout à fait et les individus éprouver un calme qui peut les illusionner, mais qui ne saurait tromper l'œil clairvoyant du médecin. Tout, d'ailleurs, révèle un péril plus grand et même prochain : la face est profondément altérée; les traits sont amaigris, les yeux excavés, bordés d'un cercle noirâtre; les lèvres sont violacées; la figure et les extrémités se refroidissent, se cyanosent et se couvrent d'une sueur visqueuse; la respiration s'accélère; il en est de même du pouls, devenu filiforme, irrégulier et d'une fréquence telle, qu'il est souvent difficile de le compter; les liquides contenus dans l'estomac, au lieu d'être expulsés par les secousses du vomissement, sortent alors sans effort par un simple mouvement de régurgitation. C'est au milieu de ces symptômes graves que la mort survient, après une courte agonie, quelquefois précédée par un peu de délire ou de coma; mais la plupart des malades conservent leur intelligence jusqu'au dernier moment et meurent pour ainsi dire en parlant. Cette terminaison arrive rarement avant la fin du cinquième ou du sixième jour. Si la maladie a une heureuse issue, le pouls perd de sa fréquence, les vomissements cessent, la douleur diminue ainsi que l'altération des traits, les liquides épanchés dans le ventre sont résorbés, la convalescence se déclare et suit une marche plus ou moins rapide. » Après la guérison, il reste parfois différentes incommodités qui persistent plus ou moins longtemps : douleurs abdominales, tiraillements du ventre, difficultés dans la digestion et stérilité chez la femme. Tous ces accidents résultent des adhérences contractées entre les viscères et les parois abdominales. L'iléus peut être encore une conséquence de ces mêmes adhérences. La *péritonite* aiguë peut n'envahir qu'une partie du péritoine; dans ce cas, la douleur est plus limitée sans être moins intense, les symptômes généraux sont moins graves et, plus souvent que dans la *péritonite* générale, on observe une heureuse terminaison. La partie affectée s'isole, pour ainsi dire, par la formation de pseudo-membranes adhésives; la suppuration s'empare assez fréquemment du tissu cellulaire sous-péritonéal; mais elle reste enkystée dans les fausses membranes et finit par se faire jour à l'extérieur, soit à travers les parois abdominales, soit à travers quelque anse d'intestin.

Lorsque la *péritonite* a lieu par perforation d'un viscère, d'un vaisseau, d'un kyste accidentel, d'un foyer s'ouvrant dans l'abdomen, elle est dite suraiguë et débute avec une extrême violence; une douleur déchirante annonce la perforation; la phlegmasie se généralise et parcourt souvent toutes les périodes avec une incroyable rapidité; elle est, pour ainsi dire, foudroyante et tue en quelques heures. Cependant, si la perforation et l'épanchement qui en résulte sont peu considérables, l'inflammation peut rester limitée aux environs et déterminer seulement des adhérences autour de l'ouverture accidentelle; dans ce cas, les phénomènes sont beaucoup moins graves et la guérison est possible.

Lorsque la *péritonite* est consécutive à un étranglement, sa marche est plus lente et la phlegmasie se borne tout d'abord à la portion d'organe étranglée. Les symptômes particuliers varient selon l'importance des viscères compris dans l'étranglement, et, lorsque celui-ci n'est point supprimé dans un court espace de temps, la gangrène se déclare et la mort est inévitable.

La *péritonite* aiguë, quelle qu'en soit la forme, est toujours extrêmement grave et demande les plus prompts secours. « Lorsque la force du pouls le permet, dit Grisolle, on doit pratiquer une large saignée, qu'on répétera, si besoin est, une ou deux autres fois dans la première journée. En même temps, le ventre sera couvert, dans les parties où siège la douleur, d'un nombre de sangsues assez considérable, comme cinquante ou cent, et l'on favorisera l'écoulement du sang par de larges cataplasmes émollients et par des fomentations, à moins que les malades ne puissent en supporter le poids. Lorsque les mouvements ne sont pas trop douloureux, on plongera les malades dans un bain tiède et ils y resteront le plus longtemps possible. Il conviendra de se servir, en cette circonstance, [illegible] à l'aide de laquelle les malades atteints de *péritonite*, de rhumatisme ou de toute autre affection très-douloureuse, sont mis dans l'eau et en sont retirés sans effort et sans douleur. On prescrit des boissons douces, mucilagineuses, acidulées, elles seront données froides et même glacées; elles seront prises en petite quantité à la fois, pour ne pas exciter les vomissements. Il importe aussi de tenir le ventre libre par des lavements. A cause des souffrances qu'on réveille en les administrant, [illegible] aux [illegible] sangsues, on devra tenter l'emploi des mercuriaux à haute dose, on fera sur le ventre et les cuisses trois ou quatre fois dans les vingt-quatre heures, des onctions avec l'onguent napolitain, en employant pour chacune d'elles 20 ou 30 grammes de pommade; on donnera en même temps le calomel à dose fractionnée [illegible] en quinze ou vingt prises). Loin de redouter la salivation, il faut au contraire la désirer; car la plupart des malades qui la subissent guérissent. » Les vésicatoires sur le ventre peuvent être d'une grande utilité. Pour calmer les douleurs, on emploie l'opium, si elles n'ont pas cédé aux antiphlogistiques. Si le [illegible] c'est aux toniques et aux cordiaux qu'il faudrait recourir. Si la *péritonite* est consécutive à une perforation intestinale avec épanchement, il est bien à craindre que toute espèce de traitement ne soit inefficace. En tout cas, il faut condamner le malade à une immobilité et à un repos absolus. La diète sera rigoureusement observée, et, pour étancher la soif, on donnera quelques petits morceaux de glace ou des quartiers d'orange. Graves, Stokes et la plupart des médecins conseillent l'opium à haute dose.

— *Péritonite chronique*. Cette affection est rarement consécutive à la *péritonite* aiguë; elle est presque toujours liée à la diathèse tuberculeuse ou à la présence de quelque tumeur cancéreuse; elle est caractérisée anatomiquement par l'adhérence des intestins aux parois de l'abdomen et par la formation de fausses membranes plus ou moins nombreuses et plus ou moins considérables. On rencontre assez fréquemment un épanchement liquide, mais peu abondant. L'intestin grêle, moins long qu'à l'état normal, se trouve rétracté au devant de la colonne vertébrale. Enfin, onze fois sur douze, on rencontre des tubercules sous la tunique péritonéale de l'intestin.

La *péritonite* chronique s'annonce par une douleur sourde, profonde, présentant des exacerbations momentanées, surtout pendant la digestion. Il y a tantôt [illegible] et tantôt diarrhée, vomissements persistants de matières verdâtres et porracées; rarement de la fièvre, mais amaigrissement toujours croissant, avec sécheresse et teinte terreuse de la peau. Le ventre est ordinairement plus volumineux qu'à l'état normal; mais quelquefois, au contraire, il est rétracté et aplati. La percussion y découvre la présence d'un liquide épanché, et, par la palpation, on reconnaît un empâtement diffus, une tension particulière et des saillies inégales mal circonscrites, formées par les intestins réunis en masse. La *péritonite* chronique marche avec une extrême lenteur; elle reste longtemps stationnaire; mais un moment arrive où la diarrhée devient continue, où les membres inférieurs s'infiltrent, où la faiblesse atteint son dernier terme et le malade succombe. La mort peut être précédée de la perforation de l'intestin sans que des symptômes très-aigus indiquent cette complication, qui hâte ordinairement la terminaison.

Dès le début, on peut employer, quand les forces des malades le permettent, quelques émissions sanguines, surtout les applications de sangsues sur le ventre, qu'on recouvre ensuite de cataplasmes [illegible] tous les narcotiques sont propres à combattre les douleurs abdominales ainsi que la diarrhée. L'huile de foie de morue, l'iodure de potassium et toute la série des toniques et des amers seront employés pour soutenir les forces du malade. Les vésicatoires, les cautères, les moxas, les frictions irritantes sur l'abdomen sont d'un fréquent usage dans la *péritonite* chronique. Trousseau et Pidoux conseillent les cataplasmes de ciguë, comme résolutifs. Ils font appliquer matin et soir, sur le ventre, un cataplasme composé de deux tiers de poudre de ciguë et d'un tiers de farine de graine de lin. On peut remplacer la poudre de ciguë par [illegible] Le repos absolu, un régime doux et une bonne hygiène seront le complément de tous ces moyens thérapeutiques. Lorsqu'il se forme des collections purulentes dans le péritoine et que le pus a une tendance à se porter au dehors, soit à travers les parois abdominales, soit à travers l'intestin, il faut favoriser son issue autant que possible.

— *Péritonite puerpérale*. Cette maladie est très-fréquente chez les nouvelles accouchées; elle est le plus souvent le résultat de quelque imprudence, d'un refroidissement, de [illegible] chement. La maladie débute quelquefois pendant [illegible] clare entre le deuxième et [illegible] reux, la face s'altère, les yeux [illegible] état, on voit survenir un frisson plus ou moins violent. En même temps, on observe tous les symptômes locaux communs à l'inflammation [illegible] exaspérée par la pression; météorisme très-considérable, gêne de la respiration, accélération [illegible] constipation, nausées, vomissements jaunes, verdâtres et porracées; face vultueuse, grippée [illegible] sécrétion lactée ne s'établit pas; elle disparaît, si elle existait déjà. Lorsque la maladie continue [illegible] devient générale; elle s'irradie jusque dans les lombes; le ventre se ballonne encore plus; il rend partout un son tympanique, excepté vers les flancs, où un épanchement séro-floconneux s'accumule. Cette distension des intestins par les gaz produit beaucoup d'anxiété [illegible] les vomissements se rapprochent; les malades rejettent une bile verdâtre, porracée, épaisse, qui, dans les derniers temps, s'échappe sans efforts et par un simple mouvement de [illegible] d'entre elles sont tourmentées par le hoquet. Le pouls, toujours plus petit et dépressible, bat rarement moins de cent trente ou cent [illegible] par une sueur visqueuse; la face est pâle, terreuse; les traits sont tirés, amaigris; les [illegible] sont violacées et tremblantes; la respiration très-accélérée. La plupart des malades sont immobiles sur le dos et dans un état d'accablement et de prostration; d'autres sont agitées par un délire qui est rarement furieux; [illegible] beaucoup pourtant qui conservent toute leur intelligence jusqu'au dernier moment. Ces dernières s'éteignent après une courte agonie. On voit ordinairement la douleur abdominale [illegible] jour ou plusieurs heures avant le terme [illegible] rarement rapide, quelquefois foudroyante. [illegible] guère qu'entre le sixième et le neuvième jour. Lorsque l'issue doit être favorable, l'a[illegible] douleurs abdominales et surtout par celle de la [illegible] A l'ouverture des cadavres, on trouve presque [illegible] petit bassin, autour de l'utérus et de ses annexes. [illegible] tion, dont il est souvent le point [illegible] aux ovaires.

D'après Grisolle, pour prévenir [illegible] des conditions hygiéniques les plus favorables [illegible] douce, uniforme, dans un repos absolu de corps et d'esprit; on entretiendra la liberté [illegible] d'urine dans la vessie; on favorisera par la [illegible] soit dans les cas d'hémorragie, on n'aura re[illegible] lue nécessité en fera un devoir. Le traitement [illegible] sions sanguines [illegible]

— An[illegible]

[illegible] de la castration; la constriction du péritoine [illegible] les plaies pénétrantes des parois abdominales.

La *péritonite* exige l'emploi d'un traitement énergique. Lorsque la force du pouls le permet, il faut pratiquer une forte saignée générale, [illegible] mieux qui en résulte, on fait des saignées locales sur le point douloureux de l'abdomen ou le plus près possible. Immédiatement après ces émissions sanguines, on a recours au bain [illegible] et, dans les intervalles, aux fomentations [illegible] la nuit. On prescrit des boissons douces, mucilagineuses, acidules; elles seront données [illegible]. Il importe aussi de tenir le ventre libre; les lavements étant [illegible] administration nécessite, on les remplace par quelque laxatif doux donné par la bouche. Lorsque, malgré ces moyens, la *péritonite* continue à faire des progrès et lorsque l'état [illegible] ne permet plus de recourir aux [illegible], on devra tenter l'emploi des mercuriaux à haute dose; ainsi, on fait une ou deux fois par jour sur le ventre des [illegible] avec l'onguent napolitain; on peut [illegible] donner du calomel à doses fractionnées.

PÉRITRACHÉEN, ÉENNE adj. (pé-ri-tra-ké-ain, é-e-ne — du préf. *péri*, et de *trachée*). Entom. Qui entoure les trachées : *Membrane* PÉRITRACHÉENNE.

PÉRITRÈME s. m. (pé-ri-trè-me — du préf. *péri*, et du gr. *tréma*, trou). Entom. Petite pièce qui entoure les stigmates des insectes.

PÉRITRICHIE s. f. (pé-ri-tri-kî — du préf. *péri*, et du gr. *thrix*, *trichos*, cheveu). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, [illegible] lamellicornes, tribu des scarabées anthobies, comprenant quatre espèces qui habitent l'Afrique australe.

PÉRITRIQUE s. m. (pé-ri-tri-ke — du préf. *péri*, et du gr. *thrix*, *trichos*, cheveu). Infus. Genre d'infusoires ciliés, de l'ordre des trichodés.

PÉRITROPE adj. (pé-ri-tro-pe — du préf. *péri*, et du gr. *trepô*, je tourne). Bot. Qui se dirige de l'axe du fruit vers la circonférence.

PERITSOL (Abraham), rabbin français. V. FARISSOL.

PÉRITTION s. m. (pé-ri-tti-on — du gr. *perittos*, abondant, excellent). Bot. Syn. de MILAN XYLON.

PÉRITYPHLITE s. f. (pé-ri-ti-fli-te — du préf. *peri*, et du gr. *tuphlos*, cæcum, proprement aveugle). Pathol. Nom donné par quelques auteurs au phlegmon du tissu cellulaire qui entoure le cæcum, formant les abcès iliaques.

PÉRI-UTÉRIN, INE adj. (pé-ri-u-té-rain, i-ne — du préf. *péri*, et de *utérin*). Qui est situé autour de l'utérus.

PÉRIVALIUM s. m. (pé-ri-va-li-omm — mot lat. formé du préf. *peri* et du lat. *vallis*, vallée). Liturg. Ancien nom du chœur [illegible], formé de deux rangées parallèles de stalles.

PÉRIZONIUS (Jacques VOORBROEK), philologue hollandais, né à Dam en 1651, mort à Leyde en 1715. Il devint successivement recteur du gymnase de Delft (1674), professeur d'éloquence et d'histoire à Franeker (1681), professeur d'histoire et de littérature grecque à Leyde. Il fut, après Bentley, l'érudit classique le plus remarquable de son temps, et [illegible] la connaissance précise des langues savantes le sens historique le plus pénétrant. Ses principaux ouvrages sont : *Animadversiones historicæ* (Amsterdam, 1685, [illegible] appelle l'*errata* des historiens); *Origines Babylonicæ et Ægyptiacæ* (Leyde, 1711, [illegible]); *Opuscula minora* (Leyde, 1740, [illegible]).

PER JOCUM, mots latins qui signifient [illegible] par plaisanterie.

PER JOVEM! (*par Jupiter!*). Juron familier [illegible].

PERKALE, PERKALINE V. PERCALE, PERCALINE.

PERKEL [illegible].

PERKIN WARBECK, imposteur anglais, du XVe siècle [illegible] Londres en 1487. Il joua un rôle extraordinaire sous le règne de Henri VII, auquel il disputa le trône d'Angleterre, et essaya de relever le parti de la Rose blanche, appuyé dans ses prétentions par la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV, laquelle le reconnut solennellement pour son neveu et l'envoya en Irlande en 1492. Perkin, qui prit alors le titre de duc d'York, [illegible] sa tentative de soulèvement, [illegible] en France et y fut très-bien accueilli par Charles VIII. Mais ce prince ayant fait la paix avec le roi d'Angleterre, le prétendant retourna auprès de la duchesse de Bourgogne. En 1495, il fit de nouvelles et infructueuses tentatives à main armée sur la côte de Kent, en Irlande, puis se rendit auprès du roi d'Écosse, Jacques IV, qui le reconnut publiquement, l'attacha à sa famille par un mariage et lui avança une expédition dans le Northumberland (1496). Deux ans plus tard, une révolte ayant éclaté en Cornouailles, Perkin profita de l'occasion pour débarquer dans la baie de White-Sand (1498), marcha sur Badmin, prit alors le titre de Richard IV, mais échoua encore une fois dans son entreprise, se réfugia dans l'abbaye de Beaulieu, qui était un lieu d'asile, puis commit l'imprudence de se livrer à Henri VII, sur la foi de ses artificieuses promesses. Jeté aussitôt à la Tour de Londres, Perkin parvint à s'échapper après une année de captivité, se réfugia au monastère de Bethléem, dont le prieur le livra au roi. Henri VII, après lui avoir fait subir deux expositions publiques, le fit juger par une commission qui le condamna à être pendu à Tyburn (1499). Quelques historiens ont cru que Perkin était véritablement un des enfants d'Édouard.

Perkin Warbeck, drame historique en cinq actes, en vers, par M. Fontan (Odéon, 6 mai 1828). Le personnage de Perkin Warbeck, composé bizarre de fraude et de crédulité, de lâcheté et de hardiesse, devait séduire l'imagination de plus d'un écrivain. Schiller lui-même a laissé dans ses papiers deux plans de pièces fondées sur l'analyse des sentiments que doit éprouver un homme ainsi partagé entre deux existences contradictoires. Ces plans sont celui du *Faux Démétrius* et celui du *Perkin Warbeck*. Ce ne sont pas ses aventures, c'est l'état de son âme, ce sont les tourments d'une position si complexe qu'il a voulu peindre, et cette esquisse, tout inachevée qu'elle est, témoigne d'une grande sagacité, d'une connaissance approfondie du cœur humain. L'histoire, d'ailleurs, n'y est guère plus respectée que dans la pièce de M. Fontan, dont voici la rapide analyse. Le comte de Lincoln, représentant de la maison d'York, est en Irlande, à la tête d'un parti de révoltés. Le comte de Stanley se joint à eux et leur propose de mettre en avant un faux duc d'York, sans établir bien nettement les motifs de cette fantaisie. Lincoln, qui doit régner, n'objecte rien à cette bizarre substitution. Stanley produit alors au milieu d'eux un jeune homme du peuple, dont l'air ouvert et ferme leur agrée. On lui offre d'être roi; il est surpris d'abord, puis il accepte. Aussitôt il marche sur Dublin et remporte un avantage. Mais déjà Stanley se repent de son ouvrage. Il craignait l'indocilité de Lincoln; il trouve Warbeck plus indocile encore et négocie avec Henri VII. Vaincus par l'ascendant du faux York, les seigneurs anglais ses complices et Lincoln lui-même se dévouent sincèrement à sa cause. Ici survient un nouveau personnage, c'est la mère de Warbeck. Femme d'un pêcheur, elle a été la maîtresse d'Édouard IV, et elle vient avouer sa faute à son fils en lui déclarant qu'il est fils de roi. Qu'on ne croie pas cependant que ce soit pour l'engager à monter au trône. Au contraire, elle publiera partout sa faute pour empêcher Perkin de se faire passer pour le duc d'York. Une lettre de Stanley à Henri, interceptée par Perkin, lui sert de sauf-conduit pour aller trouver Henri dans son propre camp. A la vue du jeune homme, le roi conçoit des doutes et reconnaît Perkin, dont il possède un portrait. Au même moment, les troupes irlandaises attaquent le camp, un incendie éclate. A sa faveur, Perkin s'échappe en vrai héros, et, après un acte dans lequel il montre, sans trop de raison, une défiance injuste envers Lincoln, il livre une dernière bataille dans laquelle il est vaincu. Il tombe blessé entre les mains des Anglais. Henri lui envoie Lambert Simnel pour lui offrir la vie à la condition de devenir simple fauconnier; mais Warbeck préfère la mort. Lincoln et lui s'embrassent et meurent en frères d'armes. Telle est la marche de ce drame, dont le succès a été très-grand et très-mérité. Il est plein de mouvement et d'héroïsme, plusieurs scènes sont traitées avec une véritable supériorité dramatique, et le style, en général pur et facile, brille surtout par l'éclat et la précision.

PERKINISME s. m. (per-ki-ni-sme — de *Perkins*, n. pr.). Méd. Méthode curative du docteur Perkins, consistant à promener sur les parties malades la pointe de deux aiguilles de métal différent.

— Encycl. Ce nom a été donné par Perkins, son inventeur, à un prétendu moyen thérapeutique, qui consiste à promener sur [illegible] ou au voisinage d'une partie douloureuse deux aiguilles, l'une de laiton, l'autre de fer-blanc, qui se terminent l'une par une extrémité pointue et l'autre par une extrémité mousse. Ce moyen passa des États-Unis, patrie de l'inventeur, en Danemark, d'où il se répandit bientôt dans le nord de l'Europe. Le peuple, avide de merveilles, l'accueillit avec l'enthousiasme qu'excitent toujours en lui les nouveautés extraordinaires. Quelques médecins s'en montrèrent aussi les partisans, par crédulité ou par calcul. En un mot, le *perkinisme* fut quelque temps à la mode. Mais l'engouement ne tarda pas à se dissiper, et ce prétendu moyen thérapeutique tant vanté est maintenant enseveli dans l'oubli avec les jongleries de Cagliostro et de Mesmer.

PERKINS s. m. (pèr-kains — nom de l'inventeur). Mécan. Machine à vapeur, à pression illimitée. ‖ On dit plus ordinairement MACHINE À LA PERKINS.

PERKINS (Elisha), médecin américain, mort à New-York en 1799. Il s'est fait connaître par l'invention d'un moyen thérapeutique consistant à promener sur la partie malade, jusqu'à ce qu'il se manifestât une légère inflammation à la peau, un *tracteur métallique* composé de deux aiguilles coniques, longues de deux pouces et demi, réunies par la base, formées de deux métaux différents et l'une pointue, l'autre arrondie à l'extrémité. Par ce moyen, érigé en système sous le nom de *perkinisme*, le médecin américain prétendit guérir la goutte, le rhumatisme et d'autres maladies analogues, puis il en arriva à en faire une sorte de panacée contre tous les maux, même contre la fièvre jaune. Les tracteurs de Perkins eurent d'abord un grand succès en Amérique et en Angleterre; mais bientôt l'engouement s'évanouit et Perkins fut traité de charlatan. Il mourut, malgré l'emploi de ses tracteurs, de la fièvre jaune à Plainfield, où il exerçait son art. — Son fils, Benjamin-Douglas PERKINS, également médecin, s'attacha à expliquer et à prôner le perkinisme dans divers écrits : l'*Influence des tracteurs métalliques sur le corps humain* (Londres, 1796); *Expériences avec les tracteurs métalliques* (Londres, 1799), etc.

PERKOUN, appelé aussi en polonais **Piorun**, en lithuanien **Perkounas**. C'était le Jupiter de la mythologie lithuanienne et borusse; le dieu suprême, roi des dieux, maître du ciel et de la terre, armé de la foudre, et, d'après Narbutt, représenté primitivement comme monté sur un aigle. Le chêne lui était consacré. Des vestales entretenaient en son honneur le *znicz* ou feu perpétuel. Il était le plus vénéré des dieux lithuaniens. Son culte s'exerçait dans les bois sacrés et dans les temples. Les prêtres lui offraient des sacrifices; leur grand pontife se nommait *krivé-kriveito*. Le vendredi était le jour de la semaine qui lui était consacré. Ses statues représentaient un homme au visage courroucé et terrible, la tête environnée de flammes. Son culte, d'après Narbutt, aurait été introduit par Vladimir à Kiev et dans toute la Ruthénie en 980, et par un de ses lieutenants à Novgorod-la-Grande. Le culte de Perkoun est celui des cultes païens qui a le plus longtemps subsisté en Europe : il a duré jusqu'au XVe siècle. Aujourd'hui encore, il reste de nombreuses traces de ce culte dans les superstitions populaires répandues en Lithuanie et en Samogitie.

PERKOUNATÉLÉ, nom sous lequel les Lithuaniens désignaient la mère et la sœur de Perkoun, le dieu de la foudre. Quand Perkoun est fatigué, elle le prend dans son bain et, le lendemain, elle le renvoie brillant et resplendissant comme doit l'être le dieu qui va lancer l'éclair. Dans le cortège de la déesse se trouvaient *Aussra*, l'aurore, *Bezelea*, le crépuscule, *Breksta*, les ténèbres, et *Warpelès*, dieu de l'écho. En Samogitie, dit Narbutt, on continue aujourd'hui encore, dans quelques endroits, à faire des prières à Perkounatélé, et on adore la sainte Vierge sous le nom de sainte Vierge Perkounatélé ou Perkounia.

PERLAIRE adj. (pèr-lè-re — rad. *perle*). Qui a l'éclat de la perle ou de la nacre de perle.

— Entom. Syn. de PERLIEN.

PERLAMORPHE s. f. (pèr-la-mor-fe — de *perle*, genre d'insectes, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, dont l'espèce type habite Java.

PERLASSE s. f. (pèr-la-se — allem. *perlasche*; de *perle*, perle, et de *asche*, cendre). Comm. Nom donné aux potasses les plus blanches, les plus pures.

PERLE s. f. (per-le — bas lat. *perula*, mot dont l'origine est controversée. La plupart des étymologistes hésitent entre le latin *pirula*, proprement petite poire, de *pirum*, poire, et *pilula*, proprement petite bille, de *pila*, balle. D'autres ont vu dans *perle* une modification de *perna*, coquille, et, en effet, les Napolitains et les Siciliens disent *perna* pour *perla*, et, en italien, *pernocchia* veut dire nacre. Quelques étymologistes proposent *sphærula*, diminutif de *sphæra*, sphère. On a aussi rattaché ce mot à l'ancien haut allemand *perala* ou *berala*, que Grimm rattache au grec *bérullos*, béryl). Concrétion brillante, dure, arrondie, qui se forme, dans certains coquillages bivalves, par une extravasation de la nacre : *Un collier, un bracelet de* PERLES. *Des* PERLES *d'une belle eau. La pêche des* PERLES. *La science ne s'acquiert qu'avec beaucoup de peine : il faut descendre dans les gouffres de la mer pour en rapporter des* PERLES. (Max. orient.) *Dans la langue chinoise, deux* PERLES *d'égale grosseur désignent un ami.* (De Remusat.) *Les* PERLES *se jaunissent par l'usage et le temps.* (A. Karr.)

> Un jour, un coq détourna
> Une *perle*, qu'il porta
> Au beau premier lapidaire :
> « Je la crois fine, dit-il;
> Mais le moindre grain de mil
> Ferait bien mieux mon affaire. »
>
> LA FONTAINE.

— Poétiq. Dent très-blanche : *Ses dents sont des* PERLES. *Elle a des* PERLES *dans la bouche.* (Acad.) ‖ Goutte d'un liquide, particulièrement en parlant de la rosée :

> J'aperçois des *perles* liquides
> Sur le feuillage vacillant.
>
> PARNY.

> La rosée arrondie en *perles*
> Scintille aux pointes du gazon.
>
> TH. GAUTIER.

— Fig. Personne très-estimable; chose d'un très-grand prix : *C'est la* PERLE *des hommes, la* PERLE *des femmes, la* PERLE *des maris. C'est une* PERLE *que ce manuscrit.*

— Par anal. Fil à plomb, dans lequel le poids est un grain de plomb percé d'un petit trou.

— Par ext. Nom donné à de petits ornements d'émail, de verre, de métal, percés d'un trou qui sert à les enfiler, pour en faire divers petits ouvrages : PERLES *d'or, d'acier, de verroterie.*

— *Perles de Rome*, Petits grains d'albâtre, qu'on a plongés dans une pâte nacrée.

— *Nacre de perle, Mère de perle*, Substance intérieure de la coquille des huîtres à perles : *Un étui en* NACRE DE PERLE.

— *Gris de perle* ou *Gris perle*, Couleur approchant de celle de la perle : *Du satin* GRIS DE PERLE.

— *Faire la perle*, Perler, se diviser en gouttelettes rondes.

— *Enfiler des perles*, Perdre son temps, s'amuser à des bagatelles : *Je ne suis pas venu ici pour* ENFILER DES PERLES.

— *Jeter les perles devant des pourceaux*, Donner à quelqu'un une chose dont il ne connaît, dont il ne peut apprécier le prix; dire devant lui des choses dont il ne sent pas la finesse. Cette locution est empruntée à l'Évangile.

— Archit. Nom donné à de petits grains ronds taillés dans les baguettes.

— Techn. Petite boule de bois, couverte de soie ou de laine, dans laquelle passent les fils d'une frange.

— Comm. *Perle fine*, Véritable perle. ‖ *Perle fausse*, Imitation des perles, verroterie qui ressemble à une perle. ‖ *Semence de perles*, Très-petites perles. ‖ *Loupe de perle*, Bouillon de la nacre, qui forme une perle imparfaite.

— Typogr. Nom donné à un caractère qui a quatre points typographiques de force de corps. ‖ Nom donné également, à cause de la forme de leurs ornements, à de petites vignettes qu'on emploie souvent, à la place des filets, pour former des cadres de couverture et des têtes de chapitre.

— Chir. Nom donné à de petits abcès proéminents, d'un blanc mat, qui se montrent sur la cornée transparente.

— Pharm. Petite capsule gélatineuse sphérique, renfermant un médicament liquide.

— Alchim. Rosée du printemps.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des perliens, comprenant plus de quarante espèces, la plupart européennes : *La* PERLE, *sur le point de changer d'élément, vient à fleur d'eau.* (V. de Bomare.)

— Encycl. Hist. nat. et Comm. Les *perles* sont une production calcaire, dure, brillante, de forme très-variable, ayant en tout la nature des coquilles, c'est-à-dire formées de carbonate de chaux avec un peu de matière organique, et participant beaucoup de la nature de la nacre. Ces productions se forment toujours dans l'intérieur des coquilles, qu'elles soient adhérentes à la coquille elle-même ou libres dans l'intérieur du manteau de l'animal. Tous les mollusques à coquille doivent donc pouvoir produire accidentellement de ces concrétions isolées, qui ne sont de vraies *perles* que si le manteau est susceptible lui-même de sécréter une nacre brillante et vivement irisée. La coquille qui fournit le plus souvent des *perles* est nommée pour cela perlière; elle appartient au genre avicule; elle a reçu le nom de *mère perle* (*avicula margaritifera*); outre cette coquille, la mulette perlière d'Europe (*unio margaritifera*) donne également de belles *perles*. Le reflet si vif et si suave que, dans les *perles*, on désigne sous le nom d'*orient* résulte de la combinaison de l'éclat de la nacre avec la courbure concentrique des lamelles infiniment minces dont cette substance est formée; on comprend ainsi comment un morceau de nacre taillé ne saurait acquérir l'orient, ses lamelles restant parallèles. Les *perles* d'Europe les plus renommées proviennent du lac Tay, en Écosse; celles d'Orient proviennent de Ceylan ou du golfe Persique.

La *perle* paraît être le résultat d'un accident [illegible] de la matière nacrée [illegible] l'intérieur de la coquille. [illegible] corps étranger excite [illegible] et la matière se dépose en minces couches concentriques autour de ce corps [illegible] chatoyant et qui sont [illegible] l'égal des pierres précieuses. Toutefois, ce n'est que dans les genres de coquilles huîtrières dites mulettes et [illegible] pintadines, dans l'aronde surtout, que l'on rencontre des *perles* [illegible] donner de la valeur. [illegible] certaines moules produisent en effet des *perles*, mais de mauvaise eau et très-peu prisées.

[illegible] pureté de sa couleur. L'eau et l'orient d'une *perle* sont [illegible] Les plus belles sont appelées *parangons;* [illegible] on appelle la *semence de perles* et servent seulement dans les broderies. Les *perles* sont habituellement [illegible] être serties de manière à ne présenter que la partie extérieure. Leur couleur varie du blanc laiteux au jaune pâle; cependant il en est [illegible] d'un jaune d'or, d'autres [illegible] celles qui [illegible] sont appelées bronzées. La *perle* peut s'altérer par l'usage, le frottement [illegible] son état d'altération.

L'usage des *perles* comme parure remonte à la plus haute antiquité; il fut importé en Grèce par les Phéniciens, qui le tenaient des Indiens et des autres peuples asiatiques. Les Indiens [illegible] sur les côtes de l'île Taprobane, actuellement Ceylan, où cette pêche a encore lieu, bien que les plus belles *perles* viennent de Bahreïn, dans le golfe Persique. Homère et Hérodote ne parlent pas des *perles*. Théophraste n'en connaissait pas la nature. Pline croyait qu'elles [illegible] Les Grecs en pêchaient sur les côtes de l'Acarnanie. Théophraste prétend qu'ils en trouvaient dans [illegible] que les écrivains grecs plus modernes ont appelé la *perle* pierre pinnique.

Le goût des *perles* [illegible] répandit en Grèce surtout après les conquêtes d'Alexandre en Asie. On en décora aussi les statues à la façon asiatique. L'Égypte ancienne ne semble pas avoir recherché vivement les *perles;* mais, sous la domination des Ptolémées, les *perles* y abondèrent. Le luxe de la reine Cléopâtre est resté fameux, et les Romains appelaient *cléopâtrines* les *perles* de première beauté. Cette princesse possédait les plus grosses *perles* que le monde antique eût connues; on prétend que, dans un repas avec Antoine, pour lui donner une haute idée de son faste, elle en fit dissoudre une dans [illegible] de cette façon a été niée par les savants.

Les [illegible] contre Carthage, contre les rois de l'Asie Mineure, la conquête de [illegible] figurèrent les *perles*. Les Romains appelaient [illegible] Lollia Paulina, qui devint femme de Caligula, parut un jour couverte d'émeraudes et de *perles;* elle en avait les cheveux, les oreilles, le cou, la gorge et les bras tout chargés. Outre les *margaritæ* et les *uniones*, il y avait les *elenchi* ou *perles* en forme de poire; les *tympania*, qui avaient une face ronde et l'autre plate comme les tambours; les *crotalaria* étaient les boucles d'oreilles composées de plusieurs *perles* qui, se choquant, faisaient entendre un cliquetis. Les [illegible] ses bénéfices par le commerce des *perles* avec l'empire romain.

A Byzance, [illegible] de pierreries et de *perles* et un casque entièrement orné de *perles*. Les empereurs d'Orient [illegible] à peine [illegible]

Le moyen âge [illegible] en nacre. [illegible] moyen âge ont perdu leur éclat et sont *mortes*, [illegible] vogue. Le duc de Buckingham étonna la cour d'Anne d'Autriche en faisant broder pour [illegible]

[illegible]

présentée au milieu d'une corbeille d'argent à jour et à feuillage, exécutée par l'habile orfèvre Cassinelli, et accompagnée d'ouvrages de filigrane. Le *Mercure* [illegible] en rendant compte de ce présent, s'écrie que [illegible] de Gênes qu'un de ses sujets ait pu faire un tel don et qu'il ait été reçu avec autant de bonté par le roi. »

Les principales pêcheries de *perles*, dans l'antiquité, étaient, suivant Pline et d'autres auteurs, le golfe Persique, l'île de Ceylan et la mer Rouge. Les pêcheries de la mer Rouge sont aujourd'hui épuisées et abandonnées; mais les autres sont restées toujours aussi fertiles et fournissent presque toutes les *perles* du commerce. Les centres de ces pêcheries sont: l'île de Bahreïn, dans le golfe Persique, et la baie de Condatchy, dans le détroit de Manaar, entre la presqu'île de l'Inde et l'île de Ceylan. On trouve encore, mais en moins grande quantité, des huîtres contenant de belles *perles* tout le long de la côte d'Arabie et de diverses îles du golfe. Elles abondent également dans certaines parties de l'océan Indien, le long de la côte de Coromandel; aussi la Compagnie des Indes orientales entretient-elle une station à Tutucorcen et dans divers autres endroits.

— *Pêcheries des Indes orientales.* La pêche à Ceylan est un monopole du gouvernement anglais. Avant 1796, ce droit appartenait aux Hollandais, quoiqu'ils n'eussent pas pêché dans ces parages depuis 1768. Le banc du détroit de Manaar a plus de 30 kilomètres de longueur. Pour ne pas l'épuiser, on l'exploite en coupes réglées, c'est-à-dire qu'on l'a divisé en sept parties, qui sont livrées successivement [illegible] de sorte que les coquillages ont le temps nécessaire pour se reproduire et se développer.

A différents intervalles, depuis l'occupation de l'île par les Anglais en 1796, les pêcheries de *perles* ont donné une riche moisson, contribuant ainsi pour une forte part à la richesse publique. Il existe, en effet, peu de [illegible] y a quelques années à peine, personne n'aurait eu l'idée de supposer qu'il pût y avoir une pêcherie de *perles* plus riche que celle de la côte nord-ouest de Ceylan. Voici ce qu'écrivait en 1873 [illegible] correspondant à Colombo :

« Les bancs qui s'étendent au large d'Aripo, dans le golfe de Manaar (le grand point de jonction du commerce de l'Orient avec celui de l'Occident au moyen âge), ont toujours donné les meilleurs résultats, et il est possible d'estimer leur revenu, au moins en ce qui concerne le commerce britannique, comme suit : de 1796 à 1809, il y eut une série de pêches [illegible] aux *perles* n'a lieu que pendant les mois de février et de mars de chaque année) des plus productives, et le revenu total de ces quatorze années n'a pas été moindre de 517,481 livres sterling, soit plus de 35,000 livres (875,000 francs) par an. A cette période succédèrent cinq années sans pêche aucune; les huîtres avaient mystérieusement disparu. La seconde période, commençant en 1814, dura [illegible] un produit total de 90,000 livres sterling (2,250,000 francs). Huit années s'écoulèrent ensuite, pendant lesquelles cette source sous-marine de revenu ne rapporta rien; mais, de 1828 jusqu'en 1837, une troisième série de pêches produisit 227,000 livres sterling (5,675,000 francs). A partir de 1837, immédiatement après le départ du gouverneur sir Robert Wilmot Horton jusqu'au gouvernement de sir Henry Ward, cette industrie ne donna aucun revenu; mais, pendant les cinq années qui se terminèrent en 1860, on put mettre de ce chef dans le trésor public une somme de 119,000 livres sterling. Depuis 1860, une seule pêche a été d'un bon rapport, celle de 1863, qui, à elle toute seule, ne produisit [illegible] soixante-dix ans, les pêcheries de *perles* de Ceylan ont donné un revenu de plus d'un million sterling (25 millions de francs). Quelles [illegible] *perles* pendant cette période de soixante-dix [illegible] tres n'ont pas toujours été l'objet d'une inspection régulière et minutieuse faite par des hommes spéciaux; mais c'est en vain que l'on [illegible] grations du bivalve errant si précieux pour [illegible] 1867, [illegible] d'État d'envoyer un naturaliste. Il en vint [illegible] Huxley. On attendait de lui de grandes choses, il nous laissa tout aussi avancés qu'auparavant pour la conservation ou l'extension [illegible]

ductive en 1874, c'est-à-dire la première pêche heureuse depuis onze ans. Il ne faut pas oublier enfin que la pénurie des dernières années rendra le marché des *perles* très-productive. »

« Il n'est pas dans l'île entière de spectacle [illegible] baie de Condatchy, dans le golfe de Manaar, durant la saison de la pêche des *perles*. Cette plage, ordinairement déserte et nue, présente alors une animation qu'on ne saurait rencontrer ailleurs. Plusieurs milliers d'individus empressés, de toutes les couleurs, de tous les pays et de toutes les castes, passent et repassent incessamment devant les yeux de l'observateur. La côte est couverte de huttes [illegible] étalage de marchandises.

» Dans l'après-midi, des flottilles de bateaux reviennent des bancs de *perles* et rentrent au port décharger leurs richesses. Il faut voir alors, quand ils approchent du rivage, l'anxiété peinte sur la figure du propriétaire de ces barques, l'ardeur avec laquelle chacun d'eux se précipite à la rencontre des arrivants, dans l'espoir de quelque bonne nouvelle et d'une riche cargaison. Le nombre des joailliers, des courtiers et des marchands indigènes ou étrangers est immense et frappe par la variété des types et des costumes. D'une façon ou de l'autre, les *perles* sont la seule chose dont s'occupe tout ce monde : les uns les séparent et les assortissent; les autres les pèsent, les comptent et leur assignent une valeur; d'autres les percent et les apprêtent. C'est un spectacle merveilleux, fait pour frapper l'esprit et donner la plus haute idée de l'objet cause de tant d'activité et d'émulation. »

Le principal banc d'huîtres est situé en face de Condatchy, à 20 milles environ de la côte. Il y a en tout quatorze bancs. L'imprévoyante administration des Hollandais les avait presque épuisés; mais les Anglais ont adopté un nouveau système. Les bancs sont partagés en plusieurs parties et mis, pour ainsi dire, en coupes réglées, de manière qu'il n'y ait que deux ou trois parties d'exploitées par saison. Chaque lot est affermé à tour de rôle, en sorte que les huîtres ont le temps de croître et de se reproduire. La pêche ne dure que six semaines au plus; elle commence en février pour se clore aux premiers jours d'avril, et les plongeurs observent tant de fêtes durant cet intervalle, que le nombre des jours de travail excède rarement trente par saison. Tant que dure la pêche, les bateaux partent tous ensemble à la même heure et reviennent tous ensemble. Un coup de canon, tiré à dix heures du soir de la station d'Arippo, donne le signal du départ. La flottille arrive sur les bancs avant le jour, et, dès l'aurore, on se met à [illegible] ardeur jusqu'à midi, heure à laquelle la brise qui souffle vers la terre annonce le moment du retour. Dès que les barques sont en vue, un autre coup de canon se fait entendre, et le pavillon est hissé au grand mât pour avertir leurs propriétaires de leur approche. Les [illegible] avant la nuit.

Outre le *tindal* ou patron, qui sert de pilote, chaque barque est montée par vingt hommes, dix rameurs et dix plongeurs. Les plongeurs de Colang, petit village de la côte de Malabar, passent pour les plus habiles et [illegible] cinq hommes chacune, qui plongent et se reposent alternativement. Habitués des l'enfance [illegible] descendent à des profondeurs de quatre à six brasses, en se servant pour accélérer leur [illegible] forme pyramidale arrondie par ses extrémités et percée à son bout le plus petit d'un trou dans lequel est passée une corde. Outre cette pierre, chaque plongeur est pourvu [illegible] doigts du pied droit la corde [illegible]

[illegible]

qui [illegible] deurs.

Des que les embarcations sont déchargées à terre, [illegible] tres et les met dans des trous creusés en [illegible] petites fosses carrées protégées par une clôture. [illegible] occasionnée par la putréfaction des huîtres est intolérable; elle persiste longtemps encore après que la pêche est close. L'atmosphère en est infectée à une distance de plusieurs milles autour de Condatchy, et les environs de la baie sont inhabitables jusqu'à ce [illegible] aient purifié l'air.

[illegible] les *perles* sont arrondies et polies au moyen [illegible] met en collier.

— [illegible] Bahreïn, dans le golfe Persique, est encore [illegible] cheik de Bushire. [illegible] divise en deux part[illegible] d'une manière permanente. [illegible] thode que les pêcheurs y emploient [illegible] tement la même qu'à Ceylan, sauf [illegible] cutent guère que douze ou [illegible] par jour. On ne regarde pas [illegible] port des pêcheries [illegible] en est d'excessivement [illegible]

[illegible]

avec les écailles d'un petit poisson assez commun dans les eaux douces d'Europe, l'able ou ablette. Ces écailles sont connues dans le commerce sous le nom d'*essence d'Orient*. C'est un *patenôtrier*, comme on disait autrefois, un marchand d'articles de religion, chapelets, etc., qui, le premier, remarqua, en lavant dans un baquet des ablettes, que ce petit poisson laissait au fond de l'eau des particules argentées dont l'éclat rappelait celui des *perles* les plus fines. Jaquin, c'était le nom de ce marchand, se hâta, aussitôt cette découverte faite (1680), de tenter d'utiliser ces écailles à l'imitation des *perles* fines. Pour arriver à ce résultat, il commença par souffler de petites bulles de verre très-mince, puis y introduisit les écailles mêlées dans des proportions convenables de matières agglutinantes. Il obtint immédiatement d'assez beaux résultats. Le mode de fabrication actuel des *perles* fausses rappelle encore les procédés employés au XVII^e siècle par le créateur de cette industrie; toutefois, surtout depuis une trentaine d'années, de nombreuses modifications ont été introduites, et le procédé suivi par le patenôtrier du XVII^e siècle n'est plus employé que pour les *perles* fausses communes. Les belles imitations, celles qui trompent l'œil du public, soit aux vitrines des joailliers, soit sur les toilettes de nos élégantes, sont fabriquées par des procédés spéciaux et dont la recette appartient le plus souvent aux maisons qui livrent ces produits. A l'Exposition universelle de Paris en 1867, on voyait dans les vitrines de nos joailliers en imitation des produits qui avaient un éclat et des reflets aussi beaux que ceux des *perles* fines vraies.

Les *perles* fausses de première qualité se vendent assez cher. Les *perles* communes se livrent à la grosse dans des conditions incroyables de bon marché. Cette industrie occupe à Paris un grand nombre d'ouvrières. Il existe diverses espèces de *perles* fausses; nous allons les passer rapidement en revue. Les *perles* dites *de Venise* sont en verre diversement coloré. On en distingue deux sortes : les *charlottes*, qui sont de petites *perles*, et les grosses, qui portent le nom de *perles à collier* ou *à chapelet*. Les petites *perles* sont faites avec des tubes d'émail ou de verre opaque que l'on tire en fils plus ou moins gros et que l'on coupe ensuite en petits tronçons. Pendant toute la durée des opérations de l'étirage et du coupage, le tube est maintenu à la température du verre mou. Pour arrondir les petits tronçons qui doivent donner les *perles* et faire disparaître les aspérités dont ils peuvent être couverts, on les met dans une casserole à long manche construite *ad hoc*; puis, cette casserole étant maintenue au-dessus d'un feu convenable, on l'agite incessamment. Les plus petites *perles*, celles qui sont utilisées dans la broderie ou au tricotage, sont enfilées en rangs de 0m,17 de longueur, puis mises en *massettes* de 12 rangs ; 6 massettes forment une *masse*.

On fabrique également sous le nom de *perles de corail* ou *carniolettes* des *perles* en verre qui ne sont autre chose que de petits tubes de verre réunis en masse irrégulière, afin de mieux imiter la disposition capricieuse de la branche du vrai corail. Ce genre de *perles* se vend au poids. Trieste a le monopole de cette fabrication, qu'il ne faut pas confondre avec l'imitation ordinaire du corail.

Les *perles* à collier ou *perles* à chapelet sont fabriquées à la lampe par les souffleurs et souffleuses de *perles*. Ce produit s'obtient avec du verre diversement coloré et imitant les couleurs des pierres précieuses, le saphir, le rubis, la topaze, l'ambre, le jais, etc. Ces *perles* se vendent en masses de douze rangs. Elles sont d'un prix très-variable et dont l'élévation est déterminée par le coût de la matière colorante employée pour leur donner l'aspect de telle ou telle pierre fine. Cette relation entre le prix et la couleur des *perles* s'expliquera très-bien, si l'on songe que les matières premières qui fournissent les colorants sont à des prix très-divers et que, s'il en est quelques-uns qui se vendent très-bon marché, d'autres et généralement ceux qui donnent les plus belles couleurs, saphir et rubis par exemple, sont à des prix très-élevés. Les *perles* dites de Venise se fabriquent surtout à Trieste, à Milan, à Naples et à Paris. Elles s'expédient par caisses dans les mers du Sud et aux Antilles.

Nous terminerons cette énumération par les *perles de roses* de Turquie. Si bizarre que cela puisse paraître au premier abord, on fabrique des *perles* avec des roses. Voici comment procèdent les marchands qui, à Constantinople, se livrent à cette lucrative industrie. Ils font une pâte avec des pétales de roses frais pilés dans un mortier, puis ils compriment énergiquement cette pâte dans de petits moules qui lui donnent la forme de la *perle* qu'on veut obtenir. Cela fait, on retire les *perles* ou grains des moules, on les perce d'un trou qui permet de les enfiler ou de les garnir d'un crochet, puis on les mouille d'un peu d'essence de roses et on [illegible] *perles*, dont on fait des bracelets, des colliers et même des [illegible] Constantinople. [illegible] par la voie de [illegible] se vendent à quelques amateurs. Il s'en achète beaucoup en Turquie et dans tout le Levant.

— Pharm. Les *perles*, en pharmacie, sont une ingénieuse et heureuse application de la forme pilulaire donnée à des médicaments qui ne pouvaient être ingérés à nu sans beaucoup d'inconvénients : tels sont les éthers et les essences, que leur rapide volatilisation et la tension de leurs vapeurs dans certaines circonstances empêchaient de pouvoir être introduits dans des capsules. L'invention en est due à M. Thévenot, pharmacien à Dijon, et a été préconisée par le docteur Clertan, qui y a presque attaché son nom. Il est supposable que la préparation de ces *perles* a subi plus d'un perfectionnement depuis l'invention, perfectionnements qui sont le secret de chaque praticien. Voici comment on opérait.

Sur une plaque en fer dans laquelle on a pratiqué une certaine quantité de cavités semi-sphériques, on étend une couche mince d'une pâte plastique à chaud, composée de gomme, gélatine, sucre et miel; on étend la même préparation sur une seconde plaque identique et dont les cavités correspondent à celles de la première plaque; on rapproche les deux plaques; on coule entre elles le liquide médicamenteux ; on opère une forte pression qui emprisonne le liquide dans les cavités et soude les deux couches de pâte gélatineuse. L'une des deux plaques de fer porte autour de chaque cavité une petite nervure tranchante qui isole et détache chaque *perle*.

On administre sous forme de *perles* un certain nombre de liquides doués d'une odeur forte et désagréable ou d'une saveur trop énergique. Cette forme était surtout usitée pour l'éther et pour l'essence de térébenthine. Récemment, la pharmacopée s'est enrichie de deux nouvelles préparations dans cet ordre de médicaments : 1° les *perles de chloral* ou *chloral perlé* de Limousin, espèces de capsules dragéifiées qui renferment, exactement dosé, l'hydrate de chloral, nouveau médicament soporifique. L'hydrate de chloral présentait, dans son mode d'ingestion à l'état de dissolution, un inconvénient très-marqué : un goût de melon trop mûr, une saveur âcre et piquante qui déterminait presque toujours une involontaire constriction du gosier. Sous la forme particulière que lui a donnée l'inventeur, ce corps, qui est volatil et hygrométrique, se trouve soustrait aux influences atmosphériques, conserve intactes ses propriétés et est ainsi d'une administration facile; 2° les *perles* ou *globules d'eucalyptol*. L'eucalyptol, substance nouvelle, est une essence tirée des feuilles de l'*eucalyptus globulus* et rectifiée par plusieurs distillations successives. Il est incolore, d'une odeur pénétrante, nullement désagréable, ayant une certaine analogie avec le camphre. Dans ses conclusions d'un mémoire à l'Académie sur l'eucalyptus, M. Richard dit : « Moins irritant que la térébenthine pour l'appareil urinaire, l'eucalyptol doit être employé dans les affections des reins et de la vessie. Un fait remarquable, c'est que, sans exciter l'uropoèse, l'eucalyptol entraîne avec lui dans les urines des proportions énormes d'urée. » M. P. Ramel le recommande dans les cas d'affections de la poitrine, des bronches, de la gorge, d'asthme et de catarrhe de la vessie.

— Entom. Les *perles* présentent, comme caractères principaux, un corps allongé, étroit et aplati; la tête penchée, aplatie et de la longueur du corps; les yeux un peu ovalaires et, entre eux, trois petits yeux lisses disposés en triangle; les antennes longues, sétacées, composées d'un grand nombre d'articles courts et cylindriques, très-écartées à leur insertion; le labre peu apparent; les mandibules presque membraneuses; les mâchoires membraneuses et nues; les palpes saillantes, presque sétacées; le corselet carré et aplati; les ailes longues, couchées et croisées horizontalement sur le corps; l'abdomen déprimé et terminé par deux filets articulés, presque aussi longs que les antennes; les pattes de longueur moyenne, à tarses composés de trois articles, les deux premiers très-courts, le dernier fort long, muni de deux crochets et d'une pelote dans l'entre-deux. Ces insectes ont beaucoup d'affinités avec les phryganes et les némoures.

Les larves des *perles* sont constamment nues et subissent des métamorphoses incomplètes. Elles ont la tête grande, large, portant deux antennes sétacées; le thorax composé de trois anneaux bien distincts, qui portent chacun une paire de pattes, les deux derniers ayant, en outre, chez les nymphes, deux rudiments d'ailes; l'abdomen conique, de grandeur médiocre, terminé par deux soies. Toutes vivent dans les eaux courantes et paraissent même, en général, préférer les endroits où le courant est le plus fort et où l'eau se brise contre les pierres. Elles marchent ou plutôt rampent en traînant leur ventre sur le sol. Elles aiment à se tenir sous les pierres; souvent, fixées à celles-ci, on les voit se balancer longtemps par un mouvement singulier dont on n'a pu encore reconnaître la cause. Elles sont carnassières et vivent surtout d'insectes; néanmoins, elles peuvent rester très-longtemps sans prendre de nourriture. Elles passent ordinairement tout l'hiver dans l'eau, à l'état de larves.

Quand le moment arrive de se métamorphoser en nymphe, ce qui a lieu au printemps ou au commencement de l'été, la larve se fixe par ses pattes sur une pierre ou sur une plante et, après quelques efforts, elle sort par une fente qui s'est produite à la partie supérieure de sa peau ; il lui pousse alors des rudiments d'ailes; quelquefois aussi, la métamorphose peut s'opérer dans l'eau. La nymphe, à son tour, ne tarde pas à se transformer en insecte parfait. Les *perles* habitent généralement les lieux humides, le bord des eaux et ne volent guère que le soir. La femelle porte ses œufs dans une sorte de petit sac, à l'extrémité de l'abdomen.

Parmi les espèces peu nombreuses de ce genre, nous citerons : la *perle bordée*, dont la couleur générale est brune, et dont le mâle est plus petit que la femelle; la *perle jaune*, petite, d'un jaune verdâtre, avec les ailes blanches; la *perle flavipède*, brune, avec les pattes jaunes; la *perle noire*, dont le corps est noir et les ailes grisâtres, etc.

Perle de l'île d'Orr (LA), roman anglo-américain en deux parties, par mistress Harriet Beecher-Stowe (Boston et Londres, 1861-1862, 2 vol. in-8°). Ce livre est un de ceux que l'auteur a, de son aveu, le plus travaillés. Il obtint, à son apparition, un grand succès littéraire, qui ne s'est point encore démenti par delà les mers, mais qui a semblé surfait en France. Dans ce roman, pour la première fois peut-être, le célèbre auteur de la *Case de l'oncle Tom* n'a pas introduit de nègres; ses héros sont deux orphelins : Mara Lincoln, qui a perdu son père et sa mère le jour même de sa naissance, et Mosès Pennel, jeté par la tempête sur la côte du Maine et recueilli par les grands parents de Mara. Les deux enfants ont grandi ensemble : ils sont destinés à s'aimer, ils s'aiment en effet; mais, par une singularité sur laquelle est fondé tout le roman, ils ne se le disent jamais. Le malentendu entre ces deux jeunes cœurs commence aussitôt que Mara a découvert les fâcheuses habitudes que Mosès a contractées dans la société de contrebandiers. La jeune fille fait part de sa découverte à son confident ordinaire, l'indulgent capitaine Kittridge, qui s'occupe aussitôt d'arracher Mosès à de dangereuses fréquentations et le fait embarquer à bord d'un navire en partance pour la Chine. Trois années se passent pendant lesquelles Mosès devient un homme; mais il aime peu à écrire. On ne reçoit de lui que des lettres courtes, froides et insignifiantes, et Mara, qui, malgré sa douceur, sa piété et son amour, est très-formaliste, lui répond sur le même ton glacé. On se revoit enfin, on s'embrasse, mais on ne se fait aucune confidence. Même quand Mosès la trouve en tête-à-tête avec un inconnu et qu'il fait éclater son dépit, Mara, qui vient de refuser une demande en mariage des plus flatteuses, n'a point la pensée de rassurer celui qu'elle aime et de désarmer sa jalousie. Cette brouille dure six grands mois. Mara joue l'indifférence; Mosès fait une cour assidue à Sally Kittridge, la plus jolie des filles du pays, et la voix publique les proclame bientôt fiancés. Mara se laisse prendre à ce manége; elle souffre horriblement, mais elle ne laisse rien paraître; elle pousse de tout cœur au mariage et nul ne soupçonne qu'elle joue la comédie. Enfin, la veille du départ du jeune marin pour un second voyage, Sally Kittridge, à qui Mosès fait une proposition de mariage, lui ouvre les yeux et lui fait lire dans son propre cœur et dans celui de Mara, en accompagnant cette confidence d'une verte réprimande. Mosès reconnaît ses torts envers l'amie de son enfance et se décide à déclarer son amour. La paix se fait incontinent; le mariage est chose arrêtée, il aura lieu au retour de Mosès, et les apprêts en commencent aussitôt. La félicité de Mara serait sans mélange si Mosès était plus assidu aux offices; ce manque de piété gâte le bonheur de sa puritaine fiancée. Le pauvre garçon est, de son côté, plus effarouché que séduit de cette façon de faire l'amour qui rappelle un peu trop le prêche, et il finit par répondre à sa jeune amie : « Ma chère Mara, redescendez sur la terre et tâchez de m'aimer un peu comme je vous aime, rondement et le cœur sur la main. » M^me Stowe semble, du reste, avoir compris qu'elle avait établi une incompatibilité trop grande entre ses deux héros; elle finit par marier Mosès à Sally Kittridge et se débarrasse de Mara en la faisant mourir de consomption; Mosès arrive à peine à temps pour assister à son agonie. Du reste, Mara est si résignée, si satisfaite de partir pour la céleste patrie, que tout le monde se console de son prochain trépas, que l'on finit par considérer presque comme un bonheur.

Perle des Muses (LA), recueil de comédies provençales, par Zerbin, avocat d'Aix (Aix, 1655, in-8°). L'éditeur Roize les réunit seulement après la mort de l'auteur. Ce petit volume, fort curieux, est devenu rare et recherché. Selon Brunet, un exemplaire de la *Perle des Muses* (la *Perlo deys Musos, coumediés prouvençalos*) aurait atteint 120 fr. à la vente de Charles Nodier. Les pièces que renferme ce volume sont au nombre de six, presque toutes en cinq actes très-courts. Elles sont en vers octosyllabiques, le mètre de quelques-unes de nos anciennes épopées et de la plupart des fabliaux. Leur principal intérêt, c'est qu'elles ont été composées à une époque où le théâtre français n'était pas encore créé. Elles présentent quelque analogie avec les comédies bouffonnes de Scarron. Leur gaieté, parfois un peu leste, n'effarouche pas. Les acteurs s'appellent Mélidor, Matoys, Tabacan, Coridon, Philis, Gourgoulet, Brandin, Dardamio, Puratello, Barbouillet, Gonguelon, Lagas, Tardarasso, noms qui indiquent les intentions grotesques de l'auteur. Aucune de ces comédies ne porte de titre, de sorte qu'on ne peut les désigner qu'à l'aide d'un numéro. La première et la troisième semblent les plus réussies. Mélidor n'est pas heureux en mariage; il oublie ses malheurs en fêtant avec ses amis « la liqueur septembrale; » pourtant, il voudrait bien se venger de sa femme. Le destin lui envoie aussitôt un certain Matoys, ancien soldat, qui entremêle de mauvais français son patois provençal. Ce Matoys est le farceur, le malin des anciennes comédies françaises, l'intrigant plein de ressources, habile à mentir et à tromper. Tout le monde s'en sert, il brouille tout le monde et, à la fin, il est chassé de partout. La troisième pièce, d'une liberté de langage digne des anciens fabliaux, met en scène une entremetteuse qui ferait un joli pendant à la Macette de Mathurin Régnier. M^me Dardamio veut amener M^me Brandin à compatir au mal de M. Lagas. D'abord, madame de répondre qu'elle n'a pas besoin de « calegnar, » ayant un mari qui la contente ; qu'elle a peur d'ailleurs d'offenser Dieu, etc. ; mais, investie par les raisonnements de M^me Dardamio, elle finit par comploter elle-même une petite intrigue « pour contenter moussu Lagas. » Pendant que son mari danse dans une mascarade, elle va discrètement au rendez-vous. C'est toujours messer Cocuage qui joue le principal rôle dans ces comédies du vieux temps.

Perle noire (LA), comédie en trois actes, de M. V. Sardou (théâtre du Gymnase, avril 1863). Cette pièce n'est que la mise en action d'une histoire merveilleuse se rattachant à la physique et qui avait déjà fourni à Edgar Poë une nouvelle traduite par M. Sardou lui-même dans le feuilleton du *Moniteur*; elle offre une variante ingénieuse de la *Pie voleuse*. Christiane, une jeune orpheline hollandaise, est accusée d'avoir volé une honnête famille où elle a été recueillie. Tout est contre elle; les apparences la dénoncent, les recherches changent les soupçons en certitude. Les preuves sont accablantes; l'appartement du maître, qui a été dévasté, pillé sans que la porte en ait été ouverte, n'a de communication qu'avec sa chambre, et c'est par là qu'on suit les traces du voleur. Les meubles ont été forcés et, avec l'argent, a disparu un médaillon entouré de perles noires. Un jeune savant, séduit par la grâce de la pauvre accusée, s'ingénie en vain à la justifier. Le bourgmestre, habile homme s'il en fut, fait sortir une preuve nouvelle de culpabilité de chaque effort tenté pour prouver l'innocence de Christiane. Folle de douleur, elle court se jeter dans l'Amotel; on la retire à temps, et elle apprend avec étonnement que son innocence vient d'être proclamée. On a découvert le voleur; c'est la foudre. Le tonnerre, qu'on a entendu gronder au premier acte, était tombé sur la maison, et c'est lui seul qui a commis tous les méfaits. Ce qui le dénonce, c'est une des perles noires du médaillon, sur laquelle il a laissé une imperceptible trace de brûlure. Cet indice est saisi par le jeune savant, qui démontre la fausseté des résultats de l'enquête. Il constate des effets d'émaillure que l'industrie humaine, si perfectionnée qu'elle soit, n'a pu produire et force tout le monde à croire à l'intervention d'un agent extra-humain. La science chez lui était inspirée par l'amour; aussi épouse-t-il la pure et aimable orpheline à laquelle il a rendu l'honneur et sauvé la vie.

La *Perle noire* est une comédie habilement conduite, qui a réussi au théâtre. Le public ne déteste pas ces énigmes qui lui procurent le plaisir de l'étonnement, s'il n'en devine pas le mot, et, s'il le devine, la satisfaction de sa sagacité. Néanmoins, c'est un genre dont il serait dangereux d'abuser au théâtre, et tout le savoir-faire du monde n'en saurait déguiser longtemps le vide et la monotonie.

Perle du Brésil (LA), drame lyrique en trois actes, paroles de MM. Gabriel et Sylvain Saint-Étienne, musique de M. Félicien David; représenté au Théâtre-Lyrique le 22 novembre 1851. L'action se passe successivement à la cour de Portugal, en pleine mer et dans une forêt du Brésil. Elle offre plus d'une analogie avec le poëme de l'*Africaine*. L'amiral Salvador a ramené, d'un de ses voyages, la jeune sauvagesse Zora. Grâce à l'éducation brillante qu'il lui a donnée et à ses charmes naturels, elle est devenue l'idole de la cour et il compte en faire sa femme. On met à la voile. Le jeune lieutenant de Lorenz, aimé de Zora, est à bord sous le déguisement d'un simple matelot. L'amiral le reconnaît et il va se venger d'un rival, lorsqu'une tempête survient et l'oblige à différer sa vengeance. Le vaisseau s'abîme dans les flots et l'équipage parvient à se réfugier sur la côte brésilienne. Les naturels du pays accourent, cernent les Européens et les menacent de leurs tomahawks. Une voix de femme se fait entendre; c'est celle de Zora invoquant le Grand-Esprit. Les Brésiliens tombent à genoux, reconnaissent leur jeune compatriote; la paix est conclue et Zora obtient facilement du vieil amiral la permission d'épouser Lorenz, qu'elle aime. La *Perle du*

Brésil est le premier ouvrage dramatique de M. Félicien David. Le genre descriptif y occupe encore une grande place. La fête maritime du deuxième acte, la scène du hamac dans la forêt, le chant des oiseaux, la tempête sont exprimés avec cette couleur ingénieuse et originale qui ont valu un succès si mérité à l'auteur du *Désert* et de *Christophe Colomb*. Les qualités dramatiques dont il a fait preuve dans *Herculanum* et *Lalla-Roukh* sont déjà fort développées dans le troisième acte de la *Perle du Brésil*. Parmi les morceaux saillants et les plus remarqués de l'ouvrage, nous citerons le chant du *Mysoli*, que nous donnons ci-après, et la ballade : *Entendez-vous dans les savanes*. Les rôles furent créés par le ténor Philippe Soyer, la basse Bouché, Mlle Guichard et Mlle Duez, gracieuse et brillante élève de Mme Damoreau, qui, dans le rôle de Zora, et particulièrement dans les couplets du *Mysoli*, a fait preuve d'une sûreté d'intonation et d'une agilité merveilleuses. Ce rôle a été depuis chanté, en 1857, avec le plus grand succès, par Mme Miolan-Carvalho au Théâtre-Lyrique.

1er COUPLET. *Andante.*
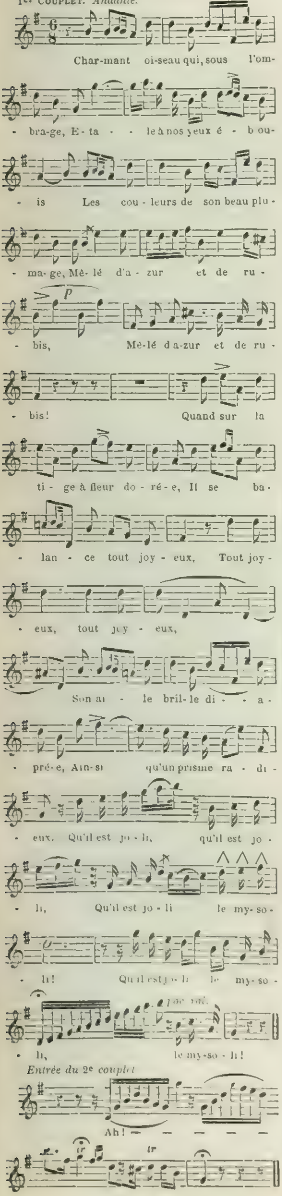
Répéter ce point d'orgue à la fin du 2e couplet.

DEUXIÈME COUPLET.

Quand, sur sa couche de ramée,
Que berce la brise en passant,
Repose sa compagne aimée,
Au baiser doux et caressant ; (*bis*)
Le plaisir, fleur épanouie,
Dore et parfume tous ses jours,
Parfume tous ses jours ;
Et doucement coule sa vie
Au sein des plus tendres amours.
Qu'il est joli ! etc.

Perle et la Vague (LA), tableau de Baudry ; Salon de 1863. Le sujet de ce tableau, à en croire le catalogue du Salon, aurait été emprunté par l'artiste à une fable persane. Ce que la peinture montre, c'est une très-jolie femme, entièrement nue, qu'un flot caressant vient de déposer sur la plage ; on peut donc supposer, sans être initié à la littérature persane, que le fabuliste du pays de Zoroastre a imaginé que la première femme, comme une perle précieuse, avait été découverte un beau jour sur quelque rivage enchanteur où le flot azuré l'avait délicatement apportée. C'est une variante de la fable grecque qui nous montre Vénus sortant du sein des eaux. La Perle, la Vénus de M. Baudry, a un torse voluptueusement arrondi, des formes gracieuses et souples, des yeux brillants et limpides dont l'expression provocante poursuit le spectateur. Cette peinture a obtenu un grand succès au Salon de 1863 ; la critique, toutefois, lui a adressé de graves reproches : « Le tableau de M. Baudry, a dit M. Chaumelin, pèche par l'absence complète de style. Quand le nu cesse d'être chaste, il cesse d'être beau ; il est indigne de l'art... Cette figure a, d'ailleurs, des carnations molles et incolores ; sous la peau, que l'on dirait barbouillée de poudre de riz, on ne sent pas assez frissonner les muscles ; on ne voit pas courir le sang. » M. Du Camp a été non moins sévère : « Si l'on supprime par la pensée cette lourde vague en papier peint qui forme le fond du tableau ; si l'on supprime également deux ou trois coquillages admirablement traités, que restera-t-il du tableau de M. Baudry ? Une femme, et dans quelle posture ! avec quel regard !... M. Baudry a été doué, ceci n'est point douteux ; il doit à la nature un coloris d'une distinction rare ; seulement, il se trouve satisfait de cette unique faculté et n'en cherche pas d'autre ; il ne compose absolument pas ; on dirait que le modèle prend la pose qui lui convient et que l'artiste se contente de le copier... Il est peut-être bon, toutefois, qu'on ait vu où l'on peut arriver lorsque, ne cherchant que la grâce, on ne sait pas la contenir dans les limites au delà desquelles elle change de nom. En somme, cet art étrange, qu'on dirait inspiré par les plus déplorables traditions du paganisme indou, correspond très-nettement à certaines tendances à la fois religieuses et sensuelles de notre époque ; c'est l'adoration de la rose mystique, des saintes reliques de Charroux, en un mot le culte exclusif de la matière dans toutes ses manifestations. » Cet art matérialiste et libertin est celui que le second Empire inspirait et patronnait.

Le tableau de M. Baudry a été gravé par M. Carey.

Perle (LA), surnom donné à l'une des *Saintes Familles* de Raphaël. V. FAMILLE (sainte).

PERLES (îles des), groupe d'îles de l'Amérique centrale, dans le golfe de Panama, formé par l'océan Pacifique, par 8° 13' et 8° 4[illegible]' de latit. N. et 81° 10' et 83° 50' de longit. O. Ce groupe se compose de trois îles principales : El-Rey, San-José et Pedro-Gonz, et de plusieurs autres petites, toutes fertiles en maïs ; le gibier y abonde, les côtes sont poissonneuses. Cet archipel doit son nom à l'abondante pêche de perles qu'on faisait autrefois dans la mer qui l'environne. Cette pêche paraît être épuisée aujourd'hui.

PERLÉ, ÉE (per-lé) part. passé du v. Perler. Qui a, qui rappelle la blancheur, l'éclat, la nuance de la perle : *Tons* PERLÉS. *Couleur* PERLÉE. *Éclat* PERLÉ. *Gris* PERLÉ. *Elle était brillante, animée, riait beaucoup sans affectation et montrait en riant ses dents* PERLÉES. (Chateaub.)

— Se dit d'un ouvrage de couture ou de broderie dont les points réguliers et bien rangés rappellent la forme d'un collier de perles : *Cet ouvrage est* PERLÉ. ‖ Se dit fam. de tout ouvrage exécuté avec un goût et un soin extrêmes : *Voilà qui est* PERLÉ.

— Blas. Orné de perles : *Croix* PERLÉE. *Couronne* PERLÉE.

— Diplomatiq. *Lettres perlées*, Lettres dont les diverses parties sont formées de petits cercles rangés à côté les uns des autres, comme les perles d'un collier.

— Mus. Se dit d'une exécution sonore, nette et brillante : *Note* PERLÉE. *Cadence* PERLÉE. *Deux haies touffues secouaient leurs parfums rustiques de chaque côté ; le bouvreuil y jetait çà et là sa note* PERLÉE. (A. Houssaye.)

— Comm. *Orge perlé*, Grains d'orge dépouillés de leurs téguments et réduits en petits grains ronds. ‖ *Riz perlé*, Riz débarrassé de la pellicule qui reste après le décortication.

— Techn. Se dit du sucre auquel on a donné une seconde cuisson, et qui coule par gouttes semblables à des perles : *Sucre* PERLÉ. *Sirop* PERLÉ.

— Art culin. *Bouillon perlé*, Bouillon à la surface duquel paraissent des yeux, des globules en forme de perles. ‖ Bouillon additionné de lait d'amandes et de jus de mouton : *Une soupe a* BOUILLON PERLÉ, *soutenue d'un jeune et gros dindon.* (Mol.)

— Hist. nat. Qui est parsemé de petites taches blanches ou de granulations arrondies : *Feuille* PERLÉE. *Certains lézards ont la peau* PERLÉE. ‖ Qui a l'éclat argentin de la perle : *Spath* PERLÉ.

— s. m. État de cuisson du sucre perlé : *Sucre cuit au* PERLÉ.

— Bot. *Perlé roux*, Petite espèce d'agaric.

PERLEB (Charles-Jules), naturaliste allemand, né à Constance en 1794, mort à Fribourg (Brisgau) en 1845. Il étudia dans cette dernière ville la médecine et les sciences naturelles (1812-1815), puis y enseigna l'histoire naturelle, la zoologie, la botanique et devint successivement conservateur du cabinet d'histoire naturelle, membre du sénat académique et de la Faculté de philosophie, directeur du jardin des plantes. Un des premiers, il adopta en Allemagne le système des familles naturelles des plantes d'après Jussieu et de Candolle. Ce dernier a donné en son honneur le nom de *perlebia* à un genre de la famille des ombellifères. On doit à Perleb plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Manuel d'histoire naturelle*, en 3 parties (1826-1831) ; *Tableaux synoptiques et diagnostiques du système naturel des plantes* (1838) ; *Clavis classium, ordinum et familiarum* (1838) ; *Géographie de l'histoire naturelle*, etc.

PERLEBERG, ville de Prusse, province de Brandebourg, dans la régence de Potsdam, à 126 kilom. N.-O. de Berlin, ch.-l. de cercle, sur la Stepenitz ; 5,000 hab. Brasseries importantes ; marché à lin très-fréquenté.

PERLÉBIE s. f. (pèr-lé-bî — de *Perleb*, nom propre). Bot. Syn. de COLLADONIE.

PERLEONIO (Julien), poëte italien, né à Naples d'une famille bourgeoise. Il vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Quelques écrivains ont cru à tort, d'après son surnom de **Rustico Romano**, qu'il était né dans les environs de Rome de parents paysans. Il adopta la philosophie platonicienne, dans laquelle il devint très-versé, obtint un emploi dans les bureaux de la chancellerie de Naples, fut chargé par le roi Ferdinand de diverses négociations importantes et jouit des bonnes grâces du duc de Calabre, ainsi que de celles de Frédéric d'Aragon, dont il avait été, croit-on, le précepteur. Outre une traduction en italien des *Constitutions* du royaume de Sicile, on lui doit : *Compendio di sonetti ed altre rime di varie texture intitulato la Perleone* (Naples, 1492, in-4°), recueil devenu très-rare.

PERLER v. a. ou tr. (pèr-lé — rad. *perle*). Faire dans la perfection, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille : PERLER *un surjet*. PERLER *un feston, une broderie*. ‖ Soigner beaucoup, exécuter avec un soin extrême : PERLER *ses phrases. Son style est toujours en grande toilette ; il le* PERLE, *il le dore, il l'habille à la dernière mode.* (Cormen.)

— Mus. Exécuter avec une grande netteté, en détachant parfaitement toutes les notes et les faisant tomber une à une, comme les perles d'un collier : PERLER *une roulade, une cadence*.

— Techn. Arrondir et dépouiller de leurs téguments, en parlant des grains de l'orge ou du riz. ‖ Fabriquer en forme de perles, avec du sucre coulé par petites gouttes, en parlant de petites dragées. ‖ Couvrir de très-petites dragées, en parlant de certains bonbons : PERLER *du chocolat*.

— v. n. ou intr. Se former en perles, en gouttes : *La sueur* PERLAIT *sur son front.* *L'eau* PERLAIT *[illegible]*. *A mesure que d'Artagnan [illegible], une sueur plus [illegible] et plus glacée* PERLAIT *sur son front.* (Alex. Dumas.)

— Techn. Se dit du sucre qui arrive à la seconde cuisson, et qui coule par gouttes : *Le sucre commence à* PERLER.

PERLET (Charles), libraire et escroc politique français, né à Genève vers 1765, mort en 1828. Il se rendit tout jeune à Paris, y travailla dans une imprimerie, devint, au commencement de la Révolution, [illegible] et imprimeur et fonda, sous le nom de *Journal de Perlet*, une feuille politique, dont il confia la rédaction à Lenoir-Laroche, puis à [illegible], et qui eut beaucoup de succès. Grâce à cette publication, Perlet avait acquis une assez belle fortune lorsque, après le coup d'État du 18 fructidor, il fut compris au nombre des journalistes déportés et transporté à la Guyane. Rappelé en France après le 18 brumaire, Perlet revint par l'Angleterre et l'Allemagne, où il rencontra [illegible] royalistes, avec lesquels il se lia, et, de retour à Paris, il reprit, mais sans succès, son commerce de librairie. Se trouvant sans ressources, il offrit ses services à [illegible] Veyrat, inspecteur général de la police, et entra comme espion secret au service du gouvernement [illegible]. C'est à cette époque qu'il commença à correspondre avec Fauche-Borel, alors à Londres, [illegible] qu'il avait réuni à Paris [illegible] sants dévoués au rétablissement des Bourbons. On lui répondit en lui envoyant des instructions et de l'argent, et il continua à toucher à la fois des sommes importantes des royalistes d'outre-Manche et de la police impériale, qui dictait sa correspondance. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, il fut parfaitement accueilli par le comte de Provence et lui fit croire que le comité, dont il parlait sans le faire connaître, avait de grands moyens d'exécution. Des assurances aussi positives décidèrent les royalistes à envoyer à Paris une personne de confiance pour constater l'organisation de ce comité, et l'on chargea de cette mission Vitel, neveu de Fauche. Mais à peine Vitel était-il arrivé à Paris, qu'on l'arrêtait et le fusillait dans la plaine de Grenelle. Ce fut seulement en 1814, lorsque Louis XVIII eut été rétabli sur le trône, que les royalistes connurent la duplicité de Perlet et que Fauche eut la preuve irrécusable que ce dernier avait livré le malheureux Vitel. A une brochure dans laquelle Fauche-Borel le signalait comme un traître, Perlet répondit par une autre brochure non moins virulente. Traduit comme calomniateur et comme escroc devant le tribunal correctionnel, Perlet montra beaucoup d'audace dans les premières audiences ; mais, écrasé par l'évidence des faits, il disparut tout à coup et fut condamné par défaut à cinq ans de prison et à 2,000 francs d'amende. Il se retira alors à Genève, où il termina sa vie dans la misère.

PERLET (Adrien), acteur français, né à Marseille le 28 janvier 1795, mort à Enghien-les-Bains le 22 décembre 1850. Son père avait été comédien et directeur de spectacle en province ; puis il avait joué à Paris et s'y était fixé comme correspondant de théâtre. Perlet, au sortir du collège, fut entendu au Conservatoire de musique et de déclamation le 15 novembre 1810 par Talma, Fleury, Baptiste aîné et Lafont, dans la première scène du *Légataire*, et fut admis par acclamation. Baptiste aîné fut son professeur. En 1811, Perlet obtint le second prix de comédie ; l'année suivante, il se retira du concours afin de laisser à Samson, son ami, la chance de conquérir le premier prix qui devait, du moins le supposait-on ainsi, faire exempter ce dernier du service militaire. Cet acte de générosité n'eut pas le succès qu'on en attendait : Samson eut en effet le premier prix, mais ne fut point exempté. L'année suivante (1813), Perlet obtint à son tour le premier prix et, en 1814, il débuta aux Français avec beaucoup de bonheur, après quoi il partit pour Londres et réussit complètement dans le vaudeville, où il s'essaya ; la renommée lui vint et la richesse aussi. [illegible] Bruxelles. Le Gymnase s'ouvrit ; Perlet y fut demandé ; il y débuta dans [illegible] *Maison en loterie*, vaudeville précédemment joué à l'Odéon, et qui, grâce à Perlet, obtint une vogue nouvelle. Il s'était corrigé d'un penchant qu'il avait [illegible] trait maintenant un talent vrai, fin, spirituel, original. Comédien de bon goût, il trouva ses succès dans la vérité. Il changeait de physionomie et presque de figure avec une promptitude extrême, [illegible] par exemple, où il [illegible] visage et les manières d'un jeune homme, et il devenait [illegible] [illegible] décèlent l'artiste supérieur et l'homme de [illegible]

PERLETTE [illegible]

PERLEUR, EUSE [illegible]

— s. f. [illegible] à perler le riz. [illegible] *La* PERLEUSE [illegible]

PERLIDE adj. (per-li-de). Entom. V. PERLIEN IENNE.

PERLIEN, IENNE adj. (per-li-[illegible] — rad. *perle*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la perle.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre perle : *Les PERLIENS se font remarquer par le développement des pièces de leur bouche.* (Blanchard.)

— Encycl. Les *perliens* composent une famille bien caractérisée. Ce sont des névroptères de taille moyenne, ayant les ailes postérieures amples et plissées vers leur origine, les antennes sétiformes, les pièces buccales bien développées offrant des ressemblances avec celles des orthoptères. Les *perliens* ont des métamorphoses incomplètes ; les larves sont aquatiques, carnassières, agiles, souvent pourvues d'organes respiratoires extérieurs, consistant en petites touffes de filaments attachés à la partie inférieure des anneaux thoraciques ; les nymphes, toujours actives, ne diffèrent des larves que par la présence de rudiments d'ailes. A un moment, elles sortent de l'eau et s'accrochent sur les pierres ou sur les plantes du rivage. Bientôt leur peau se dessèche, se fend sur la ligne médiane du dos ; l'adulte se dégage de cette enveloppe et prend son essor. Nous avons deux grands genres dans cette famille des *perliens*, les perles et les nemoures ; les premières portent à l'extrémité de l'abdomen deux longs filets articulés qui manquent chez les secondes. La perle bordée est une de nos espèces les plus répandues, un insecte brunâtre avec une strie fauve au mésothorax, les ailes sont enfumées. La larve, d'un jaune citron tacheté de noir, se trouve dans les rivières, dans les ruisseaux au cours rapide.

Les nemoures, aux formes plus grêles, vivent dans les mêmes conditions. Les ailes sont très-développées chez les femelles et rudimentaires chez les mâles.

PERLIER, IÈRE adj. (pèr-lié, iè-re — rad. *perle*). Moll. Qui renferme des perles, qui en produit : *Huître* PERLIÈRE. *Sous le nom vulgaire de moule* PERLIÈRE, *on désigne les mulettes et les anodontes qui contiennent des perles, tandis qu'on appelle huître* PERLIÈRE *la pintadine mère perle, dite aussi huître à perle.* (Legoarant.) *En Ecosse, on trouve des moules* PERLIÈRES *dans les cours d'eau.* (L. Figuier.)

— s. f. Nom vulgaire d'une espèce d'avicule, qui produit les plus belles perles.

— Bot. Nom vulgaire d'une plante du genre gnaphale, d'une espèce d'aloès, du gremil officinal, etc.

PERLIMPINPIN s. m. (pèr-lain-pain-pain — mot baroque, probablement fabriqué à plaisir). *Poudre de perlimpinpin*, Poudre à laquelle on suppose, toujours en plaisantant, des vertus merveilleuses et surnaturelles. ‖ Médicament sans vertu, comme ceux que débitent les charlatans.

— Par ext. Chose sans valeur : *Je me suis alors permis de répondre que vous étiez trop bon calculateur pour changer votre argent contre de la poudre de* PERLIMPINPIN. (Balz.)

PERLITE s. f. (pèr-li-te — rad. *perle*). Minér. Pierre volcanique analogue à l'obsidienne, qui se présente en noyaux sphéroïdaux.

— Encycl. La *perlite* est une substance vitreuse, plus ou moins nacrée, à texture testacée. Elle se compose essentiellement de silice et d'alumine, avec un peu de potasse (remplacée quelquefois par la soude), de chaux et d'oxyde de fer. Sa densité est environ 2,5 ; elle est très-fragile et fusible au chalumeau, avec boursouflement, en une fritte blanche. Elle présente plusieurs variétés, de couleur blanchâtre, grise ou verdâtre, à éclat nacré, vitreux ou terne, à texture grenue, compacte ou radiée. Elle a souvent la forme de grains plus ou moins gros et globuleux. D'autres fois, elle renferme de petits cristaux de feldspath et des paillettes de mica, qui lui donnent une apparence porphyroïde. Elle forme des amas, des masses non stratifiées ou des filons, dans les terrains trachytiques, en Hongrie, dans les monts Euganéens, en Italie, au Mexique, etc.

PERLOIR s. m. (pèr-loir — rad. *perler*). Techn. Outil de ciseleur gravé en creux, avec lequel on fait de petits ornements en forme de perles. ‖ Entonnoir dont le confiseur se sert pour perler les dragées et les bonbons.

PERLON s. m. (pèr-lon — rad. *perle*). Ichthyol. Nom vulgaire du rouget grondin et du squale cendré.

— Encycl. Ichthyol. Le *perlon*, appelé aussi *moronde*, est une espèce de trigle, très-voisine de l'hirondelle de mer. Il en diffère par sa taille, qui ne dépasse guère $0^{m},35$; par sa couleur d'un rouge uniforme, sa tête relativement moins grosse et ses yeux moins distants ; enfin, par ses nageoires pectorales moins grandes. Il a les opercules marqués de stries qui rayonnent du centre vers la circonférence, et les nageoires pectorales accompagnées de trois rayons semblables à des doigts. Ce poisson habite l'Océan et la Méditerranée ; il a, comme le grondin et le grondeur, la faculté de rendre un certain son sourd et entrecoupé, que l'on a comparé, d'après V. de Bomare, tantôt au cri du coucou, tantôt au grognement du cochon. La chair du *perlon* est blanche, ferme et lamelleuse ; elle fournit un aliment sain et délicat, assez recherché sur nos côtes.

PERLOSETTE s. f. (pèr-lo-zè-te — rad. *perle*). Vitic. Variété de raisin à très-petits grains.

PERLUAU s. m. (pèr-lu-o — du lat. *perlucere*, briller). Sylvic. Nom donné à des écorces desséchées qu'on enduit de résine pour en faire des flambeaux.

PERLURE s. f. (pèr-lu-re — rad. *perle*). Vener. Nom donné aux petites inégalités du bois des cerfs et des daims.

PERM, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur la rive gauche de la Kama et au confluent de la Jngouschikha, à 2,093 kilom. S.-E. de Saint-Pétersbourg, 1,380 kilom. E. de Moscou, par 58° 1′ de latit. N. et 54° 6′ de longit. E. ; 13,600 hab. Evêché grec ; résidence du gouverneur et des autorités civiles et militaires de la province ; tribunaux, gymnase, séminaire, bibliothèque publique, jardin botanique. La ville de Perm tire son importance industrielle et commerciale de sa position au centre même du vaste développement métallurgique de l'Oural et sur la grande artère fluviale par laquelle le nord et l'est de l'empire de Russie communiquent avec le midi, le centre et l'ouest. Au printemps surtout, un nombre considérable de barques, bateaux et bâtiments divers arrivent à Perm du haut de la Kama, chargés de céréales, de fer, de suif, de cuirs, de pelleteries, de marchandises sibériennes et chinoises, se dirigeant à Nijni-Novgorod et Ribinsk.

Depuis Pierre le Grand, on exploite à Perm des mines de cuivre ; la première usine métallurgique y fut bâtie sous son règne. La ville couvre une grande étendue relativement à sa population ; elle n'a pas moins de 12 kilom. de circonférence. Les rues sont larges et régulièrement bâties ; on y remarque, en fait d'édifices publics : le palais du gouverneur, le théâtre, treize églises, deux hôpitaux, un hospice et un asile d'aliénés. Perm fut érigé en chef-lieu du gouvernement de son nom en 1797.

PERM (GOUVERNEMENT DE). Le gouvernement de Perm est situé en partie (206,721 kilom. carrés) dans le N.-E. de la Russie d'Europe, en partie (125,182 kilom. carrés) dans la Russie d'Asie. Superficie totale, 331,903 kilom. carrés ; 2,120,000 hab. (Russes, Permiens, Bachkirs, Tartares, Tcheremisses, Mechtcheriaks, Vogouls, Allemands, Bohémiens, etc. Le gouvernement est divisé en douze districts, dont sept sont en Europe, 5 en Asie, et portant chacun le nom de leur chef-lieu : Perm, Koungour, Krasno-Oufimsk, Okhansk, Ossa, Solikamsk et Tcherdyne en Europe ; Verkhotourie, Chadrynsk, Ekaterinenburg, Irbitt et Kamychlof en Asie.

Le gouvernement de Perm est un des plus boisés de la Russie ; les 7/10 de sa superficie sont couverts de forêts ; il est, en outre, très-montagneux. Les monts Ourals, qui couvrent les trois quarts de sa surface, se dirigent du S. au N. ; la partie située à l'E. de cette chaîne est la plus petite ; elle appartient au versant de l'océan Glacial arctique et au bassin de l'Obi. Les principaux cours d'eau navigables sont la Petchora, la Kama et la Tchoussovaïa. Les nombreux affluents de l'Obi ont une grande importance industrielle, à cause des forces motrices qu'ils procurent en abondance, mais ne sont pas navigables ; quelques-uns servent au flottage du bois. Le gouvernement compte près de cinq cents fabriques employant un nombreux personnel d'ouvriers ; beaucoup de ces fabriques donnent naissance à de petites villes d'une situation souvent plus florissante que celle des chefs-lieux de district. L'industrie métallurgique y a pris une grande extension. C'est en effet dans le district et le gouvernement de Perm que se trouvent concentrées les principales richesses minérales de la Russie. « On y compte (*Annales du commerce*) 112 usines à fer et à cuivre, dont 20 appartiennent à l'Etat et 92 à des particuliers. La production annuelle de la fonte est évaluée à 8 millions de pouds, celle du cuivre à 150,000 pouds. Les usines du gouvernement fournissent la meilleure tôle, si estimée à l'étranger. Le fer de Nijni-Taguilsk, connu sous le nom de *staroësobol*, est exporté pour l'Angleterre. Des qualités particulières le rendent précieux pour la confection de l'acier. Les exploitations aurifères de l'Oural ont perdu de leur importance depuis la découverte des mines de l'Altaï et de Nertchinsk ; elles fournissent néanmoins plus de 250 pouds d'or tous les ans. L'extraction du platine, après avoir atteint le chiffre de 69 pouds par an, a sensiblement diminué depuis quelques années. » Le gouvernement de Perm possède aussi de riches salines ; le sel est tiré des sources et lacs salins au moyen de l'évaporation et de la cuisson. On doit encore citer comme se rattachant à l'industrie minérale de cette province la taille des pierres précieuses et des diamants, celle des marbres et des malachites, les coffres et ferrures de Nijni-Taguilsk, les plateaux et autres ustensiles en fer de Neviousk. Les autres branches de l'industrie manufacturière sont : la distillation des grains, la fonte des suifs, la préparation des cuirs, des savons et de la cire ; la pêche, la construction des barques et bateaux. Le mouvement commercial de cette province est en rapport avec son activité industrielle ; ce pays exporte, partie pour l'intérieur de la Russie, partie pour l'étranger, les métaux, les cuirs, le suif, le sel, les bois de construction, le beurre, la graine de lin ; la valeur de cette exportation est évaluée à 10 millions de roubles (42,500,000 francs). Le commerce d'importation a principalement pour objet les denrées coloniales, les vins et les articles manufacturés. Le point commercial le plus important de la province, où se tiennent des foires, est Irbitt ; la ville la plus riche est Ekatérinenburg ; Perm, chef-lieu, n'occupe que le second rang. L'exportation annuelle du thé, venu par voie de terre de Khiatka, est évaluée à 6 millions de roubles. Le gouvernement de Perm met en communication la Sibérie avec l'Europe. Il est traversé par la grande route d'Europe en Sibérie. Le climat est très-rigoureux dans toute la partie asiatique ainsi que dans le nord de la partie européenne ; quelques céréales seulement peuvent y pousser ; dans la partie européenne méridionale, toutes les plantes cultivées dans le sud de la Russie peuvent prospérer. Les chaleurs, en été, dépassent parfois 45° centigr. à l'ombre ; en hiver, la température descend jusqu'à 40° au-dessous de zéro. Le climat est sain ; dans la partie N., les habitants sont forcés, en été, de porter des masques tant les cousins y pullulent. Un dix-huitième seulement de la superficie du gouvernement de Perm est en terres arables. La chasse était autrefois l'industrie la plus lucrative de cette contrée ; mais elle perd de plus en plus de son importance par suite de l'exploitation des forêts nécessitée par les hauts fourneaux. On y rencontre encore quelques ours, des loups, des élans, des cerfs, des rennes et des zibelines. L'élève du bétail et les pêcheries ne présentent pas de développement remarquable. Il y a en moyenne 40 chevaux par 100 habitants.

Le gouvernement de Perm fut primitivement indépendant sous le nom de royaume de Biarmie. Ce royaume, dont les chroniques scandinaves font souvent mention, eut à lutter contre les Norvégiens, contre les Mongols et enfin contre la république de Novogorod, à laquelle il fut soumis. Vers 1400, la Biarmie redevint à moitié indépendante. Ivan III la rendit tributaire de la Russie en 1472 et Ivan IV imposa aux Permiens un gouverneur en 1543. Le gouvernement de Perm fit partie de celui de Kazan de 1708 à 1781. Devenu une lieutenance en 1781, il fut érigé en gouvernement particulier en 1797 ; la ville principale fut d'abord Solikamsk, puis (depuis 1737) Koungour. Perm, ville toute récente et qui tira son nom des Permiens qui habitaient le gouvernement, devint chef-lieu en 1781.

PERMAINE s. f. (pèr-mè-ne — du lat. *permagna*, très-grande, suivant M. Littré). Arboric. Nom d'une variété de pommes, en Normandie.

PERMANENCE s. f. (per-ma-nan-se — rad. *permanent*). Durée non interrompue : *La* PERMANENCE *d'un emploi. Le grand secret de la vie est la* PERMANENCE *des forces et la mutation continuelle de la matière.* (Flourens.) *A la* PERMANENCE *de la révolution opposons la* PERMANENCE *de la liberté.* (E. de Gir.)

— *En permanence*, Toujours dans le même lieu, sans absence ni intermittence : *Tribunal siégeant* EN PERMANENCE. *Je suis resté là* EN PERMANENCE *à vous attendre.* (Acad.) ‖ Dans la situation particulière d'une assemblée qui a résolu de ne point se séparer avant qu'une décision soit prise, une solution intervenue, une affaire terminée : *L'Assemblée s'était déclarée* EN PERMANENCE. ‖ Toujours dans le même état et sans intermittence : *La tyrannie n'est autre chose que l'arbitraire* EN PERMANENCE. (Royer-Collard.) *L'arbitraire, c'est la révolution* EN PERMANENCE. (E. de Gir.)

— Politiq. Lieu où une Assemblée se tient en permanence : *Etre appelé à la* PERMANENCE. ‖ *Commission de permanence*, Commission nommée par une assemblée législative, pour siéger en l'absence de celle-ci.

— Administr. Commissariat central.

— Théol. Présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, après la consécration.

PERMANENT, ENTE adj. (pèr-ma-nan, an-te — lat. *permanens*, mot formé de *per*, pendant, à travers, et de *manere*, demeurer, qui se rapporte à la grande racine sanscrite *man*, penser, désirer, aimer). Stable, immuable ; qui dure, qui existe continuellement, sans changement, sans intermittence : *Il n'y a point de félicité* PERMANENTE. *Regardez-vous sans cesse comme des voyageurs qui n'ont point ici-bas de cité* PERMANENTE. (Boss.) *C'est le sort des choses humaines de n'être ni stables ni* PERMANENTES. (Vaugelas.) *Le spectacle du monde est un foyer* PERMANENT *d'instruction saine et solide.* (V. Cousin.) *Rien n'est* PERMANENT *que ce qui est généreux, parce que cela seul est vraiment vrai.* (E. Scherer.)

— Politiq. *Armées permanentes*, Armées formées en corps réunis et constamment entretenus dans les camps ou les garnisons : *Les* ARMÉES PERMANENTES *n'ont jamais servi qu'à accélérer la décadence des nations qui les soudoient.* (Proudh.) *Les* ARMÉES PERMANENTES *sont tour à tour des instruments de despotisme et d'anarchie.* (J. Droz.) *L'institution des* ARMÉES PERMANENTES *est un danger pour toute société libre.* (Vacherot.)

— Art milit. *Fortification permanente*, Fortification construite pour subsister même en temps de paix, par opposition aux fortifications passagères, qu'on ne construit que pour la durée d'un siége commencé ou prévu dans un bref délai.

— Chim. *Gaz permanent*, Gaz qui résiste à tous les moyens de liquéfaction actuellement connus.

— Syn. **Permanent, constant, durable, stable**, etc. V. CONSTANT, etc.

PERMANGANATE s. m. (pèr-man-ga-na-te — du préf. *per*, et de *manganate*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide permanganique avec une base.

— Encycl. V. MANGANÈSE.

PERMANGANIQUE adj. (pèr-man-ga-ni-ke — du préf. *per*, et de *manganique*). Chim. Se dit d'un acide de manganèse qui contient ce dernier corps en plus grande quantité que l'acide manganique.

— Encycl. V. MANGANÈSE.

PERME s. m. (pèr-me). Mar. Petit bâtiment turc.

PERMÉABILITÉ s. f. (pèr-mé-a-bi-li-té — rad. *perméable*). Physiq. Caractère des corps perméables : *La* PERMÉABILITÉ *du verre aux rayons lumineux.*

PERMÉABLE adj. (pèr-mé-a-ble — lat. *permeabilis* ; de *permeare*, passer au travers ; de *per*, à travers, et de *meare*, aller, qui se rapporte à une racine de mouvement *may*, qui a fourni un certain nombre de termes aux langues aryennes). Se dit des corps qui se laissent traverser par d'autres corps passant à travers leurs pores : *Etoffe* PERMÉABLE *à l'eau. Le verre, l'eau sont* PERMÉABLES *à la lumière.* (Acad.) *L'eau doit être regardée comme une matière entièrement* PERMÉABLE *à la chaleur.* (Buff.) *La peau est* PERMÉABLE *à tout ce qui peut traverser une membrane.* (Raspail.)

— Syn. **Perméable, pénétrable.** V. PÉNÉTRABLE.

PERMESSE, en latin *Permessus*, rivière de la Grèce ancienne, en Béotie. Elle descendait du mont Hélicon et se jetait dans le lac Copaïs ; ses eaux passaient pour inspirer les poëtes. Elle porte de nos jours le nom de *Panitza*. L'ancien Permesse est devenu, dans la poésie classique, le séjour favori des poëtes. Le dieu des vers, Apollon, est appelé le dieu du Permesse ; les Muses y prennent le titre de nymphes du Permesse, etc.

PERMESSIDES s. f. pl. (pèr-mè-si-de). Mythol. gr. Nom donné aux Muses, parce qu'elles habitaient les bords du Permesse.

PERMETTRE v. a. ou tr. (pèr-mè-tre — lat. *permittere* ; de *per*, à travers, et de *mittere*, envoyer. *Permettre*, c'est proprement ne pas empêcher d'aller, pousser en avant. Se conjugue comme METTRE). Autoriser, donner licence : *Je vous le* PERMETS. *Il m'a* PERMIS *de sortir. Je* PERMETS *que vous restiez ici. La loi ne* PERMET *aux enfants qu'à un certain âge de se marier sans le consentement de leur père.* (Acad.) *Les lois rendues en France pendant la Révolution ne* PERMETTAIENT *pas au père de déshériter son fils.* (De Bonald.) *Les ministres ne font le mal que lorsque les députés leur* PERMETTENT *de le faire.* (B. Const.) *La raison ne* PERMET *pas à la liberté de se tourner contre elle-même.* (V. Cousin.) *La société ne doit pas* PERMETTRE *que l'amour et la faveur détruisent jamais la justice.* (Proudh.) ‖ Tolérer, ne pas empêcher : *Je ne* PERMETTRAI *pas que l'on m'insulte. Dieu* PERMET *à l'esprit de séduction de tromper les hommes.* (Boss.)

Quoique le ciel soit juste, il *permet* bien souvent
Que l'iniquité règne et marche en triomphant.
VOLTAIRE.

— Fournir ou laisser le moyen ou le loisir : *Mes occupations ne me* PERMETTENT *pas de sortir. L'attrait de la société est si grand en France, qu'elle ne* PERMET *à personne de donner beaucoup de temps au travail.* (Mme de Staël.) *L'invariabilité des lois qui président aux phénomènes physiques* PERMET *de soumettre au calcul toutes les sciences qui en sont l'objet.* (Bichat.) *César rapporte que le froid ne* PERMETTAIT *pas de cultiver la vigne dans la Gaule.* (A. Martin.)

— Autoriser à user de : *Les médecins lui* ONT PERMIS *le café.* (Acad.) *Pour tout l'or du monde, il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la Faculté* PERMET. (Mol.) *Platon défendait le vin à la jeunesse et ne le* PERMETTAIT *qu'aux vieillards.* (Chateaub.)

— Ne pas défendre, ne pas prohiber, laisser faire : PERMETTRE *l'usure.* PERMETTRE *la chasse. Il y a deux sortes de neutralité : l'une qui défend tout, l'autre qui* PERMET *tout.* (Chateaub.) *Un gouvernement est aussi responsable de ce qu'il* PERMET *que de ce qu'il ordonne.* (E. Alletz.)

Bauny te *permettra* deux faiblesses par mois,
Et le bon Escobar va même jusqu'à trois.
VIENNET.

Un ascendant mutin fait croître dans nos âmes
Pour ce qu'on nous *permet* un dégoût triomphant,
Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend.
PIRON.

‖ Donner ou laisser les moyens d'atteindre à : *Qu'on s'éclaire et qu'on persévère : à ce double prix seulement Dieu donne la force et*

PERMET *le succès.* (Guizot.) ‖ Concéder, accorder :

Il *permet* à son cœur un moment de repos.
RACINE.

Ma fille, ô seul bonheur que le ciel m'*ait permis.*
V. HUGO.

— S'emploie, dans certaines formules de politesse, lorsqu'on veut fournir une explication qui contredit ce qu'une personne a avancé ou quand on veut blâmer ce qu'elle a fait : PERMETTEZ-*moi de vous dire que vous êtes dans l'erreur.* PERMETTEZ! *ceci n'est point absolument exact.* PERMETTEZ-*moi de vous le dire, vous ne voyez qu'à demi ce que vous êtes.* (Mass.)

Mais, *permettez!* — Je ne veux rien *permettre.*
RACINE.

— *Je permets,* Peu m'importe que : JE *lui* PERMETS *de dire du mal de moi.*

— *Si Dieu le permet,* Si aucun événement ne l'empêche, tous les événements étant considérés comme providentiels : *Dans trois mois,* SI DIEU LE PERMET, *je m'occuperai de cette affaire. Je devais réussir,* SI DIEU L'AVAIT PERMIS.

Se permettre v. pr. Etre permis, autorisé : *Ce qui ne peut se faire sans crime ne peut* SE PERMETTRE *innocemment.*

— Permettre à soi-même; s'autoriser soi-même, se donner la licence : *Il* S'EST PERMIS *de tenir des propos contre moi. C'est un jeune homme qui* SE PERMET *tout. Lorsqu'on a écrit quelques pages réellement belles, on* SE PERMET *de barbouiller des volumes.* (J.-J. Rouss.) *Les plaisanteries que* SE PERMET *notre frivolité font souvent des plaies profondes.* (D'Alemb.) *On* SE PERMET *tout avec un homme faible, on n'ose rien risquer avec celui qui a de la fermeté.* (Gramm.) *Celui qui* SE PERMET *tout est terrible.* (J. de Maistre.) *L'on se* PERMET *tout avec ceux dont l'on n'attend rien.* (Petit-Senn.)

— **Syn. Permettre, autoriser.** V. AUTORISER.

— **Permettre, souffrir, tolérer.** *Permettre,* c'est donner ou laisser le droit de faire quelque chose; on pourrait l'empêcher, mais par cela seul qu'on ne l'empêche pas, on reconnaît que cela devient licite et peut être fait sans mériter aucun blâme. *Souffrir* et *tolérer,* au contraire, impliquent une sorte de blâme; c'est par faiblesse ou par impuissance qu'on *souffre;* c'est par modération, pour ne pas paraître abuser de sa force, qu'on *tolère;* ou bien on *souffre* un acte particulier, on *tolère* une certaine manière d'agir à un point de vue général; c'est ainsi que, dans certains pays où il y a une religion d'Etat, d'autres religions peuvent être tolérées.

— **Allus. littér. La mère en permettra la lecture à sa fille,** Vers de Piron, dans la *Métromanie.* V. LECTURE.

PERMIE ou **BIARMIE**, ancienne contrée de la partie N.-E. de la Russie d'Europe, s'étendant des rives de la Kama et de l'Obva jusqu'aux bords de la Dwina septentrionale et jusqu'à la Finlande; elle comprenait les gouvernements actuels de Perm, de Vologda et d'Arkhangel. La nation qui l'habitait était de race finnoise et florissait par son commerce avant l'arrivée des princes varègues en Russie; il paraît que, depuis des siècles très-reculés, les Finnois-Permiens étaient la seule race finnoise policée et commerçante, tandis que les autres tribus de la même origine étaient ensevelies dans la plus profonde barbarie; ils étaient gouvernés par un roi et avaient une constitution politique; leurs relations commerciales s'étendaient en Perse, dans l'Inde, etc. Les ruines de plusieurs anciennes villes où l'on découvre encore des effets d'or et d'argent travaillés en Perse et dans l'Inde, ainsi que des monnaies de ces contrées, prouvent l'ancienne civilisation et l'état florissant de ce peuple. Les Permiens de la Dwina du Nord furent découverts dans le IXe siècle par Other, de la province d'Halgoland, située à l'extrémité de la Norvége : ce navigateur fit une description si merveilleuse des richesses de ce peuple et surtout de celles du temple du dieu Youmala que, dès lors, les pirates du Nord ne cessèrent d'y faire des incursions pour s'y enrichir; plusieurs rois de Norvége y firent aussi des expéditions et en revinrent chargés d'un riche butin. Plusieurs Norvégiens enfin s'établirent dans cette contrée, et leurs expéditions sur la Permie ne cessèrent qu'en 1217. Ce fut à peu près à cette époque que les Mongols, en s'établissant dans le S. de la Permie, causèrent la ruine de ce pays en le privant de toute communication avec la Perse et l'Inde, sont il tirait toutes ses richesses; d'un autre côté, la république de Novgorod s'empara d'une grande partie de la Permie et y envoya des colonies russes pour assujettir les habitants. La religion chrétienne s'y introduisit en 1372. Vers le commencement du siècle suivant, la république de Novgorod renonça à ses prétentions sur la Permie; mais les habitants jouirent peu de temps de leur liberté; car, en 1543, le czar Ivan Vasilievitch leur envoya des gouverneurs. Cette contrée fut enfin annexée, sous Pierre le Grand, au gouvernement de Kazan. En 1781, le pays de Perm fut érigé en gouvernement particulier.

Une grande partie des Permiens parlent finnois encore aujourd'hui ; néanmoins, l'usage de la langue russe se répand de plus en plus parmi eux.

PERMIEN, IENNE s. et adj. (pèr-mi-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant du pays de Perme ou de la Permie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PERMIENS. *La race* PERMIENNE. *La langue* PERMIENNE.

— Linguist. *Langue permienne* ou *Perm en,* Langue parlée par les Permiens. ‖ *Langues permiennes,* Famille de langues qui comprend le permien.

— Géol. Se dit d'un terrain particulier reconnu d'abord aux environs de Perm, en Russie.

— **Encycl.** Linguist. Les langues *permiennes* sont au nombre de trois : le *permien,* le *siriaine* et le *votiake,* et elles constituent la troisième branche de la famille ouralienne ou finno-ongrienne.

Le *permien* est parlé par les Komi-Mourt, plus connus sous le nom de Permiens ou Biarmiens, qui étaient jadis la nation dominante dans le nord-est de l'Europe. Cette langue n'a qu'une seule déclinaison avec cinq cas. Sa conjugaison est assez riche, puisqu'elle a le présent, l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait et le futur. Ces temps sont formés par flexion et sans recourir à aucun verbe auxiliaire. Le *permien* propre est le seul idiome de cette famille qui ait possédé un alphabet particulier. Cet alphabet, composé de vingt-quatre caractères, fut inventé, en 1375, par Étienne le Permien, qui convertit le premier ce peuple au christianisme et qui traduisit en sa langue les livres les plus importants de la religion chrétienne. Mais l'alphabet et les traductions sont entièrement perdus. D'après les traditions des Ostiakes de l'Oby, recueillies par Messerschmidt en 1726, il paraît que cet alphabet s'est répandu au delà de l'Oural. Les Permiens proprement dits vivent encore dans les gouvernements de Perm et de Viatka, le long de la Kama supérieure et de ses affluents, la Vischera et la Tchioussowaya. Ils sont entourés, à l'ouest, par les Siriaines; au sud, par les Tartares d'Orenbourg et par les Baskirs; au nord, par les Samoyèdes; à l'est, par les Vogouls, descendus des monts Ourals. La masse de cette nation montre depuis longtemps une tendance à adopter la langue russe.

Le *siriaine* se rapproche beaucoup du précédent. Il est parlé dans le bassin de la Dwina, par les Zyréniens, Zyriaines ou Siriaines. Beaucoup d'entre eux ont adopté la langue russe.

Le *votiake* est la langue des Oudi ou Ouhdmurt, plus connus sous le nom de Votiakes, qui vivent répandus dans les gouvernements de Viatka, d'Orenbourg et de Kazan, surtout entre la Kama et la Viatka, et le long de la Bielaya. La grammaire votiake présente plusieurs singularités remarquables. Elle décline les substantifs de six manières différentes, selon les six pronoms possessifs qui les précèdent; les pronoms offrent aussi beaucoup de difficultés et d'anomalies dans leur déclinaison. Le verbe votiake a deux conjugaisons, cinq modes et tantôt plus, tantôt moins de temps. La négation intercalée dans la conjugaison y produit de grands changements. Les prépositions suivent toujours leurs régimes; quelques-unes ont jusqu'à trois terminaisons différentes, non d'après les genres, que cette langue ne distingue pas dans les objets qui en sont naturellement privés, mais d'après les personnes. La Bible a été traduite en votiake.

— Ethnol. V. PERMIE.

— Géol. En 1840 et 1841, MM. Murchison, de Verneuil et de Keyserling remarquèrent que les sédiments appuyés au pied occidental de la chaîne de l'Oural, et placés entre les roches secondaires proprement dites et la série carbonifère à laquelle ils se rattachent par la présence de certaines formes organiques, offraient un développement beaucoup plus complet que les dépôts correspondants ou contemporains connus en Allemagne sous les dénominations de grès rouge, de schistes cuivreux et de zechstein, en Angleterre sous celles de calcaire magnésien, de conglomérat, etc., et ils désignèrent le tout sous le nom de *système permien,* emprunté au gouvernement de Perm, où ces couches acquièrent une très-grande importance.

Le terrain *permien* se subdivise comme il suit :

Système permien		
	supérieur.	Sables et conglomérats (Russie).
		Psammite schisteux (Allemagne).
	moyen.	Zechstein (Allemagne).
		Calcaire magnésien (Angleterre).
		Schistes cuivreux (Mansf [illegible]).
	inférieur.	Grès rouge inférieur (Angleterre).
		Grès rouge et conglomérats (Allemagne).

On a aussi établi une classification plus simple en grès des Vosges, zechstein et nouveau grès rouge. Le nouveau grès rouge se compose de [illegible] des calcaires, de permiennes et de [illegible] tres, alternant entre eux. Les conglomérats, dans lesquels se trouvent les plus gros [illegible] forment toujours les parties inférieures, et ces blocs sont constitués par des porphyres, des granits, des quartz, et aussi par des schistes de toute espèce et des calcaires carbonifères. Le grès rouge proprement dit est composé de grains de grosseur variable, cimentés par une pâte rougeâtre, argilo-ferrugineuse; on n'y rencontre pas de débris organiques. L'Allemagne, la Saxe, la Thuringe, la Silésie sont les contrées où l'on rencontre le plus de ces nouveaux grès rouges. En France, ils ne se voient que dans les contrées de l'est, autour du massif des Vosges.

Le calcaire zechstein est compacte, enfumé, à cassure conchoïde; sa puissance varie depuis quelques mètres jusqu'à 20 et 30. Il passe quelquefois aux marnes, et ses variations de composition et de structure le subdivisent naturellement en couches distinctes. Il renferme des minéraux accidentels, tels que du spath calcaire blanc, du gypse, du quartz et du mica. Le zechstein se subdivise en deux étages. L'étage inférieur comprend deux assises : la première est composée de trois variétés de schistes, qui sont, de bas en haut : schiste sablonneux, schiste bitumineux, schiste marneux; en dessus, la seconde assise est formée d'un calcaire compacte, qui est le calcaire zechstein proprement dit. L'étage supérieur se subdivise en calcaire celluleux et calcaire fétide. Le premier est un calcaire manganésifère, dur et compacte, de couleur sombre et caverneux; quelquefois il est noduleux et passe à la brèche. Le calcaire fétide est compacte ou grenu, d'un brun noirâtre ou verdâtre, bitumineux, très-fétide par percussion ou frottement; il passe quelquefois à une brèche dont la pâte est marneuse et les fragments anguleux et compactes; d'autres fois, il devient friable et pulvérulent, et contient des rognons disséminés de calcaire magnésifère; les substances accidentelles qu'il contient sont le gypse, le sel marin, le fer oxydé hydraté, la chaux carbonatée.

Le grès des Vosges est composé de grains amorphes de quartz, incolores et translucides, souvent d'apparence cristalline, à facettes miroitantes et de grosseur variable; au milieu des grains de quartz, on en voit souvent d'autres d'un blanc mat, opaques, plus anguleux et moins solides, qui sont du feldspath. Les couleurs les plus ordinaires sont le rouge pâle ou foncé, le violet et le jaune ocreux. Le grès des Vosges repose sur le grès rouge, et souvent il y a passage insensible entre les deux roches; de plus, la stratification des deux formations est généralement parallèle. M. Élie de Beaumont a fait remarquer que, d'après les grandes hauteurs qu'atteint le grès des Vosges, on peut supposer que les deux formations ont été séparées par des mouvements du sol qui auraient élevé le niveau des eaux.

Dans les îles Britanniques, les couches *permiennes* présentent, de haut en bas, les trois groupes suivants : marnes et sables rouges; marnes schisteuses et conglomérats magnésiens (schistes cuivreux et zechstein de l'Allemagne); grès inférieur, jaune et rouge. Le grès inférieur, dans le comté de Durham, est d'un rouge foncé à la base, passe au jaune vers le haut et supporte le calcaire magnésien, dont il suit les inflexions. Le second groupe, bien développé dans la falaise de Sunderland à Hartlepool, disparaît sous des dépôts plus récents, pour se montrer de nouveau à Duncaster et à Nottingham. M. Murchison évalue à 600 mètres l'épaisseur totale du système dans les îles Britanniques.

En France, le terrain *permien* est représenté dans l'est par deux assises puissantes, constituant une partie du massif des Vosges, se prolongeant au nord par le Harz et circonscrivant le bassin houiller de Sarrebruck. L'assise inférieure, de 120 à 150 mètres de puissance, repose souvent sur les roches granitiques de la chaîne et comprend des grès rouges, des poudingues et des argiles bariolées. L'assise supérieure, le grès feldspathique des Vosges, qui atteint jusqu'à 400 mètres d'épaisseur, renferme de nombreux cailloux roulés de quartz blanc laiteux, compacte ou micacé. Ce système s'observe également dans [illegible] forment avec les Vosges deux massifs montagneux symétriques, terminés en face l'un de l'autre par deux longues falaises parallèles, et entre lesquelles coule le Rhin, de Bâle à Mayence; cette disposition est due à des failles qui ont abaissé le sol de la plaine qui les sépare.

Dans l'Allemagne centrale, sur les pentes du Thuringerwald, le terrain *permien* se [illegible] des plus récents. Autour d'Eisenach, toute la série se développe sur une épaisseur d'environ [illegible] zechstein sont surmontées par un grès et une [illegible]

position du système *permien* inférieur, recouvrant les dépôts houillers.

Malgré la variété d'aspect et de composition des couches *permiennes* de la Russie, comprenant des [illegible] marnes, des conglomérats et des calcaires avec des grandes masses de gypse et [illegible] salifères, des minerais de cuivre et parfois du soufre, le caractère général des types d'animaux et de végétaux et [illegible] la vaste étendue qu'occupent ces dépôts limités et supportés, à l'E., à [illegible] série carbonifère. Sur les bords de la Kama, les grès rouges cuivreux, avec des empreintes de plantes, sont sous la masse principale des calcaires et recouverts par des marnes; le long de l'Oural, les calcaires gypseux semblent former la base; ils sont suivis par le grès rouge cuivreux, les sables, les marnes et les lits de cailloux, si développés autour de Perm. Les calcaires renfermant les amas de gypse dominent, en général, vers le bas.

Dans l'Amérique du Nord, le terrain *permien* se rencontre dans la portion occidentale du bassin du Mississipi; il recouvre, en stratification concordante, la série carbonifère; les couches qui le composent sont des calcaires, des grès rouges, verdâtres, des marnes et des argiles grises; les bancs de gypse, les conglomérats et les calcaires dominent [illegible] l'épaisseur totale.

Il nous reste à dire deux mots sur la faune et la flore *permiennes.* La végétation n'a fourni au terrain *permien* que quelques algues enfouies dans les matières schisteuses, quelques troncs silicifiés de conifères dans les grès. La terre était alors habitée, pour la première fois, par des reptiles sauriens voisins des monitors, dont les débris se trouvent [illegible] que ceux de quelques poissons du genre paléoniscus, que, d'ailleurs, on ne retrouve plus aux époques suivantes. Les mers renfermaient alors quelques espèces de *productus* et de spirifères, surtout le *productus aculeatus,* qui, sous le nom de *graphites aculeatus,* a été regardé comme caractéristique en Allemagne et a fait qualifier [illegible] le nom de *graphitenkalk.* Il s'y trouve encore [illegible] débris d'encrines, qui paraissent être assez analogues à ceux qu'on trouve dans le calcaire carbonifère.

En s'appuyant sur les caractères paléontologiques, quelques savants ont placé le terrain *permien* comme dernier terme des terrains de transition. Sans entrer dans la discussion, nous le placerons, jusqu'à nouvel ordre, comme le premier terme des terrains secondaires, restant ainsi d'accord avec la majorité des géologues. Quoi qu'il en soit, le terrain *permien* nous offre partout en quelque sorte le tableau des derniers efforts de l'organisme si fécond des périodes qui l'ont précédé. Il semble qu'après avoir épuisé toutes ses combinaisons dans les classes qui avaient [illegible] reposer avant de recommencer une nouvelle série de productions sur de nouveaux plans, [illegible] nombre des anciens. Cette pénurie singulière [illegible] aujourd'hui abandonnée.

PERMIS, ISE (pèr-mi, i-ze) part. passé du v. Permettre. Licite, que l'on est autorisé à faire : [illegible]

Gir.)

[illegible]

peut se livrer, s'attacher :

[illegible]

— S'il est permis, S'il est [illegible] les convenances ou l'usage autorisent à : S'IL EST PERMIS [illegible]

— *Permis à*, Libre à : la faculté est laissée à [illegible] PERMIS A tous *de mépriser ce conseil*..

Il vous [illegible] *permis à vous d'avoir cette pensée.*

— [illegible], *permis à moi*.....

MOLIÈRE.

— *Il n'est pas permis à tout le monde de*, il n'est pas donné, pas possible à tous de : IL N'EST PAS PERMIS A TOUT LE MONDE *d'avoir du génie, du talent*. (Acad.)

— ***Se croire tout permis***, Prendre toutes sortes de libertés, ne reconnaître aucun frein, aucune règle : *Les grands* SE CROIENT TOUT PERMIS. (Mass.)

..... C'est un jeune fou qui [illegible]
Et qui pour un bon mot va perdre [illegible]

[illegible]

— **Syn. Permis, licite, loisible.** V. LICITE.

PERMIS s. m. [illegible] — rad. *permettre*). Permission écrite [illegible], *de pêche*. [illegible] PERMIS. *Mon guide* [illegible])

— *Permis de séjour*, Autorisation écrite de [illegible], accordée à un militaire, [illegible]

— *Permis* [illegible], Billet délivré à une personne, pour lui permettre de parcourir gratuitement et à son gré une ligne de chemin de fer.

— Encycl. *Permis de séjour*. On désigne [illegible] accordée par l'autorité soit à des étrangers, soit à des Français placés sous la surveillance de la haute police, de résider dans une localité. Le *permis* de séjour est ordinairement remis à l'étranger ou au libéré en échange de son passe-port, qui est conservé à la municipalité et qui y reste déposé tant que la résidence de l'étranger ou du libéré se continue dans la commune. Une ordonnance de police du 8 septembre 1851 exige de tout étranger qui arrive dans le département de la Seine, pour y résider ou y exercer une industrie, qu'il se présente dans les trois jours de son arrivée à la préfecture de police pour y obtenir, s'il y a lieu, un *permis* de séjour, à peine d'expulsion du territoire. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux étrangers qui voyagent pour leurs plaisirs ou leurs affaires sans intention de résidence. L'étranger qui a été admis à établir son domicile en France y jouit de tous les droits civils tant qu'il continue à y résider. En vertu d'un arrêté du 12 messidor an VIII (1er juillet 1800), tout voyageur, même français, qui voulait séjourner plus de trois jours à Paris devait obtenir un *permis*. Cet arrêté a cessé d'être en vigueur. On ne peut plus exiger de *permis* de séjour d'un Français qui vient à Paris ou dans une autre ville, soit pour séjourner temporairement, soit pour y fixer son domicile.

— *Permis de chasse*. V. CHASSE.

PERMISSIF, IVE adj. (pèr-mi-sif, i-ve — du lat. *permissus*, permis). Qui donne permission : *Lettres* PERMISSIVES. ‖ Peu usité.

— Gramm. *Voix permissive*, Voix des verbes conjugués avec le verbe *laisser*, qui exprime la faculté, la liberté de faire l'action marquée par le verbe auquel il est joint : Laisser passer, laisser faire, laisser dire *sont les* VOIX PERMISSIVES *des verbes* passer, faire, dire.

PERMISSION s. f. (pèr-mi-si-on — lat. *permissio*; de *permittere*, permettre). Autorisation accordée : *Demander, solliciter une* PERMISSION. *On ne peut s'absenter sans la* PERMISSION *du directeur. Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma* PERMISSION. (Frédéric II.) *On ne se meut, on ne respire en Russie que par une* PERMISSION *ou par un ordre impérial*. (De Custine.) *L'expérience a prouvé que la philosophie n'a besoin ni de protection ni de faveur; elle ne demande* PERMISSION *à personne et ne reçoit les ordres de personne; c'est le plus spontané de tous les produits de la conscience humaine.* (Renan.)

— *Permission de Dieu*, Ordre de la Providence divine : *C'est une* PERMISSION DE DIEU. *On dirait une* PERMISSION DE DIEU. *Cela est arrivé par la* PERMISSION DE DIEU.

— *Avec votre permission*, Formule de politesse dont on se sert pour adoucir ce que pourrait avoir d'offensant ou d'impoli ce que l'on va dire ou faire : *Je vous dirai*, AVEC VOTRE PERMISSION, *que la chose s'est passée un peu différemment*. (Acad.) *Sans mal, vos affaires*, AVEC VOTRE PERMISSION, *étaient fort* [illegible], *et mon argent a servi à boucher* [illegible] *trous*. (M...)

— *Abuser de la permission*, Mettre de l'excès [illegible] : *Il* ABUSE DE LA PERMISSION *d'être sot. On peut être négligent, mais l'être à ce point, c'est* ABUSER DE LA PERMISSION. [illegible] *que Pélisson* ABUSAIT DE LA PERMISSION *qu'ont les hommes d'être laids*. (Mme [illegible])

— [illegible] qu'on appelle plus ordinairement [illegible]

— Art milit. *Permission de dix heures*, Autorisation [illegible] *Aller en permission*, Aller en congé.

Permission de dix heures [illegible] 1873. Le livret, où à MM. [illegible] et

Carmouche, est amusant. C'est l'histoire des amours de deux soldats aux gardes-françaises avec une passementière un peu mûre de la rue Saint-Denis et sa jolie nièce. La musique est agréable. On a remarqué un air de baryton, un duo et un quatuor intéressant.

PERMISSION (comte DE), littérateur français. V. LEUTRE D'ARBÈRES.

PERMISSIONNAIRE s. (pèr-mi-si-o-nè-re — rad. *permission*). Personne qui possède une permission écrite, un permis de nature quelconque.

— Militaire en permission, en congé temporaire : *Rappeler les* PERMISSIONNAIRES.

— Hist. ecclés. Chantre de Notre-Dame de Paris qui avait la faculté de prendre de petits pensionnaires pour faire leur éducation.

PERMISSIONNÉ, ÉE (pèr-mi-si-o-né) part. passé du v. Permissionner : *Marchands* PERMISSIONNÉS.

PERMISSIONNER v. a. ou tr. (pèr-mi-si-o-né — rad. *permission*). Administr. Donner une permission, une autorisation à : PERMISSIONNER *des marchands ambulants*.

PERMIXTION s. f. (pèr-mi-ksti-on — lat. *permixtio*; du préf. *per*, et de *mixtio*, mixtion). Anc. chim. Mélange parfait : *Le sang est composé d'une égale* PERMIXTION *et meslange des quatre humeurs*. (A. Paré.)

PERMOSER (Balthazar), sculpteur allemand, né à Kammer (Bavière) en 1651, mort à Dresde en 1732. Il commença par être berger et se mit tout enfant à sculpter des figurines en bois. Envoyé à Salzbourg, il y reçut les premières notions de son art, puis se rendit en Italie, où il passa quatorze ans. De retour en Allemagne, il habita Berlin, puis Dresde, où il devint sculpteur de la cour. C'était un artiste d'un caractère indépendant et bizarre, qui n'était jamais satisfait d'aucun de ses ouvrages et qui, pour la moindre critique, brisait ce qu'il venait de faire. Parmi ses œuvres, remarquables par la force de l'expression, nous citerons : *Hercule étouffant le serpent*, *l'Amour fabriquant son arc*, statues en marbre qu'on voit à Charlottenbourg; la statue du prince *Eugène de Savoie*, à Vienne; *Saint Jean-Baptiste* et *Ecce homo*, à Dresde; les électrices *Anne-Sophie* et *Wilhelmine-Ernestine*, à Freiberg; *la Charité*; *la Mauresque avec son enfant*; *Maure tenant un poisson*; *la Peinture et la Sculpture qui s'embrassent*; un autre groupe représentant *Auguste le Fort*, roi de Pologne, avec la *Victoire* et la *Renommée*. Le musée et le grand jardin de Dresde renferment plusieurs statues de cet artiste, à qui l'on doit un écrit intitulé : la *Barbe élevée sur le trône d'honneur* (Francfort, 1714).

PERMUTABILITÉ s. f. (pèr-mu-ta-bi-li-té — rad. *permutable*). Caractère de ce qui est permutable : *La* PERMUTABILITÉ *des muettes*.

PERMUTABLE adj. (pèr-mu-ta-ble — rad. *permuter*). Gramm. Qui peut être permuté, échangé, remplacé par un autre.

— Gramm. *Lettres permutables*, Lettres qui peuvent, dans certains cas, être remplacées l'une par l'autre : F *et* V, X *et* S *sont des lettres permutables :* Veuf *donne* veuve, vif *donne* vive, heureux *donne* heureuse, jaloux *donne* jalouse, etc.

PERMUTANT, ANTE s. (pèr-mu-tan, an-te — rad. *permuter*). Personne qui permute avec une autre : *Les deux* PERMUTANTS *ont passé, ont signé un acte par-devant notaire*.

PERMUTATION s. f. (pèr-mu-ta-si-on — lat. *permutatio*; de *permutare*, permuter). Action de permuter, échange réciproque : PERMUTATION *d'emplois*.

— Transposition que l'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer un nouvel arrangement : *La* PERMUTATION *des lettres d'un mot, des chiffres d'un nombre*.

— Gramm. Changement d'une lettre en une autre : *Les* PERMUTATIONS *de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs*. (Acad.) *Toute forme d'un mot ne dépend pas des règles de* PERMUTATION ; *mais toute* PERMUTATION *influe sur la forme*. (E. Littré.)

— Mathém. Chacune des manières différentes dont on peut grouper un nombre d'objets donnés.

— **Encycl.** Mathém. On nomme *permutation* de m objets toutes les manières de les grouper en en changeant l'ordre. Les *permutations* ne diffèrent des arrangements qu'en ce que chacune d'elles comprend tous les objets, tandis que les arrangements n'en comprennent chacun qu'un, ou que deux, ou que trois, etc., jusqu'à $m - 1$. Le nombre d'arrangements de m objets pris n à n est

$$A_m^n = m(m-1)(m-2), \ldots, (m-n+1).$$

Si l'on fait dans cette formule n égal à m, on aura le nombre des *permutations* de m objets

$$P_m = m(m-1), \ldots, 3.\ 2.\ 1$$

ou

$$P_m = 1.\ 2.\ 3 \ldots (m-1)m.$$

Ainsi le nombre des *permutations* de m objets est le produit de tous les nombres entiers depuis 1 jusqu'à m.

Si, parmi les m objets considérés, n se trouvent identiques ou que, du moins, on ne veuille pas les distinguer les uns des autres, le nombre des *permutations* est évidemment moins grand ; chaque groupe, en effet, se trouve répété autant de fois que l'on peut former de *permutations* avec les n objets pareils. Le nombre des *permutations* distinctes se réduit donc alors à

$$\frac{1.\ 2.\ 3 \ldots n(n+1) \ldots (m-1)m}{1.\ 2.\ 3 \ldots n}$$

ou simplement

$$(n+1)(n+2) \ldots (m-1)m.$$

— *Permutation des valeurs d'une fonction implicite définie par une équation algébrique.* Soit $f(x,y) = 0$ une équation algébrique de degré m par rapport à y, cette équation, pour une valeur quelconque de x, attribue à y m valeurs distinctes $y_1, y_2, \ldots, y_m$; si x varie d'une manière continue et que l'on suive de proche en proche la marche de chacune des valeurs de y, on devra pouvoir déterminer, parmi les m valeurs nouvelles de cette fonction, celle dans laquelle se sera transformée l'une désignée des valeurs initiales de y, y_p par exemple ; si, après avoir passé par une suite définie quelconque de valeurs, x revient à son état primitif, les m valeurs finales de y reproduiront sans doute le groupe initial, $y_1, y_2, \ldots, y_m$; mais il n'arrivera pas en général que chaque valeur de y, considérée à part, revienne elle-même à son état primitif. Les m valeurs de y se seront habituellement permutées en route, de sorte que celle qui était partie de l'état y_p, par exemple, se trouve à la fin transformée en une autre y_q, etc. L'étude de ces *permutations* des valeurs d'une fonction multiple ne présente pas seulement le plus grand intérêt, elle a encore une importance capitale dans la théorie des intégrales définies. En effet, pour définir exactement une intégrale

$$\int_{x_0}^{x} y\,dx,$$

il ne suffit pas, lorsque y est une fonction implicite, de faire connaître les limites x_0 et x de cette intégrale, il faut encore donner la loi de progression des valeurs de x et supposer que y soit assujetti à la loi de continuité.

L'intégrale a donc m valeurs pour chaque loi de progression des valeurs de x; mais le nombre s'élève à m^2, sans même qu'il soit tenu compte des périodes, si on laisse indéterminée la marche de la variable indépendante. Si les limites de l'intégrale se confondent, ce n'est pas une raison pour que les valeurs de cette intégrale soient identiquement nulles, parce que la valeur finale de y peut ne pas coïncider avec sa valeur initiale.

La question des *permutations* des valeurs d'une fonction multiple a été posée par Cauchy et traitée par lui sur quelques exemples remarquables; M. Puiseux (*Journal* de M. Liouville) a repris la question pour la traiter dogmatiquement, mais en se restreignant, comme Cauchy, au cas où les valeurs de x s'écarteraient infiniment peu de l'une des valeurs particulières $a, b, c, \ldots$ de cette variable pour lesquelles la fonction prend plusieurs valeurs égales entre elles. M. Marie (*Journal* de M. Liouville, 2e série, t. V, 1860) a traité la question dans toute son étendue.

Le cas particulier examiné par M. Puiseux est très-simple et ne dépend que de l'analyse des dérivées. La conclusion générale à laquelle il arrive consiste en ce que les m valeurs de la fonction qui correspond à une valeur infiniment voisine de la valeur particulière a attribuée à x se partagent en groupes entre les éléments de chacun desquels les *permutations* peuvent s'effectuer et s'effectuent en réalité lorsque, dans l'expression $a + \rho(\cos\theta + \sqrt{-1}\sin\theta)$ de la variable, on fait croître θ de 0 à 2ρ, π restant constant, tandis qu'aucun échange ne peut avoir lieu d'un groupe à un autre. L'étude particulière de chaque cas se réduit à déterminer les différents groupes à considérer et la loi des échanges entre les valeurs de y appartenant à un même groupe. La première partie de l'énoncé se réduirait à peu de chose, si on ne la complétait pas par l'indication d'un caractère général auquel on pût reconnaître les valeurs de y qui doivent entrer dans un même groupe; mais il est facile de préciser ce caractère. En effet, il est clair d'abord que les valeurs de y qui n'ont pas d'égales ne se permuteront ni entre elles, ni avec les autres; en second lieu, celles qui différeront infiniment peu de quelques autres pourront bien se permuter avec celles-ci, mais non pas avec celles dont elles différeront de quantités finies; enfin, pour que des valeurs de y, qui deviennent égales lorsqu'on attribue à x la valeur particulière a, se permutent entre elles, il faudra que toutes leurs dérivées se permutent en même temps, or, si les premières dérivées de ces formes de la fonction se distinguent l'une de l'autre, toute *permutation* sera impossible; si, les premières dérivées restant égales, les secondes se séparent, la *permutation* sera encore impossible, etc. Mais les dérivées des deux formes ne pourront pas marcher de pair indéfiniment sans devenir indéfinies, car autrement les deux fonctions correspondantes qui pourraient être développées l'une et l'autre par la série de Taylor, dans un intervalle fini, ne se distingueraient effectivement plus, c'est-à-dire que le premier membre de l'équation $f(x,y) = 0$ serait décomposable en facteurs, ce que l'on ne doit pas supposer. De deux choses l'une donc : ou bien la séparation entre les dérivées des deux formes en question se fera tôt ou tard, ou bien ces dérivées deviendront infinies à partir du même ordre. Dans le premier cas, les valeurs de y ne pourront pas se permuter entre elles ; dans le second, au contraire, elles appartiendront à un même groupe. Mais la dernière alternative ne constituera pas nécessairement une preuve que les deux valeurs en question puissent ou doivent se permuter ; la question étant amenée à ce point, il faudra la soumettre à l'analyse proposée par M. Puiseux, sur laquelle nous n'insistons pas, la solution fournie par M. Marie étant plus générale.

Nous nous bornerons ici, relativement au cas examiné par M. Puiseux, à la reproduction d'une critique opposée par M. Marie à l'admission d'une sorte d'axiome, évidemment erroné, qui avait été mis en avant par Cauchy, et qui a été reproduit par tous ses disciples, MM. Puiseux, Briot, Bouquet, etc. Cauchy admettait que, si l'on donnait jamais à la variable indépendante une de ses valeurs a, b, c, etc., auxquelles correspondent plusieurs valeurs égales de la fonction, la distinction entre ces valeurs, un instant égales, ne pourrait plus être faite, ce qui a fait donner le nom de critiques à ces valeurs particulières de la variable, comme pour indiquer qu'on devait bien se garder de les lui faire prendre. Ce point est important parce que l'hypothèse gratuite de Cauchy laisserait peser, si elle était admise, une indétermination complète sur la valeur que devrait prendre l'intégrale $\int y\,dx$, dès que x aurait passé par une de ses valeurs critiques. Mais, comme l'observe M. Marie, il est de notion commune en mathématiques que l'indétermination n'affecte jamais que les questions mal posées, et qu'on peut toujours la faire disparaître en précisant davantage.

Le cas le plus simple est celui où les valeurs singulières de x et de y sont les coordonnées d'un point multiple de la courbe dont on étudie l'équation. M. Marie remarque, relativement à ce cas, que l'on a assujetti x et y à la condition de continuité, parce que la solution de la question abstraite qu'on se proposait devait fournir celle d'une question concrète correspondante, et que les mêmes raisons doivent obliger à regarder comme tout aussi astreintes à la continuité les dérivées de tous les ordres de y par rapport à x. Une mention spéciale de cette condition est inutile à faire tant que la fonction y conserve des valeurs inégales, parce qu'elle se trouve alors forcément remplie; au contraire, au moment où y prend plusieurs valeurs égales, la condition de continuité, remplie en apparence par cette fonction, quelle que soit la loi suivant laquelle on fasse se succéder celles de ses valeurs qui se sont un instant confondues, cette condition doit spécialement porter sur la première dérivée de y. De même, si, parmi les formes de y qui prennent momentanément des valeurs égales, il en reste pour lesquelles $\frac{dy}{dx}$ ait aussi des valeurs égales, c'est sur $\frac{dy^2}{dx^2}$ que doit porter la condition de continuité. Ces principes sont élémentaires, et on ne conçoit pas que l'école entière de Cauchy ait bronché dans un passage si peu difficile.

L'indétermination est un peu plus délicate à lever lorsque les valeurs singulières de x et de y sont les coordonnées d'un des points du contour apparent, par rapport à l'axe des x, du lieu proposé ; mais il est en quelque sorte plus important encore de la faire disparaître dans ce cas que dans le précédent, car la laisser subsister alors reviendrait à l'introduire partout, puisque, pour la faire naître, il suffirait, si $\frac{dy}{dx}$ devenait une seule fois réel, de placer d'avance le point de vue sur une parallèle à la tangente menée au point correspondant du lieu, c'est-à-dire de diriger l'axe des y parallèlement à cette tangente. Une question qu'on aurait traitée, dont on aurait la solution, aurait été indéterminée si l'on avait placé autrement le point de vue! Cela répugne évidemment.

L'inconnue de la question conserve la même valeur, quelque part qu'on mette le point de vue, tant que l'indétermination ne se présente pas; si donc elle se présente, parce qu'on a mal dirigé l'axe des y, la seule chose à faire est de le diriger autrement et de recommencer le calcul. Soient

$$x_0 = \alpha_0 + \beta_0\sqrt{-1},$$

$$y_0 = \alpha'_0 + \beta'_0\sqrt{-1}$$

les valeurs initiales de la variable et de la fonction ; et

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$

$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$

des valeurs quelconques que prennent en même temps x et y, x ayant varié d'une manière continue à partir de $x = x_0$, en suivant le chemin $\varphi(\alpha, \beta) = 0$, et y ayant aussi varié d'une manière continue à partir de $y = y_0$. Soient enfin

$$x = mx_1 + ny_1,$$

$$y = m'x_1 + n'y_1$$

les formules de transformation correspon-

dant au changement qu'on voudra faire subir aux axes, et

$$x_1 = \alpha_1 + \beta_1\sqrt{-1},$$
$$y_1 = \alpha'_1 + \beta'_1\sqrt{-1}$$

les valeurs de x_1 et de y_1 correspondant à

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1};$$

on aura, outre α, β, α', β', α_1, β_1, α'_1 et β'_1, les cinq équations

$$\varphi(\alpha,\beta) = 0,$$
$$\alpha + \beta\sqrt{-1} = m(\alpha_1 + \beta_1\sqrt{-1}) + n(\alpha'_1 + \beta'_1\sqrt{-1}),$$
$$\alpha' + \beta'\sqrt{-1} = m'(\alpha_1 + \beta_1\sqrt{-1}) + n'(\alpha'_1 + \beta'_1\sqrt{-1}),$$

auxquelles il faudra adjoindre l'équation nouvelle de la courbe, ce qui fera en tout sept équations, de sorte qu'une seule des variables α, β, α', β', α_1, β_1, α'_1, β'_1 sera arbitraire. Ces sept équations définiront explicitement ou implicitement un chemin $\psi(\alpha_1,\beta_1) = 0$ parfaitement équivalent à $\varphi(\alpha,\beta) = 0$; de telle sorte que le point $[x_1,y_1]$, assujetti à partir de la même position initiale que le point $[x,y]$, suivra exactement le même chemin que lui. Mais alors, quand la nouvelle abscisse x_1 prendra la valeur correspondante à la valeur singulière de l'ancienne, la nouvelle ordonnée, habituellement, ne prendra plus des valeurs égales, ou il faudrait qu'on eût encore mal placé le point de vue. A la vérité, le point du du chemin $\varphi(\alpha_1, \beta_1) = 0$ qui correspondra au point critique, dans l'ancien système de coordonnées, sera toujours multiple et autant de branches du lieu $\varphi(\alpha_1,\beta_1) = 0$ y passeront que y prenait de valeurs égales, mais tandis que quelques-uns des points $[x,y]$ venaient en même temps occuper une même place, les points $[x_1,y_1]$ correspondants n'y passeront plus que séparément.

Le changement d'axes le plus simple consistera habituellement dans une substitution de l'axe des x à l'axe des y, et réciproquement.

Le cas où y prend une valeur infinie n'est pas plus difficile à traiter que les deux précédents; lorsqu'une question concrète aura donné lieu à considérer une des variables dénommées, dans un état de grandeur dépassant toute limite, cette même question, si elle est bien posée, fournira toujours un moyen de savoir comment la variable considérée revient de l'infini. L'infini n'est encore que relatif; il ne se présente que quand on ne veut pas l'éviter; à telle variable qui devient infinie, dans les équations qu'on a posées pour traiter la question, il en correspond une infinité d'autres qui auraient pris des valeurs correspondantes finies. C'est à l'opérateur à substituer à propos l'une d'elles à celle qui tombe dans un cas singulier. Si y devient infini, on étudiera, par exemple, la marche de $\frac{1}{y}$; les variations de $\frac{1}{y}$ fourniront sans difficulté celles de y.

On voit donc que la prétendue indétermination qui a arrêté Cauchy n'existait que dans son esprit.

Cela posé, nous allons indiquer la méthode qu'a donnée M. Marie. La question est d'une telle simplicité, lorsque la fonction n'entre qu'au second degré dans l'équation qui la définit, et elle se présente si souvent sous cette forme, qu'il convient de traiter ce cas à part. Supposons que

$$y = P \pm \sqrt{Q},$$

P et Q désignant deux fonctions rationnelles de x : x variant d'une manière continue de $x_0 = \alpha_0 + \beta_0\sqrt{-1}$ à $x_1 = \alpha_1 + \beta_1\sqrt{-1}$, en suivant un chemin $\varphi(\alpha,\beta) = 0$, y partira de l'une de ses valeurs qui correspondent à $x = x_0$, valeur que nous désignerons par y_0, et la question sera de savoir ce que y, assujetti à varier d'une manière continue, sera devenu lorsque x aura atteint la valeur x_1. Or, la valeur finale de y se composera de la valeur finale de P, sur laquelle il ne s'élèvera aucun doute, et de la valeur finale de z défini par l'équation $z^2 = Q$. Mais les deux solutions de l'équation $z^2 = Q$ qui correspondront à une même valeur de x auront toujours leurs caractéristiques de signes contraires, en sorte qu'il suffira toujours de savoir ce que sera devenue la caractéristique C de la solution mobile pour savoir ce que sera devenue cette solution elle-même. Si z est parti, par exemple, de la valeur initiale

$$z_0 = \alpha'_0 + \beta_0 C_0\sqrt{-1},$$

C_0 étant positif, sa valeur finale sera

$$z_1 = \alpha'_1 + \beta_1 C_1\sqrt{-1}$$

ou

$$z_1 = -\alpha'_1 - \beta_1 C_1\sqrt{-1},$$

suivant que C aura changé de signe un nombre pair ou un nombre impair de fois, c'est-à-dire suivant que le point $[x,y]$ aura traversé un nombre pair ou un nombre impair de fois l'une ou l'autre des conjuguées $C = 0$, $C = \infty$ du lieu. Or, les conjuguées étant caractérisées par les équations $\psi(\alpha,\beta) = 0$, $\chi(\alpha,\beta) = 0$, toujours faciles à obtenir, la question se réduira à déterminer les points de rencontre des lieux qu'elles représentent avec la portion du chemin $\varphi(\alpha,\beta) = 0$, suivi par la variable x, et à les compter.

La méthode à appliquer dans le cas général ne constitue qu'un simple prolongement de celle qui vient d'être indiquée pour les équations du second degré; la question se réduira toujours à savoir, à chaque instant, sur quelle conjuguée de la courbe proposée le point $[x,y]$ sera venu se placer, et sur quelle branche de cette conjuguée il se trouvera. Il convient donc avant tout d'établir certaines catégories entre ces conjuguées. Elles se divisent d'abord en deux groupes principaux comprenant : le premier, les conjuguées qui touchent la courbe réelle, le second celles qui ne la touchent pas. Mais le passage du point $[x,y]$ d'une conjuguée de l'un des groupes sur une conjuguée de l'autre ne peut avoir lieu qu'au moment où ce point passe sur une conjuguée qui touche à la fois les deux enveloppes; ces passages devront être relevés avec soin, et comme d'ailleurs la conjuguée servant de lien entre les deux groupes aura généralement sa caractéristique comprise entre celles des conjuguées de l'un et de l'autre groupe qui la comprennent elle-même, le signe de la dérivée de C, prise par rapport à la variable indépendante, au moment où le point $[x,y]$ passera sur la conjuguée limite, suffira pour décider si ce point va passer d'un groupe à l'autre, ou s'il va rebrousser chemin. Les conjuguées limites dont on vient de parler sont habituellement celles qui touchent la courbe réelle en ses points d'inflexion ou de rebroussement, ou en ses points situés à l'infini.

Si l'enveloppe des conjuguées sur lesquelles se trouve le point $[x,y]$ a plusieurs branches, ces conjuguées devront être divisées en autant de classes. Le point mobile ne pourra se transporter d'une conjuguée appartenant à une classe sur une conjuguée appartenant à la classe voisine, qu'en traversant celle qui sert de lien entre les deux classes; d'ailleurs, la caractéristique de cette dernière conjuguée sera encore habituellement comprise entre celles des deux conjuguées qui l'avoisineront immédiatement; si donc on a déterminé le signe de la dérivée de C par rapport à la variable indépendante, au moment du passage du point mobile sur la conjuguée limite, on pourra encore savoir si ce point a changé ou non de classe. Parmi les conjuguées circonscrites à la courbe réelle, celles qui séparent les différentes classes les unes des autres sont généralement celles qui ont pour caractéristique l'infini et, exceptionnellement, zéro. Quant à celles qui touchent l'enveloppe imaginaire, leurs caractéristiques peuvent être quelconques; on peut dire seulement que ce sont celles des points de l'enveloppe où $\frac{dy}{dx}$ est infini. Les conjuguées qui passent par les points singuliers du lieu doivent aussi habituellement être regardées comme limites communes de deux classes voisines. La discussion préalable de la courbe fait toujours, en tout cas, suffisamment connaître toutes ces conjuguées limites.

Chaque conjuguée peut être composée de parties distinctes et séparées; dans ce cas, le point mobile ne saurait se transporter de l'une sur une autre, qui en est éloignée d'une quantité finie, qu'en prenant passage sur une conjuguée particulière où les deux parties en question se confondent ou aient au moins un point commun; ces passages peuvent être relevés comme tous les précédents, parce qu'ils sont toujours signalés par un caractère analytique plus ou moins saillant.

Enfin, chaque arc d'une conjuguée quelconque tangent à l'enveloppe réelle ou à l'enveloppe imaginaire se trouve naturellement décomposé en deux branches par le point où il touche l'une des deux enveloppes. Le point mobile ne peut passer d'une des branches sur l'autre qu'en passant sur l'enveloppe elle-même, et il n'est jamais difficile de savoir s'il y a passé.

Telle est la méthode générale proposée par M. Marie; pour en rendre l'application facile, il ne reste à examiner que quelques questions de détail qui nécessitent des explications spéciales. Il s'agit de déterminer des caractères précis auxquels on puisse reconnaître les changements à noter dans la position du point mobile, lorsqu'il passe sur l'une ou l'autre enveloppe ou sur l'une des conjuguées $C = \infty$, $C = 0$.

Supposons d'abord que les parties imaginaires de y et de x soient en même temps aussi petites qu'on le voudra et que, par conséquent, le point mobile soit infiniment peu éloigné de la courbe réelle; x variant d'une manière continue, le point $[x,y]$ ou bien restera sur la même conjuguée, ou se transportera sur une conjuguée voisine appartenant au même groupe, il ne pourra d'ailleurs passer d'une branche supérieure sur une branche inférieure, ou réciproquement, sans passer sur la courbe réelle, il restera donc sur la même suite de branches tant que la partie imaginaire de x ne passera pas par zéro. Mais si cette partie imaginaire de x passe par zéro et change en même temps de signe, en général la partie imaginaire de y changera aussi de signe et le point mobile passera d'une branche supérieure sur une branche inférieure, ou inversement.

En effet, représentons toujours x par $\alpha + \beta\sqrt{-1}$ et y par $\alpha' + \beta'\sqrt{-1}$; soient en conséquence α et α' les valeurs que prennent x et y au moment où β et β' s'annulent. Pour obtenir les coordonnées d'un point voisin du point $[\alpha, \alpha']$, on pourrait faire varier à la fois α et α', β et β'; mais comme en faisant varier α et α' on ne ferait que déplacer le point de départ sur la courbe réelle, ce qui ne peut avoir d'utilité, il suffira de faire varier β et β'. Or, C désignant la dérivée de y par rapport à x au point $x = \alpha$, $y = \alpha'$ ou la caractéristique de la conjuguée qui touche la courbe réelle en ce point, si x prend la valeur $\alpha + d\beta\sqrt{-1}$, y deviendra $\alpha' + Cd\beta\sqrt{-1}$; le point mobile restera donc sur la conjuguée C, mais, suivant que $d\beta$ sera positif ou négatif, il se placera d'un côté ou de l'autre du point $[\alpha\ \alpha']$.

Supposons en second lieu que x soit réel et y imaginaire, c'est-à-dire que le point mobile se trouve sur la conjuguée $C = \infty$, si l'on donne à x un accroissement imaginaire $d\beta$, celui qui en résultera pour y ne pourra pas influer sur le signe de cette fonction; par conséquent la caractéristique de la conjuguée sur laquelle se transportera le point $[x,y]$ changera de signe avec $d\beta$.

Les mêmes choses se diraient du cas où y passerait par une valeur réelle correspondante à une valeur imaginaire de x.

Supposons enfin que $\frac{dy}{dx}$ passe par une valeur réelle, c'est-à-dire que le point $[x,y]$ se trouve momentanément sur l'enveloppe imaginaire des conjuguées. Soient

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$

les coordonnées d'un point de l'enveloppe imaginaire; soient p la valeur réelle de $\frac{dy}{dx}$ ce point et $r + s\sqrt{-1}$ celle de $\frac{d^2y}{dx^2}$; si x prend un accroissement $d\alpha + d\beta\sqrt{-1}$, celui de y sera

$$(d\alpha + d\beta\sqrt{-1})p$$

et celui de $\frac{dy}{dx}$

$$(d\alpha + d\beta\sqrt{-1})(r + s\sqrt{-1});$$

supposons que nous voulions faire marcher le point $[x,y]$ sur la conjuguée qui passe au point $x = \alpha + \beta\sqrt{-1}$; il faudrait pour cela que la caractéristique ne variât pas, c'est-à-dire que le rapport des parties imaginaires de dy et de x restât égal à C; mais avant tout il doit être égal à p, de sorte que pour remplir à la fois les deux conditions il faudra faire $d\beta$ et par suite $d\beta'$ nuls. Alors l'accroissement de $\frac{dy}{dx}$ se réduira à $(r + s\sqrt{-1})d\alpha$ et l'on voit que le signe de sa partie imaginaire changera avec celui de $d\alpha$.

M. Marie a appliqué sa méthode d'abord aux trois courbes du second degré, ensuite à celles que représentent les équations

$$y^3 - a^2y + a^2x = 0$$

et

$$y^4 + x^4 = a^4.$$

La discussion des deux derniers exemples est naturellement un peu longue, mais elle ne présente pas de difficultés d'un autre ordre que celles qu'on rencontre dans toutes les constructions de courbes.

— Administr. Lorsque, dans l'administration civile ou dans l'armée, deux fonctionnaires de même rang ou deux officiers de même grade désirent, pour des raisons de convenance personnelle, changer de lieu de résidence ou de corps, ces deux fonctionnaires, après s'être préalablement entendus, font parvenir à leurs chefs respectifs une demande dite de *permutation*. Dans cette demande, les pétitionnaires exposent les raisons pour lesquelles ils désirent se substituer l'un à l'autre dans tel ou tel poste, ou tel ou tel grade; puis, si cette demande est accueillie, la nomination à leurs nouveaux postes des deux fonctionnaires ou officiers est faite par l'autorité compétente. La *permutation* a lieu assez souvent entre officiers désireux de changer de résidence ou de corps; elle est plus rare entre fonctionnaires civils. Elle s'accorde d'ailleurs assez facilement lorsque les demandeurs savent se faire appuyer auprès de ceux qui peuvent accorder cette faveur.

PERMUTÉ, ÉE (pèr-mu-té) part. passé du v. Permuter. Échangé, soumis à un remplacement : [illegible]

— [illegible]

PERMUTER v. a. [illegible]

— [illegible]

Se permuter v. pr. [illegible]

— Gramm. Se substituer l'une à l'autre, en parlant des lettres : *Les muettes ou muettes grecques sont des consonnes qui* SE PERMUTENT.

— Syn. **Permuter, changer, échanger, troquer**, etc. V. CHANGER.

PERMUTEUR s. m. (pèr-mu-teur — rad. *permuter*). Celui qui permute, qui fait une permutation, un échange :

[illegible]

PERNA (Pierre), savant imprimeur, né à Lucques en 1520, mort en 1582. Il adopta dès sa jeunesse les idées de la Réforme et, pour éviter les persécutions dont il était menacé par les catholiques, il se rendit en Suisse, où Théodore Swinger lui donna un asile. Il commença par visiter les principales villes de ce pays, puis se fixa à Bâle, où il fonda une imprimerie. Le premier ouvrage sorti de ses presses fut le traité *De methodo*, de Jacques Acconcio, publié en 1558. Il réimprima ultérieurement plusieurs ouvrages de mathématiques et se proposa de publier une édition complète des œuvres d'Aristote, avec traduction latine en regard du texte grec. Il ne put mettre ce projet à exécution, faute d'un savant qui consentît à se charger de ce travail. Perna était un érudit de premier ordre. Dominique-Marie Manni a publié, en 1763, à Lucques, la *Vie de Perna*.

PERNAMBOUC ou **FERNAMBOUC**, ville du Brésil, ch.-l. d'une des provinces les plus riches et les plus fertiles de cet empire, avec un bon port d'une grande importance commerciale, par 8° 4' de latit. S. et 37° 12' de long. O.; à 1,9[illegible] kilom. N.-E. de Rio-Janeiro; [illegible] h. Il y a une quarantaine d'années, sa population s'élevait à peine à 20,000 hab. Siège d'un archevêché, du gouvernement provincial et de l'assemblée législative de la province; cour d'appel, tribunal de commerce; consulats de France et d'Angleterre; manufactures de tabac, savon, papier; ateliers de construction de machines; chantiers pour la marine militaire. Commerce et transit important. Les principaux articles d'importation consistent en farines, beurre, vins, cotonnades, soieries, lainages; l'exportation a principalement pour objet le sucre, le coton brut, les peaux et l'eau-de-vie de canne. On y voit des fonderies, des ateliers de machines, de carrosserie, de savonnerie, etc. Son commerce extérieur s'élève à 70 millions, dont moitié à l'exportation, qui consiste principalement en sucre, cotons, café, cuirs, tapiokas, fruits confits, etc. Le mouvement de navigation de son port est très actif; l'entrée et la sortie des navires se chiffrent par plus de 2,000 bâtiments et bateaux jaugeant de 400,000 à 600,000 tonnes. Le port fait un commerce de 90 à 130 millions.

La ville est divisée par les eaux en trois quartiers reliés par des ponts : Boa-Vista, San-Antonio et le Recife. Ce dernier, habité par les commerçants, tire son nom de la proximité du port, qui est tout entier l'ouvrage de la nature. Un récif [illegible] sieurs kilomètres, parallèlement au rivage, et [illegible] jouit d'une température généralement élevée, [illegible] raco et de Picao. Parmi les monuments, on [illegible] duc, trois théâtres, le gymnase [illegible] trois railways de 5 milles de longueur.

PERNAMBOUC [illegible] rais, occupe [illegible] plus remarquables cours d'eau [illegible]

[illegible] le [illegible] ou Hi- [illegible] et le [illegible] [illegible] les îles [illegible] et l'île [illegible].

[illegible] par ses [illegible] et la [illegible] tropicales [illegible] les plus riches du Brésil. Elle produit en grande quantite la canne à sucre, le coton et toutes les autres richesses des tropiques. Sa récolte en sucre prend chaque année [illegible] considérable. Elle possède dans ses montagnes les meilleures especes de bétail du Brésil et des mines non encore exploitées. Ses forêts fournissent [illegible] bois de [illegible] teinture connus dans le commerce sous le nom de [illegible].

Une voie ferree de 137 kilom. de longueur traverse la province et met en communication le port de Recife (Pernambuco) et l'intérieur [illegible] d'écoulement des produits qui en résulte a accru considérablement le commerce de la province. Elle exporte le sucre en grande quantité, le coton, les cuirs bruts, le tafia, les bois de teinture et d'ébénisterie, le cafe, etc. Elle importe: tissus de diverses sortes, farines, vins, fers ouvrés, quincaillerie, chapeaux, papiers, porcelaines, etc. [illegible] commerçants de la côte et de l'intérieur sont : Olinda, São-Antonio, Formozo, Goyanna, Una, Pajau-de-Flores, Villado-Malagrande, Brejo-de-Gama, Aracary, Bonito-Aricara, Garanhans et Saco.

Quand les Portugais, en 1534, fondèrent une première colonie dans la province de Pernambuco, ils en établirent d'abord la capitale dans un endroit plus beau et plus salubre, sur le flanc d'une colline qui s'avance en promontoire vers l'Océan et qu'ils appelerent Olinde. La canne à sucre et les bois d'ebenisterie et de teinture formèrent la base de la culture et du commerce de la colonie; mais, outre que la nouvelle ville était constamment en butte aux attaques des Indiens, elle manquait d'un bon port; la nature avait creusé un peu plus bas un port sûr et commode; cet avantage décida la translation de la capitale de la colonie sur ce point, où surgit la nouvelle cité marchande qui prit le nom de Pernambuco. Lorsque, en 1580, le Portugal fut tombé au pouvoir de Philippe II d'Espagne, les Hollandais s'emparèrent de Pernambuco, la reconstruisirent en partie et élevèrent les plus beaux édifices qui décorent la ville. Mais, au milieu du siècle suivant, les Hollandais furent obligés, par un soulevement général des colons portugais, de restituer le Brésil à ses anciens maitres.

PERNAMBUCO, province et ville du Brésil. V. PERNAMBUCO.

PERNAU ou **PERNOV**, ville de la Russie d'Europe (Livonie), port à l'embouchure du Pernau dans la mer Baltique, ch.-l. de district, gouvernement et à 237 kilom. N. de Riga; par 58° 2' de latit. N. et 22° 8' de longit. E. Cette ville forte, qui est défendue par une citadelle, a deux faubourgs, des églises allemande, esthonienne et russe, une école latine. Elle fait le commerce du lin, du chanvre, des cuirs, possede des chantiers de construction, des scieries mécaniques, etc. Pernau est exposée à des inondations lorsque le vent souffle dans le port plusieurs jours de suite. Cette ville appartenait depuis longtemps aux chevaliers porte-glaive, lorsque le grand maltre, Gothard Kettler, la céda, avec toute la Livonie, à la Pologne. Elle tomba successivement au pouvoir des Russes (1575), de Charles IX, de Gustave-Adolphe, resta entre les mains des Suédois jusqu'en 1710 et se rendit à cette époque à Pierre le Grand, qui l'assiegeait. Depuis lors, elle appartient à la Russie. L'ancienne ville de Pernau, démolie en 1599, etait le siége d'un évêché. La nouvelle ville n'occupe pas précisément l'emplacement de l'ancienne, dont on ne trouve plus de vestiges.

PERNE s. f. (per-ne — du lat. *perna*, jambon). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, voisin des crénatules, comprenant plusieurs especes qui habitent surtout les mers des pays chauds, et qui sont connues sous le nom vulgaire de JAMBONS : *La* PERNE *bigorne*.

— Encycl. Les *pernes* sont des mollusques à coquille lamelleuse, réguliere, presque équivalve [illegible], bâillante à la partie antérieure du bord inférieur, à charniere droite et dépourvue de dents. L'animal est tres-comprimé, avec les bords du manteau libres [illegible], il est muni d'un byssus [illegible] fixe à ix rochers. Les [illegible], ou elles vivent a de grandes profondeurs. Nous citerons particulierement la *perne selle;* sa [illegible] aigus, toujours écailleuse au dehors et d'une [illegible]. Cette espece vit dans la mer des Antilles. On en voit un tres-beau groupe dans les collections du Muséum de Paris; il forme une masse volumineuse d'environ deux cents coquilles, [illegible]. On connaît aussi plusieurs especes fossiles des terrains cretacés.

PERNE (V. [illegible] THOMASSIN DE LA GARDE, marquise DE), femme auteur française, née en 1646, morte vers 1719. Elle était fille d'un président des enquêtes au parlement de Provence. On a d'elle : *Lettres* [illegible] *curieuses et morales* et *Poésies diverses* (Paris, 1724, 2 vol. in-12), ouvrage qui parut sous le voile de l'anonyme et qui obtint du succès.

PERNE (François-Louis), musicien et érudit, né à Paris en 1772, mort à Laon en 1832. D'abord enfant de chœur, il apprit les éléments de l'harmonie et du contre-point sous l'abbé d'Haudimont, puis devint choriste à l'Opéra (1792-1799), contre-bassiste à ce même théâtre, professeur adjoint de Catel au Conservatoire (1811), administrateur et inspecteur général de cet établissement (1816), bibliothecaire (1819). En 1822, Perne prit sa retraite et fut admis au nombre des membres correspondants de l'Institut. Ce musicien érudit se livra à des recherches considérables sur la musique des Grecs et les notations du moyen âge. Pour remonter aux sources qu'il voulait consulter, il n'hésita point à apprendre le grec, le latin, l'italien, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, puis réunit d'immenses materiaux; mais le temps lui manqua pour en tirer parti. Nous citerons de lui : *Cours d'harmonie et d'accompagnement* (Paris, 1822, in-fol.); *Exposition de la séméiographie ou Notation musicale des Grecs*, mémoire lu à l'Institut en 1823 et publié, en 1828, dans la *Revue musicale*; *Mémoire sur la mélodie des troubadours*, inséré dans l'édition des *Chansons du châtelain de Coucy* (1830, in-8°), etc. Comme compositeur, il a laissé des messes, la musique des chœurs d'*Esther*, etc.

PERNELLE, femme de Nicolas Flamel. V. FLAMEL.

PERNES, ville de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arr. et à 6 kilom. S. de Carpentras; pop. aggl., 2,940 hab. — pop. tot., 4,718 hab. Fabrication d'engrais, récolte et commerce de cocons, garance, amandes, vins estimés. Pernes, autrefois entourée de murailles, possede encore quatre de ses anciennes portes flanquées de tours. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est très-ancienne, et s'élève sur une crypte qui, comme elle, date du X^e^ siècle. On remarque dans l'intérieur la voûte ogivale de la nef, une corniche et une frise sculptée. L'ancien château, surmonté d'une tour, renferme une horloge du XV^e^ siècle, quelques peintures du XVI^e^ siecle, et sert aujourd'hui de caserne et d'école primaire. Citons encore l'hôtel de ville, qui fut autrefois l'hôtel Brancas. Pernes est la patrie de Fléchier.

PERNET s. m. (pèr-nè. — On a vu dans ce mot une corruption de *baronnet*). Homme glorieux, suffisant, content de soi : *Faire le* PERNET. *Être assis comme un* PERNET. ‖ Vieux mot.

PERNETTE s. f. (pèr-nè-te). Techn. Support d'une forme à sucre. ‖ Nom donné à des prismes de terre cuite à sections variables, mais présentant toujours des arêtes vives, qui servent à supporter, dans les casettes, les poteries dont la glaçure doit être soumise à l'action du feu : PERNETTE *triangulaire*. PERNETTE *étoilée*.

PERNETTE DU GUILLET, femme poëte française. V. GUILLET.

PERNETTI ou **PERNETY** (Jacques), littérateur français, né à Chazelles (Forez) en 1696, mort à Lyon en 1777. Il entra dans les ordres, puis fut précepteur de M. de Boulongne, qui, devenu intendant des finances, le fit nommer chanoine de seconde classe à la cathedrale de Lyon. Pernetti devint, en outre, historiographe de cette ville et fut un des membres les plus laborieux et les plus actifs de l'Academie lyonnaise. Il avait un goût marqué pour l'histoire naturelle et pour les antiquités. Voici les titres de ses publications, assez estimées en leur temps, mais justement oubliées aujourd'hui : les *Abus de l'éducation sur la piété, la morale et l'étude* (Paris, 1728, in-12); le *Repos de Cyrus*, roman, traduit en allemand par Baerhmann, fig. (Paris, 1732, in-8°); les *Conseils de l'amitié, a Ariste* (Francfort, 1738, in-12); *Lettres philosophiques sur les physionomies* (1748, 3 part. in 12), ouvrage qui a été traduit en allemand et recherché à cause de la nouveauté du sujet; *Histoire de Favoride*, roman (Genève, 1750, in-8°); *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon* ou les *Lyonnais dignes de mémoire* (Lyon, 1757, 2 vol. petit in-8°), livre incomplet et inexact, mais contenant plusieurs notices intéressantes et des particularités curieuses; *Observations sur la vraie philosophie* (Genève, 1757, in-12); *Tableau de la ville de Lyon* (Lyon, 1760, in-8°); *Essai sur les cœurs* (Amsterdam, 1765, in-12); *Discours sur le travail* (Lyon, 1766, in-12). On lui attribue l'*Homme sociable* (Lyon, 1767, in-12), mais il n'est pas prouvé qu'il soit l'auteur de cet ouvrage.

PERNETTIE ou **PERNETTYE** s. f. (pèr-nè-tî — de *Pernetty*, navig. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique australe. ‖ Syn. de CANARINE, genre de campanulacées.

PERNETY (dom Antoine-Joseph), bénédictin [illegible], né à Roanne (Forez) en 1716, mort à Valence (Drôme) en 1801. Il était, selon les uns, cousin, selon d'autres, neveu du precédent. Etant entré chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, il trouva de précieux documents pour ses études à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où on l'appela; puis il prit part, comme aumônier (1763), à l'expédition de Bougainville aux îles Malouines. De retour de ce voyage, il fut du nombre des vingt-huit religieux qui tentèrent de faire modifier dans un sens large la constitution de l'ordre. Rebuté par l'insuccès de cette démarche, qui fut fort mal accueillie, il jeta le froc aux orties et, sans abjurer le catholicisme, il accepta les propositions de Frédéric II, roi de Prusse, qui le nomma conservateur à la bibliothèque de Berlin, académicien, et lui donna l'abbaye de Burgell (Thuringe). Frédéric avait confondu le neveu avec l'oncle (l'auteur des *Lettres sur les physionomies*) et avait cru attirer à lui ce dernier. Détrompé bientôt, il ne laissa pas néanmoins de faire bon accueil au transfuge de Saint-Germain-des-Prés et le traita avec faveur; mais il changea de conduite dès qu'il vit Pernety devenir l'adepte des idées de Swedenborg. Pernety quitta alors la Prusse (1783) et revint à Paris, où il eut à souffrir des vexations de la part de l'archevêque. On ne pouvait lui pardonner son insubordination, son escapade et le séjour qu'il avait fait chez un prince hérétique. Contraint de fuir Paris, il alla chercher un asile à Valence, en Dauphiné, chez son frère, directeur des fermes. Il se rendit de là à Avignon, où il fonda une secte maçonnico-théosophique et hermétique, connue sous le nom d'*Illuminés d'Avignon*, laquelle réunit, dit-on, une centaine d'adhérents, aussi fous que leur apôtre. Une maison de campagne des environs de Bédarrides était le lieu de réunion de ces mystérieux disciples. Pernety fut incarcéré quelque temps durant la Révolution. Jusqu'à la fin de sa longue carrière, il s'occupa d'alchimie et fit des recherches pour trouver la chimérique pierre philosophale et l'élixir de longue vie. C'était un homme instruit, mais dépourvu de tout esprit critique. Doux, bienveillant, d'un commerce facile et même agréable, il se faisait aimer de quiconque l'approchait. On lui doit : *Manuel bénédictin* (Paris, 1754, in-8°); *Dictionnaire portatif de peinture, sculpture et gravure*, avec un *Traité pratique des différentes manières de peindre* (Paris, 1757, in-8°), trad. en allemand (Berlin, 1764, in-8°), ce traité pratique est d'Arclay de Montamy; les *Fables égyptiennes et grecques dévoilées et réduites au même principe*, avec une explication des hiéroglyphes et de la guerre de Troie (Paris, 1758, 2 vol. in-8°); *Dictionnaire mytho-hermétique* (Paris, 1758, in-8°); *Histoire d'un voyage aux îles Malouines*, fait en 1763 et en 1764 (Berlin, 1769, 2 vol. in-8°, avec 10 pl.), trad. en anglais sur la 1^re^ édit., travail prolixe et diffus, mais où il y a de l'intérêt; *Dissertation sur l'Amérique et les Américains* (Berlin, 1770, in-12), refutée par de Pauw; *Examen des recherches philosophiques sur l'Amérique et les Américains et de la défense de cet ouvrage* (Berlin, 1771, 2 vol. in-12), réimpression de l'ouvrage précédent, avec réplique aux observations de de Pauw; la *Connaissance de l'homme moral par celle de l'homme physique* (Berlin, 1776, 2 vol. in-8°); *Observations sur les maladies de l'âme* (1777, 2 vol. in-8°); les *Vertus, le pouvoir, la clémence et la gloire de Marie, mère de Dieu* (Paris, 1790, in-8°), etc. Dom Pernety a créé le grade maçonnique de *chevalier du soleil*, qui, divisé en deux degrés, forme actuellement les n^os^ 27 et 28 du rit écossais ancien et accepté. On lui attribue aussi la création des grades dits le *vrai maçon*, le *vrai maçon dans la vie droite* et le *chevalier de l'Iris*.

PERNETY (Joseph-Marie, baron, puis vicomte) général français, de la famille des precédents, né à Lyon en 1766, mort à Paris en 1856. Elève du collége de Tournon, puis de l'Ecole de Metz, où il entra en 1781, Pernety, deux ans après, fut nommé lieutenant d'artillerie au régiment de La Fère. Dix ans plus tard, il se signala à l'armée d'Italie et reçut le grade de chef d'escadron à la bataille de Rivoli. En 1799, il fut choisi pour commander l'artillerie dans l'expédition d'Irlande qui eut une si déplorable issue, et il resta pendant trois mois prisonnier des Anglais. Durant la campagne de Marengo, Pernety se fit remarquer de Bonaparte, qui le nomma colonel en 1802 et général de brigade en 1805. Il participa aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iena, dirigea les travaux du siége de Breslau et fut fait général de division en 1807. Deux ans après, il contribua à la prise de l'île de Lobau, position qu'il arma de plus de cent pièces de canon, et combattit vaillamment à Wagram. En récompense de ces services, il fut crée baron de l'Empire et reçut une dotation de 10,000 francs de rente. Dans les campagnes de 1812 et 1813, il se distingua à la Moskowa, à Dresde, à Leipzig et à Hanau. Sous la Restauration, ce brave général fut successivement directeur de la division de l'artillerie au ministère de la guerre (1815-1816), conseiller d'Etat (1817), inspecteur général, président du comité d'artillerie, etc. En 1817, il reçut le titre de vicomte et prit sa retraite en 1824. Nommé pair de France en 1835, il rentra dans la vie privée en 1848 et fut appelé à siéger au Sénat en 18[illegible]. On a donné son nom à une des rues de Paris, où il possedait de vastes terrains. Ce général a publié un ouvrage qui n'a aucun rapport avec l'artillerie : c'est le *Vademecum des joueurs de whist* (Paris, 1839 in-12).

PERNICE (Louis-Guillaume-Antoine), jurisconsulte allemand, né à Halle en 1799, mort en 1861. Il fit ses études juridiques dans sa ville natale et, après avoir pris à Gœttingue le diplôme de docteur en philosophie et en jurisprudence, il se fit recevoir, en 1821, agrégé à la Faculté de Halle, où il ouvrit des cours publics sur les Institutes, sur l'histoire du droit et sur le droit politique et international. Nommé bientôt professeur extraordinaire, puis professeur titulaire en 1825, il débuta comme publiciste en 1826 et se signala surtout, en cette qualité, par son ardeur à défendre les droits des princes et des comtes médiatisés. Pernice fut nommé successivement sous-conservateur de la bibliothèque de l'université (1827), censeur des écrits de jurisprudence, d'histoire contemporaine et de philosophie (1830), membre du collége académique d'éloquence (1832), plénipotentiaire extraordinaire du gouvernement et curateur de l'université de Halle, avec le titre de conseiller intime (1844), etc. Les nombreux travaux que lui attirait sa réputation le forcèrent de renoncer à l'enseignement, mais ne l'empêchèrent pas d'aborder la carrière politique. En 1852, il fut élu membre de la Chambre des députés par la ville de Wittemberg, et devenu, deux ans plus tard, membre à vie de la Chambre des seigneurs, il y défendit les opinions du parti féodal. Il fit paraître, en outre, différents rapports sur des questions d'intérêt général, notamment celui qui traite de la question d'hérédité du duché de Holstein, écrit par ordre du roi de Prusse, et celui qui roule sur la question des domaines d'Altenbourg. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire des antiquités et des institutions du droit romain* (Halle, 1821). On cite parmi ses autres écrits : *Quæstiones de jure publico germanico* (1831); *Commentatio, qua de jure quæritur quo principes Hohenloenses tanquam comites Gleichenses duci Saxoniæ Coburgensi et Gothano subjecti sint* (1835); *Codex juris municipalis Hallensis* (1839); *De sancta confœderatione* (1855). Son rapport sur la *Situation politique de la maison comtale de Giech* (1859) renferme de précieux renseignements sur les droits et priviléges de la haute noblesse allemande.

PERNICE (Victor-Antoine-Herbert), jurisconsulte allemand, fils du précédent, né à Halle en 1832. Reçu docteur en philosophie à Leipzig (1854), puis en droit à Halle (1855), il publia, en 1856, une édition des *Grenouilles* d'Aristophane et se fit recevoir agrégé pour le droit romain à l'université de Berlin (1856). Nommé l'année suivante professeur à l'université de Gœttingue, il y fit des cours sur le droit politique, sur l'histoire et les institutions du droit romain, ainsi que sur la procédure civile. En 1862, il fut élu membre de la Chambre de Hanovre. A la suite des événements politiques de l'année 1866, il donna sa démission et entra au service de l'électeur de Hesse, dont il devint, en 1867, le ministre plénipotentiaire près la cour de Berlin. On a de lui : *Mémoire sur la constitution d'Anhalt* (1862); *Appréciation de l'ouvrage de Warnstedt intitulé :* Droit politique et héréditaire des duchés de Slesvig-Holstein (1864). Il a, en outre, eu la principale part à la rédaction de l'*Ecrit public d'Oldenbourg* (1864) et des *Discussions critiques de la question de la succession du Slesvig-Holstein* (Cassel, 1865, tomes I à III).

PERNICIEUSEMENT adv. (pèr-ni-si-eu-zeman — rad. *pernicieux*). D'une manière pernicieuse : *Un mal* PERNICIEUSEMENT *envenimé. C'est savoir presque toujours inutilement, et quelquefois* PERNICIEUSEMENT, *que de savoir superficiellement et sans principes.* (Vauven.)

PERNICIEUSES (îles), groupe de petites îles de la Polynésie, découvert par Roggeween en 1712 et situé par 15° 28' de latit. S. et 148° 40' de longit. O. Ce sont ces îles que Cook a appelées îles PALLISER.

PERNICIEUX, EUSE adj. (pèr-ni-si-eu, eu-ze — lat. *perniciosus*, formé du préf. *per*, et d'un adjectif *niciosus*, dérivé de *nex*, mort violente). Funeste, très-nuisible; qui peut causer un grand mal : *Mets* PERNICIEUX *à la santé, pour la santé. Habitude* PERNICIEUSE. *La corruption de ce qu'il y a de meilleur est le plus* PERNICIEUX *de tous les maux.* (Fén.) *Les fautes des hommes de génie sont* PERNICIEUSES. (Grimm.) *Il n'y a point de principe plus* PERNICIEUX *que celui qui autoriserait à être utile aux autres malgré eux.* (Turgot.) *L'abus de la glace est souvent tout aussi* PERNICIEUX *que celui des liqueurs alcooliques.* (Raspail.) *En général, le filage de la laine est moins pénible et moins* PERNICIEUX *que celui du coton.* (J. Simon.)

. . . . Te voilà, séducteur,
De ligues, de complots *pernicieux* auteur!
RACINE.

Que ne sait point ourdir une langue traîtresse
Par sa *pernicieuse* adresse?
LA FONTAINE.

— Pathol. *Fièvre pernicieuse*, Fièvre d'un mauvais caractère, et qui met en grand danger les jours du malade.

— Syn. **Pernicieux, malfaisant, nuisible.** V. MALFAISANT.

PERNICIOSITÉ s. f. (pèr-ni-si-o-zi-té — rad. *pernicieux*). Caractère de ce qui est per-

nicieux : *La* PERNICIOSITÉ *d'une fièvre.* ‖ Peu usité.

PERNIS s. m. (per-niss). Ornith. Nom scientifique du genre bondrée.

PERNITREUX adj. (per-ni-treu — du préf. *per*, et de *nitreux*). Chim. Syn. de HYPOAZOTIQUE : *Acide* PERNITREUX.

PERNOT (Alexandre-François), peintre français, né à Vassy (Haute-Marne) en 1793, mort en 1865. Il étudia d'abord pour entrer dans l'administration cadastrale, puis se rendit à Paris en 1812. Là, il étudia la peinture sous la direction d'Hersent et de Victor Bertin et s'adonna spécialement au paysage historique. Charles X le nomma professeur de dessin de ses pages, place qu'il perdit lors de la révolution de Juillet. Pernot visita ensuite l'Allemagne, la Suisse, l'Ecosse, les diverses régions de la France, exécutant des croquis dont un certain nombre ont été gravés et édités sous le titre de *Voyages*. Il devint membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts et de quelques autres sociétés savantes. Ses œuvres, qui rappellent la manière de Bertin, lui valurent successivement une 3e médaille en 1820, une 2e en 1822, une 1re en 1839 et la croix de la Légion d'honneur en 1846. Parmi les très-nombreux tableaux à l'huile, à l'aquarelle, à la sépia qu'il a exposés depuis 1819, nous citerons : les *Fossés de Vincennes en 1815* (1822); la *Chapelle de Guillaume-Tell*; *Marius à Carthage*; le *Château de Bayard*; la *Vallée de Domremy*; le *Château d'Abbotsford*; *Vue d'Edimbourg*; *Vue d'Holyrood*; les *Ruines de Bozouls* (1829), acquis pour le palais du Luxembourg; *Vue d'une partie du lac Lomond* (1833); *Ruines d'un château des grands palatins du Rhin*; *Ruines du couvent de Thousenbach* (1834); le *Château de Loch-Leven*; *Vue du pont de Clamecy* (1835); *Vue d'une partie de la ville et du clocher de la cathédrale de Strasbourg*; *Vue du vieux Paris* (1836); *Incendie de la cathédrale de Chartres* (1837), au musée de Chartres; *Vue de Saint-Point* (1838); *Vue de Conches*; *Environs de Mâcon* (1840); *Vue du château de Heidelberg* (1841); le *Château de Stirling* (1842); l'*Abbaye de Saint-Michel du Tréport* (1844); la *Cascade d'Inversnald* (1845); la *Maison aux piliers* (1847); le *Château de Plessis-lez-Tours* (1848), au musée de Tours; le *Cours de la Loire*, près de Tours (1850); la *Cathédrale d'Amiens* (1852); *Ruines du château de Linlithgow* (1853); *la Ferté-Milon* (1857); *Ruines du château de Pierrefonds*; *Chutes de la Clyde*, près de Lanark (1861), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre de dessins, notamment des croquis du vieux Paris, les dessins des drapeaux donnés à l'hôtel des Invalides, etc.

PERNOV, ville de Russie. V. PERNAU.

PERNUMIA, bourg du royaume d'Italie, province de Padoue, district et mandement de Monselice; 2,261 hab.

PERO, bourg de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 44 kilom. S. de Bastia; 600 hab. Récolte et commerce d'huile, châtaignes, blé et orge.

PERO, fille de Nélée et de Chloris. Elle se rendit célèbre par sa sagesse et par sa beauté. Comme de nombreux prétendants se disputaient sa main, Nélée promit sa fille à celui qui lui amènerait de Phylacé les bœufs d'Iphiclès. Le devin Mélampe tenta seul l'entreprise, parvint à s'emparer des bœufs et donna Pero à son frère Bias.

PÉROA s. m. (pé-ro-a). Bot. Syn. de LEUCOPOGON.

PÉROBACHNÉ s. m. (pé-ro-ba-kné). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant des espèces qui croissent aux îles Moluques et Philippines.

PER OBITUM loc. adv. (per-o-bi-tomm — mots lat. qui signif. *par la mort*). Dr. can. Par suite de décès : *Bénéfice vacant* PER OBITUM.

PÉRODACTYLIEN adj. m. (pé-ro-da-kti-li-ain). Anat. Se dit du muscle long fléchisseur commun des orteils : *Muscle* PÉRODACTYLIEN.

— Substantiv. : *Le* PÉRODACTYLIEN.

PÉRODICTIQUE s. m. (pé-ro-di-kti-ke). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, de la famille des makis ou lémuriens, dont l'espèce type habite la Guinée.

PÉROGNATHE s. m. (pé-ro-ghna-te — du gr. *pêra*, poche; *gnathos*, mâchoire). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des rats, dont l'espèce type habite l'Amérique boréale.

PÉROJOA s. m. (pé-ro-jo-a). Bot. Syn. de LEUCOPOGON.

PÉROLA (Jean et François), peintres, sculpteurs et architectes espagnols, nés à Almagro. Ils vivaient dans la seconde moitié du XVIe siècle et étudièrent d'abord sous Michel-Ange, puis sous Bergamasco et le Becerra. On leur doit des œuvres nombreuses, parmi lesquelles nous citerons les tableaux qui décorent le maître autel de l'église des Franciscains de Vico, le mausolée du marquis de Santa-Cruz, dans la même église, etc. Ils aidèrent Mohedano dans les fresques qui ornent le sanctuaire de Cordoue et le couvent de Séville. — Étienne PÉROLA, parent des précédents et qui vivait vers la même époque, fut un architecte de grand mérite. On lui doit les plans du couvent de Séville.

PÉROLLA, fils d'un sénateur de Capoue qui se déclara pour Annibal après la bataille de Cannes. V. PACUVIUS CALAVIUS.

PÉROLS, bourg de France (Hérault), canton, arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Montpellier, sur l'étang de Mauguio et près de l'étang de son nom; 1,015 hab. Salines importantes produisant annuellement 4,000 tonnes de sel. ‖ L'étang de Pérols, qui communique à l'E. avec celui de Monguio, n'est séparé de la Méditerranée que par des dunes basses; sa surface est de 1,200 hectares. Sur ses bords sourd le Boullidou, source minérale dont les eaux semblent bouillir à cause des gaz qui s'en dégagent.

PÉROMATE s. m. (pé-ro-ma-te — du gr. *peroma*, moignon). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites, formé aux dépens des édesses, et dont l'espèce type vit au Brésil.

PÉROMÈLE s. m. (pé-ro-mè-le — du gr. *peros*, estropié; *melos*, membre). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincoïdiens.

— s. m. pl. Sous-ordre de batraciens, comprenant les ophiosomes ou cécilies.

PÉROMNIUM s. m. (pé-ro-mni-omm). Bot. Syn. d'AULACOMNION, genre de cryptogames.

PÉRON (Fr.), naturaliste et voyageur français, correspondant de l'Institut, né à Cerilly (Allier) en 1775, mort en 1810. Il partit comme volontaire en 1792; mais, fait prisonnier par les Prussiens, puis échangé (1794), il fut réformé parce qu'il avait perdu l'œil droit par suite de blessures. Des livres de voyages qu'il avait lus pendant sa captivité lui avaient inspiré le désir de voyager lui-même. Il étudia la médecine et les sciences et obtint, en 1800, d'accompagner le capitaine Baudin dans son expédition aux terres australes, laquelle ne fut terminée qu'au bout de quatre ans, après bien des vicissitudes. Avec l'aide de son ami Lesueur, Péron forma une collection de plus de 100.000 spécimens d'animaux, dont environ 2,500 espèces nouvelles, qu'il rapporta en France, et il enrichit la science d'un grand nombre d'observations et de faits nouveaux. Il a notamment attaché son nom à l'un des plus curieux problèmes de l'histoire naturelle, la phosphorescence de la mer. Malheureusement une mort prématurée, résultat de ses fatigues et d'un travail excessif, ne lui permit pas de coordonner ses immenses recherches. On a publié son *Voyage de découvertes aux terres australes* (Paris, 1811-1816, 2 vol. in-8°, avec 2 vol. de planches), dont la fin est de Louis de Freycinet.

PÉRONE s. f. (pé-ro-ne — du gr. *peronê*, agrafe). Bot. Syn. de HELOTIUM.

PÉRONÉ s. m. (pé-ro-né — gr. *peronê*, proprement pointe de l'agrafe, esse ou cheville qui tient la roue attachée à l'essieu. *Peronê* vient du verbe *peirô*, percer). Os long et grêle, situé à la partie externe de la jambe.

— Encycl. Le *péroné* est le plus grêle de tous les os longs du squelette. Le corps de cet os a la forme d'un prisme triangulaire tordu sur lui-même; la face externe, profondément excavée dans sa longueur, donne attache aux muscles péroniers latéraux. La face interne est divisée en deux parties inégales par une crête longitudinale, à laquelle s'attache le ligament interosseux. La face postérieure, étroite en haut, s'élargit inférieurement, où elle devient interne, et se termine par une surface raboteuse, sur laquelle se fixent les ligaments qui unissent le *péroné* au tibia. Les trois bords de l'os présentent les mêmes déviations que les faces; ainsi le bord externe devient postérieur inférieurement, le bord antérieur devient externe et se bifurque, le bord interne devient antérieur. L'extrémité supérieure ou tête du *péroné* s'articule avec le tibia à la hauteur du genou. L'extrémité inférieure forme la malléole externe, dépasse en longueur le tibia, avec lequel elle s'articule en même temps qu'avec l'astragale. En résumé, le *péroné* forme la partie externe de la jambe; il est spongieux à ses extrémités, compacte à sa partie moyenne, où il présente un canal médullaire très-étroit. La structure du corps de l'os, jointe à sa gracilité, lui donne la flexibilité et l'élasticité des côtes. On peut le considérer comme une espèce de ressort de l'articulation tibio-tarsienne, sans cesse mis en action par les mouvements de latéralité du pied. Cette flexibilité paraît pouvoir être portée assez loin pour que le *péroné* vienne s'appuyer contre le tibia. L'homme seul présente, dans la structure du *péroné*, une disposition aussi favorable pour le mouvement de ressort.

Le *péroné* se développe par trois points d'ossification, un pour le corps et un pour chaque extrémité. A la naissance, les deux extrémités sont encore cartilagineuses, et ce n'est que dans la deuxième année qu'un point osseux apparaît pour l'extrémité inférieure. A cinq ans se montre celui de l'extrémité supérieure. La réunion des extrémités avec le corps de l'os n'a lieu d'une manière complète que vers l'âge de vingt et un à vingt-cinq ans.

— Chir. *Fractures*. Les causes des fractures du *péroné* sont directes ou indirectes. Parmi les premières sont les coups portés sur la jambe et les chocs de la partie inférieure du membre contre les corps étrangers. Les causes indirectes sont la contraction brusque des muscles qui s'insèrent à l'extrémité supérieure de l'os et qui le brisent en ce point, ou le renversement du pied en dehors ou en dedans pendant la marche et dans l'action de sauter. La fracture de l'extrémité supérieure du *péroné* s'opère quelquefois par la contraction du biceps fémoral. Elle est d'ordinaire sans déplacement permanent; mais elle est caractérisée par une douleur locale très-vive, le gonflement des parties et la crépitation. Cette fracture n'est pas grave; elle guérit par le repos et les applications résolutives. Il n'en est pas de même de la fracture de l'extrémité inférieure de l'os, qui est toujours accompagnée de déplacement. Le pied, n'étant plus retenu à son côté externe, cède à l'action des muscles péroniers; en se déplaçant en dehors, il entraîne la malléole externe et, quand il a subi un premier déplacement dans ce sens, tous les muscles qui vont de la jambe au pied tendent à le rendre plus considérable. Lorsque la fracture s'est produite dans le quart inférieur du *péroné*, « le pied, dit Vidal, a subi une espèce de torsion qui tend à diriger en dehors sa face plantaire et en dedans sa face dorsale; le bord externe est dirigé en haut, l'interne en bas; de là saillie anomale de la malléole interne, dépression au-dessus de la malléole externe. Dupuytren appelait cette dépression le coup de hache. La difformité, quelquefois peu marquée au moment de l'accident, se prononce davantage si l'on ne fait rien pour s'y opposer; elle devient extrême si le malade marche avant que le cal ait acquis assez de solidité. Dans ce dernier cas, le pied se renverse quelquefois fortement en dehors, le malade marche sur son bord interne, la malléole tibiale distend fortement la peau. Le renversement du pied peut même devenir assez considérable pour que, dans la station, la malléole interne touche le sol. Quand le pied n'est pas retenu par les ligaments internes, il se luxe en arrière; le talon s'allonge alors et remonte; la partie antérieure du pied est raccourcie, sa pointe abaissée et déviée en dehors. La difformité devient plus marquée si, la jambe étant fixée, on porte le pied en dehors. Cette manœuvre excite de vives douleurs, qu'on fait cesser en ramenant le pied en dedans; par ce mouvement, on fait disparaître sans peine la difformité, qui se reproduit dès que le pied est abandonné; si l'on imprime des mouvements en sens opposé, on voit le fragment inférieur suivre ces mouvements. En général, avec de l'attention, la crépitation peut être reconnue. » Maisonneuve décrit un excellent procédé pour reconnaître les fractures sus-malléolaires du *péroné* : avec les quatre derniers doigts de la main gauche, s'il s'agit de la jambe gauche, on embrasse la face antérieure et interne du tibia, tandis que le pouce de la main vient appuyer fortement sur le bord postérieur du *péroné*, un peu au-dessus de la malléole externe. Avec les quatre derniers doigts de la main droite, on embrasse la plante du pied, tandis que le pouce de la même main vient appuyer sur le sommet de la malléole externe; alors, en exerçant alternativement avec l'un et l'autre pouce une pression assez forte, on éprouve la sensation suivante : au moment où le pouce droit presse sur la malléole externe, le pouce gauche, placé plus haut, sent l'extrémité supérieure du fragment inférieur qui se soulève, et peut alors reconnaître facilement sa forme et sa direction. Lorsqu'au contraire, cessant la pression sur la malléole, on presse avec le pouce supérieur, l'extrémité du fragment se remet en place et la saillie cesse d'être perçue. C'est donc en faisant basculer le fragment supérieur au moyen d'une douce pression exercée sur l'une et l'autre extrémité que l'on rend sensibles cette mobilité et cette saillie anomale.

La fracture simple du *péroné* est sans gravité; quand elle a son siége au-dessus du quart inférieur de l'os, elle guérit toujours sans difformité; quand elle est située au-dessous de ce point [illegible], si elle est traitée d'une manière convenable, elle n'aura pas non plus de suite fâcheuse; mais si elle est méconnue ou mal traitée, elle laissera après elle [illegible] une marche mal assurée et douloureuse.

Pour les fractures du *péroné* sans déplacement [illegible] dans l'immobilisation du membre jusqu'à parfaite consolidation. On n'a besoin que de [illegible] disparu. On applique ensuite un bandage inamovible [illegible] l'application d'un coussin de 0m,80 de longueur [illegible] sur lui-même en forme de coin et étendu sur le côté interne du membre fracturé. La base du coussin doit appuyer sur la malléole interne [illegible] d'abord à l'extrémité inférieure de l'attelle, [illegible] sur son bord externe, sous sa plante, sur l'attelle, [illegible] sous le [illegible] et recommencer la série. Le bandage de Dupuytren peut rendre de très-grands services, [illegible] sonneuve ne laisse pas de l'appliquer; mais il [illegible] roulé, dextriné, inamovible et, dès que celui-ci est complètement desséché, il enlève l'appareil [illegible].

— *Luxations*. [illegible] beaucoup plus rares que les fractures. Elles peuvent avoir lieu aux deux extrémités de l'os; [illegible] *roné* se porte tantôt en avant, tantôt en arrière de la tubérosité. Le déplacement est facile à reconnaître par la présence d'une tumeur osseuse, mobile, formée par l'extrémité de l'os luxé. La réduction s'opère facilement et le repos seul suffit pour obtenir la [illegible].

PÉRONÉE s. f. (pé-ro-né — du gr. *peronê*, agrafe). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, comprenant une vingtaine d'espèces qui, pour la [illegible] habitent le nord de la France et l'Allemagne.

— [illegible] Nom donné à l'animal des tellines et des donaces.

— Encycl. Entom. Les [illegible] caractérisées par des antennes simples dans les deux sexes; des palpes assez longues, en forme de couperet, munies d'écailles nombreuses, [illegible] antérieures terminées carrément ou un peu obliquement et offrant d'ordinaire un faisceau de poils ou d'écailles relevées au milieu de leur surface. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces qui habitent surtout le nord de la France, l'Allemagne et la Russie. L'espèce type a un peu plus de 0m,01 d'envergure; les ailes antérieures roussâtres, ayant vers leur milieu une tache brun noirâtre qui descend vers le milieu de la côte; les postérieures d'un gris blanchâtre. Les métamorphoses et les mœurs de ces insectes sont peu connues; [illegible] des pyrales ou tordeuses.

PÉRONÈME s. m. (pé-ro-nè-me). Bot. Genre d'arbres, de la famille des verbénacées, tribu des lippiées, comprenant des espèces qui croissent à Sumatra.

PÉRONÉO-CALCANÉEN adj. m. (pé-ro-né-o-kal-ka-né-ain [illegible]). Anat. [illegible] CALCANÉEN.

— Substantiv. : *Le* PÉRONÉO-CALCANÉEN.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE [illegible]. Anat. Se dit [illegible] externe.

PÉRONÉO-METATARSIEN [illegible]

— [illegible]

PÉRONÉO-PHALANGIEN [illegible]

— [illegible]

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN [illegible]

— [illegible]

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN adj. m. [illegible] muscle extenseur des orteils.

— [illegible]

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN [illegible]

— [illegible]

PÉRONÉO-TIBIAL [illegible]

PÉRONIE [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible]

ments de cet organe servent à la natation. « L'organe respiratoire, dit Dujardin, est renfermé à la paroi d'une cavité située à la région postérieure du dos et s'ouvrant au dehors par un orifice arrondi, médian, percé à la partie postérieure et inférieure du rebord du manteau. Cette disposition a fait penser que la cavité respiratoire est une véritable cavité pulmonaire comparable à celle des limaces et des lymnées; cependant on n'a pu savoir jusqu'à présent si les *péronies* viennent, comme les pulmonés aquatiques, respirer l'air à la surface des eaux, et il est bien plus probable que ces mollusques marins reçoivent seulement dans leur cavité respiratoire l'eau aérée dont ils extraient l'oxygène de même que les actéons. » L'anus est situé sur la ligne médiane, en avant de l'orifice respiratoire; les organes génitaux sont sur le côté droit, mais très-éloignés l'un de l'autre. L'espèce la plus remarquable de ce genre est la *peronie* de Tonga; elle atteint près de 0m,20 de longueur; elle est jaune verdâtre, tuberculée ou mamelonnée, avec deux tentacules d'un jaune vif et une sorte de voile de même couleur formé par un prolongement du manteau au-dessus de la tête. Elle vit sur les côtes des îles des Amis.

PÉRONIER IÈRE adj. (pé-ro-nié, iè-re — rad. [illegible]). Anat. Qui appartient au péroné : *A* [illegible]. *Muscles* PÉRONIERS.

— s. m. Muscle péronier : *Les deux* PÉRONIERS. *Le* PÉRONIER *antérieur. Le court* PÉRONIER.

— **Encycl.** Art vétér. *Section du péronier latéral.* Cette opération a été essayée dans le cas d'éparvin sec, affection dont on ignore la nature et la cause et qui détermine le mouvement de harper. Les anciens supposaient, et peut-être avaient-ils raison, que ce mouvement était occasionné par un éparvin calleux déterminant sous les ligaments articulaires une distension à laquelle les animaux cherchent à se soustraire par un mouvement rapide de flexion. Bourgelat pense que la cause du mal est dans les muscles fléchisseurs du tarse; d'autres en font une affection du système nerveux, une inflammation du nerf sciatique; d'autres enfin l'attribuent à des rayures des surfaces articulaires, à des érosions des cartilages qui revêtent ces surfaces, à des lésions des membranes synoviales, à la présence dans l'articulation de petits corps durs osseux, etc. En résumé, la cause de cette affection est à peu près inconnue; mais sur tous les animaux qui en sont atteints on peut remarquer en même temps la tension et la saillie des tendons extenseurs du pied sur le devant du jarret. C'est ce dernier symptôme qui a porté un vétérinaire belge, M. Boccar, à faire la section du muscle court *péronier* latéral.

Pour pratiquer cette opération, on abat le cheval, et l'opérateur, après avoir pratiqué une petite incision à la peau, fait la section du tendon du muscle court *péronier* au moyen du myotome caudal de Brogniez (v. MYOTOME). Les animaux sur lesquels cette opération a été pratiquée par MM. Boccar, Brogniez, Delwart ont cessé de harper immédiatement après l'opération. Cette dernière est facile à exécuter; elle n'offre aucun danger et elle est le seul moyen connu de triompher d'une affection considérée jusqu'alors comme incurable.

PÉRONNE, en latin *Perrona Veromanduorum*, ville de France (Somme), ch.-l. d'arrond. et de canton, sur la rive droite de la Somme, à 50 kilom. N.-E. d'Amiens; pop. aggl., 3,502 hab. — pop. tot., 4,174 hab. L'arrondissement comprend 8 cantons, 179 communes et 107,514 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix, conseil de prud'hommes, collége communal, chambre d'agriculture. Tanneries, fabrication de sucre, raffinerie de sel. Commerce de toiles, batistes, linons, laines, percales, cuirs et bestiaux. La ville de Péronne, construite sur le penchant d'une colline, baignée par la Somme, est une place de guerre de 2e classe, rendue très-forte par les marais qui l'entourent. Elle a des remparts en brique, quatre portes, et elle est protégée par des ouvrages avancés. Cette ville a quelques monuments remarquables. Le château de Péronne occupe un bastion faisant partie de l'enceinte, tout près de la porte Saint-Nicolas. Il n'a guère conservé de ses constructions du moyen âge que quatre grosses et hautes tours rondes, construites en grès, surmontées de toits coniques et flanquant la courtine qui fait face à la ville. Deux d'entre elles défendent l'entrée; c'est dans une des deux autres que fut enfermé Louis XI en 1468. On ne pénètre dans la forteresse, dont une partie sert d'arsenal et dont le reste est affecté à d'autres services militaires, qu'en passant sous une longue voûte sombre donnant elle-même accès à des souterrains. La cour intérieure, carrée, est entourée de constructions du XVIe et du XVIIe siècle. Les fortifications de Péronne, dues au chevalier Deville, ont été [illegible]; elles ont subi de[illegible] une complète restauration et la ville consacre un somme annuelle à leur entretien.

Le beffroi, qui s'élève sur la grande place, remonte [illegible]. Il se compose d'une tour carrée, terminée en saillie, flanquée d'une tourelle [illegible], bâtie en grès et haute de [illegible] environ. [illegible] du siége de 1536, le beffroi de Péronne a été restauré, il y a peu d'années, par M. Daniel Ramée.

L'église Saint-Jean, actuellement église paroissiale, la seule qui subsiste aujourd'hui dans Péronne, fut commencée sous Louis XII et terminée sous François Ier. Une de ses voûtes porte gravée la date de 1509; néanmoins le portail, divisé en trois arcades ogivales, et la rosace de la façade, à meneaux flamboyants, doivent dater d'une époque de beaucoup antérieure. L'édifice se compose de trois nefs voûtées avec pendentifs détachés, et n'a pas de chœur. La tour, flanquée d'une tourelle, est ornée de sculptures. L'église possède de beaux vitraux Renaissance, un, entre autres, représentant l'*Arbre de Jessé*, et, dans une chapelle des bas côtés, on voit un curieux tableau sur bois : *Saint Louis assistant à la translation des reliques de saint Fursy.*

L'hôtel de ville, élégant monument de la Renaissance, est dans le style grec et de l'ordre corinthien. On y conserve encore le drapeau qu'il était d'usage de porter dans une procession commémorative de la levée du siége de 1536. Il faut encore mentionner le tribunal, de construction récente, et une curieuse maison du moyen âge, en bois et ornée de sculptures. Au nord-ouest de la ville, en dehors des murs, se trouve la magnifique promenade du Quinconce.

— *Histoire.* Dès les premiers temps de la monarchie, il existait à Péronne un château où résida la reine Radegonde et que, en 640, Clovis II donna à Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Ce château était construit sur le penchant d'une colline, nommée alors mont des Cygnes, et constituait un domaine important par ses dépendances. Saint Fursy, premier apôtre de la contrée, y fonda bientôt une église, dans laquelle il fut enterré, et son tombeau, but de nombreux pèlerinages, contribua à agglomérer la population autour de l'ancien château et du monastère qui ne tarda pas à s'élever à côté de l'église. Péronne était un bourg considérable, lorsque les Normands, en 881, en firent un amas de décombres. Mais il se releva de ses ruines et, dès la fin du IXe siècle, la châtellenie de Péronne figure parmi les principaux apanages du comté de Vermandois. Les fils aînés des titulaires de cette seigneurie portèrent dès lors le nom de comtes de Péronne. C'est dans le château de Péronne que fut enfermé et que mourut, après six ans de captivité, le roi Charles III, détrôné au profit de Raoul, duc de Bourgogne (929). Héribert de Vermandois, auteur principal de cette captivité, ne tarda pas à entrer en lutte avec le nouveau souverain, fut assiégé dans le château de Péronne par Gilbert de Lorraine et fut pendu par ordre de Louis d'Outre-mer sur une montagne voisine. Sous Robert II, Raoul III de Crépy (1071) attaqua les châteaux de Péronne et de Montdidier et les réunit à ses domaines de Picardie. Un autre Raoul, fils d'Adèle, comtesse de Vermandois, porta plus tard le titre de comte de Péronne et le conserva même après qu'il fut devenu comte de Vermandois, en 1120. Ses successeurs, simples châtelains de Péronne sous les comtes de Vermandois, en suivirent la fortune jusqu'à l'époque où Philippe d'Alsace, comte de Flandre, s'étant emparé du comté de Vermandois, à l'exclusion d'Éléonore, sœur de sa femme, Élisabeth de Vermandois, prit les armes pour soutenir ses prétentions et vint se retrancher entre Péronne et Montdidier. Réduit à se rendre, aux approches d'une armée commandée par Philippe-Auguste, Philippe d'Alsace dut restituer au roi les villes d'Amiens, de Péronne, etc., avec tout le Vermandois, qui fut alors réuni à la couronne. Plus tard, Baudoin, beau-frère du vaincu, ayant essayé de recommencer la lutte, Philippe-Auguste marcha de nouveau contre le rebelle. La paix fut conclue à Péronne, où le roi reçut l'hommage de Baudoin. Pendant les événements que nous venons de rappeler, le bourg continuait à s'accroître rapidement. En 1207, Philippe-Auguste lui octroya une charte de commune. En 1266, Guillaume de Longueville vendit au roi saint Louis Péronne, qui demeura dans le domaine royal jusqu'en 1409. Philippe de Bourgogne en devint alors possesseur par son mariage avec Michelle de France, fille de Charles VI. A la mort de cette dernière (1422), Péronne retourna à la couronne; mais le traité d'Arras (1435) rendit au duc de Bourgogne cette ville, ainsi que les autres cités formant la dot de Michelle, le roi de France se réservant la faculté de racheter les villes situées sur les deux rives de la Somme, moyennant 400,000 écus. En 1463, Louis XI, usant de cette faculté de rachat, recouvra les villes en question. La ligue du Bien public, formée par le comte de Charolais (depuis Charles le Téméraire) contre Louis XI, naquit du mécontentement excité par cette mesure dans l'esprit du Bourguignon. Le 3 octobre 1465, Péronne tombait au pouvoir de l'ennemi et le traité de Conflans en garantissait la possession au duc de Bourgogne. Mais, à la mort de Philippe le Bon (1467), Louis XI essaya encore une fois de reconquérir ses villes. Charles le Téméraire s'y opposa, et le roi, espérant imprudemment décider son rival à transiger, ne craignit pas de se rendre en personne à Péronne pour s'entendre avec lui. C'est alors qu'eut lieu la célèbre entrevue de Péronne, dont nous parlons plus loin. A la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI s'empara de Péronne. Les traités de Madrid et de Cambrai (1529) maintinrent Péronne dans le domaine royal et ses habitants ne tardèrent pas à donner à la France un grand témoignage de fidélité. Attaquée par le comte de Nassau, lieutenant de l'empereur Charles V, pendant que ce dernier menaçait la Provence, Péronne eut à soutenir, en 1536, un des siéges les plus meurtriers de l'histoire. La ville, défendue par d'Estourmel, son gouverneur, par le maréchal de Lamark et par le comte de Dammartin, fit une résistance héroïque. Désespérant alors de réduire la place, le comte de Nassau se décida à lever le siége au bout de trente-deux jours et après avoir tenté trois assauts. Lors des troubles religieux, Jacques d'Humières, alors gouverneur de la ville et catholique tout dévoué aux Guises, proposa aux seigneurs de la province de s'unir par une sainte ligue; le traité d'association fut daté de l'hôtel de ville (13 février 1577); aussi la Ligue fut-elle appelée d'abord ligue de Péronne. Quelques années plus tard, en 1584, les ligueurs s'assemblèrent à Péronne pour délibérer sur les affaires du parti. Péronne ne reconnut Henri IV qu'après son abjuration; à la nouvelle de cette soumission, le roi se rendit à Péronne, où il fit son entrée le 15 août 1594. Louis XIII vint visiter cette ville, où, en 1641, il signa un traité avec les députés de la Cerdagne et du Roussillon. Pendant la minorité de Louis XIV, Péronne et ses environs furent le théâtre des derniers efforts de la Fronde (1654). Attaqué par le prince de Condé à Manancourt, Turenne se retira sous les murs de Péronne, où Condé n'osa le suivre. Quatre ans plus tard, la trahison du maréchal d'Hocquincourt manqua de faire tomber Péronne au pouvoir des Espagnols; mais, découvert à temps par Mazarin, le complot fut déjoué. Dès lors l'histoire de Péronne présente peu de faits saillants. Un instant, en 1815, cette ville faillit devenir le dernier rempart de la Restauration : le gouvernement royal, à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, conçut le dessein de former une armée de réserve sous les murs de Péronne. Après Waterloo, Wellington se présenta devant la ville, qui capitula. Enfin, en décembre 1870, elle fut assiégée par les Prussiens et tomba entre leurs mains le 9 janvier suivant. V. ci-après.

Avant 1789, Péronne comptait six églises : d'abord la Collégiale, siége du chapitre de Saint-Fursy, qui ne relevait que du saint-siége; c'était, suivant Duchesne, une des églises les plus remarquables du royaume sous le rapport de l'architecture; puis venaient cinq églises paroissiales : Saint-Jean-Baptiste, Notre-Dame, Saint-Quentin-Capelle, Saint-Sauveur et Saint-Quentin-en-l'Eau. Ville religieuse, elle comptait de nombreux couvents : cordelières, minimes, clarisses, ursulines, bénédictines, hospitalières de Sainte-Agnès, etc. A 1 kilomètre de Péronne existait à la même époque la célèbre abbaye du Mont-Saint-Quentin, fondée en 987.

Péronne (ENTREVUE ET TRAITÉ DE). Louis XI voyait une coalition formidable prête à l'écraser; Bourguignons, Bretons et Anglais s'étaient unis contre l'ennemi commun. Une trêve avait été conclue, expirant au 15 juillet (1468), et prorogée pour la Bourgogne jusqu'au 31. Charles le Téméraire comptait que le roi de France ne ferait aucune démonstration avant cette époque; il se trompait : à peine la trêve avec la Bretagne avait-elle pris terme, que le duc se vit cerné par deux armées françaises, ce qui le contraignit à faire la paix avec Louis XI, au prix de l'abandon de ses alliés. A cette nouvelle inattendue, le duc de Bourgogne, qui venait d'entrer en campagne et se trouvait aux environs de Péronne, éclata en cris de menaces et de colère contre une défection qui le mettait seul en face de toutes les forces de la couronne. Si Louis, suivant le conseil de ses meilleurs capitaines, eût pris alors une vigoureuse offensive, il est très-probable que Charles le Téméraire eût essuyé un désastre; mais Louis XI s'était tracé une règle de conduite dont il ne dévia jamais, celle de ne jamais se battre tant qu'il pouvait négocier, non par défaut de courage, car il avait bravé plusieurs fois le danger en face, mais par tempérament. C'est alors qu'il conçut l'idée la plus hardie et surtout la plus étonnante de la part d'un homme qui se défiait de tout et de tous : c'était d'aller en personne trouver le duc de Bourgogne à Péronne et de se confier à sa fastueuse loyauté pour s'aboucher directement avec lui. Sans doute il se disait que les négociations sont lentes et difficiles entre gens qui hésitent, qui sont responsables, qui craignent de dépasser ou de ne pas atteindre la limite de leur mission, tandis qu'un mot suffit quelquefois à aplanir toutes les difficultés entre princes qui confèrent ensemble. Et puis il comptait sans doute aussi sur la supériorité de son esprit, sur son habileté à manier les hommes, et il espérait bien en profiter pour faire parler le duc et en tirer les choses que celui-ci avait le plus d'intérêt à tenir secrètes.

Les plus fidèles conseillers du roi, Dammartin en tête, le dissuadèrent énergiquement d'une démarche aussi hasardeuse; le cardinal de La Balue, au contraire, l'encouragea de toutes ses forces, et le connétable de Saint-Pol, après avoir tergiversé pendant quelque temps, se rallia à l'avis du roi et du cardinal. Quant au duc de Bourgogne, il parut d'abord contrarié de cette ouverture; mais il finit par y faire bon accueil, et il écrivit au roi une lettre des plus rassurantes, accompagnée d'un sauf-conduit où il disait, en parlant de Péronne : « Vous y pouvez venir, demourer et séjourner, et vous en retourner seurement ès lieux de Chauny et de Noyon, à vostre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, sans que aucun empeschement soit donné à vous, *pour quelque cas qui soit ou puisse advenir.* »

Si Louis XI eût pu conserver la moindre appréhension, elle se fût évanouie devant ces derniers mots, émanant d'un prince qui faisait parade de sa loyauté et qui se piquait d'être un preux du vieux temps. Le roi de France se rendit donc à Péronne, confiant et presque joyeux, n'emmenant avec lui que quelques personnages de la cour et une faible escorte de 150 hommes seulement. Le duc se porta à sa rencontre, le reçut avec respect, l'embrassa longuement, puis les deux princes entrèrent ensemble dans la ville, chevauchant l'un à côté de l'autre, le roi tenant la main sur l'épaule du duc en signe d'amitié (9 octobre 1468). Toutefois, cette confiance de la part du roi diminua singulièrement quand il apprit qu'en même temps que lui entraient par une porte opposée ses plus mortels ennemis : le prince de Savoie, Philippe de Bresse, qu'il avait tenu trois ans en prison; le maréchal de Bourgogne, à qui il avait enlevé Épinal; Du Lau, échappé de son cachot, et deux autres favoris disgraciés du roi. Ce n'était là qu'une simple coïncidence, sans doute; mais elle était de sinistre augure. Cependant, le roi et le duc avaient commencé à traiter amiablement de leurs affaires, lorsque de terribles nouvelles, arrivées subitement de Liége, éclatèrent comme un coup de foudre. Le lendemain de l'entrée de Louis à Péronne, le 10 octobre au soir, des courriers arrivèrent du Brabant et dirent au duc : « Les Liégeois ont surpris Tongres dans la nuit de la Saint-Denis (du 8 au 9 octobre). Ils ont tout tué. Les chanoines sont morts. L'évêque est mort. Humbercourt est mort. *Les ambassadeurs du roi étaient présents à la tuerie.* » Voici ce qui était arrivé. En apprenant que la guerre venait de se rallumer entre le roi et les princes, les proscrits de la province de Liége avaient fait irruption dans la ville au cri de : « Vive le roi! » (8 septembre.) Les chanoines avaient d'abord paru faire cause commune avec eux, mais ils avaient fini par rejoindre leur évêque, qui s'était réfugié à Tongres, auprès d'Humbercourt, lieutenant du duc de Bourgogne. Les Liégeois tentèrent alors un coup de main sur Tongres, ramenèrent leur évêque et s'emparèrent d'Humbercourt, qu'ils relâchèrent aussitôt sur parole; mais quelques chanoines périrent en effet dans cette circonstance. Il était impossible que le duc, depuis un mois, n'eût pas appris la vérité exacte sur ces événements; mais il avait besoin de croire à l'exagération des faits pour pallier ses motifs et ses sentiments de haine contre le roi, et il n'eut garde de manquer une si belle occasion. Il éclata en cris de rage contre Louis. « Ce traître roi! il n'est donc venu que pour me tromper sous un faux semblant de paix! Par saint Georges, lui et ces mauvaises gens de Liége le *compareront* (payeront) cher. » Il fit aussitôt fermer et garder les portes de la ville et du château où le roi était logé. « Il étoit terriblement ému contre le roi, dit Comines, et si, à cette heure-là, ceux à qui il s'adressoit l'eussent conforté ou conseillé de faire au roi une mauvaise compagnie (un mauvais parti), il eût été ainsi fait. » M. Michelet analyse cette situation avec une profonde connaissance du cœur humain : « La colère du duc dans le premier moment, pour un événement qui rendait sa cause très-bonne, qui le fortifiait et tuait le roi, cette colère bizarre futelle une comédie? Je ne le crois pas. La passion a des ressources admirables pour se tromper, s'animer, en toute bonne foi, lorsqu'elle y a profit. Il lui était utile d'être surpris, il le fut; utile de se croire trahi, il le crut. Il fallait que sa colère fût extrême, effroyable, aveugle, pour qu'il oubliât tout à fait le fatal petit mot du sauf-conduit. *Quelque cas qui soit ou puisse advenir.* » Cet oubli ne tint qu'à un fil, et sans Commines, chambellan du duc, dont la prudence et le sang-froid parvenaient seuls à calmer les emportements furibonds de Charles, le roi de France ne se fût peut-être jamais tiré des mains de son plus implacable ennemi. Pendant deux ou trois jours, le roi, resserré dans le château, ne reçut aucun message du duc; de sa fenêtre, il apercevait à quelques pas la grosse tour où Charles le Simple mourut prisonnier d'un comte de Vermandois, ce qui lui inspirait d'assez tristes réflexions. Louis XI connaissait l'histoire, et il savait qu'en général les rois prisonniers ne se gardent guère. « Un si grand seigneur pris, dit Commines, ne se delivre pas. »

Louis conserva, dans cette situation terrible, toute sa présence d'esprit et toutes les ressources de sa puissante intelligence; il fit surtout servir le moyen qui, dans tous les temps et sur la plupart des hommes, a toujours eu tant d'influence : l'argent. Il en avait apporté avec lui une somme ronde, et il la distribua avec l'habileté d'un homme rompu à ce genre de séduction. Ce qu'il avait le plus à redouter, c'est qu'on ne lui substi-

tuât son frère sur le trône de France; heureusement, les meilleurs conseillers de Charles lui firent entendre qu'il ne gagnerait pas grand'chose à ce changement, qui amènerait nécessairement une guerre redoutable; car si le roi était sous clef, son armée n'y était pas, ni le vieux Dammartin, qui la commandait. Le duc recula donc devant cette extrémité, et il commença à prêter l'oreille aux propositions du roi, qui offrait d'accepter la stipulation des traités d'Arras et de Conflans telle que les comprenait Charles, promettant en outre d'obtenir des Liégeois une réparation suffisante ou de se déclarer contre eux. Mais Charles, qui voulait le perdre en l'humiliant, ne se contentait pas de cette dernière promesse; il voulait obliger Louis XI à marcher avec lui contre Liége. « Et soudainement, dit Commines, il partit pour la chambre du roy, pour luy porter ces paroles. Le roy eut *quelque ami* (Commines lui-même) qui l'en avertit, l'assurant de n'avoir nul mal s'il accordoit cela; mais que, en faisant le contraire, il se mettoit en si grand péril, que nul plus grand ne luy pourroit advenir... Comme le duc arriva en sa présence, la voix luy trembloit tant il estoit esmeu et prest de se courroucer. Le roi ne put celer sa peur. « Mon frère, lui dit-il, ne suis-je pas *sûr* (en » sûreté) en votre maison et en votre pays? » — Oui, monsieur, répondit le duc d'une voix » tremblante d'émotion, vous êtes si *sûr*, que » si je voyois venir un trait d'arbalète sur » vous, je me mettrois au-devant pour vous » garantir. » Puis, « d'une humble contenance de corps, mais de geste et de parole aspres, » il requit le roi de signer le traité et de marcher avec lui contre Liége pour dompter cette ville rebelle. Louis s'empressa de souscrire à cette double demande, « et incontinent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des coffres du roi la vraie croix (un morceau de la vraie croix) que saint Charlemagne portoit et qui s'appeloit la *croix de victoire*, et ils jurèrent la paix, et tantôt furent sonnées les cloches par la ville, et tout le monde fut fort esjoui (14 octobre 1468). » Par ce traité, Louis promettait de donner à son frère, non plus la Normandie, mais la Brie et la Champagne, ce qui mettait le duc aux portes de Paris par la domination directe ou indirecte qu'il se promettait d'exercer sur ces provinces. Il voyait ainsi tous ses Etats reliés ensemble, ce qui lui donnait toute facilité d'aller et venir entre les Pays-Bas et la Bourgogne. En cas d'infraction de sa part au traité, Louis reconnaissait Charles délié de toute féauté; lui-même se soumettait à toutes censures, excommunications, interdits, etc., et renonçait à toute dispense qui pourrait lui être octroyée par le pape ou par le concile.

Comme on le voit, c'était un véritable suicide de la royauté. « Les intérêts de la couronne, dit M. Henri Martin, étaient écrasés par le pacte qui renouvelait les conventions de Saint-Maur. Quant à l'honneur, roi et duc le perdaient également, l'un par la honte de ses engagements, l'autre par la félonie de ses exigences et la violation de son sauf-conduit. » Mais ces conditions humiliantes, Louis se promettait bien de ne pas les observer mieux que les autres, d'autant plus qu'elles devaient lui être doublement douloureuses, puisque lui, le vieux renard, s'était laissé prendre à un piége qu'il avait tendu lui-même, mais dont le ressort avait joué trop tôt : la révolte des Liégeois. C'est bien inutilement que Charles, par surcroît de précaution, l'avait forcé de jurer le traité sur la croix de Saint-Laud, sur un morceau de la vraie croix, que l'on savait être pour lui ce que le Styx était pour les dieux antiques; longtemps avant Tartufe il pratiquait la maxime :

Il est avec le ciel des accommodements,

et ses ennemis ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Pour les détails qui concernent Liége. V. LIÉGE (siége de).

Péronne (SIÉGE ET CAPITULATION DE), 1870-1871. Péronne, ville très-forte, couverte par la Somme et protégée par des ouvrages avancés savamment disposés, devait nécessairement exciter l'attention et la convoitise des Prussiens, qui espéraient se faire de cette place un point d'appui solide dans leur campagne du nord de la France, contre la vaillante petite armée de Faidherbe. Cette ville n'avait jamais subi la honte d'une capitulation; aussi avait-elle adopté cette fière devise : *Urbs nescia vinci*.

L'armement de Péronne consistait alors en 49 bouches à feu, chiffre inférieur de moitié environ à celui de l'armement normal, car là, comme partout ailleurs, l'incurable incurie des hommes de l'Empire avait porté ses fruits désastreux. Les approvisionnements en munitions, poudres et projectiles présentaient la même insuffisance. Quant aux vivres, ils étaient un peu plus abondants et auraient pu permettre de prolonger la résistance quinze jours de plus. La garnison, forte d'environ 3,000 hommes, se composait de bataillons de garde nationale mobile et mobilisée, de 140 hommes du 43e régiment de ligne et de 131 fusiliers marins, soldats disciplinés et intrépides qui, par leur attitude au service des pièces et leur exemple, servirent d'appui à la garde nationale.

L'ennemi parut pour la première fois devant la place le 30 novembre 1870 et la somma de se rendre. Le commandant Garnier répondit par un refus énergique, et les Prussiens, après être revenus inutilement plusieurs fois à la charge, s'éloignèrent sans autre démonstration. Mais, après la victoire de Faidherbe à Pont-Noyelles (23 décembre), ils reparurent devant ses murs, dont ils commencèrent aussitôt l'investissement. Le 28, à midi, la ville fut de nouveau sommée de se rendre. Sur le refus réitéré du commandant Garnier, le bombardement commença sous la direction du colonel d'artillerie Kamecke, qui présida plus tard au bombardement de Paris. Le feu de l'ennemi fut plusieurs fois interrompu par suite des mouvements de l'armée française du Nord, notamment après la victoire de Faidherbe à Bapaume, le 2 janvier 1871; mais c'était pour reprendre aussitôt avec une nouvelle intensité et pour durer jusqu'au 9 janvier, presque sans interruption. Suivant leur habitude, les Prussiens prirent pour point de mire les édifices publics, tels que l'église, puis l'hospice, sur lequel flottait cependant le drapeau de Genève. Une grande quantité de maisons furent également détruites, tandis que les fortifications restaient intactes : c'était la guerre aux femmes et aux enfants. Ce n'est peut-être ni généreux ni loyal, mais cela réussit, et il paraît que ce genre de gloire suffit amplement aux Allemands.

Les lueurs sinistres de l'incendie effrayèrent les gardes nationaux et les pompiers, qui refusèrent tout service. Pour surcroît de malheur, la Somme était gelée, et il ne restait aucun moyen de combattre le progrès des flammes. Dans des circonstances aussi critiques, que pouvait seul dominer un caractère fortement trempé, le commandant Garnier ne garda pas longtemps la fierté de sa première attitude. Impressionné trop facilement par les plaintes réitérées des autorités civiles et des habitants, qui redoutaient un assaut, rendu possible par la congélation de la Somme, manquant de foi dans le courage de ses troupes, alors que les soldats de ligne et les marins n'avaient donné encore aucun signe de faiblesse, il accueillit, le 9 janvier, et soumit au conseil de défense les propositions relatives à une capitulation. La majorité du conseil avait accueilli ces ouvertures, le commandant Garnier signa la capitulation, et cela malgré la protestation du commandant du génie, malgré les recommandations qu'il avait reçues de Faidherbe, le 15 décembre, de résister à outrance. Il aurait dû se rappeler la proximité de l'armée française et l'importance de Péronne pour la suite des opérations militaires; mais il ne sut pas résister aux sollicitations intéressées qui l'entourèrent.

Le général Faidherbe accueillit cette nouvelle avec une explosion de colère, et il décida que le commandant de la place serait traduit devant un conseil de guerre « pour rendre compte de la reddition de cette place, lorsque ses défenses étaient intactes et qu'une armée de secours était à cinq ou six lieues, manœuvrant pour le dégager. » Le sous-préfet de Péronne ayant voulu apporter un témoignage en faveur du commandant Garnier, Faidherbe répondit par une lettre où nous remarquons les passages suivants :

« Le commandant de Péronne a-t-il bien fait ou non de se rendre, avec ses moyens de défense et sa garnison intacts, parce que la population se voyait à moitié ruinée et réduite aux abois?

« L'humanité répondrait sans doute : Oui; la loi (règlement sur les troupes en campagne) répond : Non! *Dura lex, sed lex*.

« Chacun a son devoir spécial à remplir; le devoir militaire du commandant de Péronne le forçait à se défendre jusqu'à ce qu'il y eût une brèche au corps de place et qu'il eût repoussé au moins un assaut à ce corps de place.

« Eh bien, j'estime que des considérations d'humanité ne peuvent autoriser un commandant de place à agir contre la loi. J'estime que le gouvernement du pays seul peut, en changeant la loi, autoriser un commandant de place à rendre sa place pour sauver la vie ou la fortune de la population, et, pour être logique et raisonnable, s'il en devait être ainsi à l'avenir, la première chose à faire serait de retirer des places fortes les garnisons, les canons et les approvisionnements, car ce serait autant de cadeaux que vous offrez à l'ennemi après quelques jours de bombardement. »

Le conseil d'enquête se montra moins inflexible [illegible] Faidherbe, dans sa séance du 7 mai 1872, se contenta de blâmer le commandant Garnier d'avoir rendu la place dont le commandement lui était confié sans s'être conformé aux prescriptions de l'article 255 du décret du 13 octobre 1863, et d'avoir accepté, dans la capitulation, la clause en vertu de laquelle les officiers qui engageraient leur parole de ne pas servir contre l'Allemagne pendant la guerre étaient autorisés à rentrer dans leurs foyers, séparant ainsi leur sort de celui de la troupe, contrairement à l'article 256 du décret précité.

Les Prussiens firent à Péronne environ 3,000 prisonniers; 70 maisons avaient été entièrement détruites, [illegible] dans la tour de l'église, et qu'à la recette des finances l'argent fut changé en lingots.

Péronne sauvée, opéra en trois actes, paroles de Billardon de Sauvigny, musique de Dezède; représenté à l'Académie de musique le 27 mai 1783. L'héroïsme de Marie Fouré, qui se mit à la tête des habitants de Péronne pour repousser les assiégeants, fait l'objet de cette pièce patriotique.

PÉRONNELLE s. f. (pé-ro-nè-le — corruption d'un nom propre, qui doit être *Pétronelle* ou *Pétronille*). Femme ou fille sotte et bavarde : *C'est une* PERONNELLE. *Taisez-vous,* PERONNELLE. *Ce qu'on appelle des jeunes filles dans les nouvelles comédies, ce sont des* PERONNELLES [illegible]. (Rigault.)

. . . . Taisez-vous, péronnelle;
Allez philosopher tout le soûl avec elle.
MOLIÈRE.

Puis les Garçons et les [illegible]
Y concertaient sur des tons de [illegible]
GRESSET.

. . . De la [illegible]
C'est le plus scélérat;
Pour une pe[illegible]
Le gueux m'a planté là.
VADÉ.

PÉROOLE s. f. (pé-rou-le). Bot. Nom vulgaire du bluet ou aubifoin, espèce de centaurée.

PÉROPHORE s. m. (pé-ro-fo-re). Entom. V. PEZOPORE.

PÉROPE s. m. (pé-ro-pe — du gr. *pêros*, estropié; *pous*, pied). Erpét. Genre de sauriens, formé aux dépens des geckos.

PÉROPTÈRE adj. (pé-ro-ptè-re — du gr. *pêros*, estropié; *pteron*, aile). Ichthyol. Se dit des poissons qui manquent de nageoires ventrales. || On dit aussi PTÉROPTÉRYGIEN.

PÉRORAISON s. f. (pé-ro-rè-zon — du lat. *peroratio*; de *perorare*, pérorer). Rhétor. Conclusion, dernière partie d'un discours : PÉRORAISON *touchante. C'est la* PÉRORAISON *qui donne le dernier mouvement aux esprits.* (Marmontel.)

— Mus. Conclusion d'une symphonie.

— Encycl. C'est dans la *péroraison*, selon la rhétorique des anciens, qu'il fallait déployer tous les moyens capables d'entraîner les auditeurs. Aussi Quintilien dit-il que l'on doit réserver pour la *péroraison* les plus vives émotions du sentiment. Ce précepte est développé dans l'*Orateur* de Cicéron. « Quand nous plaidions plusieurs ensemble, dit-il, on s'accordait toujours à me laisser la *péroraison*. Ce n'est pas à mon talent, c'est à ma sensibilité naturelle que je devais mes succès en ce genre... Et il ne suffit pas de savoir attendrir l'âme des juges, comme je l'ai fait, dans une *péroraison*, en leur présentant un jeune enfant soulevé dans mes bras, et une autre fois en faisant lever un accusé illustre et en soulevant aussi son fils en bas âge : langage d'action qui provoqua par tout le Forum les sanglots et les larmes. Il faut faire que le juge s'irrite ou s'apaise; qu'il s'indispose ou s'intéresse; qu'il passe de l'admiration au mépris, de la haine à l'amour, du désir à la crainte, de l'espérance à l'effroi, de la joie à la douleur. Pour toutes ces passions, j'ai fourni des exemples : dans mon accusation contre Verrès, les émotions pénibles; les sentiments doux, dans mes défenses. Car il n'y a pas un moyen d'émouvoir ou calmer l'âme de l'auditeur dont je n'aie essayé [illegible] à la perfection en ce genre si je ne craignais qu'une telle vérité ne me fît taxer de présomption. »

Chez les modernes, l'emploi du pathétique dans la *péroraison* est plus rare que chez les anciens. On le trouve quelquefois mis en œuvre, au barreau, avec beaucoup d'habileté; [illegible] terminent par le résumé des preuves et des [illegible] peut aussi atteindre la même hauteur; mais il est bien rare qu'elle s'y déploie avec au[illegible] quelques hommes de mauva[illegible]

PÉRORER v. n. ou intr. (pé-ro-re — lat. [illegible] du discours. C'est à ce [illegible] sens classique, étranger au verbe français, que se rapporte le [illegible] de *per* et de *orare*, parler, parler complètement, achever de parler). Discourir longuement et avec [illegible] *Un* [illegible] PÉRORER *dans* [illegible]

On s'assied, et [illegible]

— Activ. Causer [illegible] quement sur : [illegible] *à son aise partout où il ne* PÉRORE *pas colonies, politique et commerce.* (Dider.) || Inus.

PÉROREUR, EUSE s. (pé-ro-reur, eu-ze — rad. *pérorer*). Personne qui pérore, qui aime à pérorer : *Un ennuyeux* PÉROREUR.

Le plus beau pérorateur, fût-il même avocat,
N'est pas toujours homme d'Etat.
VIENNET.

PEROSA-ARGENTINA, bourg [illegible] N.-E. de Pignerol, sur le Cluson; 1,814 hab.

PÉROSCÈLE s. m. (pé-ross-sè-le — du gr. *pêros*, estropié; *skelos*, jambe). Entom. Syn. de GRONOPS.

PÉROT s. m. (pé-ro — dimin. de *père*). Sylvic. Nom donné dans quelques pays aux baliveaux de deux âges.

PÉROT s. m. (pé-ro — autre forme du nom propre *Pierrot*. Les Anglais disent de même *parrot*). Nom populaire du perroquet et du dindon.

PÉROTE s. f. (pé-ro-te — fém. de *Pérot*, forme provinciale du nom propre *Pierrot*). Nom de l'oie, en Normandie.

PEROTE, ville du Mexique, dans l'Etat de Vera-Cruz, à 45 [illegible] mont Nauhcampatepetl, ou *Coffre de Perote*, haut de 4,074 [illegible] Au N. de la ville s'élève le fort de San-Carlos. La ville [illegible] aspect triste, parce que les maisons n'ont presque pas de fenêtres.

PÉROTHOPS s. m. (pé-ro-tops). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type vit aux Etats-Unis.

PÉROTIDE s. f. (pé-ro-ti-de — du gr. *pêros*, tronqué; *ous*, *ôtos*, oreille). Entom. Syn. d'[illegible].

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent surtout dans les régions tropicales de l'ancien continent.

PÉROTRICHE s. m. (pé-ro-tri-che — du gr. [illegible]). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PEROTTI (N[illegible]) [illegible] mort en 1480. Il professa d'abord la rhétorique [illegible] caire apostolique, archevêque de Siponto [illegible] inédites de Phèdre, trouvées dans ses ma[illegible] comme le véritable auteur de tout le recueil [illegible]

PÉROU [illegible]

quête. Cet Indien s'appelait *Peru*, nom qu'il répétait continuellement, et qui, pour cela, fut donné à ce royaume et à un fleuve qui le traverse. Augustin de Zarate, autre auteur espagnol, qui a fait l'*Histoire de la découverte et de la conquête du Pérou*, nous donne une autre étymologie de ce nom. Il rapporte qu'en l'an 1525, trois principaux habitants de la ville de Panama, qui est dans la province qu'on nomme la Castille d'or, formèrent le dessein de découvrir, par la mer du Sud, la côte orientale de la terre ferme, du côté qu'on a depuis nommé le Pérou, et que François Pizarre, un des trois, s'étant embarqué avec [illegible] de Panama, une petite et pauvre province nommée Pérou, [illegible] a fait donner improprement le même nom à tout le pays qu'on découvrit le long de cette côte jusqu'au [illegible].

L'Etat de l'Amérique du Sud qu'on nomme [illegible] du Pérou ou bas Pérou [illegible], au N., par la république de l'Equateur, dont le sépare la rivière Tumbo, et au Brésil, à l'E., par la république de Bolivie, dont le sépare en partie le rio Purus; au S., au même Etat, dont la Loa forme la limite; à l'O., le Pérou est baigné par l'océan Pacifique; il est compris entre 3° 20' à 21° 40' de lat. S., et 64° 40' à 83° 45' de longit. O. Sa longueur, du N.-O. au S.-E., est de 2,300 kilom., sur 1,500 kilom. de largeur; superficie, 1,275,000 kilom. carrés; population, en 1871, 3,199,000 hab., comprenant des Indiens, des nègres ou mulâtres, des métis, des Espagnols ou Européens de différentes nations. Capitale, Lima.

— *Côtes, orographie, hydrographie, climat.* Les côtes de la république péruvienne, qui ont un développement de près de 3,000 kilom., n'offrent pas d'échancrures bien remarquables; au N., elles embrassent une partie du golfe de Guayaquil et présentent les caps Blanco, Parina et Aguja; au S., elles décrivent un enfoncement peu sensible. Les ports principaux qu'on y rencontre sont le Callao et Arica. Les montagnes de ce pays font toutes partie de l'immense système des Andes. La Cordillère des Andes entre dans le Pérou par l'extrémité méridionale de cette contrée; sur la limite même, une partie de la chaîne se sépare de l'autre et se dirige, au N.-E., sur le territoire du haut Pérou, où elle présente les plus gigantesques sommets de l'Amérique; après avoir contourné le lac Titicaca, elle entre dans le Pérou et rejoint l'autre partie par 14° de latit. S. De là les Andes s'étendent au N.-O., et, vers 11° de latit. S., se partagent en trois chaînes; la plus orientale va s'abaisser vers la rive gauche de l'Ucayali; celle du centre, vers la rive droite de la Tunguragua; et la chaîne occidentale s'avance dans la même direction, le long de la côte, jusqu'aux frontières de la Colombie. Les montagnes les plus élevées du Pérou sont situées au S. Ce sont : le mont Tajora ou Chipicani, volcan éteint, qui a 5,760 mètres; le Pichu-Pichu (5,670 mèt.); le volcan d'Arequipa, en activité (5,600 mèt.), et le mont Inchocajo (5,240 mèt.); citons encore le volcan éteint d'Uvinas, situé près de celui d'Arequipa, qu'il n'égale pas en hauteur. La région traversée par les Andes présente un grand nombre de plateaux dont quelques-uns sont très-étendus et dont l'altitude moyenne est de 4,[illegible] mètres. Le plus grand de ces plateaux est celui du lac Titicaca.

Un grand nombre de cours d'eau prennent naissance dans les Andes du Pérou. Sur le versant occidental, une longue bande de terrain large de 50 à 80 kilom. et se prolongeant le long de la côte de l'Océan, est arrosée par des rivières ou des torrents de peu d'étendue. Les principaux, en allant du N. au S., sont la Chira, la Piura, la Santa, la Barranca, le Carabaillo, le Rinac, l'Yca, l'Acari, la Pausa, le Mages, le Tumbo et la Pica. Cette région est, en général, sablonneuse et presque sans végétation; toutefois, on y rencontre d'assez nombreuses vallées, ce qui a fait donner à la côte le nom de los Valles. Là se trouvent les seuls terrains fertiles, parce qu'ils sont arrosés par des cours d'eau. La partie située à l'E. des Andes s'abaisse graduellement et finit par se confondre avec les plaines immenses qui bordent le cours de l'Amazone; elle appartient entièrement au bassin de ce fleuve et donne naissance aux deux grandes rivières dont il se forme en Colombie, la Tunguragua et l'Ucayali : la première, qui est la plus occidentale, ne reçoit pas, dans le Pérou même, d'affluent remarquable; mais la Huallaga, son principal tributaire, a sa [illegible] pays. L'Ucayali, formé par l'Assurimac et le Beni, arrose la partie centrale. De la région la plus orientale partent, pour aller se jeter dans l'Amazone : le Javari, le Jatahy, le Jurua, le Purus et le Madeira. Cette région, très-boisée et très-fertile, est [illegible]-Andes; on y trouve aussi d'immenses prairies, dont les plus connues, situées entre l'Ucayali et l'Huallaga, [illegible] Sacramento. Les lacs sont peu nombreux; le plus remarquable est le lac Titicaca, sur la limite S.-E., qui a un bassin particulier cerné par deux [illegible] ne peut être cité que parce qu'il donne naissance à la [illegible].

Le climat du Pérou varie beaucoup. Une température douce et constante règne toute l'année le long de la côte occidentale. La fraîcheur qu'on y trouve est due moins aux neiges des Andes qu'à un épais brouillard qui paraît avec la brise du matin, se dissipe vers le milieu du jour et reparaît le soir avec la brise du S.-E., et à un courant très-froid qui se dirige avec rapidité vers le N. depuis le détroit de Magellan jusqu'au cap Parina. Dans le pays que couvrent les Andes, il y a une variété de sommets tantôt boisés, tantôt nus, entrecoupés de vallées fertiles et cultivées : la végétation y paraît jusqu'à plus de 3,200 mètres de hauteur. A cette altitude, le climat est doux et tempéré; mais au-dessus règne un hiver éternel, et les neiges et les glaces entourent les cratères des volcans. Dans l'immense contrée située à l'est des Andes, et traversée çà et là par des ramifications de la Cordillère, les montagnes sont couvertes de forêts primitives. Quant aux plaines, souvent inondées par les débordements des fleuves, elles sont très-boisées ou présentent des champs cultivés. Cette dernière contrée a deux saisons, celle de la sécheresse, qui dure de juin en décembre, et celle des pluies; les orages y sont fréquents et la chaleur y est étouffante; les inondations y entretiennent une verdure éternelle, mais aussi elles remplissent de petits lacs et des marais qui en rendent les communications très-difficiles. Il est peu de pays où l'on ressente plus de tremblements de terre qu'au Pérou; les plus désastreux s'y sont fait sentir en 1586, 1630, 1657, 1746, 1806 et 1868. Non-seulement ces cataclysmes portent la dévastation et la mort dans plusieurs villes, mais ils forment, sur divers points du territoire, d'immenses crevasses sur lesquelles on est obligé de jeter des ponts pour rétablir les communications entre les différentes provinces.

— *Productions dans les trois règnes.* Très-riche au point de vue minéralogique, le Pérou est moins favorisé au point de vue de la fécondité du sol. Une bonne partie n'est pas propre à la culture, et presque toujours les habitants doivent lui donner les soins les plus constants pour qu'elle soit productive. Dans plusieurs endroits on cultive avec succès le blé, le maïs, le riz et la pomme de terre; le caféier, la canne à sucre sont cultivés avantageusement dans les lieux tempérés des montagnes; on récolte de bons vins dans quelques localités, notamment à Lucumba, à Pisco, dans la vallée de Suamba; un excellent cacao croît en quantité dans les plaines de l'intérieur. Les autres productions principales de ce pays sont : le coton de plusieurs espèces, dont celle de Chillaos est renommée, et dont une autre, naturellement colorée, est propre à faire de beaux nankins; une soie longue et fine, celle de Mojobamba; le chanvre, le lin, le tabac, la noix muscade et une espèce de cannelle; citons aussi le gingembre, le poivre et le piment, qui croissent en abondance dans toutes les parties montagneuses. Les forêts renferment le cèdre, l'acacia, plusieurs sortes d'ébéniers, le bois de fer, etc., propres à l'ébénisterie et à la construction; on y trouve aussi des palmiers, le quinquina, l'aloès et une infinité d'autres arbres qui donnent des gommes odoriférantes et utiles, des résines propres à la médecine et à la teinture, et d'autres produits dont on fait usage dans les arts d'industrie. Les moutons du Pérou, la vigogne et l'alpaca fournissent une laine d'une finesse supérieure. Parmi les animaux sauvages, nous mentionnerons : le jaguar, le couguar, le grand ours noir des Andes, l'ours à fourmis, le gato marin, semblable à un chat, et qui fournit un poil long et dur dont on fait des brosses; citons aussi le lama, l'élan, plusieurs espèces de singes; le chinchilla, le zarillo et le lobe, dont les fourrures sont très-belles. Une grande variété d'oiseaux peuple les forêts, ainsi que la précieuse cochenille, le kermès et diverses espèces d'abeilles, dont une produit de la cire d'une extrême blancheur. Les rivières sont poissonneuses, mais dans plusieurs on trouve l'alligator et le requin d'eau douce; les côtes sont fréquentées par des phoques.

Le sol du Pérou renferme des minéraux précieux, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du cuivre. Les mines d'argent sont plus nombreuses et d'une plus facile extraction que les mines d'or. Les plus riches mines d'argent du Pérou sont celles du Cerro de Pasco. D'après de Humboldt, l'exploitation des mines du Pérou, depuis la découverte du pays jusqu'en 1803, avait produit 1 milliard 232,445,500 piastres. Depuis cette époque, le produit du rendement des mines d'argent s'est accru; on estime qu'il s'élève annuellement à 250,000 marcs, et les chemins de fer, les voies de communication dont on commence à doter le pays, vont nécessairement donner un essor nouveau à ce genre d'exploitation. Les mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, d'étain, de plomb, de fer, de nickel, de salpêtre, de soufre, de houille, de pétrole, exploitées à l'aide des procédés perfectionnés de l'industrie moderne, donneront un rendement de beaucoup supérieur à celui qu'on obtenait jusque-là. Le Pérou possède des émeraudes, diverses sortes de pierres précieuses, l'obsidienne, la pierre de bezoard, l'amiante blanc, etc.

— *Industrie et commerce*. L'industrie du Pérou est [illegible]; la principale fabrication de la côte est celle du nitrate de potasse de Tarapaca; il y a au Callao une verrerie qui est chauffée au bois et ne fabrique que de la gobeleterie. On trouve dans les environs de Lima plusieurs fabriques de poterie commune et une fabrique de papier mécanique, quelques fabriques de limonade gazeuse et de colle forte. Citons encore quelques objets de consommation locale tels que harnais, selles, brides, manteaux, tapis, chapeaux de paille, tissus d'herbe bien travaillés; un grand nombre d'ustensiles et autres objets de luxe et d'agrément en argent et en or. Les principaux articles d'exportation consistent en or, argent, cuivre, guano, salpêtre, vin et eau-de-vie, cacao, sucre, piment, quinquina et autres drogues, feuilles de coca ou thé du Paraguay, bois de charpente, laines de vigogne et d'alpaga, coton, cochenille, fourrures de chinchilla, etc. Mais le commerce du Pérou est plutôt un commerce d'importation, comme dans tous les pays où l'industrie n'est pas encore sortie de l'état d'enfance. Il embrasse tous les articles manufacturés en Europe et dans l'Amérique du Nord. Il faut y ajouter les soieries de Chine que les Américains de l'Union jettent en grande quantité sur les côtes de l'océan Pacifique. Parmi les trois grandes nations qui commercent dans ces parages, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, c'est la nation anglaise qui tient la première place et qui semble de plus en plus appelée à s'approprier le monopole des marchés commerciaux de la mer du Sud. Le port de Callao est le principal débouché du commerce péruvien.

L'industrie et le commerce du Pérou sont appelés sous peu d'années, grâce aux chemins de fer, à acquérir un grand développement et une grande prospérité. Aujourd'hui, l'or et l'argent ne tiennent plus le premier rang parmi les produits du Pérou. La principale source de revenus est la vente du guano. L'exploitation des îles Chinchas touche à son terme; on calcule qu'il y existe encore environ 200,000 tonnes. Mais on exploite déjà les îles Guanapé, dont les gisements sont évalués à 2,000,000 de tonnes. La quantité de guano reconnue dans les îles Lobos, Macabi, du Pavillon, de Pico et de la baie de l'Indépendance suffirait aux exportations de vingt ans, en prenant pour base la consommation actuelle. Le journal officiel du Pérou a publié en 1870 un rapport qui signale la présence de dépôts sur douze nouveaux points au nord de Lima et sur trente au sud. L'importance de ces dépôts connus, mais non explorés ni mesurés, est estimée au moins égale, sinon supérieure, à celle des gisements exploités.

Le guano, qui, en 1863, figurait déjà à l'exportation pour 65 millions de francs, s'est élevé, pendant les deux années de 1871 et 1872, à 225 millions de francs, soit pour chacune de ces années une moyenne de plus de 112 millions de francs.

Après le guano, le salpêtre ou nitrate de potasse et les mines sont les principaux éléments de la richesse du pays. En 1830, l'exploitation du salpêtre n'atteignait pas 1,000 tonnes; en 1860, elle était de 130,000; en 1868, de près de 200,000, et, en 1872, elle en donnait 400,000. Le prix du salpêtre est d'environ 15 livres (375 fr.) la tonne. Les gisements de salpêtre à la Noria sont évalués à 190,000,000 de tonnes, et il en existe d'analogues à Pisagua. Ils sont donc pour ainsi dire inépuisables. Les mines d'argent les plus connues, celles du Cerro de Pasco, ont produit, dans les dix dernières années, en moyenne, 180,000 livres (12,000,000 de francs). L'exploitation en est difficile; mais un chemin de fer qui est en construction pour les desservir permettra d'en doubler ou tripler la production. Il y a dix ans, le Pérou produisait à peu près 10,000 quintaux anglais de coton; en 1870, l'exportation du coton s'est élevée à 60,000 balles, représentant 12,000,000 de francs. Le Pérou est le seul pays du globe où il y ait deux récoltes de coton par an. La qualité en est des plus estimées en Europe, et se place après le sea-island. La laine d'alpaga est spéciale au pays et la production reste toujours au-dessous des demandes. L'exportation comprend aussi d'autres sortes de laines en quantité considérable. La production du sucre est toujours en progression; elle alimente, dans une mesure notable, le Chili, la Californie et New-York.

Ce sont ces deux grands articles d'exportation, le guano et le salpêtre, qui, en s'ajoutant aux autres productions du pays pour enrichir le trésor public, ont permis à l'État d'entreprendre de sillonner le pays de voies ferrées. Le premier chemin de fer établi au Pérou fut celui qui relie Lima à son port du Callao, où l'on a fait construire un môle et une jetée. Depuis 1862, les concessions de chemins de fer se sont multipliées. « Bientôt, écrivait en 1874 un rédacteur du *Journal des Débats*, les lignes ferrées qui partent de l'océan Pacifique iront aboutir aux affluents de l'Amazone, de sorte que les locomotives et les bateaux à vapeur établiront une rapide communication entre les deux mers.

» L'ensemble du réseau péruvien consiste, en 1874, en onze lignes appartenant à l'État, neuf à des compagnies particulières et deux mixtes; soit vingt-deux lignes d'une longueur totale de 2,039 milles anglais, qui auront coûté 179 millions de soles ou près de 900 millions de francs. Les principales lignes sont, dans l'ordre géographique, en allant du nord au sud :

» Celle du port de Payta à Tiura, chef-lieu de la province littorale du même nom, dont le territoire est excessivement fertile et bien cultivé; celle du port de Chimbote à Huaraz, d'une longueur de 172 milles anglais, coûtant 24 millions de soles. Cette ligne, terminée au tiers, aura dix-sept stations et desservira une contrée qui, pour le règne végétal comme pour le règne minéral, est l'une des plus favorisées du monde.

» Celle de Callao et Lima à La Oroga, à moitié terminée aujourd'hui, ligne vraiment monumentale, dont l'exécution sera un titre de gloire pour l'Amérique du Sud, à raison des difficultés à vaincre et des travaux d'art à exécuter pour franchir la Cordillère des Andes, en s'élevant jusqu'à 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

» Celles de Lima au Callao et de Lima à Chorrillos, terminées depuis longtemps, appartenant à une compagnie anglaise, et l'une des entreprises les plus productives de l'Amérique du Sud.

» Celle de Lima à Pisco, qui doit mettre de très-riches vallées en communication directe avec la capitale du Pérou, desservir d'importantes haciendas et traverser notamment la pampa del Cardenal, grand territoire qui n'attend que les travaux d'irrigation projetés pour devenir un nouveau centre de population et de commerce.

» Celle de Cuzco à Juliaca et Puno, d'une longueur de 230 milles anglais, sur le haut plateau des Andes, à une altitude moyenne de 14,000 pieds; elle aura dix-huit stations.

» Enfin, celle de Mejia à Arequipa et Puno, d'une longueur de 339 milles, livrée à la circulation depuis le 1er janvier 1874, qui met l'océan Pacifique en communication avec le lac Titicaca.

» Le plus difficile est fait, et l'on peut espérer que le produit du guano, employé à ces entreprises reproductives, développera considérablement la prospérité du pays. »

Depuis 1872, des bateaux à vapeur sillonnent les eaux du lac Titicaca, et des chantiers de construction ont été établis à Puno.

— *Population, gouvernement, etc.* Les Péruviens se font remarquer, en général, par la vivacité de leur esprit, leur pénétration et leur goût pour l'étude. Lima possède plusieurs établissements scientifiques. Les sciences, généralement cultivées, y ont fait depuis peu de grands progrès. On y connaît et l'on y suit toutes les découvertes faites en Europe. Le bon goût, l'urbanité, beaucoup de qualités sociales semblent être héréditaires chez les Péruviens. Les femmes y ont de l'imagination et de la sensibilité. Elles aiment avec une sorte de fureur le luxe innocent des fleurs et des parfums. Les Indiens indépendants qui habitent dans le N.-E. du Pérou sont divisés en plusieurs tribus, dont les plus connues sont celles des Conibos, des Carapachos, des Omaquos, des Guaguas, des Panos et des Yurimaguas. Cette race, altérée sans doute par l'influence funeste d'un long esclavage, ne mérite point le reproche d'être absolument incapable de civilisation. La force des choses tend à lui donner peu à peu la prépondérance politique. La population indienne fait de rapides progrès et se relève du long désespoir où l'avait plongée la conquête de son pays. Les natifs possèdent une immense supériorité numérique et, de fait, ils constituent presque en entier la classe agricole. On leur fermait autrefois l'entrée des collèges; on leur en ouvre aujourd'hui les portes à deux battants, et il est fort probable qu'à l'occasion ils se montreront supérieurs aux créoles en savoir pratique. Forcés malgré eux de jouer un rôle dans une foule de révolutions, ils ont fait à cette école l'apprentissage de la guerre. Quelques-uns ont gardé leurs armes, et on croit que la montagne recèle beaucoup de munitions de guerre, autant qu'elle abonde en matériaux pour la fabrication de la poudre. Leur courage est incontestable.

Au Pérou, comme dans la plupart des Etats de l'Amérique du Sud qui ont secoué le joug de l'Espagne, le gouvernement, bien que théoriquement républicain, est plutôt militaire et despotique. On fait grand bruit des droits du peuple; mais l'aristocratie n'y a rien perdu. On a essayé d'introduire au Pérou le régime fédératif, mais cette tentative n'a pas eu de succès. En vertu de la constitution du 10 novembre 1839, le chef du pouvoir exécutif de la république est un président élu pour six ans, non rééligible pour les six années suivantes, et qui touche un traitement de 40,000 piastres. Il accapare tous les pouvoirs publics et exerce ainsi une influence énorme, qui lui permet de peser comme il lui plaît sur les élections populaires et de s'assurer une majorité docile. Quatre ministres lui sont adjoints, et il est assisté d'un conseil d'État dont le congrès choisit les membres, au nombre de treize. Ce conseil d'État reste en permanence et est chargé, pendant l'absence du congrès, de veiller au maintien de la constitution et à l'exécution des lois. Le congrès se compose de deux Chambres élues par le suffrage universel, le Sénat et la Chambre des députés. Les membres du Sénat sont réélus par moitié tous les quatre ans; ceux de la Chambre des députés, par tiers, tous les deux ans. Le congrès ne se réunit que

tous les deux ans et ses sessions sont fort courtes. Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême dont le siège est à Lima, par des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des justices de paix. Le catholicisme est la religion du pays depuis la conquête espagnole. En 1867, le congrès de Lima a adopté des résolutions portant que la religion catholique est la seule reconnue par l'Etat, qui la subventionne; que l'Etat ne peut reconnaître aucune autre religion et que l'exercice de tout autre culte sera interdit au Pérou. Cette dernière résolution, bien digne des petits-fils de la trop catholique Espagne, a été adoptée sans opposition de la part des membres soi-disant libéraux de l'Assemblée. Il y a un archevêché à Lima, cinq évêchés à Arequipa, Chachapoyas, Cuzco, Guamanga, Truxillo; la dîme est le principal revenu du clergé. Administrativement, le Pérou est divisé en douze départements et trois provinces littorales :

DÉPARTEMENTS.		PROVINCES.
Junin.	Puno.	Callao.
Libertad.	Amozonas.	Piura.
Lima.	Ancash.	Ica.
Arequipa.	Huancavelica.	
Ayacucho.	Moquegua.	
Cuzco.	Caxamarca.	

Les départements et provinces sont subdivisés en districts et paroisses. Les départements sont administrés par des préfets, qui réunissent en leurs mains l'autorité civile et militaire, et qui sont pour la plupart des généraux ou des officiers supérieurs.

L'armée, sur pied de paix, comprend 12,000 hommes; la flotte se compose de 11 navires, portant 108 canons.

Le revenu public consiste dans le produit de la vente du guano, qui donne au gouvernement un bénéfice net de 8 liv. sterl. 5 sh. par tonne, dans le produit des douanes et dans de faibles impôts fournis par les contributions foncière et personnelle, le timbre, la poste, etc. Dans le budget établi pour les deux années 1869-1870, les revenus provenant du guano étaient évalués à 161,962,500 fr. et celui des douanes à 39,840,000 fr.; les recettes totales s'élevaient à 223,615,500 fr., tandis que les dépenses atteignaient 308,744,830 francs, laissant ainsi un déficit de 85 129,330 francs. La dette publique, au 1er janvier 1869, était de 311,127,750 fr., dont 23,689,000 fr. pour la dette intérieure, 209,018,750 fr. pour la dette extérieure et 78,420,000 fr. restant à rembourser aux consignataires du guano. Cette dernière dette a été éteinte depuis cette époque. Le revenu des douanes, qui est affaibli par la contrebande, sera relevé par l'établissement de docks au Callao. Quand ces docks seront terminés, les navires seront tenus d'y opérer leur déchargement. Il résultera de ce chef un accroissement considérable des recettes.

Depuis quelques années, le gouvernement péruvien s'est beaucoup occupé de développer l'instruction publique. Il existe au Pérou deux universités, l'une à Lima, l'autre à Cuzco. Une école d'arts et métiers a été créée à Lima. En 1873, le congrès a adopté un projet de loi pour la fondation et la dotation d'écoles normales, qui seront provisoirement au nombre de trois, établies à Caxamarca, à Lima et à Cuzco; plus tard, il en sera créé une par province. Le 1er janvier de la même année, on a posé avec grande pompe la première pierre de l'Institut de Lima. Cet établissement, dit la *Gazette de Cologne*, doit être organisé d'après le système allemand, dirigé par un administrateur allemand et avoir un personnel de professeurs où l'élément allemand dominera. En même temps avait lieu la consécration d'une école industrielle, fondée par le président lui-même lorsqu'il n'était qu'alcade. Cette institution ne procure pas seulement à ceux qui la fréquentent le bienfait d'une éducation élémentaire convenable; elle forme des élèves pour en faire des artisans, lesquels sont très-recherchés à Lima. Dans le bâtiment de l'école se trouvent, outre les salles de cours, des locaux où des patrons ont installé des ateliers de menuisiers, ébénistes, imprimeurs, forgerons, tout disposés, dans la disette d'ouvriers qui règne dans le pays, pour former et recevoir des apprentis. Au bout d'un certain nombre d'années, ces jeunes gens sont congédiés et reçoivent une petite somme d'argent pour pouvoir s'établir à leur propre compte. On fonde, paraît-il, beaucoup d'espérances sur ces créations nouvelles.

Une loi du 14 février 1863 a établi le système décimal au Pérou et créé une monnaie nouvelle basée sur ce système.

— *Langue*. Le groupe des langues péruviennes est ordinairement connu sous le nom de *quichua*; il comprend la totalité des langues ou dialectes qui se parlaient dans l'ancien empire des Incas. On le divise généralement en deux branches principales, dont l'une est le *quichua* ou péruvien proprement dit, et l'autre l'*aymara*. Nous avons parlé de l'aymara à son ordre alphabétique, et nous ne nous occuperons ici que du péruvien proprement dit. Langue d'un peuple arrivé à un degré de civilisation extraordinaire, le péruvien est un des idiomes les plus parfaits de l'Amérique méridionale. La concentration qui résultait de l'existence d'un gouvernement régulier avait donné à cette langue une homogénéité et une perfection peut-être sans exemple parmi les idiomes du nouveau monde. Comme l'aymara, le quichua contient plusieurs expressions homophones changeant de signification suivant le ton dans lequel on les prononce. La langue est harmonieuse et sonore; elle se prête avec une égale facilité à la poésie et à l'éloquence. Le péruvien comprend cinq dialectes principaux : le *ouiteña*, parlé dans les environs de Quito; le *lamano*, parlé à Truxillo; le *chinchaisuyo*, à Lima; le *calchaqui*, à Tucuman, et enfin, le plus important de tous, le *cuzcucano*, à Cuzco, ancienne résidence des incas. « C'est dans ce dernier dialecte, dit Balbi, que les Péruviens, avant l'arrivée des Espagnols, jouaient des comédies et des tragédies, possédaient plusieurs poésies dans le genre des *redondellas* espagnoles et conservaient les souvenirs les plus importants de leurs exploits, que chantaient leurs *haranecs* ou poëtes dans des vers sans rime, consistant en syllabes longues et brèves. » Le dialecte *lamano* était ensuite un des plus répandus. Il se distinguait du péruvien ordinaire par l'absence de la gutturale *k*, qu'il convertissait en *g*, de même que *o* en *ou*, *e* en *i*, *ch* en *chi*, *h* en *b*, *t* en *d*, *h* en *s*, *s* en *ch*, etc. Un phénomène très-curieux, c'est que le péruvien a résisté à l'invasion et, malgré quelques modifications et même quelques altérations inévitables, il s'est maintenu à côté de la langue des conquérants; la plupart même des Espagnols de cette contrée se sont fait un point d'honneur de parler l'idiome aborigène. D'après les rapports des missionnaires, les Péruviens possédaient une écriture rudimentaire analogue à celle des Mexicains; malheureusement, l'invasion européenne n'a pas respecté les quelques débris qui pouvaient en rester. La littérature péruvienne se trouve donc naturellement réduite à un certain nombre, assez considérable cependant, d'ouvrages religieux et pédagogiques (grammaires, vocabulaires, dictionnaires, catéchismes, etc.). Voici un rapide aperçu grammatical de la langue péruvienne. Elle ne possède pas les articulations répondant aux consonnes *b*, *d*, *f*, *g*, *x*, *v* de l'alphabet espagnol, dont elle a le double *ll*. La seule lettre réellement difficile à prononcer pour un Européen est le *k* guttural. La base fondamentale de la langue, soit pour la syntaxe, soit pour la flexion des mots, est le principe agglutinant (v. LANGUES AGGLUTINANTES), c'est-à-dire que le radical demeure invariable au milieu des agglomérations suffixes ou préfixes qui viennent s'accoler à lui, et que la construction est inversive. Les substantifs dérivent des verbes au moyen des affixes : *cay*, *casca*, *cança*, pour former les noms abstraits; *yoc*, *myoc*, *queyoc*, pour former les substantifs indiquant la possession; *camaloc*, pour indiquer l'emploi, la charge ou le métier; *ana*, l'instrument. Les diminutifs sont rares; on se sert cependant quelquefois de la syllabe *llai* pour créer des termes d'affection. Les genres s'expriment artificiellement par l'emploi des mots correspondant à *homme* et *femme*. Il existe sept terminaisons différentes pour le pluriel; *cuna* est la plus usitée. Pour rendre l'idée de collectivité, on répète le substantif. Un nom de nombre placé devant un substantif n'entraîne pas l'emploi de la forme plurielle. Les cas se rendent de la manière suivante : le substantif au génitif prend *p* ou *pa*, au datif *pac*, à l'accusatif *ta* ou *cta*. Les adjectifs précèdent toujours leur substantif, excepté lorsqu'ils jouent le rôle d'appositions. Un substantif, avec la terminaison caractéristique du génitif, se comporte souvent comme un véritable adjectif et est susceptible d'être décliné comme un mot radical. Le comparatif et le superlatif se forment au moyen de particules spéciales, comme dans la plupart de nos langues. Les pronoms personnels sont complètement déclinables. La conjugaison est extrêmement compliquée, surtout au point de vue des modes; mais, au milieu de ces variations multiples et presque indéfinies, le radical reste presque toujours intact et immuable. L'infinitif déclinable répond assez bien au supin des Latins. Il existe des formes spéciales pour marquer l'action transitive du verbe sur son complément direct. Le verbe substantif *cani* se comporte exactement comme notre verbe auxiliaire *être* et sert principalement, comme lui, à conjuguer le verbe passif, en se liant au participe passé; ainsi *muna*, aimer; *munascani*, je suis aimé. Il existe encore d'autres verbes auxiliaires remplissant différentes fonctions. En dehors des verbes [illegible] on constate l'existence d'un [illegible] de verbes dérivés méthodiquement, à l'aide de certaines particules qui s'intercalent invariablement entre le radical et les terminaisons caractéristiques des personnes, des temps et des modes. Comme nous l'avons dit plus haut, la construction est essentiellement inversive et repose sur ce principe fondamental que le mot déterminé doit toujours être suivi du mot qui le détermine. Le verbe se met à la fin de la phrase, les cas obliques précèdent le nominatif, les adverbes, les verbes et les noms par lesquels ils sont régis; les conjonctions se placent tout à la fin de la proposition à laquelle elles sont consacrées, et dont elles sont en quelque sorte la clef. Les prépositions [illegible] pas et sont remplacées par des postpositions.

Quelques [illegible] guerrier qui [illegible] la côte N. du Pérou, qu'il conquit partiellement à une époque reculée. Il est assez vraisemblable que les Scires différaient complètement des Péruviens au point de vue anthropologique et au point de vue linguistique, et qu'ils n'ont jamais eu avec eux d'autres rapports que des rapports violents, comme ceux qui peuvent exister de vainqueurs à vaincus. Du reste, on ne possède aucun document précis et sérieux sur les Scires, dont le souvenir ne nous a guère été conservé que par les anciennes légendes péruviennes.

— *Beaux-arts*. Les ruines d'édifices qui existent encore dans certaines parties du Pérou et les descriptions que nous ont laissées les historiens de la conquête espagnole attestent que l'art architectural ne fut pas complètement inconnu des Péruviens; qu'ils bâtirent des palais, des temples; mais c'était un art comparativement grossier, informe, tel que put le pratiquer une nation qui ignorait tous les moyens mécaniques connus depuis si longtemps dans l'ancien monde. Ils ignoraient l'usage des poulies, des treuils, des grues et autres machines élévatoires; de sorte qu'ils furent réduits à aligner de gros blocs de pierre et qu'ils ne purent jamais donner à leurs édifices plus de trois ou quatre mètres d'élévation; il est même étonnant qu'ils aient pu élever de grosses pierres jusque-là. Probablement ils exhaussaient artificiellement le sol autour de leurs constructions au fur et à mesure des besoins, comme les Egyptiens firent pour bâtir les pyramides. De plus, ils ignoraient l'usage des ciments, des mortiers, et ils employaient les blocs tels qu'ils tombaient des montagnes ou qu'ils étaient extraits des carrières. Ces masses de toutes formes, carrées, triangulaires, sphériques, étaient superposées les unes aux autres avec assez d'habileté pour former des murailles d'une grande solidité, et dont quelques-unes ont jusqu'à dix mètres de longueur et deux mètres d'épaisseur. Les édifices, temples ou palais étaient généralement carrés, sans fenêtres et éclairés par le haut. Plusieurs monuments de Cuzco sont composés d'assises régulières, parallèles et dont on distingue à peine les joints. Les Péruviens n'ayant pas connu la voûte et ne pouvant guère, faute d'outils, être des charpentiers habiles, on ignore absolument comment ils couvraient leurs édifices.

Les ruines encore assez bien conservées de l'architecture péruvienne sont : à Cuzco, le palais de l'inca et la forteresse; ils couvrent une superficie de plus de trois kilomètres de circuit; à Pachamac et à Cayambo, deux temples; à Tiguanaco, un portique monolithe; à Cañar, un palais circulaire décrit par La Condamine; le grand axe de la muraille a une longueur de trente-cinq mètres; au centre se trouvait la maison d'habitation; près de Latacunga, sur le versant du Cotopaxi, un tumulus conique, sépulture d'un grand personnage, et un palais, vaste bâtiment carré dont on distingue encore les portes symétriques, au nombre de quatre, et les divisions intérieures.

La sculpture des anciens Péruviens était tout à fait informe; on en possède d'assez nombreux spécimens. Ce sont des statues lourdes et gauches, dont le modèle est à peine indiqué; les bras et les jambes ne sont même pas détachés du bloc. Cependant, les figures sculptées sur quelques vases trouvés dans les ruines des palais ou dans les tombeaux témoignent d'une certaine entente du dessin. Ils étaient plus avancés dans l'art de fondre et de ciseler les métaux; les Espagnols ont rapporté en Europe, parmi les dépouilles du temple de Cuzco, des bijoux, des bracelets, des agrafes, des figurines d'or et d'argent, entre autres une image du soleil, dont le travail était d'une certaine finesse.

— *Histoire et traditions*. Un des premiers Européens qui s'occupèrent des antiques croyances du Pérou fut Betanços; il avait été chargé par le vice-roi Antonio de Mendoça de rechercher les superstitions qui avaient survécu à la conquête. Il rapporte la tradition suivante, recueillie de la bouche des indigènes. Dans les temps les plus reculés, il n'y avait ni jour ni nuit. Le dieu Viracocha, étant sorti d'un lac du Collasuyu, se rendit dans la province de Tyahuanaco et créa le soleil, auquel il ordonna d'accomplir sa révolution; il créa ensuite les planètes et les étoiles. Ses compagnons, établis dans une des vallées du Pérou, lui ayant désobéi, il sortit une seconde [illegible] mières générations auraient vécu dans les ténèbres. Viracocha, après avoir dépeuplé la terre, [illegible] maine. Ayant pris d'autres pierres, il leur [illegible] hommes, [illegible] femmes [illegible]

car telle est la volonté de Viracocha, qui a fait le monde. » Et les hommes sortaient en foule des cavernes, des rivières, des fontaines et des montagnes, et ils peuplaient la terre. Viracocha partit lui-même pour la vallée où fut plus tard Cuzco; il traversa la montagne de [illegible] et, partout où il passait, il appelait les hommes, qui sortaient [illegible] et des rochers. Etant arrivé à un lieu appelé Cacha (ou peut-être *Cocha* [lac]), à dix-huit lieues de Cuzco, des hommes tout armés sortirent de la montagne et [illegible] leur créateur, ils se jetèrent sur lui pour le tuer; mais Viracocha, pénétrant leurs intentions, fit tomber à l'instant une pluie de feu [illegible] sola la Cordillère. Les Indiens, effrayés de ce prodige, se prosternèrent devant le dieu pour l'adorer. Celui-ci, voyant leur repentir, prit une baguette, la passa sur la flamme, qui s'éteignit aussitôt. [illegible] Indiens : « Je suis le seigneur votre dieu; c'est moi qui ai créé le soleil et les étoiles. » En mémoire de cette apparition, les Indiens élevèrent dans cet endroit même une *huaca* ou maison sacrée, dans laquelle ils firent des offrandes d'or et d'argent au puissant Viracocha. Ils enseignèrent ce culte à leurs enfants. Viracocha, se rapprochant toujours de Cuzco, arriva dans un lieu appelé aujourd'hui Tambo-de-Urcos, qui n'en est distant que de dix lieues (six ou sept lieues castillanes). Etant arrivé [illegible] montagne, il appela les Indiens, qui vinrent l'adorer. Dans la suite, ils construisirent en ce lieu une *huaca* et y [illegible] de Viracocha sur une base également en or massif. Lorsque le dieu fut arrivé dans la vallée [illegible] du Pérou, il désigna un chef pour commander à toute la contrée. Ce lieu fut appelé *Cosco* et, plus tard, Cuzco. De ce chef est sortie la race des Incas. [illegible] Viracocha se rendit dans le pays baigné par la mer; il s'avança [illegible] sur la terre ferme, et disparut à l'horizon.

Ce n'est guère que quatre cents ans avant la conquête que l'on aborde ce qu'on peut appeler l'histoire probable du Pérou. Presque tous les historiens espagnols s'accordent à reconnaître que, dans le premier âge, il n'y avait que désordre et confusion et que la civilisation de cette contrée ne [illegible] l'arrivée de Manco-Capac, [illegible] législateur de Cuzco. D'après ces écrivains, toute cette époque légendaire aurait été comme l'âge de fer du Pérou. Les peuples, encore barbares, sans lois, sans moralité, étaient livrés à leurs instincts grossiers. Ignorant même les arts utiles, ils ne construisaient que de rustiques habitations et ne jouissaient d'aucun des bienfaits des sociétés policées. Ils adoraient [illegible] les pierres, les grottes, les montagnes, les animaux, les uns pour leur férocité même, les autres pour leur ruse, les autres enfin pour le bien qu'ils en retiraient. Le condor, [illegible] quelquefois leurs propres enfants et s'adon[illegible] sans distinction. Tel est le tableau que Garcilaso [illegible] c'est Montesinos, qui considère Pirhua-Manco, père de Manco-Capac, comme le civilisateur du Pérou, mais qui le place [illegible] avant les Incas. Il dresse [illegible] liste de rois, auxquels il [illegible] nombre d'institutions. Il [illegible] sont les vrais civilisateurs [illegible] Pérou. La fable [illegible]

cienne, que les Incas ont adopté cette croyance et se la sont si bien appropriée que l'on a dû penser qu'elle était née parmi eux. Lorsque le culte de Pachacamac s'introduisit à Cuzco, sous le règne de Pachacutec ou sous celui de Tupac-Yupanqui, le soleil était considéré comme le dieu suprême, père des Incas et protecteur de la race péruvienne; mais la divinité nouvelle prit la première place, et les prêtres commencèrent à enseigner que l'astre n'était qu'une manifestation du grand Pachacamac, créateur du monde, et qu'il ne fallait plus confondre la cause avec l'effet, la substance créatrice avec la matière créée. On continua d'adorer le soleil, mais comme symbole; il eut un culte à part et distinct; c'est à lui que s'adressèrent les prières et les sacrifices. Pachacamac signifie *âme du monde*; on ne le représentait pas. Le soleil, au contraire, était figuré par une large plaque d'or, déposée dans le sanctuaire des temples. Après le soleil venait la lune, puis le tonnerre et les étoiles. Rien n'est moins compliqué que la théogonie des Péruviens; cependant les auteurs espagnols leur attribuent un grand nombre de divinités. Les prêtres du soleil, à Cuzco, étaient tous du sang royal. Dans les provinces, ils appartenaient aux familles les plus illustres. Le grand prêtre était toujours frère ou oncle de l'inca, qui lui-même avait un caractère sacré et réunissait en sa personne la puissance temporelle et spirituelle, comme le grand lama du Thibet. C'était lui qui réglait les cérémonies et faisait connaître au peuple, par la voix des prêtres, ses arrêts augustes concernant la religion. Il existait au Pérou, comme au Mexique, de nombreux couvents de vierges. Le principal était à Cuzco; on l'appelait *Aclla-Huaci* (maison des filles choisies). Elles étaient choisies, en effet, parmi les plus belles et les plus nobles. On les consacrait au soleil avant qu'elles eussent huit ans accomplis. Elles étaient du sang des Incas et étaient considérées comme les épouses du soleil. Leur nom était *collas*. Les plus âgées, véritables abbesses, s'appelaient *Mama-Cunas* et faisaient l'éducation des jeunes novices, comme cela se pratiquait dans le collége des vestales de Rome. D'autres étaient chargées de pourvoir aux besoins de la maison. La règle, très-sévère, était rigoureusement observée. La claustration surtout ne pouvait, dans aucun cas, être enfreinte. L'inca lui-même ne pénétrait jamais dans la demeure des Vierges. La reine et ses filles seulement y étaient admises. La *colla* qui manquait à son vœu de virginité était enterrée vivante et le coupable était pendu. Sa femme, ses parents, ses domestiques, tous les habitants de son village ou de son quartier subissaient le même sort; leurs maisons étaient rasées et l'on semait des pierres à la place. Garcilaço ajoute que l'on n'eut jamais lieu d'appliquer ce châtiment terrible. Il existait aussi au Pérou des vierges libres, espèce de chanoinesses, vivant dans le monde et faisant vœu de chasteté. Celles qui y manquaient étaient brûlées ou précipitées vivantes dans le lac des Lions. Indépendamment des prêtres du soleil et des *collas*, il y avait au Pérou un grand nombre de prêtres inférieurs, qui n'avaient évidemment aucun caractère officiel et qui, sans l'aveu de l'Etat, exploitaient la crédulité des particuliers. C'étaient des espèces de magiciens ou devins portant différents noms, selon l'emploi qu'ils se donnaient. Venaient ensuite les magiciens chargés des différentes branches de la science augurale, qui était au moins aussi variée qu'à Rome; mais ces sortes de devins n'avaient pas, comme chez les anciens peuples de l'Italie, de caractère public, et le bas peuple qui les recherchait formait plutôt autour d'eux un cortége de clients qu'une assemblée de fidèles. Tous ces emplois religieux pouvaient être exercés indistinctement par des hommes ou par des femmes. On était devin soit par héritage, soit par élection.

L'étude de l'astronomie était très-perfectionnée chez les Péruviens, comme chez tous les peuples qui adoraient les astres. Ils connaissaient l'année solaire de 365 jours, ainsi que la division en 12 mois. Ils étaient plus avancés sous ce rapport que les Mexicains, qui divisaient l'année en 18 mois. Ils avaient étudié avec soin les phases de la lune, et avaient aussi une année lunaire correspondante à la révolution de 354 jours 8 heures et 48 minutes. Pour la faire coïncider avec l'année solaire, ils ajoutaient 11 jours, qui étaient répartis dans les 12 lunes. D'après un édit de l'inca Pachacutec, il y avait trois fêtes régulièrement espacées dans chaque mois lunaire. C'étaient en même temps des jours de foire ou de marché, pendant lesquels on devait faire trêve à toute espèce de travaux. Ce temps de repos tombait tous les 9 jours, comme les *nundinæ* des Romains. L'année s'appelait *huata*, mot qui dérive évidemment du verbe *huatana*, lier. Or, chez les Indiens, le demi-siècle de 52 ans était figuré par l'hiéroglyphe d'un paquet de roseaux liés ensemble au moyen d'un ruban. Il y avait huit tours à l'ouest de Cuzco et huit à l'est. Chacune de ces huit tours était placée à 18 ou 20 pieds de la voisine. Elles indiquaient le point où le soleil paraissait et disparaissait à l'horizon, à l'époque du solstice. Ces tours étaient encore debout en 1560, et les débris en subsistent même aujourd'hui. Pour vérifier les équinoxes, les prêtres avaient disposé dans les cours des temples du soleil des colonnes richement sculptées. Quand l'équinoxe approchait, ils observaient l'ombre que projetaient les colonnes. Elles étaient placées au centre d'un grand cercle partagé, de l'est à l'ouest, par une ligne dont l'expérience leur avait indiqué la direction exacte. Lorsqu'ils voyaient que l'ombre prenait cette ligne par le milieu et qu'à midi la colonne ne projetait plus aucune ombre, ils annonçaient que c'était le jour de l'équinoxe. Ils regardaient les éclipses de soleil comme un signe de la colère céleste.

Dans chaque mois se célébraient des fêtes qui revenaient à jour fixe. Dans le mois de décembre (*raymi*) avait lieu la plus grande fête de l'année. Elle se célébrait dans la grande place qui précède le temple du Soleil à Cuzco. On offrait à la divinité un grand nombre de lamas, que l'on brûlait sur des bûchers composés de bois odorants artistement travaillés. On sacrifiait aussi des oiseaux et toute sorte d'animaux, mais fort rarement des victimes humaines. Cet usage, qui a existé longtemps chez plusieurs tribus du Pérou, avait fini par disparaître entièrement sous la domination des Incas.

L'empire du Pérou se divisait en quatre parties d'après les quatre points cardinaux, et cette division s'étendait aux pays conquis aussi bien qu'aux pays à conquérir, c'est-à-dire à la terre entière. Toute la population était divisée en décuries. Parmi les dix individus qui les composaient, le gouvernement en choisissait un qui était le chef des neuf autres. Cinq décuries avaient à leur tête un décurion; dix décuries, un décurion d'un ordre supérieur; cinquante décuries, un chef qui commandait ainsi à cinq cents hommes; deux compagnies de cinq cents hommes, un général. La plus petite division était donc de dix hommes, la plus grande de mille. Le décurion devait assister ses administrés dans tous leurs besoins, leur faire distribuer des semences, de la laine, faire réparer leurs maisons. Il devait, en outre, s'instruire de tous les délits et de tous les crimes commis dans la décurie et en faire le rapport à ses supérieurs. Il envoyait le coupable devant le magistrat de tel ou tel degré, suivant la gravité du délit. Dans tous les centres importants de la population était un juge suprême qui prononçait en dernier ressort. Quand il s'agissait de différends survenus entre des provinces, l'inca désignait un juge spécial. Le décurion qui ne remplissait pas fidèlement sa charge et ne dénonçait pas les délits commis dans sa décurie était puni comme le coupable. Grâce à cet état de choses, on ne voyait ni fainéants ni vagabonds. Il n'existait pas de peines pécuniaires, et la peine de mort était réservée aux grands crimes. Sous le rapport politique, chaque province était administrée par un *curaca* ou chef, dont la dignité était héréditaire. Pour chacun des quatre grands districts, il y avait des conseillers de guerre, de finances, de justice, présidés par un vice-roi, délégué par l'inca. Les vice-rois devaient être du sang royal et formaient à eux seuls le conseil d'État. Tous les emplois supérieurs étaient, autant que possible, confiés à des parents de l'inca. Les fonctions subalternes étaient laissées aux indigènes. Le mariage n'était, à proprement parler, qu'une cérémonie civile. C'est l'inca qui, tous les deux ans, mariait les jeunes filles de Cuzco. Il fallait qu'elles eussent au moins dix-huit ans et les garçons vingt-quatre. Il faisait approcher successivement un jeune homme et une jeune fille, leur joignait les mains et le mariage était conclu. Pour chaque ménage nouveau, l'on construisait une maison, et les parents fournissaient le mobilier. Les habitants d'une province ne pouvaient contracter d'alliance avec ceux d'une autre province. Autant qu'il se pouvait, on se mariait dans sa décurie et même dans sa famille. On ne pouvait changer sa résidence, de sorte que les tribus ne se mêlaient jamais et que les nationalités subsistèrent après la conquête des Incas. L'héritier du sang royal devait épouser sa sœur aînée, et, à défaut de sœur, sa plus proche parente. S'il n'avait point d'enfant de la première, il épousait la seconde, puis la troisième; les sœurs de l'inca étaient réservées à la couche royale, et personne ne pouvait prétendre à leur alliance. L'inca avait un grand nombre de concubines; ses enfants naturels formaient le second degré des princes du sang royal. Une loi défendait aux veuves de se remarier si elles avaient des enfants. Si elles n'en avaient pas, elles pouvaient contracter une autre alliance après un an de veuvage. Le frère du défunt était tenu, comme chez les Juifs, d'épouser sa belle-sœur. L'éducation des enfants était très-soignée. Ils étaient soumis à une sévère surveillance. Les femmes mariées filaient et tissaient, mais elles cousaient peu. Les hommes s'occupaient de la culture de la terre. Dans quelques provinces les femmes partageaient ces travaux pénibles. L'usage de la monnaie était ignoré au Pérou. Les transactions commerciales consistaient en échanges. On ne vendait pas la terre, l'inca étant le propriétaire du sol. On ne vendait pas d'habits; ils étaient fabriqués dans les maisons de chaque particulier pour l'usage de la famille. On trouve au Pérou un grand nombre de pierres qui ont dû servir, comme les dolmens druidiques, à des sacrifices humains. Mais ces pratiques barbares doivent remonter à une époque antérieure aux Incas. Il est très-probable que c'est à partir de leur domination qu'on substitua à cette coutume sanglante la simple vénération des pierres. Les Péruviens savaient donner une étonnante variété de formes à leurs vases. Ils y représentaient des animaux de toute espèce, des quadrupèdes, des poissons, des fruits, des légumes et une foule de dessins bizarres créés par la seule imagination. Les couleurs et les vernis appliqués sur la terre sont tellement perfectionnés qu'ils donnent quelquefois au vase un aspect métallique qui trompe l'œil. Le jaune, le rouge ponceau, le noir sont les couleurs le plus fréquemment employées.

Lorsque les Espagnols arrivèrent pour la première fois au Pérou, en 1526, Huana-Capac, douzième monarque de la dynastie des Incas régnait. Son empire était borné au nord par la rivière *Ancas-Mayou*, ou rivière Bleue, dont le lit est presque sous l'équateur; au sud par la rivière Maouly, dont l'embouchure est par 40° de latit. S. A l'est, il s'étendait un peu au delà du pied oriental des Andes. Sa largeur moyenne était de 150 à 200 lieues; ses trois centres principaux étaient les plateaux de Quito, de Cuzco et du lac Titicaca. Après avoir fait la conquête de Quito, Huana-Capac y établit sa résidence et y mourut en 1529. Son fils Atahualpa lui succéda au trône de Quito; Huascar, son frère utérin, eut pour partage le reste de ses Etats. Ce partage, contraire aux lois de l'Etat et surtout à l'usage, avait excité un mécontentement général à Cuzco. Huascar avait pour lui l'ancienne loi péruvienne; mais Atahualpa s'était assuré de la meilleure partie de l'armée. Il vainquit son frère et le fit prisonnier; il épargna ses jours, non par un sentiment de justice et d'humanité, mais par politique; il le laissa vivre pour gouverner en son nom les pays qui lui étaient échus en partage. Cette guerre civile déchirait l'empire, lorsque Pizarre débarqua en 1531. Les deux frères, tout occupés de leurs débats, ne songèrent pas même à les suspendre pour arrêter les incursions d'un étranger dont ils méprisaient la faiblesse. Telle était la cause du peu de résistance qu'avait éprouvée Pizarre en s'avançant jusqu'au centre de l'empire; il ne connut même l'état des choses que par des envoyés que lui députa Huascar pour réclamer du secours contre son frère, qu'il traitait d'usurpateur et de rebelle. Mais, en acceptant les propositions d'Huascar, il ne pouvait pas l'aider de toutes ses forces; la prudence exigeait qu'il laissât une garnison à San-Miguel pour assurer sa retraite. Il ne continua donc sa marche dans l'intérieur du pays qu'avec 62 cavaliers et 102 fantassins et il se dirigea sur Caxamarca, où il trouva Atahualpa campé avec une grande partie de ses troupes. L'inca approchait du quartier des Espagnols, porté sur une litière d'or massif, lorsque le Père Vincent Valverde, aumônier de l'expédition, s'avança vers lui et lui déclara qu'il devait se reconnaître vassal de Charles-Quint et se faire chrétien, sinon qu'on lui ferait la guerre. Atahualpa, irrité, jeta à terre le livre des Evangiles qu'on lui présentait. A cette nouvelle, Pizarre fit faire une décharge d'armes à feu sur les Indiens, profita de leur profonde stupeur, les massacra et fit prisonnier l'inca (1532). Le Pérou fut ainsi conquis, et peu à peu toutes ses villes, Cuzco, etc., tombèrent au pouvoir des Espagnols. Almagro, en 1534, s'empara du Chili. Dès lors commença pour le Pérou une époque de guerres civiles et d'anarchie, de cruautés et d'infamies. Ce pays fut érigé en vice-royauté. La vice-royauté du Pérou fut d'abord composée des mêmes contrées que l'empire des Incas; mais, en 1567, le Chili en fut séparé pour former une vice-royauté à part. Dans les premiers temps de la conquête, Pizarre, ses frères et les aventuriers qui marchaient sous leur commandement s'étaient partagé, non-seulement les terres du Pérou, mais encore les habitants de ce malheureux pays. On conçoit quels abus avait enfantés cette double spoliation. Investis du droit de vie et de mort sur les Péruviens, les Espagnols les traitaient en conséquence, ils exigeaient de ces malheureux des labeurs au-dessus de leurs forces, soit qu'ils les employassent à la culture de leurs champs, soit qu'ils les condamnassent à l'exploitation homicide des mines, soit enfin que, les assimilant à des bêtes de somme, il les obligeassent à porter de lourds fardeaux. Anarchie et oppression : ces deux mots résument pendant trois siècles la situation du Pérou. Les deux moyens de despotisme employés par les conquérants étaient le *mita* et le *repartimiento*. Le *mita* était une conscription civile, c'est-à-dire l'obligation imposée à la population de chaque district de fournir tous les ans un certain nombre d'hommes pour le service des propriétaires de terres ou de mines. Les effets du régime auquel on soumit les *mitayos*, dans les exploitations des mines, furent éminemment désastreux. Tout Indien, à partir de dix-huit ans jusqu'à cinquante ans, était forcé de travailler aux mines. Le *repartimiento* était un privilége accordé, dans l'origine, aux corrégidors ou gouverneurs de districts, et qui investissait ces fonctionnaires du droit de fournir aux Indiens, à des prix raisonnables, tous les objets nécessaires à leur consommation. Ce privilége, quoique limité et réglé par une loi, dégénéra en un moyen de tyrannie et d'exaction. Les indigènes furent exploités par les autorités locales, avec une rapacité et un cynisme sans pareils. La perception du tribut royal offrait aux corrégidors un autre prétexte à des exactions odieuses, et les prêtres soi-disant chargés de sauver les âmes des malheureux Indiens leur enlevaient le peu que leur laissait l'insatiable cupidité des gouverneurs. En 1780, la patience des victimes se lassa. Indignés de la rapacité des corrégidors, qui les forçaient d'acheter à des prix inouïs des aiguilles, des dentelles, des cartes de géographie, des lunettes et cent objets également inutiles, les Indiens de Chayanta et de Tinta se soulevèrent. L'insurrection eut bientôt un chef, Condorcanqui, cacique de Tungasuna, qui pendit son corrégidor, et elle grossit au point de troubler la sécurité des oppresseurs. Condorcanqui avait le double prestige de l'instruction et de la naissance. Elevé à Cuzco et descendant de l'inca Tupac-Amarou, qui eut la tête tranchée en 1562 à Lima, il était de haute taille, robuste, audacieux. Les mécontents accoururent en foule sous ses drapeaux. Il prit alors le nom de son ancêtre, qui, en langue quichua, signifie : *doué au suprême degré des dons de la nature*, et les attributs du pouvoir souverain. Tupac-Amarou remporta d'abord quelques avantages, grâce à l'intrépidité des siens, qui avaient juré haine aux blancs; mais il leur manquait des armes et la discipline, et ils devaient succomber. Amarou, attiré dans un piége, fut amené à Cuzco, jugé et condamné par Jose-Antonio de Areche à un supplice atroce. Il dut assister au supplice de sa femme, de ses deux fils et de son beau frère Antonio Bastidas. Ensuite le bourreau lui coupa la langue, et on lui lia les membres avec de grosses cordes, et quatre chevaux fougueux l'écartelèrent. Des débris de son corps mutilé furent exposés dans les principales localités qui avaient pris part à la révolte. Ses biens furent confisqués et sa famille déclarée infâme à perpétuité. Le bruit de cet arrêt et des tortures infligées au cacique se répandit en un clin d'œil dans les montagnes, où quelques bandes s'obstinaient à défendre leur indépendance, et y excita la fureur en même temps que la consternation. Les insurgés, altérés de vengeance et résolus à frapper un coup mémorable avant de renoncer à la lutte, se groupèrent en masse sous les ordres de Catari et d'Andrès, neveu de Tupac-Amarou. Ils cernèrent 20,000 Espagnols dans Sorata, emportèrent cette ville d'assaut et égorgèrent sans pitié tous ceux qui s'y étaient réfugiés, à l'exception des prêtres et des moines. Cette fois, malgré leur douceur naturelle, ils commirent des cruautés. Les agneaux s'étaient métamorphosés en tigres. Mais bientôt ils furent cernés à leur tour et exterminés. Trente années et plus s'écoulèrent sans que la condition des Indiens s'améliorât. C'était toujours le même dénûment, les mêmes humiliations, la même servitude. Les Indiens mirent à leur tête un chef déterminé et levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Plus habile que Tupac-Amarou, Pumacagua se garda de proscrire les Espagnols nés en Amérique, qui avaient des griefs sérieux contre la métropole et voulaient rompre son joug. Il les invita, au contraire, à se joindre à lui pour constituer une nation autonome où Indiens et créoles jouiraient de droits égaux et d'institutions libres. Le moment ne leur semblait-il pas venu de s'émanciper, à l'exemple des Etats-Unis? Pumacagua ne réclama pas en vain le concours des colons espagnols. Bon nombre d'entre eux s'engagèrent à seconder son entreprise. Tout alla bien au début : les insurgés obtinrent des succès qui les remplirent d'espoir. Mais la discorde se glissa parmi leurs chefs; chacun voulait commander, et des ambitions intraitables firent oublier la nécessité de rester unis, au moins jusqu'au triomphe. L'activité du général Ramirez acheva de les réduire à l'impuissance. Quelques-uns seulement résistèrent à outrance, aimant mieux mourir debout que de remettre le glaive au fourreau et d'accepter la loi du vainqueur.

Depuis 1810, la Plata et le Chili avaient secoué le joug des Espagnols et fait avec eux une longue guerre, mêlée d'alternatives de succès et de revers, lorsque, en 1820, lord Cochrane et le général San-Martin organisèrent au Chili une expédition destinée à seconder l'esprit d'indépendance qui fomentait au Pérou. Bientôt, l'armée chilienne marcha contre Pezuela, vice-roi de ce pays.

Le 3 décembre, le bataillon espagnol de Numance, fort de 650 hommes, passa tout entier, avec ses officiers, sous la bannière des indépendants. Le 8, 38 officiers et quelques sous-officiers s'échappèrent de Lima et rejoignirent les postes avancés de l'armée libératrice. Pendant ce temps, le général Arénalès avait exécuté une marche audacieuse dans l'intérieur et avait pénétré jusqu'à Tarma; il avait livré combat à des forces supérieures commandées par l'Irlandais O'Reilly et avait remporté, dans les environs de Posco, une victoire si complète, que le chef ennemi était resté son prisonnier. Le 28 juillet 1821, l'indépendance du Pérou fut pompeusement déclarée par le général San-Martin, vainqueur des Espagnols. Le 3 août, il se déclara protecteur du Pérou et prit la dictature civile et militaire, déclarant, toute-

fois, dans le décret rendu à cette occasion, que, dès que le territoire péruvien serait entièrement purgé d'ennemis, il résignerait le pouvoir, afin de laisser le champ libre au gouvernement qu'il plairait au peuple de se donner. En vertu d'un décret du conseil d'État, le 20 septembre 1821, le congrès fut installé; San-Martin se démit alors de ses pouvoirs et, deux heures après, une députation du congrès lui communiqua un décret contenant l'expression de la reconnaissance des Péruviens et un autre qui le nommait généralissime des forces nationales. San-Martin accepta le titre, mais refusa l'exercice de ces fonctions. Après la retraite de San-Martin, le général José de La Mar, don Felipe Antonio Alvarado et le comte Vista Florida furent désignés par le congrès pour former un pouvoir exécutif sous le nom de *junte gouvernante*. Les premiers actes de ce gouvernement furent marqués au cachet de la faiblesse et de l'impéritie. Une expédition contre les royalistes cantonnés dans les provinces méridionales manqua, par l'incapacité du général Alvarado; une autre tentative, dirigée par le général Arénalès, avorta honteusement. Ces revers, si déplorables pour les patriotes, excitèrent une clameur générale contre la junte gouvernante et amenèrent sa chute. Les Espagnols victorieux marchèrent sur Lima, dont ils s'emparèrent sans coup férir (19 juin 1823). Ce fut alors que Bolivar résolut de sauver, par une intervention personnelle, la révolution péruvienne. Après s'y être fait autoriser par le congrès de Colombie, il quitta Bogota et, le 1er septembre 1823, il fit son entrée publique à Lima, que les Espagnols venaient d'évacuer. Le 8 décembre 1825, les forces espagnoles s'étant réunies dans les plaines de Guamanguilla, afin de faire un mouvement sur Lima, en profitant de l'absence de Bolivar, le général Sucre les attaqua avec la plus grande impétuosité et les culbuta entièrement. Le vice-roi, La Serna, qui les commandait, fut blessé et pris, ainsi que le général Valdès et tout l'état-major. Le général Canterac, qui était sur une hauteur à la tête de 2,000 hommes, voyant la ruine totale de l'armée, se rendit le lendemain avec ses troupes, par une capitulation dans laquelle il fut stipulé que les généraux espagnols, dans quelque partie du Pérou qu'ils commandassent, se soumettraient à l'armée libératrice, ainsi que les places qu'ils pourraient occuper. Cette victoire, connue sous le nom de bataille d'Ayacucho, est la plus importante et en même temps la plus brillante qui ait été livrée dans l'Amérique du Sud. Dès lors, le Pérou se trouva débarrassé d'ennemis à l'exception de Callao, dont la garnison, commandée par l'intrépide Rodil, gardait encore une attitude menaçante. Le siége de cette place dura près de treize mois, et ce fut seulement après avoir tué et dévoré tous les chevaux, tous les mulets et tous les chiens qui se trouvaient dans la ville que le général demanda à capituler. La capitulation fut signée le 26 février 1826. La guerre de l'indépendance était terminée; mais la tâche la plus difficile, l'organisation du pays émancipé, allait commencer. Les provinces du haut Pérou faisaient partie, avant la révolution, de la vice-royauté de Buenos-Ayres. Mais comme les mœurs, les habitudes et même le langage de la majorité des habitants différaient essentiellement de ceux des citoyens de Rio-de-la-Plata, la république Argentine renonça à ses droits sur cette portion du territoire péruvien et laissa ses voisins pourvoir tranquillement à leur avenir politique. Le général Sucre devait continuer à exercer le pouvoir suprême jusqu'à l'établissement d'un gouvernement régulier. Une assemblée générale de députés eut lieu, en août 1825, à Chuquisaca et déclara solennellement que, conformément au vœu du peuple, le haut Pérou formerait à l'avenir une nation indépendante et s'appellerait *Bolivia*, juste hommage rendu à Bolivar, qui avait si puissamment contribué à l'expulsion des Espagnols. L'Assemblée publia ensuite une déclaration d'indépendance et se sépara le 6 octobre. Un congrès général fut convoqué pour le mois de mai suivant. Dans l'intervalle, Bolivar réunit à Lima les représentants du bas Pérou, et résigna entre leurs mains, le 10 février 1825, son titre et son autorité de dictateur; mais le congrès l'ayant supplié de conserver le pouvoir, il y consentit. Ce fut à peu près à cette époque que le libérateur rédigea une constitution pour la république de Bolivie, constitution qui fut adoptée par les représentants de ce pays dans le courant de mai 1826 et qui imposait au pays un président à vie. Il voulait faire adopter cette constitution par le Pérou; mais les Péruviens, qui supportaient avec impatience la présence des troupes colombiennes sur leur territoire, s'y refusèrent. Le Pérou se trouva de nouveau plongé dans la situation la plus déplorable, et l'on put craindre sérieusement le retour de l'anarchie. Ces appréhensions devinrent plus vives et plus générales, quand on apprit que Bolivar avait résolu, pour la seconde fois, de quitter le pays. Cette menace lui réussit merveilleusement; elle lui valut ce que l'active propagande de ses amis n'avait pu obtenir du peuple péruvien, l'acceptation sans condition d'une charte dont les bases avaient d'abord paru peu conformes aux principes d'un gouvernement démocratique. Le 9 décembre 1826, jour anniversaire de la victoire d'Ayacucho, eut lieu dans les provinces du Pérou la prestation du serment à la constitution de Bolivar; mais à peine Bolivar eut-il quitté Lima, que le mécontentement de la population fit explosion de toutes parts. Toutefois, Santa-Cruz, qui se trouvait en ce moment dans la capitale, fut maintenu à la tête du gouvernement. On décréta de nouvelles élections et la formation d'un congrès, qui se réunit à Lima le 14 juin 1825. La charte antirépublicaine de Bolivar fut abrogée, et le général La Mar fut élu président de la république, avec don Manuel Salazar y Baquijano pour vice-président. Les rapports du Pérou et de la Colombie étaient devenus si tendus, qu'il était facile de prévoir une rupture prochaine. La guerre fut déclarée; elle le fut par les Péruviens et avec des circonstances qui aggravaient leurs torts. Dans une proclamation furibonde, datée de Tambo-Grande (12 octobre 1828), La Mar s'efforça de rejeter tous les torts, et surtout celui de l'agression, sur Bolivar; il l'appelait « l'ennemi juré de l'indépendance péruvienne. » Aussitôt que la déclaration de guerre fut connue, Bolivar marcha sur Popayan avec 10,000 hommes. L'armée du Pérou envahit alors le territoire colombien. Le 25 février 1828 eut lieu à Tarqui, près de Siron, dans la province de Quito, une bataille sanglante dans laquelle, malgré la plus vigoureuse résistance, l'armée péruvienne fut presque entièrement détruite. Le lendemain, les commissaires désignés par les deux généraux ennemis posèrent les bases des préliminaires de paix. Les principales clauses étaient : 1o Que les forces militaires du Pérou, cantonnées dans le nord du pays, seraient réduites au pied de garnison; 2o que des commissaires spéciaux détermineraient les frontières des deux républiques, en prenant pour base la division politique des vice-royautés de Lima et de la Nouvelle-Grenade, telles qu'elles étaient constituées en août 1809; 3o que le gouvernement péruvien ferait honneur à la dette envers l'armée colombienne pour les services de cette dernière dans la guerre de l'indépendance; 4o qu'aucune des deux républiques n'interviendrait dans les affaires intérieures de sa voisine, et qu'en outre l'indépendance de la Bolivie serait respectée par elles; 5o que, le traité une fois ratifié, le gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord serait prié de garantir l'exécution de ces clauses en qualité de médiateur.

En 1836, le Pérou proprement dit, composé alors de sept départements, se partagea en deux républiques; les quatre départements du nord formèrent la république du Pérou septentrional (*Estado Nort-Peruano*), et les trois départements du sud formèrent la république du Pérou méridional (*Estado Sud-Peruano*). Elles se réunirent ensuite à la république de Bolivie, pour former pendant quelque temps, sous le général Santa-Cruz, la confédération Pérou-Bolivienne; mais, en 1839, à la suite de nouveaux troubles politiques et après la défaite de Santa-Cruz par les Chiliens, cette confédération éphémère fut dissoute par l'abdication et l'exil de Santa-Cruz, et, depuis, le Pérou a repris son existence distincte et indépendante de celle de la Bolivie.

Pendant les treize années qui s'étaient écoulées depuis qu'ils avaient secoué le joug des Espagnols, les Péruviens n'avaient pu parvenir à constituer une forte organisation politique assurant à la fois l'ordre et la liberté. Leur histoire était une longue série de guerres civiles, de pronunciamentos, de petites révolutions entreprises le plus souvent par des officiers subalternes. On vit se succéder une foule de présidents et de protecteurs éphémères, au milieu du plus grand désordre administratif. Une agitation constante dans le vide amenait l'appauvrissement du pays, et pendant longtemps l'on put croire que ce peuple, imbu de toutes les superstitions catholiques, était incapable d'arriver à la libre possession de lui-même, à la juste notion de la liberté vraie. En 1844, le président de la république, le général Vivanco, qui occupait ces fonctions depuis 1839, ayant violé la constitution, le général Ramon Castilla prit les armes, le battit et lui succéda au pouvoir présidentiel le 19 août 1845. Sous son administration, le Pérou commença enfin à jouir d'un repos durable et réparateur. Il rétablit l'ordre dans les finances, réduisit et réorganisa l'armée, dont il modifia le système de recrutement, augmenta la marine, fit construire des bateaux à vapeur, créa la fonderie de canons de Bellavista, s'attacha à développer diverses branches de l'industrie et du commerce national, ouvrit de nouvelles sources de prospérité générale, notamment par l'exploitation du guano, et fit construire le premier chemin de fer qui relia Lima au port de Callao. A l'expiration de ses fonctions, le 20 mars 1851, après avoir rendu compte au congrès de l'état si satisfaisant du pays, il déposa ses pouvoirs entre les mains de son successeur élu, don José Echenique. C'était la première fois que l'autorité suprême changeait de mains sans révolution au Pérou. Le général Echenique se prononça pour la diminution des droits de douane et s'attacha à développer l'émigration européenne pour peupler le Pérou. Il comprima ensuite une insurrection fomentée par les généraux Vivanco et San-Roman, favorisa les enrôlements que vint faire au Pérou le général Flores, ex-président de l'Equateur, vit cette politique mécontenter l'opinion et dut changer son ministère. En 1852, un conflit éclata entre le Pérou et les Etats-Unis au sujet de la possession des îles Lobos, riches en guano; mais le différend se termina par la médiation de la France et de l'Angleterre, qui se prononcèrent en faveur du gouvernement péruvien. En 1854, l'administration d'Echenique menaçant le pays d'une contre-révolution, Castilla quitta sa retraite, fit un appel aux armes et marcha contre Echenique, qui, abandonné par les troupes, dut aller chercher un refuge dans l'hôtel du ministre plénipotentiaire de l'Angleterre. Castilla entra à Lima en triomphateur le 5 janvier 1855 et, trois ans plus tard, en octobre 1858, il fut réélu président de la république. Castilla reprit son œuvre interrompue; il donna une nouvelle impulsion à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. En 1860, il proclama une nouvelle constitution, et faillit, cette même année, être victime d'une tentative d'assassinat. En 1861, il fomenta une insurrection en Bolivie et tenta inutilement d'annexer ce pays au Pérou. Lorsque eut lieu l'intervention française au Mexique, Castilla offrit des secours à Juarez et lança un violent manifeste contre le gouvernement qui venait détruire une république dans le nouveau monde (septembre 1862). Cette même année, il dut céder le pouvoir au général San-Ramon, à qui succéda, comme président de la république, le général Pezet (1864). A cette époque, les rapports entre l'Espagne et le Pérou étaient, depuis longtemps déjà, assez tendus pour faire craindre une rupture complète; en effet, la brusque occupation des îles Chinchas par les Espagnols, le 14 avril 1864, provoqua de sérieuses complications. Le remplacement, au commencement du mois de décembre 1864, de l'amiral Pinzon par l'amiral Pareja comme commandant de l'escadre espagnole de l'océan Pacifique, joint à la modération dont le général Pezet, président de la république, ne se départit pas un seul instant dans ces conjonctures difficiles et à l'énergie qu'il sut déployer contre les menées du parti exalté, fut un fait de bon augure pour la solution sans effusion de sang du différend survenu entre l'Espagne et le Pérou : le 27 janvier 1865, la paix était définitivement signée à bord de la frégate espagnole la *Ville-de-Madrid*, mouillée dans la rade de Callao.

L'administration du général Pezet fut signalée, en outre, par une tentative d'insurrection militaire faite par le général Castilla, qui fut arrêté (1865), puis rendu à la liberté. En 1868, le colonel Jose Balta, homme résolu, ferme et violent, arriva à la présidence de la république et déploya une grande activité pour l'amélioration matérielle du pays, pour l'exécution des travaux publics. La construction des voies ferrées reçut, notamment, une vigoureuse impulsion, et une intéressante exposition industrielle eut lieu à Lima du 28 juillet au 15 août 1869. Sous son administration, le Pérou, troublé par la guerre civile pendant les années précédentes, retrouva le calme; toutefois, le pays eut beaucoup à souffrir de deux fléaux, les tremblements de terre et la fièvre jaune. Lorsqu'en 1872 les pouvoirs du président expirèrent, le vote populaire appela à lui succéder un démocrate sincère, M. Manuel Pardo. Mais le colonel Balta, fatalement conseillé, déclara effrontément qu'il ne céderait pas la place. Toutefois, comprenant qu'il ne pourrait résister au courant de l'opinion publique, il annonça son intention de se démettre le 2 août. En apprenant cette résolution, le ministre de la guerre Guttierez, qui avait conseillé le coup d'Etat, résolut de le faire pour son propre compte. Le 21 juillet, il se mit à la tête d'une partie de la garnison de Lima, arrêta le colonel Balta, se proclama dictateur, prononça la dissolution du congrès, qui le mit hors la loi, et établit la loi martiale. Le 26, Balta ayant tenté de s'évader, le frère du dictateur, le colonel Marcelino Guttierez, l'assassina. A cette nouvelle, le peuple indigné se souleva, massacra les frères du dictateur, le reconnut lui-même au moment où il s'enfuyait sous un déguisement, le tua et pendit son cadavre à un réverbère. Le vice-président de la république, Ceballos, prit alors le pouvoir, et le 2 août suivant, M. Manuel Pardo fut proclamé président de la république par le congrès. Depuis cette époque, le Pérou vit en paix sous la sage et [illegible] administration de ce remarquable homme d'État, qui s'est principalement attaché à développer l'instruction publique et à [illegible] réformes dans l'organisation municipale, la loi électorale, la législation pénale, etc.

— Bibliogr. [illegible] (1873, [illegible]); [illegible] *los Indios de los reynos de Peru*, par Dom. de San-Thomas (Valladolid, 1560, in-8o); *Grammatica y arte nueva de la lengua general de todo el Peru, llamada lengua quichua....* par Diego Gonzalez Holguin (Ciudad de los Reyes, 1607, in-4o); *Arte y vocabulario en la lengua general del Peru llamada quichua*, par Fr. del Canto (Lima, 1614, in-8o); *Arte de la lengua general de los Indios del Peru*, par A. de Huerta (Ciudad de los Reyes, [illegible]); *Grammaire de la langue [illegible] française, mise en parallèle avec ses deux dialectes, cakchiquel et tzutuhil*, [illegible] *germaniques*, par l'abbé Brasseur de Bourbourg (Paris, 1862, gr. in-8o, avec [illegible]); *Arte de la lengua general de los Indios del Peru*, par J. Roxo Mexia y Ocon (Lima, 1648, in-8o); *Die Kechua-Sprache*, par J.-J. Tschudi (Wien, 1853, in-8o).

Pérou (VOYAGE AU), par le docteur de Tschudi (1846, 2 vol.). Ce voyageur s'embarqua, en 1838, sur un vaisseau français, dans l'intention de faire un voyage autour du monde; le capitaine ayant vendu son navire au Pérou, M. de Tschudi resta dans ce pays pendant quatre années, passées sur les côtes, dans les montagnes et dans les forêts. A Valparaiso, [illegible] dors vivants; à Lima, il trouva des maisons malpropres et un théâtre infesté de puces. Dans les Cordillères, il retrouva les avalanches de la Suisse. En dépit des routes impraticables, le voyageur, bravant les bandits du pays, [illegible] productions du sol et les mœurs des habitants, les serpents venimeux, les superstitions, etc. Les Péruviens classent les aliments en deux catégories contraires : les aliments chauds et les aliments froids; ils considèrent comme funeste à la santé un repas composé de mets et de liquides alternativement [illegible] culture, introduite en Europe, fournirait une grande ressource à la population pauvre. Les Indiens sont partagés en deux camps hostiles, les Indiens chrétiens et les Indiens sauvages; ils méditent un grand événement, [illegible] reconquérir l'indépendance nationale. Les Indiens [illegible] à nœuds; ils parlent plusieurs langues très différentes entre elles, quoique se rattachant à une seule [illegible] populaires, poèmes [illegible] sont appliqués à détruire. L'ouvrage de M. de Tschudi offre un grand intérêt; les revues anglaises lui ont décerné de grands éloges.

Pérou (HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DU), par Prescott (Boston, 1847, 3 vol.). Le célèbre historien américain a suivi, dans cet ouvrage, le même plan que dans son *Histoire du Mexique*. [illegible] récit historique, s'attache-t-[illegible] cott, à diverses reprises, pour être un peintre [illegible] actions dont il se constituait l'historien; puis, [illegible] quête de l'Amérique par les Espagnols, et [illegible] Fernandez de Navarrete, [illegible] agriculture, l'astronomie même étaient déjà fort avancées. Quant à l'origine même de ce peuple, M. Prescott ne se prononce pas, mais il incline vers cette hypothèse que les

Incas seraient un rameau détaché de la grande famille indienne. Ce fait semblerait indiqué, en effet, par l'établissement du régime des castes et par la théocratie qui dominait chez les Incas.

PÉROUASCA ou **PÉROUASKA** s. m. (pé-rou-a-ska). Mamm. Nom vulgaire du putois de Sarmatie : *On trouve le PÉROUASCA dans les déserts de la Pologne.* [illegible] *Le PÉROUASCA demeure dans les bois et se creuse un terrier.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *pérouasca* est une espèce de martre très-voisine du putois et qui lui ressemble beaucoup; mais il s'en distingue aisément par son corps plus allongé et moins gros, sa tête plus étroite, sa queue plus longue et son poil plus court. Il a, en outre, la tête comme triangulaire, la bouche très-fendue, de longues moustaches, les oreilles grandes et très-ouvertes, les jambes courtes, les doigts armés d'ongles vigoureux, plus longs aux pieds de devant. Son pelage est luisant, beaucoup plus long sur la queue; la tête est brune, avec le bout du museau et le dessous de la mâchoire inférieure blancs, et une ligne de cette couleur qui va d'une oreille à l'autre en passant sur le front; le dessus du corps est d'un beau fauve clair, parsemé de très-nombreuses taches brunes; le dessous du corps, les membres et le bout de la queue sont d'un brun foncé.

Cet animal habite la Pologne, la Volhynie et diverses parties de la Russie, notamment la région sauvage comprise entre le Don et le Volga. Il vit de préférence dans les bois et fixe sa demeure dans des terriers qu'il s'est creusés lui-même ou dans ceux qu'il a trouvés inoccupés. Il est très-vorace et sans cesse en quête de petits rongeurs, tels que loirs, mulots, rats, dont il fait une grande destruction; il attaque aussi les petits oiseaux. On a essayé de l'apprivoiser, mais sans succès, car il ne dépouille jamais complétement son caractère farouche; si on y parvenait, il est probable qu'il deviendrait un auxiliaire aussi utile que le furet. Cet animal exhale une odeur très-désagréable, mais moins forte que celle du putois; cela n'empêche pas de lui faire la chasse, à cause de sa peau, qui fournit une fourrure très-estimée.

PÉROUMARPENJÂDI s. f. (pé-rou-mar-pain-jâ-di). Femme indoue consacrée à Vichnou.

— **Encycl.** On donne ce nom, dans l'Inde, aux femmes que les brahmanes desservant les pagodes consacrent au service du culte, c'est-à-dire à leur propre service; car le brahmane, représentant du dieu sur la terre, se substitue à tous ses droits et à tous ses priviléges. Il est inutile de spécifier la nature des services exigés de ces femmes. Les brahmanes ont partout des procédés tout à fait originaux pour recruter leur petit harem. Quelquefois une femme, accompagnant son mari dans une visite à la pagode, se trouve subitement arrêtée par un obstacle invisible et ne peut plus avancer ni reculer : surviennent les prêtres; ils déclarent au mari que Péroumal (c'est un des noms de Vichnou) retient cette femme pour en faire son épouse. Ils donnent quelque argent au pauvre diable pour l'aider à contracter un autre mariage et le renvoient sans autre explication. La femme, ainsi retenue, se nomme dès lors *Péroumarpenjâdi* et demeure constamment dans la pagode. Lorsqu'elle devient vieille et qu'elle ne peut plus servir à la luxure des brahmanes, on lui met à la main un bâton et un petit pot de cuivre, et on l'envoie demander l'aumône, le reste de ses jours, dans les villes de la contrée. Il n'y a d'ailleurs dans cet usage, suivant les Indous, rien que de très-honorable pour le mari ou pour la femme.

PEROUN, l'un des grands dieux de la mythologie slave. Après que Jessa, sous les incarnations de [illegible], de Tchernoboh et de Ham, eut crée et organisé le monde, il s'incarna de nouveau dans Peroun, afin de le gouverner. Peroun était donc le roi du ciel et de la terre, en même temps que le premier des douze grands dieux du ciel. Son principal attribut était le tonnerre, dont il foudroyait les coupables, mais après qu'ils avaient lassé sa justice; car, avant tout, ce dieu était le père des hommes, et il différait du Jupiter des anciens en ce qu'il n'avait aucune des faiblesses humaines. Le chêne était l'arbre consacré à Peroun, en l'honneur duquel on entretenait avec ce bois un feu perpétuel; s'il venait à s'éteindre par la faute de ceux qui étaient chargés de veiller à sa conservation, [illegible] étaient mis à mort. Ce dieu occupait la première place parmi les idoles slaves, et le grand-duc Vladimir Ier, en 980, lui fit élever à Kiev, ainsi qu'à plusieurs autres divinités, une statue avec ordre de l'adorer. Cette statue était faite d'un bois qui ne pourrit pas; la tête était en argent, les oreilles et [illegible] en or, les pieds en fer. Dans [illegible] un [illegible] de rubis et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] un endroit où il prit terre et où fut élevé, en mémoire de ce fait, le couvent de Perunskij-Monastyr.

PEROUNATA, divinité slave, sœur et épouse de Peroun. Elle avait en partage toutes les vertus féminines et était le modèle que se proposaient les femmes slaves. Les Slaves la regardaient comme leur protectrice particulière, et c'était elle qu'ils chargeaient d'intercéder pour eux auprès de son époux.

PÉROUSE, la *Perusia* des Romains, nommée *Perugia* par les Italiens, ville forte du royaume d'Italie, ch.-l. de la province de son nom, appelée aussi *Ombrie*, près de la rive gauche du Tibre et sur le chemin de fer de Florence à Spolète, à 136 kilom. N. de Rome, à 122 kilom. S.-E. de Florence, à 12 kilom. du lac de Trasimène, par 43° 7' de latit. N. et 10° 1' de longit. E.; 49,500 hab. Evêché; université fondée en 1307 et réorganisée en 1824; tribunaux de 1re instance et de commerce. Bibliothèque; académie des beaux-arts; école de musique, musée d'antiques. Manufactures de velours, d'étoffes de soie, de draps, de tapis, de feutres, de chapeaux, de crème de tartre; distilleries d'eau-de-vie et liqueurs, tanneries, savonneries. Commerce important en grains, huile, vin, cire, soie et bétail. La montagne sur laquelle Pérouse est bâtie s'arrondit en pentes douces et semble un trait d'union entre les deux chaînes de l'Apennin; ces pentes inégales et variées sont divisées en une prodigieuse multitude de jardins, couverts à la fois de fleurs, de fruits et de feuilles et arrosés par des canaux d'eau vive; toute cette nature éclairée par le beau ciel d'Italie est aussi riante que productive. Des terrasses de la ville, la vue s'étend et s'égare dans les vallées du Trasimène et jusqu'aux plaines d'Arezzo et de Florence. Pérouse est entourée de grandes murailles; ses larges rues sont bordées d'antiques palais et ses vastes basiliques élèvent leurs dômes à de grandes hauteurs.

Pérouse est assez riche en monuments tant antiques que du moyen âge. Parmi les premiers, les plus importants sont les suivants : l'Arco della via Vecchia, dit arc d'Auguste, à cause de l'inscription suivante qu'il porte gravée à son fronton : *Augusta Perusia et Colon. Vib.* On attribue la construction de cet arc aux Etrusques et l'inscription est évidemment postérieure. Les pierres dont il est construit et qui sont superposées par assises régulières conservent encore la trace indélébile de l'incendie allumé par l'ordre d'Octave, lors de sa difficile conquête de Pérouse sur le frère d'Antoine; la Commenda, sorte de tombeau étrusque, connu également sous le nom de Tempio de San-Mano, la Porta Marzia ou porte de Mars, détruite aujourd'hui pour la plus grande partie, mais dont les débris les plus remarquables ont été adaptés aux murs extérieurs de la citadelle Pauline; enfin, une nécropole, découverte en 1840 et composée de dix chambres, contenant les tombeaux des *Volumnii*, mis au jour par le professeur Vermiglioli. D'autres tombeaux de différentes familles, Pumpini (Pomponius), Ceisi (Cæsius), Casni (Cæsina), Vipi (Vibius), ont été successivement découverts et conservés la plupart dans l'état où on les avait trouvés.

Pérouse possède, comme la plupart des grandes villes italiennes, plusieurs églises remarquables. En première ligne, nous citerons la cathédrale, placée sous l'invocation de saint Laurent (San-Lorenzo). Le style général de l'édifice, bien que remanié assez maladroitement, appartient encore visiblement au XVe siècle. A l'intérieur, on remarque de beaux vitraux dus à Brunacci et à Constantino di Rosaro (1565), les sculptures du chœur (XVe siècle) et un tableau représentant une *Descente de croix*, qui passe pour le chef-d'œuvre de Baroccio. Une des chapelles porte le nom de chapelle du Saint-Anneau, parce qu'on y conserve dans un tabernacle un anneau en agate qui, de temps immémorial, passe pour être celui du mariage de la Vierge.

L'église San-Domenico (Saint-Dominique) remonte à 1304 et fut édifiée dans le style gothique par le célèbre Jean de Pise. En 1614, la chute de sa voûte rendit inévitable une reconstruction complète et cette reconstruction eut lieu, dès 1632, sous les ordres de Maderno. On ne conserva de l'édifice primitif que le chœur et une chapelle. On remarque intérieurement le tombeau du pape Benoît XI (1304), ouvrage de Jean de Pise; plusieurs statuettes et ornements en terre cuite d'Agostino della Robbia (1459) et une verrière placée derrière le chœur, peinte par Fra Bartolomeo de Pérouse et qui passe pour la plus grande de l'Italie.

L'église San-Francisco-de-Conventuali, construite en 1230, a été presque entièrement transformée en 1748. Dans la sacristie se trouve la tombe du général Braccio Fortebraccio, blessé au siége d'Aquila en 1424.

L'église Sant'Agnese n'offre de remarquable qu'une belle fresque du Pérugin, représentant la *Vierge, saint Antoine de Padoue et saint Antoine, abbé.*

L'église Sant'Agostino possède des bas-reliefs d'Agnolo Fiorentino, exécutés sur les dessins du Pérugin, et un triptyque de Lello da Venetia.

L'église Sant'Angelo passe pour remonter au Ve siècle et pour avoir été construite avec des débris de monuments antiques. Elle est précédée d'une façade ornée d'un portail du XIVe siècle.

L'église de la Confraternita-de'-Santi-Andrea-e-Bernardino, ou de la Giustizia, possède une façade extrêmement curieuse au point de vue archéologique. On y remarque et on y suit la transition du style gothique au style classique. Les bas-reliefs sont d'Antonio di Duccio, de Florence (1461).

L'église Sant'Ercolano, qui prend son nom du premier évêque de Pérouse mis à mort par Totila, appartient à l'architecture gothique. Sa construction, commencée en 1297, fut achevée en 1325. L'intérieur est surtout remarquable par la hardiesse des arcs d'ogive. Les fresques de Carlone ne remontent pas au delà des dernières années du XVIIe siècle.

L'église San-Fiorenza contenait, avant 1764, la célèbre *Madone, saint Jean-Baptiste et saint Nicolas de Bari*, par Raphaël, aujourd'hui à Londres. Elle n'en possède plus aujourd'hui qu'une assez bonne copie.

L'église Santa-Giuliana, construite en 1292 hors de la ville, est décorée de fresques de l'école de Giotto.

L'église de la Madonna-di-Monte-Luce s'élève sur la colline du même nom, qui jadis était plantée d'un bois sacré. Son style tient à la fois du gothique et de la Renaissance. Giulio Danti a été son architecte. C'est dans cette église que se trouvait le célèbre *Couronnement de la Vierge*, l'un des chefs-d'œuvre de Raphaël, avant d'être transféré au Vatican.

L'église San-Martino-di-Vigaro (du Verger), ainsi nommée à cause des vergers qui l'entouraient jadis, est décorée de belles fresques par Giannicola.

Enfin l'église des Bénédictins ou San-Pietro, conçue dans le style des basiliques anciennes, présente une succession de dix-huit colonnes de granit et de marbre, alternant. On remarque à l'intérieur un grand nombre de peintures, entre autres une *Annonciation* du Pinturricchio, une fresque de Pagna et, dans la sacristie, cinq figures de saints par le Pérugin. La *Francesca* du Caravage et un *Ecce Homo*, attribué au Titien, méritent également une mention.

Nous ne citerons que pour mémoire l'église San-Severo, où se trouve la première fresque de Raphaël (1505), alors âgé de vingt-deux ans; l'église San-Pietro-Martire, qui a depuis longtemps perdu son admirable Pérugin, et l'église Madonna-degli-Angeli, située au bas de la montagne sur laquelle s'élève la ville. On y remarque une fresque de l'Ingegno et quelques terres cuites de Della Robbia.

Les principaux édifices publics sont les suivants : le Change (*il Cambio*) fut le siége, au XVe siècle, de la bourse et du tribunal de commerce de la ville. Pérugin y a exécuté, de 1500 à 1507, des fresques qui représentent : *Dieu le Père* et *des Sibylles*, *les Prophètes*, *la Transfiguration*, *l'Adoration des bergers*, les *Philosophes de l'antiquité* avec les figures allégoriques de la *Tempérance et la Force*, *la Prudence et la Justice*; portraits du *Pérugin* et de quelques contemporains; les *Planètes*.

L'université de Pérouse, fondée en 1307 et qui jouit longtemps d'une grande réputation, occupe les bâtiments de l'ancien couvent des Olivétains. Une des dépendances de cet édifice est occupée par l'Académie des beaux-arts, comprenant le musée ou pinacothèque. Le musée de Pérouse est installé dans l'ancienne église du couvent et dans six grandes pièces; le Pérugin et son école, ainsi que la plupart des maîtres ses contemporains, y sont brillamment représentés. Le musée d'archéologie se trouve dans le même corps de bâtiment : il comprend un grand nombre d'antiquités étrusques, des fragments de bas-reliefs, plusieurs figures par Della Robbia et un médaillier.

La bibliothèque de Pérouse, riche de 30,000 volumes, possède plusieurs manuscrits précieux, entre autres le *Livre des villes de Stephanus Byzantinus* (Ve siècle) et les *Œuvres de saint Augustin*, avec miniatures du XIIIe siècle.

L'ancienne citadelle de Pérouse a aujourd'hui complétement disparu, et sur son emplacement s'élèvent de vastes constructions pour les tribunaux, les prisons et le musée.

Les palais de Pérouse, remarquables surtout par les nombreuses peintures du Pérugin, du Dominiquin, du Guide, du Guerchin et du Pinturicchio qu'ils possèdent pour la plupart, sont : le palais Baldeschi, le palais Bracceschi, Casa Capocci, le palais Conestabili-della-Staffa, le palais Domini, le palais Monaldi, le palais du baron Penna, le palais Sorbello, le palais delli Ogli. La maison du Pérugin existe encore, via Deliziosa, no 18. Mentionnons enfin les galeries particulières Romualdi, Bourbon di Sorbello, Bianchi, Meniconi, Rossi Scoti, etc., etc.

Pérouse possède une fontaine monumentale, dite Belle-Fontaine. Construite de 1274 à 1280, cette fontaine peut passer pour un des modèles les plus remarquables du genre. Elle a trois bassins superposés et est enrichie de belles sculptures. Giovanni de Pise passa longtemps pour l'architecte unique de ce monument, mais il paraît aujourd'hui établi qu'il fut aidé dans son œuvre par Niccolo de Pise et Arnolfo de Lapo; Nicolo est, suivant toute apparence, l'auteur des vingt-quatre figures adossées aux pilastres de la deuxième vasque. En outre, la vasque supérieure, en bronze ou airain, est due à un certain Rosso, artiste oublié aujourd'hui.

— *Histoire.* Pérouse est une des plus anciennes villes de la province d'Etrurie. Elle résista aux efforts des Carthaginois, qui essayaient de la détacher de l'alliance romaine. Elle fut assiégée par Octave, qui s'en empara et la livra au pillage. Pérouse avait alors dans ses murs le frère d'Antoine et c'est contre lui qu'étaient dirigés surtout les efforts d'Octave. Le dictateur, irrité de la résistance qu'il avait rencontrée, ne se borna pas à saccager la ville; il choisit encore 400 prisonniers et les fit immoler à la façon des victimes, devant un autel élevé à Jules César. Les biens de ces malheureux, confisqués, furent ensuite partagés entre les vétérans. Devenu empereur, Auguste songea à relever les murs de Pérouse, et la ville paraît avoir reconquis peu à peu son ancienne importance, puisqu'on voit, en 548, Totila, roi des Goths, ne réussir à s'en emparer qu'après un siége de près de sept ans. Devenu maître de Pérouse, Totila s'y signala par ses cruautés. L'empire constitué par Charlemagne plaça Pérouse sous le patronage de la papauté. Les longues querelles de rivalité des villes italiennes au moyen âge virent Pérouse embrasser le parti guelfe et prendre part, néanmoins, à plus d'une expédition militaire contre ses voisines et même contre le saint-siége dont elle relevait. Victime à son tour de discordes intestines, elle finit comme Florence, Pise, Padoue, etc., etc., par se donner un maître, Braccio de Montone, dit Fortebraccio (1416). Pérouse, après la mort de Fortebraccio, retourna sous l'autorité des papes, qui y déléguèrent comme leurs lieutenants les Baglioni. Sous ce nouveau gouvernement, les divisions intestines dégénérant ordinairement en rixes sanglantes, furent presque continuelles. Les impôts levés par le saint-siége ne contribuaient pas peu à entretenir la surexcitation; un dernier, plus injustifié et plus exorbitant que les autres, levé par Paul III (Farnèse), fut le signal d'un soulèvement général. Paul III réduisit les rebelles et, non content de confisquer leurs biens, leur enleva la plupart de leurs anciens priviléges. Enfin, il fit construire dans l'enceinte même de la ville une forteresse qui lui répondit à l'avenir de leur docilité. Pérouse ne recouvra ses anciennes institutions qu'en 1553, sous le pontificat de Jean III, auquel la ville, par reconnaissance, érigea une statue. Néanmoins, son conseil primitif, dissous par Paul III et qui se composait des six cents premiers citoyens de la ville, ne fut pas rétabli. Pérouse ne joua aucun rôle politique digne de remarque jusqu'en 1848, époque où, prenant une part active au soulèvement de l'Italie, elle s'empressa de renverser la citadelle qui menaçait continuellement sa vieille indépendance. Libre un instant, elle ne tarda pas néanmoins à retomber sous le joug pontifical. Les événements de 1859 mirent fin à cette longue et insupportable domination; à l'arrivée des Français en Italie, Pérouse se déclara indépendante. L'armée papale, forte de 1,600 hommes, sous le commandement du colonel suisse Schmid, vint aussitôt en former le siége. Mais avant qu'ils fussent arrivés à un résultat, les Piémontais les obligeaient eux-mêmes à chercher un refuge dans les derniers forts de la ville; ils furent réduits à y capituler, le 14 septembre 1860, et Pérouse depuis lors n'a cessé de faire partie du nouveau royaume d'Italie. Cette ville tient dans l'histoire de l'art une place importante. C'est là que se forma l'école de peinture connue sous le nom d'école d'Ombrie, école toute religieuse, tout intime et, qui d'ailleurs, se distingue plus encore par le style que par l'exécution. Parmi les peintres qui, nés ou seulement fixés à Pérouse, en firent de bonne heure une grande cité artistique, nous citerons, vers la fin du XIVe siècle, Taddeo di Bartolo de Sienne (1363-1422), Fra Angelico, Gentile da Fabriano, Benedetto Buonfiglio, puis Fiorenzo di Lorenzo, Nicolo Alunno di Fuligno et enfin le Pérugin (1446-1524). Les élèves ou les imitateurs de ce dernier et illustre maître furent, à Pérouse, Bernardino di Benedetto, surnommé *il Pinturicchio*, Andrea Luigi, dit l'*Ingegno*, Giovanni lo Spagna, Giannicola, Liberio d'Assisi, Eusebio San-Giorgio, Domenico di Paris, Alfani et son fils Orazio, Girolamo Genga, Adone Deni, etc. Raphaël fut élève du Pérugin, et, bien que son génie l'ait fait le fondateur de l'école romaine, il appartient à la gloire de Pérouse de voir ici figurer son nom.

PÉROUSE (PROVINCE DE) ou d'**OMBRIE**, division administrative du royaume d'Italie et ancienne délégation ou province des Etats de l'Eglise, comprise entre la province d'Arezzo au N., celles de Pesaro et de Macerata à l'E., celle de Spolète au S. et la délégation romaine de Viterbe à l'O.; elle a une superficie de 9,632 kilom. carrés, divisés en six districts, renfermant 176 communes et une population de 503,019 hab. Le sol de cette province, placée sous un climat très-doux, est accidenté par les ramifications de l'Apennin et arrosé par le Tibre, qui y reçoit pour principaux affluents le Chiascio et le Nestore. Le sol est fertile en blé, vins, fruits, huile, soie; on y élève beaucoup de bestiaux, surtout des porcs, des moutons, volailles et abeilles.

PÉROUSE (lac de), autrefois lac de *Trasi-*

mène, lac du royaume d'Italie, dans la province et à 12 kilom. de la ville de Pérouse; il a une circonférence de 44 kilom. et une superficie de 192 kilom. carrés.

PÉROUSE (LA), célèbre navigateur. V. LA PÉROUSE.

PEROUX DESGRANGES (Tiburce DU), prêtre français. V. DESGRANGES.

PEROWSKI (Léon-Alexejewitch, comte), homme d'État russe, né en 1792, mort à Saint-Pétersbourg en 1856. Il fit, comme officier, les campagnes de 1812 à 1814, parvint en 1818 au grade de colonel et quitta, en 1823, le service militaire pour entrer dans la carrière administrative; il devint en 1829 vice-président des apanages, puis, en 1841, ministre de l'intérieur et conserva ce portefeuille jusqu'en 1852. A cette époque, il succéda au prince Wolkonski, en qualité de ministre des apanages et de directeur du cabinet impérial, et reçut également, vers le même temps, le titre de comte. Il fut en même temps chargé de présider la commission nommée pour la construction de la cathédrale de Saint-Isaac à Saint-Pétersbourg. Appelé à la direction de l'Académie des beaux-arts, du Jardin botanique impérial, de l'École d'architecture de Moscou et de la Société des arts, ainsi que de toutes les études archéologiques de l'empire, il sut s'acquitter habilement de ces fonctions multiples. Il fit publier en langue russe et en langue française la description de toutes les antiquités, relatives au Bosphore Cimmérien, qui se trouvent au musée de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg, 1854-1855, 2 vol.). Lorsque l'administration du vaste district montagneux de l'Altaï eut été rattachée au cabinet impérial, il s'efforça de ranimer l'industrie minière dans cette contrée et fit dresser une carte topographique de tout le territoire de l'Altaï. Il s'occupait activement de poursuivre ses travaux, lorsqu'il mourut subitement.

PEROWSKI (Basile-Alexejewitch, comte), général russe, célèbre par ses campagnes dans l'Asie centrale, frère du précédent, né à Kharskow en 1794, mort en 1857. Après avoir fait ses études à l'université de Moscou, il entra, en 1811, dans l'état-major du czar, fut promu enseigne l'année suivante, se distingua à la bataille de Borodino et, fait prisonnier par les Français pendant la retraite de Moscou, ne recouvra sa liberté qu'après la prise de Paris. Nommé capitaine des gardes et aide de camp du grand-duc Nicolas, il sut bientôt gagner la faveur de ce prince et, peu de temps après son avénement au trône de Russie, il contribua puissamment, par son énergie et sa présence d'esprit, à la répression du soulèvement du 26 décembre 1825. Pendant la campagne de Turquie en 1828, il fut chef d'état-major du prince Mentschikoff, eut une part importante à la prise d'Anapa et assista ensuite, en qualité de major général, au siége de Warna, où il fut grièvement blessé. Promu lieutenant général en 1833, il fut appelé en même temps au gouvernement militaire d'Orenbourg, où il devait passer une grande partie de sa vie, occupé à poursuivre l'exécution de plans dont le reste de l'Europe n'a soupçonné le danger que lorsqu'ils avaient acquis l'autorité de la chose faite.

Après avoir soumis à l'omnipotence russe, moitié par la force, moitié par la ruse, la grande horde kirghize, il dirigea, pendant l'hiver de 1839 à 1840, l'expédition de Khiva, et, malgré les obstacles presque insurmontables que lui opposait la rigueur du climat, parvint à établir la sécurité du commerce russe dans ces contrées. Il demeura ensuite à Orenbourg jusqu'en 1842, occupé à préparer de nouvelles expéditions; mais, brisé par les fatigues de toute nature qu'il avait endurées, il dut revenir à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé successivement général de cavalerie (1843), membre du conseil impérial (1845) et membre du conseil d'amirauté (1847). En 1851, il devint de nouveau gouverneur général d'Orenbourg et commandant en chef de l'armée en Asie. Pendant son absence et par ses ordres, on avait construit dans les steppes des Kirghiz une foule de forts et de postes militaires; le lac Aral avait été exploré et une flottille à vapeur naviguait sur le Syr-Daria, prête à seconder les opérations d'une armée russe le long de ce fleuve. Ce fut dans des circonstances aussi favorables qu'il entreprit, en 1853, une nouvelle expédition qui eut un plein succès. Traversant alors les steppes sans danger, il franchit en outre le Syr-Daria et s'empara de la forteresse d'Ak-Mesched, qui appartenait au khanat de Khokand, et qui, transformée bientôt en forteresse européenne, reçut, par ordre de l'empereur, le nom de fort Perowski. Les événements de l'année 1854 furent encore plus décisifs. A la tête de 17,000 hommes, le général Perowski marcha sur Khiva, dont le khan ne s'attendait nullement à sa venue, et lui envoya des députés, qui conclurent avec lui un traité de paix et d'amitié des plus avantageux pour la Russie. Élevé au rang de comte et comblé d'honneurs et de dignités par les czars Nicolas et Alexandre, le général Perowski se vit forcé par l'état de sa santé de quitter, en 1856, le théâtre de ses succès et se retira en Crimée, où la douceur du climat ne réussit pas à le rétablir; il y mourut quelques mois plus tard. — Un frère des deux précédents, le comte Boris-Alexejewitch PEROWSKI, lieutenant général et aide de camp général de

l'empereur, gouverneur du grand-duc héritier actuel, a été nommé, en 1865, curateur de ce prince.

PÉROWSKITE s. f. (pé-rov-ski-te — de *Perowski*, ingén. russe). Minér. Substance minérale grisâtre, cristallisant en hexaèdres, d'une densité égale à 4, contenant de l'oxyde de titane et de la chaux, intermédiaire, pour la dureté, entre la phosphorite et les feldspaths. On la trouve près de Zlataoust, dans les monts Ourals.

PEROXYDE s. m. (pé-ro-ksi-de — du préf. *per*, et de *oxyde*). Chim. Combinaison d'un corps avec la plus grande quantité d'oxygène qui puisse entrer dans un composé de ce genre.

— Encycl. PEROXYDES ORGANIQUES. On a donné ce nom à des oxydes de radicaux organiques qui se rapportent au type de l'eau oxygénée. Nous avons décrit les oxydes et les hydrates des radicaux positifs ou basiques aux articles ALCOOLS et ÉTHERS, les hydrates et les oxydes des radicaux acides sous les titres ACIDES et ANHYDRIDES. Il nous reste à décrire ici certains *peroxydes* de radicaux organiques qui se rapportent au type de l'eau oxygénée et qui ont été récemment découverts par M. Brodie. Ceux de ces corps qui ont été obtenus sont les suivants :

— *Peroxyde d'acétyle*

$$C^4H^6O^4 = (C^2H^3O)^2O^2$$

— *Peroxyde de butyryle*

$$C^8H^{14}O^4 = (C^4H^7O)^2O^2.$$

— *Peroxyde de valéryle*

$$C^{10}H^{18}O^4 = (C^5H^9O)^2O^2.$$

— *Peroxyde de benzoïle*

$$C^{14}H^{10}O^4 = (C^7H^5O)^2O^2.$$

— *Peroxyde de nitrobenzoïle*

$$C^{14}H^8Az^2O^8 = (C^7H^4AzO^2O)^2O^2.$$

— *Peroxyde de cumnyle*

$$C^{20}H^{22}O^4 = (C^{10}H^{11}O)^2O^2.$$

— *Peroxyde de camphoryle*

$$C^{10}H^{14}O^5 = (C^{10}H^{14}O^3)''O^2.$$

Ces *peroxydes* organiques se produisent par l'action du *peroxyde* de baryum sur les chlorures ou sur les oxydes (anhydrides) des divers radicaux acides. Dans leurs réactions ils se comportent comme le *peroxyde* d'hydrogène et le chlore.

Les formules données plus haut expriment la composition de ces corps à l'état de liberté. Les six premiers, qui renferment des radicaux monoatomiques, pourraient être dédoublés; mais leurs formules contiendraient alors un nombre impair d'atomes d'hydrogène, ce qui ne peut être admis, puisque les radicaux organiques d'atomicité impaire ne peuvent pas exister à l'état de liberté sans se doubler; ces demi-molécules, toutefois, de même qu'un atome simple de chlore, peuvent exister en combinaison avec l'hydrogène et produire les acides correspondants. Elles constituent les résidus halogéniques des acides respectifs.

— PEROXYDE D'ACÉTYLE

$$C^4H^6O^4 = (C^2H^3O)^2O^2.$$

On le prépare en dissolvant l'anhydride acétique dans l'éther pur et en ajoutant graduellement au liquide une quantité équivalente de *peroxyde* de baryum également pur. La réaction est exprimée par l'équation suivante :

$$2(C^2H^3O)^2O + Ba''O^2 = C^4H^6Ba''O^4 + (C^2H^3O)^2O^2$$

Anhydride acétique. — Bioxyde de baryum. — Acétate de baryum.

Elle est entièrement analogue à celle qui donne naissance à l'eau oxygénée.

On filtre la solution éthérée pour la débarrasser de l'acétate de baryum, on la distille doucement à une basse température, on lave à l'eau le résidu jusqu'à ce que les eaux de lavage ne soient plus acides et on le dessèche.

Le *peroxyde* d'acétyle ainsi préparé est une huile visqueuse, d'une saveur extrêmement piquante. La plus petite quantité de ce corps produit sur la langue l'effet du poivre de Cayenne. Il est très-explosible. Une simple goutte chauffée sur un verre de montre détone et réduit le verre de montre en poussière. C'est un agent d'oxydation très-énergique. Il [illegible] convertit les oxydes inférieurs de [illegible] en *peroxyde* et transforme les [illegible]. L'eau de baryte donne immédiatement, sous son influence, du [illegible] et de l'acétate de baryum. Il se distingue de l'eau oxygénée en ce qu'il ne réduit les solutions ni de l'acide chromique ni [illegible].

— PEROXYDE DE BUTYRYLE

$$C^8H^{14}O^4 = (C^4H^7O)^2O^2.$$

On le prépare en ajoutant avec soin l'anhydride butyrique à [illegible] hydraté [illegible]. [illegible]

température ordinaire. Le résidu est du *peroxyde* de butyryle, corps huileux très-peu soluble dans l'eau, que l'on peut dessécher sur du chlorure de calcium. Lorsqu'on le chauffe, il se décompose avec une légère explosion. Suspendu dans l'eau, il exerce une forte action oxydante, comme le fait le composé acétylé correspondant.

— PEROXYDE DE VALÉRYLE

$$C^{10}H^{18}O^4 = (C^5H^9O)^2O^2.$$

On le prépare comme le corps précédent, c'est-à-dire en faisant agir le *peroxyde* de baryum hydraté sur de l'anhydride butyrique. Il se forme du bioxyde valéryle que l'on extrait en agitant le liquide avec de l'éther, et il a les propriétés tout semblables à celles des *peroxydes* d'acétyle et de butyryle.

— PEROXYDE DE BENZOÏLE

$$C^{14}H^{10}O^4 = (C^7H^5O)^2O^2.$$

On le prépare en mélangeant de l'hydrate de *peroxyde* de baryum (préalablement desséché par pression entre des doubles de papier buvard) avec une quantité équivalente de chlorure de benzoïle dans un mortier. Au bout de quelques heures, on ajoute de l'eau à la masse, on la lave sur un filtre avec de l'eau, pour en séparer complétement le chlorure de baryum, puis avec une dissolution de carbonate sodique pour en extraire l'acide benzoïque; on dessèche le produit sous le récipient d'une machine pneumatique et on le fait cristalliser dans le sulfure de carbone, qu'on doit avoir bien soin de ne pas chauffer au-dessus de 35°. La quantité de bioxyde de benzoïle ainsi obtenu s'élève à 88 pour 100 env. [illegible] rure employé. Si le *peroxyde* de baryum renfermait un excès d'eau, la proportion du produit serait diminuée, parce qu'une portion du chlorure de benzoïle se trouverait décomposée en pure perte par l'eau. On ne peut cependant pas éviter d'employer du *peroxyde* de baryum hydraté, parce que le *peroxyde* anhydre n'agit pas sur le chlorure de benzoïle, ni sur la solution éthérée du chlorure de benzoïle, même à 100°. La proportion de l'oxyde de benzoïle se trouve aussi diminuée si l'on emploie un excès de bioxyde de baryum, parce que ce dernier corps agit en présence de l'eau sur le bioxyde de benzoïle et exerce sur lui une action tout à fait inverse de celle qui lui donne naissance.

— *Formation :*

$$2(C^7H^5O)Cl + Ba''O^2 = Ba''Cl^2 + (C^7H^5O)^2O^2.$$

Chlorure de benzoïle. — Bioxyde de baryum. — Chlorure de baryum. — [illegible]

— *Décomposition :*

$$(C^7H^5O)^2O^2 + Ba''O^2 = (C^7H^5O^2)^2Ba'' + O^2$$

Peroxyde de benzoïle. — Bioxyde de baryum. — Benzoate de baryum.

On peut obtenir le *peroxyde* de benzoïle en gros et magnifiques cristaux qui appartiennent au système trimétrique. Il [illegible] mais on ne peut en fondre que de très-petites quantités à la fois, sans qu'il se décompose. Il est facilement soluble dans l'éther et la benzine, et il se dissout dans 39,5 fois son poids de sulfure de carbone à la température de 15°. Les lessives bouillantes de potasse le décomposent avec dégagement d'oxygène et formation de benzoate potassique. Chauffé seul, il se détruit avec une légère explosion. Lorsqu'on le mélange avec du sable et qu'on le chauffe, il dégage de l'anhydride carbonique [illegible] pour résidu une résine.

— PEROXYDE DE NITROBENZOÏLE

$$C^{14}H^8Az^2O^8 = (C^7H^4AzO^3)^2O^2.$$

Pour préparer ce corps, on dissout le *peroxyde* de benzoïle dans l'acide nitrique fumant et l'on ajoute de l'eau à la liqueur. Le *peroxyde* de nitrobenzoïle se précipite; pour le purifier, on le dissout dans le sulfure de carbone et l'on fait évaporer la solution. Il se dépose alors [illegible] d'un jaune léger qui se décompose avec une légère explosion sous l'influence de la chaleur.

— PEROXYDE DE CUMNYLE

$$C^{20}H^{22}O^4 = (C^{10}H^{11}O)^2O^2.$$

On le prépare [illegible] en longues aiguilles qui font explosion sous l'influence de la chaleur et qui laissent alors [illegible] rieur d'une résine.

— PEROXYDES DES RADICAUX DIATOMIQUES. Sous l'influence du *peroxyde* de baryum, les [illegible] queur bleue avec [illegible]

précipite du *peroxyde* de manganèse de l'acétate manganeux, oxyde le ferrocyanure de potassium, chasse le chlore de l'acide chlorhydrique [illegible] produit une liqueur qui possède des propriétés analogues, mais qui est encore plus facilement [illegible] oxydante, très-alcaline, mais elle présente [illegible] précédentes. Cette liqueur paraît renfermer le [illegible] de baryum [illegible] de baryum; mais il ne renferme pas de camphorate de *peroxyde* de baryum, parce que [illegible] baryum et que les acides n'y produisent pas [illegible].

Les [illegible] par M. Brodie sont dans la série des radicaux acides, ce que les bisulfures d'éthyle et de méthyle sont dans la série des alcools, le soufre étant ici, bien entendu, [illegible] suite, pleins d'intérêt.

PEROXYDÉ, ÉE [illegible]

PEROXYDER [illegible]

PERPENDICULAIRE [illegible] Géom. Qui se dirige à angles droits, en formant [illegible]

— [illegible]

— [illegible] Nodier.)

— [illegible]

— [illegible] les faces sont flanquées par des flancs qui [illegible]

— [illegible]

— [illegible] soufie.

— Encycl. [illegible] courte distance.

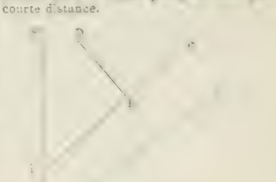

[illegible]

$$y = -\frac{1}{a}x$$

[illegible]

PERPENDICULAIREMENT [illegible] situation ou en direction perpendiculaire : [illegible]

est [illegible] dans la même direction. (Lecoq.) *La [illegible] fait percevoir* PERPENDICULAIREMENT *l'image d'un objet plus grand que lui.* (A. Martin.)

PERPENDICULARITÉ s. f. (pèr-pan-di-ku-la-ri-té — rad. *perpendiculaire*). Situation ou direction perpendiculaire : *La* PERPENDICULARITÉ *d'une ligne sur une autre, sur un plan.*

PERPENDICULE s. m. (pèr-pan-di-ku-le — lat. *perpendiculum*. V. PERPENDICULAIRE). Fil à plomb, fil rendu vertical par le poids d'un corps lourd attaché à l'une de ses extrémités. ‖ Hauteur verticale : *Le* PERPENDICULE *d'une montagne, d'un monument.* ‖ Vieux mot.

PERPENNA (M. Vento), général romain du parti de Marius, mort en 74 av. J.-C. Après la défaite d'Æmilius Lepidus en Italie, Perpenna conduisit les débris de l'armée en Espagne, où luttait encore Sertorius (79 av. J.-C.). Méprisé par ses propres soldats à cause de son incapacité, il ourdit une conjuration contre Sertorius et le fit assassiner. Délivré d'un rival dont la réputation l'écrasait, il resta seul commandant de l'armée, mais ne put se maintenir contre Pompée, qui le fit prisonnier et le fit mettre à mort (74 av. J.-C.).

PERPÉRUS s. m. (pèr-pé-russ — du gr. *perperos*, arrogant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, voisin des otiorhynques, et comprenant trois espèces qui habitent l'Australie.

PERPÉTRATION s. f. (pèr-pé-tra-si-on — rad. *perpétrer*). Action de perpétrer : *La* PERPÉTRATION *d'un crime.*

PERPÉTRÉ, ÉE (pèr-pé-tré) part. passé du v. Perpétrer : *Crime* PERPÉTRÉ. *Un Anglais avait fait le relevé de tous les massacres* PERPÉTRÉS *pour cause de religion depuis les premiers siècles de notre ère vulgaire.* (Volt.)

PERPÉTRER v. a. ou tr. (pèr-pé-tré — lat. *perpetrare*; de *per*, et de *patrare*, être le père, l'auteur, de *pater*, père. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je perpètre; qu'ils perpètrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je perpétrerai; tu perpétrerais*). Commettre, consommer : PERPÉTRER *un crime, un assassinat. Il ne s'agit pas de* PERPÉTRER *un crime pour être coupable, il suffit seulement de le désirer.* (Vico.) *La plus haute civilisation prépare et* PERPÈTRE, *à l'éclat des lumières qu'elle fait briller, des attentats que la barbarie du moyen âge n'aurait pas même conçus dans ses ténèbres.* (Carné.)

— Fam. Faire, accomplir : *Pervenche refoulait un cent d'alexandrins formidables qu'elle* AVAIT PERPÉTRÉS *dans la journée.* (P. Féval.)

Se perpétrer v. pr. Etre perpétré : *Les crimes qui* SE PERPÈTRENT *chaque jour.*

PERPÉTUALITÉ s. f. (pèr-pé-tu-a-li-té — rad. *perpétuel*). Caractère de ce qui est perpétuel : *La* PERPÉTUALITÉ *d'une peine.*

PERPÉTUANE s. f. (pèr-pé-tu-a-ne — du lat. *perpetuus*, perpétuel). Comm. Etoffe de laine pure, croisée et travaillée comme les serges, dont l'usage était autrefois très-répandu, et qui était ainsi appelée parce qu'elle durait ou avait la réputation de durer longtemps. ‖ On l'appelait aussi SEMPITERNE.

PERPÉTUATION s. f. (pèr-pé-tu-a-si-on — rad. *perpétuer*). Action de perpétuer; résultat de cette action : *La Providence ne pouvait moins faire pour la* PERPÉTUATION *de l'espèce que pour la conservation de chaque individu.* (Portalis.)

PERPÉTUE (sainte). Elle appartenait à une bonne famille de Carthage dont le chef était païen. Sa mère et ses deux frères étaient chrétiens. Elle fut martyrisée en 202 à Carthage, par ordre du proconsul d'Afrique; elle avait alors un enfant à la mamelle. L'Eglise catholique l'honore le 7 mars.

PERPÉTUÉ, ÉE (pèr-pé-tu-é) part. passé du v. Perpétuer. Rendu perpétuel, continué indéfiniment : *Abus* PERPÉTUÉS.

— Maintenu pour la vie dans une place, dans une fonction primitivement temporaire : *Magistrat* PERPÉTUÉ *dans sa charge.*

PERPÉTUEL, ELLE adj. (pèr-pé-tu-èl, è-le — du lat. *perpetualis*, extension du latin *perpetuus*, continuel, proprement qui va à travers, ou qui va sans cesse, de *per*, à travers, et de *petere*, aller). Qui ne cesse point, qui dure toujours ou indéfiniment : *Un feu* PERPÉTUEL *brûlait dans le temple de Vesta. Il n'y a pas plus d'éternel bonheur que de printemps* PERPÉTUEL. (G. Sand.)

— Continuel, incessant : *Il se fait dans l'esprit une* PERPÉTUELLE *circulation d'insensibles raisonnements.* (Joubert.) *Le vrai pur est pour l'homme l'objet à jamais inépuisable d'une* PERPÉTUELLE *aspiration.* (Lamenn.) *La coquetterie est un mensonge* PERPÉTUEL. (La Rochef.-Doud.) *Tout ce qui commence finit, tout ce qui naît meurt, tout, dans l'univers, subit de* PERPÉTUELS *changements.* (Lamenn.) *Le [illegible] est moins douloureux que la crainte* PERPÉTUELLE *de le recevoir.* (Lamart.) *La vie de l'homme est un* PERPÉTUEL *apprentissage.* ([illegible])

— [illegible]-fréquent, habituel : *Avoir des querelles* PERPÉTUELLES.

— Qui dure toute la vie d'une personne : *Etre condamné à la prison* PERPÉTUELLE, *au bannissement* PERPÉTUEL. ‖ Dont une personne a la jouissance sa vie durant : *Une pension* PERPÉTUELLE. *Un emploi, un office* PERPÉTUEL. *Les fonctions de secrétaire de l'Académie sont* PERPÉTUELLES. ‖ Qui remplit une charge à vie : *Secrétaire* PERPÉTUEL *de l'Académie française.*

— *Mouvement perpétuel*, Mouvement qui, une fois excité, se continuerait toujours de lui-même, sans nouvelle impulsion : *Le* MOUVEMENT PERPÉTUEL *est une chimère impossible à réaliser.* (Acad.) ‖ Fig. Série continue de changements : *Le doute est le* MOUVEMENT PERPÉTUEL *de l'humanité.* (Fiquelmont.) *Les villes sont des centres de civilisation où la science se meut d'un* MOUVEMENT PERPÉTUEL. (Cormen.) ‖ Fam. Personne qui est toujours en mouvement, qui ne peut rester en place : *La petite femme que j'ai, c'est vraiment une trouvaille que j'ai faite; c'est sage, c'est gai, c'est un* MOUVEMENT PERPÉTUEL. (Th. Leclercq.)

— Dr. des gens. *Alliance perpétuelle*, Alliance faite pour une durée indéterminée.

— Jurispr. *Perpétuelle demeure*, Situation d'un objet mobilier placé en un lieu pour y demeurer perpétuellement : *Sont aussi immeubles par destination tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à* PERPÉTUELLE DEMEURE. (Code civil.)

— Hist. rom. *Edit perpétuel*, Edit par lequel un préteur réglait, en entrant en fonctions, la manière dont il se proposait de rendre la justice pendant toute la durée de sa magistrature. ‖ Recueil d'édits prétoriens, fait sous l'empereur Adrien, par le jurisconsulte Salvius Julianus.

— Hist. ecclés. *Vicaire perpétuel*, Prêtre chargé des fonctions de curé, dans les paroisses où il y avait des curés primitifs.

— Relig. *Adoration perpétuelle*, Dévotion qui consiste en ce que le saint sacrement est toujours exposé dans quelque église d'un diocèse, de façon à être toujours adoré sans interruption tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

— Mus. *Canon perpétuel*, Morceau de musique dans lequel une partie est imitée depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Bot. *Racine perpétuelle*, Racine pivotante.

— Hortic. Qui fleurit ou fructifie durant toute la belle saison : *Rose* PERPÉTUELLE. *Fraise* PERPÉTUELLE.

— Syn. **Perpétuel, continuel, éternel, fréquent, habituel.** V. CONTINUEL.

PERPÉTUELLEMENT adv. (pèr-pé-tu-è-le-man — rad. *perpétuel*). Sans cesse, sans discontinuation, à toujours : *L'œuvre génératrice de la nature est parfaitement déterminée et* PERPÉTUELLEMENT *immuable.* (X. Marmier.) *De toutes les tyrannies, la plus odieuse est celle qui ôte* PERPÉTUELLEMENT *à l'âme le mérite de ses actions et de ses pensées.* (Balz.)

— Habituellement, fréquemment : *On ne tend pas* PERPÉTUELLEMENT *des piéges sans y tomber soi-même.* (F. Bacon.) *Nous remettons* PERPÉTUELLEMENT *en question ce qu'on pouvait croire réglé et jugé.* (Ste-Beuve.)

— Durant toute la vie : *Jouir* PERPÉTUELLEMENT *d'une rente.*

PERPÉTUER v. a. ou tr. (pèr-pé-tu-é — bas lat. *perpetuare*. V. PERPÉTUEL). Rendre perpétuel, faire durer toujours ou sans interruption : PERPÉTUER *un procès. Les idées que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de* PERPÉTUER *la vie par des remèdes auraient dû périr avec eux.* (Buff.) *Le despotisme* PERPÉTUE *l'ignorance, et l'ignorance* PERPÉTUE *le despotisme.* (Turgot.) *Les réactions contre les hommes* PERPÉTUENT *les révolutions.* (B. Const.)

Se perpétuer v. pr. Etre perpétué, durer sans interruption : *Un mal qui menace de* SE PERPÉTUER. *La peine de mort ne* S'EST PERPÉTUÉE *que par une sorte de crime légal.* (Chateaub.) *Le malheur qui* SE PERPÉTUE *produit sur l'âme l'effet de la vieillesse sur le corps.* (Chateaub.)

— Perpétuer sa race, la faire durer par une suite indéfinie de descendants : *Une ancienne famille qui* S'EST PERPÉTUÉE.

— *Se perpétuer dans une charge*, Trouver le moyen de s'y maintenir toujours, bien qu'on ne l'eût obtenue que pour un temps.

PERPÉTUITÉ s. f. (pèr-pé-tu-i-té — lat. *perpetuitas*. V. PERPÉTUEL). Caractère de ce qui est perpétuel; durée sans interruption, sans intermittence : *Le seul bien auquel une république sage doit aspirer, c'est à la* PERPÉTUITÉ *de son état.* (Montesq.) *Comment expliquer la* PERPÉTUITÉ *de l'envie, un vice qui ne rapporte rien?* (Balz.) *La* PERPÉTUITÉ *de l'ignorance constitue la* PERPÉTUITÉ *de la misère.* (C. de Feuillide.)

— Loc. adv. *A perpétuité*, Pour toujours : *Fonder un service* À PERPÉTUITÉ. ‖ Pour la durée entière de la vie d'une personne : *Il fut condamné aux galères* À PERPÉTUITÉ.

— Administr. *Concession à perpétuité*, Terrain cédé à perpétuité par l'administration pour la sépulture d'une famille ou d'un individu.

Perpétuité de la foi (LA), par Arnauld et Nicole (1664). Dirigé contre les calvinistes, ce livre a pour but de démontrer que la croyance de l'Église sur l'eucharistie n'a jamais varié depuis les premiers temps. Quelques catholiques vantent la logique et l'érudition des deux écrivains de Port-Royal; d'autres, et J. de Maistre en tête, font honneur de ce savoir d'emprunt aux devanciers de Nicole et d'Arnauld, qui avaient déjà traité ce sujet théologique. Les papes Clément IX, Clément X et Innocent XI félicitèrent les auteurs de la *Perpétuité de la foi*. Le ministre Claude intervint dans la controverse, et Bayle déclare qu'il y apporta autant de génie, d'éloquence et de lecture que ses adversaires. Chaque parti crut avoir remporté la victoire; mais ni l'un ni l'autre ne l'ont gagnée. L'appareil dialectique de la discussion n'est guère propre à ramener l'attention sur le livre de la *Perpétuité de la foi*.

PERPHOSPHORÉ, ÉE adj. (pèr-fo-sfo-ré — du préf. *per*, et de *phosphoré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore.

PERPIGNAGE s. m. (pèr-pi-gna-je; *gn* mll.). Mar. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction, et de les rendre perpendiculaires à la quille.

PERPIGNAN, en latin *Perpiniacum*, ville de France (Pyrénées-Orientales), ch.-l. de département, d'arrond. et de deux cantons, sur la rive droite de la Têt et les deux rives de la Basse, à 846 kilom. S. de Paris, à 8 kilom. de la Méditerranée, par 42° 11′ de latit. N. et 0° 33′ de longit. E.; pop. aggl., 20,011 hab. — pop. tot., 27,378 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 86 comm. et 99,446 hab. Evêché suffragant d'Albi; tribunaux de 1re instance et de commerce; deux justices de paix; collége communal; grand séminaire; école normale d'instituteurs primaires; cours normal d'institutrices; bibliothèque publique, musée de peinture et d'histoire naturelle. Place de guerre de 1re classe, ch.-l. de la 11e division militaire. Sur son territoire on récolte de bons vins rouges d'ordinaire; on y cultive de vastes plantations de mûriers pour l'élève des vers à soie. La ville renferme plusieurs fabriques de draps et autres étoffes de laine; on y fabrique aussi des bouchons de liége, cartes, chapellerie, manches de fouets, dits de Perpignan, instruments aratoires, peignes, tricots de fil; filatures de coton, fonderies de cuivre et de cloches, marbreries, tanneries, distilleries d'eau-de-vie, fabriques d'huile et de savon. Le commerce consiste en vins du pays, de Rivesaltes, de Torremila et autres crus renommés du Roussillon; huile, laine, soie, fer, bouchons, etc. Les vins de Perpignan travaillés donnent le rancio ou vin vieux.

La ville de Perpignan, d'un aspect très-pittoresque, est située partie sur une colline peu élevée, partie dans une vaste et fertile plaine arrosée par la Têt et la Basse. En arrivant par la route de France, on voit ses habitations poindre derrière un massif de vergers et s'élever graduellement jusqu'au sommet de la colline que couronne la citadelle et que domine le vieux donjon des rois de Majorque. A gauche, les platanes de la promenade figurent une forêt; à droite, la végétation fluviatile des bords de la Têt forme un agréable contraste avec ce fourré sombre et majestueux, tandis que l'œil démêle entre les cimes des arbres la chaîne éloignée des Pyrénées. En approchant de la ville, les embrasures des fortifications qui enceignent la place, les guérites, les échauguettes indiquent l'existence d'un des boulevards de la France. Les fortifications de Perpignan, construites à différentes époques, ont été remaniées en 1823; les murs sont bâtis de briques avec un cordon et des chaînes de pierres de taille; ils sont très-hauts, très-épais et flanqués de plusieurs bastions, avec des demi-lunes, fossés et chemins couverts. La porte Notre-Dame est défendue par le Castillet, château en brique, qui sert de prison militaire; la porte Canet, construite par Vauban, est très-forte et munie d'ouvrages de défense. La ville est dominée par la citadelle, qui a une double enceinte; chacune de ces enceintes, construites, l'une par Charles-Quint, l'autre par Louis XIV, a six bastions; au centre de cette forteresse s'élève un donjon composé de six grosses tours réunies par un fort rempart; ce donjon a été la résidence des comtes de Roussillon, des rois d'Aragon et des rois de Majorque.

— *Monuments.* La cathédrale ou église Saint-Jean fut commencée en 1324, mais sa construction se poursuivit encore longtemps après cette époque. Le sanctuaire ne fut achevé que pendant la possession momentanée du Roussillon par Louis XI, circonstance qui explique la présence des armes de France aux sculptures des clefs de voûte. Les travaux interrompus par la guerre ne furent repris qu'en vertu du décret du concile de Trente. Les fonds manquant, la façade demeura cependant inachevée. Pendant la Révolution, la cathédrale de Perpignan devint un magasin d'approvisionnements militaires, mais subit heureusement peu de mutilations. L'intérieur de la basilique, d'une grande richesse, se compose d'une seule nef, longue de 78 mètres, large de 19 mètres d'un pilier à l'autre, et haute de 27m,25 du sol à la voûte; sur les côtés, les enfoncements sont occupés par de petites chapelles. Le retable du maître-autel, en marbre blanc, sculpté par Soler, artiste espagnol, est un des plus beaux qui existent. Huit pilastres ioniques, formant deux étages d'architecture, encadrent une vaste niche occupée par la statue de saint Jean. Le tombeau en marbre noir de Louis de Montmaur, premier évêque français du Roussillon, gardé par quatre lions couchés, se dresse dans le transept. Nous citerons encore les vitraux, l'orgue aux boiseries travaillées à jour, un charmant bénitier Renaissance et l'ancienne cuve baptismale, en marbre blanc. Cette cuve, qui date des Wisigoths, affecte la forme d'un grand tonneau ceint de cordes. L'horloge de la ville domine la cathédrale. Au-dessous du clocher se trouve une autre église, dite Vieux-Saint-Jean, bâtie, dit-on, au temps de Charlemagne. Elle n'offre rien de remarquable, sinon qu'elle conserve, dans sa sacristie, un registre contenant les détails d'une procession ordonnée par l'évêque pour « la victoire remportée par le roi de France sur les huguenots de son royaume, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy. »

L'église Saint-Matthieu a été construite en 1639. On y remarque une belle statue du patron, œuvre du sculpteur roussillonnais Boher, placée dans une niche du retable, et le bassin du bénitier au fond duquel sont sculptées, à la mode du XVIe siècle, une grenouille et une anguille en relief.

C'est dans l'église de Sainte-Marie-la-Réal, restaurée à diverses époques et renfermant aussi quelques bonnes statues de Boher, que s'ouvrit, en 1408, le concile de Perpignan tenu par l'antipape Pierre de Luna, sous le nom de Benoît XIV.

L'église Saint-Jacques présente un clocher, entièrement restauré en 1849, et composé d'une tour carrée en brique et à quatre tourelles d'angle. Son voisinage de la porte Canet lui a valu d'être choisie par les officiers de l'état-major comme l'un des principaux points de départ pour le relevé trigonométrique de la France. L'intérieur de l'église est simple et d'une bonne ordonnance, que gâtent des ornements dorés de mauvais goût. C'est de Saint-Jacques que partait autrefois la célèbre procession des Flagellants.

L'université de Perpignan fut fondée en 1319 par Pierre IV d'Aragon. Le traité des Pyrénées la fit tomber dans une complète décadence; mais, en 1759, le maréchal de Mailly, gouverneur du Roussillon, jeta les premiers fondements du nouvel édifice qui devait y être affecté. Aujourd'hui, le musée, la bibliothèque, l'amphithéâtre d'anatomie, les collections d'histoire naturelle se trouvent réunis dans ce bâtiment, assez vaste et exécuté dans le style du XVIIIe siècle. Des cours de science publics et gratuits y ont également lieu. Parmi les toiles possédées par le musée de Perpignan (fondé en 1832), nous citerons : *Saint François d'Assise*, par Zurbaran; un portrait de *Ribera*; la *Charité*, par Andrea del Sarto; le *Retour de la pêche*, par Breughel de Velours; *Tête de jeune fille*, par Greuze, *Têtes d'étude*, par Gericault; un Lancret, etc. Mentionnons encore le buste d'Arago, par David d'Angers, plusieurs médaillons d'Oliva et les bas-reliefs qui ornaient jadis l'obélisque de Port-Vendres (v. ce mot). Le musée d'histoire naturelle possède une curieuse collection de papillons d'Amérique, donnée par Jacques Arago, une momie, un thermomètre de Galilée, etc. La bibliothèque de Perpignan est riche de dix-huit mille volumes. La cour intérieure contient un grand nombre de pierres tombales et de débris de sculptures.

Les autres édifices civils de Perpignan que nous nous bornerons à indiquer sont : le palais de justice, la préfecture, le théâtre, le collége, le séminaire, l'école normale, l'hospice de la Miséricorde, l'hôpital civil et l'hôpital militaire. Le petit château de style mauresque, appelé le Castillet, qui s'élève au nord-ouest de Perpignan, fut bâti en 1319 par Sanche, deuxième roi de Majorque. La forme des tours et surtout le minaret hexagonal terminé par une coupole montrent assez que l'architecte chrétien de l'époque dut étudier son art chez les Arabes.

La citadelle de Perpignan, située au sud de la ville, se compose de fortifications construites successivement autour du château bâti par le premier roi de Majorque, sur une petite terrasse dominant Perpignan. Louis XI, puis Charles-Quint augmentèrent considérablement la force et l'étendue de l'ancien château. Enfin, Vauban, sous Louis XIV, donna à Perpignan ses fortifications définitives. La porte de la citadelle offrait autrefois une brillante décoration due au duc d'Albe; on peut y voir encore quatre cariatides et les restes d'une inscription en l'honneur de Philippe II. Le château des rois de Majorque ou donjon a été reconstruit successivement dans plusieurs de ses parties. « De l'époque du XIIe siècle, dit M. Mérimée, il reste seulement quelques murs d'une solidité admirable. » Le portail de la chapelle offre un grand intérêt. MM. Taylor et Ch. Nodier lui attribuent certaines ressemblances avec la façade de l'église du Mont-Sinaï. « Les parties latérales, dit l'écrivain que nous résumons, sont en marbre blanc et rouge, et comme dans le Bas-Empire ces deux couleurs sont alternativement posées par bandes horizontales. Le portail est orné de six colonnes sveltes, dont les chapiteaux autrefois peints représentent des dragons; la porte elle-même ressemble sous plusieurs points à celle de l'Alhambra de Grenade. Ce monument, unique en France, a été certainement bâti par des artistes de l'Espagne maure. Le puits de l'ancien château, alimenté par une source intarissable, a près de 26 mètres de profondeur. »

— *Places et promenades*, etc. La place du Marche, la plus vaste de Perpignan, est située au centre de la ville et ombragée de platanes; puis vient la Pepinière, qui longe les rives de la Têt, et la place de la Loge, qui doit son nom à un vieil édifice (en espagnol *lonja*, marche, bazar). Cet édifice, construit en 1396 pour servir de bourse au commerce des draps, fut momentanément transformé en théâtre vers 1770; restauré en 1843, il est aujourd'hui occupé par un café. Dans la cour, trois belles arcades de marbre rappellent celles des palais génois. Le reste de l'édifice est une dépendance de l'hôtel de ville.

A 1 kilomètre environ de Perpignan, s'élève un haras de création récente, où quarante-huit étalons des meilleures races chevalines sont à la disposition des éleveurs. « Aux environs, dit un écrivain contemporain, le forage de nombreux puits artésiens a donné une nouvelle impulsion à la culture des jardins. Dans une zone de 90 kilomètres carrés dont Perpignan occupe le centre, on avait déjà foré, en 1860, plus de soixante-dix puits, qui donnaient ensemble 10 mètres cubes d'eau par seconde. Quelques puits ont été poussés jusqu'à la profondeur de 180 mètres. »

— *Histoire*. On ne voit apparaître Perpignan dans les chartes qu'à partir du Xe siècle, et c'est à tort que la plupart des historiens veulent voir dans cette ville l'ancien municipe romain de Flavius Ebusus. Elle ne dut réellement prendre une certaine extension qu'après la chute de Ruscinio (d'où par corruption Roussillon), aujourd'hui Castel-Rossello, ancienne capitale des Celtes Sardones, complètement détruite par les Normands après avoir été déjà incendiée par les Maures. Jusqu'au Xe siècle, Perpignan ne fut qu'un alleu désigné sous le nom de Villa Perpiniani. Un ancien monastère de bénédictins, dédié à Notre-Dame-du-Ravin, avait servi en cet endroit de refuge à des habitants dépossédés. Ils formèrent alentour un village, qui tomba plus tard avec le reste de la province sous la domination des Wisigoths, mais sans que les lois romaines eussent pu de longtemps être abandonnées. Au commencement du VIIIe siècle, les Arabes s'emparèrent du Roussillon. Charlemagne, plus tard, y établit des comtes souverains, dont le dernier, mort sans enfants, légua, en 1172, le Roussillon au roi d'Aragon, sous la suzeraineté de la France. Vers le milieu du XIIIe siècle, Philippe le Hardi, de retour de son infructueuse tentative contre l'Aragon, revint par Perpignan et y mourut (1285). Louis XI, profitant de ce que le roi d'Aragon, son débiteur, ne pouvait acquitter envers lui sa dette de 300,000 écus d'or, envoya des troupes pour occuper Perpignan, à titre d'échange et de gage. La ville, commandée par l'Espagnol Blanca, résista héroïquement d'abord; le fils de Blanca ayant même été fait prisonnier dans une sortie, le gouverneur vit mettre la vie de son fils au prix de sa trahison; il refusa, et le meurtre s'accomplit à ses yeux sous les murs de la ville, meurtre aussi infâme qu'inutile, car, pressé par la famine, Perpignan fut plus tard réduit à se rendre et le Roussillon, dès lors, fut réuni à la France pendant quelques années. Charles VIII le rendit au roi d'Aragon, mais François Ier vint mettre à son tour le siège devant la place en 1542. Environ un siècle plus tard, le gouverneur espagnol de la ville ayant supprimé les privilèges de la cité et bombardé un de ses faubourgs, la province se souleva et s'offrit à Richelieu. Après un siège qui dura du 6 juin 1641 au mois d'août 1642, et dont on trouvera le récit dans une intéressante brochure de M. Delanoue (Perpignan, 1873), les Espagnols furent contraints d'évacuer la ville, qui fut définitivement acquise à la France, ainsi que le Roussillon. Le traité des Pyrénées ratifia cette donation. Aujourd'hui, Perpignan est bien déchu de sa splendeur passée; des six mille maisons qui le composaient autrefois, la moitié à peine subsiste encore. Il est vrai qu'à lui seul Charles-Quint en fit abattre quinze cents pour augmenter les fortifications. En 1409, l'antipape Benoît XIII réunit à Perpignan un concile qui eut quatorze séances. L'objet principal du concile était l'extinction du schisme; mais les avis ne furent pas uniformes sur la manière d'arriver à ce résultat. La division se mit entre les prélats, et plusieurs d'entre eux se retirèrent. Il n'en resta que dix-huit avec Benoît. Ceux-ci lui conseillèrent d'employer la voie de la conciliation et d'envoyer des legats à Grégoire XII, qui se trouvait avec ses cardinaux à Pise. Cette députation partit, mais n'arriva pas à destination, et l'assemblée de Perpignan se dispersa complètement.

PERPIGNER v. n. ou intr. (pèr-pi-gné; *gn* mll.). Mar. Faire le perpignage de : PERPIGNER *les couples*.

PERPINIAN (Pierre-Jean), érudit et jésuite espagnol, né à Elche, royaume de Valence, en 1530, mort à Paris en 1566. Il enseigna successivement avec un grand succès l'éloquence à Coïmbre (1555) et à Rome (1560), l'Ecriture sainte à Lyon (1565), puis à Paris (1566). On lui doit : *Orationes duodeviginti* (Rome, 1587, in-8°), sur la nécessité d'être fidèle au catholicisme, recueil qui a eu beaucoup d'éditions; *Historia de vita et moribus Elisabeth, Lusitaniæ reginæ* (Cologne, 1609, in-8°); *Epistolæ* (Paris, 1683, in-8°), etc. Ses ouvrages ont été réunis et publiés à Rome (1749, 3 vol. in-8°).

PERPLEXE adj. (pèr-plè-kse — lat. *perplexus*; du préf. *per*, et de *plexus*, plié). Qui est dans une inquiétude extrême, dans une irrésolution pénible : *Etre* PERPLEXE. *Avoir l'esprit* PERPLEXE.

Tout rendait à l'envi ma pauvre âme *perplexe*.
BOURSAULT.

‖ Qui cause de la perplexité, de l'irrésolution : *La situation était* PERPLEXE.

PERPLEXITÉ s. f. (pèr-plè-ksi-té — rad. *perplexe*). Etat d'une personne perplexe, irrésolution pénible, embarras où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre : *Etre, se trouver dans une grande* PERPLEXITÉ. *La* PERPLEXITÉ *est souvent une lutte entre le cœur et la raison.* (Latena.)

— **Syn. Perplexité, doute, incertitude**, etc. V. DOUTE.

PERPONCHER (W.-E. DE), écrivain hollandais, mort à Utrecht en 1819. Après la conquête de la Hollande par la France, il resta fidèle à l'ancien gouvernement et fut envoyé, en 1813, comme otage à Paris, avec quelques autres de ses compatriotes, par le général Molitor, chargé de la défense de la Hollande. Outre des *Observations sur les Epîtres de saint Paul* et plusieurs ouvrages de morale et de théologie, on lui doit *Poésies hollandaises* (1808, 1 vol.).

PERPONCHER (Georges-Henri, baron DE), général hollandais, neveu du précédent, né en 1773, mort à Berlin en 1842. Il prit part aux campagnes de 1793 et de 1794, sauva la vie, lors du combat de Werwick, au prince Frédéric, dont il était officier d'ordonnance, et passa dans l'armée autrichienne après la chute de la maison d'Orange et la proclamation de la république batave (1795). Par la suite, il entra au service de l'Angleterre, prit part, en 1801, aux opérations de guerre de cette puissance en Egypte, assista à la célèbre bataille d'Alexandrie, reçut en 1804 le commandement du régiment de Dillon, puis passa en Portugal, où il reçut le grade de général de brigade et contribua à la retraite des Français (1807). En 1809, Perponcher reçut du gouvernement anglais un commandement dans l'expédition dirigée contre Flessingue et Anvers, expédition qui fut sans résultat. Après la réunion de la Hollande à la France (1810), le général de Perponcher dut rentrer dans son pays pour ne pas voir ses biens confisqués, et il vécut dans la retraite. En 1813, la Hollande s'étant soulevée, il prit une part active à l'insurrection nationale, fit partie d'une députation envoyée au prince d'Orange pour lui demander de revenir dans les Pays-Bas, devint, après la rentrée de ce prince, ministre plénipotentiaire à Berlin, prit, pendant les Cent-Jours, le commandement d'une division de l'armée hollandaise, se distingua aux Quatre-Bras et à Waterloo, reçut alors le titre de comte, puis alla reprendre son poste diplomatique à Berlin.

PERPRE s. m. (pèr-pre). Métrol. anc. Monnaie d'or des empereurs de Constantinople, appelée aussi *hyperperum*.

PERPRENDRE v. a. ou tr. (pèr-pran-dre — du préf. *per*, et de *prendre*). Anc. cout. Usurper, acquérir frauduleusement. ‖ Prendre des terres communes et franches sans congé du seigneur.

PERPRIS, ISE (pèr-pri, i-ze) part. passé du v. Perprendre : *Terres perprises*.

PERPRISE s. f. (pèr-pri-ze — rad. *perprendre*). Anc. cout. Action de perprendre. ‖ On disait aussi PERPRINSE.

PERQUIRATUR s. m. (per-kui-ra-tur — mot lat. qui signif. *soit parcouru, examiné*). Hist. ecclés. Permission de compulser les registres dans certains cas.

PERQUISITEUR s. m. (per-ki-zi-teur — du lat. *perquirere*, chercher). Administr. Celui qui fait des perquisitions, des recherches.

PERQUISITION s. f. (pèr-ki-zi-si-on — lat. *perquisitio*; de *perquirere*, chercher à travers; de *per*, à travers, et de *quærere*, chercher). Recherche exacte que l'on fait d'une personne ou d'une chose : *Faire des* PERQUISITIONS. *Ordonner des* PERQUISITIONS. *On a fait* PERQUISITION *d'un tel et de sa demeure*. (Acad.)

— **Encycl.** Législ. *Mandat de perquisition*. V. MANDAT.

PERQUISITIONNER v. n. ou intr. (per-ki-zi-si-o-né — rad. *perquisition*). Administr. Faire des perquisitions.

PERRACHE (Michel), sculpteur français, né à Lyon en 1686, mort en 1750. A l'âge de seize ans, il alla compléter ses études artistiques en Italie, puis en Flandre, reçut le droit de bourgeoisie à Malines pour les travaux qu'il avait exécutés dans une église et vint se fixer à Lyon en 1717. Perrache a exécuté dans cette ville un grand nombre de travaux, entre autres le groupe de l'Assomption et le bas-relief qui décore la chapelle des Pénitents de Confalon, le chœur de la chapelle des Pénitents de Lorette, le tombeau et une chapelle dans l'église de Saint-Nizier, etc. — Son fils, Antoine-Michel PERRACHE, né à Lyon en 1726, mort en 1779, fut également sculpteur. Il conçut, en 1766, le projet d'agrandir sa ville natale en construisant par une chaussée une île considérable à Lyon. Cette chaussée porte son nom.

PERRACHE, nom d'un quartier de Lyon. V. LYON.

PERRAUD (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Monay (Jura) en 1819. Cet artiste, qui devait occuper une place si élevée dans l'art, partit à dix-sept ans de son village pour aller faire un apprentissage à Salins, chez un sculpteur sur bois. Au bout de peu de temps, il devint très-habile dans ces ouvrages modestes appropriés aux coutumes et aux besoins du pays. Son apprentissage terminé, il se rendit à Lyon sans songer à autre chose qu'à tirer parti de son petit savoir-faire. Il entendit, en arrivant dans l'atelier où il trouva de l'ouvrage, une discussion très-animée sur le jugement du concours de sculpture de l'Ecole des beaux-arts de la ville, rendu sous l'influence du sculpteur Foyatier, en ce moment à Lyon pour l'inauguration de la statue de Jacquard. Le sujet de la discussion fut pour lui toute une révélation. Il prit alors la résolution de suivre les cours de cette Ecole et de travailler les nuits et les dimanches pour suffire à ses besoins. Les efforts du courageux jeune homme devaient rapidement porter leurs fruits. Dès la fin de sa première année d'école, M. Perraud remportait le premier prix de sculpture. Il entendit alors parler du prix de Rome et brûla secrètement d'impatience d'aller à Paris. Arrivé, non sans peine, dans la capitale, il y chercha du travail pour pourvoir à ses besoins matériels, et entra dans l'atelier que dirigeaient en commun Ramey et Dumont (1842).

Au premier concours, il fut admis à l'Ecole des beaux-arts. Ramey s'intéressa au jeune artiste, lui prodigua ses conseils après les séances de l'atelier, et mit à sa disposition les moulages intéressants que son père et lui s'étaient procurés. M. Perraud ayant obtenu une médaille de 1re classe à l'Ecole des beaux-arts, Ramey écrivit au préfet du département du Jura pour faire augmenter une petite subvention que le conseil général venait de voter au jeune artiste sur la recommandation des professeurs de Lyon, afin de lui permettre de se livrer tout entier à ses études. Au concours de 1847, un très-remarquable bas-relief sur ce sujet : *Télémaque rapportant à Phalante les cendres d'Hippias*, fit décerner à M. Perraud le grand prix de sculpture. Il se rendit à Rome et, pendant son séjour à la villa Médicis, il vécut au milieu de jeunes artistes qui presque tous devaient arriver à la réputation, les peintres Benouville, Cabanel, bientôt son ami, Baudry, les sculpteurs Cavelier, Guillaume, les architectes Paccard, Garnier. Son premier travail fut un bas-relief, les *Adieux*, représentant trois personnages de grandeur naturelle, d'un excellent style et d'un sentiment touchant. Ce bas-relief, qui, de l'avis des connaisseurs, peut être comparé aux plus beaux de l'antiquité, ne devait être exécuté en marbre qu'en 1874. Ce fut le premier envoi de Rome de l'artiste. On reçut ensuite de lui, à Paris, une copie en marbre du *Discobole*, un *Saint Sébastien* (musée de Lons-le-Saunier), et enfin une statue, qu'il intitula *Adam*, et qui représentait un homme aux prises avec sa destinée (1852). Cette statue magistrale, d'un grand caractère et qui attestait une science profonde, fut envoyée, avec les *Adieux*, à l'Exposition universelle de 1855, où elle mérita à son auteur une première médaille. M. Perraud fut alors chargé d'exécuter pour le nouveau Louvre la statue de *Mansart*, celle de *Lalande* et une figure allégorique, *l'Architecture*.

Au Salon de 1857, il envoya l'*Enfance de Bacchus*, ou le *Faune*, groupe en plâtre qui lui valut à la fois la croix de la Légion d'honneur et un rappel de 1re médaille. Quatre ans plus tard, outre un buste de *Béranger*, il exposa, sous le titre de *Al mondo dura*, une statue du *Désespoir*, œuvre d'inspiration et de poésie [illegible] d'un grand style et d'un beau caractère, qui conquit tous les suffrages. Cette statue alla rejoindre dans l'atelier du statuaire l'*Adam* et l'*Enfance de Bacchus*.

Il finit, toutefois, par exécuter en marbre son *Enfance de Bacchus*, qui reparut au Salon de 1863. Cette œuvre, déjà presque oubliée, un des plus beaux morceaux de la sculpture moderne, et même de la sculpture de toutes les époques, fit décerner à M. Perraud la médaille d'honneur et fut enfin achetée par l'Etat. [illegible] Exposition universelle de 1867, où le jury international accorda la première des quatre récompenses exceptionnelles [illegible] Parmi les autres œuvres [illegible] M. Perraud, nous mentionnerons : le buste de *M. A.* [illegible]

[illegible]

l'entrée de l'escalier des pas perdus, au Palais de justice de Paris (1865); les *Cariatides* de la salle [illegible]; la *Prévoyance* et la *Vigilance*, statues décoratives placées [illegible] pavillon la Trémoille, aux Tuileries (1868); le *Drame lyrique*, un des quatre groupes décoratifs placés devant la façade du nouvel Opéra (1869); le *Jour*, groupe en marbre pour l'avenue de l'Observatoire (1874); [illegible] guerre au Chili, érigée sur une place de Santiago; la statue [illegible] Magenta, élevée sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Salins; les bustes de *Beethoven* et de *Mozart*, au foyer du théâtre de Bade; citons encore la statue de *Saint Laurent*, à la tour Saint-Jacques (1874); le *Grand Condé*, au château de M. de Rothschild, à [illegible]; les *Pendentifs* de la salle de lecture du Grand-Hôtel (1862); un *Mercure*, au château de M. Pereire, à Ferrières (1864); la *Victoire*, avec des enfants portant ses attributs, dans la cour des Tuileries (1867); la *Pénitence* (*Miserere mei*); mentionnons enfin le buste de *M.* [illegible] *nicher?* (1874).

En 1865, M. Perraud a succédé à Nanteuil comme membre de l'Académie des beaux-arts et il a été nommé, en 1867, officier de la Légion d'honneur. Cet artiste laborieux, austère, dédaigneux de la fortune, uniquement épris du grand art, peut être considéré comme le statuaire le plus savant de notre époque. Planche, le rude critique, le plaçait au premier rang, alors qu'il ne s'était fait connaître que par ses premières œuvres. Tout imprégné de la belle antiquité, il s'attache sans cesse, au prix d'un incessant labeur, à atteindre l'idéal de la forme dans sa plus haute expression, dans son sentiment le plus élevé. Admirateur passionné, exclusif même des anciens, il a su néanmoins éviter l'imitation banale. Par l'inspiration, il est resté l'homme du XIXe siècle, qui revêt sa pensée des formes les plus pures, les plus fortement étudiées. Tel il se montre notamment dans l'*Adam*, le *Désespoir* et surtout dans le *Faune*. Aussi la première place est-elle accordée, sans conteste, à M. Perraud par les maîtres de la statuaire [illegible] époque.

PERRAUD (Adolphe), prêtre français, né à Lyon en 1828. [illegible] se fit admettre dans la congrégation de l'Oratoire, reconstituée par le P. Gratry. En 1865, le P. Perraud passa en Sorbonne son doctorat en théologie et fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Paris. Lorsqu'en 1870 son ami, le P. Gratry, fit sa campagne contre l'infaillibilité du pape, il se tint prudemment à l'écart d'une controverse qui eut tant de retentissement. [illegible] bre de la commission d'enseignement supérieur. Grâce à l'appui de l'évêque d'Orléans Dupanloup et du duc de Broglie, le P. Adolphe Perraud a été [illegible] le 12 janvier 1874. [illegible] *landaises, le bill des tenanciers* (1860, in-8°); *Etudes sur l'Irlande contemporaine* (1862, 2 vol. in-8°); [illegible]

[illegible] tinction d'opinions politiques ou de croyances [illegible]

PERRAULT [illegible]

PERRAULT (Pierre), [illegible] Paris vers 1608, mort [illegible]

acheta la charge de receveur général des finances de l'Université de Paris, dont Colbert le força de se démettre pour avoir fait quelques emprunts à sa caisse. On a de lui : *De l'origine des fontaines* (Paris, 1674, in-12); *la Secchia rapita*, trad. de l'italien en français (Paris, 1678, 2 vol.). — Son frère, NICOLAS PERRAULT, né à Paris vers 1611, mort en 1661, devint docteur en Sorbonne et fut exclu de cette maison en même temps qu'Arnauld, en 1656. On a de lui : *la Morale des jésuites, extraite fidèlement de leurs livres imprimés avec la permission et permission des supérieurs de leur compagnie* (Mons, 1667, in-4º).

PERRAULT (Claude), médecin et architecte, né à Paris en 1613, mort en 1688. Son père était avocat au parlement. Il étudia la médecine et fut reçu docteur à Paris. Comme il était un savant helléniste, il fut chargé par Colbert de traduire Vitruve en français. Les études qu'il dut faire pour comprendre cet auteur lui inspirèrent le goût le plus vif pour l'architecture et dévoilèrent les rares dispositions qu'il avait pour cet art. Mais ce goût pour l'architecture ne lui fit pas abandonner ses recherches en médecine et surtout en anatomie. Devenu membre de l'Académie des sciences, il disséqua un grand nombre d'animaux dont l'anatomie était peu ou pas connue et consigna ses recherches dans les mémoires de l'Académie. Ses essais de physique renferment plusieurs mémoires physiologiques intéressants, notamment sur la mécanique animale. Lorsqu'il fut question de donner au Louvre une façade digne de la grandeur du monument, il prit part au concours qui fut alors ouvert et ses dessins furent préférés à ceux des artistes les plus distingués. Son œuvre de début fut donc cette fameuse *colonnade du Louvre* construite de 1666 à 1670 et qui, malgré quelques imperfections, reste une des belles créations du XVIIe siècle (v. LOUVRE). On lui doit encore l'Observatoire de Paris, dans la construction duquel il ne fit entrer ni fer ni bois et où il montra une rare connaissance de la coupe des pierres; des travaux d'embellissement à Versailles; enfin un arc de triomphe à la porte Saint-Antoine, lequel malheureusement construit en plâtre, fut démoli en 1716. Il en reste une gravure de Sébastien Leclerc. C'est pour le blesser que Boileau écrit : *Soyez plutôt maçon si c'est votre métier*. La colonnade du Louvre et l'Observatoire suffisent pour montrer qu'il était du moins un maçon d'un talent hors ligne, et les éloges que lui donne Cuvier prouvent qu'il était aussi un bon naturaliste. C'est lui qui, plus frappé des erreurs des anciens que sensible à leurs beautés, commença cette querelle à laquelle son frère Charles prit ensuite la plus grande part, et dans laquelle Boileau se permit autant de violences que ses adversaires montrèrent de modération.

Claude Perrault dirigeait à l'Académie des sciences les travaux relatifs à l'histoire naturelle. Il a laissé sur l'anatomie un ouvrage estimé, dans lequel il fait justice des fables antiques sur le caméléon, la salamandre et le pélican; ses *Œuvres de physique* contiennent une théorie remarquable de l'organe de l'ouïe et de ses fonctions; enfin son traité sur la *Mécanique des animaux* est rempli d'observations justes, et souvent fines, sur l'organisme en général. Perrault fut la victime de son amour pour la science. Il mourut des suites d'une piqûre anatomique qu'il se fit en disséquant un chameau mort d'une maladie contagieuse. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, et pour la plupart relatifs à l'histoire naturelle, on lui doit : les *Dix livres d'architecture de Vitruve, corrigés et traduits nouvellement en français avec notes et figures* (Paris, 1673, in-fol.); *Ordonnance des cinq espèces de colonnes selon la méthode des anciens* (Paris, 1683, in-fol.); *Essai de physique ou Recueil de plusieurs traités touchant les choses naturelles* (1680, 3 vol. in-12); *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux* (Paris, 1676, in-fol.); *Œuvres diverses de physique et de mécanique* (Paris, 1725, in-4º).

PERRAULT (Charles), littérateur français, frère du précédent, né à Paris en 1628, mort en 1703. Il fit ses études au collège de Beauvais, dont il sortit à la suite d'une escapade qu'il a racontée lui-même dans ses *Mémoires*. Il faisait alors sa philosophie; son professeur l'avant contrarié dans une argumentation qu'il soutenait, il quitta la classe, suivi d'un camarade appelé Beaurain. Tous deux jurèrent, sous les arbres du Luxembourg, de ne plus retourner au collège et [illegible]. « Nous exécutâmes notre résolution, dit Perrault, et, pendant trois ou quatre années de suite, M. Beaurain vint [illegible] fois au logis, le [illegible] onze, et l'après-[illegible] cinq. Si je [illegible] [illegible] [illegible] de La [illegible] des [illegible] de l'audience sur le prix du futur propaga-teur des idées nouvelles. Leur premier effet fut d'ôter aux deux écoliers le respect des auteurs classiques. Perrault, excité par Beaurain, et surtout aidé par une déplorable facilité poétique, se mit à traduire le VIe livre de l'*Enéide* en vers burlesques, à la manière de Scarron, aux éclats de rire des deux amis; un frère de Perrault, depuis docteur en Sorbonne, accourut et prit part à ce jeu d'esprit; ce fut même ce dernier qui composa les trois vers suivants, cités par Voltaire et par Marmontel comme les meilleurs du *Virgile travesti* de Scarron, où plus d'un lecteur désappointé les a cherchés en vain :

> J'aperçus l'ombre d'un cocher,
> Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
> Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Son autre frère, le médecin, devenu célèbre architecte, se mit aussi de la partie et fit de beaux dessins à l'encre de Chine pour illustrer le manuscrit. Sorti de ses libres études, et sans autre préparation qu'une lecture rapide des *Institutes*, Perrault se fait recevoir avocat. Mais « ennuyé, dit-il, de traîner une robe dans le palais, » d'avocat il devient commis de son frère aîné, receveur général des finances de Paris. Cette place lui laissant du loisir, Perrault en profita pour se livrer à son goût naturel pour la poésie. Son début fut un *Portrait d'Iris* qui courut bientôt le monde et obtint les suffrages de Quinault, et un *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié* que le surintendant Fouquet trouva tellement de son goût qu'il le fit transcrire sur vélin et orner de peintures. Deux odes, l'une sur la *Paix des Pyrénées*, l'autre sur le *Mariage du roi*, augmentèrent encore la réputation de Perrault, et Colbert jeta les yeux sur lui pour la place de premier commis de la surintendance des bâtiments, place importante où il devint l'intermédiaire naturel entre les artistes et le ministre, dont il sut souvent provoquer les bienfaits en faveur des gens de talent. Perrault fut membre, dès le commencement, de la petite Académie destinée par Colbert à fournir des devises et des inscriptions pour les bâtiments du roi « et, au besoin, pour les bonbons de la reine, » dit Courier. On sait que cette compagnie est devenue l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le 22 septembre 1671, l'Académie française, à son tour, admit Perrault en remplacement de l'évêque de Léon. Il prit dans cette compagnie l'initiative de plusieurs innovations qui furent d'autant plus facilement acceptées que l'on attribuait à Colbert la paternité des idées émises par Perrault. C'est ainsi qu'à partir de sa réception l'Académie établit la publicité pour ce genre de cérémonies, et les élections académiques, qui se faisaient autrefois à l'amiable, se firent par scrutin et par billets; la première boîte à scrutin fut construite à ses frais et sur le dessin qu'il en donna.

Nous allons passer maintenant à cette grande querelle littéraire des anciens et des modernes qui a donné une célébrité au nom de Perrault. « Enthousiaste des beautés de son siècle, dit Sainte-Beuve, et recueillant en faisceau les admirations de sa jeunesse, il les consacra dans un petit poëme intitulé le *Siècle de Louis le Grand*, qu'il lut à l'Académie le 27 janvier 1687, c'est-à-dire le jour où elle s'assemblait pour témoigner sa joie de la convalescence du roi, qui avait subi une opération douloureuse. La plupart des vers de Perrault, en ce petit poëme, sont détestables; bien des idées sont hasardées. Préférant hautement son siècle à tous les précédents, il y parlait légèrement d'Homère, de Ménandre, de tous les noms révérés parmi les classiques. Il y exprimait pourtant une idée philosophique, c'est qu'il n'y a pas de raison pour que la nature ne crée pas aujourd'hui d'aussi grands hommes qu'autrefois, et qu'il y a place, dans sa fertilité inépuisable, à un éternel renouvellement des talents. » Racine, qui n'avait guère vu dans ce morceau que l'hyperbole d'un courtisan, complimenta l'auteur sur son spirituel paradoxe, qu'il dit n'être qu'un jeu d'esprit. Piqué au vif, Perrault voulut soutenir son opinion, et, l'année suivante (1688), il fit paraître la première partie de son *Parallèle des anciens et des modernes*. Ce livre fut l'origine d'une vive querelle entre son auteur et Boileau, qui prit aigrement parti pour les anciens dans son *Discours sur l'ode* et ses *Réflexions sur Longin*, où le détracteur des anciens est traité avec violence. La dispute menaçait de s'envenimer lorsque le grand Arnauld, alors réfugié à Bruxelles, s'entremit dans cette querelle de ses deux amis. Bossuet se mêla de l'affaire et Racine enfin ménagea entre les adversaires une réconciliation qui fut plus franche peut-être du côté de Perrault que de celui de l'illustre satirique.

Mais de tout ce qu'a écrit Perrault, rien n'a plus contribué à le rendre célèbre qu'un tout petit livre auquel, probablement, il n'attachait lui-même que peu d'importance. L'idée lui vint de recueillir les contes que les enfants aiment tant à entendre de la bouche de leurs mères, de leurs nourrices, quand ils ont été sages. Il les publia en janvier 1697, sous le nom de son fils Perrault d'Armancourt. Voici en quels termes Sainte-Beuve parle de ce petit livre : « La *Belle au bois dormant*, le *Petit Chaperon rouge*, la *Barbe bleue*, le *Chat botté*, *Cendrillon*, *Riquet à la houppe*, le *Petit Poucet*, qu'ajouter au seul titre de ces petits chefs-d'œuvre? On a disserté sur la question de savoir si Perrault en est le véritable auteur. Il est bien certain que pour la matière de ces contes Perrault a dû puiser dans un fonds de tradition populaire, et qu'il n'a fait que fixer par écrit ce que, de temps immémorial, toutes les *mères grands* ont raconté. Mais sa rédaction est simple, courante, d'une bonne foi naïve, quelque peu malicieuse pourtant et légère; elle est telle que tout le monde la répète et croit l'avoir trouvée. Les petites moralités finales en vers sentent bien l'ami de Quinault et le contemporain gaulois de La Fontaine, mais elles ne tiennent que si l'on veut au récit; elles en sont la date. Si j'osais revenir, à propos de ces contes d'enfants, à la grosse querelle des anciens et des modernes, je dirais que Perrault a fourni là un argument contre lui-même, car ce fonds d'imagination merveilleuse et enfantine appartient nécessairement à un âge ancien et très-antérieur; on n'inventerait plus aujourd'hui de ces choses, si elles n'avaient été imaginées dès longtemps; elles n'auraient pas cours, si elles n'avaient été accueillies et crues bien avant nous. Nous ne faisons plus que les varier et les habiller diversement. Il y a donc un âge pour certaines fictions et certaines crédulités heureuses, et si la science du genre humain s'accroît incessamment, son imagination ne fleurit pas de même. » Entre autres ouvrages importants, Perrault fit encore paraître les *Éloges des hommes illustres du XVIIe siècle* (1696-1701, 2 vol. in-fol.). Ce livre est recommandable par une grande impartialité et par les recherches les plus exactes. La censure exigea que l'auteur fît disparaître, dans les éditions subséquentes, les éloges d'Arnauld et de Pascal, qui offusquaient les jésuites. On a encore de lui : *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers* (1675, in-4º); *Courses de têtes et de bagues faites par le roi et par les princes* (1699, in-fol., avec planches gravées par Chauveau); *Saint Paulin, évêque de Nole*, poëme épique, dont s'est moqué très-justement Boileau (1686); le *Cabinet des beaux-arts*, recueil d'estampes ornées d'inscriptions et de devises (1690, in-fol.); l'*Apologie des femmes*, discours en vers (1694, in-8º); des *Mémoires* destinés à ses petits-enfants et publiés par Patte (1759, in-12). Enfin il laissait en manuscrit deux comédies, l'*Oublieux* et les *Fontanges*. Perrault mourut oublié des gens de lettres qui l'avaient recherché pendant la vie de son protecteur, et qui l'abandonnèrent ensuite. D'Alembert a donné son *Éloge* parmi ceux des membres de l'Académie française, et des travaux recommandables lui ont été consacrés par MM. Sainte-Beuve, Walkenaer, Victor Fournel, Foisset et Rigault.

PERRAULT DE JOTEMPS (Alexandre-Gaspard DE FEUILLASSE, vicomte DE), agronome français, né vers 1786. Il fit dans la marine l'expédition de Saint-Domingue, tomba au pouvoir des Anglais en 1804, ne recouvra la liberté qu'en 1812, s'établit alors dans le pays de Gex, et s'adonna entièrement, depuis cette époque, à l'agronomie. On lui doit : *Traité sur la laine et les moutons* (Paris, 1824, in-8º); *Principes qui doivent diriger les propriétaires de troupeaux dans le choix du bétail* (Paris, 1829, in-8º); *Traité de la comptabilité agricole* (Paris, 1840, in-fol.); *Notice sur la propriété des laines et l'amélioration des races ovines* (Paris, 1846, in-8º).

PERRÉ s. m. (pè-ré — rad. *pierre*). Techn. Revêtement en pierre sèche qui protège un ouvrage et empêche les eaux de le dégrader.

— Encycl. A la mer, les *perrés* peuvent être employés; mais comme on doit toujours craindre que le clapotage ne délave les terres et ne les entraîne, on compose ces constructions de couches de forts matériaux recouvrant des couches plus faibles, et c'est à la hauteur de mi-marée qu'il faut les renforcer, car c'est en cet endroit qu'elles sont le plus promptement détruites.

On emploie encore les *perrés* comme murs de soutènement pour réduire les talus des remblais ou pour maintenir les talus des déblais qui se mettent ou pourraient se mettre en mouvement. Dans ces cas, on doit donc les calculer comme tels; voici des règles empiriques qui correspondent assez bien avec les dimensions ordinaires adoptées dans la pratique. Soient *e* l'épaisseur du *perré* en tête, mesurée normalement au talus, et *x* l'augmentation d'épaisseur par mètre de hauteur verticale :

1º Sur des berges de rivière inclinées à 45º et des talus de remblai en terre ordinaire que l'on veut faire tenir à 45º,

$$e = 0^m,30,\ x = 0^m,05.$$

2º Sur des berges de rivière inclinées à 1 1/2 de base pour 1 de hauteur et talus de déblai à 45º à protéger, mais ne donnant pas de poussée,

$$e = 0^m,30,\ x = 0^m,02.$$

3º Sur talus de remblai en terre ordinaire que l'on veut établir à 1/2 de base pour 1 de hauteur,

$$e = 0^m,60,\ x = 0^m,20.$$

Les *perrés* sont des revêtements en maçonnerie ou en pierres sèches que l'on établit sur les talus des berges pour empêcher les rivières de les dégrader, ainsi que sur les talus des remblais ou des déblais pour les mettre à l'abri des influences atmosphériques. Dans certains cas, les *perrés* sont employés comme murs de soutènement pour réduire l'empâtement des talus de remblai, ou pour maintenir ceux de déblai qui pourraient se mettre en mouvement. Ces *perrés* peuvent se calculer comme de véritables murs de soutènement très-inclinés; dans la pratique des constructions, on leur donne $0^m,30$ à $0^m,40$ d'épaisseur, en faisant varier cette dernière avec la hauteur du talus. Sur des berges de rivière inclinées à 45º et des talus de remblai en terre ordinaire que l'on veut faire tenir sous cet angle, on fait égale à 0,30 l'épaisseur en tête mesurée normalement au talus, et l'on augmente cette épaisseur de 0,05 par mètre de hauteur. De sorte que, si un talus a 10 mètres de hauteur verticale, l'épaisseur à la base du *perré* sera de $0,05 \times 10 = 0,50 + 0,30 = 0,80$. Sur les berges de rivière inclinées à 1 1/2 de base pour 1 de hauteur et sur les talus de blocs à 45º à protéger, mais ne donnant pas de poussée, on se contente d'augmenter l'épaisseur en tête 0,30 de 0,02 seulement par mètre de hauteur. Sur talus de remblai en terre ordinaire que l'on veut établir à 1/2 de base pour 1 de hauteur on fait l'épaisseur en tête égale à 0,60, et on l'augmente de 0,20 par mètre de hauteur. En ce qui concerne la protection des talus de tranchée susceptibles de se mettre en mouvement, on ne peut fixer ces épaisseurs qu'en raison de la nature des terres sur lesquelles on a à opérer, et, en général, le moyen le plus efficace et le plus économique consiste dans l'établissement de drains allant chercher les eaux de source à une certaine distance des tranchées et amenant les eaux à la surface des talus sur lesquels on les fait couler par des rigoles en maçonnerie, lorsqu'elles arrivent au-dessus du plafond des tranchées. Dans les constructions à la mer, lorsqu'on emploie les *perrés*, il y a toujours à craindre que le clapotage ne délave les terres de la digue et ne les entraîne; quand il en est ainsi, les *perrés* se déforment, et si la mer peut agiter les pierres, elle en frappe les parties conservées de la digue et les détruit. Pour éviter ces inconvénients, on compose les *perrés* à la mer d'une couche de forts matériaux en les recouvrant de couches d'autres de dimensions d'autant plus faibles qu'ils sont placés plus près de la digue en terre, qu'on a eu le soin de recouvrir d'abord d'une couche de pierrailles. Les *perrés* étant le plus promptement détruits à la hauteur de la mi-marée, on les renforce généralement à cette hauteur.

PERRÉAL (Jean), dit **Jehan de Paris**, peintre, né à Paris vers 1460, mort vers 1528. Il fut valet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII. On a peu de détails sur sa vie privée; les seuls qui nous soient parvenus sont dus à Jehan Le Maire de Belges, qui, par sa *Légende vénitienne*, a contribué à jeter quelque jour sur cet artiste, un des meilleurs de l'école primitive. En 1489, Jean Perréal, qui était à cette date attaché au roi comme valet de chambre, fut chargé des décorations faites à Lyon à l'occasion de l'entrée de Charles VIII dans cette ville. En 1492, on lui confia la décoration exécutée dans la même ville en l'honneur d'Anne de Bretagne, qui y fit une entrée solennelle. Les sept planches qui ornent les *Illustrations de Gaule et singularités de Troye*, par Jean Le Maire (Lyon, 1510, et Paris, 1512-1513), sont de lui. Jean Perréal fut l'architecte de l'église de Brou, construite de 1506 à 1511; enfin, en 1513, cet artiste exécuta, à l'occasion de la mort d'Anne de Bretagne, quelques peintures qui malheureusement ne sont point venues jusqu'à nous. Pierre Mariette, célèbre amateur du XVIIIe siècle, a dit de cet artiste : « Perréal Jean, dont il est parlé dans la XXXIIe nouvelle de la reine Marguerite de Navarre, et dont il est encore fait mention dans le livre intitulé : la *Légende des Vénitiens, par Jehan Le Maire de Belges*, imprimé à Lyon par Jean de Vingle en 1509, est mis dans ce livre au rang des Zeuxis et des Apelles. On loue beaucoup les tableaux qu'il avoit faits pour le roi et dans lesquels il avoit exprimé les villes conquises en Italie sur les Vénitiens par les François ligués avec l'empereur, et en particulier la fameuse bataille d'Aignadel. On lui accorde outre cela le talent de parler avec grâce. Il avoit accompagné le roi dans son expédition, pour être plus en état de représenter les choses avec vérité, et l'on apprend que Simphorius Champier, médecin du duc de Lorraine, l'avoit arraché des portes de la mort et avoit mérité par là la couronne civique. » On trouvera des renseignements sur cet artiste dans les ouvrages suivants : *Observations sur la correspondance de Jean Perréal avec Marguerite d'Autriche, concernant l'église de Brou*, par M. Dufay (Bourg-en-Bresse, 1853, in-8º); *Notice sur Jehan Perréal, dit Jehan de Paris*, par A. Perricaud (Lyon, 1858, in-8º); enfin, dans *Jehan de Paris, varlet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII*, par J. Renouvier (Paris, 1861, in-8º).

PERREAU s. m. (pè-ro). Techn. Chaudron dont se servent les ciriers pour faire amollir la cire dont ils font les cierges à la main.

PERREAU (Jean-André), littérateur et publiciste français, né à Nemours en 1749, mort à Toulouse en 1813. Il devint, en 1791, rédacteur du *Vrai citoyen*, journal consacré à la défense de la monarchie constitutionnelle, puis fut successivement professeur de législation à l'École centrale du Panthéon, pro-

fesseur suppléant de droit des gens au collége de France, membre du tribunat (1800), où il fit, lors de la discussion du code civil, des rapports sur l'adoption et l'usufruit, et enfin inspecteur général des écoles de droit (1804). On a de lui un drame, *Clarisse* (1771); *Lettres illinoises* (1772); *Éléments de l'histoire des anciens peuples* (1775, in-8°); *Scènes champêtres* (1782), *Instructions du peuple : la morale, les affaires, la santé* (1786), *Études de l'homme considéré dans ses premiers âges* (1798); *Éléments de législation naturelle* (1801 et 1834, in-8°), ouvrage rempli de notions justes, dont Chénier parle avec éloge dans son *Tableau de la littérature; Considérations physiques et morales sur la nature de l'homme* (1802, 2 vol. in-8°); *Principes généraux du droit civil privé* (1805, in-8°), etc.

PERRECIOT (Claude-Joseph), historien et érudit français, né à Roulans (Doubs) en 1728, mort en 1798. D'abord avocat à Besançon, il fut ensuite procureur du roi près la maîtrise des eaux et forêts de Baume-les-Dames, maire de cette ville (1768), membre de l'Académie de Besançon, trésorier au bureau des finances, membre de l'administration départementale du Doubs (1790) et enfin juge de paix du canton de Roulans. Il a publié, entre autres, l'ouvrage suivant, qui suffit pour lui assurer une réputation durable : *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, dès le temps celtique jusqu'à la rédaction des coutumes* (1786, 2 vol. in-4°). La bibliothèque de Besançon possède, de ce savant, près de cent dissertations manuscrites sur la Séquanie et l'histoire de France au moyen âge.

PERRECY-LES-FORGES, village de France (Saône-et-Loire), cant. de Toulon, arrond. et à 21 kilom. N. de Charolles; 1,809 hab. Forges et hauts fourneaux, fours à poterie et à chaux; carrières de minerai de fer. Commerce de bétail, porcs et moutons. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, présente un portail et une tour qui passent pour un des plus beaux restes de l'architecture antérieure au XIe siècle. La nef date de la même époque, mais le chœur est probablement du XVIe siècle.

PERRÉE (Jean-Baptiste-Emmanuel), marin français, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1761, mort en 1800. Il suivit la même carrière que son père et, après avoir servi dans la marine marchande, il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1793. Perrée captura, avec la *Proserpine*, 63 bâtiments ennemis et reçut, l'année suivante, le grade de capitaine, avec la mission de ravager les établissements anglais de la côte d'Afrique. Perrée exécuta ces ordres et ramena de son expédition 54 navires capturés. Employé dans l'expédition d'Égypte (1792), il sauva les débris de l'escadre à Aboukir, organisa cette flottille de bâtiments légers qui furent si utiles dans les opérations de l'armée sur le Nil et, pendant la campagne de Syrie, ravitailla l'armée de terre. Perrée fut fait prisonnier en revenant à Toulon (juin 1799); mais, bientôt échangé et nommé contre-amiral, il reprit la mer pour porter des troupes et des munitions en Égypte (10 février 1800); arrivé à Malte, il se vit entouré par l'escadre de Nelson, composée de 4 vaisseaux et plusieurs frégates, combattit vaillamment pour sauver l'honneur du pavillon, eut la cuisse droite emportée par un boulet et succomba immédiatement.

PERREGAUX (Alphonse-Claude-Charles-Bernardin, comte), banquier français, né à Neuchâtel (Suisse) en 1750, mort à Paris en 1808. Il fut nommé sénateur, puis régent de la Banque de France en 1800. C'est lui qui accueillit Laffitte (dont il fit plus tard son associé) en lui voyant ramasser dans sa cour cette fameuse *épingle* devenue un symbole d'ordre et d'économie. Sa fille épousa Marmont, duc de Raguse. — Son fils, le comte Alphonse DE PERREGAUX, né à Paris en 1785, mort dans la même ville en 1841, fut successivement auditeur près le ministère des finances, chambellan de Napoléon Ier, pair de France pendant les Cent-Jours, officier supérieur de la garde nationale de la Seine. Louis-Philippe l'appela de nouveau à siéger à la Chambre des pairs en 1831. Il avait épousé en 1813 la fille du maréchal Macdonald.

PERREGAUX (François-Alexandre-Charles DE), général français, né à Neufchâtel (Suisse) en 1791, mort en 1837. Il était capitaine depuis 1810 lorsqu'il entra dans les gardes du corps du roi en 1814, puis il devint lieutenant-colonel de la garde (1819), colonel (1823) et maréchal de camp (1831). Envoyé en Afrique, il se fit connaître comme un brillant officier dans les expéditions de Mascara et de Tlemcen, puis fut chargé seul du commandement d'un corps de 5,000 hommes avec lequel il soumit vingt-deux tribus arabes des environs d'Oran. En 1837, Perregaux prépara, en qualité de chef d'état-major, une seconde expédition de Constantine, fut frappé d'une balle à la tête pendant l'attaque de cette ville et mourut sur la Méditerranée en se rendant en France.

PERRELLE (Gabriel), célèbre dessinateur et graveur français, né à Vernon-sur-Seine vers 1597 ou 1598, mort à Paris en 1675. Fils d'un fermier du duc de La Vieuville, il entra, en qualité de valet de chambre, au service de ce grand seigneur, alors surintendant des finances de Louis XIII. Le duc eut assez d'intelligence pour voir bientôt que son jeune valet de chambre avait des aptitudes peu communes et une passion véritable pour les choses d'art. Non-seulement il excusa chez son domestique ces aspirations qu'il aurait pu trouver déplacées, mais il eut la bonté, grande alors, d'en favoriser le développement. « Il lui donna, dit Mariette, pour maistre Daniel Rabel, qui peignoit, mais qui dessinoit encore plus volontiers. » Gabriel Perrelle, sous sa direction, devint promptement un habile dessinateur « et, dans la suite, il dépassa de bien loin son maître pour la légèreté de la plume, la finesse et l'égalité des traits. L'exemple de Rabel, qui gravoit aussi à l'eau-forte, lui fit prendre pareillement la résolution de graver. L'on ne peut pas fixer précisément le temps qu'il commença à s'y adonner; ce ne peut guère estre plus tôt que l'année 1640, temps dans lequel il grava une pièce burlesque intitulée la *Deffaite des chats d'Espagne devant Arras*. C'est un de ses premiers ouvrages, et qui fut fait à l'occasion de la prise d'Arras par les Français sous Louis XIII, en 1640. »

Les *Mémoires sur la vie de Perrelle* que nous venons de citer sont dans l'erreur ici, erreur légère d'ailleurs, en disant que Gabriel n'a rien gravé avant 1640. Nous trouvons que plusieurs *Vues de Vernon*, gravées par lui pour la *Vie de saint Adjuteur*, furent publiées avec cet ouvrage en 1638. Elles durent être exécutées, par conséquent, en 1637 ou 1636; et, bien avant sans doute, il avait exécuté ces planches dans lesquelles il imite Rabel et qui le montrent inférieur à ce qu'il fut plus tard, c'est-à-dire depuis 1637. « Il suivoit dans ses premiers ouvrages la manière de graver et même de dessiner de Rabel, manière sèche et dont le principal mérite consiste dans une grande netteté de dessin; mais depuis, et même bientôt après, il se fit une manière particulière, beaucoup plus chargée d'ouvrage et plus terminée et il s'attacha uniquement au paysage. Il en a gravé une fort grande quantité, tous d'après ses propres dessins. Il imita quelquefois les sites et la manière de feuiller de Fouquer et d'Hermann, mais plus souvent celle de Patel le père. Cependant, comme il inventoit tous les paysages de pratique et qu'il ne consultoit jamais la nature, l'on n'y trouve aucune variété; ce sont toujours presque les mêmes sites, le même choix d'arbres; rien n'est plus propre à faire connoître la nécessité de voir la nature que cette ennuyeuse uniformité. Un autre défaut que l'on peut encore lui reprocher, c'est d'avoir trop appesanty son ouvrage à force d'y mettre du travail pour le terminer... » Pour prouver combien ces appréciations des *Mémoires* déjà cités sont loin d'être justes, nous plaçons en regard l'opinion personnelle de Mariette, qui pourtant s'est fait comme l'éditeur responsable de ces documents. « Les Perrelle, dit-il, dont on a rassemblé ici les ouvrages, ont si bien réussi dans les sujets de paysage, qu'ils en ont fait leur unique talent. Ils en ont mis au jour un nombre très-considérable, qui sont presque tous de leur invention, et dont on ne peut assez admirer la beauté du travail. Jusques à eux, aucuns graveurs n'en avoient exécuté avec autant de propreté, ny où la netteté des traits, la dégradation, l'accord et le passage harmonieux des ombres et des demi-teintes, par rapport au plan et à l'éloignement des objets, fussent observés avec autant de patience et de précision; car ils ont poussé cette partie de la gravure au plus haut point de perfection où elle pouvait arriver, et surtout, parmy les ouvrages de Perrelle le père, ceux qui sont les plus parfaits sont d'un ton de couleur si doux et si bien accordé, que les dessins lavés les plus finis ne paroissent pas à beaucoup près si terminés. » Ces observations de Mariette ne laissent rien à désirer; elles donnent de ce maître l'idée la plus juste qu'on en puisse avoir. Grâce à la collaboration intelligente et fort active de ses fils, dont nous parlerons plus loin, Gabriel Perrelle fit honneur aux commandes innombrables qu'il recevait au temps de sa plus grande vogue. On comprendra d'ailleurs dans quelles proportions il dut travailler quand on saura que son œuvre comprend près de sept ou huit cents morceaux. Cette vogue immense eut pour cause première la faveur du roi, qui fut toujours acquise à l'artiste depuis les recommandations du duc de La Vieuville. Bien que le surintendant fût mort en 1653, son protégé garda toute sa vie la faveur de la cour. Vers la fin de sa longue carrière, il fut nommé directeur des plans et des cartes du cabinet du roi, où il travaillait depuis longtemps déjà, si l'on en juge par les cartes, plans et faits qu'il y a laissés, et dont certains sont décorés avec un goût exquis, une grande richesse d'imagination. Les gravures les plus intéressantes de Gabriel Perrelle se trouvent réunies en [illegible] dans un in-folio sous le titre de *Délices de Paris, Délices de Versailles*. On a prétendu que les figures de ces paysages [illegible] pas de lui. C'est une erreur. Perrelle n'était pas étranger à la figure. Il en a même essayé quelques-unes en assez grandes proportions (quart de nature), mais nous reconnaissons qu'elles sont faiblement réussies. Il n'en est [illegible] *Versailles* et *de Paris* [illegible] traitées, n'ayant [illegible] importance secondaire dans le paysage, qui est le côté principal de ces estampes.

PERRELLE (Nicolas), peintre et graveur français, fils du précédent, né à Paris vers 1625, mort à Orléans vers 1692. Élève de son père, il commença par l'imiter avec tant de bonheur, qu'il est bien difficile de distinguer les ouvrages qui appartiennent à l'un ou à l'autre. Cette observation, empruntée aux *Mémoires sur Perrelle*, est vraie pour les travaux de la première heure seulement, alors que Nicolas, travaillant en sous-ordre sous la direction de Gabriel, ne pouvait échapper à la double influence du talent et de l'affection paternels. Mais il serait injuste de l'étendre jusqu'à son œuvre tout entière, où, à défaut d'un mérite transcendant, père et fils au moins une véritable originalité. Il n'en put être autrement, Nicolas ayant été livré surtout à l'influence plus sérieuse de Simon Vouet et de son école. Dès que son père, en effet, n'eut plus un aussi grand besoin de sa collaboration, comme il était né peintre plutôt que graveur, il se hâta d'entrer dans l'atelier du célèbre maître et s'y fit remarquer autant par son assiduité que par ses rares aptitudes. « Vouet l'aimoit et le distinguoit, dit Félibien, parce qu'il lui remarquoit d'excellentes dispositions; mais il ne put pas profiter entièrement de cette bonne volonté, Vouet étant mort peu de temps après. » Le musée d'Orléans possède trois ou quatre grandes pages de Perrelle, où se déroulent les épisodes principaux de la vie héroïque de Jeanne Darc, et la galerie des Offices, à Florence, un panneau plus petit et de même genre, toutes œuvres qui datent du séjour de Nicolas chez Vouet, ou qui furent peintes peu après. Ce ne sont point, il s'en faut, des chefs-d'œuvre, mais c'est de l'art sérieux, intelligent, facile, et qui prouve de la science et du goût. D'autre part, l'influence de Gabriel ne s'y montre en aucune façon; les leçons de Vouet sont plus visibles, sans que l'étude des procédés ait tourné à l'imitation. La célèbre galerie du Palais-Royal, dès longtemps dispersée, comptait aussi plusieurs *Portraits*, plusieurs *Paysages* de ce maître; ils sont maintenant on ne sait où. Néanmoins, ses peintures n'ont jamais été fort nombreuses; ses gravures, ses dessins, pas davantage. « Le travail lui coûtoit; il s'y mettoit plustost par nécessité que par amour. » A l'imitation de son père (c'était d'ailleurs la mode alors), il meublait ses *Paysages* de figurines groupées, formant une sorte de tableau assez indépendant du reste, ainsi que l'a fait depuis Joseph Vernet avec tant d'esprit et de verve. Il est incontestable que Nicolas traite les figurines avec plus de savoir et de talent que son père; elles sont parfois arrangées avec un goût infini et curieuses d'intention et de physionomie. Il faut signaler, en outre, parmi ses meilleures gravures, *Phaéton chez le Soleil* et deux *Bacchanales*, d'après le Poussin; deux autres *Bacchanales*, d'après ses dessins originaux, rappelant trop peut-être le style mou, l'indécision de Vouet. L'*Histoire de Charles-Gustave, roy de Suède*, contient aussi de lui quelques eaux-fortes assez intéressantes, inférieures toutefois au dessin magistral qu'il fit d'après le *Miracle de saint Nicolas*, tableau de Vouet qui fut longtemps à Saint-Jacques-de-l'Hôpital, à Paris. Ce dessin, plus simple, plus grandiose que l'original, a été gravé par Couroy. Nicolas Perrelle n'eut pas la célébrité de son frère Adam, mais il ne lui fut pas inférieur.

PERRELLE (Adam), peintre et graveur français, frère du précédent, né à Paris en 1628, mort dans la même ville en 1695, et, d'après d'autres biographes, en 1702. Il fit en son temps plus de bruit que son père et son frère, cependant il ne saurait en aucune façon leur être comparé. Doué d'une physionomie séduisante, ayant acquis à la cour, où d'ailleurs il était né, des manières exquises, il bénéficia, jeune encore, de tout le crédit dont jouissait son père. Avant qu'il eût rien produit, il fut choisi par le prince de Condé pour être le maître de dessin de son fils, le jeune duc de Bourbon. Cette position magnifique le mit en grand crédit auprès des princes, [illegible] lui-même et des plus grands seigneurs. Dès son [illegible] valier de Beaulieu les profils des villes con[illegible] en un jour. Par là il est aisé de concevoir [illegible] se servoit du vernix dur, celuy-cy employoit [illegible]

jours répété les mêmes dispositions de paysages et de ne les avoir point variés. C'étoit faute d'étude et pour s'être trop abandonné à la pratique. » [illegible] *Mémoires*, le franc parler prend les allures d'une critique [illegible] soutenue par une analyse judicieuse, éclairée, spéciale, qui n'admettait point de réponse. Cette critique va jusqu'au bout sans éviter le moindre détail, sans reculer devant aucune vérité. « ... Dans les vues qu'il a dessinées d'après nature, continue l'Aristarque anonyme, il ne pouvoit [illegible] fidèlement; [illegible] ce genre, pour le sieur Langlois. Il en prenoit le plus souvent une légère idée et, de retour chez lui, il les finissoit de mémoire, et, par malheur, sa mémoire le servoit fort mal. La sorte d'habitude qu'il avoit contractée de jeunesse à travailler de pratique ne lui pouvoit permettre de se captiver à imiter ce qu'il voyoit, et jamais personne ne fut moins propre à rendre les ouvrages des autres. » On ne peut pas écrire d'une plume plus sévère ni plus juste en même temps. Un peu plus loin, le critique donne sur la vie de cet artiste, si choyé du roi et de toute la cour, des détails significatifs. « Plus il avançoit en âge, plus sa main s'appesantissoit, [illegible] et son génie devenoit aussi plus lourd à cause des excès qu'il faisoit dans le vin et qui luy avoient presque entièrement ôté le sentiment. On s'en aperçoit aisément dans ses derniers ouvrages, qui ne sont presque pas supportables. Il n'avoit jamais sçu mettre une figure d'ensemble, et, sur la fin de sa vie, il s'avisa d'en vouloir introduire de grandes dans ses paysages, qui sont extrêmement mauvaises. » [illegible] ces extraits précieux; ces *Mémoires*, contemporains d'Adam Perrelle, n'ont fait que devancer l'opinion de la postérité.

PERRENOT DE GRANVELLE. V. GRANVELLE.

PERRENS (François-Tommy), littérateur et historien français, né à Bordeaux [illegible] (1843), d'où il sortit en 1845, après s'être fait recevoir agrégé des classes de grammaire. M. Perrens [illegible] Bourges (1845), à Lyon (1847), à M[illegible] (1850). Ayant passé son doctorat ès lettres (1853), il obtint une chaire au lycée Bonaparte, où il fit successivement les classes de seconde et de rhétorique [illegible] rin. M. Perrens s'est créé, par des travaux consciencieux [illegible] rudition dans les sujets historiques que de [illegible] politique des plus [illegible] savante et riche monographie [illegible] et politiques [illegible] *l'Académie* [illegible]

PERRERS [illegible]

PERRET (Jean-Jacques), industriel et écrivain français, né à Béziers en 1730, mort à Paris en 1784. Il quitta sa ville natale à douze ans pour faire, comme apprenti coutelier, son tour de France, se rendit à Paris, où il finit par s'établir, fonda une maison considérable et devint prévôt des couteliers de cette ville. Perret fit faire de grands progrès à l'art de la coutellerie et se livra avec succès à la fabrication des instruments de chirurgie. Il inventa notamment un rasoir à rabot, un instrument pour faire la section de la cornée transparente dans l'opération de la cataracte et fabriqua pour polir l'acier une potée pouvant rivaliser avec celle de l'Angleterre, dont on se servait alors en France. On lui doit : la *Pogonotomie ou l'Art d'apprendre à se raser soi-même* (Paris, 1769); l'*Art du coutelier* (Paris, 1771-1773, 2 vol. in-fol.), *Mémoire sur l'acier* (Paris, 1779, in-8°).

PERRET (Paul), littérateur français, né à Paimbœuf (Loire-Inférieure) en 1830. Il fit ses études au collége de Nantes et se rendit à Paris pour étudier le droit. En 1854, il débuta dans la *Revue de Paris*, de MM. Laurent Pichat et Maxime Du Camp, et se fit remarquer par la traduction des légendes italiennes qui avaient fourni des sujets au poëte Shakspeare. Il publia également dans ce recueil une *Histoire des Vaudois et des Albigeois*. En 1857, il publia dans la *Revue contemporaine* plusieurs romans, dont les titres sont : l'*Ame en voyage*, *Robert Stilfort*, *Avocats et meuniers*, les *Verts-galants de la Thulaze* et *Dame Fortune*. En 1859, il publia dans la *Revue européenne* les *Bourgeois de campagne*; en 1862, la *Pudeur*, qui parut dans le *Journal des Débats*; en 1863, le *Billet de mille francs*, qui parut dans le *Temps*. Depuis 1860, M. Paul Perret était entré à la *Revue des Deux-Mondes*; il donna successivement *Mademoiselle Du Plessé*, la *Bague d'argent*, le *Prieuré*, le *Parasite*, les *Sept croix de vie*, le *Testament Tupfer* et l'*Amour éternel*. Enfin, en 1871, M. Perret a donné la *Sarrasine* (in-8°). Les romans publiés par ce littérateur dans les revues ou journaux que nous venons de citer ont été réédités en volumes (environ 14 vol., format in-18).

M. Perret, outre les publications que nous venons de citer, a donné de nombreux articles littéraires à l'*Opinion nationale*, à la *Presse* et à la *Situation*, feuille à laquelle il fournit, lors de sa fondation, *Mademoiselle de Saint-Ay* (1858). M. Perret a épousé en 1864 la fille de Théodore Jouffroy, le philosophe.

PERRET-GENTIL (Henri-Auguste), théologien et traducteur de la Bible, né à Neuchâtel (Suisse) le 31 octobre 1797, mort en 1865. De bonne heure orphelin, sans fortune, il s'appliqua avec une grande ardeur aux études classiques que des parents bienveillants lui firent faire. A dix-huit ans, il se fit ecclésiastique et se vit contraint, pour vivre, de donner des leçons. Il employait tout le temps que lui laissaient ces occupations à continuer ses études; aussi parvint-il rapidement à connaître la langue allemande. Désireux d'étudier la Bible dans le texte hébreu, il entreprit l'étude de cette langue, afin de pouvoir comparer les textes originaux avec les traductions.

Quoique Perret-Gentil fût bien supérieur à tous ses condisciples pour l'esprit et pour le savoir, il ne reçut la consécration au ministère qu'en 1830. Des opinions quelque peu hétérodoxes furent cause du refus continuel de la compagnie des pasteurs. Après avoir débuté dans la carrière ecclésiastique par deux suffragances, il fut choisi, en 1833, pour occuper une des deux chaires de théologie que la compagnie des pasteurs venait de créer. L'exégèse et la critique sacrée étaient les deux branches de la théologie qu'il devait enseigner; c'est dans la préparation de ces cours que, mécontent de la manière dont la traduction d'Osterwald rendait les textes grecs, il traduisit les hagiographes et les prophètes, d'abord exclusivement pour ses élèves. Il ne publia ses traductions plus tard que sur les instances de ses amis. Il poursuivait ses travaux et traduisait le reste de la Bible, lorsque arriva la révolution de 1848. Perret se montra hostile aux réformes tentées à cette époque et regretta la séparation de Neuchâtel de la Prusse; il refusa, en 1850, le serment constitutionnel. En 1856, il se retira tout à fait des affaires et concentra toutes ses pensées sur sa traduction des livres saints. En 1860 parut le *Pentateuque*. En 1863, il s'occupait de la traduction du Nouveau Testament lorsqu'une grave maladie intestinale, qui le minait depuis longtemps et avait déjà souvent interrompu son travail, l'obligea à le quitter tout à fait et l'emporta le 11 avril 1863.

La traduction de l'Ancien Testament de Perret-Gentil est remarquable à plusieurs titres. Elle prouve d'abord chez son auteur une connaissance profonde de la langue hébraïque et des nombreux commentaires publiés sur la Bible par de [illegible], puis une [illegible] dans son travail souvent [illegible] et parfois même rebutant; elle brise hardiment avec les formes habituelles [illegible], les divisions fastidieuses en chapitres et en versets [illegible] la [illegible] têtes [illegible] en tête des chapitres, elle [illegible] la coupe rhythmique dans les psaumes, les proverbes, Job et le cantique des cantiques;

elle rend enfin leur vrai sens à une foule de passages travestis par l'ignorance ou la prévention traditionnelle en faveur des doctrines orthodoxes. Elle a rendu et rendra de vrais services, malgré la lourdeur du style, quelque obscurité et plusieurs erreurs.

PERRETTE (BOITE À), caisse secrète d'une association; pécule qui a une origine suspecte ou mystérieuse. Les philologues ont beaucoup disserté sur l'origine de cette locution. M. Maurice Méjan, dans son *Recueil des causes célèbres*, s'exprime ainsi sur le point qui nous occupe : « On appelle *boîte à Perrette* des capitaux ou immeubles dont le produit doit être appliqué à de bonnes œuvres et qui ont été légués à des personnes quelquefois seules, plus souvent deux ou trois réunies; dans ce dernier cas, elles possèdent indivisément; mais, dans l'un et dans l'autre, aux yeux de la loi, elles sont réputées propriétaires. La volonté du testateur a pour garant de l'emploi la moralité des légataires. Les premiers fonds ainsi constitués viennent de Nicole, qui, près de mourir, en donna la gestion à sa gouvernante, femme d'esprit et de piété; elle se nommait Perrette : de là est venue la dénomination de *boîte à Perrette*. » Cette explication est admise par Ch. Louandre, éditeur de la *Chronique de la Régence* ou *Journal de Barbier* (1857, in-12). Barbier parle d'une caisse établie chez les jansénistes, et son éditeur met là-dessus la note suivante : « Barbier veut sans doute parler de la *boîte à Perrette*. Cette caisse tirait son nom de la servante de Nicole, que son maître avait rendue la première dépositaire de ces fonds, dont il avait fourni lui-même la plus grande partie. Cette réserve, qui passait toujours par des fidéicommis en des mains sûres, était destinée à des œuvres de piété. Elle s'élevait, en 1778, à la mort de M. Rouillé des Filletières, sans cesse alimentée par des dons volontaires, à onze cent mille livres. Les héritiers voulurent s'en emparer et plaidèrent contre les légataires; mais ils furent déboutés de leurs prétentions. On prétend que la *boîte à Perrette* a traversé toutes nos révolutions et qu'elle existe encore, sous la protection de quelque pieux janséniste. »

Bien des gens ont cru, d'après ces passages, que la *boîte à Perrette* est d'origine janséniste; mais c'est une erreur. Nicole est mort en 1695, et déjà la locution existait, et on l'appliquait à l'Église réformée. Il faut donc chercher ailleurs la vérité. La Mésangère nous donne une première indication dans le *Dictionnaire des proverbes français* . « *Boîte à Perrette*, Boîte aux aumônes, dans le sens que l'Écriture donne à la cruche de la pauvre veuve. Les troncs dans l'église, ou boîtes à aumônes, furent établis l'an 1200, par Innocent III; les troncs d'hospitalité en avaient donné l'idée. Avant qu'il y eût des auberges, les voyageurs logeaient chez des particuliers, qui les recevaient par obligeance, et ils laissaient, avant de partir, un présent à leurs hôtes; ceux-ci, pour n'avoir pas l'humiliation de recevoir de la main à la main, mirent une boîte à leur porte. Perrette est un des prénoms que portent les femmes du petit peuple. Par dérision, les catholiques appelèrent *boîte à Perrette* la boîte aux aumônes des temples protestants. »

Ceci ne nous apprend nullement pourquoi les catholiques ont appliqué cette locution à l'Eglise réformée ni à quelle époque on a commencé à s'en servir. On trouve dans le *Dictionnaire* de Bayle, à l'article ÉTAMPES (duchesse d'), quelques lignes empruntées à Mézeray et qui montrent l'ancienneté de cette locution : « La duchesse n'alla plus à la messe que dans les jours solennels, et elle ne se contenta pas de pervertir ceux de ses domestiques qui eurent la faiblesse de changer de religion pour lui plaire et de chasser les autres, mais, de plus, elle ne dépensoit, du revenu des grands biens qu'elle avoit acquis durant sa faveur, que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour la subsistance de sa famille et elle mettoit le reste dans l'endroit que l'on appeloit alors la *boëte à Perrette*, c'est-à-dire entre les mains de ceux qui le distribuoient aux pauvres calvinistes. »

La locution remonterait donc au milieu du XVI[e] siècle, c'est-à-dire aux premiers temps de la Réforme. Quant à son origine, elle reste ignorée. Le seul point acquis, c'est que la *boîte à Perrette* est antérieure à Nicole. Que la locution ait fini par être appliquée aux épargnes des calvinistes, il n'y a aucun doute possible; il nous suffirait d'ailleurs, pour le prouver, de citer le passage suivant, tiré du *Paris ridicule*, poëme satirique et burlesque de Claude Le Petit, qui écrivait au milieu du XVII[e] siècle :

> Où vont tous ces petits bateaux?
> Font-ils voile pour l'Angleterre?
> En veulent-ils aux Dunkerquois?
> Ou bien, sur le lac genevois,
> Vont-ils à la pêche aux macreuses?
> Ou ne sont-ce point, que sçait-on?
> La flotte des brebis galeuses
> Qui vont au presche à Charenton?
> Nous avons trouvé la cachette!
> Elles sont en habit décent.
> Hé, de grâce, un mot en passant :
> Comment va la *boete à Perrette* ?

Perrette et le pot au lait, célèbre fable de La Fontaine. M. Max Müller, dans son *Essai sur la mythologie comparée*, a consacré à ce qu'il appelle la « migration des fables » un curieux chapitre. On y suit tous les voyages de cette fable, qui est tirée de la littérature sanscrite et qui a passé par toutes sortes d'idiomes avant d'arriver à notre fabuliste. Voici la première forme de *Perrette et le pot au lait*, telle qu'elle se trouve dans l'*Hitapadesa*, recueil qui se donne comme tiré d'un autre ouvrage sanscrit, le *Panchatantra :* « Dans la ville de Devikotta vivait un brahmane du nom de Devasarman. A la fête du grand équinoxe, il reçut une assiette pleine de riz; il la prit, alla dans la boutique d'un potier, qui était pleine de faïence, et, accablé par la chaleur, il se coucha dans un coin pour faire sa sieste. Afin de préserver son plat de riz, il tenait un bâton dans sa main, et il commença à songer ainsi : « Maintenant, si je vends » cette assiette de riz, je recevrai 10 couries; » alors j'achèterai ici des pots et des assiettes, » et, après avoir encore augmenté mon capital, j'achèterai et je vendrai des noix d'arec » et des vêtements, jusqu'à ce que je devienne » excessivement riche. J'épouserai alors quatre femmes et je ferai ma favorite de la plus » jeune et de la plus belle des quatre; alors » les autres femmes en seront très-irritées et » commenceront à se disputer; mais j'entrerai » dans une grande colère, je prendrai un bâton et je les rosserai d'importance. » Tout en parlant ainsi, il lança devant lui son bâton : le plat de riz fut brisé en mille morceaux et plusieurs des pots qui se trouvaient dans la boutique furent cassés. Le potier, en entendant ce bruit, accourut dans la boutique, et, quand il vit les pots brisés, il adressa au brahmane une verte semonce et le chassa de la boutique. C'est pourquoi je dis : Celui qui fait des plans pour l'avenir et s'en réjouit d'avance verra sa joie se changer en tristesse, comme le brahmane qui brisa les pots. » Ce récit passa d'abord en Perse et fut traduit du sanscrit en pehlvi; de cette dernière langue, il fut translaté en arabe et fit son apparition à Bagdad, sous le règne du calife Almanzor. Déjà on voit des modifications s'introduire pour répondre au génie du peuple chez qui la fable transmigre; ainsi, le traducteur arabe fait corriger un enfant, et non battre une femme, coutume qui n'était pas dans les mœurs musulmanes. Vers l'an 1080, un juif, du nom de Siméon, traduisit de l'arabe en grec le recueil de fables intitulé *Kalila et Dimna* et dans lequel se trouvait l'apologue du brahmane. Ce recueil fut traduit du grec en hébreu en 1250, par un autre juif, nommé Joël. Cette traduction hébraïque fut mise en latin par Jean de Capoue; sa traduction, intitulée *Directorium humanæ vitæ*, devint un livre populaire auprès du public lettré du XIII[e] siècle. Eberhard, grand-duc de Wurtemberg, ordonna de mettre ce livre en allemand et en fit faire de nombreuses éditions. Une traduction espagnole, faite à l'aide des deux textes latin et allemand, parut à Burgos en 1493, et de ces différentes sources sortirent, au XVI[e] siècle, les versions italiennes de Firenzuola (1548) et de Doni (1552). Comme ces traductions italiennes passèrent en français et en anglais, elles pourraient avoir fourni à La Fontaine le sujet de ses fables; mais il est probable que c'est par une troisième voie que ces récits arrivèrent jusqu'à lui. Un poëte persan, nommé Mers-Allah, traduisit le recueil arabe en persan, vers 1150 de notre ère, et sa traduction reçut, vers le XV[e] siècle, des additions d'un autre poëte persan, Husseïn-ben-Ali, et fut publiée par lui sous le titre d'*Anvari suhaïli*. David Saïd, d'Ispahan, traduisit en français les premiers livres de cet ouvrage et les publia à Paris, en 1644, sous le titre de *Livre des lumières* ou la *Conduite des rois, composé par le sage Pilpay, l'Indien*. La Fontaine y puisa le sujet de nombre de ses fables. Cependant on n'aperçoit point Perrette. L'apologue sanscrit figure encore dans une traduction espagnole du recueil de *Kalila et Dimna*, laquelle fut mise en vers latins par Raymond de Béziers, en 1313. Dans le même siècle, une autre traduction en vers latins fut faite directement sur l'arabe par Baldo, sous ce titre : *Æsopus alter*. C'est dans le *Dialogus creaturarum optime moralisatus*, composé au XIII[e] siècle, que se trouvent pour la première fois la laitière et son pot au lait renversé. Cet apologue passa dans le fameux *Conde Lucanor*, de l'infant don Juan Manuel, et, de là, dans les *Contes et nouvelles* de Bonaventure Desperriers, livre très-familier à La Fontaine, qui n'a eu qu'à mettre en vers le récit de son prédécesseur. Un semblable travail serait à faire pour les contes et apologues des trouvères du XIII[e] siècle, qui ont passé successivement en Italie, en Angleterre et en Espagne pour revenir en France inspirer Molière et La Fontaine.

Perrette est restée la personnification plaisante des rêveurs, des faiseurs de châteaux en Espagne, qui voient leurs projets renversés tout à coup par le plus simple accident.

« Le prêtre est, de nos jours, le seul homme qui puisse régulièrement devenir roi, et quel roi! le roi suprême! Aussi, quelle pépinière d'aspirations qu'un séminaire! Que d'enfants de chœur rougissants! que de jeunes abbés ont sur la tête le *pot au lait de Perrette!* »

VICTOR HUGO.

« Le maître dormait jusqu'à midi, en homme qui a passé la nuit au club; on avait bien le temps de se mettre à l'ouvrage. Chacun des domestiques faisait d'avance emploi de son argent et les châteaux en Espagne allaient bon train. Tous les hommes, petits et grands, sont de la famille de *Perrette* qui portait son *pot au lait*. »

EDMOND ABOUT.

« Eh bien, aujourd'hui que cette philosophie court-vêtue et en souliers plats, comme la *Perrette portant sur sa tête son pot au lait*, dans la fable, aujourd'hui que cette philosophie a une peur blême pour ce *pot au lait* qui va tomber peut-être, M. Saisset a-t-il au moins ajouté quelque chose à son poids pour en assurer l'équilibre? »

BARBEY D'AUREVILLY.

PERREUX, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 5 kilom. E. de Roanne, près de la Loire; pop. aggl., 479 hab. — pop. tot., 2,565 hab. Beau château de Montigny, flanqué aux angles de quatre tourelles élégantes.

PERREYÉ, ÉE (pè-rè-ié) part. passé du v. Perreyer : *Digue* PERREYÉE.

PERREYER v. a. ou tr. (pè-rè-ié — rad. *perré*). P. et chauss. Revêtir d'un perré, d'une construction en pierre sèche : PERREYER *une digue*.

PERREYEUR s. m. (pè-rè-ieur — rad. *perré*). P. et chauss. Ouvrier qui construit des perrés.

— Min. Nom qu'on donne aux ouvriers qui travaillent dans les ardoisières d'Angers.

PERREYVE (Henri), jurisconsulte, né à Lyon en 1799, mort en 1869. Il fut nommé en 1833 professeur à la Faculté de droit de Paris, où il occupa d'abord le poste de professeur suppléant, puis devint titulaire d'un cours de droit civil en 1839. Il a collaboré, de 1824 à 1836, au *Journal du Palais*. Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1849 et mourut quelques années après avoir quitté sa chaire et pris sa retraite. — Son fils, l'abbé PERREYVE, né en 1830, mort en 1865, fut professeur de théologie à la Sorbonne. Il a laissé de nombreux ouvrages traitant de questions religieuses, parmi lesquels nous citerons : *De la critique des Evangiles* (Paris, 1859, in-8°); *Entretiens sur l'Eglise catholique* (Paris, 1864, 2 vol. in-8°), etc.

PERRHÈBES, peuple de l'ancienne Grèce septentrionale, qui habitait, au nord de la Thessalie, les districts appelés Pélasgiotide et Histiéotide. Ce peuple, d'origine pélasgique, fut attaqué par les Lapithes et les Eoliens, auxquels il abandonna la vallée du Pénée pour se retirer dans les cantons plus élevés de l'Olympe et du Pinde. Les Perrhèbes passèrent, avec le reste de la Thessalie, sous la domination de la Macédoine.

PERRICHE s. f. (pè-ri-che — altér. de *perruche*). Ornith. Nom donné aux perruches à longue queue du nouveau continent : *La* PERRICHE *pavouane est fort connue de nos oiseliers*. (V. de Bomare.) ‖ La plupart des auteurs réunissent aujourd'hui les perriches aux PSITTACULES.

— **Encycl.** Les *perriches* se distinguent surtout des perroquets proprement dits par leur taille plus petite et par leur queue plus ou moins longue, régulière ou inégalement étagée; elles appartiennent au nouveau continent, où elles représentent les perruches de l'ancien monde. La *perriche verte* ou *à ailes variées* habite la Guyane; elle y est très-répandue et vit en troupes nombreuses; elle se nourrit de préférence des fruits de l'arbre appelé *bois immortel* et vient s'en rassasier jusque dans les endroits habités. On la recherche peu, parce qu'elle n'apprend pas à parler. La *perriche à tête jaune* se trouve dans le sud des Etats-Unis; elle mange les pepins de divers fruits et commet quelquefois de grands dégâts dans les vergers; toutefois, elle a une préférence marquée pour les graines de cyprès; elle apprend difficilement à parler et articule toujours mal.

La *perriche couronnée d'or* ou *des savanes* est très-commune à la Guyane; elle est fort caressante et apprend très-bien à parler. La *perriche pavouane* se trouve dans le même pays; elle y vole en grandes troupes, toujours criant et piaillant; elle parcourt les bois et les savanes et se nourrit aussi des fruits du bois immortel. Fort connue de nos oiseliers, elle apprend très-bien à parler; mais elle a peut-être, plus qu'aucune autre espèce du même genre, le défaut d'être criarde, d'un naturel sauvage et méchant. La *perriche émeraude* doit son nom à son plumage, d'un vert foncé, à l'exception du ventre et de la queue, qui sont d'un brun rougeâtre. On assure qu'elle a été trouvée jusque dans les parages des terres magellaniques. Les autres espèces se recommandent plus ou moins par la beauté et la variété de leur plumage.

PERRIEN (Pierre), marquis DE CRENAN général français, mort en 1702. Il fit les campagnes de Hollande et de Flandre, devint gouverneur de la citadelle de Casal en 1687, maréchal de camp en 1688, lieutenant général en 1693, et ne rendit Casal, dont il avait continué à être gouverneur, qu'après dix jours de tranchée ouverte et sur l'ordre exprès du roi, en 1695. Perrien fut ensuite gouverneur de Condé (1697), directeur général

de l'infanterie (1699), combattit en Italie pendant la guerre de la succession d'Espagne et se signala notamment à Chiari (1701), puis à la défense de Crémone, où il reçut à l'épaule une grave blessure dont il mourut peu de jours après.

PERRIER s. m. (pè-rié). Anc. art milit. Machine nevrobalistique qui lançait des pierres, des traits, du feu grégeois. ‖ On dit aussi PERRIÈRE. ‖ Soldat qui manœuvrait cette machine.

— Min. Ouvrier qui tire l'ardoise de la carrière. ‖ Ouvrier qui travaille dans une carrière quelconque.

— Techn. Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, dont on se sert pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion. ‖ On dit aussi PERRIÈRE s. f.

— **Encycl.** Antiq. Le *perrier* était une machine nevrobalistique employée par les anciens et au commencement du moyen âge. Les Byzantins l'appelaient *petrobole*. On l'a comparé à une grande baliste. C'était une grande machine, tandis que la manganelle était une *perrière* de petit modèle. Suivant les temps, les *perriers* ont lancé des pierres, du feu grégeois et d'énormes traits. On lit dans Diderot : *Intuit [illegible] perrariis quarum maxim[illegible] trium talentorum [illegible] errant ;* « On apporta plusieurs *perriers*, dont les principaux lançaient des masses pesant trois talents (300 livres romaines). » Il y en avait qui lançaient des javelots qui avaient jusqu'à douze coudées. Ces appareils portaient à une stade de distance ; quelques auteurs disent même à plusieurs stades. Archimède avait placé un *perrier* de cette espèce sur le vaisseau de Hiéron. Lucain en décrit les effets dans ces vers :

Frangit cuncta ruens, nec tantum corpora pressa
Exanimat, totos cum sanguine dissipat artus.

Les Normands se servirent de *perriers* au siège de Paris, et leur usage devint bientôt général sous des noms différents. On en vint à donner le nom de *perrier* au soldat chargé de manœuvrer ces canons à pierre, tandis que l'instrument reçut plus particulièrement la dénomination de *perrière*. Joinville mentionne les perrières lançant de Damiette contre les Français, en 1249, des « globes à feu. » Pendant toute la durée d'une nuit, une perrière tirait quatre fois.

PERRIER ou **PÉRIER** (François), dit **le Bourguignon**, peintre et graveur français, né à Saint-Jean-de-Losne vers 1590, mort à Paris vers 1650. Il commença ses études artistiques à Lyon et résolut d'aller les compléter en Italie; mais, comme il était sans ressources, il eut l'idée de se faire le conducteur d'un aveugle, avec qui il se rendit à Rome. Là, il exécuta des copies pour un marchand de tableaux, se fit remarquer de Lanfranc, qui l'employa dans ses travaux, et exécuta pour le cardinal d'Este des peintures dans son palais de Tivoli. De retour à Lyon en 1630, Perrier exécuta une importante commande pour les chartreux, se rendit ensuite à Mâcon et de là gagna Paris. Simon Vouet, dont il admirait beaucoup le talent, le chargea de faire sur ses dessins des travaux décoratifs dans la chapelle du château de Chilly. Après un second voyage en Italie (1635-1645), Perrier se fixa définitivement à Paris et exécuta des peintures au Palais de justice, à l'hôtel Lambert, au Raincy, etc. Le musée du Louvre possède de lui trois tableaux. Ses œuvres ont de la fougue et de l'imagination, mais le dessin en est souvent incorrect, le coloris trop noir, et les figures de ses personnages manquent de grâce et de beauté. Il a gravé beaucoup d'estampes à l'eau-forte et dans le genre dit *camaïeu*. La collection qu'il a gravée d'après l'antique, *Statuæ [illegible] centum* (Rome, 1645), mérite en partie sa réputation, mais ne rend pas avec une grande fidélité les pièces originales. Il eut Le Brun pour élève et concourut à la fondation de l'Académie de peinture et de sculpture, dont il fut un des professeurs. — Son neveu, Guillaume PERRIER, peintre et graveur, né à Mâcon vers 1600, mort à Lyon en 1656, fut son élève, imita sa manière et se rendit au couvent des frères minimes de Lyon, après avoir commis un meurtre. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Jésus-Christ disputant avec les docteurs de l'ancienne loi*, que Gabriel Le Brun a gravé.

PERRIER (François), jurisconsulte français, né à Beaune en 1645, mort à Dijon en 1700. Il exerça la profession d'avocat à Paris, puis à Dijon, et fut, à partir de 1679, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne. Outre des plaidoyers et plusieurs ouvrages de droit restés manuscrits, on lui doit : *Arrêts notables du parlement de Dijon* (Dijon, 1735, 2 vol. in-fol.).

PERRIER (Marie-Victorine PATRAS, dame), femme de lettres, née en 1771, morte à Paris en 1821. Elle s'est fait connaître par des *Poésies fugitives*, par des Chansons insérées dans divers recueils, notamment dans le *Petit magasin des dames*, par les *Récréations d'une [illegible]* (1804), et par une *[illegible] de Marie-Victorine aux Français* (1815). Elle composa diverses comédies en vers et en un acte, dont l'une fut représentée à la Porte-Saint-Martin en 1800.

PERRIER (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Villeneuve-le-Roi (Yonne) en 1767, mort en 1842. Après s'être adonné à l'enseignement et avoir été principal du collège de Joigny, il entra dans l'administration du ministère de la guerre, devint chef du bureau de la justice militaire, professeur à l'Athénée et fut commissaire de bienfaisance. On lui doit : *Guide des juges militaires* (Paris, 1807, in-8º), ouvrage estimé; *Manuel spécial d'enseignement [illegible]* (1834, in-4º); *Grammaire, logique et rhétorique françaises réunies* ou *Traité complet de langage*, etc.

PERRIER (Charles), littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1835, mort en 1860. Il termina ses études à Paris, puis partit pour Weimar (1853), dans le but d'étudier la langue et la littérature allemandes. Dans cette ville, il entra en relation avec Liszt et plusieurs autres grands artistes, qui l'initièrent à l'esthétique allemande. S'étant ensuite rendu à Munich, où avait lieu une exposition des principaux chefs-d'œuvre de la peinture allemande, il écrivit sur cette exposition des articles pleins de talent, qui parurent dans l'*Artiste*. De retour à Paris, Perrier publia sur l'Exposition universelle de 1855 plusieurs remarquables articles, puis fit paraître, sous le titre de l'*Art français au Salon de* 1857 (1857, in-12), un volume plein d'observations originales et des études sur l'art allemand et sur M. Clesinger, et devint en 1858 un des collaborateurs de la *Revue contemporaine* et membre correspondant de la Société académique de sa ville natale. Pendant ce temps, il poursuivait ses études de droit et, en 1857, se faisait inscrire au tableau de l'ordre des avocats de Paris. Deux ans plus tard, il partit pour l'Italie comme attaché à l'ambassade de Rome et put se livrer à ses goûts d'artiste; mais une maladie, qui le minait depuis sa jeunesse, s'étant rapidement aggravée, il revint en France, où il mourut peu après.

On a rassemblé ses principaux écrits d'esthétique et ses critiques d'art sous le titre d'*Études sur les beaux arts en France et à l'étranger, par Charles Perrier* (1863, in-8º).

PERRIÈRE s. f. (pè-riè-re — rad. *pierre*). Anc. art milit. Machine à lancer des pierres. V. PERRIER.

— Min. Nom donné aux excavations à ciel ouvert, où l'on exploite le schiste ardoisier, aux environs d'Angers. ‖ Carrière en général.

— Techn. Outil servant à ouvrir les fourneaux de fusion. V. PERRIER.

PERRIÈRE (Guillaume DE LA), poète et historien français. V. LA PERRIÈRE.

PERRIÈRE DE ROIFFÉ (Jacques-Charles-François DE LA), physicien français. V. LA PERRIÈRE.

PERRIGNY (TAILLEVIS DE), marin français, né près de Vendôme en 1720, tué en 1757. Il entra dès l'âge de douze ans dans la marine et se signala non moins par ses travaux hydrographiques que par son intrépidité. Il avait exécuté la carte du golfe de Gascogne, qui fait partie du *Neptune français*, et commandait la corvette l'*Émeraude* en 1757, lorsqu'il fut attaqué dans les eaux de Lorient par la frégate anglaise le *Southampton*. Ayant eu, dès le commencement du combat, les deux cuisses fracassées par un boulet, l'intrépide capitaine se fit placer sur le pont, dans un tonneau rempli de son pour arrêter l'hémorragie, et continua de commander jusqu'à ce qu'il fût coupé en deux par un second boulet. Sa conduite inspira une telle admiration aux Anglais, qu'ils mirent en liberté, sans rançon ni échange, son frère, le marquis de Perrigny, alors leur prisonnier.

PERRIMEZZI (Joseph-Marie), prélat et écrivain italien, né à Paula (Calabre) en 1670, mort à Rome en 1740. Il acquit une grande réputation comme prédicateur, devint provincial de l'ordre des Minimes, consulteur du saint-office, évêque de Scala-et-Ravello (1707), puis d'Oppido, et fut enfin nommé archevêque de Bostra *in partibus*, avec résidence à Rome. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Panegirici* (Rome, 1702-1703); *[illegible]* (Naples, 1715-1721, 6 vol. in-4º), *[illegible]* (Naples, 1719, 2 vol.), *[illegible] dissertationes selectæ* (Naples, 1730-1733, 8 vol. in-fol.).

PERRIN (François), poète français, né à Autun, mort dans la même ville en [illegible]. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut chanoine à Autun. Il a publié : *[illegible] en trois centuries et sonnets* (Paris, 1574, in-8º); *[illegible] pourtraicts* (Lyon, 1587, in-12); deux tragédies [illegible], chœurs, chansons, et les *Escoliers* (1586), comédie en cinq actes et en vers de huit pieds.

PERRIN (Jean-Paul), historien et ministre protestant français, né à Lyon vers 1580. On ignore l'époque de sa mort. Il était pasteur à Nyons, lorsqu'en [illegible], à l'aide de documents précieux sur l'histoire des Albigeois et des Vaudois, [illegible] [illegible] en 1612, à l'approbation du synode national de Privas. Ce synode lui donna une attestation de ses travaux et nomma une commission pour examiner son ouvrage. Le rapport de la commission fut favorable, mais, faute d'argent, le livre de Perrin ne fut imprimé qu'en 1617. Le synode national de Vitré décida alors que la province du Dauphiné ferait les frais de l'ouvrage. Il parut en deux parties, sous le titre : *Histoire des chrétiens albigeois, contenant les longues guerres et persécutions qu'ils ont souffertes à cause de la doctrine de l'Évangile* (Genève, 1618, in-8º) et *Histoire des Vaudois* (Genève, 1619, in-8º), traduites l'une et l'autre en anglais (Londres, 1624, in-4º). On y trouve des fragments précieux des anciens traités vaudois.

PERRIN (Pierre), littérateur français, né à Lyon, mort à Paris en 1680. Il prit le titre d'abbé sans jamais avoir été ecclésiastique, à seule fin de figurer dans le monde et d'y prendre pied. Cette qualité lui ouvrit, en effet, les portes des salons. En 1659, il acquit, de Voiture, la charge d'introducteur des ambassadeurs auprès de Monsieur, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIV.

Cette même année se produisit un fait important dans l'histoire musicale de la France. Un opéra fit son apparition, composé et chanté par des Français. On représenta à Issy, chez un riche financier, M. de La Haye, une *Pastorale*, « première comédie française en musique représentée en France. » Robert Cambert, organiste de l'église Saint-Honoré, avait écrit la musique. Le poëme était dû à la plume de l'abbé Perrin. L'ouvrage fut joué dix fois de suite à Issy et fit un tel bruit, que Sa Majesté Louis XIV voulut l'entendre et le fit jouer à Vincennes. Deux ans après, chez ce même M. de La Haye, on répétait *Ariane* ou le *Mariage de Bacchus*, « seconde comédie française en musique. » La mort de Mazarin, protecteur zélé du poëte et du compositeur, arrêta les répétitions. Un *Adonis*, écrit dans les mêmes conditions, eut le même sort. Enfin, en 1669, des lettres patentes conféraient à l'abbé Perrin le droit d'établir une Académie des opéras en musique, où l'on chanterait en public des pièces de théâtre. Dans cette difficile besogne, Perrin s'adjoignit Cambert pour la partie musicale, et, pour la mise en scène et les machines, le marquis de Sourdéac. Un financier, Champeron, dont le nom doit être retenu, consentit à soutenir de son crédit et de ses deniers l'établissement nouveau-né. Chanteurs, symphonistes, danseurs furent convoqués de tous les coins de la France. Les préparatifs et répétitions prirent deux ans. Enfin, le 19 mars 1671, l'Académie royale de musique fut inaugurée solennellement par la première audition publique de *Pomone*, opéra ou représentation en musique, paroles de l'abbé Perrin, musique de Cambert, ballets de Beauchamp. Le théâtre avait été établi dans un jeu de paume de la rue Mazarine, en face de la rue Guénégaud.

Un nouveau genre de divertissement était né. Grave affaire en France qu'un plaisir inconnu! Aussi la foule accourut-elle fêter l'éveil de l'art dramatique musical. C'était un succès inouï. Par malheur, il fut de courte durée. Les associés se divisèrent. Sourdéac avait fait des avances, il voulut être le maître. Cambert et Perrin furent d'abord éliminés, un poëte et un musicien ne pesant guère dans la balance de l'intérêt. Puis Champeron, ayant constaté les trouées faites à sa caisse, donna sa démission. Sourdéac, seul propriétaire de l'Opéra, commanda au poëte Gilbert une pastorale dont Lulli écrivit la musique. Une fois, dit M. Halévy, ce terrible auxiliaire introduit dans le théâtre de Sourdéac, le gentilhomme gascon fut relégué au second plan. Lulli sentit le besoin de devenir le maître. Il traita son associé comme celui-ci avait traité ses adjoints. Mettant à profit son talent, son aptitude aux intrigues, son inébranlable crédit à la cour (lui seul pouvait dérider l'olympienne majesté du fils guindé de Louis XIII), il se fit substituer à Sourdéac et, en 1672, obtint de Louis XIV de nouvelles lettres patentes qui lui accordaient le privilége de l'Académie royale de musique.

Que devinrent les trois réels fondateurs de l'opéra en France? Sourdéac se ruina au théâtre de la rue Guénégaud, qu'il voulut soutenir jusqu'à épuisement pour lutter avec l'Académie de musique transportée par Lully rue de Vaugirard. Cambert émigra en Angleterre et continua d'y écrire des partitions. L'abbé Perrin se résigna à n'être plus qu'un [illegible] [illegible]. Il [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans ses [illegible] [illegible] [illegible] pour plusieurs arrêts de ce critique partial.

PERRIN (Denis-Marius DE), littérateur français, né à Aix [illegible] [illegible], sous les yeux de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

PERRIN [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Le style en est facile, les images sont vives et [illegible].

PERRIN, dit **de l'Aube** (Pierre-N[illegible]), conventionnel, né en [illegible] en 1752, mort à T[illegible] en 1794. [illegible] [illegible] la Révolution, Perrin, riche négociant de Troyes, devint maire de cette ville, acquit une grande popularité et fut envoyé par les électeurs de l'Aube à l'Assemblée [illegible] [illegible] la Convention. Il [illegible] avec les [illegible] [illegible] procès de Louis XVI, [illegible] la mise en liberté à la paix. Devenu membre du comité des marchés, il fit personnellement des fournitures [illegible] [illegible] se vit accusé, en 1793, par Charlier, de prélever d'énormes bénéfices sur ses fournitures. Traduit pour concussion devant le tribunal révolutionnaire, Perrin demanda vainement à produire ses comptes. Il fut condamné, presque sans avoir été entendu, à douze ans de bagne et mourut bientôt après de douleur et de honte. Après le 9 thermidor, sa veuve demanda à la Convention la révision de son procès, et, sur un remarquable rapport de Girot-Pouzol (1795), le jugement qui le frappait fut annulé et sa mémoire réhabilitée.

PERRIN, dit **de la Gironde**, révolutionnaire français, mort en 1811. Il fut accusateur public à Bordeaux et membre du conseil des Cinq-Cents, où il fit preuve de connaissances judiciaires. Perrin était, au moment de sa mort, [illegible] de Bordeaux. — On [illegible] [illegible] plusieurs hommes politiques du même nom : **PERRIN** DE LA M[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] général à la Martinique, où il mourut en 1809. — PERRIN DE L[illegible], né en 174[illegible], mort en 1808, fut procureur au parlement de Paris, remplit ensuite divers emplois pendant la R[illegible] [illegible] législatif. Il avait acquis une fortune considérable en achetant des biens nationaux.

PERRIN (Jean-Baptiste), conventionnel, dit **Perrin des Vosges**, né [illegible], mort dans la même ville en 1815. Il était négociant et [illegible] d'Épinal [illegible] la Révolution. Élu député à la Convention, [illegible] la mort de Louis XVI, fut successivement envoyé en mission dans les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais, le Gard, l'Hérault et l'Aveyron, et se montra l'adversaire des agitateurs tant terroristes que royalistes. Réacteur après thermidor, il entra au comité de Sûreté générale (3 fév. 1795), passa au conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa surtout des questions financières et dénonça les menées des [illegible] [illegible], membre du conseil des Anciens (1798); enfin, après le 18 brumaire, il entra au Corps législatif dont il fut le premier président. Perrin, oubliant ses anciennes professions de foi républicaines, devint un des appuis du despotisme impérial. [illegible] [illegible] d'Elbe.

PERRIN (Olivier-S[illegible]), [illegible] [illegible] [illegible] puis du graveur Massard, [illegible] [illegible] avait exécuté plusieurs de [illegible] [illegible] suite conducteur des [illegible] [illegible] Perrin s'est attaché à [illegible] [illegible].

PERRIN [illegible] [illegible] Paris, [illegible] [illegible].

PERRIN [illegible] [illegible] À l'exemple de [illegible] [illegible] à inventer des [illegible] [illegible].

tures grotesques, mais il n'a ni sa verve in[illegible] sa franche gaieté. Parmi ses œuvres [illegible] (1832), les *Mémoires* [illegible] (1835) [illegible] (1841, 2 vol.); le *Bambocheur* (1841, 2 vol.); [illegible] *notaire* (1841, 2 vol.); les *Saltimbanques* (1842, 2 vol.); la *Permission de dix heures* (1842, 2 vol.); les *Mémoires d'une lorette* (1843, 4 vol.); [illegible] *carabines* (1844, 2 vol.); l'*Enfant de trente-six pères* (1844, 2 vol.); *François les Bas-bleus*, (1845, 2 vol.) [illegible] (1845) [illegible] *tilhomme* (1847, 2 vol.); la *Belle de nuit* (1849, 2 vol.); *Ce qui plaît aux filles* (1849, 2 vol.); le *Trouble-ménage* (1849, 2 vol.); la *Marchande du Temple* (1850, 2 vol.); la *Famille Tricot* (1850); la *Fille du gondolier* (1852, 2 vol.); *Partie et revanche* (1852, 2 vol.); *La*[illegible] (1852, 2 vol.); les *Filles de* [illegible] *du quartier* (1853, 2 vol.); le *Beau cousin* (1853, 2 vol.); [illegible] (1855, 3 vol.); un [illegible] (1854, 2 vol.); une *Passion diabolique* (1855, 2 vol.); *Riche d'amour* (1855, 2 vol.); [illegible] (1857, 2 vol.); le *Mariage aux écus* (1857, 2 vol.); *Turlurette* (1857, 2 vol.); les *Absents ont tort* (1858, 2 vol.); un *Ami de ma femme* (1858, 3 vol.); les *Coureurs d'amourettes* (1859, 3 vol.); le *Mari d'une jolie femme* (1859, 2 vol.); le *Ca*[illegible] (1859, 2 vol.); [illegible] (1860, 2 vol.); *Jean, Jeanne et Jeannette* (1860, 2 vol.); *Mademoiselle Colombe* (1860, 4 vol.); une *Fille à marier* (1860, 2 vol.); les *Mariages d'inclination* (1860, 2 vol.); le *Pays des amours* (1861, 4 vol.); [illegible] (1861, 2 vol.); la *Fleur des grisettes* (1861, 2 vol.); la *Fille* [illegible] (1861); un [illegible] (1862, 2 vol.); *Enfant de l'amour* (1862, 2 vol.); la *Fille d'une lorette* (1862); la *Filleule d'Arlequin* (1862, 2 vol.); le *Mari de la comédienne* (1862); un *Bal de l'Opéra* (1863, 2 vol.); les *Amoureux d'une* [illegible] (1864, 2 vol.); la *Chasse aux* [illegible] (1864, 2 vol.); *Madame de La Beauchalière* (1864), etc.

PERRIN (Louis-Benoît), célèbre imprimeur, né à Lyon le 12 [illegible] 1799, mort dans la même ville le 7 avril 1865. Épris de l'amour de son art, il suivit les glorieux exemples [illegible] lyonnaise par Jean de Tournes, S. Gryphe et autres imprimeurs [illegible]. Chargé d'imprimer les *Inscriptions antiques de Lyon*, important ouvrage d'archéologie locale où les inscriptions sont gravées en *fac-simile*, Perrin, qui était artiste, ne put se résigner à placer en regard de ces belles lettres les capitales alors en usage; à son tour, il étudia ces belles inscriptions, et, guidé par la finesse de son goût, il choisit pour modèle la lettre des grands siècles d'Auguste et des Antonins. En 1846, il dessina et fit graver les capitales augustales. C'était une heureuse innovation; en effet, les capitales de la Renaissance s'éloignent tellement de la pureté des capitales [illegible] inspirés. L'antiquité n'avait pu lui donner que les [illegible] qu'il demanda le texte courant, et, en 1853, il commença la gravure des caractères courants romains et italiques. Quoique la capitale et le texte courant soient sortis de sources différentes, l'imprimeur les nomma tous [illegible] XVIe siècle, complétèrent son innovation et rendirent [illegible]. Parmi les principales publications sorties des presses de L. Perrin, nous citerons: *Documents* [illegible] par Chenavard (1858, in-fol.); *Inscriptions antiques de Lyon* (1846-1854, in-4o); *Recherches* [illegible] *Lys Spa* (1855), [illegible] par Joséphin Soulary (1858, in-8o); *Cent cinq rondeaux* [illegible] (1863, in-4o); [illegible]

PERRIN [illegible]

(1833); le *Journal de la jeunesse*, etc. Outre [illegible] *Mystères de Paris* [illegible] (1836, 2 vol.) [illegible] (1854, in-8o); *Prisonnier* [illegible] (1862, 4e édit.); *Traits* [illegible] *rapport religieux* (1864, in-18, 4e édit.), etc.

PERRIN (Alphonse), artiste dramatique français, né à Paris en 1803, de parents [illegible] Gymnase, où il obtint [illegible] beaux succès dans le répertoire de Scribe. Il [illegible] *Mémoires d'un cornet de* [illegible] faveur du public et, plus tard, un engagement avantageux au Vaudeville (1828) [illegible] au Gymnase, [illegible] de Béranger [illegible] depuis. Après avoir repris *Harwed*, une des meilleures inspirations de Lafond, il se fit beaucoup remarquer par sa création de François Ier dans [illegible] et celle de Napoléon dans *Bonaparte*, [illegible] *d'artillerie*. Il est le premier acteur qui ait interprété Napoléon à la scène, et sa réussite ne contribua pas peu à nous amener cette avalanche d'épopées prétendues nationales qui firent depuis la fortune du Cirque et de la Porte-Saint-Martin. En 1833, M. Perrin accepta un engagement pour l'Amérique. Pendant sept années, il joua dans les principales villes de l'Union, à New-York, à Boston, à la Nouvelle-Orléans, à Philadelphie, et se fit particulièrement remarquer dans Kean de la pièce de ce nom et Buridan de la *Tour de Nesle*. De retour à Paris en 1840, il débuta à la Porte-Saint-Martin par le rôle du docteur dans le *Docteur noir*. Les reprises de *Bruno le fileur* et des *Enfants du délire* lui fournirent l'occasion de deux nouveaux succès; mais ses grands triomphes furent les rôles de Bertrand dans l'*Auberge des Adrets* et de Louis XVIII du *Maréchal Ney*, et la façon dont il rendit ce dernier personnage, si différent au physique du premier, excita [illegible]. Après une tournée dans les départements en compagnie de Frédérick Lemaître, il fit une [illegible] au Gymnase, puis se fixa à la Gaîté, où il a créé avec une grande originalité: Barbaroc du *Petit homme rouge*, sir Mac-Dowell de *Georges et Marie*, Louis XI du *Sanglier des Ardennes*, Copronica des *Oiseaux de proie*, Jackal des *Mohicans de Paris*, etc. Il y a repris, entre autres rôles, celui de Landry de la *Tour de Nesle*. Artiste expérimenté et d'une bonne tenue, M. Perrin n'a peut-être pas donné entièrement ce qu'on était en droit d'attendre de lui à ses débuts dans la carrière dramatique. Son jeu correct jusqu'à la froideur dénote un acteur consciencieux qu'un peu de chaleur eût pu servir [illegible]. Il faut lui savoir gré de n'avoir jamais cherché le succès, comme tant d'autres, par des moyens forcés et en dehors de la nature et de la vérité.

PERRIN (Charles), écrivain français, né à [illegible] en 1811. Il s'adonna à l'enseignement et professa l'histoire et la géographie aux lycées de Lyon, d'Avignon et de Nîmes. En 1847, il se fit recevoir docteur ès lettres. M. Perrin a publié, entre autres ouvrages: [illegible] (1847, in-8o); [illegible] *à l'usage des élèves de sixième et de cinquième* (1842, in-12); [illegible] (1845, in-8o), [illegible]

PERRIN (Émile), peintre et administrateur français, né à Rouen en 1815. [illegible] Lorsqu'il eut terminé ses études, M. Perrin se rendit à Paris et étudia la peinture sous [illegible] Gros et de Paul Delaroche. Il débuta au Salon de 1841 [illegible] (1842) [illegible] (1844) [illegible] (1845); le [illegible] (1847); le *Petit* [illegible] (1848) [illegible] térieur. Tout en se livrant à la peinture avec [illegible] M. Perrin [illegible] *Correspondant*, le *Moniteur*, [illegible] *sien*, etc.

Après la révolution de février 1848, M. Perrin devint directeur du théâtre de l'Opéra-Comique. Il fit preuve d'une grande habileté comme administrateur, monta un assez grand nombre de pièces nouvelles, notamment le [illegible] *Gilles ravisseur*, *Bonsoir monsieur Pantalon*, les *Porcherons*, les *Noces de Jeannette*, *Ga*[illegible] et réunit une troupe excellente, dont les principaux artistes étaient Mmes Ugalde, M[illegible], Lefebvre, Caroline Duprez, Cabel, MM. Jourdan, Delaunay, Bataille, Hermann-Léon, Couderc, Faure, etc. A la mort de M. Sévestre, l'administration chargea M. Perrin de diriger, conjointement avec l'Opéra-Comique, le Théâtre-Lyrique, qui était tombé dans l'état le plus pitoyable (1854). M. Perrin se mit à l'œuvre; mais, voyant l'impossibilité de mener de front les deux entreprises, il abandonna le Théâtre-Lyrique (1855). Deux ans plus tard, il cessa de diriger l'Opéra-Comique, qu'il laissa dans l'état le plus prospère (4 nov. 1857). Mais, après son départ, le théâtre, dirigé par M. Roqueplan, ne tarda pas à péricliter et, le 27 janvier 1862, M. Perrin était mis de nouveau à la tête de ce théâtre. Cette même année, il dut abandonner l'Opéra-Comique pour prendre la direction du Grand-Opéra. Dans l'administration de cette vaste scène, M. Perrin montra les mêmes qualités administratives et la même habileté qu'il avait déployées à la salle Favart. Il ne monta qu'un petit nombre d'œuvres nouvelles, entre autres l'*Africaine*, de Meyerbeer (1865), et le *Don Carlos*, de Verdi (1867); mais il fit jouer avec beaucoup de succès et d'éclat des chefs-d'œuvre de l'ancien et du nouveau répertoire, montés avec autant de goût que de soin, notamment l'*Alceste*, de Glück, le *Don Juan*, de Mozart, le *Faust*, de Gounod, *Robert le Diable*, de Meyerbeer. En avril 1866, un décret détacha l'Opéra de l'administration de la liste civile et M. Perrin, maintenu comme administrateur, devint directeur responsable avec une subvention de 800,000 fr. L'année précédente, il avait été nommé officier de la Légion d'honneur. Après la révolution du 4 septembre 1870, il se démit de ses fonctions de directeur, mais resta néanmoins administrateur provisoire de l'Opéra et aida les artistes de ce théâtre à se constituer en société, puis à donner pendant le siége des soirées musicales. Le délégué de la Commune à la sûreté générale révoqua M. Perrin de ses fonctions d'administrateur provisoire de l'Opéra (10 mai 1871). Le 8 juillet suivant, M. Émile Perrin fut nommé par arrêté ministériel administrateur général du Théâtre-Français, en remplacement de M. Édouard Thierry, et, le 23 du même mois, il était élu membre du conseil municipal de Paris. A ce dernier titre, il a fait un excellent rapport au sujet de la reconstruction de l'Hôtel de ville et a prononcé, en novembre 1873, un discours très-remarqué à l'occasion de la distribution des récompenses aux élèves adultes des classes municipales de dessin.

PERRIN (Maurice), savant français, né à Vezelise (Meurthe) en 1826. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en médecine. M. Perrin est devenu professeur de médecine opératoire et directeur des conférences d'ophthalmoscopie et d'optométrie à l'École de médecine et de pharmacie militaires. Il a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Du rôle de l'alcool et des anesthésiques dans l'organisme*, en collaboration avec M. Lallemand; *Traité d'anesthésie chirurgicale* (1863, in-8o), avec le même; *Traité pratique d'ophthalmoscopie et d'optométrie* (1870, in-8o).

PERRIN DE BRICHAMBAULT (Antoine-Charles), général et écrivain français, né à Nancy en 1777, mort à Paris en 1842. Élève de l'école militaire de Pont-à-Mousson, il entra tout jeune au service, fit les premières campagnes de la Révolution en qualité d'aide de camp de Marescot, eut un avancement rapide, commanda le génie à Lorient, Nantes et Lille, devint maréchal de camp sous la Restauration et fut mis à la retraite en 1834. Cet officier composa un grand nombre de pièces de vers et d'épigrammes insérées dans divers recueils et publia séparément: *Passage du grand Saint-Bernard*, ode (1801, in-8o); [illegible] *Bourbons* (1815), *Odes*, [illegible] *Apollon vengeur*, la *Religion* (Paris, 1821, in-8o).

PERRIN-DULAC (F.-M.), littérateur et administrateur français, mort à Rambouillet en 1824. Après de longues pérégrinations en Amérique, il fut nommé sous-préfet à Sancerre, puis à Rambouillet. On a de lui: *Voyage dans les deux Louisianes et chez les nations sauvages du Missouri par les États-Unis, l'Ohio et les provinces qui le bordent*, en 1801, 1802 et 1803, avec un aperçu des *mœurs, des usages, du caractère et des coutumes religieuses et civiles des peuples de ces diverses* [illegible] (Paris, 1805, in-8o), [illegible] santes; *Salomon*, poëme traduit de l'anglais, [illegible]

PERRIN DE PRÉCY, poëte français, né [illegible] vers 1795, mort en 1812. On n'a de lui qu'un poëme en quatre chants, œuvre [illegible] intitulée la *Pipe* ou la *Chasse des* [illegible] (Paris, 1808, in-18).

PERRIN DANDIN, personnage de fantaisie inventé par Rabelais, et que La Fontaine et Racine ont mis en scène après lui, en le [illegible] *cadium juris*, estoit à Semerue ung nommé Perrin Dendin, homme honorable, bon laboureur, bien chantant au letrain, homme de crédit et eagé, autant que le plus de vous autres, messieurs; lequel disoit avoir vu le grand bonhomme Concile de Latran, avec son gros chapeau rouge; ensemble la bonne dame Pragmatique Sanction, sa femme, avec son large tissu de satin pers et ses grosses patenostres de jayet. Cestuy homme de bien appoinctoit plus de procès qu'il n'en estoyt vuidé en tout le palays de Poictiers. Tous les débatz, procès et différens estoyent par son devis vuidés, comme par juge souverain, quoy que juge ne feust, mais homme de bien. Et estoyt presque tous les jours de bancquet, de festin, de nopces, de commeraiges, de relevailles, et en la taverne, pour faire quelqu'appointement, entendez. Car jamais n'appoinctoit les parties qu'il ne les feist boire ensemble, par symbole de reconciliation, d'accord et de nouvelle joye. » Or, quel était le moyen employé par Dendin (dont La Fontaine et Racine ont fait Dandin) pour opérer des rapprochements si difficiles? Rabelais va nous le dire: c'est dans cette ingénieuse explication que brille cette profonde connaissance du cœur humain qui a placé le livre du curé de Meudon au premier rang. Perrin Dendin avait un fils, nommé Tenot Dendin, lequel, voyant que c'était métier si agréable et de si joyeuse usance que celui d'appointeur de procès, voulut aussi s'y consacrer. Il parcourait le pays, cherchant où il y avait [illegible], débats ou procès, et se proposait comme médiateur. Mais il ne réussissait guère et il en appointait moins en un an que son père en un jour. Comme il s'en étonnait, Perrin Dendin lui dit: « Il te faut faire autrement, Dendin, mon filz. Tu n'appoinctes jamais les différents; pourquoy? Tu les prends dès le commencement, estant encore verz et crudz. Je les appoincte tous; pourquoy? Je les prens sur leur fin, bien meurs et digerez. Ne scays-tu pas qu'on dit en proverbe commun: heureux être le médecin qui est appelé sur la déclination de la maladie? La maladie de soy criticquoit et tendoit à fin, encore que le médecin n'y survinst. Mes plaidoyeurs semblablement déclinoyent au dernier but de la plaidoyerie: car leurs bourses estoient vuides, de soy cessoyent de poursuivre et solliciter. Manquoit seulement quelqu'un qui fust comme paranymphe et médiateur, qui premier parlast d'appoinctement pour soy sauver l'une et l'aultre partie de cette pernicieuse honte qu'on eust dit: Cestuy premier s'est rendu, il a premier parlé d'appoinctement; il a esté las le premier; il n'avoit le meilleur droict; il sentoit que le bast le blessoit. Là, Dendin, je me trouve à propos, comme lard en pois. C'est mon heur. C'est mon guaing. C'est ma bonne fortune. Et te dy, Dendin, mon filz joly, que, par ceste méthode, je pourroys paix mettre, ou tresves pour le moins, entre le grand roy et les Vénitiens, entre l'empereur et les Suisses, entre les Anglois et les Escossois, entre le pape et les Ferraroys. Entendz bien. Je les prendroys sur l'instant que les uns et les aultres seroyent las de guerroyer, qu'ils auroyent vuidé leurs coffres, espuisé les bourses de leurs subjectz, vendu leur domaine, hypothéqué leurs terres, consumé leurs vivres et munitions. Là, de par Dieu ou de par sa mère, force forcée leur est de respirer, et de leur félonie modérer. » Il est impossible de faire une satire plus vive, plus vraie de l'entêtement aveugle des plaideurs et surtout de cet amour-propre effréné qui leur fait préférer la ruine à la moindre concession. Ce n'est pas seulement entre les individus, c'est également entre les nations que ces procès ont lieu, et la plupart du temps les diplomates ne sont que des Perrin Dandin politiques. Tous les types légués par la tradition vont peu à peu en s'altérant, et, plus ils ont été empruntés de fois, plus ils ont subi de transformations. C'est ce qui est arrivé pour Perrin Dandin. Le Dandin de Rabelais est un bon paysan, fin matois, qui aime les longs repas et la dive bouteille, et qui trouve le moyen de satisfaire ses goûts tout en arrangeant les différends de ses voisins. Le Perrin Dandin de La Fontaine est déjà tout autre; c'est un juge et un juge avide, qui personnifie la rapacité de la plupart des conseillers du parlement. Deux pèlerins se disputant une huître qu'ils ont trouvée sur le sable:

> Perrin Dandin arrive: ils le prennent pour juge.
> Perrin, fort gravement, ouvre l'huître et la gruge,
> Nos deux messieurs le regardant.
> Ce repas fait, il dit d'un ton de président:
> « Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille,
> Sans dépens, et qu'en paix chacun chez soi s'en aille. »

Le Dandin de Rabelais se fût mis à table avec les deux parties et ils eussent mangé l'huître à eux trois, si c'était possible. Enfin, avec Racine, nouvelle transformation. Le Dandin des *Plaideurs* est un juge ridicule, sur le compte duquel Racine a mis une partie des reproches qu'on pouvait adresser à la magistrature de son temps, et pour son avidité et pour sa cruauté en matière criminelle. La comédie est une véritable satire des mœurs judiciaires du XVIIe siècle. En résumé, le véritable Dandin c'est celui de Rabelais, qui n'est qu'un [illegible], un arbitre et non un juge, comme on l'imprime bien souvent à tort dans les annotations de Racine et de La Fontaine.

PERRINET-LECLERC, Parisien qui livra Paris au duc de Bourgogne. V. LE CLERC.

PERRINET D'ORVAL (Jean-Charles), pyrotechnicien français, né à Sancerre en 1707, mort vers 1780. Il fut un des capitouls de Toulouse. Perrinet avait fait une étude approfondie de la pyrotechnie, sur laquelle il a écrit plusieurs ouvrages fort appréciés de son temps. Nous citerons de lui : *Essai sur les feux d'artifice* (Paris, 1745, in-8°); *Traité des feux d'artifice pour le spectacle et pour la guerre* (Berne, 1750, in-8°); *Manuel de l'artificier* (Neuchâtel, 1755, in-8°).

PERRINON (Auguste-François), officier et homme politique français, issu d'une famille de couleur, né à Saint-Pierre de la Martinique en 1812, mort en 1861. Envoyé en France pour y faire ses études, il se fit admettre, en 1832, à l'École polytechnique, d'où il passa, en 1834, à l'École d'application de Metz, devint ensuite officier d'artillerie de marine, fut attaché au ministère de la guerre en 1841, resta, de 1842 à 1845, à la Guadeloupe et fut, deux ans plus tard, nommé chef de bataillon. Perrinon était sous-directeur de la fonderie de canons de Ruelle, lorsque éclata la révolution de 1848. Nommé commissaire général du gouvernement provisoire à la Martinique, il y maintint la tranquillité lors de la proclamation de l'abolition de l'esclavage et fut nommé, à la Guadeloupe, représentant du peuple à la Constituante. Dans cette Assemblée, il siégea avec les membres de l'extrême gauche, se montra constamment attaché aux institutions républicaines, se prononça contre toute mesure de réaction et fut rapporteur du budget de la marine. Réélu à la Législative, il vit son élection annulée, mais obtint peu après le renouvellement de son mandat (1850), vota à peu près constamment avec la Montagne jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, donna, en 1852, sa démission d'officier pour ne pas prêter serment à l'auteur du coup d'État du 2 décembre et vécut depuis lors dans la retraite. On lui doit : *Aperçu sur l'artillerie de la marine* (1838, in-8°); *Observations sur les dépenses de la marine* (1849), etc.

PERRIQUE s. f. (pè-ri-ke). Ornith. Nom donné quelquefois aux perruches. ‖ *Perrique aux ailes d'or*, Espèce de perruche de l'Inde.

PERROCHEL (Henri DE), diplomate français, né dans le Maine vers 1750, mort vers 1810. Il servit d'abord comme officier de cavalerie, entra ensuite dans les ordres, obtint de riches bénéfices qui lui permirent de satisfaire ses goûts pour les voyages et devint grand vicaire d'Angers. Au commencement de la Révolution, dont il adopta chaleureusement les principes, il abandonna l'Église pour faire, comme volontaire, la campagne de 1792, prit part à la bataille de Jemmapes, fut nommé capitaine de cavalerie en 1793 et se retira du service par suite d'une grave blessure qu'il reçut à Martigné, en Vendée. En 1795, La Réveillère-Lépeaux, dont il était l'ami, le fit nommer chargé d'affaires en Suède. Rappelé l'année suivante, il suivit comme premier secrétaire d'ambassade l'amiral Truguet à Madrid, lui succéda en qualité de chargé d'affaires en 1798 et passa cette même année, comme ministre plénipotentiaire, en Suisse, où il signa à Lucerne un traité pour la formation d'un corps d'auxiliaires suisses à la solde de la France. La Réveillère-Lépeaux étant tombé du pouvoir le 30 prairial an VII, Perrochel le suivit dans sa chute et, à partir de ce moment, vécut dans la vie privée.

PERRON s. m. (pè-ron — du bas lat. *petronus*, grosse pierre, dérivé de *petra*, pierre. Le mot *perron* a désigné primitivement la grosse pierre qui était devant la porte pour servir d'escalier, puis toute construction garnie de marches servant à établir une communication directe entre deux sols de différente hauteur. Dans *perron*, la voyelle radicale n'est pas diphthonguée comme dans *pierre*). Archit. Construction faisant saillie sur une façade, devant une porte extérieure, et composée d'un palier élevé sur plusieurs marches :

Ils gagnent les degrés et le perron antique.
BOILEAU.

Ici s'offre un perron, là règne un corridor.
BOILEAU.

‖ *Perron carré*, Celui dont les marches sont d'équerre. ‖ *Perron cintré*, Celui dont les marches sont arrondies. ‖ *Perron à pans*, Celui dont les angles sont coupés. ‖ *Perron double*, Celui qui donne un double accès par deux rampes symétriques.

— Archit. hydraul. Degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

— **Encycl.** Les *perrons* se font de plusieurs manières; ils sont tantôt carrés, tantôt cintrés, tantôt à pans coupés, et quelquefois à double courbure; ces derniers sont généralement d'une exécution difficile; on en rencontre quelques modèles d'un beau style dont la construction remonte à l'époque de la Renaissance. Les *perrons* droits sont ceux qui ont les marches seulement en façade, les côtés étant terminés par des murettes ou volées; les *perrons* carrés ont les marches en retour d'équerre; les *perrons* cintrés sont ceux dont les marches sont arrondies; et les *perrons* à pans coupés ont leurs angles ouverts, le plus souvent, sous 45°. Les *perrons* doubles, à double courbure, etc., ne sont autre chose que deux escaliers, droits ou tournants, aboutissant au même palier et placés de chaque côté de ce dernier; on utilise généralement l'espace laissé libre entre les quartiers tournants en y construisant des bassins ou des jets d'eau. Le tracé des *perrons* à double courbure exige une très-grande habileté dans l'art des projections et la stéréotomie, pour éviter les fausses coupes et les pertes considérables qui résulteraient de ces dernières, ce genre de construction étant en général d'un prix très-élevé. Dans les habitations importantes ou luxueuses, on recouvre les *perrons* d'une marquise vitrée, afin de les garantir de l'intempérie des saisons.

PERRON (Pierre CUELLIER, dit), aventurier français, né à Château-du-Loir (Sarthe) vers 1755, mort à Fresnes, près de Montoire (Loir-et-Cher), en 1843. Issu d'une famille de marchands ruinée et livré de bonne heure à ses propres ressources, il se mit à voyager avec une petite pacotille de mouchoirs, entra ensuite comme ouvrier dans la fonderie de canons d'Indret, où il apprit les procédés de fabrication des bouches à feu, puis s'engagea dans un régiment envoyé à l'île Bourbon. Après diverses aventures, il débarqua sur la côte de l'Inde, arriva dans la capitale de Madadji-Scindiah, prince mahratte de Pouna, s'enrôla dans son armée sous le nom de Perron (diminutif de Pierre), y trouva un officier savoyard, Leborgne-Deboigne, qui apprenait aux troupes de ce prince la tactique européenne, se lia intimement avec lui, utilisa les connaissances qu'il avait acquises à Indret pour créer une artillerie formidable, avança rapidement en grade, se signala par sa bravoure à la prise de Dehli (1788), ainsi que dans différents combats, et devint sous Dewlet Rao, successeur de Madadji, commandant en chef de l'armée mahratte (1796). Par ses soins, cette armée reçut une organisation puissante, s'éleva à 40,000 hommes commandés par 300 officiers européens, occupa Dehli, Agra, Alighour et tout le territoire situé entre le Gange et le Djumnah; Perron, devenu le véritable maître des anciennes provinces centrales de l'empire mongol, put instituer et déposer à son gré les rajahs. Mais, en 1803, les Anglais résolurent d'abattre la puissance toujours croissante des Mahrattes et envoyèrent contre eux le général Lake, qui prit Alighour et marcha sur Agra. Perron, n'ayant pas trouvé dans ses officiers l'appui et l'énergie qu'il attendait d'eux, se retira à Lucknow avec sa famille et ses richesses, dont les Anglais lui enlevèrent une partie, puis s'embarqua pour la France, où il revint avec une dizaine de millions, acheta le domaine de Fresnes (1806) et y passa le reste de sa vie. Trois de ses filles épousèrent des membres des familles de Montesquiou et de La Rochefoucauld.

PERRON (Jacques DAVY DU), cardinal. V. DUPERRON.

PERRON (Pierre LE HAYER DU), poëte français. V. LE HAYER-DUPERRON.

PERRONE (Jean), jésuite et théologien italien, né à Chieri (Piémont) en 1794. Lorsqu'il eut passé son doctorat en théologie à Turin, il se rendit à Rome (1815) et se fit admettre dans la société de Jésus. Perrone professa pendant quelque temps la théologie dogmatique et morale à Orvieto, puis à Rome, et entra dans les ordres. Il devint ensuite recteur du collége de Ferrare (1830), professeur de théologie au collége romain (1833), passa en Angleterre lors de la révolution romaine de 1848 et revint dans les États de l'Église en 1850. En 1853, Pie IX le nomma recteur du collége romain, puis consulteur des rites et de la propagande, membre de la congrégation des évêques et réguliers, de la congrégation des conciles provinciaux, de celle de la révision des livres adoptés par les Églises orientales, etc. On doit au Père Perrone, qui passe pour un des principaux théologiens de l'Italie, environ soixante ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Prælectiones theologicæ* (Rome, 1835 et suiv., 9 vol. in-8°), traité renfermant un grand nombre de faits et traduit en français; *Analyse et considérations sur la symbolique de Mœhler* (1836, in-8°); *l'Hermésianisme* (1838, in-8°), traduit en français; *Analyse et réflexions sur l'histoire* [illegible] *III*, par R. Hurter (Rome, 1840, in-8°); *Synopsis historiæ theologicæ* [illegible] *comparatæ* (Rome, 1845, in-8°); *De immaculato B. V. Mariæ conceptu, an dogmatico decreto definiri possit* (Rome, 1847, in-8°), traduit en français et en plusieurs autres langues; *le Protestantisme et la règle de foi* (Rome, 1853, 2 vol. in-8°), traduit en français; *Memoriæ prædicatorum* (1864, 2 vol. in-8°), etc.

PERRONET (Jean-Rodolphe), ingénieur des ponts et chaussées, né à Suresnes, près de Paris, en 1708, mort à Paris en 1794. Chargé à dix-sept ans de diriger plusieurs constructions importantes, il s'en acquitta assez bien pour être nommé, en 1747, directeur de l'École des ponts et chaussées, qui venait d'être fondée. Par la suite, il devint inspecteur général des salines (1757-1786). C'est du dessin [illegible] des ponts de Neuilly, de Nemours, de Pont Sainte-Maxence, de la place de la Concorde, à Paris, et qu'on a suivi pour la construction, ce sont les premiers auxquels on ait donné des tabliers horizontaux. C'est aussi Perronet qui a construit le canal de Bourgogne, le grand égout de Paris, l'abreuvoir du quai des Tuileries, etc.

Ses travaux et projets ont été publiés en 1782, aux frais du gouvernement. Perronet traça, en outre, 600 lieues de routes, forma un nombre immense d'ingénieurs et inventa diverses machines ingénieuses, un camion prismatique se chargeant de lui-même, une drague pour curer les ports et les rivières, une double pompe à mouvement continu, etc. Il était membre de l'Académie des sciences, de la Société royale de Londres et de toutes les grandes Académies de l'Europe. Son buste, ses modèles et sa bibliothèque enrichissent la collection de l'École des ponts et chaussées. On a de lui de remarquables mémoires qui n'ont pas cessé d'être consultés par les praticiens : *Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans et autres, etc.* (Paris, 1782-1789, 3 vol. in-fol.); *Mémoire sur la recherche des moyens que l'on pourrait employer pour construire de grandes arches de pierre jusqu'à 500 pieds d'ouverture* (Paris, 1793); *Mémoire sur le cintrement et le décintrement des ponts* (Paris, 1809). La Société royale de Londres a fait placer dans le local de ses séances, près du buste de Franklin, le buste de Perronet, qui fut pour les ponts et chaussées un de ces génies créateurs dont l'apparition fait époque.

PERRONNE (Claudine), femme poëte française, née à Lyon au commencement du XVIe siècle. On ne sait rien d'elle, sinon qu'elle était fort belle et légère en ses amours. Jacques Pernetti, dans son ouvrage intitulé : *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon ou les Lyonnois dignes de mémoire*, dit à propos d'elle : « Claudine Perronne, recommandable par sa naissance et par ses ouvrages de vers et de prose, qu'elle dédia à Henri II. »

PERRONNÉE adj. (pè-ro-né — rad. *perron*). Blas. Se dit d'une croix alésée dont les quatre bras se terminent par une pièce ayant l'aspect de deux ou trois marches d'escalier superposées : *Le Pelletier d'Aulnay : D'azur, à une croix* PERRONNÉE *de deux degrés d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, accostée de deux molettes de sable, et en pointe d'une rose de gueules.*

PERRONS s. m. (pè-ron). Faucon. V. PARONS.

PERROQUET s. m. (pè-ro-ke. — L'origine de ce mot est controversée : les uns le rapportent à *parochus*, curé, le perroquet étant considéré comme l'oiseau favori du clergé; d'autres, partant de la forme espagnole *perico*, primitif de *periquito*, expliquent celle-ci par *petit Pierre* ou *pierrot*. Comparez le français *margot*, pie, *pierrot*, moineau. Diez se borne à citer ces deux opinions et ne se prononce pas. Scheler considère plutôt *perroquet* comme un diminutif de *perruche* et ce dernier comme une variété de *perruque*. Le *perroquet* serait donc proprement l'oiseau à perruque. Sans doute, la huppe n'est pas un caractère distinctif du perroquet; mais les noms vulgaires des animaux ne sont pas fondés sur des observations scientifiques bien rigoureuses. On n'a, fait observer Scheler, qu'à comparer les formes de l'italien *perrochetto*, de l'espagnol *periquito*, du français *perroquet*, aux formes correspondantes pour *perruque* : italien *parruca*, espagnol *perico*, [illegible] pour admettre cette manière de voir. Quant à *perroquet*, terme de marine, M. Jal ignore d'où vient ce mot. Comme, en italien, cette sorte de mât se dit *pappafico*, proprement capuchon, et en languedocien *perroquet*, M. Littré conjecture que l'idée de capuchon, de perruque, de perroquet a suggéré cette dénomination. Ne pourrait-on conjecturer que ces mâts sont établis au haut des autres [illegible] dire aussi *perroquet* et désigne de hautes voiles, admettrait très-bien la même explication). Ornith. Genre d'oiseaux préhenseurs, devenu aujourd'hui une famille distincte, et comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions [illegible]

[illegible]

Perroquet d'Allemagne, Nom vulgaire du bec-[illegible]

[illegible]

— Fam. [illegible]

[illegible]

— *Parler comme un perroquet*, [illegible] de mémoire, [illegible]

— *Bâton de perroquet*, [illegible] bâton [illegible] de distance en distance d'échelons sur lesquels le perroquet [illegible] à fantaisie. ‖ Fam. Maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre.

— *Échelle de perroquet*, [illegible] formée d'un seul montant traversé par les échelons, ce qui la fait ressembler à un bâton de perroquet.

— *Saut de perroquet* [illegible] *bot*, Sorte de cage longue et étroite dans laquelle on met un perroquet que l'on veut transporter quelque part.

— *Soupe à perroquet*, Pain trempé dans du vin, comme on en fait manger aux perroquets.

— Pop. *Étouffer, écraser un perroquet*, [illegible] *perroquet vert*, Prendre un verre d'absinthe.

— Hist. Meuble d'une façon [illegible] [illegible]

— Cost. [illegible] *de pêche*. (Roger de Beauvoir.)

— Mar. Mât, vergue et voile qui se trouvent au-dessus d'un mât de hune : *Mât de* PERROQUET ou simplement PERROQUET. *Vergue de* PERROQUET. [illegible] hunier. ‖ *Petit perroquet*, Celui qu'on hisse au-dessus du petit hunier. ‖ *Perroquets d'hiver*, Perroquets plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons. ‖ *Perroquet volant*, Celui que l'on installe et que l'on ôte facilement sur la flèche d'un mât de hune. ‖ *Perroquets* [illegible] CACATOIS. ‖ *Perroquet de fougue*, Mât et voile qu'on établit au-dessus du mât d'artimon. ‖ *Mettre les perroquets en bannière*, Larguer les écoutes des voiles de perroquet pour les laisser flotter au gré du vent.

— Comm. *Toile perroquet*, Variété de toile à voiles, tout en cœur de chanvre, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la Picardie, et que l'on employait principalement pour la grande voilure.

— Écon. domest. Ancienne espèce de siège pliant.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un [illegible] des mers de la Caroline, et de deux autres poissons des genres labre et tétraodon. ‖ *Perroquet de mer*, Nom vulgaire du labre vert.

— Crust. *Perroquet d'eau*, Nom vulgaire des monocles.

— Entom. Espèce de bupreste.

— Bot. Nom spécifique d'un aloès à feuilles panachées.

— **Encycl.** Ornithol. Les perroquets, en prenant ce mot dans son acception la plus large, sont des oiseaux [illegible] le bec dur, solide, arrondi, gros, quelquefois énorme, [illegible]

[illegible]

[illegible] prement dits.

C'est de ces derniers [illegible] tres à leurs articles spéciaux [illegible] térisés surtout par une queue courte et égale,

par l'absence de huppe et par la structure de la langue et du larynx; aussi est-ce dans ce groupe que l'on rencontre les espèces les plus remarquables et les plus recherchées pour leur facilité à parler; on les subdivise en deux groupes, les jacos ou jacquots et les amazones, suivant que le gris ou le vert domine dans leur plumage. On en trouve dans toutes les contrées chaudes du globe. Ce sont les grimpeurs par excellence; mais ils ont une manière toute particulière de s'élever sur les arbres ou les supports analogues. « Le bec, dit M. Z. Gerbe, est pour eux un organe tout aussi nécessaire que le sont les pieds, il leur sert même quelquefois de point d'appui lorsqu'ils marchent; leurs mouvements sont alors si lents, si pénibles, qu'on les voit de temps à autre poser à terre la pointe et même le dos de leur mandibule supérieure. Lorsqu'ils veulent parvenir à une hauteur quelconque, ils saisissent d'abord avec leur bec une partie de la branche sur laquelle ils tendent à s'élever et y posent ensuite les pieds l'un après l'autre; s'ils tiennent entre leurs mandibules un objet quelconque qu'ils désirent emporter, dans ce cas, au lieu de faire usage, comme à l'ordinaire, de la pointe du bec pour avoir un premier point d'appui, ils inclinent fortement la tête en avant et s'appuient sur la branche qu'ils veulent atteindre par le dessous de leur mâchoire inférieure. Au contraire, lorsqu'ils veulent descendre, ce qu'ils font toujours la tête en bas, c'est le dos de la mandibule supérieure qu'ils posent sur la branche, comme moyen de soutien. »

A terre, les *perroquets* marchent avec beaucoup de difficulté, lentement et avec un balancement de corps qui trahit leur embarras; aussi n'y descendent-ils sans doute que dans des cas exceptionnels et s'ils y sont impérieusement forcés. Ils ont de la peine à prendre leur essor, et leur vol est aussi court que lent; ils battent fréquemment les ailes, l'une après l'autre, comme par un mouvement tremblotant; ce vol ne devient un peu rapide et soutenu que lorsqu'ils sont poursuivis. Il en résulte que ces oiseaux, vivant dans les forêts, s'éloignent peu des lieux qui les ont vus naître; tout au plus se risquent-ils un peu dans les terres cultivées, dont ils détruisent les produits. Ils se contentent de sauter, plutôt qu'ils ne volent, d'une branche à l'autre, et il est rare qu'ils émigrent à une certaine distance.

Les *perroquets* sont omnivores; mais, à l'état sauvage, ils se nourrissent surtout de fruits et préfèrent ceux du bananier, du cafeier, du goyavier, du limonier et des palmiers. Ils n'attaquent même la pulpe que pour arriver jusqu'à la graine, leur aliment favori; ils épluchent soigneusement celle-ci, la débarrassent de ses enveloppes, puis en détachent successivement de très-petits fragments, qu'ils avalent après les avoir préalablement palpés et comme dégustés avec la langue. Dans cette opération, ils se servent de leurs pieds fort adroitement, et même avec une certaine grâce, soit pour se soutenir, soit pour porter la nourriture à leur bec. On dirait, du reste, qu'il y a chez eux un besoin inné d'employer leurs puissantes mandibules pour broyer quelque chose; on les voit fréquemment les aiguiser contre une tige, un rameau d'arbre, un morceau de bois, et ratisser en quelque sorte le dessous de la mandibule supérieure avec le bout tranchant de l'inférieure. On les voit surtout malheureusement, en liberté, dévaster les arbres, les dépouiller de feuilles et de fruits en pure perte et comme par passe-temps, en un mot détruire beaucoup plus qu'ils ne consomment. Ils commettent souvent des dégâts incalculables dans les plantations de cafeiers. C'est alors surtout que ces oiseaux, habituellement sédentaires, se livrent à d'assez longs voyages et passent successivement d'un endroit à l'autre, attirés par la nourriture. L'eau est leur boisson habituelle; ils boivent peu à la fois, mais fréquemment, et en levant également la tête dès qu'ils ont pris une petite gorgée. Ils aiment surtout beaucoup à se rouler dans l'eau et se baignent plusieurs fois par jour, habitude qui s'explique très-bien par la chaleur élevée des pays qu'ils habitent, mais qu'ils conservent instinctivement en captivité et même par de basses températures.

En temps ordinaire, les *perroquets* vivent en troupes nombreuses, qui se retirent la nuit dans les endroits les plus fourrés et les moins accessibles des [illegible], ils restent alors perchés [illegible] sur un même arbre. D'un naturel criard et remuant, ils ont la voix aigre, forte et élevée; qu'ils soient en repos ou en mouvement, ils font entendre un caquetage continuel. C'est surtout au lever de l'aurore qu'ils font entendre tous ensemble des cris aigus et perçants. Même pendant leur sommeil, très-léger d'ailleurs et sans doute ac[illegible], ils poussent souvent de [illegible], ils prennent leur [illegible] pour aller à la pâture, et, [illegible] aux heures, ils regagnent le [illegible] pour y passer les [illegible] plus forte chaleur. On en voit [illegible] aux [illegible] par les pieds. Quelques heures avant le coucher du soleil, ils s'en vont encore paître par bandes.

« [illegible] constantes, dit M. Z. Gerbe, et [illegible] plus du [illegible] toujours de la même manière. Les bandes se reconstituent, prennent leur essor et se dirigent vers les cantons où elles ont coutume de passer la journée. Ces oiseaux poussent rarement des criailleries en volant, avons-nous dit; mais les auteurs qui les ont étudiés dans l'état de liberté avancent que lorsqu'ils se portent vers des lieux plantés d'orangers ou ensemencés d'où on cherche à les éloigner, ils le font sans jeter aucun cri et se repaissent en gardant le même silence; on dirait qu'ils ont la conscience que leur voix pourrait bien les trahir. Défiants et soupçonneux lorsqu'ils sont seuls, on les voit agir avec plus d'abandon et de confiance lorsqu'ils sont réunis. Au reste, la compagnie de leurs semblables étant pour eux un besoin, il n'est pas ordinaire de surprendre des individus seuls et isolés. »

A l'époque des amours, les bandes se séparent; les *perroquets*, en général monogames, vivent alors par couples, qui restent constamment unis; ils nichent dans les creux des rochers ou dans les trous des vieux arbres, souvent dans ceux qui sont faits par les pics ou d'autres oiseaux et qu'ils agrandissent au besoin, et déposent leurs œufs sur des feuilles sèches ou des détritus de bois vermoulu; quelques espèces néanmoins construisent un véritable nid, grossièrement fait avec des brindilles, à la bifurcation des grosses branches, souvent près du tronc, mais toujours à une assez grande hauteur. La femelle pond plusieurs fois dans l'année; chaque ponte est de deux à quatre œufs, ovoïdes, courts, à pôles égaux, d'un blanc uniforme et en général du volume de ceux du pigeon biset. Les petits sont complétement nus et ont la tête très-grosse; au bout de trois mois environ, ils sont entièrement couverts de plumes et, vers la fin de la première mue, ils abandonnent leurs parents.

Les *perroquets* passent généralement pour vivre très-longtemps; mais on n'a rien de précis sur la durée de leur existence, du moins à l'état de nature, les rares observations que l'on possède à cet égard ayant été faites sur des individus tenus en captivité. On leur fait une chasse continuelle, soit pour se préserver contre leurs déprédations, soit surtout pour en tirer parti, car on sait que ces oiseaux sont fort recherchés et se vendent à un prix plus ou moins élevé. Le moyen le plus simple consiste à les prendre tout jeunes, quand ils sont encore au nid; on a ainsi beaucoup plus de facilité à les élever et à les apprivoiser. Toutefois, on chasse aussi les adultes. Les indigènes brésiliens, qui sont de très-habiles archers, tirent contre les *perroquets* de longues flèches, au bout desquelles ils ont mis un bourrelet de coton, les étourdissent et les abattent ainsi sans les blesser. Sur les bords de la rivière des Berbices, le chasseur, caché dans une cabane de feuilles de palmier, les prend à l'aide de lacets emmanchés à de longs bâtons. On a remarqué aussi que, lorsque ces oiseaux ont mangé beaucoup de graines de cotonnier arborescent, ils tombent dans une véritable ivresse et deviennent très-aisés à capturer.

Voici encore, d'après le Père Labat, un procédé employé par les Caraïbes pour s'emparer des *perroquets*. « Je ne parle pas, dit-il, des petits qu'ils prennent au nid, mais des grands. Ils observent sur le soir les arbres où il s'en perche le plus grand nombre, et, quand la nuit est venue, ils portent aux environs de l'arbre des charbons allumés, sur lesquels ils mettent de la gomme avec du piment vert. Cela fait une fumée épaisse qui étourdit de telle sorte ces pauvres animaux, qu'ils tombent à terre comme s'ils étaient ivres ou à demi morts; ils les prennent alors, leur lient les pieds et les ailes, et les font revenir en leur jetant de l'eau sur la tête. Quand les arbres sont trop hauts pour que la fumée y puisse arriver et faire l'effet qu'ils prétendent, ils accommodent des conis (enveloppe du fruit du calebassier) au bout de grands roseaux ou de grandes perches, ils y mettent du feu, de la gomme et du piment, ils les approchent le plus qu'ils peuvent des oiseaux et les enivrent encore plus facilement. »

Les *perroquets* pris adultes sont en général farouches et méchants; toutefois, les naturels parviennent en peu de temps à les adoucir. Le moyen employé de préférence pour cela consiste à leur souffler ce petites bouffées ou camouflets de tabac, qui ont pour effet de les étourdir, de les enivrer et de les engourdir; pendant qu'ils sont dans cet état, on les manie sans danger, et, quand la période de stupeur est passée, ils sont déjà moins violents. En réitérant cette opération suivant le besoin, on finit par les rendre tout à fait traitables. L'immersion dans l'eau très-froide, qu'ils redoutent beaucoup, ou même une aspersion énergique, aide encore puissamment à les dompter.

Au reste, tous les moyens qui peuvent leur inspirer de la crainte réussissent également. Si on leur parle haut, si on les empoigne résolûment avec une main préalablement recouverte d'un gant de peau très-épaisse, en les menaçant ou en les frappant sur le bec avec une baguette qu'on tient de l'autre main, on arrive à les maîtriser. Pour achever de les apprivoiser, on passe des châtiments aux récompenses, aux caresses, aux friandises; on les gratte sur la tête, ce qui leur plaît beaucoup; ils finissent ainsi par devenir tout à fait dociles pour les personnes qui les traitent bien, tout en se faisant craindre. On emploie les mêmes procédés, et surtout l'eau froide, pour les *perroquets* apprivoisés depuis longtemps, mais qui sont sujets à des retours de mauvaise humeur. Au reste, ces oiseaux sont souvent très-capricieux; familiers pour certaines personnes, ils ont, au contraire, pour d'autres une antipathie invincible. Quelques observations, peu nombreuses à la vérité, semblent établir que les *perroquets* mâles, méchants pour les hommes, sont très-doux pour les femmes, et que c'est exactement l'inverse pour les femelles.

Les *perroquets* tenus en domesticité semblent avoir un besoin immodéré de se servir de leur bec; ils le satisfont sur les meubles et les objets qui sont à leur portée. Si on les met à la chaîne ou en cage, ils s'attaquent aux barreaux et quelquefois à eux-mêmes; il n'est pas rare de les voir s'arracher des plumes pour les rompre et les briser. Le moyen le plus simple de les en empêcher consiste à leur abandonner quelques morceaux de bois assez tendres sur lesquels ils puissent s'exercer. Quelques personnes ont soin de leur accommoder le bec deux ou trois fois par an; mais il faut pour cela une certaine habileté et une grande habitude. D'autres, pour empêcher ces oiseaux de s'envoler, leur arrachent les pennes des ailes; c'est une pratique des plus vicieuses et qu'on ne saurait trop blâmer; les plumes ainsi violemment supprimées repoussent mal, très-lentement ou même pas du tout; il en résulte pour l'oiseau un malaise continuel qui se traduit par un air triste et taciturne; d'ailleurs, s'il leur arrive de tomber en voulant s'élancer, leurs ailes mutilées ne peuvent amortir leur chute et ils sont exposés à se blesser. Il suffirait, pour atteindre le résultat voulu, sans s'exposer aux mêmes inconvénients, d'ébarber à chaque mue, avec des ciseaux, les cinq ou six premières pennes dans leur côté interne et aux trois quarts seulement de leur longueur.

Bien que les *perroquets* soient omnivores, comme nous l'avons vu, le choix des aliments à donner à ceux qu'on élève n'est pas indifférent. Ils aiment beaucoup les graines, et surtout celle de chènevis, qui est pour eux un régal; ils mangent aussi avec plaisir le millet, la graine de laitue, les cerises et même les noix, les amandes douces et les noisettes, dont ils savent fort bien ouvrir ou casser la coque avec leur bec. La graine de carthame, malgré ses propriétés purgatives, ne leur déplaît pas. On peut leur donner du pain sec ou trempé dans du vin, de la soupe, des pommes, des poires, des châtaignes, du fromage, en un mot tous les mets ou aliments qui servent à notre usage. On sait toutefois que le persil et les amandes amères sont pour eux des poisons violents.

On doit s'abstenir surtout de leur donner de la viande crue ou cuite, ou même le plus petit os à ronger; ce n'est pas qu'ils n'en soient très-friands, car ils aiment aussi les ligaments, les tendons et toutes les parties un peu résistantes; mais le goût qu'ils prennent aux substances animales devient pour eux un besoin impérieux; pour le satisfaire, ils s'arrachent des plumes dont ils sucent la base; ils finissent ainsi par se déplumer entièrement partout où leur bec peut atteindre, ne laissant que les pennes des ailes et de la queue, implantées si profondément que leur extraction serait pour eux très-douloureuse. On doit leur donner de l'eau pure en abondance et la renouveler souvent; on peut même de temps en temps leur faire prendre un peu de vin; ils deviennent alors plus gais et plus babillards.

Les *perroquets* sont sujets à plusieurs maladies, qui ont surtout pour cause leur séjour forcé dans des cages étroites et le défaut de mouvement auquel ils sont ainsi condamnés. Ils contractent souvent la goutte et le mal caduc; le traitement consiste à les tenir chaudement, à leur bassiner les pattes avec du vin chaud et à leur faire boire du sirop de grenade. Ils sont quelquefois atteints de maladies de peau et de démangeaisons; on les voit alors se gratter sans cesse, souvent jusqu'au sang, et s'arracher les plumes, même celles qui repoussent en petit nombre; ils restent alors couverts d'un simple duvet et deviennent hideux; on y remédie en les baignant et en les mouillant avec une decoction d'absinthe ou de coloquinte; le *perroquet* ayant l'habitude de palper avec sa langue tout ce que touche son bec, l'amertume de ces substances l'empêche de s'arracher les plumes. La gorge de ces oiseaux est souvent affectée d'aphthes et d'ulcères, qui leur font perdre en tout ou en partie la faculté de parler. Ils meurent quelquefois par suite de la mue, qui, sous nos climats, s'exerce pour eux dans des conditions très-défavorables au développement des nouvelles plumes. Pour toutes les maladies auxquelles les *perroquets* sont sujets, on ne saurait trop recommander une bonne hygiène, une grande propreté, une nourriture convenable, un air pur et tempéré, enfin toute la liberté qu'il sera possible de leur accorder.

Comme nous l'avons dit, les *perroquets* passent pour vivre très-longtemps. On a vu à Florence un de ces oiseaux qui avait plus de cent dix ans; apporté en 1633, il était mort en 1743, et durant tout ce temps il était resté en la possession de la même famille pendant plusieurs générations. Un autre, que Vieillot a vu à La Bastide, près de Bordeaux, était âgé de quatre-vingts ans; mais il présentait tous les signes de la décrépitude et n'était couvert que d'un duvet assez peu épais. Mais les exemples de grande longévité sont rares, et on admet que la vie moyenne de ces oiseaux, en captivité, ne dépasse guère une quarantaine d'années; il n'est pas étonnant que les circonstances défavorables dans lesquelles ils se trouvent abrègent la durée normale de leur existence.

Les *perroquets* se sont assez souvent et depuis longtemps reproduits en Europe. Le plus ancien exemple remonte à l'année 1740. Buffon cite des *perroquets cendrés* qui avaient produit cinq ou six années de suite, à Marmande, en Agénois. On en a obtenu en 1773, à Villeneuve-lez-Avignon. Pour obtenir de bons résultats, on met un couple de ces oiseaux dans un tonneau défoncé par un bout et dont le fond est garni d'une couche de sciure de bois; on les prive de lumière et on a soin de leur donner une nourriture échauffante. Dans ces conditions, ils pondent, couvent soigneusement et nourrissent leurs petits, pour lesquels ils montrent toujours beaucoup d'affection.

Les *perroquets* occupent une place distinguée parmi les oiseaux d'agrément, sinon par l'élégance de leurs formes, du moins par la beauté de leur plumage, bien que sous ce rapport ils soient inférieurs aux aras, aux kakatoès ou aux loris. Malgré leur prix assez élevé, ils sont très-répandus en Europe, et on les voit souvent dans nos maisons. Ce qui les fait surtout rechercher, c'est leur instinct d'imitation très-développé et les résultats vraiment étonnants qu'on en obtient par une bonne éducation. On les voit se coucher sur le dos à un signal de leur maître, ne se relever qu'à son commandement, faire l'exercice avec un petit bâton, se livrer à des danses ou à d'autres manœuvres plus ou moins amusantes. Rien de remarquable surtout comme la facilité, on pourrait souvent dire la perfection, avec laquelle ils imitent les différents bruits qu'ils entendent : le miaulement du chat, l'aboiement du chien, la voix du merle ou d'autres oiseaux, les enfants qui pleurent, le battement du tambour, les éclats de rire, le claquement de la langue contre le palais, etc.

« Le plus grand mérite des *perroquets*, dit V. de Bomare, est d'avoir au-dessus d'aucun autre oiseau la faculté de mieux imiter la voix humaine, d'en rendre les inflexions, d'articuler et de parler plus nettement, de retenir un plus grand nombre de mots et de les accompagner même de gestes imitatifs qu'on leur a appris et qui sont d'accord avec le sens des paroles. » Mais il faut convenir que, si les mots prononcés par les *perroquets* arrivent quelquefois à propos et semblent dénoter une certaine intelligence, cela n'a lieu que rarement et d'une manière exceptionnelle. Presque toujours ils parlent *ab hoc* et *ab hac* et répondent au hasard, machinalement en quelque sorte, aux questions qu'on leur adresse. Ce sont de purs imitateurs, à instinct développé, mais très-pauvrement doués sous le rapport de l'intelligence et qui n'ont aucune idée des relations entre les mots et les choses. »

« Pour apprendre à parler aux *perroquets*, dit F. Prévost, il faut avoir beaucoup de patience et de régularité dans les leçons, qui se donneront plus profitablement le soir. On commence par leur donner à manger de la soupe au vin, puis on leur répète plusieurs fois la parole que l'on veut leur enseigner. On aura soin de couvrir la cage avec un morceau d'étoffe et de tenir la lumière cachée. On pourra également leur laisser la lumière; mais il faudra, dans ce cas, mettre devant eux un miroir quand on leur parlera, afin de leur faire croire que c'est un *perroquet* qui leur parle. La voix des femmes et surtout des enfants les charme tout particulièrement, et en leur présence ils bavardent jusqu'à ce qu'ils aient achevé tout leur répertoire. Les paroles rompues, les cris, les jurons sont ce qu'ils retiennent le mieux. »

En général, le *perroquet* montre beaucoup de bonne volonté et même de désir d'apprendre; il est attentif, répète à plusieurs reprises et fait des efforts. Il cherche à prendre le dessus de toutes les voix qui frappent son oreille, en faisant éclater la sienne. Souvent on est étonné de lui entendre répéter des mots ou des sons qu'on n'avait pas pris la peine de lui apprendre, et qu'on ne le soupçonnait pas même d'avoir écoutés. Il semble se faire des tâches et retenir sa leçon de chaque jour; il en est occupé jusque dans le sommeil et jase encore en rêvant. C'est surtout dans ses premières années qu'il montre cette faculté, qu'il a le plus de mémoire et qu'on le trouve le plus intelligent et le plus docile. Cette mémoire est quelquefois étonnante; comme dans ce *perroquet* dont parle Rodiginus, qu'un cardinal acheta 100 écus d'or, parce qu'il récitait correctement le *Symbole* des apôtres. M. de La Borde affirme en avoir vu un qui servait d'aumônier sur un vaisseau, récitait la prière aux matelots et disait ensuite le rosaire.

Tout le monde se rappelle l'histoire du *perroquet* qui inspira à Gresset le poëme de *Vert-Vert*. Ce *perroquet*, adoré des jeunes sœurs, qui récitait les litanies de la Vierge et chantait des cantiques, et qui, de retour de voyage, porta le trouble dans le couvent en se mettant à réciter les refrains plus ou moins

grivois que lui avait appris pendant la traversée son ami le dragon.

Goldsmith raconte qu'un *perroquet* appartenant au roi d'Angleterre Henri VII, et qui séjournait dans une chambre dont les fenêtres donnaient sur la Tamise, avait appris plusieurs phrases qu'il entendait prononcer aux bateliers et aux passagers. Un jour, en jouant sur sa perche, il se laissa choir dans l'eau; aussitôt il cria d'une voix forte : « Un bateau! à moi un bateau! vingt livres pour me sauver! » Un batelier qui passait par là se précipita dans l'eau, croyant sauver un être humain; il ne retira que le *perroquet* et il le porta au palais en réclamant les vingt livres promises par l'oiseau; le roi paya.

Buffon cite un *perroquet* qui, instruit en route par un vieux matelot, avait pris sa voix rauque et sa toux, mais si parfaitement qu'on pouvait s'y méprendre. Quoiqu'il eût été donné ensuite à une jeune personne et qu'il n'entendît plus la voix de son premier maître, il n'oublia pas ses leçons, et rien n'était si plaisant que de le voir passer d'une voix douce et gracieuse à son vieil enrouement et à son ton de marin.

Dans une ville de Normandie, une bouchère battait impitoyablement tous les jours son enfant, à peine âgé de cinq ans; l'enfant succomba sous les mauvais traitements. La justice des hommes ne s'en émut pas; mais un *perroquet* gris, qui habitait la maison d'un cordonnier, située en face de celle de la bouchère, se chargea du châtiment de cette mère dénaturée; il répétait continuellement le cri que poussait le pauvre enfant quand il voyait sa mère courir sur lui la verge à la main : « A cause de quoi, à cause de quoi? » et cette phrase était articulée par l'oiseau avec un accent si douloureux et si suppliant, que les passants indignés entraient brusquement dans la boutique du cordonnier et lui reprochaient sa barbarie; le cordonnier se justifiait en montrant son *perroquet* et en racontant l'histoire de l'enfant; après quelques mois, la bouchère, poursuivie par la phrase accusatrice et par les murmures de l'opinion publique, se vit obligée de vendre son fonds et d'abandonner la ville.

Il y a eu des *perroquets* courtisans auxquels on avait appris des salutations. L'antiquité nous en offre l'exemple. Au triomphe d'Auguste, une foule d'individus avaient dressé des *perroquets* à crier : « Vive César Auguste! » De nos jours, les mêmes faits se sont reproduits. Ainsi, certain habitant d'Angers avait, sous la République, enseigné à son *perroquet* à crier : « Vive la République! » Lorsque Napoléon Ier se fit empereur, il fallut changer la rubrique et le *perroquet* dut apprendre à crier : « Vive l'empereur? » Puis, après la retraite à l'île d'Elbe, il fallut de nouveau instruire le *perroquet* et lui faire crier : « Vive le roi! » Mais le maître avait compté sans son élève, et le malheureux oiseau, qui n'avait pas le sens politique aussi développé, embrouillait tout, si bien que, lors du passage de la duchesse d'Angoulême à Angers, il cria : « Vive la République! » au grand désespoir de son maître, que l'on arrêta pour cris séditieux.

Clusius et Willougby parlent d'un *perroquet* qui, lorsqu'on lui disait : « Riez, *perroquet*, riez, » se mettait à rire effectivement, puis s'écriait : « Oh! le grand sot qui me fait rire! » Un autre, qui habitait un magasin de cristaux, disait toujours, quand un employé cassait quelque chose : « Le maladroit! il n'en fait jamais d'autre! » Buffon en cite un qui, appartenant à un maître vieux et valétudinaire, avait pris l'habitude, quand on lui demandait ce qu'il avait, de répondre d'une voix et avec une attitude piteuse : « Je suis malade! » Nous avons entendu plusieurs fois, dans le cabinet d'un savant, un *perroquet* crier à tue-tête, dès que son maître se mettait à parler, ces mots qu'on lui avait souvent adressés à lui-même : « Veux-tu te taire? » Un autre, qui se trouve dans une salle de café, dit très-bien, quand il voit des consommateurs s'asseoir à une table : « Servez ces messieurs! » et, en hiver, s'il voit entrer une personne qui laisse voir qu'elle a froid : « Il ne fait pas chaud. » Enfin, qui de nous n'a entendu des *perroquets* commander très-distinctement la manœuvre militaire? Mais bornons là ces exemples, dont la liste pourrait être très-étendue.

On sait aussi que ces oiseaux apprennent facilement à siffler des airs, ou même à les chanter avec les paroles. *J'ai du bon tabac dans ma tabatière* et *Quand j'ai bu du vin clairet* forment ce qu'on pourrait appeler le fonds obligé de leur répertoire. Toutefois, on a vu des sujets dont l'éducation musicale était beaucoup plus avancée. V. de Bomare cite une dame qui, répétant sur la harpe différents airs de la *Serva padrona*, s'entendit aussitôt accompagner par son *perroquet*; ce chanteur imprévu, par la souplesse de son gosier, l'inflexion de la voix, le ton et la précision du chant, les ports de tête, exécutait comme un personnage de théâtre, au point de lui faire croire que le véritable acteur était caché derrière elle. Vosmaër dit avoir vu pareille chose à Rotterdam.

Ces oiseaux sont connus de toute antiquité. Homère, dans son *Odyssée*, a célébré les *perroquets*; le poëte latin Catulle leur a consacré un grand nombre de vers, et beaucoup d'autres auteurs en ont parlé avec éloge. Tous les écrivains sont d'ailleurs unanimes pour affirmer que les espèces alors connues étaient originaires de l'Inde. Leur introduction en Europe date des victoires d'Alexandre le Grand. On suppose que les premiers *perroquets* africains qui parurent à Rome furent apportés par l'expédition qui parcourut la mer Rouge au temps de Néron. Très-rares d'abord, ils devinrent ensuite tellement communs, qu'on les servait dans les repas somptueux. L'empereur Héliogabale se régalait, dit-on, de leur chair. Aujourd'hui, les *perroquets* sont excessivement communs dans toute l'Europe et y sont devenus l'objet d'un commerce très-étendu. Nous en connaissons, d'ailleurs, un bien plus grand nombre d'espèces que les anciens.

Le *perroquet* cendré ou *jaco* a le plumage gris perle, avec la queue et parfois quelques plumes des ailes d'un rouge vif. Il présente deux variétés, l'une gris ardoise, l'autre gris blanchâtre; les oiseleurs vendent les foncés comme mâles et les autres comme femelles; mais ces différences de teinte n'indiquent nullement les sexes; il est plus probable qu'elles correspondent à l'âge de l'oiseau, dont le plumage se fonce en vieillissant. Cette espèce, originaire d'Afrique, est la plus recherchée en Europe, parce qu'elle possède au plus haut degré les qualités qui caractérisent les *perroquets*; on la tire surtout de la Guinée. Le jaco parle très-bien et s'apprivoise facilement, bien qu'il soit d'un naturel souvent capricieux. En été, il aime beaucoup se baigner et mieux encore être exposé à la pluie; mais en hiver il se tient plus volontiers près du feu. On voit souvent des individus qui ne peuvent pas souffrir d'être en cage.

Les *amazones* sont caractérisés par un plumage vert, avec un peu de rouge au fouet de l'aile; ils tirent leur nom du fleuve des Amazones, sur les bords duquel habitent la plupart des espèces et des variétés de ce groupe. Le *perroquet* amazone proprement dit a le plumage d'un vert brillant; un bandeau bleuâtre sur le front; la région oculaire, les joues, la gorge et les plumes des jambes jaunes; les barbes internes des rectrices rouges. La femelle se distingue du mâle en ce qu'elle a du jaune sur le devant de la tête et que le poignet est vert au lieu d'être rouge. Cette espèce présente, du reste, plusieurs variétés, dues surtout à la prédominance plus ou moins grande de la couleur jaune dans le plumage; tels sont le *perroquet* jaune, à plumage jaune citron en dessus et jaune verdâtre en dessous; le *perroquet* à épaulettes jaunes, qui a toute la partie antérieure du corps de cette couleur et le front blanc chez le mâle; le *perroquet* jonquille, qui a toutes les plumes bordées de rouge, avec le front et les grandes pennes gris perle; les *perroquets* tapirés, qui sont verts, avec des plumes jaunes ou rouges sur le dos, le cou et le haut du ventre.

Le *perroquet* amazone habite toutes les parties chaudes de l'Amérique du Sud, et notamment la Guyane. Il cause souvent de grands dégâts dans les cultures. On en apporte beaucoup en Europe; à part la beauté de son plumage, c'est, avec le *jaco*, l'espèce qui apprend le mieux à parler. Mais quand on veut l'élever, il faut le prendre jeune, car il est en général assez sauvage et aime à mordre. On l'appelle dans son pays *aourou-couraou*, sans doute parce qu'il se nourrit surtout de fruits du palmier *aouara*.

Le *perroquet* à tête blanche a aussi le plumage vert, avec le devant et le haut de la tête et le tour des yeux blancs; les joues, la gorge, le cou rouges; l'abdomen et la base latérale des pennes de la queue d'un rouge pourpre. Il habite Saint-Domingue, fréquente de préférence les cantons incultes et niche dans l'intérieur des forêts. « Ces oiseaux, naturellement très-criards, dit Vieillot, ne font jamais autant de bruit que lorsqu'ils sont réunis en bande, surtout vers le soir; ils annoncent leur présence sur les arbres, quand ils se rendent d'une forêt dans une autre, non-seulement par plusieurs cris aigus, mais encore par les débris des jeunes rameaux qu'ils se plaisent à tailler. Aussi défiants que méchants, on les approche difficilement; ils ne peuvent pas s'accoutumer à l'esclavage; mais, pris dans le nid, ils s'apprivoisent facilement et deviennent très-familiers. Ils ont une grande aptitude à rendre, d'un ton doux et agréable, les accents de la voix articulée; les petits ont un cri semblable à celui des jeunes corneilles, et leur chair est très-bonne à manger; même celle des vieux n'est pas à dédaigner quand ils sont gras. » Cette espèce est une de celles qui résistent le mieux à nos climats froids; aussi l'apporte-t-on fréquemment en Europe. C'est par erreur que les oiseliers lui donnent quelquefois le nom de *perroquet du Sénégal*. On en distingue deux variétés principales, dites *perroquet de Martinique* et *de* [illegible].

On peut citer encore le *perroquet* à tête jaune ou *perroquet* à bec noir, caractérisé surtout par le sinciput d'un bleu nué de vert, et qui habite la Jamaïque; le *perroquet* à tête bleue, qui a le sinciput d'un bleu d'aigue-marine, la mandibule supérieure rouge à sa base, bleuâtre au milieu et noire à l'extrémité, et la mandibule inférieure blanchâtre, originaire de l'Amérique équatoriale; le *perroquet* estival, dont le plumage est varié de bleu, de jaune et de rouge; le *perroquet* tarabe, vert, avec la poitrine et le haut des ailes rouges, enfin, le *perroquet* dominicain ou à bandeau rouge, et le *perroquet* de Levaillant, qui sont probablement des papegais.

— Mar. La voile de *perroquet* est une voile carrée de toile légère, qui surmonte les huniers. Nous voyons pour la première fois, en 1525, la voile de *perroquet* nommée dans un document historique. Les plus grandes nefs avaient alors deux *perroquets* : un au-dessus du grand hunier, l'autre au-dessus du hunier de misaine. Les petits navires, comme cela a lieu encore quelquefois, n'avaient qu'un *perroquet*, gréé au-dessus du grand hunier.

Les *perroquets* se distinguent en grand et petit : le grand *perroquet* est celui qu'on hisse au-dessus du grand hunier; le petit *perroquet* est celui qu'on grée au-dessus du petit hunier.

Quant au *perroquet* qui surmonte le hunier appelé *perroquet de fougue*, il prend le nom particulier de *perruche*; les vergues de ces voiles se nomment vergues du grand *perroquet*, du petit *perroquet* et de perruche. Il y a un mât portant chacune de ces mêmes dénominations et qui surmonte chacun des mâts de hune.

Quand les *perroquets* sont installés pour rester habituellement en place, et c'est ce qui a généralement lieu, on dit qu'ils sont grées; s'ils ne s'installent que provisoirement, on les qualifie de volants (cacatois).

Les voiles de *perroquet* sont légères et veulent être manœuvrées avec précaution et vigilance. Les principaux cordages qui servent à la manœuvre des *perroquets* et de leurs vergues sont deux écoutes, deux cargue-points, une cargue-fond à patte-d'oie, deux boulines, deux balancines, une drisse et deux bras. Les *perroquets* des grands bâtiments ont, assez souvent, une bande de ris.

Le *perroquet de fougue* est la voile carrée que porte le mât établi au-dessus du mât d'artimon et qu'on nomme mât de *perroquet* de fougue.

On nomme quelquefois *perroquets royaux* les voiles appelées *cacatois*. Le nom de *perroquet de beaupré* était autrefois donné à la voile carrée que portait le petit beaupré; on la nommait aussi *beauprette*, *beaupré* et *tourmentin*. Des *perroquets* moins grands que les *perroquets* ordinaires, et faits pour la mauvaise saison, étaient appelés, au XVIIe siècle, *perroquets d'hiver*. Les *perroquets* servaient à faire des signaux : pliés, cargués, hissés, bordés ou débordés et flottant en bannière, ils avaient des significations diverses.

PERROS-GUIREC, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 583 hab. — pop. tot., 2,761 hab. Petit port de commerce accessible aux navires de 150 tonneaux; pêche; exportation de froment; maquereaux salés. Construction de navires. Cette commune possède une église du XIIe siècle, fort curieuse, et une chapelle dite de Notre-Dame-de-la-Clarté, qui date du XVIe siècle. La côte présente des rochers très-curieux et quelques pierres branlantes, dont l'une mesure 14 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur.

PERROT s. m. (pè-ro). Techn. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux en fil de laine cardée. ‖ Tête de fil.

PERROT (Charles), ministre protestant français, né en 1541, mort en 1608. Réfugié à Genève vers 1567, il remplit dans cette ville les fonctions de pasteur et de professeur de théologie en 1598. C'était un homme instruit, qui se montra le fervent apôtre de la tolérance et demanda, en 1576, l'abolition du serment que l'on faisait prêter aux étudiants, de rester fidèles à l'orthodoxie calviniste. Il mourut à Genève, après être toujours resté fidèle à sa belle et touchante devise : « Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés enfants de Dieu! »

Perrot avait composé un *Traité de la foi* et un traité *De extremis in Ecclesia vitandis*, dont les calvinistes défendirent l'impression et qui furent détruits après la mort de leur auteur. On trouve dans la collection Dupuy un manuscrit contenant les *Observations de Perrot sur la* [illegible]

PERROT (Paul), sieur DE LA SALLE, écrivain français, neveu du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et fit ses études à Oxford, « où il prit, dit Patru, les premières impressions de la doctrine de Luther et de Calvin. » On a de lui plusieurs ouvra- [illegible] *Testament* (Saumur, 1606, [illegible]

PERROT [illegible] en Espagne en 1874, en suivant l'équipage [illegible]

d'un navire sarde naufragé, devint chef d'escadron après la révolution de 1830, passa en Afrique, [illegible] campagnes, fut promu colonel en 1839, maréchal de camp en 1845 et devint successivement ensuite commandant du département de l'Aisne, de la place de Paris, membre du comité consultatif d'état-major, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine (1849) et général de division la même année. Après avoir commandé la 4e division militaire de 1852 à 1856, le général Perrot fut élu, comme candidat du gouvernement, membre du Corps législatif, où il joua un rôle des plus insignifiants, et ne fut point réélu aux élections de 1863.

PERROT (A.-M.), géographe et écrivain français, né vers 1795. Après avoir fait paraître une remarquable *Collection historique des ordres de chevalerie* [illegible] (1819) et des *Modèles de topographie dessinés et lavés* (1819), il s'est fait connaître comme géographe par un *Atlas de géographie ancienne et moderne* (1822), par le *Nouvel atlas du royaume de France* (1823) et par des cartes des routes de France (1826), des quartiers de Paris (1834), des chemins de fer français (1854), etc. Comme écrivain, M. Perrot a rédigé, de 1827 à 1827, un *A*[illegible] *géographique statistique et commercial*, fait paraître un *Dictionnaire universel de géographie moderne* (1834; 2e édit., 1843, 2 vol. in-8o), publié dans la collection Roret plusieurs *Manuels*, tels [illegible] *veur* (1829), de la *Construction des cartes*. En outre, il a fait paraître avec des cartes l'*Itinéraire de l'Italie*, des *Pays-Bas* (1827, in-8o); *Itinéraire général de Napoléon* (1845, in-8o), [illegible] *Guerre d'Italie* (1859, in-8o); *Panoplie, armes de tous les temps* (1864-1865, in-4o, avec pl.), *Courses géologiques* (1865, in-8o).

PERROT (Jules-Joseph), chorégraphe et danseur [illegible] dant quelque temps sur les scènes de province, obtint des succès à l'étranger, en Italie principalement, et fut attaché en 1828 à notre Grand-Opéra, en qualité de maître des ballets. Plus tard, il quitta cette scène, où il devait cependant reparaître fréquemment, et suivit sa femme, Mlle Carlotta Grisi (v. ce nom), au théâtre de la Renaissance. C'est alors qu'il écrivit pour elle le fameux ballet des *Zingari* (1841), qui devait établir les premiè[illegible] figurait sous son nom de femme. M. Perrot revint à l'Opéra à côté de Carlotta Grisi; il [illegible] remarquer partout comme auteur habile ou metteur en scène de ballets qui tous ont obtenu des succès mérités et parmi lesquels nous distinguerons : le *Lutin* (1841); l'*Illusion d'un peintre* (1846) [illegible] *Esmeralda* (1855); la *Fille du bandit* (1857).

PERROT (Ferdinand-Victor), peintre fran[illegible] Pétersbourg en 1841. Il commença [illegible] artistiques dans sa ville na[illegible] pour qui il exécuta un gran[illegible] Italie. Perrot partit pour Saint-Pét[illegible] (1840), où il reçut des présents et [illegible] rut peu après. Ses tableaux, remarquables par la vérité du rendu et par le fini de l'exécution, sont très-estimés.

PERROT [illegible] né à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-[illegible] l'École française d'Athènes [illegible] publique avait chargé [illegible] d'une mission scie[illegible]

[illegible] (1857, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *[illegible]* [illegible]

PERROT D'ABLANCOURT, écrivain français. V. [illegible]

PERROTÉTIE s. f. (pè-ro-té-sî — de *Perrotet*, bot. fr.). Bot. Genre d'arbustes, rapporté [illegible] à la famille des [illegible] [illegible] — SONS. [illegible]

PERROTIN (Charles-Arthur), éditeur français, né en 1796. En 1812, il entra dans l'armée comme soldat et fit la campagne de [illegible]. De retour en France, il ouvrit à Paris un [illegible] M. Perrotin eut à subir diverses tracasseries de la police; éditeur des chansons de Béranger, il fut con[illegible] avec l'illustre chansonnier, dont il acheta les œuvres, moyennant une rente modique, que, [illegible] plus élevée. Béranger, qui n'avait eu qu'à se louer des procédés de son éditeur, le désigna en mourant comme son exécuteur testamen[illegible] un nombre considérable d'éditions des œuvres de Béranger, dans tous les formats, avec ou sans musique. Il a édité aussi de nombreux ouvrages de luxe, notamment les *Chansons populaires de la France* [illegible] honorable à l'Exposition universelle de 1855. Parmi ses autres publications, nous citerons [illegible] *Mémoires* du maréchal Marmont, duc de Raguse, qui donnerent lieu en 1857 à un procès, [illegible] et ouvrage les réfutations des attaques dirigées par Marmont contre le prince Eugène.

PERROTINE s. f. (pè-ro-ti-ne — de *Perrot*, l'inventeur). Machine pour l'impression des indiennes à trois et quatre couleurs.

PERROTTET (G. Samuel), voyageur et botaniste français, né en 1793. Il avait suivi les cours du Jardin des plantes, où il était attaché comme naturaliste depuis 1817, lorsqu'il prit part, en 1819, à une expédition française envoyée, sous les ordres du capitaine Philibert, dans les colonies françaises. Perrottet emporta avec lui une collection de graines et d'arbres fruitiers pour les déposer dans les colonies. Il visita Cayenne, Bourbon, Sourabaya, Manille, Cavite, revint à Bourbon (mai 1820), où il naturalisa plus de 200 plan[illegible] à Madagascar et revint en France en 1821, rapportant avec lui plus de 600 arbres et arbustes, des fruits, des graines, des herbiers, etc. Chargé en 1825 d'explorer la Sénégambie, M. Perrottet visita le Wallo, les peuplades du lac N'gher, [illegible] Cap-Vert et à l'île de Gorée. De retour en France, il fut attaché au ministère de la marine en qualité de voyageur naturaliste et de botaniste agriculteur. On lui doit : *Catalogue raisonné des plantes introduites dans les colonies [illegible] de Cayenne et de celles rapportées vivantes des mers d'Asie et [illegible]* (1824, in-8°); *Flore de Sénégambie* (1831 et suiv.); *Mémoire sur la fabrication de l'indigo et la culture des indigofères tinctoriaux* (Paris, 1832, in-8°); *l'Art de l'indigotier* (Paris, 1842, in-8°); *Mémoire sur [illegible] qui ravagent les cafeiers aux Antilles* (1842, in-8°); *Sur l'industrie séricigène et la culture du mûrier* (1842, [illegible]), mémoires, relations de voyages insérés dans les *Annales de la Société [illegible]*, *Nouvelles annales des voyages*, les *Annales maritimes*, la *Revue des Deux Mondes*, etc.

PERRUCHE s. f. (pè-ru-che. — On a tiré ce mot de *perruque*, à cause de l'aigrette de certaines espèces. Cette explication est très-douteuse. V. PERROQUET). Ornith. Genre d'oiseaux préhensèurs, formé aux dépens des perroquets, et comprenant des espèces qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Australie : *Ces petites* PERRUCHES *sont fort communes en Guinée.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire des perroquets femelles.

— Fam. Jeune fille bavarde : *Petite* PERRUCHE, *va! — Tu dis? — Hein?... J'ai glissé, [illegible]* (L. Gozlan.)

— Mar. Mât élevé au bout du mât de perroquet de fougue. ‖ Nom de la voile portée par le mât et de la vergue de cette voile.

— Encycl. [illegible] se distinguent des [illegible] par leur face em[illegible] grande étendue [illegible] au Bengale, [illegible]

[illegible] parler, [illegible] voix douce et articulant parfaitement les mots.

La *perruche d'Alexandre*, longtemps confondue avec la précédente, s'en distingue par sa taille plus grande, son collier plus large et ses couleurs plus vives. D'après l'opinion générale, c'est le perroquet des anciens, rapporté des Indes par Alexandre. Une peinture d'Herculanum représente un chariot découvert, à deux roues, attelé d'une *perruche*, conduite par une sauterelle qui fait les fonctions de cocher. La *perruche des Papous* est une petite espèce, très-gracieuse, à plumage vert et rouge; les naturels la préparent comme les oiseaux de paradis, c'est-à-dire qu'après lui avoir arraché les ailes et les pattes, ils la font sécher dans un roseau; il nous en arrive beaucoup en cet état. La *perruche élégante* ou *de Pennant* est encore un charmant oiseau, dont les couleurs varient avec l'âge. On la trouve en Australie, aux environs de la baie Botanique, et dans les montagnes Bleues, où elle est d'un naturel peu défiant. La *perruche omnicolore*, une des plus jolies espèces, vit dans le même pays; elle vole par petites troupes aux environs de Sydney et de Paramatta. La *perruche à ailes noires* est de petite taille et vit dans l'île de Luçon; elle se suspend aux branches des arbres pour passer la nuit; elle est très-friande du suc qui découle des régimes de cocotier fraîchement coupés.

La *perruche à tête rouge* ne dépasse guère la taille du moineau franc, ce qui lui a valu le nom vulgaire de moineau de Guinée; on l'appelle aussi *petit ménage*, à cause de ses habitudes, et on lui donne encore, mais à tort, le nom de moineau du Brésil. « Ces petites *perruches*, dit V. de Bomare, sont fort communes en Guinée; elles le sont même au point de causer de grands dégâts dans les récoltes. On les trouve aussi en Éthiopie; mais celles qui nous viennent du Brésil y avaient d'abord été transportées par les vaisseaux négriers; il en périt dans les traversées un très-grand nombre, et ces petits oiseaux, arrivés dans nos contrées, ont beaucoup de peine à se faire au climat. Lorsqu'ils y ont vécu quelques mois, on peut les conserver ensuite plusieurs années. Au reste, cette petite *perruche* n'apprend point à parler, mais elle est ordinairement fort douce; elle ne crie pas souvent, et sa voix n'est ni perçante, ni aussi désagréable que celle de la plupart des oiseaux de son genre; elle est triste et elle passe des heures entières sans faire de mouvement. On a coutume de réunir dans la même cage un mâle et une femelle, pour s'amuser des caresses qu'ils se font; ils se perchent à côté l'un de l'autre et d'une manière très-serrée; ils s'épluchent réciproquement les plumes de la tête. Lorsqu'un des deux vient à mourir, celui qui survit est encore plus triste qu'à son ordinaire; mais il ne meurt pas de ses regrets, comme on l'a dit. »

La *petite perruche d'Otahiti* est un peu moins grosse que la précédente; la couleur générale de son plumage est d'un bleu changeant et tirant sur le violet; elle est fort criarde, vole par troupes et se nourrit de bananes. La *perruche huppée* n'est pas plus grosse qu'une alouette; son plumage est rouge, avec la gorge grise; elle vit à Java, dans l'intérieur des terres, et vole par troupes en faisant un grand bruit; elle est jaseuse et, quand elle est privée, apprend facilement à parler. La *perruche pygmée* est la plus petite espèce du genre.

Perruche (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Dupin et Dumanoir, musique de Clapisson (Opéra-Comique, le 28 avril 1840). Ce petit ouvrage a eu du succès, et pendant longtemps il est resté au répertoire comme lever de rideau. Le canevas de la pièce est trop léger pour supporter l'analyse. Il y a dans la partition des chansons auvergnates, un duo du *Baiser*, chanté par Chollet et Mlle Prévost, un air de *Porteur d'eau* et un quatuor final dans lesquels on a remarqué de la vérité et une gaieté charmante. L'orchestration en est fort distinguée.

PERRUQUE s. f. (pè-ru-ke. — Ce mot, que l'on rencontre pour la première fois dans Coquillart, paraît être d'importation italienne. Dans cette langue, on trouve *parruca* et *perruca*, coiffure à longues boucles. Wachter et quelques autres rapportent ces formes au grec *purrichos*, fauve, jaune, parce que les premières perruques étaient faites de cheveux blonds, couleur particulièrement estimée des Romains. Le grec *purrichos* signifie proprement couleur de feu, de *pur*, feu. Mais cette explication de Wachter n'est point adoptée de tous. Diez s'appuie sur les formes [illegible] espagnol *peluca*, pour rapporter le mot au substantif latin *pilus*, poil, cheveu. On retrouve le même suffixe *uc* appliqué au même radical dans l'italien *piluccare*, provençal *pelucar*, français *éplucher*. Scheler demande si l'espagnol *perico*, toupet et aussi perruche, diminutif *periquito*, perroquet, ne serait pas le même radical *pil* pourvu d'un autre suffixe. Le lecteur jugera s'il est plus facile de rapporter le français *perruque*, italien *parruca*, *perruca*, espagnol *perico*, au grec *purrichos* ou bien au latin *pilus*, par une forme intermédiaire *pilucca*). Coiffure de faux cheveux : PERRUQUE *noire, brune, blonde, grise.* PERRUQUE *à bourse, à marteau. Prendre, porter* PERRUQUE. *Je passe à Barreau d'avoir parlé en vers de sa* PERRUQUE; *mais je ne me passe pas de s'être donné là-dessus les violons.* (D'Alemb.) *Les perruques du* XVIIe *siècle ont peint Louis XIV en Hercule, avec une grande* PERRUQUE *sur la tête.* (Mme de Staël.) *L'élégance travaillée est à la [illegible]* PERRUQUE *à des cheveux.* (Balz.) *La* PERRUQUE *exerce sur les arts une influence qu'on ne peut nier; c'est sous la* PERRUQUE *qu'ont brillé les plus beaux génies dont s'honore la France!* (Scribe.)

> Changez et cheveux noirs votre *perruque* blonde.
> RACINE.

> Je trais de le voir, avec sa mine étique,
> Son rabat jadis blanc et sa *perruque* antique.
> BOILEAU.

— Pop. Détournement de matériaux appartenant à l'État et placés sous la garde de celui qui se rend coupable de ce fait. ‖ Forte réprimande : *Je me propose de lui donner une* PERRUQUE.

— Par anal. Amas de filaments imitant une perruque : *Les crêtes étaient taillées presque à pic et laissaient pendre à leurs flancs éraillés de noires racines d'arbres tombant en* PERRUQUES *épaisses.* (H. Castille.)

— *Tête à perruque*, Sorte de tête de bois emmanchée d'un long bâton à pied, sur laquelle les coiffeurs posent et accommodent des perruques. ‖ Fam. *Tête à perruque* ou simplement *Perruque*, Personne de peu d'esprit, qui tient opiniâtrément à d'anciens préjugés : *Aujourd'hui, il y a encore des* TÊTES À PERRUQUE *à l'Académie.* (Scribe.) *Le mot* PERRUQUE *était le dernier mot trouvé par le journalisme romantique, qui en avait affublé les classiques.* (Balz.) ‖ Adjectiv. : *Je vous trouve un peu* PERRUQUE.

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très-menus, auxquels adhèrent les spores des champignons angiocarpiens.

— **Encycl.** Hist. L'usage des faux cheveux remonte très-haut dans l'histoire, par la raison que la calvitie dépare les plus jolies femmes et que la coquetterie a dû chercher dans l'art les moyens de suppléer la nature. Avoir la tête dégarnie est chose si humiliante que le grave Isaïe lui-même en menaçait les jeunes filles de son temps comme d'une punition exemplaire : « Le Seigneur épilera la nuque des filles de Sion, » leur dit-il; *Dominus decalvabit verticem filiarum Sion.* Ce furent donc d'abord les femmes qui portèrent des *perruques*. Les Grecques en empruntèrent la mode aux Égyptiennes; mais on ne voit pas que les hommes, sauf les comédiens, aient fait usage du même artifice, car Alcibiade et Périclès, qui étaient chauves, paraissaient en public la tête couverte de leurs casques, afin de dissimuler cette infirmité; de même César assistait aux séances du sénat avec une couronne de laurier sur la tête, plutôt que de porter tout simplement une *perruque*. Ces grands hommes, sans doute, la repoussaient comme trop efféminée; mais on s'affranchit vite de ces scrupules, à Rome du moins. D'après Suétone, l'empereur Othon, frappé de calvitie, portait une *perruque* qui lui allait si bien, qu'on ne pouvait la distinguer d'une chevelure naturelle. Domitien, qui se vantait de se voir sans peine la tête dégarnie de bonne heure, est représenté sur toutes ses médailles avec une belle chevelure, parfaitement ajustée. Durant son séjour sur les bords du Danube, Caracalla, pour plaire aux Germains, se fit tondre la tête et remplaça ses cheveux par une fausse chevelure blonde.

Les femmes surtout eurent la passion des *perruques*. Les belles Romaines trouvaient que leurs cheveux noirs et rudes rendaient leurs traits trop sévères; elles préféraient porter les cheveux blonds et fins des Gauloises et des Germaines. Elles mirent en coupe réglée les pays conquis pour s'approvisionner d'opulentes chevelures; ce qui faisait dire à Ovide :

> *Nunc tibi captivos mittet Germania crines!*

C'est sous une *perruque* blonde (*flavo crinem abscondente galero*) que Messaline courait la nuit les rues de Rome. Cette manie des chevelures d'emprunt devint une véritable fureur, et Martial a fait là-dessus une vingtaine d'épigrammes, pour le moins.

Dans son *Histoire des perruques*, l'abbé Thiers, s'appuyant sur un passage de Mézeray, pense que ce n'est que sous le règne de Louis XIII et vers l'année 1629 que s'introduisit en France l'habitude de cette sorte d'ornement. L'opinion de ce savant ne saurait être admise, car il est question des *perruques* dans les auteurs antérieurs au moyen âge.

Après la destruction de l'empire romain et l'établissement des Francs dans les Gaules, nous voyons, avec un commencement de civilisation, reparaître les faux cheveux sous le nom de *galericule*, dont les femmes françaises qui en usaient firent *galicolie*. Pendant qu'elles s'ornaient de cette parure, leurs maris portaient un couvre-chef, autour duquel elles avaient cousu un ou plusieurs rangs de cheveux courts et frisés; c'est ce qu'on appelait le *calautum*, dont l'on fit plus tard *calotte*.

La chevelure naturelle s'appelait *perrique*, et cette expression était déjà usitée au xe siècle; ce fut au xve que les Français en firent *perruque*, mot qui fut employé pour désigner indistinctement une chevelure vraie ou fausse. Vers la fin du xvie siècle, il arriva en France, en Italie et en Angleterre ce qui était arrivé à Rome sous les empereurs; on s'éprit d'un amour effréné pour les cheveux d'autrui. La fureur de la mode fut poussée si loin que, en 1560, les dames ne paraissaient plus à la cour sans une *perruque* blonde. On raconte que la reine d'Angleterre Elisabeth, à l'âge de soixante-quinze ans, portait une *perruque* à effrayer les plus grands amateurs. Malheureusement pour le sort de la *perruque*, quelques prédicateurs malavisés se mêlèrent de vouloir la proscrire et d'anathématiser ceux qui en faisaient usage et même ceux qui laissaient pousser leurs cheveux. Pour eux, c'était un crime de porter une longue chevelure, vraie ou fausse; ils exigeaient qu'on portât, à leur exemple, une large calotte simple ou garnie de poils. Godefroy, évêque d'Amiens, célébrant la messe à Saint-Omer, voulut que Robert, duc de Flandre, et quinze autres seigneurs se fissent couper leurs cheveux avant d'assister au sacrifice. Les anathèmes furent fulminés simultanément par le clergé catholique et par les ministres protestants. Oubliant pour un moment leurs querelles, ils frappèrent tous les *perruques* de leurs foudres évangéliques. Il y eut des théologiens qui imprimèrent qu'elles étaient l'ouvrage du démon; ils citèrent à l'appui de leur assertion Tertullien, saint Cyprien et tous les Pères de l'Église grecque et latine; ils rapportèrent les paroles de saint Grégoire de Nazianze, qui dit qu'au jugement dernier on arrachera aux femmes les cheveux empruntés dont elles auront chargé leur tête, comme on arracha les fausses plumes dont s'était parée la corneille. La mode des *perruques* n'en subsista pas moins; ceux qui ne pouvaient s'en procurer y suppléaient par des calottes garnies de cheveux, de poils de différents animaux, de laine, de fil de lin ou de coton; on en fit même de laiton. Louis XIII ayant repris les cheveux longs, depuis longtemps abandonnés, les courtisans se piquèrent de l'imiter, et ceux que le temps avait dépouillés de leur chevelure adoptèrent les *perruques*. Les comédiens, les farceurs, les maîtres de danse en firent autant, pour se donner des airs de gens du monde; tous ceux qui se piquaient d'être à la mode vinrent à la suite. Ce ne fut guère que vers 1660 que les ecclésiastiques adoptèrent la *perruque*; ils s'en parèrent bientôt, non-seulement pour aller dans le monde, mais encore pour remplir leurs fonctions sacerdotales. Le premier qui s'en coiffa fut l'abbé La Rivière, depuis évêque de Langres. Alors les rigoristes crièrent au scandale, et l'abbé Thiers écrivit tout un volume contre les *abbés perruquets*. Toutefois, les *perruques* étaient déjà assez répandues pour qu'il y en eût de diverses formes et de diverses dénominations. Celles des femmes étaient toujours blondes; celles des hommes étaient composées de longs cheveux qu'on partageait en deux parties et qu'on laissait descendre de chaque côté du buste. Il y avait des *perruques* à la française, auxquelles succédèrent les *perruques* à l'espagnole. Plus tard vint cet immense assemblage de cheveux, appelé *perruque in-folio*, qui dura tout le règne de Louis XIV et qu'on voit à ce roi dans tous ses portraits, bustes ou statues, même quand on l'a revêtu de l'habit romain. « Comme tout était grand alors, dit Lebert (*Recueil des meilleures dissertations sur l'histoire de France*, t. X, p. 407 et suiv.), on crut que les *perruques* devaient participer à la majesté du siècle et l'on ne vit rien de plus digne de respect et d'hommage qu'une tête à grande *perruque*. Les coiffeurs s'animèrent d'une vive émulation et s'efforcèrent de se surpasser par la dimension des *perruques*. On en fit qui couvraient la moitié du corps, et cette invention parut si belle, que toute la cour de Louis XIV se fit tondre pour se charger la tête de cette crinière de lion. D'abord on porta les *perruques* blondes, puis noires, puis blanches. Les *perruques* blanches amenèrent nécessairement la poudre, car elles étaient chères et la tête chauve des vieillards fournissait peu de ressources aux perruquiers. La forme et la frisure de ces *perruques* varièrent beaucoup. On boucla les cheveux; on les figura en rosettes, en marrons, suivant le génie de l'artiste chargé de la confection et de l'entretien des *perruques*. L'*Encyclopédie perruquière*, publiée à Paris en 1757, ne contient pas moins de quarante-cinq têtes à *perruques* toutes différentes les unes des autres, quoique appartenant au même règne. L'invention en était due au génie des André et des Beaumont, qui excellaient également en vers, en prose et en *perruques*. On y remarque, entre autres, les *perruques* au front de fer, aux nids de pie, à la rhinocéros, à la cabriolet, à l'oiseau royal, à la singulière, à la comète, à la lunatique, à l'envieux, à l'inconstant, à la jalousie. On dressait encore des *perruques* comme des entrées, à la minute, à la maître d'hôtel, à la Gentilly. C'étaient les plats du métier de maître André. Nulle profession honnête ne put se passer de *perruque*. Le magistrat donna la préférence aux plus vastes; l'avocat, le procureur ne parurent plus au barreau qu'en *perruque* longue; le médecin ne donna plus de consultation qu'en *perruque*, mais les médecins la portaient roulée par derrière ou à trois marteaux. » On citait, à cette époque, les belles *perruques* comme on cite aujourd'hui les beaux chevaux; les *per-*

ruques des docteurs Bucquet et Vicq-d'Azyr passaient pour les plus belles de France; celles des lords anglais Thurlow et Chatam étaient réputées les plus somptueuses de l'Europe.

Cependant, au cours du XVIIIe siècle, la *perruque* subit de graves modifications; peu à peu on abandonna ces immenses édifices capillaires à boucles roulées ou flottantes; les cheveux, ramenés en deux masses, furent assemblés à l'aide de rubans et formèrent deux queues parallèles qui descendaient jusque sur le dos; bientôt on ne fit qu'une seule queue et même assez courte. Alors, pour ceux qui avaient des cheveux, la *perruque* devint inutile, la chevelure naturelle pouvant se prêter aisément aux mêmes dispositions. Ce fut le barreau qui donna l'exemple. De jeunes avocats, renonçant à l'artifice, laissèrent croître leurs cheveux, qu'ils firent accommoder à peu près comme les *perruques*. Cette mode nouvelle fit d'abord des progrès chez les jeunes conseillers, puis se propagea insensiblement dans le monde. Les *perruques* disparurent peu à peu. « Il n'y eut plus, dit Dulaure, que les vieillards chauves et entêtés qui conservèrent courageusement les chevelures artificielles, et on les nomma, par dérision, têtes à *perruque*. » Sous le Directoire, les femmes composant la cour d'alors adoptèrent, à l'imitation des femmes qui fréquentaient Barras, avec la tunique romaine, la *perruque* blonde, bouclée et frisée; mais cette mode ne dura que quelques années; elle prit fin au 18 brumaire. De nos jours, les femmes se contentent d'ajouter à leur chevelure naturelle d'énormes paquets de faux cheveux, qui ne sont pas, à proprement parler, des *perruques*. Quant aux hommes, ils en ont complètement abandonné l'usage. On ne porte plus que de faux toupets, et non par luxe, mais pour cacher la calvitie.

— Hyg. Les accidents produits par les *perruques* ne devaient pas être rares, si l'on songe à la compression qu'elles exerçaient autour du crâne. En effet, il fallait qu'elles joignissent parfaitement, que leurs bords et leurs pointes, au nombre de cinq ou sept, s'imprimassent dans la peau, et, comme on ne connaissait pas encore les liens élastiques, cette constriction devait être nécessairement permanente. Le pourtour de la *perruque* était formé par un ruban qui ne prêtait point; la courroie qui la serrait par derrière, avec une boucle, était encore plus rigide, de sorte qu'une forte compression s'exerçait constamment en forme de ligature sur toute la circonférence de la tête. D'un autre côté, le crâne étant formé de parties osseuses, dures et résistantes, les vaisseaux qui circulent dans le cuir chevelu ou dans le tissu cellulaire sous-jacent se trouvaient ainsi resserrés et comme aplatis entre les os et les ligatures. De là, une gêne plus ou moins grande de la circulation et, par suite, des congestions du côté du cerveau, des éblouissements, des tintements d'oreilles, des vertiges, des céphalalgies, etc. Un autre accident non moins fréquent était occasionné par la calotte même de la *perruque*, laquelle, après la raréfaction de l'air qu'elle emprisonnait sous l'influence de la chaleur naturelle, jouait absolument le rôle d'une ventouse. Lorsque les individus quittaient le soir leur *perruque*, on pouvait voir le sommet de leur tête gonflé et tuméfié; il pouvait en résulter une apoplexie.

D'un autre côté, il est certain qu'on voyait moins souvent que de nos jours des rhumes, des enchifrènements, des ophthalmies catarrhales, des fluxions d'oreilles, des maux de dents, etc., ce qui était dû évidemment à ce qu'on pouvait avoir partout et en toute circonstance la tête couverte et parfaitement chaude. C'est ce qui faisait dire à un satirique de l'époque :

C'est une loi communément reçue
Qu'il faut, devant les grands, se tenir tête nue;
Et la *perruque* alors est un puissant secours.

Mais cette *perruque* devait être solidement fixée, sans quoi, en s'inclinant très-bas devant les grands, elle pouvait tomber, ce qui était, ajoute le même auteur, une fâcheuse déconvenue. Aussi, pour prévenir ces accidents, on collait sa *perruque* avec du blanc d'œuf ou avec une préparation d'ichthyocolle. Cet enduit, plus ou moins épais, arrêtait la perspiration cutanée et ne pouvait manquer, par là, d'être nuisible.

Les *perruques* avaient encore accidentellement un autre inconvénient; il en fallait de telles quantités, qu'on n'avait pas toujours le temps d'en nettoyer et préparer convenablement les cheveux. Aussi vit-on plus d'une fois la vermine, la gale, la teigne se transmettre par ce moyen. D'un autre côté, le prix des *perruques* étant extrêmement élevé, beaucoup de femmes en achetaient d'occasion et s'en paraient aussitôt sans songer aux fâcheuses maladies qu'elles pouvaient ainsi contracter; car, dans le nombre, il ne pouvait pas manquer d'y avoir sous certaines *perruques* des pustules syphilitiques, des boutons de mauvaise nature, des matières plus ou moins imprégnées de pus, de vermine, etc. On raconte l'histoire d'une dame qui avait deux *perruques* [illegible], qu'elle envoyait tour à tour chez le perruquier. Celui-ci n'avait qu'une seule tête en bois ou en carton, sur laquelle passaient et repassaient successivement toutes les *perruques* du quartier. Un jour, la dame en question sentit, après avoir mis une des siennes, une vive démangeaison au cuir chevelu. Sa première idée fut que sa coiffure n'était pas revenue seule de chez le perruquier. Aussitôt elle s'en débarrassa pour reprendre la seconde; mais le prurit n'en continua pas moins; il devint même insupportable, et, au bout de quelques jours, une éruption herpétique couvrit toute la tête. Le médecin appelé reconnut sur la tête de sa malade les mêmes croûtes dartreuses et tinéiformes dont il soignait, depuis un an, une autre dame du voisinage, laquelle envoyait ses *perruques* chez le même coiffeur.

Aucun de ces dangers n'est à craindre avec les *perruques* actuelles; elles sont préparées avec soin, légères, souples, pénétrables à l'air et à la transpiration. La seule difficulté consiste à les bien fixer sur la tête, ce que l'on obtient assez bien à l'aide des élastiques, qu'on serre médiocrement par derrière. Celles qui sont mal faites ou mal adaptées s'enlèvent parfois avec le chapeau, inconvénient assez désagréable pour ceux qui les portent, ou bien encore elles dévient à droite, à gauche, en arrière, sur le front, et laissent voir ainsi un reste de cheveux blancs ou de couleur disparate, qui devraient être cachés. Ce sont ces *perruques* mal confectionnées qui nécessitent l'emploi de la colle ou d'un agglutinatif qui n'est pas toujours sans danger ou au moins sans inconvénient.

L'utilité des *perruques* est réelle, mais elle a été singulièrement exagérée. Un grand nombre d'individus, ordinairement enrhumés, sujets à des maux de gorge, aux ophthalmies catarrhales, à des douleurs d'oreilles, à des névralgies de la tête, n'ont pu être guéris qu'en adoptant l'usage de la *perruque*. On peut donc la conseiller à tous ceux qui, ayant perdu leurs cheveux, sont obligés par état de se tenir constamment découverts. Nous ne saurions en dire autant de l'amas monstrueux de faux cheveux ou de crins que les femmes portent derrière la tête, et qui n'a d'autre avantage que de les gêner et de faire disparaître sous une lourde crinière de pâles visages le plus souvent ravagés par le lymphatisme ou l'anémie.

Terminons par quelques anecdotes cet article comico-sérieux. Bien qu'elles se rattachent directement à notre sujet, introduites dans le courant du récit, elles n'eussent pu qu'en embarrasser et en ralentir la marche.

∴

M. de Sartines, lieutenant général de police et homme du monde, avait des *perruques* de tous les caractères et de toutes les dimensions : *perruque* pour le négligé; *perruque* pour le conseil; *perruque* à bonnes fortunes; *perruque* à interrogatoires. La *perruque* des rendez-vous galants était à cinq petites boucles flottantes. Celle dont le magistrat s'affublait pour interroger les criminels était terrible; elle faisait des serpents; on l'appelait l'*inexorable*.

∴

A l'Opéra-Comique, dont il était le directeur, Favart avait organisé des sortes de représentations extraordinaires qui avaient lieu à l'époque des fêtes publiques. En ces jours, l'orchestre était au grand complet; tous les symphonistes étaient assis sur un banc et, par conséquent, rangés sur une longue ligne. Or, à cette époque, tous les musiciens avaient des *perruques*. Cette circonstance fit naître une singulière idée dans la tête d'une jeune actrice très-étourdie, qui était l'enfant gâtée de toute la troupe. Elle s'appelait Mlle S... et était connue sous le nom de ma mie Babichon. Elle descendit dans l'orchestre, se glissa derrière le banc des symphonistes avec la souplesse d'un petit serpent et piqua très-habilement des hameçons, préparés à l'avance, qui se terminaient par des crins imperceptibles. Ces crins se réunissaient à un fil de rappel qui répondait aux troisièmes loges. Babichon y monte, attend qu'on donne le signal pour l'ouverture; au premier coup d'archet, la toile se lève et les *perruques* s'envolent toutes en même temps. M. B...., directeur du Grand-Opéra, qui présidait à cette représentation avec toute sa dignité, scandalisé d'une pareille indécence, voulut en connaître l'auteur, pour le punir. Babichon, qui avait eu le temps de descendre, était auprès de lui et haussait les épaules en joignant les mains. On connut à son air moqueur que c'était elle qui avait fait le coup. Elle l'avoue et dit à M. B.... : « Hélas! monsieur, je vous supplie de me le pardonner, c'est un effet de sympathie que j'ai pour les *perruques*, et même au moment où je vous parle, malgré le respect que je vous dois, je ne puis m'empêcher de me jeter sur la vôtre. » Ce qu'elle fit en [illegible] aussitôt. [illegible] des têtes à *perruque*. Babichon fut mandée, le lendemain, à la police, mais elle raconta l'histoire si gaiement et d'une façon si plaisante, que le magistrat [illegible] de rire en la grondant. Elle en fut quitte pour une mercuriale.

∴

Le czar Pierre, dans son second voyage de Hollande, en 1716, passa par Dantzig [illegible]

Le service fini, il rendit au bourgmestre sa *perruque* et le salua très-poliment.

∴

Un Figaro de petite ville, dont la spécialité se bornait à faire la barbe, à couper et à entretenir les cheveux et qui portait une haine mortelle aux *perruques*, avait eu l'idée originale, pour traduire cette aversion et achalander en même temps sa boutique, de représenter sur une énorme enseigne un homme qui se noyait. Un nageur charitable s'élançait pour le tirer du perfide élément et croyait le sauver en le saisissant par les cheveux; mais il ne lui restait à la main qu'une *perruque*, et le pauvre diable coulait à fond. Aussi l'enseigne portait-elle en grosses lettres cette légende significative :

A L'INCONVÉNIENT DES PERRUQUES!

Jusqu'ici, l'enseigne ne paraît qu'une fantaisie malicieuse; mais la vérité est que le malin Figaro avait pour rival et pour vis-à-vis un autre barbier dont la spécialité consistait précisément dans la fabrication et la vente des *perruques*, de sorte qu'il se voyait par là gravement menacé dans son existence, nous voulons dire dans sa clientèle. En effet, les amateurs, effrayés de ce saisissant apologue, se portaient en foule chez l'antiperruquier, et notre homme se lamentait seul au fond de sa boutique. Mais il était homme d'imagination aussi, homme à faire dire de lui : A Figaro, Figaro et demi. Un beau jour, on vit se balancer au-dessus de sa porte un grand tableau représentant Absalon au moment où il vient d'être abandonné par sa mule; au-dessous flamboyait ce quatrain vengeur :

Passants, contemplez la douleur
D'Absalon pendu par la nuque :
Il eût évité ce malheur
S'il eût porté *perruque*!

— Allus. littér. **Faites des perruques, maître André, faites des perruques, des perruques, des perruques**, etc. Réponse spirituelle de Voltaire à un perruquier, nommé *André*, qui avait eu l'idée comique de lui dédier une tragédie en cinq actes et en vers, ayant pour titre : le *Tremblement de terre de Lisbonne*. V. ANDRÉ.

Cette phrase : *Faites des perruques*, est devenue une des locutions les plus pittoresques de notre langue. C'est une traduction spirituelle et comique du *Ne sutor ultra crepidam* des Latins.

« Louis XIV, le grand roi, est le premier qui ait bien compris la majesté de la perruque. Voltaire a donné un grand exemple au monde en disant à l'un de ses confrères en littérature : *Faites des perruques! faites des perruques!* N'en fait pas qui veut : il faut vingt-cinq ans pour faire un perruquier; on fait un coiffeur passable en six mois. »

(*Journal amusant.*)

« Jasmin, le poëte perruquier, ayant envoyé à M. Ch. Nodier un exemplaire de ses poésies (*las Papillotos*), celui-ci lui répondit : « C'est un honnête métier que de faire des » perruques et une distraction frivole que de » faire des vers. Cependant, monsieur, je » vous dirai : *Faites des vers, faites des vers,* » puisque votre merveilleuse organisation » vous a donné ce talent et imposé cette des» tinée; et Dieu me garde que vous n'en fas» siez plus, moi qui m'engagerais volontiers » à ne plus lire que les vôtres!... »

CUVILLIER-FLEURY.

« Que d'honnêtes cordonniers, tailleurs, maçons ou perruquiers ont abandonné leur état pour se livrer à la fabrication de la musique, s'imaginant que l'on alignait les notes avec autant de facilité que les points à la couture ou les moellons d'un mur! Voltaire leur aurait dit : *Faites des perruques*, et rerum, *des perruques*. »

CASTIL-BLAZE.

PERRUQUE, ÉE [illegible] (J.-B. Thiers.)

PERRUQUER v. a. [illegible]

PERRUQUERIE s. f. [illegible]

PERRUQUIER [illegible]

Ce *perruquier* [illegible]

— Loc. fam. *Quart d'heure de perruquier*, Temps plus long qu'on ne l'avait annoncé, [illegible] un ouvrage qui exige des soins minutieux, sont souvent plus longs qu'ils n'avaient promis de l'être.

— Encycl. Les *perruquiers* formaient une corporation dont l'importance s'explique facilement d'après les usages et les habitudes de toilette propres à l'ancien régime. Vers la fin du XVIIIe [illegible] payaient à Lyon [illegible] Paris 3,900 livres. Dans cette dernière ville, leur nombre était de 972. Ils avaient saint Louis pour patron. Les bassins qui leur servaient d'enseignes devaient être blancs, pour les distinguer de ceux des chirurgiens-barbiers qui étaient jaunes. « Vous avez en France, disait un jour Franklin avec sa bonhomie moqueuse, un excellent moyen de faire la guerre sans qu'il vous en coûte rien. Vous n'avez qu'à ne point vous [illegible] passer de poudre tant qu'elle durera. Vos *perruquiers* formeront une armée; l'argent qu'ils vous coûtent suffira pour leur solde et vous les nourrirez avec le blé que vous perdez à vous poudrer. » V. [illegible]

Perruquier de la Régence (LE), opéra-comique en trois actes [illegible] et Paul Duport, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 30 mars 1838). Fléchinel, perruquier de la place du Châtelet, vient d'être nommé syndic des barbiers de Paris; [illegible] les chalands dans sa boutique; il y reçoit des officiers du czar Pierre, de jeunes marquis et jusqu'à de vieilles duchesses. Il est vrai qu'on peut supposer un autre motif à cette affluence. Fléchinel a naguère recueilli sur la route de Mayence une pauvre enfant dont le père venait de mourir de faim. Bien que fort peu aisé à cette époque, le brave garçon perruquier n'a pas hésité à se charger de l'orpheline et à l'adopter. Cette action lui a porté bonheur; tout, depuis lors, a prospéré dans sa maison. Il a fait une petite fortune, sa réputation s'est étendue; après l'argent sont arrivés les honneurs; et la jeune Agathe, sa fille adoptive, le dédommage par son affection, sa grâce et ses qualités aimables de tous les sacrifices qu'il a faits pour elle. Cependant il n'est pas sans inquiétude. Un jeune clerc de procureur est sur le point d'obtenir la main d'Agathe, quand on découvre que M. Firmin (c'est le nom qu'il a pris) n'est autre que le marquis de Forlanges, frère de la duchesse de Grandval. Indignation de Fléchinel, désespoir d'Agathe; le marquis doit être un roué qui méditait le déshonneur de la jeune fille. De plus, un officier du czar, qui a remarqué Agathe à l'Opéra, la suit obstinément depuis cette soirée. Enfin, comme si la Fortune [illegible] souri à Fléchinel, voulait l'accabler de ses plus rudes coups, un détachement de gardes-françaises vient lui enlever Agathe en vertu d'une lettre de cachet [illegible] troisième acte se passe à Saint-Pétersbourg. [illegible] le marquis de Forlanges, doivent être présentés [illegible] table motif de l'enlèvement [illegible] tive. Mais tous nos person[illegible] fant qu'il a élevée avec tant de sollicitude et [illegible] chinel. Pierr[illegible]

... dit ce qu'il doit dire et l'ensemble ... des plus heureux.

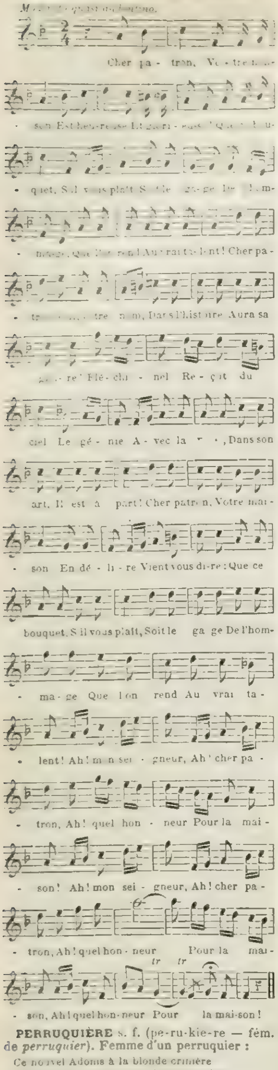

PERRUQUIÈRE s. f. (pe-ru-kie-re — fém. de *perruquier*). Femme d'un perruquier :

> Ce nouvel Adonis à la blonde crinière
> Est l'unique souci d'Anne la *perruquière*.
>
> BOILEAU.

PERRY, comté des États-Unis, État de Pensylvanie, limité à l'E. par le fleuve Susquehannah ; 540 milles carrés ; 20,000 hab. Chef-lieu, Bloomfield. Le territoire de ce comté est montagneux ; il est arrosé par les rivières Juniata et Scherman's. Le sol est fertile et produit en grande quantité le froment, l'avoine, le foin et le maïs. On y élève un nombreux bétail. L'industrie y est représentée par des manufactures de laine, des fonderies de fer, des forges et des tanneries. On y exploite plusieurs mines de fer. ‖ Autre comté du même nom, dans la partie O. de l'État d'Alabama ; 950 milles carrés ; 22,000 hab. Chef-lieu, Marion. Ce comté est arrosé par les rivières de Cahawba et d'Alabama. La première est navigable pour les bateaux à vapeur. Le sol est fertile et produit du coton, du maïs et des pommes de terre. Le commerce y est très-actif et de nombreuses tanneries, forges et fonderies de fer y sont en pleine activité.

PERRY (Claude), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône en 1602, mort à Dijon en 1684. Il quitta la profession d'avocat pour entrer dans les ordres, devint chanoine de Chalon, se fit admettre dans l'ordre des jésuites et professa ... les humanités et la rhétorique à Dijon. On lui doit : *Poésies pindariques* (Lyon, 1641, in-12) ; *Iron reges in Illustris* (Lyon, 1642) ; *Theodore ou Semaine sainte*, par dialogues (Lyon, 1653, in-4°) ; *Histoire de Chalon* (1659, in-fol.).

PERRY (Jean), ingénieur et voyageur anglais, né dans le comté de Gloucester vers 1670, mort en 1733. Il était capitaine de vaisseau lorsque, ayant perdu son navire, il fut condamné par la cour de l'amirauté à dix ans de prison et 1,000 livres sterling d'amende. Lorsque Pierre Ier était venu en Angleterre en 1698, lord Carmarthen lui recommanda Perry comme un marin habile et qui pourrait lui être d'une grande utilité soit pour équiper une flotte, soit pour exécuter des travaux dans le but de rendre les fleuves navigables. Le czar prit alors Perry à son service, l'envoya à Astrakhan et le chargea de faire percer un canal destiné à mettre en communication la mer Caspienne et la mer Noire par le Volga et le Don. Mais le manque d'hommes et d'argent ne permit pas à Perry de terminer ce gigantesque travail. Il se rendit, vers 1702, par ordre du czar, à Voroneje pour y construire des bassins et des chantiers de construction maritime et rendre la Voroneje navigable pour des vaisseaux de 80 canons ; bientôt après, Pierre Ier le chargea d'examiner les cours d'eau voisins de Saint-Pétersbourg, afin d'établir une communication entre le Volga et le lac Ladoga. Cette tâche terminée, Perry, qui n'avait encore touché qu'une année d'appointements et qui voyait toutes ses demandes ajournées à la fin de la guerre contre les Turcs, se décida à retourner en Angleterre (1712), où il construisit des digues, dessécha des marais, etc. On a de lui : *Règlement pour les marins* (Londres, 1695, in-4°) et *État présent de la Russie* ou *De la Moscovie sous le czar actuel, avec une description des mœurs, de la religion, etc., tant des Russes que des Tartares et autres peuples voisins* (Londres, 1716, in-8°, avec carte). Cet ouvrage, qui a été traduit en français par Hugony (La Haye, 1727, in-12), fait bien connaître la Russie au moment où Pierre Ier commença ses réformes.

PERRY (Jacques), publiciste anglais, né à Aberdeen en 1756, mort à Brighton en 1821. Il abandonna l'étude du droit, par suite de revers de fortune, pour occuper un emploi dans une maison de commerce de Manchester, puis se rendit à Londres (1777) et se fit journaliste. Après avoir collaboré au *General Advertiser* et à l'*Evening Post* et publié des vers, des brochures qui furent remarqués, Perry fonda l'*European Magazine* (1782) et prit, l'année suivante, la rédaction en chef du *Gazetteer*, dans lequel il donna une grande extension au compte rendu des débats parlementaires et qui, pour ce motif, obtint une très-grande vogue. Par la suite, devenu très-riche, il acheta le *Morning Chronicle*, qui devint entre ses mains l'organe le plus autorisé du parti whig. Perry entra alors en relation avec un très-grand nombre de personnages distingués et ne se fit pas moins remarquer par la fermeté de ses convictions et de son désintéressement que par son talent.

PERRY (Mathew-Galbraith), marin et diplomate américain, né dans le Rhode-Island en 1795, mort en 1858. Il entra dans la marine en 1809, prit part à la guerre de 1812, fut chargé, en 1819, d'aller choisir sur la côte d'Afrique le territoire où fut fondée la colonie de Liberia, reçut, en 1838, la mission de visiter les principaux arsenaux de l'Europe, commanda, en 1846, l'escadre envoyée dans le golfe du Mexique et prit part à la prise de la Vera-Cruz. En 1852, le commodore Perry fut mis à la tête d'une expédition chargée d'ouvrir le Japon au commerce des États-Unis, d'établir des dépôts de charbon, de choisir des ports de refuge, et fut muni de pleins pouvoirs pour traiter. Au mois d'avril 1853, il arriva avec son escadre à Hong-Kong, explora les archipels de Lou-Tchou et de Bonin et jeta, le 8 juillet, l'ancre devant la ville d'Ouraga, dans la baie de Yedo. Le gouverneur de cette ville invita Perry à se rendre à Nangasaki, place désignée pour y traiter ce qui concerne les affaires étrangères ; mais le commodore déclara qu'il ne s'y rendrait point, qu'il était porteur d'un message du président des États-Unis et qu'il le remettrait soit à un des principaux ministres de l'empereur, soit à l'empereur lui-même, à Yedo, sa capitale, et donna un délai de trois jours pour obtenir une réponse du gouvernement. L'empereur répondit à cette sommation en envoyant le prince Idzu auprès de Perry. Celui-ci lui communiqua la lettre dans laquelle le président des États-Unis demandait au gouvernement japonais d'établir des relations commerciales entre les deux pays et lui annonça qu'il reviendrait au commencement de l'année suivante pour recevoir une réponse. Le 11 février 1854, le commodore Perry revint, en effet, dans la baie de Yedo et eut avec cinq commissaires du gouvernement japonais des conférences qui amenèrent la signature du traité de commerce du 31 mai 1854. Par ce traité, les Japonais ouvraient au commerce américain les ports de Simoda, en Idzu, d'Hakodadi, en Matsmaï, garantissaient aux naufragés un traitement favorable, etc. Après avoir signé un traité du même genre avec le gouvernement des îles Lou-Tchou, Perry, qui avait montré dans cette expédition les qualités d'un marin habile et d'un diplomate, revint aux États-Unis, où il fut emporté par un accès de goutte. M. Fr. Hawks a publié un intéressant et remarquable récit de cette expédition sous le titre de *Narrative of the expedition of the american squadron to the China seas and Japan performed in the years 1852, 1853 and 1854, under the command of commodore M. C. Perry, compiled from the original notes and journals of commodore Perry* (Washington 1856, in-4°).

PERRY (Caroline CORONADO, dame), femme de lettres espagnole. V. CORONADO.

PERS, PERSE adj. (pèr, pèr-se. — La nuance que l'on désignait jadis sous le nom de *pers* doit sans doute son origine à quelque substance colorante que l'on tirait de la Perse. Toutefois Du Cange, suivi par M. Littré, le fait venir du lat. *persicum*, pêche, par en sant qu'il y a de l'analogie entre la couleur perse et celle de la pêche, ce qui nous paraît peu fondé. Ménage a recours au grec *prasos*, poireau ; mais ici le passage de *prasos* à *pers* semble difficile). Se dit d'une nuance de bleu particulière : *Des yeux* PERS. *Chaperon de couleur* PERSE. (Acad.)

— *Minerve aux yeux pers, La déesse aux yeux pers*, Expressions par lesquelles les poëtes ont traduit l'expression homérique *Glaukopis Athênê* :

> Tout le reste entourait *la déesse aux yeux pers.*
>
> LA FONTAINE.

— s. m. Drap bleu pers : *Un manteau de* PERS.

PERS (Thierry-Pieterszoon), littérateur hollandais. Il vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, exerça la profession de libraire à Amsterdam de 1620 jusque vers 1650 et s'adonna avec succès à la poésie. Parmi ses ouvrages, écrits en flamand dans un style agréable et enjoué, nous citerons : *Bellérophon* ou le *Goût de la sagesse avec diverses poésies morales* (Amsterdam, 1626, in-8°) ; les *Miracles de Bacchus* (Amsterdam, 1628) ; l'*Aigle romaine* (Amsterdam, 1624), histoire abrégée de Rome ; l'*Aigle embarrassé et le lion consterné* ou *Origine des troubles des Pays-Bas* (1647, in-4°).

PERS Y RAMONA (Magin), littérateur espagnol, né à Vilanova-y-Geltru en 1803. Il apprit le métier de tailleur d'habits et, à l'âge de dix-huit ans, se rendit dans l'île de Cuba, où il fit fortune. Il s'appliqua alors à l'étude des lettres et des sciences et, de retour en Espagne, ouvrit à Barcelone des cours publics sur les découvertes récentes des arts et des sciences. On a de lui les publications suivantes : l'*Art du tailleur* ; *État politique et moral de l'île de Cuba* ; le *Temple de la Gloire*, poëme ; l'*Émancipation poétique* ; *Grammaire catalane-castillane* ; *Manuel de phrénologie à la portée de tout le monde*, etc. Il a, en outre, traduit en espagnol le *Manuel pratique de magnétisme animal* d'Alphonse Teste.

PERSAÏM, ville de l'Inde anglaise, dans le Pégu, ch.-l. de l'ancienne province de son nom, sur le Persaïm, bras occidental de l'Irouaddy, à 200 kilom. S.-O. de Pégu. Les maisons, bâties en bois et en nattes, sont élevées sur des poteaux de 7 à 8 pieds au-dessus du sol, afin que la marée puisse s'étendre librement et enlever les immondices dont cette ville serait encombrée sans ce moyen. Il y a un port où les navires arrivent facilement. Cette ville était autrefois plus importante ; durant les guerres entre les Pégouans et les Birmans, elle fut brûlée et depuis elle n'a plus recouvré son ancienne splendeur. Les Anglais s'y établirent dès 1757, mais sans pouvoir alors s'y maintenir.

PER SALTUM loc. adv. (pèr-sal-tomm — expr. lat. qui signif. *par saut*). Dr. canon. Sans passer par les ordres intermédiaires, par exemple si l'on est fait prêtre sans avoir reçu le diaconat : *Les ordinations* PER SALTUM *sont absolument prohibées.*

PERSAN, ANE s. et adj. (pèr-san, a-ne). Géogr. Habitant de la Perse moderne ; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PERSANS. *La langue* PERSANE. *Les Européens prennent tous les citoyens* PERSANS *pour des magiciens à cause de leurs bonnets pointus.* (Bolivar.)

> Et le *Persan* superbe est aux pieds d'une Juive.
>
> RACINE.

— s. m. Linguist. Idiome des habitants de la Perse moderne : *Il n'y a plus dans l'Orient musulman qu'un seul dictionnaire, composé d'arabe, de turc et de* PERSAN. (Renan.) *Le* PERSAN *moderne est une des langues les plus pauvres en flexions qui existent.* (Renan.)

— Loc. adv. *A la persane*, A la manière des Persans, comme en Perse : *Dans les villes et les parties du pays les plus civilisées, on s'habille généralement* À LA PERSANE. (Eyriès.)

— Allus. littér. **Comment peut-on être Persan?** Exclamation qui termine une des pages les plus spirituelles des *Lettres persanes* de Montesquieu. Cette locution est si pittoresque, si souvent rappelée et la lettre qui lui sert de cadre est un modèle d'observation si juste et si fine, qu'au lieu d'en donner une sèche analyse nous n'hésitons pas à la citer tout entière.

Rica écrit, de Paris, à son ami Ibben, à Smyrne : « Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance. Lorsque j'arrivai, je fus regardé comme si j'avais été envoyé du ciel : vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir. Si je sortais, tout le monde se mettait aux fenêtres ; si j'étais aux Tuileries, je voyais aussitôt un cercle se former autour de moi ; les femmes même faisaient un arc-en-ciel nuancé de mille couleurs, qui m'entourait. Si j'étais aux spectacles, je voyais aussitôt cent lorgnettes dressées contre ma figure : enfin jamais homme n'a tant été vu que moi. Je souriais quelquefois d'entendre des gens qui n'étaient presque jamais sortis de leur chambre, qui disaient entre eux : » Il faut avouer qu'il a » l'air bien persan. » Chose admirable ! je trouvais de mes portraits partout ; je me voyais multiplié dans toutes les boutiques, sur toutes les cheminées, tant on craignait de ne m'avoir pas assez vu.

» Tant d'honneurs ne laissent pas d'être à charge : je ne me croyais pas un homme si curieux et si rare ; et quoique j'aie très-bonne opinion de moi, je ne me serais jamais imaginé que je dusse troubler le repos d'une grande ville où je n'étais point connu. Cela me fit résoudre à quitter l'habit persan et à en endosser un à l'européenne, pour voir s'il resterait encore dans ma physionomie quelque chose d'admirable. Cet essai me fit connaître ce que je valais réellement. Libre de tous les ornements étrangers, je me vis apprécié au plus juste. J'eus sujet de me plaindre de mon tailleur, qui m'avait fait perdre en un instant l'attention et l'estime publiques ; car j'entrai tout à coup dans un néant affreux. Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche ; mais si quelqu'un par hasard apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : « Ah ! ah ! monsieur est Persan ! C'est une » chose bien extraordinaire ! » *Comment peut-» on être Persan?* »

Cette interrogation exprime plaisamment la surprise que fait éprouver l'aspect d'une personne appartenant à une classe ou à une nationalité qui excite notre curiosité.

« En 1669, Mahomet IV envoya Soliman-Aga en ambassade à Louis XIV ; il fit à Paris un séjour de dix mois, pendant lesquels son esprit et sa galanterie firent tourner la tête à toutes nos grandes dames. « Quoi ! disaient-» elles avant Montesquieu, monsieur est Turc ? » *Comment peut-on être Turc?* » Et toutes s'empressaient de lui rendre visite. »

BOITARD.

« Ce qu'on dit un peu complaisamment des gondoliers de Venise chantant les octaves du Tasse serait plus vrai des gens du peuple, en Perse, récitant les vers de Ferdousi. On trouverait peu de poëtes, dans notre Occident, qui jouissent d'une pareille fortune. Cela n'empêche pas qu'il nous semble fort singulier qu'on soit si célèbre quelque part et si inconnu chez nous, et nous serions tenté de dire à ce poëte étranger, comme les Parisiens disaient à Rica dans les *Lettres persanes* : « Ah ! ah ! monsieur est Persan ; c'est » une chose bien extraordinaire. *Comment » peut-on être Persan?* »

...

« Des personnes instruites, du reste, sont portées, faute de notions précises, à ne voir dans l'étude de la langue chinoise que l'amusement d'une vaine curiosité, tout au plus l'inutile mérite de la difficulté vaincue, ou une sorte de manie bizarre comme le goût des magots. On n'oserait s'écrier : *Peut-on être Persan?* car on a lu Montesquieu ; mais on se surprend à penser : Peut-on être Chinois ! Quelle estime faire alors d'une vie vouée tout entière à l'étude d'une langue et d'une littérature auxquelles on attache si peu d'importance ? »

AMPÈRE.

« Mainte femme vertueuse éprouve un sentiment de curiosité à connaître une femme d'une autre espèce. Lorsqu'une cantatrice entre dans un salon, j'ai remarqué d'étranges regards tournés sur elle. Ce ne sont pas les hommes qui l'observent le plus. Vous-même, madame, l'autre soir, aux Français, ne regardiez-vous pas de toute votre lorgnette cette actrice des Variétés qu'on vous montra dans une loge ? *Comment peut-on être Persan?* Combien de fois ne se fait-on pas des questions semblables ! »

MÉRIMÉE.

PERSAN (Pierre-Nicolas-Casimir DE), littérateur français, né à Dôle en 1750, mort dans la même ville en 1815. Il servit avant la Révolution dans la maison militaire du roi, s'adonna en même temps à l'étude des belles-lettres, de la diplomatique, de l'archéologie, fut détenu pendant quelque temps pendant la Terreur et parvint à gagner la Suisse. De retour en France, il fut nommé membre de l'Académie de Besançon (1809) et conservateur d'une bibliothèque publique qu'il avait contribué à former dans sa ville natale. On lui doit : *Notice sur la ville de Dôle* (Dôle, 1806, in-8°) ; *Recherches historiques sur Dôle* (Dôle, 1809).

PERSAN (Mlle DOUBLET DE), femme de lettres française. V. DOUBLET.

PERSANO (le comte Charles), amiral italien, né à Verceil en 1806. Il sortit de bonne

heure de l'Ecole navale et parcourut rapidement tous les grades dans la marine sarde. Pendant la campagne de Crimée, il se distingua, sous les ordres de l'amiral Bruat, au bombardement d'Odessa. Ce fut lui qui veilla au transport des troupes piémontaises et à leur approvisionnement. En 1859, le contre-amiral Persano fut envoyé en observation le long des côtes autrichiennes et commença le blocus de Venise. Un an plus tard, il croisait dans les eaux de Naples. Le lendemain de son arrivée à Naples, Garibaldi rendait un décret par lequel la flotte napolitaine était consignée sous ses ordres. Il répartit immédiatement les officiers napolitains dans ses cadres et la fusion s'opéra à la satisfaction générale. En septembre 1860, lors de l'envahissement des Marches et de l'Ombrie, Persano se rendit à Ancône, dont il fit le blocus. Il s'y distingua de la manière la plus brillante en forçant l'entrée du port; ce fut par la flotte que le général Lamoricière se déclara vaincu; ce fut au comte Persano qu'il envoya un parlementaire et à lui également qu'il rendit son épée. Depuis, il s'est plu à déclarer que l'amiral avait été pour lui d'une urbanité parfaite. De même, l'histoire enregistrera les traits d'humanité par lesquels se signala l'amiral Persano pendant le siège d'Ancône. Nommé vice-amiral à la suite de ce brillant fait d'armes maritime, il fut élu député par la ville de la Spezzia au premier Parlement italien (1861), et, lors de l'organisation définitive de la marine italienne, il devint amiral; or, l'Italie, qui a trois vice-amiraux et dix contre-amiraux, n'a qu'un seul amiral. Le comte Persano fut ensuite ministre de la marine dans le cabinet Rattazzi, du 1er mars 1862 au 8 décembre de la même année, et devint sénateur en 1865.

Dans la prévision d'une lutte plus ou moins prochaine pour la possession de la Vénétie, le gouvernement italien avait, au prix des plus grands sacrifices, donné en peu d'années à sa marine un développement qui, de beaucoup supérieur à celui des forces maritimes de l'Autriche, devait assurer pour toujours au pavillon italien l'empire de la mer Adriatique. En cas de guerre, le commandement de cette imposante armée navale revenait naturellement à l'officier le plus élevé en grade, et ce fut ainsi qu'en mars 1866 l'amiral Persano fut nommé commandant en chef de la flotte qui se rassemblait à Tarente. Mais le résultat que produisit ce déploiement de forces maritimes fut loin de réaliser les espérances que l'on avait conçues. Persano commença par retarder longtemps le départ de la flotte pour Ancône; puis, quoiqu'il eût sous ses ordres 34 bâtiments et malgré l'enthousiasme qui animait son équipage, il refusa, le 27 juin, d'accepter le combat que lui offrait une flotte autrichienne, composée de 13 à 14 vaisseaux seulement, et resta dans l'inaction à Ancône jusqu'au 8 juillet. Ce ne fut que sur les ordres répétés du ministre de la marine Depretis qu'il se décida à quitter ce port, mais seulement pour croiser sans but pendant cinq jours dans la mer Adriatique, en évitant à dessein la flotte et les côtes autrichiennes. Il fallut un ordre formel, émané cette fois du quartier général de l'armée italienne, pour le forcer à quitter de nouveau Ancône et à faire voile vers l'île de Lissa, située sur la côte de Dalmatie et que le gouvernement autrichien avait fait fortifier récemment. C'était de la prise de ce point important que dépendait en quelque sorte tout le succès de la campagne dans l'Adriatique.

Le bombardement de l'île, commencé par les Italiens le 18 juillet et continué le 19, ne produisit aucun résultat, et bien que Persano eût été informé que l'amiral autrichien Tegethoff faisait force de voiles pour arriver au secours de l'île, il n'en donna pas moins l'ordre de tenter un débarquement. Cette manœuvre et quelques autres, plus ou moins habiles et aussi malheureuses, firent que la flotte italienne, au lieu d'être prête au combat le 20 juin, se trouva surprise par l'ennemi. De plus, en présence même de l'ennemi et pour un motif inconnu, Persano quitta le vaisseau amiral, *il Re d'Italia*, et passa sur l'*Affondatore*, bâtiment cuirassé qui venait de rejoindre la flotte. Non-seulement il retarda ainsi la formation de la ligne de bataille, mais encore il se mit dans l'impossibilité de diriger avec précision les manœuvres de la flotte, dont aucun des officiers n'avait été préalablement informé de son dessein, et sa présence empêcha, en outre, l'*Affondatore* de prendre une part active au combat. Dans de telles conditions, la lutte ne pouvait qu'être malheureuse pour les Italiens. Malgré sa supériorité matérielle, leur flotte perdit deux vaisseaux, le *Re d'Italia* et le *Palestro*, et dut renoncer à poursuivre l'attaque de Lissa et chercher le jour même un refuge dans le port d'Ancône. Cette défaite, ou plutôt ce désastre, qui trompait l'attente et du gouvernement et du peuple italien, souleva à tel point l'indignation contre Persano, que le roi se vit forcé de faire ouvrir sur sa conduite une enquête que, du reste, l'amiral réclama lui-même tout le premier. Comme il était sénateur, ce ne fut pas le conseil de guerre, mais le Sénat qui dut prononcer en dernier ressort. Une foule de témoins furent entendus et l'enquête traîna en longueur. Ce ne fut qu'à la fin de janvier 1867 que le Sénat put faire connaître les résultats de l'instruction préliminaire. L'accusation de lâcheté fut écartée à une faible majorité; mais celle de désobéissance et celle d'incapacité et de négligence furent admises, la première à une majorité de 83 voix contre 48 et la seconde par 116 voix contre 15. Persano, qui était jusqu'alors resté au secret, fut remis en liberté, le ministère public ayant abandonné de lui-même l'accusation de haute trahison. Les débats publics s'ouvrirent le 1er avril et durèrent quatorze jours. L'amiral, dans sa défense qu'il présenta lui-même, chercha à faire retomber sa défaite en partie sur l'équipement défectueux de la flotte et en partie sur la désobéissance des officiers placés sous ses ordres. Mais, le 15 avril, le Sénat prononça, à une imposante majorité, un arrêt qui condamnait l'accusé, pour négligence, incapacité et désobéissance, à la destitution, à la perte du grade d'amiral et au payement des frais du procès. Bien que l'opinion publique en Italie ne rendît pas l'amiral Persano seul responsable du désastre de Lissa, le sentiment général fut que l'arrêt prononcé contre lui par le Sénat était plutôt trop indulgent que trop rigoureux. M. Persano a publié : *Journal de bord pendant la campagne de* 1866, trad. en français (1870, in-8°).

PERSANTE, rivière de Prusse, dans la province de Poméranie. Elle sort d'un petit lac au N.-O. de Neu-Stettin, coule au N.-O. et tombe dans la Baltique, au-dessous de Colberg, après un cours de 145 kilom., dont 34 navigables. Très-poissonneuse.

PERSARMÉNIE, nom donné à la partie de l'Arménie qui appartint à la Perse depuis l'an 390 de l'ère chrétienne; elle était à l'E. du lac Arsissa.

PERSCRUTATEUR, TRICE s. (per-skru-ta-teur, tri-se — rad. *perscruter*). Personne qui perscrute, qui scrute profondément : *Frère Robert, dit le* PERSCRUTATEUR. ‖ Vieux mot.

PERSCRUTATION s. f. (pèr-skru-ta-si-on — lat. *perscrutatio*; de *perscrutari*, perscruter). Scrutation profonde : *Pourquoi ce besoin d'analyser, de regarder dedans et derrière les cœurs, que j'ai appliqué, pour mon malheur et pour mes péchés, à l'intime* PERSCRUTATION *des talents?* (Ste-Beuve.) ‖ Vieux mot.

PERSCRUTER v. a. ou tr. (pèr-skru-té — lat. *perscrutari*; du préf. *per*, et de *scrutari*, scruter). Scruter profondément : *Tous les hommes* PERSCRUTENT *immodérément les connaissances qui ne sont de leur appartenance.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

PERSE s. et adj. (pèr-se). Géogr. Habitant de l'ancienne Perse; qui a rapport à ce pays ou à ses habitants : *Les* PERSES. *L'armée* PERSE.

— s. m. Langue parlée par les habitants de l'ancienne Perse.

— s. f. Comm. Sorte de toile peinte ou d'indienne qu'on apportait autrefois de l'Inde, et à laquelle on attribuait par erreur une origine persane : *Une tenture de* PERSE. ‖ Adjectiv. : *Toile* PERSE. *Indienne* PERSE.

— *Bleu de Perse*, Nom donné quelquefois au bleu pers.

— Comm. *Graines de Perse*. V. NERPRUN.

Perses (HISTOIRE DES), par M. de Gobineau (Paris, 1870, in-8°). L'auteur a entrepris de refaire, à l'aide des documents, des inscriptions, cette histoire que nous ne connaissions jusqu'à présent que par les Grecs, gens fort habiles sans aucun doute, mais qui ont dû l'écrire à leur point de vue exclusif. M. de Gobineau, qui a longtemps habité la Perse, qui en connaît admirablement la langue, les mœurs, les traditions, qui a exploré toutes les ruines, a pu contrôler sur bien des points les écrits de Ctésias, d'Hérodote, de Denys d'Halicarnasse et de Diodore de Sicile. Malgré tout, il a bien été obligé d'accepter ces historiens comme guides, puisqu'on n'a point d'histoire des Perses, écrite par les Perses eux-mêmes, pour la période qui correspond à la dynastie des Achéménides et aux dynasties antérieures. Toutefois, il existe de longs poëmes persans, comparables à nos chansons de geste du moyen âge, dont il n'est pas impossible d'extraire des faits réels cachés sous des amas de fictions; les livres juifs et les livres indous sont aussi des sources où l'on peut puiser, au moins pour établir des concordances. Ces recherches érudites ont conduit M. de Gobineau à préciser six époques dans la longue période que son livre embrasse, des temps antéhistoriques à la conquête macédonienne. Les deux premières époques montrent la tribu iranienne, destinée à fonder un grand empire, émigrant des hauts plateaux de l'Asie centrale et venant, par de lentes marches, s'établir dans la contrée qu'elle appela la Sainte, la Pure, la Terre de Bonne-Loi; dans la troisième époque, la tribu et les territoires qu'elle occupe sont placés sous la suzeraineté des rois assyriens; dans la quatrième, la Perside est affranchie de cette suzeraineté par Cyrus et Cambyse; la quatrième époque est celle de Darius Ier et des Achéménides; la cinquième correspond aux guerres médiques; la sixième, enfin, voit la ruine subite de cette monarchie qui avait atteint un si haut point de splendeur et qui, après avoir rêvé l'empire universel, est abattue par une poignée de Macédoniens.

Si Hérodote s'est montré partial en faveur de ses concitoyens, M. de Gobineau mérite peut-être le reproche contraire; il dénigre trop les Grecs. Il est bien loin de croire qu'ils aient sauvé la civilisation menacée par Xerxès et ses barbares, ce qui, suivant lui, serait bien étrange, puisque les Hellènes venaient chercher à Sardes les premières connaissances qu'ils eurent en philosophie, en métaphysique, et qu'ils savaient à quoi s'en tenir sur la profonde sagesse des Perses, témoin Xénophon et sa *Cyropédie*. D'ailleurs, M. de Gobineau relève avec beaucoup d'esprit ce qu'il y a de fanfaronnades et de mensonges dans leurs récits des batailles de Marathon, de Salamine et de Platée. « Ce travail très-curieux, très-original, très-ingénieux, dit M. Ch. d'Héricault, emporte presque toujours avec lui la conviction. Pour notre part, nous acquiesçons volontiers à la plupart de ces jugements sur les Grecs. Toutefois, nous ne pouvons admettre que nul peuple n'a si complètement représenté l'intelligence humaine. Il a porté haut la rhétorique, sans laquelle nul esprit n'est délicat; il a posé à la science des assises que l'avenir n'a fait que consolider. En fait, ces menteurs, ces fanfarons, ces corrompus ont empêché l'Orient d'absorber, après la Grèce, l'Italie, la Gaule et tout l'Occident. » Ce que le livre de M. de Gobineau a surtout de remarquable, ce sont les études ethnologiques. L'auteur démêle avec une rare sagacité et à l'aide des moindres indices les migrations des races orientales, et se retrouve aisément dans ces immenses contrées perdues qu'il leur fait parcourir; il démontre les lois de leurs filiations et de leurs mélanges et jette une vive lumière sur des époques qui, jusqu'à lui, étaient demeurées presque inconnues à l'histoire.

Perses (LES), tragédie d'Eschyle; représentée l'an 472 av. J.-C. Il n'y avait que sept ans que Xerxès avait honteusement échoué dans ses entreprises contre la liberté de la Grèce, quand Eschyle composa cette tragédie nationale, un véritable chant de triomphe. Par un artifice ingénieux, le poëte transporte l'action dramatique chez les Perses, chez les vaincus. Il eût été difficile aux Athéniens, si peu de temps après leur victoire, de faire leur propre éloge sans une sorte de forfanterie; au moyen de cette combinaison, Eschyle a placé l'éloge d'Athènes, éloge inévitable, dans la bouche des Perses : « Athènes est invincible; ses citoyens sont un rempart inexpugnable! Que de larmes, Athènes, je verse à ton souvenir, » dit le messager. « Athènes est l'effroi de ses ennemis, reprend le chœur; la Perse se souvient combien de ses femmes Athènes a déjà privées de leurs époux et de leurs fils. » La scène se passe dans le palais; les *fidèles*, chargés de gouverner l'Etat en l'absence de Xerxès, y sont rassemblés près du tombeau de Darius et attendent avec anxiété des nouvelles de la guerre. De vagues rumeurs circulent déjà; c'est un réveil sinistre pour tout le palais. La terreur s'accroît par l'arrivée d'Atossa, veuve de Darius : un songe, dans lequel lui ont été annoncées la liberté de la Grèce et la ruine de la Perse, l'amène au pied des autels. Épouvantée de ce que le chœur des fidèles dit d'Athènes, « qui a déjà détruit la superbe armée de Darius, » Atossa, plus mère que reine, oublie la Perse pour ne plus penser qu'à Xerxès : « Si mon fils est vainqueur, il sera digne de notre admiration, sinon... Mais il ne doit pas de compte à l'Etat, et, pourvu qu'il vive, il sera toujours le maître de cet empire. »

Cette situation est une habile préparation à la terrible nouvelle; arrive un messager persan. Dans le désordre de sa douleur, ce n'est ni à la reine ni aux fidèles qu'il s'adresse : « O villes de l'Asie, ô Perse, et toi, Suse! s'écrie-t-il, comme un seul coup a flétri tant de splendeur et de puissance! La fleur de la Perse est moissonnée. Je dois tout découvrir. Perses! votre armée entière est détruite. » Les fidèles l'interrogent; le messager répond. Il fait un récit bref, entrecoupé d'apostrophes et de cris de désespoir par les assistants. Atossa, sortant d'un long silence, demande au messager : « Qui a échappé à la mort? Quels sont ceux que nous devons pleurer? — Xerxès vit et voit la lumière. — Ah! tu la rends à ma maison; c'est le jour qui luit après la nuit la plus sombre. » Et dans sa joie de mère, elle oublie le malheur national.

Les Perses, au désespoir, invoquent Darius, seul capable de donner aide et conseil. Son ombre paraît et Atossa lui raconte tous les malheurs de l'empire. Le feu roi voit aussitôt dans ces événements [illegible] d'anciens oracles. L'anéantissement de leur puissance en Europe est un avertissement que Jupiter donne aux Perses, afin qu'ils se contentent de la domination de l'Asie. Darius leur recommande, comme chaque [illegible] salut, de ne [illegible] sans [illegible] la défaite [illegible] celle de Marathon et de Salamine. Enfin, Xerxès arrive seul, [illegible] des [illegible] et [illegible] il s'assied par la [illegible] ses palais aux [illegible]. « Rien de [illegible], que cette [illegible] sant [illegible] de la tragédie des *Perses* : c'est [illegible] toute la pièce, elle est complète, quoiqu'il n'y ait pas d'action et que tout soit récit, elle a une exposition dans les lamentations du chœur et d'Atossa, un nœud dans l'évocation et l'apparition de Darius, un dénoûment dans l'arrivée de Xerxès. » La poésie d'Eschyle, dit M. Pierron, est une perpétuelle hypotypose; c'est un tableau qui vit, et d'une vie si réelle et si saisissante, qu'on a vu de ses yeux ce que l'esprit seul vient de concevoir et qu'on oserait presque dire : J'étais là! Oui, nous sommes avec le soldat poëte sur cette flotte qui sauva à Salamine la Grèce et peut-être le monde. » Cette observation fort juste concorde avec celle d'Ottfried Müller, qui voit moins dans cette pièce « un drame tragique qu'une cantate de deuil sur les [illegible] des Perses. »

Perse (LE) [*Persa*], comédie de Plaute (vers 195 av. J.-C.). Le titre de la pièce [illegible] ce qu'un des personnages se déguise en Perse dans le cours de l'action. Le sujet n'est autre chose qu'un combat de fourberies entre un esclave et le chef d'une maison de prostitution (*leno*). L'esclave Toxile veut profiter de l'absence de son maître pour acheter une courtisane qu'il aime; par malheur, il lui manque l'argent nécessaire pour la tirer des mains de l'infâme trafiquant. Un camarade lui confie une grosse somme destinée à acheter des bœufs et il a bien envie d'acheter la courtisane avec la somme. Mais tôt ou tard il faudrait la rendre. Son imagination lui fournit un stratagème. Il supplie un parasite de sa connaissance de lui prêter sa fille et il l'affuble d'habits étrangers. Puis son camarade, sous un costume de paysan, vient offrir la belle au marchand d'esclaves. Le marché conclu, l'argent donné, le père de la jeune fille la réclame et menace l'acheteur de le poursuivre comme coupable de retenir en esclavage une personne de condition libre. Le marchand a peur et rend la belle, sans qu'on lui rende l'argent; avec la somme ainsi extorquée, Toxile achète la courtisane dont il avait envie.

On remarque plusieurs singularités dans cette comédie : 1° un travestissement étranger, moyen dramatique rarement en usage chez les anciens; 2° un esclave [illegible] une intrigue amoureuse, non pour son jeune maître, mais pour son propre compte; 3° une fille de condition libre mêlée à cette intrigue. « Mais ce rôle, dit M. François, un des meilleurs traducteurs de Plaute, fait beaucoup d'honneur à l'art du poëte, qui, dans les démarches les plus hasardées, sait conserver à cette jeune fille la retenue et le charme de la pudeur. » Le *Perse* passe pour un des derniers ouvrages de Plaute. L'originalité des inventions, telles que celle du parasite quittant la table pour aller repasser son cahier de bons mots, et le style piquant et vigoureux n'annoncent pourtant ni la vieillesse ni l'épuisement. Cette pièce renferme des détails curieux sur l'éducation morale et politique des femmes, entre autres on y voit que la loi des Douze-Tables était un de leurs livres d'école obligés.

PERSE ANCIENNE, en latin *Persia*, appelée *Elam* dans la Genèse, *Fars*, *Adjem* en arabe et en persan, nom donné dans l'antiquité au vaste empire fondé par Cyrus dans l'Asie occidentale et appelé aussi empire *Médo-Persan*; au moyen âge et dans [illegible] nes, à un État de l'Asie [illegible] existe encore de nos jours et qu'on appelle aussi *Iran*. Le mot Perse [illegible] *Pârasa*, qui signifie [illegible] située au delà (probablement de l'Himalaya). C'est de là que vient la désignation de Parsi et Farsi. L'empire persan, [illegible] 536 av. J.-C. et détruit [illegible] par Alexandre le Grand, avait [illegible] orientale l'Indus; pour limites [illegible] l'Iaxarte, la mer Caspienne, le [illegible] case et le Pont-Euxin; à l'O., il était limité par l'Hellespont, la mer Égée, la [illegible] née et le désert de Libye; au S., [illegible] Érythrée, le golfe Persique et [illegible] vaste empire était divisé par l'Euphrate en deux parties [illegible]

Les [illegible] tane. Cyrus avait divisé ses [illegible] 19° Pont; 20° Arachosie et Inde. [illegible] empire des Perses comprenait [illegible] grande partie de l'empire [illegible] Asie, les provinces caucasiennes de l'empire russe, quelques portions du Turkestan, [illegible] actuel de la Perse, le Béloutchistan, l'Afgha-

[illegible] Mineure, la Syrie, l'Égypte, la Bactriane et [illegible]

PERSE MODERNE ou IRAN OCCIDENTAL.

[illegible] mer Caspienne et l'Araxe, qui le sépare de [illegible]

— [illegible] *phie.* La Perse occupe toute la partie occi- [illegible] l'Afghanistan et le Beloutchistan occupent le versant oriental. Ce plateau, immense bassin méditerranéen, dont les eaux ne se déversent [illegible] Asie, est entouré de contrées montagneuses; il [illegible] envahies par des sables brûlants; des rangées de montagnes, couvertes tantôt d'arbres et de neige, tantôt de rocs arides; entre elles des vallons spacieux, vastes plaines sans [illegible] imprégnés de sel marin, villes en ruine, villages inhabités, partout la marque des invasions [illegible] incursions des tribus nomades du désert. Dans les plaines voisines de la Babylonie, un ciel brûlant; près du golfe Persique, des rivages arides, tandis que les bords de la Caspienne, humides et tempérés, sont couverts d'une végétation [illegible]

Les montagnes qui soutiennent le plateau de la Perse, au N., tiennent d'un côté au Caucase et, de l'autre, à l'Himalaya par [illegible] les monts Elbrouz, qui, en se prolongeant le long du bord méridional de la Caspienne, s'a- [illegible] plateau intérieur de la Perse. La chaîne de l'Elbrouz présente une grande quantité de [illegible] de la Caspienne, elle se réunit aux monts [illegible] est formé par les montagnes servant de fron- [illegible] pose de plusieurs chaînes parallèles, s'étend [illegible] du côté du fleuve, tandis que l'abaissement [illegible] le plus bas de ce plateau, point que nous n'a- [illegible] C'est sans [illegible]

150 mètres [illegible]

» La troisième terrasse est celle du Séistan, limitée au N. par la ligne de partage entre les pentes du N. et celles du S., crête qui s'étend entre Sebzar et Birdjand. Cette dé- [illegible] elle se distingue de toutes les autres par son [illegible]

» Enfin, la dernière terrasse, la plus petite de toutes, qu'on peut même considérer comme une espèce de vallée, est située entre les villes de Khaf, Toun, Birdjand, le village de [illegible] une élévation de 760 mètres, et celle du S. de 518 mètres; sa pente est dirigée du S.-O. au N.-E. » Ces divisions naturelles du sol ne sont pas cependant partout séparées par des limites très-marquées, et il arrive souvent que le voyageur passe de l'une à l'autre sans s'en douter.

Le plateau intérieur de la Perse présente donc une dépression très-sensible, formant un immense désert de sel, où croissent çà et là quelques plantes salines; les quelques cours d'eau qu'on y rencontre et qui prennent leur source dans les montagnes qui l'entourent se perdent dans le désert en lacs et en marais. Le plus considérable d'entre eux, l'Helmend, [illegible] le lac Hamoun. Les rivières les plus considérables de la Perse se trouvent sur le versant extérieur du plateau central; ce sont : l'Araxe, qui forme pendant quelque temps la limite entre la Perse et la Russie; le Kizil-Osen, qui descend des monts du Kourdistan [illegible] descend du versant méridional des monts Zagros et se jette dans le Schat-el-Arab. Les lacs les plus importants sont les lacs d'Ourmiah [illegible] et l'Aderbaidjan, et le lac d'Hamoun ou de Zareh, entre la Perse et l'Afghanistan.

— *Constitution géologique, climat, productions.* Le centre de la Perse n'est qu'une plaine de cailloux et de gravier, interrompue de [illegible] Le vaste désert de Lout consiste en un sable grisâtre à gros grains, étendu sur une couche sablonneuse cimentée et rendue compacte par une solution de sel; malgré cela, la terre n'est pas entièrement dénuée de toute fertilité; diverses plantes s'accommodent de ce terrain [illegible] Arabie et en Égypte. Quelquefois, cependant, un pays triste et nu s'étend devant le voyageur; une série de mamelons sablonneux, privés de toute végétation, s'élève au-dessus d'une plaine argileuse, dont le sol résonne sourdement sous les pieds des chevaux, comme s'il recouvrait un gouffre. Dans les oasis, dans quelques vallées et dans certaines plaines, l'argile est recouverte d'une couche végétale très-fertile quand elle peut être arrosée. La plaine entre Bassiran et Seritchah, dans le Khoraçan méridional, est argileuse et saline; elle est enclavée entre deux rangées de montagnes et présente dans beaucoup d'endroits de bons pâturages pour les moutons et les chameaux. Souvent aussi le sol recouvre des roches ferrugineuses, sur- [illegible]

Le climat de la Perse est loin d'être uniforme [illegible] distingue trois gradations principales : le climat chaud et sec de la région des côtes sur le golfe Persique et la mer des Indes, climat tout à fait tropical, où sur certains points la chaleur de l'été est tout aussi ardente que dans l'intérieur de l'Afrique, et dès lors fameux par son insalubrité; le climat plus froid et non moins sec de la superficie du plateau, et l'heureux climat intermédiaire des bords de la Caspienne, des vallées et des terrasses [illegible] M. de Khanikoff [illegible] plausibles du phénomène climatologique de la Perse. [illegible] et d'eau dans le désert de Lout, dit-il, son [illegible] tre dans le sol et peut-être même la configuration de sa surface jouent un grand rôle dans cette anomalie météorologique. Partout où l'influence thermique de cette chaude terrasse se fait sentir, nous voyons la température annuelle s'élever plus haut que dans les endroits voisins, mais abrités contre son influence immédiate par quelques accidents de terrain. Cette action est encore très-manifeste dans le Mazenderan, où les courants d'air [illegible] N.-O. [illegible] nord, ces couches d'air saturées de vapeur produisent des pluies abondantes et chaudes, qui entretiennent une végétation presque tropicale sur la côte du Talich, du Ghilan et du Mazenderan... » Plus loin, au N., l'influence frigorifique est trop prépondérante, [illegible] le caractère du climat excessif de l'Asie septentrionale. Mais si, pour des contrées assez éloignées du Lout, l'action de la chaleur qui s'y développe est bienfaisante, il [illegible] dans le voisinage immédiat. Ainsi, à Khabis, près de Kerman, dans la partie méridionale du Khoraçan, personne ne peut impunément [illegible] sert; car aussitôt que ce courant d'air, presque absolument sec, atteint les organes respiratoires, l'homme éprouve un vertige et, au bout de quelques instants, il perd con- [illegible] ment soustrait à l'influence destructive de ce vent pestilentiel. Dans le Lout, au mois d'avril, la température de la surface du sol [illegible] En hiver, à Meched et à Herat, le thermomètre descend souvent jusqu'à 18°,75 au-dessous de zéro. Près de Kerman, M. de Khanikoff a constaté, le 14 janvier 1858, une température de 1°,67 au-dessous de zéro. La quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air présente aussi des variations sensibles : sur la côte méridionale de la Caspienne, la saturation de l'air est très-grande; elle varie de 80 à 90 pour 100, tandis que dans les montagnes elle n'est que de 60 pour 100, et dans les plaines du Khoraçan [illegible] La particularité la plus frappante du climat de ces contrées est la constance de la pression atmosphérique; le baromètre oscille très-peu dans le courant des vingt-quatre heures et même durant presque toute l'année... Ces propriétés, pour ainsi dire exceptionnelles, du climat de cette partie de l'Asie centrale, produisent beaucoup de phénomènes météorologiques peu fréquents dans d'autres parties du continent asiatique. » Nous ne mentionnerons ici que les plus frappants, tels que les trombes de poussière, le brouillard sec, les pluies qui, n'arrivant pas à la surface de la terre, se vaporisent dans l'air, et les nuages de poussière.

Il résulte des conditions de sol et de climat que nous venons d'énumérer que la Perse doit être comptée en général parmi les plus arides contrées de la terre. Il convient de dire, cependant, que la zone septentrionale du Ghilan et du Mazenderan forme une grande exception à cette aridité. Là, sur le flanc des montagnes, s'étendent de riches forêts de chênes, de châtaigniers, de hêtres et de platanes, dont les troncs sont couverts de plantes grimpantes. Les vignes sauvages, semblables à des serpents d'une dimension monstrueuse, enlacent ces géants de la forêt et étalent d'un arbre à l'autre leurs festons verdoyants sous lesquels le jasmin, le grenadier, les pruniers et surtout le *cratagus* forment des bouquets souvent impénétrables. Si l'on compare [illegible] et la triste uniformité des plaines salines de la côte septentrionale de la Caspienne avec la végétation luxuriante et presque tropicale de la côte méridionale, on est frappé des contrastes que présente le développement de la nature organique sur les deux bords de la même mer intérieure. Au nord, à l'âne peut à peine supporter la rigueur du climat; au sud, le tigre du Bengale est une bête commune. Près d'Astrakhan, c'est à peine si le raisin a le temps de mûrir; dans le golfe d'Asterabad, sur la presqu'île de Potemkine, le palmier croît en plein champ, la canne à sucre et le coton sont cultivés avec succès. Enfin, chaque année, des glaces épaisses enchaînent les flots de la partie septentrionale de la mer et, avant qu'elles aient eu le temps de fondre, tout fleurit déjà sur les côtes du Ghilan et du Mazenderan, où règne la plus grande fertilité. Mais, sauf cette heureuse exception et celles que présentent aussi quelques districts du Khoraçan, les montagnes de la Perse manquent de forêts et même d'arbres, et la végétation est encore plus misérable dans les plaines. La sécheresse, l'absence de cours d'eau font que l'irrigation du sol est des plus défectueuses. Rien n'y prospère sans arrosement artificiel, et partant les seules parties de la Perse susceptibles d'être cultivées sont celles qu'on peut arroser; le reste du sol ne se compose que de steppes ou de déserts. De là, l'importance pour la Perse d'un système d'irrigation, qui jadis avait été exécuté sur la plus large échelle, mais qui a suivi depuis la décadence politique et sociale de ces contrées. L'arrosement ne pouvant avoir lieu que là où il existe des rivières et des ruisseaux, par conséquent dans les vallées et sur les terrasses des montagnes servant de contre-fort au plateau, ou encore en partie dans la contrée qui entoure le désert intérieur et borde le pied de ces contre-forts, c'est là seulement qu'on trouve des terres cultivées. En descendant de ce plateau aride et nu vers le sud, on atteint, au milieu de montagnes encore complètement nues, des paradis fertiles et isolés, où le froment croît encore à 3,000 mètres et l'oranger à 2,500, où les vergers alternent avec les bois de myrtes, avec les vignobles et les dattiers, où les roses [illegible] proportions des arbres de haute futaie. Ceci se rencontre moins souvent dans la région des steppes [illegible] cette région n'est guère cultivée que sur les bords des cours d'eau descendant des montagnes et dans les quelques oasis qu'on rencontre dans le désert, au voisinage des sources. Nous devons ajouter que les contrées montagneuses de l'Aderbaidjan et du Kourdistan, de même que les rives méridionales de la Caspienne, font exception à ce caractère général de la nature en Perse. Ces contrées ont complètement la physionomie des régions alpestres, pour ce qui est du climat et de la végétation. Les montagnes de l'Aderbaidjan, notamment, sont couvertes d'arbres forestiers et de pâturages, comme en offrent les montagnes de l'Europe.

Les principaux produits du sol sont le lin, le chanvre, le tabac, le sésame, le coton, le safran, la térébenthine, le mastic, les gommes, les noix de galle, les plantes tinctoriales; l'abondance des mûriers permet l'élève des vers à soie : la Perse fournit annuellement au commerce 20,000 balles de soie. Les jardins, délices des Persans, donnent des fruits exquis; enfin, le vin de Chiraz est le plus estimé de l'Asie. Les Persans ont la prétention d'avoir, les premiers, pratiqué la culture de la vigne et [illegible] ils assurent que ce fut dans l'Érivan, qui alors leur appartenait, que Noé planta la première vigne. Les vins de la Perse, dans l'antiquité, paraissent avoir été très-capiteux; les souverains dont l'histoire a conservé le souvenir se livraient tous à des accès furieux lorsqu'ils s'étaient permis d'en boire quelques verres, et l'on sait qu'Alexandre, à peine entré dans le pays de Cyrus, brûla Persépolis étant dans un état de complète ivresse. Les vins que l'on buvait alors étaient comme aujourd'hui ceux du Farsistan, dont la capitale actuelle est Chiraz. Ces vins, transportés à Rome, y jouirent d'une grande renommée; ils coûtaient si cher que les grands seuls pouvaient se les permettre quelquefois. Les mahométans proscrivirent longtemps la culture de la vigne; aujourd'hui, ils la permettent aux infidèles et se croiraient déshonorés s'ils faisaient du vin : ils se contentent d'en boire.

Les meilleurs vignobles sont situés au pied des montagnes qui s'étendent depuis le golfe Persique jusqu'à la mer Caspienne. Les principaux crus sont ceux de l'Aderbaidjan, de l'Érivan (haute Arménie), du Ghilan, de l'Irak-Adjemi et du Farsistan. Ispahan possède dans son voisinage des vignobles étendus, qui produisent beaucoup de bons vins de la même espèce que ceux de Chiraz, auxquels ils sont peu inférieurs. On cite particulièrement le vin blanc que font les Arméniens habitant le faubourg de Julfa.

La faune du pays répond complètement aux conditions du sol. Le chameau et le cheval jouent ici un rôle aussi important qu'en Arabie; les chèvres et les moutons fournissent une laine qui sert à fabriquer une grande quantité d'étoffes. Les lions et les tigres infestent le désert; les ours, les buffles, les sangliers, les loups, les hyènes errent dans les forêts du Ghilan et du Mazenderan; l'antilope, le zèbre, le daim, le renard, le lièvre et le lapin sont l'objet d'une chasse abondante.

Les richesses minérales de la Perse sont nombreuses et variées, mais peu ou pas du tout exploitées. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, le jaspe, le marbre, la turquoise, le sel, le bitume, le salpêtre, le naphte et l'huile de pétrole y abondent; mais la substance minérale la plus répandue en Perse est le sel; la terre en est tellement imprégnée en certains endroits, qu'elle ne peut produire que de la soude ou des plantes salines. Cette substance est charriée par les pluies dans les bas-fonds, de sorte que les lieux où l'eau a séjourné en hiver se présentent en été couverts d'une croûte de sel; souvent aussi l'eau des rares rivières contracte un goût désagréable en traversant les pays imprégnés de sel.

— ***Industrie, commerce, population.*** L'industrie agricole de la Perse est très-arriérée; son industrie manufacturière, quoique moins développée que par le passé, est encore assez active. Les Persans excellent dans l'art de fabriquer les étoffes et de leur donner des couleurs brillantes; leurs tapis et leurs châles sont renommés. On vante aussi leurs armes, leur cuir et leur porcelaine. Ispahan fabrique différentes sortes de cotonnades et notamment le *kadek*, espèce de nankin; les sabres, les poignards, les couteaux, les ciseaux du Khoraçan sont très-estimés en Asie; à Iezd, on trouve des fabriques de soieries et de châles, et les raffineries de sucre y sont importantes.

Si la Perse avait des routes bien entretenues, les mines pourraient être livrées à l'exploitation et les transactions commerciales prendraient un développement immense. Quoique bien déchu de ce qu'il était jadis, le commerce a toujours conservé quelque importance à cause de l'heureuse position du pays, qui en fait l'intermédiaire obligé des caravanes entre l'Europe et l'intérieur de l'Asie. Ce commerce est presque entièrement entre les mains des Arméniens de Buschir, de Tauris et de Tiflis; ceux de Buschir trafiquent presque exclusivement avec les négociants des Indes orientales, et la plus grande partie des navires employés à ce trafic appartient à l'iman de Mascate. Les marchandises importées de l'Inde consistent en épiceries, indigo, sucre, cotons teints et non teints, bois de construction; la valeur de ces importations est évaluée annuellement à 30 millions de francs. Les articles d'exportation pour l'Inde sont les fruits secs, dattes, drogues, opium, gommes, soie grège, châles, tapis, safran, drap d'or, etc. La valeur de ces exportations est évaluée à 40 millions de francs. L'Europe fournit aussi à la Perse plusieurs articles de consommation; l'importation annuelle des marchandises européennes atteint

annuellement le chiffre de 45 millions de francs; cette importation se fait par Tauris et par Astrakhan.

La population se compose de trois éléments qui se sont mêlés sans se confondre entièrement. Trois des grandes familles ethniques, les Sémites, les Aryens et les Touranes, n'ont cessé d'affluer sur le sol de l'Iran et de se le disputer depuis les premiers temps de l'époque historique. Tout en se mélangeant dans certaines proportions, elles ont cependant gardé la plus grande partie de leur individualité. Le groupe sémite, représenté par environ 600,000 juifs et Arabes, est le moins important des trois; il s'est laissé en grande partie absorber. Le groupe aryen constitue le fond même de la population; ce groupe, qui est celui des Farsis ou Persans, se subdivise lui-même en deux fractions : les Kourdes, à l'ouest, peuples montagnards qui descendent des anciens Kadurques de Xénophon et qui sont restés fidèles aux mœurs de leurs pères. C'est le type de l'Aryen primitif, de grande stature, aux traits nobles et accentués, à l'intelligence vive, mais indiscipliné; ils comptent pour un demi-million environ. La seconde fraction du groupe est de nature toute différente; c'est l'Aryen civilisé, ennobli par le mélange du sang arabe, indien ou turc. Il est éparpillé sur toute la surface de l'Iran, dont il habite les villes et défriche les campagnes; il parle la langue persane et s'appelle lui-même du nom de Tadjik. Les lettrés, les artistes, les fonctionnaires se recrutent dans ses rangs. Cette population compte 7 millions d'âmes. Elle a les signes distinctifs de la race caucasique : taille élevée, yeux noirs ardents, barbe épaisse, sourcils arqués et noirs. Elle se fait remarquer par la promptitude de l'esprit, par son humeur railleuse, la grâce de ses manières, son aptitude à une haute culture intellectuelle. Le groupe touranien, enfin, est représenté par 700,000 ou 800,000 Turcomans environ, installés dans l'Iran par la force des armes depuis le moyen âge. Bien que très-inférieurs en nombre aux Tadjiks, ils les ont dominés et ont maintenu leur puissance, sauf quelques courtes périodes d'interruption. Cette population est restée nomade; elle est surtout répandue dans les provinces du nord et de l'est et vit par tribus. Chacune a son district, où elle se livre à l'agriculture et à l'élève du bétail. Les Turcomans, Turkis ou Ihlats, comme les appellent les Tadjiks, vivent sous la tente; ils sont robustes, tenaces, énergiques et belliqueux. De leur sein sont sorties la plupart des dynasties qui ont dominé l'Iran, et c'est encore d'une de leurs tribus, celle des Kadjars, qu'est sortie la dynastie actuellement régnante. Toute l'histoire de la Perse, durant les temps modernes, se resume dans l'antagonisme de ces deux races; l'une parle, l'autre agit; la première manie l'outil, la plume ou la charrue; la seconde manie l'épée et monte à cheval.

Les Persans, Tadjiks ou Turkis professent presque tous l'islamisme; ils sont chiites, c'est-à-dire sectateurs d'Ali et moins hostiles aux chrétiens qu'aux musulmans orthodoxes ou sunnites. On compte en Perse environ 40,000 chrétiens, 200,000 juifs et 7,000 à 8,000 Guèbres ou Parsis, restes fidèles à l'antique mazdéisme. Les langues de l'Iran sont : le persan, qui est parlé par les Tadjiks; le turc, qui est l'idiome des Turcomans et de la cour de Téhéran, l'arabe et l'arménien.

— *Gouvernement, division et organisation politique, judiciaire; finances, armée, etc.* La forme du gouvernement persan est monarchique; l'autorité du souverain n'a de bornes que celles qu'il s'impose lui-même. Cependant, cette puissance illimitée trouve un contre-poids salutaire dans les membres du haut clergé, qui exercent une grande influence sur le peuple. Les *moudjteheds* sont toujours écoutés par le souverain, et ce dernier est souvent obligé de renoncer à un acte arbitraire qui mécontenterait un de ces personnages. La couronne est héréditaire en ligne directe; mais le roi ou *schah* peut choisir son successeur parmi ses fils. La cour du schah de Perse se compose d'un grand nombre de hauts dignitaires. La plus haute dignité est celle de premier ministre (*sadriazem*); après lui viennent l'intendant de l'empire, qui est chargé des finances, le grand chancelier de l'Etat, qui s'occupe des affaires intérieures; enfin, les *moutewsi* ou secrétaires d'Etat, parmi lesquels celui du département de la guerre occupe le premier rang. Citons encore le *porte-épée*, le *porte-tabouret*, le *verse-café*, etc. L'empire est divisé en onze provinces, subdivisées en districts. Voici le nom de ces provinces et de leurs chefs-lieux.

PROVINCES.	CHEFS-LIEUX.
Irak-Adjemi.	Téhéran.
Tabaristan.	Amol.
Mazendéran. . . .	Sari.
Ghilan.	Recht.
Azerbaïdjan.	Tauris.
Kourdistan persan. . . .	Kermanchah.
Khousistan.	Chouster.
Farsistan	Schiraz.
Kerman.	[illegible] ou Kerman.
Kh[illegible]stan.	[illegible]stan.
Khoraçan	Meschhed.

Dans chaque province, un gouverneur (*beglerbeg*) a sous son ordre les commandants des villes (*hakims*), les maires des localités importantes, ceux des villages, les lieutenants de police, les commissaires de marchés et les *pak-ker* ou percepteurs d'impôts. La police est faite en Perse d'une manière remarquable. Les villes sont divisées en quartiers; les habitants de chaque quartier choisissent leur lieutenant de police parmi les bourgeois les plus recommandables. Ces fonctions sont gratuites et ne s'obtiennent que par une réputation intacte. En Perse, comme dans tous les pays où le Coran est le seul code admis, l'administration de la justice est entre les mains du clergé, sous la haute surveillance du cheik-oul-islam, ou chef de la foi, qui est en même temps le ministre de la justice. Les cheiks-oul-islam des provinces ont sous leur juridiction les cadis et les mollahs. Le système financier de la Perse, pour la répartition et la perception de l'impôt, ne ressemble en rien aux institutions analogues des peuples européens. Les revenus de l'Etat ou plus exactement les revenus du souverain sont évalués à 100 millions de francs; cette somme provient des taxes et impôts de toute sorte qui sont répartis de la manière suivante : l'impôt foncier (*meliat*), qui est le cinquième des produits et se paye en nature ou en argent; la taxe à laquelle sont soumis les animaux domestiques, tels que chevaux, chameaux, moutons, chèvres, abeilles, etc.; l'impôt personnel et les taxes sur les maisons (ce dernier n'existe que dans les villes et frappe surtout les boutiques et les magasins); les droits de douane, qui sont de 5 pour 100. Outre ces impôts fixes, il existe encore en Perse le *tribut extraordinaire*, exigé pour couvrir les dépenses de la famille, comme le mariage d'un prince du sang ou tout autre solennité. Les impôts extraordinaires et vexatoires sont encore aggravés par les fonctionnaires chargés de les percevoir; ceux-ci, en effet, étant peu rétribués par l'Etat, ont toute liberté pour se payer eux-mêmes au détriment du peuple.

Toutes les dépenses locales sont, en outre, supportées par les provinces, l'impôt ne servant qu'aux besoins de la cour. Il n'y a pas de dette publique, par la raison qu'il n'y a aucun crédit; cependant, les revenus du schah, si on peut appeler revenus les impôts levés arbitrairement, sont souvent supérieurs à ses dépenses. Les excédants sont convertis en joyaux et pierreries, ce qui explique la splendeur du trésor des schahs.

Par contre, la mauvaise administration, jointe au manque de communications causé par l'absence complète ou par l'état de dégradation des routes, produit souvent dans le pays de cruelles famines. Celle qui a sévi en 1872 a dépeuplé les centres les plus importants. La capitale du Khoraçan, Meschhed, perdit 80,000 de ses habitants, morts de faim ou du choléra, sur un nombre total de 120,000 citoyens; 20,000 environ parvinrent à fuir ce séjour maudit; le reste tomba entre les mains des routiers afghans et fut emmené en esclavage. Cependant, les efforts du souverain actuel, Nasser-Eddin, tendent à faire sortir la Perse de cet effrayant état de malaise. Dans une excursion faite au courant de cette même année 1872, le major anglais Saint-John a relevé la construction de 1,520 kilomètres de routes nouvelles, et l'inauguration du premier chemin de fer persan a eu lieu à Recht le 11 septembre 1873; un fil télégraphique relie Téhéran à Ispahan depuis 1861. Lors de son voyage en Europe, Nasser-Eddin avait conclu, avec le baron allemand Reuter, une convention aux termes de laquelle une société européenne se chargeait de la construction de chemins de fer, de routes, de canaux, de lignes télégraphiques, etc.; cette convention a été annulée postérieurement, mais elle pourra être reprise dans des conditions meilleures, et la Perse, une fois en possession des moyens de communication qui manquent entre ses provinces, combattra avec succès les fléaux qui la déciment.

Les forces militaires de la Perse peuvent être évaluées à 250,000 hommes de toutes armes. L'infanterie régulière compte 72,000 hommes, divisés en corps ou bataillons de 1,000 soldats chacun; chaque tribu doit fournir un certain contingent de troupes. Les fantassins irréguliers, recrutés dans les montagnes du Farsistan, du Khoraçan et du Mazendéran, sont peu nombreux, mais ils forment un corps d'excellents tirailleurs. La grande force de l'armée persane consiste dans sa cavalerie, qui se compose de [illegible] cavaliers. L'artillerie, qui M. Ferrier, est ce qu'il y a de mieux dans l'armée persane, et se compose d'environ 5,000 à 6,000 hommes, maintenant d'après l'instruction européenne. Beaucoup d'entre eux ont fait la guerre contre les Russes, les Turcs et les Afghans, et, comme la somme qu'ils reçoivent est [illegible] [illegible] [illegible] est payée avec ponctualité, ils restent presque tous sous les drapeaux et s'y engagent par de véritables qualités militaires. Les arsenaux de la Perse renferment un matériel considérable, mais qui n'est pas à la hauteur des progrès de la balistique. Les Persans possèdent un très-petit nombre de navires, ceux de Ghilan et du Mazendéran servent de [illegible] [illegible] des [illegible]. Les arts et les sciences sont très-arriérés [illegible]; [illegible] sous ce rapport, le schah actuel, Nasser-Eddin, paraît vouloir inaugurer en Perse une ère de renaissance. Une école polytechnique (*Dar-oul-[illegible]*) a été fondée à Téhéran, et depuis cinq ans, l'élite de la jeunesse persane vient puiser en France une instruction solide, soit dans les sciences et les arts, soit dans les différentes industries.

— *Histoire.* Les commencements de l'histoire ancienne de la Perse sont fabuleux et héroïques, comme le sont ceux de toutes les grandes nations de l'antiquité. Suivant ces traditions, les Perses, nés du sol même de leur pays, furent primitivement gouvernés par la dynastie des Pichtadiens, puis par celle des Kaïanides ou Achéménides. Parmi les princes de la première de ces dynasties, nous trouvons *Feridoum*, qui détrôna Zohak et l'enferma dans une caverne du mont Demavend. Le *Zend-Avesta* le fait régner cinq cents ans. Vers 720 av. J.-C., la dynastie des Achéménides monta sur le trône, dans la personne d'Achéménès, son fondateur, issu de la tribu des Pasargades, alors la plus puissante parmi les Perses (habitants du Fars ou Farsistan). Vers 640 av. J.-C., les Perses furent subjugués par Phraorte, roi de Médie, et, un siècle plus tard, les Mèdes, à leur tour, furent soumis par Cyrus, fils de l'Achéménide Cambyse, avec lequel l'histoire de la Perse sort de l'obscurité des premiers âges. Sous le règne de Cyrus, les Perses et les Mèdes furent le peuple le plus puissant de l'Asie. Ce prince vainquit Crésus, qui dominait dans toute l'Asie Mineure, soumit la Babylonie et fonda le vaste empire des Perses, qui s'agrandit encore de l'Egypte sous son fils Cambyse (529). Après le règne éphémère du faux Smerdis, Darius Ier soumit, grâce au dévouement de Zopire, Babylone, qui s'était révoltée, et subjugua la Thrace et la Macédoine (521-485 av. J.-C.). La Perse fut alors le plus grand empire du monde. Ses souverains, qu'on trouve presque toujours qualifiés de *grands rois* dans les auteurs grecs, possédaient les raffinements du luxe à un degré qui resta proverbial dans l'antiquité. Au-dessus du lit de la chambre royale s'ouvrait une autre chambre à cinq lits ou *logettes du trésor*, où il y avait toujours 5,000 talents d'or : c'est ce qu'on nommait le *chevet du roi*; et au pied du lit, une seconde chambre à trois lits, nommée l'*escaboun du roi*, où l'on ne gardait jamais moins de 3,000 talents d'argent. Sur le lit, enfin, dans lequel couchait le grand roi, s'étendaient les rameaux d'une vigne d'or tout incrustée de pierreries, dont les raisins étaient faits des pierres les plus précieuses, et près de cette vigne était une large coupe d'or ciselé (Cœlius Rhodiginus, *Lect. antiq.*, lib. XVIII, cap. XVIII). Mais l'ambition croissante et démesurée des grands rois, maîtres de toute l'Asie occidentale et de l'Egypte, vint échouer contre un petit pays peuplé de quelques milliers d'habitants. C'est que ce petit coin de terre, qui s'appelait la Grèce, représentait l'intelligence et la liberté, devant lesquelles reculèrent toujours la force et le despotisme. Xerxès Ier, fils de Darius, vaincu à Marathon et à Salamine, dut se borner à une guerre défensive et faire ensuite la paix avec Athènes, en attendant que, sous l'un de ses successeurs, les Grecs, guidés par le génie militaire d'Alexandre, vinssent mettre à néant le sceptre des grands rois.

Ce fut sous le règne d'Artaxerce Ier Longue-Main, successeur de Xerxès Ier, l'an 471, que se manifestèrent les premiers symptômes de décadence de l'empire. L'Egypte, révoltée, fut réduite après une guerre opiniâtre; la guerre de Grèce se termina par des désastres (449). De nombreux actes de [illegible] accompagnèrent les règnes suivants. Après [illegible] jours de règne, Xerxès II fut égorgé par son frère illégitime Sogdien, qui fut à son tour massacré par un autre frère illégitime, Ochus, lequel régna jusqu'en 404 sous le nom de Darius II. Celui-ci eut à réprimer les révoltes de plusieurs gouverneurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] intervinrent avec quelque habileté, les préservèrent pendant quelque temps d'une attaque [illegible] de la part des Grecs. Artaxerce II, dit Mnémon, eut à défendre sa couronne contre son frère Cyrus, qui fut vaincu et tué à Cunaxa (401) [illegible] 10,000 Grecs. Ochus, fils de Mnémon, affermit son trône en faisant mourir ses nombreux [illegible]

[illegible]

gue disgrâce dont le souverain des Parthes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et l'Asie Mineure et les [illegible] sur plusieurs points. Voyant rétablie dans son intégrité la monarchie de Cyrus, Ardéchir intima aux Romains l'ordre d'évacuer la Syrie et l'Asie Mineure; mais ses injonctions et ses menaces tombèrent devant le courage des légions romaines; il mourut en 238, laissant à son fils Sapor Ier [illegible] [illegible] père, Sapor, profitant habilement de la honteuse anarchie qui désolait l'empire romain, [illegible] Valérien, qu'il fit prisonnier, et dévasta la Syrie, la Cappadoce et la Cilicie (259). L'indigne fils de Valérien ne fit rien pour délivrer son père, et Sapor finit par faire écorcher vif l'empereur romain, dont la peau fut suspendue comme trophée dans un des temples de la Perse. Cependant le roi de Perse fut moins heureux contre Odenath, roi de Palmyre, qui rejeta les armées persanes au delà de l'Euphrate et vint assiéger Ctésiphon (261). Une diversion faite par les Goths, qui menaçaient les possessions d'Odenath, sauva Sapor. Hormisdas Ier et Varane Ier [illegible] sur le trône de Perse. Ils furent remplacés par Varane II et par Narsès [illegible] ces princes, la lutte continua contre les Romains, qui, occupés déjà sur les bords du Rhin [illegible] bles qui bouleversaient l'empire, ne purent se montrer contre les Perses ce qu'avaient été leurs ancêtres contre Carthage. Hormisdas II régna [illegible]. L'enfance de Sapor II, proclamé roi des Sassanides [illegible] aucune guerre importante; mais, dès que ce prince fut [illegible] jets des Sassanides contre les Romains; il conquit d'abord l'Arménie, dont il déposséda Chosroès (338), puis enleva l'Atropatène à l'empereur Constance. Il le vainquit ensuite dans huit grandes batailles, et c'en était fait peut-être de la domination romaine en Asie sans une [illegible] qui obligea Sapor à abandonner subitement le fruit de ses triomphes. Vainqueur des Massagètes, Sapor revint à ses desseins interrompus, et ses nombreux succès entraînèrent la mort de Constance, dont le successeur, Julien, [illegible] fortune du roi de Perse. Mais, sous Jovien, Sapor reprit le cours de ses victoires et contraignit [illegible] tes, cinq provinces transtigritanes et la suprématie sur l'Arménie et l'Ibérie (364). La Perse était à l'apogée de sa puissance. Sapor mourut en 380; ses successeurs, Artaxerce II, Sapor III et Varane III [illegible] Théodose le Grand, n'entreprirent rien contre l'empire romain. Yezdedjerd Ier [illegible] régna jusqu'en 420, est remarquable entre les [illegible] aux chrétiens. Varane IV, son successeur, vainquit les Grecs, repoussa les Huns et rangea sous ses lois une partie de l'Arabie. Mais [illegible] sous Yezdedjerd II (440-457) [illegible] Perosès et sous Balascès. Ce dernier, vaincu par les Huns, fut contraint de leur livrer une partie de ses Etats et de leur payer tribut. Sous le règne de Cabad, une nouvelle période de grandeur et de conquêtes commença pour [illegible] les plus éclatants succès; [illegible]

[illegible]

(590). Celui-[illegible]

[illegible]

Médine la couronne de Chosroès. Yezdegerd,

après cette défaite, se retira dans les montagnes du [illegible], où il tenta encore le sort des armes [illegible], malgré les secours des Tartares et de l'empereur de la Chine, il ne put [illegible] et mourut assassiné sur les [illegible] M[illegible] 652.

C'est à la conquête de la Perse par les musulmans que date l'histoire du nouveau royaume de Perse. La domination des Arabes en Perse [illegible] 1258; mais cette domination, affaiblie bientôt par les [illegible] nale. D'une part, les gouverneurs de quelques [illegible] dants; d'autre part, des princes persans et [illegible] 2° la dynastie persane des Soffarides, qui renversa la première et qui régna jusqu'en 902 sur le F[illegible]; 3° les Samanides, qui, en 874, se soulevèrent sous Ahmed, dans la province de Mavaralnahr, dé[illegible] et s'y maintinrent jusqu'en 999. Ismaël, fils d'Ahmed, renversa les Soffarides et jouit d'une assez grande puissance; 4° les Gaznévides, qui descen[illegible] esclave [illegible] gouverneur [illegible] des Samanides. Le fils de cet esclave, Mahmoud, conquit le Khoraçan [illegible] le Farsistan en 1012 et mit ainsi [illegible] des Samanides. En 1017, il enleva l'Irak-Adjemi aux Bouides et fit aussi d'importantes conquêtes dans l'Inde. [illegible] le Khoraçan et [illegible] par des troubles intérieurs, les Gaznévides devinrent la proie des Ghourides ou sultans du Ghour; 5° les Bouides, descendant de Bouiah, [illegible] faisait remonter son origine aux Sassanides, parvinrent, par leur [illegible] la plus grande partie de la Perse et même de [illegible] cette dynastie firent preuve de qualités remarquables; mais, comme ils s'occupèrent plus de civilisation et de réformes que de conquêtes, ils ne purent se maintenir au pouvoir [illegible] 1055, époque où ils furent dépossédés par les Seldjoucides. Ceux-ci, dynastie turque, changèrent complètement [illegible] sous Togrul-Beg, sous Alp-Arslan et sous Malek-Schah (1037-1093). Les Ghaznévides ne conservèrent que les provinces orientales de leur empire; les Bouides furent soumis et les Abbassides eux-mêmes abdiquèrent entre les mains des Seldjoucides toute leur puissance politique. L'Iran était de nouveau réuni sous une seule domination; l'empire grec trembla pour son existence et la chrétienté songea à refouler l'islamisme. La première croisade naquit de ces terreurs. Mais l'empire des Seldjoucides ne tarda pas à se dissoudre. A la mort de Malek-Schah (1093), cinq royaumes se formèrent de son héritage; le principal fut celui de la Perse, sous Barkiarok, qui régna jusqu'en 1105. Mohammed Ier lui succéda, et dès lors la Perse alla s'affaiblissant jusqu'au moment où les Khorasmiens, vainqueurs des Gaznévides, vinrent, en 1194, mettre fin à la dynastie des Seldjoucides. Les Khorasmiens ou sultans du Kharism, durèrent bien moins encore [illegible]. Les Mongols, conduits par Gengis-Khan, le plus rapide conquérant qu'ait vu le monde, après avoir soumis toute l'Asie orientale, arrivèrent bientôt sur les limites de la Perse. Ce pays ne ré[illegible] armes victorieuses de Gengis-Khan, et les Mongols s'établirent en Perse en 1225 et s'y maintinrent jusqu'en 1405. Nous ne nous arrêterons pas sur l'établissement des Mongols dans l'Iran, il suffira de dire que ces vastes contrées formèrent après Gengis-Khan un khanat particulier, d'abord vassal du kan suprême, qui résidait en Chine, mais qui ne tarda pas à se rendre indépendant en 1250. Les plus illustres parmi ces souverains de l'Iran furent Houlagou (1258-1265) et Abaka (1265-1282), qui sut repousser toutes les attaques nouvelles des Tartares. Les dissensions intestines qui déchirèrent le khanat de Perse pendant plusieurs années affaiblirent le pays et le livrèrent sans force aux attaques d'un nouveau conquérant, le fameux Timour ou Tamerlan, qui arriva, en 1387, à la tête d'une nouvelle horde de Mongols; mais, à la mort de ce prince redouté (1405), la puissance des Mongols [illegible] en Perse, où les Turcomans devinrent alors prépondérants. Ceux-ci y fondèrent [illegible] *Mouton-Noir* (1407), [illegible] mouton noir était représenté sur leurs étendards; ils furent successivement gouvernés par Eskander et Geangir [illegible]. Mais, en 1468, ces premiers Turcomans furent vaincus par d'autres hordes turcomanes commandées par Ouzoun-Haçan, [illegible] *Mouton-Blanc*. C'est sous ce prince que commença la [illegible] des Turcs Ottomans et des Persans [illegible] l'un contre l'autre; les Perses étaient chiites et les Turcs sunnites. Mohammed II vainquit les Perses à [illegible] (1473) et mourut sept ans après, au moment d'envoyer une nouvelle armée contre les Perses, qu'il voulait soumettre. La dynastie du Mouton-Blanc fit bientôt place à celle des Sofis, fondée par Ismaïl Ier en 1499 et qui dura jusqu'en 1722. Ismaïl, dont le grand-père prétendait descendre d'Ali, sut faire du fanatisme un instrument [illegible]; il enleva aux Turcomans (1505-1508) l'Aderbaidjan et une partie de l'Arménie, égorgea deux de leurs princes et, après plusieurs autres conquêtes, fonda sur les débris de leur empire un royaume qui comprenait l'Aderbaidjan, le Diarbekr, le Farsistan et le Kerman; il prit le titre de schah et répandit la doctrine chiite dans toutes ses possessions. Les premiers de ses successeurs soutinrent des guerres malheureuses contre les Turcs et les Ouzbecks. Ce fut seulement Abbas Ier le Grand (1587-1629) qui, par ses victoires, rendit à la Perse son ancienne puissance. Il enleva aux Turcs l'Arménie, l'Irak-Arabi, la Mésopotamie, les villes de Tauris, Bagdad et Bassora; aux Portugais, Ormuz; Kandahar aux Mongols, et châtia la Géorgie qui avait refusé de lui payer tribut. Il rétablit en Perse un gouvernement régulier, fixa sa résidence à Ispahan et, par sa justice, sa tolérance, ses encouragements aux arts, à l'industrie et au commerce, rendit au royaume de Perse son ancien éclat. Sous ses successeurs, Séfi (1629) et Abbas II (1642), la Perse fut en guerre contre les Turcs, qui lui enlevèrent Bagdad, et contre quelques princes de l'Inde à cause du Kandahar, dont elle parvint à s'emparer de nouveau en 1660. Sous le règne de Soliman (1666-1694), le royaume perdit toute son énergie et, sous Hussein (1694-1722), sa décadence fut complète. Aux maux de l'anarchie intérieure vinrent se joindre les invasions étrangères. Mahmoud, le fils de Mir-Véis, chef des Afghans révoltés, conquit tout le royaume, détrôna Hussein (1722) et fut renversé lui-même par Aschraf en 1725. Les Turcs profitèrent de ces dissensions pour conquérir Tiflis, Erivan, Tauris et les provinces voisines, en un mot tout l'ouest du royaume. De leur côté, les Russes, gouvernés alors par Pierre le Grand, franchirent le Caucase et s'établirent dans le pays de Derbend, dans le Ghilan et dans le Chirvan (1722).

Tous ces désastres furent cependant réparés par Nadir-Kouli-Khan, simple pasteur du Khoraçan, qui, de chef de brigands, devint chef d'armée et replaça sur le trône le fils d'Hussein, Thamasp II (1729). Celui-ci, après quelques défaites, ayant cédé aux Turcs la Géorgie et l'Arménie reconquises par Nadir, fut détrôné et remplacé par son fils encore mineur, Abbas III (1732). Nadir reprit aux Russes et aux Turcs les provinces qui leur avaient été cédées, et, à la mort d'Abbas III, arrivée en 1736, il monta lui-même sur le trône sous le nom de Nadir-Schah. Une nouvelle dynastie commença à son avénement.

Ce prince, tranquille du côté des Russes et des Turcs, tourna ses armes vers l'est, contre les Afghans et les Mongols. Il soumit d'abord les Afghans, dont il ruina la capitale, Kandahar, puis attaqua et vainquit le Grand Mogol, Mohammed-Schah, qui céda alors au roi de Perse toutes les provinces de ses États situées à l'ouest de l'Indus (1739). Les résultats de cette victoire furent immenses. On évalue à plus de 2 milliards le butin que les Perses enlevèrent aux malheureuses contrées de l'Inde. Nadir, insatiable comme tous les conquérants, porta ensuite ses regards sur le nord-est; il soumit les Ouzbecks, les Lesghis, Khiva et Boukhara; il avait ainsi presque doublé l'empire persan par ses conquêtes. A ses qualités de conquérant, Nadir joignait celles d'administrateur habile. Cependant l'admiration passionnée que ses peuples lui avaient d'abord témoignée se changea bientôt en aversion à cause de sa cruauté et de son avarice; il fut assassiné en 1747. Ses funérailles furent sanglantes. Son armée, divisée en plusieurs partis, ne cessa de combattre jusqu'au moment où Alou-Kouli-Khan, neveu de Nadir, s'empara du trône, qu'il ne conserva pas même une année entière; il fut renversé par son frère Ibrahim. La guerre civile recommença aussitôt. Les gouverneurs de province prétendirent tous s'ériger en souverains indépendants; Ibrahim, ne pouvant tenir tête à de si nombreux ennemis, succomba dans la lutte. Un des généraux les plus distingués du vieux Nadir, Ali, essaya de régner au nom d'un jeune enfant, Ismaïl, prétendu petit-fils de Schah-Hussein. Deux ans après, il fut lui-même remplacé par Kerim-Wakil, qui réussit du moins à rétablir un peu de tranquillité; mais il ne put conserver l'intégrité de l'empire; la Géorgie s'érigea en royaume particulier, dont les Russes se constituèrent les protecteurs. Kerim put achever paisiblement sa vie, en 1779, qu'au prix de ce sacrifice et de quelques autres qui diminuaient sensiblement l'étendue de l'empire de Nadir. C'est du règne de ce prince, qui prit pour résidence Chiraz, que date la décadence complète d'Ispahan. La mort de Kerim devint l'occasion de nouveaux désordres entre ses frères et ses fils. Mais, tandis que la famille de Kerim s'affaiblissait ainsi par des prétentions rivales, l'eunuque Mohammed se déclara indépendant dans le Mazenderan, et l'empire se divisa encore en deux partis, les Kourdes, ou partisans de Kerim, les Khajars, ou partisans de Mohammed. La lutte fut terrible; elle se termina par le triomphe des Khajars. Mohammed, qui méritait d'ailleurs sa haute fortune, survécut peu à son triomphe. Il mourut en 1797, après avoir désigné pour successeur son neveu, qui monta sur le trône sous le nom de Feth-Ali-Schah. Celui-ci, après avoir réprimé les révoltes de quelques prétendants, se hâta de transporter sa résidence à Téhéran, afin de se trouver au milieu de sa tribu et de mieux observer les mouvements de la Russie. Il était évident que les czars, arrêtés dans leurs conquêtes à l'Occident, maîtres de la mer Noire et du pays de Derbend et protecteurs de la Géorgie, tendaient à s'agrandir aux dépens de l'Orient, où ils rencontraient des résistances moins redoutables et surtout des idées moins dangereuses pour leur despotisme. Feth-Ali entreprit de les arrêter; mais il n'y réussit pas. La première année de son règne, il fut contraint de renoncer au Derbend et à tout le pays jusqu'au Kour; en 1802, comme il voulait soumettre la Géorgie, il dut encore reculer devant les Russes. En vain s'unit-il à Napoléon Ier (1805-1807), puis à l'Angleterre; il fut complètement battu, et le czar Alexandre l'obligea à signer le désastreux traité de Gulistan, par lequel Feth-Ali renonçait à toutes ses prétentions sur la Géorgie et à tous les pays voisins de la mer Caspienne, où le pavillon russe put flotter librement. C'est de ce moment surtout que datent les rapides progrès de la Russie en Asie. La mort d'Alexandre et les troubles qui accompagnèrent l'avénement de Nicolas Ier parurent présenter au schah une heureuse occasion de réparer les revers qu'il avait subis. Il envahit les possessions russes, s'avança jusqu'à Elisabethpol, en faisant révolter sur son passage toutes les populations qui détestaient la domination moscovite. Mais Feth-Ali s'était trompé et sur l'importance des troubles qui agitaient la Russie et sur la valeur de ses soldats. Forcé à la retraite après plusieurs défaites, il eut la douleur de voir l'armée russe entrer dans Tauris (1827), sous la conduite de Paskewitch, et de signer, le 22 février 1828, le traité de Tourkmontchaï, par lequel il abandonnait aux Russes tout l'Érivan et le Nakhchivan, outre les frais de la guerre, qui s'élevaient à 18 millions de roubles. Après la signature de ce traité, les Persans indignés massacrèrent à Téhéran l'ambassadeur russe, sa famille et ses domestiques; mais ces témoignages de haine impuissante n'aboutirent qu'à forcer Feth-Ali à des démarches humiliantes près de Nicolas, qui voulut bien excuser ces emportements criminels de la populace et continuer à Feth-Ali son amitié peu désintéressée. La Perse se trouvait désormais à la merci des Russes. Feth-Ali ne fut pas plus heureux à l'est de son empire; vainement il essaya de faire rentrer Kaboul sous ses lois; vainement il tenta de conquérir Hérat; les démembrements de l'empire de Nadir se maintinrent et Feth-Ali mourut en 1831, laissant le trône à son fils Abbas-Mirza, qui ne fit que passer et fut remplacé par Mohammed-Schah (1833-1848). La Perse, désormais livrée aux influences russes et britanniques, n'est plus, depuis quelques années, qu'un champ de bataille où les cabinets de Pétersbourg et de Londres se livrent des combats diplomatiques, jusqu'au moment où ils échangeront les armes de la diplomatie contre des armes plus meurtrières. Toutefois, les efforts tentés par le schah régnant, Nasser-Eddin, fils de Mohammed, afin de régénérer son pays en le faisant participer à la civilisation occidentale, pourraient bien s'opposer aux prétentions rivales de ses ambitieux voisins.

Quelques faits importants ont marqué le règne de Nasser-Eddin : un soulèvement des sectateurs du babysme (v. ce mot), étouffé dans le sang et avec une cruauté impitoyable (1852); la même année, un soulèvement politique du Khoraçan, qui proclama son indépendance et que les Afghans, profitant de la circonstance, essayèrent de subjuguer. Cette tentative fut le prétexte d'une expédition des Persans contre les Afghans, dont la capitale, Hérat, tomba en leur pouvoir; les Anglais les forcèrent à renoncer à leur conquête. En 1856, l'occupation de Hérat par les Russes motiva encore l'intervention anglaise; après s'être emparés de Buschir, les Anglais marchèrent sur Téhéran et ne furent arrêtés que par la prompte conclusion d'un traité de paix (1857). Le voyage du schah à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Paris et à Vienne (1873) a depuis resserré les relations de la Perse avec l'Occident. V. NASSER-EDDIN.

DYNASTIES ET SOUVERAINS DE LA PERSE ANCIENNE ET MODERNE.

Dynastie fabuleuse.

Pichtadiens ou *Kaïomariens.*

Zohâk, vers 800 av. J.-C.
Peridoum, postérieurement à cette date.

Achéménides ou *Kaïanides.*

	av. J.-C.
Cyrus	536
Cambyse	530
Smerdis le Mage	523
Darius Ier, fils d'Hystaspe	521
Xerxès Ier	485
(Artaban)	472
Artaxerce Ier, *Longue-Main*	471
Xerxès II	424
Sogdien	424
Darius II, *Nothus*	423
Artaxerce II, *Mnémon*	404
Ochus	362
Arsès	338
Darius III, *Codoman*	336
Alexandre Ier, le Grand	323

(Intervalle de 322 av. J.-C. à 226 après J.-C. rempli par les dynasties des *Séleucides* et des *Parthes* ou *Arsacides*. V. ces mots.)

Sassanides.

Ardechir ou Artaxerce	226
Sapor Ier	238
Hormisdas Ier	271
Varane ou Bahram Ier	273
Varane II	276
Varane III	293
Narsès	295
Hormisdas II	303
Sapor II	310
Artaxerce II	380
Sapor III	384
Varane III	389
Yezdegerd Ier	389
Varane IV	420
Yezdegerd II	440
Perosès Ier ou Firouz	457
Balasces	484
Cabad	491
Chosroès le Grand	531
Hormisdas III	579
Chosroes II	590
Siroès	628
Adeser	629
Sarbazas ou Schahriar	629
Touranddokht, reine	629
Kechasehdeh	632
Arzoumdokht, reine	632
Chosroes III	632
Peroses II	632
Faroukzad	
Yezdegerd III	632-652

Califes d'Orient depuis Othman (632-1258). V. CALIFES.

Concurremment avec les califes, mais sur quelques points seulement : 1° *Tahérides* (820-872), 2° *Soffarides* (872-902), 3° *Samanides* (902-999), 4° *Bouides de l'Irak-Adjemi* (932-1058); 5° *Bouides du Fars* (932-1039).

Gaznévides en Perse et Inde.

Alp-tékin	973
Mahmoud	997
Maçoud	1028

Seldjoucides de Perse.

Togrul Ier ou Togrul-Beg	1038
Alp-Arslan	1064
Malek-Schah	1072
Barkiarok	1093
Mohammed Ier	1105
Sandjar	1115
Mahmoud Ier	1115
Maçoud	1115
Mohammed II	1115
Mahmoud II	1158
Soliman-Schah	1160
Arslan-Schah	1161
Togrul II	1175-1194

Les sultans du Kharism (1187-1225).

Grands Kans mongols.

Gengis	1225
Oktaï	1229
Kaïouk	1242
Mangou	1250

Kanat mongol d'Iran.

Houlagou	1258
Abaka	1265
Ahmed	1282
Argoun	1284
Kandjatou	1290
Baïdou	1294
Casan ou Haçan	1295
Aldjaptou	1304
Abousaïd	1317

Anarchie (1335-1360).

Ilkhaniens.

Hassan-Bouzrouk-Ilekktar	1336
Aveis Ier	1356
Ahmed Gésaïr ou Avéis II	1381-1390

(Pendant le même temps, *Djoubaniens* et *Modhefferiens.*)

Tamerlan	1360-1405

Turcomans.

Dynastie du Mouton-Noir.

Eskander	1407
Géangir	1435

Dynastie du Mouton-Blanc.

Ouzoun-Haçan	1468
Yecouf	1478
Djoulaver	1485
Baysangir	1488
Roustam	1490
Ahmed	1497
Alvant	1497

Sofis.

Ismaïl Ier	1499
Thamasp Ier	1524
Ismaïl II	1576
Khodavend	1577
Hamzah ou Mir-Hamzeh	1585
Ismaïl III	1585
Abbas le Grand	1587
Séfi	1629
Abbas II	1642
Soliman II	1666
Hussein	1694-1722
Mahmoud	1722
Aschraf	1725
Thamasp II	1729
Abbas III	1732

De la chute des Sofis à l'époque actuelle.

Nadir-Schah	1736
Ali-Kouli-Khan	1747
Ibrahim	1747
Ismaïl-Schah (en titre)	1747-1761
(*Mais sous son règne*: Ali-Merdan, Azad, Mohammed-Haçan.)	
Kerim-Wakil	1761-1779

Guerre civile (1779-1794).

Dynastie des Kadjars.

Aga-Mohammed-Khan	1794
Feth-Ali-Schah	1796
Mohammed-Schah	1834
Nasser-Eddin-Schah	1848

— *Langue.* La langue persane est naturellement classée dans le groupe des idiomes iraniens, famille indo-européenne. Le persan est dérivé du pehlvi et du parsi ; il s'est formé, durant la longue domination des Arabes en Perse, du mélange de l'idiome de ces derniers et de plusieurs mots turcs avec le parsi. La langue persane est, comme nous l'avons dit plus haut, la langue des Tadjiks, habitants indigènes de la Perse, qui forment encore la masse principale de la population dans le Farsistan, le Kerman, l'Aderbaidjan, le Sistan et le Khoraçan, et qui sont plus ou moins nombreux dans l'Irak, le Mazenderan, le Kouhistan, le Kandahar et autres provinces de cette région. Cette langue est aussi parlée dans une grande partie de l'Inde, où elle est très-commune parmi les mahométans, surtout dans les provinces d'Agra et d'Aurengabad ; de plus, elle est encore usitée dans les documents publics, dans les archives des tribunaux et les registres relatifs aux finances dans les provinces qui formaient le vaste empire du Grand Mogol. Le persan est avec l'arabe la langue littéraire, non-seulement de tous les Tadjiks, mais aussi des autres peuples mahométans qui vivent dans les royaumes de Perse et de Caboul, dans le Béloutchistan, dans les deux Boukharies et dans la Tartarie.

Le persan se rapproche plus qu'aucune autre langue orientale des langues germaniques. Aussi est-ce par lui que les philologues allemands ont commencé à renouer la filiation asiatique de leur idiome. Le grand Leibniz allait jusqu'à prétendre qu'un Allemand, avec le seul secours de sa langue maternelle, pouvait comprendre les vers des anciens poëmes persans, et, de nos jours, M. de Hammer a dit que ce n'est que sur une connaissance exacte de la langue persane que l'on peut donner une base solide à l'édifice de l'étymologie de l'allemand et des autres langues germaniques.

L'alphabet persan est le même que celui des Arabes, seulement on y a ajouté quatre caractères (*pe, che, zhe, gaf*) pour représenter des sons particuliers aux Persans. Il est composé de trente-deux lettres, plus trois points-voyelles. Tous ces caractères s'écrivent de droite à gauche. La grammaire distingue seulement trois parties du discours : le *verbe*, le *nom* et la *particule*; mais le nom comprend sous une seule dénomination le *substantif*, l'*adjectif* et le *pronom*, et la particule comprend, de son côté, l'*adverbe*, la *conjonction*, la *préposition* et l'*interjection*. Les formes grammaticales sont d'une extrême simplicité. Le substantif n'a point de désinence qui distingue le genre. Pour exprimer le masculin ou le féminin, on fait précéder ou suivre le substantif du mot *nur* (un mâle) ou *madu* (une femelle) ; ainsi on dit : *usp nur*, un cheval hongre, un étalon ; *usp madu*, une jument, une cavale ; *nur gao*, un taureau ; *madu gao*, une vache. Le persan a deux nombres, le singulier et le pluriel. La marque du pluriel est *an* pour les animaux et *ha* pour les noms de choses inanimées. Par exemple : *murdoom*, l'homme ; *murdoom-an*, les hommes ; *zun*, la femme ; *zun-an*, les femmes ; *usp*, le cheval ; *usp-an*, les chevaux ; et *zur*, la monnaie ; *zur-ha*, les monnaies ; *goohur*, un bijou ; *goohur-ha*, des bijoux. Dans la déclinaison, l'accusatif et le datif seuls sont indiqués par la particule *ra*, ajoutée au nominatif : *pidur*, un père ; *pidur-ra*, au père ou à père. L'adjectif est toujours invariable sous le rapport du genre et du nombre, mais il marque le degré de comparaison. La particule *tur* est le signe du comparatif et la particule *tureen* est celui du superlatif. Exemple : *killan*, gros ; *killan-tur*, plus gros ; *kil an tureen*, le plus gros. L'article défini n'est point usité en persan. Cette langue peut, à la manière des langues sémitiques et du turc, remplacer par de simples affixes les adjectifs possessifs. Les grammairiens persans rangent les verbes sous onze classes, selon les formes que présente l'aoriste. La conjugaison, très-riche en temps, est pauvre en modes, n'ayant que l'indicatif ; elle exprime le conditionnel et le subjonctif par des particules ajoutées à l'indicatif. Les verbes persans sont tous renfermés dans une seule conjugaison, ou au moins un seul de leurs temps, le présent, est susceptible de prendre dans les différentes classes des flexions différentes. Les terminaisons des autres temps dans les verbes attributifs ne sont que le verbe substantif, le plus souvent contracté, mais aussi quelquefois conservé dans son intégrité. Dans la formation des temps secondaires de la voix active, le persan emploie un système d'auxiliaires tout à fait analogue à celui des Allemands et des Anglais.

La syntaxe est simple et naturelle dans la langue persane, et, chose remarquable, les nombreux idiotismes de cette langue se traduisent littéralement par autant d'idiotismes germaniques. Le vocabulaire persan ne compte pas plus de 20,000 à 23,000 mots, dont 1,500 se retrouvent dans le zend et environ 4,000 en allemand. Le persan, comme le sanscrit, le grec, l'allemand, etc., peut former des composés de toute espèce par la seule juxtaposition des radicaux.

On distingue dans le persan, sous le rapport de la pureté, deux principaux dialectes : le *déri* et le *valaat*.

Le *déri*, parlé jadis à la cour d'Ispahan, est la langue écrite et parlée par toutes les personnes qui se piquent de politesse et d'instruction. De vieilles chroniques racontent ainsi la formation de ce dialecte : Behmen, fils d'Isfendiar (Artaxerce Longue-main), chargea des savants de régulariser la langue et de fixer la partie la plus épurée du langage usuel pour en faire l'idiome de la cour. Sous la dénomination de déri, cet idiome fut durant longtemps le seul dont l'usage fût permis dans le palais du monarque à Ispahan.

Le *valaat* est la langue vulgaire ; il comprend un grand nombre de dialectes dont la plupart sont encore peu connus. Parmi ces dialectes, on distingue le *tatt*, le *boukhare*, le *dehwar*, le *mazenderan*, l'*aderbaidjan* ou *tabéristan* et l'*indien*. Le *tatt* est parlé dans les environs de Bakou et de Leukoran, dans le Daghestan, dans la région du Caucase. Le *boukhare* est la langue propre des Boukhares, habitants indigènes de la Grande-Boukharie, dans le Turkestan indépendant, et de la Petite-Boukharie, dans le Turkestan chinois, où ils vivent dans les villes au milieu des peuples turcs, qui les appellent *Sarty*. Les Boukhares sont aussi répandus dans les villes de Kasan, Tobolsk, Tara, Tomsk, etc., à Kiachta, dans l'empire russe, dans plusieurs villes du Chansi, du Chensi et d'autres provinces de la Chine, ainsi que dans celles du Thibet, de l'Inde et de l'Indo-Chine. Le *dehwar* est parlé par les Dehwars ou Dehkans, établis dans une grande partie du district de Kelat, dans le Béloutchistan, et répandus dans plusieurs endroits des royaumes de Caboul et de Perse. Dans le Caboul, on les trouve en plus grand nombre dans le sud-est de Sistan, où ils vivent régis par un kan ; dans la Perse, ils habitent le district de Nurmanschihr et une partie du Moghistan, dans la vaste province de Kerman. Le dehwar paraît former l'anneau qui unit le persan au beloutche, auquel il ressemble beaucoup. Le *mazenderan* et l'*aderbaidjan* sont en usage dans les provinces qui portent ces noms dans le royaume de Perse. Enfin le dialecte persan de l'Inde est parlé dans cette région par un grand nombre d'individus. On y remarque plusieurs variétés. Celle des Parses de Surate est moins mêlée de mots arabes que les autres dialectes persans, et elle se distingue par quelques expressions particulières et par sa prononciation plus articulée, plus franche et plus précise que la prononciation persane. Nous citerons pour mémoire les dialectes suivants, dont les auteurs persans font mention : le *soghdy*, usité jadis dans la Sogdiane et le pays de Samarkand ; le *hezwy*, dans le territoire de Hérat ; le *merouzy*, dans le pays de Merou, l'ancienne Margiane ; le *zaweiy*, dans le Kandahar, appelé aussi Zawelistan ; le *sagzy*, dans le Sedjestan ; le *khouzy*, dans le Khouzistan, et l'*adevy*, dans l'Aderbaidjan. Tous ces dialectes se sont éteints depuis longtemps.

On désigne sous le nom de *vieux perse* l'ancienne langue de l'Iran, langue dérivée du zend et qui, en s'altérant par le contact des idiomes sémitiques, a donné naissance au pehlvi et plus tard au parsi. Il appartient au groupe iranien de la famille indo-européenne. Le système des voyelles est moins développé dans le vieux perse qu'en sanscrit ; il se réduit à trois : *a, i, u*, et la prédominance de l'*a* révèle l'existence d'une liaison primitive entre cette voyelle et chaque consonne, comme cela s'observe en sanscrit. D'ailleurs, il n'y a qu'une voyelle qui puisse être longue, et cette voyelle, c'est l'*a*, et il n'existe point de diphthongue. La série des consonnes est moins complète qu'en sanscrit ; les gutturales abondent ; mais on n'observe pas cette fréquence de nasales si caractéristique dans les langues de la presqu'île gangétique. Les lettres cérébrales, qui forment un des traits phonétiques du sanscrit, sont inconnues au vieux perse. On ne retrouve pas dans cet idiome le *bh*, si usité dans la langue du *Mahabharata*, ni le *l* voyelle ; enfin les accumulations de consonnes y sont moins fréquentes qu'en zend. C'est également une langue morte.

— *Littérature.* La littérature persane, qui eut un si long et si complet développement, devrait, plus que toute autre, être riche en monuments de tous genres ; mais lorsque les Arabes conquirent la Perse, au VIIe siècle de notre ère, ils détruisirent, avec un acharnement sans exemple, tout ce qui pouvait rappeler l'antique splendeur du peuple vaincu, ses poëmes nationaux, ses livres religieux, ses grands ouvrages historiques. Quelques-uns seulement de ces monuments survécurent ; ce sont les livres zends qui furent sauvés de la destruction générale par le zèle des Parsis, dont ils étaient la Bible ; ils constituent à eux seuls toute l'antique littérature de la Perse.

Au Xe siècle, sous la dynastie des Sassanides, la poésie reprit faveur ; alors parut Rondegui, traducteur de *Calila et Lamna* ; Balami, auteur d'une version persane de la *Chronique arabe* de Tabari. Sous les Ghaznévides florissait Ferdousi, l'un des plus illustres poëtes persans, qui écrivit pour Mahmoud (997-1028) le célèbre *Schah-Nameh*, recueil immense de traditions et de légendes nationales, embrassant un cycle de près de quarante siècles. Vinrent ensuite Anwari, connu surtout pour ses poésies lyriques (1150) ; Nisami, auteur de cinq grandes épopées réunies sous le titre de *Chamssé*; Chakâni, Ferid-Eddin-Attar, autres poëtes lyriques (XIIIe siècle) ; Djellal-Eddin-Roumi, que l'on regarde comme le plus grand poëte religieux de la Perse ; Saadi, Hafiz, Djâmi, célèbres par leurs vers fleuris, leurs conceptions gracieuses, et qui représentent l'époque d'épanouissement de la poésie persane (XVe siècle) ; Feisi, qui translata au siècle suivant de grands épisodes du *Mahabhârata*, clôt cette ère glorieuse. Dans la période moderne et pour ainsi dire contemporaine, ont été composées de vastes épopées sur le modèle du *Schah-Nameh* de Ferdousi ; c'est, entre autres, le *George-Nameh*, qui raconte la conquête de l'Inde par les Anglais ; il y a eu de plus, dans tous les siècles, un vaste courant de poésie populaire qui n'est pas indigne d'attention. M. A. Chodsko a recueilli les plus curieux morceaux de ces poëtes anonymes ou inconnus dans ses *Specimens of the popular poetry of Persia* (Londres, 1822). Les poëtes persans nous sont d'ailleurs connus par d'excellentes traductions françaises. Le *Schah-Nameh* a été traduit par Jules Mohl (Paris, 1838-1855, 4 vol. in-8°) ; le *Pend-Nameh* de Ferid-Eddin-Attar, par Silvestre de Sacy (1819, in-8°), et le *Mantik-Uttaïr* (*Langue des oiseaux*), du même poëte, par Garcin de Tassy (1857, in-8°).

La littérature dramatique persane est assez considérable. M. A. Chodsko a analysé quelques-unes des plus anciennes pièces dans ses *Études sur la littérature dramatique des Persans* (Paris, 1844, in-8°). Ces pièces ont quelque rapport avec nos anciens mystères. Les contes persans ont depuis longtemps une grande renommée ; les plus copieux recueils sont : le *Behâri-Danish* (*Printemps de la sagesse*), d'Inajet-Allah, que Scott a traduit en anglais (1799, 3 vol. in-8°) ; le *Tuti-Nameh* (*Livre du perroquet*), traduit en anglais par Hadley, et le *Baktijar-Nameh* (*Prince Baktijar*), traduit en anglais par Ousely (Paris, 1839).

Parmi les grands ouvrages historiques, nous citerons : l'*Histoire des Mongols* de Raschid-Eddin (1320), traduite en français par Quatremère (Paris, 1836) ; l'*Histoire de Timour* de Schérif-Eddin-Jeddy, traduite par Pétis de La Croix (Paris, 1734) ; l'*Histoire universelle* de Mirkhond (XVe siècle), vaste travail dont Defrémery, Wilken, Sacy, Jourdain, Wullers et Jaubert ont extrait et traduit, soit en français, soit en allemand, l'histoire complète de certaines dynasties ; l'*Histoire de l'Inde*, par Férichta, traduite en anglais par Briggs (1829, 4 vol. in-8°) ; l'*Histoire des Afghans* de Neamet-Ullah, traduite en anglais par Dorn (1829, 2 vol. in-8°) ; l'*Histoire de l'Inde* (1705-1782), par Gholam-Hussaïn-Khan, traduite en anglais par Brydges (Londres, 1833). Un grand nombre d'autres ouvrages sont inconnus en Europe, faute d'avoir été analysés ou traduits.

— *Beaux-arts.* C'est par erreur que le comte de Caylus, dans ses recherches sur l'art persan, a accordé aux monuments de la Perse une certaine parenté avec ceux de l'Égypte, tandis qu'ils ont au contraire, ainsi que ceux de la Médie, la plus grande affinité avec ceux de l'Assyrie. Le fait a été parfaitement constaté par MM. [illegible] et [illegible] dans les ouvrages qu'ils ont publiés sur la découverte de ces monuments. [illegible] cause de cette ressemblance l'existence de la domination assyrienne sur une grande partie de l'Iran. C'est en Médie qu'on trouve les constructions antérieures à Cyrus ; le fameux palais d'Ecbatane, aujourd'hui Hamadan, était bâti sur une hauteur et entouré de sept enceintes de couleurs différentes. [illegible] entre autres, le palais [illegible] le Sase, [illegible] On peut citer [illegible] des Achéménides [illegible] à Pasargade, et [illegible] Quant à [illegible] Perse, on ne peut [illegible] palais et des [illegible] par les Perses actuels. [illegible]

ment sonore dans les offices divins, disant que Dieu n'a pas besoin de la voix de l'homme dans le culte. Mais, comme on est jaloux des femmes, en Perse, au delà de ce qui se peut dire, on ne souffre point que ceux qui appellent à la prière montent si haut, parce qu'ils verraient les femmes dans leurs logis, qui sont toujours ouverts de quelque côté, ou dans leurs jardins. Ainsi, ces aiguilles ne servent que d'ornements, et l'on n'en fait même plus guère aujourd'hui. On fait en place, sur les plates-formes de la mosquée, une petite loge ouverte de tous côtés, d'où se fait l'exhortation publique. Il faut observer que les portes de ces tours, ou aiguilles ou plates-formes, regardent toujours du côté où est La Mecque. Les mosquées de Perse sont ornées de mosaïques, avec plusieurs inscriptions, mais les figures ou représentations des choses animées en sont bannies, autant la figure d'un oiseau que celle d'un homme. La nef est toujours tournée du côté de La Mecque et, au fond de la nef, il y a une table de marbre ou quelque autre marque semblable, pour montrer que c'est là l'endroit où il faut arrêter ses regards pour les avoir tournés vers La Mecque ; c'est ce qu'on appelle *Mihrab*; et, sur le bord de la nef, il y a une chaire de prédicateur, plus basse que dans nos églises et fort simple, ressemblant à un fauteuil. On l'appelle *memleer*, c'est-à-dire trône. » On trouvera à PERSÉPOLIS la description des plus beaux spécimens de la sculpture antique en Perse.

— *Musique.* La musique, en Perse comme dans tout l'Orient, consiste en une disposition de sons isolés, séparés par des intervalles agréables à l'oreille et réglés par le mouvement des timbales et du tambour. C'est au IXe siècle de l'hégire (XVe siècle de notre ère) que l'art musical fut surtout cultivé en Perse; pendant ce siècle, plusieurs maîtres, soit persans, soit arabes, ont écrit sur la musique, et leurs ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Le plus estimé de tous est celui d'Abouluefe. Les Persans notent les sons contenus dans leur système par des lettres qui ont la valeur des nombres ; et ce système musical est enfermé entièrement dans le nombre 40, qui contient deux octaves et près de deux tons.

Cette musique roule sur douze modes principaux, appelés *pères modes*; chacun d'eux possède deux modes collatéraux, l'un à l'aigu, l'autre au grave, ce qui porte à trente-six le nombre de ces modes.

Les Persans, ainsi que les Grecs et les autres peuples de l'Orient, attribuent à chacun de leurs modes un caractère particulier.

Le *rast*, le *nava* et [illegible] guerre et animent les soldats. Les musiciens tartares, turcs, éthiopiens, etc., dont l'humeur est belliqueuse et sauvage, ne chantent guère que sur ces modes. Les [illegible] tent sur ces mêmes modes les airs du *Schah-Nameh*, histoire des anciens rois de Perse, remplie d'actions héroïques et de faits d'armes.

Les trois modes *bouselik*, *huseind* et *ispahan* sont l'apanage des grands musiciens ; les compositeurs s'en servent pour les morceaux difficiles dans leur art.

Les modes [illegible] et le mode *babylonien* sont joyeux et servent pour les festins et les [illegible] Perse fut guéri par un [illegible] avait entendu ce mode [illegible]

Les trois modes [illegible] sont tristes. Les [illegible] pour les [illegible] Les vingt-quatre modes [illegible] sont à peu près de la même nature que ceux dont ils dérivent.

La mesure [illegible] Les Orientaux en ont [illegible] On la bat sur deux petites [illegible] les mains.

[illegible]

à [illegible] à peu près à notre double croche ;

à notre croche ;

à notre noire ;

à notre blanche ;

à notre ronde.

Le même que les [illegible]

que les Orientaux désignent par le mot de *circulation*. Quand les musiciens levantins donnent [illegible] à apprendre, ils écrivent seulement au-dessus sur quelle circulation elle doit être chantée, jugeant inutile de marquer [illegible] quand on sait par cœur toutes les circulations.

Pour qu'un concert, en Perse, réunisse toutes les conditions de régularité possibles, il faut qu'il se compose au moins de six sortes d'instruments, savoir : *l'aoud* ou *oud*, luth ; les [illegible], le *neïr*, deux hautbois [illegible]*klac*, tambour à long manche; le *kenon*, fifre ; le *kematché*, espèce de viole.

Le concert est dirigé par un musicien qui bat la mesure. Ce musicien tient le premier rang et décide sur quel mode on doit jouer. Il donne le signal en faisant entendre un chant composé sur les sept notes du mode qu'il détermine. Il chante ensuite quatre vers sur [illegible] tous les joueurs d'instruments [illegible] son chant. Lorsque les quatre vers [illegible], les instruments exécutent une espèce de ritournelle qu'ils nomment [illegible] dans le même mode. Cette petite pièce consiste ordinairement en un premier couplet, une reprise et un refrain; après quoi le maître de musique chante trois airs de suite, toujours sur le même mode, s'ils sont courts et du genre qu'on appelle *besté*; ou bien il n'en chante qu'un s'il est long et de l'espèce de ceux ap[illegible].

Ordinairement, ces airs sont de la composition du fameux Coya-Abd-el-Kader, d'Ispahan, qui en a composé plus de deux mille.

On exécute encore plusieurs morceaux dans le même mode et le concert finit.

Quelquefois, après un court repos, on recommence sur un autre mode; et si l'on veut que le concert soit plus long, on passe à un [illegible], mais, dans aucun concert, on ne dépasse trois modes.

— *Religion*. V. CHIITE et GUÈBRE.

— *Bibliographie*. On peut consulter, sur la Perse, les ouvrages suivants :

Histoire. *[illegible] historia*, autore Petro Bizaro (Francfort, 1601, in-fol.); *Historia [illegible] regum Persarum post firmatum [illegible] ex Mohammede Mirkhond*, [illegible] (Vienne, 1782, in-4°); [illegible], *Histoire des anciens rois de Perse, depuis le règne d'Husheng jusqu'à la conquête des Arabes*, en turc (Vienne, 1784, in-4°); W. Ouseley, *Epitome of the ancient history of Persia, extracted and translated from the Jehan Ara, a persian mss.* (Londres, 1799, in-12); sir John Malcolm, *The history of Persia from the most early period to the present time* (Londres, 1815, 2 vol. in-4°), traduite en français par Benoist (1821, 4 vol. in-8°); de Gobineau, *Histoire des Perses* (Paris, 1870, in-8°).

Géographie et voyages. *Il viaggio dell' Ambrosio Contarini ambasciatore della signoria di Venetia al Uxan Cassan, re di Persia* (Venise, 1543, in-12); Chardin, *Journal du voyage en Perse* (Londres, 1686, in-fol., et Amsterdam, 1735, 10 vol. in-12); J. Szabo, *Descriptio persici imperii ex Strabonis tum et aliorum [illegible] composita* (Heidelberg, 1810, in-8°); Jourdain, la *Perse* (Paris, 1814, 5 vol. in-18); Macdonald Kinneir, *Memoir of the persian empire* (Londres, 1813, in-4°); Arrowsmith, *Persia* (1825, in-fol.); Ouseley, *The [illegible] works of Sadik Isfahany, [illegible] persian* (Londres, [illegible]); [illegible] Kotzebue, *Voyage en Perse à la suite de l'ambassade russe en* 1817 (Weimar, 1819, in-8°), traduit en français par Breton (1819, [illegible]); Dupré, *Voyage en Perse fait dans les années* 1807, 1808 *et* 1809 (Paris, 1819, 2 vol. in-8°); W. Ouseley, *Travels in various countries of the east more particularly Persia* (Londres, 1819, in-4°); A. Orlowski, *Costume of Persia drawn from nature* (Londres, 1820, gr. in-fol.), ouvrage précieux par la ressemblance des costumes et des types; René Perrin et Gaultier Darc, la *Perse* ou *Histoire, mœurs et coutumes des habitants de ce royaume* (1823, [illegible] in-18); Reinaud, *Monuments [illegible] tirés du cabinet de M. de Blacas* (1828, 2 vol. in-8°); L. Dubeux, la *Perse* (1841, in-8°; dans la collection intitulée l'*Univers*); Thonnelier, *Kitabi Kulsum Nameh* ou *Livre des dames de la Perse, [illegible] usages de leurs mœurs*, traduction française sur la version anglaise du manuscrit original (Paris, 1845, in-12); Eug. Flandin et P. Coste, *Voyage en Perse* (Paris, [illegible] et atlas, 3 vol. [illegible]); de [illegible], *Mémoire sur l'ethnographie de la Perse* ([illegible], in-4°); W.-T. Blanford, *On the physical geography of Persia* (dans l'*Athenæum*, [illegible] 1873).

Langue [illegible] Frank, *De Persidis lingua [illegible] philosophico-persicæ* [illegible]; Paulin a S. Bartholomeo, *De antiquitate linguæ zendicæ et germanicæ, etc., dissertatio* (Patavii, 1798, in-4°); J.-B. Raymundi, *Rudimenta grammaticæ* [illegible] (1614, in-4°); [illegible] de Dieu, [illegible] (1639, [illegible]); [illegible], *Grammaire persane*, [illegible] (Paris, imp. roy., 1845, in-12); *Grammatik der* [illegible] [illegible], *the* [illegible] (Calcutta, 1800, in-4°); Jo.-Aug. Vullers, *Institutiones linguæ persicæ, cum sanscrita et zendica lingua comparatæ* (Giessæ, 1840-1850, 2 part. in-8°); *Grammar of the persian language*, by Ibrahim, [illegible], *with several dialogues* (Londres, 1841, in 8° de 278 pages; la même, en allemand, Leipzig, 1847, in-8°); *Principia [illegible] neo-persicæ, cum metrorum doctrina et dialogis persicis*, auctore G. Geitlin (Helsingfors, 1845, in-8°); *Grammaire persane* ou *Principes de l'iranien moderne*, par Alex. Chodzko (Paris, Imp. nat., 1852, in-8°, avec 5 pl. et fac-simile d'écriture); W. Ouseley, *Persian miscellanies* (Londres, 1795, in-4°); J.-A. Vullers, *Lexicon persico-latinum* (Bonnæ, 1853-1864, 2 vol. in-4°); *Verborum linguæ persicæ radices*, par le même (Bonnæ, 1867, in-4°); *The seven seas, a dictionary and grammar of persian language*, by Abou'ldhafar, etc. (Luknow, 1822, in-fol.); Boorhani Qatiu, *A dictionary of the persian language, explained in persian... the whole arranged by* Th. Roebuck (Calcutta, 1818, gr. in-4°); *A vocabulary of the persian language*, by S. Rousseau (Londres, 1802, in-8°); Richardson's, *Dictionary persian, arabic and english, etc.* (Oxford, 1777, 2 vol. in-fol.); *Dictionary persian and arabic*, by F. Johnson (Londres, 1852, in-4°); *Dictionnaire persan et arménien* (Constantinople, 1826, in-fol.); *Dictionnaire persan-turc*, par Ibrahim-Effendi Monteferrica (Constantinople, 1742, 2 vol. in-fol.); *Burhan-Kati* ou l'*Argument définitif* (Scutari, 1812, in-fol.); *Vocabulaire latin, persan et romain*, d'après un manuscrit écrit en 1303, publié par Klaproth (Paris, 1828, in-8°); *Grammatik der Huzvaresch-Sprache*, von F. Spiegel (Wien, 1856, in-8° de 204 pages); Bernh. Dorn, *A chrestomathy of the pushtû or Afghan language* (Saint-Pétersbourg, 1847, in-4°); *Ueber die Sprache und den Ursprung der Aghuan*, von J. Klaproth (Saint-Pétersbourg, 1818, in-4°); *Persian dialogues composed for the author*, by Myrsa Sauli of Shiraz (1844, in-4°); *Narrationes persicæ*, par Rosen, avec glossaire (Berolini, 1843, in-8°); Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes*, extrait du *Modjem-el-Bouldan* de Yaqout, et complété à l'aide de documents arabes et persans, pour la plupart inédits (Paris, 1861, gr. in-8°, br.); A. Berge, *Dictionnaire persan-français* (Paris et Leipzig, 1869, in-12, cart.); Nicolas, *Dialogues persans-français, avec la prononciation figurée* (Paris, 1869, gr. in-8°, 2e édit.).

Perse et autres lieux de l'Orient (VOYAGE EN), du chevalier Chardin (Londres, 1686, in-fol.). Cette relation figure au premier rang dans la littérature des voyages. Chardin n'était cependant ni un érudit, ni un écrivain de profession, mais un homme de négoce, un joaillier. A vingt-deux ans, en 1664, il entreprit, pour les opérations commerciales de son père, son premier voyage aux Indes orientales, où il se rendit directement en traversant la Perse. Son séjour dans l'Inde fut de peu de durée, car on le voit, en 1665, déjà de retour à Ispahan, où il résida six ans de suite. Il y reçut le titre de « marchand du roi de Perse, » ce qui le mit en relation avec les principaux personnages de la cour. Il put ainsi recueillir un grand nombre d'observations curieuses et de renseignements positifs sur le gouvernement, les revenus et la situation politique de la Perse. Il apprit la langue persane et lut les ouvrages écrits dans cette langue pour faire des recherches sur l'histoire et les antiquités de ce royaume. En 1670, il rentra en France et repartit presque aussitôt avec une cargaison assez considérable de bijoux et autres objets précieux (août 1671). Il passa par Florence, Smyrne, Constantinople, traversa le Caucase, arriva à Tiflis, en courant d'incessants dangers pour lui et pour sa fortune, et rentra à Ispahan le 24 juin 1673. Une des parties les plus piquantes de sa relation est le récit de son séjour forcé chez les Mingréliens, peuple voleur, dissolu et ivrogne, dont la princesse est présentée par le voyageur sous un jour peu favorable. La vertu de Chardin l'échappa belle. En 1677, il quitta la Perse pour passer aux Indes. Arrivé à Surate au commencement de l'année 1678, il partit de cette ville à la fin de l'année suivante et revint en Europe en droite ligne, après avoir relâché au Cap de Bonne-Espérance. C'est à Londres, où Chardin chercha un asile (il était protestant), qu'il mit en ordre ses notes de voyage et les publia. Son ouvrage est ainsi divisé : 1° le journal du voyage de Paris [illegible], à Tauris et à Ispahan; 2° la description générale de la Perse, qui occupe les deux tiers du livre, et qui se termine par une description particulière et très-étendue de la ville d'Ispahan; 3° la relation de deux voyages particuliers, faits en 1674, à Bander-Abassi, port célèbre des Persans, dans le voisinage d'Ormuz; enfin, la relation du couronnement du schah Soliman.

L'ouvrage de Chardin est resté célèbre; il contient toutes sortes de notions précises sur les diverses branches de l'administration politique, civile et militaire de la Perse. C'est sur son témoignage que Montesquieu, J.-J. Rousseau, Gibbon, Helvétius ont caractérisé le gouvernement despotique. Le premier parmi les modernes, Chardin a constaté l'influence du climat sur l'homme, mais sans tomber dans une exagération systématique. Tout recommande son livre à l'estime du lecteur : l'étendue et la variété des connaissances, la justesse et la profondeur des observations, la fidélité des récits, la rectitude des jugements, un style simple, sans recherche; enfin, un intérêt durable, que le temps n'a pas détruit. En effet, l'habitant de l'Orient, ou plutôt l'Asiatique méridional, ne change pas; il reste plié aux mêmes mœurs, aux mêmes institutions. C'est pourquoi, à propos du livre de Chardin, Malte-Brun dit fort judicieusement : « L'intérêt direct qu'inspire une narration pleine de candeur, d'esprit et de grâce, semée d'anecdotes et d'aventures très-piquantes, maintiendra toujours ce livre au rang de ceux que toutes les classes de lecteurs reliront avec plaisir; mais un coup d'œil jeté sur les ressemblances entre les mœurs des Persans du temps des Darius et des Sapor, du temps de Chardin et du nôtre, démontrera encore que cette relation doit être étudiée par les historiens avec autant de soin qu'une relation très-moderne. » L'ouvrage de Chardin eut, dit-on, pour rédacteur un académicien, Charpentier. La dernière édition, celle de 1811 (10 vol. in-8°), donnée par l'orientaliste Langlès, est la plus complète et la meilleure.

Perse (VOYAGES EN), par J.-B. Fraser, de 1821 à 1836. M. Fraser a publié trois relations : 1° *Voyage dans le Khorassan* (1825); 2° *Voyage sur les rives méridionales de la mer Caspienne* (1826); 3° *Voyage de Constantinople à Téhéran* (1838). Sa première excursion en Perse offre ceci de particulier, qu'elle a pour point de départ, non l'Occident, mais l'Orient. Le 14 mai 1821, M. Fraser s'embarqua à Bombay avec le docteur Juket, envoyé du résident anglais de Bombay auprès du chargé d'affaires de Téhéran. Il arriva à Mascate le 8 juillet et en repartit le 14, après avoir fait quelques excursions dans le voisinage. Bender-Abbasi, qui a remplacé Ormuz comme principal port de la Perse, est lui-même en décadence. M. Fraser peint avec des couleurs défavorables la situation politique du royaume persan; il croit que tous les frais faits par l'Angleterre en faveur de la régénération de ce pays seront en pure perte. Il trouve une démoralisation complète dans la société et dans le gouvernement, et il annonce leur dissolution prochaine. Ce jugement semble fort exagéré. En tout cas, le voyageur anglais put observer l'état actuel de la Perse à tous les points de vue. Il traversa ses principales villes et il en revit quelques-unes deux ou trois fois : Téhéran, Bouschir, Chiraz, alors ravagée par le choléra; Nischapour, au territoire fertile et possédant une mine de turquoises; Meschhed, lieu de pèlerinage, riche en manufactures, en colléges, en édifices remarquables et animée d'un tel fanatisme, que M. Fraser fit le simulacre d'abjurer; Cotchoun, Astérabad, le centre de ses excursions, qui le conduisirent jusqu'au milieu des Turcomans. M. Fraser visite les curiosités, les ruines; il fait le portrait des ministres du schah et des gouverneurs de province; par contre, il est pris souvent pour un émissaire du gouvernement anglais, et un de ses hôtes, en haine de la dynastie régnante, lui propose un plan de conquête. D'accord avec d'autres voyageurs, il assure que le fanatisme et le scepticisme règnent concurremment en Perse. D'après lui, la secte des soufis porte à la religion officielle les coups les plus rudes; les soufis sont les platoniciens de l'islamisme; leurs rêveries mystiques jettent leur esprit dans toutes sortes d'extravagances. M. Fraser cite des exemples fort curieux de ce spiritualisme insensé. Dans son second voyage, sur les rives méridionales de la mer Caspienne, le voyageur accorde trop de place à ses aventures personnelles; il revit Astérabad, patrie primitive de la tribu des Kadjars, les souverains actuels de la Perse, et remarquable par ses rues bien pavées, par ses grands jardins; il visita des localités peu accessibles aux Européens, et il eut le désagrément d'être presque retenu prisonnier à la suite d'une démarche imprudente. M. Fraser donne des renseignements et des documents utiles sur la géologie, la géographie, l'administration, le commerce, l'industrie et les mœurs de la Perse.

Perse (VOYAGE EN), par Brydges (Londres, 1834, 2 vol.). Cette relation est le compte rendu des incidents qui ont signalé une ambassade anglaise près la cour de Téhéran. Sir H.-J. Brydges a résidé dans les États du schah de 1807 à 1811. Sa mission avait pour principal objet d'obtenir de la cour de Perse le renvoi de l'ambassadeur de France, le général Gardanne, envoyé par Napoléon. Le schah régnant, fondateur de la dynastie des Kadjars, pouvait mal accueillir un ambassadeur qui avait été l'ami du dernier chef de la dynastie détrônée; mais le plénipotentiaire anglais s'était muni d'arguments irrésistibles. Parmi les présents figurait un diamant estimé à une somme exorbitante, et qui joue un grand rôle dans le récit de sir H.-J. Brydges. Les directeurs de la Compagnie des Indes ne l'avaient pas vu partir d'un œil complaisant. A peine arrivé à Bombay en avril 1808, l'ambassadeur du Foreign-Office apprit que le gouverneur général, lord Minto, venait d'envoyer en Perse le général Malcolm. Il attendit le retour du général, retour qui fut aussi précipité que le départ. Cet insuccès d'un rival encouragea le plénipotentiaire de S. M. Britannique, qui débarqua à Buschir le 15 octobre 1808. Voyageant avec une suite de trois cents personnes et un train de cinq cents chevaux ou bêtes de transport, il imposa aux populations par ce pompeux appareil. A Chiraz, toutefois, les difficultés commencèrent. Lord Minto méditait des projets hostiles contre la Perse, et sir H.-J. Brydges s'aperçut qu'il lui faudrait acheter tout le monde, fonctionnaires, gouverneurs, courtisans, ministres et le schah en personne. Arrivé à Téhéran le 14 février 1809, l'ambassadeur anglais proposa à la signature du vieux ministre Mirza-Schéfi un traité dont un article assurait le maintien de la paix. Au moment de tout conclure, le vieux ministre fit la sourde oreille; sir H.-J. Brydges, après l'avoir grossièrement maltraité, remporta ses protocoles et courut se barricader chez lui; bientôt il se vit engagé dans un plus mauvais pas : lord Minto avait laissé protester ses lettres de change et faisait entendre au schah que c'était à lui de payer les créanciers de l'ambassade britannique, à moins qu'il n'eût trouvé le diamant faux ou de médiocre valeur. Le schah capitula et estima à si haut prix le diamant que, par la suite, il consultait en secret l'ambassadeur sur la conduite qu'il devait tenir vis-à-vis de la Russie. Lord Minto rappela alors sir H.-J. Brydges, mais celui-ci refusa de reconnaître son autorité. Après un certain temps passé en allées et venues de Téhéran à Tauris et de Tauris à Téhéran, temps pendant lequel sir Brydges fut pour ainsi dire le ministre du prince royal Abbas-Mirza, gouverneur de Tauris, l'ambassadeur reçut une lettre qui mit fin à sa mission, et retourna en Angleterre par Constantinople. Son récit, où la rancune du diplomate malheureux se fait jour, renferme une suite d'observations générales sur le gouvernement de Perse, les revenus, l'administration, le commerce, le corps ecclésiastique, la législation, l'exercice du pouvoir judiciaire, la vie publique et privée du roi et des ministres d'État, les revues militaires, l'agriculture, les monnaies, les arts usuels, les sciences et la littérature. Cette partie est sans contredit la plus intéressante de l'ouvrage de sir H.-J. Brydges.

Perse (VOYAGE EN), par M. Eug. Flandin (Paris, 1853). En 1840, le gouvernement français envoya une ambassade en Perse; l'Académie des beaux-arts désigna M. Eug. Flandin, peintre, et M. Pascal Coste, architecte, pour la mission archéologique qui devait être entreprise sous les auspices de la légation. De ce voyage, la science et l'art ont retiré plus de fruits que la diplomatie. Partant de Constantinople le 1er décembre 1839, le *Véloce* conduisit l'ambassade à Trébizonde, où une caravane s'organisa. Après avoir traversé le pachalik d'Erzeroum et dépassé les montagnes d'Arménie, elle atteignit la frontière persane. Là, elle trouva une escorte envoyée par le schah et qui était chargée de pourvoir à tous ses besoins. A Tabris, grande ville et chef-lieu d'une province gouvernée par un membre de la famille royale, elle reçut un cordial accueil auprès d'un oncle du schah régnant. Son talent de peintre concilia à M. Flandin les bonnes grâces du prince, qui l'invita à souper dans son harem, chose rare, l'artiste lui ayant exprimé le désir de dessiner une femme persane en costume d'intérieur. Peu de jours après, l'ambassade arriva à Téhéran, puis se remit en route pour Ispahan, où était le roi; une révolte avait appelé le schah et son armée dans l'ancienne capitale. L'ambassade fut reçue avec pompe à la porte de la ville. Le camp de Mohammed-Schah présentait l'aspect uniforme qu'ont les troupes européennes; c'est la discipline française qui règne, mélangée à des usages persans. Le cérémonial de l'audience royale fut réglé comme au temps de Chardin. Après le départ de l'ambassadeur, les deux artistes prolongèrent leur séjour et explorèrent la Perse dans tous les sens. Ils visitèrent les ruines de Persépolis et Schiraz à deux reprises. Le point extrême de leur excursion au midi fut Bender-Bouchir, où la traite des noirs se fait ostensiblement, à la barbe des Anglais, ici fort discrets. Avant de suivre les deux voyageurs dans leur retour en Europe, il convient de dire ce qu'ils ont vu en Perse pendant deux années de pèlerinage artistique. Les Persans n'ont ni l'indolente gravité des Turcs, ni l'activité silencieuse des Arabes. Aimables et hospitaliers, brillant par une grande politesse, ils ont l'esprit très-prompt et très-souple et se font remarquer par un grand amour des plaisirs, des arts, de la poésie. La ruse, la fourberie, la vénalité sont le mauvais côté de leur caractère. Les agents du gouvernement le compromettent par leur duplicité et leur cupidité. Tout marche au hasard; partout des tyrannies et des exactions locales; partout l'imprévoyance et la négligence d'une administration qui délaisse les travaux publics; les palais se dégradent; cette architecture pleine de grâce, d'élégance et de légèreté va disparaître; le numéraire est très-rare et le commerce difficile; la population est généralement pauvre et misérable; on ne voit que campagnes incultes et villages en ruine; aujourd'hui, plus de splendeur, comme au temps de Chardin. La littérature est parvenue à un degré remarquable de quintessence et de subtilité : luxe de mots et d'images à défaut d'idées, exubérance de fleurs métaphoriques, tels sont

ses traits caractéristiques. Cependant la [illegible] ... [illegible] ... tistes ont recueilli pour l'archéologie des ma[illegible] ... antiquités, les monuments, les sculptures que [illegible] ... 1841, ils s'embarquèrent à Beyrouth. La relation du voyage se complète par les deux recueils intitulés : *Étude sur la sculpture perse* [illegible] ... *Étude sur la Perse moderne* [illegible].

Perse (MÉMOIRE SUR L'ETHNOGRAPHIE DE LA), par M. de Khanikoff (Paris, 1866, in-4°). Dans une introduction de plus de trente pages, M. de Khanikoff a exposé les principes qui doivent guider, selon lui, les études ethnographiques. Il recommande, par-dessus tout, l'emploi de la photographie, qu'il préfère de beaucoup aux dessins et aux moulages. Abordant son sujet spécial, il traite de toutes les variétés du type iranien : Tadjiks, Heratiens, Djemchidis, Afghans, Beloudjs, Kurdes, Arméniens, etc., il les caractérise une à une, et il conclut à la stabilité du type persan depuis les temps les plus anciens. Il est difficile d'expliquer cette stabilité extraordinaire, mais elle est un fait incontestable. Chef d'une mission scientifique en Perse, M. de Khanikoff y a recueilli les plus précieux renseignements, et l'on peut se fier à la parfaite exactitude de tous ceux qu'il donne. Nous avons fait quelques emprunts à cet excellent ouvrage dans la partie géographique de notre article PERSE.

PERSE (Aulus Persius Flaccus), poète satirique latin, né à Volterre (Toscane) l'an 34 de l'ère moderne, mort en 62. Il était chevalier romain et allié à d'illustres familles. Il perdit son père à l'âge de six ans, et sa mère, qui se remaria, devint veuve une seconde fois. Perse, qui était d'une santé débile et de mœurs douces, passa presque toute sa vie près d'elle. Amené à Rome à l'âge de douze ans, il étudia sous le grammairien Remmius Palemon et le rhéteur Virginius Flavus, mais le maître auquel il s'attacha le plus fut le philosophe stoïcien Annæus Cornutus, qui était aussi le maître de Lucain. Perse a dédié une de ses satires, la cinquième, à cet éducateur de sa jeunesse et lui a consacré ses souvenirs les plus affectueux : « Combien, mon cher Cornutus, mon doux ami, lui dit-il, combien vous faites partie de moi-même, c'est un bonheur pour moi de vous le dire; frappez la main sur mon cœur, vous qui savez si bien distinguer ce qui sonne creux et reconnaître si de belles paroles ne décorent que le vide; oui, je ne craindrais pas de demander [illegible] ... [illegible] cérité jusqu'à quel point je vous ai fait entrer dans les profondeurs de mon âme, pour exprimer [illegible] renferme de sentiments ineffables. Lorsque, tout craintif, j'eus déposé la robe de pourpre gardienne de l'enfance, et suspendu ma bulle, en offrande, devant les dieux lares, lorsque, entouré d'aimables compagnons, je dus au privilège de ma robe nouvelle de pouvoir promener mes regards dans le voluptueux quartier de Suburra; au moment enfin où deux chemins s'ouvrent devant nous, où l'âme incertaine et tremblante ne sait pas lequel il faut suivre dans ce carrefour de la vie, je me mis sous votre discipline, et ma tendre jeunesse fut recueillie par vous, Cornutus, dans le sein de votre sagesse socratique. Une règle invisible, délicatement appliquée, redresse mes travers, [illegible] ... vaincre lui-même; mon âme prend des formes plus pures sous les mains de l'artiste. Avec vous, je me [illegible] journées entières, avec vous je donnais au dîner la première heure de la nuit. Travail, [illegible] ... ment réglé. Le ciel, n'en doutez pas, a voulu [illegible] avec la vôtre. »

La discipline austère du stoïcien eut une grande influence sur le jeune poëte; on peut même dire que Perse est l'œuvre de Cornutus. Perse mourut jeune; il ne connut jamais [illegible] ... vinrent à bout qu'en les tuant. Sa mère, Fulvia [illegible] ... ner la mort, se vit donner l'exemple par sa [illegible] ... fille de Pœtus, nommée Arria comme sa mère, [illegible] ... conspiration républicaine. Perse fut l'ami de Thraséas et l'accompagna, dit Suétone, dans quelques-uns de ses voyages.

Il eut tout jeune le goût de la poésie; au sortir de l'enfance, il avait composé une comédie du genre de celles que les Romains appelaient [illegible], un livre [illegible] et un petit poëme, dédié à l'épouse de Thraséas, sur la mort [illegible] d'Arria sa mère. Ces premières œuvres sont perdues. La lecture de Lucilius le tourna vers la satire et les six morceaux de ce genre que l'on possède, les seuls qu'il ait eu le temps de produire, ont suffi à immortaliser son nom. Malgré l'obscurité calculée du style et la condensation laborieuse de la pensée, qui rendent pénible la lecture de ses vers, Perse s'y révèle poëte de race. On a cru que Perse s'était fait obscur surtout pour échapper à Néron, en qui il flagellait le mauvais poëte plus que le mauvais prince. C'est une hypothèse gratuite, car ses satires, quoique publiées seulement après sa mort, le furent du vivant de Néron, et si ces traits étaient si bien masqués que Néron ne s'y reconnût pas lui-même, nous serions encore plus embarrassés de l'y reconnaître avec certitude. Le grand intérêt de ces petits poëmes, outre qu'ils peignent au vif les mœurs et les superstitions de la Rome impériale à une époque des plus curieuses de l'histoire, c'est qu'ils reflètent sincèrement les doctrines de tout un grand parti, à la fois philosophique et politique, dont Perse fut le porte-voix. « Ces mécontents à principes inflexibles et de vertu rigide, dit M. Martha, dirigés par un esprit dogmatique (Cornutus), stoïciens de doctrine et de conduite, patriciens frondeurs, philosophes contempteurs du siècle, femmes courageuses prêtes, comme les hommes, à tout braver, forment un foyer d'opposition politique, morale et presque religieuse, et l'on est tenté de comparer de loin [illegible] sévère, espèce de Port-Royal romain, résistant aux mœurs, aux exemples, aux entreprises d'une cour. Nous n'avons pas besoin de relever les différences. La tyrannie sous Néron est plus violente et plus insensée, le danger plus terrible, la résistance plus farouche, plus altière dans son mépris républicain pour les puissances et les hommes du jour. Qu'on se représente maintenant Perse élevé dans cette société intrépide, n'en étant jamais sorti, jeune, beau, choyé pour ses talents, aimé pour la douceur de ses mœurs, valétudinaire, entouré de ces nobles femmes de sa famille auxquelles il est tendrement attaché, retenu loin des vices par sa faible santé et sa modestie, et l'on verra quelle pouvait être la satire de cet honnête jeune homme sans expérience. Il répétera avec foi les maximes de ses amis, et pour ainsi dire le catéchisme stoïcien; il aura la rigueur, la tristesse, la roideur d'un solitaire; il se plaira aux demi-allusions que l'on ne peut guère comprendre que dans son cercle; il parlera avec l'exagération vertueuse et l'innocence hardie d'un adepte, d'un néophyte qui contemple et juge la vie du fond d'un cloître stoïcien. »

L'exagération, voilà ce qui caractérise les satires de Perse; [illegible] atteint dès le jeune âge ne l'eût pas enlevé prématurément, à coup sûr, dans les œuvres de sa vieillesse, il eût adouci plus d'un trait de ses satires. La plupart de ses traducteurs, impatientés par les difficultés du texte, l'ont décrié injustement. Quand on cherche à le comprendre, on trouve dans ce style serré et pressant une originalité virile. Perse mourut trop jeune pour prendre son rang parmi les grands écrivains; car il était de ceux pour lesquels le génie est une longue patience. La [illegible] genie. Aussi sa poésie est-elle trop érudite, [illegible] par les réminiscences, laborieux, pénible, son style sent trop l'étude et l'école. Tel qu'il était pourtant, Lucain l'admirait par-dessus tous [illegible] pouvoir à peine modérer ses transports quand [illegible] *recitante, a clamore;* il disait que c'était la vraie poésie.

[illegible] térieurs l'aménité du caractère, la noblesse [illegible] vertus solides qui, plus encore que ses sati[illegible] ... nes, qui s'accordaient si bien avec ses inclinations morales, ce ne fut point en paroles [illegible] ... tre stoïcien ne voulut accepter que les livres, et il fit éditer par un de ses élèves, con[illegible] ... selon le degré de ses forces; mais il ne faut pas aller trop loin. Les meilleures traductions en prose sont celles de Sélis (1776) et Perreau (collection Panckoucke). MM. Raoul (1812, in-8°) et Théry (1827, in-12) ont essayé de traduire en vers ces satires presque impénétrables et n'ont réussi qu'à demi. M. Ch. Soullier a renouvelé cette tentative (Paris, 1837, in-8°). On ne peut dire qu'il ait tout à fait atteint le but; car la traduction en vers d'un poëte tel que Perse ne peut rendre complètement l'original; mais il a approché autant que possible de la concision du modèle et rendu souvent d'une manière heureuse ceux des traits du satirique qui ne répugnent pas complètement au génie de notre langue.

PERSÉ, ÉE adj. (per-sé — rad. *persea*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au perséa.

— s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ayant pour type le genre perséa.

PERSÉA s. m. (pèr-sé-a). Antiq. Espèce de lotus dont le fruit en forme de poire est représenté sur la tête d'un grand nombre de divinités égyptiennes.

— Bot. Genre d'arbre de la famille des laurinées, type de la tribu des persées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Le genre perséa est connu sous le nom d'avocatier; nous nous contenterons ici de compléter les détails que nous [illegible] une saveur d'abord un peu fade, ce qui fait qu'on a quelque peine à s'y accoutumer; mais ensuite on le recherche volontiers. Il acquiert la grosseur d'une poire de bon chrétien; avant sa maturité, on le mange, comme les artichauts, à la poivrade. [illegible] dysenterie et le flux de sang; on prétend aussi qu'il provoque à l'amour. Les animaux en sont très-friands. L'amande renferme un suc huileux, caustique, violacé, qu'on emploie pour colorer le fil qui sert à marquer le linge. On connaît, il est vrai, un procédé plus expéditif pour arriver au même résultat. On [illegible] grosse, l'endroit du linge qu'on veut marquer, et avec la pointe d'un couteau on trace sur le linge les lettres ou les chiffres qu'on désire : alors la couleur, suivant la trace qu'on a faite, s'imbibe dans le linge d'une manière distincte, prend une teinte ferrugineuse et ne s'efface jamais. Les bourgeons de cet arbre sont employés en infusion comme emménagogues et apéritifs. Son bois mou, cassant, sujet à se fendre, n'est d'aucun usage. Néanmoins cet arbre est très-répandu dans l'Amérique centrale, grâce à la facilité avec laquelle il se propage. Il est rare qu'un Espagnol mange [illegible] les graines en terre. Sa présence est presque toujours l'indice d'un bon terrain; on le plante souvent en ligne le long des cours d'eau.

PERSÉCUTANT, ANTE adj. (pèr-sé-ku-tan, ante) [illegible] ... *tes?* (Volt.)

PERSÉCUTÉ, ÉE [illegible]

— Substantiv. Personne persécutée, vic[illegible]

PERSÉCUTER [illegible]

[illegible] ... trois jours.

[illegible] ... *persécution.* (E. Pelletan.)

— Se persécuter v. pr. [illegible]

— Se harceler, s'importuner mutuellement : [illegible]

[illegible] *eux-mêmes.* (Boss.)

— Syn. Persécuter, molester, tourmenter. [illegible]

PERSÉCUTEUR, TRICE [illegible]

[illegible] *jamais plus à craindre que quand il est ce* [illegible]

PERSÉCUTION [illegible]

la [illegible] chrétienne ont été la cause ou le [illegible] persécutions des Domitien, des Dioclétien, des Julien, dont les victimes encombrent les martyrologes catholiques, n'apparaissent que comme des accidents de peu d'importance.

Les religions sont essentiellement intolérantes, et c'est faire en quelque sorte un pléonasme que d'accoupler ces deux mots : *persécution religieuse.* Les haines politiques ont aussi engendré des proscriptions et des massacres; mais si violentes qu'elles aient été, elles n'ont jamais montré l'âpreté tenace et l'acharnement systématique des haines de religion. Pourtant, l'antiquité avait su se préserver de ce fléau du prosélytisme qui arme le sectaire du redoutable dilemme : « Crois ce que je crois ou meurs. » On trouve bien dans l'histoire ancienne de grandes exterminations de peuples, et si les guerres, à une époque reculée, ont pour résultat fatal que le vainqueur impose ses dieux au vaincu, on ne voit pas du moins que les dieux aient été la cause de la guerre elle-même, ni que l'on ait essayé la conversion en masse d'un peuple par des supplices. Parmi les peuples anciens, il n'y a guère que les Hébreux qui aient exercé le prosélytisme religieux à main armée. Aussi se sont-ils attiré de cruelles représailles toutes les fois qu'il leur a fallu subir la loi du plus fort. Rien de pareil ne s'est vu dans le monde hellénique ni dans le monde romain; les dieux de l'Olympe étaient trop indulgents pour se faire imposer par le fer et par le feu. Tout au plus signale-t-on, à Athènes, quelques cas isolés d'intolérance religieuse : Aristote obligé de s'exiler pour avoir parodié le culte de Cérès; Socrate condamné à boire la ciguë; Diagoras, Alcibiade et Eschyle poursuivis pour avoir divulgué ou ridiculisé les rites secrets des mystères. On ne peut appliquer à ces faits isolés le nom de *persécution.*

Les Romains, de leur côté, donnèrent la plus grande extension au principe de la tolérance religieuse; non-seulement ils n'imposaient pas leurs dieux aux peuples vaincus, mais ils témoignaient le plus grand respect pour les divinités étrangères, à mesure que leurs conquêtes leur en faisaient connaître quelques-unes, et ils les plaçaient dans leur Panthéon. Ce fut une des raisons pour lesquelles ils gardèrent longtemps leurs immenses conquêtes; les peuples qu'ils soumettaient savaient qu'ils perdaient leur indépendance politique, mais qu'ils conserveraient leurs mœurs, leurs lois, leur religion. Il était réservé aux chrétiens de les faire sortir de cette mansuétude.

— *Persécutions exercées contre les premiers chrétiens.* Les auteurs ecclésiastiques se sont évertués à représenter les premiers chrétiens comme des gens inoffensifs, ne demandant qu'à vivre en paix et persécutés, dans toute l'étendue du monde romain, par une nuée d'ennemis acharnés à leur faire abandonner leur religion. « La religion catholique est à peine annoncée que l'univers entier se lève contre elle pour conspirer sa perte; tandis que les Juifs chargent de chaînes et font périr sous une grêle de pierres les disciples de Jésus-Christ, les peuples se déchaînent contre les chrétiens, qui sont accusés de crimes atroces. Comme le christianisme voulait arracher les foudres à Jupiter et détrôner toute cette légion de divinités pour leur substituer un dieu mort sur la croix, il était facile à ses ennemis de persuader au monde que les sectateurs du Christ n'étaient qu'un ramas d'athées et d'impies, sortis de la lie du peuple, couverts de crimes monstrueux et qui se cachaient dans l'ombre pour se dérober à la vengeance publique. Les chrétiens ne juraient point par le génie de César; ils refusaient de sacrifier aux idoles, de manger des viandes suspectes, de fréquenter les temples des faux dieux, d'assister aux spectacles profanes; en fallait-il davantage pour les accuser d'être les ennemis des empereurs, de la patrie et de tout le genre humain? Dès lors on les poursuit comme des bêtes féroces. Les supplices ordinaires paraissent trop doux pour ceux que l'on regarde comme les ennemis des dieux et de l'État. On invente ou l'on renouvelle des tourments qui font frémir. Ils sont battus de verges, appliqués aux tortures, écorchés avec des ongles d'airain; on les déchire par le fer, on les consume par le feu; on les cloue sur des croix, on se fait un jeu barbare de les voir mettre en pièces par les chiens, dévorés par les lions; ils sont couverts de lames embrasées, assis sur des chaises ardentes, plongés dans l'huile bouillante, brûlés à petit feu. On les brise sous des meules, on les submerge dans les flots, on les enterre [illegible] par morceaux... Rome s'enivre de leur sang; elle en fait couler des fleuves, elle en inonde la terre. Ce n'est point [illegible], c'est par [illegible] le temps des souffrances de l'Église. On ne peut la suivre pendant trois cents ans qu'à la trace du sang qu'elle répand et à la lueur des bûchers qu'on [illegible] (*Encycl. cathol.*, art. *Persécution*.) [illegible] ont tiré de l'acharnement des bourreaux et de la constance des victimes un argument capital en faveur du christianisme. Ainsi posée, la thèse est insoutenable. Pour lui donner une apparence de solidité, ils sont obligés de dénaturer les faits [illegible] et de ne pas tenir compte d'un autre ordre d'événements parallèles à ce qu'ils appellent les *persécutions.* Durant les cinq premiers siècles de l'ère moderne, les sectes chrétiennes ont troublé le monde de leurs dissensions, soit entre elles, soit avec les Juifs; elles l'ont inondé de sang dès qu'elles furent devenues puissantes. Si l'on adopte la dénomination d'hérétiques pour les sectes qui ont succombé et d'orthodoxes pour celles qui ont prévalu, les *persécutions* religieuses exercées pendant cette période peuvent être classées en deux catégories : 1° *persécutions* exercées par les non-chrétiens et par les chrétiens hérétiques contre les chrétiens orthodoxes; 2° *persécutions* exercées par les chrétiens orthodoxes contre les non-chrétiens et les chrétiens hérétiques. Les écrivains ecclésiastiques n'ont jamais tenu compte que de la première de ces deux catégories. En effet, « la *persécution* des impies contre l'Église du Christ est injuste, dit saint Augustin; celle de l'Église du Christ contre les impies est juste. »

Examinons d'abord celles qui, suivant l'Église, furent injustes et considérées par elle, à ce titre, comme les seules *persécutions.* Les histoires ecclésiastiques les détaillent de la façon suivante : 1re sous Claude, en 53; 2e sous Néron, de 64 à 68; 3e sous Domitien, de 90 à 96; 4e sous Trajan, de 97 à 116; 5e sous Adrien, de 118 à 129; 6e sous Antonin, de 138 à 153; 7e sous Marc-Aurèle, de 161 à 174; 8e sous Septime-Sévère, de 199 à 211; 9e sous Maximin, de 235 à 236; 10e sous Decius, de 249 à 251; 11e sous Valérien et Gallien, de 257 à 260; 12e sous Aurélien, de 273 à 275; 13e sous Dioclétien, de 303 à 310, continuée par Maximien jusqu'en 312 et par Licinius jusqu'en 315; après la mort de Licinius, Constantin changea les rôles : les païens devinrent les persécutés, les chrétiens, les persécuteurs; 14e sous Sapor en Perse, en 343; 15e sous Julien, de 361 à 363; 16e sous Valens, de 366 à 378, et principalement en 369.

Les mêmes histoires en comptent encore une 17e en Perse, sous Sapor, en 420; une 18e en Afrique, sous Genséric, en 423, et vont ainsi jusqu'à une 26e, au Japon, en 1616. Nous ne les suivrons pas si loin.

Les premières *persécutions*, dites *persécutions* générales et qui eurent lieu sous les empereurs romains, méritent seules d'être discutées. Un théologien du XVIIe siècle, Siméon Dubois, plus connu sous le nom de Bosius, estime à trois millions le nombre des martyrs chrétiens dans les trois premiers siècles; le bénédictin Génebrard, dans son *Hebræorum breve chronicon* (1572, in-8°), porte ce chiffre à dix millions. Ces légendes ont eu cours sans discussion jusqu'à la fin du XVIIe siècle. A cette époque, l'illustre théologien anglais H. Dodwell osa le premier en relever les exagérations et faire rentrer la plupart des *persécutions* dans le domaine des fables. Plein d'une piété sincère et d'une érudition profonde, il crut du devoir d'un bon chrétien de dévoiler les impostures historiques. Sa *Onzième dissertation cyprianique* (Oxford, 1684) eut un immense retentissement. Le Père Théodoric Ruinart, en 1689, et, de nos jours, le cardinal Wiseman ont tenté de réfuter le trop hardi théologien. Suivant Dodwell, il est établi, par le témoignage des auteurs sacrés et profanes contemporains des *persécutions* : 1° que la plupart des empereurs romains (même Caracalla et Héliogabale), loin de persécuter les chrétiens, les ont protégés; 2° que la plupart des prétendus martyrs ne sont mentionnés par aucun des auteurs soit chrétiens, soit païens, contemporains des *persécutions*, et que leur histoire est l'œuvre de l'imagination des compilateurs de martyrologes qui ont écrit plusieurs siècles plus tard; 3° qu'il n'y a eu, pendant toute la durée du paganisme dans l'empire romain, qu'un très-petit nombre d'édits décrétés contre les chrétiens; que ces édits ont toujours été amenés par des causes étrangères à la religion et qu'à de très-rares exceptions près, ils n'étaient rigoureux que quand ils étaient destinés à faire réprimer des crimes ou des délits de droit commun reprochés aux chrétiens.

Pour enlever à ces prétendues *persécutions* le caractère que les écrivains ecclésiastiques leur donnent, il nous suffira de faire observer que les Romains ne parvinrent jamais à comprendre quelle différence il y avait entre les juifs et les chrétiens, et qu'ils accordèrent aux deux cultes la même protection. Jamais il ne leur serait venu à l'idée de persécuter les adorateurs du Christ ou les sectateurs de la loi mosaïque plutôt que les adorateurs de Sérapis et d'Ammon-Râ; tous les dieux étaient égaux aux yeux de ces hommes sensés. Mais, d'une part, les juifs maltraitaient ceux qu'ils considéraient comme des apostats, et les chrétiens, se réclamant du pouvoir civil, obtinrent à diverses reprises leur expulsion de Rome; c'est Suétone qui nous l'apprend. De là des troubles et des émeutes; mais, pour les Romains, ce n'étaient que des querelles entre sectes juives qu'ils devaient apaiser, au nom de leur grand principe de tolérance, chacun étant libre d'adorer son dieu sans avoir le droit d'empêcher qui que ce fût d'adorer le sien. Sous le règne de Claude, les chrétiens firent expulser les plus turbulents parmi leurs adversaires, et c'est ce que les histoires ecclésiastiques n'ont pas honte d'appeler la *première persécution.* Quelques auteurs ont jugé prudent de la rayer du catalogue, et la deuxième est ainsi devenue la première. Cette *persécution* fut provoquée par l'incendie de Rome (an 64). « Personne, dit Tacite, n'osait s'opposer au progrès des flammes, en présence d'une foule menaçante qui défendait d'éteindre le feu. Il y en avait même qui lançaient ouvertement des brandons enflammés, se vantant d'avoir reçu l'ordre de le faire, soit que ce fût la vérité, soit qu'ils ne cherchassent qu'à exercer leur rapine. » Le bruit courut à Rome que l'incendie avait eu lieu par les ordres de Néron. « Néron, dit Tacite, ne vit d'autre moyen de se laver du crime dont on s'obstinait à le noircir qu'en produisant de prétendus coupables, quels qu'ils fussent. Il le fit en livrant aux supplices les plus raffinés ceux qui étaient vulgairement appelés les chrétiens et qu'il savait être généralement odieux à cause de leurs forfaits... On se saisit d'abord de quelques-uns, et, sur les aveux de ceux-ci, on en fit arrêter une multitude immense, que l'on réussit finalement à convaincre, non pas du crime d'incendie, mais seulement de la haine du genre humain. » Néron leur fit subir les supplices les plus horribles. « Il en résulta, dit Tacite, que, quoiqu'il ne s'agît que de vrais coupables, dignes, sous tout autre rapport, de toute espèce de supplices, cependant on finit par les plaindre, parce qu'ils parurent sacrifiés, non à l'utilité publique, mais uniquement à la barbarie d'un homme. » Les archives de l'Église primitive n'ont conservé le nom d'aucune de ces victimes, bien qu'il y en ait eu une multitude immense d'après Tacite. « Peut-être, dit Dodwell, étonné de cette anomalie, l'Église primitive n'avait-elle pas cru devoir considérer comme martyrs d'une *persécution* religieuse ceux que des accusations, calomnieuses il est vrai, avaient fait condamner comme incendiaires et non comme chrétiens. Peut-être encore les premiers chrétiens prenaient-ils plus au sérieux la tâche d'insérer des martyrs dans les calendriers. N'est-il pas curieux, ajoute-t-il, que ce soient les calendriers récents qui parlent les premiers du martyre des apôtres et des martyrs du siècle des apôtres? » Si l'on trouve que Tacite a été bien prompt à accuser de toutes sortes de forfaits, sur la voix populaire, ces chrétiens qu'il connaissait à peine, on n'a qu'à lire ce que l'évêque Épiphane écrivait des sectes chrétiennes de son temps, les impudicités abominables qu'il rapporte, les messes nocturnes qu'hommes et femmes célébraient nus et les raffinements de lubricité qui accompagnaient les cérémonies religieuses. Ce n'est pas un païen qui a porté contre les chrétiens cette redoutable accusation, c'est un évêque. Il parlait d'hérétiques, dira-t-on; mais bien loin de pouvoir distinguer les orthodoxes des hérétiques, les Romains ne les distinguaient même pas des Juifs; Suétone, à propos de quelques actes de rigueur exercés sous Domitien contre ces obscurs sectaires, dit qu'il avait fallu châtier une sorte d'émeute de Juifs soulevée par un certain Chrestus. Ainsi cette religion, contre laquelle on voudrait nous faire croire que le monde entier s'était ligué avec haine, était tellement ignorée qu'à Rome, au foyer des lumières, un homme informé comme Suétone appelait son fondateur un certain Chrestus et le croyait encore vivant, un siècle après sa mort.

La troisième *persécution*, sous Domitien, ne paraît avoir été que la répression d'une émeute populaire. Les chrétiens, comme toutes les autres sectes, avaient pleine liberté de s'assembler et de disputer; mais lorsqu'ils étaient accusés de sédition ou d'autres crimes, on les réprimait, et c'est ce qu'ils appelaient des *persécutions.* Ainsi, ils émettaient la prétention de n'être pas justiciables des tribunaux romains. « Vous avilirez-vous jusqu'à plaider devant des idolâtres? » leur disaient les évêques. Saint Paul, dans une de ses *Épîtres* aux Corinthiens, dit expressément : « Quand quelqu'un d'entre vous est en différend avec un autre, comment ose-t-il se faire juger par des méchants et non par des saints? Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges eux-mêmes? A combien plus forte raison devons-nous juger les affaires du siècle! » Les Romains ne pouvaient admettre ces prétentions. Les chrétiens ne s'en tinrent pas là. A mesure qu'ils devinrent plus nombreux, les immunités dont ils jouissaient les enhardirent. Juifs de nation, pour la plupart, ils accaparaient les petits négoces; ils faisaient l'usure, s'enrichissaient sous les dehors de la pauvreté la plus abjecte; on les voit prêter des sommes considérables à Constance-Chlore, le père de Constantin. Se sentant appuyés par l'argent, ils voulurent dominer; ils renversèrent les statues des dieux, ils brûlèrent les temples. Saint Théodore, qui brûla le temple de Cybèle, dans Amasie, et Polyeucte, qui renversa les statues du temple de Mélitène lorsqu'on y remerciait le ciel pour les victoires de l'empereur Decius, méritaient certainement d'être châtiés. Et cependant, telle était la tolérance des Romains qu'ils ne sévirent presque jamais. « Interrogé par Pline sur ce qu'il fallait faire à l'égard des chrétiens, Trajan répondit qu'humainement parlant il ne fallait ni les rechercher ni les persécuter; mais que, accusés, les lois le voulant ainsi, il fallait les punir. Antonin et Marc-Aurèle avaient jugé, dans le même sens, que les chrétiens n'étaient pas coupables uniquement comme tels, et que, par conséquent, ce n'étaient pas les chrétiens qu'il fallait poursuivre pour les condamner; mais que les infracteurs des lois, dénoncés pour ce crime, devaient seuls être livrés à la rigueur des tribunaux. » (De Potter, I, 144.) Dodwell a fait main basse sur tous ces martyrologes inventés par les moines et nie formellement l'existence des quatrième, cinquième et septième *persécutions.* Il mettait les théologiens au défi de citer le nom d'un seul chrétien mis à mort sous les règnes d'Adrien, de Trajan et de Marc-Aurèle; le Père Ruinart lui répondit que les listes avaient été égarées; mais il a contre lui le témoignage des écrivains ecclésiastiques contemporains des prétendues *persécutions* elles-mêmes : « Néron et Domitien furent nos seuls persécuteurs, dit l'évêque Méliton dans son *Apologie des chrétiens*, adressée à Marc-Aurèle et à Lucius Verus, et cela parce qu'ils étaient en toutes choses injustes, impies et fous. Les bons empereurs, savoir : Trajan, Adrien, Verus, ne nous persécutèrent point. » Tertullien (an 200) confirme ce fait de son témoignage. « Nous nous glorifions, dit-il, d'avoir eu pour ennemis les monstres que vous rejetez vous-mêmes. Nos bons princes, Marc-Aurèle, Trajan, Adrien, Vespasien, Verus, nous ont constamment protégés. » Enfin Lactance ne compte parmi les empereurs persécuteurs que Domitien, Decius, qu'il appelle un animal exécrable, Valérien, Aurélien et Dioclétien.

Le langage de ces écrivains sacrés ne permet guère de croire que les chrétiens aient eu beaucoup à souffrir et se soient considérés comme persécutés sous Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle. Et cependant, sous leur règne, les chrétiens ne cessaient d'user de tous les genres de provocation pour obtenir le martyre; ce qui, suivant la doctrine qu'on leur prêchait, devait leur procurer les plaisirs célestes avant le temps où les autres hommes pouvaient l'espérer. En effet, pendant les premiers siècles du christianisme, seules les âmes des martyrs pouvaient avoir quelque espoir d'aller directement au ciel, pendant que les autres devaient attendre jusqu'au jugement dernier le moment de goûter les récompenses ou de subir les châtiments qu'elles avaient mérités. Cependant Tertullien et saint Cyprien se refusaient à reconnaître aux martyrs ce privilége remarquable. « Les saints Pères croyaient, avec l'auteur de l'*Apocalypse*, que les âmes des martyrs habitaient les tombeaux sous les autels qui leur avaient été élevés, jusqu'à ce que Dieu eût vengé leur mort. Origène, seul, loge ces âmes plus convenablement : il leur assigne un paradis, terrestre néanmoins, où il leur fait faire un cours de philosophie, puis d'astronomie, etc. » (De Potter, III, 295.) Le martyre a été d'ailleurs représenté par les théologiens de toutes les époques comme l'idéal de la vie chrétienne. Jésus avait dit : « Quiconque perd la vie pour moi et pour l'Évangile est sauvé. » (Saint Marc, VIII, 35.) Disciples d'un crucifié, les chrétiens devaient chercher naturellement à mourir comme lui; les apôtres prêchaient comme Jésus le détachement des biens terrestres et la haine du corps. « Misérable que je suis, s'écriait saint Paul, qui me délivrera de ce corps mortel? » « Qu'y a-t-il de plus heureux, dit saint Cyprien, que d'abandonner le monde pour voler au ciel, que de quitter les hommes pour aller demeurer avec les anges, que de se débarrasser de tous les liens terrestres pour se sentir libre devant Dieu, que de posséder sans nulle attente ni délai le royaume céleste? Quel est celui qui ne consacrerait pas tous ses efforts à parvenir à cet état de félicité qui fait du martyr un ami de Dieu, qui le fait jouir à l'instant même de la présence de Jésus-Christ, qui le fait passer immédiatement des tourments et des supplices terrestres aux récompenses divines? » C'est la même pensée qui animait saint Hilaire lorsque, s'il faut en croire ses biographes, il fit mourir au moyen de ses prières sa femme et sa fille, qui témoignaient le plus ardent désir de jouir des plaisirs célestes. C'est ce qui explique l'empressement que mettaient les chrétiens dans l'antiquité à courir au martyre. Même après la fin du paganisme, on les vit témoigner souvent cette impatience de la mort. « A Édesse, sous le règne de l'arien Valens, on avait défendu aux consubstantialistes (c'est-à-dire aux orthodoxes) de s'assembler, sous les peines les plus graves. Cela fit que les réunions furent plus fréquentes et plus nombreuses que jamais. Et comme les femmes y assistaient avec leurs petits enfants, afin, disaient-elles, de les faire participer au bonheur du martyre, les magistrats se virent forcés de fermer les yeux et de laisser aller les choses. (De Potter, II, 571.) Impatient de la mort, le néophyte répondait à ceux qui le voulaient retenir ce que Jésus-Christ disait à ses disciples avant la passion : « Si vous m'aimiez, » vous vous réjouiriez de ce que je m'en vais à » mon Père. » Malgré cela, le nombre de ces victimes volontaires des *persécutions* païennes a été beaucoup exagéré, s'il faut en croire le témoignage des auteurs chrétiens eux-mêmes que nous citons plus loin. Et cependant, ils étaient loin de respecter la vérité historique.

Nous n'avons aujourd'hui presque aucun moyen de les contrôler. Dans le but de se débarrasser de contradicteurs gênants, les chrétiens ont pendant plusieurs siècles détruit soigneusement les ouvrages « impies » des Grecs et des Romains, que les barbares eux-mêmes avaient respectés, et ils sont parvenus à en

faire disparaître le plus grand nombre. Aussi nous possédons aujourd'hui presque tous les ouvrages des chrétiens, tandis qu'il ne nous reste qu'un petit nombre de ceux de leurs adversaires. La partialité des ouvrages de ces premiers chrétiens dépasse toutes les limites de la vraisemblance. Le principal de leurs historiens, Eusèbe, a avoué fort ingénument qu'il avait pris à tâche de rapporter tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de l'Eglise, tandis qu'il taisait ce qui était le plus à sa honte et de nature à lui nuire. Il ne fera, dit-il, mention ni des pasteurs qui se cachèrent lors de la *persécution* dioclétienne, ni de ceux qui, par leur faiblesse, servirent de risée aux ennemis du nom chrétien, ni de ceux qui se précipitèrent eux-mêmes dans l'abîme qui s'ouvrait sous leurs pas; il ne s'occupera à mettre au grand jour que les événements dont le récit sera utile à ses contemporains et à la postérité. A propos de la *persécution* en Palestine, il taira, ajoute-t-il, combien d'évêques passèrent et méritèrent de passer de la mauvaise administration de leurs troupeaux à la garde des chameaux et des chevaux de l'empereur; il cachera leur avarice, leur ambition, les désordres qu'ils fomentèrent, leurs querelles, la turbulente obstination des jeunes pasteurs, leur morgue insultante et innovatrice, pendant les rigueurs mêmes de la *persécution*, et les maux innombrables dont tant de funestes passions furent cause. Tout cela lui paraît étranger à son sujet. Il se bornera à consigner dans ses écrits les traits honorables de la vie des martyrs. « Voilà un écrivain bien impartial! s'écrie De Potter après cet extrait d'Eusèbe que nous donnons d'après lui, et l'histoire de l'Eglise, dont il est le père, a en lui une singulière caution de sa véracité. »

— *Dixième persécution.* Decius est le premier empereur qu'on puisse accuser avec certitude d'avoir persécuté les chrétiens. D'après Eusèbe, la *persécution* fut cruelle; Dodwell prétend, au contraire, qu'elle fut très-faible. Ce qui est certain, c'est que les chrétiens abjurèrent en masse le christianisme aussitôt que Decius les eut menacés de l'exil et de la confiscation des biens.

Les lettres de Cyprien, évêque de Carthage, nous prouvent que, pendant la *persécution* de Décius, le nombre des chrétiens pusillanimes qui renièrent leur foi s'accrut de telle manière que, loin d'être accablés du poids de leur faute, ils poussèrent l'insolence jusqu'à exciter des troubles dans l'Eglise. « Les chrétiens étaient entraînés vers l'apostasie, les uns par leur intérêt personnel à cause des emplois qu'ils occupaient dans l'Etat, les autres par des considérations de famille ou d'amitié, d'autres par la peur ou la faiblesse seulement; ils se présentaient en foule pour nier qu'ils eussent jamais été chrétiens. » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. VI, ch. XLI). C'est pendant cette *persécution* que périrent Polyeucte et quelques autres martyrs.

Les *persécutions* attribuées à Valérien et à Aurélien se réduisent à peu de chose. Dioclétien se montra plus rigoureux. On va voir s'il avait raison. « Quand les peuples chrétiens, dit l'historien sacré Eusèbe, se furent faits en tout lieu des perturbateurs du repos public et des brandons de discorde; lorsque la dissimulation et la fraude furent montées parmi les fidèles au plus haut degré auquel la malice humaine puisse atteindre, la justice divine daigna nous visiter pour notre amendement et nous frappa d'une main légère qui ne punissait que les seuls coupables. Nos pasteurs, en dépit des saintes lois de notre religion, se sont acharnés les uns contre les autres dans leurs discussions interminables. Partout ils ont excité les disputes et les querelles; ils ont provoqué les menaces, les jalousies et les haines; ils se sont arraché les charges ecclésiastiques comme si elles eussent été des dignités mondaines. Alors, enfin, Dieu a rendu la *persécution* générale. » Il n'y gagna rien : l'histoire des siècles qui suivirent celui-ci et les éternelles lamentations de tous les Pères, de tous les écrivains ecclésiastiques ne le prouvent que trop.

« Quoi qu'il en soit, Dioclétien fit afficher, l'an 303 de l'ère vulgaire, un édit qu'il avait lancé contre les chrétiens. L'un d'eux, personnage distingué par les emplois civils qu'il occupait, par les honneurs dont il était revêtu, poussé par un saint zèle, disent les historiens, arracha publiquement l'édit de l'empereur. Cet acte insolent et séditieux ne servit qu'à enflammer la haine des magistrats, qui retomba d'abord sur celui qui en était l'auteur, ensuite sur tous ses frères. Cependant la *persécution* dioclétienne, plus évidemment que celles qui l'avaient précédée, n'eut pour but que l'abolition du christianisme, et nullement la destruction de ses sectateurs. Aussi n'imposait-on aux officiers qui en étaient les instruments que de faire abattre les églises, chacun dans sa province, et de se faire livrer les vases et ustensiles sacrés des chrétiens, afin d'ensevelir le tout dans les flammes et dans un oubli éternel. » (De Potter, II, 95.)

C'était la première fois qu'on usait d'une telle rigueur; les théologiens l'avouent (*Encycl. cathol.* de Welte, art. ARNOBE), ce qui montre, malgré tout l'étalage des martyrologues, combien peu on avait été sévère jusqu'alors. A Dioclétien s'arrêtent les grandes *persécutions;* les rôles changent, ce sont les chrétiens qui vont à leur tour persécuter les païens et s'entre-tuer pour des nuances imperceptibles de doctrine, sauf pendant une courte période sous Julien, qui voulut ramener l'ancien état de choses, et dans les contrées éloignées, comme la Perse, où les propagateurs de l'Evangile se montrèrent menaçants pour la paix publique et durent être repoussés. La quinzième *persécution*, sous Julien, est la seule de toute cette nombreuse série sur laquelle il y ait des documents de différentes sources et en abondance suffisante. Parmi ces derniers, une lettre de Julien lui-même présente un haut intérêt; elle fut écrite à la nouvelle des discordes sanglantes qui s'étaient élevées entre les sectes chrétiennes, et il y propose, pour rétablir la paix parmi ces sectaires enragés, des mesures analogues à celles qui furent prises en France, en 1792, et en Italie, en 1861. La voici en entier : « J'ai résolu, écrit Julien, d'user de douceur et d'humanité envers tous les Galiléens (chrétiens), de manière que jamais personne n'ait à souffrir de violence, à se voir traîné dans un temple ou contraint à toute autre action contraire à sa propre volonté. Cependant ceux de l'Eglise arienne, enflés de leurs richesses, se sont portés contre les valentiniens, dans la ville d'Edesse, à des excès tels qu'on n'en saurait voir dans une cité bien policée. Or, voulant, comme cela leur est enjoint par leur loi admirable, leur aplanir la route du royaume des cieux (allusion à divers passages de l'Evangile et notamment à saint Matthieu, XIX, 24) et puis aussi leur venir en aide, nous avons ordonné que tous les biens pris par eux à l'Eglise d'Edesse leur soient enlevés pour être distribués aux soldats, et que leurs propriétés soient ajoutées à notre domaine privé, afin que la pauvreté les rende sages et qu'ils ne soient pas privés, comme c'est leur espérance, du royaume des cieux. Quant aux habitants d'Edesse, nous leur recommandons de s'abstenir de toute sédition et de toute querelle, parce que, s'ils irritent notre clémence, ce sont eux qui payeront la peine du désordre général et qui l'expieront par l'épée, par l'exil et par le feu. »

Julien, qui, par crainte de *persécutions* chrétiennes, avait caché sous Constance ses convictions païennes, dès qu'il fut monté sur le trône, abjura le christianisme et voulut ressusciter dans l'empire la religion polythéiste. « Cependant Julien n'employa pas la violence, mais la séduction... Toutes les faveurs étaient prodiguées aux païens : les chrétiens n'éprouvaient de sa part que mépris, que vexations, que disgrâces. Il s'appliqua surtout à avilir le clergé (c'est le très-catholique Lhomond qui parle) et tout ce qui tient de plus près à la religion qu'il haïssait. Dans cette vue, il ôta aux ecclésiastiques leurs privilèges, il supprima les pensions destinées à la subsistance des clercs et des vierges consacrées à Dieu. C'était, disait-il par dérision, pour les ramener à la perfection de leur état et leur faire pratiquer la pauvreté évangélique. » (Lhomond, *Hist. abr. de l'Eglise.*)

De leur côté, les chrétiens recommencèrent leurs provocations; ils brisèrent les statues des dieux et firent dans les villes de l'empire des processions, accompagnées d'insultes contre les païens et contre leurs dieux. « On punit de mort les plus remuants et les plus obstinés, dit Ammien Marcellin. Le feu prit au temple d'Apollon, à Antioche. Les chrétiens furent fortement soupçonnés d'être les auteurs de cet incendie; leur église d'Antioche fut fermée par ordre et plusieurs d'entre eux payèrent de la perte de leur liberté, ou des supplices qu'ils eurent à souffrir dans les tortures, l'audace de leurs coreligionnaires et la haine puissante de leurs ennemis. » (De Potter, II, 458.) « Quand il crut pouvoir faire ouvertement ce qu'il s'était proposé, dit l'historien Marcellin, Julien décréta l'ouverture des temples des dieux et fit recommencer les sacrifices, en un mot restaura complètement l'ancien culte. Après cela, et afin de mieux confirmer ces dispositions, il convoqua dans son palais les évêques chrétiens des différentes sectes, ainsi que les fidèles, et il les exhorta à mettre fin à leurs disputes intérieures, à se conformer courageusement et librement, chacun comme sa conscience le lui dicterait, aux pratiques de la religion qu'il aurait choisie. Il se conduisait ainsi pour que, la liberté des cultes augmentant la discorde entre les fidèles, il n'eût pas dorénavant à craindre que le peuple chrétien se déclarât contre lui d'un accord unanime; car il savait par expérience qu'il n'y avait point de bêtes féroces aussi acharnées contre les hommes que ne le sont les chrétiens d'opinions différentes les uns contre les autres. » Julien rappela de l'exil tous les évêques chrétiens, tant orthodoxes qu'hérétiques, déposés pour cause d'opinions, ou, comme il le dit lui-même, ceux que les Galiléens, dans leur démence, avaient honteusement chassés de leur patrie. (*Epist.* III *ad Actian.*) « Je croyais, écrit-il [illegible], que les chefs des Galiléens avaient envers moi plus de reconnaissance qu'envers celui qui m'a précédé sur le trône. Sous ce dernier règne, en effet, plusieurs d'entre eux ont été bannis, persécutés, emprisonnés, et l'on a même égorgé des foules entières de ce qu'ils appellent hérétiques, à ce point que dans beaucoup de contrées des bourgades entières ont été ravagées de fond en comble. Sous mon règne, c'est le contraire. Les bannis ont été rappelés, et ceux dont les biens avaient été confisqués les ont recouvrés intégralement par une loi que nous avons faite.... Nous ne souffrons pas qu'aucun des Galiléens soit traîné de force à nos autels. » Et Julien se plaint avec amertume que les clercs chrétiens (c'est-à-dire le clergé) ne cessent de provoquer des émeutes et des révoltes. Quel était leur sujet de mécontentement? C'est que Julien les empêchait de persécuter les hérétiques et les païens, comme ces zélés orthodoxes l'avaient fait sous les empereurs précédents. Il répète cette remarque sous toutes les formes dans cette lettre et dans plusieurs autres. Aucun souverain n'a cependant été autant vilipendé par les chrétiens. De son vivant, ils l'appelaient apostat, impie, etc. Saint Basile osa écrire à Julien « qu'il frémissait lorsqu'il songeait que Julien occupait le trône et qu'elle était ornée d'une couronne, son infâme tête, dont l'ignominie déshonorait tout l'empire. »

« Tant que l'empire romain était resté païen, aucune secte chrétienne n'avait pu faire disparaître ses contradicteurs en les exterminant. Les païens se contentaient de railler les discordes des chrétiens et leur laissaient toute latitude de s'insulter et de se disputer entre eux, tant que ces disputes n'arrivaient pas à dégénérer en troubles. C'est ainsi qu'au commencement du règne de Constantin, évêques, prêtres, fidèles, tous se déclarèrent les uns contre les autres et s'entre-déchirèrent à l'envi. Journellement, le christianisme donnait au monde les scènes les plus scandaleuses et les plus violentes. C'était pour les gentils le moment de se venger; ils le firent, en jouant leurs adversaires et les funestes folies dont ils renouvelaient sans cesse le spectacle sur tous les théâtres de l'empire. » (De Potter, II, 214.)

Après la chute définitive de la religion païenne, les chrétiens, se trouvant seuls en présence les uns des autres, commencèrent à s'entre-persécuter avec une violence jusque-là inouïe. Toute secte chrétienne arrivée au pouvoir considérait comme un devoir de persécuter les autres sectes; tous les pays convertis au christianisme devinrent le théâtre de guerres et de *persécutions* religieuses.

Ce nouvel état de choses n'était que la conséquence des théories professées par l'Eglise chrétienne dès le IVe siècle. L'Eglise catholique romaine a hérité de ces théories, les a appliquées dans toute leur rigueur aussi longtemps qu'elle a pu le faire et les professe aujourd'hui encore.

« L'Eglise romaine, qui avait la prétention de ne jamais agir que d'après les saintes Ecritures, invoqua le Nouveau Testament à l'appui de ses théories sanguinaires. « Allez » dans les chemins et le long des haies, avait » dit le Seigneur dans la parabole des conviés » qui s'excusent, et forcez les gens à entrer, » afin que ma maison soit remplie. » Elle décréta que ces paroles lui permettaient, lui ordonnaient même d'user de violence, d'employer le fer et le feu, pour forcer les hommes à entrer dans son giron. Les anathèmes dont elle fit précéder ses proscriptions contre les hérétiques semblaient leur donner un air de conformité avec les prescriptions apostoliques. Saint Paul avait écrit dans ses épîtres : « Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir » averti une et deux fois.... Si quelqu'un » n'aime point Notre-Seigneur Jésus-Christ, » qu'il soit anathème : *Maran-Atha* (c'est-à-» dire, le Seigneur vient). » Elle tira de ces paroles le droit de retrancher du troupeau, d'exterminer tous ceux qui ne pensaient pas comme elle.

« L'Eglise romaine laissa d'abord aux princes chrétiens toute l'horreur des *persécutions* religieuses. C'est ainsi que s'exécutèrent, sans approbation ni improbation de sa part, les décrets de proscription de Constantin et de ses successeurs... Cependant elle ne tarda pas à professer hautement l'opinion qu'il est permis de tuer les infidèles. Saint Optat, au milieu du IVe siècle, fut un des premiers à soutenir cette opinion. Macaire, préfet de Constantinople, venait de mettre à exécution un édit sanguinaire de l'empereur Constant contre les donatistes, secte dont le crime consistait à soumettre à un nouveau baptême et à une nouvelle consécration les chrétiens qui avaient livré les livres saints aux gentils pendant les *persécutions* dioclétiennes. Saint Optat déclare que le sang versé sur les ordres de Macaire l'a été par la volonté de Dieu. Il justifie les *pieux* homicides commis sur les donatistes, en invoquant les exemples de Moïse qui tua trois mille impies, de Phinées qui en égorgea deux [illegible]

Saint Augustin, dans ses premiers ouvrages, [illegible]

les âmes, qu'elles soient tolérées jusqu'à la fin des siècles, jusqu'à la fin du déluge. » (*De* [illegible] serm. 1, t. X, p. 241).

Saint Augustin plaide également la cause de la tolérance dans divers autres endroits (*Quæst. ev. sec. Mat.*, q. 12, t. IV, p. 158; [illegible] tard s'être trompé et devint partisan fougueux des *persécutions.*

« J'ai écrit deux livres sous ce titre : *Contre le parti de Donat.* Dans le premier, j'ai avancé qu'il ne me plaisait pas que le pouvoir usât d'aucune violence matérielle pour retenir forcément les schismatiques dans l'union. Et en effet je pensais ainsi à cette époque, ou je n'avais pas encore éprouvé tout le mal que cause l'impunité des schismatiques, ni connu par expérience combien l'activité de la discipline peut contribuer à les rendre meilleurs. » (*Retract.*, t. II, cap. V; t. I, p. 20.)

Les violences sauvages des orthodoxes sont appelées par saint Augustin *l'activité de la discipline.* Voici, d'après le même Père, les procédés de persuasion employés par les [illegible] briquèrent des idoles furent mis tout simplement à mort par le glaive; ceux qui voulurent [illegible] tête des *séparatistes*, engloutis dans la terre; s'ils n'avaient fait avec la foule que consentir à [illegible]

« Il vous paraît, dit-il encore aux donatistes, [illegible] vérité ceux qui refusent de la reconnaître. Vous vous trompez. Vous ne comprenez pas les saintes Ecritures... » (*Contra. Gaudent.*)

Enfin, il prétend que dans certains cas il est permis aux justes de tuer les méchants. « Cela se fait, dit-il, sur l'inspiration et par l'autorité de Dieu, qui, sans aucun doute, sait parfaitement à qui il convient d'être tué : [illegible]. » (*Epist.* 163; *Gior. et fel. eccl.*, t. II, p. 283.)

Le pape Urbain II dit, dans une bulle adressée à l'évêque de Lucques : « Nous ne regardons pas comme homicides ceux qui, enflammés d'un saint zèle contre les excommuniés, se seraient portés à en tuer quelques-uns. » La théologie moderne n'a pas répudié cette horrible doctrine. Saint Alphonse de [illegible] vants : « Il n'est jamais permis de tuer directement et sciemment un homme innocent [illegible] maître de toute vie, ne le permette. » Ainsi, l'Eglise admet que Dieu peut inspirer et par cela même autoriser un meurtre, et elle doit l'admettre, puisque l'Ancien Testament, principe des croyances chrétiennes, offre de nombreux exemples de ces sortes d'inspirations. Il en résulte qu'un fidèle, aujourd'hui encore, [illegible] agissait sous l'impulsion d'une sainte ardeur pour la religion.

Ce fut l'infâme Constantin qui, après avoir fait tuer sa femme et son fils, après avoir [illegible] même, converti au christianisme uniquement [illegible] sés et futurs, ce fut Constantin qui le premier [illegible] tion qui lui fut faite de sanctionner des me[illegible] putes qui venaient de faire naître un schisme [illegible] XLV, t. I, p. 524; saint Aug., *Ep.* 68, t. II, p. 123.) [illegible]

[illegible] sujet de la divinité de Jésus-Christ, Constan[illegible] sions ne servent qu'à amuser les oisifs, etc. » [illegible]

[illegible] la mort. Les funérailles de [illegible] les ariens et les consubstantialistes, combat- [illegible] dans les rues.

— *Persécutions exercées par Constantin et* [illegible]. Les premiers efforts de Constantin pour convertir les polythéistes consistèrent en mesures fiscales. Il promit et fit donner, aux frais du trésor public, à tout converti indigent 20 pièces [illegible]. Pour convertir les récalcitrants, il eut recours à des mesures plus sévères; il défendit la su[illegible] pratiques du culte qu'il avait abjurés), sous peine de la rigueur des lois pour quiconque [illegible] (341). Constance renouvela ce décret (349), avec ordre de fermer les temples et menace de confisquer les biens des délinquants, et même de leur infliger le dernier supplice, ainsi qu'aux gouverneurs qui n'auraient pas obéi à la loi, ou qui auraient négligé d'en appliquer les peines. Théodose confirma ces dispositions cruelles, que son successeur Arcadius (395), de concert avec l'empereur d'Occident Honorius, déclara applicables aux [illegible] aux païens.

« Encouragés, provoqués par cette législation barbare, les fanatiques ennemis du polythéisme persécutèrent impitoyablement, à leur tour, les fidèles sectaires de cette religion, et leur haine n'abandonna les païens exterminés que pour se reporter plus violente sur ceux de leurs frères qu'il plaisait à l'Église de déclarer hérétiques. » (Simon Granger, p. [illegible])

Théodose II ne fit d'abord grâce que de la vie aux païens [illegible] à leurs anciens dieux (423); il finit par prononcer la peine de mort contre quiconque professait l'idolâtrie (426) et donna ordre de fermer et même de détruire les temples païens dans tout l'Orient, en Égypte, etc.

« [illegible] excités par leurs chefs spirituels et leurs magistrats civils, les chrétiens commirent en tous lieux des désordres épouvantables et des excès dont le gouvernement partagea l'odieuse complicité. Les gentils, poussés à bout, se défendirent avec vigueur et défendirent de même une religion à laquelle, sans cette imprudente attaque, ils n'auraient plus même [illegible] Alexandrie [illegible] la guerre civile. Théophile, qui y était évêque, avait sollicité auprès de Théodose et avait obtenu l'ordre de renverser les temples des anciens dieux. Il l'exécuta de la manière la plus propre à soulever les esprits de la multitude [illegible] provoquer une révolte... Le préfet d'Alexandrie et le gouverneur militaire de l'Égypte prêtèrent main forte à l'évêque. En un instant, toutes les statues de marbre furent brisées, et celles de bronze furent converties en vases et autres ustensiles de ménage. Dans d'autres provinces, les mêmes scènes eurent lieu et avec le même zèle sanguinaire. Marcellus, [illegible] entre autres, se mit en marche à la tête d'une troupe de [illegible] l'assaillirent avec des forces [illegible] siennes et le vainquirent complètement dans [illegible] lence qu'[illegible])

L'histoire des derniers moments du paganisme [illegible] tions les plus modestes, le furent ensuite des [illegible] réduits à errer dans les campagnes et à périr, ou à abjurer. Ni le sexe, ni la beauté, ni le talent n'étaient respectés par les farouches novateurs. La dernière perle de cette brillante école d'Alexandrie qui produisit tant d'esprits d'élite, la belle Hypathie, qu[illegible] étendue toute nue sur [illegible] d'Alexandrie, et la [illegible] ses membres [illegible] nisme. Et de [illegible] Si l'on osait trai- [illegible]

persécutions. Chaque année, de nouvelles [illegible]. Le recueil des questions oiseuses débattues dans les couvents et parmi les fidèles du moyen âge a servi de matière inépuisable de plaisanteries pour les philosophes du XVIIIe siècle. Beaucoup d'entre ces questions sont en religion ce qu'est en philosophie le problème [illegible] Molière : « Doit-on dire la forme ou la figure d'un chapeau? »

« L'extermination des infidèles n'est pas restée longtemps abandonnée au zèle des laïques, soit princes, soit particuliers. Bientôt l'Église a cru devoir y pourvoir elle-même en créant un monstrueux système de peines et en organisant la *persécution* sur des bases effrayantes; elle a partout provoqué les dénonciations, excité les haines, soulevé des guerres et dressé des bûchers. L'Évangile, qui a des textes pour toutes les causes, ne lui a pas fait défaut dans la circonstance. Elle a trouvé un prétexte suffisant dans les paroles suivantes du Christ : « Au » temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Arrachez premièrement l'ivraie et » liez-la en bottes pour la brûler, mais amassez le blé pour le porter dans mon grenier... » Ne pensez pas que je sois venu apporter la » paix, mais l'épée, la division; car je suis » venu séparer l'homme d'avec son père, la » fille d'avec sa mère, la belle-fille d'avec la » belle-mère; et l'homme aura pour ennemis » ceux de sa propre maison... Désormais, s'il » se trouve cinq personnes dans une maison, » elles seront divisées les unes contre les autres, trois contre deux et deux contre » trois... Le frère livrera le frère à la mort, » et le père le fils; les enfants se soulèveront » contre leur père et leur mère, et les feront » mourir. » Ces terribles prédictions ne se sont que trop fidèlement accomplies; massacrés d'abord par les païens, les chrétiens ont massacré ensuite les infidèles, puis ils se sont massacrés entre eux.

« C'est à l'Église romaine que revient le triste honneur d'avoir érigé en système les *persécutions* religieuses. D'accord avec le pouvoir temporel, elle s'est attribué la connaissance des hérésies et l'application des peines, et elle lui a abandonné l'exécution de ses sentences. Il y avait dans cette combinaison un monstrueux mélange de férocité réelle et d'hypocrite douceur. L'Église se bornait à prononcer des jugements sacerdotaux, afin, dit saint Léon le Grand, de ne pas souiller sa douceur par des exécutions sanglantes; mais elle avait statué que les condamnés seraient *relaps*, c'est-à-dire remis entre les mains des juges séculiers, qui ne pouvaient alors se dispenser de les envoyer au supplice. C'est ainsi que, suivant le même pape, elle prétendait retirer le bénéfice des exécutions sans en avoir la responsabilité.

« D'abord ordonnée partiellement sur divers points des États chrétiens, l'extermination des hérétiques fut convertie en loi générale et rigoureuse par le grand concile de Latran, douzième œcuménique (1215). Condamnés par le pouvoir religieux, les hérétiques étaient livrés au bras séculier pour être exécutés à mort ou enfermés dans une prison perpétuelle; leurs biens étaient confisqués et leurs enfants notés d'infamie. Les seigneurs [illegible] profit de catholiques plus dévoués; les simples particuliers étaient tenus de dénoncer toutes les opinions hétérodoxes qui arrivaient à leur connaissance, sous peine d'être punis comme suspects. Tout le monde était obligé d'éviter les hérétiques : celui qui leur donnait asile, leur prêtait assistance ou les protégeait de toute autre manière encourait les mêmes peines [illegible] liaisons pestiférées; dans ce cas même, il restait infâme et perdait tout droit civil. Les personnes liées envers les hérétiques, pour une cause quelconque, étaient dégagées de [illegible] courir sus et les tuer; les chrétiens qui se croisaient contre eux jouissaient d'indulgences plénières qui leur ouvraient infailliblement [illegible] nière, sous peine d'excommunication. » (Si[illegible])

— *P*[illegible] l'autorisation des papes et de l'Église, l'ex[illegible] Sud, dont le seul crime, de l'aveu même de [illegible] Mexicains, etc., avaient atteint un degré de [illegible] jour. Ils construisaient des villes, des routes, [illegible] encore un objet d'admiration pour les savants.

« Alexandre VI donna, par une bulle, à Ferdinand d'Aragon et à Élisabeth (Isabelle) de Castille, sa femme, toutes les terres que l'on aurait découvertes dans le nouveau monde, à l'Occident et au Midi, laissant aux Portugais la partie orientale, de l'autre côté de la ligne qu'il avait tirée du pôle austral au septentrion. Le droit qu'avait Alexandre de faire un semblable partage se trouve dans une bulle de Grégoire IX, qui déclare que tous les peuples nouvellement convertis sont sujets du saint-siége; or, ce n'était que pour les convertir que les Espagnols et les Portugais subjuguaient les Américains; excepté quand ces conversions étaient contraires à leurs intérêts, comme lorsque, selon Brantôme, « force Espagnols furent contraints de » présenter requête aux magistrats de l'empereur que les prêtres et moines n'eussent » plus à tant baptiser de personnes, d'autant » plus qu'ils ne pouvaient plus trouver d'esclaves pour fournir au travail et cavement » des mines. »

« On ne sait que trop quelles horribles suites eurent la conquête de l'Amérique et de ses îles par les Européens et la conversion de ses habitants par les missionnaires catholiques. Barthélemy Las Casas, dominicain et évêque de Chiapa, dans un mémoire qu'il intitula : *Destruction des Indes*, qu'il adressa à Charles-Quint et recommanda par une espèce d'épître dédicatoire à Philippe, son fils, qui fut depuis Philippe II, fait monter à *douze* et même à *quinze millions!* le nombre des victimes que firent, dans le court espace de quarante ans, au nouveau monde, l'ambition et l'avarice des seuls Espagnols et l'atroce fanatisme de leurs prêtres. Las Casas rend un précieux témoignage à l'immense population, à la prospérité et aux richesses d'Haïti, de la Jamaïque, de Cuba, du Mexique, du Pérou, de la Plata, du Guatemala, etc., lors de la découverte de ces pays, ainsi que de la douceur de mœurs et de caractère, de la bonté, de la soumission même des Indiens, leurs habitants. Il serait impossible d'imaginer un genre d'outrage qu'ils n'aient souffert, de cruautés auxquelles ils n'aient été en butte. Les Espagnols enlevaient leurs trésors, violaient sous leurs yeux leurs mères, leurs femmes, leurs filles et leurs fils; les mutilaient de la façon la plus barbare, commettant ces atrocités pour le seul plaisir de les commettre; coupaient les pieds, les mains, le nez, les oreilles; arrachaient les yeux et la langue; pendaient, massacraient, brûlaient; écrasaient les enfants sur le sol ou les broyaient contre la pierre; et, finalement, n'ayant plus assez de bourreaux pour les exécutions, faisaient dévorer les malheureux que le pape leur avait livrés par des chiens féroces dressés exprès pour cette affreuse chasse. Et pour que la religion ne perdît pas ses droits, même sur les apparences extérieures des supplices, le plus souvent on dressait des gibets assez larges pour pouvoir suspendre à chacun d'eux treize personnes à la fois, de manière, cependant, que leurs pieds touchassent légèrement la terre, puis on faisait du feu par-dessous et on les brûlait vifs « en l'honneur de Jésus-Christ et des » douze apôtres » (*A honra y reverencia de nuestro Redemptor y de los dos apostoles*); et l'évêque de Chiapa et un frère Marc de Nisse, franciscain, ont été témoins oculaires de ces horreurs (*Yo vidi, soy testigo, doy testimonio, affirmo, etc.*). » (De Potter, V, 119; Las Casas, f. IV, y sig. verso, 7.)

Sans doute, de savants théologiens réussirent à démontrer aux Espagnols que l'esclavage n'était pas incompatible avec le christianisme. Plusieurs écrivains chrétiens ont jeté feu et flamme contre les polythéistes de l'antiquité, en leur reprochant d'avoir eu des esclaves. Et, cependant, ni les papes, ni les conciles, représentation légale du christianisme, ni le clergé, ni les ordres monastiques, ni la sainte inquisition ne daignèrent jamais s'occuper de la manière dont les Espagnols traitaient leurs « frères en Jésus-Christ. » On vit donc sur le nouveau continent des chrétiens possesseurs d'esclaves chrétiens. Cet état social fut maintenu dans les possessions de la très-catholique Espagne jusqu'au XIXe siècle. L'esclavage fut également maintenu dans les colonies françaises par les « rois très-chrétiens. » La Révolution française entreprit l'émancipation des esclaves, qui fut définitivement accomplie par la république de [illegible] sentants officiels du catholicisme n'avaient jamais rien fait chez nous pour la suppression de l'esclavage. Comme toujours, ils ne manquaient pas de se justifier par des raisons théologiques. Les Juifs ont parmi leurs ancêtres des persécuteurs de Jésus-Christ, et les nègres, d'après les traditions bibliques, descendent de Cham. « S'il est légitime de persécuter les Juifs, disaient les planteurs et les marchands d'esclaves, à qui on reprochait leur conduite barbare à l'égard des nègres, pourquoi traiterait-on avec plus d'indulgence [illegible] Cham [illegible] ? »

[illegible] « les enfants de Japhet, bénis du Seigneur, » autrement dit les peuples de l'Europe, eurent bien plus encore à souffrir [illegible] les « enfants de Cham. » Les guerres des albigeois, des hussites, des vaudois, des chrétiens et des musulmans, des guelfes et des gibelins, des catholiques et des protestants, etc., qui coûtèrent la vie à des millions d'êtres humains et arrêtèrent l'élan de la civilisation pendant plusieurs siècles, sont, certes, le cadeau le plus funeste que le génie le plus malfaisant ait pu faire à nos malheureux ancêtres; et cependant voilà les dons que les propagateurs d'une religion qui prétendait établir la paix et la concorde universelles apportèrent à l'Europe et à l'Amérique qui, jusqu'à eux, n'avaient connu ni les *persécutions* « pour la gloire de Dieu, » ni les guerres de religion pour la gloire de telle ou telle Église.

— *Persécution des protestants au XVIe siècle en Angleterre, sous Marie Tudor.* Henri VIII fut un partisan zélé de la religion catholique. Quantité de ses sujets des deux sexes furent pendus ou brûlés, les uns pour avoir refusé de le reconnaître comme le chef de la religion catholique, les autres pour avoir attaqué cette religion. Sa mémoire est chargée des malédictions des protestants comme des catholiques; les premiers le rangent au nombre de leurs persécuteurs. Il fut considéré comme schismatique par le pape pour avoir essayé de le supplanter dans la direction de l'Église catholique d'Angleterre, et les historiens ecclésiastiques de nos jours lui refusent la qualité de catholique orthodoxe. Il fut dépassé de beaucoup en cruauté par sa fille, Marie Tudor, catholique pure, et à qui ses *persécutions* religieuses ont valu le surnom de *Sanglante*. En 1555, Marie la Sanglante remit en vigueur les anciennes ordonnances de Richard II, de Henri IV, de Henri V et de leurs successeurs pour la punition des hérétiques. Beaucoup d'Anglais cherchèrent à échapper à la *persécution* par la fuite. Les vaisseaux transportaient une foule d'émigrants en Hollande et en Allemagne. Un ordre de Marie, transmis dans tous les ports anglais, arrêta les départs par la menace des châtiments les plus sévères pour les capitaines qui oseraient prendre désormais des émigrants à bord.

« En 1556, un tribunal établi par Marie, à l'instar de celui de l'inquisition d'Espagne qu'elle cherchait à introduire en Angleterre, brûla soixante-dix-neuf protestants. » (De Potter, VII, 488.) Ce tribunal était principalement composé d'ecclésiastiques. « La reine les avait revêtus d'un pouvoir presque illimité; elle leur avait spécialement recommandé de citer devant eux, non-seulement les hérétiques reconnus, mais toutes les personnes négligeant d'entendre la messe, d'assister aux offices dans leurs paroisses, de suivre les processions et de prendre le pain bénit ou l'eau bénite. On devait ensuite procéder contre ces personnes suivant toute la sévérité des ordonnances, pour peu qu'on les trouvât suspectes d'attachement aux doctrines libérales. » (*Marie la Sanglante*, par E. Hamel, II, 183.) « En dépit des *persécutions*, les écrits hostiles à la religion catholique se répandaient à profusion dans le royaume. Marie Tudor, pour prévenir le colportage de pareils livres, rendit, en juin 1558, un décret où la férocité était poussée jusqu'à l'excès. En vertu de cette loi sauvage, devaient être considérés comme rebelles et exécutés sur-le-champ : tous possesseurs de ces écrits qui ne les brûleraient pas sans les lire, ou qui les auraient communiqués à d'autres personnes... Suivant les calculs les plus modérés, trois cents personnes périrent dans les flammes, depuis 1555 jusqu'à la fin du règne de Marie; mais d'autres historiens, parmi lesquels l'archevêque Grindal, estiment qu'il y eut plus de huit cents victimes » (*Marie la Sanglante*, II, 232), sans compter ceux qui moururent en prison et dans l'exil.

— *Persécutions religieuses en Espagne et en Italie.* On peut lire à l'article INQUISITION ce qu'était l'épouvantable régime sous lequel l'Espagne gémit pendant plusieurs siècles. La sainte inquisition ne fut supprimée dans [illegible] de son existence, elle y prononça des condamnations contre les hérétiques; les derniers hérétiques condamnés à mort par ce tribunal furent exécutés en 1781 et en 1805.

En Espagne et en Italie, la *persécution* religieuse était continue, quotidienne, pendant plusieurs siècles. Mais nulle part sur la terre elle ne fut aussi violente et aussi impitoyable qu'à Rome. A Rome, jusqu'en 1870, les gens convaincus ou même seulement soupçonnés de libéralisme étaient envoyés aux galères. On ne brûlait pas les libéraux sur des bûchers, comme l'exigeaient les anciennes traditions de l'Église, parce que, avec le progrès « de l'hérésie et de l'impiété » en Europe, il n'était plus possible d'observer strictement ces traditions très-orthodoxes. Mais on mettait ces libéraux pour le restant de leur vie en lieu sûr. Des documents officiels ont prouvé que ce qu'on disait sur les cachots obscurs et [illegible] des prisons pontificales était au-dessous de la réalité. Lorsqu'en 1860 le gouvernement italien délivra les Marches et l'Ombrie du joug pontifical, il procéda, entre autres mesures, à la nomination d'une commission pour visiter les prisons pontificales de ces deux provinces. Rien de plus lugubre que le rapport de cette commission (v. la *Corte di Roma*, par Arrivabene, Paris, 1865, p. 214). Elle visita en Ombrie vingt-huit prisons, dont l'une, celle de Rocca di Narni, contenait quatre cents prisonniers. Une grande partie de ces derniers étaient détenus « pré-

ventivement. » En 1870, l'entrée de l'armée italienne à Rome rendit la liberté à une foule de prisonniers détenus de même « préventivement. » La cour de Rome était déterminée à ce système de séquestrations arbitraires par [illegible] des *persécutions* religieuses. Elle agissait ainsi: « afin de les rendre du moins misérables, si elle ne pouvait les rendre orthodoxes, et de faire leur malheur en cette vie, puisqu'elle ne pouvait les déterminer à accepter le bonheur, comme elle l'entendait, dans l'autre. » Tel a, du reste, été le but poursuivi par l'Eglise dans tous les temps. Aujourd'hui, le chef suprême du catholicisme ne peut ni emprisonner les hérétiques ni faire brûler leurs livres par la main du bourreau. La seule punition qu'il puisse leur infliger est de les excommunier et de mettre leurs livres à l'index. L'excommunication est une « invitation à la *persécution.* » On a vu pendant le moyen âge de grands seigneurs mourir de faim faute d'un morceau de pain, que les fidèles, par respect pour l'excommunication pontificale, leur refusaient partout. Aujourd'hui, l'excommunication est une *persécution* moins efficace et moins redoutable que toute autre. Le roi Victor-Emmanuel II, entre autres, à qui tout fidèle doit refuser « l'eau et le feu, le pain et le sel, » n'a pas été jusqu'ici privé de ces objets nécessaires, et, même parmi les excommuniés moins haut placés, aucun n'est mort de faim ni de soif. Après avoir persécuté jadis, l'Eglise excommunie aujourd'hui; elle dit ainsi ouvertement aux hérétiques: « Je ne puis plus faire que vous soyez persécutés, mais sachez que je le souhaite. »

— *Les persécutions religieuses en France.* En France, le nombre des victimes de l'intolérance religieuse est incalculable; citons, parmi les plus connues: Jeanne Darc, déclarée hérétique par l'archevêque Cauchon et brûlée comme telle; le savant Ramus et l'amiral de Coligny, tués lors de la Saint-Barthélemy, et enfin le chevalier de La Barre qui fut condamné le 4 juin 1766, par arrêt du parlement, à avoir la langue coupée, la tête tranchée et à être jeté dans les flammes, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir blasphémé, dit-on, et ne s'être point découvert sur le passage d'une procession (v. l'histoire de l'affaire de La Barre dans Voltaire, *Œuvres*, 1785, t. LIX, p. 401). Aucun des fléaux qu'entraînent à leur suite les passions religieuses ne fut épargné à notre malheureux pays: guerres de religion, massacres (Béziers, 1209; château d'Amboise, 1560; Saint-Barthélemy, 1572, etc.), et enfin *persécutions* en pleine paix (*persécutions* des vaudois, des protestants, des jansénistes; révocation de l'édit de Nantes, dragonnades, terreur blanche, 1815, etc.)

L'histoire du sac de Béziers, un des incidents de la croisade prêchée par le pape Innocent III, est moins connue que celle de la Saint-Barthélemy. Innocent III, après avoir excommunié l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, chef des croisés de terre sainte, puis ces croisés eux-mêmes, et mis en interdit la terre sainte qu'ils avaient conquise sur les Turcs, après avoir écrit au sultan pour l'engager à violer le traité que ce prince avait conclu avec les chrétiens, conseil infâme auquel le loyal infidèle fit une noble réponse; après avoir enfin fait constamment la guerre au chef des croisés en Europe pendant que les Turcs combattaient ce prince en Asie, et cela malgré les protestations indignées de toute la chrétienté, Innocent III prêcha des croisades contre divers peuples et souverains chrétiens, contre le champion dévoué du christianisme, Frédéric II, etc., et surtout contre les albigeois. Il accorda des indulgences à ceux qui combattraient ou plutôt à ceux qui extermineraient ces hérétiques et chargea les croisés rassemblés par les soins de saint Dominique et des autres agents du souverain pontife « d'abolir sur la terre le nom d'hérétiques qui n'étaient plus enregistrés au livre de vie. » Un des incidents les plus épouvantables de cette guerre si féconde en tueries sacrées fut le sac de la ville de Béziers. Elle fut, en 1209, livrée aux flammes, et tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrés, avec justice, selon les auteurs du temps, puisque les uns étaient hérétiques et que ceux qui ne l'étaient pas avaient refusé de livrer les coupables au supplice que [illegible] préparaient. C'est lors du sac de Béziers que le légat du pape, Arnaud, prononça ces paroles célèbres: « Tuez, tuez tout! Dieu connaît ceux qui sont à lui, » en réponse aux vainqueurs qui lui demandaient ce qu'il fallait faire pour distinguer les albigeois des catholiques.

— *Persécutions exercées contre les catholiques au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* Toutes les *persécutions* que nous venons d'énumérer [illegible] exercées par les catholiques; cela n'empêche pas ceux-ci de se croire toujours persécutés et d'oublier les torrents de sang qu'ils ont répandus, pour ne se souvenir que de quelques échecs éprouvés par eux. Si deux ou trois missionnaires exaspèrent les pays qu'ils ont à évangéliser et s'attirent de mauvais traitements, les catholiques enregistrent aussitôt la grande *persécution* dont ils sont l'objet. Ainsi, ils ont noté une vingt-cinquième *persécution* en Angleterre, sous Henri VIII, et une vingt-sixième au Japon.

Celle-ci, la dernière qu'enregistre Bergier, eut lieu à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle; on vit alors périr un nombre considérable de chrétiens, en grande partie par la faute des jésuites, qui, selon leur habitude, voulurent s'immiscer dans les affaires du pays et attirèrent la haine du gouvernement sur tous les chrétiens sans distinction.

Les catholiques de nos jours comptent une vingt-septième *persécution.* Est-il besoin de dire que c'est la Révolution française, qui enleva les privilèges des prêtres, les obligea à devenir citoyens par un serment à la république et punit les séditieux, les conspirateurs et les traîtres? C'est la France, au contraire, qui put se dire persécutée par ces hommes qui, au moment où elle avait l'étranger à repousser, suscitèrent dans son sein des troubles sans fin et nécessitèrent les répressions dont ils se plaignent tant. Ces répressions furent politiques, et non religieuses.

De toute cette longue série de faits il résulte manifestement que, si l'Eglise catholique n'est plus persécutrice aujourd'hui, c'est qu'elle ne le peut plus, que les principes de tolérance universellement admis lui lient les mains malgré elle; mais qu'elle regrette amèrement le temps où elle pouvait étouffer la contradiction par la confiscation et les supplices, cela ne fait aucun doute. « Non-seulement l'Eglise, disait Pie VII en 1805, a toujours tâché d'empêcher que les hérétiques n'occupassent les biens ecclésiastiques; elle a même établi, comme punition du crime d'hérésie, la confiscation et la perte des biens possédés par les hérétiques. Cette peine est édictée, pour ce qui concerne les biens des particuliers, dans une décrétale d'Innocent III, et, pour ce qui concerne les principautés, fiefs, c'est également une règle du droit canon, au chapitre *Absolutos XVI, de hæreticis*, que les sujets d'un prince manifestement hérétique sont déliés de tout hommage, fidélité et obéissance envers lui. Il n'est personne d'un peu versé dans l'histoire qui ignore les sentences de déposition prononcées par les pontifes et par les conciles contre des princes obstinés dans l'hérésie. Hélas! nous vivons aujourd'hui dans des temps tellement malheureux et si humiliants pour l'épouse de Jésus-Christ, qu'elle ne peut pas mettre en pratique ces très-saintes maximes d'une juste rigueur contre les ennemis et les rebelles de la foi. »

Le pape saint Pie V, l'instigateur passionné de la Saint-Barthélemy, écrit dans une de ses lettres, en parlant des protestants français: « Rien n'est plus cruel que la miséricorde envers les impies qui ont mérité le dernier supplice. »

L'infaillible Pie IX dit, dans l'encyclique de 1864: « Contrairement à la doctrine de l'Ecriture, de l'Eglise et des saints Pères, ils (les individus atteints par les foudres pontificales) ne craignent pas d'affirmer que « le » meilleur gouvernement est celui où on ne » reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer par des peines légales la violation » de la loi catholique, si ce n'est lorsque la » tranquillité publique le demande. » Partant de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette proposition erronée, fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, qualifiait de délire, [illegible] li- » berté de conscience et des cultes est un » droit propre à chaque homme, » etc.

Du reste, les catholiques ne se font nullement faute d'avouer que s'ils ne persécutent plus leurs adversaires, c'est uniquement parce qu'ils ne le peuvent plus. Voici un passage d'un journal considéré comme l'oracle du parti ultramontain:

« L'Eglise admet, selon M. de Sacy, qu'on respecte dans les juifs et dans les protestants le droit qu'ils ont acquis de professer leur croyance.

» L'Eglise l'admet, comme elle admet chez les Turcs la polygamie, et dans les pays idolâtres toutes les abominations qui y sont en usage. Le *Journal des Débats* se trompe très-fort s'il croit qu'aux yeux de l'Eglise le vol ou l'adultère sont des crimes plus grands que l'hérésie. Ce n'est pas le plus ou moins [illegible] cial et ses nécessités qui, aux yeux de l'E- [illegible] » [illegible]

[illegible]

[illegible]

Aujourd'hui, aucun ecclésiastique catholi- [illegible] n'admet que l'Etat doive s'abstenir de con- [illegible] les textes catholiques orthodoxes à ce sujet

dans le *Catéchisme catholique romain*, par de Potter [Bruxelles, 1827]). « Rome renoncera-t-elle à ses doctrines présentes ?... Mais qui croirait à la sincérité de ce changement?... D'ailleurs, cet acte lui serait impossible. Comment pourrait-elle renoncer à des doctrines qu'elle a déclaré appartenir à la tradition des apôtres et des Pères, et, par conséquent, à la révélation divine? Ce serait de sa part une apostasie. » (Lamennais, *Affaires de Rome.*)

Les chrétiens primitifs se déclaraient partisans d'une religion d'amour et de charité. Arrivés au pouvoir, ils persécutèrent et massacrèrent leurs « frères » sans aucune pitié. Les catholiques de nos jours, avant même d'être au pouvoir, professent hautement des principes d'intolérance. Que feraient-ils donc s'ils devenaient tout-puissants?

— *Persécutions des grecs unis, des juifs et des catholiques en Russie et en Pologne.* Cette persécution est la dernière qu'aient enregistrée les historiens ecclésiastiques; commencée au XVIIIe siècle, elle dure encore. Si, au nom de la liberté de conscience, on doit protester contre de tels excès du pouvoir politique, il convient, toutefois, de remarquer que les czars n'ont fait qu'appliquer, au nom de leur orthodoxie, les principes acceptés comme excellents par les catholiques au nom de la leur.

Déjà, avant le premier partage de la Pologne, Catherine II avait, dans un de ses manifestes, reproché aux Polonais de « protéger la fausse religion des juifs. » En 1794, le synode reçut l'ordre de publier dans les provinces nouvellement acquises (la Lithuanie exceptée) un appel au peuple pour l'exhorter à embrasser la religion gréco-russe. Catherine, de son côté, enjoignit au général Toutolmine de punir avec la dernière rigueur ceux qui s'opposeraient d'une manière quelconque au progrès du culte gréco-russe et à la conversion des grecs-unis à cette religion. La moindre tentative d'opposition à la propagation de la foi gréco-russe devait être considérée comme une rébellion, déférée aux tribunaux, et elle impliquait la confiscation des biens jusqu'à la décision des juges. Bientôt après, Catherine chargea l'archimandrite de Sluck et évêque gréco-russe de Kief, Sadkovski, de rassembler des missionnaires pour convertir les Ruthènes à la religion gréco-russe. Ces missionnaires, escortés par de nombreux soldats, parcoururent les bourgs et les campagnes. « On employa les baïonnettes, même du canon et les exils en Sibérie, dit M. d'Horrer, ancien conseiller d'Etat de Russie, pour convertir les grecs-unis. Dans les villes et les bourgs, le bâton des soldats de police faisait entrer de force les bourgeois dans les églises schismatiques. » (*Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*, Paris, 1842). V. également *Vicissitudes de l'Eglise catholique en Pologne*, par le Père Theiner (Paris, 1843, p. 19[illegible]). [illegible] l'archevêque gréco-russe de Mohilev se félicitait de ce que, « dans le court espace d'une année, grâce aux sages dispositions de l'impératrice de toutes les Russies, plus d'un million de Rutheniens-unis des deux sexes ont été ramenés à la foi russe. »

Nicolas Ier employa les mêmes violences pour convertir les Polonais à la religion gréco-russe.

Un ordre du prince Paskevitch (24 mars 18[illegible]) [illegible] pereur d'ordonner que tous les enfants mâles errants, orphelins ou pauvres de la Pologne fussent incorporés dans le bataillon des cantonistes et qu'en conséquence ils seraient enlevés [illegible] rait disposé d'eux suivant le règlement de [illegible] fut exécuté. « Depuis le règne d'Hérode, a [illegible] son, de pareilles scènes d'horreur ne sont pas venues souiller le monde. » (9 juillet 1833.) M. [illegible] de l'édit de Nantes; c'est là un fait avéré, tandis que ce massacre des innocents par [illegible] postérieur atteignit directement les enfants [illegible]

[illegible]

[illegible] le mariage entre u[illegible]

Par de tels procédés, de 1834 à 1837, sur [illegible] Lithuanie et en Russie Blanche, 886, c'est-à-dire plus de la moitié, furent acquises au [illegible] » fiées de l'apparition de Dieu sur la terre. » (*Histoire de* [illegible]) tes par L. Mickiewicz; p. 593.)

Un ukase [illegible] pliquer des peines sévères « pour séduction au préjudice du culte gréco-russe ou pour érection d'églises dissidentes. » Le 17 septembre 1839 et le 13 janvier 1840, Nicolas décerna des récompenses à différentes personnes du clergé gréco-russe qui s'étaient distinguées par leur zèle [illegible] quiconque apostasiera, c'est-à-dire abandonnera [illegible] Prusse et d'Autriche, avec défense de s'en [illegible] quitter leur village natal. Beaucoup d'entre elles furent transportées dans les steppes de la Russie méridionale.

L'ukase du 4-16 septembre 1843 donne le [illegible] juives de cette dernière catégorie ne doit nullement diminuer celui du contingent annuel à fournir par la communauté juive. Un ukase de 1844 interdit aux juifs d'habiter Moscou et Saint-Pétersbourg. Deux ukases, l'un de 1844, l'autre du 15 avril 1845, précisent les vêtements que doivent et ceux que ne [illegible] ordonnances dans ce sens furent rendues sous Alexandre II. Par [illegible] blié un rapport officiel à l'empereur Alexandre II [illegible] gouvernement précédent. P[illegible] ses de ce rapport viennent [illegible] de nouvelles mesures contre [illegible] corder ce droit. » Le droit d[illegible] métier n'est accordé à un [illegible] de Varsovie, de Kief, etc., [illegible] atteints par cette mesure ser[illegible]

[illegible]

PERSÉE [illegible]

[illegible]

PERSÉE, fils de Jupiter et [illegible]

vant la légende mythologique, ce héros, exposé avec sa mère dans une petite barque à la merci des flots, aborda avec elle sur les côtes de l'île de Seriphe, l'une des Cyclades. Polydecte, roi de ce pays, les reçut avec bonté, mais, plus tard, s'étant épris de Danaé, il voulut éloigner le fils de celle qu'il désirait posséder et lui ordonna d'aller combattre les Gorgones et de lui apporter la tête de Méduse, ce qu'il fit grâce à l'appui de Minerve, de Pluton et de Mercure.

Monté sur Pégase, que lui avait prêté Minerve, il se rendit par les airs en Mauritanie, où régnait le roi Atlas. Ce dernier ayant refusé de lui accorder l'hospitalité, Persée lui montra la tête de Méduse, laquelle, à l'instant, pétrifia le monarque inhospitalier. Après cette exécution sommaire, Persée continua le cours de ses exploits fantastiques. Il s'empara des pommes du jardin des Hespérides, délivra la belle Andromède, qu'il epousa, puis revint en Grèce avec elle. Là, il rétablit son grand-père, Acrisius, sur le trône d'Argos, dont Prœtus l'avait chassé; puis, dans des jeux célèbres à l'occasion des funérailles de Polydecte, il tua Acrisius d'un coup de palet. Ce malheur lui causa une telle douleur, qu'il quitta Argos et alla fonder une nouvelle ville, Mycènes, qui devint la capitale de ses Etats. Polydecte, suivant la tradition, aurait également péri victime de Persée qui, voulant arracher Danaé, sa mère, des bras du roi qui tentait de la violer, aurait exhibé cette fameuse tête de Méduse et aurait pétrifié son hôte. Ce héros tomba sous les coups de Mégapenthe, roi d'Argos, qui vengea ainsi la mort de son père Prœtus, tué par Persée.

Avant d'analyser les opinions particulières des mythographes sur Persée, nous devons mentionner les textes d'Hésiode, si précieux par leur antiquité, fondement unique du mythe primitif.

Voici le texte qui est relatif à Persée dans la description du *Bouclier d'Heraklês*, sur lequel le poëte fait figurer le mythe de Persée : « Plus loin, le fils de Danaé à la belle chevelure, Persée, ce dompteur de chevaux, ne touchait pas le bouclier de ses pieds rapides et n'en était pas très-loin; par un incroyable prodige, il n'y tenait d'aucun côté. Ciselé en or par les mains de l'illustre Vulcain, il portait des brodequins ailés, et le glaive d'airain à la noire poignée, suspendu au baudrier, brillait sur ses épaules; il volait comme la pensée. Tout son dos était couvert par la tête de la cruelle Gorgone; autour de cette tête voltigeait, ô merveille! un sac d'argent d'où tombaient des franges d'or au loin étincelantes. Sur le front du héros s'agitait le formidable casque de Pluton, enveloppé des épaisses ténèbres de la nuit. Le fils de Danaé lui-même s'allongeait, semblable à un homme qui se hâte de fuir en frissonnant de terreur; sur ses pas s'élançaient les monstres insaisissables et funestes à nommer, les Gorgones, impatientes de l'atteindre. Dans leur élan impétueux, l'acier poli du bouclier retentissait d'un bruit aigu et perçant. A leurs ceintures pendaient deux dragons qui courbaient leurs têtes, dardaient leurs langues, entre-choquaient leurs dents avec fureur et lançaient de farouches regards. Sur les épouvantables têtes de ces Gorgones planait une grande terreur. »

Dans la *Théogonie*, le même auteur s'exprime ainsi : « Lorsque Persée eut tranché la tête de Méduse, on vit naître d'elle le grand Chrysaor et le cheval Pégase. Pégase mérita son nom, parce qu'il était né près des sources de l'Océan; Chrysaor, parce qu'il tenait un glaive d'or dans ses mains. Persée, quittant une terre fertile en beaux fruits, s'envola vers le séjour des immortels; il habite le palais de Jupiter et porte à ce dieu le tonnerre et la foudre. Chrysaor, uni à Callirhoé, fille de l'illustre Océan, engendra Géryon aux trois têtes; le puissant Hercule, désarmant Géryon, lui enleva ses bœufs aux pieds flexibles dans Erythie... »

Ce second passage a sans doute inspiré l'interprétation formulée ainsi par M. Maury : « Le nom de Persée, l'un des héros favoris des vieilles traditions helléniques, apparaît déjà dans l'*Iliade*. Il faut voir en lui à la fois une image des eaux qui, s'élevant de la terre par l'évaporation solaire, vont se condenser dans les nues, comme le Rig-Véda nous en montre à chaque page, et une personnification de la force végétative que développent ces eaux. Au sein de la nue formée par la condensation des vapeurs terrestres se forme la foudre, qui sillonne le flanc du nuage où elle a pris naissance et en fait jaillir les eaux : image toute védique, que nous offrent Chrysaor et Pégase s'élançant de la tête de Méduse, tranchée par Persée, et qui personnifiait dans le principe la force de végétation née des eaux. Il n'est point non plus impossible que le souvenir de personnages réels, d'anciens guerriers, mêlé à un premier fond mythique, n'ait contribué à créer la légende du héros. »

Suivant M. Völcker, Persée est un dieu [illegible], un de ces génies que les Grecs faisaient présider à la végétation. Il est fils de Danaé, c'est-à-dire de l'eau qui fertilise la terre, et pour mère Aganippe, dont le nom signifie *riche en sources*, et pour père Acrisius, mot qui veut dire, au contraire, *pauvre en sources*. Le souterrain dans lequel Acrisius enferme sa fille et la fiction de Zeus transformé en une pluie d'or sont les images de la sécheresse qui dévore l'Argolide et du retour des eaux et de l'abondance. O. Müller envisage cette fable sous le même aspect. Il reconnaît dans Persée un symbole de la force végétative; seulement, au lieu de prendre Danaé pour la personnification de l'eau, il voit en elle la terre aride que féconde Zeus, sous la forme d'une pluie fertilisante. En outre, ce n'est point Acrisius qui, dans son hypothèse, représente la stérilité, c'est la Gorgone.

Persée, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli; représentée à l'Académie de musique le 17 avril 1682, et ensuite à Versailles, au mois de juin de la même année. Ce sujet avait déjà été traité par Thomas Corneille sous le nom d'*Andromède*, tragédie dans laquelle la mise en scène et les machines tenaient lieu de beautés littéraires. On ne trouve pas dans le prologue de la pièce de Quinault les adulations banales dont le grand roi était presque invariablement l'objet. Le poëte célèbre la Vertu, l'Innocence et aussi la Fortune. Le motif du chœur suivant est gracieux :

> O Vertu charmante!
> Votre empire est doux.
> Avec vous, tout nous contente.
> On n'est point heureux sans vous.
> O Vertu charmante!
> Votre empire est doux.

L'opéra de *Persée* offrait un des plus beaux spectacles qu'on puisse imaginer. On célébrait d'abord des jeux en l'honneur de Junon; puis, au second acte, on voyait les jardins du palais de Céphée, roi d'Ethiopie, père d'Andromède; ensuite, l'arrivée des cyclopes, des nymphes guerrières apportant à Persée, de la part de Pallas, un bouclier de diamant; des divinités infernales lui offrant le casque de Pluton. Au troisième acte, le théâtre représentait l'antre des Gorgones; Méduse y déclamait son récitatif célèbre :

> J'ai perdu la beauté qui me rendait si vaine.
> . . . .
> Si je perds la douceur d'être l'amour du monde,
> J'ai le plaisir nouveau d'en devenir l'effroi.

On voyait Persée trancher la tête de Méduse, des monstres se former du sang de cette Gorgone et Persée vainqueur s'envoler dans les airs.

L'acte IV se passait au bord de la mer. Andromède, attachée à un rocher par des Tritons et des Néréides, excitait la compassion des Ethiopiens placés sur des rochers et le désespoir de ses parents, impuissants à la secourir. On voyait la mer en fureur, le monstre s'approchant de l'infortunée jeune fille et Persée dans les airs accourant la délivrer.

Au dernier acte, les noces de Persée et d'Andromède étaient célébrées. On voyait descendre le palais de Vénus, et le spectacle était terminé par l'apothéose de Céphée, de Cassiope, de Persée et d'Andromède, entourés d'étoiles étincelantes.

C'est une des meilleures partitions de Lulli. Nous citerons particulièrement l'air de Mérope :

> Ah! je garderai bien mon cœur,
> Si je puis le reprendre;

l'air de ténor, chanté par Mercure :

> Je ne puis dans votre malheur;

celui de Phinée :

> L'amour meurt dans mon cœur, la rage lui succède;
> J'aime mieux voir un monstre affreux
> Dévorer l'ingrate Andromède,
> Que la voir dans les bras de mon rival heureux;

l'air de l'Ethiopien, suivi d'un cœur d'un effet charmant :

> Que n'aimez-vous,
> Cœurs insensibles?
> Que n'aimez-vous?
> Rien n'est si doux;

et enfin, au cinquième acte, le récitatif du grand prêtre, suivi du chœur :

> O doux hymen, sois propice à nos vœux.

Le rôle de Phinée, dans l'opéra de Lulli, a été écrit pour baryton, alors appelé basse-taille, et le chanteur Thévenard donna à ce genre de voix une importance jusque-là inconnue. Il fut suppléé dans ce rôle par Chassé.

L'opéra de *Persée* a été repris sept fois, de 1682 à 1746. Le rôle de Mérope a été chanté successivement par Mlles Le Rochois, Desmatins, Pestel, Antier, Chevalier; celui de Persée par Dumesnil, Cochereau, Murayre, Tribou et Jélyotte. Nous avons mentionné plus haut le célèbre chanteur Thévenard.

Persée, tragédie lyrique de Quinault, réduite en trois actes par Marmontel, remise en musique par Philidor; représentée par l'Académie de musique le 24 octobre 1780. Le compositeur se montra à la hauteur de cette tâche ambitieuse. Les chœurs sont très-beaux, et le rôle de Méduse, interprété par Mlle Durancy, fut surtout très-admiré. Cependant cet ouvrage ne resta point au répertoire. Un décor incrusté de diamants, représentant le palais de Vénus, dont le roi avait fait don à l'Opéra, ne produisit qu'un effet médiocre, faute d'être éclairé convenablement. On ignore ce que pouvait être au juste ce décor qui joua si mal son rôle. Nous signalerons l'air de Méduse : *J'ai perdu la beauté qui me rendait si vaine*, dont la facture et l'expression sont des plus remarquables.

Persée. Iconogr. Au musée Pio-Clémentin (Vatican) est une belle statue de marbre antique, un peu plus petite que nature, représentant *Persée* avec le pétase de Mercure; cette statue a été découverte à Civita-Vecchia. Une pâte antique de l'ancienne galerie Pourtalès (no 1285) offre une tête de *Persée* portant, comme la figure précédente, une coiffure ailée que le catalogue de cette galerie dit être le casque de Pluton. Au musée Chiaramonti (Vatican) est un groupe des plus intéressants; il représente *Persée tenant à la main la tête de Méduse qu'il fait voir à Andromède*, non en la tournant de son côté, ce qui l'eût pétrifiée, mais en la dirigeant vers le miroir d'une fontaine; la figure d'Andromède n'existe plus, mais le sujet est clairement indiqué et on en a trouvé, d'ailleurs, des représentations complètes dans les peintures d'Herculanum; la fontaine est personnifiée par une nymphe demi-nue et couchée à terre; près d'elle est l'Amour. Un bas-relief de marbre antique de l'ancienne collection Pourtalès (no 49) représente les têtes de *Méduse* et de *Persée* placées en regard; près de celle de *Persée* est la *Harpé*, et, plus bas, on voit le monstre marin dont ce héros délivra Andromède. Entre autres représentations antiques de la *Délivrance d'Andromède*, il nous suffira de citer une peinture trouvée à Pompéi et qui se voit aujourd'hui au musée de Naples.

Deux statues modernes de *Persée* sont justement célèbres; l'une, en bronze, est l'œuvre de Benvenuto Cellini; l'autre, en marbre, a été sculptée par Canova; nous les décrirons toutes deux ci-après, ainsi que le groupe non moins fameux de Puget, *Persée délivrant Andromède*. Un très-beau groupe de *Persée et Andromède*, regardé comme le chef-d'œuvre du sculpteur allemand Raphaël Donner, décore la fontaine de la cour de l'hôtel de ville de Vienne. Une statue de marbre de *Persée* a été sculptée par M. J. Petit pour la décoration du Louvre (Salon de 1863); une autre, par M. J. Tournois, a obtenu une médaille au Salon de 1870. M. Ch. Gauthier a exposé au Salon de 1873 le modèle en plâtre d'une *Andromède enchaînée au rocher*, figure d'une expression assez énergique, mais d'une tournure peu élégante. Pour en finir avec les sculptures, nous citerons un beau trophée, ciselé par M. Soldi et exposé au Salon de 1871, représentant les *Armes de Persée :* au centre du bouclier, l'artiste a sculpté Persée se suspendant aux naseaux de Pégase et le domptant; sur la Harpé est figurée *Andromède implorant Persée;* sur le casque, pourvu d'ailes et ayant un cimier en forme de tête de cheval, on voit *Persée tuant le monstre*.

Le musée des Offices possède trois tableaux de Piero di Cosimo (XVe siècle) représentant divers épisodes de la fable de Persée et Andromède, entre autres *Persée délivrant Andromède et la rendant à son père Céphée* et les *Noces de Persée troublées par Phinée*. Le sujet de la *Délivrance d'Andromède* a été fréquemment retracé par les artistes; il a été peint notamment par P. Véronèse (gravé par L. Jacob), Annibal Carrache (au palais Farnèse), le Guerchin (ancienne galerie Las Marismas et gravé par Michele Bisi), le Guide (palais Rospigliosi, à Rome), le chevalier d'Arpino (musée du Belvédère, à Vienne), D. Feti (gravé par C. Boel), Fed. Zuccheri (palais Corsini, à Florence), Rubens (musée de l'Ermitage et musée de Madrid), Sébastien Bourdon (vente Godefroy en 1748, 900 livres), Ben. Masson (musée de Dijon), N. Diaz (vente de l'artiste en 1857, 2,500 fr.; gravé à l'eau-forte dans le catalogue), Louis Duveau (Salon de 1865), Emile Bin (salon de 1865, musée de Tours), etc. Le même sujet a été gravé par Gérard de Lairesse, Michel Hartwagner, Cherubino Alberti (d'après Polydore Caldara), L.-M. Bonnet, etc. Le Titien a peint une *Andromède attachée au rocher*, qui appartient au musée de l'Ermitage, et que F. Bertelli a gravée. On a deux eaux-fortes d'Augustin Carrache sur le même sujet. Nicolas Mignard a gravé à l'eau-forte, d'après Annibal Carrache, *Persée tranchant la tête de Méduse*. Au musée de Tours est un tableau de J.-M. Nattier, *Persée tenant la tête de Méduse et pétrifiant Phinée et ses compagnons*, sujet qui a été traité aussi par Annibal Carrache (au palais Farnèse), par Luca Giordano (musée de Dresde), le Poussin (tableau décrit par Smith et qui appartenait, en 1837, à un amateur anglais, M. George Stanley). Ch. Alberti a gravé, d'après P. Caldara, *Persée montrant à Atlas la tête de Méduse*. Un remarquable tableau de M. Joseph Blanc, *Persée monté sur Pégase et s'élançant pour délivrer Andromède*, a figuré avec honneur parmi les envois de l'école de Rome, en 1869. Parmi ceux de l'année suivante a paru un grand tableau de M. Machard, *Persée s'apprêtant à trancher la tête de Méduse*.

Persée, statue de bronze, chef-d'œuvre de Benvenuto Cellini; à Florence, dans la Loggia dei Lanzi. Persée est représenté au moment où il vient de décapiter Méduse. Debout, coiffé d'un casque ailé, chaussé des talonnières de Mercure, il foule aux pieds le cadavre de sa victime dont le cou laisse échapper des flots de sang; de la main droite, il tient un glaive recourbé; de la gauche, il soulève la tête de Méduse; il est entièrement nu. Nous avons raconté, dans la biographie de Cellini, l'histoire de cette statue commandée par Côme de Médicis et dont l'inauguration (1554) fut saluée par les applaudissements d'un peuple artiste. Benvenuto s'était heurté à des difficultés énormes pour fondre sa statue; il fallait une habileté extrême pour arriver à obtenir du même jet cette masse compacte et les morceaux qui s'en détachent plus ou moins, les deux bras par exemple. Les rivaux de l'artiste l'avaient taxé hautement de présomption et de folie lorsqu'ils l'avaient vu entreprendre un pareil travail. Peu s'en fallut que l'opération n'avortât; elle était à peine commencée qu'un incendie dévora en partie l'atelier et fut suivi d'une pluie torrentielle; après avoir lutté plusieurs heures avec ses ouvriers contre ces accidents, Benvenuto fut saisi d'une fièvre violente qui l'obligea de prendre un peu de repos. Il venait de se coucher, lorsqu'un de ses aides vint lui annoncer que tout était perdu; le métal, à peine liquéfié, s'était subitement refroidi et avait, pour employer un terme de fonderie, formé « un gâteau. » L'artiste retourne en toute hâte dans son atelier, fait querir chez ses voisins tout le bois qui s'y trouve pour alimenter le foyer et jette dans la fournaise un bloc d'étain pour en stimuler l'action et déterminer de nouveau la fonte. Le succès de l'opération était redevenu possible, quand surgirent de nouveaux accidents plus terribles que les premiers : « J'avais réussi, dit Cellini, à ressusciter un cadavre, quoique les ignorants qui m'entouraient se fussent attendus à un tout autre résultat. Mes forces étaient revenues avec la vie de mon œuvre, et j'oubliais, aussi bien que la fièvre, la peur de mourir que j'avais un instant auparavant. Tout à coup, nous entendons un bruit effroyable accompagné d'un éclair éblouissant, comme si la foudre même eût éclaté à sous nos yeux, phénomène qui donne le frisson à chacun de nous et qui m'épouvante, moi, plus que personne. Cependant ce grand bruit a cessé, l'éclair s'est éteint. Nous nous regardons les uns les autres, et je m'aperçois que le couvercle de la fournaise vient de se fendre et de se soulever. Le métal liquéfié déborde et va se perdre. Vite, vite, je découvre les orifices de mon moule; mais le bronze ne coule pas avec la rapidité accoutumée. Je comprends que ce feu d'enfer a dévoré tout l'alliage et j'ordonne à mes aides de m'apporter sur-le-champ les plats, les écuelles, les assiettes, tous les ustensiles en étain que je possède; j'en avais deux cents environ, que je mis un à un à l'entrée des canaux ou que je fis jeter en bloc dans la fournaise. Dès lors, chacun voyant que le bronze s'épanchait à merveille et que mon moule s'emplissait régulièrement, ce fut à qui m'aiderait avec le plus de zèle et ferait la plus joyeuse mine. Quant à moi, je surveillais tout le monde, dirigeant l'un, secourant l'autre et répétant : O mon Dieu, mon Dieu, qui es ressuscité des morts par ta toute-puissance pour monter glorieusement aux cieux! En un instant, le moule se trouva plein, et je tombai à genoux en remerciant Dieu dans toute l'effusion de mon cœur... » En lisant ce récit émouvant, on se rappelle involontairement Bernard de Palissy jetant au feu ses meubles pour faire cuire ses rustiques *figulines*.

La popularité rapide de l'œuvre de Cellini, les éloges presque unanimes qui en accueillirent l'apparition ne s'expliquent pas seulement, dit M. Henri Delaborde, par les difficultés dont l'artiste avait su triompher au dernier moment. « Une certaine nouveauté dans l'attitude et l'expression de la figure, l'élégance de quelques morceaux, du piédestal surtout (bien que cette base un peu étroite ne soit pas tout à fait d'accord avec les développements de la statue), expliquent aussi et justifient en partie l'admiration des contemporains pour le *Persée;* mais, à côté de ces qualités dont on doit tenir compte, de bien graves défauts viennent choquer le regard. Comment ne pas être frappé, par exemple, de l'inexactitude des proportions, du rapport évidemment faux entre la longueur du torse et la longueur des membres?... A les examiner un à un, plusieurs fragments paraîtront dignes d'éloge. La tête, coiffée d'un casque où l'imprévu de la forme s'allie à une singulière délicatesse de style, est jeune par les traits, virile par l'expression; le bras qui tient l'épée est modelé avec fermeté dans la partie supérieure surtout, et, sauf quelques roideurs dans les attaches, le dessin du torse a de la noblesse; mais, si l'on embrasse le tout d'un seul coup d'œil, quel désaccord entre ces diverses parties! Comment admettre que des jambes aussi vulgaires supportent ce corps héroïque, qu'un bras dessiné avec ce sentiment fin de la vérité se termine par une main aussi dépourvue d'élégance, et que, çà et là, une dépression de muscles, accusant presque la sénilité, puisse correspondre au caractère tout opposé de certaines formes, à la jeunesse du visage par exemple? » Malgré ses défauts, le *Persée* n'en doit pas moins être considéré comme l'œuvre capitale de Benvenuto et l'une des productions les plus intéressantes de l'art italien. A la vérité, le goût et le caractère de l'exécution font de cette figure et du pié-

destal qui la supporte une grande pièce d'orfèvrerie plutôt qu'un monument de la statuaire. Ce piédestal est décoré de masques, de statuettes, de guirlandes et d'un bas-relief où est retracée l'histoire d'Andromède et de Persée.

Cette statue a été gravée plusieurs fois, notamment par Giuseppe Gregori.

Persée délivrant Andromède, groupe de marbre, chef-d'œuvre de P. Puget; au musée du Louvre. Persée vient de tuer le monstre qui allait dévorer Andromède et détache la chaîne qui retenait au rocher la jeune princesse. De petits Amours s'empressent autour du héros et « font assez connaître, dit un ancien critique, que la passion fut le motif de cette entreprise. » Au pied de ce groupe, dont les dimensions sont considérables, sur un rouleau de marbre, on lit cette inscription : Ludovico Magno, et sur la plinthe : *Sculpebat et dicabat ex animo Petrus Puget, Massiliensis. Ann. Dom. MDCLXXXIV.* Puget, déjà vieux et malade lorsqu'il travaillait à ce grand ouvrage, se fit aider, pour le finir, par son élève Veyrier; le savant Tournefort déclare tenir ce renseignement de Puget lui-même, et il ajoute qu'ayant dit à l'illustre artiste qu'on trouvait la figure d'Andromède trop petite et que Persée paraissait un peu vieux, Puget répondit « que son élève avait, à la vérité, un peu trop raccourci la figure d'Andromède en l'ébauchant; que, néanmoins, on y trouvait les mêmes proportions qu'à la *Vénus de Médicis*. » — « A l'égard de Persée, ajouta-t-il en riant, le coton qu'il a sur les joues marque plutôt sa grande jeunesse que son âge avancé. » Les gens de la cour qui avaient la prétention de se connaître en art disputèrent fort sur les mérites de l'*Andromède* et du *Milon de Crotone;* Louis XIV se déclara pour l'*Andromède*. Puget, instruit de son jugement, osa émettre un avis contraire : « Il est vrai, dit-il, que le marbre de l'*Andromède* est plus beau, mais la figure de *Milon* est plus achevée. » L'abbé de Fontenay, dans son *Dictionnaire des artistes* (1776), s'exprime ainsi : « Tout le monde convient que la figure de Persée est admirable, que le visage d'Andromède exprime la souffrance mêlée avec la crainte, et que les chairs sont si tendres et si flexibles qu'on oublie que le sculpteur les a tirées du marbre. » Après nous avoir fait remarquer que la statuaire moderne n'a peut-être pas produit de pièce de sculpture plus considérable, M. Viardot ajoute : « L'extrême difficulté d'une œuvre aussi compliquée ne semble pas avoir donné le moindre embarras à son auteur; ni la clarté du sujet, ni le mouvement général, ni le travail de toutes ces parties diverses n'en sont altérés ou affaiblis. Andromède est délicate, mignonne, charmante. Persée, fort, audacieux, irrésistible comme le fils de Jupiter monté sur Pégase; seulement, la différence des sexes est marquée entre eux par la taille avec exagération : Andromède est une petite fille ou Persée est un géant. » Écoutons encore l'appréciation d'un maître, de Michelet : « Dans un inexprimable élan de félicité, dit l'auteur de l'*Amour*, Persée enlève d'un seul doigt la lourde chaîne de fer qui suspendait la jeune fille. Pour elle, éperdue, demi-morte, elle ne sent pas où elle est. Elle ne sait qui la délivre. Elle ne pourrait pas se porter, ayant été paralysée par ce rude froissement de chaînes et surtout par l'épouvante. On peut dire qu'elle n'en peut plus. Cet état d'extrême faiblesse et d'abandon absolu est tout à fait au profit de l'heureux libérateur; car enfin elle n'est pas morte : son petit cœur bat encore, et pour qui? On le sent bien. Les yeux fermés, de tout son poids elle se laisse aller sur lui. Close encore, mais si émue, sa jolie bouche veut dire : « Prends-moi, reçois-» moi, porte-moi... Je suis tienne, charge-» toi de moi... Je me donne; sois ma provi-» dence; fais de moi ce que tu veux... » Puget, l'admirable artiste, a atteint son but. Il a produit un grand effet d'amour et de pitié. Tous ceux qui voient cette œuvre ne manquent pas de s'écrier avec attendrissement : « Oh! qu'il est heureux, ce Persée!... Que » j'aurais voulu être là et sauver la petite » fille! »

Persée, statue de marbre, chef-d'œuvre de Canova; au musée du Vatican, à Rome. Le héros est coiffé du bonnet ailé; il tient de la main gauche la tête de Méduse, qu'il élève en avant, et, de la droite, l'épée recourbée, la *harpé*, avec laquelle il l'a tranchée.

Cette statue occupe l'un des quatre cabinets placés aux angles de la célèbre cour du Belvédère, les trois autres renfermant l'*Antinoüs*, le *Laocoon* et l'*Apollon Pythien*, merveilles de l'art antique. Ce fut à l'époque où l'*Apollon*, enlevé au Belvédère, figurait au Louvre, que Canova entreprit de faire son *Persée*, qui offre de nombreux rapports avec ce chef-d'œuvre du ciseau grec; on prétendit même qu'il eut la prétention, sinon de faire oublier l'*Apollon*, du moins de lui donner un remplaçant; mais Quatremère l'a disculpé de cette imputation, en assurant que le *Persée* était sur le point d'être vendu à la ville de Milan, lorsque le pape Pie VII, usant de l'autorité que lui donnaient les lois, s'opposa à la sortie de cet ouvrage d'art, en fit l'acquisition pour le musée du Vatican et ordonna de le placer dans la niche même d'où l'*Apollon* avait été enlevé. Quand, plus tard, cette dernière statue eut été réinstallée sur son ancien piédestal, le pape voulut que le *Persée* restât néanmoins au Belvédère et occupât la niche qui est en face de celle de l'*Apollon*. L'œuvre de Canova perdit naturellement à être rapprochée du chef-d'œuvre antique; autant on l'avait exaltée lors de son apparition, autant on la ravala depuis; ce serait le cas de dire qu'elle ne méritait

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Si elle est loin d'égaler l'*Apollon*, elle n'en reste pas moins une des productions les plus remarquables de la statuaire moderne, et il faut louer Canova d'avoir osé se mesurer avec les maîtres anciens : « N'est-ce pas ainsi, dit Quatremère, que, de tout temps et dans tous les genres, on a vu les plus grands hommes lutter sur le même terrain avec leurs antagonistes présents ou passés? Admettons donc que, dans le choix du sujet et de la composition de son *Persée*, Canova aurait eu la prétention d'une lutte plus ou moins directe avec l'*Apollon*, lutte qui n'aurait eu rien de commun avec le genre de la copie; eh bien! cette hardiesse ne fera qu'ajouter à sa gloire. Cependant, tout en avouant que le parti général et de la pose du *Persée*, que la direction des bras et des jambes rappellent le port et l'attitude de l'*Apollon*, on ne peut s'empêcher de reconnaître, dans ce qui fait le fond du caractère spécial, un système de formes assez différent, un ensemble généralement plus svelte, un port de tête entièrement autre, une diversité des plus sensibles dans la physionomie, dans les traits du visage et dans la coiffure; ajoutons, une dissemblance absolue pour ce qui regarde l'ajustement de la draperie. »

Le *Persée* valut à Canova la croix de l'ordre de l'Éperon d'or, la charge d'inspecteur général des beaux-arts à Rome et une pension viagère de 400 écus romains (1805). Ce chef-d'œuvre a été gravé par Domenico Marchetti.

PERSÉE, dit **de Citium**, philosophe stoïcien et géomètre grec, né au commencement du IIIe siècle avant notre ère, mort en 244, lors de la prise de Corinthe par Aratus. On croit qu'il fut d'abord esclave; d'autres le disent parent de Zénon, le fondateur de la philosophie stoïcienne. Dans tous les cas, il fut un de ses meilleurs disciples, et Zénon avait pour lui une amitié toute particulière. Le roi de Macédoine Antigone Gonatas, qui se piquait de stoïcisme, ce qui est assez étonnant chez un personnage du caractère qu'on lui connaît, voulait attirer Zénon à sa cour. Le philosophe était vieux, n'aspirait point à faire une fortune de courtisan et manquait, sans doute, des qualités convenables à cet emploi. Il envoya Persée, qui, disait-il, le valait à tous égards et possédait de plus que lui la jeunesse, chose utile à la cour d'un prince. Persée fit une belle fortune à la cour de Macédoine. Il enseigna la philosophie dans l'entourage d'Antigone Gonatas, qui lui confia plusieurs commandements militaires et le combla d'honneurs et d'argent, ce dont le stoïcisme de Persée s'accommoda volontiers et ce qui prouve que Zénon exagérait son mérite en le croyant aussi fort que lui. Persée commandait à Corinthe la garnison macédonienne quand la ville fut prise d'assaut par les Achéens sous les ordres d'Aratus. Persée périt les armes à la main. Diogène Laërce, dans la *Vie de Zénon*, lui attribue plusieurs ouvrages dont il n'a survécu que les noms; ce sont : *De la royauté*; la *République lacédémonienne; Du mariage; De l'impiété; Des amours; Thyeste*. Il avait aussi écrit des harangues, plusieurs dissertations et opuscules dont le nom lui-même est perdu. Ce fut lui qui inventa les courbes appelées spiriques. Ces courbes, qui ont occupé quelque temps les géomètres de l'école d'Alexandrie, ne sont autres que les sections planes de la surface engendrée par la révolution d'un cercle autour d'une droite excentrique quelconque; elles sont du quatrième ordre et devaient, par la variété de leurs formes, offrir un certain intérêt aux anciens.

PERSÉE, dernier roi de Macédoine, fils de Philippe V, mort en 167 avant J.-C. Il fut élevé au milieu des camps et se fit remarquer tout jeune encore par sa bravoure en combattant contre les Romains. Jaloux de son frère Démétrius, il le calomnia auprès de son père Philippe, obtint l'ordre de le faire mettre à mort et s'assura par ce crime la possession du trône de Macédoine, sur lequel il monta en 178. A partir de ce moment, Persée tourna toutes ses pensées vers un but unique, chasser les Romains de la Grèce. Il dissimula d'abord et, pendant six années, fit des préparatifs secrets, s'assura des alliances, groupa autour de lui tout ce qui avait la haine du peuple romain. Sa conduite finit par inquiéter les Romains, et l'assassinat de leur allié Eumène II, roi de Pergame, finit par leur ouvrir les yeux. La guerre éclata en 171. A la tête d'une armée de 40,000 hommes, Persée se maintint avec avantage pendant plus de trois années contre les généraux romains, jusqu'à ce que la république eut envoyé Paul-Émile pour le combattre. Vaincu à Pydna par ce dernier (168), Persée s'enfuit à Pella, puis dans l'île de Samothrace, où il se cacha quelque temps. Livré par un de ses serviteurs, il fut conduit à Rome, traîné derrière le char de triomphe de Paul-Émile, puis jeté dans un cachot, où on le laissa mourir de faim. Le seul de ses fils qui survécut devint greffier des magistrats romains, à Albe. La Macédoine fut réduite en province romaine.

PERSÈGUE s. f. (pèr-sè-ghe). Ichthyol. Syn. de PERCHE : *La* PERSÈGUE *ponctuée ressemble tout à fait à la perche ordinaire.* (V. de Bomare.) [illegible] PERSÈQUE.

— Bot. Ancien nom de la pêche.

PERSÉITÉ s. f. (pèr-sé-i-té — du lat. *per*, par; *se*, soi). Scolast. Qualité de ce qui existe par soi-même : *La* PERSÉITÉ *n'appartient qu'à Dieu.*

PERSÉPHONE s. m. (pèr-sé-fo-ne — nom gr. de *Proserpine*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des leucosiens, comprenant trois ou quatre espèces.

PERSÉPOLIS, ancienne capitale de la Perse, aujourd'hui en ruine, au S.-O. d'Ispahan, dans une belle plaine arrosée par le Bend-Emir (l'ancien Araxe). Les Persans l'appelaient *Istakhr* ou *Istakhar;* les Grecs lui imposèrent le nom de *Persépolis* (métropole de la Perse), sous lequel elle est toujours désignée dans l'antiquité. Les traditions locales en attribuaient la fondation à un des rois de la dynastie fabuleuse des Pischadiens, Dschemschid ou Giamschid; c'est l'opinion suivie par Chardin et Herder; mais les recherches les plus récentes la font seulement remonter aux Achéménides, à Cambyse, à Darius et à Xerxès, ce qui est déjà une antiquité suffisante. Cette ville était une des plus fastueuses des grands rois, qui y avaient entassé des richesses incalculables. La situation de la ville, dans une grande plaine largement arrosée, défendue au nord, au levant et au couchant par une ceinture de défilés et de roches vives, avait été admirablement choisie. Istakhar s'étendait sur les deux rives du Sirvend ou Morghâb; la résidence royale s'adossait à une colline creusée à l'intérieur, à la mode égyptienne, pour recevoir les sépultures des rois. Les points culminants des défilés étaient munis d'ouvrages défensifs, dont les vestiges subsistent encore. Ce sont ces buttes, châteaux ou forteresses, situés aux deux bords et au milieu du défilé, ou boyau de la montagne, sur une longueur de quatre lieues, qui opposèrent aux troupes d'Alexandre une si grande résistance lorsqu'il marcha sur Persépolis, en venant de la Susiane par Kaschan. Diodore de Sicile nous apprend que, placés en observation sur la pointe de ces rochers, des hommes *de la voix la plus forte* transmettaient, de proche en proche, avec une rapidité incroyable, jusqu'aux extrémités de la province, le mot d'ordre qu'ils avaient reçu (lib. XIX, cap. XVII). Ces montagnes, à deux lieues au nord de la ville, renferment une seconde nécropole royale, fort remarquable en ce qu'elle présente de gigantesques bas-reliefs sculptés dans le roc vif. Les Persans donnent à ce lieu le nom de *Kabrestan-Kanroûn* (cimetière des Guèbres) et appellent l'un de ces bas-reliefs le *Nakh-i-Roustaim* (portrait de Roustaim); mais, si l'on rapproche ces sculptures singulières de ce que l'on sait de Sémiramis, qui se fit sculpter en pied sur un rocher, et de Xerxès qui voulait faire tailler sa statue dans le mont Athos, on rapportera ces monuments à une époque bien antérieure à la dynastie des Sassanides.

Cambyse, après avoir dépouillé les édifices de Thèbes et de Memphis de tous leurs ornements d'or, d'argent et d'ivoire, en avait décoré les résidences royales de Suse et d'Istakhar. A l'entrée méridionale de la ville s'élevait un temple ou palais communiquant, au nord, par des galeries souterraines avec la montagne des Sépultures. C'est là que se trouvait le trésor des rois de Perse, au temps de la conquête d'Alexandre (336), et il renfermait des sommes immenses, outre une multitude d'objets précieux (Athénée, l. XII; Diodore, l. XVII; Strabon, l. XV). Sous Darab II, en effet (Darius Codoman), les lambris de cèdre et de marbre, communs à Persépolis dans les maisons des simples particuliers, étincelaient d'or et de pierreries. Alexandre en enleva un butin si énorme, qu'il ne fallut pas moins de 3,000 chameaux, sans compter les mulets, pour les transporter à Suse et dans d'autres villes qu'il avait indiquées sur sa route.

Alexandre prit Persépolis et la rasa complètement; suivant la plupart des historiens, il aurait même mis de sa propre main le feu au palais des rois (V. [illegible]). Les auteurs modernes, entre autres M. Flandin (*Voyage en Perse*, 1858, in-8°), pensent qu'il y a dans ces récits quelque exagération. En tous cas, Persépolis se releva de ses ruines et fut encore, sous les successeurs d'Alexandre, un centre considérable. L'auteur des *Macchabées* la nomme [illegible] (ville de Perse), bien distincte [illegible], située en Médie, au nord-ouest d'Istakhar et au sud-est [illegible] [illegible] notre ère, fixe comme il suit sa position : [illegible] Ammien Marcellin n'en cite pas moins cette même Persépolis, à la fin du IVe siècle, comme un des centres de population les plus considérables de la Perse (l. XXIII [illegible]) [illegible] avec [illegible] source est dans la Parétacène, l'embouchure au lac Bakhtéghan, et dont l'affluent, le Médus (l'Ab-Kur [illegible]) confine à la Caramanie, vers l'orient.

Sa véritable décadence date de la domination arabe. Ses [illegible] impitoyablement démolis et utilisés comme carrières de marbre et de granit; ses statues furent mutilées comme représentant des idoles, ses colonnes jetées par terre et la vie se retira entièrement de la grande capitale abandonnée. Cependant, le plus gigantesque de ses monuments, celui que les voyageurs et les archéologues désignent sous le nom de temple ou palais de Persépolis, montrait encore à cette époque des restes de son ancienne splendeur, car les Arabes l'appelaient Khané-Tchelminar (la maison des quarante colonnes); le nombre quarante (*tchel*) est toujours pris par les Arabes et les Persans dans le sens d'un nombre indéfini.

Les ruines de Persépolis n'ont commencé à attirer l'attention des savants qu'au XVIIe siècle. Chardin les a décrites soigneusement, et ses observations ont d'autant plus de prix que, depuis le séjour qu'il y fit (1664-1670), les monuments [illegible] considérablement détériorés. Il s'occupa surtout du palais, qui offre une masse énorme de débris de toutes sortes; il y vit encore debout vingt et une gigantesques colonnes de marbre [illegible] le sol, des pilastres en marbre noirâtre, très-[illegible] d'animaux en demi-relief, la tête et les pieds en saillie; des rampes, des paliers, des perrons, des parapets, des courtines de terrasse, [illegible] des vestiges presque entiers d'enclos, tout en marbre noir ou gris blanc, sculpté au dedans et au dehors, soit de feuillages au haut des portes, soit de personnages sur les murs, entre les fenêtres, et d'un ciseau si net, qu'il semblait que tout le travail venait d'être achevé.

La présence du scarabée sur les tombeaux de Persépolis; celle du globe ailé, d'où sortent deux têtes de serpent, dans les bas-reliefs du temple; les colossales figures de taureau, de lion, [illegible] à tête d'homme, sur lesquelles reposent les pilastres, [illegible] tienne. Mais les inscriptions admirablement taillées qui accompagnent les bas-reliefs n'ont rien de commun avec les hiéroglyphes. Ces écritures cunéiformes étonnèrent beaucoup le voyageur; on commence à peine à les déchiffrer aujourd'hui.

Les ruines de Persépolis présentent trois sites principaux : la nécropole, au nord; le palais, au [illegible] comme le font supposer les décombres beaucoup plus nombreux en cet endroit qu'ailleurs, la ville [illegible] [illegible] végétale, en suivre le tracé [illegible] cession de talus ou de petites éminences, derniers vestiges de murailles et de tours. A l'intérieur [illegible] contre-forts circulaires. La [illegible] sur 72.

[illegible] tous inégaux [illegible] [illegible] guise de chapiteau, d'une tête de cheval

[illegible] tre, de deux bustes [illegible] adossés ensemble; [illegible] à l'est, de deux bustes [illegible] qui ont des ailes [illegible] la gueule ouverte et [illegible] rangées de dents, avec [illegible] sur la tête. Six co- [illegible] du moins, descendent [illegible] drent une espèce d'estrade sur laquelle sans doute était dressé le trône ou tabouret royal; [illegible] pieds d'éléphant. L'entablement, les frises, les corniches gardent (sur les planches du [illegible] des traces visibles de vermillon, d'or et d'azur. Chardin pense que [illegible].

Parmi les nombreux bas-reliefs trouvés dans les décombres, un des plus remarquables représente une sorte de cortége ou procession [illegible] principaux, tous de grandeur naturelle, portent [illegible] par étages, [illegible] ceinture, les figures accessoires du cortége ont les cheveux courts et crépus. De ces personnages, il en est un qui lutte contre un animal fabuleux; un autre [illegible] droite un long bâton et une fleur dans la main gauche; un troisième, qui est assis, le tage (sorte de bonnet) en tête, sur un trône exhaussé par un mar- [illegible] hommes debout derrière lui; le plus éloigné l'ombrage d'un parasol, [illegible] éventail dans la main [illegible] de manipule dans la main gauche. C'est apparemment le portrait du roi.

Deux tombeaux creusés dans le roc, que [illegible] nord et à l'est, après avoir gravi trois cents pas dans la montagne au pied de laquelle est adossé le palais, sont ce qu'offre de plus intact le monument, dont ils ne sont qu'une dépendance. Le premier passait, parmi les plus anciens habitants de la plaine de Persépolis, pour le tombeau de Nimroud (Nemrod); le second, pour celui de Darab II, mais sans aucune preuve plausible [illegible], qui est en effet sans valeur. Quelques archéologues veulent voir le tombeau [illegible] II dans un petit édifice en marbre [illegible], situé au penchant d'une montagne [illegible] plaine de Morghâb, au [illegible] Nakht-i-Roustaïm et du Nakht-i-Redjab, [illegible] chemin de Schiraz et d'Ispahan. Le [illegible] tombe en ruine. Il est de forme à peu près carrée, soutenu par un piédestal et percé, à l'orient, au sud et au nord, de trois portes, sur chacune desquelles [illegible] bas-relief de deux figures, [illegible] des bas-reliefs du palais d'Istakhar. Les Persans prennent cette construction pour un temple où Bethsabée venait de Jérusalem faire ses dévotions et où elle a été ensevelie. Aussi l'appellent-ils Méchédi-Maderi-Suleyman, le tombeau de la mère de Salomon.

En ce qui touche la nécropole du nord, à 2 lieues de Tchelminar, ses quatre tombeaux [illegible]. On y pénétrait par des galeries souterraines très-étroites, dont l'entrée était sous le palais même, à plus de 2 lieues de distance, et dans lesquelles Chardin s'est engagé, mais sans pouvoir les parcourir dans leur entier. Les tables sculptées entre les quatre tombeaux, et au-dessous de chacun d'eux, sont encore aujourd'hui dans un état de conservation aussi parfaite que [illegible] le manteau des musulmans partout où il lui a été possible d'atteindre. Les bas-reliefs du Nakht-i-Roustaïm et du Nakht-i-R[illegible] sont extrêmement remarquables. Le premier qu'on aperçoit, en venant [illegible] la route d'Ispahan à Schiraz, représente la joute de deux cavaliers [illegible] et coiffés du bonnet royal. Les chevaux, d'une taille proportionnée à la leur, qui est de 12 pieds, ont pour [illegible] de fer et sur la croupe [illegible] portent de gros boulets ovales, pointus par le bout. Le cavalier de l'est tient dans sa main gauche une massue de fer, [illegible] droite un gros anneau du même métal qu'il tend à son adversaire. [illegible] la main droite, en portant [illegible] visage, afin de parer le [illegible] lui attacher [illegible] adresse, en quoi consistait toute la joute; et le vainqueur était celui des deux entre les mains duquel demeurait l'anneau. Chacun de ces lutteurs foule aux pieds [illegible] homme, de même taille que [illegible] contre terre. Tous les [illegible], à la différence près [illegible] la barbe longue, annelée par étages; le second, le visage moins plein, la barbe plus courte, taillée en pointe, et, [illegible] qui le couvre d'une [illegible] bas-relief tout [illegible] qu'à 7 pieds [illegible] pied en [illegible] un sabre, [illegible] demi [illegible]. Trois [illegible] des [illegible] personnage [illegible] sculpter, [illegible] quatre tombeaux [illegible] soixante pas [illegible] à trente pas du second, et à cent pas du troisième est le dernier. Au-dessus du premier tombeau, l'on voit le combat d'un géant contre un cavalier, qui, malgré sa vigueur, semble prêt à tomber du choc. Le géant a sur la tête un bonnet ou couronne fleuronnée, à chaque pointe, d'une pomme de pin; son ennemi, une sorte d'armet orné des mêmes fleurons. Entre le second et le troisième tombeau, nouveau bas-relief, dans lequel un cavalier gigantesque, à la barbe et aux cheveux assez courts, mais épais et frisés, paré d'un collier, coiffé d'un bonnet que surmonte un globe, porte aussi sur son cheval de gros boulets suspendus à des chaînes [illegible] et écailles comme des pommes de pin. Deux captifs le regardent, tête nue: l'un est à genoux et lui tend les bras; l'autre, debout, lui présente un rouleau de papyrus. A l'extrémité opposée, un troisième captif les avertit du geste et du regard; son buste seul sort du mur qui le couvre. Le sujet du tableau est expliqué par une inscription sur le mur en caractères approchant du syriaque.

Au-dessus des sculptures, à 35 pieds de hauteur, se dresse une tour carrée sans porte, ni fenêtres, ni ornement. La plate-forme, d'une pierre plus dure que le marbre, a l'éclat de l'albâtre; la hauteur de la tour est de 24 pieds, sa façade de 18, taillée dans la roche vive; le rez-de-chaussée en est coupé perpendiculairement, on ne peut y entrer qu'au moyen d'une brèche pratiquée dans le mur, près de 10 pieds au-dessus. On entrevoit, en outre, à une extrême élévation, sur les flancs de la montagne, plusieurs niches longues et étroites, sortes de sépulcres creusés dans le roc brut, à une profondeur de 5 à 6 pieds, autant que le regard peut le conjecturer d'aussi loin, la moindre trace de sentier n'existant nulle part pour y aboutir. C'est probablement une sépulture guèbre, et les Persans lui donnent d'ailleurs ce nom.

Tout porte à croire que les gigantesques travaux de Persépolis n'étaient qu'en voie d'exécution lorsque Alexandre s'en empara, comme le prouvent péremptoirement les pièces de colonnes, d'architraves, de corniches, les tables de marbre rases encore ou bien entamées de reliefs plus ou moins en saillie, où le ciseau de l'artiste a ébauché des joutes, des combats, des cavaliers conduisant des troupes de captifs, pierres d'attente d'une œuvre colossale, interrompue tout à coup par l'écroulement de la monarchie, et qui gisent profondément éparses ou entassées à divers intervalles parmi les décombres, sur une étendue de plus de 2 lieues, depuis Tchelminar jusqu'au delà de la vallée du Sirvend-Roud et sur la montagne des Sépultures. Toutes ces antiquités, d'une architecture si admirable ou si étonnante, palais, inscriptions, tombeaux, annexes de la vallée, de la montagne et de la plaine, reliaient entre eux les trois sites principaux auxquels on reconnaît l'assiette de tout l'ensemble, et le peu qui en est resté debout leur sert encore aujourd'hui de trait d'union, au delà même de l'enceinte présumée de la ville.

Persépolis (PRISE DE). Alexandre le Grand, après avoir soumis les Uxiens, qui prétendaient arrêter sa marche victorieuse dans les défilés de leurs montagnes, s'avança sur Persépolis, capitale des rois de Perse. Cette ville, célèbre par la somptueuse magnificence de ses monuments, se hâta d'ouvrir ses portes au vainqueur d'Arbelles, qui y fit son entrée au milieu de la redoutable phalange macédonienne. La malheureuse cité fut ensuite abandonnée à l'avidité furieuse des soldats, qui s'en disputèrent les riches dépouilles les armes à la main, massacrant tous ceux qui n'avaient point cherché leur salut dans les déserts ou les bois d'alentour. La citadelle renfermait d'immenses trésors, accumulés depuis de longues années dans son enceinte, et représentant le produit des vexations exercées par les rois sur les peuples. 120,000 talents (660 millions) tombèrent au pouvoir du vainqueur. Un si riche butin méritait bien un jour de réjouissance. Avant de quitter Persépolis, Alexandre fit servir à toute son armée un festin gigantesque; des tables immenses furent dressées dans les rues, et les soldats, abondamment pourvus de vivres et de vin, se livrèrent à une joie tumultueuse, tandis que le conquérant réunissait à sa table les principaux officiers de son armée et ses amis. Bientôt des libations multipliées eurent échauffé toutes les têtes, chassant la raison pour ouvrir la porte aux extravagances. Parmi les femmes admises à partager le couvert du roi se trouvait la courtisane athénienne Thaïs, maîtresse de Ptolémée, qui fut dans la suite roi d'Égypte. Sa beauté, son esprit fin et délié, sa gaieté bruyante lui avaient valu le droit de tout dire au vainqueur de l'Asie. Elle se leva dans une sorte de transport bachique et, le regard brillant, la tête élevée: « Seigneur, s'écria-t-elle, grâce à votre invincible courage, la Grèce est vengée; vous êtes maître de la Perse et c'est dans les coupes d'or de Darius que nous buvons son propre vin. Certes, mon orgueil est grand de pouvoir insulter à l'orgueil du roi de Perse jusque dans son palais; il me dédommage des fatigues que j'ai essuyées en parcourant l'Asie. Mais une chose encore manque à ma félicité, grand roi, que ne permettez-vous aux femmes qui ont suivi vos illustres guerriers de faire un feu de joie de la demeure de Xerxès, ce barbare qui brûla ma patrie? Trop heureuse mille fois si je puis allumer moi-même cet incendie en votre présence et faire dire à la postérité qu'une femme de la suite d'Alexandre a plus magnifiquement vengé la Grèce que les Miltiade et les Thémistocle! »

Tous les convives, enflammés par les ardeurs du vin, applaudirent à ce beau discours; Alexandre lui-même, se levant de table, une couronne de fleurs sur la tête et un flambeau à la main, s'avança pour accomplir cet exploit digne d'Érostrate. Tous le suivent en tumulte, dansant, chantant et poussant de joyeuses clameurs. Bientôt le palais est en flammes. A peine la première lueur de ce sauvage incendie eut-elle éclaté, qu'Alexandre, revenant subitement à la raison et reconnaissant sa folie, voulut arrêter le feu; mais il n'était plus temps: la somptueuse demeure périt entièrement (330 av. J.-C.).

Nous devons ajouter que le récit de ce singulier événement, emprunté aux historiens grecs, a été contesté par de savants critiques. Ce fameux incendie, disent-ils, se serait borné à la destruction de quelques maisons qui masquaient la façade du palais des grands rois. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les historiens persans ne disent pas un mot de cet acte de vandalisme, qu'ils n'auraient pas manqué de flétrir s'il avait reposé sur des preuves authentiques.

PERSÉPOLITAIN, AINE s. et adj. (per-sé-po-li-tain, è-ne). Géogr. Habitant de Persépolis; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les* PERSÉPOLITAINS. *La population* PERSÉPOLITAINE.

PERSÈQUE. V. PERSÈGUE.

PERSERIN ou **PRISREND**, la *Theranda* des anciens, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, au pied du Tchardag et près du Dren-Blanc, à 200 kilom. N.-O. de Salonique et à 80 kilom. E. de Scutari, ch.-l. de livah; 15,600 hab. Résidence d'un métropolitain grec et d'un évêque catholique. Manufactures d'armes à feu. La ville est dominée par un château fort, où réside le gouverneur de la ville et du livah.

PERSÉVÉRAMMENT adv. (pèr-sé-vé-ra-man — rad. *persévérant*). Avec persévérance: *Ils ont prêché* PERSÉVÉRAMMENT *la nécessité du recrutement.* (Danton.)

PERSÉVÉRANCE s. f. (pèr-sé-vé-ran-se — lat. *perseverantia*; de *perseverare*, persévérer). Qualité ou action de celui qui persévère: *La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue* PERSÉVÉRANCE. (La Bruy.) *Jusqu'à un certain terme la* PERSÉVÉRANCE *supplée au talent.* (J.-J. Rouss.) PERSÉVÉRANCE *vaut mieux qu'adresse.* (Lévis.)

> Oui, je te loue, ô ciel! de ta *persévérance!*
> RACINE.

> La vertu qui n'est pas d'un facile exercice,
> C'est la *persévérance* après le sacrifice.
> PONSARD.

— Persistance de ce qui dure, de ce qui se prolonge: *La* PERSÉVÉRANCE *de son inimitié. Frustrons l'attente du diable par la* PERSÉVÉRANCE *de notre douleur.* (Boss.) *La* PERSÉVÉRANCE *du mal alimente la plainte.* (Proudh.)

— Théol. Fermeté, constance dans la foi, dans la piété: *Le don de* PERSÉVÉRANCE. *C'est la* PERSÉVÉRANCE *qui nous transmet à la gloire.* (Boss.) ‖ *Persévérance finale*, Celle qui dure jusqu'à la fin de la vie: *Ainsi notre âme n'est plus en péril, nos résolutions ne vacillent plus, la mort ou plutôt la grâce de la* PERSÉVÉRANCE FINALE *a la force de les fixer.* (Boss.) ‖ *Catéchisme de persévérance*, Exercices de catéchisme que l'on suit après la première communion.

PERSÉVÉRANT, ANTE adj. (pèr-sé-vé-ran, an-te — rad. *persévérer*). Qui persévère; qui a de la persévérance: *L'artifice est plus habile et plus* PERSÉVÉRANT *que la défiance.* (Mass.)

— Qui persiste, qui dure; qui est fait avec persévérance: *Une activité* PERSÉVÉRANTE. *Un mauvais temps* PERSÉVÉRANT. *La réclamation du droit doit être* PERSÉVÉRANTE. (Lacordaire.)

Perseveranza (LA) [la *Persévérance*], titre d'un grand journal quotidien de Milan et l'un des plus importants de l'Italie. Fondée en 1859, après l'entrée des Français à Milan, par l'élite de l'aristocratie et de la bourgeoisie lombardes, dont les aspirations se faisaient malaisément jour sous la domination autrichienne dans un petit journal à allusions (*Il Crepuscolo*), la *Perseveranza* est devenue, sous la plume d'hommes politiques distingués, tels que MM. Allievi, Tenca et Visconti-Venosta, un organe grave, libéral modéré, discutant avec mesure, avec talent les grandes questions constitutionnelles et représentant en même temps les intérêts de la Lombardie. Les jeunes hommes qui la dirigent forment ce qu'on appelle « l'école des doctrinaires lombards. »

Ce journal fut créé par une souscription à laquelle s'empressèrent d'adhérer tous les membres de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie qui voulaient avoir un organe de leurs opinions unitaires et modérées. A peine fondé, il fut entouré de toutes les sympathies françaises et anglaises; ses correspondances jouissent du plus grand crédit et sont reproduites par un grand nombre de journaux moins bien informés.

PERSÉVÉRER v. a. ou tr. (pèr-sé-vé-ré — lat. *perseverare*, proprement continuer d'être sérieux, ne pas quitter son sérieux, son ardeur, aller jusqu'au bout, de *per*, et de *severare*, être sérieux, de *severus*, sérieux, sévère. Change *é* en *è* devant une syllabe muette: *Je persévère; qu'ils persévèrent*; excepté au futur de l'ind. et au prés. du cond.: *Je persévérerai; nous persévérerions*). Persister; continuer de faire toujours une même chose; demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution: PERSÉVÉRER *dans les bons principes.* PERSÉVÉRER *dans sa mauvaise conduite. Excepté dans le mal, il est toujours bon de* PERSÉVÉRER. (Silvio Pellico.) *Qu'on s'éclaire et qu'on* PERSÉVÈRE: *à ce double prix seulement, Dieu donne la force et permet le succès.* (Guizot.)

> . . . . Si l'on ne *persévère*,
> Jamais de ses travaux on n'obtient le salaire.
> L. RACINE.

‖ Persister dans le bien: *Qui* PERSÉVÉRERA *jusqu'à la fin sera sauvé.* (Fléch.) ‖ Persister, continuer à durer: *La fièvre* PERSÉVÈRE *malgré tous les remèdes employés.*

— Syn. **Persévérer, continuer, persister.** V. CONTINUER.

PERSÉVÉRIE s. f. (pèr-sé-vé-rî). Féod. Droit qu'avait un seigneur de poursuivre son homme de corps, son serf.

PERSIA (Horace), jurisconsulte et poëte italien, né à Matera. Il vivait au XVIIe siècle. On a de lui: *Consiliorum civilium cum decisionibus semicenturia* (Naples, 1640, in-fol.); *Conciliorum criminalium cum decisionibus semicenturia* (Naples, 1640, in-fol.); une tragédie, *Pompeo Magno* (1603); une comédie, *Il Mal marito* (1627), etc.

PERSIANI (Giuseppe), compositeur italien, né en 1805, mort en 1869. Il fit partie des élèves du Collége royal de musique établi à Naples. Après l'achèvement de ses études musicales, il débuta comme compositeur en 1826, et, pendant l'espace de trois ans, fit représenter, sur les principales scènes italiennes, huit opéras qui n'obtinrent que peu ou point de succès. En 1835, après un silence de six années, pendant lequel il sembla avoir concentré ses forces, Persiani donna à Naples son *Inès de Castro*, considéré comme son meilleur ouvrage et qui fut acclamé à outrance. Paris cassa le jugement du public napolitain. Monté aux Bouffes par les soins de Mme Persiani (Fanny Tacchinardi), que le compositeur avait épousée en 1830, l'ouvrage, bien que chanté par ces artistes d'élite qui avaient nom Rubini, Tamburini, Lablache, Mmes Giulia Grisi, Pauline Garcia et Persiani, n'eut aucun succès. La presse se montra sévère pour cette partition, qui contenait pourtant quelques morceaux remarquables. Après cet échec, M. Persiani cessa d'écrire. Une dernière œuvre, l'*Orfana savoiarda*, fut donnée au théâtre de Madrid; puis le compositeur disparut subitement du monde musical, et, depuis cette époque, les renseignements sur son existence manquent complétement.

PERSIANI (Fanny TACCHINARDI, dame), cantatrice italienne, femme du précédent, née à Rome en 1818, morte à Neuilly en 1867. Elle était fille du fameux ténor Tacchinardi, dont elle reçut les conseils et les leçons. Mariée avec le compositeur Persiani, elle embrassa, dès 1832, la carrière lyrique et débuta à Livourne dans *Francesca di Rimini*. Un succès immédiat la décida à signer un engagement pour Padoue; elle passa ensuite à Venise, où elle excita le plus vif enthousiasme dans *Roméo et Juliette*, le *Pirate*, la *Gazza ladra* et l'*Elisire d'amore*; en 1833, se trouvant à Milan, le poëte Romani écrivit en son honneur une pièce de vers destinée à consacrer le souvenir de son triomphe dans cette ville. L'année d'après, elle quitta la Lombardie et alla chanter à Rome deux opéras écrits pour elle: *I Promessi sposi* et *Misantropia e pentimento*. En 1835, elle obtint à Naples un tel succès dans *Lucia di Lammermoor* qu'on alla jusqu'à la comparer à la Malibran. Un échec d'une soirée qu'elle subit à Florence dans *I Puritani*, échec dû à la précipitation que mettait à la produire un impresario peu intelligent, ne diminua en rien sa renommée, mais la fit renoncer à reparaître jamais dans cette ville. Après s'être fait entendre à Bologne dans la *Sonnambula* et dans *Inès de Castro*, puis à Livourne et à Venise, où Donizetti écrivit à son intention *Pia dei Tolomei*, elle alla se montrer à Vienne, et vint enfin à Paris en 1837. Ses débuts au Théâtre-Italien eurent lieu en octobre de la même année par le rôle d'Amina de la *Sonnambula* et se continuèrent dans *Lucia di Lammermoor*, un de ses rôles favoris. Accueillie d'abord avec peu d'empressement, elle ne tarda pas cependant à se révéler cantatrice de premier ordre, et la saison de 1838 lui permit de développer toute l'étendue de ses moyens; les dilettanti admirèrent sa voix, une des plus merveilleuses qu'il leur ait été donné d'entendre et qui allait sans effort jusqu'au *ré* et au *fa* aigus; on vanta dès lors sa méthode sûre, large, irréprochable et qui rappelait la même perfection de détail, le même fini de fioriture que Mme Damoreau. Pendant douze ans, Mme Persiani est restée attachée au Théâtre-Italien, partageant les succès de Lablache, Rubini, Tamburini et Mario. Un peu délaissée dans

les derniers temps, elle se releva par de nouveaux efforts et brilla encore à l'horizon dramatique de 1849 à 1850; mais, se défiant de cette vogue dernière, laborieusement reconquise, elle renonça bientôt à la scène. Une fois cependant, en mars 1859, en l'absence de Mme Penco indisposée, elle chanta le rôle de Zerbina de *Don Giovanni* de manière à réveiller les regrets qu'inspirait sa retraite. Les rôles abordés par cette artiste sont nombreux; nous distinguerons, entre autres : *Il Barbiere di Seviglia*, *Il Matrimonio segreto*, *Don Giovanni*, *Matilde di Shabran*, *Norma*, *Il Pirata*, la *Sonnambula*, *I Puritani*, la *Gazza ladra*, la *Donna del lago*, *Cenerentola*, *Otello*, *Semiramide*, *Tancredi*, *Don Pasquale*, *Lucia di Lammermoor*, l'*Elisire d'amore*, *Belisario*, *Anna Bolena*, *Linda di Chamouni*, *Nabucodonozor*, *le Cantatrice villane*, *Il Turco in Italia*, *Beatrice di Tenda*, *Inez di Castro*. La voix de cette cantatrice, soprano d'une grande étendue et d'une puissance extraordinaire, brillait surtout par une pureté et une souplesse peu communes; admirablement dirigée, elle abordait avec beaucoup de bonheur les fioritures les plus hardies. Sa vocalisation facile, la netteté italienne de son style rendaient Mme Persiani plus propre à la musique bouffe ou de demi-caractère qu'aux rôles tragiques. Les grands élans dramatiques n'allaient, d'ailleurs, ni à la petitesse de sa taille ni à la légèreté de son organe. Parfois, cependant, elle a su racheter par une exécution audacieuse et très-originale les défauts d'une voix qui devenait maigre et criarde lorsqu'elle attaquait les passages de force; cette voix se montrait, en revanche, éblouissante d'agilité et de pureté dans les phrases qui n'exigeaient que l'emploi des cordes mixtes; alors Th. Gautier pouvait dire d'elle avec raison : « Ce n'est plus une voix, c'est un instrument divin, quelque chose d'inouï, comme des colliers de perles qu'une fée égrènerait dans le bleu du ciel. » Ou bien encore : « Quand Mme Persiani chante, il semble que l'on voit pousser des moissons de fleurs d'or ou s'épanouir en pluie lumineuse, sur le ciel d'azur d'une belle nuit d'été, les bombes d'argent d'un feu d'artifice; c'est un éclat, une netteté, un fini dignes des plus violents éloges. » On raconte sur cette cantatrice l'anecdote suivante : Pendant le premier séjour qu'elle fit à Naples, en 1834, un soir qu'elle chantait la *Beatrice di Tenda* de Bellini, une inconnue entra dans sa loge. Après quelques compliments prononcés d'une voix émue, cette inconnue lui dit, en lui montrant sa chevelure qui était splendide : « Ces cheveux sont bien à vous, signora? » Et sur la réponse affirmative, elle ajoute : « Eh bien! puisque je n'ai point ici une couronne de fleurs à vous offrir, permettez que je vous en tresse une moi-même avec vos propres cheveux!... » Cette inconnue, c'était la Malibran, qui devait mourir un an plus tard, et qui avait été saisie d'admiration en entendant sa jeune émule.

PERSICAIRE s. f. (pèr-si-kè-re — du lat. *persicus*, pêche, par allus. à la forme des feuilles). Bot. Nom vulgaire d'une plante du genre renouée, employé quelquefois aussi pour désigner le genre renouée lui-même.

— **Encycl.** La *persicaire* est une plante annuelle, à tiges hautes de 0m,60 à 0m,80, dressées, cylindriques, noueuses, portant des feuilles alternes, engaînantes, glabres ou à peu près, marquées ordinairement en dessus d'une tache noirâtre; les fleurs, assez grandes, rosées ou blanc verdâtre, sont groupées en épis terminaux, cylindriques, compactes, dressés. Cette plante est commune dans presque toute l'Europe; elle croît dans les lieux humides, au bord des eaux. Elle est incolore; mais sa saveur est âcre, poivrée et même caustique; cette saveur est due à un acide libre peu connu. La *persicaire* a été autrefois employée en médecine, comme astringente, détersive et antiseptique. On la prescrivait contre la gangrène et, en infusion, contre la diarrhée, la leucorrhée, la jaunisse, le scorbut, etc. La décoction était préconisée contre la dyssenterie, surtout lorsqu'il y avait ulcération des intestins. On la recommandait encore contre les maladies de la peau, et on la donnait en tisane à ceux qui avaient la gale ou d'autres affections cutanées. Tournefort assure que la *persicaire* est un des meilleurs vulnéraires qu'il connaisse. Les bestiaux mangent cette plante, à l'exception des vaches et des cochons, qui la repoussent. Ses graines sont recherchées par les petits oiseaux et peuvent servir à nourrir la volaille. On l'emploie quelquefois pour teindre les laines en jaune. Elle est souvent si abondante qu'il y aurait avantage à la faucher pour en faire de la litière ou de l'engrais. On peut encore en extraire de la potasse. On a donné aussi le nom de *persicaire* au poivre d'eau et à quelques autres espèces du genre renouée. V. ce mot.

PERSICARIE s. f. (per-si-ka-rî — du lat. *persicus*, pêcher). Nom donné anciennement au poivre d'eau, à la persicaire commune et à la plupart des renouées.

PERSICIFOLIÉ, ÉE adj. (per-si-si-fo-li-é — du lat. *persicus*, pêcher; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pêcher.

PERSICITE s. f. (per-si-si-te — du lat. *persicum*, pêche). Anc. minér. Pierre argileuse, dont la forme imite celle de la pêche.

PERSICOT s. m. (per-si-ko — du lat. *persicum*, pêche). Liqueur de table, faite principalement avec de l'esprit-de-vin et des noyaux de pêche.

PERSICULE s. f. (pèr-si-ku-le). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des marginelles, et comprenant les espèces à spire non saillante.

PERSIDE, en latin *Persis*, appelée aujourd'hui *Fars* ou *Farsistan*, contrée de l'Asie ancienne, dans l'empire des Perses, bornée par la Médie au N., par la Babylonie à l'O., par la Caramanie à l'E., et baignée au S. par le golfe Persique. Elle fut le berceau de la monarchie persane.

PERSIEN s. m. (pèr-si-ain). Anc. art milit. Bouclier qui servait à garantir les travailleurs.

PERSIENNE s. f. (pèr-si-è-ne — du vieux français *persien*, *persan*, sous-entendu *fenêtre*, fenêtre persane, espèce de châssis dont l'usage est une importation de l'Orient). Châssis de bois qui s'ouvre en dehors des fenêtres, comme des contrevents, et sur lequel sont assemblées des lames de bois disposées en abat-jour : *Entr'ouvrir les* PERSIENNES. *Il n'y a rien de plus gai que des* PERSIENNES *vertes*. (E. Sue.)

> Ma *persienne* fermée, assis à ma fenêtre,
> Je regarde d'en haut passer et disparaître
> Joyeux bourgeois, marchands.
>
> SAINTE-BEUVE.

— **Encycl.** Les *persiennes* s'ouvrent à l'extérieur, comme des contrevents, et sont garnies de lames de bois minces et inclinées de 45°; ce sont des espèces de jalousies fixes. Elles sont presque toujours à deux vantaux, et alors elles se composent de deux châssis mobiles tournant sur des gonds scellés dans la muraille.

Chaque châssis est formé de deux montants et de deux traverses assemblées à tenon et à mortaise, et larges de 0m,06 ou 0m,08 sur 0m,045 à 0m,06 d'épaisseur; ces quatre pièces peuvent être maintenues par une troisième traverse placée au milieu de la hauteur des deux montants, à une égale distance des deux traverses. Le vide des châssis est rempli avec des lames ou tringles de bois de 0m,012 ou 0m,015 d'épaisseur, et dont les deux tranches sont de niveau avec les surfaces intérieures et extérieures des châssis. Ces lames sont assemblées dans les montants obliquement à la surface des châssis; elles sont espacées proportionnellement à leur largeur, de telle sorte que, quand l'œil est placé à la hauteur de la tranche supérieure de l'une d'elles, la tranche inférieure de la lame qui est au-dessous ne permet pas d'apercevoir les objets qui sont en face, mais laisse voir aisément, si le regard plonge obliquement vers le sol, tout ce qui se trouve en bas. Les lames doivent donc être plus ou moins espacées, suivant qu'elles sont plus ou moins larges, et on les incline suivant que les *persiennes* sont placées à un étage plus ou moins élevé. La tranche de chaque lame, loin d'être perpendiculaire à leur surface, est taillée de telle sorte que, malgré l'inclinaison de la lame, elle soit de niveau avec la surface des montants et ne forme aucune saillie. La tranche inférieure de la traverse du haut est taillée aussi obliquement pour être parallèle à la lame la plus élevée; et, de même, la tranche supérieure de la traverse du bas est oblique, ainsi que les deux tranches de la traverse intermédiaire.

Les tringles ou lames peuvent être assemblées dans les montants de trois manières différentes : la première, qui est aussi la moins bonne, consiste à les faire entrer dans une entaille oblique creusée dans la tranche du montant; on les fixe ensuite avec des chevilles placées horizontalement; la seconde, qui est bien préférable, consiste à faire entrer la lame dans une entaille après avoir taillé ses extrémités en cylindre arasé ou goujon qu'on fait pénétrer dans un trou rond creusé au fond de l'entaille; et, enfin, la troisième consiste à faire, au lieu d'entaille, une mortaise oblique et à terminer les lames à leurs extrémités par des tenons de 0m,015 à 0m,018 de largeur.

L'usage des *persiennes* présente quelques inconvénients : au rez-de-chaussée, par exemple, elles ne permettent d'apercevoir que les pavés les plus rapprochés au bas de la chaussée, ou bien, si on veut voir plus loin, on est forcé de disposer les lames de façon que chaque passant puisse voir ce qui se fait dans l'appartement. Aux étages supérieurs, l'inconvénient est moins grand, mais il est impossible de distinguer ce qui se passe vis-à-vis de soi et à la même hauteur. On cherche à obvier au double inconvénient d'avoir trop d'obscurité ou d'être vu par les passants, en rapprochant les unes près des autres les lames du bas de la *persienne* et en [illegible] beaucoup celles de la partie supérieure. Un autre système consiste à rendre mobiles quelques-unes des lames, de façon à pouvoir varier leur inclinaison à volonté. Ce système est le plus [illegible]. Dans ce cas, les lames mobiles sont terminées par un goujon qui entre sans [illegible] dans un trou rond creusé dans la tranche des montants, alors les lames peuvent aisément se mouvoir et tourner sur [illegible]; mais elles [illegible] pouvoir [illegible] mouvement [illegible] une tringle de fer munie d'une poignée recourbée; la face de cette tringle porte d'autres petites tringles également espacées, perpendiculaires à la première, séparées entre elles autant que le sont les lames et se terminant par un enfourchement. Au milieu de la tranche de chacune des lames mobiles, on enfonce une vis à tête aplatie latéralement et qui entre dans l'enfourchement de l'une des petites tringles. Les enfourchements et les têtes des vis sont percés de trous, dans lesquels on rive des goupilles destinées à servir d'axe.

PERSIFLAGE s. m. (per-si-fla-je — rad. *persifler*). Action de persifler, propos de celui qui persifle : *L'homme honnête ne se laisse pas déconcerter par le* PERSIFLAGE : *ce qu'il croit juste ne peut jamais lui sembler risible*. (D. Stern.)

> De la joie et du cœur on perd l'heureux langage
> Pour l'absurde talent d'un triste *persiflage*.
>
> GRESSET.

> Le *persiflage* est si décent,
> D'un si bon ton, si raisonnable!
> Ah! le *persiflage* est charmant.
>
> MONVEL.

— **Syn.** **Persiflage, dérision, ironie**, etc. V. DÉRISION.

PERSIFLÉ, ÉE (pér-si-flé) part. passé du v. Persifler : *Une foule de gens* [illegible] *entrant au théâtre, pour s'y voir joués et* PERSIFLÉS. (Fourier.)

PERSIFLER v. a. ou tr. (pèr-si-flé — du préf. *per*, et de *siffler*). Tourner en ridicule par des paroles ironiques : *Dites-moi si Racine* A PERSIFLÉ *Boileau, si Bossuet* A PERSIFLÉ *Pascal*. (Volt.) *C'est de l'usage de tout dire sur le même ton qu'est venu celui de* PERSIFLER *les gens sans qu'ils le sentent*. (J.-J. Rouss.)

— Absol. : *Il ne cesse de* PERSIFLER.

> Vous *persiflez*, je vois, jeunes gens que vous êtes;
> C'est le don d'à présent, c'est le talent du jour.
>
> COLLIN D'HARLEVILLE.

Se persifler v. pr. Se railler soi-même : *Après avoir commencé par* ME PERSIFLER *moi-même, j'aurai tout le temps de persifler les autres*. (J.-J. Rouss.)

— Se railler les uns les autres : *Des auteurs occupés à* SE PERSIFLER.

— **Rem.** Il serait impossible d'expliquer pourquoi on écrit *siffler* par deux *f* et *persifler* par un seul. Aussi trouve-t-on dans les auteurs des fautes fréquentes contre l'orthographe officielle, et il serait à propos que l'Académie mît fin à cette espèce d'anarchie.

PERSIFLEUR, EUSE s. (pèr-si-fleur, eu-ze — rad. *persifler*). Personne qui persifle, qui a l'habitude de persifler : *Rien n'est facile comme le rôle de* PERSIFLEUR.

— Adjectiv. Qui persifle; qui a le caractère du persiflage : *Un vieillard* PERSIFLEUR *est deux fois détestable. Le ton* PERSIFLEUR *est la manière la plus facile et la plus impolie d'avoir de l'esprit*.

PERSIGNY (Jean-Gilbert-Victor FIALIN, dit comte, puis créé duc DE), conspirateur et homme politique français, né à Saint-G[illegible] Lespinasse (Loire) le 11 janvier 1808, [illegible] Nice le 11 janvier 1872. Son père, [illegible] Fialin, fut tué à la bataille de S[illegible] 1813. L'enfant fut recueilli par [illegible], qui obtint pour lui une bourse au collège de Limoges. Lorsqu'il eut achevé ses études, Fialin s'engagea dans un régiment de hussards (1825), puis [illegible] cavalerie de Saumur (1826). Deux ans plus tard, il était incorporé, avec le grade de maréchal des logis, dans le 4e [illegible] hussards. Là, il eut pour capitaine [illegible], dont les opinions étaient [illegible] était carbonaro. Au contact de ce patriote, Fialin, qui, sans trop savoir [illegible], était alors légitimiste, modifia sensiblement ses idées et, lors de la révolution de juillet 1830, il n'hésita point à [illegible] actives à la révolte [illegible] dans son régiment [illegible] [illegible] et postula un modeste emploi dans l'administration [illegible] fils de la reine Hortense et, quelque temps après, muni d'une lettre de recommandation de M. Belmontet, il se rendit à Arenenberg. Il y reçut [illegible] de l'ex-reine Hortense et de son fils, Louis Bonaparte. Celui-ci fit en quelque sorte de l'ex-maréchal des logis [illegible] commandements, remplit sa bourse vide et le chargea d'aller faire de la propagande en faveur de ses ambitieux projets. « M. Fialin, au moment de [illegible] geur des idées napoléoniennes, dit M. Taxile Delord, emprunta le nom de Persigny à une ancienne propriété de la famille de sa mère, située dans la commune de [illegible]. Il partit pour la France [illegible] dans sa mission que désireux de justifier la devise qu'il venait d'inscrire au bas de son écusson de vicomte : *Je sers*. » Après avoir parcouru la France et l'Allemagne pour reconstituer le parti impérialiste, [illegible] les sympathies, recruter des adhérents, il fut le principal instigateur de l'affaire de Strasbourg, dont il prépara les plans et la mise en scène (30 oct. 1836). Après l'avortement de cette audacieuse échauffourée, Fialin, dit de Persigny, d'abord arrêté après avoir arrêté lui-même le préfet, parvint à s'échapper, brûla tous les papiers compromettants qui avaient été déposés chez la chanteuse Éléonore Gordon, se réfugia dans le grand-duché de Bade, puis [illegible] Suisse, se rendit à Arenenberg et [illegible] Angleterre. Il y publia [illegible] une *Relation du* [illegible] et fut rejoint, au mois d'octobre 1836, par celui qu'il servait et à qui il voulait asservir la France; ces deux [illegible] aussitôt leurs menées ténébreuses. Au mois de juillet 1840 avait lieu l'attentat de Boulogne. [illegible] président de la chambre de la cour de Douai qui l'interrogea après son arrestation. « Au moment, dit-il, où les troupes proclamaient le prince et reconnaissaient le drapeau, un officier du 42e, qui m'a paru animé d'intentions hostiles, est entré au quartier. J'étais alors habillé en sous-officier d'infanterie et j'avais un fusil [illegible] sur lui et, au moment où j'allais le tuer, le lieutenant Aladenize s'est élancé sur moi et a détourné le coup que j'allais porter. Telle a été l'énergie de son action que ma baïonnette a été [illegible]. Un moment plus tard, le capitaine des grenadiers du 42e est arrivé et un nouveau conflit est survenu. Dans ce conflit, déterminé par les mêmes considérations, j'aurais infailliblement tué le capitaine si M. Aladenize ne s'était jeté de nouveau entre le capitaine et moi et ne m'avait retenu de [illegible]. » Comme on le voit par cette déclaration cynique, Fialin ne reculait pas devant le meurtre [illegible] 1840 [illegible] emprisonné à la forteresse de Doullens. Mais [illegible] militaire de Versailles et, peu après, il n'a- [illegible] républicains à Doull[illegible] Michel, Fialin de [illegible] [illegible] occidentales. » Fialin adressa ce numéro au [illegible]

ment et fut naturellement, dans cette Chambre un des plus chauds soutiens de la politique de l'Élysée. Le 14 décembre 1849, il partit pour Berlin, chargé d'une mission extraordinaire qui n'eut aucun succès. A l'approche de l'expiration des pouvoirs présidentiels, il fit partie du petit cercle d'amis intimes qui préparèrent le crime du 2 décembre 1851. « Désigné pour remplir les fonctions de ministre de l'intérieur au moment du coup d'État, dit M. T. Delord, Persigny avait rédigé et signé la circulaire destinée à faire connaître l'événement aux départements, mais les opinions de l'ancien rédacteur de l'*Occident français* firent craindre au dernier moment que sa présence au ministère ne donnât une couleur dangereuse à l'acte qui se préparait. M. de Morny prit la place de M. Persigny. » Ce dernier se borna pendant la nuit du 2 décembre à remplir les fonctions de commissaire spécial auprès du colonel Espinasse, chargé de prendre possession de l'Assemblée et d'arrêter les questeurs.

Après le coup d'État, Fialin, qui ne se faisait plus appeler que le comte de Persigny, devint membre de la commission consultative. Lorsque de Morny se démit du portefeuille de l'intérieur, à l'occasion des décrets qui confisquaient les biens de la famille d'Orléans, Persigny le remplaça (22 janv. 1852) et put enfin utiliser la circulaire préparée par lui au moment du coup d'État. Il signa les décrets, dirigea les premières élections au Corps législatif en employant la pression officielle la plus éhontée, continua à faire peser sur la presse un joug de fer et quitta le ministère à la suite d'un conflit de pouvoirs, le 23 juin 1854. Il avait été nommé sénateur le 31 décembre 1852. Appelé à l'ambassade de Londres le 7 mai 1855, Persigny occupa ce poste jusqu'au mois de mars 1858. Le 1er février de la même année, il était devenu membre du conseil privé, aux appointements de 100,000 francs. Le 9 mai 1859, il alla reprendre l'ambassade de Londres, qu'il quitta pour redevenir ministre de l'intérieur (26 nov. 1860).

Il arriva au pouvoir à la suite des décrets du 24 novembre 1860, qui apportaient de minces réformes dans le système d'étouffant despotisme sous lequel vivait la France. Persigny écrivit, le 8 décembre, une circulaire dans laquelle, après avoir comparé la liberté de la presse en Angleterre et en France, il déclara qu'il tolérerait toute discussion, à l'exception de celles qui touchent au principe du gouvernement. Il vécut en paix avec les journaux jusqu'au mois de janvier suivant. Il fit alors pleuvoir les avertissements sur les journaux et ordonna, par une circulaire du 13 mai 1861, la saisie de toutes les publications faites au nom des personnes bannies ou exilées du territoire, etc. Vers la même époque, il mit contre lui les cléricaux en supprimant tout conseil supérieur, central ou provincial de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (16 oct. 1861). Ce fut cette même année que Persigny adressa aux préfets la circulaire suivante, qui peint admirablement l'homme et le système de gouvernement adopté par l'auteur du 2 décembre.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(Très-confidentielle et pour le préfet seul.)

Le ministre de l'intérieur.

Paris, le 26 septembre 1861.

Monsieur le préfet,

Par une circulaire en date du 6 juin 1859, mon prédécesseur, M. le duc de Padoue, vous a prescrit les mesures à prendre dans le cas où un événement grave et imprévu amènerait la transmission du pouvoir au prince impérial, sous le nom de Napoléon IV.

En vous confirmant ces instructions, dont je vous envoie une copie, je crois devoir les compléter par les suivantes :

Aussitôt après la réception de cette lettre, vous établirez une liste de tous les hommes dangereux, quelles que soient leurs opinions et leur position sociale.

Après avoir étudié avec soin cette liste, vous y désignerez les hommes qui, ayant une valeur quelconque soit pour la délibération, soit pour l'action, pourraient, à un moment donné, se faire le centre d'une résistance ou se mettre à la tête d'une insurrection.

Vous formulerez personnellement et vous signerez des mandats d'arrêt pour chacun des hommes annotés sur votre liste, afin que, au premier ordre qui vous serait donné, leur arrestation eût lieu immédiatement et sans perdre une minute.

Vous me donnerez communication de la liste dressée par vous. Tous les mois, vous réviserez cette liste, ainsi que les mandats d'arrêt qui s'y rapportent.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(Très-confidentielle.)

Note annexée à la circulaire n° 2.

1° Les listes comprendront tous les hommes dangereux : républicains, orléanistes, légitimistes, par catégories d'opinions.

2° Les listes seront tenues exactement à jour, au fur et à mesure que quelque fait nouveau parviendra à la connaissance du préfet; les personnes inscrites sur ces listes devront, du reste, être l'objet d'une certaine surveillance.

3° Les formules de mandat seront imprimées à Paris et remises à MM. les préfets, qui n'auront qu'à les remplir de leur main et à les signer.

4° Les préfets conserveront ces mandats par devers eux, en les divisant par circonscriptions de commissaires de police.

5° Les préfets, dans leurs réunions, détermineront le mode qui sera employé pour faire opérer, sans perte de temps, les arrestations dans les divers arrondissements.

6° Prévoir, pour chaque département, les lieux où seraient transférées les personnes arrêtées.

Chargé de diriger les élections générales de 1863, Persigny, aidé par ses préfets « à poigne, » mit tout en œuvre pour écarter de la nouvelle Chambre les candidats de l'opposition. Le 28 mai, dans une circulaire, il recommande à ses agents de signaler aux populations la « coalition des hommes de 1815, de 1830, de 1848, qui essayaient sur plusieurs points de surprendre la bonne foi du pays, pour tourner contre l'empereur les libertés mêmes qu'il a données récemment. » Pour combattre M. Thiers, il fit intervenir le préfet de la Seine. Malgré tous ses efforts, le 31 mai, la liste de l'opposition passa tout entière à Paris, et trente-cinq députés non officiels entrèrent à la Chambre. C'était un échec pour le gouvernement, qui avait exercé une pression immense et dont les agents avaient montré une violence extrême. Persigny dut donner sa démission (25 juin 1863); mais, peu de jours après, il recevait en compensation un titre auquel il aspirait avec ardeur. Le 13 septembre, Fialin était créé duc.

Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'Empire, ce personnage ne fit plus partie du ministère; mais il resta le familier, le confident du maître, de sorte que les discours qu'il prononçait soit au Sénat, soit au conseil général de la Loire, soit même à la Société archéologique la *Diana*, qu'il présidait, étaient, ainsi que les lettres qu'il publiait, toujours remarqués et commentés. Il s'était fait le théoricien du régime qu'il avait concouru à fonder, ce qui lui avait valu d'être appelé le doctrinaire de l'Empire. Une dictature tempérée par l'opinion publique, faisant notre bonheur sans nous, au besoin malgré nous, c'est-à-dire l'abdication de tous dans les mains d'un seul qui peut être un sage ou un insensé, qui, après avoir été l'un, peut devenir l'autre, tel était le régime dont Persigny était l'apôtre, telle est l'essence de ce qu'on appelait les idées napoléoniennes. Théoriquement, de Persigny ne se déclarait pas hostile à la liberté, qu'il présentait, à l'exemple de son maître, comme le couronnement de l'édifice; seulement, il y mettait cette singulière et décevante condition, l'abdication, la disparition complète de tous les partis hostiles à l'Empire. Il était, en outre, l'adversaire acharné du régime parlementaire, qui subordonne le pouvoir exécutif au pouvoir législatif. Un pareil régime, selon lui, ne convient qu'à une société aristocratique et il est contraire au génie de notre race. En un mot, c'était un partisan du despotisme pur, d'un despotisme ayant l'apparence de favoriser la démocratie. La session des conseils généraux lui fournit, en 1864, l'occasion d'exposer un soi-disant programme libéral de l'Empire. En 1866, il publia, sous le titre de : l'*Outillage de la France*, une lettre dans laquelle il demandait un grand emprunt national pour terminer, coûte que coûte et au plus vite, notre système de communications, chemins de fer, routes, canaux, notre outillage agricole, industriel, commercial. Le 11 mai 1867, dans un discours au Sénat, à propos du sénatus-consulte modifiant l'article 26 de la constitution, il fit une charge à fond contre le régime parlementaire et la responsabilité politique. Dans une lettre publiée en janvier 1868, il déclara qu'il croyait nécessaire de revenir, en matière de presse, à la répression et aux moyens de rigueur. Toutefois, après les élections de 1869, en haine de M. Rouher, dont il ne voyait pas sans regret l'influence, il se rapprocha du tiers parti et favorisa l'avénement de M. Ollivier, à qui il écrivit une lettre rendue publique le 3 juin 1869. En 1870, il fut l'apologiste ardent du plébiscite et disparut après la chute de l'Empire. Il se rendit alors à Londres, d'où il adressa, le 17 juin 1871, aux électeurs de la Loire qui, disait-il, lui avaient offert une candidature à l'Assemblée nationale, une lettre pour refuser cet honneur. Il saisit cette occasion pour attaquer encore une fois le régime parlementaire. Devenu malade, il dut quitter le triste héros de Sedan et l'Angleterre et se rendit à Nice, où il mourut assisté de deux Pères jésuites et témoignant de ses sentiments catholiques.

Ce personnage avait épousé, le 27 mai 1852, Mlle Albine-Marie-Napoléone-Eglé Ney de La Moskova, née le 18 octobre 1832, et, à cette occasion, il avait reçu du chef de l'État un don de 500,000 fr. De cette union, qui fut très-orageuse, naquirent quatre enfants. Dix mois ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de son mari, lorsque Mme de Persigny fit à sa mère, la princesse de La Moskova, une sommation respectueuse pour épouser un jeune avocat, M. Hyacinthe Lemoyne, qu'elle avait rencontré en Égypte. La princesse de La Moskova s'opposa à ce mariage et demanda, le 13 février 1873, aux tribunaux de prononcer l'interdiction de sa fille comme étant « dans l'état de démence ou d'imbécillité morale prévue par la loi; » mais le tribunal repoussa la demande de la princesse et, le 18 du même mois, la duchesse de Persigny devenait Mme Lemoyne. Outre les écrits précités, M. de Persigny a publié : *Lettre de Rome* (1865, in-8°); *Lettre à Son Excellence M. le marquis de Talhouet* (1870, in-8°); *Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana* (1870, in-8°), etc.

PERSIL s. m. (pèr-si — lat. *petroselineum*, mot provenu du grec *petroselinon*, qui signifie proprement ache des rochers, de *petra*, pierre, et de *selinon*, ache). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant cinq ou six espèces qui croissent surtout dans l'Europe australe et dont une est potagère : *Le* PERSIL *s'accommode de toutes les terres.* (De Jussieu.) *L'usage du* PERSIL *est d'une très-grande antiquité.* (V. de Bomare.) *Le* PERSIL *commun est la variété la plus généralement cultivée.* (Raspail.) *Le* PERSIL, *qui entre si essentiellement dans la confection des sauces, nous vient des monts Sardes.* (Cussy.)

Une langue en ragoût, de *persil* couronnée.

BOILEAU.

‖ *Persil d'âne*, Nom vulgaire du cerfeuil sauvage. ‖ *Persil bâtard*, Nom vulgaire de l'æthuse ou petite ciguë. ‖ *Persil de bouc*, Nom vulgaire du boucage saxifrage. ‖ *Persil de cerf*, Nom vulgaire de l'athamante oréosélin. ‖ *Persil de chat*, Nom vulgaire de l'æthuse petite ciguë et de la cicutaire aquatique. ‖ ‖ *Persil de chien*, Nom vulgaire de l'æthuse petite ciguë. ‖ *Persil de crapaud* ou *des fous*, Nom vulgaire de la cicutaire aquatique. ‖ *Persil laiteux*, Nom vulgaire de l'œnanthe safranée et du sélin des prés. ‖ *Persil de Macédoine*, Nom vulgaire du bubon de Macédoine et du maceron commun. ‖ *Persil de marais*, Nom vulgaire de l'ache odorante, du sélin des marais et du sélin à feuilles étroites. ‖ *Persil marsigoin*, Nom vulgaire du géranier de Robert. ‖ *Persil de montagne*, Nom vulgaire de la livèche commune, du sélin de montagne et de l'athamante cervicaire. ‖ *Persil de montagne blanc*, Nom vulgaire de l'athamante libanotide. ‖ *Persil de montagne noir*, Nom vulgaire de l'athamante oréosélin. ‖ *Persil odorant*, Nom vulgaire de l'ache odorante. ‖ *Persil des rochers*, Nom vulgaire du bubon de Macédoine et du sison amome. ‖ *Faux persil*, Nom vulgaire de l'æthuse petite ciguë. ‖ *Gros persil*, Nom vulgaire du maceron commun.

— Loc. pop. *Arracheurs de persil*, Bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, ainsi dits parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante.

— Loc. prov. *Grêler sur le persil*, Exercer son autorité, son pouvoir, ses talents, sa critique contre des gens faibles ou dans des choses insignifiantes : *Cet homme est si rez terre et si platement benêt, que personne n'a le courage de s'en moquer; ce serait* GRÊLER SUR LE PERSIL. (Mme de Créquy.) *Qu'un roi fasse des épigrammes contre les rois, cela peut même aller jusqu'aux ministres; mais il ne devrait pas* GRÊLER SUR LE PERSIL. (Volt.)

— **Encycl.** Le genre *persil* renferme des plantes herbacées, ordinairement annuelles ou bisannuelles, à feuilles alternes, très-découpées. Les fleurs, blanches ou d'un jaune verdâtre, sont groupées en ombelles entourées d'un involucre formé d'un petit nombre de folioles, tandis que les involucelles ont des folioles plus nombreuses. Elles présentent un calice à limbe oblitéré; une corolle à cinq pétales arrondis, courbés en dedans, à peine échancrés, amincis en lanière infléchie. Le fruit, composé de deux carpelles à cinq côtes filiformes, égales, est ovale, comprimé latéralement ou presque didyme, couronné par un stylopode court, conique et par les deux styles divergents. Chaque carpelle renferme une graine gibbeuse ou convexe en dehors et plane à la face interne. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre d'espèces, dont une présente beaucoup d'intérêt.

Le *persil* commun est une plante bisannuelle, quelquefois annuelle, à racine conique, assez forte, un peu ramifiée, blanchâtre; la tige, haute d'un mètre, souvent moins, cylindrique, striée, un peu fistuleuse, glabre, rameuse au sommet, porte des feuilles alternes, à pétioles canaliculés, élargis et un peu embrassants à la base, à limbe divisé en folioles qui sont elles-mêmes incisées en lobes aigus, mais de moins en moins découpées à mesure qu'on s'élève sur la tige, en sorte que les feuilles supérieures sont presque entières et lancéolées; ces feuilles sont glabres et d'un beau vert. Les fleurs, petites, jaunâtres, sont groupées en ombelle terminale, entourée d'un involucre de six à huit folioles linéaires, simples, et divisée en ombellules à involucelles de huit à dix folioles semblables.

Cette plante croît spontanément dans tout le pourtour du bassin méditerranéen; elle était bien connue des anciens; mais les auteurs qui en ont parlé, sous les noms de *selinon* ou d'*apium*, paraissent souvent l'avoir confondue avec l'ache. Cultivée de temps immémorial dans les jardins, elle a produit plusieurs variétés : 1° *Persil commun*, type de l'espèce, décrit ci-dessus; 2° *persil à grosses racines*, à feuilles larges, à racine très-grosse et charnue, ayant une saveur analogue à celle du céleri-rave et employée de la même manière; 3° *persil grand de Naples* ou *à feuille de céleri*, plante très-grande, à côtes très-grosses, employée comme le céleri après avoir été blanchie, mais convenant peu pour fournitures; 4° *persil frisé*, à folioles légèrement crispées, ayant du reste tous les caractères du *persil* commun; 5° *persil nain très-frisé*, plante très-petite, lente à monter, à feuilles tellement crispées qu'elles ressemblent à de la mousse; 6° *persil de Smith* ou *de Windsor*, à feuilles élargies en palme, comme bullées ou cloquées, blanchâtres en dessous, plus vigoureux, mais moins agréable que le précédent; 7° *persil fin*, à feuilles radicales découpées en folioles linéaires; 8° *persil panaché*, variété plus curieuse qu'utile, assez ornementale, mais trop sujette à être détruite par les gelées.

Le *persil* s'accommode au besoin de toutes sortes de terres, pourvu qu'elles soient labourées profondément; toutefois, un sol frais et léger est celui qui lui convient le mieux. L'engrais doit être donné modérément, même parcimonieusement; un fumier trop gras augmenterait la quantité de la récolte, mais aux dépens de la qualité. Cette plante ne craint que les froids trop rigoureux. On a remarqué, néanmoins, qu'elle se conserve mieux à l'exposition nord qu'à celle du midi; on devra donc choisir la première pour avoir du *persil* pendant l'hiver, et la seconde pour en obtenir de bonne heure au printemps. Le semis peut avoir lieu en toute saison, hors le temps des gelées; toutefois, il s'opère de préférence au printemps. On répand la graine à la volée ou en rayons et on la recouvre d'environ 0m,01 de terre. Elle reste un mois à lever et souvent davantage, surtout si la terre est sèche. Dès que les jeunes plantes sont un peu développées, on sarcle suivant le besoin et on arrose si le temps est trop chaud.

Pour avoir du *persil* en hiver, on le couvre de grands paillassons durant les grands froids, ou mieux encore on fait, en juillet et août, un semis spécial sur lequel on met des châssis à l'approche des gelées. Dans les petits jardins, on sème presque toujours le *persil* en bordure, parce qu'il tient peu de place, indique très-bien par sa couleur foncée les limites des planches et retient les terres par ses fortes racines. Le *persil* de Naples doit être semé très-clair, ou mieux repiqué à la distance de 0m,30 environ en tout sens.

Dès que le *persil* a cinq ou six feuilles, on peut commencer à en récolter; on les coupe ordinairement et plus commodément avec un couteau; mais il vaut mieux le faire avec l'ongle, surtout quand la plante est jeune, et avoir soin de ne pas endommager le collet des racines. Cette récolte dure jusqu'aux gelées et recommence depuis avril jusqu'en juin. Si l'on a le soin de renouveler souvent la cueillette, et surtout de couper les tiges avant la floraison, on peut prolonger jusqu'à trois ans l'existence de la plante. On n'emploie guère que les feuilles fraîches; néanmoins, on les fait sécher quelquefois et on les conserve dans des sacs de papier, comme provision d'hiver; lorsqu'on veut s'en servir, on les met d'abord tremper dans l'eau pendant quelques instants; il est à peine besoin de dire que ces feuilles conservées sont beaucoup moins aromatiques.

La racine doit être récoltée à l'automne; si on la laissait passer l'hiver en place, elle deviendrait ligneuse et perdrait de sa valeur alimentaire; il est vrai que celle qu'on arrache la première année atteint rarement la grosseur du petit doigt. Aussi donne-t-on, sous ce rapport, la préférence au *persil* à grosses racines; on arrache celles-ci à l'approche des gelées pour les stratifier dans de la terre ou du sable avec les betteraves et autres racines sensibles au froid. On les consomme pendant l'hiver. Quant à celles que l'on destine aux usages médicaux, on les lave pour en enlever la terre; on supprime les radicelles, puis on divise le corps de la racine par fragments longs de 0m,01 environ; on fend longitudinalement ceux qui sont trop gros; enfin, on commence la dessiccation au soleil, pour la terminer à l'étuve.

Les fruits doivent être récoltés dès qu'ils ont atteint leur complète maturité; ceux qui sont destinés au semis seront pris sur les ombelles les mieux nourries, comme le sont en général celles qui se sont développées les premières. Après les avoir laissés un jour ou deux étendus en couches minces pour leur faire perdre leur excès d'eau, on les renferme dans un endroit sec; la graine ne conserve que deux ans, trois ans au plus, ses propriétés germinatives.

Le *persil* a une très-grande importance dans l'art culinaire, sinon comme aliment, du moins comme condiment. Il sert surtout à relever la saveur des mets un peu fades, tels que les viandes bouillies, les légumes verts, certaines salades, etc. Les maîtres en l'art d'Apicius ont raison de dire : « Si le *persil* n'existait pas, il faudrait l'inventer. » Les fermiers forment un très-bon aliment, qu'on mange surtout en friture, mais qui devient échauffant si on en abuse. Cette plante étant d'un usage fréquent dans les campagnes, il importe de ne pas la confondre avec la grande ciguë, méprise qui pourrait produire de graves accidents; on reconnaîtra facilement cette dernière plante à ses tiges fistuleuses

et à ses feuilles d'un vert sombre, les unes et les autres marquées de taches d'un brun noirâtre, et plus aisément encore à l'odeur fétide que toutes ses parties exhalent, surtout quand on les froisse entre les doigts. Les racines du *persil* peuvent servir à nourrir les vaches et les cochons; les feuilles plaisent beaucoup aux moutons, qu'elles contribuent à maintenir dans un bon état de santé, et surtout aux lapins, chez lesquels elles augmentent la qualité, le fumet et la saveur de la chair. Elles sont, au contraire, un poison pour les oiseaux de basse-cour et de volière, notamment pour les poules et les perroquets. Avec la plante fraîche, on prépare, par contusion, expression et filtration à froid, un suc assez usité.

Toutes les parties du *persil*, mais surtout ses fruits, renferment une huile essentielle, qui a des propriétés stimulantes; mais les deux principes importants de cette plante sont l'apiine et l'apiol (v. ces mots). Outre ces divers principes, les fruits du *persil* renferment : une matière grasse cristallisable, fusible à 23°, nommée *beurre de persil*; de la pectine, de la chlorophylle, du tannin, une matière colorante jaune, de l'extractif, du ligneux et des sels. En distillant ces fruits avec de l'eau, on obtient deux huiles essentielles, l'une légère, l'autre plus lourde contenant du camphre. Enfin, M. Bolt a trouvé dans cette essence des cristaux blancs (stéaroptène d'essence de *persil*) qu'il regarde comme produits par l'altération de l'huile volatile sous l'influence des rayons solaires.

La racine de *persil*, telle qu'on la trouve dans le commerce, est légère, ridée et jaunâtre en dehors, jaune et spongieuse à l'intérieur; elle a une odeur faible, mais agréable, et une saveur un peu âcre et aromatique; comme elle est facilement attaquée par les insectes et perd assez vite ses propriétés, on doit la choisir récente. Cette racine fait partie des cinq racines apéritives. Elle a été considérée de tout temps comme apéritive, diaphorétique, diurétique et stimulante; elle paraît exercer une action marquée sur la peau, sur l'appareil urinaire et sur les engorgements; on l'a employée avec succès contre l'anasarque. On l'a même proposée comme succédané de la racine de pareira brava. Enfin, on l'a vantée contre la syphilis.

Le suc du *persil*, mélangé avec du vin blanc, a donné de bons résultats dans le traitement de la blennorrhée, de la leucorrhée, des engorgements des viscères abdominaux, de l'œdème, de l'anasarque, qui accompagnent ou suivent les fièvres de saison, pertes séminales, etc. A l'extérieur, il a été prescrit contre les ophthalmies. On l'a encore employé, surtout dans la médecine homœopathique, comme stimulant et fébrifuge; on l'a vanté notamment contre les fièvres d'accès ou périodiques. Il en est de même de la poudre des feuilles, de l'eau distillée, du vin, du sirop, de la gelée et de l'huile de *persil*. Celle qu'on extrait des fruits a été regardée comme carminative et propre à tuer la vermine. L'huile essentielle a été aussi employée avantageusement contre la blennorrhagie. Enfin, l'apiol a été fortement préconisé comme fébrifuge et emménagogue.

A l'extérieur, les feuilles de *persil*, contusées, quelquefois associées aux corps gras, sont usitées comme résolutives; on les applique contre les engorgements en général, notamment ceux des mamelles, les dartres, les contusions, les ecchymoses, les tumeurs scrofuleuses, etc.; ces feuilles cuites forment un bon topique contre les hémorroïdes. On s'en sert encore pour tuer les poux, pour panser les plaies sanieuses et gangréneuses, etc.

Le *persil* joue un certain rôle dans la médecine vétérinaire; la décoction de sa racine facilite l'éruption du claveau chez les moutons; on se trouve même très-bien de faire paître ces animaux dans un champ semé de *persil*.

PERSIL (Jean-Charles), magistrat et homme d'Etat français, né à Condom (Gers) en 1785, mort le 10 juillet 1870. Il vint étudier le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1806, publia sur le régime hypothécaire deux ouvrages estimés, concourut sans succès pour obtenir une chaire à la Faculté de droit de Grenoble, puis à celle de Paris et se décida à suivre la carrière du barreau. Quelques-uns de ses plaidoyers le firent avantageusement connaître et le rangèrent parmi les membres du parti libéral. Ce fut lui qui défendit, devant la cour des pairs, Demouchy, compromis dans la conspiration de 1820, Étienne, compromis dans les poursuites dirigées contre l'Association nationale, et sa plaidoirie en faveur de François - Nicolas Bavoux, poursuivi criminellement pour la tournure libérale qu'il avait donnée à ses leçons à la Faculté de droit de Paris, eut surtout un grand retentissement. Au mois de juin 1830, les électeurs de sa ville natale l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés parmi les membres de l'opposition. Il attaqua aussitôt le ministère Polignac, protesta contre les ordonnances, se joignit aux députés qui se réunirent chez M. de Laborde et se prononcèrent pour la résistance, et se rendit avec M. Dupin à Neuilly pour offrir la lieutenance générale du royaume au duc d'Orléans. Chaud partisan de la dynastie nouvelle et devenu procureur général à la cour royale de Paris, M. Persil oublia complètement qu'il avait jusqu'alors défendu les idées libérales et, par un revirement si fréquent chez les hommes politiques arrivés au but de leurs désirs, on le vit « furieux de modération, » selon l'expression de La Fayette, se prononcer pour toutes les mesures rétrogrades, attaquer avec acharnement les journaux, les clubs, les associations, multiplier les procès de presse et faire un crime aux républicains de ne pas s'être rangés avec lui parmi les satisfaits. En 1834, Louis-Philippe l'appela à succéder à Barthe comme ministre de la justice. Il se démit de son portefeuille le 22 février 1836, mais le reprit le 6 septembre suivant et le conserva jusqu'au 15 avril 1837. A cette époque, ayant eu des divergences d'opinion avec le chef du cabinet, comte Molé, il donna sa démission, reçut la présidence de la commission des monnaies, entra dans la coalition, fit une guerre acharnée au ministère Molé, qu'il contribua à renverser (1839), et ne cessa plus, à partir de ce moment, de voter avec le parti conservateur et ministériel. En 1839, il entra à la Chambre des pairs et prit la direction de l'Hôtel des monnaies. Rendu à la vie privée par la révolution de 1848, il vécut dans la retraite jusqu'en 1852, époque où il fut nommé par Napoléon III membre du conseil d'État. Il a été appelé, en 1864, à faire partie du Sénat. Outre des plaidoyers, des rapports, des réquisitoires, des discours politiques, on a de lui : *Régime hypothécaire* (1809, in-8°); *Questions sur les hypothèques* (1812, 2 vol. in-8°). — Son fils, Eugène PERSIL, mort à Paris en 1841, devint, en 1835, substitut du procureur général à Paris et succéda à son père, comme député de Condom, en 1839. On lui doit divers ouvrages : *Des sociétés commerciales* (1833, in-8°); *Traité des assurances terrestres* (1834, in-8°); *De la lettre de change et du billet à ordre* (1837, in-8°). — Un frère du précédent, Nicolas-Jules PERSIL, a été successivement député, substitut du procureur général et notaire à Paris (1853).

Persiles et Sigismonde, roman de chevalerie de Miguel de Cervantes. C'est un de ces livres singuliers, étranges, sur lesquels la critique, même après deux siècles, hésite entre des jugements contradictoires. Œuvre de la vieillesse de l'auteur, publiée seulement après sa mort, en 1616, mais œuvre chérie, caressée pour ainsi dire et travaillée avec amour, le *Persiles et Sigismonde* tient une place à part dans les écrits de Cervantes. Quelques critiques espagnols l'estiment à l'égal du *Don Quichotte*, sinon davantage. Valdivieso, dans l'approbation qu'il donna à la première édition du volume, l'appelle le plus ingénieux, le mieux travaillé et le plus plaisant des ouvrages de Cervantes. Mais il convient de remarquer que les admirateurs de *Persiles* y louent surtout la régularité du plan, le choix du sujet, la perfection du style; qu'ils le vantent en y constatant l'absence de la recherche dans l'expression, de l'audace et du risqué des mots, des images, des figures, qui font précisément le grand charme du *Don Quichotte*. Quant à l'auteur lui-même, en annonçant le volume au duc de Lemos, son Mécène, il déclare que cet ouvrage auquel il met la dernière main sera le pire ou le meilleur de tous ceux qui ont été écrits en langue espagnole.

Comment, après avoir si bien persiflé les romans de chevalerie, Cervantes a-t-il eu l'idée d'en écrire un basé sur les mêmes données invraisemblables que les *Amadis*, les *Liswart* et les *Palmerin*? Avec une plus grande perfection de forme, des caractères plus intéressants et des élans de passion inconnus à ses devanciers, il n'a, en réalité, abouti qu'à composer quatre livres d'aventures touffues, sur lesquels, après lecture, le jugement hésite encore. Jusqu'à la fin du volume, on attend l'arrivée de Persiles et de Sigismonde, si bien annoncés dans le titre, sans qu'ils daignent paraître. Des géants font sortir d'une caverne, où il est enchaîné, le beau Périandre; ils l'attachent au fond d'une barque et le livrent à la mer. Périandre est recueilli par un navire, dont le capitaine, fils du roi de Danemark, s'est vu enlever sa fiancée, Auristela, par des corsaires. Périandre se déguise en femme, se fait vendre par le capitaine à ces mêmes corsaires et sert d'espion pour découvrir ce qu'est devenue Auristela. En effet, il est vendu aux habitants de l'île Barbare et le premier spectacle qui s'offre à sa vue, c'est l'héroïne qui, sous des habits d'homme, va être massacrée en sacrifice, comme une nouvelle Iphigénie, sur le bord de la mer. Il la délivre; mais ce n'est pas pour le capitaine qu'il agit, c'est pour son propre compte, car Auristela est depuis longtemps sa maîtresse idéale. Inconnu de tous, il revient avec elle et la fait passer pour sa sœur. Puis suivent des aventures sans fin, des pérégrinations à travers cet archipel imaginaire où Cervantes a placé l'action de son roman, l'île Barbare, l'île de Neige, l'île Inconnue. Mais où sont Persiles et Sigismonde? Un moment on croit les tenir; trois personnages débarquent dans l'île de Neige, deux chevaliers et une femme. Les chevaliers, l'épée à la main, se disputent la possession de leur maîtresse, mais les combattants y vont de si franc jeu, qu'ils se blessent mortellement, et la dame mystérieuse succombe de douleur. Cet épisode est des plus singuliers. On continue à suivre Périandre et Auristela. Par d'ingénieux récits, cédant la parole à des narrateurs, à Antonio, le rude soldat espagnol, à Rutilio, le maître de danse italien, très-fin et très-rusé, à Soza, le Portugais qui ne respire que l'amour, Cervantes fait étudier à ses pèlerins les diverses individualités de l'Europe; il les promène en Espagne, en Italie, jusqu'à Rome, à travers une série d'aventures qui retarde toujours leur union, et, enfin, il déclare que Périandre et Auristela ne sont autres que Persiles et Sigismonde. Le premier, fils du roi de Thulé, a été obligé de fuir avec celle qu'il aimait, à cause d'une rivalité d'amour avec son frère, et le roman, commençant *in medias res*, nous avait montré les deux amoureux dispersés déjà par le malheur, l'un enchaîné par des géants, l'autre sur le point d'être mise à mort. Dans l'idée de Cervantes, Persiles est une sorte d'Ulysse chrétien, d'Amadis philosophe, étudiant le monde et se formant aux luttes de la vie par un amour chaste et idéal. Un critique, M. Émile Chasles, a parfaitement mis en relief cette pensée philosophique, restée à peu près inaperçue. « Ce fut, dit-il, une conception qui, plus tard, tenta bien des écrivains et qui, plus heureuse alors, fit le tour du monde. En effet, ce héros sauvage que Cervantes a rêvé, qu'il a placé dans un lointain poétique, en opposition avec la vie sociale de son temps, cet homme ingénu et chaste, qui vit dans la liberté de la nature, par delà les mers, il est apparu un jour à Bernardin de Saint-Pierre écrivant *Paul et Virginie*. Fénelon en a fait un néophyte voguant à travers l'antiquité dans son *Télémaque*. Jean-Jacques Rousseau a prétendu élever de ses propres mains cet Émile au cœur honnête. Daniel de Foë l'a mis aux prises avec la nécessité dans l'île de Robinson. Et nous-mêmes, en des jours de doute, de colère et d'agitation morale, nous avons vu nos poëtes emmener au loin ce même héros de roman, à qui ils donnaient, sinon le calme, du moins la diversion d'un voyage à travers les montagnes et les mers. Chateaubriand l'a porté dans les savanes, lord Byron lui a fait parcourir le Nord et le Midi, Alfred de Musset l'a enlevé jusqu'aux forêts alpestres du Tyrol. Pourtant, aucun d'eux n'a songé au *Persiles* de Cervantes; mais l'œuvre de l'auteur espagnol était une singulière anticipation sur l'avenir, et, si je ne me trompe pas sur la date de cette conception, il faut encore la rapprocher des pages de Shakspeare et de Montaigne sur la vie sauvage! »

Ce roman bizarre a encore pour particularité la mort de Cervantes, survenue peu d'heures après que sa main en avait tracé la dédicace au comte de Lemos. Il lui dit qu'on lui a donné la veille l'extrême-onction et, se rappelant les premiers vers d'une vieille romance, s'écrie qu'il a déjà le pied dans l'étrier... pour le grand voyage. *Persiles et Sigismonde* ont été plusieurs fois traduits en français, par Legendre de Richebourg (1738, 4 vol. in-12) et par H. Bouchon-Dubournial, *Persiles et Sigismonde* ou les *Pèlerins du Nord* (1820, 2 vol. in-8°).

PERSILLADE s. f. (pèr-si-lla-de; *ll* mll. — rad. *persil*). Art culin. Sorte de mets fait de tranches de bœuf froid accommodé avec du persil, de l'huile et du vinaigre.

PERSILLÉ, ÉE adj. (pèr-si-llé; *ll* mll. — rad. *persil*). Se dit de certains fromages dont l'intérieur est parsemé de points verdâtres, comme si l'on y avait mis du persil haché.

PERSILLÈRE s. f. (pèr-si-llè-re; *ll* mll.). Vase rempli de terre et percé de trous, à l'aide duquel on obtient du persil en toute saison.

PERSIMON s. m. (pèr-si-mon). Arboric. Variété de prune.

PERSIO (Ascanio), philologue italien, né à Matera (Basilicate) vers 1550. Il fit une étude approfondie des langues anciennes et de sa langue maternelle, entretint une correspondance étendue avec les savants de son époque et fut enlevé par une mort prématurée. On a de lui : [illegible] (Venise, 1592, in-8°). [illegible] français par Jean de Tours [illegible] in-8°). Il avait entrepris un [illegible] lien qu'il ne put terminer. — Son frère, Antonio PERSIO, mort vers 1610, cultiva la théologie, les mathématiques, la physique, la médecine, la jurisprudence dans diverses villes d'Italie, fut l'ami intime de B. Telesio et se montra un constant défenseur de la liberté d'examen. Nous citerons, parmi ses écrits : [illegible] (Venise, 1575, in-8°); [illegible] (Venise, 1576, in-8°); [illegible] (Venise, 1593, in-8°).

PERSIQUE adj. (pèr-si-ke — lat. *persicus*; de *Persis*, la Perse). Qui appartient aux anciens Perses : *Les* [illegible] *persiques.*

— Archit. Se dit d'un ordre d'architecture, dans lequel on [illegible] au lieu de colonne des [illegible] figures d'esclaves qui portent l'entablement et qui [illegible] ordinairement des prisonniers perses.

— Chorégr. Anc. *Danse persique*, Sorte de danse militaire.

— Anc. pathol. *Feu persique*, Érysipèle.

— s. m. pl. Antiq. gr. Sorte de chaussure que portaient ordinairement les courtisanes.

— s. f. Arboric. Espèce de pêche, fort grosse et d'un goût délicat.

PERSIQUE (golfe), quelquefois *mer Verte*, *Sinus Persicus* [illegible] *Erythræum* [illegible] la mer d'Oman et à la mer [illegible] par la mer des Indes, entre l'Arabie et la Perse, et qui s'étend du S.-E. au S.-O., sur une longueur de 1,000 kilom.; sa grande largeur est de 450 kilom. environ. Il baigne au N. les provinces de Kerman, de Farsistan et de Khouzistan, en Perse, au N.-O. [illegible] Bassora, dans la Turquie d'Asie, à l'O. et au S.-O. le pays de Lahsa, en Arabie et au S. l'Oman, dans la même contrée. Il communique avec la mer d'Oman, à l'E., par le détroit d'Ormuz; son entrée est déterminée par le cap Mocendon, sur la côte d'Arabie, et par l'île d'Ormuz, près de la côte de Perse. Les côtes ne sont encore déterminées qu'avec peu de précision; elles sont plus élevées du côté de la Perse et offrent un plus grand nombre d'îles, parmi lesquelles on remarque Goban, Kharek, Boucheab, Kenn, Larek, Keichme, la plus grande du golfe, et Ormuz à l'entrée. La côte d'Arabie présente beaucoup de bas-fonds et de rochers; on y court de réels dangers. Les bancs de perles et de corail qui bordent cette côte sont célèbres; la pêche des perles est surtout abondante près des îles Bahreïn. Le Chot-el-Arab, fleuve formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, se jette dans le golfe par l'extrémité N.-O. de celui-ci; Bassora, sur ce fleuve, est le principal entrepôt du commerce du golfe. Abouchehr est le port [illegible] côte de Perse; ceux de Keichme et d'Ormuz, dans les îles de même nom, appartiennent à l'iman de Mascate; [illegible] et El-Katif. Le golfe [illegible] est peu fréquenté par les Européens.

PERSIQUES ou **SUSIANES** PYLES, [illegible] *Pylæ Persicæ*, [illegible] défilé situé dans les montagnes qui séparaient la Susiane de la Perside, à l'O. de l'ancienne Persépolis.

PERSISTANCE s. f. (per-si-stan-se — rad. *persister*). Action de persister; qualité de ce qui est persistant : [illegible]

PERSISTANT, ANTE adj. (per-si-stan, an-te — rad. *persister*). Qui persiste, qui reste ferme dans ses [illegible] : *Soyez* PERSISTANT [illegible].

— Qui dure, qui continue : [illegible] PERSISTANTE. *Le* [illegible] *cause une dangereuse et* PERSISTANTE *ivresse*. (A. Rion.)

— Entom. *Pattes persistantes*, Celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe.

— Bot. Se dit des organes qui persistent sur le végétal, qui ne tombent pas aux époques [illegible] PERSISTANT. [illegible] PERSISTANTES.

— Miner. *Chaux persistante*, Variété de chaux [illegible].

PERSISTER v. n. ou intr. (pèr-si-sté — lat. *persistere*; du préf. *per*, et de *sistere*, se tenir en place, rester en place, forme reduplicative [illegible] ferme dans sa [illegible]

Persister dans sa faute est [illegible]

— [illegible]

— Syn. **Persister, continuer persévérer** V. CONTINUER.

PERSIUS [illegible]

PERSON [illegible] à ses travaux agricoles, à des études sur l'amélioration de la race chevaline, devenait membre de la société d'agriculture de Caen, secrétaire de la société des courses, fondait la *Normandie agricole* et publiait diverses

[illegible] En 1847, M. Person se montra un [illegible] de la réforme électorale [illegible] la campagne des banquets [illegible] et fut élu, après la révolution [illegible] représentant du peuple [illegible] par le département du Calvados [illegible] à l'Assemblée. M. Person vota [illegible] avec les républicains [illegible] National. Il se prononça contre [illegible] l'expédition de Rome, et ne [illegible] à la Législative. Depuis lors, [illegible] dans la retraite. Nous lui devons, parmi [illegible] *Courses agricoles en 1840* (Caen, [illegible]), *les Bergeries, les brebis, et pays* [illegible] *Avenir des chevaux en France* [illegible] *le nom de rouage général* [illegible] *agriculture* [illegible] *les Haras, ce qu'ils ont été, ce* [illegible], *ce qu'ils devraient être* (Caen, 1851, in-8°).

PERSON (Béatrix-Martine DUMAINE, dame), actrice française. V. DUMAINE.

PERSONA s. m. (per-so-na — mot lat. qui signif. masque). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des pleurotomes.

PERSONA (Gobelin), chroniqueur allemand, né en Westphalie en 1385, mort après 1418. Il se rendit en Italie, où il acquit une instruction très-variée, obtint un emploi à la chambre apostolique, à Rome, fut chargé par le pape de recueillir les impôts dans l'État de [illegible], puis se fit ordonner prêtre et revint en Allemagne, où il remplit diverses fonctions ecclésiastiques. A la suite d'un nouveau voyage en Italie, Persona devint doyen de l'église de Bielefeld et termina ses jours au couvent de Bodicheim. On lui doit : *Cosmodromium seu Chronicon universale, ab orbe condito ad annum* 1514 (Francfort, 1599), ouvrage où l'on trouve des renseignements précieux et un esprit de critique rare parmi les [illegible] du temps où Persona vivait.

PERSONA (Christophe), helléniste italien, né à Rome en 1416, mort dans la même ville en 1485. Il entra dans la congrégation des guillelmites, devint prieur de Sainte-Balbine, sur le mont Aventin, et fut nommé, en 1482, préfet de la bibliothèque du Vatican. Il a laissé un assez grand nombre de traductions d'une médiocre valeur. Nous nous bornerons à [illegible] de *Vingt-cinq homélies de saint* [illegible] (1470), de quelques *Traités* [illegible] de saint Athanase sur les [illegible] (1477), des *Livres* d'Origène contre Celse (1481); de l'*Histoire de* [illegible], par Procope (1509), de l'*Histoire d'Agathias* (1516).

PERSONAIRE s. f. (per-so-nè-re — du lat. *persona*, masque). Bot. Syn. de GORTÉRIE, genre de composées.

PERSONÉ, ÉE adj. (per-so-né). Bot. V. PERSONNÉ, ÉE.

PERSONIER DE ROBERVAL (Gilles), géomètre français. V. ROBERVAL.

PERSONNAGE s. m. (pèr-so-na-je — du lat. *persona*, personne). Personne considérable [illegible] ou par sa réputation : *Les* [illegible] PERSONNAGES *de* [illegible]. [illegible] PERSONNAGE, *un grand* PERSONNAGE. *Ces décorations si magnifiques qui nous éblouissent et qui embellissent nos histoires cachent souvent les* PERSONNAGES *les plus vils* [illegible]. (Mass.) *Le plus pauvre* [illegible] *peut* [illegible] *le plus haut* [illegible] *raison.* (Proudh.)

> [illegible] *personnage.*
> [illegible]

> [illegible] France.
> LA FONTAINE.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible];
> Jugez du nombre de ses fous
> GILBERT.

Personne que [illegible], considérée au point de vue de sa valeur personnelle : *Un sot* PERSONNAGE. *Un triste* PERSONNAGE.

— Littér. Personne mise en action dans un ouvrage dramatique ou dans un autre ouvrage littéraire : [illegible] PERSONNAGE [illegible] PERSONNAGE [illegible] *chaque* PERSONNAGE [illegible] (L. Veuillot.) [illegible] *Un véritable artiste* [illegible] *tous les* PERSONNAGES. [illegible] MOLIÈRE. (Volt.)

[illegible] Personne [illegible] PERSONNAGE [illegible] *propre* PERSONNAGE [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] *partout* [illegible] *il se trouve* [illegible]

> Que vous jouez au monde un petit *personnage!*
> MOLIÈRE.

> Un loup, [illegible] petite part
> [illegible]
> Crut qu'il fallait [illegible] du renard
> Et faire un nouveau *personnage.*
> LA FONTAINE.

— *Personnage allégorique*, Être métaphysique ou inanimé que l'écrivain ou l'artiste personnifie : *Rubens, dans sa galerie du Luxembourg, a fait un grand emploi des* PERSONNAGES ALLÉGORIQUES. (Acad.)

— B.-arts. Chacune des figures humaines qui entrent dans une composition : *On ne doit placer au second plan du tableau que les* PERSONNAGES *qui sont secondaires dans l'action.* ‖ *Tapisserie à personnages*, Celle qui représente une action à laquelle prennent part diverses figures.

— Dr. canon. Bénéfice ecclésiastique, cure. ‖ Vieux en ce sens.

— Syn. **Personnage, rôle.** Le *personnage* comprend la personne tout entière qu'il s'agit de représenter, non ses paroles ou ses actions seulement, mais son caractère, ses qualités, ses défauts, ses ridicules. Le *rôle* est proprement ce que dit le personnage et la manière dont il le dit; c'est aussi quelquefois ce qu'il fait, mais seulement quand on examine la manière dont il le fait. Un *personnage* est noble, grand, intéressant, ou bas, odieux; un *rôle* est difficile ou facile, bien ou mal joué. Cependant on dit aussi qu'un acteur joue bien tel *personnage*, mais on fait entendre par là qu'il s'identifie complètement avec son *rôle*, que l'illusion produite est complète, qu'on oublie l'acteur pour ne plus voir que la personne; tandis que dans le *rôle* on voit toujours l'acteur et on le juge comme tel.

PERSONNALISATION s. f. (pèr-so-na-li-za-si-on — rad. *personnaliser*). Action de personnaliser; être personnalisé : *Il est bien entendu que chacune de ces* PERSONNALISATIONS *emprète un peu sur l'autre.* (Val. Parisot.)

PERSONNALISÉ, ÉE (pèr-so-na-li-zé) part. passé du v. Personnaliser : *Les dieux sont le plus souvent des êtres métaphysiques* PERSONNALISÉS.

PERSONNALISER v. a. ou tr. (pèr-so-na-li-zé — du lat. *personalis*, personnel). Faire une personne fictive de : PERSONNALISER *un vice, une vertu.*

— v. n. ou intr. Faire des personnalités : *Stanislas, qui était généreux et qui n'aimait pas la satire, fut indigné qu'on osât ainsi* PERSONNALISER *en sa présence.* (J.-J. Rouss.) ‖ Inus.

PERSONNALISME s. m. (pèr-so-na-li-sme — du lat. *personalis*, personnel). Action de tout rapporter à soi; vice de celui qui est personnel, qui ne s'inquiète que de sa propre personne.

PERSONNALITÉ s. f. (pèr-so-na-li-té — du lat. *personalis*, personnel). Individualité consciente; ce qui appartient à la personne, ce qui lui est propre, ce qui la caractérise et la distingue : *La perte totale de la mémoire détruirait le sentiment de la* PERSONNALITÉ. (Acad.) *L'âme est la substance de la* PERSONNALITÉ *et de la spontanéité humaine.* (Buchez.) *A la* PERSONNALITÉ *la causalité et la finalité sont attachées.* (C. Renouvier.) *L'âme est le foyer de la* PERSONNALITÉ *humaine.* (L'abbé Bautain.) *L'existence humaine bien conçue n'est autre chose que l'abdication de la* PERSONNALITÉ, *pour rentrer dans l'ordre universel.* (Mme de Staël.) *La* PERSONNALITÉ *n'est pas autre chose que l'individualité ayant conscience et intelligence de soi.* (Lacordaire.) *L'homme, par sa nature et son instinct, est prédestiné à la société, et sa* PERSONNALITÉ, *toujours inconstante et multiforme, s'y oppose.* (Proudh.)

— Personnalisme; caractère d'un individu personnel, préoccupé exclusivement de soi : *L'essence de l'esclavage est la destruction de la* PERSONNALITÉ *humaine.* (Lamenn.) *La prodigalité est l'effet d'une* PERSONNALITÉ *imprévoyante ou d'une sorte de vanité.* (Latena.) *Le grand but que nous devons tous poursuivre, c'est de tuer en nous le grand mal qui nous ronge, la* PERSONNALITÉ. (G. Sand.) *C'est la* PERSONNALITÉ *qui altère ou décrie la vérité.* (Guizot.)

— Personne, personnage : *Les plus hautes* PERSONNALITÉS *de la Grande-Bretagne.*

— Parole offensante; dard ces expressément contre une personne : *Se permettre des* PERSONNALITÉS. *La* PERSONNALITÉ *maniée comme* [illegible] *effraye jusqu'aux rieurs.* (A. Carel.)

— Encycl. Philos. Un grand nombre de questions métaphysiques, bruyamment et violemment débattues entre les écoles adverses, se résolvent en grande partie en véritables logomachies, presque toujours accompagnées, il est vrai, de questions de fond assez ardues pour qu'il soit important de ne pas les compliquer de querelles sur les mots. La question de la *personnalité* en est un exemple remarquable. Qu'est-ce qu'une personne? Faute de s'entendre sur cette question primordiale, et en se laissant le sujet de [illegible], ou du moins d'un grand nombre de manières différentes, les scolastiques ont perdu beaucoup de temps et de paroles à batailler sur [illegible] des questions [illegible] que soulève la question de la *personnalité*. Sans nous arrêter aux définitions diverses qui ont été données sur ce mot, nous rappellerons celle de Boëce, qui a été définitivement adoptée par tous les théologiens et par la plupart des philosophes : « La personne, d'après Boëce, est une substance individuelle, d'une nature raisonnable ou intelligente. » Rien ne s'oppose à ce que l'on accepte pour base de la discussion cette notion simple et claire; mais il importe de faire remarquer que, dans l'esprit de Boëce et des théologiens qui l'ont suivi, les animaux sont exclus *à priori* de la *personnalité*; que Boëce a cru arriver à cette exclusion en attachant la *personnalité* à la nature raisonnable ou intelligente; car, pour les théologiens, le but final, qui domine la question présente, est celui-ci : réserver la *personnalité* à Dieu, aux anges et aux hommes.

On conçoit que nous n'avons à nous occuper ici ni des anges, dont l'existence est purement théologique, ni de Dieu, dont la nature a été étudiée ailleurs. Quant à l'homme, personne ne songe à lui contester la *personnalité*; car, pour dire vrai, l'idée même de *personnalité* est née dans l'esprit des hommes de la notion de leur propre nature, qu'ils sentent être intelligente et consciente. Nous disons consciente, et nous serions très-volontiers portés à substituer ce mot à celui de Boëce pour caractériser la personne; car l'idée qui domine, selon nous, dans l'esprit de ceux qui veulent abstraire la notion de personne, c'est la conscience du moi. Nous croyons même que, sur ce terrain, il serait plus facile, sinon de résoudre, au moins d'élucider la question difficile de la *personnalité* des bêtes. Les théologiens, qui nient cette *personnalité*, ne paraissent pas avoir ce droit, puisque pour eux la *personnalité*, c'est l'intelligence; car il nous semble absolument impossible de refuser l'intelligence aux bêtes, à celles du moins d'un ordre un peu élevé. Mais si l'on admet que la conscience est le caractère de la personne, le doute devient légitime. L'animal raisonne, l'animal sait, mais se sait-il? A-t-il conscience de son être? Dit-il explicitement *moi?* La question est d'autant plus difficile à résoudre que le témoin le plus utile à interroger, la bête elle-même, est absolument dépourvue de moyens pour faire connaître ses idées abstraites, si elle en a.

Quant à la question de la *personnalité* divine, c'est-à-dire du caractère personnel de la nature de Dieu, nous avons dit pourquoi nous étions résolu à ne pas nous en occuper; on comprendra donc sans peine que nous ne disions rien du dogme chrétien des trois personnes en Dieu. Il est d'autant moins utile de s'y arrêter que les théologiens eux-mêmes, tout en affirmant la triple *personnalité*, ne le font qu'avec des explications, des restrictions, des atténuations qui pourraient facilement passer pour des négations du dogme. « Nous disons, fait observer saint Augustin, une essence en trois personnes, comme ont fait plusieurs Latins respectables, qui n'ont point trouvé d'autre manière plus propre à exprimer ce qu'ils entendaient; mais ici le langage humain se trouve très-défectueux; on a dit trois personnes, non pas pour exprimer quelque chose, mais pour ne pas demeurer muet. » On voit combien il serait peu utile de discuter avec des gens si peu convaincus, si peu pénétrés du sens de leurs paroles, et qui ne parlent que de peur de rester courts. Ne prenons donc aucun parti entre les sociniens et les catholiques, et gardons la même neutralité à l'égard de l'unité de la personne du Christ, que les uns affirment et les autres nient avec la même ardeur. En somme, de toute la théorie chrétienne de la personne, il ne convient de retenir que la définition, qui est à peu près irréprochable; or, la théorie de la *personnalité* n'a guère d'application réelle que dans l'exposition des dogmes chrétiens.

PERSONNAT s. m. (per-so-na — rad. *personne*). Hist. relig. Sorte de bénéfice qui, dans une église cathédrale ou collégiale, donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE s. f. (pèr-so-ne — lat. *persona*, mot dont l'origine est inconnue et qui signifiait proprement le masque que portaient les acteurs, puis, par métonymie, rôle d'un acteur, personnage représenté par lui. Enfin le mot a fini par représenter en général l'idée d'individualité, de personnalité. Le mot *personne* est ainsi devenu le synonyme du latin *homo*). Homme ou femme : *Une* PERSONNE *de mérite. Une* PERSONNE *honnête. Des* PERSONNES *comme il faut. Les* PERSONNES *d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités.* (La Bruy.) *On peut définir l'enfant une* PERSONNE *qui s'ignore.* (P. Janet.) *On trouve une maligne joie à mortifier les* PERSONNES *vaines.* (St-Évrem.) *Jamais les* PERSONNES *véritablement gaies ne sont fausses ou vindicatives.* (Mme de Genlis.) *Sur trois* PERSONNES *à qui nous contons notre chagrin, nous en ennuyons deux et nous faisons plaisir à la troisième.* (Mme C. Bachi.) *C'est toujours sous le manteau de la* [illegible] *qu'on fait les brèches les plus sensibles à la liberté des* PERSONNES. (Dupin.) *Les femmes aiment l'amour de tout le monde, mais il y a des* PERSONNES *qu'elles n'aiment pas.* (A. Karr.)

> Entre la veuve d'une année
> Et la veuve d'une journée,
> La différence est grande, on ne croirait jamais
> Que ce fût la même *personne*.
> L'une fait fuir les gens et l'autre a mille attraits.
> LA FONTAINE.

— *Être bonne personne*, Être d'humeur douce et facile : *Il* EST BONNE PERSONNE, *je le connais.*

— Homme ou femme considérés en eux-mêmes, abstraction faite de toute circonstance extérieure : *Ce n'est pas à la* PERSONNE *qu'on en veut, c'est à l'emploi.* (Acad.) *Le bonheur ne tient pas aux lieux, ni aux choses, mais à la* PERSONNE. (Sénèque.) *La perfidie, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la* PERSONNE. (La Bruy.) *Combien peu d'hommes sont capables de séparer la* PERSONNE *de son vêtement!* (Buff.) *On peut briller par la parure, mais on ne plaît que par la* PERSONNE. (J.-J. Rouss.) *La première propriété, c'est la* PERSONNE; *toutes les autres propriétés dérivent de celle-là.* (V. Cousin.)

> ... Un homme d'honneur qui pense, qui raisonne,
> A peu d'égard au bien et songe à la *personne.*
> DESTOUCHES.

— Être personnel, considéré comme s'appartenant à lui-même : *Un sot est embarrassé de sa* PERSONNE. (La Bruy.) *L'homme ne peut point aliéner sa* PERSONNE *ni sacrifier sa liberté.* (Sibour.) ‖ Corps humain, pris au point de vue de ses formes ou de sa constitution, considérées comme propriété de l'individu : *Soigner sa petite* PERSONNE. *Être bien fait de sa* PERSONNE. *L'homme éprouve autant le besoin d'orner ses armes et ses ustensiles que sa propre* PERSONNE. (A. Maury.)

— Vie personnelle, propre vie de l'individu dont on parle : *Ce général exposait trop sa* PERSONNE.

— Femme considérée au point de vue des avantages extérieurs : *Une belle* PERSONNE. *Mon aïeule maternelle était, dans ses beaux jours, une des plus belles* PERSONNES *du royaume.* (Le Sage.)

— *Jeune personne*, Jeune fille, jeune demoiselle : *Institution de* JEUNES PERSONNES. *Je prends un sensible plaisir à voir de* JEUNES PERSONNES *belles, fleuries, capables de plaire.* (St-Évrem.) *Souvent, entre* JEUNES PERSONNES *du même âge, il se glisse quelque petite pointe de rivalité.* (Th. Leclercq.) *Dans les pensionnats, les* JEUNES PERSONNES *se caressent et se jalousent.* (De Bonald.) ‖ S'est dit quelquefois pour désigner les jeunes gens des deux sexes : *Il serait bien à souhaiter que les* JEUNES PERSONNES *des deux sexes fussent toujours éclairées, dans ces sortes de lectures, par des directeurs qui connaîtraient la trempe de leur imagination.* (Condill.)

— *Personne publique*, Homme ou femme qui remplit des fonctions publiques : *La considération est un des ingrédients de la* PERSONNE PUBLIQUE. (Chateaub.)

— *La personne de*, Se place devant un nom pour désigner un individu : LA PERSONNE DU *président de la République*, DU *roi*, DU *chef de l'État*, DU *souverain.*

— *Dans la personne de*, Par un acte dirigé sur : *Les Romains, accoutumés à se jouer de la nature humaine* DANS LA PERSONNE DE *leurs esclaves, ne pouvaient guère connaître cette vertu que nous appelons humanité.* (Montesq.) *Il n'y a de nation libre que celle où chacun se sent offensé* DANS LA PERSONNE DE *l'opprimé.* (E. Laboulaye.)

— *En personne*, Individuellement et non par autrui : *Je me trouvais là* EN PERSONNE, EN *propre* PERSONNE. *Le général en chef prit* EN PERSONNE *la direction de l'assaut. Jésus-Christ est* EN PERSONNE *dans l'eucharistie et nous y donne son corps en substance.* (Boss.)

> Ils marchent vers le fleuve où Louis en *personne*,
> Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne.
> BOILEAU.

‖ Comme personnifié : *C'est la prévoyance* EN PERSONNE.

— *Acception de personnes*, Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre; considération personnelle qui dicte des décisions et les empêche d'être impartiales : *Je déciderai entre eux sans faire* ACCEPTION DE PERSONNES, *sans* ACCEPTION DE PERSONNES. (Acad.) *Celui qui, dans un jugement, fait* ACCEPTION DE PERSONNES *pèche contre la droiture et la bonne foi.* (Grimm.)

— *Être content de sa personne*, Être fort satisfait de soi-même.

— *Répondre de la personne de quelqu'un*, Se porter garant, caution pour quelqu'un; avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité.

— *Payer de sa personne*, S'exposer au péril avec courage; s'acquitter avec résolution d'un devoir pénible :

> Quand on fait comme vous métier d'être vaillant,
> Il faudrait savoir mieux *payer de sa personne.*
> C. D'HARLEVILLE.

‖ Avec un régime direct, Récompenser par des faveurs amoureuses : *La femme qui accepte d'un homme des présents contracte une dette qu'elle s'expose à* PAYER DE SA PERSONNE (Mlle de Lespinasse.)

— *S'assurer de la personne de quelqu'un*, L'arrêter, le faire prisonnier.

— Théol. Suppôt conscient, individu intelligent : *Il y a trois* PERSONNES *en Dieu, celle du Fils, celle du Père, celle du Saint-Esprit. Il n'y a qu'une* PERSONNE *en Jésus-Christ, celle du Fils de Dieu fait homme.*

— Jurispr. *Personne civile*, Etre moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile : *Les communes sont des* PERSONNES *civiles.*

— Pratiq. *Parlant à sa personne*, Parlant à lui-même.

— Gramm. Etre logique qui peut être sujet du verbe et qui désigne soit l'individu qui parle, soit celui à qui l'on parle, soit celui dont on parle. [illegible] Personne qui parle. [illegible] Personne à qui l'on parle. [illegible] Personne dont on parle. [illegible] *Mettre à la troisième personne* les noms [illegible] la personne à qui l'on parle. [illegible] *Monsieur veut-il? Que désire monsieur?* pour éviter l'interpellation directe, qui passe pour malhonnête dans certaines relations sociales.

— Hist. ecclés. Curé, bénéficiaire, ecclésiastique.

— **Syn. Personnes, gens.** V. GENS.

— **Encycl.** Philos. V. PERSONNALITÉ.

— Législ. *Personne civile.* On donne le nom de *personne civile* à l'Etat et à certains établissements publics territoriaux et autres qui, moyennant certaines garanties et après l'accomplissement de certaines formalités, sont investis de la capacité civile, c'est-à-dire ont une existence légale et la capacité juridique d'acquérir, de posséder, d'aliéner, de plaider, de transiger, d'emprunter, etc., en un mot d'accomplir tous les actes de la vie civile. Outre l'Etat, on considère comme *personnes civiles* les départements, les communes et leurs sections, les lycées, les hôpitaux, les évêchés, cures ou fabriques, les temples, les établissements publics, les sociétés scientifiques, de bienfaisance ou autres, déclarées établissements d'utilité publique; les sociétés anonymes, en nom collectif ou en commandite; certaines associations syndicales formées pour l'irrigation de certains cantons, l'endiguement des cours d'eau, le dessèchement des marais, etc. Depuis 1840, le conseil d'Etat s'était refusé à reconnaître la personnalité et la capacité civile du diocèse, bien qu'en fait il ait donné son approbation à des ordonnances ou décrets supposant l'existence légale de cet établissement. Sur la demande de M. de Fourtou, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, au mois de mai 1874, le conseil d'Etat a reconnu que le diocèse était une personne civile, qu'il avait l'existence légale et, par suite, la capacité juridique d'acquérir, de posséder, etc.

PERSONNE s. m. (pèr-so-ne. — V. le mot précédent). Quelqu'un, un être humain ou un être intelligent quelconque : PERSONNE *osera-t-il soutenir cela? Si jamais* PERSONNE *vous interroge là-dessus...*

— S'emploie le plus ordinairement avec un verbe accompagné d'une négation, et a le sens de Aucun, nul, qui que ce soit : PERSONNE *n'est venu. Je ne connais* PERSONNE *de plus avisé. On ne reçoit* PERSONNE. *Que* PERSONNE *n'entre ici. Ne sois jamais le marchepied de* PERSONNE. (Pythagore.) *Un avare n'est bon à* PERSONNE, *encore moins à lui-même.* (Publius Syrus). *Il n'y a* PERSONNE *qui ne soit [illegible] pour quelqu'un.* (Mme de Sév.) *Chacun dit du bien de son cœur, et* PERSONNE *n'en ose dire de son esprit.* (La Rochef.) *Il n'y a peut-être* PERSONNE *qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre précisément à ce qu'on lui dit.* (La Rochef.) *Tout le monde veut avoir des amis, et* PERSONNE *ne veut l'être.* (Dider.) PERSONNE *n'est sujet à plus de fautes que ceux qui n'agissent que par réflexion.* (Vauven.) *Un homme sans passion ne peut inspirer d'aversion à* PERSONNE. (J.-J. Rouss.) *Il n'est* PERSONNE *qui, en aimant, ne se soit senti agité du besoin d'aimer davantage.* (Mme Guizot.) *Il n'y a* PERSONNE *de moins curieux d'apprendre que les personnes qui ne savent rien.* (Suard.) *L'écrivain original n'est pas celui qui n'imite* PERSONNE, *mais celui que* PERSONNE *ne peut imiter.* (Chateaub.) *L'Etat, cet autocrate sans pareil, a des droits contre tous, et contre lui* PERSONNE *n'a de droits.* (Renan.)

> A l'homme qui n'a rien il ne reste *personne*.
>
> BARTHE.

‖ La négation est souvent elliptique avec le verbe : *Qui est venu?* — PERSONNE. PERSONNE *d'aussi riche*. PERSONNE [illegible]. L'ellipse de la négation a toujours lieu dans les phrases interrogatives : [illegible] PERSONNE *de plus arrogant?* PERSONNE *est-il plus à que de [illegible]*.

— Fam. *Il n'y a plus personne au logis* ou simplement *Il n'y a plus personne*, Se dit de quelqu'un qui a perdu la tête.

— Gramm. Rem. Beaucoup de grammairiens pensaient que *personne* perd sa nature de substantif et devient pronom quand il cesse d'être féminin; ils le rangent alors parmi les pronoms indéfinis.

PERSONNE DE ROBERVAL (Gilles), géomètre français. V. ROBERVAL.

PERSONNÉ ou **PERSONÉ**, **ÉE** adj. (pèr-so-né — du lat. *persona*, grand masque, que quelques-unes rappellent à [illegible] masque. Mais comme les fleurs de la grande bardane ne ressemblent pas à un masque, et que la grande bardane se dit aussi *persolata*, on pense communément que *personata* est une corruption de *persolata*, de *sol*, soleil, aussi dite parce que ses larges feuilles peuvent protéger comme un chapeau la tête contre les rayons du soleil). Bot. Se dit des fleurs à deux lèvres souvent closes par une saillie interne, ce qui leur donne l'apparence d'un mufle.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant des genres qui ont les fleurs en mufle. Syn. d'ANTIRRHINÉES ou SCROPHULARINÉES. ‖ Classe de plantes dicotylédones, comprenant la famille des personnées et quelques familles voisines.

— Rem. La plupart, se fondant sur l'analogie du mot personne, donnent deux *n* à ce mot; mais quelques naturalistes préfèrent l'orthographe latine et écrivent *personées*.

— **Encycl.** La famille des *personnées*, désignée aussi sous les noms d'*antirrhinées*, *scrophulariacées*, *scrophulariées*, *scrophularinées*, etc., renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes, à feuilles alternes, plus rarement opposées, généralement dépourvues de stipules. Les fleurs, diversement groupées, munies de bractées, présentent un calice libre, persistant, à quatre ou cinq divisions; une corolle à quatre ou cinq divisions, généralement inégales et disposées en deux lèvres; quatre étamines didynames, plus rarement deux ou cinq; un ovaire libre, à deux loges multiovulées, surmonté d'un style simple, terminé par un stigmate simple ou bilobé. Le fruit est ordinairement une capsule à deux loges, renfermant de nombreuses graines, à embryon entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les acanthacées, les [illegible], les gesnéracées, les orobanchées et les solanées, comprend un grand nombre de genres, groupés en quinze tribus. Voici les principaux : I. *Salpiglossées :* duboisie, anthocercis, leptoglosse, browalie, brunfelsie, hétéranthie, salpiglossis, schizanthe. — II. *Calcéolariées :* calcéolaire. — III. *Verbascées :* molène, celsie, staurophragme. — IV. *Hémiméridées :* alonsoa, schistanthe, angelonie, hémiméris, diascie, colpias, némésie, diclis. — V. *Antirrhinées :* linaire, anarrhine, muflier, galvésie, maurandie, rhodochiton, lophosperme. — VI. *Chélonées :* phygélie, paulownia, scrophulaire, diplanthère, hallérie, collinsie, galane, pentstemon, chionophile, russelie, freylinie, teedie, ixianthe, leucocarpe. — VII. *Escobédiées :* escobédie, physocalyx, melasme, alectre. — VIII. *Gratiolées :* leucophyle, aptosimum, péliostome, anticharis, nyctérinie, polycarène, phyllopode, chénostome, lyperie, manulée, diplaque, mimule, dodartie, lindenbergie, ptérostigma, herpeste, septas, ildefonsie, gratiole, curanga, torénie, vandellie, lindernie, péplidie, hémianthe, micranthème, etc. — IX. *Sibthorpiées :* limoselle, amphianthe, hydranthelie, sibthorpie, capraire, camptolome. — X. *Buddléiées :* microcarpée, brycide, nuxie, buddléie, chilianthe. — XI. *Digitalées :* isoplexis, digitale, érinus, wulfenie, picrorhize. — XII. *Véronicées :* pédérote, véronique, aragoa, ourisie. — XIII. *Buchnérées :* buchnère, striga, rhamphycarpe, cycnion, hyobanche. — XIV. *Gérardiées :* campylanthe, otophylle, gérardie, centranthère. — XV. *Euphrasiées :* orthocarpe, cordylanthe, trixago, bartsie, odontite, euphraise, cymbaire, rhinanthe, pédiculaire, mélampyre.

Les *personnées* sont répandues dans presque toutes les régions du globe; plusieurs sont employées en médecine ou en horticulture.

PERSONNEL, ELLE adj. (pèr-so-nèl, è-le — rad. *personne*). Qui est propre, particulier à la personne, à une personne : *Mérite* PERSONNEL. *Qualité* PERSONNELLE. *Intérêt* PERSONNEL. *Nos actions les plus pures ne sont pas dégagées de tout intérêt* PERSONNEL. (La Rochef.) *Les âmes aimantes ont une double part de souffrances, celles qui leur sont* PERSONNELLES *et celles que leur apporte la douleur d'autrui.* (J.-J. Rouss.) *On se rend* PERSONNEL *tout ce qui regarde ceux auxquels on s'est entièrement dévoué.* (Mme de Staël.) *Moins l'homme est éclairé, plus son intérêt* PERSONNEL *est impétueux.* (B. Const.) *L'intérêt* PERSONNEL *détermine tous nos actes.* (Bastiat.) *La bienveillance est celle de nos affections qui est la plus dégagée de tout motif* PERSONNEL. (Aubert.) *Il ne faut pas que les intérêts* PERSONNELS *du juge puissent se trouver en opposition avec ses devoirs.* (Dupin.) *Tout sentiment de vanité* PERSONNELLE *disparaît devant le sentiment d'un péril public.* (E. de Gir.) ‖ Qui a trait à la personne, à une personne : *Injure* PERSONNELLE. *Les arguments* PERSONNELS [illegible] (Cousin.) *Quand un honnête homme [illegible]* PERSONNELLE. (V. Cousin.)

— Qui est exclusif, qui n'est occupé que de soi, de sa personne : *Cet homme est très* PERSONNEL. [illegible] PERSONNEL [illegible] (O. Feuillet.)

— Prov. *Les fautes sont personnelles*, On n'est pas responsable des fautes d'autrui.

— Littér. *Critique personnelle*, Celle où l'on s'attache moins à relever les fautes de l'ouvrage qu'à censurer la vie, les actions, le caractère de l'auteur : *La* CRITIQUE PERSONNELLE *est odieuse.* (Acad.)

— Pratiq. *Question personnelle, Fait personnel*, Question qui a un rapport direct, immédiat à une personne qui [illegible] *Demander la parole pour un* FAIT PERSONNEL.

— Jurispr. *Action personnelle*, Action par laquelle on poursuit une personne comme individuellement obligée, par opposition à l'action réelle, qui est la revendication d'un droit sur une chose. ‖ *Droit personnel*, Droit sur une personne, par opposition au *droit réel*, qui atteint directement une chose déterminée. Signifie aussi Droit si intimement lié à la personne qu'il ne peut être transporté à une autre : *La religion est essentiellement de droit personnel.* [illegible] *La personnelle*, Loi régissant certaines personnes seulement : *Les* LOIS *des Francs étaient* PERSONNELLES.

— Fin. *Contribution, taxe, cote personnelle*, Celle qui se paye par tête, individuellement, et non en raison de l'avoir : *La* TAXE PERSONNELLE *est sujette à beaucoup de non-valeurs.* (J.-J. Rouss.) *L'*IMPÔT PERSONNEL *est un retour à la capitation.* (Proudh.)

— Administr. *Entrée personnelle*, Droit d'entrer à un spectacle, dans une assemblée, qui ne peut se communiquer, se transmettre à d'autres.

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, qui reçoit des inflexions relatives aux personnes : *Mode, temps* PERSONNEL. ‖ *Verbe personnel*, Verbe qui se conjugue avec un double pronom personnel, l'un sujet et l'autre régime, vrai ou apparent, comme *je me flatte*, *je m'endors*, etc. ‖ On dit plus ordinairement VERBE PRONOMINAL. ‖ *Pronom personnel*, Pronom qui marque la personne, comme *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *eux*, etc.

— Astron. *Correction personnelle*, Différence du temps réel au temps estimé.

— Substantiv. Personne égoïste, personnelle : *Vous avez questionné l'un de vos amis classé parmi les* PERSONNELS, *gens qui voudraient tenir l'univers sous clef et n'y rien laisser faire sans leur permission.* (Balz.)

— s. m. Ensemble des bonnes et des mauvaises qualités d'une personne : *Son* PERSONNEL *est très-aimable. Son* PERSONNEL *est odieux.* (Acad.) ‖ Vieux dans ce sens.

— Ensemble des personnes attachées à un service : *Le* PERSONNEL *d'un ministère. Le* PERSONNEL *et le matériel d'une armée. Le* PERSONNEL *d'un atelier. Renouveler son* PERSONNEL. *Le directeur du* PERSONNEL *du ministère des finances.* ‖ Ensemble des personnes qui exercent une même profession : *Le corset, cet instrument de torture dans lequel on cadenasse les jeunes personnes dès l'âge le plus tendre, amènerait bientôt l'insuffisance du* PERSONNEL *médical.* (Serres.)

— Personnalité; ce qui a trait à la personne, à une personne : *Il entre trop de* PERSONNEL *dans cette critique.*

— **Syn. Personnel, égoïste.** V. ÉGOÏSTE.

— **Encycl.** Fin. *Contribution personnelle.* V. CONTRIBUTION.

PERSONNELLEMENT adv. (pèr-so-nè-le-man — rad. *personnel*). En personne, et non par la personne [illegible] PERSONNELLEMENT [illegible] *Je ne le connais pas* PERSONNELLEMENT, *mais on m'a souvent parlé de lui. Je suis* PERSONNELLEMENT *intéressé au succès de* [illegible] PERSONNELLEMENT [illegible]

— Pratiq. *Personnellement établi*, Présent en personne.

— Théol. Comme personne : *Le Saint-Esprit existe* PERSONNELLEMENT.

PERSONNERIE s. f. [illegible] de biens.

PERSONNIER s. m. (pèr-so-nié [illegible]) [illegible] PERSONNIER.

PERSONNIFICATEUR, TRICE s. [illegible]

PERSONNIFICATION s. f. (per-so-ni-fi-ka-si-on — rad. *personnifier*). Action de personnifier [illegible] PERSONNIFICATION [illegible]

— [illegible] rin.) *L'imagination orientale personnifie les* [illegible]

— [illegible] *le théâtre, Fénelon devient la plus touchante* PERSONNIFICATION *de la charité.* (Lamart.)

— [illegible] personnage réel, doué de sentiment et de vie : *On dit, par* PERSONNIFICATION : *Etre dans les bras de la Mort, du Sommeil.* (Acad.)

— **Encycl.** Littér. La *personnification* est un artifice poétique au moyen duquel on donne une physionomie, un corps, une voix, des passions, des vices à de simples abstractions. Les Grecs personnifièrent de la sorte toutes les qualités morales, la Force, la [illegible] accidents qui troublent l'existence des nations, la Paix, la Guerre; les phénomènes naturels, l'Amour, les Saisons, les Vents, etc. [illegible] pour point de départ des *personnifications* enfantées par l'imagination populaire et fixées [illegible]

Quoiqu'elle ait perdu la faculté de créer [illegible] continué d'être cultivée comme un des moyens les plus faciles de donner du relief aux idées. [illegible] du XVe siècle, l'emploi de cette figure de rhétorique dégénéra même en monomanie. Le [illegible] tune, Avarice, Richesse, Male-Bouche, Courtoisie, etc. Parmi les poètes du XVIIe siècle, [illegible] on peut même dire qu'il en a usé jusqu'à l'abus. Quelques-unes seulement de ses *personnifications* sont heureuses. Il a personnifié la Discorde :

[illegible]

La Renommée :

[illegible]

La Mollesse :

[illegible]

On trouve [illegible] sieurs *personnifications* sommaires, consistant en un simple trait :

[illegible]

[illegible] toutes pareilles :

[illegible]

PERSONNIFIÉ, ÉE [illegible] PERSONNIFIÉ [illegible]

tre de [illegible], image qui ne fut pas étrangère aux [illegible]. (A. Maury.)

— Qui réalise et personnifie en quelque façon un objet impersonnel : *Cet homme est [illegible]* PERSONNIFIÉE. *Les deux [illegible]*, PERSONNIFIÉS *en deux hommes, Amaury et S[illegible], [illegible] s'acharnent pour [illegible].* (V. Hugo.) *La femme est la conscience de [illegible]* PERSONNIFIÉE. (Proudh.)

PERSONNIFIER v. a. ou tr. (pèr-so-ni-fi-é — du lat. *persona*, personne; *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous personnifiions; que vous personnifiiez*). Attribuer à une chose [illegible] la figure, [illegible] personnifier : *L[illegible] fails, c'est de* PERSONNIFIER [illegible] (H. Rigault.) *Le [illegible]* PERSONNIFIE *les [illegible], les fleurs, les rochers, mais il n'allégorise pas les [illegible].*

— Réaliser dans une personne, exprimer par un type : *[illegible] d'État, la Providence* PERSONNIFIE *quelquefois une idée, [illegible].* (D. Stern.) ‖ Être la personnification, le type, le modèle réalisé de : *[illegible]* PERSONNIFIE *les douces vertus de l'épouse.* (Mme Romieu.) *Adonis* PERSONNIFIAIT, *non-seulement le soleil dans [illegible], mais la végétation elle-même dans toutes ses phases.* (Noël des Vergers.)

Se personnifier v. pr. Être personnifié : *L'Irlande* SE PERSONNIFIE *dans O'Connell.* (Co[illegible].)

PERSOON (Chrétien-Henri), naturaliste hollandais, né au Cap de Bonne-Espérance vers 1770, mort à Paris en 1836. Il alla faire ses études en Hollande, où il se fit recevoir docteur en médecine, exerça pendant plusieurs années son art en Allemagne et vint se fixer à Paris en 1802. Persoon consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude de la botanique et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes mycologicæ* (Leipzig, in-8°); *De fungis clavæformibus* (Leipzig, 1797, in-8°); *Synopsis methodica fungorum* (Gœttingue, 1801, in-8°; *Icones pictæ specierum rariorum fungorum* (Paris, 1803-1808, in-8°); *Synopsis plantarum* (Paris, 1805-1807, 2 vol.), [illegible], *Traité sur les champignons comestibles* (Paris, 1818, in-8°); *Novæ lichenum species* (Paris, 1811, in-4°). On lui doit, en outre, divers mémoires et quelques éditions d'ouvrages.

PERSOONIE s. f. (pèr-sô-nî — de *Persoon*, botan. holland.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des franklandiées comprenant un assez grand nombre d'espèces qui croissent en Australie. ‖ Syn. de CARAPA et de MARSCHALLIE, autres genres de plantes.

— **Encycl.** Le genre *persoonie* renferme des arbrisseaux à feuilles simples, alternes. Les fleurs, solitaires ou en grappes axillaires, présentent un calice pétaloïde à tube renflé, à limbe divisé en quatre lobes étalés et recourbés; pas de corolle; quatre étamines à filets courts, adhérents au calice dans leur moitié inférieure, à anthères linéaires, saillantes, connivéntes; un ovaire libre, ovoïde, inséré sur un disque glanduleux et surmonté d'un style simple terminé par un stigmate obtus. Le fruit est un drupe renfermant un noyau monosperme. Ces végétaux habitent l'Océanie; leur fruit est en général bon à manger. Plusieurs *persoonies* sont cultivées dans nos serres chaudes, où elles se font remarquer par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs généralement jaunes.

PERSOZ (Jean-François), chimiste français, né en Suisse, de parents français, en 1805, mort à Paris en 1868. Il débuta, en 1826, par être préparateur du cours que Thénard professait au Collège de France, puis fut nommé, en 1833, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Strasbourg et devint, en 1835, directeur de l'École supérieure de pharmacie de cette même ville. Rappelé à Paris à l'occasion de l'Exposition française de 1849, où il fit partie du jury, il suppléa M. Dumas à la Sorbonne en 1850, fut chargé, en 1852, du cours de teinture et d'impression des tissus au Conservatoire des arts et métiers et occupa ensuite dans le même établissement une chaire de chimie appliquée à l'industrie. M. Persoz fut membre des jurys internationaux aux Expositions universelles de Londres et de Paris. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1849, il fut promu officier en 1855. Outre plusieurs ouvrages, publiés en collaboration avec G[illegible], Biot et M. Payen, et différents mémoires, on a de lui : *Introduction à l'étude de la chimie moléculaire* (1839), *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus* (1846, 4 vol. in-8°, avec atlas), et de nombreux mémoires insérés dans les *Comptes rendus*, les *Annales de physique et de chimie*, le *Recueil des savants étrangers*, etc.

PERSPECTIF, IVE adj. (pèr-spèk-tiff, i-ve — [illegible]). Qui représente un objet en perspective : *Plan* PERSPECTIF. *Élévation* PERSPECTIVE.

PERSPECTIVE s. f. (pèr-spè-kti-ve — du lat. *perspectum*, supin de *perspicere*, voir à travers, [illegible], formation *per* avec le verbe latin *spicere*, voir, regarder, qui se rapporte à la racine sanscrite *spaç*, proprement toucher, puis, d'après Wilson, informer, rendre clair, évident, d'où *spashta*, manifeste, évident, comme nous disons ce qui se touche au doigt. Le latin *specere* a de nombreuses ramifications; il se combine avec différentes prépositions ou particules qui transforment très-diversement son acception primitive; il entre dans un grand nombre de mots de notre langue : *aspect*, *auspice*, *circonspect*, *espèce*, *épicier*, *espiègle*, *expectative*, *inspecteur*, *perspicace*, *prospectus*, *répit*, *respect*, *spécieux*, *spectacle*, *spéculer*, *spécifique*, *soupçon*, *suspect*, etc.). B.-arts. Science qui a pour objet de représenter les corps selon les différences d'aspect que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur : *Posséder les règles de la* PERSPECTIVE. *Entendre la* PERSPECTIVE. *Le lieu d'où il faut voir un tableau, la* PERSPECTIVE *l'assigne dans l'art de la peinture.* (Pasc.) *Les Chinois négligent entièrement, dans la peinture de paysage, les plus simples règles de la* PERSPECTIVE. (Batisser.) *La* PERSPECTIVE *n'est que l'observation des lois de l'optique dans la disposition des plans.* (Lamenn.) ‖ *Perspective linéaire*, Celle qui règle la direction et la dimension des lignes. ‖ *Perspective aérienne*, Celle qui indique l'éloignement relatif des objets par la dégradation des couleurs et des tons. ‖ *Perspective sentimentale* ou *Perspective de sentiment*, Celle qui, s'appliquant aux objets qui n'offrent point de lignes droites ou de courbes définies, se pratique d'idée plutôt que par des règles fixes. ‖ *Perspective spéculative*, Théorie de différentes apparences, ou représentation de certains objets suivant les diverses positions de l'œil qui les regarde. ‖ *Perspective pratique*, Art de représenter les objets avec la forme qu'ils affectent à nos yeux.

— Aspect des objets vus de loin : *Voilà un coteau qui fait une belle* PERSPECTIVE, *une agréable* PERSPECTIVE. (Acad.)

> C'est une belle *perspective*,
> De grand matin,
> Que des gens qui font la lessive
> Dans le lointain.
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Vue, aspect sous lequel on envisage certains objets : *En avançant dans la marche et d'étape en étape, de nouvelles* PERSPECTIVES *s'ouvrent vers le passé et y jettent des lumières parfois imprévues.* (Ste-Beuve.)

— Événement qui se présente dans un avenir lointain, comme probable ou possible : *Il a la* PERSPECTIVE *d'obtenir un brillant emploi. Vous me donnez des* PERSPECTIVES *charmantes pour m'ôter l'horreur des séparations.* (Mme de Sév.) *C'est étrange, lorsque la jeunesse nous donne la* PERSPECTIVE *d'une longue vie, que nous songions rarement à nous précautionner pour en jouir.* (Ctesse de Blessington.) *L'éloignement des époques à peindre, la* PERSPECTIVE *du temps, est particulièrement favorable au talent de l'historien.* (Villem.)

> ...Dans nos excès, notre humeur positive
> Caresse d'une dot l'utile *perspective*.
>
> PONSARD.

> On ne doit prévoir que le bien,
> Assez tôt le mal nous arrive;
> Du moins, puisqu'il n'en coûte rien,
> Embellissons la *perspective*.
>
> DANCOURT.

— **Peint.** Peinture qui représente un lointain et qu'on place au bout d'une galerie, d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue.

— **Géom.** Mode de projection des corps, dans lequel toutes les lignes projetantes concourent en un point que l'on suppose être l'œil de l'observateur.

— **Moll.** Nom vulgaire de diverses coquilles du genre cadran.

— **Loc. adv.** *En perspective*, Dans les conditions exigées par les règles de la perspective : *Mettre un paysage* EN PERSPECTIVE. ‖ Dans un certain éloignement, mais à portée de la vue : *Du haut de Montmartre on voit tout Paris* EN PERSPECTIVE. ‖ Dans l'avenir, en espérance : *Il a un beau mariage* EN PERSPECTIVE. *Chacun a son idéal de vie heureuse, sa maison d'Horace* EN PERSPECTIVE. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** I. PERSPECTIVE DES LIGNES. La *perspective*, telle que nous la considérons ici, est la projection que l'on obtient lorsque les lignes projetantes qui passent par tous les points d'un corps vont concourir en un point que l'on suppose être l'œil de l'observateur. Pour obtenir la *perspective* d'un corps, il faut joindre le point de concours, supposé donné, à tous les points du corps, et chercher les points de rencontre de ces rayons visuels avec la surface sur laquelle doit se faire la projection et qui prend le nom de tableau. Les lignes projetantes forment une surface conique dont le sommet est l'œil de l'observateur, et la *perspective* du corps n'est qu'une section faite dans cette surface par le *tableau*. On distingue : la *perspective ordinaire*, qui est l'art de représenter sur un tableau la forme et le contour des objets tels qu'ils nous apparaissent, et la *perspective isométrique*, due au professeur William Farish, qui a pour objet de conserver dans la représentation le rapport avec les dimensions des parties; de là le mot *isométrique* ou d'égale mesure.

Dans la *perspective* ordinaire, le tableau est toujours supposé être un plan vertical placé entre l'observateur et les objets à représenter. On marque d'abord sur ce tableau la hauteur de l'horizon, qui prend le nom d'*horizon visuel* ou *visible*, lorsqu'il est représenté par la ligne droite qui sépare le ciel d'avec la mer; et celui d'*horizon rationnel* lorsque, la vue n'étant pas terminée par la mer, on ne saurait voir le véritable horizon et que, par suite, on est obligé d'en déterminer un factice à l'endroit où se trouverait le véritable. L'horizon, qui est toujours situé à la hauteur de l'œil de l'observateur, se représente par une droite parallèle à la base du tableau ou à la ligne de terre; toutes les lignes horizontales qui se trouvent au-dessus de cette ligne font l'effet de descendre, et d'autant plus qu'elles sont plus élevées au dessus d'elle. Par contre, toutes celles qui sont au-dessous font l'effet de monter; les *perspectives* de celles qui sont parallèles vont se réunir en un seul point placé sur l'horizon. Les lignes à la fois parallèles au tableau et à l'horizon sont dites horizontales et sont représentées sur le tableau par des parallèles à sa base; les autres lignes horizontales sont dites fuyantes et peuvent avoir une foule de directions sur le tableau. Un *plan de front* est celui qui a pour base une ligne horizontale; un *plan fuyant* a pour base une ligne fuyante.

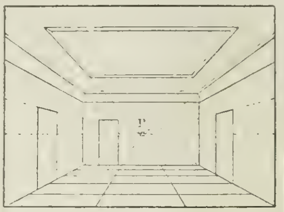

Fig. 1.

On nomme *point de fuite principal* le pied de la perpendiculaire abaissée de l'œil du spectateur sur le plan du tableau; c'est le point où vont converger les *perspectives* de toutes les perpendiculaires au plan du tableau. La figure ci-dessus fait bien ressortir les directions de chaque ligne par rapport au point de fuite P.

Chaque ligne a un point de fuite qui est le point de rencontre du tableau avec la parallèle à cette ligne menée par l'œil de l'observateur. Toutes les parallèles ont, d'ailleurs, le même point de fuite. Le point de fuite de chaque système de droites parallèles prend le nom de *point de fuite accidentel*.

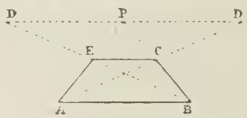

Fig. 2.

La distance d'un tableau est l'écartement de l'œil du spectateur à ce tableau; cette distance se porte sur la ligne d'horizon, à droite et à gauche, à partir du point de fuite, et fournit les points de distance ou points de fuites des lignes qui font angle demi-droit avec les lignes horizontales. La figure ci-dessus, qui représente un carré en *perspective*, donne une idée de la valeur de la distance : soit donnée la ligne horizontale AB, qui est un des côtés du carré; soit pris à volonté le point de fuite principal P et les points de distance D et D′, qui doivent être également distants du point P. Le côté AB étant horizontal, pour mener des lignes qui fassent angle droit avec lui, il faut, des points A et B, tracer les lignes BP, AP, qui concourent au point de fuite. Pour déterminer le côté EC, on trace les lignes AD, BD′, des points A et B à ceux D, D′ de la distance, qui coupent BP, AP aux points C et E, lesquels fournissent la ligne EC, qui forme le carré et donne sa profondeur en *perspective*. On conçoit que plus D et D′ seront rapprochés de P, plus la profondeur sera grande. La distance entière étant presque toujours en dehors du tableau, on ne l'emploie guère que dans les dessins de petite dimension. Lorsque le cadre qui renferme la vue *perspective* ne permet pas d'indiquer cette distance, on la divise en fractions et l'on se sert des points de division comme de la distance principale.

Le problème général de la *perspective* consiste, étant donnés l'objet, sa position par rapport au tableau et la position de l'œil, à trouver la *perspective* de l'objet. Pour se donner l'objet, ce qu'il y a de plus simple est d'en prendre les deux projections descriptives sur le plan du tableau et sur un plan horizontal. C'est ce que nous supposerons toujours dans ce qui va suivre : ainsi, l'objet placé derrière le tableau, supposé vertical, et reposant sur un plan horizontal sera donné par ses projections sur ces deux plans et il s'agira d'en construire la *perspective* sur le plan vertical, la position de l'œil étant d'ailleurs donnée, par sa projection verticale, point de fuite principal, et par sa projection horizontale reportée sur la ligne d'horizon, de manière à fournir les points de distance. Pour nous conformer aux usages, nous donnerons le nom de *géométral* au plan horizontal de projection, le plan vertical de projection pouvant être désigné indifféremment par les noms de *vertical* ou de *tableau*. La question sera toujours, étant données les deux figures descriptives, trouver la figure *perspective*.

Les principes de la *perspective* se réduisent à fort peu de chose : pour obtenir la *perspective* d'une ligne courbe, on ne peut évidemment que chercher les *perspectives* d'un nombre suffisamment grand de points de cette courbe et les joindre par un trait continu; à la vérité, la direction du trait pourra être fournie en chaque point de la courbe *perspective* par la construction de sa tangente; la tangente à la *perspective* d'une courbe n'étant, d'ailleurs, autre que la *perspective* de la tangente à cette courbe dans l'espace, on sera ramené à la solution d'un problème relativement simple; la *perspective* d'une droite quelconque est fournie par la droite qui joint son point de fuite, toujours aisé à construire, à la *perspective* d'un de ses points; on est donc ainsi ramené dans tous les cas à ce problème élémentaire : Trouver la *perspective* d'un point donné par ses deux projections sur le géométral et sur le tableau. C'est par la solution générale de ce problème que nous commencerons. Nous montrerons ensuite combien les applications à toutes les autres questions en sont faciles.

Il existe naturellement une infinité de procédés, aussi simples les uns que les autres, de déterminer la *perspective* d'un point; mais ils se réduisent tous essentiellement à imaginer par ce point deux lignes droites dans des positions telles que leurs *perspectives* puissent être obtenues facilement. Le point de concours des *perspectives* de ces droites sera évidemment la *perspective* cherchée du point où elles se coupent dans l'espace. C'est précisément à résoudre le problème ainsi posé que sont destinés le point de fuite et les deux points de distance, dont les peintres font effectivement un usage tellement continuel, qu'on peut dire qu'ils donnent la clef de toutes leurs constructions. Que l'on imagine, en effet, par le point à représenter d'une part la perpendiculaire au tableau et de l'autre l'une des horizontales inclinées à 45° sur ce tableau; les points de fuite de ces lignes seront connus d'avance; ce seront le point de fuite principal et celui des points de distance qui, joint à l'œil, donnerait une parallèle à l'oblique considérée; d'un autre côté, les points de rencontre avec le tableau de ces deux lignes seront toujours faciles à obtenir, et comme ils seront à eux-mêmes leurs propres *perspectives*, il ne restera plus qu'à les joindre respectivement aux deux points de fuite; le point de concours des droites de jonction sera la *perspective* cherchée du point donné.

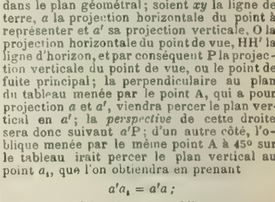

Fig. 3.

Supposons d'abord que le point donné soit dans le plan géométral; soient xy la ligne de terre, a la projection horizontale du point à représenter et a' sa projection verticale, O la projection horizontale du point de vue, HH′ la ligne d'horizon, et par conséquent P la projection verticale du point de vue, ou le point de fuite principal; la perpendiculaire au plan du tableau menée par le point A, qui a pour projection a et a', viendra percer le plan vertical en a'; la *perspective* de cette droite sera donc suivant a'P; d'un autre côté, l'oblique menée par le même point A à 45° sur le tableau irait percer le plan vertical au point a_1, que l'on obtiendra en prenant

$$a'a_1 = a'a\,;$$

le point de fuite de cette oblique sera, au point de distance D, obtenu en prenant

$$PD = OI\,;$$

la *perspective* de cette même oblique sera donc a_1D. Ainsi la *perspective* du point A sera A_1, au point de concours de a'P et de a_1D.

Si le point D, comme il arrive souvent, ne se trouvait pas dans le champ du tableau, on lui substituerait l'un des points de division de PD en parties égales. Par exemple, supposons qu'on ne puisse porter sur PH′, sans sortir des limites du cadre, que le sixième de la longueur OI, soit PD_1 cette distance (nous servons de la mauvaise notation employée par les artistes), on ne portera à par-

tir de a' que le sixième de $a'a$ en $a'a_{\frac{1}{6}}$, mais la droite $a_{\frac{1}{6}} D_{\frac{1}{6}}$ passera toujours par le point $A_{\frac{1}{6}}$, parce que les droites $Aa_{\frac{1}{6}}$ et $OD_{\frac{1}{6}}$ seront toujours parallèles dans l'espace.

Nous avons cru devoir traiter à part la question précédente, parce qu'elle est de la plus grande importance dans la pratique. En effet, outre que la représentation du tableau offert par l'ensemble des points placés sur le géométral est souvent le but qu'on se propose exclusivement, comme lorsqu'il s'agit de la *perspective* d'un jardin, d'une ville vue d'assez haut pour que les dimensions verticales des édifices disparaissent, d'une fortification, etc.; dans la plupart des autres cas, la solution de ce problème fournit au moins la plus grande partie de ce qu'on demande : la *perspective* du plan de l'objet et les *perspectives* des verticales qui peuvent être élevées en différents points du géométral, telles que lignes verticales des édifices, fûts des arbres, etc., ces *perspectives* étant immédiatement fournies par des perpendiculaires à la base du tableau, menées par les *perspectives* de leurs pieds sur le géométral.

Supposons maintenant qu'il s'agisse d'obtenir la *perspective* d'un point quelconque, placé au-dessus du géométral. Soient tou-

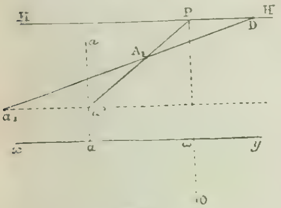

Fig. 4.

jours xy la ligne de terre ou l'intersection du plan du tableau et du géométral, HH' la ligne d'horizon, c'est-à-dire la ligne menée à la hauteur de l'œil dans le plan du tableau, O la projection horizontale de l'œil ou du point de vue, et P sa projection verticale; soient, d'ailleurs, a et a' les projections horizontale et verticale du point donné, placé au-dessus du plan horizontal de projection. La perpendiculaire au plan du tableau menée par le point A aura en a' sa trace sur ce plan et a' sera par conséquent un des points de sa *perspective*; le point de fuite de cette perpendiculaire sera, d'ailleurs, en P, de sorte que a'P sera sa *perspective*. D'un autre côté, si l'on mène du point A une oblique inclinée à 45° sur le tableau, elle viendra en percer le plan au point a_1 situé sur l'horizontale du point a' et à une distance de ce point a' égale à la distance $a\alpha$ du point au tableau ; a_1 sera donc un point de la *perspective* de cette oblique; le point de distance D, obtenu en prenant PD égal à $O\omega$, en sera un autre; la *perspective* de cette seconde droite sera donc a_1D, et le point de rencontre A_1 de a'P et de a_1D sera la *perspective* du point A. Il est clair que si le point D se trouvait en dehors du cadre, on remédierait à cet inconvénient en portant, comme précédemment, sur $a'a_1$ et sur PH' des distances proportionnelles à $a\alpha$ et à $O\omega$. La jonction des points obtenus fournirait toujours une droite passant par le point cherché A_1.

Cela posé, quelques exemples simples suffiront à montrer comment la théorie précédente s'applique avec une égale facilité à tous les cas imaginables.

Supposons d'abord que nous voulions obtenir la *perspective* d'un cube reposant sur le géométral. Soient toujours xy la ligne de terre, HH' la ligne d'horizon, P le point de fuite principal, O la projection horizontale du point de vue et D le point de distance, PD ayant été pris égal à $O\omega$; soit, d'ailleurs, ABCE la base du cube donné, sur le point horizontal, laquelle suffit à déterminer ce corps dans l'espace. Cherchons d'abord, par la méthode indiquée précédemment, la *perspective* A_1 du point A du géométral; si du point O nous menons des parallèles à AB et AE, OM et ON, et que nous relevions M et N par des verticales sur la ligne d'horizon, en m et n, nous aurons en m et n les points de fuite des parallèles à AB et AE, par conséquent des points des *perspectives* de ces droi-

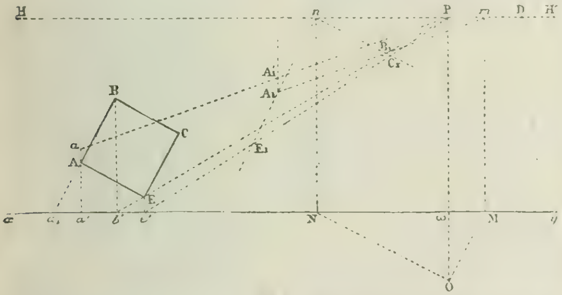

Fig. 5.

tes ou de leurs parallèles; A_1 étant donc déjà la *perspective* de A, A_1m et A_1n seront les *perspectives* de AB et de AE. Cela posé, on obtiendra les *perspectives* de B et E en construisant, par exemple, les *perspectives* b'P et e'P des perpendiculaires au tableau menées par ces points : la *perspective* de B sera en B_1, à la rencontre de b'P et de A_1m, et celle de E en E_1, à la rencontre de e'P et de A_1n. Pour avoir enfin la *perspective* du quatrième sommet C de la base du cube, on pourra par exemple joindre B_1, *perspective* de B, au point de fuite n des parallèles à BC, et E_1, *perspective* de E, au point de fuite m des parallèles à EC; on obtiendra ainsi le point C_1.

Les arêtes verticales du cube auront évidemment pour *perspectives* des verticales menées par les points A_1, B_1, C_1, E_1, mais il reste à obtenir sur ces droites les *perspectives* des sommets supérieurs. Occupons-nous d'abord du sommet A' placé au-dessus de A : en prenant $a'\alpha$ égal au côté AB du cercle, nous aurons en α la projection verticale de A'; αP sera donc la *perspective* de la perpendiculaire au plan du tableau menée par A', et par conséquent l'intersection A'_1 de αP et de la verticale menée par A_1 sera la *perspective* du point A'. On obtiendrait de la même manière les *perspectives* des trois derniers sommets B', C', E', mais on pourra aussi se servir de la *perspective* du point A'; ainsi, par exemple, le point de fuite m de A'B' étant déjà connu, on aurait B'_1 par l'intersection de A'_1m et de la verticale de B_1.

Il est clair qu'on obtiendrait tout aussi aisément qu'on l'a fait pour un cube les *perspectives* d'un prisme, d'une pyramide, enfin d'un polyèdre quelconque.

Supposons maintenant, pour donner un exemple de la représentation d'une courbe, qu'il s'agisse de mettre en *perspective* l'entrée d'une voûte cylindrique, telle qu'une arcade, une arche de pont, etc.

Soient toujours xy la ligne de terre, HH' la ligne d'horizon, P le point de fuite principal, D l'un des points de distance (nous le prenons à dessein dans le sens opposé à celui où il se trouvait dans les figures précédentes) et O la position horizontale du point de vue, $O\omega$ étant toujours égal à PD; soient, d'ailleurs, A et B les pieds sur le géométral des lignes verticales d'intersection du plan de la façade du pont ou de l'arcade avec les plans des murs qui forment les piles; enfin soient α et β les projections verticales des points A' et B' de jonction des piles et du cintre, de sorte que $\alpha a'$ ou $\beta b'$ soit la hauteur commune des piles. On obtiendra d'abord, comme il a été expliqué précédemment, les *perspectives* A_1 et B_1 des points A et B et les *perspectives* A'_1, B'_1 des points A' et B'. Proposons-nous d'abord d'obtenir la *perspective* du sommet du cintre, de la clef de voûte ou enfin du milieu du demi-grand cercle contenu dans le plan de la façade et décrit sur A'B' comme diamètre; la projection horizontale de ce sommet sera en C sur le milieu de AB et sa projection verticale en Y, à une distance au-dessus de αβ égale au rayon du cercle, c'est-à-dire à la moitié de AB. Pour avoir la *perspective* C'_1 du point C', il n'y aura qu'à reproduire des opérations déjà connues, nous ne nous y arrêterons donc pas; mais proposons-nous de plus de construire la tangente en C'_1 à la *perspective* de l'arc de la voûte : cette tangente dans l'espace est parallèle à AB, son point de fuite est donc celui de AB, c'est-à-dire le point D' qui a déjà servi à obtenir la *perspective* de AB, C'_1D' sera donc la *perspective* de cette tangente. Les tangentes aux extrémités du demi-arc qui forme la voûte ayant elles-mêmes pour *perspectives* les verticales $A_1A'_1$ et $B_1B'_1$, on voit qu'on peut déjà tracer avec une approximation suffisante la *perspective* de l'arc en question. Mais on pourrait avec tout autant de facilité construire les *perspectives* d'autant de points qu'on voudrait de cet arc, ainsi que celles des tangentes en ces points. On ferait, par exemple, pour cela, le rabattement A'V''C''E''B' de la façade sur le plan horizontal. La mise en *perspective* du point rabattu en E'', par exemple, ne présenterait aucune [illegible] la projection E de ce point sur le plan horizon-

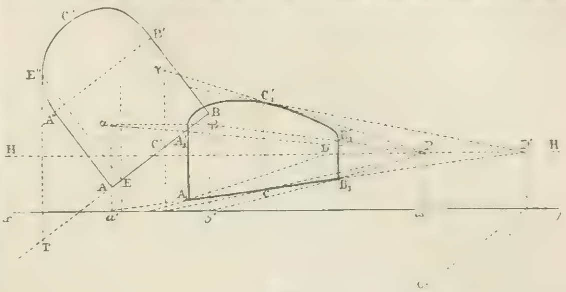

Fig. 6.

tal et sa hauteur EE'' au-dessus du même plan. Quant à la construction de la *perspective* de la tangente à ce même point, elle s'obtiendrait en joignant la *perspective* du point de contact à celle de la trace horizontale T de la tangente elle-même.

Ces exemples suffisent amplement pour mettre le lecteur en état de résoudre lui-même toutes les questions que peut comporter une théorie si simple. Nous ajouterons seulement les énoncés de quelques principes généraux souvent employés : toutes les droites parallèles à un plan ont leurs points de fuite sur l'intersection du tableau par un plan parallèle au plan considéré mené par l'œil; cette intersection prend le nom de ligne de fuite du plan. Tous les plans parallèles ont même ligne de fuite. Les droites parallèles au plan du tableau ont leurs points de fuite à l'infini, c'est-à-dire n'en ont pas; mais leurs *perspectives* leur sont parallèles, ce qui fournit pour les obtenir une condition équivalente à la donnée du point de fuite. D'ailleurs, les divisions d'une pareille droite sont représentées en *perspective* par des longueurs proportionnelles; cette remarque est particulièrement utile.

Répétons encore, en terminant, que les procédés de construction peuvent varier à l'infini et que la moindre pratique suggérera toujours aisément ceux qui conviendront le mieux, dans chaque cas, pour éviter l'emploi de points qui devraient sortir du cadre du tableau, ou la détermination de points inconnus par l'intersection de droites qui se couperaient sous des angles trop aigus, circonstance dont surtout on doit chercher à s'affranchir.

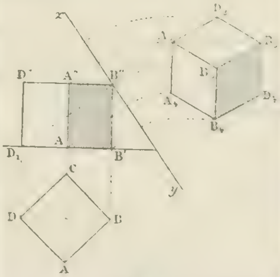

Fig. 7.

La *perspective* isométrique [illegible] le cube ABCD, que l'on veut mettre en *perspective* [illegible] imagine un plan transparent xy qui lui soit [illegible] parallèles menées dans le cube à l'une quelconque de ses trois arêtes constituantes seront entre elles, dans l'image, en même rapport [illegible] entre eux, mais de 60° seulement, angle supplémentaire de [illegible] la *perspective* isométrique, les droites situées dans les trois directions principales sont toutes réduites à la même échelle, et les angles qui étaient droits à la surface du cube se trouvent toujours représentés par des angles de 120° ou de 60°.

— II. Tracé géométrique et perspective des ombres. Bien que le tracé géométrique des ombres n'appartienne pas directement au sujet que nous traitons actuellement, l'identité des principes et [illegible] tracé et de *perspective* nous ont engagé à ne pas les séparer. Nous traiterons donc successivement, avec la brièveté que nous permettront les explications déjà données, du tracé géométrique des ombres et des moyens de les mettre en *perspective*.

1° *Tracé géométrique des ombres*. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ici tout l'intérêt qui s'attache à la représentation exacte des ombres, tant au point de vue de la facile intelligence des dessins techniques qu'à celui des effets pittoresques des dessins artistiques. A ce dernier point de vue, il nous suffira de rappeler que le tracé [illegible] ombres constitue, avec la traduction exacte de leur valeur, toute la science du clair-obscur, et l'on ne saurait croire combien d'effets sont manqués par la seule ignorance de l'artiste qui n'a pas su donner à ses ombres l'étendue et le dessin qu'exigeaient les circonstances des formes et la source de la lumière.

[illegible] intersections coniques en intersections cylindriques.

[illegible] mettre sur la voie de la solution de toutes les [illegible] ombres. [illegible]

le détail des cas particuliers, d'autant plus qu'il serait en tout cas absolument impossible d'être complet. Qu'il nous suffise donc de donner, comme exemple de solution, un cas des plus simples, qui fera comprendre la marche à suivre pour résoudre ces cas plus compliqués.

Soit ABCDEF (fig. 8) la base, dans le plan

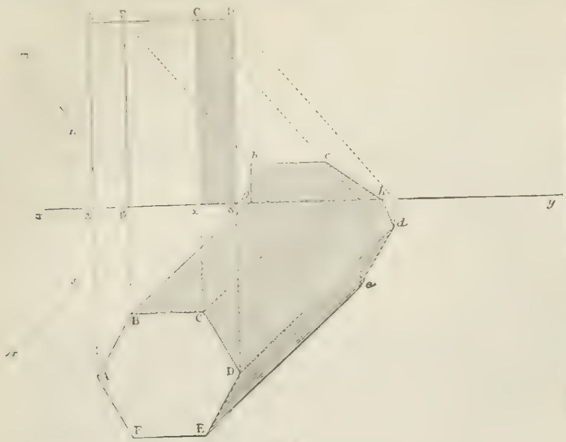

Fig. 8.

horizontal, d'un prisme hexagonal à faces égales rectangulaires, dont il s'agit de tracer les ombres, et soient $A'\alpha$, $B'\beta$, $C'\varkappa$, $D'\delta$ les projections des arêtes latérales du même prisme dans le plan vertical. Soient de plus *mn* et *rs* les projections verticale et horizontale d'un des rayons lumineux supposés parallèles. La séparatrice se confondra avec les arêtes projetées en B et en E et les côtés de la base supérieure projetés en BCDE. La projection verticale de l'ombre propre du prisme sera $C'D'\delta\varkappa$, qui n'est que la projection verticale de la face dont DE est la projection horizontale. Quant aux projections verticales des faces dont les projections horizontales sont CD et BC, la première se confond avec $C'D'\delta\varkappa$ et la seconde avec $B'C'\varkappa\beta$, qui est éclairée dans la figure. Voilà pour l'ombre propre. Quant à l'ombre portée sur les plans de projection, pour l'obtenir, menons par B, C, D et E d'une part, B', C', D', de l'autre, des parallèles à *rs* dans le premier plan, à *mn* dans le second. Soient *b*, *c*, *d*, *e* les traces de ces droites. L'arête E ou $C'\varkappa$ aura pour ombre horizontale E *e* et pour ombre verticale *xy*. L'arête B ou $B'\beta$ aura pour ombre horizontale B*g* et pour ombre verticale βg. L'arête DE ou D'C' aura pour ombre sur le plan horizontal *de*, égale et parallèle à DE. L'arête CD ou C'D' a son ombre portée sur les deux plans, de façon que la portion *dh*, dans le plan horizontal, est parallèle à CD, ce qui permet de déterminer le point *h* et de trouver la partie située dans le plan vertical, en joignant *hc*. Comme on connaît déjà *g* et *h*, on connaît donc l'ombre B*ghde*EDC portée sur le plan horizontal, et l'ombre *gbch* portée sur le plan vertical.

2° *Perspective des ombres*. Des deux procédés usités pour mettre les ombres en *perspective*, l'un, qui consiste simplement à mettre les lignes d'ombre en *perspective*, après avoir marqué les ombres sur les projections, ne diffère en rien des procédés ordinaires de la *perspective* et ne demande aucune explication; le second seul exige quelques développements. Il consiste à mettre le corps donné en *perspective*, et à déterminer ensuite directement ses ombres par certains procédés que nous allons expliquer. Nous supposerons, dans les explications qui vont suivre, que les rayons lumineux, émanés d'un point unique situé à l'infini, au-dessus de l'horizon, sont par conséquent parallèles entre eux; c'est presque le seul cas qui se présente; mais ce cas unique admet trois hypothèses : point éclairant situé derrière l'objet; point éclairant situé en avant de l'objet; point éclairant dans le plan de l'objet parallèle à l'horizon. Il nous suffira de développer la solution du premier cas pour conduire sans peine à celle des deux autres.

Soient donc DO l'horizon (fig. 9), S le point

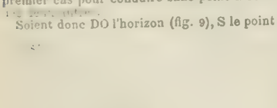

Fig. 9.

éclairant, SP la perpendiculaire abaissée de S sur l'horizon, A un point dont il faut déterminer l'ombre portée sur le plan horizontal, *a* sa projection sur ce même plan. Cette ombre se trouvera évidemment à l'intersection du rayon SA avec le plan horizontal, intersection nécessairement située dans le plan des verticales SP et A*a*, et par conséquent sur la ligne P*a*, qui joint les pieds de ces verticales. Le point cherché, ombre portée de A, est donc en A'. On observera en même temps que *a*A' est l'ombre de la droite A*a*.

Si le point éclairant était situé en avant du tableau et au-dessus de l'horizon, il suffirait de remarquer que les rayons, toujours supposés parallèles, convergeraient en un point S au-dessous de l'horizon. Il suffirait donc de reproduire la construction précédente. L'om-

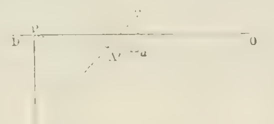

Fig. 10.

bre A' (fig. 10) se trouverait alors en arrière du point *a*.

Enfin, si le point éclairant (fig. 11) était

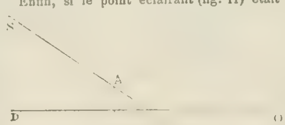

Fig. 11.

dans le plan vertical qui contient le point A, les rayons ne convergeraient plus en *perspective*, mais resteraient parallèles. En ce cas, nous n'aurions plus la ressource de la verticale SP; mais en revanche on observera que, l'ombre cherchée étant contenue dans le plan vertical qui contient *s* et A*a*, il suffira de déterminer l'intersection de ce plan avec le plan horizontal, ce qu'on fera en menant *a*A' parallèle à l'horizon. Le point cherché A' sera l'intersection de *s*A' et de *a*A'.

Tous les cas possibles se réduisant à la détermination des ombres d'un certain nombre de points, les procédés indiqués ci-dessus doivent suffire pour les résoudre. Contentons-nous donc de les appliquer à un exemple relativement simple. Soit un cube (fig. 12) reposant par sa face EFGH sur le plan horizontal et préalablement mis en *perspective* avec la face ADHE parallèle à l'horizon. Le point éclairant étant à l'infini, en arrière du cube, est vu en *perspective* en S. La séparatrice sera évidemment EFGCDA. Les lignes EH et HG se confondent avec leur ombre; il ne reste donc qu'à déterminer les ombres de AD et de DC, ce qu'on fera en déterminant successivement les ombres des points A, D et C, puisque ces ombres sont des lignes droites. On obtient ainsi, pour l'ombre portée du cube, l'espace limité par la ligne EHG*cda*. Il sera facile d'appliquer la même méthode à tout autre cas, et l'on trouvera, chemin faisant, divers moyens d'abréger, que la réflexion et l'usage feront facilement connaître. Nombre d'artistes de talent ont le tort d'ignorer ou de négliger ces moyens si simples de tracer exactement les ombres.

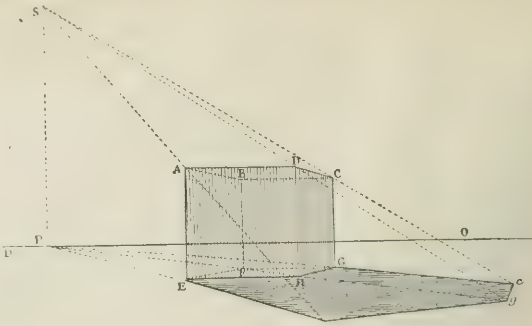

Fig. 12.

— III. Histoire de la perspective. Les premières notions de la *perspective* doivent naturellement dater de la naissance de l'art de la peinture : la distance de deux lignes parallèles, comme de deux rangées d'arbres, paraît diminuer à mesure que ces lignes s'éloignent davantage; une plaine, quoique de niveau, paraît s'élever par une pente douce; un plafond d'une certaine longueur paraît s'abaisser à mesure qu'il s'éloigne de l'œil; on a de tout temps, sans doute, cherché au moins à imiter ces apparences dans les dessins; mais ce serait à Eschyle, si l'on en croit Vitruve, que seraient dus les premiers principes de l'art de la *perspective* et ce serait le désir d'obtenir l'illusion dans les décorations théâtrales qui l'aurait excité à les rechercher. Son disciple Agatorchus avait écrit un petit traité de *perspective* qu'il communiqua à Anaxagore, et celui-ci avait amplifié la matière, dans un ouvrage intitulé *Actinographie*, qui ne nous est pas parvenu. On était parvenu, dit Vitruve, à représenter d'une façon très-satisfaisante les édifices dans les décorations, et à faire en sorte que les objets parussent avancer dans certains endroits et reculer dans d'autres, quoique représentés sur une surface plane; mais il est croyable que le but à atteindre n'était obtenu que par des procédés approximatifs suggérés par une méthode purement intuitive. Ce n'est guère qu'au commencement du XVIe siècle qu'on peut faire remonter l'invention des vrais principes de la *perspective* théorique, et encore les premiers ouvrages qui se rapportent à cette branche de la science, *Pomponii Gaurici Neapolitani, de sculptura, ubi agitur de symmetria, de perspectiva, etc.* (Florence, 1504); *De artificiali perspectiva* (Tulli, 1505, sans nom d'auteur), etc., ne contiennent-ils guère, au milieu de platitudes sans nom, que les règles les plus élémentaires ou des absurdités.

Les premiers auteurs qui apportèrent quelque lumière dans le champ de spéculation qui nous occupe, furent Lucas Paccioli, plus connu sous le nom de Lucas de Burgo, Albert Dürer, Pietro del Borgo et Balthazar Peruzzi de Sienne. Les trois livres qu'avait écrits Pietro del Borgo sur la matière ne nous sont pas parvenus, mais on a encore les ouvrages de Lucas de Burgo et d'Albert Dürer, le premier intitulé : *De divina proportione*, et le second : *Institutiones geometricæ* (1525). Quant à Balthazar Peruzzi, il ne paraît pas avoir rien écrit; mais Vignole, dans ses *Regole della perspectiva pratica* (Rome, 1583), lui fait positivement honneur de l'invention des points de distance.

Nous citerons parmi les premiers propagateurs de la nouvelle science : Léon-Baptiste Alberti, qui en développe les principes dans ses livres *De pictura;* Serlio, qui y consacre le second livre de son *Architecture;* l'architecte Jean Androuet du Cerceau et le peintre Jean Cousin (1563), qui en donnent des traités à part; le patriarche d'Aquilée, Daniel Barbaro (1569); enfin Lorenzo Sirigati (Venise, 1596). Mais tous ces auteurs ne donnent encore que des préceptes sans démonstrations. C'est Guido Ubaldi qui envisagea le premier la *perspective* d'une manière rationnelle. C'est lui, le premier, qui a fait cette remarque, que les *perspectives* des horizontales parallèles vont concourir au même point de rencontre de la ligne d'horizon avec le rayon visuel qui leur est parallèle. Il n'étend pas d'ailleurs sa remarque aux lignes parallèles non horizontales.

Depuis Guido Ubaldi, la *perspective* a dû ses principaux progrès à Desargues; il traita ce sujet en homme supérieur et y introduisit des principes généraux. L'ouvrage, simple brouillon au reste, qu'il avait donné sur la *perspective* était intitulé : *Méthode universelle de mettre en perspective les objets donnés réellement, ou en devis, avec leurs proportions, mesures, éloignements, sans employer aucun point qui soit hors du champ de l'ouvrage* (Paris, 1636). Malheureusement cet ouvrage est entièrement perdu, et nous ne le connaissons que par le factum indigeste de son commentateur Bosse. Le traité de Desargues était, selon Fermat, « agréable et de bon esprit; » et Descartes en porte un jugement non moins favorable dans une de ses lettres au Père Mersenne, où il dit : « Je n'ai reçu que depuis peu de jours les deux petits livres que vous m'avez envoyés, dont l'un, qui traite de la *perspective*, n'est pas à désapprouver, outre que la curiosité et la netteté de son langage sont à estimer. » Le but que se proposait Desargues était, dit M. Chasles, de pratiquer la *perspective* sans se servir d'un dessin de l'objet, et au moyen de cotes indiquant la position de chacun de ses points dans l'espace, de même que ces cotes serviraient, en architecture, pour construire le plan géométral et les coupes de cet objet. Celle de ses inventions qui l'a le plus fait connaître dans la science qui nous occupe est celle de l'échelle fuyante, fort en usage chez les artistes, et qui équivaut à la représentation descriptive, mais que nous n'avons pas fait connaître parce que, théoriquement, elle présente moins d'avantages.

Depuis Desargues, la *perspective* n'avait plus fait de progrès jusqu'à l'invention de la géométrie descriptive, par Monge; cette invention a naturellement réagi immédiatement sur la *perspective*, qui s'est trouvée aussitôt portée à son dernier degré de perfectionnement. Les questions les plus difficiles de la *perspective* ne sont plus aujourd'hui qu'un jeu pour les géomètres.

— *Bibliographie*. Outre les traités de *perspective* dont nous avons parlé dans ce qui précède, nous pouvons encore citer : *Perspective avec la raison des ombres*, par Salomon de Caux (Londres et Francfort, 1612); la *Perspective, contenant la théorie et la pratique*, par Samuel Marolais (La Haye, 1614), *Institution en la perspective*, par H. Houdin (La Haye, 1625); la *Perspective* (Paris, 1642, 3 vol.), publiée par le Père Dubreuil sans nom d'auteur; *Deux livres sur la perspective*, par André Alberti (Nuremberg, 1671); la *Perspective*, du Père Deschales, qui se trouve dans son *Cursus mathematicus* (Lyon, 1673); la *Perspective curieuse*, du Père Niceron (Paris, 1652); la *Perspective affranchie de l'embarras du point de vue*, du Père Bourgoing (Paris, 1661); la *Perspectiva pictorum et architectorum*, du Père Pozzo (Rome, 1693); le *Traité de perspective où sont contenus les fondements de la peinture*, par le Père Lami (Paris, 1701); l'*Essai de perspective*, de S'Gravesande (Amsterdam, 1711); *Linear perspective*, de Brook Taylor (Londres, 1715); *Stereography, or a general treatise of perspective in all its branches*, par Hamilton (Londres, 1748); *Elementi di prospettiva*, du Père Jacquier (Rome, 1745); *Traité de perspective pratique à l'usage des artistes*, par Jeaurat, de l'Académie des sciences (Paris, 1750); *Essai sur la perspective pratique par le moyen du calcul*, par Le Roi (Paris, 1757); *Raisonnement sur la perspective, pour en faciliter l'usage aux artistes*, par Petitot (Parme, 1750); *Familiar introduction in the theory and practice of perspective*, par le célèbre Priestley (Londres, 1770).

Parmi les ouvrages modernes qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce nous citerons : *Perspective linéaire*, par M. J. Adhémar (2e édition, in-8°, avec atlas in-fol. de 66 planches); *Traité de perspective*, par M. J. de La Gournerie, professeur à l'École polytechnique et au Conservatoire; *Nouveau traité élémentaire de perspective*, par M. J.-B. Cloquet (in-4°, avec atlas de 84 planches); *Nouveau système de perspective applicable à la détermination topographique de tous les objets inaccessibles que, d'un seul point, l'œil peut apercevoir*, par M. Brunel de Varennes (in-4°, avec l'instrument); *Cours complet de dessin linéaire*, par M. Delaistre; *Éléments de perspective linéaire*, par M. Guiot; *Traité de perspective*, par M. Lahure, capitaine d'état-major (in-8°, avec 7 planches); *Cours élémentaire de perspective*, par Mlle Lina Jannez (3e édition, in-fol.); le *Vignole de poche*, par M. Thierry, graveur;

Traité de la science du dessin, par M. Vallée, inspecteur général des ponts et chaussées.

Perspective (NOUVELLE THÉORIE SIMPLIFIÉE DE LA), par M. David Sutter (1 vol. in-4°, avec 60 planches gravées sur acier, chez Raynouart). La perspective est une science qui a pour but de créer l'unité de direction, dans les lignes architecturales et les rapports de grandeur des objets, suivant le plan auquel ils appartiennent. Elle règle la dégradation des ombres, des lumières et des couleurs; car la dégradation des lignes est adéquate à celle de la lumière et des couleurs. Ce simple aperçu fait comprendre toute l'importance d'une science que les artistes de la Renaissance possédaient à merveille et qu'il est vraiment honteux d'ignorer. La justesse de l'œil, quoi qu'en ait dit un peintre qui fait autorité à quelques égards, ne dispense pas de savoir la perspective. L'œil subit des illusions auxquelles il ne peut se soustraire. Par exemple, il est impossible à l'œil le plus exercé de tracer des lignes parallèles fuyantes, sans indiquer le point de concours de ces lignes.

La nouvelle théorie de M. Sutter, basée sur les phénomènes de la vision, est d'une extrême simplicité. Tout se réduit à savoir mettre un carré en perspective, ce qui est la plus simple des opérations. Les problèmes se suivent et s'enchaînent de façon à passer tout en revue : perspective des tableaux, des plafonds, des décorations théâtrales; reflets dans les eaux, tracé des ombres au soleil et au flambeau.

Cette nouvelle méthode de démonstration, faite par le raisonnement, permet d'appliquer le problème donné en exemple à tous les cas particuliers qui peuvent se présenter et de supprimer cette foule de lettres indicatives si généralement odieuses aux artistes, toujours impatients d'aller droit au fait.

Un second ouvrage de M. Sutter, *Traité de la perspective appliquée au dessin d'après nature*, offre le complément du premier. Les paysagistes et les peintres d'intérieurs en reconnaissent l'évidente utilité, parce qu'ils sont souvent embarrassés pour déterminer les points de concours des lignes accidentelles si fréquentes dans les vues pittoresques. Le procédé est très-simple dans ses applications, et les vues prises d'après nature, données en exemple, embrassent tous les cas particuliers qui peuvent se présenter.

Chaque démonstration est suivie d'une analyse esthétique du sujet, au point de vue de l'unité dans les lignes du tableau, de leur accord avec la direction de la lumière et de l'unité dans le coloris. C'est un traité complet de paysage offrant le plus grand attrait et facilitant l'étude de ce genre de peinture.

L'auteur a placé en tête de son livre une étude anatomique et physiologique de l'œil, instrument compliqué, qu'il est indispensable de connaître à fond pour interpréter la nature avec intelligence et comprendre les règles d'ordre, d'unité, de variété et d'harmonie tirées des phénomènes de la vision.

Cette savante étude nous démontre que les objets sont vus dans leur véritable position malgré leur renversement sur la rétine, et elle explique la formation des couleurs produite par l'appareil de diffraction dont se compose la rétine; comme conséquence, puisque les couleurs ne sont qu'un mode de la lumière, c'est l'œil qui illumine tout ce qu'il voit, et cet organe fait la lumière, comme l'oreille fait le son.

Ce qu'il y a de remarquable dans les travaux de M. Sutter, c'est que tout se tient, tout s'enchaîne et concourt au même but, qui est la science des beaux-arts.

Perspective ridicule (LA), gravure, par Hogarth. Cette caricature est une des plus célèbres, mais non pas une des meilleures de l'auteur. C'est une bizarre, nous pourrions dire une malheureuse idée, d'avoir entassé à plaisir dans un dessin toutes les fautes les plus ridicules, pour composer un ensemble sans unité, avec des pièces disparates. Cependant, quelques traits sont piquants et dignes d'être relevés dans ce gâchis volontaire. Nous citerons entre autres ce voyageur d'une taille démesurée, qui, placé sur une colline du fond, allume sa pipe à une chandelle qu'une vieille tient à une fenêtre du premier plan, et la barque qui, descendant une rivière dont les eaux sont mal équilibrées, s'engage à pleine voile sur un pont. Les quatre roues d'une voiture qui parcourt le même pont passent sur le parapet de droite. Sous le pont, un chasseur tire un cygne placé bien au delà, du côté du fond; mais le coup part en avant et n'atteindra le volatile qu'en décrivant une courbe des plus fantastiques. L'enseigne du Croissant, située sur un des premiers plans, est en partie cachée par des arbres beaucoup plus éloignés et portée par une potence formée de deux pièces occupant des plans différents. A l'avant-plan, un grave pêcheur, posé sur un parquet dont les carreaux convergent vers le spectateur, jette sa ligne à cinquante pas de distance, par-dessus des tonneaux dont on aperçoit les deux fonds. Cette dernière faute est reproduite une autre fois dans une église dont on voit au loin les deux façades, l'une donnant dans la campagne et l'autre en pleine rivière. A gauche, une longue file de moutons suit un chemin tournant; ces animaux sont échelonnés par rang de taille, mais contre les lois de la perspective, de façon que le plus éloigné pourrait être pris pour un éléphant et le plus rapproché pour une souris. La même conception burlesque se remarque dans une allée d'arbres qui court du fond au second plan. Le plus éloigné et le plus gros de ces végétaux est surmonté d'un oiseau, qui, pour être visible à pareille distance, doit avoir les dimensions du rock des *Mille et une nuits*.

Un fait qui paraît d'abord bizarre, c'est que l'artiste, dans cette accumulation d'objets disparates, se soit montré très-réservé sur l'emploi à contre-sens des ombres et des lumières; les fautes de perspective aérienne y sont même très-rares, bien que l'on puisse citer, sous ce rapport, l'exagération du ton de l'oiseau sur l'arbre et de l'homme à la pipe. En y réfléchissant, on comprend que Hogarth n'aurait pu se permettre un grand nombre de fautes de ce genre sans ôter tout ensemble à la composition, et l'on peut même dire, à cet égard, que la composition, telle qu'elle est, n'est déjà que trop incohérente. Hogarth, en composant cette planche, a voulu faire la satire des artistes de son temps; il était fondé à l'entreprendre, mais nous persistons à croire, malgré le grand succès de la caricature que nous venons d'analyser, qu'aucun dessin, de parti pris ni autrement, ne saurait se passer de correction. La caricature est un genre secondaire, mais Hogarth lui-même a montré que la justesse du dessin peut et doit y trouver place; la supprimer, même dans une intention satirique, c'est rendre le dessin impossible. On se moquerait, et avec raison, d'une composition musicale dont on aurait fait, sous prétexte de satire, une accumulation de fautes contre les règles de l'harmonie.

PERSPICACE adj. (pèr-spi-ka-se — lat. *perspicax*, qui a la vue pénétrante, proprement qui voit à travers; de *perspicere*, voir à travers, mot formé de la préposition *per* et du verbe *spicere*, voir, regarder, qui se rapporte à la racine sanscrite *spaç*. V. PERSPECTIVE). Qui a de la perspicacité : *Une personne* PERSPICACE. *Un esprit* PERSPICACE. *Paris est en toutes choses un excellent juge, impartial*, PERSPICACE, *plein de sang-froid*. (Th. Gaut.)

PERSPICACITÉ s. f. (pèr-spi-ka-si-té — lat. *perspicacitas*. V. PERSPICACE). Pénétration d'esprit : *La* PERSPICACITÉ, *chez les femmes, est très-grande; elle supplée à leur manque de jugement*. (St-Omer.) *L'instinct, chez les femmes, équivaut à la* PERSPICACITÉ *des grands hommes*. (Balz.)

— Syn. **Perspicacité, pénétration, sagacité.** V. PÉNÉTRATION.

PERSPICILLE s. f. (pèr-spi-sil-le — du lat. *perspicio*, j'aperçois). Ornith. Syn. d'ADA, genre d'oiseaux.

PERSPICUÏTÉ s. f. (pèr-spi-ku-i-té — lat. *perspicuitas*; de *perspicuus*, transparent). Clarté, netteté de ce qui est facile à saisir, à pénétrer : *La* PERSPICUITÉ *du style, de la pensée*. ‖ Peu usité.

— Syn. **Perspicacité, clarté.** V. CLARTÉ.

PERSPIRABLE adj. (pèr-spi-ra-ble — rad. *perspirer*). Qui se laisse pénétrer; qui laisse passer certains corps à travers sa substance : *La peau est essentiellement* PERSPIRABLE.

PERSPIRATION s. f. (pèr-spi-ra-si-on — rad. *perspirer*). Méd. Transpiration insensible, moiteur qui se produit continuellement par les pores de la peau ou à la surface des membranes muqueuses. V. TRANSPIRATION.

PERSPIRATOIRE adj. (pèr-spi-ra-toi-re — rad. *perspirer*). Méd. Qui est produit par la perspiration : *Vapeur* PERSPIRATOIRE.

PERSPIRER v. n. ou intr. (pèr-spi-ré — du lat. *perspirare*, passer à travers). Transpirer, transsuder à travers un corps : *L'eau qui* PERSPIRE *d'un rocher. La sueur qui* PERSPIRE *de la peau*. ‖ Peu usité.

PERSTRICTION s. f. (pèr-stri-ksi-on — du lat. *perstringere*, [illegible]). Anc. chir. Action de serrer [illegible] avec des ligatures : *La* PERSTRICTION *des artères*.

PERSUADANT, ANTE adj. (pèr-su-a-dan, an-te — rad. *persuader*). [illegible] persuader, engageant : *Des propos* [illegible] PERSUADANTES.

. . . . [illegible]
Fait taire chiens et, quand il [illegible]
Et, quand il veut, [illegible]
Que C. [illegible]

[illegible]

PERSUADÉ, ÉE [illegible] du v. Persuader. [illegible] chose déterminée : *Le premier pas pour se corriger est d'être* PERSUADÉ [illegible] (N. [illegible]) [illegible] PERSUADÉES [illegible] *d'autres*. [illegible] *réussir que d'être* PERSUADÉ [illegible] (De Bugny.)

L'on est persuadé qu'on est [illegible]
Et l'on ne pèse pas le poids d'un [illegible]

[illegible]

‖ Dont la conviction est [illegible] *écrit* [illegible] (J. J. Rousseau.) [illegible]

— Substantiv. [illegible] PERSUADÉS [illegible] *comme les* [illegible] *arment*. (J. Joubert.)

PERSUADER v. a. ou tr. (pèr-su-a-dé — lat. *persuadere*; de *per*, particule augmentative, et de *suadere*, conseiller, qui se rattache sans doute au même radical que le sanscrit *svâdus*, doux, grec *êdus*, latin *suavis*, gothique *sutis*, allemand *süss*, anglais *sweet*, savoir la racine sanscrite *svad*, goûter, savourer. Le latin *suadeo* signifierait ainsi proprement parler avec douceur). Déterminer à croire une chose : *Rien ne* PERSUADE *tant les gens qui ont peu de sens que ce qu'ils n'entendent pas*. (De Retz.) *Le plus pressant intérêt d'une femme qui n'est pas libre, et celui qui l'agite davantage, est moins de* PERSUADER *qu'elle aime que de s'assurer si elle est aimée*. (La Bruy.) *C'est en vain que l'orateur se flatte d'avoir le talent de* PERSUADER *les hommes, s'il n'a acquis celui de les convaincre*. (D'Aguess.) *La vérité révolte souvent une âme vive, mais elle* PERSUADE *toujours un esprit juste*. (Mme Riccoboni.) *On peut convaincre les autres par ses propres raisons; mais on ne les* PERSUADE *que par les leurs*. (J. Joubert.) *Il faut connaître le cœur de l'homme pour le* PERSUADER *et pour lui plaire*. (Rigault.) ‖ Déterminer l'adhésion de l'esprit à : PERSUADER *le mensonge aux hommes, c'est faire le métier d'empoisonneur. Il n'y a rien que la crainte et l'espérance ne* PERSUADENT *aux hommes*. (Vauven.) *Il est plus facile de communiquer ce que l'on sent que de* PERSUADER *ce que l'on pense*. (Laharpe.) *On nous* PERSUADE *aisément ce qui nous fait plaisir*. (Mme de Fontaines.) *Il est plus facile de* PERSUADER *une erreur à un philosophe qu'à un homme ordinaire*. (Jouffroy.)

— Décider à faire une chose : *Je lui conseillai cette démarche, mais je n'ai jamais pu le* PERSUADER.

— Absol. : *Les passions sont les seuls orateurs qui* PERSUADENT *toujours*. (La Rochef.) *Le sublime ne* PERSUADE *pas, mais il ravit, il transporte*. (Boileau.) *Pour convaincre, il suffit de parler à l'esprit; pour* PERSUADER, *il faut aller jusqu'au cœur*. (D'Aguess.) *Qui sait plaire est sûr de* PERSUADER. (B. de St-Pierre.) *Le langage des yeux n'est pas celui qui* PERSUADE *le moins*. (Pellisson.) *La seule éloquence qui* PERSUADE *est celle des procédés*. (Mme Dussillet.) *L'art de parler n'est, au fond, que l'art de* PERSUADER. (Mme C. Fée.) PERSUADER, *voilà l'éternel honneur de la parole humaine*. (Lacordaire.) *L'éloquence est le talent de* PERSUADER, *c'est-à-dire le don naturel et l'art tout ensemble*. (A. Didier.) *Celui qui se laisse intimider facilement* PERSUADE *difficilement*. (E. de Gir.)

On s'estime, on se cherche, on s'aime en un moment;
Tout ce qu'on s'entre-dit *persuade* aisément.

CORNEILLE.

— *Persuader à*, Avec un nom de personne, Décider : *Je lui* AI PERSUADÉ [illegible] *faire. On ne* PERSUADE *pas* [illegible] AUX *hommes de mettre leur raison en la place de leurs yeux*. (Fonten.)

Se persuader v. pr. Être persuadé : *La vertu* SE PERSUADE *mieux par des sentiments que par des préceptes*. (Barthél.)

— Former en soi-même la persuasion : *On* SE PERSUADE *mieux, pour l'ordinaire, par les raisons qu'on a soi-même trouvées, que par celles qui sont venues dans l'esprit des autres*. (Pasc.) ‖ Persuader à soi, [illegible] imaginer : *Il* SE PERSUADE [illegible] *l'admire. Être infatué de soi et* S'ÊTRE *fortement* PERSUADÉ *qu'on a beaucoup* [illegible] *un accident qui n'arrive guère qu'à celui qui n'en a point*. (La Bruy.) *Les riches* SE PERSUADENT *que les talents* [illegible] *étoffe*. (Mme de Tencin.) *Quand on souffre, on* SE PERSUADE *aisément que l'on est* [illegible] (Mme de Staël.)

— Gramm. D'après l'Académie, dans le verbe pronominal *se persuader*, le [illegible] toujours régime indirect, et il résulte de là que, dans les temps [illegible] passé le [illegible] placé immédiatement avant l'auxiliaire. Cependant, [illegible] pronom peut être régime direct ou régime indirect selon la nuance de sens qu'on y attache.

— Syn. **Persuader, convaincre.** V. [illegible]

— **Persuader, insinuer, inspirer**, etc. V. [illegible]

PERSUADEUR [illegible]

[illegible]

PERSUASIBLE [illegible]

PERSUASIF, IVE [illegible]

[illegible] *teurs*. (La Rochef.) *Dans l'ordre habituel de la vie, Franklin reste le plus gracieux, le plus riant et le plus* PERSUASIF *des utilitaires*. (Ste-Beuve.)

PERSUASION s. f. (pèr-su-a-zi-on — lat. *persuasio*; de *persuadere*, persuader). Action de persuader; état de [illegible] : *Avoir le don de la* PERSUASION. [illegible] *la* PERSUASION. *Rien ne* [illegible] PERSUASION *que le* [illegible] *La conviction agit sur l'entendement, et la* PERSUASION *sur la volonté*. (D'Aguess.) *L'intelligence ne relève que de la* PERSUASION. (Fr. Pillon.) *La conscience est cette voix secrète qui condamne tout ce que nous faisons contre notre* PERSUASION *intérieure*. (Vinet.) *Le son de la voix, qui est la communication de l'émotion dans la femme, est le véhicule de la* PERSUASION *dans l'orateur*. (Lamart.)

La force ne vaut pas la *persuasion*.
On peut braver la foudre, on cède à la [illegible]

BARTHIER.

— Ferme croyance : *J'ai écrit* [illegible] *dans la* PERSUASION *qu'elle vous serait agréable*.

— Encycl. Rhétor. La *persuasion* est le but de l'éloquence; la partie de la rhétorique où l'on traite de l'invention consiste, à proprement parler, dans la connaissance et le choix des moyens de *persuader*. Un orateur qui peut convaincre ses auditeurs, les amener par le raisonnement, par des preuves sensibles et évidentes, à partager [illegible] le plus [illegible] oratoires; mais, [illegible] conviction pleine et entière que dans les matières scientifiques. Il est rare que l'orateur puisse demander un acquiescement complet, fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible; il lui faut se contenter le plus souvent d'un acquiescement fondé sur des preuves simplement vraisemblables; ces preuves convaincront plus ou moins suivant la manière dont elles seront présentées. Voilà pourquoi les anciens avaient fait de la *persuasion* une déesse, patronne des poëtes et des orateurs.

La dialectique et le raisonnement étant les instruments spéciaux de [illegible] eux que l'orateur maniera de préférence dans [illegible] persuader, [illegible] des passions et [illegible] pour base [illegible] l'étude de la philosophie. Dans celui de ses dialogues où Socrate s'entretient avec Phèdre, il montre que le grand défaut des rhéteurs est de chercher [illegible] d'avoir appris, par [illegible] sophie, quelles sont les choses qu'il faut tâcher de persuader aux hommes. L'orateur, d'après ses préceptes, doit commencer par connaître l'homme, sa fin, ses intérêts et ses passions, les [illegible] manière de les [illegible] ment; puis il doit étudier les lois et les coutumes de son pays, [illegible] avec le tempérament [illegible] de chaque condition, les éducations différentes, les préjugés et les intérêts qui dominent [illegible]

[illegible] nements la beauté et la v[illegible]

[illegible] physicien vous fera une [illegible]

[illegible]

[illegible] par des preuves irrécusables. Il n'en est pas [illegible] de l'éloquence de la chaire ; les preuves oratoires sont naturellement [illegible] à l'orateur sacré ; c'est à la foi qu'il doit s'adresser ; mais dès qu'il a [illegible] les moyens de persuasion ne lui manquent pas : l'attrait des choses surnaturelles et mystérieuses, l'espérance que l'homme voudrait avoir de se survivre, la peur de la mort et des châtiments éternels lui donnent puissamment prise sur l'imagination. Il agit sur elle, suivant le but qu'il se propose, avec plus ou moins de douceur ou de violence. « De là, dit d'Alembert, cette éloquence onctueuse et [illegible] de Massillon, qui entraîne moins qu'elle n'attire, et qui rendrait irrésistible [illegible] charme de la vérité ; de là cette éloquence dominante de Bourdaloue sur la raison, et cette éloquence impérieuse de Bossuet sur l'imagination [illegible] à force ouverte, et comme dédaignant le soin de les [illegible]. »

Par ce qui précède, il est facile de comprendre que la *persuasion* peut être plus ou [illegible] conviction n'est pas susceptible de degrés : elle est ou elle n'est pas.

PERSUASIVEMENT adv. (pèr-su-a-zi-ve-man — rad. *persuasif*). D'une façon persuasive. [illegible] PERSUASIVEMENT. . Peu usité.

PERSUIS (Louis-Luc LOISEAU DE), compositeur français, né à Metz en 1769, mort à Paris en 1819. Il était fils d'un maître de musique de la cathédrale de Metz. Devenu violoniste assez habile, il suivit dans le Midi une actrice du théâtre de Metz et fut pendant quelque temps professeur de violon à Avignon. En 1787, il se rendit à Paris et fit entendre avec succès, au Concert spirituel, l'oratorio [illegible] : le *Passage de la mer Rouge*. Entre comme premier violon au théâtre Montansier en 1790, il passa, en 1794, à l'Opéra, où il devint successivement professeur de chant (1804), un des maîtres et chefs de la scène (1805-1810), enfin membre du jury de lecture et premier chef d'orchestre (1810) après la mort de Rey. Nommé inspecteur général de la musique [illegible] Opéra en 1814, lorsque [illegible] directeur de cette scène, il fut presque toujours en lutte avec lui. Une circonstance inattendue vint encore augmenter la haine que ces deux artistes éprouvaient l'un pour l'autre. Persuis avait fait représenter, en 1812, un opéra, la *Jérusalem délivrée*, qui n'avait pas eu de succès. En 1815, [illegible] M. de Pradel, ministre de la maison du roi, un ordre pour la remise à la scène de cet ouvrage. A cette nouvelle, Choron se hâta de faire détruire les décorations de la *Jérusalem* pour les employer comme matériaux dans d'autres pièces. Ce trait de malveillance coûta à Choron la direction de l'Opéra, car Persuis, résolu de se venger, fit agir ses protecteurs à la cour et supplanta son adversaire dans l'administration de ce théâtre. Devenu directeur le 1er avril 1817, il fit preuve d'une réelle capacité et mourut deux ans plus tard. Persuis avait été nommé, en 1795, professeur au Conservatoire ; mais, enveloppé dans la disgrâce de Lesueur, son ami, il fut compris dans la réforme de 1802. Toutefois il devint, la même année, musicien de la chapelle du premier consul, puis, en 1814, maître de chapelle de Louis XVIII, et enfin surintendant honoraire [illegible] 1816 jusqu'à sa mort. Voici la liste des principales œuvres de Persuis : la *Nuit espagnole*, opéra-comique en [illegible] actes (théâtre Feydeau, 1791) ; *Estelle*, opéra en trois actes (théâtre Montansier, 1793) ; [illegible], opéra-comique en trois actes (théâtre Feydeau, 1798) ; *Léonidas ou les Spartiates*, opéra en un acte, avec [illegible] (Opéra, 1799) ; *Marcel ou l'Héritier supposé*, opéra-comique en un acte (Opéra-Comique, 1801) ; *Chant de victoire*, en l'honneur de Napoléon (Opéra, [illegible]) ; l'*Inauguration du temple de la Victoire*, intermède en un acte ; avec Lesueur (Opéra, 1807) ; le *Triomphe de Trajan*, opéra en trois actes, avec Lesueur (Opéra, 1807) ; *Jérusalem délivrée*, opéra en cinq actes (Opéra, 1812) ; [illegible], ballet en trois actes (Opéra, 1807) ; [illegible], ballet en deux actes (Opéra, 1813) ; *Chant français* (Opéra, 1814) ; l'*Épreuve villageoise*, ballet en deux actes (Opéra, 1815) ; l'*Heureux retour*, ballet en un acte (Opéra, 1815) ; le *Carnaval de Venise* ou la *Constance à l'épreuve*, ballet en deux actes, avec Kreutzer (Opéra, 1816) ; les *Dieux rivaux* ou les *Fêtes de Cythère*, opéra en deux actes, avec Spontini, etc. (Opéra, 1816) ; *Hommage aux dames*, opéra (Vienne, 1816). Il a retouché la [illegible], à la reprise de cet opéra [illegible], et composé, en 1799, [illegible] la *Vengeance*, qui n'a jamais été représenté.

PERSULFOCYANHYDRIQUE adj. (per-sul-[illegible] — de *persulfureux*, et de [illegible]). Se dit d'un acide pro-[illegible] cyanhy-[illegible] acides minéraux.

PERSULFOCYANIQUE adj. (per-sul-fo-si-a-ni-ke — de *per*, [illegible], et de *cyanique*). [illegible] Se dit d'un acide [illegible] confondu avec le persulfocyanogène.

— **Encycl.** L'acide *persulfocyanique*

$$C^2H^2Az^2S^3 = Cy^2H^2S^3$$

a été découvert, en 1821, par Wöhler, lequel l'a confondu avec le persulfocyanogène, confusion qui s'est perpétuée jusqu'aux travaux de Woskresensky et de Völckel, qui, les premiers, ont établi une distinction entre ces corps.

L'acide *persulfocyanique* se produit par la métamorphose de l'acide sulfocyanique CyHS sous l'action des acides minéraux et, dans certaines circonstances spéciales, par la décomposition spontanée des sulfocyanates :

$$3CyHS = CyH + Cy^2H^2S^3$$

Acide sulfocyanique. — Acide cyanhydrique. — Acide *persulfocyanique*.

— I. PRÉPARATION. 1° On mélange une solution aqueuse, saturée à froid, de sulfocyanate de potassium, avec 6 ou 8 fois son volume d'acide chlorhydrique concentré. Le mélange se prend d'abord en un magma gélatineux blanc, qui jaunit après un petit nombre de minutes, perd de l'anhydride carbonique et de l'acide cyanhydrique et se convertit au bout d'une heure en une masse exclusivement composée d'un liquide dans lequel sont contenues des aiguilles d'acide *persulfocyanique*. Il suffit, pour avoir ce corps à l'état de pureté, de recueillir ces aiguilles sur un filtre au bout de vingt-quatre heures et de les laver à l'eau froide. On réussit aussi bien avec une dissolution étendue de sulfocyanate de potassium qu'avec une dissolution concentrée de ce sel ; seulement, alors, la proportion d'aiguilles que l'on obtient est naturellement plus faible.

2° On dissout une partie de sulfocyanate potassique dans 5 parties d'eau et l'on sature à froid la liqueur par un courant d'acide chlorhydrique gazeux ; au bout de quelque temps, par le refroidissement (car la réaction échauffe la liqueur), l'acide *persulfocyanique* se dépose sous la forme d'une poudre jaune. Si toutefois on laisse la température s'élever trop haut dans la réaction, une portion de l'acide *persulfocyanique* formé se volatilise inaltérée. Dans cette méthode de préparation comme dans la précédente, le mélange dégage aussi de l'acide carbonique et l'on observe en même temps un dégagement d'acide sulfhydrique et de sulfure de carbone. Dans le liquide, on trouve de l'acide cyanhydrique, de l'acide formique et de l'ammoniaque. La production de tous ces corps diminue naturellement d'autant celle de l'acide persulfocyanhydrique. Cette diminution est d'autant plus considérable que la solution aqueuse de sulfocyanate potassique est plus étendue et que la température monte plus haut.

3° On fait passer un courant de gaz acide chlorhydrique sec sur du sulfocyanate de potassium maintenu en fusion dans une cornue tubulée. De l'acide cyanhydrique et du sulfure de carbone se dégagent, et de l'acide persulfocyanhydrique se sublime. On purifie ce dernier en le dissolvant dans l'alcool bouillant, d'où il se sépare de nouveau cristallisé par le refroidissement.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide *persulfocyanique* ainsi obtenu est une poudre cristalline, d'un jaune pâle, insipide et inodore, presque insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, d'où il se sépare en splendides aiguilles jaunes par le refroidissement. Il est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Ses solutions présentent une réaction légèrement acide et précipitent les sels de presque tous les métaux lourds.

L'acide *persulfocyanique* se décompose vers 200°, en dégageant d'abord du sulfure de carbone et, en dernier lieu, de l'ammoniaque et du soufre. Si la chaleur a été très-forte, le résidu consiste en hydromellon ; si elle a été poussée moins loin, le résidu possède les caractères d'un mélange de soufre et de mélam. Si l'on adopte les formules que Gerhardt a données pour le mélam et pour l'hydromellon, on peut représenter la réaction qui leur donne naissance par l'équation suivante :

$$3C^2Az^2H^2S^3 = 3CS^2 + S^2 + C^3Az^6H^6$$

Acide persulfocyanique. — Sulfure de carbone. — Soufre. — Mélam.

$$2C^3Az^6H^6 = 3AzH^3 + C^6Az^9H^3$$

Mélam. — Ammoniaque. — Hydromellon.

Si l'on admet, au contraire, les formules proposées par Liebig pour ces corps, les équations deviennent :

$$6C^2Az^2H^2S^3 = 6CS^2 + S^6 + AzH^3 + C^6H^{11}Az^9$$

Acide persulfocyanique. — Sulfure de carbone. — Soufre. — Ammoniaque. — Mélam.

$$C^6H^{11}Az^9 = 2AzH^3 + C^6Az^9H^3$$

Mélam. — Ammoniaque. — Hydromellon.

On trouve également, parmi les produits de la réaction, de petites quantités d'acide sulfhydrique et d'acide sulfocyanique.

Völckel, en chauffant l'acide *persulfocyanique* à diverses températures, a obtenu un grand nombre de résidus amorphes bruns ou jaunes, de composition variable, qu'il a considérés comme les sulfures de plusieurs radicaux (xuthène, mélène, xanthène), mais qui sont probablement des mélanges.

L'acide *persulfocyanique* n'est que faiblement attaqué par l'acide chlorhydrique à la température ordinaire. A la température de l'ébullition, au contraire, il se résout, sous l'influence de ce réactif, en anhydride carbonique, ammoniaque, acide sulfhydrique et soufre :

$$C^2H^2Az^2S^3 + 4H^2O = 2CO^2 + 2AzH^3 + 2H^2S + S$$

Acide persulfocyanique. — Eau. — Anhydride carbonique. — Ammoniaque. — Acide sulfhydrique. — Soufre.

L'acide azotique, surtout à chaud, le convertit en anhydride carbonique, acide sulfurique et ammoniaque. L'acide sulfurique concentré le dissout à froid sans l'altérer et donne une liqueur d'où l'eau le précipite de nouveau. A chaud, il le décompose et donne lieu à un dégagement d'anhydride sulfureux.

Le chlore décompose l'acide *persulfocyanique*, surtout avec l'aide de la chaleur, en donnant du chlorure de soufre, du chlorure de cyanogène, de l'acide chlorhydrique et un corps rouge brun insoluble dans l'eau. Les alcalis caustiques le convertissent graduellement en sulfocyanate et en soufre :

$$Cy^2H^2Az^2S^3 = S + 2CyHS$$

Acide persulfocyanique. — Soufre. — Acide sulfocyanique.

— III. PERSULFOCYANATES. Les solutions de l'acide *persulfocyanique* dans les alcalis aqueux peuvent être considérées, lorsqu'elles sont récentes, comme renfermant des persulfocyanates, quoique, à vrai dire, ceux-ci se transforment peu à peu en sulfocyanates. Ces solutions, aussi bien que les solutions simplement aqueuses, donnent des précipités jaunes avec le chlorure stanneux, le sulfate cuprique et l'acétate de plomb. Avec l'azotate d'argent, elles donnent aussi un précipité jaune ; mais celui-ci se décompose très-promptement, avec formation de sulfure d'argent. Avec le chlorure platinique, il se produit un précipité jaune brunâtre. Les sels des autres métaux lourds ne sont pas précipités par les sulfocyanates solubles.

— *Persulfocyanate de plomb* $Cy^2Pb''S^3$. On l'obtient en précipitant, par l'acétate neutre de plomb, une solution aqueuse bouillante de l'acide libre. Il ressemble au chromate de plomb par ses caractères extérieurs, et il est parfaitement insoluble dans l'eau, l'alcool et les acides étendus. Lorsqu'on opère avec le sous-acétate de plomb, il se forme aussi un précipité jaune ; mais celui-ci répond alors à la formule $Cy^2Pb''S^3,Pb''O$.

PERSULFOCYANOGÈNE s. m. (pèr-sul-fo-si-a-no-je-ne — de *persulfure*, et de *cyanogène*). Chim. Substance obtenue par l'action de l'acide azotique étendu ou du chlore sur les solutions aqueuses de sulfocyanate de potassium.

— **Encycl.** Le *persulfocyanogène*, encore nommé pseudo-sulfocyanogène, sulfure de cyanogène et cyanoxysulfide, se produit dans l'action du chlore ou de l'acide azotique étendu sur les solutions aqueuses de sulfocyanate (sulfocyanure) de potassium et répond à la formule $C^3HAz^3S^3 = Cy^3HS^3$. C'est un précipité jaune orangé, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; soluble dans l'acide sulfurique concentré, d'où l'eau le précipite sans altération. On l'a d'abord considéré comme du sulfocyanogène, c'est-à-dire comme le radical CyS des sulfocyanates, que l'on appelait alors sulfocyanures ; mais sa composition est beaucoup plus complexe, comme l'ont démontré les analyses de Liebig, de Parnell, de Völckel, de Jamieson et enfin de Laurent et de Gerhardt. Toutes ces analyses ont été faites sur du *persulfocyanogène* préparé par l'action du chlore sur le sulfocyanate potassique dissous dans l'eau. Liebig desséchait ce corps dans le vide avant de l'analyser. Parnell commençait la dessiccation à 100° et l'achevait à 242°, température à laquelle on commence à sentir une légère odeur de cyanogène. Jamieson faisait bouillir le précipité avec de l'eau aussi longtemps qu'il se dissolvait quelque chose et examinait la poudre jaune et pure qu'il obtenait ainsi. Pendant cette ébullition, l'odeur de l'acide cyanhydrique était perceptible et l'eau dissolvait de l'acide sulfocyanique en même temps qu'un autre composé sulfuré. Comme il se produit une légère décomposition pendant cette longue ébullition et que, d'ailleurs, l'auteur n'a pas dit de quelle manière il avait desséché la substance, on ne peut pas ajouter une très-grande créance à ses résultats analytiques, surtout lorsqu'on voit que ses analyses s'écartent de celles des autres auteurs, principalement parce qu'elles donnent un excès d'oxygène. Liebig considère cette proportion d'oxygène comme très-problématique parce que, dans la dessiccation sèche du *persulfocyanogène*, il ne se forme aucun produit oxygéné autre que l'eau. Laurent et Gerhardt desséchaient à 100°, pendant très-longtemps, le précipité soumis à un triage fait avec soin et débarrassé de la sorte de tout ce qui, au microscope, présentait une apparence cristalline (la partie cristalline était probablement constituée par de l'acide persulfocyanique) ; ils portaient ensuite le produit quelque temps à une haute température. Le triage auquel ils se sont livrés rendent leurs analyses plus dignes de foi que celles de tous les autres auteurs, car ils ont opéré sur un produit pur, tandis que ceux-ci avaient opéré sur des mélanges. Elles concordent avec des analyses plus récentes de Völckel et conduisent à la formule Cy^3HS^3, d'après laquelle le *persulfocyanogène* dériverait de l'acide persulfocyanique par substitution d'un atome de cyanogène Cy à un atome d'hydrogène.

Le *persulfocyanogène*, lorsqu'on le chauffe, répand des vapeurs de sulfure de carbone et des vapeurs de soufre libre, en laissant un résidu d'hydromellon

$$3C^3Az^3HS^3 = 3CS^2 + S^3 + C^6H^3Az^9$$

Persulfocyanogène. — Sulfure de carbone. — Soufre. — Hydromellon.

Si le produit que l'on chauffe est humide, il se dégage aussi des produits ammoniacaux au commencement de la décomposition. Le chlore n'agit sur le *persulfocyanogène* qu'à des températures fort élevées. Les produits sont du chlorure de cyanogène solide, du chlorure de soufre et un résidu d'hydromellon.

Le *persulfocyanogène* se dissout facilement dans une solution de sulfhydrate de potassium en donnant, entre autres produits, du sulfocyanate et du sulfomellanure de potassium :

$$2C^3HAz^3S^3 + 3KHS + 2H^2O = 2CyKS + C^3Az^3H^3KAzS^2 + 3H^2S + CO^2 + S^2$$

Persulfocyanogène. — Sulfhydrate de potassium. — Eau. — Sulfocyanate potassique. — Sulfomellanure potassique. — Acide sulfhydrique. — Anhydride carbonique. — Soufre.

Le *persulfocyanogène* ne se dissout que faiblement dans l'ammoniaque, suivant Wöhler, et s'y dissout, au contraire, abondamment, d'après Liebig. Bouilli avec de la potasse, il forme une dissolution qui donne, avec les sels ferriques, la réaction rouge des sulfocyanates. En triturant du *persulfocyanogène* avec de la potasse, ajoutant au mélange une grande quantité d'eau, puis un excès d'acétate de plomb et enfin assez d'acide acétique pour donner à la liqueur une réaction acide, Völckel a obtenu un précipité jaune brunâtre qui a probablement pour formule

$$2Cy^3Pb''S^6,Pb''H^2O^2.$$

— *Acide hydrothiocyanique*. Lorsqu'on fait bouillir le *persulfocyanogène* avec de la potasse et que l'on ajoute de l'acide chlorhydrique à la liqueur, il se précipite une poudre jaune. Cette poudre se dissout dans 42 parties d'eau bouillante, en donnant une solution qui précipite l'acétate de plomb en jaune. Le précipité obtenu ainsi répond à la formule $Cy^3HPb''S^3O$ et a reçu le nom d'hydrothiocyanate de plomb. L'acide hydrothiocyanique entre ainsi dans la constitution de ce sel, $Cy^3H^3S^3O$, paraît résulter de la simple addition d'une molécule d'eau à la molécule du *persulfocyanogène*. Disons toutefois que ce sont là des considérations purement théoriques, car, jusqu'à ce jour, les analyses que l'on a faites de la poudre jaune ne concordent pas avec la formule que nous en avons donnée.

PERSULFOCYANURE s. m. (pèr-sul-fo-si-a-nu-re — du préf. *per*, et de *sulfocyanure*). Chim. Sulfocyanure contenant en excès du sulfocyanogène.

PERSULFURE s. m. (pèr-sul-fu-re — du préf. *per*, et de *sulfure*). Chim. Sulfure qui contient la plus grande proportion possible de soufre.

PERSULFURÉ, ÉE adj. (pèr-sul-fu-re — rad. *persulfure*). Chim. Qui est à l'état de persulfure : *Composé* PERSULFURÉ.

PERTARITE, roi des Lombards. V. PERTHARITE.

PERTE s. f. (per-te — du lat. *perditus*, perdu, de *perdere*, perdre). Privation d'une chose dont on jouissait : PERTE *de biens*. PERTE *légère*. *Grande* PERTE. *Il n'y a qu'une affliction qui dure, c'est celle de la* PERTE *des biens*. (La Bruy.) *La* PERTE *de la vie est imperceptible ; c'est l'aiguille du cadran que nous ne voyons pas aller*. (Mme de Sév.) *On ne se console point des* PERTES *du cœur ; la douleur s'use, il est vrai, mais c'est parce qu'on s'use avec elle*. (Mme C. Fée.) *Les deux malheurs véritables sont la* PERTE *de l'objet qu'on aime le plus et la* PERTE *du repos de la conscience*. (De Ségur.) *La* PERTE *d'une dent entraîne la* PERTE *d'un sourire*. (A. d'Houdetot.) *La* PERTE *de la liberté est le plus ancien et le plus grand de tous les malheurs*. (Valery.) *Rien ne contribue tant à la* PERTE *de la réputation d'une femme qu'un air indécent*. (Mme de Puysieux.)

Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers ;
Leur possession trouble et leur *perte* est légère.
REGNARD.

— Privation résultant de la mort d'une personne : *La* PERTE *d'un père, d'une mère, de ses parents. Pleurer la* PERTE *de son meilleur ami. Il y a certaines* PERTES *dont on ne doit point se consoler et qui empêchent de recevoir le monde ; il faut tirer les verrous sur soi*. (Mme de Sév.) *La* PERTE *d'un ami ouvre nos yeux sur ses qualités*. (Latena.)

La *perte* d'un époux ne va point sans soupirs.
LA FONTAINE.

— Dommage, privation d'un bien que l'on possédait, d'un profit que l'on réalisait : *Faire des* PERTES *dans le commerce. Pour que l'ouvrier participât aux bénéfices, il faudrait*

le faire participer également aux PERTES. (Proudh.)

— Ruine complète de la fortune, de la réputation ou de la condition sociale : *Courir à sa* PERTE. *Conjurer la* PERTE *d'un ami. Il y a des gens qui vont à leur* PERTE *par le chemin le plus pénible.* (La Bruy.) *Tout gouvernement qui méconnaît la vérité politique dans laquelle il doit vivre marche à sa* PERTE. (Chateaub.)

Tout vainqueur insolent à sa *perte* travaille.
LA FONTAINE.

— Issue désavantageuse : *La* PERTE *d'une bataille. La* PERTE *d'un procès. La* PERTE *d'une gageure.* (Acad.) *La* PERTE *ou le gain d'une bataille ne dépend que d'une bagatelle.* (Frédéric II.)

Quand la *perte* est vengée, on n'a plus rien perdu.
CORNEILLE.

— Mauvais usage, mauvais emploi que l'on fait d'une chose : PERTE *de temps. La* PERTE *d'une occasion favorable.*

— Destruction, suppression provenant de l'emploi ou d'un accident : *Le mouvement perpétuel a pour unique et invincible obstacle la* PERTE *de force produite par la pesanteur et par les frottements. La nourriture sert à la fois à réparer les* PERTES *journalières et à former ce qui est nécessaire à l'accroissement.* (Condorcet.)

— Fuite, quantité de liquide ou de fluide qui s'échappe accidentellement d'un récipient qui le contenait : *Un grave inconvénient de l'aérostat actuellement employé, c'est qu'il lui est impossible de réparer ses* PERTES *et même de manœuvrer sans en faire de nouvelles.*

— Quantité perdue dans l'emploi des matériaux : *Les* PERTES *sont presque nulles dans l'emploi des métaux, grandes dans celui du bois, énormes dans celui de la pierre. Les tailleurs ne sont que trop portés à exagérer les* PERTES *dans la coupe des vêtements.*

— Théol. Damnation éternelle : *Le dévot craint plus sa* PERTE *qu'il n'espère son salut.*

— Jeux. Au billard, Action de se perdre, de faire tomber sa propre bille dans la blouse.

— Comm. *Perte sèche*, Perte nette, qui n'est atténuée par aucune espèce de profit ou d'avantage : *C'est une* PERTE SÈCHE *de vingt mille francs.* ‖ *Profits et pertes*, Compte particulier, sur lequel le commerçant passe les sommes entrées et les sommes sorties en dehors des prévisions commerciales et des droits créés par les opérations du commerce, comme l'argent volé par un employé, les effets devenus insolvables, etc., etc. : *Passer un article aux* PROFITS ET PERTES.

— Jeux. *Etre en perte*, Avoir perdu de l'argent plus qu'on n'en a gagné. ‖ *Etre en perte de*, Avoir perdu : ÊTRE EN PERTE DE *vingt francs.* ‖ *Se retirer sur sa perte*, Quitter le jeu en un moment où l'on a fait des pertes.

— Art milit. Désavantage résultant des hommes tués, blessés ou disparus : *Nos* PERTES *sont sérieuses; celles de l'ennemi sont énormes.* ‖ *Etre repoussé avec perte*, Etre obligé à battre en retraite, en perdant plus de monde que l'ennemi.

— Pathol. *Perte de sang* ou simplement *Perte*, Maladie qui survient quelquefois aux femmes, et qui consiste en un écoulement de sang irrégulier et abondant par l'utérus. ‖ *Pertes blanches*, Leucorrhée. ‖ *Pertes séminales*, Spermatorrhée. ‖ *Perte de connaissance*, Syncope.

— Géogr. *Perte du Rhône*, Lieu où ce fleuve disparaît sous terre pour reparaître plus loin.

— Loc. adv. *A perte*, Avec perte : *Cette marchandise est vendue* À PERTE.

— *A perte d'haleine*, Jusqu'à perdre la respiration; avec une grande dépense de voix : *Courir* À PERTE D'HALEINE. *Crier* À PERTE D'HALEINE.

Nous chanterons jusqu'à *perte d'haleine*.
VOITURE.

— *A perte de vue*, Assez loin pour que la vue ne puisse plus distinguer les objets; à une grande distance : *La plaine s'étend* À PERTE DE VUE. ‖ Très-loin, très-avant, profondément : *On est quelquefois dérangé dans ses revenus; mais de s'abîmer et de s'enfoncer* À PERTE DE VUE, *c'est ce qui ne devrait jamais arriver.* (Mme de Sév.) ‖ D'une façon inintelligible, extrêmement compliquée et alambiquée : *Raisonner, discourir* À PERTE DE VUE. *On ne raisonne pas des choses* À PERTE DE VUE *quand on les touche à bout portant.* (Ste-Beuve.) *Socrate, en son temps, se détournait des sophistes, des prétendus sages qui raisonnaient* À PERTE DE VUE *sur le principe des choses.* (Ste-Beuve.)

— *En pure perte* ou *A pure perte*, Sans utilité, sans résultat : *Vous parlez* EN PURE PERTE. *Les hommes n'aiment pas à donner* EN PURE PERTE *des louanges qui les humilient et qui sont comme des aveux publics de la supériorité qu'on a sur eux.* (Mass.) *N'est-ce pas aggraver ses chagrins* EN PURE PERTE *que d'ôter la douceur de les partager avec un ami?* (J.-J. Rouss.)

— Encycl. Comm. En comptabilité, le mot *perte* désigne un compte particulier qui est le corrélatif d'un autre compte qu'on nomme celui des *profits*. Ces deux mots sont presque toujours réunis, et l'on désigne leur compte par celui de *Profits et pertes*, lequel se tient par Doit et Avoir de la même façon que tous les autres comptes. Doit représente *perte* et Avoir représente *profit*. Mais on se tromperait étrangement si l'on donnait à ces deux mots, *Profits* et *Pertes*, lorsqu'il s'agit de comptabilité, le sens qu'ils ont dans le langage usuel. Ils ne signifient plus, dans ce cas, exactement la même chose, et, pour en comprendre la véritable signification, il faut se rappeler les principes de la comptabilité. Si un homme, entré dans le commerce avec 12,000 francs de capital, achète 5,000 francs de marchandises et dépense dans l'année, pour sa consommation personnelle, en loyer, chauffage, éclairage, contributions, frais d'installation, appointements d'employés, les 7,000 francs qui lui restent; si, enfin, il n'a dans l'année fait autre chose que d'écouler ses marchandises, revendues avec un bénéfice de 1,500 francs, soit pour une somme totale de 6,500 francs, il est bien évident que, malgré ce bénéfice, il ne lui restera dans sa caisse ou dans son magasin, soit en espèces, soit en marchandises (en supposant que tous les marchés aient été faits au comptant et qu'il n'ait point d'effets en portefeuille), il ne lui restera, disons-nous, qu'une valeur de 1,500 francs. Aura-t-il perdu? Certainement; puisque, étant entré dans le commerce avec 12,000 francs, sans avoir rien acquis en dehors, il se trouvera ne plus posséder qu'une somme de 1,500 francs. Il aura cependant bénéficié, puisque, ayant acheté des marchandises au prix de 5,000 francs, il les a revendues au prix total de 6,500 francs; et, s'il n'avait pas bénéficié de la différence, ce ne serait plus 1,500 francs qui lui resteraient encore, mais bien zéro. En définitive, pour lui-même et pour tout le monde, à la fin de l'année il se trouve avoir perdu 10,500 francs. Rien de plus certain. Mais croit-on que cette perte se trouvera au compte de *Profits et pertes*, au débit de ce compte naturellement? Il n'en est rien; il peut se faire que cette colonne soit restée intacte pendant le cours des opérations. Ce n'est point au compte de *Perte* qu'il faut chercher l'explication des faits qui constituent une *perte* pour ce commerçant, mais au compte de *Frais généraux*, crédité de 7,000 francs. De telle sorte que c'est ce dernier compte qui doit au commerçant la somme susdite. Comme, en définitive, ce compte est purement fictif et n'est ouvert que pour donner des indications exactes sur les opérations qui ont été faites, il en résulte que les 7,000 francs ne seront jamais remboursés ni au capital ni à la caisse. Les *Frais généraux* sont donc véritablement la perte pour le commerçant, quand ces frais généraux ne sont pas couverts par les bénéfices.

Le compte de *Pertes* ne comprend que les sommes qui ne peuvent entrer dans aucun autre compte et qui ne sont imputables à personne. Tels sont : les escomptes et frais de commission des effets, les bonifications accordées aux clients, les frais de change et les pertes véritables constatées soit dans le maniement de la monnaie, soit de toute autre manière. Ainsi, supposons que le commerçant ait reçu un effet à trois mois de 365 francs, valeur reçue en marchandises; cette opération s'inscrit ainsi dans la comptabilité : M. X. doit à *Marchandises générales* 365 fr.; *Effets et commissions* doivent à M. X., pour son effet de telle date, 365 francs. On comprend que, le jour de l'échéance, pour que l'opération soit complète, il faut que l'effet soit payé intégralement à la caisse, qui, ayant reçu la somme indiquée plus haut, sera ainsi débitée dans les livres : *Caisse* doit à *Effets et commissions* 365 francs, puisque tout compte doit ce qu'il a reçu. Mais si le commerçant, n'ayant pas de numéraire immédiatement disponible, est obligé d'escompter cet effet à 6 pour 100 après trente jours de date, c'est-à-dire soixante jours avant l'échéance, l'escompte se monte à 2 fr. 65. Notre commerçant reçoit donc 362 fr. 35 en échange de son billet. L'opération s'inscrit ainsi dans les livres : *Caisse* doit à *Effets et commissions* 362 fr. 35. Il reste donc 2 fr. 65, prix de l'escompte, qui ne figureraient point dans la comptabilité. On ne peut les reporter au compte de M. X., puisque celui-ci est complètement libéré; il faut ouvrir un nouveau compte qui portera cette différence de 2 fr. 65 : ce compte sera celui de *Profits et pertes*. *Pertes* seront donc considérées comme ayant été créditées par *Effets et commissions* de cette somme de 2 fr. 65, prix de l'escompte. De cette façon, on retrouve toutes les opérations exactement définies. Il est des comptables qui portent l'escompte au compte des *Frais généraux* de la même manière que pour *Profits et pertes*. Les frais de protêt ou de poursuites dans les cas de non-remboursement, les écarts dans les opérations de caisse, qui peut commettre des erreurs, sont inscrits à ce compte. Enfin, les créances qui n'ont pu être recouvrées, les avaries survenues aux marchandises endommagées et ayant occasionné des dépréciations sont passées de même aux *Profits et pertes*, suivant l'expression usitée dans la comptabilité. Les *Pertes* doivent [illegible]. Les *Profits* et sont placés en regard de ces derniers. On voit donc que le compte de *Pertes* n'indique en réalité que l'une des faces des opérations qui sont, en effet, des *pertes* toutes pour le commerçant, mais qui peuvent être insignifiantes et qui n'indiquent point sa situation véritable. C'est la balance de tous les comptes particuliers comparés au total des *Frais généraux* et des *Pertes* qui détermine la différence entre l'*actif* et le *passif*, différence qui constitue le bénéfice net ou la *perte* nette.

Il est utile de remarquer que toute *perte* inscrite dans une comptabilité devient un profit pour une autre comptabilité. C'est la constatation de ce fait, indiscutable pour quiconque a étudié la philosophie de la comptabilité, qui prouve que, dans la société, rien ne se perd ni rien ne se crée. Tout doit se retrouver sous une forme ou sous une autre. S'il existait une comptabilité de la richesse sociale, où chaque individu aurait un compte ouvert comme les clients d'une maison de commerce, on s'apercevrait qu'il n'y a, en définitive, dans tout l'ensemble des opérations, ni profits ni *pertes*, ou, du moins, ce que l'on comprend sous cette désignation dans les comptabilités particulières. Il n'y a que les *Frais généraux* qui peuvent devenir une *perte* sérieuse, c'est-à-dire accroître le passif de la société comme de l'individu, quand ces frais ne correspondent point dans une proportion égale au développement et à l'accroissement de l'actif.

— Législ. *Perte de la chose due.* Lorsqu'un débiteur doit une chose indéterminée, consistant en valeur ou en quantité, comme une somme d'argent, une certaine quantité de vin, de blé, un cheval, un bœuf, etc., il n'est pas libéré de sa dette par la *perte* de la chose destinée à acquitter l'obligation. Il n'en est pas de même lorsqu'on doit un corps certain, déterminé, comme, par exemple, une certaine maison, un certain meuble, un certain cheval, etc., et non une maison, un meuble, un cheval quelconque. Dans ce cas, si l'objet dû vient à périr, est mis hors du commerce ou se perd de manière qu'on en ignore absolument l'existence, l'obligation est éteinte, à la condition toutefois que la chose ait péri ou ait été perdue sans la faute du débiteur et avant qu'il ait été mis en demeure. D'après l'article 1302 du code civil, qui régit la matière, lors même que le débiteur est en demeure de rendre la chose due, s'il ne s'est pas chargé des cas fortuits, l'obligation est éteinte dans le cas où la chose eût également péri chez le créancier si elle lui avait été livrée. Lorsque le débiteur allègue que la chose a péri par cas fortuit, c'est lui qui, naturellement, doit prouver le cas fortuit. Lorsque la chose a péri, a été mise hors du commerce ou a été perdue sans qu'il y ait de la faute du débiteur, celui-ci doit céder au créancier les droits ou actions en indemnité qui existeraient par rapport à cette chose (code civil, art. 1303). Lorsque, au lieu d'un débiteur, il s'agit d'un voleur, de quelque manière que la chose volée ait péri ou ait été perdue, sa *perte* ne dispense jamais celui qui l'a soustraite de la restitution du prix.

PERTE s. f. (pèr-te — nom d'une localité). Comm. Nom donné anciennement, à cause d'un village des environs de Vitré où il s'en fabriquait beaucoup, à une variété de toile de chanvre écru, que l'on employait, suivant son degré de finesse, pour faire des draps de lit ou des voiles légères.

PERTENSIS PAGUS, nom latin du PERTHOIS.

PERTÉRÉBRANT, ANTE adj. (pèr-té-ré-bran, an-te — du lat. *per*, à travers, et *terebra*, vrille, outil pour percer, le même que le grec *teretron*, irlandais *tarar*, *tarachair*, *toramh*, erse *tora*, kymrique *taradr*, armoricain *tarar*, *talar*, albanais *turjele*, tous noms qui se rattachent à la racine sanscrite *tar*, traverser, grec *tairo*, latin *tero*, etc., racine qui est restée vivante dans presque toutes les langues indo-européennes. Au grec *teretron*, kymrique *taradr*, répond exactement pour la forme le sanscrit *taritra*, qui, toutefois, ne désigne pas le foret, mais le bateau qui traverse les eaux. V. TARIÈRE). Pathol. Se dit d'une douleur que le malade compare à la sensation que causerait un instrument en pénétrant dans la partie.

PERTH, anciennement *Perthusanum*, ville d'Écosse, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive droite du Tay, à [illegible] d'Édimbourg, par 56° 23' de lat. N. et 5° 45' de long. O.; 28,340 hab. Manufactures de toiles, de toiles peintes, d'étoffes de coton; blanchisseries considérables; filatures de lin, brasseries, tanneries. [illegible] commerce de gants, autrefois très-importants, ont décliné depuis quelques années. Perth est situé au milieu d'une belle plaine, arrosée par le Tay, entre deux vastes promenades gazonnées, [illegible]

[illegible] vue sur la ville, la rivière et le port, le viaduc du chemin de fer de Dundee, les deux Inches et les collines voisines. Perth est renommé par ses établissements de refuge et de bienfaisance et par les riches pêches du saumon qui se font dans ses environs. En 1864 a eu lieu, aux frais de la ville, l'inauguration d'une statue du prince Albert, mari de la reine Victoria, remarquable surtout au point de vue de la [illegible].

A peu de distance de Perth [illegible] le palais de Scom, résidence du comte de Mansfield, construit sur l'emplacement de l'ancien palais des rois d'Écosse, qui y habitèrent à partir de Kennet, fils d'Alpin. L'origine de Scom remonte à sa célèbre abbaye, fondée en 838 et détruite à l'époque de la Réforme. Une aile, néanmoins, demeure encore debout. On remarque dans le palais de Scom actuel, bel édifice moderne crénelé, une grande galerie, longue de 48 mètres, qui occupe la place où les rois d'Écosse avaient coutume de se faire sacrer. On conserve à Scom le lit de Charles VI, celui de Marie Stuart pendant sa captivité à Lochleven et un grand nombre de tapisseries et de portraits. Le prétendant, dit le chevalier de Saint-Georges, vint à Scom en 1715, et il allait s'y faire couronner, quand l'approche des troupes royales l'obligea à battre en retraite.

Perth a pour origine le camp retranché qu'Agricola établit sur son emplacement lors de l'expédition romaine en Écosse. On raconte que le général fut séduit surtout par la ressemblance qu'offrait le site avec la campagne du Tibre et qu'il s'écria devant toute l'armée : *Ecce Tiber! ecce campus Martius!* (Voilà le Tibre! voilà le champ de Mars!) Agricola jeta lui-même plus tard les premières fondations de la ville, et Perth dut à son extension croissante de devenir la capitale de l'Écosse, rôle qu'elle garda jusqu'au règne de Jacques III. Le Parlement y résida plusieurs fois. Les Anglais s'en emparèrent sous Édouard Ier; Robert Bruce s'en rendit maître à son tour; c'est là que Jacques Ier fut assassiné; enfin, Perth fut, en 1437, le théâtre d'une sorte d'émeute religieuse due aux persécutions de Marie de Guise, reine régente, contre les protestants, et aux réclamations antipapistes du fameux Knox. Une bande d'iconoclastes, partie de l'église de Saint-Jean, qu'elle ruina de fond en comble, se rua, sans cesse augmentée de nouveaux prosélytes, sur les autres églises et couvents de la ville et les renversa comme elle avait fait de l'église Saint-Jean. En quelques heures, il ne resta pour ainsi dire plus pierre sur pierre de quatre monastères d'hommes, deux couvents de femmes et d'un grand nombre d'autres institutions religieuses.

En 1715 et 1745, les Highlanders occupèrent Perth et y proclamèrent le prétendant Charles-Édouard, qui y passa près d'une semaine à préparer son plan de campagne. C'est sur l'Inche du nord, magnifique plaine gazonnée qui sert aujourd'hui de turf aux courses de chevaux, [illegible] Robert III, entre les clans Kay et Chatam, la terrible bataille qui a servi de point de départ à Walter Scott [illegible] roman de la *Jolie fille de Perth*.

[illegible] par les Pères du concile de Constance, [illegible] l'obédience de Pierre de Lune, confiné alors [illegible] tion des testaments, et, en 1459, un dernier concile confirma le droit, dont le roi était en possession, de présenter des candidats à tous les bénéfices de son royaume.

Perth [illegible]

PERTH [illegible] lieu, Perth, [illegible]

[illegible] On y voit de vastes et [illegible] château de Macbeth, rendu célèbre par Shakspeare, se trouvent aussi dans ce comté.

PERTHARITE, roi des Lombards, mort en [illegible] mais commença par faire mettre à mort Go[illegible] (662). Forcé de chercher son salut dans la fuite, Pertharite se rendit d'abord chez les Avares, puis chez les Francs, retourna en Lombardie après la mort de Grimoald (671), remonta sur le trône et gouverna avec fermeté et sagesse jusqu'à sa mort. Les aventures de Pertharite ont fourni à Pierre Corneille le sujet d'une de ses tragédies.

Pertharite, tragédie de Corneille (1659). On a noté dans cette tragédie une sorte d'affaiblissement du génie de Corneille; cependant [illegible] des conceptions [illegible] nouvelles, des situations éminemment dramatiques, et Racine n'a eu qu'à mettre en œuvre des éléments à peu près semblables pour créer *Andromaque*. Ce qui déplut surtout aux spectateurs, et ce que la critique, cent ans après, n'avait pas encore pardonné à Corneille, c'est la barbarie des noms des personnages. « Les noms seuls des héros de cette pièce révoltent, dit Voltaire; c'est une Eduige, un Grimoald, un Unulphe, un Garibalde! L'auteur de *Childebrand* ne choisit pas plus malheureusement son sujet et son héros. »

Eduige est avec Garibalde précisément dans la même situation qu'Hermione avec Oreste. Elle est abandonnée par Grimoald comme Hermione par Pyrrhus, et [illegible] ses [illegible] qu'Hermione à Oreste; elle souhaite ardemment de voir punir l'inconstance de Grimoald et promet son amour à son vengeur; il faut, pour mériter son amour, servir sa haine. Enfin, l'intention d'Eduige est que Garibalde la serve en détachant le parjure Grimoald de sa rivale Rodelinde, de même qu'Hermione veut qu'Oreste, en demandant Astyanax, dégage Pyrrhus de son amour pour Andromaque.

On reconnaît dans Racine les mêmes idées, les mêmes nuances que dans Corneille, mais avec cette douceur, cette mollesse, cette [illegible] et ces heureux choix de mots qui provoquent l'attendrissement.

Grimoald dit à Rodelinde, qui brave la mort :

> Vous la craindrez peut-être en quelque autre personne.

Et il entend par là le fils de Rodelinde et [illegible] la mère; c'est ce qui se développe au troisième acte. Ainsi Pyrrhus menace toujours Andromaque d'immoler Astyanax si elle ne [illegible]; on ne peut voir une ressemblance plus entière :

> [illegible]
> (*Andromaque*, acte III, scène 1re.)

Il est évident que c'est de la combinaison [illegible] Racine [illegible] ne nomme que le second dans sa préface; il eût été honnête à lui d'avouer aussi ce qu'il devait à son vieux rival, d'autant plus que son [illegible] Corneille [illegible] ser par Rodelinde à Grimoald d'égorger le fils [illegible] Grimoald, et de l'aider à ce meurtre dans [illegible] *Pertharite*.

Cette tragédie tomba complètement, et sa chute inspira ces réflexions amères au vieux tragique : « La mauvaise réception que le public a faite à cet ouvrage m'avertit qu'il [illegible] je prenne congé de mon théâtre que d'attendre qu'on me le donne tout à fait, et il est juste que, après vingt années de travail, je commence à m'apercevoir que je deviens [illegible] trouvé, et du côté de l'art et du côté des [illegible] à la perfection et qui achèveront de l'épurer : je le souhaite de [illegible] »

[illegible]

PERTHES, [illegible] jadis une ville assez importante, qui fut détruite par Attila.

PERTHES (Frédéric-Christophe), libraire [illegible] en 1772, mort à [illegible] 1843. [illegible] à Hambourg, [illegible] une [illegible] d'extension, devint, cette même année, le gendre de Claudius, directeur du journal le *Messager*; fut, en 1813, un des défenseurs de l'indépendance de son pays et éprouva à cette époque de grandes pertes. Lorsque la paix eut été rétablie, Perthes reprit ses affaires et alla s'établir comme éditeur à Gotha en 1822. C'était un homme instruit et universellement considéré. Il était lié avec les hommes les plus remarquables de son temps, Goerres, Savigny, Niebuhr, Schlegel, Neander, Bunsen, etc., et il exerça une notable influence sur la solution des questions de propriété littéraire et de législation de la presse en Allemagne. — Son fils, Clément-Théodore PERTHES, né en 1809, mort en 1867, fut un jurisconsulte distingué et professa le droit à Bonn. On lui doit : [illegible] 1845, [illegible] la *Vie de F.* [illegible] *Perthes* (Hambourg, 1848-1855, 3 vol. in-8°), où l'on trouve des extraits intéressants de la correspondance du libraire patriote avec plusieurs écrivains distingués.

PERTHES (Jacques BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE), littérateur et archéologue français. V. BOUCHER DE CRÈVECŒUR.

PERTHOIS (LE), en latin *Pertensis Pagus*, petit pays de l'ancienne France, dans la basse Champagne, au S. de l'Argonne. Les villes principales étaient : Vitry-le-François, Perthes. Il est actuellement compris dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne.

PERTHUIS DE LAILLEVAUT (Léon, baron DE), agronome français, né à Germigny-l'Évêque (Seine-et-Marne) en 1757, mort à Paris en 1818. Il entra, à dix-huit ans, dans le génie militaire, prit part, en 1778, à la construction du fort de Châteauneuf, qui défend la [illegible], quitta le service en 1791, se retira à Moulins, près d'Auxerre, et se livra à des travaux d'agronomie. On lui doit : un ouvrage *Sur les moyens d'augmenter et* [illegible]; des mémoires *Sur l'art de perfectionner les constructions rurales* (1805); *Sur l'amélioration des prairies naturelles et sur leur irrigation* (1805, in-8°), etc., et il a collaboré au *Dictionnaire d'agriculture* de Déterville.

PERTHUS, village de France (Pyrénées-Orientales), canton et arrond. de Céret, à 31 kilom. de Perpignan, sur le Rome; 829 hab. Commerce de draps et de toiles. Perthus ou Le Perthus doit son nom à sa situation entre deux talus qui forment comme un *pertuis* ou défilé pour pénétrer de France en Espagne. Le village est dominé par le fort de Bellegarde, situé au sommet d'un cône isolé, aux flancs abrupts, tout hérissé de rocs et élevé de 420 mètres. C'est là que se trouvait jadis le monument antique connu sous le nom de *Trophées de Pompée* et consistant en une tour carrée, dont les inscriptions célébraient les victoires du général romain. Un autel de pierre gigantesque y consacrait également le passage de Jules César. Enfin, bien avant eux, Annibal avait fait franchir le Perthus à ses troupes. Au XIIIe siècle, le pape Martin ayant offert la Catalogne au fils de Philippe le Hardi, le monarque assembla à Narbonne une armée considérable et se disposa à passer en Espagne. Après avoir vainement tenté de traverser Le Perthus, défendu par don Pedro et ses paysans, son armée gagna le [illegible] mais sa flotte fut détruite par Roger Lauria, et le contingent qui avait poursuivi sa route par terre se [illegible] par le typhus. Philippe le Hardi, atteint lui-même de ce mal, dut battre en retraite (30 septembre 1285) et se dirigea vers Le Perthus. [illegible] les montagnards fondirent sur les troupes françaises de l'arrière-garde et en firent un horrible massacre. [illegible] arrivée à Perpignan, Philippe le Hardi expira. [illegible] par Vauban au fort de Bellegarde.

PERTI (Jacques-Antoine), compositeur italien, né à [illegible], mort dans la même ville en 1756. Élève de Franceschini, puis de l'abbé [illegible] un opéra, *Atride*, qui fut joué à Bologne (1679), fit représenter ensuite avec succès *Coriolano* (1683), *Flavio* (1686), obtint la maîtrise de Saint-Pierre et, six ans plus tard, celle de Sainte-Pétrone (1696), dans sa ville natale, et reçut enfin le titre de conseiller de l'empereur (1740). Outre les opéras précités, nous mentionnerons : *Furio Camillo* (1692); *Vincesiao* (1708); *la Mort de Jésus*, oratorio, et un recueil de *Cantates morales et spirituelles* (Bologne, 1688).

PERTICARI (Jules, comte), littérateur italien, né à Savignano (Romagne) en 1779, mort à Milan en 1822. Lorsqu'il eut achevé ses études, il visita l'Italie avec le célèbre antiquaire Borghesi, épousa la fille du poëte Monti en 1812, puis se fixa à Rome, où il fut un des fondateurs et des principaux collaborateurs du *Giornal arcadico* de Rome. Patriote sincère, il voyait avec douleur la dégénération de l'Italie; il était persuadé qu'il n'y a point de style où il n'y a point de pensée et disait qu'un bon écrivain ne pouvait être en même temps que bon citoyen et vrai philosophe. Il préparait une *Vie* du fameux tribun Rienzi, pour lequel il professait une grande admiration, lorsqu'il mourut. On doit à Perticari des écrits aussi remarquables par la justesse des idées que par la beauté du style. Ils ont été publiés dans la *Biblioteca scelta*, et quelques-uns se trouvent dans les *Proposte* de Monti. Nous nous bornerons à citer : *Degli scrittori del trecento et de' loro imitatori* (1817); *Apologia dell' amor patrio di Dante* (1820), et *Dell' a difesa di Dante*. — Sa femme, Costanza MONTI, née en 1794, morte en 1840, a traduit en italien les *Vies* de Cornelius Nepos et plusieurs traités de Sénèque.

PERTICUM, nom latin du PERCHE.

PERTINACITÉ s. f. (pèr-ti-na-si-té — du lat. *pertinax*, opiniâtre). Opiniâtreté, entêtement : *Il se trouva nez à nez avec M. de Maucombe, qui l'attendait avec la* PERTINACITÉ *furieuse que donnent la haine et la vengeance.* (Balz.)

PERTINAX (Publius Helvius), empereur romain, né à Villa-Martis (Ligurie) l'an 126 de notre ère, mort en 193. Son père, un affranchi qui était marchand de bois, lui fit donner une bonne éducation. D'abord professeur, il entra ensuite dans l'armée, se distingua dans la guerre des Parthes et s'éleva par son mérite aux premières dignités. Marc-Aurèle le nomma sénateur, puis consul. Il gouverna successivement les deux Mésies, la Dacie, la Syrie; sous Commode, il eut le proconsulat d'Afrique et la préfecture de Rome, et, après que cet empereur eut été assassiné (193), fut, malgré sa résistance, revêtu de la pourpre. Dans son discours d'installation, il déclara son intention de rétablir la république, accomplit, en effet, d'utiles réformes, rappela les bannis, flétrit les délateurs, diminua les impôts, soulagea la misère des citoyens pauvres, répara les édifices publics et les routes, approvisionna la cité, etc. Quatre-vingt-sept jours suffirent à ces réformes. Pertinax en méditait beaucoup d'autres; mais ses vertus lui méritèrent la haine des prétoriens, qui l'égorgèrent et mirent ensuite la pourpre impériale à l'enchère (193). Sa mémoire resta longtemps chère au peuple romain.

PERTINEMMENT adv. (pèr-ti-na-man — rad. *pertinent*). D'une façon pertinente, justement, comme il faut : *Je puis parler* PERTINEMMENT *de cette affaire. Un lord visite ses pêcheries, étudie le système des engrais liquides, parle* PERTINEMMENT *du fromage, et son fils est souvent meilleur rameur, marcheur, boxeur que ses fermiers.* (H. Taine.)

PERTINENCE s. f. (pèr-ti-nan-se — rad. *pertinent*). Qualité de ce qui est pertinent : *Voici comment se connaît et se remarque la sagesse et* PERTINENCE *d'avec la sottise et impertinence : celle-ci est présomptueuse, opiniâtre, assurée; celle-là est craintive, retenue, modeste.* (Charron.) *Il faut garder partout la forme, l'ordre et la* PERTINENCE. (Charron.)

PERTINENT, ENTE adj. (pèr-ti-nan, an-te — du lat. *pertinens*, qui appartient à, qui se rapporte à, de *pertinere*, formé de *per*, par, et de *tenere*, tenir). Tel qu'il convient, justement applicable à la chose : *Fournir des raisons* PERTINENTES. *Tenir des discours* PERTINENTS. *L'instruction de Sénèque et de Plutarque est de la cresme de la philosophie, et présentée d'une simple façon et* PERTINENTE. (Mont.)

— Procéd. *Moyens pertinents et admissibles, Faits et articles pertinents*, Moyens, faits qui appartiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur la décision.

PERTRANSIIT ou **PERTRANSIVIT BENEFACIENDO** (*Il a passé en faisant le bien*), Paroles de saint Pierre, dont on trouve le commentaire dans un des plus anciens sermons de Bossuet : « ... Et, à propos de la miséricorde, il me souvient d'un petit mot de saint Pierre, par lequel il dépeint fort bien le Sauveur à Corneille : Jésus de Nazareth, dit-il, homme approuvé de Dieu, qui passait bien faisant et guérissant tous les oppressés : *Pertransiit benefaciendo*... O Dieu! les belles paroles et bien dignes de mon Sauveur! » On a depuis appliqué ce mot aux hommes dont la vie a été consacrée au soulagement de leurs semblables. Saint Vincent de Paul a été le héros de la charité; nul n'a mieux mérité qu'on gravât sur sa tombe : *Pertransiit benefaciendo*.

« Quand Joseph de Maistre mourut, il s'occupait de sonder la plaie la plus profonde de notre âge, d'en montrer le danger toujours croissant et d'y chercher sans doute des remèdes. C'est ainsi qu'imitant jusqu'au dernier moment son divin modèle, il a passé en faisant le bien : *Pertransiit benefaciendo*. »

SAINT-VICTOR.

« Il y a tant d'illustres génies qui ont laissé parmi nous, en sillons ineffaçables, les traces de leur passage, et tant de saintes et modestes natures qui, dans le sexe féminin surtout, n'ont marché sur la terre qu'en consolatrices et en bienfaitrices : *pertransiit benefaciendo!* »

JEAN REYNAUD.

« Qu'il y a peu d'hommes dont le passage sur cette sotte planète ait été marqué par des actes véritablement bons et utiles! Je me prosterne devant celui dont on peut dire : *Pertransivit benefaciendo*; celui qui a pu instruire, consoler, soulager ses semblables; celui qui a fait de grands sacrifices à la bienfaisance; ces héros de la charité silencieuse, qui se cachent et n'attendent rien en ce monde. »

JOSEPH DE MAISTRE.

PERTUAU s. m. (pèr-tu-o). Techn. Écorce de bois, enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS s. m. (pèr-tui — du lat. *pertusus*, percé, troué, participe passé de *pertundere*, de *per*, à travers, et de *tundere*, frapper). Trou, ouverture : *Ouvrir, pratiquer un* PERTUIS. *Au milieu de cette tache qui se trouve à la partie externe de l'entrée du nerf optique dans le globe de l'œil, se voit un point obscur qui* [illegible] PERTUIS [illegible] *et dont on ignore l'usage.* (Richerand.) ‖ Mot vieilli en ce sens général.

— Ouverture qu'on pratique à une digue, pour laisser passer les bateaux. ‖ Ouverture ménagée pour faire passer l'eau d'une écluse dans un coursier et l'amener sur une roue hydraulique.

— Géogr. Nom donné à certains détroits resserrés entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles : *Le* PERTUIS *d'Antioche. Le* PERTUIS *Breton.* ‖ Passage d'un versant à l'autre, dans le Jura. [illegible] sur la Seine : *Au passage des* PERTUIS, [illegible] *était quelquefois arrêtée pendant des jours entiers.* (E. Grangez.) ‖ Endroit d'une rivière éclusée où on établit le barrage mobile qui retient les eaux.

— Techn. Trou d'une filière : *Le diamètre des* PERTUIS *est gradué, pour faciliter le passage du fil métallique.* ‖ Espèce de petit filet, qu'on adapte ordinairement à la planche d'une serrure. ‖ Entaille pratiquée dans le palastre pour donner passage à cette garniture.

— Encycl. Un *pertuis* est une ouverture que l'on ménage dans un barrage fixe pour livrer passage aux bateaux. On se sert de *pertuis* à aiguilles et à poutrelles, accolés aux barrages fixes; mais il y a souvent danger, parce que les bateaux, au moment où ils franchissent la chute, ne sont pas immergés également sur toute leur longueur et qu'ils tendent ainsi à se rompre; ils sont, en outre, entraînés par un courant rapide qui les détourne de la direction qu'ils doivent suivre, de manière qu'ils choquent soit les bajoyers des *pertuis*, soit les rives en aval; enfin, il y a quelquefois trop peu d'eau en aval et alors ils touchent le fond du lit et se brisent. Ce système de navigation présente des inconvénients d'autant plus grands, que la chute soutenue par les barrages est plus considérable et que le volume d'eau retenu est moindre; ils résultent de ce que les retenues et les lâchures que l'on est obligé de faire absorbent les eaux dans les parties de la rivière que l'on vide et dans celles où l'on empêche l'eau d'arriver pour former la retenue supérieure.

Les *pertuis* à poutrelles se composent, comme les barrages à poutrelles, de piles ou de poteaux verticaux contre lesquels viennent s'appuyer des madriers bien dressés, placés les uns au-dessus des autres en nombre suffisant pour fermer l'écoulement à l'eau, jusqu'à la hauteur à laquelle on veut la retenir. Les extrémités de ces poutrelles sont engagées dans des coulisses, d'où on les enlève une à une. On emploie encore des moyens plus expéditifs pour cette opération; parmi ceux-ci, on peut citer celui qui consiste à appuyer une des extrémités des poutrelles sur un poteau demi-cylindrique, mobile autour de son axe, en ayant soin qu'elles ne s'avancent pas tout à fait jusqu'à cet axe; la pression qu'elles exercent tend à faire tourner le poteau, effet que l'on combat au moyen d'un long bras de levier fixé fortement à la tête du poteau. Quand on veut lâcher les poutrelles, on laisse faire au poteau cylindrique un quart de révolution, de manière à le léger entièrement dans la maçonnerie, et tous les madriers s'échappent à la fois.

Les *pertuis* à aiguilles sont formés par des aiguilles appuyées contre des entretoises placées au sommet des piles ou des poteaux et contre le seuil en bois fixé au radier. Les aiguilles sont de petites planchettes de 0m,05 à 0m,06 de largeur, portant une espèce de manche à la partie supérieure; on les enlève facilement en les ramenant sur les aiguilles voisines qui supportent la pression de l'eau.

On établit encore des *pertuis* avec des vannes que l'on appuie contre des poteaux verticaux et que l'on manœuvre au moyen de treuils à levier; ces vannes, qui sont logées dans une feuillure pratiquée sur l'arête d'amont des poteaux verticaux, servent à régulariser le niveau de l'eau, leur manœuvre pour ce cas étant beaucoup plus facile que celle des poutrelles. Aussi rencontre-t-on des

barrages dans lesquels ces deux systèmes sont réunis, les vannes pour faire la retenue, et les poutrelles pour livrer passage aux bateaux.

Ce système de navigation à *pertuis*, si dangereux pour les bateaux, a été remplacé depuis quelques années par les barrages de M. Poirée et par ceux de MM. Chanoine et Desfontaines.

PERTUIS, en latin *Pertusium*, ville de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-E. d'Apt, près de la rive droite de la Durance; pop. aggl., 4,523 hab. — pop. tot., 5,494 hab. Collège communal; fabrication de briques, tuiles, chandelles, draps, éther, alcool; corderie, garance, vermicelle, moulins à soie; distillerie d'eau-de-vie. Cette petite ville est située dans une position très-agréable, au milieu d'une plaine fertile. Elle était autrefois entourée de remparts, dont il reste encore des vestiges, et elle possédait un vieux château, bâti au XIIIe siècle et en partie détruit. On voit encore deux grosses tours, l'une carrée, l'autre ronde. Cette dernière sert de prison. L'église paroissiale, reconstruite en 1538, renferme un bel autel en marbre de différentes couleurs, provenant de l'église des Oratoriens d'Aix, une belle chaire sculptée et deux statues en marbre. Pertuis fut assiégée, en 1562, par le comte de Tende et défendue victorieusement contre lui par son fils, le comte de Sommerive.

PERTUIS D'ANTIOCHE (le), v. ANTIOCHE (Pertuis d').

PERTUIS BRETON (le), passage étroit et dangereux, situé près des côtes de France (Vendée), entre l'île de Ré et le continent. Ce passage, éclairé par deux phares, communique avec le pertuis d'Antioche par une passe très-étroite.

PERTUISAGE s. m. (pèr-tui-za-je — rad. *pertuis*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur, pour obtenir la permission de mettre un tonneau en perce et de vendre le vin qu'il contenait.

— Anc. cout. Droit que payaient les marchands forains.

PERTUISANE s. f. (pèr-tui-za-ne. — Rabelais a dit *parthisane*, comme si c'était proprement une arme des Parthes. Le Duchat fait venir ce mot de *pertica*, perche, parce que c'était dans l'origine une perche armée. Il faut probablement rapporter *pertuisane* à l'ancien verbe *pertuiser*, qui signifiait percer et qui vient de *pertuis*, trou, ouverture, passage. Cependant Wachter prétend que *pertuisane* est un mot germanique, et il s'appuie sur l'italien *partigania* et le suisse *bartisan*, pour rapporter le mot en question au bas latin *barducium*, qu'il fait venir de *bardika*, diminutif de l'ancien allemand *barta*, *parta*, hache, qu'il faut probablement rapprocher du persan *bayram*, hache de charpentier, sans doute de la racine zend *beré*, couper, très-répandue dans les langues aryennes). Espèce de hallebarde dont le fer est plus long, plus large et plus tranchant que celui des autres armes de ce genre : *Ah! si l'on me donnait seulement une* PERTUISANE, *je vous déferais bien de tous ces hommes noirs.* (Alf. de Vigny.)

— **Encycl.** Les écrivains militaires ne sont pas d'accord entre eux sur la différence qu'il y avait entre la hallebarde et la *pertuisane*. Les uns prétendent que la *pertuisane* était plus longue, d'autres qu'elle était plus courte. Les modèles conservés dans nos musées varient tellement qu'il est impossible de se faire une opinion sur ce point. On ignore également de quel pays cette arme est originaire; le plus grand nombre la croit d'origine suisse et l'on prétend que les Suisses l'introduisirent en France, sous le règne de Louis XI; mais il est probable que, si le nom n'était pas connu alors, il existait déjà des armes analogues appelées bec-de-corbin et guisarme.

Quoi qu'il en soit, la *pertuisane*, qui a été de temps immémorial employée dans les églises et les hôtels, servait surtout aux huissiers d'armes, aux archers du corps, aux sentinelles des pertuis, etc. Au XVIIe siècle, les officiers de grenadiers furent pendant quelque temps armés de la *pertuisane*. La *pertuisane* de l'infanterie française a été abolie le 25 février 1670, mais elle fut conservée pour l'usage des invalides hors d'état de porter le mousquet; elle fut également laissée aux gardes de la manche, aux gardes de la porte, aux Cent-Suisses, aux gentilshommes du drapeau, troupes à peu près inutiles, qui, n'ayant presque jamais à combattre, pouvaient porter encore à la parade des armes dont l'emploi était devenu impossible par suite des progrès de l'art militaire. Les marins conservèrent jusqu'à la fin du siècle dernier une *pertuisane* dont le fer avait environ 20 pouces de long.

La *pertuisane* était une hallebarde de luxe, dont la hampe pouvait avoir de six à huit pieds et était plus grosse que celle des piques et des hallebardes. Quelques spécimens qui nous ont été conservés ont la hampe couverte de velours et à clous dorés. Les *pertuisanes* que nous possédons ont une lame plate et flamboyante; d'autres sont en lame d'épieu, en trident ou avec enjolivures. Leur fer, en général, est plus simple, moins découpé, moins historié que celui de la hallebarde. La plupart du temps, il était doré, damasquiné, armorié, embelli de nielles d'un travail remarquable. Celui de la *pertuisane* des Cent-Suisses était accompagné d'un croissant. Il y a eu des *pertuisanes* à banderoles et à houppes. Louis XI fut le premier qui adopta les pertuisaniers en France, et son exemple fut imité par ses successeurs.

Les pertuisaniers étaient, en 1659, des soldats d'élite du régiment des gardes-françaises. A cette époque, une ordonnance royale prescrivit que huit pertuisaniers, vêtus de la livrée royale, formeraient deux rangs à la tête de chaque compagnie; ce nombre fut ensuite réduit à quatre et, finalement, les pertuisaniers furent supprimés.

PERTUISANIER s. m. (pèr-tui-za-nié — rad. *pertuisane*). Soldat armé d'une pertuisane.

— Nom donné, dans les bagnes, aux gardiens des hommes condamnés aux fers.

PERTUISANON s. m. (pèr-tui-za-non — dimin. de *pertuisane*). Espèce de petite pertuisane.

PERTUISER v. a. (pèr-tui-zé — rad. *pertuis*). Percer. || Vieux mot.

PERTURBATEUR, TRICE s. (pèr-tur-ba-teur, tri-se — lat. *perturbator*; de *perturbare*, troubler). Personne qui cause du trouble, du désordre : *Un* PERTURBATEUR *du repos public.*

Pourriez-vous nous trouver de ces *perturbateurs*
Du repos du parterre et des pauvres auteurs?
PIRON.

— Fig. Objet qui cause du trouble, du désordre : *Le plus grand* PERTURBATEUR *du repos public, c'est l'intérêt; l'intérêt est tour à tour l'idole et le supplice de l'homme.* (S.-Dubay.)

— Adjectiv. Qui jette le trouble : *Esprit* PERTURBATEUR.

— Mécan. et astron. *Force perturbatrice*, Celle qui trouble la régularité des mouvements, ou qui met obstacle à la loi qui réglait la marche d'un mobile : *Tous les caprices du mouvement de la lune viennent de deux forces* PERTURBATRICES. (Biot.)

— Pathol. *Méthode* ou *Médecine perturbatrice*, Méthode de traitement qui consiste à employer des moyens actifs, propres à troubler la marche des maladies.

PERTURBATION s. f. (pèr-tur-ba-si-on — lat. *perturbatio*; de *perturbare*, troubler). Trouble du fonctionnement; dérangement produit dans la marche des agents qui concouraient à un même but : *Jeter la* PERTURBATION *dans l'administration, dans le travail, dans la société. Ce fut une immense* PERTURBATION *que l'arrivée sur les marchés européens du métal américain.* (Rossi.) *Les grandes* PERTURBATIONS *de la société ne sont que trop souvent les conséquences des petites insurrections de la famille.* (Lepelletier de la Sarthe.) *La guerre est toujours la plus grande des* PERTURBATIONS *que puisse subir un peuple dans son industrie.* (F. Bastiat.)

... Celui qui connaît les lois des passions
Soumet à ses calculs leurs *perturbations*.
PONSARD.

— Astron. Dérangement que les corps célestes souffrent dans leurs mouvements, par l'effet des causes perturbatrices : *Les lois du mouvement elliptique des planètes ne sont exactes qu'en négligeant les inégalités connues sous le nom de* PERTURBATIONS. (Arago.)

— Physiq. Changement brusque et passager qui survient dans la direction de l'aiguille aimantée.

— Pathol. Trouble causé dans les fonctions animales par quelque maladie; dans la marche d'une maladie par quelque remède énergique : *La maladie est une* PERTURBATION *dangereuse de l'équilibre des forces vitales.* (Portalis.)

— **Encycl.** Astron. *Perturbation des planètes.* Les lois du mouvement des planètes, telles que l'observation directe les a révélées à Kepler, n'en représentent qu'approximativement les phénomènes astronomiques. Ces lois, supposées vraies, ont conduit Newton à assigner pour cause au mouvement de chaque planète une action attractive de la part du soleil, action proportionnelle à la masse de la planète attirée et variant en raison inverse du carré de sa distance au centre d'attraction. Mais, dès qu'on admettait l'action attractive du soleil sur une planète, il fallait admettre simultanément l'attraction égale et en sens inverse du soleil par la planète; puis, par une induction toute simple, les attractions mutuelles de toutes les planètes les unes sur les autres. Or, l'admission de ces nouvelles actions devait à son tour entraîner la négation des lois de Kepler, ou du moins celle de leur rigoureuse exactitude. L'expérience est bientôt venue, en effet, confirmer les inégalités de ces mouvements des différentes planètes, c'est-à-dire les petits écarts qu'ils présentent par rapport au mouvement elliptique réglé par la loi des aires. On a dès lors cherché à expliquer ces inégalités par la loi même de la gravitation universelle, et l'on y est parvenu, comme nous allons l'expliquer. Ce grand problème a fait la gloire des Euler, des Clairaut, des d'Alembert, des Lagrange, des Legendre et des Laplace. [illegible] aujourd'hui, sinon comme complète, au moins comme [illegible] parvenue à un degré de perfection que l'on ne pourra dépasser qu'à la suite de nouveaux progrès considérables dans l'ensemble de nos théories analytiques.

L'attraction exercée par le soleil sur chaque planète l'emportant de beaucoup sur l'ensemble de toutes celles qu'elle éprouve de la part des autres corps célestes, on lui a conservé, dans les termes, la qualité de cause déterminante du mouvement et l'on a donné aux autres le nom collectif de forces perturbatrices. On nomme *perturbation* d'une planète l'effet spécialement produit par chacune des causes perturbatrices qui agissent sur elle; son mouvement vrai est le mouvement résultant du mouvement elliptique, dû à l'action prépondérante du soleil, et de tous les mouvements secondaires qui constituent les différentes *perturbations* auxquelles elle est soumise.

On conçoit que le problème du mouvement d'une planète, considérée comme soumise à la fois à l'action du soleil et à celles de toutes les autres planètes, devait d'abord paraître inabordable. Pour le traiter complètement, il semblait qu'il eût fallu connaître les lois exactes des mouvements de ces autres planètes, par conséquent les *perturbations* qu'elles éprouvaient elles-mêmes, ce qui formait un cercle vicieux; aussi s'est-on bien gardé d'abord de poser la question dans des termes aussi généraux. On a commencé par ne conserver, pour chaque planète, parmi les forces perturbatrices auxquelles elle pouvait être soumise, que celles qui naissaient des actions des deux planètes les plus voisines; et même n'a-t-on pas considéré simultanément ces deux forces perturbatrices. On en a isolé les effets, qu'on a cherché à évaluer séparément, pour les composer après les avoir obtenus. C'était la méthode la plus simple et la seule pratique à l'origine. C'est la méthode que suivirent Euler, d'Alembert et Clairaut.

C'est Lagrange qui enseigna le premier à embrasser la question dans toute sa généralité. On ne peut assurément pas dire qu'il l'ait entièrement résolue, en ce sens que les difficultés de calcul s'opposent à l'application pratique de la belle méthode qu'il a donnée; mais du moins les équations du problème sont posées, d'importantes conséquences en ont déjà été déduites, et les méthodes d'approximation, à défaut de méthodes rigoureuses de calcul, pourront progressivement conduire à en tirer des résultats pour ainsi dire aussi approchés qu'on le voudra.

Il n'était pas difficile de former pour chaque planète les trois équations différentielles du second ordre propres à définir le mouvement de son centre et, par suite, d'obtenir, pour l'ensemble du système, un nombre d'équations triple du nombre des corps séparés. En effet, x_i, y_i, z_i désignant les coordonnées du centre de l'un des corps considéré en particulier, et x_p, y_p, z_p celles du centre d'un quelconque des autres, on avait immédiatement

$$m_i \frac{d^2x_i}{dt^2} = \sum \frac{m_i m_p (x_p - x_i)}{[(x_p - x_i)^2 + (y_p - y_i)^2 + (z_p - z_i)^2]^{\frac{3}{2}}},$$

m_i et m_p désignant les masses des deux corps placés aux points (x_i, y_i, z_i) et (x_p, y_p, z_p). Mais sous cette forme primitive les équations du mouvement du système étaient impropres à fournir aucun autre résultat que ceux que donnent les théorèmes généraux des aires et des forces vives.

C'est par l'heureux choix d'une forme réduite que Lagrange a rendu la question au moins abordable; mais il lui a surtout fait faire un grand pas par l'introduction de sa méthode de la *variation des constantes arbitraires*. « Son génie, dit M. de Pontécoulant, lui fit soupçonner au premier aperçu que la forme très-simple que Laplace et lui étaient parvenus, après de longs travaux, à donner aux variations des éléments elliptiques des orbites planétaires ne pouvait être qu'une conséquence particulière d'un théorème général de mécanique, indépendant des formules de ce mouvement; et bientôt après il réussit à étendre l'analyse qui l'avait si heureusement guidé dans ses premières recherches aux équations différentielles du mouvement d'un système quelconque de corps soumis à des forces dirigées vers des centres fixes ou mobiles et représentées en intensité par des fonctions des distances de leurs points d'application à ces centres. » La méthode d'intégration qu'il employa ensuite consiste essentiellement à négliger d'abord les forces perturbatrices, à former pour chaque corps du système les trois équations finies de son mouvement, lesquelles devaient contenir six constantes arbitraires, les équations différentielles étant du second ordre, et à considérer ensuite ces constantes comme des fonctions des causes perturbatrices. C'est ainsi que les six éléments de chaque planète sont devenus des variables qu'on a pu évaluer à part, en fonction du temps, de façon à pouvoir considérer chaque planète comme décrivant une ellipse continuellement variable dans tous ses éléments, l'inclinaison de son plan, l'orientation de la ligne de ses nœuds, la direction de son grand axe, la longueur de ce grand axe, l'excentricité et la vitesse initiale.

Les différentielles des six constantes relatives à chaque planète ayant été exprimées en fonction des causes perturbatrices, on aura par l'intégration leurs valeurs finies; on connaîtra ainsi les variations de ces constantes dans le mouvement troublé. A la vérité, les quadratures d'où dépendront les valeurs des constantes dont nous parlons ne pourront être obtenues exactement; mais on pourra les obtenir par des approximations successives. On commencera par [illegible] la première puissance des forces perturbatrices; on obtiendra ainsi une première valeur approchée des constantes arbitraires regardées comme variables, valeur à l'aide de laquelle on pourra tenir compte [illegible] forces perturbatrices; et en continuant de la même manière, on parviendra à des valeurs intégrales aussi approchées [illegible]

« En résumé, on voit, [illegible] M. de Pontécoulant, que l'on pourra toujours représenter l'action des forces [illegible] au moyen des différences partielles de la fonction perturbatrice, et l'on pourra donner à ces formules une forme très-commode pour les applications, en employant, au lieu des différences partielles de cette fonction relatives aux variables du problème, les différences partielles prises par rapport aux constantes [illegible]

Il nous reste à indiquer les résultats auxquels les géomètres sont déjà parvenus dans l'ordre de recherches qui nous occupe. Outre les *perturbations* des orbites, nous aurons encore à considérer les variations des mouvements de rotation, enfin les dérangements qui pourraient être dus [illegible] très-rare au milieu duquel se produiraient tous les mouvements étudiés.

Les actions réciproques des corps qui composent le système [illegible] les éléments des orbites des planètes deux genres distincts de variations : les unes [illegible] les et pourraient croître indéfiniment avec le temps [illegible] verses conditions; mais aussi elles reprennent les mêmes valeurs [illegible] position générale du système [illegible] même.

Ces dernières ont [illegible] périodiques. Les [illegible] ment à ces éléments que de légères oscillations [illegible] sauraient dépasser. Leur effet n'est que de changer [illegible] invariable; ces oscillations ne sauraient affecter la stabilité du système du monde.

Les autres, qui ont plus d'importance, sont [illegible] res; leurs accroissements sont extrêmement lents et leurs effets ne se font sentir qu'à de grands intervalles; elles font varier de siècle en siècle et par degrés insensibles la figure des orbites et leur position dans l'espace. [illegible] ne finira pas par en être entièrement [illegible] verse.

Le grand axe [illegible] de tous ses éléments, celui [illegible] préoccuper des va[illegible] invariables [illegible] variation est insensible.

Les résultats que nous venons de constater

ont surtout une grande importance dans la théorie de la terre, à cause de l'influence que les [illegible] son moyen mouvement auraient sur la durée de l'année sidérale, durée que les astronomes ont toujours considérée comme invariable et qui sert de base aux calculs de toutes les tables des mouvements célestes. » Cette question, dit M. le [illegible], est une de celles où la théorie devait devancer l'observation pour lever toute incertitude sur une donnée aussi essentielle, les résultats que nous ont transmis les anciens étant trop peu exacts et les observations modernes étant comprises dans un intervalle de temps trop court pour avoir pu fournir des indications sûres. »

Après la longueur de son grand axe, les éléments les plus importants d'une planète sont l'excentricité et [illegible] du périhélie. La première [illegible] la forme de l'orbite, et la seconde son orientation dans l'espace. Les excentricités et les longitudes des périhélies des orbites planétaires ne sont plus, comme les grands axes, assujetties à de simples inégalités périodiques. Mais, tandis que chaque [illegible] pourra poursuivre indéfiniment [illegible] dans le même sens et prendre successivement toutes les directions, les excentricités resteront toujours assujetties à la [illegible] suivante qui en limite les écarts : la somme de leurs carrés, multipliés par les masses et par les racines carrées des grands axes des orbites, restera toujours la même. Il en résulte que les orbites des planètes, en vertu des actions mutuelles de ces corps, ne feront jamais qu'osciller autour d'un état moyen d'ellipticité dont elles s'écarteront [illegible] peu; en sorte que la stabilité du système du monde est encore assurée relativement à la forme des orbites, comme elle l'était déjà par rapport aux longueurs des grands axes.

Restent les variations des inclinaisons et des longitudes des nœuds. Les longitudes des nœuds, comme celles des périhélies, pourront dans la suite des temps éprouver des variations considérables, c'est-à-dire que les lignes des nœuds pourront tourner indéfiniment dans le même sens et prendre par suite toutes les directions; mais les inclinaisons restent comprises dans les limites que leur assigne le théorème suivant : la somme de leurs carrés, multipliés par les masses et par les racines carrées des grands axes des orbites, restera toujours la même. L'action réciproque des planètes ne pourra donc introduire dans les inclinaisons mutuelles des plans des orbites que de petites variations comprises dans des limites assez étroites, et la stabilité du système est encore assurée de ce côté.

Telles sont les grandes lois qui se rapportent aux variations séculaires. Quant aux variations périodiques de petite étendue, et en fort grand nombre, qu'éprouvent les différentes planètes, elles sont de la plus grande importance pour les astronomes de profession, puisque leur évaluation peut seule permettre de donner aux tables une exactitude suffisante, mais elles présenteraient naturellement moins d'intérêt pour la grande majorité des savants. Aussi croyons-nous devoir nous abstenir de les passer en revue avec détail. Nous ajouterons seulement, en terminant, que l'exactitude avec laquelle les formules représentent aujourd'hui les observations est véritablement merveilleuse. Il n'y a plus une inégalité des mouvements célestes qui ne s'explique avec une admirable précision par la grande loi de l'attraction universelle. Quand les inégalités d'Uranus ont arrêté les géomètres, l'impossibilité de les expliquer par les actions des astres connus les a amenés à supposer l'existence d'une planète placée encore plus loin du soleil, et peu après l'expérience a pleinement justifié une invention aussi extraordinaire. Neptune a été vu, dans le ciel, à l'endroit même où le calcul venait de lui assigner sa place.

Non-seulement la théorie des *perturbations* planétaires rend compte des inégalités de leurs mouvements individuels, mais c'est encore elle qui fournit les seuls éléments de correction à employer pour arriver à des valeurs de plus en plus approchées des masses des différentes parties de notre système. Les conditions des mouvements supposés soumis aux lois de Kepler, considérées comme rigoureusement exactes, font connaître les termes principaux des différentes masses, les *perturbations* observées en fournissent les parties décimales; et réciproquement, à mesure que les masses sont mieux connues, les *perturbations* peuvent être calculées avec plus d'exactitude. C'est ainsi que les tables de Jupiter, de Saturne et d'Uranus ont déjà été refaites plusieurs [illegible] siècle et sont parvenues à un [illegible].

[illegible] différentes planètes ayant généralement des masses assez petites par [illegible] de ces planètes, les lois que nous avons énoncées plus haut relativement au système considéré comme composé du soleil et des différentes planètes conviennent [illegible] chaque planète et [illegible] la [illegible] de la [illegible] la cause principale de son mouvement; les attractions [illegible] perturbations, [illegible] tables [illegible] système ne puisse pas être affecté par leur présence.

L'action des planètes a sur le mouvement des comètes des effets perturbateurs très-considérables; elle peut changer entièrement la nature de leurs orbites, comme cela paraît avoir eu lieu relativement à la comète de 1770, lorsqu'elle s'est trouvée dans le voisinage de Jupiter. Réciproquement, les comètes influeraient sur le mouvement des planètes si leurs masses étaient plus considérables. La nullité constatée de leurs actions prouve la ténuité de leurs masses. La comète de 1770, par exemple, après avoir passé très-près de la terre, sur laquelle elle n'a produit aucun effet, est allée traverser le système des satellites de Jupiter sans qu'il en soit résulté aucune modification dans les conditions de leurs mouvements.

Jusqu'à présent, l'observation n'a indiqué dans le mouvement des planètes ou de leurs satellites aucune inégalité dépendante de la résistance du milieu dans lequel elles se meuvent. Mais il pourrait n'en être pas ainsi relativement aux comètes, et il y a à cela deux raisons dominantes : la première, que leur peu de densité peut les rendre sensibles à la résistance de la matière gazeuse probablement répandue dans les espaces planétaires; la seconde, que leur mouvement les portant tantôt à de très-petites, tantôt à de très-grandes distances du soleil, elles se trouvent par suite placées successivement dans des parties sans doute inégalement denses du milieu dont nous parlons.

On a remarqué, en effet, dans les retours au périhélie de quelques comètes à courte période, quelques inégalités que le calcul des *perturbations* n'a pas suffisamment expliquées et qui ont paru pouvoir être attribuées à la résistance du milieu. M. Encke, qui s'est particulièrement voué à l'étude de cette question à propos de la comète de 1819, a cru pouvoir affirmer que les inégalités qu'elle a présentées dans ses diverses apparitions ne peuvent être attribuées qu'à la résistance de l'éther.

En calculant, dans l'hypothèse d'un milieu résistant en raison inverse du carré de la distance au soleil, les éléments de l'orbite aux trois époques de 1786, 1795 et 1805, antérieures à celle de 1819 où la comète fut enfin reconnue périodique, il est arrivé à des résultats assez concordants; et il prouve au contraire que, sans cette hypothèse, il faudrait admettre des erreurs allant jusqu'à 21'.

PERTURBÉ, ÉE (pèr-tur-bé) part. passé du v. Perturber. Soumis à une perturbation : *Après sept ou huit ans d'exercice, le principal clerc est pendant quelques jours visiblement* PERTURBÉ. (Balz.)

Moi-même j'en suis *perturbé*.

SCARRON.

PERTURBER v. a. ou tr. (pèr-tur-bé — lat. *perturbare;* du préf. *per*, et de *turbare*, troubler). Troubler, jeter dans le trouble : PERTURBER *le repos public.* ‖ Peu usité.

PERTUS, USE adj. (pèr-tu, u-ze — lat. *pertusus*, part. passé de *pertundere*. V. PERTUIS). Bot. Percé de larges trous irréguliers : *Feuille* PERTUSE.

PERTUSAIRE s. f. (pèr-tu-zè-re — du lat. *pertusus*, percé). Bot. Genre de lichens, de la tribu des endocarpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en France, sur les écorces et sur les rochers.

PERTUSATI (François, comte), auteur ascétique italien, né à Milan en 1741, mort dans la même ville en 1823. Il fut élevé chez les jésuites, dont il porta quelque temps l'habit et auxquels il fut constamment attaché, devint un des membres influents du parti absolutiste et clérical, fut arrêté et conduit à Nice lors de l'invasion des Français en 1796, et dut une seconde fois, en 1799, quitter Milan. Le comte Pertusati a publié un assez grand nombre d'ouvrages traduits du français en italien. Nous nous bornerons à citer : la *Consolation du chrétien* du Père Roissard; *Pensées chrétiennes*, par l'abbé Champion; la *Vérité défendue et prouvée par des faits contre les calomnies anciennes et nouvelles* du P. Rosaven (1819), pour défendre les jésuites, etc.

PERTUSIER (Charles DE), littérateur français, né à Baume-les-Dames en 1779, mort en 1836. En sortant de l'École polytechnique, il entra comme sous-lieutenant dans l'artillerie légère, passa en Dalmatie, où il s'occupa d'étudier la littérature et les antiquités de ce pays, remplit ensuite les fonctions d'attaché d'ambassade à Constantinople et devint, sous la Restauration, major, puis lieutenant-colonel d'artillerie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : le *Berger arcadien* (Paris, an VII); les *Amants de Corinthe* (Paris, 1800, 2 vol. in-18); *Mes premières couronnes* (Paris, an VIII, 3 vol.); *Promenades pittoresques dans Constantinople et sur les rives du Bosphore* (Paris, 1816-1818, 3 vol. in-8°); *De la fortification ordonnée d'après les principes de la stratégie et de la balistique moderne* (Paris, 1820, in-8°); *De la Romélie, de Constantinople et de la Propontide* (Paris, in-8°); la *Bosnie considérée dans ses rapports avec l'empire ottoman* (Paris, 1822); la *Valachie, la Moldavie, etc.* (Paris, 1832, in-8°).

PERTY (Joseph-Antoine-Maximilien), naturaliste allemand, né à Ohrnlau (duché d'Anspach) en 1804. Après avoir étudié à Landshut et à Munich la médecine et les sciences naturelles, il se fit recevoir agrégé à la Faculté des sciences de Munich, fut chargé de mettre en ordre une partie des collections zoologiques de l'Académie de cette ville et décrivit les insectes que Spix et Martius avaient recueillis au Brésil. Perty se trouva, à cette époque, en rapport avec Schrenk, Dœllinger, de Schubert, Martius, Oken, Schelling, Wagler, Zuccarini, etc. Nommé, en 1833, professeur à l'Académie de Berne, qui, l'année suivante, fut érigée en université, il en devint recteur de 1837 à 1856. Les premiers travaux de Perty avaient eu pour objet la zoologie et les êtres microscopiques; plus tard il en élargit le cercle et s'occupa aussi d'anthropologie et de psychologie. Ses études, depuis lors, ont surtout porté sur l'obscure question relative à ce qu'il appelle la *vie magique* de l'âme et dont l'examen approfondi lui paraît nécessaire pour arriver à une connaissance complète de la nature humaine. On a de lui : l'*Histoire naturelle universelle considérée comme la science de la philosophie et de l'humanité* (Berne, 1838-1845, 4 vol.); la *Connaissance des petites formes de la vie* (Berne, 1852); l'*École préparatoire de l'histoire naturelle* (Stuttgard, 1853); *Manuel de zoologie* (Stuttgard, 1857); *Principes d'ethnographie* (Leipzig, 1859); les *Phénomènes mystiques de la nature humaine* (Leipzig, 1861); la *Réalité des forces magiques* (Leipzig, 1862); *Sur la vie de l'âme des bêtes* (Leipzig, 1865), etc.

PERTZ (Georges-Henri), historien allemand, né à Hanovre en 1795. Il passa son doctorat en philosophie à Gœttingue (1816), commença à se faire connaître par une *Histoire des maires du palais mérovingiens* (Hanovre, 1819, in-8°) et reçut, l'année suivante, de la Société pour l'histoire d'Allemagne, qui voulait publier une collection des historiens allemands au moyen âge, la mission d'explorer les bibliothèques et les archives de l'Allemagne et de l'Italie. De retour à Hanovre au bout de trois ans, en 1823, Pertz devint secrétaire des archives royales, puis président de la Société historique, et fut chargé de diriger la publication des *Monumenta Germaniæ historica.* Reprenant alors le cours de ses investigations, il visita les collections et les dépôts scientifiques de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, etc. Pertz fut, en outre, appelé à surveiller la publication des archives de la Société historique et devint successivement bibliothécaire du roi de Hanovre, garde des archives, historiographe de la maison de Brunswick-Lunebourg, représentant à la Chambre hanovrienne (1832), conseiller privé à la cour de Berlin, conservateur en chef de la bibliothèque de cette ville (1842) et membre de l'Académie des sciences. Enfin, M. Pertz a été nommé président de la Société d'histoire de Francfort en 1846, de celle de Lubeck en 1847, et associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris en 1863. Parmi les travaux de cet éminent érudit, nous citerons : *Voyage en Italie* (Hanovre, 1824); *Archives de la Société de la vieille histoire allemande* (Hanovre, 1824-1853, 3 vol.); *Monumenta Germaniæ historica* (Hanovre, 1826-1854, 13 vol.), collection qui a puissamment contribué aux progrès de la science historique en Allemagne; *Ernest, comte de Munster* (Brême, 1839); *Sur les croyances religieuses de Leibniz* (Berlin, 1846); les *Historiens allemands du passé* (Berlin, 1846-1854, 22 livraisons); *Planches pour des cours de diplomatique* (Hanovre, 1846); *Sur un fragment du livre XCVIII de Tite-Live* (Berlin, 1848); *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Berlin* (Berlin, 1853); *Sur les lettres d'indulgence imprimées en 1454 et 1455* (Berlin, 1857); *Vie du ministre baron de Stein* (Berlin, 1855, 6 vol. in-8°), etc. On lui doit encore plusieurs savantes éditions, notamment : les *Monuments écrits de l'histoire d'Allemagne et particulièrement de la Prusse*, par le baron de Stein (1848-1854, 6 vol.); *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum;* les *Œuvres de Leibniz* (Hanovre, 1843-1848, 4 vol.), etc.

PERUGIA, nom italien de PÉROUSE.

PÉRUGIN, INE s. et adj. (pé-ru-jain, i-ne — de *Perugino*, nom ital. de Pérouse). Géogr. Habitant de Pérouse; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PÉRUGINS. *Les peintres* PÉRUGINS. *La population* PÉRUGINE.

PÉRUGIN ou **PÉROUSIN** (le), nom donné au territoire de la ville de Pérouse, compris dans la province de l'Ombrie, à l'E.

PÉRUGIN (Pietro VANNUCCI, dit **le**), célèbre peintre italien de l'école ombrienne, né à Castello-della-Pieve, près de Pérouse, en 1446, mort à Castello-Fontignano, dans les environs de la même ville, en décembre 1524. Les anciens historiens de l'art l'appellent quelquefois **Petrus de Castro Plebis**, du nom de son hameau natal; le surnom de **il Perugino**, de Pérouse qu'il habita presque toute sa vie, lui est resté. Vasari dit qu'il eut pour premier maître un peintre obscur, qu'il ne nomme pas, et qu'il alla ensuite se perfectionner à Florence, dans l'atelier d'Andrea del Verocchio. « Il était si pauvre que pendant plusieurs mois il n'eut pas d'autre lit qu'un coffre. Nuit et jour, il se livrait à l'étude avec un zèle infatigable; la peinture était son seul plaisir. Il avait toujours devant les yeux le hideux fantôme de la pauvreté, qui lui donnait le courage d'entreprendre des choses devant lesquelles il aurait reculé s'il eût possédé quelques ressources. »

Les premières œuvres qu'il exécuta à Florence sont en grande partie perdues. De 1470 à 1480, il avait peint de grandes fresques dans l'église Saint-Martin et dans le couvent des Jésuates; ces édifices furent ruinés pendant le siège de 1529. On sauva seulement quelques-uns de ses tableaux : un *Christ au jardin des Oliviers*, une *Pitié* (galerie du palais Pitti); une *Vierge entourée d'anges* (chartreuse de Pavie), la *Vierge entre saint Michel et autres saints* (pinacothèque de Bologne) sont de la même époque. En 1480, il fut appelé à Rome, où sa renommée avait déjà pénétré, et chargé d'une partie de la décoration de la chapelle Sixtine, concurremment avec Roselli et Signorelli. Il y peignit un grand nombre de fresques, l'*Assomption*, la *Nativité*, la *Naissance de Moïse*, le *Baptême de Jésus*, le *Sauveur remettant les clefs à saint Pierre*, etc.; les trois premières ont disparu pour faire place au *Jugement dernier* de Michel-Ange; la dernière existe seule, mais elle a été retouchée postérieurement. Un plafond des *Stanze* faillit aussi être détruit; c'est celui de la chambre dite de l'*Incendie du Bourg;* mais Raphaël, qui a peint tout le reste de la décoration de cette chambre, n'y voulut pas toucher par respect pour celui qui avait été son maître. Quatre grandes fresques, dont les sujets sont tirés de l'histoire des guerres puniques, la *Descente d'Annibal en Italie*, un *Conseil de guerre*, *Bataille navale entre Catulus et Hamilcon* et *Rome triomphante* (musée du Capitole), sont rapportées par Vasari à la même époque, ainsi que deux admirables tableaux : le *Martyre de saint Marc, pape*, et *Saint Marc l'Évangéliste* (église Saint-Marc). Le Pérugin séjourna à Rome dix années, remplies par ces travaux considérables; de retour à Pérouse (1490) et regardé comme un des maîtres les plus complets de l'Italie, il ouvrit une école où se formèrent d'excellents élèves, le Pinturicchio, la Bacchiaca, le Spagna, Gerino de Pistoia, Andrea Luigi, d'Assise, surnommé l'Ingegno, et enfin le plus illustre de tous, Raphaël (1495), à qui Pérugin devait survivre. Les traces de la collaboration du disciple bien-aimé se retrouvent dans un grand nombre d'œuvres du maître, de 1495 à 1505; dans une *Résurrection* peinte pour un couvent de Pérouse (actuellement au musée du Vatican), Raphaël a peint le portrait du Pérugin sous la figure d'un soldat saisi de frayeur; Pérugin a peint son élève, à peine adolescent, dans un soldat endormi. On retrouve encore les traits de Raphaël dans ceux de David, d'une fresque de la Bourse ou maison du Change (*Stanza del Cambio*), à Pérouse, et l'on croit que la tête du Christ dans la *Transfiguration* du Pérugin (chapelle du même édifice) est de la main du peintre d'Urbin. Il collabora certainement encore au plafond de cette chapelle où sont peints les *Quatre évangélistes*, et au retable à dix compartiments exécuté à cette époque par son maître pour la chartreuse de Pavie.

Le Pérugin enrichit d'une multitude de tableaux presque toutes les églises de Pérouse et celles des localités environnantes. On y admire encore : à Saint-Dominique, un *Christ mort sur la croix;* au couvent de Sainte-Agnès, le *Père éternel dans une gloire*, la *Vierge entre saint Antoine abbé et saint Antoine de Padoue;* à Saint-François-du-Mont, un tableau d'autel peint à la détrempe sur ses deux faces et présentant d'un côté la *Vierge, saint Jean et la Madeleine*, de l'autre un *Couronnement de la Vierge;* à Saint-Augustin, le *Père éternel et les séraphins*, une *Vierge entre saint Pierre et saint Paul;* à la cathédrale, une *Madone* et un *Mariage de la Vierge*. Le fameux *Sposalizio*, qui excita une admiration profonde, ce chef-d'œuvre choisi pour le musée du Louvre après le traité de Tolentino, et emballé avec les autres par les commissaires, a disparu sans que l'on ait retrouvé sa trace.

Notons encore un *Sauveur mort*, une de ses toiles capitales (église Saint-Pierre), et cinq autres petits sujets religieux; un *Saint Jean Baptiste* (à Saint-François); une *Adoration des mages* (Sainte-Marie-Nouvelle); un *Père éternel* (couvent de Sainte-Julienne); une *Madone* (Sainte-Marie-de-la-Victoire); un *Couronnement de la Vierge* (palais Penna); un *Ecce homo* (musée de Pérouse). Une *Ascension*, que Vasari désigne comme son chef-d'œuvre, est passée de l'abbaye de Saint-Pierre de Pérouse au musée de Lyon. Son œuvre la plus considérable, à Pérouse, dans cette seconde moitié de sa vie, fut la décoration de la Stanza-del-Cambio. Toutes les peintures de ce monument sont dues au Pérugin, moins quelques-unes qui sont attribuées à Raphaël; Pérugin y peignit les *Sibylles*, les *Prophètes*, le *Père éternel dans une gloire*, une *Transfiguration*, la *Nativité;* plus une suite de seize figures historiques ou allégoriques : *Léonidas, Scipion, Périclès*, la *Tempérance*, *Apollon au milieu des sept planètes*, un *Saint Jean-Baptiste* et son propre portrait.

Durant ce laps de temps, Pérugin s'éloigna peu de sa ville natale; cependant il dut séjourner, vers 1500, dans le magnifique monastère de Vallombrosa, près de Florence, où il laissa quelques-unes de ses plus belles pages aujourd'hui dispersées, entre autres une *Assomption* qui est un des joyaux du musée de l'Académie des beaux-arts, à Florence, et une *Descente de croix*. Un souvenir littéraire

rappelle aussi son séjour à Florence vers 1504 ; il ne dédaigna pas d'y peindre, à cette époque, avec Franciabigio et Ghirlandajo les décors nécessaires à la représentation de la *Mandragore*, la libertine comédie de Machiavel, dans les jardins Ruccellai. Enfin, les églises et les palais de Florence, les humbles paroisses même des environs de cette ville ou de Pérouse reçurent quelques-unes de ces œuvres qu'il peignait d'une main rapide et où se retrouvent pourtant les qualités éminentes du maître : l'Annunziata, une *Madone;* San-Lorenzo, un *Saint Laurent ;* Saint-Augustin de Sienne, un *Christ sur la croix;* la petite église de Spello, une *Pietà* ; celle de Castello-della-Pieve, une *Nativité* et une *Adoration des anges.*

Une de ses dernières œuvres fut l'achèvement d'une des fresques de Raphaël, au monastère de San-Severo, de Pérouse ; un an après la mort de son plus cher disciple, en 1521, il compléta cette grande œuvre, restée inachevée, en peignant aux côtés d'une niche *Saint Jérôme, Saint Jean, Saint Grégoire le Grand, Saint Boniface, Sainte Scolastique* et *Sainte Marthe.*

Le Pérugin tient une place à part dans l'histoire de l'art, entre les maîtres primitifs, dont ses premiers tableaux ont la sécheresse ascétique, et les maîtres de la Renaissance proprement dite, auxquels il montra quel charme on pouvait donner aux têtes de femmes et de jeunes gens. La pureté de son dessin, la suavité de son coloris, la grâce des poses et des mouvements de ses personnages, l'élégance et la richesse de ses architectures, le désignent comme le maître de Raphaël ; s'il initia le peintre d'Urbin aux secrets de cet art nouveau, en revanche il profita lui-même des immenses progrès de son élève et lui fut redevable, sur la fin de sa vie, d'un style plus large, d'un coloris encore plus fin et plus agréable. Cette double étude, qui fit de Raphaël un imitateur du Pérugin dans la première partie de sa carrière et du Pérugin un imitateur de Raphaël dans la seconde partie de la sienne, lie entre eux ces deux maîtres d'une étroite parenté. Mais le Pérugin est bien plus inégal. « Il y a dans sa vie, comme dans ses œuvres, dit H. Taine, deux sentiments contraires et deux époques distinctes. Nul esprit n'a mieux témoigné, par ses contradictions et par ses harmonies, de la grande transformation qui s'accomplit autour de lui. Il est d'abord religieux ; on n'en peut douter, quand on le voit si longtemps, et jusqu'au cœur de la Florence païenne, répéter et purifier les figures religieuses, peindre gratuitement, ou pour obtenir des prières l'oratoire d'une confrérie située vis-à-vis de sa maison, peindre et garder chez lui quatorze bannières pour les prêter aux processions, vivre et se développer dans les couvents de la pieuse Ombrie. Il est inventeur de la peinture sacrée, et un homme n'invente que d'après son propre cœur. Par la suite, ses œuvres religieuses sont moins pures ; il finit par les expédier à la douzaine, en fabricant ; on va bientôt l'accuser de ne plus se soucier que de l'argent. Il entasse dans le Cambio des sujets païens et prend, pour les traiter, le style des orfèvres et des anatomistes de Florence. Il peint ailleurs des nudités allégoriques, l'*Amour et la Chasteté*, maigrement et froidement, en libertin tardif qui se dédommage mal des sévérités de sa jeunesse. Il semble être devenu un simple athée, aigri et endurci, comme tous ceux qui nient haineusement et railleusement, à force de déceptions et de chagrin. »

Toutes les grandes galeries de l'Europe possèdent des tableaux du Pérugin ; nous allons les passer rapidement en revue.

En Italie, outre les nombreuses œuvres énumérées ci-dessus et qui, pour la plupart, se trouvent dans les églises, nous mentionnerons : à la pinacothèque de Bologne, une *Vierge dans une gloire;* à Florence (musée des Offices), un *Portrait* du maître et une *Vierge entourée de saint Sébastien et de saint Jean-Baptiste;* une *Cène*, peinte à fresque, dans un vieux couvent situé dans l'intérieur de la ville ; une *Mise au tombeau, Sainte Madeleine*, une *Adoration* (palais Pitti) ; à Rome (musée du Vatican), la *Nativité*, dite *della Spinetta*, une *Résurrection, Saint Benoît, sainte Placide et sainte Flavie*, une *Adoration*, peinte sur un triptyque (villa Albani) ; à Gênes (palais Doria) une *Sainte Famille* et une *Madone;* à Naples, une *Ascension* (chapelle Saint-Janvier), toile célèbre qui fut longtemps copiée par l'école napolitaine, un *Baptême de Jésus* (église San-Severino), une *Madone entre saint François d'Assise et un religieux*, dans un paysage (musée des Etudes).

Le musée du Louvre n'a possédé longtemps du Pérugin qu'une seule œuvre et d'un mérite inférieur, le *Combat de l'Amour et de la Chasteté*, légère esquisse dont il a été question plus haut ; des acquisitions récentes nous ont mis en possession de deux de ses madones, la *Vierge tenant l'Enfant Jésus, adoré par deux saintes et deux anges* (achetée 53,300 fr. en 1850), la *Vierge, l'Enfant Jésus, saint Joseph et sainte Catherine*, achetée sous la Restauration, et d'un *Saint Paul*, dont l'authenticité est regardée comme douteuse. Les musées de province montrent aussi quelques morceaux excellents : une *Madone avec saint Jérôme et saint Augustin* (musée de Bordeaux) ; un *Mariage de la Vierge* (musée de Caen), pièce capitale du musée ; cette toile est peut-être le *Sposalizio* enlevé à la cathédrale de Pérouse lors du traité de Tolentino et vainement cherché depuis dans les galeries européennes ; elle est d'une exécution savante et d'une remarquable fraîcheur ; un *Saint Grégoire* et une *Ascension* (musée de Lyon) ; la *Famille de la Vierge* (musée de Marseille) ; une *Adoration* (musée de Nancy), œuvre précieuse et qui faisait partie de la belle collection du roi Stanislas ; le *Prophète Elie* (musée de Nantes) ; l'*Adoration des mages*, une *Résurrection* et le *Baptême du Christ* (musée de Rouen) ; *Sainte Apolline* (musée de Strasbourg) ; *Saint Jean l'Évangéliste et saint Augustin* (musée de Toulouse).

C'est en Allemagne et en Angleterre que sont passés les tableaux les plus remarquables du maître. A Vienne (musée du Belvédère), Pérugin tient le premier rang dans la salle Romaine ; sa *Vierge glorieuse entre saint Pierre, saint Paul, saint Jérôme et saint Jean-Baptiste* est une de ses compositions les plus vastes et les plus excellentes ; le même musée possède encore une autre *Madone* et un *Baptême du Christ.* Au musée de Berlin, *Vierge sur le trône, entourée de saint Jacques, saint Antoine, saint François et saint Bruno ;* au musée de Francfort, une *Sainte Famille ;* au musée de Munich, une *Madone, Vierge adorant l'Enfant Jésus*, l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, trois pages capitales.

L'Angleterre possède : une *Sainte Famille* et un triptyque sur les panneaux duquel sont peints la *Nativité, Saint Michel, Tobie et l'ange*, œuvre regardée à bon droit comme une des plus complètes du maître (National Gallery) ; une *Résurrection, le Christ et la Samaritaine*, toile que W. Burger place sur le même rang que les meilleurs morceaux de la première manière de Raphaël (galerie Barker) ; un *Portrait* du Pérugin, le meilleur qu'on ait du maître, et *Joseph reconnu par ses frères* (galerie Cowper). Enfin, le musée de Bruxelles possède une *Madone* remarquable, et le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, un *Portrait de jeune homme* dont l'authenticité est contestée.

Le Pérugin avait épousé, à une époque indéterminée de sa carrière, une de ses compatriotes, jeune fille d'une rare beauté et dont on croit qu'il a reproduit souvent le gracieux visage et la moue mignonne dans des madones au regard modeste et à l'attitude pensive. Il en eut plusieurs enfants, mais aucun d'eux ne suivit la carrière paternelle. Il était très-avare ; rencontré par des voleurs et dépouillé de ce qu'il portait sur lui, il rentra dans sa maison et mourut peu de temps après du saisissement que cette aventure lui avait produit.

Perugina, opéra-comique en un acte, paroles de Mélesville, musique d'Hippolyte Monpou (théâtre de la Renaissance, décembre 1838). Cette pièce avait déjà été jouée au Gymnase le 26 mai 1821, sous le titre de la *Meunière*, paroles de Scribe et de Mélesville. Trois artistes, depuis célèbres, ont attaché leur nom à ce modeste vaudeville. Il a servi aux débuts de la cantatrice Mme Méric Lalande. La musique du vaudeville de la *Meunière* a été composée par Garcia, le ténor renommé, père de la Malibran et de Mme Pauline Viardot ; enfin le rôle de Pierre fut joué par Pitrot, qui fut un des niais les plus amusants du Vaudeville. La partition de *Perugina* n'a pas d'importance au point de vue musical. On y a distingué à peine une ou deux romances.

PÉRUIFÈRE adj. (pé-ru-i-fè-re — de *Pérou*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit la substance appelée *baume du Pérou.*

PÉRULAIRE s. f. (pé-ru-le-re — du lat. *perula*, petit sac). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophridées, comprenant des espèces qui croissent en Sibérie.

PÉRULE s. f. (pé-ru-le — du lat. *perula*, petit sac). Bot. Enveloppe des bourgeons d'un arbre. ‖ Sorte de sac qui existe dans la fleur des orchis.

PÉRULÉ, ÉE adj. (pé-ru-lé — rad. *pérule*). Bot. Qui est muni d'une pérule : *Bourgeon* PÉRULÉ.

PÉRUSE (Jean DE LA), poète français. V. LA PÉRUSE.

PERUSIA, nom latin de PÉROUSE.

PÉRUSSE (Amédée-François-Régis DE), duc DESCARS. V. DESCARS.

PÉRUVIEN, IENNE s. et adj. (pé-ru-viain, iè-ne). Géogr. Habitant du Pérou ; qui appartient au Pérou ou à ses habitants : *Les* PÉRUVIENS. *La flore* PÉRUVIENNE.

> La *Péruvienne*, alors, dit à l'enfant surpris :
> « Souviens-toi du sarigue ; imite-le, mon fils. »
>
> FLORIAN.

— s. m. Linguist. Langue parlée par les Péruviens.

— s. f. Comm. Nom d'une étoffe tissue avec des fils de deux couleurs, de telle manière que les deux côtés soient différents, mais sans qu'il y ait un envers.

— Encycl. Linguist. V. PÉROU.

PÉRUVINE s. f. (pé-ru-vi-ne — de *Pérou*, nom latinisé de *Pérou*, par allus. au baume du Pérou). Chim. Substance particulière : entre qui prend naissance quand on traite la cinnaméine par la potasse, et qui a pour formule $C^{18}H^{12}O^2$.

PÉRUWELZ, ville de Belgique, province du Hainaut, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Tournay, ch.-l. de cant. ; 10,000 hab. Fabrication de bas, bonneterie ; tanneries, corroieries, mégisseries, sucreries, filatures de laine. Carrière de grès et de pierre à bâtir. On y voit la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, but d'un pèlerinage très-fréquenté, et aux environs la magnifique propriété de l'Ermitage, qui appartient à la maison de Croüy.

PERUZZI (Balthazar), peintre, architecte et ingénieur italien, né à Volterre (Toscane) en 1481, mort en 1536. Il avait été chargé de peindre quelques figures dans une petite chapelle de Volterre, lorsqu'un peintre, frappé de ses remarquables dispositions, l'emmena avec lui à Rome. Là il prit des leçons du père de Mathurin de Caravage et s'inspira des œuvres de Raphaël, qu'il imita surtout dans ses *Saintes Familles.* Divers travaux exécutés par lui à la fresque lui fournirent quelques ressources et lui permirent de s'adonner à l'architecture. En même temps, il fit faire de grands progrès à la perspective, inventa ce qu'on nomme les *points de distance* et fut chargé de la décoration théâtrale des pièces que Léon X faisait jouer à sa cour. Ses tableaux, ses monuments architecturaux lui avaient acquis beaucoup de réputation et valu la place d'architecte de Saint-Pierre avec un traitement de 250 écus, lorsque, en 1527, Rome fut saccagée par les bandes du connétable de Bourbon. Fait prisonnier par les Espagnols, il fut accablé de mauvais traitements et retourna dans sa ville natale entièrement dénué de ressources. De retour à Rome, il s'occupa de travaux d'architecture jusqu'à sa mort. Comme peintre, Peruzzi se distingua par la science du dessin, par la grandeur de la composition, par la noblesse de l'expression, mais son coloris était faible. Ses tableaux à l'huile sont fort rares. Nous citerons en ce genre : la *Vierge entre saint Jean-Baptiste et saint Jérôme*, à Torre-Balbiana ; l'*Adoration des mages*, à la National Gallery de Londres ; une *Charité*, au musée de Berlin ; la *Vierge couvrant d'un voile l'Enfant Jésus endormi*, au Louvre. Parmi ses fresques, nous citerons, à Rome : *Persée tuant Médée, entourée des hommes qu'elle a changés en pierres*, une de ses plus étonnantes productions qu'on voit à la Farnésine, ainsi que divers sujets mythologiques et des grisailles dont la saillie est telle que Titien crut y voir des bas-reliefs ; *Présentation de la Vierge au temple*, à Santa-Maria-della-Pace ; les figures colossales de *Saint Antonin* et de *Saint Benone*, à l'église dell' Anima ; à Sienne, la *Continence de Scipion*, l'*Histoire de Jonas*, l'*Adoration des Mages*, le *Jugement de Pâris*, l'*Enlèvement de la Vierge, Sibylle annonçant à Auguste la venue de Jésus-Christ*, chef-d'œuvre qu'on admire dans l'église de Fonte-Giusta ; le *Jugement de Pâris*, à la villa Belcaro, etc. Comme architecte, Peruzzi s'est placé au premier rang parmi les artistes. Le *Palais de la Farnesina*, un des plus gracieux et des plus élégants de Rome ; le *Casino di papa Giulio*, le *Palais Savelli*, la *Grande porte du palais du cardinal de Corneto*, le *Palais Massimi*, construction large et grandiose, dans la même ville, ainsi qu'un grand nombre d'habitations élégantes, lui méritèrent l'admiration publique et la protection de Léon X. Il construisit aussi plusieurs beaux palais à Sienne et acheva les fortifications de cette ville. Ce grand artiste passa presque toute sa vie dans un état voisin de la pauvreté et laissa, en mourant, dans la misère sa femme et six enfants. Appliquant la perspective linéaire à la peinture monumentale, il créa cette architecture feinte dont les Italiens firent depuis une si fréquente et si malheureuse application.

PERUZZI (Ubaldino), homme politique italien, né en 1821 d'une ancienne famille noble de Toscane. Il entra à l'École des mines de Paris, d'où il sortit en 1842, et étudia quelque temps en Allemagne. De retour en [illegible], il se fit [illegible] par des travaux sur [illegible]nomie politique et la politique et se rangea parmi les libéraux modérés. En 1848, il devint gonfalonier (maire) de Florence, se montra [illegible] tribua au retour du grand-duc, qui s'était retiré avec Pie IX à Gaëte. [illegible] la restauration de ce prince, en 1849, ne voulant pas [illegible]. Peruzzi [illegible]. La compagnie des chemins de fer de Livourne le nomma alors son directeur ; Peruzzi prit part [illegible] *vile*, inspirée par le colonel Malenchini, avec le concours de MM. [illegible], [illegible], Galeotti, Corsi, tous députés depuis. Cette bibliothèque avait pour but de former les esprits et de diriger l'opinion publique dans le sens de [illegible] la maison de Savoie. [illegible] Malenchini [illegible] de [illegible]. Peruzzi fit partie, pendant vingt jours, du gouvernement provisoire [illegible] affaires [illegible] 27 avril [illegible]. Après la guerre, lorsque la diplomatie contesta [illegible] de la Toscane, Peruzzi fut envoyé en mission à Paris par Ricasoli. Élu, en 1860, député de la ville de Florence au parlement de Turin, il publia plusieurs brochures, spécialement sur la question de Toscane, fit partie de toutes les commissions pour les chemins de fer italiens et se distingua au sein de cette assemblée par son habileté oratoire et par la netteté de ses vues politiques.

Appelé par M. de Cavour au ministère des travaux publics (1861), il fit construire avec beaucoup d'activité, mais avec peu d'économie, les chemins de fer de l'Italie centrale et méridionale. Il quitta une première fois le ministère, avec les autres membres du cabinet Ricasoli, en mars 1862. Le 8 décembre de la même année, il prit le portefeuille de l'intérieur dans le ministère présidé d'abord par M. Farini, puis par M. Minghetti. Il y resta jusqu'en septembre 1864, n'emportant du pouvoir qu'une impopularité augmentée encore par la répression sanglante des troubles de Turin des 20 et 21 septembre 1864, à la suite de la convention conclue avec la France par M. Minghetti pour le transfert de la capitale à Florence.

PERUZZINI (le chevalier Dominique-Jean), peintre italien, né à Pesaro en 1629, mort à Milan en 1694. Il reçut les leçons de Cantarini, dit *le Pésarèse*, habita pendant plusieurs années Ancône, puis parcourut les principales villes de l'Italie, laissant partout des œuvres de lui. Ses tableaux, dont le style est celui de l'école de Bologne, sont exécutés avec facilité, dans des tons agréables, et attestent une grande intelligence de la perspective. Nous citerons de lui : *Sainte Thérèse*, chez les Carmélites d'Ancône, et la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, à l'hôpital de la même ville.

PERUZZINI ([illegible]), [illegible] à Venise, mort dans cette ville en 1869. Tout jeune encore, il publia un volume de *Poésies lyriques*, élégantes et passionnées, qui obtinrent un véritable [illegible] à la tâche ingrate de fournir des livrets aux compositeurs de musique en suivant la voie qui avait été tracée par Felice Romani ; mais si ses vers avaient de la morbidesse et de la grâce, si son style ne manquait pas d'élévation, ses [illegible] y étaient rares. Peruzzini collabora cependant avec la plupart des maîtres italiens de l'époque actuelle, Verdi, Petrella, Pedrotti et quelques autres. Au nombre de ses livrets les mieux réussis, on peut citer *Jone*, l'*Assedio di Leida*, la *Contessa d'Amalfi.* Peruzzini avait été un instant, à Milan, rédacteur en chef d'un journal spécial, l'*Italia musicale.* En dernier lieu, il occupait les fonctions de secrétaire à la préfecture de Venise, sous le gouvernement italien.

PERVENCHE s. f. (pèr-van-che — lat. *pervinca*, mot venu de *pervinco*, je surmonte ; de *per*, particule augmentative, et de *vinco*, je vaincs. La plante était ainsi dite à cause des vertus médicatrices qu'on lui attribuait. C'est, du moins, l'opinion générale ; [illegible] uns dérivent ce mot de *vincire*, lier, par la raison que la pervenche est [illegible] pante). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, tribu des plumériées, comprenant [illegible] plupart, habitent l'Europe centrale et méridionale : *La petite* PERVENCHE [illegible] *usage dans la médecine.* (V. de Bomare.) *Près* [illegible] PERVENCHE [illegible] *jours fidèle.* (B. de St-P.)

— Encycl. [illegible] herbacées ou sous-ligneuses, à feuilles opposées [illegible] lindrique, velu en [illegible] cinq lobes larges, [illegible] bord des ruisseaux ombragés, etc. Elle [illegible]

rit [illegible] mars jusqu'en juin, souvent même dès le mois de janvier, si elle se trouve sur un [illegible] exposé au [illegible] [illegible] et [illegible] cultivée [illegible] elle [illegible] variétés [illegible] bes, à fleurs [illegible] panachées de blanc, de jaune ou de [illegible] jaunâtre.

La grande *pervenche* est une [illegible] dans les situations fraîches ou humides et [illegible] semées aussitôt après leur maturité; mais ces graines sont rares, et leur levée est lente, difficile et même capricieuse; aussi ce mode est [illegible] employé, consiste à la multiplier par éclats de [illegible] à la distance de 0m,50 environ et qui reprennent très-vite, quelquefois même naturellement; cette opération peut se faire depuis l'automne jusqu'au printemps, autant que possible par un temps humide et pluvieux. La plante n'exige plus ensuite que les soins ordinaires, quelques légers binages et sarclages, des arrosements par les temps de grande sécheresse; on peut, si l'on veut, palisser ses rameaux.

« La grande *pervenche*, disent MM. Vilmorin, est une excellente plante pour la décoration des jardins, et particulièrement des parties ombragées, fraîches et même humides. Elle convient aussi tout spécialement pour orner les clairières des bois, le bord des allées des parcs, les haies et les massifs ombragés. Elle fait en outre très-bien sur les rocailles, les grottes, les cascades, le bord des ruisseaux, sur les talus et les terrains en pente, etc., particulièrement à l'exposition du nord; on devra donner la préférence à la variété à feuilles panachées lorsqu'il s'agira de rocailles, talus, terrains en pente et lieux secs. Lorsqu'on la cultive dans les plates-[illegible] les tiges stériles et couchées; on obtient ainsi un plus grand nombre de tiges droites et fertiles qui forment touffe et qui fleurissent plus abondamment. Cultivée dans des vases sus-[illegible] la grande *pervenche* et surtout sa variété panachée font très-bien. Leurs rameaux feuillés conviennent aussi pour la garniture des vases [illegible]. »

Cette plante est usitée en médecine; on emploie ses jeunes pousses et surtout ses feuilles, que l'on récolte avant la floraison. Elles se dessèchent facilement et ne perdent rien de leurs propriétés. La grande *pervenche* est inodore dans toutes ses parties; sa saveur, [illegible] la plante fraîche, devient astringente par la dessiccation. Les feuilles sont [illegible]; on leur a attribué des propriétés astringentes qui les ont fait recommander [illegible] l'épistaxis, il suffisait pour l'arrêter, à ce qu'on croyait, de mettre deux [illegible] des feuilles sous la langue. Son infusion était vantée contre les fleurs blanches, les hémorragies, l'hématurie, la dyssenterie chronique, etc. Associée à la racine de roseau et additionnée d'un peu de sulfate de potasse, elle constitue un remède populaire que les femmes emploient pour arrêter la sécrétion lactée, surtout quand elles veulent sevrer leurs enfants. La *pervenche* a été préconisée encore contre les inflammations de la luette et des amygdales, les maladies de poitrine, les esquinancies, les coups et blessures, les fièvres, etc. Elle est faiblement purgative et diaphorétique. Elle entre dans [illegible] autrefois on en préparait une conserve, une eau distillée, [illegible] homœopathique [illegible].

Les feuilles de la *pervenche* renferment assez de tannin pour précipiter la glaïadine ou [illegible] quinze jours, surtout si on l'a soutiré préalablement. Cette même propriété les a fait em-[illegible] elle sert encore, dans plusieurs pays, à parer [illegible] par Mme de Sévigné et par [illegible].

La petite *pervenche* est aussi vivace et diffi-[illegible] fois plus petite dans toutes ses parties; elle [illegible] radicantes à la base, ses feuilles un peu coriaces et non ciliées, ses pédoncules plus longs, son calice à divisions courtes et gla-[illegible] feuilles panachées de blanc ou de jaune. Cette plante se cultive de la même manière que la [illegible] parterres, ou des tapis verts persistants sur les [illegible] arbres à feuil-les caduques. Ses applications médicales sont aussi exactement pareilles. On l'emploie en médecine vétérinaire; la poudre de ses feuilles, associée à l'éthiops, se donne aux chevaux affectés de la morve.

La *pervenche* moyenne, intermédiaire aux deux précédentes, croît dans le midi de l'Europe. La *pervenche* herbacée, qui habite l'Europe orientale, est cultivée dans les jardins pour la beauté et la précocité de ses fleurs, d'un bleu violet foncé. La *pervenche* naine ou à petites fleurs croît dans l'Inde, où on l'emploie en embrocations sur les reins, contre le [illegible] rose ou du Cap, aujourd'hui type du genre lochnère, est un arbuste à feuillage d'un vert gai et à fleurs d'un beau rose vif, blanches ou mêlées de blanc ou de rose, suivant les variétés. Originaire des Antilles, elle est répandue dans nos serres; on la cultive même en plein air, mais comme annuelle. C'est une des plantes les plus recherchées dans les marchés aux fleurs.

PERVENCHÈRES, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Mortagne; pop. aggl., 186 hab. — pop. tot., 902 hab. L'église paroissiale, construction de plusieurs époques, est surmontée d'une flèche très-élancée. Aux environs, sur une colline, s'élèvent les ruines du château de Vauvineux, dont les parties les plus importantes sont deux tours, l'une ronde, l'autre polygonale; à l'intérieur, on voit encore de vastes salles et de belles cheminées.

PERVERS, ERSE adj. (pèr-vèr, èr-se — proprement renversé, tordu, corrompu, participe passé pass. de *pervertere*, qui est formé de *per* et de *vertere*, tourner, et de la racine sanscrite *vart*, qui signifie proprement tourner, [illegible] tourner. V. VERSION). Méchant, dépravé; qui se porte volontairement ou naturellement au m[illegible] PERVERS. *Un enfant* PERVERS. *Une âme* PERVERSE. *Si les âmes honnêtes ne peuvent* [illegible] *contre les hommes faux et* PERVERS, *qu'elles se liguent du moins* [illegible] (Barthel.) *Un cœur vicieux peut revenir à la vertu; un esprit* PERVERS [illegible] (Chateaub.) *Les cœurs* PERVERS *n'ont jamais ni de belles nuits* [illegible] (J. de Maistre.) *Il n'y a pas de* [illegible] PERVERS, *aussi cruel que les factions.* (Royer-Collard.)

> A ces mots, l'animal *pervers*
> (C'est le serpent que je veux dire,
> Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper).
> LA FONTAINE.

‖ Qui a un caractère de perversité, de méchanceté : *Conduite* PERVERSE. *Opinions* PERVERSES. *Conseils* PERVERS. *Il faut des expériences répétées pour réduire certains politiques à* [illegible] *ce qui est* PERVERS *n'est pas habile.* (Prévost-Paradol.)

— Substantiv. Personne perverse : *Quel est le fardeau des* PERVERS? *C'est le besoin.* (Boss.)

> Le juge prétendait qu'à tort et à travers
> On ne saurait manquer, condamnant un *pervers*.
> LA FONTAINE.

> Les injustices des *pervers*
> Servent souvent d'excuse aux nôtres;
> Telle est la loi de l'univers : [illegible] autres.
> Si tu veux qu'on t'épargne, épargne [illegible].
> LA FONTAINE.

— Syn. **Pervers, corrompu, dépravé**, etc. V. CORROMPU.

PERVERSEMENT adv. (pèr-vèr-se-man — rad. *pervers*). Avec perversité, d'une manière perverse : *Encourager* PERVERSEMENT *le vice*.

PERVERSION s. f. (pèr-vèr-si-on — lat. *perversio*; de *pervertere*, pervertir). Changement de bien moral en mal moral, corruption de ce qui est moralement bon : *La* PERVERSION *des cœurs et des esprits*.

— [illegible] qui donne à certaines fonctions une fausse direction : *La* PERVERSION *de* [illegible] *La* PERVERSION *des* [illegible] *conduit à leur destruction.*

PERVERSITÉ s. f. (pèr-vèr-si-té — lat. *perversitas*; de *perversus*, pervers). Caractère de ce qui est pervers : *La* PERVERSITÉ *rend les hommes insociables.* (Boss.) *La* PERVERSITÉ [illegible] *machiavélisme.* (Beauchêne.) *Le dernier terme de la* PERVERSITÉ *sociale est la fausseté.* (Pouqueville.) *Quand un homme est parvenu à ce point* [illegible] PERVERSITÉ [illegible] *compter sur lui.* (Merlin de Douai.) *L'esclave antique est l'égal de son maître en cruauté, en malice, en perversité.* (Michelet.) *La* PERVERSITÉ [illegible] *la nature* [illegible] (J. Favre.)

> Trop de *perversité* règne au siècle où nous sommes,
> Et je veux me tirer du commerce des hommes.
> MOLIÈRE.

‖ Caractère de ce qui est pervers : *J'ai reconnu la* PERVERSITÉ *de ses actions*.

— Action perverse : *Tant de* PERVERSITÉS *auront leur châtiment.*

PERVERTI, IE (pèr-vèr-ti, î) part. passé du v. Pervertir : [illegible] PERVERTI [illegible] *fait un mauvais exemple.* (Fléch.) *L'intérêt ne passionne exclusivement les peuples que lorsque leur sens moral est profondément* PERVERTI. (P. Lanfrey.) *La spontanéité de la masse, de plus en plus mêlée de raisonnement, s'est* PERVERTIE. (Proudh.) *Le christianisme* PERVERTI *refait un épicurisme qui n'est plus le même après qu'auparavant, et qui se sent de la hauteur de sa chute.* (Ste-Beuve.)

— Troublé, détourné de son action propre; dérangé dans son fonctionnement normal : *Ordre* PERVERTI.

PERVERTIR v. a. ou tr. (pèr-vèr-tir — lat. *pervertere*, renverser, corrompre, formé du préf. *per*, et de *vertere*, tourner). Faire changer moralement de bien en mal : *Les suggestions flatteuses des méchants ont toujours* PERVERTI *les intentions louables des meilleurs princes.* (Mass.) *Les institutions de prévoyance abaissent et* PERVERTISSENT *le caractère moral d'une nation.* (A. Guyard.) *Il n'y a pas d'âme honnête que l'amour ne puisse* PERVERTIR. (St-Marc Girard.)

— Troubler l'ordre naturel, le fonctionnement régulier de : PERVERTIR *l'appétit.* PERVERTIR *le goût. L'homme* PERVERTIT *souvent les choses à son usage.* (Chateaub.) *Les gastralgies et toutes les maladies nerveuses* PERVERTISSENT *le goût.* (Maquel.) *Une vie de dé*[illegible] *un moule puéril, et, en le polissant,* PERVERTIT *le goût.* (Ste-Beuve.)

— Dénaturer : PERVERTIR *le sens d'un passage. Les Anglais* ONT PERVERTI *toutes les voyelles; ils les prononcent autrement que toutes les autres nations.* (Volt.)

Se pervertir v. pr. Être perverti : *Le goût change avec le temps; mais changer, ce n'est pas* SE PERVERTIR. (Rigault.)

— Devenir pervers : *Les hommes peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent* SE PERVERTIR. (Duclos.)

— Syn. **Pervertir, corrompre, dépraver**, etc. V. CORROMPRE.

PERVERTISSABLE adj. (pèr-vèr-ti-sa-ble — rad. *pervertir*). Que l'on peut pervertir, qui peut être perverti : *Toute âme est* PERVERTISSABLE.

PERVERTISSEMENT s. m. (pèr-vèr-ti-se-man — rad. *pervertir*). Action de pervertir; état de perversion : *Le* PERVERTISSEMENT *des mœurs.*

PERVERTISSEUR, EUSE s. (pèr-vèr-ti-seur, eu-ze — rad. *pervertir*). Personne qui pervertit : *Les rois sont des* PERVERTISSEURS *de peuples.*

PERVINCA s. f. (pèr-vain-ka — nom lat. de la pervenche). Bot. Ancien nom du genre pervenche, appliqué aujourd'hui plus spécialement à l'une de ses divisions.

PÉRYCYPHE s. m. (pé-ri-si-fe). Bot. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des chalcidiens, réuni aujourd'hui au genre ormyre.

PÉRYMÉNION s. m. (pé-ri-mé-ni-on — du gr. *péri*, autour; *umên*, membrane). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

PÉRYPHE s. m. (pé-ri-fe — du préf. *péri*, autour; *uphos*, filet). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des subulipalpes, comprenant près de quatre-vingts espèces, la plupart européennes.

— Encycl. Les *péryphes*, confondus autrefois avec les bembidions, s'en distinguent surtout par leur corselet toujours cordiforme, plan, avec un enfoncement de chaque côté de la base; les sept premières stries sont ordinairement presque entières. Ce sont généralement des insectes de moyenne ou de petite taille, les plus grands ne dépassant guère la longueur de 0m,01. Ils présentent des couleurs luisantes, pâles, bronzées ou variées. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. Ils fréquentent les bords sablonneux des fleuves et des torrents et courent avec beaucoup d'agilité. Le *péryphe* brûlé est de couleur sombre, bronzée; ses élytres, qui sont couverts de stries ponctuées, ont leurs bords pâles et ondulés; il est très-commun aux environs de Paris. Le *péryphe* des rochers se rencontre [illegible].

PESADE s. f. (pe-za-de — rad. *peser*). Manège. Air relevé dans lequel le cheval lève le devant sans avancer, tenant les pieds de derrière fermes à terre sans les remuer, en sorte qu'il ne fait point de temps avec les hanches, comme dans tous les autres airs : *On se sert de la leçon de la* PESADE *pour préparer un cheval à sauter avec plus de liberté et pour lui gagner le devant.* ‖ *Pesade de chèvre*, Pesade dans laquelle le cheval ne passe pas les jambes de devant, et aussi Pesade trop haute, dans laquelle il joue de l'épinette avec les jambes de devant.

PESAGE s. m. (pe-za-je — rad. *peser*). Action de peser ou manière de peser : *Le* PESAGE *de l'or. Une méthode de* PESAGE.

— Sport. Action de peser les jockeys, pour ajouter à la charge des chevaux montés par des écuyers trop légers. ‖ *Enceinte de pesage*, Lieu où l'on pèse les jockeys.

— Anc. cout. Droit payé par les marchandises pesées au poids public.

— Encycl. Écon. rur. Depuis que l'agriculture est assise sur des bases rationnelles, on s'est constamment préoccupé d'obtenir un moyen d'évaluation exact pour toutes choses. Autrefois, on s'en rapportait au coup d'œil, pour tout en général, et, pour les animaux domestiques, en particulier, aux maniements. Plus tard, on a tour à tour préconisé divers procédés de mensuration qui tous se résumaient en ceci : déterminer la longueur ou le périmètre d'une région du corps pour arriver à la connaissance, soit du poids vif, soit du degré de développement d'un animal. Nous allons passer en revue les principaux procédés de mensuration qui ont eu chacun leur vogue, bien que leur exactitude soit souvent très contestable. En général, la mensuration fut un progrès sur l'estimation à vue d'œil. Elle a mis en évidence, ce qui était connu déjà, la nécessité d'avoir, non-seulement le poids vif de chaque bête, mais encore le poids mort de la chair nette. La vente se fait, en effet, à tant le kilogramme, non pas du poids vif, mais des quatre quartiers. En théorie, la mensuration pouvait aisément passer pour un procédé exact; il est facile d'aligner des chiffres en partant des mêmes données. Mais ce sont précisément ces données qui varient dans la pratique et qui, par suite, donnent naissance à des erreurs aussi nombreuses qu'inévitables. Matthieu de Dombasle a proposé une méthode de mensuration qui a longtemps joui d'une grande vogue. Elle consistait à prendre la mesure du périmètre du thorax pour obtenir le poids net. Pour cela, il avait imaginé un cordon divisé d'un côté en mètres et en centimètres, depuis 1m,81 jusqu'à 2m,73, et portant de l'autre les nombres indiquant le poids net correspondant à chacune des divisions métriques obtenues sur le thorax. Or, ce poids net augmente dans une proportion variable et successivement, dans le rapport de 1 à 6, de 1 à 7, de 1 à 8, de 1 à 10, de 1 à 12 et de 1 à 13. Ces indications étaient à peu près suffisantes pour la race bovine, à laquelle elles s'appliquaient. Mais, quand on a voulu en faire usage pour d'autres races, les résultats ont toujours été plus ou moins entachés d'erreurs. On a bien remarqué, en effet, que le poids de la viande est en rapport le plus souvent avec le périmètre du thorax; cette indication est bonne, mais elle n'est pas la seule dont il faille tenir compte. La longueur du corps ne doit pas être négligée; on le comprend facilement, du reste. De deux animaux présentant la même circonférence thoracique, celui qui aura le corps le plus long donnera nécessairement plus de viande.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Quetelet, directeur de l'observatoire de Bruxelles; d'après lui, on arrive à déterminer le poids net d'un animal en prenant la circonférence de la poitrine, en arrière des coudes, et en mesurant la distance qui sépare le bord antérieur de l'épaule de la pointe de la fesse. On ajoute un dixième représentant le poids de la tête et des membres. Il ne reste plus alors qu'à obtenir le cube du cylindre ainsi mesuré. Chaque décimètre cube représente un kilogramme de viande. Pour faciliter les calculs, M. Quetelet a formé des tables où une colonne horizontale donne les longueurs possibles du corps de l'animal et une colonne verticale les diverses circonférences. Les chiffres indiquant le poids net se trouvent au point de jonction des deux colonnes. De même que la méthode Dombasle, la méthode Quetelet est sujette à des erreurs, moins importantes, il est vrai, mais qui, pour un bœuf gras, peuvent aller quelquefois jusqu'à 30, 40 et 50 kilogrammes. D'un autre côté, cette dernière méthode est assez peu pratique. Sur les marchés, par exemple, il est rare qu'on puisse y avoir recours; car c'est là surtout qu'il faut agir promptement. Cependant son usage est quelquefois possible au moyen des tables dont nous venons de parler. Mais il est un autre procédé de mensuration autrement exact et utile, dont l'emploi se généralise aujourd'hui dans toutes les fermes bien tenues, c'est le *pesage*. Les bascules à bestiaux, mises par l'industrie à la portée de tous, offrent au cultivateur toutes les facultés désirables et lui permettent de lutter avantageusement avec le coup d'œil expérimenté des bouchers qui viennent acheter ses bestiaux. Il est vrai que la bascule ne peut servir qu'à la ferme. Sur les marchés, la méthode Quetelet pourra fournir au besoin d'utiles indications. La bascule a un autre inconvénient; elle ne donne que le poids brut; une fois celui-ci exactement connu, il faudra en déduire, par approximation, le poids marchand vrai, celui des quatre quartiers. Mais le plus grand avantage de l'emploi de la bascule ne consiste pas dans la facilité qu'il donne de connaître la valeur de l'animal au moment de la vente. Le *pesage* est surtout utile au point de vue de la comptabilité agricole, dont il doit toujours être la base. Or, une chose trop peu connue de nos jours, en France, c'est la comptabilité. C'est là ce qui est d'une bonne culture. Sans elle on va au hasard. C'est la chance, en réalité, qui dirige l'exploitation. La chance, un mot vide de sens, joue néanmoins plus de rôle qu'on ne pense dans toutes les affaires humaines. Un tel réussit, un autre succombe; pour la plupart, c'est la chance qui le veut ainsi. Un tel se plaint, parce qu'il a échoué dans une entreprise mal combinée, de n'avoir pas eu de chance. Et dans le fond de nos campagnes, que d'heurs et de malheurs attribués à la chance! Enten-

lité, chance et hasard, deux mots sans signification. [illegible] Intelligence, savoir, travail et capitaux, voilà la vraie chance, celle qui fait les fortunes et augmente la richesse publique. Il y a aussi une mauvaise chance; celle-ci se nomme ignorance, incapacité, paresse et misère. En France, nous avons un singulier défaut, celui de n'accepter le travail et ses soucis que comme un joug impatiemment supporté. Il ne nous suffit pas d'être riches, c'est le repos qu'il nous faut. En attendant ce repos, [illegible] rarement, nous suivons le sentier battu péniblement et sans jeter un coup d'œil [illegible] de nous. Le travail des champs ne s'est pas encore anobli. Et d'abord, à quoi bon? N'est-ce pas Dieu qui fait croître et mûrir les blés? Cette indifférence dont il serait trop long de rechercher les sources multiples explique la lenteur avec laquelle les progrès se propagent. Des exemples sont [illegible]; on sait que, dans telle grande exploitation, un habile directeur tient une comptabilité régulière; mais, bah! est-ce que c'est l'affaire du paysan? Et c'est ainsi que l'on va au jour le jour, suivant la chance, sans jamais savoir ce que l'on a fait ou ce qu'on doit faire. En somme, combien est petit le nombre des cultivateurs qui tiennent un registre de la rentrée et de la sortie des denrées et des bestiaux, des prix de vente, d'achat et de revient! Nous croyons pouvoir le dire, c'est en grande partie à ce dédain pour les chiffres que l'agriculture française est redevable de son état d'infériorité. Remarquez que les cultivateurs sont toujours exposés à se faire illusion sur leurs récoltes. La plupart enflent leurs chiffres, presque sans y penser et sans se l'avouer à eux-mêmes. Avec le *pesage*, plus d'illusions possibles; partout le contrôle, l'œil du maître. Pour qui sait de combien de minuties est chargé celui qui exploite une ferme, à combien de détails il doit faire attention, sous peine de voir de grosses pertes venir au bout de l'an le punir de sa négligence, la nécessité d'une comptabilité bien tenue saute aux yeux. Notez que, quoi qu'on fasse, bien des valeurs fictives devront être enregistrées. Les valeurs réelles sont surtout fournies par le *pesage*, et pour beaucoup de choses on doit se contenter d'une estimation approximative. Mais, au moins, tant qu'on le peut, qu'on fasse en sorte de se procurer des valeurs réelles, bien constatées, authentiques. Le *pesage* a souvent des résultats inattendus et des avantages qu'on n'aurait pas soupçonnés tout d'abord. Que de pertes il fait éviter en permettant de se rendre un compte exact des ressources alimentaires de toute nature, des provisions d'engrais, du prix de revient des récoltes et de la valeur intrinsèque des produits!

On doit tout peser dans une ferme, parce que c'est le meilleur et parfois le seul moyen de contrôle. On aura donc une bascule à voitures, une bascule à bestiaux et une bascule ordinaire. C'est une dépense d'environ 1,200 fr.; mais jamais argent n'aura été mieux employé. Pour les bêtes à l'engrais, la bascule est un régulateur auquel on peut se fier. Avec elle pas de mécompte possible. Une bête consomme tant; a-t-elle gagné en poids l'équivalent de la nourriture absorbée? Est-il nécessaire, est-il utile de continuer l'engraissement après un certain temps? A toutes ces questions la bascule seule peut répondre et elle y répond exactement, par des chiffres. Une remarque importante doit être faite à ce propos. Quand on pèse un animal, il faut tenir compte de l'état dans lequel il se trouve, s'il est à jeun ou s'il vient de faire un copieux repas, s'il est demeuré en repos ou s'il se trouve fatigué par un exercice violent. On a calculé qu'un jeûne de dix-huit heures pouvait amener une diminution de poids vif de 75 kilogr. à 80 kilogr., dans un bœuf à l'engrais. On a vu des bœufs à l'engrais absorber en un seul repas 75 kilogr. à 100 kilogr. de matières solides et liquides. Un trajet de 120 kilomètres peut faire perdre aux mêmes animaux de 20 kilogr. à 25 kilogr. de poids net par tête.

— Sport. Le *pesage* des jockeys est une opération très-délicate qui s'exécute dans l'enceinte du *pesage* et devant les commissaires des courses, avant et après la course. Étant donné ceci, que le cheval doit porter un poids déterminé à l'avance et conserver ce poids durant toute la course, on comprend qu'il devient indispensable de s'assurer, avant le départ, que l'animal porte bien le poids réglementaire, et de constater, au retour, qu'aucune fraude n'a été commise, c'est-à-dire que le jockey n'a point soulagé sa monture en se débarrassant soit des poids supplémentaires dont il a été chargé au départ, soit de tel ou tel objet dissimulé au début de la course.

Pour empêcher les jockeys, sportsmen ou entraîneurs de frauder en cette circonstance, voici comment on procède. A l'heure fixée pour chaque course, on se [illegible] placée dans l'enceinte du *pesage*. Tous les jockeys qui doivent prendre part à la course se rendent [illegible] l'enceinte du *pesage* et, devant les commissaires et leurs [illegible], se font peser. Cette opération a simplement pour but de constater le poids du jockey, et la course n'est point [illegible] à ceux qui ne peuvent pas le poids [illegible] et ne paraîtrait point [illegible] son propre poids. C'est au retour seulement que les commissaires se préoccupent de ce point. Le jockey, lorsqu'il se rend à la balance, est accompagné de l'entraîneur du cheval ou même du propriétaire. Le premier porte avec lui la selle et les objets que doit porter le cheval. Avant que le jockey quitte la balance, on lui remet le poids complémentaire, et dès lors l'entraîneur, et plus souvent le propriétaire lui-même quand il s'agit d'une course importante, ne quitte plus le jockey jusqu'au moment du départ. Souvent même, l'entraîneur, après avoir retiré des mains de son jockey tous les accessoires, selle luimême le cheval et le garnit, de façon à être certain que rien n'est omis.

Lorsque la course est terminée et que les chevaux qui sont arrivés premiers sont de retour, le *pesage* recommence : il s'agit de vérifier si les jockeys ont bien le poids réglementaire exigé par les conditions de la course. Comme on doit bien le comprendre, c'est à ce moment, si les précautions sont prises pour empêcher qui que ce soit d'approcher des chevaux ou des jockeys, qu'il sera possible de constater si des fraudes ont été commises. Pour arriver à ce résultat, les plus grandes précautions sont prises, les règlements les plus sévères sont mis en vigueur : c'est ainsi que tout jockey qui descend de son cheval avant d'arriver aux balances voit son cheval distancé, c'est-à-dire éliminé; une exception est faite en faveur des jockeys qu'une chute ou autre accident mettrait, une fois le poteau d'arrivée dépassé, dans l'impossibilité absolue de se tenir à cheval.

Les fraudes sur le poids, très-nombreuses autrefois, sont devenues presque impossibles aujourd'hui, tant sont minutieuses les précautions prises. Citons, comme spécimen de ce que pouvait produire la ruse des coureurs de mauvaise foi, le fait suivant. En Angleterre, il y a quelques années, un jockey se fit peser avec une cravache dont le manche était creux et dans lequel on coulait du mercure; puis, avant le départ, la cravache était échangée avec celle d'un compère; au retour, le jockey profitait du tumulte qu'amène toujours la fin d'une course pour reprendre des mains de son acolyte la cravache à mercure, et le tour était joué. La fraude fut découverte et, depuis lors, le jockey dut se faire peser sans cravache.

Tout jockey qui ne se présente pas au *pesage* avant la course est mis à l'amende de 50 francs; il en est de même pour celui qui ne se présenterait point aux balances après la course. Tout jockey dont le poids, après la course, est inférieur de plus de 1 kilogramme au poids constaté avant la course est à l'amende de 500 francs. Cette disposition vise les jockeys qui, étant partis avec un poids supérieur au poids réglementaire, sur la volonté expresse de leurs maîtres, auraient perdu en route une partie de ce poids.

Tout cheval n'ayant point, à l'arrivée, porté le poids réglementaire est distancé. Si celui qui est arrivé premier se trouve dans ce cas, il est éliminé et le second est déclaré vainqueur s'il remplit les conditions exigées. Si celui-ci se trouvait ne pas satisfaire aux règlements, le troisième serait choisi, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrivât à un cheval ayant porté le poids réglementaire.

Dans le *pesage* qui se fait à la fin de la course, on peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers. C'est ainsi qu'un jockey peut faire peser la bride de son cheval et les flanelles dont on enveloppe les jambes de l'animal dans les courses à obstacles.

La règle qui veut qu'un cheval arrivé premier porte, pour avoir gagné, le poids réglementaire indiqué au programme admet deux exceptions et maintient le prix au cheval qui n'a pas ce poids lorsqu'il est établi que, par fraude ou par violence, une partie du poids a été enlevée au gagnant, ou lorsqu'on s'aperçoit, comme il est arrivé en 1863 en Angleterre, que les balances ont été faussées depuis le premier *pesage*.

Tout ce qui vient d'être dit sur le soin avec lequel les jockeys sont surveillés dès leur arrivée près des balances, après la course, et aussi sur les nombreux accidents qui peuvent faire distancer le cheval vainqueur explique que les vaincus, surtout le second et le troisième, conservent jusqu'au dernier moment une lueur d'espoir et ne se considèrent comme définitivement battus que lorsque le juge des courses chargé du *pesage* a prononcé le *all right* [illegible] *bien* qui fait du cheval arrivé premier, ou même d'un autre, le cheval vainqueur de la course.

La proclamation du résultat est accueillie par des acclamations ou [illegible] des sportsmen qui se trouvent dans l'enceinte du *pesage*. La foule qui est au [illegible] à être [illegible] par ces cris et une longue clameur s'élève du champ de course.

— [illegible] *pesage*. On donne ce nom à un espace clos, placé ordinairement derrière les tribunes du champ de course. C'est dans cette enceinte [illegible] la balance servant au *pesage* des jockeys et [illegible] qu'on les selle et qu'on leur donne les soins nécessaires [illegible] vaux, les entraîneurs et enfin les parieurs les plus acharnés. C'est là que s'établit la bourse des chevaux et que [illegible] qui peuvent intéresser les sportsmen. Le public n'est admis dans cette enceinte que moyennant un prix plus élevé que tous ceux qui donnent accès dans les autres parties du champ de course.

PESAMMENT adv. (pe-za-man — rad. *pesant*). D'une manière pesante, lourdement : *Être* PESAMMENT *logé*.

— D'une manière lourde, lente et embarrassée : *Marcher* PESAMMENT. *Parler* PESAMMENT. [illegible] PESAMMENT, [illegible] PESAMMENT. *fait beaucoup de fautes, efface ou recommence sans cesse.* (J.-J. Rouss.)

— Antiq. *Soldat pesamment armé*, Soldat armé de toutes pièces, qui n'était pas équipé pour la poursuite, mais pour le combat en bataille rangée.

PESANT, ANTE adj. (pe-zan, an-te — rad. *peser*). Qui pèse, qui a du poids, qui est soumis à la force de pesanteur : *Les corps* PESANTS. ‖ Qui pèse beaucoup, qui est très-lourd : *Un* PESANT *fardeau. Après le platine, l'or est le plus* PESANT *de tous les métaux.* (Libes.) *Plus le coffre-fort d'un avare est* PESANT, *plus la douleur de son héritier est légère.* (Mabire.)

Laissez là ces mousquets trop pesants pour vos bras.
BOILEAU.

La baryte pesante, écoutent d'autres lois.
Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits.
DELILLE.

Le taureau sous le joug [illegible]
Et sous un double essieu [illegible]
FERTIN.

Dieu sait, quand il le veut, [illegible]
[illegible] comme un van [illegible]
A. BARBIER.

— Qui tombe avec lourdeur : *Des coups* PESANTS.

— Qui est lent, pénible et embarrassé : *Une démarche* PESANTE. *Des pas* PESANTS. ‖ Dont la démarche est lente et pénible : *A quarante ans, on commence à devenir* PESANT. *Les gelinottes femelles, en leur qualité [illegible]* PESANTS, *font leur nid à terre.* [illegible] PESANT *se lève le plus tard qu'il peut, dit qu'il a besoin de sommeil et qu'il faut qu'il dorme pour se porter bien.* (Vauven.)

Dans ces prés abreuvés des eaux de la [illegible],
Couché sur ses genoux, le bœuf *pesant* rumine.
DELILLE.

‖ Lourd, pénible, embarrassé; dépourvu d'aisance, de facilité, de légèreté : *Style* PESANT. *Esprit* PESANT. *Le ton de la [illegible] tion n'est ni* PESANT *ni frivole.* (Fén.) *Il y a toujours quelque chose de grêle dans notre architecture quand nous visons à l'élégance, ou de* PESANT *quand nous prétendons à la majesté.* (Chateaub.) ‖ Dont l'esprit est lourd, lent, embarrassé :

Il n'est pas sans esprit; mais, né triste et *pesant*,
Il veut être folâtre, évaporé, plaisant.
BOILEAU.

— Qui alourdit, qui hébète les sens : *Sommeil* PESANT. *Ivresse* PESANTE.

— Accablant, lourd à respirer : *Un air* PESANT. *Une atmosphère* PESANTE.

— Fig. Dur, pénible à supporter : *Tout est un joug* PESANT *à qui veut vivre sans joug et sans règle.* (Mass.) [illegible] PESANTE *et plus honteuse que celle d'un dissipateur ruiné par ses profusions!* (Proudh.)

Le crime d'une mère est un *pesant* fardeau.
RACINE.

C'est un *pesant* fardeau d'avoir un grand mérite.
REGNARD.

La garde d'une fille est un [illegible]
MOLIÈRE.

— *Avoir la tête pesante*, Éprouver [illegible] tête un sentiment [illegible] AVOIR LA TÊTE PESANTE *au début de la fièvre et de l'ivresse.*

— *Avoir la main pesante*, Se servir de sa main lourdement, sans légèreté, sans facilité : [illegible] A LA MAIN PESANTE. [illegible] *coiffes. Doucement donc, maladroite! Comme [illegible]* PESANTES! [illegible] *bras pesant*, Être fort et robuste, donner de grands coups [illegible] A LA MAIN PESANTE.

— [illegible]

— [illegible] conversation.

— [illegible]

— [illegible] PESANT

 [illegible] PESANT D'OR. (Mme de Sév.)

[illegible]

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. [illegible]

— [illegible] *vert.* PESANT [illegible]

— Adverbial. En poids : *Une livre* PESANT. [illegible] PESANT. [illegible] (Acad.)

— Syn. **Pesant, lourd, massif.** V. LOURD.

PESANT Pierre [illegible]

PESANTEUR s. f. (pe-zan-teur — rad. *pesant*). [illegible] centre de la terre : *La force de* PESANTEUR. [illegible] *nous porte pas si naturellement vers la terre [illegible] centrifuge, qui combat l'action de la* PESANTEUR, *est nulle sous les pôles.* (A. Maury.) *Aristote avait déjà soupçonné, sinon précisé, la loi générale de la* PESANTEUR. (Laurentie.) ‖ Somme proportionnelle des actions exercées sur les molécules d'un corps par l'attraction de la masse terrestre : *La densité* [illegible] *ambiant relativement au gaz* [illegible] poids d'un corps à son volume, qui est constant pour chaque espèce de corps : *La* PESANTEUR SPÉCIFIQUE [illegible] *Pesanteur universelle*, Tendance de tous les corps célestes les uns vers les autres : *La* [illegible] PESANTEUR UNIVERSELLE. [illegible]

— [illegible] *Il lui a fait sentir la* PESANTEUR *de ses coups*, [illegible] *son bras.* (Acad.) *La dernière raison du paysan, dans sa cabane comme aux champs, c'est la* PESANTEUR *de son poing.* (A. Martin.)

La pesanteur du coup [illegible]
CORNEILLE.

— Lourdeur, lenteur [illegible] de légèreté dans les mouvements : *Ce cheval a trop de* PESANTEUR [illegible] rete, de promptitude dans l'esprit, dans les [illegible]

— Fig. Poids moral d'un objet pénible [illegible] *tion, d'un chagrin.*

— [illegible] que partie du corps, et qui fait qu'on y ressent [illegible]

— Syn. **Pesanteur, gravité, poids.** V. GRAVITÉ.

— Encycl. [illegible] sous de lui [illegible] déterminée [illegible] est pas grande, [illegible]

[illegible] plus [illegible] dans l'air qu'un morceau de [illegible] poids.

[illegible] dans le même lieu et dans les [illegible], la *pesanteur* est invariable; mais les observations faites au moyen du pendule ont confirmé l'assertion de Newton, que la *pesanteur* ne doit pas être la même par toute la terre et que son intensité doit être plus faible à l'équateur qu'aux pôles. Cette variation résulte de ce que la terre n'est pas tout à fait sphérique, [illegible] la quantité dont elle diffère d'une sphère est très-faible, l'inégalité qui en résulte dans la *pesanteur* [illegible] très-petite. On a [illegible] la *pesanteur* [illegible] sur les [illegible] que dans les plaines; cette observation conduit naturellement à penser que la *pesanteur* décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de la terre. Newton a démontré qu'une attraction réciproque existe entre tous les corps de la nature, qu'elle est proportionnelle au produit des masses [illegible] l'une sur l'autre et varie en raison inverse du carré de leur distance. La *pesanteur*, qui varie dans [illegible] une valeur différente pour chacun des points que peut occuper [illegible] sur une verticale.

La direction de la *pesanteur*, qui est évidemment celle que suit un corps qui tombe librement, est dite *verticale;* elle est partout normale à la surface de la terre, ou mieux à celle des eaux tranquilles, et se trouve représentée par la direction d'un fil à plomb. Si la terre était parfaitement sphérique, toutes les verticales passeraient au centre de la terre; comme elle diffère peu de cette forme, toutes les verticales passent en des points assez voisins de ce centre. Les verticales ou les directions de la *pesanteur* varient donc pour tous les points de la surface du globe; mais, comme les molécules d'un même corps, ou celles des différents corps que l'on peut considérer simultanément en mécanique, sont très-rapprochées, on peut considérer leurs poids comme étant parallèles. Il s'ensuit : 1° que la résultante des actions de la *pesanteur* sur les diverses molécules d'un corps ou système de corps est égale à leur somme; 2° que la direction de cette résultante est celle de la *pesanteur*, c'est-à-dire de la verticale.

Les lois de la chute des graves, découvertes expérimentalement par Galilée vers l'année 1638, se résument de la manière suivante : 1° Dans le vide, la *pesanteur* agit de la même manière sur toutes les particules de matière; quelle que soit leur nature, elle leur imprime à chaque instant, dans un même lieu, le même accroissement de vitesse, si elles sont libres, et quelle que soit la vitesse qu'elles possèdent déjà. 2° Les vitesses acquises aux divers instants de sa chute par un corps qui tombe librement et verticalement dans le vide sont proportionnelles aux nombres d'unités de temps écoulées depuis le commencement de la chute. 3° Les espaces ou les hauteurs verticales que le corps a parcourues sont proportionnelles aux carrés des mêmes unités de temps. Ces hauteurs sont proportionnelles aux carrés des vitesses acquises au bas de chacune d'elles. 4° La vitesse acquise à la fin de la première unité de temps est mesurée par le double de la hauteur dont le mobile est tombé librement pendant cette première unité de temps et est égale à

$$2 \times 4^{m},9044 = 9^{m},8088$$

à Paris, si l'on prend la seconde pour l'unité de temps. Si donc l'on désigne par v la vitesse acquise, par t la durée de la chute, par e l'espace parcouru, par g le double de l'espace que parcourt le mobile dans la première unité de temps, au lieu de l'observation, on a, pour un mobile parti du repos,

$$e = \frac{v^2}{2g} = \frac{1}{2}gt^2 = \frac{1}{2}vt.$$

$$v = \sqrt{2ge} = gt = \frac{2e}{t}.$$

$$t = \sqrt{\frac{2e}{g}} = \frac{2e}{v} = \frac{v}{g}.$$

$$g = \frac{v}{t} = \frac{2e}{t^2} = \frac{v^2}{2e}.$$

L'observation et le calcul ont démontré que la valeur de g augmente à la surface de la terre avec la latitude L, et que, sur une même verticale, elle diminue avec l'élévation E au-dessus de cette surface, considérée comme le prolongement de la surface de la mer; g' étant la valeur générale de la gravité en un lieu quelconque et R le rayon du sphéroïde terrestre en ce lieu, on a

$$(a)\quad g' = 9^{m},8061(1 - 0,00[illegible]84 \cos 2L)\left(1 - \frac{2E}{R}\right)$$

et

$$R = 6[illegible](1 + [illegible] \cos 2L).$$

A [illegible] la latitude serait 4[illegible]45' [illegible] du niveau [illegible], on aurait

$$R = [illegible],44$$

et pour la valeur de g'

$$g' = [illegible].$$

Mais les dimensions des corps qu'on a coutume de considérer en mécanique sont si petites par rapport au rayon de la terre, que les effets de ces variations de la *pesanteur* sont insensibles et que l'on peut regarder la *pesanteur* comme constante.

Le globe terrestre exécutant chaque jour autour de son axe une révolution entière et tous les points matériels participant à ce mouvement de rotation, il en résulte que chacun d'eux est sollicité par une force, appelée *force centrifuge*, qui tend à l'éloigner de l'axe. Comme l'intensité de cette force augmente avec la vitesse du point, qui est proportionnelle au rayon du cercle décrit, les rayons des cercles décrits allant en diminuant depuis l'équateur jusqu'aux pôles, où ils sont nuls, la force centrifuge va aussi en diminuant de l'équateur aux pôles. Cette force centrifuge, par sa direction et par son intensité, quoique indépendante de la *pesanteur*, c'est-à-dire de l'attraction de la terre, ne tend pas moins à diminuer l'action de la *pesanteur* avec une intensité qui augmente du pôle à l'équateur. Si l'on admet que la terre soit sphérique et d'une densité homogène, et que par suite l'attraction qu'elle exerce sur un point intérieur soit proportionnelle à la distance de ce point au centre de la sphère, on peut obtenir de la manière suivante à chaque instant le poids, la vitesse acquise et la durée totale du mouvement pour un corps dont le poids serait P au pôle, et qui descendrait vers le centre dans un canal rectiligne dont l'axe coïnciderait avec le rayon polaire.

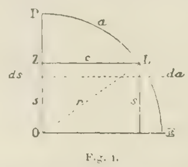

Fig. 1.

Soit, dans la figure ci-dessus, ce rayon égal à OP; on a

$$OP = r = 6366198^{m}.$$

Et il résulte de la formule (*a*) que l'on a pour la valeur de g au pôle

$$g = 9^{m},8329.$$

Soient s le sinus et c le cosinus de la latitude EL du parallèle ZL que le corps traverse après une durée t, comptée depuis l'origine du départ, et v la vitesse qu'il a acquise en L en tombant du pôle P. Puisque son poids est $P = Mg$ au pôle, ou égal à la masse du corps multipliée par l'accélération due à la *pesanteur*, si l'on fait $P' = Mg'$ le poids qui lui restera en Z, on obtiendra ce poids par la relation

$$\frac{P}{P'} = \frac{Mg}{Mg'} = \frac{r}{s};$$

d'où

$$g' = \frac{g}{r}s \text{ et } P' = \frac{P}{r}s.$$

Ainsi, le poids du corps diminue dans le même rapport que le sinus de la latitude et deviendrait nul au centre, en sorte qu'un corps quelconque demeurerait en repos au centre de la terre, s'il y parvenait sans vitesse acquise. Mais, en descendant de P vers Z, le corps prend à chaque instant dt un accroissement dv de vitesse, de sorte que sa vitesse acquise augmente à mesure que s diminue; on a donc pour le mouvement vertical

$$vdv = -g'ds = -\frac{g}{r}sds;$$

d'où l'on tire, en intégrant,

$$v^2 = -\frac{g}{r}s^2 + c.$$

La constante C se déterminera par le calcul; car $v = 0$ pour $s = r$, c'est-à-dire que l'on doit avoir

$$0 = -\frac{gr^2}{r} + C, \quad \text{d'où} \quad C = gr.$$

L'intégrale complète devient

$$v^2 = \frac{g}{r}(r^2 - s^2),$$

d'où

$$v = \sqrt{\frac{g}{r}(r^2 - s^2)}.$$

Or, on a dans le cercle $C^2 = r^2 - s^2$; il vient donc encore

$$v = C\sqrt{\frac{g}{r}}.$$

Ainsi, les vitesses acquises croissent comme les cosinus c de la latitude des parallèles traversés. Quant à la durée t de la chute, elle est fournie par la formule générale

$$vdt = -ds,$$

qui donne

$$dt = -\frac{ds}{v} = \sqrt{\frac{r}{g}} \times \frac{-ds}{\sqrt{r^2 - s^2}}.$$

Remarquant que l'arc élémentaire de méridien da est perpendiculaire au rayon et le décroissement $-ds$ du sinus perpendiculaire au cosinus c, les triangles semblables donnent

$$\frac{da}{r} = \frac{-ds}{c} = \frac{-ds}{\sqrt{r^2 - s^2}},$$

et

$$dt = \frac{da}{r}\sqrt{\frac{r}{g}}.$$

Intégrant, en remarquant que, lorsque $t = 0$, l'arc de colatitude $a = Pl = 0$, on a pour l'intégrale complète

$$t = \frac{\text{arc PL}}{r}\sqrt{\frac{r}{g}}$$

$$= \frac{1}{r}\sqrt{\frac{r}{g}} \times \left(\begin{matrix}\text{arc de colatitude du}\\ \text{parallèle traversé}\end{matrix}\right);$$

$$t = \frac{1}{r}\sqrt{\frac{r}{g}} \times \left(\begin{matrix}\text{arc terrestre dont le}\\ \text{sinus verse est la}\\ \text{hauteur de la chute}\end{matrix}\right).$$

Parvenu au centre O, le corps, qui pesait P au pôle, y perd tout son poids; il arrive à ce centre O avec une vitesse $v = \sqrt{gr}$, qui est les 0,707 de celle qu'il aurait acquise si l'attraction eût été la même qu'à la surface terrestre, et la durée totale du trajet est

$$\frac{\pi}{2}\sqrt{\frac{r}{g}},$$

que mettrait un pendule simple à accomplir une demi-oscillation, s'il avait pour longueur le rayon r de la terre, et s'il oscillait à sa surface en décrivant de très-petits arcs. En adoptant pour g et r les valeurs trouvées plus haut, on aurait $7,911^{m},91$ pour la vitesse d'arrivée au centre et $21'31'',86 = 1,263'',86$ pour la durée totale du trajet depuis le pôle jusqu'au centre.

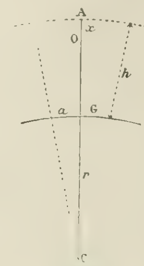

Fig. 2.

Pour trouver les lois du mouvement d'un corps qui, parti du point A sans vitesse acquise, descendrait vers la surface terrestre, en négligeant la résistance de l'air aussi bien que l'influence attractive du corps, et en ne tenant compte que de l'attraction de la terre, dont l'intensité varie en raison inverse du carré de la distance à son centre C, on opérerait de la manière suivante : Soit P le poids du corps mesuré à la surface terrestre en G; lorsque, parti du point A, il sera parvenu au point quelconque O, ou lorsque, au bout d'un temps t, il aura décrit le chemin x, son poids sera devenu P', et l'on aura

$$\frac{P}{P'} = \frac{Mg}{Mg'} = \frac{\frac{1}{r^2}}{\frac{1}{(a-x)^2}},$$

d'où

$$P' = \frac{Pr^2}{(a-x)^2} \quad \text{et} \quad g' = \frac{gr^2}{(a-x)^2}.$$

Pour trouver la vitesse v au même point quelconque O, on a

$$vdv = g'dx = \frac{gr^2}{(a-x)^2}dx.$$

Intégrant, on obtient

$$\frac{v^2}{2} = \frac{gr^2}{a-x} + C.$$

La constante C doit satisfaire à la condition que v soit 0 lorsque x est 0 :

$$0 = \frac{gr^2}{a} + C, \quad \text{d'où} \quad C = -\frac{gr^2}{a}.$$

L'intégrale complète devient ainsi

$$\frac{v^2}{2} = \frac{gr^2}{a-x} - \frac{gr^2}{a},$$

et l'expression de la vitesse acquise au bout du temps t devient

$$v = \sqrt{2gx\frac{r^2}{a(a-x)}}$$

$$= \sqrt{2gx\frac{r^2}{(r+h)^2 - (r+h)x}}.$$

en faisant $a = r + h$.

Au point G pour lequel $h - x = 0$, la vitesse est

$$v = \sqrt{2gh} \times \sqrt{\frac{r}{r+h}}.$$

Quant à la durée t de la chute de A au point quelconque O, on a

$$dt = \frac{dx}{v} = \sqrt{\frac{a}{2gr^2}} \times \sqrt{\frac{a-x}{x}}dx,$$

équation qui, intégrée après diverses transformations, donne

$$t = \sqrt{\frac{h+r}{2gr^2}}\left\{\sqrt{(h+r)x - x^2} + \frac{1}{2}(r+h)\text{ arc }\left(\cos = \frac{h+r-2x}{h+r}\right)\right\}.$$

On en déduit, pour la durée de la chute totale de A en G,

$$t = \sqrt{\frac{h+r}{2gr^2}}\left\{\sqrt{rh} + \frac{1}{2}(r+r)\text{ arc }\left(\cos = \frac{r-h}{r+h}\right)\right\}.$$

Si l'on fait la hauteur de chute $h = 4,000$ mètres, le rayon terrestre $r = 6,366,198$, la vitesse d'arrivée devient

$$v = \sqrt{2 \times 9,8088 \times 4000} \times \sqrt{\frac{6366198}{6366198 + 4000}} = 280^{m},71$$

Pour trouver la durée t, on a

$$t = \sqrt{\frac{4000 + 6366198}{2 \times 9,8088 \times 6366198^2}}\left\{\sqrt{6366198 \times 4000} + \frac{1}{2}(6366198 + 4000)\text{ arc }\left(\cos = \frac{6366198 - 4000}{6366198 + 4000}\right)\right\}.$$

$$t = 28'',577$$

Si, conformément à l'hypothèse de Galilée, on avait regardé l'attraction comme une force constante, la vitesse v_1 due à cette même chute et la durée t_1 auraient été trouvées :

$$v_1 = \sqrt{2gh} = \sqrt{2 \times 9,8088 \times 4000} = 280^{m},12,$$

$$t_1 = \sqrt{\frac{2h}{g}} = \sqrt{\frac{2 \times 4000}{9,8088}} = 28'',558;$$

d'où, pour une chute de 4,000 mètres, les différences sont :

$$v - v_1 = 280,71 - 280,12 = 0^{m},59,$$

$$t - t_1 = 28'',577 - 28'',558 = 0'',019.$$

Cette application numérique fait voir combien sont insignifiantes les erreurs commises, lorsqu'on regarde l'attraction comme constante et qu'on néglige les variations de poids que les corps éprouvent sur une même verticale.

— *Pesanteur spécifique.* V. DENSITÉ.

PÉSARÈSE (Simon CANTARINI, surnommé LE), peintre italien. V. CANTARINI.

PESARO, autrefois *Pisaurum*, ville forte du royaume d'Italie, avec un petit port à l'embouchure de la Foglia dans l'Adriatique, ch.-l. de la province d'Urbin-et-Pesaro, à 32 kilom. N.-E. d'Urbin, sur le chemin de fer de Rimini à Ancône, par 43° 55' de latit. N. et 10° 32' de longit. E.; 17,000 hab. Évêché; collège; consulat de Danemark; tribunal de 1re instance. Fabrication de faïence, poterie fine et commune, verres et cristaux, crème de tartre; dans les environs, nombreuses mouli-neries de soie; fabrication de rubans de soie et de coton, tanneries. Commerce assez actif des productions territoriales, telles que vins, figues, raisins secs, huile, soie grège, parfumerie, droguerie. Son port est devenu très-actif et il est fréquenté par de nombreux navires de cabotage. Cette ville est agréablement située sur une hauteur près de l'Adriatique; elle est fortifiée et bien bâtie; ses rues sont propres et aérées; la place du marché est ornée d'une fontaine et d'une statue du pape Urbain VIII. Ses nombreuses églises renferment quelques bons tableaux; mais les plus précieux, qui avaient été transportés à Paris sous le premier Empire, sont maintenant à Rome dans les salles du Vatican. On voit à Pesaro les restes d'un ancien pont construit, selon les uns, par Auguste et, selon d'autres, par Trajan. Le musée Passeri contient des tableaux remarquables. Autrefois, l'air était malsain à Pesaro; mais, depuis le dessèchement des marais environnants, le séjour en est très-agréable. Rien de charmant, en effet, comme les coteaux qui entourent cette ville; c'est un mélange de prairies, de vergers, de vignobles, d'arbres à fruit et d'oliviers; les figues de Pesaro sont très-renommées.

Pesaro est une ville fort ancienne; après avoir passé des Gaulois aux Romains, des Romains aux Goths et de ceux-ci à quelques seigneurs particuliers qui s'en emparèrent par la ruse ou par la force, elle fut réunie aux possessions de l'Église sous le pontificat d'Urbain VIII. En 1859, elle a été annexée au royaume d'Italie, avec la province dont elle est le chef-lieu. Patrie du pape Innocent XI et du célèbre compositeur Rossini. ‖ La pro-

vince de Pesaro-et-Urbin, division administrative du royaume d'Italie, est comprise entre l'Adriatique à l'E., le territoire de la république de Saint-Marin et la province de Forli au N., la province d'Arezzo et celle de Pérouse à l'O. et les provinces de Macerata et d'Ancône au S. Sa superficie est de 2,965 kilom. carrés; elle est divisée en 2 districts, renferme 87 communes et une population de 202,568 hab.

PESARO, cap de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chio.

PESARO (Jean), doge de Venise, né en 1598, mort en 1659. Son courage et ses capacités diplomatiques le firent appeler aux premières fonctions de la république. Nommé procurateur de Saint-Marc en 1657, il se prononça énergiquement pour qu'on fît à outrance la guerre aux Turcs, fit dans ce but un don patriotique de 6,000 ducats et vit son exemple suivi par la noblesse. A la mort de Valieri (1657), Pesaro fut élu doge et gouverna pendant deux ans, au cours desquels il remporta quelques succès sur les Turcs en Morée.

PESARO (François), homme politique italien, né à Venise en 1739, mort en 1819. Il obtint de bonne heure des charges publiques, devint conseiller, sénateur, ambassadeur à la cour d'Espagne et procurateur de Saint-Marc. Lorsqu'en 1796 les armées de la République française, sous les ordres de Bonaparte, envahirent l'Italie, Pesaro se prononça énergiquement pour qu'on levât des troupes et que Venise se mît à l'abri des attaques de toute puissance qui menacerait son indépendance. Mais, parmi les membres du Sénat, la plupart voulaient la paix à tout prix et les autres se montraient favorables aux Français. A plusieurs reprises, Pesaro se rendit en mission auprès de Bonaparte pour connaître ses intentions; mais il n'en reçut que des réponses évasives, et bientôt le général français marcha contre Venise, dont il s'empara (1797). Pesaro quitta alors sa ville natale et se rendit à Vienne, où il apprit qu'en vertu d'une des clauses du traité de Campo-Formio sa malheureuse patrie avait été livrée par Bonaparte à l'Autriche. Il fut de ceux qui, désespérant de voir Venise recouvrer son indépendance, pactisèrent avec l'étranger; il se soumit au nouvel état de choses, fut chargé par le gouvernement autrichien de recevoir le serment de ses nouveaux sujets, d'administrer ses nouvelles provinces et conserva ces dernières fonctions jusqu'à sa mort.

PESAT s. m. (pe-za — du lat. *pisum*, pois). Agric. Nom qu'on donne aux tiges de pois séchées dont on se sert pour garantir du froid les jeunes arbres.

PESCAGLIA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Lucques, mandement de Borgo-a-Mozzano; 6,770 hab.

PESCAIRE, en italien *Pescara*, l'*Aternum* des Romains, ville forte du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district et à 14 kilom. N.-E. de Chieti, sur la Pescara, mandement de Francavilla; 4,557 hab.

PESCAIRE (marquis DE), général de Charles-Quint. V. AVALOS.

PESCAIRE (Vittoria COLONNA, marquise DE), femme poète. V. COLONNA.

PESCANTINA, bourg du royaume d'Italie, province de Vérone, district et mandement de San-Pietro-Incariano; 3,637 hab.

PESCARA, petite rivière du royaume d'Italie. V. ATERNO.

PESCATORE (Jean-Baptiste), poëte italien, né à Ravenne, mort dans la même ville en 1558. Il fit partie du sénat de sa ville natale. Passionné pour les lettres, il s'attacha à en propager le goût chez ses compatriotes, forma plusieurs poëtes distingués et acheva le *Roland furieux* de l'Arioste, tentative imprudente dans laquelle il ne réussit point à s'approcher de son modèle. On lui doit les ouvrages suivants : la *Morte di Ruggiero continuata alla materia dell' Ariosto* (Venise, 1548, in-4°), poëme en quarante chants, trad. en français par Gabriel Chappuis (Lyon, 1582, in-8°), la *Vendetta di Ruggiero* (Venise, 1556, in-4°), autre continuation de l'Arioste, en vingt-cinq chants; la *Nina*, comédie (1557, in 8°).

PESCATORE (Antoine-François-Blaise), administrateur et écrivain piémontais, né à Caral (province de Montferrat) en 1751, mort à Thonon (Savoie) en 1792. Il se fit recevoir docteur en théologie (1773), puis docteur en droit civil et canonique et entra en 1775 dans les bureaux des finances. Pescatore montra de réelles aptitudes, publia un livre sur le système pénal et fut nommé intendant de la province de Chablais, en Savoie. En 1789, il s'occupa de recueillir les documents nécessaires pour écrire l'histoire de cette province; mais la Révolution de 1792 étant survenue, il ne put mettre en lumière le fruit de ses laborieuses et patientes investigations. Le gouvernement piémontais, appréhendant une prochaine invasion française, conféra des fonctions extraordinaires à Pescatore, qui mourut peu de temps avant la première annexion de la Savoie à la République française. On a de lui les ouvrages suivants : *Saggio intorno diverse opinioni di alcuni moderni politici sopra i delitti e le pene* (Turin, 1780, in-8°, t. Ier); la *Manière de profiter des pensées de différents auteurs pour la composition d'un ouvrage tiré de l'Essai de M. Vermeil* sur les réformes à faire dans la législation criminelle de France (Annecy, 1783, in-8°); *Traduction des Fables de Phèdre et l'Histoire du Chablais*, publiée après sa mort sans nom d'auteur.

PESCENNIUS NIGER (Caïus), général romain, originaire d'Aquinum. Il était gouverneur de Syrie depuis le règne de l'empereur Commode. Lorsque les prétoriens, après avoir massacré Pertinax, mirent l'empire à l'encan et l'adjugèrent à Didius Julianus (193), tout le monde romain frémit de cette infamie. Les légions de Syrie proclamèrent Pescennius Niger, pendant que celles d'Illyrie donnaient la pourpre à Septime-Sévère. Ce dernier marcha contre son compétiteur, après avoir pris possession de Rome. La guerre fut terrible et acharnée; mais Sévère, avec ses légions de Gaule et de Germanie, triompha des auxiliaires orientaux de Niger. Celui-ci, vaincu à Issus et à Nicée et forcé de fuir, fut découvert et massacré par des soldats qui portèrent sa tête à son rival (195). Ce dernier la fit planter au bout d'une pique, promener de ville en ville et transporter à Rome.

PESCETTI (Orlando), littérateur italien, né à Maratte (Toscane), mort vers 1615. Il ouvrit à Vérone une école de grammaire, eut diverses querelles littéraires, notamment avec Paul Beni, contre lequel il défendit le *Pastor fido* de Guarini et le dictionnaire de l'Académie de la Crusca, et attaqua par contre avec beaucoup de vivacité les œuvres du Tasse. Outre des traductions, on lui doit des pièces de théâtre : la *Regia pastorella* (Vérone, 1589, in-8°); *Il Cesare*, tragédie (1594, in-4°) et un recueil curieux de proverbes italiens, *Proverbj italiani* (Vérone, 1602).

PESCETTI (Jean-Baptiste), compositeur italien, né à Venise, mort dans la même ville en 1758. Il reçut les leçons de Lotti, composa de nombreux opéras, remarquables par la douceur des mélodies et la facilité de l'exécution et résida trois ans à Londres. Nous citerons de lui : *Dorinda* (1729); *Alessandro nelle Indie* (1740); *Tullo Ostilio* (1740) et *Ezio* (1747), opéras, ainsi qu'un bon oratorio, intitulé : *Il vello d'oro*.

PESCHAOUER ou **PEICHAOUER**, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence du Pendjab, naguère capitale d'un petit État du même nom qui dépendait du Kaboul, à 220 kilom. S.-E. de Kaboul, sur la rivière de ce nom; 65,000 hab. Cette ville, construite sur un terrain ondulé, a 5 kilom. de circonférence; plusieurs ruisseaux qu'on passe sur des ponts l'arrosent et se jettent ensuite dans le Kaboul, à quelque distance au N. Les rues sont étroites et pavées. Les maisons, en brique séchée, ont la plupart deux étages. On y remarque le *Bala-Hissar*, ancienne résidence des rois afghans. On ignore l'époque de la fondation de cette ville, qui paraît être très-ancienne; on présume que l'ancien district de Peschaouer, cité dans les annales du Xe siècle, et qui se nommait auparavant Bekram, avait pris son nom de la ville. L'empereur Akbar l'améliora dans le XVIe siècle et en fit l'entrepôt d'un commerce considérable entre la Perse, la Tartarie et l'Inde.

PESCHE (Julien-Remi), littérateur français, né à Souvigné-sur-Mesme (Sarthe) en 1780. D'abord pharmacien à La Flèche, il s'établit ensuite au Mans pour y fonder un journal libéral, l'*Argus de l'Ouest*. La publication de ce journal ayant été interdite par le pouvoir, il se rendit à Paris, où il exerça la profession de libraire. Après la révolution de Juillet, Pesche alla remplir les fonctions de juge de paix dans le département de la Sarthe et devint ensuite chef de division à la préfecture. Nous citerons de lui : *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe* (Le Mans, 1829-1842, 5 vol. in-8°); *Chansons, poésies diverses et théâtre* (Le Mans, 1830), etc. On lui doit, en outre, de nombreux articles publiés dans le *Cénoman*, l'*Album cénoman*, l'*Indépendant*, la *Nouvelle biographie des contemporains* de Jay, etc.

PESCHETEAU s. m. (pè-che-to). Ichthyol. Nom vulgaire de la grande baudroie.

PESCHICI, bourg du royaume d'Italie, dans la province de la Capitanate, district de San-Severo, mandement de Vico-del-Gargano; 2,171 hab.

PESCHIERA, en latin *Ardelica* ou *Piscaria*, place forte du royaume d'Italie, province et à 21 kilom. O. de Vérone, à 33 kilom. N.-O. de Mantoue, district et mandement de Bardolino, 2,000 hab. Cette place forte, une des quatre qui forment le fameux quadrilatère de la Vénétie, naguère quadrilatère autrichien, est située dans une île que forme le Mincio à sa sortie du lac de Garde. D'après M. Rüstow, à qui nous empruntons les détails suivants, les fortifications de Peschiera se composent à droite, qu'on une enceinte à cinq bastions; [illegible] tes de la rive gauche du Mincio, sur un mamelon qui domine la rive gauche. Un large ravin les protège. Sur la rive droite a été élevé le Salvi, ouvrage destiné à couvrir les abords immédiats de la place. Huit lunettes détachées à cours de la Mandella, précédées d'une enceinte très-spacieuse, complètent l'ensemble des forts détachés. Chacun de ces ouvrages se compose d'un réduit voûté à l'épreuve de la bombe, avec une terrasse capable de recevoir de l'artillerie. Un parapet enterré, protégé par un mur crénelé d'après le système de Carnot, entoure le réduit. Cette place peut par ses écluses inonder le pays. Peschiera fut prise par les Français en 1796, occupée par les Austro-Russes en 1799, rendue aux Français qui la gardèrent de 1801 à 1814, prise par les Italiens sur les Autrichiens en 1848, et enfin rendue par l'Autriche à l'Italie, avec le reste de la Vénétie, en 1866.

PESCIA, ville du royaume d'Italie, province et district de Lucques, ch.-l. de mandement, à 35 kilom. N.-E. de Florence; 12,026 hab. Évêché; verreries, papeteries, filatures de soie; fabrication d'huile, pâtes d'Italie. Cette ville est ceinte d'un mur et possède une belle cathédrale.

PESCINA, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district d'Avezzano, à 48 kilom. S.-O. d'Aquila, ch.-l. de mandement; 4,522 hab. Lieu de naissance du cardinal Mazarin.

PESCO-COSTANZO, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district et à 22 kilom. S.-E. de Salmona, ch.-l. de mandement; 2,122 hab.

PESCO-LA-MAZZA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Bénévent, ch.-l. de mandement; 2,303 hab.

PESCOPAGANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Melfi, à 6 kilom. S. de Conza, ch.-l. de mandement; 3,391 hab.

PESCOROCCHIANO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure Ire, district de Cittaducale, mandement de Borgocollefegato; 4,009 hab.

PESÉ, ÉE (pe-zé) part. passé du v. Peser. Dont on a déterminé le poids : *Marchandises* PESÉES.

— Fig. Apprécié, examiné : *Tout bien* PESÉ, *je resterai chez moi. Un jour les œuvres seront* [illegible] (Mass.) [illegible] *qu'une objection qui mérite d'être* PESÉE : *c'est le mal.* (J. Simon.)

— Gramm. Le participe *pesé* peut, comme tout autre participe, s'accorder avec le sujet quand il est précédé de l'auxiliaire *être*, avec le complément direct quand il en est précédé; mais ces deux cas ne se rencontrent que pour les acceptions où le verbe *peser* est actif et dans les phrases où il est employé au passif. L'Académie dit qu'il est toujours neutre quand il signifie avoir tel ou tel poids; or, comme il se conjugue alors avec l'auxiliaire *avoir*, il en résulte nécessairement que le participe *pesé* est toujours invariable dans cette dernière acception. On devra donc écrire : *Ce ballot ne pèse plus les 30 kilogrammes qu'il a* PESÉ *autrefois*. Le pronom *que*, sous les apparences d'un complément direct, est en réalité un complément indirect; telle est du moins la conséquence qui ressort de ce que dit l'Académie, surtout quand on se reporte aux explications plus précises qu'elle a données pour le verbe *coûter*.

PÈSE-ACIDE s. m. Physiq. Instrument qui indique la densité d'une liqueur acide : *Les* [illegible] PÈSE-ACIDE, *pèse-esprit, selon les liquides dont ils servent à déterminer la densité.* (A. Rion.) ‖ Pl. PÈSE-ACIDES.

PESÉE s. f. (pe-zé — rad. *peser*). Action ou manière de peser : *Faire la* PESÉE *de marchandises. Une* PESÉE *bien faite.* ‖ Quantité de ce qu'on a été pesé en une fois : *La* PESÉE [illegible] *de 30 kilogrammes.*

— Par ext. Effort qu'on fait sur un bras de levier, sur un cordage, pour soulever un corps ou pour l'écarter de la place où il est enchâssé : *Faire une* PESÉE [illegible] *pierre, pour forcer une porte.*

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

— [illegible]

PÈSE-ESPRIT s. m. Physiq. Instrument dont on se sert pour [illegible] spiritueux. ‖ Pl. PÈSE-ESPRITS.

PÈSE-LAIT s. m. [illegible] ‖ Pl. PÈSE-LAIT.

— Encycl. V. [illegible]

PÈSE-LETTRE s. m. [illegible]

— Encycl. [illegible]

courrier. Il [illegible]

de l'[illegible] et pour les correspondances à l'extérieur.

[illegible] *manomètre* est l'un des plus pratiques : la lettre se pose sur une plate-forme et le poids ainsi que l'affranchissement se trouvent indiqués par une aiguille sur un cadran.

PÈSE-LIQUEUR s. m. Physiq. Instrument qui sert à [illegible] ‖ Pl. PÈSE-LIQUEURS.

— Encycl. V. [illegible]

PESELLI (François-Pesello), peintre italien, né à Florence en 1380, mort en 1457. Sous la direction d'André del Castagno, il devint un très-habile artiste, s'adonna à la grande peinture et à la peinture de genre et surpassa tous ses contemporains par le naturel avec lequel il reproduisait des animaux. Il mourut du chagrin que lui causa la mort de son fils. Nous citerons parmi ses œuvres, qui se trouvent pour la plupart à Florence : une *Adoration des mages*, un retable représentant des traits de la *Vie de saint Nicolas*, des tableaux d'animaux, des joutes de cavalerie. — [illegible] nommé PESELLINO, né en 1426, mort en 1457, compléta ses études artistiques sous Fra Filippo Lippi, dont il adopta la manière, et fut enlevé par une mort prématurée. Le musée du Louvre possède de lui deux tableaux sur bois dans un même cadre, représentant, le premier [illegible] *stigmates* et le second *Saint Dominique visitant un malade*.

PÈSE-MOÛT s. m. Physiq. Instrument au moyen duquel on détermine la densité du moût de raisin. ‖ Pl. PÈSE-MOÛT.

PÈSE-NITRE s. m. Physiq. Instrument servant à [illegible] ‖ Pl. PÈSE-NITRE.

PESER v. a. ou tr. (pe-zé — lat. *pensare*, d'où est venu aussi le français *penser*. Change e en è devant [illegible] *pèseras*). Déterminer, par comparaison avec [illegible] *l'acheteur.* (A. Karr.)

— Fig. Examiner attentivement, pour mettre en ligne de compte ou apprécier : PESER [illegible] *les trouve légères. Le gouvernement politique* [illegible] (J.-J. R[illegible]) [illegible] (Ed. Laboulaye.)

‖ Étudier, chercher à apprécier la valeur de : [illegible]

[illegible] *roles.*

[illegible] *biques.*

[illegible] *litre d'air sec* PÈSE 1gr,29. (L. Cruveilhier.)

[illegible]

> [illegible] c'est savoir jouir;
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
>
> VOLTAIRE.

‖ [illegible] difficile à garder, à ne pas laisser pénétrer :

> [illegible] secret,
> [illegible] dames,
> [illegible]
> [illegible] nombre d'hommes [illegible]
>
> LA FONTAINE.

‖ Avoir autant de valeur [illegible] PESE pas le tiers de l'homme. [illegible]

— *Peser sur*, [illegible] sur : PESER SUR [illegible] PESER de tout son poids [illegible] en parlant des astres : *Les astres* PÈSENT SUR *la terre et la terre* SUR *les astres.* (Volt.) ‖ Exercer une [illegible] sur : *La mendicité, ce fléau* [illegible] *commence à* PESER SUR *la* [illegible] *les ressorts.* (Cormen.) *Le peuple verrait avec joie diminuer les charges qui* PÈSENT SUR [illegible] (Carné.) *Ce qui* PÈSE [illegible] *Europe n'est plus que l'om*[illegible] (Proudh.) *Les études privées, comme les enquêtes officielles, ont démontré* [illegible] *du mal qui* PÈSE SUR *les ouvrières.* (Ch. Bellot.) ‖ Appuyer, s'arrêter, s'appesantir, demeurer plus longtemps sur : PESER SUR *une note de musique.* PESER SUR *un mot,* SUR *une phrase. Il faut* PESER SUR *cette circonstance.* ‖ Exercer une pression morale sur : PESER SUR *l'esprit,* SUR *les décisions de quelqu'un. Plus on se rapproche de la barbarie, moins les puissances sociales et col*[illegible] PÈSENT SUR *les individus.* (C. Dollfus.) [illegible] PÈSE SUR *les autres et l'amour* [illegible] *poids léger.* (Lamenn.) *Quand la* [illegible] PÈSE SUR *l'homme, tout est possible en fait de servitude et de crime.* (Vacherot.)

— *Peser sur l'estomac,* Etre de difficile digestion, causer une digestion pénible : *Le porc frais* PÈSE SUR L'ESTOMAC. *Notre déjeuner ne nous* PÈSERA *pas* SUR L'ESTOMAC.

— *Peser sur les épaules,* Etre à charge par [illegible] Mme *de Chaulnes entra en me disant que toute la Bretagne lui* PESAIT SUR LES ÉPAULES. (Mme de Sév.) *Après la conquête de l'Angleterre, toute Saxonne noble et riche sentit* PESER SUR SES ÉPAULES *la main* [illegible] *normand devenu par force son mari* [illegible] (H. Taine.)

— *Peser sur les bras,* Etre à charge par la dépense qu'on occasionne : *J'ai trois cousins qui me* PÈSENT SUR LES BRAS *depuis deux mois.*

— *Peser sur le cœur,* Causer du chagrin ou [illegible] *Ce souvenir me* PÈSERA *longtemps* SUR LE CŒUR.

— *Peser sur la conscience,* Inspirer du remords : *Le souvenir de nos fautes* PÈSE SUR LA CONSCIENCE.

— *Ne peser pas plus qu'une plume,* Etre extrêmement léger.

— *Ne peser pas une once,* Etre d'une gaieté qui rend vif, léger, alerte : *Ce jour-là, j'étais* [illegible] *je* NE PESAIS PAS UNE ONCE. (Th. Le[illegible]) [illegible] *touche le sol que du bout des pieds et* NE PÈSE PAS UNE ONCE. (Th. Gaut.)

— *L'argent lui pèse,* Il a hâte de le dépenser, de s'en débarrasser; il est prodigue.

— *Tu sauras ce que pèse ma main, mon bras,* [illegible] les effets de ma colère, de ma vengeance.

— Véner. [illegible] des bêtes fauves, Enfoncer profondément les pieds dans la terre : *Le cerf* PÈSE *d'autant plus qu'il est plus âgé.*

— Manége. *Peser à la main,* S'appuyer sur le mors de manière à lasser la main du cavalier : *Un cheval dont la tête est longue et grosse en même temps* PÈSE À LA MAIN *et n'obéit pas à la bride avec la promptitude nécessaire.* (Lecoq.) ‖ Fig. Etre à charge, ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— Comm. Avoir le poids légal, le poids réglementaire : *Cette pièce d'or ne* PÈSE *pas. Ce pain* PÈSE *juste.* ‖ *Peser net,* Peser à nu, sans emballage, ni caisse, ni baril : [illegible] 25 *kilogrammes.* ‖ *Peser brut,* Peser avec emballage, caisse ou baril.

— Mar. *Peser sur un cordage,* Faire effort [illegible] de haut en bas. ‖ *Les vents pèsent,* Leur violence fait incliner le navire outre mesure.

Se peser v. pr. Etre, pouvoir être pesé.

— Peser son propre corps, déterminer son [illegible] *des amusements que le bour*[illegible] *aux Champs-Élysées,* [illegible] *et de peser sa femme et ses enfants.*

— Fig. Etre examiné attentivement pour [illegible] : *Les* [illegible] *plutôt qu'elles ne se* [illegible] : *Les bienfaits* [illegible] *au poids du cœur.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Au long aller petit faix pèse* ou [illegible]

— Gramm. V. PESE.

— Allus. littér. **Rien ne pèse tant qu'un secret.** Vers de La Fontaine. V. SECRET.

PÈSE-SEL s. m. Physiq. Instrument qui indique la densité des dissolutions salines. ‖ Pl. PÈSE-SELS.

PÈSE-SIROP s. m. Physiq. Instrument servant à déterminer la densité des sirops de sucre. ‖ Pl. PÈSE-SIROPS.

PESETTE s. f. (pe-zè-te — rad. *peser*). Sorte de petite balance dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

PESETTE s. f. (pe-sè-te — dimin. du prov. *pezé,* pois). Bot. Un des noms vulgaires de la vesce.

PESEUR, EUSE s. (pe-zeur, eu-ze — rad. *peser*). Personne qui pèse, qui est chargée de peser : *Un bureau de* PESEUR *public.*

— Fig. Personne qui pèse, qui examine, calcule avec une minutie puérile : *Piron appelait d'Olivet un juré* PESEUR *de diphthongues. Le Père Bouhours n'était pas un* PESEUR *de syllabes.* (H. Rigault.) *Malherbe est un froid* PESEUR *de syllabes.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** B.-arts. *Peseur d'or.* Les peintres flamands et hollandais ont souvent reproduit un type du *peseur d'or,* si commun à Amsterdam, la ville des juifs, des changeurs et des usuriers. Ils se sont plu à nous montrer ces intérieurs d'avares et de grippe-sous, encombrés de livres de commerce, de sacs à panse rebondie, de sébiles où reluisent les bijoux, les pierreries, tandis que le vieux juif, les lunettes sur le nez et la petite balance à la main, fait scrupuleusement trébucher les florins, les couronnes et scrute avec attention le moindre écart. Quentin Metzys a traité plusieurs fois ce sujet avec une grande supériorité et donné de la grâce à cette petite scène vulgaire en associant au *peseur d'or* sa jeune femme qui suit l'opération d'un regard rêveur. Un de ces chefs-d'œuvre est au musée du Louvre. V. METZYS.

Gérard Dov a peint aussi un *Peseur d'or* (même musée) avec ce prodigieux fini d'exécution qui le caractérise. Un vieillard est assis devant une table sur laquelle se trouve une petite cassette et il pèse des pièces d'or dans une petite balance. Des sacs d'argent sont posés sur un parchemin d'où pend un large sceau de cire rouge. La toile est signée, sur le parchemin, *G. Dov,* 1664. Rembrandt a peint un *Peseur d'or* et une *Peseuse d'or.* Cette dernière (musée de Dresde) présente le portrait de la mère du peintre; elle est en demi-figure, vieille et ridée, tout entière aux pièces d'or qu'elle pèse, mais d'une physionomie vivante.

PÈSE-VIN s. m. Physiq. Instrument servant à déterminer la richesse des vins en alcool.

PÉSILLITE s. f. (pé-zil-li-te — de *Pesillo,* nom de localité). Minér. Substance minérale compacte, d'un noir grisâtre, composée de silice et d'oxyde de manganèse, avec un peu d'oxyde de fer, que l'on trouve dans les dolomies, à Pesillo (Piémont). ‖ On l'appelle aussi MANGANÈSE DE PESILLO.

PESKAL, dieu infernal des Lapons; le maître des esprits du mal. Il habite le centre de la terre, où les Lapons plaçaient l'enfer.

PESMA s. m. (pè-sma). Chant héroïque serbe.

— **Encycl.** C'est en grande partie grâce aux *pesmas* que s'est conservé chez le peuple serbe le sentiment de la nationalité. L'habitude de célébrer sous une forme poétique chacun des incidents de la lutte nationale ou individuelle contre les Turcs a constamment entretenu le souvenir et l'amour de l'indépendance et attisé la haine de peuple à peuple, de religion à religion; les *pesmas* ont joué le même rôle que les romances espagnoles, les chants klephtes ou les ballades anglaises sur Robin Hood.

Les plus célèbres de ces chants populaires sont consacrés à Marko Kraliévitch, le Cid de la Serbie, et au récit de la bataille de Kossoro, où s'ensevelit l'indépendance nationale. C'est surtout dans la Bosnie, l'Herzégovine, le Monténégro et les régions montagneuses du midi de la Serbie que le goût pour les *pesmas* est le plus vif et le plus général. Ces poésies populaires et traditionnelles sont mises en circulation principalement par les aveugles et les voyageurs. Les aveugles vont mendiant de porte en porte; ils fréquentent les assemblées près des monastères et des églises, ainsi que les foires, et partout ils chantent. De même, quand un voyageur reçoit l'hospitalité dans une maison, il est d'usage, le soir, de lui présenter une *gouslé* (ou *guzla*) en l'invitant à chanter. M. Aug. Dozon a recueilli les plus remarquables de ces *pesmas : Poésies populaires serbes,* traduites en français (Paris, 1859, in-18).

PESMES, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S. de Gray, sur un coteau baigné par l'Ognon; pop. aggl., 1,383 hab. — pop. tot., 1,477 hab. Usines à fer; fabrication de sabots, tuileries. L'église paroissiale possède un tableau de Jacques Prévost, élève de Raphaël.

PESMES (François-Louis DE), dit **Saint-Saphorin,** général et diplomate suisse, né au château de Saint-Saphorin (pays de Vaud) en 1668, mort au même lieu en 1737. Il servit d'abord en Hollande, puis offrit son épée à l'Autriche pour aller combattre les Turcs, sous les ordres du prince Eugène. Vice-amiral de la flottille du Danube en 1696, il fut nommé ensuite par l'empereur Léopold Ier général-major (1698). Après s'être signalé, sous les règnes suivants, comme militaire et comme diplomate, Saint-Saphorin revint en Suisse et représenta auprès des cantons l'électeur palatin. Ce fut lui qui eut les pleins pouvoirs de Frédéric Ier, roi de Prusse, lorsque ce prince entra en possession de la principauté de Neufchâtel. Cinq ans après, en 1712, il fut chargé par Berne de missions ayant pour objet de mettre un terme aux conflits qui s'étaient élevés entre divers cantons, puis se rendit, en 1714, au congrès d'Utrecht pour y conclure une alliance offensive et défensive entre la Suisse et la Hollande. Par la même occasion, il s'occupa de la capitulation des régiments que l'État de Berne devait fournir à ce pays. Remuant, habile et ambitieux, Pesmes passa au service de l'Angleterre (1716) en qualité de lieutenant général et le roi Georges Ier l'envoya bientôt après à Vienne avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il remplit ces fonctions pendant six années.

En 1720, de Pesmes se retira dans son château de Saint-Saphorin, où il termina sa vie. A de véritables talents militaires et diplomatiques il joignait un jugement très-fin et beaucoup de ténacité d'esprit. Il fit reconstruire en 1727 son château de Saint-Saphorin, placé dans une situation admirable, sur les hauteurs qui dominent la petite ville de Morges. Ce château, qui renferme une fort belle galerie de tableaux, fut apporté en dot par la fille de Pesmes dans la maison de Mestral.

PESNE (Jean), graveur français, né à Rouen vers 1623, mort à Paris en 1700. On ne possède presque aucun détail sur sa vie. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il reçut les conseils de Poussin, devint un bon dessinateur, un graveur habile et exécuta 116 planches, représentant pour la plupart des chefs-d'œuvre des grands maîtres, dont il a rendu avec talent, sinon la pureté du trait, du moins l'expression et le caractère des compositions. On estime particulièrement les 47 estampes qu'il a faites d'après Poussin, et parmi lesquelles nous citerons : les *Sept sacrements,* l'*Adoration des bergers, Esther devant Assuérus,* le *Testament d'Eudamidas,* la *Samaritaine,* le *Triomphe de Galatée,* le *Ravissement de saint Paul,* l'*Enfance de Jupiter,* le *Portrait de Poussin,* etc.

PESNE (Antoine), peintre, neveu du précédent, né à Paris en 1683, mort à Berlin en 1757. Après avoir complété ses études artistiques en Italie (1706), où les œuvres de Giorgone excitèrent surtout son admiration, il se rendit en Prusse à l'appel du grand Frédéric, y exécuta un grand nombre de portraits, de tableaux d'histoire, décora plusieurs palais, Potsdam, Reinsberg, Charlottembourg, Sans-Souci, etc., fit un voyage en Angleterre, puis revint à Berlin, où il devint premier peintre du roi et directeur de l'Académie royale. L'Académie de peinture de Paris l'admit au nombre de ses membres en 1720. C'était surtout un portraitiste habile et un excellent coloriste.

PESO s. m. (pe-zo). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne, valant au pair 5 fr. 34. ‖ *Peso courant,* Monnaie de compte des îles Canaries, valant au pair 4 fr. 02.

PESOGNE s. f. (pe-zo-gne; *gn* mll.). Art vétér. Maladie du pied des moutons.

PÉSOMAQUE s. f. (pé-zo-ma-ke — du gr. *piptein,* tomber; *maché,* combat). Entom. Syn. de DORCADION, genre d'insectes.

PÉSOMÉRIE s. f. (pé-zo-mé-rî — du gr. *piptein,* tomber; *meros,* partie). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant des espèces qui croissent en Afrique.

PESON s. m. (pe-zon — rad. *peser*). Sorte de balance dans laquelle le poids des corps est évalué par l'écart d'une aiguille fixée à angle droit sur un levier dont la direction est horizontale quand le poids est nul. ‖ *Peson à ressort,* Celui qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort, par opposition au peson ordinaire, qu'on nomme aussi PESON À CONTRE-POIDS.

— Morceau de plomb qu'on met au bout du fuseau à filer, pour faire l'office de volant.

— **Encycl.** Le *peson* est un levier horizontal auquel est fixée inférieurement une aiguille verticale. Le point de suspension de l'appareil se trouve au croisement du levier et de l'aiguille. L'un des bras du levier porte un plateau destiné à recevoir l'objet qu'on veut peser. Le centre de gravité, toujours placé sous l'aiguille, doit être d'autant plus rapproché du point de suspension que l'on veut donner au *peson* plus de sensibilité. La pointe de l'aiguille se meut le long d'un arc de cercle divisé, et la direction à laquelle elle s'arrête fait connaître le poids porté par le plateau. Soient Q ce poids, P celui de l'aiguille, *a* la distance du point d'application du poids de l'aiguille au point de suspension, *b* la longueur du bras de levier qui porte le plateau, φ l'angle décrit par l'aiguille : la condition d'équilibre est que les moments des poids P et Q, par rapport au point de suspension, soient égaux, c'est-à-dire que

$$Pa \sin \varphi = Qb \cos \varphi.$$

On en tire

$$\tang \varphi = \frac{Qb}{Pa}.$$

Ainsi, la tangente de l'inclinaison est proportionnelle au poids mis dans le plateau. D'après cela, pour graduer l'instrument, on peut déterminer directement l'angle d'écart produit par un poids de 1 kilogramme; les tables trigonométriques fournissent les angles dont les tangentes seraient doubles, triples, etc., de celle de ce premier angle d'écart; on porte les arcs correspondants à ces angles sur le cercle divisé, et on inscrit les charges correspondantes du plateau.

PESSAC, bourg de France (Gironde), ch.-l. de canton, arrond. et à 6 kilom. S.-O. de Bordeaux, sur le Peugue; pop. aggl., 414 hab. — pop. tot., 2,799 hab. On y trouve deux fontaines ferrugineuses. Récolte de vins estimés dits *de Graves.*

PESSAIRE s. m. (pè-sè-re — lat. *pessarium;* de *pessum,* en gr. *pessos,* sorte de dame à jouer). Chir. Instrument qu'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice dans sa position normale.

— **Encycl.** Chir. Dans certaines affections utérines ou vaginales, le *pessaire* est une ressource rationnelle et efficace. Cependant, beaucoup de praticiens ne procèdent à son application qu'à leur corps défendant. Quelques-uns même vont jusqu'à l'accuser d'être la cause de catarrhes et de cancers, accusation nullement fondée d'ailleurs. Un rapport du docteur Robert à l'Académie porte à 300,000 le nombre de *pessaires* que la fabrication parisienne livre annuellement au commerce (1862). Des renseignements ultérieurs nous autorisent à dire que ce chiffre est de beaucoup en dessous de la réalité. Or comme, en matière commerciale, la consommation règle la production, on peut conclure qu'il y a, soit en France, soit ailleurs, un nombre assez considérable de malades qui usent de ce moyen. Des personnes timorées s'exagèrent l'influence de ce corps étranger sur les tissus; mais on peut se rendre compte de la tolérance des muqueuses pour les appareils, en songeant aux pièces de prothèse dentaire qu'un grand nombre de personnes conservent dans la bouche sans inconvénient. Il est vrai qu'il survient d'abord une stomatite plus ou moins intense; mais cette inflammation s'apaise vite et disparaît tout à fait en quelques jours. Il en est de même du *pessaire :* son placement commence par produire une irritation dans les tissus, mais bientôt l'organe se résigne et s'habitue à la présence de ce corps étranger.

Le *pessaire en gimblette,* de forme circulaire, offre plusieurs inconvénients : il comprime le rectum et la vessie; il bascule souvent dans le vagin; fatiguant cet organe, il force d'augmenter le diamètre de cet instrument jusqu'à des proportions énormes. Le *pessaire ovale* ménage le rectum et la vessie, mais il a l'inconvénient de basculer plus facilement et de s'échapper sous l'influence de la marche ou d'un effort. Le *pessaire en boule,* usité en Angleterre, a le désavantage de laisser glisser l'organe entre lui et les parois. Le *pessaire en bondon* a la forme d'un cône tronqué, creux et dont la base prend son point d'appui sur l'anneau valvulaire; il a le défaut de multiplier les surfaces de contact. Tous les *pessaires* armés d'une tige qui leur permet de s'appuyer à l'extérieur prennent le nom de *pessaires en bilboquet.* Le *pessaire élytroïde* de M. J. Cloquet, à tige ou sans tige, est un *pessaire* en bondon, légèrement courbé sur son axe, de manière à se mouler sur la forme du vagin. Le *pessaire à cuvette* de Moreau représente une espèce de cupule conique qui se rapproche beaucoup du *pessaire* ordinaire. Le *pessaire de Piédagnel* ne diffère du précédent que par l'allongement en forme d'entonnoir de sa circonférence inférieure. Le *pessaire sablier* de M. Malgaigne est constitué de deux troncs de cône opposés par leur sommet. Le *pessaire élytro-mochlion* du docteur Kilian repose sur un autre principe. Ce sont trois ressorts rectilignes, recouverts, portant chacun une pelote à leur extrémité libre et rivés ensemble à leur autre extrémité sous des angles égaux. C'est une espèce de pince à trois branches élastiques, qu'on introduit fermée dans le vagin et qui tend à s'ouvrir dès qu'on l'abandonne. Pour les cas sans gravité, c'est le système qui doit être préféré. Le *pessaire Gariel* est un ballon en caoutchouc, muni d'un tube flexible, par lequel on peut le gonfler d'air, à l'aide d'une pelote dite insufflatrice. Il manque peut-être de solidité, mais il est un des plus commodes. Quelques malades se servent d'une éponge fine, nue ou revêtue d'une toile; ce moyen n'offre aucun avantage sur le *pessaire* et il a le désagrément de constituer un foyer de fétidité et d'infection. Beaucoup de chirurgiens ont imaginé de perfectionner le *pessaire* et de lui faire subir quelques modifications, suivant les cas à traiter. En résumé, quelque nombreux que soient les appareils destinés à contenir l'utérus, quelque ingénieux et variés que soient leurs modèles, on est forcé de reconnaître que, jusqu'en 1862, il n'en existait pas encore un capable d'at-

teindre le but désiré et de remplir toutes les conditions d'un bon programme. En effet, il fallait que l'instrument trouvât un point d'appui solide et invariable; que les matières concourant à sa construction ne pussent se laisser altérer ni infiltrer par les liquides organiques; que l'instrument pût contenir la matrice d'une manière absolue, tout en laissant libres les mouvements normaux que cet organe exécute sous l'impulsion des viscères abdominaux; que l'introduction en fût facile et que le plan de support pût s'accommoder aux diverses variétés de déplacement; enfin, que son système d'articulations et de brisures, sans rien lui enlever de sa solidité, laissât toute liberté aux mouvements de flexion, d'extension, d'inclinaison latérale et de torsion du corps. Ce programme fut exécuté dans tous ses détails, avec une rare précision et un grand succès, par un orthopédiste de Paris, M. Grandcollot, qui l'avait formulé, et, au commencement de l'année 1862, l'Académie de médecine, sur le rapport de M. Robert, chirurgien des hôpitaux, approuvait et adoptait le nouveau *pessaire* de M. Grandcollot. Le rapport académique dit de cet appareil : « Il se compose d'une ceinture hypogastrique à deux pelotes; entre elles se trouve une armature métallique à doubles brisures latérales, dans l'écartement desquelles est placée l'insertion d'un col de cygne suspenseur du *pessaire* et courbé convenablement pour s'adapter sur le pénil. Au col de cygne se trouve fixée une tige intravaginale munie d'une cuvette à son extrémité supérieure. Cette tige est rectiligne, formée de deux cylindres creux, emboîtés et glissant l'un dans l'autre, s'allongeant et se raccourcissant à volonté... Il résulte de l'ensemble de l'appareil que la cuvette, une fois placée de manière à embrasser exactement le col de l'utérus, peut exécuter tous les mouvements que ce col lui-même exécute dans les divers mouvements du tronc, et qu'elle ne peut exercer aucune pression fâcheuse sur les organes qui l'avoisinent. » Cet instrument ne présente donc aucun des inconvénients signalés dans tous les autres appareils que nous avons énumérés.

— Art vétér. Le *pessaire* le plus usité pour les femelles domestiques consiste en une tige de bois de $0^m,50$ de longueur et de $0^m,025$ de diamètre, fourchue par l'une de ses branches. A cette fourche est adaptée particulièrement une espèce d'anneau ou de cerceau de bois, dont la circonférence a $0^m,08$ ou $0^m,10$. On fixe à l'autre bout, en croix ou perpendiculairement à la longueur de la tige, un autre morceau de bois de $0^m,40$ de longueur environ. On garnit l'anneau de linge doux assujetti par des fils, on l'enduit d'un corps gras, ainsi que la tige, et l'on introduit l'anneau par la vulve jusqu'au fond de l'utérus. Au bâton fixé en T on attache, à chaque bout, une bande, qui va embrasser le poitrail et qu'on soutient par d'autres bandes mises autour du corps; le *pessaire* est alors appliqué. On fait encore un *pessaire* en liant la gueule d'une vessie de cochon ou de bœuf au bout d'un bâton de sureau creux, long de $0^m,35$ à $0^m,40$. On introduit la vessie dans l'utérus, puis on souffle par le bâton et on ferme exactement le trou.

M. Leblanc a proposé un *pessaire* qui a l'avantage d'être léger, d'offrir aux divers organes contre lesquels il est appliqué des surfaces larges, polies et molles, de n'offrir aucun obstacle à la sortie de l'urine et des excréments solides et de pouvoir être fabriqué dans quelque endroit qu'on se trouve. Voici la description de cet instrument, telle que M. Leblanc l'a donnée. Ce *pessaire* est un cône tronqué creux, formé avec de la toile supportée par deux rondelles en bois blanc, qui sont elles-mêmes fixées, par leur centre, sur une tige de bois dur, solide. Cette tige, qui est l'axe du cône, se prolonge au delà de la plus petite rondelle et offre, dans cette partie, plusieurs trous, dans l'un desquels on passe une corde, qui est destinée à fixer l'instrument au reculement. Les rondelles sont d'inégale grandeur; leur pourtour est arrondi dans tous les sens. Leur dimension doit varier comme celle des organes dans lesquels l'instrument doit être introduit. Après avoir choisi un morceau de toile à moitié usée, on couvre avec une de ses extrémités la circonférence de la grande rondelle; on applique ensuite en divers sens, sur la surface extérieure de cette rondelle, l'extrémité du morceau de toile, que l'on a préalablement le soin de faire dépasser la circonférence de la rondelle. On fixe alors cette extrémité de la toile à l'aide de plusieurs points de couture très-solides; on renverse ensuite l'espèce de sac formé par le torchon, de manière que les parties inégales du fond, qui étaient extérieures, deviennent internes. On introduit de nouveau la rondelle dans le sac, qui est alors renversé; puis, tendant la toile, on enveloppe la seconde rondelle et l'on fixe l'extrémité libre du torchon sur l'axe, à la partie extérieure, à l'aide de plusieurs tours de ficelle serrés avec force. Avant d'introduire l'instrument, on enduit la toile d'huile d'olive ou de mucilage de graine de lin; puis on engage le *pessaire* par la vulve dans le vagin et dans l'utérus, immédiatement après avoir retiré le bras droit, qui maintient l'utérus dans sa position normale, après qu'il a été réduit. Pour que l'appareil soit bien solide, il est nécessaire que la sangle du reculement soit fixée sur les côtés par un surfaix, antérieurement sur le poitrail par une bricole, supérieurement et postérieurement sur la croupe par des lanières de cuir.

Avant d'appliquer le *pessaire*, quel qu'il soit, on doit vider le rectum et la vessie et donner un lavement pour délayer et entraîner ce qui peut rester d'excréments. Il faut retirer le *pessaire* de temps en temps pour le laver, faire dans le vagin quelques injections légèrement toniques, et le réappliquer aussitôt. Un *pessaire* quelconque a toujours l'inconvénient d'irriter le vagin et l'utérus et de provoquer sans cesse des contractions de ces organes. C'est pourquoi on le remplace avantageusement par un bandage simple, décrit par MM. Morand et Clujel. On prend une longue corde, de la grosseur du petit doigt et ployée en deux; on l'attache à chacune des cornes de la vache; on la fait passer le long du cou, en avant de l'épaule, sous le poitrail; chaque division porte contre la face interne des membres; les deux divisions viennent se réunir en X sur le dos, pour s'écarter de nouveau le long des reins et sur la croupe, se réunir par un nœud en dessus et sur la base de la queue, puis en dessous, où elles se croisent de nouveau pour s'écarter ensuite, comprimer de chaque côté les lèvres de la vulve, qu'elles pressent avec force, se réunir à la commissure inférieure de cette ouverture par un autre nœud simple et marcher ensemble jusqu'aux mamelles, où elles se séparent pour aller, chacune de son côté, se réunir à l'X fixé sur le dos. Il est certain que la compression exercée par le bandage de chaque côté des lèvres de la vulve est d'autant plus grande que les efforts expulsifs de l'animal sont plus considérables.

On ne peut fixer d'une manière positive la durée du temps pendant lequel un *pessaire* doit demeurer en place, cette durée devant varier selon les circonstances qui accompagnent le déplacement et surtout selon la disposition plus ou moins prononcée à la récidive. Ordinairement, on laisse le *pessaire* appliqué de cinq à dix jours.

PESSARD (Hector-Louis-François), publiciste français, né à Lille en 1836. Il vint faire ses études à Paris et, à peine sorti du lycée Bonaparte, il débuta dans les lettres en publiant quelques articles dans le *Figaro*. M. Pessard collaborait à la *Gironde*, lorsqu'il fut appelé au service. Après avoir fait, pendant un peu plus de deux ans, partie de l'armée, il se fit exonérer et obtint un emploi dans les douanes. Envoyé à Blanc-Misseron (Nord), il donna des articles à l'*Impartial* de Valenciennes et se vit peu après sommé par l'administration de choisir entre sa place et le journalisme. M. Hector Pessard répondit en envoyant sa démission d'employé des douanes et se rendit à Paris. Il collabora d'abord au *Mémorial des Deux-Sèvres*, puis au *Phare de la Loire*, auquel il a adressé pendant de longues années des correspondances, et entra en 1863 à la rédaction du *Temps*. Il y rédigea, soit le bulletin politique du jour, soit un courrier, et s'y fit remarquer par la modération et le libéralisme de ses idées. A la même époque, il envoya des articles au *Courrier du dimanche*. Lorsque, en 1866, M. Emile de Girardin fonda la *Liberté*, M. Pessard devint un des principaux rédacteur de ce journal, qu'il quitta en 1867 pour entrer à l'*Epoque*, dont M. Duvernois, qui appartenait encore à l'opposition libérale, venait d'être nommé rédacteur en chef. Mais ce dernier ayant fait peu après une évolution et étant passé parmi les défenseurs du despotisme impérial, M. Pessard quitta l'*Epoque* et entra à la rédaction politique du *Gaulois*, où, au commencement de 1870, il soutint pendant quelque temps la politique de M. Emile Ollivier. Toutefois, il ne tarda pas à reconnaître qu'il se fourvoyait et, cette même année, il devint rédacteur en chef d'un nouveau journal, le *Soir*. Après la révolution du 4 septembre, il défendit le gouvernement de la Défense nationale et fit en 1870 et 1871, selon l'expression de M. Ricard, « une campagne aussi brillante que courageuse contre ce qu'on appelle l'esprit de désordre. » M. Pessard défendit ensuite avec chaleur dans ce journal les idées politiques de M. Thiers et l'établissement d'une république conservatrice. Au commencement de 1873, il devint, en outre, rédacteur du *Bulletin conservateur républicain*, publié sous l'inspiration d'un groupe de la Chambre, à la tête duquel se trouvait M. Casimir Perier. Après la chute de M. Thiers, il fit une opposition assez vive à la politique de réaction aveugle du cabinet de Broglie. En octobre 1873, il quitta la direction politique du *Soir*, qui, acheté par les orléanistes, devenait l'organe du parti monarchiste et fusioniste, et résolut de fonder un nouveau journal politique intitulé le *Jour*. Mais MM. de Broglie et Buffet exigèrent du journaliste qu'il appuyât leur administration néfaste et, sur son refus, M. de Broglie ne lui donna pas l'autorisation de publier son journal (16 déc. 1873). Cette décision, inspirée par les procédés de l'Empire, fit une vive émotion. M. Hector Pessard adressa alors à divers journaux de province ses *Lettres d'un interdit*, qui parurent du 24 décembre 1873 au 16 mars 1874. Vers la même époque, il devint rédacteur de l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*, organe des républicains conservateurs; mais, dès le mois d'avril 1874, ce journal était supprimé pour un article publié par lui. Indépendamment d'articles insérés dans les journaux précités, dans la *Revue moderne*, la *Revue germanique*, le *Dictionnaire général de la politique*, de Block, etc., M. Hector Pessard a fait paraître : *Yo et les principes de* 1789, avec préface de Prévost-Paradol (1867, in-18); les *Gendarmes* (1868, in-18); l'*Année parlementaire* (1863, in-18), avec M. Cl. Duvernois; *Lettres d'un interdit* (1874, in-18). — Son frère, M. Emile PESSARD, s'est adonné à la musique. Il a suivi les cours du Conservatoire et remporté le grand prix de Rome. On doit à M. Emile Pessard un opéra-comique en un acte, la *Cruche cassée* (1870); les *Joyeusetés et bonne compagnie* (1873), recueil de mélodies pour chant et piano, et quelques autres compositions, d'une facture simple et facile, mais dépourvues de toute originalité.

PESSE ou **PÈCE** s. f. (pe-se — lat. *picea*; de *pix*, poix). Bot. Nom vulgaire de l'épicéa, espèce de sapin. ‖ *Pesse d'eau* ou simplement *Pesse*, Nom vulgaire de l'hippuris et des prêles aquatiques.

— **Encycl.** Les *pesses* ou hippuris sont des plantes à tiges simples, cylindriques, portant des feuilles verticillées et des fleurs axillaires, auxquelles succèdent des capsules monospermes, indéhiscentes, couronnées par le limbe du calice persistant. Elles croissent dans les eaux douces, plus particulièrement dans les marais. La *pesse commune* a des tiges de $0^m,50$ ou plus, cylindriques, striées, rarement ramifiées, munies de feuilles linéaires ou lancéolées, verticillées; les fleurs sont petites et d'un blanc verdâtre; celles du sommet de la tige sont femelles ou stériles. Cette plante est vivace et croît dans la plus grande partie de l'Europe; comme elle s'élève au-dessus des eaux, elle présente l'aspect d'une prêle; elle a été jadis employée en médecine comme astringente. Les bestiaux n'y touchent pas; mais les canards sauvages et d'autres oiseaux aquatiques se nourrissent de ses graines.

PESSEAU, PESSELAGE, PESSELER, PESSELURE, autre orthographe des mots PAISSEAU, PAISSELAGE, PAISSELER et PAISSELURE.

PESSELIER (Charles-Etienne), littérateur, né à Paris en 1712, mort en 1763. Il obtint un emploi dans les fermes et montra tant d'habileté qu'on le chargea d'ouvrir chez lui une école de finances. Tout en remplissant avec zèle ses fonctions, Pesselier consacra ses loisirs à la littérature. « Il répandit beaucoup d'agrément dans sa maison, dit l'abbé de Voisenon, en donnant de temps en temps de petits spectacles dont les pièces étaient de lui, et c'était là leur véritable cadre. » On raconte que Pesselier, âgé de près de cinquante ans, fit des vers sous le titre de : la *Jeune Muse* (1753), et les adressa au dauphin, fils de Louis XV. Le prince goûta ces poésies et s'enquit de l'âge de cette muse quinquagénaire, à qui il envoya, à cause du titre du volume, un hochet. On doit à Pesselier : l'*Ecole du temps*, comédie en un acte et en vers, jouée avec succès au Théâtre-Italien en 1738; *Esope au Parnasse* (1739), pièce qui ne fut point représentée; *Lettres d'Angélique à Thérèse* (1739, in-12); *Fables nouvelles* (Paris, 1748, in-8°), où l'on trouve de la finesse et de l'esprit; *Pièces de théâtre et poésies fugitives* (Paris, 1742, in-8°); *Dialogues des morts* (1753, 2 vol. in-12); *Esprit de Montaigne* (1753, 2 vol. in-12), *Azor et Ismène*, ballet (1758, in-8°); *Idée générale des finances* (1759, in-4°); *Doutes proposés à l'auteur de la* Théorie de l'impôt (1761, in-4°); *Lettres sur l'éducation* (1762, 2 vol. in-12), etc. Pesselier, en outre, a collaboré au *Glaneur français* (1735-1737) et a donné des éditions des *Œuvres d'Autreau* (1749, 4 vol.) et de *Legrand* (1760, 4 vol.)

PESSEREAU s. m. (pe-se-ro — dimin. de *pesse*). Bot. Syn. de PESSE D'EAU.

PESSLY (Hyacinthe-Antoine), auteur dramatique français, né à Cany-en-Caux (Normandie) en 1773, mort en 1840. Il vint à Paris, s'y lia avec de joyeux camarades, fut son collaborateur pour beaucoup [illegible]

[illegible]

PESSIMISME s. m. (pè-si-mi-sme — du lat. *pessimus*, très-mauvais. V. PESSIMISTE). Système de celui qui voit tout en mal : *J'avoue qu'à la* [illegible] PESSIMISME *et que, si je le sentais s'amollir, le siècle restant le même, je rechercherais avidement quelle fibre s'est relâchée en mon cœur.* (Renan.)

— Politiq. Système de ceux qui n'attendent le bien qu'ils désirent que [illegible] qui leur paraît nécessaire pour le réaliser.

PESSIMISTE s. (pè-si-mi-ste — du lat. *pessimus*, le plus mauvais, [illegible] mauvais, même radical que *peccare*, pécher). Personne qui voit tout en mal : *Les* PESSIMISTES *ont des* [illegible]

— Politiq. Nom que l'on donne quelquefois à ceux qui, dans les temps de [illegible] politiques, n'attendent le bien que de l'excès du mal.

— Adjectiv. : *Un esprit* PESSIMISTE. *Une manière de voir* PESSIMISTE.

PESSINA (Henri), publiciste et homme politique italien, né à Naples en 1828. Il n'avait que seize ans lorsqu'il fit paraître un *Tableau historique des systèmes de philosophie* (1844). M. Pessina s'adonna ensuite à l'étude du droit, se jeta dans le mouvement patriotique qui souleva, en 1848, l'Italie contre l'étranger, et publia, l'année suivante, un ouvrage sur le droit constitutionnel, qui lui attira toutes sortes de vexations de la part du pouvoir. Lorsqu'eut lieu, en 1852, le procès des patriotes compromis dans les événements du 15 mai 1848, M. Pessina, qui exerçait la profession d'avocat, fut chargé de la défense du député Barbarisi. Les idées qu'il émit dans son éloquent plaidoyer [illegible] poursuites, à la suite desquelles il fut condamné à deux années de prison. Forcé, sous le règne du sanguinaire despote Ferdinand II, de rester dans la vie privée, il publia quelques ouvrages juridiques qui fondèrent sa réputation en Italie. Exilé de Naples par le digne fils de Ferdinand en mars 1860, M. Pessina se rendit dans l'Emilie, qui venait de secouer le joug de [illegible], et fut nommé professeur de droit constitutionnel à Bologne. Après l'expulsion de Naples de François II par Garibaldi, il retourna dans sa ville natale, où il devint successivement substitut du procureur général près la cour criminelle, [illegible] tice et professeur de droit pénal à l'université (1861). Elu à cette époque membre du parlement italien, où il a été réélu depuis lors, M. Pessina a pris [illegible] à l'élaboration des lois, principalement au travail d'unification de la législation devant être appliquée à toutes les parties du royaume italien. Il a rédigé divers rapports, fait partie en 1865 de la [illegible] un nouveau code pénal, etc., et voté avec les libéraux de la Chambre. M. Pessina [illegible] est membre de l'Académie des sciences morales et politiques de Naples et de diverses autres Académies, a publié plusieurs ouvrages, [illegible] *droit constitutionnel* (1849); *Traité de droit pénal* (185[illegible]) [illegible] (1853).

PESSINONTE, en lat. *Pessinus*, [illegible] ciel. Cette ville fut [illegible] jours, on voit ses ruines [illegible]

PESSOMANCIE s. f. [illegible]

PESSON s. m. (pe-son) [illegible]

serres couvrent les cuirs. ‖ Synonyme de PAUSSON.

PESSONURE s. f. (pè-so-nu-re — rad. *pesson*). Techn. Ratissures de peaux blanches, qui servent à faire de la colle.

PESSOT s. m. (pè-so). Comm. Sorte de drap qu'on fabrique en Languedoc.

PESSUTI (Joachim), mathématicien italien, né à Rome en 1743, mort dans la même ville en 1814. Son savoir le fit appeler à Saint-Pétersbourg pour y professer les mathématiques; mais la rigueur du climat le força à retourner en Italie (1769). Il devint alors rédacteur de l'*Antologia* romana et des *Effemeridi letterarie*, journaux qu'il publia seul après la mort de Bianconi; puis il obtint une chaire de mathématiques appliquées au collège de la Sapience (1787), et fit paraître d'importants écrits sur l'hydraulique et l'astronomie. Lorsque, en 1798, la république fut proclamée à Rome, Pessuti accepta les fonctions de consul. C'était un excellent professeur, qui joignait à la netteté du langage la profondeur dans les idées. Les Académies de Naples, de Turin, des Arcades le comptaient parmi leurs membres. Pendant un voyage qu'il avait fait en France, il s'était lié avec Condorcet, d'Alembert et autres savants, avec qui il resta en correspondance. Ses principaux ouvrages sont : *Saggi teorici intorno alle trombe idrauliche* (Rome, 1789, in-8°); *Memoria per determinare le occultazioni delle stelle fisse dietro il disco della luna* (Rome, 1802, in-8°). Il a laissé, en outre, de nombreux mémoires dans le *Recueil de la Société italienne* et quelques ouvrages manuscrits.

PESTALOZZI (Jérôme-Jean), médecin, né à Venise en 1674, mort à Lyon en 1742. Il se fit recevoir docteur à Valence en 1694, devint en 1696 médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, auquel il fut attaché pendant vingt-trois ans, et fut nommé en 1715 membre de l'Académie de cette ville. Outre des mémoires et des dissertations, on a de lui : *Traité de l'eau de millefleurs* (1706); *Dissertation sur les causes et la nature de la peste* (1722); *Opuscules sur la peste* (1723), etc. — Son fils, Antoine-Joseph PESTALOZZI, né à Lyon en 1703, mort dans la même ville en 1779, fut médecin militaire à l'armée d'Italie, puis médecin à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il a laissé quelques écrits sur l'électricité.

PESTALOZZI (Jean-Henri), célèbre pédagogue suisse, né à Zurich en 1746, mort en 1827. Il s'est acquis une réputation européenne par ses travaux pour l'amélioration de l'éducation populaire. S'étant d'abord livré à l'étude des langues, de la théologie, du droit et de l'histoire, il abandonna tout pour s'occuper d'économie rurale. La lecture de l'*Émile* de Rousseau ouvrit à son génie la voie qu'il cherchait. Il conçut l'idée de donner pour base à l'éducation le développement progressif des facultés humaines : exercer le coup d'œil, la main, la voix, puis l'intelligence en faisant succéder les mathématiques au dessin et au chant, telle lui parut être la marche indiquée par la nature même. A ce plan s'ajoute l'instruction agricole et professionnelle. Pestalozzi forma son premier établissement à Neuhof (1775), où il recueillit et instruisit, avec le plus touchant dévouement, cent enfants pauvres. Le manque de ressources et les vicissitudes politiques l'obligèrent de transporter cet établissement à Stanz en 1798, à Burgdorf et, en dernier lieu, à Yverdun, où il se soutint de 1804 à 1825. Les théories de cet homme de bien ont été exposées par lui dans un roman moral, *Léonard et Gertrude* (1783), et dans ses autres ouvrages, dont les principaux sont : *Christophe et Else* (1782); la *Gazette suisse pour le peuple* (1782-1783); *Sur la législation de l'infanticide* (1783); *Recherches sur la marche de la nature dans le développement du genre humain* (1797); *Comment Gertrude instruit ses enfants* (Berne, 1801); le *Livre des mères* (1803), trad. en français (1821); *Méthode intuitive des rapports des nombres* (1804); *Vue sur les objets auxquels la législation de l'Helvétie doit principalement avoir égard* (Berne, 1802). Outre ces ouvrages, qui obtinrent un très-grand succès et qui ont été réunis et publiés à Stuttgard (1819-1826, 15 vol.), Pestalozzi a publié le *Journal hebdomadaire pour le développement humanitaire*, dans lequel il a également exposé ses principes d'éducation. Un sentiment profondément religieux, l'amour ardent de la justice, la pitié pour les pauvres, une affection expansive et continue pour les enfants, le désir de disséminer l'instruction dans les classes inférieures, tels furent les traits distinctifs de ce bienfaiteur de l'humanité. A l'originalité et à la profondeur des vues il joignait la force et la vigueur de l'esprit, une abnégation complète toutes les fois qu'il s'agissait du bien réel de l'humanité, un enthousiasme et une énergie que rien ne put abattre. Quelques écrivains ont comparé la méthode d'enseignement de Pestalozzi à celle de Lancastre; mais elles diffèrent profondément. La première est un système psychologique d'éducation, pendant que la seconde n'est qu'un mode simplifié d'instruction. « La méthode de Pestalozzi, dit M. A. Gindroz, en cherchant dans les forces morales et intellectuelles de l'enfant le mobile de son activité et la source de ses vrais progrès, suppose dans l'esprit une puissance indépendante des circonstances extérieures et qui n'a pas besoin de leurs secours. La méthode lancastrienne, au contraire, emploie pour animer les élèves des motifs et des sentiments qui sont peut-être moins l'ouvrage de la nature que celui des hommes. » — « Peu de noms, dit M. Ch. Dollfus, méritent autant de vénération que celui de H. Pestalozzi. Ce fut un apôtre; il a eu le génie de l'amour, et cet amour s'est concentré sur ce qu'il y a au monde de plus digne de l'exciter : les enfants et les pauvres. Pestalozzi a uni ces deux tendresses en une seule, et il a aimé jusqu'à la plus complète abnégation l'enfant pauvre, l'orphelin de la société. Il a sondé la plaie de la misère et il l'a vue avant tout dans le dénûment moral et intellectuel. Il a compris que l'éducation était le véritable remède, le plus sûr à employer, même pour améliorer la seule condition matérielle. Il a donc cherché à réformer l'enseignement élémentaire, à lui assurer des fondements solides. Son cœur orientait sa pensée. Dès qu'il eut aperçu le but, il n'en détacha plus son regard ni sa volonté... Ce qui a manqué à cet homme remarquable, ce n'est pas la hardiesse féconde des conceptions, c'est la faculté de les appliquer. Il n'a pas su combler la distance, impossible à supprimer, qui sépare en toutes choses l'idée vierge du fait où elle doit se réaliser. Toute idée est obligée de transiger avec le milieu de son application. La pratique est un compromis incessant entre l'idée et le fait. Enfermé dans le cercle intérieur de la méditation, Pestalozzi connaissait mal et tendait à négliger toutes les diverses résistances qu'une situation établie oppose au novateur, et avec lesquelles il lui faut nécessairement transiger, s'il ne veut pas qu'elles lui infligent de cruels mécomptes. S'il se fût borné à répandre des notions fécondes et capables d'être accommodées progressivement aux exigences de l'application entre des mains plus habiles à manier la réalité, ce philosophe homme de cœur eût moins compromis son autorité aux yeux des gens qui inclinent trop volontiers à juger sans appel une doctrine sur des expériences prématurées ou trop souvent insuffisantes. »

PESTALOZZI (Jean-Jacques), théologien suisse, fils du précédent, né à Zurich en 1785, mort dans la même ville en 1847. Il fut successivement répétiteur au séminaire théologique de Gœttingue, professeur d'histoire ecclésiastique et secrétaire du consistoire de l'Eglise réformée à Zurich. On lui doit un important ouvrage intitulé : *Esquisses de l'histoire de la littérature ecclésiastique des six premiers siècles de l'ère chrétienne* (Gœttingue, 1811). — Son frère, Henri PESTALOZZI, né à Zurich en 1790, mort dans cette ville en 1857, fut ingénieur civil chargé des travaux hydrauliques, dirigea l'endiguement d'une partie du lac de Zurich et de celui de Wallenstadt, corrigea le cours de plusieurs affluents du Rhin, etc.

PESTALOZZIE s. f. (pè-sta-lo-dzî — de *Pestalozzi*, n. pr.). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des pestalozziées, comprenant cinq ou six espèces, qui forment des taches noires sur les tiges et les feuilles des végétaux vivants. ‖ On dit aussi PESTALOTIE.

PESTALOZZIÉ, ÉE adj. (pè-sta-lo-dzi-é — rad. *pestalozzie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pestalozzie.

— s. f. pl. Tribu de champignons parasites, ayant pour type le genre pestalozzie.

PESTARD s. m. (pè-star — rad. *peste*). Mot par lequel les écoliers désignaient autrefois ceux de leurs camarades qui faisaient l'office d'espion.

PESTE s. f. (pè-ste — lat. *pestis*, peste, fléau, proprement l'ennemie, la cruelle, de la racine sanscrite *piy*, blesser, attaquer, nuire, d'où aussi le sanscrit *piyu*, *piyant*, *piyatnu*, ennemi, scélérat, *piyaru*, adjectif, *dêvapiyu*, ennemi des dieux. Aufrecht, qui traite de cette racine et de ses dérivés, lui attribue principalement le sens d'insulter, de blâmer, de haïr. Il compare le gothique *fijan*, haïr, et *faian*, blâmer, d'où *fijands*, ennemi, et *fiathva*, inimitié. Comparez aussi l'anglais *fiend*, scandinave *fiâ* et *fiandi*, ancien allemand *fiên* et *fiânt*, etc. Comme l'irlandais change parfois en *f* un *p* primitif, il est possible que *fi*, mauvais, méchant, *fiamh*, horrible, abominable, *fiamhan*, crime, forfait, appartiennent au même groupe, d'autant mieux que le kymrique offre *ffiaidd*, abominable, d'où *ffieiddiaw*, exécrer. Mais comme le *p*, dans quelques cas, devient aussi *b*, on pourrait également comparer l'erse *biûi*, *biûidh*, *biûthaid*, ennemi, combattant. Corssen pense que *pestis* est pour *perdtis*, de *perdere*, perdre, ruiner). Pathol. Maladie épidémique, contagieuse, qui produit des bubons et qui cause une grande mortalité : *Avoir la* PESTE. *Mourir de la* PESTE. *Être frappé de la* PESTE. *La superstition et le despotisme sont, immédiatement après la* PESTE, *les plus horribles fléaux du genre humain.* (Volt.) *Si la* PESTE *avait des jarretières, des cordons et des pensions à donner, il est des hommes assez bas pour soutenir que la* PESTE *est de droit divin, et que se soustraire à ses malignes influences, c'est se rendre coupable au premier chef.* (Gordon.) *Je crois que deux filles dans une maison y feraient plus de ravages que n'en ferait la* PESTE. (Balz.)

> Il est un temps où la *peste* et la guerre
> Ne trouvent plus de vivants à faucher.
>
> A. BARBIER.

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La *peste*, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
> Faisait aux animaux la guerre.
>
> LA FONTAINE.

‖ Nom donné à diverses maladies qui font mourir à la fois beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux : *La* PESTE *bovine est endémique dans le Nord.* ‖ *Peste noire*, Epidémie qui causa de grands ravages en Europe au XIVe siècle.

— Fig. Chose pernicieuse, funeste; cause active de contagion morale : *Les feuilles volantes sont la* PESTE *de la littérature.* (Volt.) *La liberté de la presse est une vraie* PESTE; *vite des censeurs! Sauvons... qui? le roi? bagatelle! le ministère.* (Chateaub.) *Il n'est pas de* PESTE *plus dangereuse dans la société qu'une finesse cachée sous le voile de la simplicité.* (Marin.) *Il y a corruption sous les tyrans illustres; mais la* PESTE *morale est plus hideuse encore sous les tyrans infâmes.* (V. Hugo.) ‖ Ce qui infeste un pays, une localité : *Nous fûmes extrêmement incommodés des moucherons, qui sont la* PESTE *de ce pays.* (Regnard.) ‖ Personne funeste à un grand nombre d'hommes, par l'influence pernicieuse qu'elle exerce : *Il ne manquait pas de flatteurs,* PESTE *fatale, qui renverse plus d'États que les armes des ennemis.* (Vaugelas.) *Une femme acariâtre, colère, grondeuse, toujours rechignée et de mauvaise humeur, est la* PESTE *de la société.* (Boitard.) *Un médecin ignorant, qui juge mal des maladies, est une* PESTE *pour l'humanité.* (Gardanne.) *Maudits soient les éditeurs qui se croient le droit de changer et de corriger; ils sont la* PESTE *de la littérature!* (S. de Sacy.)

— Fam. Méchant petit garçon, petite fille espiègle et malicieuse : *Ne vous êtes-vous pas aperçue que votre fille était une fière petite* PESTE? (La Font). *Voilà la plus méchante petite* PESTE *que j'aie jamais connue.* (Destouches.)

— *Comme la peste*, A l'excès, en mauvaise part : *Crains le flatteur* COMME LA PESTE. *Je hais ces gens* COMME LA PESTE. ‖ *Fuir quelqu'un comme la peste*, Mettre un extrême empressement à fuir les endroits où l'on pourrait le rencontrer. ‖ *Se gagner, se prendre comme la peste*, Etre contagieux, se contracter avec une extrême facilité :

> La noblesse *se gagne* ici *comme la peste*.
>
> E. AUGIER.

— *Dire peste et rage de quelqu'un*, En dire tout le mal possible.

— Adjectiv. Malicieux et espiègle; méchant et hargneux : *Elle est un peu* PESTE, *mais elle a bon cœur. Vous ne sauriez croire combien est* PESTE *cette vieille.*

> Qui se sent prude et précieuse
> Pour toujours est en sûreté,
> Et, fût-elle *peste* et rieuse,
> Les rieurs sont de son côté.
>
> Mlle DE LA VIGNE.

— Interj. Exprime une sorte d'admiration familière ou ironique : PESTE! *vous n'êtes pas dégoûté.* PESTE, *madame la nourrice, comme vous dégoisez!* (Mol.)

> *Peste!* où prend mon esprit toutes ces gentillesses?
>
> MOLIÈRE.

> *Peste!* de l'Œil-de-bœuf je deviendrai la fable.
>
> E. AUGIER.

— Loc. interj. *Peste de, Peste soit* ou *La peste soit de*, Sortes d'imprécations familières : PESTE DU *faquin!* PESTE SOIT DE *l'insolent!* LA PESTE SOIT DU *fou!* (Mol.)

> *Peste de* l'avocat! — Ah! *peste de* toi-même!
>
> RACINE.

> *Peste soit des* auteurs! ils sont tous nés exprès
> Quelque temps avant moi pour traiter mes sujets.
>
> AL. DUVAL.

‖ *Le peste m'étouffe!* Sorte d'imprécation juratoire : LA PESTE M'ÉTOUFFE, *monsieur, si je le sais!* (Mol.)

— **Encycl.** Hist. L'histoire de la *peste* dans l'antiquité est fort obscure. Bien que le mot grec λοιμός et le mot latin *pestis*, que nous traduisons également par *peste*, soient très-fréquents dans les auteurs, il n'est nullement prouvé que la *peste* véritable, la *peste* d'Orient, ait été connue avant le Ier siècle de notre ère. Il est certain, en effet, depuis longtemps, que les mots que nous avons cités désignent, non pas un mal contagieux spécial, mais une contagion en général. Ceci explique comment certains auteurs, en l'absence de preuves directes de l'existence ancienne de la *peste*, ont pensé que ce fléau n'avait fait son apparition qu'au VIe siècle. Il n'est plus permis aujourd'hui, grâce à des découvertes récentes, de rapprocher de nous à ce point la première apparition du fléau. Un passage de Rufus (auteur du temps de Trajan), conservé par Oribase et publié en 1831, décrit un mal dans lequel on est obligé de reconnaître la *peste*, et déclare que ce mal a été décrit déjà dans les œuvres de Denys Kyrtus, de Dioscoride et de Posidonius, qui vivaient au Ier siècle. Ce passage a changé l'état de la question et semble avoir jeté un jour singulier sur certain passage d'Hippocrate où la *peste* est désignée d'une manière moins évidente, mais qui ne paraît pas moins certaine à quelques auteurs. Il en est de même de la description laissée par le même Rufus, conservée dans Aétius, et où tous les symptômes du fléau, contestés jusqu'ici, doivent être définitivement reconnus. Rien ne manque à la description, ni les vomissements, ni les hémorragies, ni l'état de la langue, ni les spasmes, ni les bubons, ni les ulcères charbonneux. On peut même, en remontant plus haut, jusqu'à Arétée, retrouver les caractères anatomiques du mal; car cet auteur, cherchant l'origine des bubons, la place dans le foie. S'attendait-on à trouver au Ier siècle des exemples de dissection des pestiférés? Toutefois, nous devons avouer que le fait de la dissection n'est qu'une conjecture plus ou moins probable, Arétée ayant seulement affirmé que les bubons dépendent du foie, sans dire si son opinion est fondée sur l'examen direct de l'organe ou sur ce genre de déductions purement rationnelles dont les anciens ont fait un trop fréquent usage. Les anciens ont donc connu la *peste*, peut-être dès le temps d'Hippocrate, mais sûrement au commencement du Ier siècle de notre ère. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut exclure de l'histoire de la *peste* un grand nombre de fléaux qu'ils ont décrits sous ce nom, notamment la fameuse *peste* d'Athènes, qui fit périr Périclès, et qui était une maladie éruptive assez mal déterminée. Il faut en dire autant de la contagion qui décima les Carthaginois devant Syracuse; de celle qui ravagea l'Italie et la Gaule sous Marc-Aurèle; de la *peste* antonine, que Galien nous a décrite, et qui exerça de si terribles ravages sur une grande partie de l'Asie et de l'Europe, et qui n'était peut-être qu'une invasion variolique.

Il n'en est plus de même de la terrible épidémie qui désola l'Italie au temps de Justinien, et qui, dans un grand nombre de villes, emporta la moitié de la population. Au moyen âge, la *peste*, dont l'origine orientale ne paraît pas contestable, s'était implantée en Europe et y apparaissait fréquemment sur des points qu'on ne pouvait soupçonner d'aucune relation avec les contrées orientales. D'autre part, dans les pays d'origine, le fléau n'avait subi aucune espèce de diminution. Il serait difficile de faire la longue histoire de la *peste* en Asie et en Afrique, pays si fréquemment décimés. Il nous suffira de rappeler, pour cette époque lointaine, l'épidémie à laquelle succombèrent, en 1270, saint Louis et un grand nombre de croisés.

Trois quarts de siècle plus tard apparut en Europe l'épidémie la plus meurtrière dont l'histoire ait gardé le souvenir. Apportée d'Égypte et de Syrie, la *peste* noire (c'est le nom que l'histoire a conservé) envahit la Sicile, la Toscane et la Provence (novembre 1347). Un moment arrêté par les froids, le fléau reprit au printemps avec une énergie épouvantable. Avignon, Narbonne, Montpellier furent presque entièrement dépeuplées. S'avançant de ville en ville, la contagion atteignit bientôt Paris et Rouen. « Sitôt, dit le continuateur de Nangis, qu'une tumeur se levait à l'aine ou aux aisselles, on était perdu. On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans les temps passés, une telle multitude de gens eussent péri... L'homme sain qui visitait un malade échappait rarement à la mort; aussi, dans bien des paroisses, les curés épouvantés s'en allaient, laissant l'administration des sacrements à quelques religieux plus hardis. » L'Allemagne et l'Angleterre furent à leur tour envahies dans les années 1349 à 1351. La *peste* s'était compliquée de la famine. Les loups, pressés par la faim, entraient dans les villages et pénétraient jusqu'auprès des berceaux, que les mères n'avaient pas la force de défendre. On vit des pères tuer leurs enfants, des enfants tuer leurs pères; on vit des malheureux détacher les corps suspendus aux gibets pour se procurer une exécrable nourriture. Des hameaux entiers disparurent jusqu'au dernier homme. Les cadavres, restés sans sépulture, ajoutaient encore à l'infection pestilentielle de l'air, et tandis que les uns oubliaient les liens du sang et de l'amitié, les autres frappés de vertige se livraient à toutes les débauches, à tous les excès, à tous les crimes. »

La *peste* noire, qu'on appelle aussi en Italie *peste* de Florence, à cause des ravages qu'elle fit en cette ville, où elle tua cent mille habitants, a été immortalisée par le conteur Boccace, qui en a donné une émouvante description dans l'introduction du *Décaméron*. Les symptômes qu'il y a décrits avec beaucoup de soin ne s'accordent pas tous avec ceux de la *peste* d'Orient, ce qui a engagé quelques auteurs à faire de la *peste* noire une épidémie distincte de la *peste* proprement dite. La *peste* noire dura quatre ans, et l'on a calculé qu'elle avait fait périr un tiers des habitants de l'Europe. Des calculs plus modérés fixent le chiffre des décès à 25 millions. Un fait bizarre, qui se renouvela plus tard, après la *peste* de Marseille, ce fut un prodigieux accroissement du chiffre des naissances, après la disparition du fléau.

Dans les siècles suivants, la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne furent tour à tour visitées par la *peste*. Dans l'espace de 160 ans environ, de 1502 à 1669, la Provence, en rapports plus fréquents avec l'Orient, subit douze épidémies. Poitiers eut la sienne en

1606; Paris, Montpellier et Nîmes en 1629; Nimègue en 1635; Londres en 1665. La *peste* de Marseille, en 1720, fut particulièrement meurtrière, puisque cette ville perdit près de la moitié de ses habitants; à Toulon, la même année, il périt 13,000 habitants sur 20,000; mais jamais en aucune ville la terrible épidémie ne sévit avec plus d'intensité qu'à Moscou en 1771; la population y fut presque anéantie. Une *peste* non moins terrible sévit en 1798 en Égypte, où le mal est d'ailleurs endémique. Enfin, le fléau a fait une dernière apparition dans l'Europe occidentale, à Noja, en 1815, et il s'est montré pour la dernière fois, avec le caractère épidémique, en 1835, en Égypte et en Turquie; de sorte qu'on se prend à espérer que l'épouvantable contagion a définitivement disparu du globe. Elle ne s'est jamais montrée sur le continent américain.

— Pathol. Les médecins Chicoyneau, Verny et Soulier, qui ont écrit la relation de la *peste* de Marseille, divisent les pestiférés en cinq classes.

« La première classe, disent-ils, observée, surtout dans la plus grande fougue du mal pestilentiel, renferme tous les malades atteints de symptômes graves, suivis constamment d'une mort prompte. Ces symptômes étaient ordinairement des frissons irréguliers, un froid universel, un très-petit pouls, mou, lent, fréquent, inégal, concentré, et une pesanteur de tête si considérable que les malades avaient bien de la peine à la soutenir, et étaient souvent saisis d'un étourdissement, d'un vertige et d'un trouble semblables à ceux d'une personne ivre, ayant d'ailleurs la vue fixe, ternie, égarée, marquant l'épouvante et le désespoir; la voix tardive, entrecoupée, plaintive; la langue presque toujours blanche, sur la fin sèche, rougeâtre, noire, raboteuse; la face pâle, plombée, éteinte, cadavéreuse; des maux de cœur très-fréquents, des inquiétudes mortelles, un abattement général, des absences d'esprit, des assoupissements, des envies de vomir, des vomissements, etc. Ces personnes, ainsi attaquées, périssaient quelquefois subitement ou dans l'espace de quelques heures, le plus souvent dans celui d'une nuit, d'un jour, ou tout au plus de deux ou trois, comme par épuisement ou extinction, ayant par intervalles des mouvements convulsifs et des espèces de tremblements sans qu'il parût au dehors aucune espèce d'éruption, de tumeur ou de tache.

» La deuxième classe des malades que nous avons traités pendant tout le cours de ce funeste mal renferme ceux qui avaient d'abord des frissons comme les précédents et la même espèce d'étourdissement, la douleur de tête gravative; mais les frissons étaient suivis d'un pouls vif, ouvert, animé, qui, néanmoins, se perdait pour peu qu'on pressât l'artère. Ces malades sentaient intérieurement une ardeur brûlante, tandis qu'au dehors la chaleur était médiocre et tempérée, la soif ardente et inextinguible, la langue blanche ou d'un rouge obscur, la parole précipitée, bégayante, impétueuse; les yeux rougeâtres, fixes, égarés, étincelants; la couleur de la face d'un rouge assez vif et quelquefois approchant du livide; des maux de cœur assez fréquents, quoique beaucoup moins que dans ceux de la classe précédente; la respiration fréquente, laborieuse, ou grande et rare, sans toux ni douleur; des nausées, des vomissements bilieux, verdâtres, noirâtres et sanglants; des cours de ventre de la même espèce, sans néanmoins aucune tension ni douleur au bas-ventre; des rêveries ou délires frénétiques; les urines assez souvent naturelles, quelquefois troubles, blanchâtres, noirâtres, sanglantes; des moiteurs ou sueurs qui rarement sentaient mauvais et qui, bien loin de soulager le malade, ne faisaient que l'affaiblir; dans certains cas, des hémorragies qui, quoique médiocres, ont presque toujours été funestes; un grand abattement des forces, et surtout une appréhension de périr si forte que ces pauvres malades ne pouvaient être rassurés, se regardant dès le premier instant de l'attaque comme destinés à une mort certaine. Mais ce qui mérite bien d'être remarqué, et qui a toujours paru caractériser et distinguer ce mal de tout autre, est que presque tous avaient, dès le commencement, ou dans le progrès, des bubons ordinairement très-douloureux, situés communément à trois ou quatre travers de doigt au-dessous de l'aine, quelquefois dans l'aine ou aux aisselles, ou aux glandes parotides, maxillaires, jugulaires, comme aussi des charbons, surtout aux bras, aux jambes et aux cuisses, quelquefois de simples pustules rouges, pâles, livides, noires, charbonneuses, ou des taches pourprées répandues en divers endroits du corps. Il était assez rare de voir échapper les malades de cette seconde classe, quoiqu'ils se soutinssent ou durassent un peu plus que les précédents. Ils ont péri presque tous avec les marques d'une inflammation gangréneuse, surtout au cerveau et à la poitrine; et ce qui paraîtra singulier, c'est que, plus ils étaient robustes, gras, pleins et vigoureux, moins il y avait à espérer. »

Nous croyons sans intérêt de signaler les symptômes qui caractérisent les trois autres classes; ils n'ont que la reproduction des précédents atténués seulement graduellement.

Dans une *peste* qui désola la Grèce, Gosse signale l'apparition, sur les points découverts de la peau, d'une éruption analogue à la pustule maligne ou charbon d'Europe. C'était d'abord une petite tache brune analogue à une piqûre de puce, accompagnée le plus souvent d'une démangeaison cuisante et plus tard d'une douleur brûlante. Bientôt cette tache prenait de plus vastes dimensions, se couvrait de vésicules phlycténoïdes et prenait une teinte violacée, livide. La base était entourée d'un cercle inflammatoire qui était, pour ainsi dire, la ligne de démarcation des parties qui allaient être mortifiées. La gangrène, en effet, ne tardait pas à se déclarer au centre de la tumeur, et, après l'élimination de l'escarre, le malade était ordinairement guéri. Quelquefois le pus, suivant le trajet des lymphatiques, allait former des bubons dans les ganglions les plus voisins. Si les malades étaient vigoureux, bien constitués, si les bubons suppuraient abondamment, la guérison était l'issue ordinaire de la maladie; dans le cas contraire, il survenait des accidents généraux promptement mortels. Une particularité digne de remarque, c'est que les individus ayant déjà été attaqués de la *peste* y semblent moins exposés que les autres. « Il existait en Grèce, dit Gosse, un certain nombre d'individus, soit Turcs prisonniers, soit chrétiens indigènes, qui avaient été précédemment attaqués de la *peste* à Constantinople, à Smyrne ou ailleurs, et qui portaient des cicatrices d'anciens bubons ou charbons, comme signes caractéristiques de la maladie qu'ils avaient surmontée. Ces gens, connus sous le nom de *mortis*, étant employés de préférence comme gardes auprès des pestiférés, ne prenaient aucune précaution en soignant les malades, en enterrant les morts et en maniant leurs hardes, et même couchaient ou mangeaient dans leur voisinage, exposés, par conséquent, à l'influence de la contagion dans toute sa violence. Malgré cela, la plupart des *mortis* échappèrent intacts; quelques autres ressentirent des douleurs dans les anciennes cicatrices des bubons, sans autres symptômes.

Les symptômes et les effets de la *peste* sont, d'ailleurs, très-variables selon les divers cas. On a vu des malades qui tombaient comme foudroyés, d'autres qui mouraient le second, le troisième ou le quatrième jour. La suppuration et la cicatrisation des bubons allongent le plus souvent la durée de la *peste*. Certains individus conservent toutes leurs facultés jusqu'au dernier moment. Nous avons vu des malades, dit Rensa, qui supportaient la *peste* à tel point, qu'ils ne se mettaient pas au lit, qu'ils mangeaient de bon appétit, qu'ils buvaient, dormaient, marchaient, et même nettoyaient et pansaient leurs propres bubons. Bailly rapporte le cas d'un malade qui se promena dans les rues pendant le cours de sa fièvre et qui se rasa debout une heure avant sa mort. Une dame, qui avait survécu à toute sa famille, se portait encore bien lorsque, en examinant sa poitrine, elle la vit parsemée de taches. Elle expira bientôt après, sans qu'aucun autre symptôme eût annoncé sa maladie et sa mort. Un jeune homme bien portant se vit tout d'un coup marqué des stigmates de la *peste*; il crut que ces taches n'étaient point celles de la maladie, puisqu'il se portait très-bien; il succomba dans moins de quatre heures. Dans d'autres cas, les malades sont saisis de délire, au point d'errer dans les places publiques et dans les champs, jusqu'à ce qu'ils tombent exténués de fatigue et accablés par le mal.

L'ouverture des cadavres, quelque dangereuse qu'elle soit, a été cependant tentée par plusieurs médecins. Castro, pendant la *peste* de Naples, a trouvé des taches noires dans tous les viscères. La vésicule biliaire était remplie d'un liquide visqueux, extrêmement épais et qu'on détachait avec peine de la membrane qui enveloppe cette poche. Le cœur, l'aorte et les veines caves étaient remplis de caillots de sang noir; ce liquide, extrait par la saignée, ne se séparait point en cruor et en sérum; il ne s'y formait pas non plus de couenne inflammatoire; le système ganglionnaire lymphatique a été toujours trouvé malade; la rate était ramollie et considérablement augmentée de volume; l'estomac était le siége de petits épanchements sanguins analogues aux pétéchies cutanées. « Tous les organes parenchymateux, dit Lachaise, étaient gorgés de sang noir fluide. Ce sang pouvait se décomposer assez promptement; de là, la présence de gaz remarquée plusieurs fois. »

Le pronostic de la *peste* varie suivant l'intensité des symptômes; mais on peut dire, d'une manière générale, que, [illegible] l'armée française en Égypte, tous les malades [illegible] émonctoires. Le bubon dur et ferme, quoique [illegible] gure que le bubon mou et livide, surtout si ce dernier était accompagné de délire, de convulsions, de vomissements ou de diarrhée. La constipation, durant tout le temps de la maladie, était favorable et laissait quelque espoir de salut. La prostration des forces, l'intermittence du pouls, l'assoupissement, les éternuments fréquents, les tremblements des mains, les mouvements convulsifs, les soubresauts des tendons, la sécheresse et la constriction de la gorge, la langue noire, l'haleine fétide, les hémorragies, le hoquet; les douleurs dans le foie, la rate, les reins, la vessie, l'utérus; les vomissements, les déjections sanguinolentes, les urines grasses, noirâtres ou foncées, les hématuries, l'apparition des taches pourpres, noires, verdâtres ou violacées, étaient, d'après Diemerbroeck, tout autant de signes qui indiquaient une mort prochaine.

Massaria, dans la *peste* de Vicence en 1576, employa avec beaucoup de succès contre la *peste* la saignée du bras et de nombreuses scarifications aux malléoles. Il blâmait la diète et préférait les laxatifs aux purgatifs. Aubert dit avoir tiré de grands avantages de l'emploi de l'émétique, du phosphore et de l'application du cautère actuel. Le haschisch paraît encore avoir produit des guérisons entre les mains de ce même praticien qui, cependant, recommande d'expérimenter encore ce médicament. Les bubons pestilentiels doivent être traités comme les bubons vénériens, c'est-à-dire qu'on doit favoriser leur résorption quand elle est possible et les ouvrir quand la fluctuation indique la présence du pus. Quant aux charbons, on peut les laisser suivre leur marche ordinaire; mais s'ils se trouvent au voisinage d'un organe important, comme les grosses artères, le larynx, où une perte de substance pourrait entraîner de graves accidents, il faut faire tout son possible pour les faire avorter, soit par l'application du fer rouge, soit par les caustiques solides ou liquides. Les tumeurs, une fois ouvertes, sont pansées avec des topiques émollients, et, si l'on craint la gangrène, on y ajoute l'aloès, la myrrhe et le camphre.

Quelles sont les causes de la *peste*? Fodéré, résumant l'opinion des anciens, pense qu'elle est due « à l'introduction dans le corps vivant de miasmes spéciaux dont l'essence est inconnue; lesquels, après un séjour plus ou moins long, produisent, dans le plus grand nombre de cas, des exanthèmes accompagnés d'un grand désordre dans toutes les fonctions et, par conséquent, d'altération des sécrétions et des humeurs sécrétées et excrétées, d'où résulte la multiplication à l'infini des premiers miasmes reçus. » L'origine de ces miasmes, dont on ne peut que par hypothèse admettre l'existence, est un problème difficile à résoudre. Cependant on s'accorde assez généralement à dire que c'est de l'Égypte que partait presque toujours le fléau. La *peste*, en effet, règne endémiquement dans la basse Égypte, où l'on croit qu'elle se développe par suite des émanations du Nil. Larrey, chirurgien de l'armée française pendant l'expédition d'Égypte, dit qu'il existe dans ce pays « une saison morbide, d'une cinquantaine de jours environ, pendant laquelle les vents du sud sont très-violents et très-chauds; ils durent ordinairement trois, quatre heures de suite et sont d'autant plus brûlants qu'ils traversent les déserts immenses qui bordent au midi toute l'Égypte. Indépendamment de cette qualité pernicieuse, ces vents se chargent des émanations putrides qui s'exhalent des substances animales et végétales que cette chaleur décompose dans les lacs formés par la retraite des eaux du Nil, ou dans les cimetières qui ont été atteints par l'inondation : telle est la principale cause des maladies pestilentielles. C'est dans cette saison que nous avons vu la *peste*, après la grande inondation de 1801, faire les plus grands ravages parmi les habitants du Caire et de la haute Égypte. Dans cette saison morbide, les maladies de tous les genres prennent un caractère ataxique et exigent la plus grande attention; généralement, tous les êtres vivants sont plus ou moins [illegible]. A l'équinoxe de juin, les vents, passant au nord, sont rafraîchis en traversant la Méditerranée, et commencent en Égypte une saison, la plus pure et la plus salubre de l'année, pendant laquelle il ne se manifeste aucune maladie. »

[illegible] des sciences, a accumulé une longue série de faits tendant à prouver que la *peste*, plus [illegible] geuses, peut cependant prendre naissance [illegible]

[illegible] en un seul cas de maladie grave. « Boulak, ajoute le même auteur, où est l'École polytechnique; Ghizeh, où se trouve l'École de cavalerie, étaient horriblement décimés par la *peste*, et ni l'un ni l'autre de ces établissements n'ont été [illegible] préservés. Je [illegible] personnel environ le nombre des accidents de *peste* survenus dans les autres établissements, également en quarantaine. La proportion des attaques dans la population qui vit en libre pratique est d'un tiers. » Bulard rapporte les faits suivants : « L'École de cavalerie de Ghizeh, qui renferme six cents personnes, et où les mesures sanitaires ont été observées avec toute la rigueur des règlements militaires, n'a pas eu pendant six mois entiers un seul cas de *peste*; et pourtant, au pied des murs de cette école, dans le village où elle est placée, la maladie faisait les plus grands ravages; chaque jour il y avait soixante à quatre-vingts morts, sur une population de huit à dix mille habitants. Le palais de Schoubra, dans lequel Méhémet-Ali était en quarantaine avec les trois cents personnes qui composaient sa suite, était entouré d'une double barrière sanitaire et d'un cordon militaire. Pas un seul cas n'a pu être signalé dans cette enceinte pendant toute la période ascendante ni pendant les trois quarts de la période décroissante du mal, tandis qu'il y en avait de nombreux dans le village même de Schoubra, parmi les habitants et les troupes qui y étaient cantonnées. »

Le docteur Boyer rapporte que l'École polytechnique du Caire fut mise de très-bonne heure en quarantaine. Cent cinquante personnes y étaient enfermées. Il n'y est pas déclaré un seul cas de peste. La partie de l'École qui ne faisait pas quarantaine et qui formait le cordon sanitaire renfermait vingt-deux personnes, y compris les soldats, les porteurs d'eau, les portiers et les domestiques. Ces vingt-deux personnes ont été atteintes de la *peste*; il a fallu remplacer quatre fois les porteurs frappés de mort. Les mêmes auteurs signalent encore d'autres observations qui semblent non moins concluantes.

La fameuse *peste* de Marseille en 1720, qui fit périr plus de quarante mille personnes, avait été, dit-on, apportée dans cette ville par deux navires qui arrivaient de Seyde et de Beyrouth, où régnait le fléau; mais ce fait a été contesté. A Sainte-Tulle, village des Basses-Alpes, la *peste* fut introduite de la manière suivante : « Le fléau, dit Fodéré, était à Marseille, et un arrêt du parlement prohibait tout commerce avec cette ville; cependant, vers la fin du mois d'août 1720, une femme de Sainte-Tulle, qui était allée chercher un nourrisson à Marseille, mourut trois jours après son arrivée, ainsi que son nourrisson. Les gens sensés proposent de murer la campagne [illegible] stance du village; le curé s'y opposa et dit que, morte la bête, mort le venin. La défunte fut enterrée comme à l'ordinaire et même introduite dans l'église. [illegible] cinq personnes qui avaient [illegible] convoi, et qui entouraient le corps dans l'église, [illegible] rurent. Depuis lors, la maladie fit toujours de nouveaux progrès. »

La *peste* de Moscou, [illegible], d'après Mertens, [illegible] introduite dans cette ville après avoir exercé [illegible] ravages en [illegible] Valachie, où elle avait été apportée par les Turcs [illegible]. En 1770 [illegible] la ville avant d'avoir fait une quarantaine de quelques semaines. Malgré ces [illegible] milles qui demeuraient dans l[illegible] pital fut séquestré; on brûla [illegible] cident dans [illegible]

[illegible] le médecin, puis sur plusieurs points [illegible] à la fois, malgré les précautions [illegible].

La peste qui désola Messine en 1743 fut [illegible] portée dans cette ville par un navire [illegible] arrivant du Levant, et sur lequel trois matelots étaient morts de cette maladie avant l'entrée du bâtiment dans le port. Deux jours après son arrivée, le capitaine [illegible] succomba, avec un de ses hommes. Le navire avec toutes les marchandises dont il était chargé fut brûlé en pleine mer; tous les hommes de l'équipage furent enfermés dans le lazaret; mais, malgré toutes ces précautions, le fléau se répandit promptement dans Messine et fit plusieurs milliers de victimes.

D'après les observations que l'on vient de voir, [illegible] qui ont vu la peste [illegible], il semble qu'il est impossible de douter un instant du caractère contagieux du fléau. Néanmoins, l'opinion contraire compte des partisans s'appuyant sur des faits très-nombreux. Aubert, qui a traversé toute l'épidémie d'Alexandrie, rapporte un grand nombre d'observations qui tendent à prouver que la *peste* n'est point contagieuse. « Le 24 mai 1836, dit-il, le brick [illegible] stationnait dans le port, lorsqu'un soir le consul de France me prie d'aller à bord avec le docteur du brick, qui avait, disait-il, un homme atteint d'une maladie dont il ne pouvait définir la nature. Ce soir-là, les officiers étaient à dîner avec le consul et ils allèrent ensuite au spectacle, où je les joignis; chemin faisant, j'apprends que cet homme est alité depuis trois jours, qu'il a une céphalalgie violente, le pouls plein et rapide, et, sur la cuisse droite, une pustule qui s'est déclarée lors de l'invasion de la maladie et s'est toujours augmentée depuis; enfin, il y a eu des vomissements au début. J'arrive à bord, dans un entre-pont où soixante-dix hommes, couchés dans des hamacs, sont serrés les uns contre les autres; il fallut même me glisser sous les hamacs pour arriver à celui du malade. On ne peut donc concevoir de meilleures conditions pour propager une maladie contagieuse. J'examinai le malade et je reconnus une *peste* avec charbon; sur ma déclaration, il fut transporté au lazaret, où il eut ensuite huit charbons et deux bubons. C'était bien la *peste*. Pendant trois jours, l'équipage a été en communication directe avec le malade, couchant dans le même entre-pont; cependant, pas une nouvelle attaque à bord, pas une seule en ville parmi les personnes visitées par les officiers. » L'auteur [illegible] encore de même un grand nombre de cas non suivis de contagion.

Pendant la *peste* de Marseille, les commissaires de la Faculté de Montpellier, Vernier, Chicoyneau et Deidier, se comportèrent absolument comme s'ils avaient eu à traiter une maladie ordinaire. Les deux premiers ne croyaient pas à la contagion, le troisième y croyait; mais nul d'entre eux ne prit aucune [illegible] précaution. Ils soignaient les pestiférés, touchaient le pouls, les bubons, ouvraient les cadavres, et cependant aucun d'eux ne fut atteint du fléau. On cite un jeune enfant qui avait sucé le lait de sa mère pestiférée et qu'on avait enfermé vivant dans le cercueil de la mère, sous prétexte qu'il périrait bientôt et qu'il faudrait revenir le chercher. Quelques personnes charitables prirent cet enfant, le firent élever, et il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Un père de famille ayant perdu ses deux fils, l'un âgé de vingt et un ans, l'autre de vingt-neuf, fut obligé de les porter lui-même sur ses épaules, pour aller les enterrer sous un noyer à six cents pas de la maison. Le père ne fut nullement malade, quoique les deux fils eussent succombé à la *peste*. Desgenettes, voulant calmer l'imagination des malades et relever le courage ébranlé de l'armée, trempa, au milieu de l'hôpital, une lancette dans le pus d'un bubon pestilentiel et se fit une légère piqûre dans l'aine et au voisinage de l'aisselle; il eut, pendant plus de trois semaines, deux petits points d'inflammation correspondant aux deux piqûres, et rien de plus. Une autre fois, il but dans le verre d'un mourant une portion de son breuvage, afin de l'encourager.

Malgré ces courageuses expériences de Desgenettes et les observations d'Aubert, si l'on étudie avec soin l'ensemble des différentes épidémies pestilentielles qui ont affligé l'espèce humaine à différentes époques, on verra presque toujours la *peste* surgir du même point [illegible] et se transmettre ensuite à diverses contrées qui ont eu des relations avec le foyer primitif. La marche du fléau n'a jamais été régulière; elle n'a jamais [illegible] le même chemin. Concentrée en [illegible], la *peste* [illegible], pour ainsi dire, [illegible] l'y chercher. C'est tantôt un navire, tantôt une armée, tantôt un échange de prisonniers qui, après avoir puisé [illegible] pestilentiels, [illegible] où la maladie [illegible]. C'est ainsi [illegible] tout à coup [illegible] comme un centre secondaire de la maladie, d'où les relations [illegible] de [illegible] Quant [illegible] en existe, et chaque médecin qui a traversé une épidémie sans y succomber en est un exemple. Mais, de ce qu'une maladie est contagieuse, il ne s'ensuit pas que chaque individu qui est exposé à la contagion doive fatalement contracter la maladie, sans quoi toute épidémie frapperait presque infailliblement l'universalité du genre humain. La variole est essentiellement contagieuse; elle règne parfois d'une manière épidémique; mais tous ceux qui ont des rapports avec les varioleux ne sont pas atteints de la maladie. Les femmes affectées de syphilis la communiquent ordinairement aux individus qui ont des rapports sexuels avec elles; mais il n'est pas rare de voir des hommes échapper à cette conséquence qu'on aurait pu croire inévitable. Il est pour la contagion, comme pour tout phénomène vital, des conditions, les unes connues, les autres ignorées, qui ne se réalisent pas toujours. Toutefois, les expériences et les observations des non-contagionnistes, qui ont le grand avantage de relever le courage de ceux qui sont appelés auprès des malades; ces faits incontestables, qui tendent à supprimer les scandales d'égoïsme et de cruauté, si fréquents autrefois en temps d'épidémie, ont encore une grande valeur scientifique, car ils établissent de la façon la plus certaine que les effets de la contagion sont loin d'être aussi fréquents et aussi foudroyants qu'on pourrait le croire d'après des récits dont l'exagération, aujourd'hui évidente, a été inspirée par la peur. Si la *peste* est contagieuse, le courage et le sang-froid des Chicoyneau, des Desgenettes et des Clot-Bey ne le sont guère moins; les expériences des non-contagionnistes ont donc un grand intérêt humanitaire, et le mérite de ces hommes est d'autant plus grand qu'ils sont au fond moins inspirés par la foi que par l'amour pour leurs semblables.

— *Peste bovine*. V. TYPHUS.

— Bibliogr. Benedetti, *Liber de observatione in pestilentia* (Venise, 1495, in-4°); Massa, *De febre pestilenti, petechiis, variolis et apostematibus pestilentialibus, ac curandem omnium curatione, etc.* (Venise, 1556); G. Agricola, *De peste libri II* (Bâle, 1554); Joubert, *De peste liber, etc.* (Lyon, 1566, in-12); Massaria, *De peste libri II* (Venise, 1579, in-4°); Castro, *Tractatus brevis de natura et causa pestis quæ, anno* 1596, *Hamburgensem civitatem afflixit* (Hambourg, 1596-1597, in-4°); Potel, *Discours des maladies épidémiques ou contagieuses advenues à Paris en* 1596, 1597, 1606 *et* 1607, *comme aussi en* 1619 (Paris, 1623, in-8°); Van Helmont, *Tumulus pestis* (Amsterdam, 1648, in-4°); Diemerbroeck, *De peste libri IV* (Amsterdam, 1665, in-4°); Chicoyneau, *Relation succincte touchant les accidents de la peste de Marseille, son pronostic et sa curation* (Paris, 1720, in-8°) et *Observations et réflexions touchant la nature, les événements et le traitement de la peste de Marseille, Lyon et Paris* (1721, in-12); Astruc, *Dissertation sur la peste de Provence* (Montpellier, 1720, in-12), *Dissertation sur l'origine des maladies épidémiques et de la peste* (Montpellier, 1721, in-8°), *Dissertation sur la contagion de la peste, où l'on prouve que cette maladie est véritablement contagieuse et où l'on répond aux difficultés que l'on oppose à ce sentiment* (Toulouse, 1724, in-8°); d'Antrechaux, *Relation de la peste de la ville de Toulon* (Toulon, 1721, in-12); J.-B. Bertrand, *Relation historique de tout ce qui s'est passé à Marseille pendant la dernière peste* (Cologne, 1723, in-12), avec des *Observations sur la maladie contagieuse de Marseille*; J. Boecler, *Recueil des observations qui ont été faites sur la maladie de Marseille* (Strasbourg, 1726, in-4°); Turriano, *Memoria storica del contagio della città di Messina, dell' anno* 1743 (Naples, 1745, in-12); de Mertens, *Observationes medicæ de febribus putridis, de peste, nonnullisque aliis morbis* (Vienne, 1778, in-8°), *Description de la peste de Moscou* (Paris, 1771), *Mémoire sur la peste, couronné par la Société de médecine de Paris en* 1775 (Avignon, 1778, in-8°); Desgenettes, *Histoire médicale de l'armée d'Orient* (Paris, an X, in-8°); Larrey, *Précis de la maladie qui a régné dans l'armée d'Égypte pendant son expédition en Syrie*, dans sa relation historique et chirurgicale de l'expédition de l'armée d'Orient en Égypte et en Syrie (Paris, an XI, in-8°); Pariset, *Mémoire sur les causes de la peste et sur les moyens de la détruire*, dans les *Annales d'hygiène publique* (1831, t. VI); Lagasque, *Recherches sur l'origine de la peste et les moyens d'en prévenir le développement* (Paris, 1833, in-8°); Chedet, *Mémoire sur la peste qui a régné épidémiquement à Constantinople en* 1834 *et sur sa non-contagion* (Paris, 1836, in-8°); Brayer, *Neuf années à Constantinople, observations sur la topographie de cette capitale; la peste, ses causes, ses variétés, sa marche et son traitement, la non-contagion de cette maladie, les quarantaines et les lazarets* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°); Mostafa et Soubki, *Dissertation historique et médicale sur la peste*, thèse (Paris, 1837, in-4°); Gosse, *Relation de la peste qui a régné en Grèce en* 1827 *et en* 1828 (Paris, 1838, in-8°); Bulard, *De la peste orientale, d'après les matériaux recueillis à Alexandrie, au Caire, à Smyrne, à Constantinople, pendant les années* 1833 *à* 1838 (Paris, 1839, in-8°); Aubert, *De la peste ou typhus d'Orient, documents et observations recueillis pendant les années* 1834 *à* 1838, *en Égypte, en Arabie, sur la mer Rouge, en Abyssinie, à Smyrne et à Constantinople* (Paris, 1840, in-8°); Clot-Bey, *De la peste observée en Égypte, recherches et considérations sur cette maladie* (Paris, 1840).

— Allus. littér. **Animaux malades de la peste** (LES), Titre d'une fable de La Fontaine. V. ANIMAL.

Peste. Iconogr. La peste est figurée allégoriquement sous les traits d'une femme échevelée et amaigrie, vomissant une vapeur épaisse et ayant les yeux hagards. Raphaël a représenté les horreurs de la peste dans une admirable composition dont l'idée lui a été suggérée par l'*Énéide;* nous consacrons ci-après un article spécial à cet ouvrage que l'on intitule quelquefois la *Peste en Phrygie.* Un chef-d'œuvre du Poussin, que possède le Louvre, les *Philistins frappés par la peste* (v. PHILISTINS), peut soutenir la comparaison avec la composition de Raphaël pour le pathétique, la variété et la vérité des expressions et pour la richesse des épisodes; on l'appelle encore la *Peste des Philistins* ou la *Peste d'Ashod*, du nom de la ville (Ashod ou Azot) qui est le théâtre de cette scène biblique. Une autre peinture de Poussin, la *Peste d'Athènes*, qui a été gravée par J. Fittler, faisait partie, vers 1837, de la collection Peter Miles, à Leigh Court (Angleterre); Smith l'a décrite dans son *Catalogue raisonné* (VIII, n° 178) et en a vanté le caractère dramatique et saisissant. Sous ce titre : la *Peste d'Egine*, Gérard Audran a gravé une fort belle composition de Pierre Mignard. Un dessin de F. Devosge, la *Peste de David*, appartient au musée de Dijon. Le musée de Bruxelles possède un tableau de Guillaume Courtois que cet artiste a gravé lui-même, et qui est intitulé : l'*Ensevelissement des morts pendant la peste à Rome;* on y voit deux hommes qui portent un cadavre sur un drap, précédés d'un jeune garçon tenant une torche allumée; un autre cadavre est étendu au premier plan. Le passage suivant de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine a fourni à M. Delaunay le thème d'une composition émouvante, la *Peste de Rome*, qui a été exposée au Salon de 1869 : « Et alors apparut visiblement un bon ange qui ordonnait au mauvais ange armé d'un épieu de frapper les maisons, et autant de fois qu'une maison recevait de coups, autant il y avait de morts. » Le bon ange, voltigeant en l'air et brandissant un glaive, indique au mauvais ange, vêtu de noir et décharné, la porte d'un palais. Le génie exterminateur y enfonce son épieu. Des gens éperdus s'enfuient en se cachant le visage. D'autres, en proie au fléau, s'accroupissent pour mourir; une femme se renverse en montrant le poing à la statue d'Esculape; quelques cadavres jonchent déjà le sol, dans des postures qui attestent les convulsions d'une mort atroce. Au fond, dans une rue solitaire, s'élève la fumée d'un feu allumé pour dissiper les miasmes pestilentiels. A gauche, sur les degrés d'un vaste escalier, au pied duquel se dresse la statue équestre de Constantin, on aperçoit une procession de chrétiens. Le ciel, d'un aspect sinistre, répand de vagues lueurs sur cette scène de désolation. « Ce tableau, petit par les dimensions, est grand par le style, a dit M. Chaumelin (l'*Art contemporain*, p. 226). Le dessin est élégant et souple dans sa précision. Les figures idéales de l'archange et du génie de la *peste* sont originales; les autres personnages ont des attitudes et des expressions pleines de naturel. Le drame est sobrement, fortement traduit; le coloris, sombre et riche à la fois, est admirablement approprié au sujet. » A l'Exposition universelle de 1855 a figuré un tableau de M. Larivière, qui avait paru pour la première fois au Salon de 1831 et avait obtenu à cette époque un assez grand succès.

Dans l'église de la Miséricorde, à Florence, est un tableau du Cigoli, représentant la *peste* qui désola cette ville en 1348. La *Peste de Milan* ou *Saint Charles Borromée secourant les pestiférés* est un sujet que la peinture a souvent traité; parmi les artistes qui l'ont retracé, nous citerons : Franceschini (musée du Belvédère, à Vienne), Carle Maratte (eau-forte), Carle Vanloo (autrefois à la cathédrale de Paris), Desoria (cathédrale de Nantes), Jan van Ost le vieux (au Louvre), V.-H. Janssens (musée de Bruxelles), S. Vouet (musée de Bruxelles), P. Mignard (gravé par Fr. de Poilly et par Abr. Bosse), Giovanni Bonatti (musée des Offices), etc. Un tableau de David, qui appartient à l'administration sanitaire de Marseille, représente *Saint Roch intercédant pour la guérison des pestiférés* et qui est quelquefois intitulé : la *Peste de saint Roch*. Ce sujet a été souvent traité. V. ROCH (saint).

La terrible *peste* de Marseille de 1720 a inspiré plusieurs œuvres remarquables; nous avons décrit, au mot MARSEILLE, les tableaux qui ont été faits par Serre sur ce sujet; mais ils sont loin d'avoir l'importance des compositions exécutées par Gérard et par Jean-François de Troy et qui appartiennent, la première à l'administration sanitaire, la deuxième au musée de Marseille. La peinture de J.-F. de Troy a été exécutée en 1722 pour le chevalier Rose, qui se signala par un dévouement héroïque durant cette *peste;* elle le représente dirigeant les forçats qui enterrent les pestiférés dans les excavations des bastions de la Tourette. La composition offre un singulier mélange de réalité et de fantastique et peut, d'ailleurs, être considérée comme le chef-d'œuvre de l'auteur. Elle est traitée avec une fougue, avec une verve qu'on a pu trouver excessives dans d'autres œuvres du même maître, mais qui sont ici admirablement appropriées à la scène. « L'esprit, dit M. Marius Chaumelin (les *Trésors d'art de la Provence*, p. 249), est saisi d'épouvante en face de cette scène inouïe où les vivants, poussés en apparence par une fureur sacrilège, étreignent violemment les morts, les soulèvent, les emportent en courant et les précipitent dans les fosses béantes. Des cavaliers parcourent à toute bride cette mêlée monstrueuse, et, pour ajouter à l'horreur de ce spectacle fantastique, des anges secouent du haut des nues des torches enflammées. On a besoin de savoir quel dévouement a rassemblé ces hommes dans ce lieu sinistre. S'ils vont si vite à la besogne, c'est que chaque bouffée d'air qu'ils aspirent peut les empoisonner, c'est que le contact de ces chairs putréfiées est contagieux. Il faut renoncer à décrire tous les détails de ce tableau : les cadavres bizarrement amoncelés, tous les sexes, tous les âges rapprochés dans cet effroyable charnier, et, au milieu des forçats demi-nus qu'il dirige et stimule, le chevalier Rose ferme et impassible sur son cheval qui hennit. » On dirait que toute notre école moderne s'est inspirée de cette œuvre de J.-F. de Troy et qu'Eugène Delacroix surtout s'en souvenait quand il peignit son *Massacre de Chio*, l'entrain, la furie avec lesquels est brossé ce tableau prodigieux sont relevés encore par la beauté esthétique de la couleur. « Par ce côté, dit M. Ch. Blanc, la peinture de J.-F. de Troy est admirable : l'atmosphère paraît empestée; le ciel, rayé de teintes fétides, semble chargé de toutes les nuances de la palette; les malsaines exhalaisons du port se traduisent en tons livides; tout se décompose, se décolore et se flétrit sous le pinceau de l'artiste ému et fougueux, et l'on ne sait qu'admirer le plus du dévouement héroïque que le peintre a représenté, ou de la bravoure avec laquelle il a peint ce dévouement. » Le tableau de J.-Fr. de Troy a été gravé par Henri-Simon Thomassin.

Il y a infiniment moins de véhémence dans la *Peste de Marseille* de François Gérard. Une famille occupe le premier plan : le père, atteint par le fléau, se tord dans des convulsions horribles; ses poings sont crispés, ses yeux sortent de leur orbite; la mère, assise sur une caisse, la gorge demi-nue, le visage blême, tient entre ses genoux son fils aîné, enveloppé dans une couverture et tombant de faiblesse; le plus jeune des enfants, appuyé contre sa mère, regarde avec terreur le spectacle sinistre qui se déroule autour de lui. A gauche de ce groupe, sous une tente, des pestiférés, les uns morts, les autres mourants, sont entassés pêle-mêle. A droite, des galériens traînent des cadavres. Au fond, l'évêque Belsunce distribue à de pauvres gens affamés et malades des pains qu'un serviteur porte dans une corbeille. Il semble que le saint prélat, héros de ces journées lugubres, aurait dû être le centre de la composition; le baron Gérard a mieux aimé le reléguer dans l'éloignement et concentrer tout l'intérêt sur le groupe du premier plan, si savamment arrangé d'ailleurs. Au point de vue de l'exécution, ce tableau, un des derniers ouvrages de Gérard, est d'une froideur glaciale; la touche en est languissante, la couleur pâle et morne. Il a été lithographié par Aubry-Lecomte et par Gabriel Rey (1839).

M. Gérôme a représenté la *Peste de Marseille* dans une peinture murale de l'église Saint-Séverin : ici, comme dans le tableau de Gérard, le personnage principal, l'évêque, est sacrifié aux figures qui l'environnent; la femme drapée de vert qui se penche vers lui, en lui présentant son enfant, est d'un très-heureux mouvement, d'un dessin élégant et plein, d'un contour presque voluptueux et trop gracieux assurément pour un drame si lugubre; à gauche, au premier plan, on remarque un cadavre étendu, le visage recouvert d'un linceul, et une femme prosternée, la face contre terre.

On trouvera au mot JAFFA la description du chef-d'œuvre de Gros représentant *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa* (11 mars 1799).

Peste (LA), célèbre composition de Raphaël, gravée par Marc-Antoine. Virgile, dans le troisième livre de l'*Énéide*, décrit ainsi la peste qui s'abattit sur le pays des Curetes, où Énée avait jeté les fondements de Pergame : « Déjà la jeunesse troyenne, tout entière à la culture de ses nouveaux champs, se livrait aux douces espérances de l'hymen... Tout à coup une corruption funeste, amenée par les vapeurs infectes de l'air, fondit sur les hommes, les arbres, les moissons; l'année en fut frappée de mort. Les hommes exhalaient le doux souffle de la vie, ou traînaient leurs corps mourants. La canicule brûlait et stérilisait les champs; les herbes se desséchaient et la moisson épuisée refusait aux hommes leur nourriture. » Cette description a inspiré à Raphaël une admirable composition, qui a été gravée par Marc-Antoine, et qui est très-connue sous ce titre : la *Peste* (*il Morbetto*). Un dieu Terme, long et nu, monte sur un haut piédestal, coupe en deux le champ de cette composition; il a les yeux fermés, les traits immobiles, calmes et graves, comme ceux d'un homme qui va s'endormir dans l'éternel repos. A gauche, on pénètre dans l'intérieur

d'une maison en deuil; un jeune homme, tenant une torche, vient compter le nombre des animaux qui ont succombé; il empêche un des moutons d'approcher de ceux qui sont morts. Un bœuf est couché regardant les victimes avec tristesse; il semble qu'on entend ses beuglements plaintifs. Au-dessus de cette étable jonchée de cadavres, dans une chambre où pénètre un rayon de soleil levant, deux femmes voilées assistent le maître du logis, qui se meurt aussi, couché dans l'ombre. Dans l'autre partie de la composition, à droite, le jour naissant éclaire des scènes de désolation : sur le premier plan, une femme, une mère, est étendue morte; son enfant est près d'elle et cherche à saisir son sein glacé, pour en sucer le lait; mais le père l'écarte, tout en couvrant de sa main sa bouche et son nez, pour se préserver de la contagion. Derrière ce groupe, une femme plus âgée se détourne avec horreur. Un vieillard cache sa tête dans ses bras; un homme dans la force de l'âge fuit épouvanté. Enfin, au fond de ce lugubre tableau, la ville est morne et silencieuse. « Plus on regarde cette composition, dit M. Gruyer (*Raphaël et l'antiquité*, II, p. 97), plus l'esprit s'attache et plus le cœur s'émeut, tant il y a de vérité dans la forme et de sincérité dans les intentions. Le sujet est horrible; mais, ainsi rendu, ce n'est pas l'horreur qu'il nous inspire, c'est à la pitié qu'il nous gagne. On ne saurait mieux rendre le navrant spectacle de la mort, quand elle frappe à la fois tout un peuple. Il est impossible de satisfaire plus complètement aux exigences de la nature et au respect de la beauté. A côté de l'image de la mort, partout on retrouve l'enseignement des devoirs et l'expression des sentiments qui honorent la vie. L'animal compatit par instinct, l'humanité se dévoue par amour. Des femmes, presque des sœurs, ne craignent pas de toucher à un pestiféré; elles veulent, par leurs soins, lui charmer la mort, et déjà, par la charité, elles font luire à ses yeux les splendeurs de l'éternité. Raphaël se retrouve avec son accent le plus ému dans cet enfant qui ne veut pas quitter sa mère; lui seul a su mettre autant de tendresse dans le cœur de l'enfant, autant de ferveur dans son regard, autant d'éloquence dans ses traits. Est-il rien de plus pathétique que ce vieillard qui s'affaisse sous le poids du malheur ?... »

Le dessin original de Raphaël a fait partie de la collection du peintre Lawrence. Le musée de Florence possède un dessin soigné que le cardinal Albani avait acheté comme original et qui, selon Passavant, aurait été exécuté d'après la gravure même de Marc-Antoine; ce dessin a été gravé en contre-partie par Francesco Aquila; Raphaël Morghen avait commencé aussi à le graver. Il existe une belle copie en contre-partie de l'estampe de Marc-Antoine et une autre par Cornelis Matsys.

Peste de Marseille en 1720 (SCÈNES DE LA), titre de deux tableaux de Serre. V. MARSEILLE.

PESTEL (Frédéric-Guillaume), jurisconsulte allemand, né à Rinteln (Hesse) en 1724, mort à Leyde en 1805. Son père, Frédéric-Ulric, mort en 1764, professa la morale et le droit à Rinteln et laissa une soixantaine de dissertations. Frédéric-Guillaume devint également professeur de droit à Rinteln, puis il enseigna à Leyde le droit naturel et le droit public (1763). Son attachement à la maison d'Orange lui fit perdre en 1795 sa chaire, qui lui fut rendue en 1801. Outre de nombreuses dissertations, on a de lui : *Fundamenta jurisprudentiæ naturalis* (Leyde, 1773, in-4°), trad. en français (1775); *De differentiis præcipuis in veteri ac recentiori gentium Europæarum politica* (Leyde, 1778); *Commentarii de republica Batava* (Leyde, 1782); *De fructibus qui ex jurisprudentiæ perfectioni ad populos Europæos sæculo* XVIII *pervenerunt* (Leyde, 1789).

PESTEL (Paul), révolutionnaire russe, né en 1794, exécuté le 11 juillet 1826. Son père, d'origine allemande, fut membre du conseil de l'empire sous Alexandre Ier et gouverneur de la Sibérie. D'abord page, Pestel servit ensuite, comme officier, dans les chevaliers-gardes et fit la campagne de France en 1815; on cite de lui un trait qui montre combien le jeune homme avait un sentiment profond de l'humanité et de la justice. A Bar-sur-Aube, voyant des Bavarois maltraiter des habitants, il ne s'inquiéta pas de savoir si ces Allemands étaient alliés des Russes; il fondit sur eux l'épée à la main à la tête de ses soldats. Pestel devint ensuite aide de camp de Wittgenstein (1818), puis colonel du régiment d'infanterie de Viatka.

Vers 1815, les frères Mouravief avaient organisé, dans la Russie méridionale, une société politique ayant pour but la réalisation des réformes libérales dans le système du gouvernement et l'affranchissement des serfs. Pestel s'affilia à cette société, dont il ne tarda pas à devenir un des chefs. L'objet que Pestel et ses amis avaient en vue principalement n'était pas le renversement de la dynastie régnante, et, confiants dans les velléités libérales d'Alexandre Ier, ils crurent pouvoir révéler à ce monarque leurs plans d'amélioration. Mais Alexandre, qui était alors sous l'influence de la mystique Mme de Krudener, avait perdu le souvenir des promesses et des espérances qu'il avait données dans le danger. « Il les écouta volontiers, dit Michelet, s'émut, pleura et leur dit que, pour ces choses si belles, la société n'était pas mûre. »

Les conspirateurs feignirent alors de dissoudre l'association, mais secrètement ils travaillèrent avec activité à l'étendre. Plusieurs sociétés poursuivant le même but existaient déjà depuis longtemps en Russie et en Pologne : c'étaient les Chevaliers, redresseurs d'abus; l'Indépendance, société polonaise; les Slaves unis, qui embrassaient tous les pays slaves. Les membres de ces sociétés se rapprochèrent, s'entendirent, et l'on épia une occasion favorable pour agir d'ensemble. Les principaux chefs étaient, avec les Mouravief et Pestel, le poëte Ryleïef, les Bestoujef, le prince Obolevski, Michel Orloff. On crut nécessaire de nommer pour chef suprême un homme de haut rang, et l'on choisit le prince Troubetskoï, caractère faible, indécis, timide et lâche, qui devait faire manquer l'entreprise.

L'occasion cherchée fut la mort d'Alexandre. En ce moment, le désordre était partout, dans le peuple, parmi les fonctionnaires et dans l'armée, à qui on fit prêter successivement deux serments contradictoires, l'un à Constantin, l'autre à Nicolas. Les conjurés, qui avaient travaillé les troupes, commencèrent l'insurrection à Saint-Pétersbourg; ce fut la terrible journée du 14 (26) décembre 1825, pendant laquelle les conjurés, abandonnés par Troubetskoï et Boulatof, furent impitoyablement massacrés. Pestel n'assistait point à cette boucherie; il se trouvait en ce moment, avec les frères Mouravief, dans les provinces méridionales, qu'il essayait de soulever en faisant lire au peuple un catéchisme républicain, dans lequel on proclamait que tous les hommes sont égaux et que l'esclavage est un crime contre Dieu. Toutefois, ces maximes agissaient peu sur les esprits; on ne les entraînait que par le nom de Constantin. Un combat eut lieu contre les partisans de Nicolas, plus nombreux et soutenus par l'artillerie impériale; les conjurés eurent le dessous. Bestoujef, Mouravief, grièvement blessés, et Pestel furent pris et conduits à Saint-Pétersbourg, où eut lieu leur procès. La procédure secrète dura cinq mois. Elle révéla au czar effrayé le nombre infini des coupables et leur but secret, qui n'était point un simple changement dynastique, mais une transformation politique et sociale. « Sauvez mon code russe ! » avait dit Pestel à ses amis avant son arrestation. Ce code, caché dans la terre, fut retrouvé par la police; là se trouvait le programme de la révolution avortée, programme qui est encore celui des Hertzen, des Ogareff, des Bakounine et de tout le parti républicain en Russie : la liberté et la terre au paysan; constitution de la commune indépendante et propriétaire comme la première assise de la république; fédération des communes en arrondissements, en provinces; tel était l'idéal de Pestel et de ses compagnons, idéal que leur martyre contribuera peut-être à réaliser un jour.

Les soldats rebelles échappés au massacre furent envoyés en Sibérie, au Caucase; un grand nombre de Finlandais furent enfouis dans les cachots de Cronstadt. Les cinq chefs : Pestel, Ryleïef, Mouravief Apostal, Michel Bestoujef, Kakhofski, furent condamnés à l'écartèlement; mais l'empereur commua leur peine en celle de la pendaison, supplice plus infamant en Russie. La plupart refusèrent le prêtre. Pestel fit preuve, pendant son interrogatoire, de la plus grande fermeté d'âme; il déclara être plus que jamais fixé dans la foi consignée dans son *Droit russe*. Le 11 juillet 1826 eut lieu l'exécution. Les cordes ayant été mal disposées, deux seulement des condamnés restèrent suspendus à la potence, lorsque la plate-forme mobile se fut enfoncée sous leurs pieds; on releva les autres, meurtris. « Triste pays, dit Pestel, où l'on ne sait pas même pendre ! » Un moment après, ils n'existaient plus.

PESTELCA s. m. (pè-stèl-ka). Tablier que portent les paysannes moldo-valaques. ‖ On l'appelle aussi FOTA et ZEVELCA.

PESTER v. n. ou intr. (pè-ste — rad. *peste*). Se laisser aller à l'emportement, exprimer sa colère par des paroles aigres ou emportées : PESTER *contre ses enfants*. PESTER *contre le sort*. *Venez, monsieur; plus vous vous fâcherez, plus vous* PESTEREZ *contre cette bonne vieille, plus je croirai que vous avez le projet de vous acquitter d'elle*. (Brueys.) *Je* PESTAIS, *je m'emportais, je jurais, je donnais au diable toute cette maudite affaire*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Pester entre cuir et chair*, Se livrer à un dépit intérieur.

PESTERIE s. f. (pè-ste-rî — rad. *pester*). Action de pester. ‖ Vieux mot.

PESTH, en latin *Transacincum*, *Pestum* en latin du moyen âge, ville forte de la Hongrie, la plus grande, la plus belle et la plus peuplée du royaume, ch.-l. du comitat de Pesth-Pilis, sur la rive gauche du Danube, vis-à-vis d'Ofen, à laquelle elle est reliée par un pont suspendu de 466 mètres de longueur, à 216 kilom. S.-E. de Vienne, par 47° 29' de latit. N. et 16° 45' de longit. E.; 200,476 hab. Cour suprême et haute cour royale de justice, tribunaux d'appel et de commerce; université importante; académie militaire pour les cadets et officiers; écoles vétérinaire, de chirurgie et de commerce; gymnase de piaristes, arsenal, bibliothèque, musée, jardin botanique, observatoire astronomique, amphithéâtre académique, académie hongroise des sciences. Parmi les grands établissements industriels de Pesth, il faut citer en première ligne les chantiers de la Compagnie de navigation à vapeur sur le Danube, qui occupe constamment 1,400 à 1,500 ouvriers; les manufactures de laines et de tabacs; les fabriques d'impression du coton, les fabriques de couleurs, d'appareils électro-magnétiques, de lettres en relief, d'instruments de musique et d'agriculture; les scieries de bois, chapelleries, tanneries, fabriques de machines, d'amidon, de liqueurs, de sucre de betterave, d'huiles; distilleries, moulins à vapeur, imprimeries, établissement pharmaceutique renommé, etc. C'est surtout comme place de commerce que Pesth a une grande importance, grâce à son excellente position géographique, qui en fait l'intermédiaire naturel entre les contrées occidentales et orientales; ses quatre grandes foires annuelles ne le cèdent pas de beaucoup à celles de Leipzig et de Novgorod; on y voit accourir des marchands du nord et de l'est de l'Europe et des différentes contrées de la Hongrie viennent y échanger leurs produits. Les principaux articles de l'exportation sont les bestiaux, le bois, les fruits confits, les légumes secs, les céréales, les graines oléagineuses, les peaux, la cire, le tabac, l'huile, le savon, les graisses, le vin, l'alun, la laine, le lin, le chanvre, la soude, le papier et la verrerie; parmi les articles de l'importation figurent surtout le café, le cacao, les épiceries, les cotons bruts et filés, les lainages, les livres et les machines. La place de Pesth compte près de 200 maisons de commerce de premier ordre et plus de 12,000 bateaux y arrivent annuellement.

Cette grande et belle ville, qui contraste par son animation avec l'aspect morne de Bude, est située dans une vaste plaine sablonneuse et a environ 8 kilom. de circuit; elle est formée de cinq parties : la ville intérieure, la ville de Léopold (*Leopoldstadt*), la ville de Thérèse (*Theresienstadt*), la ville de Joseph (*Josephstadt*) et la ville de François (*Franzstadt*). Le plus beau de ces quartiers est la ville de Léopold; c'est là que se trouvent les édifices les plus remarquables et les plus belles habitations particulières. Les trois quartiers de Thérèse, de Joseph et de François, avec leurs rues tortueuses, avec leurs maisons ne consistant le plus souvent qu'en un rez-de-chaussée, avec les immenses jardins et plantations qu'ils renferment, ressemblent plutôt à de vastes villages qu'aux différentes parties d'une ville. Les édifices les plus remarquables de Pesth sont : la caserne des Invalides; le Joséphin, dont la construction fut commencée par l'empereur Joseph et qui sert aujourd'hui de caserne d'artillerie; le Ludoviceum, autrefois école militaire à l'usage de la noblesse hongroise, maintenant hôpital militaire; le Musée national, fondé en 1802; le théâtre et l'hôtel de ville. Parmi ses édifices religieux il faut mentionner les églises de l'Université, de l'Assomption et l'Oratoire reformé.

Sur l'emplacement où s'élève la ville de Pesth, les Romains avaient fondé une colonie appelée *Transacincum*; le nom de Pest apparaît pour la première fois dans un acte de donation de Geysa II (1148). Quand, après la déroute essuyée en 1241 par Bela IV à Sajo, les Mongols montrèrent la Hongrie, Pesth, déjà ville importante et habitée par une population allemande, devint la proie des envahisseurs, mais après leur retraite elle ne tarda point à se relever de ses ruines. Elle partagea cependant bientôt toutes les calamités qui attirèrent sur le pays, à l'extinction de la descendance mâle d'Arpad, en 1307, les rivalités des différents prétendants à la couronne, puis les guerres des Hussites. D'un autre côté, la fondation d'Ofen ou Bude, sur l'autre rive du fleuve, devenue plus tard la résidence des rois, accrut sa prospérité, qui [illegible] Charles Ier, de Louis Ier et de Mathias Corvin. [illegible] Après la défaite de Mohacs (1526), la ville passa sous la domination des Turcs, et, [illegible] Pesth finit par n'être qu'un monceau de ruines. [illegible]

PESTIFÈRE adj. (pè-sti-fè-re — du latin *pestis*, peste; *fero*, je porte). Qui communique la peste. [illegible]

— Fig. Corrupteur, funeste : *La France se sentira [illegible]* [illegible]

— Syn. **Pestifère, pestilent, pestilentiel, pestilentieux.** Le premier de ces mots appartient surtout au langage scientifique et se dit principalement [illegible] engendrent la peste. *Pestilent* marque un rapport direct et actuel avec la peste, au physique ou au moral : des fièvres *pestilentes* sont la peste même ou une de ses [illegible]. *Pestilentiel* annonce un rapport plus éloigné avec la peste : des fièvres *pestilentielles* ont un caractère pernicieux et peuvent se tourner en peste. *Pestilentieux* veut dire très-pestilent, tout à fait pestilent; mais c'est un [illegible] quelques phrases où il s'applique par figure au péché considéré comme la peste de l'âme.

PESTIFÉRÉ, ÉE (pè-sti-fé-ré) part. passé du v. Pestiférer. Atteint ou infecté de la peste : *Ville* PESTIFÉRÉE. *Marchandises* PESTIFÉRÉES. [illegible] (Chateaub.)

— Substantiv. Personne atteinte, frappée de la peste : *Les* PESTIFÉRÉS *d'Athènes, de Milan, de Marseille*.

— Fig. [illegible] Éviter tout commerce, toute relation avec lui : *On le fuit en tous lieux comme un pestiféré*. [illegible]

Pestiférés invoquant saint Roch, [illegible] de Rubens, église Saint-Martin d'Alost (Belgique), peint en 1626. [illegible] en deux parties. On voit dans le bas du tableau des pestiférés adressant des vœux au ciel pour obtenir leur guérison, et dans le haut est saint Roch recevant de Jésus-Christ la mission de parcourir le monde pour soigner les pestiférés. [illegible] tablette sur laquelle se trouve tracée cette [illegible] double action a laissé de l'incertitude sur le sujet qui devait être considéré en premier. Il existe entre les deux parties un lien suffisant pour qu'on ne reproche pas plus cette double action à Rubens qu'à Raphaël [illegible] d'Anvers. La couleur est d'une vérité saisissante; [illegible] trouve une profonde commisération pour les maux des malheureux dont la prière monte jusqu'à lui, est d'une expression sublime. Il existe au musée de Dunkerque une belle copie de ce tableau, peinte par J. de Reyn, élève de Van Dyck. Paul Pontius et Rével en ont fait des gravures très-estimées.

Pestiférés de Jaffa (LES), célèbre tableau de Gros. V. JAFFA.

PESTIFÉRER v. a. ou tr. (pè-sti-fé-ré) [illegible]

PESTILENCE s. f. [illegible]

PESTILENT, ENTE [illegible]

— Syn. Pestilent, pestifère, pestilentiel. V. [illegible]

PESTILENTIEL, ELLE [illegible]

— Fig. [illegible] PESTILENTIEL. (G. [illegible])

— Syn. **Pestilentiel, pestifère, pestilent,** etc. V. PESTIFÈRE.

PESTILENTIEUX, EUSE ou **PESTILENCIEUX** adj. (pè-sti-lan-si-eu, eu-ze — rad. *pestilence*). Qui a un caractère de pestilence, de contagion : *Mal* PESTILENTIEUX. || Vieux mot.

— Fig. Qui infecte l'âme : *Le péché est* PESTILENTIEUX *de sa nature.*

— **Syn. Pestilentieux, pestifère, pestilent.** V. PESTIFÈRE.

PESTUM s. m. (pè-stomm — nom de lieu). Archit. Ordre dorique grec, style dont le type existe dans les ruines du temple de Pæstum.

PESTUM, ville de l'Italie ancienne. V. PÆSTUM.

PESVISSABLE adj. (pè-svi-sa-ble). Anc. cout. Qui peut être saisi en garantie. || Qui peut servir de cautionnement.

PESZI s. m. (pè-zi). Mamm. Nom donné par les Russes à l'isatis ou renard bleu.

PET s. m. (pè — lat. *peditus*, de *pedere*, péter, en grec *perdein*, d'un radical sanscrit *pard*). Vent qui sort du corps, par en bas, avec bruit : *Faire un* PET. *Lâcher un* PET.

Si l'empereur faisait un *pet*,
Geoffroi dirait qu'il sent la rose,
Et le Sénat aspirerait
A l'honneur de prouver la chose.

***

Le *pet* qui ne peut sortir
A maints la mort fait sentir,
Et le *pet* de son chant donne
La vie à mainte personne :
Si donc un *pet* est si fort,
Qu'il sauve ou donne la mort,
D'un *pet* la force est égale
A la puissance royale.

RONSARD.

— *Pet honteux*, Celui qui se fait à peine entendre.

— *Pet de maçon*, Celui qui entraîne de la matière fécale, comparée ici à du mortier.

— *Pet à vingt ongles*, Enfant dont une fille vient d'accoucher.

— *On tirerait plutôt un pet d'un âne mort*, Se dit pour exprimer l'avarice d'un homme dont il ne faut rien espérer.

— *Il est glorieux comme un pet, qui chante dès qu'il est né*, Se dit d'un homme extrêmement vain.

— Art culin. *Pet de nonne*, Sorte de beignet soufflé : *Depuis dix ans, le capiscol réclamait en vain de Benoîte un plat de ces beignets délicats que le* XVIII^e *siècle avait si impudemment nommés* PETS DE NONNE. (H. de La Madelène.)

— Bot. *Pet d'âne*, Un des noms vulgaires de l'onoporde.

— **Encycl.** Le mot inscrit en tête de cet article pourrait, comme bien d'autres, fournir matière à une dissertation très-savante, au point de vue de l'anatomie et de la médecine; mais nous croyons devoir ici laisser la science de côté, et, n'envisageant que la partie plaisante du sujet, nous allons nous borner à rapporter les quelques anecdotes qui suivent. Nous ferons seulement remarquer en passant que tous les peuples ne se sont pas formalisés comme nous des incongruités de cette sorte; ainsi les Égyptiens, dans leur manie de tout diviniser, adoraient jusqu'au *pet*. On montre aujourd'hui dans certains cabinets des figures bizarres de ce dieu *Pet*.

∴

Voici deux anecdotes rapportées par Tallemant des Réaux : « Quand le connétable de Castille vint à Paris, Henri IV le fit traiter et le connétable de France étoit vis-à-vis de lui. Chaque Espagnol avoit aussi un François de l'autre côté de la table. Le nonce du pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit au haut bout. Un Espagnol qui étoit vis-à-vis du maréchal de Roquelaure faisoit de gros rots en disant : « *La sanita del cuerpo, señor* » *mareschal.* » Le maréchal s'ennuya de cela et tout d'un coup, comme l'autre réitéroit, il tourne le c.. et lui fait un gros pet, en disant : « *La sanita del culo, señor Español.* » Ce même Roquelaure étoit assez sujet aux vents. Un jour, il fut obligé de sortir en grande hâte du cabinet de Marie de Medicis; mais il ne put si bien faire qu'elle n'entendît le bruit. Elle lui cria : « *L'ho sentito, signor ma-* » *reschal.* » Lui, qui ne savoit point l'italien, en répondit sans se déferrer : « Votre Ma- » jesté a donc bon nez, madame. »

« Jamais, dit le même auteur en parlant du duc de Bellegarde, il n'y eut un homme plus propre; il étoit de même pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un *pet*. Une nuit, il eut une forte colique venteuse; il appela ses gens et se mit à se promener, et en se promenant il pétoit. Yvrande, garçon d'esprit qui étoit à lui, y vint comme les autres, mais il se cacha. M. de Bellegarde l'aperçut à la fin. « Ah! vous voilà, lui dit-il; » y a-t-il longtemps que vous y êtes? — Dès le » premier, monsieur, dès le premier. » M. de Bellegarde se mit à rire, cela acheva de le guérir. »

∴

Béroalde de Verville, dans le *Moyen de parvenir*, raconte le trait suivant : « Le sieur de Lierne, gentilhomme françois, estoit couché avec une courtisane à Rome. Elle, comme les chastes courtisanes le savent pratiquer, avoit amassé de petites pellicules légères, les avoit remplies de vent musqué selon l'artifice des parfumeurs. La belle Imperia, ayant quantité de telles ballottes, tenant le gentilhomme entre ses bras, se laissoit aimer. Ainsi que ces deux amants temporels pigeonnoient la mignotise d'amour, affilant le bandage, la dame détournant la main mit une petite vessie en état et la fit éclater, de sorte que la petite ballotte se résolut en la figure auditive d'un pet. Le gentilhomme, l'ayant ouï, voulut retirer son nez du lit pour lui donner air : « Ce n'est pas ce que vous pensez, dit- » elle, il faut ouïr avant que craindre. » A cette persuasion, il reçut une odeur agréable et contraire à celle qu'il présumoit. Ainsi il reçut ce parfum avec délectation. Ce qu'ayant encore reçu d'abondantes fois, il s'enquit de la dame si tels vents procédoient d'elle qui sentoient si bon, vu que celui qui glissoit des parties inférieures des dames françoises étoit assez puant et abominable; à quoi elle répondit avec un frétillement philosophique que le naturel du pays et de la nourriture aromatique que faisoit que les dames italiennes, qui usent de délices odoriférantes, en rendoient la quintessence par le bas, ainsi que par le bec d'une cornue. « Vraiment, répondit-il, nos dames » ont bien un autre naturel de *pets*. » Il advint qu'après quelques musquetades, par circonstance de vent trop enfermé, Imperia fit un pet, non-seulement au naturel, mais vrai et substantiel. Le Français jeta en diligence le nez sous le drap, afin d'appréhender la benoîte odeur, pour laquelle envahir il eût voulu être tout de nez; mais il fut trompé, il en recueillit avec le nez plus que vous n'en feriez avec quatorze pelles de bois, telles qu'on mesure le blé à Orléans. « O dame, dit-il, » qu'avez-vous fait? » Elle répondit : « Sei- » gneur, c'est une galantise, pour vous re- » mettre en goût de votre pays. »

» Dans un cas presque semblable, le duc de Biron se tira également d'affaire par un bon mot. Il jouait aux échecs avec Henri IV, lorsqu'il laissa échapper un bruit assez sonore au moment même où il poussait en avant le cavalier : « Au moins, s'écria-t-il, voilà » un cavalier qui n'est pas parti sans trom- » pette. »

∴

C'était le 15 mars 1590, lendemain de la célèbre bataille d'Ivry. Henri IV, heureux du succès de ses armes et réjoui par le bon cidre de Normandie, était d'une gaieté peu commune. Au moment où une jeune paysanne, qui avait eu l'honneur de servir le roi vert-galant, passait à portée, il lui mit délicatement le pied droit dans la partie la plus charnue de son individu.

La jolie Normande répondit à cette agression en laissant échapper un bruit très-indiscret; puis se retournant vers le roi: « Sire, à quelle porte frappez-vous que l'on ne vous réponde?... »

∴

Un jour que M. de Bièvre traversait le pont Neuf, quelqu'un qui passait au même moment lâcha un gros pet. « Eh mais! s'écria M. de Bièvre, à quoi servent donc les *parapets?* »

∴

Un paysan, passant devant un notaire, lâcha un vent très-bruyant. « Voilà un *pet* authentique, dit le notaire. — Eh! oui, répondit le paysan : il a passé par-devant notaire. »

∴

Un plaisant, ou plutôt quelqu'un qui s'imaginait l'être, rencontra un jour un bossu. Il s'approcha de lui, et comme s'il l'eût connu familièrement, il passa la main sur sa bosse et lui dit : « A combien la viole, l'ami? — Au son de l'instrument, vous pourrez juger de son prix, répondit le bossu, car vous me paraissez être un connaisseur; » et, ce disant, il lâcha un gros *pet* qui mit les rieurs du côté de la bosse.

∴

Dans un dîner d'apparat, un convive eut le malheur de laisser échapper un bruit indiscret. Voilà notre homme à la torture. Il imagine toutes sortes d'expédients pour obtenir un son à peu près semblable et qui puisse tenir les esprits en doute sur l'origine du malencontreux qui lui est échappé. Il remue sa chaise et cherche à la faire crier, frotte son pied sur le parquet; enfin, il appelle mille petits manéges à son secours. Peine perdue! Le maître de la maison, qui le lorgnait malignement du coin de l'œil, lui porta le coup de grâce en lui disant avec une bonhomie affectée : « Vous avez beau faire, cher monsieur X..., je crois que vous n'arriverez jamais à attraper la rime. »

∴

Un monsieur en belle humeur passait sur le quai du Louvre; il avise un gamin à l'œil éveillé et l'interpelle : « Dis donc, petit, sais-tu bien courir? — Dame! certainement que je sais courir. — Eh bien! si tu peux me rattraper celui-là (et il lâche un *pet* formidable), je te donne 10 sous. » Le gamin part, se lance, va, vient, décrit mille zigzags, comme s'il avait poursuivi un papillon; puis il revient se planter devant le monsieur, lâche à son tour une bordée retentissante et tendant la main : « Le v'là, m'sieu; aboulez vos 10 ronds. » Ajoutons que le provocateur s'exécuta de bonne grâce, et en riant de la présence d'esprit du polisson.

∴

Dans l'accoutrement du dimanche,
A la messe, grand cierge en main,
La femme de Vincent, de l'humeur la plus franche,
Pour le bénir portait un pain,
Pain d'une assez mince apparence.
Très-sourde était cette femme de bien.
Vers l'enceinte du chœur voilà qu'elle s'avance,
S'incline..., et lâche un *p..* dont elle n'entend rien;
Mais de chacun voyant le rire sur la mine,
Elle dit, élevant sa voix :
« Excusez; je n'avions qu'un reste de farine;
» Je le ferons pus gros eune autre fois. »

∴

Les navets sont venteux, mais la jeune Isabelle
Ne peut s'en abstenir; or, dans son escalier,
Galment, après dîner, la belle
Sautait de marche en marche, et d'un ton familier
Disait, à chaque *prrrout* de son bruyant derrière :
« Un navet... deux navets, trois... quatre...cinq...six...
» *Et cætera.* » Chacun calcule à sa manière; (sept
Isabelle ainsi calculait.
Au bas de l'escalier prudemment attendait
Le voisin Florimont. « Ah!... depuis quand, dit-elle,
» Monsieur, êtes-vous là? — J'y suis, mademoiselle,
» Depuis votre premier navet. »

∴

Un amant, ayant laissé échapper un *pet* en présence de sa maîtresse, lui adressa ces vers pour s'excuser :

Unique objet de mes désirs,
Philis, faut-il que mes plaisirs
Pour rien se changent en supplices,
Et qu'au mépris de votre foi,
Un *p..* efface les services
Que vous avez reçus de moi?

Je sais bien, ô charmant objet!
Que vous avez quelque sujet
D'être pour moi toute de glace,
Et je confesse ingénûment,
Puisque mon c.. fait ma disgrâce,
Qu'elle n'est pas sans fondement.

Si pourtant cet extrême amour,
Dont j'eus des preuves chaque jour,
Pour un *p...* s'est changé en haine,
Vous ne pouvez jamais songer
A rompre une si forte chaîne,
Pour aucun sujet plus léger.

Mon cœur, outré de déplaisirs,
Était gros de tant de soupirs,
Voyant votre amour si farouche,
Que l'un d'eux se trouva réduit,
Ne pouvant sortir par ma bouche,
A chercher un autre conduit.

S'il est vrai qu'on n'ose nier
La porte à chaque prisonnier,
Alors que la princesse passe,
Ce *p..* pouvait avec raison
Vous demander la même grâce,
Puisqu'il se voyait en prison.

S'il ne s'est pas fort bien conduit,
Qu'il ait fait quelque peu de bruit
Lorsqu'il se fraya cette voie,
C'est qu'il était si transporté,
Qu'il fit en l'air un cri de joie
En recouvrant sa liberté.

Hélas! quand je viens à songer
A ce sujet faible et léger,
Qui cause mon malheur extrême,
Je m'écrie en ma vive ardeur :
Fallait-il me mettre moi-même
Près de vous en mauvaise odeur!

Puisque nous avons déjà pris tant de galon, nous ne risquons guère d'en prendre un peu plus encore et de dire quelques mots d'une association bizarre qui existait à Caen au siècle dernier, et qui s'intitulait : Société des francs-péteurs. Plusieurs ouvrages en font mention, notamment un livret de Courvoisier intitulé *Zéphyr-artillerie* et l'*Art de péter* de Hurtaut, livre publié en Westphalie, chez Florent, 9, rue Pet-en-gueule, 1776. En tête est une dédicace au comte de Vent-Sec-et-Bruyant, seigneur de Pet-en-Ville et autres lieux. Voici les renseignements qu'on trouve dans ce volume sur la Société des francs-péteurs. L'association établie dans chaque ville est composée de trente membres au plus, nombre suffisant pour ramener à la liberté les concitoyens de bonne foi. Chacune de ces associations comporte un directeur, un sous-directeur, un orateur et un foudroyant. L'assemblée générale a lieu le 15 mars, lorsque les vents impétueux sont censés faire le plus de fracas. Le but de la société est de détruire le préjugé qui s'oppose à la libre sortie du *pet*. Tout franc-péteur doit agir, parler, essayer de convaincre, de détromper les hommes, de faire valoir le *pet*, d'augmenter de jour en jour ses triomphes.

Les candidats doivent être soumis à des épreuves successives : d'abord tentatives et exercices du *pet* dans leurs maisons; ensuite, opérations publiques en tout lieu, sans contrainte et sans explication; plus tard, opérations dans les maisons où la bonne compagnie se rassemble, avec justification véhémente de la liberté qu'on a prise. Le prosélyte doit péter librement devant ses parents, ses amis et ses convives, de quelque espèce qu'ils puissent être. Plus tard, il s'exercera en marchant et se donnera toute latitude dans les places publiques et dans les cafés. Il foudroiera le préjugé qui condamne le *pet*, dont le seul défaut est d'avoir été mal connu, dont le seul crime est une captivité inique; il prouvera que le plus léger et le plus aimable des zéphyrs ne peut alarmer personne.

Dans les assemblées générales, chacun des fauteuils occupés par les membres était garni d'un timbre excellent pour la reproduction du son, pour ordonner et modifier les vibrations que les *pets* forment dans leurs échappements. Dès que la séance était ouverte, le président pétait brusquement, et tous les frères de l'imiter aussitôt; l'opération se répétait trois fois. Après que chaque candidat avait prononcé la formule d'obéissance aux statuts, tous les frères faisaient une brusque décharge. Venait ensuite un dîner pendant lequel on pétait *sans ordre et sans nombre;* quelques frères lisaient des écrits en prose ou en vers, et on y applaudissait par des *pets*. Les séances se terminaient à la manière accoutumée, c'est-à-dire, écrit l'auteur, « en pétant de toutes les façons, mais cependant avec beaucoup d'harmonie et de précision. »

Cette société aurait dû prendre pour devise ces paroles de saint Augustin au livre XIV de sa *Cité de Dieu*, paroles qui prouvent que l'art chanté dans la *Crépitomanie* n'est pas d'invention récente : *Nonnulli ab imo, sine pudore nullo, tam numerosos edunt sonitus, ut etiam ex illa parte cantare videantur.*

Ce devait être un membre de la Société des francs-péteurs, que ce plaisant qui paria un dîner avec un restaurateur qu'il ferait cent *pets* de suite, ni plus ni moins. Il en fit cent deux : « Vous avez perdu, fit le restaurateur en voyant le nombre dépassé. — Tiens! et le garçon? vous croyez donc que je l'oublie? » répliqua le parieur, dont la langue n'était pas moins bien pendue. Nos mœurs sont devenues plus délicates, et aujourd'hui de semblables plaisanteries n'auraient aucune chance de succès. Il n'en était pas de même pour nos pères, lecteurs assidus de Rabelais, qui appelaient les choses par leur nom et ne trouvaient mauvais rien de ce qui était naturel; c'est ce qui arrachait cette exclamation à Montaigne : « O brutes que nous sommes, d'appeler brutale l'opération qui nous fait! »

Pet-au-Diable, nom d'une rue de l'ancien Paris. Voici l'explication qu'en donne Arlequin dans la farce du *Vieillard et Arlequin vendeur d'almanachs :*

« LE VIEILLARD. Rue du Pet-au-Diable? Oh! foi d'homme d'honneur, en voilà une qui est drôle!

ARLEQUIN. C'est que la princesse en courant cria : « Arrête, de par tous les diables. » En criant, elle s'efforça et fit un pet; c'est pourquoi on la nomme la rue du Pet-au-Diable. »

PÉTACA s. f. (pé-ta-ka). Nom que l'on donne, dans la Nouvelle-Grenade, à des corbeilles ou paniers tissés avec des lanières prises sur le pétiole de la feuille du *cartudovica palmata*, qui sert aussi à la confection des chapeaux dits de Panama : *Les* PÉTACAS *sont ordinairement teintes de diverses couleurs.*

PETACHIA ou **PETACHIAS**, rabbin allemand, né à Ratisbonne; il vivait au XII^e siècle. Il visita successivement la Pologne, la Tartarie, la Turcomanie, l'Arménie, l'Assyrie, la Chaldée, la Palestine, Jérusalem, examina avec attention les rites et cérémonies usités dans les synagogues et écrivit sur son voyage des mémoires dont un de ses proches a composé une relation intitulée *Sibbub Olam* (*Voyage dans le monde*) et publiée à Prague (1595, in-4°). Cet ouvrage est rempli d'histoires fabuleuses et de visions.

PETAGNA (Vincent), botaniste italien, né à Naples en 1734, mort dans la même ville en 1810. Il se fit recevoir docteur en médecine, suivit, en 1770, le prince de Kaunitz dans un voyage en Allemagne et en Italie, explora particulièrement la Sicile et la Calabre, devint professeur de botanique à l'université de Naples et forma de précieuses collections de plantes et d'insectes. On lui doit divers ouvrages, dont les principaux sont : *Institutiones botanicæ* (Naples, 1785, 5 vol. in-8°); *Specimen insectorum Calabriæ ulterioris* (Naples, 1786, in-4°); *Institutiones entomologicæ* (1792, 2 vol. in-8°).

PÉTAGNANE s. f. (pé-ta-gna-ne; *gn* mll.). Bot. Syn. de SMITHIE.

PÉTAGNIE s. f. (pé-ta-gnî; *gn* mll. — de *Petagna*, botan. ital.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des saniculées, comprenant des espèces qui croissent dans les forêts de la Sicile.

PÉTAIL s. m. (pé-tall; *ll* mll.). Nom qu'on donnait à un dard à grosse tête, en forme de pilon.

PÉTALACTE s. m. (pé-ta-la-kte — du gr. *petalon*, pétale; *aktis*, rayon). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PÉTALAIRE s. f. (pé-ta-lè-re). Erpét. Espèce de couleuvre de l'Inde.

PÉTALANTHÉES s. f. pl. (pé-ta-lan-té — du gr. *petalon*, pétale; *anthos*, fleur). Bot. Groupe de plantes dicotylédones, comprenant les familles des ébénacées, des myrsinées, des primulacées et des sapotacées.

PÉTALANTHÈRE s. m. (pé-ta-lan-tè-re — de *pétale*, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des laurinées, tribu des dicypelliées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. de CÉVALLIE, autre genre de végétaux.

PÉTALE s. m. (pé-ta-le — gr. *petalon*, proprement ce qui vole, du verbe *petomai*, *ptêmi*. Quelques-uns rapportent le grec *petalon*, non à *petomai*, voler, mais à *petaos*, étendu, de *petannumi*, étendre. Fabio Colonna est le premier qui, dans son livre imprimé à Rome en 1649, s'est servi du mot *pétale* pour différencier les feuilles des fleurs des feuilles proprement dites). Bot. Nom donné aux pièces foliacées qui composent la corolle : *Les étamines sont de l'étoffe parfumée dont on fait les* PÉTALES. (Toussenel.)

> D'un *pétale* découronnée
> A chaque soubresaut nerveux,
> Sa rose, jaunie et fanée,
> S'effeuille dans ses blonds cheveux.
> TH. GAUTIER.

PÉTALÉ, ÉE adj. (pé-ta-le — rad. *pétale*). Bot. Qui a un ou plusieurs pétales : *Fleur* PÉTALÉE.

PÉTALIDIE s. f. (pé-ta-li-dî — du gr. *petalon*, pétale; *idea*, forme). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des ruelliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PÉTALIFORME adj. (pé-ta-li-for-me — de *pétale* et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'un pétale : *Bractées* PÉTALIFORMES.

PÉTALIPARE adj. (pé-ta-li-pa-re — de *pétale*, et du lat. *pario*, j'enfante). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes se sont transformés en pétales.

PÉTALISME s. m. (pé-ta-li-sme — du gr. *petalon*, feuille). Antiq. gr. Exil que l'on votait contre un citoyen, à Syracuse, en écrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

— Encycl. Le *pétalisme*, l'ostracisme des Syracusains, fut quelque temps en usage chez ce peuple. Le nom du citoyen qu'on voulait bannir était écrit sur une feuille d'olivier et le bannissement prononcé lorsque la majorité des citoyens réclamait l'application de cette peine. Toutefois, l'exilé pouvait rentrer dans sa patrie cinq ans après l'avoir quittée, tandis qu'à Athènes la durée de l'exil était de dix ans. D'ailleurs, à Syracuse comme à Athènes, le citoyen qu'atteignait le *pétalisme* conservait la jouissance de ses biens et l'estime de tous. Il n'était banni que comme dangereux pour la liberté.

PÉTALITE s. f. (pé-ta-li-te). Minér. Silicate d'alumine et de lithine, qui forme des veines dans quelques pegmatites.

— Encycl. Cette substance, par ses caractères extérieurs, se rapproche des espèces feldspathiques. La cristallisation de la *pétalite* est encore inconnue; elle n'a été trouvée qu'en masses cristallines, présentant quatre clivages dont trois sont parallèles à une même droite et le quatrième incliné sur les trois premiers et plus facile. Sa composition est peu connue; elle renferme de la lithine, d'où lui vient le nom de feldspath à lithine. La dureté de la *pétalite* est celle du feldspath; réduite en lames minces, elle est translucide. Au chalumeau, elle fond sur les bords et devient plus transparente; elle colore la flamme en rouge, caractère de la lithine; avec le borax et le sel de phosphore, la coloration est plus intense et presque pourpre. Elle est inattaquable par les acides. La *pétalite* a un aspect laiteux; ses colorations sont le blanc, le grisâtre, le rose faible. Sa cassure est esquilleuse. On la distingue des feldspaths par sa réaction au chalumeau. La *pétalite* est très-rare et n'a encore été trouvée que dans l'île d'Utö, en Suède.

PÉTALOCÈRE adj. (pé-ta-lo-sè-re — du gr. *petalon*, feuille; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes comme feuilletées. ‖ On dit aussi PÉTALOCÉRIDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, appelés aussi LAMELLICORNES, comprenant les genres qui ont les antennes terminées par une massue composée de plusieurs feuillets, tels que les hannetons, les cétoines, etc.

PÉTALOCHILE s. m. (pé-ta-lo-ki-le — du gr. *petalon*, feuille; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Guyane.

PÉTALOCHIRE s. m. (pé-ta-lo-ki-re — du gr. *petalon*, feuille; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi PÉTALOCHÉIRE.

PÉTALODE s. m. (pé-ta-lo-de — du gr. *petalodês*, en forme de feuille). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Australie.

PÉTALODÉ, ÉE adj. (pé-ta-lo-de — du gr. *petalodes*, en forme de feuille ou de pétale). Bot. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles certains organes se trouvent transformés en pétales.

PÉTALOÏDE adj. (pé-ta-lo-i-de — du gr. *petalon*, feuille; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble aux pétales par sa structure, son tissu ou sa couleur : *Perianthe, calice* PÉTALOÏDE. ‖ *Demi-pétaloïde*, Se dit des calices dont les sépales, verts à l'extérieur, sont colorés à l'intérieur comme les pétales.

— Pathol. Se dit du sédiment de l'urine, lorsqu'il est écailleux ou semblable à des pétales de fleurs.

PÉTALOLÉPIS s. m. (pé-ta-lo-lé-piss — du gr. *petalon*, feuille; *lepis*, écaille). Bot. Syn. d'OZOTHAMNE et de PÉTALACTE.

PÉTALOMANIE s. f. (pé-ta-lo-ma-nî — du gr. *petalon*, pétale; *mania*, manie). Bot. Tendance de certaines parties des fleurs à prendre l'aspect d'une corolle. ‖ Peu usité.

PÉTALOME s. m. (pé-ta-lo-me — du gr. *petalon*, feuille; *omos*, semblable). Bot. Syn. de CARALLIE et de MOURIRIE.

PÉTALON s. m. (pé-ta-lon — du gr. *petalon*, feuille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des cébrionites, formé aux dépens des bruches, et dont l'espèce type vit à Java.

PÉTALOPE s. m. (pé-ta-lo-pe — du gr. *petalon*, feuille; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, dont l'espèce type habite le Caucase.

PÉTALOPÈDE s. m. (pé-ta-lo-pè-de — du gr. *petalon*, feuille, et du lat. *pes, pedis*, pied). Bot. Genre de plantes, établi pour des eupatoires ferrugineuses et à feuilles de romarin.

PÉTALOPOGON s. m. (pé-ta-lo-po-gon — du gr. *petalon*, pétale; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, tribu des phylicées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PÉTALOPS s. m. (pé-ta-lops — du gr. *petalon*, feuille; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des anisoscélites, tribu des coréides, formé aux dépens des nématopes, et dont l'espèce type habite la Guyane.

PÉTALOSOME adj. (pé-ta-lo-so-me — du gr. *petalon*, feuille; *soma*, corps). Zool. Qui a le corps aplati en forme de feuille.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons holobranches, caractérisée par un corps mince et allongé en forme de lame ou de feuille, et comprenant les genres ténioïde, lépidote, gymnètre, cépole, etc.

PÉTALOSPERME s. m. (pé-ta-lo-spèr-me — du gr. *petalon*, pétale; *sperma*, graine). Bot. Nom donné à un genre établi aux dépens des dolics.

PÉTALOSTÉMON s. m. (pé-ta-lo-sté-mon — du gr. *petalon*, pétale; *stemôn*, filament). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale.

PÉTALOSTÉMONE adj. (pé-ta-lo-sté-mo-ne — du gr. *petalon*, pétale; *stemôn*, étamine). Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle. ‖ Peu usité.

PÉTALOTOME s. m. (pé-ta-lo-to-me — du gr. *petalon*, pétale; *tomê*, coupure). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des myrtacées, et comprenant des espèces qui croissent en Cochinchine.

PÉTALURE s. m. (pé-ta-lu-re — du gr. *petalon*, feuille; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libelluliens, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie.

PÉTAMINAIRE s. m. (pé-ta-mi-nè-re). Antiq. rom. Nom donné à des baladins, sauteurs ou faiseurs de tours. ‖ On dit aussi PÉTAMENAIRE ou PÉTAMONAIRE.

PÉTANIELLE s. f. (pé-ta-ni-è-le). Bot. Variété de froment, cultivée dans le midi de la France.

PÉTARADE s. f. (pé-ta-ra-de — rad. *péter*). Suite de pets que font certains animaux lorsqu'ils ruent : *Le cheval se mit à ruer et à faire des* PÉTARADES. (Acad.) *A la vue de ces troupeaux, les chevaux s'effrayaient, pouffaient et faisaient des* PÉTARADES. (Th. Gaut.)

> Moitié de ce fardeau ne vous sera qu'un jeu.
> Le cheval refusa, fit une *pétarade*.
> LA FONTAINE.

— Fam. Série de bruits, canonnade :

> Le tranquille Anglais dort au bruit
> De ces nocturnes *pétarades*.
> PARNY.

PÉTARAH s. m. (pé-ta-râ). Sorte de panier en rotin, en usage dans l'Inde.

— Encycl. Les *pétarahs* sont des paniers en rotin ronds et couverts, fort en usage dans l'Inde pour les voyages en palanquin. Ces *pétarahs* sont l'accompagnement obligé du palanquin : c'est la cuisine, la cave et la boulangerie, qui ne doivent jamais quitter le voyageur et sans lesquels il se trouverait souvent pris au dépourvu dans les longues plaines désertes qu'il est obligé de traverser pour arriver à quelque localité pourvue des choses nécessaires à la vie. Près de chaque palanquin figurent toujours au moins deux paires de *pétarahs*, dont les vastes flancs sont bourrés jusqu'à la gueule. Ces paniers sont assortis par couples, chacun séparément dans un filet et suspendus aux deux extrémités d'un bambou long et flexible, de manière à se balancer sur l'épaule du porteur, nommé *cowry cara* ou *cowry vala*.

PÉTARASSE s. f. (pé-ta-ra-se). Mar. Sorte de hache avec laquelle on enfonce l'étoupe dans les coutures du navire.

PÉTARD s. m. (pé-tar — rad. *péter*). Sorte de machine de guerre en métal ou en bois, qu'on remplit de poudre à canon, et qu'on attache à une porte pour la briser, ou à une muraille pour la renverser : *Charger un* PÉTARD. *Mettre le feu à un* PÉTARD.

— Pyrotech. Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon et du papier ou du parchemin mis en plusieurs doubles et extrêmement battu et serré : *On apprend sans beaucoup de peine au rossignol à mettre le feu à un* PÉTARD. (Buff.) ‖ Petit appareil servant de jouet, qui est formé de papiers collés bout à bout et contenant de la poudre fulminante qui éclate lorsque l'on sépare violemment les morceaux : *Bonbons enveloppés dans des* PÉTARDS.

— Pop. Derrière : *Tomber sur son* PÉTARD. *S'asseoir sur son* PÉTARD.

— Chem. de fer. Nom donné à des boîtes détonantes que l'on place sur les rails, et dont la détonation, provoquée par le passage de la locomotive, indique au mécanicien conducteur qu'il doit s'arrêter : *On emploie les* PÉTARDS *quand on ne peut rester sur la ligne pour faire les signaux à vue; quand le brouillard empêche de voir à plus de 100 mètres; lorsque la vitesse d'un train se trouve momentanément ralentie, de manière à permettre à un homme marchant au pas de suivre le convoi.* (C. de Fageolles.)

— Entom. Nom vulgaire des brachines ou bombardiers. ‖ On dit aussi PÉTARDIER.

— Encycl. Art milit. L'ancien *pétard* se composait d'une espèce de mortier en bronze ou en fer fixé solidement sur un plateau de bois. On chargeait ce mortier de poudre jusqu'à 3 pouces du bord, par lits bien tassés, mais en ayant soin de ne pas écraser la poudre. On recouvrait cette charge d'un feutre ou d'un papier, puis, après avoir placé pardessus une étoupe, on achevait le remplissage avec un mastic chaud, composé de résine et de brique pilée, dans lequel était introduite une plaque de fer formant couvercle intérieur; le mortier fixé sur le plateau, on dégorgeait la lumière et on y adaptait une fusée lente. Le *pétard* était chargé de 6 à 7 livres de poudre. Le plateau était muni d'un crochet servant à le suspendre à un tire-fond que l'on vissait dans l'objet à enfoncer, et quand le *pétard* était ainsi suspendu, on mettait le feu à la fusée. Le *pétard* prêt à tirer pesait 42 kilogr. environ. Placer le *pétard*, y mettre le feu, étaient des opérations dangereuses que l'on ne faisait que de nuit. Pour se débarrasser des pétardiers, les assiégés imaginèrent les mâchicoulis, d'où ils jetaient de l'huile bouillante sur leurs ennemis. Alors les pétardiers s'abritèrent avec des pavois, qu'on soutenait au-dessus de leur tête tout le temps qu'ils plaçaient le *pétard*. Les mâchicoulis devenus insuffisants, on creusa un fossé devant la porte. Les pétardiers imaginèrent alors le *pétard à pont volant*, traversant le fossé en glissant sur une coulisse, jusqu'à l'extrémité de deux longues poutres. Le *pétard* parti, les poutres servaient de pont aux assiégeants pour pénétrer dans la place. Les assiégés couvrirent alors leurs portes de lames de fer, inventèrent les bascules, les traquenards, etc. Cette espèce de duel entre l'assiégeant et l'assiégé continuerait encore si la bombe n'était venue remplacer le *pétard*.

Les huguenots se servirent de *pétards* au siège de Calais, et le maréchal de Lesdiguières dut à ces engins la prise de Mo[illegible] et d'Embrun.

Voici ce que d'Aubigné dit des *pétards* : « Voici les premières nouvelles des *pétards* qui ont fait parler d'eux et qui n'avaient encore été essayés, [illegible] de Romagne. J'ai ouï dire aux premiers pétardiers qu'ils avoient inventé cette machine en contrefaisant [illegible] de petites armoires [illegible] de cercles de fer; comme de fait, les premiers que nous [illegible] papier qui vous marque l'heure du coup. Cette invention [illegible] et [illegible] la [illegible] de Navarre (Henri IV) [illegible] » (*Histoire universelle* de d'Aubigné.)

— Pyrotechnie. Le *pétard* est un petit tube de papier fort ou de carton qui est rempli de poudre et amorcé avec un bout de mèche à canon. Quand on met le feu à l'amorce, la charge s'enflamme et le *pétard* éclate en produisant une légère détonation. Lorsque ces *pétards* sont employés dans les feux d'artifice, ils atteignent parfois de très-grandes dimensions. Ceux que les artificiers livrent aux enfants sont très-petits, contiennent à peine quelques grains de poudre avec beaucoup de son et peuvent être regardés comme absolument inoffensifs.

Aujourd'hui, le *pétard* se compose d'une boîte cubique de bois [illegible], à [illegible] donne 0m,21 de côté intérieur, et que l'on amorce avec une fusée d'obus ou une mèche de communication. Il renferme 9 kilogr. de poudre au moins. On l'accroche contre l'obstacle au moyen d'un clou.

On donne le nom de *pétards flottants* à des espèces de mines employées par la marine et destinées à la défense des ports. Ces machines peuvent varier à l'infini dans leur forme et leurs dispositions; mais elles consistent toujours en une capacité remplie de poudre et [illegible] tantôt au niveau de l'eau, tantôt un peu au-dessous de la surface. L'appareil est pourvu d'un mécanisme qui enflamme la charge aussitôt qu'un bâtiment vient à le rencontrer. V. TORPILLE.

PÉTARDÉ, ÉE (pé-tar-dé) part. passé du v. Pétarder : *Porte* PÉTARDÉE.

PÉTARDER v. a. ou tr. (pé-tar-dé — rad. *pétard*). Tâcher de faire sauter avec des pétards : PÉTARDER *une porte*.

PÉTARDIER s. m. (pé-tar-dié — rad. *pétard*). Celui qui fait ou qui emploie les pétards.

— Entom. V. PÉTARD.

PÉTASE s. m. (pé-ta-ze — gr. *petasos*, de *petaô*, étendre, [illegible]) [illegible] mènent à la racine sanscrite *pat*, occuper, étendre, conservée également dans le latin *pateo*, être étendu). Antiq. gr. [illegible] peau de feutre rond et bas, à larges bords : *Hermès ou Mercure est représenté* [illegible] TASE *ailé*.

PÉTASITE s. m. (pé-ta-si-te — rad. *pétase*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant quatre espèces, qui croissent surtout dans les régions humides de l'Europe : *Le* PÉTASITE *commun est connu vulgairement sous le nom de chapelière.* (Jussieu.)

— Encycl. Les *pétasites* sont des plantes vivaces, à feuilles presque toutes radicales, grandes, réniformes ou cordiformes, dentées, paraissant après l'épanouissement des fleurs; à hampe souvent tomenteuse, dépourvue de véritables feuilles, mais munie d'écailles membraneuses, glabres, terminée par plusieurs capitules de fleurs rouges ou blanches, groupés en thyrse ou en panicule. Le *pétasite* commun, vulgairement nommé chapelière, a des feuilles très-grandes, cotonneuses, blanchâtres en dessous, une hampe haute de 0m,25 à 0m,50 et des fleurs purpurines, auxquelles succèdent des akènes munis d'aigrettes soyeuses. Cette plante croît dans les endroits humides de presque toute l'Europe; on la trouve [illegible] bord des fossés qui se remplissent d'eau pendant l'hiver [illegible] de *pétasite* [illegible] alors qu'on récolte ses capitules pour les faire sécher. [illegible] ritive, sudorifique, vulnéraire, vermifuge [illegible] tumeurs, les bubons, et pou[illegible] pagnes, on les emploie bea[illegible] par les abeilles; on [illegible] fleurs dioïques, plus rarement hermaphrodites. [illegible] les rocailles, aux abords des cascades, sur les talus herbeux, au bord des cours d'eau, sur

[illegible] produisent un assez bon [illegible] terres [illegible] [illegible] par éclats [illegible] »

[illegible] teux. Toutes ces espèces se ressemblent d'ail- [illegible]

PETASOPHORE [illegible] — Hist. nat. Qui porte un organe en forme de cha- [illegible]

— s. m. [illegible] Syn. de [illegible] genre [illegible] des oiseaux-mouches ou des colibris.

PETAU s. m. [illegible] Hist. N [illegible] donné à [illegible] vers le milieu du [illegible]

— **Encycl.** La révolte des *petaux* commença [illegible] en 1548. Vers le mois de mai, les habitants de ce bourg et des villages voisins se soulevèrent après avoir [illegible] par les violences d'un corps d'infanterie gasconne arrivé depuis peu [illegible]. Les paysans des environs de [illegible] se joignirent à ceux de Blanzac et, comme ils se trouvaient en nombre, ils se [illegible] sur Châteauneuf, forcèrent la prison de cette ville et délivrèrent quelques pauvres gens de leur canton, emprisonnés comme faux-sauniers. La compagnie d'ordonnance de Henri d'Albret marcha sur Bar[illegible] et fut repoussée par les paysans. L'insurrection devint alors générale. La Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis, le Périgord, le Limousin, l'Agenais et le Bordelais se soule[illegible] *Mort aux gabeleurs!* [illegible] ces masses fu[illegible] Une [illegible] de paysans, [illegible] pour chef un gentilhomme de Barbezieux nommé Puymoreau, s'emparèrent de Jarnac, de Cognac, de Saintes, et, dans [illegible] excès, saccageant les maisons des officiers de justice et de finances, tuant les seigneurs qui se montraient opposés à leur entreprise.

Partout ils délivraient les faux-sauniers ou contrebandiers. Une de leurs bandes surprit le procureur général de la gabelle, près de [illegible] aussitôt assommé et jeté dans la rivière. « Va, s'écriaient les paysans, va, méchant gabeleur, saler les poissons de la Charente. » Leurs chefs, qui prenaient le titre de coronels ou colonels, dirigeaient ces troupes avec beaucoup d'habileté. Puymoreau principalement se conduisit comme un général consommé. Blaye, Bourg, Libourne [illegible] révolte, et Bordeaux, [illegible] exemple, les imita. Si toute la France eût fait ainsi, il est bien évident qu'il y eût eu une révolution dans l'État, car jamais la noblesse ni l'armée n'eussent réussi à vaincre ces paysans révoltés, que, par dérision, l'on appelait les *petaux*. Le maître des [illegible] l'Angoumois, effrayé par l'imminence du danger, courut en Piémont trouver le roi et lui présenter les griefs des révoltés. Pendant ce temps, les Bordelais avaient égorgé le sire de Monneins, lieutenant général du roi de Navarre dans le gouvernement de Guyenne. Les officiers de la [illegible] et les bourgeois qui leur étaient alliés furent torturés et massacrés sans pitié. Les révoltés pillèrent et démolirent plusieurs hôtels et attaquèrent le château Trompette qui, gardé par quelques hommes seulement, [illegible] Ce fut la dernière victoire de la révolte. Le parti de la bourgeoisie feignit de faire cause commune avec les paysans et les trahit.

Des bourgeois armés de piques se mêlaient au peuple pour le contenir, et, après avoir assassiné les plus séditieux, ils fermèrent les portes de la ville pour couper toute communication avec les campagnes. L'ordre fut ainsi rétabli à Bordeaux, mais non dans les villes voisines. Montmorency arriva sur ces [illegible] de ses terribles lansquenets. Il entra à Bordeaux le 9 octobre, et [illegible] y conduisirent comme en pays [illegible]. La ville fut condamnée à payer 200,000 livres. Les jurats de la ville et les [illegible] furent forcés de déterrer [illegible] corps de Monneins; on fit [illegible] qui furent exécutés [illegible] Montmorency se dirigea vers la Saintonge et l'Angoumois, déjà pacifiés [illegible] l'Aunis, qui avait promis aux habitants que l'on oublierait le passé. Mais Montmorency ne pouvait oublier que l'un de ses fils avait péri dans la révolte. Il [illegible] atroce. Les arbres [illegible] pour y pendre les paysans. Il brûla et pilla tout sur son [illegible] habitants furent [illegible] malheureuse petite ville ne s'en est jamais relevée, et depuis lors [illegible] L'Angoumois fut presque dépeuplé. Le peu d'habitants qui [illegible] une haine mortelle à la royauté. C'est ainsi que [illegible] guerres de religion. Toutes les bandes des [illegible] tombèrent au pouvoir des gens du roi.

[illegible] Puymoreau [illegible] qu'il était gentilhomme; les autres subirent des châti-ments ignominieux. Le curé d'une paroisse voisine fut brûlé vif pour s'être mis à la tête de ses paroissiens lors du soulèvement; deux coronels, dont l'un était bourgeois de Blanzac, eurent la tête ceinte de couronnes de fer rougies [illegible] sur la roue. Cependant Henri II, reconnaissant la justesse des plaintes [illegible] le tarda pas à abolir l'impôt.

La meilleure histoire qui ait été écrite sur cette révolte est celle de Paradin, dont le récit est fort détaillé, et en qui on doit avoir confiance parce qu'il est contemporain des faits dont il parle. V. aussi Vieilleville et de Thou.

PETAU (Paul), antiquaire et chronologiste français, né à Orléans en 1568, mort à Paris en 1614. Il devint, en 1588, conseiller au parlement de Paris; mais il s'occupa surtout d'histoire et d'antiquités. Petau avait formé une belle collection d'antiques et de manuscrits. On cite, comme les meilleurs de ses écrits : *Dissertatio de epocha annorum incarnationis Christi et indictionibus et variis ab annis Christi supputandi modis* (Paris, 1604, in-4°); *De Nithardo comite, Caroli Magni ex filia nepote syntagma* (Paris, 1613, in-4°). Petau, qui avait étudié plus particulièrement la chronologie et l'histoire du moyen âge, releva quelques erreurs de Baronius, qui s'en fâcha, et un instant il eut l'idée d'entreprendre une critique suivie des *Annales* de ce savant. Il correspondait avec les premiers érudits de son siècle, et l'on trouve quelques lettres de lui dans les *Epistres françoises* écrites à Scaliger.

On a encore de lui une description des antiques de son cabinet, avec planches : *Antiquariæ supellectilis portiuncula* (1610, in-4°) et une description des médailles, la plupart du moyen âge, qu'il possédait, également avec planches (1610, in-4°).

PETAU (le P. Denis), en latin **Petavius**, célèbre antiquaire et chronologiste français, petit-neveu du précédent, né à Orléans en 1583, mort à Paris en 1652. Après avoir fait des études brillantes dans sa ville natale, il vint étudier la philosophie à Paris; en même temps, il allait assidûment à la Bibliothèque royale compulser les manuscrits. Casaubon remarqua bientôt ses aptitudes spéciales pour la philosophie et l'archéologie et l'engagea à préparer une édition de Synesius. Petau n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il obtint au concours la chaire de philosophie de l'université de Bourges. Peu après, il obtint un canonicat à Orléans, puis, entraîné par le Père Fronton du Duc, il entra dans la société de Jésus en 1605. Petau fit son noviciat dans l'école des jésuites de Nancy et se voua à la théologie, dans laquelle il se perfectionna à l'université de Pont-à-Mousson. Il professa ensuite la rhétorique à Reims (1609) et à La Flèche (1613). Ses vastes connaissances et ses travaux érudits attirèrent sur lui l'attention et, en 1618, il fut appelé à la Sorbonne. En 1622, il obtint la chaire de théologie positive, qu'il occupa pendant vingt-deux ans, et fut, à partir de 1623, bibliothécaire du collège de Clermont. Petau montra dans tous les sujets qu'il traita et dans ses œuvres littéraires autant d'érudition que d'éloquence. Quoique doux et modeste de caractère, il devenait fort aigre dans la discussion; il attaqua surtout Saumaise et Scaliger, contre lesquels il devait avoir certaines rancunes religieuses, puisqu'ils s'étaient faits protestants. Cependant il resta toujours dans les meilleurs termes avec Grotius. Il jouit de son temps d'une réputation extraordinaire. On frappa, en son honneur, une médaille portant ces mots : « Au prince des chronologistes. » Le pape Urbain VIII essaya de l'attirer à Rome, et Philippe IV lui fit de brillantes propositions pour qu'il allât se fixer à Madrid. Dans ses ouvrages théologiques, il rompit avec les formules et les distinctions scolastiques.

Outre son édition de *Synesius* (1612, in-fol.), celle de *Saint Epiphane* (1622, 2 vol. in-fol.), ses notes sur *Nesychius* et divers ouvrages théologiques ou religieux, nous mentionnerons : *Paraphrasis psalmorum* (1637, in-12); *Dissert. theolog. ecclesiasticarum lib. II* (1641, in-8°); *Theologia dogmatica* (1644-1650, 5 vol. in-fol.), [illegible] *De la pénitence publique* (1644, in-4°). On lui doit les ouvrages suivants, relatifs à la chronologie : *Opus de doctrina temporum* (1627, 2 vol. in-fol.). Il y a surpassé Jos. Scaliger en connaissances mathématiques et l'a égalé en patience dans les recherches; mais il a profité des idées de son devancier, qui lui avait bien facilité la tâche en lui indiquant la méthode à suivre. L'ouvrage est divisé en treize livres, dont les huit premiers exposent les principes de la science des temps; les quatre suivants expliquent l'usage de la chronologie en histoire comme moyen de critique; enfin le dernier applique à une chronique qui finit en 533 les principes développés dans les premiers livres; *Uranologion, sive systema variorum auctorum qui de sphæra ac sideribus eorumque motibus græce commentati sunt* (Paris, 1630, in-fol.), complément de l'ouvrage précédent; c'est un recueil de petits traités grecs sur l'astronomie, accompagnés de dissertations et de notes, et divisé en huit livres. Le premier explique le lever et le coucher des étoiles; le second expose les opinions des anciens sur les solstices, les équinoxes, le lever des étoiles, le troisième réfute les idées de Scaliger sur l'anticipation des équinoxes; le quatrième traite de l'année grecque et athénienne; le cinquième, de l'année des Hébreux, des Égyptiens et des Romains; le sixième et le septième sont la critique des notes de Saumaise sur Solinus; le huitième, enfin, expose la chronologie chrétienne avec ses différentes ères et ses *computs*. Dans l'édition d'Anvers (1705, 3 vol. in-fol.), cet ouvrage est réuni à la *Doctrina temporum* et augmenté d'une préface du Père H[illegible]; *Tabulæ chronologicæ* (Paris, 1628, in-fol.), manuel de chronologie pratique sous forme de tableaux, avec les dates de l'histoire des rois, des dynasties, des villes, des événements et des hommes remarquables depuis la création; il a été souvent reproduit; *Rationarium temporum* (Paris, 1633-1634, 2 vol. in-12), résumé des principaux résultats de la science chronologique, ouvrage très-précieux qui a été continué par Perizonius (Leyde, 1710-1724-1745) et souvent traduit en français; la *Pierre de touche chronologique* (Paris, 1636, in-8°). On a encore de lui des discours latins, *Orationes* (1620, in-8°); des poésies grecques, latines et hébraïques, *Opera poetica* (1620, in-8°); *Græca carmina* (1641, in-8°). Sa vie a été écrite par H. de Valois, en tête de son édition de *Saint Epiphane*.

PÉTAUD s. m. Terme qui n'est usité que dans cette phrase : *La cour du roi Pétaud*. V. COUR.

PÉTAUDIÈRE s. f. (pe-tô-diè-re — rad. *Pétaud*). Assemblée, réunion de gueux, de mendiants; cour du roi Pétaud, lieu où tout le monde est maître, où il est impossible de s'entendre : *Genève est une* PÉTAUDIÈRE *ridicule*. (Volt.)

PÉTAURE s. m. (pé-tô-re — gr. *petauros*; de *petaô*, je vole). Antiq. gr. Espèce de roue posée sur un essieu, au moyen de laquelle deux hommes se balançaient en l'air. ‖ Machine dont se servaient les pétauristes pour se donner un élan.

— Mamm. V. PÉTAURISTE.

PÉTAURIN, INE adj. (pé-tô-rain, i-ne — rad. *pétaure*). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte au pétaure.

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre pétaure.

PÉTAURISTE s. m. (pé-tô-ri-ste — gr. *petauristês*; de *petaô*, je vole). Antiq. gr. Bateleur, sauteur, qui, au moyen du pétaure, semblait s'élancer dans les airs.

— Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des phalangers, et comprenant les phalangers volants. ‖ Nom scientifique de la guenon blanc-nez et de l'écureuil volant de l'Amérique du Sud.

— Entom. Syn. de LÉMA.

— **Encycl.** Mamm. Les *pétauristes* ou *phalangers volants* se distinguent des phalangers proprement dits par l'absence complète de dents canines; par une large membrane qui s'étend sur les flancs depuis les membres antérieurs jusqu'aux postérieurs; enfin, par leur queue cylindrique, non prenante. Ils habitent les forêts de l'Australie et ont des mœurs nocturnes. Ils ne volent pas comme les chauves-souris, mais sautent de branche en branche, à des distances souvent considérables, comme les polatouches, à l'aide de leur membrane qui leur sert de parachute. Ils se nourrissent de feuilles d'arbres, rarement de fruits ou d'insectes. Ces animaux sont très-communs; les naturels leur font la chasse et en détruisent beaucoup, soit pour se nourrir de leur chair, soit pour faire avec leur peau de petits manteaux. Cette peau constitue une très-belle fourrure et pourrait, si on l'utilisait davantage, former une branche de commerce assez importante.

Le *pétauriste taguanoïde* est la plus grande espèce du genre; il a environ 0m,55 de longueur totale, non compris la queue, qui mesure près de 0m,50; son pelage est très-doux, gris brunâtre en dessus, avec la gorge et la poitrine blanches et les pieds presque noirs. On en connaît une variété à pelage entièrement blanc. Cette espèce habite l'Australie et plus particulièrement la Nouvelle-Galles du Sud. Le *pétauriste sciurin*, long de près de 0m,20, avec une queue qui dépasse cette longueur, a des formes sveltes et élégantes qui rappellent celles de l'écureuil. Le *pétauriste du Pérou* est de la taille de celui-ci. Les *pétauristes à grande queue et à ventre jaune* atteignent celle du surmulot; toutes ces espèces, à pelage gris brun en dessus, blanc en dessous, habitent l'Australie. Le *pétauriste pygmée* ou *nain* ne dépasse pas la dimension d'une souris; il a des formes plus ramassées que les autres espèces, dont il se distingue d'ailleurs par sa queue à poils parfaitement distiques.

PÉ-TCHÉ-LI, golfe et province de Chine. V. TCHE-LI.

PETCHENEG, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 60 kilom. E. de Kharkov; 7,000 hab.

PETCHENÈGUES, peuple d'origine turque, qui habita d'abord le Turkestan, s'avança ensuite vers l'O., franchit la chaîne du Caucase vers l'an 884, fonda un empire qui occupait toute la partie méridionale de la Russie, sur les confins de l'empire turc. Cet empire s'étendait sur la Bessarabie, les gouvernements actuels d'Orel et de Kherson, de Podolie, d'Iekabrenoslov, et sur la Moldavie et la Valachie. Des guerres continuelles contre les Russes, les Turcs et les Hongrois diminuèrent peu à peu cet empire, et, à partir du XIIe siècle, l'histoire ne fait plus mention de ce peuple.

PETCHIMAL s. m. (pè-tchi-mal). Sorte de tissu de coton, qu'on fabrique en Orient, et qui sert surtout comme linge de bain ou pour porter sur la peau.

PETCHORA ou **PETSCHORA**, fleuve de la Russie d'Europe. Il prend sa source dans le gouvernement de Perm, traverse les gouvernements de Vologda et d'Arkhangel, coule d'abord au N., ensuite à l'O., puis, quand il a atteint le 66e degré de latitude, il infléchit au S.-O., enfin au N., et se jette dans la mer Glaciale au-dessous de Poust-Ozersk, après un parcours d'environ 1,100 kilom. Ses principaux affluents sont l'Ouça, à droite, et l'Igma, à gauche. Le bassin de la Petchora est borné, au S. et à l'O., par la chaîne du Timan, à l'E. par les monts Ourals, au N. par la mer Glaciale. Il a environ 170,000 kilom. carrés. Il appartient au district de Mésen et est presque entièrement désert et inhabité.

PÉTÉCHIAL, ALE adj. (pe-te-chi-al, a-le — rad. *pétéchies*). Pathol. Qui est accompagné de pétéchies, qui est de la nature des pétéchies : *Épanchement* PÉTÉCHIAL. ‖ *Fièvre pétéchiale*, typhus.

PÉTÉCHIES s. f. pl. (pé-té-chî — du lat. *pestis*, peste, d'où le bas latin *pestechiæ*, pétéchies). Pathol. Taches rouges ou pourprées, dues à un épanchement sanguin dans le réseau muqueux de la peau et se montrant ordinairement durant le cours des maladies aiguës les plus graves. ‖ Nom donné quelquefois au pourpre.

— **Encycl.** Les *pétéchies* étaient un caractère presque constant des maladies pestilentielles qui ont ravagé l'Europe pendant le moyen âge. Pendant la peste d'Athènes, les sujets frappés du fléau avaient presque tous le corps couvert de taches noires ou livides. (Thucydide.) Dans les temps modernes, les épidémies de typhus ont toutes présenté des *pétéchies* comme un des symptômes les plus constants. Ces taches apparaissent dès les premiers jours de la maladie et se montrent sur la poitrine, sur le dos et sur le cou plutôt que sur les membres. Le visage n'en est presque jamais affecté. La forme des *pétéchies* se rapproche beaucoup des taches de la rougeole; elles en diffèrent en ce qu'au lieu d'être réunies par groupes elles sont isolées et l'intervalle de peau qui les sépare est entièrement sain. Nul symptôme n'avertit les malades de l'éruption pétéchiale, et la maladie qu'elle accompagne n'en paraît point influencée. Les taches ne forment point des vésicules; elles persistent vingt-quatre ou quarante-huit heures et disparaissent ensuite avec une légère desquamation de l'épiderme. Le moment de l'éruption est celui où les symptômes généraux présentent la plus grande intensité, et, si les *pétéchies* par elles-mêmes sont incapables de transmettre la maladie dont elles sont le symptôme, il n'en est pas moins vrai qu'au moment de leur éruption, le principe contagieux est plus facilement transmissible. Le pourpre est la maladie qui présente le plus de ressemblance avec l'éruption des *pétéchies;* mais il suffit d'apporter une attention sérieuse à l'examen de ces deux affections pour les distinguer l'une de l'autre. V. POURPRE.

PÉTEL (dame). V. DUMAS (Marie).

PET-EN-GUEULE ou **PÈTE-EN-GUEULE** s. f. Sorte de jeu populaire dans lequel deux des joueurs se tiennent l'un debout, l'autre la tête en bas, saisissent avec les bras les jambes l'un de l'autre, et se renversent sur un autre joueur qui se tient le dos incliné, de façon que celui qui était debout se trouve à son tour la tête en bas : *Jouer à la* PET-EN-GUEULE.

PET-EN-L'AIR s. m. Sorte de robe de chambre qui ne descend qu'au bas des reins : *Monsieur, voulez-vous me permettre de passer mon* PET-EN-L'AIR? (Labiche.)

> Plus gingant qu'un *pet-en-l'air*,
> Plus étourdi qu'un éclair,
> Plus méchant que Lucifer.
>
> Mme DU DEFFANT.

— Pl. PET-EN-L'AIR.

PÉTENUCHE s. f. (pè-te-nu-che). Comm. Bourre de soie d'une qualité inférieure.

PÉTER v. n. ou intr. (pé-te. — Ce verbe est dérivé de *pet;* or *pet*, italien *peto*, représente le latin *peditum*, substantif participial du verbe *pedere*, péter. Pour reproduire ce dernier, Rabelais orthographiait *péder*. Quant au latin *pedere*, pour *perdere*, il se rattache à la racine sanscrite *pard*, péter, d'où aussi le grec *perdô*, même sens; allemand *farzen*, anglais *to fart*, lithuanien *perdziu*, russe *perzu*, etc. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pète, qu'ils pètent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je péterai, nous péterions*). Faire un pet : *Un petit fat demandait un jour à Rabelais : « D'où vient que bien souvent je* PÈTE *en pissant? » Rabelais lui répondit : « Cela n'est rien, tous les ânes en font autant. »*

— Par anal. Faire une explosion, un bruit subit et éclatant : *Le bois de chêne* PÈTE *dans le feu. Cette toile, cette fusée, ce pistolet, ce fusil* PÈTE *bien. Ce vin fait* PÉTER *les bouteilles*. (Acad.)

L'orfraie, aux sifflements rauques de la tempête,
Mêle ses cris; le toit craque, la bûche *pète*.
TH. GAUTIER.

‖ Crever avec explosion : *Son fusil, son pistolet lui a* PÉTÉ *dans la main.*

— *Péter dans la main*, Echouer en cours d'exécution : *Cette affaire m'a* PÉTÉ DANS LA MAIN. ‖ Manquer de parole : *Ne vous fiez pas à lui, il vous* PÉTERA DANS LA MAIN. ‖ Manquer tout à coup, perdre subitement sa valeur : *J'avais pour cinquante mille francs de billets qui m'*ONT PÉTÉ DANS LA MAIN.

— Fam. *La tête me pète.* Se dit lorsqu'on éprouve une douleur lancinante comme si la tête allait éclater.

— Loc. pop. *Péter plus haut que le cul*, Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état, de sa position.

— *La queule du juge en pétera, Il faut que la queule du juge en pète.* Se dit lorsque, dans une affaire, on refuse tout accommodement, et qu'on veut qu'elle soit jugée.

PETER (Venceslas), peintre bohémien, né à Carlsbad en 1742, mort à Rome en 1829. Il était armurier, lorsque le prince de Kaunitz, frappé de son talent pour la ciselure, le fit venir à Rome et lui fournit les moyens d'apprendre à sculpter et à peindre. Peter se consacra particulièrement à la peinture d'animaux, dont il rendait, avec une grande vérité, les mouvements et les habitudes. Il devint professeur de peinture à l'Académie de Saint-Luc. On cite de lui : un bas-relief en terre cuite de vingt figures; des tableaux d'histoire représentant *Daniel*, *Hercule* et *Junon*; le *Paradis terrestre*, son chef-d'œuvre, etc.

PETERBOROUGH, en latin *Petuaria*, ville d'Angleterre, dans le comté et à 60 kilom. N.-O. de Northampton, sur la Nen; 11,735 hab. Siége d'un évêché fondé par Henri VIII en 1541. Commerce de blé, charbons, bois, chaux, briques, pierres. Cette petite ville, aux rues régulières et bien bâties, possède une belle cathédrale d'architecture normande, dont le chœur, la nef, le transept datent du XIIe siècle. La façade occidentale et la chapelle Notre-Dame sont d'une date beaucoup plus récente. L'édifice a 144 mètres de longueur sur 55 mètres de largeur et une tour haute de 50 mètres; à l'intérieur, on voit quelques anciens monuments funéraires, dont l'un passe pour être celui du roi Veada. C'est dans cette église que furent inhumées Catherine d'Aragon, femme de Henri VIII, et Marie Stuart. A l'extrémité occidentale de la cathédrale se trouvent les restes d'un célèbre monastère de bénédictins, fondé vers 660 par un roi mercien, sous le nom de Medeshamstede. Ce fut autour de ce monastère que se forma la ville qui lui emprunta d'abord son nom. En 966, la ville changea le nom de Medeshamstede en celui de Peterborough. L'abbaye, restaurée à la même époque, était une des plus belles de l'Angleterre, lorsqu'elle fut presque entièrement détruite à l'époque de la Réforme. Il en reste encore des cloîtres mesurant de 45 à 50 mètres de longueur. A l'église Saint-Jean, qui se trouve dans la ville, on remarque un beau bas-relief par Flaxman.

PETERBOROUGH, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Hampshire, à 60 kilom. S.-O. de Concord; 4,000 hab. Industrie active; fabrication d'huile, de papier, de lainages et de coton.

PETERBOROUGH (Charles MORDAUNT, comte DE), général et homme d'Etat anglais, né en 1658, mort à Lisbonne en 1735. Il servit d'abord dans la marine, se distingua pendant l'expédition d'Alger et à la défense de Tanger, alla occuper, à la mort de son père, lord Mordaunt de Reygate, vicomte d'Avallon, un siége à la Chambre haute et fit une vive opposition à la politique de Jacques II. Sous le prétexte de prendre le commandement d'une frégate hollandaise envoyée aux Indes, Charles Mordaunt partit pour La Haye et pressa le prince d'Orange d'opérer une descente en Angleterre. Lors de la révolution de 1688, il rendit au roi Guillaume de très-grands services et devint, l'année suivante, lord de la trésorerie, en même temps qu'il recevait le titre de comte de Montmouth. Brave et généreux, mais irréfléchi et mobile, d'un jugement peu sûr, d'un zèle intempestif, il se rendit désagréable à ses collègues du parti whig et au roi, dut se démettre de ses fonctions de lord de la trésorerie en 1694, se compromit par ses imprudences lors du procès de Fenwick (1697) et fut pendant quelque temps enfermé à la Tour de Londres. Cette même année, Mordaunt prit le titre de comte de Peterborough que lui laissait son oncle.

Après être resté à l'écart des affaires publiques pendant la fin du règne du roi Guillaume, il fut nommé par la reine Anne membre du conseil privé et commandant en chef des forces envoyées en Espagne pour soutenir les prétentions au trône de l'archiduc Charles d'Autriche (1705). Peterborough arriva à Gibraltar avec ce prince, s'empara de Valence sans coup férir, voulut marcher immédiatement sur Madrid, mais dut céder à l'avis du prince de Hesse-Darmstadt, qui se prononça pour une attaque contre Barcelone. Le siége de cette ville traînait en longueur et les troupes anglo-hollandaises étaient sur le point de renoncer à la prendre lorsque, par un hardi coup de main, Peterborough se rendit maître de la forteresse de Moujuich, dont la prise entraîna celle de la place. Ce trait d'audace, les procédés chevaleresques dont il usa envers les habitants en ordonnant de leur rendre le butin qu'on leur avait pris et de donner la liberté à la duchesse de Pepoli, enfin le soin qu'il mit à faire rendre aux Catalans leurs anciennes libertés lui concilièrent la sympathie générale, et l'on vit successivement Tarragone, Girone, Tortose, Lerida, San-Matheo lui ouvrir leurs portes et s'attacher à la cause de l'archiduc. L'année suivante, une armée française, sous les ordres du maréchal de Tessé, vint mettre le siége devant Barcelone que le comte de Toulouse attaqua en même temps avec une flotte du côté de la mer. Peterborough accourut; mais, comme il n'avait qu'un très-petit corps de troupes, il dut se borner à fatiguer l'ennemi par d'incessantes escarmouches, à lui couper les vivres, à introduire des provisions dans la place jusqu'à ce que l'arrivée d'une flotte anglaise forçât l'armée française à gagner le Roussillon. Grâce à cette retraite, lord Galway put entrer à Madrid, qui venait d'abandonner Philippe V. Peterborough engagea alors l'archiduc à s'établir solidement dans sa capitale; mais on n'écouta point ses conseils et on ne lui donna pas le commandement de toute l'armée, comme il l'avait espéré. Fort mécontent de l'archiduc, il demanda et obtint la permission de quitter l'armée et de se rendre à Gênes. Après son départ, les choses changèrent complétement de face pour le prétendant autrichien. Son armée fut battue à Almanza (1707) et l'ennemi lui fit 10,000 prisonniers pendant la retraite sur Valence. A la nouvelle de ces désastres, le gouvernement anglais rappela Peterborough pour rendre compte de sa conduite et des raisons qui lui avaient fait abandonner son commandement. Le brillant général n'eut nulle peine à se justifier et la Chambre haute reconnut qu'il avait rendu d'éminents services en Espagne.

A partir de 1710, il remplit d'importantes missions diplomatiques à Vienne, à Turin, à Naples (1713), fut appelé, cette même année, au gouvernement de Minorque, et devint, sous George Ier, général de toutes les forces navales de l'Angleterre. Il mourut à Lisbonne, où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé. Il avait secrètement épousé en secondes noces une chanteuse célèbre, Anastasie Robinson.

Le comte de Peterborough joignait à une imagination exaltée un caractère romanesque, une activité infatigable et la passion de ne rien faire comme les autres hommes. « Son courage, dit Macaulay, avait toute l'impétuosité française et toute la fermeté anglaise. Sa fertilité et son activité d'esprit étaient presque incroyables. Elles se montrent dans tout ce qu'il fit, dans ses campagnes, dans ses négociations, dans sa correspondance familière, dans sa conversation la plus légère et la moins étudiée. Il était un tendre ami, un généreux ennemi et, dans sa conduite, un véritable gentleman. Mais ces splendides talents et ces vertus furent rendus presque inutiles à son pays par sa légèreté, son impatience du repos, son irritabilité, son goût maladif pour la nouveauté et l'excitation. Le repos lui était insupportable. Il aimait à courir autour de l'Europe plus vite qu'un courrier. Le changement d'occupation lui était aussi nécessaire que le changement de place. Il aimait à dicter six ou sept lettres à la fois. Peterborough fut le dernier des chevaliers errants, brave jusqu'à la témérité, libéral jusqu'à la profusion, courtois dans ses rapports avec les ennemis, le protecteur des opprimés, l'adorateur des femmes. Ses vertus et ses vices étaient ceux d'un chevalier de la Table ronde. » Peterborough avait beaucoup d'esprit et était très-prompt à la repartie. Entouré un jour d'hommes du peuple qui, le prenant pour le duc de Marlborough, proféraient des paroles menaçantes : « Messieurs, leur dit-il, j'ai deux moyens de vous convaincre que je ne suis pas le duc de Marlborough; d'abord je n'ai que 5 guinées dans ma poche; secondement, les voilà à votre service. » En disant ces mots, il leur jeta sa bourse et se retira au milieu des acclamations de la foule. C'est également lui qui, avec sa grande liberté de langage, disait pendant la guerre d'Espagne, en parlant de lui et du général français qui lui était opposé, et faisant allusion aux princes qu'ils servaient : « Que nous sommes de grands ânes de combattre pour ces deux gros benêts! »

PETER-BOTTE, montagne de l'île Maurice (ancienne île de France). Elle appartient à la chaîne du Pouce, dont elle est le point le plus élevé. Selon l'abbé de La Caille, elle aurait 424 toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer. De son sommet, qui se distingue à une grande distance, partent différentes arêtes interrompues par des fissures. De hardis touristes sont parvenus pour la première fois à atteindre le sommet du Peter-Botte en septembre 1832.

PETERHOF, village de la Russie d'Europe, sur le golfe de Kronstadt, gouvernement et à 28 kilom. S.-O. de Saint-Pétersbourg, à 8 kilom. d'Oranienbaum; 600 hab. Beau château impérial, bâti sur une colline, et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur Saint-Pétersbourg, Kronstadt et la mer; les bâtiments n'en sont pas très-réguliers, mais de superbes jardins, des jets d'eau, des cascades, des grottes et la belle disposition des parcs en font un séjour enchanteur. Pierre le Grand le fit construire en 1711, sur les plans du célèbre Leblond, et, depuis cette époque, on n'a cessé de l'embellir. Dans le jardin inférieur, on a construit deux maisons de plaisance, nommées Marly et Monplaisir : la première a été bâtie par Pierre le Grand; la seconde, bâtie par l'impératrice Elisabeth, est fameuse pour les rares et beaux tableaux qu'elle renferme; à 4 kilom. de Peterhof, cette princesse a fait établir, en 1750, un atelier hydraulique pour tailler et polir les pierres précieuses.

PETERHEAD, bourg d'Ecosse, comté et à 43 kilom. N.-E. d'Aberdeen, sur la mer du Nord; 6,500 hab. Source ferrugineuse acidule et bains très-fréquentés. Riches carrières d'excellent granit. Fabrication active de fil, de drap et de coton. Petit port de commerce et de pêche; armements pour la pêche de la baleine.

PETERMANN (Auguste-Henri), géographe allemand, né à Bleicherode (Harz) en 1822. Il entra, en 1839, à l'Ecole artistique de géographie que Berghaus avait fondée à Potsdam, et, pendant six ans, il y acquit des connaissances géographiques fort étendues et, en même temps, une rare habileté pour dessiner des cartes. Il travailla surtout à cette époque au célèbre *Atlas physique* de Berghaus, dont il était devenu le secrétaire, et fit un grand nombre de cartes, entre autres celle de l'*Asie centrale* d'Alex. de Humboldt. En 1845, Petermann fut appelé à Edimbourg pour y diriger la publication de l'édition anglaise que A.-C. Johnston donnait de ce même *Atlas physique*, dont il dessina un grand nombre de cartes et dont le texte est tout entier son œuvre. Deux ans plus tard, il s'établit à Londres, y publia entre autres ouvrages un *Atlas de géographie physique*, en collaboration avec Th. Milner, fournit à l'*Athenæum* et à l'*Encyclopedia britannica* un grand nombre d'articles de géographie, et s'occupa surtout avec ardeur, dès cette époque, de l'étude de la géographie des zones arctiques, ainsi que le prouvent ses mémoires intitulés : *De la distribution de la vie animale dans la zone arctique*, *Sir John Franklin*, la *Mer du Spitzberg* et la *Pêche de la baleine dans les régions arctiques*, et qui furent insérés dans le *Journal de la Société royale géographique de Londres* (vol. XXII et XXIII).

Il acquit bientôt une réputation européenne, en attachant son nom aux expéditions faites en Afrique par Richardson, Barth et Overweg en 1849, et par Vogel en 1853. Ce fut grâce à son initiative et à l'intervention de l'ambassadeur prussien de Bunsen que des naturalistes allemands furent appelés à prendre part à cette dernière expédition; ce fut encore Petermann qui fit connaître les résultats de ces intéressants voyages. Le premier il en publia des comptes rendus dans l'*Athenæum*, dans le *Journal de la Société royale*, etc., ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Relation de l'expédition dans l'Afrique centrale* (Londres, 1855). Ce fut aussi lui qui dessina les cartes de la relation de Barth. En 1854, il avait été appelé à la direction de l'institut géographique de Perthe à Gotha, où il dirige, depuis 1855, la publication des *Communications de l'institut géographique de Perth*, recueil mensuel répandu dans toutes les parties du monde et qui a eu une influence considérable sur les progrès de la géographie à notre époque. Parmi les grands travaux cartographiques les plus récents de ce savant géographe, il faut citer une nouvelle édition de l'*Atlas portatif* de Stieler, qui renferme 32 cartes dessinées par lui (1866-1867) et une *Carte particulière de l'Australie*, en 9 feuilles. Le seul mérite de Petermann n'est pas d'avoir publié des écrits géographiques et des cartes d'une grande valeur; il s'est surtout acquis des droits à l'estime des savants de toutes les nations par l'ardeur qu'il a mise à provoquer les voyages scientifiques et à en assurer l'exécution. C'est ainsi qu'il décida l'expédition allemande sous la direction de [illegible] dans l'intérieur de l'Afrique, [illegible] [illegible] Saints-Maurice-et-Lazare; enfin, distinction [illegible] graphie.

PETERNEEFS (Pierre NEEFS, dit), peintre flamand. V. NEEFS.

PETERS (Christian-Auguste-Frédéric), astronome allemand, [illegible] (1842), puis membre extraordinaire (1847) de l'Académie des sciences [illegible] en 1849, une chaire d'astronomie [illegible] Königsberg. [illegible] observatoire depuis 1854, et il est, en outre, membre correspondant des Académies de Paris, de Gœttingue, de [illegible] gue, de Berlin, de Stockholm, etc. Ses travaux et ses observations [illegible] *astronomiques de Saint-[illegible] Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg* et dans plusieurs recueils scientifiques, mais principalement dans celui [illegible] le titre de *Journal de communications populaires sur l'astronomie et sur les* [illegible] *se rattachent à celle-ci.* Ces travaux sont surtout relatifs à la théorie des oscillations du pendule, au mouvement propre et à l'éloignement des étoiles fixes, aux parallaxes, à la détermination de l'orbite des [illegible], à la théorie des instruments astronomiques, à la détermination de la différence de longitude entre Altona et Schwerin, exécutée en 1858, à l'aide de signaux galvaniques, etc.

PETERS (Hugh), [illegible] anglais, né en Cornouailles en 1599, exécuté à Londres en 1660. Chassé de l'université [illegible] dans une troupe de comédiens, [illegible] les ordres et devint [illegible] Saint-Sépulcre à Londres. A la suite d'une intrigue avec une femme mariée, il dut se réfugier en Hollande; [illegible] en Amérique, où il exerça [illegible] fonctions pastorales. De retour en Angleterre, Peters se fit [illegible] Cromwell, montra une grande ardeur à défendre [illegible] si l'on en croit Kennet, un des hommes masqués qui [illegible] la restauration [illegible]. On lui doit, outre plusieurs pamphlets violents : [illegible] (1660, in-8°).

PETERS (Samuel), littérateur américain, de la famille du précédent, né à Hebron (Connecticut) en 1735, mort [illegible] pasteur à Hebron et à Hartford, [illegible] favorable aux prétentions de la métropole lors de l'insurrection des colonies de l'Amérique du Nord, [illegible] en Angleterre (1774) et fut élu, en 1794, évêque de Vermont, mais l'évêque de Canterbury refusa de le consacrer, et [illegible] reste de sa vie à New-York, où il s'était fixé en 1805. Peters a publié : *Histoire générale du Connecticut* (Londres, 1781, [illegible]) *Histoire du révérend Hugh Peters* (New-York, 1807, in-8°).

PETERS (Bonaventure), peintre flamand, né à Anvers en 1614, mort [illegible] en 1652. Il [illegible] scènes maritimes, des ouragans, [illegible] et se montra également [illegible] charmants paysages [illegible] touchés avec de [illegible] grande variété. Ses tableaux, pour la plupart en Flandre, sont, en général, de petite dimension et d'un [illegible]. Nous citerons de lui : un magnifique *Orage*, qui [illegible]

PETERS [illegible] spirituel, instruit, versé dans l'étude de l'an[illegible] une touche d'une grande finesse [illegible] à Anvers.

PETERS [illegible] raine et fut [illegible]

PETERS [illegible] il devint un excellent peintre [illegible]

PETERS (Guillaume-Charles-Hartwig).

naturaliste et voyageur allemand, né à Coldenbüttel, le 22 avr. 1815. Après avoir fait ses études littéraires et scientifiques à Copenhague et à Berlin, il entreprit, en 1838, d'après les conseils de son ami Jean Müller, un voyage de dix-huit mois dans le midi de la France et en Italie et explora la faune de la Méditerranée. De retour à Berlin en 1841, il fut nommé adjoint à l'institut anatomique de cette ville. Lorsqu'il apprit que l'expédition de Santos et [illegible] avait [illegible] l'Afrique (1841), M. Peters [illegible] d'un voyage [illegible] dans les [illegible] et [illegible] du Mozambique, [illegible] Guillaume IV, auprès duquel Peters trouva de [illegible] appuis dans [illegible], Müller, Ritter, Ehrenberg et Lichtenstein. Dans les premiers jours de septembre 1842, le courageux naturaliste se rendit seul, par Francfort, [illegible], d'où il fit voile, en décembre de la même année, pour les [illegible] de l'Afrique transéquatoriale. Il résida dans le Mozambique de 1843 à 1847, et [illegible] dans cet intervalle, deux années à parcourir l'intérieur de cette contrée et explora ensuite le Zanzibar, les Comores et Madagascar. En 1844, il alla faire au Cap un séjour de quelque durée pour rétablir sa santé compromise par les fièvres, visita, en septembre 1847, plusieurs villes maritimes des Indes orientales et revint ensuite de Bombay en Allemagne par l'Égypte, la France, l'Espagne et le Portugal. Nommé, en 1848, prosecteur à l'institut anatomique de Berlin, il y devint, peu de temps après, professeur adjoint de médecine, et succéda, en 1857, à Lichtenstein dans la chaire de zoologie et dans l'emploi de directeur des collections zoologiques de la même université. Il est, en outre, depuis 1851, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Le principal ouvrage de Peters est son *Voyage scientifique à Mozambique* (Berlin, 1852-1864, t. I à III). Il a, en outre, fourni une foule de mémoires aux *Archives d'anatomie et de physiologie* de Muller, ainsi qu'aux *Bulletins de zoologie et de zootomie* de l'Académie de Berlin, notamment sur les mammifères, les amphibies et les poissons. Bluk a publié les résultats des recherches philologiques du même naturaliste dans un ouvrage intitulé les *Langues du Mozambique* (Londres, 1856, en anglais). — Un frère du précédent, Chrétien-Henri-Frédéric PETERS, né à Coldenbuttel en 1813, s'est livré à l'étude de l'astronomie, a pris part aux travaux topographiques du royaume de Naples, puis au relevé des États-Unis, et a été nommé ensuite directeur de l'observatoire de Clinton, dans l'État de New-York. Il s'est surtout fait connaître par ses observations et ses travaux sur les comètes.

PÉTERSBOURG (SAINT-) ou simplement **PÉTERSBOURG**, en latin moderne *Petropolis*, capitale de l'empire de Russie, ch.-l. du gouvernement de son nom et d'un district, sur les bords de la Néva et en partie sur des îles que forme ce fleuve par ses différents bras, près de son embouchure au fond du golfe de Finlande, à 3,040 kilom. N.-E. de Paris, par Bruxelles et Berlin; à 1,261 kilom. de Varsovie, par chemin de fer, avec embranchement sur Kœnigsberg; à 2,029 kilom. de Vienne; à 1,675 kilom. de Berlin, à 776 kilom. de Moscou, auquel il est relié par un chemin de fer en droite ligne; latit., 59° 56′ 31″ et long., 27° 57′ 38″; 667,207 hab. (1871). Résidence du czar, du sénat, des divers ministères et des premières autorités de l'État. Siège du saint-synode, d'un archevêché russe, d'un archevêché catholique et d'un consistoire protestant. Tribunaux civils et militaires. La ville et la banlieue de Saint-Pétersbourg sont distraites, depuis 1873, du gouvernement provincial et forment le ressort d'une préfecture.

Saint-Pétersbourg est relié au reste de l'empire et à l'étranger par les lignes de chemins de fer dont les noms suivent: 1° Pétersbourg-Moscou (604 verstes); 2° Pétersbourg-Varsovie (1,310 verstes); 3° Péterhof-Oranienbaum (513 verstes); 4° Pétersbourg-Reval (355 verstes). Il sert de point de départ aux routes suivantes: Pétersbourg à la frontière chinoise, par Irkoutsk (6,616 kilom.); à la frontière prussienne, par Varsovie (1,173 kilom.), Tilsitt (816 kilom.), et enfin à [illegible]. Des services réguliers de pyroscaphes sont établis entre cette capitale et [illegible], Lubeck, Stockholm, Copenhague, [illegible], Le Havre, Londres et Hull, ainsi que Riga, Reval, Libau et les ports de la [illegible].

Saint-Pétersbourg est arrosé par les cinq branches de la Néva, par plusieurs petits [illegible] et par douze canaux. Sa superficie est de 92 kilom. carrés; la forme de la ville, construite sur plusieurs îles séparées, rend très-difficile l'évaluation de sa circonférence extérieure, de sa longueur et de sa largeur; les auteurs donnent [illegible] et contradictoires. [illegible] de la ville en trois grands embranchements [illegible] *Petersburg* [illegible].

La ville est partagée en treize quartiers, parmi lesquels nous citerons celui de l'*Amirauté*, un des plus beaux de toute la ville; [illegible] établissements littéraires et scientifiques; la *Liteina*, quartier réputé le plus sain de la ville, etc. Plusieurs îles situées sur la Néva, telle que l'île des Apothicaires (Aptekarskii) et les îles Ielaghine, Krestovski et Petrovski, sont presque entièrement couvertes d'habitations d'été avec jardins, très-recherchées pendant l'été, inhabitées pendant l'hiver.

— *Situation et climat.* Saint-Pétersbourg a été bâti sur un emplacement choisi par le czar Pierre I[er] dans une plaine basse et marécageuse; il y règne une humidité constante; les grandes chaleurs de l'été succèdent presque sans transition à un hiver très-rigoureux. La température moyenne de l'année, à Saint-Pétersbourg, est de + 3°,6 centig.; celle de l'hiver — 10°,3; de l'été + 16°,8. Le maximum moyen du froid, en hiver, est de — 30°. La température descend presque chaque hiver, pendant deux ou trois jours, à — 32° et — 35° centig. Il y a des années où les froids ont atteint — 38° et même — 40°; en été, le thermomètre atteint souvent à + 35°; en 1826, il s'éleva à + 44°. La Néva gèle pendant une durée moyenne de cent quarante-six jours (novembre à avril) et même assez fréquemment pendant sept mois. Le jour le plus long de l'année, à Saint-Pétersbourg, dure 18 heures 45 minutes (2 heures 39 minutes matin — 9 heures 24 minutes soir). Le crépuscule et l'aurore, qui le suit à un faible intervalle, contribuent à diminuer davantage encore et presque à supprimer la nuit pendant l'été. A l'approche de l'été, la cour et un grand nombre d'habitants abandonnent la ville et n'y retournent que vers la fin de l'automne. Le jour le plus court de l'année, à Saint-Pétersbourg, dure 5 heures 47 minutes (9 heures 5 minutes matin — 2 heures 42 minutes soir). « Les mois les plus sereins sont avril et juin, puis mars, mai et juillet; novembre, puis décembre et janvier sont les plus brumeux, dit Muller. C'est février et octobre qui ont le plus de brouillards. C'est en juillet, août et septembre qu'il tombe le plus de pluie. C'est en décembre qu'il tombe le plus de neige. Septembre et octobre sont les plus féconds en aurores boréales; juillet est le plus fécond en orages. » Comme le prouve le chiffre élevé de la mortalité des habitants de Saint-Pétersbourg, le climat de cette ville est très-malsain. Les étrangers surtout et tous les nouveaux arrivants en général en ressentent les effets. Muller va même jusqu'à prétendre avoir remarqué que ce climat exerçait une influence défavorable sur la beauté des étrangères qui faisaient un séjour de plusieurs années à Saint-Pétersbourg.

Aucun monument durable ne peut être établi sur le sol et sous le climat de Saint-Pétersbourg. En effet, l'humidité du sol pénètre la pierre, et les gelées violentes la font fendre et éclater peu à peu en mille morceaux. « Si Saint-Pétersbourg n'était constamment rebâti, dit un écrivain, il est certain qu'en peu d'années, en moins de temps peut-être qu'il n'a fallu pour l'arracher du marais, le marais remplacerait la ville. » — « Les ouvriers russes, dit le marquis de Custine, passent leur vie à refaire pendant l'été ce que l'hiver a démoli; rien ne résiste à l'influence de ce climat; les édifices, même ceux qui paraissent les plus anciens, sont reconstruits d'hier; la pierre dure ici autant que la chaux et le mortier durent ailleurs... »

Saint-Pétersbourg est, de plus, constamment exposé à être submergé par la Néva. Il subit des inondations périodiques (1728, 1735, 1740, 1752, etc.). Les plus redoutables furent celles de 1777 et 1824. « Les habitants de Saint-Pétersbourg connaissent le péril, dit M. A. Regnault, et plusieurs d'entre eux, en y réfléchissant, tremblent pour leur vie... On a souvent proposé de construire des canaux pour l'écoulement du trop-plein des eaux de ce fleuve, et des digues pour servir de rempart contre la mer; mais ces projets ont toujours été repoussés par les hommes de pratique. La ville reste donc à la merci des vents et des flots; dans plusieurs quartiers, les inondations sont fréquentes et si soudaines, que des réunions d'invités sont quelquefois obligées de se séparer brusquement, sans prendre congé du maître de maison. » Cette jeune et belle cité est sous le coup d'une menace constante de destruction. On prétend, dit Schnitzler dans l'*Empire des czars*, que Pierre le Grand était averti, mais qu'il n'en persista pas moins dans son entreprise. Voici ce qu'on raconte à ce sujet: « Pierre avait déjà jeté dans ces marais de l'Ingrie une partie des fondements de sa nouvelle ville, lorsqu'il aperçut par hasard un arbre marqué à une certaine hauteur d'une entaille. Il fit approcher un des habitants et lui demanda ce que pouvait signifier cette marque. « C'est la hauteur à laquelle est » montée l'inondation dans l'année 1680, » dit ingénument l'habitant du pays. « Tu en as » menti, s'écria le czar avec impétuosité; ce » que tu dis est impossible; » et de sa propre main il coupa l'arbre, heureux si, du même coup, il eût pu abattre aussi l'esprit de révolte des éléments. » Lorsqu'on songe qu'une partie de la ville est bâtie sur des pilotis qui flottent sur des marais à moitié desséchés et que l'insalubrité du climat est telle que chaque année le chiffre des décès dépasse de plusieurs milliers celui des naissances, on est tenté de s'écrier avec Voltaire que le czar tout-puissant qui fonda cette ville au prix de la vie de cent mille, d'autres disent deux cent mille paysans, « s'obstina à peupler un pays qui semblait n'être pas destiné pour les hommes. »

Le marquis de Custine énumère tous les dangers que sa situation géographique fait courir à Saint-Pétersbourg, soit qu'une catastrophe brusque l'ensevelisse tout à coup, soit que des motifs politiques le privent de la protection que lui accorde le gouvernement, protection qui lui est indispensable pour lutter contre l'hostilité des éléments et dont l'absence l'exposerait à une ruine inévitable. Il va même jusqu'à dire que « ces idées occupent la pensée de tous les étrangers qui se promènent parmi les légers équipages de Saint-Pétersbourg; personne, ajoute-t-il, ne croit à la durée de cette merveilleuse capitale. » Toutefois, le génie de l'homme est parvenu à surmonter bien d'autres difficultés en apparence invincibles; il est donc permis d'espérer que toutes les prédictions pessimistes ne se réaliseront pas, et que la superbe Babylone du Nord continuera à résister avec succès à son climat destructeur et aux débordements de la Néva.

— *Aspect et physionomie.* Les coupoles dorées des églises de Saint-Pétersbourg et les contours de ses immenses palais donnent à cette ville, vue soit de loin, soit du haut d'un monument, un aspect féerique. « L'or scintille en paillettes et en aiguilles sur ce diadème, le plus riche qu'ait jamais porté le front d'une ville, » dit Théophile Gautier. Ce qu'on admire, une fois entré dans la ville, c'est le luxe, la grandeur et la magnificence de ses monuments, qui font de Saint-Pétersbourg une des capitales les plus remarquables de l'Europe; rien de plus grandiose que ces palais, ces églises, ces monuments de toute sorte, construits dans des proportions colossales, ces rues en ligne droite à perte de vue, ces quais en granit, ces places gigantesques. « Saint-Pétersbourg, dit le comte de La Fite, n'a pas le cachet d'une ville russe, comme Moscou, Vladimir, Novgorod et Kief. C'est une imitation irréfléchie, un pêle-mêle architectural de tous les ordres, de tous les styles, empruntés à tous les pays et reproduits sans maturité et sans discernement. » On y a fait un extrême abus des formes classiques et surtout des colonnes, qu'on voit semées à profusion dans tous les monuments sans exception. Le marquis de Custine, dans son ouvrage sur la *Russie en* 1839, en fait souvent la remarque: « Au lieu, dit-il, d'imiter les temples païens, il fallait des constructions aux formes hardies, aux lignes verticales, pour percer les brumes d'un ciel polaire et pour rompre la monotone surface des steppes humides et gris qui forment à perte de vue et d'imagination le territoire de Saint-Pétersbourg. » Le tout cependant forme un ensemble qui ne manque ni d'originalité ni de charme. Quelques églises aux formes byzantines, mêlées aux monuments d'un style antique et entourées de rues modernes, donnent à la ville du Nord un type architectural tout à fait caractéristique et très-pittoresque.

La partie sud de Saint-Pétersbourg est très-animée; elle est sillonnée par une infinité de voitures de toute sorte et très-fréquentée par les promeneurs; dans la partie nord, les rues sont vides et désertes. « Pour l'étranger qui, sortant du labyrinthe de nos rues et ruelles fourmillant de monde, débarque à Saint-Pétersbourg, dit Kohl, surtout si c'est un Anglais ou un Français, habitué à voguer dans le torrent de la foule humaine qui encombre Londres et Paris, rien n'est plus inattendu que le vide et la solitude qu'il trouve dans cette capitale du Nord. Il y voit de vastes plaines désertes, où l'on n'aperçoit guère autre chose qu'une malheureuse *drochka* (voiture) poursuivant au trot sa longue route, semblable à une chaloupe perdue sur la haute mer, ou des rues bordées de deux lignes de palais muets, entre lesquels se meuvent çà et là quelques piétons. Le grandiose du plan de la ville et ses proportions gigantesques révèlent qu'en la construisant on songeait à un avenir éloigné. Pour le moment, la population, quelque puissant et rapide que soit son accroissement, est encore loin de suffire à remplir ces espaces de cette animation à laquelle, dans une grande résidence, on a le droit de s'attendre. La voie publique et les places de la ville constituent une étendue d'environ 200 millions de pieds carrés, et quand même la totalité des habitants, hommes, femmes et enfants, avec sacs et bagages, passeraient leur vie dans les rues, il y aurait néanmoins pour chacun un espace de 400 pieds, et l'on rencontrerait un individu de dix pas en dix pas. En supposant, ce qui est admissible, que chaque habitant passe, dans les vingt-quatre heures, deux heures hors des maisons, il y aurait pour chacun 2,800 pieds carrés, et ainsi on ne rencontrerait une âme humaine qu'à tous les trente pas. Ce serait là la moyenne, la population étant également répartie sur tous les quartiers de la ville; et ceci donne avec assez de justesse la mesure du mouvement de circulation dans les rues pétersbourgeoises. Il est, toutefois, bien entendu qu'il y a des temps et des quartiers auxquels cette mesure ne s'applique pas, la proportion ci-dessus étant ou trop grande ou trop petite. A l'occasion de grandes fêtes publiques et de jours de joie, ainsi qu'habituellement même au centre de la ville, dans la grande perspective de Newski, sur la place de l'Amirauté, le long des beaux quais de la Néva, au Jardin d'été, etc., le mouvement, beaucoup plus grand, est en rapport avec une population nombreuse, et là le spectacle offre l'intérêt le plus varié. »

— *Édifices religieux.* Saint-Pétersbourg compte 201 églises (165 gréco-russes, 15 protestantes, 6 catholiques, 7 de la secte des *adnaviertsys*, etc.).

La plus riche de toutes est celle de Saint-Isaac. Elle a été construite sur une fondrière profonde, dont on a cherché à solidifier la surface par une forte charpente. M. Théophile Gautier admire « les combinaisons ingénieuses employées pour asseoir d'une façon indestructible, sur un sol marécageux, cette masse énorme. » Un autre auteur s'écrie: « C'est sur cette sorte de radeau que flotte la masse prodigieuse du monument. Dès que la charpente pourrira, il doit naturellement s'abîmer dans les profondeurs de la fondrière. » Les faits ont malheureusement donné raison à ce dernier écrivain. Il y a à peine seize ans que l'église est terminée et elle est déjà dans un état de dégradation des plus significatifs. Les colonnes en granit sont lézardées de haut en bas; les murs eux-mêmes sont déformés, recourbés de toutes les manières, et des réparations sur la plus large échelle ont dû y être exécutées en 1874. L'aspect général de l'église de Saint-Isaac présente une certaine analogie avec celui du Panthéon de Rome, que l'auteur a pris pour modèle. Rien de plus magnifique et de plus majestueux que ce temple, un des plus gigantesques de l'Europe. On lui reproche d'être trop obscur et d'une architecture un peu lourde et écrasée. L'intérieur et l'extérieur sont d'un effet imposant. Tout est construit en granit et en marbre de Finlande; 48 colonnes monolithes en granit rouge, hautes de près de 10 mètres, ornent ses quatre péristyles. Les dalles des escaliers qui conduisent à ces péristyles sont formées de blocs de granit ayant jusqu'à 5 mètres de hauteur. La coupole dorée est entourée de quatre coupoles plus petites placées aux quatre coins du toit. L'intérieur est remarquable par un luxe merveilleux, par une profusion d'or, d'argent, de bronze, de marbre et de pierres précieuses dont aucune autre église bâtie ou reconstruite dans notre siècle, Saint-Paul de Rome excepté, n'a été gratifiée. Citons, parmi ces richesses: deux colonnes d'agate qui valent plusieurs millions et huit colonnes en malachite. « On ne peut croire, dit Th. Gautier, à la réalité d'un tel luxe, car la malachite ne s'emploie que pour des tables, des vases, des coffrets, des bracelets et des bijoux, et ces colonnes, ainsi que leurs pilastres, ont 42 pieds de haut. » On ne peut les comparer qu'au fameux autel en lapis-lazuli d'une église de Rome, qui est également d'une valeur inestimable.

La construction de l'église Saint-Isaac fut commencée sous Catherine II, continuée sous Paul I[er] et inaugurée une première fois en 1802. Mais vers la fin du règne d'Alexandre I[er] et sous celui de Nicolas, on en fit démolir la plus grande partie pour la reconstruire sur un nouveau plan. Les travaux ne furent définitivement achevés que sous Alexandre II, en 1858.

L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, appelée également église de la Forteresse, fut construite en 1774, sur l'emplacement d'une ancienne église construite par Pierre I[er] et détruite par un incendie dix-huit ans auparavant. Des caveaux disposés sous la nef contiennent les sarcophages de tous les czars depuis Pierre I[er], à l'exception toutefois de Pierre II, mort à Moscou. On remarque également dans l'église des reliques, telles que: une des têtes réputées authentiques de saint Jacques, des membres de saints, une prétendue robe de Jésus-Christ, etc. Le pourtour intérieur de l'église est orné de trophées remportés sur les Turcs, les Persans, les Polonais et les Français; entre autres, plusieurs queues de cheval, les clefs de Corfou, celles de Varsovie, etc. L'église est ornée d'une flèche, surmontée d'un ange de 6 mètres de hauteur, tenant à la main un étendard qui sert de girouette.

La cathédrale, Notre-Dame de Kazan, est haute d'environ 60 mètres; elle est ornée de 56 colonnes à l'intérieur et de 132 à l'extérieur; sa coupole elle-même est entourée d'une colonnade. Parmi les curiosités de cette église, on remarque l'image de Notre-Dame de Kazan, recouverte en vermeil et enrichie de perles et de pierres fines d'une valeur d'environ 100,000 roubles. L'énorme couvent placé sous l'invocation du saint gréco-russe Alexandre Newski comprend l'église du même nom. « Le tombeau renfermé dans l'église de ce saint est à lui seul un monument, dit le marquis de Custine; il est composé d'un autel massif surmonté d'une espèce de pyramide de même métal, et cette masse de trophées en argent monte ainsi jusqu'à la voûte d'une vaste église... » Ce monument en argent massif pèse, dit-on, 3,250 livres.

— *Palais.* « Aucune capitale de l'Europe ne possède, dit Artamof, autant de palais que Saint-Pétersbourg; nous parlons des palais affectés à la demeure des souverains. On en compte 12, dont 8 sont bâtis en pierre; les 4 autres sont construits en bois. Il règne une grande variété dans le style, dans l'étendue et dans l'ornementation de ces palais impé-

riaux. Celui qu'on visite avec un mélange d'intérêt et d'épouvante, car il offre de lamentables souvenirs, est le vieux palais Mikhaïlof, appelé aujourd'hui palais de Paul Ier. Il n'est plus habité depuis cet empereur par la famille impériale. « Il est rare, dit l'abbé Georgel, de trouver un pareil assemblage de luxe et de mauvais goût. A l'intérieur, on ne peut mieux comparer ce palais qu'à une bastille. » Le nouveau palais Mikhaïlof est un des plus beaux monuments de la capitale. Son premier étage est orné d'une rangée de colonnes à chapiteaux d'or re corinthien; la structure du palais, dont le fronton soutenu par dix colonnes et les deux ailes font saillie, et qui est enrichi d'une superbe grille soutenue par des colonnes de granit, est d'une grande élégance. On ne peut pas en dire autant du Palais d'hiver. Ce dernier palais, construit une première fois de 1754 à 1762, par Rastrelli, fut la proie d'un incendie en 1837. Nicolas Ier exigea des architectes sa reconstruction en une année. C'était un des plus grands palais de l'Europe; la volonté du czar dut s'accomplir. Voici un récit sommaire de cette œuvre de géants, exécutée pour la satisfaction d'un simple caprice et dont la lugubre histoire a laissé un souvenir profond dans la population de Saint-Pétersbourg. « Les fondations seules, dit M. Talbot dans l'*Europe aux Européens*, coûtent la vie à des milliers de moujiks. Les murs s'élèvent; afin de faire sécher à temps les plâtres, les boiseries, les peintures, on entretient constamment à l'intérieur une chaleur de 40 degrés. Les ouvriers, pour résister à cette température, sont obligés de se couvrir la tête de bonnets remplis de glace. Quand ils quittent le travail et se retrouvent à l'air froid des rues, la plupart succombent en peu de temps. On les remplace et ce palais est achevé en moins d'une année. » C'est le seul exemple qu'offre l'histoire d'un souverain pouvant faire sortir de terre et complètement terminer en une année un immense palais. Ce souvenir de la toute-puissance du czar reste fixé à ce palais d'un luxe excessif, mais sans aucune valeur artistique. C'est un rectangle de 140 mètres de longueur, de 110 mètres de largeur et de 30 mètres de hauteur. Bien que ce palais soit la résidence de la famille impériale, il est l'objet des railleries et des critiques de la plupart des touristes. Schnitzler l'apprécie ainsi : « Le long de la façade, du côté de la place et du côté de la Néva, règnent une multitude de colonnes; au-dessus de toutes les corniches sont des statues et des sculptures, et l'on peut dire qu'à force d'ornements cet édifice devient lourd, froid et prétentieux; il captive peu les regards du voyageur. » Le théâtre de la cour, qui est attenant au palais, est bâti au contraire avec beaucoup d'élégance et de goût. Nous ne dirons rien ici du palais de l'Ermitage, car nous lui avons consacré un article particulier (v. ERMITAGE). Le Palais de marbre ou d'Orlof est très-remarquable sous le rapport de la richesse et du luxe; il n'y a dans cet édifice ni pierre ordinaire ni bois; tout est marbre, fer, cuivre.

Le palais de Tauride fut bâti par l'architecte Starof aux frais de Catherine II, qui l'offrit à Potemkin, un de ses favoris. La czarine lui racheta ensuite ce palais, qui a reçu depuis diverses destinations. C'est un bâtiment en brique d'un seul étage, surmonté d'une coupole. Le péristyle est formé de six colonnes. La grande salle de l'intérieur est magnifique; elle est ornée d'une sorte de musée d'antiquités et d'un grand nombre de fleurs et d'arbustes qui l'embellissent en hiver, grâce au chauffage continu de la salle. Citons encore le palais d'Aritschkoff, situé sur la perspective Newski et qui sert d'habitation à l'héritier présomptif de la couronne; le palais d'été, construit dans l'île Ielagin; le palais construit en 1844 pour la grande-duchesse Marie, etc.

— *Monuments divers. Hôtels des services publics. Etablissements d'industrie et de commerce.* Le monument de Pierre le Grand, sur la place du même nom, fut terminé le 1er août 1782, après quatorze ans de travaux. C'est une statue équestre colossale, en bronze, de plus de 5m,50 de hauteur; le cavalier seul en a 3. Elle est placée sur un immense rocher de granit de Finlande. « Le czar regarde le fleuve, la main droite étendue en avant, de telle sorte, dit M. de Maistre, qu'on ne sait s'il menace ou s'il protége. » Le cheval se cabre et s'élance. Il écrase sous ses pieds de derrière un énorme serpent. On lit sur le piédestal une double inscription en russe et en latin : *Petro primo Catharina secunda, MDCCLXXXII.* C'est le sculpteur français Falconet qui a fait à Saint-Pétersbourg le modèle de la statue, à l'exception de la tête, qui a été modelée par Marie Collot.

Malgré ses dimensions énormes, le rocher qui constitue le piédestal paraît devoir subir la destinée commune de tous les blocs de granit de Saint-Pétersbourg; il est gercé dans tous les sens par le froid; outre cela, un coup de foudre y a tracé une large crevasse.

La colonne Alexandre, d'ordre dorique, a une hauteur de 25 mètres. Elle pouvait avoir 5 mètres de plus; mais l'employé chargé de procurer le granit, dont on lui spécifiait la longueur, crut devoir retrancher, dès que son extraction fut faite, tout ce qui dépassait les dimensions prescrites, tant on observe rigoureusement en Russie le principe de l'obéissance passive. Huit figures gigantesques ornent le piédestal, et sur la colonne on lit cette inscription, rédigée par Nicolas lui-même : « A Alexandre Ier la Russie reconnaissante. » Cette colonne est périodiquement fêlée de haut en bas par le froid. L'Académie des sciences a dû s'occuper de la création d'un mastic spécial destiné à en boucher les immenses crevasses. Ce procédé a été employé jusqu'ici avec succès, et la durée de la colonne a été ainsi prolongée pour un certain temps.

L'obélisque de Roumiantsof, érigé en l'honneur d'un général russe de ce nom, vainqueur des Turcs, est en granit noir de Serdopol; il a une hauteur de 20 mètres.

La statue de Souvarof, élevée entre le champ de Mars et le quai du Palais-d'Hiver, date de 1801; elle est plus grande que nature et d'une médiocre exécution artistique; le général est représenté armé d'un casque et d'un bouclier.

L'immense palais de l'Etat-Major général contient plusieurs ministères. Parmi les autres monuments administratifs, citons le Sénat, beau palais sur la place du même nom, et l'Arsenal, dans lequel on remarque un musée d'artillerie.

L'Amirauté est un vaste parallélogramme en brique; on peut y construire à la fois plusieurs vaisseaux de guerre et les lancer dans la Néva, qui les porte jusqu'à Cronstadt. L'intérieur renferme un musée naval, un musée d'histoire naturelle et une bibliothèque. Les clochetons qui surmontent l'édifice, et dont l'un est très-élevé, lui donnent un aspect des plus élégants.

Les monuments industriels les plus remarquables sont la Douane, la Bourse et enfin la Banque. Ce dernier établissement, appelé également Banque d'échange, fabrique lui-même le papier-monnaie qu'il émet ainsi que les espèces métalliques. Sans parler ici de ses opérations, nous rappellerons simplement, pour donner une idée de leur importance, que la valeur des billets en circulation de cette banque s'élevait, en 1872, à la somme prodigieuse de 959 millions de roubles, c'est-à-dire, au cours de 3 fr. 40 le rouble, à plus de 3 milliards 200,000 fr. Outre cela, la ville possède un grand nombre de banques et d'établissements de commerce; la banque d'emprunt, la banque de commerce, le Lombard, c'est-à-dire le mont-de-piété, etc.

Près de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul se trouve la forteresse dite forteresse de Petropavlovsk. « C'est, dit Artamof, la Bastille russe! Des caveaux y sont distribués, au nord et à l'orient, dans la partie basse de l'edifice. La princesse Tarakanof, petite-fille de Pierre le Grand, jetée dans un de ces cachots, y périt noyée par une inondation de la Néva. »

— *Etablissements de bienfaisance.* Les principaux sont : l'institut des sourds-muets, l'institut des aveugles, l'hospice pour les vieillards, la Maternité, l'hospice des enfants trouvés; 60 hôpitaux et maisons de santé, tels que Aboukhovski (600 lits), Ivanovski, Kalinski et Bogodelna (1,400 lits), etc. Depuis la suppression du servage, les pauvres sont admis indistinctement dans les hôpitaux; auparavant, ils étaient exclus de quelques-uns. Il existe également un certain nombre de sociétés de bienfaisance, dont la plus importante est le Comité médico-philanthropique.

— *Etablissements littéraires, scientifiques et artistiques.* L'université, fondée en 1819, compte 1,300 élèves; les 35 lycées, gymnases, etc.; qui en dépendent donnent l'instruction secondaire à 4,000 garçons et 1,400 jeunes filles; 40 autres établissements donnent l'éducation spéciale à plus de 6,000 enfants des deux sexes. Il existe également un grand nombre d'établissements d'instruction publique de tout genre, tels que : Ecoles de droit, des langues orientales, des beaux-arts, des mines, des arts et métiers, de marine, du commerce, de l'agriculture; lycée impérial pour former des fonctionnaires civils; écoles de sages-femmes, forestière, vétérinaire; instituts pour l'éducation des jeunes filles du couvent de Smolna, de Sainte-Catherine, Patriotique, de Saint-Paul et de Marie. Institut pratique de technologie. Académie militaire ou école d'état-major; Académies du génie, d'artillerie, et Académies des sciences et belles-lettres, de médecine, des beaux-arts; commission archéologique; sociétés géographique, archéologique, minéralogique, entomologique, ethnographique; société d'économie rurale; etc. Observatoire de Poulkov; jardins botanique et zoologique.

Parmi les musées, citons ceux de l'Académie des sciences, à savoir les musées asiatique, égyptien, ethnographique, numismatique, zoologique, l'herbier, le cabinet minéralogique, etc.; le musée de l'Ermitage (v. ce mot), le musée de Tauride, le musée Roumiantsof, comprenant des livres manuscrits, médailles, antiquités, et un grand nombre de collections artistiques particulières. Parmi ces dernières, les plus remarquables, d'après M. Louis Viardot, sont les collections Titchitchef, Koucheleff-Bezborodko, Toussempof, Laval, Gourief et Cheremetief.

La Bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg est une des bibliothèques les plus précieuses et les plus considérables du monde entier. Elle renferme 900,000 volumes, 30,000 manuscrits et 75,000 estampes. Elle fut formée principalement par l'annexion successive des Bibliothèques de la Pologne. En 1714, Pierre Ier, devenu maître de Riga et de Mittau, transporta les bibliothèques de ces villes à Saint-Pétersbourg. Ce fut l'origine de la Bibliothèque pétersbourgeoise; la bibliothèque privée de Pierre Ier ne comprenait qu'un nombre insignifiant de livres rapportés de l'étranger et une centaine d'ouvrages de liturgie. En 1772, Catherine II fit confisquer et transporter à Saint-Pétersbourg la bibliothèque de Nieswiez (Pologne), appartenant au prince Radziwil et comptant 15,000 à 17,000 volumes. En 1795, elle fit enlever de Varsovie et amener à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg l'immense bibliothèque Zalouski, composée de 80,000 volumes, 12,000 manuscrits et 15,000 estampes. On raconte que les Cosaques chargés du transport *sciaient* les in-folio et les manuscrits trop larges pour pouvoir les faire entrer dans les caisses; beaucoup d'autres volumes et manuscrits furent détériorés en route; la bibliothèque n'arriva à Saint-Pétersbourg que diminuée d'environ 50,000 volumes. Grâce à cette nouvelle acquisition, la Bibliothèque pétersbourgeoise devint une des grandes bibliothèques européennes. Elle ne tarda pas à s'accroître davantage encore. En 1805, le czar Alexandre Ier acheta la curieuse collection de M. Doubrofskii, de Kiev; elle comptait des chroniques anciennes, de précieux manuscrits et 8,000 autographes; dans cette collection se trouvaient, entre autres curiosités, une multitude de manuscrits et autographes français embrassant quinze siècles, débris d'anciennes bibliothèques françaises dispersées à la suite de la suppression des couvents en France; parmi ces derniers citons, d'après Schnitzler : « le *Roman de Troye*, qui faisait partie de la bibliothèque de Charles V; un ouvrage autographe de René d'Anjou; un *Bréviaire d'amour* du XIVe siècle, avec miniatures; un autre ouvrage enrichi de plus de 300 miniatures; un Sénèque et un Cicéron (*De senectute*), avec miniatures de Jean de Bruges; un missel peint pour Anne de Bretagne, à l'occasion de son mariage avec Louis XII; la *Description du monde universel*, de la bibliothèque de Bourgogne, dans le plus grand format, avec 618 médaillons et 72 belles peintures; les *Livres historiaux* du XIVe siècle (2 vol. très-grand in-fol.); les *Chroniques de Jean de Courcy* (2 vol. grand in-fol.); l'*Histoire de Godefroy de Bouillon*, du XIIIe siècle, avec miniatures; le manuscrit original de l'*Histoire de France*, par Tillet, dédiée à Charles IX et ornée de portraits en miniature de tous les rois de France; *De origine et factis Francorum*, du XIe siècle; la *Chronique d'Amboise*, dédiée à Charles VIII; l'*Art de la chevalerie*, etc.; des chartes de France depuis le XIIIe siècle; des lettres originales de Louis XI, de Charles VIII, d'Anne de Bretagne, de Louis XII, de François Ier, etc.; quarante de la main de Henri IV et quatre de Louis XIV enfant, ainsi qu'un modèle d'écriture, six fois copié par ce jeune prince, et où on lit : *Les rois font ce qu'ils veulent, il faut leur obéir.* Les papiers saisis sur Voltaire, quelques autres saisis sur Jean-Jacques Rousseau sont encore très-curieux, et nous ne finirions pas si nous devions énumérer tout au long cette collection inestimable de pièces relatives à l'histoire de France et qu'on a vendues à vil prix à l'étranger. Nous renvoyons au catalogue de M. d'A[illegible]. »

La collection Doubrofskii se composait, en outre, de manuscrits précieux en diverses langues orientales, en documents du moyen âge, etc. En février 1832, Nicolas fit enlever de la bibliothèque de l'université de Varsovie tout ce qui n'était pas théologie ou médecine, près de 70,000 volumes, 2,000 manuscrits, 20,000 estampes et cartes géographiques, des collections numismatiques, etc.; tout fut transporté à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. La bibliothèque des Amis des sciences de Varsovie, comprenant 20,000 volumes, des manuscrits, etc., [illegible] qu'elle fût la propriété privée de cette société, [illegible], eurent le même sort. [illegible] bibliothèques de soixante-cinq couvents de Pologne, dont quelques-unes comptaient 20,000 [illegible], furent annexées à cette même bibliothèque. Bientôt, d'ailleurs, les [illegible] en langue russe et l'essor de la littérature nationale rendront superflue toute acquisition nouvelle et augmenteront encore l'étendue et la valeur de ce superbe trésor de la science humaine.

La bibliothèque de l'Académie des sciences [illegible] en langue russe; celle du couvent Alexandre-Newski, [illegible]

[illegible] apprécier l'étendue du mouvement littéraire [illegible] ment 30,000 volumes et [illegible] journaux.

— *Théâtres.* Les théâtres ne sont pas nombreux à Saint-Pétersbourg; il y en a seulement quatre : le Grand-Théâtre, les théâtres Marie, Alexandre et Michel. Le premier est consacré à l'opéra italien et au ballet; le second à l'opéra et à la comédie russes; le théâtre Alexandre, également au spectacle russe et quelquefois au spectacle allemand, et le théâtre Michel aux représentations en français et en allemand.

Comme le faisait remarquer un rédacteur du *Golos* en juillet 1874, quatre salles de spectacle pour une population de plus de 700,000 habitants ne suffisent pas; le public demande depuis [illegible] théâtres. Il y a, en effet, deux théâtres particuliers; mais la direction des théâtres impériaux, par suite du monopole, ne leur permet pas de jouer des pièces entières, ni de s'installer ailleurs que dans de mauvais édifices en bois. En outre, le quart de la recette doit être versé dans la caisse des théâtres impériaux.

— *Rues, places, maisons, ponts et quais.* La rue de Saint-Pétersbourg la plus longue et qui [illegible] les rues de Saint-Pétersbourg, la perspective Newski, dit Artamof, jouit d'une multiplicité de pavages dont l'un ne vaut pas mieux que l'autre, et que le dégel effondre ou disloque toujours. Les énormes cailloux amenés à grands frais du Volga, les morceaux de bois hexagones, les tuiles, le macadam, le bitume, [illegible] mat. Les trottoirs seuls, pavés en pierre [illegible] est pendant l'hiver la promenade favorite de [illegible] par des fonctionnaires de tout ordre. Aussi cette promenade officielle fournit-elle aux écrivains étrangers un peu philosophes les [illegible] piquantes.

Les rues Garokhovaïa (2 kilom. de longueur) et [illegible] général, éclairées au gaz; mais dans les quartiers [illegible] beaucoup à désirer.

Saint-Pétersbourg compte [illegible] places; les plus remarquables sont la place d'Isaac, le Champ-de-Mars, la place du Sénat, celle de Pierre-le-Grand et la place de l'Amirauté. Huit autres places sont destinées aux exercices militaires.

« On est frappé [illegible] petit nombre de femmes dans les rues de Saint-Pétersbourg. Comme en Orient, les hommes seuls semblent avoir le privilége de sortir... On marche peu à Saint-Pétersbourg [illegible] (*Voyage en Russie*, [illegible])

[illegible] une toute petite [illegible]

— *Parcs et jardins; promenades.* Saint-Pétersbourg compte dans son enceinte [illegible] Les [illegible] nombre et assez mal entretenus; [illegible]

[illegible] peu favorable à la végétation. Les plantes exotiques ou méridionales sont cultivées dans les serres et dans les appartements. Les parcs sont au nombre de deux, le parc Pierre et le parc Alexandre. Outre le jardin zoologique, dont nous avons déjà parlé, le Jardin d'été est le plus connu; l'ornement le plus beau de ce jardin, très-insignifiant sous tout autre rapport, est une magnifique grille dorée soutenue par trente-six colonnes de granit gris et qui est une des curiosités de Saint-Pétersbourg. A [illegible] du Jardin d'été se trouve la promenade de Petropavlovsk; les autres promenades sont : le boulevard de l'Amirauté, les perspectives Vasili-Ostrof; le jardin du prince Ioussoupof, etc. Il faut y joindre la rue de la Perspective, lieu de promenade favorite de l'aristocratie pétersbourgeoise, et dont nous avons parlé plus haut.

— *Marchés, cabarets.* Le Gastinoï-dvor est une sorte de grand bazar à l'image de ceux de l'Orient. La cour qu'il renferme est couverte presque entièrement de boutiques et d'échoppes. En arrière du Gastinoï-dvor se trouve le Tchoukine-dvor, halle aux vieux objets. Le principal marché de Saint-Pétersbourg est celui de Sennaya-plotcha. « Dans l'origine, dit M. Artamof, comme l'indique son nom (Sennaya-plotcha), la place du marché au foin était affectée spécialement à la vente des fourrages; mais peu à peu tous les marchands de victuailles s'y donnèrent rendez-vous, et l'administration tolère cet envahissement. De tous les marchés de la capitale, c'est le plus spacieux. Il offre un coup d'œil animé par le rassemblement d'une foule de campagnards, auxquels viennent se mêler, à l'heure des achats, les maîtres d'hôtels de grande maison, les intendants, les cuisiniers, les restaurateurs, les patrons de bateaux, les économes d'instituts et de pensionnats, les aubergistes ou gargotiers, les ménagères allemandes, les cuisinières de maison bourgeoise, les petits employés des différents ministères, les boulangers, les pâtissiers, les fruitiers, en un mot une bigarrure de population de l'aspect le plus original. On peut entendre là, dès l'aube du jour, les langues diverses de l'Europe et de l'Asie et tous les dialectes slaves de l'empire; on peut y voir la réunion de costumes les plus dissemblables et les plus étranges. La police n'intervient pas dans les transactions; elle se borne à mettre les marchands en ligne et à les empêcher d'obstruer le passage. Un immense drapeau, hissé au milieu de la place, indique l'heure de l'ouverture du marché. C'est le moment de la vente au détail, et, par conséquent, celui qui offre le plus d'animation. Tant que le drapeau flotte, les marchands de Saint-Pétersbourg n'ont pas le droit d'acheter en gros. La police veille à ce que ces messieurs n'organisent pas avec les vendeurs une entente cordiale pour faire élever ou baisser le prix des denrées. Si les délinquants sont convaincus de ce délit, on les condamne à une amende de 200 à 2,000 francs et à la confiscation de la marchandise. Outre les cabarets placés dans le voisinage du Marché au foin, on trouve, soit dans l'enceinte du marché même, soit dans les rues adjacentes, d'immenses maisons qui servent d'abri à la population flottante de Saint-Pétersbourg, et dans chacune desquelles couchent par nuit 2,000 ou 3,000 individus. Ce sont le plus souvent de véritables sentines de débauche, des espèces de parcs humains, avec une enfilade de chambres nues, blanchies à la chaux, sans le moindre meuble, et tout simplement garnies de paille broyée. L'entrée de ces cavernes coûte 0 fr. 04. Chaque locataire choisit sa place, étend sur lui sa peau de mouton en guise de couverture, place sous sa tête son bonnet fourré et dort sans se déshabiller. Ces sortes d'hôtels rapportent jusqu'à 40,000 francs par an à leur propriétaire.

— *Population, administration municipale.* « La population de Saint-Pétersbourg, dit M. J.-A. Martin (la *Russie actuelle*), est composée d'éléments très-divers. Sous le rapport des langues, elle se répartit ainsi :

Russes	[illegible]
Allemands	[illegible]
Finnois	[illegible]
Polonais	11,157
Juifs	6,743
Suédois	5,077
Français	3,104
Anglais	[illegible]
Divers	10,342

Sous le rapport des religions :

	1871	1864
Chrétiens [illegible]	[illegible]	419,140
— protestants	[illegible]	58,834
— [illegible]	[illegible]	18,886
[illegible]	[illegible]	2,612
[illegible]	[illegible]	1,261
Bouddhistes	»	»
[illegible]	[illegible]	»
Adnavieitsys	»	1,471
[illegible]	»	1,204
[illegible]	»	142
[illegible] nait pas la religion	»	[illegible]
TOTAL	[illegible]	[illegible]

La noblesse, le clergé et l'armée, c'est-à-dire l'élément qui n'est ni bourgeois ni industriel, constitue 34 pour 100, c'est-à-dire près du tiers de toute la population. En y ajoutant les paysans (29 pour 100), nous aurons 63 pour 100, c'est-à-dire près des deux tiers de la population totale, de sorte qu'il reste en fait de bourgeois, de marchands et d'ouvriers à peine 28 pour 100, c'est-à-dire moins du tiers de la population; car les Raznatchintsy, les Finnois et les étrangers forment les 9 derniers centièmes.

D'après un tableau statistique, relatif aux artisans qui habitent la ville, les plus nombreux sont : les cochers (17,7 pour 100), les couturières (11,1 pour 100), les tailleurs (10,3 pour 100), les cordonniers (8,5 pour 100), les menuisiers (6,7 pour 100), les blanchisseuses (6,4 pour 100), les charpentiers (4,4 pour 100); les autres métiers n'occupent qu'un très-petit nombre de personnes : serruriers, 2,3; pâtissiers et confiseurs, 2; maréchaux ferrants, 1,9; potiers, 1,7; bijoutiers, 1,7; maçons, 1,7; lithographes, 1,2; relieurs, 1,2; tapissiers, 1. Tous les autres métiers sont représentés par des chiffres inférieurs à 1 pour 100. Ainsi donc les cochers, les couturières et les tailleurs forment 39 pour 100, c'est-à-dire près des deux cinquièmes du total de la masse des artisans, proportion qu'on n'observe dans aucune autre ville de l'Europe.

Saint-Pétersbourg est, après Moscou, la ville d'Europe où on se marie le moins; on y trouve 1 mariage sur 125 habitants. Sur 1,000 hommes qui se marient, 875 sont célibataires et 125 veufs. Sur 1,000 femmes dans le même cas, il y a 882 filles (à Paris 911) et 118 veuves. Après Paris et Berlin, c'est à Saint-Pétersbourg qu'il naît le moins d'enfants par 100 habitants. Les naissances illégitimes y sont de 25 pour 100.

La mortalité à Saint-Pétersbourg est plus forte que dans aucune ville d'Europe, si l'on excepte Kazan et Varsovie. Elle est de 1 habitant sur 23,6. D'après les chiffres donnés par M. Spaki, 6,000 personnes seulement atteindraient dans cette ville l'âge de 60 ans, tandis qu'à Moscou 20,044 individus y arriveraient, et dans tout l'empire même 24,821. Le jeune âge, une fois que cinq ans sont passés, échappe aux influences délétères du climat. « A Saint-Pétersbourg, dit M. Kadinski, les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans fournissent à la mort l'épouvantable contingent de 100 individus sur 1,000 décès mâles, proportion qui est le triple de celle qu'on trouve pour l'empire tout entier (30 pour 1,000). »

D'après Schnitzler, une comparaison des tables mortuaires avec celles des naissances montre que, dans toutes les années, il y a un excédant des décès. « En 1853, cet excédant a été de 5,386; en 1843, de 5,391; en 1856, de 7,695, et en 1855 de 10,635, s'il n'y a pas erreur dans les chiffres inscrits au calendrier académique. Ce n'est donc pas d'elle-même que la population de Saint-Pétersbourg tire son accroissement; elle ne peut le fonder que sur le renfort arrivant des provinces; et les années où il n'en arrive point ou peu, la population, loin de faire des progrès, diminue sensiblement. »

Voici les chiffres relatifs à cet accroissement de la population de Saint-Pétersbourg dû aux nouveaux arrivants :

1750 —	74,273 hab.
1784 —	191,846
1804 —	271,137
1816 —	386,285
1837 —	468,625
1852 —	532,241
1858 —	520,131
1871 —	666,907

La misère, l'ignorance et l'ivrognerie produisent la plupart des crimes qui se commettent à Saint-Pétersbourg. Pour faciliter l'arrestation des malfaiteurs, on autorise les inspecteurs de police à affermer les maisons garnies et les espèces de bouges populaires dont nous avons parlé plus haut. Par ce moyen, toute une bande se trouve quelquefois enveloppée et saisie d'un coup de filet. D'après M. Artamof, « les arrestations pour crimes et délits s'élèvent annuellement au chiffre énorme de 40,000 individus. » A l'époque où écrivait M. Artamof, un habitant de Saint-Pétersbourg sur dix faisait donc tous les ans un séjour plus ou moins long en prison. D'après le même auteur, « les déserteurs, les vagabonds et les ivrognes figurent en majorité » dans les chiffres des arrestations, ainsi que les prisonniers pour dettes.

Une ordonnance impériale a apporté, en 1873, des modifications à l'administration municipale de Saint-Pétersbourg, et entre autres à l'organisation de la police. Aujourd'hui, dit la *Gazette de Silésie*, la capitale forme, sous le rapport administratif et en ce qui touche la police, un district indépendant du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Les fonctions de grand maître de la police de Saint-Pétersbourg sont supprimées; un gouverneur municipal (*gradonat schalnik*) est institué, nommé directement par l'empereur, et qui, en général, a les mêmes droits et les mêmes obligations que les gouverneurs provinciaux. Il est le chef de l'administration aussi bien que de la police. Dans toutes les affaires importantes, il a à rendre compte directement à l'empereur; mais, pour certains points, il dépend du ministre de l'intérieur et du chef de la gendarmerie. Le budget est fixé à 277,000 roubles, non compris les frais d'administration et les appointements; la caisse municipale en prend à sa charge 136,000 pour payer la police aujourd'hui impériale. En outre, la résidence doit porter à son budget une somme pour dépenses imprévues, somme dont l'emploi est laissé au gouverneur. L'ancien grand maître de la police, général Trépoff, a été nommé gouverneur civil du district de la capitale en 1873.

— *Commerce et industrie.* Le commerce extérieur de Saint-Pétersbourg se monte en année moyenne à 160 millions de roubles (près de 550 millions de francs), c'est-à-dire qu'il équivaut à la moitié environ de tout le commerce de l'empire. Les principaux articles d'exportation sont : le lin, les graines oléagineuses, les cuirs, les métaux bruts, les céréales, les fourrures, etc.

Les principales importations de l'étranger consistent en denrées coloniales, sel, harengs, vins, tissus de coton et de toile, instruments et machines en fer, livres, etc.

Les navires de fort tonnage qui entrent par la Néva à Saint-Pétersbourg pendant les sept mois de navigation, c'est-à-dire de mi-avril à mi-novembre, dépassent 3,000, et on constate 22,000 entrées de bâtiments ou barques dans la même période, apportant 187 millions de céréales, chanvre, lin, eaux-de-vie, huile, bois, fer, briques et divers produits manufacturés.

En outre, un grand nombre de produits de l'étranger sont importés par les voies ferrées de Pétersbourg-Varsovie-Cracovie et de Pétersbourg-Wilna-Kœnigsberg. L'exportation des marchandises russes par la voie de Pétersbourg est d'ailleurs menacée de perdre une partie de son importance par suite de la construction de nouvelles lignes de chemins de fer, qui ouvrent au commerce russe de nouveaux débouchés.

Le commerce de Saint-Pétersbourg avec l'intérieur de l'empire est très-actif, surtout depuis la construction des nouvelles voies ferrées. Les importations de l'intérieur consistent principalement en thé, bétail, fruits, œufs, tabacs indigènes, etc.

Saint-Pétersbourg compte un nombre considérable de fabriques, verreries, raffineries de sucre, filatures de coton, fabriques de tabac, tanneries, fabriques de bière. La maison des Enfants-Trouvés possède le monopole de la fabrication des cartes à jouer; l'administration de la guerre entretient une fabrique de canons; le ministère des finances, une papeterie, une imprimerie pour le papier timbré et les billets de Banque, et une cour des monnaies, etc.

D'après Schnitzler, les fabriques de porcelaine, les verreries, etc., du gouvernement sont hors d'état de lutter contre l'industrie privée. La fabrique impériale des tapis, sur le modèle de celle des Gobelins de Paris, est la meilleure fabrique de tapis de tout l'empire; elle a peu d'importance; aucun produit de cette fabrique n'a figuré à l'Exposition de 1867 à Paris. Voici quelques chiffres donnés par Schnitzler (l'*Empire des czars*, t. IV) relativement aux productions annuelles des principales fabriques de Saint-Pétersbourg. La manufacture de coton de la compagnie de la Neva est la plus importante; ses produits atteignent le chiffre de 2,500,000 roubles (environ 8,500,000 fr.) par an. Viennent ensuite les fabriques Sampsonof (1,500,000), Association de l'Okhta (783,000), Association russe (650,000), etc.

Les recettes annuelles de la ville s'élèvent à plus de 2,500,000 roubles.

— *Histoire.* L'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui Saint-Pétersbourg était un marais jusqu'au XVIII^e siècle. Il faisait alors partie de l'Ingrie, province primitivement habitée par la peuplade finnoise des Ingriens, soumise ensuite à la république de Novgorod et cédée par la Russie à la Suède lors de la paix de Stolbova (1617). En 1703, Pierre I^er s'empara, après un siége de quelques jours, du petit fort suédois de Nyenschants, construit vers l'an 1300 sur la Néva, à 7 verstes de son embouchure. Les quelques habitations de Nyenschants fournirent des matériaux pour la construction d'une nouvelle ville, élevée d'après les ordres de Pierre, et qu'il baptisa du nom allemand de Petersbourg (*Peter's-burg*, ville de Pierre). « Pierre, dit un écrivain du commencement du XVIII^e siècle, ordonna en 1702 de ramasser pour le printemps suivant une grande quantité de paysans moscovites, tartares, cosaques, kalmouks, finlandais et ingriens pour mettre son projet à exécution. Aussi vit-on, au commencement de mai 1703, plusieurs milliers d'ouvriers rassemblés de tous les endroits du vaste empire russien, et dont quelques-uns venaient de plus de deux ou trois cents milles d'Allemagne jeter les fondements de la nouvelle forteresse. » Cent mille, d'autres disent deux cent mille de ces malheureux trouvèrent la mort en essayant de bâtir cette ville sur le sol humide et malsain de l'Ingrie. Le czar surveillait lui-même les travaux. Suivant les uns, Pierre I^er, en faisant construire Saint-Pétersbourg, voulait créer un port assez puissant pour menacer la Suède et assez industrieux pour augmenter l'activité du commerce maritime russe sur la Baltique, commerce qui s'effectuait alors principalement par la voie de Riga et de Novgorod; cette dernière ville était descendue à un rang secondaire depuis les massacres d'Ivan. D'autres prétendent que Pierre I^er, après avoir eu l'étrange idée de transporter la capitale de l'empire à Taganrog, sur la mer d'Azov, voulut dès l'origine abandonner l'ancienne capitale, voisine de l'Asie, pour en construire une nouvelle, plus rapprochée des pays d'Europe, dont, s'il faut en croire son fameux *Testament*, il méditait déjà la conquête à cette époque. Les plaintes des Russes sur la situation de leur capitale bâtie littéralement sur des cadavres et sous un ciel inhospitalier ont bien souvent retenti depuis. Catherine II se plaignant des effets du climat de Saint-Pétersbourg sur sa santé, un courtisan osa lui répliquer : « Ce n'est pas la faute du bon Dieu, madame, si les hommes se sont obstinés à bâtir la capitale d'un grand empire dans une terre destinée à servir de patrie aux ours et aux loups! » Les successeurs de Pierre I^er durent s'occuper d'assainir et de fortifier la nouvelle capitale, qui, en 1724, contenait 60,000 maisons; mais ces maisons étaient pour la plupart si misérables que deux heures de temps suffisaient pour les démonter et les transporter ailleurs. A cette époque, les groupes de maisons étaient séparés les uns des autres par des marécages, et tout autour de la ville il n'y avait que de vastes et horribles forêts et des déserts affreux; à peine si l'on pouvait compter un ou deux grands chemins. Cependant, dès 1714, Pierre I^er avait tranféré le sénat dans la nouvelle ville et y avait fait construire la forteresse, l'Amirauté et la cathédrale de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Il fit ensuite percer le canal du Ladoga, ordonna en 1723 d'éclairer les rues et prit diverses mesures pour assurer la durée et la prospérité de sa ville. Après sa mort, Catherine I^re n'eut pas les ressources nécessaires pour continuer sur une large échelle les travaux, et ne voulut recourir à aucun des procédés violents dont avait usé son époux pour avoir de l'argent et pour construire la nouvelle ville. Pierre II fit encore moins pour Saint-Pétersbourg; il habita même constamment Moscou. La czarine Anne ramena définitivement la cour à Saint-Pétersbourg, et, dès lors devenue capitale, la ville s'agrandit et se peupla de plus en plus. Elisabeth fit construire de nouvelles rues et plusieurs palais, parmi lesquels celui d'hiver. Catherine II fit construire les quais, un grand nombre de palais, fit ériger la statue équestre de Pierre I^er, etc. Ce qui avait été au commencement du XVIII^e siècle un marécage inhabité devint peu à peu une des plus grandes villes de l'Europe; l'histoire de Saint-Pétersbourg ne se compose, depuis Anne, que de l'énumération monotone des constructions de palais et des rues qui n'ont cessé de s'élever comme par enchantement. L'activité commerciale de la ville ne fut pas étrangère à cet accroissement prodigieux; mais c'est surtout à son titre de capitale, c'est-à-dire à des raisons d'ordre politique, que Saint-Pétersbourg doit sa prospérité. L'immense personnel administratif de cette ville dirige quatre-vingt millions d'hommes, et son influence s'étend sur la septième partie du monde habité. Comme d'ailleurs la centralisation administrative est plus grande en Russie que dans tout autre pays de l'Europe, si Saint-Pétersbourg reste la capitale de l'immense empire des deux continents, il est possible qu'il arrive un jour à surpasser en grandeur Babylone, l'ancienne Rome, Paris et Londres. Cependant il a été plusieurs fois question de décapitaliser Saint-Pétersbourg.

« Grâce aux nombreux chemins de fer qui traversent l'empire et se réunissent à Moscou, dit M. A. Martin dans la *Russie actuelle* (1874), cette ville se trouve en communication rapide avec le reste de l'Europe et avec tous les gouvernements de la Russie; tandis que sa rivale du Nord commence à se ressentir de la position reculée que lui a donnée son fondateur.... Moscou, la ville nationale, tend à reprendre son rang de capitale, que Saint-Pétersbourg lui avait enlevé. »

Schnitzler exprime la même opinion. De plus, d'après lui, il aurait été question de transférer la capitale de l'empire à Kiev. Nous avons dit plus haut à quels dangers Saint-Pétersbourg se trouve exposé par suite de sa situation; toutefois, on a tout lieu de croire qu'un avenir des plus brillants est encore réservé à la capitale du Nord, dont le prodigieux développement depuis deux siècles a été un objet d'étonnement et d'admiration pour l'Europe entière.

PÉTERSBOURG (GOUVERNEMENT DE SAINT-), gouvernement de la Russie d'Europe, borné à l'O. par le lac Peipous, l'Esthonie et le golfe de Finlande; ce golfe, la Finlande et le Ladoga en forment, avec une partie du gouvernement d'Olonets, la limite au N.; à l'E., il est borné par le gouvernement de Novgorod; au S., par celui de Pskof. Superficie, 45,633 kilom. carrés; 1,083,991 hab., Russes, Caréliens, Finnois, Allemands, Polonais, Suédois, Lettons, Bohémiens et Arméniens. Il est arrosé par la Néva, la Narova, la Louga et la Sestra. La Siasse, l'Oyate et le Volkhof y ont leurs embouchures. Il est divisé en 8 districts, à savoir ceux de Saint-Pétersbourg, Gdof, Jambourg, Louga, Novaïa-Ladoga, Peterhof, Schlusselbourg et Tsarskoé-Sélo.

« C'est, dit Malte-Brun, une contrée basse,

en partie couverte de bois et en partie de marais, d'un sol ingrat, où, à l'exception des jardins maraîchers, des maisons de plaisance, des parcs de luxe et des établissements industriels dépendants de la capitale, on aperçoit partout la stérilité, la tristesse et la misère.... L'année moyenne offre 162 jours d'hiver ou de gelée constante; 59 jours de printemps, pendant lesquels il gèle pourtant le matin et le soir; 144 jours d'été, c'est-à-dire ou il ne gèle pas. Le sol est en grande partie couvert de marais et de forêts; néanmoins plusieurs districts sont d'une grande fertilité. » Le gouvernement de Saint-Pétersbourg compte 524 fabriques employant 27,000 ouvriers, qui produisent une valeur de 36 millions de roubles.

Habité primitivement par des Finnois, le gouvernement de Saint-Pétersbourg fit partie, sous le nom d'Ingrie, des possessions de Novgorod. Il fut le théâtre des luttes de cette république avec les croisés de Livonie (chevaliers porte-glaive).

L'Ingrie tomba au pouvoir de la Russie lors de la chute de Novgorod, vers la fin du XVe siècle, et passa sous le sceptre d'Ivan III; elle fit désormais partie de l'empire russe sous le nom de *gouvernement de Saint-Pétersbourg*, que lui donna Pierre Ier en 1710. Après divers remaniements administratifs, les frontières actuelles de ce gouvernement ont été fixées par un ukase de Catherine II, en 1783.

PÉTERSBOURGEOIS, OISE s. et adj. (pé-tèr-sbour-joi, oi-ze). Géogr. Habitant de Saint-Pétersbourg; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PETERSBOURGEOIS. *La population* PETERSBOURGEOISE.

PETERSBURG, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de la Virginie, sur la rive droite de l'Appomatox, au-dessus des chutes de cette rivière, à 45 kilom. S.-E. de Richmond, avec lequel elle communique par un chemin de fer; 20,000 hab. Académie, temples pour les épiscopaliens, les méthodistes et les baptistes. Filatures de coton et de laine, corderies, moulins à farine et à huile, fonderies de fer et de cuivre, tanneries. Centre d'un important commerce intérieur. Lors de la guerre de la sécession, le général Grant, commandant en chef des forces fédérales, vint mettre le siége devant Petersburg. Les fortifications qui entouraient cette place comprenaient les trois quarts d'une circonférence et, dans leur vaste développement, n'offraient pas une longueur de moins de 18 kilom. A cet ensemble d'ouvrages qui continuait au sud l'interminable série des retranchements de la péninsule, du fort Darling, de Richmond, le général confédéré Beauregard et ses lieutenants ne cessaient d'ajouter d'autres travaux de défense, soit aux abords des chemins de fer et des autres voies de communication, soit à l'extérieur de l'enceinte continue; partout les remparts s'élevaient derrière les remparts, afin que toute attaque des fédéraux, même couronnée de succès, fût invariablement arrêtée par quelque obstacle et n'entraînât jamais par surprise la chute de la place. Tel était le formidable cercle de travaux que le général Grant devait de son côté envelopper d'une ligne de tranchées, de remparts et de forts bien plus considérables en étendue. Le général Lee essaya vainement de faire lâcher prise à son adversaire par des assauts directs; tous ces assauts furent repoussés facilement, grâce à la solidité des troupes de Grant et aux soins qu'il avait apportés dans la construction de ses retranchements. A la suite d'une victoire remportée par les fédéraux le 25 juillet, sur le chemin de fer de Weldon, Lee évacua Petersburg, qui fut alors occupé par les assiégeants.

PETERSEN (Jean-Guillaume), visionnaire allemand, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à une époque inconnue. Il était surintendant de Lunebourg, lorsqu'il se fit le panégyriste d'une comtesse d'Altenbourg qui, tombée en démence, s'imaginait jouir de la vue de Dieu. Lui-même ne tarda pas à se prétendre inspiré et à se faire le chef d'une secte. D'après lui, Jésus-Christ avait deux natures humaines : l'une qu'il avait prise au ciel avant la création, l'autre qu'il avait reçue de la sainte Vierge. Une double résurrection, disait-il, devait avoir lieu avant la fin du monde; Jérusalem sera rebâtie; le Sauveur régnera mille ans sur la terre. Ensuite l'enfer sera fermé, et tous les êtres intelligents, même les démons, seront appelés au bonheur. Les opinions de Petersen excitèrent, en 1691, une grande rumeur et trouvèrent un assez grand nombre d'adhérents. Ayant été destitué, il continua dans sa retraite à dogmatiser, à écrire, et il publia, de 1706 à 1718, sous son nom et sous celui de sa femme, Éléonore de Merlau, divers ouvrages allemands, entre autres la *Clef de l'Apocalypse*, dans lesquels il développe sa doctrine. La secte qu'il avait formée ne lui survécut pas, quoique plusieurs de ses opinions, par exemple celle du *règne de mille ans*, qui d'ailleurs avait été connue bien avant lui, aient trouvé jusqu'à notre temps beaucoup de défenseurs.

PETERSEN (Frédéric-Chrétien), philologue danois, né à Antvorskow (île de Seeland) en 1786, mort en 1859. Il professa, à partir de 1818, la philosophie à l'université de Copenhague et devint membre de l'Académie de cette ville en 1826. Indépendamment de mémoires et d'articles publiés dans le recueil de l'Académie de Copenhague et dans diverses revues, on a de lui : *De Æschyli vita et fabulis* (Copenhague, 1814); *Manuel d'histoire littéraire de la Grèce* (Copenhague, 1826); *De statu culturæ, qualis ætatibus heroicis apud Græcos fuerit* (Copenhague, 1826); *Commentationes de Libanio sophista* (Copenhague, 1827-1828, 4 part. in-4o).

PETERSEN (Niels-Mathias), philologue et historien danois, né à Slutningen, près de Sanderam, dans l'île de Fionie, en 1791, mort en 1862. Il étudia à Odensée, sous la direction de Rask, l'histoire de l'ancienne Scandinavie, et obtint, en 1815, une place de professeur au séminaire de Brahetrolleberg, en Fionie. Dans une série d'études particulières, il prit une vive part à la polémique soulevée par Rask, en 1825, sur les principes de l'orthographe danoise, et il écrivit lui-même une grammaire danoise, dont il ne fit paraître cependant que la partie concernant la *Théorie de la formation des mots* (Copenhague, 1826). Attaché en 1829 à la bibliothèque de l'université de Copenhague, il y devint l'année suivante greffier des archives secrètes de la couronne, reçut en 1841 le titre de professeur et fut appelé, en 1845, à la chaire de langue scandinave ancienne. Il fut, en outre, nommé conseiller d'État en 1855. Son principal ouvrage a pour titre : *Histoire des langues danoise, norvégienne et suédoise et de leur développement hors de la langue mère commune* (Copenhague, 1829-1830, 2 vol.). Il a encore publié : *Recueil des opuscules de Rask* (Copenhague, 1834); *Histoire du Danemark à l'époque héroïque* (Copenhague, 1834-1838, 3 vol.); *Manuel de la géographie scandinave ancienne* (Copenhague, 1834); *Formanna-Sagut et autres sagas islandaises remarquables* (Copenhague, 1839-1844, 4 vol.); *Mythologie scandinave* (Copenhague, 1849); *Documents pour l'histoire de la littérature danoise* (Copenhague, 1853-1864, 6 vol.), etc. Il a de plus collaboré à plusieurs recueils littéraires danois et traduit de l'allemand, en y joignant une foule de notes précieuses, l'ouvrage de Depping *Sur les expéditions maritimes des Normands* (1830).

PETERSFIELD, ville d'Angleterre, comté de Hants, à 24 kilom. N.-E. de Southampton, sur la Pother; 5,201 hab. Commerce de grains. Cette petite ville, propre et bien bâtie, possède une statue équestre de Guillaume III.

PETERS-PORT (SAINT-), ville de l'île de Guernesey. V. PIERRE-LE-PORT (SAINT-).

PETERSWALDAU, ville de Prusse, province de Silésie, régence de Breslau, cercle et à 7 kilom. S.-O. de Reichenbach; 5,600 hab. Fabrication de toiles et de cotons; nombreux moulins à farine; scieries hydrauliques. Beau château des comtes de Stolberg.

PETERSWALDE, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 28 kilom. N.-O. de Leitmeritz; 3,900 hab. Fabrication très-active d'articles en fer et en laiton, boucles, bagues, boutons, cuillers, etc.

PETERWARADIN ou **PETERWARDEIN**, l'*Acimincum* des Romains, *Petrovaradinum* en latin du moyen âge, ville de l'empire d'Autriche, chef-lieu des Confins militaires du Banat, sur la rive droite du Danube, à 238 kilom. S.-E. de Bude, vis-à-vis de New-Satz, avec laquelle elle communique par un pont de bateaux; 6,722 hab. Siége d'une cour d'appel; place de guerre, l'une des plus fortes de la monarchie autrichienne. Récolte abondante et commerce de vins. Cette ville, qui s'élève au milieu d'une contrée marécageuse et malsaine, est composée de deux parties : la forteresse supérieure, construite sur un rocher de serpentine assez élevé, isolé de trois côtés, est une vieille construction datant de plusieurs siècles; elle contient une caserne, un arsenal et un puits communiquant avec le Danube; toute sa population se compose de militaires. Au pied du rocher est située la forteresse inférieure, ou la ville proprement dite. On y remarque quatre églises, un hôpital et une école supérieure. Peterwaradin, qui s'élève sur les ruines de la colonie romaine d'Acimincum, doit son nom, dit-on, à Pierre l'Ermite; en 1688, elle fut bombardée par les impériaux et incendiée peu après par les Turcs. Le traité de Passarowitz (1718) en assura la possession à l'Autriche. En 1716, le prince Eugène de Savoie y remporta une éclatante victoire sur les Turcs (v. l'article suivant). Occupée en 1848 par l'armée insurrectionnelle de Hongrie, cette ville capitula entre les mains du ban Jellachich, le 7 septembre 1849, après le combat de Vilagos. ‖ Le régiment ou district régimentaire de Peterwaradin, situé au N. de la Bosnie et de la Servie, dont elle est séparée par la Save et le Danube, mesure 170 kilom. de l'E. à l'O., sur 30 kilom. du N. au S., et a une superficie de 3,118 kilom. carrés; 97,116 hab. Le sol, marécageux sur plusieurs points, est fertile en grains et pâturages.

Peterwaradin (BATAILLE DE), gagnée par le prince Eugène de Savoie sur les Turcs, le 5 août 1716, et l'une de celles qui ont entouré de plus d'éclat le nom de cet illustre homme de guerre. L'empereur venait de conclure avec la république de Venise une ligue offensive et défensive, dont le but était d'arrêter la Porte Ottomane. Par ses ordres, une nombreuse armée que commandait le prince Eugène, le vainqueur de Hochstædt et de Malplaquet, s'avança sur les bords du Danube et de la Save. La célébrité de ce grand capitaine avait attiré dans son camp une foule de princes étrangers et de personnages de distinction, avides d'apprendre à son école le métier de la guerre. Le 5 août (1716), les deux armées ennemies se rencontrèrent entre Salankemen et Peterwaradin. Le prince disposa son ordre de bataille avec cette habileté qui l'avait rendu tant de fois victorieux; il distribua sa cavalerie en six corps et la jeta sur les deux ailes; sa droite ne comptait pas moins de 24 escadrons et de 36 bataillons; 25 escadrons de hussards composaient son corps de réserve. Toutes ces troupes étaient protégées par un retranchement occupant près d'une lieue d'étendue. La cavalerie de la gauche était couverte par un marais profond. De leur côté, les Turcs, au nombre de 150,000, commandés par le vizir Ali, général expérimenté, s'étaient mis en mouvement et couvraient les vallons et les coteaux voisins. Le prince Eugène, ayant complété ses dispositions, fit sonner la charge et engagea l'action vers sept heures du matin. Ce fut le prince Alexandre de Wurtemberg qui se porta le premier au feu avec 6 bataillons; il perça la ligne des ennemis et arriva jusqu'à une batterie de canons dont il réussit à s'emparer, tandis que la cavalerie des impériaux, chargeant les Turcs avec vigueur, obtenait le même succès. Déjà le prince Eugène croyait la victoire décidée en sa faveur, lorsqu'il s'aperçut que l'infanterie de sa droite, rompue par les ennemis, était menacée d'un désastre; bientôt les Turcs s'élancèrent de leurs retranchements et se précipitèrent sur cette infanterie, qui soutint d'abord vaillamment leur choc et réussit même à les repousser en gagnant du terrain. Toutefois, cet avantage ne dura qu'un instant : les janissaires étant venus prendre part à la lutte, les impériaux ne purent soutenir l'impétueuse attaque de cette troupe d'élite; ils plièrent et furent poursuivis jusque vers leur second retranchement. Mais la scène ne tarda pas à changer de face : par ordre du prince, la cavalerie disposée à droite et à gauche de cette aile s'ébranla pour charger, puis fondit sur les Turcs. A cette vue, l'infanterie à demi vaincue se rallia et les Turcs, assaillis vigoureusement à leur tour, furent enfoncés, culbutés et poursuivis l'épée dans les reins. Les retranchements qu'ils avaient élevés au moyen de leurs chariots de campagne furent emportés par les impériaux, qui tuèrent tout ce qui essaya de leur résister. Les spahis furent les premiers à chercher leur salut dans la fuite; quant aux janissaires, ils ne démentirent point leur vieille réputation de bravoure, et ils soutinrent longtemps encore le choc de plus en plus irrésistible de leurs ennemis. Mais leur chef ayant été tué et le grand vizir blessé mortellement après avoir donné l'exemple du courage le plus intrépide, ils cédèrent enfin au torrent et bientôt toute l'armée ottomane n'offrit plus que le spectacle d'une épouvantable confusion. 30,000 Turcs périrent dans cette déroute; les vaincus laissaient sur le champ de bataille 156 pièces de canon, 172 drapeaux ou étendards et 5 queues de cheval; de plus, ils perdirent tous leurs approvisionnements, que le prince Eugène livra au pillage de ses soldats. Sa victoire ne lui avait coûté que 5,000 hommes et 1,500 chevaux. Elle lui valut l'éloge de tous les princes de l'Europe; le pape lui envoya le glaive et le bonnet bénits, et le qualifia hautement de défenseur de la chrétienté.

PETERWARDEIN. V. PETERWARADIN.

PÉTÉSIE s. f. (pé-té-zî). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique. ‖ Syn. de RONDELETIE, autre genre de végétaux.

PÉTÉSIOÏDE s. f. (pé-té-zi-o-i-de — de *pétésie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de WALLÉNIE.

PETETIN (Jacques-Henri-Désiré), médecin français, né à Lons-le-Saunier en 1744, mort à Lyon en 1808. Après avoir passé son doctorat à Montpellier en 1764, il alla pratiquer son art à Lyon, où il devint président de la Société de médecine. On a de lui des ouvrages dans lesquels il s'est efforcé de faire connaître le magnétisme : *Mémoire sur la découverte des phénomènes* [illegible] *léthargie et la* [illegible] (Lyon, 1787, in-8o); *Nouveau mécanisme de l'électricité* [illegible] *les lois de* [illegible] (1802, in-8o); *Électricité animale* (1808, in-8o).

PETETIN (Anselme), publiciste et administrateur français, né à Mornas (Savoie) en 1807, mort à Lyon en 1873. [illegible] appelé, il entra dans le [illegible] Vivace et fit partie de [illegible] comme. Après la révolution de 1848, M. Petetin devint successivement commissaire général de la République [illegible], préfet de l'Ain et [illegible], et [illegible] les fonctions de ministre plénipotentiaire de France en Hanovre. Au [illegible] 1849, il rentra dans la vie privée et envoya des articles à divers journaux [illegible] Siècle. Lors de la guerre d'Italie (1859), M. Petetin prit une part active à l'annexion de la Savoie à la France et fit des actes d'adhésion complète au gouvernement impérial qui, en récompense de sa palinodie, le nomma préfet de la Savoie (juin 1860). A la suite d'un conflit avec le ministre de l'intérieur, il donna en 1861 sa démission, se rendit à Paris et obtint du chef de l'État le poste lucratif de directeur de l'Imprimerie impériale, en remplacement de M. de Saint-Georges, forcé de passer en Belgique (juillet 1861). L'année suivante, M. Petetin était nommé conseiller d'État en service ordinaire hors section, officier de la Légion d'honneur, et il était élu en 1864 membre du conseil général de l'Isère. Sous le ministère Ollivier (1870), il fut remplacé à l'Imprimerie impériale par M. Wallon et rentra définitivement alors dans la vie privée. Il traversait Lyon lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie. Outre des articles dans la [illegible] *Revue encyclopédique*, etc., M. Petetin a publié : *De la pairie* (1831); *Du présent et de l'avenir* (1831); [illegible] (1847); [illegible] in-8o); *Discussions de politique démocratique et mélanges* (1862, in-8o), recueil d'articles; *L'Allemagne et l'Italie en 1848* (1871, in-8o).

PÉTEUR, EUSE s. (pé-teur, eu-ze — rad. *péter*). Personne qui pète beaucoup, qui a l'habitude de péter : *Un sale* PÉTEUR.

— Fam. Personne lâche, faible, poltronne.

— Loc. prov. *Chasser quelqu'un comme un péteur d'église*, ou simplement *comme un péteur*, Le chasser honteusement de quelque endroit.

— *Société des francs-péteurs*, Société burlesque fondée à Caen au siècle dernier.

— s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'agami.

— [illegible] Nom donné par les pêcheurs à la bouvière commune.

— **Encycl.** *Société des francs-péteurs.* V. PET.

PÉTEUX, EUSE s. (pé-teu, eu-ze). Pop. [illegible]

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

PETHERTON NORTH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Somerset, à 45 kilom. O. de Wells, ch.-l. du district de son nom, sur le Parret et le chemin de fer de Bristol; 3,728 hab.

PETHERTON (SOUTH-), bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Somerset, à [illegible] S.-E. de Wells, sur le Parret; [illegible] hab. Fabrication de grosses toiles, [illegible].

PÉTHOLE s. m. (pé-to-le). Erpét. Espèce de couleuvre d'Afrique.

PETIET (Claude), homme d'État et administrateur français, né à Châtillon-sur-Seine en 1749, mort à Paris en 1806. D'abord gendarme du roi, il devint ensuite commissaire des guerres et remplit, de 1774 à 1780, les fonctions de secrétaire et de subdélégué auprès de l'intendant de Bretagne. L'extrême modération dont il avait fait preuve lors des troubles que la famine avait fait naître dans cette province lui acquit les sympathies populaires. Nommé [illegible] département d'Ille-et-Vilaine en 1790, il devint ensuite commissaire ordonnateur aux armées, [illegible] chouans, puis fut député au conseil des Anciens (1795). [illegible] (1797). [illegible] reprirent alors l'offensive. Le compte rendu qu'il fit de ses opérations, au bout d'un an d'exercice, [illegible] 18 brumaire, Bonaparte le [illegible] administrer la Lombardie (18[illegible]) [illegible] gea, en qualité d'intendant [illegible] venait d'être nommé sénateur et de suivre [illegible] l'enterrer au Panthéon.

PETIET (A[illegible]), [illegible] français, [illegible] 1784, [illegible] (1813), devint l'an[illegible] [illegible] 1844, [illegible] (Paris, 1851, in-12).

PETIET (Jules-Alexandre), ingénieur, né [illegible], né à Paris en 1813. Il entra à l'École centrale en 1829 et en sortit avec le diplôme d'ingénieur métallurgiste. M. Petiet fut, en 1840, attaché au service du chemin de fer de Versailles (rive gauche), puis appelé, en 1845, à diriger l'exploitation de celui du Nord et devint chef du matériel de ce dernier en 1848; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur cette même année et officier en 1853. Il a succédé en 1867 à Perdonnet dans la direction de l'Ecole centrale. On doit à l'initiative de M. Petiet diverses améliorations dans le service général des chemins de fer. Il a d'ailleurs publié sur la matière des ouvrages estimés : *Accident du 8 mai 1842*, *Examen des faits contenus dans le rapport sur l'acte d'accusation contre la compagnie du chemin de fer de Paris à Versailles* (1843, in-8°); *Note sur le matériel des chemins de fer* (1844, 1849). Il a pris part à la rédaction du *Guide du mécanicien constructeur de locomotives* de M. Le Châtelier, du *Traité de l'exploitation des chemins de fer et de la [illegible]* de M. [illegible], au *Rapport sur la situation du canal du Rhône au Rhin*, avec le même; enfin il a publié divers *Mémoires*, *Tracés*, *Projets*, etc.

PÉTIGNY (François-Jules FILLEUL DE), archéologue, né à Paris en 1801, mort à Blois en 1858. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes, devint conseiller de préfecture dans le Loir-et-Cher (1826-1830). Après la révolution de Juillet, il s'adonna entièrement à l'étude des lettres et des antiquités et fut nommé, en 1850, membre libre de l'Académie des inscriptions. On a de lui : *Essai sur la population du Loir-et-Cher au* XIX*e siècle* (Blois, 1834, in-8°), qui a obtenu le prix Montyon; les *Trois Brunier* (Blois, 1840, in-8°); *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne* (Paris, 1842-1844, 2 vol. in-8°), ouvrage auquel fut décerné en 1845 le grand prix Gobert; *Histoire archéologique du Vendômois* (Vendôme, 1843, in-4°), livre également couronné par l'Institut. M. Pétigny a publié, en outre, des articles dans divers recueils. — Sa mère, Marie-Louise-Rose DE PETIGNY, avait publié, à dix-huit ans, un agréable recueil d'*Idylles* (Paris, 1786), et sa femme, Clara DE PETIGNY, a fait paraître divers petits livres à l'usage de la jeunesse.

PÉTILIE, en latin *Petilia*, ville de l'Italie ancienne, dans le Brutium, à l'E.; elle fut, dit-on, bâtie par Philoctète et devint sous Auguste la capitale de la Lucanie. C'est aujourd'hui la ville de Strongoli ou de Policastro.

PETILIUS CAPITOLINUS, personnage romain du temps de Jules César, fameux par ses rapines. Il jouissait à Rome impunément de sa fortune scandaleuse et ne manquait ni de courtisans ni de parasites. Son hôtel ne désemplissait pas de clients. Telles étaient les mœurs de Rome tournant à l'empire. Il avait été surnommé **Capitolin** parce que, dans les troubles de Rome, il avait volé des trésors au Capitole; plus tard, il se fit de ce sobriquet historiquement infâme une sorte de titre d'honneur, prétendant avec effronterie qu'il lui venait de sa famille, et il alla jusqu'à faire frapper des médailles pour montrer qu'il le considérait comme lui appartenant. C'était un ami de Jules César.

PETILLANT, ANTE adj. (pe-ti-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *petiller*). Qui petille : *Un feu* PETILLANT.

. . . . Sa femme vigilante
Préparait du sarment la flamme *petillante*.
DELILLE.

De ce vin frais l'écume *petillante*
De nos Français est l'image brillante.
VOLTAIRE.

Et les nymphes des forêts,
D'un jus *petillant* et frais,
Arrosent le vieux Silène.
J.-B. ROUSSEAU

‖ On écrit aussi PÉTILLANT.

— Par ext. Qui brille avec éclat : *Un regard* PETILLANT. *Des yeux* PETILLANTS.

— Fig. Vif et éclatant : *Un esprit* PETILLANT. *Un discours* PETILLANT *d'esprit. Une femme* PETILLANTE *de malice. Les esprits* PETILLANTS, *tempérés par un grain de sens et de jugement deviennent supérieurs.* (Grimm.)

Mon esprit *petillant* dans l'ivresse étincelle.
C. DELAVIGNE.

PETILLEMENT s. m. (pe-ti-lle-man; *ll* mll. — rad. *petiller*). Action de petiller; bruit de ce qui petille : *Le* PETILLEMENT *du feu.*

— Éclat de ce qui petille : *Le* PETILLEMENT *de son regard.*

— Fig. Mouvement de l'âme vif et gai : *Avec quel transport de cœur, avec quel* PETILLEMENT *de joie je m'élançai, je me mis à respirer en me sentant libre!* (J.-J. Rousseau.) *Ce* PETILLEMENT *d'imagination qui prenait Chaulieu au milieu des compagnies et des festins l'abandonnait [illegible].* (Ste-Beuve.)

PETILLER v. n. ou intr. (pe-ti-llé; *ll* mll. — Scheler distingue ici deux homonymes : l'un est le diminutif de *peter* et s'applique aux bruits secs que font le bois qui *petille dans le feu* et autres semblables. Ce serait ce *petiller* qui, par une métaphore naturelle, aurait donné l'adjectif *petillant*, brillant. Dans l'emploi de *petiller*, être impatient, ardent, *petiller de joie, petiller d'indignation*, le verbe serait synonyme de trépigner, sautiller, piétiner; il se rattacherait au latin *pes, pedis*, pied, de la racine sanscrite *pad*, aller, marcher, et n'étant pas plus anomal ici, selon le philologue belge, que dans *empiéter, piétiner, piéton* et *pion*, ou bien, ce qui serait mieux à ses yeux, vu l'ancienne orthographe *pestiller*, traduit dans Palsgrave par *paddyll*, patauger, il se rattacherait au latin *pistillus*, d'où le vieux français *pestiler, petiller* et *pételer*, proprement frapper avec le pilon, fouler. *Pistillus*, comme *pistrina*, moulin, *pistor*, boulanger, etc. vient de *piso*, mortier à piler, de *pinso*, piler, broyer, qui se rattache à la racine sanscrite *pish*, broyer). Eclater avec un petit bruit sec réitéré : *Le sel* PETILLE *dans le feu. Du bois, du charbon qui* PETILLE. *Le vin de Champagne mousse, la bière mousse et* PETILLE *dans le verre.* (Acad.) *C'est l'acide carbonique qui fait* PETILLER *et piquer l'eau gazeuse.* (J. Macé.)

Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
Il fait jaillir un feu qui *petille* en sortant.
BOILEAU.

. . . . J'aime à voir dans un verre qui brille
Un vin qui porte au nez un bouquet qui *petille*.
DESTOUCHES.

— Briller d'un vif éclat : *Un regard qui* PETILLE.

. . . . Un feu séditieux
Fait bouillonner mon sang et *petiller* mes yeux.
BOILEAU.

— Fam. S'impatienter : *Je commençais à* PETILLER. *Ce flegme me fait* PETILLER.

— Fig. Jaillir avec éclat, se produire avec vivacité :

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps *petillent*.
BOILEAU.

. . . . . . Il mêle à leurs propos
Son babil enjoué qui *petille* en bons mots.
N. LEMERCIER.

— *Petiller de*, Etre impatient, vivement saisi de : PETILLER D'*ardeur*, DE *joie*, D'*indignation*, DE *colère*. ‖ Brûler, être impatient de :

. . . . Je *petille*,
Mais, comme me voilà, d'aller voir votre fille.
REGNARD.

— *Petiller d'esprit*, Avoir un esprit vif et prompt : *La marquise n'était pas fort spirituelle, quoiqu'il soit reçu en littérature que toutes les vieilles femmes doivent* PETILLER D'ESPRIT. (G. Sand.)

— *Le sang lui petille dans les veines*, Il a le sang vif, il est impatient, impétueux.

— Rem. Nous avons, avec l'Académie, écrit *petiller* sans accent, ainsi que tous les dérivés de ce mot; mais l'Académie reconnaissait déjà que plusieurs écrivaient *pétiller*, et c'est aujourd'hui l'orthographe la plus généralement usitée.

PÉTILLÈRES s. f. pl. (pé-ti-llè-re; *ll* mll.). Techn. Nom donné par les gantiers aux parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PÉTIMBE s. m. (pé-tain-be). Ichthyol. Poisson du genre fistulaire ou trompette, qui vit dans les mers d'Amérique.

PÉTININE s. f. (pé-ti-ni-ne). Chim. Alcali organique extrait de l'huile de goudron de houille.

PÉTINITE s. f. (pé-ti-ni-te). Chim. Substance particulière qui se produit dans la distillation des os.

PÉTIOLAIRE adj. (pé-si-o-le-re — rad. *pétiole*). Bot. Qui a rapport au pétiole : *Inflorescence* PÉTIOLAIRE. ‖ Qui provient d'un pétiole.

PÉTIOLATION s. f. (pé-si-o-la-si-on — rad. *pétiole*). Bot. Etat des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

PÉTIOLE s. m. (pé-si-o-le — dimin. du lat. *pes, pedis*, pied). Entom. Partie étroite qui unit l'abdomen au tronc, chez quelques hyménoptères.

— Bot. Partie amincie qui supporte le limbe de la feuille, et qu'on appelle QUEUE dans le langage vulgaire. ‖ Nom donné improprement par quelques auteurs au pédicule grêle et allongé de divers champignons.

— **Encycl.** Bot. Le *pétiole* est cet organe plus ou moins long et effilé qui unit la feuille à la tige ou au rameau, et qu'on appelle vulgairement *queue* de la feuille; quand il manque complétement, la feuille est dite *sessile*. Il se compose de faisceaux fibreux et de vaisseaux enveloppés de tissu cellulaire et recouverts par l'épiderme. Le *pétiole* est ordinairement cylindrique ou canaliculé, c'est-à-dire creusé en gouttière sur la face supérieure; quelquefois il est aplati ou comprimé latéralement, comme dans les peupliers. Mais il présente encore, dans les divers groupes du règne végétal, de nombreuses et singulières modifications. M. A. de Candolle signale et décrit ainsi les principales.

Le *pétiole* peut être bordé, c'est-à-dire aplati et épanoui latéralement en une portion foliacée analogue au limbe, comme dans la dionée attrape-mouche et dans certaines gesses. Si cette portion dilatée du *pétiole* vient à se rouler des deux côtés et à se souder en un cornet ou godet, on a le singulier *pétiole* des népenthès et des sarracénies. La gaine des feuilles de graminées et de cypéracées présente quelque chose d'analogue, mais ses fibres sont parallèles. Le *pétiole* peut être engaînant ou embrassant vers la base, là où il adhère à la tige ou au rameau, et plus étroit vers l'origine du limbe; ses fibres vont alors en convergeant de la base au sommet; c'est ce qui arrive dans plusieurs espèces de renonculacées, d'ombellifères et dans la plupart des monocotylédones. Un *pétiole* engaînant peut manquer de limbe, ce dont on s'assure en comparant les feuilles inférieures et supérieures de la plante ou bien des espèces très-semblables; on en a des exemples dans certaines plantes qui ont reçu l'épithète de *perfoliées*, et qui appartiennent aux genres buplèvre, passerage et à quelques autres.

Les *pétioles* bordés ou élargis en lames sont aussi quelquefois dépourvus de limbe; on les nomme alors *phyllodes;* tels sont les phyllodes verticaux de plusieurs acacias de l'Australie. Lorsque les folioles ou le limbe ne se développent pas, les *pétioles* restent quelquefois cylindriques, comme à l'ordinaire; cela donne à la plante l'apparence d'un jonc simple ou rameux, comme dans l'indigotier jonciforme, la lébeckie nue, la strélitzie joncée, etc. Souvent, dans les feuilles composées, la foliole terminale ne se développe pas, et le *pétiole* se termine en épine ou en vrille. Dans la gesse sans feuilles (*lathyrus aphaca*), les folioles manquent toutes; le *pétiole* reste seul et se termine par une vrille.

Le *pétiole* est simple quand il ne se divise pas; mais si, comme dans les feuilles composées, il porte d'autres *pétioles* sur lesquels s'insèrent les folioles, on l'appelle alors *pétiole* commun ou primaire, ou rachis, et les autres prennent le nom de *pétioles* secondaires ou pétiolules; ceux-ci peuvent à leur tour porter des *pétioles* tertiaires. Quand la division a lieu par bifurcation ou par trifurcation, le *pétiole* est appelé dichotome ou trichotome. L'articulation pétiolaire, c'est-à-dire la partie du *pétiole* qui s'articule avec la tige ou le rameau, offre des différences assez nombreuses. Ce point d'attache est très-remarquable dans les feuilles des légumineuses, qui peuvent exécuter, soit instantanément, soit à diverses heures de la journée, des mouvements de torsion et même de révolution complète. La présence d'une articulation dans un *pétiole* est l'indice d'une feuille composée; une de ces feuilles peut paraître simple, parce qu'elle se termine par une seule foliole, comme dans l'oranger; mais les *pétioles* des feuilles vraiment simples ne sont jamais articulés.

PÉTIOLÉ, ÉE adj. (pé-si-o-lé — rad. *pétiole*). Bot. Se dit des feuilles qui sont portées sur un pétiole. ‖ *Cotylédons pétiolés*, Ceux dont la base s'amincit de façon à former une sorte de pétiole.

— Entom. *Cellule pétiolée*, Cellule cubitale de l'aile des insectes, quand elle est produite par la bifurcation inférieure d'une nervure en forme de V renversé.

PÉTIOLÉEN, ÉENNE adj. (pé-si-o-lé-ain, é-è-ne — rad. *pétiole*). Bot. Qui provient de la dégénérescence du pétiole.

PÉTIOLULAIRE adj. (pé-si-o-lu-lè-re — rad. *pétiolule*). Bot. Qui naît sur un pétiolule : *Foliole* PÉTIOLULAIRE.

PÉTIOLULE s. m. (pé-si-o-lu-le — dimin. de *pétiole*). Bot. Nom donné au pétiole particulier de chacune des folioles dont la réunion constitue une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE adj. (pé-si-o-lu-lé — rad. *pétiolule*). Bot. Qui est porté sur un pétiolule.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), constituant, maire de Paris en 1792, conventionnel girondin, né à Chartres en 1753, mort en 1794. Il était fils d'un procureur au présidial et suivait avec succès la carrière du barreau dans sa ville natale lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers aux états généraux. Il y prit place parmi les défenseurs les plus ardents des droits de la nation, des réformes et de la liberté. A l'issue de la séance royale du 23 juin, il fut un de ceux qui, à la voix de Mirabeau, s'élevèrent avec le plus d'énergie contre l'acte d'autorité que venait de tenter Louis XVI, et qui entraînèrent l'Assemblée à persister dans ses premiers arrêtés. Le 31 juillet, il réclama la mise en jugement des hommes suspects à la nation, osa combattre (18 août) Mirabeau lui-même, qui voulait faire ajourner la déclaration des Droits de l'homme et l'accusa de vouloir pousser l'Assemblée à des résolutions contradictoires. Le 1er septembre, il se déclara contre le *veto*, même suspensif, parla le 5 en faveur de la permanence et de l'unité du Corps législatif et contesta au roi, le 30, le pouvoir d'interpréter les lois. Le 5 octobre, il dénonça le fameux repas des gardes du corps et, le 8, fit adopter le titre de *roi des Français* et supprimer la formule *par la grâce de Dieu*. « C'est calomnier Dieu, s'écria-t-il; Charles IX était-il aussi roi par la grâce de Dieu? » Dans la question des biens du clergé, il joua aussi un rôle fort brillant et réfuta, avec autant de force que de logique, les sophismes de l'archevêque d'Aix et d'autres ecclésiastiques.

Dans le cours de l'année 1790, il montra la même vigueur et la même activité, vota la suppression des ordres religieux, l'égalité de partage dans les successions, s'opposa à ce que la justice se rendît au nom du roi, défendit Marat contre Malouet, provoqua la réunion du Comtat d'Avignon à la France, appuya la création des assignats, se rallia aux idées financières de Mirabeau et soutint que le droit de paix et de guerre appartenait, non au roi, mais à la nation.

Il prit une part très-active à tous les débats sur les colonies et contribua beaucoup aux décrets en faveur des noirs et des gens de couleur.

A la fin de 1790, l'Assemblée lui avait témoigné son estime en l'élevant à la présidence.

Lors de la fuite de la famille royale, il fut nommé, avec Latour-Maubourg et Barnave, commissaire de l'Assemblée pour ramener le roi à Paris. Cet épisode curieux du retour de Varennes a été raconté par Pétion lui-même dans un écrit entièrement de sa main, qui a été saisi parmi ses papiers en 1793, et qui est actuellement aux Archives.

Les commissaires rencontrèrent le cortége qui ramenait les fugitifs entre Dormans et Épernay; Barnave et Pétion montèrent dans la voiture royale, qui roula vers Paris, escortée par un cortége immense.

Suivant certaines relations royalistes, Pétion se montra une sorte de paysan du Danube, afficha sans nécessité des sentiments républicains, prit la meilleure place, se fit servir à boire par Mme Élisabeth, etc. Tout cela est fort douteux et même invraisemblable. Pétion était un homme bien élevé, de mœurs placides et douces, un peu trop plein de lui-même, cela est vrai, mais nullement violent, et penchant plutôt par excès de bonhomie. Dans son récit, on le voit ferme, digne et convenable, et la modération même avec laquelle il parle de la famille royale éloigne l'idée des procédés choquants qu'on lui reproche.

Seulement, on trouve dans cette relation un passage qui ajoute à sa physionomie un ridicule ineffable. Vers le soir du premier jour, Mme Elisabeth, assise près de lui et s'appuyant involontairement sur le bras de son voisin, en cette extrême fatigue, Pétion, qui était quelque peu bellâtre et d'ailleurs d'un extérieur agréable, en arriva à s'imaginer que la princesse, une personne si orgueilleuse et si sèche, était éprise de lui et voulait peut-être séduire en lui le représentant, charmer le tribun, enfin jouer avec lui le rôle de Circé. Rien de plus amusant que ce croquis à la Rousseau coloré de Crébillon :

« Mme Elisabeth, dit-il, me fixait avec des yeux attendris, avec cet air de langueur que le malheur donne et qui inspire un assez vif intérêt. Nos yeux se rencontraient quelquefois avec une espèce d'intelligence et d'attraction. La nuit se fermait, la lune commençait à répandre une clarté douce... J'apercevais un certain abandon dans son maintien, ses yeux étaient humides, la mélancolie se mêlait à une espèce de volupté. Je puis me tromper; on peut facilement confondre la sensibilité du malheur avec la sensibilité du plaisir; mais je pense que si nous eussions été seuls; que si, comme par enchantement, tout le monde eût disparu, elle se serait laissée aller dans mes bras et se serait abandonnée aux mouvements de la nature.

» Je fus tellement frappé de cet état, que je me disais : Quoi! serait-ce un artifice pour m'acheter à ce prix? Mme Elisabeth seraitelle convenue de sacrifier son honneur pour me faire perdre le mien? Oui, à la cour, rien ne coûte, on est capable de tout; la reine a pu arranger le plan. Et puis, considérant cet air de naturel, l'amour-propre aussi m'insinuant que je pouvais lui plaire, qu'elle était dans cet âge où les passions se font sentir, je me persuadais, et j'y trouvais du plaisir, que des émotions vives la tourmentaient, qu'elle désirait elle-même que nous fussions sans témoins, que je lui fisse ces douces instances, ces caresses délicates qui vainquent la pudeur sans l'offenser et qui amènent la défaite sans que la délicatesse s'en alarme, où le trouble et la nature sont seuls complices. »

Cette fatuité comique est vraiment incroyable et tout cela est du ridicule le plus parfait, comme il s'en rencontre à peine dans les comédies. Mais cette infatuation même annonce plutôt une âme tranquille et doucement amollie que l'humeur aigrie qui porte à des paroles et à des manières blessantes.

A cette époque, Pétion était déjà très-positivement républicain; mais il ne pensait pas que le moment fût venu; peut-être même pensait-il qu'il ne viendrait que dans un avenir très-éloigné, quand une longue pratique de la vie politique aurait donné au peuple les mœurs de la liberté. Aussi était-il sincère en demandant l'application loyale de la constitution et ne fut-il jeté dans les voies révolutionnaires que par les trahisons et les complots de la cour. Il est probable qu'il eût, à un certain moment, accepté volontiers le duc d'Orléans comme monarque constitutionnel.

Lors de la discussion sur l'évasion de Louis XVI, il traita avec netteté la question de l'inviolabilité royale, distinguant l'inviolabilité politique dont jouit le roi dans les actes dont les ministres répondent, et l'inviolabilité que l'on prétendait étendre à ses actes personnels; question redoutable sur laquelle il fut très-radical, admettant la destitution éventuelle et même la mise en jugement.

Il prit une part aussi active aux derniers travaux de l'Assemblée, combattit la réaction qui suivit le massacre du Champ-de-Mars, ainsi que les intrigues des feuillants qui, sous

le prétexte de reviser la constitution, voulaient ramener la Révolution en arrière.

Il était alors très-lié avec Robespierre, et tous les deux étaient les grandes popularités du moment. A la fin de la session, au sortir de la dernière séance, ils furent acclamés par le peuple, couronnés de feuilles de chêne et presque portés en triomphe.

Après la démission de Bailly (novembre 1791), Pétion fut élu maire de Paris en concurrence avec La Fayette. C'est en cette qualité, comme chef de la municipalité, qu'il s'associa à la fête donnée en l'honneur des Suisses de Châteauvieux ramenés des galères, réparation nationale qui fit pousser des cris de fureur à la réaction.

Son rôle dans la journée du 20 juin 1792 ne fut pas moins attaqué. On lui reprochait de n'avoir point, comme premier magistrat municipal, empêché le mouvement. Mais l'aurait-il pu? D'ailleurs, comme homme de parti, il est à croire qu'il l'approuvait. Il proposa d'y mêler, par une convocation, toute la garde nationale, afin d'être assuré qu'il serait pacifique. Mais le directoire du département de Paris refusa, ne voulant à aucun prix légitimer un rassemblement illégal. Mais il n'avait aucune force pour faire respecter ce refus. Dans le fait, une foule de gardes nationaux, leurs officiers en tête, marchèrent avec le peuple. Comment arrêter ce torrent? A l'article consacré à cet événement, on en trouvera d'ailleurs tous les détails, que nous ne pouvons reproduire ici.

Dès qu'il eut connaissance de l'invasion des Tuileries, Pétion *accourut* au château; on l'a accusé de ne s'être pas trop pressé; peut-être bien, en effet, n'était-il pas fâché que les incorrigibles de la cour reçussent cette dure leçon et cet avertissement, et qu'à cette heure il jugea qu'il était temps d'enrayer.

Acclamé, porté pour ainsi dire, il parvint, à travers une foule énorme, à pénétrer dans les appartements, fut hissé sur un fauteuil, harangua le peuple et l'adjura de se retirer, mais sans oublier d'établir, avec une fermeté habile, la légitimité de la manifestation.

« Citoyens, dit-il, vous venez de présenter légalement votre vœu au représentant héréditaire de la nation; vous l'avez fait avec la dignité, avec la majesté d'un peuple libre; retournez chacun dans vos foyers, vous ne pouvez exiger davantage. Sans doute votre demande sera réitérée dans les quatre-vingt-trois départements, et le roi ne pourra se dispenser d'acquiescer au vœu manifeste du peuple. Retirez-vous, je le répète, et, en restant plus longtemps, ne donnez pas occasion d'incriminer vos intentions respectables, etc. »

Sergent et quelques officiers municipaux se joignirent à Pétion, ainsi que des députés, et peu à peu le château fut évacué, mais non sans peine. Tous les rapports constatent que le maire de Paris déploya la plus active énergie pour obtenir ce résultat.

Néanmoins, il subit un débordement d'injures de la part des royalistes. Le lendemain, sur de faux bruits de nouveaux mouvements, il fut mandé au château et reçu de la manière la plus brutale par le roi. Le 6 juillet, il fut suspendu de ses fonctions par le directoire du département (composé de La Rochefoucauld et autres feuillants). Mais il avait alors une popularité immense; Paris s'émut, les sections s'agitèrent et des attroupements parcoururent les rues au cri de : *Pétion ou la mort!*

Le 13, l'Assemblée leva la suspension. Le lendemain, à la fête de la Fédération, au Champ-de-Mars, le maire de Paris fut l'objet d'ovations enthousiastes; des citoyens portaient, écrit à la craie sur leurs chapeaux : *Vive Pétion!* Il paraît même que quelques écervelés lui criaient de se saisir de la magistrature suprême ou tout au moins de la régence (d'où ces persiflages qu'on fit plus tard sur le *roi Pétion*).

Quant à lui, il jouissait avec ivresse de sa gloire et était à mille lieues de prévoir le sort funeste et prochain qui l'attendait.

Au 10 août, il ne fit rien qu'écrire une proclamation pour inviter les citoyens à attendre avec calme que l'Assemblée eût statué sur la question de la déchéance. La Commune insurrectionnelle le maintint à la mairie, mais en réduisant respectueusement un homme si précieux, l'idole populaire, à une complète inaction. Pétion était d'ailleurs un homme de parole facile et de représentation, mais placide, indécis, nullement fait pour les résolutions extrêmes et l'action rapide. Il était en outre paralysé par ses fonctions de maire; et les commissaires des sections, en cette chaude journée, firent un acte de sagesse et de bonne stratégie révolutionnaire en l'annulant, en l'empêchant de se compromettre dans un sens ou dans l'autre.

Dans la nuit du 9 au 10, il avait été appelé aux Tuileries pendant que le tocsin sonnait. Il s'y rendit avec quelque hésitation, mais avec son flegme ordinaire, tout en sentant bien qu'on voulait le garder comme otage. A l'Hôtel de ville, les commissaires étaient fort perplexes; on ne pouvait rien faire qu'on n'eût repris Pétion, qui, entouré de furieux royalistes, eût été probablement égorgé des les premiers mouvements. On imagina d'envoyer demander à l'Assemblée qu'elle le réclamât. Un petit nombre de députés s'étaient rassemblés au bruit du tocsin; ils rendirent un décret qui manda le maire de Paris à la barre. Les gens du château le laissèrent partir, s'imaginant naïvement qu'il aurait la simplicité de revenir se placer entre les griffes de ses ennemis.

Il resta en fonction après la chute de la royauté, gémit sur les massacres de septembre, mais ne fit presque rien pour les empêcher. Il alla cependant à la Force pour essayer de haranguer les massacreurs, qui recommencèrent leur affreuse besogne dès qu'il fut parti. On sait d'ailleurs que, dans ces journées funestes, les autorités et même l'Assemblée nationale furent réduites à l'impuissance (v. SEPTEMBRE). Ce qu'il y a de certain, c'est que, tout en voyant ces scènes avec horreur, Pétion resta trop inerte et ne montra nulle vigueur. L'histoire a le droit et le devoir de s'en souvenir.

Nommé député d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, il fut le premier président de cette grande assemblée. Le 11 octobre, il entra au comité de constitution. Manuel proposa même de faire de lui un président à l'instar des États-Unis. Depuis l'ouverture de la session, il monta souvent à la tribune pour demander la mise en jugement de Louis XVI.

Le 18 octobre, il fut réélu maire de Paris à la presque unanimité. A cette place était encore affecté un traitement de 75.000 livres. Pétion néanmoins donna sa démission pour rester au poste où l'avaient appelé ses concitoyens d'Eure-et-Loir. Peut-être aussi ressentait-il quelque dépit de n'avoir pas été nommé représentant à Paris, où les hommes de la Gironde avaient tous échoué. Sans être exclusif, Pétion appartenait cependant au groupe des girondins par les opinions comme par les relations journalières. Il était un des hôtes assidus des réunions où trônait Mme Roland. Il était cependant resté en relations très-amicales avec Robespierre. Mais le moment était venu où les partis se tranchaient définitivement. Pétion avait évité de se prononcer lors des premières attaques contre la Montagne, mais en novembre la rupture éclata. Dans un factum imprimé, Pétion, entraîné sans doute par son parti, non-seulement ressassa les accusations habituelles contre la Commune et les montagnards, mais encore attaqua Robespierre avec une âpreté qu'on n'eût pas attendue de sa bonhomie proverbiale et de sa placidité. Ces deux hommes éminents, qu'on avait longtemps comparés à *deux doigts de la main*, étaient dès lors des ennemis acharnés.

Dans le procès du roi, l'ancien maire de Paris se prononça pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Le 25 mars, il fut nommé membre du premier comité de Salut public et de défense générale. Il prit part aux luttes de la Gironde et de la Montagne et ne se montra pas l'un des moins ardents. Le 12 avril notamment, il monta à la tribune pour attaquer Robespierre et ses amis avec une extrême violence. On sait comment ces lamentables discordes devaient se terminer. Lors de la chute de la Gironde, au 31 mai-2 juin 1793, Pétion fut compris parmi les vingt-deux députés décrétés d'arrestation. Sa grande popularité parisienne était alors évanouie comme celle des autres girondins. On ne l'appelait plus par dérision que le *roi Pétion*. Cette chute avait été aussi complète que rapide. Il faut dire que les girondins, quoique dépassés dans la carrière de la Révolution, auraient pu se maintenir encore, et par leurs talents, et par le souvenir des services rendus; mais leurs attaques et leurs menaces incessantes contre leurs adversaires et contre Paris devaient amener et amenèrent en effet leur perte.

Gardé chez lui par un gendarme, il s'évada avec plusieurs de ses amis, se rendit à Caen, participa à la tentative d'insurrection girondine du Calvados et, après l'échauffourée avortée de Vernon, dut quitter la Normandie avec une dizaine d'autres députés fugitifs et gagner le département de la Gironde à travers toutes les misères et tous les périls. Il avait été mis hors la loi, ainsi que ses amis. Recueilli à Saint-Émilion avec Guadet, Buzot et Barbaroux, réduit à errer d'asile en asile, il s'empoisonna, à ce qu'on croit, avec Buzot; du moins leurs cadavres furent trouvés dans un champ, près de Saint-Émilion, à demi dévorés par les loups (juin 1794). Nous avons parlé ailleurs de ces morts tragiques des girondins et nous n'avons pas à revenir sur ce lamentable sujet.

Les *Œuvres* de Pétion ont été publiées en 1793 (4 vol. in-8°). Elles se composent de ses opuscules politiques, de ses discours, de ses comptes rendus comme maire, etc.

Ses mémoires manuscrits ont été conservés et publiés en 1864. Ils n'offrent pas un très-grand intérêt.

Mme Roland a tracé de Pétion un portrait où se reconnaît la main de l'amitié. Nous en donnerons ici quelques traits :

« Pétion, véritable homme de bien et homme bon; il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui et ne saurait exprimer un refus d'obliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaieté distinguent sa physionomie... Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur et lâche dans son style comme écrivain; administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu, qui le regarda durant quelque temps comme son idole et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi. »

PÉTION (Alexandre SABÈS, dit), président de la république d'Haïti, dont il fut le Washington, né au Port-au-Prince en 1770, mort en 1818. Fils d'un riche colon blanc, nommé Pascal Sabès, il eut pour mère une mulâtresse appelée Ursule. Bien que faisant partie des hommes de couleur, il reçut une assez bonne instruction et se fit soldat à dix-huit ans. Lorsque éclata, en août 1791, le soulèvement des nègres et des mulâtres contre le régime colonial et l'oppression des blancs, le fils de Sabès prit le nom de Pétion, vraisemblablement en l'honneur du député français dont nous avons parlé plus haut, se joignit aux insurgés, sous les ordres de Beauvais, et se signala par sa bravoure. Il devint officier d'artillerie, puis lieutenant du général Rigaud, et combattit avec le grade de commandant contre les Anglais, sous le commandement du général Montalembert. Ce fut lui qui, en enlevant le camp La Coupe (15 février 1790), força les Anglais à évacuer le Port-au-Prince. Aussi généreux que brave, Pétion protégea toujours la vie des colons, et lorsqu'il entrevit les projets ambitieux et sanguinaires de Toussaint Louverture, dont il était le compagnon d'armes, il se sépara de lui et se rendit auprès du général Rigaud, resté fidèle à la France et aux idées de liberté (1799). Pendant la guerre qui eut lieu entre ce dernier et Toussaint, Pétion battit Dessalines au Grand-Goave, s'empara de la ville de Jacmel, où il fut assiégé, traversa, avec 1,900 hommes, l'armée ennemie forte de 21,000 hommes et combattit jusqu'à la défaite complète du parti de Rigaud. Pétion s'embarqua alors pour la France, tomba pendant son voyage entre les mains des Anglais, qui le gardèrent pendant deux mois sur les pontons, puis gagna Paris. En 1802, il consentit à faire partie de l'expédition française à Saint-Domingue, après avoir reçu l'assurance d'une émancipation graduelle des noirs et des hommes de couleur. Il revint à Haïti avec le grade de colonel, et, après la soumission de Toussaint Louverture, envoyé captif en France, il fut chargé de soumettre les insurgés qui refusaient de déposer les armes; mais il s'aperçut alors qu'il avait été odieusement trompé par Bonaparte, que l'expédition n'avait d'autre but que de replacer les hommes de couleur sous l'horrible joug qu'ils avaient secoué, et il apprit en même temps que l'esclavage venait d'être rétabli à la Guadeloupe, après l'écrasement des défenseurs de la liberté. En apprenant cette nouvelle, Pétion n'hésita pas à abandonner la cause de la France pour défendre la liberté de son pays. Faisant un appel aux armes (13 octobre 1802), il marcha aussitôt contre le poste français du Haut-Cap, dont il s'empara, se joignit à l'armée des indépendants, combattit les Français avec les généraux Christophe, Geffrard, Clerveaux, Dessalines et reçut, avec le grade de général, le commandement de l'Ouest de Saint-Domingue. Le général français Lavalette lui ayant proposé alors une amnistie générale, la conservation des grades et la promesse du non-rétablissement de l'esclavage, Pétion répondit : « Il est trop tard; nous avons besoin de vivre libres et indépendants ou de mourir. » Rochambeau mit sa tête à prix; mais l'ennemi n'en continua pas moins son œuvre de délivrance. « Il battit le général Keerverseau dans la plaine de Mirebalais (mai 1803), dit Melvil-Bloncourt, rallia les débris des corps des généraux Gabart et Cangé, mis en déroute par Lavalette, et entra, le 16 octobre 1803, au Port-au-Prince après un siège au succès duquel il avait le plus contribué. Le 4 décembre suivant, les débris de l'armée de Saint-Domingue évacuaient cette île, et le même jour le drapeau de l'indépendance flottait sur le môle de Saint-Nicolas. » Après le départ des Français, Dessalines se fit proclamer empereur. Pétion contribua à sa chute, arrivée le 17 octobre 1806. Il eut à ce moment à relever l'étendard de la liberté contre un nouvel usurpateur, Christophe. Il fit proclamer la république à Port-au-Prince (27 décembre 1806), fut chargé par l'Assemblée de combattre Christophe et fut élu, le 10 mars 1807, président de la république. Sa lutte contre Christophe, qui [illegible] se fit proclamer roi sous le nom de Henri Ier, continua avec des alternatives de revers et de succès jusqu'au moment où [illegible] 1810 [illegible] Louverture, le général Rigaud [illegible] populaire dans l'île [illegible] indépendants [illegible] la république [illegible] Toutefois [illegible] (1811), la [illegible] veau en 1812 par [illegible] Port-au-Prince, il força son ennemi à lever le siège. Depuis lors jusqu'à sa mort, il gouverna paisiblement, fut réélu par le Sénat et fonda son gouvernement sur la liberté et le bonheur du peuple. Il déploya dans la magistrature suprême un beau caractère, une grande mansuétude et de remarquables talents administratifs. [illegible] Pétion devint le créateur des institutions qui fixèrent les destinées de la république d'Haïti et assurèrent la liberté des noirs. Il donna un puissant appui à Bolivar lorsque celui-ci affranchit les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, et prépara les négociations qui amenèrent la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti par la France. D'après quelques écrivains, Pétion se laissa mourir de faim; selon d'autres, il mourut d'une fièvre putride maligne. Avant sa mort, il désigna pour son successeur le général Boyer, qui se montra digne d'un tel honneur en achevant l'affranchissement de l'île. Les restes de ce grand citoyen ont été transportés en France et déposés au Père-Lachaise.

PETIOT, IOTE adj. (pe-tio, io-te — dimin. de *petit*). Fam. Petit, petite.

> Pour ce qui est de [illegible]
> En une petite [illegible]...
>
> VILLON.

— Substantiv. Petit garçon, petite fille : *Il est gentil, ce* PETIOT!

> Dors, petiot, sur le sein de ta mère.
>
> CLOTILDE DE SURVILLE.

— Rem. Ce mot n'est plus en usage que dans les patois de campagne et dans les paysanneries qui imitent ces patois.

PÉTIS (François), savant orientaliste français, né en 1622, mort à Paris en [illegible] Il était issu d'une famille originaire d'Angleterre. Pétis dut à son oncle, secrétaire interprète de la langue turque [illegible] ne et des colonies, le goût [illegible] de l'Orient qu'il cultiva avec beaucoup de succès. Il devint secrétaire interprète du roi pour le turc et l'arabe en 1652, et remplit cet emploi avec distinction pendant quarante ans. Il traduisit en langue turque l'*Histoire de France* et composa l'*Histoire du grand Genghis-Khan Ier, empereur des Mogols et Tartares* (Paris, 1710, in-12), ouvrage entrepris à la demande de Colbert et qui lui coûta dix ans de travail. On doit encore à Pétis un *Dictionnaire turc-français et français turc* et un *Catalogue* raisonné de tous les manuscrits turcs et persans que possédait en son temps la Bibliothèque du roi. Il est inutile d'ajouter que cette collection s'est beaucoup accrue depuis lors.

PÉTIS DE LA CROIX (François), orientaliste, fils du précédent, né à Paris en 1653, mort dans la même ville en 1713. Il suivit la carrière où s'était signalé son père et fit de bonne heure toutes les études indispensables. Envoyé en Orient par Colbert (1670), il visita l'Égypte, la terre sainte, la Perse, l'Arménie, etc., et se rendit à Constantinople par l'Asie Mineure. Pendant ces voyages, il étudia à fond les idiomes, les littératures, les mœurs, les usages, les arts, etc., et rapporta beaucoup de curiosités de toute espèce, ainsi que bon nombre de manuscrits qui enrichirent [illegible] Louis XIV voulut le voir et l'entretenir. Pétis devint secrétaire interprète pour les langues du Levant au ministère de la marine et eut des missions scientifiques et politiques en [illegible] barbaresques. En 1692, il professa l'arabe au Collège royal et, quelques années après, il [illegible] persan de Cherif-Eddyn-Ali-Yezdi (Paris, 1722, 4 vol. [illegible]) [illegible]

PÉTIS DE LA CROIX (Alexandre-Louis-Marie), orientaliste, fils du précédent, né à Paris en 1698, mort en 1751 [illegible] (1811) [illegible] et professeur [illegible] *Lettres* [illegible] ture des archives des [illegible]

[illegible] du turc (Paris, 1725, in-12); *Lettres* [illegible], au [illegible] *Mémoires* du chevalier d'Arvieux, avec des éclaircissements sur les mœurs, les [illegible] et les gouvernements [illegible] tures par Ahmed-[illegible] (Paris, 17[illegible]). [illegible] cat Cochin. La famille d'où sont sortis ces [illegible].

PETIT, ITE adj. [illegible] — [illegible] catalan *petit*, nouveau provençal *pitit*, wallon *piti*, le rejeton d'une racine celtique *pit*, [illegible] et de [illegible] dans [illegible] allié au primitif du kymrique *picell*, dard, [illegible]. Comparez le [illegible] pointe de lance, arménien *pkhin*, flèche, latin *spica*, pointe, *spiculum*, dard, flèche. Tous ces mots se rapportent à une racine *pik*, qui a le sens de blesser, piquer, piler, broyer et, [illegible] racine qui apparaît dans [illegible] d'autres termes épars dans les langues aryennes. Quant au rapport logique entre pointu, effilé et petit, Scheler compare l'italien *piccolo*, petit, qui vient bien certainement de *pic*, pointe. Pour la terminaison, Diez pense que *petit* est une mo[illegible] de *petet*. La vieille langue traitait *petit* en adverbe avec la valeur de *peu;* elle disait un *petit* pour un *peu;* cette valeur nous est restée dans les expressions *petit à petit*, *gagne-petit*. Delâtre tire *petit* du latin *petilus*, mince, délié, qui signifie proprement, selon lui, étendu en longueur et [illegible] sanscrit hypothétique *pat*, occuper, étendre, conservé également [illegible] même sens; mais c'est là une hypothèse qui n'est appuyée sur rien). Qui a peu d'étendue ou de volume, qui n'a que de faibles dimensions : *Un* PETIT *homme. Un* PETIT *chien. Un* PETIT *chapeau. Un* PETIT [illegible]. *Une* PETITE *ville. Une* PETITE [illegible]. [illegible] *de* PETITE *taille. De* PETITS *paquets. Toute chose dont l'esprit peut mesurer l'étendue est* PETITE. (Chateaub.) *Aujourd'hui, sous un régime qui rapetisse toutes choses,* [illegible] *les* PETITS *plats, les* PETITS [illegible], *les* PETITS *tableaux, les* PETITS *articles, les* PETITS *journaux, les* PETITS *livres.* ([illegible])

Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux.
DELILLE.

[illegible] qui ne doive rien,
[illegible] table,
[illegible] bien
[illegible] chose délectable.
SALLENTIN.

— Peu nombreux, peu important par le nombre : *Une* PETITE *réunion d'hommes. Un* PETIT *troupeau. Une* PETITE *somme. Une* PETITE *quantité de fruits.*

— Jeune et incomplétement développé : *On ne peut apprivoiser le lion et l'aigle qu'en les prenant tout* PETITS. (Buff.)

On est [illegible] vingt ans *petit* pour sa nourrice.
C. DELAVIGNE.

[illegible] deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.
LA FONTAINE.

— En raccourci, en miniature : *Cette ville est un* PETIT *Paris.*

— [illegible], peu important : *Un* PETIT [illegible]. *De* PETITS [illegible]. *De* PETITES *vertus. Un* PETIT *talent. Un* PETIT *espoir. Une* PETITE *fortune. Un* PETIT *rayon de lumière. On entendait quelque* PETIT *bruit. Nous nous avancions à* PETITS *pas. Ceux qui s'appliquent trop aux* PETITES *choses deviennent ordinairement incapables des grandes.* (La Rochef.) *De* PETITS *intérêts décident des plus grandes affaires.* (Frédéric II.) *On affaiblit les grandes choses quand on les compare aux* PETITES. (Volt.) *Les* PETITES *vérités jetées à la face de tout le monde portent leurs fruits; celui qui* [illegible] *son masque.* (A. d'Houdetot.) *Il n'y a pas de* PETITES *réformes, il n'y a pas de* PETITES *économies, il n'y a pas de* PETITE *injustice.* (Proudh.)

[illegible] se font par *petite* cuisine.
REGNARD.

[illegible] à cette idée de faible [illegible] de [illegible], d'agrément, [illegible]. *De* PETITES *caresses gentilles. Une* PETITE *taille bien prise. Cette villa est un* PETIT *coin du paradis. Mes* PETITES *affaires marchent bien. Il s'en*[illegible] PETITE [illegible].

— [illegible], d'autorité, de [illegible] *les* PETITS *et* [illegible] (Volt.)

[illegible] *petit* [illegible]!
MOLIÈRE.

— [illegible], de grandeur, d'[illegible], de noblesse, d'élévation : *Les* PETITS *esprits ont le don de beaucoup parler et de ne rien dire.* (La Rochef.) *On est toujours* PETIT *quand on n'est grand que par la vanité.* (Mass.) *Il faut de grands* [illegible] *aux* PETITS [illegible] *et de* PETITS [illegible] *aux grands.* (Chateaub.) *Nous sommes* PETITS *dans le bien et dans le mal, dans la vertu et dans le crime.* (C. Dollfus.)

La [illegible] que des *petites* âmes.
CORNEILLE.

— [illegible]. *Une* PETITE [illegible]. *Une* PETITE [illegible]. *Avoir une* PETITE [illegible].

— [illegible]. Exprime souvent une idée d'affection : *Mon* PETIT [illegible]. *Ma* PETITE *femme.* [illegible], PETIT [illegible]. *Je souffre qu'elle m'appelle son* PETIT *fanfan, son* PETIT *camuset.* (La Fontaine.)

Va, va, *petit* mari, ne crains rien de ma foi;
Les douceurs ne feront que blanchir contre moi.
MOLIÈRE.

Il est souvent aussi un terme de mépris : *Un* PETIT *fat. Un* PETIT *crevé. Polignac était un* PETIT *bilboquet qui n'avait pas le sens commun.* (St-Sim.)

Mais, mon *petit* monsieur, prenez-le un peu moins [haut.
MOLIÈRE

— *Petits cheveux*, Cheveux naturellement courts ou coupés courts : *La mode des* PETITS CHEVEUX *était générale chez les Romains.*

— *Petit collet*, Ancien habit ecclésiastique : *Prendre le* PETIT COLLET. *Porter le* PETIT COLLET. ‖ Abbé, ecclésiastique portant le petit collet : *Les* PETITS COLLETS *fréquentaient beaucoup les ruelles.*

— *Petits pieds*, Petits oiseaux dont on fait des rôtis délicats : *Une brochette de* PETITS PIEDS. ‖ *Au petit pied*, En raccourci, sur un modèle imité de bien loin : *Les maires de village sont parfois des tyrans* AU PETIT PIED.

— *Infiniment petits*, Etres invisibles, au moins à l'œil nu, qui sont répandus en nombre immense dans la nature : *Le microscope ne nous découvre qu'un tout petit coin du monde des* INFINIMENT PETITS. ‖ Fig. Délicatesses extrêmes, infimes : *Marivaux a découvert les* INFINIMENT PETITS *du cœur.* (P. de St-Victor.) ‖ Fam. Homme d'une extrême petitesse d'esprit : *Les* INFINIMENT PETITS *ont un orgueil infiniment grand.* (Volt.)

— *Petits soins*, Attentions délicates : *En être aux* PETITS SOINS *avec sa femme.*

— *Petite maison*, Nom qu'on donnait autrefois à des maisons de plaisir. V. FOLIE.

— *Petit marchand*, Marchand en détail, qui a une boutique de peu d'importance.

— *Petite pointe du jour*, Première pointe, première apparition du jour : *Je n'ai point fermé l'œil, j'ai compté toutes les heures et, enfin, à la* PETITE POINTE DU JOUR, *je me suis levée.* (Mme de Sev.)

— *Petite guerre*, Celle qui se fait par détachements ou par partis, dans le dessein d'observer les mouvements de l'ennemi, de l'incommoder, de le harceler, sans engager d'action décisive. ‖ Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres.

— *Petit peuple*, Bas peuple, menu peuple : *Il n'y a que le* PETIT PEUPLE *qui soit taillé, imposé.* (Le P. Lejeune.) *Le christianisme est né dans le* PETIT PEUPLE. (St-Marc Girard.) ‖ *Petites gens*, Gens de basse condition, dans le langage de l'aristocratie : *Ces* PETITES GENS *-là n'ont pas la moindre idée des convenances.* (Scribe.)

— *Petit monde*, Gens de basse condition : *Ne fréquenter que du* PETIT MONDE. ‖ Nom qu'on donne familièrement à un petit enfant : *Voyez ce* PETIT MONDE! *ça vous raisonne, ça dit : Je veux.*

— *Le petit caporal*, Surnom donné par les soldats à Napoléon Ier : *Quand on pense que* LE PETIT CAPORAL *s'est assis là!* (Balz.)

— *Le petit manteau bleu*, Nom donné au philanthrope Champion.

— *Petit vin, Petite bière*, Vin, bière peu alcooliques.

— *Se faire petit*, Se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place qu'il est possible. ‖ Eviter l'éclat, ne point chercher à faire parler de soi, à attirer sur soi les regards : *L'Eglise* SE FIT PETITE *pour couver le monde.* (Michelet.) *Tout gouvernement nouveau qui* SE FAIT PETIT *se fait précaire.* (E. de Gir.) ‖ *Se faire petit, être petit devant quelqu'un*, S'abaisser devant lui par respect ou par crainte.

— *Etre dans ses petits souliers*, Etre dans une position gênante, embarrassante, comme si l'on était chaussé de souliers trop étroits.

— *Mettre les petits plats dans les grands*, Préparer un bon repas, faire des frais pour recevoir quelqu'un à sa table : *Venez dîner avec nous, on* METTRA LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent*, Quelques larmes suffisent à faire tomber une grande colère.

— Hist. ecclés. *Petits frères bis*, Cordeliers. ‖ *Petites sœurs des pauvres*, Congrégation de femmes qui se vouent aux soins des vieillards pauvres.

— Jeux. *Petit Jan*, Plein fait, au trictrac, dans la partie du sabner où les dames sont en pile au commencement de la partie. ‖ *Petite couleur* ou substantiv. *Petite*, Couleur de la carte retournée à la seconde donne, au boston : *Demander, jouer en* PETITE COULEUR. *Demander, jouer en* PETITE.

— Art culin. *Petites bouchées, petits pâtés à la reine*, Sortes de vol-au-vent très-petits. ‖ *Petit four*, Sorte de pâtisserie. ‖ *Petit métier*, Sorte d'oublies.

— Techn. *Petite masse*, Ensemble des étalages de l'ouvrage et du creuset, dans les fonderies. ‖ *Petites eaux*, Nom donné, dans les raffineries de salpêtre, aux eaux qui ont servi aux derniers lavages et qui, par conséquent, contiennent très-peu de sel.

— Typogr. *Petit canon*, Caractère qui a vingt-huit points typographiques de force de corps. ‖ *Petit œil*, Nom donné aux lettres et aux caractères dont l'œil est plus faible que la force de corps ne semble le comporter. ‖ *Petit romain*, Caractère qui a neuf points typographiques de force de corps. ‖ *Petit parangon*, Caractère qui a vingt points typographiques de force de corps. ‖ *Petit texte*, Caractère qui a sept points et demi de force de corps.

— Pathol. *Petite vérole*, Nom vulgaire de la variole.

— Mamm. *Petit fou*, Nom vulgaire du sajou cornu. ‖ *Petit gris*, Nom vulgaire d'une espèce d'écureuil.

— Ornith. *Petite aigrette*, Nom vulgaire de l'aigrette blanche. ‖ *Petite alouette de mer*, Nom vulgaire de la guignette. ‖ *Petite ardérelle*, Nom vulgaire de la mésange bleue. ‖ *Petit azur*, Nom vulgaire du gobe-mouches bleu. ‖ *Petit beffroi*, Nom vulgaire d'une espèce de fourmilier. ‖ *Petit bœuf*, Nom vulgaire du roitelet et du pouillot. ‖ *Petit butor*, Nom vulgaire du crabier de Mahon. ‖ *Petit cardinal*, Nom vulgaire du loxia rouge. ‖ *Petite cendrille bleue*, Nom vulgaire de la mésange bleue. ‖ *Petit chanteur*, Nom vulgaire d'une espèce de fringille. ‖ *Petite charbonnière*, Nom vulgaire de la mésange noire. ‖ *Petit chat-huant*, Nom vulgaire de l'effraie. ‖ *Petit chêne*, Espèce de linotte du Nord. ‖ *Petit clerc*, Nom vulgaire de la bergeronnette rouge-queue. ‖ *Petit colibri*, Nom vulgaire des oiseaux-mouches. ‖ *Petit coq*, Nom vulgaire d'une espèce de gobe-mouches. ‖ *Petit coq doré*, Nom vulgaire du roitelet. ‖ *Petit criard*, Nom vulgaire du sterne ou hirondelle de mer. ‖ *Petite dame anglaise*, Espèce de troupiale. ‖ *Petite de terre*, Nom vulgaire du guignard. ‖ *Petit deuil*, Mésange du Cap. ‖ *Petit doré*, Nom vulgaire du roitelet. ‖ *Petit duc*, Nom vulgaire d'une espèce de chouette. ‖ *Petit engoulevent tacheté*, Nom vulgaire de l'ibijau. ‖ *Petite fauvette*, Nom vulgaire de deux espèces de sylvies. ‖ *Petit gobe-mouches d'Allemagne*, Espèce de gobe-mouche. ‖ *Petit gouyavier de Manille*, Gobe-mouches du goyavier. ‖ *Petit guilleri*, Nom vulgaire de la fringille de montagne. ‖ *Petit hibou*, Nom vulgaire de la chevêche. ‖ *Petite jaseuse*, Nom vulgaire de la perruche tirica. ‖ *Petite linotte*, Nom vulgaire du siserin. ‖ *Petit Louis*, Nom vulgaire du tangara violacé. ‖ *Petit ménage*, Nom vulgaire de la perruche rouge. ‖ *Petite miaule*, Nom vulgaire de la mouette cendrée. ‖ *Petit mino*, Nom vulgaire de la gracule religieuse. ‖ *Petit moine*, Nom vulgaire de la mésange charbonnière. ‖ *Petit moineau*, Nom vulgaire de la fringille de montagne. ‖ *Petit mouchet*, Nom vulgaire d'une espèce de bergeronnette. ‖ *Petit noir aurore*, Nom d'une espèce de gobe-mouches. ‖ *Petit paon de Malacca*, Nom vulgaire de l'éperonnier. ‖ *Petit paon des roses*, Nom vulgaire du caurale. ‖ *Petit paon sauvage*, Nom vulgaire du vanneau commun. ‖ *Petite passe privée*, Espèce de bergeronnette. ‖ *Petit passereau*, Nom vulgaire du friquet. ‖ *Petite pie des Indes*, Pie-grièche noire du Bengale. ‖ *Petit pierrot*, Nom vulgaire du pétrel tempête. ‖ *Petit pinson des bois*, Gobe-mouches à tête noire. ‖ *Petit prêtre*, Nom vulgaire de la bergeronnette rouge-queue. ‖ *Petit ric*, Nom vulgaire de la moucherolle pipiri. ‖ *Petit roitelet*, Nom vulgaire du troglodyte. ‖ *Petit Simon*, Nom vulgaire de la bergeronnette de Bourbon. ‖ *Petit sourd*, Nom vulgaire du merle iliaque. ‖ *Petit tailleur*, Nom vulgaire d'une espèce de sylvie. ‖ *Petit tour*, Nom vulgaire de la grive. ‖ *Petite vie*, Sittelle à huppe noire de la Jamaïque.

— Erpét. *Petit lézard des murailles*, Nom vulgaire d'un agame.

— Ichthyol. *Petit deuil*, Poisson du genre chétodon. ‖ *Petit monde*, Tétrodon ocellé. ‖ *Petite tête*, Nom vulgaire des poissons du genre leptocéphale.

— Entom. *Petit deuil*, Nom vulgaire de la phalène du fusain. ‖ *Petit espagnol*, Nom d'une espèce de vers à soie dans le Dauphiné. ‖ *Petite feuille morte*, Nom vulgaire d'une espèce de bombyx. ‖ *Petit gris*, Espèce de phalène des environs de Paris.

— Moll. *Petit âne*, Nom marchand de la porcelaine à selle. ‖ *Petit barbu*, Coquille du genre dauphinule. ‖ *Petite bouche*, Ovule verruqueuse. ‖ *Petit deuil*, Espèce du genre turbo. ‖ *Petite écaille*, Nom vulgaire d'une espèce de cristellaire ‖ *Petite operculée aquatique*, Cyclostome sole. ‖ *Petite oreille de Midas*, Auricule de Judas. ‖ *Petit plomb d'or*, Strombe poule. ‖ *Petit soleil*, Sabot molette. ‖ *Petite vérole*, Porcelaine grenue.

— Bot. *Petit androsace*, Nom vulgaire de l'agaric androsacé. ‖ *Petit aurore et bleu*, Petite espèce d'agaric. ‖ *Petit baume*, Croton porte-baume. ‖ *Petit bijou blanc de lait*, Espèce d'agaric. ‖ *Petit bois*, Chèvre-feuille des Alpes. ‖ *Petit cèdre*, Nom vulgaire du genévrier cade. ‖ *Petite centaurée*, Nom vulgaire d'une espèce d'érythrée. ‖ *Petit cerisier d'hiver*, Morelle faux piment. ‖ *Petit château de Sénart*, Espèce de champignon que l'on rencontre dans la forêt de Sénart. ‖ *Petit château à truffe*, Agaric qui croît en Italie. ‖ *Petit chêne*, Germandrée chênette. ‖ *Petite ciguë*, Nom vulgaire de l'æthuse faux-persil. ‖ *Petite clochette*, Petit agaric à chapeau en forme de clochette. ‖ *Petite consoude*, Nom vulgaire de la dauphinelle consoude. ‖ *Petit curé*, Nom vulgaire du genévrier cade. ‖ *Petit cyprès*, Nom vulgaire de l'aurone, de la santoline et d'une espèce d'euphorbe. ‖ *Petite digitale*, Gratiole officinale. ‖ *Petite feuille morte*, Espèce d'agaric. ‖ *Petite flambe*, Espèce d'iris. ‖ *Petit houx*, Fragon épineux. ‖ *Petite joubarbe*, Orpin brûlant. ‖ *Petit-lait*, Nom vulgaire du caille-lait blanc. ‖ *Petit mousseron à tige noire*, Espèce d'agaric. ‖ *Petit muguet*, Aspérule odorante. ‖ *Petite orge*, Nom vulgaire de la cévadille. ‖ *Petite oseille*, Oxalide oseille. ‖ *Petit papillé*, Espèce d'agaric. ‖ *Petit poivre*, Nom vulgaire du gatilier. ‖ *Petite soucoupe olivâtre*, Espèce d'agaric.

— Substantiv. Petit enfant; fils ou fille en bas âge : *Mon* PETIT *va à l'école. Sois sage, ma* PETITE. PETIT, *viens ici.* PETITE, *prends garde de tomber. Vous me faites venir les larmes aux yeux en parlant de votre* PETIT. (Mme de Sév.)

Nous n'irons pas toujours, comme des chiens honteux
Chercher à nos *petits* un peu de nourriture,
Nous qui suons le jour et couchons sur la dure.
A. BARBIER.

‖ Au fém. et Fam. Jeune fille : *La pauvre* PETITE *refusait de se marier.*

— s. m. Homme ou enfant de petite taille : *Les* PETITS *se placeront au premier rang.* ‖ Se dit surtout dans les maisons d'éducation : *La cour des* PETITS. *La classe des* PETITES.

— Animal nouvellement né, par rapport au père ou à la mère : *La lapine allaite ses* PETITS *pendant plus de six semaines.* (Buff.) *Le gardien qui veut traire la buffle est obligé de tenir son* PETIT *auprès d'elle.* (Buff.) *La femelle du castor porte jusqu'à quatre* PETITS. (Chateaub.) *L'instinct qui pousse une mère vers ses* PETITS *est le plus fort de tous les instincts.* (L. Pinel.) *Il y a des animaux chez lesquels les mâles dévorent leurs* PETITS. (Maquel.)

Eux repus, tout s'endort, les *petits* et la mère.
LA FONTAINE.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux *petits* des oiseaux il donne leur pâture.
RACINE.

Que je hais l'oiseleur dont la main mercenaire
Arrache sans pitié les *petits* à leur mère!
CASTEL.

— Homme du peuple; homme qui manque de naissance, de fortune, de crédit, de pouvoir, par opposition aux grands, qui jouissent de ces avantages : *Les grands ne se croiraient pas des demi-dieux si les* PETITS *ne les adoraient pas.* (Boileau.) *Nous ne serions pas grands sans les* PETITS. (Marie Leczinska.) *Nous nous honorons de l'estime des grands, mais celle des* PETITS *nous honore.* (Petit-Senn.) *Le commerce des grands ne peut être que désavantageux aux* PETITS. (Giraud.)

Dieu défend d'oublier les *petits* ici-bas.
A. DE MUSSET.

Hélas! on voit que de tout temps
Les *petits* ont pâti des sottises des grands!
LA FONTAINE.

Les *petits* en toute affaire
Esquivent fort aisément;
Les grands ne le peuvent faire.
LA FONTAINE.

Sosie, à quelle servitude
Tes jours sont-ils assujettis!
Notre sort est beaucoup plus rude
Chez les grands que chez les *petits*.
MOLIÈRE.

— Ce qui est petit : *Le grand et le* PETIT *ne sont rien, si ce n'est par comparaison.* (J. Simon.)

— *Faire des petits*, Mettre bas : *Ma chatte* A FAIT DES PETITS. ‖ Fam. Produire des objets de son espèce : *Les écus placés à intérêt* FONT DES PETITS.

— *Du petit au grand*, Par comparaison des petites choses aux grandes : *Il ne faut pas toujours argumenter* DU PETIT AU GRAND, *conclure* DU PETIT AU GRAND. (Acad.)

— Écon. rur. Nom donné aux vers à soie qui prennent peu de développement.

— Minér. *Petit granit*, Marbre noir semé de taches arrondies et imitant le granit. ‖ *Petit gris*, Marbre gris de Mons.

— Adverbial. Peu : *Gagner* PETIT. ‖ Vieilli; *Gagner gros* est resté.

— Loc. adv. *Un petit, Un petit peu*, Un peu : *Arrêtons-nous* UN PETIT PEU. ‖ La première forme a vieilli. V. PEU.

— *En petit*, En raccourci, dans de moindres proportions : *La malignité, c'est la méchanceté* EN PETIT, *plus voilée, mais plus affilée et plus aiguë.* (Mme Monmarson.) *La commune, c'est l'État* EN PETIT. (Lamenn.)

— *Petit à petit*, Peu à peu, par degrés insensibles : *Les principes de liberté et de justice ont fait* PETIT À PETIT *leur chemin.* (Mich. Chev.)

— Prov. *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, On fait peu à peu sa fortune, sa maison.

— Loc. prép. *Un petit de*, *Un petit peu de*, Un peu de :

Ne lui donnez plus rien qu'*un petit de* panade.
LA FONTAINE.

La rose est belle, et soudain elle passe ;
Le lis est blanc et dure peu d'espace ;
La violette est bien belle au printemps,
Et se vieillit en *un petit de* temps.
BAÏF.

‖ La première forme a vieilli.

— **Syn. Petit, exigu.** V. EXIGU.

— **Encycl.** Art milit. *Petite guerre.* C'est la guerre en petit. Elle se fait par détachements qui ont pour objet d'éclairer les démarches de l'ennemi, de l'incommoder, de le harceler, de surprendre ses convois, etc.; en un mot, c'est la guerre d'escarmouches. Les partis qui font la *petite guerre* se composent de troupes légères, tant d'infanterie que de cavalerie. La *petite guerre* est regardée comme l'école véritable des officiers de toutes armes; elle appartient à presque tous les lieux. Les Grecs ne pratiquaient point ordinairement la *petite guerre* ou guerre d'escarmouches. Les Romains, dans les nombreuses guerres qu'ils entreprirent en Gaule, eurent souvent à résister à des ennemis que rendaient redoutables leurs attaques continuelles et souvent imprévues. La guerre d'escarmouches a commencé à se pratiquer comme système au temps des guerres religieuses du XVe et du XVIe siècle. De nos jours, elle se fait au moyen de troupes légères connues sous le nom de francs-tireurs et dirigées le plus souvent par des chefs qui n'appartiennent pas à l'armée régulière.

— *Petite guerre (manœuvres)*. On désigne également sous le nom de *petite guerre*, c'est aujourd'hui l'acception la plus ordinaire de ces mots, un ensemble de manœuvres dont l'exécution en temps de paix a pour but de dresser soldats et officiers aux manœuvres qui s'exécutent le plus souvent en temps de guerre. Dans ces *petites guerres*, on simule l'attaque d'un fort, d'une ville, d'une position ou d'une troupe en rase campagne. Le plan de la bataille est tracé d'avance et les officiers n'ont plus qu'à commander et à faire exécuter les mouvements que doivent accomplir les troupes sous leurs ordres.

Ces *petites guerres*, exécutées aux abords des camps, sont quelquefois données à l'occasion de fêtes publiques. Ceux qui aiment ce genre de spectacle se précipitent alors pour assister à ces représentations militaires. A Rome autrefois, le peuple aimait ces simulacres de bataille et se montrait particulièrement heureux qu'on lui offrît des naumachies. En Europe, aujourd'hui, on joue encore beaucoup au soldat. L'Empire, de funeste mémoire, multiplia, chacun s'en souvient, les *petites guerres*, et il ne fut pas de 15 août qui ne vît au moins une ou deux de ces grandes manœuvres. Ces répétitions ne lui furent point d'un grand secours. Aujourd'hui, on paraît renoncer à la *petite guerre* proprement dite et se contenter exclusivement de grandes manœuvres sans chocs ou prise de quoi que ce soit, et la *petite guerre* d'autrefois ne s'exécute plus que très-rarement; on la remplace par des revues dans les fêtes publiques.

— **Allus. littér. Petit poisson deviendra grand, Pourvu que Dieu lui prête vie,** Vers de la fable de La Fontaine le *Petit poisson et le Pêcheur*. Un proverbe du moyen âge exprime la même idée :

Si Dieu défend la fleur des pois,
La purée viendra en saison.

On cite encore de cette fable d'autres vers :

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut pris par un pêcheur au bord d'une rivière.
«Tout fait nombre, dit l'homme, en voyant son butin.»

Et ceux-ci :

Un Tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux Tu l'auras.
L'un est sûr; l'autre ne l'est pas.

La Fontaine a exprimé la même idée dans la fable le *Berger et la Mer* :

Un sou, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance.

Dans l'application, les deux premiers vers de la fable marquent l'espoir que l'on a de voir prospérer une entreprise, un établissement, une institution, etc.

« Mon fils vous fait mille amitiés; il est guéri de sa petite fièvre, comme moi, par la tisane. Adieu, ma très-aimable, je vous baise des deux côtés; n'êtes-vous pas toujours belle et grasse? j'espère le savoir dans peu, *si Dieu me prête vie.* »
Mme DE SÉVIGNÉ.

« Vous me devez aussi 162 fr., reprit M. Benoît, et il se fait temps de régler ce petit compte...

— Je ne suis pas absolument pressé. Il ne faut pas vous gêner, monsieur Benoît. Je vous donnerai du temps. *Petit compte deviendra grand...*

— Mais, dit le propriétaire, vous m'avez déjà remis plusieurs fois. »
H. MURGER.

« C'est à vous, maintenant, républicains, à achever votre ouvrage et à purger la France de tous les j. f. qui ont partagé les crimes de ce tyran. Ils sont encore en grand nombre. Sa femme et sa b... de race vivent encore; vous n'aurez de repos que lorsqu'ils seront détruits. *Petit poisson deviendra gros;* prenez-y garde, la liberté ne tient qu'à un cheveu. »
(Le *Père Duchesne.*)

Mes petits sont mignons, Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons, Vers de la fable de La Fontaine intitulée l'*Aigle et le Hibou*. V. AIGLE.

Petites dates (LES), pamphlet religieux du fameux jurisconsulte Ch. Dumoulin (1552, in-4°). Ce traité fut publié après un édit de Henri II destiné à prévenir et à réprimer les fraudes de la daterie romaine dans la transmission des bénéfices. Il était écrit en latin et avait pour titre : *Commentarius ad edictum Henrici secundi contra parvas datas et abusus curiæ romanæ.* En même temps que Luther faisait la guerre aux indulgences, Dumoulin combattait les impôts que la cour de Rome prélevait à l'étranger sur la dévotion des fidèles. Les prétentions du pape étaient consignées dans les *Décrétales*, que Dumoulin attaquait; le pape fut obligé de renoncer et de céder la victoire à son vigoureux adversaire. Le livre fit grand bruit. « Ce que Votre Majesté n'a pu faire avec 30,000 hommes, dit le connétable de Montmorency à Henri II en lui présentant l'ouvrage, ce petit homme l'a fait avec son petit livre. » Mais le petit homme dut céder aux colères que souleva son petit livre; bientôt, sa grande renommée dans les deux camps le força de s'expatrier.

Petit carillonneur (LE), roman de Ducray-Duminil (1809, 4 vol. in-12). Un enfant de trois ans, nommé Dominique, est trouvé dans les Champs-Elysées par un ménétrier, Mathieu Robineau, qui le confie à de pauvres gens, les époux Craquet; ceux-ci l'élèvent en lui faisant croire qu'il est leur fils et lui apprennent à manœuvrer un petit carillon portatif. L'enfant va jouer dans les rues et excite par sa gentillesse l'intérêt des passants. Plusieurs personnes le remarquent et paraissent douter qu'il soit le fils des époux Craquet. Son nom de Dominique devient tour à tour pour lui un sujet d'espérance ou de terreur et semble pétrifier les divers personnages qui l'entendent prononcer. Plusieurs inconnus ayant effrayé ses parents d'adoption par des questions singulières, d'où ils ont conclu que Dominique était poursuivi par des ennemis puissants, l'orphelin est confié à un brave curé qui le prend pour son carillonneur et s'occupe en même temps de l'instruire. Dominique vient à être connu du comte d'Alainville, sur lequel son nom produit son effet ordinaire; on lui tend mille piéges et sa vie paraît être en danger. Une autre famille puissante, les Saint-Erbin, s'offre pourtant à le protéger; l'enfant, qui est devenu un beau jeune homme, continuellement ballotté par la crainte et l'espérance, ne sachant à qui se fier, se jette entre les bras de ses ennemis, croyant y trouver un asile; à chaque instant, on croit qu'il va périr; à chaque instant, l'art du romancier le tire d'un danger qui paraissait inévitable. Les événements se multiplient, et cependant le mystère de sa naissance ne se dévoile pas, parce que ceux qui pourraient l'éclaircir se taisent, soit par crainte pour Dominique, soit par crainte pour eux-mêmes. Ce n'est qu'après de longues inquiétudes, de longues souffrances et les plus étonnantes aventures que s'opère la réunion de tous les personnages divisés et dispersés dans le cours du récit. Tout s'explique. Dominique est le fils d'un d'Alainville et d'une Saint-Erbin. Ses parents sont morts, et les d'Alainville et les Saint-Erbin, pour hériter d'eux, ont fait disparaître l'enfant qu'ils ont abandonné dans les Champs-Elysées. L'ayant reconnu dans le petit carillonneur, les d'Alainville s'acharnent à sa perte, tandis que les Saint-Erbin, repentants, mettent tout en œuvre pour le sauver. A la fin, le comte d'Alainville, touché de repentir, après avoir vu périr sa femme et un de ses fils, restitue à Dominique sa fortune, obtient son pardon et le petit carillonneur, riche de 200,000 livres de rente, épouse une de ses cousines.

Il règne un vif intérêt dans tout ce roman; l'auteur y sait habilement suspendre et retarder le dénoûment, que l'on croit deviner et saisir à chaque chapitre et qui recule sans cesse. Les moyens employés par le romancier pour envelopper son énigme ne sont pas toujours excellents et bien des événements manquent de vraisemblance; c'est le défaut de ces sortes d'ouvrages, basés sur des faits en apparence inexplicables et que l'auteur, arrivé au bout de son peloton, est souvent embarrassé de justifier.

Petite Dorrit (LA), roman de Charles Dickens (1856, 3 vol. in-8°). Il existait à Londres, il y a environ un quart de siècle, une prison singulière et malsaine entre toutes, uniquement affectée aux détenus pour dettes et que l'on appelait la *Maréchaussée*. C'est là que se passe en partie l'action que Dickens a mise en scène, c'est à ce point central que viennent se relier les fils très-compliqués qui forment la trame de ce roman. William Dorrit est le plus ancien détenu; comme les autres, il est entré dans la prison avec l'espoir d'en sortir après une courte détention; mais les jours se sont succédé, puis les mois, puis les années, et les portes ne se sont pas rouvertes pour lui. Il a vieilli entre ces murailles, et, peu à peu, il s'est si bien plié à cette vie, qu'il a perdu jusqu'au désir d'être libre, après avoir perdu d'abord son énergie et sa dignité. C'est le phénomène de l'endroit. Les prisonniers ne l'appellent que le doyen; ces pauvres diables sont convaincus que c'est un gentleman fort supérieur à eux par la naissance et que d'inexplicables revers ont plongé, depuis vingt ans, dans cet excès de malheur. Grâce à cette fiction qu'il a soin d'entretenir, le vieillard prélève sur les hôtes éphémères de la *Maréchaussée* de légers tributs qui l'aident à vivre. Son dernier enfant, sa fille, née dans la prison et qui y a grandi, la petite Dorrit, partage avec lui et à de meilleurs titres les sympathies des prisonniers; elle est le bon génie de la prison et le soutien de sa famille déchue. C'est par elle que son vieux père se rattache encore au monde extérieur; c'est par elle qu'il lui sera donné d'y rentrer. Elle est tout abnégation, tout courage. Jamais héroïne n'a mieux mérité de traverser sans encombre les plus dures épreuves et d'être heureusement mariée à l'avant-dernière page d'un roman. Ce cadre était éminemment favorable au talent de Charles Dickens, qui a peuplé de types bizarres, touchants et grotesques l'étroit préau, les chambres sordides; qui les a fait fourmiller aux abords de la grille, au parloir et jusque dans la loge des guichetiers. Jamais les qualités du romancier n'ont été aussi brillantes que dans certaines pages de ce livre; mais deux choses nuisent à l'ensemble, l'extrême complication de personnages et d'événements dont l'auteur a entouré une donnée fort simple et l'action mélodramatique qu'il y a mal à propos introduite. Plus de quarante personnages importants paraissent et disparaissent successivement, sans compter un nombre inimaginable d'acteurs secondaires; il semble que Ch. Dickens ait pris à tâche d'imiter certains romans-feuilletons qui florissaient en France vers 1846. Il y a là surtout un traître qui s'appelle tantôt Rigaud et tantôt Blandois et qui vient bien moins de Marseille, quoi qu'en dise l'auteur, que des coulisses de nos théâtres de mélodrame. Quant à l'idée morale qui ressort de ce roman et qui a inspiré ses boutades les plus satiriques, c'est aussi celle que Thackeray a développée dans la *Foire aux vanités*; c'est l'opposition de l'être au paraître, la comparaison entre l'orgueil insolent et vide et le mérite modeste et méconnu. L'intention était sans doute excellente, mais l'auteur s'est laissé entraîner trop loin. Pour pouvoir railler la société tout entière, du degré le plus bas au plus élevé, il a créé des personnages fictifs, des êtres allégoriques qui représentent, soit une institution, soit une caste, et ces créations abstraites produisent une sorte de dissonance avec les héros bourgeois du roman. La plus bouffonne et la meilleure de ces inventions est le fameux *Ministère des circonlocutions*, administration typique où les paperasses s'entassent, où des générations entières usent leur vie sans que jamais il soit donné de solution à aucune affaire; c'est un chapitre de *Gulliver* intercalé dans un roman de Fielding. Ce roman a été élégamment et fidèlement traduit par M. William Hughes dans la collection de romans étrangers de la librairie Hachette, et il a obtenu presque autant de succès en France qu'en Angleterre.

Petit Carême (LE), de Massillon. V. CARÊME.

Petite comédie de Ponsa (LA), poëme espagnol du marquis de Santillane. V. COMEDIETA.

Petits bonheurs (LES), par J. Janin. V. V. BONHEURS (les petits).

Petite comtesse (LA), roman d'Octave Feuillet. V. COMTESSE.

Petite ville (LA), comédie en quatre actes et en prose de Picard (Théâtre-Louvois, 18 mai 1801). « J'aime la vie d'une petite ville et je suis déjà sur [illegible] ... Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel, dans un séjour si délicieux ! Je descends dans la ville où je n'ai pas [illegible] ... avec une Mme Belmont, qu'il croit infidèle; [illegible] s'arrêter dans une petite ville, pour laquelle [illegible] arrivés, les deux amis sont accueillis avec [illegible] ... bert, pourvue d'une fille à établir, qui envoie [illegible] ... rendez-vous qu'elle accepte; mais il se refroidit en la voyant de plus près, ce qui lui attire une foule de désagréments. Un certain M. Riflard, le pourfendeur de l'endroit, exige de Mme de Senneville, qu'il doit épouser, le renvoi immédiat des deux Parisiens, sujets de scandale pour la petite ville et dont il est jaloux. Les voilà derechef à la porte avec leurs malles. En ce moment, la délaissée, Mme Belmont, se présente [illegible] Desroches, prouve [illegible] se dispose à regagner Paris. On les arrête pour remettre à Desroches [illegible] tion à comparaître comme séducteur de la vieille demoiselle; 2° un cartel de Riflard. Ce dernier retire sa provocation lorsqu'il voit son adversaire prêt à [illegible] signation, on en fait des morceaux, et Desroches peut enfin fuir toutes les tracasseries de la petite ville qui, de loin, lui paraissait un paradis.

La *Petite ville* est une comédie de mœurs plutôt que d'intrigue; ce n'est pas qu'il y ait disette d'intrigue, loin de là, [illegible] ou quatre, ce que l'auteur lui-même avait bien senti en intitulant d'abord sa pièce *Comédie épisodique*. Les amours et les jalousies de Desroches et de Mme Belmont n'inspirent aucun intérêt; leur réconciliation est péniblement amenée, et c'est là [illegible], ce qui forme le nœud. Mais les détails sont plaisants et la galerie d'originaux semble prise sur nature. Les rôles de Riflard, de Mme de Senneville, de Mme G[illegible] d'un excellent comique. L'agrément des épisodes et des peintures de mœurs est encore relevé par un style naturel, facile, net et plein d'esprit.

Petites marionnettes (LES), vaudeville en un acte, de Chazet et Servières (théâtre Montansier, 13 octobre 1806). Les marionnettes que les auteurs font danser au bout d'un fil sont des domestiques; l'un est valet de chambre, le second cocher, et le troisième cuisinier; le quatuor est complété par une soubrette. On admet dans la maison un nouveau valet, nommé Nicolas, paysan assez futé. Il devient le jouet de ses camarades, chacun d'eux lui fait faire sa propre besogne; la soubrette le raille sans cesse. Nicolas résiste de son mieux; mais, las enfin d'être leur dupe, il menace de se plaindre. Alors on résout de le faire chasser en le dénonçant comme un menteur, un paresseux et un ivrogne. Nicolas devine [illegible] que le sort leur sera favorable, ils font de grands projets de fortune. Nicolas profite de l'occasion; au [illegible] compte, il veut prouver à sa maîtresse que ses serviteurs la trompent, la volent quand ils le peuvent et le quitteront à la première occasion; pour preuve, il propose une expérience décisive. N[illegible] camarades une fausse liste où leurs numéros sont sortis. Alors les têtes se montent; le cuisinier et la soubrette se hâtent de quitter leur tablier, [illegible] son tablier; lui seul est conservé et Nicolas triomphe.

Petit courrier [illegible] **Comme les femmes se vengent,** [illegible] ... qu'il trouvait un peu gauch[illegible] prit, tout en conservant au [illegible] ... paternel qu[illegible] ... dans le cha[illegible] ... tout le monde :

Le premier pas se fait sans [illegible]
Craintes jamais se [illegible]

[illegible] douce éloquence,
[illegible] à l'innocence
Le premier pas.

Au premier pas, [illegible] bonheur qu'on [illegible]
[illegible] présenter tant d'appas,
[illegible] regrettant son [illegible],
Femme souvent veut qu'on la croie encore
Au premier pas.

Le premier pas rarement inquiète
Jeune beauté qu'Amour prend dans ses lacs;
Mais, sur la route où le fripon la guette,
Plus elle avance et plus elle regrette
Le premier pas.

Petit dragon (LE), vaudeville en deux actes de Scribe, [illegible] (théâtre du Vaudeville, [illegible]). Le *Dragon de* [illegible] [illegible] toute militaire. De sorte que le baron, de retour [illegible] avoir pour héritière [illegible] qui ne sait ni [illegible] [illegible] cheval, fait le coup de sabre, tempête, s'emporte, jure même à l'occasion, le tout avec le meilleur cœur du [illegible] d'Elvina a été de délivrer, dans une de ses courses, des mains de trois gardes-chasse, un jeune officier nommé Alfred, neveu du gouverneur d'une forteresse voisine. Très-romanesque, quoiqu'on ne puisse la soupçonner d'avoir lu des romans, Elvina est éprise d'Alfred, qui, de son côté, est amoureux d'elle. De concert avec Franck, elle essaye de faire évader son amoureux, mis aux arrêts pour cette escapade. Le [illegible] fait arrêter le père et la fille, comme complices de l'évasion d'Alfred, et les retient prisonniers dans la forteresse. Elvina, emprisonnée, fait un retour sur elle-même; elle reconnaît sa faute et les vices de son éducation. Ce repentir devient de l'humiliation lorsque, mise en présence d'une jeune personne instruite, nièce du gouverneur, le contraste rend encore plus frappantes son ignorance et ses habitudes viriles. Le danger auquel elle croit avoir exposé son père achève d'opérer en elle une révolution complète. Elle se promet de réparer le temps perdu et d'acquérir des talents pour se rendre digne d'Alfred. [illegible] vaudeville, mis en musique par [illegible], a été représenté à l'Opéra-Comique le 15 novembre 1830, sous le titre de l'*Amazone*.

Petite sœur (LA), vaudeville en un acte, de MM. [illegible] et Mélesville (théâtre du Gymnase, 4 juin 1821). Jenny, une enfant terrible [illegible] que sa sœur Pauline se marie à contre-cœur. Le parti de la petite est bientôt pris; dans une scène avec sa poupée, elle révèle, au moment du contrat, la préférence de Pauline pour Adolphe, et les deux amants sont unis. Léontine Fay (Mme Volnys) débutait dans cette pièce, et produisit la plus vive sensation dans les scènes de la poupée et du contrat. On la nomma comme un des auteurs à la chute du rideau. Scribe, enthousiasmé, fit présent à l'enfant prodige d'un collier qui portait cette devise: « Faites-moi oublier, mais ne m'oubliez pas. » Il composa à cette occasion le quatrain suivant:

Vous qui rêvez une actrice parfaite,
Accourez voir Léontine... et soudain
[illegible]
En retournant votre lorgnette.

Petit voyage (LE), comédie en un acte, de M. E. Labiche (Vaudeville, 5 décembre 1868). L'auteur se moque avec beaucoup d'esprit, dans ce simple lever de rideau, du petit voyage que les jeunes époux, sous l'empire de la mode actuelle, se croient obligés de faire au sortir de la messe nuptiale. M. Ernest emmène Mlle Marie, qui met sa couronne de fleurs [illegible] dans sa poche. Il a commandé d'avance, à Fontainebleau, son souper et son lit... Voici le couple arrivé; mais les portes ne ferment pas, les carreaux manquent; le souper est brûlé et la lune de miel prend une mauvaise tournure. Le garçon du restaurant, époux infortuné et vindicatif d'une [illegible] est fort [illegible], complique ces désagréments. Il est éclairé sur son malheur conjugal par le jeune mari, qui lui avoue, sans malice, avoir été déniaisé autrefois par une certaine petite bonne... Auguste rit jaune, c'est sa femme. D'un autre côté, la jeune épouse reconnaît, dans ce même desservant, un marmiton rancunier qu'elle avait vu, chez un restaurateur du boulevard, empoisonner un macaroni réclamé par un consommateur impoli. De là toutes sortes de terreurs. Le garçon vindicatif crève un carreau en papier qui remplaçait une vitre absente. Ernest, qui tâchait de se poétiser au[illegible] se sent tout à coup envahi [illegible]; la jeune femme subit la même influence refrigérante. La scène est superbe. Ne voulant pas courir de [illegible], Ernest se [illegible] de payer [illegible] la chambre qu'il n'a pas habitée, le carreau qu'il n'a pas cassé, la bougie qu'il n'a pu allumer, et re[illegible] à M. Auguste, ce Sganarelle en tablier blanc, le [illegible] le poulet. [illegible] toujours [illegible] sa poche et le ramène à Paris. [illegible]

galante. Cette petite pièce est pleine de vivacité, d'esprit et de verve.

Petite marquise (LA), comédie en trois actes, par MM. Meilhac et Halévy (Variétés, le 13 février 1874). La petite marquise est une [illegible] mariée à ce qu'on appelle un homme sérieux, et qui médite de prendre un amant; elle a fait choix d'un grand dadais, le sieur de Boisgommeux, et elle est convenue d'aller le trouver chez lui. Mais, en montant l'escalier, le cœur lui a battu trop fort; elle ne s'est plus senti le courage de faire le saut périlleux, et la voilà de retour de son expédition manquée. Boisgommeux vient la relancer chez elle, devant son mari, qui fait semblant de ne rien voir, et il a avec elle une longue explication à bâtons rompus. « Voulez-vous ou ne voulez-vous pas? » lui dit-il, en profond logicien. Décidément, la petite marquise ne veut plus, et Boisgommeux déclare que, puisqu'on se moque de lui, il s'en va dans le Poitou chasser sur ses bonnes terres. Cependant le mari ne demande pas mieux que de laisser sa femme libre; il lui propose de mettre à exécution, à son choix, l'un des deux moyens que prescrit le code pour arriver à la séparation de corps: ou bien de la rouer de coups publiquement, ou bien d'introduire une concubine dans le domicile conjugal. Le premier moyen est écarté d'emblée; quant au second, la marquise se met à rire: « Vous, une maîtresse? » lui dit-elle. « Il suffit que j'aie l'air d'en avoir une, répond le brave homme. Faites semblant d'aller passer vingt-quatre heures chez votre tante, en Normandie; revenez à l'improviste, escorté d'un commissaire; vous me trouverez installé aux genoux d'une drôlesse, et votre procès sera gagné. » La chose est ainsi entendue; seulement, au lieu d'aller en Normandie, la petite marquise prend l'express et va rejoindre Boisgommeux pour lui apprendre la grande nouvelle. Elle trouve le noble sire entre deux filles de basse-cour qu'il se hâte de congédier et qui font les gros yeux à la Parisienne. Boisgommeux est enchanté du revirement qui lui ramène sa maîtresse. « Vous ne connaissez pas tout votre bonheur, ajoute la marquise; je suis libre, je ne suis plus mariée; je suis à vous pour toute la vie. » Boisgommeux change de figure; son idée était d'avoir une femme mariée. « On dirait que vous n'êtes pas content? reprend la marquise. — Au contraire, charmé; seulement, c'est un autre point de vue! — Ah! c'est un autre point de vue! » La marquise projette de voyager, d'aller en Suisse, en Italie; puis on reviendra à Paris au bout d'un an ou deux, on recevra, etc. Et l'autre reprend toujours: « Oui, c'est un autre point de vue. » Ce qui révolte surtout Boisgommeux, c'est la séparation et le moyen pris pour l'amener; il prétend que c'est tricher, que le législateur, le prudent législateur s'y oppose! La marquise, impatientée, finit par voir clair; elle reprend son sac de voyage et court à la station. Pendant ce temps, le mari a ponctuellement exécuté les conventions; il a écrit à une cocotte de venir chez lui; elle n'a pas pu venir, elle a envoyé sa femme de chambre; le marquis a retenu la femme de chambre qui est tout aussi bonne pour jouer le même rôle; il la fait asseoir sur ses genoux, tout en pensant à l'*Histoire des troubadours*, un grand ouvrage qu'il médite et qui doit lui ouvrir les portes de l'Académie; il a déjà découvert que troubadour vient de *trobar* et non pas de *troubade*, comme d'autres l'ont affirmé trop légèrement, et il attend avec confiance l'arrivée du commissaire. La marquise entre, mais elle est seule. Bien loin de récriminer contre la femme qu'elle trouve installée chez elle, elle tend les bras à son mari, demande que tout soit oublié et veut même servir de secrétaire pour la rédaction de l'*Histoire des troubadours;* le marquis n'y comprend rien, mais il se prête de bonne grâce à la réconciliation, et l'on va passer à la salle à manger lorsque le domestique annonce: « M. de Boisgommeux! » On l'invite à dîner et, là-dessus, la toile se baisse. S'il y avait un quatrième acte, on verrait probablement le beau gandin avoir enfin pour maîtresse la petite marquise, mais les auteurs ont préféré laisser deviner cette fin banale. Cette comédie très-vive, où tout est en action d'un bout à l'autre, n'est guère qu'une fantaisie, un article de la *Vie parisienne* mis en scène et dialogué. « Elle a, dit M. Sarcey, ce que Sainte-Beuve appelait du ragoût. C'est la note parisienne de 1873. Il n'y a pas une idée, pas un mot, pas un tour qui ne sente le boulevard. C'est aussi neuf, aussi original que l'était Marivaux en 1730. »

Petites Danaïdes (LES), comédie de Desaugiers. V. DANAÏDES.

Petit Poucet (LE), conte de Perrault (1696). C'est un des plus gracieux et des plus connus de tous les contes qu'adressent à l'enfance. Le type du principal héros du conte, un héros pygmée, est resté populaire; il sert à mettre en relief l'esprit ingénieux, avisé, plein de ressources d'un enfant, surnommé le Petit Poucet, parce qu'il n'était pas plus gros que le pouce en venant au monde; à opposer cette petite taille et cette ingéniosité à la lourde bêtise et à la masse inerte d'un géant. Nous avons tous été bercés avec ces contes pleins de grâce et de bonhomie, et personne n'a oublié les péripéties émouvantes de ce [illegible] enfantin: la détresse du bûcheron et de sa femme, le désespoir des enfants égarés dans la forêt, les cailloux semés par le Petit Poucet pour retrouver le chemin, la cabane de l'ogre et les scènes sanglantes de la nuit qu'y passèrent les sept enfants du bûcheron. Mais ce qui est surtout resté proverbial, ce sont les fameuses bottes de sept lieues de l'ogre et l'exclamation répétée du féroce mangeur de chair humaine: *Je sens la chair fraîche!* Le nom du Petit Poucet est devenu, pour ainsi dire, un nom générique et sert à désigner, le plus souvent par ironie, un homme de très petite taille et de chétive apparence.

Petit Poucet (LE), opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de MM. Eugène Leterrier et Albert Vanloo, musique de M. Laurent de Rillé (théâtre de l'Athénée, 8 octobre 1868). Dans l'analyse donnée par la *Gazette musicale*, nous lisons: « Le Petit Poucet est en réalité un joli jeune homme, très-amoureux de Mlle Aventurine, la fille aînée de l'ogre Krock-Mach-Cru; mais Mme l'ogresse Aglaé, femme légère, repousse l'amour du faux ogre Rastaboul, pour disputer à sa fille le cœur de ce séduisant garçon. » Les personnages sont donc l'ogre Krock-Mach-Cru, le faux ogre Rastaboul, l'ogresse et ses cinq filles jumelles, le Petit Poucet et ses quatre frères; deux acteurs et onze actrices. C'est une exhibition de jeunes filles plus ou moins jolies, avec accompagnement d'une musique légère et animée. Il y a même, au deuxième acte, un galop final dont l'entrain ne laisse rien à désirer.

Petit Chaperon rouge (LE), conte de Perrault. V. CHAPERON ROUGE.

Petit Chaperon rouge (LE), opéra de Boieldieu. V. CHAPERON ROUGE.

Petit matelot (LE) ou le **Mariage impromptu**, opéra-comique en un acte, paroles de Pigault-Lebrun, musique de Gaveaux; représenté à Feydeau le 7 janvier 1796. La pièce semble avoir été faite pour Mme Scio, qui, dans le rôle du petit matelot Fulbert, âgé de seize ans, a obtenu beaucoup de succès. Quoique presque tous les personnages de cet opéra soient des adolescents, il n'en paraît pas moins vieillot. La prétention qu'a eue Gaveaux de faire de la musique descriptive dépassait de beaucoup ses moyens. Sa tempête est rendue d'une façon puérile; le rôle du capitaine Sabord est manqué. Nous ne trouvons à mentionner que le duo des deux sœurs, le quinque: *On est vraiment heureux à table*, les couplets du tabac chantés par Mme Scio, qui allumait une pipe et fumait sur le théâtre, et l'ariette du petit matelot, qui vaut beaucoup mieux:

Adieu vergue, artimon, hunier:
Adieu trop ingrate victoire.
Ma maîtresse vaut bien la gloire,
Le bonheur vaut bien un laurier.

A des vers de cette trempe, la musiquette de Gaveaux pouvait suffire.

Petits violons du roi (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Henri Boisseaux, musique de M. Deffès (Théâtre-Lyrique, le 30 septembre 1859). L'action se passe en 1654, peu après la majorité de Louis XIV. Lulli est le héros de la pièce, et quelques-uns des morceaux qui lui sont attribués défrayent la partition, fort habilement écrite. On a remarqué le *God save the king*, ingénieusement arrangé. Cet ouvrage a eu vingt-huit représentations.

Petit bonhomme vit encore, opéra-comique en deux actes, paroles de M. de Najac, musique de M. Louis Deffès (Bouffes-Parisiens, le 19 décembre 1868). Musique spirituelle, facile et appropriée aux situations assez plaisantes de la pièce. On a remarqué les couplets vocalisés par la signora Florini (il fallait dire Fiorini), une bamboula, le finale du premier acte, un duo et les couplets qui terminent le deuxième acte.

Petit Journal (LE), journal quotidien fondé en 1863. Le banquier Moïse Millaud, ayant eu l'idée de créer un nouveau type de journal quotidien à bon marché, fonda, en 1863, le *Petit Journal*, qu'il vendit 5 centimes le numéro. Cette petite feuille, comprenant invariablement une chronique ou causerie, des faits divers, des variétés, des comptes rendus de tribunaux et un roman-feuilleton, eut un succès prodigieux. Dès la première année, le *Petit Journal* arrivait à un tirage de 150,000 exemplaires, qui s'éleva graduellement à près de 300,000, et, grâce à un système de vente habilement organisé, le public put l'acheter au même prix dans toutes les villes de France. De 1863 à 1869, M. Léo Lespès, sous le pseudonyme de *Timothée Trimm*, y écrivit sans interruption le premier article et contribua d'abord, par la forme bizarre et maniérée de ses causeries, à la vogue du journal, qui vit encore s'accroître le nombre de ses lecteurs lorsque Ponson du Terrail y commença l'interminable histoire de *Rocambole* et de ses résurrections. En 1869, Léo Lespès quitta le *Petit Journal* et fut alors remplacé par divers écrivains de talent, qui se confondirent, aux yeux du public, sous le pseudonyme uniforme de *Thomas Grimm*. Vers la même époque, Millaud profita de la vogue de sa feuille pour la mettre en actions, en annonçant des dividendes énormes; mais les actionnaires ne tardèrent pas à être profondément déçus, lors de la liquidation des affaires Millaud (1870). En 1872, à la suite des poursuites intentées à M. Adolphe Millaud, le *Petit Journal* est passé entre les mains de M. Émile de Girardin, et, s'il n'atteint point le tirage d'autrefois, il n'en est pas moins resté la plus recherchée de toutes les publications du même genre qui ont été créées après lui.

Petite fille au chien (LA), tableau de Greuze. Une charmante fillette, vêtue d'un corsage jaune, étreint dans ses bras un petit chien noir qui se débat et grogne, non contre sa jeune maîtresse, mais apparemment contre quelque importun; et cet importun, placé en dehors de la toile, attire également l'attention de la fillette qui, d'un œil vif et mutin, le cherche..., du côté du spectateur. Cette délicieuse peinture a figuré à la vente de la galerie de San-Donato, en 1870; elle a été gravée par Hédouin dans le catalogue de cette collection et par Morse dans la *Gazette des beaux-arts*. Une autre composition analogue a fait partie des collections Choiseul, Barry, de Verri, Dufresny, etc.; elle a été gravée par Porporati, par Ingouf et par de Launay (*Galerie Choiseul*, no 120) et a été payée 16,050 francs à la vente Taylor, à Londres, en 1832.

Greuze excellait à représenter les enfants, à la grande satisfaction de Diderot qui s'écriait, en son langage énergique: « Cela prêche la population et peint très-pathétiquement le bonheur et le prix inestimables de la paix domestique. Cela dit à tout homme qui a de l'âme et du sens: « Entretiens ta famille dans l'aisance; fais des enfants à ta femme; fais-lui-en tant que tu pourras; n'en fais qu'à elle, et sois sûr d'être bien chez toi. »

Parmi les nombreuses *Petites filles* créées par le pinceau de Greuze, nous citerons encore: la *Petite fille qui tient un capucin de bois*, chef-d'œuvre de grâce naïve, qu'Ingouf a gravé et qui a fait partie des collections Lalive de Jully (1770) et Rendlesham (1809). A propos de ce tableau, exposé au Salon de 1765, Diderot exprimait ainsi son opinion: « Quelle vérité! quelle variété de tons! Et ces plaques de rouge, qui est-ce qui ne les a pas vues sur les joues des enfants, lorsqu'ils ont froid ou qu'ils souffrent des dents? Et ces yeux larmoyants, et ces menottes engourdies et gelées, et ces cossettes de cheveux blonds, éparses sur le front, tout ébouriffées; c'est à les remettre sous le bonnet, tant elles sont légères et vraies... »

Drouais a peint une *Petite fille jouant avec un chat* (Salon de 1763); P. van Slingelandt, une *Petite fille déjeunant* (ancienne galerie Delessert); Murillo, la *Petite fille au panier* (ancienne galerie San-Donato); Ch.-Ant. Coypel, des *Petites filles jouant à la madame* (ancienne galerie Pourtalès); Gresly, des *Petites filles dressant un chien* (musée de Dijon); J. Reynolds, une *Petite fille avec un chien endormi* (gravé par J.-F. Bause en 1791); Tischbein, la *Petite boudeuse* (gravé par J.-I. Huber); C. Roqueplan, la *Petite fille à la chèvre* (ancienne collection Michel de Trétaigne); C. Dubufe, une *Petite fille en prière* (Salon de 1733); Riesener, une *Petite Égyptienne et sa nourrice* (Exposition universelle de 1855); Schlesinger, la *Petite sœur* (ancienne galerie de San Donato); Anker, la *Petite amie* (Salon de 1863). V. ENFANT (iconogr.).

Petits comédiens du comte de Beaujolais (THÉÂTRE DES). Ce fut pour amuser les jeunes années du comte de Beaujolais, son troisième fils, que Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, alors duc de Chartres et père du futur roi Louis-Philippe, fit construire à ses frais, au Palais-Royal, dont il dirigeait la construction des galeries, la petite salle de spectacle qui existe encore et à laquelle on donna dès l'origine le nom de *Théâtre des Petits comédiens de S. A. S. le comte de Beaujolais*. L'architecte Louis en avait tracé le plan. Elle pouvait contenir 800 personnes. Louée par bail du 30 août 1783, à Gardeur, au prix de 15,000 livres, elle fut ouverte pour la première fois au public le 23 octobre 1784, par *Momus, directeur de spectacle*, prologue; *Il y a commencement à tout*, proverbe en vaudeville, et *Prométhée*, pièce ornée de chants et de danses, musique de Froment. La foule y abonda dès les premiers soirs, et si le prologue et le proverbe parurent détestables, on applaudit en revanche à la mise en scène brillante et variée de la pièce, aux ballets charmants exécutés par de petits enfants et aux voix mélodieuses qui chantaient dans la coulisse. Oui, dans la coulisse, car les petits comédiens de M. le comte de Beaujolais étaient en bois, d'ailleurs bien faits, grands et assez naturels, sauf le fil d'archal qui les faisait mouvoir, tandis que des comédiens en chair et en os parlaient et chantaient pour eux dans la coulisse. « On y introduisit ensuite, dit Dulaure dans sa *Nouvelle description des curiosités de Paris* (1791), de jeunes enfants de la hauteur de ces marionnettes, qui jouaient et figuraient avec elles; puis les marionnettes disparurent et les acteurs en nature succédèrent aux acteurs postiches. Insensiblement de plus grands enfants s'y joignirent et représentèrent, de petites comédies et des opéras-comiques; mais, pour respecter les privilèges des grands théâtres de Paris, ces acteurs ne faisaient que mimer sur la scène, tandis que d'autres acteurs, cachés dans les coulisses, chantaient et parlaient pour eux. Ce double jeu s'exécutait

avec tant de précision, que l'illusion était souvent complète, et que des étrangers qui n'étaient point prévenus étaient entièrement trompés. Cette heureuse et indispensable supercherie, jointe aux talents des acteurs et à l'agrément de plusieurs pièces, firent le succès de ce spectacle, qui était fort couru. D'ailleurs, sa situation au Palais-Royal lui était favorable. »

On voit que, sans s'en douter peut-être, l'administration du théâtre Beaujolais rappelait un usage en honneur chez les anciens et qui consistait à partager la déclamation entre deux acteurs; les Romains avaient, on le sait, des comédiens fort habiles, dont la pantomime suivait exactement les paroles des chanteurs placés à l'écart de la scène. Les théâtres anciens étaient si grands que l'acteur récitant, obligé de donner à sa voix toute l'étendue dont elle était susceptible pour se faire entendre du public, n'aurait plus conservé assez de force pour joindre à ce premier effort ceux qu'exigent les gestes. Ce procédé, excellent, du reste, chez les Romains, ne paraissait pas applicable à notre théâtre. Grimm et Diderot, grands amateurs du bizarre et de l'original, n'en vantaient pas moins un système auquel ils souhaitaient qu'on recourût, prétendant que la perfection du chant et du jeu étaient incompatibles. Grimm, dans sa correspondance, revient constamment sur cette idée. « Le jeu théâtral, dit-il, est une des plus fortes fatigues qu'il y ait... Les efforts nuisent à la longue à la voix et la perfection du chant exige d'autres efforts qui se croisent avec les efforts pénibles du jeu. Il est décidé dans ma tête que, si jamais je deviens grand prince, je ferai faire un essai à l'antique dans mon opéra; je ferai chanter les airs par des chanteurs sublimes, placés comme instruments dans des trous, sur le bord du théâtre, et dérobés aux spectateurs, tandis que des acteurs pantomimes les exprimeront par des gestes avec tout le feu qu'ils exigent. Il m'est démontré que je parviendrais par ce moyen à avoir un spectacle excellent... » Grimm parlait ainsi en novembre 1772. Que l'on juge de la surprise et de l'enchantement du réformateur lorsqu'en juillet 1785 il vit son expédient bizarre employé par les Beaujolais.

On serait tenté de ne pas trop croire à l'illusion que peut offrir un personnage joué par deux acteurs; pourtant, nous avons vu plus haut le témoignage de Dulaure. Quant à Grimm, rien n'égale son enthousiasme; il assure que l'accord du geste et de la parole était si juste et si parfait, que, même après avoir été prévenu, on doutait qu'il y eût véritablement deux personnes qui se partageassent ainsi le même rôle. Quoi qu'il en soit, cette nouveauté renouvelée des Grecs réussit à merveille aux directeurs, qui étaient à la veille de faire banqueroute. La troupe enfantine exécuta de cette façon le *Vieux soldat*, opéra-comique de Desmaillot, musique de Froment, l'un des premiers violons de l'Opéra, et l'*Amateur de musique*, paroles et musique du chef d'orchestre Raimond. Tout Paris accourut à la petite salle de Beaujolais qui fit merveille; mais les comédiens italiens, dès les premiers jours d'août, s'élevèrent hautement contre ce qu'ils appelaient une atteinte formelle au privilège exclusif de chanter qu'ils avaient obtenu de l'Académie royale de musique. Leurs plaintes furent si vives que nos petits comédiens durent momentanément en revenir aux pantomimes muettes et aux bambochades. Heureusement pour eux, ils avaient de puissants protecteurs. Au bout de trois semaines, la défense qui pesait sur leur répertoire fut levée. Bien mieux, la *Ruse d'amour* ou l'*Épreuve*, opéra-comique joué le 25 avril à leur théâtre, fut donné par eux le 28 septembre suivant à Saint-Cloud, devant la cour.

Cependant, la nécessité d'employer deux acteurs pour un même emploi paraissant trop onéreuse aux directeurs, ces derniers profitèrent de ce que les privilèges des grands théâtres devenaient moins redoutables, pour ne plus consacrer qu'un seul artiste à un seul rôle. Cette circonstance, qui ôtait du piquant au spectacle, diminua un peu la vogue des petits comédiens de M. de Beaujolais. Ils se soutinrent toutefois jusqu'à la Révolution, réunissant divers genres, comédies, opéras, pantomimes, ballets, mélodrames, etc. Mais s'ils furent à cette époque débarrassés des entraves qui avaient contribué à leur prospérité, leur théâtre devint un théâtre subalterne, ordinaire, et compta bientôt un grand nombre de rivaux parmi ceux que les franchises nouvelles enfantèrent. Le dernier coup leur fut porté par Mlle Montansier, directrice des spectacles de Versailles, de Rouen, du Havre et de Nantes, qui, trouvant leur salle à sa convenance, réussit à les en évincer. Mlle Montansier, qui passait pour être dans les bonnes grâces de Marie-Antoinette, avait encore la direction de tous les théâtres de la cour et suivait la cour; elle avait quitté Versailles en même temps que le souverain le 6 octobre 1789, déclarant, à l'instar de l'Assemblée nationale, qu'elle était inséparable de Sa Majesté. Elle prit aussitôt à loyer la salle Beaujolais, qui avait été achetée, le 24 juin 1787, par Desmarets, et, après avoir fait aux directeurs un procès, où ils succombèrent injustement, si l'on s'en rapporte à Dulaure, elle l'acheta pour la somme de 670,000 livres. Ouverte, avec la troupe de la nouvelle directrice, le 12 avril 1790, l'ancienne salle Beaujolais prit le nom de théâtre de Mademoiselle-Montansier. Agrandie l'année suivante, elle offrit bientôt un des amusements les plus courus de la capitale. On sait que c'est cette même salle qui, après des vicissitudes diverses, est devenue, en 1830, le théâtre du Palais-Royal. V. ce mot.

Les comédiens du comte de Beaujolais émigrèrent à la salle des Élèves, située boulevard du Temple, dans un local bâti en 1784 pour les élèves de l'Opéra, en face de la rue Charlot. Mais ils n'y retrouvèrent pas les mêmes succès qu'au Palais-Royal. Éloignés du quartier de leurs anciens habitués, ayant à subir la concurrence des nombreux spectacles forains qui les entouraient, ils menèrent quelque temps encore une existence fort précaire. Après avoir fermé plusieurs fois dans le courant de la seule année 1790, ils disparurent complètement vers les premiers jours du mois de janvier 1791. Le directeur, le chef d'orchestre, la plupart des acteurs et des musiciens, fournisseurs et employés passèrent au théâtre de la rue de Louvois, nouvellement construit. Les petits comédiens de S. A. R. Mgr le comte de Beaujolais, qui ne s'appelaient plus sur l'affiche que les comédiens de Beaujolais, avaient eu environ six années d'existence, mais ils laissaient des regrets et leur souvenir s'est conservé. Au nombre des pièces dont se composait leur répertoire du boulevard du Temple, nous citerons : la *Fête de l'arquebuse*, comédie; le *Menuisier de Bagdad*, opéra-comique; les *Deux babillards*; le *Philosophe imaginaire*, opéra; *Griffonnet*, les *Déguisements*, le *Fat en bonne fortune*, le *Directeur dans l'embarras*, opéras-bouffons; les *Deux jumelles*, ballet-pantomime. Rappelons encore dans ces divers genres : le *Tuteur avare*, les *Jeunes amants*, l'*Intendant supposé*, la *Belle esclave*, le *Divorce inutile*, le *Bon père*, la *Croisée*, le *Sourd et l'Aveugle*, les *Accords de Julie* ou le *Savant dupé*, la *Suite de Tarare* ou l'*Ile d'Ormus*. Ils n'eurent guère le temps d'imiter les autres scènes parisiennes et de sacrifier à l'actualité. Nous citerons cependant la *Politique à la halle*, pièce qui empruntait aux événements son principal intérêt. Mais ce n'est là qu'une tentative isolée et timide. Le théâtre des Petits-Comédiens du comte de Beaujolais nous offre le seul exemple en France de la déclamation partagée entre deux acteurs, importation du théâtre des anciens que personne n'a essayé de ressusciter depuis. Grimm avait rêvé pour sa méthode une existence moins éphémère. Qui sait pourtant si un jour ou l'autre quelque impressario bien avisé ne tentera pas de la faire revivre parmi nous? Pour être peu probable la chose n'est pas impossible. Il y a toutefois de quoi arrêter les plus audacieux amateurs de singularités dramatiques, rien que dans la difficulté très-grande d'établir un ensemble parfait entre les mimes et surtout les chanteurs et l'orchestre, qui ne peuvent se voir; en outre, il y a un surcroît de dépense inséparable de ces doubles emplois. Or, au prix où sont aujourd'hui les ténors et les *prima donna*, cette dernière considération n'est pas à dédaigner. Quelques artistes nous ont d'ailleurs prouvé depuis longtemps déjà qu'on peut être à la fois chanteur accompli et acteur parfait, témoin Adolphe Nourrit, Duprez, etc. Mais ce procédé ne serait peut-être pas inutile, appliqué aux chanteurs italiens qui croient encore devoir se dispenser de mimer leurs rôles et ressemblent fort sur la scène, grâce à la roideur de leurs gestes, à des marionnettes que ferait agir un fil d'archal.

PETIT-BOURG, hameau de France (Seine-et-Oise), commune d'Évry-sur-Seine, canton, arrond. et à 5 kilom. N.-O. de Corbeil, 40 kilom. de Paris. Sur les rives de la Seine s'élève un beau château que Louis XIV fit construire pour Mme de Montespan, sa maîtresse. Ce château est situé dans une position salubre et entouré de jardins, d'un parc et de vastes dépendances. Il fut successivement la propriété du duc d'Antin, des tantes de Louis XVI, d'un fermier des jeux, M. Perrin, du banquier Aguado, fut acquis, en 1843, par une société fondée sous la présidence du comte Portalis, pour créer une colonie agricole destinée à recevoir de jeunes garçons qui devaient y faire l'apprentissage de l'agriculture ou d'un art industriel. Cet établissement a été depuis transformé en colonie pénitentiaire pour les jeunes détenus.

PETITE-PIERRE (LA), en allemand *Lützelstein*, ancien bourg de France (Bas-Rhin), chef-lieu de canton, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Saverne, dans un défilé des Vosges, au pied de l'Altenbourg, cédé à l'Allemagne en 1871; 1,000 hab. Brasseries, fabrication de chandelle et de savon.

Ce bourg, autrefois chef-lieu d'un comté, est remarquable par un fort dont la construction remonte au VIIIe siècle. Le dernier comte de Lutzelstein mourut en 14[illegible], et l'on voit encore dans l'église paroissiale les tombeaux de plusieurs des anciens membres de cette famille.

Au nom de La Petite-Pierre se rattache un souvenir de la dernière guerre (1870-1871), qui fait le plus grand honneur au sergent-major Bœltz, et qui montre bien que le courage et le dévouement, à part d'honorables exceptions, avaient trouvé un dernier refuge dans les vaillants soldats de notre armée. Les fortifications de cette place étaient protégées par quatre canons de 12 rayés, trois obusiers et un mortier; deux cents projectiles étaient rangés près des batteries. Quant aux vivres, ils étaient en quantité plus que suffisante, puisqu'on distribua deux cents caisses de biscuits aux troupes du 5e corps de l'armée du Rhin, qui, dans leur retraite, vinrent camper sous la place. Malheureusement, la garnison ne se composait que de 33 hommes : 27 soldats du 96e de ligne et 6 artilleurs. Le capitaine Mouton, qui commandait cette faible troupe, demanda du renfort au général de Failly; mais il n'en obtint rien autre chose que le conseil d'enclouer ses canons. Le 5e corps ayant continué son mouvement de retraite et le capitaine Mouton, tombé malade, ayant été transporté à l'hôpital de Strasbourg, le sergent-major Bœltz resta chargé du commandement du fort. Le 9 août (1870), l'ennemi se présenta devant la place et la somma de se rendre; mais Bœltz, en homme résolu, repoussa la sommation, fit enterrer ses cartouches, noyer ses poudres, enclouer ses canons; puis, à la tête de la petite garnison, il évacua la place, parvint à se soustraire à la poursuite de l'ennemi et gagna Phalsbourg sans encombre.

Ce petit événement fit alors sensation en France, et détourna un instant les yeux du triste spectacle des défaillances des généraux de l'Empire, tels que les Frossard et les de Failly. Dans sa séance du 6 mai 1872, le conseil d'enquête constata que le sergent-major Bœltz, investi accidentellement du commandement de la faible garnison de La Petite-Pierre et, par suite, du commandement même de la place, et dépourvu de tout moyen sérieux de résistance, avait fait preuve de décision et d'intelligence en faisant détruire les munitions de la place avant de l'évacuer, et en assurant le salut de la petite troupe qu'il commandait. Cette appréciation flatteuse devait recevoir une plus haute consécration; quelque temps après, le sergent-major Bœltz, élevé déjà au grade d'officier, était de plus invité à dîner par M. Thiers et décoré de sa propre main.

Le fort de La Petite-Pierre a été démoli par les Prussiens en 1873.

Petit-Bourbon (HÔTEL et ANCIEN THÉÂTRE DU). Le Petit-Bourbon, ancienne et fastueuse résidence de la maison de Bourbon jusqu'au moment de la trahison du connétable (1527), était situé à Paris, près de l'ancien Louvre et sur l'emplacement d'une partie du Louvre actuel; une de ses façades donnait sur la rue de l'Autriche (ou Autruche), dont une partie subsistait encore sous le premier Empire. La rue de l'Autriche se prolongeait alors jusqu'au bord de la Seine, et l'hôtel du Petit-Bourbon s'étendait, du côté opposé, jusqu'à la rue à laquelle il donna son nom et qui formait le prolongement de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Construit à peu près à la même époque que le Louvre de Philippe-Auguste, le Petit-Bourbon reçut dans la suite des agrandissements notables, surtout sous Charles V. En 1385, le duc de Bourbon acheta, pour construire cet édifice, une maison appartenant aux religieux de la Charité, puis, en 1390, la voirie de l'Évêque, et, suivant l'auteur des *Antiquités de Paris*, dans l'espace d'un siècle, de 1303 à 1404, trois cents petits propriétaires avaient cédé aux princes de Bourbon les emplacements occupés depuis par l'hôtel et ses vastes dépendances. Aussi, au XVe siècle, le Petit-Bourbon était-il considéré comme une des plus magnifiques résidences de Paris. Comme on le voit sur le plan de Gomboust, l'hôtel se trouvait entre l'ancien Louvre et la colonnade actuelle; on le traversait à toute heure et c'est là que Coligny reçut, la veille de la Saint-Barthélemy, un coup de pistolet.

Le grand corps de logis du Petit-Bourbon était au centre et contenait la grande salle ou galerie, aux proportions imposantes, et dont la couverture, aussi haute que Saint-Germain-l'Auxerrois, était dorée. La chapelle du Petit-Bourbon, ornée par Louis II, [illegible] magnifique que la galerie. A [illegible] se trouvait un riche oratoire, [illegible] couverts d'écussons sculptés, où les rois entendirent la messe longtemps encore après l'exil et la spoliation du connétable. Lorsque ce dernier eut passé aux [illegible], la démolition du Petit-Bourbon fut [illegible], ou même commencée; elle s'arrêta de [illegible] heure, puisque, dès le règne de Henri III, nous voyons la galerie de cette belle résidence devenir le théâtre favori des bals et divertissements [illegible].

Ici commence, en effet, pour le Petit-Bourbon une nouvelle phase, la plus [illegible] de son histoire. La salle à [illegible] du connétable a [illegible] le berceau de notre théâtre [illegible] c'est au Petit-Bourbon que [illegible] Molière [illegible] en 1577 [illegible] scène la première [illegible] les rois. [illegible] sonne. Le 15 [illegible] avec éclat le [illegible] joyeux et [illegible] quand on [illegible] avant que [illegible] à Monteverde [illegible] toute la première représentation de son *Orphée* (1608), considéré généralement comme la première tentative sérieuse d'opéra.

Le 19 mars 1615, on y joua le *Triomphe de Minerve*, sujet emprunté comme *Circé* à la mythologie, avec deux entrées, feux follets, récits et morceaux de musique.

Le 18 février 1621, ce fut encore sur le théâtre du Petit-Bourbon que fut représenté le *Ballet du roy*, dont les aventures d'Apollon forment le fond. En 1645 se place un des plus grands souvenirs de ce théâtre : Mazarin, pour plaire, dit-on, à [illegible] d'Autriche, fit venir de Parme le machiniste Torelli avec tout son matériel, appela à Paris une troupe de chanteurs italiens et fit représenter, au mois de décembre, l'opéra intitulé *la Festa teatrale* ou *la Finta Pazza*, de Strozzi. Vers 1655, l'*Andromède* de Pierre Corneille y fut représenté, à l'aide des machines du même Italien Torelli. Moins de trois années plus tard, Molière succéda à Corneille : autorisé, grâce à la protection du prince de Conti et de Monsieur, à donner, à son retour de Rouen avec sa troupe, une représentation devant la cour, le grand comique, après la tragédie de *Nicomède*, adressa au roi un discours plein d'esprit et d'à-propos : il terminait en demandant la permission de représenter une des petites pièces qu'il jouait d'habitude en province. De là l'origine de la petite pièce après la grande. Louis XIV fut charmé du spectacle; il permit aussitôt à la troupe de Molière de prendre le nom de *troupe de Monsieur* et de jouer alternativement avec les comédiens italiens sur le théâtre du Petit-Bourbon. Molière [illegible] représentations, le 3 décembre 1658, par l'*Étourdi*, déjà joué en province. Sa troupe se composait alors des deux frères [illegible], [illegible] du Parc, du Fresne, de Brie, de Croisac, gagistes à 2 livres par jour, et [illegible] du Parc, de Brie, Hervé. A l'*Étourdi* succédèrent : les *Précieuses ridicules* ([illegible] 1659) et *Sganarelle* (28 mai 166[illegible]). [illegible] temps après, la démolition du Petit-Bourbon, rendue indispensable pour [illegible] la nouvelle colonnade du Louvre, obligeait Molière à émigrer au Palais-Royal. Cette démolition du Petit-Bourbon ne fut cependant pas encore définitive et, au dernier siècle, quelques-uns de ses bâtiments demeurés debout servaient aux écuries de la reine et au Garde-Meuble. Il n'en restait plus vestige un peu avant la Révolution.

Une autre propriété de la maison de Bourbon, désignée, comme l'hôtel qui précède, sous le nom de Petit-Bourbon [illegible] de Fief de Valois), existait encore à Paris au XVIIe siècle. Le Fief de Valois, bâti par Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, avait passé de bonne heure dans la famille de Bourbon et faisait partie, au XVIe siècle, des domaines du connétable, sur lequel il fut confisqué en même temps que le précédent; il était situé faubourg Saint-Jacques, sur une partie du Val-de-Grâce actuel. Louise de Savoie obtint la permission de l'aliéner jusqu'à concurrence de 12,000 livres de rente et en fit don, en 1528, à [illegible] Chamberlain. Les héritiers de ce dernier le vendirent aux religieuses du Val-de-Grâce, et le nouvel édifice, connu sous ce dernier nom et patronné par Anne d'Autriche, remplaça ce second Petit-Bourbon.

Petit-Musc (RUE DU), vieille rue du quartier Saint-Paul, à Paris, [illegible] des Célestins à la rue Saint-Antoine. L'em[illegible] rue et un champ à [illegible]. A [illegible] rue nouvelle ne fut pas comprise dans l'enceinte de Philippe-Auguste [illegible] Célestins [illegible] quelque temps rue des Célestins.

[illegible] il serait, selon l'opinion la plus accréditée, la [illegible] *Pute y muce* [illegible]

Petits-Champs (QUARTIER ET RUE DES) [illegible] le Vieux Paris. Le quartier des Petits-Champs peut se [illegible] Neuve-des-Petits-Champs et la rue Saint-Honoré actuelle. C'est entre ces deux rues que s'élevait la célèbre [illegible] butte Saint-Roch ou des Moulins [illegible], au XVIIe siècle, de jardins et de [illegible]. En 1667, [illegible] de Paris [illegible] de Saint-Victor [illegible] des rues dont [illegible]. Dix ans plus tard, [illegible]

[illegible] ; il ne tarda [illegible] Saint-R[illegible].

[illegible] tores. [illegible] d'Autr[illegible] l'église [illegible].

[illegible] beaux de la ville moderne : il joint les boulevards aux Tuileries et, parti de la place des V[illegible] Vendôme.

La rue Neuve-des-Petits-Champs, aujour[illegible] traverse, fut [illegible] -Champs. [illegible] Sa largeur fut fixée [illegible] des rues Neuve-des-Petits-Champs et Sainte-Anne, on voit une maison de belle ordonnance, qui appar[illegible] imposteur [illegible] s'étend entre la rue Sainte-Anne et la rue Neuve-des-Petits-Champs a eu longtemps un caractère spécial : un Paris particulier, qui n'était ni la banlieue [illegible] être maintenu là comme à l'abri de cette butte monstrueuse [illegible]. C'était un petit village enclavé entre des rues magnifiques ; les enfants y jouaient sur tous les pavés et les ménagères vaquaient tranquille[illegible] et faisaient sécher [illegible].

PETIT (Jean), célèbre docteur en théologie, apologiste du meurtre du duc d'Orléans, mort [illegible] théo[illegible] avec ardeur contre la cour de Rome les privilèges de l'Université, fut un des députés envoyés [illegible] pour pacifier l'Église, et se mit ensuite aux gages du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Il entreprit de justifier ce prince de l'assassinat du duc d'Orléans et [illegible] l'hôtel royal de Saint-Paul (1408), devant le dauphin, les princes et les grands de l'État, une [illegible] permis à toute personne et même louable et méritoire de tuer un tyran. » Le *Plaidoyer* vénal de Jean Petit péchait par la base, car le duc de Bourgogne n'avait pas fait tuer son cousin dans un but d'intérêt public et pour délivrer l'État d'un tyran, mais uniquement pour se débarrasser d'un compétiteur et imposer sa propre tyrannie, plus pesante encore et plus onéreuse, si cela est possible. La crainte qu'inspirait le duc de Bourgogne protégea le sophiste contre les ressentiments qu'une pareille théorie lui attira. Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève, osa seul le combattre. Toutefois Petit, méprisé de ses confrères, quitta [illegible] à Hesdin, où il mourut tranquille. Son *Plaidoyer*, réfuté par Gerson, brûlé devant le parvis de Notre-Dame (1414) par ordre de l'archevêque de Paris, anathématisé par le concile de Constance (1415), fut enfin condamné à être lacéré par [illegible] parlement (1416). sur la [illegible] VI. Il a été inséré par Monstrelet dans sa *Chronique* (I, 39). On le [illegible] *Œuvres* de Gerson [illegible] Deux ans plus tard, le duc de Bourgogne contraignit l'archevêque de Paris à [illegible] et à déclarer que Jean sans Peur s'était toujours [illegible] champion de la couronne de France (1418).

PETIT [illegible] français, né à Nîmes en 1594, mort dans la même ville en 1643. Fils d'un ministre protestant et destiné à suivre la même carrière, il fut envoyé tout [illegible] le chaldéen, le syriaque, l'arabe, la théologie, se fit recevoir ministre à dix-sept ans [illegible] ville natale, [illegible] confia des fonctions pastorales, devint, en [illegible] Nîmes. Petit consacra sa vie à la prédication, à l'instruction publique et à la composition de plu[illegible] savant devint européenne et contre-balança presque celle de Saumaise. Il était en relation avec [illegible], Bochart, Turrettini, Gronovius, etc. L'Académie de [illegible] Rome [illegible]. Parmi [illegible]

[illegible] discerner des [illegible] réunion des chrétiens (Paris, 1670), etc.

PETIT (Pierre), géographe du roi, inten[illegible] (1633) et se rendit à Paris, où Richelieu le nomma commissaire provincial d'artillerie, [illegible] inspecter les ports [illegible]. Par la suite, il devint conseiller et géographe du roi et intendant [illegible] (1649). Il signala l'un des premiers les vérités importantes contenues dans la *Dioptrique* de Descartes et reprit, avec l'illustre Pascal, les expériences de Torricelli sur le vide. On lui doit l'invention de plusieurs instruments, entre autres d'une machine pour mesurer exactement le diamètre des astres, et dont Cassini faisait beaucoup de cas. Ses principaux ouvrages sont : *Discours chronologiques* (Paris, 1636, in-4°) ; *[illegible] moyen de pratiquer par une règle toutes les opérations du compas de proportion* (Paris, 1634, in-8°) ; *Observations touchant le vide* (Paris, 1647, in-4°) ; *Dissertation sur la nature des comètes* (Paris, 1665, in-4°) ; *Lettre sur la nature du chaud et du froid* (Paris, 1671), etc.

PETIT (Pierre), érudit et littérateur, né à Paris en 1617, mort dans la même ville en 1687. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier, mais renonça bientôt à l'exercice de cet art pour s'occuper de littérature. Après avoir dirigé l'éducation des fils du président de Lamoignon, il s'attacha au président Nicolaï, qui devint son Mécène et pourvut à ses besoins. Pierre Petit était très-versé dans les lettres grecques et latines ; il écrivait avec beaucoup de facilité en prose et en vers et faisait partie des poëtes latins qui formèrent la *Pléiade* de Paris. L'Académie des *Ricovrati* de Padoue l'admit au nombre de ses membres. En philosophie, il se déclara l'adversaire acharné des idées de Descartes et il se fit beaucoup d'ennemis par sa causticité. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De motu animalium [illegible]* (Paris, 1660, in-8°) ; *De ignis et lucis natura* (Paris, 1663) ; *De extensione animæ et rerum incorporearum natura* (Paris, 1665) ; *Cynomachia, sive de Cratetis et Hipparches amoribus* (Paris, 1677, in-8°), poëme latin, dans lequel on trouve quelques beaux passages ; *Selectorum poematum libri II* (Paris, 1683, in-8°) ; *Thea Sinensis* (Paris, 1685), poëme ; *De Amazonibus* (Paris, 1685, in-12), trad. en français sous le titre de *Traité historique des Amazones* (Leyde, 1718) ; *De Sibylla* (Leipzig, 1686) ; *De natura et moribus anthropophagorum* (Utrecht, 1688, in-8°) ; *Homeri Nepenthes* (Utrecht, 1689), etc.

PETIT (Louis), poëte français, né à Rouen, mort dans la même ville en 1693. Il fut receveur général des domaines, devint un des commensaux de l'hôtel de Rambouillet, vécut au milieu des lettrés de son temps et fit publier quelques tragédies du grand Corneille. Petit est auteur des *Discours satiriques et moraux* ou *Satires générales en vers* (Rouen, 1686, in-12) et des *Dialogues satiriques et moraux en prose* (Rouen, 1686, in-12).

PETIT ou **LEPETIT** (Claude), poëte satirique, né à Paris vers 1640, mort vers 1665. Il était fils d'un tailleur ; fort jeune, il parcourut l'Espagne, l'Allemagne et la Hollande, et revint à Paris en 1662. Doué d'une extrême facilité et d'un esprit satirique, il ne tarda pas à se faire connaître par des romans et des compositions en vers. Des chansons licencieuses et impies qu'il publia sous le voile de l'anonyme, mais dont il fut reconnu l'auteur, lui valurent d'être emprisonné au Châtelet. On instruisit son procès et, malgré l'intervention en sa faveur de quelques hauts personnages, notamment de Lamoignon, le malheureux poëte fut condamné à être pendu et brûlé. Cette horrible sentence fut exécutée en place de Grève. On doit à Claude Petit : l'*École de l'intérêt* et l'*Université d'amour*, songes véritables ou vérités songées, galanterie morale, traduite de l'espagnol, d'Antonio Pietro Buena (Paris, 1662, in-12), roman allégorique des plus licencieux ; l'*Heure du berger*, demi-roman comique ou roman demi-comique (Paris, 1662, in-12) ; *Chronique scandaleuse* ou *Paris ridicule* (1663 ou 1664, très-rare), poëme burlesque ; les *Plus belles pensées de saint Augustin mises en vers françois* (Paris, 1666, in-16). Selon certains biographes, Petit, qui ne reculait devant aucune audace, aurait composé le *B....l céleste*, poëme cynique qui ne fut pas étranger, dit-on, à sa condamnation. Cet ouvrage rarissime n'a été imprimé que dans le *Recueil de pièces rassemblées par le Cosmopolite*.

PETIT (François **POURFOUR DU**), médecin français, né à Paris en 1664, mort en 1741. Après de bonnes études classiques, rendues [illegible] de voyager en observateur physicien et naturaliste. Il trouva à Lyon, [illegible], chez Baudin, un jardin de plantes médicinales, un cabinet de [illegible] la médecine. Il partit pour Montpellier, où il fut reçu docteur en 1690. De retour à Paris, il prit du service dans les armées de Flandre, où il remplit, suivant les occasions, les fonctions de médecin et de chirurgien. De retour dans sa patrie en 1722, il s'adonna à la clientèle civile. En 1722, l'Académie des sciences le nomma adjoint anatomiste et pensionnaire en 1725. [illegible] : *Trois lettres d'un médecin des hôpitaux du roi à un médecin de ses amis sur un nouveau système du cerveau* (Namur, 1710, in-4°) ; puis, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, les traités suivants : *Sur la végétation des sels* (1722) ; *Expériences sur la cause qui fait élever les dissolutions des sels sur les bords des vases pour y former des végétations salines* (1722) ; *Mémoires sur les yeux gelés* (1723) ; *Nouvelle hypothèse par laquelle on explique l'élévation des liqueurs dans les tuyaux capillaires et l'abaissement du mercure dans les mêmes tuyaux plongés dans ces liqueurs* (1724) ; *Sur l'opération de la cataracte* (1724) ; *Mémoire sur plusieurs découvertes faites dans les yeux de l'homme, des animaux à quatre pieds, des oiseaux et des poissons* (1726) ; *Mémoire [illegible] on détermine [illegible] de la cataracte* (1726) ; *Mémoire dans lequel il est démontré que [illegible] pour [illegible] des yeux* (1727) ; *Pourquoi les enfants ne voient pas clair en venant au monde et quelque temps après qu'ils sont nés* (1727) ; *Démonstration [illegible] l'homme* (1727) ; *Différentes manières de connaître la grandeur des chambres de l'humeur aqueuse dans les yeux de l'homme* (1727) ; *De la précipitation du sel [illegible] dans la fabrique de salpêtre* (1729) ; *Sur le cristallin de l'œil de l'homme* (1730) ; *De la capsule du cristallin* (1730) ; *De l'adhérence des parties de l'air entre elles, et de leur adhérence aux corps qu'elles touchent* (1731) ; *Sur les moyens dont on s'est servi et dont on se sert actuellement pour arrêter les hémorragies causées par l'ouverture des veines et des artères dans les plaies* (1732) ; *Dissertation sur l'amputation, où l'on déduit les différents moyens dont on s'est servi pour faire cette opération et pour arrêter le sang des artères, depuis Hippocrate jusqu'à la fin du dernier siècle* (1732) ; *Remarque sur un enfant nouveau-né dont les bras étaient difformes* (1733) ; *Histoire de la carpe* (1733) ; *Analyse des plâtras* (1734) ; *Description anatomique de l'œil du coq d'Inde* (1734) ; *Description de l'œil de [illegible] hibou nommé ulula* (1736) ; *Des ripsion des yeux de la grenouille et de la tortue* (1737).

PETIT (Marie), fameuse aventurière française, née à Moulins en 1665, morte vers 1720. Elle se disait fille d'un avocat, ses ennemis lui donnent pour mère une blanchisseuse ; quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle reçut une éducation très-soignée. Elle possédait un esprit très-vif et un caractère énergique. On ignore à quelle époque elle vint à Paris ; on sait seulement qu'en 1702 elle tenait une maison de jeu en cette ville, rue Mazarine. Là, elle se lia étroitement avec un négociant de Marseille, J.-B. Fabre, ancien agent commercial de cette ville à Constantinople. Ce dernier ayant été nommé ambassadeur extraordinaire de Louis XIV auprès du roi de Perse, elle partit avec lui, déguisée en homme, et s'embarqua à Toulon en 1705. C'est ici que commencent les innombrables péripéties d'un voyage durant lequel l'envoyé de Louis XIV devait mourir, abandonnant à elle-même, dans un pays barbare, Marie Petit. Celle-ci eut à lutter non-seulement contre le comte de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, qui avait nommé un remplaçant à l'envoyé décédé, mais aussi contre les jésuites, qui s'étaient mis en tête d'empêcher l'ambassade d'arriver à bon port. Marie Petit, bien qu'elle n'eût aucun caractère officiel, continua néanmoins à se diriger vers la cour du roi de Perse avec le fils de J.-B. Fabre, qu'elle présentait comme ayant succédé à son père dans ses fonctions d'ambassadeur. Elle fut reçue très-honorablement par le schah de Perse, bien que le nouvel envoyé se fût emparé des lettres de créance données à J.-B. Fabre et des présents destinés à ce monarque, qui refusa par contre de recevoir l'ami du comte de Ferriol. Marie Petit, après avoir obtenu son audience de congé, se dirigea vers Constantinople, où l'ambassadeur de France, qui avait vainement tenté de la faire arrêter durant son voyage, la reçut très-bien, voulut la loger dans son palais et l'admit à sa table. Cette conduite amicale du comte de Ferriol cachait une trahison, car à peine Marie Petit fut-elle arrivée à Marseille (5 fév. 1709) qu'elle fut arrêtée. L'envoyé Michel, de retour lui aussi en France un an après, se plaignit vivement du rôle qu'avait joué Marie Petit et l'accusa d'avoir scandalisé tout le Levant par son immoralité, d'avoir voulu se faire mahométane, etc. Le procès fut porté devant l'amirauté de Marseille et Marie Petit acquittée en 1713. Le comte de Ferriol avait été rappelé de Constantinople deux ans avant cette date, et la disgrâce de l'adversaire le plus acharné de Marie Petit sauva la compagne de J.-B. Fabre. En 1715, un ambassadeur persan, nommé Mehemet-Riza-Bey, étant venu à Paris, Marie Petit, qui l'avait connu en Perse, alla lui rendre visite. On la fit arrêter, puis placer chez un exempt. Cette dame songea à écrire ses *Mémoires* et Le Sage fut [illegible] de [illegible] pour exécuter ce travail. Il se mit à recueillir les documents ; puis, craignant de s'attirer la haine des ennemis de Marie Petit et ne pouvant d'ailleurs démêler la vérité au milieu des documents contradictoires qu'il avait sous les yeux, il s'abstint et la publication n'eut pas lieu. On ne sait ce que devint Marie Petit, mais on croit qu'elle fut remise en liberté après que l'ambassadeur de Perse eut quitté Paris.

PETIT (Jean-Louis), le plus grand chirurgien du XVIII[e] siècle, né à Paris le 13 mars 1674, mort le 20 avril 1750. Il fit ses études médicales dans la capitale et montra une véritable passion pour l'anatomie, qu'il étudia sous Littre, dont il devint le prosecteur et le répétiteur. De 1692 à 1697, il fut employé au service de l'armée du maréchal de Luxembourg et, [illegible] où les circonstances le lui permirent, comme à Lille, à Mons, à Cambrai, il fit des cours particuliers d'anatomie. Lorsque la paix fut signée, en 1697, on lui donna la place de chirurgien aide-major de l'hôpital de Tournay. Il ne resta à ce poste que quelques mois, au bout desquels il partit pour Paris où, après des études suivies, il se fit recevoir maître en chirurgie, le 27 mars 1700. Il se livra ensuite à l'enseignement et fit, dans les écoles de médecine, des cours publics d'anatomie et d'opérations que suivirent la plupart des chirurgiens et des médecins qui se distinguèrent le plus en Europe au milieu du dernier siècle. Il fut cependant forcé d'abandonner cet enseignement, auquel sa clientèle, chaque jour croissante, ne lui permettait plus de se consacrer tout entier. L'Académie royale des sciences et la Société royale de Londres l'appelèrent au nombre de leurs membres, en dépit des attaques dirigées contre lui par des confrères jaloux de son mérite, et les succès de son immense pratique et l'importance de ses travaux lui assignèrent le premier rang parmi ces chirurgiens distingués qui s'efforcèrent de relever en France la chirurgie tombée en déconsidération, et qui fondèrent l'Académie royale de chirurgie, devenue si célèbre et qui a tant fait pour le progrès de la science. Petit mourut sans avoir pu terminer son *Traité de chirurgie*, auquel il travaillait depuis douze ans. Cet ouvrage, longtemps célèbre, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en exposer ici le contenu et d'en signaler toute l'importance ; nous ne ferons que l'indiquer, non plus que les autres productions de l'illustre chirurgien : *Traité des maladies des os* (Paris, 1705, in-12) ; *Dissertations en forme de lettres* (Paris, 1736, in-12) ; *Quæstio medico-chirurgica* [sur une luxation de l'épaule] (Paris, 1722, in-4°) ; *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent* (Paris, 1774, 3 vol. in-8°). Jean-Louis Petit a fourni au *Recueil des Mémoires de l'Académie des sciences* les articles suivants : *De quelques-unes des fonctions de la bouche* (1715) ; *Description d'un fœtus difforme* (1716) ; *Propriété et description d'une machine de nouvelle invention servant à réduire les os cassés et démis* (1716) ; *Observation sur un ulcère carcinomateux qui perce le fond de l'estomac en dedans et les téguments* (1716) ; *Hydrocéphale ou tumeur aqueuse de la tête* (1718) ; *Sur un nouvel instrument de chirurgie* (1718) ; *Description d'une nouvelle boîte pour les fractures compliquées de la jambe* (1718) ; *Sur la rupture des tendons qui s'insèrent aux talons, et que l'on nomme tendons d'Achille* (1722) ; *Sur les chutes qui causent une luxation de la cuisse, dont les auteurs n'ont point écrit* (1722) ; *Observations sur une maladie des os nouvellement connue* (1722) ; *Sur le dragonneau* (1724) ; *Sur les usages de l'épiploon* (1725) ; *Sur la rupture incomplète des tendons d'Achille* (1728) ; *Sur la manière d'arrêter le sang dans les hémorragies* (1731) ; *Observation qui prouve que le sang s'arrête par un caillot* (1732) ; *Sur la fistule lacrymale* (1740) ; *Second mémoire sur la fistule lacrymale* (1740) ; *Troisième mémoire renfermant plusieurs observations sur une maladie du siphon lacrymal dont les auteurs n'ont point parlé* (1743) ; *Quatrième mémoire sur les maladies du siphon lacrymal* (1744) ; *Troisième mémoire sur les hémorragies* (1735) ; *Sur la tumeur qu'on appelle anévrisme* (1734) ; *Sur la maladie des enfants nouveau-nés qu'on appelle filet* (1742). Enfin, Petit a fourni les articles suivants aux *Mémoires de l'Académie royale de chirurgie* : *Observations sur le bandage compressif destiné à la cure de la tumeur lacrymale* ; *Sur une tumeur lymphatique au bras et sur une tumeur lymphatique devenue cancéreuse à la mamelle* ; *Sur les tumeurs formées par la bile retenue dans la vésicule du fiel et qu'on a souvent prises pour des abcès du foie* ; *Sur une exfoliation du crâne, où il a fallu employer le ciseau et le maillet de plomb* ; *Description d'un nouvel élévatoire, avec des réflexions sur ceux qui ont été mis en usage jusqu'ici* ; *Sur un abcès au cerveau ouvert, naturellement guéri* ; *Description d'une tumeur [illegible] très-compliquée, percée sur la trachée-artère, avec des remarques sur la nature et la cure de cette tumeur* ; *Remarques sur les différents vices de l'anus que les enfants portent en naissant* ; *Sur les obstacles qui s'opposent à l'éjection ou empêchent de la semence* ; *Sur des épingles avalées* ; *Sur un abcès gangréneux au poumon* ; *Sur une hernie inguinale régulière* ; *Sur une fistule au périnée, dont l'ouverture interne était au delà du sphincter de la vessie* ; *Observations sur la suppuration de la membrane propre du testicule*.

PETIT (Louis), chirurgien remarquable, fils

du précédent, né à Paris en 1710, mort dans cette ville en 1737. Il montra de bonne heure un goût prononcé pour l'anatomie et la chirurgie. Le peu que nous a laissé ce jeune chirurgien prouve qu'il aurait dignement soutenu le nom de son illustre père : *Essai sur les épanchements et, en particulier, sur les épanchements de sang* (*Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. Ier, 1741); *Suite de l'essai sur les épanchements du bas-ventre en particulier* (*Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. II, 1753); *Des apostèmes du foie* (*Mémoires de l'Académie royale de chirurgie*, t. II).

PETIT (Antoine), célèbre médecin français, né à Orléans en 1718, mort à Olivet en 1794. Il reçut une éducation première très-soignée et, au sortir du collége, il vint étudier la chirurgie à Paris. Il fut bientôt en état de se livrer à l'enseignement et de faire des leçons d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement. Il fut reçu docteur régent en 1746. La sûreté de son tact dans le diagnostic des maladies le fit distinguer, parmi les plus habiles médecins de son temps, comme le premier d'entre eux; aussi son cabinet de consultation ne désemplissait pas, et l'on venait de toutes les parties de la France et même de l'Europe pour lui demander des conseils. Il amassa une fortune considérable et, n'ayant point d'enfants, il en consacra une partie à la fondation d'établissements utiles. Il fonda dans la Faculté de Paris une chaire d'anatomie et une de chirurgie. Les professeurs, pris dans la Faculté et nommés par elle, devaient se livrer à l'enseignement pendant dix ans, et céder ensuite la place à de jeunes confrères. La fondation faite par Petit à Orléans, sa patrie, est plus considérable; il y a consacré plus de 100,000 francs. Son objet est la nomination de quatre médecins et de deux chirurgiens pour donner des soins gratuits aux malades indigents de la ville, et, les jours de marché, des consultations à ceux de la campagne, dans un édifice qu'il fit bâtir à cet effet. Deux avocats et un procureur, ayant, comme les premiers, des appointements fixes, remplissaient, à des jours marqués, leur ministère auprès des pauvres qui venaient le réclamer. A Fontenay-aux-Roses, il fit don d'une maison pour y loger l'officier de santé de la commune. Parmi ses écrits, nous citerons : *Discours sur l'utilité de la chirurgie* (Paris, 1757, in-4°); *Consultation en faveur de la légitimité des naissances tardives* (Paris, 1765, in-8°); *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives* (1766, 2 vol. in-8°); *Rapports en faveur de l'inoculation* (Paris, 1766, in-8°); *Lettres sur les faits relatifs à l'inoculation* (Paris, 1767, in-8°); *Projet de réforme sur l'exercice de la médecine en France* (Paris, 1791, in-4°); *Traité des maladies des femmes enceintes, en couche, et des enfants nouveau-nés* (Paris, 1779, 2 vol. in-8°); *Anatomie chirurgicale de Palfin, revue et augmentée par A. Petit* (Paris, 1753, 2 vol. in-12).

PETIT (Jean-Joseph), marin français, né à Brest en 1723, mort dans la même ville en 1788. Il devint capitaine de vaisseau, commandant du port de Brest et l'un des fondateurs de l'Académie royale de marine (1752). Outre des manuscrits qui ne forment pas moins de trente volumes in-folio, on lui doit : *Problème pour tracer sur le côté d'un vaisseau qui est encore sur les chantiers la ligne de carène; Sur la matière première; Sur différentes vues pour fixer une révolution exacte de la variation des temps; Sur la manière de lancer les vaisseaux à l'eau; Sur une méthode de tracer les modèles d'architecture*, etc.

PETIT (Marc-Antoine), célèbre chirurgien français, né à Lyon en 1766, mort dans cette ville en 1811. Il commença fort jeune l'étude de la chirurgie à Lyon, se distingua dans les concours et fut nommé interne à l'hospice de la Charité dès l'âge de dix-sept ans. A la sortie de cet hôpital en 1785, il vint continuer ses études à Paris. Il obtint à la fin de l'année la médaille d'or de l'École pratique. En 1787, il alla concourir à Lyon pour la place de chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, qu'il obtint sans contestation. En 1788, l'administration voulut le nommer chirurgien en chef; mais il ne voulut obtenir sa place qu'au concours. Avant d'entrer en fonction, Petit fit un voyage à Paris et suivit les cours de Desault. Il alla ensuite à Montpellier et suivit les cours de son ami Dumas. Enfin, en 1793, il rentra à Lyon et commença l'exercice de ses fonctions de chirurgien en chef. Il institua dans son hôpital des cours d'anatomie et de chirurgie cliniques, à l'instar de ceux que Desault avait établis à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il venait d'être nommé membre correspondant de l'Institut de France, lorsqu'il succomba à une affection grave des organes digestifs. On doit à M.-A. Petit les écrits suivants : *Dissertation de phthisi laryngea* (Montpellier, 1790, in-4°); *Éloge de Desault* (Lyon, 1795, in-8°); *Essai sur la médecine du cœur* [illegible] (Lyon, 1798, in-8°); *Discours sur la douleur* (Lyon, 1799, in-8°); *Essai sur la* [illegible] (Lyon, 1800, in-8°). On trouve dans ce recueil, outre l'éloge de Desault et quatre épîtres en vers adressées à un jeune homme qui se destine à la médecine, un discours sur l'influence de la Révolution sur la santé publique; celui sur la manière d'exercer la bienfaisance, etc.; celui sur la douleur; un autre discours sur les maladies principales observées à l'Hôtel-Dieu dans le cours de neuf années; *Collection d'observations cliniques*, ouvrage posthume publié par Th. Jobert et A. Lusterbourg (Lyon, 1815, in-8°).

PETIT (Jean-Martin, baron), général français, né à Paris en 1772, mort en 1856. Il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire et devint général de brigade en 1813. Il commandait la première division de la vieille garde et se trouvait à Fontainebleau lorsque, le 20 avril 1814, Napoléon abdiqua. Avant de se séparer des soldats qui l'avaient suivi dans tant de combats livrés pour sa propre ambition, Napoléon les fit ranger dans la cour du château. « Je ne puis vous embrasser tous, leur dit-il, mais j'embrasse votre général. Venez, général Petit, que je vous presse sur mon cœur. » Peu de temps après cette scène devenue célèbre sous le nom des *Adieux de Fontainebleau*, Petit se rallia à Louis XVIII, qui le nomma major des grenadiers de France. Après le 20 mars 1815, il rejoignit Napoléon, qui le nomma à son tour lieutenant général; il assista à Waterloo et fut mis à la retraite en 1825. Après les journées de Juillet, il devint successivement général de division (1831), pair de France (1838), commandant en second des Invalides (1840); enfin, il devint sénateur en 1852 et put ainsi se flatter d'avoir servi tous les gouvernements. Il avait été, en 1848, un des chefs de la société dite du *Dix décembre*, qui s'était formée pour amener le rétablissement de l'Empire, si fatal à la France.

PETIT (Pierre-Félicissime-Victor-Alphonse), jurisconsulte français, né à Hesdin (Pas-de-Calais) en 1790. Lorsqu'il eut achevé son droit à Paris, il entra dans la magistrature, fut nommé, en 1816, juge d'instruction, puis procureur du roi à Montreuil-sur-Mer et passa, en 1826, à la cour de Douai, où il a rempli successivement les fonctions de substitut du procureur général, de conseiller (1827), et de président de chambre (1840). M. Petit est membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord et membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse. Outre des articles insérés dans le *Journal de droit administratif* et le *Journal des avoués*, on a de lui les ouvrages suivants : *Traité complet du droit de chasse* (1838-1844, 3 vol. in-8°); *Traité de l'usure* (Douai, 1840, in-8°); *Traité des surenchères* (Douai, 1843, in-8°).

PETIT (Alexis-Thérèse), physicien français, né à Vesoul en 1791, mort à Paris en 1820. A seize ans, il entra le premier à l'École polytechnique et en sortit, en 1809, dans de telles conditions de supériorité, qu'il fut mis hors ligne et hors concours. Attaché aussitôt à l'enseignement de l'École, il devint répétiteur d'analyse, puis de physique, prit le diplôme de docteur ès sciences et devint professeur titulaire à l'École polytechnique lors de la réorganisation qui eut lieu en 1815. Il n'avait que vingt-neuf ans lorsqu'il fut emporté par une maladie de poitrine. On lui doit quelques mémoires remarquables, insérés dans les *Annales de physique*; nous citerons : *Mémoire sur les variations que le pouvoir réfringent d'une même substance éprouve dans les divers états d'agrégation qu'on peut lui donner par l'effet gradué de la chaleur*, avec son beau-frère Arago (1814); *Mémoire sur l'emploi du principe des forces vives dans le calcul des machines* (1818); *Recherches sur la mesure des températures et sur les lois de la communication de la chaleur* (1818), avec Dulong.

PETIT (Louis-Michel), graveur en médailles, né à Paris en 1791, mort dans la même ville en 1844. Il suivit les leçons du graveur Simon, puis du statuaire Cartellier, débuta comme sculpteur au Salon de 1824, exécuta des statues, la *Foi* et l'*Espérance*, un groupe en bronze, *Jupiter endormi dans les bras de Junon*, puis s'adonna à peu près entièrement à la gravure en médailles et devint membre du comité consultatif des monnaies. Ses médailles, exécutées avec autant d'habileté que de conscience, sont composées avec facilité et clarté. On cite, parmi les œuvres de Petit, les médailles du *Prince de Condé*, de *Vauban*, de *Copernic*, de *Joseph Vernet*; les médailles commémoratives du rétablissement de la garde nationale en 1830, de l'établissement du musée monétaire, de l'inauguration des galeries de Versailles, de la prise de Constantine, du mariage de Marie d'Orléans, de la naissance du comte de Paris, etc.

PETIT (Jean-Louis), peintre, né à Paris en 1793. Élève de Mandevare, de Regnault et de Redouté, il s'adonna d'abord à la peinture d'histoire, puis il y renonça pour faire du paysage et surtout des tableaux de marine. Après divers voyages, il ouvrit un atelier, où il donna des leçons, et devint, en 1831, professeur de dessin au collége Stanislas. Outre plusieurs médailles obtenues dans des expositions de province, à Toulouse, Douai, Lille, etc., il a remporté aux Salons de Paris une 3e médaille en 1834, une 2e en 1838, une 1re en 1841, et il a été décoré de la Légion d'honneur en 1864. Parmi les nombreux tableaux de cet artiste de mérite, nous citerons : la *Barque* [illegible] (1819), *Une vue à Dinan* (1822), *le Combat de* [illegible] (1827), [illegible] (1831), [illegible] (1833), [illegible]; *Vue du Port-Bail, près de Cherbourg*, les *Salines du Port-Bail* (1834); *Scène de sauvetage* (1835), *Vue de Calais* (1836); *Fort de l'île Tatihou*; *Port de Saint-Waast-La-Hogue* (1837); *le Port de Cherbourg* et six *Parts de la Manche* (1838); le *Port de Granville*; la *Tour du vieux château de Briquebec* (1840); le *Phare de Gatteville*; le *Lazaret et le fort Tatihou*; *Intérieur de ferme* (1841), tableaux qui marquèrent le point culminant de son talent; *Vue de la vallée de Surville* (1842); *Coup de vent au cap La Hogue* (1844); *Vue de Paris*; *Vue de la baie de Port-Bail* (1845); *Vue du château Duval*; *Vue du château d'Elisabeth, à Jersey* (1846); *Vallée de Saint-Rémi*; *Vue du port du Havre* (1847); *Souvenir de Bretagne* (1848); le *Pont de Sèvres*; *Baie de Surville* (1849); *Vue de la ville et du port de Granville* (1850); *Ville et port de Honfleur* (1853); le *Port de Calais* (1857); *Vue de Trouville, intérieur de ferme* (1859); *Vue du Mont-Saint-Michel* (1861); *Vue du port de Honfleur* (1863); *Vue des côtes de la Manche, à Étretat* (1864); le *Cap de La Hogue* (1865); *Intérieur de parc*; le *Tombeau de Chateaubriand* (1866); le *Cap La Hogue* (1867); *Crépuscule sur la baie de Carteret* (1869); *Vue de Villers-sur-Mer* (1870); *Villers-Tournelle* (1872); *Port-Bail* (1874), etc. Les œuvres de cet artiste se distinguent par la simplicité de l'effet, la largeur de l'exécution et des qualités de rendu remarquables.

PETIT (Charles), médecin français, né à Marigny-l'Église (Nièvre) en 1797, mort à Paris en 1856. Il fit ses études médicales à Paris, où il fut reçu docteur en 1820, et devint inspecteur des eaux de Vichy. C'est principalement à lui qu'on est redevable de la connaissance des propriétés anticalculeuses et antigoutteuses de ces eaux. On lui doit : *Du traitement médical des calculs urinaires* (Paris, 1834, in-8°); *Quelques considérations sur la nature de la goutte et sur son traitement par les eaux de Vichy* (1835, in-8°); *De l'efficacité et particulièrement du mode d'action des eaux de Vichy* (1836, in-8°); *Nouvelles observations de guérison de calculs urinaires au moyen des eaux de Vichy* (1837, in-8°); *Suite des observations relatives à l'efficacité des eaux thermales de Vichy contre la pierre et la goutte* (1838, in-8°); *Nouveaux résultats de l'emploi des eaux de Vichy dans le traitement de la goutte* (1842, in-8°); *Du mode d'action des eaux minérales de Vichy et de leurs applications thérapeutiques* (1850, in-8°); *Des moyens de combattre l'obésité et du moyen d'action dans ce cas des eaux de Vichy* (1854, in-8°); *De la matière organique des eaux minérales de Vichy, sa nature, etc.* (1855, in-8°), etc.

PETIT (François-Charles-Savinien), peintre français, né à Trémilly (Haute-Marne) vers 1815. Il alla faire ses études artistiques à Paris, où il prit les leçons d'Auguste Hesse. Il débuta, au Salon de 1840, par l'*Enfant Jésus expliquant l'Écriture à sa famille*, puis exposa plusieurs tableaux appartenant au genre historique et religieux. En même temps, il s'attacha à l'étude de l'archéologie, de l'art décoratif appliqué aux monuments et fit partie, en qualité de dessinateur, de la commission des archives historiques. Nous citerons, parmi les œuvres de cet artiste : la *Chute d'Ève* (1841); la *Descente de croix* (1844), qui lui valut une médaille de 3e classe; *De l'institution de l'Adoration du saint sacrement* (1857); *Sainte Gertrude* (1859), [illegible] (1864), etc. Ses copies des peintures de la chapelle du Liget (Indre-et-Loire) lui valurent, en 1855, une 2e médaille.

PETIT (Pierre), photographe français, né à Aups (Var) en 1832. De très-bonne heure il s'adonna à la photographie, se rendit à Paris et s'attacha à faire progresser son art. C'est ainsi qu'il obtint des clichés sur papier ciré, qu'il trouva le système de la chambre noire à bascule du haut en bas et de droite à gauche, le châssis-rideau, le multiplicateur-châssis pour la carte de visite, un procédé nouveau de photographie sur toile, sur bois, sur porcelaine, sur émail cuit au grand feu. Après avoir fait avec M. Disdéri un album photographique contenant des documents utiles pour les peintres et les sculpteurs, et exécuté plus de 2,000 clichés à l'Exposition universelle de 1855, M. Petit ouvrit son atelier photographique de la place [illegible]. Il publia l'*Album de l'épiscopat français*, l'*Album des maires et de la commission municipale de Paris* [illegible] un nombre considérable de portraits. M. Pierre Petit s'est surtout attaché à photographier les célébrités de tout genre : hommes politiques, écrivains, journalistes, artistes, compositeurs, acteurs. Nommé [illegible] Faculté de médecine en 1862, des lycées et des écoles de [illegible] 1867, [illegible] [illegible] M. Pierre Petit s'est placé, par son habileté de manipulateur et par son tact artistique, au premier rang de nos photographes.

PETIT-DIDIER [illegible], bénédictin français, né à Saint-Nicolas (Lorraine) en 1659, mort à l'abbaye de Senones en 1728. [illegible] de Senones (1715) [illegible] à Rome [illegible] Benoît XIII, qui le nomma évêque de Macra in partibus (1725). [illegible] la bulle *Unigenitus*. On lui doit : [illegible] *les premiers tomes de la* Bibliothèque ecclésiastique *de Dupin* (Paris, 1691-1696, 3 vol. in-8°); *Apologie des* Lettres provinciales [illegible] 1696-1698, in-12); *Dissertations critiques, historiques et chronologiques sur l'*[illegible] (Toul, 17[illegible], in-4°); *De* [illegible] *du pape* (Luxembourg, 1724); *Justice* [illegible] *de la discipline de l'Église de Rome* (1727), etc.

PETIT-DIDIER (Jean-Joseph), jésuite français, frère du précédent, né à Saint-Nicolas-du-Port en 1664, mort en 1756. On lui doit plusieurs ouvrages : *les Saints* [illegible] *aux jésuites* (Luxembourg, 1738); *Lettres critiques sur les vies des saints par Baillet* (in-12), etc.

PETIT-PIED (Nicolas), canoniste français, né à Paris en 1627, mort dans la même ville en 1705. Il [illegible] en 1658, [illegible] et devint, peu après, curé de Saint-Martin, puis chanoine. On lui doit un *Traité du droit et des prérogatives des ecclésiastiques dans l'administration de la justice séculière* (Paris, 1705, in-8°).

PETIT-PIED (Nicolas), théologien français, neveu du précédent, né à Paris en 1665, mort dans la même ville en 1747. Reçu docteur en Sorbonne en 1692, il devint professeur d'Écriture sainte en 1701, dans cette célèbre maison. [illegible] du fameux *Cas de conscience* [illegible] Rome en 1703, refusa [illegible] quitter la Sorbonne et alla chercher un refuge en Hollande. [illegible] un grand nombre [illegible] la bulle *Unigenitus* [illegible] fut rétabli dans sa [illegible] nouveau [illegible] se vit exclure de la [illegible] retiré à Asnières, près de Paris, [illegible] des innovations [illegible] par les jansénistes. L'évêque de Bayeux le choisit peu après [illegible] la mort de ce prélat (1728), il retourna en Hollande, où il [illegible] 1734 [illegible] alors à Paris. Petit-Pied a [illegible] *Examen théologique de* [illegible] in-12; [illegible] *par rapport aux contrats de rentes rachetables des deux côtés* (Liège, 1730, in-4°), etc.

PETIT-RADEL (Louis-François), [illegible] né à Paris en 174[illegible] [illegible] des leçons de perspective et [illegible] de Paris, Petit-Radel [illegible]

PETIT-RADEL (Philippe) [illegible] Nommé [illegible] revint en Amérique en 1795 et revint en France [illegible] Saint-Nicolas [illegible] 1786, in-8°); *Nouvel avis au peuple sur* [illegible]

[illegible] sur certaines maladies qui demandent [illegible] (Paris, 178[illegible], in-12); [illegible] contenant tout ce qui a rapport à cette partie de l'art de guérir (Paris, 17[illegible], 3 vol. in-4o); [illegible] (Paris, 179[illegible], in-8o); *Cours de [illegible]* (Paris, 1812, 2 vol. in-8o); [illegible] historique, chorographique et [illegible] des principales villes de l'[illegible] (Paris, 1815, 3 vol. in-8o); *Pyretologia medica* (Paris, 1806, in-8o). Petit-Radel a été [illegible] de Jussieu, pour la [illegible] le *Dictionnaire des sciences* [illegible] a fourni quelques articles à la *Biographie universelle*; enfin il a donné les traductions suivantes : [illegible] par Kruikshank (178[illegible]) [illegible] par Fothergill [illegible] par A. Thomson (1806), etc.

PETIT-RADEL (Louis-Charles-François), archéologue, frère des précédents, membre de [illegible] à Paris en 1756, mort en 1836. Il fut vicaire général et chanoine de [illegible] de 1788 à 1791, époque à laquelle [illegible] à Rome. En herborisant aux environs de la Ville éternelle, il examina avec attention les anciens murs qu'on y trouve, et reconnut dans leurs substructions les restes de ces murailles antiques appelées *cyclopéennes* ou *pélasgiques*, du nom des peuples primitifs auxquels on les attribue. Revenu en France en 1800, il lut à l'Institut plusieurs mémoires sur sa découverte, dont l'exactitude a été vérifiée depuis par les savants qui ont visité depuis la Grèce et l'Italie. Le mérite de Petit-Radel est d'avoir démontré que Denys d'Halicarnasse n'avait fait qu'entrevoir sur l'origine des anciennes cités italiques, et d'avoir reculé les bornes de l'histoire jusqu'à sept cent vingt et un ans avant la guerre de Troie. On voit à la bibliothèque Mazarine un musée pélasgique [illegible] par lui [illegible] se compose de quatre-vingt-[illegible] en plâtre. De retour en France sous le Consulat, Petit-Radel reçut un emploi à la bibliothèque Mazarine, dont il devint administrateur en 1819, et obtint le titre d'historiographe adjoint de la ville de Paris. Ses principaux écrits sont : *Notice sur les aqueducs des anciens et la dérivation de la rivière d'Ourcq* (Paris, 1803); *Fasti* (Paris, 1804), recueil d'inscriptions en style lapidaire; *Explication des monuments antiques du musée* (1804-1806, 4 vol. in-4o); *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine* (1819); *Examen analytique et tableau comparatif des synchronismes de l'histoire des temps héroïques de la Grèce* (Paris, 1827, in-4o); *Mémoires sur divers points d'histoire grecque* (Paris, 1827, in-4o); *Recherches sur les monuments cyclopéens et description de la [illegible] galerie pélasgique de la bibliothèque Mazarine* (Paris, 1841, in-8o, avec pl.).

PETIT-RENAU (Bernard), marin et ingénieur militaire français. V. RENAU D'ELIÇAGARAY.

PETIT-SENN (John), littérateur suisse, né à Genève en 1792, mort dans la même ville en 1870. [illegible] en 1830, le *Fantasque*, feuille littéraire, dont il fut pendant cinq ans presque l'unique rédacteur, puis il prit part à [illegible]. Les [illegible] ingénieuses et fines, et l'esprit s'y allie heureusement avec le bon sens. « Un certain nombre des aphorismes des *Bluettes et boutades*, dit M. A Marchand, ont une portée très-sérieuse, une valeur durable, et assignent à Petit-Senn une place distinguée parmi nos moralistes. Si, dans quelques-unes de ses pensées, il ne vise qu'à rendre sous une forme [illegible] piquante ou à [illegible], souvent il s'élève à des considérations générales qui ne manquent pas de profondeur. Partout la pensée est fine, l'expression pittoresque. » Nous citerons de lui : *Œuvres choisies* (Berne, 1840, 2 vol. in-8o), en vers et en prose; *Épître à Lamartine* (1840), *Nice*, poëme (Genève, 1842), morceau plein de grâce et d'enjouement; *Bluettes et boutades* (Paris, 1846), les *Perce-neige* (Genève, 1846, in-8o); les *Bigarrures* [illegible] (Genève, 1852), *Mes cheveux blancs* (Genève, 1864, in-12), poésies; le *Portefeuille de J. Petit-Senn* (1865, in-12), etc. Un recueil de ses *Œuvres choisies* a été publié [illegible] (18[illegible], 3 vol.), avec une notice [illegible] M. Marc Monnier.

PETIT-THOUARS (DU), marin français. V. DUPETIT-THOUARS.

PETIT-VAL (Raphaël DU), poëte français, [illegible] du XVIIe siècle [illegible] fut [illegible] Petit-Val [illegible] d'un petit recueil de vers, devenu presque [illegible] prise des [illegible] *Diverses pièces* [illegible] *à R. D. P. Val par ses amis* (R[illegible], in-12). Ce volume contient des stances, des chansons médiocres, trois élégies, et il est terminé par des anagrammes sur le nom de l'auteur.

PETITAIN (Louis-Germain), littérateur et pamphlétaire, né à Paris en 1765, mort dans la même ville en 1820. D'abord avoué, il remplit ensuite divers emplois administratifs et fut notamment employé dans le service des biens nationaux, secrétaire du payeur général de l'armée d'Italie, puis de divers préfets, remplit des fonctions à Trèves et en Westphalie et finit par être sous-chef de l'administration de l'octroi à Paris. Petitain se fit connaître pendant la Révolution par des écrits satiriques très-spirituels, dirigés contre le gouvernement directorial. L'un d'eux, intitulé : *Description d'une machine curieuse* (le conseil des Cinq-Cents) *nouvellement montée au palais ci-devant Bourbon* (an VI, in-8o), le fit traduire devant les tribunaux. Il s'en tira par un plaidoyer plaisant, qui excita un rire fou dans l'auditoire et parmi les juges. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Un mot pour deux individus auxquels personne ne pense et auxquels il faut penser une fois* (Paris, an III, in-8o); *Polichinelle agioteur*, comédie satirique (Paris, an IV, in-8o); les *Français à Cythère* (Paris, 1798, in-8o); *Traité d'économie domestique à l'usage de ceux qui ont encore quelque chose* (Paris, 1800); *Quelques contes* (Paris, in-8o); *Annuaire du département de Loir-et-Cher pour 1806, 1807 et 1808* (Blois, in-8o), etc. On lui doit aussi une édition incomplète et défectueuse des *Œuvres de J.-J. Rousseau* Paris, 1819-1820, 22 vol. in-8o) et de nombreux articles insérés dans la *Décade*, le *Journal de Paris*, etc.

PETIT-BARRAGE s. m. Comm. Sorte de linge ouvré. ‖ Pl. PETITS-BARRAGES.

PETIT-BLANC s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent française. ‖ Pl. PETITS-BLANCS.

PETIT-CORPS s. m. Anc. cout. Ouvrier de Beauvais qui ne fabriquait que de la serge. ‖ Pl. PETIT-CORPS.

PETIT-COUP s. m. Espèce de vis dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'abattant du métier à bas. ‖ Mouvement ayant pour but d'égaliser les nouvelles boucles dans les becs des aiguilles du métier à bas.

PETIT-DEUX s. m. Techn. Nom donné, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant 2 livres ou 1 kilogramme.

PETITE FILLE s. f. V. PETIT-FILS.

PETITEMENT adv. (pe-ti-te-man — rad. *petit*). En petite quantité :

> Notre docteur régalait sa moitié
> *Petitement*; enfin c'était pitié.
> LA FONTAINE.

‖ Mesquinement : *Vivre* PETITEMENT. *Vous saurez donc que mon bon maître me paye* PETITEMENT *mes gages.* (Brueys.)

— A l'étroit : *Être logé* PETITEMENT.

— Fig. Avec petitesse, d'une manière dépourvue de grandeur : *Envisager* PETITEMENT *une question.*

PETITE-OIE s. f. Art culin. Cou, ailerons et autres parties qu'on retranche d'une oie ou de toute autre volaille qu'on habille pour la faire rôtir. ‖ On dit aussi ABATTIS.

— Par ext. Bas, chapeau, gants et autres accessoires de la toilette :

> Ne vous vendrai-je rien, monsieur? des bas de soie,
> Des gants en broderie ou quelque *petite-oie?*
> CORNEILLE.

— Fam. Accessoires en général, et particulièrement Privautés, faveurs qui précèdent la dernière : *J'en suis toujours resté à la* PETITE-OIE *de l'amour.* (Duplessis.)

> Menu détail, baisers donnés et pris,
> La *petite oie*, enfin ce qu'on appelle
> En bon français les préludes d'amour.
> LA FONTAINE.

PETITE-OLONNE s. f. Comm. Sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire.

PETITES-MAISONS s. f. pl. Nom d'un ancien hôpital de fous, à Paris, ainsi dit à cause des maisons ou cellules où étaient logés les malades. ‖ Hôpital de fous en général; lieu imaginaire où l'on envoie les personnes qu'on veut taxer de folie : *Il est des gens qui vont toujours droit devant eux sans regarder à droite ni à gauche : ce chemin mène aux* PETITES-MAISONS. (Gratian.)

> Ah! quant à vos beaux plans et vos dimensions,
> Faites bâtir pour vous aux *Petites-Maisons.*
> GRESSET.

> Heureux si de son temps, pour de bonnes raisons,
> La Macédoine eût eu des *Petites-Maisons.*
> BOILEAU.

PETITESSE s. f. (pe-ti-tè-se — rad. *petit*). Peu d'étendue, peu de volume, faible dimension : *La* PETITESSE *d'une chambre. La* PETITESSE *d'un vase, d'une bouteille. Combien d'animaux échappent à l'homme par leur seule* PETITESSE! (Buff.)

— Modicité; caractère de ce qui est petit par la valeur, la quantité ou le nombre : *La* PETITESSE *d'une fortune. La* PETITESSE *de ce don sera pour vous un motif de l'accepter.* (Acad.)

— Fig. Faiblesse, bassesse, défaut de grandeur, d'élévation : PETITESSE *d'esprit, de cœur, d'âme. La* PETITESSE *d'esprit fait l'opiniâtreté.* (La Rochef.) *Il y a une fausse grandeur qui est* PETITESSE. (La Bruy.) *C'est dans l'oisiveté et la* PETITESSE *que la vertu souffre, lorsqu'une prudence timide l'empêche de prendre l'essor et la fait ramper dans ses liens.* (Vauven.) *La médisance est une* PETITESSE *dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur.* (Duclos.) *L'amour a des enfantillages, les autres passions ont des* PETITESSES. (V. Hugo.) *La* PETITESSE *et la banalité visent à la grandeur et à la singularité.* (St-Marc Girard.) *L'esprit vraiment étroit ne s'aperçoit pas de sa* PETITESSE. (Renan.) *Il y a presque toujours dans le cœur de l'homme une* PETITESSE *qui se mêle même aux grandes passions.* (Ch. de Rémusat.) *Il n'y a rien d'égal à la* PETITESSE *de l'homme, si ce n'est sa vanité.* (A. Karr.) ‖ Acte dépourvu de noblesse, de grandeur : *Faire, commettre des* PETITESSES. *Les plus brillantes fortunes ne valent pas souvent les* PETITESSES *qu'il faut faire pour les acquérir.* (La Rochef.) *Les* PETITESSES *engendrent les tracasseries.* (Balz.) *Tout ce qui fait connaître les hommes, les* PETITESSES *déplorables même des plus grands, est digne de l'histoire.* (Thiers.) ‖ Chose petite, frivole, sans importance : *Il vaut mieux s'ennuyer comme une personne d'esprit que de s'occuper de* PETITESSES. (La Rochef.)

PETIT-FILS, PETITE-FILLE s. Fils, fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule : *Auguste enseignait lui-même à ses* PETITS-FILS *à écrire, à nager.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des pères qui n'aiment pas leurs enfants, il n'existe point d'aïeul qui n'adore son* PETIT-FILS. (V. Hugo.)

— *Arrière-petit-fils, Arrière-petite-fille*, Fils, fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

PETIT-GRAIN s. m. Nom donné aux très-petites oranges qui tombent de l'arbre peu de temps après la floraison. ‖ Pl. PETITS-GRAINS.

— Encycl. On nomme également *petits-grains* ou *orangettes* les oranges encore très-petites qui tombent de l'arbre peu après la floraison; cependant le nom d'orangettes se donne principalement aux fruits recueillis avant qu'ils aient atteint le volume d'une cerise. Secs, les *petits-grains* sont très-durs; ils servent en cet état à fabriquer les pois à cautère appelés pois d'orange. Mais leur usage le plus important est la fabrication d'une huile volatile à odeur très-agréable, l'essence de *petit-grain*. Cette essence existe dans l'écorce des jeunes fruits; pour l'obtenir, il suffit de distiller ceux-ci avec de l'eau. On recueille ainsi une huile volatile, dont l'odeur très-suave rappelle beaucoup celle de l'essence de fleurs d'oranger, du néroli. L'essence de *petit-grain* extraite exclusivement des fruits est extrêmement rare et ne se rencontre que très-rarement dans le commerce. Le produit qui est vendu sous son nom est de l'essence de feuilles d'oranger; cela tient à ce que, pour obtenir un rendement plus grand, on a d'abord recueilli avec les jeunes fruits les feuilles qui les accompagnent et conservé au produit le nom primitif; actuellement, on en est arrivé à distiller les feuilles seules. En général, on prend pour cette fabrication les feuilles de bigaradier; mais beaucoup de parfumeurs distillent indistinctement les feuilles des différentes espèces de citronniers.

L'essence de *petit-grain* possède à 15o une densité égale à 0,876; elle dévie à droite (26o) le plan d'un faisceau de rayons lumineux polarisés. Son étude chimique n'a pas encore été faite.

Bien que l'odeur de l'essence de *petit-grain* soit très-analogue à celle du néroli que fournit la distillation des fleurs d'oranger, elle est cependant fort inférieure à celle-ci. Aussi son prix est-il relativement peu élevé.

L'essence de *petit-grain* sert principalement à parfumer le savon.

PETIT-GRIS s. m. Mamm. Variété de l'écureuil commun, qui habite l'Europe septentrionale : *Plus les* PETITS-GRIS *sont avant dans le Nord, plus ils sont gris.* (Regnard.)

— Comm. Fourrure du petit-gris : *Un manchon, une palatine de* PETIT-GRIS. ‖ Petites plumes grises qui se trouvent sous le ventre de l'autruche.

— Encycl. Mamm. Le *petit-gris*, regardé par les anciens auteurs comme une espèce distincte d'écureuil, n'est qu'une simple variété de l'écureuil d'Europe. Il en diffère par sa taille un peu plus grande, son pelage d'un gris plus ou moins foncé, ses oreilles dépourvues de longs poils et sa queue étendue en panache, enfin par ses mœurs et ses habitudes. Ces animaux se trouvent en grand nombre dans les forêts du Nord et de la Sibérie; ils se réunissent en grandes troupes, voyagent de compagnie et changent quelquefois de contrée. Il arrive parfois qu'on n'en rencontre pas un seul dans un pays où l'année précédente on en trouvait des milliers. « Lorsqu'ils veulent, dit Regnard, passer dans un autre canton et qu'il se rencontre à leur passage quelque lac ou rivière, ce qui s'offre à chaque pas dans la Laponie, chacun de ces voyageurs prend une écorce de pin ou de bouleau, qu'il amène sur le bord du rivage; il se met dans ce petit canot et s'abandonne ainsi au gré du vent; sa queue lui sert de voile dans cette sorte de navigation; la flotte est nombreuse et vogue doucement au milieu des eaux, à moins qu'il ne s'élève quelque petite tempête qui submerge les vaisseaux, les pilotes, en un mot la flotte entière. Ces naufrages, qui sont souvent de trois ou quatre mille voiles, enrichissent quelques Lapons qui trouvent ces débris sur le rivage et s'emparent des peaux de ces animaux, s'il n'y a pas longtemps qu'ils soient sur le sable. Il y a quantité de ces flottes qui passent avec succès, arrivent à bon port et font une navigation heureuse lorsque le vent a toujours soufflé assez doucement. »

Le *petit-gris* donne une fourrure beaucoup plus douce, plus fine et plus estimée que celle de l'écureuil; aussi les Lapons lui font-ils une guerre acharnée, qui en diminue beaucoup le nombre. C'est surtout vers la fin de septembre qu'ils se livrent à cette chasse; les chiens dressés pour cela ont la vue perçante et l'odorat subtil; aussi découvrent-ils les *petits-gris* cachés dans un arbre, si élevé qu'il soit, et aussitôt ils avertissent leur maître par leurs aboiements. La chasse est quelquefois si abondante qu'on a vu les Lapons donner quarante peaux pour un écu. « Les Hollandais et les Anglais, dit V. de Bomare, tirent une grande quantité de peaux de *petit-gris* par la voie d'Arkhangel, de Hambourg et de Lubeck. Le *petit-gris* destiné pour la Turquie se vend en Moscovie par milliers de peaux assorties. Les pelletiers anglais et français en fourrent des bas, des manchons, des aumusses, jupons, couvre-pieds, manteaux de lit, robes de chambre, etc. » Il est juste d'ajouter que les choses ont un peu changé depuis lors.

Le *petit-gris* de Virginie est de la taille de l'écureuil d'Europe; comme le précédent, il n'a pas de pinceaux de poils aux oreilles; son pelage, d'un gris fauve piqueté de noir en dessus, est blanc en dessous; les flancs sont bordés d'une ligne fauve. Il est très-répandu aux États-Unis, notamment en Caroline et en Pensylvanie, où il vit en grandes troupes. Il se tient ordinairement sur les arbres et plus particulièrement sur les pins; il se nourrit de fruits et de graines, dont il fait des provisions pour l'hiver; il les dépose pour cela dans le creux d'un arbre, où il se retire lui-même pour passer la mauvaise saison; c'est là aussi que la femelle fait ses petits. Sa peau est employée comme fourrure. Le *petit-gris* est fort doux et facile à apprivoiser; mais il aime toujours à cacher ses provisions; on le tient en cage et on le nourrit d'amandes.

PETITIE s. f. (pe-ti-tî — de *Petit*, botan. fr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ Syn. de XATARDIE, autre genre de plantes.

PÉTITION s. f. (pé-ti-si-on — lat. *petitio*; de *petere*, demander, proprement aller vers, atteindre, obtenir, d'où l'acception de demander). Demande par écrit adressée à une autorité : *Faire, rédiger, adresser une* PÉTITION. *Appuyer, apostiller une* PÉTITION. *Faire un rapport de* PÉTITIONS. *Les* PÉTITIONS *ne sont-elles pas, en plusieurs circonstances, le cri des citoyens qui se plaignent de quelque injustice ou de quelque abus d'autorité?* (Raynouard.) *Toute* PÉTITION *vague est forcément une* PÉTITION *nulle qu'il faut mettre à l'écart.* (E. de Gir.)

— Politiq. *Droit de pétition*, Droit en vertu duquel on peut adresser ses réclamations à un corps politique.

— Anc. cout. *Pays de pétition*, Pays où l'impôt, demandé par le souverain, devait être consenti par les habitants : *La Flandre maritime et la Flandre wallonne étaient des* PAYS DE PÉTITION.

— Hist. *Pétition des droits*, Requête présentée au roi d'Angleterre Charles Ier par le Parlement, en 1628, et qui réclamait l'abolition des emprunts forcés faits au nom du roi, des arrestations et détentions arbitraires, des tribunaux exceptionnels, de la loi martiale et du logement des gens de guerre.

— Hist. ecclés. Nom donné, dans la règle de saint Benoît, à la formule de profession solennelle des vœux monastiques.

— Jurispr. Réclamation, demande. ‖ *Pétition d'hérédité*, Action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande que celui qui détient une portion de l'héritage soit obligé de la délaisser. ‖ *Plus-pétition*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— Logiq. *Pétition de principe*, Raisonnement vicieux qui consiste à poser en fait la chose même qui est en question : *La* PÉTITION DE PRINCIPE *est l'atmosphère nécessaire à l'ignorance.* (Comns.) *Quand vous imposez à un événement le nom d'effet, vous supposez ce qui est en question, savoir, une cause; vous faites une* PÉTITION DE PRINCIPE. (Royer-Collard.) *Supposer pour vrai ce qui est en question, c'est ce que l'école appelle une* PÉTITION DE PRINCIPE. (J. Simon.)

— Géom. Proposition qui, sans être un axiome, est cependant évidente de soi et impossible à démontrer. ‖ On dit aujourd'hui POSTULATUM.

— Encycl. Avant la révolution de 1789, on désignait sous le nom de *supplique* ou de *placet* toute plainte, toute demande ou tout vœu adressé par écrit à une autorité quelconque. Depuis cette époque, on a substitué à ces mots celui de *pétition*, et toutes les constitutions qui se sont succédé depuis lors ont reconnu aux citoyens le droit de *pétition*, dont nous avons parlé dans un article spécial (v. DROIT, t. VI, p. 1255). Toute *pétition* doit être signée et indiquer la demeure du signataire. Les *pétitions* qu'on adresse au chef de l'État, pour

invoquer sa bienveillance ou pour recourir à son autorité, ne sont autre chose qu'un simple recours par voie gracieuse. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient écrites sur papier timbre, et il en est de même pour les *pétitions* qui ont pour objet des demandes de congé ou de secours, ou pour celles qu'on adresse à l'Assemblée nationale. D'après la décision votée par l'Assemblée le 3 juillet 1873, les *pétitions* adressées à ce corps doivent être envoyées au président de l'Assemblée ou être déposées par un représentant. Les signatures des pétitionnaires doivent être légalisées et, au cas ou la légalisation a été refusée, mention doit être faite de ce refus au bas de la *pétition*. Les *pétitions*, dans l'ordre de leur arrivée, sont inscrites sur un rôle général contenant le numéro d'ordre de la *pétition*, l'objet de la demande, le nom et la demeure du pétitionnaire, ou des pétitionnaires, puis elles sont renvoyées à la commission des *pétitions*. Chaque *pétition* est dans la commission l'objet d'un rapport et d'une résolution, et avis est donné au pétitionnaire de la résolution adoptée. La commission rapporte, en séance publique, les *pétitions* sur lesquelles elle conclut au renvoi à un ministre et celles qu'elle juge utile de soumettre à l'examen de l'Assemblée. La priorité ou l'urgence peut être demandée pour l'examen d'une *pétition*. Dans un délai de six mois, les ministres doivent faire connaître, par une mention portée au feuilleton distribué aux membres de l'Assemblée, la suite qu'ils ont donnée aux *pétitions* qui leur ont été respectivement renvoyées.

Sous quelque forme qu'elles soient présentées, supplique, mémoire, simple lettre, les *pétitions* adressées aux ministres, à toutes les autorités constituées, aux administrations et établissements publics, doivent être écrites sur papier timbré, à peine d'une amende de 5 francs outre le décime et le droit de timbre. Il est défendu aux administrations publiques de rendre aucun arrêté sur un acte qui n'est pas écrit sur papier timbré. Aux exceptions à cette règle que nous avons données plus haut il faut joindre celle qui est relative à des réclamations sur les contributions directes, personnelles et mobilières, pour une taxe audessous de 30 francs.

— Hist. *Pétition des droits.* En 1628, le Parlement anglais remit au roi Charles Ier un cahier de doléances qui reçut le nom de *petition of rights* (*pétition* des droits). Dans cette requête, le Parlement réclamait l'exercice des droits garantis par la *magna charta* et autres statuts royaux, et la cessation des illégalités journellement commises par le pouvoir. Il demandait notamment que nul ne pût être arrêté ou détenu en dehors des formes prescrites par la loi; que personne ne pût être forcé à payer des impôts non consentis par le Parlement, ou à faire des prêts d'argent au roi; qu'on ne fût plus arbitrairement contraint à fournir le logement et la nourriture aux gens de guerre; qu'il n'y eût plus ni tribunaux d'exception ni loi martiale. Le roi refusa longtemps de faire droit aux justes réclamations des organes de la nation; mais, voyant enfin l'orage prêt à éclater sur sa tête, il finit par se rendre à la Chambre des lords et céder à la voix de la nation (7 juin 1628). Depuis lors, la *pétition* des droits est restée la base des garanties nationales contre les abus de la royauté, et elle a été complétée par la déclaration des droits.

— Législ. *Pétition d'hérédité.* On désigne ainsi l'action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel, considéré comme l'héritier, demande la mise en possession totale ou partielle d'une succession ou d'une partie de cette succession contre le détenteur à titre universel qui se croit à tort héritier, ou contre le simple possesseur qui ne peut justifier sa possession par aucun titre. Cette action, considérée comme mixte, c'est-à-dire étant à la fois réelle et personnelle, se prescrit par trente ans. L'héritier légitime qui intente la *pétition* d'hérédité contre un autre héritier doit justifier du lien de parenté qui l'unit au défunt; mais, lorsqu'il l'intente contre un étranger, il n'est pas obligé d'établir qu'il est le plus proche parent. Le légataire universel doit produire un testament valide. Le défendeur peut lui opposer la révocation qui aurait été faite du testament par un acte postérieur. Lorsque l'héritier légitime ou le légataire universel se trouve en présence de possesseurs à titre particulier, c'est-à-dire en vertu d'un acte d'achat, d'une donation, etc., d'objets dépendant d'une succession, il ne peut intenter que l'action en revendication qui se prescrit par dix ans entre présents et vingt ans entre absents.

— Logiq. *Pétition de principe.* Ce nom a été donné par Aristote à l'un des sept faux raisonnements ou paralogismes dont son cinquième chapitre des *Réfutations sophistiques* nous donne la définition en même temps qu'il enseigne à les réfuter. Une pente tellement irrésistible conduit l'esprit humain à ce genre de paralogisme, qu'Aristote lui-même n'a pu y échapper. S'efforçant de prouver que la terre est au centre du monde, il raisonne comme il suit : « La nature des choses pesantes est de tendre vers le centre du monde, la nature des corps légers est au contraire de s'en éloigner; or, l'expérience montre que les choses pesantes tendent vers le centre de la terre, tandis que les corps légers s'en éloignent; donc le centre du monde n'est autre que le centre de la terre. » Il est facile de voir que la prétendue loi sur laquelle est basée cette argumentation n'est qu'une affirmation détournée de la proposition qui forme la conclusion. La *pétition* de principe gouverne en grande partie l'esprit humain et même, sur certains points, les intérêts sociaux. C'est sur une *pétition* de principe qu'on a longtemps établi la légitimité de l'esclavage : l'esclave est une brute dont les appétits désordonnés doivent être soumis à une domination absolue, dans l'intérêt de la société et dans celui même de l'esclave. Mais pourquoi l'esclave est-il une brute, sinon parce qu'il est esclave? L'argument invoqué contre lui se réduit donc à une *pétition* de principe. Le même sophisme est journellement invoqué, tantôt contre les classes populaires en général, tantôt contre la classe ouvrière en particulier. Le faible doit rester faible parce qu'il est faible; le pauvre doit rester pauvre parce qu'il est pauvre; ni l'un ni l'autre ne doivent être instruits parce qu'ils cesseraient d'être ce qu'ils sont. Tels sont les arguments qui ont servi de base à l'organisation de presque toutes les sociétés; arguments faibles par la logique, mais puissants par les intérêts de ceux qui les invoquent; car il est à remarquer que la *pétition* de principe, erreur de raisonnement généralement enfantine, est presque toujours inspirée par la passion et le parti pris.

PÉTITIONNAIRE s. (pé-ti-si-o-nè-re — rad. *pétition*). Personne qui fait, qui présente une pétition : *Les patriotes éclataient en applaudissements furibonds et narguaient de leurs éclats de joie les* PÉTITIONNAIRES *des sections assis à la barre.* (Thiers.)

PÉTITIONNEMENT s. m. (pé-ti-si-o-neman — rad. *pétitionner*). Action de pétitionner; résultat de cette action : *Un vaste* PÉTITIONNEMENT *s'organisa.*

PÉTITIONNER v. n. ou intr. (pé-ti-si-o-né — rad. *pétition*). Présenter une pétition : *Le droit de* PÉTITIONNER.

PETITISSIME adj. (pe-ti-ti-si-me — superl. de *petit*). Par plaisant. Très-petit : *La* PETITISSIME *république.* (Volt.)

PETIT-JEAN, personnage de Racine, qui est un des principaux rôles dans les *Plaideurs;* c'est le type du paysan intéressé, singulier mélange de niaiserie et de malice, personnification du bon sens naturel. Petit-Jean a bien le langage qui convient à son caractère et à son rôle. Comme tous les campagnards, il ne parle que par proverbes et sentences.

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.

Voilà les premiers mots qu'il prononce en entrant en scène. On pourrait relever encore bon nombre d'aphorismes populaires que Racine a heureusement mis dans sa bouche. Citons seulement les deux suivants, restés célèbres :

.... Sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie.
— Qui veut voyager loin ménage sa monture.

C'est bien là le ton du campagnard. Petit-Jean, en effet, n'est à la ville que depuis peu. Il n'y a qu'un an au plus qu'il est à sa service de Dandin, le juge monomane. « On l'a fait venir d'Amiens, dit-il, *pour être suisse.* »

Tous ces Normands voulaient se divertir de nous.
On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.

Encore un proverbe : Petit-Jean en a pour toutes les circonstances. C'est surtout quand il parle de lui qu'il fait montre de son éloquence populaire. Comme tous les gens du peuple, il parle de sa personne avec un profond respect et se tient en assez grande estime.

Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre,
Tous les plus gros messieurs me parlaient chapeau [bas.
Monsieur de Petit-Jean, ah! gros comme le bras!

Il faudrait citer tout le monologue par lequel Petit-Jean ouvre la pièce, si l'on voulait faire connaître tous les vers restés célèbres. Racine, en effet, a su trouver une forme si vive et si saisissante pour exprimer toutes ces idées vulgaires qu'il prête avec raison à son *portier de comédie*, que chaque trait s'imprime dans la mémoire pour n'en plus sortir. Mais le langage de Petit-Jean ne fait pas seul tout l'intérêt du personnage. Le rôle que lui a donné l'auteur et les situations où il l'a placé ajoutent encore singulièrement à son originalité. Petit-Jean, comme le Xanthias d'Aristophane, est chargé de garder le vieux juge et de l'empêcher d'aller au tribunal. Nuit et jour, il faut faire le guet, car le bonhomme,

. . . . Qui veut bon gré, mal gré.
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré,

trompe à chaque instant la surveillance de ses gardiens, a sort par la fenêtre ou le grenier, par le soupirail de la cave. Mais ce n'est pas tout : Petit-Jean n'a pas seulement à surveiller le juge, il faut encore qu'il écarte les plaideurs aussi endiablés que Dandin. M. Chicaneau et Mme la comtesse de Pimbesche assiègent jour et nuit la maison. Petit-Jean leur ferme la porte au nez, tout en recevant leur argent. Enfin, on a trouvé un moyen de satisfaire sans danger la manie de Perrin Dandin. Il jugera chez lui les accusés. Un procès se présente : le chien Citron a mangé un chapon, voilà un coupable qu'on va traduire devant le juge. Mais il faut des avocats : le portier et le secrétaire de Dandin se chargent de ce rôle, et Léandre, le fils, représente l'assemblée. Petit-Jean est l'accusateur, le ministère public. Il est trop ignorant pour composer un plaidoyer. On lui fait son premier réquisitoire. Il n'a qu'à réciter; mais sa mémoire est faible; en vain a-t-il recours au souffleur, qui le gêne plus qu'il ne lui sert. Il est obligé d'abandonner la magnifique harangue, pleine de grands mots et d'allusions savantes, et, son gros bon sens faisant justice de tout ce patois en honneur au barreau, il s'écrie avec indignation :

Hé! faut-il tant tourner autour du pot?
Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise,
De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise.
Pour moi, je ne sais pas tant faire de façon
Pour dire qu'un mâtin vient de prendre un chapon;
Tant y a qu'il n'est rien que votre chien ne prenne.
Qu'il a mangé là-bas un bon chapon du Maine,
Que, la première fois que je l'y trouverai,
Son procès est tout fait et je l'assommerai.

Petit-Jean, c'est-à-dire Racine, donne ici une bonne leçon aux avocats du temps, arrondisseurs de périodes, ennuyeux discoureurs, qui disaient pompeusement mille choses dont on n'avait pas besoin et, comme on le verra par l'exemple de l'Intimé, couraient la poste quand ils arrivaient au fait.

Petit-Jean n'est pas une de ces créations originales qui durent à jamais et s'impriment d'une manière ineffaçable dans l'imagination des lecteurs; mais c'est un personnage curieux, dont le caractère, sans être très-profondément étudié, est cependant bien suivi et bien mené. Ce rôle, à la scène, est toujours fort applaudi.

PETIT-LAIT s. m. Partie liquide du lait, qui reste après qu'on en a séparé par la coagulation le caséum.

— Pharm. *Petit-lait d'Hoffmann*, Liquide que l'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide.

— Encycl. Mat. médicale. On emploie très-souvent le *petit-lait* pour calmer les phlegmasies des organes digestifs. On l'administre à la dose de 500 à 1,000 gr. par jour. Un tel de *petit-lait*, pris à jeun le matin, suffit quelquefois pour guérir, en peu de temps, des gastrites et des gastralgies rebelles. On a aussi attribué à cette substance des propriétés fébrifuges.

On emploie souvent, pour faire le *petit-lait* clarifié, utilisé en médecine, le procédé suivant : on porte le lait à l'ébullition et on y ajoute, par petites parties, une quantité suffisante d'une dissolution faite avec une partie d'acide tartrique ou mieux d'acide citrique et six parties d'eau. Quand le coagulum est bien formé, on passe sans expression; on remet le *petit-lait* sur le feu avec la moitié d'un blanc d'œuf battu avec un peu d'eau froide et on porte à l'ébullition; on passe et on filtre à travers un papier joseph lavé à l'eau bouillante. Souvent on fait des *petits-laits* médicamenteux, en ajoutant au *petit-lait* ordinaire des substances qui lui communiquent leurs propriétés. Nous citerons le *petit-lait* antilaiteux de Weiss, qu'on prépare en faisant infuser [illegible] grammes de *petit-lait* ordinaire 5 grammes d'espèces antilaiteuses et ajoutant à l'infusion 2 grammes de sulfate de magnésie. Cette préparation est fort employée. On en continue l'usage pendant vingt ou trente jours.

On emploie encore le *petit-lait* en bains, dans certains établissements de l'Allemagne, comme moyen résolutif et fortifiant contre les névroses anémiques, les diathèses scrofuleuses, les phthisies avec lymphatisme, etc.

C'est en Suisse que la cure du *petit-lait* fut d'abord imaginée, comme emploi interne et externe, puis elle se propagea en Allemagne.

PETIT-MAÎTRE, PETITE-MAÎTRESSE s. Homme, femme qui affecte une grande élégance [illegible] *Les* PETITS-MAÎTRES [illegible] J.-J. R[illegible] PETITS-MAÎTRES [illegible] *terre.* (Volt.) PETIT-MAÎTRE *sur le retour, pa*[illegible]

— Encycl. Le *petit-maître* a précédé les incroyables du Directoire, les dandys et les fashionables de la Restauration, le lion de 1830, le gandin, le petit-crevé et les cocodès de nos jours. [illegible] substantifs multiples peuvent passer pour des synonymes [illegible] MM. [illegible] et Harny [illegible] trois ou quatre [illegible] ridicules.

Le *petit-maître* [illegible] vers la fin du règne de Louis XIV [illegible] Louis XV [illegible] que nos [illegible] de temps, les dandies, les fashionables et même les gandins. Son costume, ses manières, ses affectations de langage, sa fatuité demeurée proverbiale resterent les mêmes pendant toute cette longue période et l'on n'éprouva pas le besoin de changer son étiquette. Tel il se présente en 1734, dans le *Petit-maître corrigé* de Marivaux, tel on le retrouve dans le *Petit-maître en province* de Harny, en 1765. Les auteurs comiques ne l'ont pas ménagé; ils en ont fait le type sacrifié [illegible] berne et qu'on siffle, durant trois ou cinq actes; c'est lui qui joue les Gerontes, tout jeune et beau qu'il est, et il le mérite par sa suffisance et ses grands airs [illegible] sous lesquels il cache son incurable nullité. Cependant, si sot et si fat qu'il soit, il s'étudie à être aimable, il est galant; son seul tort est de se croire irrésistible; il n'a ni la morgue hautaine et froide des dandys de Balzac, ni la trivialité cynique des petits-crevés de la *Vie parisienne;* c'est la nuance qui le distingue de ses arrière-neveux et qui fait de ce gandin fossile un être à part. Quelques comédies de l'ancien répertoire ont mis en scène le *petit-maître;* nous en donnons une analyse succincte.

Petit-maître de campagne (LE), comédie en un acte, en prose, par un anonyme (Théâtre-Français, 1751). Un M. de Saint-Armel, qui se faisait appeler à Versailles [illegible] Azor [illegible] et qui, sous ce nom, a fait de mauvaises affaires, revient en France, sans [illegible] appartienne, mais avec 300,000 francs qu'il a dérobés à son associé, le sieur Ricotte. Il compte donner ces 300,000 francs en dot à sa fille; mais il a une peur, c'est que Ricotte, ou son fils, ne vienne réclamer la somme. Un petit-maître, de manières séduisantes, le vicomte de Génicourt, vient déclarer qu'il aime [illegible] M. de Saint-Armel veut profiter de ce que rien n'a encore transpiré pour bâcler en toute hâte ce mariage; mais la soubrette, qui sait que sa maîtresse aime Éraste, [illegible] fortune, imagine de dire au vicomte que Ricotte est sur la trace de son associé et qu'il va venir réclamer ses 300,000 francs. Le vicomte n'aime plus Marianne; il laisse la place libre au pauvre cadet, qui est précisément le fils de Ricotte et qui rentre ainsi dans l'argent paternel.

Petit-maître amoureux (LE), comédie en trois actes, en vers, de Romagnesi (Théâtre-Italien, 1734). Le petit-maître [illegible] rien de particulier; il aime Angélique et il est aimé d'elle. Au moment de conclure le mariage, Angélique [illegible] séduit encore plus par sa richesse que par sa beauté; elle se brouille avec lui et veut rompre [illegible] partir; cependant Angélique se ravise, une explication a lieu, et elle s'aperçoit qu'elle s'était méprise, que ses soupçons partaient d'un malentendu. Elle rend toute son affection à Damon et l'on se hâte de célébrer le mariage. La pièce [illegible] vadage, sans l'esprit et la finesse de Marivaux.

Petit-maître en province (LE), comédie en un acte, en vers, de Harny (Théâtre-Italien, 1765). Quoique Harny ne soit qu'un auteur de [illegible] senter le type le plus complet du petit-maître. A la suite d'une mauvaise affaire, un jeune [illegible] lite de petit-maître et de Parisien. Le baron est absent; la baronne s'engoue du jeune fat [illegible] ravage le jardin et le potager, sous prétexte qu'il n'est pas de bon ton de laisser [illegible] le baron rentre, furieux de [illegible] poinment Lepine, [illegible] vous allez me rappeler [illegible]

[illegible] est un [illegible] complet; il est dommage que la [illegible] soit extrêmement faible.

PETIT-METIER s. m. Art. culin. Nom donné à des espèces de petites oublies roulées en cornet.

PETIT-NEVEU, PETITE-NIECE s. Fils, fille du neveu ou de la nièce, par rapport au frère ou à la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule.

— Par ext. Descendant : *[illegible] des plus [illegible] et des plus [illegible] c'était celui qui [illegible] des âmes, un art [illegible] à leurs* PETITS-NEVEUX. (F. Denis.)

PETITOIRE s. m. (pé-ti-toi-re — du lat. *petitum*, supin de *petere*, demander). Jurispr. Demande faite en justice, pour être maintenu [illegible] possesseur : *La loi [illegible]* PÉTITOIRE *et le possessoire.* (Acad.) *Si les hommes sont [illegible] le* PÉTITOIRE *et le possessoire, [illegible] jurisprudence.* (La Bruyère.) *Gagner son procès au pétitoire*, Être déclaré légitime propriétaire de [illegible].

— Adjectiv. *Demande pétitoire*, Demande au pétitoire. *Action pétitoire*, Celle par laquelle on réclame un droit de propriété sur une chose possédée par un autre.

— Encycl. Les actions judiciaires concernant les immeubles peuvent avoir pour objet le fond même du droit, c'est-à-dire la revendication de la propriété ou d'un droit réel immobilier, tel qu'une servitude foncière, un usufruit, etc. Elles peuvent aussi, la question du fond du droit demeurant écartée ou réservée, tendre uniquement à faire maintenir le demandeur dans une possession de fait dans laquelle il a été troublé, ou à le faire réintégrer dans une possession dont il a été violemment évincé. Dans le premier cas, l'action prend le nom d'action *pétitoire*; on l'appelle aussi abréviativement et elliptiquement le *pétitoire*. Les actions qui n'ont pour objet que de faire protéger par le juge une possession de fait préexistante, abstraction faite de la question du fond du droit, portent le nom distinctif d'*actions possessoires*. Remarquons, au reste, que ce nom d'actions *pétitoires* n'est point une dénomination générique donnée aux actions immobilières concernant le fond même du droit, soit de propriété, soit de servitude ou d'hypothèque. On ne leur applique cette qualification distinctive qu'accidentellement, en quelque sorte, et par antithèse ou opposition aux actions judiciaires et aux litiges relatifs uniquement à la possession.

La distinction du *pétitoire* et du possessoire avait dans notre ancien droit une importance considérable, en matière de bénéfices ecclésiastiques. La connaissance du fond du droit ou du *pétitoire*, dans les contestations touchant les bénéfices, était dévolue à la juridiction ecclésiastique de l'officialité; mais le possessoire, matière intéressant la police et l'ordre public, était revendiqué par la justice royale des bailliages et des parlements. C'était un inépuisable sujet de conflits et de polémiques irritantes entre les deux pouvoirs. Cet élément d'interminables débats a disparu de nos institutions en même temps que les anciens bénéfices; mais la distinction, la dualité du *pétitoire* et du possessoire conserve encore dans notre législation une importance majeure. On va brièvement indiquer les points principaux sur lesquels se dégage nettement cette démarcation. Elle se produit d'abord dans l'ordre des juridictions. C'est aux juges de paix, juges d'exception ou d'attribution, qu'il appartient de connaître des actions possessoires. Le juge au possessoire doit strictement se renfermer dans la question et la vérification de la possession de fait; l'article 24 du code de procédure civile lui interdit formellement de faire porter l'enquête sur le fond du droit. C'est l'application de la règle proverbiale, répétée d'ailleurs par l'article 25, *que le possessoire et le pétitoire ne doivent point être cumulés*. Le juge de paix peut néanmoins, en pareille matière, interroger les titres de propriété, mais uniquement comme éléments de la possession, comme, par exemple, prêtant un certain caractère de continuité morale à une possession qui offrirait en fait quelques lacunes ou quelques intermittences. Mais ce qui lui est absolument interdit, c'est de motiver sa décision sur les titres et le fond du droit lui-même; en procédant ainsi, il entreprendrait sur la juridiction des tribunaux civils ordinaires, seuls juges du *pétitoire*. Il doit se borner à maintenir ou [illegible] réintégrer celle des deux parties qui [illegible] de fait la possession annale, [illegible] même que la partie adverse lui paraît [illegible] en titres. Les titres, c'est-à-dire le fond du droit, ne peuvent, nous le répétons, être considérés, en pareille matière que comme un élément moral de la possession, et [illegible] comme une raison juridique d'attri[illegible] cette possession à celle des deux parties [illegible] pas en fait. Ceci est l'affaire [illegible] *pétitoire*, qui ne peut être saisi [illegible] de l'instance au possessoire, [illegible] la complète exécution des jugements rendus sur cette instance (art. 27, [illegible] civ.).

La distinction du *pétitoire* et du possessoire reparaît encore dans nos codes quand il s'agit de déterminer l'étendue des pouvoirs de certains administrateurs légaux. Ainsi, le tuteur ne peut, sans l'autorisation du conseil de famille, introduire, au nom de son pupille, une action concernant les droits réels immobiliers, c'est-à-dire une action *pétitoire* (art. 464, code civil). Il n'a pas besoin de cette autorisation s'il s'agit simplement des actions possessoires. Aux termes de l'article 1428 du même code, le mari, sous le régime de la communauté légale, peut de son chef introduire toute action mobilière, ou toute action possessoire concernant les biens propres de sa femme. Il ne pourrait engager une instance au *pétitoire* concernant les mêmes biens qu'avec le concours de sa femme. Les communes, enfin, placées par la loi en état de perpétuelle minorité, ne peuvent plaider au *pétitoire* qu'avec l'autorisation préalable du conseil de préfecture. Mais, quant aux actions simplement possessoires qui les intéressent, le maire peut les introduire de son chef et sans se faire autoriser. Le jugement au possessoire n'a, en effet, qu'un caractère provisoire et laisse entier le fond du droit. La faculté d'intenter des actions de cette nature, à la différence des actions *pétitoires*, se trouve virtuellement comprise dans tout mandat général d'administration.

PETITOT (Jean), célèbre peintre en émail, né à Genève en 1607, mort à Vevey en 1691. Il eut pour premier maître son père, architecte et sculpteur, qui, après avoir vécu longtemps en Italie, était venu se fixer à Genève. Placé ensuite chez un joaillier distingué, nommé Pierre Bordier, il s'occupa de la préparation des émaux, trouva des nuances d'une fraîcheur et d'un éclat inconnus, et fut chargé par Bordier de peindre des portraits qu'ils exécutaient en émail. Désireux d'apporter de nouveaux perfectionnements dans leur art, les deux artistes partirent pour l'Italie, entrèrent en relation avec les chimistes les plus habiles et trouvèrent des procédés nouveaux d'une grande supériorité sur ceux qu'on avait connus jusqu'alors. En quittant l'Italie, ils se rendirent en France, où Petitot coopéra, à Blois, à un grand travail d'orfèvrerie entrepris par les orfèvres Toutain, puis ils passèrent en Angleterre. « Arrivés à Londres, dit Periès, ils s'y lièrent avec Turquet de Mayerne, premier médecin de Charles Ier et habile chimiste. Après de nombreuses expériences, ils trouvèrent les principales couleurs qui pouvaient être employées dans la peinture sur émail. » Mayerne, frappé du talent hors ligne de Petitot, le présenta au roi et à Van Dyck. « Il nomma Petitot, dit Mariette, le roy voulut le voir, luy ordonna de travailler, sous les ordres de Van Dyck, à un portrait de sa personne, qui fut, dit-on, une des plus belles choses qu'il fit de sa vie. Le portrait qui avoit paru si admirable fut suivi de beaucoup d'autres, car il n'y eut guère de personne de considération qui ne voulût avoir le sien peint en émail par Petitot. » Charles Ier attacha l'artiste à sa personne, le logea dans White-Hall et le créa chevalier. Van Dyck, de son côté, supplia Petitot de faire en émail la copie de ses tableaux. Et l'élève de Rubens ne fut pas absolument étranger à l'exécution de ces émaux qui le montrent coloriste plus brillant qu'il n'était encore, tant les gammes de ton y sont montées en vigueur et tant la couleur en est harmonieuse et fine. Après la mort de Charles Ier, Petitot quitta l'Angleterre, où il avait gagné des sommes considérables, et se rendit en France (1649). Sa grande réputation l'y avait précédé. Louis XIV, pour le déterminer à se fixer à Paris, lui donna une pension considérable et un logement au Louvre. En 1651, Petitot épousa une jeune fille de Blois, Marguerite Cuper, dont il eut dix-sept enfants. C'est ce qui explique pourquoi, malgré la grande fortune qu'il avait acquise, il écrivit dans son testament ces paroles : « Vous aurez observé que vous estes nés d'un père qui n'a rien épargné, suivant son pouvoir, à subvenir à toutes les choses nécessaires pour vostre entretien et pour vostre éducation, en quoy vous devez recognoistre la grâce que Dieu vous a faite. Je ne puis vrayment vous laisser que peu de bien selon le monde. » Il eût fallu, en effet, une fortune énorme pour les doter tous richement.

Pendant longtemps Petitot jouit entièrement de la faveur de Louis XIV. Il fit de nombreux portraits de ce prince, ceux des reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, ainsi que les portraits d'un grand nombre de personnages de la cour, et fut chargé d'exécuter des émaux reproduisant les tableaux de Le Brun, de Mignard et de Philippe de Champaigne. Lors de l'odieuse révocation de l'édit de Nantes, Petitot, qui était protestant, pensa trouver une sauvegarde contre la persécution dans le prince qui l'avait empêché de se rendre en Angleterre auprès de Charles II; mais il comptait sans la sauvage bigoterie de ce roi, qui s'imaginait expier sa honteuse corruption en versant à flots le sang des réformés. N'ayant pu obtenir la permission de retourner en Suisse, il tenta de s'évader, mais fut arrêté et emprisonné au For-l'Évêque. On chargea alors Bossuet de se rendre auprès du vieil artiste pour le convertir; mais Bossuet en fut pour ses frais d'éloquence. Petitot, âgé alors de près de quatre-vingts ans, tomba dangereusement malade. On lui rendit la liberté et il en profita peu après pour se réfugier dans son pays natal. « A peine était-il fixé dans sa patrie, dit Mariette, que le concours de ses amis et des étrangers devint si considérable, qu'il se vit contraint, pour s'y soustraire, de quitter cette ville et de se retirer à Vevey, où il put, du moins, s'occuper en repos de son art. Il travaillait au portrait de sa femme quand il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Ce maître laissait à peu près 140 émaux, dont la plus grande partie sont d'inimitables chefs-d'œuvre. Son ami Bordier était mort bien avant lui, à Paris, en 1684, avant la Révocation. »

Les émaux de Petitot ne portent ni date, ni signature, ni marque quelconque. M. Blaisot, aide de Deveria et de Johannot, a donné une excellente notice, en 1822, de ceux que possède le Louvre. Mariette, dès le siècle dernier, se plaignait de l'insuffisance des recherches faites sur les chefs-d'œuvre de l'artiste. « Cette note, écrivait-il à propos d'une remarque de Walpole, n'est pas suffisante, et je ne reviens pas de la surprise où me jette le peu de vivacité que me paroissent avoir mis dans leurs recherches et Vertue et M. Walpole pour parvenir à la connoissance d'un artiste que personne n'a surpassé dans l'art de peindre en émail et qui, de plus, devoit une partie de sa fortune et de ses succès au roi d'Angleterre Charles Ier. Ce fut à la cour d'Angleterre que Petitot fit la connoissance de Théodore Mayerne, habile chimiste qui fit pour lui la découverte de nouvelles couleurs, qui donnoient à la peinture en émail des teintes précieuses et une perfection jusqu'alors inconnues. »

Un peu plus loin, Mariette, arrivant à l'appréciation de son œuvre, de ses portraits surtout, en parle ainsi : « Je ne crois pas que Petitot se soit jamais hasardé de peindre lui-même d'après nature. Philippe de Champaigne s'étoit surpassé dans les portraits qu'il avoit peints des cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin*. Petitot les rendit en émail, et il n'a presque rien fait de plus beau. J'en pourrais citer d'autres qui sont autant de chefs-d'œuvre; mais, s'il faut dire vrai, je n'en ai pas vu de plus accompli que celui de la *Comtesse d'Olonne* que je possède, qui, étant d'une conservation parfaite, a le mérite d'être entouré d'une bordure de fleurs en relief émaillées préférable à une bordure de diamants. » Le Louvre montre avec orgueil maintenant la plus riche collection de Petitot que l'on puisse voir; l'Angleterre possède également d'admirables morceaux qui furent exposés en 1857, à Manchester, notamment le portrait de la *Duchesse de Southampton*, regardé comme son chef-d'œuvre. On trouve aussi en Russie plusieurs émaux d'une grande beauté dus au même artiste. Parmi ses reproductions de tableaux, la *Famille de Darius*, d'après Le Brun, passe pour son morceau capital. Les émaux de Petitot sont d'une beauté de dessin, d'une harmonie et d'une vivacité de coloris extraordinaires. Les petits portraits sont exécutés avec une finesse étonnante et nul, dans son genre, ne l'a surpassé depuis.

PETITOT (Simon), ingénieur français, né à Dijon en 1682, mort à Montpellier en 1746. Son père, François, huissier à Dijon, s'était fait connaître par une *Continuation de l'histoire du parlement de Bourgogne* (Dijon, 1733, in-fol.). Simon devint ingénieur hydraulique et exécuta de beaux travaux à Lyon, à Paris et à Toulon. — Un de ses fils, Ennemond-Alexandre PETITOT, devint, en 1760, premier architecte du duc de Parme, qui le nomma en même temps professeur à l'Académie. On lui doit : *Raisonnement sur la perspective* (Paris, 1803, in-4°) et les dessins du recueil intitulé : *Suite de vases tirés du cabinet du marquis de Felino.*

PETITOT (Pierre), statuaire français, né à Langres en 1751, mort à Paris en 1840. Il reçut les leçons de Devosges, obtint, en 1788, le premier grand prix de sculpture et se rendit à Rome. De retour en France pendant la Révolution, il fut emprisonné comme suspect et recouvra la liberté après le 9 thermidor. Ses productions les plus remarquables sont : le *Génie français* (1804), qui lui valut un prix de 3,000 francs; la *Concorde*; la *Mort de Pindare*; la *Guerre* et la *Paix*, pour servir de pendentifs au Panthéon, *Marie-Antoinette*, à l'église Saint-Denis, etc.

PETITOT (Louis-Messidor-Lebon), sculpteur, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort dans la même ville en 1862. Son père, après lui avoir appris les premiers éléments de son art, lui donna pour maître Cartellier et lui fit suivre en même temps ou peu après les cours de l'École des beaux-arts. Doué d'une facilité véritablement exceptionnelle, le jeune artiste remporta, à dix-neuf ans, le second grand prix et, l'année suivante (1814), le grand prix de sculpture. Son morceau de concours, *Achille retirant la flèche de sa blessure*, était particulièrement remarquable par l'habileté de l'exécution, et cette œuvre de début fit présager pour Petitot le plus brillant avenir. De retour à Paris en 1820, il exposa au Salon, l'année suivante, *Ulysse chez Alcinoüs*, qui se trouve au palais de Fontainebleau, puis un *Saint Jean-Baptiste* (1822) et le *Jeune chasseur piqué par un serpent* (1824), qui fut acheté pour le musée du Luxembourg. Depuis cette époque, il exécuta un grand nombre d'œuvres qui attestent sa facilité, sa fécondité, son extrême habileté de main et qui ont fait de lui l'Horace Vernet de la sculpture. Il obtint une 2e médaille en 1823, une 1re médaille en 1826, puis fut nommé chevalier de la Légion d'honneur (1828), membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Roman (1835) et officier de la Légion d'honneur en 1860.

Parmi les autres productions d'un réel mérite, mais pourtant d'un mérite secondaire, qu'on doit à Petitot, nous citerons : *Louis XIV honorant les grands hommes de son règne* (1822), à Caen; *Saint Maurice expirant pour la foi* (1823), à l'église Saint-Sulpice, à Paris; la *Fille de Niobe mourante* (1831); l'*Invocation à la Vierge* (1835); une statue équestre de *Louis XIV*, dont le cheval est de son beau-père Cartellier et qu'on voit à Versailles. En ce moment, Petitot était en pleine possession de la renommée. Accablé de commandes, il suffit à tout, grâce à son étonnante fécondité, et ses œuvres se ressentent de la hâte avec laquelle l'artiste les mettait au jour. Nous citerons, parmi elles : la *Ville de Marseille* et la *Ville de Lyon*, statues pour la place de la Concorde; les *Bas-reliefs du monument de Quiberon*; *Cyparisse*; *les Arts rendant hommage à Apollon*; *Minerve présidant aux récompenses accordées aux Arts*; *Pèlerin calabrais et son fils accablés de fatigue implorant le secours de la Vierge* (1847), groupe remarquable qui a été placé, en 1874, dans le jardin du Luxembourg; la *Naïade de la Seine*; la *Ville de Paris*, l'*Abondance*, l'*Industrie*, qui couronnent les deux entrées du pont des Saints-Pères; le *Monument du duc de Berry*, à Caen; *Louis-Philippe distribuant les drapeaux à la garde nationale*; le *Monument de l'ex-roi Louis Bonaparte*, dans l'église de Saint-Leu, etc.; enfin des bustes, entre autres ceux de *Laffitte*, de *Forbin*, du *Duc de Luynes*, de MM. *Guizot*, *Thiers*, etc. Citons enfin de Petitot deux tympans du nouveau Louvre, la *Poésie* et la *Musique*, qui furent très-froidement accueillis par le public.

PETITOT (Claude-Bernard), littérateur et philologue français, né à Dijon en 1772, mort en 1825. Il se rendit à Paris vers le commencement de la Révolution, composa quelques médiocres tragédies : *Hécube* (1792), qui ne fut pas représentée; la *Conjuration de Pison* (1796); *Geta* (1797); *Laurent de Médicis* (1799), etc., et devint, en 1800, chef de bureau de l'instruction publique de la Seine. Après avoir passé quelques années dans la retraite, il fut nommé par Fontanes inspecteur général des études (1809) et remplit, sous la Restauration, les fonctions de secrétaire général de la commission de l'instruction publique, de conseiller de l'Université (1821) et de directeur de l'instruction publique (1824). Petitot est moins connu par les quelques tragédies qu'il donna au théâtre que par une traduction d'*Alfieri* (1802, 4 vol. in-8°); une autre des *Nouvelles de Cervantes* (1809, 4 vol. in-18), et par des éditions de la *Grammaire de Port-Royal* (1803, in-8°), des *Œuvres de Racine* (1805-1813, 5 vol. in-8°), des *Œuvres posthumes de Laharpe* (1806, 4 vol. in-8°), des *Œuvres de Molière* (1813, 6 vol. in-8°), du *Dictionnaire de la Fable*, de Chompré (1807, in-12). On lui doit, en outre, deux grandes publications : *Répertoire du théâtre français* (Paris, 1803-1804, 23 vol. in-8°), contenant des pièces de second ordre restées au répertoire depuis Rotrou, des notices sur les auteurs et l'examen des pièces, avec un complément (4 vol. in-8°). Le même ouvrage, beaucoup augmenté, a été réédité, de 1807 à 1819, en 33 volumes in-8°. La seconde grande publication de Petitot est la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1819 et suiv., 96 vol. in-8°). Il s'adjoignit, comme collaborateur, Monmerqué, qui devait la terminer après la mort de Petitot.

PETIT-PÈRE s. m. Hist. relig. Nom vulgaire des augustins déchaussés. Ce nom leur vint, suivant quelques auteurs, de la petitesse et de la pauvreté de leur premier établissement à Paris. D'autres annalistes racontent que Henri IV, ayant aperçu un jour dans son antichambre, au Louvre, les pères Matthieu de Sainte-Françoise et François Amet, qui étaient de très-petite taille, demanda en riant quels étaient « ces petits pères-là, » et que, dès lors, on commença à appeler *petits-pères* les religieux de leur ordre.

PETITPIERRE (Ferdinand-Olivier), surnommé **Petitpierre la Non-Éternité**, théologien suisse, né aux Verrières en 1722, mort à Neuchâtel en 1790. Après de brillantes études, il entra dans les ordres (1746), fut d'abord diacre de Valangin, puis pasteur aux Ponts en 1755. Ce théologien n'admettait pas le dogme de l'éternité des peines de l'enfer. Il prêcha cette doctrine, fut censuré par la classe des pasteurs, et un de ses adversaires, le pasteur Prince, fut chargé de rétablir le calme dans la paroisse des Ponts, très-agitée par les controverses sur l'éternité des peines. En 1759, Petitpierre fut nommé pasteur à la Chaux-de-Fond, sur la déclaration qu'il fit que, si on lui conférait cette cure, il renoncerait à prêcher sa doctrine; mais, un an après cette déclaration, il était traduit devant le conseil des pasteurs comme ayant à nouveau prêché la non-éternité des peines. Sa défense n'ayant pas été jugée satisfaisante, il fut destitué. Petitpierre, qui était sans fortune, partit pour l'Angleterre, où il s'enrichit en une douzaine d'années, après quoi il revint à Neuchâtel, s'abstint de toute polémique religieuse et s'occupa à rédiger les ouvrages dont la liste suit : *Apologie de*

M. Petitpierre, pasteur de l'église de La Chaux-de-Fond, lue en classe le 24 juin 1760, suivie d'une courte histoire de ses démêlés avec la classe, à laquelle on a joint quelques réflexions (Besançon, 1760); *Apologie de M. Petitpierre sur son système de la non-éternité de l'enfer* (1761); le *Plan de Dieu envers les hommes, tel qu'il l'a manifesté dans la nature et dans la grâce* (Hambourg, 1786); *Réunion, sanctification et félicité de l'Eglise par la doctrine de la gloire adressée aux souverains* (Harau, 1787), *Essai sur les études à faire dans le collège de Neuchâtel* (Neuchâtel, 1787).

PETIT-QUE ou **PETIT-QUÉ** s. m. (pe-ti-kue — de *petit*, et du lat. *que*, et). Typogr. Nom donné au point-virgule, parce que, anciennement, dans les ouvrages latins, on se servait de ce signe de ponctuation pour abréger la conjonction *que*. Ainsi, on imprimait *ubiq;, quousq;* pour *ubique, quousque*.

PETITS-ENFANTS s. m. pl. Enfants du fils ou de la fille, par rapport au père ou à la mère de ceux-ci : *Partager son bien entre ses* PETITS-ENFANTS.

PETITTI (Charles-Hilarion), publiciste italien, né à Turin en 1790, d'une famille patricienne, mort en 1850. Grâce à la faiblesse de sa constitution, il fut épargné par la conscription française et put faire son cours de droit à Gênes. Il entra, à la Restauration, dans la carrière administrative et devint intendant (préfet) d'Asti, puis de Coni, et enfin conseiller d'Etat, de 1831 à 1848. Il prit une part active à la rédaction des codes sardes et travailla surtout à la solution de diverses questions d'économie politique et sociale. Petitti fut compris dans la première nomination de sénateurs du royaume en 1848. Il a laissé, entre autres œuvres : *Essai sur la bonne administration de la mendicité, des institutions de bienfaisance et des prisons* (Turin, 1837); *De la condition actuelle des prisons et des moyens de l'améliorer* (Turin, 1840); *Des chemins de fer italiens et de leur meilleure organisation* (Capolago, 1845); *Considérations sur la nécessité d'une réforme des impôts, avec des données sur certaines dépenses de l'Etat* (Turin, 1850); *Histoire du jeu de la loterie, considérée dans ses effets moraux, politiques et économiques*, œuvre posthume.

PETIT-VENISE s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qu'on fabrique en basse Normandie.

PETIT-VIEUX s. m. Nom donné, sous Louis XIII et sous Louis XIV, aux soldats des régiments de création récente, par rapport à ceux des *vieilles bandes* ou *vieux corps*.

— **Encycl.** Les régiments des *petits-vieux* avaient été créés vers 1606, suivant les uns, ou en 1640 suivant les autres. Les *petits-vieux* étaient primés par les *vieilles bandes* ou *vieux corps*, regardés comme de première création. Il y a eu tantôt cinq et tantôt six régiments *petits-vieux*; ils portaient le nom de leur colonel ou d'une province et avaient un prévôt comparable aux anciens prévôts des bandes. Au temps de Louis XIII, on les appelait Richelieu, Bourbonnais, Auvergne, Talard, Pons, régiment du Roi. Dans les cas de licenciement, ils étaient conservés de préférence aux corps plus jeunes, qu'en langage militaire on appelait *bâtards*.

PETITY (Jean-Raymond DE), littérateur français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) vers 1715, mort à Paris en 1780. Il devint prédicateur de la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, et ne tarda pas à se consacrer entièrement à la culture des lettres. Ses ouvrages sont : *Panégyrique de saint Jean-Népomucène* (1757, in-8°); *Panégyrique de sainte Adélaïde* (1757, in-8°); *Etrennes françaises* (Paris 1766, in-4°); *Bibliothèque des artistes et des amateurs ou Tablettes analytiques et méthodiques sur les sciences et les beaux-arts* (Paris, 1766, 2 tom. en 3 vol. in-4°, avec fig. par Gravelot), continuée sous le titre d'*Encyclopédie élémentaire ou Introduction à l'usage des sciences et des arts* (1767); *Manuel des artistes et des amateurs ou Dictionnaire historique et mythologique* (Paris, 1770, 4 vol. in-12); les *Vœux de la France et de l'Empire, médaillons allégoriques pour le mariage de Mgr le Dauphin* (Paris, 1770, in-4°); *Sagesse de Louis XVI, ouvrage moral et politique sur les vertus et les vices de l'homme* (Paris, 1775, 2 vol. in-8°).

PETIVER (James), botaniste anglais, mort à Londres en 1718. Grâce à une pharmacie qu'il établit à Londres, il gagna une grande fortune, s'en servit pour faire une admirable collection d'histoire naturelle, qui fait aujourd'hui partie du British Museum, et devint membre de la Société royale de Londres. Plumier lui a consacré le genre *petiveria*, de la famille des chénopodées. Nous citerons parmi ses œuvres, réunies sous le titre d'*Opera* (Londres, 1764, 2 vol. in-fol.) : *Musei Petiveriani centuriæ X rariora naturæ continentes* (Londres, 1695-1703, in-8°); *Gazophylacii naturæ et artis decades X* (Londres, 1702-1711, in-fol.); *A catalogue of Ray's English herbal* (Londres, 1713, in-fol.); *Pterigraphia americana continens plus quam CCCC filicum variarum specierum* (Londres, 1712), etc.

PÉTIVÈRE s. f. (pé-ti-vè-re — de *Petiver*, botan. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des phytolaccées type de la tribu des pétivériées ou de la famille des pétivériacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale : *La* PÉTIVÈRE *alliacée*. ‖ On dit aussi PÉTIVÉRIE.

— **Encycl.** Les *pétivères* ou *pétivéries* sont des sous-arbrisseaux dressés, rameux, à feuilles alternes, pétiolées, ovales ou lancéolées, entières, ponctuées, munies de stipules, à fleurs petites, disposées en épis allongés, latéraux. Toutes ces plantes exhalent une odeur d'ail caractéristique, très-marquée surtout dans la *pétivère alliacée*. Cette espèce a de fortes racines fibreuses, des tiges hautes de 1 mètre, portant des feuilles longues de 0m,1 et des fleurs blanches peu apparentes. Elle croît aux Antilles, dans les prairies. Comme elle se conserve longtemps verte, elle est recherchée des bestiaux, surtout des vaches; mais elle communique son odeur alliacée au lait et à la viande de ces animaux. On emploie la décoction de ses feuilles contre les empoisonnements, la paralysie, les douleurs, etc.

PÉTIVÉRIACÉ, ÉE adj. (pé-ti-vé-ri-a-sé — rad. *pétivérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pétivérie. ‖ On dit aussi PÉTIVÉRIÉ et PÉTIVÉRIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pétivérie, et réunie par la plupart des auteurs, comme simple tribu, à la famille des phytolaccées.

PETO (sir Samuel MORTON), industriel anglais, né à Woking (comté de Surrey) en 1809. Il hérita de son oncle une grande fortune, se livra comme lui à des entreprises industrielles ou d'utilité publique, prit part à l'établissement des principaux chemins de fer de la Grande-Bretagne, du Canada, du Danemark, de la Norvége, et proposa, en 1854, d'établir à ses frais un chemin de fer entre Sébastopol et Balaklava pour faciliter les ravitaillements des alliés. Depuis 1847, M. Peto siége à la Chambre des communes, dans les rangs du parti libéral. Il reçut le titre de baronnet en 1855 et devint député-lieutenant de Suffolk. En 1866, sir Peto subit une catastrophe commerciale qui a eu un grand retentissement.

PÉTOCHE s. f. (pé-to-che — rad. *péter*). Nom donné, en Normandie, à des chandelles de résine qui pétillent en brûlant.

PETŒFI (Sandor), célèbre poëte hongrois, né à Félégyhasa (petite Roumanie) en 1823, mort le 31 juillet 1849, sur le champ de bataille de Segeswar. Fils de pauvres paysans, il eut une jeunesse indisciplinée et vagabonde. Son père l'avait placé au collége de Schemnitz; mais, impatient de toute règle, l'enfant, une belle nuit, sauta par-dessus les murs et s'en fut à Pesth; il n'avait que douze ans, et le prestige du théâtre lui tournait la tête. Il demanda au directeur du théâtre de Pesth de l'admettre comme aide du machiniste, en attendant qu'il apprît le métier de comédien, pour lequel il se croyait né. Sa demande fut accueillie et Petœfi était au comble de ses vœux, lorsque son père, arrivé à la ville avec son cheval et sa charrette, retrouva l'acteur précoce et le ramena au village, rudement corrigé. Quelques années après, Petœfi s'échappa de nouveau et s'engagea dans un régiment de hussards, à Oldenburg. Deux ans plus tard, il quitta le service, pour raison de santé, et mena une existence aventureuse. Etudiant d'abord, puis acteur, et mauvais acteur, jouant des traductions de Shakspeare avec une troupe nomade, il parcourut une grande partie de la Hongrie; puis il écrivit quelques poésies et les publia dans les recueils littéraires. Il commençait à être remarqué; des traductions de romans étrangers, qui lui furent offertes, allaient le mettre à l'abri de l'indigence, lorsqu'il quitta tout à coup ces travaux et les amis qui les lui avaient procurés. Saisi d'un irrésistible désir de remonter sur la scène, il alla se faire siffler à Debreczin; puis il essaya de former une troupe, échoua partout et revint malade, déguenillé et ridicule. A cette époque, un poëte hongrois dans le plein éclat de sa renommée, Vœrœsmarty, ayant lu quelques-uns de ses vers, l'encouragea et lui prédit un brillant avenir. Petœfi abandonna définitivement le théâtre. Le *Cercle national* publia son premier recueil de vers, sous ce simple titre : *Poésies de Petœfi Sandor* (1844, in-8°). Cette publication fut un événement littéraire et plaça le comédien bafoué au premier rang parmi les poëtes de la Hongrie. « Dans ces poésies, dit M. Saint-René Taillandier, se retrouvent toutes les émotions que le poëte a ressenties pendant son existence vagabonde, ses cris de joie ou de douleur, ses joyeuses ardeurs entremêlées de défaillances mélancoliques, ses courses à travers le pays, ses longues rêveries dans les tavernes, les remarques bouffonnes ou attendries que lui inspire le spectacle du monde... C'était bien la Hongrie que peignait Sandor Petœfi, et il le faisait dans une langue simple et mâle, fine, acérée et vibrante, qui jamais n'avait résonné ainsi aux oreilles des Hongrois. Rien de convenu, rien d'académique, comme chez les laborieux artistes qui l'avaient précédé. Servi par son instinct, le naïf chanteur avait retrouvé les accents de la poésie primitive. Soit qu'il chantât ses amours, soit qu'il célébrât le vin de Hongrie avec ses compagnons attablés, toujours quelque chose de vrai s'élevait chez lui au vif gaîté [illegible] sujet. » A partir de cette publication, Petœfi déploya une verve intarissable. Il publia successivement : *le Marteau du village, Un rêve [illegible], Salgo, la Malédiction de l'Amour, Szilay Pista, Maria Széchi*, etc., *Janos le Héros*, merveilleuse épopée pastorale et guerrière, dont nous avons rendu compte (v. JANOS), et qui devint immédiatement populaire; on en chante encore les strophes du Danube aux monts Carpathes.

Les *Feuilles de cyprès* sont des poésies d'un autre genre, d'un charme mélancolique et pur, consacrées au souvenir d'une jeune fille qui était morte quelques jours après que le jeune homme l'eut connue. Aux amours dévergondées de la première jeunesse succédaient, dans le cœur de Petœfi, des affections plus élevées; le recueil intitulé *Perles d'amour* en fournit un nouveau témoignage : « Il n'a jamais aimé, s'écrie-t-il, celui qui croit que l'amour est un esclavage, une lâche captivité. L'amour donne des ailes, l'amour donne la force et l'élan. Sur ces ailes de l'amour, je m'envole d'un seul trait bien au delà du monde, dans le jardin des anges... » Dans d'autres pièces se font jour les inspirations les plus originales de Petœfi; ce sont des tableaux, pleins de poésie et de vérité, des grands steppes hongrois, de ces vastes déserts à perte de vue, sans forêts, sans un bouquet d'arbres; de loin en loin seulement, un marais, un étang bordé de roseaux et de lentilles; un héron se dresse sur le bord, immobile; des cigognes volent au-dessus des eaux en battant des ailes. Quelquefois des troupeaux de bêtes à laine s'aperçoivent dans le lointain, formant des taches blanches sur le sombre tapis de gazon; quelquefois on entend des hennissements farouches et des escadrons de chevaux sauvages bondissent et passent comme une flèche. Ces solitudes, appelées *pusztas*, ont été admirablement peintes par Petœfi, qui s'y plaît et s'y trouve libre comme le vent du ciel, qui les parcourt sans obstacle. Toutes ces poésies parurent d'abord dans une revue de Pesth, le *Divatlah*, puis dans un journal littéraire, qu'il fonda avec le romancier Jokaï, l'*Eletkepeck*; il y publia également un roman, la *Corde du bourreau* (1847), qui ne réussit pas.

Vers la fin de 1846, Petœfi rencontra la jeune fille qui devait être la compagne de sa vie. Le père de Julie Szendreg, craignant le caractère indiscipliné du poëte, ferma longtemps l'oreille à sa demande, et ce ne fut qu'au mois de septembre 1847 que les deux amoureux purent s'unir. Petœfi a célébré son mariage dans les pièces intitulées *Journées de bonheur conjugal*.

Cependant la Hongrie s'agitait; un souffle patriotique parcourait le pays et réveillait les instincts nationaux, si longtemps endormis. Les douceurs du foyer n'étaient pas faites pour enchaîner l'âme fière et grande de Petœfi, et sa pièce *Ma femme et mon épée* exprime vivement comment l'amour savait se concilier chez lui avec le culte de la patrie. Pendant que l'épouse repose dans les bras de l'époux, l'épée accrochée à la muraille semble jeter des regards de colère : « Eh! mon vieux camarade, s'écrie le poëte, serais-tu jalouse de ma femme? Tu ne la connais guère, vraiment! Le jour où la patrie aura besoin de mon bras, ce sera elle qui de ses mains attachera ta lame à ma ceinture, ce sera elle qui m'enverra au combat de la liberté. » Ce jour vint; les Hongrois coururent aux armes, et Petœfi fut à la fois le Rouget de Lisle et le Barra de la guerre de l'indépendance.

Elu capitaine dans un des bataillons de la milice nationale, Petœfi prit part à tous les combats qui furent livrés dans les provinces du bas Danube. Au mois de janvier 1849, le général Bem, qui commandait l'armée de Transylvanie, l'appela auprès de lui en qualité d'aide de camp. Ce chef héroïque l'aimait comme son enfant, et, bon juge en fait de bravoure, il décora lui-même le poëte sur le champ de bataille. Dans l'intervalle des combats, Petœfi composa d'admirables chants de guerre, et surtout l'hymne *Debout, Hongrois!* qui devint la *Marseillaise* des Magyars. D'autres hymnes, *Maintenant ou jamais*, le *Chant du combat*, agirent puissamment sur [illegible] public. Toutefois, Petœfi, s'étant présenté comme candidat à la députation, échoua complétement et reprit son épée. La bataille de Segeswar (31 juillet 1849) fut le dernier acte de cette terrible guerre. Le général Bem vit ses derniers soldats écrasés, dans les défilés de la Transylvanie, sous la cavalerie russe et sous les quartiers de rochers précipités du haut des Carpathes. Percé de coups, il fut jeté dans un marais et laissé pour mort. Quant à son aide de camp Petœfi, [illegible] dans la mêlée et on ne put retrouver son corps. Une légende merveilleuse s'est formée autour du nom du vaillant poëte-soldat, que le peuple ne peut se résoudre à croire perdu pour son pays; les Hongrois attendent toujours à le voir reparaître pour entonner encore une [illegible]

[illegible] de l'étranger. Mais c'est une [illegible] et Petœfi est bien mort, [illegible] dans une de ses [illegible] pée à la main.

Cette mort [illegible] le poëte hongrois [illegible] mais, en dehors [illegible] qu'on a [illegible] un poëte de race [illegible] n'avait pas [illegible] phes. M. A. [illegible] qui [illegible] et les développements longtemps suivis d'une pensée profondément méditée ne sont pas ce qui le distingue; mais l'énergie et la vérité du sentiment, la spontanéité et la vivacité de l'expression, l'abondance des images, qui revêtent parfois [illegible] de sa nation, un caractère d'étrangeté orientale, le feu, la turbulence et la grâce d'une jeunesse fougueuse, mais dans le cœur de laquelle vibrent au besoin les plus nobles émotions, les sentiments [illegible] les caractères [illegible] Petœfi. Type [illegible] tion [illegible] une égale sincérité, par les impressions les plus diverses, du rire aux larmes, de l'abattement à l'enthousiasme. Le [illegible] pensée de la mort, le culte de la patrie sont comme une échelle qu'il parcourt sans cesse, souvent dans la même pièce, entraînant le lecteur subjugué par la franchise de l'allure et l'originalité de la pensée... Un [illegible] avec qui Petœfi a des analogies profondes de talent et de sentiment, c'est l'Ecossais Burns. Ardeur de tempérament, sincérité d'émotions, hardiesse et franchise d'exécution, veine comique et railleuse, mais toujours sympathique, nature aimable de bon compagnon, comme aussi élévation morale, et enfin, comme dernier trait, sentiment profond de la nature extérieure; bruyères fleuries de l'Ecosse et pusztas marécageuses de la Hongrie, collines pelées, couvertes des brumes du nord, et [illegible] d'un soleil méridional, gueux ivres-morts [illegible] une pointe de vin, tout cela et mille autres traits, avec quelle force et quelle précision ne ressortent-ils pas des vers de Burns et de Petœfi! »

Les *Œuvres* de Petœfi forment quatre volumes in-8°, dont les deux premiers, antérieurs à 1846, [illegible] lice autrichienne. Les plus remarquables de ses [illegible] publié sous le titre de *Chants du passé* (Leipzig, 1851), dont on a donné une traduction allemande, intitulée *Chants nationaux des Magyars* (Brunswick, 1852). MM. Thales Bernard (*Athenæum*, 2 novembre 1855) et H. Vaimire (*Revue contemporaine*, 15 octobre 1856) ont traduit en français quelques-unes de ces poésies, d'un charme pénétrant et d'une étrangeté pleine de saveur.

PÉTOFFE s. f. (pé-to-fe). Fam. Affaire ridicule [illegible]

PETON s. m. (pe-ton — [illegible]) Fam. Petit pied : [illegible]

PETONCLE s. m. (pe-ton-kle — du lat. [illegible]) [illegible]

— Bot. *Petoncle en [illegible]*, Petite espèce d'agaric.

— **Encycl.** Les *pétoncles* sont des [illegible] siles des ter[illegible]

PETONCULITE [illegible] pierre). Moll. [illegible]

PETORCA [illegible]

PETORITE ou **PETORRITE** s. m. [illegible] à quatre roues [illegible] usage chez les Romains.

PETOULIER s. m. (pe-tou-lié). Bot. Variété [illegible]

PETRA, ancienne ville de [illegible] Petra s'élève [illegible] ment.

PETRA, nommée aujourd'hui *Wadi-Mouça* (Vallée de Moïse), ancienne ville de l'Arabie, entre la mer Morte et la mer Rouge, capitale des Iduméens, puis des Nabatéens, et, sous l'empire romain, capitale de la Palestine IIIe. Cette ville, dont l'emplacement fut découvert en 1812 par Burckhardt, occupe, au milieu de la montagne de Hor, une espèce d'amphithéâtre entouré en partie de hautes murailles de rochers qui lui forment un rempart naturel. Elle n'est facilement accessible que de deux côtés : à l'E., par une gorge étroite, longue et sinueuse, nommée El-Sik, et, au S.-O., par un chemin de montagne rude et escarpé, qui monte en contournant le flanc méridional du mont Hor. Petra, dont les premiers habitants, d'après le livre de Moïse, furent des Horites (qui habitaient des grottes), fut de bonne heure l'entrepôt du commerce entre les Phéniciens et l'Arabie Heureuse. Sur l'emplacement de cette antique cité, on trouve des ruines de l'époque romaine, un temple, un théâtre, creusés dans le roc, et [illegible] qui paraissent de date plus ancienne. Ces ruines ont été décrites par Alexandre de Laborde; mais le manque de sécurité pour le savant et le touriste qui visitent ces ruines a empêché jusqu'ici d'obtenir, de recherches prolongées et sérieuses, des résultats qui seraient indubitablement d'un haut intérêt pour l'archéologie et l'histoire.

PETRA-SOGDIANA, forteresse de l'ancien empire des Perses, dans la Sogdiane, près de [illegible]. Elle fut prise en 328 av. J.-C. par Alexandre, qui y épousa Roxane.

PETRA (Vincent), cardinal italien, né à Naples en 1662, mort à Rome en 1747. Après avoir rempli de hautes fonctions à la cour pontificale, il reçut le chapeau de cardinal (1724) avec l'évêché de Préneste, et jouit de la faveur d'Innocent XII et de Benoît XIII. Ses principaux ouvrages sont : *De sacra pœnitentiaria apostolica* (Rome, 1712, in-4°) et *Commentaria ad constitutiones apostolicas* (Venise, 1729, 4 vol. in-fol.).

PÉTRAC s. m. (pé-trak). Ornith. V. PÉTRAT.

PETRACEAU s. m. (pé-tra-so). Ornith. Nom vulgaire de la canepetière ou petite outarde.

PÉTRÆA s. m. (pe-tré-a). Bot. V. PÉTRÉE.

PETRALIA-SOPRANA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Palerme, district de Cefalu, chef-lieu de mandement; 5,877 hab.

PETRALIA-SOTTANA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Palerme, district de Cefalu, chef-lieu de mandement; 6,521 hab.

PÉTRARQUE (Francesco PETRARCA), l'un des plus grands poëtes de l'Italie et l'un des plus ardents promoteurs de la renaissance des lettres au XIVe siècle, né à Arezzo le 20 juillet 1304, mort à Arqua, près de Padoue, le 18 juillet 1374. Comme le grand Alighieri, il connut les amertumes de l'exil, les misères de la vie errante et ces mâles et poignantes douleurs des grandes âmes au spectacle des malheurs de la patrie. Son père, messer Pietro ou Petracco di Parenzo, l'un des notaires de la république, ami de Dante, fut banni de Florence à la suite du même coup d'Etat qui envoya Dante en exil. Ils appartenaient tous les deux au parti des *blancs*, c'est-à-dire à la fraction démocratique du parti guelfe, qui avait en main la direction des affaires depuis une dizaine d'années, lorsque, en 1301, la faction rivale, celle des *noirs* ou guelfes aristocratiques, s'empara du pouvoir avec l'aide du pape et de Charles de Valois. Les blancs eurent leurs maisons rasées ou incendiées, leurs biens confisqués et furent bannis du territoire de la république. Messer Petracco se retira à Arezzo, où les réfugiés florentins, accueillis à bras ouverts par les gibelins, qui y dominaient et auxquels ils s'allièrent, constituèrent entre eux une sorte de gouvernement et tentèrent de regagner le terrain perdu. Profitant de la stupeur où l'immense incendie de juillet 1304 avait plongé Florence, incendie qui détruisit plus de deux mille maisons, ils résolurent de surprendre à main armée une des portes de la ville. Petracco di Parenzo figurait avec Dante en tête des assaillants. L'entreprise échoua. La nuit même où il coopérait à cette tentative infructueuse (19-20 juillet), lui naquit son premier fils, appelé d'abord Francesco di Petracco (François, fils de Petracco), et qui changea plus tard ce nom en celui de Petrarca.

Pétrarque passa ses premières années à [illegible] Val d'Arno, où sa famille possédait un petit domaine patrimonial qui fut [illegible] sa mère, Eletta Canigiani (1307). A l'âge de [illegible], il rejoignit à Pise son père, qui, [illegible] pérant de jamais obtenir le rappel de [illegible] bannissement, résolut bientôt de quitter l'Italie et d'aller relever sa fortune [illegible] d'Avignon, rendez-vous [illegible] d'étrangers et particulièrement des [illegible] de tous les partis, qu'y [illegible] les [illegible] événements politiques de cette époque turbulente. [illegible] Avignon, ville de luxe et de [illegible] des prélats s'étalait [illegible]. Les bannis s'installèrent à Carpentras, et Pétrarque y commença ses études sous la direction d'un certain Convenevole da Prato, qui lui apprit la grammaire, la dialectique et la rhétorique. Il alla ensuite étudier le droit et la théologie durant quatre ans à Montpellier (1318-1322), et les trois années suivantes à Bologne; mais il préférait l'étude de Virgile, de Cicéron et des troubadours provençaux aux subtilités de la scolastique et de la jurisprudence, et ce fut en vain que son père, décidé à faire de lui un légiste, brûla à diverses reprises ses livres favoris. Il devint savant par obéissance et n'en conserva pas moins dans son âme enthousiaste le culte des lettres. La mort de son père (1325) et celle de sa mère, qui suivit de près, le laissèrent libre de suivre son goût invincible pour la poésie et l'éloquence. Mais il était pauvre, et les exécuteurs testamentaires de son père le spolièrent du peu qui lui revenait. Il n'avait d'autre parti à prendre que d'embrasser l'état ecclésiastique. Il se fit tonsurer, mais sans entrer définitivement dans les ordres, quitta les écoles de Bologne et vint à Avignon, où son talent pour la poésie latine le fit rechercher de la cour spirituelle et mondaine de Jean XXII (1327). Ce fut pendant ce séjour à Avignon qu'il vit pour la première fois, dans l'église Sainte-Claire, cette Laure qu'il a immortalisée dans ses sonnets et ses *canzone*. L'histoire a peu de renseignements sur ce personnage, si gracieux dans les vers du poëte, mais que, à cause de ses perfections idéales, quelques écrivains ont été portés à regarder comme une pure fiction. Dans l'article que nous lui avons consacré (v. LAURE DE NOVES), nous avons passé en revue toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu la Laure de Pétrarque, et, s'il n'est pas certain qu'on doive l'assimiler à Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade, selon la tradition la plus ordinairement acceptée, du moins est-il une chose qui reste hors de doute, c'est l'existence réelle de cette femme, qui prit un si grand empire sur l'imagination du poëte et à qui il dut une grande partie de son génie. Cette rencontre décida de la vie de Pétrarque. Exalté par une passion sans espoir, qui triompha du temps, de l'absence, de la mort même de celle qui en était l'objet, il lui rapporta toutes ses pensées, et l'agitation singulière qui marque toute cette période de son existence, ses voyages, ses retours fréquents à Avignon, ses brusques départs témoignant de l'inquiétude de son esprit, au moins autant que ses admirables vers, montrent la force et la ténacité de son amour. « Sa passion fut si vive dès son commencement, dit un des anciens biographes de Pétrarque, Vitarelli, qu'un regard clément ou sévère de son amie, une douce parole, le bonheur de la voir, une légère espérance, une crainte nouvelle, un air de dédain, son visage, ses yeux, ses mains, son port noble et gracieux, et jusqu'à la couleur de ses gants, tout était pour lui un prétexte à des soupirs non interrompus. » Si éloignés que nous soyons aujourd'hui de ce platonisme exagéré, il nous faut bien admettre, en lisant le poëte, que cet amour épuré, cette sainte et chaste union, dont le souvenir s'est conservé comme l'idéal de l'amour immatériel, eut pour Pétrarque toutes les violences de la plus sensuelle passion.

Après être resté trois ans à Avignon, chantant son amour dans des poésies que l'admiration des siècles a consacrées, cultivant à la fois le vers toscan et le vers latin, il fut emmené à Lombez par un de ses amis d'enfance, Jacques Colonna, placé au siége épiscopal de cette ville, et il y passa tout un été, cherchant à se distraire de son amour par l'étude. Il n'y réussit qu'imparfaitement et entreprit alors un long voyage. Il voulait, dit Vitarelli, aller jusque dans les Indes; il se contenta de visiter Paris, puis le Brabant et les bords du Rhin, Gand, Aix-la-Chapelle, Liége, Cologne, les Ardennes, où il eut une vision : Laure lui demandait de revenir près d'elle. Il obéit à cette suggestion imaginaire, et, pendant ce nouveau séjour à Avignon, il écrivit au pape Benoît XII, successeur de Jean XXII, une lettre touchante, où il le suppliait de retourner à Rome et de rendre à la grande capitale son antique splendeur (1334). Benoît XII ne se rendit pas à ses vœux, mais il lui donna un canonicat à Lombez et lui promit une prébende. Vers la même époque, il lui fut offert de défendre devant la cour pontificale les droits du prince souverain de Parme, Azzo da Correggio, contre lequel se posait en compétiteur Marsiglio Rossi, et cette cause, qu'il gagna, le mit tout à fait en évidence. Quelque temps après, le désir de voir Rome l'emporta sur les liens qui le retenaient à Avignon; il s'embarqua à Marseille, aborda à Civita-Vecchia et gagna Rome sous la protection d'une escorte que lui fournit, à Capranica, le comte Orso dell' Anguillara, un de ses amis, tout le territoire étant infesté de bandes de pillards qui rendaient les routes peu sûres. L'amitié des Colonna lui rendit le séjour de Rome agréable, et, plein comme il était des vieux souvenirs historiques, il visita avec une sorte de vénération les monuments qui les lui rappelaient. Il a traduit, dans quelques-unes de ses poésies, ses émotions d'érudit et d'antiquaire. Dans l'été de 1337, il était de retour à Avignon, après une courte excursion dans les Pyrénées et sur les côtes occidentales d'Espagne. Afin de rester près de Laure, qu'il ne pouvait oublier, il acheta un petit domaine dans la vallée de Vaucluse, sur la Sorgue, à quelques lieues d'Avignon. Laure habitait non loin de là un château, et il pouvait la voir se promener sous les arbres de son parc : c'était un de ses plus grands bonheurs, comme il l'a raconté dans plusieurs de ses sonnets. Du fond de cette retraite, où il se confina trois années, il écrivit un grand nombre de ces sonnets et *canzone* d'une si admirable pureté de style et qui eurent le mérite, dans l'enfance de l'idiome italien, de le fixer définitivement et de lui faire prendre rang parmi les langues européennes. L'immense épopée dantesque, la première œuvre de longue haleine qui eût été écrite en langue vulgaire, commençait déjà, il est vrai, à circuler en manuscrit, mais elle ne fut popularisée que par l'impression, en 1472, et les sonnets de Pétrarque, d'une langue plus claire et plus courante, répandirent dans le monde lettré, bien plus facilement que la *Divine comédie*, ce suave et harmonieux dialecte toscan, qui semble fait pour exprimer tous les enthousiasmes et tous les emportements de l'amour. Si admirables que soient les sonnets, disons toutefois qu'il y règne une grande monotonie et que bon nombre d'entre eux sont déparés par de froides allégories, des concetti bizarres, des pensers plus raffinés et plus ingénieux que vrais et profondément sentis. Quoi qu'en dise le poëte, sa passion lui laissait encore l'esprit suffisamment libre, puisqu'il jouait avec légèreté sur les mots et sur le nom même de sa bien-aimée.

Ces poésies en langue vulgaire n'étaient, du reste, que les moindres de ses travaux, quoiqu'il leur doive aujourd'hui presque toute sa gloire. Ce que, de son temps, on apprécia surtout dans Pétrarque, c'est l'érudit et le promoteur de la renaissance des lettres. Dès l'âge où il étudiait à Montpellier et à Bologne, il s'était pris du goût le plus vif pour Virgile, Cicéron, Tite-Live, connus alors des seuls savants; et, comme la rareté des livres était le plus grand obstacle à la diffusion des auteurs classiques, que bon nombre d'entre eux menaçaient de se perdre, il s'était mis avec une ferveur extraordinaire à la recherche des vieux manuscrits enfouis au fond des monastères; il les transcrivait de sa main, et, après s'être formé une bibliothèque fort précieuse pour l'époque, il répandit autant que possible ces trésors littéraires, engageant tous ses amis à l'imiter, à renoncer aux rêveries de l'astrologie judiciaire, de la cabale et aux raisonnements à perte de la scolastique pour se retremper aux sources vives de l'antiquité. Dans ses voyages, il fit des trouvailles heureuses : à Arezzo, il découvrit les *Institutions oratoires* de Quintilien; à Vérone, les *Lettres familières* de Cicéron; à Liége, deux plaidoyers du grand orateur. La bibliothèque Laurentiane, à Florence, possède les manuscrits des *Lettres familières* et des *Lettres à Atticus* copiées de sa main. Il avait même trouvé un recueil de lettres et d'épigrammes d'Auguste, qu'il croyait avoir sauvé de l'oubli, comme les autres, en le recopiant, et qui cependant s'est perdu depuis. Il forma en outre une belle collection de médailles et de documents de tous genres. La voie nouvelle qu'il ouvrait au savoir, il la parcourut lui-même et donna l'exemple. Il démontra la nécessité des sciences positives, donna à l'histoire, qui se confondait alors avec la légende, ses véritables fondements : l'étude de la chronologie et la recherche des anciens monuments, des inscriptions, des médailles. Il fit honte à ses contemporains de leur ignorance absolue des temps passés et des notions géographiques erronées qui traînaient dans les livres les plus sérieux. Il entreprit aussi de donner à la politique, basée uniquement sur la violence et le bon plaisir, des règles meilleures, tirées du respect du droit et de la justice. C'est l'objet d'un de ses traités latins, *De officio et virtutibus imperatoris*, dédié au prince de Parme, Azzo da Correggio. Il montra comment il fallait écrire l'histoire en composant une *Histoire romaine*, un *Epitome vitarum virorum illustrium*, quatre livres de *Choses mémorables* (*Rerum memorandarum libri IV*) et un poëme sur la seconde guerre punique, *Africa*. Il renouvela l'étude de la géographie dans un *Itinerarium syriacum*, opuscule d'une grande érudition et qui prouve quels matériaux il avait rassemblés pour l'intelligence des auteurs anciens. L'étude des Pères, et principalement de saint Augustin, lui inspira aussi une autre série de travaux, des commentaires érudits, des traités de morale où perce le goût de la vie religieuse. Mais ses *Eglogues latines*, qui, malgré leur titre anodin, sont de spirituelles satires dirigées contre les prélats voluptueux et les vices mondains de la cour papale, montrent assez qu'il savait séparer le dogme de ceux qui se disent chargés de l'interpréter. La plupart de ces travaux furent achevés dans sa retraite de Vaucluse.

Appelé à Rome (1341) par le sénat pour y recevoir la couronne lauréale, décernée au plus grand poëte de l'époque, Pétrarque se vit, à la suite de cette consécration solennelle de son génie, recherché par les plus grands princes italiens. Dans les diverses missions diplomatiques qui lui furent confiées se révéla le patriote, le fils de l'ami de Dante. Il mit tout en œuvre pour arriver à la pacification de l'Italie, déchirée de tous côtés par les guerres civiles. Les Romains le chargèrent d'aller, à la tête de dix-huit des premiers citoyens, exprimer au nouveau pape, Clément VI, le vœu qu'il revînt établir dans leur ville le siége pontifical. Pétrarque ne fut pas plus heureux avec Clément VI qu'avec Benoît XII; mais le pape le combla d'honneurs, lui donna le prieuré de Migliarino, près de Pise, le chargea d'une mission à Naples et lui offrit la place de secrétaire apostolique, que le poëte refusa (1345). Quelque temps après, Pétrarque applaudissait de toutes ses forces à la tentative de Rienzi, qui entreprenait de détruire à Rome la puissance des nobles, d'y rétablir la liberté et de reconstituer l'Italie une, avec Rome capitale. Quoique la réussite de ces projets dût entraîner la ruine de ses plus chers amis, les Colonna, il félicita le tribun de son audace, dans une de ses lettres les plus chaleureuses, *Epistola hortatoria de republica capessenda*, et il résolut de se rendre à Rome pour le seconder. A son arrivée en Italie, la cause de Rienzi était déjà perdue; le tribun l'avait ruinée par ses propres violences et les Colonna s'étaient fait massacrer par la populace en essayant de le renverser. Cette malheureuse issue d'un événement qu'il avait appelé de tous ses vœux lui causa une grande douleur. Son idéal politique est assez difficile à dégager; cependant il paraît avoir eu à peu près les mêmes vues que Dante a exposées dans son *Traité de la monarchie;* comme lui, il était devenu gibelin; comme lui, il voulait voir le monde gouverné par un empereur placé au sommet de la société, tandis que le pape aurait le gouvernement des âmes, et ces deux rois du monde, indépendants l'un de l'autre, égaux l'un à l'autre, seraient réunis dans l'enceinte doublement sacrée de la ville de saint Pierre et de la ville des Césars. Il eut à ce sujet une correspondance très-suivie avec l'empereur. Il l'appela en Italie; il voulait que le puissant souverain vînt rétablir l'ordre dans cette malheureuse contrée, déchirée par l'anarchie. Rien n'est plus touchant, plus patriotique que ces lettres de Pétrarque. Au moins, si l'empereur ne peut pas rester en Italie, que l'Italie ait un souverain national, dût ce roi être Robert de Naples. Pétrarque rêvait des chimères; mais en attendant il donnait à ses concitoyens les conseils les plus utiles et les plus pratiques. « Il prêchait, dit M. Mezières, ce qui manquait le plus à ses contemporains, le dévouement à la cause commune, l'oubli des haines, le sacrifice des passions particulières, la concorde entre les Etats, l'idée de la grande patrie italienne substituée à l'idée de la petite patrie locale. « Je suis Italien, » écrit-il au doge et au conseil de Gênes, qui viennent de remporter une victoire sur Venise, « il convient à un » Italien d'être touché des maux de l'Italie. » Et il les conjure de ne pas abuser de leur triomphe, d'accorder la paix aux Vénitiens, d'oublier leurs vieilles discordes. Enfin, il suppliait ses compatriotes d'éloigner de leur pays les étrangers. Les étrangers ont toujours été le fléau de l'Italie moderne; c'est contre eux que Pétrarque composait une de ses plus belles pièces. « Pour peu, s'écriait-il, » que vous montriez un seul signe de pitié, le » courage prendra les armes contre la fureur, » et le combat sera court, car l'antique valeur » n'est pas encore morte dans les cœurs ita- » liens. »

La ruine de ses patriotiques espérances l'avait plongé dans l'affliction; il reçut un autre coup mortel en apprenant, à Parme, la mort de Laure, événement qu'il consigna, en termes qui marquent sa profonde douleur, en marge d'un Virgile manuscrit actuellement déposé à la bibliothèque Ambrosienne de Milan; nous avons reproduit cette note dans la biographie de Laure. La mort de Laure lui inspira de nouveaux chefs-d'œuvre, ses *Triomphes*, et le disposa aux méditations les plus graves, il résolut de vivre désormais avec la régularité et l'austérité que lui imposait la possession des bénéfices et des dignités ecclésiastiques qu'il avait reçus plus à titre de poëte que de clerc; il rêvait de s'enfermer dans quelque monastère, mais Clément VI l'appela près de lui, et il profita de sa faveur pour adoucir la captivité de Rienzi et pour donner au pape d'excellents conseils sur les moyens de pacifier Rome, en y rétablissant à la fois l'ordre et la liberté. Padoue et Venise l'acceptèrent à diverses reprises comme arbitre de leurs différends : spectacle nouveau que cette puissance d'un simple littérateur, d'un poëte et d'un érudit, consulté et écouté sur les plus grandes affaires. En 1354, il négocia la paix entre la république de Gênes et celle de Venise, au nom de Jean Galéas; la même année, l'empereur Charles IV l'appela à Mantoue et s'entretint longuement avec lui; Pétrarque lui développa les vues qu'il lui avait déjà exposées après la chute de Rienzi, et d'après lesquelles l'empereur devait se constituer le médiateur de l'Italie; il l'accompagna à Milan, où Charles IV se fit sacrer, et fut encore, deux ans plus tard, député près de lui à Prague, par les Visconti.

Cependant les fatigues de l'âge, jointes à ses chagrins, lui faisaient désirer de se retirer des agitations du monde. Il s'établit d'abord dans une villa, près de Garigliano, puis dans le monastère de Saint-Simplicien, près de Milan; Galéas Visconti le tira encore une fois de sa retraite pour l'envoyer à Paris, près du roi Jean II, le complimenter sur sa délivrance. On doit à ce voyage la description que Pétrarque a donnée, dans une de ses *Lettres familières*, du déplorable état où se trouvait alors la France (1360). A son retour, il habita successivement Padoue et Venise, où il offrit sa riche bibliothèque à la

république. Ce fut le commencement de la célèbre bibliothèque de Saint-Marc, et il accepta en retour son logement dans un des palais de l'État; enfin, en 1370, il se fixa dans les monts Euganéens, à Arqua, près de Padoue, où il s'était fait bâtir une petite maison; de toutes les demeures de Pétrarque, à Vaucluse, à Milan, à Padoue, à Arezzo, à Parme, c'est la seule qui existe encore. Les dernières années de sa vie furent remplies par l'étude et les exercices religieux; les jeûnes et les veilles épuisèrent une santé déjà très-altérée; mais les maladies fréquentes qui vinrent accabler sa vieillesse ne purent interrompre ses travaux; à Arqua, il occupait encore cinq secrétaires, auxquels il dictait son active correspondance et des traités d'érudition, ou qu'il occupait à transcrire des manuscrits. Un matin, ils le trouvèrent mort dans sa bibliothèque.

Pétrarque avait eu d'une dame d'Avignon deux enfants naturels : un fils, nommé JEAN, dont les vices lui causèrent de cruels soucis et qui mourut quelques années avant lui, et une fille, TULLIA, qui épousa un gentilhomme milanais, Francesco da Brossano, l'exécuteur testamentaire du poëte.

Les œuvres de Pétrarque se divisent en deux parties, les œuvres italiennes et les œuvres latines. Les premières se composent des *Rime in vita e in morte de madonna Laure*, consistant en environ trois cents sonnets, cinquante canzones et six poëmes en *terze rime*, intitulé *Triomphes*, chants lugubres qui sont comme autant d'apothéoses de la femme aimée. La première édition des *Rime* est de 1470 (Venise, gr. in-4°); il en a été fait depuis des éditions innombrables. Parmi les traductions françaises, nous citerons la plus ancienne, celle de Vasquin Filhieul, de Carpentras, qui reproduit l'original vers par vers et avec une grande fidélité; la vieille langue du traducteur a par moments presque toute la grâce du toscan (Avignon, 1555, in-8°), et les *Triomphes de Pétrarque*, trad. du baron d'Opède (Paris, 1538, in-8°). Les œuvres latines sont : l'*Africa*, poëme, trois livres d'*Épîtres* et douze *Églogues*, et une suite de traités philosophiques, politiques ou religieux : *De remediis utriusque fortunæ libri II; De vita solitaria libri II; De otio religiosorum libri II; Apologia contra Galium; De officio et virtutibus imperatoris; Rerum memorandarum libri IV; De vera sapientia; De contemptu mundi; Vitarum virorum illustrium epitome; De vita beata; De avaritia vitanda*. Ces traités se trouvent dans la grande édition des *Œuvres* de Pétrarque (Bâle, 1581, 2 vol. in-fol.), qui contient en outre l'*Itinerarium syriacum*, une traduction latine de la *Grisélidis*, de Boccace, sous le titre de : *De obedientia ac fide uxoria*, et une volumineuse correspondance : *Epistolæ familiares; variæ; ad veteres illustres; seniles; sine titulo*. On ne connaît de traduction française que celle du traité *De remediis utriusque fortunæ*, traduit sous ce titre : *le Sage resolu contre la fortune*, par Nicolas Oresme (Paris, 1534) et par Grenaille (Rouen, 1663, 2 vol. in-12); il existe des autres traités des traductions italiennes.

« Pétrarque, dit M. Villemain, est le plus indigène des poëtes de sa nation; rien n'a vieilli dans son langage; ses vers ont tellement saisi l'imagination, que la langue a été fixée par l'admiration pour le poëte. Il y a dans les idiomes humains un point de vérité et de perfection que le génie peut deviner et hâter. Par la vivacité de l'émotion, par le soin curieux de l'harmonie, Pétrarque a trouvé l'expression nécessaire du sentiment, l'expression qui ne peut périr que lorsque la langue se détruira tout entière. Après cela, Pétrarque était-il grand poëte dans toute l'étendue de l'expression? Son imagination embrassait-elle fortement autre chose que ce qui faisait sa passion? Je ne le crois pas. A cela même tient sa supériorité dans le genre où il a renfermé sa gloire. Ce n'est pas que la force lui manque. Décrire une promenade, un accident de fête, célébrer la fontaine de Vaucluse, tout cela n'exige que grâce et douceur. Mais son âme est capable quelquefois aussi de sérieux et d'énergie. Parmi tant de sonnets tendres et délicats, il en est où les plus hautes vérités morales sont rendues avec l'accent d'une forte poésie. C'est toujours le même caractère de perfection dans le style et d'élégance dans la brièveté; mais c'est un langage austère et sublime sur la mort, sur le génie, sur la divinité. De ces fêtes pontificales d'Avignon et de ces douces retraites qui n'entretenaient sa pensée que de la présence ou du souvenir de Laure, il sort pour flétrir les vices de l'Église, pour féliciter de généreux défenseurs des droits de l'Italie, pour réveiller le courage dans les cœurs italiens, pour exciter les rois à la croisade... Ainsi ce poëte de la tendresse a été, en même temps, le premier lyrique de l'Europe moderne; le premier, il a trouvé des sons qui, pour les contemporains, avaient toute la force du plus généreux patriotisme; et lorsque tant de siècles ont passé, cette poésie est tellement naturelle aux Italiens, a garde tant de sympathie avec leurs âmes, que la conquête et le pouvoir étranger craignent encore de l'entendre et ne la laissent pas réciter impunément. C'est une réponse au reproche vulgaire de fadeur et de mollesse. »

Le centenaire de Pétrarque a été fêté avec une grande solennité, le 20 juillet 1874, à Padoue, Avignon et Arqua. Les fêtes d'Avignon

XII.

ont eu surtout du retentissement; des concours poétiques, en langue française et en langue provençale, avaient été ouverts quelques mois auparavant, et des fleurs d'or et d'argent, des couronnes, des rameaux, des médailles, des coupes, des prix de toutes sortes ont été décernés d'une main libérale à un grand nombre de lauréats. Un buste de Pétrarque a été inauguré à la fontaine de Vaucluse.

Pétrarque et Laure, roman de Mme de Genlis (1819). Il y a des sujets que l'on déflore en voulant les orner, parce que leur simplicité fait tout leur charme. C'est ce qui est arrivé à l'auteur de *Pétrarque et Laure*. Un amour de vingt ans, et qui dure vingt-six années encore après la mort de celle qui l'a inspiré, un amour sans espérance, même quand l'héroïne vivait, puisqu'elle était mariée et vertueuse, l'amour d'un abbé, d'un érudit, un amour que son platonisme même a préservé de tout obstacle, un amour qui ne produit que des vers parfaits en vérité, mais disons-le, dussent les âmes sensibles crier à l'anathème, un amour de tête plutôt que de cœur, voilà tout ce que l'histoire de ses héros offrait à Mme de Genlis. Voilà le fond que, sans en comprendre le caractère particulier et original, elle s'est chargée d'étendre, de féconder, de dénaturer, croyant l'embellir, pour en faire une sorte de roman dont le seul mérite est celui du style toujours pur, correct, élégant et naturel. Faire naviguer Pétrarque et Laure sur le fleuve du Tendre est un contresens historique complet.

Pétrarque. *Étude d'après de nouveaux documents*, par M. Alfred Mézières (1867, in-8°). L'auteur, dans une introduction, donne une idée complète de son intéressant travail. « Cette étude, dit-il, sera principalement une étude psychologique. Quoique je n'aie négligé aucun événement de la vie de Pétrarque et que j'aie cherché à éclaircir toutes les parties qui en restaient encore obscures ou mal connues, je ne prétends point refaire ici en détail une biographie minutieuse. Ce que j'ai surtout essayé de démêler dans cette grande existence, ce sont les ressorts de la vie intérieure, les pensées favorites, les mobiles des actions, les sentiments ou les passions qui les inspirent. Les incidents biographiques s'expliquent souvent par des causes supérieures, qui se cachent au plus profond de l'âme humaine et qu'il faut savoir découvrir si l'on veut retrouver; sous la diversité apparente des faits, l'unité réelle d'un caractère. L'histoire d'un homme de génie s'écrit avec ses œuvres encore plus qu'avec ses actes, quand il a laissé, comme Pétrarque, des volumes de confidences, qu'il s'est lui-même regardé vivre et qu'il a scrupuleusement observé les plus secrètes agitations de sa pensée. » M. Mézières a étudié Pétrarque surtout dans les manuscrits magnifiques que possède la Bibliothèque nationale et dans la collection unique au monde des huit cents ouvrages relatifs à Pétrarque, éditions, commentaires, manuscrits, que le professeur Marsand, de Padoue, avait recueillis à grands frais et avec passion, et qui se trouvait à la bibliothèque du Louvre avant l'incendie de ce précieux dépôt. Le livre de M. Mézières est à la fois une étude psychologique des plus intéressantes sur un grand homme et une étude historique sur l'époque de Pétrarque, sur cette société si curieuse du moyen âge où le temporel et le spirituel, l'Église et l'État, sont si intimement mêlés et où s'élabore cependant peu à peu la grande crise moderne, la Révolution.

Pétrarque ou **Laure et Pétrarque**, pastorale lyrique en un acte, paroles de Moline, musique de Candeille; représentée à l'Opéra le 2 juillet 1780. Les caractères de Pétrarque et de Laure sont entièrement travestis dans cet ouvrage, qui n'eut d'ailleurs aucun succès.

Pétrarque, grand opéra en cinq actes, de M. Hippolyte Duprat (théâtre de Marseille, avril 1873). Cette œuvre distinguée, due à un chirurgien de marine, devait être jouée au Théâtre-Lyrique, et les répétitions étaient commencées, lorsque survinrent la guerre franco-allemande et la Commune. La partition de M. Duprat fut brûlée dans l'incendie de ce théâtre; sans se décourager, l'auteur la refit en entier, et *Pétrarque* fut représenté à Marseille avec un grand succès. Le Grand-Opéra de Lyon a repris cet opéra en 1874 et l'a encadré dans une mise en scène magnifique.

Pétrarque. Iconogr. Pétrarque connut et tint en grande estime Giotto et Simone Memmi de Sienne; c'est lui-même qui nous l'apprend dans une de ses lettres dont Vasari a publié un extrait. Par une clause de son testament, il légua à Francesco da Carrara, seigneur de Padoue, une *Madone* de Giotto à laquelle il attachait le plus grand prix. Il est probable que le portrait du grand poëte fut exécuté soit par Giotto, soit par Memmi, et peut-être par tous deux; mais les anciens portraits de Pétrarque qui nous sont parvenus ne sauraient être attribués ni à l'un ni à l'autre de ces artistes. Parmi ces portraits, il nous suffira de citer ceux que l'on conserve à la bibliothèque de l'Université de Padoue, dans la galerie B[illegible], à Rome, au musée des Offices, à Florence, etc. Un petit portrait attribué à Posso Posso figurait dans l'ancienne galerie Giustiniani; un autre, attribué à Rodolfo Ghirlandajo et qui aurait été exécuté d'après une ancienne miniature, appartient au musée de Montpellier; un autre, peint par Naldini, est au palais Corsini, à Florence. Des portraits de Pétrarque ont été gravés par Luca Bertelli, Giovanni Lapi (d'après Ermini), R. Morghen (d'après S. Tofanelli), etc.

Vasari rapporte que Pétrarque, s'étant rencontré à Avignon avec Simone Memmi, voulut avoir de la main de ce peintre le portrait de sa bien-aimée; l'artiste se rendit à son désir et fit de la belle et vertueuse Laure de Noves un portrait dont le poëte a parlé avec enthousiasme dans deux de ses sonnets. Un peintre de notre temps, Andrea Appiani, a représenté *Pétrarque à Avignon*, montrant à Simone Memmi Laure sortant de l'église et lui demandant son portrait; ce tableau a figuré à l'Exposition universelle de 1855. M. Ch. Lefebvre a exposé au Salon de 1835 *Pétrarque voyant Laure pour la première fois dans l'église de Sainte-Claire à Avignon*. Le même sujet a été peint par M. A. Lesrel (Salon de 1870). M. Walters a représenté *Pétrarque rencontrant Laure à la fontaine de Vaucluse* (gravé en manière noire par Manigaud); M. A. Böcklin, *Pétrarque dans la solitude* (Salon de 1868); Fradelle, *Pétrarque avouant sa passion à Laure* (gravé par Th. Lupton, 1833). M. Henri de Triqueti a exposé au Salon de 1838 un bas-relief en pierre, *Pétrarque lisant ses poésies à Laure au bord de la fontaine de Vaucluse*. Un bas-relief de marbre en l'honneur de Laure et de Pétrarque a été exécuté par M. Fr. Consonove (d'Aix) et a été exposé au Salon de 1872. Les statuettes en marbre de Laure et de Pétrarque, sculptées par J. Dupré, ont figuré à la vente de la célèbre galerie de San-Donato (1870). En 1874, à l'occasion du cinquième centenaire de l'illustre poëte, sa statue a été érigée à Padoue.

Pétrarque (TRIOMPHE DE), tableau de M. Louis Boulanger (Salon de 1836). L'artiste a choisi le moment où le cortége revient du Capitole. Le poëte paraît simple, modeste, recueilli et même triste, à ce point qu'on a reproché à sa figure de ne pas exprimer assez l'exaltation et l'enivrement de la gloire; mais on a oublié cette circonstance touchante du triomphe de Pétrarque, c'est qu'au moment le plus beau de sa vie, le souvenir de celle qu'il avait tant aimée et tant chantée lui revint plus vif et plus amer, et la joie du triomphe ne put empêcher son âme de ployer sous une irrésistible mélancolie, malgré l'éclat de cette apothéose populaire. Le souvenir de Laure s'empara tellement de sa pensée qu'il composa ce même jour, pendant la marche du cortége, une de ses plus belles canzones, la *Vision*. On peut supposer que l'artiste a représenté Pétrarque au moment où il compose la *Vision*. La *Rêverie*, assise aux pieds du poëte, est délicieuse pour la vérité et la naïveté de l'attitude et de l'expression. Les Muses qui entourent le char sont exécutées avec une remarquable variété de poses et de figures. Ce groupe principal est la partie la plus irréprochable de cette grande toile; l'ensemble de la composition manque un peu de mouvement, d'air et de chaleur : on n'y voit pas assez d'enthousiasme populaire. Malgré cette critique, le *Triomphe de Pétrarque* est le meilleur ouvrage de M. Louis Boulanger; il se distingue surtout par la pureté et l'élégance du dessin, la vivacité et l'harmonie du coloris, le modelé plein de finesse des têtes et la noblesse des attitudes.

PÉTRARQUISER v. n. ou intr. (pé-trar-ki-zé). S'adonner à l'amour platonique, à un amour semblable à celui de Pétrarque pour Laure.

— Littér. Imiter, affecter le genre de Pétrarque : *Au XVIe siècle, en France, [illegible] Italie au XVe, c'était Pét[illegible] tait absolument sur [illegible]*, ou PÉTRARQUISAIT *comme on pindarisait*. (Ste-Beuve.)

PÉTRARQUISME s. m. (pé-trar-ki-sme — rad. *pétrarquiser*). Littér. Imitation de la manière de Pétrarque.

PÉTRARQUISTE adj. (pé-trar-ki-ste — rad. *pétrarquiser*). Littér. Qui appartient au genre de Pétrarque : *[illegible]* et PÉTRARQUISTES. (Montaigue.)

— Substantiv. Imitateur du genre de Pétrarque.

PETRAS s. m. (pe-tra. — [illegible]). [illegible] PETRAS, [illegible] PETRAS.

PETRAT s. m. (pe-tra — du lat. *petra*, [illegible]). [illegible]

PETREAU s. m. (pe-trô). Arboric. Sauvageon qui pousse au pied d'un arbre : *Les pruniers repoussent beaucoup de* PETREAUX. (La Quintinie.)

PÉTREAUL s. m. (pé-trol — du lat. *petra*, pierre). Anc. art milit. Machine qui lançait des pierres.

PÉTRÉ, ÉE adj. (pé-tré — [illegible], provenu du grec *petraios*, couvert de pierres, de rochers, de *petros*, latin *petra*, pierre). Géogr. Qui est couvert de pierres, de rochers : *L'Arabie* PÉTRÉE.

— Pierreux : *La substance [illegible] singes est plus moelleuse et plus tendre; celle du bézoard occidental est [illegible] che et, pour ainsi dire, plus* PÉTRÉE. (Buffon.) Vieux mot.

— Anat. Qui a la dureté de la pierre : *Os pétré* ou *Apophyse pétrée*, Apophyse pyramidale, connue aussi sous le nom de *rocher*, et qui est située sur la face cérébrale de l'os temporal. *Sinus pétré*, Nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère.

— Entom. Qui se trouve sous les pierres.

— Bot. Qui croît sur les pierres, sur les cailloux ou dans les terrains pierreux.

— s. f. Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi PETRÆA s. m.

— **Encycl.** Les pétrées sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles simples, opposées, entières, à fleurs groupées en longs épis axillaires et terminaux, et [illegible] de bractées; le fruit est une capsule à deux [illegible] persistant. La *pétrée* grimpante a une tige rude, cylindrique, qui atteint jusqu'à 10 mètres [illegible] l'intérieur. Cette plante croît aux Antilles; on la cultive fréquemment dans nos serres chaudes, dont elle fait un des plus beaux ornements, quand ses longs épis sont en pleine floraison; on la met en pleine terre, le long des montants. On peut citer aussi la *pétrée* en arbre, à feuilles luisantes, à fleurs mêlées de violet et de pourpre, et la *pétrée* rugueuse, dont les fleurs sont d'un beau violet.

PETREIA, un des personnages grotesques qui figuraient dans certaines processions religieuses et dans certains spectacles chez les Romains. Petreia, suivant Festus, représentait une vieille femme ivre et ouvrait ordinairement la marche, ou plutôt était promenée tout autour de la pompe solennelle, *circumferebatur*. Elle était accompagnée d'un autre type féminin, Citeria : celle-ci était, suivant Suétone, une commère à la langue alerte, *effigies quædam arguta et loquax ridicul[illegible]*, qui [illegible] teurs des interpellations joyeuses et des sarcasmes.

Pétréide (LA), poëme de Thomas (1760). La mort empêcha l'auteur de terminer cet ouvrage, dont il avait [illegible] position. Les premiers [illegible] l'histoire des voyages [illegible] États. Le premier [illegible] Angleterre, et les trois suivants racontent sa [illegible] ceux ou Louis XIV, vieux. [illegible] uerne. Là, dans un tableau [illegible]

[illegible] tes secours;
[illegible] plus grand je veux l'être:
[illegible] sans mon guide et mon
[maître.
[illegible] et régner.
L'art de vaincre n'est rien sans l'art de gouverner!

[illegible] et s'inclinait devant le modeste Fénelon aussi humblement que devant les popes de l'Eglise russe. Mais de beaux vers et des caractères bien tracés ne suffisent pas pour faire un bon poëme épique; la *Petréide* manque de mouvement [illegible] plutôt à un [illegible] assez heureusement ébauché.

PETREIUS (Marcus), général romain, mort en 46 av. J.-C. Pendant la maladie du consul Antonius, collègue de Cicéron, il marcha contre [illegible] la terrible [illegible] (63 av. J.-C.). Plus [illegible] parti de Pompée et du sénat contre César, combattit en Espagne, à [illegible] et, après la ruine du parti républicain, il se donna la mort.

PETREIUS [illegible] du XVIe siècle. On a de lui un ouvrage ayant pour titre [illegible] *grationes* (Leipzig, 1695, in-8°). Dans cet ouvrage, Petreius s'efforce de prouver que l'histoire de son pays remonte à l'arche de Noé et prétend appuyer cette fantaisie singulière sur des monuments trouvés dans Gothland.

PETREIUS (Théodore PEETERS, en latin), [illegible] Kempen (Over-Yssel) [illegible] en 1640. Il entra dans [illegible] en 1587, remplit diverses charges et composa plusieurs ouvrages, parmi [illegible] *Confessio gregoriana* (Cologne, 1596, in-12); *Bibliotheca cartusiana* (Cologne, 1509); *Chronologia, tam romano-* [illegible] *historica* (Cologne, 1626); *Catalogus hæreticorum* (Cologne, 1629, in-4°), etc.

PETREIUS (PIERRE) DE ERLESUNDA, voyageur [illegible] mort vers 1626. Pendant un voyage qu'il fit en Russie, il [illegible] revint en [illegible] au czar, au nom de Charles IX, des secours [illegible] troisième fois en Moscovie (1611) avec la mission [illegible] Petreius a donné la relation de ses voyages dans un ouvrage intitulé : *Regni Muschowitici sciographia* (Stockholm, 1615, in-fol.) et traduit par [illegible]

PÉTREL s. m. (pé-trèl. — Le *pétrel*, qui se nomme en allemand *petersvogel*, oiseau de Pierre, [illegible] de la faculté qu'il a de se soutenir sur les ondes soulevées et d'y marcher en frappant de ses pieds la surface de l'eau, par comparaison avec saint Pierre marchant sur les eaux). Ornith. Genre d'oiseaux [illegible] de la famille des longipennes ou grands voiliers, devenu aujourd'hui le type de la famille des procellaridées, et comprenant un grand nombre d'espèces [illegible] régions du globe. [illegible] (Maury.) [illegible] *mais ne se marient pas; ils nourrissent leurs petits avec* [illegible] *qu'ils lui dégorgent* [illegible] *La légende du* PÉTREL *marchant sur les eaux, autour du vaisseau qu'il semble mener à la perdition, est originairement hollandaise.* (Michelet.)

— **Encycl.** Les *pétrels* sont caractérisés par un bec robuste, dur, très-crochu, arrondi en dessus, déprimé et élargi à la base, brusquement [illegible] anglé en dessous; les narines réunies en un seul tube, couché sur la mandibule supérieure et ayant une ou deux ouvertures; des ailes très-allongées, les deux premières rémiges dépassant les autres; la queue, à douze ou seize rectrices; les pieds plus ou moins longs; les [illegible] postérieur nul, ou réduit à un ongle implanté dans le talon. Ce groupe a été divisé en trois sections, que plusieurs auteurs élèvent au [illegible] *pétrels* proprement dits ou procellaires, les puffins et les thalassidromes; quelques-uns y ajoutent encore deux autres coupes : les prions [illegible] Nous ne parlerons ici que [illegible]

Les *pétrels* proprement dits ou procellaires sont caractérisés, outre les traits généraux indiqués ci-dessus, par leur mandibule inférieure [illegible] Ce sont, de tous les oiseaux pélagiens, ceux qui s'éloignent le plus des côtes; c'est donc un préjugé injustifiable de croire que leur apparition [illegible] mers, mais surtout dans les mers polaires, [illegible] aisé, gracieux même, s'effectue toujours en [illegible] rochers, ou même sur les vergues des navires; quelquefois cependant ils se contentent de suivre le sillage, pour se mettre à l'abri du vent. On les voit souvent marcher en quelque sorte sur les eaux, en s'aidant de leurs ailes pour se soutenir; de là, dit-on, leur nom de *pétrel* (littéralement *petit Pierre*), par allusion à l'apôtre de ce nom, qui, d'après l'Evangile, marcha sur les eaux. Ils se nourrissent d'animaux marins, vivants ou morts, dont ils s'emparent en rasant la surface de la mer, ou même en plongeant. Ils nichent dans les crevasses des rochers les plus escarpés; leur nid est formé de plantes marines; ils y déposent, dit-on, un seul œuf. Mais il est très-difficile d'en approcher et surtout de s'en emparer; car, dès qu'ils se voient surpris, ils lancent par leurs narines à la face des agresseurs un liquide huileux qui peut devenir nuisible s'il pénètre dans les yeux.

Le *pétrel* géant ou grand *pétrel*, appelé aussi *briseur d'os*, est de la taille d'un albatros, avec lequel on le confond souvent de loin; sa couleur générale est d'un blanc plus ou moins pur; il a la tête noirâtre, des taches brunes sur le dos, les pieds gris jaunâtre, avec la membrane noire. Cet oiseau habite les mers du sud; il s'approche quelquefois des côtes, poursuit et attaque les cormorans, pour leur ravir la proie que ceux-ci viennent de pêcher. D'après quelques auteurs, on l'aurait vu sur les côtes d'Europe; mais il est probable qu'on l'a confondu avec une autre espèce. D'autres assurent que les matelots mangent quelquefois sa chair et la trouvent assez bonne.

Le *pétrel* damier, vulgairement *pigeon de mer*, est de la taille d'un gros pigeon; son plumage, marqué de taches symétriques blanches et noires, lui a valu son nom; il habite également les mers du sud, est, dit-on, monogame, vole en troupes et se repose souvent dans le sillage des navires, où on le prend à la ligne. Le *pétrel fulmar* a le volume d'un gros canard; il habite surtout les mers du nord de l'Europe; il paraît néanmoins qu'on l'a capturé aussi aux îles Malouines. Nous citerons encore le *pétrel hasite*, des mers de l'Inde; le *pétrel* de la désolation, des mêmes mers; le *pétrel* colombe, des environs du Cap de Bonne-Espérance; le *pétrel* à bec court, etc.

PETRELLA-SALTO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district de Cittaducale, mandement de Fiammignano; 4,035 hab.

PETRELLA-TIFERNINA, bourg du royaume d'Italie, province de Molise, district de Campo-Basso, mandement de Montagano; 2,711 hab.

PETRELLA (Enrico), compositeur italien, né à Palerme en 1813. Il fit ses études musicales au Conservatoire de Naples et n'avait que dix-sept ans lorsqu'il fit représenter un petit opéra intitulé : *Il Diavolo color di rosa.* Depuis cette époque, M. Petrella a fait représenter sur les principales scènes de l'Italie, particulièrement à Naples et à Milan, un grand nombre de grands opéras et d'opéras-bouffes, presque tous accueillis par le public avec une grande faveur et qui lui ont acquis dans la péninsule une grande popularité. Parmi les meilleurs ouvrages de ce compositeur facile, nous citerons : *Elena di Tolosa*, *Marco Visconti* et l'opéra-bouffe intitulé *le Precauzioni;* mentionnons aussi : *Pulcinella marito e non marito* (1829); *I Pirati* (1838); *le Miniere di Freisberg* (1843); *Galeotto Manfredi* (1843); *Jone* (1848), etc.

PÉTREMAND (Jean), jurisconsulte français, né à Dôle en 1580, mort en 1621. Il fut avocat, puis conseiller au parlement de sa ville natale (1611). On lui doit un *Recueil des ordonnances et edictz de la Franche-Comté de Bourgogne* (Dôle, 1619, in-fol.), lequel a été continué par le président Jobelot jusqu'en 1664, puis par le conseiller Droz. Cet ouvrage, intéressant pour l'histoire des anciens usages de cette province, était jadis fort recherché.

PETREQUIN (Joseph-Pierre-Eléonor), chirurgien français, né à Villeurbanne, près de Lyon, en 1809. Il se fit recevoir docteur en 1835 et fut attaché, en 1844, à l'Hôtel-Dieu de Lyon où, pendant plusieurs années, il a rempli les fonctions de chirurgien en chef. L'Académie de médecine le compte au nombre de ses membres correspondants. On lui doit : *Traité d'anatomie médico-chirurgicale et topographique* (1842, in-8°); *Mélanges de chirurgie* (1845, in-8°); *Clinique chirurgicale* (1851, in-8°); *De la suppuration bleue* (1852, in-8°); *De la taille et de la lithotritie* (1852, in-8°); *Traité pratique des eaux minérales de la France et de l'étranger* (Paris, 1859, in-8°), avec A. Socquet; *Mélanges d'histoire, de littérature et de critique médicale* (1864, in-8°).

PETRETO-BICCHISANO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. N. de Sartène; pop. aggl., 1,004 hab. — pop. tot., 1,025 hab.

PETRETTINI (Spiridione), humaniste italien, né à Corfou en 1777, mort à Venise en 1833. Il se réfugia à Venise pendant l'occupation de Corfou par les Français (1798) et se fixa dans cette ville. Parmi ses meilleurs travaux, on cite deux bonnes traductions, l'une de l'*Histoire romaine* de V. Paterculus (Venise, 1813), l'autre des *Œuvres choisies* de l'empereur Julien (Milan, 1822).

PÉTREUX, EUSE adj. (pé-treu, eu-ze — du lat. *petrosus*, pierreux; de *petra*, pierre). Anat. Se dit de deux branches collatérales du nerf facial : *Les nerfs* PÉTREUX. ‖ *Os pétreux*, Rocher. ‖ *Sinus pétreux*, Sinus veineux de la dure-mère, au nombre de quatre.

— s. m. Nerf pétreux : *Le grand* PÉTREUX *superficiel.*

— **Encycl.** Le grand nerf *pétreux* superficiel prend naissance au sommet du ganglion géniculé, traverse l'hiatus de Fallope, glisse dans la plus interne des deux petites gouttières creusées sur la face antérieure du rocher, au-dessous du ganglion de Gasser, et reçoit dans cette gouttière le petit *pétreux* profond interne du glosso-pharyngien. Il chemine ensuite dans la partie cartilagineuse du trou déchiré antérieur et se réunit à un rameau du grand sympathique venu du plexus carotidien, pour former avec lui le nerf vidien. Ce nerf va se terminer dans le ganglion sphéno-palatin. Selon le professeur Longet, après avoir traversé ce ganglion, le grand *pétreux* superficiel se porte aux muscles péristaphylin interne et palato-staphylin, sous le nom de nerf palatin postérieur.

Le petit nerf *pétreux* superficiel part de l'angle antérieur du ganglion géniculé, sort aussi par l'hiatus de Fallope, se place dans la plus externe des deux gouttières creusées sur la face antérieure du rocher, au-dessous du ganglion de Gasser, et reçoit dans cette gouttière le petit *pétreux* profond externe du glosso-pharyngien. Il passe ensuite dans un petit trou spécial, à côté du trou ovale, et se jette dans le ganglion optique. Ces filets, après avoir traversé le ganglion, se portent au muscle interne du marteau et au péristaphylin externe.

PETREY (Louis), sieur DE CHAMPVANS, magistrat franc-comtois, né à Vesoul en 1580, mort à Dôle en 1638. Il remplissait avec autant de talent que de fermeté les fonctions de conseiller au parlement de Dôle, lorsqu'il fut nommé, en 1536, un des commissaires chargés de s'opposer à l'entrée des Français dans le comté de Bourgogne. Petrey mit aussitôt Gray en état de défense, enleva sur les bords de la Saône plusieurs châteaux aux Français, rejoignit l'armée que le duc de Lorraine envoyait au secours de la Franche-Comté, et, après l'éloignement des troupes françaises, il prit toutes les mesures nécessaires pour alléger les maux de l'invasion, ouvrit des greniers, distribua une partie de ce qu'il possédait, ne se vit pas moins accusé d'avoir ménagé les Français et mourut du chagrin que lui causa l'ingratitude de ses concitoyens. On a de lui une *Lettre contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne au comté de Bourgogne pendant et après le siége de Dôle* (1637, in-4°), dans laquelle il se justifie des accusations portées contre lui.

PÉTRI, IE (pé-tri, î) part. passé du v. Pétrir. Détrempé et mêlé, mis en pâte : *Farine* PÉTRIE *avec soin. Argile* PÉTRIE *avec les mains.* ‖ Mélangé dans la pâte : *Les dépôts lacustres sont principalement composés de calcaires* PÉTRIS *de cyprès.* (L. Figuier.)

— Fig. Formé, façonné : *Tous les pouvoirs de la société ont été* PÉTRIS *et repétris par nos mains.* (Chateaub.)

Tu fus, je crois, *pétri* par les mains de l'Amour.
REGNARD.

Non, non, je ne suis pas d'une vile matière,
Je ne suis point *pétri* d'une fange grossière.
A. BARBIER.

. . . La nature a mis dans chaque créature
Quelques grains d'une masse où puisent les esprits;
J'entends les esprits corps et *pétris* de matière.
LA FONTAINE.

‖ Tout rempli et comme entièrement formé : *Un cœur* PÉTRI *de bonté. Un enfant* PÉTRI *d'esprit. Un teint* PÉTRI *de lis et de roses. Il est de ces âmes* PÉTRIES *de fange et de boue qui ne sont éprises que du gain et de l'intérêt.* (La Bruy.) *Nous sommes tous* PÉTRIS *de faiblesses et d'erreurs; pardonnons-nous réciproquement nos sottises.* (Volt.) *Le cœur humain est partout le même, c'est-à-dire* PÉTRI *d'or et de boue.* (Boitard.)

Quelque *pétri* que l'on soit de malice,
On veut paraître ami de la justice.
J.-B. ROUSSEAU.

Je ne me donne pas pour un parfait mortel,
Mais pour un bon papa d'indulgence *pétri.*
E. AUGIER.

‖ Complétement enfoncé, absorbé : *Corbinne est tout* PÉTRI *dans le mystique.* (Mme de Sév.)

— *Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes.* Se croire d'une nature supérieure à celle des autres.

PETRI (Olaüs-Phase), théologien suédois, né à Œrebro en 1497, mort à Stockholm en 1552. Il était fils d'un forgeron qui l'envoya compléter ses études à Wittemberg. Là, il adopta les doctrines de Luther et, de retour dans sa patrie (1519), s'attacha avec son frère Laurent à propager les nouvelles opinions religieuses. Devenu recteur de l'école de Strengnaes (1523), il convertit à ses idées l'archidiacre Laurent Andræ, qui amena Gustave Wasa à adopter le protestantisme, se maria publiquement en 1525, prit une part brillante aux débats de la diète de Vesteraes (1527) et acquit le plus grand crédit auprès du roi, qui le nomma son chancelier et, en 1539, premier pasteur à Stockholm. Accusé de n'avoir point révélé un complot contre la vie du roi, Petri fut condamné à la peine capitale; mais il obtint sa grâce au moyen d'une forte somme et fut réintégré dans ses fonctions pastorales. Petri avait une grande instruction, une éloquence entraînante, une indomptable activité. D'un caractère hardi, emporté, fougueux, il attaquait ses adversaires avec une grande véhémence et ne reculait point devant les injures. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Brief enseignement sur le mariage* (Stockholm, 1524, in-4°); *Réponse sur les douze questions sur lesquelles la doctrine évangélique diffère de l'Eglise romaine* (Stockholm, 1527); *Des devoirs des ecclésiastiques et des laïques* (Stockholm, 1528); *Des inconvénients de la vie monastique* (Stockholm, 1528, in-4°); *Postille (Glose) sur tous les Evangiles* (Stockholm, 1530); *Introduction à l'Ecriture sainte* (Stockholm, 1528); des *Sermons*, etc. Il a laissé des *Mémoires* manuscrits sur l'histoire de son pays.

PETRI (Laurent), premier archevêque protestant d'Upsal, frère du précédent, né à Œrebro en 1499, mort en 1573. Il fit ses études à Wittemberg, sous les yeux de Luther, et fut ensuite un des principaux théologiens et prédicateurs dont se servit Gustave Wasa pour établir la Réforme en Suède. Il devint successivement professeur de théologie, recteur à l'université d'Upsal et archevêque de cette ville (1531), fut chargé, en 1534, d'une mission diplomatique en Russie et eut, en présence du czar, une controverse publique sur la religion avec le patriarche de l'Eglise russe. Petri s'attacha à organiser l'Eglise luthérienne en Suède, se signala par sa bienfaisance et se montra aussi modéré, aussi conciliant que son frère était emporté et exclusif. Il fut chargé de faire une traduction suédoise de la Bible, laquelle est connue sous le nom de *Bible de Gustave* (1541), et composa divers ouvrages de théologie, notamment : *Veræ ac justæ rationes quare regnum Sueciæ, Christierno captivo, Daniæ olim regi, ac ejus heredibus nihil debeat* (Stockholm, 1547, in-4°); *Postille sur les évangiles* (Stockholm, 1555); *Discipline de l'Eglise suédoise* (Stockholm, 1571, in-4°); *Sermons sur la passion* (Stockholm, 1573), etc.

PETRI (Sjurd PEETERS, en latin **Suffridus**), érudit et historien hollandais, né près de Dokkum (Frise) en 1527, mort à Cologne en 1597. Après avoir acquis à Louvain une connaissance approfondie de la langue grecque, il tint pendant quelque temps une école à Leeuwarden, qu'il quitta pour aller professer le latin et le grec à l'université d'Erfurt (1557). En 1562, il devint secrétaire du cardinal de Granvelle, puis professa le droit à Louvain et à Cologne (1577). Etant entré dans les ordres en 1585, il professa le droit canon à Louvain, se rendit ensuite à Cologne (1587), devint principal du collége des juristes, chanoine de l'église des Douze-Apôtres et reçut le titre d'historiographe des états de Frise. C'était un homme fort instruit, mais qui manquait d'esprit critique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Orationes IV de multiplici utilitate linguæ grecæ* (Bâle, 1566, in-12); *De Frisiorum antiquitate et origine libri III* (Cologne, 1590, in-12); *De scriptoribus Frisiæ decades XVI et semis* (Cologne, 1593, in-12); *Historia veterum episcoporum Ultrajectinæ sedis et comitum Hollandiæ* (Francker, 1612); *Gesta pontificum Leodiensium*, dans les *Gesta* de Chapeauville (1616), etc. Il a laissé, en outre, une soixantaine d'ouvrages restés manuscrits.

PETRI (Barthélemi PEETERS, en latin), théologien belge, né à Op-Linter, près de Tirlemont, vers 1547, mort à Douai en 1630. Il professa la philosophie à Louvain, la théologie à Douai (1580), où il fut pourvu d'un canonicat, et légua ses biens aux dominicains. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres un *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (Douai, 1622, in-4°); des *Præceptiones logicæ* (Douai, 1625) et des éditions de la *Somme* de saint Thomas (1614), des *Epîtres* de saint Paul et de saint Jean (1614-1616, 2 vol.), etc.

PETRI (Jean-Samuel), musicien allemand, né à Sorau (Brandebourg) en 1738, mort à Baudissin en 1808. Il professa la musique à Halle, puis devint chantre à Lauban et à Baudissin (1772). On lui doit un excellent traité de musique instrumentale, intitulé *Introduction à la musique pratique* (Lauban, 1767, in-8°).

PETRI (Bernard), agronome allemand, né à Deux-Ponts en 1767, mort en 1842. Chargé par le duc de Deux-Ponts d'aller étudier en Angleterre l'art de tracer des jardins et des parcs, il passa plusieurs années dans ce pays, où il étudia la botanique, parcourut ensuite la France et les Pays-Bas, et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé par le duc directeur des affaires d'économie rurale. A l'époque de la Révolution, il passa en Hongrie, devint intendant des terres du prince de Lichtenstein, y introduisit un troupeau de mérinos et prit, en 1808, la direction d'un vaste domaine près de Wienerneustadt. Là, il établit une bergerie modèle, introduisit de nombreux perfectionnements dans les modes d'agriculture et exerça une influence réelle sur l'amélioration de la race ovine en Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Ensemble de l'éducation des brebis* (Vienne, 1815); *Observations sur l'effet de la nourriture des bestiaux avec des graines et avec de la paille hachée* (Vienne, 1824); *Essais physiologiques et com-*

paratifs sur la force nutritive de beaucoup d'herbes fourragères (Vienne, 1824); la *Vraie philosophie de l'agriculture* (Vienne, 1825); *Ensemble de l'éducation des brebis pour le climat de l'Allemagne* (Vienne, 1825, 3 vol.).

PÉTRICHERIE s. f. (pe-tri-che-rî — de l'espagn. *petrichos*, équipage de guerre ou de chasse). Pêche. Appareil qui sert pour la pêche de la morue, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

PÉTRICOLE adj. (pe-tri-ko-le — du lat. *petra*, pierre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite dans l'intérieur des pierres.

— s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des lithophagés, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les trous des pierres baignées par la mer.

— Encycl. Les *pétricoles* sont des mollusques à coquille assez mince, non épidermée, blanche, rayonnée, ovale, à trois angles arrondis, bâillante en arrière, à deux valves égales et inéquilatérales, à charnière composée de petites dents. L'animal est ovale, épais, surtout à la partie supérieure; son manteau a les bords simples, un peu dilatés en avant, où ils laissent une ouverture assez petite pour le passage du pied. La plupart des espèces de ce genre sont perforantes; elles se creusent des cavités dans les bois et dans les pierres, en choisissant surtout les calcaires tendres situés à une profondeur moyenne; c'est là qu'elles passent toute leur existence. La *pétricole* lamelleuse, type du genre, se trouve dans la Méditerranée; la *pétricole* jaunâtre vit dans la même mer; mais on la trouve presque toujours libre et enfoncée simplement dans le sable. Plusieurs autres espèces se trouvent dans les pierres des mers équatoriales.

PÉTRIFIANT, ANTE adj. (pé-tri-fi-an, ante — rad. *pétrifier*). Qui pétrifie, qui a la faculté de pétrifier.

— Incrustant : *Des eaux* PÉTRIFIANTES.

— Fam. Qui stupéfie, qui étourdit, qui rend immobile comme si l'on était de pierre : *Une rencontre* PÉTRIFIANTE. *C'est* PÉTRIFIANT.

PÉTRIFICATION s. f. (pé-tri-fi-ka-si-on — du lat. *petra*, pierre; *facere*, faire). Formation des pierres; changement d'une substance en pierre : *C'est dans la mer même que s'est opérée la* PÉTRIFICATION *des marbres et des pierres.* (Buff.)

— Par ext. Phénomène par lequel la substance d'un corps organique se trouve remplacée par une substance pierreuse : *La* PÉTRIFICATION *des bois, dont on a tant abusé en histoire naturelle, n'est pas, comme on l'a cru, une conversion des fibres ligneuses en pierre, mais un véritable dépôt de la substance terreuse.* (Fourcroy.) ‖ Nom vulgaire donné aux fossiles ou aux corps organisés transformés en substances minérales : *Les* PÉTRIFICATIONS *sont des fossiles étrangers à la terre.* (V. de Bomare.)

— Abusiv. Incrustation, phénomène par lequel les corps plongés dans certaines eaux s'y couvrent d'une couche pierreuse. ‖ Corps incrusté par ces eaux : *Les* PÉTRIFICATIONS *de Sainte-Allyre.*

— Encycl. V. ÉPIGÉNIE, INCRUSTATION, FOSSILE et MINÉRAL.

PÉTRIFIÉ, ÉE (pé-tri-fi-é, ée) part. passé du v. Pétrifier. Changé en pierre; dont la substance primitive a été remplacée par une substance pierreuse : *Bois* PÉTRIFIÉ. *Un madrépore est quelque chose comme une plante* PÉTRIFIÉE *de naissance, servant de domicile à un animal.* (Toussenel.)

> Morceaux *pétrifiés*, coquillage, croissance,
> Caprices infinis du hasard et des eaux,
> Reparaissent aux yeux plus brillants et plus beaux.
> LA FONTAINE.

— Fig. Stupéfait; rendu immobile, inactif, impuissant : *Il ne faut pas regarder derrière soi, sous peine d'être* PÉTRIFIÉ, *comme la femme de Loth, qui fut changée en sel pour s'être retournée.* (E. de Gir.) ‖ Rendu insensible : *Les races* PÉTRIFIÉES *dans le dogme ou démoralisées par le lucre sont impropres à la conduite de la civilisation.* (V. Hugo.) ‖ Immobile, privé de vie : *L'art est* PÉTRIFIÉ *quand il ne change plus.* (Mme de Staël.)

PÉTRIFIER v. a. ou tr. (pe-tri-fi-é — du lat. *petra*, pierre; *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pétrifions; que vous pétrifiiez*). Changer en pierre : PÉTRIFIER *est un mot qui n'a pas de sens; on ne peut pas plus changer le bois en pierre que le plomb en or.*

— Abusiv. Incruster, couvrir d'une couche pierreuse : *Il est des eaux de source qui* PÉTRIFIENT *en quelques heures les objets qu'on y plonge.*

— Fig. Jeter dans la stupéfaction, rendre immobile comme la pierre : *Cette nouvelle l'a* PÉTRIFIÉ. ‖ Rendre inactif, priver de vie : *Soustraire la société à cette agitation nécessaire, ce serait la* PÉTRIFIER. (E. Laboulaye.) *L'impôt progressif arrête le développement de la richesse; il rapetisse, il* PÉTRIFIE *la société.* (Proudh.) *Toute religion qui étouffe les idées et* PÉTRIFIE *les peuples est fausse.* (A. Martin.)

> Quel tort lui fais-je enfin? Ai-je par un écrit
> *Pétrifié* sa veine et glacé son esprit?
> BOILEAU.

Se pétrifier v. pr. Être, pouvoir être pétrifié : *Aucune substance organique ne* SE PÉTRIFIE *dans le sens propre du mot; toutes peuvent s'incruster extérieurement et même intérieurement.*

— Fig. S'immobiliser, perdre toute activité ou tout sentiment : *Sous les climats excessifs, l'âme se congèle ou* SE PÉTRIFIE; *l'homme est fait pour les zones tempérées.*

PÉTRIFIQUE adj. (pe-tri-fi-ke — rad. *pétrifier*). Qui convertit en pierre : *Force* PÉTRIFIQUE. ‖ Vieux mot.

PETRIKAU, nom allemand de PIOTRKOW, ville de Russie.

PÉTRILITHE s. f. (pé-tri-li-te — du lat. *petra*, pierre, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Variété de feldspath rouge.

PÉTRIN s. m. (pé-train — du lat. *pistrinum*, mot qui, comme *pistrina*, moulin, *pistor*, boulanger, *piso*, mortier à piler, se rattache au verbe *pinsere*, supin *pistum*, moudre, broyer, qui se rapporte à la racine sanscrite *pish*, broyer, d'où *pêshana*, mouture et moulin à bras, exactement le latin *piso*, d'où aussi *pishta*, broyé, pétri; *peçvara*, qui broie, qui pile; *peçala*, tendre, mou. En zend, on trouve *pish*, *pic*, même sens; en arménien *pshrel*, moudre. Le grec nous offre *ptissô*, pour *pissô*, d'où *pisua*, balle de grains, son. A la même racine se tient l'irlandais *piosa*, miette, morceau; armoricain *pisel*, *pesel*, *pedsel*. Le lithuanien *paisyti* signifie émonder l'orge en la faisant fouler par des chevaux, et *pêsta* désigne le mortier et le pilon. La racine *pish* est restée également dans le persan *pichidan*, diviser, le grec *pekô*, peigner, latin *pecto*, lithuanien *peszti*, arracher, tirer les cheveux, polonais *pekac*, se rompre, crever, et aussi dans l'ancien slave *pishta*, nourriture, russe *pishcha*, illyrien *pichja*, etc., représentant exactement le sanscrit *pishta*. La locution *être dans le pétrin* se rattache au latin *pistrinum*, dans le sens figuré d'endroit de travail pénible, affaire difficile, joug, proprement le lieu où l'on moud). Sorte de coffre dans lequel on pétrit le pain :

> Ce feu continu
> Brûle mon sein nu
> Et de sueur l'inonde;
> Je suis au *pétrin*
> Nuit et jour en train
> Pour nourrir tout le monde.
> (*Chanson.*)

— Appareil à l'aide duquel on pétrit la pâte pour en faire du pain : *Un* PÉTRIN *mécanique.*

— Fam. État d'embarras, de malaise, d'ennui : *Être dans le* PÉTRIN. *Mettre quelqu'un dans le* PÉTRIN.

— Encycl. Industr. Le *pétrin* employé dans les établissements ordinaires de boulangerie est une caisse en chêne, longue de 2 mètres à $2^m,50$ environ et large de $0^m,80$ à $0^m,90$. La surface du bois à l'intérieur de cette caisse doit être polie avec beaucoup de soin, de façon à ne présenter ni cavités ni aspérités. Dans ces *pétrins*, la pâte se fait à la main, ou, pour être plus exact, le mélange d'eau et de farine est brassé par un ouvrier, qui soulève péniblement une partie du mélange, la laisse retomber dans la caisse, puis recommence cette opération jusqu'à ce que la pâte soit faite. Ce travail est très-fatigant et, de plus, n'offre pas toutes les conditions de propreté désirable; car l'ouvrier ne tarde pas à suer, à la suite des vigoureux efforts qu'il ne cesse de faire, et le tout coule dans le *pétrin*. De plus, s'il est possible à un boulanger ordinaire de faire pétrir sa pâte par un ou deux ouvriers, l'emploi des bras de l'homme serait ruineux s'il avait lieu soit dans les manutentions, soit dans les boulangeries qui fournissent les hospices ou autres grands établissements.

Pour préparer rapidement la pâte, comme aussi pour l'obtenir dans de bonnes conditions sous le rapport de la propreté, on a créé des *pétrins* mécaniques. Bien des essais ont été tentés pour vulgariser l'application de ces machines; mais, malgré les bons résultats fournis par quelques-unes d'entre elles, il n'est pas encore parvenu à vaincre l'état stationnaire et routinier dans lequel la fabrication du pain est restée jusqu'à ce jour. Il n'y a guère que les grandes usines, telles que la boulangerie de la ville de Paris, celles des hôpitaux et de la marine, qui emploient les *pétrins* mécaniques. Ces appareils, dont l'étude remonte à 1810, ont été essayés à cette époque par un boulanger intelligent de Paris, M. Lambert, auquel la Société d'encouragement décerna, en 1811, une récompense, en raison des bons résultats obtenus par son pétrisseur. Cette machine présentait la forme d'une caisse quadrangulaire, plus large par le haut que par le bas, comme celle des pétrins ordinaires, et fermée hermétiquement par un couvercle assemblé à charnières [illegible] chaque côté par des [illegible] sur deux [illegible] tourner [illegible] pâte [illegible] vitesse [illegible] par minute, et [illegible] kilogrammes [illegible] cette époque, [illegible] ont été proposés, parmi eux on peut remarquer : le *pé-*

trin à vis d'Archimède de M. Maigeret, qui se composait d'un arbre cylindrique armé de palettes distribuées de façon à former une hélice, et qui, dans le mouvement de rotation, divisait et mélangeait la pâte en temps dans le *pétrin*; le *pétrisseur automate* de M. Maisonneuve, auquel on donnait un mouvement de rotation continu ou un mouvement circulaire alternatif; le *pétrin* de M. Fontaine, dont les résultats ont été bons, et qui se composait simplement d'un tambour cylindrique mobile en bois, divisé dans sa longueur en trois compartiments et fermé par un couvercle portant des bras ou rayons intérieurs en bois. Il était traversé à son centre par des bras fixes, entre lesquels passaient les premiers pendant la rotation; l'un des compartiments était destiné à préparer le levain, les deux autres recevaient l'eau et la farine et servaient à pétrir. Le pétrisseur mécanique de MM. Moret et Mouchot, qui a beaucoup d'analogie avec le précédent, est construit tout en métal au lieu d'être en bois. Il a été et il est encore employé avec succès dans un grand nombre d'établissements. Cet appareil se compose d'un cylindre en fonte, séparé exactement en deux compartiments égaux par une cloison verticale, parallèle aux deux fonds, dont l'un est destiné au frasage et l'autre au pétrissage. Il est fermé par un couvercle de fonte, qui, par sa forme, complète le cylindre avec lequel il est assemblé au moyen de charnières, et retenu du côté opposé par des équerres que l'on visse entre elles. A l'extérieur des deux fonds du cylindre sont rapportées des boîtes en fonte, qui lui servent non-seulement de tourillons, mais encore de réservoir d'huile et qui donnent passage à un axe en fer. Celui-ci porte, sur toute sa longueur, plusieurs bras ronds légèrement inclinés, qui sont disposés de manière à passer, pendant la rotation du cylindre, entre les bras semblables que porte le couvercle. Ces bras ont pour objet de diviser les substances et de faciliter le mélange. Pour prévenir l'ouvrier du degré auquel la pâte est arrivée après un temps déterminé, on a ajouté à l'appareil un compteur qui sonne au bout d'un certain nombre de révolutions, qui est ordinairement de trente. Le travail de cette machine demande 18 à 20 minutes avec 5 ou 6 hommes; mais lorsqu'on lui donne le mouvement par un moteur à vapeur ou à eau, de la force d'un cheval environ, on peut faire 20 à 22 fournées de pain en 12 heures, c'est-à-dire pétrir et employer la quantité de pâte correspondante à 14 ou 15 sacs de farine, du poids de 159 kilogrammes chacun. Un *pétrin* pouvant contenir 600 kilogrammes de pâte consomme environ 75 kilogrammètres en lui imprimant une vitesse de 7 à 8 révolutions par minute.

Dans la fabrication du biscuit de mer, on emploie des *pétrins* cylindriques munis, au centre, d'un arbre horizontal armé de couteaux qui opèrent le mélange de la farine et de l'eau chaude, destinées à la préparation de la pâte. MM. Rouet et Aubouin ont fait exécuter pour les établissements de la marine, des *pétrins* circulaires, montés sur galets et mobiles sur un pivot central; ils sont garnis de cylindres compresseurs et d'agitateurs qui effectuent complètement le frasage et le pétrissage de la pâte. Dans ces appareils, les bras, les lames, les palettes ou agitateurs quelconques qu'ils renferment présentent une force utile considérable que pour le travail des pâtes propres à la confection du pain. Leur vitesse est environ de 10 tours par minute, et le temps nécessaire pour la préparation de la pâte est de 12 minutes. Pourtant quelquefois, pour des pâtes fermentées, afin de leur donner de l'air, on arrête l'appareil au bout de 5 à 6 minutes, et on fait marcher les agitateurs en sens inverses.

PÉTRINAL s. m. (pé-tri-nal. — « Suivant M. O'Reilly, dit M. Littré, ce nom vient d'un mot espagnol [illegible] ce que dit Ambroise Paré : « les [illegible] » *poitrinals*, que l'on couche en joue, à cause » de leur [illegible] » tirant de la poitrine.... » [illegible] question en faveur de ceux qui pensent que cette arme est ainsi nommée parce qu'on en [illegible] était en usage dans [illegible]

PÉTRINI [illegible] remplit, entre autres emplois, celui de secrétaire [illegible]

PÉTRINIA [illegible]

PÉTRIOLO [illegible]

PÉTRIR v. a. [illegible]

dans l'une comme dans l'autre de ces opérations, cependant, subsiste toujours l'idée de broyer, écraser). Détremper et malaxer avec un liquide, mettre en pâte : PÉTRIR *de la farine pour faire du pain.* PÉTRIR *de l'argile.* PÉTRIR *de la boue.*

[illegible]

‖ Préparer la pâte [illegible]

— Par ext. [illegible] *lent l'acier avec une puissance remarquable.* (Mich. Chev.) ‖ Malaxer, manier, presser à diverses reprises : [illegible] *J'étais si heureux de le voir que je crus que je ne* [illegible] (Baudelaire.)

— Fig. Former, façonner : [illegible] *argile, rapetisse la divinité et grandit l'homme.* (V. Hugo.)

[illegible]

BOILEAU.

[illegible]

— Prov. [illegible] *limon*, Il nous a tous fait semblables et égaux. [illegible]

— Techn. *Pétrir sur levain naturel*, Pétrir en renouvelant, à chaque fournée, les trois opérations usitées pour le travail du levain de pâte, c'est-à-dire [illegible] première avec celui de chef, le levain de seconde avec celui de [illegible] point avec celui de seconde. ‖ *Pétrir sur levûre*, Pétrir en n'employant pour levain que de la levûre [illegible] levant, sur la première fournée, une quantité de pâte suffisante [illegible]

Se pétrir v. pr. Être, pouvoir être pétri : *La* [illegible]

— Fig. Se [illegible]

PÉTRISSABLE [illegible]

PÉTRISSAGE [illegible]

PÉTRISSEMENT [illegible]

PÉTRISSEUR, EUSE [illegible]

PÉTRITOLI [illegible]

PÉTROBRUSIEN [illegible]

PÉTROBIE [illegible]

PÉTROBRUSIEN [illegible]

— Encycl. [illegible]

de Jésus-Christ; ils niaient la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie; enfin ils prétendaient que les sacrifices, les aumônes et les prières ne servent de rien aux morts.

Les écrivains catholiques ont fait des *pétrobrusiens* de véritables manichéens; les protestants, qui considèrent Bruys comme une sorte de patriarche ayant hérité de la vraie doctrine et l'ayant transmise à ses disciples, repoussent avec indignation l'allégation des catholiques. La querelle n'est pas moins vive à l'égard des désordres et des excès reprochés à ces hérétiques. D'après les auteurs catholiques, les *pétrobrusiens*, devenus fort nombreux et formés en bandes, parcoururent les provinces pendant vingt-cinq ans, saccagèrent les églises, abattirent les croix, détruisirent les autels, rebaptisèrent les chrétiens, fouettèrent les prêtres, emprisonnèrent les moines et exercèrent mille violences dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Il n'est pas facile d'admettre que les *pétrobrusiens*, en infime minorité dans ces pays, aient pu se livrer impunément à de pareils excès; il est probable que, traqués pour leurs opinions, ils se sont, en effet, livrés à des excès dans quelques localités où ils se sont momentanément trouvés en force; mais une persécution de vingt-cinq ans exercée contre les catholiques dans le midi de la France est un paradoxe historique tout à fait insoutenable. Bruys périt sur le bûcher; sa doctrine ne lui survécut guère.

PÉTROCALLE s. f. (pé-tro-ka-le — du gr. *petros*, pierre; *kallos*, beauté). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, comprenant des espèces qui croissent sur les montagnes de l'Europe. ‖ On dit aussi PETROCALLIDE.

PÉTROCARVI s. m. (pé-tro-kar-vi — du gr. *petros*, pierre, et de *carvi*). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, originaire de l'île de Crète.

PETROCARYE s. f. (pé-tro-ka-rî — du gr. *petros*, pierre, *karua*, noyer). Bot. Syn. de PARINAIRE, genre de chrysobalanées.

PÉTROCINCLE s. m. (pé-tro-sain-kle — du lat. *petra*, pierre; *cinclus*, cincle). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des merles, et comprenant les espèces qui vivent dans les lieux pierreux. ‖ On dit aussi PETROCOSSYPHE.

PETROCORIENS, en latin *Petrocorii*, peuple de la Gaule ancienne, dans l'Aquitaine IIe, au N. des Nitiobriges, au S. des Lémovices. Leur ville principale était *Vesuna*, aujourd'hui Périgueux. Leur pays correspond à peu près à l'ancien Périgord.

PÉTROCOSSYPHE s. m. (pé-tro-ko-si-fe — du gr. *petros*, pierre; *kossuphos*, merle). Ornith. Syn. de PETROCINCLE.

PÉTRODOME s. f. (pé-tro-do-me — du gr. *petros*, pierre; *domos*, habitation). Ornith. Syn. de PICHION ou ÉCHELET, genre de passereaux.

PETROFF (Vassili-Pétrovich), poète russe, né à Moscou en 1736, mort en 1799. Il devint lecteur, puis bibliothécaire de l'impératrice Catherine, qui lui donna le titre de conseiller d'État en 1780. Ses *Œuvres*, publiées à Saint-Pétersbourg (1811, 3 vol. in-8°), comprennent des odes, des épîtres et une traduction de l'*Énéide*. Le style en est inégal et parfois extrêmement dur; mais on y trouve des pensées pleines d'énergie et de vigueur.

PETROFF (Vassili), physicien russe, né à Obaïan, gouvernement de Koursk, vers 1760, mort à Saint-Pétersbourg en 1834. Il enseigna les mathématiques, la physique et l'astronomie dans diverses institutions, devint membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et fut appelé à faire partie du conseil d'État. Outre des mémoires, on a de lui : *Recueil de nouvelles expériences et observations physico-chimiques* (1801); *Recueil de nouvelles expériences relatives à l'électricité* (1804); des *Observations météorologiques*, faites à Saint-Pétersbourg de 1801 à 1811 et de 1818 à 1820.

PÉTROGALE s. m. (pé-tro-ga-le — du gr. *petros*, pierre; *galê*, belette). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux.

PÉTROGALLE s. m. (pé-tro-ga-le — du lat. *petra*, pierre; *gallus*, coq). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacées, formé aux dépens des perdrix.

PÉTROGÉTON s. m. (pé-tro-jé-ton — du gr. *petros*, pierre; *geitôn*, voisin). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées, tribu des crassulées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PETROGLOSSE s. m. (pé-tro-glo-se). Syn. de GLOSSOPÈTRE.

PETROGNATHE s. m. (pé-tro-ghna-te — du gr. *petros*, pierre, *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, formé aux dépens des lamies, et dont l'espèce type vit dans l'Afrique occidentale.

PÉTROGNOSIE s. f. (pé-tro-ghno-zî — du gr. *petros*, pierre, *gnôsis*, connaissance). Minér. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

PÉTROGRAPHIE s. f. (pé-tro-gra-fî — du gr. *petros*, pierre; *graphô*, je décris). Minér. Traité sur les pierres; description des pierres.

PÉTROGRAPHIQUE adj. (pé-tro-gra-fi-ke — rad. *pétrographie*). Qui a rapport à la pétrographie : *Essais* PÉTROGRAPHIQUES.

— *Carte pétrographique*, Carte qui indique les roches d'une contrée.

PÉTROÏQUE s. m. (pé-tro-i-ke — du gr. *petros*, pierre, *oikeô*, j'habite). Ornith. Syn. de GOBE-MOUCHES.

PÉTROKOTSIPHO s. m. (pé-tro-ko-tsi-fo). Ornith. Merle bleu de l'île de Scio.

PÉTROL s. m. (pé-trol — du lat. *petra*, pierre; *oleum*, huile). Chim. Hydrocarbure non isolé, qui se rencontre dans le pétrole de Selinde, près de Hanovre.

— **Encycl.** En distillant le pétrole brut dans un courant de vapeur d'eau à 4 ou 5 atmosphères et en rectifiant l'huile légère qui passe à la distillation, on obtient un liquide volatil au-dessous de 180°, qui renferme des homologues du gaz des marais, des homologues du gaz oléfiant et du *pétrol*. Il n'est pas possible d'en extraire le *pétrol* au moyen de la distillation fractionnée; mais, en soumettant le mélange d'hydrocarbures à l'action simultanée de l'acide azotique et de l'acide sulfurique concentrés, on obtient un dérivé cristallisé du *pétrol*, le *trinitropétrol*

$$C^8H^7(AzO^2)^3.$$

— *Trinitropétrol* $C^8H^7(AzO^2)^3$. Pour préparer ce corps, on ajoute 1 partie d'acide azotique de 1,5 de densité à 1 partie d'acide sulfurique, et l'on ajoute à ce mélange du liquide distillé ci-dessus mentionné. Les deux liquides doivent être disposés par couche dans une cornue tubulée et abandonnés à eux-mêmes pendant vingt-quatre heures. L'action, qui serait extrêmement violente si l'on opérait le mélange d'un seul coup, se fait sans violence aucune, et le trinitropétrol se sépare sous la forme d'une couche solide interposée aux deux couches liquides. On le sépare aussi complètement que possible de l'huile et de l'acide, on le lave à l'eau d'abord, puis à l'alcool faible et enfin on le purifie en le soumettant à une série de cristallisations fractionnées dans l'alcool chaque fois. On recueille à part ce qui se dépose au-dessous de 40°.

Le trinitropétrol cristallise en aiguilles et en écailles; ces dernières se forment surtout lorsque la cristallisation a lieu à de basses températures. Il fond à 162° et éprouve le phénomène de la surfusion au point de ne plus se solidifier qu'entre 135° et 140°. Il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, la benzine, l'alcool froid et plus facilement l'alcool bouillant. Sous l'influence de l'hydrogène naissant qui se développe lorsqu'on dissout du fer dans de l'acide acétique, il se décompose, mais sans donner naissance à aucun composé cristallisable. Le sulfhydrate d'ammonium le transforme en deux produits dont l'un possède des propriétés basiques décidées.

— NITROPÉTROL-DIAMINE.

$$C^8H^{11}Az^3O^2 = [C^8H^7(AzO^2)]'' \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2. \end{matrix} \right.$$

Lorsqu'on mêle dans une cornue du trinitropétrol et du sulfure d'ammonium et qu'on dirige un courant d'acide sulfhydrique à travers le mélange, il se sépare tout d'un coup une grande quantité de soufre, et la nitropétrol-diamine se dépose en cristaux. L'excès de sulfure d'ammonium et l'alcool qui servait à dissoudre le tout doivent être séparés le plus qu'on peut par distillation. On purifie ensuite la nitropétrol-diamine en épuisant le résidu par l'alcool bouillant, dissolvant dans l'acide sulfurique les cristaux qui se séparent de cette solution, précipitant la liqueur acide filtrée au moyen de l'ammoniaque, réitérant plusieurs fois ces dissolutions et précipitations successives et faisant en fin de compte cristalliser une dernière fois dans l'alcool. La nitropétrol-diamine cristallise en longs prismes monocliniques d'un rouge orange, peu solubles dans l'alcool froid et plus solubles dans le même liquide bouillant. Elle commence à se sublimer vers 210°, fond à 215°, n'éprouve nullement le phénomène de la surfusion et se décompose à une température élevée avec séparation de charbon. L'acide azoteux la transforme en produits résinoïdes.

— *Chlorhydrates de nitropétrol-diamine*. On connaît un sel basique $C^8H^{11}Az^3O^2HCl$ et un sel neutre $C^8H^{11}Az^3O^2,2HCl$. On obtient le premier en chauffant un excès de la base avec de l'acide chlorhydrique étendu, filtrant pour séparer la base indissoute, et faisant évaporer la liqueur; et l'on obtient le second en dissolvant, au contraire, la base dans un excès d'acide chlorhydrique. Ce dernier, ajouté à une solution de chlorure platinique, fournit un chloroplatinate

$$C^8H^{11}Az^3O^2,2HCl,PtCl^4 + 3H^2O,$$

qui se sépare en tablettes hexagonales, microscopiques, d'un jaune d'or. Ce sel se dissout facilement dans l'acide chlorhydrique; l'eau le décompose et en sépare la base; il perd son eau de cristallisation au-dessous de 100° et son acide chlorhydrique un peu au-dessus de cette température.

— *Sulfates de nitropétrol-diamine*. α. Lorsqu'on fait bouillir de la nitropétrol-diamine, qu'on ajoute au liquide de l'acide sulfurique étendu jusqu'à ce que la base soit entièrement dissoute et qu'on abandonne la liqueur au refroidissement, il se sépare des prismes monocliniques hexagonaux assez volumineux, qui répondent à la formule du sel neutre

$$C^8H^{11}Az^3O^2,H^2SO^4.$$

Ces cristaux sont décomposables par l'eau. β. Les eaux mères de ce sel donnent, par une évaporation lente au-dessus de l'acide sulfurique, de grandes plaques transparentes d'un sel acide $C^8H^{11}Az^3O^2,2H^2SO^4,2H^2O$. Ce sel perd son eau de cristallisation à 100°. Comme le précédent, il est décomposé par l'eau bouillante, avec formation d'un composé basique. γ. Lorsqu'on fait bouillir la nitropétrol-diamine avec une quantité d'acide sulfurique dilué insuffisante pour la dissoudre entièrement, qu'on filtre la solution pendant qu'elle est chaude et qu'on l'abandonne au refroidissement, elle se prend en une masse de petites lamelles jaunes de sulfate basique

$$(C^8H^{11}Az^3O^2)^2H^2SO^4,2H^2O.$$

Ce sel ne perd son eau de cristallisation qu'à 110°.

PÉTROLE s. m. (pé-tro-le — du gr. *petros*, pierre, le même que le latin *petra*, et du lat. *oleum*, huile). Huile minérale : *On nomme* PÉTROLE, *c'est-à-dire huile de pierre, le bitume fluide qui découle des rochers.* (Malin.) ‖ On a dit aussi HUILE DE PÉTROLE, terme impropre aujourd'hui abandonné.

— Pyrotechn. Cartouche de gros papier roulé sur une baguette de fusil et rempli de poudre à canon, plié et replié sur lui-même, lié au milieu de chaque pli avec de la ficelle, amorcé en introduisant un bout de mèche à étoupille dans une de ses extrémités, ce qui donne une suite de pétards : *Les* PÉTROLES *sont généralement employés pour former la garniture des fusées volantes. Quand on veut obtenir une explosion plus bruyante, on remplace la poudre ordinaire par une poudre fulminante.*

— **Encycl.** Le *pétrole* est un mélange huileux et combustible d'un grand nombre de carbures d'hydrogène, qu'on rencontre tout formé dans le sol de certains pays et qui sert pour le chauffage et l'éclairage. Il est connu depuis la plus haute antiquité. L'Italie, la Perse, l'Inde, les bords de la mer Caspienne, ainsi que Java et l'Amérique du Nord, offrent des sources de *pétrole* dont plusieurs sont connues depuis des siècles. Mais, chose assez extraordinaire, malgré son importance, cette huile minérale n'a été l'objet que d'un emploi très-limité, même dans les pays d'extraction, jusqu'en 1859, époque où son usage s'est répandu. C'est vers 1859, en effet, qu'on signala l'existence en Pensylvanie d'immenses réservoirs de *pétrole* susceptible d'être brûlé dans des lampes convenables. Déjà, de 1830 à 1848, de nombreux essais avaient été tentés en vue de substituer dans l'éclairage les huiles minérales aux huiles végétales. Ainsi, en 1832, M. Selligues avait essayé de remplacer les huiles qu'il employait par la distillation des schistes d'Autun. Ces essais, il est vrai, n'aboutirent qu'incomplétement, à cause du faible rendement de ces schistes, mais ils eurent au moins l'avantage de provoquer l'invention des lampes spéciales nécessaires à la combustion de ces nouvelles huiles, et ils préparèrent ainsi le succès des huiles de *boghead* et du *pétrole*. En 1847, M. James Young, de Glascow, établit dans le Derbyshire une vaste usine pour traiter le *boghead* et le *cannel-coal*. Cette industrie se développa rapidement en Angleterre et aux États-Unis et elle était déjà florissante quand, en 1853, un avocat de New-York qu'on désigne aujourd'hui par le nom de *Oil King*, roi de l'huile, remarqua chez un savant une bouteille de *pétrole* provenant du comté de Venango, dans la Pensylvanie occidentale, et pensa que cette substance remplacerait avantageusement pour l'éclairage l'huile de *boghead* d'Écosse. Il acheta dans la vallée d'Oil-Creek toutes les terres dans lesquelles on avait reconnu la présence du *pétrole* et forma la première compagnie d'huile minérale de Pensylvanie, compagnie qui se proposait pour but de trouver des sources abondantes de *pétrole* et d'en retirer l'huile d'éclairage, par un procédé économique de distillation, à un prix inférieur à celui des huiles de schiste.

— EXTRACTION. De 1853 à 1860, les résultats obtenus furent très-médiocres. Le premier procédé employé, simple modification de celui qui était jadis en usage chez les Indiens, consistait dans l'emploi de puits carrés, boisés à l'intérieur, de 3 mètres de largeur sur autant de profondeur. Pour recueillir le *pétrole*, on laissait séjourner pendant un certain temps des couvertures de laine au fond de ces cavités où elles s'imprégnaient d'huile et on les retirait ensuite pour les tordre. La société de Pensylvanie se borna à approfondir les anciens puits, à en ouvrir de nouveaux et à percer des galeries qui, en multipliant les surfaces de suintement, augmentaient le rendement. Ce procédé n'étant pas industriel, on songea à forer des puits et l'on fit venir à cet effet de la Virginie occidentale des outils et des sondeurs habitués à rechercher les sources salées.

Enfin, en 1859, à 5 kilomètres environ de Titusville, la première veine d'huile un peu importante fut rencontrée par la sonde à 23 mètres au-dessous du sol. Elle fournit en moyenne 1,500 litres d'huile par jour. Encouragée par ce premier succès, la compagnie fit creuser plus profondément à travers les schistes sur lesquels reposait la première veine d'huile découverte et, à 100 mètres environ de profondeur, on rencontra de nouvelles couches plus abondantes que la première, emprisonnées dans une assise de grès et reposant sur des schistes dépourvus d'huile. Ce nouveau succès ne suffit point encore à ces hommes dont la devise était : ***Oil, hell or China*** (l'huile, l'enfer ou la Chine, qui est aux antipodes). La nouvelle couche stérile fut percée et, à une profondeur de 200 mètres, la sonde pénétra dans des cavités énormes, remplies de gaz inflammables, de *pétrole* et d'eau salée. De plus, on vit, sans le secours des pompes jusque-là indispensables, des fleuves d'huile minérale déborder hors des réservoirs et couler dans les ravins.

La spéculation prit alors des proportions immenses, que l'on désigna par ce mot : « la fièvre de l'huile; » rien que dans New-York, il y eut 317 compagnies, représentant un capital de plus de 1 milliard. Des puits furent creusés dans le Missouri, l'Ohio, le Kentucky, l'Indiana, etc. Ce fut surtout dans la presqu'île du haut Canada, dans la Virginie occidentale et dans la vallée d'Oil-Creek, en Pensylvanie, que l'exploitation fut couronnée de succès. Les huiles de Pensylvanie sont celles qui donnent la plus forte proportion de produits propres à l'éclairage (75 à 80 pour 100).

Entre Titusville et Oil-City, dans un espace de 22 kilomètres à vol d'oiseau, se trouvent les exploitations qui pendant dix ans ont suffi au besoin de la consommation. Là se trouvent beaucoup de puits qui ont donné 1,000 barils par jour et plusieurs qui ont dépassé ce chiffre. Ainsi l'***Empire well*** fournissait 2,000 barils par jour en 1862 et ne fut épuisé qu'en 1866, et ***Phillips well*** donna 3,000 barils par jour pendant six semaines. Ces puits jaillissants (*flowing wells*) sont dus à la configuration des cavités où gît le *pétrole*, dont les parties inférieures sont occupées par l'eau douce ou salée au-dessus de laquelle surnagent le *pétrole* et les gaz combustibles. On obtient du gaz, de l'huile ou de l'eau suivant le point où la sonde pénètre. L'huile jaillit par l'excès de pression du gaz. Aussi cesse-t-elle de monter au bout d'un certain temps, lorsque cette pression a suffisamment diminué. Il en résulte que ces sortes de puits ne sont plus autant recherchés aujourd'hui qu'au début et qu'à cette heure ceux où l'on va puiser l'huile avec des pompes (***pumping wells***) forment le mode fondamental de l'exploitation. On fore au trépan des trous de sonde de 0m,076 à 0m,152 de diamètre et d'une profondeur qui varie de 15 à 200 mètres. On ne pousse généralement pas plus avant et l'on abandonne le travail lorsque, à cette limite, il n'a encore rien produit. Dès que la sonde a rencontré l'huile, on tube le trou et l'on y installe une pompe qu'on manœuvre à l'aide d'une machine à vapeur. Lorsqu'on rencontre les gaz inflammables, on les sépare du liquide et on les amène par de minces tuyaux jusque dans le foyer de la machine motrice, où ils servent de combustible.

— TRAITEMENT DU PÉTROLE BRUT. Quel que soit le procédé à l'aide duquel l'huile minérale est extraite du puits, on la reçoit dans de grands réservoirs d'où elle passe dans des tuyaux de fer de petit diamètre qui plongent sous les rivières, serpentent dans les ravins et sur les collines, portés simplement sur des chevalets de bois que l'on fixe en terre. Ces lignes de tuyaux, dont la longueur dépasse souvent plusieurs lieues, amènent le *pétrole* soit à des distilleries établies à peu de distance du puits d'extraction, soit à des rivières ou à des lignes de chemin de fer, qui permettent d'effectuer le transport de l'huile brute dans de grands centres industriels ou s'opère la distillation. Dans les premières années, les distilleries de *pétrole* étaient établies en Europe à Liverpool, Hambourg, Brême, Anvers, Le Havre, Rouen, Paris et Marseille. Mais aujourd'hui l'exportation du *pétrole* brut est devenue presque nulle. La distillation se fait en Amérique, dans des centres voisins du lieu d'extraction. Un des plus grands entrepôts d'Amérique est établi à Pittsburg, au confluent de l'Alleghany et du Monongahela, qui se réunissent pour former l'Ohio. Les chemins de fer permettent de diriger rapidement de là les produits sur Baltimore ou Philadelphie et, par conséquent, sur l'Océan. L'huile de la vallée d'*Oil-Creek* arrive à Pittsburg dans des bateaux plats qu'on appelle *bulk-boat* et qui ressemblent aux bateaux à charbon qui remontent la Seine. De petits remorqueurs à vapeur convoient 30 à 40 de ces chalands à la fois. Arrivé à Pittsburg, le *pétrole* est puisé dans les bateaux à l'aide de pompes qui l'amènent dans de grands réservoirs en fer, dont la capacité est quelquefois de 2,000 barils ou 3 millions de litres, ce qui fait en poids 2,500 tonnes.

— CARACTÈRES GÉNÉRAUX. *Distillation*. Le *pétrole* brut est ordinairement une huile d'un brun foncé, qui paraît verdâtre à la lumière réfléchie, qui est dichroïque en un mot; sa consistance est souvent celle de la mélasse claire. Sa densité, variable avec l'origine, est comprise entre 0,78 et 0,92. La distillation de ce liquide s'opère dans des cornues. Dans la grande usine de Pittsburg, le bâtiment où

l'on distille est entièrement en fer, et les cornues, au nombre de dix, peuvent traiter 3,500 barils de *pétrole* à la fois. Au lieu de chauffer à feu nu, on se sert d'un courant de vapeur d'eau surchauffée qui a circulé dans des tuyaux de 100 mètres de longueur, enveloppés par les flammes de trois foyers réchauffeurs. On évite ainsi l'inflammation de l'huile. On commence à maintenir la température entre 45° et 70°, pour séparer les produits les plus volatils, les plus légers, qui sont très-inflammables et qui forment facilement avec l'air des mélanges détonants très-dangereux. Ces produits constituent l'*éther du pétrole*, dont la densité est de 0,65 environ. On élève ensuite un peu plus la température et, entre 75° et 120°, on recueille des produits qui s'enflamment à la température ordinaire par l'approche d'un corps en ignition, dont la densité est en moyenne de 0,702 à 0,740 et qui ont reçu les noms de *naphte*, d'*essence de pétrole*, d'*essence minérale*. On élève ensuite peu à peu la température jusqu'à 150°, puis progressivement jusqu'à 280°, et l'on recueille pendant toute cette période l'huile d'éclairage appelée aussi *kérosène* ou *photogène*. Cette huile a besoin de subir, avant d'être employée, l'opération dite du raffinage. Sa densité varie de 0,780 à 0,810. Après avoir séparé l'huile d'éclairage, on élève encore la température jusqu'à 400° et l'on recueille des huiles lourdes, qu'on emploie généralement pour lubrifier les machines et que l'on pourra utiliser pour le chauffage. Leur densité varie de 0,830 à 0,900. C'est pendant cette dernière phase que la paraffine distille. Aussi faut-il prendre soin que la température du réfrigérant ne soit pas assez basse pour amener la congélation de cette substance dans le serpentin, qu'elle boucherait au risque de faire éclater le vase distillatoire. La paraffine encore fluide est dirigée dans de vastes réservoirs souterrains, où elle se congèle en toute saison. Quand une fois elle est figée, on la comprime à la presse hydraulique; il s'écoule un liquide qui sert de matière lubrifiante, comme ceux qui passent à la distillation avant la paraffine, et il reste sur le plateau de la presse un gâteau sec et blanc de cette dernière substance. Après que la paraffine a passé, la cornue ne renferme plus qu'un coke qui brûle assez facilement sur les grilles, bien qu'il soit plus dense que celui qu'on obtient par la calcination de la houille.

— ÉTHER ET ESSENCE DE PÉTROLE. Les parties du *pétrole* qui distillent les premières ont une forte tension de vapeur à la température ordinaire et prennent feu par l'approche d'un corps enflammé. On les utilise sous les noms d'éthers et d'essences de *pétrole*. L'éther de *pétrole* a été employé comme anesthésique. Sa vapeur, mêlée avec de l'air, forme un gaz d'éclairage (gaz Mille). L'essence de *pétrole* remplace avantageusement l'essence de térébenthine et la benzine, comme dissolvant des corps gras pour la peinture, la fabrication des vernis et le dégraissage.

— LAMPES À ÉPONGE. L'essence de *pétrole* est encore employée pour l'éclairage dans les lampes à éponge. Le réservoir de ces lampes est occupé par des éponges que l'on imbibe d'essence de *pétrole*, qu'elles cèdent peu à peu par capillarité à la mèche plate qui plonge au milieu d'elles. Par cette disposition, on évite que l'essence de *pétrole* ne se renverse si l'on vient à faire tomber la lampe, et l'on fait ainsi disparaître les dangers de l'éclairage par cette substance.

— PÉTROLE POUR LAMPES. L'huile dont on se sert pour l'éclairage renferme les produits qui passent entre 150° et 280°. Avant de les livrer au commerce, on les raffine. A cet effet, on les traite d'abord par l'acide sulfurique concentré; après quoi on les lave à l'eau d'abord, à l'eau alcaline ensuite. Pendant le traitement à l'acide sulfurique et les lavages qui le suivent, on agite continuellement le mélange au moyen de palettes mues par une machine à vapeur. Le produit ainsi purifié est fort beau. Il est fluide, incolore et prend une légère teinte opalescente lorsqu'on le regarde par réflexion; il ne doit pas contenir les parties très-volatiles afin de n'être pas dangereux à manier. Aussi, avant de le livrer au commerce, le soumet-on à l'épreuve du feu. Cette épreuve consiste à le chauffer à 25° et à approcher de lui une allumette enflammée. Dans ces conditions, le *pétrole* ne doit pas prendre feu, sans quoi il ne pourrait pas être employé sans danger dans les lampes. Pour exécuter cette épreuve, que tout le monde peut répéter facilement par précaution, on place le *pétrole* dans une capsule, dans laquelle plonge un petit thermomètre, et l'on chauffe le liquide au moyen d'une lampe à alcool jusqu'à ce que le thermomètre marque 35°. On éteint alors la lampe à alcool et l'on promène une flamme à la surface du liquide. S'il se dégage des vapeurs inflammables, il faut soumettre l'huile à une nouvelle distillation pour en séparer les portions les plus volatiles; sinon on peut la livrer au commerce. Quelquefois on rencontre des *pétroles* qui sont fournis par le commerce et qui s'enflamment au-dessous de 35°. Cela tient à ce que des raffineurs peu consciencieux y mêlent de l'essence de *pétrole* dont le prix est moins élevé. En effet, le *pétrole* de bonne qualité acquiert la propriété de prendre feu à 15° lorsqu'on le mélange avec un dixième de son poids d'essence de *pétrole*. C'est là une fraude très-coupable, qui peut entraîner de graves accidents.

— LAMPES À PÉTROLE. Par suite de la volatilité du *pétrole*, les lampes où l'on brûle ces huiles ne peuvent pas avoir les mêmes dispositions que celles où l'on brûle les huiles grasses. Les huiles grasses sont fixes, ne brûlent qu'en se décomposant et doivent être amenées au contact de la flamme par des dispositions particulières et variables comme celles qu'on réalise dans les lampes Carcel et dans les lampes modérateur.

Les hydrocarbures minéraux étant volatils n'ont plus besoin d'être décomposés pour fournir des gaz inflammables; il suffit qu'ils soient portés à une température voisine de leur point d'ébullition pour qu'ils donnent des vapeurs susceptibles de s'enflammer, et il devient assez facile de leur communiquer cette température à distance, sans les amener à l'état liquide au contact de la flamme. Aussi, tandis que dans les lampes à huile grasse la mèche dépasse le bec et arrive au sein de la flamme, dans les lampes à *pétrole* la mèche ne dépasse pas le bec ou tout au moins n'arrive pas dans la flamme. Si elle y arrivait, la volatilisation étant trop considérable, on n'aurait plus assez d'air pour brûler toute la vapeur produite et la flamme deviendrait fuligineuse. Ceci explique pourquoi les lampes à modérateur et autres semblables ne peuvent pas servir pour le *pétrole*.

Pour éviter une volatilisation trop rapide, on ne se borne point à éloigner la mèche de la flamme; on refroidit aussi la vapeur par le courant d'air froid appelé à la combustion; ajoutons qu'un autre motif vient encore obliger à rendre cet appel d'air plus considérable que dans les lampes ordinaires : c'est la composition des hydrocarbures qui, par cela même qu'ils ne renferment pas d'oxygène, exigent pour leur combustion une proportion plus considérable de cet agent.

Pour obtenir cet appel d'air, on dispose généralement, dans les lampes à mèche plate, entre le verre et le bec, une espèce de cône métallique qui renvoie sur la flamme le courant d'air; de cette façon, aucune portion de l'air n'est perdue. Il est vrai que cette disposition masque une partie de la flamme et diminue ainsi le pouvoir éclairant du *pétrole*. Aussi la remplace-t-on, depuis quelque temps, par le simple emploi d'un verre étranglé très-bas. Ajoutons cependant que le cône métallique est encore employé presque exclusivement.

Dans les lampes à mèche circulaire, au lieu de rejeter sur la flamme le courant d'air extérieur, c'est le courant d'air intérieur qu'on y rejette au moyen d'un disque horizontal que l'on place à peu près au milieu de sa hauteur et dont le diamètre doit dépasser un peu le diamètre intérieur du bec. Le courant d'air s'étale, se brise contre ce disque et vient ainsi activer la combustion. Dans quelques lampes, on rejette le courant extérieur de dehors en dedans et le courant intérieur de dedans en dehors, de manière que les deux courants viennent se couper dans la flamme.

Dans presque toutes les lampes à *pétrole*, le réservoir est très-rapproché du bec, parce qu'on n'élève l'huile qu'au moyen de la capillarité et que ce moyen serait insuffisant pour l'élever à 0m,30 ou 0m,40. Il en résulte le plus souvent que ces lampes sont d'un aspect peu gracieux et projettent sur leur pied une ombre d'autant plus grande, qu'on donne généralement un assez long diamètre au réservoir, afin de rendre celui-ci moins profond et d'éviter ainsi des variations trop considérables dans le niveau du liquide. Ces inconvénients ne sont pas sensiblement diminués par l'emploi de réservoirs en verre, dont le seul avantage est de permettre de surveiller le niveau de l'huile; mais on y remédie assez bien en plaçant le réservoir sur des pieds élevés.

Les lampes à *pétrole*, si elles ont les quelques légers inconvénients que nous venons d'indiquer, présentent par contre sur les lampes à huile des avantages considérables. Elles sont moins chères, éclairent à meilleur marché, donnent une lumière plus vive et plus blanche, ne se crassent pas, sont faciles à nettoyer à domicile et n'exigent jamais ou presque jamais de réparations. M. Silliman, dans des expériences photométriques faites dès 1855, avait établi qu'une lampe à *pétrole* possède un pouvoir éclairant supérieur à celui d'une lampe Carcel de même grandeur de mèche et brûlant la même quantité d'huile de colza, dont le prix est beaucoup plus élevé. Plus tard, MM. J.-G. Pohle, E.-G. Kelly et C.-F. Chandler ont démontré que le pouvoir éclairant d'une lampe en verre à mèche plate de 9mm,5 est égal à celui de 9 bougies de blanc de baleine brûlant 78r,8 par heure. La lampe à mèche circulaire a un pouvoir égal à celui de 12 bougies, de sorte que 1 litre de *pétrole* rectifié équivaut à 2,600 grammes ou 2,500 grammes de sperma ceti, suivant la lampe employée. Le coût moyen par heure d'une lumière égale à celle de 8 bougies de sperma ceti est de 0f,088 avec le blanc de baleine et de 0f,014 seulement avec le *pétrole* rectifié.

— COMPOSITION DU PÉTROLE. L'étude chimique du *pétrole* a été faite par MM. Warren de La Rue et H. Müller, Schorlemmer, H. Vohl, et plus complètement par MM. Cahours et Pelouze fils (1863). Ces divers chimistes ont établi que le *pétrole* renferme une série d'hydrocarbures homologues du gaz des marais et répondant par conséquent à la formule C^nH^{2n+2}. Ces hydrocarbures sont, comme on sait, saturés, c'est-à-dire incapables de se combiner avec des radicaux monoatomiques autrement que par voie de substitution. Ils ont d'ailleurs une grande indifférence chimique. Leur point d'ébullition s'élève depuis 0° jusqu'au-dessus de 300°. Les plus légers sont gazeux à la température ordinaire. Les plus lourds sont solides comme les diverses paraffines qui appartiennent certainement à cette série; les intermédiaires sont liquides.

Le chlore attaque tous les hydrocarbures en dégageant de l'acide chlorhydrique et en se substituant à l'hydrogène. Le premier de ces produits de substitution, le produit monochloré, représente pour chaque hydrocarbure l'éther chlorhydrique de l'alcool monoatomique correspondant. On peut le transformer en cet alcool en le traitant d'abord par l'acétate d'argent, qui le convertit en éther acétique, pendant que le chlore passe à l'état de chlorure argentique, et en saponifiant ensuite par la potasse l'éther acétique ainsi formé.

Le produit [illegible], traité [illegible] par le sodium, perd son chlore et donne naissance à un carbure [illegible] atomes [illegible] rateur. De la série C^nH^{2n+2} [illegible] du gaz des marais on pa[illegible] C^nH^{2n} des homologues de l'éthylène.

Le nombre des hydrocarbures homologues qui constituent le pétrole [illegible] sidérable. Tous n'ont [illegible] par eux[illegible] assez volatils pour être séparés par la distillation fractionnée, [illegible] que l'on connaisse jusqu'à ce jour. MM. Pelouze et Cahours sont parvenus à isoler [illegible]

NOM DE LA SUBSTANCE	FORMULE	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hydrure de butyle.	C^4H^{10}	[illegible]	0°	2,000
— d'amyle ou pentane.	C^5H^{12}	[illegible]	[illegible]	2,557
— de caproyle ou hexane. . .	C^6H^{14}	0.669	68°	3,055
— d'œnanthyle ou heptane. . .	C^7H^{16}	0,690	[illegible]	[illegible]
— de capryle ou octane. . . .	C^8H^{18}	0,726	[illegible]	4.010
— de pelargyle ou nonane. . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.541
— de rutyle ou décane.	[illegible]	[illegible]	155°-162°	[illegible]
— d'undécyle ou undécane. . .	[illegible]	0.766	[illegible]	5.459
— de lauryle ou dodecane. . .	[illegible]	0.778	198°-200°	5.972
— de cocinyle ou tridécane. .	[illegible]	0.796	218°-220°	[illegible]
— de myristyle ou tétradécane	[illegible]	0.809	236°-240°	7,199
— de benyle ou pentadécane. .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— de palmityle ou hexadécane	[illegible]	.	vers 280°	8,078

Comme on le voit, le *pétrole* diffère beaucoup par sa composition des hydrocarbures qui se produisent dans la distillation de la houille et des schistes, et qui, s'ils renferment en petite proportion des homologues du gaz des marais et de l'éthylène, sont principalement constitués par la benzine et ses homologues, c'est-à-dire par les hydrocarbures aromatiques qui répondent à la formule C^nH^{2n-6}, par la naphtaline, par l'anthracène et par des carbures d'hydrogène moins hydrogénés encore que ces derniers.

— DANGERS DU PÉTROLE. C'est à la présence dans les *pétroles* de substances très-volatiles et très-inflammables, comme les hydrures de butyle, d'amyle, etc., qu'a été due la perte corps et biens d'un grand nombre de navires chargés de ce dangereux liquide. Ajoutons cependant que tous les *pétroles* sont loin de présenter les mêmes propriétés. Les huiles de Pensylvanie, plus légères, fournissent plus d'essence et plus d'huile lampante que celles de la Virginie occidentale et de la presqu'île du haut Canada. Ces dernières sont surtout avantageuses pour lubrifier les machines et pour produire des températures élevées par leur combustion dans des foyers convenables. Pour reconnaître le plus ou moins de danger que peut présenter un *pétrole* au transport, le mieux est, comme le conseille M. H. Sainte-Claire Deville, de déterminer combien il renferme de matière volatile au-dessous de 150°, de matière volatile entre 150° et 280° et combien il reste de résidu volatil seulement au-dessus de cette dernière température. On connaît ainsi la proportion d'essence, d'huile lampante et d'huile lubrifiante qu'il contient et on considère le danger comme proportionnel à la quantité d'essence. M. Deville fait facilement cet essai dans un petit alambic dont le poids est connu et dans lequel on place un poids également connu de *pétrole*. Un thermomètre plonge dans la vapeur. Dès que ce thermomètre marque 150°, on arrête l'opération et l'on pèse l'alambic. On recommence ensuite à chauffer jusqu'à ce que le thermomètre marque 280° et l'on pèse de nouveau l'appareil. Si nous appelons A le poids de l'alambic vide; B, le poids de l'alambic plein de *pétrole*; C, le poids de l'appareil quand le thermomètre marque 150°, et D, le poids de l'appareil à 280°, on a pour le poids du *pétrole* brut B — A; pour le poids de l'essence, B — C; pour le poids de l'huile lampante, B — D, et pour le poids de l'huile lubrifiante, D — A.

Une autre cause de danger signalée dans le transport des *pétroles* est la perméabilité des tonneaux, qui la rend [illegible] On a cherché à y remédier [illegible] le bois à l'intérieur d'une [illegible] et de mélasse sur lequel les huiles sont sans action, ou en remplaçant les barils par des vases en tôle [illegible] l'extrême [illegible] faire éclater les vases imperméables, lorsqu'on a rempli ces [illegible] ture [illegible] le voyage. M. Sainte-Claire Deville [illegible] pant [illegible] dent [illegible] et à [illegible] propres à [illegible] que nous venons [illegible] pétroleurs [illegible] l'espace vide qu'on doit laisser dans chaque vase. En appelant V le volume de liquide expédié, K, son coefficient de dilatation et en supposant que pendant le voyage le navire ait à subir une différence de température de 50°, ce qui est une limite extrême, l'espace vide doit être égal à V × K × 50. Nous donnerons plus loin les coefficients de dilatation des *pétroles* de différentes provenances.

Pour diminuer les dangers du transport et de la conservation en magasin du *pétrole* et de son essence, M. Jordery a proposé l'emploi de la saponaire, dont l'extrait aqueux forme, avec l'huile minérale, une émulsion de la consistance du saindoux, qui ne coule plus et dont la tension de vapeur est très-faible. Pour préparer cette émulsion, on prend une décoction concentrée de saponaire ou de toute autre plante renfermant le même principe, et l'on y ajoute [illegible] tant continuellement. On peut incorporer ainsi dans l'émulsion un poids de *pétrole* égal à 30 fois celui de la racine de saponaire employée. Le produit [illegible] consistance pendant des mois et résiste très-bien a une température de 40°. Rien d'ailleurs n'est plus facile que de rendre à l'huile ainsi émulsionnée ses propriétés et sa limpidité premières. Il suffit pour cela de laisser tomber à la surface de l'émulsion quelques gouttes d'acide phénique ou d'acide acétique cristallisable. Le travail de résolution commence aussitôt et se transporte [illegible] soit nécessaire d'y toucher, le *pétrole* reparaît [illegible] aqueuse. Les frais de ces diverses manipulations et de la saponaire n'augmenteraient guère [illegible] *trole* raffiné, seulement le liquide renfermerait [illegible] nir des pétillements dans les lampes.

— DÉTERMINATION DU POUVOIR ÉCLAIRANT DES PÉTROLES. [illegible] est impossible sans le secours de figures. Nous

[illegible] à en indiquer le principe. Ce [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et à examiner avec un thermomètre à [illegible] degré de chaleur s'est élevé le poids d'eau [illegible] d'un poids connu d'huile minérale. Ce premier point obtenu, il reste à connaître la quantité [illegible] [illegible]. A [illegible] ces gaz, à travers un tuyau horizontal à dou- [illegible] [illegible] tité d'eau connue s'écoule, en partant d'un compteur à débit constant, traverse, entre [illegible], toutes les surfaces léchées par la fumée et vient enfin se déverser au dehors. Deux thermomètres très-sensibles donnent la température de l'eau à son [illegible] [illegible] [illegible] de 20 [illegible] milieu ambiant, et l'on a soin de chauffer l'air destiné à la combustion, de manière à lui donner constamment la même température que [illegible] à leur sortie de l'appareil. La quantité de chaleur amenée [illegible] par l'air [illegible] est ainsi parfaitement égale à celle qu'entraînent au [illegible]; car, si dans ces deux gaz une partie de l'oxygène est remplacée par un volume égal d'anhydride carbonique, la chaleur spécifique, à volume égal, de ces deux gaz étant la même, l'anhydride carbonique n'emporte pas plus de chaleur que l'oxygène n'en a apporté. Quant à l'azote et à la vapeur d'eau, ils entrent et sortent à la même température et en même quantité.

« L'appareil étant en fonction, on continue de chauffer jusqu'à ce que les températures [illegible] à l'entrée et à la sortie du réfrigérant de la fumée, ainsi que le poids P de la vapeur produite par le générateur et le poids M de l'huile employée deviennent absolument constants. Alors, en les déterminant [illegible], on a avec une grande exactitude la chaleur de combustion E par la formule :

$$E = \frac{(637 - T)P - K(t - t')}{M},$$

dans laquelle T est la température de l'eau [illegible] et K le poids de l'eau qui refroidit [illegible]. »

La seconde méthode qui a été employée par M. Sainte-Claire Deville pour déterminer la chaleur de combustion des *pétroles* a l'avantage de pouvoir être appliquée toutes les fois [illegible] machine à vapeur dont la chaudière est chauffée aux huiles minérales. Elle consiste à brûler sous la chaudière d'une telle machine, produisant un travail régulier, successsivement les mêmes quantités de l'huile sur laquelle on veut expérimenter et d'une huile type dont la chaleur de combustion bien constante ait été déterminée une fois pour toutes. Cette huile type est l'huile des usines à gaz, dont la composition est très-approximativement constante, dont la densité est 1,044 et qui fournit par kilogramme, en brûlant, 8,916 calories, et vaporise 12,770 grammes d'eau.

« J'ai opéré, dit M. Deville, avec une machine de 8 chevaux à chaudière Belleville. J'ai maintenu constante, à moins de 1/10 d'atmosphère près, la pression de la chaudière pendant que la machine comprimait, dans un grand réservoir en fer de 40 mètres cubes, de l'air à une pression constante de 2 3/4 atmosphères. L'air amené par les pompes s'échappait par un robinet dont l'ouverture était convenablement réglée pour que, la machine faisant un travail constant, la pression dans le réservoir restât elle-même absolument invariable. Dans les conditions que je viens de définir, on mesurait exactement la quantité d'eau volatilisée dans la chaudière, les quantités d'huile consommées, et, quand on avait fait successivement les deux déterminations pour l'huile lourde de gaz servant de type et pour l'huile mise en expérience, on avait toutes les données nécessaires pour calculer le pouvoir calorique de cette dernière. »

Ces diverses méthodes ont, les unes et les autres, conduit à ce résultat que la portion des *pétroles* qui ne distille pas au-dessous de 280° fournit, à égalité de poids, une fois et demie à deux fois autant de chaleur que les houilles de meilleure qualité. L'huile lourde des usines à gaz est dans le même cas que les huiles lourdes de *pétrole*. C'est par suite le combustible le plus facile à manier, le moins encombrant et même le plus économique à employer dans une ville comme Paris, où la houille se vend à des prix excessivement élevés. Nous allons donner dans un tableau la composition, la densité, le coefficient de dilatation, la chaleur de combustion des *pétroles* de provenances diverses.

	LIEU D'ORIGINE.						
	HUILE [illegible] Virginie.	HUILE [illegible]	HUILE [illegible] Pensylvanie.	PÉTROLE de Parme.	PÉTROLE de Java.	PÉTROLE de [illegible]	PÉTROLE de [illegible]
[illegible]	1,0	4,3	»	1,1	1,0	»	»
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33,3	»	»	»
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
— [illegible]		31,0	[illegible]	69,3	[illegible]	[illegible]	»
— [illegible]	»	»	[illegible]		22,3	25,7	»
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	»		30,0	40,6	»
— [illegible]	[illegible]	»	12,0	»	»	»	0,5
[illegible]	0,873	0,816	0,886	[illegible]	[illegible]	0,892	0,894
[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,853	0,747	[illegible]	0,857	0,831
[illegible]	[illegible]	0,00084	0,00072	0,00106	[illegible]	0,000793	0,000867
[illegible]	85,3	82,0	84,9	84,0	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	13,9	14,8	13,7	13,4	12,2	12,0	12,7
[illegible]	[illegible]	3,2	1,4	[illegible]	1,6	2,3	1,2
[illegible]	10180c	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10831c	10020c	»

	LIEU D'ORIGINE.						HUILE [illegible]
	PÉTROLE [illegible]	PÉTROLE [illegible]	PÉTROLE de [illegible]	HUILE [illegible]	PÉTROLE de [illegible]	HUILE du Caucase.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,3	»	»	[illegible]	»
— [illegible]	[illegible]	[illegible]	15,7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
— [illegible]	»	14,3	[illegible]	5,8	20,0	13,3	»
— [illegible]	11,0	21,7	27,7		35,0	»	12,5
— [illegible]	14,0	[illegible]	32,7	8,0	45,0	19,0	»
— [illegible]	20,0	33,0	35,0	14,0	70,0	[illegible]	»
— [illegible]	»	»	»	»	»	»	»
Densité à 0°	0,892	0,870	0,887	»	0,680	0,884	1,044
Densité à 50°	0,860	0,836	0,850	»	0,822	0,854	1,007
Coefficient de dilatation	0,000772	0,000813	0,000750	[illegible]	0,000824	0,000724	0,000743
[illegible]	[illegible]	82,2	84,2	83,8	83,5	[illegible]	82,0
[illegible]	[illegible]	12,1	12,4	[illegible]	12,9	13,6	7,6
[illegible] Oxygène	6,9	5,7	3,4	3,5	[illegible]	[illegible]	10,4
[illegible]	»	[illegible]	»	»	»	[illegible]	8916c

— [illegible] monde, nous montrent que la chaleur de com- [illegible] coup à celle des meilleures houilles. Aussi, [illegible] minérales comme combustible préoccupe-t-il les savants et les industriels en Europe comme en Amérique. Les avantages qui re- [illegible] houille sont évidents. Le *pétrole* ne laisse pas [illegible], est moins encombrant, parce qu'il en faut une quantité moins considérable pour produire les mêmes résultats. En outre, l'introduction dans le foyer d'un combustible liquide, qui s'y rend pour ainsi dire lui-même, n'exige pas le travail pénible des chauffeurs. Ajoutons qu'avec la houille on ne parvient pas à avoir une température constante à cause des changements dans l'épaisseur de la couche de combustion qui est sur la grille; que, d'ailleurs, au moment de la charge, il y a combustion incomplète et perte de charbon sous la forme de fumée, et, plus tard, lorsque la charge diminue et que la combustion est complète, refroidissement par suite de l'introduction d'un excès d'air dans le foyer. Avec le *pétrole*, au contraire, on peut obtenir une température constante et supérieure à celle que donne la houille, d'abord à cause de la chaleur de ce liquide et ensuite parce qu'à cause même de sa fluidité on peut régler exactement les proportions relatives d'huile et d'air qui arrivent au foyer, pour obtenir une combustion complète sans que cependant l'air soit en excès. M. Deville, en effet, est arrivé à dépouiller à 2 pour 100 près l'air qui alimente ses foyers de tout l'oxygène qu'il contient, ce gaz étant intégralement converti en eau et en anhydride carbonique.

Les premières tentatives faites en Amérique en vue d'employer le *pétrole* au chauffage des machines ont été réalisées à l'aide d'un procédé compliqué. On transformait les huiles en vapeur dans un appareil spécial, puis on amenait ces vapeurs dans le foyer, où elles se brûlaient et où l'on faisait arriver en même temps un courant de vapeur d'eau destiné à produire une flamme plus longue et moins fuligineuse. On a bientôt supprimé l'emploi de la vapeur d'eau, qui entraînait une perte considérable de calorique, et l'on a fini par abandonner aussi la distillation de l'huile, celle-ci exigeant un appareil spécial d'autant plus dangereux qu'on ne pouvait pas l'éloigner du foyer.

En France, M. Paul Audouin a employé directement l'huile lourde de houille pour le chauffage des fours à réverbère. L'huile coulait en jets commandés par des robinets sur une sole en brique placée derrière une plaque de terre percée de trous destinés à laisser passer l'air nécessaire à la combustion. L'huile se volatilise en partie en passant devant les trous qui amènent l'air, et le reste sur la sole en donnant une flamme longue dont la température peut être assez élevée pour fondre les briques les plus réfractaires et permettre d'essayer ainsi comparativement les divers matériaux au point de vue de la résistance plus ou moins considérable qu'ils opposent à la chaleur, de la qualité réfractaire en un mot.

M. Sainte-Claire Deville s'est proposé d'employer les huiles dans les foyers des locomotives et des navires à vapeur où l'on ne peut pas faire usage des briques, qui seraient une cause de danger, à cause des trépidations énergiques auxquelles sont soumises toutes les parties de la machine. Les quantités d'huile à brûler par heure dans une locomotive qui développe une force de 300 chevaux sont d'ailleurs tellement considérables par rapport à la surface dont on peut disposer, que les conditions de l'expérience diffèrent complètement de celles que l'on étudie dans un four.

— GRILLE À PÉTROLE. M. Deville a résolu le problème par l'emploi « d'une grille verticale dont les ouvertures ont été déterminées de telle manière qu'une quantité connue d'huile minérale pût brûler derrière elle sans produire de fumée et sans consommer un excès sensible d'air... En faisant couler l'huile dans une rainure large et peu profonde ménagée dans les barreaux de la grille, on peut, par expérience, déterminer l'épaisseur qu'il faut donner à la fonte pour que cette huile, en se répandant sur la surface intérieure de la grille, se volatilise complètement sans qu'aucune portion sensible du combustible arrive au foyer autrement qu'en vapeur. De cette manière, la grille représente une série de lampes; les barreaux servent de mèches en volatilisant l'huile par leur rainure intérieure échauffée au moyen de la combustion de l'huile minérale. L'air qui afflue dans le foyer par les intervalles compris entre les barreaux détermine la formation d'une flamme très-vive et très-courte, de 0m,25 de longueur environ, au delà de laquelle les produits de la combustion sont invisibles quoiqu'à une température suffisante pour rendre incandescent un gros fil de platine. » On pourra augmenter considérablement la surface [illegible] sans augmenter les dimensions extérieures de la grille, en inclinant plus ou moins la paroi postérieure de celle-ci; le chemin parcouru par l'huile sera alors plus long et la quantité évaporée dans un temps donné plus considérable. Il conviendra, d'ailleurs, d'augmenter le tirage de la cheminée dans une proportion telle que la quantité d'air qui afflue dans le foyer soit suffisante à la combustion complète de la matière. A sa partie supérieure, la grille porte une série de trous qui permettent l'introduction de l'huile dans les rainures. A la base, elle présente devant ces rainures et dans toute sa longueur une partie hémicylindrique, espèce de gouttière qui empêche le liquide hydrocarboné lancé par les trépidations de la machine de sortir du foyer ou de tomber sur la sole autrement qu'à l'état de vapeur.

L'emploi du *pétrole* pour le chauffage des locomotives présente dès aujourd'hui un grand intérêt pour le pays où cette huile minérale abonde. Il serait surtout précieux pour le haut Canada, où l'on exploite des sources de *pétrole* visqueux et où le bois, aussi bien que le charbon nécessaire à la marche des locomotives et des bateaux à vapeur, doit être apporté de loin à grands frais.

— CHAUFFAGE DES BATEAUX À VAPEUR. Avant les expériences qu'il a exécutées sur le chemin de fer de l'Est, M. Henri Sainte-Claire Deville, avec le concours de M. Dupuy de Lôme, avait appliqué sa grille verticale au chauffage de la chaudière à vapeur de soixante chevaux du yacht le *Puebla*. Dans ces essais, il avait acquis la conviction qu'il serait très-facile, dans le foyer des navires à vapeur, de remplacer rapidement le chauffage au charbon par le chauffage au *pétrole*, et réciproquement, de telle sorte que les navires faisant le voyage de l'Amérique du Nord pourraient brûler de la houille en allant et du *pétrole* en revenant. Cette transformation présenterait un grand intérêt pour la Californie, qui possède des terrains bitumineux et plusieurs gîtes pétrolifères heureusement situés au bord de la mer. L'emploi d'un combustible liquide y serait d'une importance d'autant plus grande que, pour alimenter ses usines et le service des grandes lignes de steamers qui la relient au Japon, à Shangaï et à tout l'extrême Orient, la ville de San-Francisco doit importer le charbon à un prix très-élevé.

L'emploi des huiles minérales présenterait encore, pour les navires à vapeur, un autre avantage important. Ces huiles, très-hydrogénées, donnent en brûlant plus que leur poids d'eau, de sorte qu'en refroidissant les fumées dans un réfrigérant à grande surface, on obtiendrait la condensation d'une quantité d'eau pure suffisante pour alimenter les chaudières, ce qui permettrait d'éviter l'emploi toujours si nuisible de l'eau de mer. Il faudrait évidemment, dans ce cas, remplacer le tirage de la cheminée par la pression de l'air venant d'un ventilateur.

La grille de M. Sainte-Claire Deville s'applique non-seulement aux locomotives et aux bateaux à vapeur, mais encore à tous les appareils de chauffage. Aussi, lors du siége de Paris, des grilles construites sur ce modèle ont-elles permis, au moment où la houille commençait à manquer, de brûler l'huile lourde de houille, soit pour faire marcher la machine à vapeur de la manufacture des tabacs dont les moulins étaient employés à faire de la farine, soit pour chauffer les fours à réverbère où l'on fondait le bronze destiné à la fabrication des canons. Cette grille est constamment employée depuis plusieurs années dans le laboratoire de chimie de l'École normale supérieure, pour chauffer et maintenir pendant des jours entiers à une température constante les appareils où l'on veut produire des réactions qui exigent à la fois le concours du temps et une température très-élevée.

— FOURNEAU À HUILE MINÉRALE. M. Wiesneg, constructeur d'appareils pour les laboratoires de chimie, a appliqué la grille de M. Deville à un petit fourneau portatif à moufle pour les travaux de la bijouterie et de la petite orfèvrerie. On peut d'ailleurs remplacer le moufle par des creusets ou par un tube transversal en terre ou en porcelaine, de manière à employer ce fourneau pour la plupart des opérations de la chimie par la voie sèche. L'huile lourde de *pétrole* ou de houille, contenue dans un réservoir, arrive par un tube aux robinets qui la laissent couler dans les rainures de la grille. Le *pétrole* ne laissant pas de cendres, on n'a pas à craindre la perte des matières employées, au cas où le creuset viendrait à se briser. On retrouve la matière intacte dans la partie inférieure de l'appareil. La dépense dans ce fourneau serait d'environ 0 fr. [illegible]0 par heure.

— CHALUMEAU À PÉTROLE. Les frères Agnelet ont imaginé une autre disposition pour brûler les huiles lourdes. Leur appareil se compose d'une espèce de chalumeau formé de deux tubes concentriques. L'huile lourde arrivant par le tube central sort par une très-petite ouverture. L'air arrive par le tube-enveloppe et sort par une ouverture circulaire dont les parois sont très-rapprochées de celles de l'extrémité du premier tube. Cet air est amené par une machine soufflante; il possède une pression un peu supérieure à la pression atmosphérique (0m,020 d'eau environ). En sortant obliquement du tube-enveloppe, il détermine l'aspiration et la pulvérisation de l'huile lourde. Il suffit d'approcher un corps enflammé pour obtenir une flamme de 0m,30 de longueur qui brûle sans laisser aucun résidu. Ce procédé, d'un usage moins général que le précédent, parce qu'il exige l'emploi de l'air comprimé, est appliqué dans plusieurs établissements industriels.

— GISEMENT DU PÉTROLE. Si le chauffage des chaudières à vapeur par les huiles lourdes de *pétrole* prend de l'extension, il pourra en résulter, d'ici à quelques années, un grand développement de l'industrie des huiles minérales. Le *pétrole* n'étant guère employé jusqu'à ce jour que pour éclairer et pour lubrifier les machines, l'exploitation de quelques centres importants, tels que la péninsule du haut Canada, la vallée d'Oil-Creek, en Pensyl-

vanie, et la vallée de la Petite Kanawa, dans la Virginie occidentale, a suffi à la consommation. Il n'en serait plus de même le jour où ces huiles seraient employées pour le chauffage des fours et des chaudières à vapeur dans les pays peu éloignés des gîtes pétrolifères. Cette nouvelle application déterminerait forcément de nouvelles recherches et une exploitation régulière dans les pays qui présentent la même constitution géologique que le Canada, la Pensylvanie et la Virginie occidentale.

Du reste, contrairement à ce qui arrive pour beaucoup de substances minérales, et en particulier pour la houille, qui est restreinte à certains étages bien déterminés, les couches qui fournissent les carbures d'hydrogène liquides appartiennent à plusieurs étages très-différents des terrains stratifiés.

Dans le Kentucky et le Tennessee, le *pétrole* est fourni par les couches siluriennes inférieures, c'est-à-dire par les roches stratifiées les plus anciennes. Un autre niveau très-productif, celui du Canada occidental, appartient au terrain dévonien inférieur; c'est au terrain dévonien supérieur qu'appartiennent les couches les plus riches de la Pensylvanie occidentale (vallée d'Oil-Creek). Les sources de la Virginie occidentale sortent toutes du terrain carbonifère supérieur.

Les couches pétrolifères actuellement les plus productives de l'Amérique du Nord appartiennent donc aux terrains stratifiés les plus anciens, et les huiles sont d'autant plus légères qu'elles proviennent d'une plus grande profondeur. Celles qui sont plus rapprochées de la surface du sol ont perdu leurs parties les plus volatiles et se sont épaissies. On y trouve cependant du *pétrole* dans des terrains plus récents. Ainsi le Connecticut et la Caroline septentrionale en présentent dans le trias; le Colorado et l'Utah en contiennent dans les lignites du terrain crétacé; enfin les *pétroles* de la Californie appartiennent aux terrains tertiaires.

En Europe, c'est surtout dans les terrains tertiaires que l'on a trouvé des hydrocarbures minéraux liquides. Tels sont les sables imprégnés de *pétrole* exploités à Pechelbronn et à Schwabwiller (Alsace), qui appartiennent au terrain tertiaire moyen. On trouve également du *pétrole* à Gabian, dans le département de l'Hérault. En Italie, les sources de *pétrole* appartiennent au terrain tertiaire moyen; telles sont celles qu'on a observées dans l'Abruzze Citérieure, aux environs de Tocco et de Pescara; dans l'Emilie, aux environs de Parme, de Plaisance et de Modène. Comme dans beaucoup d'autres contrées, le *pétrole* y est associé au gypse, au soufre, au sel gemme et au gaz hydrogène carboné. Le *pétrole* du Hanovre appartient aux couches néocomiennes ou jurassiques. En Galicie et dans les provinces danubiennes, on a découvert dans le terrain tertiaire un très-grand nombre de gîtes de *pétrole* et de bitume cireux ou ozokérite, disposés tous sur une ligne de fracture parallèle aux Karpathes et associés au sel gemme.

La principale zone pétrolifère de l'ancien continent se trouve dans les terrains tertiaires qui bordent l'extrémité orientale du Caucase et forment le littoral occidental de la mer Caspienne. Les environs de Bakou et la presqu'île d'Apscheron sont surtout très-riches. On trouve également du *pétrole* à l'extrémité occidentale de la chaîne du Caucase, des deux côtés du Bosphore Cimmérien, en Crimée et dans la presqu'île de Taman.

On exploite le *pétrole* depuis une antiquité très-reculée dans les terrains tertiaires de la vallée de l'Euphrate et du Kourdistan.

Enfin, l'empire birman fournit à l'Europe des quantités considérables de *pétrole* brut, goudronneux, connu en Angleterre sous le nom de *rangoon-tar* et de *burmese-tar*.

— ORIGINE DU PÉTROLE. Cette origine est encore inconnue. Voici comment s'exprime, en effet, M. Daubrée, en abordant ce problème : « Quoique le *pétrole* ait été étudié dans bien des contrées, on n'a pu établir son origine avec certitude. On suppose généralement qu'il résulte de la décomposition des plantes marines et des animaux vivant sur le rivage des mers primitives. Cette hypothèse explique la présence de l'eau salée et du sel gemme, les eaux de la mer ayant été emprisonnées dans les mêmes cavités que les débris organiques. Un certain nombre de géologues, s'appuyant sur les rapprochements remarqués entre les divers gîtes de sel, de soufre et de bitume fréquemment en relation avec les phénomènes de dislocation, attribuent au *pétrole* une origine franchement éruptive. »

On le voit, il en est du *pétrole* comme du diamant, du graphite et en général de tous les composés carbonés dans lesquels on ne retrouve pas, comme dans la houille, des traces de végétation. La plus grande obscurité règne sur son mode de formation au sein du globe.

Nous ajouterons à ce qui vient d'être dit quelques renseignements relatifs aux sources de production du *pétrole* et à la consommation de ce produit.

Ce n'est que depuis 1855 environ que l'exploitation du *pétrole* se fait en grand en Amérique; toutefois, bien longtemps avant cette date, certaines sources de *pétrole* avaient été découvertes et ce liquide était employé par les habitants. Les premiers colons avaient reconnu sur les sources de la rivière Alleghany, dans l'Etat de New-York et dans la Pensylvanie, la présence du *pétrole*; mais alors on n'en récoltait qu'une petite quantité et on ne l'utilisait sous le nom d'huile de Sénéca que contre certaines maladies, les rhumatismes et la pneumonie, par exemple.

Au commencement de ce siècle, on se mit à exploiter avec un peu plus de soin le *pétrole*; toutefois, les puits qu'on imagina de creuser vers cette époque n'étaient point assez profonds, ne rendaient que très-peu, et telle contrée qui fournit aujourd'hui des millions de litres de *pétrole* donnait à peine à cette date 4,000 litres par an. Encore une bonne partie de ce produit était-elle fournie par quelques sources jaillissantes, analogues à celles qui se rencontrent aujourd'hui en Pensylvanie. En 1845, le hasard ayant fait découvrir une source de *pétrole* à Tarentum, à 60 kilomètres au N. de Pittsburg, une compagnie se fonda à New-York à l'effet d'exploiter cette mine. L'exploitation rendit à merveille; mais le débouché manquant, l'entreprise dut être suspendue. On n'employait encore le *pétrole* qu'en médecine, ce qui explique très-bien que les industriels de Tarentum aient été obligés de fermer boutique. Toutefois, un progrès très-important avait été fait; car, pressée de vendre ses produits, la compagnie de New-York avait utilisé le *pétrole* à l'éclairage et ouvert un débouché qui pouvait devenir considérable. Ce ne fut cependant que neuf ans après la première tentative, c'est-à-dire en 1854, que MM. Eveleth et Bissel, de New-York, reprirent en grand cette exploitation. Ils obtinrent la concession de la source supérieure de l'Oil-Creek et se mirent immédiatement à l'œuvre. Les produits tirés de la source furent examinés avec soin. Cependant la consommation n'augmentait que lentement, d'abord parce qu'on se défiait du nouveau produit qui déjà avait été la cause de quelques sinistres; ensuite parce que son prix de revient était assez élevé, les moyens d'exploitation étant encore dans l'enfance.

MM. Drake et Bowditch, de New-York, par une opération hardie, vinrent donner un nouvel élan à la production et, par suite, abaisser le prix de revient. Devenus concessionnaires de la source de l'Oil-Creek, ils entreprirent de creuser le roc en dessous du lit du ruisseau et, après quelques semaines de travaux employés à un forage qui exigeait les plus grandes précautions, ils trouvèrent (août 1859) la nappe de *pétrole* à 21m,50 de profondeur. L'huile monta jusqu'à 0m,12 de la surface du sol, ce qui permettait une rapide exploitation. Ce puits donna 1,817 litres par jour avec une pompe petit modèle; puis M. Drake, s'apercevant que le niveau ne baissait point sensiblement après quelques jours d'exploitation, fit installer une pompe puissante, qui tirait par jour plus de 18,000 litres de *pétrole*. La source fournit ce rendement pendant plusieurs semaines.

L'heureux résultat obtenu par les propriétaires de la source de l'Oil-Creek décida une foule d'industriels à tenter une opération analogue, et d'importants travaux furent exécutés aux abords des sources connues. On se mit à forer tous les terrains qu'on supposait renfermer des sources de *pétrole*, et bientôt la vallée de l'Alleghany se couvrit d'exploitations. C'est au *pétrole* que la partie la plus aride et la plus désolée du plateau montagneux qui forme le N.-O. de la Pensylvanie doit d'être devenue la région la plus animée et le centre industriel le plus actif des Etats-Unis.

Corry, qui n'était en 1859 qu'une simple ferme, dont le sol stérile ne se serait pas vendu 1 fr. l'are, est aujourd'hui une ville de 10,000 âmes, un des entrepôts principaux du commerce du *pétrole* et le grand dépôt du chemin de fer de l'Atlantique et de l'Ouest. Elle possède vingt banques, deux journaux, un grand Opéra et a un mouvement commercial annuel de 72 millions de francs.

Oil-City, où s'était concentrée au début la préparation du *pétrole*, est située à 960 kilomètres de New-York et communique avec cette ville par le chemin de fer d'Oil-Creek, le grand chemin de fer de l'Atlantique et de l'Ouest et celui d'Erié à New-York. La ville est bâtie dans une vallée pittoresque, arrosée par l'Oil-Creek, qui y reçoit le French-Creek, et se compose d'une longue rue tortueuse, construite entre les montagnes et l'Oil-Creek, qui est navigable. C'est sur cette étroite bande de terrain que sont disséminés, sans ordre et sans égard pour les commodités de la circulation, entrepôts, magasins, hôtelleries, cabarets de wiskey et sources de *pétrole*, avec leurs pompes à vapeur et le reste de leur matériel, gisant pêle-mêle dans le plus grand désordre. Les maisons sont faites en troncs d'arbres non équarris et quatorze jours suffisent pour leur construction. Le plus souvent, les marchandises sont entassées pêle-mêle sur les estacades des trottoirs ou même au milieu de la rue; cette dernière est couverte d'une boue d'une viscosité et d'une épaisseur incroyables, qui est formée en grande partie de *pétrole*. L'atmosphère est tellement remplie de vapeur d'huile, qu'il est défendu de fumer, car elle est inflammable; le *pétrole* imprègne les habits à un tel point, que les mineurs qui les portent toujours les mêmes vêtements, sans jamais en changer, jusqu'à ce qu'ils soient devenus trop lourds et trop dégoûtants. Partout règne une activité prodigieuse. Oil-City compte 9,000 habitants et possède deux grandes banques, deux journaux, six hôtels, dix raffineries de *pétrole*, cinq églises et une école publique.

Cottage-Hill, située sur la rive opposée de l'Oil-Creek, peut en quelque sorte passer pour le faubourg d'Oil-City. Sur un groupe de collines, pittoresquement disposées en cercle, s'élèvent les maisons de campagne des princes de l'industrie pétroléenne, dont plusieurs y ont gagné des fortunes de 10 à 15 millions de francs. Ces messieurs n'habitent pas d'ordinaire dans la région de l'huile; ils se contentent d'y venir de temps en temps, et alors ces villas leur servent de demeure. Les maisons de Cottage-Hill sont toutes construites dans le gracieux style des chalets suisses, et l'élégance de leur ameublement fait un contraste frappant avec l'extérieur grossier de leurs habitants.

L'Oil-Creek, dans les environs de la ville, est couvert de grandes barques tirées par des chevaux. Par suite du mauvais état des routes, le transport d'un tonneau d'huile, d'une petite distance de la ville jusqu'à cette dernière, coûte 3 dollars et demi (18 fr. 70). Le chemin de fer de l'Atlantique et de l'Ouest emporte, nuit et jour, de nombreux chargements de *pétrole*, et cela au prix énorme de 4 dollars (21 fr. 30) par tonne et par mille anglais (1,600 mètres), sans épuiser les entrepôts de la ville, qui regorgent continuellement. La vie y coûte également fort cher, ainsi, du reste, que dans toute la région du bitume : un voiturier, qui gagne 40 dollars (213 fr.) par jour, est obligé d'en dépenser 30 pour sa nourriture et pour celle de ses deux chevaux.

La route d'Oil-City à Cherry-Run est la grande voie par laquelle passent les produits des districts environnants et de celui de Pithole-City. Sur toute sa longueur, qui est de 22 kilom. environ, cette route est couverte de *derricks*; c'est ainsi que l'on appelle les échafaudages élevés et en forme de tour sur lesquels sont établies les machines à pomper le bitume; il y a en outre un grand nombre de puits inexploités, les uns parce qu'ils étaient exposés à des inondations périodiques, les autres parce qu'ils sont complètement épuisés. De Cherry-Run la route conduit, par Rouseville, Plummer et par les forêts, au Pithole-Creek. La vallée de Plummer présente tous les signes qui caractérisent un pays riche en produits minéraux; aussi le terrain y atteignit-il rapidement un prix fou, et en un clin d'œil une ville surgit de terre, mais aucun des puits creusés jusqu'à ce jour n'a encore donné une huile que l'on puisse utiliser.

D'ailleurs, lorsqu'un puits est épuisé ou ne rend plus qu'un produit insuffisant, tous ceux qui l'exploitaient quittent la place et vont chercher ailleurs une nouvelle source. En revanche, et tant que l'exploitation se poursuit, on travaille jour et nuit; le gaz éclaire les travailleurs. Le mode d'opération varie peu; on commence ordinairement, lorsqu'on a reconnu un terrain à sources minérales, par pratiquer quelques sondages. Si ces sondages accusent la présence du *pétrole*, si faible que soit, du reste, le liquide fourni, on commence le puits, qui atteint de 150 mètres à 180 mètres de profondeur et qui, poussé jusqu'à ce point, rend toujours une quantité abondante d'huile. Lorsque la sonde arrive au niveau de la nappe de *pétrole*, une détonation dont l'intensité varie avec la profondeur du puits se fait entendre. Le liquide monte alors en sifflant et s'arrête tantôt assez près de la surface, tantôt, mais plus rarement, à quelques mètres. On installe les pompes alors et l'opération commence, pour ne plus s'interrompre tant que la source n'est point tarie. La nature et le rendement des sources varient beaucoup. Quelques-unes sont intermittentes et révèlent l'existence de siphons naturels enfouis sous le sol. Toutes sont sensibles à la pression atmosphérique et leur niveau s'élève [illegible] ... [illegible] ... qui a produit, que les Américains ont appris à leurs dépens à travailler presque sans danger. [illegible] ... monte tous les obstacles. Il est vrai de dire [illegible] ...

[illegible] ... 10 millions et représentant une valeur de 1 milliard 500,000,000. On comptait à cette date, dans le seul Etat de Pensylvanie, 469 puits. Les Etats-Unis en possédaient 160. On compte que les sources de l'Amérique du Nord, qui sont aujourd'hui en pleine exploitation, pourront encore fournir à elles seules à la consommation pendant près [illegible] les sont riches. Leur débit augmente d'ailleurs aujourd'hui encore, bien que l'exploitation soit sérieusement faite depuis quinze ans, et l'on semble loin de [illegible] croissance.

PÉTROLÉ, ÉE (pé-tro-lé) part. passé du v. Pétroler : *Quartier* PÉTROLÉ.

PÉTROLÉEN, ENNE adj. (pé-tro-lé-in, é-e-ne — rad. *pétrole*). Qui a rapport au pétrole : *Industrie* PÉTROLÉENNE.

PÉTROLENE s. m. (pe-tro-le-ne — rad. *pétrole*). Chim. Carbure d'hydrogène qu'on trouve, combiné avec l'asphalte, dans des résines fossiles.

PÉTROLER v. a. ou tr. (pé-tro-lé — rad. *pétrole*). Néol. Incendier à l'aide du pétrole : [illegible]

PÉTROLERIE s. f. (pé-tro-le-rî — rad. *pétrole*). Usine à pétrole : *Bâtir une* PÉTROLERIE.

PÉTROLEUR, EUSE s. (pé-tro-leur, eu-ze — rad. *pétroler*). Néol. Incendiaire qui emploie le pétrole. On dit aussi PÉTROLEUR, EUSE.

PÉTROLIFÈRE adj. (pé-tro-li-fè-re — de *pétrole*, et du lat. *fero*, je porte). Qui contient du pétrole : *Mines* PÉTROLIFÈRES.

PÉTROLOGIE s. f. [illegible] — du gr. *petros*, pierre; *logos*, discours). Minér. Partie de l'histoire naturelle qui traite des pierres.

PÉTROMARULE s. f. (pé-tro-ma-ru-le — du gr. *petros*, pierre; *marula*, [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible] lacées, tribu des campanulées, originaire de l'île de Crète.

PÉTROMATOGNOSIE s. f. (pé-tro-ma-to-ghno-zî — du gr. *petros*, pierre, [illegible]; recherche [illegible] des fossiles. On dit aussi PÉTRO[illegible] mais les deux formes sont peu usitées.

PÉTROMÉLES s. m. (pé-tro-mé-lès — du gr. *petros*, pierre; [illegible]). Bot. Syn. d'AMÉLANCHIER, genre de pomacées.

PETROMYS s. m. (pé-tro-miss — du gr. *petros*, pierre; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs fossiles.

PÉTROMYZON s. m. (pé-tro-mi-zon — du gr. *petros*, pierre; *muzô*, je suce). Ichthyol. Nom scientifique du genre lamproie.

PÉTRON s. m. (pé-tron). Bot. Nom vulgaire du [illegible]. On dit aussi PÉTRON.

PÉTRONE s. f. (pé-tro-ne — du lat. *petra*, pierre). Bot. Genre de champignons d'un tissu très-dur, et dont l'espèce type, qui croît sur les pierres, a été [illegible].

PÉTRONE s. m. [illegible]

PÉTRONE [illegible]

PÉTRONE [illegible] — Il existe un autre saint PÉTRONE, évêque de Vérone, dont on célèbre la fête le 6 septembre.

PÉTRONE (Caius ou Titus PETRONIUS AR[BITER]) [illegible] ... on a cru pouvoir [illegible] ... *l'Arbitre des élégances* [illegible] ... l'apparente frivolité de son caractère, il sut déployer, à l'occasion, de [illegible] capacités administratives [illegible]

[illegible], il se montra homme de [illegible] les affaires. Mais bientôt, [illegible] la faveur du maître par [illegible] dans la conspiration [illegible] dit Tacite, en avait pris [illegible] comme d'un rival qui le surpassait [illegible] science des voluptés. Il [illegible] pour le perdre, à la cruauté de l'empereur, passion qui dominait toutes les autres; il reprocha à Pétrone sa liaison avec Scevinus (l'un des conjurés), corrompit un de ses esclaves pour le dénoncer et fit emprisonner le reste de sa maison pour lui ôter les moyens de se défendre. Néron, en ce moment, était en Campanie, et Pétrone, s'étant avancé jusqu'à Cumes, reçut l'ordre d'y rester. [illegible] à ne point supporter les alternatives prolongées de l'espérance et de la crainte, il ne voulut point cependant quitter brusquement la vie. Après s'être ouvert les veines, il les referma, les ouvrit de nouveau, s'entretenant de bagatelles avec ses amis, sans chercher à faire parade de fermeté, les écoutant causer, non de l'immortalité de l'âme et des maximes des philosophes, mais de chansons et de poésies légères. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres, se mit à table et dormit afin que sa mort, quoique violente, ressemblât à une mort naturelle. Son testament, contre l'habitude, ne contenait aucune flatterie pour Néron, Tigellin et les autres puissants du jour; loin de là, sous les noms d'hommes perdus et de courtisanes, il écrivit le récit des dissolutions du prince, avec les raffinements de chaque infamie nouvelle, et envoya ce récit cacheté à Néron; puis il brisa son cachet de peur qu'on ne s'en servît pour perdre des innocents. » Pline ajoute qu'il se fit apporter un vase myrrhin, d'un prix énorme, qu'il savait convoité par Néron, et qu'il le brisa pour que son meurtrier ne le comptât pas parmi ses dépouilles; après quoi, il se laissa tranquillement mourir.

Malgré la belle page de Tacite, il est douteux que ce voluptueux eût gardé jusqu'à nous une grande notoriété sans le *Satyricon*. Jusqu'en 1663, on ne connaissait que des fragments mutilés et sans titre, de simples épisodes détachés de cette production singulière. A cette époque, P. Petit découvrit à Traun (Dalmatie) un manuscrit plus complet, quoique encore plein de lacunes, et portant ce titre : *Petronii Arbitri satyri fragmenta ex libro quinto decimo et sexto decimo*. Ce manuscrit était du XIVe siècle et fut imprimé aussitôt (Padoue, 1664, in-4°) avec d'autres fragments précédemment édités par Bernardin de Vitalibus (Venise, 1499, in-4°) et par J. Thanner (Leipzig, 1500, in-4°). C'est tout ce qu'on possède de ce monument de la dépravation romaine. Le nom dès lors connu de l'auteur, Petronius, et son surnom d'Arbiter rapproché de l'épithète que Tacite attribue au consul Petronius, *Arbiter elegantiarum*, ont fait supposer qu'il s'agit du même personnage, quoiqu'une simple épithète ne soit pas la même chose qu'un nom propre. Faute de mieux, on s'en est tenu depuis à cette assimilation de deux personnages peut-être complètement différents; ce qui est moins admissible, c'est que l'on ait cru voir dans le *Satyricon* ce pamphlet dont parle Tacite, que Pétrone écrivit avant de mourir et qu'il fit remettre à Néron. Le *Satyricon*, ouvrage volumineux, ayant au moins seize livres et contenant un fragment poétique très-étudié, n'a pu être écrit si rapidement; c'est une œuvre de longue haleine et composée avec un soin minutieux. Il est, en outre, tout à fait impossible de reconnaître Néron dans Trimalcion; tout au plus pourrait-on y reconnaître Claude. L'ouvrage complet devait être un tableau achevé de Rome sous les empereurs, et les fragments sauvés de la destruction font vivement regretter la perte du reste; l'érudition, qui se préoccupe peu de l'immoralité de certains détails, aurait pu y relever, à en juger par ce que contiennent des fragments mutilés, une masse de renseignements précieux et d'observations intéressantes. Tous les vices de l'époque la plus corrompue sont peints avec une verve et une énergie peu communes : courtisanes, parasites, poëtes, gens de loi, esclaves, libertins, magiciennes, déclamateurs, chasseurs d'héritages, toutes ces figures passent successivement devant nous avec la physionomie qui leur est propre et nous reportent au milieu de cette vieille société romaine dont il nous serait difficile, sans des livres de ce genre, de pénétrer complétement les mœurs intimes. Les récits, les réflexions, les images sont non-seulement immoraux, mais, le plus souvent, d'une obscénité révoltante; cependant Pétrone sera toujours lu de quiconque voudra connaître à fond l'antiquité. Ajoutons que, si l'on ne regarde que le style, Pétrone est un écrivain très-remarquable; le fragment épique sur les *Guerres civiles* est d'un grand poëte, d'une inspiration [illegible] d'un style au [illegible] vigoureux que la *Pharsale*; le récit romanesque [illegible] deux épisodes, le *Festin de [illegible]* et le conte de la *Matrone d'Éphèse*, est d'un maître qui manie la langue avec une vivacité et une souplesse sans égales. Ces qualités réelles et fort prisées, bien qu'il faille aller les chercher dans un tissu d'[illegible], ont fait [illegible] Pétrone de [illegible]. « Ce Mécène sceptique, au ton froid et exquis, dit Renan, nous a laissé un roman d'une verve, d'une finesse accomplies, en même temps que d'une corruption raffinée, qui est le parfait miroir du temps de Néron. Après tout, n'est pas le roi de la mode qui veut. L'élégance de la vie a sa maîtrise, au-dessous de la loi et de la morale; la fête de l'univers manquerait de quelque chose si le monde n'était peuplé que de fanatiques iconoclastes et de lourdauds vertueux. »

Les meilleures éditions du *Satyricon* sont celle dite *Variorum* (Amsterdam, 1677, in-8°) et celle de P. Burmann (Amsterdam, 1677); les traductions françaises les plus estimées sont celles de M. de Guerle dans la *Collection Panckoucke* (1834, in-8°) et de M. D. Nisard dans la *Collection des auteurs latins* (1856, gr. in-8°). Fr. Naudot a publié (Rotterdam, 1693, in-12) un prétendu *Satyricon* complet d'après un manuscrit qu'il disait avoir découvert; la supercherie est évidente; mais comme ses additions, malgré leur mauvais style, comblent les lacunes et donnent une liaison logique à des scènes décousues; on les imprime généralement avec les fragments originaux en ayant soin de les placer entre crochets.

PÉTRONE MAXIME, empereur d'Occident. V. MAXIME.

PETRONEL, l'ancien *Carnuntum*, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, gouvernement, cercle et à 35 kilom. E. de Vienne, sur le Danube; 2,000 hab. Château; église paroissiale très-ancienne. Aux environs, nombreuses ruines romaines de *Carnuntum*, l'une des villes principales de la Pannonie supérieure, détruite en 357.

PÉTRONELLE s. f. (pé-tro-ne-le — du lat. *Petrus*, Pierre). Entom. Espèce de muscide du genre calobate : *Linné a rapporté que les calobates ont la faculté de courir sur les eaux, et c'est sur cette observation qu'il a donné à l'une des espèces de ces muscides le nom de* PÉTRONELLE, *parce que saint Pierre marcha sur les eaux.*

PETRONI (Richard), cardinal italien, né à Sienne vers le milieu du XIIIe siècle, mort à Gênes en 1314. Il étudia la jurisprudence sous le célèbre Accurse, puis créa une école de droit dans sa ville natale, et de là passa à Naples, où il occupa une des premières chaires de l'université. Petroni fut un des trois jurisconsultes que le pape Boniface VIII chargea de compiler le recueil de décrétales connu sous le nom de *Sexte* (1465, in-fol.). Ce pontife le nomma vice-chancelier de l'Église romaine et cardinal (1298). Le pape Clément V lui accorda également sa faveur et l'envoya comme légat à Gênes, où il termina sa vie.

PETRONI (Étienne-Egidius), littérateur italien, né à San-Feliciano, près de Pérouse, en 1770, mort vers 1845. Lors de l'invasion française en Italie, il prit part au mouvement révolutionnaire en Lombardie et fut, après la chute de la république Cisalpine, forcé d'aller chercher en France un refuge qu'il ne quitta qu'après la bataille de Marengo. Après la chute de l'Empire, il passa en Angleterre. On lui doit les ouvrages suivants : *Poesie diverse* (2 vol.); *Dissertazioni e prose accademiche* (1 vol.); *la Società, l'amicizia e la religione*, poëmes (1 vol.); *la Napoléonide* (Naples et Paris, 1810, in-fol.), poëme lyrique numismatique, composé de cent médailles, représentant les principaux exploits de Napoléon jusqu'à la paix de Tilsitt, et d'autant d'odes qui les expliquent; *le Favole di La Fontaine* (Paris, 1811, 4 vol.), trad. en vers; *Ritratti storico-poetici de' Soggetti più noti della Bibbia* (4 vol. in-8°); *Gesta navali Britanniche dal Grando Alfredo sino a questi ultimi tempi* (Londres, 1814, 2 vol.); *Dizionario italiano, inglese e francese* (Londres, 3 vol. in-12).

PÉTRONIE s. f. (pé-tro-nî). Ornith. Genre formé aux dépens des moineaux. V. SOULCIE.

— Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des agarics.

PÉTRONILLE (sainte), appelée aussi **Périne, Perronnelle** ou **Pernelle**, vierge et martyre, qui vivait au Ier siècle de notre ère. D'après une légende fort répandue, elle serait fille de saint Pierre; mais c'est là une de ces croyances populaires qui ne s'appuient sur aucune preuve sérieuse. D'après les hagiographes, sainte Pétronille était une belle et pudique jeune fille dont s'éprit un jeune homme, nommé Flaccus, d'une riche et puissante famille. Il la demanda en mariage; mais Pétronille, qui avait fait vœu de virginité, le supplia de lui accorder trois jours de réflexion. Elle les passa en jeûnes et en prières, dit le P. Ribadeneira, « suppliant Notre-Seigneur qu'il la délivrât et ne permît point qu'elle perdît, contre sa volonté, ce qu'elle lui avait promis et désirait lui garder. » Elle fut exaucée et mourut le troisième jour. On célèbre sa fête le 31 mai.

Pétronille (SAINTE), tableau du Guerchin. « Cette composition très-vaste, très-belle, dit M. Viardot, et pourtant singulière, se divise, ainsi qu'une foule d'autres tableaux sacrés, en deux parties, le ciel et la terre. Au bas, tout au bas, des fossoyeurs ouvrent un sépulcre pour en tirer le corps de la sainte, fille de l'apôtre saint Pierre, qui y fut jetée toute vive, comme une vestale prévaricatrice. Cette opération se fait en présence de plusieurs personnages, entre autres du fiancé de Pétronille, jeune élégant vêtu à la mode du XVIe siècle, et qui ne semble pas très profondément affecté en voyant reparaître au bord de la fosse le cadavre de sa bien-aimée. Quant à elle, libre désormais des passions d'ici-bas, rayonnante de gloire et la tête couronnée, elle monte sur des nuages vers le ciel, où le Père éternel lui tend les bras. On peut reprocher au Guerchin, dans l'exécution de ce grand ouvrage, bien qu'à un moindre degré, le défaut que l'on remarque dans le *Saint Jérôme* du Dominiquin. La scène du ciel n'est pas assez mystérieuse, assez emblématique; elle a trop la réalité terrestre. Mais, par un dessin vigoureux et correct, par une couleur vive, claire, fleurie, lumineuse, pleine de merveilleux effets qui saisissent et enchantent, le Guerchin ne laisse pas seulement prise aux remarques que la réflexion seule peut faire naître. On est réellement ébloui par le *Magicien de la peinture* qui, cette fois, mérite pleinement son flatteur surnom. C'est qu'on ne saurait tirer plus grand parti de la science du clair-obscur, si chère aux Bolonais, ni mettre mieux en pratique le précepte de Michel-Ange, qui écrivait à Varchi : « La meilleure peinture, selon » moi, est celle qui arrive le plus au relief. »

Nous ferons remarquer que M. Viardot accepte un peu vite la légende qui faisait de sainte Petronille la fille de saint Pierre.

Le tableau de *Sainte Pétronille*, le chef-d'œuvre du Guerchin, fut peint en 1623 pour Saint-Pierre de Rome; mais lorsqu'on eut fait l'admirable copie en mosaïque qui se voit dans cette église, il fut transporté au musée Capitolin. Nous l'avons eu quelque temps à Paris; mais il fut rendu en 1815. Il a été gravé par Nicolas Dorigny (1700), par Jacques Frey (1700) et par Réveil dans le *Musée de peinture*.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE adj. (pé-tro-o-ksi-pi-tal, a-le — de *petra*, pierre, et de *occiput*). Anat. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital : *Suture* PÉTRO-OCCIPITALE.

PÉTROPAVLOVSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie), gouvernement de Tobolsk, district d'Ichim, à 290 kilom. d'Omsk, sur la rive droite de l'Ichim, dont les bords y sont très-élevés; 7,500 hab. La forteresse, de forme hexagonale, a été bâtie en 1765. ‖ Autre ville de la Russie d'Asie, dans le Kamtchatka. V. AVATCHA.

PÉTROPHASE s. f. (pé-tro-fa-ze — du gr. *petros*, pierre; *phassa*, colombe). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pigeons, et dont l'espèce type habite l'Australie.

PÉTROPHILE adj. (pé-tro-fi-le — du gr. *petros*, pierre; *philos*, qui aime). Hist. nat. Qui aime les endroits pierreux.

— s. m. Ornith. Syn. de PHÉNICURE.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies et dont l'espèce type habite l'Autriche.

— s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des protéacées, tribu des protées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent surtout dans les régions méridionales de l'Australie. ‖ Genre de mousses d'Europe.

PETROPOLIS, nom de SAINT-PÉTERSBOURG en latin moderne.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN adj. (pé-tro-sal-pain-go-fa-rain-ji-ain — du gr. *petros*, pierre; *salpinx*, trompe d'Eustache, et de *pharyngien*). Anat. Qui s'étend du sphénoïde, de l'apophyse pierreuse et de la trompe d'Eustache jusqu'à la partie supérieure du pharynx : *Muscle* PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN. ‖ On dit aussi PÉTRO-STAPHYLIN ou PÉRISTAPHYLIN INTERNE.

— Substantiv. Muscle pétro-salpingo-pharyngien : *Le* PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN.

PETROSÉLINUM s. m. (pé-tro-sé-li-nomm — du gr. *petros*, pierre; *selinon*, ache). Bot. Nom scientifique du genre persil.

PÉTROSILEX s. m. (pé-tro-si-lèkss — du lat. *petra*, pierre, et de *silex*). Minér. Pierre siliceuse de nature variable.

— **Encycl.** On appelle ainsi des roches dont la composition est analogue à celle des feldspaths et qui ont pu, dans certaines circonstances, leur servir de matrice. Leur composition est variable : 78 à 80 pour 100 de silice, 18 à 21 pour 100 d'alumine, 11 à 16 pour 100 d'alcalis. Les *pétrosilex* ne sont jamais cristallisés et ne présentent pas de caractères bien nets; leur dureté est celle des feldspaths, et ils sont rayés par le quartz. Ils sont inattaquables aux acides; au chalumeau, ils sont fusibles en un émail blanc légèrement boursouflé, à cause de la présence d'une petite quantité d'eau. Leur forme et leur structure sont indéterminées; leur cassure est esquilleuse, à bords tranchants, parfois un peu translucides; elle est souvent unie et conchoïdale comme celle de l'agate grossière. Les *pétrosilex* ont un éclat gras et des colorations variables, généralement faibles; ils se distinguent du quartz compacte par leur fusibilité. On les rencontre dans des gisements analogues à ceux du feldspath dont ils contiennent parfois des cristaux. Il y a des *pétrosilex* albitiques; d'autres, qui se rapprochent de l'orthose ou de l'oligoclase, plus rarement du labrador. Ils se rencontrent souvent aussi dans les porphyres granitiques, soit en noyaux, soit formant la masse des filons.

PÉTROSILICEUX, EUSE adj. (pé-tro-si-li-seu, eu-ze — rad. *pétrosilex*). Minér. Qui a les caractères du pétrosilex; qui renferme du pétrosilex : *Roche* PÉTROSILICEUSE.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE adj. (pé-tro-sfe-no-i-dal, a-le — de *pierre*, et de *sphénoïdal*). Anat. Qui appartient à l'os pétreux et au sphénoïdien : *Suture* PÉTRO-SPHÉNOÏDALE.

PÉTRO-STAPHYLIN adj. m. (pé-tro-sta-fi-lain — de *pétreux*, et de *staphylin*). Anat. Se dit du muscle appelé aussi PÉRISTAPHYLIN INTERNE.

PETROVARADINUM, nom latin de PETERWARADIN.

PETROVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 100 kilom. N.-E. de Saratof, sur la rive droite de la Medveditsa, affluent du Don, par 52° 20' de latit. N. et 63° 34' de longit. E.; 10,500 hab. Sur la rive gauche de la Medveditsa se trouve un fort carré, flanqué de tours. ‖ Autre ville de la Russie d'Europe, territoire des Cosaques d'Azov; 2,000 hab. ‖ Autre ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 80 kilom. de Iaroslaf; 1,500 hab.

PETROZ (Antoine), médecin français, né à Montmélian (Savoie) en 1781, mort en 1859. Après avoir été interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon, il se rendit à Paris, où il passa son doctorat (1808) et s'y fixa. Ayant par la suite traité avec succès des cas de choléra par la méthode homœopathique, il se passionna pour cette méthode, dont il devint un fervent adepte et un ardent propagateur, et il fut nommé président de la Société homœopathique centrale. Le docteur Petroz a collaboré au *Dictionnaire des sciences médicales*, édité par Panckoucke, à la *Revue rétrospective de matière médicale pure*, au *Journal de la Société homœopathique*, au *Journal de la Société gallicane de médecine homœopathique*, à la *Clinique homœopathique* de Beauvais de Saint-Gratien, à la traduction du *Manuel d'homœopathie* de Jahr, etc. On a publié, après sa mort, ses *Études de thérapeutique et de matière médicale* (1864, in-8°).

PETROZ, pharmacien français, né vers 1785, mort en 1866. Il prit à Paris le diplôme de docteur en médecine en 1808, fut pendant un grand nombre d'années pharmacien de l'hôpital de la Charité et fut nommé, en 1824, membre de l'Académie de médecine. Outre un grand nombre d'articles, insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales* de Panckoucke, on lui doit : *Examen chimique d'une écorce désignée sous le nom de quina bicolore; Examen chimique des fruits du lilas*, etc.

PETROZAVODZK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement d'Olonets, sur les rives du lac Onéga, à 470 kilom. N.-E. de Saint-Pétersbourg, par 60° 47' 24'' de latit. N. et 32° 4' 8'' de longit. E.; 11,000 hab. Cour criminelle, cour civile d'appel, gymnase, fonderie de canons. La ville est traversée par deux petites rivières, la Neglinka et la Loçocinka. Cette dernière, après avoir traversé Petrozavodzk et l'avoir partagée en deux parties, réunies entre elles par trois ponts, se jette dans le lac Onéga. La fabrique de canons fondée par Catherine II, en 1772, livre des ancres et divers objets nécessaires à l'artillerie et à la marine en général. « Petrozavodzk, dit Vsevolojski, peut être considérée comme un port, car de gros bateaux y arrivent et en sortent sans cesse pour aller jusqu'à Saint-Pétersbourg. Ils traversent d'abord le lac Onéga, entrent dans la Svir, suivent son cours jusqu'à son embouchure dans le Ladoga, et de là dans la Néva jusqu'à la capitale. Le port possède un phare depuis 1839.

Les usines de fer et les eaux minérales de Kontchezier se trouvent à 60 et à 70 kilom. de Petrozavodzk. Quant aux usines établies dans la ville même par Pierre Ier, elles ne fonctionnèrent que pendant vingt-six ans (1701-1727), et il n'en reste aujourd'hui que des ruines.

PETRUCCELLI DELLA GATTINA (Ferdinand), homme politique et écrivain italien, né dans le royaume de Naples en 1813, d'une famille aisée de la Basilicate. Élu député au parlement napolitain en 1848, il signa la protestation contre le coup d'État du 15 mai et fut un des cinq membres du comité de salut public nommé à cette occasion par la Chambre. Après le triomphe de la réaction, il dut fuir, fut condamné par contumace et vit ses biens confisqués. S'étant retiré en France, M. Petruccelli habita longtemps Paris, collabora à plusieurs recueils et journaux, se lia avec les nombreux démocrates français et étrangers qui se réunissaient chez M. Jules Simon et acquit une profonde et intime connaissance de la langue française. Rentré à Naples en 1860, il fut, l'année suivante, envoyé par les électeurs de Brienza au premier parlement italien, et depuis lors il n'a cessé de faire partie de la Chambre des députés, où il siége à l'extrême gauche, parmi les républicains. M. Petruccelli a été pendant longtemps le correspondant italien de la *Presse*, puis de la *Liberté*, et il a écrit, en outre, dans divers autres journaux français, l'*Opinion nationale*, le *Courrier français*, etc. En juillet 1871, il fut expulsé de France par le gouvernement. Depuis lors, soit dans le *Pungolo*, soit dans d'autres feuilles, il s'est montré l'ad-

versaire achar[illegible] de notre pays et n'a cessé de pr[illegible] l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne. M. Petruccelli della Gattina est une physionomie littéraire d'une originalité extrême. [illegible] et l'esprit sont ses deux qualités [illegible]. [illegible] les a répandus avec profusion dans un livre qui constitue son véritable titre à la célébrité, *I Moribondi del palazzo Carignano* (les *Moribonds du palais Carignan*), paru en 1861 dans la *Presse*, sous forme de correspondance, car M. Petruccelli écrit merveilleusement notre langue; aucun Italien et peu de Français en possèdent comme lui tous les secrets. Les *Moribondi* ont paru ensuite en 1862 à Milan. L'auteur a fait, dans ce livre, le [illegible] du travail qu'avait entrepris autrefois M. de Cormenin avec son livre des *Orateurs*. Il y passe une revue rapide de toutes les illustrations du parlement italien; un mot, un trait lui suffit pour peindre un homme. D'un coup de plume, il dessine une silhouette et représente un caractère. Il l'a intitulé : les *Moribonds*, parce qu'à cette époque on s'attendait à la dissolution prochaine du parlement italien, et que l'auteur tenait à conserver à son travail un caractère d'actualité. M. Petruccelli della Gattina, à qui ses études à l'emporte-pièce ont fait beaucoup d'ennemis, a publié, en outre : les *Préliminaires de la question romaine* (Londres, 1860, in-8°); le *Roi des rois*, étude sur Hildebrand, dont la 2e édition a paru à Turin en 1865; *Histoire diplomatique des conclaves* (1864-1865, 4 vol. in-8°), etc. Citons enfin de lui : la *Famille des gueux*, drame historique, en collaboration avec M. Caretie, et qui a été représenté avec peu de succès au théâtre de la Gaîté, à Paris, en 1869.

PETRUCCI (Pandolfe), tyran de Sienne, né vers 1450, mort en 1512. Un des membres les plus influents de l'aristocratie siennoise, il fit preuve, pendant les troubles qui agitèrent le centre de l'Italie sous le pontificat d'Alexandre VI, d'une habileté et d'une fécondité de ressources qui accrurent encore son influence et firent de lui le premier personnage de la république. Pour se débarrasser de la vive opposition que lui faisait son beau-père, Nicolas Borghese, il n'hésita point à avoir recours à un assassinat, et devint alors seul maître du pouvoir. Dans le but de se maintenir, il s'allia avec le fameux César Borgia, dont il reçut de l'argent, fit ensuite cause commune avec plusieurs petits tyrans toscans qui voulaient secouer le joug du fils d'Alexandre VI, échappa au massacre de Sinigaglia, fut exilé (1503), mais rentra peu après à Sienne, grâce à l'intervention du roi de France, et régna paisiblement après la mort du pape Alexandre et l'arrestation de César Borgia.

PETRUCCI (Alphonse), cardinal italien, fils du précédent, mort en 1517. Il fut élevé, en 1509, à la dignité de cardinal par Jules II et contribua à l'élection du pape Léon X. Ce pontife, ayant voulu réunir la république de Sienne à celle de Florence, fomenta dans la première de ces villes une sédition pour en chasser la famille Petrucci. Indigné de cette conduite, le cardinal entra dans une conspiration contre Léon X. Les conjurés imaginèrent d'empoisonner les bandages destinés à couvrir une plaie du pape, laquelle ne s'était jamais fermée; mais leur projet fut découvert. Le pape ordonna alors l'arrestation du cardinal Petrucci et du chirurgien Vercelli et, après les avoir mis à la question, les fit étrangler.

PETRUCCI (Ottavio), imprimeur italien, né à Fossombrone vers 1470. Il fut, dit-on, le premier qui inventa et fit graver des caractères pour la musique, s'établit à Venise vers 1502, puis transporta son établissement dans sa ville natale, où il vivait encore en 1520. On lui doit des recueils de chansons françaises et italiennes, des messes et des motets de Josquin Desprez, de Pierre de La Rue, de Jean Mouton, de Brumel, d'Hobrecht, etc.

PETRUCCI (Joseph), littérateur italien, né à Terni en 1747, mort en 1826. Il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna à l'enseignement. Outre des poésies qui ont paru avec des vers de Vincent Fuga, sous le titre de *Selecta carmina* (Rome, 1822, in-8°), on lui doit une bonne traduction en prose de *Tacite* (1813) et une traduction en vers latins des *Hymnes de Callimaque* (1775, in-4°).

PETRUNTI (Francesco), chirurgien italien, né à Campo-Basso (royaume de Naples) en 1785, mort à Naples en 1839. Il s'établit dans cette dernière ville, où il devint successivement professeur de clinique chirurgicale, directeur des hôpitaux de Sainte-Marie-de-Lorette et des Vénériens, et acquit la réputation d'un des meilleurs praticiens de l'Italie. Petrunti était correspondant de l'Académie de médecine de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Osservazioni di lue venerea* (Naples, 1813, in-8°), *Memorie chirurgiche* (1820, in-8°), *Saggio sulle principali operazioni chirurgiche* (1822, 2 vol. in-8°).

PETRUS, littérateur et interprète annamite, dont le véritable nom est **Truong Vinh-Ky**, né dans la province de Vinh-Huong vers 1840. Il fut élevé et baptisé sous le nom de *Petrus* par un prêtre catholique, qui l'envoya apprendre le latin dans le Cambodge. Grâce à sa vive intelligence, Petrus fit de très-grands progrès dans l'étude des langues, apprit l'annamite, le chinois, le malais, le cambodgien, le siamois, le latin, le français, l'anglais, l'espagnol, tant au collège des missions de Poulo-Finang qu'auprès de l'évêque d'Isauropolis, puis devint successivement interprète près du vice-amiral Rigault de Genouilly, à la préfecture de Saïgon, à l'état-major du vice-amiral Bonard, et directeur des interprètes. En 1863, Petrus fut attaché comme premier interprète à l'ambassade annamite qui se rendit en France. De retour dans son pays, il a été mis à la tête de l'école annamite française et a écrit dans ces deux langues plusieurs traités à l'usage des élèves.

PETRUS COMES, savant italien du XVe siècle. V. CONTI (Pietro).

PETSCHORA, fleuve de la Russie d'Europe. V. PETCHORA.

PÉ-TSI s. m. (pé-tsi). Bot. Nom chinois de l'éléocharis tubéreux.

PETTA, fille de Nannus, roi des Ségobrigiens. Lorsque son père la trouva en âge de se marier, il fit préparer ses noces. Selon l'usage établi, c'était après le repas que la jeune princesse devait choisir elle-même son époux, parmi les prétendants, en présentant une coupe à celui qu'elle préférait. Petta offrit la coupe à un Phocéen, nommé Euxène, devint le gendre du roi et fut un des fondateurs de Marseille.

PETTAU, le *Petorio* des Romains, ville de l'empire d'Autriche, dans le gouvernement de Styrie-Carinthie, cercle et à 35 kilom. S.-E. de Marbourg, sur la rive gauche de la Drave; 2.500 hab. Hôtel d'invalides. En 1042, Ottocar III, margrave de Styrie, y battit les Hongrois.

PETTÉIA s. f. (pèt-té-ia). Mus. anc. Troisième partie de la mélopée grecque.

— **Encycl.** La *pettéia* est, selon Aristide Quintilien, l'art de discerner les sons dont on doit faire ou ne pas faire usage, ceux qui doivent être plus ou moins fréquents, ceux par où l'on doit commencer et ceux par où l'on doit finir. C'est la *pettéia*, dit Rousseau, qui constituait les modes de la musique grecque; elle détermine le compositeur dans le choix du genre de mélodie relatif au mouvement qu'il veut peindre ou exciter dans l'âme, selon les personnes et selon les situations.

On ne voit pas ce qui a porté les anciens à lui donner ce nom, à moins qu'ils ne l'aient pris de leur jeu d'échecs; la *pettéia* dans la musique étant une règle pour combiner et arranger les sons, comme le jeu d'échecs en est une autre pour combiner et arranger les pièces appelées *calculi*.

PETTENKOFER (François-Xavier), chimiste allemand, né à Pobenhausen-sur-l'Ilm (Bavière) en 1783, mort à Munich en 1850. Il fit ses études dans diverses villes de l'Allemagne, se fit recevoir, en 1809, docteur en médecine, en art vétérinaire et en philosophie, puis devint successivement professeur à l'école usuelle de Nuremberg (1809-1811), pharmacien militaire (1811-1815), pharmacien général militaire de Bavière, assesseur du collège médical général à Munich (1822) et pharmacien supérieur à la cour (1823). Pettenkofer fut un des fondateurs de l'Association pharmaceutique de Bavière. Il collabora à la *Pharmacopæa bavarica* et donna un grand nombre de savants mémoires au *Repertorie de pharmacie*.

PETTENKOFER (Max DE), médecin, chimiste et physiologiste allemand, né près de Neubourg-sur-le-Danube en 1818. Il fit ses études scientifiques à Munich, où il fut reçu, en 1843, docteur en médecine; mais, se sentant peu de goût pour la pratique, il s'appliqua de plus en plus à l'étude de la chimie. Après avoir travaillé dans les laboratoires de Kaiser à Munich, de Scherer à Wurzbourg et de Liebig à Giessen, il travailla à la Monnaie de Munich, de 1845 à 1847, et devint, à cette époque, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine de cette ville. En 1850, il reçut la direction de la pharmacie de la cour et fut nommé professeur ordinaire; enfin il devint, en 1856, membre de l'Académie des sciences de Munich, dont il était depuis 1846 membre adjoint.

Dans tous ses travaux scientifiques, Pettenkofer a toujours eu pour but d'appliquer d'une manière pratique les résultats des découvertes au profit des besoins de l'humanité. Ses premières recherches ont surtout porté sur les procédés d'affinement du fer, sur les moyens de produire le platine en grande quantité, sur la différence entre les [illegible], sur le chauffage des cheminées et de l'air, sur les moyens d'extraire du bois un gaz [illegible] [illegible] travaux sur les changements d'air dans les habitations, sur la [illegible] [illegible] souterraines. C'est dans son ouvrage [illegible] [illegible] cette épidémie, études qu'il a continuées depuis sur une plus large échelle. Il a, en outre, inventé pour la conservation des tableaux à l'huile un procédé fondé sur des principes scientifiques et auquel ne peut être comparé aucun de ceux qui ont été mis en usage jusqu'à ce jour. C'est aussi grâce à son [illegible] que des chaires d'hygiène ont été créées dans toutes les universités provinciales de la Bavière, et, depuis 1865, il occupe lui-même celle de Munich. Les travaux de Pettenkofer n'ont pas été publiés à part; ils ont tous été insérés dans les *Annales de chimie* de Liebig, dans le *Répertoire* de Buchner, dans le *Journal polytechnique* de Dingler, dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Munich et, à une époque plus récente, dans le *Journal de biologie* qu'il a fondé, en 1865, dans cette ville et qu'il rédige depuis cette époque avec le concours des professeurs Buhl, Radikofer et Voigt. Il a, en outre, publié une foule de rapports d'un grand intérêt sur les établissements de chimie technique et sur les questions de police hygiénique, matières dans lesquelles son nom fait autorité.

PETTER (Antoine), peintre d'histoire allemand, né à Vienne en 1783, mort dans la [illegible] artiste le considèrent comme l'un des maîtres les plus célèbres de l'école allemande moderne, la France est plus réservée dans son jugement; et nous verrons tout à l'heure les causes d'une appréciation si différente. D'une famille riche, il fut élevé dans un milieu intelligent qu'il enthousiasmait déjà dès l'enfance par sa précoce intelligence artistique, et toute liberté lui fut donnée de suivre sa vocation. A dix-huit ans, il embrassa donc résolûment la carrière de la peinture; il poursuivait avec ardeur des études sagement entendues; il était en bonne voie; l'atteinte du but n'était plus qu'une question de temps. Mais un de ses amis, le plus intime, Karl Russ, lui persuada que l'Allemagne seule ne [illegible] complément de son éducation, qu'il fallait voir l'Italie, étudier les œuvres de la Renaissance. Or, les Allemands, on le sait, de même qu'ils apprennent parfaitement et très-vite les langues les plus différentes de la leur, s'assimilent également le génie caractéristique des nations qu'ils visitent. Dans le domaine de la peinture surtout, cette faculté d'assimilation a pris, au XIXe siècle, des proportions inouïes. Et l'art allemand aujourd'hui n'est, sauf diverses exceptions, qu'un pastiche des écoles de tous les temps et de tous les pays. Antoine Petter, livré à lui-même, eût conservé sans doute son individualité; car il était doué de facultés peu communes, il avait un véritable tempérament de peintre. Son séjour en Italie lui fut donc plus nuisible qu'utile. Il avait vingt-deux ans environ quand il arriva à Rome. Encore, s'il n'eût fait que rassasier ses yeux des chefs-d'œuvre du XVIe siècle, le mal eût été moindre. Mais il se confina dans la Renaissance comme s'il eût voulu, pour ainsi dire, en extraire l'essence. Il entassa pendant des années copie sur copie; aussi sa personnalité avait-elle presque entièrement sombré quand il retourna dans son pays. Dans son premier tableau, la *Mort d'Aristide*, où ne manquent, d'ailleurs, ni la science ni le goût, on sent l'influence italienne jusque dans les moindres détails. Mais l'éclat que lui donnent les réminiscences de Titien et de Corrège séduisit le public viennois. L'auteur, en conséquence, emporta de haute lutte le grand prix Reichel. Encouragé par ce succès, il se mit à produire avec une fécondité extraordinaire. On eût dit vraiment que sa mémoire surchargée éprouvait un immense besoin d'alléger son fardeau. [illegible] *Mérope tue par sa mère sur le sein de sa femme*, vaste scène un peu théâtrale [illegible]. Elle valut à l'auteur le titre de directeur de l'Académie, dont il était déjà professeur depuis 1820. [illegible] *et de saint Paul* viennent clore cette première phase de sa vie, consacrée tout entière aux sujets traités par les maîtres du passé. Nagler nous a [illegible] Petter à [illegible] *Habsbourg choisissant le lieu de la bataille de* [illegible] qu'il [illegible] une [illegible] cupe. Les derniers tableaux que nous venons d'énumérer ne sont pas, il s'en faut, ses meilleures productions, et cette infériorité se comprend. Les souvenirs qu'il avait amassés trouvaient plus difficilement leur application dans ce domaine nouveau. Le peintre, à peu près livré à lui-même, n'avait pu plier qu'à grand'peine, pour les faire entrer dans un cadre si différent, les formules qu'il avait recueillies. De là le travail pénible, l'effort qui se révèle dans ses dernières productions, dont quelques-unes, nous nous hâtons de le reconnaître, [illegible] toiles officielles, celles qui nous montrent les héros de la maison de Habsbourg.

L'auteur lui-même, à la fin de sa vie, semble avoir eu conscience de son infériorité relative dans le genre historique; car il est revenu, comme pour racheter son écart des saines traditions, à ces thèmes favoris, à ces sujets aimés des vieux maîtres qui lui avaient valu ses plus beaux succès. Mais sa main défaillante a trahi sa volonté, et, parmi les quatre ou cinq toiles de cette époque, on ne peut guère citer que *Prométhée renvoyant Pandore*, dont Nagler fait un éloge, à notre avis, excessif.

Une carrière si longue et si bien remplie a placé haut Petter dans l'estime de sa nation et lui a acquis en même temps une fortune [illegible] pect, l'artiste célèbre avait pris, dans ses relations avec les grands seigneurs, des allures dominatrices accusant la haute idée qu'il avait de lui-même. Et c'est même, dit-on, la crainte d'éprouver en France un accueil peu bienveillant qui l'a toujours éloigné du Salon [illegible] injuste. Malgré la différence des idées et du [illegible] à Overbeck, à Schnorr, à Kaulbach les [illegible] les eût jugées avec impartialité.

PETTEUTÉRION s. m. (pèt-teu-té-rionn). Antiq. gr. Sorte de jeu analogue aux dames ou au trictrac. ‖ Table marquée de diverses lignes, sur laquelle on jouait à ce jeu.

— **Encycl.** [illegible] échecs, avait plutôt de l'analogie avec le trictrac, [illegible] et que ce n'était qu'en conséquence du nombre amené que le joueur pouvait remuer les pièces. La table sur laquelle on jouait était [illegible] lesquelles on manœuvrait les jetons, dont le nombre n'est pas connu. Quoique le hasard y eût un certain rôle, les Grecs considéraient le *petteutérion* comme un jeu savant, ce qui n'étonnera pas ceux qui connaissent le trictrac [illegible] des jetons et les cases qu'ils occupent permettent les combinaisons les plus variées.

[illegible] jeu de dames, mais on en ignore absolument la marche et les règles.

PETTINENGO, bourg du royaume d'Italie, [illegible]

PETTINEO, [illegible] de Mistretta, mandement de San-Stefano-di-Camastra; [illegible]

PETTO (IN) [illegible] V. IN PETTO.

PETTORANO, bourg du royaume d'Italie, [illegible]

PETTROCH [illegible] plus connues, le *Tombeau de* [illegible] ville.

PETTY [illegible]

[illegible] vigation; on lui dut, en outre, plusieurs in[illegible] (1683); *Cartes d'Irlande* (1685, 36 feuilles [illegible]) *litique* (1687); *Arithmétique politique* (1690); [illegible] *politique de l'Irlande* (1692). Les ouvrages de Petty, quoique traitant les sujets les plus [illegible] renseignements sur la situation politique, [illegible] XVIIe siècle, et ils ont été souvent mis à profit par les économistes et les historiens venus après lui. Quelque temps [illegible] sa veuve fut [illegible] baronne de [illegible]; son second fils fut le grand-oncle du premier marquis de Lansdowne.

PETTYT (W[illegible]), jurisconsulte anglais, né [illegible] en 1630, mort à [illegible] en 1707. Il acquit beaucoup de réputation comme avocat, devint trésorier de la Société [illegible], archiviste de la Tour, et publia les ouvrages suivants : *Ancient rights of [illegible]* (Londres, 1680, in-4o); [illegible] (Londres, 1681); [illegible] (Londres, 1739, in-fol.)

PETUARIA, nom latin de PETERBOROUGH.

PÉTULAMMENT adv. (pé-tu-la-man — rad. *pétulant*). [illegible] manière pétulante, avec pétulance.

PÉTULANCE s. f. (pé-tu-lan-se — rad. *pétulant*). [illegible] : *La* PÉTULANCE [illegible] (Mme [illegible]) *Le bélier n'a que de faibles armes; son courage* [illegible] *incommode pour les autres.* (Buff.) *L'étourderie* [illegible] *la* PÉTULANCE *est l'extrême vivacité.* (Thiery.) [illegible] *vait d'une dame à l'autre, jasait, riait, louait,* [illegible] *de me tutoyer ainsi!* »

— Syn. **Pétulance, turbulence, vivacité.** La [illegible] que, elle ne prend jamais le temps de réfléchir [illegible] une qualité louable, et alors elle n'est que l'opposé de la lourdeur; quand elle rend sus[illegible].

PÉTULANT, ANTE adj. (pé-tu-lan, an-te — lat. *petulans*, fréquentatif de *petere*, participe présent de *petulare* [illegible]) Vif, impétueux : *Une jeune fille* PÉTULANTE [illegible] *accidents graves et nombreux.* [illegible]

On trouve quelquefois, au [illegible] des forêts,
Des sylvains [illegible]
[illegible]

Quelques chevreaux [illegible]
Sous les bois [illegible]
[illegible]

[illegible]

PETUN s. m. (pe-teun — mot brésilien). Tabac. [illegible] *de* PETUN. (Acad.) ‖ Vieux.

PETUNER v. n. ou intr. (pe-tu-né — rad. *petun*). [illegible] *tabac* : *[illegible] fait que* [illegible] Vieux mot.

PETUNGA [illegible] (rad. *petun*). [illegible]

PETUNIA [illegible] (rad. *petun*). [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] cules axillaires, le fruit est une capsule à deux loges polyspermes. Ces plantes doivent être suspectes, comme le sont en général les solanées; mais on s'est peu occupé de leurs propriétés. Les *pétunias* ne sont connus que comme végétaux d'ornement; ils sont vivaces [illegible] dans nos serres; mais on les cultive surtout comme plantes annuelles. Le *pétunia* blanc ou odorant est une plante velue, glanduleuse, visqueuse, qui répand par moments une odeur assez désagréable, notamment le soir et quand le temps est orageux. Ses grandes et belles fleurs blanches, très-odorantes, ressemblent, pour la forme, à celles des liserons ou des belles-de-nuit; elles se succèdent depuis le mois de mai jusqu'à la fin de l'automne.

Le *pétunia* violet est encore plus florifère que le précédent, dont il diffère surtout par ses feuilles un peu moins larges et par ses fleurs plus petites, d'un pourpre violet velouté et moins odorantes. Il a produit plusieurs variétés, parmi lesquelles on distingue surtout le *pétunia* gloire de Ségrez, à corolle d'un rose clair, avec la gorge d'un blanc pur et la face extérieure blanchâtre. Ces deux espèces types ont produit, soit par le semis, soit par le croisement, un nombre considérable de variétés et surtout d'hybrides; les fleurs varient du blanc pur au rouge vif et au pourpre, en passant par le rose et le violet; tantôt elles sont unicolores, tantôt elles sont panachées de diverses couleurs, qui offrent dans leur disposition toutes les combinaisons possibles; il y en a même dont les corolles sont presque entièrement vertes. Enfin, il y a des variétés à fleurs doubles, présentant une succession de corolles emboîtées les unes dans les autres et dont les corolles intérieures sont ordinairement ondulées ou chiffonnées.

« Les *pétunias* sont sans contredit, dit M. Vilmorin, au nombre des plantes les plus belles et les plus précieuses que nous ayons pour l'ornementation des jardins. La variété infinie et l'éclat des coloris qu'on en a obtenus depuis quelques années; la beauté, l'abondance, l'ampleur des fleurs et leur odeur, en même temps que la rusticité de ces plantes, qui supportent facilement la sécheresse et qui réussissent en tout terrain, placent les *pétunias* au premier rang parmi les espèces de pleine terre. Abandonnés à eux-mêmes, les *pétunias* forment une touffe buissonnante et très-ramifiée, dont les rameaux s'étalent sur le sol, se redressent ensuite et se couvrent de fleurs aux couleurs gaies, qui tranchent très-bien sur le fond vert du feuillage. Cultivés ainsi, les *pétunias* sont très-propres à former, soit des groupes isolés, soit des bordures dans les grands jardins, ou bien de superbes massifs qui seront d'autant plus beaux que les couleurs auront été bien mélangées et assorties avec goût. »

D'un autre côté, les tiges des *pétunias* ont une tendance à s'allonger pour ainsi dire indéfiniment et à devenir, en quelque sorte, à volonté retombantes ou presque grimpantes. Aussi peut-on en tirer parti dans une foule de circonstances, par exemple pour garnir une rampe, un treillage, un escalier, une balustrade, une terrasse, ou bien encore pour parer une ruine, la base d'un mur ou un arbuste à tige nue. Enfin, on peut les disséminer sur les gazons et les pelouses, en garnir les grands vases de jardin ou de balcon, en orner les rocailles, etc. Au moyen du pincement, on obtient des plantes trapues et très-florifères.

PÉTUNIOÏDE s. m. (pé-tu-ni-o-i-de — de *petun*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de NICOTIANE ou TABAC, genre de solanées.

PÉTUNSÉ s. m. (pé-teun-sé). Minér. Feldspath [illegible], dont les Chinois se servent pour faire la porcelaine. ‖ On écrit aussi PETUNZE et PETUNZÉ.

— Encycl. V. PEGMATITE.

PETURSSON (Petour ou Pierre), poëte islandais, né à [illegible] en 1754, mort en 1842. Il étudia la théologie à Copenhague, fut chargé d'administrer diverses cures d'Islande, devint surintendant des églises de l'Islande septentrionale et se démit de ses fonctions pour s'adonner entièrement à la poésie. Outre des pièces de vers, des chants funèbres, on lui doit [illegible] d'Ovide, etc. — Son frère, [illegible] PETURSSON, né en 1759, mort en 1827, [illegible] *Histoire ecclésiastique* [illegible] (1841). — Un homonyme [illegible] PETURSSON, [illegible] fonctions ecclésiastiques, s'est fait recevoir docteur en théologie et est devenu professeur à Copenhague en 1844. [illegible] (1841), etc.

PETUT s. m. (pe-tu). Pêche. Filet à grandes mailles, dont on se sert sur les côtes du midi de la France.

PETWORTH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Sussex, à 67 kilom. S.-O. de Londres, [illegible] 3,500 hab. [illegible] Beau château avec collection d'objets d'art.

PETY DE ROSEN (Jules), littérateur belge, né à Neufchâteau en 1828. Il s'est adonné d'une façon toute particulière à l'étude des monnaies de sa province natale et a publié : *Recherches sur les monuments de l'ancien pays de Liége* (1847); *l'Abbaye de Saint-Hubert* (1853), etc. Sous le pseudonyme de **Ch. de Sainte-Hélène**, il a fait paraître : *Souvenirs de voyage* (Liége, 1849-1850, 3 vol.); *De Paris à Meaux* (Liége, 1853, in-8o), etc.

PETZHOLDT (Jules), bibliographe allemand, né à Dresde en 1812. Après avoir étudié, de 1833 à 1838, la philologie à l'université de Leipzig, il revint à Dresde terminer une édition des *Progymnasta* d'Aphthonius (1839) et aida le prince royal Jean dans ses travaux sur le Dante. Nommé bientôt après bibliothécaire de ce prince, il s'est depuis lors occupé de travaux bibliographiques et est devenu successivement bibliothécaire de la princesse royale (1842), puis du nouveau prince royal (1853) et conseiller aulique (1859). Les travaux qui ont le plus contribué à établir la réputation de ce savant bibliographe sont surtout : l'*Indicateur pour la bibliographie et la science des bibliothèques*, qu'il a fondé en 1840 et qu'il a rédigé sans interruption depuis cette époque; puis son *Manuel des bibliothèques allemandes* (Halle, 1853) et enfin sa *Bibliotheca bibliographica* (Leipzig, 1866). Ce dernier ouvrage peut soutenir la comparaison avec les meilleures productions de la bibliographie moderne. On a encore de Petzholdt : *Bibliographie des bibliothèques saxonnes* (Dresde, 1840); *Mémoires authentiques pour l'histoire des bibliothèques de la Saxe* (Dresde, 1855); *Catalogi bibliothecæ secundi generis principalis Dresdensis specimen* (Dresde, 1839-1865); *Catéchisme de la théorie des bibliothèques* (Leipzig, 1856); *Catalogue de la collection de cartes laissée par le roi Frédéric-Auguste*, travail qui peut passer pour un modèle dans son genre (Leipzig, 1860). On lui doit, en outre, une très-vive critique du prétendu *Manuscrit pictographique américain*, publié par l'abbé Domenech, critique qui a été traduite en français et publiée sous ce titre : le *Livre des sauvages au point de vue de la civilisation française* (1861, in-4o).

PETZITE s. f. (pe-tzi-te — du nom du minéralogiste *Petz*). Miner. Tellurure d'argent naturel, qu'on trouve à Nagyag, en Transylvanie, ainsi qu'à Sawodinsky, dans l'Altaï, et à Kolywan, en Sibérie. ‖ On l'appelle aussi HESSITE.

PEU adv. (peu — du lat. *paucus*, mot qui se rapporte au même radical que le grec *pauros*, peu nombreux, petit, court, le gothique *faws*, ancien haut allemand *fohe*, allemand *feig*, anglais *few*, le lithuanien *piggus* et le gaelique *beg*, kymrique *bach*, petit. Delâtre prétend que ce radical n'est autre que la racine sanscrite *pû*, dans l'acception de battre, qui, selon lui, est l'acception primitive de cette racine; mais, même en reconnaissant une racine *pû*, battre, il est fort difficile de passer de là au sens de petit, peu nombreux, et il vaut sans doute mieux comparer, avec Eichhoff, le sanscrit *pâyyas*, faible, vil, de la racine *pâi*, se flétrir, languir, d'où aussi, selon lui, le grec *pauein* et le latin *pausare*, reposer, rattachés par Delâtre à la même racine *pû*, dans le sens de battre). Pas beaucoup, en petite quantité, médiocrement, en petit nombre : *Dormir* PEU. *Manger* PEU. *Vendre* PEU. *Ceux qui savent beaucoup admirent* PEU, *et ceux qui ne savent rien admirent tout.* (Sénèque.) *Vous savez que tout ce qui* [illegible] *est* PEU *fêté.* (Volt.) *Les gens qui savent* PEU *parlent beaucoup, et les gens qui savent beaucoup parlent* PEU. (J.-J. Rouss.) *Nous sommes aussi* PEU *surpris de notre élévation que* [illegible] (Sainte-Beuve?) *Dans les classes aisées, le mari consulte* PEU *sa femme sur ses affaires.* (Mme Romieu.) *Mangez* PEU *et souvent, c'est bien plus profitable que de manger rarement et beaucoup à la fois.* (Raspail.)

— Pas longtemps : *Vivre* PEU. *A quoi bon parer sa chambre avec tant de soin, puisqu'il y doit rester si* PEU? (Volt.)

— Pas cher, à un prix qui n'est pas élevé : *Vous avez* PEU *payé ce cadeau. L'homme qui se vend si* PEU *qu'il* [illegible], *est toujours payé plus qu'il ne vaut.* (Duclos.)

— *C'est peu que, C'est peu que de*, Il ne suffit pas, ce n'est pas assez que : C'EST PEU [illegible] (Marmontel.)

C'est peu de t'avoir fui, cruel, je t'ai chassé.
RACINE.

C'est peu de me quitter, tu veux donc me trahir?
— *C'est peu* [illegible]
CORNEILLE.

Mais pour bien exprimer ces caprices heureux,
C'est peu d'être poëte, il faut être amoureux.
BOILEAU.

— *C'est peu que*, Il ne suffit pas, ce n'est pas assez que : C'EST PEU QU'*il veuille être le premier, il veut être le seul.* (Acad.) C'EST PEU QUE *la corruption du siècle s'attaque* [illegible] *les grands et les puissants, les siècles à venir vous devront peut-être encore* [illegible] (Mass.)

C'est peu qu'au lit [illegible] victoire,
Malheureux! j'ai servi de héraut à sa gloire.
RACINE.

— *Peu de chose*, Chose peu importante; personne qui ne mérite pas grande attention : *C'est* PEU DE CHOSE *que* [illegible]. *C'est* PEU DE CHOSE *que cet homme-là.* (Acad.) ‖ Petit obstacle, petit retard : *Il s'en est* PEU DE CHOSE *que cela n'aille.* (Acad.) ‖ *C'est peu de chose que de nous*, Notre nature est faible et misérable.

— *A peu de chose près*, Sauf une légère différence : *Voilà*, À PEU DE CHOSE PRÈS, *le compte de ses dettes.*

— *Peu ou point*. Presque point : *Il a* PEU OU POINT *de santé.* (Acad.) ‖ *Ni peu ni point*, Point du tout : *Il n'a d'esprit* NI PEU NI POINT. (Acad.)

— *Peu ou prou*, *Ni peu ni prou*, Peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup : *Je souffre toujours* PEU OU PROU. (Mme de Simiane.)

L'un jura foi de roi, l'autre foi de lubou,
Qu'ils ne se goberaient leurs petits *peu ou prou*.
LA FONTAINE.

— *Peu s'en falloir que*, Se dit d'une chose qui n'est arrêtée, empêchée que par un faible obstacle : PEU S'EN EST FALLU *qu'il ne fût tué.* IL S'EN FAUT PEU QUE *je ne vous blâme.* (Acad.) PEU S'EN FAUT QUE *je n'interrompe mon discours.* (Fléch.)

— *En peu de mots*, Brièvement, sans parler longuement : *Voici* EN PEU DE MOTS *le résumé de son discours.*

— *Comme il y en a peu*, Dont on n'a pas beaucoup d'exemples : *C'est un homme* COMME IL Y EN A PEU. *Il possède un talent* COMME IL Y EN A PEU.

— *Il n'y en a pas pour peu*, Il y en a beaucoup.

— Prov. *A grands seigneurs peu de paroles*, Il faut expliquer en fort peu de mots ce qu'on veut faire entendre aux grands. ‖ *Qui peu endure bien peu dure*, Il faut avoir de la patience pour vivre. ‖ *Paix et peu*, Avoir peu et vivre en paix, c'est tout ce que doit désirer l'homme raisonnable. ‖ *Trois beaucoup et trois peu sont pernicieux à l'homme : beaucoup parler et peu savoir; beaucoup dépenser et peu avoir; beaucoup présumer et peu valoir*, Proverbe espagnol, dont le sens est suffisamment clair.

— s. m. Faible quantité : *Son* PEU *de mérite. Le* PEU *d'argent que je possède. Il vaut mieux avoir satiété par le* PEU *que défaillance par le beaucoup.* (Pasq.)

Le *peu* qu'il en restait, n'osant quitter son trou,
Ne trouvait à manger que le quart de son soû.
LA FONTAINE.

‖ S'emploie souvent sans article : *Avoir* PEU *d'esprit*, PEU *de mémoire*, PEU *de goût pour le travail. J'ai* PEU *trouvé de* [illegible] *qui ne fassent* [illegible] ‖ PEU *de maîtres*, PEU *d'ouvriers*, PEU *de* [illegible] *traditionnels sont nécessaires pour former le cultivateur et l'artisan.* (Proudh.)

Et l'art et le pouvoir d'affermir des couronnes
Sont des dons que le ciel fait à *peu* de personnes.
CORNEILLE.

— Chose peu abondante; choses peu nombreuses : *Se contenter de* PEU. *Vivre de* PEU. PEU *lui suffit.* (Acad.) *Manger de* PEU *et* PEU *est la règle universelle.* (Bonvalot.)

— Un petit nombre de personnes : *Beaucoup savent dire*, PEU *savent faire. Assez de gens méprisent le bien, mais* PEU *savent le donner.* (La Rochef.)

— *Homme de peu*, Un homme de basse condition, dans le langage de l'aristocratie.

— Iron. *Excusez du peu*. Se dit pour exprimer qu'on trouve excessif ce qui vient d'être dit : *Dix mille francs!* EXCUSEZ DU PEU.

— Loc. adv. *Un peu*, Médiocrement, pas beaucoup : *Connaissez-vous cet homme?* UN PEU. *Je doute* UN PEU *de l'esprit qu'on trouve à cet homme tout-puissant.* (Mme de Staël.) ‖ Est souvent explétif : *Venez ici* UN PEU *que je vous parle. Voyez* UN PEU *comment vous vous y prendrez.* (Acad.) ‖ Oui, précisément : *Est-ce que vous partez?* — UN PEU. *Vous vous mariez, ma sœur?* — UN PEU, *mon frère.* (Danc.) ‖ On dit souvent dans le même sens : UN PEU, MON NEVEU.

— *Un petit peu*, Légèrement : *Chère mère, Paul peut te sembler* UN PETIT PEU *bête, mais il n'est pas le moins du monde intéressé.* (Balz.) ‖ La plupart des grammairiens blâment cette locution, à tort selon nous, car elle est dans l'usage et elle est logique, puisque *peu* est employé comme substantif et que l'idée qu'il exprime admet des degrés; mais Génin défend la locution *un petit peu* par une très-mauvaise raison : *peu*, selon lui, est une altération de *poil*, employé comme *point*, *pas*, *nul*, etc., pour exprimer une petite quantité; *un petit peu* est donc une expression très-juste, puisqu'elle signifie *un petit poil.* Reste à savoir si *peu* a conservé son sens de poil (si tant est qu'il l'ait jamais eu); Génin a négligé ce côté essentiel de la question. Or, la syntaxe est fondée sur l'acception actuelle des mots, non sur leur valeur historique.

— *Quelque peu*, Légèrement, médiocrement : *Me voici* QUELQUE PEU *embarrassé.*

Un court sommeil vous a *quelque peu* dégrisés.
ANDRIEUX.

Un loup *quelque peu* clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
LA FONTAINE.

Qui découvre une vérité,
A [illegible]
La garde [illegible] est quelque peu sage
Et chérit sa tranquillité.

ARNAULT.

‖ Un temps qui ne sera pas long :

. . . . Est-ce juste qu'on [illegible]
Au pied levé? dit-il... Attendez jusqu'à peu.

LA FONTAINE.

— *Tant soit peu. Un tant soit peu.* Une très-petite quantité : un temps très-court : *Mettez-en* TANT SOIT PEU. *Attendez* UN TANT SOIT PEU. *R[illegible]* UN TANT SOIT PEU.

— *Si peu que rien.* Une très-petite quantité : *Donnez m'en* SI PEU QUE RIEN.

— *Un peu bien. Un peu beaucoup.* Trop, à l'excès : *Je le trouve* UN PEU BIEN *fat. Vous tardez* UN PEU BEAUCOUP.

L'une encor verte et l'autre un peu bien mûre.

LA FONTAINE.

— *Dans peu. Sous peu, Avant peu, Avant qu'il soit peu.* Dans un avenir [illegible] : *Il arrivera* SOUS PEU, AVANT QU'IL SOIT PEU.

Dans peu vous allez voir vos froides rêveries
Du public exciter les justes moqueries.

BOILEAU.

Enfin, bornant le cours de tes galanteries,
Alcippe, il est donc vrai, *dans peu tu te maries?*

BOILEAU.

— *Depuis peu.* Il n'y a pas longtemps : *Il est mort* DEPUIS PEU.

— *Peu après.* Après un court intervalle de temps : *Il vint chez moi à midi;* PEU APRÈS *il me quitta.* (Acad.)

— *A peu près.* Presque, environ : *Il est mort ou* A PEU PRÈS. *J'en ai compté* A PEU PRÈS *cent. L'azote forme* À PEU PRÈS *les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique.* (F. Pillon.) *Le grand art des rois, c'est de ne s'appliquer jamais qu'*A PEU PRÈS. (Mme Guizot.) *Piron ne voulut jamais consentir à se faire meunier, ayant, disait-il, toujours voulu savoir* À PEU PRÈS *ce qu'il disait, et plus encore* A PEU PRÈS *ce qu'il faisait.* (***.) ‖ Substantiv. Approximation, chose approchante : *L'*A PEU PRÈS *suffit dans les choses qui n'exigent pas une grande précision.* (Acad.) ‖ *Par à peu près,* Sans une grande exactitude, par approximation : *Juger, raisonner* PAR À PEU PRÈS.

— *Peu à peu.* Par une progression presque insensible : *Dans la plupart des hommes, les changements se font* PEU À PEU. (Boss.) *Le corps meurt* PEU À PEU *et par parties.* (Buff.) *Les habitudes déterminent* PEU À PEU *le caractère.* (R[illegible].) *D[illegible] les cœurs se confondent* PEU À PEU. (M[illegible].) *Il faut beaucoup de temps et d'efforts pour regagner* PEU À PEU *ce qu'un instant a ravi.* (Bignon.) *La liberté doit abolir* PEU À PEU *toute idolâtrie.* (Proudh.)

— Loc. conj. *Pour peu que,* Si légèrement que : *Il le fera,* POUR PEU QUE *vous lui en parliez.* [illegible] *les montagnes sont toujours magnifiques,* POUR PEU QUE *leurs flancs soient verts et leurs cimes neigeuses.* (Mich. Chev.)

Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se noie.

BOILEAU.

— Loc. prépos. *Un peu de,* Une petite quantité de : UN PEU DE *charbon de terre combiné avec le fer donne l'acier.* (Cuv.)

— **Syn. Peu, guère.** V. GUÈRE.

— **Gramm.** Après *peu de* suivi d'un substantif pluriel, les mots variables en rapport avec cette locution s'accordent ordinairement avec le substantif pluriel : *Peu de personnes* SERONT DISPOSÉES *à vous croire.*

Après *le peu de* suivi d'un substantif singulier ou pluriel, les variables s'accordent tantôt avec *peu,* tantôt avec le substantif suivant. La plupart des grammairiens formulent la règle ainsi : Lorsque *le peu* signale *le manque,* il commande lui-même l'accord; lorsqu'il signifie *une petite quantité,* l'accord se fait avec le substantif. En réalité, *le peu* ne signifie jamais *le manque* absolu, tout au plus signifie-t-il le manque d'une quantité suffisante, l'insuffisance; et la règle devrait être formulée comme il suit : *Le peu de* transmet le nombre singulier et le genre masculin aux mots qui le suivent quand il est nécessaire à la phrase, et que le sens serait complètement faussé si on le remplaçait par un simple article : *Le peu de* [illegible] *conduite de cette affaire est cause qu'elle a échoué;* le sens serait faussé si l'on disait *la* [illegible] *qu'il a mise,* etc. Dans le cas contraire, on fait accorder les mots variables avec le substantif qui suit *peu* : *Le peu de leçons que j'ai* PRISES *ont suffi;* on pourrait dire, sans contre-sens, les *leçons que j'ai prises ont suffi.*

Peu suivi d'un pronom relatif appelle souvent le mode subjonctif. V. la note sur le mot SUBJONCTIF.

PEU (Phil[illegible]), médecin français, mort à Paris en 1707, dans un âge avancé. Il fut pendant dix ans chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris et publia les résultats de sa pratique dans un ouvrage qui est justement estimé par les médecins de l'époque. Il a pour titre : *La Pratique des accouchements, par P. Peu, maître chirurgien et ancien prévost et garde des maîtres chirurgiens jurés de Paris* (Paris, 1694, in-8°).

PEUCE, île de la basse Mœsie, sur la rive [illegible] Pont-Euxin, formée par les bouches du Danube et habitée par les Bastarnes. C'est là que Darius fit jeter un pont pour marcher contre les Scythes. Elle porte aujourd'hui le nom d'île Moische et forme la partie septentrionale de la Dobrouscha, dans la Bulgarie.

PEUCÉ s. m. (peu-sé — du gr. *peukê,* pin). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains houillers et oolithiques.

PEUCÉDAN s. m. (peu-sé-dan — lat. *peucedanum,* du grec *peukedanos,* amer, de *peukê,* pin). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, type de la tribu des peucédanées, comprenant plus de quarante espèces qui habitent les régions chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Asie. ‖ On dit aussi PEUCÉDANE.

— **Encycl.** Les *peucedans* sont des plantes herbacées, en général vivaces, à feuilles une ou plusieurs fois pennatiséquées, très-découpées. Les fleurs, blanches, jaunes ou verdâtres, sont groupées en ombelles terminales, munies ou non d'un involucre variable et d'[illegible] ordinairement à plusieurs folioles. Elles présentent un calice ordinairement à cinq dents, parfois oblitéré; une corolle à cinq pétales obovales, aigus ou à pointe infléchie, échancrés ou presque entiers. Le fruit est comprimé par le dos, ovale ou oblong, entouré d'une bordure plane, dilatée; il renferme des graines planes à la face intérieure. Ce genre, sur la circonscription duquel les auteurs ne sont pas d'accord, renferme un assez grand nombre d'espèces, appartenant presque toutes à l'ancien continent.

Le *peucedan* officinal, vulgairement nommé *fenouil de porc* ou *queue de pourceau,* est une plante vivace, à racines longues, épaisses, pivotantes; la tige, haute de 1 mètre environ, cylindrique, rameuse, un peu glauque, porte des feuilles alternes, pétiolées, embrassantes, finement découpées en nombreux segments linéaires et très-longs. Les fleurs sont blanches ou d'un blanc rosé. Cette plante est commune dans toutes les régions tempérées de l'Europe; elle croît dans les prés, dans les taillis, dans les clairières et sur la lisière des bois, etc. Elle se propage facilement de graines ou d'éclats de pied, mais on ne la cultive que dans les jardins botaniques.

Le *peucédan* est plutôt nuisible qu'utile dans les prairies, car la plupart des bestiaux ne le mangent pas et il nuit au développement des bonnes herbes; il y a toutefois un excellent moyen de s'en débarrasser, c'est de le faire pâturer par les cochons, qui, étant très-friands de ses racines, les déterrent avec leur groin et détruisent ainsi la plante.

Cette racine a été jadis et est quelquefois encore employée en médecine; elle exhale, quand on l'arrache, une odeur forte qui porte souvent à la tête; aussi les anciens prenaient-ils quelque précaution avant de procéder à sa récolte, en se frottant la tête et le nez avec quelque bonne odeur, dans la crainte d'être pris de vertige. Comme on ne l'emploie guère que fraîche, on l'arrache au printemps ou à l'automne; elle est longue, grosse, noirâtre en dehors, blanche en dedans. Elle renferme un suc jaunâtre gommo-résineux, d'une odeur forte et vireuse, qu'on employait autrefois dans la matière médicale, après l'avoir fait épaissir au feu ou au soleil; on estimait surtout celui qu'on tirait de Sardaigne. On ne peut pas dire toutefois avec certitude si le *peucedan* des anciens était bien la plante que nous désignons aujourd'hui sous ce nom.

La racine de *peucedan,* fraîche et râpée, a été vantée autrefois contre la paralysie, l'épilepsie, les maladies nerveuses, etc. A l'extérieur, on l'appliquait sur les plaies et les ulcères, comme détersive. Le suc, seul ou associé avec du miel, était administré contre les toux opiniâtres, la coqueluche, l'hypocondrie, l'aménorrhée, la difficulté d'uriner, etc. On le prenait quelquefois en pilules. La mauvaise odeur de ce médicament l'a fait à peu près abandonner. Toutefois, on l'emploie encore en médecine vétérinaire, comme apéritif, diurétique, antispasmodique et, à l'extérieur, comme détersif et résolutif. La graine de *peucédan* a une saveur âcre et amère; elle n'est pas usitée.

Le *peucedan* de France ou de Paris diffère peu du précédent, dont il n'est peut-être qu'une simple variété. Le *peucedan* [illegible], appelé aussi *peucédan des Allemands* ou *saxifrage des Anglais,* s'en distingue aisément à première vue, en ce qu'il est plus grand dans toutes ses parties. Il possède à peu près les mêmes propriétés que le *peucedan* officinal et a été surtout vanté contre les [illegible] [illegible] Quelques autres espèces appartenant encore à ce genre [illegible]. V. ce mot.

PEUCÉDANÉ, ÉE adj. (peu-sé-da-né — rad. *peucedan*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au peucédan.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre peucédan.

PEUCÉDANINE s. f. [illegible] — [illegible]

— **Encycl.** [illegible] substance neutre que l'on rencontre dans l'impératoire et dans quelques autres ombellifères de la tribu des peucédanées. Pour l'obtenir, on épuise la racine d'impératoire par l'alcool bouillant, on évapore l'extrait, on lave le résidu à l'eau et à l'alcool, et on le fait recristalliser dans l'éther. Ce liquide sépare la *peucédanine* d'une substance résineuse insoluble que l'extrait alcoolique renferme. La *peucédanine* cristallise en prismes légers, brillants, transparents et incolores, qui sont groupés en touffes. Elle fond à 75° sans perdre rien de son poids et se concrète de nouveau, mais avec lenteur, en donnant d'abord un sirop transparent qui se prend ensuite en une masse ayant la consistance de la cire. Elle ne se dissout [illegible] froid [illegible] chaud; l'alcool froid la dissout aussi très-peu. Elle est plus soluble dans le même liquide bouillant. La solution a une saveur âcre très-persistante et n'agit pas sur les couleurs végétales. La *peucédanine* est très-soluble dans l'éther, les huiles et les essences.

La *peucédanine* renferme de 69,5 à 71 pour 100 de carbone et de 5,8 à 6,5 d'hydrogène. La formule $C^{12}H^{12}O^{3}$ exigerait 70,6 pour 100 de carbone et 5,9 pour 100 d'hydrogène. Cette formule est d'ailleurs confirmée par la réaction de la *peucédanine* sur la potasse. En présence de la potasse, en effet, la *peucédanine* se dédouble en acide angélique et oréosélone [illegible] en absorbant les éléments d'une molécule d'eau.

$$C^{12}H^{12}O^{3} + H^{2}O = C^{5}H^{8}O^{2} + C^{7}H^{6}O^{2}$$

Peucédanine. Eau. Acide angélique. Oréosélone.

La *peucédanine* est insoluble dans les acides. Ni l'acide sulfurique, ni l'acide chlorhydrique, ni l'acide acétique n'agissent sur elle à la température ordinaire. L'acide azotique concentré la dissout [illegible] de la chaleur et la convertit en nitropeucédanine ou en acides oxalique et oxypicrique. Le chlore et le brome la décomposent. Il en est de même de l'iode. Certains sels métalliques, l'acétate cuivrique par exemple, précipitent sa solution alcoolique.

— *Nitropeucédanine* $C^{12}H^{11}Az^{2}O^{3}$. On l'obtient en maintenant la *peucédanine* à 60° avec de l'acide azotique de 1,21 de densité. La solution jaune qui en résulte se solidifie par le refroidissement en une masse cristalline que l'on peut purifier par une cristallisation dans l'alcool. La nitropeucédanine forme des écailles incolores, modérément solubles dans l'alcool et dans l'éther, presque insolubles dans l'eau. Elle fond et se décompose à 100°. Chauffée à [illegible] avec du gaz ammoniac, ou chauffée avec une solution alcoolique d'ammoniaque, elle se convertit en nitropeucédamide $C^{12}H^{12}Az^{2}O^{4}$:

$$C^{12}H^{11}Az^{2}O^{3} + AzH^{3}$$

Nitropeucédanine. Ammoniaque.

$$= H^{2}O + C^{12}H^{12}Az^{2}O^{4}$$

Eau. Nitropeucédamide.

Ce dernier corps cristallise dans l'alcool bouillant en prismes rhomboïdaux brillants, très-solubles dans l'alcool et dans l'éther et insolubles dans l'eau. Les [illegible] potasse caustique se [illegible] d'ammoniaque et de nitropeucédanine.

PEUCER (Gaspard), savant allemand du XVIe siècle, né à [illegible] en 1525, mort en 1602. Il fit ses études à Wittemberg, où il apprit les belles-lettres, la philosophie, la théologie, la médecine et les mathématiques, devint professeur de mathématiques dans cette ville en 1554 [illegible] et remplaça l'année suivante, comme recteur, son beau-père, le célèbre Melanchthon. Peucer, qui jouissait d'un grand crédit à la cour de Saxe, donna les principales chaires de l'université de Wittemberg [illegible] doctrines de son beau-père, obtint en 1569 que tous les ecclésiastiques de l'électorat fussent [illegible] *Corpus doctrinæ* de Melanchthon et fit adopter, dans une [illegible] celles des calvinistes. A cette nouvelle, les luthériens s'émurent et les ennemis de Peucer [illegible] Saxe [illegible] (1574), Peucer fut arrêté et traité avec une grande rigueur. On lui fit entendre que, pour recouvrer [illegible] cherche, au moyen d'intrigues, à introduire en Saxe les [illegible] pas sévère, tous les [illegible] de Melanchthon furent [illegible]

[illegible] d'Anhalt, qui [illegible] et le chargea de plusieurs missions diplomatiques, et. de [illegible] qui voulut lui faire partager sa fortune. C'était un homme d'un vaste savoir, d'une grande probité, de mœurs très-douces, mais d'un orgueil excessif. Parmi ses nombreux ouvrages, aujourd'hui oubliés, nous citerons les suivants : *Elementa doctrinæ de circulis cœlestibus et primo motu* (Wittemberg, 1551), rédigé d'après les principes de Copernic; un curieux [illegible] 1574 [illegible] *Hypotyposes astronomicæ* (Wittemberg, 1571, in-4°); *De essentia, natura et ortu animi hominis* (Marburg [illegible]) (Amberg, 1596, in-4°); *Practica curandi morbos internos* (Francfort, 1614), et une histoire [illegible] *cerum et liberationis divinæ Gaspar Peuceri,* [illegible]

PEUCESTES, [illegible] Perse, dont il fut plus tard dépouillé par Antigone, à cause de l'appui qu'il avait prêté à [illegible]

PEUCÉTIE, en latin *Peucetia,* [illegible] contrée de l'ancienne Italie méridionale, au N.-E. de la Messapie, le long de l'Adriatique, entre l'[illegible] contrée tirait son nom de Peucetius, un des [illegible] d'hui comprise dans la province de Bari.

PEUCHET [illegible] la même ville en 1830. Il se fit recevoir maître ès arts, puis fit ses études de droit, devint [illegible] Morellet et travailla au *Dictionnaire de commerce,* ainsi qu'à divers mémoires contre la [illegible] et 1788, de divers travaux administratifs par [illegible] Peuchet devint successivement électeur, re[illegible] tint la rédaction de la *Gazette de France* et [illegible] tentieuses sur les émigrés, les prêtres, les conspirateurs, au ministère de la police, et [illegible]

PEUCER [illegible]

[illegible]ellement. A la paix, ses connaissances [illegible] le firent employer [illegible] de la guerre, où il rendit de grands services pour le perfectionnement de l'artillerie et, en particulier, des armes défensives de l'armée. Promu major en 1822, il fut chargé plus tard de diriger les premiers essais du fusil à aiguille, fut promu lieutenant-colonel en 1832, à cause du succès qu'obtinrent ces essais, et s'occupa d'une façon active de l'introduction de cette nouvelle arme dans l'armée prussienne. En 1842, il devint major [illegible] et fut envoyé en 1848, en qualité de [illegible] à la commission militaire de la diète germanique. En juillet de la même année, l'archiduc Jean, vicaire de l'empire, le choisit pour ministre de la guerre; [illegible] sa démission le 5 août suivant, lorsque le vicaire de l'empire voulut exiger l'hommage de fidélité de toutes les armées allemandes. Au mois de septembre, il réprima le soulèvement de Francfort-sur-le-Mein et reprit le portefeuille de la guerre, que lui offrait de nouveau le gouvernement central et qu'il conserva jusqu'au 10 mai 1849. Promu à cette époque lieutenant général, il reçut le commandement d'un corps d'opération envoyé pour comprimer le mouvement révolutionnaire dans le grand-duché de Bade. Après avoir succédé, en 1850, au général de Radowitz, dans la commission centrale de la diète, il fut envoyé en décembre de la même année à Cassel, pour y rétablir l'ordre. A la mort du général de Radowitz (1854), il reçut le titre d'inspecteur général des établissements d'instruction militaire, puis devint général d'infanterie (1858) et reçut en 1860, de l'université de Berlin, le diplôme de docteur, pour son remarquable ouvrage intitulé : *l'Organisation militaire ancienne de l'Allemagne, etc.* (Berlin, 1860-1864). C'est aux talents et à l'activité dont il a fait preuve dans ses fonctions d'inspecteur des établissements militaires que la Prusse doit l'état florissant de ses écoles d'officiers. L'excellente éducation scientifique et pratique qu'y ont reçue depuis quelques années les jeunes officiers n'a pas été sans influence sur l'issue des guerres de 1866 et 1870-1871.

PEUCOA s. m. (peu-ko-a). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des fringilles.

PEUCYLE s. m. (peu-si-le — du gr. *peukê*, pin, *u é*, matière). Chim. Syn. de CAMPHÈNE.

PEUH interj. (peû). Sert à exprimer le dédain, l'indifférence, le doute : PEUH! *répondit négligemment le roi, je n'y vois pas d'inconvénient.* (V. Hugo.) *Pensez-vous que M. de Naubesh soit sérieusement épris de votre fille?* — PEUH! (J. Sandeau.)

PEUILLE s. f. (peu-lle; *ll* mll. — du lat. *petalum*, gr. *petalon*, feuille). Métall. Morceau de métal qu'on réserve pour les essais. ‖ Vieux mot.

PEULE s. f. (peu-le). Mar. Vide réservé sous les bouts des pièces à eau.

PEULE adj. (peu-le). Qui appartient aux Peules : *L'homme* PEULE.

PEULS, peuple de l'Afrique centrale. V. FELLATAS.

PEULVAN s. m. (peul-van). Antiq. Nom donné à des pierres celtiques posées debout.

— Encycl. V. CELTIQUES (monuments).

PEUMO s. m. (peu-mo — du nom vulgaire du végétal, au Chili). Bot. Genre d'arbres, de la famille des monimiées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent au Chili : *Les* PEUMOS *méritent d'être mieux étudiés.* (C. Lemaire.)

— Encycl. Les *peumos* sont des arbres à feuilles alternes, entières ou dentées, persistantes. Les fleurs, blanches ou rosées, ont un calice à six divisions; une corolle à six pétales presque arrondis, plus courts que le calice; six étamines, à filets subulés, à anthères sagittées; un ovaire libre, presque globuleux, surmonté d'un style insensiblement renflé de la base au sommet et terminé par un stigmate obliquement comprimé. Le fruit est un drupe, de la forme et de la grosseur d'une olive, contenant un noyau dur et monosperme. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent au Chili. Ce sont, en général, de très-grands arbres, qui ont des feuilles aromatiques et d'assez belles fleurs. Les fruits ont une pulpe blanche, butyreuse et d'un goût agréable; on les mange, après les avoir fait tremper dans l'eau tiède; si celle-ci était trop chaude, ils se gâteraient et deviendraient amers. Le noyau contient beaucoup d'huile, qu'on pourrait utiliser avec avantage. Enfin, [illegible] de ces végétaux est employée dans la teinture et pour le tannage des peaux. Le *peumo rouge* est un arbre très-élevé, à feuilles pétiolées, ovales, dentées, rappelant assez celles du charme; ses fruits sont ovoïdes, d'un beau rouge et terminés par une sorte de mamelon. Le *peumo blanc* en diffère surtout par [illegible] et par ses fruits blancs. [illegible] le *peumo boldu* et [illegible] [illegible] [illegible] et se propagent de graines et de boutures.

PEUMUS s. m. (peu-muss). Bot. Nom scientifique du genre peumo.

PEUPIN (Henri-Alexandre), homme politique né à Paris en 1809, mort en 1872. Il était horloger lorsque, sous Louis-Philippe, il publia des articles dans un recueil hebdomadaire rédigé par des ouvriers et devint membre du conseil des prud'hommes. Après la révolution du 24 février 1848, Peupin se présenta comme candidat républicain à l'Assemblée constituante et fut élu à Paris par près de 132,000 suffrages. Il s'y montra l'adversaire constant des doctrines socialistes, qu'il attaqua à plusieurs reprises, se prononça contre l'institution d'un ministère du progrès et vota la plupart du temps avec les membres de la majorité peu favorables à l'établissement d'institutions en harmonie avec le nouveau mode de gouvernement. Il n'en fut pas moins réélu par les électeurs de la Seine à l'Assemblée législative, où il s'associa aux actes les plus rétrogrades de la majorité, n'hésita point à voter la loi du 31 mai qui mutilait le suffrage universel, se déclara partisan de la révision de la constitution et devint un des champions de la politique de l'Elysée, qui avait pour objet de renverser la république. Après le coup d'Etat du 2 décembre, l'ex-républicain Peupin, alors fort déconsidéré, fut nommé sous-directeur du bureau des dons et secours de la maison de l'empereur, puis devint, en 1864, percepteur d'un des arrondissements de Paris.

PEUPLADE s. f. (peu-pla-de — rad. *peupler*). Groupe d'hommes ne formant qu'une société incomplétement organisée : *Les* PEUPLADES *de l'intérieur de l'Afrique. Une* PEUPLADE *errante. Une famille placée sur un sol qui offrait une subsistance facile a pu ensuite se multiplier et devenir une* PEUPLADE. (Condorcet.) *Il n'y a que les* PEUPLADES *entièrement sauvages qui puissent prospérer dans la solitude et l'isolement.* (Alibert.).

— Poétiq. Animaux vivant en société :

> Tels ces nombreux essaims d'abeilles bourdonnantes
> En grappes font sortir leurs *peuplades* volantes.
>
> DELILLE.

— A signifié Action de peupler : *Le but, le devoir d'un gouvernement sage est évidemment la* PEUPLADE *et le travail.* (Volt.)

— Econ. rur. Nom donné au frai, à l'alevin ou aux petits poissons qu'on met dans les eaux à empoissonner.

PEUPLE s. m. (peu-ple — lat. *populus*, ombrien *popel*, qu'on rapproche de *plebs*, *plebis*, populace, bas peuple, par opposition aux classes supérieures; grec *plêthos*, peuple, populace, multitude, de *pleô*, remplir. Comparez *oi polloi*, la foule, de *pollos*, le même que *polus*, nombreux, qui se rapporte au même primitif; kymrique *plwyf*, *plwy*, cornique *plui*, armoricain *ploi*, *ploé*, *plouè*, avec le sens plus restreint de commune, paroisse. Comparez *pula*, abonder, *pul*, abondant, etc., anglo-saxon *fole*, scandinave *folk*, ancien allemand *foleh*, etc., peuple, nation. Comparez le gothique *fulls*, ancien allemand *fol*, plein, et *filu*, nombreux, etc., lithuanien *pleine*, race, famille, et *pulkas*, multitude, troupe, tous deux peut-être de l'ancien slave *plemê*, race, tribu, russe *plemia*, polonais *plemie*, illyrien *pleme*, etc., et ancien slave *pluku*, peuple, cohorte, russe *polku*, polonais *pulk*, bohémien *pluk*, etc. Comparez l'ancien slave *plunu*, lithuanien *pilnas*, plein, etc. La racine commune de tous ces termes se trouve dans le sanscrit *par*, *pûr*, emplir. Comparez *pûl*, réunir, *pul*, multiplier, et le nom de la ville en sanscrit *pur*, *pura*, *puri*, en grec *polis*, etc. Aucun nom du peuple n'en dérive en sanscrit, mais on y trouve *pûru*, *pûrusha*, *purusha*, homme en général, c'est-à-dire celui qui abonde ou se multiplie. Les langues européennes offrent *ple*, *pla*, comme forme principale de la racine et d'une partie des dérivés; mais d'autres, d'une origine sans doute plus ancienne, se rattachent encore à la forme *pul*, déjà secondaire, quoique védique). Nation; multitude d'hommes habitant le même pays et vivant sous les mêmes lois : *Le* PEUPLE *grec. Le* PEUPLE *romain. Le* PEUPLE *français. Les* PEUPLES *de l'Europe. Les* PEUPLES *civilisés. Les* PEUPLES *barbares. Si les* PEUPLES *étaient à l'aise, difficilement resteraient-ils dans les règles.* (Richelieu.) *Les rois sont faits pour les* PEUPLES, *et non les* PEUPLES *pour les rois.* (Fén.) *Les* PEUPLES *ne souffrent que par les fautes des rois.* (Fén.) *Tout est perdu quand on traite les* PEUPLES *comme une troupe de taureaux; car, tôt ou tard, ils vous frappent de leurs cornes.* (Volt.) *Il est absurde que la volonté du* PEUPLE *se donne des chaînes dans l'avenir.* (J.-J. Rouss.) *Nous avons l'avantage, nous autres Français, d'être plus spirituels, mais aussi plus bêtes qu'aucun autre* PEUPLE *de l'Europe.* (Mme de Staël.) *Un* PEUPLE *libre est une garantie pour un* PEUPLE *libre.* (Chateaub.) *Un* PEUPLE *enlacé dans les liens du privilége, de la bureaucratie et de la féodalité est comme un arbre rongé de plantes parasites.* (P. Bastiat.) *Faire reposer la destinée d'un* PEUPLE *sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes.* (Berryer.) *Pour rendre un* PEUPLE *vertueux, il faut le rendre heureux.* (De Rumfort.) *Le* PEUPLE *qui souffre près de soi l'oppression d'un autre* PEUPLE *creuse la fosse où s'ensevelira sa propre liberté.* (Lamenn.) *Un* PEUPLE *irresponsable serait un* PEUPLE *perdu.* (Ch. Dollfus.) *De même que chaque homme a son jour, chaque* PEUPLE *a son siècle.* (De Théis.) *Un* PEUPLE, *quand il marche, franchit un siècle dans trois jours.* (A. Bignard.) *Il n'y a qu'un* PEUPLE *vertueux qui soit capable de la liberté.* (Ste-Beuve.) *Désormais il n'y aura de grands* PEUPLES *et de* PEUPLES *puissants que les* PEUPLES *riches.* (Mich. Chev.) *Les guerres maintenant ne sont plus de* PEUPLES *à* PEUPLES, *mais de* PEUPLE *à roi.* (E. de Gir.) *Dès qu'un* PEUPLE *connaît ses droits, il n'y a plus qu'un moyen de le gouverner, c'est de l'instruire.* (E. de Gir.) *C'est justement la gloire de ce grand* PEUPLE *de France, d'avoir fait, au prix de son sang versé à flots, la besogne du genre humain.* (L. Blanc.)

— Multitude d'hommes qui n'habitent pas le même pays, mais qui ont une même origine, une même religion, un lien quelconque qui les unit : *Le* PEUPLE *juif est dispersé par toute la terre. Cette victoire, remportée sur les infidèles, fait un sujet de joie pour tout le* PEUPLE *chrétien.* (Acad.) *Le* PEUPLE *juif n'est pas seulement considérable par son antiquité, mais il est encore singulier par sa durée.* (Pasc.) ‖ Race, multitude de personnes considérées sous certains rapports qui leur sont communs : *Le* PEUPLE *des auteurs. Un* PEUPLE *de héros. Elle a tout un* PEUPLE *d'adorateurs.* (Acad.) *C'est le* PEUPLE *de la campagne qui fait la nation.* (J.-J. Rouss.) *Le* PEUPLE *des amoureux est le seul qui mérite le nom de* PEUPLE *libre, comme étant le seul qui obéisse au gouvernement de son choix.* (A. Toussenel.)

> Les amants sont entre eux un *peuple* bien bizarre.
>
> LA CHAUSSÉE.

> Donnez donc vos dîners, madame, donnez-les,
> Sans nourrir à l'office un *peuple* de valets.
>
> C. DELAVIGNE.

— Population; ensemble des habitants d'une même ville, d'un même bourg, d'un même village : *Le* PEUPLE *parisien. Tout le* PEUPLE *du bourg, du village accourut.* (Acad.) *Le* PEUPLE *de Paris pense vite et oublie vite.* (Al. Dum.)

— Ensemble des sujets, par rapport au souverain : *Tyranniser son* PEUPLE.

> On n'était roi, mon *peuple* m'aime;
> Je m'écarte, je vais détrôner le sophi.
>
> LA FONTAINE.

— Partie la plus nombreuse, mais la moins riche ou la moins privilégiée de la population d'un Etat; partie de la société qui en forme la masse : *Le* PEUPLE *et les grands. Le* PEUPLE *est, comme la mer, sujet à tous les vents.* (Nicolas Pasquier.) *Le* PEUPLE *est un être changeant et rude; il supporte beaucoup et se courbe sous les fardeaux les plus lourds; il se laisse guider par un faible enfant qu'il pourrait renverser d'une secousse, mais il le craint et le sert dans tous ses caprices; il ne sait pas combien on le redoute et que ses maîtres lui composent un philtre qui l'abrutit; chose inouïe! il se frappe et s'enchaîne de ses propres mains, il se bat et meurt pour une seule de toutes les pièces de monnaie qu'il donne au roi. Tout ce qui est entre le ciel et la terre est à lui, mais il l'ignore et, si quelqu'un l'en avertit, il le terrasse et le tue.* (Campanella.) *Race d'affranchis, race d'esclaves arrachés de nos mains!* PEUPLE *tributaire!* PEUPLE *nouveau! licence vous fut octroyée d'être libres et non pas d'être nobles; pour nous tout est de droit, pour vous tout est de grâce; nous ne sommes pas de votre communauté.* (Comte de Montlosier.) *Le* PEUPLE *est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure.* (Cerutti.) *C'est le* PEUPLE *qui compose le genre humain; ce qui n'est pas le* PEUPLE *est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter.* (J.-J. Rouss.) *Le* PEUPLE, *toujours passionné, ne tient son jugement que de ses sensations.* (Lemontey.) *Le* PEUPLE *vaut mieux que ceux qui le calomnient.* (Cormen.) *Otez un petit nombre de privilégiés ensevelis dans la pure jouissance, le* PEUPLE *c'est le genre humain.* (Lamenn.) *Les transformations politiques sont un travail; le* PEUPLE *est l'ouvrier de son propre avenir; qu'il y songe!* (Lamart.) *La faim fait un trou dans le cœur du* PEUPLE *et y met la haine.* (V. Hugo.) *Tout pour le* PEUPLE, *sinon tout par lui.* (Guizot.) *S'il est dangereux de flatter le* PEUPLE, *il n'est pas moins dangereux de le dédaigner.* (E. de Gir.)

> S'étonner est du *peuple*, admirer est du sage.
>
> DELILLE.

> Le *peuple* souverain s'avance,
> Tyrans, descendez au cercueil!
>
> M.-J. CHÉNIER.

> Le *peuple* est maintenant fier comme un gentilhomme;
> Dans le plus grand seigneur il ne veut voir qu'un [homme.
>
> VIENNET.

> Le *peuple* turbulent, qui suit sa passion,
> Est une proie acquise à chaque faction.
>
> PONSARD.

> Ah! le *peuple*! océan, onde sans cesse émue
> Où l'on ne jette rien sans que tout y remue.
>
> V. HUGO.

‖ Tiers état, troisième ordre de la nation française, avant la Révolution : *Le* PEUPLE *est trop fort pour être jaloux.* (Mirab.) *La noblesse ne fait un corps distinct du* PEUPLE *que quand elle a des priviléges.* (L. Pinel.)

— Foule, multitude sans distinction de rang, d'état, de fortune : *Un immense concours de* PEUPLE. *La fête de saint Louis attira cette année une affluence innombrable aux Tuileries; le maréchal de Villeroy faisait remarquer au roi enfant cette multitude prodigieuse, et sentencieusement lui disait : « Voyez, mon maître, voyez tout ce* PEUPLE, *ce* PEUPLE *immense : tout cela est à vous, vous en êtes le maître. »* (St-Sim.)

— Poétiq. Multitude d'animaux de même espèce, d'objets de même nature : *Un* PEUPLE *de statues.*

> Le *peuple* singe un jour voulait élire un roi.
>
> LA FONTAINE.

> Un *peuple* de fraisiers prospérait sous l'ombrage
> D'un vieux chêne dont le feuillage
> Opposait un rempart aux fougueux aquilons.
>
> VITALIS.

> . . . . . Au sein d'un vaste enclos
> Apparut tout à coup aux regards du héros,
> Sous cent aspects divers et cent formes savantes,
> Un *peuple* ingénieux de machines mouvantes.
>
> THOMAS.

> La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
> Traîne à pas inégaux son cours silencieux :
> Tu lui marques sa route, et d'un *peuple* d'étoiles
> Tu sèmes la plaine des cieux.
>
> CHÉNIER.

— *Petit peuple, Menu peuple, Bas peuple*, Partie du peuple la moins bien partagée sous le rapport de la fortune et de l'éducation : *Il n'y a que le* PETIT PEUPLE *qui soit taillé, imposé.* (P. Lejeune.) *Nous autres du* PETIT PEUPLE, *nous avons besoin de Dieu, ou tout au moins de gens qui croient en Dieu.* (Veuillot.) ‖ *Lie du peuple*, Populace, partie de la société la plus méprisable à cause de l'avilissement où elle est plongée.

— *Homme du peuple, Femme du peuple, Enfant du peuple*, Personne appartenant à la classe de la société la moins distinguée par les richesses et l'éducation.

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu*, Le sentiment général est l'expression de la vérité. ‖ On cite souvent ce proverbe en latin : *Vox populi, vox Dei.*

— Hist. *Le peuple de Dieu*, Nom donné au peuple hébreu dans l'Ecriture sainte. ‖ *Le peuple roi*, Peuple de l'ancienne Rome. ‖ *Orateur du peuple*, Nom donné, pendant la Révolution française, aux chefs des attroupements populaires qui, admis à la barre de la Convention, y prenaient la parole au nom du peuple de Paris.

— Econ. rur. Menu poisson, alevin qu'on met dans un étang ou un vivier pour les peupler.

— Bot. Ancien nom des rejetons ou drageons.

— Adjectiv. Qui est de la nature du peuple, qui en a le caractère, les habitudes, les instincts : *Faut-il opter? Je ne balance pas, je veux être* PEUPLE. (La Bruy.) *Les familles aristocratiques doivent être* PEUPLE, *autant qu'il est possible.* (Montesq.)

— Grossier, commun, vulgaire : *Le* PEUPLE *est toujours* PEUPLE, *crédule, grossier, capricieux, aveugle et ennemi de son véritable intérêt.* (Fén.) *Vanter son ami, cela est trop* PEUPLE; *mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le beau.* (Mariv.)

— **Syn. Peuple, nation.** V. NATION.

— **Encycl.** Hist. Par une fortune singulière, le mot *peuple* et les divers mots qu'il traduit ont pris, dans la succession des siècles, des sens très-divers et jusqu'à un certain point opposés. Le *dêmos* des Grecs, le *populus* des Latins désignèrent d'abord des aristocraties en possession exclusive des droits politiques; plus tard, leur signification s'étendit avec les droits des masses, et ils finirent par s'appliquer à l'universalité des citoyens, quand ceux-ci furent tous pourvus, au moins en droit, de la souveraineté. Ce sens s'est conservé chez nous, puisque la souveraineté du *peuple* forme la base nominale de plusieurs des constitutions que nous avons vues se succéder dans notre pays. Mais en même temps le mot *peuple* en est venu à désigner une classe sociale particulière, la classe des déshérités de la fortune et du privilége. Avant de prendre ces deux significations, les mots grec et latin cités ci-dessus avaient eu le sens ethnographique, que le mot *peuple* a également conservé, et avaient servi à désigner tantôt les hommes d'une même race, tantôt les membres d'une même association politique.

Le mot *peuple* devrait donc fournir le sujet de trois articles différents; mais son histoire ethnographique a été faite au mot NATION, son histoire politique au mot DÉMOCRATIE et son histoire sociale est développée en cent endroits de ce dictionnaire (v. particulièrement PLÈBE, TIERS ÉTAT, PROLÉTARIAT et aussi PAUPÉRISME, car l'histoire du peuple, c'est l'histoire de la misère). Nous pouvons donc nous dispenser de raconter ici de nouveau ce que fut la plèbe; il nous suffira d'indiquer son véritable rôle à venir dans cette société qui lui a fait la part si étroite et qui la lui devait si large. Quant à l'existence même des classes populaires, est-elle un fait nécessaire? Beaucoup n'hésitent pas à répondre affirmativement; mais pour plusieurs, cette classe inférieure par la fortune et l'instruction, dont la société ne saurait se passer, doit être, non pas une classe immobilisée par l'hérédité, mais une classe essentiellement mobile, constamment et rapidement brassée et déplacée par le mouvement social, par la succession des événements, par les aptitudes individuelles, par le talent que distribue, sans règle connue, le hasard de la naissance. A ces conditions, la situation faite au travailleur, tout en restant une nécessité, cesse d'être une injustice. Sans nous appesantir sur les avantages évidents qu'elle présente à la société, qui ne

saurait exister sans elle, signalons un résultat moins connu, moins apprécié, mais qui se rattache à cette mobilité féconde que nous avons réclamée pour le prolétariat.

Dans toute société, quelle que soit d'ailleurs son organisation, il se forme comme deux courants de population : l'un se compose des individus moins nombreux à qui sont plus ou moins prodigués les biens de la fortune, et qui, plus ou moins, sont soumis à une culture intellectuelle; l'autre comprend l'immense majorité des êtres humains, tous voués au travail, à la peine et trop souvent à l'ignorance. Les riches, qui composent la première catégorie, en multipliant autour d'eux toutes les facilités d'une vie souvent inactive, ne peuvent se soustraire aux conséquences du luxe et de la paresse. L'appauvrissement de leur sang, l'affaiblissement de toutes leurs facultés vitales, la corruption de leurs mœurs et de leur esprit sont de terribles et inévitables compensations des priviléges dont ils jouissent. Le *peuple*, au contraire, astreint à disputer à la terre sa nourriture de chaque jour, forcé de déployer à tout instant la puissance de ses muscles et de sa volonté, sevré des plaisirs qui pourraient le corrompre, conserve intactes toutes les énergies de la nature. On peut donc comparer le *peuple* à ces fortes races d'animaux qui, exemptes des soins raffinés par lesquels l'homme prétend corriger et souvent corrompt la nature, douées de ces forces indomptées que développe en elles une sauvage liberté, sont si aptes à réparer, à raviver le sang épuisé des races plus cultivées, plus délicates, plus élégantes, mais moins vigoureuses. Le *peuple*, selon nous, n'est pas seulement appelé à renouveler, à multiplier ces richesses nationales auxquelles il n'a qu'une si faible part; à côté de ce rôle si triste, dont le sentiment a développé, dans le cours de l'histoire, tant de colères légitimes, il a un rôle plus noble et plus juste : celui de s'infuser progressivement dans les classes supérieures, d'y ramener la vie à demi éteinte et de réaliser, par ce mouvement continu, non point le rêve de l'égalité sociale simultanée, mais le phénomène possible, probable et éminemment désirable de l'égalité successive. Les riches égoïstes ont longtemps prêché au *peuple* une vertu funeste et abrutissante : la résignation; inculquons-lui un sentiment plus humain, plus juste, plus consolant et plus moral : l'espérance.

— Écon. soc. *Banque du peuple* ou *Banque d'échange*. V. ÉCHANGE.

Peuple (LE LIVRE DU), étude philosophique, par Lamennais (Paris, 1837, in-8°). « En passant sur cette terre, comme nous y passons tous, pauvres voyageurs d'un jour, j'ai entendu de grands gémissements, j'ai ouvert les yeux et mes yeux ont vu des souffrances inouïes, des douleurs sans nombre. Pâle, malade, défaillante, couverte de vêtements de deuil parsemés de taches de sang, l'humanité s'est levée devant moi et je me suis demandé : Est-ce donc là l'homme? est-ce lui tel que Dieu l'a fait? Et mon âme s'est émue profondément, et ce doute l'a remplie d'angoisse. » C'est de cette émotion philosophique, c'est de ce doute cruel qu'est née cette belle création qui a pour titre le *Livre du peuple*. En voici la pensée fondamentale. Le monde n'est pas ce qu'il devrait être et ce que Dieu a voulu qu'il fût. Les hommes, fils d'un même père, auraient dû ne former qu'une seule et grande famille unie par le doux lien de la fraternité; malheureusement les passions mauvaises ont armé les frères contre les frères; la rapine a banni la sécurité du monde, la guerre l'a dévasté. Les nations se sont divisées entre elles. Quelques-uns sont venus qui ont proféré cette parole impie : « A nous de commander et de gouverner; tous les autres ne doivent qu'obéir. » Ils ont fait les lois pour leur avantage et les ont maintenues par la force. Aux uns le pouvoir, la richesse, les jouissances; aux autres la servitude, l'indigence et toutes les charges de la société. Ceux-là forment, sous des noms différents, les classes privilégiées; de ceux-ci se compose le peuple, c'est-à-dire le genre humain presque tout entier. Ce peuple si malheureux est cependant la source de toute prospérité. Est-il destiné à parcourir perpétuellement le cercle des mêmes douleurs? Ce serait blasphémer que le penser; les voies de Dieu sont des voies d'amour; mais il ne viendra au secours du peuple qu'autant que le peuple s'aidera lui-même. Il est donc indispensable que le peuple apprenne les moyens de parvenir au but que lui a marqué le créateur. Ces moyens consistent dans la connaissance et dans la pratique des vraies lois de l'humanité, et l'ensemble de ces lois, dont se compose l'ordre moral, est ce qu'on appelle le droit et le devoir. Tout homme a le droit d'exercer sans obstacle et de développer ses facultés, afin de pourvoir à ses besoins, d'améliorer sa condition, de s'éloigner toujours plus de la brute et de s'approcher toujours plus de Dieu. Le droit ne peut exister ni s'exercer sans la liberté : « La liberté, c'est le droit, et le droit, c'est la liberté. » Nous n'avons d'autre maître que Dieu et sa volonté est que nous soyons libres, afin d'être semblables à lui et de mériter par nos efforts, qu'il aidera d'en haut, d'être un jour pleinement unis à lui. Mais l'homme ne vit pas seul, il ne se conserve et ne se développe selon la nature que dans la société, par l'union avec ses semblables, et l'union des individus forme les peuples, comme celle des peuples forme le genre humain. Quelle que soit l'origine d'une association humaine, chacun de ses membres y apporte son droit et l'y conserve immuablement, car le droit est inaliénable et imprescriptible, et l'ensemble de ces droits individuels, tous égaux entre eux, forme le droit social. Le peuple a donc, comme l'individu, le droit de vivre, le droit de se conserver et de se développer librement. Le peuple est souverain; toute atteinte portée à ce droit est une violation des lois du créateur, et, plus cette violation est profonde, plus les maux qu'elle engendre sont profonds aussi. « Et maintenant, ô peuple, s'écrie Lamennais, dis-moi ce qu'est devenu ton droit en ce monde? Pourquoi te traînes-tu avec tant de douleur sur cette terre donnée en héritage à tous les hommes indistinctement, et que tous ils devraient parcourir en dominateurs? »

Après avoir flétri ces usurpations connues sous le nom de droit de la force et de droit divin, l'auteur tire du principe de la souveraineté du peuple cette conséquence, que toute loi à laquelle le peuple n'a point concouru est nulle de soi et que le peuple a droit de résister par la force à ses oppresseurs. Lamennais déclare, un peu témérairement selon nous, ses doctrines conformes à celles du christianisme.

Mais il ne suffit pas de connaître ses droits, il faut aussi connaître ses devoirs, car la pratique du devoir n'est pas moins nécessaire que la jouissance du droit au maintien de l'ordre voulu par Dieu. Le droit concentre chacun en soi; car, ayant pour but immédiat la conservation de l'individu, tout droit, par son essence, est individuel, et le peuple, sous ce rapport, n'est qu'un individu collectif. Le devoir, au contraire, porte chacun en dehors de soi, car il a pour but la conservation, le bien de tous. Il y a des devoirs généraux et des devoirs particuliers. Ceux-là forment le lien universel des hommes, ceux-ci dérivent des relations diverses qu'établissent entre eux la nature et la société. Parmi les premiers, il faut ranger le respect de la vie humaine, de la liberté, de la propriété d'autrui; la haine de l'injustice, de la calomnie, de la médisance. Les devoirs particuliers comprennent les devoirs de la famille, les devoirs envers la patrie, les devoirs envers l'humanité. L'ensemble des devoirs et des vérités qui sont le fondement éternel de ces devoirs forme la religion. Ainsi, nier la religion, c'est nier le devoir, et, puisqu'il existe de vrais devoirs, il existe une vraie religion, et, puisque les devoirs sont par leur essence invariables et universels, la religion l'est également. Pour remplir ses devoirs, il faut y croire et par conséquent croire aux vérités sur lesquelles ils reposent. La religion implique donc la foi comme base première, comme l'indispensable condition de la vie morale, condition elle-même de la société et du genre humain. Aussi, le genre humain croit-il, en vertu de sa nature même, primitivement, nécessairement; il croit en Dieu, à une Providence, à l'essentielle distinction du bien et du mal, à la liberté et à la responsabilité humaine et à la sanction de la loi morale. Malheur à l'athée! « Dans sa faim, dans sa soif, il appelle l'aliment, le lait qui nourrit toutes les créatures, et, au milieu du vide ténébreux où il s'est plongé, il ne saisit et ne presse que la sèche mamelle de la mort. » Mais il ne faut pas confondre la religion, essentiellement une et invariable, avec les diverses formes extérieures qu'elle revêt. Le christianisme, religion de l'amour, de la fraternité, de l'égalité, d'où découlent le devoir comme le droit, est la vraie religion. Aujourd'hui, le christianisme est enseveli sous des formes défectueuses comme sous un suaire, mais il reparaîtra dans la splendeur de sa vie perpétuellement jeune. L'accomplissement du devoir aura pour résultat d'adoucir l'amertume des maux de la vie et de réaliser les droits du peuple; c'est par lui, uniquement par lui qu'il parviendra à recouvrer les biens dont l'injustice l'a dépouillé. De l'exercice du droit et de l'accomplissement du devoir sortiront le progrès intellectuel, moral et matériel du peuple, le triomphe des saintes maximes de liberté, d'égalité et de fraternité et la cessation des calamités de la guerre. On voit que Lamennais [illegible] partie des idées de l'Église [illegible] souvenait d'avoir écrit l'*Essai sur l'indifférence*. Mais en dehors de cette argumentation de sentiment à laquelle il ne renoncera jamais complètement et qui l'égarera si souvent, l'auteur témoigne d'un grand [illegible] a fait comme le fond de sa vie, l'amour des faibles et des petits, l'idée [illegible] droits, la compassion pour leurs souffrances. C'est là ce qu'il faut chercher dans le *Livre du peuple*, et non pas la netteté [illegible] vues théoriques, l'enchaînement [illegible] l'argumentation. « Le *Livre du peuple*, a dit Lerminier avec quelque raison, est un livre de colère et de mansuétude, de [illegible], mal-traité et mystique, se [illegible] lui-même, sans autre [illegible], sans danger, appelant dans sa première partie le peuple à la [illegible] et par conséquent aux armes, et le ramenant dans la seconde à la résignation et à l'humilité et par conséquent à la négation. » Sauf le [illegible], qu'on chercherait en vain dans le *Livre du peuple*, tout ce qu'indique Lerminier s'y trouve en effet. Oui, le *Livre du peuple* est un livre de colère contre l'injustice, l'usurpation et la tyrannie; les contradictions y sont nombreuses, mais l'amour profond de l'humanité anime toutes les pages; s'il n'est pas toujours sagement pensé, il est partout profondément senti; Lamennais est de ceux à qui il faut tout pardonner, parce qu'ils ont beaucoup aimé la vérité et la justice. Aussi sommes-nous loin de croire que le *Livre du peuple* soit sans effet possible et sans danger pour la tyrannie. Il a eu sa part, nous le croyons, dans le triomphe de la démocratie, qu'il était donné à Lamennais de voir et de célébrer.

Peuple (DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU), par Lamennais (Paris, 1841, in-32). L'ouvrage porte pour épigraphe cette parole de l'Évangile : « Votre foi vous sauve. » Dans un avertissement, l'auteur expose lui-même l'objet de cet écrit : « Notre dessein, dit-il aux hommes du peuple, est de vous dire ce que vous fûtes et ce que vous êtes appelés à devenir, afin que vous marchiez constamment vers le but que nous assignent les lois divines de la création et vos propres lois. Vous ne sauriez sortir des voies que vous assignent ces lois immuables, sans vous éloigner de la fin vers laquelle se dirigent vos désirs par une invincible impulsion de la nature même, sans qu'au lieu des biens que vous cherchez vous rencontriez la peine inévitable de toute violation de l'ordre... Nous sommes à une époque décisive, à l'un des moments solennels où se résout pour l'humanité le problème de l'avenir. Le peuple le sent. Par lui doit naître une société plus parfaite, plus conforme aux éternelles vérités de la justice et de la charité, complément nécessaire et consommation de la justice. Nous venons unir nos efforts aux siens, nous venons apporter à nos frères le faible tribut des lumières que nous avons pu recueillir par l'étude attentive des faits antérieurs, dans lesquels doit se manifester la loi du progrès social ou de l'évolution du genre humain. Tout ce qu'on tentera contre cette loi ou en dehors d'elle échouera infailliblement. Rien de plus important donc que de la bien constater, pour ne pas se perdre dans l'aride désert des théories chimériques, pour que le travail fécond qui réalisera l'avenir ne soit pas entravé, retardé par des actions perturbatrices. » Cela posé, il entre en matière. Le peuple, c'est la classe dominée en opposition à la classe dominatrice; la classe politiquement esclave en opposition à la classe politiquement libre. Le peuple forme, dans toute société, le plus grand nombre; aussi son histoire se confond-elle avec celle du genre humain. L'étude du passé démontre que la condition générale de l'humanité, c'est-à-dire du peuple, est allée sans cesse en s'améliorant. Partout, dit Lamennais, la société naît et se développe selon les mêmes lois invariables, et elle n'est jamais que la forme extérieure, l'expression du dogme reçu ou de la conception que l'on s'est faite du double objet de la foi primitive, Dieu et la création. A l'appui de cette thèse, Lamennais traite du commencement du genre humain, de ses premiers développements, de l'association primitive, de l'esclavage, des premières sociétés politiques et civiles connues, du mosaïsme, de la société grecque, de la société romaine, de la société chrétienne, du mouvement de la société chrétienne du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. Après avoir tenté d'établir que le progrès humain est intimement lié au développement religieux, Lamennais définit ainsi la loi du progrès : « L'évolution du genre humain dans la liberté par le développement simultané de l'intelligence et de l'amour. » Malgré l'amélioration graduelle et incessante de la condition du peuple à travers les âges, le peuple [illegible] dans un servage réel. [illegible] ne sont que de vains mots. Comment arrivera-t-on à faire passer le droit de la théorie dans les faits et à résoudre ainsi le problème de l'avenir des peuples? Est-ce par l'application des systèmes [illegible], des harmoniens, des fouriéristes, des socialistes, des communistes? Non! La solution du problème général a pour but d'assurer au peuple la [illegible] plusieurs conditions : l'établissement d'une [illegible] mennais, souvenez-vous que, séparé du devoir [illegible] qu'une idée stérile, ne s'incarnera jamais [illegible]

Peuple [illegible] Paris, 1846, in-12. [illegible] son ami, M. [illegible] caractère particulier de son ouvrage : « Ce livre, je l'ai fait de moi-même, de ma vie, de mon cœur; il est sorti de mon expérience bien plus que de mon étude. Je l'ai tiré de mon observation, de mes rapports d'amitié, de voisinage; je l'ai ramassé sur les routes. Enfin, je l'ai trouvé surtout dans les souvenirs de ma jeunesse. Pour connaître la vie du peuple, ses travaux, ses souffrances, il me suffisait d'interroger mes souvenirs. En outre, j'allais consultant les hommes, les entendant eux-mêmes sur leur propre sort, recueillant de leur bouche ce qu'on ne trouve pas toujours dans les plus brillants écrivains, les paroles du bon sens. » L[illegible] divisé en trois parties : la première est intitulée *Du servage et de la haine*. [illegible] successivement, avec [illegible] les servitudes [illegible] du [illegible], du marchand, [illegible] naire, du riche, du bourgeois. Il décrit avec une grande finesse d'observation la condition matérielle, intellectuelle et morale des différentes classes de la société, leurs idées, leur caractère, leurs traditions, leurs aspirations, leurs préventions, leurs antipathies réciproques, leurs mœurs, leurs misères, leurs joies. Chacun des chapitres de cette première partie est une peinture complète; avec une souplesse admirable, l'auteur sait y prendre tous les tons : tour à tour, il admire, il s'intéresse, il s'étonne, il gémit, il s'indigne. Rarement il exprime des sentiments de joie, car, dans ses tableaux comme dans la [illegible], les couleurs sombres tiennent plus de place que les couleurs riantes. Cependant, Michelet pense que les maux de l'homme ont [illegible] une certaine proportion; mais il ajoute que la société est devenue aussi infiniment plus sensible. « On ne souffre plus du présent seulement, mais de l'avenir, du possible. L'âme, tout endolorie d'avance, sent et pressent le mal qui doit venir, celui parfois qui ne viendra jamais. Le malheur des différentes classes est le résultat [illegible] tif, industriel, philosophique, littéraire, et de la mésintelligence qui sépare les hommes d'instinct des hommes de réflexion. Quel est le remède au mal? L'amour.

Ici commence la seconde partie intitulée : *De l'affranchissement par l'amour*; [illegible]. Michelet entreprend de caractériser l'instinct populaire, d'y montrer la source de vie où les classes cultivées doivent chercher aujourd'hui leur rajeunissement; il veut prouver à ces classes nées d'hier, usées déjà, qu'elles ont besoin de se rapprocher du peuple d'où elles sont sorties. L'auteur ne conteste pas l'état de dépression, de dégénérescence physique, parfois morale, où se trouve aujourd'hui le peuple, surtout [illegible] « mais le fond subsiste, [illegible] du vin dans le sang, [illegible] taire, toujours l'insouciance courageuse, grande parade d'esprit indépendant. Les classes que nous appelons inférieures et qui suivent de plus près l'instinct sont par cela même [illegible]

Loin de là. Mais où trouver le génie du peuple [illegible]

Le livre du *Peuple* est donc, en même temps qu'une savante étude des misères sociales, un éloquent appel à la fraternité des différentes classes, au nom de l'intérêt de chacune d'elles et de la patrie commune. C'est encore une belle apologie du peuple, de la démocratie et de la Révolution. Nous ne dirons rien du style du *Peuple*; c'est celui de Michelet. Ce livre abonde en aperçus nouveaux, en réflexions profondes ou ingénieuses, en peintures gracieuses ou sévères, en réminiscences touchantes et mélancoliques, car l'enfance de l'auteur n'a pas été heureuse; il est né peuple, il a souffert comme le peuple, il ne faut donc pas s'étonner qu'il raconte avec tant d'émotion les misères de ses frères, misères qu'il a jadis partagées et auxquelles il a toujours su compatir. C'est un fait [illegible] Un autre honneur pour Michelet, c'est d'avoir célébré avec l'accent du patriotisme le passé de la France [illegible] à une époque d'égoïsme, aucune occasion d'éveiller dans les [illegible] du devoir et du sacrifice envers la patrie.

Peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours (MÉMOIRES DU), par M. Augustin [illegible] (1865-1873, 8 vol. in-8°). [illegible], qui a coûté à son auteur vingt années de travaux préparatoires, M. Augustin Challamel s'est proposé de faire passer sous nos yeux, dit-il, « le tableau des splendeurs et des misères du peuple français, les haltes et les élans de la civilisation générale dans les institutions sociales, politiques et religieuses; le mouvement intellectuel des sciences, des lettres et des arts; la manière de vivre de nos ancêtres, la somme de bien-être dont ils jouirent, les particularités de leur éducation, les curiosités de toutes sortes relatives à leurs coutumes civiles et privées, leurs liaisons domestiques, leurs habitations, leurs vêtements, leur nourriture, leurs joies et leurs douleurs, leurs audaces et leurs faiblesses, leurs mérites et leurs fautes... » Cet immense programme, M. Challamel l'a rempli de la façon la plus satisfaisante, en puisant aux meilleures sources et en donnant des preuves de la plus solide érudition. Il n'a point voulu faire une histoire méthodique et chronologique. S'inspirant de l'*Histoire de la vie privée des Français* de Legrand d'Aussy, de l'*Histoire des Français des divers états* de Monteil, de l'*Histoire des mœurs et de la vie privée des Français* de M. E. de La Bédollière, il a élargi le plan de ses prédécesseurs, y a apporté des idées plus élevées et un savoir plus sûr. Laissant de côté les événements politiques, il fait l'histoire du peuple en se plaçant au point de vue des institutions et des mœurs. Il croit qu'un peuple a un caractère essentiel tout comme un homme isolé, et que lorsqu'il est de seconde ou de troisième formation, ce qui est notre cas, il y a solidarité entre les éléments divers, les races primitives qui, en se fusionnant, ont contribué à le former. Cette grande assertion de philosophie historique plane sur le livre entier. Ce livre commence avec les Gaulois, avant, pendant et après Jules César, qui importa chez nos ancêtres la domination et la civilisation romaine. A ce mélange du sang primitif viennent se joindre les mélanges provenant des invasions barbares, des Francs, des Burgondes, des Goths, etc. L'ouvrage, intéressant dès le commencement, gagne à mesure qu'il avance. A partir du XVe siècle jusqu'à sa partie finale du XVIIIe siècle, il devient excellent et aussi amusant qu'instructif. Il abonde en traits de mœurs, en anecdotes et en citations piquantes. « Les faits de l'histoire générale, dit M. Patin, les institutions religieuses et civiles, le mouvement des sciences, des lettres et des arts y ont leur place et leur rôle, pour ce qui est des époques dont s'occupe l'auteur, la matière d'une introduction à ce qui est plus particulièrement le sujet du livre, au tableau des mœurs et des usages. Ainsi sont conçus et ordonnés les chapitres qui conduisent l'ouvrage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle : le Gaulois, le Gallo-Romain, le Gallo-Franc mérovingien, le Franc carlovingien, le Français féodal, le Français du moyen âge, le Français de la Renaissance, le Français ligueur, le Français sous Richelieu, le Français frondeur, le Français sous Louis XIV, etc. Ces chapitres se font lire avec intérêt; ils attachent par les détails instructifs et curieux qui s'y trouvent rassemblés en [illegible] nombre. C'est le fruit d'informations poursuivies par le consciencieux historien avec un zèle bien méritoire dans tous les documents de quelque nature [illegible] il croyait pouvoir [illegible] digne d'être re[illegible] et simplement et agréablement écrit, sans aucune recherche [illegible] M. [illegible], un livre de lecture pour les hommes, et non un manuel à [illegible]. Les [illegible] convenances. L[illegible] M. Henri Martin, [illegible] la tendance mystique. Ses jugements portent l'[illegible], généralement sain, parfois un peu sommaire. On pourrait contester çà et là quelque point, mais [illegible] cette œuvre de conscience et de labeur, et ceux qui l'ont nommée un monument national ne seront pas [illegible] » Les *Mémoires du peuple français* ont été couronnés par l'Académie française en 1872.

Peuple (DE LA SOUVERAINETÉ DU), par J. de Maistre. V. SOUVERAINETÉ.

Peuple (DE LA SOUVERAINETÉ DU), par P. de F[illegible]. V. SOUVERAINETÉ.

Peuple constituant (LE), journal quotidien, rédacteur en chef Lamennais, publié du 27 février au 11 juillet 1848. 134 numéros in-fol.

Cette feuille, dont la collection complète est devenue rare, eut un grand éclat. Les premiers numéros en furent placardés sur les murs de Paris. Sa doctrine politique, empreinte du mysticisme enthousiaste de l'illustre publiciste qui la dirigeait, était basée sur la souveraineté absolue du peuple. Le peuple est tout; le sens absolu de la justice et de la vérité est en lui seul; le suffrage universel en donne la manifestation : *Vox populi, vox Dei!* tel est le principe, nous allions dire tel est le dogme, car avec Lamennais tout revêtait pour ainsi dire un caractère religieux.

Au reste, le *Peuple constituant* professait des doctrines modérées et combattait le communisme et le socialisme radical; mais profondément dévoué à la cause populaire, il combattait avec non moins de vigueur la réaction.

On se souvient que pendant la terrible bataille de juin, Lamennais, dans une des salles de l'Assemblée nationale, étendant la main vers ceux qu'il accusait d'avoir provoqué ce conflit sanglant pour établir la dictature militaire, leur jeta ce cri de douleur et de malédiction : « Il y a un Dieu qui vous demandera compte de tant de sang! »

Lors du rétablissement du cautionnement, Lamennais, qui aurait pu facilement se procurer la somme nécessaire, ne voulut pas néanmoins transiger avec les principes et condamna sa feuille à disparaître. Le dernier et mémorable numéro parut encadré de noir. Les adieux poignants adressés par Lamennais à ses lecteurs ont eu un retentissement immense. Nous en citerons les principaux passages.

« Le *Peuple constituant* a commencé avec la République, il finit avec la République; car ce que nous voyons ce n'est pas, certes, la république; ce n'est même rien qui ait un nom. Paris en état de siége, livré au pouvoir militaire, livré lui-même à une faction qui en fait son instrument; les cachots et les forts de Louis-Philippe encombrés de quatorze mille prisonniers, à la suite d'une affreuse boucherie organisée par des conspirateurs dynastiques devenus, le lendemain, tout-puissants; des transportations sans jugement, des proscriptions telles que 1793 n'en fournit pas d'exemple; des lois attentatoires au droit de réunion, détruit de fait; l'esclavage et la ruine de la presse, par l'application monstrueuse de la législation monarchique remise en vigueur; la garde nationale désarmée en partie; le peuple décimé et refoulé dans sa misère, plus profonde qu'elle ne le fut jamais : non, encore fois, non! ce n'est pas la république, mais, autour de sa tombe sanglante, les saturnales de la réaction!

» Les hommes qui se sont faits ses ministres, ses serviteurs dévoués ne tarderont pas à recueillir la récompense qu'elle leur destine et qu'ils n'ont que trop méritée. Chassés avec mépris, courbés sous la honte, maudits dans l'avenir, ils s'en iront rejoindre les traîtres de tous les siècles dans le charnier où pourrissent les âmes cadavéreuses, les consciences mortes.

» Mais que les factieux ne se flattent pas non plus d'échapper à la justice inexorable qui pèse les œuvres et compte les temps. Leur triomphe sera court. Le passé qu'ils veulent rétablir est désormais impossible. A la place de la royauté, qui, à peine debout, retomberait d'elle-même sur un sol qui refuse de la porter, ils ne parviendront à constituer que l'anarchie, un désordre profond, dans lequel aucune nation ne peut vivre, et de peu de durée ses lois. En vain ils essayeraient de le prolonger par la force; toute force est faible contre le droit, plus faible encore contre le besoin d'être...

» Quant à nous, soldats de la presse, dévoués à la défense des libertés de la patrie, on nous traite comme le peuple, on nous désarme. Depuis quelque temps, notre feuille, enlevée des mains des porteurs, était déchirée, brûlée sur la voie publique. Un de nos vendeurs a même été emprisonné à Rouen et le journal saisi sans autre formalité. L'intention était claire : on voulait à tout prix nous réduire au silence. On y a réussi par le cautionnement. Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or pour jouir du droit de parler; nous ne sommes pas assez riches.

» Silence au pauvre! »

Le *Peuple constituant* avait échappé aux suppressions prononcées par Cavaignac contre les principales feuilles démocratiques; il n'avait pas été passé au *fil du sabre africain*, pour employer l'expression de Lamennais. Mais son dernier numéro fut saisi et poursuivi. Les articles alors n'étaient pas signés; Lamennais réclama avec insistance auprès de l'Assemblée nationale (il était représentant) le droit de se substituer au gérant pour [illegible] propres œuvres devant la justice. Sa demande ne fut pas admise, et le gérant fut condamné à six mois de prison et [illegible] d'amende.

Mais la malédiction du grand vieillard n'en restera pas moins comme une tache indélébile sur la mémoire des coryphées de la réaction après la révolution de Février.

Peuple (LE), journal politique, publié par Proudhon, de 1848 à 1850. Ce journal fut la terreur de la bourgeoisie et des classes en possession de la richesse. C'est dans la correspondance de Proudhon qu'il faut chercher l'explication du but qu'il poursuivait dans l'arène du journalisme : le *Peuple* devait être le premier acte de la révolution économique, un plan de bataille « du travail contre le capital, contre le régime propriétaire; » il prenait pour sujet de ses thèses « le peuple, être collectif; le peuple dans sa souveraineté, sa raison, sa conscience; le peuple, être infaillible et divin; » le tout développé à un tout autre point de vue et sous une autre forme que le *Contrat social*. Proudhon déclare la révolution de Février illégale, mais il la soutient légitime, au nom de la souveraineté imprescriptible du peuple. Il aurait préféré une solution pacifique et graduelle à une solution grosse d'embarras. Il ne croit pas à l'efficacité du suffrage universel; il en attaque même le principe. Selon lui, le vote indéfini, illimité, ne peut être que la représentation factice de la volonté nationale, le produit des préjugés, des passions locales, de l'ignorance, le résultat de la cohue électorale (et du bon plaisir administratif); l'électorat n'est pas un droit, mais une fonction; la tyrannie des majorités est « la plus exécrable de toutes; » c'est le despotisme absolu du nombre, de la moitié plus un. Proudhon déclare que la démocratie est le plus cher des gouvernements et que, en trois mois, les élections et les manifestations ont fait perdre à la France 1 milliard de francs. Dans son journal, Proudhon demande la liberté du travail et la division du travail. Il ne veut ni du communisme, qu'il appelle « la religion de la misère, » ni des ateliers nationaux, de l'Etat fabricant et producteur. Il admet bien le droit au travail, comme mesure provisoire, pouvant donner du pain à tous les valides, mais il le repousse comme ne réalisant pas la justice sociale, le droit de tous. Il repousse cette formule comme *peu digne* (humiliante et ironique); comme insuffisante (ne s'appliquant pas à la totalité des citoyens); comme aristocratique (étant basée sur l'inégalité sociale); comme dangereuse (n'accordant qu'un demi-droit, le minimum). Sa formule à lui est celle-ci : « Tout homme a le devoir du travail, afin que tous aient droit aux produits du travail; plus de pauvres, mais des travailleurs libres, égaux, responsables; égalité devant et dans le travail; production par tous et pour tous; fonctions coordonnées, non hiérarchisées. » Proudhon nie la propriété; là-dessus, il faut l'entendre, il faut le comprendre. « La propriété, c'est le vol. » Mais il a dit lui-même que cette proposition renversante, « machine de guerre, bonne pour l'insurrection, » ne se répète pas deux fois. Si l'on met de côté l'hyperbole, destinée uniquement à attirer l'attention des classes intéressées à ce jeu redoutable de la controverse philosophique, on trouve que ce prétendu ennemi de la propriété en combat seulement les abus et qu'il en prend même la défense. Ce fut dans le journal le *Peuple* que Proudhon mit en avant ses théories fameuses de crédit gratuit et qu'il fit connaître son projet de banque d'échange (v. ÉCHANGE), dont Bastiat montra si brillamment la décevante conception. Ce fut là qu'il attaqua successivement tous les chefs des sectes communistes et des partis politiques montant à l'assaut du pouvoir. Des idées justes s'y mêlent à ses paradoxes, et, par la terreur qu'inspiraient ses hyperboles inouïes, il contribua certainement à la chute de la république de 1848.

Le journal le *Peuple* a paru successivement sous les titres suivants :

1° le *Représentant du peuple*. 1er n°, 27 février 1848; sous-titre : *Journal des travailleurs*. Gérant, fondateurs et rédacteurs : Lubatti jeune, Ch. Fauvety, J. Piard, Allien, Barclay, Proudhon, A. Boutgeart, A. Legallois. Il disparaît de lui-même le 27 juin (état de siége), reparaît le 9 août, est suspendu le 21 août et reparaît le 2 septembre, sous ce titre : le *Peuple*.

2° Le *Peuple*. Hebdomadaire, 2 septembre 1848; quotidien, 23 novembre. Epigraphe : « Plus d'impôts; plus d'usure; plus de misère; le travail pour tous; la propriété pour tous; la famille pour tous. — Qu'est-ce que le producteur? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. — Qu'est-ce que le capitaliste? — Tout. — Que doit-il être? — Rien. » Gérant, fondateurs et rédacteurs : L. Vasbenter, Ch. Fauvety, G. Duchêne, J. Langlois, Proudhon, Ph. Faure, Ch. d'Amyot, J. Benoît, A. Darimon, Pardigon, L. Ménard, Arnould Frémy, Taxile Delord, A. Crétin, Ch. Chevé, Madier de Montjau aîné, F.-V. Raspail, G. Mortillet, Ramon de La Sagra, P. Dupont, P. Lachambeaudie, Pauline Roland, etc. Saisi le 3 septembre sur la voie publique; suspendu peu après, faute de cautionnement; reparaît le 1er novembre (hebdomadaire); quotidien, le 23 novembre (numéro double, le lundi); en tout 206 numéros. Nombreuses saisies et condamnations. Le 13 juin, une édition du soir devait être distribuée sur les barricades. Il en fut tiré seulement deux numéros, imprimés d'un seul côté et ne contenant que quatre articles. Le premier finit ainsi : « Le temps des paroles est passé, celui de l'action commence. » Les autres sont intitulés : *Républicain ou Cosaque; Aspect de Paris; Dernières nouvelles de Rome*.

3° La *Voix du peuple*. Même rédaction. Le 1er n° (1er octobre 1849) contient une lettre de Proudhon datée de Sainte-Pélagie, dans laquelle il s'adresse à ses amis comme La Rochejaquelein à ses Vendéens. Saisies fréquentes en février et en avril 1850; nombreuses condamnations; 223 numéros.

4° Le *Peuple de* 1850. Même journal, mais avec un conseil de rédaction, composé de représentants du peuple. 1er n° (15 juin, après un mois de suspension). Supprimé le 26 septembre 1850, a paru néanmoins jusqu'au 13 octobre.

La collection du *Peuple* est très-recherchée, surtout à l'étranger.

Peuple souverain (LE), journal politique quotidien, qui parut le 26 mars 1848. Il avait pour rédacteur en chef gérant A. Salières. Ce journal s'annonça immédiatement comme très-avancé. Il portait en sous-titre : *Journal des travailleurs*, avec les mots suivants : *Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité, Unité*. Son programme était contenu dans ces formules : « Tout par le peuple et pour le peuple. Suffrage universel. Liberté illimitée de la pensée. Organisation du travail. Droit d'association. Instruction commune et gratuite. » Du reste, les fondateurs de ce journal étaient membres du club républicain des Travailleurs libres.

Dès le premier jour, le *Peuple souverain* se plaça au rang des organes socialistes. « Ouvriers, disait-il, travailleurs, ne dormons pas! On nous a dit : Liberté, Egalité, Fraternité; bien, mais prenons la liberté au mot : demandons sans cesse la réalisation pleine et entière de cette trinité immortelle. Sachons-le bien, pas de liberté, pas d'égalité, pas de fraternité possibles sans une réorganisation de la propriété; c'est la chaîne à laquelle tous les anneaux sociaux se rattachent; si vous ne la tenez pas, cette chaîne, d'une main forte et obstinée jusqu'à la mort, la république vous jouera le plus sanglant des tours. » Il est facile de juger d'après cet extrait du caractère de cette feuille. Les membres du gouvernement provisoire n'inspiraient aux rédacteurs qu'une médiocre confiance.

Peuple souverain (LE), journal politique, fondé à Lyon en 1848. Cette feuille, très-avancée également, se donnait elle-même comme organe des intérêts démocratiques et du progrès social. Les rédacteurs demandèrent la collaboration de Proudhon. Le grand anarchiste envoya, en effet, des articles très-remarquables. Les fondateurs eurent alors l'idée de faire paraître leur journal en même temps à Paris et ils établirent dans cette ville un bureau; mais le journal ne tarda pas à disparaître.

Peuple (LE), journal fondé au mois d'octobre 1868 par M. Clément Duvernois, rallié à l'Empire. Cette feuille politique quotidienne se vendait 0 fr. 05, et le déficit était comblé par la cassette impériale, ce qui fit spirituellement appeler le journal de M. Duvernois la « feuille entretenue. » A la suite d'un procès en usurpation de titre, le *Peuple* fut contraint par jugement de modifier son titre et devint, à partir du 1er février 1869, le *Peuple français*. Vers la fin de cette même année, le prix du journal fut élevé à 0 fr. 10. La feuille stipendiée essaya de refaire à l'Empire une virginité. Elle s'attacha à démontrer que le gouvernement de l'auteur du 2 décembre avait pour mission de « faire grand » et que, ce que le peuple demandait, c'était infiniment moins les libertés politiques que la splendeur du trône. Lorsque M. Ollivier fut appelé au pouvoir, M. Duvernois appuya le nouveau ministre, qui lui avait promis de l'appeler au ministère. Déçu dans ses espérances, il attaqua bientôt son allié de la veille, et le chef du pouvoir dut désavouer la feuille, dans laquelle il déposait, dit-on, de temps à autre ses élucubrations. Après la chute de M. Ollivier (8 août 1870), M. Duvernois, devenu ministre, cessa d'être rédacteur en chef du *Peuple français*; mais il continua néanmoins à le diriger jusqu'à la révolution du 4 septembre suivant. Ce journal disparut avec l'Empire.

Peuple souverain (LE), journal politique, fondé par M. Victor Simond le 8 septembre 1870. Il eut pour rédacteur en chef M. Pascal Duprat. Rédigé dans un sens très-républicain, ce journal eut un certain succès. Cependant il changea bientôt de titre et s'appela, à partir du 2 novembre, le *Tribun du peuple*.

Le 1er juin 1871, le *Peuple souverain* reparut sous la direction de M. Pascal Duprat, qui, au mois de mars 1872, fut remplacé par M. L. Asseline. Le journal suspendit peu après sa publication, puis reparut le 16 mai 1872, à 0 fr. 05, en annonçant comme ses rédacteurs : F.-Victor Hugo, Ed. Lockroy, Paul Meurice, A. Vacquerie, Camille Pelletan.

Le *Peuple souverain*, sous cette nouvelle forme, eut immédiatement un grand succès. Les administrateurs eurent l'idée de donner, chaque dimanche, un grand dessin occupant la première page et de vendre ce numéro 0 fr. 10. Mais, dès le cinquième dimanche, le dessin fut interdit et le journal renonça à en donner de nouveaux. Poursuivi peu après en cour d'assises, il fut acquitté; mais le 15 mai 1873 sa vente était interdite sur la voie pu-

blique par le gouverneur de Paris, et la même mesure était prise par les préfets de plus de quarante départements. Au mois d'août suivant, plusieurs rédacteurs du *Rappel* quittèrent le *Peuple souverain* et furent remplacés par MM. Quentin, Yves Guyot, Tony Révillon, etc. Quelques jours après, le 4 septembre, le journal était supprimé.

Pour le remplacer, les frères Simond fondèrent dans le département de l'Yonne, qui n'était pas en état de siège, un journal ayant le même format et la même rédaction, le *Suffrage universel* (4 octobre 1873). Deux jours après, un arrêté du gouverneur de Paris interdisait le journal dans tous les départements faisant partie de la 1re division militaire et le parquet poursuivait le *Suffrage universel* comme n'étant que la continuation du *Peuple souverain*. A la suite de procès devant toutes les juridictions, la cour de cassation donna gain de cause au journal; mais, comme les préfets avaient interdit partout la vente de la feuille républicaine, elle cessa de paraître le 25 décembre 1873.

PEUPLE s. m. (peu-ple — lat. *populus*. V. PEUPLIER). Bot. Ancien nom du peuplier resté en usage dans certaines provinces.

— Techn. Bois de peuplier, employé surtout pour faire des voliges.

PEUPLÉ, ÉE (peu-plé) part. passé du v. Peupler. Rempli de peuple : *Cette ville est fort* PEUPLÉE. *C'est dans les villes les plus* PEUPLÉES *qu'on peut trouver une plus grande solitude.* (F. Bacon.) *Les pays les plus* PEUPLÉS *furent sans doute les climats chauds, où l'homme trouve une nourriture facile et abondante.* (Volt.) *Quand un pays possède un grand nombre de fainéants, soyez sûr qu'il est assez* PEUPLÉ. (Volt.) *Plus un pays est* PEUPLÉ, *plus il est puissant et riche.* (Grimm.) *L'absence de liberté crée la solitude : il n'y a de* PEUPLES *que les pays libres.* (De Custine.)

— Où il y a des hommes, du monde, des habitants : *Tout l'Olympe est* PEUPLÉ *de héros amoureux.* (Volt.) *Les palais seraient bientôt déserts s'ils ne devaient être* PEUPLÉS *que d'amis.* (Grimm.)

— Où vivent, où croissent un grand nombre d'animaux ou de végétaux : *Une forêt* PEUPLÉE *de gibier. Un étang est* PEUPLÉ *de poissons. Il fut un temps où la Sibérie était* PEUPLÉE *d'éléphants.* (Flourens.) *Arcachon était, il y a quelques années, une lande* PEUPLÉE *de pins.* (E. Texier.)

Il peut, dans son jardin, tout *peuplé* d'arbres verts,
Receler le printemps au milieu des hivers.
BOILEAU.

— Techn. *Drap peuplé*, Drap bien garni de poils.

PEUPLEMENT s. m. (peu-ple-man — rad. *peupler*). Action de peupler; état de ce qui est peuplé : *Il faut assainir une contrée avant de songer à son* PEUPLEMENT. *Le* PEUPLEMENT *d'un bois doit se faire avec discernement. Le* PEUPLEMENT *des colombiers élevés est le plus facile, et le produit bien plus avantageux.* (Buff.)

— Anc. cout. Signification, publication.

PEUPLER v. a. ou tr. (peu-plé — rad. *peuple*). Remplir de peuple, d'habitants : *Romulus, après avoir fondé Rome, la* PEUPLA *de gens ramassés sans choix.* (Acad.) *Moïse* PEUPLA *l'Europe des descendants de Japhet.* (Chateaub.) *Je suis persuadé que, si les gouvernements s'étaient chargés de* PEUPLER *la terre, elle serait encore à moitié vide.* (St-Marc Girard.)

. . . . . Pour *peupler* les États,
Les pauvres gens valent mieux que les princes.
VOLTAIRE.

Pourquoi te marier? un cadet de maison!...
— Eh! palsambleu, tant-il qu'un cadet se morfonde,
Et les aînés tout seuls *peupleront*-ils le monde?
DESTOUCHES.

‖ Habiter, former la population de : *Les pauvres gens qui* PEUPLENT *la Trappe sont des malheureux qui n'ont pas eu assez de courage pour se tuer.* (H. Beyle.)

— Réunir un grand nombre de personnes dans : *L'introduction et les progrès de la vapeur ont eu pour résultat de* PEUPLER *les ateliers de femmes et d'enfants.* (J. Simon.)

— Attribuer une population à : *Il faut avouer que d'ordinaire nous* PEUPLONS *et dépeuplons la terre un peu au hasard.* (Volt.)

— Remplir d'animaux, [illegible] de poissons. PEUPLER *une garenne de lapins.* PEUPLER *une basse-cour de poules, d'oies, de canards.* ‖ Habiter en grand nombre, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui* PEUPLENT *une volière.*

— Réunir un grand nombre d'objets dans : PEUPLER *un bois, une vigne.* PEUPLER *un musée de statues antiques.*

Pauvres enfants! de fantômes funèbres
Quelque nourrice *a peuplé* vos esprits.
BÉRANGER.

— Fig. Se montrer, exister en nombre dans : *L'âme du tyran est esclave de tous les vices qui la* PEUPLENT *et qui la travaillent.* (A. Martin.) *Les grands hommes* PEUPLENT *seuls, comme des statues immortelles, tout ce passé qui, sans eux, serait un désert.* (De Salvandy.) ‖ Dissiper la solitude, faire cesser l'isolement de : *La jeunesse a le don par excellence de* PEUPLER *la solitude.* (Ste-Beuve.)

. . . . . L'étude
Dissipe mes ennuis, *peuple* ma solitude.
C. DELAVIGNE.

— Peint. Multiplier les figures de : *Callot sait* PEUPLER *sa composition sans étouffer ses personnages; on circule toujours librement au milieu de ses foules innombrables.*

— Constr. Garnir les vides de : PEUPLER *de poteaux une cloison.* PEUPLER *de solives un plancher.*

— v. n. ou intr. Se multiplier par la génération : *Le lapin* PEUPLE *beaucoup. Rien ne* PEUPLE *comme les gueux.* (Dider.)

Se peupler v. pr. Etre peuplé, devenir peuplé : *Partout où les rayons du soleil peuvent échauffer la terre, sa surface se vivifie, se couvre de verdure et* SE PEUPLE *d'animaux.* (Buff.) *Les bocages* SE PEUPLENT *de musiciens charmants.* (A. Martin.)

PEUPLERAIE s. f. (peu-ple-rè — rad. *peuplier*). Lieu planté de peupliers.

PEUPLIER s. m. (peu-pli-é — lat. *populus*, mot qui est évidemment de même origine que le persan *pulpul*. Or, pour un arbre aussi répandu en Occident et en Orient, il est difficile de penser à une transmission. Une provenance commune de l'époque aryenne est d'autant plus probable que ce nom est, sans doute, une réduplication de la racine sanscrite *pul*, être grand, élevé (comparez *pupola*, *apûpulat*, etc.), et qu'il exprime parfaitement la haute et rapide croissance de l'arbre. Le persan *pullah*, saule, en dérive également. Le latin *populus* a passé dans plusieurs langues européennes : le scandinave *popel*, l'allemand *pappel*, l'anglais *poplar*. Le kymrique, cependant, a pour le peuplier noir une forme *pwmpleren*, qui paraît originale. Le lithuanien *pêple* est, sans doute, l'allemand *pappel*; mais l'ancien slave *topolia*, le russe *topolk*, le polonais et l'illyrien *topola*, le lithuanien *tapalas*, avec *t* pour *p*, transmission très-irrégulière, pourraient bien remonter à la source primitive). Bot. Genre d'arbres, de la famille des salicacées, comprenant une cinquantaine d'espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord : *Ce large feuillage expose le* PEUPLIER *de la Caroline à être fracassé entièrement par le vent.* (P. Duchartre.) *Le bois du* PEUPLIER *blanc n'est pas d'un usage aussi familier que celui du* PEUPLIER *noir.* (V. de Bomare.) *Le* PEUPLIER *aux feuilles tremblantes et murmurantes imite le mouvement et le gazouillement des eaux.* (B. de St.-B.)

J'attache ma nacelle au tronc d'un *peuplier*.
SAINTE-BEUVE.

L'aune et le *peuplier* amoureux des rivages
Couronnent les ruisseaux de leurs pâles feuillages.
ROSSET.

— **Encycl.** Les *peupliers* sont des arbres plus ou moins élevés, à tige droite, à feuilles alternes, souvent plus larges que longues, arrondies, ovales, lancéolées ou cordiformes, inégalement dentées, portées sur des pétioles aplatis latéralement. Les fleurs sont dioïques, en chatons cylindriques. Les fleurs femelles sont placées à l'aisselle de bractées écailleuses, découpées et rétrécies à la base; les mâles présentent huit étamines ou davantage, à filets libres, insérés sur un disque en forme de cupule et tronqué obliquement; les femelles ont un ovaire libre, porté sur un disque semblable et surmonté d'un style très-court ou presque nul, terminé par deux stigmates allongés. Le fruit est une petite capsule renfermant plusieurs graines munies d'une aigrette soyeuse.

Les bourgeons de ces arbres sont recouverts d'écailles imbriquées et enduits d'un suc visqueux et balsamique; les feuilles, qui ne paraissent qu'après les fleurs, sont d'une extrême mobilité, grâce à la disposition de leurs pétioles, qui donnent beaucoup de prise aux moindres souffles d'air; aussi le feuillage de ces végétaux est-il au plus haut degré murmurant. Le grand développement de leur cime et la disposition traçante de leurs racines les rendent souvent nuisibles aux récoltes voisines, en même temps qu'ils les exposent à être facilement renversés par les vents. Les graines, par leur faible poids et par l'aigrette qui les surmonte, se disséminent au loin. Mais elles servent rarement à la propagation. Le plus souvent, on multiplie les *peupliers* par boutures prises sur des rameaux plus ou moins forts, elles reprennent très-aisément et ont une croissance rapide. Quelques-uns, surtout parmi les espèces exotiques, se propagent par la greffe sur les espèces voisines.

Les *peupliers* sont généralement rustiques; toutefois, la plupart veulent être abrités contre les grands vents. Peu difficiles sur la nature du sol, ils végètent mieux dans les terrains frais ou humides, et le bord des eaux leur convient tout particulièrement. Aussi rendent-ils de grands services dans la culture, en permettant d'assainir et de mettre en valeur les terrains marécageux, les rivages des étangs ou des cours d'eau, dont ils maintiennent les terres. On les exploite, dans la plupart des cas, en *têtards*, c'est-à-dire qu'on coupe les rameaux du tronc, dès qu'ils ont atteint une certaine grosseur, en ayant soin d'en laisser un petit bouquet au sommet de la cime. Plus rarement, on les exploite en têtards, comme les saules. On les trouve quelquefois dans les forêts, mais surtout comme essence dominante, ils entrent avantageusement dans la composition des taillis.

Ils ne se recommandent pas moins dans l'horticulture d'agrément et figurent très-bien dans les parcs et les jardins pittoresques. Leurs grandes dimensions, l'élégance de leur port, la régularité de leur tige et de leur cime, la beauté et l'ampleur de leur feuillage les signalent suffisamment à l'attention de l'amateur. A quelque place qu'on les mette, ils produisent toujours un bel effet. On les cultive surtout comme arbres de ligne, soit dans les avenues, soit au bord des fossés, des ruisseaux ou des pièces d'eau. Cependant les espèces exotiques rares ou délicates, et même les essences indigènes qui présentent un port particulier, comme le *peuplier blanc* et le *peuplier d'Italie*, gagnent à être plantées isolément, ou bien par petits groupes, au milieu ou sur le bord des pelouses.

Les *peupliers* croissent rapidement et atteignent de grandes dimensions; aussi sont-ils, en général, d'une culture avantageuse et d'un bon revenu. Leur bois, sauf les différences qu'il présente suivant les espèces, est blanc, léger, tendre et se décompose promptement à l'air ou dans l'eau. On le débite ordinairement en planches. Les layetiers et les menuisiers en tirent parti pour faire des carcasses ou des intérieurs de meubles, d'armoires, des caisses d'emballage, des tables, des vases, des cuillers, des devants de lit, des statuettes et autres ouvrages légers. On l'emploie aussi dans quelques endroits à faire de la volige sur laquelle on pose les toits que l'on recouvre d'ardoise. Ce bois brûle aisément, mais donne peu de chaleur; le charbon en est très-léger et estimé pour la fabrication de la poudre à canon.

Les jeunes rameaux donnent des fagots qui servent à chauffer les fours. On les emploie aussi, dans quelques espèces, en guise d'osier, ou pour faire des liens. L'écorce peut être utilisée pour le tannage ou pour la teinture. Les feuilles sont fort goûtées de tous les ruminants domestiques ou sauvages; on les fait sécher pour les donner aux bestiaux en hiver. Enfin, on a essayé, mais avec peu de succès, de fabriquer des tissus, des étoffes ou du papier avec le duvet des graines.

Les diverses parties des *peupliers* ont des applications médicales assez importantes. L'écorce renferme de la salicine et un autre principe immédiat, mal défini, soluble dans l'eau, blanc, d'une saveur sucrée, aromatique, brûlant avec flamme, qu'on a nommé *populine*. Cette écorce a été conseillée, ainsi que les feuilles, comme fébrifuge; mais l'expérience n'a pas confirmé les résultats qu'on en attendait.

Les bourgeons, d'un usage bien plus fréquent, surtout ceux des *peupliers noir* et *baumier*, renferment une huile essentielle aromatique, une résine d'une odeur analogue à celle du styrax, un extrait gommeux, des acides gallique et malique, une matière grasse particulière, de l'albumine et des sels. On les récolte dans le courant ou vers la fin de l'hiver, et on les fait sécher à l'étuve avant qu'ils s'entr'ouvrent; ils perdent ainsi une partie de leur odeur et de l'enduit résineux recouvrant leurs écailles, qui deviennent très-luisantes en séchant. On les a conseillés comme sudorifiques; en Russie, on fait infuser ces bourgeons dans de l'eau-de-vie, on obtient une liqueur assez agréable, employée contre le scorbut et la dysurie, et à laquelle on attribue aussi des propriétés antigoutteuses et antirhumatismales.

Les bourgeons de *peuplier* ont encore été conseillés, soit en boissons, soit en fomentations, comme diurétiques et balsamiques, contre les rhumatismes, les maladies de la peau, les affections des reins et de la vessie, les catarrhes pulmonaires et autres, les cours de ventre invétérés, les ulcères internes, la phthisie, la colique néphrétique, la dyssenterie, la suppression des règles, etc., et à l'extérieur, contre les névralgies, les plaies, les brûlures, les gerçures, notamment celles des mamelles, les fissures et crevasses aux lèvres, aux mains, à l'anus, etc. On les fait, dans ces derniers cas, digérer dans un corps gras; mais, en général, on préfère employer l'onguent populéum, dont ils sont la base, [illegible] calmant, contre les douleurs et surtout contre les hémorroïdes. On a proposé [illegible] dans les [illegible] bourgeons [illegible].

[illegible] possède des propriétés [illegible] excitantes, [illegible] res et balsamiques. On emploie, pour calmer les [illegible], les feuilles [illegible] V. de Bomare, tirer des boutons à fleur des [illegible] d'une presse, et l'on obtient une cire molle d'un jaune grisâtre, très-combustible et qui [illegible]

Le genre *peuplier* renferme [illegible] taine d'espèces répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère nord, et dont le plus grand nombre habite l'Amérique. Toutes sont susceptibles de croître en plein air dans nos climats. [illegible] tance, ont reçu [illegible] et sont l'objet d'articles spéciaux : tels sont l'*ypréau*, le *grisard*, le *tremble* et le *tacamahac* ou *peuplier baumier* (v. ces mots). [illegible] ment les autres en revue.

Le *peuplier noir*, [illegible] *franc*, est un arbre de [illegible] couverte d'une écorce noire et crevassée, à rameaux étalés, portant des feuilles ovales-arrondies, acuminées, dentées, glabres, luisantes et presque également vertes sur leurs deux faces; ses bourgeons sont très-visqueux. Cet arbre est [illegible] contrée. Son bois est [illegible] à fendre que celui des autres espèces; ses rameaux peuvent remplacer l'osier, surtout quand il a crû dans un fond humide. C'est l'espèce généralement préférée pour les usages médicaux. Elle était très-célèbre dans l'antiquité; Homère et Théophraste en font mention.

Le *peuplier pyramidal*, vulgairement nommé *peuplier d'Italie*, est un arbre de 30 à 40 mètres [illegible] rameaux dressés forment une cime étroite et pyramidale [illegible] d'une colonne; ils portent des feuilles grandes, plus larges que longues, triangulaires, acuminées, [illegible] nelées ou dentées, d'un beau vert. Originaire de l'Asie Mineure [illegible] probable, cette espèce était depuis longtemps cultivée en Italie, quand elle a été introduite de cette contrée en France; d'où son nom vulgaire. Nous n'en possédons dans nos cultures que [illegible] variété à rameaux [illegible] bonne qualité; on en emploie beaucoup pour la fabrication des [illegible] léger, c'est celui que l'on préfère pour faire les caisses d'emballage. Ses fagots sont bons pour chauffer les fours, pour cuire le plâtre et la chaux, etc.

Parmi les autres espèces appartenant à l'ancien continent, nous citerons : le *peuplier osier* ou *à feuilles de* [illegible], arbre de 12 à 15 mètres, à bourgeons [illegible] ovales-oblongues, étroites, inégalement dentées, glabres, vert foncé en dessus, glauques en dessous, originaire de l'Altaï; le *peuplier à feuilles de laurier*, grand arbre à rameaux anguleux, à feuilles grandes, ovales ou oblongues, cordées à la base, acuminées, dentées, à peine pubescentes, blanchâtres en dessous, et qui croît dans l'Altaï et en Sibérie; le *peuplier odorant*, petit arbre à rameaux dressés, à feuilles ovales-lancéolées, denticulées, glauques et réticulées en dessous, exhalant une odeur balsamique, originaire de la Sibérie.

Le *peuplier faux-tremble*, [illegible] *peuplier d'Athènes* et très-mal [illegible] *grec*, est un arbre de 10 à 15 [illegible] les longuement pétiolées, arrondies, acuminées, un peu tronquées ou cordiformes à la base, dentées, légèrement pubescentes. Il [illegible] on pourrait le supposer, mais aux États-Unis, [illegible] la greffe sur le *peuplier* d'Italie ou sur le grisard. Elle mérite d'être plus répandue dans [illegible] *dents* diffère du précédent par ses feuilles [illegible]

Le *peuplier de la Caroline* atteint [illegible] de 25 mètres; ses [illegible] fortement anguleux, subéreux sur les angles, [illegible] Cette espèce, dont le nom fait assez connaître [illegible]

Le *peuplier de Virginie* [illegible] beaucoup au précédent, [illegible] ser-

[illegible] élevée, sa tige ordinai- [illegible] ses rameaux bien [illegible] [illegible] présente des variétés à rameaux dressés ou réfléchis, à feuilles plus grandes, plus vertes et ondulées. On ne pos- [illegible] dans nos jardins [illegible] des individus [illegible]. Cette espèce, très-répandue et natu- ralisée en Europe, se cultive comme le *peuplier* du Canada et produit un bon effet dans les plantations. D'un aspect moins pittoresque que le *peuplier* pyramidal, il lui est néanmoins préféré aujourd'hui à cause de la rapidité de sa croissance, qui permet d'en obtenir en peu de temps des sujets de grande dimension.

Le *peuplier argenté* ou *hétérophylle* est un arbre de 20 à 25 mètres, à rameaux cylindriques, portant des feuilles très-grandes, cordiformes, finement dentées, blanches et cotonneuses en dessous. Originaire de la Caroline, il est assez fréquemment cultivé dans nos jardins; on le propage de boutures, de marcottes, de greffes sur le *peuplier* d'Italie et mieux sur l'ypréau ou le grisard. Par l'ampleur de son feuillage, il figure très-bien au premier plan des massifs, dans les lieux ombrages et humides et au bord des eaux. Plus rustique que le *peuplier* de la Caroline et d'une croissance aussi rapide, il a un bois tendre, léger, jaunâtre ou tirant sur le rouge vers le cœur.

Le *peuplier blanchâtre* ou *de l'Ontario*, confondu avec quelques espèces voisines sous le nom vulgaire de *liard*, est un arbre de 15 à 20 mètres, à écorce verdâtre et lisse, à rameaux étalés, à bourgeons résineux et odorants; ses feuilles sont grandes, cordiformes, très-larges, acuminées, dentées et ciliées, d'un beau vert foncé en dessus, blanchâtres ou glauques en dessous, à pétiole pubescent. Cette espèce croît surtout au Canada; mais elle est très-répandue aussi aux États-Unis, où on la plante, de préférence à toute autre, au devant des habitations. Elle exhale une odeur agréable, quoique forte, et ses émanations sont, dit-on, très-favorables aux malades, surtout aux phthisiques. On la trouve souvent en Europe; elle se multiplie assez facilement de boutures. Son bois léger, mais très-difficile à fendre, sert aux Canadiens à faire des pirogues.

Quelques autres espèces de l'Amérique du Nord méritent encore d'être mentionnées. Le *peuplier de la baie d'Hudson*, appelé aussi *peuplier à feuilles de bouleau*, ressemble beaucoup à notre *peuplier* d'Italie, dont il se distingue surtout par ses boutons plus longs et ses feuilles plus larges et acuminées. Le *peuplier du Maryland* est un grand arbre à rameaux peu anguleux, à feuilles ovales, un peu cordiformes, dentées et ciliées, glanduleuses; il est rare dans nos cultures. Le *peuplier deltoïde* devient aussi très-grand; son écorce est lisse et blanchâtre; ses feuilles sont grandes, presque triangulaires, profondément dentées, d'un vert foncé en dessus, blanches en dessous, portées sur des pétioles longs et minces. Originaire de la Caroline et de la Floride, où il croît dans les sols fertiles et au bord des eaux, il a un bois blanc, ferme, élastique, employé ordinairement pour faire des clôtures.

PEUPLIÈRE s. f. (peu-pli-è-re — rad. *peuplier*). Bot. Espèce d'agaric comestible qui croît sur les peupliers, en Italie.

PEUR s. f. (peur — lat. *pavor*; de *paveo*, trembler, que Eichhoff rattache à la racine sanscrite *bhî*, craindre; grec *ptoeô*, et aussi, selon Delâtre, *phebomai*, forme redoublée correspondant au sanscrit *bibhêmi*, indicatif présent de la racine *bhi*, lithuanien *bijou*, russe *boiu*. Comparez aussi le sanscrit *bhiya*, *bhitis*, crainte, *bhitas*, *bhilus*, effrayé; grec *ptoia*, *ptoiesis*, crainte, *ptoialeos*, effrayé, et, selon Delâtre, *phobos*, peur. Delâtre croit que le latin *paveo*, j'ai peur, est identique au sanscrit *pavayami*, forme causative de *pavami*, indicatif présent de la racine *pû*, purifier. Cette racine se conjugue de deux manières : selon la neuvième classe, et alors elle fait *punami*, *na* étant la particule figurative de cette classe; ou selon la première classe, et alors elle fait *pavami*, *pav* pour *pu*, changement qui s'appelle *gourra* et qui est un des traits distinctifs de la première classe dont la caractéristique est *â*. Le latin *paveo* aurait signifié dans l'origine, comme le verbe sanscrit, faire purifier, inspirer le respect, un saint effroi). Sentiment d'inquiétude que l'âme [illegible] à la présence ou à la pensée du danger : *Avoir* PEUR. *Trembler, mourir de* PEUR. *C'est la* PEUR *qui a fait les dieux.* ([illegible]) *Tantôt la* PEUR *nous met des ailes aux talons, tantôt elle nous cloue les pieds au sol et [illegible].* (Montaigne.) *Les meilleures raisons ne sont pas bonnes pour toucher l'esprit de ceux qui ont* PEUR. (Card. de Retz.) *La* PEUR *est éminemment contagieuse, surtout quand elle agit sur les masses.* (Descuret.) *La sensation de la* PEUR *tourmente l'homme jusque dans son sommeil.* (Alibert.) *Qui craint de se laisser [illegible] est déjà mené par la* PEUR. (Naudé.) *[illegible] cherchent ce qui les nourrit : la* PEUR *aime l'idée du danger.* (J. Joubert.) *La* PEUR *rend cruel.* (Latena.) *L'ignorance est la première source de la* PEUR, *et la* PEUR *fait les esclaves.* (Ch. Dollfus.) *Les femmes sont bien heureuses, elles peuvent avoir* PEUR *et le dire : c'est toujours un mensonge de moins.* (A. d'Houdetot.) *La* PEUR *est une passion basse qui dégrade l'homme.* (Maquel.) *La* PEUR *est une passion dont on guérit difficilement, quand l'objet qui l'inspire est toujours là.* (Proudh.) *De tous les dangers, le plus grand et le plus réel, c'est la* PEUR. (E. de Gir.)

> Eh! la *peur* se corrige-t-elle?
>
> LA FONTAINE.

> Quand on a *peur*, tout orgueil s'[illegible].
>
> VOLTAIRE.

> La [illegible] de *peur* corrompt les cœurs [illegible]
> Et [illegible] plus vertueux fait souvent des perfides.
>
> CRÉBILLON.

> La *peur*, qui rend toujours les tyrans sanguinaires,
> De leurs propres amis leur fait des adversaires.
>
> LEMERCIER.

> Quand de la *peur* une belle est atteinte,
> L'amour actif en triomphe aisément.
>
> ROCHE-BARON.

— Crainte, appréhension : *La* PEUR *de mal parler fait qu'on parle mal. Les* PEURS *salutaires sont la* PEUR *des lois et la* PEUR *de l'opinion.* (De Ségur.)

> Souvent la *peur* d'un mal nous conduit dans un pire.
>
> BOILEAU.

— *De peur*, Par peur, par un sentiment de peur : *Il y a consenti* DE PEUR. *Il en a eu la colique* DE PEUR. (Acad.) *Pour chaque indigent qui pâlit de faim, il y a un riche qui pâlit* DE PEUR. (L. Blanc.)

— *Mourir de peur*, Avoir excessivement peur : *Achevez donc, vous me faites* MOURIR DE PEUR.

— ***Prendre peur, Se donner peur***, Commencer à éprouver de la peur : *Nos déserteurs [illegible]* PRIRENT PEUR *et s'enfuirent.* (P.-L. Courier.)

— *Faire peur, Faire des peurs*, Causer de la peur : *Il vous* FAIT DES PEURS *à mourir. Ma tante a eu une bouffée de fièvre qui m'a* FAIT PEUR. (Mme de Sév.) · Causer de l'appréhension, de la répugnance, de l'aversion :

> Les longs ouvrages me *font peur.*
>
> LA FONTAINE.

> Tels sont les amis de ce monde :
> Ils abondent ou tout abonde,
> Mais la misère leur *fait peur.*
>
> VIENNET.

— *Faire peur aux petits enfants*, N'être redoutable que pour des personnes sans courage : *Ce sont des menaces à* FAIRE PEUR AUX PETITS ENFANTS.

— ***A faire peur***, Extrêmement, en mal : *Être laid* À FAIRE PEUR. *Je suis déjà changée* À FAIRE PEUR. (Picard.) ‖ D'une manière tout à fait défectueuse : *Être habillé, mis* À FAIRE PEUR.

— *Se faire peur*, Se causer de la peur à soi-même : *Il est des gens qui cherchent à* SE FAIRE PEUR. ‖ Se causer une peur mutuelle : *Les esclaves et les tyrans* SE FONT *mutuellement* PEUR. (Beauchêne.)

— *Avoir peur de* ou *que*, Craindre, redouter, appréhender : AVOIR PEUR DE *la mort.* J'AI PEUR QU'*on ne nous entende. Tout le monde a* PEUR DE *mourir. Voilà de sottes gens, d'*AVOIR PEUR DE *moi, qui* AI PEUR DES *autres.* (Mol.) *En Italie, on a* PEUR DE *la rosée du soir comme on* AURAIT PEUR DE *la peste.* (J. Janin.) ‖ Appréhender de : J'AVAIS PEUR DE *vous déranger.*

> L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop [nue ;
> L'autre a *peur* de ramper et se perd dans la nue.
>
> BOILEAU.

— *Avoir peur de son ombre*, Être extrêmement peureux, s'effrayer d'un rien.

— *En être quitte pour la peur, N'avoir que la peur pour tout mal*, Échapper au danger dont on avait eu peur : *Allons, le danger est passé, nous* EN SERONS QUITTES POUR LA PEUR.

— Prov. *La peur n'est bonne à rien, La peur ne guérit de rien*, La peur est toujours nuisible. ‖ *La peur grossit les objets*, On s'exagère ce qu'on craint. ‖ *Il n'y a point de médecin de la peur, On ne saurait guérir de la peur*, La peur est incurable. ‖ *N'aille au bois qui a peur des feuilles*, Quand on craint le danger, il faut s'en tenir éloigné. ‖ *Tel menace qui a grand' peur*, On fait souvent des menaces par fanfaronnade.

— Pathol. *Peur Saint-Vallier.* V. FIÈVRE SAINT VALLIER.

— Loc. prép. *De peur de*, Par crainte de : *Il faut rire avant d'être heureux,* DE PEUR DE *mourir sans avoir ri.* (La Bruy.) *Nous sommes un peuple si spirituel, que nul de nous n'ose dire quelque chose de neuf,* DE PEUR D'*être raillé.* (Th. Gaut.)

> Ah! *de peur* de tomber, ne courons pas si fort.
>
> MOLIÈRE.

— Loc. conj. *De peur que*, Dans la crainte que, pour éviter que : *Dieu nous tient ses décrets cachés,* DE PEUR QUE *nos prières ne discontinuent.* (Boss.) *Il faut amuser les enfants,* DE PEUR QU'*ils ne s'amusent.* (J. de Maistre.) *Ce sont les grands hommes qu'il faut critiquer,* DE PEUR QUE *les fautes qu'ils font contre les règles ne servent de règles aux petits écrivains.* (Rigault.)

— Syn. **Peur, alarme, appréhension**, etc. V. ALARME.

— **Peur (Avoir), appréhender, craindre, redouter.** V. APPRÉHENDER.

— Gramm. V. la note sur CRAINTE.

PEUR, en grec **Dimos** ou **Phobos**, en latin **Pavor**, divinité allégorique des anciens, qu'Hésiode, dans sa *Théogonie*, fait naître de Mars et de Vénus, et qu'on voit souvent apparaître dans les poëtes de l'antiquité. Homère la fait figurer sur l'égide de Minerve et sur le bouclier d'Agamemnon; au treizième livre de l'*Iliade*, il compare Idoménée et son écuyer à Mars suivi de la Peur et de la Fuite, dont il est le père, et, au quinzième, nous voyons ces mêmes divinités attelées au char du dieu, irrité de la mort de son fils Ascalaphe. Nous les retrouvons encore au seizième, semant l'épouvante et le désordre parmi les Troyens et les poursuivant jusqu'au pied des murs d'Ilion. Hésiode, dans sa description du bouclier d'Hercule, représente également Mars accompagné de la Peur, et Eschyle fait jurer les sept chefs devant Thèbes par la Peur, Mars et Bellone. Les poëtes et les historiens racontent encore que Thésée et Alexandre sacrifièrent à la Peur, afin qu'elle ne s'emparât point de leurs soldats.

La Peur avait en plusieurs lieux des autels et des statues; les Spartiates lui avaient élevé un temple près du palais des éphores, soit pour inspirer à ces magistrats suprêmes la crainte de l'injustice, soit pour rappeler aux citoyens le respect dû à la loi. Pausanias cite également une statue de la Peur, élevée à Corinthe. Enfin cette divinité fut aussi honorée à Rome, depuis que Tullus Hostilius, à la suite d'un vœu fait dans une bataille contre les Albains, lui eut consacré un temple et des prêtres appelés *Pavorii*. C'est ce que nous apprend Tite-Live au deuxième livre de sa *Décade*. « Les médailles anciennes représentent la Peur avec des cheveux hérissés, un visage étonné, une bouche ouverte et un regard qui marque l'épouvante, effet d'un péril imprévu. » (*Mém. de l'Acad. des inscrip.*)

Nous trouvons dans les *Lettres à Émilie*, de Demoustier, une description très-poétique de la Peur : « La Discorde, le teint livide, la bouche écumante, la tête hérissée de serpents, le front ceint de bandelettes ensanglantées..., chasse devant elle la Peur, par laquelle les sept chefs jurèrent devant Thèbes la ruine de cette malheureuse cité; la Peur, à qui les Romains, mis en fuite, élevèrent des autels et durent ensuite la victoire. Sa tête de lion se hérisse au moindre bruit; sa robe, changeante comme son cœur, flotte sur sa poitrine agitée, et les ailes attachées à ses pieds rendent leur fuite plus rapide. Sur ses pas, l'œil hagard, les cheveux rabattus et les traits altérés, se traîne la Pâleur, qui partage son culte et ses autels. »

PEURBACH ou **PURBACH** (Georges DE), en latin **Purbachius**, astronome allemand, né à Peurbach, près de Lintz, en 1423, mort à Vienne en 1461. Pour accroître son instruction, il visita les grandes universités d'Allemagne, de France et d'Italie, trouva des protecteurs dans le cardinal Nicolas de Cuse et dans le légat Jean Blanchini, professa l'astronomie à Ferrare, à Bologne, à Padoue, puis accepta une chaire de mathématiques à Vienne, où il resta jusqu'à sa mort. Peurbach fut le maître du fameux Regiomontanus et jouit de son temps d'une immense réputation. Il s'attacha à faire disparaître les nombreuses inexactitudes et incorrections introduites dans la version latine de Ptolémée, dont il fut un des premiers commentateurs. Il construisit quelques instruments, publia des tables trigonométriques, complétées depuis par son disciple Regiomontanus, et différents ouvrages d'astronomie. Le principal de ces ouvrages est intitulé : *Theoricæ novæ planetarum, etc.* (1460). Les observations faites postérieurement à Ptolémée avaient obligé les astronomes à introduire successivement de nouvelles hypothèses qui amenaient chaque fois de nouvelles complications dans le système du monde. Le moyen âge, sous ce rapport, ne connaissait plus de limites; il comptait jusqu'à neuf sphères solides, emboîtées les unes dans les autres et possédant chacune trois ou quatre mouvements distincts. L'énumération et la description de ces sphères remplissaient la plus grande partie des ouvrages du temps et, bien souvent, le reste ne contenait que des définitions scolastiques totalement superflues. Les théories de Peurbach ne se distinguent pas, à ces divers égards, des ouvrages contemporains. Nous citerons, parmi ses autres écrits : *Institutiones in arithmeticam* (Vienne, 1511); *Tabulæ ecclipsium* (Vienne, 1514, in-fol.); *Tractatus super propositiones Ptolemæi de sinubus et chordis* (Nuremberg, 1541, in-fol.), etc.

PEUREUSEMENT adv. (peu-reu-ze-man — rad. *peureux*). Avec peur. ‖ Peu usité.

PEUREUX, EUSE adj. (peu-reu, eu-ze — rad. *peur*). Qui est aisément accessible à la peur : *Une femme* PEUREUSE.

> Les gens d'un naturel *peureux*
> Sont, disait-il, bien malheureux.
>
> LA FONTAINE.

— Ombrageux, en parlant d'un animal : *Est-il* PEUREUX? *demandait-on à un homme en parlant de son nouveau cheval. — Oh! point du tout, voilà trois nuits qu'il couche seul dans mon écurie.* (Marmontel.)

— Qui manque de résolution, de décision; qui hésite, qui tâtonne : *Il est trop* PEUREUX *pour entreprendre une telle affaire.*

— Qui témoigne de la peur, qui montre qu'on a peur : *Des regards* PEUREUX *et baissés se détournaient des vôtres.* (Chateaub.)

— Substantiv. Personne peureuse, facilement accessible à la peur : *C'est un* PEUREUX, *une* PEUREUSE.

PEUSINIEN s. m. (peu-si-ni-ain). Antiq. gr. Archer de la garde des démarques d'Athènes, garde établie par un certain Peusinus.

PEUT (François-Marie-Hippolyte), publiciste français, né à Lyon en 1809. Il étudia le droit, la médecine, l'économie politique, les sciences, puis se rendit à Paris, où ses opinions politiques lui attirèrent quelques persécutions. Ayant acheté, en 1834, des propriétés dans le delta du Rhône, il s'associa M. Peyret-Lallier, avec qui il s'occupa de l'irrigation des terrains salés et appliqua la vapeur aux travaux agricoles. Il voyagea ensuite en Italie, en Algérie, puis retourna à Paris, où il publia, de 1844 à 1845, l'*Afrique*, feuille consacrée à la défense des intérêts de notre colonie algérienne. M. Peut collabora, à partir de 1845, à divers journaux, notamment à la *Presse*. En 1846, il demanda au congrès scientifique de Marseille qu'on créât une école régionale d'agriculture à Arles et que l'administration donnât des encouragements à la culture du riz dans le delta du Rhône. Il s'occupa ensuite de faire adopter un projet de canal destiné à mettre fin aux obstacles que la navigation rencontrait dans la barre du Rhône. Après la révolution de 1848, M. Peut vint à Paris, fit un cours d'économie politique et sociale au passage Jouffroy et adressa à l'Assemblée constituante un mémoire intitulé : *Du delta du Rhône et de son amélioration au moyen de la culture du riz.* Il publia ensuite diverses brochures, devint, en 1850, membre de la commission chargée de déterminer les indemnités dues pour les dommages causés pendant la révolution de Février et fonda, le 1er janvier 1852, une revue mensuelle, les *Annales de la colonisation algérienne.* Membre assidu des congrès de la paix, où il demanda, comme moyen de rapprochement des peuples, l'unification des poids, des mesures et des monnaies, il a assisté en outre à de nombreux congrès, entre autres à celui de statistique qui eut lieu à Paris en 1855. Ce fut alors qu'il jeta les bases d'une triple entreprise concourant au même but : l'Association pour l'uniformité des poids, mesures et monnaies, la Librairie internationale et la Revue internationale. Indépendamment de nombreux articles insérés dans des journaux et publications périodiques, nous citerons de lui : *Almanach pour tout le monde* (1850), contenant un cours élémentaire d'économie politique; *Sur le gouvernement de la France* (1850, in-32), etc.

PEUTEMAN (Nicolas), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1657, mort dans la même ville en 1692. Sa fortune lui permit de s'adonner sans entraves à son goût pour la peinture. D'une humeur sombre, il se plaisait à représenter des scènes lugubres, des cimetières, des ossuaires, des crânes et des os humains ornés de pierres précieuses, placés au milieu d'instruments de musique, voulant par là désigner la vanité des plaisirs du monde. Il était un jour endormi dans son cabinet d'anatomie, lorsqu'il fut tout à coup réveillé par une violente secousse. Il vit les squelettes qui l'entouraient tomber les uns sur les autres, les têtes et les os rouler autour de lui. Terrifié par ce spectacle, il court vers la fenêtre et se précipite dans la cour. Vainement on lui apprit alors que la cause de ce phénomène était un tremblement de terre (18 septembre 1692); l'impression qu'il avait ressentie était tellement violente qu'il mourut peu de jours après. Les œuvres de cet artiste sont rares et très-recherchées.

PEUT-ÊTRE adv. (peu-tè-tre — de *pouvoir*, et de *être*). Sert à exprimer le doute, la possibilité d'une chose : *Viendrez-vous?* — PEUT-ÊTRE. *Il n'y a* PEUT-ÊTRE *pas de roi qui ne puisse être venu d'un esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un roi.* (La Mothe Le Vayer.) PEUT-ÊTRE, *c'est le mot le plus vrai qui se trouve dans la plupart des livres.* (Volt.) *Le fruit des travaux de la pensée est le seul bien* PEUT-ÊTRE *qui soit réellement à nous.* (Chateaub.)

> *Peut-être* on t'a conté la fameuse disgrâce
> De l'altière Vasthi dont j'occupe la place.
>
> RACINE.

> Un souvenir heureux est *peut-être* sur terre
> Plus vrai que le bonheur.
>
> A. DE MUSSET.

— s. m. Doute, chose incertaine, problématique : *C'est l'effet d'une folie consommée que de se reposer sur un* PEUT-ÊTRE. (Oxenstiern.)

> Jean recherchait pour l'hyménée
> Paquette l'émerillonnée.
> Chacun disait à Jean : « Paquette a mauvais bruit.
> Son honneur est un grand *peut-être.*
> — Ah! dit Jean, la première nuit
> Je saurai bien le reconnaître.
>
> DE CAILLY.

— Fam. *Il n'y a pas de peut-être*, Se dit à quelqu'un qui vient de se servir du mot *peut-être*, pour lui déclarer qu'il a tort de douter, que la chose dont on parle est certaine.

— Loc. conj. *Peut-être que*, Il est à croire, à espérer, à craindre que : PEUT-ÊTRE QU'*il réussira.*

— Gram. Lorsque *peut-être* est au commen-

cement d'une proposition, si le sujet est *on* ou un pronom personnel, il se met souvent après le verbe ; et si c'est un autre mot, on le répète souvent par un pronom personnel qui se place après le verbe : PEUT-ÊTRE *attendra-t-il longtemps.* PEUT-ÊTRE *nos efforts seront-ils couronnés de succès.* ‖ *Pouvoir peut-être* est une locution condamnée avec raison par les grammairiens, quand elle est réellement pléonastique; mais il convient de faire remarquer que le verbe *pouvoir*, qui exprime souvent une possibilité, peut exprimer aussi une faculté absolue, et dans ce cas *peut-être* employé avec lui ne forme plus un pléonasme. Cela *se peut peut-être* est une absurde redondance; mais si l'on demande à quelqu'un : Voulez-vous me servir? le *pouvez-vous?* et qu'il réponde : *Peut-être*, il n'y a plus de pléonasme. La personne interrogée n'a *peut-être* pas le *pouvoir* de faire ce qu'on lui demande. L'exemple suivant est, au contraire, condamnable : PEUT-ÊTRE *peut-on ranger dans ce dernier genre les aloès vivipares et les rapporter à celui des champignons.* (B. de St-P.)

— **Allus. littér. Peut-être**, Expression de scepticisme, qui était devenue en quelque sorte la devise de Rabelais, et qui renferme un doute sur la réalité de la vie future. Rabelais était sur le point de rendre l'âme. Le cardinal de Châtillon, son ami, ayant envoyé un page s'informer de sa santé, il répondit : « Dis à Monseigneur en quelle galante humeur tu me vois. Je vais querir un grand *peut-être*. Il est au nid de la pie, dis-lui qu'il s'y tienne ; pour toi, tu ne seras jamais qu'un fou. »

Dans l'application, quand on cite ce mot, c'est quelquefois aussi une allusion au *peut-être* d'Hamlet :

La mort ! c'est le sommeil ; c'est un réveil *peut-être !*

« Je ne sais si vous avez vu les hérésies du Salomon du Nord; il va plus loin que son devancier, lequel ne sait pas s'il reste quelque chose de l'homme après sa mort. Pour celui-ci, il est sûr de son fait, et il croit que ses soldats tuent si bien leur monde qu'il n'en reste rien du tout. J'attends le *peut-être* de Rabelais le plus doucement que je peux ! »

VOLTAIRE.

« Cette fois, c'était le cri redoutable d'une agonisante; c'était le sanglot d'une femme qui va mourir, et qui meurt sans espoir : horrible cri qui ressemble à une menace ! Horrible moment que celui-là ! quand on voit une main avilie et jeune encore, qui soulève à grand'peine le fatal rideau de crêpe, derrière lequel est caché à tout regard mortel le fatal *peut-être !* d'Hamlet ! »

J. JANIN.

PEUTINGER (Conrad), le premier savant qui, en Allemagne, se soit occupé à recueillir des antiquités, né à Augsbourg en 1465, mort en 1547. Il alla compléter ses études dans les universités d'Italie, fut nommé, en 1493, secrétaire du sénat de sa ville natale, assista à presque toutes les diètes de son temps, fut chargé de plusieurs missions importantes auprès de Maximilien, puis de Charles-Quint, obtint, en 1521, à la diète de Worms, la confirmation des anciens statuts concédés à Augsbourg, et fit ajouter aux privilèges de cette ville celui de battre monnaie. Au milieu de ces graves occupations, Peutinger s'appliquait avec ardeur aux lettres et aux sciences, rassemblait des collections précieuses d'antiquités, d'inscriptions, d'ouvrages imprimés ou manuscrits, dont il laissait la libre disposition au public, présidait à la publication des classiques latins et composait lui-même des ouvrages remarquables, entre autres : *Romanæ vetustatis fragmenta in Augusta Vindelicorum* (1505), le premier ouvrage où l'on publia des inscriptions romaines lapidaires; *Sermones convivales*, inséré dans les *Scriptores germanici* et dans plusieurs collections relatives à l'histoire d'Allemagne. Peutinger est surtout connu par la carte des routes militaires du Bas-Empire, carte qui porte son nom (*Tabula Peutingeriana*). Ce précieux monument géographique, exécuté à Constantinople par ordre de l'empereur Théodose, découvert à Spire vers la fin du XVe siècle par Conrad Celtes, légué par celui-ci à Peutinger, qui fut empêché par la mort de le publier, vit enfin le jour en 1598. Scheyb l'a de nouveau publié en 1753; Fortia d'Urban en a donné une édition en 1845 (Paris). C'est un des monuments les plus précieux de la géographie antique.

PEUTINGÉRIEN, IENNE adj. (peu-tain-jé-ri-ain, i-è-ne — de *Peutinger*, n. pr.). Se dit d'une carte fort ancienne, qui représente les routes militaires de l'Occident, sous Théodose, et qui fut découverte au commencement du XVIe siècle, dans les papiers de l'antiquaire Peutinger : *Carte* ou *Table* PEUTINGÉRIENNE.

PÉVARONES s. m. pl. (pé-va-ro-ne — ital. *pevaroni*, même sens). Comm. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

PEVELLE ou **PUELLE**, en latin *Pabulensis Pagus*, ancien petit pays de France, dans la province de Flandre, où étaient Mons-en-Puelle, Orchies, etc.; il fait actuellement partie du département du Nord.

PEVENSEY, village et paroisse d'Angleterre, dans le comté de Sussex, près de la Manche, qui s'est retirée de cet endroit, où elle formait autrefois un port, à 16 kilom. S.-O. d'Hastings, sur le chemin de fer de la Côte méridionale; 560 hab. On y voit les ruines d'un château fort. C'est à Pevensey que débarqua Guillaume le Conquérant en 1066.

PEVERAGNO, ville du royaume d'Italie, province, district et à 7 kilom. S.-E. de Coni, ch.-l. de mandement; 6,404 hab.

Peveril du Pic, roman de Walter Scott (1823, 4 vol. in-8°). Ce roman, l'un des plus intéressants de l'auteur écossais, fut composé à York en 1822. Il offre le récit des luttes intestines entre catholiques et protestants, anglicans et presbytériens, qui désolèrent plusieurs parties du Royaume-Uni sous le règne du faible et dissolu Charles II. Sir Geoffrey Peveril du Pic, ancien partisan de Charles II, fait prisonnier par les partisans de Cromwell après la désastreuse bataille de Worcester, n'a dû la vie qu'à l'intercession d'un ami, le major Bridgenorth, propriétaire d'une belle maison portant le nom de Moultrassie-Hall et située à environ deux milles du château de Martindale, habité par sir Geoffrey. Bien que le major, zélé presbytérien, ait embrassé la cause démocratique, un échange fréquent de services mutuels entre les deux maisons, durant ces temps de troubles, a resserré leur amitié, et Bridgenorth ayant perdu sa femme, il confie sa jeune enfant, cause innocente de la mort de sa mère, à lady Peveril, qui l'élève avec son fils Julien. Les deux enfants grandissent ensemble jusqu'au jour où la bonne entente des parents est troublée par la visite de la comtesse de Derby, souveraine de l'île de Man, papiste et royaliste enragée. Le major Bridgenorth, apprenant qu'on l'accuse d'un meurtre politique, veut la faire arrêter dans le château même de lady Peveril; mais cette dernière fait garder à vue le major par des gens armés et donne ainsi à la comtesse le temps de s'échapper. Sir Geoffrey, revenu à temps pour l'accompagner, la défend les armes à la main contre Bridgenorth lui-même, qu'il renverse de son cheval. Après cette scène commence l'inimitié entre les deux familles; Alice retourne chez son père et Julien va chez la comtesse de Derby apprendre, en qualité de page, le métier des armes et les belles manières de la cour. Mais les jeunes gens, qui ressentent l'un pour l'autre une vive affection, parviennent à se retrouver. Julien découvre Alice à Blackfort, non loin du château de lady Derby, dans une petite maison que Bridgenorth a louée pour elle et où il l'a placée sous la garde d'une vieille servante, mistress Debora. Bientôt le jeune page est envoyé à Londres, chargé d'un message de la comtesse de Derby pour Charles II. Il est sur le point de remettre ses lettres de créance au roi chez mistress Chiffinch, une des pourvoyeuses du galant monarque, lorsque le hasard lui fait découvrir chez cette femme Alice, qu'un ignoble complot tramé par le frère de Bridgenorth va jeter dans les bras du licencieux Charles II. Julien prend la jeune fille sous sa protection, remet ses lettres au roi et obtient, en faisant appel à son honneur de gentilhomme, que le roi le laisse emmener avec lui Alice, tremblante et presque évanouie, pour la conduire aux mains de sa mère. Il s'éloigne en toute hâte de cet asile du vice avec Alice et Fenella, jeune fille muette au service de la comtesse de Derby, qui lui a fait suivre la trame de ce complot, lorsqu'il est assailli par des sicaires apostés pour lui reprendre la jeune fille. Obligé de se défendre, Julien tue l'un de ces misérables; mais, pendant la bagarre, Alice a été enlevée par d'autres complices de ses agresseurs et lui-même est arrêté et conduit à la Tour de Londres, où il retrouve son père, sire Geoffrey, prisonnier sous l'accusation du crime de haute trahison. Julien lui-même est englobé dans le procès intenté à son père; mais le jury les absout et ils sont rendus à la liberté. Sur ces entrefaites, la comtesse de Derby, ayant appris l'emprisonnement des deux Peveril, accourt à Londres pour obtenir du roi que justice leur soit rendue. Elle est reçue à Whitehall, par Charles II, au milieu d'une fête ménagée par le duc de Buckingham pour faciliter l'éclosion d'un complot formé contre le roi et son gouvernement. Le complot, dans lequel est impliqué le frère du major Bridgenorth, est découvert par les deux Peveril, qui accusent hautement le duc de Buckingham, et, grâce aux mesures prises à temps, il avorte. Le roi reconnaît dans sir Geoffrey Peveril un de ses anciens et dévoués partisans, et, après s'être contenté d'exiler Buckingham, il témoigne sa gratitude à Peveril en lui faisant rendre tous ses biens confisqués et en ordonnant le mariage de Julien avec Alice. Bridgenorth et son frère, congédiés de l'Angleterre, quittent l'Angleterre pour n'y plus reparaître. Telle est, sans entrer dans de plus grands détails, l'analyse de ce roman, un des plus longs, mais aussi un des plus complets qu'ait écrits Walter Scott. Les figures historiques, celles de Charles II, de Buckingham, de lady Derby, y sont tracées de main de maître; seulement l'historien, par un anachronisme singulier, a fait sortir la comtesse Derby du tombeau où elle était depuis longtemps pour la mêler à des aventures bien postérieures à sa mort.

PEVERNAGE (André), compositeur belge, né à Courtrai en 1541, mort à Anvers en 1589. Il fut successivement maître de musique à la collégiale de Courtrai et musicien de la cathédrale d'Anvers. On a de lui : *Cantiones sacræ* (Anvers, 1574-1591, in-4°); des *Messes; Harmonie céleste* (Anvers, 1583), recueil compilé de divers auteurs.

Pey-Berland, tour de la cathédrale de Bordeaux. V. BORDEAUX.

PEY DE GARROS, poète gascon, né à Lectoure, vers la fin du XVe siècle, mort dans la même ville en 1581. Pey (ou Pierre) de Garros fit ses études à Toulouse; il étudia le droit, la théologie et surtout la langue hébraïque. En même temps, pour reposer son esprit de ces travaux sérieux, il cultivait la poésie. La *Biographie toulousaine*, et Catel, dans ses *Mémoires du Languedoc*, citent de lui un sonnet à la gloire de Clémence Isaure, probablement envoyé aux Jeux floraux, et un discours dans lequel il félicite les magistrats de Toulouse de la translation du buste d'Isaure dans une des salles du Capitole. Cette cérémonie eut lieu en 1557.

Pey de Garros avait embrassé la Réforme; il fut obligé de quitter Toulouse pour se soustraire à la persécution catholique, aussi acharnée alors qu'au temps des albigeois; il revint pourtant mourir presque centenaire dans la petite ville qui l'avait vu naître.

Pey de Garros a laissé les *Psalmes de David, virats en rimes gasconnes* (Toulouse, 1565, pet. in-8°). Ce volume, dit Brunet, ne contient que cinquante-neuf psaumes choisis parmi ceux du roi prophète. C'est une paraphrase plutôt qu'une traduction; elle est écrite en vers de diverses mesures et elle rend parfois avec bonheur la pensée du texte original. Pey de Garros est aussi l'auteur d'un volume de *Pensées gasconnes*, qui parut à Toulouse en 1567, avec une dédicace au roi de Navarre, volume fort rare, dont un exemplaire s'est payé 50 francs à la vente Delaroche (mars, 1737). On y trouve sept églogues; des vers *heroicz*, où figurent Hercule, Lysandre, Pyrrhus, Annibal, Sylla, Jules César; quatre épîtres; un *Cantique*, une *Chanson* et une *Elegia*.

PEYCHAWER, ville de l'Afghanistan. V. PESCHAOUER.

PEYER (Jean-Conrad), anatomiste suisse, né à Schaffhouse en 1653, mort dans cette ville en 1712. Il commença ses études à Bâle et vint les continuer à Paris. De retour à Bâle, il s'y fit recevoir docteur en 1687, puis il alla se fixer à Schaffhouse. Il y occupa avec succès la chaire d'éloquence, puis celle de logique et de physique. L'Académie des Curieux l'admit au nombre de ses membres. Peyer s'est rendu immortel en attachant son nom à la découverte des glandes intestinales (V. INTESTIN), dont il donna une description soignée et complète. On lui doit encore un grand nombre de curieuses observations d'anatomie pathologique. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio anatomico-medica de glandulis intestinorum, earumque usu et affectibus* (Schaffhouse, 1677, in-8°); *Methodus historiarum anatomico-medicarum, exemplo ascitis, vitalium organorum situ et ; [illegible] coalitu cum corde nati illustrata* (Paris, 1677, in-12); *Parerga anatomica et medica septem* (1682, in-8°); *Experimenta [illegible] crea* (Genève, 1685); *Merycologia, sive de ruminantibus et ruminatione commentarius* (Bâle, 1685, in-4°); [illegible] dans les *Mémoires de l'Académie des curieux de la nature*, etc.

PEYMANN (Henri-Ernest DE), général danois, mort vers 182[illegible]. [illegible] Peymann fut [illegible] Copenhague et reçut, avec des pouvoirs extraordinaires, l'ordre formel de ne se rendre à aucun prix. Le 16 août 1807, les Anglais, sous les ordres du général Cathcart, débarquèrent près de Copenhague, s'emparèrent de tous les ouvrages extérieurs et entourèrent la place par terre pendant que leur flotte la dominait du côté de la mer. Sommé [illegible] Peymann refusa, bien que la ville fût mal pourvue [illegible] toutes les parties de cette belle ville; six cents maisons furent détruites, une grande partie de la garnison fut mise hors de combat, et Peymann [illegible] s'il ne cédait point, de voir réduite en cendres [illegible] nements et des munitions qui se trouvaient [illegible] duire devant un conseil de guerre Peymann [illegible]

urgente et livré la flotte danoise à l'ennemi. [illegible] commuée en celle d'une détention perpétuelle et [illegible] avec défense de porter l'uniforme.

PEYPIDITAVEN s. m. (pè-pi-di-ta-vain). Démoniaque indou.

— **Encycl.** On rencontre assez souvent dans l'Inde des gens qui se disent possédés du démon. Les *poudjâri*, gens qui habitent dans les pagodes des *pidariyâr*, prétendent posséder le pouvoir de chasser les démons. Lorsque le *poudjâri* est appelé [illegible] corps d'un possédé, il arrive les mains armées d'une corde et d'une fourche à trois dents; dès qu'il est entré, il fait tapisser la chambre avec de la fiente de vache. Il fait asseoir le possédé au milieu de la chambre et place près de lui des fleurs et un coco destiné à être [illegible] démoniaque fait pendant tout ce temps des [illegible] ce qu'il trouve, qu'il semble qu'il doive se la mettre en pièces. Le *poudjâri* le fouette alors à grands coups de corde, de toutes ses forces, jusqu'à ce que le démon, parlant par la bouche du possédé, promette de sortir du corps. Cette déclaration une fois faite, le [illegible] *poudjâri* le fouette de nouveau et le fait courir pendant quelque temps avec une extrême rapidité jusqu'à ce qu'il trouve un arbre; le [illegible] tombe à terre comme épuisé de forces; le *poudjâri* lui attache promptement les cheveux au tronc de l'arbre [illegible] ensuite les cheveux et les offre en sacrifice au démon. Le possédé se trouve aussitôt délivré; mais à peine peut-il remuer son corps, [illegible] du temps, ces démoniaques sont des compères, que les brahmes se donnent et utilisent pour réchauffer la foi chancelante. C'est pour [illegible] voyé un démon dans le corps des possédés. [illegible] maces capables d'épouvanter les plus intrépides. [illegible] font le récit lamentable et circonstancié de leur mésaventure, qu'ils attribuent toujours [illegible] différents idiomes, et affirment que c'est leur démon qui les inspire et leur a communiqué [illegible]

PEYRAC [illegible]

Peyrade [illegible]

PEYRARD [illegible]

[illegible] (Paris, 1798, [illegible] 1805, in-8°, [illegible], 1811, in-8°; les Principes [illegible] des [illegible] [illegible] vants : [illegible] (Paris, 18.., 2 vol. in-12); [illegible] *De la supériorité de la femme au-dessus de l'homme* et le *Tr*[illegible] Agrippa, avec commentaires (Paris, [illegible] in-18); [illegible] avec des [illegible] [illegible] (Paris, 18[illegible]) [illegible] (Paris, 18[illegible]) [illegible] *nos jours* (Paris, 1814-1818, 3 vol. in-8°, [illegible]), etc.

PEYRAT LE CHÂTEAU, bourg de France ([illegible]) [illegible] et [illegible] [illegible] près de la M[illegible] [illegible] 818 hab. — pop. tot., 2,[illegible] [illegible] paroissiale est [illegible] une belle porte ogivale.

PEYRAT (N[illegible]), écrivain français, né aux [illegible] (Ariège) en 18[illegible] [illegible] *Histoire des* [illegible] *de Nord*[illegible] *française* (184., 2 vol. in-8°); *Histoire* [illegible] (18.., in-12). [illegible] *au* XII^e *siècle* (1860, in-18); l'*Arise, romancero re*[illegible] (1863, in-18); A[illegible] le *Colloque de Poissy* [illegible] *Saint-Germain en 156*[illegible] (18.., in-18); [illegible] (18.., in-12). — Son frère, [illegible] PEYRAT, [illegible] en 1833, s'est fait connaître par quelques ouvrages [illegible] ; *A* [illegible] *Pa*[illegible] (187., in-18); *Latin* [illegible] *New-York* (187., in-12), etc.

PEYRAT (A[illegible]), publiciste [illegible] [illegible] 1812. Il fit de brillantes études au séminaire de cette ville, [illegible] [illegible] pour la prêtrise, à laquelle on l'avait destiné, il quitta subitement Toulouse et se rendit à Paris. C'était en 18[illegible] [illegible] après son arrivée, il se présenta [illegible] bureaux de la *Tribune* et, sans aucune recommandation, proposa à Armand Marrast, rédacteur en chef de ce journal, [illegible] sur les *Mémoires de la révolution de* 1830, que Bérard venait de publier. Armand Marrast, homme d'esprit et de cœur, accueillit le débutant avec bonté, lut son article, le trouva excellent et l'inséra comme premier-Paris. Cet article, aussi vigoureux par le fond que par la forme, parut tellement agressif au ministère public que le journal fut saisi et, peu après, le gérant de la *Tribune* était condamné à trois ans de prison et à 10,000 francs d'amende. Ce début dans la carrière du journalisme fit du bruit, et M. Peyrat fut aussitôt attaché à la rédaction du journal, où il fit avec talent les comptes rendus des séances de la Chambre jusqu'au mois d'avril 1834. A cette époque, la *Tribune*, succombant sous le poids de [illegible] la prison et d'amendes s'élevant à 159,000 francs, dut cesser de paraître. M. Peyrat devint alors secrétaire d[illegible] [illegible] articles pendant quelques mois. Il retourna ensuite [illegible] *France méridionale*; mais au bout de peu de temps il revint à Paris, où M. Émile de Girardin [illegible] collaborateurs. Désireux de se rendre compte par lui-même de l'état politique de l'Italie et de l'Espagne, M. Peyrat visita ces deux pays, puis il fonda les *Personnalités*, recueil mensuel dont l'existence fut éphémère, et devint, à partir de cette époque, [illegible] de la *Presse*. Lorsque, sur un ordre du général Cavaignac, M. de Girardin fut incarcéré pendant les journées de Juin 1848, M. Peyrat fut l'un des instigateurs de la courageuse protestation signée par soixante-huit membres de la p[illegible] [illegible] de tous les droits. Avec un remarquable talent, une grande sûreté d'érudition, et dans un style plein de vigueur, M. Peyrat traita pa[illegible] la *Presse* les questions re[illegible] étrangère, [illegible] et a[illegible] M. [illegible] d'Angleterre [illegible] 1854, une série d'articles sur l'infaillibilité des papes, sur les nationalités et, plus tard, sur les affaires de N[illegible].

Au mois de novembre 1857, M. Peyrat succéda à M. N[illegible] [illegible] de la *P*[illegible] [illegible] [illegible] depuis quelque temps [illegible] conscience universelle un vague frémissement. Voici évidemment l'heure des résolutions décisives. [illegible] la politique se simplifient. Les partis se serrent et se comptent. Il semble que nous ayons tous entendu d'un bout de l'Europe à l'autre une voix qui nous crie : Levez-vous et marchez! Devons-nous, vivant toujours de nos souvenirs et de nos regrets, nous enfoncer de plus en plus dans notre abattement? Le parti révolutionnaire doit-il imiter le parti légitimiste, [illegible] à la nullité? Nous nous sommes comptés; nous savons que nous sommes un grand parti dévoué à la Révolution. » M. B[illegible], ministre de l'intérieur, prononça le lendemain la suspension de la *Presse* pour deux mois. Cette mesure fut très-préjudiciable aux intérêts du journal, dont le tirage tomba de 36.000 à 23,000. La société administrative renonça à la collaboration de M. Peyrat, qui, voulant la continuer quand même, lui intenta un procès et le perdit devant le tribunal de commerce. En 1859, lorsque M. Millaud céda la *Presse* à M. Solar, M. Guéroult quitta le journal et M. Peyrat y rentra en qualité de rédacteur en chef, poste qu'il remplit avec son talent habituel, mais avec prudence, car il se borna presque à écrire des articles de critique littéraire. Le 1^er^ décembre 1862, il quitta définitivement la *Presse* et, trois ans plus tard, il fonda l'*Avenir national*, journal qui rendit de grands services à la démocratie et dans lequel M. Peyrat fit une guerre incessante à l'Empire. En novembre 1868, il prit l'initiative de la souscription Baudin, ce qui lui attira des poursuites, et continua à être rédacteur en chef de l'*Avenir national* jusqu'au commencement de 1872, époque où ce journal fut vendu et changea sa ligne politique.

Lors des élections du 8 février 1871, M. Peyrat fut élu député à l'Assemblée nationale dans le département de la Seine, l'avant-dernier de la liste, par 72,4[illegible]. Il alla siéger avec les membres de l'extrême gauche, avec laquelle il a constamment voté. Dépourvu de facultés oratoires, il n'a pris part à aucune des discussions de l'Assemblée. Il s'est borné à proposer à la Chambre, le 16 mai 1871, de proclamer la République, et, le 19 mai 1873, de se dissoudre dans le délai de quinze jours.

Outre ses travaux comme journaliste, M. Peyrat a publié plusieurs ouvrages remarquables, où l'on trouve toutes ses qualités d'écrivain et de penseur. Comme le dit un de ses biographes, « il recherche plutôt l'énergie que le brillant du style et se distingue bien plus par le côté sérieux et profond de la logique que par l'allure légère et piquante de notre époque. Pour tout dire en un mot, il préfère le bonnet rouge à la mitraille et ne tire jamais sa poudre aux moineaux. » Dans tous ses écrits, on trouve l'homme épris de la liberté, l'infatigable champion de la démocratie, joignant la constance des convictions à la fermeté des principes. Nous citerons de lui : *Réponse à l'instruction synodale de l'évêque de Poitiers* (1854); *Un nouveau dogme* (1855, in-8°), savante histoire critique du dogme de l'immaculée conception; *Critique des hommes du jour* (1855), livre qui renferme une étude sur MM. de Montalembert, Thiers et Guizot; l'*Empire* [illegible] (1856); *Histoire et religion* (1858, in-12); *Recueil d'articles de critique publiés dans la* Presse *jusqu'en* 1859; *Études historiques et religieuses* (1863, in-18); *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (1864, in-8° et in-18), ouvrage extrêmement remarquable, auquel nous avons consacré un article particulier (v. JÉSUS); la *Révolution et le livre de M. Quinet* (1866, in-18), etc.

PEYRAUD (Guillaume), prélat et écrivain ecclésiastique français. V. PERAULT.

PEYRAUD DE BEAUSSOL, poëte et écrivain dramatique français, né à Lyon vers 1735, mort à Paris en 1799. Il se rendit à Paris avec une tragédie qu'il ne put faire représenter et qu'il publia sous le titre de *Stratonice* (1756, in-8°), puis il composa divers poëmes qui ne purent le tirer de son obscurité. Ayant remanié *Stratonice*, il en fit une tragédie en six actes, les *Arsacides*, qu'il parvint à faire recevoir au Théâtre-Français. Cette innovation fut fort mal accueillie par le public et, à la troisième représentation, Peyraud consentit à retirer sa pièce, [illegible] une indemnité de 1,2[illegible] livres. Cette tragédie, vide d'idées, est néanmoins d'un style soigné et [illegible] à la manière de Corneille. Peyraud, après avoir chanté la naissance [illegible] [illegible] des secours de la Convention. Vers les derniers temps de sa vie, il n'eut d'autre ressource pour vivre que de donner des leçons de géographie. On a de lui : *Ode à M*[illegible] (Paris, 1759); *Étrennes aux femmes de goût et d'un sentiment délicat*, sans nom d'auteur (Paris, 1763, in-8°); *Poëme aux An*[illegible] *sion de la paix universelle* (Paris, 1765, in-8°); *Écho et Narcisse*, poëme en trois chants (Paris, 1769, in-8°); les *Arsacides*, tragédie en six actes (Paris, 1775, in-8°); *Vie militaire, politique et privée de M*[illegible] *d'Éon*, sous le pseudonyme de **La Fortelle** (Paris, 1779, in-8°); *Ad*[illegible] *ou la Naissance du dau*[illegible] *et de Ma*[illegible], poëme en sept chants (Paris, 178., in-8°); *Sur l'immortalité de l'âme*, discours en vers.

PEYRE (Marie-Joseph), architecte, né à Paris en 1730, mort à Choisy-le-Roi en 1785. Élève de Blondel, il obtint à vingt et un ans le grand prix d'architecture, fit un assez long séjour en Italie, puis revint en France, où il devint directeur des bâtiments du roi et membre de l'Académie d'architecture (1767). Ce fut lui qui construisit, avec Wailly, le Théâtre-Français, appelé depuis l'Odéon. Ses *Œuvres d'architecture* (1765, in-fol.; 1795, in-fol.) contiennent des projets de monuments habilement conçus et de beaux dessins d'après des monuments antiques.

PEYRE (Antoine-François), architecte, frère du précédent, né à Paris en 1739, mort dans cette ville en 1823. Après avoir étudié pendant quelque temps la peinture, il se tourna vers l'architecture, remporta le premier grand prix en 1762, se rendit à Rome, où il se perfectionna par l'étude des monuments antiques, devint très-habile dans l'art de la perspective et exécuta de beaux dessins qu'on voit au Louvre. De retour en France, François Peyre fut nommé contrôleur des bâtiments du roi à Fontainebleau, puis à Saint-Germain, où il construisit deux petites églises d'une belle architecture, devint membre de l'Académie en 1777 et se rendit en 1779, à l'appel de l'électeur de Trèves, à Coblentz, pour y terminer un palais commencé d'après de mauvais plans. La façon dont il se tira de ce travail augmenta sa réputation. A son retour en France, Peyre donna des projets de restauration et d'agrandissement pour le palais de Versailles et pour la bibliothèque du roi, et plaça dans les jardins de Fontainebleau un grand nombre d'objets d'art qui avaient été laissés par incurie dans les greniers de ce palais. Pendant la Révolution, il parvint à préserver de la destruction des statues, des bustes, des tableaux, devint suspect pour le zèle qu'il montra en essayant de conserver des portraits de rois et fut emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Rendu à la liberté, il devint membre de l'Institut, du conseil des bâtiments civils, de l'administration des hospices, et ouvrit une école d'où sont sortis de bons architectes. Outre divers mémoires, il a publié : *Restauration du Panthéon* (1799); *Projets d'architecture* (1812, in-fol.); *Considérations sur la nécessité de rétablir l'ancienne Académie d'architecture* (1815, in-4°); *Œuvres d'architecture* (1819-1820).

PEYRE (Antoine-Marie), architecte français, neveu du précédent, fils de Marie-Joseph, né à Paris en 1770, mort en 1843. Il fut à diverses reprises architecte du gouvernement. Ses principaux travaux sont : l'ancienne salle de la Gaîté, le marché Saint-Martin, les théâtres de Soissons et de Lille, la charpente en fer du marché des Blancs-Manteaux, l'école d'Alfort, l'hôtel de Béthune, les bâtiments des Sourds-Muets, de grands travaux au Palais-de-Justice de Paris, etc. Malgré tant et de si importantes occupations, cet artiste joua un rôle très-actif dans les événements politiques de la Révolution, prit les armes pour défendre la France contre l'invasion en 1799 et en 1814, fut aide de camp de La Fayette en 1791 et en 1830, contribua, en 1811, à l'organisation des sapeurs-pompiers de Paris, devint capitaine de ce corps et combattit pendant les journées de Juillet.

PEYRE (Jacques D'AUZ LES, sieur DE LA), chronologiste français. V. AUZ LES.

PEYREHORADE, bourg de France (Landes), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. S. de Dax, sur le gave de Pau; pop. aggl., 1,691 hab. — pop. tot., 2,503 hab. Exploitation de pierres de taille et de bois; entrepôt de vins, céréales, peaux, etc., pour Bayonne. On y voit les ruines de l'ancien château d'Aspremont, construit au XV^e siècle, et sur les bords du Gave les restes du château de Montréal.

PEYRELEAU, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Millau, sur le Tarn; pop. aggl., 315 hab. — pop. tot., 350 hab. Fabrication de bonneterie; commerce de bestiaux. On voit, sur un rocher qui domine le village, une vieille tour crénelée recouverte de lierre, et dans les environs les restes du château de Caplue, parmi lesquels se trouve une chapelle de style byzantin. Au hameau de Balmes, qui possède une église romane, on remarque les ruines d'une église gothique et d'un monastère.

PEYRÈRE (Isaac DE LA), littérateur français. V. LA PEYRÈRE.

PEYRIAC-MINERVOIS, bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Carcassonne, sur l'Argentdouble; pop. aggl., 1,172 hab. — pop. tot., 1,246 hab. Fabrication de bonneterie, distilleries d'eau-de-vie, tanneries, minoterie, tuilerie.

PEYRILHE (Bernard), chirurgien français, né à Pompignan (Tarn-et-Garonne) en 1737, mort à Grenade-sur-Garonne en 1804. Il fit ses études médicales à Toulouse, où il fut reçu docteur et nommé membre de l'Académie des sciences. Peyrilhe, désireux de se produire sur un plus grand théâtre, se rendit à Paris, fut agrégé au collège des chirurgiens (176.) et ne tarda pas à se faire remarquer par ses travaux sur la chirurgie, la botanique et la matière médicale. En collaboration avec Dujardin, il publia une *Histoire de la chirurgie* (Paris, 1774-1780, 2 vol.), dont il écrivit seul le troisième volume, qui est resté inédit. Un excellent mémoire sur le *Cancer*, qu'il fit paraître en 1774, lui valut un prix de l'Académie de Dijon. Il devint successivement membre de l'Académie royale de chirurgie, professeur de chimie au collège de chirurgie et, en 1794, professeur de matière médicale, lors de l'établissement de l'École de santé, appelée depuis la Faculté de médecine. Ce savant se livra à d'intéressantes études dans le but de remplacer par des substances indigènes les médicaments qu'on faisait venir avec peine et à grands frais de l'étranger, et s'occupa beaucoup de l'action des médicaments sur l'économie. Il proposa de remplacer le mercure par l'alcali volatil dans le traitement des maladies syphilitiques; mais son opinion à cet égard ne fut point adoptée. On lui doit : un *Précis théorique et pratique sur le pian, la maladie d'Amboine et de Therminte* (Paris, 1783, in-8°); *Remède nouveau contre les maladies vénériennes, tiré du règne animal*, ou *Essai sur la vertu antivénérienne de l'alcali volatil* (Paris, 1774, in-8°); *De cancro* (Toulouse, 1774, in-12); *Tableau méthodique d'un cours d'histoire naturelle où l'on a réuni et classé les principales eaux minérales de la République* (Paris, 179., in-8°); *Tableau d'histoire naturelle des médicaments* (Paris, 1800, in-8°).

PEYRINS, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Valence; pop. aggl., 1,182 hab. — pop. tot., 2,892 hab. Culture et exportation de plants de mûriers.

PEYROL ou **PEYROT** (Antoine), poëte provençal, né à Avignon au commencement du XVIII^e siècle, mort vers 1780. On ne sait rien ou presque rien de la vie de ce successeur de Nicolas Saboly, de ce précurseur de Roumanille. Il était menuisier, et c'est pour se donner du cœur à l'ouvrage, sans prétention littéraire, qu'il composa des noëls pleins de naïveté et de grâce qu'on n'a pas craint de réunir aux vers de ces poëtes célèbres. En 1733, il se maria; sa femme, Marie-Anne Isoard, aussi pauvre que lui, n'apporta en mariage qu'un petit mobilier dont la valeur fut estimée, dans l'inventaire, à « nonante 7 livres et 10 sous, monnoye de France. »

Le docteur Moquin-Tandon, qui a consacré aux poëtes du Languedoc et de la Provence d'excellentes notices dans la *Biographie Michaud*, nous dit à propos de Peyrol : « Ce poëte a composé des noëls et des chansons en dialecte du Comtat-Venaissin. Les poésies de Peyrol, fort goûtées le long du Rhône et de la Durance, ont souvent occupé les imprimeurs. On trouve de la verve, de l'originalité dans ses noëls. Il y a de la finesse et de la gaieté dans ses chansons. On rencontre çà et là, dans ses poésies religieuses, des détails curieux sur les anciennes églises, les couvents et les rues d'Avignon. Peyrol aimait passionnément sa langue maternelle, sa ville natale et les mœurs de son pays. En général, ses compositions manquent de correction et d'atticisme. Il écrivait sans recherche et sans prétention. Ses noëls sont à une immense distance de ceux de Saboly. » La première édition des œuvres de Peyrol (Avignon, sans date), renferme quarante et un noëls, trois chansons et trois rocantins. L'édition la plus connue est la suivante : *Recueil de noëls provençaux*, nouvelle édition revue et exactement corrigée par le fils de l'auteur (Avignon, 1791, in-12). Elle contient aussi quarante et un noëls, trois rocantins et quatre chansons. On a réimprimé les noëls de Peyrol dans l'ouvrage intitulé : *Li noué de Saboly, Peyrol é J. Roumanille, émé de vers de J. Reboul* (Avignon, 1852, in-12).

PEYROL-BONHEUR (M^me^). V. BONHEUR (Isidore).

PEYROLLES, bourg de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. d'Aix; pop. aggl., 1,025 hab. — pop. tot., 1,255 hab. Récolte et commerce d'excellent vin, olives, amandes; exportation de grès et pierres de taille. Restes d'une enceinte flanquée de tours; ancien château entouré de murailles et renfermant une chapelle.

PEYROLS D'AUVERGNE, célèbre troubadour, né au château de Peyrols, près de Roquefort, dans l'apanage du dauphin d'Auvergne, vers 1145, mort à Montpellier vers 1200. Il était chevalier, mais sans fortune; le dauphin l'attacha à son service et pourvut à son équipage en lui donnant des armes, des habits et des chevaux. Le dauphin avait une sœur, femme du comte Béraud de Mercœur; Peyrols en devint amoureux; il la choisit pour sa muse inspiratrice, et, après avoir été longtemps insensible à ses chants, la comtesse céda enfin et accepta ses hommages; le poëte poussa l'audace jusqu'à célébrer son triomphe, et cette liaison fit tant de scandale que le dauphin, quoique son ami, le désavoua; la comtesse elle-même l'accabla des marques de sa colère; Peyrols se vit chassé de la cour du dauphin d'Auvergne.

De nouvelles amours lui firent oublier celles-là. « Il mena longtemps, dit l'auteur de la notice qui le concerne dans l'*Histoire littéraire de la France*, une vie déréglée dont on voit les traces dans plusieurs de ses tensons, sortes de combats poétiques entre deux interlocuteurs réels ou fictifs sur des questions d'amour ou de galanterie. Peyrols y soutient

toujours le parti de la légèreté en amour et du libert[illegible].

En 11[illegible] de ses folies, il devint tout à coup dev[illegible] pour expier ses péchés, il prit la resolution de se croiser lorsque Frederic Ier, Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre [illegible] leur fatale expedition. Il resta même en terre sainte après que Philippe et Richard furent retournés en Europe; on le voit par une pièce qu'il y composa et dans [illegible] il [illegible] l'état où leur départ avait [illegible] des chrétiens : « Puisque j'ai vu le fleuve du Jourdain et le saint sépulcre, je vous rends grâces, Seigneur Dieu... Dieu nous accorde bonne mer et bon vent, bon navire et bon pilote!.. Adieu, vous [illegible], Acre, Sour, Tripoli et vous, sergents hospitaliers. Le monde va en décadence. Il avait de bons rois et de bons maîtres dans les personnes de Richard et du roi de France. Montferrat avait un bon marquis et l'empire un empereur glorieux. Mais ceux qui sont à leur place, je ne sais comment ils se comporteront. Seigneur Dieu, si vous m'en croyiez, vous prendriez bien garde à qui vous donneriez les empires, les royaumes, les châteaux et les tours; car, plus les hommes sont puissants, moins ils vous considèrent. J'ai vu l'empereur faire un serment et ensuite se parjurer. Vous, empereur, Damiette attend après vous, et la tour Blanche pleure votre aigle qui en fut chassé par un vautour. Bien est lâche l'aigle qui se laisse prendre par un tel oiseau. La gloire du soudan vous couvre d'ignominie, et votre deshonneur emporte notre ruine avec [illegible] de la foi chrétienne. »

Au retour de la croisade, Peyrols alla habiter Montpellier, où il se maria; il mourut peu de temps après. On a de lui vingt-quatre chansons d'amour et cinq tensons. Ces pièces se trouvent dans le manuscrit du Vatican, nº 3204, et dans le nº 7226 de la Bibliothèque nationale.

PEYRON (Jean-François-Pierre), peintre et graveur français, né à Aix (Provence) en 1744, mort à Paris en 1814. Issu de parents peu favorisés de la fortune, Peyron reçut néanmoins une bonne éducation. On voulait qu'il succédât à son père, qui remplissait un emploi administratif, mais il préféra la carrière des arts et vint à Paris en 1767. Là, il entra dans l'atelier de Lagrenée l'aîné. Six ans après, son tableau de la *Mort de Sénèque* lui valait le grand prix de peinture. Se frayant une route loin des sentiers battus, il donna bientôt son *Cimon qui se dévoue à la prison pour en retirer et faire inhumer le corps de son père*. Ce tableau, exécuté à Rome, fut regardé comme une heureuse nouveauté, ainsi que *Socrate retirant Alcibiade d'une maison de courtisanes*, autre ouvrage composé dans la même ville. Peyron revint d'Italie à Paris en 1781, et l'Académie de peinture, qui appréciait son talent original, l'admit dans son sein (1787) après qu'il eut produit le *Curius Dentatus surpris par les ambassadeurs samnites qui lui apportaient des présents, au moment où il préparait son repas lui-même*. Ce morceau fait partie de la galerie du palais de Fontainebleau. Citons encore de lui : *Paul-Emile vainqueur*; (*Ed[illegible] pe soutenu par Antigone*; l'*Ecole de Pythagore*; la *Mort de Socrate*, etc. Peyron fut nommé directeur de la manufacture des Gobelins en 1785. La Révolution lui fit éprouver des revers de fortune qui ne mirent aucune amertume dans son humeur. C'était, dans la plus large, la plus complète acception du mot, un homme de bien qui laissa d'unanimes regrets. Comme graveur, on lui doit les pièces suivantes : neuf gravures à l'eau-forte, quatre d'après ses propres dessins, quatre d'après Poussin et une d'après Raphaël. Les premières sont : la *Mort de Sénèque; Cimon retirant de la prison le corps de son père; Socrate et Alcibiade*, avec l'inscription suivante : *Alcibiadem a Venere et a voluptatibus amovens*; la *Mort de Socrate*, d'après le tableau conservé à la Chambre des députés. Les estampes d'après Poussin sont : une *Bergerie* avec cette inscription : *Ti duole d'esser tenuto a chi t'adora, ingrato*, d'après un tableau copié par Peyron; *Faustule présentant Romulus et Remus à sa femme Laurentia*; une première composition de l'*Enlèvement des Sabines* et un croquis représentant le *Désespoir d'Hécube*. Sa gravure d'après Raphaël retrace une première pensée de la grande *Sainte Famille* du maître par excellence. Peyron fut, avec Louis David, son émule, le restaurateur de l'école française.

PEYRON (Jean-François), littérateur français, frère du précédent, né à Aix (Provence) en 1748, mort à Gondelour (Indes orientales) en 1784. D'abord secrétaire d'ambassade en 1774, il se rendit ensuite dans les Indes, où il devint commissaire des colonies françaises, puis secrétaire du gouvernement de Pondichéry. Son [illegible] littéraire est peu considérable; il a traduit de l'anglais : *Méditations d'Hervey* (1770, in-8º), en collaboration avec Letourneur; *[illegible]*, suivi de la *Femme sensée* (1775, in-12); *Choix de lettres de lord Chesterfield à son fils* (Paris, 1776, in-12); *Lettres d'un Persan en Angleterre à son ami à Ispahan*, ou *Nouvelles lettres persanes* (de Lyttleton), nouvelle traduction libre (1770, in-12); *Jeux de Castille* ou *Collection de [illegible], italiens, allemands et espagnols* (1776, in-12); le *Fourbe*, comédie en cinq actes, en prose (trad. de Congreve, 1775, in-8º). On lui doit un écrit original, *Essai sur l'Espagne et Voyage fait en 1777 et 1778*, où il traite des mœurs, du caractère, des monuments, du commerce, du théâtre et des tribunaux particuliers à ce royaume (Genève, 1780, 2 vol. in-8º). Peyron avait de grandes connaissances comme antiquaire, archéologue et artiste, et il les révèle dans ce livre trop oublié ou dédaigné.

PEYRON (l'abbé Victor-Amédée), orientaliste italien, né à Turin en 1785, mort en 1866. Il fit ses études et fut reçu docteur en théologie à l'université de cette ville, puis il étudia les langues orientales sous le savant abbé de Valpergue de Caluso, auquel il succéda en 1815, comme professeur de langues orientales à Turin. Antérieurement à cette époque, il s'était déjà fait connaître par ses découvertes d'anciens textes grecs et latins sur palimpsestes, découvertes consignées dans la *[illegible] grecs* (Turin, 18[illegible]); *[illegible] Peyron [illegible] fragmenta* (Leipzig, 1810, in-8º). Membre de l'Académie des sciences de Turin, il a donné une foule de travaux dans les *Mémoires* de cette Académie. En 1842, il publia *Codices Theodosiani [illegible]* (in-4) et *Fragments des [illegible]* (Stuttgart). L'abbé Peyron est auteur de travaux très-importants sur la langue copte; les deux principaux sont : *Lexicon linguæ copticæ* (Turin, 1835, in-4º) et *Grammatica linguæ copticæ* (Stuttgard, 1841, in-4º), contenant un supplément à l'ouvrage précédent.

Nommé sénateur du royaume sarde par Charles-Albert en 1848, l'abbé Peyron vit sa carrière couronnée par une récompense fort enviée dans l'Europe savante : l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres) le nomma, en 1854, associé étranger.

PEYRONIE (François GIGOT DE LA), chirurgien français. V. LA PEYRONIE.

PEYRONNET (Pierre-Denis, comte DE), ministre et pair de France, né à Bordeaux en 1778, d'une ancienne famille parlementaire, mort en 1854. A peine âgé de quinze ans, il vit périr son père sur l'échafaud en 1793 et lui-même fut obligé de s'éloigner pendant quelque temps. Sous le Directoire, il fut reçu avocat au barreau de sa ville natale. Faible jurisconsulte, mais parleur facile et brillant, il conquit une place honorable en cette cité des avocats diserts et des orateurs abondants, parmi les Ravez, les Lainé, les Martignac, etc., qu'il devait retrouver plus tard sur la scène politique. Ce groupe important d'avocats royalistes supporta assez gaiement le despotisme impérial, formant des cercles de joyeux chansonniers et de convives aimables, et attendant, le verre à la main, le retour des princes légitimes. Peyronnet était lui-même un versificateur agréablement fade, et il tenait sa place dans ces espèces d'Académies de charmants épicuriens, qui étaient censés faire de l'opposition à l'Empire. Il était aussi quelque peu duelliste, et son humeur véhémente lui suscita plus d'une méchante affaire.

En 1814, il fut de ceux qui, soutenus par les baïonnettes anglaises, accueillirent le duc d'Angoulême à Bordeaux. Appelé, en novembre 1815, à la présidence du tribunal de cette ville, il accomplit quelques réformes utiles, fut nommé, en juillet 1818, procureur général à Bourges et, deux ans plus tard, élu député du Cher. Il siégea à droite, parmi les ultras, ce qui lui valut d'être nommé simultanément procureur général près la cour de Rouen et près la cour des pairs (1821), pour le jugement de la conspiration militaire de 1820. Il déploya dans ce procès une violence qui fit scandale et requit neuf condamnations capitales (la cour n'en prononça aucune). Ce zèle furieux le fit appeler à faire partie, comme ministre de la justice, du cabinet qui succéda au ministère Richelieu (14 décembre 1821), dont le chef était M. de Villèle et qui reçut de l'opinion publique le nom de *Ministère déplorable*.

Peyronnet, pendant sa longue administration, attacha son nom à toutes les mesures rétrogrades qui rendirent le gouvernement de la Restauration si justement impopulaire. Il présenta et il soutint la loi sur la police de la presse (janvier 1822), qui soumettait les journaux à l'autorisation préalable et les plaçait sous le coup de la suspension et de la menace de la censure. Cette loi fut bientôt suivie d'une autre sur la répression des délits commis par la voie de la presse. Louis XVIII récompensa son ministre en lui accordant le titre héréditaire de comte. Aux élections de 1824, il fut élu à la fois par le Cher et par la Gironde, opta pour ce dernier département, lutta avec énergie contre l'opposition, contresigna l'ordonnance du 15 août 1824, qui rétablissait *momentanément* la censure, et soutint la loi contre le *sacrilège*, qui punissait ce *crime* de la peine de mort. Ce fut aussi lui qui présenta le projet de loi qui, sous le prétexte d'élargir le droit de tester, rétablissait, dans une certaine mesure, le *droit d'aînesse*. Cette loi, frappée d'impopularité, fut si fortement modifiée par la Chambre des pairs, qu'il ne resta pour ainsi dire rien de ses parties essentielles. Une autre loi sur l'organisation du jury, [illegible] au ministre, qui [illegible] en présentant (1827) cette fameuse loi contre la presse que Chateaubriand qualifia de *loi vandale*, contre laquelle l'Académie française elle-même protesta et que Peyronnet, dans le feu de la discussion, caractérisa ridiculement du nom de *loi de justice et d'amour*. Elle fut néanmoins adoptée par la Chambre des députés, mais à une faible majorité. La réprobation publique se manifesta si énergiquement que le ministère, craignant un échec complet à la Chambre des pairs, se décida à retirer la loi.

Aux élections générales de 1827, Peyronnet échoua, dans le Cher comme dans la Gironde. L'un de ses derniers actes ministériels avait été de contre-signer l'ordonnance qui rétablissait la censure. Nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, il fut remplacé à la justice lors de la formation du ministère Martignac (5 janvier 1828) et reçut un siège à la Chambre des pairs. Il avait accompli dans son administration quelques réformes, ou plutôt quelques changements, la plupart dans le sens monarchique et autoritaire. Cependant il rendit au barreau, encore régi par le décret despotique de 1810, quelques-unes de ses franchises, mais en maintenant certaines dispositions oppressives, et même en aggravant quelques autres (témoin le droit accordé aux cours royales d'augmenter les peines disciplinaires).

Le comte de Peyronnet fut accusé d'avoir dépassé les crédits qui lui avaient été alloués pour son installation ministérielle. La Chambre des députés avait autorisé le ministre des finances à exercer une action en indemnité contre l'ancien garde des sceaux; mais la majorité de la Chambre des pairs ne ratifia pas cette décision.

La formation du ministère Polignac (8 août 1829), l'adresse des 221, la dissolution de la Chambre, en jetant la perturbation dans le pays, avaient créé la situation la plus périlleuse pour le gouvernement, qui songea dès lors, en cas d'[illegible], à [illegible] de l'art. 14 de la charte, en l'interprétant, en l'étendant de manière à se ménager la faculté d'un coup d'Etat. Plusieurs ministres ayant éprouvé quelques scrupules, un remaniement du cabinet devint nécessaire; Peyronnet accepta le portefeuille de l'intérieur, en souscrivant à l'avance au recours éventuel à l'art. 14 (19 mai 1830).

Il fut en effet, après la victoire de l'opposition dans les élections nouvelles, l'un des rédacteurs des fameuses *Ordonnances* qui déterminèrent la révolution de Juillet.

Le 31, quand tout espoir fut perdu pour la monarchie, il suivit Charles X à Rambouillet, puis se retira à Chartres et de là à Tours, où il fut arrêté par la garde nationale. Transféré à Vincennes, il fut traduit devant la cour des pairs avec ses collègues, Guernon-Ranville, Polignac et Chantelauze, et condamné à la détention perpétuelle; plus heureux, après tout, que les sergents de La Rochelle et autres infortunés condamnés sous son ministère, et pour lesquels on avait en vain imploré sa pitié.

Emprisonnés au fort de Ham, les ex-ministres y restèrent six années.

Gracié en octobre 1836, sur une demande adressée par lui à Louis-Philippe, le comte de Peyronnet se retira dans sa propriété de Montferrand, près de Bordeaux, et vécut dans une retraite absolue, occupant ses loisirs à des compositions littéraires. Le vieil homme d'Etat vit passer philosophiquement de nouvelles révolutions, sans songer à échanger son existence paisible pour les agitations de la vie publique, comme le firent quelques hommes de sa génération politique et même de son groupe, qui furent comme ressuscités par la République (témoin M. de Vatimesnil, son ancien secrétaire général, qui devint représentant du peuple). Quand il s'éteignit d'apoplexie dans son château de Montferrand, il était complètement oublié.

Il a laissé les ouvrages suivants : *Esquisse poétique* (Paris, 1822, in-8º); *Questions de juridiction parlementaire* [illegible]; *[illegible]* (1831); *Pensées d'un prisonnier* [illegible], où l'on distingue surtout deux morceaux remarquables [illegible] et *De la solitude*; [illegible], son auteur favori et sur lequel il avait publié une notice intéressante dans le *Plutarque français*; *Histoire des Francs* (1835-1846), ouvrage [illegible]; le *Livre de Job*, traduction en vers (Paris, 1844); *Satires* (Paris, 1854), et un certain nombre d'articles et de morceaux dans divers recueils et journaux.

PEYROT ou **PEYROT MATHÉRON** (Jean-Claude), poète [illegible], né à Millau (Rouergue) en 17[illegible], mort à Pradinas (Aveyron) en 1795. Peyrot fit ses études à Rodez, puis ensuite, entra dans les ordres et fut attaché comme [illegible] à Toulouse. Il [illegible] la culture des lettres. Il remporta même quelques prix aux Jeux floraux.

La [illegible] de Rodez [illegible], situation qu'il occupa jusqu'à la suppression des [illegible] il avait [illegible] dans le [illegible].

Son œuvre la plus considérable est un poëme [illegible] *Georgiques patoises*, en quatre chants (Millau, 17[illegible]) [illegible] (1774) une sorte de prélude du premier chant sous ce titre : le *Printemps du Rouergue*. M[illegible] prieur de Pradinas hésitait à continuer son poëme. Jérôme Champion de Cicé, évêque de Rodez, l'encouragea et accepta la dédicace. C'est probablement à cette influence que l'on doit les *Géorgiques patoises*. Lafare-Alais les considère comme un tour de force [illegible] par un style facile, plein de verve et souvent [illegible] nieuses et des tours expressifs. Les épisodes sont neufs, intéressants et variés. L'auteur excelle surtout dans les petits tableaux pleins [illegible] et les habitudes locales avec une grande vérité, et de rendre piquants et poétiques les objets les plus vulgaires. Claude Peyrot avait des connaissances rurales fort étendues et s'en est admirablement servi dans les détails [illegible] le défaut de trop ressembler à une traduction [illegible] rouergat, mais que la construction des phrases [illegible] dans ces reproches. Des pages entières semblent [illegible] du pays, et plusieurs vers sont traduisibles [illegible] trouvé aussi dans certains passages une al[illegible] ment avec les tableaux simples et naïfs qui font l'objet du poëme. L'auteur a été entraîné [illegible] n'a pas eu le courage ou le bon goût de laisser [illegible], Syrinx, etc.

Le prieur de Pradinas a, en outre, écrit en français des élégies, des églogues, des sonnets, la plupart couronnés par les Académies de Toulouse et de Rodez; plusieurs petits poëmes : les *Dons du ciel*, les *Disgrâces de la* [illegible] *imaginaire* et, en patois, un très-petit nombre [illegible] *M. Saint-Rome*. L'édition la plus complète des œuvres de Claude Peyrot a été donnée en 18[illegible] par V. [illegible] (1 vol. in-8º). Le buste du poëte, assez grossièrement sculpté, se voit encore au-dessus de la porte de la petite église de Pradinas; il a été érigé par souscription.

PEYROUSE [illegible]

PEYROUSE [illegible]. V. LA PEYROUSE.

PEYROUSE (Jean-François DE GALAUP, comte DE LA), navigateur français. V. LA PÉROUSE.

PEYROUSE [illegible]. V. LA PEYROUSE.

PEYROUSIE s. f. (pè-[illegible]) [illegible]

PEYROUTON [illegible] 1842. Fils d'un riche avocat de Lyon, il fit ses études [illegible] politiques, M. Abel Peyrouton, qui était un [illegible] teurs populaires les plus connus et fit une [illegible] comme prévenu d'avoir fait partie d'une réu[illegible] velle condamnation pour avoir, dans une réu[illegible] République au [illegible] la paix [illegible]

[illegible] ministère de l'intérieur, des documents [illegible], des papiers d'État et les [illegible]. Le [illegible] avril, [illegible] Paris, [illegible] à Lyon, [illegible] le [illegible]. A [illegible] ser à l'insurrection, il demandait que la province intervînt par les moyens pacifiques [illegible]. Arrêté le [illegible], [illegible] Marseille, il fut traduit [illegible] devant le conseil de guerre, qui le condamna pour usurpation [illegible] sonnement. M. Peyrouton subissait sa peine, [illegible] le conseil de guerre (28 février 1873), sous [illegible] de vol [illegible] fonctions qu'il avait exercées pendant huit jours au conseil d'État, il lui fut facile de démontrer que les objets qu'on l'accusait d'avoir [illegible] ministère de l'intérieur et que, par cette mesure, ils avaient été sauvés de l'incendie qui avait détruit le palais du conseil d'État. Un seul objet s'était égaré, une plaque en argent, d'une valeur de [illegible] francs, attachée à l'habit de M. Baroche, [illegible] président du conseil déclara qu'il n'accusait point M. Peyrouton d'avoir soustrait cette plaque à son profit. Le conseil, [illegible] le chef de vol et celui de pillage, [illegible] à cinq ans de prison et à dix ans d'interdiction des droits civiques, en stipulant que cette peine se confondrait avec celle prononcée le 15 septembre 1871.

PEYRUIS, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Forcalquier, sur la rive droite de la Durance; pop. aggl. 406 hab. — pop. tot., 842 hab. Au sommet d'un rocher voisin s'élèvent les ruines de trois anciens châteaux; autour du village, restes d'anciennes fortifications. A l'O. de Peyruis, on trouve de nombreuses sources d'eau salée et verdâtre comme celle de la mer.

PEYSSARD (J.-P.-C.), conventionnel montagnard, né dans le Périgord en 1740, mort vers 1804. Il était garde du corps et officier de Saint-Louis avant la Révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme. Élu membre de la Convention dans la Dordogne, il vota la mort de Louis XVI et toutes les grandes mesures révolutionnaires, accusa le roi d'avoir empoisonné le serrurier Gamain, qui avait construit l'armoire de fer, remplit quelques missions militaires, resta, après le 9 thermidor, attaché au parti de la Montagne, fut condamné à la déportation comme ayant pris part à l'insurrection du 1er prairial an III (1795), fut amnistié l'année suivante, devint en 1797 administrateur de la Dordogne, fonctions qu'il conserva environ une année, et termina ses jours dans l'obscurité.

PEYSSONEL (Charles DE), archéologue français, né à Marseille en 170[illegible], mort à Smyrne en 1757. Il était depuis 1723 avocat à Marseille lorsque, en 1735, il partit pour Constantinople, en qualité de secrétaire de l'ambassadeur de France, le marquis de Villeneuve, accompagna ce diplomate au congrès de Belgrade et y rendit de tels services que Louis XV lui accorda une pension, à laquelle le pape Clément XII joignit le titre de comte. Peyssonel visita ensuite les côtes de l'Asie Mineure pour en explorer les antiquités, fit à ses frais plusieurs fouilles fructueuses, acheta des marbres précieux, des médailles, des inscriptions, revint en France, non sans avoir couru de grands dangers, et fut nommé en 1747 consul à Smyrne. Cette même année, l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses associés. On lui doit plusieurs *Lettres* insérées dans le recueil des *Lettres sur Constantinople* de l'abbé Levin (Paris, 1802), des *Mémoires* et des *Dissertations* sur les antiquités et le commerce du Levant, une *Relation de ses voyages dans le Levant*, etc. — Son frère, J.-Antoine PEYSSONEL, né à Marseille en 1694, exerça la médecine dans sa ville natale, où il fut un des fondateurs de l'Académie, et devint [illegible] Académies des sciences de Paris, de Rome, de Montpellier, etc. Il a laissé des *Mémoires* et quelques articles publiés dans les *Philosophical Transactions*.

PEYSSONEL (Charles DE), écrivain français, fils du précédent, né à Marseille en 1727, mort à Paris en 1790. Il alla rejoindre son père lorsqu'il fut nommé consul à Smyrne, visita Sardes, où il recueillit de nombreuses antiquités, puis devint successivement consul en Crimée (1753), à la Canée, dans l'île de Candie (1757), et à Smyrne (1763). Vingt ans plus tard, il obtint sa [illegible] et alla se fixer à Paris, où il passa les dernières années de sa vie, [illegible] les nombreuses observations qu'il avait faites pendant son long séjour en Orient. C'était [illegible] un homme [illegible] et [illegible]. Parmi ses nombreux écrits sur l'histoire, la [illegible], [illegible] politique et [illegible] qu'il avait [illegible] *[illegible] sur les troubles [illegible] de Perse et de Géorgie* (Paris, 1754); *[illegible] sur le peuples barbares qui ont habité les bords du Danube et du Pont-Euxin* (Paris, 1765); *l'Antidictateur ou le Philosophe moderne* (Londres, 1785); *Traité sur le commerce de la mer Noire* (Paris, 1787, 2 vol.); *Examen du livre intitulé* Considérations sur la guerre actuelle des Turcs (Amsterdam, 1788, in-8°); *Du péril de la balance politique de l'Europe* ou *Exposé des causes qui l'ont altérée dans le Nord depuis l'avènement de Catherine II* (Londres, 1789, in-8°); *Situation politique de la France et ses rapports avec toutes les puissances de l'Europe* (Neufchâtel, 1789, in-8°), contre les alliances de la France avec l'Autriche; *Sur les alliances de la France avec la Suisse* (Paris, 1790, in-8°).

PEYSTER (Jean DE), l'un des premiers colons de la Nouvelle-Amsterdam, actuellement New-York (États-Unis d'Amérique), né à Haarlem (Hollande) au commencement du XVIIe siècle, mort vers 1685. Il appartenait à une famille huguenote française, réfugiée dans les Provinces-Unies vers l'époque de la Saint-Barthélemy. Pendant sa longue vie, il exerça de nombreux emplois de confiance et d'honneur sous le gouvernement colonial hollandais et anglais. Durant la courte période (1673-1674) pendant laquelle les Hollandais rentrèrent en possession de leur province, il prit une part importante à la conduite des affaires publiques et fut l'un des derniers à prêter le serment d'allégeance à la couronne britannique, lors de la cession définitive à cette puissance des Nouveaux-Pays-Bas; ce qui ne l'empêcha pas de devenir à diverses reprises alderman, adjoint au maire et maire. Au moment de sa mort, il était l'un des plus riches citoyens de la colonie. — Son fils aîné, Abraham DE PEYSTER, né à New-York en 1658, mort en 1728, fut négociant et amassa une fortune considérable. Il remplit des charges publiques importantes après la cession des Nouveaux-Pays-Bas à la Grande-Bretagne. De 1691 à 1695, il fut maire de New-York, devint ensuite premier juge (*chief justice*) de la province, puis président du conseil royal, ce qui le fit *ex officio*, en 1706, gouverneur colonial. Il fut aussi colonel de la milice de la ville et du comté de New-York et trésorier de la province de New-York et de New-Jersey. Grâce à ses talents d'administrateur, à son intégrité et à ses opinions libérales, il jouit d'une grande influence dans les conseils de sa ville natale, et il eut pour amis intimes et correspondants William Penn et le gouverneur colonial, comte de Bellamont. La belle résidence élevée par lui, rue de la Perle, à New-York, en 1695, et qui fut pendant quelque temps le quartier général de Washington, existait encore en 1856. — Parmi les autres enfants de Jean de Peyster, nous citerons : JEAN, qui fut maire de New-York; ISAAC, membre de la législature provinciale, et CORNELIUS, premier chambellan de la ville de New-York. — Les plus remarquables des descendants du colonel Abraham de Peyster sont : son fils aîné, ABRAHAM, qui fut, pendant de longues années, trésorier de la province de New-York; son arrière-petit-fils, ABRAHAM, qui commanda un détachement de troupes royales sous le colonel Ferguson, à la bataille de King's Mountain; après la guerre, il fut trésorier de la province de New-Brunswick et commandant de la milice; JAMES, frère du précédent, servit aussi comme officier dans les armées britanniques et fut tué à la bataille de Lincelles, dans les Pays-Bas, en 1793.

PEYSTER (Arent SCHUGLER DE), officier anglais, petit-fils du colonel Abraham de Peyster, né à New-York en 1736, mort en 1832. Il entra dans l'infanterie en 1755, servit sous son oncle, le colonel Peter Schugler, sur divers points de l'Amérique du Nord, et commanda à Détroit, à Michilimackinac et ailleurs, dans le haut Canada, pendant la guerre de la révolution américaine. Les tribus indiennes du Nord-Ouest étaient alors hostiles au gouvernement britannique. Grâce à sa politique prudente et conciliatrice, le colonel de Peyster parvint à les ramener peu à peu et finalement à les détacher complètement de la cause américaine. C'est à son influence sur les Indiens que, dans une occasion, plusieurs missionnaires américains et leurs familles durent la vie. Après avoir commandé son régiment pendant quelques années, il alla se fixer à Dumfries, en Écosse, et y résida jusqu'à sa mort. Pendant la Révolution française, il contribua à l'organisation et à l'instruction du 1er régiment des volontaires de Dumfries, dont Robert Burns faisait partie. Ce fut à cette occasion qu'il se lia avec le célèbre poète, qui lui dédia une de ses pièces fugitives, et avec lequel il ouvrit une lutte poétique dans les colonnes du *Journal de Dumfries*. — Son neveu, le capitaine Arent SCHUGLER DE PEYSTER, fit plusieurs voyages autour du monde et, dans une traversée de la côte occidentale d'Afrique à Calcutta, découvrit un groupe d'îles nommées d'après lui îles de Peyster ou Peyster.

PEYTEL (Sébastien-Benoît), notaire français, qui doit sa triste célébrité à un double assassinat, né à Mâcon en 1804, mort sur l'échafaud à Bourg le 28 octobre 1839. Destiné au notariat, il se rendit à Paris pour y faire son stage; mais il s'occupa bientôt de littérature, prit, en 1831, une part d'intérêt dans la publication du *Voleur*, où il fit la critique théâtrale, et entra en relations avec des gens de lettres et des artistes, notamment avec H. de Balzac et Gavarni. Peu après, il publia sous ce titre : la *Physiologie de la poire* (1832, in-8°), un petit livre assez curieux dirigé contre Louis-Philippe. Toutefois, s'apercevant bientôt qu'il n'avait aucune chance d'arriver à la réputation par les lettres et voyant la fortune qu'il tenait de son père sensiblement ébréchée, il revint au notariat et alla terminer son stage à Lyon, où il fut principal clerc de notaire. Ayant acheté une étude à Belley au commencement de 1838, Peytel songea à se marier et à trouver une dot qui lui permît de payer sa charge. Il jeta alors les yeux sur une jeune créole, Félicie Alcazar, qui demeurait à Paris, mais qu'il avait vue à Belley chez sa sœur, Mme de Montrichard. Félicie était peu faite pour séduire : affligée d'une myopie extrême, sans aucune beauté, elle avait, en outre, un esprit peu cultivé et une éducation peu soignée; mais en compensation elle avait une assez jolie dot. Peytel demanda sa main. La mère de la jeune fille hésita d'abord à donner son consentement et Félicie manifesta son éloignement pour l'époux qu'on lui proposait. Néanmoins, sur les instances de Peytel, qui produisit en sa faveur d'excellentes recommandations, le mariage fut décidé, et, dans le contrat, le futur fit stipuler une donation d'usufruit de tous les biens meubles et immeubles au survivant, avec cette clause que le survivant serait dispensé de fournir caution et de justifier d'aucun emploi. Après la célébration du mariage, auquel, sur l'invitation de Peytel, M. de Lamartine avait assisté, le notaire revint à Belley avec sa jeune femme. Dès les premiers jours, la désunion éclata entre les deux époux. Railleuse, dépourvue de tact, Félicie fatiguait son mari et excitait son caractère naturellement irascible. C'était une suite indéfinie de querelles et de scènes violentes. « Je tremble devant lui, disait, en parlant de son mari, Mme Peytel à une de ses sœurs, Mme Broussais; quand nous sommes seuls, je ne sais ce qu'il me fait écrire, et il m'arrive quelquefois de recommander mon âme à Dieu. » En parlant ainsi, elle faisait allusion à deux lettres qu'elle écrivit à son mari sous la dictée de celui-ci. Dans l'une, elle lui demandait grâce, avouait ses torts et s'engageait par serment à changer de conduite; dans l'autre, elle lui faisait des aveux inexplicables, déclarait que sa conduite lui faisait horreur, qu'elle ne pouvait maîtriser la honteuse passion qui la dominait et qu'il n'avait plus qu'à la conduire chez sa mère ou dans un couvent. Peytel plaça ces deux pièces dans son cabinet et obtint de sa femme, devenue enceinte, qu'elle lui léguât par testament ses biens présents et à venir.

Trois mois après, vers la fin d'octobre, Peytel alla passer quelques jours à Mâcon avec sa femme et son domestique Louis Rey. Dans la nuit du 1er novembre, des habitants de Belley furent éveillés par les cris d'un homme violemment agité et demandant les secours des médecins de la ville pour sa femme qui venait d'être assassinée sur la route de Lyon par son domestique. Cet homme était Peytel.

« Il était parti de Mâcon, dit-il, le 31 octobre, à onze heures du matin, pour retourner à Belley, avec sa femme et son domestique. Ce dernier conduisait un chariot découvert; Peytel et sa femme suivaient dans une voiture à quatre roues, traînée par un cheval. Arrivés à Bourg à cinq heures du soir, ils en étaient partis à sept pour aller coucher à Pont-d'Ain, où ils ne furent rendus qu'à minuit. Dans le trajet, Peytel crut remarquer que Louis Rey avait ralenti le pas de son cheval. Descendu à l'hôtel, il lui avait ordonné de déposer dans sa chambre 7,500 fr. qui se trouvaient dans sa voiture; mais Louis avait répondu que la précaution était inutile, parce que la cour de l'hôtel fermait bien, et Peytel s'était vu dans la nécessité de transporter lui-même le sac d'argent. Le lendemain, 1er novembre, ils se remirent en marche à neuf heures du matin, sans que Louis fût venu, comme de coutume, prendre les ordres de son maître. Arrivés à Tenay vers trois heures, ils le quittèrent à cinq, et il en était huit lorsqu'ils atteignirent le bourg de Rossillon, où ils firent une pause d'une demi-heure pour donner l'avoine aux chevaux. Au moment du départ de Rossillon, le temps était menaçant et la pluie commençait à tomber. Peytel avait dit à Louis de se procurer une couverture, afin de garantir les objets placés sur le chariot; mais le domestique s'y était refusé, en disant, d'un ton ironique, que le temps était beau. Déjà, depuis quelques jours, Peytel avait remarqué que Louis était sombre et taciturne. Après avoir dépassé d'environ cinq cents pas le pont d'Andert, jeté sur la rivière du Furens, et parcouru la partie la moins rapide de la montée de la Darde, Peytel avait crié à son domestique, qui allait toujours en avant, de descendre du chariot pour finir la côte à pied. En ce moment, un vent violent soufflait du sud, et la pluie tombait avec force. Peytel était enfoncé dans le coin, à droite de la voiture, et sa femme, rapprochée de lui, dormait la tête appuyée sur son bras gauche. Tout à coup, il avait entendu la détonation d'une arme à feu dont il avait aperçu la lumière à plusieurs pas de distance, et sa femme s'était écriée : « Mon pauvre mari, prends tes pistolets. » Au même instant, son cheval s'était emporté et avait pris le trot. Peytel, néanmoins, avait tiré immédiatement un coup de pistolet sur un individu qu'il avait vu courant sur la route. Ne se doutant pas que sa femme fût atteinte, il s'était élancé à terre par un côté de la voiture, tandis que Mme Peytel sautait de l'autre; il avait alors tiré sur son domestique, qu'il venait de reconnaître, un second coup de pistolet, inutile comme le premier. Louis se sauvait, et Peytel, courant après lui, le frappa par derrière d'un coup de marteau. Louis, s'étant retourné, avait levé sur son maître son bras armé du pistolet qu'il venait de tirer; mais, plus prompt que lui, Peytel lui avait porté un deuxième coup de marteau qui l'étendit la face contre terre; lui plaçant alors son pied sur le dos, il le frappa du même instrument à coups redoublés et l'acheva malgré les cris de : « Grâce! » qu'il ne cessait de pousser. Bientôt le souvenir de sa femme lui revenant à l'esprit, il l'appela plusieurs fois par son nom et courut éperdu, la cherchant en vain de tous les côtés de la route. Arrivé au pont d'Andert, il avait retrouvé sa femme, étendue dans un pré couvert d'eau, sur les bords du Furens. Cette découverte horrible l'avait d'autant plus étonné, qu'il ne croyait pas sa femme atteinte du coup de feu; il avait cherché à la retirer de l'eau, et ce n'est qu'après de longs efforts qu'il était parvenu à la placer sur le talus de la chaussée, la face contre terre; la supposant à l'abri de plus grands dangers et ne la croyant encore que blessée, il avait pensé à aller implorer du secours dans une maison isolée, située sur la route du côté de Rossillon. Dans cet instant, il avait aperçu sa voiture tout près de lui sans qu'il sût s'expliquer comment son cheval avait pu revenir sur ses pas et quitter tout seul la direction de Belley. Les sieurs Thermet père et fils, chez lesquels il était allé frapper, auraient ouvert leur porte à sa voix; il les aurait engagés à venir l'aider et à le secourir, en leur disant que sa femme venait d'être assassinée par son domestique. Descendu au pont d'Andert, Thermet père s'était approché du cadavre, et, après l'avoir examiné, aurait dit à Peytel que sa femme était morte; aidé de son fils, le témoin avait placé le corps dans le fond de la voiture, où ils étaient ensuite montés tous ensemble pour se rendre à Belley, et, en passant près du cadavre de son domestique, il voulait l'écraser sous les roues de sa voiture. Enfin, c'était pour lui voler 7,500 francs que lui, Peytel, avait reçus de Lyon, que son domestique avait tenté de l'assassiner. »

On trouva, en effet, le cadavre de la dame Peytel, gisant sans vie au fond de la voiture, et sur la route on releva le corps sanglant du domestique. La justice ouvrit aussitôt une enquête et se livra aux plus actives recherches pour découvrir la vérité dans ce drame sanglant. Tous les témoignages furent favorables à Louis Rey, dont la douceur, l'honnêteté, l'attachement à ses maîtres étaient connus de tous. Les soupçons de la justice se portèrent alors sur Peytel, qui fut arrêté et contre qui s'élevèrent des charges accablantes.

Quel autre que Sébastien Peytel a pu concevoir et commettre cet attentat? disait l'acte d'accusation; à qui devait-il profiter? Quel autre avait une chaîne odieuse à rompre et une succession à recueillir? Que parle-t-on d'un projet de vol et de la coupable surprise d'un valet? Le pistolet trouvé près du cadavre de Louis, les balles achetées par lui à Mâcon sont évidemment le résultat de la plus noire perfidie. Ce qui confirma dans cette opinion, c'est que le pistolet saisi avait été acheté à Lyon; et le marchand qui l'avait vendu, sans pouvoir affirmer que Peytel en ait été l'acquéreur, déclara le reconnaître, comme étant souvent venu lui acheter des objets de curiosité.

D'un autre côté, le lendemain de l'assassinat, vers trois heures du soir, Peytel, au moment d'aller en prison, recommanda de faire une visite minutieuse dans la malle de Louis; il renouvela cette demande le 5 novembre, et la malle fut fouillée; parmi les effets, on découvrit quatre balles semblables à celles trouvées dans le cabinet de Peytel, et l'on se rappela qu'au milieu de la nuit fatale, et dans le paroxysme du désespoir, Peytel avait souvent porté les mains dans les poches de sa redingote; ses amis, après l'avoir engagé à ôter ses vêtements qui étaient mouillés, le laissèrent seul quelque temps; à leur retour, ils l'aperçurent couvert encore des mêmes habits, sortant d'un corridor qui conduit à la chambre du domestique, où se trouvait la malle ouverte. Ces deux circonstances étaient accablantes pour Peytel. Mais celles relatives à l'attentat lui-même le sont encore plus, s'il est possible. Arrivé à Tenay le 1er novembre, à trois heures de l'après-midi, Peytel n'en repartit qu'à cinq heures. Il attribua cette longue station à ce qu'ayant 4 à 5 lieues à faire pour arriver à Belley, il avait l'habitude de couper ainsi sa route quand il venait de Pont-d'Ain. Mais s'il en était ainsi, pourquoi s'arrêta-t-il une seconde fois à 2 ou 3 lieues de distance, à Rossillon? On comprend que, pendant toutes ces haltes, la nuit venait et pouvait favoriser une tentative criminelle.

Lorsque Peytel eut assouvi sa fureur sur Louis, il chercha sa femme qu'il avait vue descendre de la voiture; il l'aperçoit bientôt dans un pré submergé par les eaux. Il la croyait vivante, dit-il, et au lieu de prendre les précautions nécessaires dans un cas pareil, il la plaça la figure contre terre; puis

oubliant qu'une santé délicate et une grossesse avancée veulent d'abord être garanties du froid, il ne couvre pas la pauvre femme des effets qu'il a sous la main dans sa voiture.

Le dépôt du cadavre dans la voiture et son transport à Belley n'accusent pas moins Peytel. Il ne s'approche pas de Félicie; époux depuis six mois, presque à la veille d'être père, il ne verse pas une larme sur les restes glacés de sa femme; il ne cherche pas à savoir si son sang jaillit, ni pourquoi sa femme est sans mouvement; ce sont deux étrangers qui soulèvent le triste fardeau, tandis que le mari tient le cheval par la bride. On lui dit que sa femme est morte, et il ne cherche même pas à s'en assurer; il ne la regarde plus... Ce n'est que quand il n'est plus temps que Peytel implore du secours; c'est quand les médecins ont prononcé l'irrévocable sentence qu'il s'agite et appelle des soins qu'il sait, hélas! bien inutiles...

D'ailleurs, les rapports des experts démentent encore les allégations de Peytel. Lors de l'autopsie du corps de Mme Peytel, les médecins reconnurent deux plaies causées par deux balles de grosseur inégale; l'une à la partie moyenne et postérieure de la joue, l'autre à la joue droite, sous la paupière, au milieu du nez. Ces deux plaies offraient des différences notables dans leur direction; celle de la première était horizontale et de gauche à droite; celle de la seconde était un peu oblique, de droite à gauche et de haut en bas: la peau qui environnait cette seconde plaie était brûlée dans tout le contour de l'ouverture, ainsi que les cils des deux paupières et le sourcil. Après avoir sondé ces plaies, les médecins déclarèrent que les deux balles n'avaient pu provenir du même coup de feu. De nombreuses expériences furent faites, et les officiers d'artillerie commis par les magistrats assurèrent, comme les médecins, unanimement convaincus, que la brûlure de la peau et celle des cils et du sourcil n'avaient pu être produites que par une arme tirée à bout portant. Or, Peytel prétendait qu'il se trouvait assis entre l'assassin qui tirait à droite de la voiture et sa femme qui dormait sur son bras gauche. Il affirmait qu'une détonation s'était fait entendre et qu'il avait vu la lumière d'une arme à feu. Le coup tiré au visage de Mme Peytel ne pouvait donc l'avoir été par le domestique. Pour tâcher d'expliquer la différence dans la direction des blessures, Peytel alléguait la possibilité de déviation d'une balle et d'un ricochet. Les experts répondirent: que la voiture ne présentait dans son intérieur aucune trace de projectile quelconque; que le coup de feu ayant dû, pour brûler la peau, être tiré à bout portant, la divergence des balles n'a pu être telle, que l'une passât devant le visage pour aller dans la capote, tandis que l'autre entrait dans la joue, près du nez; enfin que, d'après la construction de la voiture, la balle, s'il y avait eu ricochet, se serait écartée au lieu de revenir dans la tête de la victime.

Le rapport des médecins fut encore foudroyant, dans la circonstance suivante: Peytel avait déclaré que sa femme lui avait adressé la parole après la détonation du coup de pistolet; les médecins répondirent que la commotion du cerveau avait dû être instantanée, et que, de plus, la fracture des os du nez s'était opposée à ce que Mme Peytel pût prononcer des paroles distinctes.

Traduit devant la cour d'assises de Bourg, le 26 août 1839, Peytel fut reconnu coupable sur toutes les questions et condamné à la peine capitale. En entendant prononcer sa sentence, l'accusé, qui espérait un acquittement, fut pris de mouvement nerveux et prononça ces mots: « Ah! mon Dieu! la tête me fend, je vais prendre un coup de sang. »

Quelques heures après cet arrêt, Gavarni, lié depuis longtemps avec Peytel, arrivait en poste de Paris et manifestait la plus profonde douleur en apprenant la condamnation. Non moins convaincu de son innocence, Balzac se rendait à Bourg, visitait le lieu du crime et écrivait en faveur de Peytel un éloquent mémoire dans lequel, après avoir rendu témoignage de l'honnêteté, de la générosité du condamné, il s'attachait à montrer qu'il n'était pas et ne pouvait être coupable; qu'il était plus riche que sa femme; qu'il n'avait aucun intérêt pécuniaire à sa mort en un pareil moment, etc. Cet écrit produisit une vive sensation sans atteindre son but, qui était de faire partager ses convictions au public et surtout de gagner la cour de cassation, devant laquelle Peytel s'était pourvu. Cette cour rejeta le pourvoi du condamné, et le 28 octobre 1839, Peytel fut décapité sur la place publique de Bourg.

PEYZIEUX, village et commune de France (Ain), cant. de Thoissey, arrond. et à 25 kilom. de Trévoux; 409 hab. Peyzieux produit, sur ses coteaux exposés au sud et à l'ouest des vins rouges de première qualité. Son territoire étendu est très-fertile. Son élévation le met à l'abri des inondations de la Saône et des autres rivières et offre un admirable panorama des montagnes riches et animées du Beaujolais et du Mâconnais, de la Saône que parcourent d'élégants steamers, et des routes sillonnées par les wagons de Paris à Marseille.

PEZ (Bernard), savant bénédictin allemand, né à Ips en 1683, mort en 1735. Il embrassa la vie religieuse dans le monastère de Mölk, conçut le projet de travailler à l'histoire littéraire de son ordre, puis cessa de s'appliquer entièrement à l'étude de l'histoire civile du moyen âge et, pour recueillir des documents, des chartes, des chroniques, il parcourut avec son frère Jérôme l'Autriche, la Bavière, diverses autres parties de l'Allemagne, enfin la France en 1728. De retour dans son pays, il devint bibliothécaire du couvent de Mölk. Ses principaux ouvrages sont: *Bibliotheca benedictino-mauriana seu de vitis et scriptis Patrum e congregatione Sancti Mauri* (Augsbourg, 1716, in-8°); *Thesaurus anecdotorum novissimus* (Augsbourg, 1721-1723, 5 vol. in-fol.) *Bibliotheca ascetica antiquo-nova* (Ratisbonne, 1723-1740, 12 vol. in-8°), etc. — Son frère, Jérôme PEZ, né à Ips en 1685, mort en 1762, entra comme lui chez les bénédictins de Mölk, le suivit dans ses voyages en Allemagne et devint également bibliothécaire de son monastère. Ses ouvrages les plus importants sont: *Scriptores rerum Austriacarum veteres, cum notis et observationibus* (Leipzig, 1720-1725, 2 vol. in-fol.); *Historia sancti Leopoldi, Austriæ marchionis, ex diplomatibus adornata* (Vienne, 1747, in-fol.).

PEZADE s. f. (pe-za-de). Anc. cout. Droit de commune paisson.

PEZAY (Alexandre-Frédéric-Jacques MASSON, marquis DE), littérateur français, né à Versailles en 1741, mort dans sa terre de Pezay, près de Blois, en 1777. Il fut élevé à Paris, au collège d'Harcourt, où il eut pour condisciple Labarpe. Pezay, qui avait beaucoup d'esprit, prit pour modèle Dorat; comme lui il se fit mousquetaire et rimeur de ruelles. L'écolier marcha bientôt sur les traces du maître et le suivit d'assez près. Mais sa sœur, Mme de Cassini, une muse qui tenait bureau d'esprit, » voulut faire de lui quelque chose de mieux qu'un débitant de jolis riens mis en vers. Dès lors, le docile Pezay donna un but sérieux à ses études. On raconte qu'ayant été surpris par le frivole Dorat au milieu de livres relatifs à l'administration, il repoussa les moqueries de ce rimeur à l'eau de roses par ces mots qui attestaient de l'ambition et une résolution inébranlable de parvenir: « Mon ami, je veux être lieutenant général et ministre à quarante ans; ainsi je n'ai pas de temps à perdre. » Pezay, protégé par Maurepas, devint le précepteur, pour la tactique, du dauphin, depuis Louis XVI. Il sut se faire aimer de ce prince, et, par la suite, devint capitaine de dragons, puis maréchal général des logis de l'état-major de l'armée. Cependant sa suffisance et sa morgue hautaine lui ayant fait beaucoup d'ennemis à la cour, on l'en éloigna, mais en le nommant inspecteur général des côtes, avec un traitement de 60,000 livres. Il s'acquitta bien de son emploi; mais, ayant blessé un haut fonctionnaire en crédit, il fut exilé dans sa terre, où il mourut.

Le marquis de Pezay fut en rapports littéraires avec Voltaire et Rousseau, et il fit partie du petit cénacle intime au milieu duquel eut lieu la première lecture des *Confessions*. On lui doit: *Les Soirées helvétiennes, alsaciennes et franc-comtoises* (Amsterdam, 1771, in-8°); *Traduction en prose de Catulle, Tibulle et Gallus* (Paris, 1771, 2 vol. in-8° et in-12); les *Tableaux, suivis de l'histoire de Mlle de Syane et du comte de Marcy* (Paris, 1771, in-8°); *Histoire des campagnes de Maillebois en Italie, en 1745 et 1746* (Paris, 1775, 3 vol. in-4°), avec atlas. On a de plus du marquis de Pezay le recueil de ses *Œuvres agréables et morales* ou *Variétés littéraires* (Liège, 1791, 2 vol. in-16).

PÉZENAS, en latin *Piscennæ*, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Béziers, près de la rive droite de l'Hérault; pop. aggl., 6,324 hab. — pop. tot., 7,314 hab. Fabrication de chapeaux, lainages, toiles; teintureries, confiseries, mégisseries; produits chimiques, verdet sec et humide; vermouth, colle, distillerie, fonderie de fer et de cuivre, huilerie, minoterie. Commerce de spiritueux, bestiaux, fourrages, grains, toiles, draperies, bois et chandelles. Marché considérable tous les samedis pour les vins et spiritueux; le cours de ce marché est le régulateur du prix des eaux-de-vie dans toute l'Europe. Pézenas est une jolie petite ville, bien bâtie, dans un riant et fertile bassin, au milieu de champs cultivés, de vergers et de jardins; son territoire volcanique présente plusieurs cratères et des masses basaltiques sur un rayon de 12 kilom. L'air qu'on y respire est renommé pour sa salubrité.

Les habitants de Pézenas jouirent de bonne heure du droit latin. Pline vante la bonté des laines de Pézenas, [illegible] avec lequel on les mettait en contact et différents autres de ses produits. Le roi Jean érigea en comté la châtellenie de Pézenas (*Castrum Pedenatium*, *Pesenacum* ou *le Pesenaco*). Les habitants de cette ville se signalèrent lors de la démence de Charles VI par leur [illegible] au parti français d'Armagnac. Le dauphin visita Pézenas en 1420 et, en récompense, lui accorda un grenier à sel, ainsi que le rétablissement des trois foires annuelles de la ville, transférées à [illegible] par le comte de Genève, l'un des quatre commissaires bourguignons. En 1533, François Ier se rendant à Marseille s'arrêta à Pézenas. Les calvinistes y ouvrirent un prêche dès 1560, et deux ans après le vicomte de Joyeuse battait sous les murs mêmes de la ville Beaudiné, l'un des meilleurs capitaines de la Réforme. Le connétable de Montmorency, pendant toute la durée de son gouvernement du Languedoc, fit de Pézenas sa résidence favorite; il y tint même fréquemment les états de la province. En 1632, le comté de Pézenas échut au prince de Condé, beau-frère du duc de Montmorency décapité à Toulouse, et devint plus tard un des apanages de la maison de Conti, qui le conserva jusqu'à la Révolution. Molière débuta, comme acteur et comme auteur dramatique, à Pézenas, et la plume et le pinceau ont fréquemment rappelé les amusantes séances du grand écrivain comique chez le barbier Gély. La Comédie-Française a acquis, il y a plusieurs années, la chaise sur laquelle l'auteur du *Bourgeois gentilhomme* s'asseyait chez le digne barbier, et cette chaise figure encore parmi les plus curieuses pièces de son musée rétrospectif.

PEZENAS (Esprit), savant jésuite français, né à Avignon en 1692, mort dans la même ville en 1776. Il professa d'abord les humanités, puis les mathématiques, obtint en 1728 une chaire d'hydrographie à Marseille et fut chargé, en 1749, de diriger l'observatoire de cette ville. Après la suppression de l'ordre de Jésus, Pezenas retourna à Avignon, où il continua à s'occuper de travaux scientifiques. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences et s'était particulièrement occupé des longitudes en mer, du pilotage et du jaugeage des navires. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Éléments du pilotage* (Marseille, 1732); *Nouvelle méthode pour le jaugeage des segments des tonneaux* (Marseille, 1742); *Théorie et pratique du jaugeage des tonneaux, des navires; Astronomie des marins* (Avignon, 1766); *Nouveaux essais pour déterminer les longitudes en mer* (Avignon, 1768); *Histoire critique de la découverte des longitudes* (Avignon, 1775, in-8°), etc. On lui doit, en outre, de nombreux mémoires et des éditions de plusieurs ouvrages.

PÉZIZE ou **PÉZISE** s. f. (pé-zi-ze — du gr. *pezikos*, pédestre, terrestre). Bot. Genre de champignons, type de la famille des pézizoïdées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent sur la terre, sur les substances végétales, les fumiers, etc.: *Les spores des* PÉZIZES *végètent avec une grande facilité.* (Léveillé.)

— Encycl. Les *pézizes* sont de petits champignons de consistance charnue ou analogue à celle de la cire, plus rarement coriace ou friable; le réceptacle est sessile ou pédiculé, creusé en forme de cupule; sa cavité est tapissée par un hyménium ordinairement de couleur différente, et composé de thèques en formes de massues, mélangées avec des paraphyses simples ou rameuses, filiformes ou renflées à l'extrémité; elles renferment le plus souvent huit spores, qui, à une certaine époque, s'échappent brusquement sous la forme d'un nuage. On n'a pas encore donné d'explication satisfaisante de ce phénomène. Les *pézizes* sont très-nombreuses en espèces; elles se trouvent dans toutes les régions et à toutes les hauteurs; ordinairement elles vivent sur les troncs d'arbres, les tiges et les feuilles des plantes, les matières végétales en décomposition, plus rarement sur les matières animales décomposées. Leur dimension varie beaucoup; elle est en général très-petite; il y a des espèces qui ne dépassent pas le volume d'une lentille ou d'une tête d'épingle; néanmoins on en cite d'autres qui atteignent jusqu'à 0m,10 de diamètre. (Beaucoup d'entre elles sont polymorphes, et les différences qu'elles présentent aux diverses époques de leur existence ont été prises quelquefois pour des espèces distinctes.) Ce serait même dans ce genre qu'on trouverait le plus grand champignon connu, puisqu'on cite une *pézize* de Java, qui aurait 1 mètre de hauteur sur 0m,65 de largeur. Beaucoup de *pézizes*, sinon toutes, sont comestibles; mais étant petites, peu parfumées, souvent sèches et coriaces, elles sont d'une médiocre ressource et fort peu recherchées. La *pézize oreille de Judas* a été autrefois [illegible] dans du vin contre l'hydropisie et les maladies de la gorge.

PÉZIZOÏDE, ÉE adj. (pé-zi-zo-i-de — de *pézize*, et du gr. *eidos*, aspect). [illegible]

— s. f. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre pézize.

PÉZODONTE s. m. (pé-zo-don-te — du gr. pezos, [illegible]). [illegible] comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique occidentale.

PEZOLD (Jean-Nathanaël), médecin [illegible]

in-8°). [illegible] *Magnetismus* (1797).

PÉZOMAQUE s. m. (pé-zo-ma-ke — du gr. [illegible]). Entom. Genre d'insectes [illegible] des ichneumoniens, tribu des pimplites, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe.

PÉZOPORE s. m. (pé-zo-po-re — du gr. pezos, à pied; poros, passage). [illegible] Genre d'oiseaux préhenseurs, formé aux dépens des perroquets.

— **Encycl.** Les *pézopores*, confondus autrefois avec les perroquets, s'en distinguent par des caractères assez importants; ils ont le bec de longueur médiocre, épais, garni à sa base d'une petite cire et recourbé au sommet; les narines situées dans la cire, près de la base du bec; les pieds médiocrement conformés pour grimper; le tarse de la longueur du doigt du milieu; [illegible] extérieurs plus longs; les ongles très-droits. On observe des différences très-grandes aussi dans les mœurs et la manière de vivre. Les *pézopores* ne grimpent pas sur les arbres, comme les perroquets; ils se tiennent à terre et y courent fort vite. Leurs longues jambes et leurs ongles droits leur permettent de se mouvoir avec facilité dans les grandes herbes, où ils cherchent leur nourriture. L'espèce type a reçu le nom vulgaire de perruche. V. ce mot.

PÉZOPORINÉ, ÉE adj. (pé-zo-po-ri-né — rad. *pézopore*). [illegible] qui se rapporte au pézopore.

— s. f. pl. Tribu de la famille des psittacidées, ayant pour type le genre pézopore.

PEZRON (Paul), religieux de l'ordre de Cîteaux, abbé de la Charmoie, chronologiste et philologue, né à Hennebon (Loire-Inférieure) en 1639, mort en 1706. Il a soutenu dans un livre paradoxal, mais aussi plein de recherches curieuses, l'*Antiquité des temps rétablie* (1687, [illegible]) [illegible] *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes* (1703, in-12) est celui qu'on recherche le plus.

PEZUELA (comte DE CHESTE), [illegible] né au Pérou en 1804. [illegible] pris, durant de longues années, une part active aux agitations qui ont eu lieu en Espagne et s'est toujours montré partisan de l'absolutisme [illegible] pas de se rallier, le moment venu, au parti qui triomphait. [illegible] nières années du règne d'Isabelle qu'il commença à jouer un rôle important. En 1867, époque à laquelle il était capitaine général de la Nouvelle-Castille, il profita de l'existence de l'état de siège dans cette province pour frapper à coups redoublés sur les journaux libéraux [illegible] la reine Isabelle qui, un mois avant la révolution [illegible] de Cheste reconnut le nouveau pouvoir; mais, [illegible] tion. Il fit si bien que le gouvernement pro[illegible]

PEZZA (Michel), [illegible] Fra Diavolo [illegible]

PEZZANA [illegible]

PEZZANI [illegible]

[illegible] *et à la légitimité* (1861, [illegible] 1864, [illegible] ; [illegible] *Réponse* [illegible] 1871, in-8°), etc.

PIZZO DA REGGIA [illegible] portante du royaume.

PEZZOLI (Louis), littérateur et poëte ita- [illegible] -8°).

PFAFF [illegible] vement ministre à Stuttgard (1685), professeur de morale, puis de théologie (1699) à la [illegible] devint doyen [illegible] d'ouvrages [illegible] et [illegible] tique, parmi lesquels nous citerons : *Dogmata* [illegible] *et conciliis* [illegible] -4°); *Dissertationes in* [illegible] *Dissertatio de al-* [illegible] (Tubingue, 17[illegible]-4°).

PFAFF (Christophe-Matthieu), théologien [illegible] fils du précédent, né à [illegible] mort à Giessen en 1760. Grâce au duc de Wurtemberg, il put visiter [illegible] Hollande, d'Angleterre (1706-1709), puis accompagna le prince héréditaire Charles-Alexandre en Italie, où il compulsa les bibliothèques et, de là, se rendit en Hollande, puis à Paris, où il continua ses recherches. Professeur de théologie (1717), puis doyen et chancelier à l'université [illegible] Pfaff devint abbé de Loch (1727), puis successivement membre de [illegible] de Berlin (1731), chancelier de l'université de Giessen (1756) et surintendant général des Eglises. Il avait reçu, en 1724, le titre de comte palatin. Pfaff possédait un vaste savoir. D'un esprit très-conciliant, il fit d'inutiles tentatives pour réunir les Eglises luthérienne et calviniste. Nous mentionnerons, parmi ses nombreux ouvrages : *De Evan-* [illegible] *non corruptis* [illegible] -4°); *De liturgiis, missalibus* [illegible] ; *De origine juris ecclesiastici* [illegible] 1719), *Dissertationes anti-* [illegible] 1719); *Institutiones* [illegible] *et morales* (Tubingue, 1719), où l'on trouve une tendance rationaliste [illegible] *Introductio in historiam theologiæ litterariam* (Tubingue, 1720); *Re-* [illegible] *à la réunion des Eglises protestantes* (Halle, 1723, 2 vol. in-4°), *De* [illegible] (Tubingue, 1735, in-4°), *De* [illegible] (Tubingue, 1750), etc. Il a activement collaboré à une nouvelle traduction allemande de la Bible (Tubingue, 1729, in-fol.) et donné quelques éditions d'ouvrages.

PFAFF (Jean-Frédéric), mathématicien allemand, né à Stuttgard en 1765, mort en 1825. [illegible] Académie de sa ville natale, où il s'était intimement lié avec Schiller, il alla continuer ses études à Gœttingue (1785), s'y [illegible] physiques et mathématiques [illegible] à Berlin, où Bode lui apprit l'astronomie. En 1789, il devint professeur de mathématiques à Helmstædt, qu'il quitta en 1810 pour aller au même titre habiter Halle. Pfaff était membre des Académies de [illegible] et de Saint-Pétersbourg. Ses principaux écrits sont : *Disquisitiones* [illegible] (Helmstædt, 1797), *Observationes ad* [illegible] *calculi integralis*, [illegible] de l'Académie de Saint-Pétersbourg (t. XI), et plusieurs mémoires. — [illegible] PFAFF, a composé un assez grand nombre d'ouvrages historiques, dont les principaux sont : *Histoire du Wurtemberg* (Stuttgard, 1818-1821, 2 vol. in-8°); *Les Sources de* [illegible] *de Wurtemberg* (Stuttgard, 1831); *Histoire de la ville* [illegible] (Esslingen, 1840), *Essai d'une histoire de* [illegible] *publique en Wurtemberg* (Ulm, 1842), *Histoire de la ville de Stuttgard* (Stuttgard, 1845-1847, 2 vol. in-8°), etc.

PFAFF (Chrétien-Henri), physicien et chimiste [illegible], frère du précédent, né à Stuttgard en 1772, mort en 1852. Il fit ses études à l'académie de Charles de sa ville natale, où il se lia avec Cuvier, et s'appliqua de [illegible] des sciences naturelles. [illegible] ses études à l'université [illegible] et publia, deux ans plus tard, les résultats de ses recherches sur le galvanisme, dans un ouvrage ayant pour titre : [illegible] *animales*. Reçu docteur en médecine, il alla se fixer à Copenhague, accompagna peu après en Italie, comme [illegible], et revint en [illegible] à Heidenheim jusqu'en 1797 où il fut nommé professeur extraordinaire [illegible] de Kiel. Après [illegible] du gouvernement [illegible] travaux et ses [illegible] porte sur la chimie pharmaceutique, sur laquelle il a publié un ouvrage d'un grand mérite, le *Système de matière médicale d'après les principes chimiques* [illegible] 1808-1824, 7 vol. [illegible] *Hivers* [illegible] XVIIIe siècle (Kiel, 18[illegible]-1811, 2 vol.), *Manuel de chimie* [illegible] (Altona, 1823-1825, 2 vol., 2e édit.); *Pour et contre le magnétisme animal* (Hambourg, 1817); *l'Electro-magnétisme* (Hambourg, [illegible]); *Pharmacopæa Slesvico-Holsatica* (Kiel, 1831); *Révision de la théorie du galvano-voltaïsme* (Altona, 1837); *Parallèle de la théorie chimique et de la théorie de contact de Volta sur la chaîne galvanique* (Altona, 1845). Il avait fondé à Kiel un laboratoire, où il avait réuni une précieuse collection d'appareils, qui fut achetée plus tard par le gouvernement danois.

PFAFF (Jean-Guillaume-André), savant allemand, né à Stuttgard en 1774, mort à Erlangen en 1835. Il professa successivement les mathématiques à Dorpat (1803), à Nuremberg (1809), à Wurtzbourg (1817) et enfin à Erlangen, où il passa le reste de sa vie. A beaucoup de savoir il joignait une imagination vive, qui le poussa à essayer de rajeunir l'astrologie et à s'occuper de spéculations sur l'âme du monde. Pfaff devint membre des Académies de Munich et de Saint-Pétersbourg. Il a laissé des essais linguistiques et philosophiques depuis longtemps oubliés, des travaux astronomiques de mérite et des traités populaires de physique, qui ont été souvent réédités. Nous citerons de lui : *Mémoires astronomiques* (Dorpart, 1806); *Astrologie* (Dorpart, 1816); *Douze formes élémentaires syntactiques avec un discours sur la linguistique germanico-sémitique* (Dorpart, 1816); *Esquisse générale des grammaires germanique, basse allemande, suédoise, gothique* (Dorpart (1817); *Liste des logarithmes généraux* (Erlangen 1821); la *Science des hiéroglyphes, sa nature et ses sources* (Nuremberg, 1824); *Charmes de la pensée* ou *Sur l'éducation des hommes* (Hanau, 1833); *l'Homme et les étoiles, fragments sur l'histoire de l'âme du monde* (Nuremberg, 1834); *Physique générale et spéciale pour le peuple et ses instituteurs*, avec fig. (Leipzig, 1834).

PFAFFENDORF, village de Prusse, province de Silésie, cercle et à 2 kilom. N. de Liegnitz; 365 hab. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens en 1760.

PFAFFENHAUSEN, bourg de Bavière, cercle de Souabe, à 9 kilom. N. de Mindelheim, sur la Mindel; 3,000 hab.

PFAFFENHOFEN, bourg de Bavière, cercle de haute Bavière, à 60 kilom. N.-O. de Munich, sur l'Inn; 2,527 hab. Brasseries, tanneries, fabrication de [illegible]. Le 15 avril 1745, l'armée franco-bavaroise y fut battue par les Autrichiens; le 10 avril 1809, les Français, sous les ordres d'Oudinot, y vainquirent les Autrichiens. ‖ Bourg de l'Alsace-Lorraine canton de Bouxwiller, arrond. et à 25 kilom. de Saverne, au confluent de la Moder et de la Rothbach; 1,437 hab. Fabrication de draps, toiles; poterie, bonneterie; tanneries, mégisseries; tuilerie, sécherie de garance, élève de bestiaux. Ce bourg fut incendié par les Lorrains à la suite de la défaite que leur firent éprouver les Suédois.

PFÆFFIKON, bourg de Suisse, dans le canton de Zurich, à 10 kilom. S. de Kyburg, sur le petit lac de son nom; 3,000 hab. Pêcheries, filatures de coton. On y voit les ruines du château des anciens barons de Pfaffikon.

PFAFFITE s. f. (pfa-fi-te — de *Pfaff*, minér. allem.). Minér. Substance minérale métalloïde, d'un gris de plomb, compacte, très-fragile, à cassure grenue, d'une densité égale à 6 environ. Elle se compose d'antimoine, d'arsenic, de soufre et de plomb. On la trouve, mélangée avec la chalcopyrite, dans les environs de Nertschink, en Sibérie. Elle se rapproche de la stibine.

PFALZ, nom allemand du PALATINAT.

PFALZBURG, ancienne ville de France. V. PHALSBOURG.

PFALZGRAVE s. m. (pfal-zgra-ve). Hist. Comte du palais de l'empire d'Allemagne.

PFANY (Matthias-Georges), médecin allemand, né à Buch, près d'Erlangen, en 1719, mort dans la même ville en 1762. Il fit ses études médicales à Nuremberg, à Iéna, à Altdorf, où il obtint le grade de licencié en 1739. L'année suivante, il vint à Strasbourg et s'y appliqua à la botanique, à la chimie et aux opérations chirurgicales, à l'anatomie et aux accouchements. En 1741, il fut promu au doctorat et revint se fixer dans son pays natal, où il resta jusqu'en 1743. A cette époque, il fut nommé professeur de médecine à Erlangen et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort. Pfany a écrit les ouvrages suivants : *De usu venæ sectionis in rarefactione massæ sanguineæ nimia* (Altorf, 1739, in-4°); *De modo speciali cephalici in cephalalgia usu* (Erlangen, 1745, in-4°); *De luxationibus generatim* (Leipzig, 1743, in-4°); *De entero-oscheocele antiqua, restitutione sacci herniosi feliciter peracta, absque brachorio et sectione curata* (Leipzig, 1748, in-4°); *De modo agendi medicamentorum anodynorum* (Erlangen, 1749, in-4°).

PFANNENSCHMIDL (Adrien-André), cultivateur allemand, né à Quedlimbourg en 1724, mort en 1790. Il exerça d'abord la profession [illegible] et vint s'établir à Spire en 1755, où il parvint, au prix de grands efforts, à rétablir la culture de la garance, perdue depuis la dévastation du Palatinat par les troupes de Louis XIV. En quelques années, il couvrit de ce précieux végétal les plaines voisines de Spire et créa, au profit de cette ville, une branche d'industrie qu'elle exploite encore aujourd'hui. En 1775, il fut, en récompense de ses services, nommé sénateur par les autorités de la ville. Il a laissé une *Instruction pratique sur la culture de la garance* (Manheim, 1769) et un *Procédé secret pour teindre la toile en rouge.*

PFANNER (Tobie), historien allemand, né à Augsbourg en 1641, mort en 1716. D'abord secrétaire de chancellerie à Gotha, il devint ensuite bailli à Saalfeld (1680), conseiller de la ligue Ernestine de Saxe (1687), et conservateur des archives à Gotha. C'était un homme d'un caractère mélancolique, qui employait tous ses loisirs à l'étude. Nous citerons de lui : *Historia pacis Westphalicæ* (Irenopolis, 1679), *De charismatibus antiquæ Ecclesiæ* (Gotha, 1680); *Observationes ecclesiasticæ* (Iéna, 1694-1695, in-4°); *Historia comitiorum annorum* 1652, 1653, 1654 (Weimar, 1694); *Principium fidei historicæ* (1698, in-8°).

PFEFFEL (Jean-André), graveur allemand, né à Bischoffingen en 1674, mort en 1750. Il vécut pendant quelque temps à Vienne, obtint le titre de graveur de la cour d'Autriche, puis alla se fixer à Augsbourg, où il devint marchand et éditeur de gravures. Les plus remarquables de ses planches, pour la plupart à la manière noire, sont les portraits de *Charles VI*, de *François Ier*, de *Marie-Thérèse*, du prince *Eugène de Savoie*, de *Frédéric II;* des *Vues de Prague, de Florence*; des *Paysages*, d'après Alberti, etc.

PFEFFEL (Christian-Frédéric), jurisconsulte, publiciste et diplomate français, né à Colmar en 1726, mort à Paris en 1807. Sa famille comptait parmi ses ancêtres un minnesinger du XIIIe siècle, dont Manassé a recueilli une pièce, et il avait pour père Jean-Conrad Pfeffel, qui devint, en 1722, jurisconsulte du roi pour les affaires d'Alsace et mourut en 1738. Frédéric Pfeffel fut plusieurs fois chargé d'affaires pour les cours de France et d'Allemagne, fonda l'Académie de Munich en 1763, et, appelé à Versailles en 1768, il devint rédacteur des actes diplomatiques au ministère des affaires étrangères. A l'époque de la Révolution, Pfeffel ayant été destitué se rendit auprès du duc de Deux-Ponts, qu'il avait déjà servi comme résident à Munich, et fut nommé par lui conseiller d'Etat. En 1800, Bonaparte le fit venir à Paris et lui donna une pension de 6,000 francs; mais Pfeffel ne put obtenir la restitution de ses biens qui avaient été confisqués. Il a publié des ouvrages importants sur le droit public de la France, de la Bavière et de la Pologne. Les principaux sont : *Abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne* (Paris, 1754 in-8°); *Sur l'usage du miroir de Souabe en Bavière* (Munich, 1764, in-4°); *Recherche historique concernant les droits du pape sur Avignon* (1768, in-8°), etc. On lui doit aussi des mémoires historiques, des articles insérés dans les *Staats-Anzeigen*, etc.

PFEFFEL (Théophile-Conrad), littérateur et fabuliste allemand, mais de nationalité française, frère du précédent, né à Colmar en 1736, mort dans la même ville en 1809. Orphelin à deux ans, Pfeffel fut élevé par sa mère et par son frère Christian, de dix ans plus âgé que lui et pour lequel il professa toujours un respect presque filial. Parvenu à l'âge d'entrer à l'université, il alla faire ses études à Halle, où son travail excessif fut souvent interrompu par des maladies à la suite desquelles il fut menacé de perdre la vue. Pfeffel s'était fiancé tout jeune encore à Mlle Divoux, de Strasbourg; à son retour d'un de ses voyages, il fut pris d'une fièvre cérébrale et devint presque complètement aveugle. Sa délicatesse et la noblesse de ses sentiments le décidèrent à rendre à la jeune fille sa liberté, et il lui fit écrire en lui renvoyant son anneau de fiançailles. Marguerite Divoux, fille de huguenots, tenait de ses pères un grand attachement au devoir. Elle partit immédiatement avec ses parents pour Colmar, et son fiancé put encore la voir, mais pour la dernière fois, en recevant la bénédiction nuptiale, car il fut frappé d'une cécité complète. Il avait alors vingt-trois ans, et sa femme dix-huit.

Pour fournir un aliment à son activité, Pfeffel se lança résolûment dans la carrière des lettres, et il y acquit rapidement de la célébrité. Après dix années du bonheur domestique le plus parfait, il eut la douleur de perdre son fils aîné, et cette circonstance imprima une nouvelle direction à ses travaux. Il résolut de s'occuper de la jeunesse protestante, et surtout de la noblesse protestante d'Alsace, à laquelle toutes les écoles militaires de France étaient fermées. Il obtint du roi la permission de fonder une institution qu'il ouvrit, en 1773, sous le nom d'Académie militaire, institution qui ne tarda pas à acquérir une grande importance et où l'on vit accourir des jeunes gens d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et de Russie. Cet établissement, dû à l'initiative individuelle et d'où sortirent un grand nombre d'hommes distingués, présentait en petit, à la fin du XVIIIe siècle, une ébauche remarquable de ce que devait être bientôt après l'Ecole polytechnique, fondée par la Convention.

Les travaux de l'Académie militaire laissaient encore à Pfeffel quelques loisirs qu'il consacrait aux lettres et à la poésie. De 1789 à 1791, il fit paraître trois volumes d'*Essais poétiques*, qui lui assignèrent une place honorable parmi les poëtes d'Allemagne, au moment même du grand réveil littéraire dans ce pays.

Pfeffel eut de fréquentes relations avec Voltaire, qui, en 1755, vint habiter près de Colmar. En 1774, il fut visité par Lavater, avec lequel il fut en correspondance jusqu'à la mort du pasteur zurichois; il était aussi très-lié avec Schlosser, gendre de Gœthe, mais il ne ressentait aucune sympathie pour ce dernier, et, quand parut le roman de *Werther*, il résuma les impressions que lui avait laissées cette lecture dans une épigramme que Gœthe ne lui pardonna jamais et qui eut un grand retentissement.

En 1793, appauvri par la Révolution et par la suppression de son Académie militaire, Pfeffel reprit la plume pour nourrir sa famille. Malgré les douleurs que lui causa alors la perte de plusieurs de ses amis, ce fut le meilleur moment de sa vie de poëte; il fit quelques traductions des *Fables* de Florian et des *Contes moraux* de Marmontel; en même temps, il écrivit plusieurs *Nouvelles* charmantes, remarquables par la grâce des détails, par la finesse de ses descriptions et de ses analyses du cœur humain, et surtout par ses esquisses de caractères féminins.

Après le 18 brumaire, Pfeffel en fut réduit, pour vivre, à accepter une place de secrétaire interprète de la préfecture du Haut-Rhin. Il mourut au milieu de sa famille, après quelques années d'infirmités et de souffrances. Sa vie a été écrite par sa petite-fille, Mme Lina Beck-Bernard, elle-même écrivain distingué.

Les œuvres de Pfeffel sont écrites en allemand. En tête de toutes se placent ses fables, qui portent le cachet d'un esprit sérieux et de bonne heure tourné vers les plus hautes pensées de la philosophie et de la religion. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en deux collections sous ces titres : *Essais poétiques* (Tubingue, 1803-1810) et *Essais en prose* (Tubingue, 1810-1813). Un *Supplément* (Tubingue, 1820) renferme la biographie de l'auteur par Rieder. Il en existe plusieurs traductions partielles en français, entre autres : *Collection de contes et nouvelles*, traduite par A.-C.-A. Pfeffel, son fils (Paris, 1825, 7 vol. in-12); *Contes, nouvelles et autres pièces posthumes*, traduits par Méhée de Latouche (1815, 2 vol. in-12); *Fables et poésies choisies*, traduites par Paul Lehr (Strasbourg, 1840, in-8°).

PFEFFERS, village de Suisse, canton de Saint-Gall, district et à 10 kilom. S.-E. de Sargans; 1,250 hab. Ancienne abbaye fondée en 720 par Charles-Martel et dissoute en 1838; on y a installé un asile d'aliénés. Cet édifice s'élève dans une haute vallée, sur une belle colline, en face d'une cascade; les bâtiments, en grande partie revêtus de marbre, furent reconstruits en 1665 à la suite d'un incendie; les religieux suivaient la règle de Saint-Benoît et l'abbé porta jusqu'à la Révolution le titre de prince. C'est à cette abbaye qu'appartenaient les fameux bains de Pfeffers, éloignés de 2 kilom. du couvent. Ces bains sont alimentés par des sources thermales, dont la température est de 30° Réaumur.

PFEFFINGER (Jean-Frédéric), mathématicien et historien allemand, né à Strasbourg en 1667, mort en 1730. Il devint, en 1693, professeur de mathématiques à l'académie de Lunebourg, à laquelle il fut attaché avec le titre d'inspecteur en 1708. Ses principaux ouvrages sont : *Problèmes mathématiques* (Leipzig, 1688, in-8°); *Geographia curiosa* (Leipzig, 1690, in-8°); *Nouvelle manière de fortifier* (Amsterdam, 1698, in-8°); *Choses mémorables du XVIIe siècle* (Hambourg, 1706, in-4°); *Histoire de la maison de Brunswick-Lunebourg* (Hambourg, 1731-1734, 3 vol. in-8°).

PFEIFFER ou **PFIFFER** (Louis), homme politique et officier suisse, né à Lucerne en 1530, mort dans la même ville en 1594. Les habitants de Lucerne l'élurent sénateur en 1554 et il devint, l'année suivante, bailli d'Entlibuch. Etant entré comme capitaine d'un régiment suisse au service de la France, il prit part aux siéges de Volpiano et de Montecavallo en Piémont, se battit en Picardie et en Artois contre les Espagnols, à Dreux, aux siéges d'Orléans et du Havre contre les protestants, et fut nommé colonel, puis capitaine-lieutenant des cent-gardes suisses du roi par Charles IX. En 1567, à la tête de 500 Suisses, il conduisit le roi de Meaux à Paris, malgré les attaques réitérées du prince de Condé, et prit ensuite une part brillante aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac (1569) et de Moncontour (1569). De retour en Suisse (1570), Pfeiffer fut élu avoyer de son canton et acquit un tel crédit qu'on lui donna le surnom de **Roi des Suisses**. Il représenta ensuite la Suisse à la diète de Bade, puis aux cours de Savoie et de France.

PFEIFFER (Auguste), orientaliste allemand, né dans la basse Saxe en 1640, mort à Lubeck en 1698. Il professa les langues orientales à Wittemberg, remplit ensuite diverses fonctions pastorales, devint archidiacre à Saint-Thomas de Leipzig (1681), où il enseigna en même temps la théologie et les langues orientales, et fut nommé en 1689 surin-

tendant à Lubeck. On lui doit soixante-dix ouvrages et dissertations, dont les plus remarquables sont : *De poesi Hebræorum veterum et recentiorum* (Wittemberg, 1670, in-4°); *De ...* (Wittemberg, 1670, in-4°); *Introductio in Orientem* (Wittemberg, 1671); *Critica sacra* (Dresde, 1680, in-8°); *Institutio ad lectiones privatas ...* (Leipzig, 1680, in-8°); *Pansophia mosaica* (Leipzig, 1685, in-12); *Antiquitates ...* (Leipzig, 1687); *Mathesis ...*; *Theologia judaica* (Lubeck, 1687); *Opera omnia ...* (Utrecht, 1704); *Conciones ...* (Lubeck, 1729).

PFEIFFER ou **PFIFFER** (François-Louis), capitaine de la garde suisse au service de la France, puis lieutenant général, né à Lucerne en 1716, mort en 1802. Il fit toutes les campagnes de Flandre et d'Allemagne. De retour dans sa patrie, il exécuta un plan en relief de la Suisse (22 pieds sur 12), qui est un véritable chef-d'œuvre de patience et d'exactitude topographique.

PFEIFFER (Jean-Frédéric), économiste allemand, né à Berlin en 1718, mort à Mayence en 1787. Il servit pendant quelque temps dans l'armée prussienne, puis devint commissaire de guerre, conseiller de guerre et des domaines, administrateur de la Marche électorale, où il fonda environ cent cinquante villages, fut accusé de détournement, jugé et acquitté. Pfeiffer quitta alors la Prusse et, après avoir rempli pendant quelques années les fonctions de conseiller auprès de divers princes allemands, il se retira des affaires publiques. A partir de ce moment, il visita les principaux États de l'Europe, s'occupa de sciences naturelles et d'agronomie et devint, en 1782, professeur des sciences économiques à Mayence. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité de toutes les sciences économiques* (Manheim, 1770-1778, 4 vol. in-4°); *Histoire de la houille et de la tourbe* (Manheim, 1774, in-8°); *Découverte du secret pour améliorer la houille et la tourbe* (Manheim, 1774), trad. en français ainsi que le précédent ouvrage (1787); *Projets d'amélioration sur plusieurs sujets concernant l'état des subsistances, la population et l'économie politique de l'Allemagne* (Francfort, 1777, 2 vol. in-8°); *Éléments de la vraie et de la fausse politique* (Berlin, 1778-1779, 2 vol. in-8°); *Science de la police selon les lois de la nature* (Francfort, 1779-1780, 2 vol. in-8°); les *Manufactures et fabriques de l'Allemagne* (Francfort, 1781-1782, 2 vol. in-8°); *Critique des célèbres écrits publiés pendant notre siècle sur la politique, les finances, la police et les sciences économiques* (Francfort, 1781-1784, 6 vol. in-8°); *Examen des principaux projets pour augmenter la prospérité et la puissance de l'Allemagne* (Francfort, 1786); *Principes et règles de l'économie politique* (Francfort, 1787).

PFEIFFER (Auguste-Frédéric), orientaliste et paléographe allemand, né à Erlangen en 1748, mort en 1817. Il occupa une chaire de philosophie (1770), puis de langues orientales à l'université d'Erlangen et se fit connaître par plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Sur la musique des anciens Hébreux* (Erlangen, 1778, in-4°); *Grammaire hébraïque* (Erlangen, 1780); *Documents pour servir à la connaissance des livres et des manuscrits des anciens* (Hof, 1783-1786, in-8°); *Manuale bibliorum hebraicorum et chaldaicorum* (Erlangen, 1809, in-8°).

PFEIFFER (Charles-Hermann), graveur allemand, né à Francfort en 1769, mort en 1824. Élève de l'académie de Vienne, il se fixa dans cette ville et se fit connaître par des gravures au pointillé qui sont fort estimées. Parmi les cent planches environ qu'il a exécutées, nous citerons : *Vénus avec l'Amour*, d'après le Corrège; le *Jugement de Salomon*, d'après Poussin; les portraits de *Philippe le Bon*, de *Rubens*, de l'empereur *François Ier*, de *Napoléon*, de *Wieland*, de *Jean de Müller*, de *Herder*, de *Gall*, de *Lavater*, etc., et un *Album de dessin*, contenant des têtes d'après les principaux maîtres de l'Italie.

PFEIFFER (Burchard-Guillaume), publiciste et homme politique allemand, né à Cassel en 1777, mort en 1852. Après avoir fait ses études de droit, il devint successivement archiviste de la régence de Cassel (1799), avocat général (1803), puis substitut du procureur général près la cour d'appel de la même ville (1808). Au retour de l'électeur de Hesse en 1814, il fut nommé conseiller du gouvernement et, trois ans plus tard, conseiller près la même cour. Une brochure qu'il publia sous ce titre : *Jusqu'à quel point les engagements pris par un gouvernement ... sont-ils obligatoires pour le souverain légitime, lorsqu'il est de retour dans ses États?* (Hanovre, 1819), le fit tomber en disgrâce et, en 1820, il se vit forcé d'accepter la place de membre de la cour d'appel de Lubeck. Cependant, l'électeur Guillaume Ier étant mort l'année suivante, il fut aussitôt rappelé par son successeur. Élu, quelques années plus tard, membre de la Chambre des députés, qui le choisit pour son président, il s'occupa avec ardeur des travaux que lui imposait sa nouvelle charge et acquit rapidement une grande influence. Après la dissolution des états en 1832, il devint membre et président du comité permanent et soutint l'accusation portée par ce dernier contre le ministre Hassenpflug, qui, pour se venger, refusa d'admettre Pfeiffer à la nouvelle assemblée des états et lui retira la présidence de la cour supérieure d'appel, présidence qu'il occupait depuis quelques années à titre provisoire. Pfeiffer n'en conserva pas moins ses fonctions de conseiller à la même cour jusqu'en 1843, où il fut mis à la retraite. Après la formation du ministère de mars 1848, il chercha activement, par ses paroles et par ses écrits, à provoquer l'établissement d'une constitution basée sur les principes monarchiques constitutionnels et, après l'entrée d'Hassenpflug au ministère en février 1850, se montra l'un de ses adversaires les plus acharnés. On a de lui : *Mélanges sur des matières de droit privé romain et allemand* (Marbourg, 1802); *Des limites de la juridiction patrimoniale en matière civile* (Gœttingue, 1806); le *Code Napoléon dans ses divergences du droit commun de l'Allemagne* (Gœttingue, 1808, 2 vol.); *Questions de droit, décidées d'après le code Napoléon* (Hanovre, 1811-1813, 2 vol.); *Questions de droit pour servir à l'éclaircissement de la constitution judiciaire et de la procédure de la Westphalie* (Hanovre, 1812); *Idées sur une nouvelle législation civile pour les États allemands* (Gœttingue, 1816); *Nouvelle collection des décisions notables de la cour supérieure d'appel de Cassel* (Hanovre, 1818-1820, 4 vol.); le *Droit de conquête par rapport aux capitaux de l'État* (Hanovre, 1824); *Déductions pratiques sur toutes les parties de la jurisprudence* (Hanovre, 1825-1844, 8 vol.); *Sur l'ordre de la succession au trône dans les différents États de l'Allemagne en général et, en particulier, dans la famille ducale de Saxe-Gotha* (Hanovre, 1826, 2 vol.); *Histoire de la constitution des états dans la Hesse électorale* (Cassel, 1834); l'*Ancienne et la nouvelle diète germanique* (Cassel, 1851); l'*Indépendance des fonctions judiciaires* (Cassel, 1851), etc.

PFEIFFER (Louis-Georges-Charles), médecin et naturaliste allemand, fils du précédent, né à Cassel en 1805. Il fit ses études de médecine à Gœttingue et à Marbourg, et fut reçu docteur en 1825. Après quelques études pratiques dans les hôpitaux de Paris et de Berlin, il exerça la médecine à Cassel. Lors des événements de Pologne (1831), il fut nommé chirurgien militaire et s'acquitta de ces nouvelles fonctions à Lazienki, à Pomonsk et à Varsovie. Plus tard, il voyagea en Allemagne et dans les Pays-Bas pour réunir les matériaux d'une *Monographie des cactées* (Berlin, 1837), qu'il fit bientôt suivre de la *Description et synonymie des cactées cultivées en Allemagne* (Berlin, 1837) et de *Gravures et descriptions de cactées en fleur* (Cassel, 1843-1850). M. Pfeiffer fit en 1838, avec MM. Gundlach et Otto, un voyage à l'île de Cuba, dont il étudia principalement les mollusques, puis revint en Europe et visita les collections naturelles de Paris, de Londres et de Vienne. De retour dans son pays natal, il entreprit la publication de son immense *Monographie des hélices vivantes* (Leipzig, 1847-1848, 2 vol.), avec un supplément en 2 vol. publié de 1853 à 1859. On lui doit, en outre : *Symbolæ ad historiam heliceorum* (Cassel, 1841-1846); *Tableau de la flore de l'électorat de Hesse* (1844); *Flore de la Hesse septentrionale et de Munden* (1847-1854); *Monographia pneumonopomorum viventium; sistens descriptiones systematicas et criticas omnium hujus ordinis generum et specierum hodie cognitarum, accedente fossilium enumeratione* (1852); *Conspectus cyclostomæorum, emendatus et auctus* (Cassel, 1852); *Novitates conchyologicæ* (1854-1866, 2 vol.); *Monographie des auriculacées*, etc. En outre, il a publié un *Répertoire universel de la journalistique allemande, médicale, chirurgicale et obstétricale* (Cassel, 1833); un *Essai sur la phlegmasie* alba dolens, et il a collaboré à des ouvrages fort importants, entre autres celui de Philippe, *Sur les coquilles*, de 1845 à 1851. Depuis 1844, il dirige les *Feuilles malaco-zoologiques*. Enfin, il a traduit plusieurs ouvrages de médecine de Pinel, Johnson et Welterhead.

PFEIFFER (Ida REYER), voyageuse célèbre, née à Vienne (Autriche) le 14 octobre 1797, morte dans la même ville le 27 octobre 1858. Cette femme, que la passion des voyages posséda dès son enfance, ne put la satisfaire qu'en 1842, c'est-à-dire à l'âge de quarante-cinq ans. Seule fille de sept enfants qu'avait eus son père, elle prit naturellement les habitudes des garçons, s'habilla comme ses frères et fut soumise avec eux à une éducation rigide. A treize ans seulement, elle se résigna à prendre les vêtements de son sexe, sur les sollicitations d'un jeune professeur attaché depuis trois années à la maison. C'est vers cette époque que la lecture de relations de voyages éveilla chez elle l'idée de traverser les mers et de parcourir les pays lointains. Lorsqu'elle eut dix-sept ans, un Grec fort riche la demanda en mariage. Elle le refusa et déclara à sa mère que sa volonté formelle était d'épouser le jeune professeur, qui avait alors embrassé la carrière administrative et venait passer presque toutes ses soirées dans la famille. Mme Reyer ne voulut point y consentir ... femme ... ses visites. ... de guerre lasse, Ida déclara qu'elle ... dants à sa ... mais à la ... serait ... d'un ... ans ... trois ans, elle épousa le docteur ..., avocat ... de Lemberg, veuf et père d'un fils ... âge.

Les nouveaux mariés partirent dans le mois de mai 1820 pour Lemberg. La jeune femme trouva dans M. Pfeiffer un homme droit et intègre, franc, intelligent, plein de délicatesse; à défaut de son amour, elle lui donna franchement son estime et son affection. Mais les difficultés matérielles allaient bientôt se faire sentir. Le docteur Pfeiffer, ayant dénoncé certaines prévarications commises dans les administrations galiciennes, se vit en butte à la haine et aux vengeances des administrateurs qu'il avait dénoncés. Il dut abandonner ses fonctions, quitter Lemberg pour Vienne, où il ne put trouver de place, et de là chercher fortune en Suisse, son pays natal, où il ne put réussir. Pendant ce temps, ... Mme Pfeiffer dut plusieurs fois avoir recours à l'assistance de ses frères. La mort de sa mère lui assura de quoi élever ses enfants. M. Pfeiffer était retourné à Lemberg, où le fils de sa première femme était ... Mme Ida se fixa définitivement à Vienne en 1835.

Un des meilleurs biographes d'Ida Pfeiffer, son fils même, M. Oscar Pfeiffer, raconte ainsi le grand réveil de sa passion des voyages. « Dans un voyage qu'elle fit avec son plus jeune fils à Trieste pour lui faire prendre des bains, elle vit pour la première fois la mer. L'impression que cette vue fit sur elle fut extraordinaire. Les rêves de sa jeunesse se réveillèrent avec les images les plus imposantes des pays lointains et inconnus, pleins d'une riche et merveilleuse végétation. Elle sentit un désir invincible de voyager et elle aurait voulu monter sur le premier vaisseau venu pour s'élancer sur l'immense et mystérieux Océan. Le sentiment seul de son devoir envers ses enfants la retint; mais elle se trouva heureuse de quitter Trieste et de revoir les montagnes entre elle et la mer, tant l'envie de visiter le vaste monde l'avait obsédée et torturée dans la ville maritime. Quand elle eut repris à Vienne sa vie calme et paisible, elle ne s'occupa que d'achever l'éducation de ses fils. Lorsque cette éducation fut terminée, Ida Pfeiffer revint à ses idées de voyages. L'ancien projet de voir le monde l'envahit tout entière, sans plus trouver d'opposition ni dans la raison ni dans le devoir. Ce qui la préoccupait seulement, c'est comment elle exécuterait seule un grand voyage; car elle était obligée de voyager seule, son mari étant déjà trop vieux pour supporter les fatigues d'une pareille entreprise, et ses fils ne pouvant pas être enlevés pour si longtemps à leurs occupations. La question d'argent lui donnait aussi beaucoup à réfléchir. Les pays qu'elle se proposait de visiter n'ayant ni hôtels ni chemins de fer, les dépenses devaient être d'autant plus considérables, que le voyageur est forcé d'emporter avec lui tout ce dont il a besoin. Et les ressources d'Ida Pfeiffer étaient d'autant plus limitées, qu'elle avait dépensé une partie de l'héritage de sa mère pour l'éducation de ses fils. »

Son âge lui permettant de se passer d'un mentor (elle avait alors quarante-cinq ans), elle résolut de partir seule. Quant à la question d'argent, la rigidité avec laquelle elle avait été élevée devait lui rendre moins dures qu'à tout autre les privations qu'elle serait obligée d'endurer. Mais où aller? Tous les endroits l'attiraient à la fois. Enfin, elle opta pour la terre sainte et, le 22 mars 1842, elle partit sur le bateau à vapeur qui fait la descente du Danube; elle passa à Constantinople, visita Beyrouth, Jaffa, Nazareth, Damas, le Liban, Alexandrie, le Caire, revint d'Égypte par la Sicile, l'Italie, et rentra à Vienne en décembre 1842. Elle a publié la relation de ce voyage sous ce titre : *Voyage d'une Viennoise dans la terre sainte* (Vienne, 1843, 2 vol. in-8°). Le naturel et la simplicité du récit valurent au livre quatre éditions.

Mme Ida Pfeiffer ne se reposa pas longtemps. L'idée d'un voyage dans les régions du Nord ... d'Islande, elle parcourut cette île dans toutes les ... [illegible] ... provenant de la vente d'objets curieux qu'elle ... [illegible]

un voyage ... qui, pour une modeste voyageuse comme moi, me semblait devoir suffire à des voyages de ... [illegible]

Le 28 juin 1846, elle prit place à Hambourg sur un brick danois en partance pour le Brésil. Arrivée à Rio-Janeiro, ... plusieurs mois, puis visita l'intérieur de la contrée, vit de près un immense embrasement de forêts, ... [illegible] ... fit voile pour Taïti, Macao, Hong-Kong et les principales villes du sud de l'empire chinois. Après une apparition de courte durée à Canton, elle partit pour Ceylan, où elle arriva ... chasse au tigre dans les jungles. A Ceylan, elle visita ... le célèbre temple de Dagoba. De là, elle se rendit à Madras, puis à Calcutta, ... religieuses des Indous, s'embarqua sur un bateau à vapeur et remonta le Gange jusqu'à Bénarès; elle visita ensuite Cawnpore, Agra, Delhi, les temples de rochers d'Adjunta et d'Ellora et arriva à Bombay, d'où elle partit pour explorer les îles Éléphanta et Salsette, où elle s'embarqua pour Mascate. De Mascate, elle se rendit à Bassora par le golfe Persique, voyagea sur le Tigre, débarqua à Bagdad, fit une excursion aux ruines de Ctésiphon et de Babylone, suivit une caravane à travers le désert, arriva à Mossoul, visita les ruines de Ninive, traversa le Kourdistan et arriva à Tauris, après avoir accompli le voyage le plus fatigant. Là, elle obtint du vice-roi l'autorisation de visiter son harem. Se remettant en route, elle ... les Cosaques lui firent passer une nuit en prison. ... journal, que je rencontrerais tant d'obstacles au milieu des chrétiens, tandis que je pouvais ... [illegible] ... Tiflis, Kutaïs, Redutkale, reprit la mer, toucha à Anapka, à Kertch, à Sébastopol et débarqua à Odessa. Puis, passant par Constantinople, la Grèce, les îles Ioniennes et Trieste, elle revint enfin à sa ville natale le 4 novembre 1848, ... mois. Elle publia la relation de son voyage de ... *du monde*) (Vienne, 1850, 3 vol. in-8°), traduit en français par W. de Suckau ... librairie Hachette. ... Mme Ida Pfeiffer ... s'intéressait vivement aux voyages que cette ... ressources, ... ses. Elle avait fait ... terre et 35,000 ... 4,505 ... par mer.

Malgré la pensée ... Vienne de se livrer désormais au repos, elle fut bientôt reprise ... voyages. Elle songea à partir pour une seconde ... explorer les nombreuses contrées qu'elle n'avait pas ... autrichien lui vint en aide pour ce voyage, ... pour Singapour. Elle parcourut ... Bornéo, s'aventura chez les Dayaks, tribu cruelle ... puis à Padang, dans l'île de Sumatra, où elle ... [illegible]

[illegible] sous ce titre : *Meine zweite Weltreise* [*M*[illegible] *voyage autour du monde*] (1856, 4 [illegible]), a été également traduit en français par [illegible] W. de S[illegible].

L'[illegible] et le courage de la célèbre voyageuse [illegible] de deux savants [illegible], Karl Ritter et Alex[illegible] de Humboldt. Elle fut nommée membre honoraire de la Société de géographie de Berlin, sur la motion de ses deux [illegible] protecteurs, et reçut du roi [illegible] pour les arts et les sciences. Au [illegible] 1856, elle s'éloigna une troisième fois de Vienne. Après avoir passé quelques mois en Hollande, elle vint en France et arriva à Paris dans les premiers jours d'avril. [illegible] Société de géographie par Malte-[illegible] nommée membre honoraire, à l'unanimité, et reçut une médaille d'honneur. Le 12 août, elle s'embarqua à [illegible] pour se rendre au Cap et [illegible] à Madagascar, où elle eut une audience de la reine Ranavola; mais une conspiration éclata pendant son séjour et la voyageuse fut expulsée de l'île, ainsi que tous les [illegible]. [illegible] Maurice, elle y fut retenue fort longtemps par la fièvre, dont elle avait pris les germes dans la malsaine atmosphère des marais malgaches, et revint à Vienne le 15 septembre 1858, mortellement atteinte d'un cancer au foie; elle mourut peu de temps après son retour. La relation de son dernier voyage a été publiée par les soins de son fils, M. Oscar Pfeiffer, sous le titre : *Voyage à Madagascar*, traduit de l'allemand par W. de Suckau et précédé d'une notice [illegible] sur Madagascar par Francis Riaux (Paris, 1862).

La vie aventureuse de cette femme intrépide ayant fait supposer qu'elle n'avait rien des qualités ordinaires de son sexe, nous emprunterons les lignes suivantes que Mme Pfeiffer adressait à une de ses amis : « Je souris en songeant que tous ceux qui ne me connaissent que par mes voyages s'imaginent que je dois ressembler plus à un homme qu'à une femme. Combien ils me jugent mal! Vous qui me connaissez, vous savez bien que ceux qui s'attendent à me voir avec six pieds de haut, des manières hardies et le pistolet à la ceinture, trouveront en moi une femme aussi paisible et aussi réservée que la plupart de celles qui n'ont jamais mis le pied hors de leur village. »

PFEIFFER (Frédéric-Guillaume-Victor), poète allemand, plus connu sous le nom de **Freimund Pfeiffer**, né à Eutin en 1810, mort à [illegible] en 1841. Il étudia le droit, la théologie et les langues modernes à Gœttingue, puis [illegible] à Oldenburg, où il composa des ouvrages en prose et en vers qui lui méritent une place à part dans la littérature allemande. On a de lui : *Fleurs de la jeunesse*, [illegible] 1835; *Gœthe et Frédéric de Schiller*, [illegible] poétique (Leipzig, 1840); *Ils ne l'auront pas*, farce (1841); *[illegible] et Klopstock*, poème (Leipzig, 1842); *[illegible] des étudiants de Gœttingue* (Brême, 1842).

PFEIFFER (François), philologue allemand, [illegible] 1815, mort à Vienne en 1868. Après avoir suivi, de 1834 à 1840, à l'université de Munich, les cours de Massmann et de Schmeller sur la philologie allemande, il fut pendant plusieurs années professeur libre à Stuttgard, [illegible] devint en 1846 conservateur de la bibliothèque publique et fut nommé, en 1857, professeur de langue et de littérature allemandes à l'université de Vienne, où il devint, en 1860, membre de l'Académie des sciences. L'un des maîtres les plus remarquables de la [illegible] et de l'archéologie germanique, Pfeiffer fut le chef d'une école nouvelle, qui est opposée, sur plusieurs points, à celle fondée par Lachmann. On cite, comme ses travaux les plus remarquables, les éditions qu'il a données des *Mystiques allemands du XIVe siècle* (Leipzig, 1845-1857, t. Ier et II), de la *Chronique de l'ordre Teutonique* de Nicolas de Jeroschin (Stuttgard, 1854), du *Livre de la nature* de Conrad de Megenberg, et des *Sermons* de Berthold de Ratisbonne (Vienne, 1862, t. Ier). Il a, en outre, édité les [illegible] de Weingarten et d'Heidelberg (Stuttgard, 1843-1844, 2 vol.); la *Pierre précieuse*, d'Ulrich Boner; le *Barlaam et Josaphat*, de Rodolphe d'Ems; le *Wigalois*, de Wirnt de Grafenberf; le [illegible] *Mai et Beaflor*; la *Chronique rimée de* [illegible] (Stuttgard, 1844); les *Légendes de la Vierge Marie* (Stuttgard, 1846); le *Livre* [illegible] *autrichien-habsbourgeois* (Stuttgard, [illegible]); la *Théologie allemande* (Stuttgard, [illegible]) et plusieurs autres monuments de la littérature allemande ancienne. Il a traité, [illegible] de vue entièrement nouveau, les questions les plus importantes de la philologie et de l'histoire de la littérature dans [illegible] *Sur l'histoire de la littérature allemande* (Stuttgard, 1855); *Sur l'*[illegible] *et la formation de la langue de cour* [illegible] (Vienne, [illegible]); [illegible] *du* [illegible] (Vienne, 1862); *Recherches* [illegible] *antiquité allemande* (Vienne, 1863); *Livre d'exercices sur* [illegible] [illegible] Leipzig [illegible] *Clas-* *siques allemands du moyen âge*, dont il dirige la publication et qui a obtenu beaucoup de succès; il a fourni à cette collection l'édition des *Œuvres de Walter von der Vogelweide* (Leipzig, 1864, 2e édit., 1867). Outre les écrits que nous avons cités plus haut, on trouve encore un grand nombre de dissertations de Pfeiffer dans le recueil périodique intitulé : *Germania, recueil trimestriel pour servir à l'étude de l'antiquité allemande*, qu'il avait fondé en 1856.

PFEIFFER (Georges), pianiste et compositeur français, né à Versailles en 1835. Sa mère, pianiste distinguée, lui enseigna le piano; Damcke fut son professeur de composition. Ardent au travail, plein de feu pour l'art musical, doué de volonté et d'énergie, M. Pfeiffer fit des progrès rapides. En 1862, il fit exécuter dans un concert un trio pour piano, violon et violoncelle, à l'harmonie correcte, sobre et pourtant colorée, qui fut très-apprécié par la critique. Le virtuose, chez M. Pfeiffer, est à la hauteur du compositeur. Son exécution est variée, délicate et finement nuancée. Cet artiste a produit en 1869 un agréable opéra de salon, le *Capitaine Roch*. Pendant l'Exposition universelle de Londres, il a fait entendre, dans une grande séance musicale, un concerto de piano avec orchestre, qui fut vivement applaudi. Modeste et laborieux, ce pianiste tient un rang distingué dans son art. Ses jolies compositions pour piano, études, mazurkas et caprices, sont empreintes d'un cachet original.

PFEIL (Guillaume), écrivain allemand, né à Rammelburg, dans le Harz, en 1783, mort en 1859. Il devint en 1804 aide-forestier au service de la princesse de Courlande, en Silésie, fit, en qualité de capitaine de la landwehr, les campagnes de 1813 et de 1814, devint, à la paix, maître forestier du prince de Carolath et fut appelé en 1812 à l'académie forestière de Berlin, où il obtint, en outre, une chaire à l'université. Pfeil eut une grande part à l'organisation de l'école forestière de Neustadt-Eberswald, créée par le ministre des finances Maassen, et devint directeur de cet établissement. Il était en outre, à sa mort, conseiller supérieur des eaux et forêts. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Manuel pour la direction, l'exploitation et la conservation des forêts* (Zulich, 1816, 2 vol.; 4e édition, entièrement remaniée, Berlin, 1854-1858, 5 vol.); *Principes de la science forestière* (Zulich, 1822-1823, 2 vol.); la *Suppression des servitudes des forêts* (Zulich, 1822); *Histoire forestière de la Prusse jusqu'à l'année* 1806 (Leipzig, 1839); la *Science forestière, purement au point de vue de la pratique* (Leipzig, 1857); l'*Élève des arbres en Allemagne* (Leipzig, 1860). Il avait, en outre, fondé en 1820 et dirigé depuis cette époque les *Feuilles critiques pour la science forestière et la vénerie*, dans lesquelles il avait traité presque toutes les questions relatives à la matière.

PFENNING s. m. (pfênn-ningh). Métrol. Monnaie de compte d'Autriche, dont quatre font un kreuz, et qui vaut, au pair, un centime environ : *Les pièces d'argent et de cuivre de ces peuples* [illegible], *thalers, gros*, PFENNINGS, *sont les choses les plus fantastiques et les plus inintelligibles du monde*. (V. Hugo.) ‖ Monnaie de compte de Brunswick et de Hanovre, dont 288 font un thaler, et qui vaut 0 fr. 0135. ‖ Monnaie de compte de Hambourg et de Lubeck, dont 576 font 1 thaler, et qui vaut, au pair, environ 0 fr. 008. ‖ Monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, dont 240 font 1 gulden, et qui vaut, au pair, 0 fr. 009. ‖ Ancienne monnaie de compte hollandaise, dont 200 faisaient 1 florin, et qui valait, au pair, 0 fr. 0108.

PFENNINGER (Matthias), graveur suisse, né à Zurich en 1739, mort en 1812. Après avoir suivi les leçons d'E. Eichler à Augsbourg, il se rendit à Paris, où il eut pour maîtres Mecheln et Loutherbourg. De retour à Zurich, il s'adonna à la gravure à l'eau-forte et parcourut les parties les plus pittoresques de la Suisse en dessinant les sites les plus remarquables. Outre des *Vues de la Suisse*, remarquables par la légèreté et la grâce, on lui doit les *Vues* du tombeau de Virgile, près de Naples, de la statue de Marc-Aurèle, à Rome; *Saint Joseph avec l'Enfant Jésus*, d'après le Guerchin; les portraits de *Pope*, de *Pitt*, de *Sonnerat*, de l'*Archiduc Charles*, de *Shottenseps*, de *Kleinjogg*, etc.

PFENNINGER (Henri), peintre et graveur suisse, de la famille du précédent, né à Zurich en 1749, mort dans la même ville en 1815. Il alla étudier la peinture à Dresde, puis apprit la gravure à l'eau-forte à Zurich, sur le conseil de Lavater, dont il orna de figures le célèbre ouvrage sur la *Physiognomie*. Pfenninger fit ensuite plusieurs voyages à Paris et en Hongrie. Outre des paysages, on a de lui de très-bons et agréables portraits gravés à la pointe, avec autant d'intelligence que de goût. On cite particulièrement ses portraits de *Calvin*, de *Haller*, d'*Euler*, de *Mengs*, de *Théodore de Bèze*, de *Court de Gébelin*, de *Paracelse*, de *Salomon de Gessner*, son propre portrait, etc. — Sa nièce, Elisabeth PFENNINGER, née à Zurich en 1772, morte en 1832, se rendit à Paris, où elle étudia sous la direction de Regnault et d'Augustin, et devint un très-habile peintre en miniature. Ses nombreux portraits se recommandent par le charme du coloris et par le goût exquis de l'exécution.

PFEUFER (Chrétien DE), médecin allemand, né à Schesslitz (Franconie) en 1780, mort à Bamberg en 1852. D'abord médecin à Schlesslitz, il devint ensuite professeur de clinique à Landshut (1802), directeur général de l'hôpital de Bamberg (1809), où il fit des cours, et président du comité médical de Bavière pour la Franconie. Pfeufer fonda à Bamberg un hospice d'orphelins et s'attacha à la propagation de la vaccine. On lui doit les écrits suivants : *Sur les raisons qui s'opposent à la vulgarisation de la vaccination* (Bamberg, 1801); *Sur les asiles pour les enfants abandonnés et sur les hospices d'orphelins* (Bamberg, 1815); la *Fièvre scarlatine* (Bamberg, 1819).

PFIFFER (Louis et François-Louis), Suisses au service de la France. V. PFEIFFER.

PFINGSTEN (Jean-Germain), médecin allemand, né à Stuttgard en 1751, mort à Temeswar en 1798. Il obtint l'emploi d'inspecteur des mines de Chemnitz (Hongrie), puis des salines de Magdebourg, professa ensuite la philosophie à Erfurt, puis fit des voyages d'exploration en Allemagne et en Hongrie. Ses principaux ouvrages sont : *Magasin de pharmacie, de botanique et de matière médicale* (Halle, 1782-1783, 2 vol. in-8°); *Répertoire de physiologie et de psychologie* (Hof, 1784, in-8°); *Traité de pyrotechnie* (Iéna, 1789, in-8°); *Magasin de minéralogie* (Halle, 1789-1790, 2 vol. in-8°).

PFINZ, rivière d'Allemagne. Elle prend sa source dans le Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, entre dans le duché de Bade et se jette dans le Rhin à 8 kilom. E. de Graben, après un cours de 56 kilom. Elle donne son nom à un des anciens cercles du duché de Bade, le cercle de Murg-et-Pfinz, compris aujourd'hui dans le cercle du Rhin-Moyen.

PFINZING (Melchior), poëte allemand, né à Nuremberg en 1481, mort en 1535. Sur la recommandation du chancelier Sartein, il devint secrétaire intime de l'empereur Maximilien, place qu'il conserva pendant plusieurs années. En 1512, il fut élu prévôt de Saint-Sébald, à Nuremberg, reçut de l'empereur plusieurs prébendes et le titre de conseiller et devint enfin prévôt des églises Saint-Alban et Saint-Victor à Mayence. Il est l'auteur du fameux poëme des *Aventures du chevalier Theuerdank*, histoire plus que romanesque de l'empereur Maximilien Ier. Cet ouvrage, qui n'a d'ailleurs qu'une mince valeur poétique, a été publié pour la première fois à Nuremberg en 1517 (in-fol.). La dernière édition est celle de Stuttgard, 1847.

PFISTER (Albert), célèbre imprimeur allemand, né vers 1420, mort vers 1470. Il commença par exercer à Bamberg la profession de graveur sur bois, puis fonda dans cette ville, dès 1455, une imprimerie dont les produits rivalisèrent avec ceux sortis des presses de Gutenberg. Parmi les ouvrages très-recherchés imprimés par lui, nous citerons : *Exhortation contre les Turcs* (1455); la *Bible latine à trente-six lignes* (1456-1460, 3 vol. in-fol.); les *Fables de Borer* (1461), avec 89 gravures sur bois; le *Livre des quatre histoires* (Joseph, Daniel, Esther, Judith), livre précieux, orné de 61 gravures sur bois, imprimé en 1462 et dont il ne reste que deux exemplaires; la *Bible des pauvres* (vers 1462, in-fol.), avec 170 gravures sur bois, d'une merveilleuse exécution pour l'époque; *Bélial* ou la *Consolation du pécheur* (vers 1463, in-fol.).

PFISTER (Jean-Chrétien DE), historien allemand, né à Pleidelsheim (Wurtemberg) en 1772, mort en 1835. De 1790 à 1795, il étudia la théologie à Tubingue, où il se lia intimement avec Schelling. Ayant lu l'*Histoire de la Suisse* de Muller, il prit cet ouvrage pour modèle dans ses travaux historiques. Après avoir rempli pendant quatre ans les fonctions de précepteur, il devint en 1800 répétiteur de théologie à Tubingue et se rendit en 1804 à Vienne, où Muller le reçut avec la plus grande bienveillance et où il explora les documents historiques que renferme la bibliothèque impériale. Il devint ensuite vicaire à Stuttgard et utilisa les loisirs que lui laissait cet emploi pour écrire son *Histoire de la Souabe*. Dans la suite, il remplit encore différentes fonctions ecclésiastiques, fut nommé en 1813 pasteur à Unter-Turkenheim et en 1832 surintendant général à Stuttgard. Ces fonctions lui donnaient droit à un siége à l'Assemblée des états, où il vota toujours avec la majorité ministérielle. Outre son *Histoire de la Souabe* (1803-1827, 5 vol.), qui va jusqu'à Maximilien Ier et qui est son œuvre capitale, on a encore de lui : *Notice historique sur les principes de la constitution de l'ancien duché de Wurtemberg* (Heilbronn, 1816); *Faits mémorables de l'histoire de la réformation dans le Wurtemberg* (Tubingue, 1817, 2 vol.); le *Duc Christophe de Wurtemberg* (Tubingue, 1819, 2 vol.); le *Duc Eberhard le Barbu* (Tubingue, 1822); *Histoire des Allemands* (Hambourg, 1829-1835, 5 vol.). Ce dernier ouvrage, aussi remarquable par l'authenticité des sources où l'auteur a puisé que par le talent de l'exposition et de la narration, fait partie de la collection des *Histoires des États européens* éditée par Heeren et Ukert. Il en existe une traduction française (Paris, 1835-1838, 11 vol. in-8°).

PFITZMAYER (Auguste), orientaliste allemand, né à Carlsbad en 1808. Il était fils d'un aubergiste et montra de bonne heure une remarquable aptitude pour les langues. Il apprit au collège l'anglais, le français, l'italien, le russe, le danois, essaya sans succès d'entrer à l'École orientale de Vienne, se fit recevoir docteur en médecine à Prague en 1835, puis revint dans sa ville natale. Tout en pratiquant son art, il apprit le turc, l'arabe, le copte, se rendit à Vienne pour explorer dans les bibliothèques les manuscrits orientaux, étudia le chinois, le japonais, le mandchou, fit paraître en 1839 la traduction d'un recueil de poésies turques, la *Gloire de la ville de Bursa*, et commença en 1840 une publication périodique, la *Littérature orientale et occidentale*, qu'il dut bientôt abandonner faute d'abonnés. Il traduisit ensuite du chinois *Odes et discours de la terre de Tseu*, par Sching-tin-ling-Kieou, et rédigea un dictionnaire japonais, qu'une mort prématurée l'empêcha de terminer.

PFIZER (Paul-Achate), homme d'État et publiciste allemand, né à Stuttgard en 1801, mort à Tubingue en 1867. Après avoir terminé à Tubingue ses études de droit, il obtint en 1827 une place d'assesseur près le tribunal de cette ville, où il se fit bientôt remarquer par ses rares facultés. En 1831, il fit paraître une brochure intitulée : *Correspondance de deux Allemands*, qui fit grand bruit. La courageuse liberté de pensées et de paroles de cet ouvrage, qui obtint la même année une seconde édition, excita d'autant plus l'attention publique que jusqu'à ce jour aucun fonctionnaire n'avait osé tenir un langage aussi hardi. Il se prononçait hautement pour la création d'un État national allemand, à la tête duquel il voulait qu'on plaçât la Prusse. L'effet que ce livre exerça sur l'opinion publique fut encore accru par la publication qu'il provoqua d'un grand nombre de chants et de poëmes patriotiques, qui eurent pour effet de ranimer et d'exciter partout le sentiment de la nationalité allemande. Il eut encore, il est vrai, un autre résultat, la destitution de Pfizer, qui rentra malgré lui dans la vie privée; mais il n'y demeura pas longtemps, car, dès le mois de décembre 1831, la ville de Tubingue le choisit pour son représentant à la Chambre et lui fournit ainsi l'occasion d'exposer aux ministres, de concert avec Uhland, Schott et autres, les idées qu'il avait indiquées dans sa brochure. Sa motion contre la décision prise à la séance du 28 juin 1832, motion que la Chambre ne voulut pas rejeter, amena la dissolution de la Chambre des députés, où l'on comptait un si grand nombre de membres de l'opposition. Les élections qui suivirent le portèrent de nouveau à la Chambre, dont il fit partie jusqu'en 1838. N'ayant point été réélu à cette époque, il s'occupa avec beaucoup d'ardeur de travaux littéraires roulant sur la politique et sur l'économie politique. Rappelé à la vie publique en mars 1848 et placé à la tête du ministère des cultes, il fut, en outre, élu par la ville de Stuttgard à l'Assemblée nationale de Francfort; mais bientôt ses souffrances corporelles, accrues encore par les scènes de tumulte qui troublèrent les séances de cette Assemblée, le forcèrent de renoncer à ses doubles fonctions. Une fois rétabli, il devint conseiller près de la cour de Tubingue; mais, en 1858, il dut renoncer complètement à tout emploi public. Cependant, en 1862, il fit paraître une brochure, *Sur la question de la constitution allemande*. Il s'éteignit cinq ans plus tard. On a encore de Pfizer les ouvrages suivants : *Pensées sur le but et sur la tâche du libéralisme allemand* (1832); *Sur les rapports de droit public qui existent entre le Wurtemberg et la diète germanique* (1832); *Sur le développement du droit public en Allemagne par la constitution fédérale* (1835); *Pensées sur le droit, l'État et l'Église* (1842, 2 vol.); la *Patrie* (1845); *Documents pour l'établissement du pouvoir impérial allemand* (1848); *Aspect de l'Allemagne en* 1851 (1852), etc.

PFIZER (Gustave), poëte allemand, frère du précédent, né à Stuttgard en 1807. Il fit ses études au gymnase de sa ville natale, puis, de 1825 à 1830, au séminaire de Tubingue, où il fut répétiteur pendant plusieurs années. A partir de 1835, Pfizer s'occupa de travaux littéraires à Stuttgard et devint en 1846 professeur au gymnase de cette ville. Dans cet intervalle, il s'était fait connaître par différents ouvrages en vers et en prose et avait été l'un des collaborateurs les plus actifs des traductions, publiées à Stuttgard, des œuvres de Byron et de Bulwers. Il était, en outre, devenu en 1836 le rédacteur principal des *Feuilles pour la connaissance de la littérature étrangère* et, en 1838, de la partie poétique du *Morgenblatt*. Il prit un rang distingué parmi les critiques contemporains par son ouvrage intitulé : *Uhland et Ruckert, essai de critique* (Stuttgard, 1837), ainsi que par ses appréciations des écrits et des tendances de H. Heine, qu'il attaqua vivement dans la *Gazette trimestrielle* allemande, et qui lui répondit par un morceau fort spirituel intitulé : le *Miroir des Souabes*. En 1849, M. Pfizer publia quelques brochures politiques, écrites dans le sens du parti dit *parti de Gotha*, et devint, en décembre de la même année, membre de l'Assemblée des états, qui

fut dissoute trois semaines plus tard. Il s'y montra le partisan de l'adhésion du Wurtemberg à la ligue des trois rois ou union prussienne. On a de lui : *Poésies* (1831), recueil qu'il fit suivre d'un autre (1834), après avoir fait dans l'intervalle un voyage en Italie; *Vie de Martin Luther* (1836); *l'Italien et l'Allemand : Æneas Sylvius Piccolomini et Grégoire de Heimburg*, [illegible] (1844); *Histoire d'Alexandre le Grand* (1845); *Histoire des Grecs* (1847). Il avait fait paraître en 1843 un recueil de *Poésies du genre épique et épico-lyrique*, dans lequel on remarque surtout le poème intitulé : *la Bataille des Titans*. Bien qu'appartenant à l'école lyrique souabe, M. Pfizer se distingue essentiellement des autres représentants de cette école par le caractère sérieux et, en quelque sorte, antique de ses poésies qui, par leur ton et leur style, rappellent celles de Schiller. Il s'est en outre appliqué, notamment dans l'*Italien et l'Allemand*, à retracer poetiquement, mais avec autant de fidélité que d'énergie et d'indépendance, les diverses phases du développement de la société allemande.

PFLUG s. m. (pflugh). Métrol. Mesure agraire employée dans le Danemark, et valant 177ares,7432.

PFLUGUER (Marc-Adam-Daniel), écrivain et agronome suisse, né à Morges, canton de Vaud, en 1777, mort à Paris en 1824. Il vint habiter cette dernière ville, où il fit le commerce de la librairie et s'occupa de l'éducation de la jeunesse, ainsi que des progrès de l'agriculture. Ses principaux ouvrages sont : *Cours d'agriculture pratique* (1809, 2 vol. in-8°); *Manuel d'instruction morale* (1811, 2 vol.); *Cours d'études à l'usage de la jeunesse* (1811); la *Maison des champs* ou *Manuel du cultivateur* (1819, 4 vol. in-12).

PFNOR (Rodolphe), graveur allemand, né à Darmstadt (Hesse) en 1824. Destiné d'abord à la sculpture, il eut pour maître le célèbre sculpteur Rauch; et c'est pendant son séjour dans l'atelier de ce maître que se développèrent en lui les instincts de dessinateur qui lui ont fait depuis une place fort honorable parmi les graveurs les plus distingués. Ayant abandonné l'ébauchoir pour le burin, après quelques essais réussis, il vint à Paris en 1846, muni de chaudes recommandations pour l'architecte Visconti, dans l'atelier duquel il entra, et, à partir de ce moment, il s'occupa uniquement de reproduire par la gravure des œuvres architecturales. De 1852 à 1857, il grava pour l'éditeur Baudry les planches qui forment les superbes albums de l'œuvre de Visconti : les *Fontaines*, le *Louvre*, le *Tombeau de l'Empereur*, etc., planches immenses et d'une rare beauté, dont la plupart ont été faites sous les yeux du célèbre architecte lui-même. Le succès mérité de cette publication fit au jeune graveur une réputation rapide, que n'ont fait qu'accroître ses œuvres [illegible] : la *Monographie du château de Heidelberg* (1858-1859, in-fol.); la *Monographie du château de Fontainebleau* (1859-1864, in-fol.), dont le texte excellent est dû à la plume savante de M. Champollion-Figeac; le *Recueil* [illegible] du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle (1859-1860, in-fol.); *Architecture, décoration et ameublement* (1865, [illegible]); [illegible] *du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle* (1865, in-fol.), etc.

PFORDTEN (Louis-Charles-Henri VON DER), homme d'État bavarois, né à Ried en 1811. Après avoir étudié la jurisprudence à Erlangen, puis à Heidelberg, où il fut reçu docteur en droit, il obtint en 1833 un emploi au ministère de l'intérieur, mais y renonça la même année pour devenir privat-docent à l'université de Wurzburg. Il y fut nommé, l'année suivante, professeur extraordinaire, puis, en 1836, professeur ordinaire de droit romain. En 1841, M. Pfordten passa à Aschaffenburg en qualité de conseiller à la cour d'appel de cette ville et succéda en 1843 à Puchta dans la chaire de droit [illegible] de l'université de Leipzig. Lorsque les événements de mars 1848 amenèrent en Saxe la retraite du ministère, M. Von der Pfordten, qui était regardé comme un partisan du progrès, reçut le portefeuille des cultes dans le nouveau cabinet, dont le programme annonçait la mise à exécution d'une foule de mesures libérales; mais les espérances préconçues ne se réalisèrent pas, et, en 1849, le cabinet donna sa démission. Au [illegible] de la même année, M. Von der Pfordten fut rappelé en Bavière par le roi Maximilien, qui lui confia le portefeuille de la maison du roi et des affaires étrangères, et, quelques mois plus tard, le nomma chef du cabinet. Le nouveau ministre eut dès lors une influence considérable sur la marche des affaires, non-seulement en Bavière, mais encore dans toutes les questions d'un intérêt général pour l'Allemagne. Il prit une attitude [illegible] des plus décidées contre [illegible] la Prusse à la tête de l'Allemagne et, après avoir vainement essayé d'amener cette puissance à modifier ses projets de [illegible] et de constitution des 22 et 28 mai, se rapprocha de l'Autriche, qu'il seconda activement dans ses démarches contre l'union prussienne et contre le parlement d'Erfurt. Il eut une grande part à l'élaboration du projet de constitution (février 1850) que l'Autriche avait mis en avant. Après la [illegible] de l'Autriche et de la Prusse, il se rendit aux conférences de Dresde et essaya vainement de faire donner à la Bavière, dans la constitution de la Confédération germanique, une partie du pouvoir exécutif. La crise provoquée dans le Zollverein par le traité de septembre ayant amené l'Autriche à désirer vivement la conclusion d'une union douanière, M. Von der Pfordten réussit, au printemps de 1852, à attirer dans la coalition plusieurs États du sud et du centre de l'Allemagne et à former avec ces États, tant aux conférences douanières à Vienne qu'à celles qui eurent lieu ensuite à Berlin, une opposition que la Prusse ne put vaincre et qui amena cette [illegible] à conclure un traité avec l'Autriche.

Pour ce qui est de la politique intérieure, M. Von der Pfordten suivit une ligne qui toujours lui attira de nombreuses attaques de la part du parti libéral. Des difficultés sans cesse renaissantes avec la Chambre des députés firent dissoudre, à plusieurs reprises, cette Assemblée, qui n'en parvint pas moins à obtenir, en avril 1859, le renvoi du ministre impopulaire et de ses deux collègues, MM. de Ringelmann et de Reigersberg. Nommé alors ambassadeur près de la diète germanique à Francfort, l'ex-ministre y déploya une activité remarquable en 1863, à propos de la question du Schleswig-Holstein. Il fut le rapporteur de la commission nommée à cette occasion et l'âme de tous les efforts des États moyens contre la politique des deux grandes puissances allemandes. [illegible] cette question que dans celle du traité de commerce avec la France, fit sentir en Bavière la nécessité de donner une direction plus ferme et plus énergique à la politique extérieure, et, au mois de décembre 1864, M. Von der Pfordten fut de nouveau rappelé à la présidence du cabinet, en remplacement du baron de Schrenk. Il réussit à former une sorte d'union des États moyens et à leur assurer ainsi la majorité des votes dans la diète germanique. Mais quoique, sous son impulsion, cette Assemblée eût déclaré, en avril 1865, que les membres de la diète avaient la confiance que les deux grandes puissances remettraient l'administration du duché de Holstein au prince héritier d'Augustembourg, l'Autriche et la Prusse ne tinrent nul compte de cette déclaration et, par la convention de Gastein, se partagèrent provisoirement les duchés. Ce fut à cette époque que le comte de Bismarck proposa au ministre bavarois le partage entre la Prusse et la Bavière, à l'exclusion de l'Autriche, de la souveraineté de l'Allemagne; mais cette proposition fut refusée. A l'automne de la même année, M. Von der Pfordten reconnut officiellement, à la grande colère du parti ultramontain, le nouveau royaume d'Italie, et cette démarche eut pour conséquence pareille reconnaissance par les États secondaires de l'Allemagne, qui conclurent presque tous des traités de commerce avec l'Italie. Lorsque, dans les premiers mois de 1866, le différend entre la Prusse et l'Autriche commença à prendre une tournure sérieuse, le chef du cabinet bavarois s'efforça de maintenir la paix à tout prix, et ce ne fut qu'après que la Prusse eut fait avancer ses troupes contre la Saxe et le Hanovre qu'il [illegible] des subsides en hommes et en argent pour combattre la Prusse, « perturbatrice de la paix [illegible] ». L'éloquence dont il fit preuve en cette circonstance lui valut l'ordre de Saint-Hubert, la [illegible]. [illegible] nouveau à la Bavière le partage de la souveraineté de l'Allemagne; mais M. Von der Pfordten refusa encore, en partie à cause d'un traité particulier conclu entre l'Autriche et la Bavière, en partie parce qu'il espérait que l'intervention de [illegible] aux affaires une tournure plus favorable. Cet espoir ayant été trompé, la Bavière fut forcée [illegible] geux. Les deux Chambres bavaroises adhérèrent à ce traité, [illegible] pour le ministre; mais la position de ce dernier était, par suite des événements, devenue [illegible].

PFORR (Jean-Georges), peintre allemand, né à [illegible] en 1745, [illegible] Reichelsdorf, lorsque son remarquable talent [illegible] hessois de Weitz, qui lui fit obtenir une place [illegible] Cassel, il s'y fit admettre comme élève, bien [illegible] surtout dans la peinture des animaux, et ses chevaux sont inimitables : aussi a-t-il été [illegible], à juste titre, **le Wouverman de l'Allemagne**. La vivacité du coloris, la vigueur de la touche et la correction du dessin font le mérite de ses toiles, où il s'est montré un imitateur fidèle de la nature. Il peignait les objets tels qu'il les avait vus et non tels qu'ils avaient été traités par d'autres maîtres. On estime aussi beaucoup ses dessins, qu'il gravait à la manière noire, et dont il savait conserver la délicatesse et la pureté jusque dans les plus petits détails. On cite, entre autres, les planches qu'il a fournies à [illegible]; douze planches représentant les *Races de chevaux les plus estimées*, et dont huit seulement ont été gravées par lui, la mort ne lui ayant pas laissé le temps de terminer les autres. — Son fils, François PFORR, né en 1788, mort à Rome en 1812, où il travaillait depuis deux ans, s'était fait de bonne heure une réputation distinguée comme peintre et dessinateur. Ses compositions et ses dessins ont été publiés par la Société des beaux-arts de Francfort (1832-1835, 3 livraisons avec un supplément).

PFORTEN, bourg de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 60 kilom. S. de Francfort-sur-l'Oder, sur le Wedern; 1,300 hab. Restes du château des comtes de Brühl, démoli par Frédéric II en 1728. Fabrication de draps et de toiles. Forges.

PFORZHEIM, ville du duché de Bade, cercle du Rhin-Moyen, ch.-l. du bailliage de son nom, à 31 kilom. S.-E. de Carlsruhe, sur la rive gauche de l'Enz, à son confluent avec la Nagold et la Wirm; 19,801 hab. Fabrication très-importante de bijouterie, draps fins, cuirs et maroquins, quincaillerie, papier; fonderie de fer; ateliers d'émaillage et de placage, fabriques de produits chimiques. Important commerce de bois. Chapitre de dames nobles. Dépôt de mendicité; hospice d'aliénés; lycée; institution de sourds-muets. On y remarque le vieux château, la belle place du Marché, l'église du château, renfermant les tombeaux de la maison ducale de Bade. En 1692, le maréchal de Lorges y battit le duc de Wurtemberg.

PFRANGER (Jean-Georges), théologien et littérateur allemand, né à Hildburghausen en 1745, mort en 1790. Lorsqu'il eut achevé ses études à l'université d'Iéna, il donna des leçons particulières, devint ensuite pasteur dans un village, puis prédicateur de la cour du duc de Saxe-Meiningen. Il s'adonna alors avec un grand [illegible] *Questions sans réponse* ou *Catéchisme des sages* (1784), un drame intitulé : le *Moine du mont Liban* (1782), imité du *Nathan* de Lessing, et donna des pièces de vers dans divers recueils.

PFUEL (Ernest DE), général et homme d'État prussien, né à Berlin en 1780, mort en 1866. Il fut élevé à l'École militaire de sa ville natale, entra au service en 1797 et prit part à toutes les campagnes de l'armée prussienne jusqu'à la bataille d'Auerstædt, où il fut fait prisonnier. Après la paix de Tilsitt, il passa au service de l'Autriche et fit la campagne de 1809 contre les Français. Animé contre Napoléon de la haine la plus vive, il [illegible] l'armée russe, fut nommé commandant dans le corps des Cosaques de Tschernitschew et, quoique sans cesse sur les talons des Français, trouva le temps d'écrire un récit de cette campagne, qu'il publia en 1813. Frédéric Fœrster a donné en 1867 une nouvelle édition de cet ouvrage, sous le titre suivant : la *Retraite de Russie des Français*, et y a joint une esquisse biographique de l'auteur. Lorsque [illegible] campagne de France sous les ordres de Blücher. Après la prise de Paris, il fut nommé commandant militaire de cette ville et, la paix rétablie, revint à Berlin, où il fonda une grande école civile et militaire de natation. [illegible] neur de Berlin, comprima l'année suivante le soulèvement dans le grand-duché de Posen [illegible] en même temps, président du ministère et [illegible] le vieux Pfuel [illegible].

PFULLINGEN, [illegible] Wurtemberg, cercle de la [illegible], bailliage et à 3 kil. [illegible] 4,119 hab. [illegible] de passementerie et de broderie. Commerce de fruits.

PFUND [illegible]. Métrol. Unité de [illegible].

PFUNGSTADT, [illegible] Darmstadt, province de Starkenburg, bailliage et à 13 kilom. S. [illegible] bach; 2,800 hab. Importante exploitation de tourbe.

PFYFFER (Casimir), [illegible] politique suisse, né à Rome en 1794, où son [illegible] pape. Il étudia le droit à Tubingue et s'établit, dès 1814, comme avocat à Lucerne, où il eut bientôt une clientèle fort étendue. Il y [illegible] études à l'université d'Heidelberg et, après s'être fait recevoir docteur en droit à Tubingue, fut pourvu, en 1821, d'une chaire de [illegible] des persécutions que le parti ultramontain [illegible] PFYFFER (mort en 1834), qui avait rendu les plus grands services, comme directeur de [illegible] grand conseil, il combattit, avec une grande [illegible] les vices de l'administration intérieure, et [illegible] événements de 1830, il devint membre du [illegible] la tête de l'administration de la justice, [illegible] même intervalle, pour la révision de la constitution fédérale, ainsi que contre les [illegible] çais demanda l'expulsion de Louis Bonaparte. Après le triomphe du parti des jésuites, en 1841, [illegible] versaires, les irrita tellement qu'en 1845 ils [illegible] caution. Ce fut en vain qu'il chercha à em[illegible] président en 1853. Outre un grand nombre [illegible].

PHACA [illegible]

PHACECERE [illegible]

PHACECORYNE [illegible]

PHACÉE [illegible]

PHACELIA [illegible] raux.

PHACÉLIE s. f. [illegible]

— Encycl. Les [illegible]

[illegible]

La culture en est [illegible]

PHACÉLIE [illegible]

PHACELOBARE [illegible]

PHACELLOCÈRE [illegible] habitent la Guyane et le Brésil.

PHACELLOPHORE [illegible]

PHACÉPHORE [illegible]

PHACIDIACÉ, ÉE adj. (fa-si-di-a-sé — rad. [illegible]

PHACIDIE [illegible] pignons, comprenant de nombreuses espèces [illegible] nairement noires, sur les tiges et les feuilles [illegible]

— **Encycl.** Les *phacidies* sont des cham[illegible] réceptacle sessile, arrondi, lenticulaire, coriace, [illegible] circonférence en plusieurs lanières triangulaires, qui se redressent et forment une pe[illegible] renferment chacune huit spores dans leur intérieur. Les espèces de ce genre sont nom[illegible] tre lanières et laissant voir un disque blanc, [illegible] hémisphérique, qui croît sur l'écorce du bou[illegible] traire, au-dessous de l'épiderme, qui les recouvre en entier, et c'est seulement lorsque celui-ci s'est déchiré qu'elles peuvent se développer; on les trouve en général sur les feuilles coriaces, comme celles des éricinées, des vacciniées ou des conifères; mais on les rencontre aussi sur les rameaux. On peut citer, comme une des espèces les plus commu[illegible] tules noires, larges de 0m,005 au plus, glabres, d'abord brillantes, puis opaques, à disque de [illegible] sent. La *phacidie* dentée croît surtout sur les [illegible] brillants, avec le disque jaune, devenant blanc dans les saisons très-humides. La *pha*[illegible]

PHACITE [illegible] — du gr. *phakos*, [illegible]

PHACITIS [illegible] du gr. *phakos*, [illegible]

PHACOCARPOS [illegible]

PHACOCHÈRE [illegible] *corps de cochon*. [illegible] *en fait sur*[illegible]

— **Encycl.** Les *phacochères*, confondus autrefois avec les sangliers, s'en distinguent en [illegible] sance charnue et cartilagineuse, semblable à [illegible] peau pendants; les yeux très-rapprochés sont entourés d'expansions charnues et de nombreuses callosités. Ils ont huit incisives (deux en haut, six en bas); quatre canines très-fortes et dirigées en haut; douze molaires (trois de chaque côté et à chaque mâchoire), composées de cylindres d'émail renfermant la substance osseuse et joints ensemble par un tissu cortical. Les incisives manquent quelquefois, surtout à la mâchoire supérieure et chez les sujets adultes; les canines, qui atteignent 0m,2 de longueur, constituent des défenses redoutables; la molaire antérieure s'use rapidement et la postérieure [illegible] comme ceux des cochons, et la queue est assez courte.

Ce genre ne renferme qu'une espèce bien [illegible] sanglier d'Afrique, cochon sauvage, engalo, [illegible] avec des formes plus lourdes, plus trapues; la tête très-élargie, aplatie et terminée carrément en boutoir; les yeux très-petits, pla[illegible] tête; ses joues présentent des protubérances osseuses qui lui servent à frapper à droite et [illegible] charnus simulant une seconde paire d'oreilles, [illegible] *quatre cornes* donné par les anciens à cet animal. Il possède, en outre, des défenses énormes, arrondies, dirigées de côté et en haut, les inférieures s'appliquant si exactement sur les supérieures quand la bouche est fermée, qu'elles semblent former une seule et même dent.

La peau du *phacochère* est d'un brun noirâtre, presque nue ou parsemée de poils rares et clair-semés, ce qui lui donne une certaine ressemblance avec l'hippopotame; toutefois, ces poils deviennent plus abondants et plus [illegible] les épaules, où ils forment une épaisse crinière. [illegible] animal présente quelque chose de hideux et de repoussant. Quelques différences dans la forme de la tête avaient porté les anciens auteurs à distinguer deux espèces de *phacochères*, désignées sous les noms de *sanglier* [illegible] corde aujourd'hui à les regarder comme de simples variétés.

Le *phacochère* est répandu dans les diverses parties de l'Afrique, mais surtout au Cap Vert, au Sénégal, à la Guinée et au Cap de Bonne-Espérance. Il vit dans les lieux les plus retirés; son instinct le porte même à rechercher la solitude; c'est accidentellement et dans des cas fort rares qu'il s'approche des lieux habités. Aussi ses mœurs ne sont-elles connues que d'une manière très-incomplète. Son naturel est farouche au plus haut [illegible] pour les autres animaux. Malgré ses formes massives, il est très-agile à la course, ce qui [illegible] *coureur*. [illegible] aussi féroce que laid, il inspire naturellement l'aversion. Il est, néanmoins, très-sobre et se nourrit de fruits et surtout de racines, qu'il reconnaît et déterre à une grande profondeur, [illegible] on le prend jeune, on peut l'apprivoiser jusqu'à un certain point; il plaît même par la [illegible] son caractère farouche reprend le dessus.

PHACOCYSTE s. m. (fa-k[illegible] — du gr. *phakos*, lentille; *kustis*, vessie). Bot. Syn. [illegible]

PHACODE s. m. (fa-k[illegible] — du gr. *phakôdês*, en forme de lentille). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la fa[illegible] formé aux dépens des callidies, et dont l'espèce type habite l'Australie.

PHACOHYDROPISIE s. f. (fa-ko-i-dro-pi-zi — [illegible]). Pathol. Hydropisie de la capsule du cristallin.

PHACOÏDE adj. (fa-ko-i-de — du gr. *phakos*, [illegible]). Hist. nat. Qui a une forme lenticulaire.

— Anat. *Corps phacoïde*, Nom donné quelquefois au cristallin, à cause de sa forme lenticulaire.

PHACOMALACIE s. f. (fa-ko-ma-la-si — [illegible] *phakos*, [illegible]). Pathol. Ramollissement du cristallin.

PHACONINE s. f. (fa-ko-ni-ne — du gr. *phakê*, lentille, à cause de la forme lenticulaire du cristallin). Chim. Substance particulière qu'on trouve dans le cristallin.

— **Encycl.** V. [illegible]

PHACOPIEN, IENNE adj. (fa-ko-pi-ain, i-è-ne — rad. *phacops*). Crust. Qui ressemble à un [illegible]

— s. m. [illegible] type le genre phacops, et comprenant en outre le genre dalmanie.

PHACOPS s. m. (fa-kops — du gr. *phakos*, lentille; *ops*, œil). Crust. Genre de crustacés [illegible]

— **Encycl.** Les *phacops* ont un corps ovalaire, clairement trilobé, dont le céphalothorax forme un peu moins du tiers, et le pygidium le quart. Le premier est arrondi; son limbe est rudimentaire autour du lobe fron[illegible] die et renflée dans sa partie antérieure, se [illegible] La suture hypostomale existe toujours sous la forme d'un arc aplati, et permet la séparation facile de l'hypostome, qui est triangulaire. Le thorax a toujours onze segments. Il [illegible] Toutes les espèces se roulaient facilement en boule. Les *phacops* se trouvent dans les terrains siluriens et dévoniens. Ils sont rares dans le silurien inférieur et augmentent beaucoup de nombre dans le silurien supérieur. Sur quinze espèces de Bohême, les unes ont trois sillons normaux indépendants sur chaque côté de la glabelle et les yeux saillants ou noyés dans la face. Les autres ont les sillons antérieur [illegible] belle. Le terrain dévonien a aussi fourni quelques *phacops*.

PHACORHIZE s. f. (fa-ko-ri-ze — du gr. *phakos*, lentille; *rhiza*, racine). Bot. Genre de champignons tuberculeux, du groupe des clavariés, dont l'espèce type a été trouvée dans les Vosges, sur les tiges desséchées de quelques chicoracées.

PHACOSCLÉROSE s. f. (fa-ko-skle-ro-se — du gr. *phakos*, lentille, et de *sclérose*). Pathol. Induration du cristallin.

PHACOSE s. f. (fa-ko-ze — du gr. *phakos*, lentille). Pathol. Tache noire sur l'œil.

PHACOSPERME s. f. (fa-ko-spèr-me — du gr. *phakos*, [illegible]). Bot. Syn. de CALANDRINIE, genre de portulacées.

PHACOTE s. m. (fa-ko-te — du gr. *phakos*, lentille). Chirurg. Instrument propre à racler, à gratter les os.

PHACUS s. m. (fa-kuss — du gr. *phakos*, lentille). Infus. Genre d'infusoires à corps lenticulaire, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les eaux stagnantes : *Les* PHACUS *font partie de la famille des euglé*[illegible] (Dujardin.)

PHÆ. V. par PHE tous les mots qui ne se trouvent pas ici.

PHÆCASIE s. f. (fé-ka-zi — du gr. *phaikasion*, [illegible] léger). Antiq. Chaussure légère des anciens.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées.

PHÆDON, philosophe grec. V. PHÉDON.

PHÆNUS, astronome grec qui vivait à Athènes vers 432 avant notre ère. Ce fut lui qui donna à Méton la première idée de son cycle de dix-neuf ans, désigné sous le nom de Nombre d'or. Il observa également les solstices. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous.

PHÆORÉTINE s. f. (fé-o-ré-ti-ne — du gr. *phaios*, brun; *rêtinê*, résine). Chim. Résine extraite de la rhubarbe.

— **Encycl.** La *phæorétine* est une substance résineuse brune, que MM. Schlossberger et Döpping ont extraite de la racine de rhubarbe. Pour la préparer, ces chimistes épuisent la racine de rhubarbe par de l'alcool à [illegible] Ils [illegible] et traitent par [illegible] extrait qu'ils obtiennent. Une partie seulement se dissout. La portion insoluble est soigneusement desséchée au bain-marie et [illegible] dans la plus petite quantité possible d'alcool de 80°. La solution alcoolique précipitée par l'éther donne une substance que l'on traite de nouveau par l'alcool à 80°. [illegible] alors en aporétine insoluble et en une solution dont la *phæorétine* se dépose par l'évaporation. Desséchée et pulvérisée, la *phæorétine* forme une [illegible] d'un brun jaunâtre qui n'a nullement la saveur de la rhubarbe. Elle est légèrement soluble dans l'eau et facilement soluble dans l'alcool et dans les alcalis. Les acides la précipitent de ses solutions alcalines sous la forme d'une masse jaune. L'acide acétique et l'acide sulfurique concentré la dissolvent. Les composés qu'elle forme avec les alcalis ont une couleur rouge brun. Chauffée sur une feuille de platine, elle fond, répand des vapeurs jaunes qui ont une légère odeur de rhubarbe, et brûle complètement sans laisser la moindre trace de cendres. La solution [illegible] de la *phæorétine* forme, avec l'acétate de plomb, un précipité d'un rouge violet, qui paraît se décomposer pendant qu'on le lave.

PHAER (Thomas), littérateur anglais, né dans le comté de [illegible], mort en 1560. Il étudia d'abord le droit, passa ensuite plusieurs années dans une propriété à Kilgerran (pays de Galles) et prit, en 1559, le diplôme de docteur en médecine à Oxford. On lui doit : *Owen Glandower*, poëme publié dans le *Miror for magistrates*; un *Traité de la nature des esprits*; trois écrits relatifs à la peste de 1550 et une traduction en vers de l'*Énéide*, plus naïve qu'exacte (1558-1562).

PHAËTHON s. m. (fa-e-ton — nom myth.). Astron. Constellation du Cocher. ‖ Nom de la planète Jupiter chez les Grecs.

PHAËTHON ou plutôt **PHAËTON** s. m. (fa-e-ton — de *Phaëthon*, nom mythol. Dans le sens qui nous occupe, on écrit ordinairement PHAËTON; c'est l'orthographe de l'Académie.) Cocher, conducteur d'une voiture, d'une charrette :

> Le phaëton d'une voiture à foin
> Vit son char embourbé...
>
> LA FONTAINE.

— Petite voiture de maître découverte, à quatre roues.

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes totipalmes, de la famille des pélécanidées, type de la tribu des phaétoninées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout les îles des régions tropicales, et qu'on connaît sous le nom vulgaire de PAILLE-EN-QUEUE : *Les mœurs des* PHAËTONS *sont celles de tous les oiseaux pélagiens.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ornith. Les *phaëtons*, plus connus sous le nom vulgaire de *paille-en-queue*, ont pour caractères essentiels : un bec long, droit, pointu, assez fort, comprimé latéralement, à bords dentelés; des narines concaves, étroites, à demi fermées par une membrane; des pieds courts, palmés, à ongles recourbés; la queue composée de quatorze rectrices, dont douze courtes et arrondies et les deux moyennes minces et très-longues, simulant des brins ou des pailles, d'où leur nom vulgaire. Ces oiseaux habitent la haute mer et ont des mœurs analogues à celles des autres oiseaux pélagiens. Leur organisation ne leur permet pas de se poser à terre sans danger; d'un autre côté, ils ne peuvent guère trouver leur nourriture qu'à la surface des flots; aussi les voit-on voltiger presque continuellement, d'un vol rapide et soutenu, au-dessus des eaux, pour guetter les poissons volants ou bien toute autre proie ramenée par les vagues à la surface.

« Les *phaëtons*, dit M. Z. Gerbe, ont une manière de voler qui leur est particulière. Ils impriment à leurs ailes une sorte de tremblement qui n'a rien de bien gracieux; on dirait qu'épuisés de fatigue ils ont de la peine à les agiter, et qu'ils sont toujours sur le point de tomber. Quelquefois cependant, mais rarement, ils planent. Ils s'abattent de très-haut, en s'abandonnant à l'impulsion de leur propre poids, et saisissent le poisson sans plonger, comme font beaucoup d'autres oiseaux marins. » L'étendue démesurée de leurs ailes et la brièveté de leurs jambes font qu'il est très-difficile pour eux de prendre leur essor; aussi ne se reposent-ils jamais sur une surface plane, mais toujours sur des rochers escarpés, des arbres ou d'autres positions élevées. Si parfois ils s'abattent sur les flots pour s'y reposer un peu, ils attendent toujours, pour s'envoler, qu'une vague les soulève; c'est alors seulement qu'ils peuvent reprendre facilement leur essor.

Les *phaëtons* fréquentent surtout les îles situées dans les mers tropicales; ils s'en écartent rarement à plus de deux cents lieues; les marins, qui ont observé ce fait depuis longtemps, en ont tiré un indice qui leur annonce le voisinage de cette zone. Ils les désignent, par la même raison, sous le nom d'*oiseaux des tropiques*. Du reste, celui de *phaëton*, qui leur a été donné par Linné, fait aussi allusion à leur habitat, car ces oiseaux semblent pour ainsi dire suivre le soleil, en ne s'écartant pas des régions qu'il éclaire le plus longtemps. Ils passent aussi pour annoncer l'approche des terres; mais cette dernière indication n'est pas toujours sûre, car ils peuvent, grâce à leur vol puissant, se porter à plusieurs centaines de lieues des côtes.

A terre, les *phaëtons* ont une démarche lourde, embarrassée et comme empreinte de mauvaise grâce; on pourrait croire que la coquetterie, autant que l'instinct de la conservation, les porte à rechercher de préférence les îles éloignées des côtes et peu fréquentées. Ils y établissent leur nid, toujours dans des positions d'accès difficile; tantôt dans les anfractuosités des rochers les plus escarpés, tantôt dans les creux des grands arbres, rarement sur la terre. La ponte est de deux ou trois œufs. Les jeunes, quand ils sont encore dans le nid, ramassés en boule et couverts d'un duvet d'une blancheur éblouissante, ressemblent parfaitement, d'après M. Gerbe, à des houppes à poudrer, en duvet de cygne. Parmi les espèces assez nombreuses que renferme ce genre, nous citerons le *phaëton éthéré*, à plumage blanc et à bec rouge, qui habite l'océan Atlantique.

PHAËTHON (du grec *phaos*, lumière, et *aithô*, brûler), personnification mythique du soleil lorsque ses ardeurs excessives, au lieu de féconder la nature, en brûlent tous les fruits, et que, trop rapproché d'une région de la terre, il laisse la région opposée en proie à un froid également excessif. Phaëthon n'était encore, dans Homère, qu'un surnom [illegible] (*Iliade*, XI, 735; *Odyssée*, V, 479). Chez Hésiode, dans un passage que nous n'avons plus, il devint un personnage solaire distinct de Hélios et fournit à Ovide le sujet d'un des plus beaux morceaux de ses *Méta*-

morphoses (liv. II). Phaethon est ... Clymène. ... Zeus ... Phaethon est précipité en Italie, c'est-à-... vide, nous empruntons l'élégante version qui en a été tirée par M. George Cox dans ses ...

« Dans ... épouse, que nul mortel ne pouvait rivaliser de beauté avec leur enfant. Mais Phaethon entendit ces paroles, et son cœur en fut rem-... vant le trône d'Hélios et lui dit : « O père, » toi qui ... » saurai-je, si je vis dans ta maison sans nom ... jurant d'exaucer sa demande. Phaéthon continua : « Je veux guider ton char pendant un » jour à travers les hauteurs du ciel. Ordonne » aux Heures d'atteler pour moi tes chevaux, ... » mière tremblante. »

» Mais le cœur d'Hélios fut rempli de crainte, et en versant des larmes il supplia ... » thon, brillant fils de Clymène, malgré ta ... » tre. » Mais Phaethon, loin d'écouter ces paroles, courut en hâte au logis des Heures, qui gardent les terribles chevaux du Soleil. » Attelez pour moi, leur dit-il, le char d'Hé-... » mon père. »

» ... menait les troupeaux d'Hélios à leurs brillants pâturages, quand les Heures amenèrent les chevaux et les attelèrent au terrible char. Phaethon saisit ... et les chevaux s'élancèrent vers les hauteurs du ciel bleu; mais bientôt son cœur se remplit de crainte, et les rênes tremblèrent dans sa main. Les coursiers n'en prirent que plus d'élan, jusqu'à ce qu'enfin ils se précipitèrent hors ... de l'Hespérie. Plongeant plus bas que leur route accoutumée, ils vinrent près de la terre et de ses vastes plaines. Les flammes de l'astre ... gazons verts étaient brûlés sur le penchant des collines; les fleuves s'évaporaient dans ... de fumée et de feu s'élevaient des entrailles ... les hommes mouraient étendus sur le sol brûlant et crevassé. Ils avaient beau lever les ... rivières et des fontaines; mais pas une goutte d'eau ne brillait sur la vase desséchée. Jeunes et vieux, dans le désespoir de leur cœur, se couchaient pour dormir du sommeil de la mort.

» Ainsi dans leur course folle erraient les chevaux d'Hélios. Du haut ... lien, Zeus vit bien que tous les êtres vivants sur la terre allaient périr, si Phaéthon n'était précipité du char de son père. Alors les puissants tonnerres s'éveillèrent dans ces cieux ardents d'où les nuées semblaient à jamais bannies; des torrents d'éclairs jaillirent sur Phaethon, et la foudre le fit tomber du ciel enflammé dans les eaux de la mer verdoyante.

» La mort du brillant Phaethon fut pleurée par ses sœurs, et les filles d'Hesperus éle-... que tous les hommes pussent se rappeler le ... » aux ... »

Ce ... détails astronomiques et géographiques qui ... de la métamorphose ...

« Clymène exhale d'abord toutes les plaintes qu'un si grand malheur peut inspirer; puis, en habits de deuil, éperdue et se meurtrissant le sein, elle parcourt le monde entier; elle cherche les restes inanimés, ou du ... prosternée, à peine a-t-elle lu son nom gravé sur le marbre, ... de ses larmes et le presse sur son sein nu, comme pour réchauffer les cendres qu'il renferme. Pénétrées d'une aussi vive douleur, ... vain tribut de leurs sanglots et de leurs larmes; elles se frappent la poitrine, et ... que Phaéthon ne ... tes lamentables, elles l'appellent nuit et jour et restent prosternées sur son tombeau... » Elles sont changées en peupliers (v. HÉLIADES) et distillent de l'ambre sur les bords de l'Eridan, dans les eaux duquel Ovide, dont le récit n'a pas été suivi de tout point par le conteur anglais, fait tomber le corps de Phaéthon.

Le mythe de Phaéthon se rattache ... d'Epaphus, fils de Zeus, avec lequel le fils d'Apollon est mis en rivalité par le poëte, au ... nide Zeus.

« Le même mythe ... M. Baudry, se retrouve dans le Rig-Véda, sous la ... Indra le frappe de la foudre, précipite sa ... et fait tomber la pluie. »

M. Maury présente, de son côté, d'autres assimilations : « Apollon, dit-il, est, comme le dieu Sourya, porté sur un char; c'est ce char dont le dieu grec eut l'imprudence de confier la conduite à Phaethon. Une légende ... naître une seconde personnification solaire. Phaéthon, c'est-à-dire *le brûlant*, représente le soleil comme agent incandescent. La fable qui nous représente l'imprudent fils de Dédale, Icare, s'approchant trop des feux du soleil appartient à un symbolisme du même ordre.

» ... nombre de divinités solaires. A côté d'Apol-... son éclat et dans sa marche régulière, se plaçait Hypérion, transformé plus tard en un simple Titan. En certaines parties de la Grèce, le culte de ces différents dieux solaires s'était conservé, quoique bien affaibli, ... »

L'incrédule Lucien n'a pas manqué de plaisanter sur cette bizarre aventure. Dans son vingt-cinquième dialogue des dieux, Jupiter tance vertement Apollon sur son imprudence : « ... fiant ton char à un jeune fou qui en a brûlé une partie en s'approchant trop du sol, et qui a gelé l'autre en s'éloignant trop du feu; enfin, il n'y a rien qu'il n'ait bouleversé, confondu ... droye, il ne resterait pas un morceau d'homme. Le beau cocher, le beau conducteur de chars ... son char, dont le timon et l'une des roues sont brisés.

... sérieusement : « Cependant, rien de tout cela n'a eu lieu, et il n'est pas possible d'y croire : ... fils n'est mort. »

Dans son ... « ..., si vous en croyez la Fable, provient des larmes versées par les peupliers des bords de l'Eridan, qui sont les sœurs de Phaethon changées en arbres, à force de pleurer le malheureux jeune homme, et distillant des pleurs qui forment l'ambre. Convaincu de la vérité de ce récit des poëtes, j'espérais que, si un jour je me trouvais près de l'Eridan, j'irais tendre le pan de ma robe sous l'un de ces peupliers, et que je recueillerais quelques-unes de ces larmes ambrées.

» ... d'aller dans ce pays pour un tout autre objet, je me mis à remonter l'Eridan; mais je n'aperçus ni peuplier ni ambre, quoique attentif à bien regarder autour de moi. Les habitants du pays ne connaissaient pas même le ... quand est-ce que nous allons arriver aux peu-... » pulture quelque part par ... » ils, quel est l'imposteur qui vous a raconté ...

... tentatives les plus ... étourderie conduit à une perte assurée.

« ... la nécessité, nous voulons réduire au plus petit nombre les citoyens ayant droit d'élire, on nous menace du despotisme et des in-... à qui un père, trop indulgent peut-être, a confié les rênes du pouvoir, nous pouvons aussi embraser le monde, et le roi, en nous suivant des yeux dans la carrière périlleuse où ... Phœbus à son fils : *Inter utrumque*, etc. »

« ... bliez pas surtout de placer dans son cœur la précieuse boussole de la foi. Prenez garde que toutes ces lumières ne brûlent plus qu'elles n'échauffent, ne dévorent plus qu'elles ne vivifient, et que ces esprits si éclairés et si confiants en eux-mêmes ne se lancent dans ... *ayant perdu la route du ciel*. L'incendie de l'univers et sa propre ruine, tels furent les ... et de sa gloire. »

L'abbé BAUTAIN.

« Je ne te blâme pas, dit M. Champion à ... saisi les rênes de notre âme, c'est *Phaéthon qui conduit le char du Soleil*. Je te vois emporté en aveugle dans des chemins que ma vieille sagesse n'a jamais explorés. »

Phaéthon, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli; représentée à la cour le 6 janvier ... obtenu un immense succès. La magnificence du spectacle, sans doute, lui a fait donner le ... tés d'un ordre très-élevé et d'un sentiment exquis. Le prologue n'offre en scène que ... le chœur. Il a pour sujet le *Retour de l'âge d'or*, et pour objet principal l'éloge de ... d'effets, de machines et de métamorphoses. Protée se transforme successivement en lion, en arbre, en monstre marin, en fontaine et en flamme. Le temple d'Isis, le palais du Soleil, la course de Phaéthon et sa chute ont fourni l'occasion d'un grand spectacle que les témoignages contemporains s'accordent à considérer comme extraordinaire. Nous citerons, pour la musique, l'air charmant qui ouvre le premier acte et qui est chanté par ... nous donnons ci-après, et toute la scène deuxième entre Théone et Libie : *Je ne vous* ... noblesse soutenue et d'une grande délicatesse d'expression; la scène d'Epaphus et de Libie, qui se termine par le petit duo : ... *clarez mon père*; l'air de Triton : *Que Protée* ... le duo intéressant entre Epaphus et Libie : ... dans le cinquième acte, chanté par une ber-... une des plus riches et des plus variées. Cet ...

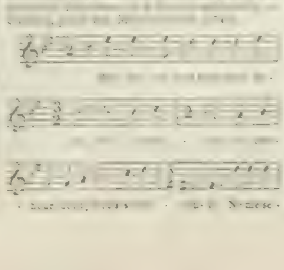

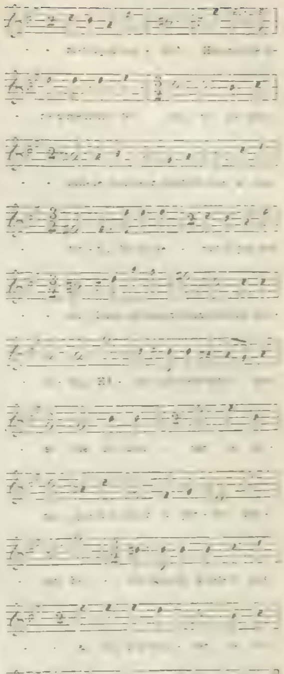

Phaéthon ...

d'une main et sème des roses de l'autre; les figures allégoriques des quatre Saisons accompagnent le groupe principal; le Printemps, l'Été et l'Automne sont caractérisés par des fleurs, des épis, des fruits; les Vents, symboles de l'hiver, soufflent et amoncellent les nuages. A gauche, dans la partie supérieure, plane le Temps, armé de sa faux.

PHAÉTON s. m. V. PHAETHON.

Phaéton (LE), poëme héroï-comique allemand, en six chants, par Zacharie (1764, trad. en français, 1775 et 1776). Voici la fable imaginée par l'auteur. Le vieux colonel Alphard serait le plus heureux des militaires en retraite, si la goutte ne le tourmentait; il n'oublie ses souffrances qu'en entendant la belle voix de sa fille Céphanire, ou qu'en trouvant à son dîner un pâté de champignons. Céphanire connaît cette passion gastronomique, et elle imagine de préparer, de ses propres mains, à la cuisine où elle ne paraît pas souvent, le mets chéri de son père. Deux laquais galonnés servent le fameux plat. Au comble du ravissement, le colonel promet à sa fille de remplir n'importe quel vœu il lui plaira d'exprimer. Céphanire demande la permission de conduire seule le phaéton et d'y faire atteler deux chevaux à son choix. L'autorisation est obtenue. L'intrépide Céphanire revêt son habit d'amazone et fait choix de deux étalons espagnols. Or, l'Envie veut troubler le bonheur et les desseins de la fille d'Alphard; elle apprend, dans un songe, au jeune baron Delboroug le projet de son amante; elle court haranguer les étalons espagnols et, en les quittant, elle laisse tomber dans leur avoine quelques gouttes de poison. Delboroug arrive effrayé, au moment du départ; il obtient avec peine la faveur d'accompagner la jeune héroïne et se propose de tenir les rênes en cas de danger. Les chevaux s'élancent, et le phaéton effleure avec grâce la lisière de la prairie. Près du chemin suivi est un étang bordé de peupliers et habité par une sirène, dont les chants harmonieux attirent chaque jour les bergers dans ses piéges homicides. L'Envie implore le secours de cette dangereuse sirène, qui sur-le-champ fait retentir les échos des sons les plus enchanteurs. Céphanire veut écouter de plus près et pousse son char sur les bords de l'étang. Le poison fermente dans les veines des chevaux. L'Envie accourt, agite ses serpents et les présente à leurs yeux. Les chevaux s'effarouchent, et le baron est obligé de prendre les rênes; l'essieu se casse; Céphanire tombe et va être la proie de la sirène, lorsque son amant se dévoue à son salut et la délivre. L'aventure se termine pour le mieux, et les deux fiancés reviennent au château du colonel sur le char rajusté tant bien que mal. Le poëme finit par une moralité dans laquelle l'auteur avertit les femmes de choisir des amusements plus convenables à leur sexe. Cet ouvrage a perdu de sa fraîcheur; les allégories en sont usées. L'auteur ne distingue pas bien le comique du burlesque, les images heureuses des détails de mauvais goût. On lui trouve néanmoins de l'imagination, de l'esprit, et avec cela un sentiment poétique tout allemand.

PHAÉTONINÉ, ÉE adj. (fa-é-to-ni-né — rad. *phaeton*). Ornith. Qui ressemble au phaéton ou phaéthon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des pélécanidées, ayant pour type le genre phaethon.

PHAÉTORNINÉ, ÉE adj. (fa-é-tor-ni-né — rad. *phaéthornis*). Ornith. Qui ressemble au phaétornis.

— s. f. pl. Section de la famille des trochilidées, comprenant les genres grypus et phaétornis.

PHAÉTORNIS s. m. (fa-é-tor-niss — de *phaeton*, et du gr. *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, du groupe des colibris ou oiseaux-mouches.

PHAGÉDÈNE s. f. (fa-jé-dè-ne — du gr. *phagedaina*, faim dévorante, de *phagô*, je mange). Anc. méd. Appétit immodéré, boulimie. ‖ Chancre qui ronge les chairs.

PHAGÉDÉNIQUE adj. (fa-jé-dé-ni-ke — rad. *phagedène*). Méd. S'est dit autrefois d'un appétit immodéré. ‖ Se dit d'une espèce de chancre.

— Pharm. Se dit des substances employées pour consumer les chairs fongueuses. ‖ *Eau phagédenique*, Solution de deutochlorure de mercure dans de l'eau de chaux.

PHAGÉDÉNISME s. m. (fa-gé-dé-ni-sme — rad. *phagédène*). Caractère phagédénique : *Le phagédénisme d'un ulcère.* ‖ *Chancre phagédénique*, Extension que prend un chancre de mauvaise nature.

— Encycl. Méd. Le *phagédénisme* est une affection qui consiste dans l'extension indéfinie, à la surface du corps, d'une ulcération de mauvaise nature, telle qu'un chancre. Tantôt l'ulcération s'étend rapidement dans tous les sens à la fois, tantôt elle se cicatrise d'un côté tandis qu'elle se propage de l'autre. C'est surtout dans les affections vénériennes, provenant de l'inoculation d'un virus, que le phagédénisme survient comme une complication [illegible]. Il se produit principalement chez les individus d'un tempérament délicat, ou dont la constitution a été affaiblie par des excès de toute sorte et chez ceux qui sont sous l'influence d'une diathèse cancéreuse, tuberculeuse ou scrofuleuse. Les ulcérations phagédéniques (chancres rongeurs) s'étendent beaucoup plus en largeur qu'en profondeur. Elles présentent un fond inégal, couvert d'une couche grisâtre, sécrétant abondamment un liquide aqueux et brunâtre. Les bords en sont irréguliers et décollés, et comme la destruction s'étend plus rapidement au tissu cellulaire sous-cutané qu'à la peau et aux plans aponévrotiques et musculaires, il se produit souvent des décollements plus ou moins étendus, surtout dans les parties déclives où l'infiltration du pus se fait plus facilement. A la base et sur le pourtour de l'ulcération, il n'y a pas d'induration, mais le gonflement et la rougeur qui accompagnent toutes les inflammations. Sa durée est, en général, très-longue. Quelquefois la destruction marche dans tous les sens avec une grande rapidité; dans d'autres cas, elle revêt une forme chronique, se détergeant d'un côté tandis qu'elle s'étend dans un autre avec tous ses caractères inflammatoires. Dans certains cas, la cicatrisation commence au centre même de l'ulcère.

M. Ricord a reconnu, dans l'espèce de chancre qualifiée de phagédénique par tous les syphiliographes, deux variétés qu'il décrit de la manière suivante : « 1° *Chancres phagédéniques pultacés* ou *diphthériques*. Dans cette variété, l'induration si caractéristique dont il vient d'être question manque complètement, et s'il existe quelquefois un engorgement de la base et des bords, ce n'est plus qu'un œdème de mauvaise nature. Les ulcères qui se rapportent à cette variété, et qui constituent les chancres phagédéniques par excellence (chancres rongeurs ou rongeants), s'étendent plus aisément en surface qu'en profondeur; il semble que la peau, les muqueuses et le tissu cellulaire sous-muqueux et sous-cutané leur résistent beaucoup moins que les plans aponévrotiques et les couches musculaires. La forme de ces chancres peut rester arrondie; mais le plus souvent, labourant les tissus d'une manière irrégulière, ils deviennent serpigineux. Dans ce cas, bien qu'ils puissent, en même temps, irradier de divers points de leur circonférence, ils s'étendent plutôt vers les régions qui, plus déclives, favorisent la filtration du pus dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-muqueux. Ces chancres offrent, du reste, dans bien des circonstances, une analogie frappante avec les diverses variétés de la pourriture d'hôpital. Leur fond, ordinairement inégal, est le plus souvent couvert d'une couche grisâtre, espèce de fausse membrane qu'on prendrait volontiers pour une escarre gangreneuse, mais qui n'est en réalité, qu'une sécrétion diphthérique particulière; dans quelques cas, il existe seulement une matière pultacée, irrégulièrement répartie à leur surface, et qui laisse échapper çà et là des bourgeons charnus, que des ecchymoses, des hémorragies ou la gangrène détruisent bien des fois avant qu'ils amènent la cicatrisation. Les bords de ces ulcères sont ordinairement très-minces, irrégulièrement découpés et perforés, dans les endroits surtout où il y a le plus de décollement. Privés de leur tissu cellulaire de doublure, ils sont renversés ou tout au moins affaissés sur les parties de l'ulcère qu'ils couvrent encore, bien qu'ils puissent quelquefois être épaissis par l'œdème. Leur couleur est généralement brune, violacée, comme celle de l'aréole plus ou moins diffuse qui les circonscrit. Dans presque tous les cas, ces chancres sont très-irritables et sont le plus souvent accompagnés de douleurs très-vives et d'inflammation. 2° *Chancres phagédéniques gangréneux*. Dans quelques circonstances, les chancres deviennent la cause ou se compliquent d'une inflammation suraiguë, dont la gangrène est la conséquence. Ici l'ulcère spécifique est le plus souvent détruit par les progrès rapides de la mortification, et, à la chute des escarres ou du sphacèle, il ne reste qu'un ulcère simple, siégeant sur des tissus que l'œdème ou une inflammation phlegmoneuse peut encore tenir engorgés, mais qui n'offre aucun des caractères de l'induration qui appartient au chancre huntérien. »

Le chancre phagédénique syphilitique gangréneux est le plus redoutable de tous les chancres. S'il siége à la verge, de larges portions du prépuce, du gland, des corps caverneux sont mortifiées et détruites. Il peut survenir des hémorragies, des perforations du canal de l'urètre, sans qu'il soit toujours possible d'arrêter les ravages du mal. On a pendant quelque temps regardé le *phagédénisme* comme une sorte d'immunité contre la vérole constitutionnelle. Il est aujourd'hui démontré que, si le *phagédénisme* affecte surtout les chancres mous, c'est-à-dire non syphilitiques, il peut aussi se montrer sur le chancre induré dont il ne détruit pas la spécificité.

Dans le traitement du *phagédénisme*, le mercure est plus nuisible qu'utile; il peut, dans certains cas, donner une nouvelle énergie aux accidents qu'au début il avait semblé arrêter. Les pansements au vin aromatique et surtout avec la solution de tartrate ferrico-potassique donnent souvent de très-bons résultats. Dans les cas rebelles, il faut employer les cautérisations à l'acide nitrique ou à la pâte de Vienne, et, si l'inflammation est trop vive, la faire tomber avec l'usage de cataplasmes émollients. On doit surtout obvier à la cause prochaine du *phagédénisme* par l'usage, à l'intérieur, des toniques, du fer et du quinquina. « Contre les chancres phagédéniques, dit Ricord, tous les caustiques sont bons à employer, mais les meilleurs sont le fer rouge, les caustiques au chlorure de zinc ou sulfo-carbonique. La teinture d'iode pure, l'eau chlorurée sont assez utiles aussi contre ces chancres. »

PHAGÉSIES s. f. pl. (fa-jé-zî — gr. *phagêsia*; de *phagô*, je mange). Antiq. gr. Fêtes de Bacchus, dans lesquelles on faisait de grands festins. ‖ On disait aussi PHAGESIOPOSIES (*pôsis*, boisson), parce qu'on n'y buvait pas moins qu'on n'y mangeait.

PHAGNALON s. m. (fa-ghna-lon — anagramme de *gnaphalon*, cotonnière). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions méditerranéennes et aux îles Canaries.

PHAISAN s. m. (fè-zan). Ancienne orthographe du mot FAISAN.

PHAJA-THAK, général siamois, qui joua un grand rôle vers 1766, en défendant Juthia, la capitale du royaume, contre une invasion birmane.

PHAJA-UTHONG ou **PHRA-RAMA-THIBODI** fondateur de la monarchie de Siam en 1350.

PHAJUS s. m. (fa-juss). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PHALACRE s. m. (fa-la-kre — du gr. *phalakros*, chauve). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes, tribu des érotyliens, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les diverses parties du monde.

— Encycl. Les *phalacres* sont de très-petits insectes, à corps bombé, globuleux, court, très-lisse, luisant; ils ont des antennes terminées en massue perfoliée, à dernier article conique; les mandibules rétrécies, arquées, avec deux fortes dents à l'extrémité; les palpes filiformes, à dernier article plus long; les pattes comprimées, à tarses formés de quatre articles. Ces insectes sont, en général, d'une couleur brune ou noire; on les trouve sur les fleurs, particulièrement sur celles de la famille des composées. Ils sont très-agiles et, grâce à leur petite taille et au poli de leur surface, glissent très-facilement entre les doigts, ce qui fait qu'on a quelque peine à les retenir dans la main. Ils passent l'hiver dans les mousses ou sous l'écorce des arbres, et c'est là probablement que s'opèrent leurs métamorphoses. Les espèces assez peu nombreuses de ce genre se trouvent presque toutes aux environs de Paris. Nous citerons, entre autres, les *phalacres* luisant, bronze, testacé, bicolore, cortical, etc.

PHALACRÉE s. f. (fa-la-kré — du gr. *phalakros*, chauve). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

PHALACROCORAX s. m. (fa-la-kro-ko-rakss — du gr. *phalakros*, chauve; *korax*, corbeau). Ornith. Syn. de CARBO.

PHALACRODÈRE s. f. (fa-la-kro-dè-re — du gr. *phalakros*, chauve; *derê*, cou). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent dans l'île de Cos.

PHALACRODISQUE s. m. (fa-la-kro-di-ske — du gr. *phalakros*, chauve, et de *disque*). Bot. Syn. de LEUCANTHÈME, genre de composées.

PHALACROGLOSSE s. m. (fa-la-kro-glo-se — du gr. *phalakros*, chauve; *glôssa*, langue). Bot. Syn. de LEUCANTHÈME, genre de composées.

PHALACROLOME s. m. (fa-la-kro-lo-me — du gr. *phalakros*, chauve, *lôma*, frange). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PHALACROMESE s. m. (fa-la-kro-mè-ze — du gr. *phalakros*, chauve; *meson*, milieu). Bot. Syn. de TESSAIRE.

PHALACROSE s. f. (fa-la-kro-ze — du gr. *phalakros*, chauve). Méd. Alopécie, calvitie.

PHALANGARCHIE s. f. (fa-lan-gar-chî — du gr. *phalanx*, phalange; *archos*, chef). Antiq. gr. Commandement d'une phalange.

PHALANGARQUE s. m. (fa-lan-gar-ke — du gr. *phalanx*, phalange; *archos*, chef). Antiq. gr. Commandant d'une phalange.

PHALANGE s. f. (fa-lan-je — lat. *phalanx*, *phalangis*, grec *phalanx*, *phalangos*, ligne pleine, et aussi la partie mobile, l'articulation du doigt, d'un radical *phal*, qui est la forme aspirée de *pal*, racine de mouvement très-répandue dans toute la famille aryenne : sanscrit *pal*, *pêl*, aller, *pil*, *pelay*, faire aller, lancer; latin *pello*, *pepuli*, pousser, mouvoir; kymrique *pellu*, éloigner, *pelu*, lancer, *peliaw*, brandir, anglo-saxon *feallan*, tomber, etc.). Antiq. gr. Corps de piquiers pesamment armés : PHALANGE *simple*, *double*, *triple*, *quadruple*. *Front de* PHALANGE. *La* PHALANGE *octuple, dont on voit un exemple à la bataille de Magnésie, avait de hauteur trente-deux hommes.* (Acad.) *La* PHALANGE *macédonienne, qui n'était qu'un bataillon carré fort épais de toute part, ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce.* (Boss.)

— Par ext. Corps de troupes et particulièrement de fantassins : *Les* PHALANGES *républicaines.* ‖ Troupe nombreuse, multitude, légion : *Avez-vous vu la noire* PHALANGE *des esprits de ténèbres assiéger son chevet et tourmenter son agonie?* (G. Sand.)

> Sillonnez nos plaines fertiles,
> *Phalanges* de gais travailleurs.
>
> LACHAMBEAUDIE.

— Philos. soc. Commune sociétaire du système de Fourier, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration, etc.

— Chorégr. Nom d'une figure de cotillon.

— Anat. Chacun des os qui composent les doigts de la main et du pied. ‖ *Première phalange*, Os du doigt qui tient au carpe. ‖ *Deuxième phalange*, Os du doigt qui fait suite au précédent. On l'appelle aussi PHALANGINE. ‖ *Troisième phalange*, Os qui forme le bout du doigt, et qu'on appelle aussi PHALANGETTE.

— Arachn. Nom vulgaire des faucheurs et des mygales.

— Bot. Nom vulgaire des phalangères, genre de liliacées. *Toutes les espèces de* PHALANGES *croissent pour l'ordinaire aux lieux aquatiques et montagneux.* (Lemery.)

— Encycl. Art milit. La *phalange*, corps de troupes massé dans un certain ordre et se composant d'un nombre déterminé de soldats, n'a existé qu'au déclin des républiques helléniques, sous Philippe, père d'Alexandre. Antérieurement, on donnait le nom de *phalange* à toute l'armée grecque. Homère emploie toujours ce mot au singulier; la *phalange* des Grecs, la *phalange* des Troyens; il en est de même de Quinte-Curce, qui désigne sous le nom de *phalange* toute l'armée d'Alexandre. Élien et Arrien décrivent pourtant la *phalange* macédonienne, dont la force était de 6,000 hommes; mais l'ordre de bataille était tel, que la réunion des *phalanges* élémentaires les agglomérait en un seul corps constituant la grande *phalange* ou tétraphalangie, qui était l'armée tout entière. En résumé, tout corps rangé dans un ordre compacte, quelle que fût la profondeur des files, était une *phalange*.

La *phalange*, rangée en bataille, présentait un parallélogramme plein dont le front était l'un des grands côtés; sa profondeur a varié suivant les temps. Elle était de quarante rangs au temps d'Homère, de trente à Athènes, pendant la république; celle de Philippe et d'Alexandre était à seize rangs. C'est de celle-là que nous nous occuperons, la tactique macédonienne ayant eu en Grèce le plus de fixité.

« L'esprit systématique et géométrique des Grecs, dit le général de Vaudoncourt, leur avait fait assujettir l'art militaire à des règles tactiques qui s'enseignaient dans les écoles, et le plus grand effort de la pratique fut de mettre ces règles à exécution sur le terrain avec toute l'exactitude imaginable. Celui qui atteignait à la plus grande précision était sûr de la victoire, et une bataille était une lutte entre deux généraux dont chacun tâchait d'entraîner son adversaire dans quelque faute qui désorganisât sa *phalange* afin d'en profiter. Leur système de tactique fut donc subordonné aux lois de la géométrie et de la mécanique; chaque citoyen connut la place qu'il devait occuper dans la *phalange* et les fonctions qu'il devait y remplir; mais il ne sut que cela, et le phalangite, terrible tant qu'il était uni à la masse de ses compagnons d'armes, devenait un être presque nul lorsqu'il était isolé. »

Ce sont, en effet, les règles de la mécanique appliquées à la tactique militaire qui firent instituer l'ordre profond dont la *phalange* était le spécimen le plus parfait. Son élément de formation était la file de seize hommes, appelée *lochos*, qui était commandée par le dernier homme placé en serre-file et appelé *ouragos*, dont les fonctions se rapprochaient de celles de nos sergents; deux files formaient une dilochie commandée par un dilochite; deux dilochies formaient une tétrarchie commandée par un tétrarque; deux tétrarchies formaient une taxiarchie commandée par un taxiarque ou centurion; deux taxiarchies formaient le syntagme, commandé par un syntagmatarque, qui était le premier officier placé hors des files; il avait près de lui un adjudant, un ouragos ou sergent, un porte-drapeau, un trompette et un héraut. Le syntagme, formant un carré parfait de seize rangs et de seize files, était le corps élémentaire de la *phalange*; deux syntagmes formaient une pentacosiarchie; deux pentacosiarchies une chiliarchie, deux chiliarchies une mésarchie et deux mésarchies la *phalange* simple, composée de 4,096 hommes, placés sur 256 files de seize hommes. Chacune de ces grandes divisions avait un chef : pentacosiarque, chiliarque, mésarque, placés sous les ordres du phalangarque. Deux *phalanges* simples formaient la *phalange* double ou diphalangie; deux *phalanges* doubles la grande *phalange* ou tétraphalangarchie, commandée par le général en chef.

L'organisation de la *phalange* simple, telle que nous venons de l'exposer, était celle des hoplites, ou infanterie pesante, armés de l'épée courte, de la sarisse ou pique de vingt

pieds de longueur, du petit bouclier rond, du casque et de la cuirasse. Deux autres espèces d'infanterie, les peltastes ou fantassins mixtes et les psilites ou fantassins légers, armés de piques plus courtes, de boucliers moins larges, concouraient également à la formation de la grande *phalange*; mais leur profondeur était moindre; la file n'était que de huit hommes, et le corps élémentaire, au lieu d'être le syntagme, était l'hécatontarchie ou centurie, dessinant sur le terrain un parallélogramme de seize hommes de front sur huit de profondeur; l'hécatontarchie de peltastes formait la seconde ligne de bataille, derrière les hoplites, et correspondait exactement, par le même développement de front, au syntagme placé devant elle. Les psilites, faisant le service irrégulier de troupes légères, n'avaient point de place fixe dans la *phalange*; ils étaient ordonnés suivant le terrain et les positions de l'ennemi, tantôt devant ou derrière la *phalange*, tantôt aux ailes. Leur organisation, comme celle des peltastes, était la même que celle des hoplites en tenant compte de la moindre profondeur des files; quatre files formaient une systase de 32 hommes correspondant à la dilochie; deux systases une pentecontarchie de 64 hommes; deux pentacontarchies une hécatontarchie ou centurie qui avait, comme le syntagme, un officier hors rang accompagné de l'ouragos, du porte-enseigne, du trompette et du héraut, etc.

La cavalerie présentait une ordonnance toute semblable. L'épitagme, fort de 4,096 chevaux, était partagé en deux fractions égales nommées ailes; chaque aile se subdivisait en cinq corps successivement plus petits de moitié, et la dernière subdivision, appelée *ilé* et commandée par l'ilarque, représentait un escadron de 64 cavaliers. Sur le terrain, l'*ilé* se formait sur quatre rangs, présentant un front de 16 chevaux, ou quelquefois sur huit rangs, en carré.

La manière de combattre était la même pour toutes les troupes d'infanterie, hoplites, peltastes et psilites.

« Lorsque l'armée était disposée à recevoir ou à donner le choc, suivant l'ordre que nous venons de décrire, les six premiers rangs présentaient la sarisse, en la tenant à deux mains, de sorte que chaque homme du premier rang était défendu par six pointes de sarisses. Les autres rangs tenaient leurs piques verticales, parce qu'elles ne pouvaient, malgré leur longueur, dépasser le premier rang. Ainsi, les six premiers rangs seuls prenaient part à l'action, et tant que la ligne n'était attaquée que de front, les autres ne servaient qu'à les soutenir et à remplacer les blessés; mais si l'ennemi venait à les tourner, les six derniers rangs faisaient demi-tour et soutenaient le combat de leur côté. » (Roquancourt, *Cours élémentaire d'art et d'histoire militaire*.)

« L'arrangement de la *phalange*, dit d'un autre côté le général Bardin, était fondé sur un calcul tout géométrique; le système des nombres carrés se pliait, arithmétiquement, à toute décomposition, favorisait tactiquement les dédoublements, la condensation, les développements. La connaissance des rapports mutuels entre deux subdivisions de la *phalange* suffisait pour évaluer les relations des huit subdivisions de la *phalange* élémentaire ou des seize subdivisions de la grande *phalange*. Il en résultait une simplification qui ne peut plus exister dans l'état actuel de la science. » Disons aussi que cet ordre, si admirable théoriquement, n'était qu'un thème idéal; les Grecs n'ont jamais réuni une grande *phalange* ou tétraphalangie complète avant le départ d'Alexandre pour l'Asie. Miltiade vainquit à Marathon avec deux *phalanges* élémentaires, comprenant environ 10,000 à 12,000 fantassins et point de cavalerie. A Platée même, où plus de 100,000 combattants s'étaient réunis pour la défense de la liberté et de la Grèce, on n'eût pas trouvé le cadre d'une tétraphalangie, puisque Hérodote nous y montre sept hommes armés à la légère pour un hoplite. Les forces que l'on voit figurer dans les guerres de la Messénie et du Péloponèse s'élèvent rarement au delà d'une diphalangie. Suivant Diodore, Épaminondas n'avait amené à Leuctres que 7,000 hommes de pied et 500 chevaux.

— Chorégr. Dans la figure de cotillon appelée *phalange*, deux couples se mettent à valser. Après trois ou quatre tours, ils se séparent; chaque cavalier va prendre deux dames et chaque dame deux cavaliers. Le cavalier du premier groupe tient d'une main chacune de ses deux dames, qui se donnent derrière lui la main qu'elles ont libre. Sa dame prend la même position avec les deux cavaliers qu'elle a choisis. Les deux autres groupes en font autant et se mettent à la suite. Ces préparatifs terminés, tous les danseurs exécutent un pas de polka ou de valse sans tourner, puis, à un signal donné, ils se retournent et chacun valse avec son vis-à-vis.

— Anat. Chaque doigt est formé de trois colonnes successivement décroissantes, placées bout à bout et réunies entre elles par des articulations. Le pouce et le gros orteil n'ont que deux de ces colonnes, auxquelles on a donné le nom de *phalanges*. On les distingue par les noms numériques de première, deuxième et troisième *phalange*, en comptant à partir de la base du doigt. On appelle encore la première *phalange métacarpienne*, parce qu'elle s'articule avec les os du métacarpe; la deuxième *phalange moyenne* ou *phalangine*, et la troisième *phalange unguéale* ou *phalangette*.

Chez l'homme, la première *phalange* appartient à la classe des os longs par sa forme et sa structure. Elle offre :

1° Un corps ayant la forme d'un demi-cylindre coupé suivant son axe, convexe à sa face dorsale, concave à sa face antérieure ou palmaire et comme creusé d'un canal dans lequel se logent les tendons des muscles fléchisseurs des doigts. Les bords de ce canal sont rugueux et donnent attache à la gaîne de ces tendons.

2° Une extrémité supérieure ou métacarpienne, oblongue transversalement et présentant une facette articulaire légèrement concave qui reçoit la tête du métacarpien correspondant, avec laquelle elle forme une articulation condylienne. Les moyens d'union sont pour cette articulation un ligament antérieur et deux ligaments latéraux. Il n'y a pas de ligament dorsal, le tendon des extenseurs en tient lieu.

3° Une extrémité inférieure moins volumineuse que la supérieure et munie d'une facette articulaire en forme de poulie.

Parmi les cinq premières *phalanges* des doigts, celle du médius est la plus longue; celle du pouce est la plus volumineuse et en même temps la plus courte; celle du petit doigt est la plus grêle.

La deuxième *phalange* présente les mêmes caractères généraux que la première, mais ses dimensions sont moindres. Le corps et l'extrémité inférieure ne diffèrent en rien de ceux de la première; mais l'extrémité supérieure, au lieu d'avoir une cavité glénoïde, a deux facettes articulaires concaves, séparées par une saillie médiane afin de s'accommoder à la trochlée que présente la facette articulaire de l'extrémité inférieure de la première *phalange*. La deuxième *phalange* donne insertion vers son extrémité inférieure aux deux languettes tendineuses qui terminent les tendons du muscle fléchisseur superficiel des doigts.

La troisième *phalange*, encore nommée *phalange* unguéale, parce qu'elle supporte la partie cornée dont est armée l'extrémité des doigts chez les animaux, est aplatie d'avant en arrière. Son extrémité supérieure a la même forme que celle de la deuxième *phalange*. Son extrémité inférieure est large et se termine par un bord convexe rugueux et comme dentelé qui soutient la pulpe du doigt. Sa face postérieure donne attache à l'extrémité du tendon des muscles extenseurs, et sa face antérieure au tendon du muscle fléchisseur profond.

Les *phalanges* des orteils sont en tout semblables à celles des doigts; mais elles ont des dimensions beaucoup moindres.

Dans les différentes classes de l'embranchement des vertébrés, la forme et le nombre des *phalanges* subissent des transformations plus ou moins étendues, suivant le mode d'existence pour lequel ils ont été organisés. La *phalange* unguéale seule présente des configurations telles, dans les divers animaux, qu'elle peut, à elle seule, faire reconnaître la famille et le genre auxquels ils appartiennent.

Chez les quadrumanes, les *phalanges* ont la même forme que chez l'homme, seulement la troisième est moins aplatie.

Chez les roussettes et les chauves-souris, les *phalanges* sont très-longues et servent à tendre la membrane qui forme leurs ailes. Dans la famille des chats, qui ont la faculté de relever leurs griffes pour qu'elles ne s'émoussent pas au contact du sol pendant la marche, la deuxième et la troisième *phalange* offrent des caractères très-remarquables. La deuxième *phalange* est triangulaire et présente sur sa face latérale interne une échancrure destinée à loger la troisième dans les mouvements d'extension. Cette dernière porte la griffe à son extrémité inférieure. Son extrémité supérieure a deux appendices osseux, l'un qui regarde en arrière et donne attache aux muscles extenseurs, l'autre qui regarde en avant et donne attache aux fléchisseurs. La longueur de ces petits bras de levier permet à cette *phalange* des mouvements très-étendus. Celui d'extension surtout est tel, que la troisième *phalange* se renverse entièrement au-dessus de la seconde et que l'ongle regarde verticalement en haut.

L'éléphant a cinq doigts parfaits, formés chacun de trois *phalanges* cachées sous la peau qui enveloppe tout le pied.

Le cochon a quatre doigts parfaits; la troisième *phalange* se meut dans l'intérieur de la corne qui termine le pied.

Les ruminants n'ont que deux doigts, dont les troisièmes *phalanges*, moulées aussi dans la corne, sont triangulaires.

Les solipèdes n'ont qu'un doigt. Chez eux, la première *phalange* se nomme paturon, la deuxième couronne et la troisième os du pied. Cette dernière a la forme du sabot.

Les oiseaux, chez lesquels le membre thoracique pour s'adapter au vol a subi des modifications très-étendues, n'ont qu'un long doigt formé de deux *phalanges* et un petit représenté par un seul os en forme de stylet.

Les tortues n'ont que deux *phalanges* aux cinq doigts.

Les crocodiles en ont deux au pouce, trois au second doigt, quatre au troisième et au quatrième, et trois seulement au cinquième.

PHALANGER s. m. (fa-lan-jé — rad. *phalange*). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant un grand nombre d'espèces qui habitent l'Australie et les contrées voisines : *Les* PHALANGERS *se trouvent dans les Indes méridionales et dans les terres australes.* (Buff.) *Les* PHALANGERS *sont des animaux crépusculaires qui vivent dans les forêts épaisses.* (P. Gervais.)

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre phalanger ou phalangiste.

— **Encycl.** Les *phalangers* ont pour caractères : une tête arrondie, assez courte, à museau obtus, à chanfrein légèrement arqué; les oreilles velues; les yeux grands et saillants, à pupille ronde se fermant tout à fait à une vive lumière; la queue longue, prenante, velue ou écailleuse; une poche abdominale renfermant quatre mamelles. Les pieds sont à cinq doigts, les antérieurs munis d'ongles forts et crochus; le pouce est très-grand, privé d'ongle, opposable et tellement éloigné des autres doigts qu'il semble presque dirigé en arrière comme celui des oiseaux; les deux doigts suivants, unis par la peau jusqu'à la dernière phalange, sont égaux entre eux et plus longs que les deux externes. Le pelage de ces animaux est laineux ou cotonneux, crépu, très-fourni, serré, formé de poils courts, rudes et grossiers.

Le système dentaire des *phalangers* varie suivant les espèces. Chez les unes, il présente à la mâchoire supérieure six incisives, quatre canines et dix mâchelières, dont deux fausses molaires et huit molaires; la mâchoire inférieure a deux incisives, deux fois plus longues que les supérieures, couchées en avant et tranchantes comme celles des rongeurs, et seize mâchelières, dont huit fausses molaires et huit molaires. Chez d'autres, il n'y a pas de canines. Les intestins de ces animaux sont longs et forment de nombreuses circonvolutions. Les mâles ont un scrotum suspendu à un long pédicule et une verge dirigée en arrière.

Les *phalangers* habitent l'Australie, les Moluques, la Tasmanie et les îles voisines. D'après Valentin, ils vivent au fond des bois, sur des arbres épais dont ils mangent les feuilles et surtout les fruits, qui forment la base de leur régime alimentaire. Ils sont nocturnes et paraissent même craindre beaucoup la lumière. Leurs mouvements sont lents, leur naturel paresseux, surtout en captivité. Leur timidité est extrême; quand ils sont effrayés, ils répandent une urine dont l'odeur fétide est attribuée par Lesson à un appareil glanduleux placé au pourtour de l'anus; cette odeur décèle leur présence dans le feuillage touffu où ils restent cachés. Leurs dents et leurs ongles étant pour eux de faibles moyens de défense, ils cherchent ordinairement leur salut dans la fuite et grimpent très-agilement sur les arbres. Dès qu'ils aperçoivent un homme, ils se suspendent par la queue à une branche, et l'on assure même que, si on les regarde fixement pendant quelque temps, ils finissent par se laisser tomber de lassitude. Les naturels leur font la chasse et en tuent aisément un grand nombre; ils en mangent la chair, grillée sur des charbons ardents; c'est pour eux un régal. Les *phalangers* s'apprivoisent facilement quand on les prend jeunes; ils se montrent d'un naturel indolent et très-doux et ne s'animent que lorsqu'ils sont excités ou contrariés; alors ils grognent en sifflant, comme les chats, et cherchent à mordre ou à griffer.

Les *phalangers* se divisent en deux groupes, dont plusieurs auteurs ont fait deux genres distincts, les *phalangers* proprement dits et les *pétauristes* [illegible] *gers volants*. Les premiers sont caractérisés par quatre dents canines à la mâchoire supérieure et une queue longue et prenante, quelquefois dépourvue de poils à l'extrémité. [illegible] les *phalangers* vrais, qui ont les oreilles longues, et les *couscous*, qui les ont courtes et présentent aussi quelques différences dans le système dentaire.

Le *phalanger renard* a un peu plus de 1 mètre de longueur totale; les oreilles longues, droites et pointues; le pelage variant du fauve brun [illegible] au fauve [illegible]tin; la moitié terminale de la queue, les lèvres et le tour des yeux [illegible] roux jaunâtre. Cette espèce, dont les formes [illegible]

[illegible]

tacheté a le pelage laineux et très-épais, généralement blanchâtre, couvert de plaques brunes, tantôt isolées et distinctes, tantôt confondues, du reste très-variable suivant l'âge et le sexe; il habite les Moluques et les îles des Papous, vit dans les forêts et se nourrit de fruits; ses mouvements sont lents et ses mœurs essentiellement nocturnes. Le *couscous* [illegible] la civette ou du chat sauvage; il a les oreilles très-courtes; le pelage rude, frisé ou crépu, noir ou noirâtre; les poils soyeux entièrement noirs; le [illegible]tre; les partis nues du museau et de la queue noirâtres; il habite les parties septentrionales de l'île de Célèbes; les habitants aiment beaucoup sa chair. Le *couscous à grosse queue* a environ $0^m,35$ de longueur, non compris la queue, qui a plus de $0^m,45$; le pelage gris, parsemé de poils noirs plus longs et de taches brunes éparses; la tête fauve; la gorge et les oreilles blanches; la queue robuste, cendrée; le ventre blanchâtre; les extrémités brunes, ainsi que le pourtour des yeux; le museau pointu et effilé, rappelant un peu celui des makis; il habite l'île de Waigion. Le *couscous de Quoy* et le *couscous à croupion doré* sont des espèces moins connues, peut-être même de simples variétés, qui se trouvent aux Moluques et à l'île de Waigion.

Le *couscous* [illegible] toutes les espèces précédentes par ses oreilles bien distinctes, un peu plus longues, velues seulement à l'extérieur; il est de la taille d'un lapin [illegible] ou d'un blanc roussâtre, avec une raie longitudinale plus foncée sur le dos et une plaque jaunâtre de chaque côté du cou; la partie dénudée de la queue est d'un rouge carmin. Cette espèce se trouve à Amboine, à Banda, à la Nouvelle-[illegible] et d'insectes; les naturels mangent sa chair.

PHALANGÈRE s. f. (fa-lan-jè-re — du gr. [illegible] lis). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des liliacées, tribu des anthéricées, dont les espèces types habitent la France et croissent surtout dans les bois montueux.

— Arachn. V. FAUCHEUX.

— **Encycl.** Bot. Les *phalangères* sont des plantes vivaces, à racines fasciculées ou fibreuses, à feuilles longuement lancéolées ou linéaires, souvent toutes radicales. Les fleurs, ordinairement blanches [illegible] radicale dressée; elles présentent un périanthe [illegible] deux rangs; six étamines à filets glabres et filiformes, à anthères petites, oblongues; un ovaire libre, à trois loges pluriovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule ovoïde-oblongue, trigone, à trois loges polyspermes. Ce genre renferme un grand [illegible] Bonne-Espérance; quelques-unes seulement se trouvent en France, mais plusieurs autres sont cultivées dans les jardins. Ce sont, en général, de jolies plantes d'ornement, mais [illegible] duire de l'effet. Elles servent à orner les pelouses et les coteaux secs des jardins pitto[illegible] légère; elles viennent mieux en terre de [illegible] rarement de graines, et le plus souvent de [illegible]

PHALANGETTE [illegible]

PHALANGETTIEN, IENNE [illegible]

PHALANGIDE [illegible]

— [illegible]

— **Encycl.** Arachn. [illegible]

[illegible] au moins en [illegible]. Cette [illegible] style [illegible] trogule. Les espèces sont très-nombreuses et [illegible] diverses [illegible] l'Amérique. Pour les détails concernant leurs mœurs, v. l'article [illegible].

PHALANGIE, ÉE [illegible] (fa-lan-ji-e — rad. *phalange*). Arachn. Qui ressemble au faucheux. [illegible]

— [illegible] phalangides, [illegible].

PHALANGIEN, IENNE [illegible] (fa-lan-ji-ain, [illegible]). Qui a rapport aux [illegible] particulièrement à la première [illegible].

— [illegible] PHALANGIDE.

PHALANGIER, IÈRE adj. (fa-lan-ji-e, i-è-re — [illegible]). Mamm. Qui ressemble [illegible].

— s. m. pl. Famille de mammifères didelphes, [illegible] type le genre phalanger.

PHALANGIFORME adj. (fa-lan-ji-for-me — [illegible] forme). Bot. [illegible] et resserrés à l'endroit des cloisons, ce qui [illegible] des divisions aux phalanges des doigts.

PHALANGINE s. f. (fa-lan-ji-ne — rad. *phalange*). Anat. Seconde phalange des doigts [illegible], celle qui tient à la première phalange.

PHALANGINIEN, IENNE adj. (fa-lan-ji-[illegible] — rad. *phalangine*). Anat. Qui a rapport aux phalangines.

PHALANGION s. [illegible] (fa-lan-ji-on). Arachn. [illegible] Syn. de PHALANGIUM.

PHALANGISTE s. m. (fa-lan-ji-ste). Mamm. Syn. de PHALANGER.

— [illegible] Syn. d'ASPIDOPHORE.

— [illegible] Nom vulgaire d'une espèce de [illegible].

PHALANGISTIDE adj. (fa-lan-ji-sti-de — de *phalangiste*, et du gr. *eidos*, forme). Mamm. Qui ressemble au phalangiste ou phalanger.

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre phalangiste ou phalanger.

PHALANGITE adj. (fa-lan-ji-te). Arachn. Syn. de PHALANGIDE.

— s. m. [illegible] Soldat de la phalange.

PHALANGIUM s. m. (fa-lan-ji-omm — lat. [illegible] *phalanx*, phalange). Arachn. Nom scientifique des faucheux, genre d'arachnides.

— Bot. Nom scientifique des phalangères, [illegible] Syn. d'ANTHÉRIC, de DIANELLE et de WATSONIE, genres de plantes monocotylédones.

PHALANGODE s. m. (fa-lan-go-de — du gr. *phalangôdês*, qui ressemble à la tarentule). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des [illegible] phalangies, dont l'espèce type [illegible] Australie.

PHALANGOGONIE s. f. (fa-lan-go-go-nî — du gr. *phalanx*, *phalangos*, phalange, *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, [illegible] scarabées phyllophages, dont l'espèce type habite le Mexique.

PHALANGOPSIS s. m. (fa-lan-go-psiss — du gr. *phalangion*, phalangium; *opsis*, aspect). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des grylliens, type de la tribu des [illegible], comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PHALANGOPSITE adj. (fa-lan-go-psi-te — rad. *phalangopsis*). Entom. Qui ressemble au phalangopsis.

— s. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, de la famille des grylliens, ayant pour type le genre phalangopsis.

PHALANGOSE s. f. (fa-lan-gô-ze — du gr. *phalanx*, phalange). Chir. Maladie des paupières, [illegible] par une ou deux rangées de cils qui se trouvent accidentellement du [illegible] globe de l'œil et y causent une irritation.

PHALANSTÈRE s. m. (fa-lan-stè-re — rad. [illegible]). Habitation d'une commune [illegible] par [illegible] *Le [illegible] du PHALANSTÈRE [illegible] conseil de [illegible] tous ses membres.*

— Encycl. V. [illegible]RISME.

PHALANSTÉRIEN, IENNE adj. (fa-lan-sté-[illegible] terre). [illegible] Qui a rapport au phalanstère [illegible] PHALANSTÉRIENNE. *Idées* [illegible].

— [illegible] Membre, habitant d'un phalanstère [illegible] au phalanstère, au système [illegible].

PHALANTHE, [illegible] Parthéniens, [illegible] quitter [illegible] cette [illegible] se réfugia à Brindes, où il mourut. Comme l'oracle avait déclaré que la ville qui posséderait ses cendres [illegible]. Phalanthe [illegible] ses cendres sur la place publique de Tarente et qu'on les dispersât dans les rues.

PHALARIDE s. f. (fa-la-ri-de). Bot. Syn. de PHALARIS : *Le PHALARIDE roseau est employé à couvrir les habitations.* (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Les *phalarides* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles planes, linéaires; les fleurs, groupées en épis compactes ou en panicules rameuses, à épillets uniflores et pédicellés, sont accompagnées d'une ou deux écailles ciliées, qui représentent des fleurs stériles ou rudimentaires; elles ont deux glumes naviculaires, carénées, presque égales; deux glumelles coriacées, naviculaires, dépourvues d'arête, l'inférieure plus grande; un ovaire glabre, surmonté de deux styles terminés par des stigmates plumeux; le fruit est un caryopse oblong, comprimé, étroitement renfermé entre les glumelles. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont répandues dans les diverses régions du globe, et quelques-unes sont indigènes, naturalisées ou cultivées dans nos contrées. En général, tant qu'elles sont jeunes, elles constituent un assez bon fourrage; plus tard, elles deviennent dures et sèches; les graines de quelques espèces sont alimentaires.

La *phalaride des Canaries*, vulgairement nommée *alpiste*, est une plante annuelle, à panicule compacte, ovoïde, en forme d'épi; originaire des îles Canaries, elle est aujourd'hui naturalisée dans le midi de la France, en Espagne et en Italie. Elle se contente des sols sablonneux et médiocrement fertiles; toutefois, elle donne de meilleurs produits dans les terres substantielles. Sa culture ne diffère guère de celle de l'orge ou de l'avoine; on seme, fort clair et sur un seul labour, depuis avril jusqu'en juin. Comme cette plante est très-précoce, on la cultive souvent comme fourrage vert; mais il faut la faucher au moment où l'épi commence à se former; si l'on attendait plus tard, on obtiendrait un fourrage un peu dur et un foin médiocre et grossier. Cette circonstance explique les jugements contradictoires qu'on a portés sur l'alpiste des Canaries, regardé comme un fourrage fin et appétissant suivant les uns, grossier et peu nutritif suivant les autres.

Cette espèce a l'avantage de végéter rapidement, mais elle est quelquefois détruite par les gelées tardives. On la cultive aussi pour sa graine, dont la farine est moins blanche que celle du froment, mais qui, sous forme de gruau ou de bouillie, peut servir à la nourriture de l'homme. Toutefois, on l'emploie peu pour cet usage; mais la consommation qui s'en fait pour nourrir les oiseaux de basse-cour ou de volière, notamment les serins, donne lieu à des cultures assez étendues; malheureusement, ces cultures sont peu productives. La fécule qu'on retire de cette graine est d'une extrême finesse et a servi à faire un encollage pour la préparation des tissus fins. « Depuis 1818, dit M. Minot, cette farine est employée par les tisserands à préparer la colle ou le parement dont ils enduisent leurs chaînes, parce qu'elle renferme naturellement du chlorure de calcium, qui attire l'humidité de l'air, en sorte qu'elle se dessèche lentement et permet d'établir les ateliers de tissage dans la partie supérieure des édifices, tandis que l'encollage à la farine de froment sèche vite et nécessite l'habitation des caves, toujours nuisible à la santé des ouvriers. » Nous devons, néanmoins, ajouter que son emploi est à peu près abandonné aujourd'hui.

La *phalaride roseau*, vulgairement appelée *alpiste coloré* ou *rubané*, est une grande et belle plante vivace, à souche traçante, à feuilles larges, scabres sur les bords, à fleurs groupées en une ample panicule panachée de violet. Elle croît abondamment dans les lieux humides et au bord des eaux, et il y aurait souvent avantage à la propager dans ces localités. Ses tiges, tendres et succulentes malgré leur dimension, et ses longues et larges feuilles donnent un fourrage très-productif et d'assez bonne qualité quand il n'est pas fauché trop tard; tous les animaux domestiques, à l'exception des cochons, le mangent volontiers. Cette plante a produit une variété à feuilles panachées de blanc rosé et de jaunâtre, très-répandue aujourd'hui dans les jardins. Elle est rustique et vient à peu près dans tous les sols et à toute exposition, mais réussit mieux dans les terrains humides, à l'ombre et au nord. On la propage très-facilement d'éclats de pied ou de drageons, plantés à l'automne ou au printemps. Elle sert à faire des bordures autour des pelouses et des massifs, dans les jardins paysagers, à décorer les grottes, les rocailles, le bord des eaux, etc. On emploie ses tiges feuillées pour orner les vases d'appartement ou pour entourer les bouquets.

Nous citerons encore les *phalarides bulbeuse* et *aquatique*, qui croissent au pourtour du bassin méditerranéen et ressemblent beaucoup, pour les caractères et les propriétés, à l'alpiste des Canaries, la *phalaride paradoxale*, qui habite les mêmes localités et dont [illegible] les panicules tronquées et semblent avoir été rongées par les insectes.

PHALARIDÉ, ÉE adj. (fa-la-ri-dé — rad. *phalaris*). Bot. Qui ressemble au phalaris.

— s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre phalaris.

PHALARIDION s. m. (fa-la-ri-di-on — du gr. *phalaros*, brillant; *eidos*, forme). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, formé aux dépens des râles.

PHALARIQUE adj. (fa-la-ri-ke). Autre orthographe du mot FALARIQUE.

PHALARIS s. m. (fa-la-riss — mot gr. dérivé de *phalaros*, brillant). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, type de la tribu des phalaridées, comprenant plusieurs espèces qui habitent surtout l'Europe et l'Amérique : *Les PHALARIS sont des gramens vivaces, à feuilles planes.* (Jussieu.)

— Encycl. V. PHALARIDE.

PHALARIS, tyran d'Agrigente, né en Crète dans le VIe siècle av. J.-C. Il parvint à usurper l'autorité suprême à Agrigente vers l'an 566 et se rendit célèbre par ses cruautés et sa tyrannie. On raconte qu'un sculpteur athénien, nommé Pérille, lui fit présent d'un taureau d'airain dont les flancs pouvaient contenir un homme pour y être brûlé à petit feu; et la légende ajoute que Phalaris indigné fit périr l'artiste par le supplice qu'il avait inventé. Il ne renonça pourtant pas à faire usage du taureau, et les gémissements des ennemis qu'il y faisait enfermer arrivaient plus suaves à son oreille que la plus ravissante harmonie. On croit que Phalaris périt lapidé dans une révolte; d'autres disent qu'il périt par l'affreux supplice dont il avait si souvent fait usage. On a sous le nom de Phalaris 146 lettres considérées généralement comme apocryphes. Elles ont été traduites en français par le général Beauvais (Paris, 1797) et par Benaben (Angers, 1803).

Le *taureau de Phalaris* est resté légendaire et sert à caractériser un supplice cruel et raffiné :

« Les lettres de cachet, ce chef-d'œuvre d'une ingénieuse tyrannie, sont plus dangereuses pour les hommes que le *taureau d'airain*, cette infernale invention de Phalaris, parce qu'elles réunissent à l'égalité la plus odieuse un imposant appareil de justice. »

MIRABEAU.

« On m'a représenté, dit Bentley, *brûlant dans le taureau de Phalaris*. Soit, je suis le patient; et de même que le taureau du tyran était fabriqué de telle sorte que les cris des victimes se changeaient en musique pour les oreilles de Phalaris, mes plaintes, à ce qu'il paraît, forment un concert qui charme l'ouïe de M. Boyle. Mais que *Phalaris junior* prenne garde et qu'il se souvienne que Phalaris aîné a brûlé à son tour. »

HIPPOLYTE RIGAULT.

PHALARIS (N..., duchesse DE), une des maîtresses du régent Philippe d'Orléans, née vers 1700, morte à une date inconnue. On a très-peu de renseignements sur cette jeune femme, entre les bras de laquelle mourut le régent (25 décembre 1723). Il ne la connaissait que depuis peu, car, à la date du mois d'avril précédent, Voltaire, en position d'être bien informé, écrivait à la présidente de Bernières : « M. le duc d'Orléans ne travaille presque plus, et quoiqu'il soit encore moins fait pour les femmes que pour les affaires, il a pris une nouvelle maîtresse qui se nomme Mlle Ouel. » Peut-être même la duchesse de Phalaris ne succéda-t-elle pas directement à Mlle Ouel.

D'après le *Journal* de Buvat, c'était une Dauphinoise, du pays de Mme de Tencin, et fort probablement cette matrone l'avait procurée au régent. Elle était jolie et rieuse. Duclos, qui la dépeint comme une grande femme d'aspect sévère, toujours couverte de mouches, empanachée de plumes, fière de son crédit à la cour, prude et affectant de grands principes, paraît avoir fait un portrait de fantaisie. Suivant Buvat, elle avait, au contraire, plu au régent par son humeur enjouée et parce que ses malheurs la rendaient intéressante. Elle avait épousé un très-mauvais sujet, neveu d'un cardinal, qui, par le crédit de son oncle, s'était fait faire duc de Phalaris. Les mœurs de ce gentilhomme étaient effroyables; détestant les femmes, il battait la sienne, l'abandonnait et la laissait mourir de faim. Le régent la prit pour maîtresse et acheva de ruiner avec elle ce qui lui restait de santé. Il la traitait, du reste, avec une grande familiarité, comme en témoigne le récit de Buvat. Voici comment ce dernier raconte leur dernière entrevue : « Il était six heures. Le régent devait, à sept, monter chez le roi et travailler avec lui. Ayant une heure à attendre, il dit, tout en buvant ses tisanes, au valet de chambre : « Va voir s'il y a dans » le grand cabinet des dames avec qui l'on » puisse causer. — Il y a Mme de Prie. » Cela ne lui plut pas. Par je ne sais quel flair, elle était venue au-devant des nouvelles, observer et rôder. « Mais il y a une autre dame, » Mme de Phalaris. — Tu peux la faire en» trer. »

» Le régent, qui était assis à boire ses drogues, la fit asseoir aussi et, pour rire, pour l'embarrasser, dit : « Crois-tu qu'il y ait un en» fer, un paradis? — Sans doute. — Alors, tu » es bien malheureuse de mener la vie que tu » mènes. — Mais Dieu aura pitié de moi. » Tout en conversant de la sorte, Philippe se sent défaillir et s'affaisse lourdement sur le tapis. La duchesse appelle au secours et se précipite dans les escaliers; Mme de Sabran survient avec un laquais qui savait saigner et qui voulut aussitôt pratiquer l'opération. « N'en faites rien, s'écria Mme de Sabran; il sort d'avec une gueuse, vous le tuerez. » La duchesse de Phalaris avait profité du tumulte pour disparaître, et, à partir de cette scène tragique, il n'est plus question d'elle dans aucun historien.

PHALAROPE s. m. (fa-la-ro-pe — du gr. *phalaros*, blanchâtre, brillant; *pous*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers longirostres, type de la famille des phalaropidées, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'ancien continent : *Le PHALAROPE à hausse-col fréquente les plages qui bordent les lacs du cercle arctique.* (Z. Gerbe.) *Buffon donne une idée très-juste des PHALAROPES, en disant que ce sont des cincles ou guignettes à pieds de foulque.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *phalaropes* sont caractérisés par un bec droit, presque rond, grêle, pointu, sillonné en dessus, à mandibule supérieure légèrement recourbée vers la pointe; des narines basales, linéaires, situées dans un sillon; quatre doigts, dont trois antérieurs réunis par une phalange jusqu'à la première articulation. Ces oiseaux sont excellents nageurs et voguent avec une grâce et une légèreté admirables. Ils se plaisent également dans les eaux tranquilles et au sein des vagues agitées; aussi fréquentent-ils indifféremment les lacs paisibles et les mers houleuses; cependant ils paraissent préférer les eaux salées, ou tout au moins saumâtres, aux eaux douces. Là, ils cherchent, tantôt à la surface de l'eau, tantôt sur les bords, les insectes et les vers marins dont ils font leur nourriture; ils s'aventurent même quelquefois assez loin de la côte. Par contre, ils marchent et courent mal; aussi vont-ils rarement à terre. Toutefois, au moment de la reproduction, on les trouve assez fréquemment dans les prairies et les lieux herbeux, mais toujours au voisinage de la mer; c'est là qu'ils font leur ponte. Comme les *phalaropes* sont sujets à une double mue, ils présentent, suivant l'âge, des différences de coloration qui ont fait croire quelquefois à une diversité d'espèces. Le *phalarope hyperbore* ou *à hausse-col*, appelé aussi *phalarope cendré* ou *de Sibérie*, fréquente surtout les plages du pôle arctique; en hiver, il émigre vers des climats plus doux, et on le trouve sur les lacs de la Suisse et même sur les étangs du midi de la France. La femelle pond trois ou quatre œufs d'une couleur olivâtre très-foncée, tachés de noir. Le *phalarope platyrhynque* se rencontre aussi de passage dans l'Europe centrale.

PHALAROPODIDÉ, ÉE adj. (fa-la-ro-po-di-de — de *phalarope*, et du gr. *idea*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au phalarope. ‖ On dit aussi PHALAROPODINÉ.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre phalarope.

PHALÉCIEN adj. m. (fa-lé-si-ain). Métriq. anc. Syn. de PHALEUCE.

PHALECUS, poëte grec, qui vivait, croit-on, au IIIe siècle av. J.-C. On ne sait rien de sa vie et il ne reste de ses œuvres que cinq épigrammes recueillies par Brunck dans ses *Analecta*.

PHALÈNE s. f. (fa-lè-ne — gr. *phalaina*, probablement le même que le persan *lâlwanah*, *bâlwartah*, papillon, moineau, chauve-souris, etc., littéralement ailé, de *bâl*, aile, *lâlwar*, ailé, etc. Comparez *bâlidan*, étendre, s'étendre, s'allonger. Le kourde *balatink*, papillon, semble composé de *bâla*, aile, et de *tink*, persan *tanuk*, mince, délicat. Une coïncidence plus complète encore que celle du grec *phalaina* est celle de l'armoricain *balaven*, *lalafen*, papillon, qui n'a pas d'étymologie indigène et qui manque aux autres dialectes celtiques. Le persan *parwânah*, papillon, sauterelle, etc., semble distinct du précédent, à moins que *par*, aile, et *bâl* ne soient identiques, ce qui est probable, à cause de *paridan*, voler. Le turc *pervané*, qui en provient, a passé sans doute dans l'albanais *pervan*, *pervane*, papillon. En finlandais, on trouve le nom de *perho*, *perhoinen*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des phalénites : *Les PHALÈNES n'atteignent en général que des tailles petites ou moyennes.* (E. Desmarest.) *Les chenilles des PHALÈNES font beaucoup de tort aux arbres et aux plantes.* (Bosc.) ‖ *Phalène à miroirs*, Nom vulgaire du genre atlas. ‖ *Phalène-tipule*, Nom vulgaire des ptérophores. ‖ Des poëtes ont employé quelquefois ce mot au masculin :

Le *phalène* doré, dans sa course légère,
Traverse les prés embaumés.

A. DE MUSSET.

Si j'avais, ô Madeleine,
L'aile du nocturne *phalène*.

V. HUGO.

— **Encycl.** Les *phalènes* sont caractérisées par des antennes pectinées chez les mâles; des palpes courts, très-velus, sans articles distincts; la trompe peu développée ou nulle; la tête petite, enfoncée dans la poitrine; le corselet robuste, bombé, laineux; le corps très-robuste; l'abdomen gros, court, conique; les ailes très-larges et épaisses; les

pattes courtes et [illegible]. Les chenilles sont [illegible] ... [illegible] ... tent l'Europe. Leurs mœurs sont celles de la tribu des [illegible].

PHALÉNITE adj. (fa-lé-ni-te — rad. *phalène*). Entom. Qui ressemble à la phalène. || On dit aussi PHALÉNIDE.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre phalène : *Les* [illegible] PHALÉNITES [illegible] *arpenter la terre* [illegible] (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *phalénites* présentent comme caractères principaux : les antennes sétacées, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt pectinées ou ciliées chez les mâles seulement ; les palpes inférieures [illegible] ; la trompe grêle, plus souvent membraneuse que cornée ; le corselet plus souvent velu qu'écailleux, jamais surmonté de crête ni de huppe ; les ailes entières, les supérieures cachant les inférieures, qui sont peu plissées au bord interne ; [illegible] généralement long et grêle. Les chenilles, nues ou garnies seulement de quelques poils rares, sont toujours arpenteuses ; elles ont ordinairement dix pattes ; quelques-unes en ont douze ou quatorze ; mais [illegible] les six premières et les quatre dernières servent seules à la locomotion, les autres étant trop courtes pour cet usage.

Cette tribu, qui correspond à peu près à l'ancien genre *phalène*, comprend quarante-huit genres, groupés en deux sections : 1° antennes pectinées ou ciliées chez les mâles, simples chez les femelles : genres métrocampe, ennomos, himère, [illegible], angerone, eurymène, aventie, philobie, épione, timandre, hémithée, géomètre, amphidasis, [illegible], [illegible], [illegible], boarmie, [illegible], fidonie, ligie, numérie, cabère, éphyre, dosithée, acidalie, aspilate, pellonie, cléogène, phasiane, eubolie ; 2° antennes simples dans les deux sexes : genres rumie, uraptéryx, gnophos, vénilie, zérène, corycie, mélanthie, mélanippe, cidarie, anaïtis, larentie, amathie, chésias, strénie, tanagre, psodos, sione, minoa. Les entomologistes modernes ont eu l'ingénieuse idée de distinguer par les noms spécifiques les espèces qui appartiennent à ces deux sections ; le nom se termine en *aria* pour la première et en *ata* pour la seconde ; on reconnaît ainsi, au [illegible], si le mâle a les antennes pectinées ou simples.

PHALÉNOIDE adj. (fa-lé-no-i-de — de *phalène*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à la phalène.

— s. f. pl. Tribu d'insectes diptères, de la famille des tipulaires.

PHALÉNOPSIS s. m. (fa-lé-no-psiss — de *phalène*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques.

PHALÈRE s. f. (fa-lè-re — lat. *phaleræ*, même sens). Antiq. rom. Plaque ronde en métal, ou Collier d'honneur composé de ces plaques, que les soldats romains qui s'étaient distingués à la guerre portaient sur la poitrine : *La* PHALÈRE *était une décoration militaire ; ceux auxquels on accordait cette distinction portaient le nom de phalerati. Outre la* PHALÈRE *en collier, les soldats portaient encore de petites* PHALÈRES *attachées à leurs casques et* [illegible], *en forme de croissants, au-dessous des oreilles ; parfois même on ornait de la* PHALÈRE *le cou de son cheval.*

— Art. vétér. Maladie des moutons.

— **Encycl.** Antiq. La *phalère* était en métal, souvent en or, et avait la forme ou d'un disque ou d'une bulle, ou bien était simplement relevée en bosse. En grec, le mot *phalos* signifiait le cimier d'un casque, et *phalaron* l'ornement de ce cimier. Ce dernier mot venait en latin le mot *phaleræ*, phalère. Ce genre d'ornement était porté par paire, aussi ne le trouve-t-on presque jamais mentionné au singulier. Il se plaquait sur les casques et sur d'autres parties de l'armure ; on en faisait aussi des colliers que l'on portait pendants sur la poitrine et que les généraux donnaient souvent comme récompense aux cavaliers, pour en faire un témoignage public et durable de leur bravoure. C'est une phalère de ce genre que portait Euryale (*Énéide*, IX, 359) :

Euryalus phaleras Rhamnetis et aurea bullis Cingula...

Dans le même livre (457), Virgile montre au milieu des dépouilles les *phalères* gagnées « par beaucoup de sueur » :

Agnoscunt spolium [illegible] *nitentem Messapi et multo phaleras sudore receptas.*

La *phalère* s'entendait aussi d'un ornement qui se plaçait aux [illegible] des chevaux. Virgile en parle lors des jeux funèbres célébrés en Sicile à la mémoire d'Anchise (*Énéide*, V, 310) : « Le premier vainqueur aura un cheval brillant de *phalères* » :

Primus equum phaleris insignem victor habeto.

Les *phalères* pour les chevaux étaient des courroies ornées de petits disques et de trèfles de métal, qui étaient adaptées à des bousses enrichies de franges. De là est venu [illegible] « cheval phaléré », pour dire un cheval caparaçonné.

PHALÈRE, en latin *Phalerus*, un des trois ports de l'ancienne Athènes, sur le golfe Saronique, à l'E. du port de Munychie et du Pirée. Il n'était accessible qu'aux petits navires. Patrie de Démétrius de Phalère.

PHALÉRIDINE, ÉE adj. (fa-lé-ri-di-ne — de *phaléris*, et du gr. *eidos*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au starique ou phaléris.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre phaléris ou starique.

PHALÉRIE s. f. (fa-lé-rî — du gr. *phaleros*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères [illegible] ... zaine d'espèces, répandues dans les diverses parties du monde. || Syn. d'ULOMA, autre genre de la même tribu.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, rapporté avec doute à la famille des thymélées, et comprenant des espèces qui croissent à Sumatra.

— **Encycl.** Entom. Les *phaléries* sont caractérisées par une tête souvent cornue ou tuberculée en dessus chez les mâles ; des antennes grossissant insensiblement et perfoliées [illegible] terminées par un article plus gros, cylindro-conique et comprimé ; la lèvre nue, coriace, échancrée ; le corselet transverse, carré ; l'écusson distinct ; les pattes fortes, les antérieures [illegible] extrémité, propres à fouir ; les tarses courts. On ne connaît pas leurs larves. Les espèces assez nombreuses de ce genre se divisent en deux sections, suivant qu'elles ont le corps ovale-oblong ou court et presque arrondi. On les trouve sous les écorces des arbres ou dans les sables des côtes maritimes. Ce genre a des affinités avec les diapères et les ténébrions. Nous citerons, entre autres, la *phalérie culinaire*, longue de 0m,01, d'un fauve [illegible], et moitié plus courte, qui habitent la France.

PHALÉRIS s. m. (fa-lé-riss — du gr. *phaleris*, [illegible]). Ornith. Nom scientifique des stariques, genre d'oiseaux palmipèdes.

PHALEUCE adj. (fa-leu-se — de *Phaleucus*, l'inventeur). Métriq. anc. Se dit d'une espèce de vers ayant cinq pieds, dont le premier est ordinairement un spondée, quelquefois un ïambe, le second un dactyle, le troisième et le quatrième des trochées, et le dernier ordinairement un spondée et quelquefois un trochée : *Les* [illegible] *de Catulle sont en vers* PHALEUCES. || On dit aussi PHALEUCIQUE et PHALEUCIEN. On nomme aussi ce vers HENDÉCASYLLABE.

— s. m. Vers phaleuce.

PHALIDURE s. f. (fa-li-du-re — du gr. [illegible] ; *oura*, queue). Entom. Syn. d'AMYCTÈRE.

PHALIER (saint), solitaire français, né à Limoges, mort vers 525. De retour d'un voyage à Rome et à Jérusalem, Phalier visita diverses villes de France, où, d'après la légende, il opéra des miracles, [illegible] les monastères de Fleury-sur-Loire et de Chabris. Sur sa réputation de sainteté, les malades accouraient en foule auprès de lui pour se faire guérir ou exorciser.

PHALISQUE s. m. (fa-li-ske — du lat. *phaliscus*, du gr. *Phaliskos*, nom d'un poète grec). Métriq. anc. Vers latin composé de trois dactyles et d'un spondée.

PHALLAGOGIE s. f. (fal-la-go-jî — gr. *phallagôgia* ; de *phallos*, phallus, et de *agô*, je conduis). Antiq. gr. Procession dans laquelle on portait solennellement un phallus.

PHALLAIRE s. f. (fal-lè-re — rad. *phallus*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant des espèces qui habitent la Guinée.

PHALLÈNE s. m. (fa-lè-ne). Crust. Genre de crustacés parasites.

PHALLIQUE adj. (fal-li-ke — rad. *phallus*). Antiq. gr. Qui a rapport au phallus, qui appartient au culte du phallus : *Emblème* PHALLIQUE. *Les* [illegible] *de l'antiquité, les cultes* PHALLIQUES, *se trouvent chez les* [illegible] (Renan.) || Chœurs phalliques, Groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux grandes dionysies, à Athènes. || Chants phalliques, Chants des phallophores.

— s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Bacchus ou d'Osiris.

— **Encycl.** *Cultes phalliques*. V. PHALLUS.

PHALLITE s. f. (fal-li-te — rad. *phallus*). Pathol. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE s. f. (fal-lo-di-nî — du gr. *phallos*, pénis ; *odunê*, douleur). Pathol. Douleur dans le pénis.

PHALLOIDE adj. (fal-lo-i-de — [illegible]). Hist. nat. Qui ressemble [illegible].

PHALLOIDÉ, ÉE adj. ([illegible] — du gr. *phallos*, phallus ; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au genre phallus.

— s. m. [illegible] champignons, ayant pour type le genre phallus.

PHALLOPHORE s. m. (fal-lo-fo-re — du gr. [illegible]). Antiq. gr. Ministre de Bacchus, qui portait le phallus [illegible].

PHALLOPHORIES s. f. (fol-lo-fo-rî — gr. [illegible]) ... quelles on portait solennellement le phallus.

— Encycl. V. PHALLUS.

PHALLORRHAGIE s. f. (fal-lor-ra-jî — du gr. *phallos*, pénis ; *rhagein*, faire éruption). Pathol. [illegible].

PHALLORRHAGIQUE adj. (fal-lor-ra-ji-ke — rad. *phallorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la [illegible] : *Hémorragie* PHALLORRHAGIQUE.

PHALLORRHÉE s. f. (fal-lor-rè — du gr. *phallos*, pénis ; *rheô*, je coule). Pathol. Écoulement [illegible].

PHALLORRHÉIQUE adj. ([illegible]) — rad. [illegible] phallorrhée ; qui en a les caractères : *Écoulement* PHALLORRHÉIQUE.

PHALLUS s. m. (fal-luss — mot lat. provenant [illegible] doute primitivement dard, comme *kontos*, latin *contus*, qui s'emploie aussi dans l'acception de pénis. Le grec *phallos*, *phalês*, en [illegible] *bhalla*, *bhalli*, espèce de flèche, de la racine *bhall*, frapper, tuer. Dans un langage grossier, on emploie aussi quelquefois le mot *dard* pour désigner le pénis). Antiq. Représentation [illegible] les fêtes d'Osiris, dans celles de Bacchus, etc. : *Le* PHALLUS *était l'emblème du principe générateur* [illegible] *partout où il pénétra.* (B. Const.)

— Par ext. Membre viril.

— [illegible] : [illegible] PHALLUS, [illegible] (V. Hugo.)

— Bot. Genre de champignons, type de la famille des phalloïdées, dont l'espèce type habite l'Europe centrale : *Peu de temps après son évolution, le* PHALLUS *impudicus se désorganise.* (Léveillé.)

— **Encycl.** [illegible] Les vieilles civilisations égyptienne, phénicienne, judaïque, assyrienne, indoue nous ont laissé des traces non équivoques de leur commune vénération pour ce simulacre, qui eut sa place [illegible] Grèce et de Rome, et dont le souvenir sacré n'est pas encore effacé dans l'Inde. Avant de passer rapidement en revue les différentes phases du culte phallique, il n'est pas inutile de faire remarquer que, dans ces différents milieux, le *phallus* fut [illegible] auguste, vraiment religieux et saint, et que les obscénités qu'a pu grouper autour de lui la vieillesse des peuples ne peuvent être imputées à son origine et à son symbolisme primitif. On n'explique pas mieux la formation des cultes par les instincts déréglés des peuples que par le fanatisme des prêtres. Ces systèmes, [illegible] au XVIIIe siècle, [illegible] aujourd'hui puérils.

Quelle est la plus ancienne manifestation du *phallus* comme symbole religieux ? Question qu'il est impossible de résoudre, mais [illegible] qu'une simultanéité, indépendante de toute influence, a dû fournir le même symbole pour exprimer la même idée physique. L'Égypte nous offre jusqu'ici les plus antiques monuments du culte phallique ; c'est donc par l'Égypte que nous allons commencer.

— *Égypte*. Dans cette terre des mythes, le *phallus* était placé dans les temples ; cette [illegible] d'Apis, et [illegible]. Hérodote précise le rôle que jouait alors le *phallus*. « Les Égyptiens, dit le père de l'histoire, célèbrent [illegible] de la même manière que les Grecs ; mais, au lieu de *phallus*, ils ont inventé des figures [illegible] ...

Théophile [illegible], au nom du nouveau Dieu, les monuments de la sagesse égyptienne [illegible] dans l'ombre des nécropoles, et l'historien Socrate déclare, plusieurs siècles après, avoir [illegible] les souterrains du temple de Bacchus.

— [illegible] culte du *phallus*. Ils lui donnèrent une assez grande extension, puisque la mère du roi en [illegible] du culte dans le lit desséché du Cédron. Ézéchiel reproche à son tour au peuple infidèle [illegible] jets de parure, des vases d'or et d'argent qui [illegible] *images viriles*, et vous avez forniqué avec ces [illegible] fut, pendant neuf cents ans, le rival souvent victorieux de Jéhovah.

— [illegible] traité de la *Déesse syrienne*, mentionne l'existence, devant le temple d'Hiérapolis, de [illegible] tant cette inscription : « Bacchus (Osiris) a élevé ces *phallus* à Junon (Isis), sa belle-[illegible] sept nuits, un prêtre se tenait, priant, au sommet de l'un de ces *phallus*. En Phénicie, [illegible] il avait un caractère solaire évident. Le [illegible] que les filles de Sidon pleurèrent ensuite [illegible] étrangères à l'astronomie, guéri de sa blessure, consacra le *phallus*, image de la partie [illegible] avait éteinte. La Phrygie offre également le [illegible] religieuses. Alexandre Polyhistor, en parlant [illegible] variées et monstrueuses qui s'y trouvaient, dit qu'une de ces idoles avait deux têtes, l'une [illegible] deux simulacres masculin et féminin se re-[illegible] et femme, terre et ciel, soleil et lune. Les [illegible] V. LINGAM.

— [illegible] sont des ex-voto [illegible]

— [illegible]

[illegible] *des richesses*. Deux hommes [illegible] du cortège : l'un [illegible] et l'autre un cep de [illegible] traînant un bouc ; un [illegible] un panier de figue, et la [illegible] par une figure [illegible] cette [illegible] ; on a fait [illegible]
[illegible]
contenaient une foule de choses mystiques : [illegible]
[illegible] *Iacc Bacche! Iô Bacche!* [illegible]
de robes de femme, les mains couvertes de gants sur lesquels des fleurs étaient peintes, [illegible] et contrefaisant les ivrognes, sous une tunique blanche, et l'amict tarentin à demi ouvert. Il chantaient également des chants phalliques et poussaient le [illegible] *ithyphalle!* A leur suite étaient [illegible], parmi lesquels figurait le vase mystique. Des bacchantes et des satyres suivaient cette procession : les [illegible] peau de tigre [illegible] torches [illegible] et *Evoé!* ou agitant, dans la danse dite phallique, leurs [illegible] impétueux et obscènes ; les autres, les satyres, traînant des boucs aux cornes enguirlandées de fleurs et destinés aux sacrifices, et, au milieu d'eux, [illegible] sur son âne. On comprend à quelles scènes lubriques devait donner lieu une semblable procession, et nous ne traduirons pas en français les paroles dans les[illegible] Aristote désigne ce que [illegible] comme le signe le plus évident de la faveur du dieu. Quelques satyres étaient vêtus d'une façon particulière [illegible] antiques nous les montrent portant un masque, les jambes couvertes d'une peau de bouc et armés d'un *phallus* artificiel simulé dans un état indécent. Bien qu'il faille se défier du témoignage des Pères de l'Église, il est facile d'admettre comme eux [illegible] sortes d'obscénités étaient commises par les satyres et les bacchantes. La procession était suivie de jeux qui n'étaient [illegible] : on disposait des outres gonflées par-dessus lesquelles sau[illegible], ils devaient aussi [illegible] yeux [illegible], parmi des *phallus* [illegible] à des colonnes, à des arbres, et [illegible] se heurtait contre un de ces *phallus* regardait l'accident comme un heureux augure.

Dès qu'ils eurent adopté le culte phallique, [illegible] y persévérèrent avec fer[illegible] dans les cérémonies [illegible] aux autres divinités que Bacchus. Le [illegible] dans les fêtes d'A[illegible] et de Déméter. Dans le culte d'Aphrodite, il était associé au *mullos* féminin, [illegible] de Vénus, à Chypre, on donnait [illegible]. On voit [illegible] vertu, qui ser[illegible] dans les [illegible] fondée en l'honneur de Vénus Cotyto ou Vé[illegible] célébrées [illegible], à Athènes, à Corinthe et dans l'île de [illegible].

[illegible] fécondité, on l'associa naturellement aux mystères de Déméter. Tertullien [illegible] : « Tout ce que ces mystères d'Eleusis ont de plus saint, ce qui est caché avec [illegible] connaître que fort tard et ce que les ministres [illegible] font si ardemment désirer, c'est le simulacre du membre viril. » Il y a là de la mauvaise foi ou [illegible]. Croire que le [illegible] était de voir un *phallus* quelconque, ce qui n'avait rien de [illegible] temps où le phal[illegible] grand [illegible] de la vertu ; Tertullien eût pu dire que l'initiation avait [illegible]

à Éleusis ; là, se trouvant fatiguée, elle demanda l'hospitalité à une femme nommée Baubo qui, pour rafraîchir la déesse, lui offrit la boisson mystérieuse nommée cycéon. La déesse, trop triste, refusa ; mais la vieille [illegible] la faire rire en lui montrant inopinément ce que la pudeur ordonne de [illegible]. Ce moyen réussit ; la déesse se mit à rire et mangea ; elle voulut, en conséquence, que le *mullos* figurât dans son culte. Telle est l'histoire racontée par Clément d'Alexandrie et Arnobe.

Le *phallus* était aussi consacré à Apollon et figurait dans les fêtes dédiées à ce [illegible], se célébrant le 6 du mois targélion (mois de mai), s'appelaient targélies. Il signifiait là encore la fécondité, ou plutôt la virilité et la force, que les bienfaits du soleil entretiennent dans la nature. Il était porté par les jeunes gens et était suspendu à des branches d'olivier avec des légumes et des pains.

— *Rome.* La mythologie romaine est un panthéon de toutes les croyances antiques ; tous les *phallus* asiatiques et grecs s'y donnèrent rendez-vous. Ce fut sous la seconde guerre punique que les livres sibyllins conseillèrent aux Romains l'adoption du culte phrygien de la *Magna Mater* du mont Ida ; à cette époque, de là, la légende était ancienne et populaire chez les Romains, qui croyaient se rattacher par Énée aux peuples de la Phrygie. Ils adoptèrent facilement un culte qui amena chez eux toutes les autres superstitions orientales. Asdrubal venait d'être battu à Metaure (207 av. J.-J.), et les oracles prédisaient une victoire complète aux Romains si la *Mater Idæa*, avec son cortège mystique, entrait dans Rome. La translation de la déesse de Pessinonte fut le premier pas fait vers l'Asie par la religion romaine. Bientôt après, Rome subit l'influence de la civilisation hellénique, et tous les vieux cultes païens dont l'Orient était rempli débordèrent sur le monde romain. Le *phallus* fut d'abord rattaché au culte de Bacchus. « La partie sexuelle de l'homme, dit saint Augustin, est consacrée dans le temple de Liber ; celle de la femme, dans les sanctuaires de Libera, même déesse que Vénus, et ces deux divinités sont nommées le Père et la Mère parce qu'elles président à l'acte de la génération. » Les libérales, bacchanales romaines, avaient lieu à peu près à la même époque que les phallophories en Grèce et les fêtes d'Osiris en Égypte, au commencement du printemps. Ce culte se manifestait aussi par des fêtes agricoles. On promenait le *phallus* à travers les champs. A Lavinium, selon Varron, cité par saint Augustin, les fêtes ne duraient pas moins d'un mois. On y chantait des chansons obscènes, et l'on voyait s'avancer jusqu'au milieu de la place publique un char qui portait un énorme *phallus* sur lequel les mères de famille venaient déposer des guirlandes et des couronnes. Aux fêtes de Vénus, les dames romaines allaient adorer le *phallus* dans un sanctuaire qui lui était consacré sur le mont Quirinal, et, de là, elles transportaient en grande pompe ce simulacre obscène jusqu'au temple de Vénus Erynné, situé près de la porte Colline ; elles lui faisaient toucher la statue de la déesse et le reconduisaient à son sanctuaire avec la même pompe.

Le *phallus* servait aussi d'amulette et passait pour détruire l'ensorcellement, le mauvais œil ; on l'appelait alors *fascinum*. Les dames romaines en portaient des colliers, et il en a été trouvé de grandes quantités à Pompéi et Herculanum ; on en a trouvé également en métal et en pâte de toutes les couleurs dans les tombeaux égyptiens. Les Romains fabriquaient des verres à boire en forme de *phallus* ; c'est à ce singulier ustensile que fait allusion Juvénal (satire II) :

Vitreo bibit ille Priapo.

Le culte phallique persévéra en Grèce, à Rome, en Égypte, en Orient au moins jusqu'au IVe siècle, ainsi qu'en témoigne la réprobation dont le frappèrent les Pères de l'Église. On voit la superstition des amulettes phalliques durer bien au delà et jusqu'à nos jours en Italie, quoique l'Église ait anathématisé le *fascinium* au IXe siècle, défense renouvelée par les statuts synodaux du Mans en 1247 et par ceux de Tours en 1396. « L'usage, dit Dulaure, de placer des *phallus* à l'extérieur des édifices publics, afin de les préserver de maléfices, est constaté par plusieurs monuments existants ; on en voyait sur les bâtiments publics des anciens. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les chrétiens, dirigés par leurs vieilles superstitions, en ont placé même sur leurs églises. » Des pains phalliques étaient bénis par le clergé. Toute l'Italie catholique continua de croire à l'influence du *phallus* pendu au cou des enfants, et cet emblème a plus que tous les autres le droit de revendiquer l'universalité.

— Bot. Le *phallus*, par leur forme générale, ressemblent beaucoup aux morilles ; mais ils s'en distinguent par un volva ou coiffe membraneuse, qui les enveloppe dans le jeune âge, se déchire ensuite au sommet, pour livrer passage à la plante, et reste adhérente en forme de cornet à la base du pédicule ; leur réceptacle ou chapeau est conique ou campanulé, percé, libre dans toute son étendue, et adhérent seulement au sommet du pédicule ; sa face externe est creusée d'alvéoles [illegible], remplis par une masse charnue qui [illegible] les spores et se résout plus tard en une liqueur noirâtre. Ces champignons ont souvent le chapeau percé au sommet. « Quand le *phallus*, dit Bulliard, est arrivé à un certain moment, la volve est tendue, résistante, élastique, et se rompt à sa partie supérieure. Elle se crève toujours avec un certain effort, et quelquefois avec une explosion presque aussi forte qu'un coup de pistolet. Il arrive même que, si on a mis ce champignon dans un vase de terre ou de faïence, dont il remplisse toute la capacité et au fond duquel il y ait un peu d'eau, il brise ce vase quand la volve se crève. Ceci se remarque principalement quand l'air atmosphérique est en même temps chaud et sec. »

Peu de temps après que ce champignon est arrivé à son entier développement, il se désorganise, en répandant une odeur infecte et cadavéreuse qui le décèle à de grandes distances, quand on est sous le vent ; alors il est envahi par les mouches et autres insectes qui se nourrissent d'animaux morts ; si le temps est humide et pluvieux, les insectes sont moins nombreux, et une partie du chapeau se résout en déliquium.

L'espèce la plus commune de ce genre est le *phallus* ou *satyre impudique*, ainsi nommé à cause de sa forme caractéristique, et qu'on appelle aussi quelquefois, par euphémisme ou par bienséance, *morille fétide*. Il est assez répandu dans les bois, vers la fin de l'été et au commencement de l'automne, et, pour peu qu'il soit abondant, son odeur est insupportable. « Soumis à l'analyse, dit M. Léveillé, le *phallus* a fourni à Braconnot de l'eau, une huile épaisse, de la cétine, du sucre de champignon, de la fongine, du mucus, de l'albumine, une matière animale, de l'acide acétique, de l'acétate d'ammoniaque et du phosphate de potasse. Pleischel dit que le mucilage de la volve se comporte comme un acide avec le papier de tournesol ; qu'il le rougit et possède presque toutes les propriétés de la bassorine ; que le pédicule est formé en grande partie par de la fongine, et que, dans le latex, il existe du sucre de champignon. On pourrait, d'après Krombholtz, le manger quand il est encore renfermé dans sa volve ; son goût et son odeur alors n'ayant rien de désagréable, il doit être très-nourrissant, parce qu'il contient de la fongine et de la bassorine en grande quantité. Pourtant Krombholtz n'en a pris une tranche, à l'état cru et jeune, qu'avec la plus grande répugnance, et il n'a pu en goûter préparé en sauce, comme le ceps. Malgré cela, rien ne prouve qu'il soit vénéneux, puisqu'il a fait prendre le latex en décomposition à des serins, à des tortues, à un chien, et même à un jeune homme bien portant, sans qu'il soit survenu le plus léger accident. »

L'ancienne médecine attribuait au *phallus* quelques propriétés spéciales ; on l'administrait, en poudre ou en infusion dans du vin, comme aphrodisiaque et prolifique ; on le recommandait aussi contre les affections goutteuses ; maintenant il n'est plus employé. Toutefois, dans certains pays, on croit encore, sans doute à cause de sa forme, qu'il pourrait être utile pour la fécondation des animaux ; aussi le récolte-t-on avec soin avant sa maturité ; on le fait sécher en plein air ou à la fumée ; puis on le réduit en poudre, qu'on fait infuser dans une liqueur spiritueuse, pour en donner une certaine dose aux animaux dont on veut multiplier la race.

Le *phallus d'Hadrien* a été confondu par les anciens naturalistes avec l'espèce précédente, qui est beaucoup plus commune ; il croît surtout en Hollande ; mais on l'a trouvé aussi en France, aux environs de Blois. Hadrianus Junius, qui l'a découvert, en fait un éloge pompeux ; il le regarde comme une merveille de la nature. Clusius dit qu'il en avait reçu plusieurs à Amsterdam, et qu'il ne pouvait pas les serrer dans sa main sans éprouver une sorte d'engourdissement. A cette époque, on regardait la liqueur noirâtre produite par ce champignon comme un excellent remède contre la goutte.

Le *phallus mokusin* a le pédicule couleur de chair, le chapeau rouge et un peu anguleux. Il croît en Chine, sur les racines et les feuilles décomposées du mûrier. D'après le Père Cibot, ce champignon acquiert tout son développement en douze heures, après quoi il se décompose en répandant une odeur désagréable. Les Chinois le mangent lorsqu'il n'est pas encore attaqué par les insectes ; ils l'emploient aussi en médecine contre les ulcères cancéreux.

Le *phallus à réseau* ferait une exception à la règle, s'il est vrai que son odeur soit vive et agréable.

PHALLUSIE s. f. (fal-lu-zî — rad. *phallus*, par allus. à la forme). Moll. Genre de tuniciers formé aux dépens des ascidies, et comprenant plusieurs espèces, répandues dans les diverses mers.

PHALOCALLE s. f. (fa-lo-ka-le). Bot. Syn. de CYPELLIE.

PHALOÉ s. f. (fa-lo-é — du gr. *phalos*, brillant). Bot. Syn. de SAGINE, genre de caryophyllées.

PHALOLÉPIS s. m. (fa-lo-le-piss — du gr. *phalos*, brillant ; *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des centaurées.

PHALSBOURG, ancienne ville de France, ch.-l. de cant., place forte de 3e classe, à 437 kilom. de Paris, 5 kilom. de Sarrebourg (Meurthe), cédée à l'Allemagne en 1871 ; 4,125 hab. Fabrication d'une eau de noyaux d'une réputation européenne. La petite ville de Phalsbourg, située sur les limites de l'ancienne Lorraine et sur la crête des Vosges, n'était, avant le XVIe siècle, qu'un village sans importance défendu par une forteresse. Elle fut véritablement fondée en 1570 par le comte palatin Georges-Jean de Weldentz. Son nom même rappelle son origine : *Phalz*, Palatinat ; *burg*, lieu fortifié ; c'est-à-dire forteresse du Palatinat ou du comte palatin. Phalsbourg, entourée d'une enceinte par Jean de Weldentz, ne tarda pas à acquérir une importance assez considérable. A la suite de circonstances peu connues, peut-être même d'un simple besoin d'argent, le comte palatin vendit ou céda sa ville aux ducs de Lorraine, qui en jouirent paisiblement pendant quelques années, après lesquelles ils l'érigèrent en principauté en faveur de la célèbre Henriette de Lorraine. Au XVIIe siècle, le traité de Vincennes (1661) réunit Phalsbourg à la France ; Louis XIV y envoya aussitôt Vauban, qui fit construire les belles fortifications encore debout aujourd'hui. En 1713, ce qui restait de l'ancien château palatin fut incendié. Phalsbourg dut à sa situation de sentinelle avancée de la France l'honneur d'arrêter une première fois l'ennemi (1744) en l'empêchant de pénétrer dans les Trois-Évêchés et en Lorraine. La chute du premier Empire fit de nouveau valoir le patriotisme de la ville : en 1814, Phalsbourg soutint bravement le blocus et, en 1815, les alliés ayant reparu sous ses murs, la population courut aux remparts et plus d'un habitant reçut, dans cette défense héroïque, de glorieuses blessures. Quant au siége de 1870, on en trouvera le récit dans l'article suivant.

Indépendamment des fortifications de Vauban, Phalsbourg renferme quelques intéressants monuments ou souvenirs historiques. C'est d'abord, vers la porte d'Allemagne, à l'une des extrémités de la place Lobau ou de l'Église, une très-belle maison seigneuriale du XVIe siècle, avec une tour polygonale, près de laquelle on voit une porte murée surmontée d'inscriptions allemandes et de blasons mutilés. Cette construction est aujourd'hui affectée au service de la manutention. A l'ouest, sur le côté opposé de la même place, se trouve l'église, monument dans le style du XVIIIe siècle, surmonté d'une tour au sommet de laquelle est placée une statue de la Vierge. Il faut encore citer les deux portes de la ville : la porte de France à l'ouest et la porte d'Allemagne au sud-est, spécimens assez complets de l'architecture militaire du XVIIe siècle ; le collège communal, ancien couvent de capucins ; l'hôtel de ville, les halles et deux belles casernes.

Phalsbourg est la patrie du maréchal Lobau, dont la statue en bronze, supportée par un piédestal en marbre blanc, orne le centre de la place de l'Église, plantée d'arbres sur l'un de ses côtés ; des généraux Gérard, Latour-Foissac, Rettenbourg, du colonel Forty, tué en l'an VII à côté de La Tour d'Auvergne et enseveli avec lui dans le même tombeau ; du colonel Charras, proscrit du 2 décembre ; du général Uhrich, le défenseur de Strasbourg en 1870 ; du romancier Erckmann et enfin du dessinateur Gustave Doré.

Phalsbourg (SIÉGE ET REDDITION DE) en 1870. Après les revers de l'armée française à Wissembourg, à Forbach et à Reischshoffen, alors qu'elle ne pouvait plus tenir la campagne en Alsace, l'ennemi s'occupa du siége des places fortes et, dès le 10 août, la ville de Phalsbourg était investie. Sa garnison se composait de 1 252 hommes, comprenant le 4e bataillon du 63e de ligne, le 1er bataillon de la garde nationale mobile de la Meurthe et 52 artilleurs. A cette faible troupe vinrent s'ajouter quelques soldats du 96e de ligne et environ 200 traînards et malades provenant des corps qui avaient combattu à Reischshoffen. Ce n'était pas là une force bien imposante, mais elle avait l'avantage d'être commandée et inspirée par un homme énergique, profondément pénétré du sentiment de son devoir : le lieutenant-colonel Taillant. Quant aux remparts, ils étaient en bon état et présentaient un total de 65 bouches à feu ; la place, suffisamment approvisionnée en munitions d'artillerie, renfermait, en outre, 2,778,000 cartouches d'infanterie. Malheureusement, les vivres n'étaient pas assez abondants et ne pouvaient alimenter qu'une résistance de quatre mois ; autrement, la fière petite ville eût tenu ferme jusqu'au bout. Sommée de se rendre le 10 août, elle refusa. Alors, et le même jour, commença un bombardement terrible, qui causa d'effroyables ravages. L'ennemi crut la garnison ébranlée et lui offrit de sortir avec armes et bagages pour rejoindre l'armée française ; le commandant Taillant, soutenu par un énergique conseil de défense, rejeta les nouvelles propositions. En même temps, la place ripostait vigoureusement au feu des Allemands et la garnison exécutait d'audacieuses et heureuses sorties. Le siége continuait avec un redoublement de fureur de la part de l'ennemi ; les bombardements ne se ralentissaient que pour recommencer avec une nouvelle intensité ; le tiers de la ville était détruit et le courage de ses défenseurs n'avait pas encore

molli un seul instant, grâce au dévouement et à l'infatigable activité de l'intrépide commandant. Les canons de Phalsbourg commandaient la route de Saverne à Sarrebourg, par où les Allemands auraient pu faire arriver leurs convois de bestiaux; aussi l'ennemi était-il obligé de leur faire suivre les sentiers ardus du Rhetel. C'est là que plus d'une fois les vaillants défenseurs de Phalsbourg allèrent enlever, à la barbe même des Allemands, des bœufs et des moutons pour ajouter à leurs approvisionnements, ainsi que des chevaux pour les besoins du service de la place. Les habitants du pays déployèrent, de leur côté, beaucoup de patriotisme; deux corps de volontaires, les francs-tireurs Malaret et les éclaireurs forestiers de l'Adconwald, ne cessèrent de harceler l'ennemi et de le décimer en détail. Cependant, les jours de résistance étaient comptés pour Phalsbourg; la garnison n'avait plus à manger que du pain, et la famine seule allait faire poser les armes à la fière petite ville, qui se défendait depuis dix-sept semaines. Alors le commandant Taillant, sur l'avis de son conseil et ne s'inspirant que des intérêts du pays, détruisit son artillerie, ses munitions, ses fusils, tout enfin ce que l'ennemi pouvait utiliser dans la suite de la guerre ou emporter comme trophée; puis, l'œuvre de destruction complètement terminée, le commandant fit ouvrir les portes de la place et prévint l'ennemi qu'il se rendait à discrétion (12 décembre). Ce n'était certes pas là une capitulation. Il s'est cependant trouvé des journaux français pour affirmer que Phalsbourg avait capitulé, après avoir soutenu, en revanche, que Bazaine s'était défendu héroïquement. L'ennemi, meilleur juge en cette matière que des journalistes vendus au premier venu qui les paye, l'ennemi, disons-nous, montra par sa conduite les sentiments que lui avait inspirés la résistance de Phalsbourg; pour honorer cette vaillante garnison, le roi de Prusse accorda de son propre mouvement aux officiers la faveur de conserver leur épée, aux soldats leur sac et les autorisa à choisir les villes où ils devaient se rendre comme prisonniers. De son côté, le conseil d'enquête, dans sa séance du 12 avril 1872, a décerné des éloges au commandant Taillant et à son conseil de défense, en constatant que, « dans la défense de la place qui lui avait été confiée, le commandant Taillant a rempli tous les devoirs prescrits par le décret du 13 octobre 1863; que, par sa fermeté, son énergie, il a su maintenir la discipline dans la garnison; que, par une bonne et judicieuse organisation, il a suppléé à l'insuffisance du personnel d'artillerie. »

Le conseil d'enquête ne se borna point à cette flatteuse et légitime constatation; sur sa demande, M. Thiers conféra au lieutenant-colonel Taillant la croix de commandeur de la Légion d'honneur et décida que cette distinction serait mentionnée dans ses états de service; il décida également que l'éloge prononcé par le conseil d'enquête serait écrit sur les états de service des membres du conseil de défense, les chefs de bataillon Durbour et Villatte, les capitaines Desmares, Thomas Dejean et de Geoffroy.

PHALYLOPSE s. m. (fa-li-lo-pse). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées.

PHAMÉNOTH s. m. (fa-mé-nott). Chronol. Septième mois des anciens Égyptiens, qui répond à notre mois de juillet.

PHANAGORIA, forteresse russe, située dans la région caucasienne, au pays des Cosaques de la mer Noire, sur l'île Taman, près d'un lac du même nom et à peu de distance de la ville de Taman. Cette forteresse a été élevée sur l'emplacement de l'ancienne Phanagoria, célèbre par ses monuments et par une grande naumachie dont on a retrouvé des traces.

Phanar, nom d'un quartier de Constantinople, habité exclusivement par les familles grecques qui se sont perpétuées dans la capitale de l'empire ottoman depuis la conquête de 1453 jusqu'à nos jours. Le mot turc *Phanar* n'est autre que le français *fanal*, et il y a, en effet, un fanal allumé sur le port voisin du quartier grec. A Constantinople, chaque classe de la population habite un quartier spécial; ainsi, Galata, qui touche au Phanar, est le quartier des juifs et forme avec lui le plus singulier contraste. Autant le quartier juif est sale, mal aéré, formé de masures qui menacent ruine, autant le Phanar est propre et d'un aspect imposant. Les maisons sont en pierre; quelques-unes présentent des balcons soutenus par des consoles découpées en escalier ou par des modillons en volute; d'autres, plus anciennes, rappellent les vieilles résidences du moyen âge, moitié château, moitié forteresse, et à façade étroite. Les murs de celles-ci sont d'une épaisseur à braver le canon; des grilles épaisses protègent les croisées rétrécies en barbacane et de lourds volets de fer sont prêts encore à compléter la défense, en tournant sur leurs gonds quelque peu rouillés. Les corniches crénelées et projetées en avant achèvent de démontrer que les premiers Phanariotes, tout en se confiant aux promesses pacifiques des Turcs, s'efforcèrent de faire de leur quartier une sorte de place forte où ils pussent au besoin résister. Aujourd'hui, ces précautions défensives sont devenues inutiles; néanmoins, le Phanar doit à ses maisons de pierre d'être à peu près le seul quartier de Constantinople qui ait su résister victorieusement jusqu'ici aux incendies si fréquents dans cette capitale.

Rien de plus pittoresque que ce quartier, qui paraît avoir conservé en plein XIXe siècle sa physionomie primitive. « Là, dit Théophile Gautier, s'est réfugiée l'antique Byzance; là vivent dans l'obscurité les descendants des Comnènes, des Ducas, des Paléologues, des princes sans principauté, dont les aïeux ont porté la pourpre et qui ont du sang impérial dans les veines. Leurs esclaves les traitent en rois et ils se consolent entre eux de leur déchéance par ces simulacres de respect. Des richesses considérables sont entassées dans ces solides maisons, très-ornées à l'intérieur, quoique très-simples à l'extérieur, car en Orient le luxe est craintif et ne se développe qu'à l'abri des regards. » Les Phanariotes exercèrent, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une réelle influence dans la diplomatie. Les Turcs, soit paresse, soit préjugé, ont toujours dédaigné l'étude des langues européennes et se sont longtemps servis, pour leurs communications avec la France, de juifs ou de renégats, la plupart italiens ou polonais, remplissant à la fois l'office d'interprètes et de traducteurs. A la fin, la Porte trouva plus commode d'employer ses propres sujets, au lieu d'avoir recours à des étrangers, et elle eut recours à ces Grecs, dont l'esprit souple et délié s'adaptait merveilleusement à cette sorte d'emploi. Leurs fonctions, qu'ils avaient l'art de rendre lucratives, ne furent entourées, dans le principe, d'aucune considération. Ils portaient simplement le titre d'écrivains, *grammatiki*. Le *grammatikos* se tenait dans la grande salle qui précédait le divan, pêle-mêle avec les domestiques, attendant qu'on le fît appeler pour lire ou traduire quelque pièce. Sa faveur était toute personnelle et dépendait uniquement de son habileté ou du caprice du ministre auquel il était attaché.

Peu à peu, ils prirent plus d'importance. Un Phanariote, Panajoti, devint en 1669 grand interprète du divan et, après lui, Alex. Maurocordato, chef de l'illustre famille de ce nom, représenta la Turquie aux conférences de Carlowitz. Il fut l'âme de toute la politique extérieure de la Porte et reçut, en récompense de ses services, le titre nouveau de conseiller intime, titre qui s'est conservé dans les diplômes de ses successeurs jusqu'à l'insurrection de 1821.

Les deux emplois de drogman de la Porte et drogman de l'amirauté, emplois importants si l'on considère l'ignorance et l'apathie des Turcs, devinrent l'apanage exclusif des Phanariotes. « Dès lors, dit Rizos, ce groupe de familles s'enrichit progressivement. S'insinuant de plus en plus dans les affaires ministérielles de la Porte, ces Grecs formèrent une caste particulière, officiellement reconnue par le gouvernement turc. Quoique esclaves, aussi bien que leurs concitoyens, les Phanariotes occupaient des emplois respectés par les Turcs eux-mêmes et considérés auprès du gouvernement. Presque entièrement chargés des affaires extérieures, que l'ignorance et l'incapacité des Turcs les forçaient de leur confier, ils étaient obligés d'acquérir les nombreuses connaissances requises pour ce genre d'administration. Aussi donnaient-ils à leurs enfants une éducation soignée. L'étude approfondie de la langue grecque, du latin, de l'italien, du français et des trois principales langues orientales, le turc, l'arabe et le persan, étaient des préliminaires et des instruments indispensables pour réussir dans la carrière restreinte et ambitionnée des charges auxquelles ces Grecs de Constantinople pouvaient aspirer. »

Malgré la communauté d'origine, les Phanariotes ont toujours été mal vus des Grecs restés dans la patrie, des Palicares. Aussi lorsque l'hétairie commença à se former en 1814, on mit en question si l'on s'ouvrirait aux Phanariotes des projets de l'association, et un petit nombre d'entre eux seulement y furent admis. Ils n'avaient pourtant pas été sans influence sur le réveil de la nationalité hellénique. « Ils préparèrent de loin la liberté sans le vouloir, » a dit M. Villemain. Il est certain que les Phanariotes, parvenus à une sorte d'indépendance et de pouvoir, étaient moins occupés de l'avenir de leur patrie que du soin d'augmenter leur crédit et leurs richesses.

PHANARIOTE s. et adj. (fa-na-ri-o-te). Geogr. Habitant du Phanar, quartier grec de Constantinople, qui appartient à ce quartier ou à ses habitants : *Les* PHANARIOTES. [illegible] PHANARIOTE. *Les* PHANARIOTES [illegible] *lon, corps* [illegible] *pour leur* [illegible] *matique.* (Th. Gaut.) *Les* PHANARIOTES [illegible] *et* [illegible] *en sorte anglaise.* (E. About.) *Les* [illegible] *d'Athènes, les Soutzo, les M*[illegible], *etc., sont des familles* PHANARIOTES. (E. About.)

PHANÉE s. m. (fa-né). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, comprenant [illegible] d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les [illegible] sont des insectes de grandeur [illegible], caractérisés par une tête toujours armée [illegible], [illegible]

tennes composées de neuf articles, dont les trois derniers forment une massue; le corps déprimé en dessus; le corselet toujours excavé en avant, souvent armé de cornes ou de tubercules, surtout chez les mâles; les quatre jambes postérieures courtes, sensiblement dilatées et plus épaisses à leur extrémité, les femelles seules ayant des tarses. Ces insectes ont, en général, des couleurs vives et métalliques très-brillantes. Comme les bousiers, dont ils sont voisins, ils vivent surtout dans les fientes, dont ils font des provisions pour leur progéniture; quelques espèces se creusent des trous parfois très-profonds dans la terre, au-dessous des cadavres de petits animaux en putréfaction. Ils habitent l'Amérique. On peut citer le *phanée de Buenos-Ayres*, long de 0m,04 et d'un beau vert brillant, et le *phanée mimas*, long de 0m,03, vert cuivreux, à reflets dorés.

PHANÉR, PHANÉRO, préfixe formé du gr. *phaneros*, apparent, dérivé de *phainô*, briller, venant de *phaô*, même sens, par l'addition de la terminaison *nô*, qui caractérise la cinquième conjugaison sanscrite. *Phaô* se rapporte à la racine sanscrite *bhâ*, briller, qui a fourni un grand nombre de dérivés aux langues de la famille indo-européenne.

PHANÉRANTHE adj. (fa-né-ran-te — du préf. *phanér*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs apparentes.

PHANÉRANTHÈRE adj. (fa-né-ran-te-re — du préf. *phanér*, et de *anthère*). Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur.

PHANÈRE s. m. (fa-nè-re — du gr. *phaneros*, apparent). Anat. Production extérieure à la peau, apparente et persistante : *Les poils, les crins, les cornes sont des* PHANÈRES.

— Bot. Nom donné quelquefois à la bacchinie grimpante.

PHANÉROBIOTE adj. (fa-né-ro-bi-o-te — du préf. *phanéro*, et du gr. *bios*, vie). Hist. nat. Se dit des corps chez lesquels la vie se manifeste d'une manière évidente.

PHANÉROBRANCHE adj. (fa-né-ro-bran-che — du préf. *phanéro*, et du gr. *bragchia*, branchies). Zool. Qui a les branchies apparentes. ‖ On dit aussi PHANÉROBRANCHIOÏDE.

— s. m. pl. Erpét. Famille de batraciens urodèles, comprenant les espèces à branchies persistantes. V. PÉRENNIBRANCHES.

PHANÉROCARPE adj. (fa-né-ro-kar-pe — du préf. *phanéro*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE adj. (fa-né-ro-ko-ti-le-do-né — du préf. *phanéro*, et de *cotylédon*). Bot. Qui a des cotylédons bien apparents. ‖ On dit aussi PHANÉROCOTYLÉDONE.

— s. m. pl. Section du règne végétal comprenant les plantes dont les cotylédons sont apparents.

PHANÉROGAME adj. (fa-né-ro-ga-me — du préf. *phanéro*, et du gr. *gamos*, noce). Bot. Qui a des organes sexuels apparents.

— s. m. pl. Grande division du règne végétal, comprenant toutes les espèces qui ont des organes sexuels apparents.

— Encycl. Les *phanérogames* constituent une des deux grandes divisions du règne végétal, essentiellement caractérisée par la présence d'organes sexuels distincts. Ces organes sont de deux sortes, mâles et femelles. Le plus souvent, ils se trouvent réunis dans la même fleur; mais, dans bien des cas, ils sont séparés dans des fleurs différentes ou même sur des individus distincts. En général, ces organes sexuels, qui forment la partie la plus importante des organes de la reproduction, sont accompagnés d'enveloppes florales plus ou moins brillantes, qui jouent un rôle accessoire, mais d'une utilité réelle. A ce caractère en correspondent d'autres; ainsi, les *phanérogames* se reproduisent normalement par une graine ou mieux par l'évolution d'un embryon, ce qui les a fait appeler embryonées. On les divise en deux grands groupes [illegible] : les ex[illegible] et les endogènes [illegible]. V. ces mots.

PHANÉROGAMIE s. f. (fa-né-ro-ga-mî — [illegible]). Hist. nat. État d'une [illegible] chez laquelle les organes sexuels sont apparents.

— Bot. Grande division du règne végétal, comprenant toutes les [illegible] phanérogames.

PHANÉROGÈNE adj. ([illegible] — du préf. [illegible]). Minér. Se dit de roches dont la composition se [illegible] à l'œil.

PHANÉROGLOSSE adj. ([illegible] — du préf. *phanéro*, et du gr. *glôssa*, langue). Zool. Qui est pourvu [illegible].

— s. m. pl. Zool. Grande division [illegible] des anoures, comprenant [illegible] pourvus d'une langue.

— Entom. Division [illegible] comprenant [illegible].

PHANÉRONEURE adj. ([illegible] — du préf. [illegible]). Qui a [illegible].

PHANÉROPHLÉBIE s. f. (fa-né-ro-flé-bî — du préf. *phanéro*, et du gr. *phleps, phlebos*, veine). [illegible] de fougères, de la tribu des

aspidiées, formé aux dépens des aspidies, et ayant pour type l'aspidie noble.

PHANÉROPHORE [illegible] — du préf. *phanéro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Anat. Qui porte des [illegible] PHANÉRIFÈRE.

PHANÉROPNEUMONE [illegible] — du préf. [illegible], poumon). Zool. Qui a des poumons apparents. ‖ On dit aussi PHANÉROPNEUMONÉ, ÉE.

— s. m. pl. Moll. [illegible] gastéropodes operculés, respirant l'air en nature, tels que les cyclostomes.

PHANÉROPTÈRE s. m. (fa-né-ro-ptè-re — du préf. *phanéro*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustiens, tribu des locustites, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Inde et surtout l'Amérique du Sud.

PHANÉROSTÉMONE adj. (fa-né-ro-sté-mo-ne — du préf. *phanéro*, et du gr. *stêmôn*, étamine). Bot. Qui a des étamines bien distinctes.

PHANÉROTOME s. m. (fa-né-ro-to-me — du préf. *phanéro*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Syn. d'ASCOGASTRE.

PHANÈS, divinité fondamentale de l'orphisme. C'était l'être par excellence; on l'appelait aussi *Métis* (la pensée) et on le surnommait *Hêri*[illegible] [illegible], parce qu'on le représentait [illegible] des choses, brisant l'œuf où le monde était contenu à l'état latent. Le même mythe se retrouve dans les religions de l'Inde : Brahma, enfermé dans un œuf d'or, flotte sur l'infini des eaux primordiales. Cette divinité ne pénétra en Grèce qu'après l'invasion des croyances orientales; Hésiode [illegible] la Pensée, et les orphiques donnèrent aussi ce nom à Phanès pour le rattacher aux anciennes croyances. M. Renan, dans une étude sur l'origine et le caractère véritable de l'*Histoire phénicienne* de Sanchoniaton, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XXIII), croit trouver au nom de Phanes une origine étymologique hébraïque. Cette opinion est [illegible] l'origine du mythe, qui a dû pénétrer en Grèce par ses écoles de philosophie et surtout l'école ionienne, dont le chef, Thalès, était originaire de Phénicie.

Des qu'il est sorti de l'œuf, dont il a brisé les coquilles, Phanès crée le monde, et cette création s'opère par son union avec la Nuit. Tous les dieux, [illegible], naissent de lui; et c'est dans la description de ces générations divines qu'apparaît l'alliance des traditions orientales et de la mythologie d'Hésiode, [illegible] opérée dans la théogonie [illegible]. Ainsi, Phanes engendre Zeus et les deux divinités [illegible] Uranus et Gê, [illegible] l'origine de tous les autres dieux. [illegible] noms que les orphiques donnèrent à Phanes les aida dans leur œuvre de syncrétisme. Il est dit, en effet, dans Hésiode, que Zeus a avalé Métis; cette union devint chez les orphiques un mythe symbolique d'un sens très-profond. Zeus [illegible] [illegible] du monde.

PHANIE s. f. (fa-nî — [illegible], brillant). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant sept espèces qui [illegible].

— [illegible] comprenant plusieurs espèces qui se trouvent dans l'Amérique tropicale.

PHANOCLÈS, [illegible] mède, etc. [illegible] remarquable [illegible]

PHANOSTÈNE [illegible]

PHANON [illegible]. V. [illegible]

PHANSIGAR s. m. [illegible] PHANSIGARS.

PHANTASE [illegible]

[illegible] pendant la nuit. C'est [illegible]

PHANTASIASTE s. [illegible] V. FANTAISISTE.

PHANTASIE [illegible]

PHANTASMAGORIE [illegible] V. FANTASMAGORIE.

PHANTASMAGORIQUE [illegible]

PHANTASMASCOPE [illegible]

PHANTASME [illegible]

PHANTASMATIQUE [illegible] phantasme [illegible]

PHAON [illegible] transporte Vénus de l'île sur le continent [illegible] la Fable, un vase rempli d'un parfum qui le [illegible] tylène et inspira le plus violent amour à Sa- [illegible]

PHAOPS s. m. (fa-ops — du gr. *phaô*, je [illegible]

PHAPS s. m. [illegible] decs.

PHAQUE s. m. [illegible]

— s. f. Syn. de PHACA.

PHARAME s. m. (fa-ra-me — du gr. *pha-* [illegible]

PHARAMOND [illegible] Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait [illegible]

PHARAMOND, premier roi de France, suivant l'ancienne école historique, fils de Marcomir, père de Clodion et le premier qui conduisit les tribus franques de ce côté-ci du [illegible] buent l'ordre régulier du gouvernement royal [illegible] mes de l'invasion franque, placent le règne [illegible] 420 à 428; mais le père de notre histoire, Grégoire de Tours, n'en fait aucune mention. C'est seulement dans la chronique de Prosper Tyro, ouvrage déjà suspect, que son nom se trouve mentionné dans une courte phrase (*Faramundus regnat in Francia*), que les meilleurs antiquaires regardent même comme interpolée. Le [illegible] ouvrage authentique [illegible] Pharamond ou Faramond, [illegible] est le *Gesta regum Francorum*. Les Francs, dit cette chronique du VIIIe siècle, voulant avoir un seul roi, comme les autres nations, élurent Faramond, fils de Markomir, et l'élevèrent au-dessus d'eux comme roi chevelu. Cette fausse tradition, [illegible] point de départ de l'histoire de France, s'appuie indirectement sur un passage de Grégoire de Tours, qui ne parle pas de Faramond, mais qui paraît croire que les Francs n'eurent que des chefs de guerre, des ducs jusqu'à Markomir et Sunn, et qu'ils eurent ensuite des rois. Ce qui est sûr, c'est que nous ne voyons plus de traces, au [illegible] distinction signalée par Tacite entre les rois ou chefs civils des Germains et leurs ducs [illegible] roi, a la fois civil et militaire. Quant à Faramond, il put être momentanément le chef de guerre de toute la confédération franque, mais il ne fut roi que d'une tribu. »

Pharamond [illegible] *Histoire de France* [illegible] 5 vol. in-12). Guéret et Titon du Tillet vantent cette longue élucubration et disent qu'elle est écrite d'un style noble. Elle est amusante, mais le genre d'intérêt qu'on peut y trouver aujourd'hui n'est pas du tout celui que l'auteur avait cru y mettre. Ce qui fait [illegible] seulement, lui dit-il, le [illegible] êtes le plus grand des uns et des autres, et qu'avec les belles qualités qui, dans la vérité, purent obliger les peuples à jeter les [illegible] domination, vous possédez avec excellence toutes celles que ma faible invention a pu lui donner pour en former un véritable héros. Vous brillez déjà de tout l'éclat que les vertus héroïques peuvent donner, et, dans un âge où elles ont à peine accoutumé de se faire remarquer, on vous voit couvert de toute la gloire que leur longue pratique a pu acquérir aux plus grands monarques dans un grand nombre d'années. »

Ce n'est pas seulement à Pharamond que l'auteur attribue une foule innombrable de [illegible] les principaux contemporains de Pharamond, tant du monde romain que du monde barbare. L'empereur Honorius, Constance, qui fut associé à l'empire, le général Stilicon, Alaric, Attila défilent sous nos yeux, habillés à la moderne. L'auteur trouve même le moyen de faire, sous forme de récits placés dans la bouche de ses personnages d'interminables digressions sur l'histoire et sur les mœurs du peuple romain, des Espagnols, des Huns, des Vandales, des Lombards, des Bourguignons, etc. Le tout est accompagné de dialogues galants, de narrations de combats singuliers et de grandes batailles. Les aventures abondent. Pas un personnage qui n'ait sa Dulcinée, qui pour elle ne soit prêt à pourfendre la terre entière, et qui ne lui adresse des vers langoureux. Ainsi Constance est flanqué d'une amante de race franque, qui lui détache des madrigaux de ce genre :

> Je n'ai pas le cœur insensible,
> Mais je me rends malaisément.
> On pourrait vous [illegible] aimant,
> [illegible]
> [illegible] cette résistance
> [illegible] esprit comme le mien...

Tendre aveu auquel l'amoureux répond :

> Mais si vous n'aimez jamais rien,
> Que ferait le pauvre Constance?

Ces choses, qui sont pour nous si ridicules, ne paraissaient point telles même encore à [illegible] XVIIIe siècle. Laharpe a dit très-sérieusement : « Il peut y avoir dans cet ouvrage à profiter pour ceux qui s'exercent [illegible] »

Pharamond, opéra en trois actes, paroles d'Ancelot, Guiraud et Soumet, musique de Berton, Kreutzer et Boieldieu; représenté à l'Académie de musique le 10 juin 1825. C'est un opéra de circonstance dans lequel les collaborateurs ont trop compté les uns sur les autres.

PHARAN, ville de l'Arabie ancienne, dans la presqu'île Sinaïtique. On en trouve les ruines sur la route du Sinaï à Suez; c'est la seule ville qu'ait jamais eue l'intérieur de la péninsule. « Sur un rocher isolé de plus de 30 mètres de hauteur, dit Joanne, sont les ruines du monastère de Pharan, qu'on trouve cité dès la fin du IVe siècle comme siége épiscopal, et qui ne perdit ce rang qu'après la construction du grand couvent de Justinien, au milieu du VIe siècle. Au pied du mamelon gisent les débris de l'église. La ville s'étageait sur la pente opposée. Une centaine d'habitations en pierre qui existent encore aujourd'hui servent aux Arabes de hangars et de resserres pour leurs récoltes. » Là se trouve un vaste désert, dans lequel, d'après la Bible, les Hébreux séjournèrent pendant environ trente-huit ans. Ce désert commence au pied de la montagne de Sinaï et finit à Cadesbarné. On n'y rencontre ni villes, ni villages, ni habitations isolées. Ce ne sont pas seulement les hommes qui ont horreur d'habiter ce pays; les oiseaux eux-mêmes le fuient par suite d'une stérilité telle, que pas un seul brin d'herbe n'y apparaît. On a devant soi d'immenses plaines de sable, que parfois les vents convertissent en chaînes de montagnes mouvantes. On est allé jusqu'à dire que, dans ces moments, il était nécessaire de faire usage de la boussole, comme si l'on se trouvait au milieu d'une mer furieuse où l'orientation devient impossible. Lorsque le soleil projette ses rayons sur les rochers qui peuplent ce désert, les blocs de pierres semblent peints de mille couleurs. La Bible parle fréquemment des [illegible] La *Genèse* nous apprend que Chodorlahomor, roi des Élamites, ayant tenté de soumettre à sa domination les rois de la Pentapole, qui depuis quatorze ans s'en étaient affranchis, avec tous les peuples du voisinage, ravagea ce pays jusqu'au désert de Pharan (*Genèse*, ch. XIV, vers. 6). Agar et [illegible] désert, et là Ismaël épousa une femme égyptienne (*Genèse*, ch. XXI, vers. 21). Les Hébreux, après [illegible] au pied de la montagne de Sinaï, vinrent s'établir sur ce territoire improductif. Il paraîtrait, toujours d'après la *Genèse*, que c'est de ce lieu que Moïse envoya un homme de chacune des tribus pour explorer toute la contrée [illegible] tout des ressources qu'il pourrait y trouver [illegible] nombreuses foules qui commençaient, comme le rapporte le texte, à murmurer contre leur [illegible] paraît étrange, c'est qu'une aussi grande multitude de peuple ait pu subsister sur ce terrain inculte et ingrat pendant trente-huit ans.

PHARANDSEM, reine d'Arménie, fille d'Antiochus, prince de Sionnie, morte en 369. Le bruit de sa beauté s'étant répandu dans toute l'Arménie, Guel, fils de Tiridate, neveu du roi Arsace, demanda et obtint sa main. Dirith, cousin de Guel, devint éperdument amoureux de Pharandsem et résolut de faire périr le mari pour s'emparer de la femme. Dans ce but, il le fit accuser auprès du roi de vouloir s'emparer du trône. Celui-ci, croyant à cette imposture, invita Guel à assister avec son épouse à un banquet royal, le fit arrêter et mettre à mort, et offrit en quittre la couronne à sa veuve. Pharandsem, brûlant de venger la mort de son époux, demanda la tête de Dirith, ce qu'elle obtint sans peine. Arsace l'épousa aussitôt; mais il la répudia pour épouser Olympia, fille de l'ancien préfet du prétoire Ablablius. Pharandsem, malgré l'aversion qu'elle avait pour Arsace, mue par la jalousie et l'ambition, conçut une violente haine contre sa rivale. Elle parvint à regagner les bonnes grâces d'Arsace et recouvra tout son pouvoir en lui donnant un fils nommé Bab ou Para, qui fut son successeur. Cependant Olympia vivait, et sa vue empoisonnait le triomphe de sa rivale. Pharandsem gagna un prêtre nommé Mordchiounig, qui l'empoisonna en lui donnant la communion; elle fit aussi mourir Vartan Mamigomien, l'un des auteurs de la mort de son premier mari. Valinak, prince de Sionnie, fut aussi sacrifié, et ses États furent donnés à Antiochus, père de Pharandsem. Cette femme conserva son pouvoir sur l'esprit d'Arsace jusqu'à la fin de son règne. Ce prince ayant été emmené prisonnier en Perse par Sapor, Pharandsem se réfugia, avec son fils, dans la forteresse d'Artagorassa, où elle soutint un long siége contre toutes les forces des Persans et des Arméniens révoltés. Elle parvint à faire sortir son fils, qu'elle envoya dans l'empire romain; mais un nouveau siége qu'elle eut à soutenir dans sa forteresse la fit succomber : elle fut livrée à Sapor, qui la fit mourir.

PHARAON s. m. (fa-ra-on — de l'égyptien *per-aa*, le roi, proprement la demeure grande, d'après M. de Rougé). Hist. Titre commun aux rois d'une ancienne dynastie égyptienne : *Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les pyramides du temps des* PHARAONS *subsistent encore*. (B. de St-P.)

— Jeux. Jeu de cartes et de hasard, qui a beaucoup de ressemblance avec le lansquenet et le florentini, et que l'on croit être d'origine italienne : *Jouer au* PHARAON. *Il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au* PHARAON, *selon ma louable coutume de faire tous les ans quelque lessive au jeu*. (Volt.) *Hocca, Brelan, bassette*, PHARAON, *tous issus du lansquenet, tous frères, tous pernicieux : la même peste sous divers noms*. (P. Boiteau.)

— s. f. Chorégr. Nom d'une ancienne danse. ‖ Air sur lequel on exécutait cette danse.

— Encycl. Jeux. Le *pharaon* se joue entre un banquier et un nombre illimité de pontes. On y emploie deux jeux complets. De l'un de ces jeux, les pontes prennent des cartes sur l'une ou plusieurs desquelles ils placent chacun la somme qu'ils veulent exposer. Les mises étant faites, le banquier mêle l'autre jeu, donne à couper, puis il en tire deux cartes, qu'il met, l'une à sa droite, c'est la sienne, l'autre à sa gauche, c'est celle des pontes ou la *carte anglaise*. Si ces deux cartes ne forment pas un *doublet*, la première fait gagner au banquier tout ce que les pontes ont risqué sur les cartes semblables, tandis que la seconde lui fait perdre une somme égale à celle que les pontes ont jouée sur les cartes également semblables. Si les deux cartes constituent un doublet, c'est-à-dire si elles sont de même rang, comme deux rois, deux dames, deux sept, deux as, etc., le banquier ramasse tout l'argent couvrant la carte de droite et la moitié des sommes risquées sur la carte de gauche. Un autre avantage que possède le banquier, c'est que, quand il est arrivé *à fond de taille*, en d'autres termes au vingt-sixième coup, il n'est point obligé de doubler les enjeux de la dernière carte : les pontes retirent seulement leurs mises. Quand le banquier met deux cartes de suite sur un même tas, soit à droite, soit à gauche, il fait ce qu'on appelle une *fausse taille*. Il en est de même lorsque, sans un motif sérieux, comme la perte de sa banque ou des enjeux trop forts, il ne veut pas tailler à fond. Dans les deux cas, il est tenu de payer double les pontes. Du reste, au *pharaon*, ainsi qu'au trente-et-quarante, etc., on fait les paroli et les autres passes. Seulement, le ponte qui a gagné et qui veut faire paroli n'est pas forcé d'ajouter de l'argent à celui qui se trouve déjà sur sa carte; il lui suffit de faire à cette carte un pli que l'on nomme *paix*.

PHARAON, nom générique des anciens rois d'Égypte. Ce nom signifiait *roi*, ou était, comme ceux de César, de Ptolémée, etc., le nom d'un chef de dynastie que la plupart des monarques prenaient en montant sur le trône. La Bible mentionne dix pharaons, dont l'histoire se trouve mêlée à celle des Hébreux; mais, en l'absence de documents portant un caractère plus sérieux de certitude, on est réduit à des conjectures sur l'époque et les actes de leurs règnes. Tout ce que l'on sait, c'est que le pharaon sous lequel Joseph vint en Égypte était un des rois pasteurs ou Hyksos qui détrônèrent l'ancienne dynastie (la seizième), sous le règne de Timaos, vers l'an 2080 av. J.-C. Le plus célèbre des pharaons de la Bible est celui sous lequel les Israélites quittèrent l'Égypte. Les historiens modernes l'assimilent à Rhamsès II le Grand, appelé Sésostris par Hérodote et Sesoosis par Diodore de Sicile. C'est lui dont une partie des hiéroglyphes de l'obélisque de Louqsor, érigé sur la place de la Concorde, raconte les hauts faits. L'engloutissement de ce pharaon dans la mer Rouge, à la poursuite des Hébreux, avec 600,000 hommes et une innombrable quantité de chevaux, de chars de guerre, est un conte à dormir debout. On retrouve, il est vrai, cette légende dans les historiens arabes; mais ils la tenaient des Juifs, et ils l'ont encore enjolivée en la confondant avec l'histoire de l'usurpation des Hyksos. D'après eux, le pharaon sous lequel eut lieu la fuite des Juifs ne descendait point de la famille royale d'Égypte. Son père était un pauvre gardeur de vaches qui s'appelait Massab. L'ayant perdu de très-bonne heure, l'obscur orphelin fut mis en apprentissage par sa mère chez un menuisier. Mais il se dégoûta bien vite de sa profession, quitta son village et courut le pays afin de chercher fortune. Il se plaça d'abord chez un marchand de fruits, qui ne put le garder longtemps dans sa boutique, puis il entreprit un commerce de toiles pour son propre compte. L'énormité des taxes que les officiers du roi prélevaient sur toutes les marchandises empêchait le jeune Massab de s'enrichir aussi promptement qu'il l'eût voulu. Pour se venger, il réunit une bande d'aventuriers et de malfaiteurs, et fit avec eux une guerre à outrance aux agents du fisc, sur les grandes routes. L'inquiétude de son esprit, la crainte du châtiment, ou plutôt l'espoir de réaliser en moins de temps de plus gros bénéfices, le déterminèrent encore une fois à changer de métier. Il alla s'établir effrontément à la porte occidentale de Menf ou Memphis, une des métropoles de l'Égypte, à proximité du Nil, et, sans en avoir obtenu ni sollicité même la patente, se déclara de sa propre autorité collecteur de tous les droits d'entrée et de sortie qui appartenaient à la ville. L'or et l'argent pleuvaient dans sa caisse, le métier était bon; lorsqu'un jour, par ignorance ou ardeur trop âpre du gain, s'étant opposé au passage gratuit du cercueil d'une des filles du roi, qu'on portait à l'hypogée le plus voisin du fleuve, la fraude fut découverte. On l'arrêta; il parvint à s'échapper, rassembla une troupe de brigands et, étant parvenu à s'emparer du palais, il fit trancher la tête au roi. Après un coup pareil, l'hésitation n'était plus possible. L'audacieux coquin marcha sans retard contre la famille de son prince, força toutes les portes, se saisit de toutes les issues souterraines du palais, séduisit ou égorgea les soldats ou les prêtres qui essayèrent de lui résister, se fit proclamer roi sous le nom nouveau de Pharaon (mot qui, en arabe, d'après Bochart, signifie *crocodile*) et adopta comme un insigne de gloire ce nom, qui devint dans la suite le titre héréditaire et distinctif de tous les souverains de l'Égypte.

Enivré d'orgueil, ce larron osa bientôt introduire et favoriser dans son royaume le culte abominable des idoles; il exigea même, sur le conseil de son premier ministre, le sacrilége Kaman, qu'on l'adorât comme le vrai Dieu. Mais Allah le punit en endurcissant son cœur contre les Marjaïms (Hébreux), en lui inspirant la fatale résolution de leur fermer la route du désert, après que, sous la conduite de Maïen-Taku (Moïse), ils furent partis de Ramessès, le quinzième jour du mois d'abib, au nombre de 600,000 hommes de pied, sans compter les enfants et une masse incalculable de populaire.

De Ramessès, qui, ainsi que Phithom, était une des *villes aux tentes* que les Marjaïms avaient bâties pour Pharaon, Maïen-Taku mena toute cette multitude en un lieu où elle campa pour la première fois depuis sa sortie des autres villes d'Égypte, ce qui fit nommer la station Socoth (les tentes). De Socoth, les fugitifs allèrent à Etham, qui touchait aux extrêmes confins du désert; après quoi, rebroussant chemin, ils se dirigèrent vers Phihahiroth, entre Magdalus, sur la montagne, et le golfe Arabique, près de Beelsephon, en face duquel tout le peuple campa pour la troisième fois sur le rivage de la mer.

Pharaon les y surprit. Mais la colonne de flamme et de fumée qui les précédait, s'interposant entre leur camp et celui des Égyptiens, suspendit un moment toute poursuite. Alors un vent impétueux et brûlant se leva, qui, pendant toute la nuit, souffla sur la mer Rouge, la dessécha ou en divisa les flots. Les Marjaïms, à cette vue, s'y précipitèrent, marchant à pied sec au milieu du golfe. Les lames amoncelées se dressèrent à droite et à gauche, comme un mur. Pharaon avait fondu sur eux, suivi de tous ses cavaliers et de tous ses chars...

Et déjà l'heure du matin était venue, lorsque le Seigneur Dieu, retournant à travers la colonne de feu et de fumée ses regards

du côté des Égyptiens [illegible]

[illegible] *F*[illegible]

PHARAONE s. f. [illegible]. Méd. [illegible] vulgairement [illegible].

PHARAONIEN, IENNE adj. [illegible]

— *Monument pharaonien*, Monument qui a [illegible] PHARAONIEN. (Th. G[illegible].)

PHARAONIQUE adj. [illegible] — Rad. [illegible] *Mo*[illegible] PHARAONIQUES [illegible] PHARAONIQUE [illegible] *Ramessès*. (Lett[illegible].)

PHARASMANE Ier, roi d'Ibérie ou de Géorgie. [illegible] Il était roi d'Ibérie, lorsqu'en 35 il aida, avec le concours des Romains, son frère Mithridate à s'emparer du trône d'Arménie, possédé par Arsace, fils d'Artaban III, roi des Parthes. Pour venger la mort d'Arsace, Artaban envoya en Arménie un autre de ses fils, Orose, avec une armée de Parthes; mais Pharasmane [illegible] de son frère et remporta sur Orose une grande victoire. Par la suite, pour se débarrasser de son fils Rhadamiste, qui était impatient de régner, Pharasmane abandonna la cause de son frère Mithridate et seconda l'entreprise de Rhadamiste pour s'emparer du trône d'Arménie. L'usurpation de ce dernier [illegible] commit excitèrent contre lui l'indignation générale. Forcé de fuir devant une invasion des Parthes, il se retira en Ibérie, mais Pharasmane, à qui son ambition inspirait de grandes inquiétudes, le fit mettre à mort. En 58, à l'instigation de Corbulon, le vieux roi d'Ibérie tenta une nouvelle invasion en Arménie. On ignore quelle [illegible] et depuis lors il n'est plus question de lui dans l'histoire. — PHARASMANE II, [illegible], fils de Bartos, régna de 72 à 87 et prit pour siège de son pouvoir la forteresse Armazi. Sous son règne, le roi d'Arménie Érovant envahit l'Ibérie, prit Tzounda, Artani et soumit tout le pays jusqu'au Cyrus. Pharasmane dut se reconnaître tributaire de ce prince, à qui il amena des secours contre Artachès. — PHARASMANE III, roi d'Ibérie, [illegible] 113, à son père Hamazasp et mourut vers 132. Il [illegible] Mithridate, qui [illegible] l'Ibérie, entra en guerre contre lui, le vainquit à plusieurs reprises et fut [illegible] par ses ennemis. — PHARASMANE IV, fils d'Adam, mort vers 182, [illegible] son fils Hamazasp. Son règne n'est signalé par aucun événement. — PHARASMANE V [illegible] en 405, à son frère Tiridate, chassa les Persans de la Géorgie et mourut en 4[illegible]8. — PHARASMANE VI [illegible] Pacor [illegible] 528, [illegible] d'Ibérie, et vit son royaume plusieurs fois ravagé par les Persans. — Son neveu, PHARASMANE VII, succéda en 552 et mourut en 557, sans que son règne eût été signalé par aucun événement remarquable.

PHARBÉTIS, ville de l'ancienne basse Égypte, chef-lieu du nome [illegible] à l'O. de la branche Bubastique du Nil.

PHARBITIS s. m. [illegible] tendre, par allusion à la couleur variée [illegible]. Bot. Genre de plantes [illegible] de la famille des convolvulacées, [illegible] prenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tropicales, et dont l'espèce type est connue sous le nom vulgaire de [illegible].

PHARE s. m. (fa-re — lat. *pharus*, du grec *Pharos*, nom d'une île située près d'Alexandrie. Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, y fit élever une haute tour au [illegible] qui fut comptée au nombre des sept merveilles du monde. [illegible] Pharos [illegible] se rapporte à la racine [illegible] sens, laquelle a fourni un grand nombre de [illegible] la tour qui [illegible] car elle s'appelait Pharos [illegible] n'est pas qu'on trouve déjà ce nom dans Homère. Il serait possible cependant que cette île eût possédé un phare dès ces temps reculés, et que Pharos [illegible] laire aurait conservé le souvenir). Tour construite sur [illegible] nuit, pour guider les vaisseaux qui approchent [illegible] PHARE [illegible] sur la tour : *La lumière du* PHARE. PHARE *à* [illegible] PHARES [illegible] (E. de Gir.)

[illegible]

Aignan.

— [illegible] le PHARE [illegible]

— [illegible] *lutionnaire, comme pour l'ouvrir et pour le fermer.* (Cormen.) *Deux ou trois idées fixes* [illegible] PHARE [illegible] *pour lui donner dans le monde la première place.* (E. de Gir.)

— Mar. Ensemble du gréement d'un navire. ‖ *Phare de l'avant*, Mât, vergues et voile [illegible] avec son gréement. ‖ *Phares de l'arrière*, Grand mât et mât d'artimon avec leur gréement.

— s. f. Bot. Syn. de PHARUS.

— **Encycl.** Un *phare* est généralement une tour plus ou moins élevée bâtie soit sur une [illegible] près d'un port, d'une rade dangereuse, et surmontée d'un feu que l'on allume durant la nuit pour guider les navires venant du large, ou pour leur signaler les dangers que présentent certains points du rivage.

Ce que nous venons de dire s'applique aux *phares* nommés fixes, par opposition aux *phares* ou feux flottants établis dans les endroits où il y a impossibilité d'en établir d'autres, et qui se composent, la plupart du temps, d'un bateau ponté, avec un grand mât, au haut duquel on hisse un appareil d'éclairage.

Il y a eu des *phares* de toute antiquité; Homère [illegible] les navigateurs de cette époque incertaine. Le plus ancien *phare* dont l'histoire fasse mention est celui du promontoire de Sigée; le Pirée et la plupart des ports de la Grèce avaient des *phares*. Le plus célèbre est celui que construisit Ptolémée Philadelphe (270 av. J.-C.) à l'entrée du port d'Alexandrie; ce *phare* [illegible] appareils et constructions du même genre son propre nom, qu'il tirait lui-même de l'île de Pharos, sur laquelle il s'élevait. Les historiens rapportent que du haut de cette tour de mille coudées de hauteur, et dont le nombre d'étages a souvent été discuté, la vue s'étendait jusqu'à 100 milles en mer. L'habile ingénieur de cette tour, une des sept merveilles [illegible] Ce *phare* fut détruit en 1303 par un tremblement de terre.

Les Romains ont construit un grand nombre de *phares* à l'imitation de celui d'Alexandrie; c'est sur le même plan, d'après Suétone, que Tibère en fit élever un à Ostie. L'île de Caprée [illegible] France et de la Grande-Bretagne étaient rendues plus facilement abordables au moyen de *phares* datant de la domination des Romains dans les Gaules; en 1643, on voyait encore les ruines de celui de Boulogne-sur-Mer, qui servait à guider les bâtiments traversant la Manche. Ce *phare* se nommait depuis des siècles *Turris ordens* ou *Turris ordensis*, ce que les Boulonais avaient traduit par *Tour d'ordre*, quoique *Turris ordens* semble une corruption de *turris ardens*, tour enflammée. Ce *phare* finit de s'écrouler en 1644.

Longtemps les *phares* n'ont été éclairés que par des feux de bois ou de charbon, des torches de résine enflammée ou des lampes grossières. L'invention des lampes à double [illegible] réel. Enfin, en 1819, lorsque Arago, Mathieu et Fresnel [illegible] ce dernier (1821) imagina les réflecteurs paraboliques et les lentilles à échelons. Ce fut en 1865 seulement qu'on essaya en France, [illegible] d'appareil fournissait un arc lumineux suffisant, la discontinuité du courant amenait des [illegible] de South-Foreland.

[illegible] ce genre qui ait été installé en France, se [illegible] six disques chacune et mises en mouvement [illegible] conducteurs aux régulateurs des lampes élec[illegible] sion et qu'il ne puisse se produire, entre les charbons qui s'usent inégalement, une distance telle que le courant en soit interrompu. [illegible] disons que la lumière électrique est employée presque partout où la dimension des *phares* permet d'installer les appareils électromagnétiques et toutes les provisions d'eau et de charbon nécessaires au fonctionnement des machines à vapeur qui les mettent en mouvement.

Les *phares* de France sont partagés en quatre classes de grandeur et de portée différentes. Les *phares* du premier ordre, espacés [illegible] servent à reconnaître les parages et permettent [illegible] direction commises par eux, ou de relever exactement le point où ils se trouvent. Les *phares* du deuxième et du troisième ordre, [illegible] les rades foraines. Enfin, les *phares* du quatrième ordre, placés généralement à l'entrée des ports, servent à éclairer les passes ou l'embouchure des fleuves.

Les *phares* sont à feux fixes ou à éclipse. Le plus grand nombre est à éclipse. Les feux [illegible] d'éclairer les parages voisins et de faire connaître aux navires en mer le point où ils sont allumés, on s'expliquera facilement cette mobilité des feux, et, si l'on tient compte de ceci, que les *phares*, de toute grandeur, sont situés, [illegible] des autres, on comprendra qu'il ne soit pas utile de recourir à de nombreuses combinaisons, puisque deux feux semblables se trouveront toujours l'un de l'autre à une distance supérieure à l'écart ou erreur que pourrait faire un navire en route.

Dans les feux à éclipse, la durée relative de l'éclipse et de l'éclat varie pour l'observateur avec la distance à laquelle il se trouve, mais le [illegible] constant et fournit le caractère distinctif du feu. Quelques *phares* offrent aussi un feu constant varié par des éclats périodiques très brillants. Enfin, on avait essayé l'emploi de verres de couleur pour caractériser les feux; mais on a dû y renoncer à peu près absolument, les verres de couleur absorbant une trop grande quantité de lumière. Il en [illegible] encore cependant quelques-uns.

La construction d'un *phare* exige beaucoup de soin et demande une étude préalable sérieuse du terrain sur lequel on doit construire. Il va de soi que les procédés employés varient suivant le lieu où s'exécute la construction. Si le *phare* doit être situé en terre ferme, l'opération est relativement simple et l'on peut, soit construire un échafaudage important, [illegible] grands édifices publics, soit se contenter d'un [illegible] soit employé lorsqu'il s'agit d'élever un *phare* [illegible] précautions particulières doivent être prises, et la base future de l'édifice doit être sérieusement [illegible] travaille en pleine mer. Si le travail s'exécute [illegible] ou par la vapeur. Lorsque le *phare* ne pos[illegible] faudage, une petite grue tournante et à volée [illegible] d'ailleurs d'[illegible] mouvoir, adoptent, au moyen [illegible] meilleurs résultats.

[illegible] Lorsqu'un *phare* doit être construit sur une [illegible] le travail devient [illegible] construction.

[illegible] roche sur [illegible] 1869, on n'avait [illegible]

[illegible] M. Fresnel [illegible] ter au loin la lumière, de miroirs paraboliques [illegible] cylindrique de rayons par [illegible] d'un poids énorme; on les a totalement abandonnés [illegible] MM. Arago et Fresnel [illegible] mencement de ce siècle.

Nous allons décrire avec soin les appareils [illegible]

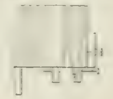

Fig. 1 et Fig. 2.

présentent [illegible] un excès d'huile au [illegible] analogues à celles [illegible] lampes Carcel et [illegible]

Fig. 3.

[illegible]

sans recevoir d'huile, va diminuer de poids [illegible] au contre-poids qui se trouve à l'extrémité du levier qui le soutient [illegible] déterminer un mouvement [illegible] l'échappement d'une sonnette, [illegible] de l'accident. Le gardien s'empresse alors de remplacer la lampe qui cesse de fonctionner par celle qui, toujours, doit être prête et sous sa main durant la nuit.

Nous n'ajouterons presque rien à ce que nous avons dit plus haut sur les appareils éclairés au moyen de lampes électriques, dont l'emploi, [illegible] un terrain [illegible] d'une grande ville, devient impossible lorsqu'on est trop [illegible] centre où se puissent rencontrer des ouvriers capables de réparer des instruments de ce genre; nous nous contenterons de faire observer [illegible] donne une lumière [illegible] comme il était facile de le prévoir d'ailleurs, et qu'on s'efforce [illegible] lampes à huile [illegible] notamment aux abords de nos ports les plus fréquentés.

Les appareils [illegible] destinés à augmenter la puissance de la lumière produite, étant les mêmes, qu'on utilise les lampes électriques ou les lampes à huile, nous allons tout de suite passer à l'examen de ces appareils.

Et d'abord, rappelons que lorsqu'on place une source lumineuse au foyer principal d'un verre lenticulaire, il se forme en arrière de la lentille un faisceau cylindrique de rayons parallèles qui peuvent se transmettre à une grande distance. C'est sur cette propriété des lentilles que l'on a fondé les appareils destinés à projeter au loin la lumière des *phares*. La difficulté était de construire des lentilles qui, ayant un diamètre assez considérable, n'absorbent pas une trop grande portion de lumière. Or, on reconnut bien vite que les lentilles qu'on devrait employer dans les *phares* auraient une telle épaisseur à leur centre, qu'elles laisseraient à peine passer quelques rayons [illegible]. Le problème paraissait présenter des difficultés insolubles, lorsque le physicien Fresnel construisit la lentille à échelons que représentent nos figures 4 et 5. Cette lentille se compose d'un

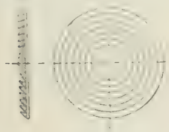

Fig. 4. Fig. 5.

verre central de forme ordinaire, entouré d'anneaux de peu d'épaisseur et dont le profil est tel qu'ils ont tous le même foyer principal. Toutes ces pièces réunies produisent le résultat que donnerait une lentille ordinaire débarrassée de toute matière inutile. La lentille Fresnel absorbe à peine 1/20 de la lumière incidente; de plus, elle est d'une fabrication très-facile, puisqu'il ne s'agit plus de masses de verre peu maniables, mais de simples cercles d'un poids relativement faible; enfin, l'entretien de ces appareils est aussi simple qu'on peut le désirer.

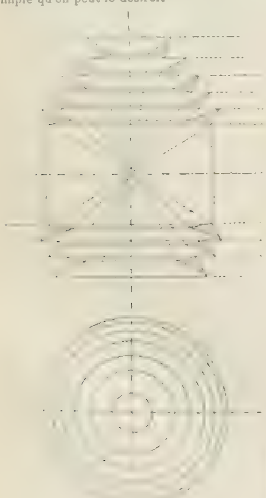

Fig. 6 et 7.

Expliquons maintenant comment on procède pour obtenir avec cet appareil les divers feux que doit produire [illegible].

Pour obtenir les feux fixes, on forme un tambour annulaire engendré par la révolution du profil (fig. 4), non plus autour d'une ligne perpendiculaire à sa surface et passant par son centre, comme pour les lentilles, mais bien autour d'une droite verticale passant par le foyer principal du profil. On obtient ainsi [illegible] à feu fixe que nous donnons en coupe (fig. 6) et en plan (fig. 7).

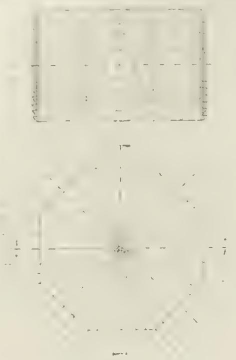

Fig. 8 et 9.

Les feux à éclipse sont produits par la rotation d'un tambour octogonal (fig. 8 et 9), formé de huit grandes lentilles à échelons semblables à celle qui est représentée aux figures 4 et 5. Les rayons qui partent de ces lentilles parcourent successivement tous les points de l'horizon, qui se trouvent ainsi éclairés les uns après les autres. Le temps qui sépare les différents éclats est déterminé par la vitesse du tambour, et si le tambour est octogonal, et qu'il exécute sa rotation sur lui-même en huit minutes par exemple, on apercevra un éclat par minute.

Comme on le voit par ce qui précède, tout ceci est d'une simplicité réellement très-grande.

Les *phares* à feux fixes, mais variés par éclats, présentent une disposition différente de celle que nous avons décrite précédemment.

Ils sont formés d'un tambour circulaire à feu fixe (fig. 10 et 11), autour duquel tourne une lentille prismatique, dont on voit la section droite dans la figure.

La lumière émise par la lampe déjà réunie en nappe circulaire par le tambour ordinaire à feu fixe est réunie en faisceau parallèle par la lentille prismatique et donne ainsi pour un point déterminé un éclat plus vif que celui des rayons reçus simplement sur le tambour. Cet éclat est précédé d'une petite éclipse dont la durée varie avec la vitesse de rotation de la lentille prismatique autour du tambour.

Les appareils que nous venons de décrire, n'utilisant qu'une partie de la lumière (fig. 12), puisque les rayons qui passeraient au-dessus et au-dessous du tambour seraient perdus pour l'éclairage de la mer, on a dû se préoccuper d'utiliser les rayons qui passaient en dehors des bords extérieurs des lentilles et par suite échappaient à leur action. On avait songé d'abord à l'emploi de miroirs paraboliques qui auraient eu pour foyer la lampe elle-même; mais l'entretien de ces appareils, qui se noircissaient rapidement, y fit renoncer

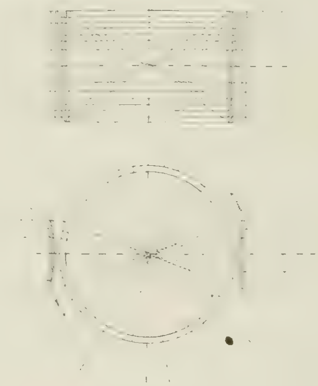

Fig. 10 et 11.

bientôt. On leur substitua un système de lentilles à échelons inclinés (fig. 13 et 14), sur

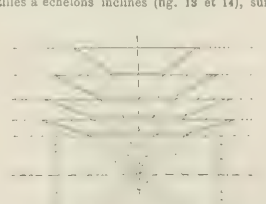

Fig. 12.

lesquels tombe la lumière et d'où elle rejaillit en faisceaux parallèles qui sont à leur tour réfléchis dans la direction voulue par des miroirs plans en glace étamée. Ces miroirs sont placés sous les angles voulus pour que les rayons déjà plusieurs fois réfléchis puissent prendre la direction suivie par le faisceau principal. Ce procédé, qui est aujourd'hui encore employé dans quelques *phares*, est loin d'être sans inconvénient. En effet, les glaces étamées s'altèrent assez vite et ne donnent plus que de médiocres résultats; aussi, adopte-t-on de préférence une disposition bien plus parfaite et au moyen de laquelle on obtient constamment la réflexion totale des rayons émanés de la source lumineuse. Cette disposition

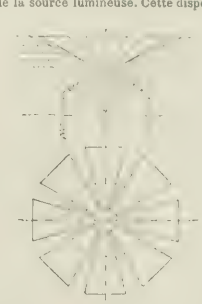

Fig. 13 et 14.

s'obtient de la manière suivante : on place au-dessus et au-dessous du tambour principal une série d'anneaux à section triangulaire (fig. 6 et 7) et dont la forme (fig. 15) est calculée de telle sorte que la lumière, en arrivant divergente à la partie inférieure, éprouve, sur la face la plus inclinée, une réflexion totale et sort ensuite par la troisième face en faisceau parallèle. Ces anneaux dioptriques remplissent le même but que les miroirs, mais bien mieux; de plus, ils ne s'altèrent pas plus que les autres parties de l'appareil et sont d'un entretien et d'une fabrication très-faciles.

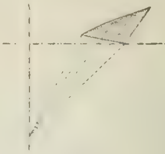

Fig. 15.

L'appareil lumineux tout entier est mis en mouvement, dans les *phares* à éclipse, par un mécanisme d'horlogerie mû par un poids et placé au-dessous de la lanterne; l'appareil d'éclairage est renfermé dans une lanterne en glaces qui termine le *phare*. Ces glaces s'engagent dans des nervures en bronze ou en cuivre destinées à les maintenir solidement. Les glaces ont une épaisseur de 0m,008 à 0m,010, ce qui ne les empêche pas d'être brisées quelquefois par les oiseaux de mer qu'attire le feu des *phares*.

Disons maintenant quelques mots sur la portée des *phares*. La portée des appareils du premier ordre varie de 26 à 44 kilom.; celle des autres *phares*, de 11 à 22 kilom. Les chiffres que nous venons de donner s'appliquent à la portée mathématique de ces appareils, portée calculée d'après la hauteur du *phare*, la convexité de la surface terrestre et enfin la réfraction atmosphérique, qui augmente la portée en montrant au-dessus de l'horizon ce qui est légèrement au-dessous. Quant à la portée réelle, elle est tout autre, car chacun a compris que la puissance d'un *phare* est singulièrement diminuée par les temps brumeux ou pluvieux.

Le service des *phares* est confié, en France, aux ingénieurs des ponts et chaussées et relève du ministère des travaux publics; toutefois, le ministre est assisté d'une commission composée de marins, d'astronomes et de physiciens et appelée à donner son avis sur les améliorations à apporter au service. L'administration des *phares* possède à Paris un atelier central des *phares* dans lequel sont essayés les appareils qui doivent être expédiés dans les départements.

L'administration française a mis en adjudication l'éclairage des *phares* de la Méditerranée et de ceux de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'au Finistère. Depuis Dunkerque jusqu'aux côtes du Nord, les fournitures d'huile sont seules mises en adjudication, le reste est fait en régie. Il serait à désirer que l'État prît complètement en mains ce service public important.

Donnons, pour finir, quelques renseignements statistiques.

Avant 1830, il n'existait dans tout l'univers que 514 *phares*.

En 1870, on en compte :

Sur les côtes d'Europe.	1,785
Sur les côtes d'Amérique. . . .	674
Sur les rivages d'Asie.	162
Dans l'Océanie.	100
Sur les côtes d'Afrique. . : . .	93
TOTAL. . .	2,814

C'est-à-dire un accroissement de 2,300 *phares* en moins de 40 années.

L'éclairage des côtes est ainsi réparti :

Belgique,	1	*phare* par	5	kilom. de côtes
France,	1	—	13	—
Angleterre,	1	—	17	—
États-Unis,	1	—	32	—
Turquie,	1	—	102	—
Russie,	1	—	123	—
Brésil,	1	—	140	—

La France entretient à elle seule, sur ses propres côtes ou sur celles de l'Algérie, 279 *phares*; 59 seulement sont classés parmi les grands *phares*; sur le nombre total, on en compte 225 à feux fixes et 54 à feux tournants. L'Angleterre entretient 390 *phares*; 286 à feux fixes, 61 à feux tournants et 43 à feux flottants; 98 sont classés comme grands *phares*, c'est-à-dire ayant une portée supérieure à 15 milles. Parmi les *phares* français, il convient de citer celui de Cordouan, placé à l'embouchure de la Gironde, sur un rocher aujourd'hui séparé des eaux, mais qui, vers le milieu du XIVe siècle, devait être joint à la terre ferme par une langue de terre ou de sable. Le *phare* actuel, construit à côté d'un ancien *phare* exécuté, de 1362 à 1370, par ordre du prince Noir, fut commencé en 1584 par Louis de Foix, architecte de Paris et terminé en 1610 par son fils. Ce *phare* était une construction vraiment remarquable. Il se composait d'une plate-forme circulaire que protégeait un large parapet, et de la tour, qui était divisée en quatre étages, non compris la lanterne. Au rez-de-chaussée se trouvaient les magasins, un vestibule et quelques petits réduits servant de logements aux gardiens. Au premier étage se trouvait une salle assez bien ornée et qui portait le titre ambitieux d'appar-

tement du roi. Une chapelle de forme circulaire occupait le second étage. Les deux autres étages ont été détruits en 1788 lors de la réparation [illegible], qui, par les soins des ingénieurs Teuliers et de Borda, fut surélevé de 20 mètres. Le foyer du *phare* de Cordouan s'élève à 63 mètres au-dessus du sol et à 59 mètres au-dessus du niveau des hautes mers. En 1854, d'importantes réparations ont été faites à ce *phare*, dont les pierres en contact avec l'eau étaient rongées. C'est à cette même date que Cordouan prit le caractère qui sert à le distinguer de ses voisins; son feu est blanc et rouge et tournant de minute en minute. Il est visible à 40 kilomètres. C'est au *phare* de Cordouan qu'ont été faites les premières expériences de l'appareil Fresnel.

Après le *phare* de Cordouan, le plus ancien peut-être de ceux qui éclairent aujourd'hui les côtes de France, il convient de citer les *phares* de la Hève, situés au Havre. Sur l'emplacement qu'ils occupent aujourd'hui se trouvait, dit la chronique, une tour construite vers le milieu du XIVe siècle et sur le sommet de laquelle on allumait des feux toutes les nuits. Les édifices qui existent aujourd'hui, ou tout au moins la base des constructions, datent de 1774. Sur le sommet des tours on allumait tout d'abord des feux de houille, puis, en 1781, elles furent surmontées de lanternes où étaient installées des lampes munies de réflecteurs sphériques. En 1814, des réflecteurs paraboloïdes furent substitués aux premiers. En 1845, les deux tours furent réparées et modifiées à leur partie supérieure de façon à pouvoir être munies des appareils dioptriques. En 1860, ces appareils ont cédé la place à l'éclairage électrique, dont la lumière est évaluée à 5,000 becs de Carcel. Ces *phares* s'élèvent à 20 mètres au-dessus de la falaise et à 121 mètres au-dessus de la haute mer. Leurs feux sont fixes et ont une portée de 35 à 40 kilom.

Mentionnons encore, comme *phare* du premier ordre, celui des Héaux de Bréhat. Ce *phare*, situé sur le roc des Épées de Tréguier, à 3 lieues de l'île de Bréhat, éclaire l'espace compris entre la Bretagne et les Roches-Douvres. Sa construction a exigé plusieurs travaux complémentaires destinés à permettre d'amener les matériaux sur les points où ils devaient être employés. Les ouvriers durent être logés dans l'île pendant toute la durée du travail. Enfin, on fut obligé d'empierrer une grande partie de l'île sur laquelle ils étaient installés. Ce fut en 1836 que fut commencé ce travail gigantesque; il ne fut terminé que quatre ans après. L'édifice est placé sur un roc isolé que recouvrait complètement la haute mer, ce qui ne permettait le travail qu'à la marée basse. Il a 47m,40 de hauteur. Jusqu'à 1 mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers, ce *phare* est construit en maçonnerie pleine. Cette partie a 13m,70 de diamètre. Le plus grand diamètre de la partie creuse est de 8m,60. L'épaisseur des murs varie de 1m,30 à 0m,85. On comprendra que nous arrêtions là cet historique et que nous nous contentions d'énumérer comme construits tout récemment le *phare* de la Grande-Barge d'Olonne, dont les fondations sont presque entièrement submergées par les eaux; ce *phare*, entrepris en 1857, fut achevé en 1861; les *phares* de Walde, au nord de Calais, et le *phare* dit l'Enfant-Perdu (côte de la Guyane), construit en fer. Ce dernier a 55 mètres de hauteur. L'ossature de cette énorme pièce de fer se compose de seize montants faits de quatorze panneaux chacun. Chaque panneau est formé de fers à simple T, assemblés et rivés de manière à être parfaitement solidaires. Ce *phare* a été démonté, puis transporté en Nouvelle-Calédonie, où il a été inauguré en 1865. Son appareil est à feu fixe, sa portée est de 25 kilomètres. Citons, pour finir, quelques *phares* anglais célèbres. En tête de cette liste doit figurer le *phare* de Lowestoft, bâti en 1609, le premier qui ait figuré sur les côtes d'Angleterre, puis celui de Hurstbarton-Point, élevé en 1665, et celui des îles de Scilly, construit en 1680. Viennent ensuite le *phare* d'Eddystone, trois fois reconstruit, d'abord en 1696, puis en 1706 et, enfin, en 1760; le *phare* des Smalls, construit en 1777, celui de Bell-Rock, construit en 1807 sur les côtes d'Écosse, dans le Forfarshire, à 20 milles au sud-ouest de Red-Head, et enfin celui de Skerryvore, commencé en 1838, terminé, non sans peine, six ans plus tard. Ce *phare* s'élève de 48 mètres au-dessus du niveau de la mer; il est à feu tournant et se voit à 25 kilomètres environ. Citons, enfin, le *phare* de Sunderland, qui fut transporté, en 1841, à une distance de 141 mètres du lieu où il avait été primitivement établi. Cette opération, exécutée sur les plans de l'ingénieur John Murray, coûta 28,000 francs environ; elle fut exécutée en 1841.

PHARE, en grec *Pharos*, petite île de l'Égypte ancienne, réunie, en 285 av. J.-C., par un môle, à la ville d'Alexandrie. Sur cette île s'élevait une tour haute de 300 coudées à plusieurs étages qui allaient en se rétrécissant, et au sommet de laquelle on allumait deux feux pendant la nuit pour guider la marche des navires. Du nom de cette île est venu la dénomination donnée aux édifices qui ont la même destination que la tour qu'elle portait. Cette tour, dont la construction avait coûté 800 talents (4,178,335 fr.), plusieurs fois ébranlée par les tremblements de terre, n'avait plus que 50 coudées en 1182; elle fut complètement détruite en 1303.

PHARE DE MESSINE, détroit qui sépare la Sicile de l'Italie, et qu'on appelle aussi DÉTROIT DE MESSINE.

PHARELLE s. f. (fa-rè-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

PHARES (Simon DE), astrologue français, né à Meung-sur-Loire vers 1440, mort après 1495. Il descendait du poète Jean de Meung et était parent d'un astrologue de Charles VII, qui portait le même nom. Simon fut élevé à Châteaudun avec les enfants de Dunois, puis étudia à Beaugency, à Orléans, à Paris, devint secrétaire du duc Jean de Bourbon, puis visita la Grande-Bretagne (1471). De retour en France, Simon de Phares alla étudier la médecine à Montpellier. Il partit ensuite pour Rome, visita Venise, Alexandrie, le Caire, apprit en Orient l'art de connaître, de tailler, de graver les pierres précieuses, revint prendre son emploi auprès du duc de Bourbon et fit, de 1480 à 1483, un voyage en Suisse et en Savoie pour y étudier les plantes médicinales. Fatigué de ses continuels voyages, Simon de Phares se fixa, vers 1488, à Lyon, s'y maria, y ouvrit un cabinet d'astrologie et y forma une riche bibliothèque astrologique. Dénoncé comme enseignant publiquement l'astrologie (1493), il encourut les anathèmes de l'archevêque de Lyon, qui fit saisir une quarantaine de ses ouvrages, en appela au parlement de Paris, lequel en référa à la Sorbonne, fut emprisonné et finit par recouvrer la liberté. En revenant de son expédition d'Italie en 1495, Charles VIII alla consulter Simon et le nomma son astrologue. On lui doit un ouvrage intitulé *Histoire des plus célèbres astrologues*, qu'il dédia à Charles VIII, et dont le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale.

PHARÈS, un des mots écrits par une main mystérieuse sur la muraille, lors du festin de Balthasar. V. MANÉ.

PHARÈS, ville de la Grèce ancienne, dans l'Achaïe, à l'O., sur le fleuve Piérus, au S. de Patras. Elle était renommée par son oracle de Vesta et de Mercure.

PHARÉTRIE s. f. (fa-ré-trî — du lat. *pharetra*, carquois). Zooph. Genre de polypiers.

PHARIER s. m. (fa-rié). Ornith. Espèce ou variété de ramier.

PHARION s. m. (fa-ri-on — du gr. *pharos*, manteau). Bot. Syn. de BESSÈRE.

PHARILLON s. m. (fa-ri-llon, *ll* mll. — dimin. de *phare*). Petit phare.

— Pêche. Rechaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, pendant la nuit, pour attirer le poisson. ‖ Pêche dans laquelle on emploie ce feu.

PHARISAÏQUE adj. (fa-ri-za-i-ke — rad. *pharisien*). Qui tient du caractère ou des habitudes des pharisiens : *Orgueil* PHARISAÏQUE. *Les juifs, retombés dans la servitude religieuse et politique, ont ajouté le ridicule* [illegible] *des observances* PHARISAÏQUES *à la rigueur de la loi.* (De Bonald.) *Le sabbat était le point capital sur lequel s'élevait l'édifice des scrupules et des subtilités* PHARISAÏQUES. (Renan.)

PHARISAÏQUEMENT adv. (fa-ri-za-i-ke-man — rad. *pharisaïque*). A la manière des pharisiens, d'une façon scrupuleuse et minutieuse : *Interpréter* PHARISAÏQUEMENT *un texte.*

PHARISAÏSME s. m. (fa-ri-za-i-sme — rad. *pharisien*). Caractère des pharisiens; attachement scrupuleux à des minuties religieuses.

— Ostentation de vertu, de piété, sans vertu solide, sans piété réelle.

PHARISIEN s. m. (fa-ri-zi-ain. — Ces sectaires ont été ainsi appelés parce qu'ils étaient séparés de tous les autres par leur genre de vie, faisant profession d'une plus grande sainteté et d'observer plus religieusement les commandements de la loi; c'est ce que signifie, dans la langue syriaque et chaldaïque, le mot *phârîch*, dont on a formé le grec *pharisaios* et le latin *pharisæus*. *Pharisc* ou *phârîch* est le participe passif du verbe syriaque *pârech*, qui veut dire distinguer, séparer, diviser. Saint Jérôme et plusieurs rabbins ont appuyé cette étymologie, qui convient très-bien à l'état des pharisiens, lesquels étaient distingués des autres Juifs, non-seulement par leur genre de vie, mais aussi par leur vêtement). Membre d'une secte juive qui affectait de se distinguer par sa sainteté extérieure, et à qui l'on reprochait des mœurs dissolues : *Les* PHARISIENS *admettaient la fatalité de la destinée et la métempsycose.* (Volt.) *Un* PHARISIEN *était un* [illegible] *impeccable, un pédant certain d'avoir raison,* [illegible] *priant dans les rues,* [illegible] *de trompe,* [illegible] (Renan.)

— Par anal. Homme qui n'a que l'ostentation de la piété.

— Encycl. Les *pharisiens* formaient une des deux principales sectes juives qui gouvernaient, depuis à Jérusalem au sanhédrin, comme le centre du cérémonial et de la foi juive, comme anleurs et à toutes les époques de [illegible] le peuple croyait par tradition et pratiquait par habitude. Parmi ses gouvernants, scribes et docteurs de la loi, qui étaient instruits et raisonnaient leurs opinions, les uns professaient que les croyances, les doctrines et les pratiques que le temps avait consacrées étaient d'origine divine, quoique non écrites dans la Bible. Leur théorie ressemble, à beaucoup d'égards, à ce qu'on appelle aujourd'hui le traditionalisme. Les autres niaient l'autorité de la tradition, s'en tenaient au texte des livres de la loi et, de plus, étaient libres penseurs. Ceux-ci portaient le nom de saducéens; les premiers étaient les *pharisiens*. Leur manière d'interpréter les livres bibliques leur conférait une autorité extraordinaire. « Leur système d'interprétation, dit M. Munck, avait l'avantage de donner la vie et le mouvement à la lettre morte, de revêtir d'une autorité divine certaines doctrines utiles et même nécessaires, qui n'étaient pas explicitement énoncées dans l'Écriture, et de favoriser le progrès et le développement perpétuel du judaïsme; car les docteurs de chaque époque pouvaient se servir de ce même principe de l'interprétation pour accommoder le culte et les institutions aux besoins et aux exigences de leur temps. »

On accuse pourtant les *pharisiens* d'avoir rendu le mosaïsme stationnaire en le parquant dans des pratiques conservatrices, mais énervantes. Dans tous les cas, les saducéens, qui étaient les réformés des derniers temps du mosaïsme politique, tendaient directement à substituer le libre-penser à la religion séculaire des Juifs.

Le nom de *pharisiens* signifie *séparés, distingués*. On estime qu'ils admettaient, à côté des doctrines mosaïques et des traditions prophétiques, certaines idées puisées dans les livres de Zoroastre, qui contenaient des dogmes assez rapprochés de ceux des livres saints. Ils avaient sans doute acquis ces idées durant la captivité de Babylone, grâce à leur contact avec les disciples de Zoroastre. Quoi qu'il en soit, ce qui caractérise la secte et lui donne une physionomie originale, c'est sa théorie de la tradition orale. Voici, du reste, les dogmes de cette tradition, d'après M. Munck : « 1° Il y a un destin ou mieux une Providence divine, un ordre de choses établi par Dieu et auquel l'homme ne pourrait se soustraire; cependant Dieu laisse à la volonté humaine la liberté de se déterminer; l'homme peut choisir entre le bien et le mal et il est responsable de ses œuvres. 2° L'âme de l'homme est immortelle; après la mort, les âmes des bons seront récompensées et, un jour, elles reviendront sur la terre revêtues d'un nouveau corps (ce n'est pas la doctrine de la métempsycose, c'est plutôt celle de la résurrection dans le sens chrétien); celles des méchants resteront toujours sous la terre pour y subir une peine éternelle. A ce dogme qui, comme le premier, avait sa base dans la doctrine mosaïque, se rattachaient diverses croyances populaires concernant le paradis et l'enfer (la théorie chrétienne du paradis et de l'enfer est d'origine pharisaïque), empruntées aux Chaldéens et aux Perses. On appelait le paradis Gan-Eden, et l'enfer Gué-Hinnoûs, Géhenne. 3° Il existe des êtres supérieurs à l'homme, de purs esprits, intermédiaires entre la divinité et les hommes, et qui sont appelés messagers de Dieu ou anges. Il y en a de bons et de mauvais; les uns sont les protecteurs des hommes, les autres sont des génies malfaisants, des démons qui causent aux hommes toutes sortes de maux. Ce troisième dogme n'est pas mentionné par Josèphe dans les passages où il parle des *pharisiens*, mais il en est question dans le Nouveau Testament (*Actes des apôtres*). Il paraît que la croyance à deux sortes d'anges, les uns bons, les autres mauvais, croyance empruntée aux livres de Zoroastre, était généralement répandue parmi le peuple et admise par les *pharisiens*, sans cependant former un point essentiel de leur doctrine ou un dogme proprement dit... Mais, dans le Nouveau Testament et dans le *Talmud*, les anges et les démons jouent un très-grand rôle et il est évident que la croyance populaire des Juifs avait adopté jusqu'à un certain point le dualisme des Parses, qui fut subordonné au monothéisme mosaïque. Déjà, dans les croyances des anciens Hébreux, nous rencontrons des messagers célestes ou des anges, représentant les actes émanés de Dieu et les facultés de la nature. »

Il est facile de reconnaître dans ces messagers célestes les izeds de Zoroastre. Grâce [illegible] l'entoura de mauvais anges pareils aux devs [illegible] comme les protecteurs des empires.

On voit [illegible] pas [illegible] servaient une foule qu'on ne trouve pas pres[illegible] glements, dit M. Munck, qui, en grande partie, étaient rattachés au texte de la loi au moyen de l'interprétation, concernaient aussi bien les lois sociales que les pratiques religieuses; quelques siècles plus tard, ils furent réunis en un corps d'ouvrage qu'on appelle la *Mischna* [illegible] »

Les *pharisiens* n'y attachaient pas une importance considérable; ils regardaient ces pratiques [illegible] sentiment religieux. Pour les esprits ignorants, la science n'ayant aucune action, on n'arrive à leur rendre une doctrine familière qu'à l'aide d'un culte extérieur, et les législateurs et fondateurs de cultes, dans l'impossibilité d'initier des millions d'adeptes à leur [illegible] jours eu recours à de nombreuses pratiques extérieures qui, peu à peu, font de leur doctrine une [illegible]

Dans le Nouveau Testament [illegible] vent en scène de faux *pharisiens*, de manière qu'on est arrivé à faire du nom de *pharisien* le synonyme d'hypocrite. Dans les temps modernes, le christianisme, frappé de la peine du talion, a payé cher les attaques dirigées par Jésus-Christ contre l'esprit des *pharisiens*. Du reste, dans le sein du pharisaïsme, on distinguait plusieurs sectes qui se haïssaient mutuellement. Dans le *Talmud*, qu'on peut considérer comme l'Évangile des *pharisiens* juifs, on en compte sept; au dire du [illegible] lontiers sur plusieurs d'entre les autres, dont on fait ressortir le ridicule, l'arrogance et l'hypocrisie.

Les *pharisiens*, dont l'origine remonte à l'époque du retour des Juifs de la captivité [illegible] Macchabées, vers 160 avant notre ère, une secte fortement constituée, étaient la plus nombreuse et la plus puissante des sectes juives du temps de Jésus-Christ. Lorsque, en 135 avant notre ère, le grand prêtre Hyrcan abandonna leur secte pour celle des saducéens, ils furent en butte à des persécutions; mais, à la mort d'Alexandre Jannée, ils reconquirent toute leur influence, qu'ils conservèrent [illegible] peuplèrent les cours de justice, dominèrent dans le sanhédrin et eurent un tel crédit, dit Josèphe, que les prêtres eux-mêmes, qui formaient l'aristocratie de la nation, étaient obligés d'embrasser leur parti pour conserver leur influence. D'après le même historien, ils étaient très-enclins à l'opposition, à la révolte, et les femmes leur étaient spécialement dévouées. Ils refusèrent constamment le serment [illegible] nom de l'empereur romain; se croyant beaucoup plus parfaits que les autres Juifs, ils s'éloignaient d'eux, les regardaient comme des profanes, ne voulaient ni boire ni manger avec eux, et montraient une piété pleine d'ostentation et de pratiques minutieuses.

PHARISIEN, IENNE adj. [illegible]

PHARMACEE s. f. [illegible] Espèce de divination pratiquée par les an[illegible] gétales ou minérales.

PHARMACEUTE s. m. [illegible]

PHARMACEUTIQUE adj. [illegible]

— s. f. [illegible]

PHARMACIE s. f. [illegible]

— Encycl. [illegible] nécessairement [illegible] mèdes qu'ils [illegible]

[illegible] pour les guider dans la [illegible] ments [illegible] [illegible] par ces [illegible].

Nous devons à Cœlius Aurelianus la connaissance de plusieurs formules indiquant la composition des medicaments recommandés [illegible] rer des substances dont le nom seul aujourd'hui excite le rire, telles que : la cervelle et [illegible], des excréments de crocodile, le cœur ou les [illegible] cules de belier, d'ours, de coq ou de sanglier.

[illegible] composé d'un très-grand nombre de substances, au nombre desquelles se trouve la chair de vipere, et qui acquit bientôt une réputation universelle. Il y a peu de temps encore, [illegible] en grande pompe [illegible].

[illegible] siècle, [illegible] de nombreux ouvrages, contenant une infinité de formules de médicaments encore em[illegible] il a donné son nom à une [illegible] la *pharmacie* [illegible] que, en opposition avec la *pharmacie* chimique. Il avait boutique ouverte dans la voie Sacrée. Les principaux ouvrages qu'il nous [illegible] de médecins se reposaient sur d'autres du soin de préparer les médicaments. Les gens auxquels ce travail était [illegible] portaient le nom de *seplasarii*, seplasiaires ; ce nom venait de ce qu'à Capoue la place publique sur laquelle se tenaient les marchands de drogues simples portait le nom de Seplasia. Ces seplasiaires, fort peu honnêtes, trompaient à qui mieux mieux et sur la qualité et sur la quantité des produits qu'ils vendaient ; ils habitaient un quartier particulier, non loin du mont Capitolin, désigné sous le nom de *Vicus thurarius* ou *Vicus unguentarius*. Ces marchands tenaient non-seulement les drogues médicinales, mais encore celles qu'employaient les parfumeurs, teinturiers, etc. Galien désignait ces marchands par [illegible].

Les médecins achetaient leurs plantes chez les *herbarii*, les ῥιζοτόμοι, coupeurs de racines, [illegible] d'herbes. On voyait aux devantures de ces industriels des guirlandes de feuilles telles que nous en voyons aujourd'hui à la porte de nos herboristes. Ce qui les distinguait de nos marchands modernes, c'étaient leurs plafonds tapissés de crocodiles ou de tortues. On donnait le nom de *[illegible]*, *pharmacotrites*, *pharmacotritæ*, aux pileurs, aux broyeurs, aux mêleurs de drogues. Placés en dehors de leurs boutiques, les pharmacotribes en étaient pour ainsi dire l'enseigne vivante, et leurs figures zebrees, tatouees des nuances de toutes les drogues qu'ils travaillaient, témoignaient de l'incrustation des atomes volatilisés dans leur peau squalide et maladive.

[illegible] le berceau de la *pharmacie* fut Bagdad. Avant le calife Almanzor, les Arabes s'etaient peu adonnes aux sciences [illegible] de la création de l'Académie de Bagdad que le [illegible] chez les Sarrasins. Ce fut dans cette ville que les Arabes ouvrirent leurs premieres *pharmacies* publiques. C'etaient de véritables cours où, sous les yeux des maîtres, les élèves venaient se livrer aux manipulations. La botanique fut la première branche à laquelle ils s'adonnèrent, puis ils étudierent la chimie. Le premier chimiste des Arabes vivait au VIII[e] siècle ; il portait le nom de Moussah [illegible]-al-Soli et était originaire de Mésopotamie. Il est plus connu sous le nom de Geber. Il fit un ouvrage sur l'alchimie, dans lequel il fait mention de plusieurs préparations mercurielles : le précipité rouge, le sublimé corrosif, de l'acide nitrique, de l'acide nitro-muriatique, du nitrate d'argent. C'est aux [illegible] et aux médecins arabes qu'ont [illegible] que nous devons [illegible] la *pharmacie* par la chimie. Ils [illegible] *djoulab* (eau de roses), [illegible] *schrab* (sirop), [illegible] par les croisades, [illegible] de l'Orient [illegible] une réputation méritée pour quelques-uns et sans fondement pour beaucoup d'autres. Alchmdi et [illegible] de ces préparations [illegible] arabique que [illegible] l'on peut regarder comme le point de départ, [illegible] Sabour et qui vivait vers l'an 850 ; le titre de son ouvrage était [illegible] : *Krabadin*.

[illegible] à l'art pharmaceutique par Sabour produisit ses résultats. La célèbre école de Salerne fut ouverte : là venaient les jeunes gens qui se destinaient à cette profession ; ils étaient tenus d'y passer un certain temps, après lequel ils sortaient en prêtant le serment d'observer [illegible] jusqu'alors.

Le passage de cette école en Europe se fit par les Deux-Siciles ; en effet, l'école de Naples, établie par Roger I[er], devint la rivale de celle de Salerne. La *pharmacie* était constituée sur des bases solides et raisonnables ; elle se subdivisait en deux branches exercées par les *stationarii* et les *confectionarii*. Les premiers étaient à peu de chose près nos droguistes ; ils vendaient les drogues simples et les médicaments magistraux. Les seconds avaient pour toute mission l'exécution des ordonnances des médecins. On exigeait des uns et des autres un certificat délivré par la Faculté de médecine, constatant leur capacité. Il étaient soumis à la surveillance du *Collegium medicorum*, avaient des tarifs qu'ils ne pouvaient outre-passer ; leurs bénéfices étaient cotés d'après la possibilité de conservation de leurs médicaments : ceux qui pouvaient se conserver plus d'une année ne devaient pas se vendre plus de 3 *tareni* audessus du prix de revient ; ceux de moindre durée étaient vendus avec un bénéfice de 6 *tareni*. Ils n'avaient le droit de s'établir que dans les grandes villes, étaient soumis à la surveillance d'hommes compétents, sous les yeux desquels ils devaient préparer leurs électuaires, sirops et antidotes. Jusqu'à cette époque, pour la confection des médicaments, on ne consultait que les ouvrages de Jean Sérapion (VIII[e] siècle), d'Avicenne (IX[e] siècle). L'Arabie vit alors paraître une seconde pharmacopée, dont l'auteur était le calife de Bagdad, Aboul-Hassan-Hebotollah-Ebno'-Tolmid ; elle était consultée par les pharmaciens arabes. Peu de temps après en parut une troisième, de Nicolas Mycepsus, à laquelle on donna le nom d'*Antidotaire Nicolas*, et qui fut consultée jusqu'au XVII[e] siècle.

D'après une pièce historique du registre des métiers et marchandises, et qui date du XIV[e] siècle, les apothicaires de Paris étalaient leurs marchandises le samedi au marché ; ils étaient assimilés aux « estuveurs, vendeurs d'auges, d'escuelles, d'eschielles. » Il y avait alors les maîtres apothicaires, dont on exigeait, à leur réception à la maîtrise, le serment suivant :

« Je jure et promets devant Dieu, auteur et créateur de toutes choses, unique en essence et distingué en trois personnes éternellement bienheureuses, que j'observerai de point en point tous les articles suivants :

» Et premierement, je jure et promets de vivre et mourir en la foi chrétienne ;

» *Item* : d'aimer et honorer mes parents le mieux qu'il me sera possible ;

» *Item* : de ne médire d'aucuns de mes anciens docteurs, maîtres pharmaciens ou autres, quels qu'ils soient ;

» *Item* : de rapporter tout ce qu'il me sera possible pour l'honneur, la gloire, l'ornement et la majesté de la médecine ;

» *Item* : de n'enseigner aux idiots et ingrats les secrets et raretés d'icelle ;

» *Item* : de ne rien faire témerairement sans avis des medecins ou sous l'espérance du lucre tant seulement ;

» *Item* : de ne donner aucun médicament, purgation, aux malades affligés de quelque maladie, que, premièrement, je n'aie pris conseil de quelque docteur médecin ;

» *Item* : de ne toucher aucunement aux parties honteuses ou défendues des femmes, que ce ne soit par grande nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il sera question d'appliquer dessus quelque remède ;

» *Item* : de ne découvrir à personne le secret que l'on m'aura commis ;

» *Item* : de ne donner jamais à boire aucune sorte de poison à personne, et de ne conseiller à aucun d'en donner, non pas même à ses plus grands ennemis ;

» *Item* : de ne jamais donner à boire aucune potion abortive ;

» *Item* : de ne jamais essayer de faire sortir du ventre de la mère le fruit, en quelque façon que ce soit, que ce ne soit par avis du médecin ;

» *Item* : d'exécuter de point en point les ordonnances des médecins sans y ajouter ni diminuer, en tant qu'elles seront faites selon l'art ;

» *Item* : de ne jamais servir aucun succédané ou substitut sans le conseil de quelque autre plus sage que moi ;

» *Item* : de désavouer et fuir comme la peste la façon de pratiquer scandaleuse et totalement pernicieuse de laquelle se servent aujourd'hui les charlatans, empiriques, souffleurs d'alchimie, à la grande honte des magistrats qui les tolèrent ;

» *Item* : de donner aide et secours indifféremment à tous ceux qui m'emploieront, et, finalement, de ne tenir aucune mauvaise et vieille drogue dans ma boutique.

» Le Seigneur me bénisse toujours tant que j'observerai ces choses. »

Telle est la première pièce officielle qui nous soit restée sur la réglementation de la *pharmacie* en France. A cette même époque, la corporation des apothicaires était unie à celle des épiciers, pour n'en faire qu'une seule. Les épiciers étaient alors de véritables droguistes, vendant des aromates et des épices, que l'on désignait autrefois par le nom générique de *species* ; peu à peu ces deux branches de la même corporation virent s'élever entre elles des dissidences profondes. Alors commença une lutte qu'il est assez intéressant de suivre, et à laquelle mettent fin les edits royaux qui, avant de la terminer complètement, donnaient raison tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Cependant la corporation des épiciers-apothicaires, avant toutes dissensions intestines, avait obtenu le second rang parmi les métiers. On donna le droit à leurs maîtres ou gardes, au nombre de six, de porter, comme les conseils de la ville, la robe de drap noir, bordée de velours également noir, à manches pendantes. Ils avaient le dépôt de l'étalon des poids et mesures de Paris et étaient chargés de vérifier les poids et mesures employes par tous les autres marchands.

Pendant la minorité de Charles VIII (1484), une nouvelle ordonnance fut rendue. Nous la reproduisons ici, parce qu'on peut la regarder comme ayant servi de base à l'organisation actuelle de la *pharmacie* : « Et combien que le fait et estat d'espicerie et d'appoticairerie, ainsi que des ouvrages de cire et des confitures de sucre en nostredite ville soient des plus grandes marchandises nécessaires qui y aient cours, et qu'il est bien expédient, voire même nécessaire que les personnes qui s'en entremectent soient saiges, expers, idoines et cognoissant lesditz ouvrages et marchandises, avons dit, déclaré, statué et ordonné et, par la teneur de ces présentes, de notre certaine science, grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, disons, déclarons, statuons et ordonnons par privilége, ordonnance et édict perpétuel et irrévocable, que dores en avant ceux qui voudront apprendre ledict mestier des ouvraiges et marchandises d'espicerie, appoticairerie, ouvraiges de cire et confitures de sucre, en quelque manière que ce soit en nostredicte ville, cils seront tenus premièrement demourer comme apprentifs durant le temps de quatre ans entiers, finis et accomplis, pour leur apprentissage et, à leurs entrées d'apprentifs, seront tenus de payer 12 sols parisis à la confrérie dudict métier ; et après quoi, s'ils veulent être reçeus, ils seront préalablement examinés et expérimentés par les maistres jurés dudict mestier et marchandises ; seront tenus de faire chiefs-d'œuvre, tant d'ouvraiges de cire, de confitures de sucre, dispensacions de pouldres, comme de composicions de receptes, cognoissance de drogues et aultres choses touchant et concernant le fait desdicts mestiers, ouvraiges et marchandises, chascun à son regard. »

En 1492, on publiait une pharmacopée dont les matériaux furent empruntés à Mesué, à l'*Antidotaire Nicolas*. L'auteur de cette pharmacopée fut Prevost de Tours.

Ainsi, vers la fin du XV[e] siècle, nous voyons la *pharmacie* à peu près constituée sur des bases fortes et solides. Il ne reste plus qu'à continuer dans la voie que les ordonnances des rois des deux siècles précédents ont tracée, et aussi à faire disparaître cette confusion entre les deux professions d'*espicerie* et d'*appoticairerie*.

La séparation ne devait pas longtemps se faire attendre. En effet, au commencement du XVI[e] siècle, Louis XII rendit une ordonnance qui donnait aux apothicaires le droit d'élire leurs maîtres jurés sans le concours des épiciers ; de faire leurs chefs-d'œuvre devant les apothicaires seulement. D'après cette même ordonnance, les épiciers ne pouvaient rien faire de l'état d'apothicairerie. Les apothicaires devaient déposer aux coffres de la confrérie leurs marques imprimées en plomb ; la veuve de l'apothicaire pouvait faire tenir sa maison par un apprenti du choix des maîtres jurés.

Le 3 août 1536, un arrêt du parlement punissait d'une amende de 100 marcs d'argent et de punition corporelle et de la hart la nonexécution des nouvelles mesures, quant aux visites et à la préparation des remedes et à l'observation des quiproquo, c'est-à-dire substitution d'un médicament à un autre. Cet arrêt décide, en outre, « que les apprentis, valets, servants d'apothicairerie, outre ce qu'ils aient demeuré l'espace de quatre ans avec un maître de l'état, devront savoir assez de latin pour entendre les livres servant à l'art ; » que deux docteurs de la Faculté seront désormais appelés à l'examen pour la maîtrise, assisteront aux chefs-d'œuvre, contrairement aux dispositions de l'ordonnance de Charles VIII, qui n'appelait que les apothicaires à cette épreuve et en excluait les médecins. Un arrêt ultérieur règle ainsi le travail théorique auquel seront soumis les apprentis : « Les apprentis apotiquaires oyront, un an durant, deux lectures chaque semaine sur l'art d'apotiquairerie ; elles leur seront faites par un bon et notable docteur de la Faculté de médecine qui à ce par elle sera député. »

Vers le milieu du règne de François I[er], une nouvelle ordonnance parut ; elle réglait les nouvelles connaissances que l'on devait exiger de tout apprenti qui passerait maître. Il devait, avant son apprentissage, connaître la grammaire ; après ses quatre années d'apprentissage, il était tenu de servir les maîtres pendant dix ans ; il devait, en outre, tirer de ces derniers un certificat constatant que ces conditions étaient remplies ; il passait ensuite son examen.

Dans cette épreuve, il était interrogé trois heures durant, en présence de deux docteurs de la Faculté, par les gardes et par neuf autres maîtres choisis par les gardes ; ensuite on lui faisait subir un examen désigné sous le nom d'*acte des herbes* ; enfin, il devait faire son chef-d'œuvre, qui comprenait cinq compositions ; il devait faire la démonstration des substances qui entraient dans ces cinq compositions. Cet arrêt, après avoir ainsi réglé les matières demandées aux examens, confirme certaines dispositions prises dans des arrêts précédents. Il défend à toute personne qui ne remplirait pas les conditions exigées, soit pour le stage, soit pour l'examen, la vente et la préparation des médicaments ; il défend également l'emploi des drogues gâtées ou sophistiquées pour la confection de ces médicaments. Ces deux derniers articles établissent que la contravention sera punie d'amende et même de peine corporelle.

En 1579, Henri III rendit également une ordonnance qui établissait que l'on ne pouvait subir des examens pour acquérir le grade de maître apothicaire que dans les villes où il y avait une université. Un peu avant, François I[er] exempta les maîtres apothicaires de certaines charges, du guet par exemple. François II et Charles IX firent également des arrêts sur la réglementation de la *pharmacie*. Un édit de ce dernier roi est assez curieux ; il fut rendu à cause d'une réclamation faite sur la fabrication du pain d'épice : il n'en permettait la confection et la vente qu'aux maîtres apothicaires.

En septembre 1597, Henri IV décida que nul ne serait reçu maître apothicaire sans avoir fait chef-d'œuvre, « nonobstant les lettres de maistrise, qui pouvoient être accordées arbitrairement, à l'occasion de grands évènements ou de grandes solennités, par les roys de France aux apothicaires, ce qui les dispensoit des examens et des épreuves. »

Enfin, nous devons citer quelques arrêts qui concernent la *pharmacie* sous un tout autre point devue.

L'un d'eux, du parlement de Dijon (1599), déclare que les testaments faits en faveur des apothicaires ne peuvent être exécutés. Un autre (juillet de la même année) condamne à l'amende un apothicaire qui avait décelé une maladie honteuse de l'un de ses débiteurs. Les apothicaires, comme créanciers, étaient préferés à tous, même à la veuve.

Cette période a vu passer un assez grand nombre d'apothicaires remarquables :

En 1514, Jean de Vigo, né à Gênes.

En 1520, Jean Fernel, de Clermont.

En 1530, Jérôme Fracastor, auteur de l'électuaire diascordium.

En 1535, Valerius Cadus, auteur d'une pharmacopée.

En 1541, Jacques Dubois, auteur de deux traités : *Methodus medicamenta componendi* et *De medicamentorum simplicium preparatione, mixtionis modo, libri tres*.

En 1559, Oswald Crool, qui donna la préparation de l'or fulminant, auteur de la découverte du chlorure d'argent et du sulfate de potasse.

En 1568, Perez de Vargas, auteur d'un ouvrage dans lequel il donne des indications pour reconnaître les métaux, en se basant sur la coloration, la fusibilité et la malléabilité de chacun d'eux.

En 1570, Dubbel, qui expliqua le vent et la pluie par les variations de température.

En 1576, N. Houël, qui institua notre premier jardin botanique de France, fondateur de notre Ecole de *pharmacie* de Paris, d'abord maison de charité.

Enfin, nous ne quitterons pas le XVI[e] siècle sans citer le nom de Paracelse, qui fit entrer dans la thérapeutique les médicaments à base d'albumine, d'antimoine, d'arsenic, de cuivre, de fer, de plomb, de mercure, de potasse, de soude, de zinc, dont l'usage était alors prohibé. C'est aussi dans cette période que l'on trouve les premiers germes de l'institution des pharmaciens militaires.

Louis XIII, à son avènement au trône, ratifia tous les édits et déclarations de ses prédécesseurs.

En 1635, il créait par un édit le Jardin royal des plantes. Il nommait trois médecins de la Faculté de Paris en qualité de démonstrateurs pharmaceutiques. En novembre 1638, il rendit une ordonnance qui défendait à toute personne n'ayant pas reçu le grade de maître apothicaire de vendre ou préparer des médicaments sous peine de 50 livres d'amende. Cependant la corporation des épiciers et celle des apothicaires n'en formaient toujours qu'une et bien que la préséance fût accordée aux apothicaires, il s'élevait toujours entre les deux professions de nouvelles discordes, qui se terminaient toujours à l'avantage des apothicaires. Ainsi, il s'était élevé une discussion pour savoir qui, à l'offrande de saint Nicolas, le patron de la corporation, occuperait le côté droit ; gain de cause fut donné aux apothicaires.

C'est vers cette époque que l'Hôtel de ville accorda aux apothicaires une bannière et un blason : « Avons permis et permettons audit corps et communauté des marchands espiciers apotiquaires d'icelle dicte ville (Paris) d'avoir

en leurdict corps et communauté pour armoiries : Couppé d'azur et d'or sur l'azur à la main d'argent tenant des ballances d'or, et sur l'or deux nefs de gueulle flottantes aux bannières de France, accompagnées de deux estoiles à cinq poincts de gueulle avec la devise : *Lances et pondera servant*, et telles qu'elles sont cy-dessous emprainctes. Donné le mercredi vingt septembre mil six cent vingt-neuf. »

Suivait le dessin. Malgré ce passage, trouvé dans les archives de l'École de *pharmacie* de Paris, on n'est point d'accord sur le nombre des étoiles des armoiries. Sauval mentionne cinq étoiles dans ses *Antiquités de Paris;* d'autres parlent de trois. Quoi qu'il en soit, les brochures et les thèses de *pharmacie* du XVIIe et du XVIIIe siècle n'indiquent que trois étoiles.

De 1638 à 1777, des lettres patentes confirmatives des statuts des apothicaires de différentes villes du royaume furent publiées. Ces villes furent : Issoudun, Romorantin, Villefranche, Amiens, Montdidier, Pontoise, Moulins, Melun, Riom, Saint-Quentin, La Rochelle.

En juillet 1682, un édit de Louis XIV enjoignait aux apothicaires de ne point vendre l'arsenic, le réalgar, le sublimé et toutes les drogues réputées poisons, si ce n'est à des personnes connues, domiciliées et qui employaient ces matières dans leur profession. Ils devaient se munir d'un registre parafé par le magistrat de police, et sur lequel les acheteurs étaient tenus de désigner leurs noms, qualité, profession, demeure, les quantités de poison et l'usage qu'ils en voulaient faire.

En 1638, il fut établi que toute personne de la religion réformée ne pourrait être reçue apothicaire. La même ordonnance réglait ainsi les droits de réception : 30 livres dans les villes où il y avait une cour supérieure ; 20 livres où il y avait présidial, bailliage ou sénéchaussée ; 15 livres, enfin, dans les bourgs.

En 1698, il fut défendu aux religieux d'exercer la profession d'apothicaire.

Dans le XVIIe siècle, le nombre des apothicaires remarquables, tant en France que dans les contrées voisines, fut encore assez considérable :

1608. Beguin, qui découvrit le calomel.

1612. Albert Seba, qui dota la Hollande d'un cabinet d'histoire naturelle.

1630. Brun de Bergerac, qui démontra l'augmentation du poids des métaux oxydés.

1640. Glauber, qui découvrit le sulfate d'ammoniaque, le kermès minéral, le sulfate de soude ; il indiqua également un réactif pour reconnaître la présence des sels d'argent, le sel marin.

1655. Otto Tachenus, qui démontra la possibilité de la saponification des corps gras, qui indiqua la réaction de la noix de galle sur les sels de fer.

1656. Tribunius, qui publia la préparation de l'émétique.

1658. Klaproth, qui découvrit l'urane, le titane, le tellure, le zircone, la strontiane et l'alumine, qui fit connaître l'art d'imiter les pierres précieuses.

1660. Kunckel, à qui l'on doit le moyen d'isoler le phosphore.

1662. Seignette, qui découvrit le tartrate de potasse et de soude.

1665. Lefebvre, qui fonda en France le premier cours de chimie descriptive.

1669. Duclos, qui découvrit la présence du sulfate de magnésie dans certaines sources.

1675. Lémery, qui institua le premier cours de chimie démonstrative ; il est aussi l'auteur d'une *Pharmacopée universelle* et d'un *Dictionnaire universel de drogues simples.*

C'est dans le XVIIe siècle que parut le premier *Codex parisiensis* (1639), ouvrage dont la publication avait été ordonnée dans un édit de 1590, commencé en 1597 et fini en 1639. Londres (1618), Amsterdam (1636), Lille (1640), Toulouse (1695) firent aussi leurs premières pharmacopées.

La longue querelle qui s'était élevée entre les épiciers et les apothicaires continua dans le XVIIIe siècle ; aussi de nombreux édits furent rendus pour tracer une ligne de démarcation bien nette entre ces deux professions.

En 1736, le Châtelet rendit une sentence qui faisait défense aux épiciers de débiter des eaux, huiles et sirops qui servaient à la médecine, ainsi que le sel végétal, le sel de Glauber, l'émétique, toutes les préparations chimiques, et d'avoir en leur boutique aucun étalage d'apothicairerie.

En 1742, cet arrêt fut cassé pour être rétabli plus tard. Les querelles recommencèrent ; elles ne devaient finir qu'en 1777.

Nous ne terminerons pas l'histoire de cette période sans parler des apothicaires royaux, qui jouissaient de privilèges considérables. Voici ces privilèges, tels qu'ils sont énumérés dans l'ouvrage de M. Philippe, auquel nous devons beaucoup de renseignements :

« 1° Ils avaient titres et droits de maîtrise à Paris et dans toutes les villes du royaume et pouvaient tenir boutique ouverte.

» 2° Les veuves de ces apothicaires commensaux jouissaient pendant leur viduité des privilèges de leurs défunts maris et, par conséquent, du droit de tenir boutique ouverte à Paris, ou ès autres villes du royaume.

» 3° Les apothicaires royaux faisaient corps et communauté à Paris; ils avaient des syndics judiciairement établis pour régir leur compagnie, veiller aux malversations et vaquer à la manutention des droits et privilèges attribués aux charges et offices de ceux qui étaient compris dans leurs catalogues.

» 4° Ils avaient le droit de committimus, pour attirer de tous les endroits du royaume aux requêtes du palais à leur choix, tant en défendant qu'en demandant, et avaient d'ailleurs leurs causes commises en la prévôté de l'hôtel du roi et, par appel, au grand conseil, en toutes espèces civiles, et même au fait de police, lorsqu'il s'agissait de la conservation de leurs droits et privilèges.

» 5° Le roi seul pouvait régler le nombre et l'espèce des charges et privilèges de ces apothicaires et il n'appartenait à aucune autre cour ni juridiction, si ce n'était au conseil du roi, de connaître de la création ou de la suppression desdites charges.

» 6° Les privilèges étaient inaltérables et nul ne pouvait, au préjudice des autres, transiger avec aucune communauté [illegible] avec un particulier.

» 7° Ils ne pouvaient être examinés que par les médecins de [illegible] famille royale.

» 8° Ils avaient la préférence sur les drogues qui arrivaient au bureau des apothicaires de Paris, et les jurés avaient l'ordre de les faire avertir, aussitôt l'arrivée de celles-ci, pour qu'ils pussent choisir celles qui convenaient au service du roi et des princes.

» 9° Le syndic devait présider à la visite de leurs boutiques pour connaître de la validité de leurs charges et dresser procès-verbal des contraventions aux règlements et en faire rapport aux juges conservateurs de leurs privilèges.

» 11° Enfin, ils ne relevaient, en ce qui concerne leur profession, que des médecins de la famille royale, et leurs drogues n'étaient visitées que par un médecin désigné à cet effet par le premier médecin de la cour. »

En 1707, un édit rendu par Louis XIV vint ajouter une clause à la liste des privilèges que nous venons de citer. Nul ne pouvait être apothicaire royal s'il n'avait été reçu maître ou s'il ne rapportait les certificats de service dans des hôpitaux civils ou militaires. De 1700 à 1777, les principaux savants, appartenant à la *pharmacie*, qui se distinguèrent sont les suivants :

1709. Dusbach, qui découvrit le bleu de Prusse.

1710. Botticher, qui trouva le moyen de fabriquer la porcelaine de luxe.

1718. Geoffroy, qui contribua beaucoup à vulgariser l'étude de la botanique.

1730. Duhamel, qui donna les premières indications pour la fabrication de l'éther.

1731. Hellot, auteur de procédés pour la fabrication du camphre et des encres sympathiques.

1732. Neumann, qui fit connaître les propriétés physiologiques et hygiéniques de la bière, du café et du vin.

1733. Boulduc, qui fit l'analyse de plusieurs eaux minérales naturelles.

1738. Swab, qui le premier employa le chalumeau pour l'analyse des composés métalliques.

1743. Rouelle, qui fut l'essayeur en chef des monnaies de Paris et le professeur particulier de Lavoisier.

1745. Margraff, qui isola l'alumine des terres argileuses et découvrit le sucre de betterave.

1779. Model, auteur de procédés pour souder les métaux à l'aide du borax.

1777. Hoffer, qui découvrit l'acide borique.

En 1777, Louis XVI publia une ordonnance très-importante que nous ne citerons pas textuellement à cause de sa longueur; nous nous contenterons de l'analyser et d'en donner la substance; elle comprend onze articles :

1° Tous les apothicaires de Paris et des faubourgs forment une corporation particulière sous le nom de Collège de *pharmacie*.

2° Ils sont tenus d'exécuter personnellement leurs charges, ne peuvent transmettre leurs droits ou privilèges à d'autres.

3° [illegible] ceux qui, exerçant la profession, n'ont pas produit leurs titres, pour se mettre en règle.

4° Le cumul de l'épicerie et de la *pharmacie* est interdit. Toutefois, ceux qui exercent les deux professions à l'époque du présent décret les pourront continuer leur vie durant.

5° Les épiciers ont droit de faire le commerce de drogues simples, mais ils ne les doivent débiter aux poids médicinaux, à l'exception de la manne, la casse, la rhubarbe, le séné, les bois et les racines.

6° [illegible] aux épiciers de vendre des préparations chimiques, [illegible].

7° [illegible] est à la charge des prévôts de la *pharmacie*.

[illegible]

9° [illegible] touchant la vente des poisons, est confirmé.

10° [illegible]

[illegible] que tous les poisons seront tenus dans une armoire spéciale fermée, dont le maître aura la clef.

11° Il est permis aux maîtres en *pharmacie* de faire chez eux, dans leurs laboratoires, des cours d'études et des démonstrations, même d'ouvrir des cours publics dans les laboratoires du jardin de la rue de l'Arbalète (École de *pharmacie*).

Trois ans après, le 10 février 1780, parurent les statuts réglementant les examens exigés des apprentis pour passer maîtres en *pharmacie*. Nous donnons une analyse de cette ordonnance.

1° Il faut que le candidat ait atteint sa vingt-cinquième année [illegible], en outre, un certificat de bonne vie et mœurs, une connaissance suffisante de la langue latine, huit années de stage, dont au moins quatre à Paris.

2° Le nom de l'aspirant est envoyé chez tous les maîtres.

3° Après la remise de l'immatricule, avant les examens, il devra déposer, pour Paris, 3,400 livres, [illegible] province, 800 livres.

4° Un examen sur les principes de l'art pharmaceutique; un second sur les plantes et drogues simples tirées des trois règnes, sur la nomenclature, l'histoire, le choix, la préparation et le débit médicinal des sortes de substances qui lui seront présentées. Le troisième durera trois jours. L'aspirant devra exécuter neuf opérations inscrites au codex.

5° Les juges et les examinateurs sont le doyen et deux docteurs de la Faculté, quatre prévôts en exercice et onze maîtres en *pharmacie*.

6° La réception n'aura lieu qu'à la condition d'obtention des deux tiers des voix des examinateurs par voie de scrutin.

7° Enfin, après la réception, le maître en *pharmacie* ne pourra exercer qu'après le serment prêté devant le lieutenant général de police.

En 1780, le collège de *pharmacie* reçut sa réglementation dans une ordonnance comprenant dix-neuf articles, dont voici la substance :

1° Le collège ne sera composé que de maîtres en *pharmacie*.

2° Les quatre apothicaires du roi ont le droit d'assister à toutes les assemblées du collège et d'y occuper les premières places en qualité de prévôts honoraires; il y aura, en outre, quatre prévôts en exercice et douze députés.

3° Les prévôts en exercice ont la gestion des affaires.

4° Les prévôts ne pourront être choisis que dans les députés élus l'année précédente, qui ne seront eux-mêmes élus qu'après dix ans de réception. Parmi les députés ne se doivent point trouver de proches parents, père, fils, gendre, père, beau-père.

5° La durée des fonctions des prévôts est fixée à deux ans; il en est de même pour les députés. On procède [illegible] chaque année, élection qui se devait faire au scrutin.

6° Les prévôts sont chargés des recettes et des dépenses.

7° Il y aura réunion au moins deux fois l'an.

8° Le collège ouvrira tous les ans des cours publics et gratuits de chimie, *pharmacie*, botanique, histoire naturelle, cours qui seront faits par trois démonstrateurs aidés de trois suppléants.

Les articles 9, 10, 11, 12, 13, 14 sont les articles 2, 3, 4, 5, 6 de l'arrêté de 1778.

15° Le séjour de 10 années dans un hôpital tiendra lieu de stage.

16° Outre la visite annuelle de la Faculté de médecine [illegible], les prévôts en feront quatre autres.

17° Les veuves des maîtres jouiront du droit de tenir officine, sous la surveillance d'un maître qui proposera pour la gestion de la *pharmacie* un aspirant âgé d'au moins vingt-cinq ans, ayant cinq années de stage.

18° L'inscription des élèves sur des registres tenus à cet effet au collège est obligatoire, et [illegible] qu'ils changeront d'officine.

19° Aucun des membres du collège ne peut avoir de société ouverte, si ce n'est avec les maîtres de ladite profession.

C'est le lundi 30 juin que fut installé le Collège [illegible] remarquable, dont les moindres détails sont consignés dans le procès-verbal du registre des délibérations du collège. Tel était alors l'état de la *pharmacie* [illegible] de 1789.

[illegible] l'exercice de cette profession devint libre. [illegible]

[illegible] germinal an XI.

[illegible] de la *pharmacie*. Voici la substance de cette loi :

Des écoles supérieures sont établies à Paris, à Strasbourg et à Montpellier. Ces écoles sont chargées d'examiner les candidats, d'ouvrir des cours dans lesquels elles enseigneront les principes et la théorie des sciences pharmaceutiques.

Dans le titre II, les élèves sont tenus, en commençant leur stage, de se faire inscrire sur un registre spécial tenu dans les écoles, pour les villes où il s'en trouve, et, dans le cas contraire, ce registre est tenu par les commissaires généraux ou les maires. La durée du stage est de huit années, et seulement de trois pour ceux qui auront suivi trois années les cours des écoles supérieures. La rétribution annuelle pour chaque cours est fixée à 36 francs.

Dans le titre III, deux docteurs en médecine, délégués de la Faculté, sont adjoints aux examinateurs de l'école, pour les écoles supérieures. Dans la réception par les jurys, quatre [illegible]

[illegible] deux de théorie, botanique, histoire naturelle, principes de l'art; un de pratique, dont la durée [illegible] préparations. L'âge pour l'admission est fixé à vingt-cinq ans.

[illegible] Montpellier, de Strasbourg et de Paris, il devait y avoir trois autres de créées. Les pharmaciens reçus dans ces écoles avaient le droit d'exercer sur tout le territoire français ; ceux reçus par les jurys, dans le département qu'ils avaient choisi. Toute personne non diplômée ne peut exercer la *pharmacie*. Cependant les médecins établis dans les bourgs où il n'y aura point d'officine pourront fournir des médicaments simples ou composés. Des visites annuelles se feront dans les *pharmacies*.

Les pharmaciens ne pourront débiter aucune préparation médicale ou drogue quelconque [illegible]. Les substances vénéneuses ne pourront être vendues qu'à des personnes connues et domiciliées, qui devront indiquer leur profession et l'usage qu'ils veulent faire de cette substance. Les Écoles de médecine et de *pharmacie* [illegible]

[illegible] an XI (13 août 1803), parut un autre décret comprenant quatre titres et quarante-six articles. En voici l'analyse :

Titre Ier. Le conseil d'administration des Écoles se compose d'un directeur, d'un trésorier et d'un [illegible] gouvernement et sur la proposition de l'École. Le conseil devra s'assembler au moins une fois par mois. Tous les ans, le trésorier donnera le compte rendu des recettes et des dépenses.

Titre II. Il y aura quatre cours [illegible] histoire naturelle des médicaments, chimie et [illegible] seurs et des adjoints sera faite par le gouver[illegible] d'avril et finir au mois de septembre. Le trai[illegible]

[illegible] cinq ans. L'intervalle entre les derniers exa[illegible]

[illegible] der 300 francs.

[illegible] cial tenu à l'[illegible]

[illegible]

mais le décret peut se résumer ainsi : les inventeurs qui avaient obtenu le privilége de débiter leurs remèdes sans être tenus d'en divulguer la recette étaient tenus de communiquer leurs secrets à l'autorité, qui chargeait une commission d'apprécier l'utilité du spécifique et en même temps l'indemnité à accorder à l'auteur de la découverte ou à ses ayants droit. En ce qui concernait les spécifiques qui pourraient être ultérieurement inventés, le décret disposa qu'aucun privilége ne serait concédé à l'avenir pour leur exploitation. Il statua que les inventeurs pourraient simplement provoquer l'examen de leur découverte par une commission et obtenir, s'il y avait lieu, une indemnité en échange de la divulgation du procédé de composition. Aujourd'hui, c'est l'Académie de médecine qui a remplacé les anciennes commissions et qui exprime son avis sur l'utilité des nouvelles compositions pharmaceutiques qui peuvent être découvertes. Les spécifiques qu'elle approuve, et dont elle consigne les formules sur ses registres, entrent, ainsi que ceux compris dans la nomenclature du codex, au nombre des remèdes autorisés et dont la préparation et la vente appartiennent aux pharmaciens exclusivement.

En 1840, une autre ordonnance fut rendue pour la réorganisation des Ecoles de *pharmacie*. Dans le titre Ier, il est dit que les recettes et les dépenses de ces Ecoles seront portées au budget de l'Etat; l'Ecole de *pharmacie* de Paris sera composée de cinq professeurs titulaires et de trois adjoints. Il y aura, en outre, des agrégés nommés pour cinq ans; à Paris, ils seront au nombre de cinq; de trois, à Montpellier et à Strasbourg. Le ministre de l'instruction publique sera chargé de la nomination des professeurs, qui devront avoir au moins vingt-cinq ans et être munis du diplôme de docteur ès sciences. Les agrégés sont nommés par voie de concours; pour être admis à ce concours, il suffira de présenter le diplôme de pharmacien et celui de bachelier ès sciences physiques; le directeur de l'Ecole, choisi parmi les professeurs titulaires, sera nommé par le ministre de l'instruction publique; la durée de ses fonctions est fixée à cinq ans; il pourra être renommé; il y aura un secrétaire agent comptable et, enfin, un ou plusieurs préparateurs qui devront justifier du grade de bachelier ès sciences physiques. Ces derniers seront nommés par le directeur de l'Ecole sur l'avis des professeurs.

Le titre III s'occupe de l'enseignement. Dans chaque Ecole, on enseignera, la première année : la physique, la chimie et l'histoire naturelle médicale; la deuxième, l'histoire naturelle médicale, la matière médicale, la *pharmacie* proprement dite; la troisième, la toxicologie et les manipulations chimiques pharmaceutiques.

Les cours s'ouvriront au mois de novembre et se termineront au mois de juillet; le registre des inscriptions sera ouvert dans la première quinzaine de novembre.

Tout aspirant au diplôme de pharmacien devra être muni de son diplôme de bachelier ès lettres.

Le titre IV, qui règle le côté financier, porte le traitement des professeurs à 4,000 francs pour Paris, 3,000 francs pour la province. Les professeurs adjoints touchent 2,400 francs à Paris et 1,500 francs en province; le directeur recevra une indemnité annuelle de 1,500 francs pour Paris et 1,000 francs pour les départements. Le traitement annuel des préparateurs sera de 1,200 francs. Les droits de présence aux examens sont fixés à 10 fr.

Le prix de chaque inscription est de 36 fr. Les prix d'examen restent tels que les a fixés l'ordonnance du 11 avril 1803.

Le 13 octobre 1840 parut un décret réglementant les Ecoles préparatoires de médecine et de *pharmacie*. Ces Ecoles ont six professeurs titulaires et deux adjoints; ils sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur la présentation de deux listes, l'une émanant de l'Ecole préparatoire, l'autre de la Faculté dont dépend l'École. Les candidats pour les places de professeur doivent avoir au moins trente ans. Le traitement minimum des titulaires est fixé à 1,500 francs; celui des professeurs adjoints à 1,000 francs. Les droits d'inscription sont fixés à 35 francs. Les élèves en *pharmacie* pourront faire compter deux années d'études dans une Ecole préparatoire pour deux années de stage dans une officine.

Le 22 août 1854, un décret établit quelques dispositions relatives aux Ecoles supérieures et préparatoires de *pharmacie*. Le titre de pharmacien de première classe ne pourra être délivré que par les Ecoles supérieures, qui pourront également conférer le titre de pharmacien de seconde classe. Les premiers pourront exercer dans toute l'étendue de la France, les seconds seulement dans le département qu'ils auront choisi, à l'exception des trois départements où se trouvent les Facultés. Pour les premiers, le diplôme de bachelier [illegible] prendre la première inscription; pour les seconds, celui de l'examen de grammaire.

[illegible] *pharmacien* de [illegible] un certi[illegible] de quatre in[illegible] six [illegible] de stage pourront être compensées par quatre inscriptions dans une Ecole supérieure. Ces derniers devront être âgés d'au moins dix-sept ans avant de prendre leur première inscription. Si, dans le cours de leurs études, les aspirants au titre de pharmacien de seconde classe ont obtenu le grade de bachelier ès sciences, ils pourront passer dans la catégorie des aspirants au titre de première classe, avec la réduction de quatre inscriptions.

Le premier examen de pharmacien de seconde classe porte sur la chimie, la physique, la toxicologie, avec explication du codex latin; le deuxième, sur l'histoire naturelle médicale, la *pharmacie*, avec détermination de trente échantillons de matière médicale et de vingt plantes. Le troisième comprend deux parties. Le candidat doit mettre sous les yeux du jury les matières premières qui lui servent à exécuter ses préparations, les étudier et les décrire au point de vue de l'histoire naturelle, des propriétés chimiques, des sophistications et des moyens de constater la pureté des produits. Dans la deuxième partie, le candidat expose les produits obtenus. Les préparations sont au nombre de dix : cinq chimiques et cinq pharmaceutiques.

Dans les Ecoles préparatoires, il n'y a qu'une seule session d'examen, dont l'ouverture ne peut avoir lieu avant le 1er septembre.

Le 15 février 1860, une ordonnance établit que tout élève en *pharmacie* est tenu de se faire inscrire sur un registre spécial tenu dans les Ecoles supérieures et préparatoires de *pharmacie*, dans les communes où elles se trouvent; dans les autres communes, ce registre est confié aux greffiers des juges de paix du canton. L'inscription doit être renouvelée tous les ans et toutes les fois que l'élève change d'officine. Les extraits d'inscription de stage sont nécessaires pour l'admission aux examens de fin d'études.

En 1867, il fut établi que les aspirants au titre de pharmacien de seconde classe qui auraient passé leurs premiers examens dans une Ecole supérieure pourraient opter alors pour le département qu'ils choisissent et passer dans l'Ecole secondaire du ressort les deux examens laissés en suspens.

Enfin, en 1868, un décret autorisa les pharmaciens de deuxième classe à s'établir dans les départements de la Seine, de l'Hérault et du Bas-Rhin, où se trouvaient les Ecoles supérieures de *pharmacie* de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. L'Ecole de Strasbourg a été depuis, par suite de l'annexion allemande, transportée à Nancy, et l'Assemblée nationale a voté en 1874 la création de deux nouvelles Ecoles supérieures à Lyon et à Bordeaux. (V. plus loin PHARMACIE [Ecole de].)

De 1777 jusqu'à nos jours, on a compte un certain nombre d'illustrations parmi les pharmaciens.

1786. Scheele, qui a découvert le chlore, le manganèse, le tungstène et le molybdène, la baryte, l'arsénite de cuivre, la glycérine, les acides arsénique, citrique, cyanhydrique, gallique, lactique, oxalique, tartrique, salicylique et fluorhydrique; enfin il reconnut l'oxygène.

1786. Wenzel, dont la théorie des équivalents servit de base à Lavoisier pour établir sa théorie chimique.

1788. Baumé, auteur de l'aréométrie.

1789. Descroizilles, qui découvrit l'alcalimétrie, la chlorométrie et l'alcoométrie.

1791. Figuier, qui découvrit les propriétés décolorantes du charbon.

1798. Parmentier.

1800. Brugnatelli, qui démontra les premières applications de la galvanoplastie.

1809. Houzeau-Muiron, qui découvrit le gaz hydrogène carboné dans les eaux de lavage qui provenaient d'une fabrique d'étoffes, et en démontra l'utilité comme moyen d'éclairage.

1810. Davy, qui a découvert le baryum, le calcium, le lithium, le potassium, le strontium et le sodium.

1811. Courtois, qui découvrit l'iode.

1815. Sertürner, auteur de la découverte de la morphine.

1818. Vauquelin, qui découvrit la glucine et le chrome.

1825. J.-Ch. Œrsted, auteur de travaux sur le magnétisme et l'électricité.

1827. Robiquet, qui a découvert l'alizarine, l'amygdaline, l'asparagine, la cantharidine, la caféine, la purpurine et la codéine.

1828. Pelletier fils, à qui l'on doit la découverte de l'aricine, la brucine, le colchicine, l'émétine, la narcéine, la strychnine, la vératrine; en outre, c'est dans ses recherches avec Caventou qu'il découvrit la quinine.

1833. Bouillon-Lagrange, qui découvrit le léiocomine.

1836. Braconnot, à qui il faut attribuer la découverte des acides aconitique, bolétique, ellagique, nancéique, pectique, pyrogallique, le gluose, la caséine, la légumine, la populine, la stéarine, la xyloïdine.

1838. Rudolphe Brandes, qui isola l'atropine, l'aconitine, la cicutine, la daturine, l'hyosciamine.

1839. Lassaigne, qui a découvert la cathartine, la cystine, l'asarine, la delphine et le chromate de plomb.

1840. Virey, auteur d'un *Traité d'hygiène*, d'un *Traité de matière médicale*, d'un *Traité de pharmacie*, et d'une *Histoire de la civilisation des peuples*.

1848. Quevenne, qui découvrit la digitaline et donna le moyen de préparer le fer réduit par l'hydrogène.

1851. Gerhardt, qui se livra à des travaux sur les amides, les acides anhydres et les huiles essentielles.

1853. Soubeiran, qui fut pharmacien principal des hôpitaux civils de Paris et à qui nous devons la découverte du chloroforme.

1854. Thenard, qui a occupé les chaires de chimie de la Faculté des sciences, du Collége de France et de l'Ecole polytechnique. Il a découvert le bore, l'eau oxygénée, le phosphate de cobalt.

1867. Guibourt, auteur de l'*Histoire des drogues simples* et d'une pharmacopée raisonnée.

1867. Pelouze, qui a préparé le tannin pur, qui a découvert l'acide œnanthique, la thiocinnamine.

Pour terminer ce que nous avons à dire sur l'histoire de la *pharmacie*, nous jetterons un coup d'œil sur son état actuel dans les différentes contrées de l'Europe et dans les autres parties du monde.

— *Allemagne*. Dans la Bavière, le Wurtemberg, les deux Hesses, le grand-duché de Bade, la Saxe, l'aspirant à l'étude de la *pharmacie* doit donner un certificat attestant qu'il a fait sa seconde; il ne peut subir ses examens qu'après avoir suivi pendant un an les cours des sciences naturelles et fait un stage de huit années. L'examen de *pharmacie* ne peut être subi avant l'âge de majorité, âge qui varie dans certains Etats de vingt et un à vingt-cinq ans. En Saxe, le nombre des pharmaciens est limité. Dans d'autres Etats, il varie avec la population, soit un pharmacien pour 4,000 ou 5,000 habitants dans les villes, et un pour 6,000 à 7,000 dans les campagnes.

Il existe un tarif légal et obligatoire. Le prix des *pharmacies* varie de 50,000 à 300,000 francs.

L'exercice illégal de la médecine est sévèrement puni. Tout pharmacien qui usurpe le ministère des médecins est puni par la fermeture de son officine. Avec de tels règlements, on conçoit qu'en Allemagne le pharmacien jouisse d'une certaine honorabilité et de l'estime publique.

En Prusse, l'aspirant au titre d'élève doit certifier des connaissances nécessaires pour entrer dans les classes de seconde des colléges. L'apprentissage doit durer quatre années et être suivi de trois ans de stage. L'examen ne peut être subi qu'après qu'on a suivi pendant une année les cours de sciences naturelles dans une université. Il n'y a point d'âge fixé par les lois pour la réception. Le préfet de province accorde les concessions qui permettent l'ouverture d'une *pharmacie*. La première contravention du pharmacien aux règlements établis est punie d'une amende, la seconde d'un emprisonnement.

Dans les bourgs, les pharmaciens tiennent également de l'épicerie. La concession pour la fondation d'une *pharmacie* est personnelle et ne peut passer à d'autres, soit par héritage, soit par vente. Mais celle-ci une fois fondée et ouverte peut passer à d'autres mains, soit par héritage, soit par vente. A Berlin, le prix moyen des *pharmacies* peut atteindre le chiffre de 350,000 francs. Un pharmacien qui a vendu deux fois sa *pharmacie* ne peut obtenir une concession pour la fondation d'une troisième, ou la permission de continuer sa profession dans une *pharmacie* déjà existante, que par une approbation spéciale du ministre des affaires médicales.

— *Amérique*. L'Amérique, pays encore tout nouveau, dut passer par toutes les phases par lesquelles sont passées toutes les contrées de l'ancien monde, pour arriver à une organisation pharmaceutique en rapport avec tous les besoins modernes.

Il y a peu de temps encore que le médecin préparait lui-même ses médicaments. Ensuite la *pharmacie* a été réunie à la droguerie et à l'épicerie; maintenant elle forme une profession distincte. Ceux qui l'exercent jouissent de l'estime publique, et la *pharmacie* y est classée au nombre des professions libérales.

Des colléges de *pharmacie* furent établis, et en même temps des chaires de chimie, de botanique et de matière médicale. Le collége de *pharmacie* de Philadelphie créa un journal qui ne contribua pas peu aux progrès de cet art en Amérique.

Il n'y a qu'une seule loi promulguée par les Etats de New-York, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, au sujet de la *pharmacie*. Elle défend à tout individu non diplômé l'exercice de la *pharmacie*. Mais cette loi n'a jamais été mise en vigueur. Les conditions exigées pour obtenir le diplôme du collége de Philadelphie sont les suivantes : deux années de cours, quatre années de stage chez un membre du collége, un certificat de bonne vie et mœurs, d'assiduité et d'intelligence, un examen devant les professeurs et un comité de membres choisis dans le collége.

— *Angleterre*. Il n'y a que fort peu de temps que l'exercice de la *pharmacie* n'est plus libre en Angleterre. Auparavant, quiconque le voulait était pharmacien, bien qu'il existât des pharmaciens diplômés. Ces derniers obtiennent leur certificat d'aptitude soit de l'*Apothecarie's Hall* soit des *Pharmaceutical Society of Great Britain*. L'Ecole et la Société de *pharmacie* de Londres ne font qu'un. La Société a pour mission la nomination d'un jury pour les examens, qui sont au nombre de trois : 1° le *classical examination*, comprenant une traduction latine de la pharmacopée, de l'arithmétique élémentaire; 2° le *minor examination* : traduction latine, interprétation des signes, modes opératoires, matière médicale, reconnaissance de substances, chimie, un peu de toxicologie; 3° le *major examination*, qui comprend le même programme que le précédent, mais avec un peu plus d'étendue et, en outre, une analyse chimique, une toxicologique et un examen écrit. Le nombre des pharmaciens reçus, avant que le diplôme en fût exigé, était petit proportionnellement au nombre des pharmaciens exerçant. Ceux-ci peuvent être divisés en quatre classes : 1° les pharmaciens proprement dits, *chemists, pharmaceutical chemists, chemists and druggists;* 2° les pharmaciens-chirurgiens, *apothecarie's and surgeons;* 3° les droguistes, *wholesale druggists;* 4° les herboristes, *herbalists*.

Les pharmaciens-chirurgiens exercent en même temps la médecine; non-seulement ils traitent chez eux, mais ils vont encore visiter les malades.

Londres est sans contredit la ville où le charlatanisme pharmaceutique est poussé le plus loin. Des merciers, des quincailliers, des orfèvres vendent des remèdes secrets qu'on habille de qualificatifs éhontés : parfait, nouveau, merveilleux, admirable, exquis, incomparable.

Les pharmaciens déploient un luxe inouï dans leurs officines; leurs montres sont remplies d'objets qui n'ont rien de commun avec leur profession et qui les feraient plutôt prendre pour des merciers ou des parfumeurs. Nous voyons malheureusement, du reste, un assez grand nombre de pharmaciens de Paris suivre ce funeste exemple. Chez beaucoup de pharmaciens, certains médicaments sont absorbés sur place. Ainsi, il est passé en habitude d'aller prendre le matin chez le *chemist* son verre de *sedlitz powder*.

— *Autriche*. Dans cet empire, les pharmaciens sont les premiers notables, les hommes les mieux vus. Leurs officines se distinguent par leur élégance, leur commode disposition; la peinture, la sculpture, la dorure y sont prodiguées.

Contrairement aux anciennes pharmacopées autrichiennes, la nouvelle est fort peu étendue; elle comprend une cinquantaine de pages tout au plus. Les plantes comprises dans la liste de leurs formulaires sont au nombre de 190; on y compte : 9 électuaires, 21 emplâtres, 35 sirops, 18 onguents, 4 sortes de pilules officinales. La plupart de ces préparations officinales ne sont pas celles qu'on emploie communément chez nous.

— *Chine*. Les Chinois possèdent des établissements de droguerie tout à fait analogues à nos *pharmacies* européennes. Ces *pharmacies* portent à Shang-haï le nom de *yak-tien*. La *materia medica* du Céleste-Empire est très-riche en médicaments de toute sorte, empruntés aux trois règnes de la nature. Le docteur Hobson a donné à ce sujet des détails fort curieux, desquels il résulte qu'une *pharmacie* chinoise bien montée doit contenir au moins 442 matières, dont 314 appartiennent au règne végétal, 78 au règne animal et 50 au règne minéral. On voit dans quelle proportion les Chinois font usage des simples. Parmi ces médicaments, il en est de fort bizarres, dont quelques-uns rappellent assez exactement les remèdes qui avaient cours chez nous au moyen âge : corne de cerf, viande de chien, os d'animaux, différentes parties du corps humain diversement préparées, écailles d'huîtres, peau de serpent, eau de neige, lait de femme, etc. Quant aux préparations de ces objets étranges, elles se réduisent le plus souvent à la fabrication de poudres ou de pilules. Mais le médicament qui remplace tous les autres et qui sert de panacée universelle pour toute espèce de maladie, c'est la fameuse racine de *ging-seng:* (*panax ginseng* ou *panax quinquefolia*). Le *ging-seng*, qui se récolte spécialement dans la Chine septentrionale et en Mandchourie, a donné lieu à une foule de légendes (v. GING-SENG), qui offrent les plus grandes analogies avec celles auxquelles a donné lieu la mandragore. Il existe trois qualités de *ging-seng :* la première se vend jusqu'à 50 dollars l'once, la seconde 5 dollars et la troisième 1 dollar. La spéculation européenne a trouvé encore moyen d'exploiter, à propos du *ging-seng*, la crédulité chinoise. Chaque année il arrive dans les ports de l'empire du Milieu des vaisseaux chargés de superbes racines de *ging-seng* récolté en Amérique (Virginie et Pensylvanie). La cargaison se vend des prix fous, et les armateurs réalisent souvent jusqu'à 500 ou 600 pour 100 de bénéfice net.

— *Egypte*. C'est à Mohammed-Aly que l'on doit l'organisation moderne de la *pharmacie* en Egypte. La réglementation est copiée sur la nôtre. Ce fut M. Destouches que le vice-roi chargea de la direction et de l'enseignement pharmaceutiques. Une école de *pharmacie* fut fondée, en 1834, à Abou-Label.

Non content de travailler ainsi à faire progresser les sciences pharmaceutiques dans ses Etats, Mohammed-Aly voulut que, chaque année, six jeunes gens quittassent l'Egypte pour venir à Paris étudier, trois la médecine, trois la *pharmacie*. Ce sont ces jeunes gens qui, de retour chez eux, implantent nos coutumes dans cet Etat.

— *Espagne*. C'est en passant par l'Espagne

que la *pharmacie* arabe est venue s'implanter en Europe. Aussi nous étendrons-nous un peu plus longuement sur l'histoire de la *pharmacie* dans ce pays. MM. Chiaslone et Mallaïano avaient divisé l'histoire de la *pharmacie* en Espagne en quatre périodes : la première de 640 av. J.-C. jusqu'au IIIe siècle; la seconde du IXe siècle au XVIe; la troisième, du XVIe au XIXe; et, enfin, la quatrième comprend le XIXe siècle.

C'est dans la seconde période que florissaient les écoles arabes de Cordoue, Séville, Tolède. C'est au XIIe siècle que vivait Abenzoer, qui étudia tout particulièrement les sirops, les électuaires, la préparation des médicaments, les vertus des simples et les moyens de les mélanger. En 1252, sous le règne d'Alphonse le Sage, parurent diverses lois relatives à l'exercice de la *pharmacie*. Vers 1320, des visites se faisaient dans les *pharmacies* deux fois chaque année. C'est également vers cette époque que parut le *Liber secretorum*. En 1403 parurent des lois assez sévères sur l'exercice de la *pharmacie*, et particulièrement sur la vente des poisons. En 1498, Lope de Villalobos écrivait son livre : *Sommaire de la médecine*, sorte de poëme, dans lequel il est longuement traité des purgatifs, des électuaires, de la thériaque, des onguents et des emplâtres. Vers la même époque, Julius Gatsiris, de Tolède, écrivait des choses intéressantes sur les sirops et les juleps. La première pharmacopée qui parut (1457) est due à Benedicto Mateo. En 1486 parut le *Compendium aromatorum*, sur la conservation des médicaments; son auteur était Saladin d'Ascolo. En 1535, le collège des apothicaires de Barcelone publia : le *Concordia farmacopolarum*; en 1553, celui de Saragosse, le *Concordia aromatorum* et la *Farmacopæa Cesaraugustina*. Ces collèges de *pharmacie* d'Espagne ont cela de particulier qu'ils existaient bien avant toutes les Académies scientifiques de l'Europe. Il y en avait à Valence, Barcelone, Saragosse, Pampelune, Madrid, Séville, Tolède, Tarragone.

En 1441, les apothicaires réunis en collège décidèrent de se servir de poids uniformes. En 1512 parut un décret qui exigeait huit années de stage au lieu de six, et qui établissait le programme des épreuves théoriques et pratiques pour obtenir le grade de pharmacien.

En 1609, ce collège publia la *Farmacopæa Valentina*. Le fait le plus marquant dans la quatrième période est l'apparition de l'ouvrage de Carbonell, ouvrage dont il a été fait une traduction française. En 1800, Charles IV établit les dispositions relatives à la réception et aux visites des pharmaciens. Pour exercer cette profession, il fallait être muni du titre de licencié en *pharmacie*, bachelier et docteur en chimie. Les visites étaient faites par un médecin et un pharmacien, présidés par le plus ancien des professeurs en médecine et en *pharmacie*.

En 1815, quatre Académies de *pharmacie* furent établies à Madrid, Séville, Barcelone, Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces Facultés ou Académies se divisaient le reste de l'Espagne en districts, où elles avaient des correspondants, tous membres d'un même comité : la *Real junta superior gubernativa de la Facultad de farmacia*, chargé de s'occuper des intérêts de la profession.

L'enseignement comprend quatre parties : l'histoire naturelle, la chimie et la physique, la matière pharmaceutique et la *pharmacie* expérimentale. Il y a trois grades en *pharmacie* : le baccalauréat, la licence et le doctorat. La durée des cours est de quatre ans, celle du stage est de deux ans. Toute personne qui veut embrasser la *pharmacie* doit avoir le grade de maître ès arts. Les années scolaires sont terminées par des examens. Les candidats doublent l'année des cours s'ils ont négligé d'en suivre les leçons ou si les examens annuels n'ont pas été satisfaisants. Le quatrième examen confère le titre de bachelier en *pharmacie*, ce qui ne donne pas encore le droit d'exercer cette profession; le titre de licencié n'est accordé qu'à vingt-cinq ans, après un long examen sur la *pharmacie*, l'exposition d'un chef-d'œuvre, comprenant deux produits qui donnent matière à des questions de théorie et de pratique, une épreuve sur la chimie et l'analyse chimique. Ce titre de licencié permet l'exercice de la *pharmacie*. Le grade de docteur n'est obligatoire que pour le professeur et ne s'obtient qu'après avoir soutenu une thèse. Le cérémonial qui accompagne la réception des docteurs est assez curieux pour que nous en puissions dire ici quelques mots. Le voici tel que le décrit M. Philippe. « Le corps académique, suivi du récipiendaire et de son parrain, est introduit processionnellement dans l'auditoire, au bruit des instruments de musique exécutant une marche triomphale. Après la soutenance de la thèse et la prestation de serment d'exercer avec honneur et de se dévouer au service de l'humanité, le parrain lui passe l'anneau en signe d'alliance avec la Faculté, lui donne des gants blancs, symbole de la pureté, lui ceint l'épée, preuve de la noblesse et de la dignité du titre de docteur, lui remet le Codex, son guide dans la pratique, le proclame docteur et lui en accorde les honneurs en le faisant asseoir au banc de ses collègues, et enfin lui adresse une allocution après laquelle l'assemblée se retire au son d'une fanfare. »

Les places de professeur sont données au concours; le nombre des pharmaciens est illimité.

— *Grèce.* Le jeune homme qui se destine à la *pharmacie* doit être âgé d'au moins dix-huit ans, produire des certificats de bonne vie et mœurs, prouver qu'il possède les moyens pécuniaires suffisants pour faire face aux dépenses de ses études pharmaceutiques, présenter une attestation confirmant qu'il a fréquenté le gymnase jusqu'à la classe de quatrième. Ce n'est qu'alors qu'il est admis à faire son stage qui doit durer trois années, puis à suivre pendant deux années et demie les cours d'une école spéciale, sur la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la botanique, la pharmacologie, la médecine légale et les manipulations. Alors le candidat subit dans une université un examen dit *rigoureux*. En cas d'admission il passe l'examen pratique.

Le nombre des *pharmacies* est illimité. Il existe un tarif légal et des visites semestrielles dans les *pharmacies*. En Grèce les pharmaciens étrangers, après l'exhibition de leur diplôme et un examen préalable, ont le droit d'exercer.

— *Italie.* Dans les Etats romains le candidat doit prouver qu'il a fait ses humanités jusqu'à la classe de philosophie. La durée des études pharmaceutiques est de trois années. La première comprend l'étude de la botanique et de la chimie; la seconde, la matière médicale et la *pharmacie* pratique; la troisième, la pratique dans une *pharmacie*. A la fin de la première année, il obtient le titre de bachelier ès lettres; après la seconde, celui de licencié; après la troisième, celui de pharmacien. Tout candidat doit avoir au moins dix-huit ans. L'examen est subi en présence du collège des pharmaciens; il faut, pour le passer, être muni d'une ordonnance émanant de l'instruction publique supérieure. Dans les Etats romains, le nombre des *pharmacies* est limité. Il doit y avoir un pharmacien par 3,000 habitants. Tous les deux ans, les *pharmacies* sont soumises à une visite. Certaines congrégations religieuses ont des *pharmacies* à la tête desquelles se trouvent des pharmaciens; ils délivrent gratuitement des médicaments aux indigents. Ces derniers, du reste, munis de leur certificat d'indigence, obtiennent dans les *pharmacies* particulières des réductions assez importantes. Ce dernier fait contribue puissamment à faire jouir d'une certaine considération les pharmaciens des Etats de l'Eglise. Dans l'ancien royaume des Deux-Siciles, rien n'était plus facile, avant 1861, que de se faire recevoir pharmacien. Il fallait se présenter à l'université des études de Naples, muni de son extrait de baptême, d'un certificat de perquisition constatant que l'on n'est présentement accusé d'aucun délit ou crime politique ou de droit commun, d'une attestation d'une des congrégations religieuses de la capitale, prouvant que l'on en a suivi les exercices pendant huit mois. Ces formalités remplies, on obtenait le droit d'exercer la *pharmacie*, après avoir subi un examen : 1° sur la chimie pharmaceutique; 2° sur la minéralogie; 3° sur la botanique; 4° sur la préparation des médicaments. Ces examens étaient à la fois oraux et écrits. Dans le cas d'admission, le candidat recevait son diplôme moyennant la somme de 15 ducats (65 fr.). Il n'y avait pas d'école de *pharmacie*, pas d'âge fixé pour la réception des candidats.

En Italie, le pharmacien est peu considéré; ce qui s'explique par le peu de difficulté que l'on rencontre à pouvoir exercer cette profession, qui ne doit son relief qu'à l'intelligence et au savoir de celui qui l'a embrassée. Aussi arrive-t-il fréquemment que les *pharmacies* sont la propriété de spéculateurs qui les font gérer par des pharmaciens reçus, dénués de ressources et dont le salaire ne s'élève pas au-dessus de celui des domestiques.

— *Norvége et Danemark.* Dans ces deux Etats, le nombre des pharmaciens est limité dans les proportions suivantes : un pharmacien pour 10,000 habitants. Cette limitation porte le prix des *pharmacies* à un taux très-elevé, taux qui varie généralement de 50,000 à 100,000 francs. Les pharmaciens sont soumis à un tarif. En 1813, ce tarif leur fixait un bénéfice de 128 pour 100. Les médicaments y sont subdivisés en trois classes : 1° les drogues qui se trouvent dans le pays en quantité suffisante, sur lesquelles il est accordé le bénéfice de 128 pour 100, 2° les produits tirés de la Norvége, pour lesquels, dans la fixation du prix de revient, on tient compte de la dessiccation; 3° les drogues ou marchandises exotiques, pour lesquelles on compte en sus 33 pour 100, pour les frais de transport.

En 1830, on ajouta aux 128 pour 100, 16 pour 100 pour les premiers débourses du pharmacien. Il existe une inspection des *pharmacies*, toute ordonnance mal exécutée expose le pharmacien coupable à une amende de 500 francs, pour la première fois, 1,000 francs pour la deuxième. Tout individu non muni de diplôme n'a point le droit d'exercer la *pharmacie*. L'officine du pharmacien est composée de deux pièces : l'une dans laquelle se tiennent les élèves et où se font toutes les préparations, [illegible], l'autre, où se trouve le pharmacien, est une vaste boutique, où sont reçus les clients.

En 1837 parut une ordonnance établissant la nature des examens de *pharmacie*; elle est due à Charles-Jean, roi de Suède et de Norvége.

L'examen comprend : 1° notions systématiques d'histoire naturelle et connaissance exacte des animaux employés en *pharmacie*, soit entiers, soit dans une ou plusieurs de leurs parties; du règne végétal, selon le système sexuel aussi bien que selon les familles; des plantes officinales, du système chimique des minéraux, de la cristallographie; 2° notions systématiques de la partie de la physique mécanique, nécessaire au pharmacien; 3° chimie, aperçus généraux du système chimique, connaissance approfondie de la chimie pharmaceutique; 4° pharmacognosie, nomenclature, physiographie des médicaments; 5° lectures d'ordonnances, traduction de la pharmacopée latine et explication des signes employés; 6° en *pharmacie* spéciale, récolte et conservation des médicaments, connaissance de l'organisation et distribution des travaux d'une *pharmacie*; 7° connaissance des drogues et du commerce pharmaceutique, tenue des livres, législation pharmaceutique; 8° taxation des médicaments; 9° épreuve pratique, comprenant une analyse qualitative de deux substances chimico-pharmaceutiques et la composition d'un médicament.

L'épreuve écrite se fait la première; il est donné six heures pour la faire. L'épreuve pratique se fait ensuite; le récipiendaire a deux tâches, l'une analytique, l'autre synthétique. Toutes deux doivent être faites dans les laboratoires de l'université; le temps donné varie de six à douze heures, en un ou deux jours. On ne peut passer d'un examen à un autre sans avoir obtenu au moins la note *bien* dans le précédent.

Après l'épreuve pratique vient l'épreuve orale, qui est publique et qui porte sur la chimie, la physique, la pharmacognosie, la *pharmacie*, la connaissance des drogues et du commerce pharmaceutique. Cet examen ne peut durer plus d'une heure.

Les pharmaciens suédois des bourgs et des ports d'arrivage peuvent vendre du vin, des comestibles, de l'épicerie; avec l'autorisation du roi, ils exercent encore d'autres métiers : la boulangerie, la brasserie, la savonnerie, etc.

— *Pays-Bas.* Cet Etat fut soumis à la loi de germinal an XI; mais, le 12 mars 1818, une ordonnance parut pour remédier aux défauts de cette loi. Cette ordonnance, entre autres articles, renfermait les suivants, dont nous nous contentons de donner la substance. On ne peut ouvrir de *pharmacie* sans autorisation de l'administration locale. Aucune substance soporifique ou vénéneuse ne doit être délivrée sans ordonnance de docteur en médecine, chirurgie, *pharmacie*, ou autre personne connue, sous peine d'une amende de 100 florins, amende qui sera doublée à chaque récidive. Aucun médecin ne peut contracter d'engagement ou faire des conventions avec un pharmacien.

En 1849 parut un autre décret qui établissait le programme des examens. Ce programme comprend : l'histoire des drogues, des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses maxima auxquelles on peut les administrer; la *pharmacie* théorique et pratique; deux préparations pharmaceutiques, deux préparations chimiques et une toxicologique. On exige, en outre, du récipiendaire, deux années de stage à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le titre de candidat en *pharmacie*, titre qui s'obtient après un examen portant sur le français, le latin, l'arithmétique, l'algèbre, les éléments de géométrie, l'histoire de la nation, les éléments de physique, botanique descriptive, physiologie végétale, chimie organique et inorganique.

— *Perse.* Les Persans ont une pharmacopée dans laquelle l'auteur commence à établir qu'il y a neuf choses que l'on doit regarder comme immondes : l'urine, les excréments, le sang, le cadavre, le vin, l'alcool, le cochon, le chien et l'infidèle. La dernière est celle qui leur inspire le plus d'horreur. Ce dispensaire contient 1,110 prescriptions; les médicaments y sont groupés suivant les maladies contre lesquelles ils sont employés. Les substances aromatiques se retrouvent presque dans toutes leurs formules. Les confections et électuaires y sont au nombre de soixante; la thériaque, le mithridate, le diascordium sont les mêmes que les nôtres. Les loochs ou [illegible] y sont de deux sortes : les uns sont des sirops composés, les autres des émulsions de toute espèce de plante huileuse. Il y a des trochisques de vipère, 67 espèces de pilules, 24 huiles composées, des collyres au nombre desquels s'en trouve un composé de fiel de gaz..., de poisson, de [illegible], d'outarde, de pigeon, de [illegible], de lièvre, de lézard, le tout [illegible] [illegible] eau de fenouil.... La [illegible] [illegible] aussi dix-sept espèces de [illegible].

— *Russie.* Le pharmacien y est [illegible] comme un employé [illegible] son importance dans la [illegible]. Les examens se font devant les [illegible] universités [illegible] [illegible]. Les [illegible].

[illegible] pour obtenir le premier titre, il faut justifier des connaissances acquises dans les quatre premières classes des colléges; pour le second, il faut, en outre, un stage de trois ans; après quoi on subit les examens sur les sujets suivants : 1° en minéralogie, les principaux systèmes, la terminologie, les minéraux qui intéressent la *pharmacie*; 2° en botanique, la terminologie et les principaux systèmes; 3° en zoologie, les divers systèmes et les animaux employés, soit en entier, soit dans une ou plusieurs de leurs parties, dans la pratique pharmaceutique; 4° en physique, les propriétés générales des corps; 5° en chimie, corps simples, oxydes, acides, sels employés en *pharmacie*; 6° en pharmacognosie, les substances les plus employées, leurs dénominations, leur origine, leurs caractères; 7° en *pharmacie* [illegible], traduction de la pharmacopée latine, 8° en pharmacologie, indication des médicaments d'une violente activité; 9° [illegible] préparations faites sous les yeux des examinateurs.

Le second grade comprend deux ordres; pour le premier, il faut un stage supplémentaire de deux années, pour le second de trois années.

Le candidat doit, en outre, avoir suivi un cours complet de chacune des sciences sur lesquelles porte l'examen, dont le programme est le même que précédemment, mais exige des connaissances plus nombreuses et moins superficielles. Il doit, en outre, exécuter deux préparations chimiques et deux préparations pharmaceutiques. Il lui faut [illegible] savoir appliquer les principaux remèdes dans les maladies qui réclament des secours momentanés et immédiats, maladies qui sont désignées dans un règlement spécial : empoisonnements, évanouissement, hémorragie, brûlure, etc.

Pour passer pharmacien, il faut : 1° être proviseur; avoir exercé, suivant l'ordre, deux ou trois ans en cette qualité. Le sujet des examens roule sur les mêmes matières que les deux autres, avec un programme plus complet. Le candidat doit exécuter plusieurs recherches et analyses chimiques, avoir la connaissance de la tenue des livres, puis faire trois préparations pharmaceutiques. Des proviseurs du premier ordre qui ont publié des ouvrages sur l'une des branches de leur profession peuvent passer pharmaciens sans subir d'examen.

— *Suède.* Dans cet Etat, l'entrée en apprentissage exige plusieurs conditions : être âgé de quinze ans; un certificat de bonne vie et mœurs, d'assiduité et d'application au travail. Il faut, en outre, avoir une belle main, connaître l'arithmétique, savoir traduire le latin. Le temps d'apprentissage varie de trois à six ans, après lesquels l'élève passe étudiant, titre qui ne lui est donné qu'après avoir subi convenablement, à Stockholm, un examen sur la chimie, la matière médicale et sur certaines préparations. Il faut, en outre, [illegible] des preuves suffisantes de la connaissance des langues modernes; après quoi, on doit prêter serment de fidélité au roi et à l'Etat. L'étudiant reste encore un an chez un patron d'apprentissage. Ce second stage terminé, il est admis à se faire inscrire pour suivre les cours de l'Ecole royale de *pharmacie* de Stockholm. Le titre de proviseur ne se donne qu'après un examen devant deux professeurs de l'Ecole et deux [illegible] *pharmacie* de la capitale, sur la chimie, la *pharmacie*, l'histoire naturelle, la botanique médicale et les moyens de reconnaître les sophistications. Ce titre donne le droit de tenir officine, après en avoir [illegible] la licence ou le privilége du roi. En Suède, les pharmaciens jouissent d'une grande considération.

— *Turquie.* La chimie n'a pénétré [illegible] [illegible] qu'au commencement de ce siècle. Elle y porte encore le nom d'*elsié*, qui veut dire breuvage chimique et dont on a fait [illegible] [illegible] et de *pharmacie*, dans [illegible] se font en français. La [illegible] examens et [illegible] est copiée sur la nôtre. Ainsi les sciences [illegible]

— [illegible]

[illegible] ger, etc.

Pharmacie [illegible] même corporation les ciriers, les confiseurs, [illegible] site et la surveillance des officines, etc., etc. [illegible] rent astreintes à certaines connaissances et durent être munies d'une sorte d'*exequatur*. Moins d'un siècle plus tard, la pharmacie [illegible] routinière, presque machinale, elle tendit [illegible] dante, dont les Charas, les Lemory, les Glauber et les Kunckel devaient être les véritables [illegible] première eut l'idée d'appliquer les substances [illegible] Les premiers pharmaciens furent les fondateurs de la chimie, en même temps que les créateurs de leur propre science, car les premiers ils raisonnèrent des règles jusque-là suivies [illegible] d'une école de pharmacie. Un sieur Houel, dont le nom figure parmi les notabilités de l'époque, fit construire à ses frais une maison destinée « à instituer à la piété, aux bonnes mœurs et en l'art d'apothicairerie » un certain nombre d'orphelins. Cette tentative d'école [illegible] pharmaceutique ses lettres de grande naturalisation, décréta la fondation d'un Collège [illegible] rue de l'Arbalète, dans des bâtiments vastes et bien appropriés à leur destination. Trois ans plus tard (1780), des règlements spéciaux [illegible] physique, la botanique et l'histoire naturelle composèrent le fond de l'enseignement. La Révolution respecta cette fondation utile qui rendit de nombreux services, en simplifiant [illegible] intervint le premier grand règlement sur le [illegible]

Le 21 germinal an XI (11 avril 1803) fut décrétée la création d'Écoles de pharmacie à [illegible] les Écoles de Paris, de Strasbourg et de Montpellier furent seules fondées. Ces trois Écoles eurent le droit exclusif d'examiner et [illegible] élèves qui se destinaient à la pratique de la pharmacie; elles furent, en outre, chargées d'enseigner les principes de cette science dans des cours publics, d'en surveiller l'exer[illegible] d'en étendre les progrès. Pour plus de facilité, ces dispositions furent malheureusement modifiées par d'autres, portant que dans les villes où il n'y aurait pas d'École de pharmacie, et le nombre en était grand, les élèves domiciliés chez les pharmaciens seraient inscrits sur un registre tenu à cet effet par les commissaires généraux de police ou les maires. La loi, en réservant cette ressource aux élèves pharmaciens des villes privées d'école, [illegible] en résulter. Peut-être aussi cette disposition était-elle destinée à disparaître après la fon[illegible] devaient porter à six le nombre des sièges [illegible] maintenue et il en résulte qu'aujourd'hui encore un élève peut se présenter aux examens de pharmacien sans avoir suivi les cours d'aucune École. Il lui suffit de faire la preuve [illegible]

[illegible] quatre professeurs adjoints (l'un des professeurs titulaires [illegible] ministrateur). L'ordonnance du 27 septembre réduisit le personnel de l'École à cinq professeurs titulaires et à trois professeurs adjoints. Elle institua de plus, dans chaque École, des agrégés nommés pour cinq ans, chargés de remplacer les professeurs en cas d'empêchement, de participer aux examens, et autorisés, en outre, à ouvrir des cours complémentaires; le chiffre des agrégés fut [illegible] chacune des Écoles de Montpellier et de Strasbourg. La durée des cours fut fixée de novembre à juillet, et le registre des inscriptions pour les élèves dut être ouvert chaque année dans les premiers jours de novembre. Enfin, des prix furent institués conformément à l'arrêté du 13 août 1803.

[illegible] un dernier règlement, corollaire de l'ordonnance précédente. Ce règlement arrêta que les Écoles établies sous le titre d'Écoles secondaires [illegible] conformément aux dispositions ultérieurement prescrites prendraient désormais le titre d'Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Les objets d'enseignement dans ces Écoles furent précisés ainsi qu'il suit :

1° Chimie et pharmacie; 2° histoire naturelle médicale et matière médicale; 3° ana[illegible] pathologie externe; 6° accouchements, maladies des femmes et des enfants.

Six professeurs titulaires et deux professeurs adjoints furent nommés pour l'enseignement de chacune de ces Écoles. Les droits d'inscriptions trimestrielles furent fixés à 35 fr. Enfin, les élèves en pharmacie furent admis à faire compter deux années d'études dans une École préparatoire pour deux années de stage dans une officine.

Nous avons parlé plus haut (v. PHARMACIE) des conditions exigées des élèves en pharmacie pour qu'ils puissent obtenir leurs diplômes dans les Écoles. Ajoutons qu'ils doivent, au début, se faire inscrire au secrétariat de l'École du 2 au 15 novembre et déposer les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance; 2° le consentement de leur père et tuteur, s'ils sont mineurs; 3° l'indication de leur domicile; 4° s'ils sont stagiaires dans une officine, l'autorisation de suivre les cours donnée par le pharmacien chez qui ils résident; 5° le diplôme de bachelier ès sciences ou le certificat d'examen de grammaire, suivant qu'ils veulent être pharmaciens de 1re ou de 2e classe. Tous les six mois, les élèves sont tenus de subir des examens destinés à constater qu'ils ont profité des leçons orales. Pour être admis au dernier examen, l'élève doit produire : les certificats d'inscriptions justifiant du temps d'études exigé; un extrait de son acte de naissance établissant qu'il a vingt-cinq ans accomplis, à moins de dispense d'âge; des certificats prouvant les années de stage dans des pharmacies; enfin, un certificat de moralité délivré par le maire du lieu de sa résidence. Le cours d'études dure trois ans. A la fin de chacune de ces années d'études, un concours est ouvert entre les élèves des Écoles supérieures et on donne des prix. Le prix de troisième année, à l'École supérieure de pharmacie de Paris, consiste en une médaille d'or de 250 fr., plus 300 fr. de remise sur les droits d'examens et 50 fr. de livres; le prix de deuxième année consiste en une médaille d'argent, 150 fr. de remise sur les droits d'examens et 50 fr. de livres; enfin, le prix de troisième année consiste en une médaille d'argent et 150 fr. de remise sur les examens. Lorsque le même élève remporte les trois prix, il lui est fait remise entière de tous les frais de réception, inscriptions, examens, etc. Les élèves des Écoles supérieures peuvent concourir pour la place d'interne dans les hôpitaux. Nommés pour quatre ans, les internes sont logés et nourris par l'administration des hospices et reçoivent un traitement qui, après avoir été de 400 fr. la première année, est de 600 francs les trois autres années.

En 1872, l'École de pharmacie de Strasbourg a été, par suite de l'annexion allemande, transportée à Nancy, et, en juillet 1874, l'Assemblée nationale a voté la création de deux nouvelles Écoles supérieures de pharmacie à Lyon et à Bordeaux.

Par décret du 17 août 1874, les professeurs-adjoints ont été supprimés dans les Écoles supérieures de pharmacie et les fonctionnaires qui portaient ce titre à cette date ont pris celui de professeurs titulaires.

Outre ces Écoles, il existe des pharmacies militaires destinées à fournir des pharmaciens attachés au service de l'armée. Elles sont annexées aux Écoles de médecine militaires établies à l'hospice du Val-de-Grâce de Paris et à l'hôpital [illegible] Strasbourg, ont été supprimées après l'annexion de ces villes à la Prusse en 1871.

Pharmacie centrale. Abusivement, de simples officines prennent ce nom qui ne devrait [illegible] ceutiques importants. En France, trois établissements seulement méritent ce titre; ce [illegible] civils de Paris, relevant de l'administration de l'Assistance publique et créée en 1795; tous les établissements dépendant de l'Assistance publique à Paris s'y approvisionnent gratuitement; néanmoins, cette pharmacie [illegible] de médicaments nécessaires au service des épidémies, des boîtes chirurgico-pharmaceutiques qu'elle livre moyennant finance; elle sert, en outre, d'entrepôt pour le sucre, le sel, la cire, etc.; 2° la Pharmacie centrale des hôpitaux militaires, relevant de l'administration de la guerre; 3° la Pharmacie centrale de France, fondée en 1852 par une grande association de pharmaciens, et dont le but a été l'achat et la préparation en commun et en grand des médicaments leur offrant toute confiance. Le fondateur et directeur de cet important établissement est M. Dorvault, auteur de plusieurs publications scientifiques très-remarquées et fort estimées, entre autres l'*Officine*, l'ouvrage le plus répandu chez tous les pharmaciens du monde entier et qui est arrivé à sa neuvième édition. La Pharmacie centrale de France est aujourd'hui l'établissement pharmaceutique le plus considérable que l'on connaisse. Elle a une importante usine à Saint-Denis (Seine), des succursales à Lyon, Marseille, des factoreries dans diverses villes. Elle occupe un personnel de 300 chimistes et autres collaborateurs. Ses relations s'étendent aux contrées les plus lointaines. Elle occupe, rue de Jouy, les vastes bâtiments de l'ancien hôtel historique des ducs d'Aumont.

Pharmacie de Paris (SOCIÉTÉ DE). Cette société, qui succéda au Collège de pharmacie établi quelque temps avant la Révolution, fut instituée le 17 avril 1791. Elle se compose de 60 membres résidants, qui doivent être pharmaciens [illegible] des savants résidant à Paris, de 120 correspondants nationaux reçus pharmaciens, de 80 correspondants étrangers et d'un nombre illimité de membres honoraires. Cette société tient ses séances le premier mercredi de chaque mois à l'École de pharmacie, rue de l'Arbalète. Elle propose des sujets de prix qui sont distribués en séance publique et veille à l'honneur de la profession en excluant de ses membres tout pharmacien qui compromet la dignité de la société par des actes blâmables ou par des annonces de médicaments indiquant les procédés du charlatanisme.

PHARMACIEN s. m. (far-ma-si-ain — rad. *pharmacie*). Celui qui exerce la pharmacie : *Il y a un proverbe chinois qui dit : Il faut deux yeux aux* PHARMACIENS [illegible] *prend doit être aveugle.* (H. Berthoud.)

— *Société des pharmaciens*, Société fondée en France, en l'an IV, pour le progrès des études de pharmacie.

— Adjectiv. : *Étudiant* PHARMACIEN.

— **Encycl.** Pour exercer la profession de *pharmacien*, il faut avoir vingt-cinq ans révolus, avoir fait les études exigées par la loi et être muni d'un diplôme. Nous avons dit plus haut (v. PHARMACIE et PHARMACIE [école de]) les conditions d'études nécessaires pour qu'un étudiant soit nommé, soit *pharmacien* de 1re classe, ce qui lui donne le droit d'exercer dans toute l'étendue du territoire, soit *pharmacien* de 2e classe, ce qui ne lui permet d'exercer que dans le département pour lequel il a été reçu. Lorsqu'un *pharmacien* nouvellement reçu veut exercer dans une ville, il doit, à Paris, présenter son diplôme au préfet de police, et, en province, au préfet du département, devant lequel il prête serment d'exercer son art avec probité et fidélité. Le préfet mentionne sur son diplôme la prestation de serment.

Dans l'intérêt de la santé publique, les *pharmaciens* sont soumis à certaines prescriptions légales. Ils ne peuvent vendre des médicaments composés, des préparations médicinales et des substances toxiques que d'après des ordonnances de docteurs en médecine ou officiers de santé, et ils doivent se conformer pour les médicaments qu'ils préparent aux formules du Codex. Pour avoir un médicament préparé chez un *pharmacien*, on doit donc toujours se munir d'une ordonnance du médecin. Il n'en est pas de même des drogues simples, c'est-à-dire de celles qui sont à l'état où on les vend dans le commerce. Les *pharmaciens* ne peuvent vendre ni avoir dans leur officine aucun remède secret et ils sont soumis pour la vente des substances vénéneuses à certaines prescriptions de la loi. Ils ne peuvent faire aucun autre commerce que celui de la pharmacie [illegible] soumis à la visite des professeurs des Écoles de pharmacie dans les lieux où se trouvent ces Écoles et, ailleurs, à celle des jurys médicaux [illegible] de ces visites est de constater l'état des drogues et médicaments simples et composés. Les commissaires de police dressent les procès-verbaux de ces visites, qui coûtent 6 francs à chaque *pharmacien*. L'autorité peut faire fermer une pharmacie si l'absence du *pharmacien* ne permet pas une bonne surveillance, et elle poursuit le *pharmacien* si les remèdes qu'on a trouvés chez lui sont mal préparés ou détériorés. Dans ce cas, ils sont l'objet d'une saisie immédiate. S'il se commet dans une officine une erreur qui ait de graves résultats pour la santé d'un malade, si le *pharmacien* se trompe de médicament, s'il livre un remède dangereux au lieu d'un remède utile, la personne atteinte dans sa santé ou, en cas de mort, ses héritiers peuvent poursuivre le *pharmacien* en dommages et intérêts et le [illegible] même à la prison, comme coupable de blessures ou d'homicide par imprudence. Ses aides peuvent être traduits devant la justice s'ils ont commis l'erreur préjudiciable; mais les dommages et intérêts sont toujours prononcés contre le *pharmacien*, regardé comme responsable de la faute commise par ses aides. Les personnes qui ne sont pas pourvues d'un diplôme de *pharmacien* et qui préparent et vendent des médicaments sont passibles d'une amende de 25 à 600 francs, et, en cas de récidive, outre l'amende, de 3 à 10 jours de prison. Toutefois, dans les localités où il ne se trouve pas de pharmaciens, les docteurs en médecine et officiers de santé sont autorisés à fournir des médicaments à leurs malades, sans pouvoir toutefois tenir une officine ouverte. Les épiciers et les droguistes, soumis aux mêmes visites que les *pharmaciens*, sont autorisés à vendre des drogues simples, mais en gros. Il leur est interdit d'en débiter aucune au poids médicinal, c'est-à-dire d'après les doses auxquelles elles doivent être employées, sous peine d'une amende de 500 francs, et il leur est absolument défendu de vendre une préparation pharmaceutique quelconque. Les herboristes, autorisés à vendre les plantes médicinales, sont soumis à la même interdiction pour la vente des médicaments. Malgré la formelle défense de la loi, des sœurs de charité préparent fréquemment des médicaments, non-seulement pour les malades de leurs hôpitaux, mais encore pour les gens du dehors. L'administration ferme les yeux et tolère ouvertement cette infraction à la loi, surtout dans les petites localités où, sans elle, les habitants seraient privés de secours pharmaceutiques.

— *Pharmaciens militaires et de la marine.* Depuis 1591, il existe des *pharmaciens* militaires dans les hôpitaux et aux armées. Ce furent Leroy et Bayen qui, les premiers, portèrent le titre de *pharmaciens* en chef des camps et armées du roi. Le cadre des *pharmaciens* militaires se compose actuellement de 1 *pharmacien* inspecteur, 5 *pharmaciens* principaux de 1re classe, 5 *pharmaciens* principaux de 2e classe, 18 *pharmaciens*-majors de 1re classe, 34 de 2e classe, [illegible] *pharmaciens* aides-majors de 1re classe et 50 de 2e classe. Les *pharmaciens* militaires sont recrutés, soit parmi les élèves en pharmacie de l'École du Val-de-Grâce et des hôpitaux militaires, soit parmi les *pharmaciens* civils. Le *pharmacien* inspecteur est chargé d'inspecter le service pharmaceutique de l'armée et prend part aux travaux du Conseil de santé. Les *pharmaciens* principaux sont employés dans les grands hôpitaux militaires et les dépôts de médicaments, et sont attachés aux armées comme chefs du service pharmaceutique. Les *pharmaciens*-majors et aides-majors sont employés dans les hôpitaux militaires, les dépôts de médicaments et les ambulances actives. Pour l'admission, l'avancement et la retraite, les *pharmaciens* militaires sont soumis aux mêmes conditions que les médecins militaires.

Le cadre des *pharmaciens* de la marine comprend 3 premiers *pharmaciens* en chef, 3 seconds *pharmaciens* en chef, 3 *pharmaciens* professeurs, 9 *pharmaciens* de 1re classe, 14 de 2e classe, 20 de 3e classe. L'avancement des *pharmaciens* de la marine n'est pas subordonné à la condition de servir à la mer ou aux colonies.

PHARMACITE s. f. (far-ma-si-te). Minér. Bois fossile bitumineux, terre noire, huileuse et inflammable.

PHARMACOCALCITE s. f. (far-ma-ko-kal-si-te — du gr. *pharmakon*, poison, et de *calcite*). Chim. V. OLIVÉNITE.

PHARMACOCHIMIE s. f. (far-ma-ko-chi-mi — du gr. *pharmakon*, médicament, et de *chimie*). Méd. Art de préparer les médicaments d'après les principes de la chimie.

PHARMACOCHIMIQUE adj. (far-ma-ko-chi-mi-ke — rad. *pharmacochimie*). Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie : *Méthode* PHARMACOCHIMIQUE.

PHARMACODYNAMIQUE adj. (far-ma-ko-di-na-mi-ke — du gr. *pharmakon*, médicament, et de *dynamique*). Qui a rapport à la force active des médicaments : *Effets* PHARMACODYNAMIQUES.

— s. f. Force active des médicaments.

PHARMACOLITE ou **PHARMACOLITHE** s. f. (far-ma-ko-li-te — du gr. *pharmakon*, poison, *lithos*, pierre). Minér. Arséniate de chaux naturel.

— **Encycl.** On a donné, en minéralogie, le nom de *pharmacolite* à un arséniate de chaux natif que l'on rencontre quelquefois en prismes monocliniques distincts, plus souvent en délicates fibres soyeuses, en cristallisations aciculaires ou en groupes étoilés. Quelquefois aussi on le trouve sous forme de stalactites et même de masses compactes. Sa dureté varie de 2 à 2 1/2. Sa densité est de 2,64 à 2,73. Il possède un éclat vitreux, une couleur blanche ou grisâtre qui parfois tire un peu sur le rouge à cause de la présence d'un peu d'arséniate de cobalt dans la substance. Sa poussière est blanche. Il est tun-

tôt opaque, tantôt translucide. Sa fracture est inégale. Il forme des lames minces et flexibles. L'eau ne le dissout pas, mais les acides le dissolvent avec facilité.

Les analyses de la *pharmacolite* ont conduit à la formule

$$2Cu''O, As^2O^5, 6H^2O$$

ou

$$2Cu''HAsO^4, 5H^2O.$$

Le cobalt dans cette dernière est dû probablement à une certaine quantité de fleur de cobalt qui entre dans la matière sous forme de simple mélange.

On rencontre la *pharmacolite* à Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges, à Biechelsdorf et à Bieber, dans la Hesse, et à Joachimsthal, en Bohême. On la trouve associée avec les minerais arsenicaux de cobalt et de cuivre.

La picropharmacolite de Biechelsdorf renferme 46,97 pour 100 d'anhydride arsénique, 24,65 de chaux, 3,22 de magnésie, 1,00 d'oxyde de cobalt et 23,98 d'eau. C'est probablement de la *pharmacolite* où une partie de la chaux est remplacée par une quantité équivalente de magnésie.

PHARMACOLOGIE s. f. (far-ma-ko-lo-jî — du gr. *pharmakon*, médicament; *logos*, discours). Histoire des médicaments; théorie des médicaments et de leur emploi.

PHARMACOLOGIQUE adj. (far-ma-ko-lo-ji-ke — rad. *pharmacologie*). Qui a rapport à la pharmacologie : *Étude* PHARMACOLOGIQUE.

PHARMACOLOGUE s. m. (far-ma-ko-lo-ghe — rad. *pharmacologie*). Celui qui s'occupe de pharmacologie, qui enseigne la pharmacologie.

PHARMACONYME s. m. (far-ma-ko-ni-me — du gr. *pharmakon*, médicament; *onuma*, nom). Bibliogr. Nom formé d'un nom de substance : *Le surnom de* Trognon de chou, *dont Barre, dessinateur à Lille, a signé une brochure de sa composition; celui de* Rhubarbini de Purgandis, *qu'a adopté Servan, sont des* PHARMACONYMES.

PHARMACOPÉE s. f. (far-ma-ko-pé — gr. *pharmacopoia*; de *pharmakon*, médicament, et de *poieô*, je fais). Traité qui enseigne la manière de composer et de préparer les médicaments, qui en donne les formules : *Valerius Cordus fit la première* PHARMACOPÉE *chimique en 1542.* (Fourcroy.) *Avant Buffon, les connaissances zoologiques, botaniques et minéralogiques étaient reléguées dans les* PHARMACOPÉES *et les livres obscurs de quelques savants étrangers.* (Keratry.)

— Encycl. On appelle ainsi un ouvrage réunissant la collection de toutes les préparations médicamenteuses usitées dans un pays. Chacune des nations civilisées a sa *pharmacopée* légale, plus ou moins différente de toutes les autres (ce qui n'est pas une mince satire contre la médecine); ainsi nous avons la *pharmacopée* de Londres, d'Edimbourg, etc. En France, on a remplacé le mot *pharmacopée* par le mot *codex*. V. ce mot.

PHARMACOPOLE s. m. (far-ma-ko-po-le — lat. *pharmacopola*, gr. *pharmakopôlês*, composé de *pharmakon*, médicament, et de *pôlein*, vendre). Par plaisant. Apothicaire; vendeur de drogues, charlatan.

PHARMACOPOSIE s. f. (far-ma-ko-po-zî — du gr. *pharmakon*, médicament; *posis*, action de boire). Méd. Action de boire un médicament liquide, et principalement un médicament purgatif sous forme liquide.

PHARMACOSIDÉRITE s. f. (far-ma-ko-si-dé-ri-te — du gr. *pharmakon*, poison; *sidêros*, fer). Chim. Arséniate de fer naturel.

— Encycl. La *pharmacosidérite* est un arséniate de fer hydraté; on y trouve parfois quelques traces d'acide phosphorique et d'oxyde de cuivre. Ce minéral est d'un vert foncé et cristallise en cubes qui se clivent difficilement parallèlement aux faces. Sa pesanteur spécifique est environ 3. Par la calcination, il donne de l'eau avec un résidu rouge, les acides forts l'attaquent et la solution précipite en bleu par le cyanure de potassium. La *pharmacosidérite* se trouve à Saint-Léonard, près de Limoges; dans les mines d'étain de Cornouailles (Angleterre); à Schwarzenberg (Saxe), etc. Il est probable que, comme la plupart des autres arséniates, elle se forme journellement dans les travaux des mines par l'oxygénation des arséniures. Ce minéral est rare et on n'en tire aucun parti pour l'industrie.

PHARMACOTHÈQUE s. f. (far-ma-ko-tè-ke — du gr. *pharmakon*, médicament; *thêkê*, boîte). Méd. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARMAKIDIS (Theoclitos), littérateur grec, né à Larisse (Thessalie) en 1784, mort à Athènes en 1860. Il devint prêtre de l'Église grecque à Bucarest, puis à Vienne (181.), où il passa [illegible] ans et rédigea avec Kokkinakis le journal grec intitulé : [illegible], fit un voyage à Gœttingue en 1819 et fonda au commencement de l'insurrection des Hellènes, en 1821, la *Trompette grecque*, journal qui fut publié à Calamata. Il devint ensuite éphore des écoles, directeur de l'imprimerie nationale [illegible], professeur de théologie à l'université de Corfou (18..) et rédacteur du journal officiel, les *[illegible] de la puissance de la Grèce*. En 18.., il devint un des chefs du parti anglais. Nommé, deux ans plus tard, secrétaire du saint synode en 1830, il travailla à séparer l'Église grecque des liens qui l'attachaient au patriarche de Constantinople, agit activement dans le même sens après avoir été nommé professeur de théologie à Athènes et parvint à son but en 1853. On lui doit : *Éléments de la langue grecque* (Vienne, 1815-1819, 4 parties); la *Bible entière en grec moderne* (Athènes, 1838-1845, 7 vol.); la *Question du synode* ou *Sur la vérité* (Athènes, 1852).

PHARMAQUE s. m. (far-ma-ke — du gr. *pharmakon*, médicament). Antiq. Drogue médicamenteuse; préparation enchantée et propre à la divination. ‖ Prêtre grec qui purifiait les particides.

PHARMOUTHI s. m. (far-mou-ti). Chronol. Huitième mois de l'année chez les anciens Egyptiens, correspondant à notre mois d'avril.

PHARNABAZE, en géorgien **Pharnavaz**, nom fort commun dans l'ancien empire des Perses. Les annales géorgiennes le donnent à l'un des fondateurs de leur royaume (ancienne Ibérie) et à sa dynastie. Jusqu'à lui, la Géorgie avait subi la domination des Perses, puis celle d'Alexandre; il affranchit sa patrie du joug des étrangers, lui donna une nouvelle organisation, bâtit des villes et des forteresses et mourut l'an 225 av. J.-C., après un règne de vingt-cinq ans.

PHARNABAZE, satrape perse, qui gouvernait l'Hellespont et la Phrygie vers la fin du ve siècle avant notre ère. Il soutint les Lacédémoniens dans la guerre du Péloponèse vers 411 av. J.-C., fit, dit-on, périr Alcibiade (403 av. J.-C.), qui s'était réfugié auprès de lui, et se rapprocha dans la suite des Athéniens, avec qui il gagna la bataille navale de Cnide contre les Spartiates (395). Mais Pharnabaze est surtout connu comme le type de ces satrapes de la Perse, si célèbres dans l'antiquité par leur magnificence. C'est à ce luxe asiatique, et dans la personne même de Pharnabaze, que la simplicité spartiate donna un jour une leçon. Agésilas, roi de Sparte, ravageait les provinces de Pharnabaze; celui-ci demanda une entrevue au Lacédémonien. Agésilas arriva le premier au rendez-vous avec une suite modeste et, en attendant le satrape, il s'assit à l'ombre d'un arbre sur le gazon. Pharnabaze arriva bientôt, accompagné d'une brillante escorte et vêtu magnifiquement. Ses gens étendirent à terre des peaux soyeuses et à longs poils, de riches tapis de diverses couleurs et de moelleux coussins. Mais Pharnabaze, voyant Agésilas assis simplement à terre, eut honte de sa mollesse et s'assit comme lui sur l'herbe nue. « Ainsi, ajoute Rollin, on vit dans cette occasion tout le faste persan rendre hommage à la simplicité et à la modestie lacédémoniennes. »

En littérature, on fait souvent allusion au luxe du satrape Pharnabaze :

« Pourquoi ce faste de meubles? Laissez au *satrape Pharnabaze* ces riches tapis. Agésilas s'assied par terre et là dicte des lois au grand roi de Perse. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Heureusement, tu n'es pas habitué, au séminaire, à l'existence de *Pharnabaze* ni à des festins de Balthazar; je connais cela. Donc, nous ferons tous les trois contre fortune bon cœur; nous partagerons ce qu'il y aura, et nargue des créanciers! »

ALEXANDRE DE LAVERGNE.

PHARNACE s. m. (far-na-se — de *Pharnace*, roi de Pont). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées.

PHARNACE Ier, roi de Pont en 190 av. J.-C. Il prit Sinope (183), attaqua Eumène, roi de Pergame, mais fut dans la suite forcé d'abandonner ses conquêtes en Galatie et en Paphlagonie. Il régnait encore en 170.

PHARNACE II, roi de Pont et du Bosphore Cimmérien, fils du grand Mithridate, né vers 97 av. J.-C., mort en 47. Il trahit son père en faveur des Romains, qui lui donnèrent en récompense le royaume du Bosphore avec le titre d'ami et d'allié du peuple romain (64 av. J.-C.). Pharnace profita des guerres civiles de César et de Pompée pour conquérir le Pont, une partie de la Cappadoce et s'avancer même jusqu'en Bithynie. Jules César, après la guerre d'Alexandrie, marcha contre lui et l'écrasa près de Zela (47). Ce fut après cette facile victoire que le dictateur romain, pour exprimer la rapidité de son triomphe, écrivit au sénat ce billet devenu fameux par son énergique concision : *Veni, vidi, vici.* (Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.) Pharnace fut tué peu après, en rentrant dans le Bosphore.

PHARNACÉE s. m. (far-na-se — de *Pharnace*, roi de Pont). Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], tribu des [illegible], comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PHARNACIA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans le Pont, sur la [illegible] du Pont-Euxin, à l'O. de Cérasus. On croit, selon toute [illegible], qu'elle fut fondée par Pharnace, grand-père de Mithridate le Grand; c'est là que ce dernier envoya ses femmes pendant la guerre qu'il soutint contre les Romains. Sous la domination romaine, Pharnacia atteignit par son industrie et son commerce maritime un haut degré de prospérité. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville turque de *Kérasounda*. On y voit encore des restes considérables des anciennes murailles helléniques, surmontées par les fortifications génoises et turques.

PHAROS, [illegible] de l'Adriatique, sur la côte d'Illyrie, nommée aujourd'hui LESINA. C'est la patrie de Démétrius de Pharos.

PHARSALE, en latin *Pharsalia*, appelée aujourd'hui FARSALA, ville de la Grèce ancienne, dans la Thessalie, au milieu d'une plaine fertile arrosée par l'Enipée. La position de cette ville commandait l'entrée de la Grèce au N.; la cité s'étageait sur une montagne conique haute de 110 mètres et qui portait l'acropole; sur le sommet de cette élévation, on trouve encore des vestiges de murs cyclopéens. Pharsale est surtout célèbre par la victoire de César sur Pompée l'an 48 av. J.-C. Un poëme de Lucain sur la guerre de ces deux généraux est intitulé la *Pharsale*. V. ci-après.

Pharsale (BATAILLE DE), gagnée par César sur Pompée l'an 48 av. J.-C. Cette grande et mémorable journée décida pour toujours du sort de Pompée et de la république romaine et mit le comble à la fortune de César. Le vainqueur de Mithridate, que de faciles exploits en Asie avaient illustré; celui que Sertorius, dans sa supériorité dédaigneuse, appelait un écolier, n'était pas de taille à se mesurer contre l'homme qui avait vaincu et soumis la Gaule et qui se présentait sur le champ de bataille de Pharsale avec les vieilles et intrépides légions qui avaient accompli sous ses ordres cette œuvre gigantesque. Pompée, néanmoins, disposa ses troupes avec une habileté qui ne démentait point sa réputation. Au centre et aux deux ailes, il plaça tout ce qu'il avait de vieux soldats et distribua les nouveaux dans les intervalles entre les ailes et son corps d'armée. Les deux ailes étaient commandées par Lentulus et Domitius Ahenobarbus; Scipion occupait le centre avec les légions qu'il avait ramenées de Syrie. Pompée se tint de sa personne à l'aile gauche, où il prétendait tenter les premiers et les plus grands efforts qui devaient lui assurer la victoire. Dans ce dessein, il y réunit presque toute sa cavalerie, ses frondeurs et ses archers; son aile droite pouvait s'en passer d'autant plus facilement qu'elle était couverte par le fleuve Enipée. Les troupes de Pompée se composaient surtout de l'élite de la jeunesse romaine, qui avait passé avec lui en Afrique dès qu'on eut appris à Rome la nouvelle que César avait franchi le Rubicon. Le vainqueur des Gaules s'était aussitôt lancé à la poursuite de son rival, dans l'intention de terminer la guerre civile par une bataille décisive. Il divisa également son armée en trois corps, commandés, au centre par Domitius Calvinus, à l'aile gauche par Marc-Antoine, à la droite par P. Sylla. Ce fut à cette dernière aile que César se tint lui-même, vis-à-vis de Pompée. Il était au milieu de sa dixième légion, qu'il affectionnait particulièrement, parce qu'elle s'était toujours distinguée par son intrépidité dans les combats et son dévouement à sa personne. Ayant remarqué que la nombreuse cavalerie de ses ennemis était toute rassemblée sur un même point, il pénétra facilement l'intention de son adversaire et, pour en prévenir l'effet, tira de sa dernière ligne six cohortes dont il forma un corps à part et qu'il établit en réserve derrière son aile droite. En grand capitaine, qui sait tirer parti de toutes les circonstances, il apprit aux soldats de ces cohortes de quelle manière ils devaient combattre la cavalerie ennemie, leur recommandant de ne point lancer leur demi-pique pour en venir plus promptement à l'épée, comme ils le faisaient ordinairement en vaillants soldats; mais, au contraire, de la tenir constamment à la main et de la porter [illegible] au visage et aux yeux des cavaliers. Il savait que le moment [illegible] et de [illegible] cette brillante jeunesse [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

[illegible]

du même pays, de la même ville, quelquefois de [illegible] s'éteigne pour ne plus laisser place qu'aux excitations de la plus sauvage barbarie. Les soldats de Pompée résistèrent vaillamment au [illegible] brillante jeunesse de Rome n'avait ni l'expérience ni la discipline qui font les armées invincibles, elle était douée du moins de ce courage qui fait payer cher la victoire. La cavalerie de Pompée, appuyée par les archers et les frondeurs, ayant chargé impétueusement celle de César, l'enfonça, puis s'étendit sur la gauche pour prendre l'infanterie en flanc; mais, comme nous l'avons dit, le coup d'œil d'aigle de César avait prévu ce mouvement : il donna le signal aux six cohortes de réserve, qui, impatientes de combattre, se ruèrent sur cette cavalerie, l'arrêtèrent sur place et y eurent [illegible] et l'épouvante. « Frappe au visage, soldat; frappe au visage » ([illegible]) de s'écrier César. La surprise, l'éclat du fer étincelant jusque sous leurs yeux, l'horreur de ces blessures qui font l'orgueil du véritable soldat, mais dans lesquelles les cavaliers de Pompée ne voyaient qu'une hideuse difformité, tout jetait l'épouvante parmi ces riches et élégants patriciens. Au lieu de porter la mort dans les rangs ennemis, ils ne songent qu'à garantir leur figure des coups qui [illegible] ment la fuite et cherchent un refuge dans les montagnes [illegible] de bataille, les archers et les frondeurs sont taillés en pièces. Alors les six cohortes, animées de plus en plus de la fureur du combat, font un détour, se ruent sur l'aile gauche et la jettent dans [illegible] [illegible] vent chercher leur salut dans la fuite sont tués ou faits prisonniers. Quant à Pompée, il montra bien dans cette circonstance qu'il n'était pas fait pour résister aux coups de la fortune et que ses succès ne pouvaient être attribués qu'à la faiblesse ou à la lâcheté des ennemis qu'il avait [illegible] tre : en présence de ce grand désastre, il se troubla complètement et sembla perdre le sens. Oubliant qu'il était celui qu'on avait tant salué du nom de grand Pompée, il abandonna [illegible] dait encore, et se retira dans son camp. Lorsqu'il fut rentré [illegible] prononcer une parole. Entendant alors les ennemis, qui poursuivaient ses soldats fugitifs, arriver jusqu'à ses retranchements [illegible] [illegible] vêtements, pour ne point être reconnu, il [illegible] être si fatale.

Pharsale (LA), poëme épique de Lucain (vers l'an 60 de notre ère [illegible]. C'est à [illegible] cette œuvre vigoureuse que le nom de Lucain a traversé les âges [illegible] une épopée [illegible] mer [illegible]. Lucain [illegible] les merveilleux [illegible] la poésie [illegible] toire. Il prit pour sujet [illegible] et de Pompée. [illegible] la république [illegible] champs de Pharsale. Sa mort [illegible] tre la dernière main aux parties qu'il avait tracées; cependant [illegible] est présente un [illegible] imposant.

Le poëme est divisé en dix livres. [illegible]

[illegible]

Brindes, où il l'enferme; pendant qu'il l'assiège, Pompée s'échappe par la mer et quitte l'Italie.

Pendant la traversée, Pompée est le jouet d'un rêve affreux : Julie lui apparaît; ce fantôme l'appelle aux enfers. Triste auspice pour aborder à Dyrrachium! César continue la guerre. Pour se rendre maître du peuple, il veut l'affamer; il s'assure donc de la Sicile, le grenier de Rome ; puis il marche brusquement sur Rome. Le tribun Metellus veut l'arrêter; vains efforts! César force le temple de Saturne et enlève le trésor. Désormais, il tient le nerf de la guerre. Il part pour l'Espagne; les lieutenants de Pompée l'attendent. Chemin faisant, il rencontre Marseille, la vieille cité des Phocéens lui ferme ses portes; il la punira de cette audace; il manque de bois pour les travaux d'investissement; sacrilége! il porte le premier la hache sur un bois sacré.

Le voilà enfin devant le lieutenant de Pompée, Pétreius. Les glaces de l'hiver désolent les champs et privent ses soldats de nourriture; au printemps, l'inondation menace de tout envahir. César pourvoit à tout, ne se laisse abattre par rien. Enfin les deux armées sont en présence. Mais ce sont deux armées de frères; les soldats se reconnaissent; les rangs sont rompus, et au lieu d'une mêlée sanglante, c'est une mêlée de frères s'embrassant et pleurant. Quel tableau! Pétreius furieux vient troubler ces épanchements; il égorge les soldats de César qui n'ont pu fuir à temps. Infâme et lâche trahison dont César tirera bientôt vengeance. Les pompéiens sont cernés; vaincus par la faim et la soif, ils capitulent.

Pendant ce temps le sénat, exilé, errant çà et là, se réunit en Épire. C'était l'époque où de nouveaux consuls devaient être nommés. Le sénat distribue des récompenses aux peuples qui lui sont restés fidèles et il décerne à Pompée le commandement suprême. L'armée de César, épuisée par les luttes et les fatigues, l'apprend ; elle se révolte ; le sang-froid de César, que rien n'intimide, sa fierté arrogante domptent les soldats; il marche sur Rome et se fait nommer consul. Pompée tient ses pouvoirs du sénat; César les tient du peuple. Qui l'emportera, du sénat ou du peuple? César court à Brindes, où il attend Antoine ; irrité du retard de son lieutenant, il veut aller le chercher lui-même et hâter sa marche. Vêtu comme un simple soldat, il sort, la nuit, du camp. Sous une pauvre cabane, à l'abri d'un rocher, sur le rivage, il trouve le pêcheur Amyclas : « Lance ton esquif à la mer, » dit-il... Vaincu par l'ascendant de cette parole hautaine, le pêcheur obéit en tremblant, car la tempête est proche. Les vents se déchaînent et bouleversent la mer ; le pêcheur effrayé veut regagner le rivage ; César s'obstine et lutte contre la fureur des flots : « Tu portes un homme que les dieux semblent trahir quand ils n'exécutent pas ses vœux avant qu'il les ait formés ; le fardeau qu'elle porte protégera ta barque : je suis César. »

Le ciel devient plus clément, et Antoine peut rejoindre son général. Pompée comprend alors que le moment suprême est arrivé : les armes seules vont décider de son sort. Les deux rivaux sont arrivés en Thessalie ; là va se décider le sort du monde. Une terrible inquiétude oppresse les plus braves. Le fils de Pompée, Sextus, est de la foule de ceux que l'avenir effraye : il va consulter la magicienne Erichtho, dont les mystères horribles troublent la nature et imposent aux dieux mêmes. Un mort, ranimé par sa puissance, découvre à Sextus le secret des enfers : les ombres des Romains sont émues dans le Tartare et dans l'Élysée ; les Decius sont consternés, Catilina triomphe; mais aussi les gouffres du Ténare s'élargissent pour recevoir leur proie et Pluton prépare les chaînes et les tortures pour le vainqueur.

Enfin l'heure fatale va sonner; les deux armées vont en venir aux mains. A la veille du combat, Pompée est encore le jouet d'un songe agréable : il se voit dans son théâtre, au milieu d'un peuple qui l'applaudit.

Est-ce un présage de victoire? Pompée l'espère; pourtant il voudrait encore différer le combat; ses soldats l'assiégent, le supplient, lui ordonnent de donner le signal de la lutte. Pompée obéit; les armées se rangent, se rapprochent, les masses s'ébranlent : le carnage ensanglante la plaine ; c'est une hécatombe de peuples. Enfin Pompée s'enfuit; il veut par sa fuite sauver ses amis qui mourraient pour lui jusqu'au dernier. Triste et lâche générosité! Le camp des pompéiens est au pouvoir des césariens; les soldats des Gaules se vautrent sur le lit des patriciens et des chevaliers égorgés.

Pompée fugitif tremble, à chaque pas, de rencontrer un traître. De Mitylène, il fait voile vers l'Égypte, où il croit trouver un asile; il y trouve un tombeau. Des satellites perfides l'attendent sur le rivage et le percent sous les yeux de sa femme et de son fils. [illegible] un Romain dévoué peut rendre à [illegible] les honneurs suprêmes.

Pompée a été vaincu; mais il reste aux [illegible] l'âme incorruptible de Caton. Le [illegible] à Utique les ranime et les conduit en Libye. César le poursuit à travers l'Égypte, où il [illegible] demander vengeance pour la mort de Pompée. L'ouvrage inachevé s'arrête là.

Telle est la *Pharsale*. Le poète, enfermé dans les limites d'une donnée historique, ne pouvait lui donner l'harmonieuse unité des conceptions épiques telles que l'*Iliade* et l'*Enéide*; il était forcé de déplacer à chaque instant la scène, de se transporter en Italie, en Espagne, en Thessalie, en Égypte, de revenir sur ses pas avec les légions de ses héros, et il n'était pas maître des événements comme Virgile l'était de sa fiction. De là une incontestable infériorité; mais la grandeur des spectacles qu'il déroule, le riche coloris de ses peintures, l'énergie et la précision de ses portraits historiques valent bien de brillants mensonges. Ajoutons qu'il ne se laisse pas dominer par l'inflexibilité des faits; il use de son privilége de poëte pour les grouper, pour mettre en relief des détails que l'historien eût laissés dans l'ombre ; il prend dans la série des faits ceux qui sont les plus dramatiques, il pose ses personnages au milieu des événements et excelle surtout dans la peinture des caractères. Les portraits de César et de Caton sont des chefs-d'œuvre de vérité historique, idéalisée par la poésie ; le récit des proscriptions de Sylla, dans la bouche d'un vieillard, les prodiges qui épouvantent Rome, quand César a passé le Rubicon ; le mariage de Caton et de Marcia, Métellus s'efforçant de défendre les portes du temple de Saturne, la description de la forêt de Marseille ; les pompéiens, en Espagne, tourmentés par la soif; César dans la barque d'Amyclas ; l'évocation des morts par la magicienne, devant Sextus Pompée ; la mort du grand capitaine assassiné, la marche de César à travers les sables de la Libye sont d'admirables tableaux, se détachant de l'ensemble par la richesse de leur coloris, comme les épisodes de l'épopée virgilienne, mais faisant corps avec l'action principale ou plutôt étant cette action elle-même. Les discours, comme celui que fait César à ses soldats révoltés ou celui de Labiénus à Caton, aux portes du temple de Jupiter Olympien, sont de ces morceaux de haute éloquence qui, selon le mot de Quintilien, faisaient ranger Lucain plutôt parmi les orateurs que parmi les poëtes, jugement équivoque et qui semble dénier la poésie à celui qui en a tant concentré dans la *Pharsale*. Lucain est un poëte et un grand poëte. Mais en ouvrant son livre il ne faut pas s'attendre à la simplicité native de la poésie homérique ; il ne faut pas non plus chercher la flexibilité charmante, la mesure parfaite, l'élégance soutenue du talent si pur de Virgile. « Lucain, dit M. Villemain, transportant les défauts d'un siècle subtil et déclamateur dans la composition épique, celle de toutes qui demande le plus de facilité d'inspiration et de sublime sans effort, reste aussi loin d'Homère qu'il l'est du naturel et de la vérité. Mais, s'il n'a pas eu les beautés instinctives de l'art, il a, dans un rare degré, ces beautés de réflexion qui appartiennent aux sociétés corrompues, où la souffrance semble parfois développer la précoce mélancolie du talent. Par là, ce qu'on attendrait le moins dans un génie moissonné si jeune, de douloureux et profonds retours sur l'humanité, de graves pensées sous une forme concise, des portraits habilement tracés, se rencontrent souvent à travers la poésie tendue et prétentieuse de Lucain. Son imagination touche par quelques points à la tristesse désespérée dont Pline le naturaliste empreint çà et là ses descriptions des fléaux du monde physique et des vices de l'homme. Comme lui, il est déclamateur ; mais comme lui, il est éloquent... Le poëme de Lucain ne mourra jamais, parce qu'il n'est pas, comme la *Henriade* de Voltaire, une œuvre artificielle, un exercice de poésie dans le moins épique des siècles, mais bien l'effusion involontaire, quoique savante, d'une âme libre, et qu'il porte ainsi la date d'une époque mémorable, celle où la tyrannie des Césars hérita des grandeurs de Rome et fit servir l'esclavage du monde à rassasier à peine les convoitises et les fureurs de quelques monstres couronnés. Il y a dans Lucain, à travers tous les défauts de l'inexpérience déclamatoire, un souffle de l'indignation qui inspira Tacite. C'est assez pour rendre ses vers immortels. »

L'édition princeps de la *Pharsale* est celle de Sweynheim et Pannartz (Rome, 1469, in-fol.); parmi les meilleures de celles qui ont suivi, nous citerons celles d'Alde (Venise, 1502, in-8°), de Robert Estienne (Paris, 1545, in-8°), d'Oudendorp (Leyde, 1728, 2 vol. in-4°), augmentée de quelques fragments inédits découverts par Th. May ; et enfin celle de Naudet, dans la collection Lemaire (1822, in-8°). Marmontel (1761, 2 vol. in-8°), P.-T. Masson (1765, 2 vol. in-8°), Aman (1816, in-8°) et B. Haureau (collection Nisard) en ont fait, en prose, des traductions estimées. Bignan en a traduit en vers des morceaux choisis, *Beautés de la Pharsale* (1859, in-12), et M. E. Lambert a traduit le premier chant (1855, in-12). La traduction en vers de Brebeuf (1652, in-8°) est une œuvre inégale, que Boileau a trop dédaigneusement jugée; on y trouve sans doute beaucoup de ces vers ambitieux et de ces grands mots qui ont fait dire de l'auteur qu'il était plus Lucain que Lucain lui-même, *Lucano Lucanior*, mais les plus beaux vers et les plus énergiques sont rendus avec une grande précision; quelques passages ont une tournure toute cornélienne.

PHARUS s. m. (fa-russ — du gr. *pharos*, manteau, robe flottante). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des oryzées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les *pharus* sont des plantes herbacées, vivaces, à fleurs monoïques, disposées en panicules lâches, les mâles pédonculées, les femelles entremêlées, sessiles, formant des épillets uniflores. Les mâles ont une glume à deux valves, une glumelle pareille et trois étamines. Les femelles ont une glume à deux valves; une glumelle à une seule valve longue et enveloppante ; un ovaire linéaire, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est un caryopse oblong, recouvert par la glumelle. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent dans l'Amérique centrale. La plus remarquable est le *pharus scabre*, originaire du Guatemala. Elle présente une variété à feuilles coriaces, d'un vert brunâtre, rubanées de bandes longitudinales d'un blanc pur ; cette plante est d'un très-bel effet ; mais sous nos climats elle exige la serre chaude humide ; on la multiplie par séparation des rejetons enracinés.

PHARYNGÉ, ÉE adj. (fa-rain-jé — rad. *pharynx*). Anat. Qui a rapport au pharynx.

— Pathol. *Angine pharyngée*, Nom donné par quelques auteurs à la PHARYNGITE.

PHARYNGÉAL, ALE adj. (fa-rain-jé-al, a-le — rad. *pharynx*). Anat. Qui fait partie du pharynx.

PHARYNGEURYSME s. m. (fa-rain-jeu-risme — de *pharynx*, et du gr. *eurus*, large). Pathol. Dilatation anomale du pharynx.

PHARYNGIEN, IENNE adj. (fa-rain-ji ain, i-è-ne — rad. *pharynx*). Anat. Qui a rapport, qui appartient au pharynx : *Nerf* PHARYNGIEN.

— **Encycl.** *Nerf pharyngien.* Ce nom a été donné par les anatomistes à un rameau qui, se détachant du nerf pneumogastrique, près du crâne, se porte de haut en bas et d'arrière en avant, après avoir reçu un filet du nerf spinal ; croise l'artère carotide interne, derrière laquelle il est situé ; fournit un ou deux filets à cette artère et, parvenu au pharynx, se partage en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec les filets des nerfs glosso-*pharyngien*, laryngé supérieur, et du ganglion cervical supérieur, formant ainsi le plexus *pharyngien*.

— *Plexus pharyngien.* Ce plexus est situé, de chaque côté, sur la partie supérieure latérale et postérieure du pharynx, à la face externe des deux constricteurs, supérieur et moyen. Ses mailles, irrégulières, plus ou moins nombreuses selon les individus, et de couleur grisâtre, envoient sur tout le pharynx des ramifications multipliées et souvent fort étendues, dont quelques-unes remontent dans le constricteur supérieur, tandis que d'autres descendent dans l'inférieur. Une ou deux, qui suivent l'artère carotide interne, s'anastomosent avec des filets des ganglions cervicaux, sur l'artère carotide primitive. Ce plexus est formé par deux gros rameaux du nerf glosso-*pharyngien* et par plusieurs autres filets moins considérables de la même paire ; par le rameau *pharyngien* du pneumogastrique ; par quelques filets du laryngé supérieur ; enfin, par quelques filets très-mous et très-déliés qui sont fournis par le ganglion cervical supérieur.

— *Artères pharyngiennes.* Les artères *pharyngiennes* sont au nombre de deux, l'une supérieure, l'autre inférieure.

L'artère *pharyngienne* supérieure est une des branches que fournit l'artère maxillaire interne dans la fosse sphéno-maxillaire. Elle est très-grêle. Elle se porte obliquement en arrière et en haut, et s'engage dans le conduit ptérygo-palatin, pour aller en arrière se terminer au pharynx, où elle s'anastomose avec l'inférieure.

L'artère *pharyngienne* inférieure naît de la partie interne de l'artère carotide externe. Elle monte verticalement le long de la partie latérale et postérieure du pharynx, entre la carotide externe et l'interne, et se divise bientôt en deux branches : la branche *pharyngienne*, qui est partagée en deux ou trois rameaux, se distribuant aux muscles constricteurs du pharynx, et la branche méningée, qui monte entre la carotide interne et la jugulaire interne, donne des rameaux aux parties voisines, s'introduit dans le crâne par le trou déchiré postérieur pour se distribuer à la dure-mère des fosses occipitales inférieures, après avoir donné à l'extérieur de petits rameaux qui passent par le trou déchiré antérieur et par le trou condylien antérieur, et vont aussi se rendre à la dure-mère.

— *Veine pharyngienne.* La veine *pharyngienne* est formée par le plexus veineux *pharyngien* et s'ouvre, soit isolément, soit avec la veine linguale, dans la jugulaire externe.

PHARYNGITE s. f. (fa-rain-ji-te — rad. *pharynx*). Pathol. Inflammation du pharynx.

— **Encycl.** La *pharyngite* gutturale, très-fréquente, mais généralement légère, a pour causes prédisposantes : l'âge adulte, le tempérament sanguin, le sexe féminin, l'hérédité. Les causes occasionnelles sont le froid aux pieds, aux mains et au cou surtout, les variations atmosphériques, etc. Cette variété de *pharyngite* débute par une gêne douloureuse à l'isthme du gosier, quelquefois par des frissonnements, un sentiment de courbature et de la fièvre. Dans ce dernier cas, la *pharyngite* est le plus souvent compliquée d'amygdalite. La douleur se fait surtout sentir pendant la déglutition, qui est sollicitée fréquemment par un afflux de mucus et de salive épaisse. Les boissons sont quelquefois rejetées par les fosses nasales. La luette paraît épaissie, ainsi que le voile du palais et les tonsilles; souvent une titillation désagréable à la base de la langue provoque les nausées et les vomissements. La terminaison a presque toujours lieu par résolution, au bout d'une huitaine de jours. Quelquefois, cependant, la *pharyngite* se termine par suppuration ou par gangrène. Les bains de pieds, les gargarismes émollients, les précautions contre le froid suffisent pour guérir les cas légers. Lorsqu'elle est plus intense, on applique des sangsues au cou, des gargarismes astringents ; on fait prendre des purgatifs et des vomitifs.

La *pharyngite* maligne ou pultacée survient comme affection secondaire dans le cours de la scarlatine. Elle est remarquable par une exsudation épaisse, d'un blanc mat ou sale, qui recouvre les amygdales et les parties voisines. Les divers symptômes de cette variété sont d'abord le mal de gorge et la gêne de la déglutition, se manifestant d'une manière plus ou moins insidieuse, dans le cours d'une maladie éruptive quelquefois assez obscure. Une rougeur vive, un gonflement se montrent bientôt, puis apparaît l'exsudation pultacée, qu'il est facile de rayer avec l'ongle et qui s'étend aux fosses nasales et dans les voies digestives plutôt que dans les voies respiratoires. En même temps surviennent l'engorgement des ganglions cervicaux, la fétidité de l'haleine, la difficulté de plus en plus grande de la déglutition, le rejet des boissons par le nez, l'altération de la voix et la fièvre. Cette affection est toujours grave. Elle réclame un traitement local et un traitement général. Le premier comprend l'emploi des astringents, des acides, des excitants, des saignées, des sangsues, etc. Quant au traitement général, il est le même que celui de la scarlatine, et comprend l'emploi du quinquina, des toniques contre l'adynamie et les signes de putridité, les potions et lavements camphrés contre l'ataxie, etc.

Nous ne dirons rien de la *pharyngite* couenneuse, qui a été traitée au mot ANGINE. Quant à la *pharyngite* profonde, elle reconnaît les mêmes causes que la *pharyngite* gutturale. Ses symptômes et sa durée sont aussi à peu près les mêmes. Le traitement consiste dans l'insufflation, les gargarismes, dans les cas de *pharyngite* profonde simple ; un traitement plus actif, dont les antiphlogistiques sont la base, convient dans les cas de *pharyngite* profonde suppurée.

PHARYNGOCÈLE s. f. (fa-rain-go-sè-le — de *pharynx*, et du gr. *kêlê*, *tumeur*). Pathol. Tumeur résultant de la dilatation anomale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSE s. m. (fa-rain-go-glo-se — de *pharynx*, et du gr. *glôssa*, langue). Anat. Nom donné à quelques fibres que le muscle constricteur supérieur du pharynx envoie à la langue, fibres qui forment un faisceau assez irrégulier, se portent en avant en se divisant, les unes se continuant avec le génio-glosse, d'autres avec le lingual inférieur, quelques-unes enfin avec la partie antérieure de l'hypoglosse, sous lequel passe le pharyngo-glosse.

PHARYNGO-GLOSSIEN, IENNE adj. (fa-rain-go-glo-si-ain — rad. *pharyngo-glosse*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au pharyngo-glosse : *Fibres* PHARYNGO-GLOSSIENNES.

PHARYNGOGRAPHE s. m. (fa-rain-go-gra-fe — de *pharynx*, et du gr. *graphô*, je décris). Celui qui décrit le pharynx, qui fait des études spéciales sur le pharynx.

PHARYNGOGRAPHIE s. f. (fa-rain-go-gra-fî — rad. *pharyngographe*). Description du pharynx.

PHARYNGOGRAPHIQUE adj. (fa-rain-go-gra-fi-ke — rad. *pharyngographie*). Qui a rapport à la pharyngographie : *Études* PHARYNGOGRAPHIQUES.

PHARYNGO-LARYNGITE s. f. (fa-rain-go-la-rin-ji-te). Pathol. Pharyngite compliquée de laryngite.

PHARYNGOLOGIE s. f. (fa-rain-go-lo-jî — de *pharynx*, et du gr. *logos*, discours). Traité sur le pharynx.

PHARYNGOLOGIQUE adj. (fa-rain-go-lo-ji-ke — rad. *pharyngologie*). Qui concerne la pharyngologie : *Essais* PHARYNGOLOGIQUES.

PHARYNGOLYSE s. f. (fa-rain-go-li-ze — de *pharynx*, et du gr. *lusis*, action de délier). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGO-PALATIN, INE adj. (fa-rain-go-pa-la-tain — de *pharynx*, et de *palatin*). Anat. Qui appartient au pharynx et au palais.

PHARYNGOPÉRISTOLE s. f. (fa-rain-go-pe-ri-sto-le — de *pharynx*, et du gr. *peri*, autour, *stolê*, lien). Pathol. Resserrement du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIE s. f. (fa-rain-go-plé-jî — de *pharynx*, et du gr. *plessô*, je frappe). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIQUE adj. (fa-rain-go-plé-ji-ke — rad. *pharyngoplégie*). Pathol. Qui a rapport à la pharyngoplégie : *Symptômes* PHARYNGOPLÉGIQUES.

PHARYNGORRHAGIE s. f. (fa-rain-gor-

ra-ji — de *pharynx*, et du gr. *rhagein*, faire éruption). Pathol. Hémorragie du pharynx.

PHARYNGORRHAGIQUE adj. (fa-rain-gor-ra-ji-ke — rad. *pharyngorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la pharyngorrhagie : *Hémorragie* PHARYNGORRHAGIQUE.

PHARYNGO SPASME s. m. (fa-rain-go-spa-sme — de *pharynx*, et de *spasme*). Pathol. Resserrement spasmodique du pharynx.

PHARYNGO-STAPHYLIN adj. m. (fa-rain-go-sta-fi-lain — de *pharynx*, et du gr. *staphulê*, luette). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du bord supérieur de la voûte palatine au pilier postérieur du voile du palais, et à la partie postérieure et supérieure du cartilage thyroïde : *Le muscle* PHARYNGO-STAPHYLIN.

— Substantiv. : *Le* PHARYNGO-STAPHYLIN.

— **Encycl.** Ce muscle s'insère, en haut, à la base inférieure du voile du palais, par un faisceau principal qui se réunit à deux faisceaux plus petits. L'un de ces faisceaux s'insère sur le cartilage de l'orifice de la trompe d'Eustache, tandis que l'autre naît de la face supérieure de l'aponévrose du voile du palais. Ces trois faisceaux convergents constituent le pilier postérieur et se portent comme le pilier sur les parties latérales de la face interne du pharynx. Les fibres les plus internes arrivent sur la ligne médiane et s'insèrent sur l'aponévrose du pharynx, en s'entre-croisant avec celles du côté opposé; les moyennes se perdent sur l'aponévrose, tandis que les plus externes se portent en avant et s'insèrent au bord postérieur du cartilage thyroïde. Les fibres internes qui s'entre-croisent sur la ligne médiane constituent une ouverture analogue à l'isthme du gosier, qui sépare la cavité pharyngienne de l'arrière-cavité des fosses nasales. Le muscle *pharyngo-staphylin* est constricteur de cet orifice. Il complète ainsi l'occlusion des fosses nasales pendant la déglutition. Enfin, par quelques fibres, ce muscle concourt à la dilatation de la trompe d'Eustache.

PHARYNGOSTOME adj. (fa-rain-go-sto-me — de *pharynx*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Se dit de certains animaux chez lesquels les bords de l'œsophage constituent la bouche.

— s. m. pl. Groupe d'animaux articulés, chez lesquels la bouche est formée par les bords de l'œsophage.

PHARYNGOTOME s. m. (fa-rain-go-to-me — de *pharynx*, et du gr. *tomê*. section). Chir. Instrument dont on se sert pour ouvrir les abcès du pharynx et scarifier les amygdales tuméfiées.

PHARYNGOTOMIE s. f. (fa-rain-go-to-mî — rad. *pharyngotome*). Chir. Incision pratiquée sur le pharynx.

— **Encycl.** La *pharyngotomie* n'est qu'un cas particulier de l'œsophagotomie; elle comporte les mêmes méthodes opératoires, offre les mêmes difficultés, exige les mêmes précautions; il nous suffira donc de renvoyer à ce mot.

PHARYNGOTOMIQUE adj. (fa-rain-go-to-mi-ke — rad. *pharyngotomie*). Chir. Qui a rapport à la pharyngotomie : *Procédé* PHARYNGOTOMIQUE.

PHARYNX s. m. (fa-rainkss — gr. *pharunx*, de la même racine que *pharax*, gouffre). Anat. Cavité formant l'arrière-bouche et la partie supérieure de l'œsophage.

— **Encycl.** Anat. Le *pharynx* est un canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais et se continuant inférieurement avec l'œsophage. Le *pharynx* est un véritable carrefour servant de débouché à une foule d'orifices, ouvertures postérieures des cavités nasales, ouverture gutturale de la bouche, entrée du larynx, orifice de la trompe d'Eustache, etc. Il est limité par la face postérieure du voile du palais, par l'épiglotte et par la face postérieure du larynx. Le *pharynx* est tapissé par une membrane muqueuse, qui n'est que la continuation de celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage. Les faisceaux musculaires qui donnent de la mobilité à ses parois naissent, à droite et à gauche, de différents points de la région gutturale, de l'os hyoïde, de la base de la langue, des cartilages cricoïde, thyroïde, etc., se dirigent obliquement sur les côtés et s'épanouissent pour venir se perdre dans le tissu de l'œsophage.

La voûte ou partie supérieure ou basilaire du *pharynx* présente une espèce de cavité cubique, pourvue d'une membrane muqueuse d'un aspect entièrement différent de celui de la muqueuse du reste du *pharynx*. Plus riche en vaisseaux, elle en diffère par sa couleur, qui est plus foncée, et par sa surface, qui, au lieu d'être unie, est anfractueuse et forme des espèces de circonvolutions irrégulières. Cette surface est d'ailleurs comprise entre la ligne d'insertion du *pharynx* vertical et la partie postérieure du vomer.

Le rôle du *pharynx* dans la déglutition et la respiration est à peu près passif; il donne passage aux aliments et à l'air, voilà tout. Il convient, en outre, de faire remarquer que le *pharynx* n'est pas élevé, comme on le dit généralement, quand les aliments le traversent; il n'est pas susceptible d'être déplacé en totalité. Quand on dit qu'il s'élève, cela veut dire que son extrémité inférieure mobile est soulevée et qu'elle tend à se rapprocher de son extrémité supérieure, immobile. On pourrait dire aussi justement qu'il se raccourcit dans le sens de sa longueur. Ce raccourcissement est opéré par les muscles qui entraînent en haut l'os hyoïde et le larynx. En arrière, les mouvements du *pharynx* sont facilités par un tissu cellulaire filamenteux, très-lâche.

— Pathol. Parmi les affections auxquelles cet organe peut être sujet, nous citerons : les plaies, les abcès, le cancer, les polypes, les corps étrangers, les dilatations, etc. Nous allons passer rapidement en revue ces diverses affections.

Les plaies du *pharynx* affectent rarement cet organe seul. Presque toujours, elles ne sont qu'une complication des plaies de la colonne cervicale, des gros troncs vasculaires placés sur les côtés du cou, et surtout de la base de la langue et du larynx, et les signes qui annoncent cette blessure, c'est-à-dire la difficulté ou l'impossibilité de la déglutition, la sortie des aliments et des boissons par la plaie, viennent s'ajouter à ceux qui indiquent la lésion de l'une ou de l'autre des parties beaucoup plus importantes que nous venons d'énumérer. Les plaies du *pharynx* s'observent souvent dans des cas de suicide. Ce n'est pas précisément la blessure du *pharynx* qui rend le pronostic grave, mais bien la lésion des organes voisins. Ainsi, si une balle est dirigée vers la voûte du *pharynx*, elle peut pénétrer dans le cerveau; si elle va directement en arrière, c'est la lésion de la moelle qui est à craindre; sur les côtés, elle pourrait atteindre les carotides. Mais ces vaisseaux sont plus facilement lésés par les instruments piquants et tranchants. Lorsque la plaie va de dehors en dedans, on tentera la réunion immédiate; on fera incliner la tête en avant, pour rapprocher les lèvres de la plaie, que l'on fixera avec des bandelettes agglutinatives, ou mieux avec quelques points de suture, et on se servira de la sonde œsophagienne pour alimenter et faire boire le malade. Lorsque la plaie va de dedans en dehors, ce qui arrive quand elle est produite par une arme à feu, et qu'elle est accompagnée d'une grande perte de substance, elle peut dégénérer en une fistule incurable; mais ce cas est rare.

Les abcès du *pharynx* se développent ordinairement dans le tissu cellulaire situé entre la colonne vertébrale et la paroi postérieure du *pharynx*. On en observe cependant sur les parois latérales. Les abcès qui se développent sur les parois latérales peuvent être idiopathiques ou phlegmoneux; ils sont alors le terme d'une inflammation de la muqueuse pharyngienne. Mais ils ont plus ordinairement pour cause l'implantation d'un corps étranger : une aiguille, une épingle, un fragment d'os, une arête de poisson, etc. Les symptômes qui se manifestent alors sont de vives douleurs, l'enrouement, la gêne, la difficulté d'avaler, de respirer, les accès de toux, et la langue portée en avant et dépassant les gencives. Ces abcès nécessitent l'application de l'instrument tranchant lorsque la nature tarde trop à en opérer l'ouverture. Les abcès qui se développent dans le tissu cellulaire situé entre la colonne vertébrale et la paroi postérieure du *pharynx*, appelés abcès rétropharyngiens, peuvent affecter la forme aiguë ou la forme chronique. Ces abcès se développent souvent chez les enfants. Ils sont quelquefois déterminés par une violente inflammation du *pharynx* se propageant au tissu cellulaire postpharyngien. On en a vu succéder à un rhumatisme, à un érésipèle, à un rétrécissement de l'œsophage. Enfin, certains auteurs prétendent que la scrofule et la syphilis ne sont pas sans influence sur leur production. Le premier symptôme qui indique la formation de ces abcès est une douleur plus ou moins vive, siégeant au fond de la gorge et s'étendant au cou; plus tard survient de la gêne dans les mouvements de la mâchoire, du cou, et dans la déglutition, qui devient bientôt excessivement douloureuse; la respiration est difficile. Si l'on examine le fond de la gorge, on aperçoit une saillie plus ou moins considérable, lisse, arrondie, répondant à la paroi postérieure, supérieure ou moyenne du *pharynx*. Cette tumeur s'avance quelquefois jusqu'à la base de la langue et donne sous le doigt la sensation d'un foyer purulent. Les malades ont la fièvre, des frissons irréguliers qui indiquent la formation d'une suppuration profonde, et s'accompagnent quelquefois des symptômes cérébraux. Il faudra distinguer ces abcès du croup, ce qui est d'ailleurs assez facile. Quant au traitement, il consiste, au début, à administrer un vomitif et à appliquer 15 ou 20 sangsues sur les côtés du cou; et, lorsque le pus est formé, à lui donner une issue soit avec le pharyngotome, soit avec un bistouri étroit, garni de linge jusqu'à 0m,01 de sa pointe. Lorsque le pus est sorti, on place une sonde œsophagienne pour alimenter le malade, sans la laisser à demeure. Enfin, on administre plusieurs fois par jour des gargarismes, et la guérison complète survient d'ordinaire au bout de sept ou huit jours.

Le cancer du *pharynx* est une maladie rare heureusement, car elle est incurable. Il débute d'une manière très-obscure : le malade ne ressent d'abord qu'une gêne dans le gosier, une légère difficulté dans la déglutition. Peu après, ces symptômes s'aggravent : des douleurs lancinantes ou une sorte de fourmillement se font sentir dans la gorge; la déglutition devient difficile, douloureuse; les boissons refluent souvent dans les fosses nasales et sortent par le nez au moment de la déglutition. Si l'on examine le *pharynx* malade, on y constate des lésions différentes suivant le degré du cancer. A l'origine, c'est une tuméfaction mal circonscrite, bosselée, insensible au toucher. Plus tard, la maladie gagne peu à peu la plus grande partie du *pharynx*, envahit le voile du palais, les orifices postérieurs des fosses nasales, et l'ulcération apparaît. Elle est ordinairement rougeâtre, à bords inégaux, durs et élevés; parfois aussi, elle est blafarde ou blanchâtre et à bords renversés ou arrondis. Les douleurs lancinantes sont très-prononcées; de nombreuses végétations s'élèvent de la surface ulcérée en forme de chou-fleur; elles obstruent la cavité du *pharynx* lorsqu'elles sont très-volumineuses, ou s'appliquent contre les orifices postérieurs des fosses nasales, et le passage de l'air par le nez est entravé. Les ganglions cervicaux sont quelquefois tuméfiés, engorgés, et participent à la dégénérescence; la voix s'altère et finit bientôt par s'éteindre. Enfin, à la dernière période de la maladie, les malades rendent une matière d'une grande fétidité, formée du mélange de la salive avec l'espèce de putrilage qui provient de la surface ulcéreuse. Presque tous les malades parviennent au dernier degré de marasme et s'éteignent sans agonie. Le traitement consiste à calmer les douleurs par des gargarismes émollients, opiacés; à porter dans l'estomac, à l'aide d'une sonde œsophagienne, des aliments liquides, lorsque la déglutition devient impossible, et à mettre en usage les moyens qui sont indiqués pour les cancers de l'estomac. Nous devons mentionner une opération pratiquée par Jobert de Lamballe dans un cas très-grave, où les lésions étaient parvenues au point d'empêcher le sujet de desserrer les dents : la ligature de la carotide, qui amena la mortification de la tumeur principale et d'autres tumeurs occupant le cou.

Les polypes se développent rarement dans le *pharynx*. Ceux qui s'y développent sont souvent de mauvaise nature : tantôt leur racine est implantée sur les côtés de l'ouverture postérieure des fosses nasales, au bord de la voûte palatine ou du voile du palais; tantôt c'est la base du crâne, la paroi postérieure, les parois latérales du *pharynx*, la colonne vertébrale qui leur donnent naissance. Le polype a quelquefois une double racine. On en a vu qui avaient une racine sur l'apophyse basilaire et l'autre sur le corps des premières vertèbres du cou. Il arrive que les polypes s'élèvent de la partie inférieure du *pharynx*; c'est alors la paroi postérieure du larynx qui leur donne naissance. Les polypes de la partie supérieure du *pharynx* se manifestent par les symptômes suivants : la gêne de la déglutition, la gêne de la respiration, l'altération de la voix. L'examen de la gorge montre une dépression du voile du palais vers la langue, une tumeur entre les deux piliers du voile. Quand le polype est très-développé, surviennent des envies de vomir ou des efforts de vomissement; il y a menace de suffocation, surtout quand le polype ferme l'orifice du larynx; déplacement de la langue, impossibilité plus ou moins absolue de prendre des aliments même liquides. Les symptômes du polype qui occupe la partie inférieure du *pharynx* ne diffèrent pas beaucoup des précédents; seulement, la tumeur ne peut être constatée par la vue; du moins, si on la voit, ce n'est que dans certains moments, quand des efforts de toux ou de vomissement la font remonter jusque dans la bouche. Le pronostic des polypes du *pharynx* est grave. Les moyens chirurgicaux préconisés sont l'arrachement, l'excision et la ligature, trois moyens d'un emploi difficile. La ligature est celui que l'on doit préférer en général.

Les corps étrangers qui se trouvent mêlés au bol alimentaire, au moment de la déglutition, peuvent rester dans le *pharynx*, y déterminer l'inflammation, la douleur et quelquefois même la suffocation. On peut essayer de provoquer l'expulsion de ces corps étrangers par le vomissement. Le plus souvent, on les enlève avec des pinces droites ou courbes, que l'on introduit dans le *pharynx* comme une sonde œsophagienne. Lorsqu'on ne peut les enlever, on cherche à en faciliter la chute dans l'estomac, au moyen d'une grande quantité de liquide, ou de bouillie, ou de mie de pain bien mâchée, si l'on a affaire à des aiguilles ou à des arêtes de poisson. Enfin, lorsque tous ces moyens ont échoué, il ne reste plus qu'à pratiquer la pharyngotomie. V. ŒSOPHAGOTOMIE.

La dilatation du *pharynx* est une affection rare; elle est presque [illegible] d'un rétrécissement de l'œsophage, et c'est cet [illegible] qui devra fixer l'attention du médecin.

PHASCE, ÉE (fa-se — rad. *phascum*). Bot. Qui ressemble au phascum. On dit aussi PHASCOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre phascum.

PHASCOCHOÈRE s. m. (fa-sko-ko-è-re). Mamm. Genre de mammifères pachydermes.

PHASCOGALE s. m. (fas-ko-ga-le — du gr. *phaskôlon*, bourse; *galê*, belette). Mamm. Genre de marsupiaux détaché du genre dasyure.

— **Encycl.** Les *phascogales*, réunis autrefois aux dasyures, s'en distinguent surtout par leur système dentaire. Ils ont une fausse molaire de plus à chaque mâchoire; les incisives consistent en deux sortes de dents inégales, et les deux moyennes sont beaucoup plus grandes que les latérales. Ces animaux habitent l'Australie. Le *phascogale à pinceau* est d'une taille un peu plus forte que celle du surmulot; son pelage, très-touffu, court, laineux, est cendré en dessus, blanchâtre en dessous; sa queue est très-touffue à l'extrémité. Il vit sur les arbres, dans diverses provinces de l'Australie. Le *phascogale nain* est plus petit que notre lérot; son pelage est cotonneux, fort épais et d'un roux uniforme. Il habite le sud de la Tasmanie. On cite encore les *phascogales murin* et *à pieds fauves* de la Nouvelle-Galles du Sud.

PHASCOLARCTIDE adj. (fa-sko-lar-kti-de — rad. *phascolarctos*). Mamm. Qui ressemble au phascolarctos.

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre phascolarctos.

PHASCOLARCTOS s. m. (fa-sko-lar-ktoss du gr. *phaskôlon*, bourse; *arktos*, ours). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des phalangers, et qui habite l'Australie. V. KOALA.

— **Encycl.** Les *phascolarctos* ont pour caractères essentiels : le corps trapu, la tête courte, les oreilles en cornet et de médiocre grandeur; six incisives à la mâchoire supérieure, les deux intermédiaires beaucoup plus longues; deux à la mâchoire inférieure; quatre molaires de chaque côté à chaque mâchoire; les extrémités robustes, à peu près d'égale longueur; cinq doigts à chaque pied; les antérieurs divisés en deux groupes, savoir : le pouce et l'index d'une part, et les trois derniers doigts de l'autre; le pouce postérieur très-grand; la queue très-courte. L'espèce type a la taille d'un chien ordinaire et le port comme la démarche d'un ours; il grimpe aisément aux arbres et se creuse des tanières. La mère a une grande tendresse pour ses petits, car elle fuit, en les portant attachés à son cou, aussitôt qu'elle est inquiétée. Cet animal habite les côtes méridionales de l'Australie.

PHASCOLIDE s. f. (fa-sko-li-de — du gr. *phaskôlon*, bourse; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de GLYCINE, genre de légumineuses.

PHASCOLOGALE s. m. (fa-sko-lo-ga-le). Mamm. Syn. de PHASCOGALE.

PHASCOLOME s. m. (fa-sko-lo-me — du gr. *phaskôlon*, bourse; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, dont l'espèce type habite l'Australie et la Tasmanie : *Les* PHASCOLOMES [illegible] (P. Gervais). On dit aussi PHASCOLOMYS.

— **Encycl.** Les *phascolomes* ont le corps trapu, les formes ramassées, la tête large et aplatie; les oreilles courtes; les yeux petits et très-écartés; les narines percées dans un petit mufle; vingt-quatre dents, savoir : une incisive et cinq molaires de chaque côté à chaque mâchoire; le pelage épais; la queue presque nulle; les pattes courtes; les pieds à cinq doigts armés d'ongles [illegible]. Leur organisation intérieure présente quelques particularités qui les rapprochent, à certains égards, des rongeurs. Leur port, leur aspect général les ont fait comparer à [illegible]. Ce sont des animaux [illegible] doux, timides, [illegible] des terriers, où ils se retirent [illegible] pour dormir en se roulant [illegible] leur nourriture, qui consiste uniquement en matières végétales, [illegible]

[illegible] prospèrent très-bien sur divers points de [illegible] sont du reste faciles à élever, [illegible] ment affectés par la captivité [illegible] et même de lait. [illegible] les colons de l'Australie [illegible] blaireau. Il a, en effet, la taille et les allures

[illegible] il devient souvent [illegible] et aussi des [illegible] [illegible] couvert par Bass, chirurgien de la marine anglaise. Outre les qualités de sa chair, on pourrait encore utiliser sa peau comme fourrure. On cite une ou deux autres espèces, beaucoup moins connues.

[illegible] dans un gisement [illegible] espèce se distingue des espèces vivantes par la longueur plus considérable de la série des dents molaires. Les mâchoires inférieures [illegible] ont la même dimension depuis le bout de l'incisive [illegible] de la dernière dent molaire. La série entière des dents doubles des prémolaires et les quatre molaires des espèces actuelles occupent le même espace que les quatre molaires des fossiles, chez lesquels la prémolaire se trouve ainsi [illegible] sur le devant de la dent correspondante chez les trois espèces vivantes [illegible].

PHASCOLOMIN, INE adj. (fa-sko-lo-main, i-ne — rad. *phascolome*). Mamm. Qui ressemble au phascolome. On dit aussi PHASCOLOMIDE et PHASCOLOMYIDE, ÉE.

— s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre phascolome.

PHASCOLOSOME s. m. (fa-ska-lo-so-me — du gr. *phaskôlos*, bourse; *sôma*, corps). [illegible] Syn. de SIPONCLE.

PHASCOLOTHÉRION s. m. (fa-sko-lo-té-ri-on — du gr. *phaskôlos*, bourse; *thêrion*, animal). Mamm. Genre de marsupiaux fossiles.

PHASCUM s. m. (fa-skomm — du gr. *phaskon*, sorte de mousse). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des phascées, comprenant de petites espèces qui croissent sur la terre.

— **Encycl.** Les *phascums* sont des mousses à tige très-courte ou presque nulle, rarement [illegible] peu rameuse, souvent munie à [illegible] dans le jeune âge, de filaments confervoïdes, rameux, articulés; les feuilles sont petites, réticulées, marquées d'une nervure prolongée en pointe, rarement dentelées, quelquefois imbriquées et contournées autour de l'urne; celle-ci est terminale, ovoïde, sessile ou très-courtement pédonculée, fermée par un opercule rudimentaire et qui ne s'ouvre jamais; la columelle est généralement courte et les spores peu nombreuses; la coiffe est très-petite, en forme de capuchon, et se détache de très-bonne heure. Ce sont les plus petites de toutes les mousses; les plus grandes espèces atteignent à peine 0m,01 de hauteur. Elles croissent sur les terrains sablonneux et frais ou sur les sols argileux, dans les allées, le long des buissons et des fossés, où elles forment de jolis tapis veloutés.

PHASE s. f. (fa-ze — gr. *phasis*, apparition, apparence, manière de paraître; de *phaô*, briller, qui se rattache à la racine sanscrite *bhâ*, même sens). Astron. Nom donné aux diverses apparences de la lune et de quelques planètes, selon les différentes manières dont elles sont éclairées par le soleil, par rapport à nous. *La variété des PHASES de la lune est fort remarquable.* (Acad.) *Le mouvement de la lune est confirmé par les PHASES de Vénus.* (Thomas.)

— Fig. Chacun des changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. *Cet auteur décrit dans son ouvrage toutes les PHASES de la civilisation moderne.* *Les [illegible] PHASES de l'esprit humain sont [illegible] l'œuvre des temps que l'œuvre d'un homme.* (Mme de Staël.) *La philosophie a eu ses PHASES comme l'humanité.* (P. Leroux.)

> Assis sur la base immuable
> De l'éternelle vérité,
> Tu vois d'un œil inaltérable
> Les *phases* de l'humanité.
>
> LAMARTINE.

— Géodésie. *Erreur de phase*, Erreur de pointage commise dans une opération géodésique.

— **Encycl.** Astron. La lune n'est pas lumineuse par elle-même, et, pour qu'elle nous paraisse brillante, il faut que la portion de sa surface qu'éclaire le soleil soit en même temps tournée vers nous, au moins en partie. Suivant que cette partie est grande ou petite, notre satellite prend la forme d'un disque complet, ou un peu échancré, ou d'un demi-cercle ou d'un croissant de plus en plus délié.

Au moment de la conjonction, la lune se trouve placée entre la terre et le soleil, de sorte que sa partie éclairée est celle qui est invisible pour nous; la lune est alors nouvelle.

Au bout de quelques jours, elle a un peu avancé sur le soleil, et elle présente la forme d'un croissant terminé à droite par une ligne circulaire et à gauche par une ellipse.

Quand la lune est à 90° du soleil, ou en quadrature, la moitié de sa surface éclairée est visible pour nous; elle présente la forme d'un demi-cercle, la partie ronde à droite et le diamètre à gauche. La lune passe alors à peu près au méridien quand le soleil se couche.

Après le premier quartier, la lune avançant toujours, le diamètre qui la terminait à gauche se transforme en une demi-ellipse, dont le petit axe croît peu à peu jusqu'à ce que, la lune arrivant en opposition, sa partie éclairée soit justement celle qui est tournée vers nous; alors elle est pleine. Les mêmes phénomènes se produisent ensuite dans l'ordre inverse : le bord droit s'échancre d'abord, se transforme en une demi-ellipse de plus en plus aplatie, puis en un diamètre, enfin en une demi-ellipse rentrante qui s'approche de plus en plus du bord de gauche, jusqu'à ne plus laisser subsister qu'un petit filet lumineux. Enfin, la lune redevient nouvelle et les mêmes phénomènes se reproduisent dans le même ordre.

— Géodésie. *Erreur de phase.* On entend par ces mots un défaut de pointage inévitable dans la plupart des opérations géodésiques, mais que l'on a soin de corriger avant d'accepter les résultats obtenus. C'est Delambre qui, le premier, a enseigné à tenir compte de cette cause d'erreur.

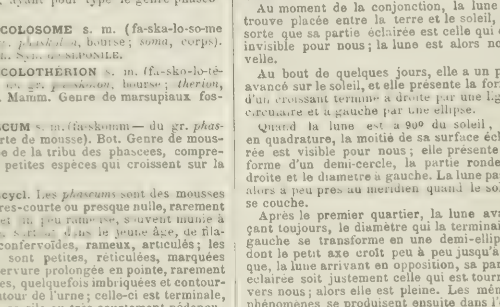

Supposons qu'un signal ait une base carrée ABCD, que le point d'observation soit en O et que, la face AD étant seule éclairée, l'observateur ne pouvant viser au centre I du carré, dirige sa lunette sur le milieu E du côté AD; l'erreur du pointage sera l'angle IOE. C'est ce qu'on nomme l'erreur de *phase*, par analogie avec l'erreur que l'on commettrait si l'on prenait le milieu du croissant de la lune pour le centre de cet astre.

[illegible] le triangle EIO, EI est connu; OI, distance de deux stations, l'est aussi ou le [illegible]

$$\text{[illegible]} = \text{EI} \sin (\text{I} \times \text{O})$$
$$= \text{[illegible]} \cos \text{O} + \text{EI} \cos \text{I} \sin \text{O},$$

d'où

$$\text{[illegible]} = \text{[illegible]} + \text{EI} \cos \text{I} \tan \text{O},$$

$$\text{[illegible]} = \frac{\text{EI} \sin \text{I}}{\text{[illegible]} - \text{EI} \cos \text{I}}.$$

[illegible] négligeable devant [illegible]

$$\text{[illegible]} = \frac{\text{EI}}{\text{IO}} \sin \text{I}.$$

PHASE [illegible] PHASE [illegible]

PHASE [illegible] l'Araxes [illegible]

des monts Moschiques (chaîne du Caucase), séparait l'Arménie de la Colchide et, après avoir porté successivement les noms de *Boas*, *Rhion*, se jetait dans le Pont-Euxin sous le nom de Phase, près de la ville du même nom. Le Phase, dont le cours paraît avoir été modifié par différentes causes, était regardé par les anciens comme la limite de l'Europe et de l'Asie, et se jetait selon eux dans l'Océan septentrional. Ce fleuve est célèbre dans les temps héroïques de la Grèce; c'est sur ses bords que les Argonautes allèrent conquérir la Toison d'or, et d'où ils rapportèrent le *phasiana avis* (le faisan). Quelques auteurs sacrés ont regardé le Phase comme le Phison du paradis terrestre. Ce petit fleuve porte de nos jours le nom de Rioni.

PHASÈLE s. m. ou **PHASELLE** s. f. (fa-zè-le — de *Phasélis*, n. pr. de ville, ou selon d'autres du gr. *phasêlos*, haricot). Antiq. Espèce de vaisseau léger, qui allait à rames et à voiles : *Les Égyptiens construisaient des PHASELES de terre cuite.* (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Antiq. Le *phasèle* était long et tirait son nom de sa ressemblance avec le haricot (en grec *phasêlos*). C'est donc par erreur qu'on a fait venir ce mot de Phasélis, ville de Lycie, où le *phasèle* aurait été inventé. Les Égyptiens surtout se servirent de *phasèles*, et Virgile les représente portés sur le Nil, [illegible] par des barques de ce genre (*Géorgiques*, IV, 289) :

E[illegible] phaselis

Les bateaux ainsi nommés étaient de différentes grandeurs, depuis la simple barque jusqu'au navire destiné à de longs voyages. Les dix bâtiments à trois rangs de rameurs qu'Octavie obtint de son mari Antoine et envoya au secours de son frère Octave étaient des *phasèles;* Appien les décrit comme tenant le milieu entre les vaisseaux de guerre et les vaisseaux de transport. Le *phasèle* était construit principalement en vue de la rapidité. « Chers convives, dit Catulle, ce *phasèle*, que vous voyez, se vante d'avoir été le plus rapide des navires. »

> *Phaselus ille, quem videtis, hospites,*
> *Ait fuisse navium celerrimus.*

Il est probable que, dans le dessein de le rendre léger, on en négligeait la solidité. Ainsi s'explique l'épithète de fragile que lui donne Horace (liv. III, ode II) :

> . . . . *Vetabo qui Cereris sacrum*
> *Vulgarit arcanæ, sub isdem*
> *Sit trabibus, fragilemve mecum*
> *Solvat phaselum.* . . . .

« Non, jamais l'homme qui aura révélé les mystères sacrés de Cérès ne vivra sous le toit que j'habite, ne montera avec moi sur un *phasèle* fragile. » On comprend d'autant mieux l'épithète d'Horace, lorsqu'on voit dans Juvénal que les *phasèles* pouvaient être faits de pièces assemblées sans plus de liaison que celles des radeaux : *fictilibus phaselis* (*Satire* XV, 127).

PHASÉLIS, ville de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte orientale de la Lycie, baignée par le golfe de Pamphylie. Cette ville, qui porte de nos jours le nom de *Tékirova*, était bâtie au pied du mont Chimæra; c'était une colonie dorienne, qui forma un petit État indépendant jusqu'à la conquête romaine. La fabrication des essences de roses et la construction des barques légères qui allaient à la voile et à la rame lui avaient donné chez les anciens une grande notoriété. Près de la ville moderne, on voit encore l'emplacement de l'ancien port, un théâtre creusé dans la montagne et les restes de plusieurs grands édifices et des sarcophages en ruine.

PHASÉOLE s. m. (fa-ze-o-le — bas lat. *phaseolus*, gr. *phasêlos*, fève, pour *parêlos*, qui se rattache au sanscrit *bhaksh*, forme désidérative de la racine *bhag*, proprement aimer, d'où *bhakta*, *bhaksya*, nourriture, et le persan *bâkhlah*, kourde *bâkila*, arménien *baglaï*, fève. Le grec *phasêlos* a le même suffixe que le persan. Le *ksh* sanscrit, en effet, se réduit souvent à *s* en grec, comme en zend, en slave et en celtique. Le nom grec de la fève se rattache ainsi au verbe *phagô*, exactement le sanscrit *bhag*, d'où nous avons vu dériver plusieurs noms du hêtre; mais il en provient par une modification devenue étrangère au verbe grec). Bot. Nom scientifique du haricot.

PHASÉOLÉ, ÉE adj. (fa-zé-o-le — rad. *phaséole*). Bot. Qui ressemble au haricot ou phaséole.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre haricot.

PHASÉOLIN, INE adj. (fa-zé-o-lain, i-ne — rad. *phaséole*). Moll. Qui a la forme d'un phaséole ou haricot.

PHASÉOLINE s. f. (fa-zé-o-li-ne — rad. *phaséole*). Chim. Substance cristalline extraite d'une espèce de haricot.

PHASÉOLIQUE adj. (fa-zé-o-li-ke — rad. *phaséole*). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans certains haricots.

PHASÉOLOÏDE s. f. (fa-zé-o-lo-i-de — de *phaséole*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes légumineuses qui se rapprochent du haricot.

PHASER v. n. ou intr. (fa-zé). Jeux. Au whist, Faire échange du jeu de cartes avec lequel on devrait donner, contre celui dont se servent les adversaires, chose interdite par la règle, à moins de conventions contraires.

PHASGANON s. m. (fa-sga-non — mot gr. qui signif. épée). Bot. Syn. de LAMINAIRE, genre d'algues marines. ‖ On dit aussi PHASGANE.

PHASIANE s. f. (fa-zi-a-ne — du lat. *phasianus*, faisan, par allus. aux couleurs). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent le midi de la France.

PHASIANÉ, ÉE adj. (fa-zi-a-né — du lat. *phasianus*, faisan). Ornith. Qui ressemble au faisan. ‖ On dit aussi PHASIANIDÉ, ÉE et PHASIANIDE.

— s. m. pl. Famille de l'ordre des gallinacés, ayant pour type le genre faisan.

PHASIANELLE s. f. (fa-zi-a-nè-le — dimin. du lat. *phasianus*, faisan, par allus. aux couleurs de la coquille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, de la famille des turbinacées, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans les mers chaudes et tempérées, et quelques autres fossiles des terrains tertiaires.

— **Encycl.** L'animal des *phasianelles* est oblong et contourné en spirale; la tête porte deux tentacules longs et coniques, accompagnés à leur base externe de deux pédoncules courts, à l'extrémité desquels sont insérés les yeux; elle présente en avant deux doubles lèvres frangées, formant une sorte de voile au-dessus de la bouche, qui est verticale, munie de deux petites plaques cornées et d'un ruban lingual, hérissé et prolongé en spire dans la cavité de l'abdomen; le pied, ovale-oblong, est muni de chaque côté d'une membrane frangée avec trois appendices en forme de tentacules; la cavité branchiale est divisée en deux par une cloison portant sur chaque paroi une série de feuillets; l'anus occupe l'extrémité d'un petit tube sous le bord droit antérieur de cette cloison. La coquille est ovoïde ou conique, épaisse, lisse, à spire aiguë, à columelle lisse, comprimée, atténuée à sa base et offrant une callosité longitudinale à l'intérieur; l'ouverture est ovale, plus longue que large, à bords [illegible] en haut, le bord droit tranchant et non réfléchi; l'opercule est calcaire, presque spiralé, à sommet terminal, et ferme complètement l'ouverture.

Les *phasianelles* sont des mollusques essentiellement marins; toutefois, il arrive souvent qu'à la marée basse beaucoup d'entre elles restent à sec sur le rivage pendant plusieurs heures; mais elles fuient la chaleur et cherchent les endroits humides et abrités, où elles se réunissent en nombre parfois très-considérable; M. Quoy en a trouvé près de quatre-vingts sous un seul fucus. Elles fréquentent surtout les plages sablonneuses. Dans l'eau, elles sont toujours en mouvement; aussi les flustres, les serpules et autres parasites n'ont-ils pas le temps de s'y attacher, comme à beaucoup d'autres coquilles; ce qui fait que celles des *phasianelles* sont toujours lisses et nettes de corps étrangers. Ces mollusques sont très-voraces, et on les prend facilement en mettant au fond de l'eau des filets avec un peu de chair.

Les *phasianelles* ont beaucoup d'analogies avec le genre turbo, auquel plusieurs auteurs les réunissent comme simple section. Presque toutes, et les plus belles espèces, habitent les mers australes; on en trouve sur les côtes de l'Inde, de l'Australie et de l'Amérique du Sud; elles abondent surtout au port Western, dans le détroit de Bass. Ce sont de fort belles coquilles, très-recherchées dans les collections; elles étaient autrefois très-rares et l'une d'elles s'est vendue jusqu'à 1,500 fr. Depuis les grands voyages aux terres australes, elles sont devenues communes et leur prix a beaucoup baissé. Nous signalerons entre autres la *phasianelle bulimoïde*, dont l'animal est d'un très beau vert et dont la coquille atteint près de 0m,07 de longueur; elle est commune en Australie. Trois espèces, très-jolies, mais fort petites, vivent dans nos mers, surtout dans la Méditerranée. Enfin on trouve dans les terrains tertiaires quelques *phasianelles* fossiles, encore mal déterminées.

PHASIANOPTÈRE adj. (fa-zi-a-no-ptè-re — du lat. *phasianus*, faisan, et du gr. *pteron*, aile). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile de faisan.

— Moll. Épithète donnée à une espèce de crénatyle.

PHASIANUS s. m. (fa-zi-a-nuss — mot lat. V. FAISAN). Ornith. Nom scientifique du genre faisan.

PHASIE s. f. (fa zî — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant six espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PHASIEN, IENNE adj. (fa-zi-ain, i-è-ne — rad. *phasie*). Entom. Qui ressemble à la phasie.

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la tribu des muscides, ayant pour type le genre phasie.

PHASIENS, en latin *Phasii*, ancien peuple de l'Arménie. Il habitait le territoire qui bordait la rive septentrionale de l'Araxes, au S. des *Taochi*.

PHASIS, nom donné dans l'antiquité à toute la côte de la Colchide, depuis l'embouchure du Phase, au S., jusqu'à la ville de Dioscurias au N. ‖ Ville de l'Asie ancienne, sur la côte de la Colchide, à l'embouchure du fleuve de même nom; elle avait été fondée par une colonie de Milet et prit sous les Romains le nom de *Sebastopolis;* sur son emplacement s'élève aujourd'hui la ville de *Poti*.

PHASME s. m. (fa-sme — du gr. *phasma*, spectre). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, type de la famille des phasmiens, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui habitent l'Inde et surtout l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi PHASMA.

— **Encycl.** Les *phasmes* sont caractérisés par un corps très-étroit; des antennes longues, sétacées; la tête petite, carrée, avancée, les yeux lisses, à peine distincts; les mandibules épaisses; les palpes comprimées; le mésothorax à peine plus long que le prothorax; l'abdomen linéaire, arrondi; les élytres très-courtes; les ailes très-développées; les pattes simples et très-grêles. Ces insectes ressemblent assez bien à un petit rameau de bois mort; leur apparence leur a fait donner aussi par quelques auteurs le nom de *spectres*. Ils ne se nourrissent que de végétaux et affectent assez ordinairement la couleur de ceux sur lesquels ils vivent d'habitude. Nous citerons particulièrement le *phasme bicolore;* il est long de 0m,08, d'un brun sombre, avec la partie supérieure des

élytres nu[illegible], la tête ridée et le corselet granuleux; on le trouve au Brésil. V. PHASMIENS.

PHASMIEN, IENNE adj. (fa-smi-ain, i-è-ne — rad. *phasme*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au phasme.

— s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coureurs, ayant pour type le genre phasme : *Les [illegible] de certains arbres sont rapidement mangées par les* PHASMIENS. (Blanchard.)

— Encycl. Les *phasmiens* ont pour caractères essentiels : la tête libre; le corps long, étroit, généralement linéaire; le prothorax plus court que les autres parties du thorax; les ailes antérieures très-courtes; les pattes propres seulement à la marche et les tarses composés de cinq articles. Ces insectes se font remarquer souvent par leur grande taille et presque toujours par la singularité de leurs formes. Beaucoup d'entre eux sont dépourvus d'ailes et ressemblent tout à fait à des rameaux desséchés, de là les noms vulgaires de *bâton ambulant, cheval du diable*, etc. D'autres ont l'abdomen très-dilaté et sont appelés *feuille ambulante*. La plupart ont un corps très-allongé, mince, cylindrique, qui leur a valu le nom populaire de *spectre*, employé aussi comme terme scientifique par plusieurs auteurs. Tous les *phasmiens* sont herbivores; ils se tiennent généralement sur les arbrisseaux et dans les taillis, ou on les rencontre presque toujours solitaires, occupés à ronger les jeunes pousses. Les ravages qu'ils commettent sont souvent très-considérables. On assure qu'en Amérique et dans les îles de l'Océanie les feuilles de certains arbres sont rapidement dévorées par les *phasmiens*. Ces insectes sont presque tous exotiques, à l'exception de deux espèces qui habitent l'Europe méridionale, et, par suite, on n'a pas eu assez souvent l'occasion de les observer. Aussi est-on loin de connaître parfaitement leurs mœurs, notamment en ce qui concerne l'accouplement, la ponte des œufs et les métamorphoses. Cette tribu comprend les genres phasme, perlamorphe, cyphocrane, platycrane, haplope, diaphérode, podacanthe, tropidodère, prisope, phyllie, bacille, bactérie, eurycanthe, anisomorphe, cladoxere, etc.

PHASQUE s. m. (fa-ske). Bot. Syn. de PHASCUM. On trouve ce mot employé au féminin par quelques auteurs.

PHASQUIER s. m. (fa-skié). Pêche. Pêche au flambeau, dans laquelle on pique le poisson avec la fouasse.

PHATAGEN ou **PHATAGIN** s. m. (fa-ta-jain). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de pangolin.

— **Encycl.** Le *phatagen* se distingue des pangolins par sa taille moins grande; sa tête petite, son corps allongé et sa queue très-grande, aplatie, beaucoup plus longue que le corps; ses écailles très-petites, armées de trois pointes, forment onze rangées longitudinales sur le corps; celles des côtes sont fortement carénées; les parties inférieures du corps sont revêtues de soies brunâtres; il en est de même des pieds et de la partie interne des jambes; enfin, ses écailles sont plus courtes, plus minces, plus plates et plus cannelées. Ce mammifère habite l'Afrique et surtout la Guinée et le Sénégal. Les premiers observateurs l'ont pris pour un reptile écailleux, dont il a un peu l'apparence; on lui a donné le nom de *lézard de Clusius*. Du reste, ses mœurs sont celles des pangolins; on le chasse de la même manière; les nègres mangent sa chair, qu'ils trouvent excellente, et emploient sa peau ou la vendent aux étrangers.

PHATMÉTIQUE ou **PHATNITIQUE** (branche), nom d'une des bouches du Nil, située entre la branche Pélusiaque à l'E. et la branche Bolbitique à l'O.; elle porte de nos jours le nom de BRANCHE DE DAMIETTE.

PHATNIORRHAGIE s. f. (fa-tni-or-ra-jî — du gr. *phatnia*, alvéole; *rhagein*, faire éruption). Méd. Hémorragie par l'alvéole d'une dent.

PHATURIS, ville de l'Égypte ancienne, dans la Thébaïde, chef-lieu du nome *Phaturite*.

PHAULE s. f. (fô-le — du gr. *phaulos*, chétif). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des [illegible], comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

PHAUSTUS DE BYZANCE, historien arménien suivant les uns, grec suivant les autres, et qui vivait au IVe siècle. Il a laissé en langue grecque une *Histoire nationale* qui continue celle d'Agathange et va jusqu'en 390. Selon quelques critiques, il aurait lui-même traduit en arménien cet ouvrage, que nous possédons en cette dernière langue. Le style de Phaustus est [illegible], les faits rapportés par [illegible] souvent inexacts et ses jugements [illegible] partis pris d'hostilité contre les Arméniens.

PHAVIER s. m. (fa-vié). Ornith. Nom vulgaire du [illegible].

PHAXANTHE s. f. (fa-ksan-te). Bot. Genre d'algues marines.

PHAYER (Thomas), médecin anglais, né dans le comté de [illegible] au XVIe siècle, mort en 1560. Il [illegible] Lincoln's-Inn, à Londres, puis renonça bientôt à cette profession pour se faire médecin. Ses études terminées, il se fixa à Kilgarram, dans le Pembrokeshire, et ne tarda point à se faire une grande réputation par son habileté. On lui doit de nombreux ouvrages, dans lesquels il traite surtout de la peste, épidémie qui fit de cruels ravages en Angleterre en l'année 1550. Parmi les ouvrages de Phayer, nous citerons : *Traité abrégé de la peste, de ses symptômes, de ses remèdes; Des maladies des enfants; Régime de la vie*, etc.

PHAYLLE, général phocidien, qui vivait vers le milieu du IVe siècle avant notre ère. Son frère Onomarque, qui, au temps de la guerre sacrée, luttait contre les Béotiens, l'envoya en Thessalie vers 352, sous prétexte de secourir le tyran Lycophron, alors en guerre contre Philippe, roi de Macédoine, mais en réalité pour essayer de conquérir quelques villes en Thessalie. Phaylle débuta par quelques succès; mais bientôt, battu par Philippe, il dut se réfugier dans les montagnes de la Phocide. Onomarque ayant été tué à la suite d'une bataille contre le roi de Macédoine, Phaylle fut chargé à sa place de la direction de la guerre sacrée, leva des troupes avec les trésors enlevés au temple de Delphes par son frère et battit les Béotiens près de Naryce, ville des Locriens. Il mourut de maladie au cours de ses succès.

PHAYLOMÉRINTHE s. m. (fé-lo-mé-rain-te — du gr. *phaulos*, chétif; *merinthos*, funicule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

PHAYLOPSIS s. m. (phe-lo-psiss — du gr. *phaulos*, chétif; *opsis*, aspect). Bot. Syn. d'HYPOESTE.

PHAZANIENS, en latin *Phazanii*, peuple de la Libye intérieure. Il habitait la contrée située entre les deux Syrtes, au N. des Garamantes; leur pays forme de nos jours une partie du Fezzan.

PHAZÉMON, ancienne ville de l'Asie Mineure, dans le Pont; son territoire portait le nom de *Phazemonitide*. Sur son emplacement, on voit de nos jours le village turc de *Merzifoun*.

PHÉ s. m. (fé — du gr. *phaios*, brun). Mamm. Nom donné à une espèce de hamster.

PHÉACIENS, nom que donne Homère dans l'*Odyssée* aux habitants de l'île de Corcyre; ce nom venait du roi Phéax, dont le fils Alcinoüs reçut Ulysse à son retour à Ithaque.

PHÉAQUE s. m. (fé-a-ke — de *Phéax*, nom de l'inventeur). Antiq. gr. Nom donné à des canaux souterrains qui distribuaient les eaux dans les villes.

PHÉBALION s. m. (fé-ba-li-on). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, tribu des boroniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans les régions tempérées de l'Australie. ‖ On dit aussi PHÉBALIE s. f.

PHÉBÉ s. f. (fé-bé — du gr. *phoibê*, qui signifie proprement brillant, féminin de *phoibos* et nom mythologique de la lune. Delâtre regarde l'adjectif *phoibos* comme une forme redoublée de *phaô*, briller, qui se rattache à la racine sanscrite *bhâ*, même sens). Poétiq. La lune personnifiée :

> Le soleil va porter le jour à d'autres mondes;
> A l'horizon désert *Phébé* monte sans bruit.
>
> LAMARTINE.

> La nuit couvrait au loin les flots tumultueux;
> Du croissant de *Phébé* les reflets [illegible]
> En mobiles rayons glissaient sur l'onde amère
>
> ESMÉNARD.

— **Entom.** Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, formé aux dépens des saperdes, et comprenant quatre espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

— s. m. Fam. Détails prolixes :

> Et les encore, enfin tout le *phébé*.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

— Bot. Genres d'arbres, de la famille des laurinées, type de la tribu des phébées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde et en Amérique.

PHÉBÉ, ÉE adj. (fé-bé — rad. *phébé*). Bot. Qui ressemble au phébé.

— s. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ayant pour type le genre phébé.

PHÉBÉ ou **PHOEBÉ**, fille du Ciel et de la Terre. Elle épousa son frère Cœus et fut la mère de Latone et Astérie. — On donne également ce nom à Diane ou à la Lune. V. DIANE.

PHÉBUS s. m. (fé-buss — du gr. *phoibos*, qui signifie proprement brillant. C'est le nom d'Apollon, [illegible]) le soleil. Quant au phébus, style obscur, ampoulé, cette expression vient d'un ouvrage [illegible] par le comte Gaston de Foix et prétentieusement intitulé : *Miroir de Phébus* [illegible]

> Tous deux [illegible]
> Si Phébus [illegible]
> N'avait [illegible]

— Homme d'une [illegible] *beau* [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Litt. Style obscur et ampoulé : *Pour peu qu'on ose [illegible] un certain* PHÉBUS *qui la rend sotte et fade.* (Boil.) ‖ Sorte de galimatias formé de mots ayant tout d'abord un sens apparent, mais cessant d'être intelligibles lorsqu'on essaye de les comprendre : *Scarron s'est amusé à écrire des* PHÉBUS.

— Syn. **Phébus, galimatias, pathos.** V. GALIMATIAS.

PHÉBUS ou **PHOEBUS**. Ce nom est souvent le synonyme d'Apollon et quelquefois aussi son épithète, car on trouve souvent dans Homère *Phoibos Apollôn* (le brillant Apollon). V. APOLLON.

PHÉBUS (Gaston), comte DE FOIX. V. FOIX.

PHÉCI s. m. (fé-si — de l'arabe *fez* ou *fessi*, même sens). Espèce de bonnet ou de calotte que portent les chasseurs d'Afrique.

PHÉDIME s. m. (fé-di-me — du gr. *phaidimos*, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées mélitophiles, dont l'espèce type vit aux îles Philippines.

PHÉDIME, fille d'Otanes, un des sept seigneurs de la Perse qui renversèrent le mage Smerdis. Elle était une des femmes de Smerdis et elle s'aperçut la nuit qu'il n'avait pas d'oreilles. On reconnut ainsi l'imposture de l'usurpateur, qui s'était donné pour le frère de Cambyse et qui n'était autre qu'un mage auquel Cyrus avait fait couper les oreilles pour un crime.

PHÉDINE s. m. (fé-di-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PHÉDON s. m. (fé-don — du gr. *Phaidôn*, n. pr. dérivé de *phaô*, je brille). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une vingtaine d'espèces, réparties à peu près également entre l'Europe et l'Amérique. ‖ Syn. d'ENTOMOSCÉLIDE, autre genre de la même tribu.

PHÉDON, philosophe grec, fondateur de l'école d'Élis, né dans cette ville (Élide). Il vivait vers 401 av. J.-C., du temps de Socrate. Il tomba entre les mains de pirates qui le conduisirent à Athènes et le vendirent, selon les uns, à Alcibiade, selon d'autres à Cébès de Thèbes. Phédon devint le disciple et l'inséparable ami de Socrate, qu'il assista dans sa prison jusqu'au moment de sa mort, puis il alla fonder dans sa ville natale une école, où il enseigna les idées qu'il avait reçues de ce philosophe et composa des écrits sous la forme socratique, c'est-à-dire sous celle du dialogue. Ces écrits ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Afin, sans doute, d'honorer ce tendre attachement de Phédon pour leur maître commun et voulant léguer au monde le récit de la mort de Socrate et son dernier entretien avec ses disciples, Platon a donné le nom de *Phédon* à l'un de ses plus beaux dialogues, éloquent plaidoyer en faveur de l'immortalité de l'âme; c'est ce dialogue que médita le grand Caton pendant la nuit suprême où il se déchira les entrailles, à Utique, après avoir été vaincu dans son dernier combat pour la liberté romaine.

Phédon (LE), un des plus célèbres dialogues de Platon (composé vers 390). Platon y met en scène le récit de la mort de Socrate, qui avait eu lieu neuf années auparavant, et rapporte les entretiens du sage avant de boire la ciguë. C'est moins un dialogue qu'un drame et ses développements sont d'une grande beauté. L'exposition est des plus saisissantes : la dernière heure de Socrate est arrivée; on vient de lui enlever ses fers; Xantippe, sa femme, est auprès de lui, éplorée et tenant entre ses bras le plus jeune de leurs enfants. Socrate, qui n'est déjà plus aux pensées de la terre, après avoir [illegible] naturelle, veut consacrer ce qui lui reste de vie [illegible] amis sur divers sujets et principalement sur [illegible]

c'est ainsi qu'elle pense l'être, la quantité, la justice et la beauté et qu'elle comprend leurs natures et leurs propriétés. Si, dans cette vie, l'âme doit s'affranchir de la servitude du corps pour arriver à la [illegible] contemplation de la vérité, dans l'autre vie, l'âme, libre de toute entrave, continuera de penser et même de contempler la vérité d'une manière plus [illegible]

Ce [illegible] tions l'hypothèse de l'immortalité de l'âme : 1° L'âme est immortelle, parce que apprendre, pour elle, n'est que se ressouvenir de ce qu'elle a [illegible] forme actuelle. L'égalité (Platon prend au hasard cette notion absolue pour exemple) n'existe pas seulement entre des pierres ou d'autres objets semblables; mais, hors des objets dans lesquels elle se manifeste, elle est encore quelque chose en soi. L'égalité en soi reste immuable, tandis que celle qu'on remarque entre les [illegible] avec eux. Lorsque quelqu'un compare l'égalité en soi avec les choses égales et en conçoit la différence, il faut bien qu'il ait eu cette notion avant le temps où il a fait usage de ses sens pour la première fois, puisque les sens ne peuvent rien donner d'absolu : il a donc eu cette notion avant sa naissance, et, en pensant l'égalité en soi, il n'a fait que s'en ressouvenir. Mais, si notre âme a existé avant sa vie actuelle, il faut, d'après la théorie des contraires, qu'après sa mort elle revienne encore à la vie et que, par conséquent, elle soit immortelle.

2° L'âme est immortelle parce qu'elle n'est [illegible] composées seules se résolvent dans les parties dont elles sont formées; mais les substances simples [illegible] décomposer. Concevant l'être immuable et éternel, l'âme doit participer à la nature de ce qu'elle pense. Elle diffère encore du corps parce qu'elle lui commande, car ce qui est un doit commander à ce qui est multiple et variable. De ce côté l'âme possède donc encore quelque chose qui la rend immortelle, et la pensée et la volonté la mettent à l'abri de la dissolution.

Socrate réfute ensuite ces deux propositions : « L'âme et le corps réunis peuvent se comparer à une lyre. Cet instrument brisé, son harmonie [illegible] meurt avec lui. L'âme humaine, qui tient en équilibre les différents principes du corps, l'eau, le feu et la terre, est aussi une harmonie qui [illegible] une ou plusieurs fois, qu'elle soit encore autre chose qu'une harmonie, cela ne prouve pas qu'elle soit immortelle et qu'elle ne doive pas mourir un jour, après avoir usé plusieurs enveloppes corporelles. » Socrate répond que, pour savoir si l'âme ne peut pas périr, il faut connaître [illegible] mort, et pour cela il faut s'élever aux causes premières, qui sont les idées. La longue dissertation [illegible] terrompue, vers la fin, par l'arrivée du serviteur [illegible] Socrate lui fait signe d'attendre quelques instants, achève la série des déductions qu'il avait entreprises, boit le breuvage empoisonné [illegible] éclater.

[illegible]

PHÈDRE s. f. [illegible] tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, dont l'espèce type habite la Guyane.

PHÈDRE, [illegible] dont elle lui fit l'aveu et qu [illegible]

[illegible] vier 1677).

[illegible] grecque. Hippolyte est le [illegible] mords de Ph[illegible] voulu faire et qu'il a fa[illegible]

téresser à la femme coupable, semble avoir pas tâché de la rendre odieuse. Quand elle voit son amour méconnu, elle prend la résolution de se donner la mort, pour sauver son honneur et l'avenir de ses enfants, et, en mourant, elle laisse un écrit où elle accuse Hippolyte d'avoir voulu souiller la couche de son père. « Ma mort, dit-elle, fera le malheur d'un autre; il ne s'enorgueillira pas de mes souffrances; il en aura sa part et apprendra peut-être à ses dépens qu'il faut être moins superbe. » Racine s'est bien gardé de donner les mêmes sentiments à son héroïne. C'est Œnone, la nourrice de Phèdre, qui, pour sauver l'honneur de sa maîtresse, dénonce, sans son aveu, le prétendu attentat d'Hippolyte. Phèdre, dès qu'elle connaît le mensonge d'Œnone, vient s'accuser elle-même, lorsque tout à coup elle retient sur ses lèvres la vérité prête à s'échapper. Qui donc l'empêche de suivre ce mouvement généreux? C'est ici que le génie du poëte français se révèle tout entier, et qu'on peut voir ce qu'il faut penser de la méprise des critiques, qui n'ont voulu voir dans l'amour d'Hippolyte pour Aricie qu'un sacrifice fait à l'empire de la mode et à l'esprit de galanterie du XVIIe siècle. C'est à dessein, c'est pour tirer de la jalousie de Phèdre une des péripéties les plus dramatiques, que Racine nous a montré Hippolyte sensible et amoureux. Phèdre jalouse, c'est-à-dire frappée d'un châtiment qui passe tout ce qu'elle avait pu craindre, Phèdre en cet état devient presque innocente, et l'on est tenté de lui pardonner le silence qu'elle garde lorsque, venant pour justifier Hippolyte, elle apprend tout à coup de la bouche de Thésée qu'elle a une rivale. On voit, d'après cette analyse, que la *Phèdre* de Racine est, dans ses moyens scéniques, une œuvre entièrement originale. Les emprunts qu'il a faits à Euripide se bornent à quelques traits de la scène où Phèdre avoue à sa nourrice, en s'interrompant à chaque mot, sa passion pour Hippolyte; il a en quelque sorte emprunté davantage à Sénèque. Toute l'admirable scène de la déclaration de Phèdre à Hippolyte, scène dont Euripide n'avait eu aucune idée, se trouve dans l'auteur latin; Racine en a même traduit les moindres détails et, si grand poëte qu'il soit, il y a des nuances délicates, d'un goût antique, qu'il n'a pas pu faire passer dans notre langue. Il a pris aussi à Sénèque une bonne partie du récit de Théramène, et ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux. Pourtant, Racine reste lui-même et *Phèdre* est encore la pièce pour laquelle il doit le moins aux auteurs grecs ou latins. C'est à lui qu'appartiennent ces développements de passion qui auraient été un contre-sens dans Euripide; cette analyse profonde d'une âme qui maudit le mal et qui s'y livre est absolument moderne. « Son propre cœur, dit Sainte-Beuve, lui expliquait celui de Phèdre; et si l'on suppose, comme il est vraisemblable, que ce qui le retenait malgré lui au théâtre était quelque attache amoureuse dont il avait peine à se dépouiller, la ressemblance devient plus intime et peut aider à faire comprendre tout ce qu'il a mis en cette circonstance de déchirant, de réellement senti et de plus particulier qu'à l'ordinaire dans les combats de cette passion. »

La Champmeslé, pour qui *Phèdre* avait été écrite et qui était « l'attache amoureuse » dont parle Sainte-Beuve, se surpassa dans le rôle principal, qui depuis n'a été souverainement interprété que par Rachel. La pièce pourtant tomba, ou à peu près. Le duc de Nevers, le duc et la duchesse de Bouillon se mirent à la tête d'une cabale qui opposa à la tragédie de Racine celle de Pradon (v. ci-après) et entreprit de faire réussir à tout prix la dernière. Ils louèrent la salle pour plusieurs représentations, au prix de 15,000 livres, en firent un désert les jours où l'on jouait Racine et organisèrent pour Pradon des ovations retentissantes. Une brillante escarmouche à coups de sonnets, qui suivit toutes ces indélicates manœuvres, amusa aussi pendant quelque temps la galerie; mais, au bout d'un an, les deux pièces ayant été reprises furent remises chacune à sa place.

Les sonnets auxquels donnèrent lieu les deux *Phèdre* sont curieux; c'est un chapitre de l'histoire littéraire et même de l'histoire des mœurs au XVIIe siècle. Mme Deshoulières, qui était de la cabale, soupant chez elle avec Pradon au sortir de la *Phèdre* de Racine, fit pour s'amuser le sonnet suivant, resté fameux :

Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et blême,
Dit des vers, où d'abord personne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un sermon fort chrétien
Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

Hippolyte la hait presque autant qu'elle l'aime;
Rien ne change son cœur, ni son chaste maintien;
La nourrice l'accuse, elle s'en punit bien.
Thésée a pour son fils une rigueur extrême.

Une grosse Aricie, au teint rouge, aux crins blonds,
N'est là que pour montrer deux énormes tetons
Que, malgré sa froideur, Hippolyte idolâtre.

Il meurt enfin, traîné par ses coursiers ingrats;
Et Phèdre, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient, en se confessant, mourir sur le théâtre.

On a [illegible] de ce sonnet le duc de Nevers, qui [illegible] poétique, et la réponse fut [illegible]

Dans un [illegible] jaloux et blême,
Fait des vers [illegible] n'entend rien
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien;
Et souvent, pour rimer, il s'enferme lui-même.

La muse, par malheur, le hait autant qu'il l'aime;
Il a d'un franc poëte et l'air et le maintien;
Il veut juger de tout, et ne juge pas bien :
Il a pour le phébus une tendresse extrême.

Une sœur vagabonde, aux crins plus noirs que blonds,
Va par tout l'univers promener deux tetons
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre.

Il se tue à rimer pour des lecteurs ingrats;
L'*Enéide*, à son goût, est de la mort aux rats;
Et, selon lui, Pradon est le roi du théâtre.

Ce sonnet fut attribué à Racine et à Boileau et leur causa de terribles inquiétudes; la sœur vagabonde (Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon) et le goût qu'il accusait son frère d'avoir pour elle, « malgré son pays, » c'est-à-dire quoique Italien, auraient pu leur coûter cher. Le duc de Nevers ne parlait rien moins que de les faire assommer l'un et l'autre, et ils furent obligés de se cacher dans l'hôtel du prince de Condé, qui les prit sous sa protection. Le duc se contenta de répliquer par un troisième sonnet, où il les menaça seulement du bâton :

Racine et Despréaux, l'air triste et le teint blême,
Viennent demander grâce et ne confessent rien;
Il faut leur pardonner parce qu'on est chrétien,
Mais on sait ce qu'on doit au public, à soi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette sœur qu'il aime,
Doit de ces scélérats châtier le maintien :
Car il serait blâmé de tous les gens de bien,
S'il ne punissait pas leur insolence extrême.

Ce fut une Furie, aux crins plus noirs que blonds,
Qui leur pressa, du pus de ses affreux tetons,
Ce sonnet qu'en secret leur cabale idolâtre.

Vous en serez punis, satiriques ingrats,
Non pas en trahison, ou par la mort aux rats,
Mais à coups de bâton donnés en plein théâtre.

Le duc de Nevers s'en tint aux menaces; il n'eût point osé les réaliser contre deux écrivains protégés par Louis XIV. D'ailleurs le prince de Condé fit dire au duc qu'il vengerait, comme lui étant personnelles, les insultes faites à deux hommes d'esprit qu'il aimait.

Phèdre, tragédie de Pradon (Comédie-Française, 3 janvier 1677). Représentée trois jours après celle de Racine, et au milieu des petits complots dont nous avons parlé, cette tragédie excita vivement la curiosité. La cabale de l'hôtel de Bouillon la donnait comme un pur chef-d'œuvre, et, depuis, les admirateurs exclusifs de Racine l'ont considérée comme une chose entièrement inepte. « Les ennemis de Racine, dit La Harpe, se servirent de ce mauvais poëte pour chagriner ce grand homme, et Pradon ne rougit pas de se prêter à leurs cabales. Sa tragédie de *Phèdre* n'est connue que par l'honneur qu'elle eut d'être opposée un moment au chef-d'œuvre de Racine. Jamais peut-être l'esprit de parti n'avait produit de scène plus absurde. » Ce jugement est outré; Racine, si bon juge en cette matière, a dit bien plus justement et avec une modestie qui lui fait honneur : « Entre M. Pradon et moi, il n'y a que le style de différence. » Les vers seuls donnent à Racine une prépondérance incontestable; car, pour la conduite de la pièce, Pradon a su trouver une intrigue équivalente à celle imaginée par son rival; son infériorité n'est manifeste que lorsqu'il rencontre les mêmes idées; son vers, quoique assez bien fait, n'a ni relief ni couleur, et, s'il exprime à peu près les mêmes sentiments, il ne peut pas supporter la comparaison.

Au point de vue de la composition dramatique, la *Phèdre* de Pradon n'est pas dépourvue de mérite, et le plan en est heureusement combiné; Subligny trouve même qu'elle est mieux intriguée, qu'elle surprend davantage et excite mieux la curiosité.

Au début, Hippolyte a deviné les sentiments de Phèdre et va partir pour ne pas entrer en rivalité avec son père. Phèdre est moins coupable que dans Racine, car elle n'est pas encore la belle-mère d'Hippolyte, elle n'est que fiancée avec Thésée. Par une heureuse inspiration, Pradon lui fait choisir pour confidente Aricie, sa rivale, à laquelle Hippolyte vient d'avouer son amour. Aricie tente de guérir Phèdre de sa passion sans trahir la sienne. Hippolyte se joint à elle et rappelle à la reine les mérites de Thésée : *Vous devez l'aimer*, dit-il; et Phèdre lui répond ce vers à double sens :

Je ne saurais haïr le père d'Hippolyte.

Sur ces entrefaites, on annonce le retour de Thésée, qui passait pour mort. Une scène muette se joue sous ses yeux. Phèdre, Hippolyte et Aricie soupirent tous les trois, et le roi, inquiet d'un oracle au sujet de son fils, n'est point trop surpris lorsque Phèdre lui fait croire que les soupirs d'Hippolyte s'adressaient à elle. Pour arrêter le mal lorsqu'il est temps encore, Thésée la charge d'apprendre à Hippolyte qu'il ait à se préparer pour épouser Aricie. Phèdre annonce, au contraire, au prince, l'union de son amante avec un autre, et, comme dans sa fureur jalouse il avoue sa passion, elle jure de se venger. Elle rapporte à Thésée qu'Hippolyte a refusé, puis elle s'empare de sa rivale qu'elle veut faire périr. Hippolyte se jette alors à genoux pour la supplier d'épargner Aricie; Thésée entre et le surprend dans cette posture. Il chasse son fils en priant Neptune de venger la majesté paternelle outragée. A peine Hippolyte a-t-il quitté la ville, que Thésée apprend la vérité de la bouche d'Aricie. Vite, s'écrie-t-il, courez, ramenez Hippolyte. A la place de son messager entre Idas, qui lui fait le récit de la mort du jeune héros et de celle de Phèdre, qui vient de se poignarder.

Phèdre et Hippolyte, tableau de Guérin (Salon de 1802, musée du Louvre). La composition, trop académique peut-être, ne manque pas d'intérêt, surtout par l'expression des figures. Phèdre, placée sur le même siége que Thésée, est vue de face; pâle, les yeux fixes, elle tient encore à la main le glaive d'Hippolyte, et la nourrice, Œnone, se penche à son oreille, pour l'engager à persister dans son accusation. Thésée, tourné de profil, regarde Hippolyte avec colère; ce dernier, debout, les yeux baissés, le bras gauche étendu, semble repousser l'accusation calomnieuse dont il est l'objet; il tient un arc de la main droite et deux chiens sont à ses pieds. Quoique cette composition ait été sévèrement et, sur plusieurs points, justement critiquée, la figure de Thésée entourant la coupable Phèdre d'un bras, tandis qu'il foudroie d'un regard son fils innocent, est belle, et le trouble de la femme, qui regrette au fond de son cœur de n'avoir pas recueilli le fruit de son crime, est rendu avec profondeur.

PHÈDRE, philosophe grec, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Il était disciple d'Epicure et contemporain de Cicéron, qu'il eut pour auditeur à Athènes, où il dirigeait une école, sans pouvoir l'amener à ses doctrines. On ne connaît aucune circonstance de sa vie. Mais Cicéron le cite fréquemment, par exemple dans le traité *Des vrais biens et des vrais maux*, dans son livre *De la nature des dieux*, dans les *Lettres familières*. Il rapporte ses opinions avec impartialité, fait l'éloge de sa personne, et même il était lié avec lui d'une étroite amitié. Phèdre avait écrit, comme Cicéron, un ouvrage *Sur la nature des dieux*. On pense que non-seulement il a été l'occasion pour Cicéron de traiter le même sujet, mais que Cicéron a beaucoup emprunté à Phèdre. S'il en est ainsi, Phèdre n'a pas été heureux, car il est inconnu, et l'ouvrage de Cicéron brille au premier rang parmi les débris de la littérature ancienne. M. Christian Peterson a publié les fragments d'un manuscrit découvert à Herculanum et qu'on croit appartenir au livre de Phèdre *Sur la nature des dieux*, sous le titre de *Phædri epicurei, vulgo anonymi herculanensis de natura deorum fragmentum instauratum et illustratum* (Hambourg, 1833, in-8o). Ces fragments n'ont pas d'importance relativement aux idées de Phèdre; ils se composent de citations empruntées à des écrivains stoïciens à propos de l'interprétation physique qu'ils appliquaient aux données mythologiques du polythéisme.

PHÈDRE (Julius Phædrus), célèbre fabuliste latin, né, suivant les conjectures les plus probables, dans la Piérie macédonienne vers l'an 30 av. J.-C. On croit qu'il fut affranchi d'Auguste, que Séjan, ministre de Tibère, le persécuta pour quelques allusions satiriques, et qu'il mourut sous l'empereur Claude vers l'an 44 de notre ère. Au reste, on ne sait rien de certain sur sa vie. Excepté un vers de Martial et une phrase d'Avienus, on ne trouve rien dans les auteurs latins sur ses œuvres ni sur lui-même. C'est avec son livre, avec quelques vers tirés de ses fables qu'on a pu faire son incomplète biographie, basée en partie sur de vagues conjectures. Phèdre introduisit la fable ésopienne dans la littérature latine, et lui-même se glorifie d'avoir dépassé son modèle. « J'ai fait, dit-il, un chemin de l'étroit sentier d'Esope, imaginant plus de fables qu'il n'en a laissées. » Puis il ajoute : « Hélas! il en est que j'ai choisies pour mon malheur, » désignant ainsi les apologues qui lui attirèrent la haine des hommes puissants dont il avait flétri les vices. Deux fables ont paru plus particulièrement dirigées contre Séjan et Tibère : 1o le *Soleil et les Grenouilles*; 2o les *Grenouilles demandant un roi*. Le recueil de Phèdre forme cinq livres d'apologues qui se recommandent par l'élégance et la pureté du style, le bon sens des moralités, l'heureux choix des expressions et la finesse ingénieuse des aperçus. Ces qualités brillantes ont rendu cet ouvrage classique. Toutefois, on reproche à l'auteur de manquer d'invention et d'originalité, et de montrer une naïveté plus étudiée que naturelle. Cependant, bien que, par quelques-uns de ses défauts, il touche déjà à l'âge de décadence littéraire, il appartient au siècle d'Auguste par son goût délicat, son intelligence de la littérature grecque, son culte pour les maîtres de la langue latine, la sobriété, la précision et la transparence de son style, et il conserva la palme du genre qu'il a cultivé jusqu'à ce que La Fontaine vînt la lui ravir. Le fabuliste français, par la grâce, l'enjouement et la variété de ses récits, la finesse de ses observations, l'inimitable originalité de ses compositions, sa délicieuse bonhomie, sa malice sans amertume et le naturel de sa naïveté, s'est placé au-dessus du poëte latin comme le génie est au-dessus du talent, comme l'inspiration est au-dessus du travail. Le manuscrit des fables de Phèdre, enfoui pendant quinze siècles dans la poussière des bibliothèques, fut découvert, vers la fin du XVIe siècle, par François Pithou et publié par son frère, Pierre Pithou (Troyes, 1596). Quelques savants ont cru pouvoir attribuer ces apologues à Nicolas Perotti, archevêque de Manfredonia (XVe siècle); mais ce paradoxe, reproduit dans le siècle dernier, a été victorieusement réfuté. Les meilleures éditions de Phèdre sont celle d'Orelli (Zurich, 1832), avec de nouveaux fragments découverts au Vatican par Angelo Maï, et celle de Dressler (Leipzig, 1850). Parmi les traductions françaises, il faut citer celle de Fleutelot (1839) dans la collection Nisard.

« Le style de Phèdre, dit M. Nisard, est savant et agréable, d'une clarté qui n'a été surpassée par aucun écrivain latin, sévère et pourtant facile, travaillé et pourtant simple; je ne sache pas de réalisation plus complète et plus heureuse du précepte, qu'il faut savoir faire difficilement des vers faciles. Les images y sont rares, ce qui les rend plus frappantes; Phèdre les emploie avec sobriété, en écrivain plus simple que brillant, qui d'abord n'a pas à se défendre de leur abondance, et qui sait, en outre, que, là même où elles viennent naturellement d'une grande richesse de génie, on les fait mieux valoir à les moins prodiguer. Les métaphores y sont rares, pareillement, et justes. La brièveté, tant louée dans Phèdre, y est grave, mais non pas sèche. Il retranche du discours tout ce qui l'allonge sans l'éclaircir. Il semble que, comme il ne vous demande d'attention que pour un sujet très-court, il la veuille tout entière et ne la laisse pas se perdre ou languir dans des accessoires inutiles. Phèdre a l'épithète heureuse, variée, substantielle, ne faisant qu'un avec le sujet; ce qui est encore une sorte de brièveté. Ses descriptions sont le plus souvent d'un seul vers ou de deux; les plus longues, de trois; mais on ne pourrait faire entrer plus de choses dans moins de mots, et cette concision, quoique savante, n'est point forcée. Ses vers ne sont point bourrés, si je puis dire ainsi, comme certains vers de Perse, où les mots, pour vouloir dire trop de choses, éclatent et laissent échapper le sens de toutes parts. Cet excès de brièveté produit le vague : qui veut trop dire à la fois ne dit rien. Il en est de certaines poésies trop concises comme de verres d'optique d'un degré trop fort : les unes, en demandant trop d'efforts à l'intelligence, la fatiguent ou la trompent; les autres, par une trop grande concentration des rayons lumineux, tirent la vue et la troublent. »

Phèdre (LE), dialogue de Platon (composé vers 400 ou 402 av. J.-C.). Socrate, mort en 399, se le fit lire et s'écria, dit-on : « Que de choses ce jeune homme me fait dire, à quoi je n'ai jamais pensé! » exclamation qui donne au *Phèdre* une date certaine et le classe parmi les premiers ouvrages de Platon. Ce dialogue fait suite au *Banquet* et traite aussi de la beauté et de l'amour. L'introduction est poétique : Socrate et Phèdre, assis sur la mousse, au bord de l'Ilissus, goûtent en paix la fraîcheur des ombrages et de l'eau courante. Mais Phèdre, grand amateur d'éloquence et qui tient caché sous son manteau un discours de Lysias, ne peut se retenir de montrer ce chef-d'œuvre à son maître, et Socrate le supplie de lui en faire la lecture.

Dans ce discours, Lysias suppose un beau jeune homme vivement sollicité non par un amant, mais par un homme sans amour, et il démontre qu'à ce titre même on doit avoir pour lui plus de complaisance que pour un amant. Socrate trouve le sujet piquant, mais il voudrait de meilleures raisons; Lysias ne lui paraît pas avoir bien démontré sa thèse; cette thèse, il va la reprendre et l'appuyer par des raisons nouvelles et plus philosophiques.

« Il y avait, dit-il, un charmant jouvenceau que suivaient un grand nombre d'adorateurs. Un d'eux lui persuada qu'il n'avait pas d'amour et que son indifférence était un titre pour obtenir de tendres faveurs. Voici à peu près comment il s'y prit. L'amour, lui dit-il, est un désir; mais le désir des belles choses n'est pas toujours l'amour. Nous avons en nous deux principes de nos mouvements : le désir inné du plaisir, et le goût réfléchi du bien; tantôt c'est l'un de ces principes qui l'emporte, tantôt l'autre. Quand le plaisir déraisonnable, maîtrisant en nous le goût du bien, se porte vers le plaisir que promet la beauté, il acquiert une force irrésistible et s'appelle amour. L'objet ainsi déterminé, quel bien ou quel mal peut résulter des complaisances qu'on a pour un amant ou pour un ami? L'esclave du plaisir doit chercher dans la société de celui qu'il aime le plus de plaisir possible; par là même il devient dominateur et tyrannique; il est jaloux et tâche d'interdire à celui qu'il aime toutes les liaisons utiles. Son amour est donc nuisible; il n'a pas une affection bienveillante, mais un appétit grossier qui cherche à se satisfaire. L'ami sans amour est exempt de tous ces défauts, et voilà pourquoi l'on doit le préférer à l'amant passionné. »

Le dialogue semble terminé; la thèse de Lysias semble confirmée par de nouveaux arguments. Mais Socrate va se donner maintenant le plaisir de la détruire pièce à pièce. « Non, s'écrie-t-il, ce discours n'est pas vrai; non, l'ami froid ne doit pas obtenir la préférence sur l'amant, par cela seul que l'un est dans son bon sens et l'autre en délire. Le délire n'est pas un mal; c'est dans le délire que l'âme se ressaisit elle-même et revoit les

champs bienheureux qu'elle a quittés. L'âme, en effet, n'a pas toujours été emprisonnée dans le corps. Dans son existence antérieure, elle était semblable aux forces réunies d'un attelage et d'un cocher; des deux coursiers, l'un était bon et d'une origine excellente, l'autre était mauvais et d'une mauvaise origine. Elle planait alors dans l'éther à la suite des douze grands dieux. En face d'elle étaient les essences des choses corporelles, c'est-à-dire le divin, le beau, le vrai, le bien et tout ce qui leur ressemble. Le noble coursier la porte vers ces essences; mais l'autre s'efforce de l'éloigner de ce cercle lumineux; saisie de vertige, elle est alors précipitée du ciel dans l'espace et elle tombe dans la prison du corps. Dans cette prison, elle se ressouvient parfois de ce qu'elle a vu à la suite des dieux, et elle est alors illuminée d'une lumière divine. L'homme, apercevant la beauté sur la terre, se ressouvient de la beauté véritable, prend des ailes et brûle de s'envoler vers elle; mais, dans son impuissance, il lève comme l'oiseau ses yeux vers le ciel et, négligeant les affaires d'ici-bas, il passe pour un insensé. Eh bien! de tous les genres de délire, celui-là est, selon moi, le meilleur, soit dans ses causes, soit dans ses effets, pour celui qui le possède et pour celui à qui il se communique, et celui qui ressent ce délire et se passionne pour le beau, celui-là est désigné sous le nom d'amant. En présence d'un visage presque céleste ou d'un corps dont les formes lui rappellent l'essence de la beauté, l'amant frémit d'abord; quelque chose de ses anciennes émotions lui revient; puis il contemple cet objet aimable et le révère à l'égal d'un dieu, et, s'il ne craignait de voir traiter son enthousiasme de folie, il sacrifierait à son bien-aimé comme à l'image d'un dieu, comme à un dieu même. L'aperçoit-il; semblable à l'homme que saisit la fièvre, il change tout à coup, il se couvre de sueur, un feu ardent l'échauffe et le pénètre; car, au moment qu'il reçoit par les yeux l'émanation de la beauté, il doit ressentir la douce chaleur dont les ailes de l'âme se nourrissent; cette chaleur fond l'enveloppe dont la dureté empêchait jusque-là les ailes d'éclore et de pousser. Alors l'affluence de cet aliment divin fait gonfler la tige des ailes, qui s'efforcent de percer pour se répandre dans l'âme tout entière. » Telle est l'origine divine de l'amour; tous les effets qu'il produit sont divins comme lui; ils sont bien supérieurs à cette prudence servile que le commerce d'un homme sans amour, tempéré par une sagesse mortelle, fait naître dans l'âme de l'objet aimé! « O amour! s'écrie alors Socrate, je te consacre cette palinodie comme l'expiation la plus belle et la meilleure qu'il soit en mon pouvoir de t'offrir. »

Dans la seconde partie, Socrate abandonne ce sujet scabreux et disserte, toujours à propos de Lysias et de son discours, sur les diverses qualités oratoires. Le morceau dont nous avons transcrit les points saillants est certes d'une grande beauté, mais nous le trouverions encore plus admirable si ce beau jeune homme, objet de si ardentes convoitises, se métamorphosait en une belle jeune fille.

PHÉDROPE s. m. (fé-dro-pe — du gr. *phaidros*, brillant; *ops*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille [illegible], comprenant deux espèces, qui habitent la Guyane et le Brésil.

PHÉE s. m. (fé — du gr. *phaios*, brun). Helminth. Genre de vers, du groupe des trématodes.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant trois espèces, qui vivent au Mexique et aux îles Philippines.

PHÉÉA s. m. (fé-é-a). Mamm. Espèce de marmotte de l'Himalaya.

PHÉGOPTÈRE adj. (fé-go-ptè-re — du gr. *phêgos*, hêtre; *pteris*, fougère). Bot. Épithète donnée à certaines fougères qui croissent au pied des hêtres.

PHÉLIPEAUX (Jean), théologien français, né à Angers, mort à Meaux en 1708. Il passa son doctorat en théologie à Paris et [illegible] remarqué de Bossuet, qui le choisit pour précepteur à son neveu. Le maître et l'élève se trouvaient à Rome lorsque l'affaire du quiétisme fut portée devant le pape (1697). Phélipeaux épousa la cause de Bossuet avec une vivacité dont [illegible], rédigea des mémoires et assiégea de sollicitations la cour de Rome. « Je suis bien persuadé, disait-il dans une de ses lettres, qu'on ne [illegible] jamais apporter ici (à Rome) une affaire [illegible] trop livrés à la faveur et à l'intrigue. » De retour en France avec l'abbé Bossuet, en 1699, il fut [illegible] chanoine [illegible] et grand vicaire de Meaux. On a de lui: *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France, avec plusieurs anecdotes curieuses* (1732, 2 parties in-12), ouvrage posthume, [illegible] contre Fénelon.

PHÉLIPÉE s. f. (fé-li-pe — de *Phélipeaux*, [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des orobanchées, formé aux dépens des [illegible], et comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent surtout l'Europe et l'Asie: *Les phélipées vivent en parasites sur les tiges et les racines d'autres végétaux.* (A. Dupuis.) ‖ On dit aussi PHELIPÆA s. m.

— **Encycl.** Les *phélipées* sont des plantes annuelles ou vivaces, à tige simple ou rameuse, charnue, portant des écailles blanchâtres ou colorées, qui représentent les feuilles. Les fleurs, disposées en grappes terminales et accompagnées chacune de trois bractées, présentent un calice campanulé, tubuleux, à quatre ou cinq lobes; une corolle bilabiée; quatre étamines didynames; un ovaire libre, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule ovoïde, s'ouvrant en deux valves seulement au sommet. Ces plantes, comme les orobanches, dont elles sont très-voisines, vivent en parasites sur les racines d'autres végétaux, mais sont assez rares pour n'être pas sensiblement nuisibles sous ce rapport. Nous citerons particulièrement la *phélipée* rameuse, qui vit sur le chanvre, l'angélique, etc., sous nos climats, et la *phélipée* écarlate, qui habite les bords de la mer Caspienne.

PHELIPPEAUX (Antoine LE PICARD DE), officier d'artillerie, né à Angle (Poitou) en 1768, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1799. Il fut le condisciple et le rival de Bonaparte à l'École militaire de Paris. On rapporte même qu'il avait toujours l'avantage sur lui dans les concours. Capitaine d'artillerie, il émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé, puis en Vendée, et délivra plus tard sir Sidney Smith, prisonnier au Temple, qui lui fit donner en Angleterre le grade de colonel. Envoyé en Syrie, il organisa la défense de Saint-Jean-d'Acre, qui devint l'arène où se rencontrèrent les deux anciens rivaux d'école (1799). On sait le résultat. Bonaparte échoua devant cette place, leva le siége après soixante et un jours de tranchée ouverte, et cet échec brisa tous ses projets sur l'Orient. Phelippeaux mourut peu après de la peste.

PHÉLIPPES-TRONJOLLY (François-Louis-Anne PHÉLIPPES COATGOUREDEN-TRONJOLLY, plus connu sous le nom de), magistrat français, né à Rennes en 1751, mort dans la même ville vers 1830. Phélippes-Tronjolly était d'une ancienne famille de Bretagne et fut pourvu de bonne heure d'une charge de juge-garde de la monnaie à Rennes. Agé de dix-huit ans à peine, il se mêlait depuis quelque temps déjà aux agitations provoquées par les résistances du parlement contre la cour. Trois ans plus tard, il entrait en lutte ouverte avec la noblesse de sa province, représentée par Pélage de Coniac, sénéchal et président des états. Il conduisit cette campagne avec une grande énergie et fut, en récompense de sa fermeté, nommé procureur-syndic par les bourgeois de la ville de Rennes. Dans cette nouvelle charge, il rendit à ses concitoyens de réels services en faisant disparaître les nombreux abus qui régnaient dans les hospices, et aussi en régularisant le service des enfants trouvés. Ces réformes devaient lui susciter des ennemis, et ceux qui jusqu'alors avaient bénéficié du trouble qui existait dans l'ancienne administration intentèrent à Phélippes-Tronjolly un procès qui, de remise en remise, dura douze ans et se termina en 1783 par ordre du roi, qui défendit par lettres patentes aux parties de le pousser plus loin. Phélippes publia, pendant que durait le litige, six mémoires dans lesquels il attaquait avec vigueur les abus de l'époque et les exactions de la noblesse. Le procès ayant été suspendu comme il vient d'être dit, Phélippes, qui, sous le couvert d'une affaire purement administrative, poursuivait en réalité la lutte commencée par lui contre la noblesse au début de sa carrière, ne tarda point à trouver une occasion de continuer cette lutte. Le premier président et quelques autres magistrats jouissaient du droit scandaleux de délivrer des lettres de cachet à la requête des familles, et naturellement ils en usaient au mieux de leurs intérêts et de ceux de leurs amis. Phélippes, justement indigné de cet abus [illegible] détenteurs de ce droit monstrueux à l'audience de police et les somma de mettre en liberté tous ceux qui n'étaient point détenus en vertu de jugements réguliers ou de lettres closes du roi. Les membres du parlement, bien qu'il leur appartînt de prononcer en cette affaire, redoutèrent le scandale que pourraient produire les révélations auxquelles on devait s'attendre de la part du [illegible] de nombreux efforts pour l'amener à retirer [illegible] firent dénoncer par l'abbé Champion et, sur [illegible] de comparaître à leur barre. Phélippes dut [illegible] par un fait qui donne la mesure de son audace. [illegible] fermiers généraux [illegible] (1788) [illegible] habitants et auquel ils applaudirent, valut à Phélippes une lettre de [illegible] des fermiers [illegible]. Au mois de mai 1788, le comte de Thiard, gouverneur de la province, ayant voulu convoquer la milice bourgeoise dans le but de s'en servir pour appuyer l'enregistrement de l'édit portant création de la cour plénière, Phélippes, qui était lieutenant-colonel de cette milice à Rennes, refusa de faire mettre ses hommes sous les armes. A la même date et comme avocat du roi, il attaqua violemment cet édit qui portait, entre autres choses, que la noblesse était octroyée aux premiers juges et aux gens du roi dans les présidiaux. S'il était ardent lorsqu'il s'agissait de questions politiques, Phélippes ne négligeait pas de s'occuper des affaires moins brillantes et veillait lui-même à l'exécution des règlements de police. Tout dévoué au peuple, adversaire implacable des prêtres et des nobles, dont la toute-puissance ne l'irritait pas moins qu'elle n'écrasait les simples citoyens, il montrait pour tous les abus féodaux une haine violente et cherchait, autant qu'il était en lui, à protéger les faibles contre le despotisme des classes privilégiées; aussi était-il l'idole des bourgeois qui, durant huit années consécutives, lui confièrent le poste de procureur-syndic et le soin de représenter la ville de Rennes aux états de la province. Ne pouvant être, aux termes des lois d'alors, réélu syndic une troisième fois, il fut porté sur la liste des candidats à la place de maire; mais l'évêque, le gouverneur et toutes les autorités émanant du pouvoir central s'opposèrent à sa nomination, qui n'eut point lieu.

Vers la fin de 1788, Phélippes se rendit à Paris à l'effet de demander la convocation des états généraux et la double représentation du tiers; il rentrait à Rennes au moment où l'opinion se prononçait vigoureusement pour cette convocation. L'émotion était grande, et de toutes parts on demandait des fusils. Comme lieutenant-colonel de la milice bourgeoise, il avait sous ses ordres le dépôt d'armes de la ville; il ouvrit les magasins, remit le contenu aux jeunes gens de l'école de droit, et les drapeaux de la milice à leurs chefs, Sevestre et Moreau. Lors de la lutte qui s'engagea aux Cordeliers entre la noblesse et le peuple, le 26 et le 27 janvier 1789, la bourgeoisie se rallia aux étudiants de Rennes. Phélippes, en qualité de premier avocat du présidial, lança un grand nombre de décrets de prise de corps contre les nobles ou magistrats compromis dans cette lutte, mais dut abandonner sa poursuite, le parlement [illegible]. Vers la même époque, Phélippes, qui était devenu l'idole du peuple, refusa des lettres de noblesse que la commune de Rennes demandait pour lui et ne consentit même pas à ce qu'une rue de cette ville portât son nom. Son hostilité contre la noblesse et la faveur dont il jouissait auprès du peuple ne tardèrent point à lui faire, dans les rangs de ceux dont il signalait les abus de pouvoir, d'implacables ennemis. Cette haine violente éclata dans la circonstance suivante: une statue avait été votée à l'ex-constituant Chapelier et allait être érigée au moment où ce citoyen s'alliait aux contre-révolutionnaires. Phélippes demanda que l'arrêté qui avait ordonné l'érection de cette statue fût rapporté, et l'assemblée populaire adopta cette motion. Cette décision, qu'on savait prise à l'instigation de Phélippes, valut à ce révolutionnaire ardent [illegible] dut quitter Rennes et se rendre à Paimbœuf, [illegible] pour Nantes, [illegible] cette ville. Il occupait ces fonctions lorsque éclata, en mars 1793, le premier soulèvement royaliste de la Vendée et de la Bretagne. Son énergie le signala à l'attention des représentants envoyés en mission [illegible] de l'Ouest, pour y étouffer [illegible] un soulèvement provoqué par les émigrés, alliés aux Prussiens et aux Autrichiens contre la France républicaine.

Phélippes fut expédié par les représentants du peuple à Rennes et, là, il demanda que des forces [illegible] à Nantes [illegible] ville repoussaient les bandes royalistes, il se [illegible]. Quelques jours plus tard, il crut pouvoir s'associer [illegible] pier, retira les ordonnances qu'il avait rendues [illegible] nier ne pouvait être extrait des prisons [illegible] mission quelques jours avant le rappel de Carrier. Ce représentant parti, il voulut [illegible] auprès de Prieur (de la Marne), qui avait remplacé Carrier; le nouveau délégué de la Convention n'en tint aucun compte et l'invita à suspendre les poursuites qu'il voulait entreprendre [illegible] comité révolutionnaire. Sur ces entrefaites, Prieur fut lui-même remplacé par les représentants [illegible]. Phélippes renouvela ses instances sans aboutir [illegible] et Bourbotte ordonnèrent l'arrestation des membres du comité, Phélippes partagea leur sort et fut incarcéré à Paris. Durant sa captivité, il publia deux mémoires dans lesquels il dénonçait avec une extrême violence ceux dont il avait autrefois très-souvent approuvé [illegible] officiellement. Il comparut devant le tribunal révolutionnaire le 14 septembre 1794 [illegible] mois après le 9 thermidor) et fut acquitté. Il resta quelque temps encore à Paris, puis revint à Nantes et, deux ans plus tard, fut nommé président du tribunal criminel de cette ville. Destitué le 18 fructidor, il fit longtemps de vains efforts pour obtenir une position qui [illegible] mille, tenta, mais sans succès, de se faire [illegible] tenter d'une place de juge au tribunal de Pontivy. Lorsque les Bourbons revinrent en France, [illegible] fit royaliste ardent et fit valoir, pour obtenir quelques faveurs de ce régime, qu'il avait autrefois combattu, l'opposition qu'il avait faite au représentant de la Convention Carrier. Il [illegible] place de greffier au tribunal civil de Rennes. [illegible] la République, il devint bonapartiste sous l'Empire et royaliste au retour des Bourbons. Après cette énumération des différentes métamorphoses de ce personnage, il serait bien inutile de perdre notre temps à le juger.

PHELLANDRE s. m. [illegible] mâle). Bot. Genre de plantes vénéneuses, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, [illegible] l'espèce type croît en Europe, dans les lieux [illegible]

— **Encycl.** Les [illegible] sieurs auteurs aux œnanthes, s'en distinguent par leurs souches entières [illegible] toutes pédicellées, les fructifères à fruits es[illegible] feuilles alternes, à [illegible] coupé, lisse, d'un [illegible] en ombelle terminale dépourvue d'involucre [illegible] lucelle formé de huit à dix folioles courtes. [illegible]

[illegible] d'une huile [illegible]

[illegible] s'administrent en substance ou en poudre, en pilules, en opiat, [illegible] C'est surtout en Allemagne que ce médicament a été [illegible] contre les fièvres intermittentes, les flatuo[illegible] luche, l'emphysème pulmonaire, etc. Ils exercent une action calmante, ils facilitent l'expectoration et diminuent la fièvre et les dou[illegible] ministrés avec succès contre les phthisies [illegible] hémoptysies et même tous les accidents que [illegible]

En résumé, le *phellandre* est apéritif, diurétique, [illegible] et diaphorétique; néanmoins, il peut être remplacé avantageusement par la grande ciguë, dont les propriétés sont plus énergi[illegible] d'une manière précise, de telle sorte que le praticien éclairé et prudent [illegible] en régler l'emploi. La [illegible] fait un fréquent [illegible] les affections nerveuses et pulmonaires. Les feuilles de cette plante ne sont guère employées qu'à l'extérieur, fraîches et pilées, en cataplasmes, contre les ulcères, les plaies de mauvaise nature, les contusions, etc. Enfin, la [illegible] est encore assez usitée dans la médecine vétérinaire.

En agriculture, le *phellandre* aquatique est [illegible] tous les bestiaux, il est vrai, broutent ses feuilles, du moins dans le Nord, [illegible] sont moins actives; mais ils ne [illegible] recherchent pas, et il serait même imprudent de leur en laisser trop manger. On a prétendu, il est vrai, que les accidents observés quelquefois étaient produits, non par la plante, mais par une espèce de [illegible] larves vivant dans l'intérieur [illegible] cette opinion est à peu près abandonnée aujourd'hui. Dans les localités où ce végétal est abondant et facilement accessible, [illegible] le faucher pour le mettre sur les fumiers et augmenter la masse des engrais, mais on conseille avec raison de ne pas l'employer comme litière.

PHELLANDRINE s. f. (fel-lan-dri-ne — rad. *phellandre*). Chim. Matière extraite d'une espèce de [illegible].

PHELLINE s. f. (fel-li-ne — du gr. *phellinos*, spongieux). Bot. Genre d'arbrisseaux, [illegible] avec doute à la famille des [illegible], et comprenant quelques espèces qui croissent à la Nouvelle-Calédonie.

PHELLOCARPE s. m. (fel-lo-kar-pe — du gr. *phellos*, liège; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, [illegible] des dalbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PHELLONITE s. m. (fel-lo-ni-te — du gr. *phellos*, liège, [illegible]). Bot. Genre de petits champignons, du groupe des licées, dont [illegible] type a été trouvé sur des bouchons de liège.

PHELLOPLASTIQUE s. f. (fel-lo-pla-sti-ke — du gr. *phellos*, liège, et *plastique*). Art de [illegible] en liège, et [illegible] Art de représenter en liège les monuments d'architecture. *Un des chefs-d'œuvre de la* PHELLOPLASTIQUE *est la représentation de la ville de* [illegible] *avec toutes ses rues et ses monuments.* (Voy. H[illegible].)

PHELLOS s. m. ([illegible]). Antiq. gr. Fête de [illegible]

— [illegible] de chêne de l'Amérique septentrionale.

PHELLOSE s. f. (fel-lô-ze — du gr. *phellos*, liège). Bot. Production [illegible] *On* [illegible] On dit aussi SUBÉROSE ou [illegible]

— **Encycl.** Tout le monde connaît le liège, [illegible] ment très-peu nuisible, désignée sous le nom [illegible]

PHELLUS [illegible]

Kassaba. « Ces ruines, dit Joanne, s'étendent dans la direction du N. au S., sur la crête d'une montagne très-élevée, appelée Fel[illegible] sont parsemées de constructions gigantesques, qui ont servi de murs de soutènement. La nécropole de Phellus présente seule quelque intérêt. On y voit une enceinte carrée taillée dans le roc, avec deux édifices monolithes taillés aussi dans les rochers. L'un d'eux a trois portes. Son entablement ressemble à des charpentes posées de front. Sur les faces latérales, d'énormes solives recourbées représentent des becs d'ancre. L'autre, plus petit, se compose de plusieurs chambres. De cette nécropole, on redescend vers le N. de l'autre côté de la montagne, plantée d'arbres d'espèces très-diverses. De ce côté, les murailles de la ville, faites de pierres énormes qui cubent chacune plusieurs mètres, présentent l'aspect des constructions pélasgiques. A mi-côte, on aperçoit un tombeau de plus de 75 mètres cubes qui a roulé du haut de la montagne. Plus bas, la route traverse un ravin profond, à moitié comblé par des tombes et des sarcophages.... »

PHÉLONAPHIE s. f. (fé-lo-na-fî). Fête chinoise en l'honneur de Phelo, auquel les Chinois attribuent la découverte du sel : *Pendant la* PHÉLONAPHIE, *on orne de fleurs et de branches d'arbres le devant des maisons et l'on parcourt les bords de la mer dans des barques, sous prétexte de chercher le malheureux Phelo.*

PHÉLONION s. m. (fé-lo-ni-onn — mot gr. dérivé de *phelonês*, boîte, reliquaire, qui vient de *phellos*, liège). Liturg. gr. Vêtement riche, sans manches, dont l'archimandrite s'enveloppe tout le corps, lorsqu'il officie.

PHELPS, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de New-York, à 20 kilom. E. de Canandaigua, 5,600 hab.

PHELSUMA s. m. (fel-su-ma — de *Van Phelsum*, natur. belge). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckos.

PHÉLYPEAUX (Raimond-Balthazar, marquis DE), homme politique français, né vers 1650, mort en 1713. Il entra dans l'armée en 1671, devint rapidement colonel et maréchal de camp, fut accrédité, en 1698, comme envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Cologne, puis passa en qualité d'ambassadeur à Turin (1700), où il négocia le mariage de la princesse Marie-Louise avec Philippe V d'Espagne. Pendant qu'il habitait cette ville, il découvrit les relations secrètes du duc de Savoie Victor-Amédée avec l'empereur contre la France, en instruisit aussitôt Louis XIV, qui donna l'ordre de désarmer les troupes piémontaises faisant partie de l'armée de Vendôme (1703), et fut arrêté lui-même par ordre du duc. Après une détention rigoureuse, pendant laquelle il n'épargna à Victor-Amédée ni les réponses hautaines ni les piquantes railleries, il fut mis en liberté (1704) et revint en France. Phélypeaux, qui était déjà conseiller d'État, devint, en 1709, gouverneur général des îles de l'Amérique et mourut célibataire à la Martinique. C'était un vrai épicurien, dit Saint-Simon, fort singulier, d'un commerce charmant quand il voulait plaire, d'ailleurs épineux, difficile, avantageux et railleur. On a de lui une relation instructive et amusante, intitulée : ***Mémoire contenant les intrigues secrètes et malversations du duc de Savoie*** (Bâle, 1705, in-18). — Son frère, Jacques-Antoine PHÉLYPEAUX, mort en 1732, fut évêque de Lodève; il était savant et spirituel, mais débauché, et il laissa de nombreux bâtards. — Un parent des précédents, Georges-Louis PHÉLYPEAUX, prélat français, né au château d'Herbault, près d'Orléans, en 1729, mort à Bourges en 1787, devint successivement abbé du Thorouet, archevêque de Bourges (1757), chancelier de l'ordre du Saint-Esprit (1770). Il se signala par sa bienfaisance, par sa charité et fonda plusieurs collèges.

PHÉMÉRANTHE s. m. (fé-me-ran-te — de *éphémère*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. de TALINUM, genre de portulacées.

PHÉMIUS, maître d'école de Smyrne. Il recueillit Crithéis, mère du poëte Homère, devint plus tard son époux et adopta son enfant. Dans l'*Odyssée*, Homère a donné le nom de *Phémius* à un rapsode laissé par Ulysse auprès de son épouse Pénélope, pour veiller sur sa conduite, et que les prétendants de celle-ci forçaient de chanter dans leurs festins. Homère assigne aux chanteurs de l'âge héroïque, entre autres à Phémius, une place importante dans les banquets, analogue à celle qu'occupent les Muses elles-mêmes dans le palais de Jupiter. Le chant et la danse forment l'ornement des banquets, et sont pour les hommes de cet âge le plus raffiné des plaisirs. (*Odyssée*, XVI et XVII.)

PHÉNION, écrivain grec qui vivait à une époque incertaine et sur la vie duquel on ne possède aucun détail. On a sous son nom un ouvrage qui fut apporté manuscrit de Rhodes par un soldat et vendu à Jean Fresler, médecin de Dantzig. Un médecin de Breslau, nommé Aurifaber, traduisit en latin ce manuscrit sous le titre de *Phænionis philosophi [illegible], seu de cura canum liber, cum latina interpretatione* (Wittemberg, 1545, in-8°). Certains auteurs ont attribué ce traité des maladies des chiens à Démétrius Pépagomène.

PHÉNACITE s. f. (fé-na-si-te — du gr. *phenax*, trompeur). Minér. Silicate de glucinium natif, des environs de Perm, qu'on avait pris d'abord pour du quartz, ce qui lui a valu son nom. ‖ On dit aussi PHÉNAKITE.

— **Encycl.** La *phénacite* est un silicate de glucinium que l'on trouve à Perm, dans les monts Ylmen, en Russie, et que l'on rencontre à Framont, en Alsace, mélangée avec le quartz. Cette substance présente une dureté de 8 et une densité de 2,969. Les cristaux sont tantôt transparents, tantôt opaques. Quelquefois ils sont tout à fait incolores, d'autres fois ils ont une teinte jaune vineuse qui incline sur le rouge. Son éclat est vitreux. La cassure de ce minéral ressemble beaucoup à celle du quartz. Il ne fond pas lorsqu'on le chauffe seul au chalumeau; mais, avec les flux, il fond et forme des verres incolores; avec le carbonate de sodium, il donne une perle d'un blanc de lait lorsque ce réactif est en faible quantité. Si la proportion du réactif est plus considérable, il se forme une masse tuméfiée infusible. Les acides ne l'attaquent pas. Un spécimen de *phénacite* du mont Ylmen, trouvé par Hartwall, contenait 55,14 de silice et 44,47 de glucine (=99,61); un spécimen d'Alsace, analysé par Bischoff, a donné 54,40 de silice, 45,57 de glucine et 0,09 de chaux et de magnésie réunies. Ces chiffres concordent assez bien avec ceux qu'exige la formule

$$2B'''^2O^3,3SiO^2 \quad \text{ou} \quad 2Gl''O,SiO^2Gl''^2SiO^4.$$

Cette dernière formule exige 53,96 de silice et 46,04 de glucine.

PHÉNACONIQUE adj. (fé-na-ko-ni-ke). Chim. Nom donné par Carius à l'acide qui prend naissance dans la décomposition du trichlorophénomalate de baryum et que, d'après des recherches plus récentes, ce même chimiste a reconnu être identique avec l'acide fumarique.

PHÉNAKISTISCOPE s. m. (fé-na-ki-sti-sko-pe — du gr. *phenax*, trompeur; *skopeô*, j'examine). Physiq. Appareil d'optique composé d'un disque de carton autour duquel des figures sont peintes dans les différentes attitudes successives d'une même action, de sorte qu'en faisant tourner le disque sur son axe, et en le regardant dans une glace à travers les trous percés au bord même du disque, on croit voir une figure accomplissant successivement la série de mouvements représentés par toutes.

— **Encycl.** On connaît ce jeu d'enfant qui consiste à faire tourner avec vitesse un charbon dont une extrémité est incandescente. A mesure que le mouvement de rotation devient plus rapide, l'arc lumineux augmente d'amplitude; et enfin, lorsque l'on atteint une certaine vitesse, on voit une circonférence entière, sur tous les points de laquelle le charbon semble être à la fois. Or, comme ce mouvement n'est évidemment que successif, il faut en conclure que la sensation lumineuse sur l'organe de la vue a une durée appréciable, puisque l'impression produite par le charbon, dans une des positions qu'il occupe, n'a pas encore cessé pendant le temps qui s'écoule jusqu'à son retour dans cette position. Cette persistance explique un grand nombre d'illusions du même genre. Ainsi, une corde sonore en vibration semble occuper un espace dont la largeur va en augmentant des extrémités au milieu. On voit disparaître les raies d'une roue qui tourne rapidement. Un météore, qui sillonne avec vitesse la voûte étoilée, laisse après lui une traînée lumineuse dont la longueur apparente dépend de cette vitesse même; de sorte que, si elle était assez grande, il pourrait arriver, comme dans l'expérience du charbon ardent, qu'un arc lumineux se montrât un instant avec ses deux extrémités appuyées sur l'horizon.

La persistance des impressions lumineuses sur la rétine a suggéré à M. Plateau l'idée du *phénakistiscope*, appareil dont on peut comprendre le jeu sans aucune figure. Il se compose essentiellement d'un axe pouvant tourner, soit par l'action de la main, soit par l'intermédiaire d'une manivelle, aussi vite que l'on voudra, et d'un disque circulaire en carton, fixé perpendiculairement à cet axe. Ce disque est partagé en plusieurs secteurs égaux sur chacun desquels on a représenté la même scène; seulement on y a varié les attitudes des personnages, de manière à y établir diverses transitions entre les positions extrêmes que chacun doit occuper. On regarde le disque ainsi préparé à travers une petite ouverture et on lui imprime un mouvement de rotation rapide. Dès lors, les secteurs, dans lesquels est décomposée la surface circulaire, sembleront ne pas changer de place; mais les petites images qui y sont tracées paraîtront se mouvoir avec une vitesse qui dépendra de celle de la rotation. Dans ce mouvement, chaque dessin laissant une impression de quelque durée sur la rétine, la rapide succession des dessins semblera animer le sujet et lui faire exécuter les mouvements qui correspondent aux diverses attitudes représentées. C'est ainsi, par exemple, que l'on verra des maçons se passer l'un à l'autre avec prestesse les moellons que l'un d'eux prend à ses pieds; que l'on pourra admirer l'agilité d'un sauteur de corde, etc.

PHÉNAKITE s. f. (fé-na-ki-te). V. PHÉNACITE.

PHÉNANTHRAQUINONE s. f. (fé-nan-tra-kui-no-ne — de *phénanthrène*, et de *quinone*). Chim. Corps qui dérive du phénanthrène, de la même manière que la quinone ordinaire dérive de la benzine.

— **Encycl.** V. PHÉNANTHRÈNE.

PHÉNANTHRÈNE s. m. (fé-nan-trè-ne — de *phénol*, et de *anthrène*). Chim. Hydrocarbure isomère de l'anthracène.

— **Encycl.** Le *phénanthrène* $C^{14}H^{10}$ est un hydrocarbure isomère de l'anthracène, que M. Grœbe, d'une part, MM. Fittig et Ostermayer, d'autre part, ont découvert simultanément dans le goudron de houille et que M. Grœbe a obtenu par synthèse pyrogénée en partant du stilbène.

Pour extraire le *phénanthrène* du goudron de houille, on soumet à la distillation fractionnée une matière cristalline d'un brun rougeâtre foncé, qui est un produit accessoire de la préparation industrielle de l'anthracène et qui bout entre 300° et 400°. On refroidit les portions moyennes, on les exprime à la presse et on sépare le *phénanthrène* de l'anthracène, avec lequel il est encore mêlé, en mettant à profit la différence de solubilité de ces deux hydrocarbures dans l'alcool. A cet effet, on fait bouillir le produit brut tel qu'il sort de la presse avec de l'alcool, on laisse refroidir, on filtre pour séparer l'anthracène qui cristallise et l'on évapore la liqueur à siccité. Le résidu est repris par l'alcool bouillant, abandonné au refroidissement, filtré et évaporé, et l'on continue le même traitement jusqu'à ce que le résidu de solution alcoolique fonde entre 97° et 99°. L'hydrocarbure ainsi obtenu n'est cependant pas encore pur. Pour le purifier, on le transforme en combinaison picrique en opérant comme ceci : On dissout une partie de l'hydrocarbure encore impur et une partie et tiers d'acide picrique dans de l'huile de houille chaude passant à la distillation entre 100° et 140° (mélange de benzine, de toluène et de xylène). Par le refroidissement, le composé $C^{14}H^{10} + C^6H^2(AzO^2)^3OH$ cristallise en longues aiguilles d'un jaune d'or ou en prismes d'un jaune rougeâtre qui fondent à 145°. On peut aussi mêler des solutions saturées et froides d'acide picrique et de *phénanthrène* dans l'alcool; le composé picrique se dépose alors en fines aiguilles que l'on peut faire bouillir avec de grandes quantités d'alcool sans les altérer. L'eau dédouble lentement ce composé, et l'ammoniaque immédiatement, en ses deux constituants. Le *phénanthrène*, isolé de son dérivé picrique, renferme encore des traces de corps étrangers qu'on en sépare en chauffant cet hydrocarbure avec un peu d'acide acétique et de chromate de potassium sur un bain-marie; après quoi on le fait recristalliser dans l'alcool.

Le *phénanthrène* se forme lorsqu'on fait bouillir du stilbène $C^{14}H^{12}$ ou du dibenzyle $C^{14}H^{14}$, dans un tube rempli de morceaux de verre et chauffé au rouge. L'hydrogène ne se dégage pas, mais se fixe sur une seconde portion de stilbène qui se convertit en toluène :

$$\underset{\text{Stilbène.}}{3C^{14}H^{12}} = \underset{\text{Toluène.}}{2C^7H^8} + \underset{\text{Phénanthrène.}}{2C^{14}H^{10}}$$

Le *phénanthrène* se dépose de ses solutions alcooliques en lamelles ou en plaques parfaitement incolores quand il est pur, et qui, suivant Grœbe, possèdent toujours une légère fluorescence bleue, plus faible cependant que celle de l'anthracène. Il fond à 96°, commence à se sublimer à 100°, se dissout facilement dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et la benzine en donnant des solutions qui possèdent une fluorescence bleue. A 13°,5 il se dissout dans 48 à 50 parties d'alcool. Il bout vers 340°, le thermomètre étant entièrement immergé dans la vapeur. Par sublimation il forme des lamelles, mais il cristallise moins facilement par cette méthode que son isomère l'anthracène. Sa densité de vapeur, prise dans la vapeur de soufre par le procédé de M. Henri Sainte-Claire Deville, est de 6,28. Le chiffre théorique de cette densité est 6,16.

Le composé picrique du *phénanthrène*, dont nous avons déjà décrit la préparation, est fusible entre 143° et 145°; il est soluble dans 36 à 38 parties d'alcool à 15°, facilement soluble dans l'alcool chaud, l'éther, la benzine et le sulfure de carbone.

Chauffé à 220° avec l'acide iodhydrique concentré, le *phénanthrène* se transforme en un tétrahydrure liquide $C^{14}H^{14}$. Ce tétrahydrure bout entre 300° et 310°. Si l'on porte le mélange d'acide iodhydrique et de *phénanthrène* à 340°, l'hydrocarbure fixe 4 atomes d'hydrogène et donne l'octohydrure $C^{14}H^{18}$ qui est également liquide et qui bout à la température de 300°.

Les agents d'oxydation convertissent le *phénanthrène* en une quinone, la phénanthroquinone, et, s'ils sont plus énergiques, en un acide bibasique, l'acide diphénique.

— DIBROMURE DE PHÉNANTHRÈNE $C^{14}H^{10}Br^2$.

Ce composé se produit lorsqu'on mêle des solutions de brome et de *phénanthrène* dans le sulfure de carbone, après les avoir bien refroidies. Il se présente en prismes bien définis à quatre faces, qui, même en vase clos, subissent peu à peu une décomposition spontanée. Il fond à 98° en perdant de l'acide bromhydrique. La potasse alcoolique lui enlève facilement le brome et paraît régénérer le

phénanthrène. Indépendamment de ce corps, on obtient toujours dans l'action du brome sur le *phénanthrène* une petite quantité de monobromophénanthrène. Ce produit monobromé se forme toujours aux dépens du bromure d'addition lorsqu'on chauffe celui-ci à 98° ou lorsqu'on le fait bouillir avec de l'alcool ou avec de l'eau.

Le monobromophénanthrène $C^{14}H^9Br$ forme des prismes blancs et minces qui fondent à 63° et qui sont susceptibles de se sublimer sans éprouver de décomposition. Il est soluble dans le sulfure de carbone. Si l'on ajoute du brome à cette solution, on donne naissance à un nouveau produit de substitution, le *phénanthrène* dibromé ou dibromophénanthrène $C^{14}H^8Br^2$.

Le dibromophénanthrène cristallise en aiguilles blanches réunies en mamelons. Ses solutions, chauffées avec du brome, laissent dégager de l'acide bromhydrique et donnent du tribromophénanthrène $C^{14}H^7Br^3$ en aiguilles soyeuses qui fondent à 126°.

Les eaux mères de la préparation du bromure d'addition $C^{14}H^{10}Br^2$ renferment un monobromophénanthrène huileux, soluble dans l'éther froid, et un dibromophénanthrène insoluble qui forme une poudre cristalline jaunâtre, fusible à la température de 202°. Ce monobromophénanthrène et ce dibromophénanthrène sont isomériques avec ceux que nous avons décrits précédemment, à moins toutefois que ce ne soient les mêmes corps mélangés avec des substances étrangères qui en modifient les propriétés physiques.

— Dérivés nitrés du phénanthrène. L'acide azotique concentré et froid convertit le *phénanthrène* en un dérivé mononitré

$$C^{14}H^9(AzO^2).$$

Ce corps, dissous dans l'acide acétique et traité ensuite par l'eau, s'obtient à l'état de précipité cristallin et jaune. Il fond entre 70° et 80°. Si pendant l'opération on n'a pas soin de refroidir pour éviter l'élévation de température qui résulte de la réaction, ou mieux encore si l'on chauffe à 100°, il se produit un dérivé dinitré $C^{14}H^8(AzO^2)^2$; celui-ci se dissout dans l'acide acétique, d'où il se sépare, lorsqu'on laisse évaporer la solution, en cristaux jaunes qui fondent entre 150° et 160°.

— Acide phénanthrène-sulfonique

$$C^{14}H^9SO^3H.$$

Cet acide prend naissance en même temps qu'un peu d'acide disulfonique $C^{14}H^8(SO^3H)^2$, lorsqu'on chauffe à 100° le *phénanthrène* avec de l'acide sulfurique; on transforme cet acide en sel de plomb pour le débarrasser de l'excès d'acide sulfurique et l'on décompose le sel plombique par un courant d'hydrogène sulfuré. C'est une masse cristalline soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude. Il forme un sel de calcium

$$(C^{14}H^9SO^3)^2Ca'' + 4H^2O,$$

qui cristallise en petites plaques et se dissout facilement dans l'alcool et dans l'eau chaude. Le sel de plomb $(C^{14}H^9SO^3)^2Pb'' + 2H^2O$ est facilement soluble dans l'eau et l'alcool et ne cristallise pas facilement. Le sel de baryum a des propriétés semblables à celles du sel plombique.

— Phénanthraquinone

$$C^{14}H^8O^2 = \begin{matrix} C^6H^4 - C \\ | \\ C^6H^4 - C \end{matrix} \Big\rangle O^2.$$

Ce corps prend naissance lorsqu'on dissout l'hydrocarbure dans l'acide acétique cristallisable et qu'on ajoute de l'acide chromique à la liqueur, qui arrive graduellement à l'ébullition par la réaction seule. Celle-ci, toutefois, ne se termine que si l'on fait bouillir le liquide pendant quelque temps. On distille ensuite et l'on ajoute de l'eau au résidu. Il se précipite alors une masse cristalline de phénanthraquinone, qu'on purifie facilement en la faisant cristalliser de nouveau dans l'acide acétique concentré, ou mieux encore en la dissolvant dans une solution de sulfite acide de potassium, d'où on la reprécipite par un acide. Ce procédé est celui de Græbe; mais MM. Fittig et Ostermayer préfèrent chauffer l'hydrocarbure avec un mélange d'une partie de dichromate de potassium, d'une partie et demie d'acide sulfurique et de trois parties d'eau. La transformation serait beaucoup plus rapide. La quinone se dépose sous la forme d'une masse orangée qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool et dans la benzine bouillants.

La phénanthraquinone est plus soluble dans l'alcool que l'anthraquinone (V. oxyanthraquinone); l'éther la dissout peu. Elle se dissout facilement dans la benzine et l'acide acétique cristallisable, d'où elle se sépare en touffes de longues aiguilles orangées qui fondent à 198° et qui, à une température plus haute, se subliment, mais en subissant une décomposition partielle, et forment alors des plaques transparentes d'un rouge orangé. L'eau froide ne la dissout pour ainsi dire pas; l'eau bouillante la dissout un peu mieux. L'acide sulfurique concentré la dissout à froid sans l'altérer; à 100°, il ne se forme pas encore d'acide sulfonique; mais une décomposition se produit si l'on chauffe le mélange à une température plus élevée. On peut, toutefois, transformer la phénanthraquinone en acide sulfonique correspondant, en faisant agir sur le corps non plus l'acide, mais l'anhydride sulfurique. L'acide azotique concentré la dissout en prenant une couleur rouge, mais l'eau la précipite inaltérée de cette solution. Si on la fait bouillir avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, il se forme un composé nitré d'où l'on sépare, par cristallisation dans l'acide acétique, de la dinitro-phénanthraquinone $C^{14}H^6(AzO^2)^2O^2$ en plaques jaunes soyeuses. Chauffée avec de la chaux sodée, la phénanthraquinone donne du diphényle, de l'anhydride carbonique et de l'hydrogène libre :

$C^{14}H^8O^2$	+	$4NaOH$				
Phénanthraquinone.		Soude caustique.				
$= C^{12}H^{10}$	+	$2Na^2CO^3$	+	H^2		
Diphényle.		Carbonate de potassium.		Hydrogène.		

Sous l'influence de la chaux sodée, l'isomère de la phénanthraquinone, l'anthraquinone donne surtout de la benzine, ce qui démontre que les noyaux aromatiques C^6H^6 sont étroitement liés dans le *phénanthrène* et ne le sont pas dans l'anthracène. Chauffée à 100° avec du brome dans des tubes scellés, la phénanthraquinone donne naissance à un composé très-peu soluble dans tous les solvants ordinaires, qui paraît être son dérivé de substitution dibromée. L'acide sulfureux ne réduit pas à froid la phénanthraquinone; mais si l'on chauffe ce corps avec une solution aqueuse d'acide sulfureux à 100°, il se dissout et, par le refroidissement, il se dépose des aiguilles brillantes de phénanthrhydroquinone.

Lorsqu'on traite la phénanthraquinone par la poudre de zinc, en présence d'une lessive de soude, il y a réduction : on observe d'abord une coloration verte qui passe finalement au rouge sale; la solution réduite, abandonnée à l'air, s'oxyde de nouveau, en se colorant d'abord en vert et en laissant finalement déposer la quinone. Cette réaction distingue la phénanthraquinone de l'anthraquinone qui donne immédiatement une belle teinte rouge. A chaud, la poudre de zinc réduit la phénanthraquinone, comme les quinones, en général, en régénérant l'hydrocarbure original. Mais la température à laquelle cette réduction se produit est plus élevée que celle à laquelle se réduit l'anthraquinone. D'après Limprecht, on obtient comme produit accessoire de la préparation de la phénanthraquinone, une huile rouge à laquelle ce chimiste attribue la formule $C^{14}H^{10}O^2$ et qui, oxydée par l'anhydride chromique, fournirait une quinone répondant comme celle que nous venons de décrire à la formule $C^{14}H^8O^2$, mais différant de cette dernière par ses propriétés. Ce nouveau corps cristalliserait dans l'alcool en cristaux grenus et fondrait à 156°. Mais le travail de M. Limprecht n'est pas suffisant pour mettre son existence hors de doute.

— *Sulfite de phénanthraquinone et de sodium* $C^{14}H^8O^2, NaHSO^3 + 2H^2O$. Ce corps se produit lorsqu'on dissout la phénanthraquinone dans une solution chaude, mais non bouillante, de sulfite acide de sodium. Il cristallise en petites plaques incolores. Il est un peu décomposé par l'eau. Avec les acides ou les alcalis, la décomposition est immédiate. Exposé à l'air, il absorbe de l'oxygène et donne de l'acide sulfurique.

— *Sulfite de phénanthraquinone et de potassium.* C'est un corps tout à fait semblable au précédent. Ces composés permettent de découvrir la présence du *phénanthrène* dans l'anthracène brut. Il suffit pour cela d'oxyder l'hydrocarbure par la solution acétique d'anhydride chromique, de traiter le produit par le carbonate de soude pour éliminer l'excès d'acide et de chauffer le résidu insoluble avec une solution de bisulfite sodique. La phénanthraquinone se dissout facilement, ce que ne fait pas l'anthraquinone, et il devient facile de la précipiter de cette solution par un acide pour la reconnaître ensuite à l'ensemble de ses propriétés.

— *Phénanthrhydroquinone*

$$C^{14}H^{10}O^2 = C^{14}H^8(OH)^2.$$

Nous avons vu que, tandis que l'acide sulfureux est sans action sur l'anthraquinone, il réduit la phénanthraquinone lentement même à froid. Si l'on chauffe le mélange renfermant un excès d'acide sulfureux à 100°, la quinone se dissout et, par le refroidissement, l'hydroquinone cristallise en longues aiguilles incolores. Cette réduction est plus rapide encore si l'on remplace la solution aqueuse par une solution alcoolique d'anhydride sulfureux. La phénanthrhydroquinone absorbe rapidement l'oxygène, lorsqu'elle est humide. Quand elle est bien sèche, elle est plus stable. Lorsqu'on la fait bouillir avec de l'eau, en présence de l'air, elle se convertit d'abord dans une hydroquinone d'un noir brunâtre, puis dans la quinone correspondante. La même réaction se produit par le chlorure ferrique, l'acide chromique, l'acide azotique et les oxydants en général.

Lorsqu'on dissout la phénanthrhydroquinone dans la potasse caustique et qu'on expose à l'air la liqueur alcaline, il se forme un précipité vert qui se convertit peu à peu en phénanthraquinone. Le précipité vert brunit sous l'influence des acides et redevient vert sous l'influence des alcalis. C'est probablement le sel potassique de la [illegible] quinhydrone, composé analogue à la quinhydrone ou hydroquinone verte. Ce qui rend cette supposition plausible, c'est que ce corps se forme encore par l'action des agents réducteurs sur la quinone, par exemple lorsqu'on dissout cette dernière dans du sulfure de potassium ou d'ammonium, ou qu'on la traite par la poussière de zinc après l'avoir dissoute dans la soude caustique. Toutefois, la réaction ne réussit bien que si l'on opère au contact de l'air, ce qui amène à croire que la quinone se convertit d'abord en hydroquinone et que celle-ci, en solution alcaline, s'oxyde au contact de l'oxygène atmosphérique et passe à l'état de quinhydrone comme précédemment.

— *Phénanthrhydroquinone diacétique*

$$C^{14}H^8O^2(C^2H^3O)^2.$$

Cet éther se produit lorsqu'on chauffe l'hydroquinone avec de l'anhydride acétique entre 140° et 150°. Il cristallise de sa solution dans la benzine en plaques incolores qui fondent à 202°. C'est un composé très-stable qui ne s'oxyde pas lorsqu'on le fait bouillir avec un mélange de dichromate potassique et d'acide sulfurique étendu. Une solution acétique d'anhydride chromique le convertit cependant en phénanthraquinone. Chauffé avec la potasse caustique de 1,3 de densité, il ne se modifie pas; mais, si l'on concentre la liqueur, une décomposition se produit, et l'eau ajoutée à la solution alcaline en précipite alors le corps vert que nous avons mentionné plus haut.

— Acide diphénique $C^{14}H^{10}O^4$. Cet acide est un produit d'oxydation de la phénanthraquinone. Il se forme toujours en petite quantité dans la préparation de cette dernière. Le procédé le plus avantageux pour l'obtenir consiste à chauffer avec de l'acide chromique l'hydrocarbure impur renfermant encore de l'anthracène et faisant cristalliser dans l'alcool le mélange de phénanthraquinone et d'anthraquinone, de manière à en séparer une substance amorphe. On traite ensuite de nouveau le mélange des quinones par l'agent oxydant qui ne modifie pas l'anthraquinone, et l'on extrait l'acide diphénique du mélange au moyen de l'ammoniaque, qui le dissout et qui laisse les quinones indissoutes. Enfin on précipite l'acide diphénique de sa solution ammoniacale au moyen de l'acide chlorhydrique. On purifie finalement l'acide en le faisant cristalliser dans l'eau bouillante, ou mieux en y faisant cristalliser son sel de baryum, d'où on le sépare en dernier lieu au moyen d'un acide minéral qui ne forme pas avec la baryte un sel insoluble, l'acide chlorhydrique par exemple.

L'acide diphénique est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude et très-soluble dans l'alcool et dans l'éther; par le refroidissement brusque de sa solution saturée à chaud, il cristallise en petites plaques brillantes. Si le refroidissement est lent, les cristaux prennent la forme de prismes transparents et compactes, qui sont anhydres. Les mêmes cristaux s'obtiennent par l'évaporation spontanée d'une solution alcoolique. Par l'évaporation d'une solution alcoolique étendue d'eau, il cristallise en gros cristaux transparents qui renferment deux molécules d'eau. L'acide fond à 226° et se sublime en longues aiguilles transparentes. Chauffé au-dessus de son point de fusion, il noircit et se décompose. Calciné avec un excès de chaux vive, il ne donne pas de diphényle comme on pourrait s'y attendre, mais il donne une acétone diphénylénique $C^{13}H^8O$, que nous décrirons plus bas. Il est bibasique et donne des sels bien définis avec le calcium, le baryum, le magnésium et l'argent.

— *Diphénate barytique*

$$C^{14}H^8O^4, Ba'' + 4H^2O.$$

Ce sel constitue des cristaux rhombiques bien développés, très-solubles dans l'eau. Il est efflorescent et perd la totalité de son eau de cristallisation à 120°.

— *Diphénate de calcium*

$$C^{14}H^8O^4, Ca'' + 2\tfrac{1}{2}H^2O.$$

C'est un sel plus soluble que le précédent. Il forme des cristaux confus et perd son eau de cristallisation à 100°.

— *Diphénate de magnésium*

$$C^{14}H^8O^4, Mg'' + 4H^2O.$$

Il forme des cristaux incolores, [illegible], qui perdent leur eau de cristallisation à [illegible].

— *Diphénate d'argent*

$$C^{14}H^8O^4, Ag^2.$$

C'est un précipité blanc volumineux qui se dissout dans une grande quantité d'eau bouillante.

— Acétone diphénylénique

$$C^{13}H^8O = CO \Big\langle \begin{matrix} C^6H^4 \\ C^6H^4 \end{matrix}$$

La diphénylène-acétone prend naissance, ainsi que nous l'avons [illegible] MM. Fittig et [illegible] formation [illegible]

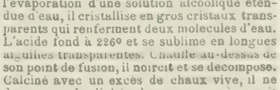

La diphénylène-acétone est très-soluble dans l'alcool et l'éther, et insoluble dans l'eau; elle [illegible] vapeurs d'eau. Elle cristallise en grandes plaques jaunes [illegible]. Mais, si l'alcool est aqueux, elle se dépose en lamelles ou en aiguilles jaunes. L'acide sulfurique concentré la dissout en prenant une teinte [illegible] cette solution; [illegible] sulfurique, l'eau ne produit plus de précipité. [illegible] un carbure [illegible] 114°, qui paraît être [illegible]

$$C^{13}H^{10} = C \Big\langle \begin{matrix} C^6H^4 \\ C^6H^4 \end{matrix}$$

Si l'on introduit par petites portions de la diphénylène-acétone dans [illegible] fondante, elle fond et se transforme ensuite en une masse solide brune, constituée par le sel de potassium d'un acide nouveau, auquel MM. Fittig et Ostermayer donnent le nom d'acide phényl-benzoïque. La solution du produit dans l'eau chaude se convertit, par le refroidissement, en une bouillie d'aiguilles soyeuses, très-solubles dans l'eau, peu solubles dans une lessive de potasse froide. L'acide phényl-benzoïque peut être isolé de ce sel de potassium par l'acide chlorhydrique.

— *Acide phényl-benzoïque* [illegible]. Précipité de [illegible] par un acide, l'acide phényl-benzoïque se sépare sous la forme de gouttes huileuses qui se solidifient rapidement. [illegible] bouillante qui, par le refroidissement, l'abandonne en petits cristaux incolores groupés en branches. Il dérive de la diphénylène-acétone par fixation d'une molécule d'eau. On peut donc le considérer comme l'acide suivant.

— *Acide diphényl*[illegible]

$$\begin{matrix} C^6H^4 \text{[illegible]} \\ | \\ C^6H^5 \end{matrix}$$

Il fond entre 110° et 111°. Lorsqu'on laisse le produit fondu se refroidir lentement, il cristallise de nouveau, mais [illegible] refroidir rapidement, il se convertit en une masse transparente visqueuse, qui ne cristallise qu'avec une grande lenteur. Il fond dans l'eau bouillante. M[illegible] ne forme que des sels à un seul atome de métal.

— *Phényl-benzoate de calcium*

$$(C^{13}H^9O^2)^2Ca'' + 2H^2O.$$

Ce sel forme de petits cristaux peu solubles dans l'eau même bouillante et qui cependant, une fois dissous, ne se reforment pas que si l'on porte la liqueur à un assez haut degré de concentration. Il perd son eau de cristallisation à 130°. [illegible] tités de chaux hydratée, il [illegible] diphénylène-acétone en même temps qu'il se produit de petites quantités de diphényle. Lorsqu'on chauffe le sel de calcium seul, la quantité de diphényle obtenue est [illegible] mais il ne se produit [illegible]

— Constitution du phénanthrène et de ses dérivés. L[illegible] peut être représenté par la formule

$$\begin{matrix} C^6H^4 - CH \\ | \quad\quad \| \\ C^6H^4 - CH \end{matrix}$$

qui est identique avec celle que Græbe et Liebermann avaient établie pour l'anthracène. Cette formule [illegible] des transformations [illegible] et des relations des dérivés de ce carbure avec le diphényle. [illegible] qui paraît [illegible] tre. L'anthracène [illegible] tution différente [illegible] MM. Græbe et Liebermann. [illegible] tait pas [illegible] M. V[illegible] tue le [illegible] qui ne cadre [illegible] certainement [illegible]

Si la formule [illegible] est [illegible] de suite [illegible] corps et ses [illegible]

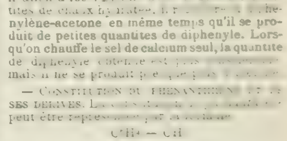

La phénanthr[illegible]

[illegible] résulte de [illegible] groupe CO^2H [illegible] [illegible] CO^2H à [illegible] d'hydrogène de l'hydrocarbure. Enfin la di- [illegible] dérive de l'a[illegible] [illegible] leurs acides générateurs, par élimination d'eau et d'anhydre carbonique. Il suffit, pour être convaincu de cette similitude, de mettre en regard les équations qui rendent compte de la [illegible] et de l'acétone ordinaire :

[illegible]

$$= CO^2 + H^2O + \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix} \Big\rangle CO$$

[illegible]

$$C^6H^4 - CO.OH$$
$$C^6H^4 - CO.OH$$

[illegible]

$$= CO^2 + H^2O + \begin{matrix} C^6H^4 \\ | \\ C^6H^4 \end{matrix} \Big\rangle CO$$

Anhydre [illegible] Eau Diphénylène-acétone.

PHÉNANTHRÈNE-QUINHYDRONE s. f. (fé-nan-tre-ne-kui-ni-dro-ne). Chim. Composé analogue à la quinhydrone ou hydroquinone verte, qui présente, vis-à-vis du phénanthrène, de la phénanthraquinone et de la phénanthrhydroquinone, les mêmes relations que la quinhydrone ordinaire vis-à-vis de la benzine, de la quinone et de l'hydroquinone.

— Encycl. V. PHÉNANTHRÈNE.

PHÉNANTHRHYDROQUINONE s. f. (fe- [illegible] — de *phénanthrène*, et de *hydroquinone*). Chim. Composé de l'ordre [illegible], qui présente, vis-à-vis du phénanthrène et de la phénanthraquinone, les mêmes relations que l'hydroquinone ordinaire vis-à-vis de la quinone ordinaire et de la benzine.

— Encycl. V. PHÉNANTHRÈNE.

PHÉNARÈTE, sage-femme grecque qui vivait au V^e siècle avant notre ère. Elle épousa le sculpteur Sophronisque et fut la mère de Socrate. On sait quel était le mode d'enseignement du maître de Platon : de question en question, il amenait ses disciples à trouver eux-mêmes la solution du problème qu'ils s'étaient proposé de chercher ; il les aidait, par une série d'interrogations pleines de finesse et quelquefois de raillerie, à mettre au jour leurs idées ; il leur arrachait, pour ainsi dire [illegible] la vérité ; et il se plaisait à appeler cela accoucher les esprits, faisant allusion à la profession exercée par sa mère.

PHENAX s. m. (fé-nakss — du gr. *phenax*, trompeur). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens.

PHENE s. f. (fè-ne). Ornith. Espèce de vautour, répandue en Europe, en Asie et en Afrique, et qu'on appelle aussi GYPAÈTE.

— Chim. Syn. de BENZINE.

PHÉNÉE, ville de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, près de Cyllène. Aux environs se trouvait un lac dont les eaux étaient, disait-on, [illegible], quand on les buvait pendant la nuit.

PHÉNÉNYL-TRIAMINE s. f. (fé-né-nil-tri-a-mi-ne — de *phényle*, et de *triamine*). Chim. Base organique qu'on appelle aussi TRIAMIDOBENZINE.

— Encycl. La *phénényl-triamine* ou triamidobenzine

$$C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix} \right. = C^6H^9Az^3$$

a été obtenue, par M. [illegible], en 1872, parmi les produits de la distillation de l'acide triamido-benzoïque, dérivé lui-même de l'acide chrysanisique, lequel n'est autre que l'acide dinitro-amidobenzoïque. La réaction qui donne naissance à la *phénényl-triamine* est exprimée par l'équation suivante :

$$C^6H^2(AzH^2)^3.CO^2H = CO^2 + C^6H^3(AzH^2)^3$$

Acide triamidobenzoïque. — Anhydre carbonique. — *Phénényl-triamine*.

Cette base se forme encore, suivant le même auteur, par la réduction de la dinitraniline [illegible] — AzH^2 au moyen de l'étain et de l'acide chlorhydrique. La dinitraniline, [illegible], doit être fusible à 175°. Si l'on employait comme agent réducteur le fer et l'acide acétique au lieu du fer et de l'acide chlorhydrique, il y aurait séparation d'ammoniaque et formation de phénylène-diamine (v. ce mot). Quant au pro- [illegible] zine, il est probable que c'est plutôt du tria- [illegible] AzH^2 [illegible] AzO^2 occupant les places 2 et 5), la *phénényl-triamine* doit être également 1, 2, 5.

Lorsqu'on soumet à la distillation un mélange d'acide triamido-benzoïque ou d'un triamidobenzoate et du verre pilé, il passe un liquide rouge épais. Ce liquide ne tarde pas à se concréter en une masse cristalline radiée qu'on peut déshydrater en la chauffant à 100° dans un courant d'hydrogène. On en obtient à peu près les trois quarts de la quantité théorique. Si l'on opère au moyen de la dinitraniline, de l'étain et de l'acide chlorhydrique, il faut précipiter l'étain par l'hydrogène sulfuré, évaporer à l'abri de l'air et distiller le chlorhydrate sec avec de la chaux vive dans un tube en verre comme ceux où l'on fait les analyses élémentaires des substances organiques.

Le *phénényl-triamine* constitue une masse radiée, rouge, fusible entre 103° et 104° et bouillant vers 330°. Elle commence déjà à émettre des vapeurs à 100°. L'eau, l'alcool et l'éther la dissolvent très-bien. Ses solutions possèdent une réaction alcaline très-manifeste. Sa solution aqueuse donne, avec le chlorure ferrique, une coloration violette, puis un précipité rouge brun ; elle réduit déjà à froid l'azotate d'argent ammoniacal. La soude sépare la base de sa solution, sous la forme de gouttelettes qui se transforment bientôt en tables rhombiques et hexagonales. L'acide sulfurique, additionné d'une goutte d'acide azotique, dissout la *phénényl-triamine* avec une coloration bleue qui disparaît par l'addition d'eau.

Le *phénényl-triamine* donne des sels qui ne contiennent que deux molécules d'acide. Le chlorhydrate $C^6H^3(AzH^2)^3(HCl)^2$ se présente en aiguilles d'un gris clair, insolubles dans l'acide chlorhydrique.

Le sulfate $C^6H^3(AzH^2)^3.SO^4H^2 + 2H^2O$ se sépare en grandes lames presque incolores lorsqu'on ajoute de l'alcool à sa solution aqueuse.

— ÉTHÉNYLE-TRIAMIDOBENZINE

$$C^8H^9Az^3 = \left. \begin{matrix} C^6H^3 \\ C^2H^3 \\ H^3 \end{matrix} \right\} Az^3.$$

Lorsqu'on traite par le mélange d'étain et d'acide chlorhydrique le dérivé acétylé de la nitrophénylène-diamine

$$C^6H^3(AzO^2)(AzH^2)(AzH,C^2H^3O),$$

on réduit le groupe AzO^2, mais on enlève en même temps son atome d'oxygène à l'acétyle C^2H^3O que l'on transforme ainsi en éthényle ou vinyle C^2H^3. Le produit de la réaction est donc l'éthényle-triamidobenzine.

Le produit brut de la réduction, débarrassé de l'étain qu'il renferme par un courant de gaz acide chlorhydrique, fournit, lorsqu'on l'évapore, le chlorhydrate de la base. En décomposant ce sel par la soude, on obtient la base libre. Celle-ci cristallise en longues aiguilles blanches, très-solubles dans l'eau et dans l'alcool.

Le chlorhydrate se présente en aiguilles minces très-solubles. L'azotate forme des aiguilles plus larges et un peu moins solubles que celles du chlorhydrate. L'éthényle-triamidobenzine a été découverte par F. Hobrecker en 1872.

PHÉNÉTIDINE s. f. (fé-né-ti-di-ne — rad. *phène*). Chim. Corps obtenu en traitant une dissolution alcoolique de salithol binitré par un mélange de gaz ammoniac et de gaz acide sulfhydrique.

PHENGINE s. f. (fain-ji-ne). Minér. Espèce de topaze.

PHENGITE s. f. (fain-ji-te). Minér. Variété d'albâtre gypseux, dont les anciens faisaient quelquefois des vitres.

PHENGODE s. m. (fain-go-de — du gr. *phengodés*, lumineux). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides ou vers luisants, comprenant quatre espèces qui habitent l'Amérique.

PHÉNICANTHÈME s. m. (fé-ni-kan-tè-me — du gr. *phoinikos*, rouge ; *anthémon*, fleur). Bot. Syn. de LORANTHE, genre d'arbrisseaux.

PHÉNICE s. f. (fé-ni-se — nom mythol.). Astron. Un des noms de la Petite Ourse.

PHÉNICIE, ancienne contrée de la côte de Syrie, appelée, dans la Bible, pays de Chanaan (on interprète *Chanaan* par terre basse) et, dans les auteurs grecs, Φοινίκη ou pays des Φοινικες, c'est-à-dire des *Rouges*. Pourquoi ce nom bizarre, donné aux habitants de la côte syrienne? On en a donné diverses explications : les uns ont invoqué le voisinage de la mer Rouge, qui n'était pas cependant immédiat, surtout au temps des relations entre Grecs et Phéniciens ; les autres ont songé à la fameuse pourpre de Tyr et interprètent le mot grec par Purpurins ; d'autres enfin dérivent le nom grec des Phéniciens de celui du palmier qui, en effet, est commun à l'arbre et au peuple, sans qu'on puisse, d'une manière sûre, expliquer ce rapprochement. C'est cette dernière explication qu'a admise, dans son ouvrage sur les Phéniciens, le savant M. Movers.

Les limites de la Phénicie, au N. et au S., ne sont pas très bien connues. On accepte généralement comme frontières de ce pays le fleuve Eleutherus (aujourd'hui *Nahr-El-Kebir*) au N., et le fleuve (*Nahr-Mamun*) au S., près du mont Carmel. Cette longueur de côte ne mesure pas plus de 200 kilom. A l'E., les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban formaient sa limite, et la Méditerranée baignait ce pays à l'O. Il convient, toutefois, d'ajouter que la dénomination de Phénicie s'appliqua aussi à toute la côte syrienne jusqu'en Égypte, avant l'arrivée des Israélites en Palestine, et que, sous les Romains, les limites septentrionales et méridionales varièrent encore. La plus grande largeur de cette bande de terrain ne dépassait pas 40 kilom. Ce fut sur ce territoire peu fertile, arrosé par quelques faibles cours d'eau (l'Eleutherus, le Lycus, le Tamiras et le Leontes) qui descendent du Liban et de l'Anti-Liban, que prit naissance la puissance maritime la plus célèbre de l'antiquité. Les riches forêts du Liban et de l'Anti-Liban fournissaient les bois nécessaires à la construction de ses immenses flottes.

— *Gouvernement et villes principales.* Les tribus sémitiques qui vinrent peupler cette partie de la côte de Syrie, à une époque inconnue, mais de beaucoup antérieure aux migrations hébraïques, échelonnèrent sur le rivage une suite de villes, dont les principales étaient : Sidon, Tyr, Béryte (aujourd'hui Beyrouth), Tripoli, Biblos ou Gébal, Aradus, Acco, etc. Ces villes ne furent jamais constituées en corps de nation unitaire ; mais un lien fédératif les unissait. Chacune des villes confédérées avait son territoire, son gouvernement particulier, son roi, ses magistrats et ses prêtres. Une diète générale s'assemblait chaque année pour délibérer sur les intérêts communs. La royauté n'était pas complètement despotique. Le roi partageait l'autorité avec les juges ou suffetes et avec le collége des pontifes. Pendant longtemps, Sidon fut en quelque sorte la métropole de la confédération ; Tyr lui succéda et garda la suprématie jusqu'aux derniers jours de la Phénicie.

— *Religion.* Le culte et les dieux des Phéniciens paraissent n'avoir pas beaucoup différé de ceux de l'Egypte et de la Syrie. « D'abord, dit Creuzer, nous remarquons en général, dans les cultes de l'Asie occidentale, les deux sexes à côté l'un de l'autre, un principe actif et un principe passif, un dieu-soleil, roi des cieux, qui a le pouvoir fécondant, une déesse-lune, qui conçoit de lui et qui parfois se confond avec la terre fécondée. En second lieu, dans ces religions, une seule et même divinité réunit souvent les deux sexes ; tantôt c'est un homme-femme, et tantôt c'est une femme-homme, selon que l'un ou l'autre sexe domine. Quelquefois, enfin, l'une des deux personnes divines disparaît tout à fait dans le culte populaire ; souvent, par exemple, c'est le principe femelle qui fait le sujet exclusif des adorations, mais non sans des rapports plus ou moins évidents avec un principe mâle.

» Si maintenant nous cherchons comment ces notions et ces combinaisons diverses peuvent se rattacher aux grandes divinités de l'Égypte, les noms réclament avant tout notre attention : Beel ou Baal, Belsamen, Moloch, Adon, Baaltis, Astarté ou Astaroth, Mylitta, Alytta, Lilith, Ma, Ammas, Mithra, tels sont les principaux. Or, que représentent ces noms? Trois idées fondamentales : l'idée de l'empire et de la domination, l'idée de la nuit et celle de la lune qu'elle emporte avec elle, l'idée de la maternité. Toutes se retrouvent également dans les noms des dieux de l'Égypte, principalement dans ceux d'Athor et d'Isis, dans le surnom de cette dernière, Moyth ou la mère par excellence, la mère du monde, comme s'appelait encore la lune chez les Egyptiens, selon Plutarque ; enfin dans l'Osiris, dans le Sérapis, seigneur et roi, dans l'Isis, reine et maîtresse, attributions si générales qu'il n'est presque pas un culte, pas une religion qui ne les ait consacrées. »

Les analogies de la religion phénicienne avec celles de l'Asie Mineure et de la haute Asie sont tout aussi nombreuses. On a remarqué que les fêtes de Thammus dans la Syrie et dans la Phénicie, identiques à celles de Cybèle en Phrygie, et qui étaient divisées en deux parties distinctes, avaient leurs jours de deuil, où l'on pleurait un dieu perdu, et leurs jours d'allégresse, où l'on se réjouissait de l'avoir retrouvé. Certains exégètes ont vu là quelque chose de pareil à ce qui se passe dans le christianisme à la fin de la semaine sainte, et ont pensé que la mort du Christ et sa résurrection ne seraient que des mythes empruntés à des traditions orientales. On trouve le même fait en Égypte, en Perse et jusque dans l'Inde ; car les cultes du bassin de la Méditerranée ne sont guère que des développements locaux donnés à des idées venues d'ailleurs et symbolisées différemment d'un pays à l'autre. Les côtes de Syrie, l'Égypte et l'Asie Mineure ont été jadis le grand chemin de l'humanité. Tous les peuples et toutes les croyances y ont passé, en laissant des traces de leur passage, traces qui, amalgamées par les siècles, font du soin de débrouiller ce chaos une tâche fort difficile.

Les rois grecs de Syrie et d'Asie Mineure furent un nouvel élément de trouble et de confusion dans les croyances et les cultes. De plus, le commerce dont les Phéniciens furent les inventeurs, les relations avec les contrées étrangères modifièrent successivement, chez eux, les mœurs et les idées. « De là, dit Creuzer, cette multiplicité et ce mélange des langues que Strabon remarque en Asie Mineure, au commencement de son XII^e livre. De là aussi cette multiplicité de cultes et de religions dont le mélange forme un tissu singulièrement divers. Toutefois, dans ce tissu merveilleux, l'on peut saisir comme une chaîne mystérieuse qui en unit les fils nombreux et qui rattache à la fois aux religions du fond de l'Orient et les cultes populaires et les systèmes religieux des contrées plus rapprochées de nous. »

On ne possède, du reste, que peu de documents authentiques sur la mythologie phénicienne. Les seuls qui aient des fragments informes tirés de Sanchoniaton. Au surplus, les doctrines mystérieuses dont il est question dans Sanchoniaton n'avaient cours que dans les classes élevées de la société. Le peuple, incapable d'y atteindre, n'y participait que par l'entremise des symboles et d'un culte qu'il pratiquait sans en deviner l'esprit. Ce culte, s'il faut en croire les récits bibliques, paraît s'être réduit à la pratique de la débauche religieuse. Baal-Phégor, le dieu suprême, le dieu de la génération, était honoré dans les temples par la prostitution. « Quelque étymologie que l'on donne à ce nom, dit Creuzer, il est certain que le phallus jouait un grand rôle dans le culte qui s'y liait, et que les *phallophories* étaient les cérémonies principales par lesquelles ces peuples fanatiques croyaient honorer leur dieu. » Baaltis est le dieu passif ou fécondé ; la prostitution publique était aussi le principal élément de son culte. Baaltis est la Mylitta des Babyloniens et la Mithra des Perses, qui porta plus tard en Grèce le nom d'Aphrodite et à Rome celui de Vénus. Elle eut des temples dans toute l'Asie occidentale. A Babylone, d'après Hérodote, les femmes devaient payer au moins une fois dans leur vie un tribut à Mylitta, en se livrant au premier venu dans l'enceinte d'un temple. Le même fait avait lieu en Chypre, sous la domination grecque, en l'honneur d'Aphrodite. Baaltis changea d'ailleurs de nom et de culte, suivant les siècles et les pays où elle était honorée. Aux approches de notre ère, c'était une sorte de panthée dont les symboles et les attributs étaient assez variés pour qu'elle en devînt méconnaissable. Lucien, qui la nomme Junon, lui reconnaît des traits de Minerve, d'Aphrodite, de Phébé, de Phéa, d'Artémis, de Némésis et des Parques. Les Grecs la connaissaient alors sous le titre d'Aphrodite. On la confondait aussi avec Cybèle. « A Hiérapolis (de Syrie), comme en Phrygie, dit encore Creuzer, existaient des eunuques sacrés et de sacrées orgies, où les dévots formant des danses sauvages, au bruit du tambour et au son des flûtes, se flagellaient mutuellement jusqu'à faire couler leur sang, et même, dans le transport frénétique de la fête, sous les yeux du peuple assemblé, portaient la main sur leur propre corps et se privaient de la virilité. Là aussi des femmes fanatiques, se passionnant pour ces eunuques volontaires qui leur rendaient un ardent amour, avaient avec eux un monstrueux commerce. Là aussi le collége des prêtres était extrêmement nombreux, car Lucien en compta plus de trois cents occupés à un sacrifice. Ils avaient des vêtements blancs et un chapeau sur leur tête pour se garantir du soleil. Le collége était présidé par un grand prêtre qui restait pendant un an en possession de cette dignité, dont les insignes extérieurs étaient la tiare et une robe de pourpre. »

Mais, de tous les dieux adorés par les Phéniciens, celui qui paraît avoir été le plus spécial à cette race mercantile, c'était le dieu Melcarth (l'Hercule tyrien des Grecs), protecteur du commerce et dispensateur des richesses. Il avait des autels dans toutes les villes, et son temple principal était dans la nouvelle Tyr. C'était, à proprement parler, le symbole de la nation phénicienne, son génie personnifié et déifié, et le récit de ses expéditions autour de la Méditerranée n'était que la narration épique des conquêtes et des explorations phéniciennes. V. HERCULE.

Aucune des formes bizarres de ces cultes d'origine phénicienne n'était tombée en désuétude au moment de la naissance du christianisme. La plupart même s'approprièrent les idées chrétiennes et donnèrent naissance à des milliers de sectes que l'histoire, impuissante à distinguer, confond aujourd'hui sous le nom collectif de *gnostiques*. La plupart, sous la domination commune des idées romaines et chrétiennes, après une lutte acharnée, furent submergées par le christianisme. Celles qui refusèrent de se soumettre furent détruites par le fer et par le feu. Elles n'ont point laissé d'annales. Tout ce qu'on en sait se réduit à des conjectures plus ou moins monstrueuses. Mais il est à craindre que le christianisme, qui ne leur a laissé que la honte pour souvenir, n'ait peut-être pas été impartial, car on sait combien la passion religieuse est capable d'égarer le jugement.

— *Langue et littérature.* La langue parlée par les Phéniciens appartient à la branche centrale ou hébraïque de la famille des idiomes sémitiques. On attribue aux Phéniciens la plus merveilleuse des inventions, celle de l'écriture, et, d'après les écrivains de l'antiquité, C. dmus en aurait apporté l'usage de Phénicie en Grèce, plus de quinze siècles avant notre ère. Quoi qu'il en soit de cette opinion fort ancienne, il est certain du moins que les premiers caractères grecs furent iden-

tiques pour le nombre, qui était de seize, et fort analogues pour la forme, avec ceux du plus ancien alphabet hébraïque, de l'alphabet samaritain, qui paraît avoir été formé d'après le phénicien. Resterait donc à savoir si les deux peuples ne les avaient pas empruntés à une source commune. Quant aux caractères phéniciens, dont les plus anciens connus se trouvent sur les médailles antiques de Tyr, de Sidon, d'Aradus, de Béryte, etc., l'analyse des monuments que nous possédons, faite au point de vue graphique, montre entre eux des variantes assez notables, selon l'époque et l'emplacement des monuments.

Les navigations lointaines et les nombreuses colonies des Phéniciens répandirent leur langue et leur écriture sur toutes les côtes de la Méditerranée, et particulièrement à Chypre, en Cilicie, en Sicile, en Gaule, en Espagne et en Afrique. Dans ces différentes contrées, on a découvert des inscriptions qui ont servi à déterminer la nature de cette langue. Isaïe a semblé à quelques interprètes donner à entendre, dans un passage assez énigmatique de son livre (ch. XIX, v. 18), que le chananéen ou phénicien était identique avec l'hébreu. Il est parlé, dans ce passage, de cinq villes égyptiennes qui parleraient la langue de Chanaan et reconnaîtraient l'autorité du Dieu des armées. Saint Jérôme, dans ses commentaires, dit que la langue de Chanaan, qu'il faut assimiler au phénicien, tenait plutôt le milieu entre l'hébreu et l'égyptien. Heeren, dans son ouvrage *Sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité*, avance que les Arabes et les Phéniciens parlaient deux dialectes dérivés d'un même idiome et dont les différences n'étaient pas assez grandes pour empêcher les deux peuples de se comprendre. Cette opinion se rapproche de celle qui fait venir les Phéniciens du midi de l'Arabie, des bords du golfe Persique ou de ceux de la mer Rouge. Adelung croit que la langue des Chananéens de la côte, c'est-à-dire celle des Phéniciens, devait se partager en deux dialectes, celui de la Palestine et celui de la Syrie.

Les seuls monuments que l'on possède de la langue phénicienne proprement dite consistent en médailles et en inscriptions lapidaires. Les légendes des médailles ont été expliquées par John Swinton, dans une dissertation latine publiée en 1750, sur la numismatique samaritaine et phénicienne; par Albert de Luynes, dans son *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les Achéménides* (1846, 2 vol. in 4°). Jusqu'en 1837, on connaissait soixante-quatorze inscriptions phéniciennes, puniques ou libyques, reproduites et interprétées dans l'ouvrage de Gesénius intitulé : *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta* (Leipzig, 1837, 2 vol. in-4°). Depuis lors, ce nombre a plus que doublé. Parmi les inscriptions récemment découvertes, on mentionne comme la plus étendue et la plus intéressante celle qui fut trouvée à Marseille en 1845. Elle est gravée sur deux fragments de pierre bien ajustés, que mit à nu un maçon démolissant une vieille maison située non loin de l'emplacement occupé autrefois par le temple de Diane. Cette inscription est la plus longue qui se soit encore rencontrée; elle se compose de vingt et une lignes plus ou moins entières. M. de Saulcy en traduisit d'abord les premières lignes dans la *Revue des Deux-Mondes*, et la traduction complète fut donnée par MM. Judas, Bargès, Munk, Ewald, dans de savants mémoires dont quelques-uns ont été insérés dans des recueils philologiques. Celui de l'abbé Bargès parut en 1847, sous ce titre : *Temple de Baal à Marseille* ou *Grande inscription phénicienne découverte en cette ville en* 1845, *expliquée*. En 1858, le même auteur publia une *Nouvelle interprétation* du même monument.

Les autres inscriptions phéniciennes ont été reproduites et expliquées par Hamaker, Étienne Quatremère, Lanci, l'abbé Arri, de Turin, l'abbé Bargès, l'abbé Bourgade, Albert de Luynes, Nathan Davis et plusieurs autres philologues. Des études critiques et contradictoires de ces savants, il résulte que la langue de Tyr était proche parente de celle de Jérusalem. « L'hébreu et le phénicien, dit M. Ernest Renan dans son *Histoire générale des langues sémitiques*, ne différaient que fort peu l'un de l'autre, les deux idiomes étaient tellement semblables, que nous pouvons les considérer au fond comme une seule et même langue. S'il y a des mots phéniciens que nous ne pouvons expliquer au moyen de la Bible et qui ne se retrouvent pas non plus dans les dialectes sémitiques, rien ne prouve que ces mots n'aient pas existé chez les Hébreux; car on sait que les livres hébreux que nous possédons encore sont loin de renfermer tous les mots de la langue hébraïque. » Il paraît certain, néanmoins, qu'il y a dans le phénicien des mots arabes, himyarites et éthiopiens qui n'existent pas dans l'hébreu.

Les fragments qui restent de l'inscription de Marseille renferment 89 mots différents, sans compter les préfixes, le copulatif et l'article. Ces mots sont divisés par Munk en cinq catégories : 59 appartiennent incontestablement à l'hébreu biblique; 8, également hébreux, se présentent sous une forme différente ou dans une acception différente; 4 sont expliqués par l'hébreu, mais l'interprétation n'est pas certaine; 10 appartiennent à d'autres dialectes sémitiques; 8 sont inconnus et n'ont pu être expliqués que par conjecture. En résumé, il y a 67 mots, ou les trois quarts de l'inscription, qui appartiennent à l'hébreu seul. Cette proportion est la même dans les autres inscriptions expliquées. Quant aux formes grammaticales, elles sont toutes conformes à l'hébreu. La différence la plus frappante que l'on ait remarquée entre le phénicien et la langue hébraïque est dans le verbe le plus essentiel de la langue, c'est-à-dire dans le verbe substantif, que les Phéniciens exprimaient par *kôz*, comme les Arabes, tandis que les Hébreux se servaient du verbe *hih*. Il est à peine besoin de faire remarquer que la lecture du phénicien, bornée jusqu'ici à un si petit nombre de textes, trouve passablement d'incrédules.

Le dialecte phénicien usité sur les côtes d'Afrique dut s'altérer au contact d'idiomes étrangers, entre autres du libyque, et il devint la langue punique ou karchédonique, dont Plaute a donné un spécimen dans son *Pœnulus*.

La littérature phénicienne n'a pas été sans importance, mais elle nous est à peu près inconnue. Sanchoniaton, qui naquit selon les uns à Tyr, selon les autres à Béryte, et que l'on fait contemporain de Sémiramis, avait composé une sorte d'histoire universelle théologique, dont Eusèbe et Porphyre nous ont conservé de précieux fragments d'après Philon de Byblos. Selon M. Movers, le nom de cet auteur mythique, rendu à sa forme phénicienne *San-Chon-Jath*, voudrait dire *la loi entière de Chon*, dieu protecteur de Tyr, appelé par les Hellènes Hercule, et représenterait le canon sacerdotal, existant à la fois dans les principales villes de la Phénicie. Sanchoniaton serait ainsi le collecteur supposé des écrits antiques du peuple phénicien et rappellerait le Vyâsa des Aryas, qui est représenté comme le collecteur des *Védas*. Moschus de Sidon fut le premier philosophe qui écrivit sur la doctrine de la formation du monde par les atomes; enfin, Josèphe cite des *Annales de la ville de Tyr*.

— *Beaux-arts*. L'importance des relations commerciales des Phéniciens et le degré de perfection que certains arts avaient atteint en Égypte et en Judée autorisent à croire que la Phénicie, si avancée sous d'autres rapports, n'était pas restée en retard à ce point de vue; mais il est impossible de décider la question *de visu*. Les constructions phéniciennes, où l'on employait à peu près exclusivement les bois et les métaux, ont entièrement disparu. Les ruines informes du temple de Paphos, qu'on a prises pour les restes d'un édifice phénicien, n'ont permis que d'en relever approximativement le plan, qui se rapproche, à ce qu'on croit, de celui du temple de Salomon. Les figures d'édifices qu'on trouve sur les monnaies phéniciennes ne peuvent guère servir à faire connaître la forme véritable de ces monuments, car on sait combien de pareils dessins s'éloignent toujours de la réalité.

L'état de la sculpture en Phénicie est encore moins connu; on sait seulement que les Phéniciens employaient pour cet usage le bois recouvert d'une couche de métal travaillée au marteau, ce qui ne donne pas une grande idée de la perfection que cet art put atteindre chez eux. La manière dont sont gravées leurs monnaies n'est pas non plus favorable à leurs artistes. Quant à leur peinture, s'ils en ont eu une, elle n'a pas laissé de trace, même dans la tradition.

— *Monnaies*. Les monnaies phéniciennes ne sont pas nombreuses, et celles même qui portent des légendes phéniciennes souvent n'appartiennent pas à la métropole, mais à quelqu'une de ses nombreuses colonies. Ces légendes ne sont pas d'une grande utilité pour l'histoire et l'épigraphie, car elles sont lues d'une manière fort incertaine. Les prétentions des philologues à lire le phénicien doivent être considérées comme hardies, et leurs interprétations, fort divergentes d'ailleurs, légitiment le doute. Qui s'en étonnerait, d'ailleurs, lorsqu'on songe aux difficultés qu'on éprouve à lire le grec et même le latin des inscriptions et des monnaies?

— *Industrie et commerce*. Les Phéniciens n'étaient pas moins renommés par la haute perfection de leur industrie que par l'immensité de leur commerce. Les teintureries de Sidon étaient célèbres déjà du temps d'Homère. On sait que la pourpre de Tyr fut un des principaux objets de luxe chez les anciens. Au reste, par le mot *pourpre* il ne faut pas entendre uniquement la couleur rouge, mais un genre particulier de teinture pour la fabrication duquel on se servait de [illegible] animales provenant du suc de certains coquillages. Les Phéniciens n'excellaient pas moins dans l'art de tisser les étoffes que dans celui de les teindre, dans les ouvrages de verrerie, dont on leur attribue l'invention, dans la fabrication des bijoux, les objets de luxe, la construction des navires, l'exploitation des mines, etc. La Bible et les anciens documents contiennent de nombreuses énumérations d'ouvrages exécutés par les ouvriers de cette nation.

L'étendue du commerce des Phéniciens a fait l'étonnement de toute l'antiquité. Grâce aux [illegible] Méditerranée [illegible] et puissantes [illegible] sur tous [illegible]. Un commerce immense amena dans les ports de Tyr les richesses du monde connu. Non contents d'explorer les plages de la Méditerranée, ces hardis matelots franchirent les limites qui séparent cette mer de l'océan Atlantique, et, s'aventurant sur cette vaste étendue d'eau, allèrent, sur des côtes inconnues, tenter des explorations nouvelles, recueillir de nouveaux trésors. Tandis que les Phéniciens étendaient si loin du côté de l'Occident leurs recherches et leurs investigations commerciales, leur activité inépuisable les entraînait également dans d'autres directions. Non contents de parcourir la Palestine, la Syrie, l'Arabie, l'Assyrie, la Babylonie, la Perse, l'Asie Mineure, l'Égypte, ils s'ouvrirent, par la mer Rouge, le chemin des côtes orientales de l'Afrique, où ils allaient chercher la poudre d'or, les aromates, les gommes, l'ivoire et une foule d'autres productions précieuses. En même temps, une autre route, celle du golfe Persique, les conduisait dans l'Inde, où ils trouvaient en abondance les diamants, les pierreries et quantité d'autres produits que l'Europe a, dans tous les temps, demandés à ces contrées.

— *Colonies*. L'étendue et l'activité d'un pareil commerce imposèrent aux Phéniciens l'établissement de nombreuses stations navales qui, vu l'importance qu'elles prirent rapidement, se transformèrent presque partout en véritables colonies. Toutefois, absolument éloigné de tout esprit de conquête, ce petit peuple intelligent ne paraît jamais avoir songé à se faire de ces fondations lointaines un instrument de domination. Réduites d'abord à de simples comptoirs, à mesure que les colonies se développaient, leurs liens avec la mère patrie se relâchaient progressivement, et presque toujours les filles de Tyr et de Sidon finissaient par acquérir une complète indépendance, qui éloignait toute cause de conflit, sans affaiblir le souvenir de la commune origine et sans détruire la communauté d'intérêt. Les colonies phéniciennes devenaient ainsi des centres commerciaux très-actifs, que leurs fondateurs, avec une intelligence remarquable de leur propre intérêt, voyaient se développer sans jalousie et se gardaient bien d'entraver dans leur développement.

Nous ne pouvons songer ici à citer toutes les colonies connues fondées par les Phéniciens; nous allons énumérer les principales. A l'est, ils s'établirent jusque dans le golfe Persique; ils expédiaient des vaisseaux à Ophir; ils avaient des comptoirs à Babylone et à Ninive; dans les ruines de cette dernière ville, on a trouvé des poids portant tout à la fois l'estampille assyrienne et l'estampille phénicienne. A Memphis, un quartier particulier avait été assigné pour demeure aux Tyriens. A l'ouest, leurs colonies se répandirent dans tout le bassin de la Méditerranée; mais sur la côte septentrionale de cette mer, ils se retirèrent peu à peu devant les Grecs, auxquels ils abandonnèrent le commerce de la mer Noire, surtout lorsqu'ils se furent emparés du commerce de l'Inde. L'Hercule tyrien, dont Diodore nous a conservé l'histoire fabuleuse, n'est peut-être que le symbole du peuple phénicien lui-même, portant dans tout l'Occident les lumières de la civilisation. Les îles de la Méditerranée voisines de la Phénicie, comme celles de Chypre et de Crète, Rhodes, les Sporades et les Cyclades, et les îles plus éloignées situées dans le voisinage de l'Hellespont jusqu'à Thasos, reçurent presque toutes des colonies phéniciennes. La ville de Tarse, en Cilicie, avant d'être colonie hellénique, avait été fondée par des Phéniciens. Ceux-ci s'étaient établis sur la Propontide, à Bithynion; sur le Pont-Euxin, à Prenetos. La Béotie reçut la célèbre émigration conduite par Cadmus. En Sicile, ils fondèrent Motia, Soloès, Panorme, Éryx; la Sardaigne, les Baléares étaient pour eux [illegible] tions d'où leurs vaisseaux se rendaient en Espagne. D'après Strabon, ils fondèrent dans la partie méridionale de cette dernière contrée deux cents colonies, dont les principales étaient Malaca, Hispalis, Cartéia, Gadès, [illegible] [illegible] occidentale d'Afrique et qui auraient été détruites par les Gétules et par les Libyens. Ils faisaient des voyages sur les côtes occidentales et septentrionales de la Gaule, aux îles Cassitérides (Sorlingues) et jusque dans la Baltique, où ils recueillaient l'ambre jaune. Mais, de toutes leurs colonies, les plus prospères et les plus célèbres furent celles de la côte septentrionale d'Afrique [illegible] Utique, Carthage, Adrumète, Tysdrus, la Grande et la Petite Leptis.

— *Histoire*. Suivant M. Movers, [illegible] nombreuses lacunes que présentent ses annales, un contraste frappant avec les puissants États formés autour de lui par la conquête, régis par le despotisme, souvent déchirés par les dissensions intestines et toujours détruits par l'ambition de quelque nouveau conquérant. En Phénicie, les idées guerrières étaient inconnues, les conquêtes toutes pacifiques et [illegible] luttes défensives.

Si les annales de ce peuple ont été écrites, elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous; fait regrettable, en vérité, car ces annales eussent jeté de vives lumières sur la marche et le développement de la civilisation, pour laquelle les Phéniciens ont tant fait. Le peu que nous en savons repose sur les données incertaines fournies pour la plupart par les chants des poëtes hébreux.

Le premier souverain de Tyr qui figure dans les livres bibliques est [illegible] régnait en l'an 1050 av. J.-C.; son successeur fut Abibal, qui mourut en 1020. Le fils de ce dernier, Hiram II, conclut en l'an 1000 un traité de commerce avec Salomon. De 934 à [illegible] fonda plusieurs villes en Phénicie et fut le père de la fameuse Jézabel, reine de Samarie. Badégor (904-898), fils d'Ethbaal, eut pour successeur Mutgène, le père de Pygmalion et [illegible] Elissa ou Didon que le parti populaire de Tyr contraignit à prendre la fuite avec un certain nombre de familles distinguées et à s'en aller fonder ou seulement agrandir Carthage, sur la côte septentrionale d'Afrique (888). Sous le règne d'Elylée (734), les Phéniciens de Tyr eurent à soutenir une guerre contre Salmanasar, roi d'Assyrie; après une longue lutte, ils obtinrent une paix avantageuse à Tyr, mais les autres villes de Phénicie furent soumises aux Assyriens. [illegible] Ithobal II, sous lequel eut lieu probablement le voyage autour de l'Afrique. Ce prince s'unit aux Juifs contre Nabuchodonosor, qui vint assiéger Tyr et s'en rendit maître, après un siége qui dura treize années. La ville fut réduite en cendres par le vainqueur et les habitants se réfugièrent dans une île voisine, où ils fondèrent la nouvelle Tyr dont l'importance commerciale ne fut pas moindre que celle de la première. Ithobal II eut sans doute pour successeur Baab, après lequel la Phénicie fut gouvernée pendant deux ou trois ans par des suffètes, qui furent remplacés par des rois vassaux de Babylone. [illegible] nement de Cyrus, Hiram III régnait à Tyr, et, en 538, la Phénicie [illegible] domination des Perses [illegible] rois tributaires. [illegible] diques, nous voyons, en effet, Mapen et Tetramnestus, rois de Tyr et de Sidon, combattre à Salamine [illegible] Alexandre conquit l'empire des Perses, Sidon se soumit au Macédonien, qui lui donna pour roi Abdolonyme, un simple jardinier. Tyr osa résister au fils de Philippe, qui s'empara par [illegible] domination des Séleucides, comme Sidon sous la puissance des Macédoniens. Lors de la [illegible] J.-C.), puis donnée par Antoine à la reine [illegible] reur. La province de Phénicie fut partagée [illegible]

— *B*[illegible] sensibles qu'ait faites la science historique est [illegible]

[illegible] qui en résultent, par [illegible] (Paris, 1750, in-8°); [illegible] phénicienne, [illegible] Mémoires de l'Académie [illegible] 1758); [illegible] de ses conjectures, [illegible] (Madrid, 1772, in-4°); [illegible] (Madrid, 1772); [illegible] par J.-H.-J. Meyerhoff (Göttingue, 1784, in-4°); [illegible] par J.-C. [illegible] (Leipzig, [illegible]); *Scripturæ linguæque Phœniciæ monumenta*, par G. Gesenius (Leipzig, 1837, 3 vol. in-4°); [illegible] dans le Journal asiatique (1835); [illegible] par Hamaker (Leyde, 1828); *Études paléographiques sur* [illegible], par Gesenius (Leipzig, 1835); *Die Phönizier*; *das Phœnizische Altherthum*, par J.-C. Movers (Berlin, 1841-1856, [illegible] in-8°); *Étude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue libyque*, par Judas (Paris, 1847, in-4°), *Mission de Phénicie*, par M. Renan (1864-1874, in-4°).

PHÉNICIEN, IENNE s. et adj. (fé-ni-si-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Phénicie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : Les PHÉNICIENS. *La langue* PHÉNICIENNE.

— s. m. Linguist. Langue sémitique parlée par les Phéniciens : *Le* PHÉNICIEN *apparaît d'autant plus semblable à l'hébreu qu'on remonte plus haut vers l'antiquité.* (Renan.) *Le* PHÉNICIEN *se divise en deux dialectes : le dialecte oriental et le dialecte africain ou punique.* (Renan.)

— Encycl. V. PHÉNICIE.

Phéniciennes (LES), tragédie d'Euripide (représentée vers l'an 408 av. J.-C.). Le sujet n'est autre que la *Thébaïde*, c'est-à-dire l'inimitié des deux fils d'Œdipe et la mort qu'ils se donnent l'un à l'autre dans un combat singulier livré au pied des murs de Thèbes, pour décider auquel des deux restera l'empire. Autour de ce fait principal se groupent les souvenirs de toutes les calamités qui ont fondu sur la race d'Œdipe. Aussi l'action est-elle un peu chargée d'événements, d'épisodes et de récits. Les Phéniciennes, qui donnent leur nom à la pièce, sont des jeunes filles envoyées par la ville de Tyr à celle de Thèbes, son alliée par communauté d'origine. Comme elles allaient de Thèbes se rendre à Delphes, pour être consacrées au culte d'Apollon, elles y ont été retenues par l'arrivée subite de l'armée que Polynice a conduite sous ses murailles contre l'injuste détenteur de son trône, Étéocle.

Phrynicus avait traité le même sujet sous le même titre, et sa tragédie a inspiré Euripide, qui s'est également servi des *Sept chefs devant Thèbes* d'Eschyle; ce qui ne l'a pas empêché de se moquer du vieux tragique, auquel il reproche la longueur de ses récits; il fait dire à Étéocle : « Je vais poster les sept guerriers : les nommer, lorsque l'ennemi campe au pied même des murailles, ce serait perdre trop de temps. » La supériorité d'Euripide sur ses devanciers se montre surtout dans l'art de tracer les caractères. Les deux frères ont chacun leur physionomie et leurs traits distinctifs. Le difficile était d'intéresser à Polynice, dont le rôle est odieux, puisqu'il vient attaquer sa patrie à la tête d'une armée étrangère. Mais il avait le bon droit pour lui en réclamant l'exécution d'un traité consenti par son frère. La justice de sa cause, le sentiment de son malheur et son respect filial contrastent heureusement avec la violence et l'ambition farouche d'Étéocle. L'entrevue des deux frères est une des plus belles scènes; elle est remarquable par son mouvement théâtral.

Les *Phéniciennes* offrent de grandes beautés, telles que la superbe scène du commencement, imitée d'Homère, où Antigone, avec son vieux serviteur, passe en revue, du haut de la tour du palais, l'armée des sept héros et l'entrée de Polynice dans Thèbes. « L'épisode de Ménœcée se dévouant pour sa patrie, dit Ottfried Müller, n'est malheureusement qu'une répétition de plusieurs passages des *Héraclides*. Euripide abuse un peu du mobile [illegible], afin de produire des [illegible] violentes. Malgré toutes les beautés [illegible] toute la richesse du sujet, [illegible] encore, outre la fin des frères [illegible] d'Œdipe et la double résolution [illegible] d'Antigone d'ensevelir son [illegible] son père aveugle, [illegible] de l'impression totale [illegible] »

[illegible] les *Phéniciennes* [illegible] Antimaque [illegible] Racine, Le [illegible] Racine, qui [illegible]

[illegible]

Phénippe (DISCOURS CONTRE), plaidoyer de Démosthène, prononcé vers 347. Ce plaidoyer est intéressant en ce que, à défaut d'autres documents, il suffirait à nous faire connaître une des singularités des mœurs politiques d'Athènes. Démosthène y plaidait à l'occasion d'un échange de biens fait dans certaines conditions. Tout citoyen qui était appelé à une charge publique gratuite, ce que l'on appelait une liturgie, pouvait la rejeter sur un autre, présumé plus riche. Si celui-ci refusait, alléguant l'insuffisance de ses biens, il le forçait à l'échange de leurs biens respectifs. C'est ce que l'on appelait l'*antidosis.* Nanti alors de la fortune de son adversaire, il était tenu de s'acquitter de la liturgie, tandis que son adversaire exproprié s'installait dans sa propre maison. Le citoyen ainsi sommé ne s'exécutait pas toujours facilement, ce qui se conçoit; il arrivait souvent qu'il dénaturait ses biens avant qu'il eût été possible d'en faire l'inventaire, et son compétiteur, au lieu d'entrer en possession de richesses véritables, se trouvait avoir échangé de bonnes maisons et de bonnes terres contre des immeubles sans valeur. C'est une affaire de ce genre que Démosthène plaida contre Phénippe. Son client attaque Phénippe comme étant plus riche que lui; il montre les pertes considérables qu'il a lui-même subies et la diminution sensible de sa fortune; il prouve que Phénippe ne lui a pas remis la déclaration de ses biens au temps prescrit, qu'il a rompu les scellés apposés à sa maison, qu'il annonce des dettes supposées. Il prie les juges de le soulager du fardeau sous lequel il succombe.

en avant imprudemment inséré la traduction dans une tragédie d'*Atrée*, Tibère se l'appliqua : « Je ferai de moi un Atrée, j'en ferai un Ajax, » dit-il avec sa cruauté érudite; et le pauvre auteur fut forcé de se donner la mort.

PHÉNICINE s. f. (fé-ni-si-ne — du gr. *phoinix*, rouge). Chim. Matière colorante rouge dérivée du phénol ou hydrate de phényle.

— Encycl. La *phénicine* est une matière colorante rouge que l'on a obtenue en soumettant le phénol à l'action d'un mélange d'acide azotique et sulfurique concentrés. On ajoute le mélange acide par petites portions successives au phénol cristallisé. Après chaque addition d'acide, on refroidit le mélange jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus aucune vapeur. Lorsque tout l'acide a été employé, on verse le mélange dans une grande quantité d'eau. Il se fait un précipité qu'on lave par décantation d'abord, puis sur un filtre.

La *phénicine* est une poudre brune, amorphe, peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique. Les alcalis la dissolvent avec facilité, en lui communiquant une nuance bleu violet fin, qui passe au brun sous l'influence du moindre excès d'acide. L'eau de chaux la dissout également. Elle fond et noircit à une chaleur assez modérée. C'est un mélange de deux matières colorantes, l'une jaune et l'autre noire, qui toutes les deux, toutefois, possèdent les mêmes propriétés tinctoriales.

La *phénicine*, de même que les couleurs d'aniline, teint la soie et la laine sans l'intervention d'aucun mordant. Une pièce de soie ou de laine plongée dans une dissolution de *phénicine* d'abord, puis dans une dissolution de bichromate de potassium ou mieux de chromate de cuivre acidulé par l'acide sulfurique, prend une nuance rouge grenat fin. L'azotate de cuivre produit le même effet que le chromate, mais avec une intensité moindre. Le coton mordancé avec le stannate de sodium ou avec le tannin absorbe la *phénicine*, et prend ensuite une teinte pourpre foncé lorsqu'on le plonge dans une solution chaude de chromate potassique. Les alcalis font virer au bleu cette couleur, que l'eau de savon détruit par suite rapidement.

L'acide azotique concentré convertit la *phénicine* en une pâte résineuse qui se dissout dans l'ammoniaque, en formant une solution brune qui teint la soie et la laine.

PHÉNICISME s. m. (fé-ni-si-sme — du gr. *phoinix*, rouge). Pathol. Nom donné quelquefois à la rougeole.

PHÉNICITE s. m. (fé-ni-si-te — rad. *phénix*, palmier). Bot. Genre de palmiers fossiles, des terrains de sédiment supérieurs.

— Zooph. Pointe d'oursin fossile.

PHÉNICOCÈRE s. m. (fé-ni-ko-sè-re — du gr. *phoinix*, rouge; *keras*, corne). Entom. Syn. de PSYGMATOCÈRE.

PHÉNICOPHAUS s. m. (fé-ni-ko-fôss — du gr. *phoinix*, rouge; *phaos*, éclat). Ornith. Nom scientifique du genre malcoha.

PHÉNICOPTÈRE s. m. (fé-ni-ko-pte-re — gr. *phoinikopteros*; de *phoinikos*, rouge, et de *pteron*, aile). Ornith. Nom scientifique du genre flamant : *Ce fut Apicius qui découvrit à la langue du* PHÉNICOPTÈRE *cette saveur qui la fit rechercher comme le morceau le plus rare.* (Buff.) *Le* PHÉNICOPTÈRE *ou flamant ne fréquente que le midi de la France.* (E. Chapus.) *Est-ce chez Chevet que le gros tripier de Vitellius trouverait à remplir son fameux bouclier de Minerve de cervelles de faisans et de paons, de langues de* PHÉNICOPTÈRES *et de foies de scarrus?* (Th. Gaut.)

PHÉNICOPTÉRIDÉ, ÉE adj. (fé-ni-ko-pté-ri-dé — de *phénicoptère*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble au flamant ou phénicoptère. ‖ On dit aussi PHÉNICOPTÉRINÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre flamant ou phénicoptère.

PHÉNICOPYRE adj. (fé-ni-ko-pi-re — du gr. *phoinix*, rouge, et du lat. *pyrus*, poirier). Bot. Qui porte des fruits rouges et piriformes.

PHÉNICORNIS s. m. (fé-ni-kor-niss — du gr. *phoinix*, rouge; *ornis*, oiseau). Ornith. Syn. d'ACIS, genre d'oiseaux, formé aux dépens des gobe-mouches, et ayant pour type le gobe-mouches vermillon.

PHÉNICURE s. m. (fé-ni-ku-re — du gr. *phoinix*, rouge; *oura*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des sylvies, et ayant pour type l'espèce vulgairement nommée ROUGE-QUEUE. ‖ Syn. de FICÉDULE ou RUTICILLE, genre de sylvies.

— Helminth. Genre d'helminthes, qui habite la Méditerranée, et dont l'espèce type vit sur les téthyes. ‖ Il est connu aussi sous les noms d'HYDATULE et de VERTUMNE.

PHÉNIGME s. m. (fé-ni-gme — du gr. *phoinix*, rouge). Pathol. Rubéfaction de la peau à l'aide des sinapismes ou de l'urtication.

PHÉNINDE s. f. (fé-nain-de). Antiq. gr. Sorte de jeu qui ressemblait à notre jeu de paume.

PHÉNION s. m. (fé-ni-on). Bot. Espèce d'anémone.

PHÉNIQUE adj. (fé-ni-ke — du gr. *phainos*, brillant). Chim. Se dit d'un acide extrait du goudron de houille, et qu'on appelle aussi PHÉNOL et ALCOOL PHÉNIQUE.

— Encycl. V. PHÉNOL.

PHÉNIQUÉ, ÉE adj. (fé-ni-ké — rad. *phénique*). Mat. méd. Qui contient de l'acide phénique : *Fumigation* PHÉNIQUÉE.

PHÉNISOME s. m. (fé-ni-so-me — du gr. *phoinix*, rouge; *soma*, corps). Ornith. Syn. de PYRANGA ou de TANGARA.

PHÉNISSEAU s. m. (fé-ni-so — dimin. de *phénix*). Mot forgé pour désigner les petits imaginaires du phénix, oiseau fabuleux et d'ailleurs supposé unique, ce qui exclut toute idée de reproduction.

— Fig. Chose plus rare que le phénix, tellement rare qu'elle est impossible à trouver.

PHÉNITON s. m. (fé-ni-ton). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PHÉNIX s. m. (fé-nikss — gr. *phoinix*, même sens, proprement rouge, et primitivement phénicien, parce que les Phéniciens avaient découvert la pourpre). Oiseau fabuleux qui, suivant l'opinion des anciens, était unique en son espèce, vivait plusieurs siècles, se faisait périr sur un bûcher et renaissait de sa cendre : *Hérodote est le premier écrivain qui ait parlé du* PHÉNIX. (L. Larcher.) *Jadis Louis XI avait décapité la féodalité dans la personne de quelques grands vassaux qui portaient ombrage à la couronne; mais la féodalité, comme le* PHÉNIX, *renaissait de ses cendres; elle s'épanouissait encore triomphante, à l'ombre de ses donjons, dans quelques provinces reculées.* (Alex. de Lavergne.) *Savonarole vient de périr sur le bûcher; mais, semblable au* PHÉNIX, *il renaît de ses cendres sous la forme de Luther. Le réformateur continue le martyr. Le moine de Wittemberg accomplit les prophéties du moine de Florence.* (F. Mallefille.)

Le *phénix* rajeuni, plus brillant et plus beau,
S'élance du brasier qui devient son berceau,
Et toute la nature, en le voyant paraître,
Retrouve en lui le dieu qui s'éteint pour renaître.
DARU.

— Par anal. Objet qui se reproduit ou se perpétue : *Ah! que la jeunesse est un brillant* PHÉNIX! *plus elle brûle et plus elle renaît de ses cendres.* (Galoppe d'Onquaire.) *L'hôtel de M. de Villèle est assuré contre le feu du ciel par une compagnie de paratonnerres. On ne saurait prendre trop de précautions; un malheur est bientôt arrivé, et si le* PHÉNIX *de la Garonne était frappé par la foudre, il ne renaîtrait pas de ses cendres.* (Barthélemy et Méry.) *L'actionnaire se transforme et ne périt pas; là où on le croyait éteint, au moindre appel il se remontre et pullule; on le supposait mort au versement et il verse avec plus d'acharnement et d'ardeur que jamais. C'est le* PHÉNIX *du siècle; il renaît de ses cendres, pourvu qu'on sache les réchauffer.* (L. Reybaud.)

Un tribunal impuissant
Au bûcher livra l'*Émile*,
Phénix toujours renaissant
J.-J. ROUSSEAU.

‖ Personne ou chose très-rare et comme unique en son espèce ou supérieure à toutes celles de son espèce : *Un véritable protecteur est un* PHÉNIX *qu'on ne trouve pas deux fois dans sa vie.* (Boitard.)

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le *phénix* des hôtes de ces bois.
LA FONTAINE.

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme;
Mais en vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux *phénix* est encore à trouver.
BOILEAU.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un oiseau de profil, les ailes étendues, sur un bûcher qu'on nomme *immortalité : Auger, en Normandie : D'azur, au* PHÉNIX *sur son immortalité d'or, fixant un soleil du même.*

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible à Paris.

— Ornith. Syn. de PARADISIER ou OISEAU DE PARADIS.

— Entom. Nom donné au sphinx célério.

— Bot. Nom scientifique du genre dattier. ‖ Syn. de CHAMÆROPS, autre genre de palmiers.

— Encycl. Mythol. Le *phénix* habitait les déserts de l'Arabie, féconde en parfums, et vivait cinq cents ans environ. D'après certains mythologues, son existence se prolongeait bien au delà de ce terme. Il était de la grandeur d'un aigle; sa tête était ornée d'une huppe éclatante; les plumes du cou étaient dorées, les autres pourprées; la queue blanche mêlée de plumes incarnates et les yeux étincelants comme des étoiles. Lorsqu'il sentait sa fin approcher, il se construisait un nid avec des branches enduites de gommes odoriférantes, l'exposait aux rayons du soleil et s'y consumait. Un ver ou, selon d'autres, un œuf se formait bientôt de ses os et de sa moelle. Il en sortait un nouveau *phénix* dont le premier soin était de transporter à Héliopolis, sur l'autel du Soleil, les dépouilles de son père.

Le mythe du *phénix* se retrouve chez Hérodote, Ovide, Tacite, Pline, Solinus, Horapollon, Tzetzès, Suidas, etc., expliqué avec plus ou moins de détails. Les anciens distinguaient deux espèces de *phénix* : le *phénix* faux et le *phénix* véritable, et ils attribuaient à chacun d'eux des caractères, des mœurs et des noms différents. Ainsi Tacite et Pline considèrent comme faux, *falsum*, le *phénix* qui apparut sous Évergète et sous les consuls Q. Plautius et Sextius Papinius, tandis qu'ils considèrent, au contraire, comme véritable celui qui fit son apparition sous Sésostris, Amos et Claudius. Le mot grec *phoinix*, devenu *phœnix* ou *phenix*, signifie à la fois oiseau fabuleux et palmier; il est très-vraisemblablement dérivé de l'ancien égyptien, car on le retrouve en copte sous une forme très-similaire avec ce double sens. Le *phénix* véritable paraît avoir été primitivement désigné dans cette langue par le terme de *holi* ou de *koli*. Les anciens nous ont laissé plusieurs représentations plastiques ou picturales de cet oiseau symbolique. Comme nous l'apprend Hérodote, on le peignait très-fréquemment sur les murailles des temples en lui donnant une forme et une taille très-voisines de celles de l'aigle. S'il faut en croire Pline, Solinus et Tacite, le *phénix* se distinguait principalement par une huppe toujours dressée. Sur plusieurs tombeaux et sur des obélisques, le *phénix* est figuré accroupi sur une espèce de pièce de bois; on le rencontre sur beaucoup de rouleaux de papyrus avec sa huppe caractéristique et la suscription *bnno*, qui n'est évidemment pas éloignée du copte *beni*, qui a donné naissance au grec *phoinix*. Le dieu planétaire Mercure, le messager céleste, est souvent représenté tenant son caducée de la main droite et le *phénix* de la main gauche. Enfin, on voit sur plusieurs deniers d'or de Trajan l'effigie du *phœnix*, la tête environnée d'une espèce de nimbe qui n'est peut-être pas autre chose que le disque du soleil, et une branche d'arbre entre les serres; on le voit aussi dans une position analogue sur des monnaies de Constantin; seulement l'oiseau repose sur une montagne ou tient une boule au lieu d'un rameau.

Un des côtés les plus curieux et aussi les plus intéressants, au point de vue scientifique, du mythe du *phénix*, c'est la longévité extraordinaire et la singulière faculté de renaître que lui attribue la tradition antique. Suidas prétend que le *phénix* apparaît dans la ville du Soleil tous les 654 ans; Pline et Solinus disent tous les 540 ans; Hérodote, Horapollon, Apollonius, Aurelius, etc., tous les 500 ans; Tacite, lui, parle de 1,461 ans. En outre, les auteurs grecs et romains affirment que le *phénix* n'apparaît pas seulement à certaines époques fixes, mais que dans l'intervalle il en paraît un autre qui ne vient pas toutefois d'Arabie, comme le *phénix* véritable. On l'a vu plus haut, le *phénix*, lorsqu'il sentait la mort approcher, construisait lui-même un bûcher sur lequel il se consumait vivant, puis il renaissait de ses cendres. L'obélisque de Ramsès, qui date de 1600 av. J.-C., nous représente cette singulière opération. Hérodote nous dit que le petit du *phénix* transporte son père mort, roulé dans la myrrhe, au pays de Cousch au sanctuaire du Soleil, où il le dépose. Quelques auteurs prétendent, au contraire, qu'il vient de l'Inde et qu'il se rend à Héliopolis. Pline nous donne quelques détails bizarres, qui ont la prétention d'être scientifiques, sur la régénération du *phénix* de ses propres cendres. Tacite nous apprend que, lorsque le *phénix* se rend avec les restes de son père à la ville du Soleil, il est accompagné d'un grand nombre d'oiseaux. Les mêmes auteurs nous ont conservé, document précieux, les différentes époques auxquelles le *phénix*, soit faux, soit véritable, avait fait apparition. Nous ne donnerons naturellement pas le relevé de ces époques; il nous suffira de dire qu'elles jouent un grand rôle dans

les différentes interprétations du mythe, que nous allons rapidement passer en revue.

Pline pense que la mort du *phénix* représentait une portion de temps écoulé coïncidant avec le jour de l'équinoxe; Solinus et Horapollon admettent également cette hypothèse. Lactantius dit que la période du *phénix* commençait avec le jour de l'équinoxe. Pline place le commencement de cette grande année à l'heure de midi du jour de l'équinoxe, et Horapollon au coucher du soleil. Cette divergence s'explique, du reste, parfaitement par cette particularité que l'année astronomique des Egyptiens commençait à midi et l'année civile au coucher du soleil. En résumé, voici, d'après les données de l'antiquité, les faits et les détails qui peuvent être considérés comme acquis à la science et servir, par conséquent, de point de départ à des investigations inductives.

Le *phénix*, disent les anciens, n'est pas un oiseau terrestre; il est unique en son genre et arrive de l'est, à de longs intervalles, accompagné d'autres oiseaux. On le regardait généralement comme le symbole de Mercure, dans la main duquel on le représentait souvent du reste, comme nous l'avons vu plus haut; l'époque de sa mort coïncidait à peu près exactement avec l'équinoxe vernal. Le vrai *phénix*, le *bennu* égyptien, vivait 654 années, ou 600, chiffre rond; le faux, le *koli* égyptien, seulement 450 années, ou 500, chiffre rond. Le premier *phénix* apparut, pour la première fois, sous Sesostris, environ 2,550 années av. J.-C.; la deuxième fois, au bout de 654 ans, sous Amos, 1,900 av. J.-C.; puis sous Claudius, époque à laquelle l'île Thera émergea des flots et où on observa une éclipse totale de lune; le faux *phénix* apparut sous C. Jul. Bubulcus et Q. Æmilius, 310 ans av. J.-C.; sous Évergète Ier, entre 247 et 222 av. J.-C.; sous C. Cestius et M. Servilius, 37 après J.-C.; sous Trajan, entre 98 et 117; sous Caracalla, entre 211 et 218; sous Constantin le Grand, entre 323 et 337, et enfin sous Constantin II, entre 337 et 340. La vie du *phénix* exprimait une certaine période de temps qui commençait et qui finissait à l'heure de midi du jour de l'équinoxe.

Maintenant, si nous cherchons dans la science égyptienne l'explication de l'allégorie qui se cache sous le *phénix*, tous les chronologues, s'appuyant sur Pline, Solinus et Horapollon, répondront : un cycle d'années. Mais quel cycle? Ici nous nous trouvons en face de quatre hypothèses, que nous allons successivement examiner. Creuzer pensait que la période du *phénix* était inséparable de la période de Sirius, l'étoile du Chien, mais plusieurs observations astronomiques sont inconciliables avec cette théorie. Neler croyait que la période du *phénix* était le tiers de la période de Sirius; mais cette opinion est également inadmissible pour des motifs analogues. De Vignoles admettait que la période du *phénix* était l'ensemble d'un espace de 487 années révolues, de 360 jours chacune; mais il est hors de doute que les Egyptiens n'ont jamais eu d'année de 360 jours. Jatterer mettait en avant une autre hypothèse aussi peu fondée. Enfin, une cinquième théorie, de date plus récente, doit encore être mentionnée ici : c'est celle qui consiste à assimiler entièrement le *phénix* à la planète de Mercure, et à regarder la crémation volontaire de l'oiseau comme l'expression symbolique du passage de Mercure sur le soleil. Cette dernière opinion nous semble la plus vraisemblable, et elle est justifiée par tout ce que l'antiquité nous a légué sur le *phénix* en fait de légendes et de représentations matérielles. Comme nous l'avons déjà dit, nous trouvons perpétuellement le *phénix* en relation avec Mercure; les monnaies de Trajan et de Constantin nous montrent la tête du *phénix* se détachant sur le disque du soleil. La direction du *phénix* venant soit d'Arabie, soit de l'Inde, c'est-à-dire de l'Orient, concorde parfaitement avec le sens du mouvement de translation de Mercure. Les oiseaux qui accompagnent le *phénix* pendant qu'il se rend à la *ville du Soleil* ne sont autres que les étoiles qui semblent environner la planète. Enfin, le nouveau *phénix* qui renaît de ses cendres, c'est Mercure venant d'effectuer son passage sur le soleil. De cette façon s'explique aussi la double existence du *phénix* véritable et faux, et ses apparitions périodiques; car tous les passages de Mercure s'effectuent, soit au printemps, soit à l'automne. De cette façon s'expliquent encore les apparitions [illegible] *phénix*. Une des objections que l'on a élevées contre cette dernière hypothèse, qui rend si bien compte du mythe antique, c'est l'absence, chez les anciens, de [illegible] astronomique, sans l'aide de laquelle il est impossible d'observer la marche de Mercure sur le soleil. Mais cette objection n'est pas fondée, car il est très-admissible que les anciens, en observant de nuit le passage de Mercure, pouvaient arriver à déterminer, par à seule inspection visuelle, le moment précis où Mercure devait rencontrer le soleil sur sa route. On a encore dit qu'il était impossible de croire que l'on fit des observations aussi précises sous Amos et Sesostris, c'est-à-dire 1,900 et 2,550 ans av. J.-C. Mais personne n'ignore à quelle antiquité remonte la science de l'astronomie, qui a toujours passé pour une science nationale chez les Egyptiens.

Comment expliquer maintenant cette bizarre assimilation de Mercure passant sur le soleil à un oiseau fabuleux appelé *phénix*? Les anciens avaient l'habitude d'assigner, comme symbole caractéristique, à chacune de leurs divinités astronomiques ou autres un oiseau; ainsi, l'aigle était consacré à Jupiter, le hibou à Minerve, la colombe à Vénus, etc.; c'est ainsi que Mercure fut représenté par le *phénix;* peu à peu ces symboles furent employés comme notations d'équivalents dans les calculs astronomiques. Le *phénix* est peut-être un oiseau existant réellement, bien qu'il soit impossible de l'identifier avec des espèces connues en voyant les formes étranges sous lesquelles on le représente; mais on sait que les Egyptiens avaient l'habitude de représenter avec une inexactitude fantastique plusieurs animaux très-authentiques. Peut-être que le *phénix* était tout simplement, à l'origine, le flamant d'Ethiopie, ou une espèce d'ibis, ou l'oiseau de paradis, interprétés d'une façon un peu fantaisiste.

Phénix (LE) ou l'**Oiseau du soleil**, par Antoine Métral (Paris, 1824, 1 vol. in-12), ouvrage important à cause du grand nombre de citations et d'extraits qu'il renferme. L'histoire du phénix est faite à coups de textes et d'autorités. Plus de soixante écrivains de l'antiquité ont été mis à contribution. Métral a cru retrouver dans l'histoire du phénix celle de l'Egypte elle-même.

Phénix (ORDRE DU). Cet ordre de chevalerie fut foudé en Allemagne, à une époque inconnue, par un prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein, qui comptait quatre empereurs d'Allemagne dans sa maison; fier de ses ancêtres, il voulut éterniser dans sa famille ce souvenir et il fonda, à cet effet, l'ordre du *Phénix*, qu'il nomma ainsi du nom de l'oiseau fabuleux auquel les anciens attribuaient l'immortalité, pour symboliser l'éternité future de sa race. Il n'accorda d'abord la dignité qu'il avait créée qu'à ses parents; mais, plus tard, il en étendit la concession à ceux qui rendirent d'éclatants services à sa famille ou à sa personne. Plus tard encore, plusieurs personnages de distinction ayant sollicité leur admission dans l'ordre, les successeurs du fondateur établirent une seconde classe de décorés, régie par des statuts particuliers. Cet ordre impliqua, entre les mains des princes de Hohenlohe, une espèce de droit de battre monnaie. En 1789, la plupart des officiers français émigrés qui faisaient partie de l'armée de Condé reçurent la décoration et formèrent une classe qui prit le titre de *langue française de l'ordre du Phénix*. Le prince de Hohenlohe était chef souverain et grand maître de l'ordre. La classe de la langue française était administrée par un commissaire général et composée de commandeurs et de chevaliers. Cette nouvelle classe de l'ordre du Phénix persista quelque temps, et la dignité en fut conférée, à partir de 1815, avec une telle profusion et une facilité si scandaleuse, que le gouvernement français défendit à ses nationaux d'en porter les insignes. Cet ordre a disparu depuis. Voici quels en étaient les insignes : une croix émaillée de blanc, bordée d'or, à quatre branches et huit pointes, anglée de flammes d'or, et avec trois larmes d'or sur chaque branche. Le médaillon du milieu, entouré d'un cercle d'émail rouge, portait sur fond bleu ces mots : *In senio*. Le ruban auquel s'attachait cette croix était liséré blanc, à deux raies rouges, deux raies blanches et centre rouge. Les commandeurs et les dignitaires de l'ordre portaient une plaque.

PHÉNIX, fils d'Agenor et d'Argiope. Il fut envoyé par son père à la recherche de sa sœur Europe, enlevée par Jupiter, ne la trouva point, s'arrêta en Afrique, donna son nom aux Phéniciens, puis conduisit une colonie en Bithynie. Ce fut lui, dit-on, qui inventa les lettres et l'écriture et trouva le moyen de peindre en pourpre avec la cochenille.

Nous trouvons ces détails dans tous les dictionnaires biographiques ou mythologiques; nous croyons qu'il y a ici une erreur évidente. En effet, les principales particularités de la vie de Phénix s'appliquent à Cadmus, également fils d'Agénor, roi de Phénicie. Il est donc probable que les anciens auteurs grecs ayant souvent désigné Cadmus par le qualificatif manquant sa nationalité, c'est-à-dire *Phénix*, le Phénicien, on aura pris ce Phénix pour le nom d'un personnage distinct.

PHÉNIX (du gr. [illegible]), gouverneur d'Achille et fils d'Amyntor, roi d'Argos. Homère [illegible] (V. chant IX, 448 et suiv., XVI, [illegible], XIX, 311). Cléobule, sa mère, [illegible] était [illegible] Phénix [illegible] de son père et [illegible] Dans sa fureur, Amyntor attira contre son fils les plus horribles imprécations, le voua aux Furies et [illegible] Phénix [illegible] il les yeux. [illegible] s'enfuit, [illegible] Amyntor, [illegible] son pays et trouva un asile à la cour de Pélée. Là, le centaure Chiron lui aurait rendu la vue, [illegible]. Pélée [illegible] son fils Achille, et depuis ce jour le pédagogue et son pupille conçurent l'un pour l'autre une affection des plus vives et ne purent plus se séparer. Voilà pourquoi nous retrouvons dans l'*Iliade* Phénix à côté d'Achille. Il est pour le héros une espèce de confident, au ton grave et sentencieux.

Phénix figure encore dans l'*Achilléide* de Stace.

Il nous est parvenu certains bas-reliefs antiques dans lesquels le personnage de Phénix a été représenté. Voyez, par exemple, une table [illegible] Phénix accompagne Thétis, lorsque la déesse place les cendres de son fils dans le tombeau élevé par celui-ci pour Patrocle et pour lui-même. Millin, *Galerie mythologique*, pl. CL, t. 558 (89). Voyez encore pl. CXXXVI, 587.

PHÉNIXOPE s. m. (fé-ni-kso-pe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, voisin des laitues, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord.

PHÉNOCARPE adj. (fé-no-kar-pe — du gr. *phainos*, apparent; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits apparents.

PHÉNOCOME s. m. (fé-no-co-me — du gr. *phainô*, je brille; *komê*, chevelure). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PHÉNOGAME adj. (fé-no-ga-me — du gr. *phainos*, apparent; *gamos*, noce). Hist. nat. Se dit d'un végétal ou d'un animal chez lequel les organes sexuels sont apparents. Peu usité. On dit PHANÉROGAME pour les végétaux.

PHÉNOGAMIE s. f. (fé-no-ga-mî — rad. *phénogame*). Hist. nat. Etat d'une plante ou d'un animal chez lequel les organes sexuels sont apparents. ‖ Peu usité.

PHÉNOGYNE s. f. (fé-no-ji-ne — du gr. *phainô*, j'apparais; *gunê*, femelle). Bot. Syn. d'ERIOCÉPHALE.

PHÉNOÏQUE adj. (fé-no-i-ke — rad. *phénol*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide collinique.

— **Encycl.** L'acide *phénoïque* $C^6H^4O^2$ est un acide isomérique avec l'acide collinique, qui prend naissance lorsqu'on chauffe à 100° une dissolution de benzine dans l'acide sulfurique fumant, qu'on étend ensuite d'eau à [illegible] et qu'on y ajoute peu à peu de petits morceaux de dichromate potassique. Le liquide distillé renferme de l'acide *phénoïque* en partie dissous, en partie flottant à la surface de la liqueur, soit sous forme d'huile, soit sous forme de cristaux. On peut le distinguer de l'acide collinique par sa plus grande solubilité dans l'eau chaude. Son sel d'argent renferme

$$C^6H^3AgO^2.$$

Un acide de même composition et peut-être identique avec le précédent s'obtient lorsqu'on distille le goudron de houille (qui renferme du toluène, du xylène et du pseudocumène) avec de l'acide azotique étendu. Ce dernier acide fond à 60°, mais peut quelquefois demeurer liquide à la température ordinaire, surtout lorsqu'il n'est pas tout à fait pur. Il possède une saveur âcre, est plus lourd que l'eau, se mêle en toutes proportions avec l'alcool, n'est que peu soluble dans l'eau froide et plus soluble dans l'eau bouillante; d'une solution saturée il se dépose par le refroidissement sous la forme d'une huile lourde, qui se prend quelquefois immédiatement en cristaux. Il est un peu volatil et se recouvre de très-belles cristallisations, même à la température ordinaire. Les vapeurs en entraînent des quantités considérables. On peut le distiller seul sans qu'il se décompose, et il forme des sels bien cristallisés avec les alcalis.

[illegible] par un mélange d'acide sulfurique et de dichromate potassique, [illegible] $C^{12}H^{10}Az^2O^4$, cristallisable en lames nacrées, doué d'une réaction fortement acide, fusible sans décomposition, [illegible]

M. [illegible] de [illegible] par Church [illegible] et par Lamy et Müller [illegible] alcalin. [illegible] et ils [illegible] Si donc il existait un acide avec 6 atomes de carbone, il faudrait admettre, ou bien que cet acide ne doit pas ses propriétés à [illegible], ou bien que le [illegible] est non C^6 [illegible]. Il est [illegible] évident que Carius prétend avoir obtenu un [illegible] de la benzine, le pentène [illegible].

M. Carius s'essaya de [illegible] M. Kekulé; mais il n'a pas [illegible] des quantités suffisantes de son acide benzénique et de son pentène pour en démontrer l'existence. Jusqu'à présent [illegible] sur l'existence de ces [illegible] probable que [illegible] ne sont que de l'acide benzoïque impur.

On peut se [illegible] l'oxydation d'un hydrocarbure C^6H^6 pourrait donner un acide C^7. Malgré des expériences récentes qui affirment cette transformation, il est probable que les auteurs de tous les acides dont nous venons de parler, comme celui qui a étudié l'oxydation de la benzine, ont opéré sur de la benzine impure qui renfermait du toluène.

PHÉNOL s. m. (fé-nol — du gr. *phainô*, je brille). Chim. Nom donné à des [illegible] Nom donné à des corps dont le phénol ordinaire est le type.

— **Encycl.** Le *phénol* est un composé qui dérive de la benzine par la substitution d'un [illegible], qui tient le milieu par ses propriétés entre [illegible] son nom. [illegible]

— I. INDUSTRIE DU PHÉNOL. [illegible] en 184[illegible] [illegible] préparation industrielle du *phénol*; mais ce corps [illegible] toire. On n'a commencé à le préparer sur une [illegible] M. Crace-Calvert, de Manchester, que revient l'honneur d'avoir monté une fabrication qui lui a permis de préparer le *phénol* par quantités dépassant plusieurs milliers de kilogrammes par jour.

On rencontre le *phénol* dans le goudron de gaz ou, plus exactement, dans le goudron qui résulte de la distillation de la houille en vase clos. On le trouve aussi dans le goudron qui provient de la distillation de certains schistes bitumineux, de la distillation du bois, de [illegible] quelle la distillation a eu lieu et la disposition [illegible] 3 pour 100.

[illegible] un produit pur. La principale difficulté con[illegible]

[illegible] en une masse [illegible]

l'eau, après en avoir décanté les parties li[illegible]. Il se forme ainsi deux couches, une [illegible] formée d'hydrocarbures, et une couche inférieure aqueuse, qui n'est autre qu'une dissolution du *phénol* et de ses homologues dans la potasse ou la soude. Après avoir séparé cette couche de la couche huileuse, on la traite par un excès d'acide sulfurique ou d'acide chlorhydrique qui met en liberté le *phénol*, lequel vient surnager sous la forme d'une huile. On recueille à part cette couche à l'aide d'un entonnoir, on la dessèche sur du chlorure de calcium et on la soumet à la distillation fractionnée [illegible] séparer le *phénol* du crésylol [illegible] à obtenir ainsi une [illegible] par le refroidissement en [illegible] cristaux.

Pendant longtemps, le seul perfectionnement à la méthode de Laurent a été un re[illegible] et qui consiste à remplacer [illegible] par un lait de chaux bouillant, à soumettre le mélange à une [illegible] et à le laisser reposer. Les huiles neutres viennent à la surface [illegible] et l'on sature la s[illegible] par l'acide chlorhydrique [illegible] le mélange impur [illegible] crésylol.

— [illegible] *de M. Hugo Muller.* M. Hugo Müller agite comme Laurent et Runge l'huile de goudron de houille avec de la potasse ou [illegible] avec du lait de chaux. Il se dissout du *phénol*, du crésylol, des matières qui deviennent brunes par l'oxydation à l'air, des substances goudronneuses, enfin de la naphtaline [illegible] de carbures supérieurs. Après avoir décanté les hydrocarbures liquides qui surnagent la couche aqueuse, on étend celle-ci de beaucoup d'eau pour en précipiter la naphtaline et les carbures d'hydrogène supérieur, après quoi on la soumet à une oxydation lente, soit en l'abandonnant au contact de l'air pendant plusieurs jours, soit en y faisant barboter un courant d'air, soit en la faisant couler en filet mince, de manière à multiplier les surfaces. La matière oxydable brunit et se précipite. Lorsque la solution ne fonce plus en couleur, on la filtre. Cela fait, on détermine par un essai fait sur une très-petite portion de liquide combien la saturation complète de l'alcali exige d'acide, et l'on introduit d'abord dans la liqueur le sixième de la quantité d'acide nécessaire. Il se précipite, dans ces conditions, une substance goudronneuse qu'on sépare par le filtre ou par décantation. La liqueur claire, mélangée à une nouvelle quantité d'acide dont la proportion a été préalablement déterminée, abandonne en grande partie le crésylol et le xylénol, dont l'affinité pour les alcalis est moindre que celle du *phénol*. Ces corps se rendent à la surface du liquide sous la forme d'une huile qu'on décante et qu'on soumet à la distillation fractionnée, pour séparer le crésylol du *phénol*, avec lequel il est encore mélangé, et du xylénol, qui bout à une température plus élevée. Enfin, le liquide d'où le crésylol et le xylénol ont été précipités est sursaturé par un acide. Le *phénol* se précipite alors dans un état de pureté assez approché pour qu'on réussisse à l'obtenir complétement pur par deux ou trois distillations fractionnées, en recueillant ce qui passe entre 187° et 188°.

Lors de la cristallisation, on a remarqué qu'une très-petite quantité d'eau suffit parfois à empêcher le *phénol* de se solidifier. Pour éliminer cette eau sans recourir à l'emploi du chlorure de calcium, on chauffe le *phénol* à une température voisine de son point d'ébullition et l'on y dirige un courant d'air sec; celui-ci entraîne toute l'eau et une certaine quantité de *phénol* qu'on met de côté pour le réunir au produit d'une nouvelle opération.

Le *phénol* ainsi préparé [illegible] odeur repoussante, due, suivant M. Hugo Muller, à une combinaison sulfurée dont on parvient à le débarrasser d'une manière complète en y mêlant de l'oxyde de plomb pendant qu'on le distille. Les eaux mères d'où le *phénol* a été précipité par les acides renferment encore une certaine quantité de ce corps, qui n'est pas tout à fait insoluble dans l'eau. Lorsqu'elles sont assez riches, on les précipite par du sel marin ou on les enrichit par la distillation, le *phénol* étant toujours entraîné en vapeur avec les premières vapeurs d'eau qui distillent.

— *Procédé de M. Émile Kopp.* M. Émile [illegible] a apporté aux méthodes qui précèdent quelques modifications présentant certains avantages économiques, mais qui exigent de la part du manipulateur beaucoup de précautions et de soins. Ce chimiste recommande l'emploi de liqueurs acides et de liqueurs alcalines ayant servi d'abord à l'épuration des huiles [illegible] dans quelle proportion il faut réunir ces liqueurs pour [illegible] en[illegible] une propor[illegible] la quantité [illegible] double [illegible] pour opérer la [illegible]. Les eaux mères [illegible] de bisulfates qui ren[illegible] sulfoconjugués, [illegible] La liqueur [illegible] liqueur [illegible] surnage sous la forme d'une huile brune. On décante celle-ci pendant que le liquide est encore très-chaud, et on la rectifie dans des appareils distillatoires en plomb ou en cuivre. Au commencement de l'opération, il passe un peu d'hydrocarbure, puis il distille du *phénol* impur que l'on purifie au moyen de la distillation fractionnée.

Par le refroidissement de la liqueur mère, il se dépose des cristaux abondants de bisulfate de potasse ou de soude, tandis que les sels d'aniline et de toluidine restent en dissolution. Il suffit, pour les retirer, de décanter le liquide, de le sursaturer par un lait de chaux et de le soumettre à la distillation; les [illegible] sont entraînés mécaniquement par la vapeur d'eau.

— *Méthode actuelle.* On se sert aujourd'hui, pour la préparation industrielle du *phénol*, de la portion de l'huile de houille qui bout entre 150° et 220° et qui renferme, non-seulement le *phénol*, mais encore ses homologues. Ces huiles sont traitées par des lessives concentrées de soude caustique, dans de grandes chaudières en fonte superposées de manière à pouvoir se vider les unes dans les autres. Le mélange se fait au moyen d'agitateurs mécaniques. Ce sont à peu près les mêmes appareils que l'on emploie pour épurer les hydrocarbures par des traitements successifs à l'acide sulfurique et à la soude. Ici seulement on ajoute une disposition de double fond qui permet de chauffer la chaudière au moyen d'un courant de vapeur pendant qu'on traite le mélange huileux par la soude. Par le repos et par le refroidissement, on obtient un magma solide, formé en grande partie par la combinaison des *phénols* et de la soude. On dissout cette combinaison dans cinq ou six fois son volume d'eau chaude, on agite fortement et on laisse refroidir. La naphtaline et les autres hydrocarbures se séparent et, suivant leur densité, surnagent ou vont au fond de la liqueur; on les enlève par décantation, en soutirant seulement la partie claire, qu'on dirige dans une chaudière placée à un niveau inférieur et doublée de plomb. Les hydrocarbures sont repris et distillés suivant les usages auxquels ils sont destinés. Quant à la liqueur aqueuse décantée, on la décompose dans la seconde chaudière au moyen de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique, dont on emploie des quantités qui varient avec les proportions de soude qu'on a dû mettre en œuvre. L'essai qui indique, au début, la quantité de soude nécessaire est des plus simples; il se fait avec une liqueur titrée, dans un flacon gradué et bouché à l'émeri; on agite fortement et on laisse reposer; le nombre de divisions qu'il faut pour saturer les *phénols* contenus dans les huiles indique la quantité de soude.

Après l'addition de l'acide et un fort brassage, on abandonne le tout au repos pendant quelque temps. Le *phénol* vient surnager sous la forme d'une huile; on le soutire alors dans une troisième chaudière également plombée ou doublée de plomb; là il subit deux lavages à l'eau; pendant chaque lavage, la masse doit être agitée vigoureusement, puis soumise au repos. Après le dernier repos, le *phénol* est soutiré dans une dernière cuve ou on le met en contact avec du chlorure de calcium fondu, qui lui enlève complétement l'eau qu'il a dissoute. Les eaux de lavage renferment encore du *phénol;* on les met de côté pour une nouvelle opération, dans laquelle on les utilise à la dissolution de la soude caustique.

Le *phénol* brut ainsi obtenu est soumis à la distillation dans de grandes cornues en fonte chauffées sous voûte, ou dans un bain d'huile, ou par le moyen de la vapeur surchauffée. La capacité de ces chaudières varie entre 600 et 1,000 litres; leur forme est ovoïde et surbaissée, de manière à éviter les rechutes et à permettre aux vapeurs d'être entraînées facilement; le thermomètre est placé sur le dôme et plonge dans la vapeur. Les cornues sont mises en communication avec des serpentins en fer ou bien en plomb, assez gros de diamètre et baignant dans des bâches où l'eau puisse se renouveler continuellement, afin que les vapeurs soient toujours convenablement refroidies. Il passe d'abord une petite quantité de produits volatils au-dessous de 186°; on les met de côté pour les traiter de nouveau lorsqu'on en a une quantité suffisante pour charger une cornue. La plus grande partie de ce qui reste distille entre 186° et 195°. On abandonne ce liquide dans de grands entonnoirs terminés par des robinets, qu'on place eux-mêmes dans des cuves refroidies à 10°. Le *phénol* cristallise, tandis que le crésylol liquide s'écoule quand on ouvre le robinet de l'entonnoir, entraînant avec lui une partie des homologues solides. On conduit le liquide par des rigoles dans une citerne où il s'accumule et dans laquelle on le reprend pour le distiller de nouveau. Les cristaux sont assez purs pour être livrés à l'industrie. Il suffit, en effet, de les comprimer pour les débarrasser entièrement du crésylol liquide; quant au crésylol solide qu'ils renferment, il n'est nuisible dans aucune des applications du *phénol*, à moins qu'il ne s'agisse d'applications de laboratoire ou la pureté du corps est nécessaire.

Si l'on veut arriver à séparer le *phénol* de ses homologues supérieurs, il faut partir de produits ayant sensiblement son point d'ébullition et soumettre, pour cela, à la distillation fractionnée l'huile de houille, en recueillant à part les parties qui passent entre 165° et 190°. Les parties qui passent entre 150° et 165°, comme celles qui passent entre 190° et 200°, sont mises de côté pour être redistillées lorsqu'on en a assez pour charger une cornue. Les unes et les autres fournissent une nouvelle quantité de produit passant entre 165° et 190°, et aussi une nouvelle quantité de produits passant au-dessous et au-dessus de cette température, qu'on soumet à une troisième distillation. On a ainsi des huiles de premier, de deuxième et de troisième fractionnement passant entre 165° et 190°. Ce sont ces huiles qu'on soumet aux opérations que nous avons décrites plus haut. Les portions bouillant au-dessous ou au-dessus des limites indiquées sont également agitées avec de la soude qui en retire les *phénols*; mais, tandis que celles qui bouillent en dessous donnent ainsi du *phénol* à peu près pur qu'on peut mélanger avec celui qui provient du produit principal, les parties au-dessus donnent un *phénol* qui renferme de fortes proportions de crésylol.

Quand la solution de soude avec laquelle on agite l'huile volatile entre 165° et 190° est très-concentrée, on obtient assez souvent par le repos des cristaux de phénate de soude. On décante l'huile qui surnage ces cristaux et on la traite comme les huiles brutes; on dissout les cristaux dans l'eau, qui précipite un peu de naphtaline et ce qui a pu échapper d'hydrocarbures liquides à la première décantation, et, enfin, on décompose la liqueur aqueuse claire par l'acide sulfurique étendu ou l'acide chlorhydrique. Il se sépare alors par l'agitation une huile qu'on recueille, qu'on lave à l'eau chargée de chlore de sodium, qu'on dessèche sur du chlorure de calcium et qu'on distille. Cette huile ne renferme presque plus de crésylol; elle donne un produit volatil entre 186° et 190°, qu'on abandonne dans des cuves où il ne tarde pas à cristalliser. On égoutte les cristaux à l'abri du contact de l'air, puis on les comprime et on les soumet à une nouvelle distillation; presque tout passe alors à 183°. Une dernière cristallisation, pression et distillation fournit le *phénol* pur.

Le crésylol se retire, soit des produits ayant fourni le *phénol* et volatils au-dessus de 190°, soit de l'huile obtenue en agitant avec la soude le mélange d'hydrocarbures et de *phénol* volatil au-dessus de 190° et en décomposant par les acides la solution aqueuse, soit de la partie demeurée liquide dans les grands entonnoirs où le *phénol* cristallise. Il distille à 203° et se trouve dans les portions passant entre 195° et 210°.

Rappelons aussi que MM. Würtz, Kékulé et Dusart ont obtenu les *phénols* par une méthode synthétique qui permet de préparer ces composés à l'état pur et qui, pour certains d'entre eux, donne d'assez beaux rendements pour être susceptibles d'applications industrielles. Il suffit, en effet, pour cela, d'après M. Ch. Girard, de décomposer les acides sulfoconjugués, dérivés des hydrocarbures, par un mélange de potasse et de soude caustique, et de terminer la réaction sous pression dans un autoclave en fonte muni d'un agitateur, d'un robinet de vidange et d'un manomètre. On ne ferme l'appareil qu'au moment où la masse commence à se boursoufler et où les bulles de gaz se dégagent. On modère alors la température et l'on agite constamment. On évite ainsi en grande partie la formation des acides et produits secondaires qui prennent naissance dans cette réaction. La masse alcaline refroidie, reprise par l'eau, décomposée par un acide minéral, fournit une huile d'où l'on retire le *phénol* pur, correspondant à l'hydrocarbure employé, et cela par une simple distillation.

On peut employer, pour séparer de ses homologues le *phénol* extrait de la houille et pour retirer successivement du mélange ses divers homologues eux-mêmes, un appareil cohobateur qui, en permettant aux vapeurs de retomber dans le vase distillatoire lorsqu'elles se forment au-dessus d'une certaine température, opère automatiquement, pour ainsi dire, la distillation fractionnée et donne avec une seule distillation de meilleurs résultats qu'un appareil ordinaire avec dix distillations successives. Nous ne pouvons décrire ici cet appareil, ce qui nécessiterait des gravures que le cadre de cet article ne comporte pas. Nous nous bornerons à dire que le même système est employé pour séparer les uns des autres la benzine, le toluène, le xylène, etc., et, dans les fabriques d'alcool, pour opérer la séparation de l'alcool et de l'eau.

— *Propriétés et applications.* Le *phénol* possède au plus haut degré toutes les propriétés antiseptiques. Depuis 1856, ses emplois dans la thérapeutique se sont multipliés et généralisés. Aujourd'hui, il a à peu près entièrement remplacé les diverses préparations de *coaltar*, qui ne devaient probablement leurs propriétés curatives qu'aux petites quantités qu'elles renfermaient de *phénol* ou de ses homologues supérieurs.

Le *phénol* attaque la peau, qu'il tache en blanc, et détruit rapidement les membranes muqueuses; il coagule l'albumine; il ne trouble pas les solutions étendues de gélatine; mais il fait naître dans les solutions concentrées de cette substance un précipité qu'une addition suffisante d'eau redissout. La caséine du lait n'est pas coagulée par le *phénol*. Ce corps a été employé avec succès dans le pansement des plaies et des ulcères, dans le traitement de la fièvre aphtheuse des bêtes bovines et dans celui d'un grand nombre de maladies de la peau. Il paraît susceptible de se combiner avec les matières animales, et c'est à cette propriété sans doute qu'il doit la faculté d'arrêter la putréfaction des tissus et d'enlever l'odeur fétide des chairs en décomposition.

Outre ses propriétés caustiques, le *phénol* semble posséder des propriétés anesthésiques; mais son emploi comme anesthésique n'est pas sans danger, parce qu'il est vénéneux. Des sangsues, des poissons plongés dans de l'eau contenant 7 pour 100 de *phénol* en poids périssent rapidement. On l'a cependant administré à l'intérieur, à doses relativement élevées, en potions et en injections, dans différentes maladies, et en particulier dans le catarrhe vésical.

L'industrie a tiré un grand parti du *phénol*. Il rend de grands services dans la préparation des peaux; les peaux imprégnées d'une solution étendue de ce corps deviennent, en effet, imputrescibles, ce qui donne les moyens de les expédier sans inconvénient et sans danger de destruction du lieu de production au lieu où on les tanne, quelles que soient d'ailleurs la distance qui les sépare et la durée du voyage. Dans les papeteries, dans les fabriques de parchemin, de cordes à boyaux, de colle, de gélatine, etc., on met souvent aussi à profit les propriétés antiseptiques du *phénol*. Mais certainement, celles de ses applications industrielles qui en consomment le plus ont trait à la teinture. C'est en effet par milliers de kilogrammes que l'acide phénique est employé à la préparation de l'acide picrique, de l'acide isopurpurique, de l'acide rosolique, de la coralline, de la phénicine, etc., etc.

Tous les emplois que nous venons d'indiquer exigent que l'acide phénique soit, sinon pur, du moins blanc et cristallisable. A l'état brut, on en emploie de grandes quantités pour injecter les bois, pour désinfecter les eaux vannes, les déjections du tannage, les eaux qui proviennent du rouissage du lin et du chanvre, des amidonneries, des distilleries, etc. Il rend à l'hygiène publique des services immenses pour l'assainissement des hôpitaux, des navires, des abattoirs, des galeries d'égout, etc.

Enfin, l'acide phénique possède la curieuse propriété d'augmenter l'adhérence entre les surfaces métalliques. Lorsqu'on verse une petite quantité d'acide phénique sur une pierre à repasser sèche et bien propre et que l'on frotte dessus le biseau d'un gros ciseau, on éprouve la sensation d'une résistance marquée, comme si les deux surfaces mordaient l'une dans l'autre. M. J.-E. Ashley, qui a signalé ce phénomène, en a fait l'application avec avantage pour émoudre, limer, percer et scier les métaux.

— II. Dérivés du phénol. *Acide rosolique* ou *coralline*. Ce corps a été découvert en 1834 par Runge dans les résidus de la préparation de l'acide phénique; il a été depuis étudié par un grand nombre de chimistes, au nombre desquels il convient de citer en première ligne M. Persoz. C'est en effet à M. Persoz que l'industrie est redevable de la méthode de préparation encore appliquée aujourd'hui et qui consiste à traiter le *phénol* par un mélange d'acide sulfurique et d'acide oxalique. Nous rappellerons ici brièvement les diverses réactions dans lesquelles ce corps prend naissance.

Pour retirer l'acide rosolique des résidus de la distillation du *phénol*, Runge traitait les résidus par l'eau jusqu'à ce qu'ils ne possédassent plus qu'une très légère odeur phénique. Il les dissolvait alors dans un tiers environ de leur poids d'alcool et traitait le tout par un lait de chaux. La solution rose de rosolate de chaux, saturée par l'acide acétique, abandonnait l'acide rosolique impur. Pour purifier ce produit, Runge le combinait de nouveau à la chaux, le précipitait encore par l'acide acétique et répétait ce traitement jusqu'à ce qu'il ne se séparât plus de brunolate de chaux. Il précipitait alors une dernière fois par l'acide acétique, lavait le précipité et le dissolvait dans l'alcool. Par l'évaporation, il obtenait une masse solide, vitreuse, dure, d'une couleur orange. Il faisait remarquer que ce corps se comporte comme un véritable pigment et produit, avec certains mordants, des couleurs et des laques qui, sous le rapport de l'éclat, peuvent rivaliser avec la cochenille et la garance. Malheureusement, ces affirmations de Runge ne se sont pas réalisées, l'acide rosolique ne donnant, comme cela a été démontré depuis, ni couleurs ni laques assez stables pour rivaliser avec la garance et à plus forte raison avec la cochenille.

Tschelnitz, en 1857, et Aug. Smith, en 1858, ont trouvé que l'acide rosolique prend naissance lorsqu'on chauffe lentement et longtemps les huiles lourdes de houille avec un alcali et particulièrement avec de la chaux, au contact de l'air. Aug. Smith pensait que cet acide provenait de l'oxydation du *phénol* et chauffait ensemble un mélange de *phénol* du commerce, de potasse caustique et de bioxyde de manganèse dans les proportions

suivantes : acide phénique, 2 parties; potasse caustique (dissoute dans un peu d'eau), 1 partie ; peroxyde de manganèse, 5 parties.

M. Hugo Müller prépare l'acide rosolique par la méthode que Tschelnitz a fait connaître le premier et qu'il ne modifie qu'en ce qui concerne la purification du produit. Pour purifier l'acide rosolique, il décompose le rosolate de chaux brut par le carbonate ammonique à l'ébullition, il évapore la liqueur jusqu'à siccité et il achève ensuite la purification en suivant le procédé indiqué par Runge.

D'après M. Dusart, on obtient facilement l'acide rosolique en chauffant pendant quelques heures au contact de l'air une bouillie épaisse d'acide phénique, de chaux éteinte et de potasse caustique. Lorsque toute la masse a pris une teinte rouge violacé, on la traite par l'eau, on filtre et l'on précipite la liqueur filtrée par l'acide chlorhydrique. L'acide rosolique est recueilli et desséché.

Un autre procédé de préparation de l'acide rosolique a été indiqué par M. Jourdin. Ce procédé consiste à chauffer à 150° le *phénol* soit avec un mélange de chlorure ou d'oxyde de mercure et de soude ; en dix minutes, la transformation est complète. Le rosolate de soude qui résulte de cette réaction se présente sous l'aspect d'une masse visqueuse qui se solidifie presque complètement à mesure qu'elle se refroidit. Tant qu'elle est liquide, il est facile de la séparer du mercure réduit qui se réunit à l'état métallique et qu'on décante. Pour avoir l'acide libre, on dissout le rosolate de soude dans l'eau, on filtre et l'on précipite par un acide la solution filtrée.

MM. Schützenberger et Sengenwald ont constaté qu'il se forme de petites quantités d'acide rosolique lorsqu'on fait réagir le chlorure d'iode sur le *phénol* et qu'on porte à une température élevée les produits substitués qui résultent de cette dernière réaction.

MM. Perkin et Duppa ont également préparé l'acide rosolique en chauffant à 120° un mélange d'acide phénique et d'acide bromacétique. L'acide rosolique ainsi préparé renferme toujours un peu d'acide brunolique. En chauffant l'iode et le *phénol* en présence des acides acétique, butyrique ou valérique, ces chimistes ont aussi remarqué la formation d'un corps ayant les propriétés de l'acide rosolique.

D'autres méthodes de préparation de l'acide rosolique ont été décrites. Ainsi M. Monnet propose de chauffer à 130° un mélange d'acide sulfophénique et d'iodure d'amyle. M. Körner prépare le rosolate de potasse en chauffant le *phénol* monobromé avec une solution alcoolique d'hydrate de potassium. M. Binder affirme qu'il se forme un corps se rapprochant de l'acide rosolique par ses caractères lorsqu'on chauffe à 150° l'acide sulfophénique avec du zinc. MM. Caro et Wauklyn transforment la rosaniline en acide rosolique en faisant réagir l'azotite de potassium sur un sel de rosaniline : cette dernière, dissoute dans un mélange d'acide chlorhydrique et d'eau, puis portée à l'ébullition, se convertit en acide rosolique en même temps qu'il se dégage de l'azote en abondance. Enfin M. Liebermann a obtenu un corps qui possède les propriétés de l'acide rosolique en faisant réagir l'eau à la température de 205° sur la rosaniline ou des sels ; mais, de toutes ces réactions, une seule a été susceptible jusqu'à ce jour de recevoir des applications industrielles, c'est celle que M. J. Persoz a trouvée en 1849 et qui, communiquée par lui à MM. Guinon, Marnas et Bonnet, teinturiers à Lyon, fut exploitée immédiatement en grand par ces industriels et demeura secrète jusqu'en 1862, époque à laquelle, MM. Kolbe et Schmitt ayant publié ce même procédé auquel ils étaient parvenus de leur côté, MM. Guinon et Cie rendirent le procédé public en le brevetant. Depuis lors, M. Frésenius a repris l'étude de cette réaction et il a démontré que la production de l'acide rosolique dans l'action de l'acide sulfurique et de l'acide oxalique sur le *phénol* est due à l'oxyde de carbone et qu'on peut remplacer l'acide oxalique par l'acide formique. En outre, il a reconnu que les deux modifications isomériques de l'acide sulfophénique, c'est-à-dire l'acide métasulfophénique, préparé à froid par l'action du *phénol* sur l'acide sulfurique, et l'acide paraphénol-sulfurique, préparé par la réaction à chaud des mêmes corps, donnent des rendements à peu près égaux en acide rosolique. Dans la méthode Persoz, on chauffe dans des ballons en verre ou dans des cornues de fonte émaillée de 20 litres environ de capacité 3 parties de *phénol*, 2 parties d'acide sulfurique et 2 parties d'acide oxalique. La température doit être maintenue entre 140° et 150° jusqu'à ce que le dégagement gazeux ait cessé et que la masse commence à se boursoufler. On verse alors le tout dans des cornues en fonte émaillée remplies d'eau chaude et l'on fait bouillir jusqu'à ce que la totalité du *phénol* indécomposé ait été entraînée par les vapeurs d'eau. On laisse alors refroidir, on décante l'eau, on lave à plusieurs reprises la masse résineuse qui s'épaissit, devient presque solide, et enfin on la dessèche ; on a ainsi un produit dur que l'on pulvérise. D'après M. Frésenius, on obtient 15 à 17 pour 100 du poids du *phénol* en acide rosolique, ce qui est le meilleur rendement, en chauffant pendant cinq à six heures, entre 140° et 150°, un mélange de 1 partie d'acide oxalique cristallisé et sec, de 1,5 partie de *phénol* et de 2 parties d'acide sulfurique anglais. D'après M. Alfraise, il faut, lorsqu'on se sert de l'acide oxalique sec, mélanger d'abord ce corps à l'acide sulfurique, et n'ajouter le *phénol* que lorsque la réaction commence et que les bulles gazeuses commencent à se dégager ; on éviterait ainsi la formation d'un acide sulfo-rosolique soluble, entraînant une perte de produit.

L'acide rosolique est identique avec la coralline. Elle fond à 80° (Kolbe et Schmitt), à 150° (Frésenius). L'aurine de MM. Dale et Schorlemmer ne fond pas encore à la température de 200°.

La coralline est insoluble dans l'eau. L'alcool et l'acide acétique concentré la dissolvent ; les alcalis et les carbonates alcalins la dissolvent aussi en prenant une belle teinte rouge ; les acides la précipitent de cette dissolution en flocons amorphes.

L'hydrogène naissant produit par le fer et l'acide acétique décolore l'acide rosolique, mais le ferrocyanure potassique ramène la couleur primitive. La potasse en fusion n'attaque la coralline qu'à la longue et la convertit alors en une masse résineuse brune. Le brome, l'iode et l'acide azotique concentré réagissent sur cette substance colorante en donnant des produits de substitution. Lorsqu'on verse du chlorure calcique dans une solution de coralline dans le carbonate de sodium, on obtient un précipité de carbonate de calcium coloré en rouge (espèce de laque) que l'on emploie dans la fabrication des papiers peints et dont la couleur est très éclatante. La coralline est employée dans la teinture et dans l'impression des tissus ; elle se fixe sur la soie et la laine presque sans mordants ; mais sur le coton elle ne prend que si celui-ci a été préalablement mordancé par des mordants énergiques, tels que le tannate stanneux ou stannique et les mordants huileux dont on fait usage dans la teinture en rouge turc. On s'en sert encore pour colorer les savons ; mais elle trouve son principal emploi dans la fabrication de la péonine. La coralline est jaune.

— *Péonine* ou *coralline rouge*. La péonine, découverte en 1859 par M. Jules Persoz, n'est autre chose, d'après ce chimiste, que l'amide de l'acide rosolique. Elle représenterait une molécule de rosolate ammonique moins de l'eau ; une réaction vient à l'appui de cette manière de voir : chauffée avec de l'aniline, la péonine perd de l'ammoniaque et fournit une matière bleue, l'azuline, laquelle, soumise à l'action des bases fixes, perd de l'aniline et régénère le rosolate potassique ou sodique. Pour préparer la péonine, on chauffe 1 partie de coralline jaune et 3 parties d'ammoniaque ordinaire à 150° au maximum dans une marmite autoclave pendant trois heures ; on laisse ensuite refroidir et l'on obtient une masse épaisse, cramoisie, dont on extrait la péonine en la saturant par l'acide chlorhydrique. La pression ne paraît d'ailleurs pas indispensable, car on obtient aussi de la péonine en dissolvant l'acide rosolique dans la glycérine, en faisant passer pendant plus ou moins longtemps, suivant la nuance que l'on veut obtenir, un courant de gaz ammoniac à travers cette solution maintenue à 110°, en abandonnant ensuite la masse à elle-même pendant dix ou douze heures et en la lavant enfin à l'eau acidulée d'abord, puis à l'eau chaude sous un barboteur de vapeur. En traitant la péonine ou la coralline par les alcalis et laissant ces substances pendant quelque temps en contact, on obtient les corallines dites solubles. La péonine est insoluble dans l'eau et possède une belle couleur rouge, qui ne vire plus au jaune sous l'influence des acides.

Dans le commerce, on trouve un mélange de coralline jaune et de rosaniline qui est connu sous le nom de ponceau de coralline. On le prépare en dissolvant 1 kilogr. de coralline jaune et 60 grammes de rosaniline, évaporant et pulvérisant le résidu.

— *Azuline*. L'azuline est une substance bleue que l'on prépare en chauffant à 180° environ un mélange de 5 parties d'acide rosolique et de 6 à 8 parties d'aniline. La réaction est terminée au bout de quelques heures ; on purifie le produit en le lavant à l'huile de naphte d'abord, puis à l'eau acidulée, à l'eau alcaline enfin, et en le dissolvant finalement dans l'alcool, d'où on le précipite par l'eau alcaline.

L'azuline est une poudre amorphe, d'une belle couleur brun doré, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther avec une belle coloration bleue et dans l'acide sulfurique avec une coloration rouge brun. L'eau précipite l'azuline de ces solutions ; on peut cependant la rendre soluble dans l'eau en la traitant pendant quelques heures par l'acide sulfurique concentré et chaud.

L'azuline a été très employée dans la teinture de la soie ; mais son prix élevé en a restreint la consommation. Il faut en effet, pour obtenir de belles nuances avec ce corps, avoir recours à des opérations successives. On dissout l'azuline dans l'alcool faible, on acidule avec de l'acide sulfurique et l'on manœuvre la soie dans le bain ainsi monté. Quand la nuance est assez montée, on porte le bain à l'ébullition et l'on y manœuvre de nouveau la soie. On lave ensuite l'étoffe avec soin pour enlever jusqu'aux dernières traces d'acide, après quoi on la passe dans un bain de savon, on la lave de nouveau et l'on termine par un passage dans une eau faiblement acidulée.

On a cru pendant quelque temps, sur la foi d'une expérience de M. Lauth, que l'azuline était identique avec la rosaniline triphénylique. On sait aujourd'hui sûrement qu'il n'en est rien et que l'azuline est simplement la phényl-rosolamide. Cela résulte clairement de la réaction, citée plus haut, des alcalis qui dédoublent ce corps en rosolate alcalin et aniline ou phénylamine libre.

— *Phénicine*. La phénicine a été découverte par M. J. Roth. On la prépare en faisant tomber petit à petit de l'acide azotosulfurique (mélange de 2 parties d'acide sulfurique avec 1 partie d'acide azotique de 1,35 de densité) dans une cornue en fonte munie d'un fort agitateur et renfermant du *phénol* dans la proportion de 1 partie de ce corps pour 10 à 12 d'acide azoto-sulfurique. Quand tout dégagement de vapeurs nitreuses a cessé, on verse dans l'eau le produit de la réaction ; il se précipite une masse brune qu'on lave à l'eau jusqu'à ce qu'elle ne soit plus acide, qu'on recueille ensuite sur des filtres et qu'on fait enfin sécher à la température ordinaire. M. Alfraise prépare une substance analogue en faisant réagir l'azotate sodique sur l'acide sulfophénique étendu et en évaporant en consistance d'extrait. La matière brune se forme à 100° ; elle est soluble dans environ 10 parties d'eau.

Ces matières donnent en teinture des tons qui varient depuis le brun grenat jusqu'au jaune brunâtre, dans les nuances qu'on désigne sous le nom de *havane*.

La phénicine n'a jamais été obtenue dans un état de pureté qui permît d'en faire l'analyse. Elle est insoluble dans l'alcool et soluble dans l'eau. Suivant les mordants employés, elle fournit des nuances qui résistent à l'action de l'hypochlorite calcique et des rayons solaires.

Elle teint la laine et la soie sans mordants. Les nuances varient, suivant la concentration du bain de teinture et des oxydants employés, du grenat foncé au chamois foncé. Pour teindre le coton, il faut mordancer ce dernier au stannate de sodium et au tannin, c'est-à-dire au tannate stannique ; les alcalis font virer la nuance au bleu ; la matière colorante ne résiste pas au savon. Les résultats obtenus en impression n'ont pas paru jusqu'à ce jour offrir de grands avantages.

M. V. Kletzinsky a obtenu une matière brune en oxydant le *phénol* par l'acide chromique ou en faisant réagir l'hypochlorite de sodium sur le phénate d'ammoniaque ou de soude. La masse passe du vert au bleu foncé. Si l'on y ajoute de l'acide chlorhydrique, on obtient un bain de teinture qui est susceptible de donner des nuances brunes.

— *Fabrication de l'acide picrique*. L'acide picrique (v. ce mot) n'est autre chose que l'acide trinitrophénique $C^6H^3(AzO^2)^3O$. On l'a connu avant de connaître le *phénol*, dont, cependant, il dérive. On le produisait alors au moyen de substances azotées, telles que la soie, la fibrine, etc. On a reconnu plus tard qu'un grand nombre de substances organiques fournissaient l'acide picrique, à cause de la grande stabilité de ce produit, lorsqu'on les traitait par l'acide nitrique. Tels sont l'indigo, la salicine, la coumarine, l'aniline, l'aloès, la phloridzine ; bon nombre de résines, parmi lesquelles il faut citer la résine de *xanthorrhea hostilis*, la résine de benjoin, après l'extraction de l'acide benzoïque par les alcalis, le baume du Pérou ; enfin, les produits pyrogénés et, en première ligne, les huiles de houille.

C'est Laurent qui a préparé l'acide picrique au moyen des huiles de houille et qui a fait voir que ce corps se rattache au *phénol*, dont il constitue le dérivé trinitré. Le procédé de préparation qu'on suit aujourd'hui est encore, à peu de chose près, celui qu'indiqua Laurent il y a près de trente ans. On a cependant réalisé deux progrès importants : l'un consiste à partir du *phénol* à peu près pur [illegible] ; l'autre consiste à remplacer le *phénol* lui-même par son dérivé, l'acide sulfo-phénique.

Il y a une dizaine d'années, on a voulu utiliser la résine de *xanthorrhea hostilis* à la fabrication industrielle de l'acide picrique ; mais ce procédé est aujourd'hui entièrement abandonné. D'une part, en effet, le rendement est faible, et, d'autre part, [illegible]

[illegible]

« Dans une [illegible]

immédiatement une réaction, d'où résulte échauffement de la masse et dégagement avec effervescence d'acide carbonique et de bioxyde d'azote.

« Si le liquide menace de s'extravaser, on cesse de verser l'huile et on tempère la réaction par l'addition d'un peu d'acide froid. Lorsque toute l'huile qu'on a dessein de transformer est employée, la majeure partie est déjà convertie en acide picrique ; mais il en reste encore une certaine quantité dans un état intermédiaire, sous forme d'une masse résineuse rougeâtre.

« Pour compléter autant que possible la transformation, on ajoute 3 nouvelles portions d'acide azotique, on porte le liquide à l'ébullition et l'on évapore jusqu'en consistance sirupeuse, en ayant soin de ne pas laisser la matière se dessécher ; sans cette précaution, elle s'enflammerait et brûlerait avec intensité.

« On peut encore préparer l'acide picrique en opérant à froid le mélange de 1 partie d'huile de houille avec 2 parties d'acide azotique. Il y a également alors production de chaleur, dégagement d'acide carbonique et d'oxyde d'azote ; mais l'effervescence est moins vive que dans le premier cas, il se produit moins de vapeur nitreuse, et l'on obtient ainsi une matière résineuse gluante, que l'on doit traiter à chaud par l'acide azotique et faire évaporer comme précédemment.

« Le liquide sirupeux obtenu dans ces deux cas se prend, par le refroidissement, en une masse pâteuse, jaunâtre, dont le poids est environ le sixième de celui des matières employées.

« Il se compose d'acide picrique, d'un peu de matières résineuses et d'acide azotique. On sépare l'acide picrique en faisant bouillir la masse dans l'eau, qui le dissout et l'abandonne ensuite, par le refroidissement, à l'état cristallisé. Deux ou trois cristallisations le donnent à peu près pur ; mais, pour arriver à la pureté chimique, il faut le combiner à une base, l'ammoniaque par exemple, et le précipiter avec un acide (acide nitrique ou acide chlorhydrique), puis le faire cristalliser. Après ces préparations, l'acide picrique est sous forme de cristaux transparents d'un jaune citron clair. »

Avec ce procédé, l'attaque se faisant dans un vase ouvert, les vapeurs nitreuses se répandaient dans la pièce où on opérait et les ouvriers étaient exposés à leurs désastreux effets. Pour remédier à cet inconvénient, on attaque aujourd'hui l'huile de houille dans de grands ballons en verre, au nombre de huit, qui renferment l'acide azotique et qui sont chauffés au moyen d'un bain de sable. L'huile, contenue dans de grands vases en verre ou dans un réservoir en bois, placés plus haut que les ballons et munis d'un robinet, est amenée dans les ballons goutte à goutte. Quant aux ballons, leur tubulure est fermée par un bouchon percé de deux trous. L'un de ces trous donne passage au tube qui amène l'huile ; l'autre sert au dégagement des vapeurs nitreuses, qui sont entraînées par un courant de vapeur d'eau dans un récipient commun, où elles sont absorbées par du coke imprégné d'acide sulfurique. Quand l'attaque est terminée, on porte à l'ébullition le liquide contenu dans les ballons et on l'évapore jusqu'à consistance sirupeuse.

La préparation de l'acide picrique au moyen de la gomme jaune d'Australie, qu'on retire du [illegible] inconvénients que celle que nous venons de décrire, au point de vue de la salubrité comme au point de vue de l'économie. Elle exige aussi l'emploi d'une quantité d'acide azotique égale à 7 ou 8 fois le [illegible] première. Voici comment on opère.

Dans de grandes terrines ou capsules de grès, placées sur un [illegible] on introduit d'abord 1,500 gr [illegible] jaune d'Australie concassée, [illegible]

[illegible] que cristallisé.

Actuellement, le [illegible]

[illegible] de laboratoire, on a [illegible].

[illegible] d'eau, et l'on verse cette solution dans un [illegible] qu'elles aient disparu. Si la liqueur sort con- [illegible] reste au fond du vase [illegible] qui se prend en cristaux par le refroidissement. On fait [illegible] dernier une seule fois et on le décompose enfin par un excès d'acide sulfurique pur. Il fournit alors de l'acide picrique pur.

Dans quelques fabriques, on fait tomber [illegible] refroidir. L'agitation se fait au moyen d'agitateurs mécaniques, et l'attaque a lieu dans [illegible] semblables à ceux dont on [illegible] la fabrication de la nitro- [illegible] la masse [illegible] qui résulte de [illegible] traitée de la manière que nous venons d'indiquer.

M. Carey Lea a voulu rendre la purification de l'acide picrique moins coûteuse en [illegible] la chaux à la potasse et à la soude. [illegible] L'emploi de la chaux présente, en effet, deux inconvénients graves, qui entraînent une perte d'acide picrique et ont pour résultat d'élever le prix de revient de ce produit, au lieu de le diminuer. Le premier de ces inconvénients consiste en ce qu'il se forme un sel calcaire bibasique, presque insoluble dans l'eau. On pourrait, il est vrai, éviter sa formation en évitant d'employer un excès de chaux et en employant, au contraire, un [illegible] excès d'acide picrique. Mais le second inconvénient est plus grave : si l'on convertit l'acide picrique en sel de chaux, on ne peut plus le précipiter par l'acide sulfurique, [illegible] en même temps la chaux à l'état de sulfate ; on est obligé d'employer l'acide chlorhydrique ou l'acide azotique. Or, l'acide picrique, qui est à peu près insoluble dans [illegible] étendu de onze à dix-sept fois son volume d'eau, est beaucoup plus soluble dans l'acide chlorhydrique et dans l'acide azotique étendus, ce qui entraîne nécessairement une perte, une partie du produit demeurant dissoute dans le liquide.

L'emploi de la potasse fait naître de son côté des difficultés très-grandes. Assez soluble dans l'eau bouillante, le picrate de potassium est presque insoluble dans l'eau froide. Aussi se dépose-t-il, pendant la filtration, dans les pores des filtres, qu'il bouche, malgré tout le soin qu'on prend pour chauffer les appareils filtrants. Cet obstacle, auquel on peut remédier dans une opération de laboratoire, est insurmontable dans l'industrie, où l'on opère sur des quantités de matière beaucoup plus considérables. On a donc été obligé d'abandonner l'emploi de la potasse et de le remplacer par celui de la soude. Et cependant celui-ci n'est pas exempt d'inconvénients. D'une part, le sel de sodium étant [illegible] à froid que celui de potassium, il reste plus d'acide picrique dans les eaux mères ; d'autre part, le picrate de sodium dissout les matières résineuses dont l'opération a pour but de débarrasser l'acide picrique. Pour obvier à ces inconvénients, on opère la saturation de l'acide picrique en deux fois. On n'ajoute d'abord à l'acide que la moitié du carbonate sodique nécessaire pour le saturer. Dans ces conditions, les matières résineuses restent indissoutes et on filtre pour les séparer. La liqueur filtrée est ensuite additionnée d'un excès de carbonate de sodium, l'excès de ce sel ayant pour effet de diminuer la solubilité du picrate de sodium. Après la filtration, la liqueur renferme néanmoins encore un peu de picrate sodique, qu'on précipite par un sel de potassium, pour ne pas perdre l'acide que ce sel renferme. Le picrate [illegible] est redissous dans l'eau [illegible] décompose par un excès d'acide [illegible]. L'acide picrique, étant presque [illegible] dans les eaux mères [illegible] de sodium, cristal- [illegible] par le refroidissement. [illegible] On le [illegible], on le lave [illegible], on le comprime à la [illegible] et on le dessèche à la température ordinaire.

[illegible] picrique est employé dans la teinture [illegible] de la laine et de la soie. Il est [illegible] ces étoffes avec [illegible] et de l'alun. Il sert encore à [illegible] picrates dont on [illegible] et à préci- [illegible] vert [illegible] dans [illegible], on on le [illegible] titue au houblon. Enfin, il a reçu de nombreuses applications dans la pyrotechnie et la fabrication des poudres brisantes.

Son pouvoir tinctorial est très-grand : de l'eau contenant un dix-millième de son poids de ce corps est colorée en jaune clair ; avec un trente-millième, la teinte est encore sensible, même sur une épaisseur de liqueur qui ne dépasse pas [illegible].

L'acide picrique du commerce est souvent falsifié avec des matières étrangères, telles que le sulfate de sodium, le borax, l'acide oxalique, etc. Pour reconnaître ces diverses falsifications, il suffit de traiter ce produit par la benzine, qui dissout très-facilement l'acide picrique, pendant que les corps étrangers dont nous venons de parler y sont à peu près complétement insolubles.

— DÉRIVÉS DE L'ACIDE PICRIQUE. *Acide isopurpurique.* L'acide isopurpurique ou, plus exactement, les isopurpurates servent à teindre en rouge la laine et la soie. Il suffit pour cela de suivre la marche indiquée par M. Ch. Lauth pour la teinture à la murexide. On mordance avec un sel de mercure ou de plomb, et l'on passe au bain de teinture. Les couleurs ainsi obtenues sont pourpres tirant sur l'orange. Elles résistent très-bien à l'action de la lumière et aussi à l'action de l'acide sulfureux, qui détruit la murexide. L'isopurpurate de zinc donne des nuances d'un rouge foncé brunâtre.

Pour préparer l'isopurpurate de potassium, on mélange, à la température ordinaire, 2 parties de cyanure de potassium dissous dans 4 parties d'eau avec 1 partie d'acide picrique dissous dans 9 parties d'eau, ou avec 1 partie de picrate d'ammonium dissous dans la moindre quantité d'eau possible. On peut même ne pas dissoudre complétement ces corps et se borner à obtenir une bouillie. Après une demi-heure de contact, on ajoute une nouvelle quantité d'eau et on porte la masse à la température de 40° ou 50°. On laisse refroidir, on filtre, on comprime la masse cristalline, puis on la lave à l'eau froide et on la dissout dans l'eau bouillante. La solution, abandonnée au refroidissement, se recouvre de cristaux d'un vert métallique et laisse déposer d'autres cristaux, qui paraissent d'un beau rouge lorsqu'on les regarde par transmission, tandis qu'ils sont verts lorsqu'on les regarde par réflexion. La facilité avec laquelle les isopurpurates détonent par le choc est cause qu'on ne les livre aux teinturiers que sous la forme d'une pâte maintenue humide au moyen de la glycérine.

L'isopurpurate de potassium détone à 215°, en laissant un résidu verdâtre. Sa solution précipite les sels de mercure, d'argent, de plomb, de baryum, et ne précipite pas ceux de calcium, de strontium, de zinc et de cuivre. Desséché à 100°, le sel potassique répond à la formule $(C^8H^4Az^5O^6)K$ d'après Hlasiwetz et à la formule $(C^8H^2Az^5O^6)K$ d'après Baeyer. Il paraît prendre naissance d'après l'équation

$C^6H^3Az^3O^7$	+	$3CAzK$	+	$3H^2O$
Acide picrique.		Cyanure potassique.		Eau.

= $(C^8H^4Az^5O^6)K$	+ CO^2	+ AzH^3	+ $2KHO$
Isopurpurate de potassium.	Anhydride carbonique.	Ammoniaque.	Potasse.

L'isopurpurate de sodium $C^8H^4Az^5O^6,Na$ s'obtient comme le précédent. Il est vert métallique foncé, sa solution est rouge ; il est plus soluble dans l'eau que le sel de potassium.

L'isopurpurate d'ammonium

$$C^8H^4Az^5O^6,AzH^4$$

(à 100°) forme un précipité vert métallique qui prend naissance lorsqu'on ajoute du sel ammoniac à une solution aqueuse très-concentrée d'isopurpurate de potassium. Ses cristaux sont brun rouge par transmission et verts par réflexion. Sa solution est pourpre. Il est peu soluble à froid. Quand on le chauffe, il déflagre vivement. Suivant Grailich, il est entièrement semblable par sa forme et ses propriétés optiques à son isomère, le purpurate d'ammonium (murexide).

L'isopurpurate de baryum $(C^8H^4Az^5O^6)^2Ba''$ (à 100°) est un précipité couleur cinabre que l'on obtient comme le sel précédent. Il se dissout dans l'eau bouillante avec une couleur pourpre. A l'état sec, il est vert métallique et devient rouge quand on le broie. Il déflagre sous l'influence de la chaleur, en émettant une belle lumière verte.

L'isopurpurate de strontium se produit lorsqu'au sel de potassium correspondant on ajoute de l'azotate strontique. C'est un précipité pulvérulent vert, qui déflagre en donnant une lumière rouge.

L'isopurpurate de plomb $(C^8H^4Az^5O^6)^2Pb''$ prend naissance lorsqu'on ajoute une solution d'acétate de plomb à une solution d'isopurpurate de potasse. Le précipité, d'abord rouge brun, devient pulvérulent et violacé. L'eau bouillante donne avec lui une solution pourpre. Il détone fortement. L'acide sulfhydrique n'en précipite pas complétement le plomb ; on obtient une solution rouge orange, qui dépose à froid des cristaux dont la composition est la même que celle des cristaux primitifs.

L'isopurpurate d'argent $C^8H^4Az^5O^6,Ag$ (à 100°) est un précipité qui se forme par double décomposition lorsqu'on verse une solution d'isopurpurate de potassium dans une solution d'azotate d'argent. Après dessiccation, il forme une masse vert foncé à reflets métalliques, qui détone si on la chauffe et donne des solutions pourpres dans l'eau bouillante.

L'isopurpurate d'aniline a été également préparé. C'est, de tous les isopurpurates, celui qui présente le pouvoir tinctorial le plus fort.

Hlasiwetz considère l'acide isopurpurique comme un acide bibasique, dont tous les sels que nous venons de décrire seraient dès lors des sels acides.

L'acide isopurpurique libre n'a pas été obtenu.

— III. CLASSE DES PHÉNOLS. On a réuni sous le nom de *phénols* toute une classe de corps dont le *phénol* ordinaire est le type, et qui représentent une fonction spéciale distincte à la fois de la fonction alcoolique et de la fonction acide, avec lesquelles elle a cependant de nombreux points de contact. Les *phénols* appartiennent à la série aromatique et la caractérisent. Ils remplissent une fonction qui se rapproche à la fois de la fonction alcoolique et de la fonction acide, mais qui est cependant tout à fait distincte de l'une et de l'autre. Dans la série aromatique, il existe, en même temps que des *phénols*, de vrais alcools analogues aux alcools de la série grasse, donnant des aldéhydes et des acides lorsqu'on les oxyde, et ces alcools ont des *phénols* pour isomères. C'est ainsi qu'à côté de l'alcool benzylique C^7H^8O on trouve un *phénol* ou plutôt deux *phénols* isomères, les crésylols C^7H^8O ; qu'à côté de l'hydrate de cymyle $C^{10}H^{14}O$ on trouve deux *phénols* isomères, les thymols $C^7H^{14}O$, etc. En général, à chaque formule d'un *phénol* correspond celle d'un alcool de même composition, et cela fait rejeter l'ancienne théorie qui envisageait les *phénols* comme des alcools aromatiques. Il y a cependant une exception à la loi d'isomérie que nous venons d'indiquer. Elle porte sur le premier terme, sur le type de la série, sur le *phénol* ordinaire C^6H^6O, qui, lui, n'a aucun isomère alcoolique et n'en peut pas avoir.

— *Préparation générale des phénols.* 1° Plusieurs *phénols*, le *phénol* ordinaire et le crésylol, se produisent dans la distillation sèche des matières organiques et se trouvent dans les huiles des diverses espèces de goudrons ; d'autres, le thymol, par exemple, existent tout formés dans les essences de divers végétaux ; d'autres, enfin, n'ont été obtenus jusqu'à ce jour que par des procédés synthétiques qui s'appliquent du reste à tous ces corps.

2° On opère la synthèse des *phénols* en traitant les ammoniaques composées correspondantes par l'acide azoteux à froid. Il se forme dans ces conditions un composé diazoïque, lequel, soumis à l'ébullition avec de l'eau, dégage de l'azote et laisse un *phénol*. C'est ainsi qu'en partant de l'aniline on peut obtenir le *phénol* ordinaire, qu'en partant de la toluidine on peut préparer le crésylol α et qu'en partant de la naphtylamine on donne naissance au naphtol. Comme types de cette réaction, qui a été surtout étudiée avec soin par M. Griess, nous donnerons les formules suivantes :

C^6H^5,AzH^2	+ $AzHO^2$	= $2H^2O$	+ $C^6H^4Az^2$
Aniline ou phénylamine.	Acide azoteux.	Eau.	Diazobenzol.

$C^6H^4Az^2$	+ H^2O	= C^6H^6O	+ Az^2
Diazobenzol.	Eau.	*Phénol.*	Azote libre.

Ce mode de production toutefois, bien qu'il permette de préparer chaque *phénol* au moyen de l'hydrocarbure qui lui correspond, ne peut jamais ni devenir industriel ni même donner, dans le laboratoire, des quantités un peu nobles de produit. Il est d'une application excessivement difficile et son rendement est des plus faibles.

3° La méthode vraiment synthétique, celle qui non-seulement donne des résultats de laboratoire, mais qui même pourrait devenir industrielle, c'est la méthode qui a été découverte simultanément par MM. Wurtz, Kekulé et Dusart. Elle consiste à transformer les hydrocarbures en acides sulfoconjugués et à fondre ces acides sulfoconjugués ou leurs sels alcalins avec de la potasse. La réaction est exprimée par les réactions suivantes :

C^6H^6	+ SO^4H^2	= C^6H^5,SO^3H	+ H^2O
Benzine.	Acide sulfurique.	Acide benzylsulfonique.	Eau.

C^6H^5,SO^3H	+ $2KHO$	= SO^3K^2	+ C^6H^5OH
Acide benzylsulfonique.	Potasse.	Sulfite potassique.	*Phénol.*

— *Propriétés générales des phénols.* Les *phénols* sont des corps qui tiennent des alcools en ce qu'ils font la double décomposition avec les acides et donnent ainsi des éthers, et qui tiennent des acides en ce qu'ils font la double décomposition avec les bases métalliques et donnent des sels. Le mieux, pour définir la fonction phénique, est de montrer ce qui distingue les *phénols* des acides et des alcools.

Les *phénols* se distinguent des alcools par les caractères suivants :

1° Tous les alcools (monoatomiques ou polyatomiques) primaires donnent, lorsqu'on les oxyde, une aldéhyde et un acide correspondant, qui en dérivent, l'aldéhyde par une élimination d'hydrogène, l'acide par une substitution d'oxygène à l'hydrogène. Les alcools secondaires sont encore susceptibles de perdre de l'hydrogène en formant, non plus des aldéhydes, mais des acétones. Enfin, les alcools tertiaires se détruisent sous l'influence des agents d'oxydation et fournissent des acétones d'une série moins carbonée.

Les *phénols* au contraire, ne donnent lieu à aucun phénomène semblable. Lorsqu'on les oxyde, ils ne fournissent ni aldéhyde, ni acides, ni acétones. Ils donnent, dans ces conditions, ou bien des corps mal définis, ou bien des quinones, classe de composés tout à fait distincte et formant, comme les *phénols* eux-mêmes, une fonction chimique à part.

2° Tous les alcools font la double décomposition avec les acides énergiques, tels que l'acide chlorhydrique, en donnant un éther simple ou composé et de l'eau. Les *phénols* donnent bien naissance à des composés analogues ; mais souvent ces composés sont impossibles à obtenir par l'action directe des acides. C'est ainsi que le chlorure de phényle C^6H^5Cl n'a jamais pu être obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique, mais seulement par l'action du perchlorure de phosphore sur le *phénol*.

3° Les *phénols* se rapprochent beaucoup plus des acides que les alcools. De fait, ils font la double décomposition avec les hydrates métalliques et fournissent des phénates alcalins solubles dans l'eau sans décomposition. Les alcools ne font, au contraire, jamais la double décomposition avec les bases ; on ne peut en préparer les dérivés métalliques qu'en les attaquant directement par les métaux alcalins, et encore les dérivés qu'on obtient ainsi sont-ils instables et se dédoublent-ils, sous l'influence de l'eau, en une base minérale et en alcool régénéré. Il y a cependant une exception à cette règle, mais une seule : l'hydrate de thallium réagit directement sur l'alcool ordinaire et donne naissance à un dérivé thallique.

4° Sous l'influence de l'acide azotique, les alcools s'oxydent en donnant les produits d'oxydation cités plus haut, ou donnent naissance à des azotates de leur radical (éthers composés) qui sont neutres et se saponifient facilement par les agents d'hydratation.

Les *phénols*, au contraire, donnent, par l'acide azotique, des produits de substitution dans lesquels, au lieu d'un seul, 1, 2 ou 3 atomes d'hydrogène sont remplacés par l'azotyle AzO^2. Ces produits ne sont pas saponifiables à la manière des éthers composés, jouissent de propriétés acides mieux caractérisées que celles des *phénols* eux-mêmes et sont réduits par l'hydrogène naissant avec production d'une base organique.

5° Les phénates des radicaux alcooliques diffèrent des éthers mixtes en ce que, sous l'influence des réactifs énergiques comme l'acide azotique, ils réagissent intégralement en donnant un produit unique, tandis que, dans ce cas, les éthers mixtes se dédoublent et donnent des composés correspondants à chacun des deux alcools dont ils dérivent.

6° Aux *phénols* correspondent des ammoniaques composées beaucoup moins basiques que celles de même composition qui renferment un véritable radical alcoolique. Ainsi, la toluidine, qui est au *phénol* crésylique ce que la benzylamine est à l'isomère de ce *phénol*, l'alcool benzylique, la toluidine est beaucoup moins alcaline que son isomère, la benzylamine.

Les *phénols* se distinguent des acides par les caractères suivants :

1° Leurs sels alcalins sont moins stables. Ils se décomposent en donnant du *phénol* lorsqu'on les fait bouillir avec une grande quantité d'eau, ce que ne font pas, en général, les sels ordinaires. En outre, tandis que tous les acides décomposent les carbonates alcalins avec effervescence, les *phénols* sont sans action sur le carbonate d'ammoniaque.

2° Les acides forment avec les alcools des éthers composés que les agents d'hydratation saponifient facilement et dédoublent en leurs deux générateurs. Les *phénols* ne réagissent pas directement sur les alcools, et les phénates alcooliques que l'on obtient par des voies indirectes ne se saponifient pas facilement sous l'influence des agents hydratants, tels que la potasse ou la soude caustique.

3° Traités par le perchlorure de phosphore, les acides échangent, suivant leur atomicité, un ou plusieurs groupes OH contre du chlore. Les chlorures qui résultent de cette action sont très-vivement attaqués par l'eau, avec production d'acide chlorhydrique et régénération de l'acide primitif ou, dans quelques cas, d'un acide chloré dérivé par substitution de l'acide primitif.

Traités par le perchlorure de phosphore, les *phénols* échangent aussi de l'oxhydryle contre du chlore ; mais les chlorures qui résultent de cette action sont des corps on ne peut plus stables. Ils résistent non-seulement à l'action de l'eau, mais encore à l'action des bases les plus énergiques.

4° Lorsqu'on fait agir un chlorure acide ou un éther composé sur l'ammoniaque, il se forme un composé nouveau dans lequel entre le radical de l'acide en remplacement de l'hydrogène de l'ammoniaque. C'est ainsi qu'en traitant le chlorure d'acétyle C^2H^3O,Cl ou l'acétate d'éthyle C^2H^5,O,C^2H^3O par l'ammoniaque, on obtient de l'alcool ou du chlorhydrate d'ammoniaque et de l'acétamide

$$C^2H^3O,AzH^2.$$

Dans ces conditions, les *phénols* ne donnent lieu à aucune réaction.

On peut cependant, par des moyens indirects, les convertir en composés qui dérivent de l'ammoniaque par substitution du radical phénique à l'hydrogène. Mais ces composés diffèrent du tout au tout d'avec les amides. Les amides sont des corps neutres ou très-légèrement basiques, que les agents hydratants dédoublent facilement en ammoniaque et en l'acide générateur. Les dérivés ammoniacaux des *phénols* sont, au contraire, pourvus de propriétés franchement basiques et ne se dédoublent point directement en ammoniaque et en *phénol* sous l'influence des agents hydratants.

— IV. Théorie de Kekulé sur les phénols. Un point est certain, c'est que les *phénols* comme les alcools dérivent d'hydrocarbures qui leur correspondent, par la substitution d'un ou plusieurs oxhydryles à l'hydrogène. Pourquoi donc ces corps diffèrent-ils des alcools, et pourquoi le même hydrocarbure peut-il engendrer un alcool et un *phénol* isomère en subissant une même substitution? C'est ce que M. Kékulé s'est proposé d'expliquer et a expliqué, en effet, par sa belle théorie des composés aromatiques.

Dans les hydrocarbures gras, les atomes de carbone sont liés les uns aux autres par une seule de leurs atomicités, comme l'indiquent les formules

$$\overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^3}{C},$$

$$\overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^3}{C}.$$

Il en résulte que les atomes extrêmes renferment trois atomicités libres qui sont saturées par l'hydrogène, et les atomes moyens deux atomicités libres également saturées par l'hydrogène. Il résulte de cette constitution que, si l'on vient à remplacer un atome d'hydrogène par un oxhydryle dans un groupe CH^3 extrême, cet oxhydryle a dans son voisinage deux autres atomes d'hydrogène liés au même carbone, et que, si la substitution a lieu dans un groupe moyen CH^2, l'oxhydryle a encore un hydrogène dans son voisinage. Dans le premier cas, les deux atomes d'hydrogène liés au même carbone que lui peuvent être remplacés par un atome d'oxygène diatomique. L'oxhydryle prend alors des caractères électro-négatifs ou acides. Il peut aussi arriver que le groupe OH perde simplement son hydrogène, en même temps qu'un des deux atomes d'hydrogène liés au carbone s'élimine, et que l'oxygène diatomique de l'oxhydryle sature deux atomicités du carbone; on obtient alors une aldéhyde. Enfin, si la substitution de l'oxhydryle à l'hydrogène a eu lieu dans un groupe moyen CH^2 (alcools secondaires), comme il ne renferme plus qu'un seul hydrogène dans son voisinage, il ne peut plus donner d'acide par la substitution de O″ à H^2; mais il peut encore perdre H^2 et donner une acétone. Les formules suivantes expriment ces relations :

$$C^4H^{10}O = \overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2,OH}{C}$$

Alcool butylique.

$$C^4H^8O = \overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H,O''}{C}$$

Aldéhyde butyrique.

$$C^4H^8O^2 = \overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{O'',OH}{C}$$

Acide butyrique.

$$C^4H^{10}O = \overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{H,OH}{C} - \overset{H^3}{C}$$

Alcool butylique secondaire.

$$C^4H^8O = \overset{H^3}{C} - \overset{H^2}{C} - \overset{O''}{C} - \overset{H^3}{C}$$

Acétone éthyl-méthylique.

Pas d'acide.

Supposons maintenant un hydrocarbure constitué d'une manière telle que trois atomes de carbone viennent, par une de leurs atomicités, saturer une atomicité d'un quatrième atome de carbone, la quatrième affinité de ce dernier étant seule satisfaite par de l'hydrogène, comme l'indique la formule

$$C^{IV}\begin{cases}CH^3\\CH^3\\CH^3,\\H\end{cases}$$

et admettons que l'atome d'hydrogène qui sature la quatrième affinité du carbone soit remplacé par de l'oxhydryle OH, comme dans la formule

$$C\begin{cases}CH^3\\CH^3\\CH^3,\\OH\end{cases}$$

on aura un alcool tertiaire.

Il n'est pas nécessaire d'être bien initié au jeu des formules pour reconnaître qu'il n'est plus possible d'obtenir par oxydation ni aldéhyde, ni acide, ni acétone aussi carburés que l'alcool générateur, puisque, dans le voisinage de l'oxhydryle, c'est-à-dire lié au même atome de carbone, il n'y a ni hydrogène remplaçable ni hydrogène éliminable. Seulement, ce qui peut arriver, c'est que l'hydrogène de l'oxhydryle s'élimine en compagnie d'un méthyle, auquel cas on obtient une acétone renfermant un atome de carbone de moins que l'alcool générateur, ou que deux méthyles soient remplacés par un atome d'oxygène diatomique, et alors il se produit un acide renfermant deux atomes de moins que l'alcool dont il provient, et correspondant, par conséquent, à l'alcool primaire d'une série placée deux termes plus bas.

Voilà, avec les alcools de la série grasse, les divers cas qui peuvent se produire.

Cela posé, que sont les composés aromatiques?

Suivant M. Kékulé, les composés aromatiques dérivent tous de la benzine, qui en forme le noyau. La benzine est constituée par six atomes de carbone unis de telle façon que chaque atome échange deux affinités avec un des atomes voisins et une affinité avec l'autre, sa quatrième affinité étant satisfaite par l'hydrogène et la chaîne étant fermée comme l'indique la formule de constitution :

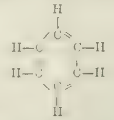

La chaîne peut s'ouvrir dans certains cas, et le groupe C^6 possède alors deux affinités de plus, comme le montre la figure chaîne ouverte

$$\overset{H^2}{C} = \overset{H}{C} - \overset{H}{C} - \overset{H}{C} - \overset{H}{C} - \overset{H^2}{C},$$

mais les composés qui dérivent du groupe C^6 chaîne fermée sont beaucoup plus nombreux que ceux qui dérivent du groupe C^6 chaîne ouverte.

Étant donnée, pour la benzine, la constitution que lui attribue M. Kékulé et qui explique admirablement tous les faits connus, supposons qu'un atome d'hydrogène vienne à être remplacé dans ce corps par de l'oxhydryle OH de manière à produire le *phénol* C^6H^5,OH. Il est évident que cet oxhydryle n'aura dans son voisinage ni hydrogène remplaçable ni hydrogène éliminable, et que les atomes de carbone sont trop intimement liés pour que l'un ou plusieurs d'entre eux puissent être enlevés sans que la chaîne soit entièrement détruite. On conçoit dès lors que le *phénol* ne pourra donner par l'oxydation ni acide, ni aldéhyde, ni acétone de la même série, ni acide, ni aldéhyde, ni acétone d'une série moins carbonée.

Allons plus loin. L'hydrogène alcoolique tient ses propriétés de l'oxygène auquel il est uni et des autres éléments qui sont dans son voisinage, hydrogène et carbone. Dans le *phénol*, l'hydrogène phénique n'a que du carbone dans son voisinage. On conçoit dès lors que ses propriétés ne soient pas absolument les mêmes que celles de l'hydrogène alcoolique et qu'il puisse se placer entre l'hydrogène alcoolique et l'hydrogène acide.

Maintenant que nous connaissons la constitution de la benzine et du *phénol*, voyons ce qui se produira si à l'un des atomes d'hydrogène de la benzine ou à plusieurs de ces atomes on substitue des radicaux alcooliques gras tels que le méthyle, l'éthyle, l'amyle, etc. Il est évident qu'on obtiendra de la sorte les homologues supérieurs de la benzine : le toluène C^7H^8, le xylène C^8H^{10}, le cumène C^9H^{12}, etc.; et que même on pourra obtenir, pour ceux de ces hydrocarbures qui sont dans une série plus élevée que le toluène, plusieurs isomères, suivant que la substitution portera sur un ou plusieurs atomes d'hydrogène différents. Ainsi, la benzine étant C^6H^6, le toluène sera C^6H^5,CH^3, il y aura deux xylènes : la diméthyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}CH^3\\CH^3\end{cases}$$

et l'éthyl-benzine C^6H^5,C^2H^5; il y aura trois cumènes : la triméthyl-benzine $C^6H^3(CH^3)^3$, l'éthyl-méthyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}CH^3\\C^2H^5\end{cases}$$

et la propyl-benzine C^6H^5,C^3H^7..., etc. De fait, non-seulement on a extrait les homologues de la benzine du goudron de houille, mais encore on les a obtenus par des méthodes synthétiques qui ont permis de préparer pour chacun d'eux les divers isomères dont nous venons de parler.

Comme cela résulte de l'inspection de ces formules, les homologues de la benzine sont des corps mixtes tenant à la fois, par leurs propriétés, des composés gras et des composés aromatiques. Ils tiennent des composés gras par les radicaux alcooliques qui constituent leurs chaînes latérales; et ils tiennent des composés aromatiques par le noyau benzine auquel ces chaînes latérales sont attachées.

De là le [illegible], lorsque la substitution de l'oxhydryle [illegible] dans ces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'oxhydryle [illegible] à l'un des atomes d'hydrogène qui restent du noyau benzine [illegible] l'oxhydryle possède toutes les propriétés de l'oxhydryle phénique, et l'on a un *phénol*. C'est ainsi que le composé

$$C^6H^4(OH),CH^3$$

est un *phénol*, le *phénol* crésylique; c'est ainsi que le composé

$$C^6H^3(OH)\begin{cases}CH^3\\CH^3\end{cases}$$

est un autre *phénol*, le *phénol* xylénique. L'hydrogène est-il, au contraire, remplacé par l'oxhydryle dans une chaîne latérale, on obtient un corps qui possède de l'oxhydryle alcoolique, un véritable alcool. Ainsi le composé C^6H^5,CH^2OH est un alcool, l'alcool benzylique; ainsi le composé

$$C^6H^4\begin{cases}CH^2.OH\\CH^3\end{cases}$$

est un alcool, l'alcool xylénique.

On conçoit que, suivant la nature du radical alcoolique substitué à l'hydrogène de la benzine, on obtiendra, par l'introduction de l'oxhydryle dans ces radicaux, des alcools primaires, comme c'est le cas dans les deux exemples cités, et par conséquent des aldéhydes et des acides; des alcools secondaires, et par conséquent des acétones; enfin des alcools tertiaires. Prenons, par exemple, le cinquième terme des hydrocarbures aromatiques homologues de la benzine $C^{10}H^{14}$. On peut concevoir, pour ce corps, d'abord cinq isomères du premier ordre. Le cymène peut avoir en effet, ou la constitution de la butyl-benzine C^6H^5,C^4H^9, ou la constitution de la méthyl-propyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}CH^3\\C^3H^7,\end{cases}$$

ou la constitution de la diéthyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}C^2H^5\\C^2H^5,\end{cases}$$

ou la constitution de la diméthyl-éthyl-benzine

$$C^6H^3\begin{cases}CH^3\\CH^3\\C^2H^5\end{cases}$$

ou enfin la constitution de la tétraméthyl-benzine

$$C^6H^2\begin{cases}CH^3\\CH^3\\CH^3\\CH^3\end{cases}$$

Mais, si nous examinons maintenant de plus près ceux de ces cinq isomères qui possèdent des chaînes latérales compliquées, comme la méthyl-propyl-benzine, qui renferme le groupe C^3H^7, ou mieux encore comme la butyl-benzine, où l'on trouve le groupe C^4H^9, on conçoit qu'il puisse exister pour ces corps plusieurs isomères de second ordre, tenant à la constitution du groupe propyle ou du groupe butyle substitué à l'hydrogène. Ainsi, le propyle C^3H^7 peut avoir la constitution représentée par la formule

$$C\begin{cases}H^3\\H^2,\\CH^2\end{cases}$$

qui en fait le radical de l'alcool propylique primaire, ou la constitution

$$C\begin{cases}CH^3\\H\\CH^3,\end{cases}$$

qui en fait le radical de l'alcool propylique secondaire ou alcool isopropylique (isopropyle). Voilà donc un isomère de plus pour le cymène, puisque le second isomère du premier ordre, la méthyl-propyl-benzine, renferme lui-même deux cas d'isomérie et peut répondre à la formule de la méthyl-propyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}CH^3\\C\begin{cases}CH^2\\H^2\\CH^3\end{cases}\end{cases}$$

ou à la formule de la méthyl-isopropyl-benzine

$$C^6H^4\begin{cases}CH^3\\C\begin{cases}H^3\\H\\H^3\end{cases}\end{cases}$$

Pour le premier isomère du premier ordre, la butyl-benzine, on aurait trois isomères représentés par les formules

$$C^6H^5,C\begin{cases}H^2\\H^2\\C^2H^5,H^2\end{cases}$$

(renfermant le butyle normal),

$$C^6H^5,C\begin{cases}H^2\\H\\C^2H^6,H^2\end{cases}$$

(renfermant l'isobutyle ou butyle de l'alcool secondaire),

$$C^6H^5,C\begin{cases}CH^3\\H^3\\H^3\end{cases}$$

(renfermant le pseudobutyle ou butyle de l'alcool tertiaire).

Cela étant, si dans le cymène on substitue l'oxhydryle à l'hydrogène restant du groupe benzine, on a un *phénol*, et si l'on opère la substitution dans une chaîne latérale, on a un alcool. Cet alcool sera primaire si l'oxhydryle est [illegible] groupe méthyle; il sera secondaire si la substitution a lieu dans un groupe CH^2; il sera tertiaire si la substitution a lieu dans un groupe CH.

On voit donc que, non-seulement les *phénols* auront des isomères, les alcools aromatiques, mais encore qu'il pourra exister, lorsqu'on partira d'un hydrocarbure élevé dans la série, plusieurs alcools isomériques entre eux.

Ajoutons enfin que, suivant la place occupée par l'oxhydryle relativement aux chaînes latérales, on peut avoir parmi les *phénols* des [illegible] extrêmement considérable le nombre d'isomères que la théorie laisse prévoir pour ces corps.

— *[illegible] dans les phénols.* [illegible] nous avons supposé un seul oxhydryle substitué à un seul atome d'hydrogène dans le noyau benzine ou dans les chaînes [illegible] d'un alcool monoatomique. Mais il est clair que la substitution [illegible] tons qu'ici apparaît une nouvelle classe de [illegible] benzine et dans les chaînes latérales [illegible] corps possèdent [illegible] et des propriétés des [illegible] M. G[illegible] [illegible] La saligénine appartient à cette classe de composés. [illegible] glycol véritable, c'est-à-dire renfermant un [illegible] méries.

— V. [illegible] [illegible]

PHÉNOLS MONOATOMIQUES

a-phénols monoatomiques dérivés de la benzine. [illegible]

Le phénol ordinaire	C^6H^6O = C^6H^5,OH, [illegible]
Le crésylol [illegible]	[illegible] OH
Le crésylol [illegible]	
Le crésylol [illegible]	
Le xylénol solide	[illegible]
Le xylénol liquide	
Le phloréthol de l'acide phlorétique	[illegible]
Le phlorol [illegible]	[illegible]
L'éthyl-phénol	[illegible]
Le thymol [illegible]	[illegible]
Le thymol [illegible]	
Le benzyl-phénol	[illegible]

β-phénols [illegible] :

Le naphtol [illegible]	[illegible]
Le naphtol [illegible]	

[illegible]

a-phénols [illegible] :

[illegible]	[illegible]
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	[illegible]
L'homopyrocatéchine	
[illegible]	[illegible]

Phénols diatomiques dérivés du diphényle. Nous ne connaissons qu'un seul corps de cette catégorie :

Le diphénol . . . . $C^{12}H^{10}O^2 = \begin{matrix} C^6H^4.OH \\ | \\ C^6H^4.OH \end{matrix}$.

Phénols diatomiques dérivés de la naphtaline. Nous connaissons ici deux isomères :

L'oxynaphtol (v. ce mot) . . . . $C^{10}H^8O^2 = C^{10}H^6 \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \end{matrix} \right.$.
L'hydronaphtoquinone. . . . .

PHÉNOLS TRIATOMIQUES.

On connaît dans ce groupe :

Le pyrogallol (acide pyrogallique) . . . .
La phloroglucine. . . . . $C^6H^6O^3 = C^6H^3(OH)^3$.
La [illegible]. . . . . .
La trioxynaphtaline . . . . $C^{10}H^8O^3 = C^{10}H^5(OH)^3$.

Il y a aussi quelques corps qui jouent le rôle de *phénols* monoatomiques et qu'on a regardés comme tels, mais qui sont en réalité des éthers monoalcooliques de *phénols* diatomiques. Tels sont :

Le gaïacol. . . $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} OCH^3 \\ OH \end{matrix} \right.$,

ou pyrocatéchine monométhylique;

Le créosol. . . $C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OCH^3 \\ OH \end{matrix} \right.$,

ou homopyrocatéchine monométhylique;

L'eugénol . . . $C^{10}H^{12}O^2 = C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} C^3H^5 \\ OCH^3 \\ OH \end{matrix} \right.$,

éther méthylique d'un *phénol*

$$C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} C^3H^5 \\ OH \\ OH \end{matrix} \right. .$$

Quant à la saligénine, c'est un composé de fonction mixte, à la fois alcool et *phénol*, un *alphénol;* sa formule est

$$C^7H^8O^2 = C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^2.OH \\ OH \end{matrix} \right. .$$

La constitution de ce corps est donnée par les oxydants qui le transforment en acide salicylique, tout à la fois *phénol* monoatomique et acide monobasique.

Quant à l'alcool anisique $C^{10}H^{10}O^2$, c'est l'éther méthylique de l'alphénol paraoxybenzoïque encore inconnu

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^2.OH \\ OH \end{matrix} \right. , \qquad C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^2.OH \\ OCH^3 \end{matrix} \right. .$$

Alphénol paraoxybenzoïque. Alcool anisique.

L'alcool anisique fournit en effet, lorsqu'on l'oxyde, l'acide anisique ou methyl-paraoxybenzoïque

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CO^2H \\ OCH^3 \end{matrix} \right. .$$

Il y a enfin d'autres corps de fonctions mixtes, jouant partiellement le rôle de *phénols.* Tels sont les acides *phénols* comme l'acide salicylique, les quinones-*phénols* comme l'oxynaphtoquinone (V. QUINONES)

$$C^{10}H^5 \left\{ \begin{matrix} (CO^2)'' \\ OH \end{matrix} \right. ,$$

les ammoniaques-*phénols* comme le diamidophenol $C^6H^3(AzH^2)^2,OH$. Dans tous ces corps, les réactions propres aux *phénols* sont plus ou moins masquées. Nous ne nous y arrêterons pas plus longuement ici.

—VI. ÉTUDE DES PRINCIPAUX PHÉNOLS CONNUS. Nous avons étudié jusqu'ici, et nous continuerons à étudier à leur place respective, les différents *phénols*. Mais il en est quelques-uns qui ont été découverts trop tard pour que la marche de l'impression nous ait permis de les décrire à la place qui leur aurait convenu, ou sur lesquels il a été fait, depuis leur découverte, des recherches nouvelles importantes à relater. Nous les étudierons ici. Ce sont : le cresylol, l'éthyl-*phénol*, le diphénol et le benzyl-*phénol*.

—VII. PHÉNOLS CRÉSYLIQUES OU CRÉSYLOLS. Il existe trois crésylols isomériques, comme l'ont démontré MM. Engelhardt et Latschinow : le *phénol* crésylique α, le *phénol* crésylique β et le *phénol* crésylique γ.

— *Phénol crésylique* α. Il a été retiré du goudron de houille par Williamson et Fairlie, et préparé synthétiquement par MM. Engelhardt et Latschinow d'une part, par M. Fuchs d'autre part. M. Wurtz avait fait la synthese du crésylol avant les chimistes dont nous venons de parler; mais il est probable qu'il avait obtenu un mélange d'α et [illegible] qu'il n'avait point séparés. MM. Engelhardt et Latschinow préparent le cresylol α au moyen de l'acide cresylsulfureux correspondant. M. Fuchs l'obtient par l'action de l'eau bouillante sur le sulfate de diazotoluene préparé au moyen de la toluidine cristallisée et de l'acide azoteux.

Extraction de la houille. A l'article PHÉNOL (industrie du), nous avons décrit les procédés industriels qui permettent de séparer le *phénol* ordinaire des portions moins volatiles qui [illegible] nous n'y reviendrons [illegible] à dire que ces [illegible] le *phénol* a été séparé donnent le cresylol pur lorsqu'on les soumet à la distillation [illegible] en recueillant ce qui [illegible].

[illegible] *l'acide crésyl-sulfureux.* On [illegible] de crésyl-sulfite de potassium α (toluyl-sulfite) avec 3 parties de potasse caustique dans une capsule en fer; on reprend par l'eau la masse fondue; on traite la solution par l'acide chlorhydrique; on agite avec de l'éther pour dissoudre le crésylol, qui se sépare à l'état huileux, aussi bien que la petite quantité de ce corps qui reste en solution dans l'eau; et, après évaporation de l'éther, on rectifie le produit dans un courant d'acide carbonique sec. On l'obtient tout à fait pur en décomposant la combinaison benzoïque par la potasse.

Préparation au moyen du diazotoluène. On se procure d'abord le chlorhydrate de diazotoluène en faisant agir l'azotite de calcium sur le chlorhydrate de toluidine cristallisé, et l'on précipite la solution de ce corps par le bichromate de potassium. Le chromate se dépose sous la forme d'un précipité rouge orangé qu'on lave à l'eau, en opérant rapidement et en ayant bien soin de ne pas laisser sécher le produit, qui est très-explosible. On le traite dans un grand ballon par de l'acide sulfurique étendu de quatre fois son poids d'eau, et auquel on a ajouté assez d'acide sulfureux pour réduire l'acide chromique; après quoi on met le ballon en communication avec un appareil à reflux et on fait bouillir le liquide pendant une demi-heure. On épuise alors en agitant le mélange avec de l'éther; on décante celui-ci, on le distille et l'on soumet le résidu à la distillation fractionnée.

Propriétés du cresylol α. Ce corps bout à 198° suivant M. Fuchs, entre 198° et 200° d'après MM. Engelhardt et Latschinow. Il fond à 34°,5 et cristallise à 0° en prismes ou en tables monocliniques. Traité par l'anhydride carbonique et le sodium, il fournit l'acide α-crésotique, que nous avons décrit à l'article OXYTOLUIQUES (acides). V. ce dernier mot.

— *Dérivés du crésylol* α. *Ethyl-crésylol* α

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OC^2H^5 \end{matrix} \right. .$$

M. Fuchs l'a obtenu en faisant réagir l'iodure d'éthyle sur le crésylate de potassium. Il constitue un liquide incolore, bouillant à 188°; son odeur rappelle celle de l'essence d'anis. Il est insoluble dans l'eau, mais miscible à l'alcool et à l'éther; sa densité à 0° est égale à 0,8744. Distillé plusieurs jours de suite avec un mélange de bichromate de potassium et d'acide acétique, il fournit de l'acide éthoparoxybenzoïque fusible à 194°, identique avec l'acide éthoparoxybenzoïque de MM. Ladenburg et Fitz.

Ethylène-crésylol α

$$C^2H^4 \left\{ \begin{matrix} OC^6H^4,CH^3 \\ OC^6H^4,CH^3 \end{matrix} \right. .$$

Il a été préparé par le même auteur que le corps précédent, par la réaction du bromure d'éthylène sur l'α-crésylate de potassium. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther froids, assez facilement soluble dans l'alcool bouillant; il cristallise de cette dissolution en tables rhombiques fusibles à 134°,5. Il bout vers 297°. L'oxydation de cet éther n'a pas encore donné de résultat.

Acétyle-crésylol α

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OC^2H^3O \end{matrix} \right. .$$

Il a été encore préparé par M. Fuchs. Cet auteur l'obtient en faisant agir le chlorure d'acétyle sur l'α-crésylate de potassium. La réaction est extrêmement vive. L'acétyle-crésylol est liquide, jaunâtre, d'odeur désagréable, volatil à 200°-211°.

Benzoyle-crésylol α. Il a été préparé par MM. Engelhardt et Latschinow. Ces auteurs l'obtiennent en faisant réagir le chlorure de benzoyle sur le crésylol α. C'est un corps insoluble dans l'eau, soluble dans un mélange d'alcool et d'éther, d'où il cristallise en belles tables hexagonales, fusibles à 70°. Il répond à la formule

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OC^7H^5O \end{matrix} \right. .$$

Décomposé par la potasse, il donne l'α-crésylol pur.

Acide crésyl-sulfureux ou *toluyl-sulfureux* α. Ce dérivé est la matière première à l'aide de laquelle on prépare le cresylol-α. Il a été obtenu à l'état de sel potassique pur par MM. Engelhardt et Latschinow, qui les premiers sont parvenus à le séparer de son isomère, l'acide crésyl-sulfureux β, avec lequel on l'avait confondu jusque-là. Pour le préparer, on chauffe au bain-marie pendant deux jours des volumes égaux de toluène et d'acide sulfurique fumant. On étend ensuite d'eau le mélange et on le sature par du carbonate de baryum, qui précipite l'acide sulfurique et transforme le mélange de crésylsulfites α et β en sels barytiques solubles. On filtre et l'on transforme les sels barytiques en sels potassiques en les précipitant par la quantité voulue de carbonate de potassium. La solution de ces derniers fournit deux espèces de cristaux, les uns peu solubles dans l'eau, cristallisant en prismes volumineux; les autres plus solubles, constituant des mamelons formés de fines aiguilles. Les premiers sont le sel α et les seconds le sel β. On les sépare à l'aide d'un tamis qui retient les cristaux prismatiques et laisse passer les fines aiguilles à travers ses mailles. De nouvelles cristallisations dans l'eau et dans l'alcool permettent d'obtenir ces sels tout à fait purs.

Le sel potassique α,

$$C^7H^7KSO^3 = C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ SO^3K \end{matrix} \right. ,$$

renferme une molécule d'eau de cristallisation. Il se présente en longs prismes efflorescents ou en tables hexagonales allongées. L'alcool bouillant le dissout et l'abandonne en longues aiguilles. Le sel de sodium cristallise dans l'alcool en lamelles brillantes. Le sel barytique se dépose en lamelles anhydres de sa dissolution dans l'alcool bouillant. Le sel de plomb est soluble dans l'eau et cristallise en mamelons.

Acide α*-oxycrésyl-sulfureux* (acide crésolsulfureux d'Engelhardt et Latschinow)

$$C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OH \\ SO^3H \end{matrix} \right. .$$

On l'obtient comme produit unique par l'action de l'acide sulfurique sur l'α-crésylol à chaud, ou par l'action de l'acide azoteux sur l'acide α-toluidine-sulfureux. Son sel potassique $C^7H^6(KSO^3)HO + 2H^2O$ est très-soluble dans l'eau bouillante, d'où il cristallise en longs prismes hexagonaux aplatis. L'alcool bouillant l'abandonne en aiguilles. Le sel barytique $(C^7H^6 - SO^3 - OH)^2Ba''$ est beaucoup moins soluble; il se sépare en lamelles ou, si l'évaporation a lieu dans un endroit chaud, en tables volumineuses anhydres. Lorsqu'on ajoute de l'eau de baryte à la solution de ce sel neutre, on obtient un précipité formé de fines aiguilles très-peu solubles dans l'eau bouillante et qui constituent un sel basique $(C^7H^6SO^3O)Ba'' + 2H^2O$. Le sel de plomb est soluble et cristallise en mamelons. On obtient un sel basique de ce métal en précipitant le sel potassique par le sous-acétate de plomb. Tous ces sels sont colorés en violet par le chlorure ferrique. Ils sont différents de ceux décrits par M. Duclos et obtenus par le crésol du goudron de houille, probablement parce que M. Duclos avait opéré sur un crésol impur.

Acide α*-dioxycrésyl-sulfureux* (α-crésoldisulfureux de MM. Engelhardt et Latschinow)

$$C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OH \\ (SO^3H)^2 \end{matrix} \right. .$$

On obtient le sel potassique de cet acide

$$C^7H^5(KSO^3)^2OH + 3H^2O$$

en traitant le sel potassique précédent par l'acide sulfurique fumant, reprenant par l'eau, saturant par le carbonate de baryum, filtrant et décomposant le sel barytique par le carbonate de potasse. Il est très-soluble et cristallise en prismes volumineux, transparents et efflorescents. Le sel barytique

$$C^7H^5(SO^3)^2Ba''OH + 2\,^1/_2\,H^2O$$

forme de longues aiguilles peu solubles dans l'eau.

Acide mononitrocrésylique α $C^7H^7(AzO^2)O$. Il a été préparé au moyen du crésylol extrait du goudron de houille et volatil à 203°. Il en est de même des produits di et trinitrés, que nous décrirons ci-dessous. Ce corps est liquide, oléagineux et s'obtient en chauffant entre 60° et 70° une solution aqueuse de crésylol avec de l'acide azotique très-étendu. (Duclos.)

Acide dinitrocrésylique α $C^7H^6(AzO^2)^2O$. Pour l'obtenir, on dissout l'acide oxycresylsulfureux dans 5 ou 6 fois son volume d'eau, et on ajoute de l'acide azotique étendu de son volume d'eau. On sépare par le filtre une matière résineuse qui se forme d'abord et on porte à l'ébullition. L'acide dinitrocrésylique est jaune et huileux.

Acide trinitrocrésylique α $C^7H^5(AzO^2)^3O$. Fairlie l'a obtenu en versant goutte à goutte du crésylol bien refroidi dans de l'acide azotique maintenu dans un mélange réfrigérant. Duclos trouve plus avantageux de chauffer une solution d'acide sulfocresylique avec une petite quantité d'acide azotique, de séparer par le filtre un corps résineux qui prend aussitôt naissance et de traiter la liqueur par de nouvel acide azotique. Par l'évaporation, on obtient un mélange d'acide oxalique et d'acide trinitrocrésylique. On lave à l'eau, on dissout le résidu dans l'alcool et on laisse évaporer la solution alcoolique dans le vide. L'acide trinitrocrésylique cristallise en aiguilles jaunes; il se dissout dans 449 parties d'eau à + 20° et dans 123 parties d'eau bouillante. Sa solution aqueuse rougit le tournesol. Il se dissout dans l'alcool et dans l'éther. Il teint la soie et la laine en jaune. Les cristaux fondent au-dessus de 100° en une huile jaune qui cristallise par le refroidissement. A une température plus élevée, il se décompose en fusant, à la manière de l'acide picrique. Son sel d'ammonium est en aiguilles jaunes, plus solubles dans l'eau que dans l'alcool et renfermant

$$C^7H^4(AzO^2)^3O,AzH^4.$$

Le sel de potassium constitue de petites aiguilles très-solubles, qui détonent fortement quand on les chauffe. Il répond à la formule $C^7H^4(AzO^2)^3O,K$.

Chlorure et phospate de crésyle. Ils se produisent simultanément par l'action du perchlorure de phosphore sur le crésylol. Le phosphate donne, avec une solution d'acétate de potassium, une huile qu'on a considérée comme l'acétate de crésyle, c'est-à-dire comme identique à l'acétyle-crésylol décrit plus haut. Distillé avec de l'éthylate potassique, il paraît produire de l'éthyl-crésylol.

Nota. Les dérivés nitrés, le phosphate et le chlorure que nous venons de décrire ont été obtenus au moyen du crésylol de l'huile de houille. Or, comme les acides sulfoconjugués préparés au moyen de ce corps diffèrent de ceux que MM. Engelhardt et Latschinow ont préparés avec leur α-crésylol pur, il est probable que ces divers composés différeraient des composés purs correspondants que l'on dériverait du crésylol α. Il y a lieu de supposer que, dans ce cas, les dérivés nitrés seraient cristallisables, et que si les corps obtenus par M. Duclos cristallisent difficilement ou pas du tout, c'est à des impuretés qu'ils le doivent.

— *Crésylol* β $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ CH \end{matrix} \right.$. MM. Engelhardt et Latschinow le préparent comme le crésylol α, avec cette seule différence que, dans sa préparation, ils substituent le crésyl-sulfite de potassium β au crésyl-sulfite α. Ces chimistes n'ont pas pu l'obtenir tout à fait pur. Il est toujours mêlé d'un peu de crésylol α. Pour l'obtenir aussi pur que possible, ces auteurs distillent le produit brut dans un courant d'anhydride carbonique et transforment en combinaisons benzoïliques (v. plus haut), au moyen du chlorure de benzoyle, les portions passant au-dessous de 195°. Ils font ensuite cristalliser le mélange de benzoyle-crésylols α et β dans l'éther. La combinaison α se sépare alors en cristaux faciles à purifier, tandis que le composé β reste à l'état d'une huile insoluble dans l'eau qui renferme toujours un peu du composé α. En décomposant ce benzoyle-crésylol β par la potasse, on obtient le crésylol β plus pur et distillant dans le gaz carbonique entre 185° et 189°. Il se prend peu à peu en une masse cristalline fusible à 38°; fondu avec la potasse, il donne surtout de l'acide salicylique mélangé d'un peu d'acide paraoxybenzoïque. (Barth.) Avec l'anhydride carbonique et le sodium, il donne l'acide β-crésotique (v. OXYTOLUIQUES [acides]) fusible à 114°, ce qui l'éloigne assez de l'acide α-crésotique fusible entre 147° et 150°.

Acide β*-crésyl-sulfureux (acide* β*-toluyl-sulfureux)* $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} SO^3H \\ CH^3 \end{matrix} \right.$. Nous avons déjà décrit la préparation du sel de potassium de cet acide à propos de la préparation du sel correspondant de l'acide α. Le sel β renferme une demi-molécule d'eau de cristallisation. Il est très-soluble dans l'eau et cristallise en fines aiguilles mamelonnées. L'alcool bouillant le dissout et l'abandonne en lamelles brillantes. Le sel de baryum est hydraté; il cristallise dans l'eau bouillante en mamelons blancs.

Acide β*-oxycrésyl-sulfureux (acide* β*-cresol-sulfureux de Engelhardt et Latschinow)* $C^6H^3 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OH \\ SO^3 \end{matrix} \right.$. Cet acide n'est pas connu à l'état de liberté. On prépare ses sels comme les sels correspondants de l'acide α, dont il n'est, d'ailleurs, jamais entièrement privé, le crésylol β qui sert à sa préparation ne pouvant pas, ainsi que nous l'avons dit, être obtenu complètement débarrassé de crésylol α. Le sel barytique neutre de l'acide, aussi pur que possible, renferme une quantité d'eau de cristallisation qui n'a point été déterminée; il est très-soluble et incristallisable. L'alcool bouillant le dissout et l'abandonne sous la forme d'une poudre blanche. Le sel basique

$$C^7H^6SO^3O,Ba'' + H^2O$$

est beaucoup plus soluble dans l'eau bouillante que le sel basique α; il se dépose en petits mamelons par le refroidissement de la liqueur. Le sel potassique est incristallisable.

— *Crésylol* γ $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OH \end{matrix} \right.$. Lorsqu'on fait agir 35 grammes d'anhydride phosphorique sur 100 grammes de thymol, il se dégage du propylène et il reste une masse épaisse qui, fondue avec de la potasse, reprise par l'eau et saturée par un acide, fournit une nouvelle modification du crésylol, le crésylol γ. On extrait ce *phénol* en agitant avec de l'éther la liqueur d'où on l'a précipité par un acide, et l'on se débarrasse de l'éther par distillation. Le résidu est distillé dans un courant de gaz

carbonique. Les 4/5 du produit (environ 40 grammes si l'on a opéré sur 100 grammes de thymol) passent entre 196° et 204° et constituent le *phénol* crésylique γ. L'autre cinquième, passant entre 206° et 220°, est une huile qui n'a point encore été étudiée. Le γ-crésylol bout entre 195° et 200°. Il ne se solidifie pas dans un mélange réfrigérant. Avec le sodium et l'anhydride carbonique, il fournit l'acide γ-crésotique, fusible entre 168° et 173° (v. OXYTOLUIQUES [acides]).

γ-benzoyl-crésol $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OC^7H^5O \end{matrix} \right.$. Ce corps, obtenu comme son isomère le composé α, forme une masse blanche cristalline, fusible à 38° et bouillant entre 290° et 300°.

γ-éthyl-crésol $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ OC^2H^5 \end{matrix} \right.$. On le prépare comme le composé α correspondant. C'est une huile aromatique, volatile entre 188° et 191°.

γ-oxycrésylsulfites (*crésol-sulfites γ de Engelhardt et Latschinow*). L'acide oxycrésyl-sulfureux libre n'a pas été obtenu, mais on en connaît le sel de potassium, un sel barytique neutre et un sel barytique basique. Le sel de potassium

$$C^7H^6(KSO^3)OH + 2\,^1/_2\,H^2O,$$

est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il cristallise en aiguilles ou en prismes courts. Le sel barytique neutre

$$C^7H^6(SO^3-)OH^2Ba'' + 2H^2O$$

est soluble et cristallise en mamelons durs. Le sel de baryum basique renferme

$$C^7H^6SO^3,O.Ba'' + 2H^2O.$$

Il est très-peu soluble et cristallise en fines aiguilles groupées en sphères. Ces sels sont colorés en violet par le chlorure ferrique. Les sels basiques de tous les acides oxycrésyl-sulfureux renferment du métal substitué à de l'hydrogène acide et du métal substitué à de l'hydrogène phénique.

— *Benzyl-phénol* $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^2.C^6H^5 \\ OH \end{matrix} \right.$. Ce corps a été découvert par M. Emmanuel Paterno, de Palerme. Il se produit lorsqu'on chauffe un mélange de chlorure de benzyle et de phénate de méthyle avec un peu de zinc en poudre. On observe une vive réaction et un abondant dégagement d'acide chlorhydrique. En distillant le produit et en recueillant ce qui passe vers 300°, on obtient un corps qui présente la composition du benzylphénate de méthyle. Celui-ci, traité par l'acide iodhydrique, fournit le benzyl-*phénol*, qu'on peut aussi obtenir directement en employant le chlorure de benzyle, le *phénol* et le zinc, et en distillant le produit de la réaction dans le vide. Le benzyl-*phénol* forme des cristaux soyeux, blancs, fusibles à 84°, ne distillant pas sans décomposition à la pression ordinaire. Sous une pression de 4 à 5 millimètres, il bout à 175°-180°. Il est assez soluble dans l'eau.

Le *benzyl-phénate de méthyle*

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CH^2.C^6H^5 \\ OCH^3 \end{matrix} \right.$$

est liquide. Il bout vers 305°. Sous une pression de 4 millimètres, il distille à 155°. Sa densité, à 0°, est égale à 1,073. A 100°, elle est égale à 0,993.

— *Ethyl-phénol* $C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} C^2H^5 \\ OH \end{matrix} \right.$. MM. Fittig et J. Kiesow ont préparé l'éthyl-*phénol* en suivant la méthode de MM. Kekulé, Wurtz et Dusart. Un mélange d'éthyl-phénylsulfite de potassium (éthyl-benzolsulfite) et de trois fois son poids de potasse est chauffé pendant quelques heures vers 280°, puis traité par l'eau, neutralisé par l'acide sulfurique et distillé. L'éthyl-*phénol* formé passe avec les vapeurs d'eau et constitue une huile jaunâtre qu'on dessèche sur du chlorure de calcium fondu et qu'on soumet ensuite à la distillation fractionnée. Les portions qui passent de 208° à 210° cristallisent en grande partie par le refroidissement, tandis que les portions qui passent entre 200° et 208° ne déposent presque pas de cristaux par le repos. La combinaison cristallisée, exprimée à la presse entre plusieurs doubles de papier buvard, constitue l'éthyl-*phénol* pur.

L'éthyl-*phénol* fond entre 47° et 48°, et bout entre 209° et 210°. Il possède l'odeur du *phénol*. Traité par le brome, il donne un produit de substitution cristallisable dans l'alcool et soluble dans les carbonates alcalins. En présence de l'eau froide, l'éthyl-*phénol* se liquéfie immédiatement, et il est probable que les portions demeurées liquides qui accompagnent le *phénol* cristallisé sont formées par du *phénol* encore humide.

L'éthyl-*phénol* est isomérique avec les xylénols de M. Wurtz, avec le phlorethol de l'acide phlorétique (v. PHLORÉTHOL) et avec le phlorol du goudron de hêtre (v. PHLOROL). La constitution de ces derniers corps n'est pas bien établie, et, comme il peut exister théoriquement plusieurs éthyl-*phénols* isomères devant leur isomérie à la place différente occupée dans les uns et les autres par l'oxhydryle, il se pourrait que ces deux *phénols* fussent, eux aussi, des éthyl-*phénols*. Toutefois, en ce qui concerne le phlorethol, MM. Fittig et Kiesow repoussent cette hypothèse par des raisons qui nous paraissent plausibles. « On ne connaît pas encore, disent-ils, la constitution du phlorethol $C^8H^{10}O$, *phénol* bouillant à 220° et liquide encore à — 18°, obtenu par M. Hlasiwetz par la distillation sèche du phlorétate de baryum. On sait seulement qu'il est différent des deux xylénols (diméthyl-*phénols*) décrits par M. Wurtz. M. Kékulé l'envisage comme de l'éthyl-*phénol*; mais son point d'ébullition élevé plaide contre cette hypothèse, car tous les dérivés de l'éthylbenzine bouillent à une température plus basse que les dérivés de la diméthylbenzine, et le phlorethol bout à 7° et à 9° plus haut que les xylénols de M. Wurtz. » Le même raisonnement ne pourrait pas s'appliquer au phlorol du goudron de hêtre, qui bout, comme l'éthyl-*phénol* de MM. Fittig et Kiesow, entre 219° et 220°, et auquel, par conséquent, on peut attribuer la constitution

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} C^2H^5 \\ OH \end{matrix} \right.$$

— *Diphénol* $C^{12}H^{10}O^2$. M. Griess a préparé ce corps en partant de la benzidine de Zinin, qu'il considère comme le diamido-diphényle $\begin{matrix} C^6H^4.AzH^2 \\ | \\ C^6H^4.AzH^2 \end{matrix}$. A cet effet, il dirige un courant de gaz nitreux à travers une solution aqueuse, concentrée et froide d'azotate de benzidine. Il se forme de l'azotate de tétrazodiphényle $\begin{matrix} C^6H^3Az^2-AzHO^3 \\ | \\ C^6H^3Az^2-AzHO^3 \end{matrix}$ en grande quantité, et il ne se produit qu'une quantité insignifiante de composés secondaires. Avec une solution alcoolique, au contraire, il se forme une quantité considérable d'un corps brun résineux. Quand le courant gazeux a été prolongé pendant assez longtemps, on filtre pour séparer le corps brun, dont on n'évite jamais complètement la formation, et l'on ajoute à la liqueur filtrée trois fois son volume d'alcool très-concentré; après quoi l'on y verse de l'éther aussi longtemps qu'il se dépose des cristaux. On obtient ceux-ci tout à fait purs, en les redissolvant dans la moindre quantité d'eau possible et en les précipitant de nouveau par un mélange d'alcool et d'éther.

L'azotate de tétrazodiphényle une fois obtenu pur, on le dissout dans l'eau et l'on porte la liqueur à l'ébullition. Il se dégage de l'azote en abondance, et il se produit un mélange de deux substances, dont l'une, brune et amorphe, n'a pas été étudiée, et dont l'autre constitue le diphénol $\begin{matrix} C^6H^4OH \\ | \\ C^6H^4OH \end{matrix}$. On sépare facilement ces deux corps en recueillant sur un filtre tout ce qui s'est déposé par le refroidissement de la liqueur aqueuse, soumettant la masse à la presse entre plusieurs doubles de papier buvard et l'épuisant ensuite, à plusieurs reprises, par l'alcool, qui ne dissout que le diphénol. Ce dernier, après l'évaporation de l'alcool, reste sous la forme d'une masse cristalline, dont on sépare les dernières impuretés en le redissolvant plusieurs fois dans l'éther et en le faisant enfin cristalliser dans l'alcool étendu.

Le diphénol cristallise en petites aiguilles ou en petite plaques blanches légèrement teintées de jaune. Il est fort peu soluble dans l'eau; mais il se mêle en toute proportion avec l'alcool et l'éther. Lorsqu'on le chauffe, il fond; si on le soumet à l'action de la chaleur dans un petit tube fermé par un bout et qu'on opère avec de grandes précautions, on peut parvenir à le sublimer en partie, et on l'obtient ainsi sous la forme de plaques blanches, molles et brillant d'un grand éclat.

Les propriétés chimiques du diphénol ne laissent pas de doute sur sa fonction chimique. C'est un véritable *phénol*, mais un *phénol* diatomique. Il se dissout facilement dans la potasse, d'où il est précipité par les acides. L'ammoniaque concentrée le dissout aussi. Lorsqu'on traite sa solution ammoniacale par le sous-acétate de plomb, on obtient un précipité blanc volumineux. Chauffé avec de l'acide azotique concentré ordinaire, le diphénol se transforme en un dérivé nitré, qui cristallise en cristaux jaunes arrondis. Le sel d'ammoniaque de cet acide nitré cristallise en belles aiguilles allongées.

Diphénol de Barth. Barth a décrit sous le nom de diphénol un corps, $C^{12}H^{10}O^2$, obtenu par la fusion du *phénol* avec la potasse. Ce diphénol, isomère du précédent, distillant de 340° à 350°, est un liquide jaunâtre, dont les dérivés bromés et nitrés sont amorphes. Traité par la potasse et l'iodure de méthyle, il donne le dianisol $C^{12}H^8(CH^3)^2O^2$ fondant à 146° et bouillant entre 310° et 320°.

PHÉNOL-CYANINE s. f. Chim. Substance résineuse bleue, qui résulte de l'action du phénol sur l'ammoniaque alcoolique.

— **Encycl.** La *phénol-cyanine* est une substance résineuse d'un bleu foncé, qui se forme lorsqu'on abandonne à l'air, durant plusieurs semaines, une solution alcoolique ammoniacale de phénol. A l'état de siccité, ce corps a un éclat cuivré, comme l'indigo. La *phénol-cyanine* fond avec facilité et peut se volatiliser partiellement en donnant des vapeurs pourpres. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine et l'acide sulfurique concentré. L'acide azotique la décompose en donnant naissance à un dérivé nitré tout à fait différent de l'acide picrique.

L'eau pure ne dissout que très-peu la *phénol-cyanine*; mais l'alcool étendu d'ammoniaque aqueuse la dissout. A la lumière solaire, ses solutions sont d'un bleu foncé. Les acides les rougissent; mais les alcalis les ramènent à la teinte bleue primitive.

L'hydrogène naissant décolore complètement les solutions de *phénol-cyanine*, lorsqu'il est produit par l'action du zinc sur un acide; mais un mélange de sulfate ferreux et de chaux ne donne rien de semblable.

Les analyses que Phipson, son auteur, a faites de ce produit sont loin d'être satisfaisantes. Ce chimiste représente la *phénol-cyanine* par la formule C^6H^3AzO et croit trouver des relations entre ce corps et l'orcéine et l'indigo bleu. Mais il est évident que cette formule et les relations qu'il prétend en déduire manquent absolument de contrôle, les analyses n'étant pas concordantes et le corps ne présentant d'ailleurs aucun des caractères auxquels on reconnaît une espèce chimique définie.

PHÉNOLIE s. f. (fé-no-li — du gr. *phainô*, je brille; *leios*, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, formé aux dépens des nitidules, et dont l'espèce type habite la Caroline.

PHÉNOMALIQUE adj. (fé-no-ma-li-ke — de *phénol*, et de *malique*). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans la réduction de l'acide trichlorophénomalique par l'hydrogène naissant, et qui, par sa formule, représente le deuxième homologue supérieur de l'acide malique.

— **Encycl.** L'acide *phénomalique*

$$C^6H^{10}O^5$$

est le second homologue supérieur de l'acide malique. Il résulte de la réduction par l'hydrogène naissant de l'acide trichlorophénomalique $C^6H^7Cl^3O^5$. V. plus bas.

Pour le préparer, on chauffe une solution concentrée d'acide trichlorophénomalique au bain-marie avec de la poudre de zinc, en ajoutant de temps en temps de l'acide chlorhydrique pour faciliter la réaction. On neutralise ensuite le liquide par l'eau de baryte, on précipite le zinc dissous par le sulfure de baryum, puis la baryte exactement par l'acide sulfurique, et l'on évapore à plusieurs reprises pour chasser l'acide chlorhydrique. Finalement, on décolore la solution par le noir animal et on la laisse évaporer lentement. On obtient ainsi l'acide *phénomalique* sous la forme d'une masse incolore, amorphe, déliquescente, qui paraît répondre à la formule

$$C^6H^{10}O^5;$$

ses sels sont tous amorphes et mal définis. Lorsqu'on emploie des agents réducteurs plus énergiques, comme l'acide iodhydrique à 150°, ou le mélange d'étain et d'acide chlorhydrique, on n'obtient plus d'acide *phénomalique*, mais bien de l'acide succinique.

— *Acide trichlorophénomalique* $C^6H^7Cl^3O^5$. Carius regarde cet acide comme le dérivé trichloré de l'acide *phénomalique*. Il prend naissance lorsqu'on traite la benzine par l'acide chloreux, d'après l'équation suivante :

$$C^6H^6 + 3ClHO^2 = H^2O + C^6H^7Cl^3O^5$$

Benzine. Acide chloreux. Eau. Acide trichlorophénomalique.

Pour le préparer, on introduit dans des fioles un mélange froid de 1,200 parties d'acide sulfurique et de 600 parties d'eau, puis 70 à 80 parties de benzine pure. Après avoir agité fortement, on ajoute par petites portions 150 parties de chlorate de potassium pur, et l'on ajoute jusqu'à ce que le sel soit dissous, en ayant soin que la température ne s'élève pas au-dessus de 30°.

L'acide chlorique, mis en liberté, est réduit par une partie de la benzine à l'état d'acide chloreux qui s'unit au reste. Au bout de trois à cinq jours, on porte la température à 60-70°, jusqu'à ce que les dernières portions de sel soient dissoutes et que le liquide ait pris une teinte rougeâtre; on étend alors la solution chaude de la moitié de son volume d'eau.

L'acide trichlorophénomalique reste en grande partie dissous dans la liqueur acide et en petite quantité dans la benzine inattaquée qui surnage. On décante cette dernière, on l'évapore, on reprend le résidu par l'eau [illegible] et l'on agite la solution aqueuse refroidie avec de l'éther qu'on chasse ensuite par la distillation. Après avoir repris le résidu par l'eau, on précipite l'acide sulfurique qu'il contient encore par le chlorure de baryum [illegible]. Celui-ci laisse, après évaporation, une masse visqueuse qui [illegible] dans le vide ou qu'on la chauffe pendant quelque temps entre 40° et [illegible] un autre acide chloré amorphe.

L'acide [illegible] se présente en cristaux [illegible] nouvel acide en même temps que des vapeurs

aqueuses. A 180°, il entre en ébullition et laisse un résidu de charbon.

L'acide trichlorophénomalique se dissout peu dans l'eau froide, mais il est très-soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine. La solution aqueuse se décompose lentement, en se colorant en rose; elle est très-acide; elle précipite l'acétate de plomb et l'azotate d'argent, si l'on ajoute de l'ammoniaque avec précaution. Ses sels n'ont pas été étudiés jusqu'à ce jour. Ils sont, d'ailleurs, très-instables et leur solution se décompose très-vite en prenant une réaction acide, en même temps qu'un chlorure métallique prend naissance. L'eau de baryte se décompose très-vite et donne un acide auquel Carius avait donné le nom d'acide phénoconique, mais qui, d'après des recherches ultérieures [illegible], est identique avec l'acide fumarique.

L'hydrogène naissant transforme, suivant le degré de puissance de l'agent réducteur, l'acide trichlorophénomalique en acide *phénomalique* ou en acide succinique (v. plus haut). L'acide azotique l'oxyde immédiatement et le convertit en acide oxalique sans qu'on observe la formation d'aucun produit de substitution nitrée. Le chlorate potassique et l'acide sulfurique agissent de même.

Parmi les produits accessoires qui prennent naissance en même temps que l'acide trichlorophénomalique dans l'action de l'acide chloreux sur la benzine, on trouve l'acide oxalique, un acide chloré amorphe, la benzine monochlorée, le phénol monochloré et une substance qui se rapproche du chloranile (perchloroquinone).

PHÉNOMÉNAL, ALE adj. (fé-no-mé-nal, a-le — rad. *phénomène*). Qui tient du phénomène [illegible] *inépuisable.* (Lamenn.) *L'art est l'incarnation du monde typique dans le monde* PHÉNOMÉNAL, *du monde spirituel dans le monde matériel.* (Lamenn.)

— Fam. Prodigieux, surprenant, étonnant : *Etre doué d'un appétit* PHÉNOMÉNAL. [illegible] *d'une bêtise* PHÉNOMÉNALE.

— Les dictionnaires ne donnent pas le pluriel masculin de ce mot; en pareil cas, nous croyons qu'il faut appliquer la règle générale et dire PHÉNOMÉNAUX.

PHÉNOMÉNALEMENT adv. (fé-no-mé-na-le-man — rad. *phénoménal*). Fam. D'une manière phénoménale, prodigieuse, étonnante : *Elle est* PHÉNOMÉNALEMENT [illegible].

PHÉNOMÉNALISME s. m. (fé-no-mé-na-li-sme — rad. *phénoménal*). Philos. Doctrine dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens.

PHÉNOMÉNALISTE s. m. (fé-no-mé-na-li-ste — rad. *phénoménalisme*). Philos. Partisan du phénoménalisme.

PHÉNOMÉNALITÉ s. f. [illegible] *des mœurs, il suffit d'observer la* PHÉNOMÉNALITÉ [illegible] PHÉNOMÉNALITÉ *psychique a pour condition la* PHÉNOMÉNALITÉ [illegible]

PHÉNOMÈNE s. m. [illegible] rivé de *phaô*, briller, par l'addition de la terminaison [illegible] tombe sous les sens physiques ou sous le sens moral : [illegible] *le fondement de* [illegible]

[illegible] nomal dans ses formes ou ses dimensions : [illegible] *Allemagne, comme les* PHÉNOMÈNES [illegible]

[illegible] *ne sont pas fous à lier.* [illegible] (Mme J. [illegible]) [illegible] PHÉNOMÈNE [illegible] *fondé uniquement sur la* [illegible] (A. [illegible])

Phénomènes (LES), poëme [illegible] d'Aratus, en grec (270 av. J.-C.) [illegible] l'auteur a exposé [illegible] deux parties : les *Phénomènes* [illegible] *Pronostics* [illegible] les vers d'Aratus [illegible] l'ouvrage n'est [illegible]

Selon Delambre, le poëme d'Aratus a, pour nous, le mérite de nous avoir transmis ce que [illegible] Pourtant Aratus [illegible]. Par une de [illegible] étant un littérateur bien plus qu'un savant, intéresse aujourd'hui la science plutôt que la littérature. « Les *Phénomènes* d'Aratus, dit M. Patin, sont bien [illegible] par le mérite de la disposition, qui est celle d'un traité, que par ce [illegible] où l'on remarque souvent un tour ingénieux, une expression spirituelle... Ce [illegible] aujourd'hui si peu connu, avait fait dans l'antiquité une assez grande fortune [illegible] et littéraire ; il fut commenté par Hipparque, le premier des astronomes anciens, par Eratosthène, par Achille Tatius et [illegible] » Cicéron, dans sa jeunesse, les traduisit en vers latins, et [illegible] reste une partie de ce travail dans le *Traité de la nature des dieux.* Germanicus et Avienus les ont aussi traduits en latin. L'édition la plus complète d'Aratus est celle qui a été donnée par Th. Buhle (Leipzig, 1793-[illegible], 2 vol. in-8°) ; on y trouve, avec le texte grec et une version latine, les scolies de Théon, le livre de Léontius, les traductions [illegible] Germanicus et d'Avienus. Pingré [illegible] en français et publié les *Phénomènes* [illegible] *Astronomiques* de Manilius (Paris, 1786, 2 vol. in-8°).

Phénomènes de l'esprit humain (ANALYSE DES), par James Mill. Cet ouvrage important, publié en 1829 et où se trouvent les principes généraux de la psychologie associationniste aujourd'hui régnante en Angleterre, a été [illegible] d'une analyse à l'article biographique consacré à James Mill. V. ce nom.

Phénomènes de la physique (LES), par [illegible]. V. PHYSIQUE.

PHÉNOMÉNIQUE adj. (fe-no-me-ni-ke — rad. *phénomène*). Qui a rapport aux phénomènes : [illegible] *est une faculté relative au* [illegible] PHÉNOMÉNIQUE, *et qui ne peut s'exercer que sous les formes et les conditions de l'espace et du temps.* (L'abbé Bautain.)

PHÉNOMÉNOGRAPHIE s. f. (fe-no-mé-no-gra-fî — de *phénomène*, et du gr. *graphô*, je décris). Traité, description des phénomènes, de ce qui peut frapper nos sens. ‖ Peu usité.

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE adj. (fé-no-me-[illegible] — rad. *phénoménographie*). Qui [illegible] à la phénoménographie : *Méthode* PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE.

PHÉNOMÉNOLOGIE s. f. (fe-no-me-no-lo-ji — de *phénomène*, et du gr. *logos*, discours). Traité [illegible] sur les phénomènes, sur ce qui peut frapper nos sens : *Kant est le* [illegible] *d'une* PHÉNOMÉNOLOGIE *de l'esprit.* (Proudh.)

— [illegible] Dans le système de Hegel, [illegible] qui naissent de la perception des sens.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE adj. (fé-no-mé-no-lo-ji-ke — rad. *phénoménologie*). Qui appartient à la phénoménologie : *Sciences* PHÉNOMÉNOLOGIQUES.

PHÉNOMÈRE s. m. (fe-no-me-re — du gr. *phainô*, je me montre ; *meros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant deux espèces qui habitent Port-Natal et le Mozambique. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit aux environs de Calcutta.

PHÉNOMÉTOL s. m. (fe-no-me-tol). Chim. [illegible] traitant l'acide anisique par [illegible]. On l'appelle aussi ANISOL.

PHÉNOPODE s. f. (fé-no-po-de — du gr. *ph*[illegible], *pous*, *podos*, pied). [illegible]

PHÉNOPS [illegible] — du gr. *phainô*, [illegible] de BUPRESTE, [illegible]

PHÉNOQUINONE [illegible] — [illegible]

— Encycl. La *phénoquinone* [illegible] 30 grammes de phénol. On fait bouillir pendant une demi-heure en agitant et l'on [illegible].

Il passe à la distillation un liquide jaunâtre, qu'on agite avec de l'éther. Celui-ci [illegible] *phénoquinone* [illegible] rouge, sublimable en larges aiguilles fusibles à 71° et [illegible] dans l'eau.

Il se produit en même temps de la quinhydrone (hydroquinone verte) et de l'hydroquinone.

Les acides et les alcalis dédoublent facilement la *phénoquinone* en quinone et en phénol. [illegible] de même lorsqu'on cherche à prendre sa densité de vapeur ; avec l'acide sulfureux elle donne naissance à de l'hydroquinone.

Les cristaux rouges de *phénoquinone* se colorent en bleu par la potasse, en vert par la baryte ou l'ammoniaque. A la longue, ils s'altèrent spontanément.

M. Wichelhaus admet que l'oxydation du phénol fournit de la quinone qui agit ensuite sur l'excès de phénol. Il a effectivement obtenu de la *phénoquinone* en chauffant un mélange de quinone et de phénol sans l'intervention d'aucun agent oxydant. Il se forme en même temps des produits de réduction de la quinone. L'auteur représente la *phénoquinone* par la formule de constitution

$$C^6H^4 \begin{cases} O - OC^6H^5 \\ O - OC^6H^5 \end{cases}$$

PHÉNOSE s. f. (fe-no-ze — rad. *phénol*). Chim. Corps saccharoïde dérivé de la benzine.

— **Encycl.** La *phénose*

$$C^6H^{12}O^6 = C^6H^6(OH)^6$$

est une substance saccharine, isomère de la glucose, que M. Carius a obtenue en 1866 au moyen de la benzine. Lorsqu'on traite cet hydrocarbure par l'acide hypochloreux ClHO, trois molécules de cet acide se fixent sur l'hydrure de phényle, et l'on obtient un composé $C^6H^6Cl^3H^3O^3$, qui n'est autre que la trichlorhydrine ou éther trichlorhydrique de la *phénose*. Comme la trichlorhydrine phénosique est le point de départ de la préparation de la *phénose*, c'est par l'étude du premier de ces corps que nous commencerons.

— *Trichlorhydrine de la phénose*

$$(C^6H^6)^{vi} \begin{cases} (OH)^3 \\ Cl^3 \end{cases} = C^6H^9Cl^3O^3.$$

Pour préparer ce corps, on emploie 26 grammes de benzine et une quantité d'acide hypochloreux provenant de la réaction du chlore sur 216 grammes d'oxyde mercurique. On délaye l'oxyde dans un litre d'eau et on l'introduit dans des flacons remplis de chlore. On agite et, quand la couleur du chlore a disparu, on refroidit la solution d'acide hypochloreux à zéro, après quoi on l'agite vivement avec la benzine jusqu'à ce que l'odeur hypochloreuse ne soit plus perceptible, ce qui arrive ordinairement au bout de deux jours.

La solution aqueuse qui renferme la chlorhydrine formée est ensuite décomposée par l'hydrogène sulfuré, saturée de sel marin et agitée avec de l'éther. La solution éthérée, décantée et abandonnée à l'évaporation spontanée, laisse la chlorhydrine sous la forme d'un liquide incolore, épais. A une basse température et à l'abri du contact de l'air, il se forme au sein de ce liquide des cristaux qui constituent l'éther trichlorhydrique de la *phénose* pur. Ce sont des lames incolores assez grandes, mais très-minces, fusibles à + 10°. Exposées à l'air, elles en attirent l'humidité et se couvrent peu à peu d'un produit brun. Chauffée, cette substance se volatilise, mais se décompose déjà en partie au-dessous de 100°. Elle est peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine. Sous l'influence des alcalis, elle perd facilement tout son chlore. Dans cette réaction, il se forme de la *phénose* et des produits secondaires parmi lesquels M. Carius avait cru reconnaître un homologue inférieur de l'acide benzoïque (l'acide benzénique) auquel il attribuait la formule $C^6H^4O^2$, mais qui n'existe pas, comme des expériences plus récentes l'ont depuis mis hors de doute, l'acide benzénique étudié par M. Carius n'étant que de l'acide benzoïque impur, dont on ne peut pas d'ailleurs expliquer la formation dans ces circonstances. Le mode de formation de la *phénose* est expliqué par l'équation suivante :

$$(C^6H^6)^{vi} \begin{cases} Cl^3 \\ (OH)^3 \end{cases} + 3KHO = 3KCl + C^6H^6(OH)^6$$

Trichlorhydrine de la phénose. — Potasse. — Chlorure de potassium. — *Phénose.*

— *Phénose* $C^6H^6(OH)^6 = C^6H^{12}O^6$. La préparation de ce corps est très-difficile. Sous l'influence de la potasse, la trichlorhydrine donne principalement de l'acide benzoïque impur (acide benzénique de M. Carius). Il en est de même lorsqu'on la chauffe avec de l'hydrate de baryum. Le meilleur procédé de saponification de l'éther trichlorhydrique consiste à traiter ce corps par le carbonate de sodium. On opère comme il suit : on dissout la trichlorhydrine (1 molécule) dans l'alcool, on ajoute beaucoup d'eau de manière à avoir une solution ne renfermant que 1 pour 100 de trichlorhydrine. On ajoute à cette solution trois molécules de carbonate sodique et on chauffe au bain-marie pendant six à huit heures. La liqueur ne tarde pas à brunir. Lorsqu'elle a été chauffée pendant le temps voulu, on la neutralise par l'acide chlorhydrique, on l'agite avec de l'éther pour en extraire les substances étrangères, l'acide benzoïque par exemple, et on l'évapore presque à siccité au bain-marie. On reprend le résidu par l'alcool ordinaire et, après avoir évaporé la liqueur alcoolique, on dissout le nouveau résidu dans l'alcool, mais dans l'alcool absolu cette fois.

La liqueur filtrée renferme la *phénose* et du sel marin. Par une évaporation lente elle laisse déposer des cristaux de sel et des cristaux tabulaires, qui paraissent être une combinaison de chlorure de sodium et de *phénose*. Pour isoler la *phénose*, on acidule la solution alcoolique au moyen de l'acide acétique, on la précipite par l'acétate de plomb, on filtre et l'on ajoute à la liqueur filtrée une nouvelle quantité d'acétate de plomb et de l'ammoniaque. Le second précipité est formé par une combinaison plombique de la *phénose*. On le délaye dans l'eau et on le traite par un courant d'hydrogène sulfuré, qui précipite le plomb à l'état de sulfure noir insoluble et qui met en liberté la *phénose*. On filtre, on débarrasse de chlore la liqueur filtrée au moyen du carbonate d'argent qu'on ajoute avec précaution, on la décolore au besoin au moyen du charbon animal lavé et on l'évapore dans le vide sur de l'acide sulfurique concentré. La *phénose* se sépare alors à l'état solide.

C'est une masse amorphe, déliquescente, faiblement colorée. Elle possède, comme la glucose, une saveur sucrée ; mais elle a un arrière-goût âcre. Chauffée, elle brunit et se décompose un peu au-dessus de 100°, en répandant une odeur de caramel. A la distillation sèche, elle donne un liquide qui renferme de l'acide acétique.

Sous l'influence des acides étendus ou des liqueurs alcalines, elle brunit rapidement à chaud en donnant naissance à des produits ulmiques. Les alcalis déterminent la formation d'un acide qui paraît correspondre à l'acide glycique. Cet acide constitue une masse amorphe ; il forme des sels solubles avec les alcalis et les terres alcalines, des précipités blancs avec les solutions d'acétate de plomb et d'azotate d'argent. Son sel de calcium renferme $(C^6H^{11}O^6)^2Ca''$.

La solution alcoolique de la *phénose* donne, avec la potasse alcoolique, un précipité visqueux qui constitue une combinaison de *phénose* et d'hydrate de potassium. Lavé rapidement à l'alcool, dissous dans l'eau et traité par l'acétate de plomb, ce précipité fournit un nouveau corps insoluble, qui n'est autre qu'une combinaison plombique et qui répond à la formule $C^6H^6Pb^3O^6$. Cette combinaison prouve que la *phénose* renferme six atomes d'hydrogène remplaçables par des métaux. D'après M. Adolphe Wurtz, on doit considérer les six atomes d'hydrogène comme étant « annexés à chacun des atomes de carbone du noyau C^6H^6, sous la forme d'oxhydryle, » et la *phénose* aurait une constitution qui pourrait être exprimée par la formule

```
H    H    H    H    H    H
|    |    |    |    |    |
C -- C == C -- C == C -- C ==...
|    |    |    |    |    |
OH   OH   OH   OH   OH   OH
```

La *phénose* se dissout dans l'acide sulfurique concentré, sans coloration, et en donnant un acide sulfoconjugué, qui forme un sel de baryum soluble.

Elle s'oxyde rapidement sous l'influence de l'acide azotique en donnant de l'acide oxalique. Elle empêche, comme la glucose, la précipitation de l'oxyde de cuivre et donne, avec les solutions cuivriques alcalines, une liqueur bleue qui se réduit lentement à froid, rapidement à chaud, avec précipitation d'oxyde cuivreux de couleur jaune ou rouge. Lorsqu'on ajoute de la *phénose* à une solution d'acétate cuivrique et qu'on chauffe à une douce chaleur, cette solution laisse précipiter du protoxyde de cuivre, sans qu'il soit nécessaire de l'alcaliniser.

La *phénose* n'est pas susceptible de subir la fermentation alcoolique. M. Carius n'a pas réussi non plus à la convertir soit en acide butyrique, soit en acide lactique.

Les faits que nous venons de passer en revue ne laissent aucun doute sur la nature chimique de la *phénose* considérée comme alcool hexatomique. Ce corps, qui dérive de la benzine, point de départ des « combinaisons aromatiques, » possède la composition et les caractères des « combinaisons grasses, » c'est-à-dire saturées ou rapprochées de leur point de saturation. C'a été le premier exemple d'un passage effectué d'une série à l'autre (depuis 1866, M. Berthelot a effectué facilement ce passage en réduisant les hydrocarbures aromatiques à haute température par l'acide iodhydrique concentré).

La *phénose* et la trichlorhydrine donnent, comme la mannite, de l'iodhydrate d'hexylène (iodure d'hexyle secondaire) lorsqu'on réduit ces corps par l'acide iodhydrique. Lorsqu'on chauffe la trichlorhydrine à 150° avec une solution d'acide iodhydrique qui ne soit pas trop concentré et avec un morceau de phosphore, on obtient de l'hexylène libre, la combinaison de ce corps avec l'acide iodhydrique exigeant l'emploi d'un acide concentré.

PHÉNOSTÉMONE adj. (fé-no-ste-mo-ne — du gr. *phainô*, je me montre ; *stémôn*, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes.

PHÉNYL-ACÉTAMIDE s. f. (fe-ni-la-sé-ta-mi-de — de *phényle*, et de *acétamide*). Chim. Acide acétique qui renferme un atome d'hydrogène remplacé par du phényle.

— **Encycl.** La *phényl-acétamide*

$$C^8H^9AzO = \left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix}\right\} Az$$

a été découverte par Gerhardt. Elle se produit quand on chauffe l'aniline avec de l'anhydride acétique ou avec du chlorure d'acétyle :

$$C^2H^3O,Cl + 2AzH^2.C^6H^5 = AzH^3,C^6H^5,Cl + \left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix}\right\} Az$$

Chlorure d'acétyle. — Aniline. — Chlorure de phényl-ammonium. — *Phényl-acétamide.*

$$\left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^2H^3O \end{matrix}\right\} O + 2AzC^6H^5H^2 = \left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ AzC^6H^5H^3 \end{matrix}\right\} O + \left.\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix}\right\} Az$$

Anhydride acétique. — Phénylamine. — Acétate d'aniline. — *Phényl-acétamide.*

La *phényl-acétamide* cristallise en lamelles brillantes et incolores. Elle fond à 112° et se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline. Elle distille sans décomposition. L'eau froide la dissout peu. L'eau chaude, l'alcool et l'éther la dissolvent assez bien. La potasse caustique bouillante agit très-peu sur elle ; mais la potasse fondue la décompose d'une manière immédiate avec production d'aniline et d'acétate de potassium.

La *phényl-acétamide* traitée par le brome donne de la *mono* et de la *dibromophényl-acétamide*, suivant les proportions employées ; le chlore exerce une action analogue. L'acide azotique fumant donne de la *nitrophényl-acétamide*.

PHÉNYL-ACÉTIQUE adj. (fé-ni-la-sé-ti-ke — de *phényle*, et de *acétique*). Chim. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide toluique de Wood. ‖ Se dit de l'aldéhyde correspondant à l'acide *phényl-acétique*.

— **Encycl.** L'acide *phényl-acétique* ou toluique α (car c'est sous le nom d'acide toluique α qu'on le désignait alors que sa constitution était encore inconnue), l'acide *phényl-acétique* répond à la formule brute $C^8H^8O^2$ et à la formule de constitution

$$C^6H^5,CH^2CO,OH.$$

Il dérive de l'éthyl-benzine, isomère du xylène, par la substitution de O^2H à H^3, et diffère de l'acide toluique de Wood, lequel dérive de la même manière de la diméthyl-benzine (xylène).

$$C^6H^5 - CH^2 - CH^3 \qquad C^6H^5 - CH^2 - CO,OH$$

Ethyl benzine. — Acide *phényl-acétique.*

$$C^6H^4 \begin{cases} CH^3 \\ CH^3 \end{cases} \qquad C^6H^4 \begin{cases} CO,OH \\ CH^3 \end{cases}$$

Diméthyl-benzine. — Acide toluique de Wood.

Nous avons donné à l'acide toluique α le nom d'acide *phényl-acétique* parce que, comme on le voit aux formules ci-dessus, il représente de l'acide acétique dont un atome d'hydrogène, pris dans le groupe méthyle, aurait été remplacé par du phényle.

$$CO,OH - CH^3 \qquad CO,OH - C \begin{cases} H^2 \\ C^6H^5 \end{cases}$$

Acide acétique. — Acide *phényl-acétique.*

— I. HISTORIQUE. L'acide *phényl-acétique* a été découvert en 1860 par MM. Mœller et Strecker, qui l'ont obtenu dans le dédoublement de l'acide vulpique. M. Cannizzaro, il est vrai, l'avait préparé dès 1835 par l'action de la potasse bouillante sur le cyanure de benzyle (toluène monochloré) ; mais il n'avait pas tranché à cette époque la question de savoir si son acide était ou non identique avec l'acide de Wood. Il doutait de l'identité ; mais il ne s'est prononcé sur l'isomérie que beaucoup plus tard, lorsqu'il a eu préparé les aldéhydes des deux acides et constaté quelles profondes différences les séparent. Jincke en a réalisé, en 1870, la synthèse par une autre méthode, qui consiste à chauffer à 200° un mélange de benzine bromée, d'éther monochloracétique et de cuivre. Cette nouvelle méthode, qui donne naissance à l'acide *phényl-acétique* par l'introduction directe du groupe phényle dans l'acide acétique, vient à l'appui du nom que nous avons donné à l'ancien acide α-toluique. MM. Glaser et Radziszewski ont obtenu l'acide *phényl-acétique* monobromé en soumettant l'acide formobenzoïlique à l'action de l'acide bromhydrique et en réduisant le produit bromé par

l'hydrogène naissant; mais avant lui, Crum-Brown d'une part, Naquet et Louguinine de l'autre, avaient réussi directement l'acide formobenzoylique au moyen de l'acide iodhydrique. Ce dernier mode de préparation est facile à comprendre, l'acide formobenzoïlique n'étant autre que l'acide phényl-glycollique :

$$\mathrm{C}\begin{cases}\mathrm{OH}\\\mathrm{H}\\\mathrm{C^6H^5}\end{cases} \quad \mathrm{C}\begin{cases}\mathrm{O}\\\mathrm{OH}\end{cases} + 2\mathrm{HI} = \mathrm{I^2} + \mathrm{H^2O} + \mathrm{C}\begin{cases}\mathrm{H}\\\mathrm{H}\\\mathrm{C^6H^5}\end{cases} \quad \mathrm{C}\begin{cases}\mathrm{O}\\\mathrm{OH}\end{cases}$$

Acide phényl-glycollique. Acide iodhydrique. Iode. Eau. Acide phényl-acétique.

— II. Préparation. 1° *Au moyen du cyanure de benzyle.* Pour préparer l'acide α-toluique par ce procédé, il faut d'abord se procurer du cyanure de benzyle. On part pour cela du toluène pur, volatil à 110° et extrait de l'huile de houille, que l'on trouve facilement aujourd'hui dans l'industrie, et l'on transforme celui-ci en chlorure de benzyle au moyen d'un courant de chlore. Seulement, ici une précaution est nécessaire : il faut faire arriver le chlore dans les vapeurs du toluène maintenu à l'ébullition, et s'arrêter avant que tout l'hydrocarbure soit transformé, afin d'éviter autant que possible la transformation des produits bichloré et trichloré. Si l'on opérait à froid au lieu d'opérer à chaud, le chlore se substituerait encore à l'hydrogène, mais il ne se substituerait plus dans la chaîne latérale CH^3; il se substituerait dans le groupe phényle C^6H^5, et le toluène monochloré, isomère du cyanure de benzyle, jouissant des propriétés du chlorure de phenyle, serait très-stable, se laisserait très-difficilement attaquer par les réactifs, et notamment ne fournirait pas la moindre trace d'acide α-toluique par le procédé de M. Cannizzaro. A une température moyenne, il se produirait un mélange de ces deux dérivés chlorés, et à la température de l'ébullition le chlorure de benzyle se produit seul. On le sépare par la distillation fractionnée du toluène inattaqué et des dérivés chlorés supérieurs dont, malgré tous les soins, on n'évite jamais la formation. Le produit qui distille entre 175° et 176° est à peu près pur; mais, pour la préparation de l'acide α-toluique, on peut prendre tout ce qui passe entre 170° et 180°, un plus grand degré de pureté étant absolument inutile.

Le chlorure de benzyle une fois obtenu, on le fait bouillir dans un appareil à reflux, avec une solution alcoolique concentrée de cyanure de potassium, jusqu'à ce que le précipité de chlorure potassique, qui se forme dès le début, n'augmente plus. On filtre alors et l'on s'assure, par une nouvelle ébullition du liquide, que le dépôt de chlorure a bien effectivement cessé, sans quoi il faudrait faire bouillir de nouveau et répéter cette opération jusqu'au moment où l'on aurait la preuve que la réaction est achevée. Ce premier résultat atteint, on distille la plus grande partie de l'alcool. Le liquide restant se sépare alors en deux couches, dont la supérieure renferme le cyanure de benzile. On dissout celle-ci dans une dissolution alcoolique concentrée de potasse et l'on fait bouillir ce liquide dans un appareil à reflux jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé. Le cyanure de benzyle se trouve alors converti en phényl-acétate de potassium. On distille l'alcool, on reprend par l'eau, on fait bouillir et, après refroidissement, on précipite la liqueur par l'acide chlorhydrique. L'acide α-toluique se précipite; pour n'en pas perdre, ce qui arriverait si l'on se contentait de le recueillir sur un filtre, parce qu'il est un peu soluble, on agite le liquide ou nage le précipité avec de l'éther qui dissout l'acide. On sépare la couche éthérée et on l'évapore. L'acide α-toluique impur reste comme résidu. M. Cannizzaro le purifiait en le dissolvant dans un excès d'eau de baryte, en précipitant l'excès de baryte par le gaz carbonique et en retirant l'acide de sa solution barytique au moyen de l'acide chlorhydrique et de l'éther. Si le produit n'était pas blanc et pur, il répétait plusieurs fois cette opération. MM. Louguinine et Naquet ont obtenu de l'acide α-toluique pur, en se bornant à dissoudre le produit brut dans l'eau bouillante, à filtrer et à faire cristalliser par le refroidissement.

Les réactions en vertu desquelles l'acide *phényl-acétique* prend naissance dans le mode de production que nous venons de décrire peuvent être exprimées par les équations suivantes :

1° $C^6H^5.CH^3 + Cl^2 = HCl + C^6H^5.CH^2Cl$

Toluène. Chlore. Acide chlorhydrique. Chlorure de benzyle.

2° $C^6H^5.C\begin{cases}H^2\\Cl\end{cases} + CAzK = C^6H^5.C\begin{cases}H^2\\CAz\end{cases} + KCl$

Chlorure de benzyle. Cyanure de potassium. Cyanure de benzyle. Chlorure de potassium.

3° $C^6H^5.C\begin{cases}H^2\\CAz\end{cases} + KHO + H^2O = AzH^3 + C^6H^5.C\begin{cases}H^2\\CO.OK\end{cases}$

Cyanure de benzyle. Potasse. Eau. Ammoniaque.

$$\left(= \begin{matrix}C^6H^5\\|\\CH^2\\|\\C\begin{cases}O\\OK\end{cases}\end{matrix}\right)$$

Phényl-acétate de potassium.

2° *Préparation au moyen de l'acide vulpique.* L'acide vulpique $C^{19}H^{14}O^5$ est un principe immédiat que M. Robert a extrait de la *cetraria vulpina*, lichen fort abondant en Norvège, où on l'emploie mélangé avec la noix vomique pour empoisonner les loups. On prépare facilement l'acide vulpique en faisant macérer pendant six heures 1 partie de *cetraria vulpina* avec 20 parties d'eau tiède à laquelle on ajoute une petite quantité de lait de chaux. Au bout de six heures on passe et l'on épuise le résidu par de nouvelles quantités de lait de chaux équivalant à la moitié des quantités primitivement employées. Les liqueurs réunies étant sursaturées par l'acide chlorhydrique, il s'y forme un abondant précipité jaune floconneux formé d'acide vulpique et d'une matière résineuse. On purifie très-facilement l'acide en le faisant cristalliser dans l'alcool concentré et bouillant ou dans l'éther.

Une fois que l'on a l'acide vulpique pur, il s'agit de le transformer en acide *phényl-acétique.* A cet effet, on le fait bouillir avec une dissolution concentrée et chaude de baryte caustique. Il se dissout rapidement et bientôt il se forme un précipité d'oxalate de baryum, et il se volatilise de l'esprit de bois. Quand la solution alcaline filtrée n'abandonne plus d'oxalate de baryum par l'ébullition, ce qui indique que la réaction est complète, on la débarrasse de l'excès de baryte au moyen d'un courant de gaz carbonique, on la filtre et on la sursature par l'acide chlorhydrique. Elle laisse alors déposer en se refroidissant un abondant précipité cristallin d'acide α-toluique, qu'on purifie par de nouvelles cristallisations soit dans l'eau, soit dans l'alcool, soit dans l'éther. Le dédoublement de l'acide vulpique peut être exprimé par l'équation suivante :

$$C^{19}H^{14}O^5 + 4H^2O = 2C^8H^8O^2 + C^2H^2O^4 + CH^4O$$

Acide vulpique. Eau. Acide α-toluique. Acide oxalique. Esprit de bois.

3° *Préparation au moyen du monochloracétate d'éthyle et de la benzine monobromée.* Cette synthèse, nous l'avons déjà dit, est due à Zincke. Ce chimiste chauffe le mélange à équivalents égaux d'éther monochloracétique et de benzine monobromée vers 180° ou 200° avec du cuivre dans des tubes scellés à la lampe. Il se forme dans ces conditions du phényl-acétate d'éthyle d'après la réaction

$$C\begin{cases}Cl\\H^2\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OC^2H^5\end{cases} + C^6H^5.Br + 2Cu = CuBr + CuCl + C\begin{cases}C^6H^5\\H^2\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OC^2H^5\end{cases}$$

Monochloracétate d'éthyle. Bromure de phényle. Cuivre. Protobromure de cuivre. Protochlorure de cuivre. Phényl-acétate d'éthyle.

On épuise le contenu des tubes par de l'éther; on soumet la liqueur éthérée à la distillation et l'on saponifie par la potasse alcoolique bouillante le phényl-acétate d'éthyle qui reste comme résidu. L'alcool étant ensuite chassé par la distillation, on reprend le résidu par l'eau et l'on sursature la liqueur aqueuse par l'acide chlorhydrique. Il se forme un abondant précipité d'acide *phényl-acétique* impur, qu'on purifie par cristallisation dans l'eau bouillante ou par transformation en phynyl-acétate barytique.

4° *Préparation par la méthode de M. Crum-Brown et de MM. Louguinine et Naquet.* On place dans des tubes scellés à la lampe 5 à 6 grammes d'acide bromobenzoylique avec un excès d'acide iodhydrique fumant et un bâton de phosphore destiné à ramener sans cesse à l'état d'acide iodhydrique l'iode qui se précipite. Les tubes étant chauffés pendant quelques heures à 100°, l'acide formobenzoylique se convertit complètement en acide *phényl-acétique*, qui cristallise par le refroidissement. On n'a qu'à le recueillir sur un filtre, à le comprimer et à le purifier par une ou deux cristallisations dans l'eau. Pour le débarrasser de l'iode qui le souille, on agite sa solution aqueuse avec du mercure jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait incolore.

5° *Méthode de MM. Glaser et Radziszewski.* Elle repose sur la même réaction que celle de MM. Crum-Brown et de MM. Louguinine et Naquet. Seulement MM. Glaser et Radziszewski, au lieu d'opérer la réduction de l'acide phényl-glycollique en une fois, au moyen de l'acide iodhydrique, le réduisent en deux temps en le transformant d'abord en acide α-bromotoluique, au moyen de l'acide bromhydrique, et en réduisant ensuite l'acide brome par l'hydrogène naissant :

1° $C\begin{cases}C^6H^5\\H\\OH\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OH\end{cases} + HBr = H^2O + C\begin{cases}C^6H^5\\H\\Br\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OH\end{cases}$

Acide phényl-glycollique. Acide bromhydrique. Eau. Acide monobromo-α-toluique.

2° $C\begin{cases}C^6H^5\\H\\Br\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OH\end{cases} + H^2 = HBr + C\begin{cases}C^6H^5\\H\\H\end{cases} \; C\begin{cases}O\\OH\end{cases}$

Acide monobromo-phényl-acétique. Hydrogène. Acide bromhydrique. Acide phényl-acétique.

Voici comment opèrent ces chimistes : ils abandonnent pendant quelques jours à elle-même une solution d'acide formobenzoylique (phényl-glycollique) dans de l'acide bromhydrique concentré. L'acide *phényl-acétique* bromé se sépare en gouttelettes, et la réaction s'accomplit en une heure. On recueille et on lave à l'eau le produit huileux, qui se prend peu à peu en une masse cristalline fusible à 82°. Ce produit, dissous dans la potasse et soumis à l'action de l'amalgame de sodium pendant quelques jours, perd son brome et donne naissance à de l'acide α-toluique que l'on précipite de sa solution alcaline au moyen de l'acide chlorhydrique et que l'on purifie par l'un des moyens que nous avons déjà indiqués.

— III. Propriétés physiques, réactions. L'acide *phényl-acétique* cristallise en lamelles incolores, larges, irisées, qui ressemblent beaucoup aux cristaux d'acide benzoïque. Il fond à 76°,5 et distille à 265°. Sa densité est égale à 1,3 environ. Il éprouve, en fondant, une dilatation considérable, car son coefficient de dilatation pour 1° est de 0°,000825 entre 83° et 135°. A 83°, la densité de l'acide fondu est de 1,0778 et, à 135°, elle est de 1,0334. Peu soluble dans l'eau froide, l'acide *phényl-acétique* se dissout facilement dans l'eau bouillante; par le refroidissement, il se sépare d'abord à l'état liquide jusqu'à ce que la solution soit refroidie au-dessous du point de fusion. Il est très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il fournit des produits de substitution que nous décrirons plus loin. Les phenyl-acétates sont très-solubles et cristallisent difficilement. Par la distillation du sel de baryum, on obtient l'acétone correspondante; par la distillation de l'acide avec l'acétate barytique, il se forme l'acétone méthyl-phénylacetique.

— IV. Éthers phényl-acétiques. *Phényl-acétate de méthyle* $C^6H^5.CH^2.CO.OCH^3$. On obtient cet éther en dirigeant jusqu'à saturation un courant de gaz chlorhydrique à travers une solution d'acide *phényl-acétique* dans l'esprit de bois pur. C'est un liquide d'une odeur suave, bouillant à 220°; sa densité est égale à 1,044, à 16°.

— *Phényl-acétate d'éthyle*

$C^6H^5.CH^2.CO.OC^2H^5$.

On le prépare comme le précédent en remplaçant l'esprit de bois par l'alcool ordinaire. Il est liquide, bout à 226°, et possède à 16° une densité qui est égale à 1,031.

— V. Amide phényl acétique

$C^6H^5.CH^2.CO.AzH^2$.

MM. Moeller et Strecker l'ont obtenue en traitant l'acide *phényl-acétique* par le perchlorure de phosphore et en soumettant à l'action de l'ammoniaque le chlorure de phényl-acétyle impur formé d'abord. Cette amide cristallise en paillettes rougeâtres.

— VI. Nitrile phényl-acétique

$$\begin{matrix}C^6H^5\\|\\CH^2\\|\\CAz\end{matrix} = C^8H^7Az.$$

Ce corps n'est autre que le cyanure de benzyle découvert par M. Cannizzaro et dont nous avons fait connaître plus haut le mode de formation. Suivant M. Radziszewski, il bout sans décomposition à 229° et possède à 8° une densité de 1,0155. Traité par l'acide azotique fumant, il fournit le dérivé mononitré $C^6H^4.AzO^2.CH^2.CAz$, qui cristallise en lames brillantes fusibles à 114°.

— Produits de substitution de l'acide phényl-acétique. 1° *Dérivés nitrés.* Lorsqu'on traite l'acide *phényl-acétique* par l'acide azotique fumant, à froid, on obtient deux dérivés mononitrés isomères, qu'on sépare en mettant à profit leur différence de solubilité dans l'eau. Le produit de l'action de l'acide azotique sur l'acide [illegible], étant cristallisé dans l'eau bouillante, fournit l'acide [illegible]nitrophényl-acétique; les eaux mères retiennent l'acide [illegible]. Pour [illegible] ces [illegible] on [illegible] dans l'alcool [illegible] et [illegible] ortho [illegible] se [illegible] est transformé en sel de baryum. Le sel de l'acide [illegible] que la portion [illegible] le sel ortho, en la redissout dans l'eau et on la précipite par l'acide chlorhydrique. L'acide ortho, est purifié par recristallisation dans l'eau ou dans l'alcool.

— Acide [illegible]nitrophényl-acétique

$C^6H^4.AzO^2.CH^2.CO.OH$.

Il fond à 98° et cristallise en lamelles. L'oxydation le transforme en acide orthonitrobenzoïque fusible à 127°.

— *Acide paranitrophényl-acétique*, isomère du précédent, est en prismes presque incolores, fusibles à 114°. Il donne, lorsqu'on l'oxyde, de l'acide paranitrobenzoïque [illegible] jaunâtres. Il renferme

$C^6H^4.AzO^2[illegible]$.

Le sel éthylique de cet acide cristallise en tables [illegible].

— *Acide dinitrophényl-acétique*

$C^6H^3.(AzO^2)^2[illegible]$.

On l'obtient en traitant l'acide précédent par [illegible] sulfurique. Il cristallise dans l'eau en aiguilles minces groupées symétriquement et fusibles à [illegible] dement à l'ébullition en carbonate et en dinitrotoluène fusible à 71°. De même, l'acide libre se dédouble par la chaleur en acide carbonique et en dinitrotoluène.

— *Dérivé amidé de l'acide phényl-acétique.* Acide para[illegible]

$C^8H^9AzO^2$.

On l'obtient en réduisant l'acide paranitrophényl-acétique par l'étain et l'acide chlorhydrique. Il cristallise en lamelles nacrées, insolubles dans l'eau froide, assez solubles dans l'eau bouillante et dans l'alcool. M. Naquet, qui n'a jamais publié ses recherches sur ce sujet, l'a obtenu en chauffant l'acide nitré avec une solution alcoolique de sulfhydrate d'ammoniaque, filtrant pour séparer le soufre précipité, évaporant l'alcool et décomposant le résidu, préalablement dissous dans l'eau, par l'acide acétique.

Le sel d'argent est un précipité blanc.

Le sel de cuivre est vert et tout à fait insoluble dans l'eau.

Le sulfate cristallise en tables hexagonales.

Le chlorhydrate se présente en faisceaux de [illegible].

— *Acide parazophényl-acétique*

$$\begin{matrix}C^8H^7AzO^2\\C^8H^7AzO^2\end{matrix} = C^{16}H^{14}Az^2O^4.$$

Lorsqu'on réduit l'acide paranitré par le sulfhydrate d'ammoniaque, et qu'on précipite l'acide amidé par l'acide acétique, on obtient une eau mère jaunâtre d'où l'acide chlorhydrique sépare l'acide parazophényl-acétique sous forme d'une poudre blanche qui cristallise dans l'eau bouillante en longues paillettes nacrées, jaune paille, fusibles à 138°.

2° *Dérivés chlorés et bromés.* [illegible] deux séries, suivant que [illegible] dans le phényle ou dans [illegible]. Les premiers, ceux qui resultent d'une substitution effectuée dans le groupe phenyle, s'obtiennent par l'action [illegible] chlore; les seconds prennent naissance par [illegible] par l'action des acides chlorhydrique et bromhydrique [illegible] paraserie.

— Acide para[illegible]

$C^6H^4.Br.CH^2.CO.OH$.

On l'obtient par [illegible] fusibles à [illegible].

Les sels de baryum et [illegible] dans l'alcool [illegible] 251°. [illegible] il donne le dérivé [illegible]

$C^6H^3[illegible]$

en prismes [illegible].

— Acide [illegible]

[illegible]

— *Acide* [illegible]

$C^6H^5.C[illegible].CH^2.CO^2H$.

On l'obtient en faisant agir, à froid et à la [illegible] sec sur l'acide phényl-acé[illegible]. Il cristallise en prismes et il fond [illegible].

— *Acide phényl-chloracétique*

$$C^6H^5.CHCl.CO^2H.$$

On le prépare en chauffant à 140° l'acide [illegible] avec [illegible] concentré. Il cristallise en [illegible], [illegible] sur les [illegible]. Il fond à 78°. Ses sels sont [illegible]. Traité à chaud par [illegible] l'acide [illegible] $C^6H^5.C[illegible]$, [illegible] à 69°, et qui, traité par la potasse, puis par [illegible] l'acide benzoï-que. Il est probable que, par l'action ménagée de l'eau ou des alcalis, on pourrait le transformer en [illegible] de la série aromatique, suivant l'équation

$$[illegible] + [illegible] = 2HCl$$

Acide [illegible] — Acide chlorhydrique.

$$+ [illegible] CO^2H$$

[illegible]

[illegible] à l'acide pyruvique, [illegible] se voit à l'inspection des formules suivantes :

$$CH^3 \;|\; C \begin{cases} H \\ OH \end{cases} \;|\; CO^2H \qquad C^6H^5 \;|\; C \begin{cases} H \\ OH \end{cases} \;|\; CO^2H$$

Acide [illegible] — Acide [illegible]ylique ou phényl-[illegible]que.

$$CO \begin{cases} CH^3 \\ CO^2H \end{cases} \qquad CO \begin{cases} C^6H^5 \\ CO^2H \end{cases}$$

Acide [illegible] méthyl-[illegible]. — Acide [illegible]oxy-[illegible].

[illegible] A L'ACIDE PHÉNYL-ACÉTIQUE. *Aldéhyde phényl-acétique*

$$C^8H^8O = \begin{array}{c} C^6H^5 \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CO'' \\ H \end{array}.$$

Cette aldéhyde a été découverte par Cannizzaro, qui l'a préparée en chauffant un mélange de phényl-acétate et de formiate de [illegible]. On obtient ainsi une huile qui se [illegible] bisulfite de sodium. La combinaison cristallisée de bisulfite et d'aldéhyde [illegible] C^8H^8O,SO^3NaH. Décomposée par le carbonate de potassium, elle fournit l'aldéhyde sous la forme d'une matière [illegible], visqueuse, qui se dédouble à la distillation en une résine et en une huile incolore. Soumise à l'action de l'acide azotique, cette aldéhyde fournit un mélange d'acide benzoïque et d'acide nitrobenzoïque.

Le point curieux de l'histoire de ce corps est que l'huile incolore obtenue à la distillation a la même composition que le produit visqueux provenant de la décomposition de la combinaison sulfureuse, reproduit comme elle cette combinaison lorsqu'on l'agite avec le bisulfite de potassium et régénère, lorsqu'on décompose ensuite les cristaux obtenus par une base, le liquide visqueux susceptible de se dédoubler à la distillation en huile incolore et en résine. Il en résulte que, si l'on répète plusieurs fois ces opérations, on finit par transformer complètement l'huile en résine.

PHÉNYL-ACÉTYLÈNE s. m. (fé-ni-la-sé-ti-lè-ne — de *phényle*, et *acétylène*). Chim. Hydrocarbure qui est au cinnamène ou phényl-éthylène comme l'acétylène est à l'éthylène.

— **Encycl.** Le phényl-éthylène ou acétényl-benzine, $C^8H^6 = C^6H^5 - C \equiv CH$, a été découvert par Glaser. Il se produit par la distillation sèche du phényl-propiolate de baryum cristallisé, réduit en poudre et mélangé de sable, à la température de 200°. L'acide phényl-propiolique $C^9H^6O^2$ perd une molécule d'anhydride carbonique et se transforme en *phényl-acétylène* par une réaction identique à celle suivant laquelle la benzine se forme aux dépens de l'acide benzoïque.

Cet hydrocarbure se produit encore lorsqu'on chauffe en vase clos, à 120°, le bibromure de cinnamène avec de la potasse alcoolique [illegible]. On le sépare par [illegible] [illegible] temps. La potasse enlève, en effet, au bibromure de cinnamène $C^8H^8Br^2$ 2 molécules [illegible] en donnant le *phényl-[illegible]* [illegible] de cet [illegible] brome

$$[illegible]$$

D'après Friedel, en traitant par le perchlorure [illegible] acétyl-benzoïque, on obtient un chlorure

$$[illegible] — [illegible] — CH$$

[illegible]

Ajoutons enfin que, suivant M. Berthelot, [illegible]

[illegible] odeur aromatique particulière. Il bout entre 139° et 140°, [illegible] au brome et est attaqué par l'acide azotique, qui le [illegible].

Comme l'acétylène, il donne des dérivés [illegible] qui se produisent facilement, car ce corps, quoique très-peu soluble dans l'eau, donne avec celle-ci une solution qui précipite les sels de cuivre et d'argent.

La combinaison argentique

$$(C^6H^5,C^2Ag) + Ag^2O)$$

s'obtient en ajoutant une solution alcoolique de l'hydrocarbure à une solution ammoniacale de chlorure d'argent étendue d'alcool. C'est une poudre gris clair, qui détone par la chaleur et qui régénère l'hydrocarbure sous l'influence de l'acide chlorhydrique.

La combinaison cuivreuse

$$(C^6H^5,C^2)^2Cu^2,CuO$$

est une poudre jaune qui s'obtient par le même procédé que le dérivé argentique. Lorsqu'on agite cette combinaison à l'air avec une solution concentrée d'ammoniaque dans l'alcool faible, elle se dissout entièrement et la solution renferme de l'oxyde cuivreux et un nouvel hydrocarbure, le diacétényl-phényle (v. plus bas) $C^{16}H^{10}$.

La combinaison sodique, C^6H^5,C^2Na, se produit lorsqu'on ajoute des fragments de sodium à du *phényl-acétylène* dissous dans 10 volumes d'éther anhydre. Traitée en suspension dans l'éther par l'anhydride carbonique sec, elle fixe CO^2 et donne du phényl-propiolate de sodium.

— *Diacétényl-phényle*

$$C^{16}H^{10} = \begin{array}{l} C^6H^5 - C \equiv C \\ \qquad\qquad\quad | \\ C^6H^5 - C \equiv C \end{array}.$$

Cet hydrocarbure, obtenu par l'action de l'air sur la solution ammoniacale du *phényl-acétylène* cuivreux et purifié par cristallisation dans l'alcool à 50 pour 100, est en aiguilles fusibles à 90°, solubles dans l'alcool et dans l'éther, très-peu solubles dans l'eau même bouillante. Il se combine à 4 atomes de brome, avec élimination d'acide bromhydrique, en donnant une masse gluante. Il ne forme pas de combinaison métallique. Avec l'acide picrique, il forme un composé cristallin fusible à 108°.

PHÉNYL-ALLYLE s. m. (fe-ni-la-li-le — de *phényle*, et *allyle*). Chim. Composé d'allyle et de phényle qu'on peut considérer comme un homologue du styrolène ou cinnamène.

— **Encycl.** Le *phényl-allyle* ou allyl-benzine ou encore phényl-propylène

$$C^6H^5,C^3H^5 - C^9H^{10}$$

est l'homologue supérieur du styrolène ou cinnamène C^8H^{10} et aussi du benzylène et du phénylène. Il a été découvert par M. Radziszewski, qui en a publié la relation dans la séance de l'Académie des sciences du 20 avril 1874. On l'obtient au moyen du phényl-propyle préparé lui-même par l'excellente méthode de M. Fittig (v. PHÉNYLE [hydrure de]), c'est-à-dire en faisant agir le sodium sur de la benzine bromée mélangée avec du bromure de propyle normal et de l'éther sec. La propyl-benzine ainsi préparée est un liquide qui bout entre 157° et 158°, et dont la constitution est exprimée par la formule

$$C^6H^5,CH^2,CH^2,CH^3.$$

Elle est, on le sait, identique avec le cumène de l'acide cuminique.

Chauffé au bain d'huile entre 150° et 160°, c'est-à-dire à son point d'ébullition, et soumis à l'action de la vapeur de brome, le phényl-propyle réagit vivement. Toute la quantité de brome est immédiatement absorbée en même temps qu'il se dégage de l'acide bromhydrique. Si la quantité de brome que l'on emploie est d'une molécule pour une molécule de phényl-propyle, il se produit un liquide assez mobile, légèrement coloré en brun, qui, soumis à la distillation, dégage des torrents d'acide bromhydrique. Ce liquide étant ainsi distillé trois fois de suite, puis soumis à une quatrième distillation, fractionnée cette fois, on en sépare une bonne partie qui bout entre 165° et 170° et qui, après un long fractionnement, bout d'une manière constante entre 164°,5 et 165°,5. Ce produit constitue le *phényl-allyle* ou allyl-benzine C^6H^5,C^3H^5.

Le *phényl-allyle* est un liquide limpide, mobile ; son odeur est particulière, fraîche et piquante. Il bout entre 164°,5 et 165°,5, sous une pression barométrique de 0m,738. Son poids spécifique a été trouvé égal à 0,924 pour la température de 16°. La densité de sa vapeur déterminée dans la vapeur d'aniline, par la méthode de M. Deville, est égale à 4,1. Il se combine très-facilement au brome. Pour que le liquide ne s'échauffe pas trop, il est bon de le dissoudre tout d'abord dans du chloroforme et de n'ajouter ensuite la quantité calculée de brome que goutte à goutte. Le bromure qui se forme ainsi est un bibromure $C^9H^{10}Br^2$. Il cristallise dans l'alcool en longues aiguilles soyeuses, d'une blancheur parfaite et d'un éclat remarquable. Il fond entre 65° et 66°.

On obtient le même corps en faisant réagir deux molécules de brome (Br^4) sur la quantité de phényl-propyle correspondant à une [illegible], et cela à la température de 160°. Le produit solide de cette réaction, exprimé à la presse entre plusieurs doubles de papier joseph, puis cristallisé dans l'alcool bouillant, présente la même composition centésimale, le même aspect et le même point de fusion que le bibromure préparé par l'addition directe du brome ou du *phényl-allyle*.

On sait que MM. Fittig et Krügener ont obtenu, par l'action de l'amalgame de sodium sur l'alcool cinnamique, un *phényl-allyle* volatile entre 165° et 170°. Mais le *phényl-allyle* donne un bromure qui cristallise en paillettes dans l'alcool et qui fond à 66°,5, tandis que le bromure de M. Radziszewski cristallise toujours en aiguilles blanches et soyeuses. M. Radziszewski en conclut qu'il existe probablement là une isomérie, sur la cause de laquelle il est difficile de se prononcer dès maintenant. Nous croirions plus volontiers, sachant combien la moindre trace d'un corps étranger peut modifier la forme cristalline d'une substance, à la présence d'une impureté dans le *phényl-allyle* de MM. Fittig et Krügener. Au moment où nous mettons sous presse, M. Radziszewski continue ses recherches sur le *phényl-allyle*.

PHÉNYLAMIDE s. f. (fe-ni-la-mi-de — de *phényle*, et de *amide*). Chim. Nom donné aux amides qui dérivent de l'aniline, au lieu de dériver de l'ammoniaque. ‖ On dit aussi ANILIDE.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'anilides ou de *phénylamides* des corps qui représentent des sels d'aniline privés des éléments d'une ou de plusieurs molécules d'eau.

Gerhardt, qui découvrit en 1845 la première anilide, l'oxanilide, la considérait à cette époque comme de l'acide oxalique dans lequel 2O étaient remplacés par $2(C^6H^7Az - H^2)$. Il reconnut plus tard la véritable nature de ces corps et les considéra comme des amides, et plus spécialement comme des alcalamides, c'est-à-dire comme des amides ayant une partie de leur hydrogène remplacée par un radical alcoolique. Lorsque ce radical est le phényle, on a des anilides.

Les amides contiennent les éléments d'un sel ammoniacal moins de l'eau. Les anilides contiennent les éléments d'un sel d'aniline moins de l'eau. L'analogie entre ces deux classes de corps est complète et se manifeste par un grand nombre de propriétés semblables et par les mêmes modes de préparation.

De même qu'il existe plusieurs classes d'amides, de même aussi il existe plusieurs classes d'anilides : aux amides neutres correspondent les anilides neutres ; aux acides amidés, les acides anilidés ou acides aniliques ; aux imides, les aniles. Il existe des monanilides, des dianilides et des trianilides comme il existe des monamides, des diamides et des triamides.

— *Monanilides.* Les monanilides représentent une molécule d'ammoniaque AzH^3 dans laquelle l'hydrogène est remplacé partiellement ou en totalité par un radical d'acide et par le phényle C^6H^5. Quand les 2/3 de l'hydrogène sont ainsi remplacés, c'est que les anilides dérivent d'un acide mono ou polybasique, fonctionnant dans tous les cas par un résidu monoatomique.

A. Avec un acide monobasique, l'hydrogène est remplacé par un véritable radical ne renfermant plus d'hydrogène typique, et l'anilide obtenue est neutre. Elle renferme les éléments d'un sel neutre d'aniline moins une molécule d'eau :

$$C^2H^3O^2,C^6H^7Az = H^2O + C^2H^3O,AzC^6H^5,H$$

Acétate d'aniline. — Eau. — Acétanilide.

Telles sont la butyranilide et la valéranilide.

— *Préparation.* 1° On les obtient en faisant agir les chlorures acides sur l'aniline. Si l'on prend deux molécules d'aniline pour une du chlorure acide, une des deux molécules perd H qui se porte sur le chlore du chlorure et donne de l'acide chlorhydrique, lequel se combine à l'autre molécule d'aniline pour former un chlorhydrate. La molécule d'aniline qui a perdu H s'empare du radical organique du chlorure acide et fournit une anilide :

$$C^2H^3OCl + \begin{matrix} C^6H^7Az \\ C^6H^7Az \end{matrix}$$

Chlorure d'acétyle. — Deux molécules d'aniline.

$$= C^6H^6(C^2H^3O)Az + C^6H^7Az.HCl$$

Acétanilide. — Chlorhydrate d'aniline.

2° On fait agir la chaleur sur les sels d'aniline. Une molécule d'eau s'élimine et il reste un résidu qui n'est autre que l'anilide cherchée.

3° On fait agir l'aniline sur les anhydrides acides. Il se forme un sel d'aniline et une anilide par une réaction tout à fait analogue à celle qui se produit avec les chlorures acides.

$$\begin{matrix} C^2H^3O \\ C^2H^3O \end{matrix} \Big\} O + \begin{matrix} C^6H^7Az \\ C^6H^7Az \end{matrix}$$

Anhydride acétique. — Deux molécules d'aniline.

$$= \begin{matrix} C^2H^3O \\ C^6H^8Az \end{matrix} \Big\} O + \begin{matrix} C^2H^3O \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix} \Big\} Az$$

Acétate d'aniline. — Acétanilide.

4° Par l'action de l'aniline sur les éthers composés, il se régénère l'alcool dont on a l'éther et l'élément acide se porte sur l'aniline pour former une anilide.

— *Propriétés.* Les anilides sont, en général, assez solubles dans l'eau, surtout à chaud. L'alcool et l'éther les dissolvent mieux encore. Elles se volatilisent sans altération. Elles sont décomposées à chaud par les acides et par les alcalis, avec régénération d'acide et d'aniline. Cette réaction est tout à fait analogue à la saponification des amides ordinaires. L'aniline absorbe une molécule d'eau et se transforme en un sel neutre d'aniline, lequel, au contact des alcalis ou des acides, se dédouble en un sel alcalin et en aniline libre, ou en acide libre et en un sel d'aniline. Si l'on se borne à chauffer l'anilide à 200° en tube clos avec de l'eau, elle en absorbe les éléments et se transforme en un sel neutre d'aniline qui demeure intact.

Le chlore et le brome agissent à froid sur une solution aqueuse d'acétanilide et donnent naissance à des dérivés chlorés ou bromés de ce corps.

A cette même classe d'anilides appartient la cyananilide $C^6H^5CAzHAz$ que MM. Cahours et Claez ont obtenue en traitant l'aniline par le chlorure de cyanogène.

$$\begin{matrix} C^6H^5 \\ H \\ H \end{matrix} \Big\} Az + \begin{matrix} Cy \\ Cl \end{matrix} \Big\}$$

Aniline. — Chlorure de cyanogène.

$$= \begin{matrix} C^6H^5 \\ H \\ H \\ H \end{matrix} \Big\} Az,Cl + \begin{matrix} C^6H^5 \\ Cy \\ H \end{matrix} \Big\} Az$$

Chlorure de phényl-ammonium. — Cyananilide.

B. Avec les acides bibasiques, on obtient des acides aniliques. Ces acides renferment les éléments d'un sel acide moins ceux d'une molécule d'eau :

$$C^2O^2(OH^2) + \begin{matrix} C^6H^5 \\ H \\ H \end{matrix} \Big\} Az - \begin{matrix} H \\ H \end{matrix} \Big\} O$$

Acide oxalique. — Aniline. — Eau.

$$= \begin{matrix} (C^2O^2,OH) \\ H \\ C^6H^5 \end{matrix} \Big\} Az$$

Oxanilide acide.

On peut considérer ces corps comme dérivant de l'ammoniaque par la substitution d'un atome de phényle à un atome d'hydrogène, et par le remplacement d'un second atome d'hydrogène par un résidu monoatomique fonctionnant encore comme acide monobasique et qui provient de l'acide bibasique par l'élimination de OH. C'est ainsi que dans l'oxanilide nous voyons fonctionner le résidu monoatomique $(C^2O^2.OH)$, qui dérive de l'acide oxalique $C^2O^2(OH)^2$ par élimination de OH et qui renferme encore un hydrogène typique acide.

— *Préparation.* 1° On les obtient en chauffant avec soin le sel acide d'aniline.

2° En faisant bouillir une anile avec de l'eau :

$$\begin{matrix} C^6H^5 \\ (C^4H^4O^2.OH)' \\ (C^4H^4O^2.OH)' \end{matrix} \Big\} Az + H^2O$$

Succinanile. — Eau.

$$= \begin{matrix} (C^4H^4O^2.OH) \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix} \Big\} Az + C^4H^4O^2(OH)^2$$

Acide succinanilique. — Acide succinique.

— *Propriétés.* Ces acides aniliques fonctionnent comme des acides monobasiques. Soumis à l'action de la potasse ou de l'acide chlorhydrique, ils se dédoublent en aniline et en acide. La chaleur les décompose ; dans certains cas, elle les transforme en l'anile correspondante, acide succinanilique ; dans d'autres, elle les résout en aniline et en anhydride ; c'est le cas pour l'acide camphoranilique qui donne de l'aniline et de l'anhydride camphorique. Généralement ils se dissolvent dans l'eau et sont très-solubles dans l'alcool.

Jusqu'ici nous n'avons étudié que des corps qui proviennent du remplacement des deux tiers de l'ammoniaque par des radicaux. Mais il y a aussi des anilides dans lesquelles la totalité de l'hydrogène de l'ammoniaque est remplacée par les radicaux acides et par le radical phényle C^6H^5.

A. Lorsque ces sortes d'anilides dérivent d'un acide monoatomique, un des atomes d'hydrogène est remplacé par le phényle, tandis que les deux autres le sont chacun par un radical acide monoatomique ; dans ce cas, on obtient une anilide neutre. Ces anilides renferment les éléments d'une molécule d'aniline et de deux molécules d'acide, moins les éléments de deux molécules d'eau. On les prépare par l'action des chlorures acides sur la monanilide correspondante. Ainsi, par l'action du chlorure de benzoïle C^7H^5OCl sur la benzanilide

$$\begin{matrix} C^7H^5O \\ C^6H^5 \\ H \end{matrix} \Big\} Az,$$

il se produit de l'acide chlorhydrique HCl et de la dibenzanilide qui provient de la substitution du benzoïle C^7H^5O à l'atome d'hydrogène libre de la benzanilide. Sa formule est

$$\begin{matrix} C^7H^5O \\ C^7H^5O \\ C^6H^5 \end{matrix} \Big\} Az.$$

Les anilides de cette classe sont des corps neutres, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, qui ne se combinent ni avec les

acides ni avec les bases. On peut y rattacher la [illegible]-cyanamide

$(C^6H^5.CH^3,CAz)Az$

et l'éthyl-phényl-cyanamide

$C^6H^5.C^2H^5,CAz)Az$

qui se produisent lorsqu'on fait agir le chlorure de cyanogène sur les dérivés éthyles, méthyles, etc., de l'aniline.

B. Lorsque l'anilide dérive d'un acide bibasique, un atome d'hydrogène est encore remplacé par du phényle; mais les deux autres le sont par un radical diatomique unique. Dans ce cas, on obtient cette classe particulière d'amides que Gerhardt a désignées sous le nom d'aniles et qui ne sont autre chose que les dérivés phénylés des imides. Les aniles renferment les éléments d'un sel acide moins les éléments de deux molécules d'eau, ou, ce qui revient au même, les éléments d'un acide anilique moins les éléments d'une seule molécule d'eau. Telles sont la tartranile, la phtalanile, etc.

Pour préparer les aniles, on traite l'aniline par les acides diatomiques ou leurs anhydrides, ou, mieux encore, on fait agir la chaleur sur les acides aniliques. Ce sont des corps neutres ou très-légèrement acides, solides, peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool, généralement volatils sans décomposition, décomposés par la potasse avec dégagement d'aniline. Traités par une solution bouillante d'ammoniaque, ils fixent de l'eau et se transforment en sels ammoniacaux de l'acide anilique correspondant. On peut faire rentrer l'éther phényl-cyanique dans cette classe d'anilides. En effet, le cyanate de phényle $(CO)''C^6H^5,Az$ n'est autre que la phényl-carbimide ou carbonile.

C. Quand l'acide générateur a une basicité supérieure à 2, l'anile obtenue conserve des caractères acides et doit être alors considérée comme un acide anilique. C'est ainsi que l'acide citranilique $C^{12}H^{11}AzO^5$ représente une véritable anile acide

$(C^6H^4O^3(OH)^2)'',C^6H^5Az.$

Cet acide renferme, comme on le voit aisément, les éléments d'un suracide d'aniline dérivant d'un acide tribasique privé de 2 molécules d'eau.

— *Dianilides.* Les dianilides dérivent de 2 molécules d'ammoniaque, dans lesquelles l'hydrogène est remplacé en totalité ou en partie par un radical d'acide polyatomique et par le radical phényle C^6H^5. Tantôt la substitution ne porte que sur la moitié de l'hydrogène, et alors on obtient des corps analogues à la phényl-oxamide de Hofmann $C^6H^5,C^2O^2)''H^3.Az^2$ ou à la phényl-urée

$C^6H^5,CO,''H^3.Az^2.$

Tantôt, au contraire, la substitution porte sur les deux tiers de l'hydrogène. Dans ce cas :

A. Avec les acides polyatomiques et bibasiques, on obtient des dianilides neutres proprement dites, qui représentent 2 molécules d'ammoniaque dans lesquelles 2 atomes d'hydrogène sont remplacés par un radical diatomique et deux autres par du phényle. Elles renferment les éléments d'un sel neutre formé d'aniline et d'un acide bibasique, moins les éléments de 2 molécules d'eau.

$$C^2O^2(OH)^2,2C^6H^7Az = \left.\begin{matrix}(C^6H^5)^2\\(C^2O^2)''\\H^2\end{matrix}\right\}Az^2 + 2H^2O.$$

Oxalate neutre d'aniline. Oxanilide neutre. Eau.

Telles sont la subéranilide, la tartranilide, la sulfocarbanilide, la carbanilide ou phénylurée. Elles sont aux acides diatomiques ce que les monanilides neutres sont aux acides monoatomiques. Elles représentent, en effet, des sels neutres d'acides bibasiques moins de l'eau, comme les autres représentent des sels neutres d'acides monobasiques, moins de l'eau. Mais elles diffèrent de ces dernières par leur degré de condensation, qui est double.

On prépare les dianilides neutres par l'action de la chaleur sur les sels neutres correspondants d'aniline, par l'action des chlorures acides sur l'aniline, par l'action des anhydrides acides sur la même base, par l'action de la chaleur sur les sels d'aniline des acides aniliques.

Les dianilides sont généralement solides, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fusibles, distillables sans altération. Elles résistent assez bien à l'action de la potasse aqueuse, mais elles donnent toutes lieu à un dégagement d'aniline quand on les chauffe avec de la potasse en fusion.

B. Avec les acides d'une basicité supérieure à 2, on obtient des acides [illegible]. Ces acides [illegible] renferment les éléments d'un sel formé de 2 molécules d'aniline et d'un acide tribasique, moins 2 molécules d'eau.

Tantôt, enfin, les cinq sixièmes de l'hydrogène sont remplacés, et alors on obtient des corps analogues à la citrobianile, qui renferment les éléments d'un sel formé de 2 molécules d'aniline et d'une molécule d'acide tribasique, moins 3H²O. L'acide citrodianile entre dans cette classe.

— *Trianilides.* Elles représentent 3 molécules d'ammoniaque dans lesquelles l'hydrogène est partiellement remplacé par un radical acide tribasique et par le radical phényle.

Elles renferment les éléments d'un sel neutre formé d'aniline et d'un acide tribasique, moins 3 molécules d'eau.

On ne connaît qu'une trianilide, la citranilide.

PHÉNYLAMINE s. f. (fé-ni-la-mi-ne — de *phényle*, et de *amine*). Chim. Syn. d'ANILINE.

— **Encycl.** V. ANILINE au *Grand Dictionnaire* et au *Supplément*.

PHÉNYLAMIQUE adj. (fé-ni-la-mi-ke — de *phényle*, et *amique*). Chim. Se dit des amides acides qui dérivent de l'aniline au lieu de dériver de l'ammoniaque.

— **Encycl.** On a donné le nom d'acides *phénylamiques* ou d'acides aniliques à des acides amiques qui dérivent de l'aniline au lieu de dériver de l'ammoniaque, ou, plus exactement à des acides amiques dans lesquels l'hydrogène typique ammoniacal est plus ou moins complètement remplacé par du phényle C^6H^5. On peut considérer les acides amiques comme des sels d'aniline acides privés d'une ou de plusieurs molécules d'eau.

On obtient les acides amiques, soit en éliminant directement de l'eau des sels d'aniline sous l'influence de la chaleur, soit en chauffant l'aniline avec un excès des acides correspondants, soit en chauffant les phénylimides correspondantes avec de l'ammoniaque aqueuse. En un mot, on obtient les acides amiques phénylés par des procédés entièrement analogues à ceux que l'on emploie pour préparer les acides amiques ordinaires, à cela près que l'on remplace dans cette préparation l'ammoniaque par l'aniline. Les divers acides *phénylamiques* sont décrits à côté des acides simples dont ils dérivent. Ainsi, l'acide phényl-succinamide sera étudié à côté de l'acide succinique.

PHÉNYL-AMMONIUM s. m. (fe-ni-lamm-mo-ni-omm — de *phényle*, et de *ammonium*). Chim. Nom donné aux corps qui dérivent de l'ammonium par le remplacement de l'hydrogène par des radicaux de phénols ou d'alcools, parmi lesquels fonctionne le phényle.

— **Encycl.** I. PHÉNYL-AMMONIUMS RENFERMANT SEULEMENT DES RADICAUX D'ALCOOL. Tous les sels d'aniline et leurs dérivés, que nous avons décrits sous la rubrique *phénylamine* (dérivés de) peuvent être considérés, soit comme résultant de l'union d'un acide avec une molécule d'ammoniaque, soit comme résultant de l'union d'un résidu halogénique d'acide avec une molécule d'ammonium; c'est-à-dire que l'on peut appliquer à ces sels l'un ou l'autre des deux systèmes de formules que l'on emploie à volonté pour représenter les sels de l'ammoniaque ordinaire.

Mais, à côté de ces divers corps que l'on peut à volonté formuler d'une manière ou d'une autre, il en est que l'on ne peut pas envisager comme des composés d'une phénylamine et d'un acide, et que l'on doit nécessairement considérer, soit comme résultant de l'union d'une phénylamine avec un éther simple ou composé, soit comme des sels de *phényl-ammoniums*. Cette dernière manière de les considérer est celle qui explique le mieux leurs réactions.

Les iodures de ces *phényl-ammoniums*, dans lesquels la totalité de l'hydrogène est remplacée par les radicaux alcooliques, s'obtiennent en chauffant, dans des tubes scellés, une phénylamine tertiaire avec un iodure alcoolique. Ainsi, la diéthyl-phénylamine $C^6H^5(C^2H^5)^2Az$ donne de l'iodure de triéthyl-phényl-ammonium lorsqu'on la chauffe avec de l'iodure d'éthyle. Les iodures ainsi obtenus, soumis à l'action de l'oxyde d'argent humide, fournissent les hydrates correspondants, bases alcalines très-énergiques qui présentent les plus étroites analogies avec l'hydrate de tétréthyl-ammonium et que l'on ne [illegible]. [illegible] des acides, ces hydrates [illegible] [illegible] vers.

— *Triéthylphényl-ammonium*

$(C^6H^5)(C^2H^5)^3Az.$

L'hydrate de ce corps, obtenu comme nous venons de le dire, [illegible] [illegible]line amère qui, lorsqu'on la distille, se résout en eau, éthylène et diéthyl-aniline. Le chlorure cristallise assez facilement; le chloroplatinate est un précipité amorphe d'un jaune tendre, qui est très-peu soluble dans l'eau et [illegible] et dans l'éther. L'iodure est une masse cristalline que l'on obtient en chauffant dans des tubes scellés, pendant deux heures, à la chaleur du bain-marie, un mélange d'iodure d'éthyle et de diéthyl-aniline. On distille après avoir ouvert les tubes pour retirer l'excès d'iodure d'éthyle employé. Le sulfate, l'oxalate et l'azotate cristallisent facilement.

— *M*[illegible]-phényl-ammonium C^6H^5 [illegible] C^6H^5Az. [illegible]

[illegible] un précipité non cristallin légèrement coloré. [illegible] d'éthyle est cristallin [illegible].

— *L*[illegible]

C^6[illegible]Az — [illegible]$C^6H^5Az.$

On obtient l'iodure de ce corps par l'action de l'iodure d'éthyle sur la triphénylamine.

— II. PHÉNYL-AMMONIUMS QUI RENFERMENT DES MÉTAUX. L'aniline s'unit à beaucoup de sels métalliques en formant des composés que l'on peut envisager, soit comme des sels de métallo-phénylamines, soit comme des sels de métallo-phényl-ammoniums. Ainsi, avec le chlorure mercurique, elle forme le composé $(C^6H^7Az)^2,Hg''Cl^2$ que l'on peut écrire

$C^{12}H^{12}Hg''Az^2.2HCl,$

ou bien

$C^{12}H^{14}Hg''Az^2.Cl^2.$

La formule générale de ces composés est

$$nC^6H^7Az.M^nX^n = \left.\begin{matrix}M^n\\(C^6H^5)^n\\H^n\end{matrix}\right\}Az^n,nHX$$

$$= \left.\begin{matrix}M^n\\(C^6H^5)^n\\H^{2n}\end{matrix}\right\}Az^nx^n.$$

Dans ces formules générales, *n* indique l'atomicité du métal et *x* un résidu halogénique d'acide monoatomique, tel que chlore, nitryle (AzO^2), etc.

— COMPOSÉS ANTIMONIAUX. *Chlorure de triphényl-stibonium* $(C^6H^5)^3Sb'''.H^6Az^3.Cl^3$. On obtient ce corps en chauffant de l'aniline avec du chlorure d'antimoine sec ou en ajoutant de l'aniline à une solution de ce chlorure dans la benzine. C'est une masse cristalline blanche qui n'est soluble que dans l'aniline, d'où elle se sépare en aiguilles déliées. L'eau le décompose et l'acide chlorhydrique le convertit en un sel double. Il fond à 80°, se solidifie de nouveau en longues aiguilles et se décompose par la distillation. L'iodure de triphényl-stibonium se produit de la même manière à la température de [illegible] à 1[illegible]; il se sépare de l'excès d'aniline en aiguilles jaunes qui se décomposent lorsqu'on les fait bouillir avec des solutions alcalines, avec production d'aniline libre, de trioxyde d'antimoine Sb^2O^3 et d'iodure de potassium.

— COMPOSÉS ARSÉNIÉS. *Chlorure de triphényl-arsénium* $(C^6H^5)^3.As''',H^6Az^3.Cl^3$. On obtient ce corps par la même méthode que le composé antimonié correspondant. Il est cristallin, fond à 90° et distille sans décomposition entre 205° et 210°. L'eau le dissout un peu, mais en sépare de l'anhydride arsénieux. L'iodure correspondant ne se décompose ni sous l'influence de l'eau froide, ni sous l'action de l'acide sulfurique étendu. Mais l'alcool bouillant le décompose en donnant de l'iodhydrate d'iodaniline complètement exempt de flocons de triiodure d'arsenic.

— COMPOSÉS BISMUTHÉS. *Chlorure de triphényl-bismuthonium* $Bi'''(C^6H^5)^3H^6Az^3.Cl^3$. C'est un corps fusible, indistinctement cristallin, que l'eau ne décompose que très-lentement et qui devient violet lorsqu'on le chauffe. L'aniline donne avec le chlorure de bismuth un précipité C^6H^7Az [illegible].

— COMPOSÉS DE CALCIUM. Ils ressemblent très-étroitement aux composés de zinc sur lesquels on peut calquer complètement leur histoire.

— COMPOSÉS DE CUIVRE. [illegible] $(C^6H^5)^2$[illegible]H^6Az^2[illegible]. On l'obtient sous la forme d'un précipité cristallin vert, en ajoutant du sulfate de cuivre à une solution d'aniline. L'eau bouillante le décompose [illegible] il se dépose du sous-sulfate de cuivre. L'aniline donne, avec le chlorure cuivrique, un précipité [illegible] au [illegible] et qui noircit rapidement.

— COMPOSÉS MERCURIQUES. C[illegible]

[illegible] $H^6Az^2.Cl^2$.

[illegible] *line*. Ce corps se précipite lorsqu'on ajoute du chlorure mercurique à un excès d'aniline en solution alcoolique. C'est un précipité nacré que l'on peut recueillir sur un filtre et laver avec une petite quantité d'alcool. Il [illegible] en jaunissant. D'après Schiff, il se décomposerait à 100° en donnant du rouge d'aniline. On ob[illegible]

[illegible] de l'aniline impure qui renfermait de la to[illegible]

[illegible]

Un autre sel mercurique

[illegible]

[illegible]

une portion du sel se dissout inaltérée et cris[illegible] de la [illegible] à mesure que le liquide se refroidit. Probablement, les aiguilles que Gerhardt a obtenues, en [illegible] sel précédent, offraient la même composition. [illegible] incolores et d'autres cristaux colorés en jaune orangé.

— *C*[illegible] Hg''[illegible]H^6Az^2[illegible]

[illegible] A 100°, il se convertit en une matière colorante rouge. [illegible] Hg''[illegible]Az^2[illegible] se produit lorsqu'on mêle de l'aniline ou de l'azotate d'aniline avec de l'azotate mercurique. C'est un précipité blanc, qui devient cristallin [illegible]

Hg''[illegible]$H^6.Az^2$[illegible] convertit en azotate de diphényl-trimercu[illegible]

Hg''[illegible]C^6[illegible]H^5Az[illegible]

[illegible] de l'azotate mercureux. Il est cristallin et facilement décomposable.

— [illegible]

Pt''[illegible]C^6H^5[illegible]H^4Az^2[illegible]

Ce corps [illegible] pension dans l'eau. C'est un [illegible] tallin d'un jaune léger, insoluble dans un excès d'aniline. On obtient [illegible]

— COMPOSÉS D'ÉTAIN. *C*[illegible] *stannosammonium* $Sn''(C^6H^5)^2H^4Az^2.Cl^2$. Ce [illegible] équivalentes. C'est une masse cristalline peu soluble. [illegible] lorsqu'on chauffe fortement un mélange in[illegible]

[illegible] que et rosaniline. Il est bon de faire ici la [illegible] saniline par le ded[illegible] bien établi, par les expériences de M. Hofmann, que le rouge d'aniline ne se forme [illegible] fer[illegible]ait de la tolu[illegible] donnée.

— [illegible] prismes [illegible]

PHÉNYL-AMYLE [illegible]

— Encycl. [illegible]

qui passe à 193° pour avoir l'amyl-phényle [illegible].

L[illegible] est un liquide transparent, incolore, d'une odeur spéciale qui ne ressemble pas à celle de la benzine. Il bout à 195° et présente une densité de 0,859 à 12°. L'oxydation au moyen de l'acide sulfurique et du bichromate potassique le convertit en acide benzoïque. Le chlore l'attaque lentement avec dégagement d'acide chlorhydrique et finit par le convertir en une masse visqueuse [illegible] n'offre aucune [illegible]. L'acide azotique fumant le transforme [illegible] nitrophényl-amyle, qui se sépare sous la forme d'une huile lorsqu'on ajoute de l'eau à la solution [illegible] ne peut pas cristalliser [illegible]. En même temps que ce dérivé mononitré, il se forme toujours un peu du produit dinitré, de dinitrophenyl-amyle. La proportion de ce [illegible] plus considérable [illegible] par l'acide [illegible] chlorhydrique, réduit facilement le nitrophényl-amyle et donne une base qui forme un précipité blanc [illegible]x. [illegible] lorsqu'on l'expose à l'air, prend rapidement une couleur bleu [illegible].

L'acide sulfurique fumant ou simplement très-concentré dissout aisément le *phényl-amyle* à une douce chaleur. Il se forme un [illegible] $C^{11}H^{16}SO^3$ qui, après neutralisation par le carbonate de baryum, donne un sel barytique $(C^{11}H^{15}SO^3)^2Ba''$, lequel cristallise avec facilité en longues aiguilles capillaires soyeuses, peu solubles dans l'eau froide et un peu plus solubles dans l'eau [illegible]. Le sel de potassium $C^{11}H^{15}SO^3K$, préparé par double décomposition au moyen du sel barytique, forme une masse cristalline rayonnée, fort soluble dans l'eau et dans l'alcool. L'acide libre, séparé du sel de baryum [illegible] rayonnée, qui tombe rapidement en déliquescence au contact de l'air atmosphérique et qui forme ensuite un composé cristallisé avec une proportion d'eau plus considérable. C'est un corps fort instable, [illegible] qui se décompose à une température plus élevée. [illegible], toutefois, peuvent [illegible] à une ébullition prolongée et [illegible] jusqu'à consistance sirupeuse sans subir de décomposition. En ajoutant du chlorure de baryum à une solution étendue mélangée avec de l'acide chlorhydrique, il se dépose en quelques secondes de grosses aiguilles du sel barytique. Avec les solutions très-concentrées de l'acide libre, et seulement avec elles, le chlorure de calcium donne un précipité qui se dissout lorsqu'on chauffe le liquide et qui se sépare de nouveau par le refroidissement de la liqueur en écailles cristallines brillantes. L'azotate d'argent forme, [illegible] une dissolution quelque peu étendue [illegible], un précipité blanc qui se dissout dans l'eau chaude et qui se dépose de cette solution en aiguilles brillantes et volumineuses.

PHENYLANILINE s. f. (fé-ni-la-ni-li-ne — [illegible] *aniline*). Chim. Composé de [illegible] et d'aniline.

— **Encycl** V. ANILINE au *Supplément*.

PHÉNYL-BENZAMIDE s. f. (fé-nil-ban-[illegible] — [illegible] et de *benzamide*). [illegible] amides qui renferment les radicaux benzoïle et phényle ou leurs radicaux dérivés.

— Encycl. PHÉNYL-BENZAMIDE OU BENZA[illegible].

$$\left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^7H^5O\\H\end{matrix}\right\}Az.$$

[illegible] cette amide en soumettant l'aniline à l'action du chlorure de benzoïle ou de l'anhydride benzoïque. Il se forme du chlorhydrate ou du benzoate d'aniline et de la benzanilide.

$$2\left.\begin{matrix}C^6H^5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az + C^7H^5OCl$$

Aniline. Chlorure de benzoïle.

$$= \left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^7H^5O\\H\end{matrix}\right\}Az + \left.\begin{matrix}C^6H^5\\H^3\end{matrix}\right\}Az,Cl$$

[illegible] Chlorhydrate de phényl-ammonium.

[illegible]

benzoïque.

[illegible]

[illegible]

le chlorure de benzoïle, elle donne de l'acide chlorhydrique et se convertit en phényl-dibenzamide.

— PHÉNYL-NITROBENZAMIDE OU NITROBENZANILIDE $C^6H^4(AzO^2)Az\left\{\begin{matrix}C^7H^5O\\H\end{matrix}\right.$. Ce corps paraît prendre naissance par l'action du chlorure de benzoïle sur la nitraniline; il se produit une élévation considérable de température, de l'acide chlorhydrique se dégage et l'on obtient [illegible] produit solide qui se dépose de sa dissolution dans l'alcool cristallisé en aiguilles brillantes.

— PHÉNYL-DIBENZAMINE OU DIBENZANILIDE $\left.\begin{matrix}C^6H^5\\(C^7H^5O)^2\end{matrix}\right\}Az$. Nous avons vu que ce corps se forme lorsqu'on chauffe la benzamide avec du chlorure de benzoïle. On enlève l'excès de ce dernier corps par le carbonate de sodium et l'on fait cristalliser le résidu dans l'alcool bouillant. Elle forme des aiguilles déliées brillantes, quelquefois de petits grains arrondis. Elle est très-peu soluble dans l'alcool ordinaire.

— DIPHÉNYL-BENZAMIDE $(C^6H^5)^2AzC^7H^5O$. Hoffmann a préparé ce corps en chauffant le chlorure de benzoïle avec la diphénylamine. C'est une huile épaisse qui se solidifie et devient cristalline par le refroidissement. On la lave à l'eau et on la fait recristalliser dans l'alcool bouillant, dans lequel elle est assez peu soluble. Elle cristallise alors en cristaux déliés.

Traitée par l'acide azotique de concentration ordinaire, elle se convertit en phényl-nitrophenyl-benzamide

$$C^6H^5,C^6H^4(AzO^2),C^7H^5OAz,$$

composé d'un jaune léger, facilement cristallisable, qui se dissout dans la soude alcoolique en prenant une couleur écarlate et en se dédoublant en acide benzoïque et en aiguilles neutres de phényl-nitrophénylamine ou nitrophényl-aniline d'un jaune splendide.

Si, d'un autre côté, on traite la diphényl-benzamide par l'acide azotique fumant, il se forme une solution d'où l'eau précipite une masse cristalline d'un jaune foncé. Cette masse est constituée par de la dinitrophényl-benzamide $(C^6H^4AzO^2)^2C^7H^5O,Az$. Ce corps se dissout dans la potasse alcoolique en formant une liqueur d'une splendide couleur cramoisie qui, par l'addition de l'eau, abandonne une poudre cristalline jaune, tandis que du benzoate de potasse reste dissous. La poudre jaune cristallisée dans l'alcool donne des aiguilles jaune rougeâtre à reflets bleus de dinitro-diphénylamine $[C^6H^4(AzO^2)]^2H,Az$.

— PHÉNYL-CRÉSYL-BENZAMIDE

$$C^6H^5,C^7H^7,C^7H^5O,Az.$$

Ce corps se produit par l'action du chlorure de benzoïle sur la phényl-crésylamine. L'action est violente et le produit reste fluide pendant fort longtemps. Toutefois, lorsqu'on le traite par l'eau, l'alcool ou les alcalis, il se solidifie, et, après avoir été dissous dans l'alcool bouillant, il se sépare en cristaux bien développés, plus solubles que ceux de la diphényl-benzamide.

La phényl-crésyl-benzamide est plus facilement attaquée par l'acide azotique que le composé diphénylique. Si l'on emploie de l'acide azotique de concentration ordinaire, les cristaux deviennent immédiatement fluides; si l'on ajoute du nouvel acide de manière à les dissoudre et que l'on traite ensuite la solution par l'eau, il se forme un précipité jaune cristallin qui consiste en dinitrophényl-crésyl-benzamide

$$\left.\begin{matrix}C^6H^4AzO^2\\C^7H^6AzO^2\\C^7H^5O\end{matrix}\right\}Az.$$

Ce produit cristallise dans l'alcool bouillant en petites aiguilles d'un rouge jaunâtre. Il se dissout dans la soude alcoolique à laquelle il communique une faible couleur carmin. Il se convertit ainsi en acide benzoïque, qui reste fixé sur l'alcali, et en dinitrophényl-crésylamine

$$\left.\begin{matrix}C^6H^4(AzO^2)\\C^7H^6(AzO^2)\\H\end{matrix}\right\}Az.$$

La dinitrophényl-crésyl-benzamide, traitée par les agents réducteurs, se convertit en un composé basique qui cristallise en magnifiques aiguilles. L'acide azotique la convertit en phényl-crésyl-benzamide et en une amide nitrée qui paraît contenir 5 molécules de nitryle (AzO^2).

PHENYL-BENZOILE s. m. (fé-nil-bain-zo-i-le — de *phényle* et de *benzoïle*). Chim. Corps qui est à l'acide benzoïque ce que l'acétone est à l'acide acétique.

— **Encycl.** *Le phényl-benzoïle*

$$C^6H^5,C^7H^5O = C^{13}H^{10}O,$$

encore nommé *benzo-phénone*, est l'acétone de l'acide benzoïque, c'est-à-dire que ce corps est à l'acide benzoïque ce que l'acétone ordinaire est à l'acide acétique, ou, en d'autres termes, que c'est une deux molécule d'acide benzoïque $2(C^7H^5O,OH) = C^{14}H^{12}O^4$ privée d'une molécule d'anhydride carbonique CO^2 et d'une molécule d'eau. On peut considérer ce corps comme composé d'un radical benzoïle et d'un radical phényle, ou encore comme formé par un carbonyle CO combiné à deux phényles C^6H^5. La formule rationnelle devient ainsi $CO\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\end{matrix}\right.$ et est alors tout à fait analogue à celle de l'acétone ordinaire

$$CO\left\{\begin{matrix}CH^3\\CH^3\end{matrix}\right..$$

Le *phényl-benzoïle* a été examiné par Chancel, et, plus récemment encore, par Zimmermann. On l'obtient par la distillation sèche du benzoate de calcium. A cet effet, on dessèche bien le sel, on le mélange avec 1/10 de son poids de chaux vive et on le distille dans une bouteille en fer, comme celles dont on se sert pour transporter le mercure. L'hydrocarbure rougeâtre qui passe à la distillation renferme de la benzophenone, de la benzine, de l'aldéhyde benzoïque et deux hydrocarbures, dont l'un est certainement le diphényle, quoiqu'on l'ait pendant longtemps confondu avec un isomère de la naphtaline.

On distille ce liquide dans une cornue tubulée. La benzine passe en premier lieu; puis la température s'élève. On recueille à part ce qui passe entre 315° et 325°. C'est du *phényl-benzoïle* presque pur, qui se solidifie par le refroidissement et que l'on peut obtenir à peu près pur par une cristallisation dans l'alcool. Un kilogramme de benzoate calcique donne ainsi environ 250 grammes de *phényl-benzoïle*.

La benzophénone forme de gros cristaux transparents, incolores, qui appartiennent au système trimétrique. Elle fond à 46° en une huile épaisse qui ne se solidifie plus, à moins qu'on ne l'agite. Elle bout à 315° et distille sans se décomposer. Sa vapeur est très-inflammable et brûle avec une flamme éclairante. Elle a une odeur agréable, qui ressemble un peu à celle de l'éther benzoïque. Elle est insoluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool et très-soluble dans l'éther. L'acide sulfurique et l'acide azotique concentrés la dissolvent; mais l'eau la précipite inaltérée de ces dissolutions. Quand on la chauffe avec de la chaux sodée, à la température de 260°, elle se décompose en donnant de l'acide benzoïque et de la benzine, sans la moindre trace d'hydrogène.

$$C^6H^5,C^7H^5O \quad + \quad NaHO \quad = \quad C^6H^5H$$

Phényl-benzoïle. Soude Benzine.

$$+ \quad C^7H^5O,ONa.$$

Benzoate de sodium.

La densité de vapeur du *phényl-benzoïle* égale 6,22; la théorie exigerait 6,28.

Chauffée à 150° dans des tubes scellés avec un excès de brome, la benzophénone se convertit en acide bromhydrique et en un composé bromé qui répond probablement à la formule $C^{26}H^{18}Br^2O^2$, laquelle dérive de la benzophénone doublée. Ce corps est soluble dans l'alcool bouillant, d'où il se sépare, par le refroidissement, sous la forme d'une masse soyeuse d'un blanc de neige, formée d'aiguilles microscopiques. Il fond à 125°, ne peut pas être distillé sans se décomposer et donne une huile exempte de brome quand on le réduit par l'amalgame de sodium.

La benzophénone, dissoute dans l'alcool et traitée par un mélange de zinc et d'acide sulfurique, se convertit par l'action de l'hydrogène naissant en benzopinakone, substance qui a pour formule $C^{26}H^{22}O^2$ et qui est à la benzophénone ce que la pinakone est à l'acétone, c'est-à-dire qui dérive de la benzophénone par doublement de la molécule et fixation de H^2. La benzopinakone, étant très-peu soluble dans l'alcool, se dépose sur le zinc sous la forme d'une croûte blanche pendant la réaction.

Lorsque, d'un autre côté, on dissout la benzophenone dans l'alcool et qu'on traite la solution par l'amalgame sodique, une réaction différente a lieu, et il se produit du benzhydrol $C^{13}H^{11}OH$, alcool monoatomique secondaire, capable d'échanger son hydrogène typique contre des radicaux acides ou alcooliques. V. BENZHYDROL.

— DINITROBENZOPHÉNONE $C^{13}H^8(AzO^2)^2O$. L'acide azotique fumant convertit la benzophénone en une huile épaisse qui se solidifie très-lentement. On peut la dissoudre et la précipiter ensuite par l'eau sous la forme d'une poudre jaunâtre. Les agents réducteurs lui enlèvent 4O, y fixent H^4 et la convertissent en diphényl-carbamide (flavine).

$$C^{13}H^8Az^2O^5 \quad + \quad 6H^2S \quad = \quad 4H^2O$$

Dinitrobenzophénone. Acide sulfhydrique. Eau.

$$+ \quad 6S \quad + \quad C^{13}H^{12}Az^2O.$$

Soufre. Flavine.

— BENZHYDROL. Le benzhydrol $C^{13}H^{12}O$ est un alcool monoatomique secondaire qui répond à la formule

$$C\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\OH\\H\\C^6H^5\end{matrix}\right.$$

et qui se produit, comme nous venons de le dire, par l'action de l'hydrogène naissant obtenu au moyen de l'amalgame de sodium sur le *phényl-benzoïle*. C'est un corps peu soluble dans l'eau, dont il exige, pour se dissoudre, 2,000 parties à 20°; mais il se dissout avec facilité dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, le sulfure de carbone, et y cristallise en groupes d'aiguilles soyeuses et déliées. Les solutions alcalines le dissolvent plus facilement que l'eau pure. Une solution concentrée de potasse, saturée de benzhydrol, abandonne ce composé à l'état cristallin quand on l'étend d'une grande quantité d'eau ou lorsqu'on la neutralise par un acide. Le benzhydrol fond entre 167°,5 et 168°, et bout entre 297° et 298°, sous une pression de $0^m,748$.

Lorsqu'on le distille ou qu'on le chauffe à 300° dans des tubes scellés à la lampe ou même par une ébullition prolongée à la température ordinaire, le benzhydrol se transforme en eau et en éther benzhydrolique $C^{26}H^{22}O$, qui représente une double molécule de benzhydrol privée d'une molécule d'eau. Le chlorure et l'iodure de phosphore produisent une déshydratation semblable et donnent naissance au même éther.

—*Ether benzhydrolique* $\left.\begin{matrix}C^{13}H^{11}\\C^{13}H^{11}\end{matrix}\right\}O$. Ce corps se sépare en touffes plumeuses de cristaux microscopiques par le refroidissement de sa solution dans l'alcool bouillant. Il est très-soluble dans la benzine, qui, en s'évaporant, l'abandonne à l'état de cristaux très-petits, mais distincts. Si l'on prend un de ces cristaux et qu'on le plonge dans la solution pendant qu'elle s'évapore, on obtient des cristaux d'un beaucoup plus grand volume, qui appartiennent au système du prisme monoclinique. Cet éther fond à 111°, reste liquide pendant longtemps après le refroidissement, commence à se volatiliser à 300° et bout à 315° sous une pression de $0^m,745$. L'acide azotique fumant le dissout et le décompose, si l'on chauffe, en donnant un produit nitrogéné. L'acide sulfurique concentré le dissout également, probablement en donnant naissance à un acide sulfoconjugué.

— *Ether mixte benzhydroléthylique*

$$\left.\begin{matrix}C^{13}H^{11}\\C^2H^5\end{matrix}\right\}O.$$

Ce corps se produit lorsqu'on mêle une solution alcoolique de benzhydrol avec un dixième de son volume d'acide sulfurique concentré. L'alcool doit être absolu, et l'on doit éviter toute élévation de température et abandonner le liquide à lui-même pendant plusieurs jours. En ajoutant de l'eau au liquide, on en précipite l'éther mixte sous la forme d'une huile, que l'on peut purifier par des lavages successifs à la potasse et à l'eau et par une rectification. C'est un liquide sirupeux, inodore, d'une densité de 1,029 à 20°, qui bout à 123°, sous la pression ordinaire de l'atmosphère à $0^m,736$. Il est très-réfringent et incolore quand il vient d'être préparé; mais, lorsqu'on l'expose pendant quelque temps à la lumière solaire ou même à la lumière diffuse, il se colore et devient d'un vert léger par réflexion et d'un jaune tendre par transmission. A la lumière du soleil, quelques minutes sont suffisantes pour produire ce résultat. Cette coloration disparaît si l'on abandonne pendant longtemps le liquide dans l'obscurité, si on le chauffe doucement ou si on l'agite; mais la lumière fait réapparaître la coloration. Cependant, après avoir été abandonné pendant plusieurs mois à l'ombre, il perd sa couleur, qui n'est plus restaurée par la lumière, même si c'est la lumière directe du soleil. Quel que soit son état, le liquide offre une brillante fluorescence lorsqu'on le fait traverser par un rayon de lumière dans une chambre obscure. L'éthylate benzhydrolique se dissout dans 20 fois son volume d'alcool à 80°, et en toutes proportions dans l'éther et la benzine. Il n'est point altéré par la distillation avec de l'acide iodhydrique concentré. Fondu avec de la potasse, il donne un gaz qui brûle avec une flamme brillante et se convertit en même temps en un acide; cet acide se précipite lorsqu'on neutralise l'alcali par l'acide chlorhydrique, et se redissout avec facilité par la potasse caustique et le carbonate de potassium.

— *Acétate benzhydrolique* $\left.\begin{matrix}C^{13}H^{11}\\C^2H^3O\end{matrix}\right\}O$. Ce corps prend naissance lorsqu'on fait bouillir pendant plusieurs jours le benzhydrol avec de l'acide acétique glacial. On le précipite ensuite par l'eau et on le purifie comme le composé précédent. C'est un liquide visqueux, inodore, d'une densité de 1,49 à 20°, incolore lorsqu'il vient d'être préparé, mais subissant de la lumière la même influence que le composé éthylé. Il reste liquide à 150°, bout à 301°-302° sous une pression de $0^m,731$. Il est facilement soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine. La potasse alcoolique le saponifie, même à la température ordinaire, et le réduit en acide acétique et benzhydrol.

—*Benzoate benzhydrolique* $\left.\begin{matrix}C^{13}H^{11}\\C^7H^5O\end{matrix}\right\}O$. Pour préparer cet éther, on fond 3 parties de benzhydrol avec 2 parties d'acide benzoïque, et l'on continue à chauffer jusqu'à ce que la masse fondue entre en ébullition. On laisse alors refroidir, on dissout le produit refroidi dans l'éther, on agite la solution éthérée avec une solution aqueuse de potasse, on filtre et l'on évapore. Le benzoate benzhydrolique ne se forme pas lorsqu'on traite le benzhydrol par le chlorure de benzoïle. Ce dernier corps agit simplement sur le benzhydrol à la manière du chlorure de phosphore, c'est-à-dire déshydrate le benzhydrol et donne naissance non à un éther composé, mais à l'éther benzhydrolique proprement dit.

Le benzoate benzhydrolique forme des cristaux trimétriques, qui sont ordinairement des prismes à quatre côtés. Il fond entre 87°,5 et

89°, se dissout avec facilité dans l'éther et dans la benzine, difficilement dans l'alcool froid et très-facilement dans le même liquide bouillant. Il se décompose quand on le distille, laisse un résidu charbonneux et fournit un produit distillé qui renferme de l'acide benzoïque, de l'anhydride benzoïque, une huile peu soluble dans l'alcool froid et une petite quantité d'un hydrocarbure $C^{13}H^{10}$. Par évaporation avec une solution alcoolique de potasse, il se résout complètement en acide benzoïque et benzhydrol, c'est-à-dire qu'il se saponifie comme tous les éthers composés en général.

— *Succinate benzhydrolique* $\frac{(C^4H^4O^2)''}{(C^{13}H^{11})^2}\Big\}O^2$.

On obtient ce corps par un procédé analogue au précédent, c'est-à-dire en fondant un mélange intime de 30 parties de benzhydrol et de 9 parties d'acide succinique. Il se sépare de sa solution dans l'alcool bouillant à l'état d'une masse très-légère de petites écailles, fond entre 141° et 142° et se solidifie par le refroidissement en une masse transparente amorphe, qui devient immédiatement cristalline quand on la chauffe. Ce corps est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine, surtout à chaud. Il brûle avec une flamme fuligineuse, mais sans laisser de résidu. La potasse alcoolique le saponifie complètement à la température de l'ébullition et le convertit intégralement en benzhydrol et acide succinique. Par la distillation sèche, il se résout en partie en acide succinique et en un hydrocarbure $C^{13}H^{10}$, que l'on peut appeler *benzhydrolène*. L'équation suivante peut rendre compte de la formation de ce dernier composé :

$$C^{30}H^{26}O^4 = C^4H^6O^4 + 2C^{13}H^{10}.$$

Succinate benzhydrolique. Acide succinique. Benzhydrolène.

Le benzhydrolène ainsi produit est évidemment au benzhydrol ce que l'éthylène est à l'alcool ordinaire. Il diffère du benzhydrol par H^2O en moins. Une autre espèce de décomposition paraît aussi se produire en même temps, ce qui rend assez faible la quantité de benzhydrolène obtenu. On ne sait pas exactement ce qui se forme dans cette seconde réaction, mais il est certain qu'il se forme un produit huileux qui accompagne le benzhydrolène.

Lorsqu'on veut préparer du benzhydrolène, on distille à plusieurs reprises soit du succinate benzhydrolique, soit plus simplement un mélange d'acide succinique et de benzhydrol. On épuise le produit semi-solide par l'alcool, afin de le débarrasser des substances huileuses qu'il renferme ; puis on le traite par la potasse, qui dissout l'acide succinique, puis par la potasse alcoolique, qui dissout le benzhydrol indécomposé, et enfin on fait cristalliser dans la benzine le produit solide qui reste comme résidu. On peut encore obtenir du benzhydrolène par la distillation sèche du benzoate benzhydrolique.

Le benzhydrolène $C^{13}H^{10}$ est un corps solide qui fond entre 209° et 210°. Il est presque insoluble dans l'alcool froid et n'est même que peu soluble dans l'alcool bouillant, qui l'abandonne, par le refroidissement, cristallisé en petites aiguilles. Il se dissout aussi très-peu dans l'éther; mais la benzine bouillante le dissout avec facilité, et il cristallise pour la plus grande partie par le refroidissement de cette solution, par la raison que sa solubilité dans la benzine est beaucoup moindre à froid qu'à chaud. Il ne se combine pas avec l'acide picrique, comme le font un grand nombre de carbures d'hydrogène.

PHÉNYL-BENZOÏQUE adj. (fé-nil-bain-zo-i-ke — de *phényle*, et de *benzoïque*). Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide benzoïque dont un atome d'oxygène du radical serait remplacé par du phényle.

— **Encycl.** L'acide *phényl-benzoïque* se produit dans l'action des alcalis sur la diphénylène-acétone, qui résulte elle-même de la distillation avec un excès de chaux d'un acide, l'acide diphénique, lequel se forme lorsqu'on oxyde le phénanthrène ou mieux le premier produit d'oxydation de ce corps, la phénanthraquinone. L'acide *phényl-benzoïque* a été décrit au mot PHÉNANTHRÈNE. V. ce mot.

PHÉNYL-BENZYLE s. m. (fé-nil-bain-zi-le — de *phényle*, et de *benzyle*). Chim. Hydrocarbure que l'on peut considérer comme un composé de benzyle et de phényle ou comme de l'hydrure de méthyle diphénylée.

— **Encycl.** Le *phényl-benzyle* ou diphényl-méthane est un hydrocarbure isologue de la benzine qui répond à la formule

$$C^{13}H^{12} = CH^2 \begin{matrix} C^6H^5 \\ | \\ C^6H^5 \end{matrix}.$$

On peut donc le nommer *phényl-benzyle* en le considérant comme formé par l'union du benzyle $\frac{CH^2}{C^6H^5}$ avec le phényle C^6H^5, ou le nommer diphényl-méthane en le considérant comme du gaz des marais CH^4, dont 2 atomes d'hydrogène ont été remplacés par deux phényles. Quel que soit celui de ces deux noms qu'on adopte, il correspond à une seule et même composition.

Pour préparer le *phényl-benzyle*, on maintient en ébullition, dans un appareil à reflux, un mélange de chlorure de benzyle et de benzine, auquel on ajoute un peu de poussière de zinc. Il se dégage de l'acide chlorhydrique et l'on obtient, par distillation, un hydrocarbure passant vers 260°, qui constitue le diphényl-méthane. Cet hydrocarbure prend naissance en vertu de l'équation

$$C^6H^5.CH^2Cl + C^6H^6 = HCl + C^6H^5 - CH^2 - C^6H^5.$$

Chlorure de benzyle. Benzine. Acide chlorhydrique. *Phényl-benzyle*.

Après la distillation de ce corps, il passe au-dessus du point d'ébullition du mercure une masse cristalline formée de deux carbures isomériques, fusibles l'un à 86°, l'autre à 78°, et qui paraissent être deux dibenzyl-benzines $C^6H^4\Big\{\begin{matrix}CH^2,C^6H^5\\CH^2,C^6H^5\end{matrix}$ isomériques, dont la constitution n'est pas encore connue.

Le diphényl-méthane fond entre 24° et 25° et bout entre 261° et 262°; il a une agréable odeur d'orange. Il se dissout dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Il est difficilement oxydé par un mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potassium, et se transforme alors en benzophénone $C^{13}H^{10}O$. La benzophénone ainsi produite fond entre 26° et 26°,5, cristallise en prismes clinorhombiques et se transforme spontanément en benzophénone ordinaire, cristallisée en rhombes et fusible à 46°. M. Dœrr a fait connaître les dérivés suivants du phénol-méthane :

— DÉRIVÉS DINITRÉS $C^{13}H^{10}(AzO^2)^2$. On connaît deux dérivés isomères. L'un, préparé par l'action à froid de l'acide azotique de 1.5 de densité, cristallise en aiguilles irisées et fragiles, insolubles dans l'eau et dans l'alcool, peu solubles dans l'éther, solubles dans la benzine bouillante et l'acide acétique, fusibles à 183°.

Le second dérivé nitré (isodinitro-diphényl-méthane) s'obtient par une digestion prolongée à chaud du diphényl-méthane dans l'acide azotique d'une densité de 1,4. Il cristallise dans l'alcool en petites aiguilles à reflets blancs, fusibles à 172°. Il est soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine. Par oxydation, ces deux dérivés donnent deux benzophénones nitrées; l'une, provenant d'un dérivé fusible à 183°, est identique avec celle de Laurent; l'autre est en aiguilles fusibles à la température de 118°.

— DÉRIVÉ TÉTRANITRÉ $C^{13}H^8(AzO^2)^4$. Produit par l'action d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique, il cristallise dans l'acide acétique en prismes jaunes, durs, brillants, fusibles à 172°, insolubles dans l'alcool et l'éther, peu solubles dans la benzine.

— DÉRIVÉ DIAMIDÉ $C^{13}H^{10}(AzH^2)^2$. On l'obtient par la réduction du dérivé dinitré fusible à 183°. Il cristallise dans l'alcool en lamelles nacrées fusibles à 85°. Son *chlorhydrate* et son *sulfate* cristallisent en lamelles.

Le dérivé dinitré, fusible à 172°, donne par réduction un dérivé diamidé très-instable.

— ACIDE DIPHÉNYL-MÉTHANE-DISULFUREUX $C^{13}H^{10}(SO^3H)^2$. On l'obtient en chauffant au bain-marie une solution de diphényl-méthane dans de l'acide sulfurique fumant. Il cristallise dans l'eau en lamelles déliquescentes et dans l'alcool en aiguilles arborescentes. Il fond à 59° et ne se dissout pas dans l'éther.

Le *sel de baryum* $C^{13}H^{10}(SO^3)^2Ba''$ est en lamelles solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

Le *sel de cuivre* cristallise dans l'alcool faible en petites lamelles vertes.

Le *sel de potassium* $C^{13}H^{10}(SO^3K)^2 + H^2O$ cristallise dans l'alcool en petits prismes incolores.

— APPENDICE AU PHÉNYL-BENZYLE. Nous avons dit que le *phényl-benzyle* peut être considéré comme du diphényl-méthane

$$C\Big\{\begin{matrix}(C^6H^5)^2\\H^2\end{matrix}.$$

On sait que le toluène $C\Big\{\begin{matrix}C^6H^5\\H^3\end{matrix}$ peut être considéré comme du monophényl-méthane. Enfin, on connaît un corps $C\Big\{\begin{matrix}(C^6H^5)^3\\H\end{matrix}$ qui forme le troisième terme de cette série et que nous allons étudier ici. Le quatrième terme $C(C^6H^5)^4$ n'est pas connu.

Triphényl-méthane $C\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\\C^6H^5\\H\end{matrix}\right.$.

On le prépare, en faisant agir à 150° le chlorobenzol $C^6H^5.CHCl^2$ sur le mercure-phényle (V. PHÉNYL-MERCURE). On épuise le produit de la réaction par l'éther, on décompose la petite quantité de chlorure de mercure-monophényle par l'acide chlorhydrique et la soude, et l'on purifie l'hydrocarbure en le faisant cristalliser dans l'alcool ou la benzine.

Cet hydrocarbure se dépose de sa solution alcoolique en cristaux [illegible], tandis que de sa solution benzénique, en cristaux différents, volumineux, limpides, qui deviennent opaques et friables à l'air. Ces derniers constituent une combinaison [illegible] de benzine et de l'hydrocarbure [illegible] la benzine à [illegible] de [illegible] à 76° et perd peu à peu sa [illegible] à l'air.

Le triphényl-méthane fond à 92° et bout vers 355°. Insoluble dans l'eau, il se dissout dans l'alcool bouillant, la benzine bouillante et l'éther froid.

Traité par l'acide sulfurique fumant, il donne un acide [illegible] $(CH[illegible]SO^3[illegible])^3$. L'acide libre $CH(C^6H^4,SO^3)^3$ forme une masse cristalline.

PHÉNYL-BIURET s. m. (fé-nil-bi-u-rè — de *phényle*, et de *biuret*). Nom donné à des composés qui représentent du biuret dont l'hydrogène a été partiellement remplacé par du phényle.

— **Encycl.** On sait que le corps connu sous le nom de *biuret* dérive de l'urée dont 2 molécules se condensent pour le produire, en éliminant une molécule d'ammoniaque, d'après l'équation

$$2CH^4Az^2O = C^2H^5Az^3O^2 + AzH^3$$

Urée. Biuret. Ammoniaque.

Les relations du biuret avec les éthers allophaniques sont d'ailleurs représentées par les formules suivantes :

$$CO\Big\{\begin{matrix}AzH - CO - AzH^2\\OC^2H^5\end{matrix}$$

Éther allophanique.

$$CO\Big\{\begin{matrix}AzH - CO - AzH^2\\AzH^2\end{matrix}$$

Biuret.

Le *phényl-biuret* ou plutôt les *phényl-biurets* sont des corps qui résultent de la substitution du phényle à l'hydrogène dans le biuret. On en connaît trois, dont deux, isomères entre eux, contiennent deux phényles substitués et dont le troisième renferme trois phényles. On a désigné les deux premiers sous les noms de diphényl-biuret, en les distinguant l'un de l'autre par les lettres grecques α et β, et l'on a donné au troisième le nom de triphényl-biuret.

— DIPHÉNYL-BIURET α. Il a été découvert en 1871 par M. Hoffmann. Sa formule est

$$(CO)^2(C^6H^5)^2Az^3H^3.$$

Il se forme par l'action de l'aniline à 150° sur le biuret, ou par celle du même alcaloïde sur l'éther allophanique à la température de l'ébullition. Il se présente sous la forme d'une masse d'aiguilles feutrées qu'on purifie en les lavant à l'acide chlorhydrique faible et en les faisant cristalliser dans l'alcool. Il fond à 210°. On peut représenter sa constitution par la formule

$$CO\left\{\begin{matrix}AzH - CO - Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\\Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\end{matrix}\right.$$

Le gaz chlorhydrique le décompose en cyanate de phényle et aniline.

— DIPHÉNYL-BIURET β $(CO)^2(C^6H^5)^2Az^3H^3$. Il se produit par l'action d'une solution alcoolique d'ammoniaque sur le dicyanure de phényle. La réaction est immédiate. Il est représenté par la formule de constitution

$$CO\left\{\begin{matrix}AzC^6H^5 - CO - Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\\AzH^2\end{matrix}\right.$$

Son mode de formation est analogue à celui du diphényl-allophanate d'éthyle, produit par l'action de l'alcool sur le dicyanate de phényle, et qui est représenté par la formule de constitution

$$CO\left\{\begin{matrix}AzC^6H^5 - CO - Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\\OC^2H^5\end{matrix}\right.$$

Cette formule montre les relations des diphényl-allophanates avec le diphényl-biuret β.

Le diphényl-biuret β est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther; il se dépose de sa solution alcoolique bouillante en prismes pyramidés fusibles à 160°. Le gaz chlorhydrique le décompose en cyanate de phényle et en ammoniaque. Comme le diphényl-biuret α et comme le triphényl-biuret, il a été découvert par M. Hoffmann.

— TRIPHÉNYL-BIURET $(CO)^2(C^6H^5)^3Az^3H^2$. On l'obtient en faisant digérer pendant longtemps, au bain-marie, une molécule d'aniline et une molécule de dicyanate de phényle. Il a une constitution chimique représentée par la formule

$$CO\left\{\begin{matrix}AzC^6H^5 - CO - Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\\Az\Big\{\begin{matrix}H\\C^6H^5\end{matrix}\end{matrix}\right.$$

Il cristallise dans l'alcool en beaux prismes fusibles à 147°.

M. S[illegible] a obtenu un composé de [illegible] composition, et qu'il a appelé aussi triphényl-biuret [illegible]

PHÉNYL-BUTYLÈNE s. m. [illegible]

— **Encycl.** [illegible]

$$= NaI + [illegible]$$

[illegible], son bromure $C^{10}H^{12}Br^2$ est huileux; dirigé sur la chaux chauffée au rouge, ce bromure donne de la naphtaline.

PHÉNYL-CARBAMIDE s. f. [illegible]

— **Encycl.** Comme l'[illegible] sous le nom commun d'urée, les *phényl-carbamides* [illegible] (V. DIPHÉNYL-URÉE.)

PHÉNYL-CARBAMIQUE adj. [illegible] Se dit d'un acide qui dériverait du carbonate [illegible] tion d'une molécule d'eau.

— **Encycl.** [illegible]

$$CO\Big\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\OH\end{matrix}.$$

comme l'acide [illegible] libre, s'il était stable, [illegible]

et il dériverait du carbonate acide de phénylamine (aniline), par élimination d'une molécule d'eau, du carbonate acide d'ammoniaque. Mais ces deux [illegible] sont inconnus à l'état de liberté. Pendant longtemps, il est vrai, on a attribué à l'acide [illegible] centes ont montré que ce dernier acide est [illegible] ne connaît ni l'acide carbamique, ni l'acide [illegible] de l'acide *phényl-carbamique*. Ce sont ces derniers [illegible] carbamate de phényle

$$CO\Big\{\begin{matrix}AzH^2\\OC^6H^5\end{matrix}$$

isomère de l'acide *phényl-carbamique*, qu'on n'a jamais réussi à [illegible]

— [illegible]

$$CO\Big\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\OC^2H^5\end{matrix} = C^9H^{11}AzO^2.$$

Ce corps a été [illegible] de phényle [illegible]

$$COAzC^6H^5 + C^2H^5.OH = CO\Big\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\OC^2H^5\end{matrix}.$$

MM. W[illegible] et W[illegible] d'eau aiguisée d'acide chlorhydrique pour [illegible] lisation dans l'eau chaude.

[illegible]

sont [illegible] de l'éther *phényl-carbamique* [illegible] la manière dont se comportent [illegible] de la chaleur, [illegible] qu'il distille sans altération, [illegible] d'autres [illegible] se décompose dans ces conditions, mais sans être d'accord entre eux sur la nature des produits de [illegible].

Distillé avec l'anhydride phosphorique, le [illegible] fournit du cyanate de [illegible].

—*Éther [illegible] sulfuré* [illegible]. C'est le [illegible] gène a été [illegible]. Lorsqu'on [illegible] (essence de [illegible]), avec [illegible] d'après M. Hoffmann, et la solution, précipitée par l'eau, donne une masse cristalline qui constitue l'éther carbanilique oxysulfuré ou [illegible] d'éthyle

$$CS\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\OC^2H^5\end{array}\right..$$

— *Éther [illegible] sulfuré*

$$[illegible] = CS\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\SC^2H^5\end{array}\right..$$

C'est [illegible] ou carbanilique dont les 2 atomes d'oxygène se trouvent remplacés par 2 atomes de soufre. On l'obtient par l'action du mercaptan sur la [illegible]. La réaction est la [illegible] à l'éther [illegible] à cela près que l'alcool [illegible] par le mercaptan, de [illegible] est identique à celle qui donne l'éther *phényl-carbamique* par la méthode de M. Hoffmann, à cette différence près que le cyanate de phényle ou phényl-carbimide y est remplacé par le sulfocyanate de phényle ou phényl-sulfocarbimide. Le di[illegible] d'éthyle, ou éther carbanilique sulfuré, cristallise facilement et fond à 56°.

— *Phényl-carbamate de phényle*

$$CO\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\OC^6H^5\end{array}\right..$$

Hoffmann a obtenu ce corps en 1871, en chauffant une solution éthérée de dicyanate de phényle avec un excès de phénol à 150°. Il est probable qu'on l'obtiendrait aussi en remplaçant le dicyanate par le cyanate de phényle, suivant la réaction par laquelle les alcools et les phénols convertissent les éthers cyaniques en éthers carbamiques. Le phényl-carbamate de phényle forme des aiguilles solubles dans l'alcool, insolubles dans l'eau, fusibles dans l'eau bouillante, fondant à l'é[illegible].

— APP. [illegible] PHÉNYL-CARBAMIQUE. [illegible]

$$[illegible] = C^7H^7AzO^2.$$

Lorsqu'on traite 3 parties de phénol par 2 parties [illegible] de cyanogène liquide [illegible] 140° [illegible] qu'on distille le produit de la réaction, il passe un liquide d'une odeur piquante, très-altérable, tandis que [illegible] carbonate de phényle. Le liquide distillé paraît renfermer du chloroxycarbonate de phényle; traité par l'ammoniaque en solution éthérée, il fournit du carbamate de phényle.

Le [illegible] de phényle cristallise en [illegible] à 141°, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. La potasse le transforme en carbonate et phénate alcalins tandis [illegible] l'ammoniaque. À 140°-150°, l'ammoniaque le convertit en urée et en phénol. Ce corps devrait porter le nom de phényl-uréthane, car il est constitué comme l'amyl-uréthane ou carbamate d'a[illegible] nom de phényl-uréthane [illegible] d'éthyle.

PHÉNYL-CARBIMIDE s. f. (fé-nil-karb[illegible]). Chim. [illegible] d'hydrogène est [illegible].

— Encycl. [illegible] ou cyanate de phényle a été découverte et étudiée par Hoffmann. [illegible], en outre, [illegible] le dicyanate et le cyanurate de phényle; tous les [illegible] après lui.

— *Cyanate de phényle*

$$[illegible]\left.\right\}Az.$$

Le cyanate de phényle a été d'abord [illegible] cyanique. On [illegible] tenait alors en soumettant la mélanoxymide ou [illegible] à la distillation [illegible] dans ces conditions [illegible] de produit. On [illegible] plus [illegible] carbamide [illegible] cette dernière [illegible] par l'oxy[illegible] la réaction [illegible] phényl-carba[illegible] aux dépens [illegible].

$$[illegible]\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{array}\right.$$

$$= CO + [illegible]\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{array}\right.$$

Oxyde de carbone. Diphényl-urée.

2°

$$(CO)''\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{array}\right.$$

Diphényl-urée.

$$= \left.\begin{array}{l}(CO)''\\C^6H^5\end{array}\right\}Az + Az\left\{\begin{array}{l}H\\H\\C^6H^5\end{array}\right.$$

Phényl-carbimide. Phénylamine (aniline).

Le cyanate de phényle se produit encore lorsqu'on distille avec l'anhydride phosphorique l'éther carbanilique oxysulfuré, souvent désigné par le nom de phényl-oxy-sulfocarbamate d'éthyle et dont la formule est

$$CS\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\OC^2H^5\end{array}\right..$$

Mais le procédé de beaucoup le plus avantageux consiste à faire bouillir avec de l'anhydride phosphorique la phényl-uréthane ou phényl-carbamate d'éthyle

$$CO\left\{\begin{array}{l}AzHC^6H^5\\OC^2H^5\end{array}\right..$$

Le rendement, lorsqu'on emploie ce dernier procédé, n'est pas très-éloigné du rendement théorique.

Le cyanate de phényle est un liquide incolore, très-réfringent, d'une odeur excessivement irritante et qu'il ne faut manier qu'avec précaution. Il bout à 163°. Il est plus dense que l'eau; sa densité à 15° est égale à 1,092. L'eau le décompose en diphényl-urée; l'ammoniaque le convertit en phényl-urée

$$CO\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\AzH^2\end{array}\right..$$

Avec l'aniline, il donne de la diphényl-urée. Avec l'alcool, il produit du phényl-carbamate d'éthyle. Avec le phénol, il donne du phényl-carbamate de phényle. Sous l'influence d'une goutte de triéthyl-phosphine, il se transforme en un corps cristallin qui avait été pris d'abord pour du cyanurate de phényle, mais que M. Hoffmann a reconnu depuis être seulement du dicyanate phénylique.

— *Dicyanate de phényle*

$$\left.\begin{array}{l}(CO)''^2\\(C^6H^5)^2\end{array}\right\}Az^2.$$

Lorsqu'on plonge dans le cyanate de phényle une baguette de verre ayant touché la triéthyl-phosphine, le premier de ces corps se transforme en une masse cristalline, qui présente la même composition centésimale que le cyanate et le cyanurate de phényle, mais qui diffère de ces corps par ses propriétés et par le poids de sa molécule qui est double. Le cyanate de phényle devient dicyanate de phényle par le doublement de sa molécule.

Ce corps fond à 173°. On ne peut en prendre la densité de vapeur parce qu'il fournit du cyanate de phényle régénéré lorsqu'on le chauffe. Le cyanate de phényle ainsi obtenu se prend rapidement en cristaux de dicyanate.

Le dicyanate de phényle se dissout difficilement dans l'éther, d'où il se sépare en belles lames irisées et à l'état de pureté. Les autres dissolvants, et notamment l'alcool, agissent chimiquement sur lui et le modifient. Lorsqu'on fait bouillir les cristaux mêmes avec un excès d'alcool, une partie reste indissoute; mais, au bout de plusieurs heures, le liquide alcoolique s'éclaircit et, par le refroidissement, il se dépose des cristaux de diphényl-allophanate d'éthyle $C^{16}H^{16}Az^2O^3$.

Avec le phénol, la réaction n'a lieu qu'à 150° et se fait dans un autre sens. Le dicyanate se dédouble en 2 molécules de cyanate, lequel réagit à son tour sur le phénol et fournit du phényl-carbamate de phényle :

$$CO\left\{\begin{array}{l}AzC^6H^5\\AzC^6H^5\end{array}\right. + 2C^6H^6O$$

Dicyanate de phényle. Phénol.

$$= 2CO\left\{\begin{array}{l}AzH.C^6H^5\\OC^6H^5\end{array}\right.$$

Phényl-carbamate de phényle.

L'alcool ammoniacal le transforme en diphényl-biuret $C^2H^3(C^6H^5)^2Az^3O^2$; par une digestion prolongée avec l'aniline, il se convertit en triphényl-biuret $C^{20}H^{17}Az^3O^3$. Ces diverses réactions prouvent que le produit de la polymérisation du cyanate de phényle par la triéthyl-phosphine est bien du dicyanate de phényle.

— *Cyanurates de phényle*

$$C^3O^3Az^3(C^6H^5)^3.$$

On en connaît deux. L'un correspond aux éthers cyaniques vrais de Cloetz; l'autre est un polymère de la *phényl-carbimide* que nous avons décrite plus haut dans ce même article.

— *Cyanurate de phényle (éther phényl-cyanurique).* Le chlorure de cyanogène réagit sur le phénate de sodium en solution dans l'alcool. Il se dépose du sel marin qu'on élimine complètement par filtration et l'on ajoute de l'eau à la liqueur filtrée. Il se sépare une huile qui, soumise à la distillation, fournit d'abord du phénol. Lorsque le résidu de la distillation se concrète par le refroidissement, on le lave à l'alcool froid et on le fait cristalliser dans de l'alcool bouillant qui, en se refroidissant, abandonne le cyanurate de phényle en longues aiguilles presque insolubles dans l'eau et dans l'éther, solubles dans la benzine. Ce corps fond à 224°.

— *Isocyanurate de phényle.* La triphénylmélamine, polymère de la phényl-cyanamide, portée à l'ébullition avec de l'acide chlorhydrique, perd de l'ammoniaque, fixe de l'eau et se transforme en isocyanurate de phényle :

$$C^3H^3.(C^6H^5)^3Az^3\cdot + 3H^2O$$

Triphénylmélamine. Eau.

$$= C^3(C^6H^5)^3Az^3O^3 + 3AzH^3$$

Isocyanurate de phényle. Ammoniaque.

L'isocyanurate de phényle est en prismes brillants et incolores, insolubles dans l'eau froide et dans l'eau bouillante, peu solubles dans l'alcool froid, solubles dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il fond à 264°.

PHÉNYL-DIAMINE s. f. (fé-nil-di-a-mi-ne — de *phényle*, et de *diamine*). Chim. Nom donné à des ammoniaques qui dérivent de deux molécules de phénylamine, par la substitution d'un radical diatomique à deux atomes d'hydrogène.

— **Encycl.** La phénylamine dérivant d'une molécule d'ammoniaque par la substitution du groupe phényle C^6H^5 à un atome d'hydrogène, comme l'indique sa formule

$$Az\left\{\begin{array}{l}H^2\\C^6H^5\end{array}\right.,$$

la diphénylamine serait

$$Az^2\left\{\begin{array}{l}(C^6H^5)^2\\H^4\end{array}\right.$$

et résulterait de la substitution de deux phényles à 2 atomes d'hydrogène dans une double molécule d'ammoniaque; mais, comme le phényle est monoatomique et que, par conséquent, il ne peut pas souder en une 2 molécules d'ammoniaque, cette faculté étant réservée aux radicaux polyatomiques, la *phényl-diamine* ne peut pas exister. Seulement, 2 molécules de phénylamine peuvent être soudées en une par un radical polyatomique, qui se substitue simultanément à plusieurs atomes d'hydrogène pris, l'un dans une de ces molécules, et l'autre ou les autres dans l'autre, comme le montre la formule

$$\begin{array}{l}Az\left\{\begin{array}{l}C^6H^5\\H\end{array}\right.\\\quad R''\\Az\left\{\begin{array}{l}H\\C^6H^5\end{array}\right.\end{array}$$

Il en résulte que, si la *phényl-diamine* libre n'existe pas, il existe des *phényl-diamines* composées. Ce sont ces *phényl-diamines* que nous nous proposons d'étudier ici.

— I. PHÉNYL-DIAMINES AVEC GROUPES DIATOMIQUES. *Diallylène-diphényl-diamine*

$$\begin{array}{l}Az\left\{C^6H^5\right.\\\quad(C^3H^4)^2 = C^{18}H^{18}Az^2.\\Az\left\{C^6H^5\right.\end{array}$$

Ce corps se produit dans la réaction de l'acroléine ou aldéhyde acrylique sur l'aniline. Il se dégage de l'eau, et la réaction est analogue à celle indiquée plus loin pour les bases éthylidéniques. La diallylène-diphénylдiamine est une poudre jaune, amorphe, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, formant des sels incristallisables.

— *Diamylène-diphényl-diamine*

$$\begin{array}{l}Az\left\{C^6H^5\right.\\\quad(C^5H^{10})^2 = C^{22}H^{30}Az^2.\\Az\left\{C^6H^5\right.\end{array}$$

On prépare cette amine par l'action de l'aniline sur l'aldéhyde valérique ou la valérothialdine. C'est une huile épaisse, jaune, amère, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Elle ne se combine pas avec les acides et ne donne pas de chloroplatinate.

— *Dibenzylidène-diphényl-diamine*

$$\begin{array}{l}Az\left\{C^6H^5\right.\\\quad(C^7H^6)^2 = C^{26}H^{22}Az^2.\\Az\left\{C^6H^5\right.\end{array}$$

Ce composé prend naissance dans l'action de l'aldéhyde benzoïque (hydrure de benzoïle, essence d'amandes amères) sur l'aniline et dans l'action de l'aniline sur la benzoïne. Elle se décompose en grande partie par la distillation, ne donne pas de sel et se colore en bleu à l'air et sous l'influence des agents oxydants. Conservée pendant longtemps ou chauffée pendant dix heures vers 200°, elle se convertit en un isomère beaucoup plus soluble, presque incristallisable, et qui donne facilement des sels avec les acides, lesquels se dissolvent difficilement dans l'eau et dans l'alcool. En traitant l'éthyl-aniline par l'aldéhyde benzoïque, on obtient, au lieu de la base précédente, le composé

$$\begin{array}{l}Az\left\{\begin{array}{l}C^6H^5\\C^2H^5\end{array}\right.\\\quad(C^7H^6)'',\\Az\left\{\begin{array}{l}C^2H^5\\C^6H^5\end{array}\right.\end{array}$$

qui n'est autre que la benzylène-diéthyl-diphényl-diamine.

— *Diœnanthylène-diphényl-diamine*

$$(C^7H^{14})^2(C^6H^5)^2Az^2.$$

Ce corps prend naissance par l'action de l'aldéhyde œnanthylique sur l'aniline.

— *Éthylène-diphényl-diamine*

$$\begin{array}{l}Az\left\{\begin{array}{l}C^6H^5\\H\end{array}\right.\\\quad(C^2H^4)'' = C^{14}H^{16}Az^2.\\Az\left\{\begin{array}{l}H\\C^6H^5\end{array}\right.\end{array}$$

On l'obtient en abandonnant pendant quelque temps à lui-même un mélange d'aniline et de bromure d'éthylène. Il se forme une masse cristalline à laquelle on enlève du bromhydrate d'aniline en laissant une substance résineuse. On convertit celle-ci en chlorhydrate peu soluble dans l'acide chlorhydrique concentré, qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool bouillant. Décomposé par la potasse, ce sel fournit la base libre sous la forme d'une huile qui ne tarde pas à se solidifier. Cette base fond à 59°, se dissout abondamment dans l'alcool et dans l'éther. Le bromure d'éthylène la transforme en diéthylène-diphényl-diamine. Avec l'iodure d'éthyle, elle fournit un dérivé de substitution diéthylé qui cristallise et fond à 70°.

— *Diéthylène-diphényl-diamine*

$$Az^2\left\{\begin{array}{l}(C^6H^5)^2\\(C^2H^4)^2\end{array}\right. = C^{16}H^{18}Az^2.$$

Ce corps se produit à l'état de bromhydrate lorsqu'on chauffe à 100° 2 volumes d'aniline et un volume de bromure d'éthylène. Seulement, le bromhydrate, au lieu de renfermer une seule base, renferme trois bases isomériques ou, plus exactement, polymériques. Il est probable que l'une de ces bases est la diéthylène-diphényl-diamine, que l'autre est l'éthylène-phényl-monamine

$$Az\left\{\begin{array}{l}C^6H^5\\(C^2H^4)''\end{array}\right.,$$

et que la troisième est la triéthylène-triphényl-triamine $(C^6H^5)^3(C^2H^4)^3Az^3$.

On distille le produit de la réaction avec l'eau qui entraîne l'aniline et le bromure d'éthylène demeurés intacts, puis on le décompose par la soude. Les bases libres sont lavées à l'eau, puis soumises à l'ébullition avec l'eau qui entraîne les dernières portions d'aniline; enfin on les traite par l'alcool bouillant, qui dissout l'éthylène-phényl-monamine et la diéthylène-diphényl-diamine et qui, par le refroidissement, laisse déposer cette dernière en beaux cristaux nacrés, incolores, inodores, qui ont la forme d'aiguilles, fondent à 157° et distillent au-dessus de 300°. Insoluble dans l'eau froide, cette base se dissout un peu dans l'eau chaude et très-aisément dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Le bromure d'éthylène n'agit pas sur elle. Les iodures d'éthyle et de méthyle s'y combinent à 100° dans la proportion d'une seule molécule et donnent des iodures d'ammonium quaternaires. La diéthylène-diphényl-diamine donne des sels cristallisables. Son iodure d'ammonium éthylé ou méthylé donne l'hydrate de cette même base sous l'influence de l'oxyde d'argent et de l'eau. L'éthylène-phényl-monamine et la triéthylène-triphényl-triamine ont été imparfaitement étudiées.

— *Éthylidène-diphényl-diamine*

$$C^{14}H^{16}Az^2 = \begin{array}{l}Az\left\{\begin{array}{l}C^6H^5\\H\end{array}\right.\\\quad\left(C^2H^4\right)''.\\Az\left\{\begin{array}{l}H\\C^6H^5\end{array}\right.\end{array}$$

Cette base, isomérique avec l'éthylène-diphényl-diamine, dont elle ne diffère que par la substitution du radical éthylidène à son isomère le radical éthylène, prend naissance dans la réaction de l'aniline sur l'aldéhyde. Il s'élimine de l'eau et il se forme en même temps la base diéthylidénique. Ce mélange d'aniline et d'aldéhyde doit, à peine de brunir, être maintenu dans un mélange réfrigérant; il reste alors d'un jaune clair. Quand la réaction est terminée, on décante l'eau formée et on lave la masse épaisse avec de l'acide acétique, qui dissout l'aniline inaltérée; après quoi on la dessèche sur l'acide sulfurique. Cela fait, on la dissout dans un mélange d'alcool et d'éther et l'on évapore la solution en portant finalement la température vers 100°-110°. On obtient ainsi une masse rouge violacé, susceptible d'être tirée en fils, qui renferme la diéthylène-diphényl-diamine et la monoéthylidène-diphényl-diamine. On les sépare par l'alcool bouillant, qui laisse déposer, par le refroidissement, la base monoéthylidénique en cristaux et qui retient la base diéthylidénique plus soluble.

La base monoéthylidénique cristallise en agrégats sphériques légèrement jaunâtres, qui se colorent en rouge à l'air. Elle se combine avec les acides énergiques en formant des sels incristallisables solubles dans l'eau et dans l'alcool. La base libre se combine avec l'iodure d'éthyle.

— *Éthylidène-diphényl-diamine trichlorée* $C^{14}H^{13}Cl^3Az^2$. Ce corps renferme, au lieu du radical éthylidène C^2H^4, le radical trichloréthylidène C^2HCl^3. On l'obtient en remplaçant l'aldéhyde par le chloral dans l'opération précédente. La réaction est énergique; il suffit d'ajouter de l'alcool au produit brut pour obtenir, par le refroidissement, des cristaux de la diamine. Ces cristaux fondent vers 100-101°, avec commencement d'altération. À 150°, la décomposition est complète. Ils sont insolu-

bles dans l'eau, qui les décompose à l'ébullition, de même que l'alcool, en donnant naissance à du cyanure de phényle. Les acides décomposent cette base avec production d'aniline. Distillée avec l'acide sulfurique concentré, elle fournit du chloral. Les alcalis l'attaquent lentement, sans production sensible de chloroforme. Avec la potasse alcoolique, elle développe l'odeur de l'isocyanure de phényle.

— *Diéthylidène-diphényl-diamine* $C^6H^{18}Az^2$. Elle se trouve dans les eaux mères alcooliques, d'où la base monoéthylidénique s'est déposée. Après évaporation de l'alcool, elle reste à l'état d'une masse rougeâtre, résineuse et incristallisable. Elle fixe directement de l'iodure d'éthyle. Son chloroplatinate est un précipité cristallin orangé.

— *Ethylidène-diéthyl-diphényl-diamine*

$$(C^2H^4)'''(C^2H^5)^2(C^6H^5)^2Az^2.$$

Elle se produit dans l'action de l'aldéhyde sur l'éthyl-aniline et constitue un liquide épais, amer. Elle donne, avec les acides forts, des sels que l'eau décompose.

— § PHÉNYL DIAMINES AVEC GROUPES TRIATOMIQUES. *Aményl-diphényl-diamine*

$$C^{17}H^{20}Az^2 = (C^5H^9)'''(C^6H^5)^2,Az^2.$$

On prépare cette base en chauffant à 150° un mélange de 3 molécules d'acide valérique, de 6 molécules d'aniline et de 2 molécules de trichlorure de phosphore. On dissout la masse dans l'eau, on précipite la solution par la soude et l'on fait cristalliser le précipité dans l'alcool. Cette réaction est analogue à celle qui donne naissance à l'éthényl-diphényl-diamine. V. plus loin.

L'aményl-diphényl-diamine cristallise, se dissout en très-petite quantité dans l'eau et fond à 111°. Son chloroplatinate forme des tables rhombiques peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

— *Benzényl-diphényl-diamine*

$$C^{19}H^{16}Az^2 = (C^7H^5)'''(C^6H^5)^2,Az^2.$$

On l'obtient en chauffant un mélange de 3 molécules de benzanilide, 3 molécules de chlorhydrate d'aniline et 1 molécule de trichlorure de phosphore. Elle est en fines aiguilles soyeuses; le chlorhydrate cristallise en lamelles minces, peu solubles, qui, en contact avec l'eau, perdent facilement de l'acide chlorhydrique.

— *Ethényl-diphényl-diamine*

$$C^{14}H^{14}Az^2 = (C^2H^3)'''(C^6H^5)^2HAz^2.$$

Elle se forme dans l'action du trichlorure de phosphore sur l'anilide en présence de l'acétanilide ou de mélanges qui peuvent lui donner naissance (aniline et chlorure d'acétyle ou aniline et acide acétique):

$3C^6H^7Az$	+	$3C^8H^9AzO$	+	PCl^3
Aniline.		Acétanilide.		Trichlorure de phosphore.
$= 3C^{14}H^{14}Az^2$	+	PH^3O^3	+	$3HCl$
Ethényl-diphényl-diamine.		Acide phosphoreux.		Acide chlorhydrique.

ou, plus simplement, l'éthényl-diphényl-diamine résulte de la combinaison, avec perte d'eau de l'acétanilide et de l'aniline

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3O\\C^6H^5\\H\end{matrix}\right\}Az + \left.\begin{matrix}C^6H^5\\H\\H\end{matrix}\right\}Az$$

Acétanilide. Aniline.

$$= \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O + \left.\begin{matrix}(C^2H^3)'''\\(C^6H^5)^2\\H\end{matrix}\right\}Az^2$$

Eau. Ethényl-diphényl-diamine.

On la prépare en versant lentement 2 parties de trichlorure de phosphore dans un mélange refroidi de 3 parties d'aniline et de 2 parties d'acide acétique et chauffant pendant deux heures, à 160°, le liquide visqueux ainsi obtenu. On dissout le produit de la réaction dans l'eau bouillante, on précipite, après refroidissement de la solution, par la soude; on lave le précipité et on le fait cristalliser dans l'alcool.

L'éthényl-diphényl-diamine se présente en lamelles blanches, fusibles à 137° et volatiles sans décomposition à une température élevée. A peine soluble dans l'eau, elle se dissout en petite quantité dans l'alcool froid, aisément dans l'alcool chaud, dans l'éther et dans les acides. Le nitrate se précipite à l'état d'une huile qui se fige après quelque temps; le chloroplatinate est peu soluble et cristallin.

Chauffée pendant quelques heures avec l'iodure d'éthyle, l'éthényl-diphényl-diamine fournit l'iodhydrate d'une base éthylée que le chlorure d'argent transforme en chlorhydrate. Isolée du chlorhydrate par la soude, cette base forme une huile épaisse répondant à la formule $(C^2H^3)'''(C^6H^5)^2(C^2H^5)Az^2$. Elle se combine directement avec l'iodure de méthyle à 100°, et donne des cristaux de l'iodure $(C^2H^3)'''(C^6H^5)^2(C^2H^5)Az^2,CH^3I$. L'hydrate de l'ammonium, qui sert de base à cet iodure, est soluble dans l'eau et très-alcalin.

La potasse fondante attaque à peine l'éthényl-diphényl-diamine. L'acide sulfurique concentré la dédouble facilement en acide sulfanilique et en acide acétique.

Lorsqu'on traite un mélange de méthyl-aniline et d'acide acétique par le trichlorure de phosphore, on obtient le chlorure d'un ammonium dont l'hydrate est soluble dans l'eau et très-alcalin. La formule de ce chlorure est $(C^2H^3)'''(C^6H^5)^2(CH^3)Az^2,CH^3Cl$.

— *Ethényl-triphényl-diamine*

$$\left.\begin{matrix}(C^2H^3)'''\\(C^6H^5)^3\end{matrix}\right\}Az^2 = C^{20}H^{18}Az^2.$$

On obtient cette diamine en traitant un mélange à molécules égales de diphénylamine et d'acétanilide par le trichlorure de phosphore.

— *Méthényl-diphényl-diamine*. Syn. *Formyldiphényl-diamine*

$$C^{13}H^{12}Az^2 = \left.\begin{matrix}(CH)'''\\(C^6H^5)^2\\H\end{matrix}\right\}Az^2.$$

Elle prend naissance: 1° dans l'action du chloroforme sur l'aniline

$$2\left(\left.\begin{matrix}C^6H^5\\H^2\end{matrix}\right\}Az\right) + CHCl^3$$

Aniline. Chloroforme.

$$= (CH)'''(C^6H^5)^2HAz^2 + 3HCl$$

Méthényl-diphényl-diamine. Acide chlorhydrique.

2° lorsqu'on traite un mélange d'aniline et de formanilide par le trichlorure de phosphore; 3° dans l'action de l'aniline sur l'isocyanure de phényle et sur l'éther orthoformique

$$CH(OC^2H^5)^3.$$

On chauffe des volumes égaux de chloroforme et d'aniline, pendant dix à douze heures, à 180°-190°. On broie le produit solide de la réaction avec de l'eau et on le lave avec ce liquide jusqu'à ce que l'eau de lavage ne donne plus de gouttes huileuses, mais un précipité cristallin avec la potasse. A ce moment, on dissout le résidu dans l'eau tiède (il faut éviter l'emploi de l'eau bouillante, qui dédoublerait le chlorhydrate de la base), on sursature la solution par la potasse et l'on fait cristalliser à plusieurs reprises, dans l'alcool faible, le précipité obtenu.

La méthényl-diphényl-diamine constitue une poudre blanche cristalline ou de petites lamelles insolubles dans l'eau, très-solubles dans l'alcool et l'éther. L'eau précipite de la solution alcoolique chaude une huile qui se solidifie par le refroidissement. La base se dissout facilement dans les acides en donnant des sels cristallisés. Le chlorhydrate et le chloroplatinate ont été analysés.

PHÉNYL-DISULFAMIQUE adj. (fé-nil-di-sul-fa-mi-ke — de *phényle*, et de *disulfamique*). Chim. Se dit d'un acide particulier. V. SULFAMIQUE.

PHÉNYL-DISULFODIAMIQUE adj. (fé-nil-di-sul-fo-di-a-mi-ke — de *phényle*, et de *disulfodiamique*). Chim. Se dit d'un acide particulier. V. SULFAMIQUE.

PHÉNYLE s. m. (fé-ni-le — rad. *phénol*). Chim. Nom donné au radical qui existe dans les combinaisons dérivées du phénol en général. ‖ *Hydrure de phényle*, Nom que Gerhardt a donné à la benzine, et dont on se sert encore souvent aujourd'hui pour désigner ce corps.

— **Encycl.** Le *phényle* C^6H^5 est le radical dont on admet l'existence dans les composés dérivés du phénol et dans le phénol lui-même. Les composés phényliques les plus importants sont le phénol ou hydrate de *phényle* C^6H^5,OH; le *phényle* libre encore connu sous les noms de phénylure de *phényle* ou de diphényle C^6H^5,C^6H^5; les dérivés de substitution du *phényle* libre et les éthers simples ou composés du phénol. Le phénol et ses éthers ayant été étudiés au mot PHÉNOL, nous nous bornerons ici à passer en revue avec quelques détails le *phényle* libre et les corps qui en dérivent.

Le *phényle* libre $C^6H^5,C^6H^5 = C^{12}H^{10}$ peut être obtenu par diverses méthodes: 1° il se produit lorsqu'on soumet à l'action de l'acide sulfurique l'huile incolore qui se forme, entre autres corps, lorsqu'on soumet le benzoate de cuivre à la distillation sèche et qui, probablement, présente la composition de l'oxyde de *phényle* $\left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\end{matrix}\right\}O$; 2° il prend également naissance par l'action du sodium sur le bromure de *phényle* ou benzine monobromée ou par l'action de l'amalgame de sodium sur le chlorure de *phényle*. Voici comment opère Fittig: il expose pendant huit jours à la lumière du jour une cornue dans laquelle il a placé un mélange de benzine et de brome en proportions équivalentes, c'est-à-dire renfermant une molécule de brome (2 atomes) pour une molécule de benzine. L'exposition à la lumière diffuse peut quelquefois être continuée au delà de huit jours, si, au bout de ce temps, il continue à se dégager des fumées blanches. Il faut, en effet, dans tous les cas, attendre que ce dégagement ait cessé avant de passer à une seconde phase de l'opération. Cette seconde phase consiste à agiter le produit et à laver le liquide distillé avec de la lessive de soude jusqu'à ce qu'il devienne incolore. On sépare la couche aqueuse de la couche huileuse. On lave cette dernière à l'eau, on la dessèche ensuite sur le chlorure de calcium, on la distille et l'on recueille à part tout ce qui passe au-dessus de 150°. Ce produit est un mélange de benzine inaltérée et de monobromobenzine ou bromure de *phényle*. On le place dans une cornue avec un excès de sodium coupé en petits morceaux, on abandonne la cornue pendant vingt-quatre heures à elle-même en la refroidissant extérieurement au moyen d'une terrine d'eau et, au bout de ce laps de temps, on en distille le contenu. Une seule rectification suffit pour résoudre le produit en benzine et en diphényle pur qui se solidifie aussitôt. Il est très-important que le mélange de benzine et de bromure phénylique soit complètement déshydraté lorsqu'on y ajoute le sodium, sans quoi l'eau donne lieu à un dégagement d'hydrogène qui convertit une portion du diphényle en benzine. On peut remplacer le mélange précédent par un mélange de bromure de *phényle* pur et d'éther à volumes égaux, mais ce dernier mélange est moins avantageux; 3° le *phényle* libre se forme encore en même temps que la benzine et d'autres produits par l'action de la potasse alcoolique sur l'azotate d'azophénylamine:

$$2C^6H^4Az^2 + C^2H^6O$$

Azophénylamine. Alcool.

$$= C^{12}H^{10} + C^2H^4O + Az^4$$

Phényle. Aldéhyde. Azote.

Il suffit de chauffer le mélange dans une cornue. L'aldéhyde passe d'abord avec de la benzine et le *phényle* distille ensuite. On le reçoit dans un récipient où il se prend en masse cristalline. Il peut être purifié par cristallisation dans l'alcool (Griess, 1864); 4° enfin, le *phényle* se forme en même temps que d'autres produits lorsqu'on chauffe le sulfate de diazobenzidine avec de l'alcool et quand on fait passer des vapeurs de benzine à travers un tube chauffé au rouge. Dans ce dernier cas, il se dégage de l'hydrogène libre.

— *Propriétés*. Le diphényle cristallise dans l'alcool en écailles nacrées, irisées qui fondent à 69° et qui se subliment à une plus haute température. Il fond entre 239° et 240°. Le brome le convertit en diphényle bibromé $C^{12}H^8Br^2$, avec dégagement d'acide bromhydrique. L'acide azotique, de son côté, le transforme en dinitrodiphényle $C^{12}H^8(AzO^2)^2$.

La formule de ces divers composés démontre que la formule du *phényle* libre n'est point C^6H^5, comme on l'avait cru d'abord, mais $C^{12}H^{10} = 2(C^6H^5)$, ainsi que nous l'avons dit au début de cet article. Si, en effet, il répondait à la formule C^6H^5, le monobromophényle serait C^6H^4Br et le nitrophényle $C^6H^4(AzO^2)$. Or, ces formules sont inadmissibles, parce que la somme des atomes de brome et d'hydrogène dans un cas, d'hydrogène et d'azote dans l'autre, est impaire. Le *phényle* se rapproche donc sous ce rapport des radicaux alcooliques proprement dits, tels que l'éthyle, le méthyle, l'amyle, etc. Fittig considère à juste titre le *phényle* libre $C^{12}H^{10}$ comme n'ayant aucun rapport avec les combinaisons phényliques et désigne, par suite, ce corps sous le nom nouveau de *diphényle*, qui paraît devoir prévaloir, comme ont déjà prévalu les noms diamyle, diéthyle, diméthyle, depuis les remarquables travaux de M. Schorlemmer. On se rappelle, sans doute, que ce chimiste a montré que les hydrocarbures dits radicaux alcooliques ne donnent jamais des produits correspondant au radical de l'alcool dont ils proviennent, mais des produits de substitution d'une complication plus grande; qu'en un mot, ce sont des hydrocarbures fondamentaux de séries plus élevées que celle dont ils proviennent. C'est ainsi que le diméthyle C^2H^6 ne se dédouble pas par le chlore en 2 molécules de chlorure de méthyle, mais fournit du chlorure d'éthyle C^2H^5Cl, que le diéthyle C^4H^{10} fournit dans ce cas du chlorure de butyle C^4H^9Cl, etc.

— BIBROMOPHÉNYLE $C^{12}H^8Br^2$. Syn. *Dibromodiphényle*. On obtient ce corps: 1° en saturant le *phényle* par un excès de brome [illegible] l'eau jusqu'à ce que la masse devienne pâteuse, enlevant l'excès de brome par un lavage à l'eau alcaline et faisant cristalliser le nouveau corps dans la benzine bouillante; 2° en chauffant le perbromure de [illegible] avec [illegible] en le faisant bouillir avec [illegible].

[illegible]

Il forme des groupes concentriques ou plutôt [illegible] froid; l'alcool chaud le dissout un peu; la [illegible]

— [illegible]

six fois son poids de carbonate sodique. Il se produit un abondant dégagement gazeux et le chlorophényle distille sous la forme d'une huile qui, par le refroidissement, cristallise en une masse blanche dans le corps de la cornue. On purifie ce corps par une nouvelle cristallisation dans l'alcool bouillant. Sa formation est exprimée par [illegible]

[illegible]

Le chlorophényle cristallise en prismes blancs ordinairement très-bien développés. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, même à la température ordinaire, et [illegible] en une huile jaunâtre que l'on peut distiller sans qu'elle subisse de décomposition. (Griess.)

— NITROPHÉNYLE $C^{12}H^8(AzO^2)^2$. Syn. *Dinitrodiphényle*. Lorsqu'on dissout le *phényle* [illegible] solidifie bientôt en une masse d'aiguilles qui sont surtout formées par le composé. Pour le [illegible] poudre-coton, on lave à l'eau la masse cristalline qui reste sur l'entonnoir, on la fait bouillir à plusieurs reprises avec de petites quantités d'alcool jusqu'à ce que le liquide ne se colore plus, et on la fait cristalliser cinq ou six fois dans l'alcool en prenant bien soin de laisser chaque fois une petite portion [illegible] au-dessus de cette température avec dépôt de charbon. C'est un corps tout à fait insoluble dans l'eau et très-peu soluble dans l'alcool [illegible] mélange d'alcool et de sulfure ammonique et qu'on fait traverser le liquide par un courant d'acide sulfhydrique jusqu'à ce que la dissolution soit complète, le nitrophényle se convertit en amido-nitrophényle

$C^{12}H^8(AzO^2)AzH^2$

et en amidophényle $C^{12}H^8(AzH^2)^2$, corps identique avec la benzidine de zinc. Le premier ou le second de ces corps réduits prédomine dans le mélange suivant que la réaction se [illegible] zidine qui se forme en plus grande quantité. On sépare, du reste, facilement ces deux bases l'une de l'autre. La benzidine seule, en effet, est soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'acide chlorhydrique, d'où l'acide sulfurique la précipite.

— *Isonitrophényle* $C^{12}H^8Az^2$ [illegible] nitrophényle ordinaire dans la réaction de l'acide azotique fumant sur le *phényle*, et il reste dans les eaux mères d'où se séparent les cristaux du premier de ces corps. En mélangeant le liquide filtré avec de l'eau, il se sépare une masse molle d'un blanc jaunâtre qui, par une série de cristallisations dans l'alcool, se résout en nitrobenzine liquide et en isonitrophényle cristallin. Celui-ci est insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool chaud. On le distingue du nitrophényle par son point de fusion qui est situé plus [illegible] de former avec les agents réducteurs deux bases qui diffèrent des deux que nous avons décrites plus haut, quoiqu'elles se confondent [illegible]

— [illegible] chauffe le bromophényle avec de l'acide azotique fumant. Il se fait une réaction énergique et, au bout de quelques minutes, le tout se solidifie en une masse de cristaux formés de [illegible] à l'eau. Il est parfaitement insoluble dans [illegible]

— [illegible]

— Amidophényle [illegible]

[illegible]

[illegible] le soufre qui [illegible] par l'ammoniaque. [illegible] a l'eau et on les [illegible]. En ajoutant de l'eau [illegible] jusqu'à ce qu'elle commence à devenir trouble, l'amidonitro[illegible] se sépare sous la forme d'une [illegible] que l'on purifie en répétant plusieurs fois le traitement que nous venons de décrire. [illegible] de petits cristaux [illegible]; il [illegible] en se [illegible] sant en [illegible] à une [illegible] température, se [illegible] l'eau et très-[illegible] en rouge. [illegible] chlorhydrique concentré est presque incolore, mais [illegible] et [illegible] donne la base [illegible]. Le [illegible] $C^{12}H^{[illegible]}Az[illegible]$ est [illegible], très-facilement [illegible].

— *[illegible] ou bromobenzidine*

$$C^{12}H^{[illegible]}Az^2Br^2.$$

On ne peut pas préparer cette base en réduisant le nitrobromophényle par le sulfure [illegible], cette réaction ne donnant que [illegible] bruns, insolubles dans l'acide [illegible]. Mais lorsqu'on chauffe le composé [illegible] avec de l'étain et de l'acide chlorhydrique concentré, il se dissout au bout de quelque temps. Si l'on étend alors la solution avec de l'eau et que l'on filtre, la liqueur filtrée laisse déposer, après un temps plus ou moins [illegible], des groupes de cristaux nodulaires et durs qui sont formés par un composé de chlorhydrate de bromobenzidine et de chlorure stanneux. Ces cristaux bouillis avec de l'ammoniaque aqueuse étendue donnent de la bromobenzidine sous la forme d'une huile jaune légère qui se prend, par le refroidissement, en une masse glutineuse, que l'on peut séparer de l'oxyde d'étain précipité en même temps par dissolution dans l'alcool. La bromobenzidine se sépare en groupes hémisphériques de petits cristaux durs qui ont une très-étroite ressemblance avec le sucre candi, mais qui conservent une couleur jaune ou brune qui tient à une oxydation partielle de la substance pendant qu'elle est dissoute dans l'alcool. Ils sont insolubles dans l'eau, fondent à 89° et se décomposent à une température plus élevée, avec dégagement d'acide bromhydrique et séparation de beaucoup de charbon. C'est une base beaucoup plus faible que la benzidine.

— *Chlorhydrate de bromobenzidine.* On obtient ce corps en petits prismes incolores en dissolvant la base dans l'acide chlorhydrique [illegible] et en traitant la solution avec de l'acide chlorhydrique concentré que précipite le sel. Il se décompose en partie lorsqu'on cherche à le dissoudre dans l'eau et paraît également perdre une partie de son acide par une simple exposition à l'air. L'ammoniaque ajoutée à la solution en précipite la bromobenzidine sous la forme d'un précipité blanc amorphe. Le *chloroplatinate* est un précipité brun amorphe qu'on ne peut pas purifier par une [illegible] cristallisation. Le sulfate est soluble dans l'eau; l'acide sulfurique étendu ne forme aucun précipité dans une solution de chlorhydrate.

On obtient un corps isomère avec la bromobenzidine (probablement le bromure d'azobenzène) lorsqu'on traite l'azobenzène

$$C^{12}H^{10}Az^2$$

par le brome. Le produit est peu soluble dans l'alcool et dans l'éther; il cristallise de sa solution alcoolique en aiguilles d'une légère couleur jaune et d'un éclat doré. Il fond à [illegible]5° environ et se sublime en aiguilles. Chauffé avec de l'acide azotique de 1,42 de densité, il se dissout complétement et la liqueur, en se refroidissant, abandonne le composé $C^{12}H^{[illegible]}(AzO^2)^2Az^2Br^2$ sous la forme d'aiguilles jaune pâle, très-solubles dans l'alcool, fusibles à 159° environ en un liquide qui bout et se décompose à une température plus élevée.

— *Diazobenzidine* $C^{12}H^6Az^4$. Syn. *Tétrazodiphényle*. Griess a donné ce nom à une base que l'on obtient à l'état d'azotate en faisant passer un courant d'acide azoteux à travers une dissolution acide d'azotate de benzidine.

$$\underset{\text{Benzidine.}}{C^{12}H^{12}Az^2} + \underset{\text{Acide azoteux.}}{2AzHO^2} = \underset{\text{Diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O}$$

Quand on fait passer des vapeurs nitreuses à travers une solution alcoolique d'azotate de benzidine, il se sépare un corps amorphe en quantité considérable, dont on n'obtient que des traces si l'on opère avec une solution aqueuse. Si l'on filtre la solution, qu'on la mélange avec deux fois son volume d'alcool [illegible] et [illegible] de l'éther, l'azotate de diazobenzidine se précipite en petits cristaux que l'on peut purifier en les dissolvant dans une très-petite quantité d'eau et en les précipitant par un mélange d'alcool et d'éther.

— *L'azotate de diazobenzidine*

$$C^{12}H^6Az^4.2AzHO^3$$

cristallise en aiguilles blanches ou d'un jaune léger facilement solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther. Sous l'influence de [illegible], il détone avec violence. Les solutions aqueuses, abandonnées dans un lieu froid, subissent assez rapidement une décomposition spontanée. Lorsqu'on les chauffe, elles dégagent de l'azote, et il se dépose des cristaux blancs de phénol diphénylénique $C^{12}H^{10}O^2 = C^{12}H^8(OH)^2$. Cette substance est toujours mêlée d'un corps brun amorphe. Elle se forme d'après l'équation

$$\underset{\text{Azotate de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4 2AzHO^3} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

$$= \underset{\text{Phénol diphénylénique.}}{C^{12}H^{10}O^2} + \underset{\text{Acide azotique.}}{2AzHO^3} + \underset{\text{Azote.}}{Az^4}$$

— Le *perbromure de diazobenzidine*

$$C^{12}H^6Az^4,2HBr,Br^4$$

se précipite lorsqu'on ajoute de l'eau de brome à une solution aqueuse du nitrate. Il forme des cristaux rougeâtres, que l'on peut laver à l'eau sur un filtre et dessécher ensuite rapidement sous une cloche au-dessus d'un vase plein de chaux vive ou d'acide sulfurique concentré. C'est un corps très-instable qui perd peu à peu son brome à la température ordinaire. Il se décompose, avec dégagement de gaz, lorsqu'on le dissout dans l'alcool. Chauffé avec le carbonate de sodium, il donne de l'azote et du brome et laisse un résidu de bromophényle :

$$\underset{\text{Perbromure de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4,2HBr,Br^4}$$

$$= \underset{\text{Bromophényle.}}{C^{12}H^8Br^2} + \underset{\text{Brome.}}{Br^4} + \underset{\text{Azote.}}{Az^4}$$

L'ammoniaque aqueuse le convertit en bromure d'ammonium et tétrazodiphénylimide :

$$\underset{\text{Perbromure de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4,2HBr,Br^4} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{8AzH^3}$$

$$= \underset{\text{Tétrazodiphénylimide.}}{(C^{12}H^6Az^4)^{IV}(AzH^2)^2} + \underset{\text{bromure ammonique.}}{6AzH^4Br}$$

La tétrazodiphénylimide se dépose en cristaux et peut être obtenue en petites plaques blanches ou jaunâtres très-brillantes par des cristallisations répétées dans l'alcool fort. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid, plus soluble dans l'alcool bouillant et modérément soluble dans l'éther. Elle fond à 127° en une huile jaune qui se décompose avec une légère explosion à une température un peu plus élevée. Elle est neutre aux papiers colorés, ne se combine pas avec les acides ni avec les alcalis, ne s'altère pas lorsqu'on la fait bouillir avec de l'acide chlorhydrique concentré ou avec des solutions alcooliques également concentrées de potasse. Mais elle se décompose sous l'influence de l'acide azotique ou de l'acide sulfurique concentré.

— *Chloroplatinate de diazobenzidine*

$$C^{12}H^6Az^4,2HCl,PtCl^4.$$

Ce corps se précipite lorsqu'on ajoute du perchlorure de platine à une solution d'azotate ou de sulfate de diazobenzidine. Il forme des plaques très-étroites, très-petites, d'un jaune tendre; lorsqu'il se dépose d'une solution très-étendue, il forme des plaques hexagonales qui sont toujours très-petites, mais qui sont plus allongées. Il est presque complétement insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Exposé à la lumière pendant qu'on le dessèche, il brunit. Chauffé avec du carbonate sodique, il perd de l'azote et du chlore et il se forme du chlorophényle qui distille sous la forme d'une huile qui se solidifie dans le col de la cornue. La réaction s'accomplit suivant l'équation

$$\underset{\text{Chloroplatinate de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4,2HCl,PtCl^4}$$

$$= \underset{\text{Chlorophényle.}}{C^{12}H^8Cl^2} + \underset{\text{Platine.}}{Pt} + \underset{\text{Chlore.}}{Cl^4} + \underset{\text{Azote.}}{Az^4}$$

— *Sulfate de diazobenzidine*

$$C^{12}H^6Az^4,3H^2SO^4.$$

Lorsqu'on mêle une solution aqueuse concentrée d'azotate de diazobenzidine avec de l'acide sulfurique froid préalablement étendu de son propre volume d'alcool préalablement étendu de son volume d'eau et qu'on ajoute ensuite de l'alcool concentré à la solution, ce sel se précipite, soit en aiguilles blanches, soit sous la forme d'une poudre cristalline; dans le cas où l'alcool ne suffirait pas à opérer une précipitation complète, on pourrait ajouter de l'éther à la liqueur. Le sulfate de diazobenzidine est très-soluble dans l'eau et fait explosion lorsqu'on le chauffe. Chauffé avec l'alcool, il se décompose rapidement en donnant de l'azote, de l'acide sulfurique libre, de l'aldehyde et des cristaux blancs de *phényle*.

$$\underset{\text{Sulfate de diazobenzidine.}}{2(C^{12}H^6Az^4,3H^2SO^4)} + \underset{\text{Alcool.}}{4C^2H^6O}$$

$$= \underset{\textit{Phényle.}}{2C^{12}H^{10}} + \underset{\text{Aldéhyde.}}{C^2H^4O} + \underset{\text{Azote.}}{Az^8} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{6H^2SO^4}$$

Quand on chauffe une solution de diazobenzidine dans une petite quantité d'acide sulfurique concentré, il se produit un violent dégagement gazeux, et il se forme un liquide brun qui renferme un acide tétrasulfuré et un acide trisulfuré.

$$\underset{\text{Sulfate de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4.3H^2SO^4} = \underset{\text{Acide trisulfuré.}}{C^{12}H^6.3H^2SO^4} + \underset{\text{Azote.}}{Az^4}$$

$$\underset{\text{Sulfate de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4\,3H^2SO^4} + \underset{\text{Acide sulfurique.}}{H^2SO^4}$$

$$= \underset{\text{Acide tétrasulfuré.}}{C^{12}H^6.4H^2SO^4} + \underset{\text{Azote.}}{Az^4}$$

Si l'on fait bouillir le liquide brun avec 30 fois son volume d'eau, qu'on sature la liqueur par du carbonate de sodium, qu'on évapore la liqueur filtrée au bain-marie jusqu'à siccité et qu'on épuise à plusieurs reprises le résidu avec de l'eau, on obtient un sel de baryum de l'acide trisulfuré qui se dissout tandis que le sel de l'acide tétrasulfuré reste indissous.

— *Diazobenzidine aniline* ou *diazophénylène-diphényl-tétramine*

$$C^{24}H^{20}Az^6 = C^{12}H^6Az^4,2C^6H^7Az.$$

Syn. *Tétrazodiphénylamidobenzol.* Ce composé se sépare, lorsqu'on ajoute de l'aniline à une solution aqueuse de diazobenzidine, sous la forme d'une masse cristalline jaune que l'on peut purifier par une série de lavages à l'alcool. Il se forme d'après l'équation

$$\underset{\text{Azotate de diazobenzidine.}}{C^{12}H^6Az^4 2AzHO^3} + \underset{\text{Aniline.}}{4C^6H^7Az}$$

$$= \underset{\text{Diazobenzidine-aniline.}}{C^{24}H^{20}Az^6} + \underset{\text{Azotate d'aniline.}}{2(C^6H^7Az.HAzO^3)}$$

C'est un corps insoluble dans l'eau et très-peu soluble dans l'alcool, même bouillant, et dans l'éther. Il se sépare de sa solution éthérée en cristaux qui ont la forme de fers de lance et qui forment des groupes étoilés. Quand on le chauffe, il détone. Lorsqu'on le fait bouillir avec les acides minéraux, il se décompose en dégageant de l'azote.

— OXYDE DE PHÉNYLE. L'oxyde de *phényle* $(C^6H^5)^2O$ paraît se former lorsqu'on chauffe le chlorure de *phényle* avec le phénate de sodium, d'après une réaction analogue à celle qui donne naissance à l'éther dans l'action du chlorure d'éthyle sur l'éthylate sodique :

$$\underset{\text{Chlorure de }\textit{phényle.}}{C^6H^5Cl} + \underset{\text{Phénate de sodium.}}{C^6H^5O,Na} = \underset{\text{Chlorure de sodium.}}{NaCl} + \underset{\text{Oxyde de }\textit{phényle.}}{\left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\end{matrix}\right\}O}$$

On a observé, en effet, la formation du chlorure de sodium dans la réaction réciproque de ces deux corps, mais on n'a obtenu aucun produit distillable (Urugham). List et Limpricht, en soumettant le benzoate de cuivre à la distillation sèche, ont obtenu, entre autres produits, une huile incolore qui bout à 260° et qui donne à l'analyse 84,35 à 84,60 pour 100 de carbone et 5,99 d'hydrogène. Ces nombres s'accordent de très-près avec ceux qu'exige la formule de l'oxyde de *phényle* et qui sont 84,70 pour 100 de carbone et 5,88 d'hydrogène. Cette huile possédait une agréable odeur de géranium, était insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et très-soluble dans l'éther. La potasse alcoolique ne la décomposait pas. Chauffée avec de l'acide sulfurique concentré, elle fournissait un produit cristallin blanc, qui s'approchait beaucoup par sa composition du *phényle* ou diphényle $C^{12}H^{10}$.

Il est excessivement probable que l'huile obtenue par MM. List et Limpricht était de l'oxyde de *phényle*. On pourrait d'ailleurs s'en assurer en la chauffant avec le protobromure de phosphore qui la dédoublerait dans ce cas en 2 molécules de bromure de *phényle*. Quant à la réaction de M. Urugham, nous croyons difficile qu'elle donne du chlorure de *phényle*, et nous supposons que la formation de chlorure de sodium observée par le chimiste anglais tenait à de l'acide chlorhydrique que le chlorure de *phényle* renfermait comme impureté. Le chlorure de *phényle* n'étant, en effet, attaqué ni par la potasse même fondue, ni par les sels d'argent, il est peu probable qu'il soit attaquable par le phénate sodique.

— *Hydrure de phényle*. V. BENZINE au *Grand Dictionnaire* et au *Supplément*.

— SULFURE DE PHÉNYLE. Nous réunissons sous le nom de sulfure de *phényle* le protosulfure et le sulfhydrate, c'est-à-dire deux corps qui sont au *phényle* et au phénol ce que le sulfure d'éthyle et le mercaptan éthylique sont à l'éthyle et à l'alcool.

— *Protosulfure de phényle*

$$C^{12}H^{10}S = \left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\end{matrix}\right\}S.$$

On obtient ce corps ou un isomère par la distillation sèche du sulfobenzolate de sodium $C^6H^5NaSO^3$. Lorsqu'on chauffe ce sel pulvérisé dans une cornue de cuivre, en ayant soin de ne pas opérer sur des portions de matière supérieures à 25 ou 30 grammes, il se dégage une quantité considérable d'anhydride sulfureux et d'anhydride carbonique, et il se condense dans le récipient une couche huileuse recouverte d'une couche aqueuse, tandis qu'il reste dans la cornue un résidu charbonneux mêlé de carbonate de sodium. L'huile brute commence à bouillir à 80°. Entre 80° et 110°, il passe de la benzine. Le point d'ébullition s'élève ensuite rapidement à 190°, température à laquelle passe la plus grande partie du liquide. Il reste dans l'appareil distillatoire un véritable goudron qui, chauffé plus énergiquement, fournit une nouvelle quantité d'huile. Soumise à la distillation fractionnée, cette nouvelle huile se scinde en un produit volatil vers 290°, qui est identique au précédent, et en un liquide volatil au-dessus de 300° qui, au bout de quelques semaines de repos, abandonne de petits cristaux.

L'huile volatile, entre 270° et 300°, s'élève à peu près aux deux tiers de l'huile brute. Par une seule rectification, on l'obtient avec un point d'ébullition fixe à 292°,5; distillée dans un courant d'hydrogène, elle renferme : 77,12 pour 100 de carbone, 5,38 d'hydrogène et 17,40 de soufre (ces chiffres représentent la moyenne de plusieurs analyses), nombres qui concordent à peu près avec la formule $C^{12}H^{10}S$, laquelle exige : 77,41 de carbone, 5,38 d'hydrogène et 17,20 de soufre.

Propriétés. Le sulfure de *phényle* est presque incolore. Il possède tout au plus une légère teinte jaune. Son odeur est aromatique, mais un peu alliacée. Son pouvoir réfringent est considérable; sa densité égale 1,09 et il bout à 292°,5, d'une manière constante. Il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool chaud, d'où il se sépare en partie par le refroidissement, miscible en toutes proportions avec l'éther, la benzine et le sulfure de carbone. Sa solution alcoolique, mélangée avec le chlorure platinique, forme un léger précipité floconneux, qui se résout par le repos en une huile rougeâtre. L'azotate d'argent et le chlorure mercurique n'y font naître aucun précipité. Il se dissout un peu à froid dans l'acide sulfurique concentré, en formant une solution rouge; à chaud, il se dissout beaucoup plus abondamment et donne une liqueur d'un noir grisâtre. Cette liqueur, étendue d'une grande quantité d'eau, devient incolore. Elle fournit un sel organique de calcium quand on la neutralise avec la craie. La solution de l'huile dans l'acide sulfurique concentré noircit et dégage de l'anhydride sulfurique sous l'influence d'une température élevée. Les alcalis, soit en solution aqueuse soit en solution alcoolique, n'altèrent pas le sulfure de *phényle*. Mais la potasse solide le décompose lorsqu'on chauffe ensemble ces deux corps.

Le sulfure de *phényle*, chauffé avec l'acide azotique concentré ou avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium, se convertit en une substance cristalline qui a la composition du sulfobenzene de Mitscherlich $C^{24}H^{10}SO^2$, dont elle diffère cependant par ses propriétés physiques et chimiques.

— *Disulfure de phényle*

$$C^{12}H^{10}S^2 = \left.\begin{matrix}C^6H^5\\C^6H^5\end{matrix}\right\}S^2.$$

Ce corps se produit aux dépens du sulfhydrate de *phényle* ou mercaptan phénylique. On peut l'obtenir en oxydant ce dernier composé par l'acide azotique, comme l'indique l'équation suivante :

$$\underset{\text{Mercaptan phénylique.}}{2C^6H^5.SH} + \underset{\text{Acide azotique.}}{HAzO^3}$$

$$= \underset{\text{Sulfure de }\textit{phényle.}}{(C^6H^5)^2S^2} + \underset{\text{Bioxyde d'azote.}}{AzO^2} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

Quand on chauffe doucement le mercaptan phénylique avec de l'acide azotique de 1,2 de densité, dans une cornue mise en communication avec un récipient de Liebig, jusqu'à ce qu'il se dégage des vapeurs rouges, l'action se continue ensuite d'elle-même sans qu'il soit nécessaire de continuer à chauffer. A la fin de l'opération, l'huile, qui, au début, flottait à la surface du liquide aqueux condensé en même temps qu'elle dans le récipient, touche au fond du vase et se prend par le refroidissement en une masse cristalline. Celle-ci, dissoute dans l'alcool bouillant, se dépose de nouveau en aiguilles cristallines de disulfure de *phényle* par l'évaporation spontanée de la dissolution.

Une autre méthode de préparation du bisulfure de *phényle* consiste à dissoudre le sulfhydrate de *phényle* dans de l'alcool saturé d'ammoniaque, à remplir à moitié de cette solution un grand cylindre de verre et à abandonner la liqueur à l'évaporation spontanée. Le disulfure de *phényle* se dépose alors en cristaux.

Enfin, on obtient, comme produit accessoire, une petite quantité de disulfure de *phényle* dans la préparation du mercaptan phénylique.

Propriétés. Par la première méthode, on obtient le bisulfure de *phényle* en longues aiguilles blanches et brillantes; par la deuxième méthode, on l'obtient en beaux cristaux bien développés, qui atteignent quelquefois 0m,015 de longueur et qui ont la forme de prismes rhomboïques avec des troncatures sur les arêtes latérales macrodiagonale et brachydiagonale.

Il a une odeur légère et désagréable. Il est insoluble dans l'eau, mais facilement soluble dans l'alcool et l'éther. Il fond à 60° en une huile jaunâtre qui, abandonnée à elle-même, peut quelquefois être refroidie jusqu'à 25° sans se solidifier. Quoique peu volatil, il distille sans se décomposer à une température un peu élevée. L'hydrogène naissant qui se dégage d'un mélange de zinc et d'acide chlorhydrique le convertit en mercaptan phénylique. Par l'action prolongée de l'acide azotique, il se convertit en acide *phényl*-sulfureux $C^6H^6SO^3$.

— *Sulfhydrate de phényle*

$$C^6H^6S = C^6H^5,SH.$$

Syn. *Mercaptan phénylique.* Ce corps se produit par l'action de l'hydrogène naissant sur le chlorure sulfophénylique :

$$C^6H^5SO^2Cl + H^6 = HCl + H^2O + C^6H^5.SH$$

Chlorure de sulfophényle. Hydrogène. Acide chlorhydrique. Eau. Sulfhydrate de phényle.

Pour le préparer, on met du zinc et de l'acide sulfurique étendu dans un flacon de grande capacité, et l'on ajoute du chlorure sulfophénylique au liquide dès que le dégagement d'hydrogène commence à devenir rapide, en ayant soin que le zinc s'élève considérablement au-dessus du niveau du liquide. Au bout de vingt-quatre heures, on distille. Le sulfhydrate de *phényle* passe alors avec la vapeur d'eau et se réunit en une huile dans le récipient. La solution saline qui reste comme résidu dans le vase distillatoire renferme un peu de disulfure de *phényle*. Si l'on opère sur de grandes masses, il est bon de traiter de nouveau le produit par le zinc et l'acide sulfurique étendu et de distiller une seconde fois.

Propriétés. Le sulfhydrate de *phényle* est un liquide huileux, incolore, mobile, très-réfringent, d'une odeur désagréable et très-intense. Sa densité égale 1,078 à 14°. Son point d'ébullition est situé à environ 165°. Il brûle avec une flamme blanche très-brillante. Mis sur la peau, il y détermine une douleur cuisante. Sa vapeur excite les yeux et produit des étourdissements ; il ne se mêle pas à l'eau, à laquelle il ne communique même aucune odeur. L'alcool, l'éther, la benzine et le sulfure de carbone le dissolvent facilement. Il dissout le soufre en prenant une teinte jaunâtre et l'iode en se colorant en rouge brun.

— *Phényl-sulfides* ou *phényl-mercaptides.* Le sulfhydrate de *phényle*, comme le sulfhydrate d'éthyle, est susceptible d'échanger son hydrogène typique contre des métaux. Le sel cuprique $(C^6H^5,S)^2Cu''$ se précipite sous la forme d'une poudre d'un jaune pâle lorsqu'on mélange des solutions alcooliques de mercaptan phénylique et d'acétate de cuivre. Le sel de plomb $(C^6H^5,S)^2Pb''$ s'obtient de la même manière que le précédent. C'est un corps cristallin jaune, qui possède un éclat soyeux lorsqu'il est sec, devient d'un rouge cinabre à 120°, pour reprendre sa couleur jaune à 200°, qui fond au-dessus de 230° en un liquide rouge et qui se prend de nouveau en masse jaune par le refroidissement.

— Le *phényl-sulfure d'argent* C^6H^5,SAg est une poudre cristalline d'un jaune pâle, qui se précipite lorsqu'on mélange des solutions alcooliques de sulfhydrate de *phényle* et d'azotate d'argent. Les perchlorures d'or et de platine donnent des précipités bruns, que l'on considère comme des phényl-sulfures d'or et de platine.

— Le *sel de sodium* C^6H^5,SNa se forme avec dégagement d'hydrogène lorsqu'on traite le sulfhydrate de *phényle* par le sodium métallique, et reste sous la forme d'une masse saline blanche quand on chauffe pour chasser l'excès de mercaptan. L'acide carbonique, dirigé à travers une solution alcoolique de ce sel, donne du sulfosalicylate de sodium

$$C^7H^5NaSO^2,$$

exactement comme le phénate de sodium donne dans ce cas de l'acide salicylique.

PHÉNYLÈNE-DIAMINE s. f. Chim. Nom donné à des ammoniaques composées, qui dérivent de 2 molécules d'ammoniaque soudées ensemble par le radical diatomique phénylène substitué à deux atomes d'hydrogène.

— **Encycl.** Chim. Les *phénylènes diamines* ou d'amidobenzines

$$(C^6H^4)'' \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix} \right.$$

sont des ammoniaques composées qui dérivent de 2 molécules d'ammoniaque soudées ensemble par la substitution du phénylène diatomique C^6H^4 à H^2, ou encore, ce qui est une autre manière d'exprimer la même chose, qui dérivent de la benzine C^6H^6 par la substitution de deux amidogènes AzH^2 à 2 atomes d'hydrogène. D'après la théorie de M. Kekulé sur les composés aromatiques, il doit exister trois *phénylènes-diamines* isomères, devant leurs différences de propriétés aux différentes places occupées dans la molécule par les deux radicaux AzH^2. Ces trois *phénylènes-diamines* existent en effet et sont connues toutes les trois. Elles dérivent par réduction des trois nitranilines correspondantes et peuvent, comme les nitranilines elles-mêmes, être désignées par les lettres grecques α, β, γ. M. Gauhe, en faisant agir l'acide iodhydrique naissant sur le dinitrophénol, a obtenu les sels d'une base qu'il n'a pas pu préparer à l'état de liberté, à cause de son altérabilité extrême, et qu'il considère comme une *phénylène-diamine* ; mais il est bien plus probable que ce corps est un phénol diamidé, le diamido-phénol $C^6H^3.AzH^2)^2OH$; aussi ne le décrirons-nous pas ici.

— α-PHÉNYLÈNE-DIAMINE. Cette base prend naissance dans la réduction de l'α-nitraniline ou de l'acétanilide nitrée :

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} AzO^2 \\ AzH^2 \end{matrix} \right. + 3H^2 = 2H^2O + C^6H^4(AzH^2)^2$$

α-nitraniline. Hydrogène. Eau. α-phénylène-diamine.

Elle se forme encore lorsqu'on soumet l'acide α-amidobenzoïque (dérivé de l'acide α-nitroxybenzuramique) à la distillation sèche :

$$C^6H^3(AzH^2)^2.CO^2H = C^6H^4(AzH^2)^2 + CO^2$$

Acide α-nitroxybenzuramique. α-phénylène-diamine. Anhydride carbonique.

lorsqu'on traite la diphénine par le zinc et l'acide sulfurique ou lorsqu'on réduit la nitraniline nitrée (dinitraniline) par le fer et l'acide acétique. Si l'on employait, dans ce cas, l'étain et l'acide chlorhydrique, on obtiendrait, d'après Salkowski, une triamidobenzine; mais cette réaction, tout à fait incompréhensible, est encore fort loin d'être démontrée.

Pour la préparer, on part de l'acétanilide nitrée ou de l'α-nitraniline, qu'on soumet à l'action d'un mélange d'étain et d'acide chlorhydrique. Après la réaction, qui est assez énergique, on décante le liquide, on étend d'eau, on précipite l'étain au moyen d'un courant d'hydrogène sulfuré, on filtre et l'on évapore. Il se forme, dans ce cas, des cristaux de chlorhydrate de *phénylène-diamine*, dont on sépare facilement la base libre au moyen d'un carbonate alcalin. On peut encore employer comme réducteur l'acide iodhydrique ou le mélange d'acide acétique et de fer.

L'α-nitraniline qui sert à la préparation de la *phénylène-diamine* α s'obtient elle-même par divers procédés. Celui qui donne les meilleurs rendements consiste à faire bouillir pendant longtemps la nitrophényl-pyrotartrimide avec une solution de carbonate de sodium et d'un peu de soude caustique, jusqu'à ce que la liqueur ne donne plus de précipité d'acide nitrophényl-pyrotartramique lorsqu'on la sature par l'acide azotique. On arrête à ce moment l'ébullition et on laisse refroidir le liquide. L'α-nitraniline se dépose en cristaux, qu'on purifie au moyen de lavages et de cristallisations dans l'eau bouillante.

L'*α-phénylène-diamine* se présente en lamelles légèrement teintées de rose. Elle fond à 140° et bout vers 267° ; déjà au-dessous de son point de fusion, elle commence à se sublimer. L'eau bouillante la dissout avec assez de facilité. Traitée par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, cette base fournit facilement de la quinone :

$$C^6H^8Az^2 + SO^4H^2 + H^2O + O$$

α-phénylène-diamine. Acide sulfurique. Eau. Oxygène.

$$= C^6H^4O^2 + SO^4(AzH^4)^2$$

Quinone. Sulfate neutre d'ammonium.

Elle fixe 2 molécules d'acide et donne des sels cristallisables qui se colorent en rouge ou en violet par le chlore, le brome, le chlorure ferrique, le chlorure platinique, l'acide chromique, etc.

Le bromhydrate $C^6H^8Az^2,2HBr$ et le chlorhydrate $C^6H^8Az^2,2HCl$ cristallisent en prismes très-solubles dans l'eau ; moins solubles dans l'alcool et presque insolubles dans l'acide chlorhydrique. Le chloroplatinate

$$C^6H^8Az^2,2HCl + PtCl^4$$

forme des lamelles très-solubles et très-altérables de couleur jaune clair. L'iodhydrate se présente en lamelles larges peu solubles.

Traitée à plusieurs reprises par l'iodure de méthyle et l'oxyde d'argent, l'*α-phénylène-diamine* finit par donner des [illegible] très-solubles d'iodure d'hexaméthyl-phénylène-diammonium

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} Az(CH^3)^3I \\ Az(CH^3)^3I \end{matrix} \right.$$

Hoffmann a, en outre, obtenu les produits intermédiaires représentés par les formules

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} Az(CH^3)^2 \\ Az(CH^3)^2 \end{matrix} \right. , \quad C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} Az(CH^3)^3I \\ Az(CH^3)^2 \end{matrix} \right.$$

$$\text{et} \quad C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} Az(CH^3)^3I \\ Az(CH^3)^2HI \end{matrix} \right.$$

— α-PHÉNYLÈNE-DIAMINE NITRÉE

$$C^6H^7Az^3O^2 = C^6H^3(AzO^2) \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix} \right.$$

Syn. *Nitrodiamidobenzine*, *nitrophénylène-diamine*. Ce corps a été obtenu par Gottlob dans la réduction, au moyen du sulfhydrate d'ammoniaque, de la dinitraniline [illegible]. Lorsqu'on fait [illegible] réagit pas énergique, [illegible] et d'acide chlorhydrique, on arrive au dernier terme de la réduction et il se forme de la [illegible]. Pour préparer la [illegible] deux heures environ [illegible] avec un grand excès de sulfhydrate ammoniaque, jusqu'à ce que les cristaux de cette base soient remplacés par de fines aiguilles rouges. On lave celles-ci avec un peu d'eau, on les transforme en oxalate ou en chlorhydrate, que l'on purifie par plusieurs cristallisations. Enfin on précipite la base de la solution de ces sels par l'ammoniaque et on la fait bouillir dans l'alcool.

L'*α-nitro-phénylène-diamine* forme de fines et longues aiguilles réunies par groupes ou des paillettes qui, à l'état sec, affectent une couleur rouge clair avec des reflets dorés. L'eau bouillante la laisse déposer sous la forme d'aiguilles qui, sous certaines inclinaisons, montrent des reflets bleus. Elle se dissout avec assez de facilité dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle fond à une température élevée et paraît se volatiliser en grande partie sans s'altérer. Chauffée brusquement, elle détone légèrement. L'acide azoteux la convertit en un dérivé diazoïque que nous allons étudier plus bas. Bien que diatomique l'*α-nitro-phénylène-diamine* est monoacide. Elle se combine, en effet, avec une seule molécule d'acide en donnant des sels que l'eau et l'alcool décomposent. Ces sels ne peuvent cristalliser qu'en présence d'un excès d'acide destiné à prévenir la décomposition.

L'azotate d'α-nitrophénylène-diamine

$$C^6H^7Az^3O^2.AzO^3H$$

se dépose lorsqu'on abandonne à elle-même une dissolution nitrique de la base libre. La liqueur se fonce d'abord et les cristaux qui se produisent ont déjà subi un commencement d'altération. Mais si l'on humecte d'eau la base et qu'on y ajoute de l'acide azotique étendu, elle se convertit en une bouillie de paillettes miroitantes d'azotate pur et anhydre.

Le chlorhydrate $C^6H^7Az^3O^2,HCl + H^2O$ se dépose en aiguilles d'un brun jaunâtre de la solution de la base dans l'acide chlorhydrique. Par l'évaporation spontanée de sa solution, on l'obtient en gros prismes orthorhombiques qui sont d'un vert brunâtre clair par transparence et qui présentent des reflets bleus. Les formes sont : *p*, *b*1/2, *h*1, *g*1, *g*3. Les angles sont : *b*1/2 *b*1/2 = 119° 21' et 137° 8' (au sommet), 76° 32' (latéral) ; *g*3 *g*3 = 7?° 15' (Schabus, 1854). Les cristaux renferment une molécule d'eau qui se dégage déjà dans l'air sec. A 100°, le sel perd même une partie de son acide chlorhydrique.

Le chloroplatinate

$$(C^6H^7Az^3O^2.HCl)^2 + PtCl^4$$

forme des primes instables d'un beau rouge.

— *Oxalate* $(C^6H^7Az^3O^2)_2C^2H^2O^4$. Il cristallise en aiguilles anhydres jaunes ou en prismes d'un jaune brun, avec reflets bleuâtres. Il est peu soluble dans l'eau froide. Lorsqu'on dissout la base dans un excès d'acide oxalique, qu'on évapore au bain-marie et qu'on chauffe pendant quelque temps le résidu à 100°, il se produit une masse d'un vert brun qui consiste principalement en nitramido-phényl-oximide

$$\begin{matrix} CO \\ | \\ CO \end{matrix} \Big\rangle Az - C^6H^3(AzO^2)(AzH^2).$$

Une ébullition prolongée avec l'eau convertit ce corps en acide nitramido-phényl-oxamique

$$\begin{matrix} CO,OH \\ | \\ CO - AzH - C^6H^3(AzO^2)(AzH^2) \end{matrix}$$

Cet acide se présente en petits cristaux grenus, brillants et jaune clair. Son sel ammonique se présente en aiguilles jaunes peu solubles. Le sel de baryum

$$(C^8H^6Az^3O^5)_2Ba'' + 3H^2O$$

forme un précipité orangé clair, un peu soluble dans l'eau bouillante, qui perd son eau à 160°.

A 100°, l'acide nitramido-phényl-oxamique perd une molécule d'eau et se transforme intégralement en imide; mais, en subissant cette transformation, il ne change pas d'aspect.

Avec l'acide citraconique, on obtient deux dérivés analogues à ceux que fournit l'acide oxalique. Ce sont [illegible] en fines aiguilles, et la nitramido-phényl-[illegible], en aiguilles légères d'un jaune de soufre.

— [illegible] des paillettes jaunâtres d'un aspect gras. Il [illegible]

— [illegible]

[illegible]

dissement, des prismes d'un jaune brun clair, [illegible]

— [illegible]

[illegible]

M. Hofmann a [illegible] l'azotate de nitrophénylène-diamine par l'acide azoteux :

$$C^6H^3(AzO^2) \left\langle \begin{matrix} AzH^2 \\ AzH^2 \end{matrix} \right. + AzO^2H$$

Nitrophénylène-diamine. Acide azoteux.

$$= C^6H^3(AzO^2) \left\langle \begin{matrix} Az \\ AzH \end{matrix} \right\rangle Az + 2H^2O$$

Nitrodiazo-α-phénylène-diamine. Eau.

A cet effet, on dirige un courant de gaz nitreux à travers une solution [illegible] concentrée de l'azotate. La température s'élève et le liquide laisse déposer, par le refroidissement, de larges aiguilles qu'on purifie en les faisant recristalliser dans l'eau bouillante.

La nitrodiazo-α-phénylène-diamine cristallise en larges aiguilles blanches, peu solubles dans l'eau froide, très-solubles dans l'alcool et l'éther. Ses solutions possèdent une réaction acide. Elle se colore légèrement à [illegible], fond à 210° et se sublime en partie sans altération. Elle est très-stable. L'eau, la potasse et l'acide azotique bouillants ne l'altèrent pas. L'acide azoteux est également sans action sur elle, circonstance qui permet de la préparer avec facilité, parce qu'on ne craint pas, comme pour la plupart des composés diazoïques, d'employer un excès d'acide azoteux et de dépasser le point précis où la décomposition du composé amidé est complète et où le composé diazoïque n'a pas encore commencé de s'altérer. La nitrodiazo-α-phénylène-diamine se rapproche, sous ce rapport, des corps analogues qui proviennent des phénols nitrés. Elle [illegible] sans les neutraliser, [illegible] alcalins sans en chasser l'anhydride carbonique, et se comporte vis-à-vis des bases comme un acide monobasique faible. C'est dans ce cas l'hydrogène du groupe AzH qui est remplacé par les métaux.

— *Sel ammonique.* Il [illegible] les [illegible] les solutions des métaux lourds. Avec l'*azotate d'argent*, il donne un précipité blanc, amorphe, qui répond à la formule

$$C^6H^3Az^4O^2.Ag.$$

Ce composé détone lorsqu'on le chauffe légèrement.

— *Sel potassique* $C^6H^3Az^4O^2.K$. Il forme des prismes aplatis, très-solubles dans l'eau et dans l'alcool, peu solubles dans une lessive de potasse.

— β-PHÉNYLÈNE-DIAMINE. Cette base a été obtenue pour la première fois par M. Gerhardt en 1844. Ce chimiste l'avait préparée par la réduction complète de la dinitrobenzine fusible à 86° et lui avait donné le nom de *semibenzidam*. Gerhardt proposa plus tard d'abandonner ce nom pour [illegible] ; mais [illegible] M. Hoffmann [illegible] base que nous [illegible].

La *phénylène-diamine* β prend naissance : *a*. dans la réduction de la dinitrobenzine fusible à 86° ou de la [illegible], [illegible] tion des agents réducteurs sur l'amido-azobenzol, comme l'indique l'équation

$$C^{12}H^{11}Az^3 + H^4 = C^6H^7Az^2 + C^6H^8Az^2$$

Amido-azobenzol. Hydrogène. [illegible] [illegible]

c. dans la [illegible] remplacé par l'hydrogène. Ce mode de production [illegible]

[illegible]

lie cristalline de dinitrobenzine qu'on lave à l'eau et qu'on fait cristalliser dans l'alcool.

Quant à la nitraniline γ dont on peut également partir pour préparer la *phénylène-diamine* γ, on l'obtient elle-même en réduisant incomplètement la dinitrobenzine dont nous venons de faire connaître la préparation. Elle prend aussi naissance dans l'action de l'ammoniaque sur l'éther méthylique du nitrophénol [illegible] (Salkowski, 1873).

La β-*phénylène-diamine* cristallise très-lentement et éprouve à un très-haut degré le phénomène de la surfusion lorsqu'elle vient d'être distillée. Elle se présente en cristaux blancs qui brunissent rapidement; elle fond à 63° et bout à 287° suivant Hoffmann et entre 276° et 277° [illegible] Zincke. L'eau la dissout fort peu; mais l'alcool et l'éther la dissolvent facilement. Sous l'influence d'un mélange oxydant formé d'acide sulfurique et de bioxyde de manganèse ou de chromate de potassium, elle ne donne que des traces de quinone. C'est une base diacide, ce qui la distingue de la modification α, qui est monoacide. Elle forme des sels cristallisés, solubles dans l'eau, d'où les alcalis la précipitent inaltérée à l'état huileux. L'ammoniaque la dissout, mais en l'altérant et en lui communiquant une teinte brune.

— *Chlorhydrate de β-phénylène-diamine*

$$C^6H^8Az^2,HCl^2.$$

Ce sel forme des aiguilles blanches, qui souvent se groupent concentriquement. Il est très-soluble dans l'eau et peu soluble dans l'acide chlorhydrique. Avec le perchlorure de platine, il forme un *chloroplatinate* répondant à la formule $C^6H^8Az^2(HCl)^2,PtCl^4$. Avec le perchlorure d'étain, il donne un *chlorostannate* $C^6H^8Az^2(HCl)^2,SnCl^4$, cristallisé en prismes jaunâtres et brillants assez solubles, et, avec le protochlorure du même métal, un *chlorostannite* $C^6H^8Az^2(HCl)^2,Sn^2Cl^4$, moins soluble que le sel précédent et cristallisant en longues aiguilles blanches et soyeuses.

— *Sulfate de β-phénylène-diamine*

$$C^6H^8Az^2,SH^2O^4.$$

Ce sel est très-soluble dans l'eau et cristallise bien.

Lorsqu'on ajoute de l'eau de brome en excès à la dissolution du chlorhydrate de la β-*phénylène-diamine* dans l'eau, il se forme un précipité brun de la base dibromée

$$C^6H^2Br^2(AzH^2)^2 = C^6H^6Br^2Az^2.$$

Ce dérivé bromé se dissout dans l'alcool, mais est à peine soluble dans l'éther. Sa solution alcoolique l'abandonne en cristaux. On ne peut pas le sublimer sans qu'il s'altère.

En faisant passer un courant de gaz nitreux à travers une solution aqueuse de chlorhydrate de *phénylène-diamine*, Hollemann a obtenu un composé violet foncé, qui répond à la formule $C^{12}H^{10}Az^4O^3$; c'est probablement là un produit de décomposition du dérivé diazoïque normal formé d'abord : il se dégage en effet de l'azote dans la réaction. Ce corps est peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. L'acide chlorhydrique le décompose lentement. Avec l'acide chlorhydrique et l'étain, il donne de l'aniline. L'azotite de potassium donne avec la solution acidulée du chlorhydrate un précipité brun amorphe.

— γ-PHÉNYLÈNE-DIAMINE. Comme MM. Zincke et Sintenis l'ont récemment montré, cette base prend naissance dans la réduction de la nitraniline γ. Elle a été obtenue pour la première fois par M. Griess dans la distillation des acides β et γ-diamidobenzoïques dérivés des acides β et γ-nitroxybenzuramiques. On a obtenu depuis l'acide β-diamidobenzoïque dans une tout autre réaction : dans la réduction de l'acide nitroparamidobenzoïque formé par l'action de l'ammoniaque sur l'acide nitranisique. Cette réaction est importante en ce sens qu'elle éclaire la constitution de la γ-*phénylène-diamine*. En effet, dans l'acide nitroparamidobenzoïque $C^6H^3(AzH^2)(AzO^2)(CO^2H)$, l'amidogène occupe la place 4, c'est-à-dire est uni au quatrième atome de carbone, si l'on attribue le chiffre 1 à l'atome de carbone du groupe C^6 auquel est uni le carboxyle CO^2H, et le groupe nitryle AzO^2 occupe la place 3, car il se trouve dans la même position que dans l'acide nitrobenzoïque ordinaire (1,3). On peut conclure de là que la *phénylène-diamine* β offre le groupement 3,4 ou, ce qui revient au même, 1,2, c'est-à-dire que les deux groupes AzH^2 sont attachés à deux atomes [illegible]. On a encore préparé la γ-*phénylène-diamine* en réduisant l'aniline bromonitrée, fusible à 104°, par l'étain et l'acide chlorhydrique, et en soumettant la base bromée $C^6H^3Br(AzH^2)^2$ qui se forme dans ces [illegible] l'eau et de l'amalgame de sodium pour lui enlever son brome.

La γ-*phénylène-diamine* forme des tables ou [illegible] blanches ou légèrement [illegible] dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther et le chloroforme. Elle fond à 99° et elle entre en [illegible].

[illegible] est en cristaux rayonnés.

Le chloroplatinate constitue un précipité brun, formé de petites aiguilles.

Le [illegible] cristallise et [illegible] perdent leur eau un peu au-dessus de 100°. La composition de ce sel démontre que la γ-*phénylène-diamine* est une base diacide.

Lorsqu'on dissout la base libre dans l'acide chlorhydrique de manière à avoir une solution moyennement concentrée et qu'on ajoute à cette liqueur une dissolution concentrée de chlorure ferrique, il se dépose aussitôt de belles aiguilles rouge de rubis. C'est le chlorhydrate d'une nouvelle base $C^{12}H^{10}Az^4$ qui prend naissance en vertu de l'équation

$$\underset{\text{Phénylène-diamine.}}{2\,C^6H^8Az^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{O^3} = \underset{\text{Eau.}}{3H^2O} + \underset{\text{Nouvelle base.}}{C^{12}H^{10}Az^4}$$

La nouvelle base, à l'état de liberté, se présente en aiguilles microscopiques jaune foncé, qui sont presque insolubles dans les divers dissolvants neutres.

La γ-nitraniline, qui sert à préparer la *phénylène-diamine* γ d'après la méthode de MM. Zincke et Sintenis, résulte de l'action de l'ammoniaque sur la bromonitrobenzine fusible à 38° :

$$\underset{\text{Bromonitrobenzine.}}{C^6H^4(AzO^2)Br} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3}$$
$$= \underset{\text{Nitraniline } \gamma.}{C^6H^4(AzO^2)AzH^2} + \underset{\text{Bromure d'ammonium.}}{AzH^4Br}$$

On emploie une solution alcoolique d'ammoniaque et l'on chauffe pendant dix ou quinze heures entre 180° et 190°. On évapore, après la réaction, le produit à sec et l'on purifie le résidu en lui faisant subir une cristallisation dans l'eau bouillante.

Quant à la bromonitraniline fusible à 104°,5, dont MM. Meyer et Wurster font usage pour préparer la γ-*phénylène-diamine*, on se la procure par une réaction analogue à la précédente, savoir : en traitant, entre 200° et 210°, par une solution alcoolique concentrée d'ammoniaque, la bibromobenzine nitrée $C^6H^3Br^2(AzO^2)$ provenant elle-même de l'action de l'acide azotique fumant sur la benzine bibromée solide. Quand la réaction de l'ammoniaque est complète, on verse le produit dans l'acide chlorhydrique concentré et l'on épuise à plusieurs reprises par cet acide la matière résineuse qui se sépare. Les solutions acides réunies sont précipitées par l'eau. On dissout le précipité dans l'éther et on le purifie en le redissolvant dans l'acide chlorhydrique concentré d'où on le précipite une seconde fois par l'eau. La réaction qui donne naissance à la bromonitraniline fusible à 104°,5 est exprimée par l'équation

$$\underset{\text{Dibromonitraniline.}}{C^6H^3Br^2(AzO^2)} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2AzH^3}$$
$$= \underset{\text{Bromure d'ammonium.}}{AzH^4Br} + \underset{\text{Bromonitraniline.}}{C^6H^3Br\left\{\begin{matrix}AzO^2\\AzH^2\end{matrix}\right.}$$

PHÉNYL ÉTHYLE s. m. (fé-nil-é-ti-le — de *phényle*, et d'*éthyle*). Chim. Composé isomérique, mais non identique avec le xylène.

— **Encycl**. Le *phényl-éthyle* C^8H^{10}, obtenu par voie synthétique par MM. Fittig et Tollens, est isomère et non identique avec le xylène du goudron de houille. Il en diffère en ce qu'il dérive de la benzine par la substitution d'un éthyle à un atome d'hydrogène de la benzine, tandis que le xylène dérive de la benzine par substitution de deux méthyles à deux hydrogènes. La constitution de ces deux hydrocarbures peut être exprimée par les formules C^6H^5,C^2H^5, qui appartient à l'ethyl-benzine, et $C^6H^4(CH^3)^2$, qui appartient au xylène. On obtient l'éthyl benzine par la méthode générale que M. Wurtz a appliquée le premier à la série grasse, et MM. Fittig et Tollens à la série aromatique, méthode qui consiste à faire agir du sodium sur un mélange de bromure de phényle (bromobenzine) et de bromure d'éthyle dilué avec de l'éther. La réaction est extrêmement énergique; on la modère en refroidissant extérieurement le ballon. Quand elle est terminée, on décante le liquide, on lave aussi bien que possible le résidu à l'éther et l'on soumet la liqueur à la distillation fractionnée. Il passe d'abord de l'éther, puis de l'éthyl-phényle et, à la fin, des traces de diphenyle. Pendant la réaction, il se dégage du diéthyle gazeux C^4H^{10}.

L'ethyl-phényle est un liquide volatil à 133°, mobile, incolore, très-semblable au toluène. Comme il ne renferme qu'une seule chaîne latérale surajoutée à la chaîne benzine, la chaîne éthyle C^2H^5, et que, d'après la loi de Kékulé, dans l'oxydation des substances aromatiques, chaque chaîne latérale se convertit en un seul carboxyle CO^2H, lorsqu'on oxyde le *phényl-étyle* par un mélange de dichromate de potassium et d'acide sulfurique, il se transforme en acide benzoïque C^6H^5,CO^2H, qui ne renferme qu'un seul CO^2H, au lieu de se transformer, comme le xylène, en acide téréphtalique

$$C^6H^4(CO^2H)^2,$$

qui renferme deux carboxyles substitués aux deux méthyles du xylène. Le brome agit lentement sur le *phényl-éthyle* avec élévation de température et dégagement d'acide bromhydrique, en formant un liquide pesant, incolore, transparent, volatil à 200° et répondant à la formule C^8H^9Br du *phényl-éthyle* monobromé. Chauffé dans des tubes [illegible] avec un excès de brome, ce produit se convertit en une huile visqueuse et lourde, mélange de plusieurs produits beaucoup plus bromés. Traité par l'acide azotique fumant, dans des vases refroidis à l'extérieur, le *phényl-éthyle* se convertit en mononitrophényléthyle $C^8H^9AzO^2$, que l'on peut précipiter par l'eau et que l'on purifie par des lavages à l'eau, par une dessiccation sur du chlorure de calcium et par une rectification. C'est une huile d'un jaune tendre, plus lourde que l'eau et volatile sans décomposition à 233° (le nitroxylène se décompose pendant la distillation). Il est facilement réduit par l'étain et l'acide chlorhydrique et donne le chlorhydrate d'une base différente de la xylidine. A l'état de liberté, cette base forme une huile incolore qui brunit par l'exposition à l'air et qui ne se solidifie pas. Elle donne un oxalate cristallisable en grandes aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau froide. Le chloroplatinate donne des écailles brillantes.

Le *dinitrophényl-éthyle* $C^8H^8(AzO^2)^2$ prend naissance lorsqu'on chauffe le composé mononitré avec de l'acide nitrique, ou lorsqu'on ajoute goutte à goutte du *phényl-éthyle* à un mélange d'acide azotique fumant et d'acide sulfurique concentré, renfermant 1 volume d'acide azotique et 2 volumes d'acide sulfurique; il faut, dans tous les cas, chauffer légèrement. Il se sépare bientôt à la surface une huile jaune qui ne peut pas être distillée, mais que l'on peut purifier en la lavant à l'alcool, l'eau la dissolvant dans l'alcool, filtrant et évaporant la solution dans le vide sur de l'acide sulfurique; c'est le dinitrophényl-éthyle. Ce corps pur forme une huile parfaitement transparente, d'un jaune tendre, qui se dissout dans l'alcool bouillant et s'en sépare presque complètement par le refroidissement de la liqueur.

Le *trinitrophényl-éthyle* $C^8H^7(AzO^2)^3$ se produit en petite quantité dans la préparation du produit dinitré. On peut d'ailleurs convertir intégralement le composé binitré en composé trinitré, en le dissolvant dans un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique fumant, faisant bouillir le liquide pendant une heure, en y ajoutant de temps à autre de l'acide azotique, ajoutant ensuite assez d'acide azotique pour dissoudre l'huile qui se sépare à la surface, abandonnant la liqueur à elle-même pendant vingt-quatre heures et la jetant ensuite dans l'eau. Le composé trinitré ainsi obtenu est une huile qui ressemble au produit binitré, mais qui est encore plus visqueuse. Elle ne présente aucune trace de cristallisation, même après un repos longtemps prolongé; l'acide azotique fumant convertit, au contraire, très-facilement le xylène même à froid en un composé solide et cristallin. Le sulfure d'ammonium le réduit en une base qui répond probablement à la formule $C^6H^2(AzO^2)(AzH^2)^2,C^2H^5$, et que l'on pourrait appeler ethyl-diamidonitrophényle. Cette base, dissoute dans l'eau bouillante, cristallise en lamelles jaune orangé et forme un chlorhydrate facilement soluble dans l'eau, surtout à chaud, dans l'alcool et dans l'éther.

Le *phényl-éthyle* se dissout promptement dans l'acide sulfurique de Nordhausen légèrement chauffé. La solution, abandonnée pendant quelque temps à elle-même, abandonne des aiguilles déliées et incolores d'un acide sulfoconjugué

$$C^8H^{10}SO^3 = C^6H^4(SO^3H),C^2H^5.$$

Cet acide est fort déliquescent, présente une saveur fortement acide et amère, fond lorsqu'on le chauffe et noircit à une température plus élevée. La solution sulfurique primitive, neutralisée par le carbonate barytique, donne un sel de baryum très-stable, dont la formule est $[C^2H^5,C^6H^4(SO^3)]^2Ba''$ et qui cristallise en beaux groupes étoilés de petites aiguilles soyeuses et aplaties, beaucoup moins solubles que celles du toluène-sulfate de baryum. Il ne perd rien de son poids à 150°, ce qui prouve qu'il ne renferme pas d'eau de cristallisation. Le sel de calcium du même acide $[C^2H^5,C^6H^4(SO^3)]^2Ca''$ est très-soluble dans l'eau et peut être obtenu sous la forme d'une masse saline transparente et brillante par l'évaporation spontanée de sa solution aqueuse.

Le *phényl-éthyle* a une grande importance, au moins historique. C'est le premier cas d'isomérie parmi les carbures d'hydrogène de la série aromatique dont on ait pu s'expliquer rationnellement l'isomérie, et c'est le mode de production et les produits d'oxydation de cet hydrocarbure comparés au mode de formation et aux produits d'oxydation du xylène qui ont donné à M. Kékulé l'idée première de cette magnifique théorie de la série aromatique, qui a donné naissance, depuis sa création, à tant de découvertes.

PHÉNYL-ÉTHYLÈNE s. m. (fé-ni-le-ti-lè-ne — de *phényle*, et de *éthylène*). Chim. Nom de constitution de l'hydrocarbure déjà connu sous les noms de CINNAMÈNE et de STILBÈNE.

PHÉNYL-GLYCOCOLLE s. m. (fé-nil-gli-ko-ko-le — de *phényl*, et de *glycocolle*). Chim. Composé qui n'est autre que le glycocolle ou acide glycolamique, dans lequel un atome d'hydrogène pris dans le résidu de l'ammoniaque a été remplacé par le radical phényle.

— **Encycl**. Le glycocolle ou acide glycolamique

$$\begin{matrix}C\left\{\begin{matrix}AzH^2\\H^2\end{matrix}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}O\\OH\end{matrix}\right.\end{matrix}$$

représente, on le sait, l'amide acide de l'acide glycolique et joue à la fois le rôle d'un acide par son groupe CO^2H et d'une ammoniaque composée secondaire par son groupe

$$CH^2(AzH^2).$$

Il se produit dans l'action de l'ammoniaque sur l'acide bromacétique suivant l'équation

$$\underset{\text{Acide bromacétique.}}{\begin{matrix}C\left\{\begin{matrix}Br\\H^2\end{matrix}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}O\\OH\end{matrix}\right.\end{matrix}} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{2\,AzH^3} = \underset{\text{Glycocolle ou acide glycolamique.}}{\begin{matrix}C\left\{\begin{matrix}AzH^2\\H^2\end{matrix}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}O\\OH\end{matrix}\right.\end{matrix}}$$

En remplaçant, dans cette réaction, l'ammoniaque par une ammoniaque composée primaire alcoolique ou phénique, on obtient un produit qui représente du glycocolle dont un atome d'hydrogène du groupe AzH^2 est remplacé par le radical R d'un alcool ou d'un phénol. Le *phényl-glycocolle* est un composé de cet ordre. Il a été préparé par MM. Michaelson et Lippmann au moyen de l'acide bromacétique et de l'aniline :

$$\underset{\text{Acide bromacétique.}}{\begin{matrix}C\left\{\begin{matrix}Br\\H^2\end{matrix}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}O\\OH\end{matrix}\right.\end{matrix}} + \underset{\text{Aniline.}}{2\,Az\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\H\\H\end{matrix}\right.}$$

$$= \underset{\text{Bromure de phényl-ammonium.}}{\left(Az\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\H\\H\\H\end{matrix}\right.\right)Br} + \underset{\textit{Phényl-glycocolle.}}{\begin{matrix}C\left\{\begin{matrix}Az\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\H\end{matrix}\right.\\H^2\end{matrix}\right.\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}O\\OH\end{matrix}\right.\end{matrix}}$$

L'aniline et l'acide bromacétique réagissent déjà à froid avec un fort dégagement de chaleur. Le mélange se solidifie avant que tout l'acide ait été ajouté, ce qui empêche la réaction de s'achever. Aussi vaut-il mieux dissoudre 2 molécules d'aniline pure dans de l'éther anhydre et ajouter peu à peu à cette solution une molécule d'acide bromacétique, en ayant soin de refroidir. Quand la réaction est terminée, on éloigne l'éther par distillation. Le résidu forme une masse jaune très-peu cristalline, qui renferme un mélange de bromhydrate d'aniline et de *phényl-glycocolle*. Pour séparer ces deux sels, on met à profit la grande solubilité du premier dans l'eau. On dissout dans ce liquide le mélange des deux substances. On évapore de manière à avoir une solution concentrée et on laisse refroidir. Il se dépose alors un corps cristallin qu'on exprime entre plusieurs feuilles de papier joseph et qu'on dissout de nouveau. Ces opérations sont répétées plusieurs fois, jusqu'à ce que les cristaux ne renferment plus de brome. Les eaux mères contiennent encore un peu de *phényl-glycocolle*, qu'on peut en retirer en les agitant à froid avec de l'oxyde d'argent, qui décompose le brome de phényl-ammonium. On filtre, on chasse l'argent par un courant d'hydrogène sulfuré, on filtre de nouveau et l'on évapore jusqu'à cristallisation. Pour obtenir les cristaux tout à fait incolores, il faut les redissoudre et les faire cristalliser une seconde fois, après avoir séparé une huile jaune qui se dépose lorsque la liqueur a été évaporée à un certain volume.

Le *phényl-glycocolle* se présente en petits cristaux dont la forme n'est pas très-distincte. En solution aqueuse, il rougit le papier de tournesol. Il est assez soluble dans l'eau, moins soluble dans l'éther. Son point de fusion est situé vers 110°. Sa solution aqueuse dissout les oxydes d'argent, de plomb, de zinc, etc., et abandonne, lorsqu'on l'évapore, ces combinaisons métalliques sous la forme de corps amorphes fort peu solubles. Le sel d'argent se réduit en partie déjà à froid. Si l'on porte sa solution à l'ébullition, les parois du vase se recouvrent d'un miroir d'argent métallique. Le *phényl-glycocolle* fait donc fonction d'acide par son groupe CO^2H. Par son groupe

$$Az\left\{\begin{matrix}C^6H^5\\H\end{matrix}\right.,$$

il est une véritable ammoniaque composée secondaire. Il doit, par conséquent, se combiner aux acides en donnant des sels comme le fait le glycocolle. Mais ces sels-là n'ont point encore été étudiés par MM. Michaelson et Lippmann.

PHÉNYL GLYCOLIQUE adj. (fé-nil-gli-ko-li-ke — de *phényl*, et de *glycolique*). Chim. Nom rationnel de l'acide formobenzoïlique.

— **Encycl**. L'acide *phényl-glycolique*,

$$\begin{matrix}C^6H^5\\ |\\ C\left\{\begin{matrix}H\\OH\end{matrix}\right.\\ |\\ CO^2H\end{matrix} = C^8H^8O^3,$$

n'est autre que l'acide formobenzoïlique (v. ce mot), que nous avons décrit à son ordre alphabétique. Ajoutons ici que, lorsqu'on le chauffe avec de l'acide bromhydrique, il échange son hydroxyle alcoolique contre du brome en formant de l'acide α-toluique bromé ou bromophenyl acétique (v. PHÉNYL-ACÉTIQUE [acide]) et que, sous l'influence de l'acide iodhydrique à 120°, il échange le même oxhydryle contre de l'hydrogène et fournit l'acide phenyl-acétique lui-même. Il y a entre l'acide *phényl-glycolique* (formobenzoylique) et l'acide phenyl-acétique (α-toluique) les mê-

mes [illegible] qu'entre l'acide acétique et l'acide [illegible].

PHÉNYL GUANIDINE s. f. (fé-nil-goua-ni-[illegible] — [illegible] et de *guanidine*). Chim. [illegible] donne à quatre corps qui représentent [illegible] la guanidine dans laquelle l'hydrogène est plus ou moins remplacé par le [illegible] et qui se rapprochent de la guanidine [illegible] propriétés chimiques et par la manière dont on les obtient.

— Encycl. La guanidine ou carbotriamine [illegible] formule $C^{IV}H^5Az^3$. On connaît [illegible] qui paraissent en dériver [illegible] du phényle à l'hydrogène et qui s'en rapprochent par leurs réactions [illegible]. Ce sont ces composés que nous allons étudier sous le nom générique de *phényl-guanidines*. Ils sont au nombre de quatre, dont deux isomères [illegible] deux autres : la *diphényl-guanidine* [illegible] la *triphényl-guanidine* α et la *triphényl-guanidine* β.

— DIPHÉNYL-GUANIDINES. *Diphényl-guanidine* α :

$$C^{13}H^{13}Az^3 = C^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\\AzH\end{matrix}\right. = Az^3\left\{\begin{matrix}C^{IV}\\(C^6H^5)^2\\H^3\end{matrix}\right.$$

Ce corps, découvert par M. Hofmann, prend naissance lorsqu'on [illegible] une solution alcoolique de diphényl-sulfo-urée par l'ammoniaque et l'oxyde de plomb. La réaction est exprimée par l'équation suivante :

$$CS.AzH.(C^6H^5)^2 + PbO + AzH^3$$

Phényl-sulfo-urée. Oxyde de plomb. Ammoniaque.

$$= C\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5)^2\\AzH\end{matrix}\right. + PbS + H^2O$$

Diphényl-guanidine. Sulfure de plomb. Eau.

La *phényl-guanidine* α cristallise avec facilité en aiguilles aplaties. Elle fond à 147° et exige, pour se dissoudre, environ deux fois plus [illegible] la mère, la *diphényl-guanidine* [illegible] mélaniline.

— *Diphényl-guanidine* β. Syn. mélaniline, *carbodiphényl-triamine*. Nous avons décrit ce corps à l'article MÉLANILINE. V. ce mot.

— TRIPHÉNYL-GUANIDINES. On connaît deux corps qui correspondent à la formule

$$C^{19}H^{17}Az^3$$

et qu'on peut considérer l'un et l'autre comme de la guanidine triphénylée. Ce sont la *carbotriphényl-triamine*, obtenue dans l'action du tétrachlorure de carbone sur l'aniline, et la *triphényl-guanidine*, préparée dans diverses réactions [illegible] sulfocarbanilide. Ces deux corps sont isomères.

— CARBOTRIPHÉNYL-TRIAMINE

$$[C^{IV}(Az,C^6H^5)]'''\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

$$= Az^3\left\{\begin{matrix}C^{IV}\\(C^6H^5)^3\\H^2\end{matrix}\right.$$

Le tétrachlorure de carbone et l'aniline ne réagissent pas l'un sur l'autre à la température ordinaire et ne réagissent qu'incomplètement à 100°. Mais si l'on chauffe une partie du premier de ces corps avec 3 parties du second entre 170° et 180°, le liquide se transforme en une masse noirâtre ou molle et visqueuse, ou dure et cassante, suivant la température et aussi suivant le temps qu'a duré la réaction.

Cette masse noirâtre, qui adhère avec ténacité aux tubes dans lesquels on a chauffé le mélange, renferme plusieurs corps. En épuisant par l'eau, on en dissout une partie, pendant qu'une autre portion de la masse reste sous la forme de résine [illegible].

La partie dissoute [illegible] un précipité huileux qui renferme beaucoup d'aniline indécomposée. On fait bouillir cette huile avec une solution de potasse [illegible] jusqu'à ce que les vapeurs d'eau n'entraînent plus de vapeur d'aniline dans le récipient. Le liquide huileux qui reste dans la cornue est [illegible] peu à peu par le refroidissement, en prenant une structure cristalline.

On lave cette masse cristalline à l'alcool [illegible] bouillant. Deux cristallisations suffisent pour obtenir la carbotriphényl-triamine sous la forme de cristaux d'un blanc très-pur. Les eaux mères restent colorées en rouge par la rosaniline. La plus grande partie de cette matière colorante reste dans la portion de substance que l'eau ne dissout pas et qui emprisonne une certaine quantité de carbotriphényl-triamine.

La carbotriphényl-triamine [illegible] difficulté ; l'éther la dissout mieux. Par le refroidissement de sa solution alcoolique bouillante, elle se dépose en tables [illegible] allongées, groupées quelquefois autour d'un centre commun. C'est une base bien définie. [illegible] poudre cristalline d'une blancheur éblouissante.

Le *chlorhydrate* $C^{19}H^{17}Az^3.HCl$ est un beau [illegible] d'acide chlorhydrique étendu. Par le refroidissement, [illegible] abandonne ce sel, qui n'est pas trop soluble, à l'état cristallin. Le chlorhydrate de carbotriphényl-triamine est extrêmement soluble dans l'acide chlorhydrique; aussi doit-on, dans sa préparation, éviter l'emploi d'un excès de cet acide qui rendrait très-difficile la cristallisation du produit.

Le *chloroplatinate* $(C^{19}H^{17}Az^3.HCl)^2PtCl^4$ est en cristaux d'un jaune clair. Comme le chlorhydrate, il est très-soluble dans l'acide chlorhydrique dont on doit éviter l'excès en le préparant.

M. Édouard Grimaux, dans son article *phényl-guanidines* du *Dictionnaire de chimie* de M. Ad. Wurtz, fait remarquer que la formation de cette base mériterait d'être étudiée de nouveau. « En effet, dit-il, d'après son analyse, elle se formerait par l'action du tétrachlorure de carbone sur l'aniline pure, tandis que la rosaniline qui prend en même temps naissance ne se produit, suivant Hofmann, qu'avec un mélange d'aniline et de toluidine. D'un autre côté, sa formule de constitution, qui en fait une triphényl-guanidine, n'est pas encore appuyée par des réactions de dédoublement, et on ne sait si elle est identique ou simplement isomérique avec la triphényl-guanidine que nous allons décrire et qui, d'après son origine, aurait la même constitution. »

M. Hofmann représente la formation de la carbotriphényltriamine par l'équation suivante :

$$4C^6H^7Az + CCl^4$$

Aniline. Tétrachlorure de carbone.

$$= C^{19}H^{17}Az^3.HCl + 3(C^6H^7Az.HCl)$$

Chlorhydrate de carbotriphényltriamine. Chlorhydrate d'aniline.

— TRIPHÉNYL-GUANIDINE

$$C^{19}H^{17}Az^3 = [C^{IV}(C^6H^5Az)]'''\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Cette base a été découverte par Merz et Weith, qui lui avaient d'abord donné le nom de *tricarbhexanilide* et l'avaient représentée par la formule $C^3(AzH,C^6H^5)^6$. Elle prend naissance dans une foule de réactions de la sulfocarbonilide ou diphényl-sulfurée. On l'avait obtenue d'abord en faisant agir le cuivre sur la diphényl-sulfurée, réaction tentée dans l'espoir d'enlever le soufre à ce corps; mais, en fait, elle se produit sous l'influence de la chaleur seule.

1° Lorsqu'on chauffe la diphényl-sulfurée, elle se décompose en dégageant de l'acide sulfhydrique et en laissant distiller du sulfure de carbone; on reprend le résidu par une solution alcoolique d'acide chlorhydrique, on ajoute à cette liqueur de l'eau qui précipite la diphényl-sulfurée non attaquée, puis de l'ammoniaque au liquide filtré, pour en précipiter la triphényl-guanidine. Celle-ci se forme de la manière suivante : une partie de la diphényl-sulfurée se dédouble en aniline et en [illegible] (sulfocyanate de phényle), qui tous deux réagissent sur un excès de diphényl-sulfurée en donnant la triphényl-guanidine [illegible] production de la phényl-sulfocarbimide et de l'aniline parmi les produits de la distillation de la sulfocarbanilide. Les trois équations suivantes rendent compte de ces transformations.

$$1^\circ \quad CS\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Diphényl-sulfurée.

$$= CS.AzC^6H^5 + C^6H^5AzH^2$$

Sulfocarbimide phénylée. Aniline.

$$2^\circ \quad CS.AzC^6H^5 + CS\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Phényl-sulfocarbimide. Diphényl-sulfurée.

$$= CS^2 + [C^{IV}(AzC^6H^5)]'''\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Sulfure de carbone. Triphényl-guanidine.

$$3^\circ \quad C^6H^5.AzH^2 + CS\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Aniline. Diphényl-sulfurée.

$$= H^2S + [C^{IV}(AzC^6H^5)]'''\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Acide sulfhydrique. Triphényl-guanidine.

2° [illegible] urée

$$CO\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Seulement, il se [illegible] nique. Les équations précédentes sont appli-[illegible] que l'on y remplace partout l'oxygène par du soufre.

3° [illegible] diphényl-sulfo-urée avec du chlorure de plomb ; il se produit en même temps du sulfure de plomb et du sulfure de carbone qui se [illegible].

4° L'aniline, en réagissant directement sur [illegible]

5° [illegible]

avec un réfrigérant ascendant, par exemple, il se produit de la phényl-sulfocarbimide. Après quarante minutes d'ébullition avec l'acide chlorhydrique sous la pression ordinaire de l'atmosphère, 100 grammes de diphényl-sulfurée ont fourni 47 grammes de phényl-sulfocarbimide et 14 grammes de triphényl-guanidine.

6° La triphényl-guanidine prend naissance à l'état de chlorhydrate lorsqu'on fait agir le chlorhydrate d'aniline sur la sulfocarbamide ou urée sulfurée.

Toutes les réactions que nous venons de passer en revue ont été découvertes par Merz et Weith. Hofmann a, en outre, reconnu que la triphényl-guanidine se forme :

7° Lorsqu'on ajoute de l'iode à une solution alcoolique de diphényl-sulfurée. L'iode disparaît [illegible] réaction est complète, on filtre, on chasse l'alcool et l'on distille le résidu avec de la vapeur d'eau; celle-ci entraîne de la phényl-sulfocarbimide et le résidu filtré bouillant laisse déposer des cristaux d'iodhydrate de triphényl-guanidine.

$$2CS(AzH.C^6H^5)^2 + I^2$$

Diphényl-sulfurée. Iode.

$$= CS.AzC^6H^5 + C^{19}H^{17}Az^3 + 2HI + S$$

Phényl-sulfocarbimide. Triphényl-guanidine. Acide iodhydrique. Soufre.

Si, au lieu de faire réagir l'iode sur la diphényl-sulfo-urée pure, on fait réagir cet élément sur un mélange de diphényl-sulfo-urée et d'aniline, il se produit de la triphényl-guanidine exempte de phényl-sulfocarbimide :

$$CS(AzH.C^6H^5)^2 + AzH^2.C^6H^5 + I^2$$

Diphényl-sulfo-urée. Aniline. Iode.

$$= C^{19}H^{17}Az^3 + 2HI + S$$

Triphényl-guanidine. Acide iodhydrique. Soufre.

8° Cette base se forme enfin avec facilité lorsqu'on fait agir l'oxyde de plomb sur une solution alcoolique de diphényl-sulfo-urée et d'aniline mélangées à molécules égales.

— *Propriétés*. Précipitée de son chlorhydrate par la soude et cristallisée dans l'alcool aqueux, la triphényl-guanidine forme des aiguilles [illegible], fusibles à 143°, à peine solubles dans l'eau, solubles dans l'éther et dans 22 parties d'alcool à 0°. L'évaporation lente de sa solution aqueuse la donne en longs prismes brillants. Elle précipite les sels ferriques et mercuriques. Sous l'influence des alcalis, elle ne produit que de l'aniline et un carbonate, ce qui vient à l'appui de la formule de constitution que nous lui avons attribuée. Distillée à 250° dans un courant de gaz anhydride carbonique, ou chauffée à 180° avec de l'eau, la triphényl-guanidine se convertit en aniline, anhydride carbonique et diphényl-urée. Chauffée avec un excès de sulfure de carbone entre 160° et 170°, elle donne de la phényl-sulfocarbimide (sulfocyanate de phényle) et de la diphényl-sulfo-urée :

$$[C^{IV}(AzC^6H^5)]'''\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right. + CS^2$$

Triphényl-guanidine. Sulfure de carbone.

$$= CS.AzC^6H^5 + CS\left\{\begin{matrix}AzH.C^6H^5\\AzH.C^6H^5\end{matrix}\right.$$

Phényl-sulfocarbimide. Diphényl-sulfo-urée.

On a étudié l'acétate, l'azotate, le chlorhydrate, l'oxalate et le sulfate de triphényl-guanidine.

— *Acétate* $C^{19}H^{17}Az^3,C^2H^4O^2$. Il constitue de [illegible] de leur acide acétique à 130°.

— *Azotate* $C^{19}H^{17}Az^3.AzHO^3$. [illegible] lamelles nacrées, d'une réaction alcaline, solubles dans 300 fois leur poids d'eau à 100°.

— *Chlorhydrate* $C^{19}H^{17}Az^3.HCl$. [illegible] se dissout difficilement dans l'eau et très-facilement dans l'alcool; il cristallise en écailles, perd son eau de cristallisation à 100° et donne un chloroplatinate qui cristallise en lamelles brillantes d'un jaune orangé. Lorsqu'on traite ce sel par un peu d'acide chlorhydrique et la moitié de son poids de chlorate de potassium, il se forme des flocons que l'alcool dissout en prenant une teinte violette.

— *Oxalate* [illegible] des lamelles nacrées, blanches et peu solubles dans l'eau.

— *Sulfate* [illegible] en [illegible].

— [illegible]

$$C^{19}H^{17}Az^3 = [C^{IV}(Az.C^6H^5)]''' \text{[illegible]}$$

Ce corps se forme lorsqu'on traite par l'oxyde [illegible] lise en belles aiguilles incolores. Elle présente [illegible]

PHÉNYL-IMÉSATINE [illegible] tution.

— Encycl. [illegible]

br[illegible] de substitution. La relation de ces corps avec l'imésatine est exprimée par les équations suivantes, qui expriment aussi leur mode de formation :

[illegible]

$$= C^8H^5AzO^2 + \text{[illegible]} - H^2O$$

Isatine. [illegible] Eau.

[illegible]

$$= C^8H^5AzO^2 + C^6H^7Az - H^2O$$

Isatine. Aniline. Eau.

[illegible]

$$= C^8H^4BrAzO^2 + C^6H^7Az - H^2O$$

Bromisatine. Aniline. Eau.

[illegible]

$$= C^8H^4ClAzO^2 + C^6H^7Az - H^2O$$

Chlorisatine. Aniline. Eau.

[illegible]

$$= C^8H^5AzO^2 + \text{[illegible]} - H^2O$$

Isatine. [illegible] Eau.

[illegible]

$$= C^8H^5AzO^2 + \text{[illegible]} - H^2O$$

Isatine. [illegible] Eau.

Les [illegible] pour la plupart, en aiguilles jaunes ou jaune orangé par le refroidissement de leur solution alcoolique. Ils sont insolubles ou peu solubles dans l'eau, facilement solubles dans l'alcool bouillant. Soumis à l'action des acides bouillants, ils se réduisent en isatine, chlorisatine ou bromisatine qui se précipitent, et en aniline, chloraniline ou bromaniline qui restent en dissolution. Avec les alcalis, au contraire, ils [illegible] chlorisatate alcalin, et il se sépare de l'ani-[illegible]

PHÉNYL LACTIQUE [illegible] — [illegible] d'hydrogène est remplacé par du phényle.

— Encycl. [illegible]

$$C^6H^5 - H^2 - CH.OH - CO^2H$$

représente de l'acide lactique

$$CH^3 - CH^2 - CH.OH - CO^2H$$

[illegible] nyl-propionique

$$C^6H^5 - CH^2 - CH^2 - CO^2H$$

ce que l'acide lactique est à l'acide propionique, ou ce que, dans une série plus rapprochée, l'acide phényl-glycolique ou formobenz[illegible] luique. On peut en effet le considérer comme [illegible] seulement cette substitution a lieu dans la [illegible] des acides oxyphényl-propioniques, qui ren[illegible] centrale (tels que les acides hydroparacou-[illegible]

[illegible]

eux-mêmes par fixation de l'a[illegible] reux sur l'acide cinnamique, [illegible]

Par le refroid[illegible]

[illegible]

Le [illegible]

[illegible] une poudre cristalline lorsqu'il se dé[illegible] par le refroidissement. Par l'évapora-[illegible] de sa solution aqueuse, on l'obtient en petits prismes mamelonnés.

Le phényl-lactate de potassium $C^9H^?O^3K$ est une masse cristalline grisâtre, dé[illegible], composée de fines aiguilles.

— *Acide phényl-bromolactique*

$$C^6H^5 - CHBr - CH,OH - CO^2H.$$

On le prépare en faisant bouillir avec de l'eau l'acide phényl-[illegible] par l'action directe du brome sur l'acide cinnamique. [illegible] une heure d'ébullition. Outre l'acide phényl-bromolactique, il se forme dans ces conditions [illegible] l'acide bromhydrique [illegible] :

$$C^6H^5 - CHBr - CHBr - CO^2H$$

[illegible] cinnamique.

$$= CO^2 + HBr + C^6H^5 - CH = CHBr$$

[illegible] Bromocinnamène.

La réaction principale peut être exprimée par l'équation :

$$C^6H^5 - CHBr - CHBr - CO^2H + H^2O$$

Acide phényl-dibromopropionique. Eau.

$$= HBr + C^6H^5 - CHBr - CH,OH - CO^2H$$

Acide bromhydrique. Acide phényl-bromolactique.

L'acide phényl-bromolactique est soluble dans l'eau; le chloroforme l'abandonne en beaux prismes fusibles à 125°. Il cristallise dans l'eau bouillante en lamelles qui renferment une molécule d'eau. Son sel d'argent [illegible] et répond à la formule $C^9H^8BrO^3,Ag$. L'acide libre est très-instable. On ne peut pas préparer ses autres sels; les alcalis lui enlèvent, en effet, HBr et le convertissent en acide phényl-oxyacrylique. V. ce mot.

Traité par l'amalgame de sodium, il fournit l'acide *phényl-lactique;* traité par l'acide chlorhydrique ou par l'acide bromhydrique, il remplace son groupe oxhydryle par le chlore ou le brome et régénère l'acide phényl-dibromopropionique identique avec celui que fournit l'addition directe du brome à l'acide cinnamique.

— *Acide phényl-chlorolactique*

$$C^9H^9ClO^3$$

$$= C^6H^5 - CHCl - CH,OH - CO^2H.$$

On l'obtient par la fixation de l'acide hypochloreux sur l'acide cinnamique. Cette fixation ne réussit pas d'une manière directe. On fait agir le chlore sur une solution renfermant 70 grammes d'acide cinnamique et 54 grammes de carbonate de sodium dissous dans 2 litres d'eau. On refroidit à 3° ou 4° et l'on se met à l'abri des rayons solaires. Pour produire le chlore, il est bon d'employer une quantité calculée de peroxyde de manganèse, et, avant que le chlore ait cessé de se dégager, on essaye la liqueur avec un papier de tournesol; on s'arrête quand la liqueur n'est plus alcaline et que le tournesol se décolore. On ajoute alors un peu de sulfure sodique au liquide pour débarrasser celui-ci de l'excès de chlore et d'acide hypochloreux; on laisse éclaircir la liqueur qui tient en suspension une petite quantité d'un hydrocarbure chloré, puis on ajoute 150 centimètres cubes d'acide chlorhydrique, qui précipite l'acide cinnamique non transformé, tandis que le nouvel acide reste dissous. On évapore la liqueur filtrée, on reprend par un peu d'eau et l'on agite la solution avec de l'éther exempt d'alcool. Par évaporation, la solution éthérée fournit de l'acide phényl-chlorolactique presque pur.

L'acide phényl-chlorolactique est très-soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en partie, par le refroidissement, en petites lames hexagonales, fusibles entre 70° et 80° et renfermant une molécule d'eau de cristallisation. Le chloroforme le laisse déposer en prismes bien formés, anhydres et fusibles à 104°.

Son sel d'argent $C^9H^8ClO^3,Ag$ est un précipité cristallin qui se forme dans les solutions neutres et froides.

L'instabilité de l'acide phényl-chlorolactique est [illegible] que celle de son congénère [illegible] bromolactique. Comme ce dernier, il est décomposé par les alcalis avec formation d'acide phényl-oxacrylique.

Traité par l'acide chlorhydrique ou par l'acide bromhydrique, il prend du chlore ou du brome en échange de son oxhydryle et fournit de l'acide phényl-dichloro ou phényl-chlorobromopropionique.

— *Nota.* Nous avons décrit l'acide *phényl-lactique* comme répondant à la formule

$$C^6H^5 - CH^2 - CH,OH - CO^2H,$$

c'est-à-dire comme renfermant le résidu de l'acide lactique vrai. Mais il se pourrait aussi [illegible] renfermât le résidu de l'acide sarcolactique et répondît à la formule

$$C^6H^5 - CH,OH - CH^2 - CO^2H.$$

Son [illegible] en eau et en acide cinnamique (phényl-acrylique) [illegible] le rapprocherait de l'acide β-oxybutyrique, qui fournit à la distillation de l'eau et de l'acide crotonique (méthyl-acrylique)

$$CH^3 - CH = CH - CO^2H.$$

Or, cet acide oxybutyrique est représenté par la formule

$$CH^3 - CH,OH - CH^2 - CO^2H,$$

et il suffirait de remplacer dans cette formule le méthyle par du phényle pour avoir la formule de l'acide phényl-sarcolactique.

Quoi qu'il en soit, que l'acide décrit plus haut renferme le résidu de l'acide lactique ou de l'acide sarcolactique, il est clair qu'il doit exister deux acides isomères de cette série, dont un seul est actuellement connu, sans qu'on sache exactement quel est celui des deux termes que l'on connaît.

PHÉNYL - MERCURE s. m. Chim. Nom donné à des composés qui résultent de l'union du mercure et du phényle.

— **Encycl.** Nous avons déjà parlé de ce corps au mot MERCURE-PHÉNYLE; cependant nous croyons devoir ajouter ici quelques nouveaux développements. On donne le nom de *phényl-mercure* ou de *mercur-phényle* à deux combinaisons de mercure et de phényle, dont l'une, saturée, a pour formule $Hg''(C^6H^5)^2$ et répond au nom de mercur-diphényle, tandis que l'autre, qui joue le rôle de radical monoatomique, répond à la formule

$$[Hg''(C^6H^5)]'$$

et au nom de mercur-monophényle.

—MERCUR-DIPHÉNYLE $Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases}$. Le mercur-diphényle prend naissance dans la réaction de la benzine monobromée ou bromure de phényle sur le mercure en présence du sodium. La présence de l'éther acétique facilite la réaction. Pour le préparer, on fait bouillir de la benzine bromée, additionnée du dixième de son poids d'éther acétique et d'une certaine quantité d'huile de houille bouillant entre 100° et 140°, avec de l'amalgame de sodium pâteux. Quand la réaction est terminée, on décante le liquide encore chaud de la partie insoluble, on l'évapore et on purifie le résidu par cristallisation dans la benzine ou dans l'alcool.

Le mercur-phényle forme des aiguilles rhomboïdales très-brillantes, blanches, groupées autour d'un centre, fusibles à 120°, solubles dans la benzine, l'alcool, le chloroforme et le sulfure de carbone, insolubles dans l'eau. Lorsqu'on le chauffe avec précaution, il distille sans se décomposer; mais si l'on fait passer la vapeur dans un tube rempli de pierre ponce et chauffé au rouge, il donne du charbon, du diphényle, de la benzine et du mercure. Chauffé avec du fer et du cuivre, il ne paraît pas donner du ferphényle ni du cuivre-phényle; mais avec le zinc il forme de l'amalgame de zinc et du zinc-phényle.

Les acides chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique décomposent le mercur-phényle, comme ils décomposent le stannéthyle, c'est-à-dire qu'ils lui enlèvent successivement du phényle et qu'ils le transforment en chlorure, bromure et iodure de mercur-monophényle d'abord, et en chlorure, bromure et iodure de mercure ensuite, le phényle s'éliminant à l'état de benzine.

$$(C^6H^5)^2Hg'' + HCl$$

Mercur-diphényle. Acide chlorhydrique.

$$= [Hg''(C^6H^5)]'Cl + C^6H^6$$

Chlorure de mercur-monophényle. Benzine.

$$(C^6H^5)^2Hg'' + 2HCl$$

Mercur-diphényle. Acide chlorhydrique.

$$= Hg''Cl^2 + 2C^6H^6$$

Bichlorure de mercure. Benzine.

Le chlore, le brome et l'iode agissent de même, à cela près qu'au lieu de benzine ils donnent du chlorure, bromure ou iodure de phényle.

$$(C^6H^5)^2Hg'' + \begin{matrix}Cl\\Cl\end{matrix}$$

Mercur-diphényle. Chlore.

$$= C^6H^5Cl + (Hg''C^6H^5)'Cl$$

Chlorure de phényle. Chlorure de mercur-monophényle.

$$(C^6H^5)^2Hg'' + 2\begin{pmatrix}Cl\\Cl\end{pmatrix}$$

Mercur-diphényle. Chlore.

$$= 2C^6H^5Cl + Hg''Cl^2$$

Chlorure de phényle. Bichlorure de mercure.

L'acide azotique étendu convertit le mercur-diphényle en azotate de mercure et en benzine; l'acide azotique concentré donne lieu à la même réaction; mais celle-ci est poussée plus loin, et il se produit des dérivés nitrés de la benzine. Le soufre le décompose à chaud avec production de sulfure de mercure $Hg''S$, de sulfure de phényle $(C^6H^5)^2S$ et de sulfhydrate de phényle ou phénol-mercaptan C^6H^5,SH. Chauffé avec une molécule de chlorure de benzoyle, le mercur-diphényle donne de la benzophénone et du chlorure de mercur-monophényle, par une réaction analogue à celle qui permet de préparer l'acétone ordinaire au moyen du chlorure d'acétyle et du zinc-éthyle. Le chlorure de mercur-monophényle qui provient de cette réaction se transforme lui-même en chlorure de mercure et en benzophénone en présence d'un excès de chlorure de benzoyle et à une température de 240°.

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases} + C^6H^5,COCl$$

Mercur-diphényle. Chlorure de benzoyle.

$$= (Hg'',C^6H^5)'Cl + CO\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases}$$

Chlorure de mercur-monophényle. Benzophénone.

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\Cl\end{cases} + CO\begin{cases}C^6H^5\\Cl\end{cases}$$

Chlorure de mercur-monophényle. Chlorure de benzoyle.

$$= CO\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases} + Hg''\begin{cases}Cl\\Cl\end{cases}$$

Benzophénone. Dichlorure de mercure.

L'anhydride sulfurique s'unit au mercur-diphényle et le transforme en phényl-sulfate de mercure.

Dans le mercur-phényle, le mercure diatomique a fixé deux groupes monoatomiques. Il en résulte que le produit est saturé et ne peut plus entrer en réaction avec les radicaux monoatomiques que par voie de substitution, c'est-à-dire en perdant soit un de ses groupes phényles, soit ces deux groupes à la fois, soit de l'hydrogène dans le groupe phényle lui-même. Nous avons vu que sous l'influence du chlore, du brome, de l'iode, des acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, de l'acide azotique, et nous ajouterons ici de l'acide acétique, le mercur-diphényle perd un groupe phényle et se convertit en mercur-monophényle $Hg''C^6H^5$. Comme, dans ce nouveau corps, une seule des deux affinités du mercure est saturée, le mercur-monophényle fixe, pour se saturer, soit un atome d'un métalloïde halogène, soit un résidu halogénique d'acide, et il fonctionne à la manière d'un radical métallique monoatomique susceptible de donner des sels haloïdes et des sels amphides bien définis.

—MERCUR-MONOPHÉNYLE $\left(Hg''\begin{cases}C^6H^5\\—\end{cases}\right)'$. Ce corps n'est pas connu à l'état de liberté. Si on l'isolait, il aurait une formule double de la précédente, puisque les radicaux d'atomicité impaire n'existent pas à l'état isolé. Comme nous venons de le voir, il fonctionne en qualité de radical organo-métallique monoatomique dans une foule de composés, tels que le chlorure, le bromure, l'iodure, le cyanure, l'acétate, l'azotate, le carbonate, le formiate, le myristate, le propionate, le sulfocyanate et l'hydrate. Nous passerons en revue ces divers composés.

— *Chlorure de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'Cl = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\Cl\end{cases}.$$

Ce sel cristallise en tablettes rhombiques satinées, fusibles à 250°; on peut le sublimer en le chauffant avec précaution. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et dans la benzine froide. L'action prolongée du chlore le transforme en sublimé corrosif et en benzine monochlorée. Par double décomposition avec l'acétate d'argent, il donne l'acétate de mercur-monophényle; avec l'azotate d'argent, il donne de même l'azotate correspondant. Avec l'oxyde d'argent humide, il se convertit en hydrate de la formule

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\OH\end{cases}.$$

— *Bromure de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'Br = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\Br\end{cases}.$$

Il ressemble au sel précédent et fait, comme lui, la double décomposition avec les sels d'argent. Il cristallise en tablettes rhombiques satinées et fond à 291°.

— *Iodure de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5Hg'')'I = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\I\end{cases}.$$

Cet iodure, obtenu par l'action de l'iode sur le mercur-diphényle, en solution dans le sulfure de carbone, ressemble aux corps précédents. Il fond entre 265° et 266° et ne s'altère pas à la lumière. La benzine iodée qui prend naissance en même temps que lui bout entre 184° et 185° et possède les mêmes propriétés que celle qui a été décrite par M. Kekulé. L'hydrogène naissant, en agissant sur l'iodure de mercur-monophényle, donne de l'acide iodhydrique, du mercure et du mercur-diphényle :

$$2\left(Hg''\begin{cases}C^6H^5\\I\end{cases}\right) + \overline{HH}$$

Iodure de mercur-monophényle. Hydrogène.

$$= 2HI + Hg'' + Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases}$$

Acide iodhydrique. Mercure. Mercur-diphényle.

— *Cyanure de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'Cy = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\Cy\end{cases}.$$

On obtient ce corps par double décomposition au moyen de l'iodure que nous venons de décrire et du cyanure d'argent. On peut encore l'obtenir en chauffant le mercur-diphényle avec le cyanure de mercure. Il se fait alors une double décomposition, exprimée par l'équation :

$$Hg\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases} + Hg''\begin{cases}CAz\\CAz\end{cases}$$

Mercur-diphényle. Cyanure de mercure.

$$= \underbrace{Hg\begin{cases}C^6H^5\\CAz\end{cases} + Hg\begin{cases}C^6H^5\\CAz\end{cases}}$$

Deux molécules de cyanure de mercur-monophényle.

Il cristallise en prismes rhombiques, longs et minces, fusibles entre 203° et 204°. L'eau bouillante le dissout peu; mais il se dissout facilement dans l'alcool et la benzine. Chauffé à 120° avec de l'acide chlorhydrique, il donne de la benzine, du chlorure de mercure, de l'acide formique et de l'ammoniaque. Avec la potasse alcoolique à 120°, il donne de la benzine, du mercure et du cyanate de potassium.

— *Acétate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'C^2H^3O^2 = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O^2\end{cases}.$$

Ce corps prend naissance : 1° dans l'action de l'acide acétique sur le mercur-diphényle :

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases} + C^2H^3O,OH$$

Mercur-diphényle. Acide acétique.

$$= Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O,O\end{cases} + \underbrace{C^6H^5,H = C^6H^6}$$

Acétate de mercur-monophényle. Benzine.

2° lorsqu'on chauffe à 120° le mercur-diphényle avec de l'acétate de mercure et de l'alcool :

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^6H^5\end{cases} + Hg''\begin{cases}C^2H^3O,O\\C^2H^3O,O\end{cases}$$

Mercur diphényle. Diacétate de mercure.

$$= \underbrace{Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O,O\end{cases} + Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O,O\end{cases}}$$

Deux molécules d'acétate de mercur-monophényle.

3° par une double décomposition saline ordinaire, lorsqu'on fait réagir en présence de l'alcool l'acétate d'argent sur les combinaisons haloïdes du mercur-monophényle. Il cristallise en petits prismes clinorhombiques très-brillants, solubles dans l'eau bouillante, l'acide acétique, la benzine et l'alcool, et fusibles entre 148° et 149°. L'acide chlorhydrique l'attaque avec formation de bichlorure de mercure, de benzine et d'acide acétique. L'acide iodhydrique, l'acide sulfurique, l'hydrogène sulfuré et le sulfure d'ammonium réagissent d'une manière analogue. L'hydrogène naissant donne du mercure, de la benzine et de l'acide acétique libre.

Si l'on fait réagir deux molécules d'iode (4 atomes) sur une molécule (1) d'acétate de mercur-monophényle en solution aqueuse, on obtient de l'iodure de mercure, de la benzine iodée, de l'acide acétique et une certaine quantité d'acide iodique. MM. Dreher et Otto admettent qu'il y a d'abord formation d'acétate d'iode et que ce composé se dédouble ensuite, sous l'influence de l'eau, en iode, acide iodique et acide acétique. La première réaction serait alors exprimée par l'équation suivante :

$$Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O,O\end{cases} + 2I^2$$

Acétate de mercur-monophényle. Iode.

$$= Hg''I^2 + C^6H^5I + \begin{matrix}C^2H^3O\\I\end{matrix}\Big\}O$$

Iodure de mercure. Iodure de phényle. Acétate d'iode.

En employant une quantité moindre d'iode (1 ou 2 atomes), on obtient un précipité jaune, qui est peut-être une combinaison double d'iodure de mercure et d'acétate de mercur-monophényle.

Lorsqu'on chauffe l'acétate de mercur-monophényle au-dessus de son point de fusion, il se manifeste une réaction très-vive; il se dépose du charbon et du mercure métallique et il se forme de la benzine, de l'anhydride acétique, de l'acide acétique et du diphényle, suivant l'équation :

$$6\left[Hg''\begin{cases}C^6H^5\\C^2H^3O,O\end{cases}\right] = 5C^6H^6 + 6C$$

Acétate de mercur-monophényle. Benzine. Carbone.

$$+ 3\left[\begin{matrix}C^2H^3O\\C^2H^3O\end{matrix}\Big\}O\right] + 6Hg'' + 3O.$$

Anhydride acétique. Mercure. Oxygène.

Le diphényle résulte de la condensation de deux molécules de benzine qui s'unissent en dégageant une molécule d'hydrogène.

Dans le but de préparer synthétiquement le diphényle, MM. Dreher et Otto ont chauffé vers 200° un mélange de mercur-diphényle et de bromure d'éthylène; mais le diphényle dont ils espéraient la formation ne s'est pas produit.

— *Azotate de mercur monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'AzO^3 = Hg''\begin{cases}C^6H^5\\AzO^3\end{cases}.$$

On le prépare par double décomposition, au moyen de l'azotate d'argent et du chlorure de mercur-monophényle. Il se présente en tables rhombiques soyeuses, peu solubles dans l'eau

bouillante, mais se dissolvant plus facilement dans l'alcool ou la benzine à l'ébullition. Il fond entre 165° et 168° en se colorant et en dégageant des produits gazeux.

— *Carbonate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')^2,CO^3 = Hg'' \left\{ \begin{matrix} C^6H^5 \\ —— CO^3 —— \end{matrix} \right. \begin{matrix} C^6H^5, \\ \end{matrix} \left. \right\} Hg''.$$

On l'obtient en décomposant le chlorure de mercur-monophényle par le carbonate d'argent. Il cristallise en petites aiguilles fort peu solubles dans l'eau bouillante, plus solubles dans l'alcool et dans la benzine. Il ne fond pas sans décomposition. L'acide acétique le convertit en acétate de mercur-monophényle, en même temps qu'il se dégage de l'anhydride carbonique.

— *Formiate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'CHO^2 = Hg'' \left\{ \begin{matrix} C^6H^5 \\ CHO,O \end{matrix} \right. .$$

On le prépare en faisant bouillir le mercur-diphényle avec de l'acide formique. Il est en petites tablettes blanches, fusibles à 171°.

— *Myristate de mercur-monophényle.* Ce sel se forme lorsqu'on chauffe le mercur-diphényle avec de l'acide myristique et de l'alcool à 120°. Il se présente en petites lamelles rhombiques, grasses au toucher, solubles dans l'alcool et dans la benzine bouillants.

— *Propionate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'C^3H^5O^2 = Hg'' \left\{ \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^3H^5O,O \end{matrix} \right. .$$

On l'obtient par les mêmes procédés que l'acétate et le formiate. Il est en cristaux mal définis, qui fondent entre 165° et 166°.

— *Sulfocyanate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'SCAz = Hg'' \left\{ \begin{matrix} C^6H^5 \\ S — CAz \end{matrix} \right. .$$

On le prépare en faisant réagir le mercur-diphényle sur du sulfocyanate de mercure. Une molécule de sulfocyanogène SCAz se transporte dans le mercur-diphényle à la place d'un groupe phényle, qui vient lui-même remplacer le sulfocyanogène dans le sulfocyanate de mercure, et il se produit deux molécules de sulfocyanate de mercur-monophényle. Ce dernier corps cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans l'alcool et la benzine et fusibles entre 226° et 227°.

— *Hydrate de mercur-monophényle*

$$(C^6H^5,Hg'')'OH = Hg'' \left\{ \begin{matrix} C^6H^5 \\ OH \end{matrix} \right. .$$

On l'obtient en faisant agir les alcalis sur les combinaisons haloïdes de mercur-monophényle, ou bien encore on fait bouillir le chlorure avec de l'oxyde d'argent humide et de l'alcool, on évapore et on purifie l'hydrate formé par cristallisation dans l'alcool. Ces opérations doivent être faites à l'abri de l'acide carbonique. L'hydrate est en petits prismes rhombiques, blancs, qui deviennent pâteux vers 160°, mais qui ne fondent pas complètement, même à 200°. A cette température, il fond d'abord pour se solidifier ensuite de nouveau en perdant de l'eau. L'eau bouillante, l'alcool et la benzine le dissolvent. C'est une base très-forte dont la solution aqueuse chasse l'ammoniaque de ses combinaisons salines et précipite les sels d'aluminium. Les hydracides le convertissent en sels haloïdes, les oxacides en sels amphides; l'acide carbonique s'y fixe en formant un carbonate.

On n'obtient pas d'oxyde de mercur-monophényle anhydre, mais bien ses produits de décomposition, le mercur-diphényle et l'oxyde de mercure, en faisant réagir l'oxyde d'argent anhydre sur le chlorure de mercur-monophényle. L'oxyde de mercur-monophényle anhydre n'a pu être préparé jusqu'à ce jour.

PHÉNYL-MÉTHYLE s. m. (fé-nil-mé-ti-le — de *phényle*, et de *méthyle*). Chim. Nom scientifique du toluène ou composé de phényle et de méthyle.

— **Encycl.** Le *phényl-méthyle* C^6H^5,CH^3 est un hydrocarbure mixte qui se produit d'après la méthode que M. Wurtz a découverte dans la série grasse et que MM. Fittig et Tollens ont les premiers appliquée à la série aromatique, c'est-à-dire par l'action du sodium sur deux bromures alcooliques ou phéniques qui perdent leur brome sous l'influence du métal alcalin et qui se convertissent en un hydrocarbure unique, résultat de la combinaison des deux résidus. Dans l'espèce, on opère sur de la benzine monobromée ou bromure de phényle C^6H^5Br et sur du bromure de méthyle CH^3Br. On prend des quantités équivalentes de ces deux éthers simples, que l'on étend d'une quantité assez considérable d'éther anhydre, et l'on jette dans le mélange un [illegible] excès de sodium coupé en morceaux. Le ballon dans lequel se trouve le mélange doit être refroidi extérieurement et surmonté d'un appareil de Liebig ascendant ou, comme on [illegible], d'un appareil à reflux. La réaction commence d'elle-même et se continue avec une grande énergie. Le sodium se transforme en une masse bleuâtre, qui n'est autre qu'un magma de bromure sodique coloré par un composé hydrocarboné [illegible]. Dans la réaction, il se produit du diméthyle ou hydrure d'éthyle C^2H^6 aux dépens du bromure de méthyle, du diphényle aux dépens du bromure de phényle, et du méthyl-phényle aux dépens des deux réactifs. Quand la réaction est terminée, on décante l'éther, on décompose la masse restante par l'eau, on décante au moyen d'un entonnoir à robinet la couche huileuse qui se rend à la surface et que l'on ajoute à la première solution éthérée, et l'on soumet celle-ci à la distillation fractionnée, au bain-marie d'abord, à feu nu ensuite. Le *phényl-méthyle* ainsi obtenu doit toujours être rectifié deux ou trois fois sur du sodium.

Le *phényl-méthyle* est un liquide transparent et incolore dont l'odeur rappelle celle de la benzine. Il a une densité de 0,881 à 5° et bout à 111°, comme le toluène du goudron de houille dont le point d'ébullition est aussi situé à 111° d'après Beilstein et Wilbrand. En fait, le *phényl-méthyle* paraît être identique au toluène, ce qui est conforme à la théorie. Ces deux corps dérivant de la benzine par la substitution d'un seul méthyle à un seul hydrogène et tout étant symétrique dans le noyau benzine, peu importe, en effet, que le méthyle se substitue à l'un ou à l'autre des six atomes d'hydrogène. Dans tous les cas, la molécule produite a la même forme et les produits sont identiques.

L'acide nitrique fumant le convertit en un composé nitré $C^7H^7(AzO^2)$, qui présente une odeur d'essence d'amandes amères et bout entre 222° et 223°. Le nitrotoluène a aussi une odeur d'essence d'amandes amères et bout d'après M. Deville à 225°. Le sulfure d'ammonium convertit le produit nitré en une base cristalline C^7H^9Az qui possède toutes les propriétés de la toluidine ordinaire.

Le *phényl-méthyle* se dissout dans l'acide sulfurique fumant en formant de l'acide sulfotoluylique $C^7H^8SO^3$. De même que le toluène du goudron de houille, il se convertit en acide benzoïque C^6H^5,CO^2H lorsqu'on l'oxyde par l'acide sulfurique et le bichromate de potassium. Comme le phényl-éthyle, le phényl-propyle ou le phényl-amyle, il échange, dans ce cas, sa chaîne latérale, qui ici est du méthyle, contre le carboxyle CO^2H.

PHÉNYL-OXYPROPIONIQUE adj. (fé-ni-lo-ksi-pro-pi-o-ni-ke). Chim. Se dit d'un acide qui renferme un atome d'oxygène de plus que l'acide phényl-propionique et qui a subi la substitution de l'oxhydryle à l'hydrogène dans la chaîne latérale. ‖ On l'appelle aussi PHÉNYL-LACTIQUE (acide). V. ce mot.

PHÉNYL PROPIOLIQUE adj. (fé-nil-pro-pi-o-li-ke — de *phényle*, et de *propiolique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant par le sodium et l'anhydride carbonique l'huile bromée qui se forme dans l'action de l'eau bouillante sur l'acide bibromohydrocinnamique.

— **Encycl.** L'acide *phényl-propiolique* répond à la formule

$$C^9H^6O^2 = C^6H^5 — C \equiv C — CO^2H,$$

l'acide phényl-propionique étant $C^9H^{10}O^2$.

Lorsqu'on décompose par l'eau bouillante l'acide dibromophényl-propionique ou l'acide bibromocinnamique, on obtient l'acide phényl-bromolactique :

$$\underset{\text{Acide dibromophényl-propionique.}}{C^6H^5 — CHBr — CHBr — CO^2H} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

$$= \underset{\text{Acide bromhydrique.}}{HBr} + \underset{\text{Acide bromolactique.}}{C^6H^5 — CHBr — CH\,OH — CO^2H.}$$

Il se produit, en outre, un cinnamène bromé

$$C^8H^7Br$$

qui, par l'action simultanée du sodium et de l'anhydride carbonique, fournit du phényl-propiolate de sodium. Voici comment on opère : on dissout l'huile bromée dans de l'éther et l'on y ajoute le sodium, puis on y fait passer un courant de gaz carbonique sec sous une pression de quelques centimètres de mercure. Il faut refroidir le ballon dès que la réaction commence. Quand elle est terminée, on recueille la bouillie sur un filtre, on l'abandonne à l'air pour laisser oxyder l'excès de métal alcalin et on la lave à l'éther. Le résidu, repris par l'eau et sursaturé par l'acide chlorhydrique, donne un précipité jaune, floconneux, d'acide *phényl-propiolique* impur, qu'on purifie par des cristallisations dans le sulfure de carbone et dans l'eau. Cet acide s'obtient encore par l'action de la potasse alcoolique bouillante sur l'acide α-bromocinnamique, enfin, il se produit (V. PHÉNYL-ACÉTYLÈNE) lorsqu'on dirige un courant d'anhydride carbonique dans une solution éthérée de phényl-acétylène additionnée de sodium. Cette réaction explique même sa formation au moyen du cinnamène bromé, inexplicable sans cela. En effet, le cinnamène bromé étant C^8H^7Br, si la réaction était analogue à celle qui se produit avec la benzine bromée, l'acide qui se formerait aurait pour formule $C^9H^8O^2$. La formule de l'acide *phényl-propiolique* renfermant H^2 de moins, il faut admettre que, sous l'influence du sodium, le cinnamène bromé perd HBr et se convertit en phényl-acétylène, lequel fournit l'acide *phényl-propiolique* par l'action combinée de l'anhydride carbonique et de l'excès de sodium.

L'acide *phényl-propiolique* se présente en longues [illegible] et soyeuses, fusibles entre 136° et 137°, en se sublimant en partie. [illegible] s'élève davantage. Par le refroidissement de sa solution [illegible] fort longues, très-solubles dans l'alcool et dans l'éther. Par une ébullition prolongée avec l'eau, il donne une petite quantité de phényl-acétylène. L'amalgame de sodium le transforme en acide phényl-propionique.

Le sel d'argent est un précipité floconneux, blanc, très-peu soluble dans l'eau.

Le sel de baryum cristallisé à une très-basse température se présente en larges lames renfermant $(C^9H^5O^2)^2Ba'' + 3H^2O$. A une température un peu plus élevée, il est en faisceaux d'aiguilles renfermant $2H^6O$. Mêlé en poudre avec du sable et chauffé à 200°, il se décompose en carbonate et en phényl-acétylène :

$$\underset{\text{Acide phényl-propiolique.}}{C^9H^6O^2} = \underset{\text{Phényl-acétylène.}}{C^8H^6} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2.}$$

Le sel potassique $C^9H^5O^2K$ forme une poudre cristalline très-soluble.

PHÉNYL-PROPIONIQUE adj. (fé-nil-pro-pi-o-ni-ke — de *phényle* et de *propionique*). Chim. *Acide phényl-propionique*, Composé qui renferme les éléments de l'acide propionique où un atome d'hydrogène est remplacé par du phényle.

— **Encycl.** L'acide *phényl-propionique*

$$C^9H^{10}O^2 = C^6H^5,CH^2 — CH^2 — CO,OH$$

ou

$$CH^3 — CH,C^6H^5 — CO,OH,$$

représente de l'acide propionique

$$CH^3 — CH^2 — CO.OH$$

où un atome d'hydrogène est remplacé par du phényle. Seulement, comme on le voit à l'inspection des deux formules ci-dessus, le phényle peut se substituer à l'hydrogène du groupe CH^3 qui entre dans la constitution de l'acide propionique, ou bien aussi à l'hydrogène du groupe CH^2 que cet acide renferme également. De là deux acides *phényl-propioniques* isomères possibles. Ces deux acides existent en effet. L'un, l'acide hydrocinnamique, résulte de l'hydrogénation de l'acide hydrocinnamique ou phényl-anylique; l'autre, l'acide hydratropique, résulte de l'hydrogénation de l'acide atropique.

— ACIDE PHÉNYL-PROPIONIQUE α. Syn. *Acide homotoluique, acide cumoylique, acide hydrocinnamique :*

$$C^9H^{10}O^2 = \left\{ \begin{matrix} C \begin{matrix} C^6H^5 \\ H^2 \end{matrix} \\ | \\ CH^2 \\ | \\ CO,OH \end{matrix} \right.$$

Cet acide a été découvert par Alexeyoff et Erlenmeyer, qui l'ont obtenu en hydrogénant l'acide cinnamique au moyen de l'amalgame de sodium. Il a été plus particulièrement étudié par Erlenmeyer, qui lui a donné le nom d'acide homotoluique. Plus tard, Schmidt l'a préparé en fixant deux atomes de brome sur l'acide cinnamique et en soumettant ensuite ce bromure à l'action de l'hydrogène naissant pour y substituer de l'hydrogène au brome. C'est lui qui l'a appelé acide cumoylique. Popoff, à son tour, a préparé l'acide *phényl-propionique* α au moyen de l'acide cinnamique, qu'il a hydrogéné au moyen de l'acide iodhydrique. En fait, ces trois modes de préparation reviennent à un seul, l'hydrogénation de l'acide cinnamique, et ne diffèrent entre eux que par la nature de l'agent hydrogénant employé. Mais Fittig et Kiesow ont préparé cet acide par un moyen nouveau. Ils ont transformé l'éthyl-benzine à chaud en dérivé chloré $C^6H^5 — CH^2 — CH^2Cl$ (V. ÉTHYL-BENZINE à l'article PHÉNYL HYDRURE). Ce dérivé chloré, traité à chaud par une solution alcoolique de cyanure de potassium, dans un appareil à reflux, laisse déposer du chlorure de potassium et donne un cyanure de phényl-éthyle $C^6H^5 — CH^2 — CH^2 — CAz$. A son tour, le cyanure bouilli avec une solution alcoolique de potasse dans un appareil à reflux, jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque, perd son azote à l'état d'ammoniaque, prend en [illegible] O,OH et [illegible] *phényl-propionique*, ou, plus exactement, du phényl-propionate de potassium, dont on précipite l'acide après avoir chassé l'alcool par distillation et avoir dissous le résidu dans l'eau froide. Ce mode de préparation est identique à celui qu'a employé M. Cannizzaro pour obtenir l'acide phényl-acétique ou α-toluique, à cela près que M. Cannizzaro, pour obtenir son acide, part du toluène (méthyl-benzine), tandis que pour préparer le leur, qui est homologue, MM. Fittig et Kiesow [illegible]

[illegible]

procédé d'Erlenmeyer, qui est le meilleur au [illegible]

[illegible] l'on ajoute [illegible] à ce que la totalité du métal alcalin soit dissoute. On neutralise alors la liqueur par l'acide sulfurique; on la concentre un peu de manière à séparer [illegible] l'additionne d'un peu d'acide sulfurique. L'acide *phényl-propionique* [illegible] forme d'une huile qui ne tarde pas à se solidifier. On le purifie [illegible] cristallisation dans l'alcool bouillant; car il se forme toujours dans ce cas du phényl-propionate d'éthyle, l'acide α-*phényl-propionique* éthérifiant très-facilement l'alcool. Une solution aqueuse saturée à chaud le laisse déposer en partie par le refroidissement, et en partie, après que la température du liquide s'est abaissée au-dessous de son point de fusion, en longues aiguilles. La dissolution aqueuse froide fournit encore de fines aiguilles par un nouvel abaissement de température. Ces aiguilles atteignent une longueur de plusieurs centimètres.

— *Propriétés.* L'acide α-*phényl-propionique* fond à 47° en formant un liquide transparent [illegible] liquide qui peut être refroidi jusqu'à 25° sans [illegible] lorsqu'on y plonge un thermomètre qui, alors, [illegible] aiguilles très-cassantes. Plus dense que l'eau, il se dissout dans 168 parties de ce liquide à 20°. Il est entraîné par [illegible] thyle. L'éther, le chloroforme, la benzine, le sulfure de carbone et l'acide acétique cristallisable le [illegible] tion des oxydants énergiques, tels que le mélange de bichromate de potassium et d'acide sulfurique, il perd la totalité de sa chaîne latérale, dont il ne conserve que le groupe CO,OH, et il reste [illegible] benzoïque mêlé d'un peu [illegible]

— α-PHÉNYL-PROPIONATES. Ces sels ont été étudiés par Erlenmeyer.

— α-*phényl-propionate d'argent*

$$C^9H^9O^2Ag.$$

Il constitue des [illegible] qui prennent à l'air une teinte foncée.

— α-*phényl-propionate de baryum*

$$(C^9H^9O^2)^2Ba.$$

Il cristallise en larges [illegible] vent facilement dans l'eau.

— α-*phényl-propionate de calcium*

[illegible]

Ce sel [illegible] pérature ordinaire, il forme de grandes ta[illegible] et comme le sel de potassium, le sel calcique [illegible]

— α-*phényl-propionate de cuivre*

[illegible]

On l'obtient en précipitant l'α-phényl-propionate [illegible] de sulfate de cuivre. C'est une poudre d'un bleu vert qui est très-peu soluble dans l'eau.

— α-*phényl-propionate de [illegible]*

[illegible]

On l'obtient par [illegible] vérées, qui fondent à 79° et perdent leur eau à [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

de [illegible] dernier par élimination de HBr. Par l'a[illegible] du brome à froid, on obtient cependant deux produits de substitution, l'un monobromé, l'autre bibromé, dans lesquels il est probable que le brome est substitué à l'hydrogène du phényle. Les autres dérivés se produisent, soit par l'action des hydracides sur l'acide phényl-lactique

$$C^6H^5 - CH^2 - CH,OH - CO^2H,$$

qui est à l'acide *phényl-propionique* ce que l'acide α-glycolique (formobenzoïque) est à l'acide phényl-acétique (α-toluique), et que les acides glycolique et lactique sont aux acides acétique et propionique; soit par l'action du brome sur l'acide cinnamique.

— ACIDES MONOBROMO-α-PHÉNYL-PROPIONIQUES. On connaît deux isomères. L'un renferme probablement le brome substitué à l'hydrogène dans la chaîne centrale, dans le phényle; on le désigne à cause de cela sous le nom d'acide monobromophényl-α-propionique; l'autre renferme du brome substitué à l'hydrogène de la chaîne latérale et porte le nom d'acide α-phényl-monobromopropionique.

— *Acide monobromophényl-α-propionique*

$$C^9H^9BrO^2 = C^6H^4Br - CH^2 - CH^2 - CO^2H.$$

On l'obtient par l'action du brome à froid sur l'acide *α-phényl-propionique*. Il cristallise en [illegible], fusibles à 135°, bouillant [illegible] à 23[illegible]° sous une pression de $0^m,036$ à $0^m,034$. Son sel de baryum cristallise en petits prismes. Lorsqu'on l'oxyde, il donne de l'acide parabromobenzoïque.

— *Acide phényl-α-monobromopropionique*

$$C^9H^9BrO^2 = C^6H^5 - CH^2 - CHBr - CO^2H.$$

On le prépare en mélangeant une solution aqueuse concentrée d'acide phényl-lactique avec une solution fumante d'acide bromhydrique. Par l'addition de l'eau à sa solution alcoolique, il se dépose en petites lamelles blanches et légères fusibles à 140°. A 130°, toutefois, il commence déjà à perdre son acide bromhydrique. L'eau bouillante et les alcalis produisent la même réaction. Il se forme dans tous les cas de l'acide cinnamique.

— ACIDE DIBROMOPHÉNYL-PROPIONIQUE α. On connaît un acide qui résulte de l'action du brome à froid sur l'acide *α-phényl-propionique*, et un acide qui se produit par l'addition directe du brome à l'acide cinnamique. Le premier avait reçu de Glaser le nom d'acide dibromophényl-propionique α; mais la lettre grecque α désignant aujourd'hui l'acide *phényl-propionique* dérivé de l'acide cinnamique, par opposition à son isomère β qui dérive de l'acide atropique, il n'est plus possible d'employer la même lettre pour désigner un dérivé bromé de cet acide et d'employer la lettre β pour désigner l'isomère de cet acide bromé. Il est préférable d'employer la nomenclature usitée pour les dérivés monobromés, nomenclature qui consiste à mettre le mot bromo avant le mot phényl pour indiquer la substitution dans la chaîne centrale, à mettre le mot bromo avant le mot propionique pour indiquer une substitution dans la chaîne latérale, et à répéter deux fois le mot pour indiquer que la substitution a eu lieu dans les deux chaînes.

— *Acide bromophényl-α-bromopropionique* (acide α de Glaser)

$$C^9H^8Br^2O^2 = C^6H^4Br - CH^2 - CHBr - CO^2H.$$

Cet acide prend naissance lorsqu'on fait agir à froid deux molécules de brome sur l'acide *α-phényl-propionique*. Il constitue une masse cristalline, soluble dans l'alcool. L'eau bouillante le décompose avec formation d'un hydrocarbure bromé, d'un acide qui se dépose en gouttelettes huileuses par le refroidissement, et avec dégagement d'anhydride carbonique. Une solution alcoolique de potasse lui enlève le brome de la chaîne latérale, à l'état d'acide bromhydrique, et l'on obtient le sel potassique de l'acide cinnamique monobromé en même temps que du bromure de potassium.

— *Acide phényl-α-dibromopropionique* (acide β de Glaser)

$$C^9H^8Br^2O^2 = C^6H^5 - CHBr - CHBr - CO^2H.$$

[illegible] le prépare par l'action directe du brome sur l'acide cinnamique. Ces deux corps se combinent par synthèse directe. Glaser l'a obtenu de son côté en dissolvant à chaud l'acide phényl bromolactique dans l'acide bromhydrique. C'est un corps cristallisable, soluble dans l'alcool et dans l'éther, fusible à 195°. [illegible] de baryum cristallise dans le vide en tables quadrangulaires droites et se décompose [illegible]. Son sel de sodium est plus stable. Traité par l'hydrogène naissant, cet acide [illegible] inverse et fournit [illegible] *α-phényl-propionique*. Bouilli avec [illegible], il donne deux acides [illegible], que l'on désigne [illegible] bromocinnamique α et [illegible] cinnamique β.

[illegible] l'acide phényl-α-di[illegible] avec de l'eau, un atome de [illegible] par le groupe OH et il [illegible] phényl bromolactique en [illegible] bromé C^8H^7Br, provenant d'une réaction secondaire.

— *Acide phényl-α-chloropropionique* [illegible]

$$C^9H^9ClO^2 = C^6H^5 - CH^2 - CHCl - CO^2H.$$

Cet acide a été découvert par Glaser, qui l'a obtenu en faisant agir une solution [illegible] d'acide chlorhydrique sur l'acide bromolactique. Il suffit, pour purifier le produit, de le dissoudre dans l'alcool et de le précipiter par l'eau de cette solution. Il cristallise en petites lamelles brillantes, fusibles à 126°, se décomposant peu à peu en acide cinnamique et en acide chlorhydrique. Cette décomposition est plus rapide sous l'influence de la potasse caustique.

— *Acide phényl-α-dichloropropionique*

$$C^9H^8Cl^2O^2.$$

Il se produit par l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'acide phényl-chlorolactique entre 40° et 50°. Par le refroidissement, il se dépose en cristaux prismatiques, peu solubles dans l'eau. Le peu de stabilité de cet acide n'ayant pas permis de l'analyser, la formule que nous en donnons est simplement déduite de ses analogies, de son mode de production, de ses propriétés. On doit pourtant la considérer comme absolument certaine, ces analogies étant frappantes.

— *Acide phényl-α-chlorobromopropionique*

$$C^9H^8BrClO^2 = C^6H^5 - CHCl - CHBr - CO^2H.$$

On obtient ce corps, d'après Glaser, en faisant agir l'acide bromhydrique sur l'acide phényl-chlorolactique ou en faisant agir inversement l'acide chlorhydrique sur l'acide phényl-bromolactique. Dans les deux cas, il se forme le même composé fusible à 179°. D'après M. Grimaux, la théorie semblerait cependant indiquer une isomérie; car, dit ce chimiste, si l'acide phényl lactique est

$$C^6H^5 - CH^2 - CH,OH - CO^2H,$$

on doit avoir dans le premier cas

$$C^6H^5 - CHCl - CHBr - CO^2H$$

et, dans le second cas,

$$C^6H^5 - CHBr - CHCl - CO^2H$$

ou inversement.

— *Acide α-phényl-iodopropionique*

$$C^9H^9IO^2 = C^6H^5 - CH^2 - CHI - CO^2H.$$

On le prépare en faisant agir l'acide iodhydrique sur l'acide phényl-lactique. Il est très peu stable et commence déjà à perdre de l'iode quand on le chauffe à la température de 120°.

2° *Dérivé nitré.*

— *Acide nitrophényl-α-propionique*

$$C^9H^9(AzO^2)O^2 = C^6H^4(AzO^2),CH^2 - CH^2 - CO^2H.$$

On l'obtient en arrosant de petites quantités d'acide *α-phényl-propionique* avec de l'acide azotique de 1,5 de densité, et en traitant ensuite le produit par l'eau qui précipite l'acide nitré. On le purifie en le transformant en sel de sodium, qu'on décompose par l'acide chlorhydrique. Il forme de petits cristaux jaunâtres, peu solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il fond à 153°. Oxydé par l'acide chromique, il donne de l'acide paranitrobenzoïque. Sous l'influence réductrice de l'étain et de l'acide chlorhydrique additionné d'eau, il se forme un dérivé par déshydratation du composé amidé, l'hydrocarbostyrol

$$C^9H^9AzO = C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} AzH \\ C^3H^4O \end{matrix} \right\rangle .$$

On trouve dans les eaux mères d'où ce corps s'est déposé le composé amidé lui-même, l'acide amido-*α-phényl-propionique*

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} AzH^2 \\ C^3H^5O^2 \end{matrix} \right. .$$

L'hydrocarbostyrol, auquel d'ailleurs ce nom ne convient nullement, contient, comme on le voit par les formules ci-dessus, une molécule d'eau de moins que l'acide amidé; mais on ne réussit pas à passer de l'un à l'autre par fixation ou par élimination d'eau. L'hydrocarbostyrol cristallise dans l'alcool en prismes incolores fusibles à 160° et susceptibles de distiller sans décomposition.

L'acide amido-*α-phényl-propionique* fond à 131°. C'est un acide faible qui cependant décompose les carbonates. Ses combinaisons avec les bases s'oxydent à l'air; ses combinaisons avec les acides sont plus stables. Le chlorhydrate forme de gros prismes à quatre pans solubles, dans l'eau et l'alcool. Le sulfate se précipite en belles aiguilles soyeuses lorsqu'on additionne d'éther sa solution alcoolique.

Lorsqu'on dissout dans l'alcool absolu le chlorhydrate de l'acide amido-*α-phényl-propionique*, et qu'on fait passer un courant d'acide azoteux à travers la liqueur, il se dépose au bout de quelque temps, et par une basse température, des aiguilles quadrangulaires très-déliquescentes de chlorure diazo-*α-phényl-propionique*

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} Az = AzCl \\ CH^2 - CH^2 - CO^2H \end{matrix} \right. .$$

Ce corps, soumis à l'ébullition avec l'eau, dégage de l'azote et fournit de l'acide chlorhydrique en même temps qu'un acide nouveau, isomère de l'acide phényl-lactique, dont il diffère par la nature de son oxhydryle non acide, qui est alcoolique au lieu d'être phénique. Cet acide n'est autre que l'acide oxyphényl-propionique ou hydroparacoumarique

$$C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} OH \\ CH^2 - CH^2 - CO^2H \end{matrix} \right.$$

— ACIDE β-PHÉNYL-PROPIONIQUE. Syn. *Acide hydratropique*

$$C^9H^{10}O^2 = C \left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ C^6H^5 \\ H \\ CO^2H \end{matrix} \right. .$$

Kraut a obtenu ce corps par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide atropique

$$= CH - CH,C^6H^5 - CO^2H.$$

Il est huileux et incristallisable. Son sel d'argent $C^9H^9AgO^2$ cristallise sous la forme d'écailles. Son sel de calcium se dissout facilement dans l'eau.

— DÉRIVÉS DE L'ACIDE β-PHÉNYL-PROPIONIQUE. *Acide β-diphényl-propionique*. On peut considérer comme étant un acide diphénylpropionique, et comme dérivant par conséquent de l'acide précédent par substitution d'un phényle à un atome d'hydrogène, le corps que M. Wurtz a décrit sous le nom d'acide dibenzyl-carboxylique

$$C^{15}H^{14}O^2 = \begin{matrix} CH^2,C^6H^5 \\ | \\ CH,C^6H^5 \\ | \\ CO^2H \end{matrix} .$$

Ce corps s'obtient en faisant agir l'amalgame de sodium sur un mélange d'éther chloroxycarbonique et de chlorure de benzyle. Il cristallise en belles aiguilles fusibles à 84°. Par la distillation sèche de son sel de calcium, il donne du dibenzyle $C^{14}H^{14}$ et du stilbène

$$C^{14}H^{12}.$$

— APPENDICE À L'ACIDE PHÉNYL-PROPIONIQUE. Nous étudierons sous cette rubrique les acides oxyphényl-propioniques et les acides cinnamiques bromés α et β.

— ACIDES OXYPROPIONIQUES. On comprend qu'il peut exister un grand nombre d'acides isomères renfermant 1 atome d'oxygène de plus que l'acide *phényl-propionique* dérivant de la substitution de l'oxhydryle à 1 atome d'hydrogène de l'acide *phényl-propionique* $C^9H^{10}O^2$ et représentés par la formule brute $C^9H^{10}O^3$. Avec l'acide *α-phényl-propionique* $C^6H^5 - CH^2 - CH^2 - CO^2H$ on a, suivant que la substitution a lieu dans la chaîne latérale ou dans le phényle, l'acide phényloxypropionique (phényl-lactique) répondant à la formule

$$C^6H^5 - CH^2 - CH,OH - CO^2H,$$

ou l'acide oxyphényl-propionique

$$C^6H^4(OH) - CH^2 - CH^2 - CO^2H.$$

On conçoit que suivant que, l'oxhydryle phénique occupant dans le noyau C^6 la place 1, la chaîne $C^3H^5O^2$ occupe les places 2, 3 et 4, les composés seront différents et qu'il peut exister trois acides isomères oxyphényl-propioniques. Ces trois acides sont actuellement connus; ce sont l'acide hydroparacoumarique, l'acide phlorétique et l'acide mélilotique.

A l'acide *phényl-propionique* β ou hydratropique $CH^3 - CH,C^6H^5 - CO^2H$, que l'on pourrait encore appeler phényl-isopropionique, peuvent de même correspondre plusieurs acides oxydés. On ne connaît jusqu'à présent que l'acide tropique qui appartienne à cette classe. On peut considérer ce corps comme de l'acide phényléthylénolactique.

Quant aux acides dioxyphényl-propioniques, que la théorie fait prévoir, un seul corps peut être rangé dans cette classe; c'est l'acide hydrocaféique, qui a été découvert par Hlasiwetz.

— ACIDE PHÉNYL-LACTIQUE. Cet acide est décrit à son ordre alphabétique. V. PHÉNYL-LACTIQUE (acide).

— ACIDE PHLORÉTIQUE. Cet acide est étudié à son ordre alphabétique. V. PHLORÉTIQUE (acide).

— ACIDE MÉLILOTIQUE ou HYDROCOUMARIQUE

$$C^9H^{10}O^3 = C^6H^4,OH - CH^2 - CH^2 - CO^2H.$$

Cet acide a été découvert par Zwenger en 1867; il se rencontre dans le mélilot jaune (*melilotus officinalis*) en combinaison avec la coumarine, avec laquelle il forme le composé $C^{18}H^{16}O^5 = C^9H^{10}O^3,C^9H^6O^2$, qu'on peut appeler mélilocoumarine (v. COUMARINE). Lorsqu'on évapore la décoction aqueuse de la plante jusqu'en consistance d'extrait mou, qu'on reprend cet extrait par l'éther aussi longtemps que ce liquide prend à son contact une réaction acide et qu'on fait bouillir à plusieurs reprises avec de grandes quantités d'eau le résidu qui reste après l'évaporation de la solution éthérée, il se sépare par le refroidissement des cristaux bien définis de mélilocoumarine. La solution de ces cristaux (ou la décoction aqueuse de l'extrait mentionnée plus haut) est ensuite mélangée avec du sous-acétate de plomb, dont on doit éviter avec soin d'employer un excès qui redissoudrait le précipité. Après un long repos, il se dépose un précipité que l'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau froide d'abord, puis à l'alcool et à l'éther pour en séparer la coumarine, et qu'on fait ensuite bouillir avec l'eau jusqu'à ce que la liqueur filtrée n'abandonne plus d'hydrocoumarate de plomb en se refroidissant. Le précipité cristallin qui se forme ainsi, décomposé par un courant d'hydrogène sulfuré, donne l'acide hydrocoumarique, que l'on peut purifier en le précipitant de nouveau par l'acétate basique de plomb et en répétant une ou plusieurs fois l'opération que nous venons de décrire. 100 kilogrammes de la plante fournissent environ 100 grammes d'acide mélilotique pur.

On peut obtenir synthétiquement l'acide hydrocoumarique au moyen de la coumarine. Il suffit pour cela d'ajouter de l'amalgame de sodium à une solution de cette substance renfermant un peu d'alcool, en ayant soin de ne faire une nouvelle addition d'amalgame que quand la réaction alcaline produite par l'addition précédente a à peu près complètement disparu. Par cette méthode, la coumarine se convertit intégralement, au bout de quelques jours, en acide hydrocoumarique, que l'on peut précipiter par le sous-acétate de plomb et purifier comme nous l'avons dit plus haut. Dans cette purification, on sépare l'hydrocoumarate de plomb soluble dans l'eau bouillante d'une petite portion de coumarate du même métal, qui est complètement insoluble dans ce liquide, même à chaud. La petite quantité de coumarate plombique ainsi formée démontre que, dans la réaction que nous venons de décrire, la coumarine se transforme d'abord en acide coumarique en fixant les éléments d'une molécule d'eau, et que c'est ensuite l'acide coumarique qui fixe H^2 pour donner naissance à l'acide hydrocoumarique ou mélilotique.

L'acide hydrocoumarique se dissout dans 20 parties d'eau à 18°, dans moins de 1 partie du même liquide à 40°. Il est également très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il se dépose de ses solutions aqueuses saturées à chaud en cristaux analogues à l'arragonite qui atteignent souvent plusieurs pouces de longueur; mais il faut pour cela que le refroidissement se fasse avec une extrême lenteur. Il fond à 82° et se prend en cristaux par le refroidissement. Sa réaction est fortement acide, sa saveur astringente et sure, son odeur aromatique et rappelant le miel. Il décompose les carbonates avec facilité et dissout le zinc et le fer en dégageant de l'hydrogène. Sa solution ammoniacale exposée à l'air, prend peu à peu, si elle renferme un excès d'alcali, une coloration bleu indigo qui passe au rougeâtre quand on chauffe le liquide. Si l'on ajoute goutte à goutte une solution d'acide mélilotique à une solution de chlorure ferrique, il se produit une coloration bleuâtre qui se détruit ensuite en même temps qu'il se forme un précipité jaunâtre. Le chlorure de chaux colore sa solution en jaune, puis en rouge si l'on chauffe. Par fusion avec la potasse, l'acide hydrocoumarique dégage de l'hydrogène et se dédouble en acide acétique et en acide salicylique.

$C^9H^{10}O^3$	+ $2H^2O$	= $C^7H^6O^3$	+ $C^2H^4O^2$	+ $2H^2$
Acide coumarique.	Eau.	Acide salicylique.	Acide acétique.	Hydrogène.

Les hydrocoumarates métalliques cristallisent pour la plupart facilement. Ceux qui sont à base alcaline ou alcalino-terreuse ont une légère réaction alcaline. Le sel d'ammoniaque et les sels des métaux lourds ont au contraire une réaction acide. Les moins solubles d'entre ces sels peuvent être obtenus par précipitation, les plus solubles par neutralisation des carbonates correspondants au moyen de l'acide libre. Ils sont fusibles. Lorsqu'on les chauffe (celui de baryum principalement), ils prennent une couleur rouge d'abord, puis violette, en dégageant de l'anhydride hydrocoumarique. Si on les décompose complètement en portant la température au rouge, ils donnent naissance au phénol C^6H^6O. Le sel potassique $C^9H^9O^3,K$ est facilement soluble dans l'eau et l'alcool; il cristallise en lames disposées comme des rayons, perd son eau de cristallisation quand on le chauffe à 125° et se précipite sous la forme d'un liquide huileux lorsqu'on ajoute de l'éther à sa solution alcoolique. Le sel d'ammonium est aussi très-soluble et cristallise en aiguilles brillantes et déliées. Le sel d'argent $C^9H^9O^3,Ag$ est un volumineux précipité caillebotté, très-sensible à la lumière et cristallisable dans l'eau et dans l'alcool. Le sel de baryum

$$(C^9H^9O^3)^2Ba'' + 3H^2O$$

forme des lamelles déliées à reflet de nacre qui abandonnent leur eau de cristallisation à 100°. Le sel de calcium $(C^9H^9O^3)^2Ca''$ est un précipité cristallin peu soluble dans l'eau et l'alcool, facilement soluble dans l'acide acétique. Le sel de magnésium

$$(C^9H^9O^3)^2Mg'' + 2H^2O$$

forme des écailles nacrées, grasses au toucher et efflorescentes. Le sel cuivrique

$$(C^9H^9O^3)^2Cu'' + H^2O$$

est un précipité, couleur vert-de-gris, facilement décomposable par la chaleur; il cristallise dans l'alcool en groupes qui rappellent les fibres de malachite. Le sel de plomb

$$(C^9H^9O^3)^2Pb''$$

est un précipité cristallin insoluble dans l'alcool et l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, mais soluble dans un excès d'acétate basique de plomb. Le sel de zinc

$$(C^9H^9O^3)^2Zn'' + H^2O$$

est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude; il cristallise en rosettes fusibles au-dessous de 100°, qui sont constituées par des cristaux appartenant très-probablement au système quadratique.

— *Hydrocoumarate d'éthyle* $C^9H^9O^3,C^2H^5$.

On l'obtient en chauffant avec l'iodure d'éthyle le mélilotate d'argent récemment précipité, ou encore en faisant bouillir une solution alcoolique d'acide hydrocoumarique avec de l'acide chlorhydrique concentré. C'est un liquide sirupeux, qui, à de basses températures, se solidifie lentement. Il cristallise dans l'éther en larges prismes monocliniques qui possèdent une légère odeur de cannelle. Il fond à 34° et se décompose aux environs de 273°.

— *Anhydride hydrocoumarique* ou *mélilotique* $C^9H^8O^2$. Cet anhydride se forme lorsqu'on soumet l'acide à la distillation sèche. Il passe sous la forme d'un liquide huileux, qui, après avoir été complètement déshydraté par le chlorure de calcium, cristallise en plaques longues, dures, appartenant probablement au système rhombique. Il fond à 25° en une huile incolore, très réfringente, et bout sans décomposition à 272°. A la température ordinaire, il présente la même odeur que la coumarine; mais à chaud, son odeur se rapproche de celle de la cannelle et de la nitrobenzine. L'alcool et l'éther le dissolvent en formant des solutions neutres. L'eau froide ne le dissout pas; il se dissout un peu dans l'eau bouillante en donnant une solution qui se trouble promptement en se refroidissant. Si on prolonge l'action de l'eau bouillante, il entre complètement en dissolution, mais se transforme alors en acide hydrocoumarique. Exposé à l'air à l'état liquide, il absorbe de l'eau et se convertit en acide hydrocoumarique, réaction inverse de celle qui a lieu lorsqu'on chauffe pendant longtemps l'acide au bain-marie, celui-ci perdant alors de l'eau et se convertissant, partiellement au moins, en anhydride.

— *Acide dibromhydrocoumarique* ou *dibromomélilotique* $C^9H^8Br^2O^3$. On l'obtient en versant du brome goutte à goutte sur de l'acide mélilotique pulvérisé. Il cristallise dans l'alcool en aiguilles déliées, insolubles dans l'eau froide, facilement solubles dans l'alcool et l'éther. Il possède une réaction acide très-forte. Il fond à 115° et distille ensuite sans se décomposer. Son sel de baryum

$$(C^9H^7Br^2O^3)^2Ba'' + 5H^2O$$

cristallise en aiguilles brillantes, insolubles dans l'eau froide, facilement solubles dans l'alcool modérément chauffé.

— *Acide dinitrohydrocoumarique* ou *dinitromélilotique* $C^9H^8(AzO^2)^2O^3$. Il prend naissance en même temps qu'une certaine quantité d'acide oxalique quand on soumet l'acide mélilotique à l'action de l'acide azotique concentré. Il est peu soluble dans l'eau froide. L'alcool l'abandonne cristallisé en prismes d'un jaune de miel ou d'un jaune de soufre. Il colore les substances organiques aussi fortement que l'acide picrique. A 155° il fond, mais ne détone pas; on peut même le volatiliser en très-grande partie sans qu'il se décompose. Son sel ammoniacal est précipité en rouge cinabre par le chlorure de baryum, en jaune par l'acétate de plomb, en rouge jaunâtre par le chlorure de calcium et l'azotate d'argent.

— *Hydrocoumaramide* ou *mélilotamide*

$$C^9H^{11}AzO^2.$$

On l'obtient en dissolvant l'anhydride dans l'ammoniaque aqueuse concentrée ou en faisant agir pendant plus longtemps le même réactif sur l'éther éthylique. Elle cristallise en longues aiguilles déliées qui sont neutres aux réactifs colorés. L'eau froide la dissout peu, l'eau très-chaude la dissout facilement. Elle se dissout aussi très-bien dans l'alcool et l'éther. Elle fond à 70° et se décompose au-dessus de cette température en anhydride coumarique et ammoniaque. Sa solution aqueuse prend une coloration bleu indigo par le chlorure ferrique.

— Acide hydroparacoumarique $C^9H^{10}O^3$. Cet acide se forme par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acide paracoumarique et se sépare de ses solutions aqueuses en petits cristaux monocliniques bien définis. Il ne perd rien de son poids à 100°. A 125°, il fond. L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent avec facilité; l'acétate de plomb, le sulfate cuivrique, le chlorure mercurique ne le précipitent pas; le chlorure ferrique l'altère à peine; mais il est abondamment précipité par le nitrate mercureux et il réduit à l'ébullition les solutions alcalines de l'oxyde de cuivre. Son sel d'ammonium est cristallisable. Son sel d'argent est un précipité amorphe.

On a obtenu synthétiquement l'acide hydroparacoumarique au moyen de [illegible] par le procédé suivant. On traite [illegible] par l'acide azotique [illegible] tré, qui le transforme en un dérivé nitré. Celui-ci, réduit par l'étain et l'acide chlorhydrique (v. plus haut), donne un dérivé amidé qu'on transforme en un composé diazoïque par le gaz nitreux. Bouilli avec de l'eau, ce dernier dégage de l'azote et donne naissance à l'acide hydroparacoumarique. L'acide ainsi préparé jouit de toutes les propriétés de celui que l'on obtient au moyen de l'acide paracoumarique. La seconde méthode consiste dans l'action du chlorure ferrique [illegible] la solution de l'acide synthétique [illegible] en même temps qu'il se dépose [illegible] brune. Sa solution saturée à froid [illegible] avec quelques gouttes d'acide azotique, rougit, puis devient laiteuse, et finit, au bout de quelques heures, par déposer de longues aiguilles d'un composé nitré qui se dissout dans l'ammoniaque en prenant une couleur rouge foncé. Mêlé avec de l'eau de brome, l'acide libre devient laiteux; à l'ébullition, il réduit les solutions alcalines d'oxyde de cuivre.

— *Acide paracoumarique* $C^9H^8O^3$. Cet acide étant le point de départ de la préparation de l'acide hydroparacoumarique, il est indispensable de dire d'où on le retire et ce qu'il est. C'est un isomère de l'acide coumarique que Hlasiwetz extrait au moyen de l'éther de l'aloès préalablement épuisé par l'acide sulfurique très-étendu. Cristallisé plusieurs fois dans l'alcool faible, et décoloré chaque fois par le noir animal, il forme des aiguilles en forme de fourche, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante, très-solubles dans l'alcool modérément chaud et dans l'éther. Il est presque insipide; sa réaction est fortement acide; il fond entre 179° et 180°; le chlorure ferrique colore sa solution alcoolique en brun doré foncé. Il ne réduit ni l'azotate d'argent ni les solutions alcalines d'oxyde de cuivre. Il est monobasique et forme des sels de la formule générale $C^9H^7O^3,R'$. Le sel d'ammonium

$$C^9H^7O^3,AzH^4 + H^2O$$

cristallise en tables monocliniques. Le sel de calcium $(C^9H^7O^3)^2Ca'' + 3H^2O$ cristallise en aiguilles groupées sous la forme d'étoiles. Le sel cuivrique $(C^9H^7O^3)^2Cu'' + 6H^2O$ cristallise en aiguilles bleu verdâtre peu solubles. Le sel d'argent $C^9H^7O^3,Ag$ est un précipité blanc et volumineux.

Nous avons déjà vu que l'hydrogène naissant convertit l'acide paracoumarique en acide hydroparacoumarique. L'acide azotique et la potasse fondue le transforment en acide paraoxybenzoïque, exactement comme ils convertissent l'acide coumarique en acide salicylique. De là la nécessité de placer l'acide coumarique dans la série ortho et l'acide paracoumarique dans la série para.

— Acide tropique $C^9H^{10}O^3$. Cet acide sera décrit à son ordre alphabétique. V. tropique (acide).

— Acide hydrocaféique $C^9H^{10}O^4$. L'acide caféique (v. ce mot) fixe 2 atomes d'hydrogène et se convertit en acide hydrocaféique lorsqu'on fait bouillir sa dissolution avec de l'amalgame de sodium.

L'acide hydrocaféique est soluble dans l'eau et dans l'éther. Ce dernier liquide l'abandonne en cristaux rhomboïdaux. En solution aqueuse, il réduit les sels de cuivre; le chlorure ferrique le précipite en vert, et la coloration devient rouge par l'addition de la soude. Les alcalis seuls le colorent d'ailleurs en rouge brun. Le sel de calcium est une masse gommeuse qui renferme $(C^9H^9O^4)^2Ca''$. L'acétate de plomb le précipite en blanc. Le précipité plombique desséché à 130° répond à la formule $(C^9H^7O^4)^2Pb''^3$ d'un sel tribasique.

PHÉNYL-PROPYL-CARBINOL s. m. (fé-nil-pro-pil-car-bi-nol). Chim. Alcool secondaire qui provient de l'hydrogénation de l'acétone propyl-phénylique.

PHÉNYL-PROPYLÈNE s. m. (fé-nil-pro-pi-lè-ne — de *phényle*, et de *propylène*). Chim. Nom donné à deux carbures d'hydrogène isomères.

— **Encycl.** Le nom de *phényl-propylène* a été donné à deux hydrocarbures isomères de la formule brute C^9H^{10}. L'un de ces hydrocarbures est le phényl-allyle, que nous avons déjà étudié; l'autre est un liquide incolore, volatil entre 165° et 170°, que M. Fittig a obtenu par l'hydrogénation de l'alcool cinnamique. Nous avons déjà dit à l'article phényl-allyle que ce dernier corps se distingue du premier en ce qu'il cristallise en larges lames incolores, fusibles à 66°,5. M. Fittig admet pour ce corps la constitution représentée par la formule $C^6H^5 - CH = CH - CH^3$.

PHÉNYL-PROPYLIQUE adj. (fé-nil-pro-pi-li-ke — de *phényle*, et de *propylique*). Chim. Se dit d'un alcool primaire correspondant à l'acide hydrocinnamique ou phényl-propionique, et résultant de l'action de l'hydrogène naissant sur l'alcool cinnamique ou phényl-allylique.

— **Encycl.** L'alcool *phényl-propylique*

$$C^9H^{12}O = C^6H^5 - CH^2 - CH^2 - CH^2.OH$$

est un alcool primaire, puisqu'il renferme le groupe CH^2,OH. Il correspond à l'acide hydrocinnamique ou phényl-propionique, absolument comme l'acide acétique correspond à l'alcool vinique, c'est-à-dire que l'acide phényl-propionique en dérive par substitution de O à H^2 dans le groupe CH^2,OH. Il se produit lorsqu'on traite l'alcool cinnamique (styrone) par l'amalgame de sodium. Cette réaction a été étudiée pour la première fois par MM. Fittig et Krügener, qui, en faisant agir l'amalgame alcalin sur une solution aqueuse modérément chaude d'alcool cinnamique, avaient remarqué la formation de l'allyl-benzine, mais n'avaient pas extrait [illegible] phényl-propylique. C'est Brügheimer qui, reprenant cette étude, a découvert ce dernier corps.

L'alcool phényl-propylique [illegible] bout entre 234° et 235°. Il [illegible] lorsqu'on l'oxyde au moyen de l'acide chromique.

M. Brügheimer suppose que l'allyl-benzine résulte du remplacement par l'hydrogène de l'oxhydryle de cet alcool.

M. Fittig fait remarquer à ce propos que, si la supposition de Brügheimer est fondée, l'allyl-benzine produite comme nous venons de le dire doit avoir une constitution différente de celle de l'allyl-benzine préparée par l'union directe de l'allyle au phényle; mais l'isomérie supposée n'a pu être constatée parce que tous les efforts qui ont été tentés en vue d'obtenir l'allyl-benzine directement au moyen de la benzine ont échoué.

Brügheimer a trouvé une proportion considérable d'alcool *phényl-propylique* dans l'alcool cinnamique du commerce que l'on prépare en distillant le styrax. Il est probable, suivant lui, que le styrocone de M. Schorling consistait principalement en alcool *phényl-propylique*.

Brügheimer a annoncé qu'il était engagé dans un travail plus complet sur l'allyl-benzine et l'alcool *phényl-propylique;* mais la marche de l'impression du *Grand Dictionnaire* ne nous permettait pas d'attendre son nouveau mémoire pour publier cet article.

PHÉNYL-SULFOPROPIONIQUE adj. (fé-nil-sul-fo-pro-pi-o-ni-ke — de *phényle*, et de *propionique*). Se dit d'un acide qui représente de l'acide phényl-propionique où 1 atome d'hydrogène de la chaîne latérale est remplacé par le résidu halogénique monobasique de l'acide sulfureux.

— **Encycl.** L'acide *phényl-sulfopropionique* représente de l'acide phényl-propionique (v. ce mot), dans lequel 1 atome d'hydrogène, pris dans le résidu propionique, est remplacé par de l'hydroxysulfuryle SO^3H. On l'obtient à l'état de sel de potassium en faisant bouillir pendant douze heures une solution alcoolique d'acide cinnamique et de sulfite de potassium, renfermant ces deux corps dans la proportion d'une molécule de l'un pour une molécule de l'autre, et contenant une quantité d'alcool égale à dix fois le poids du mélange. La liqueur n'abandonne aucun cristal par le refroidissement; mais, si on l'additionne d'acide acétique, elle fournit un précipité cristallisé qui constitue le phényl-sulfopropionate potassique.

Pour préparer l'acide libre, on se procure d'abord le sel de plomb, qu'on met ensuite en suspension dans l'eau et qu'on décompose par un courant de gaz sulfhydrique. Quand la décomposition est complète, on filtre pour séparer le sulfure de plomb et l'on évapore la solution. Cet acide forme des cristaux incolores, solubles dans l'eau et dans l'alcool. L'acide chlorhydrique concentré et l'acide sulfurique étendu ne l'altèrent pas à l'ébullition; l'acide sulfurique concentré le décompose; l'acide azotique paraît donner un dérivé nitré. Il est bibasique et fournit une série de sels neutres et une série de sels acides. Sa formule est

$$C^6H^5 - CH^2 - C\begin{cases} H \\ SO^3H, \\ CO^2H \end{cases}$$

celle de l'acide phényl-propionique étant

$$C^6H^5 - CH^2 - C\begin{cases} H \\ H \\ CO^2H. \end{cases}$$

— Sels potassiques. Il y en a deux, le sel neutre et le sel acide. Le sel acide cristallise de sa solution aqueuse bouillante en aiguilles dures, groupées en étoiles, solubles dans 25 parties d'eau à 15°, beaucoup plus solubles dans l'eau bouillante, presque insolubles dans l'alcool froid. Sa réaction est acide. Chauffé, il fond et se décompose. Il renferme $C^9H^9KSO^5$. Le sel neutre $C^9H^8K^2SO^5$ prend naissance lorsqu'on neutralise par la potasse une solution du sel acide [illegible] et qu'on [illegible]. La solution alcoolique le laisse déposer en cristaux confus, si on l'abandonne à l'évaporation spontanée. Il est très-soluble dans l'eau et [illegible] incolores. C'est lui qui se transforme en sel [illegible] cinnamique comme l'indique l'équation :

$$[illegible] + SO^3\begin{cases} K \\ K \end{cases} = [illegible]$$

Acide cinnamique. Sulfite potassique. [illegible]

— Sels de sodium. [illegible] tient directement. Il cristallise en mamelons [illegible] pas [illegible] acide [illegible].

— Sels de calcium. [illegible] ble. On l'a obtenu en neutralisant le sel acide [illegible] siccité, reprenant le résidu par l'alcool bouillant [illegible] cristalliser dans l'eau la partie insoluble dans l'alcool.

— Sels [illegible] sel [illegible].

— Sels [illegible]. Le sel neutre perd facilement [illegible] et se convertit dans le sel acide qui [illegible] cristallise en longues aiguilles brillantes.

— Sel de plomb. Le sel acide de potassium en solution aqueuse bouillante, saturé par de l'hydrate de plomb, donne un précipité emplastique, cassant à froid, renfermant un excès d'oxyde de plomb. La liqueur filtrée, additionnée d'acétate de plomb, puis d'alcool, donne un précipité floconneux qui renferme 37,45 pour 100 de plomb, tandis que la formule $C^9H^8PbSO^5$ en exige 47 [illegible]; le précipité floconneux renferme donc un mélange de sel neutre et de sel acide.

— Sel zinco-potassique [illegible]. Ce sel se présente sous la forme d'une masse cristalline mamelonnée qu'on obtient en dissolvant le zinc métallique dans une solution aqueuse du sel acide de potassium, ou en saturant cette solution aqueuse par de l'oxyde de zinc. On filtre et l'on évapore la liqueur. Quand on opère avec le zinc métallique, la dissolution du métal s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène.

— Sels d'argent. On ne connaît que le sel neutre $C^9H^8Ag^2SO^5$. C'est un précipité cristallin, blanc, un peu soluble dans l'eau bouillante, facilement soluble dans l'ammoniaque.

PHÉNYL-TÉTRAMINE s. f. (fé-nil-té-tra-mi-ne — de *phényle*, et de *tétramine*). Nom donné à des bases organiques qui dérivent de la substitution de plusieurs groupes phényle à 4 atomes d'hydrogène de 4 molécules d'ammoniaque soudées en une molécule unique par un ou plusieurs radicaux polyatomiques.

— **Encycl.** Les *phényl-tétramines* sont des ammoniaques composées, dérivées, par la substitution de plusieurs phényles à l'hydrogène, de 4 molécules d'ammoniaque liées entre elles par un radical tétratomique ou par plusieurs radicaux diatomiques ou triatomiques. On ne connaît encore avec certitude aucun composé de cet ordre qui soit produit au moyen de la phénylamine par voie de substitution. Mais nous décrirons comme faisant partie de ce groupe le produit d'addition du cyanogène à l'aniline : la cyaniline, dont on ne connaît pas encore bien la constitution, mais qu'on peut envisager comme une tétramine renfermant le groupe hexatomique C^{vi2}.

— Cyaniline $C^{14}H^{14}Az^4 = (C^6H^7Az)^2(CAz)^2$. Ce composé résulte de l'addition d'une molécule de cyanogène à deux molécules d'aniline. On peut représenter sa constitution par la formule $C^{vi2}(C^6H^5)^2H^4Az^4$, qui rend parfaitement compte de ses réactions et particulièrement de sa transformation en diphényl-oxamide, deux groupes AzH étant remplacés par OO sous l'influence de l'eau.

— *Préparation.* Lorsqu'on fait passer un courant de cyanogène libre à travers de l'aniline, ce gaz est absorbé avec [illegible] de chaleur et en même temps que [illegible] se colore et finit par devenir entièrement opaque. [illegible] le produit saturé de cyanogène, l'odeur de ce dernier disparaît complètement pour faire place à [illegible] liquide laisse déposer un corps cristallin fortement [illegible] plus pur en dirigeant le gaz cyanogène, non plus dans l'aniline pure, mais dans une solution [illegible]

[illegible] benzine, l'esprit de bois, le sulfure de carbone [illegible] chromique.

[illegible] que l'acide bromhydrique de [illegible] en anhydride [illegible]

[illegible] plus haut et peuvent être exprimées comme il suit :

[illegible]

L'[illegible] Après refroidissement, le liquide se prend en [illegible] d'acide sulfurique et [illegible].

— *Sels de la cyaniline.* La cyaniline est une base diacide ; la préparation de ses sels présente [illegible] altérabilité de l'alcali. Ils ne se forment pas [illegible] action du cyanogène sur les sels d'aniline.

Le bromhydrate $C^{14}H^{14}Az^{4}(HBr)^2$ se prépare en dissolvant la base libre dans l'acide bromhydrique étendu et bouillant. On filtre et l'on ajoute au liquide filtré son volume d'acide bromhydrique concentré. Il se dépose au bout de quelques instants des cristaux incolores du [illegible] à l'acide bromhydrique [illegible] à l'éther ensuite.

Le chlorhydrate $C^{14}H^{14}Az^{4}(HCl)^2$ s'obtient [illegible]. Il se présente sous [illegible]. A l'air sec, il se conserve ; à l'air humide, il s'altère et devient insoluble dans l'eau.

L'eau et l'alcool le dissolvent aisément, mais il est peu soluble dans l'acide chlorhydrique ; sa solution aqueuse subit, lorsqu'on [illegible] par les formules que nous avons données plus haut. L'aniline en déplace la cyaniline. Il possède une saveur douceâtre. Avec le chlorure d'or, il forme un précipité orangé de chloraurate

$C^{14}H^{14}Az^{4}(HCl)^2, 2AuCl^3$.

Avec le [illegible] de platine, il forme un chloroplatinate $C^{14}H^{14}Az^{4}(HCl)^2, Pt^{VI}Cl^4$. Ce sel prend naissance lorsqu'on mélange une solution chlorhydrique concentrée et bouillante de cyaniline avec une solution concentrée de chlorure platinique. Par le refroidissement [illegible] solubles dans l'eau et dans l'alcool. On ne peut pas le faire recristalliser, car, au contact de ces liquides, il se [illegible] d'ammonium et d'aniline.

L'iodhydrate de cyaniline ressemble au bromhydrate et au chlorhydrate ; mais il s'altère promptement à l'air en mettant de l'iode en liberté.

L'azotate $C^{14}H^{14}Az^{4}(AzO^3H)$ se produit aisément lorsqu'on dissout la cyaniline dans [illegible] et bouillant ; par le refroidissement, le sel se dépose en longues [illegible] peut le faire recristalliser dans l'eau bouillante. Il est peu soluble dans l'eau froide et moins soluble encore dans l'alcool et l'éther. Avec l'azotate d'argent, il fournit un sel double susceptible de cristalliser.

L'oxalate et le sulfate sont fort solubles, [illegible] lorsqu'on cherche à les faire évaporer.

— [illegible] duit secondaire, une petite quantité d'une substance qui, après purification, forme de beaux cristaux rouges avec reflets violacés. Cette substance renferme $C^{21}H^{17}Az^{5}$ et peut [illegible]

[illegible]

Le chlorhydrate de ce corps se présente en [illegible]

Chauffée avec de l'alcool faible, sous pression, la nouvelle substance se dédouble en acide diphényl-parabanique, aniline et am[illegible] compose lui-même en aniline, ammoniaque, [illegible]

[illegible]

PHÉNYL-TRIAMINE s. f. (fé-nil-tri-a-mi-[illegible]) [illegible] rivent de l'ammoniaque par la substitution du phényle à l'hydrogène.

— Encycl. Les phényl-triamines sont des bases [illegible] la substitution [illegible] C^6H^5 à 3 atomes d'hydrogène dans une triple molécule d'ammoniaque. Comme le phényle est un radical monoatomique qui ne saurait servir de lien entre plusieurs molécules d'ammoniaque, la triphényl-triamine

$$Az^3 \begin{cases} C^6H^5 \\ H \\ H \end{cases}$$

n'existe pas ; elle se dédoublerait en 3 molécules de phénylamine

$$Az \begin{cases} C^6H^5 \\ H \\ H \end{cases}.$$

Il n'en est plus de même si un radical triatomique, par exemple, vient remplacer 3 atomes d'hydrogène pris chacun dans une molécule d'ammoniaque différente. Ce radical triatomique sert alors de lien entre les diverses molécules ; la soude en fait une molécule unique. Il en est de même si l'hydrogène est remplacé par plusieurs radicaux diatomiques ou par un radical tétratomique. Seulement, dans ce dernier cas, il peut se produire des tétramines (v. ce mot). Les *phényl-triamines* sont donc nécessairement au moins des bases secondaires dans lesquelles un ou plusieurs des radicaux substitués sont polyatomiques. On ne connaît que peu de composés appartenant à ce groupe : ce sont les phényl-guanidines (v. ce mot).

PHÉNYL-URÉTHANE s. f. (fé-ni-lu-ré-ta-ne — de *phényle*, et de *uréthane*). Chim. Ether éthylique de l'acide phényl-carbonique. En bonne logique, ce nom devrait appartenir au carbonate de phényle qui est connu, et qui a la même constitution que l'amyl-uréthane ou carbamate d'amyle.

PHÉNYL-URÉE s. f. (fé-ni-lu-ré — de *phényle*, et de *urée*). Chim. Corps obtenu par l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur une dissolution de nitrobenzamide.

PHÉOCARPE s. m. (fé-o-kar-pe — du gr. *phaios*, brun ; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de MAGONIA.

PHÉOCÉPHALE adj. (fé-o-sé-fa-le — du gr. *phaios*, brun ; *kephalê*, tête). Hist. nat. Qui a la tête ou le sommet de couleur brune : *Agaric* PHÉOCÉPHALE.

PHÉOCHROUS s. m. (fé-o-krouss). Orthographe vicieuse du mot PHÆOCHROUS.

PHÉOLÉPIDE adj. (fé-o-lé-pi-de — du gr. *phaios*, brun ; *lepis*, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes.

PHÉON s. m. (fé-on). Blas. Fer de flèche ou de pique barbelé : *De Walsh de Serant : [illegible] accompagné de trois* PHÉONS *de sable, deux et un.*

PHÉOPE s. m. (fé-o-pe — du gr. *phaios*, brun ; *pous*, pied). Ornith. Genre d'oiseaux, ayant pour type le corlieu d'Europe.

PHÉOTHRIPS s. m. (fé-o-tripss). Orthographe vicieuse du mot PHLÉOTHRIPS.

PHÉORÉTINE s. f. (fé-o-ré-ti-ne — du gr. *phaios*, brun ; *rêtinê*, résine). Chim. Substance résineuse brune qui existe dans la racine de la rhubarbe.

PHÉRÉCRATE, poète grec de l'ancienne comédie, né à Athènes. Il vivait vers 420 av. J.-C., du temps d'Aristophane, se fit connaître [illegible] des poètes de Cratès, puis composa des comédies. Phérécrate écarta de ses pièces la satire grossière et les personnalités injurieuses, alors admises au théâtre. Il excellait dans la [illegible] et son style était d'une grande élégance. Ce poète est l'inventeur d'une sorte de vers, appelé *phrérécratien*, lequel se compose d'un spondée [illegible] Des comédies [illegible], il ne reste que quelques fragments insérés dans divers recueils, notamment dans les *Velustissimi [illegible]* de J. Hertel, dans les *Poetæ gnomici* de Brunck.

PHÉRÉCRATIEN adj. (fé-ré-kra-si-ain — de *Phérécrate*, n. pr.). Métriq. anc. Se dit d'un vers latin ou grec, composé de trois pieds, un dactyle entre deux spondées.

— [illegible] *dans une pièce.*

PHÉRÉCYDE, philosophe grec, né dans l'île de Syros, [illegible] vers la fin du VIIe siècle avant notre ère, mort en Ionie vers 543. Il était d'une condition [illegible] son père, nommé Badys, lui permit de se livrer de bonne heure à son goût pour la métaphysique. La gloire de Thalès était alors dans tout son éclat. On dit aussi que les leçons de Pittacus [illegible] prise par Phérécyde de se vouer entièrement à l'étude des mystères de la nature. Une tradition continue, transmise par l'historien Josèphe, [illegible] aux prêtres d'Égypte l'origine des idées émises [illegible] lui comme de la plupart des philosophes grecs ; [illegible] Orient la matière de son enseignement. Il voyagea probablement en Asie, visita la Syrie et l'Égypte et se fit initier aux mystères ; à son retour, il ouvrit une école dans l'île de Samos. Ce fut aux leçons qu'il donna dans cette école qu'assista Pythagore, qui s'honorait d'être le disciple de Phérécyde. Pour qu'un philosophe tel que Pythagore se crût honoré de l'avoir eu pour maître, il fallait que Phérécyde fût un homme remarquable. Une légende, rapportée par Diodore de Sicile, Porphyre, Jamblique et Apulée, attribue à une vengeance des dieux, à qui il ne voulait pas qu'on offrît de sacrifices, la mort de Phérécyde. La maladie pédiculaire dont il était atteint avait, dit la légende, un caractère affreux. Ses chairs étaient rongées par la vermine et tombaient en lambeaux. Ses amis l'abandonnèrent. Il n'y eut que Pythagore qui eut pitié de lui. A la nouvelle de la maladie hideuse de son maître et de l'abandon dans lequel il se trouvait, il quitta l'Italie pour voler au secours de Phérécyde. Celui-ci, pour éviter les regards, avait interdit l'entrée de sa chambre. Pythagore ouvrit et lui demanda comment il se trouvait. Phérécyde était caché sous des couvertures. A la voix de Pythagore, il tira de dessous les couvertures de son lit son doigt rongé jusqu'à l'os et dit à son ancien disciple : « Tout mon corps est dans cet état. » Pythagore attendit qu'il mourût, puis l'ensevelit de ses mains et lui fit faire des funérailles. Cette action de Pythagore vaut peut-être autant que toute sa philosophie, si la légende est vraie. D'après d'autres témoignages, Phérécyde se serait suicidé en se précipitant du mont Coryce, après avoir été consulter l'oracle de Delphes. On sait que Pythagore renonça le premier au nom de *sage*, pour prendre celui de philosophe ou ami de la sagesse, qui était plus modeste. Il le dut à l'exemple de Phérécyde, qui répudia, dit-on, formellement le caractère d'envoyé des dieux pour se confiner dans les limites de la science. C'est le moment d'une transformation de l'esprit grec. Jusque-là les [illegible] enseignaient dans l'ombre à quelques disciples et se gardaient bien d'écrire leur pensée. Désormais ils parleront comme de simples mortels, ils abjureront le mystère pour professer dans une école et ne craindront pas de confier à l'écriture le secret de leur esprit. Le traité de Phérécyde *Sur la nature des dieux* était écrit en prose et dans un style scientifique ; cependant il était obscur, ce qui fait que Clément d'Alexandrie range Phérécyde, à côté d'Héraclite, parmi les écrivains énigmatiques. On ne saurait en juger, puisqu'on n'a conservé de ces livres que de rares fragments et qu'on ne connaît guère de lui que ce que nous ont transmis Diogène Laërce et Cicéron. A l'origine, suivant Phérécyde, il n'existait que le chaos, c'est-à-dire l'eau, ainsi que le Temps et Jupiter. L'univers doit sa forme actuelle à une intervention active de Jupiter. Phérécyde admet donc deux êtres primitifs : Dieu et la matière. Dieu est parfait [illegible] créés par séries, et qui forment une échelle descendant du créateur à la matière brute. Ici on reconnaît l'intervention des théogonies orientales dont émanent aussi les anges bibliques. Parmi les génies créés par Dieu sous l'influence d'un *certain amour*, on distingue Ophionée, le grand serpent, père des ophionites, race opposée à celle de Saturne ; ce sont les mauvais génies. Dans une lutte terrible engagée entre les ophionites (les démons) et l'armée de Saturne (les bons anges), les ophionites furent vaincus et précipités dans l'ogénus (l'enfer). L'armée de Saturne resta en possession du ciel. Il y a ici à remarquer l'analogie qui existe entre les mots *ogenus* et *gehenna*, expression par laquelle les poëtes bibliques désignent l'enfer. Cette doctrine dualiste du bien et du mal est au fond de tous les systèmes religieux et philosophiques. Cependant, dans l'espèce, la théorie de Phérécyde est si voisine de celle des écrivains bibliques, qu'il est difficile de ne point songer à les rapprocher. Cicéron a écrit que Phérécyde était le premier des philosophes grecs qui eût enseigné la doctrine de l'immortalité de l'âme. Il s'agit de l'idée pythagoricienne de la métempsycose. L'immortalité de l'âme, dans le système de la métempsycose, consiste à regarder les individus comme des formes passagères d'un être qui se perpétue indéfiniment par la génération ; c'est le souffle mental ou, si l'on veut, l'organisme qui se transmet. Les habitants de Delos accusèrent ce philosophe d'impiété, parce qu'il n'offrait point de sacrifice aux dieux et conseillait à ses disciples de n'en point offrir. Suivant [illegible], qu'à pris à tâche de rapprocher la philosophie de Phérécyde de celle de Moïse, cela revient à défendre au peuple d'offrir à Dieu la fumée des holocaustes et le sang des victimes.

PHÉRÉCYDE, historien grec, né dans l'île de Léros. Il vivait à Athènes vers 480 av. J.-C. et composa une histoire qu'il intitula les *Autochthones*, parce qu'elle contenait la généalogie des familles indigènes de l'Attique. Il en reste des fragments, publiés avec ceux d'Acusilas (1789).

PHÈRES, [illegible] *Pheræ*, ville de la Grèce [illegible] la Fable fait régner le roi Admète. L'histoire y place la résidence de Jason et du tyran Alexandre.

PHÉRÉSÉENS, nom d'une des tribus chananéennes qui habitaient la Palestine avant la conquête de Josué ; ils occupaient le territoire qui forma la tribu d'Éphraïm et la demi-tribu de Manassé.

PHÉROMAOPS s. m. (fé-ro-ma-ops — du gr. *pheroma*, support ; *ops*, œil). Entom. Syn. de STIGMATOTRACHÈLE.

PHÉRON, roi d'Égypte, fils de Sésostris, selon les auteurs grecs. Il serait devenu aveugle sur la fin de ses jours pour avoir, suivant la tradition, insulté le dieu du Nil.

PHÉROPSOPHE s. m. (fé-ro-pso-fe — du gr. *pherô*, je porte ; *psophos*, bruit). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des brachinites ou des troncatipennes, formé aux dépens des brachines, et comprenant une quarantaine d'espèces, répandues dans les cinq parties du monde.

PHÉRUSE s. f. (fé-ru-ze). Crust. Syn. d'AMPHITHOÉ.

— Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des amphitrites, et ayant pour type l'amphitrite plumeuse.

— Zooph. Genre de polypes bryozoaires, formé aux dépens des flustres, et dont l'espèce type vit sur les fucus ou varechs, dans les mers d'Amérique et de la Chine.

PHÉTHORNINÉ, ÉE adj. (fé-tor-ni-né). Ornith. Fausse orthographe du mot PHAÉTHORNINÉ.

PHÉTORNIS s. m. (fé-tor-nis). Ornith. Fausse orthographe du mot PHAETORNIS.

PHÉTUSE s. f. (fé-tu-ze — du gr. *phaitousos*, éclatant). Ornith. Syn. de STERNE ou HIRONDELLE DE MER.

— Bot. Syn. de VERBÉSINE, genre de composées.

PHI s. m. (fi). Gram. gr. Vingt et unième lettre de l'alphabet grec, labiale aspirée correspondant à notre *ph* et à notre *f*.

— Signe numérique des Grecs, valant 500 avec l'accent supérieur à droite, 500,000 avec l'accent inférieur à gauche.

PHIALE s. f. (fi-a-le — gr. *phialê*, même sens). Antiq. gr. Sorte de vase à deux anses, qui servait à divers usages.

PHIALÉ (lac), appelé par les Arabes *Birket-el-Ran*, petit lac de la Palestine, dans le massif du Liban, sur la route de Banias à Damas. Par sa forme arrondie et les roches volcaniques qui l'entourent, ce petit lac représente évidemment un ancien cratère. Il est mentionné par l'historien Josèphe, qui croyait avec ses contemporains que le lac Phialé avait une communication souterraine avec le Jourdain.

PHIALIDE s. f. (fi-a-li-de — du gr. *phialê*, fiole ; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de BAHIA.

PHIALINE s. f. (fia-li-ne — dimin. du gr. *phialê*, fiole). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des mystacinées, formé aux dépens des trichodes, et regardé par quelques auteurs comme devant être réuni au genre lacrymaire, de la famille des paraméciens.

PHIALOSPHÈRE s. f. (fia-lo-sfè-re — de *phiale*, et de *sphère*). Bot. Syn. de SPHÉRIE, genre de champignons.

PHIBALOCÈRE s. m. (fi-ba-lo-sè-re — du gr. *phibalê*, figue sèche ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des pyralides, formé aux dépens des pyrales, et dont l'espèce type habite la France.

PHIBALURE s. m. (fi-ba-lu-re — du gr. *phibalê*, figue sèche ; *oura*, queue). Ornith. Syn. de TANMANAK.

PHI-BÊTA-KAPPA, société américaine qui paraît être une dérivation de l'ordre des illuminés de Bavière, dont le premier chef fut, en 1776, Adam Weishaupt, professeur de droit à Ingolstadt. Son but apparent serait de rapprocher par un intérêt commun les hommes honnêtes de tous les pays et de les porter à la recherche de la vérité et à la pratique de la vertu. Il existait en Italie, au commencement de ce siècle, une société analogue qui avait pour nom : les *Eveillés*.

PHIDIAS, le plus illustre des sculpteurs grecs, né à Athènes de 488 à 484 av. J.-C. (LXXIIIe olympiade), suivant O. Müller, en 496 suivant Emeric-David, mort vers 431 à Olympie. Heyne, ainsi que Quatremère de Quincy, veut que Phidias ait fleuri dès la LXXVe olympiade, mais ce système rencontre de grandes difficultés chronologiques. Phidias était fils de Charmide, citoyen d'Athènes, qui vraisemblablement exerçait la peinture. La coutume rendait, en Grèce, la pratique des arts en quelque sorte héréditaire ; or, Pline et Pausanias nous font connaître un frère de Phidias, peintre célèbre, Panœnus, et Plutarque en cite un autre qu'il nomme Phisténète. Celui qui devait être l'honneur éternel de la sculpture débuta lui-même par la peinture. Il peignit le temple de Jupiter Olympien à Athènes, sanctuaire élevé par les Pisistratides et demeuré inachevé. Phidias avait vingt-trois ans, selon le calcul d'O. Müller, quand le peintre Polygnote, le premier qui donna de l'expression aux visages, vint pour la première fois à Athènes. Louis de Ron-

chaud suppose très-ingénieusement que Phidias, en possession déjà de quelque réputation comme peintre, fut plutôt découragé qu'excité par la vue des tableaux de l'artiste thasien, et que, guidé par le sentiment de son génie, il comprit qu'il y avait en lui un sculpteur capable de rivaliser avec le peintre. Il abandonna tout à fait la peinture et ne reprit la brosse que pour faire, beaucoup plus tard, un seul portrait, celui de son protecteur, du plus illustre de ses contemporains, Périclès.

La statuaire, à laquelle il s'adonna aussitôt avec ardeur, était alors un art plus complexe qu'il n'est devenu depuis. Elle se divisait en trois branches, la statuaire proprement dite, la sculpture et la toreutique; chacune de ces branches exigeait des connaissances spéciales et l'étude des différents métiers qui s'y rapportaient. Phidias ne négligea aucune de ces parties de son art; il n'était pas spécialiste; « les spécialités sont les cloîtres de l'esprit, » a-t-on dit très-justement. Cette plaie n'entama jamais l'admirable organisation hellénique. Phidias eut deux maîtres en sculpture, Hégias et Agéladas. Ce dernier, qui était d'Argos, eût poussé son élève dans une voie d'imitation exacte et de réalisme, s'il eût été possible qu'un maître eût pu avoir une influence décisive sur un élève tel que Phidias. Mais le grand artiste se dégagea vite des langes de l'école, et son génie fit d'un seul coup franchir à l'art un immense degré. Depuis Dédale de Sicyone, une révolution s'était opérée dans l'art grec; à la roideur égyptienne avaient succédé des formes plus animées et plus naturelles; aux *Hermès* de l'âge primitif on avait substitué des figures dont les pieds étaient réunis et les bras collés au corps, comme l'Osiris et l'Isis de l'Egypte; puis, comme le génie grec n'était pas asservi aux règles immuables et sacerdotales de l'art égyptien, on avait ouvert les paupières, détaché les pieds et les mains des statues et commencé à faire vivre le marbre. Ce fut le commencement de ce que les archéologues ont nommé le *second style*. Cependant la roideur et la sécheresse traditionnelles s'étaient conservées. C'est à cette seconde manière que Phidias fit succéder une imitation de la nature plus franche, plus large et tout à la fois plus expressive. Avec lui, la statuaire grecque atteignit sa virilité et le summum de sa perfection. On croit que ses premiers ouvrages publics furent la *Minerve Area* (ou guerrière), érigée du produit des dépouilles enlevées aux Perses après la bataille de Marathon, et la *Minerve Poliade* (ou protectrice de la ville), qui fut placée dans l'Acropole d'Athènes. La première était en bois doré, avec la tête, les pieds et les mains en marbre pentélique; la deuxième était en bronze et dans des proportions colossales. Phidias exécuta encore plusieurs autres statues de la même déesse, soit en bronze, soit en ivoire et or, parmi lesquelles la plus admirée fut la *Minerve Lemnienne*. Vers le même temps, il fut chargé de l'exécution de l'offrande que les Athéniens consacrèrent dans le temple de Delphes en mémoire de la victoire de Marathon, et qui se composait de treize statues: *Apollon*, *Minerve*, *Miltiade* et *dix héros* représentant les dix tribus d'Athènes.

Tous ces travaux avaient été exécutés sous l'administration de Cimon, ainsi que l'Apollon en bronze de l'Acropole d'Athènes, la statue de Vénus Uranie, dans le temple de cette déesse, la statue de la Mère des dieux, dans le Metroon d'Athènes. C'est à partir de la LXXXIII[e] olympiade, et sous l'administration de Périclès, que Phidias produisit la Minerve ou Athênê du Parthénon, le Jupiter Olympien, la Vénus Céleste en or et en ivoire, la Minerve Ergatis de la citadelle d'Elis, la statue de Pantarcès, la Minerve Promachos et les décorations sculpturales du Parthénon, où resplendit la pensée sinon la main de Phidias. On voit, par cette énumération de chefs-d'œuvre, le principal caractère du génie de Phidias, l'élévation qui se révèle par le choix des sujets. Le ciseau du sculpteur taille à travers l'idéal: il ne daigne faire que des dieux ou des mortels d'une beauté divine, comme Pantarcès; et encore, dans le choix des dieux, qu'il revêt d'une forme sublime, ne trouve-t-on que les plus augustes, olympiens, et la première de tous, la vierge Athênê (Minerve), l'essence de leur sagesse.

Proximos illi tamen occupavit
Pallas honores.

Plutarque parle dignement de Phidias et montre qu'il a compris ses ouvrages quand il dit que chacun d'eux, à peine achevé, avait déjà par sa beauté le caractère de l'antique, et que cependant ils avaient conservé de son temps, plus de cinq siècles après, toute la fraîcheur et tout l'éclat de la jeunesse, tant y brille cette fleur de nouveauté qui les garantit des injures du temps. La vie intime de Phidias nous est presque totalement inconnue, comme celle de tant d'autres illustres artistes de l'antiquité, qui n'ont laissé que la trace lumineuse de leur nom. On n'a de renseignements positifs que sur l'ingratitude dont les Athéniens payèrent leur plus grand artiste. Ces travaux avaient mis le comble à sa gloire et, par une conséquence ordinaire, soulevé contre lui les clameurs de l'envie. Les ennemis de Périclès, n'osant encore s'attaquer à ce grand homme, essayèrent leurs armes contre ceux qui avaient mérité sa protection et son amitié. Phidias subit la première attaque; il fut accusé devant le peuple d'avoir soustrait une partie de l'or dont il devait orner la statue de Minerve. Il lui fut facile de confondre ses calomniateurs, car, dès le commencement du travail, il avait, suivant le conseil de Périclès, placé l'or de manière qu'on pouvait l'ôter entièrement et le peser. On se rejeta alors sur le crime d'impiété, accusation fondée sur ce qu'il s'était représenté lui-même, ainsi que Périclès, sur le bouclier de Minerve. Irrité de cette persistance de haine et redoutant la sentence qu'on pouvait arracher à un peuple superstitieux, Phidias, suivant la version le plus généralement suivie, s'enfuit en Elide, à Olympie, où il exécuta cette célèbre statue du *Jupiter Olympien*, dont l'aspect grandiose et la majestueuse expression ont excité l'enthousiasme et l'admiration de toute l'antiquité. Phidias vécut à Olympie entouré d'honneurs; il avait son atelier près du temple de Jupiter, dont il faisait la sublime image au sein même du bois consacré à ce dieu. Une autre tradition, rapportée par Plutarque, veut que Phidias soit mort à Athènes, dans sa prison; elle a été adoptée par M. Beulé, qui place dans la LXXXV[e] olympiade l'achèvement du Jupiter Olympien et le séjour de Phidias en Elide. Ce serait à son retour seulement que Phidias aurait été accusé, jeté en prison, et qu'il y serait mort. La haine fit plus encore. Quand il eut expiré, elle imputa à Périclès son hideux ouvrage et lui reprocha la mort de l'artiste divin. Phidias mort, la guerre du Péloponèse éclata, ce qui fit dire à Aristophane ces belles paroles: « Phidias était nécessaire à la paix: inséparables l'un de l'autre, ils ont disparu ensemble. » Telles furent la vie et la mort de l'homme qui, mieux qu'aucun autre, connut et exprima le beau; ses œuvres sont perdues, sa mémoire a été souillée, son nom n'en resplendit pas moins aux sommets où la critique moderne l'a replacé. Pénétrant sa vie si peu connue, elle a repoussé avec indignation l'accusation de vol et d'infamie que récusent hautement la pureté et l'élévation de son incomparable génie; mais elle a dû reconnaître la passion toute grecque que conçut pour le bel athlète Pantarcès le grand admirateur de la beauté plastique. Nous ne nous sommes étendus sur aucune des œuvres de Phidias, ayant, dans ce dictionnaire, consacré aux plus importantes une étude spéciale. V. JUPITER OLYMPIEN (temple de), PARTHÉNON, MINERVE PROMACHOS, etc.

Le noble génie de Phidias eut l'honneur de déplaire aux esprits de la décadence, qui lui préférèrent Lysippe, talent facile et aimable. Chez les modernes, la critique du siècle dernier, faute d'avoir vu, lui reconnaissant la force, lui dénia la grâce. Winckelmann constate que l'auteur du Jupiter d'Olympie a surpassé ses prédécesseurs, mais il le juge vaincu par ses successeurs, lesquels, selon lui, donnent à l'art sa dernière expression avec le Laocoon. Rien de plus faux que ce système, renversé par la seule autorité des chefs-d'œuvre sculptés du Parthénon mieux étudiés et mieux compris. Consulter: *Phidias*, par Beulé; *l'Acropole d'Athènes*, t. II, par le même; *Phidias*, par Louis de Ronchaud; les travaux d'O. Müller, de Quatremère de Quincy, d'Emeric David, etc.

Phidias (ÉCOLE DE). On désigne ainsi le groupe de sculpteurs qui, rangés autour de Phidias, travaillaient sous sa direction, recevaient son enseignement et gardaient ses hautes traditions avec une heureuse fidélité. Les grands travaux entrepris par Phidias n'auraient pu s'achever avec l'aide de son seul ciseau. Quand il avait conçu la décoration d'un temple, ce grand maître se réservait l'exécution des parties les plus importantes et abandonnait le reste de l'œuvre à ses élèves. Ceux-ci le secondaient avec une rare habileté, et l'ensemble du monument présentait le caractère d'unité et d'harmonie si difficile à obtenir avec la pluralité des mains, et que les Grecs prisaient avant tout dans une œuvre d'art. Le Parthénon offre un admirable exemple de cette puissante unité que Phidias avait su imprimer aux travaux de son école. Malgré la différence des ciseaux, tous les morceaux se relient et s'accordent. L'archaïsme même des métopes, dont le caractère éginète est frappant, apporte la variété sans amener la discordance. Le plus célèbre des disciples de Phidias est Alcamène, qui fut presque son rival. Alcamène, selon Pline, était dans tout son éclat au milieu de la LXXXIII[e] olympiade. Il ne devait donc pas être beaucoup plus jeune que Phidias, et celui-ci n'a pas été son premier maître. C'est ce qui a fait supposer à O. Müller et à MM. Beulé et L. de Ronchaud qu'Alcamène, tout en laissant assouplir son style par les conseils et les leçons de Phidias, a pu cependant retenir dans sa manière quelque chose de la roideur primitive. Cette supposition n'est pas confirmée par les détails, d'ailleurs très-probablement imaginaires, d'une anecdote racontée par Tzetzès, poète byzantin du XII[e] siècle. Cette anecdote n'est pas sans intérêt; M. Beulé s'en est même aidé pour apprécier le génie d'Alcamène; la voici. Le maître et le disciple traitaient, en concurrence, le même sujet. C'était une Minerve destinée à être placée sur une colonne très-élevée. Il en fallait deux. Alcamène avait donné à la sienne des formes très-délicates, propres à la faire apprécier par ceux qui la regardaient de près. Phidias, au contraire, avait représenté Minerve la bouche ouverte et les narines relevées, calculant son effet d'après la hauteur où la statue devait être vue. Le jour de l'exposition publique, la statue d'Alcamène fut autant louée que celle de Phidias fut moquée; mais quand les deux Minerves furent placées sur leur stèle, les éloges furent pour Phidias et les railleries pour Alcamène. On voit par là qu'une des supériorités de Phidias sur Alcamène résidait dans l'entente des lois de la perspective dans la sculpture architectonique. M. Beulé a cru saisir entre le fronton oriental et le fronton occidental du Parthénon des différences analogues à celles qui distinguaient les deux Minerves, et il en a conclu que le fronton occidental du temple était l'ouvrage d'Alcamène. Quelques archéologues, entre autres M. de Stackelberg, ont attribué au plus illustre des élèves de Phidias la frise de Phigalie (v. ce mot), qui, très-habilement composée, mais trop mouvementée, révèle dans son auteur plus d'imagination encore que de goût. Le plus célèbre des ouvrages d'Alcamène était la *Vénus aux jardins*, que Pausanias cite comme un des plus beaux ouvrages qu'il y eût à Athènes, à laquelle pourtant les Athéniens, raconte Pline, préférèrent, dans un concours public, une autre Vénus d'Agoracrite, autre élève de Phidias. Agoracrite était l'élève préféré du maître, qui l'aimait « parce qu'il était beau. » La plus célèbre des statues du disciple bien-aimé est la Némésis du bourg de Rhamnus, dans la plaine de Marathon, statue taillée dans l'énorme bloc de marbre apporté là par les Perses et insolemment destiné à servir de trophée à leur victoire. « Némésis, fatale aux hommes orgueilleux, appesantit sur eux sa colère, » et les Athéniens voulurent que ce marbre racontât éternellement leur défaite. Pausanias attribue cette *Némésis* à Phidias, et c'est aussi l'opinion de Suidas; mais on croit qu'elle est plutôt de son disciple et qu'elle fut seulement exécutée sous sa direction. Pausanias cite encore d'Agoracrite une *Minerve Itonia* et un *Jupiter*. « Autant la renommée d'Alcamène, a dit M. L. de Ronchaud, semble se séparer de celle de Phidias pour s'élever en rivale à côté d'elle, autant celle d'Agoracrite, le disciple bien-aimé du divin sculpteur, paraît jalouse de se confondre et de s'absorber dans celle du maître. » Colotès travailla bien près de son maître; il sculpta l'égide de la Minerve Parthénê et l'égide du Jupiter Olympien. Peut-être a-t-il aussi mis la main à la statue chryséléphantine d'Elis, mais certainement il fit seul un Esculape d'or et d'ivoire que Strabon admira. Pline dit qu'il se rendit célèbre par ses figures de philosophes; et l'on doit assez vraisemblablement lui attribuer la table stéphanophore de l'Hérœum à Olympie, que Pausanias a décrite et Quatremère restituée. Pœonius de Mende entreprit un Jupiter avec le maître lui-même et sculpta le fronton ornemental du temple d'Olympie. Théocosme de Mégare, un des plus jeunes disciples de Phidias, fit une des neuf statues consacrées à Delphes, par les Lacédémoniens, en l'honneur de la victoire d'Ægos-Potamos; d'autres encore, Callicrate, Nésiotès, Critias, Ctésilas, Coroebus, Métagène, Mnésiclès, travaillèrent sous sa haute direction, comme statuaires, sculpteurs ou architectes. Leurs noms, séparés de celui du maître, éveillent à peine un écho; et cependant il est probable que les admirables morceaux du Parthénon, des Propylées, des temples d'Eleusis et d'Olympie, où l'on cherche les vestiges de l'art de Phidias, sont sortis de leurs mains.

Phidias, étude antique, par M. Beulé (1863, in-12). Cette étude est une sorte de drame dans lequel l'auteur a essayé de résumer une des plus grandes époques de l'histoire artistique et politique d'Athènes. Par sa forme, la composition tient cependant encore plus du dialogue, tel que le comprenait Platon, que du drame antique. Elle y est divisée en trois parties, qui forment comme trois actes, et il y a une action suffisante pour intéresser, mais les développements donnés aux conversations, aux expositions de doctrines esthétiques et autres, font presque tourner l'œuvre au dialogue sur l'élément tragique. C'est autour de Phidias, mort en prison, suivant la tradition acceptée par M. Beulé, et, de plus, empoisonné comme Socrate, que se groupent tous les personnages mis en scène; ce sont les plus grands citoyens d'Athènes, Socrate, Périclès et cette femme qu'il ne faut pas oublier en parlant des arts, Aspasie. Les trois parties sont intitulées, la première l'*Atelier de Phidias*, la seconde la *Fête des Panathénées* et la dernière la *Mort de Phidias*. L'auteur a voulu à la fois nous exposer les théories esthétiques de Phidias et nous montrer ce qu'il fut à Athènes: entre autres, au milieu des autres, aimé de ses disciples, et entretenant avec Socrate et Périclès, à cause par ses conceptions [illegible] au [illegible] touché de l'or de la statue de Minerve et au milieu des fêtes de cette jeunesse. À côté de Phidias, il nous a montré l'[illegible] d'Athènes, nous entrons à la fois [illegible] et d'admirables [illegible] et par les paroles de la cité [illegible] [illegible] dans des [illegible] exilé par l'ostracisme. En même temps, l'auteur, d'après Thucydide, expose les théories politiques de Périclès, ses craintes pour l'avenir, le commencement de la guerre du Péloponèse, le commencement de la ruine d'Athènes. [illegible] tantôt Phidias, tantôt Périclès, les aborde, s'entretient avec eux, les interroge avec son habituelle bonhomie fine et railleuse, et discute les grands principes de l'art et de la politique. Enfin, c'est Aspasie [illegible] Périclès, qu'elle soutient contre ses ennemis, et défendant avec vivacité les nouvelles gloires d'Athènes contre leurs détracteurs. Autour de ces personnages principaux, on aperçoit quelques personnages secondaires dont la présence donne à cette causerie la vivacité et l'intérêt d'un drame. C'est Ménon, un cochon, esclave de Phidias et [illegible] c'est un grand prêtre, représentant acharné de l'ancienne religion, [illegible] dre les théories si élevées de Socrate et de Phidias sur la divinité; ce sont enfin les citoyens avec leurs caractères divers. En résumé, cette étude [illegible] semblable aux dialogues de Platon, un tableau fidèle d'Athènes au temps de Périclès. M. Beulé a déterminé avec une grande habileté les théories esthétiques de Phidias, et il a placé dans sa bouche une fort belle théorie de l'idéal. Les dernières paroles du grand artiste, qui expire au moment où Périclès lui laisse entrevoir l'imminence d'une guerre néfaste, la guerre du Péloponèse, [illegible] fait dans le goût antique: « Je quittais la vie avec calme, je la quitte maintenant avec joie. Je ne verrai point nos campagnes ravagées chaque printemps, nos [illegible] vainqueur [illegible] tes solidement fermées. Je ne verrai point le deuil entrer dans une maison, puis dans une autre. Je n'entendrai point les éloges funèbres des guerriers morts, qui remplaceront désormais les fêtes et les chants. Je ne compterai point du regard notre jeunesse décimée, jusqu'au jour où nos murs seront vides de défenseurs. Je n'assisterai point, vieillard [illegible] choisira ses captives, vendra nos dépouilles à l'encan et portera peut-être le fer sur le Parthénon. O Périclès, toi que j'ai tant aimé, le dernier vœu que je forme, c'est que tu meures à temps comme je meurs! »

PHIDITIES s. f. [illegible] — gr. [illegible] Repas public chez les Spartiates.

— **Encycl.** Les repas [illegible] institués à Sparte par Lycurgue [illegible] *andria* de l'île de Crète. Tous les citoyens, y compris les rois et les magistrats, étaient obligés de s'y rendre. En [illegible] frais des citoyens, qui devaient fournir par mois une certaine quantité de farine, de vin, d'orge, etc. Les femmes n'y étaient pas admises. Le but de cette communauté de repas, dans l'intention du législateur, était d'accoutumer les citoyens à la tempérance et à la frugalité, et de resserrer le lien qui unissait les Spartiates. La sobriété qu'on observait dans ces agapes lacédémoniennes est devenue proverbiale: peu de viande et de vin, du pain d'orge et le fameux [illegible] se faisait, suivant des conjectures, avec du jus exprimé d'une [illegible] ajoutait du vinaigre et du sel, seuls assaisonnements permis à Sparte. Les enfants étaient conduits à ces banquets comme à une école de tempérance; ils y entendaient des discours sur les affaires publiques, sur les actions des héros, sur des exemples de vertus, etc. On leur enseignait aussi à supporter les railleries et à répliquer avec finesse.

PHIDOLAS, Corinthien célèbre par les victoires qu'il remporta aux courses olympiques [illegible]

PHIDOLE s. f. [illegible] — Genre d'insectes [illegible] la famille des [illegible] Cuba.

PHIDON, tyran d'Argos [illegible] notre ère. Il aurait, suivant [illegible] à Egine la première [illegible]

PHIGALIE s. f. [illegible] Genre [illegible], de la tribu des [illegible] aux de-

[illegible] nysses, et dont l'espèce type habite la France.

PHIGALIE ou **PHIGALÉE**, ville de la Grèce ancienne, dans l'Arcadie, sur une montagne haute et abrupte, baignée au S. par la rivière Néda, bornée à l'E. par un ravin, au N. et à l'O. par un torrent qui mugit dans une gorge profonde. Cette ville, une des plus anciennes et jadis une des plus importantes de l'Arcadie, et qui, au temps de Pausanias, avait encore de l'importance, n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, au milieu desquelles on trouve le village moderne de [illegible]. Quelques parties de ces ruines méritent de fixer un moment notre attention. « Les murailles de Phigalée sont, avec celles de Messène, le spécimen le plus considérable et le plus parfait de l'architecture militaire des anciens Grecs. Le mur d'enceinte, qui a environ une lieue de tour et 2 mètres d'épaisseur, est de construction polygonale. Il suit la crête du plateau et domine en plusieurs endroits des précipices profonds. La partie la [illegible] de l'enceinte, du côté de l'E., est flanquée de plusieurs tours rondes et percée d'une porte pyramidale. Au N.-E., à [illegible] le plus élevé du plateau, là où se [illegible] probablement l'acropole, on voit deux chapelles et les ruines d'une forteresse moderne surmontée d'une tour ronde. On remarque, dans la muraille de l'O., deux tours et une porte, et, dans celle du S. qui domine la Néda, les ruines d'une porte pyramidale. » (*Guide en Orient.*) Des ruines de Phigalée, on jouit d'une vue admirable sur le golfe d'Arcadie, l'île de Zante, le mont Ithôme et toute la vallée de la Néda. Mentionnons encore, parmi les ruines de cette cité, un temple élevé à Apollon Epicouros, dans un ravin voisin de la ville. V. l'article suivant.

Phigalie (TEMPLE DE). On désigne ainsi le temple élevé par Ictinus vers le milieu du ve siècle av. J.-C., près de Phigalie (aujourd'hui Paulitza), dans l'antique Arcadie. Ce temple, l'un des plus beaux de la plus belle époque de l'art grec, était construit sur un petit plateau circulaire, d'où le regard embrassait les monts Lycéens, le golfe de Messénie et l'Ithôme. Un épais bois de chênes couvrait la pente sur laquelle il était assis et en fermait l'accès. C'est sous l'exubérante végétation des chênes que le temple de Phigalie déroba longtemps à la curiosité des voyageurs l'imposante tristesse de ses ruines. En 1812, un groupe d'explorateurs, parmi lesquels se trouvait M. Cockerell, entreprit des fouilles qui furent on ne peut plus fructueuses. Peu à peu l'un des chefs-d'œuvre de l'art ancien sortit de terre, presque intact, et l'on vit revenir à la lumière, avec la plus grande partie de son ordonnance architecturale, ses statues de dieux et de héros. Le temple de Phigalie, consacré à Apollon Epicouros, était regardé, dans l'antiquité, comme le plus parfait du Péloponèse, après celui de Tégée. Il était construit en une espèce de calcaire d'un grain très-serré et veiné, tiré des flancs mêmes de la montagne où le temple était assis. Les métopes et la frise étaient en marbre de Paros. Le temple présentait dans son orientation et dans sa structure des singularités dignes de remarque. Ainsi, la direction ordinaire des sanctuaires antiques étant du levant au couchant, celui-ci se projetait du nord au midi; il avait quinze colonnes de côté sur six de face, ce qui n'est point la proportion ordinaire des temples hexastyles. La disposition de l'intérieur était non moins étrange; à la place de l'opisthodome avait été un second sanctuaire. Enfin, la plus frappante des singularités consistait dans la place affectée à la frise. On sait que la frise des sanctuaires grecs régnait toujours à l'extérieur. Le temple de Phigalie échappait à cette règle. Les Grecs, avec leur admirable sentiment des convenances, ont voulu harmoniser l'extérieur du monument avec la nature environnante et dans un paysage rude et sauvage dresser des murs nus et austères. Bien différent sera l'intérieur. Toutes les richesses y seront entassées et l'allongement inusité du monument, la succession de deux sanctuaires fourniront de riches et de mystérieuses perspectives.

Tout autour du mur de la cella, au-dessus des colonnes ioniques, comme un riche bandeau, se déroulait splendidement la frise sculptée, honneur et beauté du temple de Phigalie. La statue colossale d'Apollon Musagète se dressait au fond du second sanctuaire, une lyre à la main, dans la blancheur de sa tunique traînante. Devant le dieu s'élevait un [illegible] où s'épanouissait gracieusement l'acanthe corinthienne et qui symbolisait Artémis, [illegible] sœur du dieu. Les vingt-trois bas-reliefs qui formaient la frise ont été détachés et sont actuellement au musée Britannique. Ils furent achetés en 1814 par le prince régent d'Angleterre, au prix de 15,000 livres sterling (475,000 francs). Ils forment, au musée de Londres, vingt-trois plaques en marbre [illegible] d'une hauteur de 2 pieds 2 pouces et [illegible] anglais. Le sujet en est tiré de la [illegible] d'Athènes; nous l'exposerons [illegible] d'après MM. de Stackelberg et Ch. Lenormant. La composition partait [illegible] et se prolongeait sur le petit côté nord et le grand côté est [illegible]. Ce premier développement comprenait onze plaques, qui représentaient le combat des Athéniens contre les Amazones, complétées par une douzième plaque posée en retour sur le petit côté sud; le reste du côté sud et tout le côté ouest étaient occupés par onze plaques consacrées à la lutte des Lapithes et des Centaures. En face de la porte d'entrée, au-dessus de la colonne corinthienne, se profilait le char d'Apollon et de Diane traîné par des cerfs. Ce sont du moins les noms qu'on assigne aux deux figures qu'on a retrouvées dénuées de leurs accessoires, lesquels devaient être en bronze et ont disparu. Les bas-reliefs de la seconde enceinte représentaient, à gauche, Thésée combattant Hippolyte; à droite, le Lapithe Cénée enseveli par les Centaures sous un quartier de roche, et Thésée foulant Antiope sous les pieds de son cheval.

Contemporains des bas-reliefs du Parthénon, ceux de Phigalie, quoique moins beaux, portent toutefois un air de famille; à défaut de la simplicité sublime des autres, ils offrent encore à l'admiration le mouvement et la richesse d'invention. Ces sculptures très-décoratives servent admirablement les effets architectoniques et sont l'œuvre d'un sculpteur moins grand et plus humble que Phidias, ingénieusement soumis aux plans de l'incomparable architecte Ictinus.

PHIGYS s. m. (fi-giss — de *phigy*, nom vulgaire de l'espèce principale). Ornith. Groupe d'oiseaux, de la famille des perroquets.

PHIL ou **PHILO**, préfixe qui veut dire ami, et qui vient du grec *philos*, de *philein*, aimer. Eichhoff compare le sanscrit *palas*, ami, de la racine *pâl*, aimer, soigner, conserver aussi, selon lui, dans le latin *placo*, apaiser, *placeo*, plaire, l'allemand *buhlen* et le grec *phulassô*, garder, d'où *phulax*, gardien, qui est exactement le sanscrit *palakas*, même sens. Delâtre donne une autre explication du grec *philos:* il croit que le radical *phil* se rattache à la racine sanscrite *prî*, goûter, aimer, zend *fri*, gothique *frijôn*, scandinave *freia*, allemand *freien*. Génin proteste contre l'habitude assez générale, dans les composés où nous faisons entrer le mot *phil*, de mettre celui-ci à la fin: *bibliophile*, *iconophile*, etc. Ce procédé est cependant conforme à celui qu'on a suivi dans la formation des mots *bibliographe*, *géographe*, etc.

PHILACTIS s. m. (fi-la-ktiss — du préf. *phil*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

PHILADELPHE s. m. (fi-la-del-fe — du gr. *philadelphos*, qui signifie proprement qui aime ses frères, de *philos*, ami, et *adelphos*, frère). Membre d'une société secrète organisée en France sous le premier Empire: *L'Empire eut ses* PHILADELPHES, *qu'il tenait de la République, et auxquels Moreau avait été affilié.* (Laurent de l'Ardèche.)

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre au XVIIe siècle. ‖ On les appelle aussi PHILADELPHIENS.

— Bot. Syn. de SERINGAT ou SYRINGA.

— s. m. pl. Zooph. Famille de polypes réunis en une masse commune.

— **Encycl.** Hist. L'histoire et même l'existence de cette société secrète n'est pas un article de foi. Ch. Nodier, dans son *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* qui parut d'abord anonyme (1815, in-8°), en a parlé le premier et il a étonné ses contemporains et les prétendus affiliés eux-mêmes en leur révélant une foule de choses qu'ils ne soupçonnaient pas. On croit généralement aujourd'hui que son récit est une simple mystification, et P. Mérimée, dans son discours de réception à l'Académie française (il succédait à Ch. Nodier), le donne clairement à entendre; il est plus explicite encore dans ses *Lettres à une inconnue*. L'affiliation de Moreau, de Malet, de Lahorie et autres aux *philadelphes*, les exploits du colonel Oudet, mort à Wagram, dit Ch. Nodier, et qui pourtant ne figure pas sur le bulletin, ont été acceptés, sur sa parole, comme faits réels par quelques historiens; tout cela n'existait probablement que dans son imagination. Voici donc, d'après lui, ce que c'était que cette société et quel fut son rôle: y croira qui voudra. La Société des *philadelphes* était composée de républicains et de royalistes libéraux et avait pour objet le renversement de Bonaparte. Née dans la Franche-Comté et ayant d'abord un caractère purement local, elle poursuivit à l'origine l'insurrection des provinces de l'Est et la constitution d'une *république séquanaise*. Un homme audacieux, le colonel Oudet, la dirigea vers un but plus vaste, l'organisa d'une façon puissante et l'étendit dans tous les corps de l'armée. Oudet fut longtemps, sous le nom de Philopœmen, le chef absolu ou *censeur* des *philadelphes*, qui comptèrent bientôt dans leurs rangs plus de 4,000 officiers; il y avait trois grades d'initiation; le grade supérieur comportait le dévouement absolu à l'ordre, *bien au delà de l'obligation de la vie*, dit un des adeptes. Les membres arrivés à ce grade changeaient de nom et on leur donnait ceux de Marius, Caton, Thémistocle, Spartacus, suivant leur caractère ou la destination forcée à laquelle le récipiendaire se soumettait en adhérant aux règles terribles qui devenaient son unique loi.

Oudet, âgé de vingt-cinq ans, était républicain et haïssait violemment Bonaparte. Ce fut lui qui, quelque temps après le 18 brumaire, dit au premier consul effrayé: « Montre-moi ton visage, afin que je m'assure encore si c'est bien Bonaparte qui est revenu d'Egypte pour asservir son pays. » Le dictateur, qui soupçonnait vaguement une conspiration, envoya Oudet et son régiment à l'île de Ré; d'autres officiers généraux reçurent en même temps leur mise à la retraite. La police découvrit aussi à cette époque des insignes mystérieux parmi les bijoux d'un certain capitaine Morgan, qui fut emprisonné et se tua dans son cachot. A la suite de ce fait, le colonel Oudet, contre lequel cependant on ne put rien articuler de précis, fut destitué et reçut l'ordre de se retirer à Maynal, dans le Jura, où il fut soigneusement surveillé. L'homme qui le remplaça à la tête de la Société fut le général Moreau.

Moreau ayant été arrêté après la tentative avortée de Georges Cadoudal, Oudet reprit la direction de la Société et prépara un coup de main tendant à délivrer Moreau s'il était condamné à mort. Les *philadelphes*, déguisés et armés, s'étaient répandus dans le Palais de justice et n'attendaient qu'un signal pour se jeter sur les troupes et enlever le général. Mais le résultat inattendu du jugement déjoua leurs plans. Reconnu coupable, Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de détention. Ce jugement débonnaire avait été commandé par Bonaparte, qui craignait l'indignation générale, que n'aurait pas manqué de soulever la condamnation à mort du vainqueur de Hohenlinden. « Ainsi, raconte l'historien de cette société secrète, les *philadelphes* virent succomber leur chef et en même temps s'évanouir le prétexte du mouvement qu'ils avaient préparé pour le sauver et sauver la France avec lui. La tyrannie, qui serait tombée le jour même, fut prorogée de dix ans, et le coup d'État qui perdait Moreau sans le tuer frappa de mort une génération entière, que le mauvais ange des nations devait moissonner sur le champ de bataille. »

Nodier prétend aussi que, lors de la distribution des croix aux Invalides, comme un chef d'escadron de dragons allait recevoir la décoration au pied de l'estrade sur laquelle Bonaparte était placé, quatre ou cinq officiers se groupèrent sur ses pas en portant la main sur la garde de leur épée, et l'un d'eux lui adressa distinctement cette parole menaçante, mais heureusement susceptible de plus d'une interprétation: « Est-il temps? » Elle parvint aux oreilles de Napoléon, qui pâlit et se leva avec un emportement mêlé de terreur. Mais la présomption qui résultait de cette phrase équivoque ne parut pas suffisante pour motiver une accusation d'ailleurs dénuée de preuves; l'exil seul en fit justice.

Une autre tentative des *philadelphes*, qui avorta encore, fut celle à laquelle on a donné le nom de conspiration de l'*Alliance*. Les républicains et les partisans d'une royauté constitutionnelle s'entendirent. Le marquis de Jouffroy, le lieutenant-colonel Pyrault traitèrent, au nom du roi, avec les *philadelphes* à Besançon, quartier général de la Société; il fut convenu que Léclanché, qui avait commencé les premiers cadres d'une insurrection armée dans le Jura, soulèverait les campagnes; après quoi la ville se déclarerait. Le moment était pris, les moindres détails prévus, les uniformes prêts et les proclamations imprimées, quand une circonstance imprévue changea le plan de la conspiration. Bonaparte venait de se faire décerner la souveraineté de l'Italie et il allait ceindre à Milan sa seconde couronne. L'itinéraire de son voyage le faisait passer par les montagnes et les forêts du Jura. 180 hommes d'élite bien armés furent mis sous les ordres d'un jeune officier hardi et courageux nommé Buguet, qui les dissémina à la hauteur des villages de Tassenière et de Colonne. Il s'agissait de se précipiter sur l'escorte et d'enlever Bonaparte. Les mesures étaient si bien prises, paraît-il, qu'il ne restait pas le moindre doute sur la réussite, quand, arrivé au dernier relais, Napoléon rebroussa tout à coup chemin et prit une autre route. Rien de tout cela n'a laissé de traces dans l'histoire, quoique, d'après le même historiographe, des mandats d'arrêts furent lancés, quelques chefs emprisonnés, etc. Oudet, ayant été à la même époque frappé d'un nouvel exil, fut remplacé dans la *censure*, grade suprême de la Société, par le général Malet, qui s'empressa d'agir avec une impatience qui tenait de la précipitation. Un comité secret fut formé, une dictature provisoire organisée, une assemblée générale d'hommes choisis dans les quarante-huit sections de Paris convoquée et tenue. La tentative avorta; Malet et quelques autres furent emprisonnés, mais la Société des *philadelphes* continua à rester cachée aux yeux du gouvernement. Oudet, qui en redevint le chef pour peu de temps, fut bientôt après tué à la bataille de Wagram.

La dernière conspiration à laquelle les *philadelphes* participèrent fut l'audacieux coup de main de Malet en 1812. Evadé de sa prison, réuni aux généraux Lahorie et Guidal, il annonça dans Paris la mort de Bonaparte, proclama la chute du gouvernement, rallia à lui un certain nombre de soldats dupes de ces nouvelles, fit conduire à la Force le préfet de police Pasquier, et il allait réussir sans la résistance du commandant Hullin. Ces événements seraient trop merveilleux, selon Nodier, si les intelligences de Malet avec une partie très-active de la force armée de Paris n'en donnaient pas la véritable explication. Il fut prouvé, dans les débats, que Malet s'était fait reconnaître à certains officiers par des mots de convention dont ces braves gens refusèrent obstinément l'explication au conseil. L'un d'eux affecta, avec beaucoup d'art, une aliénation complète qui le dispensa de répondre aux moindres questions. Deux autres sur lesquels on avait surpris des signes, déjà connus de la police pour appartenir à une société secrète et redoutable, eurent la promesse de leur grâce dans le cas où ils voudraient en révéler le mystère. On retarda l'exécution de quelques heures; on se servit de tous les moyens de séduction; on leur fit espérer l'avancement, la fortune. Ils préférèrent mourir. Tous furent fusillés dans la plaine de Grenelle: ils commandèrent eux-mêmes l'exécution.

Suivant les lois de la Société des *philadelphes*, quelques frères, pénétrés de tristesse, accompagnèrent les condamnés et assistèrent à leur mort. Malet les reconnut à un signe mystérieux et il leur cria: « Jeunes gens, souvenez-vous du 23 octobre! »

Les *philadelphes* n'eurent plus l'occasion de se manifester d'une façon sérieuse jusqu'à la fin de l'Empire, qui arriva deux ans après. « Des *philadelphes* qui nous sont connus par approximation, dit Ch. Nodier, 4,000 ou 5,000 ont péri glorieusement sur le champ de bataille, un grand nombre dans la misère et la proscription; 10 ou 12 se sont suicidés, ou parce qu'ils étaient parvenus aux dernières extrémités du malheur, ou parce que leur dévouement était essentiel à la conservation de l'ordre; 120 au moins ont monté sur l'échafaud. »

— Hist. relig. La secte des *philadelphes* ou des *philadelphiens*, fondée par Jeanne Leade, illuminée du XVIIe siècle, eut pour principaux propagateurs, après Jeanne Leade elle-même, le docteur Jean Pordoge et Th. Bromley, auteur de quelques ouvrages anglais, publiés dans les premières années du dernier siècle et qui, traduits en hollandais et en allemand, firent des prosélytes. Cette société, à vrai dire, n'a jamais eu de culte séparé. D'après les inspirations qu'elle avait reçues de sa fondatrice, elle recrutait partout des adeptes, n'exigeant point que ses membres fissent extérieurement schisme avec leur communion religieuse. Voici le résumé de la doctrine des *philadelphes:* Il y a eu au ciel une sagesse du sexe féminin, éternelle comme Dieu, qui a donné les lois de la Société philadelphienne et travaille par elle à susciter une nouvelle Eglise sainte et pure. Il résultera de ce travail la restauration totale des êtres intelligents pour être admis à la perfection et au bonheur, en sorte que l'éternité des peines et la prédestination des calvinistes sont des erreurs. Toutes les dissensions entre les chrétiens cesseront et feront place au règne du Rédempteur, lorsque ceux qui font profession de croire en Jésus-Christ ne s'embarrasseront plus des différences de forme et s'abandonneront au *guide intérieur*. Alors se réalisera la communion des saints en une seule Eglise, et la Société philadelphienne est cette Eglise même qui commence à se fonder. V. LEADE (Jeanne).

PHILADELPHE. V. PTOLÉMÉE II et ATTALE II.

PHILADELPHÉ, ÉE adj. (fi-la-del-fé — rad. *philadelphe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au seringat ou philadelphe.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre seringat.

— **Encycl.** La famille des *philadelphées* renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, entières ou dentées, les fleurs, blanches, disposées en cymes ou en panicules axillaires, présentent un calice adhérent, à limbe divisé en quatre ou dix lobes; une corolle ayant un nombre égal de pétales alternes, insérées au-dessous d'un disque épigyne, ainsi que les étamines, qui sont en nombre indéterminé; un ovaire infère, offrant quatre à dix loges multiovulées, surmonté d'un nombre égal de styles, soudés entre eux à la base ou dans toute leur longueur. Le fruit est une capsule renfermant un très-grand nombre de graines très-fines, à test membraneux et réticulé, à embryon entouré d'un albumen charnu. Cette famille, voisine des myrtacées, comprend les genres philadelphe ou seringat, décumaire et deutzia, qui croissent dans les régions tempérées du Nord.

PHILADELPHIE, en latin *Philadelphia*, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Lydie, à l'E. de Sardes, sur le Cogamus, au pied du Tmolus. Cette ville, sujette aux tremblements de terre, ne contenait déjà du temps de Strabon qu'un petit nombre d'habitants qui, pour la plupart, vivaient à la campagne, sur son emplacement s'élève la ville turque d'*Alas-Schehr*. Philadelphie, fondée par Attale Philadelphe, frère d'Eumène, roi de Pergame, fut une des sept Eglises de saint-Paul. Les murs de l'ancienne cité sont encore en partie debout, mais en très-mauvais état; ils forment un carré à peu près parfait. Au milieu de la ville moderne, on voit les ruines d'un grand édifice qui passe pour une ancienne église chrétienne, tout en offrant les caractères d'un temple païen. ‖ Ville de la Palestine ancienne, près des frontières de l'Arabie et de la Pérée, au N.-E. de la mer Morte; elle reçut son nom de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte.

PHILADELPHIE, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Pensylvanie), près du confluent du Delaware et du Schuylkill, à 200 kilom. N.-E. de Washington, à 135 kilom. S.-O. d'Harrisburg et à 120 kilom. de l'Atlantique, par 39° 54' de latit. N. et 77° 30' de longit. O. La population, qui était de 70,287 hab. en 1810, et de 167,325 en 1820, s'élève, en 1874, à 9[illegible] habitants, dont 892,000 blancs et 28,000 hommes de couleur. Les étrangers sont au nombre de 160,000, dont 24,500 nés en Angleterre, 91,500 en Irlande, 29,700 en Allemagne, 4,200 en Ecosse, 3,100 en France, et 7,000 en divers pays. Les bords de la rivière Delaware, qui forment ses faubourgs, comptent de plus 150,000 habitants, et la population des districts nord et sud de la ville est estimée à 280,000. Philadelphie est le siége d'un évêché catholique, d'un évêché protestant, de la cour suprême des Etats-Unis et d'un tribunal d'arrondissement. On y compte 260 églises à l'usage des différents cultes chrétiens et six temples de quakers; université dite de Pensylvanie, fondée en 1755; Faculté de médecine; collége Gérard, fondé en 1848 par le banquier de ce nom; bibliothèque publique, fondée par Franklin avec collections diverses; Académie des sciences naturelles; Athénée; sociétés d'agriculture et d'histoire; institution Franklin; hôpital de la marine et hospice d'orphelins; port vaste et sûr; arsenal et chantier de construction de l'Union américaine. Philadelphie est le centre de nombreuses manufactures de laine et de bonneterie. Son marché est l'un des plus grands de l'univers. La plupart des établissements industriels de Pensylvanie et de la Nouvelle-Angleterre ont établi à Philadelphie des succursales importantes. Philadelphie possède 6,090 manufactures, parmi lesquelles 674 fabriques de chaussures, 345 de cigares, 310 d'habillements, 205 de tapis, 188 de machines, 138 d'ébénisterie, 84 de joaillerie, 118 de voitures; 391 boulangeries, 123 imprimeries, 71 fonderies de fer, 53 brasseries, 44 filatures. Ces usines occupent 120,000 ouvriers dont les salaires annuels se montent à 262 millions, et le produit de ces manufactures atteint 1,260,000,000.

Son marché, dans Market-street, est immense et passe pour le plus grand du monde. On y trouve les produits des deux Amériques avec ceux d'Europe et d'Asie. Cette ville, par ses bateaux à vapeur et ses chemins de fer, est en grande communication avec New-York, Baltimore, Washington, Pittsburg, avec les Etats du centre et ceux du sud. Philadelphie fait un important commerce avec l'Europe, principalement avec l'Angleterre et avec la France, avec l'Amérique du Sud, surtout le Brésil, avec l'Asie, la Chine et les Indes occidentales.

Néanmoins, depuis quelques années, son commerce d'exportation a sensiblement décliné; il faut attribuer ce déclin à la puissance commerciale toujours croissante de New-York. Philadelphie exporte des huiles minérales pour une somme de 30 à 40 millions de francs par an. Ses autres exportations consistent en froment, tonnellerie, machines, suif et saindoux, bois de teinture, d'érable, fers et aciers, tourteaux, draperies, charbons, beurre, fromages, etc.

Elle importe des sucres, des mélasses, des tabacs, des fers, des aciers, de la quincaillerie, des produits chimiques, des vins et eaux-de-vie, du soufre, des huiles, des soieries, des cuirs, des peaux, etc. Le mouvement annuel du port est de 1,400 à 1,500 navires jaugeant de 500, à 600,000 tonnes. Le cabotage emploie dans ce port 60,000 bâtiments. La valeur des marchandises entrées annuellement au port de Philadelphie est d'environ 75 millions de francs, et celle des marchandises exportées d'environ 65 millions.

Philadelphie est construite avec élégance; ses principales rues, pavées de cailloux et garnies de trottoirs, n'ont pas moins de 35 mètres de largeur. « On peut affirmer, dit Malte-Brun, qu'elle est la plus régulièrement belle non-seulement des Etats-Unis, mais du monde entier. Ses rues qui se coupent toutes à angle droit, ses larges trottoirs toujours propres, l'élégance de ses maisons bâties en brique et décorées de beau marbre blanc, la richesse et le bon goût de ses monuments publics offrent au premier abord un aspect séduisant, mais qui peut à la longue fatiguer l'œil par son excessive régularité. Elle s'étend sur une longueur d'environ 3 kilomètres depuis la rive droite du Delaware jusqu'à la rive gauche du Schuylkill; sa largeur est de plus d'un kilomètre. » Ajoutons que de nombreux chemins de fer mettent la ville en communication avec les principaux centres de l'Union. Philadelphie est, avec New-York et Baltimore, le rendez-vous le plus fréquenté par l'émigration allemande.

Parmi les édifices principaux, nous citerons: la Douane (ancienne banque des Etats-Unis), construite entièrement en marbre tiré des monts Alleghany et conçue à peu de chose près dans le style du Parthénon d'Athènes; l'église épiscopale de Saint-Etienne, l'église catholique de Saint-Pierre-et-Saint-Paul; l'Hôtel des monnaies, où sont fondues toutes les monnaies des Etats-Unis sans exception; la Bourse; plusieurs théâtres; le Musée de Peel, qui renferme de très-complètes collections d'histoire naturelle; l'Observatoire; le Jardin botanique, etc. En 1874, on a construit un vaste édifice destiné à recevoir les riches collections de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie. On admire dans cette ville les magnifiques ponts en bois du Schuylkill, et les étrangers remarquent que, dans cette grande cité commerçante, aucun de ses habitants ne présente l'aspect de la misère.

Ce fut le célèbre William Penn qui, en 1681, jeta les fondements de cette ville, à laquelle on donna le nom de Philadelphie pour rappeler l'union parfaite des habitants de la colonie. Dès la fin de 1682, près de cent maisons étaient déjà construites, et ce chiffre s'accrut rapidement. William Penn ne cessait d'appeler à lui tous les citoyens paisibles, tous les travailleurs sincères et honnêtes, désireux de se conquérir une noble indépendance; cet appel fut entendu et de toutes parts affluaient des émigrés qui se fixaient à Philadelphie et ne la quittaient plus. La situation de la ville, son voisinage de deux importantes rivières devinrent pour elle une source de prospérité commerciale, et, dès 1683, Philadelphie était une ville assez considérable pour être choisie entre toutes les autres pour la réunion de la seconde assemblée de Pensylvanie. Quelques années plus tard, elle était devenue, de fait, la capitale de l'Amérique. C'est là qu'en 1749 fut conclu avec les Indiens des Six-Nations le traité qui mit fin à la grande lutte des colons et des indigènes. Un an avant que la guerre de l'indépendance éclatât, ce fut encore à Philadelphie que s'assembla le premier congrès. On sait ce que fut ce congrès qui arracha ce cri à lord Chatham: « Quelque admiration que m'inspirent les Etats libres de l'antiquité, je suis forcé de reconnaître que, pour la solidité du raisonnement, la pénétration de l'esprit, la sagesse de la conduite, l'assemblée américaine ne le cède à aucune de celles dont les hommes ont gardé la mémoire. » C'est dans ce congrès de Philadelphie que, devançant la fière réponse de la Convention nationale française dans une circonstance analogue, Christophe Godpen réfutait ainsi les craintes exprimées par le président de l'assemblée, que les Anglais ne détruisissent les ports du littoral et n'anéantissent ainsi les forces aussi bien que l'industrie de l'Amérique: « Monsieur le président, nos villes maritimes sont faites de bois et de brique; si elles sont détruites, nous avons de l'argile et des forêts pour les rebâtir. Mais si les libertés de notre pays sont anéanties, où trouverons-nous des matériaux pour les refondre? » Le second congrès, qui nomma Washington général en chef des forces de l'Union et proclama l'indépendance, s'assembla également à Philadelphie. La ville conserve encore aujourd'hui dans ses archives ce glorieux manifeste, base première de la constitution américaine. Philadelphie ne traversa pas néanmoins la longue et terrible période des guerres anglaises sans y risquer sa fortune: tombée le 26 septembre 1777 au pouvoir des ennemis, elle fut pillée, incendiée en partie, et le gouvernement provisoire n'eut que le temps de l'abandonner. La ville se releva de ce désastre avec une prodigieuse activité et, dix ans plus tard, elle était plus que jamais florissante. Philadelphie reçut dans ses murs, en 1793, plusieurs milliers de Français échappés à l'horrible massacre de Saint-Domingue. Quatre ans plus tard, la fièvre jaune s'abattit sur la cité et y causa de grands ravages. C'est peut-être en partie à ce fléau, qui décima sa population, que Philadelphie dut, en 1800, de perdre le premier rang qu'elle occupait parmi les villes de l'Union et qui passa alors à New-York. Le seul élément qui donnait jadis à Philadelphie une physionomie absolument spéciale, l'élément quaker, a aujourd'hui considérablement diminué. Quelqu'un a comparé Philadelphie à Birmingham, et New-York à Liverpool. Cette comparaison est assez exacte: Philadelphie étant, en effet, plutôt manufacturière et New-York plutôt commerçante. En 1874, le congrès a décidé qu'une exposition universelle se tiendrait en 1876 à Philadelphie, pour célébrer le centenaire de la déclaration de l'indépendance.

PHILADELPHIEN, IENNE s. et adj. (fi-la-del-fi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Philadelphie; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les* PHILADELPHIENS. *La population* PHILADELPHIENNE.

— s. m. Hist. relig. Membre d'une secte anglaise fondée au XVIIe siècle.

— **Encycl.** Hist. relig. V. PHILADELPHIE.

PHILÆ, île du Nil. V. PHILE.

PHILAGONIE s. f. (fi-la-go-nî). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des diosmées, et dont l'espèce type vit dans les forêts vierges de l'île de Java.

PHILALÈTHE (Thomas DE VAUGHAN ou WAGHAN, connu sous le pseudonyme d'**Irenée**), célèbre alchimiste anglais, né en 1612, mort à une époque inconnue. On ne sait ni le lieu de naissance ni la date et le lieu de la mort de cet homme étrange, qui s'attacha à rendre sa vie mystérieuse. S'il crut devoir cacher son vrai nom sous celui de **Philalèthe Irenée**, qui signifie *ami pacifique de la vérité*, ce fut sans doute pour se donner le prestige d'un nom savant et peut-être aussi pour échapper aux persécutions, comme il nous l'apprend dans un de ses ouvrages. La célébrité de Philalèthe fut immense dès le premier jour, puisque, en parlant de lui, l'écrivain allemand Schmieder, dans son *Histoire de la chimie*, n'hésite pas à dire: « Il y eut alors une apparition miraculeuse à l'ouest de l'Europe. » Un autre écrivain, un Anglais, Urbiger, dans un ouvrage intitulé *Confusea*, s'est chargé de nous faire connaître les merveilleuses opérations de Philalèthe, et lui aussi nous le représente comme jouissant, de son temps, d'une renommée considérable. Lorsque Charles II monta sur le trône en 1659, Philalèthe, âgé alors de quarante-sept ans, passait pour accomplir avec facilité des transmutations métalliques; mais il ne le faisait pas toujours sans péril. Tous les écrivains de l'époque qui ont parlé de Philalèthe s'accordent à dire que cet alchimiste possédait, pour faire ses transmutations, une liqueur, une teinture d'une puissance incomparable. Un seul grain, au dire de la tradition, suffisait pour changer en or une once de mercure. L'histoire alchimique rapporte un grand nombre de transmutations attribuées à Philalèthe. C'est ainsi que les expériences célèbres de Berigard le Pisan, de Gros, de Morgenbesser ont été considérées comme exécutées à l'instigation et sous la direction de Philalèthe. Ce dernier, s'étant rendu en Amérique, se lia avec un de ses compatriotes, l'apothicaire Starkey, auquel on doit la découverte du savon de térébenthine et qui, reconnaissant des services que lui avait rendus Philalèthe en lui prêtant de l'argent à diverses reprises, publia, à son retour à Londres, le récit de sa liaison avec le savant alchimiste. Les relations que Philalèthe avait en Amérique avec Starkey ne tardèrent pas à cesser. Celui-ci, puisant sans cesse l'or et l'argent dans la bourse de Philalèthe, se livrait aux plus folles dépenses et à la débauche la plus effrénée. Philalèthe fut amené ainsi à se séparer de son compatriote et quitta l'Amérique. Il revint alors en Europe, fit un voyage en Hollande et, après avoir opéré, dit-on, une transmutation chez Helvetius, l'alchimiste de La Haye, il remit, en 1666, un de ses manuscrits à Jean Lange, qui le traduisit et le fit imprimer à Amsterdam.

A l'exemple de la plupart des alchimistes, Philalèthe, en même temps qu'il opérait des transmutations, exerçait aussi la médecine. Mais il paraît que la profession de médecin n'était pas plus exempte de dangers que celle de faiseur d'or. Philalèthe nous le dit lui-même en ces termes: « On ne saurait faire seul ce que l'on souhaite, pas même dans les œuvres de miséricorde, sans se mettre en danger de la vie. Je l'ai éprouvé depuis peu, dans les pays étrangers où, m'étant hasardé de donner une médecine à des moribonds abandonnés des médecins ou à d'autres malades réduits à de fâcheuses extrémités, par une espèce de miracle, ils ont recouvré la santé. A l'instant, ces guérisons ont fait du bruit, et l'on a publié qu'elles avaient été faites par l'élixir des sages, de manière que plusieurs fois je me suis trouvé dans l'embarras, obligé de me déguiser, de me faire raser la tête pour prendre la perruque, de changer de nom et de m'évader nuitamment, sans quoi je serais tombé entre les mains des méchants ou des gens malintentionnés que la passion de l'or portait à me surprendre sur le seul soupçon que j'avais le secret d'en faire. Je pourrais raconter beaucoup d'autres incidents pareils qui me sont arrivés. »

Philalèthe affectait un certain mysticisme, qui lui donne quelque analogie avec Paracelse et la confrérie célèbre des rose-croix. Comme eux, il prédisait l'avénement et les miracles d'un nouveau messie, qu'il [illegible] *Elie artiste*: « J'annonce toutes ces choses aux hommes comme un prédicateur, afin qu'avant de mourir je puisse encore ne pas être inutile au monde. Soyez, mon livre, soyez le *précurseur d'Elie*; préparez la voie du Seigneur. » En dehors de ces croyances mystiques, Philalèthe professait la religion catholique, et son séjour en France, à la fin de sa vie, eut pour cause le désir de se soustraire aux persécutions dont souffraient les catholiques en Angleterre. Son principal ouvrage est l'*Entrée ouverte au palais fermé du roi*, qu'il écrivit en anglais en 1645, que Jean Lange traduisit en latin et publia pour la première fois sous le titre d'*Introitus apertus ad occlusum regis palatium* (Amsterdam, 1667). Cet ouvrage, plus connu sous le titre de *Philalèthe*, [illegible] Lenglet-Dufresnoy dans le tome II de son *Histoire de la philosophie hermétique*. Les autres ouvrages de Philalèthe sont: [illegible] *manuductio ad rubinum cœlestem*; 3° *Fons chemicæ* [illegible] Le premier a été traduit en latin (Amsterdam, 1668) et en allemand (Hambourg, 17[illegible]) sous le nouveau titre de *Metamorphosis metallorum*, [illegible] par Thomas de Vaughan; les deux autres ont été publiés par Birrius séparément, puis recueillis dans la *Bibliothèque chimique de Manget*. Ces trois traités furent écrits par Philalèthe durant sa jeunesse; plus tard, il voulut les faire disparaître, les jugeant indignes de lui; mais ils étaient déjà livrés [illegible] ainsi sauvés de la destruction. On a encore de Philalèthe: *Vera confectio lapidis philosophici* (Amsterdam, 167[illegible]). [illegible] a laissé plus de quinze ouvrages manuscrits, composés soit en anglais, soit en allemand, qui ont été conservés à la Bibliothèque nationale de Paris et à la bibliothèque royale de La Haye.

Philalèthe (LE), livre d'alchimie, ainsi désigné du nom [illegible] son auteur, Thomas de Vaughan, qui lui avait donné pour titre celui d'*Entrée ouverte au palais fermé du roi* [*Introitus apertus ad occlusum regis palatium*] (1645). Le titre de *Philalèthe* ou *Véritable Philalèthe* [illegible] parmi les initiés. « Cet ouvrage, suivant l'opinion de M. Louis Figuier, n'est pas seulement le plus important de tous ceux de l'auteur, [illegible] le plus savant, le plus systématique et le plus [illegible] Il en a été fait des éditions innombrables; Lenglet-Dufresnoy [illegible] *Histoire de la philosophie hermétique*. [illegible] feuilletés, consultés, annotés; car les adeptes [illegible] précision, le manuel des opérations à faire [illegible] verselle. « Je prévois, [illegible] écrits seront aussi estimés que l'or et l'argent le plus pur et que, grâce à mes ouvrages, ces métaux seront aussi méprisés que le fumier. » Reste à [illegible] vre. Les manipulations y sont, en effet, très-scrupuleusement décrites; mais Philalèthe a omis de dire comment [illegible] premier agent, le mercure des philosophes, sans lequel on ne peut rien faire. Ce mercure trouvé, la pierre philosophale ne serait plus qu'un enfantillage.

Le *Philalèthe* n'est pas curieux qu'à ce point de vue. L'auteur y a dépeint, naïvement et en même temps sous les couleurs les plus vraies, la vie errante de l'alchimiste, ses craintes, ses désespoirs; au dire de ses contemporains, [illegible] quées était la plus puissante qu'on ait jamais vue. Un seul grain [illegible] de mercure. Vraie ou fausse, cette découverte était pour son auteur la plus grande cause de [illegible] en marchand pour vendre douze cents marcs [illegible] nous présentions n'était au titre d'aucun Etat connu. Ce discours me fit évader furtivement, [illegible] était bien plus difficile... « Plût à Dieu, s'é[illegible]

PHILAMINTE, personnage des *Femmes savantes*, [illegible]

[illegible]

[illegible] encore qui appelle [illegible]

[illegible] de sa fille Armande et [illegible] [illegible] à la lecture des vers de Trissotin, plat rimeur dont elles accueillent chaque hémistiche, chaque syllabe avec les plus ridicules exclamations :

[illegible] respirer.

[illegible]

[illegible] l'âme [illegible] se pâme.

[illegible] de transport Vadius, lourd pédant farci de grec et de latin :

[illegible] du grec! il sait du grec, ma sœur!

Et toutes trois l'embrassent pour l'amour du [illegible].

Les noms de Philaminte, d'Armande et de Bélise ont donc passé en proverbe et servent à désigner, sans tenir compte des nuances de caractère qui existent entre ces trois personnages, une femme pédante, à phrases recherchées, professant pour toutes les productions de l'esprit une recherche ridicule et [illegible].

« Cette érudition rappelle celle de *Philaminte*, qui savait à point nommé ce qui se passait dans la lune, mais ignorait ce qui se passait dans sa cuisine. »

GENIN.

« Je n'ai aucun goût pour le métier de Trissotin, et ce n'est pas ma faute si j'ai été provoqué par Vadius. Je laisse donc en paix vos phrases, monsieur, et renonce sans peine à une analyse pédante, bonne, tout au plus, [illegible] les *Bélise* et les *Philaminte* de [illegible]. »

H. RIGAULT.

« Je veux être, je suis une personne sérieuse. N'ai-je pas de bonnes raisons? Je vais m'instruire. A mon retour à Paris, dans trois ans d'ici (j'aurai trente-trois ans, juste ciel!), je veux être une *Philaminte*. »

P. MÉRIMÉE.

PHILAMME s. m. (fi-lamm-me — du préf. *phil*, et du gr. *ammos*, sable). Ornith. Syn. ou simple section du genre alouette.

PHILAMMON, poëte et musicien thrace, fils d'Apollon et de Chione. D'après Phérécyde, il accompagna les Argonautes dans leur voyage en Colchide. Il passe pour avoir remporté les prix de poésie et de musique aux Jeux Pythiques, pour avoir institué les mystères des Lernéens, fait des cantiques en l'honneur d'Apollon, de Diane, établi des chœurs de musiciens autour du temple de Delphes, inventé des nomes, etc. Il perdit la vie en combattant pour les Delphiens.

PHILANDER (Guillaume). V. PHILANDRIER.

PHILANDER DE SITTENWALD, nom que prit le satirique allemand Moscherosch au XVIIe siècle pour signer son ouvrage principal : *Visions de Philander de Sittenwald*.

PHILANDRE s. m. (fi-lan-dre — du préf. *phil*, et du gr. *anêr*, *andros*, homme). Mamm. Nom donné à deux espèces de sarigues et au kanguroo des îles Aru. *Le* PHILANDRE *a les yeux très-brillants et environnés d'un cercle de poil brun foncé*. (V. de Bomare.)

— Encycl. Mamm. V. DIDELPHE et SARIGUE.

PHILANDRIER (Guillaume), en latin **Philander**, archéologue, architecte, né à Châtillon-sur-Seine en 1505, mort à Toulouse en 1565. Devenu lecteur de l'évêque de Rodez, [illegible] d'Armagnac, il employa ses loisirs à [illegible] un commentaire sur Quintilien (Lyon, 1535), puis s'occupa d'architecture, dont il étudia la théorie et la pratique. S'étant rendu en Italie, il s'y perfectionna dans son art, puis revint à Rodez, entra dans les ordres et devint archidiacre de la cathédrale. [illegible] cette ville de plusieurs monuments et termina la cathédrale. Son édition épurée de Vitruve contribua à la re[illegible] en France, elle a [illegible] *in Vitruvium* (Rome, [illegible]) [illegible] par J. Martin [illegible].

PHILANTHE s. m. [illegible] — du préf. [illegible]. Genre [illegible], comprenant deux espèces, dont une habite [illegible].

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, [illegible] : *[illegible] jusqu'au bord de la ruche*. ([illegible])

— Encycl. Entom. Les *philanthes* sont caractérisés par une tête grande; les yeux un peu échancrés du côté interne; les antennes assez courtes, grossissant brusquement vers l'extrémité, échancrées à la base; le chaperon [illegible] arquées, unidentées; le labre carré, présentant quatre dents en avant; les palpes courtes et filiformes, [illegible] premier segment très-court; l'abdomen ovoïde, composé de cinq segments entiers; les ailes à quatre cellules cubitales complètes et sessiles; les pattes fortes, ciliées et comme épineuses. Ces insectes se trouvent dans les lieux secs et sablonneux; ils se tiennent de préférence dans le voisinage des fleurs, dont ils sucent le miel et où ils trouvent aussi une proie facile à saisir. « Les mâles, dit M. H. Lucas, sont très-ardents en amour; on les voit se précipiter sur leurs femelles au moment où elles entrent dans leurs nids tenant péniblement par leurs pattes un insecte qu'elles viennent de prendre; ils se joignent à elles avec tant de violence qu'ils roulent souvent sur le sable dans un espace de plusieurs pieds. Les *philanthes* femelles creusent leur nid dans le sable; il consiste en un trou dans lequel elles déposent des insectes qu'elles ont piqués avec leur aiguillon et auxquels il reste encore un souffle de vie; lorsque le nid est suffisamment garni de proies, la femelle y pond un œuf et ferme le trou; elles en font ainsi autant qu'elles ont d'œufs à pondre. » Chaque espèce a ses insectes de prédilection; ce sont des abeilles, des andrènes, des charançons, etc.

Quelque temps après la ponte, les œufs éclosent; il en sort de petites larves blanchâtres, molles, convexes en dessus, un peu aplaties en dessous, amincies vers la partie anale. En peu de jours, ces larves consomment la proie qui a été mise à leur portée; au bout de trois semaines, elles ont atteint tout leur développement; elles se fabriquent alors une coque, imitant la forme d'une bouteille à goulot très-court et qui paraît composée d'une matière visqueuse desséchée de manière à former une membrane flexible. Elles restent ainsi pendant plusieurs mois et ne se changent en nymphes que vers la fin de l'hiver.

L'espèce la plus remarquable est le *philanthe triangle* ou *apivore*. Cet insecte a un peu plus de 0m,01 de longueur; il est noir, tacheté de jaune, avec l'abdomen de cette dernière couleur et une tache noire sur chaque segment; les pattes sont jaunes avec la base des cuisses noire. La femelle est un peu plus grande. M. Blanchard donne sur les habitudes de ce curieux insecte les détails suivants : « On trouve le *philanthe* dans la plus grande partie de l'Europe, creusant, pendant la belle saison, des trous nombreux dans les chemins sablonneux. Chaque trou consiste en une galerie horizontale, un peu inclinée, ayant quelquefois près d'un pied de longueur. Avec ses mandibules, l'industrieux insecte détache les parcelles de terre; avec ses pattes il les refoule au loin. Quand ce travail est achevé, il va voltiger de fleur en fleur. Dès qu'il aperçoit une abeille qui vient pomper le miel, il s'élance sur elle; avec ses mandibules, il la saisit entre la tête et le corselet et lui plonge aussitôt son aiguillon dans l'abdomen. La pauvre abeille fait encore quelques mouvements, cherche encore à se défendre; mais ses efforts sont impuissants et elle succombe bientôt. Quelquefois l'audacieux *philanthe* vient rôder jusqu'au bord de la ruche. A peine s'est-il rendu maître de sa proie qu'il va la porter dans son terrier. Il pond ensuite ses œufs auprès de ses victimes, qui deviendront la pâture de ses larves. Celles-ci sont oblongues, molles et blanchâtres; elles se filent une coque soyeuse quand elles ont pris tout leur accroissement. »

Le *philanthe apivore* fait ainsi une grande consommation d'abeilles, car chaque femelle a au moins cinq ou six œufs à pondre, et il lui faut le même nombre de victimes. Latreille a compté, sur une longueur d'environ trente-trois mètres, une soixantaine de femelles occupées à construire ou à creuser leur nid, ce qui représente un chiffre de plus de trois cents abeilles. Comme les *philanthes* s'attaquent surtout aux ouvrières, on voit qu'ils doivent être très-nuisibles aux ruches. On a constaté chez plusieurs espèces cette particularité remarquable, qu'elles sortent de leur nid toujours à reculons.

PHILANTHROPE s. m. (fi-lan-tro-pe — gr. *philanthrôpos*; de *philos*, ami, et de *anthrôpos*, homme). Celui qui aime les hommes, le genre humain : *Les philosophes religieux qui veulent une religion sans culte ressemblent à ces* PHILANTHROPES *qui prêchent l'amour des hommes sans faire aucun acte d'humanité*. (Frayssinous.) || Celui qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort de ses semblables : *Le faux* PHILANTHROPE *est comme un pêcheur qui jette un hameçon avec un appât; il paraît nourrir les poissons, mais il les prend et les fait mourir*. (Fen.)

— Adjectiv. : *Écrivain* PHILANTHROPE.

PHILANTHROPIE s. f. (fi-lan-tro-pî — rad. *philanthrope*). Amour de l'humanité : *La* PHILANTHROPIE *est la fausse monnaie de la charité*. (Chateaub.) *La* PHILANTHROPIE *est l'ombre d'une religion qui s'en va*. (Mich. Chev.)

[illegible] que ce luxe s'expie
[illegible] tourner à la *philanthropie*.

BARTHÉLEMY.

— **Encycl.** Ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire, aux mots CHARITÉ et FRATERNITÉ, sur ce sentiment naturel qui pousse les hommes à s'aimer les uns les autres, nous dispense d'entrer ici dans de grands détails sur la nature et la valeur théorique de la *philanthropie*. Quant à son histoire, elle a des origines contestées, que nous voudrions essayer d'éclairer. Le christianisme s'attribue l'honneur insigne d'avoir introduit l'amour des hommes dans les sociétés humaines, sous le nom de charité. Le vrai est mêlé au faux dans cette assertion. Pour faire comprendre notre pensée, il est nécessaire de définir la charité et de la distinguer soigneusement de la *philanthropie*. La charité est l'amour de Dieu étendu à l'homme comme créature de Dieu, la morale chrétienne prohibant d'une façon absolue l'amour de la créature en soi; la *philanthropie*, au contraire, simple fait de nature, pousse les hommes à se rechercher et à s'aimer, uniquement parce qu'ils appartiennent à la même espèce. Cela dit, il nous sera facile de convenir que cette distinction subtile, au moyen de laquelle on arrive à aimer les hommes comme des frères en Dieu, tout en les détestant comme hommes, est une invention chrétienne dont nous n'avons pas à discuter ici le mérite. Mais soutenir que l'amour du prochain en soi n'a pas été connu avant les prédications de Jésus, qu'avant Jésus le dévouement, le désintéressement, la générosité, toutes les vertus humaines n'existaient pas, c'est, à nos yeux, tomber dans une erreur monstrueuse. Quand Scévola, pour imposer à l'ennemi de sa patrie, se soumettait à un supplice dont le souvenir nous fait encore frissonner; quand Curtius, pour détruire les effets d'une dangereuse superstition, se précipitait généreusement au fond d'un gouffre, il est monstrueux, nous le répétons, de soutenir que de pareils hommes n'avaient aucun amour de leurs semblables.

On nous objectera, nous le savons, que nous confondons ici le patriotisme et la *philanthropie*; on nous dira que le patriotisme n'est que l'égoïsme élargi. Il serait tout au moins aussi juste de soutenir qu'il n'est que de la *philanthropie* rétrécie. Mais, pour réduire à néant l'argument qu'on nous oppose, nous n'aurions qu'à ouvrir les écrits des anciens et à y puiser au hasard les récits d'une multitude d'actions généreuses dont le patriotisme est absolument innocent. Quand Alexandre et Scipion, pour ne citer que deux noms, émus par les larmes de leurs prisonnières de guerre, sur lesquelles, cependant, le droit des gens leur accordait tout pouvoir, et vers lesquelles les portaient violemment leurs propres passions et la beauté des victimes qu'on leur offrait; quand ces deux soldats, avec tant de raisons de se satisfaire, ont épargné à leurs captives l'outrage qu'elles redoutaient, peut-on faire honneur de leur continence au patriotisme? Non, la *philanthropie* n'est pas née avec le christianisme; l'amour de l'humanité se trouve naturellement au fond de tout cœur humain et ne peut y être voilé momentanément que par des causes passagères.

Mais on a, dit-on, contre les anciens des preuves certaines que leur amour de l'homme ne dépassait pas les limites de la patrie; que leur pitié, leur générosité et tous leurs autres sentiments bienveillants étaient bornés à leurs seuls concitoyens. On cite, comme preuve de leur inhumanité flagrante, l'existence de l'esclavage et les combats du cirque. Il est malheureusement trop vrai que les sociétés humaines, sous l'influence de leurs passions et de leurs préjugés religieux ou sociaux, peuvent arriver à exclure de l'humanité des classes entières de misérables; il est certain que les propriétaires grecs et surtout romains, aussi bien que les planteurs d'Amérique, ne traitaient pas leurs esclaves en hommes; mais on remarquera que les planteurs américains étaient des chrétiens, quelquefois très-fervents; que l'esclavage a existé durant tout le moyen âge; que les églises et les couvents ont possédé des esclaves; que, dans les rares pays que déshonore encore l'esclavage, les prêtres prêchent aux esclaves l'obéissance et reconnaissent le droit des maîtres; tous ces faits ne sont-ils pas aussi opposés à la charité chrétienne qu'à la saine *philanthropie*, et doit-on accuser ceux qui les commettent aujourd'hui de ne pas connaître la charité, comme on accuse ceux qui les commirent autrefois d'avoir ignoré la *philanthropie?* Restent les spectacles du cirque qui furent, comme on sait, particuliers aux Romains, et par conséquent ne prouvent pas contre l'antiquité tout entière. Qui oserait essayer de légitimer ces jeux sanglants? Qui oserait nier qu'ils accusent une singulière férocité de mœurs? Faut-il en conclure que les Romains ne connurent pas l'amour de leurs semblables? La conséquence serait injuste. Une longue habitude avait rendu indifférents aux Romains leurs gladiateurs et leurs esclaves, absolument comme les chrétiens devinrent plus tard insensibles aux souffrances des hérétiques; mais ni ceux qui baissaient le pouce pour ordonner la mort des gladiateurs, ni ceux qui envoyaient tranquillement au bûcher les hérétiques et les juifs, qui fusillaient les huguenots sur les ponts de Paris ou les camisards dans les Cévennes n'étaient des monstres absolument étrangers à tout sentiment. Les uns et les autres restaient capables de compatir à la prière d'un pauvre ou aux larmes d'un enfant. Le cœur humain ne connaît pas la logique; il est un composé des plus étranges contradictions. Que personne donc ne se vante d'avoir appris à l'homme l'amour de l'homme; car c'est de la nature qu'il tient ce sentiment, le plus naturel de tous. Il ne serait même pas vrai de dire que l'amour de l'homme généralisé et érigé en système est un fait moderne; qu'en ce sens, la *philanthropie* est une chose nouvelle, comme c'est un mot nouveau. Bien avant nos sociologistes, les Aristote, les Socrate, les Platon et bien d'autres penseurs rêverent aux moyens de rendre l'humanité heureuse en organisant la société. Mais il serait injuste de ne pas reconnaître que depuis le XVIIIe siècle cette recherche du bonheur universel a été poursuivie avec un redoublement d'activité, si bien que la naissance de la vraie *philanthropie* universelle est réellement postérieure à celle du mot qui sert à la désigner. Le mot et la chose ont paru si ridicules aux partisans de la charité chrétienne, qu'ils n'ont cessé de cribler de leurs flèches plus ou moins acérées les philanthropes et la *philanthropie*. Les pauvres philanthropes ont été mis au pilori du théâtre et de la chaire. Et pourtant, rêver le bonheur du genre humain, si c'est un rêve, ne saurait être un rêve ridicule, comme on l'affirme au théâtre, encore moins odieux, comme on le déclame en chaire. Si quelques-uns ont abusé du titre de philanthrophe pour faire, sous prétexte de bien public, leurs petites affaires particulières, il n'y a rien à conclure de cela, pas plus que de ce que l'on a vu de fausses dames de charité se faire un pécule des deniers recueillis au nom des pauvres de la paroisse. Au lieu donc de décourager par des sarcasmes les hommes généreux qui se préoccupent du paupérisme, des salaires, de l'instruction et des autres problèmes sociaux, encourageons-les et cherchons, s'il se peut, à les multiplier. Les efforts de ces esprits élevés ont déjà obtenu quelques résultats, et tout fait bien augurer de l'avenir, car leurs nobles recherches sont désormais éclairées par la science. En tout cas, ils ont au moins établi un fait d'une manière inébranlable : c'est l'insuffisance de la charité, dont tous les moyens se réduisent à l'aumône.

Philanthropin ou **Philanthropinum**, établissement célèbre d'éducation, fondé à Dessau en 1774, par Basedow. Comme l'indique son nom, cet établissement avait pour but de donner aux enfants une éducation basée sur la philanthropie et le cosmopolitisme, et indépendante de tout particularisme politique et religieux. « Notre entreprise, disait le fondateur, n'est pas catholique, luthérienne ou réformée; elle peut accommoder les juifs et même les mahométans... Nous voulons former des *Européens* dont la vie puisse être aussi inoffensive, aussi utile et aussi heureuse qu'il est possible de l'espérer avec le secours de l'éducation... Par Européen, nous entendons un homme vivant au milieu des nations civilisées douées de mœurs et d'institutions pareilles à celles qui se trouvent être presque générales en Europe. » Le *Philanthropin* est né de la philosophie française du XVIIIe siècle; il porte l'empreinte de ses aspirations universalistes et de sa foi ardente et naïve à la régénération de l'humanité par le triomphe de la raison et le retour à la nature. On sait que l'objet poursuivi par les philosophes du XVIIIe siècle était de dégager l'*homme* du *sujet*, du *citoyen*, du *croyant*; le type générique, dans sa pureté originelle, des diversités accidentelles et artificielles produites, disait-on, par les croyances, les coutumes et les institutions de chaque pays, diversités qui apparaissaient comme autant de déviations funestes. Le programme du Philanthropin n'était pas autre. Dans l'éducation, il se proposait de faire prédominer la *nature*, qui produit l'unité de conscience et de morale parmi les hommes, sur le *surnaturel*, qui les divise en sectes ennemies, en mêlant à la notion pure du devoir des éléments étrangers et factices. Dans l'enseignement, il entendait procéder, comme la nature, du concret à l'abstrait, de la représentation à la notion, du témoignage des sens au témoignage de la raison et de l'autorité, de la certitude immédiate et intuitive aux certitudes dérivées, en un mot asseoir l'édifice des connaissances sur la base de la sensation. Nous emprunterons à M. de Raumer (*Histoire de la pédagogie*) l'exposé succinct du programme d'études suivi dans le Philanthropin. « Dans l'enseignement des langues, on se rattachait à Comenius, en ce que l'on joignait autant que possible à l'enseignement des mots employés dans les langues étrangères la vue des choses mêmes désignées par ces mots... Un second point sur lequel l'enseignement des langues y différait de celui que l'on pratiquait ailleurs, c'était que l'on enseignait d'abord la langue étrangère verbalement, ensuite par la lecture des auteurs, faisant intervenir assez tard la grammaire... Dans l'enseignement de la géométrie, on s'appliquait, d'après les vues de Rousseau, à faire naître la clarté des notions de l'exactitude et de la correction du dessin. Je possède une collection de figures géométriques sur carton dont on se servait pour l'enseignement dans le Philanthropin. Rien n'y est négligé de ce qui peut rendre la représentation plus facile à saisir et la démonstra-

tion plus palpable. Même les enluminures des [illegible] de la figure ne sont pas [illegible]; ces [illegible] en carte [illegible] être [illegible] montrer comment ils se superposent sur d'autres [illegible].

Le Philanthropin se soutint durant une période de dix années (1774-1785). Il eut pour professeurs des hommes éminents, tels que Wolke, Trapp, Salzmann, Olivier de Lausanne, le poëte Matthison, Henri Campe, surnommé le *Berquin de l'Allemagne*, l'auteur des *R[illegible] Cru[illegible] enfants*. Kant salua [illegible] un établissement modèle, destiné à couvrir l'Europe de ses rejetons et à transformer le monde par l'éducation des générations à venir. « Une pareille école, écrivait-il dans la *Gazette de Kœnigsberg*, à l'époque de la fondation du Philanthropin, n'est pas seulement faite pour ceux qu'elle élève, mais encore, ce qui est infiniment plus important, pour ceux auxquels elle fournit l'occasion de se former peu à peu et en grand nombre dans son sein comme professeurs, selon les indications de la vraie méthode d'éducation; c'est une semence qui, soigneusement cultivée, peut produire en peu de temps une foule de professeurs habiles et exercés qui bientôt couvriront le pays de bonnes écoles. Les efforts de tous les peuples pour le bien général devraient se proposer pour but, avant tout, d'appuyer une pareille école modèle, afin de lui permettre d'arriver rapidement à la perfection dont elle renferme les principes. » Plus tard, Kant déclara que l'expérience est seule juge en matière d'éducation; que souvent, à l'épreuve, s'offrent des résultats tout opposés à ceux que faisait espérer la raison et qu'aucune génération n'est capable de produire un système pédagogique complet et définitif. Il considère alors l'institut de Dessau comme ayant ouvert en pédagogie la voie à l'expérimentation. « Il faut lui laisser, dit-il, cet honneur, en dépit des nombreuses fautes qu'on pourrait lui reprocher, fautes qui, d'ailleurs, se retrouvent en tout ce qui procède de l'expérimentation et qui font voir que de nouveaux essais restent toujours nécessaires. »

PHILANTHROPIQUE adj. (fi-lan-tro-pi-ke — rad. *philanthropie*). Qui a rapport à la philanthropie; qui est inspiré par la philanthropie : *Le capital, c'est la puissance démocratique*, PHILANTHROPIQUE *et égalitaire par excellence*. (F. Bastiat.)

PHILANTHROPISME s. m. (fi-lan-tro-pi-sme — rad. *philanthrope*). Système des philanthropes, affectation de philanthropie : *Un* PHILANTHROPISME *ridicule*.

PHILANTHROPOMANIE s. f. (fi-lan-tro-po-ma-nî — de *philanthrope*, et de *manie*). Amour affecté de l'humanité; philanthropie ridicule ou peu sincère : *La* PHILANTHROPOMANIE *est la tartuferie de la charité*. (Ch. Nod.)

PHILARAS (Léonard), littérateur grec, né à Athènes vers la fin du XVIe siècle, mort à Paris en 1673. Il alla faire ses études à Rome, où il se fit remarquer par son savoir, fut chargé par Louis de Gonzague, duc de Nevers, de plusieurs négociations auprès des papes Grégoire XI et Urbain VIII, devint ensuite chargé d'affaires du duc de Parme à Venise et à Paris, et obtint en France la faveur de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Pendant un voyage qu'il fit à Londres, il se lia avec Milton. Il venait d'être nommé bibliothécaire de Saint-Marc à Venise, lorsqu'il mourut à Paris. Philaras a été désigné fréquemment par ses contemporains sous les noms de **Villeré, Villaré, Villeret**. On lui doit une traduction en grec du traité de la *Doctrine chrétienne* de Bellarmin (Paris, 1633, in-8°); une ode grecque *Sur l'immaculée conception de la Mère de Dieu* (Paris, 1644) et le manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, de l'*Anthologie inédite*, c'est-à-dire des épigrammes grecques qui ne se trouvent pas dans l'*Anthologie* de Planude.

PHILARÈTE, général du Bas-Empire, né en Arménie, mort en 1086. Il était grec de religion. Philarète entra au service de l'empereur grec Diogène, dont il devint un des principaux officiers, et l'accompagna dans son expédition contre les Turcs Seldjoucides. Après la défaite de l'empereur en 1071, Philarète se créa une souveraineté indépendante dans le Taurus, choisit pour place d'armes la ville de Marasch et, à la tête d'une bande d'aventuriers, il ravagea la Cilicie, la Cappadoce, la Syrie et la Mésopotamie septentrionale, s'empara d'Antioche, dont il se fit reconnaître duc par l'empereur Nicéphore Botoniate, se rendit maître d'Edesse, eut à combattre une révolte de son fils Varson et mourut à Marasch. Il avait abandonné le christianisme pour le mahométisme; mais, vers la fin de sa vie, il revint, dit-on, à sa première religion.

PHILARÈTE (Théodore ROMANOF), patriarche de Russie, mort à Moscou en 1633. Comme il était parent du dernier czar de la race de Rurik, Boris Godounof le fit entrer dans un couvent en 1599. Dmitri le nomma évêque de Rostof en 1605 et l'envoya, en 1610, en Pologne, où, contrairement au droit des gens, il fut retenu prisonnier jusqu'en 1619. De retour en Russie, il trouva sur le trône son fils Michel Romanof, qui l'associa à son pouvoir. Philarète exila les boyards les plus influents, annula les états généraux, qui ne furent plus qu'une chambre consultative, et établit, en 1620, en sa qualité de patriarche, que tout membre d'une confession chrétienne qui entrerait dans la communion religieuse russe serait contraint de se faire baptiser. On trouve ses lettres pastorales dans l'*Ancienne bibliothèque russe*.

PHILARÈTE (Basile DROSDOFF), métropolitain de Moscou, écrivain russe, né à Kolomna en 1782, mort à Moscou en 1867. Il entra dans l'ordre de Saint-Basile en 1808, devint recteur de l'Académie de Saint-Pétersbourg (1812), où il professait la théologie, et gagna la faveur d'Alexandre Ier, qui le nomma successivement évêque de Revel (1817), archevêque de Tver (1819), puis d'Iaroslaf (1820), enfin archevêque métropolitain de Moscou (1820). L'estime que le czar avait pour lui était telle qu'il fut seul avec le prince Galitzin à connaître son testament. Nicolas Ier le consulta souvent; mais quelques paroles hardies qu'il prononça en 1845 le firent tomber en disgrâce, et il dut retourner à Moscou. Philarète revint en faveur sous Alexandre II. Il passe pour avoir rédigé le fameux manifeste du 19 mars 1861 par lequel l'empereur annonçait qu'il rendait à la liberté 23 millions de serfs. Philarète était un théologien éclairé, qui le premier a introduit en Russie l'analyse de l'Écriture sainte. Il a composé des ouvrages théologiques, pédagogiques, des sermons, etc. Nous citerons de lui : *Colloque entre un sceptique et un croyant sur la véritable doctrine de l'Église gréco-russe* (Saint-Pétersbourg, 1815); *Abrégé d'histoire sainte* (Saint-Pétersbourg, 1816); *Commentaires de la Genèse* (Saint-Pétersbourg, 1816); *Sermons français à diverses époques* (Saint-Pétersbourg, 1820); *Nouveau recueil de sermons* (1830); *Étude sur l'histoire biblique; Catéchisme raisonné; Dialogue sur la foi orthodoxe de l'Église gréco-russe*, etc. Plusieurs de ses sermons ont été traduits en français par le prince Stourdza (Paris, 1849, in-8°).

PHILARGYRIUS ou **PHILARGYRUS** (Junius ou Junilius Flagrius), commentateur latin qui vivait à une époque incertaine. Il nous est connu par un commentaire sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile, commentaire médiocre, mais intéressant en ce qu'on y trouvé beaucoup de citations d'auteurs anciens dont nous ne possédons plus les ouvrages. Les *Scolies* de Philargyrius ont été pour la première fois publiées par Fulvius Ursinus (Rome, 1587, in-8°) et plusieurs fois rééditées depuis.

PHILAUTIE s. f. (fi-lô-tî — du préf. *phil*, et du gr. *autos*, soi-même). Amour exagéré de soi-même; égoïsme :

> Et la *philautie* est un vice
> Dont le plus sage est entaché.
>
> SCARRON.

|| Vieux mot.

PHILAX s. m. (fi-lakss — du gr. *phulax*, gardien). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, comprenant une trentaine d'espèces qui, presque toutes, habitent le midi de l'Europe.

PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (SAINT-), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S.-O. de Nantes, près de l'étang de Grand-Lieu; pop. aggl., 1,037 hab. — pop. tot., 3,761 hab.

PHILÉ, en latin *Philæ*, appelée de nos jours par les Arabes *Djeziret-el-Birbé* (île des temples) et autrefois, par les Egyptiens, *Pilak* (île frontière), petite île du Nil, située à l'extrémité méridionale de cet amas de rochers et d'îlots qui précèdent la première cataracte, laquelle forma longtemps la limite de l'Egypte et de l'Ethiopie. Cette île, célèbre dans la religion égyptienne comme renfermant le tombeau d'Osiris, au culte duquel elle était consacrée, est située à 9 kilom. S. d'Assouan (autrefois Syène), par 24° 1' de latit. N. et 30° 34' de longit. E. Elle a moins de 400 mètres dans sa longueur, sur une largeur de 135 mètres; mais sa belle végétation et les monuments dont elle est littéralement couverte en font, malgré sa faible étendue, un des points les plus intéressants de la haute Egypte. Elle s'élève au-dessus du fleuve à une hauteur suffisante pour qu'elle ne soit jamais inondée par les plus fortes crues. Un rocher de granit, qui en forme la pointe méridionale, la domine de 4 à 5 mètres et offre un excellent point de vue pour embrasser du regard l'île entière et ses monuments. Le plus ancien de ces monuments, tous construits en grès et remarquables par leur blancheur, est un temple construit de 378 à 360 av. J.-C. par Nectanébo Ier, le dernier des pharaons indigènes. Tous les autres sont du temps des Ptolémées ou des césars. V. l'article suivant.

L'arc de triomphe, dans la partie orientale de l'île, est du temps de Dioclétien. Près de là, la petite construction qu'on appelle le Kiosque porte le cartouche de Tibère. Les deux colonnades du sud de l'île, qui formaient comme l'avenue du temple, sont également du temps des premiers césars. L'île presque entière fut entourée d'un quai, dont le principal débarcadère était à l'E.

A l'aide des nombreuses inscriptions qu'on trouve partout sur ces édifices, il est facile de reconstituer l'histoire de l'île. Le culte d'Isis s'y maintint jusqu'au VIe siècle de l'ère chrétienne et, en 453, la déesse avait encore son collège de prêtres. Vers le milieu du VIe siècle, le christianisme abolit les pratiques et peu à peu le souvenir de l'ancien culte; et, en 577, l'évêque Théodore plaça le temple d'Isis sous l'invocation de saint Etienne. Mais bientôt la propagation de l'islamisme fit à son tour disparaître le christianisme, et de nos jours l'île n'est habitée que par un très-petit nombre de familles barabrâ.

Philé (TEMPLES DE), dans l'île de ce nom, sur le Nil, aux confins de l'Egypte et de l'Ethiopie. Ces temples sont au nombre de huit qui, construits par diverses nations, ont été consacrés à divers cultes. Leur réunion, a dit un voyageur, « offre un ensemble aussi magnifique que pittoresque. Le plus beau de ces huit sanctuaires est un temple périptère; les colonnes sont engagées jusqu'au tiers, et les chapiteaux à gobelets, surmontés d'une quadruple tête d'Isis, portent une architrave et une corniche sans couverture. Ni toit ni plate-forme. Pour toute ouverture, deux portes sans sommiers, qui le traversent dans sa longueur. Cette singulière disposition ferait douter que l'édifice ait jamais été un temple, si les sujets sculptés n'en déterminaient exactement l'objet. » La question la plus pressante au sujet de ces huit sanctuaires élevés dans un si petit espace, c'est la raison même de leur présence et de leur singulier entassement. Elle n'a pas encore été résolue d'une façon satisfaisante. Tous se ressemblent en un point, c'est qu'à l'intérieur ils renferment un second sanctuaire plus secret, un petit temple monolithe qui contenait sans doute ce qu'il y avait de plus précieux, de plus sacré, l'oiseau sacré peut-être, l'épervier, dieu du temple, dieu-soleil et, comme l'astre, éternel dans la succession de ses morts périodiques et fécondes, l'épervier, image sensible de la race des hommes, et de la seule éternité qu'il leur ait jamais été donné de constater. Et toujours, non loin du dieu caché, le dieu visible, le dieu terrestre, qui est presque son égal, l'impassible conculcateur des peuples, le roi! Il est là toujours, dans les huit temples, gigantesque, tenant d'une main une poignée de cheveux d'où pendent élevés au-dessus du sol une dizaine de suppliants, — sujets rebelles? ennemis vaincus? tout simplement des hommes. Les plus modernes des temples de Philé, ceux qui sont contemporains de l'ère chrétienne, offrent le bizarre exemple de la confusion complète de la vieille et de la jeune religion. Saint Jean et saint Paul s'y mettent sous la protection d'Isis,

> . . . . Isis qui donne à boire
> A l'Enfant Christ le lait de sa mamelle noire,

comme a dit un poëte; et saint Athanase, pour se faire accepter, se voit réduit à emprunter à Osiris sa mitre cornue où flottent des plumes d'autruche.

PHILÉ ou **PHILÈS** (Manuel), poëte byzantin, né à Ephèse vers 1275, mort vers 1340. Il se rendit à Constantinople, où il eut pour maître Georges Pachymère, sollicita vainement des emplois, composa des vers médiocres, fut mis en prison par ordre d'Andronic, irrité de quelques passages de sa *Chronographie*, et recouvra la liberté après avoir protesté contre toute intention d'offense à la personne de l'empereur. Philé n'était qu'un compilateur mettant en vers assez plats des notions historiques et scientifiques empruntées à d'autres auteurs. On a de lui un poëme *Sur la nature des animaux*, en partie extrait d'Elien (Venise, 1530, in-8°); des épigrammes, des panégyriques, des poésies diverses qui offrent un certain intérêt historique et qui ont été publiées par Miller sous le titre de *Manuelis Philæ carmina, e codicibus Escurialensi, Florentino, etc., nunc primum edita* (Paris, 1854-1855, 2 vol. in-8°).

PHILÉAS, un des plus anciens géographes grecs, né à Athènes dans le Ve siècle av. J.-C. Il avait composé un *Périple* dont il ne reste que des fragments et qui semble avoir compris la plupart des côtes connues à cette époque.

Philèbe (LE), dialogue de Platon, rangé parmi ses dialogues moraux. Le grand philosophe y met en opposition la raison ou l'intelligence et le plaisir (ἡδονή) pour savoir de quel côté se trouve le souverain bien. Les interlocuteurs sont Socrate, Philèbe et Protarque. Voici le résumé de la doctrine qui y est exposée, débarrassée de toutes les circonvolutions du dialogue. Socrate démontre que le souverain bien, le bien inconnu auquel notre nature aspire doit répondre à tous nos besoins, remplir et satisfaire toutes nos facultés, ne rien laisser à désirer au delà, n'avoir après soi [illegible] caractère propre est donc de se suffire à lui-même. Qui, de la raison ou du plaisir, possède ce caractère? La réponse à cette question sera comme la solution générale du problème.

Mais d'abord il faut distinguer avec soin le plaisir et la raison de tout ce qui n'est pas eux, et puis les distinguer l'un de l'autre, si l'on veut savoir le vrai rapport de chacun d'eux au souverain bien. Supposons donc l'existence du plus grand plaisir possible, mais sans [illegible] de [illegible] jouissance le plaisir [illegible] pas [illegible] le plaisir sera nécessairement borné au présent; il n'aura pas de passé; sans la raison, en effet, il n'existe pas de [illegible] et dans notre hypothèse le plaisir [illegible] n'aura pas davantage d'avenir, car c'est la prévoyance qui du présent induit ou déduit l'avenir [illegible] de prévoyance; par conséquent, sans elle il n'y a pas d'avenir. Le plaisir est donc nécessairement borné au présent; il est donc renfermé dans les étroites limites de l'instant qui passe, sans mémoire, sans prévoyance, c'est-à-dire sans passé, sans avenir. Eh bien, dit Platon, cet étroit espace ne lui restera même pas. « En effet, la sensation du plaisir présent, et en général toute sensation, est un fait complexe. L'un de ses termes est, si je puis m'exprimer ainsi, la matière de la sensation à [illegible] l'organe, l'irritation intérieure qui y répond et l'ensemble de mouvements et de phénomènes physiologiques qui en résultent. Que ces mouvements [illegible] se passent dans une substance divisible qu'on appelle le cerveau, ou dans une substance que l'on suppose indivisible et que l'on appelle âme, toujours est-il que ces mouvements et phénomènes ne sont pour nous qu'autant que nous en avons connaissance. Quelles que soient les conditions de cette connaissance, il suffit de poser en fait que la connaissance doit être ajoutée à la matière de la sensation pour constituer le fait de conscience. Tant que l'élément intérieur de la connaissance n'a pas lieu, l'élément extérieur et matériel est en quelque sorte comme s'il n'était pas, et la conscience n'est pas encore née. Toute sensation dont on n'a pas conscience est vaine; toute conscience suppose aperception, toute aperception [illegible] est déjà dans la sensation, ou la sensation est sans réalité. Otez donc la raison, et la sensation du plaisir présent n'arrive pas à la conscience, et le plaisir tout seul en tant que plaisir est impossible. L'hypothèse condamne donc le plaisir en soi à une condition qui le frappe lui-même d'impossibilité. » (Cousin, *Argum. du Philèbe*.) A coup sûr, le plaisir réduit ainsi à lui-même ne présente pas le caractère que nous avons reconnu dans le souverain bien; il ne se suffit pas à lui-même.

Pour procéder avec méthode, plaçons-nous dans l'hypothèse contraire; au lieu d'une vie toute de plaisir, supposons une vie toute de raison, sans aucun mélange de plaisir, d'émotion sensible, de sentiment. Supprimons de cette vie, non-seulement les plaisirs du corps, mais aussi ceux de l'intelligence, de la science, de la vie. Cette vie purement abstraite offre-t-elle plus qu'une vie toute de plaisir le caractère essentiel du souverain bien? Se suffit-elle à elle-même? Suffit-elle à l'homme? Ne [illegible] concevoir au delà d'une telle vie? Evidemment cette vie ne donne pas satisfaction à toutes les tendances de l'homme; l'homme est né pour vivre de la vie de l'intelligence, mais aussi pour vivre de la vie du cœur; supprimer de son existence toute émotion, tout sentiment, c'est faire de lui un être qui n'est plus un homme. Par conséquent, la raison toute seule ne constitue pas plus le souverain bien que le plaisir tout seul. La conclusion nécessaire, c'est qu'il faut mélanger à doses [illegible] le plaisir et la raison. Cette partie du discours de Socrate est gaie et spirituelle : « Faisons ce mélange, dit-il, après avoir adressé [illegible] à Bacchus, soit à Vulcain, soit à toute autre divinité sous l'invocation de laquelle le mélange doit se faire. Semblables à des échansons [illegible] parer à une fontaine de miel, et celle de la sagesse, fontaine sobre à laquelle le vin est [illegible] c'est ce qu'il faut nous efforcer de mêler ensemble de notre mieux. Donnons d'abord entrée aux véritables sciences; puis nous leur dirons : Avez-vous besoin du mélange [illegible] répondront-elles. Nous continuerons ensuite à [illegible] véritables [illegible] soin de la compagnie des plaisirs les plus [illegible] puisqu'ils nous ap[illegible] stacles, en troublant par des joies excessives [illegible] comme nos amis; [illegible] gnent la santé et [illegible] ment pour ainsi [illegible]

PHILÉDON [illegible]

passe aux dentirostres, voisin des merles et des guêpiers, et comprenant de nombreuses espèces, qui habitent toutes l'Australie et les îles voisines : *Les mœurs des* PHILÉDONS *sont bien peu connues* (A. Dupuis.) ‖ On dit aussi PHILÉMON.

— **Encycl.** Les *philédons* sont caractérisés par un bec médiocre, un peu convexe en dessus, déprimé à la base, fléchi et quelquefois un peu échancré à la pointe; des narines latérales grandes, ovales, couvertes par une écaille cartilagineuse, la langue longue, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux. On les appelle aussi *mellisuges*, ou mangeurs de miel, et *polochions*. Les nombreuses espèces de ce genre habitent l'Inde et l'Australie, ainsi que les îles voisines. On sait peu de chose sur leurs mœurs; les uns se nourrissent de miel, les autres d'insectes; il en est qui sont très-courageux et très-babillards; quelques-uns ont un chant harmonieux. Le *philédon à pendeloques* est ainsi nommé à cause des caroncules pendantes, orangées, longues de 0m,02 environ, qui se trouvent de chaque côté de la tête; on le trouve abondamment répandu à la Nouvelle-Zélande, où il vit sur les bords de la mer. Il se nourrit d'insectes; mais il préfère ceux qui sucent le miel des banksies. Il babille beaucoup, et son cri fréquemment répété peut se traduire par *goo-gwarneek*, nom que lui donnent les naturels. D'un courage étonnant pour sa taille, il met en fuite des oiseaux beaucoup plus grands et plus forts que lui. Le *philédon caronculé* habite le même pays; il a un chant très-faible. Le *philédon gorruck* a le plumage d'un vert foncé rembruni; il habite la Nouvelle-Galles du Sud, où on le connaît aussi sous le nom de *goo-gwarneek;* très-vif et très-courageux, il combat souvent, et toujours avec avantage, contre une espèce de perroquet à ventre bleu, auquel il dispute le miel dont il fait son aliment principal; on a vu quelquefois deux de ces *philédons* mettre en fuite des troupes nombreuses de perroquets. Le *philédon polochion* a le fond du plumage d'un gris cendré; il habite les Moluques. Son nom, qui signifie dans le langage du pays *donneur de baisers*, vient de son cri, qu'il ne cesse de répéter quand il est perché sur les plus hautes branches des arbres. Le *philédon à cravate frisée* a 0m,27 de longueur totale; il porte au devant du cou un demi-collier en forme de croissant, composé de plumes longues, effilées et frisées à la pointe. Les naturels de la Nouvelle-Zélande l'appellent *kogo;* les navigateurs anglais lui donnent le nom de *poi bird*. On peut citer encore le *philédon grivelé*, à plumage olivâtre, foncé sur le dos et plus clair sur la tête; cette espèce habite la Nouvelle-Hollande.

PHILELPHE (François), humaniste et philosophe italien, né à Tolentino, dans la Marche d'Ancône, en 1389, mort à Florence en 1481. Il étudia d'abord sous la direction de Jean Chrysoloras, dont il devint le gendre; puis il alla professer tour à tour la littérature grecque à Venise, à Constantinople, à Bologne, à Florence, à Rome et à Milan. Cette existence aventureuse était dans les mœurs du temps. Les guerres civiles qui désolaient l'Italie et ses querelles privées furent d'ailleurs les principales causes du court séjour de Philelphe dans le même endroit. Son talent et sa personne étaient fort estimés; le pape Nicolas V le nomma secrétaire apostolique, et le roi Alphonse d'Aragon, chevalier de la Toison d'or. Il remplit le monde du bruit de ses querelles avec les érudits de son temps et de sa haine contre les Médicis.

Philelphe est surtout connu comme traducteur. On lui doit une version latine d'un grand nombre de traités particuliers de Xénophon, de Plutarque, d'Aristote (la *Rhétorique*), d'Hippocrate et de plusieurs autres écrivains grecs. Il est aussi l'auteur de quelques ouvrages originaux. On remarque, parmi eux, le traité en cinq livres *De morali disciplina* et les *Convivia mediolanensia*.

Le *De morali disciplina* (Venise, 1552) est un résumé des principes moraux d'Aristote et de Cicéron. Ce ne sont pour ainsi dire que des extraits, compilés sans beaucoup d'ordre.

Les *Convivia*, dont l'édition originale très-rare est de 1477, sont des dialogues semi-philosophiques et semi-littéraires, où l'auteur examine en détail la plupart des problèmes de métaphysique à l'ordre du jour de son temps. Il y donne des preuves d'une science très-étendue en ce qui concerne la philosophie ancienne, et en particulier celle de Pythagore, très-obscure encore aujourd'hui, mais qui l'était bien davantage au début de la Renaissance. « Qui n'est pas philosophe est à peine un homme, » dit sentencieusement Philelphe en terminant. Il est vrai que par philosophie il entend les lettres grecques et latines auxquelles il avait consacré sa vie et qui étaient alors l'objet d'un engouement extraordinaire.

Parmi les autres ouvrages de Philelphe, nous citerons : *Amorosa* [illegible] *sopra le canzoni del Petrarca* (Bologne, 1476, in-fol.), [illegible] et [illegible] les Médicis, et [illegible] (Milan, 1476, [illegible]), [illegible] cent vers, pour la plupart d'une grande obscurité [illegible] encore [illegible] et peu connues, on trouve une peinture saisissante des mœurs de l'Italie au XVe siècle; *Convivorum libri II* (Venise, 1477); *Orationes cum quibusdam aliis operibus* (Milan, 1481), harangues remplies de déclamations et dépourvues d'éloquence; *Epistolarum libri XVI* (Brescia, 1485, in-4o), correspondance instructive, agréable et intéressante; *Odæ et carmina* (Brescia, 1497); *De educatione liberorum* (Tubingue, 1513), trad. en français sous le titre de *Guidon des parents* (1513); *Opera oratoria* (Paris, 1515); *De jocis et seriis*, recueil de pièces obscènes; la *Sforziada*, poëme latin inédit en vers hexamètres, lequel, d'après Rosmini, malgré des négligences et des inégalités de style, contient des parties pleines d'élévation et de traits admirables.

PHILELPHE (Mario), littérateur italien, fils du précédent, né à Constantinople en 1426, mort à Mantoue en 1480. Il fut élevé en Italie, donna de bonne heure les preuves d'une vive intelligence, mais en même temps d'un caractère bizarre, quitta son père pour quelques reproches essuyés et se mit à parcourir l'Italie en donnant des leçons pour vivre et en récitant des vers dans les châteaux. S'étant rendu en Provence, il fut bien accueilli par le roi René, qui le chargea de mettre en ordre la bibliothèque de Saint-Maximin, puis lui donna un emploi à Marseille. En 1450, il se rendit à Milan, où se trouvait l'empereur Frédéric III, et reçut de lui la couronne poétique. L'année suivante, il devint professeur de littérature à Gênes; mais il quitta bientôt sa chaire pour aller exercer la profession d'avocat à Turin (1453). A la suite d'un voyage à Paris (1456), Mario Philelphe mena une existence assez précaire. Il devint successivement avocat consistorial à Mantoue (1459), professeur de littérature à Venise (1460), à Bergame, à Vérone, à Bologne, à Ancône, à Mantoue, où il termina sa vie aventureuse. Nous citerons de lui : *Epistolare* (Milan, 1484, in-4o), sorte de manuel épistolaire; *Carmina elegiaca* (Leipzig, 1690, in-8o); *Histoire de la guerre de Finale*, dans le supplément des *Rerum italicarum scriptores* (Florence, 1747, in-fol.). On lui doit aussi des discours, des épigrammes, des satires, des tragédies et plusieurs ouvrages restés manuscrits.

PHILÉMON s. m. V. PHILÉDON.

PHILÉMON et BAUCIS, noms sous lesquels sont demeurés célèbres, dans la tradition mythologique, deux époux de Phrygie, pauvres et accablés d'années, qu'Ovide a immortalisés dans ses *Métamorphoses*. Heureux de vivre ensemble et de se témoigner sans cesse une tendresse qui ne s'était jamais démentie, ils vivaient contents de leur pauvreté et honoraient les dieux dans la modeste cabane qu'ils habitaient près d'un bourg peuplé de cœurs durs et impies. Un jour, Jupiter et Mercure, sous une forme humaine, parcoururent les campagnes de la Phrygie afin d'étudier le caractère de ses habitants. Le soir arrivé, ils frappèrent vainement à toutes les portes du bourg près duquel habitaient Philémon et Baucis pour y demander l'hospitalité : toutes les portes restèrent fermées; partout on accueillit les deux voyageurs avec des paroles dures et insultantes. Ils sortaient de ce lieu inhospitalier, lorsqu'ils passèrent près de la chaumière des deux vieux époux. Ils frappent : on ouvre, on les accueille avec empressement, on leur prodigue tous les soins d'une hospitalité pauvre, mais cordiale et empressée. Le lendemain, les dieux ordonnent à Philémon et à Baucis de les accompagner jusqu'au sommet de la montagne voisine. Les deux époux se détournent alors, sur un nouvel ordre des célestes voyageurs, et voient tout le bourg, tous les environs submergés, excepté leur petite cabane, qui fut changée en un temple. Jupiter, s'étant fait connaître, promit à ce couple pieux et humain de lui accorder ce qu'il demanderait. Les deux époux souhaitèrent pour toute faveur de devenir les ministres du nouveau temple et de ne pas mourir l'un sans l'autre; exemple de tendresse conjugale qui a été souvent célébré. Leurs désirs furent accomplis, et lorsqu'ils eurent atteint les limites extrêmes de la vieillesse, un jour qu'ils s'entretenaient encore affectueusement, Philémon s'aperçut que Baucis devenait tilleul, tandis que celle-ci voyait Philémon se métamorphoser en chêne; tous deux se firent alors les suprêmes adieux.

Cette touchante légende a été admirablement racontée par Ovide au livre VIII de ses *Métamorphoses*.

La Fontaine, mieux inspiré cette fois que dans sa fable le *Rat de ville et le rat des champs*, où le terrible voisinage d'Horace semble lui avoir fait peur, n'a pas craint de reprendre en sous-œuvre l'admirable récit d'Ovide; c'est là qu'il a prouvé d'une manière éclatante que son « imitation n'est point un esclavage. » Ce sujet de Philémon et Baucis, il l'a fait sien par l'originalité de l'expression, par les aperçus philosophiques qu'il y a semés comme en se jouant, et surtout par le début, qui sert comme de majestueux péristyle à cette miniature, à ce bijou de monument :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.
Ces deux divinités n'accordent à nos vœux
Que des biens peu certains, qu'un plaisir peu tranquille.
Des soucis dévorants c'est l'éternel asile;
Véritables vautours que le fils de Japet
Représente, enchaîné sur son triste sommet.
L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste.
Le sage y vit en paix et méprise le reste :
Content de ses douceurs, errant parmi les bois,
Il regarde à ses pieds les favoris des rois;
Il lit au front de ceux qu'un vain luxe environne
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.

Voilà de ces beautés dont le génie d'Ovide, plus brillant que philosophique, ne renfermait pas le germe.

Les noms de Philémon et de Baucis ont passé dans la littérature et servent à caractériser deux vieux époux peu favorisés des biens de la fortune, mais sans ambition et sans regrets, et qui ont conservé l'un pour l'autre la plus tendre affection :

« Je reçois dans ce moment une de vos lettres, par laquelle vous me mandez que princes et princesses peuvent passer dans nos déserts. Ces déserts sont bien indignes d'eux. Cependant, si les dieux s'avisaient de descendre dans ces hameaux, ils trouveraient encore des *Baucis et des Philémons;* mais il vaudrait encore mieux recevoir des philosophes que des princesses. »

VOLTAIRE.

« La maison que j'avais choisie n'avait pas de façade sur la rue; on y arrivait par une cour plantée de tilleuls. Un perron donnait accès dans les appartements du rez-de-chaussée. Mais nous avions pour notre usage un escalier latéral. Point de voisins, point de surveillants. L'étage inférieur était occupé par deux vieux rentiers, l'homme et la femme, qui menaient peu de bruit et finissaient en paix leur vie à la manière de *Philémon et de Baucis.* »

L. REYBAUD.

« Julien ressentit une espèce de frémissement prophétique en contemplant deux ou trois couples vénérables, *Philémons et Baucis* ignorés, suivant d'un pas grave et lent ces allées solitaires, et échangeant toutes les dix minutes un mot qui tombait dans le silence comme un caillou dans un gouffre. »

A. DE PONTMARTIN.

« Les hérons mâles sont tous des modèles de soumission conjugale, de constance et d'amour. Quand la femelle couve, l'époux veille avec une sollicitude extrême à ce que le garde-manger de la couveuse soit constamment fourni de poisson frais et de l'espèce qu'elle aime. A peine l'éclosion a-t-elle eu lieu, que le père exige impérieusement que la mère se repose pendant plusieurs jours, et il prend généreusement pour lui seul la charge et l'entretien de la jeune famille. L'histoire ne rapporte pas que *Philémon* lui-même ait eu pour *Baucis* de pareilles attentions. »

TOUSSENEL.

« La femme du pêcheur, qui paraît jouir au logis d'une autorité despotique, est une grosse commère réjouie, haute en couleur, bastionnée d'appas formidables. Elle aime à dire des gaillardises auxquelles son vieux époux donne la réplique. Nous ne savons si ce *Philémon* et cette *Baucis* de la friture ont été heureux, mais ils ont eu beaucoup d'enfants. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Nous pourrions peut-être avoir à bon marché un bout de la corde de ce pendu, et nous en avons grand besoin, ma pauvre Catherine! Ce colonel Fougas me donne un tracas!

— Encore tes idées! Viens souper, mon ami. » Et la *Baucis* anguleuse conduisit son *Philémon* dans une belle et grande salle à manger, où la vieille gouvernante, leur contemporaine, avait servi un repas digne des dieux. »

E. ABOUT.

Philémon et Baucis, opéra en trois actes, paroles de MM. Barbier et Michel Carré, musique de M. Ch. Gounod, représenté au Théâtre-Lyrique le 18 février 1860. Composé d'abord pour le théâtre de Bade, et en un acte, cet ouvrage a perdu à l'agrandissement du cadre. Il appartient à un genre indéfinissable, moitié mythologique et sentimental, moitié bouffon. Dans l'introduction instrumentale, on remarque un gracieux motif exécuté sur le hautbois et repris par les instruments à cordes. M. Gounod a employé le piano avec l'orchestre pour accompagner un des chœurs de sa partition, et l'effet cherché a été obtenu. Nous rappellerons l'orage symphonique bien traité, quoique le compositeur y ait employé des moyens extramusicaux, l'air de ballet du second acte, l'air : *O riante nature* du troisième, ainsi que le duo entre Jupiter et Baucis : *Ne crains pas que j'oublie*, qui renferme des phrases charmantes.

PHILÉMON, célèbre poëte comique grec, né à Soles, en Cilicie, vers 320 av. J.-C. Il fut honoré du droit de cité à Athènes. Rival de Ménandre, il était âgé seulement de quelques années de plus que lui. Aucune de ses comédies, malheureusement, n'est parvenue jusqu'à nous. Il ne reste pas même de lui une scène entière; on ne possède que quelques vers détachés, qui ne suffisent pas pour déterminer son rang parmi les grands poëtes grecs, et il faut s'en tenir aux jugements que les anciens ont prononcés sur lui. Apulée a écrit : « Vous trouverez dans les ouvrages de Philémon beaucoup de malice et de gaieté, des sujets traités avec esprit, des intrigues habilement développées, des personnages bien en rapport avec l'action, des maximes parfaitement applicables à la conduite de la vie, un ton de plaisanterie qui ne descend jamais jusqu'au bouffon et de sérieux qui ne s'élève jamais jusqu'au tragique. Les maximes vicieuses sont rares chez cet auteur. »

On connaît cependant les titres d'un certain nombre de ses comédies. Suidas dit qu'il en avait composé quatre-vingt-dix; Diodore de Sicile en ajoute sept à ce nombre, déjà considérable. Il vécut quatre-vingt-seize ans; quelques auteurs croient même qu'il dépassa la centième année. C'est à cette longévité qu'il dut de figurer dans le traité de Lucien, intitulé : *Des hommes qui ont vécu le plus longtemps.* On ne sait, du reste, presque rien de sa vie. Il paraît qu'il fut une fois proscrit d'Athènes injustement. Ptolémée, fils de Lagus, l'ayant invité à venir à sa cour, il s'embarqua; mais une tempête le jeta sur les côtes de la Cyrénaïque, et il tomba au pouvoir du roi Magas, qu'il avait tourné en dérision dans une de ses comédies. Magas ordonna à un de ses satellites d'appuyer une épée nue sur le cou de Philémon; il se contenta de l'effrayer, montrant par là qu'il était bon prince, et il lui fit présent de dés et d'une boule à jouer, comme à un enfant dépourvu de sens et de raison. Sa mort fut douce et paisible : les uns disent qu'il expira en plein théâtre, au moment où il venait d'être couronné; les autres rapportent qu'après avoir vu en songe neuf jeunes filles qui sortaient de sa demeure (c'est-à-dire les neuf Muses qui se retiraient de chez lui), il rendit le dernier soupir, la main attachée encore et la bouche collée sur le manuscrit d'une de ses comédies que l'on allait représenter. Il eut un fils qui fut aussi poëte comique.

Voici quelques-uns des fragments de Philémon, empruntés à la traduction de M. Raoul Rochette :

« Il n'est pas de peintre ni de statuaire qui puisse représenter la beauté telle qu'elle existe dans la réalité, et l'image fût-elle parfaitement rendue, il y manquera toujours la beauté, si l'artiste n'en a pas en lui le sentiment. »

« Cesse, ô Cléon! de mener une vie dissipée, ou, si ta paresse l'emporte, crains de te préparer à ton insu une existence précaire et malheureuse. Le naufragé, s'il ne touche la terre, est perdu sans ressource, et le pauvre qui n'a pas quelque industrie court également le risque de périr. Mais j'ai des richesses! dis-tu. Eh! ne sais-tu pas comme elles se perdent aisément? J'ai des terres, des maisons. Ignores-tu donc les retours de la fortune et que, opulent aujourd'hui, demain tu pourras être misérable? Crois-en mon expérience, celui qui, abordant au port de l'industrie, y jette l'ancre une fois n'a plus rien à craindre de l'orage; tandis que l'imprudent qui s'expose sans précaution sur la seule foi des vents voit sa vieillesse en butte à toutes les bourrasques. Mais, dis-tu encore, j'ai des parents, des amis, qui viendront à mon secours. Ah! fais plutôt des vœux pour n'avoir jamais à éprouver tes amis; ou si tu la fais, cette épreuve, sache que tu n'es déjà plus qu'une ombre. »

« C'est un ingénieux animal que le limaçon. Est-il tombé près d'un mauvais voisin, il transporte tout doucement ailleurs sa maison et vit partout sans soucis, en fuyant partout les méchants. »

PHILÉMON, grammairien grec qui vivait croit-on, au VIIe siècle de notre ère. Il composa, en se servant d'un ouvrage du grammairien Hyperechius, un *Lexique*, qui est souvent cité dans l'*Etymologicum magnum*. Il ne reste de cet ouvrage que le premier livre et le commencement du second. Ces fragments, publiés pour la première fois à Londres (1812, in-8o), ont été réédités avec une excellente dissertation, sous le titre de *Philemonis grammatici quæ supersunt* (Berlin, 1821, in-8o).

Philémon (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL À). V. ÉPÎTRE.

PHILÈNES (les). Les légendes puniques donnaient ce nom à deux frères carthaginois qui s'étaient dévoués pour l'agrandissement de leur patrie, et qui ne sont sans doute que le symbole des luttes de Carthage contre les colonies grecques de la Cyrénaïque pour la fixation des limites entre les deux États. Carthage et Cyrène, pour terminer de longues contestations, étaient convenues d'envoyer chacune deux hommes qui partiraient à la même heure, et de planter la borne de séparation où ils se rencontreraient. La rencontre eut lieu près de Cyrène. Accusés d'être partis avant l'heure fixée, les Philènes préférèrent être enterrés vifs plutôt que de reculer. Leur tombe servit de borne au territoire carthaginois, et la reconnaissance na-

nonale leur éleva en cet endroit deux autels (*Philœtorum aræ*).

PHILEPSITTE s. m. (fi-lè-psi-te — de *philedon*, et de *psitta*). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des gobe-mouches, et intermédiaire entre les philédons et les brèves ou psittas, dont l'espèce type habite Madagascar.

PHILÉRÈME s. m. (fi-lé-rè-me — du préf. *phil*, et du gr. *erêmos*, solitude). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, de la tribu des nomadides, type du groupe des philérémites, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe et le nord de l'Afrique.

PHILÉRÉMITE adj. (fi-lé-ré-mi-te — rad. *philérème*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au philérème.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères mellifères, de la tribu des nomadides, ayant pour type le genre philérème.

PHILERNE s. m. (fi-ler-ne — du préf. *phil*, et du gr. *ernos*, plante). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Sibérie.

PHILÉSIE s. f. (fi-lé-zî — du gr. *philesios*, amical). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des smilacées, ou type de celle des philésiées, originaire des terres magellaniques.

PHILÉSIÉ, ÉE adj. (fi-lé-zi-é — rad. *philésie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la philésie.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre philésie.

PHILESIUS (Matthias RINGMAN, dit), humaniste allemand. V. RINGMAN.

PHILESTOURNE s. m. (fi-lè-stour-ne — de *philédon*, et du lat. *sturnus*, étourneau). Ornith. Syn. de CRÉADION, genre d'oiseaux, formé aux dépens des philédons.

PHILETAIRE s. m. (fi-lé-tè-re — du gr. *philetairos*, qui aime ses camarades). Ornith. Syn. de PHOCÉE ou de TISSERIN.

PHILÉTAS DE COS, célèbre critique et poëte alexandrin, né à Cos, mort vers 290 av. J.-C. Il devint précepteur de Ptolémée Philadelphe, fils de Ptolémée Lagus. Philétas était d'une complexion tellement délicate et d'une telle maigreur, qu'on disait de lui, par plaisanterie, qu'il mettait des semelles de plomb pour ne pas être emporté par le vent. Il mourut prématurément d'excès de travail. Philétas excella dans l'élégie et Properce lui donne la préférence sur Callimaque, plus érudit, plus savant, mais moins naturel. Il composa aussi des poëmes intitulés *Demeter* et *Hermes*. Comme prosateur, il a écrit des ouvrages de grammaire et de critique, commenté Homère et composé un ouvrage intitulé *Mélanges* ou *Gloses mêlées*, destiné à interpréter des mots obscurs surannés et à expliquer des particularités de dialectes. Les *Fragments* qui nous restent de lui, et parmi lesquels on trouve deux *épigrammes*, ont été publiés par C.-P. Kayser, sous le titre de *Philetæ Coi fragmenta quæ reperiuntur* (Gœttingue, 1793, in-8°), et dans divers recueils, entre autres dans les *Analecta* de Brunck.

PHILEURE s. m. (fi-leu-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant vingt-cinq espèces, presque toutes américaines, vivant dans le tronc des vieux arbres.

PHILHARMONIE s. f. (fi-lar-mo-nî — du préf. *phil*, et de *harmonie*). Amour passionné pour la musique.

PHILHARMONIQUE adj. (fi-lar-mo-ni-ke — rad. *philharmonie*). Se dit de certaines sociétés d'amateurs de musique : *Faire partie d'une société* PHILHARMONIQUE.

PHILHÉLIADE s. f. (fi-lé-li-a-de — du gr. *philos*, ami; *hélios*, soleil). Antiq. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon, dieu du jour. ‖ On dit aussi PHILHÉLIE.

— **Encycl.** Dans une de ces odes, dont il nous reste des fragments, Alcée développait la belle légende delphienne. Il disait comment le jeune dieu, orné par Zeus du diadème d'or et armé de la lyre, arrive, porté par des cygnes, chez les pieux Hyperboréens et reste avec eux une année entière, jusqu'à ce que vienne le temps où retentissent les trépieds de Delphes; comment alors, dans le milieu de l'été, le dieu se fait porter par son attelage ailé vers le sanctuaire de Delphes, où l'appellent par des péans les chœurs d'adolescents, et où les rossignols et les cigales saluent de leurs chants joyeux le maître du jour et de la lyre.

PHILHELLÈNE s. (fi-lel-le-ne — gr. *philhellên*; de *philos*, ami, et de *Hellên*, Grec). Partisan des anciens Grecs, des arts et de la civilisation de la Grèce.

— Politiq. Ami des Grecs modernes, partisan de l'indépendance grecque : *Les Grecs placent les* PHILHELLÈNES *au premier rang dans les batailles*. (E. About.)

— Adjectiv. Qui aime les Grecs modernes : *Je n'ai jamais aimé le grec, quoique aujourd'hui je sois* PHILHELLÈNE. (Scribe.)

PHILHELLÉNISME s. m. (fi-lèl-lé-ni-sme — rad. *philhellène*). Politiq. Amour des Grecs modernes, intérêt qu'ils inspirent, surtout à cause de l'état de sujétion où les a tenus la domination turque.

PHILHYDRE ou **PHILYDRE** s. m. (fi-li-dre — du préf. *phil*, et du gr. *hudor*, eau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiles, comprenant quatre espèces, dont trois européennes.

PHILIÂTRE s. m. (fi-li-â-tre — du préf. *phil*, et du gr. *iatreia*, médecine). Celui qui se livre à l'étude de l'art de guérir, qui cultive la médecine par goût ; médecin amateur.

PHILIÂTRIE s. f. (fi-li-â-trî — rad. *philiâtre*). Étude de la médecine, poursuivie par le seul amour de la science.

PHILIBEG s. m. (fi-li-begh). Petit jupon que portent les montagnards écossais, et qui descend jusqu'au milieu de la cuisse.

PHILIBERT s. m. (fi-li-bèr). Argot. Escroc qui achète des marchandises, et qui s'arrange ensuite pour ne pas les payer.

— **Encycl.** Les *philiberts* opèrent presque toujours plusieurs ensemble. Ils déposent une certaine somme chez un banquier et ouvrent plusieurs maisons de commerce sous différentes raisons sociales, qui se renseignent mutuellement. Les voies étant ainsi préparées, ils achètent le plus de marchandises qu'ils peuvent, qu'ils payent un tiers ou un quart comptant, et donnent pour le reste des bons sur le banquier auquel ils ont remis leurs fonds. Celui-ci solde sans observation, ce qui ne manque pas d'inspirer une grande confiance. Après avoir renouvelé plusieurs fois la même manœuvre, ils acquièrent la réputation de négociants parfaitement posés et, grâce au crédit qu'ils obtiennent, ils se trouvent bientôt devoir des sommes énormes. Les plus adroits déposent leur bilan et s'arrangent avec leurs créanciers, qui s'estiment très-heureux de recevoir 15, 10, quelquefois même 5 pour 100. Les autres trouvent plus simple de disparaître sournoisement en laissant sur la porte la clef d'un magasin vide.

PHILIBERT Ier, dit **le Chasseur**, duc de Savoie, né à Chambéry en 1464, mort à Lyon en 1482. Il succéda, en 1472, à son père Amédée IX, sous la tutelle de Yolande de France, sa mère. Cette princesse, contrainte par les comtes de Romans et de Bresse, qui lui disputaient la régence, de s'enfuir en Dauphiné, fut rétablie dans ses droits par son frère Louis XI, mais dut accepter l'alliance conclue entre la Savoie et la Bourgogne. Charles le Téméraire, craignant, après la bataille de Morat, qu'elle ne profitât de la circonstance pour se prononcer contre lui, la fit enfermer au château de Rouvre. Louis XI fut alors nommé tuteur du jeune prince, qui épousa, en 1474, Blanche-Marie Sforza. Yolande, ayant recouvré la liberté, reprit la régence, fit opérer une refonte des *Vetera statuta Sabaudiæ* et mourut en 1478. La Savoie se vit en proie à une anarchie profonde que le jeune Philibert, tout entier livré au plaisir, ne fit rien pour réprimer. Ce prince succomba à ses excès à Lyon, où il était venu voir le roi de France. Il eut pour successeur son frère Charles Ier.

PHILIBERT II, dit **le Beau**, duc de Savoie, né à Pont-d'Ain en 1480, mort en 1504. Il fit la campagne de Naples avec Charles VIII, près de qui il avait été élevé, succéda, en 1497, à son père Philippe II, conclut un traité d'alliance avec Louis XII, suivit ce prince dans sa campagne d'Italie, où il se conduisit brillamment, et mourut à la suite d'une partie de chasse. Il laissa le trône à son frère Charles III.

PHILIBERT-EMMANUEL, duc de Savoie. V. EMMANUEL-PHILIBERT.

Philiberte, comédie en trois actes, en vers, de M. Émile Augier (théâtre du Gymnase, 19 mars 1853). Le Théâtre-Français a refusé cette pièce et contraint son auteur à chercher une scène plus hospitalière; le légitime succès qu'elle a obtenu au Gymnase a montré combien s'étaient mépris les trop prudents sociétaires. Sans être un chef-d'œuvre, *Philiberte* est une des comédies les mieux tournées et les plus spirituelles du théâtre contemporain. Elle ne prétend pas à une haute portée morale, mais les paradoxes ingénieux, les mots fins y abondent et le vers, par au ton de la conversation enjouée, a une désinvolture, une légèreté bien difficile à atteindre.

La scène se passe sous Louis XVI. Un vieux roué, qui a pu connaître la Régence, le duc de Chamaraule, est tombé en disgrâce à l'avénement du roi bigot, qu'il a mécontenté par ses fredaines. Il a reçu l'ordre d'aller passer quelques mois dans ses terres et de ne revenir à la cour que doublé d'une duchesse. Il s'est d'abord obstiné dans le célibat et pour se distraire il a fait venir près de lui son neveu, le chevalier de Talmay, qu'il compte instituer son héritier, à condition qu'il se divertira quelque peu. Mais le chevalier bâille de son bon cœur que le vieux duc n'y tient plus, il cherche une femme et croit avoir trouvé son affaire dans la fille aînée d'une comtesse de ses amies. Il vient la demander en mariage. La comtesse a deux filles : une jolie comme un ange, Julie, et l'autre, qui passe pour affreusement laide, Philiberte. Elle était laide, en effet, dans son enfance, et personne depuis n'a songé à la regarder de bien près; elle vit sur sa renommée. Sa sœur, « dont la beauté fraîche épand comme un parfum » se marie le jour même au comte d'Ollivon. Le duc de Chamaraule entend bien que les deux mariages se fassent le même jour; c'est pour lui et sans doute aussi pour Philiberte une simple formalité. « Qui voudrait de moi, si ce n'est vous; de vous, si ce n'est moi? » lui dit-il, sans ombre de galanterie. Philiberte se résigne, les larmes aux yeux. Cependant un jeune homme des environs, Raymond, est bien loin de la trouver aussi laide qu'on le dit et, causant avec le duc, il en parle en termes qui cachent un profond amour. Le vieux roué se le tient pour dit, et craignant que le Roméo, comme il l'appelle, ne vienne chanter sous le balcon, il prend les devants et avertit Philiberte qu'elle aura sous peu à recevoir une déclaration d'amour; seulement, qu'elle y prenne garde, ce n'est pas pour ses beaux yeux que Raymond commettra cet acte ridicule, « c'est pour le million qu'elle a dans chaque main. » Puis il fait honte à Raymond de sa timidité et l'engage vivement à aller sur l'heure exposer à sa belle ses sentiments. Le résultat est facile à prévoir; Raymond est reçu avec une telle froideur, sa déclaration est accueillie par des répliques si mordantes et des mots si blessants qu'il se retire, jurant de ne plus y être repris. Cependant un incident vient éclairer Philiberte. Le chevalier de Talmay, un fin connaisseur de femmes, vient lui débiter des galanteries un peu vives. Philiberte va droit au fait : « Si je vous entends bien, lui dit-elle, vous me proposez d'être votre maîtresse? » Le talon rouge se récrie, mais il a beau s'embarrasser dans des explications, Philiberte avait bien compris et il reste stupéfait de la joie bizarre qu'elle montre, au moment où il s'attendait à une colère foudroyante. C'est qu'elle sait Talmay incapable, par goût, de courtiser une laideron, et que, si elle est assez jolie pour lui plaire, elle a pu plaire aussi à Raymond, qu'elle aime. Le duc, qui est pris aussi et qui voit que sa future lui est si chaudement disputée, engage une querelle entre ses deux rivaux, et les force à mettre l'épée à la main; un bon coup fourré peut le débarrasser de tous les deux à la fois et, pour plus de sûreté : « Abîmez-lui un peu la figure, » dit-il sournoisement à Raymond en montrant Talmay; « Faîs-lui quelque balafre à lui gâter le nez, » dit-il à son neveu en le prenant à part. Et il se frotte les mains, se croyant un vrai Machiavel. Talmay en est quitte pour une égratignure et Raymond épouse Philiberte. Le duc est obligé de se contenter de sa vieille amie, la comtesse, et le notaire traditionnel vient célébrer trois mariages à la fois :

Un bonheur général, dont je me suis tiré,

s'écrie gaiement, comme conclusion, le chevalier de Talmay.

PHILIBERTIE s. f. (fi-li-ber-tî — de *Philibert*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, originaire de l'Afrique tropicale.

PHILIDOR (Michel DANICAN, dit), hautboïste français, né dans le Dauphiné. Il vivait au XVIIe siècle, vint à Paris encore jeune et réussit à se faire entendre de Louis XIII. Quelques années auparavant, un hautboïste italien, Filidori, était venu de Sienne et s'était lui-même fait entendre à la cour, où son jeu savant et pénétrant avait produit une grande impression. En entendant Michel Danican, Louis XIII fut si charmé qu'il s'écria : « J'ai retrouvé un second Filidori! » Il n'en fallut pas davantage, et les courtisans, toujours disposés à renchérir encore sur les éloges du maître, n'appelèrent plus Danican que Philidor. Telle est l'origine du nom de Philidor, qu'à partir de ce moment tous les membres de la famille Danican ajoutèrent au leur et que l'un d'eux surtout, André, fameux compositeur dramatique et joueur d'échecs, rendit si célèbre. Michel devint symphoniste de la chapelle royale ou musicien de la chapelle de Louis XIII, on ne sait trop au juste, et mourut ou tout au moins fut retraité un peu avant 1649. Les renseignements à l'égard de ce virtuose sont très-vagues et très-incomplets.

PHILIDOR (Jean DANICAN, dit), musicien français, fils du précédent, mort à Paris en 1679. Il devint musicien du roi, comme son père, et fut nommé [illegible] de la grande écurie (1659). « Jean Philidor, dit M. Thoinan, jouait du fifre, du tambour, du hautbois et du cromorne; il occupait, lors de sa mort, la place de dessus de cromorne et trompette-marine de la grande écurie. Il paraît avoir composé quelques airs de danse... Il avait épousé Jacquette [illegible] et [illegible] Sa femme. Ses fils, André et Jacques, [illegible] très-jeunes dans la carrière musicale. »

PHILIDOR (André DANICAN, dit), musicien et compositeur français, [illegible] vers 1647, [illegible] **Philidor l'aîné**. Il se maria [illegible] que cinq autres enfants qu'il eut de sa seconde femme, Élisabeth Le Roy, mère du fameux François-André Philidor. Il fut hautbois, basse, dessus et quinte de cromorne et trompette-marine, basson et tambour, faisant partie en même temps de la musique de la grande écurie, de celle de la chambre et de la chapelle. Il fut chargé à différentes reprises, et en compétition avec Lulli, de composer des airs militaires pour les mousquetaires, les dragons et autres gardes du corps. Exécutant habile sur le basson, il joua souvent des solos de sa composition devant le roi, qui se plaisait à rendre justice à ses talents. Non-seulement il écrivit des marches, des retraites, des générales, des descentes d'armes pour tambour et hautbois, des airs et des duos pour basson et autres instruments, mais il s'essaya aussi dans la musique dramatique. Le 16 juillet 1687, il fit représenter devant la cour un opéra-ballet, le *Canal de Versailles*, dont tous les rôles étaient remplis par les musiciens du roi; en 1688, il composa la musique d'un divertissement burlesque, le *Mariage de La Couture avec la grosse Cathos*, qui fut dansé devant le grand dauphin, et enfin il est auteur d'un second opéra-ballet, intitulé la *Princesse de Crète*. Cependant, le nom d'André ne brilla pas d'un vif éclat sous le rapport de la composition dramatique; mais cet artiste rendit à l'art de vrais services comme garde de la bibliothèque du roi, emploi qui lui fut confié en 1684. En effet, c'est à lui qu'on doit une collection de nombreux volumes manuscrits, dans lesquels il transcrivit la musique des anciens ballets dansés à la cour depuis Henri III jusqu'à Louis XIV, les opéras de Lulli et de quelques autres compositeurs, de vieux airs de danse, branles, gaillardes, pavanes et sarabandes, remontant au règne de François Ier, des morceaux divers composés par Constantin et Dumanoir, [illegible] par Mazuel, Couperin, Chancy, etc., ou par quelques grands seigneurs de la cour, des marches et batteries de tambour, des airs de fifre, de trompette et de timbale pour les carrousels, des fanfares de trompe composées pour les chasses royales, enfin des morceaux de musique religieuse qui s'exécutaient à la chapelle du roi depuis les temps les plus reculés, ainsi que les messes et motets des musiciens contemporains, compositeurs de la musique de Louis XIV. Malheureusement, cette précieuse collection n'est pas restée intacte; elle a été dévastée par des voleurs audacieux; mais les débris qui en restent à la Bibliothèque nationale, à celle de Versailles et au Conservatoire de musique offrent un immense intérêt. André fut récompensé de ses travaux par le don que lui fit le roi d'un terrain situé rue du Bel-Air, à Versailles, terrain sur lequel il fit bâtir une maison que Louis XIV, un peu plus tard, lui [illegible] pour en tirer un prix plus élevé. Vers 1719, il alla s'établir à Dreux. Il continua cependant jusqu'en 1727 [illegible] que du roi. André Philidor a publié chez Ballard une *Suite de danses pour les violons et hautbois qui se jouent* [illegible] *recueillies* [illegible] *la plus grande partie par Philidor l'aîné. Livre premier*. On trouve la plupart de ses autres œuvres manuscrites dans quelques-uns des cinquante et quelques volumes de la magnifique collection entreprise par lui et dont nous avons parlé.

PHILIDOR (Jacques DANICAN, dit), musicien et compositeur, [illegible] **Philidor le cadet**, pour le distinguer de son frère dont nous venons de parler, né à Paris en 1657, mort à Versailles en 1708. Il devint en 1669 fifre de la grande écurie, succéda en 1679, comme dessus de cromorne et trompette-marine de la grande écurie, à son père, Jean, qui venait de mourir, joua plus tard de la quinte de cromorne et du hautbois et fut reçu en 1683 à la chapelle, où il jouait indifféremment du basson ordinaire ou du gros basson [illegible]

PHILIDOR (Anne DANICAN, [illegible]

[illegible] en acheva [illegible] [illegible] batteries pour tambours et timbales, composa [illegible] 1712 [illegible] [illegible] egard pour fonder une institution qui jouit [illegible] plus de soixante [illegible] du fameux Concert [illegible] sociétés musi- [illegible] du théâtre, et qui [illegible] 18 mars 1725. [illegible] trois ans à la tête [illegible] sa démission [illegible] 1727 [illegible] devint [illegible] du prince de Conti, emploi qu'il conserva sans doute jusqu'à [illegible] absolument la date. [illegible] comme [illegible] les plus intelligents et les plus distingués de son temps.

PHILIDOR (François DANICAN, dit), compositeur, [illegible] précédent, né à Paris en [illegible] vers 1718. [illegible] en 1708, basse de cromorne et trompette-marine de la chapelle [illegible] en 1716, à Nicolas Mercier de Villeneuve comme taille de hautbois [illegible] chambre et de [illegible] François, dit M. Er. Thoinan, [illegible] de la flûte avec talent et a laissé deux livres de pièces pour cet instrument. Le second de ces livres, publié en 1718 et portant au titre ces mots : « Par feu M. Philidor, » [illegible] mourut cette même année [illegible] On a de lui : *Pièces pour la flûte [illegible], qui peuvent aussi se [illegible]* [illegible] 1716, in-4° obl., [illegible] *pour la flûte traversière et [illegible]* (Paris, 1718, in-4° obl., imprimé).

PHILIDOR (François-André DANICAN, dit), célèbre [illegible] français, le premier joueur d'échecs de son temps, frère consanguin des précédents, né à Dreux en 1726, mort à Londres en 1795. Il fut le plus célèbre de tous les Philidor et l'un des fondateurs, avec Duni, Monsigny et Grétry, de l'opéra-comique français, auquel il dut un grand nombre [illegible] dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre. Admis, dès l'âge de six ans et [illegible] en faveur des longs services rendus déjà par sa famille, au nombre des enfants de la chapelle de Louis XV, il y fit [illegible] sous la direction d'André Campra, [illegible] lui-même fort distingué et le seul maître français qui, avant Rameau, ait obtenu des succès nombreux et durables sur notre première scène lyrique. C'est au service de cette chapelle qu'il contracta, avec [illegible] la musique, la passion des échecs, qui devait tenir une grande place dans son existence. Nous en trouvons la preuve dans l'anecdote suivante, rapportée par M. Arthur [illegible] complète sur Philidor, [illegible] par la *Revue et gazette musicale* : « Les musiciens du roi avaient l'habitude, en attendant l'heure de la messe de Sa Majesté, de se réunir dans une salle où se trouvait [illegible] laquelle étaient [illegible] six échiquiers; ils prenaient ainsi [illegible] en exerçant leurs forces à ce jeu difficile et compliqué. Philidor, qui avait pour les échecs une inclination naturelle, les regardait faire silencieusement et portait aux coups la plus grande attention. Un jour, il avait environ dix ans, un vieux musicien, arrivé avant l'heure accoutumée, maugréait [illegible] de ce que ses camarades n'avaient point imité son exemple, ce qui le privait de [illegible] partie. L'enfant n'osait trop, [illegible] tout hésitant, proposa au bonhomme de lui servir de joueur. Le vieillard partit d'abord d'un éclat de rire, puis [illegible] Mais son étonnement fut [illegible] élève auquel il [illegible] les conseils, il s'a[illegible] à un rival redoutable [illegible] la partie avan[illegible] de prendre le dessus; sa mauvaise humeur redoubla [illegible] à la fois pi[illegible] de son [illegible] re[illegible] par quelque taloche que l'amour-propre froissé du bonhomme [illegible] A cha[illegible] la perte d'un [illegible] [illegible] cependant, [illegible]

rival, trop fortement absorbé par son jeu, il était parvenu à se [illegible] à l'extrémité de [illegible] il presse [illegible] à son adversaire un *mat* sardonique et retentissant, s'enfuit de toute la vitesse de ses petites jambes, afin [illegible] à une poursuite qui eût pu lui devenir fatale. Après une telle aventure, ce fut à qui des musiciens de la chapelle ferait la partie avec le petit Philidor, et bientôt il ne se trouva plus un seul de ses collègues qui pût se mesurer avec lui. »

[illegible] passion naissante ne faisait pas négliger à Philidor ses études musicales et, à peine âgé de douze ans, il faisait exécuter à la chapelle un morceau de sa composition, un motet avec chœurs, dont Louis XV fut si charmé qu'il l'en félicita hautement et lui fit remettre une gratification de dix louis. Après avoir terminé son éducation musicale et reçu son congé, il vint se fixer à Paris, où, ayant perdu son père, il se vit obligé pour vivre de donner des leçons de musique à vil prix et même de copier de la musique. Ce fut alors qu'il fit la connaissance de plusieurs grands joueurs d'échecs, M. de Légal, l'abbé Chenard et quelques autres, avec lesquels il fit, au grand étonnement des amateurs, plusieurs parties sans voir l'échiquier. Cependant, sa position précaire l'avait obligé à contracter des dettes, et il dut s'expatrier pour échapper aux poursuites de ses créanciers. Il alla d'abord en Hollande, où il se mesura avec les premiers joueurs du pays, notamment le fameux Stamma, puis en Allemagne (1748), où il rédigea son célèbre *Traité des échecs*. Il se rendit ensuite au camp de l'armée anglaise, près de Maestricht, et joua avec le duc de Cumberland, grâce auquel il put l'année suivante, à l'aide de souscriptions recueillies par ce personnage, publier cet ouvrage sous le titre d'*Analyse du jeu des échecs*.

C'est pendant l'époque de son séjour en Angleterre, qui se prolongea jusqu'en 1754, qu'il mit en musique l'ode fameuse de Dryden sur le *Pouvoir de l'harmonie*, et c'est alors aussi qu'il exécuta un tour de force extraordinaire, en faisant, au Club des échecs, sans voir les échiquiers, trois parties simultanées qu'il mena de front avec un talent sans égal; ses trois adversaires étaient : son ami intime, le comte de Bruhl, M. Bowdler, considérés tous les deux comme les plus forts joueurs de Londres, et M. Mazeres. M. de Bruhl fut vaincu en une heure vingt minutes, M. Mazeres en deux heures, et, au bout d'une heure trois quarts, la partie avec M. Bowdler était déclarée égale. Ces combats extraordinaires n'étaient pas sans porter de rudes atteintes aux facultés intellectuelles de Philidor, qui, d'ailleurs, s'y préparait par une abstinence presque complète. Diderot lui écrivit à ce sujet une lettre affectueuse, pleine de bons conseils, dans laquelle il le suppliait de renoncer à un tel genre de vie.

De fait, Philidor revint à Paris au mois de novembre 1754, avec l'intention bien arrêtée de se remettre sérieusement à la composition musicale. Après avoir vainement tenté d'obtenir la surintendance de la musique du roi, qui était vacante en ce moment, il tourna ses efforts du côté du théâtre, et, après une attente de quatre longues années, il débuta par un triomphe, le 9 mars 1759, en donnant à l'Opéra-Comique (foire Saint-Laurent), un acte charmant, *Blaise le savetier*, dont Sedaine lui avait fourni les paroles, et qui établit du premier coup sa réputation. Six mois après, le 18 septembre, il donnait au même théâtre l'*Huître et les plaideurs*.

L'année suivante (13 février 1760), il épousait Mlle Angélique-Henriette-Elisabeth Richer, sœur du célèbre chanteur de ce nom, chanteuse elle-même, qui se fit souvent applaudir au Concert spirituel et dont il eut, outre deux enfants morts en bas âge, une fille et quatre fils, dont l'aîné et dernier survivant est mort en 1845.

On peut dire qu'en ce qui concerne sa carrière théâtrale, Philidor marcha de succès en succès; car la plupart des nombreux ouvrages qu'il donna à l'Opéra-Comique, à la Comédie-Italienne et à l'Opéra furent accueillis chaleureusement par le public, et ceux qui furent l'objet d'une moindre faveur le durent généralement aux défauts des poëmes sur lesquels ils étaient écrits. Voici la liste complète de ces ouvrages, dont quelques-uns ont été omis par M. Fétis : *Blaise le savetier*, un acte, paroles de Sedaine (Opéra-Comique, 9 mars 1759); l'*Huître et les plaideurs* ou le *Tribunal de la chicane*, un acte, de Sedaine (Opéra-Comique, 17 septembre 1759); le *Quiproquo* ou le *Volage fixé*, deux actes, de Moustou (Comédie-Italienne, 6 mars 1760); le *Soldat magicien*, un acte, d'Anseaume (Opéra-Comique, 14 août 1760); le *Jardinier et son seigneur*, un acte, de Sedaine (Opéra-Comique, 17 février 1761); le *Maréchal ferrant*, un acte, de Quétant (Opéra-Comique, 22 août 1761), succès de deux cents représentations, rare assurément à cette époque et justifié par la fraîcheur, la grâce et l'abondance mélodique de la partition; *Sancho Pança dans son île*, un acte, de Poinsinet (Comédie-Italienne, 8 juillet 1762); le *Bûcheron*, un acte, de Guichard (Comédie-Italienne, 28 février 1763), énorme succès; les *Fêtes de la Paix*, un acte, de Favart (Comédie-Italienne, 4 juillet 1763); le *Sorcier*, un acte, de Poinsinet (Comédie-Italienne, 2 janvier 1764), succès retentissant; *Tom Jones*, trois actes, de Poinsinet (Comédie-Italienne, 27 février 1765); *Ernelinde, princesse de Norvège*, trois actes, de Poinsinet (Opéra, 24 novembre 1767), immense succès, qui se renouvela en 1773 lorsque l'ouvrage fut remis en cinq actes; le *Jardinier de Sidon*, deux actes, de Pleinchêne (Comédie-Italienne, 18 juillet 1768); l'*Amant déguisé* ou le *Jardinier supposé*, un acte, de Favart (Comédie-Italienne, 2 septembre 1769); la *Nouvelle école des femmes*, trois actes, de Moissy (Comédie-Italienne, 21 janvier 1770); le *Bon fils*, un acte, de Lemonnier (Comédie-Italienne, 11 janvier 1773); *Zémire et Mélide*, deux actes, de Fenouillot de Falbaire (théâtre de la cour, à Fontainebleau, octobre 1773); les *Femmes vengées*, un acte, de Sedaine (Comédie-Italienne, 20 mars 1775); *Persée*, de Quinault, remis en trois actes par Marmontel (Opéra, 27 octobre 1780); l'*Amitié au village*, trois actes, de Desforges (Comédie-Italienne, 31 octobre 1785); *Thémistocle*, trois actes, de Morel (Opéra, 23 mai 1786); *Bélisaire*, trois actes, de d'Antilly (théâtre Favart, octobre 1796), ouvrage posthume, Philidor étant mort en 1795. A cette liste déjà nombreuse, il faut ajouter encore trois ouvrages : le *Puits d'amour* ou les *Amours de Pierre Lelong et de Blanche Bazu*, pièce en langue romance, de Landris, représentée par « les petits comédiens du bois de Boulogne, le 1er mai 1779 » (v. les *Mémoires* de Bachaumont); la *Belle esclave*, un acte, de Dumaniant (théâtre des Beaujolais, 18 septembre 1787); le *Mari comme il les faudrait tous*, un acte (théâtre des Beaujolais, 1788). Enfin, à tout ceci il faut joindre encore un certain nombre de compositions religieuses, un *Te Deum*, un *Lauda Jerusalem* et un ouvrage extrêmement important, sorte d'oratorio en action, le *Carmen sæculare*, mis en musique par Philidor sur le texte latin d'Horace et dont le succès fut un véritable événement lorsqu'on l'exécuta en 1780. Tel est le bagage à la fois considérable et remarquable de cet artiste, trop oublié aujourd'hui et qui fut un compositeur du premier ordre, à mettre en ligne auprès de Grétry et de Monsigny, ses émules, qu'il surpassait de beaucoup au point de vue du savoir technique et auxquels il ne le cédait point sous le rapport de l'inspiration. « Philidor fut un talent fécond, original et neuf, » dit M. Pougin. Nous appuyons sur ce dernier mot parce qu'on lui a souvent, et à tort, reproché de piller les compositeurs ses contemporains; de plus, on a dit de lui qu'il manquait toujours de mélodie, et nous, qui nous sommes donné la peine de l'étudier avant d'en parler, ce que d'autres n'ont peut-être pas fait, nous avons été à même de vérifier la valeur de ces assertions et d'en reconnaître toute la fausseté.

Honnête, bon, serviable et obligeant, Philidor n'était pas moins estimable comme homme que remarquable comme artiste et comme joueur d'échecs. Pensionné par la Comédie-Italienne, en raison des services qu'il avait rendus à ce théâtre et des succès qu'il y avait remportés, il abandonna la composition musicale vers 1788, pour se livrer sans contrainte à sa passion pour les échecs. On a prétendu à tort qu'il avait émigré pendant la Révolution et s'était réfugié à Londres. Tous les renseignements donnés par sa famille établissent qu'il n'était pas indifférent aux affaires publiques, et plusieurs lettres que nous avons sous les yeux prouvent qu'il considérait la Révolution comme un grand bienfait pour son pays. Ce n'est donc point comme émigré qu'il se rendit à Londres à la fin de 1792, mais bien comme membre du Club des échecs, qui, depuis son dernier voyage, lui avait accordé une pension à la condition qu'il irait tous les ans y passer quatre mois. Il demanda donc et obtint du comité de Salut public un passe-port à l'aide duquel il se rendit en Angleterre. La guerre l'empêcha ensuite de rentrer dans son pays, et lorsqu'il allait revenir, dans les premiers mois de 1795, les lois sur l'émigration l'en empêchèrent de nouveau. Sa famille alors s'adressa à tous les comités et fit toutes les démarches nécessaires pour en obtenir un sauf-conduit, résultat auquel elle était enfin à grand'peine parvenue, lorsque la nouvelle de la mort de Philidor vint la frapper douloureusement au milieu de sa joie. Il avait succombé à une attaque de goutte. Il avait soixante-neuf ans.

PHILIDOR (Pierre DANICAN, dit), compositeur, fils de Jacques, dit *le cadet*, né à Paris en 1681. Il montra pour la musique des dispositions très-précoces. Élève de son père, il fit des progrès très-rapides et fit représenter en 1697, « devant Monseigneur, » à Marly, le 3 août, et à Versailles, devant le roi, le 3 septembre, une *Pastorale* dont il avait composé la musique. Déjà, à cette époque, il avait la survivance de son père comme hautboïste de la grande écurie, place dont il ne devint titulaire qu'à la mort de celui-ci, en 1708, alors que depuis 1704 il était dessus de hautbois de la chapelle. Enfin, en 1712, il fut reçu flûtiste et dessus de hautbois de la chambre et se vit nommer, le 10 janvier 1716, joueur de viole de la cour. Habile flûtiste, Pierre a laissé trois livres de duos et de pièces diverses pour flûte, hautbois et violon, lesquels ont été réunis en un seul volume dans une seconde édition. L'époque de sa mort est restée inconnue. Voici les titres de ses œuvres publiées : *Premier œuvre, contenant trois suites à deux flûtes traversières seules, avec trois suites dessus et basses pour les hautbois, flûtes, violons, etc.* (Paris, Foucault, 1717, in-4° obl., gravé); *Deuxième œuvre, contenant deux suites à deux flûtes traversières seules, avec deux autres suites dessus et basses pour les hautbois, etc.* (Paris, 1718, in-4° obl., gravé); *Troisième œuvre, contenant une suite à deux flûtes traversières seules, et l'autre suite dessus et basses pour les hautbois, etc.* (Paris, 1718, in-4° obl., gravé); *Trio, premier œuvre, contenant six suites* (Paris, chez MM. Philidor, sans date, in-4° obl., gravé).

PHILIEUL (Vasquin), littérateur français, né à Carpentras en 1522, mort vers 1582. Il se fit recevoir docteur en droit, puis devint chanoine de Notre-Dame-des-Doms et juge de la cour temporelle d'Avignon. On lui doit : *Laure d'Avignon* (Paris, 1548, in-8°); *Toutes les œuvres vulgaires de François Pétrarque, contenans quatre livres de Mme Laure, sa maîtresse*, en vers (Avignon, 1555, in-8°); les *Statuts de la comté de Venaissin* (Avignon, 1558, in-4°), trad. française d'un ouvrage latin de son père, publié en 1511. On lui doit diverses autres traductions.

PHILIN s. m. (fi-lain). Moll. Espèce de volute.

PHILINTE s. m. (fi-lain-te — nom d'un personnage du *Misanthrope*). Homme d'un caractère souple, approuvant tout par complaisance ou par politesse mondaine : *Les Alcestes deviennent des PHILINTES, les caractères se détrempent, les talents s'abâtardissent.* (Balz.)

PHILINTE, personnage du *Misanthrope* de Molière, dont le caractère forme contraste avec celui d'Alceste. Philinte est le philosophe indulgent, l'homme sociable par excellence, *l'ami du genre humain*, comme l'appelle Alceste dans son ironie misanthropique. Il veut que l'on sacrifie quelquefois les intérêts de la vérité aux bienséances et aux usages du monde; il montre de la complaisance pour les défauts des autres et dissimule ses sentiments sous les dehors de la politesse; toutes choses qui mettent Alceste en fureur. « Il est constant, dit M. Taschereau dans son *Histoire de Molière*, que celui-ci avait donné à son Philinte plus d'un trait de son propre caractère, et précisément cette tolérance qui en était l'ornement et qui a excité l'indignation de l'intolérant Rousseau. » Dans la pensée de Molière, Philinte n'est ni un égoïste ni un modèle de vertu, mais un type de sociabilité et de savoir-vivre dans le monde, où les rapports ne sont possibles qu'à la condition de transiger. L'intention du poëte était de faire voir ce qu'il faut accorder aux défauts des hommes si l'on veut vivre avec eux; et si Philinte pousse un peu loin la complaisance, pour plus de sûreté, il est clair qu'Alceste montre trop de rudesse et qu'avec un caractère tel que le sien il faut tôt ou tard quitter la partie.

En littérature, le nom de Philinte est resté le synonyme d'homme aimable, poli, indulgent, et les allusions que l'on fait à ce personnage le mettent le plus souvent en opposition avec Alceste :

« On a prétendu qu'il n'y avait que deux sortes de critiques : la critique à bras ouverts et la critique à poings fermés. Parmi nos juges littéraires, les uns sont de la race de *Philinte*, indifférents par nature, toujours portés à l'indulgence et doués d'une bienveillance universelle. Les autres, qui descendent d'Alceste, se gendarment envers et contre tous, prennent les airs indignés de M. Veuillot ou prétendent à sonner le tocsin et à brandir le glaive comme M. de Cassagnac. »

CH. HENRY.

« La vie semble plus commode et plus douce avec ces formes aimables qui paraissent prouver le cas qu'on fait de vous et la peur qu'on a de vous déplaire. Ce n'est pas du mensonge, mais de la politesse : on aime à se bercer au bruit de cette musique louangeuse; on se passe avec grâce et discrétion l'encensoir, et les *Philintes* ont prévalu sur les Alcestes dans la société actuelle. »

HIPP. LUCAS.

Philinte de Molière (LE) ou la **Suite du Misanthrope**, comédie en cinq actes et en vers, de Fabre d'Églantine (théâtre de la Nation [Odéon], 22 février 1790). En essayant de continuer, dans une action spéciale, le type créé par Molière, Fabre d'Églantine a été obligé de l'accentuer davantage et il l'a exagéré à la façon dont le comprenait J.-J. Rousseau. « Ce Philinte, disait le philosophe, est un de ces honnêtes gens du grand monde dont les maximes ressemblent beaucoup à celles des fripons, de ces gens si doux, si modérés qui trouvent toujours que tout va bien parce qu'ils ont intérêt à ce que rien n'aille mieux; qui sont toujours contents de tout le monde parce qu'ils ne se soucient de personne; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres; qui,

de leur ma [illegible] fermée, verraient piller, [illegible], égorger, massacrer tout le genre humain sans se plaindre, attendu que Dieu les [illegible] des malheurs d'autrui. » Ce type [illegible] heureusement esquissé par J.-J. Rousseau, existe, à n'en pas douter, et [illegible] se reproduire sur la scène. [illegible] Fabre d'Églantine; mais ce n'est [illegible] l'Philinte de Molière. Alceste, retiré dans ses terres depuis sa rupture avec le genre humain, se rencontre avec Philinte, devenu comte de Valencey, dans un hôtel [illegible]. Il y est venu pour sauver un [illegible] menacé par un fripon; mais il ne sait point le nom de celui qu'il importe de prévenir. Où le trouver? Philinte, dont un oncle est devenu ministre, peut le servir; il [illegible] à lui et l'engage à partager sa bonne action; mais Philinte a d'autres soins; il pense à sa fortune et se soucie fort peu d'obliger un inconnu; il raille Alceste de ses sentiments chevaleresques et l'engage à s'occuper plutôt de ses affaires. Plus Philinte montre d'égoïsme et de sécheresse, plus Alceste prend en pitié le malheureux inconnu; mais soudain, par une péripétie très-naturelle et très-vraisemblable, la scène change. Ce Philinte si calme, si tranquille sur le malheur d'autrui, le voilà qui sort de son repos, il éclate, il est hors de lui-même. Qu'est-il donc arrivé? Il vient de découvrir que cet homme dont la ruine le faisait rire, cet homme volé que défendait Alceste et qu'il refusait de [illegible], c'est lui, Philinte, comte de Valencey. Le caractère d'Alceste ne se dément pas; Philinte est malheureux; il oublie sa colère pour le secourir, et une fois vainqueur, quand son ami est tiré du danger, il accable de reproches l'indigne mari de la sensible Éliante et le laisse écrasé de remords et murmurant : « J'ai tort. » Il eût mieux valu peut-être intituler cette pièce *l'Égoïste* que de faire du Philinte de Molière un homme dénué de toute [illegible] et de toute humanité. [illegible] que le [illegible] du *Misanthrope* était [illegible]; mais, à part ce défaut, la pièce est fort remarquable; le caractère de Philinte est bien tracé, et c'est une idée vraiment heureuse et dramatique d'avoir fait trouver à l'égoïste sa punition dans son égoïsme même et fait retomber sur lui la conséquence de ses principes. Enfin la préface de cette comédie, dirigée contre l'*Optimiste* de Colin d'Harleville, passe à bon droit pour une œuvre littéraire très-remarquable. Cette pièce est le chef-d'œuvre de son auteur.

PHILIPEAUX (Raymond), médecin français, né à Bordeaux en 1822. Il s'est fait recevoir docteur à Paris, puis est allé se fixer à Lyon. M. Philipeaux a publié quelques ouvrages estimés : *Traité de la [illegible]* (1856, in-8°); *Études sur l'électricité appliquée au diagnostic et au traitement des [illegible]* (1857, in-8°), *Études sur la surdité* (1863, in-8°), *Recherches nouvelles sur l'appareil auditif* (1870, in-8°), etc.

PHILIPEAUX (Pierre), conventionnel. V. PHELIPPEAUX.

PHILIPON (Charles), dessinateur et journaliste français, né à Lyon en 1800, mort à Paris en 1862. Son père, Étienne Philipon, marchand de papiers peints, était parent de la célèbre Mme Roland, du général Philipon et de Philipon de La Madelaine. D'un premier mariage, il n'avait eu qu'un enfant, Mme Aubert; de son second mariage avec Mlle Fleurie Lisfranc, tante du célèbre chirurgien Lisfranc, il eut six enfants, dont l'aîné fut Charles Philipon. Après avoir fait d'assez mauvaises études à Lyon et à Villefranche, Charles Philipon apprit le dessin à l'école Saint-Pierre dans sa ville natale, puis se rendit à Paris en 1819 et entra dans l'atelier de Gros, où il eut pour condisciples Decamps et Bonington. Pendant l'année qu'il passa sous la direction de ce grand artiste, Philipon s'occupa beaucoup moins d'étudier le grand art que de faire des charges. En 1821, son père, qui le destinait au commerce, le rappela à Lyon. Il s'occupa alors du dessin de fabrique, mais ce genre de travail ne pouvait convenir à sa nature ardente, exubérante, à la tournure satirique de son esprit. En 1823, il quitta Lyon et revint à Paris. Pour vivre, il fit des dessins pour les imagiers, des étiquettes, des rébus, des vignettes, des éventails, des aquarelles, des planches pour les journaux de mode. C'est vers cette époque qu'il dessina l'*Histoire de [illegible]*, l'*Histoire de [illegible]* et un grand nombre d'autres [illegible]. Peu après, il s'occupa de lithographie et [illegible] cet art aux débutants de [illegible]. Cette invention lui rapporta 200 francs, prix convenu pour deux énormes [illegible] sur pierre. Quant au fabricant, il [illegible] une grosse somme et s'adressa immédiatement à des artistes qu'il payait moins cher.

Philipon s'était lié avec les écrivains libéraux et satiriques de l'époque, lorsqu'il fit venir à Paris son beau-frère, M. Aubert, ancien notaire, et fonda avec lui, en 1830, la [illegible] connue sous ce nom. Après la révolution de Juillet 1830, il fit paraître les premières caricatures politiques et mit au jour un journal hebdomadaire d'images, la *Caricature*, qui, après avoir été pendant quelque temps un gai recueil dans lequel on se moquait des vices et des ridicules du moment, devint un véritable pamphlet contre les hommes au pouvoir.

Philipon, Juvénal de la caricature,

comme l'appelait Barthélemy dans sa *Némésis*, vit son journal succomber sous les procès de presse (1834). Le 1er novembre 1832, il avait fondé le *Charivari*, dont il fut six ans directeur et qu'il vendit, en 1842, à une société d'actionnaires. D'une activité infatigable, sans cesse à la recherche d'idées nouvelles, Charles Philipon créa le *Robert Macaire*, en collaboration avec Daumier; le *Musée pour rire* (1839-1840), avec Louis Huart, Maurice Alhoy, etc.; les *Physiologies* (1840), qui mit à la mode; le *Journal pour rire* (1849), qui devint, en 1857, le *Journal amusant*; le *Musée anglo-français* (1854), avec Doré. Outre les articles et les dessins de lui répandus dans ses journaux, dans les *Cent et un Macaire*, dans l'*Almanach prophétique*, on lui doit des brochures politiques, entre autres : *Aux souscripteurs* (1833); enfin la *Physiologie du flâneur* (1842, in-32), la *Parodie du Juif errant* (1844, in-18), complainte constitutionnelle en 10 parties, avec Louis Huart. « Doué d'une nature énergique, dit M. B. de La Chavignerie, Philipon, rieur en apparence, était en réalité un penseur et un philosophe. Il ne s'est jamais fait que des ennemis politiques, ne s'étant jamais attaqué, proclamons-le à sa louange, à la personnalité. » Il a été à la tête de tout ce qui, à notre époque, a tenu la plume ou le crayon de la satire et il a indiqué leur voie ou donné leur formule à presque tous les artistes en ce genre. — Son fils, Eugène PHILIPON, mort en janvier 1874, devint, en 1862, directeur du *Journal amusant* et de deux autres journaux illustres. C'était un homme d'un sens droit, d'un esprit sûr, d'une grande générosité. Pendant le siège de Paris, il n'avait reculé devant aucun sacrifice pour dérober à la misère le nombreux personnel placé sous sa direction.

PHILIPON DE LA MADELAINE (Louis), littérateur français, né à Lyon en 1734, mort à Paris en 1818. Il étudia le droit à Besançon, où il se fixa après y avoir fait un mariage avantageux, devint avocat du roi près du bureau des finances et obtint, en 1786, l'intendance des finances du comte d'Artois. Au commencement de la Révolution, il perdit son emploi, fut décrété d'arrestation après le 10 août, se tint à partir de ce moment à l'écart des agitations politiques, reçut de la Convention, comme homme de lettres, un secours de 2,000 livres en 1795 et obtint la place de bibliothécaire au ministère de l'intérieur. En 1814, le comte d'Artois lui accorda avec une pension le titre d'intendant honoraire de ses finances. C'était un homme d'un caractère gai, obligeant, aimable, qui conserva jusqu'à ses derniers moments tout le charme de l'ancienne urbanité française. On a de lui plusieurs comédies, en collaboration avec Thérigny, le vicomte de Ségur, Le Prevost d'Iray, etc., entre autres : le *Dédit mal gardé*, *Catinat à Saint-Gratien*, *Maître Adam* ou le *Menuisier de Nevers*, *Gentil-Bernard*, les *Troubadours*, *Chaulieu à Fontenay*, etc.; des chansons, remarquables par la grâce, la correction, la gaieté décente et qui parurent pour la première fois en recueil sous le titre de : les *Jeux d'un enfant du Vaudeville*. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : l'*Art de traduire le latin en français* (Lyon, 1762); *Discours sur la nécessité et les moyens de supprimer les peines capitales* (1770); *Mémoire sur les moyens d'indemniser un accusé reconnu innocent* (1782, in-8°); *Vues patriotiques sur l'éducation du peuple* (Lyon, 1783); *De l'éducation des collèges* (1784); *Géographie de la France* (1786); *Dictionnaire des homonymes* (1799); *Manuel épistolaire* (1804); *Choix de chansons* (1810); *Dictionnaire des portraits français* (1804); *Dictionnaire des rimes* (Lyon, 1806); *Grammaire des gens du monde* (1807); *Dictionnaire de la langue française* (1809), etc. On lui doit une édition de la *Petite encyclopédie poétique* (1804-1806, 15 vol. in-18) et une édition des *Lettres de la marquise du Maine*.

PHILIPPAR (François-Aimé), agronome français, né à Provins (Aube) en 1802, d'un père [illegible] heure [illegible] visiter en 1823 l'Angleterre, pour y étudier les méthodes employées. M. Philippar est devenu successivement, depuis lors, professeur de botanique et [illegible] Versailles [illegible] de la Société agricole de Seine-et-Oise, dont [illegible] *Journées des [illegible]* (1848) [illegible], etc.

PHILIPPE [illegible], père d'Alexandre le Grand. [illegible] ciennement à toutes les pièces d'or. ‖ Ancienne monnaie d'Espagne.

— **Encycl.** Numism. Le *philippe* avait pour types : à l'avers, tantôt une tête d'Apollon ou de Jupiter laurée; tantôt une tête imberbe nue ou laurée; tantôt, enfin, une tête de Proserpine accompagnée de deux poissons; au revers, une figure dans un bige ou un cavalier [illegible] monnaie. Il y avait des *philippes* d'argent et [illegible] métal furent frappés en si grande quantité et jouirent d'une vogue si considérable que, pendant longtemps, on se servit du mot *philippos*, en latin *philippus*, pour désigner une pièce d'or, quel que fût le peuple ou le souverain qui l'eût émise. On en fit aussi de nombreuses imitations dans plusieurs pays, notamment dans la Gaule.

PHILIPPE (SAINT-), [illegible] Játiva. V. JATIVA.

PHILIPPE (SAINT-), une des îles du Cap-Vert. V. FOGO.

PHILIPPE Ier, roi de Macédoine. Il vivait au IXe siècle av. J.-C. Ce prince, fils d'Argée, est regardé par Hérodote comme le fondateur de la monarchie macédonienne. D'après Eusèbe, il régna trente-huit ans; mais rien n'est moins certain, l'existence de ce roi appartenant à la période antéhistorique. Il eut pour successeur son fils Æropus.

PHILIPPE II, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, né l'an 382 av. J.-C., assassiné en 336. C'est à lui que la Macédoine dut sa grandeur, fondée, comme on le sait, sur l'asservissement de la Grèce. Au reste, les circonstances le servirent autant que son génie et ses petitesses. La [illegible] n'avait pu trouver sa forme et elle allait périr. Comme organisation politique, elle n'avait su que constituer la cité et n'avait pu s'élever à une unité d'ordre supérieur. Athènes, Sparte, Thèbes avaient tour à tour et sans succès tenté de rapprocher par les armes, sous leur domination, les éléments divers de la [illegible] ser une nouvelle association en rapport avec l'instinct général et le besoin de la civilisation [illegible] d'horribles luttes intérieures, toujours en guerre avec la barbarie thrace et illyrienne, à laquelle elle confinait, [illegible] pleine d'assassinats, de guerres civiles, d'usurpations, comme l'histoire russe. Philippe, de la race royale de Macédoine, avait été, dans sa jeunesse, amené comme otage à Thèbes, [illegible] Épaminondas. Vers 360, il s'échappa et retourna en Macédoine et, [illegible] cas, s'empara du pouvoir, comme tuteur de son neveu Amyntas [illegible] couronne, que lui disputèrent en vain deux compétiteurs. [illegible] grecque qu'il avait reçue, il réorganisa le gouvernement, l'armée, créa ou perfectionna la célèbre *phalange macédonienne*, qui valut tant de succès à sa patrie, poursuivit la lutte périodique de la Macédoine contre la barbarie thrace et illyrienne, à laquelle elle confinait, [illegible] cessivement des villes grecques qui l'empê[illegible] mines d'or lui facilitèrent l'accomplissement [illegible] Un [illegible], ce fut le grand Démosthène, l'immortel orateur athénien. Le premier, il pénétra la politique de Philippe, dénonça ses empiétements successifs, [illegible] amollis et ne recueillit le plus souvent que l'indifférence. Il n'en continua pas moins ce duel grandiose d'un seul homme contre les [illegible] les Athéniens. Forcé de reculer, il continua d'agiter la Grèce par ses corruptions et ses [illegible] d'Apollonie (350), de Stagyre et enfin d'Olynthe, vainement secouru par Athènes (348). [illegible] qu'il trompait les Athéniens par des traités [illegible] admettre au conseil amphictyonique (où les Grecs seuls avaient été jusqu'alors admis), se fait donner l'intendance du temple de Delphes [illegible] (que le parti aristocratique lui avait livrée), dans le Péloponèse, dans la Chersonèse, etc., pendant que l'infatigable Démosthène armait Athènes et soulevait toutes les villes de la [illegible] Grèce. Puis, comme s'il voulait se faire par[illegible] grande expédition nationale contre les Perses [illegible] Pausanias [illegible] avait pour ainsi dire créé, une armée formidable, des trésors, enfin tous les éléments de la grandeur, avec l'exécution d'une entreprise [illegible] faire accepter aux Grecs à peine soumis cette domination semi-barbare et si nouvelle pour [illegible] sitôt après la défaite de Chéronée et s'efforçant [illegible] ries et fidèles; ses finances étaient en bon [illegible] gloire de [illegible]

C'est Ph[illegible]

Les rever[illegible]

à ce sujet ce mot, qui annonce au moins une pensée habile : « Il est au pouvoir des rois de se faire aimer ou haïr. » Après la bataille de Chéronée, Philippe, dans l'enivrement de la victoire, insultait aux prisonniers. L'orateur Démade, l'un d'eux, dit alors hardiment au prince : « Tu joues le rôle de Thersite, quand tu pourrais être un Agamemnon. » Cet avis généreux valut la liberté à Démade et un traitement plus doux aux autres prisonniers.

Une pauvre femme le pressait de lui rendre justice, et comme il la renvoyait de jour en jour : « Cessez donc d'être roi, » lui dit-elle avec émotion. Ce mot naïf, mais profond, ramena soudain Philippe à son premier devoir. A une audience publique, comme il se tenait dans une position peu convenable, un esclave l'en avertit : « Qu'on mette cet homme en liberté, dit Philippe, j'ignorais qu'il fût de mes amis. »

Un autre jour, une femme vint lui demander justice au sortir d'un long festin et fut condamnée. « J'en appelle, s'écria-t-elle vivement. — Et à qui ? répondit le roi. — A Philippe à jeun, » répliqua-t-elle; et Philippe, examinant de nouveau l'affaire, reconnut l'injustice de son jugement et la répara [illegible].

Cette dernière anecdote est restée célèbre, et il y est fait souvent allusion. Mais on varie sur la dernière partie de la réplique, et au lieu de *... à Philippe à jeun*, on dit quelquefois *à Philippe mieux informé*. On dit encore, mais par erreur, *à César mieux informé*.

Philippe (LE), harangue d'Isocrate (348 av. J.-C.). Elle fut adressée au roi de Macédoine entre la Ire et la IIe Philippique de Démosthène; c'est un des derniers ouvrages du rhéteur. Il le composa au moment où Philippe venait d'attirer Athènes dans un piége par la paix négociée avec Eschine. Isocrate engagea le roi à se faire le médiateur entre les États grecs en discorde (le loup médiateur dans les querelles des brebis !) et à marcher ensuite en bonne harmonie avec eux contre les Perses, chose que Philippe avait réellement l'intention d'exécuter, mais avec le titre de général en chef et en réalité comme souverain des républiques grecques. On représente Philippe, dit-il en faisant allusion à Démosthène, comme un prince artificieux, dont le véritable but est d'opprimer la Grèce; mais de telles imputations lui paraissent dénuées de fondement et de vraisemblance. Il exhorte le roi à convaincre de calomnie ses accusateurs et à démontrer la fausseté de leurs allégations en n'ambitionnant que le titre de pacificateur de la Grèce et de généralissime contre les Perses, leurs ennemis communs.

Isocrate était de bonne foi, puisqu'on prétend qu'il se laissa mourir de faim à la suite de la bataille de Chéronée; mais il était la dupe du roi de Macédoine, qui aveuglait habilement son patriotisme en flattant sa vanité littéraire. Il suffit, d'ailleurs, pour juger Isocrate, de lire l'interminable préambule de cette harangue. Ce qui préoccupe ce politique à courte vue, c'est la crainte de n'avoir peut-être pas orné son style de tous les agréments que Philippe aimerait à y trouver. Il s'écrie avec une feinte modestie : « Si seulement mon discours était écrit avec cette variété de nombre et de figures dont jadis je connaissais l'usage et que j'enseignais à mes disciples en leur montrant les secrets de mon art ! Mais, à mon âge, on ne retrouve plus ces tours. » Néanmoins, on trouve dans cette harangue une certaine éloquence et une moins grande exubérance de ces ornements de style qui avaient passionné Isocrate dans sa jeunesse.

Philippe (LETTRES À), par Isocrate. Ces lettres sont au nombre de trois; elles sont longues, étudiées et semblables en tout point à des [illegible]. La première est de la même date que la harangue qui précède et lui sert, pour ainsi dire, d'introduction. Isocrate regrette que son extrême vieillesse l'empêche d'aller présenter lui-même sa harangue à Philippe. Il engage ce prince à la lire avec attention et à y réfléchir mûrement. L'objet en est important et Philippe est assez [illegible] pour goûter un bon avis, même donné avec assez de liberté. Les circonstances sont favorables; c'est le moment d'agir, de marcher contre les Perses, comme le conseille son discours; l'auteur mérite d'être écouté. Tout cela est fort bien dit; mais la vanité tient trop de place dans cette lettre, et l'auteur [illegible] préoccupé du succès littéraire de son œuvre que de sa réussite politique.

La seconde lettre est démesurément longue. Philippe, après avoir conclu la paix avec les Athéniens, incapable de rester oisif, guerroyait en Thrace, où il courut les plus grands dangers. Isocrate le supplie de modérer son courage et de se ménager. Il lui prouve par [illegible] qu'il ne doit pas s'exposer témérairement. Il l'exhorte ensuite à marcher [illegible] le roi de Perse et à conclure avec Athènes une paix solide et durable. « Vous aurez plus de facilité, lui dit-il en terminant, à contenir les peuples qui sont [illegible] et à soumettre les barbares. »

La troisième lettre revient sur les avis donnés dans la précédente et dans son discours. [illegible] à se réunir et à marcher ensemble contre les Perses, que Philippe se mette sans retard à la tête de l'expédition, qui sera aussi honorable pour lui que profitable pour les Grecs. Un personnage aussi célèbre que lui ne saurait trop faire pour augmenter l'éclat de sa gloire. Or que lui restera-t-il à ambitionner après la défaite du grand roi? Rien que les honneurs divins dont, sans aucun doute, la Grèce récompensera sa générosité.

Isocrate était dévoué à sa patrie et ne cherchait que le bien public de la Grèce. S'il flatte Philippe, c'est, croit-il, dans l'intérêt d'Athènes, et, loin d'être un des lâches complaisants ou un des traîtres vendus à ce prince ambitieux, il était dupe de sa politique perfide, que la droiture de son caractère l'empêchait de deviner. Un autre reproche que l'on peut adresser à ces lettres, c'est d'être trop parfaites sous le rapport de la forme. Le rhéteur, dans Isocrate, éclipse tout à fait le patriote et peut-être ferait-il plus d'effet s'il cherchait moins à se faire admirer.

PHILIPPE III, roi de Macédoine. Ce titre fut donné à Arrhidée, fils naturel de Philippe II. V. ARRHIDÉE.

PHILIPPE IV, roi de Macédoine de 297 à 296 av. J.-C. Il était fils aîné de Cassandre et il entretint des relations amicales avec les Athéniens. Son règne, qui ne dura que quelques mois, ne contient aucun événement important.

PHILIPPE V, roi de Macédoine de 221 à 178 av. J.-C. Il fut l'avant-dernier roi des Macédoniens et hâta, par ses fautes, la conquête de la Grèce par les Romains. Les commencements de son règne furent assez heureux. Guidé par le célèbre Aratus, il prit parti pour les Achéens, dans la guerre des *Alliés* ou des *Deux ligues*, et remporta de grands avantages sur les Étoliens (217). Il chercha ensuite à consommer l'entier asservissement de la Grèce, fit alliance avec Annibal, qui ravageait alors l'Italie, tenta de chasser les Romains de l'Illyrie et fut vaincu par eux à Apollonie (214). Ayant fait empoisonner Aratus, il s'attira la haine des Achéens et d'une partie de la Grèce; les Romains, de leur côté, lui suscitèrent de nombreux ennemis. Après une suite de revers, il se vit contraint d'accepter une paix humiliante (205). Il n'en continua pas moins à fournir des secours à Annibal et s'attira la haine de Rome, dont l'ambition, d'ailleurs, après la chute de Carthage, se tournait vers l'Orient. La guerre recommença en 200. Après une suite de revers, il fut écrasé dans les plaines de Cynocéphales par Flamininus (197) et réduit à renoncer à ses possessions et à ses alliances en Grèce, à payer un tribut, à licencier son armée et sa marine, à se soumettre aux ordres du sénat, etc. Néanmoins, il reprit dans la suite ses projets et fit secrètement de nouveaux préparatifs que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Des chagrins domestiques vinrent aigrir encore ceux que lui causaient tant de revers : trompé par les calomnies de Persée, son fils naturel, il fit mettre à mort Démétrius, son fils légitime (181), et mourut consumé de regrets en 178. Persée lui succéda et, vingt ans après, la Macédoine était réduite en province romaine.

PHILIPPE, roi syrien, fils d'Antiochus VIII, mort vers 57 av. J.-C. En l'an 95, après la mort de son frère Séleucus VI, il s'unit à son autre frère, Antiochus XI, pour combattre Antiochus X qui s'était emparé du trône. Ils furent vaincus par Antiochus X. Antiochus XI mourut en traversant l'Oronte. Quant à Philippe, malgré sa défaite, il prit le titre de roi, parvint à se maintenir dans une partie de la Syrie, se concerta avec un autre de ses frères, Démétrius, obtint du secours des Égyptiens et chassa définitivement Antiochus X. Peu après, pour rester seul maître du pouvoir, il fit la guerre à Démétrius, le vainquit après des alternatives de succès et de revers (88) et l'envoya captif dans la haute Asie. Il croyait pouvoir régner enfin seul et en repos, lorsqu'il trouva un nouveau compétiteur dans son cinquième frère, Antiochus XII, qui souleva Damas et la Cœlésyrie. Ce dernier prince trouva la mort en combattant, vers 86. Philippe ne put néanmoins recouvrer les provinces soulevées. Il se vit entièrement dépossédé par Tigrane, roi d'Arménie, en 83, se retira à Antioche et mourut vers 57.

PHILIPPE, prince juif, tétrarque de la Gaulanitide, de la Trachonite, de Batanea, fils d'Hérode le Grand, mort en 34 de notre ère. En mourant, son père le nomma tétrarque de trois provinces et Auguste le confirma dans cette souveraineté, qu'il exerça de l'an 4 av. J.-C. jusqu'en 34 de l'ère chrétienne. Son règne fut calme et prospère. Il se fit aimer par sa douceur et son équité, fonda et embellit plusieurs villes et éleva plusieurs édifices importants.

PHILIPPE, médecin d'Alexandre, qu'il guérit de la maladie qu'il avait contractée en se baignant dans le Cydnus. Alexandre ayant reçu une lettre de Parménion, qui lui annonçait que son médecin, corrompu par l'or des Perses, devait l'empoisonner, il donna cette lettre à Philippe, au moment où celui-ci lui présentait un breuvage, et but sans la moindre hésitation. Cette noble confiance ne fut pas trompée : l'accusation était fausse, et Alexandre guérit.

PHILIPPE (L. Marcius), homme d'État romain qui vivait dans le IIe siècle avant notre ère. Il devint préteur en 188, consul en 186, se fit battre en Ligurie, puis fut chargé de missions en Grèce et en Macédoine (183, 171), se montra diplomate habile et sans scrupule et décida, en 171, par des promesses illusoires, Persée à suspendre les hostilités. En 169, Philippe, nommé consul pour la seconde fois, fut chargé de diriger la guerre contre Persée; mais il ne remporta aucun succès et fut remplacé par Paul-Émile. Il obtint la censure en 164.

PHILIPPE (Lucius Marcius), un des plus grands orateurs et un des plus grands hommes politiques du temps de Cicéron. Il vivait au Ier siècle av. J.-C., fut consul en 91 et s'opposa avec la plus grande vivacité aux réformes proposées par le tribun Drusus. La plus grande partie des agitations si fréquentes qui troublèrent Rome à cette époque provint des lois agraires. Lois agraires proposées par les Gracques, qui commencèrent ce grand mouvement d'émancipation du peuple, lois agraires proposées par Drusus, lois agraires de Rullus, lois agraires de César, toutes attestent cette vague inquiétude qui travaillait Rome au moment des guerres civiles, et qui se manifesta par des luttes violentes sur la place publique. Dans ces luttes terribles, Philippe joua un grand rôle. Également ennemi de l'aristocratie et du peuple, il frayait surtout avec les chevaliers, et on pourrait dire qu'il était du parti de Cicéron, si le grand orateur n'avait pas plusieurs fois changé de parti. Philippe est resté célèbre surtout par un grand discours qu'il prononça contre Crassus dans le sénat, discours que Crassus réfuta avec une éloquence que Cicéron appelle divine, mais qu'il paya de sa vie. Cicéron a raconté avec une grande éloquence, dans le troisième livre de son *Dialogue sur l'orateur*, cette mort de son illustre prédécesseur. Après avoir plaint la triste fortune du sénat qui se voyait trahi par celui-là même qui aurait dû lui prêter son appui, comme Philippe, outré des vives attaques de son adversaire, songeait à user des moyens légaux dont il pouvait disposer contre un sénateur, Crassus s'écria : « Quand, pour gage de ton pouvoir, tu auras renversé l'autorité de l'ordre tout entier, lorsque tu l'auras détruite sous les yeux mêmes du peuple romain, penses-tu donc que de pareilles menaces puissent m'effrayer? Ce n'est pas là ce qu'il te faut supprimer et détruire, si tu veux venir à bout de Crassus; c'est cette langue qu'il te faudra couper; et même, après que tu me l'auras arrachée, mon souffle sera encore assez indépendant pour repousser tes inutiles violences ! » Crassus répondait d'ailleurs à un adversaire digne de lui, comme nous le prouve Cicéron dans le *Brutus*. Voici, en effet, comment il juge l'éloquence de Philippe : « Si Crassus et Antoine occupent le premier rang, Philippe est celui qui en approche le plus; mais il n'en approche pourtant que de très-loin. Ainsi, quoique personne ne vienne se placer entre lui et ces grands maîtres, je ne lui donnerai cependant pas la seconde, ni même la troisième place; car je n'appellerai le second ou le troisième, ni dans une course de chars celui qui est encore tout près de la barrière quand le vainqueur a déjà reçu la palme, ni parmi les orateurs ceux qui sont si éloignés du premier, qu'à peine ils semblent courir dans la même lice. Cependant Philippe avait des qualités qui, jugées seules et sans comparaison, pouvaient paraître grandes : une extrême franchise, beaucoup de traits piquants, des idées abondantes et développées avec facilité. Il était surtout initié fort avant pour ce temps-là aux disputes de la Grèce. Dans la dispute, ses railleries avaient quelque chose de mordant et d'acéré. »

Philippe obtint l'annulation des lois qu'avait fait porter Drusus, devint censeur en 86, chassa du sénat son oncle Appius Claudius, garda la neutralité pendant la guerre civile entre Marius et Sylla et échappa complétement aux proscriptions. Par la suite, Philippe appuya Pompée, alors chef du parti des chevaliers, et contribua à lui faire donner le commandement de la guerre contre Sertorius en Espagne. Philippe avait une grande fortune et vivait au milieu d'un grand luxe. — Son fils, L. Marcius PHILIPPE, consul en 53 av. J.-C., épousa Atia, nièce de César et veuve d'Octavius, père du futur empereur Auguste, resta neutre pendant les guerres civiles, se prononça, après la mort de César, pour un arrangement entre Octave et Antoine et vit son beau-fils devenir souverain des Romains. Il rebâtit le temple d'Hercule et des Muses, fréquemment désigné sous le nom de *Portique de Philippe*.

PHILIPPE (saint), apôtre de Jésus-Christ, né à Bethsaïda, en Galilée. Il était, croit-on, pêcheur lorsque, après la vocation de saint Pierre et de saint André, il devint un des disciples du fils de Marie, qu'il accompagna partout depuis lors. Philippe assista notamment au sermon sur la montagne, au miracle de la multiplication des pains, à la Cène, et accompagna son maître sur la montagne des Oliviers. Après la mort du Christ, il resta à Jérusalem jusqu'à la dispersion des apôtres dans le monde. Il alla prêcher alors l'Évangile en Phrygie, où il fut martyrisé, pendu par les pieds et crucifié à Hiérapolis, vers l'an 80, pour s'être opposé au culte des serpents. L'Église célèbre sa fête le 1er mai.

— Iconogr. Les *Analecta juris pontificii* (22e livraison), revue publiée à Rome, présentent les observations suivantes au sujet de la représentation de saint Philippe : « Les peintres ont coutume de représenter l'apôtre saint Philippe dans la décrépitude de l'âge; néanmoins, les écrits qui lui donnent un âge si avancé ne sont pas très-authentiques. On peut le figurer avec la croix qui fut l'instrument de son martyre. Si on le peint avec un livre, ce n'est pas qu'il ait laissé quelque écrit; car l'Évangile que certains hérétiques voulurent lui attribuer est rangé par saint Gélase parmi les apocryphes, et saint Épiphane nous apprend que c'était l'œuvre impure des gnostiques; mais le livre convient à tous les apôtres, parce qu'ils propagèrent la doctrine évangélique parmi les gentils. » Une statue colossale en marbre, sculptée par Giuseppe Mazzuoli et qui se voit dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, représente saint Philippe tenant une longue croix et ayant le pied gauche posé sur un dragon, image de Satan; il se penche pour regarder le monstre et, de la main droite tendue en avant, il fait un geste oratoire. Cette statue, aux draperies ronflantes, n'a pas la gravité qui convient aux sujets religieux. D'autres statues de marbre d'un meilleur style ont été exécutées par Giovanni Bandini (cathédrale de Florence), Francavilla (église San-Marco, à Florence), Thorwaldsen (gravé par Domenico Marchetti). Une statue de pierre a été sculptée, en 1867, par Mme Léon Bertaux pour l'église Saint-Laurent de Paris. Des figures de saint Philippe ont été gravées par Beccafumi (clair-obscur), Fr.-F. Aquila (d'après la statue de Gius. Mazzuoli décrite ci-dessus), Jaspar Isac, etc. (v. APÔTRES). Le musée des Offices possède une remarquable peinture à la détrempe d'Albert Dürer, datée de 1516 et qui représente saint Philippe en buste. Une figure à mi-corps peinte par Ribera appartient au musée de Madrid. D'autres peintures ont été exécutées par Philippe de Champaigne (au Louvre), J.-U. Mair (musée du Belvédère), etc.

PHILIPPE (saint), surnommé **l'Évangéliste**, l'un des sept premiers diacres élus par les apôtres. Il annonça l'Évangile dans Samarie, où ses miracles confondirent Simon le Magicien, et, sur l'ordre d'un ange, se rendit sur le chemin de Gaza, où il rencontra le trésorier de Candace, reine d'Éthiopie, auquel il donna le baptême. Il mourut vers 70, probablement à Césarée. Il est honoré le 6 juin.

— Iconogr. L'acte de saint Philippe qui a été le plus fréquemment représenté est le *Baptême de l'eunuque* de la reine Candace; il a été figuré notamment par Nicolas Bertin, Chassériau, les frères Both (gravé par J. Browne), Claude Vignon (estampe), Dietrich (dessin gravé par Bartsch, 1804), Roger (peinture murale de la chapelle des fonts baptismaux de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris), Paul Bonhomme (Salon de 1838), etc. Un tableau de l'ancienne galerie de Pommersfelden, signé A. Marienhof et exécuté dans la manière de Rembrandt, représente le *Baptême de la reine d'Éthiopie par saint Philippe*. M. Gosse a peint *Saint Philippe prêchant* sur les ruines d'un temple païen, dans l'Asie Mineure (Salon de 1838); M. Gigoux, *Saint Philippe guérissant une malade* (Salon de 1842); Th. Blanchet, le *Ravissement de saint Philippe* (autrefois dans la cathédrale de Paris); Dom. Muratori, le *Martyre des apôtres saint Jacques et saint Philippe* (tableau du maître-autel de l'église des Saints-Apôtres, à Rome). L'esquisse de cette dernière composition est au musée de Naples.

PHILIPPE BENITI ou **BENIZZI** (saint), général des servites, né à Florence en 1233, mort à Todi en 1285. Il se rendit à Paris, où il étudia la philosophie et la médecine, puis alla terminer ses études médicales à Florence et à Padoue et se fit recevoir docteur. Peu après, il entra dans l'ordre des servites, où ses capacités le firent appeler rapidement aux plus hautes fonctions et enfin à celles de général. Sous sa direction habile, l'ordre des servites acquit un grand développement. Philippe Beniti parvint à empêcher Innocent V de supprimer les servites (1276) et acquit une telle réputation, qu'il fut question de l'élever au souverain pontificat après la mort de Clément IV. De 1272 à 1274, il entreprit une grande mission en France, en Allemagne, en Pologne, puis il alla assister au second concile de Lyon, et fit un second voyage en Allemagne en 1280. Clément X l'a canonisé en 1671 et l'Église l'honore le 23 août.

Philippe Benizzi (LES ACTES DE SAINT), fresques d'Andrea del Sarto, dans le portique de l'église de l'Annunziata, à Florence. Les servites, dont l'ordre avait eu pour général Philippe Benizzi, chargèrent Cosimo Rosselli de peindre l'histoire de ce saint sur les murs du portique qui entoure la première cour de leur église. Cosimo exécuta une fresque représentant *Saint Philippe recevant l'habit religieux*, composition où l'on admire les têtes expressives des moines vêtus de noir qui entourent le novice agenouillé. L'artiste étant venu à mourir (après 1506), le soin de continuer son œuvre fut confié par les moines à Andrea del Sarto, dont le talent commençait à attirer l'attention. Ce grand artiste était alors âgé de vingt-deux ans à peine, suivant les conjectures des derniers annotateurs de Vasari. Afin de le décider à se charger de ce travail,

pour lequel il reçut le prix dérisoire de dix ducats par composition, les moines avaient eu soin de faire briller à ses yeux le renom que lui vaudrait certainement une œuvre exposée en un endroit aussi fréquenté qu'était le portique de leur église, et ils lui insinuèrent, d'ailleurs, qu'à son défaut ils chargeraient de la commande son rival Franciabigio, lequel aurait fait connaître qu'il se contenterait de la rémunération la plus modique. Cette dernière raison détermina Andrea. Il se mit à la besogne avec une ardeur extrême, plus préoccupé de sa gloire que de ses intérêts, dit Vasari, et termina en fort peu de temps trois premières fresques, qui excitèrent l'admiration des Florentins lorsqu'elles furent découvertes; il en exécuta ensuite deux autres, pour compléter l'histoire de saint Philippe, et inscrivit sur la dernière la date de 1510. Voici les sujets de ces cinq compositions qui, suivant le jugement de Lanzi, « sont extrêmement gracieuses, quoique nées des premiers élans du genie du maître. »

1° *Saint Philippe donnant son vêtement à un lépreux*. La scène se passe dans un paysage hérissé de rochers, d'une sévérité grandiose.

2° *Saint Philippe attirant le feu du ciel sur des blasphemateurs*. Des joueurs réunis sous un arbre se sont moqués des réprimandes du saint, qui les a entendus blasphémer. Aussitôt, à la voix de Philippe, le ciel s'ouvre, la foudre tombe sur l'arbre, tue deux des blasphémateurs et culbute les autres, fous d'épouvante; une femme, éperdue, court et semble près de s'élancer hors du tableau; un cheval brise ses liens et se cabre. Le saint et deux autres moines qui l'accompagnent demeurent impassibles au milieu de ce tumulte. « Cette peinture, dit M. Jean Rousseau, contraste singulièrement avec les autres œuvres du maître... Bien qu'on ne voie saint Philippe que de profil perdu, presque de dos, il terrifie; il est grand, maigre, basané; sa tête à demi cachée sous un grand capuchon, sa pose droite et inflexible, son bras levé, sont d'une majesté formidable. Il a le geste superbe du Christ de Rembrandt reprenant Lazare à la mort; il invoque pas la foudre, il lui commande et le ciel obéit. Les deux moines qui l'escortent, la corde aux reins, le bâton à la main, la besace sur l'épaule, ne sont guère moins puissants et moins farouches, et les trois juges de l'enfer païen ne formeraient pas un groupe plus terrible. Rien de plus rare que cette âpre grandeur dans l'œuvre élégant et souple d'Andrea del Sarto. On veut qu'il ait surtout, au palais des Médicis, étudié Léonard de Vinci avec lequel il présente certaines ressemblances de manière et même de types. Ici, on sent plutôt le souffle de Michel-Ange. Sa force et sa rudesse ont passé dans ces sauvages figures; sa violence même se déchaîne à demi dans cette composition mouvementée et bruyante. » Cette fresque a été gravée par Cherubino Alberti (1582).

3° *Saint Philippe délivrant une possédée*. Ici encore le saint apparaît accompagné de deux autres moines. La possédée se renverse douloureusement entre les bras de ses parents; une jeune femme, en robe verte, d'une tournure charmante, la soutient par derrière; un groupe de six personnes en divers costumes est placé à droite; deux femmes accourent du côté gauche, où se tiennent le saint et ses compagnons. Au fond, une arcade s'ouvre sur un fin paysage.

4° *La mort de saint Philippe*. Le saint est entouré des religieux, ses frères, qui le pleurent; un enfant mort ressuscite au contact du cadavre.

5° *Guérison d'un enfant par l'apposition d'un vêtement de saint Philippe*. Une femme, encapuchonnée d'un voile blanc, présente son enfant nu à un prêtre qui est debout devant un autel et qui tient une pièce d'habillement; une autre femme agenouillée fait face au spectateur; à droite est un groupe de cinq figures qui sont évidemment des portraits. Vasari nous apprend que le vieillard vêtu de rouge, qui est placé en arrière et qui s'appuie sur un bâton, est le sculpteur Andrea della Robbia; il ajoute que l'artiste a également placé dans ce tableau le portrait du célèbre Luca della Robbia, fils d'Andrea, et qu'il a peint celui d'un autre fils, nommé Girolamo, dans la fresque de la *Mort de saint Philippe*. Un dessin de cette dernière composition, faisant partie de la collection de l'archiduc Charles à Vienne, a été lithographié par J. Pilizotti. Les cinq fresques ont été gravées au trait par Alessandro Chiari (1833), avec un texte par Melchior Missirini (Florence, 1833, in-fol.).

PHILIPPE DE NERI (saint), fondateur de l'ordre des oratoriens. V. NERI.

PHILIPPE (Marcus Julius), surnommé **l'Arabe**, empereur romain, né dans l'Idumée vers l'an 204 de notre ère, mort en 249. Il était fils d'un chef de brigands et s'éleva par ses services et son mérite à la dignité de préfet du prétoire, pendant la minorité du jeune Gordien. Dans une expédition contre les Perses, il souleva l'armée contre son pupille, le fit massacrer et prit la pourpre (244). Puis il fit la paix avec les Perses, en leur abandonnant la Mésopotamie, et vint se faire reconnaître à Rome, où il célébra des fêtes solennelles pour la millième année de la fondation de Rome (247). Pendant le cours de son règne, il réprima les barbares du Danube et de la Dacie, Scythes, Goths, Carpiens, etc. (245), dans plusieurs guerres dont il est difficile de

déterminer la succession. Bientôt des révoltes éclatèrent de toutes parts : l'Arabe Jotapianus prit la pourpre en Syrie et entraîna une partie de l'Orient; les légions de Mœsie proclamèrent Marinus; Philippe envoya contre lui Dèce, qui fut lui-même proclamé par les légions révoltées. Les deux compétiteurs se disputèrent la pourpre par les armes, et Philippe vaincu fut tué à Vérone par ses propres soldats. On a prétendu qu'il était chrétien, et, suivant une tradition, il accomplit une pénitence publique qui lui fut imposée par saint Babylas, évêque d'Antioche. Toutefois à cette tradition on peut opposer qu'il ne fit aucun acte officiel de christianisme et qu'il se conforma aux rites païens. — Philippe avait proclamé césar en 244 et associé à l'empire avec le titre d'auguste, en 247, son fils M.-Julius PHILIPPE, né en 237 de notre ère. Ce jeune prince fut tué, en 249, à la bataille de Vérone ou, selon d'autres, égorgé à Rome par les prétoriens à la nouvelle de la mort de son père.

PHILIPPE Ier, roi de France, quatrième roi de la race capétienne, né en 1053, mort en 1108. Il fut couronné en 1060, sous la tutelle de Baudouin V, comte de Flandre. C'est pendant cette régence que Guillaume le Bâtard fit la conquête de l'Angleterre. Philippe déshonora sa jeunesse par les excès les plus scandaleux, et eut à ce sujet de longs démêlés avec l'Église. Toutefois, malgré sa mollesse et son indolence, il sut défendre la Bretagne contre Guillaume de Normandie, lutter contre les grands vassaux en associant son fils (depuis Louis le Gros) au trône, et réunir au domaine trois territoires considérables : le Gâtinais (1066), le Vexin (1076), le comté de Bourges (1100). Au reste, il ne prit aucune part aux grands événements qui s'accomplirent pendant son long règne (conquête de l'Angleterre, première croisade, guerres contre les Maures d'Espagne, conquête de la Sicile par les Normands, etc.).

PHILIPPE II ou **PHILIPPE-AUGUSTE** (ce nom d'*auguste* lui fut donné du mois de sa naissance, août, *Augustus*), roi de France, septième roi de la race capétienne, né en 1165, mort en 1223. Il succéda, en 1180, à son père Louis VII et inaugura son règne par de cruels édits contre les juifs : ces malheureux étaient expulsés du royaume, leurs biens confisqués, leurs débiteurs libérés, à la charge de verser au trésor royal le cinquième de leurs obligations. En même temps, les blasphémateurs et les hérétiques du Midi étaient livrés aux flammes. Ces différents actes rendirent le jeune roi très-agréable au clergé. Après avoir terminé quelques guerres engagées avec le comte de Flandre, le duc de Bourgogne et plusieurs grands feudataires, il reprit la lutte de son père contre Henri II, roi d'Angleterre, pour la possession du Vexin et du Berry, et lui imposa le traité d'Azai-sur-Cher (1189), qui lui donnait ces deux provinces. A la mort de Henri, il fit alliance avec son fils Richard Cœur de Lion et entreprit avec lui la troisième croisade. Mais une rupture ne tarda pas à éclater entre les deux frères d'armes, rivaux d'orgueil et d'ambition. Philippe se hâta de revenir en Europe, profita de l'absence et de la captivité de Richard pour essayer de lui enlever les provinces qu'il possédait en France et envahit la Normandie (1192-1193); mais il échoua devant Rouen. L'année suivante, Richard, sorti de prison, reparut en Normandie et en Touraine, prit Loches, battit Philippe à Fréteval (1194) et lui enleva les archives de la couronne, que les rois portaient à leur suite. Cet événement détermina Philippe à fonder à Paris les Archives royales. La guerre se continua avec des alternatives de succès et de revers et fut marquée par des atrocités dignes des nations sauvages. Coupée par quelques courtes trêves ménagées par l'intervention du pape, elle ne cessa qu'à la mort de Richard (1199). N'ayant plus en face de lui que Jean sans Terre, prince lâche et incapable, Philippe trouva dans le droit féodal les moyens de lui enlever successivement et sous divers prétextes toutes ses provinces de France : la Normandie (1204), l'Anjou, la Touraine, le Poitou (1205); la Guyenne seule se défendit opiniâtrement et resta sous la domination anglaise. En 1193, voulant peut-être acquérir un titre vieilli de domination sur l'Angleterre, le roi de France avait épousé Ingeburge, princesse de Danemark, qu'il répudia ensuite pour épouser Agnès de Méranie. Mais l'excommunication du pape, l'interdit jeté sur le royaume l'obligèrent, après de longs démêlés avec le clergé de France et le pape, à reprendre sa première épouse (1201). Préoccupé de l'abaissement de la puissance anglaise, il ne prit aucune part à la quatrième croisade (1202), qui fut, comme on le sait, détournée de son but et aboutit à la prise de Constantinople par les croisés et à la fondation de l'empire latin (1204). Il demeura de même étranger à l'odieuse guerre contre les albigeois, qui commença sous son règne (1209). Cependant, les grands feudataires et les barons voyaient avec inquiétude et envie l'accroissement de la puissance de Philippe-Auguste et se montraient disposés à appuyer Jean sans Terre. Celui-ci, soutenu déjà par l'empereur Othon IV, crut pouvoir recommencer la lutte; une coalition formidable se forma contre la France : l'empereur d'Allemagne, Jean sans Terre, le comte de Flandre, le duc de Brabant, les comtes de Boulogne, de Hollande, etc., en étaient les chefs. Philippe, à la tête de ses chevaliers et des milices communales de Picardie, courut écraser les Allemands et les Flamands à la célèbre bataille de Bouvines (1214), « où il n'offrit pas sa couronne au plus digne, comme on l'a répété tant de fois sans fondement, » pendant que son fils Louis battait le roi Jean à Chinon et soumettait l'Anjou et le Poitou. Ces importants succès assuraient les conquêtes précédentes et consolidèrent la nationalité française. Une paix profonde en fut le résultat, et Philippe mourut à Nantes en 1223, laissant la France augmentée de plusieurs provinces importantes et d'un grand nombre de fiefs et de domaines considérables. La publication d'excellentes lois civiles, la confirmation de 78 chartes communales, l'organisation de la cour des pairs et de l'Université, les encouragements donnés aux lettres et au commerce, l'exécution de grands travaux d'utilité publique, la construction du Louvre, de la cathédrale d'Amiens, de celle de Saint-Remi de Reims, la continuation de Notre-Dame, le pavage des rues de Paris, les murailles dont il entoura cette ville ainsi que les principales cités du royaume, la fondation de colléges, d'hôpitaux, de halles, etc., ne recommandent pas moins son nom à la reconnaissance nationale.

Philippe-Auguste (LA VIE ET LES GESTES DE), par Guillaume Le Breton (Willelmus Armoricus). A quelque point de vue qu'on étudie « l'histoire des choses françaises, » pour nous servir d'une expression latine souvent en usage dans nos vieilles chroniques, on est obligé de remonter au règne de Philippe-Auguste; c'est de son règne que s'élève l'impulsion définitive qui précipite notre pays à l'accomplissement de sa destinée. On dirait que, avant Philippe-Auguste, la France, agitée en mille sens contraires, n'a point encore conscience d'elle-même, et, en effet, la France n'existe point véritablement. Ce ne fut qu'au XIIe siècle qu'elle arriva à s'unir et à se former en nation. Philippe-Auguste a eu la gloire de travailler à établir l'unité politique de ce vaste pays. Par lui, les possessions royales s'étendirent au détriment de la féodalité, et l'Anglais, qui possédait alors beaucoup de nos provinces, en fut chassé. Le mouvement communal fut protégé et aidé. Philippe, comprenant que, pour détruire tant de tyrans qui s'étaient morcelé le sol de la France, il fallait, avant tout, organiser contre eux une force centrale, agrandit et fortifia Paris, qui devint véritablement alors la capitale de la France. Le mouvement populaire fut avec Philippe-Auguste. Le XIIe siècle est l'époque où la langue française commence enfin à s'affirmer et, mieux encore, à s'imposer au reste de l'Europe. Les travaux récents de nos érudits ont prouvé que l'épopée française, qui atteint en ce siècle à son apogée, a été l'excitatrice et l'aliment de la poésie épique de tous les peuples européens. Ce ne serait même pas un paradoxe de soutenir que, au XIIe siècle, la renommée de Paris, considéré déjà comme la capitale du monde, n'était point inférieure à sa renommée d'aujourd'hui, et que la langue et la littérature françaises jouissaient peut-être d'une influence plus grande et moins contestée que celle qu'elles exercent aujourd'hui.

L'Université, qui s'organisait sous la protection du roi, commençait à faire de Paris le centre de toutes les études. Enfin, le XIIe siècle, qui vit s'élever comme par prodige tant de cathédrales qui nous étonnent aujourd'hui, est comparable au XVIe siècle par la hardiesse et l'activité de son mouvement artistique. Malheureusement, il faut reconnaître que ce mouvement, si magnifique à son début, ne tint pas tout ce qu'il promettait. Les causes par lesquelles il fut tout à coup interrompu et qui le firent si singulièrement avorter appartiennent aux spéculations de la philosophie de l'histoire. Tel fut, à vol d'oiseau, pour ainsi dire, le grand règne de Philippe-Auguste, que l'on trouve au long et consciencieusement raconté dans le livre de Guillaume Le Breton. Ce livre continue l'histoire de Rigort, qui s'arrête en 1208, du moins c'est ce que dit Guillaume Le Breton qui, en sus de sa chronique, a composé sur Philippe-Auguste un poëme de douze livres. Mais, comme sa chronique faisait [illegible] l'œuvre de Rigort qu'elle continuait, elle fut longtemps confondue avec [illegible] Ce fut le savant Duchesne qui signala le premier cette erreur de ses prédécesseurs [illegible] sa collection des écrivains des choses françaises. Mais les auteurs du *Recueil des historiens des Gaules et de France* [illegible] qui aient séparé les deux ouvrages [illegible] [illegible] qu'à l'année 1219; mais, au siècle dernier, un autre manuscrit de Rigort [illegible] fut découvert en Angleterre par M. [illegible] membre de l'Académie [illegible] et belles-lettres. Outre ces deux auteurs, le [illegible] Rigort ou Rigord, [illegible], est entre les mains de

peu de monde et qu'on ne le communique pas encore à la multitude, j'ai commencé, avant tout, de faire un abrégé sommaire de ce qui est raconté plus en détail dans son écrit, ajoutant en peu de mots des choses par lui omises, dont j'ai acquis la connaissance ou que j'ai vues de mes yeux. Par ce moyen, les gestes antérieurs du roi Philippe et ceux que j'y ai ajoutés se trouvent liés ensemble dans ce petit volume. » Les *Gestes du roi Philippe*, par Guillaume, ont été insérés dans le tome V de la collection des *Scriptorum rerum Francicarum* et dans le tome XVII des *Historiens des Gaules et de la France*. Ils ont été encore traduits du latin.

Philippe-Auguste (HISTOIRE DE), par Baudot de Juilly (Paris, 1702, in-12). L'auteur, qui professe pour Philippe-Auguste une grande admiration, émet, en matière d'histoire, des opinions plus nettes et plus judicieuses que celles de ses contemporains. Trop souvent, en effet, ceux qui ont écrit sur les commencements de la monarchie française n'ont pas su se soustraire aux idées et aux passions de l'époque pendant laquelle ils vivaient. Il en est résulté de graves erreurs dans l'appréciation des physionomies et des caractères. Baudot de Juilly n'a pas donné dans cet écueil. Quelques-uns de ses jugements méritent même d'être conservés; celui-ci, entre autres : « On pourrait, dit-il, comparer la France, dans le siècle dont nous écrivons l'histoire, à l'état où nous voyons aujourd'hui l'empire d'Allemagne. Une infinité de princes y commandaient, qui ne devaient au roi que l'hommage et leur contingent quand il s'agissait d'une entreprise pour le service de l'État, et si le roi entreprenait quelque guerre pour ses intérêts particuliers, ils les lui laissaient discuter avec ses forces seules. » Pour que ceci soit parfait, que manque-t-il? Des termes rendant mieux la pensée de l'auteur. Le mot « État, » par exemple, détonne ici, parce qu'il amène l'idée, absolument fausse, d'une organisation administrative inconnue à cette époque de barbarie féodale. Malgré quelques expressions qui constituent de véritables anachronismes, l'ouvrage de Baudot de Juilly est recommandable par l'ordre et la méthode. C'est un des rares livres des commencements du XVIIIe siècle qui s'appuient sur des documents originaux. C'est un des livres, très-peu nombreux à cette époque, qui n'aient point été fabriqués avec d'autres livres. A ce titre, il est très-utile à consulter.

Philippe-Auguste, poëme héroïque en douze chants, par Parseval-Grandmaison (Paris, 1825). On sait que le règne de Philippe-Auguste est une des périodes les plus importantes de l'histoire de la monarchie française. Trois grandes puissances de l'Europe sont coalisées pour soutenir la révolte des seigneurs féodaux contre Philippe. Thibault, comte de Champagne, expose les faits qui ont amené cette coalition dans un long récit fait à Isabelle d'Angoulême, fiancée de Jean sans Terre (IIe et IIIe chants). Les séductions d'Isabelle et la faiblesse passagère de Thibault occupent le IVe chant. Le Ve et le VIe sont consacrés à développer les divers événements de la [illegible] aux rebelles retranchés [illegible] Vauvert. Dans le VIIe, [illegible] en sont livrés au [illegible] par leur félonie. Ce chant, placé au centre du poëme, dont il est la clef, se termine par la peinture de l'interdit lancé contre Philippe par la cour de Rome, et qui forme la grande péripétie de l'ouvrage. Dès lors, tout change de face. Toutes les conquêtes [illegible] d'une série d'effroyables malheurs. Ses revers deviennent aussi rapides que l'avaient été ses brillants succès. Sa flotte est détruite; les plus affreux désastres sont la suite de cette catastrophe. [illegible] lisées vont pénétrer en France. La conster[illegible] Agnès de Méranie [illegible] de Louis, fils du roi, sa délivrance par Blanche, sa femme, et par [illegible] [illegible] Geneviève, patronne de Paris, [illegible] [illegible]

[illegible]
où les rebelles font leur plan de campagne.
[illegible]
et éclaire Philippe sur les moyens de s'em-
[illegible]
duire Thibault. Geneviève sauve miraculeu-
sement le roi malade ; Mélusine, voulant dis-
[illegible]
réclamer, dans les entrailles du globe, le se-
cours du génie des volcans.

[illegible]
nitation intelligente, mais banale, des
[illegible]

PHILIPPE III, [illegible] fils de Louis IX, né en 1245. Quand son père [illegible] le serment des barons et des chevaliers, remporta sur les Maures quelques avantages qui le mirent en état de conclure avec eux une [illegible] bris d'une armée décimée par la peste, ainsi que les cercueils de cinq membres de sa famille morts pendant cette funeste expédition. Mais le fléau qui avait moissonné les siens l'enrichissait en même temps de leurs dépouilles. Le comté de Toulouse, le Poitou, l'Auvergne, la Touraine, le Rouergue, l'Albigeois, l'Agénois, le Comtat Venaissin, etc., vinrent doubler l'étendue de ses domaines ; mais il abandonna le Comtat Venaissin au pape Grégoire X (1273). En 1272, il réprima [illegible] d'Armagnac. La vigueur qu'il déploya dans cette guerre, ainsi que la noble clémence dont il usa envers les vaincus, assurèrent la pacification du Midi. Il soutint ensuite une guerre contre les Navarrais, tenta deux vaines expéditions en Espagne, dans le but de [illegible] de Castille, franchit encore les Pyrénées en 1285, pour combattre Pierre d'Aragon, instigateur du massacre des Vêpres siciliennes ; mais, après avoir soumis une partie de la Catalogne, il fut contraint par les fièvres de rentrer en France et vint expirer à Perpignan (1285). Malgré sa médiocrité, ce prince continua la politique de saint Louis et travailla à l'abaissement de la féodalité ; il tint la main à l'exécution des ordonnances qui défendaient ou limitaient les guerres privées, donna les premières lettres d'anoblissement, [illegible] (Chateaubriand), enjoignit aux gens de justice « de ne pas molester les non-nobles qui acquerront des choses féodales, » fit achever la rédaction des coutumes de France, commencée sous saint Louis, établit le principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne, institua le parlement de Toulouse, etc.

PHILIPPE IV, surnommé **le Bel**, roi de France, fils et successeur du précédent, né à Fontainebleau en 1268. Proclamé roi à Perpignan (1285), après la mort de son père, il ramena l'armée en France, reçut l'hommage d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, pour ses provinces françaises, continua mollement la guerre d'Aragon et la termina enfin par les traités de Tarascon (1291) et d'Anagni (1295), qui laissaient la Sicile à la maison d'Aragon et le royaume de Naples à Charles le Boiteux. Dès le commencement de son règne, ce prince se montra ce qu'il fut toujours depuis, l'ennemi du pouvoir féodal et ecclésiastique. Avec lui commence la ruine des institutions du moyen âge ; l'ordre social moderne est [illegible] sous l'aspect odieux d'une tyrannie fiscale et judiciaire aussi violente et aussi dure que la puissance des seigneurs et des gens d'Église. Habile et profond politique, mais despote avide et cruel, sans foi, sans scrupule et [illegible] banquiers et d'impitoyables légistes, accomplit avec une inflexible rigueur la transfor[illegible] pita violemment la royauté vers le pouvoir absolu » (Guizot), évolution nécessaire à la constitution de l'unité française, mais qui fut accompagnée d'actes si révoltants, que les colères nationales poursuivirent jusque dans la tombe l'instrument détesté de réformes dont la haute portée ne fut comprise que quelques siècles plus tard. Un des premiers actes législatifs de Philippe fut de régler les droits et les devoirs de la bourgeoisie des villes (1287). Par une autre ordonnance, il exclut les ecclésiastiques du parlement et des tribunaux, défendit (1288) qu'aucun juif fût arrêté sur la simple réquisition d'un moine, limita (1291) la faculté qu'avaient les ecclé[illegible] les terres du royaume, et réprima l'usure à [illegible] établis en France. Après cinquante années de paix entre la France et l'Angleterre, une rixe de matelots amena une rupture (1293), et Philippe s'empara de la Guyenne. Cette [illegible] fille Isabelle en mariage au fils d'Édouard, [illegible] parti pour l'Angleterre. Mais la tyrannie et [illegible] [illegible] au plus fort de ses violents démêlés avec le [illegible] VIII, [illegible] prend les mesures les plus violentes pour [illegible] oblige ses sujets à porter au Trésor leur vaisselle d'or et d'argent, donne des ordres secrets pour la falsification des monnaies (ce qui les fit tomber à la moitié de leur valeur nominale, dès que cette supercherie fut connue), établit de nouveaux impôts et des maltôtes, force des serfs à acheter une prétendue liberté, vend la noblesse à des rotu[illegible] la journée de Mons-en-Puelle (1304), il se voit obligé de traiter, reconnaît l'indépendance de la Flandre, sauf le lien féodal, et [illegible] nes (1305). C'est pendant cette guerre de Flandre qu'éclata la célèbre rupture entre le pape et le roi de France. Celui-ci, à bout de ressources, avait voulu lever des subsides sur le clergé et faire prévaloir le principe de ses légistes, « que les clercs doivent servir par des subsides le pays qu'ils ne peuvent servir par les armes. » Le clergé dé[illegible] égoïste qui le distingue. Boniface lança plusieurs bulles violentes contre Philippe et [illegible] en interdit. Le roi passa outre, fit brûler la [illegible] (1302) par [illegible] de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie, convoqués alors pour la première fois. « Ces états généraux de Philippe le Bel ont été l'ère nationale de la France, son acte de naissance. » (Michelet.) Tous les ordres du royaume se soulevèrent avec une patriotique unanimité contre cette prétention du pape de faire de la France un fief du saint-siège. La querelle s'envenima de plus en plus et Philippe finit par envoyer en Italie son chancelier Nogaret pour enlever le pape et le conduire à Lyon, où il se proposait de le faire juger par un concile (v. BONIFACE). Après la mort de ce pontife et celle de Benoît XI, son successeur (1303-1305), le roi consomma l'abaissement du saint-siège en y faisant parvenir une de ses créatures (v. CLÉMENT V), qui lui était asservie par des conventions secrètes. Libre de ce côté, et tout en poursuivant le procès contre la mémoire de Boniface, qu'il voulait faire condamner comme hérétique, il se livra à tous les excès d'une insatiable cupidité. Dans le cours de l'année 1305, il altéra cinq fois les monnaies ; en 1306, il dépouilla les juifs de tous leurs biens et les chassa de France. De nouvelles altérations de monnaies déterminèrent des séditions dont il ne triompha qu'en multipliant les supplices. Mais ce fut surtout dans le procès célèbre des templiers que se dessina son caractère cruel et cupide. Ayant obtenu du pape la suppression de cet ordre, il en fit arrêter tous les membres, sous un prétexte banal d'hérésie, mais en réalité pour s'emparer de leurs immenses richesses, et fit commencer contre eux le procès le plus inique dont l'histoire fasse mention, et qui se termina par une longue série de supplices (v. TEMPLIERS). Philippe le Bel termina son règne en faisant brûler un nombre immense d'hérétiques et de sorciers. « A ses attaques contre les papes, on l'aurait pris pour un esprit fort ; son intolérance seule prouvait son orthodoxie. » (Sismondi.) Son ordonnance (1313) pour empêcher les seigneurs de battre monnaie, ses exactions, ses maltôtes soulevèrent contre lui nobles et communes, et il mourut flétri du surnom de **Faux-monnayeur**, et au moment où toutes ces colères accumulées allaient éclater en révoltes formidables (1314). Ses derniers moments avaient encore été assombris par une tragédie domestique. Deux gentilshommes normands, Philippe et Gautier d'Aulnay, complices des désordres des belles-filles du roi, avaient été, par son ordre, écorchés vifs, mutilés et pendus, pendant que les princesses étaient outrageusement rasées et plongées dans un cachot, où l'une d'elles, Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, fut étranglée peu de temps après, par ordre de son époux. Philippe le Bel réunit à la France plusieurs provinces considérables (la Flandre française, le Quercy, la ville de Lyon, la Navarre, etc.), créa l'ordre judiciaire, abaissa la féodalité et la puissance ecclésiastique, protégea l'Université, rendit sédentaire le parlement de Paris, prépara l'unité et la centralisation modernes, accomplit enfin de grandes choses, mais avec des moyens que la morale réprouve et dans le seul but d'augmenter les prérogatives royales. « Ce prince, continuateur violent de saint Louis, complète, dit M. Mignet, ses [illegible]. Il fit plus. Saint Louis avait ordonné que sa monnaie eût cours dans les terres des barons ; Philippe le Bel suspendit le droit que les barons avaient d'en faire battre eux-mêmes ; saint Louis avait soustrait le clergé de France aux excès du pouvoir de la cour de Rome par sa *Pragmatique sanction ;* Philippe le Bel rendit en quelque sorte le saint-siège dépendant de la couronne par sa victoire sur Boniface VIII. Jaloux de l'autorité qui lui avait été transmise et de celle qu'il y avait ajoutée, il osa le premier employer la formule : « Par la plénitude de la puissance royale. » Pour diminuer l'aliénation des domaines acquis, il restreignit les apanages aux seuls héritiers mâles, ce qui devait les faire revenir plus tôt à la couronne et empêcher qu'ils ne tombassent, par les femmes, dans des maisons étrangères ou ennemies. Il créa dix clercs du conseil de France. Enfin il ébaucha le nouveau système financier de la nouvelle monarchie par la création des impôts indirects sur les consommations... Philippe le Bel essaya de procurer à la monarchie des moyens pécuniaires plus stables. Comme le commerce avait acquis du développement, il établit des bureaux de douane sous un maître des ports et passages de France, et soumit les denrées et les marchandises exportées au payement de 7 deniers pour livre du prix (1/32). Il mit aussi un impôt sur le sel. Toutes ces rentrées nouvelles ne lui suffisant pas, il fut obligé de recourir aux diverses classes de l'État pour leur demander des subsides, qu'il eût été dangereux de lever sans qu'elles les eussent accordés. Il convoqua donc les nobles, les ecclésiastiques et les bourgeois, soit du nord, soit du midi du royaume, en assemblées publiques, et organisa ainsi les états généraux de France et de Languedoc. »

Philippe le Bel (CHRONIQUE MÉTRIQUE DE), par Godefroy de Paris (XIVe siècle). Elle commence en l'an 1300 et s'arrête en 1316. Ce n'est pas précisément de l'histoire versifiée, car l'auteur s'attache plus aux petits faits qu'aux grands. Cependant cette *Chronique* présente une sorte de résumé où les événements sont racontés au fur et à mesure qu'ils se produisent, sans autre lien que l'ordre chronologique. Aussitôt après le narré d'un démêlé de Philippe le Bel avec le pape, Godefroy raconte une émeute à la porte d'un boulanger. On n'a, du reste, aucun renseignement sur la personnalité de ce Godefroy de Paris, et M. Buchon, qui a publié la *Chronique métrique* dans la collection des *Chroniques nationales* (*Panthéon littéraire*, 1840, gr. in-8°), s'est borné à donner quelques éclaircissements sur l'œuvre. Elle débute ainsi :

> En l'onnor de la Trinité,
> Qui est une en déité,
> Des mil et trois cenz, cele année
> Ai-je ma pensée ordenée,
> Par quoi je puisse une fore
> Dont l'en sache les faits retraire,
> Qui sont en ce monde avenus,
> Ainsi com les ai retenus.

Godefroy rapporte tout au long les impressions populaires que provoquaient les démêlés de Philippe le Bel avec le pape, et il y mêle d'intéressants détails anecdotiques. Les affaires de l'Église le préoccupent beaucoup. Les cardinaux s'étant réunis en 1304, la veille de la Pentecôte, pour élire un pape, leur choix tomba sur l'archevêque de Bordeaux, et cette élection est amèrement critiquée par lui :

> Car l'esleu cele journée
> N'avait pas bonne renommée,
> D'en atrai (appel.e) chacun à garant
> Que l'en le tenait pour tyran,
> Et félon et tout plein de maux.

Après l'élection, le nouveau pape alla à Lyon. Le roi de France, les seigneurs et un grand nombre de prélats « furent lui faire honneur, » et la chute d'un mur écrasa « un des plus prud'hommes de la compagnie, » le bon duc de Bretagne. Le pape resta deux mois à Lyon. Mais il avait un neveu qui mit beaucoup de désordre dans la ville, séduisant les filles et surtout les bourgeoises, si bien que les habitants en vinrent souvent aux mains avec les gens qui accompagnaient le pape ; on joua du bâton et même de l'épée. L'archevêque de Lyon ayant pris fait et cause pour ses ouailles et porté plainte au pape, celui-ci ne s'en émut, et ses gens redoublèrent de méfaits. L'archevêque, indigné du silence du pape, ordonna à ses bourgeois qu'ils eussent à se défendre et qu'ils n'en eussent peur. Godefroy raconte au long ces détails. Pour ce qui regarde Paris, et entre autres faits que nous apprend le poëte, le pain fut très-mauvais en 1316, par la faute des boulangers, qui y mirent tant d'ordures que beaucoup de gens en périrent. Mais un homme, que notre chroniqueur appelle Roger Bontemps, signala le méfait des boulangers, dont quelques-uns furent pris et roués, et qui subirent dans les halles de rudes châtiments, pour être ensuite à tout jamais bannis du royaume. La *Chronique* finit à la mort du successeur de Philippe le Bel, Louis X, dit le Hutin, qui mourut cette même année, au bois de Vincennes, et, selon Godefroy, d'une maladie aiguë « qui souvent les saines gens tue. » Le roi aurait pris cette maladie en jouant à la paume. Étant en sueur, il descendit « dans une cave, » où il se lava à l'eau froide. Après cette imprudence, il se coucha pour ne plus se relever. Cet événement eut lieu le 4 juin 1316. Voici le jugement que porte sur ce roi notre chroniqueur : « Il était généreux et violent, mais il ne s'entendait pas bien à gouverner son royaume. » En mourant, il recommanda à ses oncles et à son frère de La Marche sa femme Clémence, qui était enceinte. Il reconnut, en même temps, une fille qu'il avait eue de son autre femme, la trop célèbre Marguerite de Bourgogne.

PHILIPPE V, surnommé **le Long**, deuxième fils de Philippe le Bel, né en 1293. A la mort de son frère Louis le Hutin (1316), il s'empara de la régence, puis de la couronne, au détriment de Jeanne de France, fille du roi défunt. Jusque-là, la couronne avait été transmise, depuis Hugues Capet, en ligne directe, de père en fils, sans qu'il se présentât un cas sur le droit des femmes à cette succession. Par une interprétation nouvelle de la loi salique, purement territoriale, qui ne réglait que les aleux et non point la succession à la couronne, Philippe prétendit que les femmes étaient exclues du trône. Un certain nombre de barons et de princes du sang prirent parti pour Jeanne, s'appuyant sur l'exemple des grands fiefs qui, presque tous, « tombaient de lance en quenouille. » Mais Philippe n'en fut pas moins sacré, et les états généraux de 1317 approuvèrent son couronnement et tranchèrent cette grande question en réglant l'ordre de succession à la couronne tel qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Le rappel des légistes, proscrits sous Louis le Hutin, quelques efforts pour la réforme des abus, l'exclusion du parlement prononcée contre les prélats et les hauts fonctionnaires ecclésiastiques, la confirmation de l'inaliénabilité du domaine, des ordonnances pour l'organisation de la chambre des comptes et l'administration des eaux et forêts, la confiscation de certaines prérogatives féodales, telles que les droits d'aubaine, d'épave, etc., la paix conclue avec la Flandre (1320), l'extermination d'une nouvelle bande de pastoureaux, d'horribles persécutions contre les juifs et les lépreux furent les principaux événements de ce règne. Philippe mourut en 1322, sans avoir pu réaliser son grand projet de l'uniformité des poids, des mesures et des monnaies dans toute la France.

PHILIPPE VI, dit **de Valois**, chef de la deuxième branche des Capétiens, né en 1293, successeur de Charles le Bel (1328). Chef de la réaction féodale tentée dès la mort de Philippe le Bel, sous la direction de son père (Charles de Valois), il commença par dispenser les seigneurs de payer leurs dettes. Ces nobles aventuriers prétendaient qu'il y avait une conspiration des hommes de bas état pour ruiner la noblesse française, et, en conséquence, ils obtinrent d'abord un ordre du roi pour que tous leurs créanciers fussent mis en prison et leurs biens séquestrés ; puis vint l'ordonnance qui réduisit toutes leurs dettes aux trois quarts, à quatre mois de terme, sans intérêts. Philippe leur rendit aussi le droit de guerre privée. Ce règne fut fécond en grands événements. Appelé par Louis, comte de Flandre, qui avait été chassé par ses sujets, Philippe remporta sur les communes flamandes la célèbre victoire de Cassel (1328), qui eut pour résultat le rétablissement de Louis, la ruine de Cassel, de Bruges, d'Ypres et de Courtrai, et le supplice d'un grand nombre de bourgeois des cités soulevées. Dix ans plus tard éclata la célèbre guerre de Cent ans entre la France et l'Angleterre, déterminée par la protection qu'Édouard III accordait à Robert d'Artois, ainsi que par ses prétentions à la couronne de France (il était petit-fils de Philippe le Bel). Après quelques hostilités de Philippe en Guyenne (1337), suivies d'un armistice (1338) presque aussitôt rompu, la guerre se poursuivit sur les côtes d'Angleterre, dans le Cambrésis et le Vermandois (1339). Allié au brasseur Artevelde, chef des communes de Flandre révoltées de nouveau, Édouard prit le titre et les armes de roi de France et vint débarquer dans les Pays-Bas, après avoir anéanti la flotte française à la bataille de l'Écluse (1340). Coupée par quelques trêves, la guerre recommença en 1344. Édouard obtint en Guyenne quelques succès, balancés par ceux du duc de Normandie dans l'Angoumois. Il fit ensuite une descente en Normandie et ravagea tout le pays jusqu'aux portes de Paris. Refoulé à travers la Picardie jusqu'au delà de la Somme, il se retrancha au-dessus du village de Crécy, où il fut attaqué par Philippe (26 août 1346), et remporta cette célèbre victoire de Crécy, si funeste à la France et dont le principal résultat fut l'établissement des Anglais dans le royaume. Édouard alla ensuite faire le siége de Calais, dont les héroïques habitants furent obligés de capituler, après la résistance la plus glorieuse. La médiation du pape Clément VI amena une nouvelle trêve (1347). Philippe de Valois mourut avant la reprise des hostilités (1350), laissant la France épuisée par des calamités de toute nature : peste noire (1348), famine, misères inénarrables, bandes anglaises licenciées par la trêve et qui parcouraient le pays en commettant d'horribles ravages, brigandages de la secte mystique des flagellants (1349), impôts écrasants, exactions, taxes arbitraires, altérations des monnaies et autres rapines. Philippe VI ajouta à ses domaines les comtés de Champagne, de Brie, d'Anjou et du Maine, Montpellier, Latte et le Dauphiné (cette dernière acquisition fit donner

au fils aîné de France le titre de dauphin, conservé depuis). Cruel, avare, superstitieux et despote, ce prince multiplia les persécutions contre les juifs, les hérétiques, les marchands lombards, etc. Ces proscriptions étaient, d'ailleurs, un prétexte à des confiscations et faisaient partie des revenus de la couronne; le juif était la chose du roi et l'hérétique était taillable à merci. Les altérations des monnaies, la création de l'impôt du sel (gabelle), les taxes extraordinaires sur les denrées et les salaires, les confiscations, les excès de toutes sortes se multiplièrent également et firent de ce règne une des époques les plus désastreuses de notre histoire.

PHILIPPE, empereur d'Allemagne, né vers 1170, assassiné à Bamberg en 1208. Il était fils de Frédéric Ier Barberousse et frère de l'empereur Henri VI, qui lui donna en apanage la Toscane, le duché de Spolète, la Souabe. Après la mort de Henri VI, il se fit décerner la tutelle de son neveu, Frédéric II, reconnu roi des Romains, passa en Allemagne, se mit sur les rangs pour l'empire, gagna un certain nombre d'électeurs par des présents, donna 11,000 marcs d'argent à son compétiteur Berthold, duc de Zeringhen, pour qu'il renonçât à ses prétentions, et se fit sacrer à Mayence en 1198. Mais quelques électeurs, mécontents de voir le trône devenir héréditaire dans la maison de Souabe, élurent empereur à Cologne Othon de Brunswick, sous le nom d'Othon IV. La guerre civile commença aussitôt. Philippe fut soutenu par le roi de France, tandis que le pape et le roi d'Angleterre se prononcèrent en faveur d'Othon. Philippe leva des troupes, dévasta une grande partie de l'Alsace, l'électorat de Cologne, assiégea Brunswick, capitale des Etats d'Othon (1199), abandonna son entreprise faute de vivres, prit Strasbourg, força le landgrave de Thuringe à la soumission, repoussa une attaque des Bohémiens, fut reconnu par le duc de Brabant, par l'archevêque de Cologne et par d'autres seigneurs, et se fit couronner pour la seconde fois à Aix-la-Chapelle en 1205. L'année suivante, il remporta sur Othon une victoire décisive près de Cologne. Le pape Innocent III se rapprocha alors du vainqueur, leva l'excommunication qu'il avait lancée contre lui et le reconnut en 1208. Philippe se trouvait cette même année à Bamberg, lorsqu'il fut assassiné par Othon de Wittelsbach, à qui il avait refusé de donner sa fille en mariage. L'empereur Philippe avait eu de son mariage avec Irène, fille de l'empereur de Constantinople Isaac, quatre filles, dont l'une, Béatrix, épousa Othon de Brunswick, qui put alors se faire reconnaître comme empereur.

PHILIPPE Ier, dit **le Beau**, archiduc d'Autriche; dans l'histoire espagnole, Philippe Ier, roi d'Espagne, comme mari de Jeanne la Folle, né à Bruges le 22 juillet 1478, mort à Burgos le 25 septembre 1506. Il était fils de Maximilien, roi des Romains, puis empereur d'Allemagne, et de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Son histoire est, à proprement parler, celle de l'avénement de la maison d'Autriche au trône d'Espagne. Son mariage avec la seconde fille de Ferdinand et d'Isabelle, la mort successive de l'héritier présomptif, don Juan, et de la fille aînée des rois catholiques, Isabelle de Portugal, lui frayèrent le chemin au trône de Castille. Ainsi cette maison d'Autriche, si puissante en Allemagne par sa diplomatie et ses alliances, qui avait donné tant d'empereurs à l'empire et rendu tout le centre de l'Europe la proie de son aigle à deux têtes,

Aquila grifagna
Chi per più divorar due becchi porta,

cette maison étendait maintenant ses vues jusque sur l'Espagne.

L'union de l'Espagne et de la maison d'Autriche fut cimentée par un double mariage. En même temps que Philippe le Beau épousait Jeanne, le frère de celle-ci, don Juan, l'héritier présomptif de la Castille, épousait la sœur de Philippe, Marguerite de Bourgogne. La flotte qui amenait Jeanne à son époux devait conduire Marguerite à son fiancé. Les noces furent célébrées à Lille le 18 octobre 1496; le mariage fut béni par l'archevêque de Cambrai. Jeanne n'avait pas encore dix-sept ans; Philippe en comptait un peu plus de dix-huit. Ce mariage politique, qui devait avoir de si grandes conséquences, flattait les vues ambitieuses du jeune archiduc; mais tandis que Jeanne conçut à première vue pour son mari une profonde et ardente passion, Philippe, occupé ailleurs de galanteries faciles, ne lui prêta qu'une médiocre attention. « C'était, dit un chroniqueur contemporain, un prince accompli, sa figure était belle et lui valut le surnom qui le distingue dans l'histoire. De haute stature, robuste de corps, il avait le sourire agréable, les yeux beaux et tendres, les dents, toutefois, quelque peu mal agencées, la grosse lèvre d'Autriche, le teint très-blanc et coloré, les mains fines, délicates et blanches, les ongles d'une beauté remarquable. Il était très-adroit de sa personne et surtout au maniement des armes, bon tireur d'arc et d'arquebuse, montant bien à cheval à toute selle; il jouait bien à tous les jeux, mais il aimait par-dessus tout la paume. Il était grand chasseur à courre, sans dédaigner la chasse au faucon. Fort enclin déjà à l'amour des femmes en général, comme devait l'être un jour le plus renommé de ses enfants, le grand empereur Charles-Quint, à qui toutes étaient bonnes; inclination à laquelle Philippe s'abandonna fort peu de temps après son mariage et qui troubla la vie de sa femme, au point d'affaiblir sa raison, par une jalousie qui ne fit qu'accroître son excessif amour. »

Après la mort prématurée de don Juan, l'héritier présomptif de Castille, sa veuve, sœur de Philippe, étant accouchée d'un enfant qui ne vécut pas, Philippe éleva des prétentions au nom de sa femme. Mais les lois de Castille étaient formelles. Ce fut la fille aînée des rois catholiques, Isabelle de Portugal, ou plutôt son fils, dom Miguel (v. ce nom), qui fut proclamé héritier présomptif par les cortès d'Aragon et de Castille. Ce prince, qui devait réunir les couronnes d'Espagne et de Portugal, mourut en bas âge. Les droits éventuels échéaient à Jeanne. Dès cette année 1500, où il lui était né un fils, le futur Charles-Quint, Philippe eut les yeux sur ce bel héritage et se nourrit de l'idée fixe d'en être le souverain maître un jour. De leur côté, Ferdinand et Isabelle ne répugnaient pas à voir le mari de leur fille leur succéder de concert avec elle et, pour préparer l'avénement du petit-fils qui venait de leur naître à Gand, aussitôt après la mort de l'infant dom Miguel, ils songèrent à rappeler en Espagne l'archiduc et l'archiduchesse, à l'effet de leur faire prêter serment par les cortès. Philippe traversa avec sa femme la France, où Louis XII les reçut avec beaucoup de courtoisie. Ils partirent de Valenciennes le 12 novembre 1501, entrèrent le 14 en France, arrivèrent le 25 à Paris, en repartirent le 28 pour Orléans, où ils séjournèrent quelques jours. Louis XII était à Blois. Ce fut là qu'ils le rejoignirent et qu'ils passèrent quinze jours en fêtes, chasses et tournois. Les princes y signèrent le traité de Blois, par lequel était arrêté le mariage de la princesse Claude, fille du roi de France, qui depuis épousa François Ier, avec le jeune fils qui venait de naître à Philippe, et auquel on avait donné le titre de duc de Luxembourg; on mariait ainsi, suivant l'usage monarchique, de jeunes princes au maillot, quitte à les faire divorcer plus tard, suivant les convenances et sans qu'ils prissent plus de part au divorce qu'au mariage. Jeanne et Philippe sortirent de France le 26 janvier 1502, par Bayonne; ils étaient quelques jours après à Madrid, où ils attendirent l'ouverture des cortès, convoquées à Tolède pour le mois de mai. La cérémonie eut lieu le 22 de ce mois, en grande pompe, dans la cathédrale. D'un autre côté, Ferdinand se rendit à Saragosse et, par son ascendant, détermina les cortès aragonaises, malgré l'opposition assez vive de quelques membres, à reconnaître pour ses successeurs sa fille Jeanne et son mari (27 octobre); c'était la première femme que l'Aragon admettait régulièrement, par délibération des cortès, à succéder au trône.

Quelques jours après cette double reconnaissance de ses droits, Philippe le Beau quittait précipitamment l'Espagne, sous prétexte que sa présence était nécessaire en Flandre, sans montrer le moindre souci des instances de la reine Isabelle ni des angoisses de sa jeune femme, qu'il laissait dans un état de grossesse trop avancée pour qu'il lui fût possible de le suivre. Il traversa de nouveau la France, en passant par Lyon où se trouvait Louis XII, avec lequel il renouvela le traité de Blois par un nouveau pacte signé le 5 avril 1503. Jeanne, restée seule, s'abandonna au plus profond désespoir. Après ses couches, qui eurent lieu le 10 mars 1503, date de la naissance de son second fils, Ferdinand, qui fut empereur d'Allemagne par suite de l'abdication de Charles-Quint, se manifestèrent les premiers symptômes d'un affaiblissement de l'intelligence, causé surtout par le chagrin où la plongeait l'absence de Philippe et l'ardente jalousie qui la rongeait. A plusieurs reprises elle essaya d'échapper à la surveillance qui l'entourait, pour aller rejoindre l'infidèle, et les crises alternatives de langueur et d'exaspération qu'elle éprouva pendant plus d'une année déterminèrent Isabelle à la laisser partir. Elle s'embarqua à Laredo, à la fin de mai 1504. Ses pressentiments ne la trompaient pas; Philippe était engagé dans des relations galantes avec une jeune dame de la cour, et c'est à ce moment même de son arrivée qu'il faut rapporter cette scène violente, dans laquelle l'épouse outragée meurtrit le visage de sa rivale et lui coupe ses blonds cheveux, aimés du prince, tandis que celui-ci s'oublie au point d'outrager Jeanne par les injures les plus grossières. Tous les détails de cette scène et les curieuses lettres de Pierre Martyr, qui les a divulgués, sont rapportés dans la biographie de Jeanne la Folle. La mort de la reine Isabelle, survenue le 26 novembre de la même année, rappela Philippe à son ambition. Le roi veuf, Ferdinand, le jour même de la mort d'Isabelle, ayant fait dresser une estrade sur la grande place de la ville, Medina-del-Campo, sortit du palais et fit arborer le grand étendard de Castille au nom de sa fille Jeanne et de l'archiduc, son mari. L'exemple fut imité dans la plupart des villes, par les gouverneurs et les magistrats, sauf que le nom de Jeanne fut seul proclamé, car on était, avant que Philippe fût proclamé, qu'il ne connût les constitutions et les coutumes des villes. Les Castillans demandaient surtout que les conseils, les tribunaux, les emplois publics ne fussent point livrés aux étrangers, que le gouvernement des villes et des provinces fût réservé aux seuls Espagnols, ainsi qu'Isabelle l'avait prescrit par son testament.

Par ce testament, la reine avait laissé la régence à son époux, jusqu'à l'arrivée de Jeanne et de son mari. L'archiduc avait hâte de prendre ostensiblement ce titre de roi qu'il convoitait depuis longues années, et comme Ferdinand ne se hâtait pas de l'appeler en Espagne, soupçonnant son beau-père de vouloir l'évincer, il lui écrivit d'avoir à se retirer dans son royaume d'Aragon, afin de lui laisser, à lui Philippe, le gouvernement du royaume de Castille, auquel il avait droit. Ferdinand lui répondit, avec quelque hauteur, qu'il n'avait pris en main l'administration de la Castille qu'en vertu du testament d'Isabelle, dans une circonstance prévue par ce testament; qu'il n'élevait aucune prétention à la souveraineté de ce royaume, laquelle appartenait tout entière à sa fille Jeanne; que, du reste, il appelait de tous ses vœux l'archiduc en Espagne, afin de pouvoir résigner sa tutelle et se retirer en Aragon.

Diverses circonstances retardèrent néanmoins le départ de Philippe; il mit à la voile à Middelbourg seulement le 8 janvier 1506, avec sa femme; encore la violence des vents, qui faillirent faire submerger l'*Armada*, le contraignit-elle à relâcher en Angleterre, où, sans doute, de secrètes influences, habilement mises en jeu, le firent retenir, contre son gré, par Henri VII, dans une sorte de pompeuse captivité. Le souverain anglais obtint de ceux qui étaient ainsi forcément ses hôtes quelques traités avantageux et, au bout de trois mois, les laissa repartir. Philippe débarqua à la Corogne le 28 avril, ayant avec lui toute une armée de Flamands. Après une entrevue dans laquelle le nouveau roi se montra soupçonneux et peu déférent à l'égard de son beau-père, celui-ci, cédant à la fortune, abandonna la place, ayant obtenu, comme dédommagement, les revenus des trois grandes maîtrises de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. Il sortit de Castille aussi peu accompagné que lorsqu'il y était entré, trente-deux ans auparavant, pour épouser l'infante Isabelle.

Philippe ne jouit pas longtemps du trône qu'il avait ambitionné avec tant d'ardeur; il ne fit, pour ainsi dire, que se montrer en Espagne et, quasi-roi, y prendre un moment le titre de Philippe Ier, qui devait permettre à son petit-fils de prendre et de rendre odieux celui de Philippe II. Le 16 septembre 1506, il était allé dîner dans la forteresse de Burgos, que commandait don Juan Manuel, son favori; il joua à la paume, exposé à un courant d'air froid, avec don Juan de Castille et quelques chevaliers. Le jeu terminé, il se sentit mal à l'aise et retourna au palais. Toute la nuit il eut une fièvre ardente, qui ne fit qu'augmenter d'intensité le lendemain et les jours suivants. Le septième jour, 25 septembre, il mourut, dans toute la vigueur de la jeunesse, ayant à peine vingt-neuf ans.

Philippe laissait six enfants, nés de son mariage avec Jeanne : deux fils, Charles, né à Gand le 24 février 1500 (Charles-Quint), Ferdinand, né à Alcala-de-Henares le 10 mars 1503, empereur d'Allemagne après l'abdication de Charles; et quatre filles : Eléonore, qui épousa Manuel, roi de Portugal, et, en secondes noces, François Ier, roi de France; Isabelle, mariée à Christiern, roi de Danemark, morte à Gand en 1525; Marie, qui épousa Louis II, roi de Hongrie, et mourut gouvernante des Pays-Bas en 1558, et Catherine, qui fut, comme Eléonore, reine de Portugal.

La maison d'Autriche était implantée en Espagne par ce règne si court de Philippe; elle fournit successivement cinq monarques, dont les règnes marquent à la fois [illegible] de la puissance espagnole et l'irrémédiable décadence de cette monarchie : Charles-Quint, Philippe II, Philippe III, Philippe IV et Charles II. De ces cinq rois, [illegible]

[illegible]

les II ne fut pas même un homme. Non-seulement il ne sut [illegible] pas même se [illegible] »

— [illegible] Charles-Quint fit élever à la mémoire de Philippe [illegible]

[illegible]

[illegible] des *Gueux* et la [illegible]

[illegible] *Saint Jean-B*[illegible] *liste.* Au centre [illegible] anges portent [illegible]

VITA DEFU[illegible]
T[illegible]

Ceux que ce sépulcre recouvre sont privés de vie, mais la renommée conserve leur mémoire. » Sur les trois autres faces, des anges portent les armes d'Espagne.

Un moulage en plâtre de ce riche monument se voit dans les galeries historiques de Versailles.

PHILIPPE II, [illegible] et de Sicile (1554), souverain des Pays-Bas (1555), [illegible] épousé Marie Tudor, fille de Henri VIII, et [illegible] fanatisme et l'intolérance du catholicisme espagnol. Mais il n'y resta que quelques mois, [illegible] la mort de Marie, survenue presque aussitôt (1558). [illegible] chie espagnole, il reprit les projets de domination universelle qui avaient fait la grandeur et le tourment de son père; il y joignit la pensée de rétablir partout l'empire exclusif de [illegible] suivit toute sa vie avec une impitoyable opi[illegible] était alors le plus puissant prince du monde : les Espagnes, Naples, la Sicile, le Milanais, la Franche-Comté, les Pays-Bas, Tunis, Oran, le Cap-Vert, les Canaries, une grande partie de l'Amérique reconnaissaient son autorité. [illegible] son père contre la France, gagna les batailles de Saint-Quentin (1557) et de Gravelines (1558) et signa néanmoins la paix de Cateau-Cambrésis (1559), [illegible] Elisabeth, fille de Henri II, roi de France : c'est entre cette princesse, appelée Isabelle par les Espagnols, et don Carlos, fils aîné de Philippe II, que les historiens avaient imaginé une romanesque intrigue d'amour, terminée par la mort tragique du jeune prince (V. DON CARLOS). [illegible] Philippe II envoya dans les Pays-Bas un homme de sang, [illegible] mais ni les persécutions, ni les supplices ne purent empêcher les progrès du luthéranisme et la séparation des Provinces-Unies, qui fut définitivement consommée en 1581. En Espagne, les rigueurs de l'inquisition contre les Maures et la terreur [illegible] rent également impuissantes et causèrent la dépopulation de la péninsule et la ruine de son industrie. [illegible] Naples, repoussa l'établissement de l'inquisition par des soulèvements. Toutefois, les [illegible] tante acquisition du Portugal (1580).

En 1588, [illegible] gueurs lui donnaient le titre de **Protecteur**, [illegible] **Démon du Midi** [illegible] bret, mère de Henri IV, et la livrer, comme [illegible] eut beau fomenter la guerre civile et prote[illegible]

[illegible]

[illegible] Charles Quint avait brisé les ressorts moraux. [illegible] litude abrutissante. Il la rendit invisible, sombre, hébétée; il ne lui fit connaître les événements que par des rapports. les hommes [illegible] avait voulu étendre et qu'il avait craint de perdre, il rejeta sur la Providence son propre [illegible] cesse de se montrer plein d'une activité que [illegible]

— [illegible] Le peintre favori de Philippe II fut le Hollandais Antonis de Moor (Antonio [illegible] gne; le roi le traitait avec une familiarité qui [illegible] trouvant un jour en gaieté (il avait sans doute reçu de bonnes nouvelles du duc d'Albe), cet [illegible] l'épaule d'Antonio. Celui-ci, qui était en train de peindre, riposta avec son appui-main. Peu s'en fallut que l'audacieux artiste ne fût [illegible] Le musée de Madrid possède un portrait en [illegible] qui a figuré à l'exposition de Manchester en [illegible] mandation du cardinal Granvelle; le Louvre [illegible] portraits de Philippe II. Un des plus beaux [illegible] jeune, il a les cheveux bruns et courts, les moustaches et la barbiche blondes; il est en [illegible] rode d'or et d'un petit manteau bleu, égale- [illegible] main gauche, qui est baissée, il tient des [illegible] d'un poignard. Ce portrait, d'une couleur [illegible] fils de Charles-Quint est ici revêtu de son armure [illegible] de son épée et la droite sur son casque qui est posé sur une table recouverte d'un tapis. Dans [illegible] d'une toque et coquettement vêtu, est assis [illegible] pie sa maîtresse étendue près de lui, entièrement nue, accoudée sur des coussins, tenant une flûte et couronnée par l'Amour; cette [illegible] *chien* du musée des Offices. Cette toile a appartenu [illegible] qui passe pour représenter Philippe II et son [illegible]

[illegible] Des portraits de ce roi ont été gravés par Abr. de Bruyn, P. de Jode le jeune (d'après le Titien), Robert Gaillard, Augustin Carrache, Fr. Bouttats, Th. de Leu, Giovanni Orlandi, Giulio Bonasone, Alph. Boilly, etc. Au musée de Florence est un portrait de Philippe II, [illegible]

Philippe II (HISTOIRE DU RÈGNE DE), par [illegible] (1854-1858, 3 vol.). Philippe II est un de ces despotes qui ont gravé leur image détestée sur le siècle où ils vécurent. Elucider par une critique sagace les événements et les questions qui agitèrent le règne de Philippe II et son siècle, en faisant ressortir l'insignifiance de l'homme qui prétendait dominer les uns ou résoudre les autres, telle est la tâche entreprise par Prescott. Son plan embrassait toute l'histoire de l'Europe occidentale durant [illegible] malheur, l'historien n'a pas eu le temps de [illegible] tion de la république de Hollande et l'expé- [illegible]

Tel qu'il est, l'ouvrage de Prescott est devenu un livre célèbre. Comme dans ses travaux antérieurs, on reconnaît son talent de [illegible] l'art du récit, un esprit libéral, la recherche [illegible] *lippe II* au rang des meilleures narrations. [illegible] l'illustre historien américain. « Son exacti- [illegible] premiers éléments du mérite d'un historien, sont universellement reconnues. On a exprimé le doute, et il est douteux en effet peut-être, [illegible] que. Discerner le mobile des actions humaines n'est pas moins essentiel à l'historien que l'art de colliger les faits et de colorer les événements. [illegible] plus spécialement Prescott. Il a peu de rivaux, [illegible] écrit en anglais... Les chapitres de Prescott [illegible] moins pittoresques que les récits des événements [illegible] historiens, il est un des premiers qui ont reconnu et mis en relief l'importance de ce genre d'éclaircissement, trop négligé par ses prédécesseurs immédiats. » Prescott indique ses sources et contrôle, pièces en main, les témoignages de toutes ses principales autorités. [illegible] *Philippe II* a été traduite en français (1861, 3 vol. in-8°).

Philippe II, tragédie d'Alfieri (1774). Alfieri a suivi la tradition historique jusqu'alors acceptée et que Schiller a également mise en scène dans son *Don Carlos;* cette tradition, qui faisait du jeune prince le rival heureux de son père et expliquait ainsi sa mort tragique, a été démontrée depuis absolument fausse. C'est dommage, car elle offrait aux poètes un drame tout fait, et Alfieri en a tiré [illegible] était dans la nature d'Alfieri de peindre ce tyran, le plus sombre des temps modernes, et l'amour voilé de son fils don Carlos pour Isa- [illegible] sa vengeance est résolue, et ses sinistres monosyllabes sont trop bien compris par son ministre, le lâche et fourbe Gomez, et par l'inquisiteur Léonard, hypocrite féroce. Les pré- [illegible] trahison et d'hérésie sont portées contre don Carlos. Seul entre tous les courtisans de cette cour servile, Perez, l'ami du jeune prince, [illegible] audace courageuse qui contraste heureuse- [illegible] est jeté dans un cachot, sa mort est décidée, [illegible] lut du jeune prince, il l'introduit dans sa prison. [illegible] il tient les deux coupables dans ses filets. Carlos essaye de justifier Isabelle, mais elle rejette toute excuse; elle désire la mort pour sortir de cet horrible palais; elle provoque [illegible] nouveau Alfieri met ses propres sentiments, sa propre haine des tyrans dans la bouche de ses personnages. Gomez revient et rapporte, avec une coupe, un poignard; Philippe offre le choix aux deux amants entre le fer et le poison. Carlos choisit le fer et se poignarde; Isabelle se félicite de mourir, et Philippe, pour [illegible] son tour. Il y a, du roi à Gomez et de Gomez [illegible] férocité. César Cantù, après avoir remarqué que la vérité historique est entièrement sacrifiée dans cette pièce, ajoute : « L'auteur lui-même a jugé très-sévèrement cette tragédie; il dit que les passions n'y sont pas susceptibles de cet ardent développement qui seul fait excuser les atrocités sur la scène; c'est pourtant la même action qui attendrit et [illegible] fait la force de celle d'Alfieri, ce sont les réticences, les mots concis et les passions qu'il laisse deviner plutôt qu'il ne les exprime, ce qui répond bien au caractère historique de cette cour. » De son côté, Sismondi, comparant avec cette pièce terrible le *Don Carlos* de Schiller, s'exprime ainsi : « Le poëte allemand a bien mieux représenté les mœurs de la nation, le temps, les circonstances; mais il est resté fort au-dessous d'Alfieri dans le caractère même de Philippe; il l'a dépouillé de toute cette terreur qui tient au sombre et inscrutable silence dont ce tyran s'environ- [illegible] d'avoir donné à Philippe un confident auquel il ne dit rien, même au moment où il l'introduit dans ses secrets. Le concert muet de Gomez, de Léonard et du roi pour le crime excite la plus profonde terreur; tandis que Schiller a donné à son Philippe de l'ouverture de cœur, qu'il lui en a donné même pour le marquis de Posa, dont le caractère tout allemand ne pouvait jamais s'accorder avec [illegible] »

PHILIPPE III, fils du précédent, roi d'Espagne, [illegible] 1598. La nature lui avait refusé tous les vices énergiques de son terrible père, ce qui ne [illegible] et de hâter la décadence de sa patrie. D'un caractère faible, apathique et irrésolu, [illegible] le mauvais sens du mot, mais incapables de porter le pesant héritage de Charles-Quint, tombé aux mains d'un roi plus inepte que Louis XIII, et dont les favoris étaient loin d'avoir le génie de Richelieu. Le duc de Lerme, premier ministre, continua la guerre contre les Provinces-Unies, qu'on s'obstinait à considérer comme en état de révolte; mais, en 1609, il se vit forcé de signer une trêve de douze ans. Faiblesse et violence, tel est le signe des Etats en décadence. Philippe le prouva bien en publiant, vers la même époque, un édit qui chassait définitivement d'Espagne les descendants des Maures. Après la conquête de Grenade par Ferdinand le Catholique, ces Maures avaient forcément embrassé le christianisme; ils formaient une masse de population soumise, industrieuse, cultivant admirablement la terre et enrichissant l'Etat; mais le fanatisme espagnol ne leur pardonnait pas leur origine. Leur expulsion (mesure qui ne manque pas d'analogie avec la révocation de l'édit de Nantes) fut, au reste, fatale à la péninsule, qui perdit près d'un million de ses habitants les plus industrieux et ruina son agriculture et son industrie. Ceux de ces malheureux qui refusaient d'abandonner leur patrie furent traqués comme des bêtes fauves et massacrés; on ne garda que les enfants au-dessous de sept ans, qu'on fit vendre comme esclaves, après, toutefois, qu'on leur eut administré le baptême, sollicitude bien étrange dans un pareil moment! La preuve la plus caractéristique des misères de l'Espagne après l'exécution de ces mesures ineptes et barbares, c'est l'édit, rendu par le roi, qui accordait *la noblesse et l'exemption de guerre à ceux de ses sujets qui cultiveraient la terre.* Cette misère était encore accrue par des variations continuelles sur les monnaies et des impôts écrasants sur les denrées et les matières premières. En 1612, une alliance avec la France donna pour épouse à Louis XIII l'infante Anne d'Autriche, fille de Philippe III; celui-ci [illegible] l'Espagne conserva encore sa gloire artistique jusque sous le règne suivant.

— Iconogr. [illegible] portrait équestre de Philippe III, qui est au musée de Madrid. Le roi, à l'air grave et stupide, couvert d'une cuirasse, ayant une écharpe rouge en sautoir, une fraise au cou et un petit chapeau noir sur la tête, galope [illegible] avec l'aisance d'un homme qui, suivant les historiens de son temps, se distingua dans sa jeunesse par son aptitude aux prouesses du manége. Le tableau, peint en 1631, après la mort de Philippe III, est d'une couleur extrêmement puissante; il a été gravé à l'eau-forte par Goya et lithographié par J. Jouvet. Au palais Durazzo, à Gênes, est un portrait de Philippe III par Rubens : le souverain, vêtu de noir et décoré de la Toison d'or, [illegible] Des portraits de ce même prince ont été gravés, d'après Rubens, par P. de Jode le jeune et Meyssens.

PHILIPPE IV, roi d'Espagne, fils et successeur du précédent, né en 1605, mort en 1665. Il succéda, en 1621, à son père, sous la tutelle de ce présomptueux comte d'Olivarès, dont la puissance fut si fatale à l'Espagne. La trêve conclue avec les Provinces-Unies étant expirée, la guerre fut reprise et conduite avec avantage par Spinola; mais, en 1628, les Hollandais remportèrent une victoire complète; l'Espagne perdit définitivement ces provinces, dont elle fut forcée de reconnaître l'indépendance au traité de Munster (1648). Philippe eut à se défendre ensuite contre la ligue formée par Richelieu pour l'abaissement de la maison d'Autriche et perdit plusieurs provinces importantes : la Catalogne, l'Artois et, par suite du traité des Pyrénées (1659), le Roussillon, quatorze villes de la Flandre, du Hainaut et du Luxembourg et ses droits sur l'Alsace. En même temps, le Portugal se soulevait (1640) et recouvrait pour toujours une indépendance qu'il affermit par de brillantes victoires. *Les morts vont vite :* la puissante monarchie fondée par le génie de Charles-Quint était tombée en moins d'un siècle et demi au rang de puissance secondaire et devait s'amoindrir encore sous l'imbécile Charles II. Philippe IV avait un caractère faible et était trop livré à la mollesse; néanmoins, il possédait des qualités estimables, [illegible] généreux, s'entourait de lettrés et d'artistes, cultivait secrètement les lettres; il composa, dit-on, quelques pièces de théâtre. De sa première femme, Elisabeth de France, fille de Henri IV, il eut Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV en 1660, et de sa seconde femme, Marie-Anne d'Autriche, Charles II, qui lui succéda, deux autres fils et deux filles.

— Iconogr. Philippe IV a eu l'honneur d'être peint par deux des plus grands maîtres de l'art moderne, par Rubens et par Velazquez. Rubens a fait de lui deux portraits équestres : l'un est à l'Escurial; l'autre fait partie de la collection royale d'Angleterre; celui-ci représente le souverain revêtu d'une brillante armure et couronné par la Victoire. Au musée de Munich est un portrait à mi-corps qui représente Philippe IV, vêtu de noir, avec un manteau de velours, décoré de l'ordre de la Toison d'or et appuyant la main gauche sur la garde de son épée; cette peinture a été gravée par P. Pontius, par Jacob Louis et par Viennot; elle a été exécutée par Rubens pour faire pendant au portrait d'Elisabeth de Bourbon, femme de Philippe IV, qui appartient également au musée de Munich. Des répétitions de ces deux tableaux ont été achetées en Allemagne en 1827 et importées en Angleterre par M. Murch. Un autre portrait de Philippe IV, par Rubens, fait partie de la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle.

Recommandé à Philippe IV par le comte-duc d'Olivarès, Velazquez exécuta en 1623 le portrait de ce monarque. M. Stirling, dans le savant ouvrage qu'il a consacré au grand maître espagnol, rapporte que ce portrait fut, en vertu d'une permission royale, exposé, un jour de fête, dans la Grande-Rue de Madrid, excita l'admiration de la foule et devint l'objet de la jalousie des autres peintres. Velazquez, se mêlant au public, entendit en plein air, comme les artistes de la Grèce, les louanges que l'on donnait à son talent. Le roi fut charmé de la reproduction de son auguste personne; la cour partagea l'enthousiasme du monarque. Plusieurs poëtes, entre autres Velez de Guevara et Gonzalez de Villanueva, célébrèrent l'œuvre de Velazquez, et Olivarès, fier de son protégé, déclara que c'était la première fois que le portrait du souverain avait été fait. Cette assertion, tombant des lèvres d'un ministre tout-puissant et qui passait pour être connaisseur, dut être aussi flatteuse pour l'artiste que mortifiante pour Carducho, pour Caxes et pour les autres peintres espagnols qui avaient déjà entrepris de fixer sur la toile les traits de Philippe. Le roi lui-même alla jusqu'à annoncer son projet de réunir tous ces vieux portraits afin de les détruire; il accorda à l'artiste la somme de 300 ducats, fort considérable pour l'époque. [illegible] Quint, et croyant avoir rencontré un nouvel Apelle ou un second Titien, il décida que nul, si ce n'est Velazquez, n'aurait désormais le privilége de reproduire sa physionomie sur [illegible] « Il paraît, ajoute M. Stirling, avoir été plus fidèle à cette résolution qu'il ne le [illegible] vœux de mariage, car il ne s'en écarta que deux fois durant la vie de Velazquez, une fois en faveur de Rubens, l'autre en faveur de Crayer. » On ne sait ce qu'est devenue cette première peinture de Philippe IV par Velazquez; quelques auteurs pensent que c'est le magnifique portrait équestre qui est au musée de Madrid; mais, en 1623, Philippe IV, âgé de dix-sept ans, ne pouvait guère avoir les moustaches aussi fortes qu'il [illegible] portrait. Avant celui-ci, il faut évidemment placer le portrait de *Philippe IV en costume de chasse*, que l'on voit également au musée de Madrid : le jeune roi, en pied et debout, est arrêté près d'un arbre, il a des gants de chamois, un col empesé, des hauts-de-chausses d'un gris verdâtre, les manches de son pourpoint noir brodées d'argent; il est coiffé d'une espèce de casquette et tient de la main droite une escopette. A ses pieds est un chien. « On pourrait prendre la tête de ce monarque pour une caricature, dit M. Lavice (*Musées d'Espagne*, p. 194), tant les lèvres et le menton, trop charnus, sont lourds et inintelligents. Son teint blafard n'annonce pas, du reste, une constitution bien saine. » Ce portrait a été lithographié par J.-A. Lopez. Il y en a au Louvre une répétition que certains connaisseurs croient être une copie exécutée par Mazo del Martinez, gendre de Velazquez. Une autre répétition ou copie figure dans la collection du colonel Hugh Baillie, en Angleterre.

Le *Portrait équestre de Philippe IV*, par Velazquez, qui est au musée de Madrid, est

une des [illegible] de l'art. Nous lui consa[illegible] un article spécial, où sont [illegible] autres portraits équestres du [illegible] notamment celui qui passe pour avoir servi de modèle au sculpteur florentin Tacca chargé de faire une statue en bronze pour les jardins du Buen-Retiro.

Le musée de Madrid possède cinq autres portraits de Philippe IV par Velazquez : deux représentent le monarque dans sa jeunesse, et [illegible] âge mûr ; le cinquième le montre agenouillé, la main appuyée sur le coussin d'un prie-Dieu.

D'autres portraits de Philippe IV en pied, à mi-corps ou en buste, en costume de cour ou en armure, se voient dans plusieurs musées et galeries particulières, notamment au Louvre (provenant de la collection La Caze), à l'Ermitage (provenant de la collection du roi Guillaume de Hollande), au Belvédère, au musée de Turin, au palais de Hampton-Court, dans les collections James de Rothschild et Schneider (à Paris), Banks, Henry Farrer et de Dulwich-College (Angleterre), etc.

La National-Gallery possède une belle peinture de Velazquez qui décorait autrefois le palais de Madrid et qui représente *Philippe IV chassant le sanglier dans le parc du Pardo*. Plusieurs peintres modernes, entre autres MM. Hillemacher (Salon de 1864), Edouard Ender (gravé par P. Cottin), H. [illegible] (Salon de 1876), ont représenté *Philippe IV dans l'atelier de Velazquez*.

Un portrait de Philippe IV attribué à Mazo Martinez, gendre de Velazquez, fait partie de la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle. Le musée du Belvédère, à Vienne, a trois portraits de ce prince, dont deux sont attribués au peintre néerlandais Justus van Egmont, et le troisième à Jan van Hoeck. Un portrait équestre par Van Kessel est au musée de Madrid. Un portrait en buste a été dessiné et gravé par P. de Villafranca, en tête du livre du P. Francisco de los Santos sur l'Escurial (Madrid, 1657).

Philippe IV à cheval, tableau de Velazquez ; au musée de Madrid. Ce chef-d'œuvre représente le triste monarque sous un aspect plus favorable que celui qui lui est donné par les autres portraits du même maître. Le jeune roi, revêtu d'une armure bronzée à filets d'or, sur laquelle flotte une écharpe rouge, galope à travers la campagne et semble aspirer à pleins poumons l'air bienfaisant qui arrive des sommets. De la main droite il tient un bâton de commandement, et sa tête est couverte d'un grand chapeau orné de plumes noires. Tous les accessoires, la selle, les harnais brodés, le mors lourd et aigu, sont traités avec un soin minutieux. Le cheval, évidemment peint d'après nature et d'après une des montures favorites du roi, est bai, avec la tête et les jambes blanches ; sa queue est une avalanche de crins noirs, et sa crinière tombe bien au-dessous de l'épaule droite ; il [illegible] en l'air par un élan vigoureux et justifie la réputation de force et d'élégance que les [illegible]. Ce portrait, qui a été gravé à l'eau-forte par Goya et lithographié par Jollivet, est exécuté avec une ampleur et une puissance extraordinaires. « La [illegible], dit M. Viardot, a placé son cavalier au beau milieu d'une campagne nue, contre un horizon sans fin, éclairé de tous côtés par le soleil d'Espagne, sans une ombre, sans un clair-obscur, sans un repoussoir d'aucune espèce ; et, malgré cette négligence hardie de tous les secours artificiels de l'art, n'a-t-il pas atteint les limites possibles de l'illusion ? N'a-t-il pas porté sur la toile tous les caractères de la vie ? Quel parfait naturel dans la pose et l'accord des membres, dans l'habitude générale du corps ! Ces cheveux ne sont-ils pas agités par le vent ? Le sang ne circule-t-il pas sous cette peau blanche et fraîche ? Ces yeux n'ont-ils pas le don du regard ? Cette bouche ne va-t-elle pas s'ouvrir et parler ? En vérité, quand on fixe quelques moments la vue sur cette toile, l'illusion devient effrayante. Oh ! c'est devant un tel tableau que l'imagination peut sans effort évoquer les hommes du passé et renouveler le miracle de Prométhée ! »

Des portraits équestres de Philippe IV jeune, [illegible] du tableau de Madrid, se voient en Angleterre dans les collections Grosvenor et Thomas Baring. [illegible] tiste ; il est vêtu de noir, avec de hautes bottes, et il tient [illegible] droite [illegible] Le cavalier et le cheval sont [illegible] esprit et une vivacité extrêmes [illegible] Au palais Pitti, à Florence, est un portrait équestre de Philippe IV, [illegible] chapeau orné de plumes, revêtu d'une armure avec une écharpe en sautoir, [illegible] vers champs. On croit que ce tableau, qui a été gravé par L. Errani, est celui que Velazquez exécuta pour servir de modèle au sculpteur florentin Tacca. Un autre portrait équestre du même prince, qui a été attribué à Rubens et qui a été reconnu depuis comme étant de Velazquez, appartient au musée des Offices : le monarque est accompagné d'un écuyer qui porte son casque et, au-dessus de lui, sont des figures allégoriques que l'on suppose avoir été ajoutées par un artiste autre que Velazquez ; cette toile a été gravée par C. Mogalli.

Philippe IV (STATUE ÉQUESTRE DE), chef-d'œuvre de Pietro Tacca, sur la place de l'Orient, à Madrid. Cette statue, exécutée à Florence d'après une peinture de Velazquez et fondue en 1640, a décoré les jardins du Buen-Retiro jusqu'en 1844, époque où elle a été transportée dans l'endroit qu'elle occupe actuellement. Elle est justement célèbre. Le cheval qui se cabre et qui n'est supporté que par ses jambes de derrière et par sa queue flottante fut longtemps regardé comme un miracle de la science mécanique, et Galilée lui-même suggéra, dit-on, à l'artiste les moyens qui furent employés pour maintenir l'équilibre. Paris, Copenhague et Saint-Pétersbourg ont eu, depuis, des statues dans la même attitude, et elles n'ont plus rien qui surprenne. « Mais l'œuvre de Tacca, dit M. Stirling, se recommandera toujours aux suffrages des connaisseurs, grâce à la hardiesse du dessin, à l'habileté attentive de la main-d'œuvre et à la vie qui anime le cavalier et sa monture. On peut dire, il est vrai, que les jambes de derrière du cheval ne sont pas placées suffisamment sous son corps, et que son attitude est plutôt celle d'un robuste cheval de chasse anglais, franchissant un obstacle, que celle d'un coursier caracolant au manège. Ce défaut est compensé par la beauté de la tête et de la partie supérieure du corps, par la pose gracieuse et l'air martial du roi, qui porte sa lourde armure et qui brandit son bâton de commandement d'un air tout à fait héroïque. [illegible] se termine en une large bordure de dentelle d'un effet heureux, flotte au vent avec une légèreté fort rare parmi les masses de [illegible] de métal qu'on a ainsi voulu représenter abandonnées au souffle de la brise. » Sur les sangles de la selle est l'inscription : *Petrus Tacc. f. Florentiæ anno salutis MDCXXXX*. Le piédestal sur lequel cette statue a été érigée en 1844 est décoré de deux bas-reliefs, dont l'un représente *Philippe IV donnant à Velazquez l'ordre de Santiago*, et l'autre une allégorie [illegible] la protection que ce prince accorda aux arts.

PHILIPPE V, roi d'Espagne, le premier de la maison de Bourbon, né à Versailles en 1683, mort à Madrid en 1746. Ce prince, connu d'abord sous le nom de duc d'Anjou, était fils de Louis de France, dauphin, et petit-fils de Louis XIV, et fut appelé au trône d'Espagne par le testament de Charles II. Proclamé en 1700, il fut reconnu en Espagne. *Il n'y avait plus de Pyrénées*, [illegible] Louis XIV. Mais bientôt la ligue d'une partie des puissances de l'Europe vint protester contre cet agrandissement de la maison de France et déterminer cette longue et désastreuse guerre de la succession d'Espagne, [illegible] Philippe V eut à défendre l'Espagne contre l'archiduc Charles d'Autriche, le Portugal, les Anglais et les Hollandais. Aidé par les troupes de la France, il fut confirmé comme roi d'Espagne par le traité d'Utrecht (1713), [illegible] tuels à la couronne de France et à la souveraineté de Gibraltar et de Minorque, de la Sicile, des Pays-Bas, du Milanais, de la Sardaigne et de Naples. Dirigé par la princesse des Ursins, puis par Alberoni, ce prince faible et mélancolique fut entraîné à des résolutions aventureuses, telles que la revendication des provinces italiennes cédées à Utrecht et des complots ourdis en France pour arracher la régence au duc d'Orléans. Ces tentatives in[illegible] *Alliance* (1719), et une suite de revers l'obligea à renvoyer Alberoni et à signer la paix (17[illegible]). [illegible] en 1724 en faveur de [illegible] fils, dont la mort l'obligea, sept mois plus tard, à reprendre le fardeau [illegible] De nouvelles guerres contre les Anglais, les Maures d'Afrique, une intervention dans les guerres de la succession de [illegible] d'Autriche, [illegible] son fils don Carlos sur le trône des Deux-Siciles, [illegible] l'Académie d'histoire, etc. Il ranima la vertu [illegible] esprit de justice. Philippe V était quelque [illegible] gement complet des facultés intellectuelles. Il refusait de quitter son lit, de prendre de la nourriture, de s'occuper d'affaires. Le castrat Farinelli pouvait seul, par sa voix ravissante, triompher par instants de l'état de somnolence dans lequel son intelligence était constamment plongée et lui faire donner alors quelques signes apparents de volonté et d'activité. Philippe V eut, de son premier mariage avec Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Louis et Ferdinand VI, qui furent rois d'Espagne, et de son second mariage avec Elisabeth Farnèse quatre fils, dont l'un fut Charles III, roi des Deux-Siciles, puis d'Espagne.

— Iconogr. C'est par des artistes français que le petit-fils de Louis XIV fit le plus souvent exécuter son portrait. Quelques jours avant de quitter la France pour aller prendre possession de son royaume d'Espagne, en 1700, il fut peint par Hyacinthe Rigaud, dans un tableau qui se voit aujourd'hui au Louvre : il est debout, tête nue, la main droite appuyée sur la couronne placée sur une table recouverte d'un tapis de velours rouge, la gauche sur la hanche ; il porte le cordon du Saint-Esprit et le collier de la Toison d'or. Une gravure de Pierre Drevet exécutée en 1702, d'après H. Rigaud, représente le jeune prince vêtu à l'espagnole. On doit au même graveur un autre portrait de Philippe V d'après Fr. de Troy. R. van Audenaerde en a gravé un à Rome, d'après P. [illegible]. En Espagne, le portraitiste ordinaire de Philippe V fut Jean Ranc, de Montpellier ; le musée de Madrid a, de la main de cet artiste, trois portraits, dont l'un représente le roi à cheval, revêtu d'une cuirasse avec une écharpe rouge, [illegible] Saint-Esprit et un bâton de commandement à la main, précédé par la Victoire et suivi d'un écuyer qui porte son casque. A Palerme, sur la place de la Victoire, est une statue en marbre de Philippe V, qui a remplacé une statue de bronze détruite en 1848, et dont le piédestal est décoré de quatre figures d'*Esclaves*. J.-B. Ber[illegible] *de fidélité prêté à Philippe V*. Un tableau d'Ingres, peint en 1818 et qui appartient au duc de Fitz-James, représente *Philippe V et le maréchal de Berwick* ; il a été gravé par Réveil.

PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre, né vers 1143, [illegible] en 1191. Il était fils de Thierry d'Alsace, qui l'associa au gouvernement de ses Etats. Par son mariage avec Isabelle, il devint comte d'Amiens et de Vermandois (1157) et [illegible] son père en 11[illegible] [illegible] ges la guerre qui avait éclaté entre la Flandre et la Hollande, accompagna en Angleterre [illegible] 1172 un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, se ligua avec les fils de Henri Plantagenet [illegible] Normandie, opéra une descente en Angleterre, où il pilla Norwick, puis mit inutilement le siége devant Rouen. En 1177, Philippe se rendit en terre sainte auprès de Baudoin IV, roi de Jérusalem, son parent, revint [illegible] Louis VII, tuteur de Philippe-Auguste et ré[illegible] nièce Isabelle de Hainaut, refusa de le mettre [illegible] de cette princesse, et commença avec le roi [illegible] Palestine Philippe-Auguste et mourut de la [illegible]

PHILIPPE Ier, comte de Savoie, fils de [illegible] Pierre, gonfalonier de l'Église romaine et com[illegible] du Faucigny avec le dauphin du Viennois et [illegible] de mourir, il fit publier dans ses Etats « que [illegible]

PHILIPPE II, dit **Sans Terre**, duc de Savoie, [illegible] en 14[illegible] [illegible] tère entreprenant, inquiet, ambitieux, pos[illegible] écarts de sa jeunesse par sa valeur et par les services rendus à son pays. Il ne régna que dix-huit mois, pendant lesquels il s'attacha à introduire des réformes et à établir des institutions utiles.

PHILIPPE [illegible] de Navarre, né en 13[illegible] [illegible] l'aide de Gaston de Foix, une invasion d'Aragonais, prit une part active à la guerre contre les Anglais, secourut, en 1343, Alphonse XI, [illegible] mourut des blessures qu'il reçut pendant ce siége. Son fils, Charles II, dit le Mauvais, lui succéda.

PHILIPPE DE ROUVRE, comte, puis duc de Bourgogne, né en 1345, mort en 1361 [illegible] dans la comté de Bourgogne (Franche-Comté) [illegible] Bourgogne (1350). Il resta sous la tutelle de [illegible]

PHILIPPE LE HARDI, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean, né en 1342, mort en 1404. Il avait à peine quinze ans lorsqu'il [illegible] Poitiers (1356) [illegible] Hardi. Blessé en défendant son père et fait prisonnier avec [illegible] tour en France, il fut investi par le roi des [illegible] mariage avec Marguerite de Flandre (1369) [illegible] tois, de Rethel, etc., et l'éleva au rang d'un des plus puissants souverains de l'Europe. [illegible] les V lui confia la tutelle du jeune Charles VI [illegible] frères, les ducs d'Anjou et de Berry, et se [illegible] Paris, et cette compétition de pouvoir fut le [illegible] maisons de Bourgogne et d'Orléans et des [illegible] S'il servit utilement la France sous Charles V [illegible] fut toujours bien avec le clergé ; il le défen[illegible] succéda, et quatre filles.

PHILIPPE LE BON, [illegible] teurs, des poètes, [illegible]

[illegible] et la richesse. Ses [illegible]

[illegible] fois : à Michelle de France, à Bonne d'Ar- [illegible]

PHILIPPE [illegible] le Magnanime [illegible] dans ses États, supprima tous les couvents et [illegible] le duché de Wurtemberg. Deux ans plus tard, il envoya des troupes contre les anabaptistes de Munster, fit de persévérants efforts pour concilier les diverses sectes protestantes, demanda dans ce but qu'on rédigeât la formule de concorde et devint, en 1531, un des chefs de la ligue protestante de Schmalkalde. Après [illegible] et amené un fort contingent à l'armée protestante [illegible] (1547), il fit sa soumission à l'empereur. Mais celui-ci, en dépit de la foi jurée, le retint prisonnier pendant cinq ans. Rendu à la liberté après la paix de Passau (1552), Philippe de Hesse [illegible] la fin de sa vie. Devenu amoureux d'une fille d'honneur, Marguerite de Saale, il résolut de l'épouser, bien que sa femme fût encore vivante et [illegible] enfants. Mélanchthon et Luther, à qui il s'adressa à ce sujet, l'autorisèrent à commettre cet acte de bigamie qui, d'abord secret, fut bientôt rendu public et causa un grand scandale en Allemagne.

Philippe le Magnanime (ORDRE DE), ordre [illegible] Louis II, qui l'a destiné à servir de récompense à tous les genres de mérite et lui a donné le nom d'un des membres les plus illustres de sa maison, le landgrave Philippe, mort en 1567. Les membres se divisent en quatre classes : une de grands-croix, deux de commandeurs et une de chevaliers. Le ruban est rouge foncé liséré de bleu. La devise se [illegible] S. Deo [illegible]. Les grands-croix portent la décoration suspendue en écharpe à un ruban rouge foncé avec liséré [illegible] droite au côté gauche. Ils ont, en outre, sur [illegible]. Les commandeurs portent la même croix, d'une forme plus petite, à un ruban moitié moins large, autour du cou. Les chevaliers [illegible] une croix toute petite.

PHILIPPE (DON), duc de Parme, fils du roi [illegible] Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV. [illegible] Plaisance et de Guastalla, il fit, avec l'aide de [illegible] de Savoie (1743-1748), avec des alternatives de succès et de revers, et fut investi de ces duchés par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. [illegible] tice, l'agriculture, le commerce et les arts. Il [illegible]

PHILIPPE [illegible] de Thessalonique, [illegible] gent une place [illegible] dans ce recueil. L'élégance, la finesse, l'harmonie s'y rencontrent presque perpétuellement et annoncent sinon un poëte sublime, du moins un aimable et spirituel versificateur. »

PHILIPPE [illegible] de la Sainte-Trinité [illegible] gien français, né à Malaucène, comtat d'A- [illegible]. A dix-huit ans, il entra dans l'ordre des Carmes déchaussés et, après s'être préparé à Rome à l'œuvre des missions, il se rendit, en 1629, en Perse, étudia l'arabe à Bassorah, puis passa à Goa (1631), où il resta neuf ans. De retour en France en 1640, il devint général de son ordre (1665) et visita, comme vicaire général du saint-siège, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie et l'Italie. Ses principaux ouvrages sont : *Summa philosophiæ* (Lyon, 1648, in-fol.); *Itinerarium orientale* (Lyon, 1649, in-8o; trad. en français par P. de Saint-André (1652), ouvrage descriptif et historique dans lequel l'auteur se montre à la fois trop crédule et toujours prolixe; *Summa theologiæ mysticæ* (Lyon, 1653, 5 vol. in-fol.); *Decor Carmeli* [illegible] *illustrium* (Lyon, 1665, in-fol.), contenant [illegible]; *Theologia carmelitarum, sive historia carmelitana* (Rome, 1665, in-f.).

PHILIPPE (Claude-Ambroise), magistrat français, né à Besançon en 1614, mort en 1696. Il se fit recevoir avocat à Dôle, puis retourna dans sa ville natale, y fonda une Académie littéraire, puis devint juge de la régalie (1642), membre du conseil des Vingt-Huit, lieutenant général du bailliage d'Or- [illegible] (1645), avocat fiscal au parlement de Dôle (1651), conseiller (1666), puis premier président du parlement de cette ville. Désigné pour aplanir les obstacles qui s'opposaient à l'échange de Besançon contre Franckendal, il s'acquitta avec habileté de cette mission, fut ensuite envoyé comme député à la diète de Ratisbonne, puis à celle des cantons helvétiques pour demander l'intervention de la Suisse dans le but de conserver la Franche-Comté à l'Espagne. Louis XIV, ayant annexé cette province à la France, transporta le parlement de Dôle à Besançon, et, pour récompenser les talents dont Philippe avait fait preuve, il lui donna les fonctions de président à mortier dans cette cour. On doit à Philippe plusieurs ouvrages restés manuscrits : *Mémoires* (2 vol. in-fol.); *Histoire de la diète de Ratisbonne* (2 vol. in-fol.); *Recueil des principales questions de droit sur les décisions du parlement de Franche-Comté* (2 vol. in-fol.).

PHILIPPE, célèbre chef indien de l'Amérique du Nord, qui vivait au XVIIe siècle. Son vrai nom était **Matacom**, mais les Anglais l'avaient fait baptiser sous celui de Philippe. Fils de Massassoit, sachem de la tribu des Wampanoogs, qui résidaient sur le mont Hope, au Pokanokett, dans le Rhode-Island, il succéda, en 1662, à son frère Alexandre et, en 1670, les colons anglais de Plymouth qui le redoutaient lui imposèrent un traité et exigèrent de lui qu'il leur remît toutes les armes de sa tribu. Au bout de quelque temps, on l'accusa de ne point tenir son engagement; pour échapper à la guerre dont on le menaçait, Philippe fut contraint de payer une forte somme (1671). Cette situation, quoique très-tendue, se maintint assez longtemps. Philippe couvait sa vengeance et en préparait silencieusement la réussite pour ne point donner l'éveil à ses voisins soupçonneux. En 1675, le gouvernement de Plymouth ayant fait exécuter trois Indiens soupçonnés de meurtre, Philippe, dont l'autorité se trouvait ainsi foulée aux pieds, puisque les blancs disposaient du sort de ses hommes, saisit ce prétexte pour mettre à feu et à sang tout ce qui se trouvait près de lui. L'alarme se répandit partout, les colonies unies furent appelées aux armes, et aussitôt commença la guerre la plus sanglante et la plus désastreuse [illegible] pays. Des corps de volontaires de Plymouth et du Massachusetts se portèrent promptement au secours des points attaqués, et ils se frayèrent un passage jusqu'aux villages des Wampanoogs, pour attaquer l'ennemi sur son propre terrain. Philippe et ses guerriers s'étaient retirés dans des marais à Pocasset (aujourd'hui Tiverton), d'où ils se répandaient sur les plantations des blancs qu'ils saccageaient. Ils y furent poursuivis et ne purent [illegible] dans le Massachusetts. Cette tribu se déclara pour eux et les aida dans l'œuvre de destruction. Les Indiens dits de rivière vinrent grossir les forces de la rébellion et firent éprouver des pertes sensibles aux colonies. Pendant un an, les deux armées furent aux prises : les Pokanokets furent exterminés et [illegible]. Tous les Indiens établis sur la rivière du Connecticut et la plupart des Nypmucks qui survécurent s'enfuirent dans le Canada, où ils rendirent ensuite de grands services aux [illegible] détachement du capitaine Church tua environ [illegible] et les prisonniers furent exportés et vendus comme esclaves. Mais les vainqueurs payèrent bien cher leur triomphe. Treize villes furent entièrement détruites et six cents habitations incendiées. Chaque famille eut quelque mort à déplorer, et les frais de la guerre furent si considérables, que les commissaires des Provinces-Unies estimèrent à plus de 2,500,000 francs les seules dépenses de la vieille colonie. Telle fut l'issue de la guerre que le roi Philippe conduisit en personne avec une habileté et une énergie dignes des plus grands généraux. Il appliqua toutes les ressources de son intelligence à la conduite de cette grande guerre, qui était le début et qui devait être le terme de la querelle entre les peaux-rouges et les blancs. Ses premiers succès furent éphémères; mais la chance tourna bientôt contre lui; il avait à combattre toutes les forces de la colonie et à se défendre contre la trahison de quelques-uns des siens. Il eut alors recours à un système de fuites soudaines, de retours imprévus, de ruses incessantes. Pressé par les Anglais, il s'élance, plonge dans l'eau ou franchit un précipice, et disparaît à tous les yeux, cachant sa trace pendant des mois entiers. Quelques semaines après le commencement des hostilités, il fut cerné dans le grand marais du Pocasset et fut obligé, pour échapper à ses ennemis, de leur abandonner les femmes et les enfants, tandis qu'il descendait sur un radeau, avec l'élite de ses guerriers, la grande rivière de Taunton. L'année suivante, un transfuge conduisit les Anglais dans son camp. Philippe prit la fuite précipitamment et se réfugia dans un marécage où il trouva la mort. Enveloppé par les troupes de Church, il ne pouvait leur échapper; mais une dernière amertume lui était réservée, celle de périr de la main d'un des siens. Un misérable, qui comptait sans doute sauver sa vie en tuant son chef, l'assassina et passa aussitôt à l'ennemi. Philippe fut décapité, on coupa son corps par morceaux, par application de la loi anglaise pour fait de trahison, et on porta sa tête triomphalement à Plymouth. Philippe n'était pas un barbare par les manières et les sentiments. On ne cite pas un seul exemple de mauvais traitements qu'il ait fait subir à un prisonnier, alors même que la barbarie de ses adversaires semblait autoriser de sanglantes représailles.

PHILIPPE (Philippe CAUVY, connu au théâtre sous le nom de), chanteur français, né en 1754, mort vers 1820. Il obtint, très-jeune, de beaux succès en province et débuta à la Comédie-Italienne le 9 août 1780, par le rôle d'Octave, dans le *Magnifique*, opéra de Grétry. Il joua ensuite les rôles de don Alonze, dans l'*Amant jaloux*, d'Alexandre, dans la *Belle Arsène*, d'Azor, dans *Zémire et Azor*. Doué à la fois de grands avantages extérieurs, d'une voix moelleuse, pleine de grâce et d'expression dans les morceaux de sentiment, Philippe obtint un succès complet et fut, peu après, nommé sociétaire. Néanmoins, pendant quatre ans, cet artiste fut réduit à créer des rôles médiocres. Le côté sérieux de son talent s'accommodait mal des puérils personnages d'amoureux d'opéra-comique. Enfin, en 1784, Grétry lui confia le rôle du roi dans *Richard Cœur de Lion*; mais Philippe fut atteint, à la dernière répétition, d'un enrouement qui le força à prier le maëstro d'ajourner la représentation de son œuvre. « Vous savez, lui dit Grétry, que je cherche avant tout à imiter la nature; or, quoi de plus naturel que de s'apercevoir que la captivité prolongée du roi Richard a altéré la pureté de sa voix? Le public comprendra cela à merveille. » Philippe s'exécuta, quoique à moitié rassuré, mais l'événement donna raison à Grétry. Les spectateurs applaudirent vivement le chanteur, et, dès ce moment, sa réputation égala celle de Clairval. Sedaine et Grétry composèrent désormais, à l'intention de Philippe, des personnages chevaleresques que, seul, il était capable d'interpréter. Il quitta le théâtre, en 1805, après être resté vingt-cinq ans sur la brèche, changeant d'emploi sans voir diminuer ses succès. Son talent de comédien avait grandi grâce à l'âge et à l'expérience; son style s'était épuré; enfin, il donna son nom à un emploi. Pendant longtemps, on fut engagé en province pour chanter les Philippe. Outre *Richard Cœur de Lion*, ses principales créations sont : le marquis, de la *Dot*, opéra de Dalayrac; le comte, dans *Nina* ou la *Folle par amour*, opéra de Dalayrac; Timur, dans l'*Amitié à l'épreuve*, de Grétry; Saint-Quartier, dans les *Méprises par ressemblance*, de Grétry; le comte d'Albert, dans l'opéra de ce nom, de Grétry; Edoin, dans *Azémia* ou les *Sauvages*, de Dalayrac; le général Auguste, dans *Sargines*, de Dalayrac; Pierre le Grand, dans l'opéra de Grétry; Coradin, dans *Euphrosine*, de Méhul; le comte de Boleslas, dans *Lodoïska*, de Kreutzer, etc.

PHILIPPE (Emmanuel-Philippe LAVILLENIE, connu au théâtre sous le nom de), acteur français, né vers 1779, mort à Paris en 1824. Après avoir été successivement attaché aux grands théâtres de Cassel et de Naples, il [illegible] Comédie-Française, puis s'engagea au théâtre de la Porte-Saint-Martin où il obtint de brillants succès. Philippe créa le rôle du *Vampire* avec un talent remarquable. « Un maintien noble, un bel organe, beaucoup d'énergie, tels étaient les avantages de cet acteur à qui l'on reprochait de l'exagération dans son jeu, dit un biographe. Il avait joué, le 14 octobre 1824, dans le *Commissionnaire*, et le 15, à six heures du matin, il a été trouvé mort dans son lit. »

PHILIPPE (Philippe-François ROUSTAN, dit), acteur, né à Paris en 1786, mort à Ormes-le-Guignard, près de Vendôme, en 1847. Fils d'un perruquier, il apprit le métier de son père, qu'il quitta pour se faire comédien. Après avoir joué en province, il parvint à se faire engager au théâtre du Vaudeville à Paris. Le hasard le tira brusquement de son obscurité. La représentation du *Gascon* ou la *Pompe funèbre*, vaudeville de Scribe et Dupin, se trouvait retardée par l'indisposition prolongée d'un acteur; Philippe, doué d'une mémoire prodigieuse, apprit le rôle et offrit de remplacer le malade. Le directeur et les auteurs furent tellement satisfaits de l'aplomb, de la verve et de la gaieté qu'il montra en répétant le rôle, qu'on accepta son offre; et il joua avec un succès complet dans le *Gascon* (14 octobre 1815). Mlle Volnais, sociétaire de la Comédie-Française, devint la femme du joyeux comique, qui était un habile prestidigitateur à ses moments perdus. En 1827, Philippe abandonna le public du Vaudeville, dont il était devenu l'enfant gâté, pour entrer au théâtre des Nouveautés. Il ne fit que changer de succès et créa, entre autres, le rôle de *Monsieur Jovial*, l'huissier chansonnier, avec une perfection telle que le sobriquet lui en resta. En 1831, Philippe passa au Palais-Royal. Il obtint dans la *Gageure des trois commères* un succès presque égal à celui de Jovial. Philippe était vulgaire; on lui a reproché de manquer de variété dans son jeu; mais il savait provoquer le rire et détaillait un couplet avec une rare perfection.

PHILIPPE (Adrien), médecin français, mort à Reims en 1858. Il se fit recevoir docteur et se fixa à Reims, où il devint médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'École de médecine. On lui doit les ouvrages suivants : *Histoire philosophique, politique et religieuse de la barbe* (1845, in-12); *Histoire des apothicaires chez les principaux peuples du monde* (1853, in-8o); *Histoire de la peste noire* (1853, in-8o); *Précis historique sur l'ancienne communauté des maîtres en chirurgie de la ville de Reims* (1853, in-8o); *Histoire de la saignée* (1855, in-8o); *Royer-Collard* (1857, in-8o).

PHILIPPE (Matthieu BRANSIET, en religion le frère), supérieur général des frères des écoles chrétiennes, né au hameau de Gaschat, commune d'Apinac (Loire), en 1792, mort en janvier 1874. Il appartenait à une nombreuse famille de paysans. Après avoir reçu une instruction des plus élémentaires à une école de village, il se rendit en 1809 à Lyon et entra, comme novice, à l'institut des frères de la doctrine chrétienne. En 1810, il fut chargé d'une classe et admis dans la congrégation sous le nom de frère Philippe. Trois ans plus tard, il devint directeur d'une école de cabotage à Auray, puis fut successivement nommé directeur des écoles de Reims et de Metz, de l'établissement de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris (1823), visiteur des écoles de Paris, assistant du supérieur général (1830); enfin, il succéda au frère Audelet comme supérieur général de la congrégation. Par son activité, son habileté et son zèle, le frère Philippe contribua beaucoup à l'extension considérable des écoles congréganistes, qui comptait 2,300 frères en 1838, et dont le nombre s'élevait, à sa mort, à près de 10,000, instruisant 380,000 élèves. Très-versé dans les questions d'instruction élémentaire, il fut appelé, à diverses reprises, à exposer ses idées et les résultats de son expérience devant les commissions chargées de réorganiser l'instruction populaire. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse (août 1870), le frère Philippe offrit ses services et ceux des frères au ministre de la guerre et donna l'exemple aux membres de sa congrégation, attachés aux ambulances comme brancardiers et infirmiers, en allant ramasser les blessés et ensevelir les morts. Le gouvernement de la Défense nationale lui donna la croix de la Légion d'honneur, qu'il accepta sur les instances du docteur Ricord. En 1873, il fit un voyage à Rome à l'occasion de la béatification du Père de La Salle. Le frère Philippe a écrit un assez grand nombre de petits livres d'histoire sainte, de grammaire, d'arithmétique, etc., qui sont encore en usage chez les frères et qui portent les initiales F. P. B. (frère Philippe Bransiet). Nous citerons, entre autres : *Abrégé de géographie; Abrégé de géométrie; Abrégé de grammaire; Abrégé d'histoire sainte; Cours d'histoire; Dictionnaire de la langue française; Exercices orthographiques; Nouveau traité d'arithmétique décimale; Sujets d'examen; Recueils de problèmes*, etc. On lui doit en outre quelques livres religieux : *Méditations sur saint Joseph* (1864, in-12); *Explication en forme de catéchisme des épîtres et évangiles de tous les dimanches et des [illegible]* (1864, in-8o, 2e édit.); *Recueil [illegible] à l'usage des frères des écoles chrétiennes* (1866, in-18), *Méditations sur la passion de Notre-Seigneur* (1867, in-18); *Méditations sur l'Eucharistie* (1868, in-18); *Méditations sur la très sainte Vierge* (1868, [illegible]); [illegible] *De la vocation* [illegible]; *De la vocation religieuse; Souvenirs de noviciat, Conduite à l'usage des écoles chrétiennes*; les

Douze vertus d'un [illegible] maître; Sujets d'exa- [illegible] Horace Vernet a fait le portrait du [illegible] Philippe IV [illegible] des frères.

Philippe (PORTRAIT DU FRÈRE), par Horace Vernet [illegible] lithographie. Les frères de la doctrine chré- [illegible] accepter d'eux qu'un crucifix en ivoire. Le portrait fut exposé au Salon de 1845, où il fit fureur. Le sujet prêtait; la bonhomie et la simplicité de cette figure, qui rappelle celle de saint Vincent de Paul, l'austérité du vêtement, tout invitait à un chef-d'œuvre. Sans être un chef-d'œuvre, le portrait exécuté par Horace Vernet compte parmi ses meilleurs morceaux. La tête est empreinte d'une bonhomie fine; l'attitude est pleine de simplicité et les tons dorés de la peinture sont d'un effet [illegible] M. Edmond About s'est montré trop sévère lorsqu'il a dit : « Le style, qui manque absolument, a été remplacé par une chaussure caractéristique et une célèbre lézarde dans la muraille. »

PHILIPPE D'ARTOIS, comte d'Eu, connétable de France, mort en Turquie en 1397. Il prit part à la prise de Bourbourg (1383), au siège de Tunis (1390), tomba entre les mains des musulmans pendant un voyage en terre sainte, dut sa liberté au maréchal de Boucicaut et devint connétable après la destitution d'Olivier de Clisson (1393). Par la suite, le comte d'Eu fit la campagne de Hongrie contre les Turcs, contribua par son imprudence et par sa présomption à la défaite qu'éprouva l'armée française à Nicopolis, fut alors fait prisonnier et conduit en Turquie, où il mourut au moment où il allait recouvrer sa liberté.

PHILIPPE DE CHAMPAGNE, célèbre peintre. V. CHAMPAGNE.

PHILIPPE DE DREUX, évêque de Beauvais, fameux par ses exploits guerriers, mort en 1217. Il était petit-fils de Louis le Gros et fils de Robert de France, comte de Dreux, se croisa pour la terre sainte et suivit ensuite Philippe-Auguste dans la guerre contre les Anglais. Fait prisonnier vers 1197, il fut réclamé par le pape Innocent III. Richard d'Angleterre, pour toute réponse, envoya au pontife la cotte d'armes ensanglantée du vaillant évêque, avec ces mots des frères de Joseph à Jacob : « Voyez, père, si vous reconnaissez la tunique de votre fils. » Le pape, reconnaissant que l'évêque avait quitté la milice de Jésus-Christ pour celle des hommes, n'insista plus. Philippe de Dreux se trouva plus tard à la bataille de Bouvines, où il tua le comte de Salisbury d'un coup de masse d'armes, ne voulant pas, par un scrupule étrange, à cause de sa qualité d'ecclésiastique, se servir d'armes tranchantes. Il combattit encore en Languedoc contre les Albigeois et mourut à Beauvais en 1217.

PHILIPPE-ÉGALITÉ, duc d'Orléans. V. ORLÉANS.

PHILIPPE DE GRÈVE, théologien français, né à Paris, mort en 1237. Devenu chancelier de l'Église de Paris en 1218, il se montra d'une intolérance extrême envers l'Université, qui lui paraissait trop indépendante, suspendit les cours de divers professeurs, les excommunia et fit emprisonner leurs élèves. L'Université en appela au pape, qui appela Philippe à Rome et le conserva dans sa charge, après lui avoir recommandé de remplir ses fonctions avec plus de modération. Vers 1224, avec sa fougue ordinaire, il s'engagea dans un procès contre les religieux mendiants; mais encore une fois le pape lui fit de sévères réprimandes. Lors des troubles qui eurent lieu dans l'Université de Paris en 1229, Philippe prit la fuite, puis revint occuper sa charge et ne cessa de lutter contre les progrès de l'enseignement libre. On lui attribue une *Somme de théologie* restée manuscrite et trois recueils de *Sermons*, dont l'un a été imprimé à Paris en 1533 sous le titre de *Super psalterium*.

PHILIPPE DE KERHALLET (Charles-Marie), marin et hydrographe français, né à Rennes en 1809, mort en 1869. Élève de l'École navale d'Angoulême en 182., il en sortit en 1827, devint enseigne en 1832, lieutenant de vaisseau en 1837 et fut promu capitaine de vaisseau en 1856. Pendant ses campagnes dans le Levant, l'Afrique, le golfe du Mexique, à Cayenne, à Terre-Neuve, au Sénégal, M. Philippe a fait un grand nombre d'observations qui lui ont servi à rédiger les ouvrages suivants : *Instructions pour remonter la côte du Brésil depuis San-Luiz-de-Maranhão* [illegible] *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique* (1851-1852, 3 vol. in-8°); *Considérations générales sur l'océan Atlantique* (1852, in-8°); [illegible] (1851-1853, in-8°); *Considérations générales sur l'océan Pacifique* [illegible] *golfe du Mexique* (2 vol. in-8°), avec M. Vincendon-Dumoulin : *Manuel de la navigation dans le détroit de Gibraltar* (1857, in-8°); *Description nautique des îles du Cap-Vert* (1858, in-8°); *Description de l'archipel des Açores* (1851-1858, in-8°).

PHILIPPE DE MONS, compositeur de musique, né à Mons vers 1521. Il fut un des grands musiciens de la fin du XVIe siècle. Il n'eut pas de rival pour la pureté de l'harmonie et la noblesse du style. À la recommandation de son compatriote Roland de Lassus, il fut admis dans la chapelle de l'empereur Maximilien. Il [illegible] la mort de N. Gombert, et reçut en 1572 un canonicat au chapitre de Cambrai. On a de lui deux recueils de *Messes* (Anvers, 1557-1588, 2 vol. in-fol.); des *Motets* (Ingolstadt, 1569-1574, in-4°); des *Madrigaux* à cinq et à six voix (Venise, 1561-1592, in-4°); des *Chansons françaises* à cinq, six et sept parties (Anvers, 1575, in-8°); les *Sonnets de Ronsard* mis en musique (Louvain, 1576, in-4°).

PHILIPPE DE NAVARRE ou **DE NAVAIRRE**, jurisconsulte, né probablement en Navarre vers la fin du XIIe siècle. Il assista au siège de Damiette en 1218, joua un rôle assez important dans la guerre civile qui eut lieu, de 1228 à 1232, entre l'empereur Frédéric et les sires de Beyrouth au sujet de la tutelle du jeune roi de Chypre, refusa de prêter serment aux administrateurs nommés par Frédéric II, fut emprisonné, se réfugia chez les hospitaliers de Saint-Jean après avoir recouvré la liberté et s'y maintint jusqu'à la bataille de Nicosie, gagnée par le sire de Beyrouth. Philippe assista ensuite au siège de Buffavento, fut chargé du gouvernement du royaume de Chypre lorsque Jean d'Helin alla en Syrie repousser une armée d'aventuriers qui menaçait le château de Beyrouth, défendit l'île contre les attaques des troupes impériales, se distingua à plusieurs sièges et fut chargé par le roi de Chypre de signer la paix à la suite de laquelle les Lombards évacuèrent l'île. Philippe, comme jurisconsulte, avait longtemps plaidé devant la haute cour. Il écrivit un traité de jurisprudence intitulé *Traité des us et coutumes d'outre-mer*, en 86 parties, lequel acquit une très-grande autorité et où l'on trouve un tableau fidèle des mœurs du temps. On lui doit, en outre, un traité de morale intitulé : les *Quatre temps d'âge d'homme*. Il écrivit encore des poésies et des mémoires qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

PHILIPPE D'ORLÉANS. V. ORLÉANS.

PHILIPPE DE PRÉTOT (Étienne-André), littérateur français, né à Paris vers 1708, mort en 1787. Il s'adonna à l'enseignement, fit des cours gratuits d'histoire et de géographie et devint censeur royal. Sous le voile de l'anonyme, il a publié plusieurs ouvrages élémentaires, concis et bien faits, qui néanmoins ont été surpassés depuis. Nous citerons : *Analyse chronologique de l'histoire universelle* (1752, in-8°), *Mémoires sur l'Amérique et sur l'Afrique* (1752, in-4°); *Tablettes géographiques pour l'intelligence des historiens et des poëtes latins* (1755, 2 vol. in-12); [illegible] (1763). Il a été un des principaux auteurs de l'*Atlas universel* (1787, in-4°).

Philippe - du - Roule (ÉGLISE Saint-). En 1699, sur les instances des habitants du village du Roule, l'archevêque de Paris érigea en paroisse, sous l'invocation de saint Jacques et de saint Philippe, l'ancienne chapelle de la maladrerie située dans ce village. En 1722, le Roule devint un faubourg de Paris; la population de ce quartier s'accrut rapidement et il fallut songer à reconstruire, sur un plan plus vaste, l'église qui le desservait. Le nouvel édifice, commencé en 1769, fut terminé en 1784, sur les dessins de Chalgrin. Saint-Philippe-du-Roule doit être compté au nombre des meilleurs ouvrages de cet architecte; cette église présente la forme des anciennes basiliques chrétiennes; le porche, élevé sur un perron de sept marches, est orné de quatre colonnes d'ordre dorique romain, soutenant un fronton triangulaire, dans lequel Duret a sculpté la religion et ses attributs. Deux rangées de six colonnes d'ordre ionique séparent la nef des bas côtés et [illegible] isolé à la romaine, s'élève sur quelques marches au fond [illegible] saint Philippe.

Philippe, vaudeville en un acte, de MM. Scribe, Mélesville et Bayard, théâtre du Gymnase, 19 avril 1830. [illegible] les sentiments de l'épouse et de la mère. Philippe est son intendant et Frédéric passe pour un orphelin qu'elle a recueilli par charité. Le vicomte de Beauvoisis et Mathilde, neveu et nièce de Mlle d'Harville, vivent [illegible] qui le paye de retour. Mais le vicomte est son fiancé et un duel doit avoir lieu entre les deux rivaux. Philippe, en cherchant à empêcher Frédéric de se battre, s'oublie et commande. Le jeune homme, furieux, lève sa canne. « Malheureux! frappe donc ton père! » s'écrie Philippe, qui enferme Frédéric et prévient Mlle d'Harville de ce qui se passe. Pendant ce temps, Frédéric parvient à s'évader et à rejoindre le vicomte, qui le blesse légèrement. Mlle d'Harville daigne seulement alors consentir à l'union de Mathilde et de Frédéric. Cette pièce, tirée d'un roman qui avait eu un certain succès, était une satire violente de la morgue nobiliaire. L'accueil qui lui fut fait par le public, trois mois avant [illegible] avait fait l'opinion.

Philippe et Georgette, opéra-comique en un acte, paroles de Monvel, musique de Dalayrac, représenté à la Comédie-Italienne le 28 décembre 1791. Le livret est amusant. Il s'agit d'un pauvre soldat suisse qui a eu la fantaisie de passer la frontière en temps de guerre pour voir une jeune fille qu'il aime, et qui est poursuivi de maison en maison, traqué et sur le point d'être fusillé. La jeune Française cache son amant pendant plusieurs jours dans un cabinet noir, sous une table, dans une caisse, où elle peut; finalement, après les embarras les plus émouvants et les complications les moins rassurantes, la grâce du malheureux Suisse est accordée et les parents de la jeune fille souscrivent à leur union. La naïveté de la mélodie, la simplicité de la musique de Dalayrac désarment la critique. L'ouverture est le meilleur morceau de l'ouvrage. Plusieurs airs ont été populaires, notamment les chansons de Bonnefoi, dont la première se termine par ces mots :

> [illegible]

Nous signalerons aussi l'air de M. Martin, [illegible]

PHILIPPEAUX (Pierre), conventionnel français, né à Ferrière [illegible] en 175., guillotiné en 1794. Avocat au Mans lorsque éclata la Révolution, il en adopta chaleureusement les idées et fut élu par le département de la Sarthe député à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, soutint le projet de Lindet pour la formation d'un tribunal révolutionnaire sans jurés, se prononça contre les girondins et fut envoyé en mission en Vendée pour réorganiser les administrations accusées de fédéralisme. À cette époque, il conçut, pour battre les insurgés, un plan de campagne qui consistait principalement à disséminer les forces opposées à l'insurrection, obtint l'approbation du comité de Salut public et le mit à exécution malgré le blâme des généraux réunis à Saumur. Mais [illegible] ces qu'il avait annoncés et ses ennemis l'accusèrent hautement devant la Convention. Philippeaux publia alors plusieurs comptes rendus, pleins d'attaques passionnées contre les généraux Rossignol et Ronsin, amis d'Hébert, et dans lesquels le gouvernement n'était pas ménagé. Philippeaux fut rappelé. Il [illegible] dans la guerre qu'ils avaient déclarée aux hébertistes et au comité de Salut public, se vit exclure du club des Jacobins comme intrigant et modéré, fut arrêté en 1794 comme conspirateur, traduit devant le tribunal révolutionnaire et envoyé à l'échafaud en même temps que Danton et Camille Desmoulins (avril 1794). Il a laissé des *Mémoires historiques sur la Vendée* (1793, in-8°).

PHILIPPES, en latin *Philippi*, appelée primitivement *Datos* et *Crenidès*, ville ancienne de la Macédoine, dans l'Édoxie, près des confins de la Thrace, non loin de la ville moderne de Kavala [illegible] doine et père d'Alexandre, qui lui donna son nom [illegible] encore les ruines d'un amphithéâtre grec, un [illegible] nes d'une forteresse vraisemblablement plus [illegible] s'accroître, fut élevée au rang de colonie. [illegible] que fut livrée par Octave, contre Brutus et Cassius [illegible] en communication directe par le col du mont [illegible]

Philippes [illegible] massacres et de rapines, les triumvirs Octave, Antoine et Lépide songèrent enfin à se débarrasser des derniers amis de la liberté. Les deux premiers partirent pour la Grèce, où Brutus et Cassius avaient réuni leurs forces à Philippes. Là se livra une double [illegible] sur deux collines que séparait un intervalle d'un quart de lieue environ. Antoine et Octave, plus faibles sous le rapport de la position [illegible] de leurs soldats, qui joignaient à cet avantage celui de l'expérience. Les deux triumvirs s'avancèrent donc résolûment jusqu'à un mille seulement de leurs ennemis et prirent leurs dispositions de telle manière qu'Octave se trouva avoir Brutus en tête, tandis qu'Antoine [illegible] républicains, Cassius surtout, qui entendait très-bien la guerre, voulaient éviter une action générale et ruiner en détail l'armée des triumvirs, qui ne pouvait se procurer des vivres [illegible] Antoine, par une manœuvre habile, le contraignit à accepter le combat. Les deux armées marchèrent l'une contre l'autre avec une égale fureur; dès le premier choc, les soldats d'Antoine forcèrent les lignes de Cassius [illegible] L'intrépide républicain fit d'incroyables efforts pour ramener ses troupes en ligne, arrêtant les fuyards par le bras, saisissant lui-même les enseignes et les faisant planter en terre comme signal de ralliement. Tout fut inutile : son courage, son désespoir, ses reproches ne purent électriser des soldats éperdus. Son armée fut mise dans une déroute complète et son camp tomba au pouvoir d'Antoine.

[illegible] lutte avaient été toutes différentes; ses soldats [illegible] tave, les avaient mis en fuite et s'étaient emparés de leur camp en taillant en pièces tout ce qui essayait de résister. Par un inconcevable excès de confiance, Brutus s'imagina que le sort des armes s'était prononcé avec [illegible] songea pas à porter sur ce point ses légions victorieuses. Après avoir vaincu et dispersé l'armée d'Octave, il rentrait triomphant dans son camp lorsqu'il apprit la fatale nouvelle de la défaite de son ami. Il détacha aussitôt un corps de cavalerie pour voler à son secours [illegible] cette cavalerie qui se précipitait vers lui, il crut qu'elle appartenait à l'armée d'Antoine, et, pour ne pas tomber vivant entre les mains du triumvir, il se fit donner la mort par un de ses affranchis. À cette triste nouvelle, [illegible] son cadavre des larmes amères, l'appelant le *dernier des Romains* et n'espérant plus que [illegible] flexible ennemi de la tyrannie. Il le fit ensuite inhumer dans l'île de Thasos.

La mort de Cassius donnait l'avantage aux triumvirs; Brutus voulut cependant tenter une seconde fois la fortune des armes et, dans cette seconde bataille, il fit des prodiges de valeur, déployant également toutes les qualités d'un soldat intrépide et d'un capitaine habile [illegible] après une lutte acharnée. Lorsqu'il eut mis entre sa personne et l'armée des triumvirs un petit ruisseau qui coulait au milieu d'un bois touffu, il s'assit dans un endroit profond et silencieux, environné seulement de quelques amis qui avaient voulu lui rester fidèles jusqu'à la mort. Là, élevant les yeux au ciel, il prononça ce vers d'Euripide :

[illegible] l'authenticité de ce suprême blasphème. V. [illegible]

PHILIPPEVILLE, [illegible]

[illegible]; fabrique de poterie. La ville, bâtie sur une hauteur qui domine les environs, a [illegible] une place de guerre protégée [illegible] bastions et un large fossé; ses fortifications ont été élevées de 1853 à 1855. Elle présente la forme d'un pentagone régulier; ses rues, larges, bien alignées et tirées au cordeau, aboutissent à une grande place au centre de la cité, qui possède de grandes casernes. Philippeville ne fut d'abord qu'un simple bourg appelé [illegible], sur l'emplacement duquel Charles-Quint fit construire, en 1555, la ville actuelle, à laquelle il donna le nom de son fils, Philippe II. Don Juan d'Autriche la prit aux Hollandais en 1578. Les Français l'obtinrent en 1659 par le traité des Pyrénées et la conservèrent jusqu'en 1815.

PHILIPPEVILLE (*Russicada des Romains*), ville forte de l'Algérie, province et à 83 kilom. N.-E. de Constantine, 366 kilom. d'Alger, 92 kilom. de Bône, tête de ligne du chemin de fer de Constantine; pop. europ., 9,358 hab. — pop. indig., 615 hab. Sous-préfecture; tribunal de 1re instance; chambre de commerce, justice de paix; mairie, église catholique; oratoire protestant; mosquée; école communale et école des frères pour les garçons; école des filles dirigée par les sœurs; collége communal pour l'enseignement spécial secondaire; hôpital militaire; hospice et hôpital civil; casernes d'infanterie et de cavalerie; cercle civil; cercle et bibliothèque militaires; télégraphie et bureau de poste; musée et théâtre; squares; fontaines alimentées par les eaux qui sourdent de la montagne et se déversent dans de magnifiques citernes.

Philippeville est une cité entièrement nouvelle, dont la fondation ne date que du mois d'octobre 1838. « La situation de l'Algérie était, à la fin de l'année 1838, calme partout et les agressions des indigènes se bornaient, dit M. Barbier dans son *Itinéraire*, à des attaques individuelles ou par bandes de malfaiteurs, qu'on réprimait aisément. Le gouverneur général profita de cette tranquillité pour organiser l'administration de la province de Constantine. Après les reconnaissances effectuées en janvier et avril précédents, le chemin de Stora était ouvert à l'armée; les camps de Smendou et d'El-Arrouch étaient occupés et fortifiés. La tête de la route de Constantine ne se trouvait plus qu'à neuf lieues de la mer et s'en rapprochait chaque jour. Le 6 octobre, 4,000 hommes étaient réunis au camp d'El-Arrouch. Ils en partirent le lendemain et allèrent camper sur les ruines de Russicada. Aucune résistance n'avait été opposée; seulement, dans la nuit, quelques coups de fusil tirés sur les avant-postes protestèrent contre une prise de possession à laquelle les Kabyles devaient bientôt se résigner. Mais, le 8, un convoi de mulets arabes, escorté par des milices turques à notre service, ayant été, dans un étroit défilé, attaqué avec quelque avantage, les indigènes, encouragés par ce facile succès, dirigèrent dans la nuit suivante une nouvelle attaque contre le camp d'El-Arrouch, qu'ils savaient n'être plus gardé, depuis le départ de l'armée pour Stora, que par des Turcs. Ceux-ci opposèrent une si énergique résistance, que les assaillants, ayant éprouvé des pertes considérables, firent connaître au commandant du camp leur intention de rester désormais tranquilles. L'armée travailla sans relâche à fortifier la position qu'elle venait d'occuper. Le sol, jonché de ruines romaines, lui fournit les premiers matériaux, et des pierres taillées depuis vingt siècles revêtirent des murailles toutes neuves. La ville reçut le nom de Philippeville. »

Les anciens historiens parlent tous de *Russicada*, le port naturel de Cirta. Léon l'Africain dit même que, de son temps, on suivait encore une voie romaine, en pierre noire, qui reliait ces deux villes. Le maréchal Valée vint s'établir, le 7 octobre 1838, sur les ruines de *Russicada* et y jeta les fondations du fort de France, sous la protection duquel s'éleva bientôt la nouvelle ville, bâtie dans une sorte de grand col plat, entre les hautes terres situées à l'ouest et une colline de l'autre côté de laquelle est l'embouchure de la Saf-Saf, dont elle commande toute la vallée.

Philippeville n'a aucune de ces masures qui attristent les yeux dans nos villes africaines. Création toute française, elle a le caractère de toutes les villes que nous avons élevées en Algérie; ses rues droites sont bien percées, ses maisons assez bien bâties et ses constructions plus vastes et plus nombreuses que ne l'exigeait le nombre de ses habitants. Il y a plusieurs places. La plus agréable, sinon la plus belle, est la place de Marque, que la mer vient battre. Les environs de Philippeville sont très pittoresques; ils offrent quelques promenades charmantes, bordées de nombreux jardins et de gracieuses villas. La [illegible] est, sans contredit, la plus coquette.

Philippeville fait par elle-même un commerce assez considérable de grains; elle reçoit [illegible] les marchés de [illegible] et, de plus, tout ce que produit la belle vallée [illegible] tout le commerce intérieur dont Constantine est le centre, elle est devenue le débouché indispensable de cette ville. Tête de ligne du chemin de fer, Philippeville jouit d'une situation exceptionnelle, qui en fait non-seulement le port commercial et militaire de Constantine, mais encore le centre de transit et d'entrepôt du commerce de l'Europe avec l'Algérie orientale.

Nous empruntons au journal l'*Indépendant de Constantine*, donnant un relevé du mouvement commercial du port de Philippeville, les chiffres suivants, qui représentent l'exportation du 4e trimestre des deux années 1872-1873 :

	1873.	1872.
Bœufs. . . . . (têtes).	89	»
Moutons.	11,292	10,037
Peaux brutes (kilogr.)	143,822	85,843
Laines.	141,585	145,761
Poisson de mer	56,832	60,489
Os et cornes	111,112	99,163
Blé	21,264,344	14,744,380
Orge	9,149,520	15,067,860
Farine.	500,570	545,302
Huile.	194,268	566,079
Liége brut	486,487	289,309
Crin végétal	7,757	3,801
Écorce à tan.	620,552	135,025

Il ne manquait à Philippeville qu'un port; ce que la nature lui a refusé, elle le trouve à trois kilomètres, dans sa rade même, à Stora. Aussi a-t-on peine à s'expliquer les sacrifices d'argent que l'on fait en vue de créer à Philippeville même un bassin artificiel, impossible à exécuter, la grosse mer détruisant le lendemain ce que l'on a édifié la veille. Les villages de Damrémont, Stora, Valée et Saint-Antoine sont des annexes de la commune de Philippeville. Damrémont est situé à 5 kilom. S.-E., sur la rive gauche du Saf-Saf; Stora, à 3 kilom. N.-O.; Valée, en face de Damrémont, sur l'autre rive, et Saint-Antoine, à 7 kilom. N., au sommet de la vallée du Zéramna.

A 7 kilom. E. de Philippeville, la courbe régulière que commençait à décrire la plage du golfe est tout à coup interrompue par un petit massif déchiré, tourmenté, que la côte projette en avant, et qui se nomme le Djebel-Filfila. Il y existe des carrières de marbre blanc propre à la statuaire, devenues depuis quelques années le centre d'une exploitation assez considérable pour qu'on ait été obligé d'y installer un semblant de commune, avec un adjoint faisant fonction de maire.

PHILIPPI (Jean), magistrat français, né à Montpellier en 1518, mort vers 1603. Il fut successivement conseiller à la cour des aides de sa ville natale (1548), président de cette cour (1572) et intendant de justice près du gouverneur du Languedoc. Pendant les troubles qui agitèrent à cette époque la France, Philippi, dont le mérite et les vertus avaient été appréciés de ses concitoyens, fut chargé à deux reprises, par eux, de chercher des moyens de pacification. On a de lui : *Edits et ordonnances concernant l'autorité et juridiction des cours des aides de France* (Montpellier, 1560, in-fol.); *Responsa juris* (Montpellier, 1603, in-fol., 2e édit.). Ce savant magistrat a relaté les événements dont il avait été témoin dans un ouvrage resté manuscrit, lequel a pour titre : *Histoire de la guerre civile en Languedoc, pour le fait de la religion, jusqu'en* 1598.

PHILIPPI (Henri), chronologiste et jésuite belge, né à Saint-Hubert (Ardennes), mort à Ratisbonne en 1636. Il s'adonna à l'enseignement de la théologie et de la philosophie dans diverses villes, puis devint précepteur et confesseur de Ferdinand III, roi de Hongrie. Ses principaux ouvrages sont : *Introductio chronologica* (Cologne, 1621, in-4o); *Synopsis generalis sacrorum temporum* (Cologne, 1624, in-4o); *Manuale chronologicum* (Anvers, 1635), etc.

PHILIPPICUS-BARDANES, empereur d'Orient, de 711 à 713. Il appartenait à une famille originaire d'Arménie; il se distingua, comme général, sous le nom de Bardanes, pendant le règne de Justinien II, ne cacha point ses prétentions au trône et fut exilé par l'empereur dans la Chersonèse (710). L'ambitieux général s'y fit un parti, souleva sans peine les habitants lorsque ceux-ci apprirent que Justinien avait donné l'ordre de les exterminer, pour les punir d'avoir manifesté de la joie en apprenant sa première expulsion du trône, se fit proclamer empereur sous le nom de Philippicus ou *Felipicus*, marcha sur Constantinople et ordonna d'égorger Justinien (711). Arrivé au but de son ambition, Philippicus-Bardanes se rendit odieux par son faste, ses débauches, son indolence, laissa, sans prendre les armes, les Bulgares incendier les faubourgs de Constantinople, les Arabes brûler Amasie et prendre Antioche (713) et accorda au monothélisme une protection déclarée. Indignés de sa conduite, les généraux Boraphus et Myacius et le patrice Rufus l'enlevèrent après un festin d'où il était sorti ivre mort, et le conduisirent dans l'hippodrome, où on lui creva les yeux. Ce fut le secrétaire de Bardanes, Arthemius, qui lui succéda sous le nom d'Anastase II.

PHILIPPIDE, poëte comique athénien, qui vivait, croit-on, au IIIe siècle av. J.-C., sous les successeurs d'Alexandre. Il fut un des six principaux poëtes de la comédie nouvelle et se fit remarquer par la hardiesse avec laquelle il attaqua le luxe et la corruption de son temps, par la vivacité et le mordant de son esprit. Philippide mourut de joie, dit-on, en apprenant une victoire dramatique. Il ne reste de ses quarante-cinq comédies, citées par Suidas, que des fragments qui ont été publiés par Meineke dans les *Fragmenta comic. græc.* et par M. Bothe dans la collection Didot.

PHILIPPIDE (Daniel), littérateur grec. V. DANIEL PHILIPPIDE.

Philippide (LA), poëme latin en douze livres, composé à la louange de Philippe-Auguste par Guillaume Le Breton. Le fait principal de ce poëme est la grande bataille de Bouvines, dans laquelle le roi a triomphé de la coalition formée par l'empereur Othon, les Flamands et les Anglais. La description des autres gestes et batailles de Philippe ne sert au poëte qu'à préparer cette bataille, qui fut « le grand événement de ce règne. » Cette bataille n'occupe pas moins de trois chants. L'auteur ne se lasse pas d'en raconter tous les détails et de célébrer les faits d'armes qui l'illustrèrent. Le poëme s'arrêtait là lorsqu'il fut présenté, en 1220, au fils de Philippe, au prince Louis. Mais Philippe étant mort peu après, l'auteur continua son œuvre et y ajouta la description des funérailles du roi. Ce poëme est un des plus précieux documents qui nous soient parvenus sur le règne de Philippe-Auguste; le poëte avait été témoin de presque tous les faits qu'il raconte. Chapelain du roi, il assistait à ses conseils et était présent à la bataille de Bouvines. Le poëme de Guillaume a encore un autre mérite : il abonde en renseignements intéressants sur le commerce, la production du sol, les mœurs des habitants, la tactique militaire, la composition des armées, les armes et les armures des combattants, etc. Enfin, on y trouve un vrai mérite poétique, et le poëme de Guillaume doit être compté parmi les meilleures productions littéraires du XIIIe siècle. La *Philippide*, qu'on n'a pas traduite en français, a été publiée en 1596 dans la collection de Pithæus : *Rerum Francicarum scriptores veteres undecim*, puis plusieurs fois rééditée, notamment dans la grande collection des *Historiens des Gaules et de la France*. V. plus haut PHILIPPE-AUGUSTE (la vie et les gestes de).

Philippide (LA), poëme héroï-comique, par Viennet (Paris, 1829). Le défaut capital de ce poëme, intitulé la *Philippide*, du nom de Philippe-Auguste, qui en est le principal héros, est le manque absolu de plan. D'un bout à l'autre, on marche à l'aventure; nulle liaison, nul enchaînement, nulle gradation. On dirait d'un journal écrit au jour le jour, sans pensée dominante, et dont une main inexpérimentée aurait réuni au hasard les feuillets. En outre, les plaisanteries qui émaillent le poëme pèchent toujours par quelque côté, soit par le but, soit par l'exécution; le plus souvent, l'auteur ne sait pas attaquer les choses par leur côté véritablement faible, ou si, par hasard, il touche juste, il est rare qu'il ne prenne pas le burlesque et le grossier pour le plaisant et le comique. Parfois même Viennet se laisse aller à la trivialité. Il veut parodier Philippe-Auguste, et il travestit ses altières et menaçantes déclarations à la cour de Rome en invectives cyniques et indécentes; il met dans la bouche de Savary, seigneur de Mauléon, des anathèmes mérités contre Jean sans Terre; mais ils n'eussent rien perdu de leur finesse et de leur gaieté, pour gagner quelque chose en pudeur et en retenue. On pourrait enfin reprocher à Viennet la métamorphose violente et grimacière qu'il a fait subir au caractère d'Agnès. Somme toute, la *Philippide* a pu récréer un instant ses lecteurs; mais nous doutons qu'elle soit considérée, selon le souhait de l'auteur, comme le monument de la gaieté et de l'esprit français au XIXe siècle.

PHILIPPIEN, IENNE s. et adj. (fi-li-pi-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Philippes; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PHILIPPIENS. *L'Eglise* PHILIPPIENNE.

Philippiens (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

PHILIPPINE s. f. (fi-li-pi-ne). Hist. relig. Membre d'une communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome sur le mont Citorio.

— Jurispr. Ancienne ordonnance de Philippe le Bel sur les dîmes.

— Fam. *Bonjour, Philippine*, Sorte d'interpellation populaire usitée pour solliciter un petit cadeau, et qui vient de l'allemand *viel-liebchen*, bien aimée, dont on a fait *Philippchen*, Philippine.

— **Encycl.** Hist. relig. La communauté des *philippines* fut fondée à Rome par Rutilio Brandi, dans le but de donner de l'éducation et de l'instruction à des filles pauvres. Cette communauté, placée sous la protection de saint Philippe de Néri, fut approuvée, vers 1630, par le pape Urbain VIII, qui lui imposa la règle de saint Augustin. Les filles élevées dans cette institution pratiquaient les mêmes observances que si elles étaient religieuses; on leur enseignait à lire, à écrire et à travailler, et on les gardait jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de se marier ou d'entrer en religion.

PHILIPPINE DE HAINAUT, épouse d'Édouard III, roi d'Angleterre. Elle vivait au XIVe siècle. Au siége de Calais (1347), Froissart raconte qu'elle se jeta aux pieds de son époux et sauva par ses larmes les six bourgeois qui avaient noblement offert leur vie pour le salut de la ville.

PHILIPPINES, en espagnol *Felipinas*, archipel de la partie N.-E. de l'Océanie, dans la partie nommée Malaisie, baigné à l'O. par la mer de la Chine, au N. de l'archipel des Moluques et au N.-E. de Bornéo, compris entre 5o et 20o de latit. N. et 115o et 125o de longit. E.; la superficie totale des îles de cet archipel est évaluée à 295,585 kilom. La population des 43 provinces et des 933 villes ou villages de l'archipel est évaluée à 7,451,352, dont 1,232,544, soit le sixième, sont tributaires du gouvernement espagnol. Ce chiffre se répartit comme suit :

Dans les îles Batan	1,200 hab.
Dans les 23 provinces des îles Luçon	4,540,191 »
Dans les 14 provinces des îles Pinly.	1,052,586 »
Dans les 6 provinces de l'île Mindanao.	191,802 »
Tribus nomades indépendantes	1,654,773 »
L'archipel entier	7,451,352 hab.

Dans toutes les îles, même dans celle de Luçon, existent des races indépendantes qui empêchent de fournir le chiffre exact de la population. Les Européens comptent pour 6,000.

L'archipel est divisé en 43 provinces : Luçon, dans le N. du groupe, est la plus considérable des Philippines; vient ensuite Mindanao, dans le S.; Palaouan, la troisième en grandeur, formé, avec quelques petites îles voisines, la partie occidentale de l'archipel; dans la partie centrale, on remarque Mindoro, Panay, Negros, Zebu, Leyte, Samar, Masbate et Bohol. Parmi les nombreux détroits qui séparent ces îles, les plus célèbres sont : celui de San-Bernardino, entre Luçon et Samar, et celui de Surigao, entre Mindanao et Leyte. Produit de soulèvements et de phénomènes ignés d'âges différents, dus à des forces créatrices opposées de direction, sans liaison apparente, cet archipel, en partie soumis à l'Espagne, présente des chaînes de montagnes courant dans tous les sens. Toutefois, l'arête la plus saillante, la plus développée, la plus longue, celle de Luçon, se dirige du N. au S. et détermine deux saisons en tout point semblables à celles de l'Inde. Des typhons signalent le passage d'une saison à l'autre, et lorsqu'une des côtes, orientale ou occidentale, jouit d'un ciel serein, l'autre est souvent inondée par des pluies torrentielles. Les marins redoutent beaucoup les époques orageuses de ces changements de mousson. Du reste, le climat des Philippines est très-sain et très-agréable; à Manille, capitale de l'île de Luçon, le thermomètre ne descend pas au-dessous de + 13o Réaumur et ne monte pas au-dessus de 35o. L'élévation des plus hautes montagnes de l'archipel est évaluée à 4,000 mètres; on y trouve quelques volcans en activité, mais ne rejetant pour le moment que de la fumée ou des flammes. De fréquents tremblements de terre détruisent souvent des villes entières, et en 1641 l'éruption simultanée de trois cratères, à Luçon et à Mindanao, fut entendue des côtes de la Cochinchine. Le règne minéral n'offre point, aux Philippines, les mêmes richesses ou plutôt la même abondance qu'aux îles de la Sonde et à Bornéo; mais il ne laisse pas que d'être très-varié, car on y trouve des mines d'or, d'argent, de mercure, de cuivre, de fer, de salpêtre et de soufre. Toutes sont fort pauvres, à l'exception des mines de soufre, qu'on n'exploite cependant presque pas. Des carrières de marbre, de talc et de pierre meulière ou quartz concrétionné donnent des résultats beaucoup plus avantageux. Plusieurs îles possèdent des sources d'eaux thermales. Il est peu de terres arrosées par autant de torrents et de rivières que les Philippines. Quelques-uns de ces cours d'eau tarissent pendant la saison sèche, et d'autres diminuent considérablement de volume, tandis que des terrains bourbeux et spongieux se gercent sous l'action du soleil; mais généralement les campagnes sont vertes et fraîches en tout temps. Le sol, d'une fécondité peu commune, convient aux cultures les plus variées. Le riz, la canne à sucre, le café, le coton donnent d'abondantes récoltes; le cacao prospère et l'aspect de vastes champs de froment émerveille l'Européen. Tous les légumes et racines potagères d'Europe y viennent bien, excepté la pomme de terre; mais il n'en est pas de même de nos fruits, qui y sont rares et abâtardis; la figue seule devient belle. En revanche, les fruits de l'Inde, de la Chine et de la Malaisie s'y trouvent presque tous, et ils sont plus gros et plus savoureux que partout ailleurs. On cite surtout l'ananas, la banane et l'orange. Les autres productions végétales sont : le poivre, le gingembre, la muscade, la cannelle, la casse, le safran, le tabac, le bétel, l'arec, etc. Des arbres à gomme, à résine, à vernis, les plus beaux bois d'ébénisterie et de construction, le tamarinier, des fougères colossales enrichissent ou embellissent les forêts; toutes les côtes basses sont bordées de palétuviers. Le nombre des plantes tinctoriales et médicinales est prodigieux. Nulle contrée n'offre encore, autant que les Philippines, des végétaux

lont les filaments soient propres à être tissés. Là, on fait des etoffes et des cordages avec l'abacca, le cocotier, le pitre, le chanvre, l'ananas et une foule d'autres plantes arborescentes ou herbacées. Le pitre et le fil d'ananas, combinés avec la soie, produisent des étoffes d'une fraîcheur et d'une finesse admirables, et l'on fait avec les feuilles du nipa des parasols, des éventails, des chapeaux de prix, des nattes magnifiques et des etuis à cigares d'un travail exquis. Les forêts des Philippines ne recèlent point d'animaux gigantesques et féroces, mais beaucoup de sangliers, de cerfs, de daims, de singes et de chats sauvages. Des buffles, grands et robustes, très-dangereux dans l'état sauvage et fort doux lorsqu'on les a accoutumés au joug, peuplent les lieux marécageux. Les bœufs, les moutons et les cochons sont assez communs. Quant aux chevaux, ils sont tellement nombreux, qu'on en compte, dans certains districts, trois pour un habitant. La famille des serpents y est encore mieux représentée qu'à Java. Le venin d'un de ces ophidiens donne la mort instantanément et, parmi eux, figurent le python et le boa. Les insectes incommodes et nuisibles et les oiseaux de la Sonde se retrouvent aux Philippines. L'écaille de tortue, les perles, la nacre, l'ambre, les nids de salanganes et le tripang figurent parmi les exportations de cet archipel.

Le chiffre que nous avons donné plus haut comme indiquant la population de l'archipel ne doit être considéré que comme une approximation plus ou moins exacte, ce qui se comprend du reste facilement quand on sait que bon nombre de tribus vivent indépendantes dans l'intérieur de Luçon et des autres îles principales. Si l'on se voit forcé de renoncer à obtenir des renseignements positifs à cet égard, on peut cependant affirmer que le sol n'est pas habité en proportion de son étendue et qu'il pourrait nourrir une population beaucoup plus considérable. Il n'y a guère dans les Philippines plus de 4,000 Espagnols nés en Europe; si l'on ajoute à ce chiffre environ 2,000 étrangers, établis pour la plupart à Manille, on a le contingent de la population européenne de l'archipel. Un certain nombre de créoles espagnols, nés dans le pays, conservant l'orgueil de leur origine castillane et formant une sorte de caste à part, peuvent également figurer dans ce dénombrement. En résumé, la race blanche ne concourt jusqu'ici que pour une très-faible part au peuplement de ces îles. Parmi les Indiens naturels, on remarque la race des Papous, possesseurs primitifs du pays; ils sont noirs et ont tous les traits des nègres; ils vivent, dans les montagnes et les plus épaisses forêts, de la chasse, de fruits et de miel, et n'ont pour vêtement qu'une ceinture faite d'écorce d'arbre; on les dit d'un caractère doux, mais ils sont peu connus; cette race forme plusieurs tribus, dont la principale est celle des Ygarrotes. Une race très-distincte de celle-ci paraît descendre des Malais et est aussi divisée en plusieurs tribus, qui parlent des idiomes différents, et dont les principales sont celles des Tagals et des Bissayas; les premières vivent sur les côtes, sont chrétiennes et spécialement occupées à la culture des terres; les autres vivent dans l'intérieur et sont indépendantes. Tous ces Indiens sont en général doux et humains; leur caractère tient plus de celui des indigènes des îles les plus orientales que de celui des Malais proprement dits et de celui des cruels Bottas; la corruption n'y règne que dans les classes inférieures. Les Philippines méridionales sont habitées par des Maures ou par des Indiens mahométans, indépendants, ennemis héréditaires et implacables des Espagnols, auxquels ils font une guerre de piraterie continuelle, en dévastant les côtes habitées par les Indiens convertis.

Les Chinois ont été en nombre beaucoup plus considérable dans ces îles; mais, soit jalousie, soit crainte de révolutions, ils en ont été chassés à différentes époques, et notamment en 1759; ceux qui y sont demeurés se sont faits en grande partie chrétiens pour vivre tranquilles, et le plus grand nombre font le commerce pour retourner dans leur patrie après avoir fait fortune; les autres cultivent les terres. Les métis et créoles détestent la domination espagnole; ils ont le caractère inquiet et remuant et travaillent peu. Ce sont eux qui, en 1823, se soulevèrent dans le but d'obtenir un gouvernement plus libéral; l'Espagne réprima ce mouvement et fit exécuter le capitaine Novales, créole, et plusieurs de ses amis, qui réclamaient l'indépendance des îles. Les Indiens convertis étant en assez grand nombre dans ces îles, c'est d'eux que les Espagnols tirent de puissants moyens de domination, malgré la disproportion qui existe entre ceux-ci et les autres naturels, qu'on regarde comme les plus braves et les plus belliqueux de l'archipel asiatique. En droit, l'indigène ne peut être propriétaire, mais il conserve la jouissance du domaine qu'il cultive. Les colons espagnols peuvent obtenir des concessions de terres moyennant le payement d'une faible rente; ces concessions sont rarement demandées, car les Espagnols étant, comme on l'a vu, fort peu nombreux dans la colonie et appartenant, pour la plupart, aux professions libérales ou faisant le commerce. Les couvents et les corporations religieuses possèdent, comme dans tous les pays espagnols, d'immenses propriétés. L'esclavage est inconnu aux Philippines; il n'existait pas avant la conquête, et les Espagnols ne l'ont ni importé ni toléré dans leurs possessions asiatiques. On n'y voit même pas ce système de travail réglementé ou forcé qui est en vigueur dans d'autres colonies européennes, et qui n'est souvent qu'un esclavage déguisé. Sans remonter aux premiers temps de la conquête, où la colonie n'entretenait de rapports qu'avec la Nouvelle-Espagne (Mexique) au moyen du fameux galion d'Acapulco, nous ne voyons, pendant le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, que des règlements restrictifs, prohibitifs, entravant les échanges et étouffant dans leur germe les éléments de prospérité que renfermaient ces belles contrées. En 1785, le commerce fut livré à une compagnie privilégiée. Le privilége de la compagnie expira en 1834 et ne fut pas renouvelé. En 1855 seulement, le gouvernement espagnol jugea que le moment était venu d'accorder plus de latitude au commerce étranger et il ouvrit trois nouveaux ports : Sual, dans l'île Luçon; Hoïlo, dans l'île Panay, et Zamboanga, dans l'île Mindanao. Ainsi, jusqu'en 1855, les échanges de tout l'archipel avec l'étranger étaient exclusivement concentrés à Manille. La prospérité des îles Philippines s'est beaucoup accrue depuis vingt ans; le produit de la vente des tabacs, qui ne dépassait pas 2 millions de piastres, s'est élevé, en 1859, à plus de 6 millions de piastres. L'exportation du sucre, qui n'atteignait pas 84,000 piculs (le picul de Manille vaut 63,250 gr.) en 1840, a dépassé 400,000 piculs en 1858. La valeur des importations et des exportations réunies était, en 1840, de 5 millions de piastres; en 1860, elle s'est élevée à 22 millions de piastres. Les caboteurs de l'archipel étaient au nombre de 614 en 1841; en 1853, on en comptait 3,847, et, en 1860, les navires immatriculés à la capitainerie du port de Manille s'élevaient à 6,730, comptant 50,000 marins et jaugeant 150,000 tonneaux.

La partie espagnole des Philippines, jointe aux Mariannes, forme une capitainerie générale, dite des Philippines ou de Manille; elle est divisée en 43 provinces (*corregimientos* ou *alcadias*). Un capitaine général, nommé par l'Espagne, en est le chef politique. Son mandat, qui expire au bout de six années, est presque toujours renouvelé. Lorsqu'il a été remplacé, il est tenu d'habiter la colonie pendant six mois, pour répondre des actes de son administration, s'il y a lieu, si des plaintes sont portées contre lui. Le plus important personnage de la colonie après lui est un lieutenant général, nommé également par l'Espagne, lequel commande la force armée, peut le suppléer en toutes choses et lui succède provisoirement en cas de décès. Vient ensuite le conseil colonial, composé d'un régent et de quatre auditeurs, et que le capitaine général ou son second préside, flanqué d'un assesseur et d'un agent fiscal ayant droit de contrôle; puis le corrégidor, chef de la police, l'alcade de Manille et ceux des provinces, les chefs de villages, les percepteurs, etc. Le chef spirituel, tout à fait indépendant des autorités politiques, est un archevêque qui réside à Manille et a sous ses ordres quatre évêques et un chapitre de douze chanoines avec leur doyen. Les villes épiscopales sont : Nueva-Segovia, dans l'alcadie de Cagayan; Vigan, chef-lieu de l'alcadie de Hocos; Nueva-Caceres, dans la province de Camarines, et Zébu, dans l'île de ce nom. Il y avait autrefois un grand inquisiteur, chef des commissaires du saint office, qui a disparu après la chute de l'inquisition en Espagne. Quatre ordres religieux dominent, qui fournissent des curés à presque toutes les paroisses de l'archipel, et ces curés, cumulant les fonctions de pasteur, de maire, de commissaire de police, comme ceux de Rome, capitaines lorsque le cas l'exige, dirigent les masses à leur fantaisie. La plupart d'entre eux sont métis ou tagals; la couleur de leur peau les empêche de parvenir aux grandes dignités ecclésiastiques; et qui sait si, lassés de prêcher que le diable est noir, ce qui est peu flatteur pour eux, ils ne se réveilleront pas un beau matin avec l'envie de soutenir qu'il est blanc? Ce jour-là, c'en sera fait de la domination espagnole aux Philippines; mais gare la terreur [illegible] Le bas clergé est médiocrement estimable et très-ignorant, tandis que les princes et barons de l'Église, les Européens à qui reviennent de droit les postes les plus lucratifs, les plus grosses prébendes, sont pour eux de vrais tyrans. Ils sont fort riches et d'une morale toute contraire. Le budget des recettes aux Philippines s'élève à près de 60 millions de francs, provenant des monopoles, en tête desquels figure le tabac, [illegible] que payent, sous forme de capitation, les [illegible] des loteries. Avec ce revenu, la colonie paye toutes ses dépenses, [illegible] environ 6 millions qu'elle verse dans le trésor [illegible] Plusieurs expéditions partirent successivement des [illegible] de la Nouvelle-Espagne pour continuer l'œuvre de conquête commencée par le célèbre navigateur. En 1564, Legaspi fut le premier investi du titre de gouverneur général, et, après avoir solidement établi la domination espagnole dans l'île de Zébu, il passa à Luçon et fonda Manille, qui ne tarda pas à devenir la capitale des Philippines et le siége du gouvernement. Tels furent les débuts de la puissance espagnole en Asie : débuts pénibles et glorieux, car en ce moment les Portugais tenaient la mer, et si Magellan tomba sous la massue des indigènes, ses successeurs eurent à lutter d'audace et de ruse contre les héritiers de Gama. C'était dans les eaux des Mariannes, des Philippines et des Moluques que se heurtaient les deux grandes nations maritimes du XVIe siècle, se disputant l'empire du nouveau monde, que ni l'une ni l'autre ne devait garder. Les expéditions espagnoles avaient à traverser les croisières du Portugal avant d'aborder dans ces régions qu'elles venaient soumettre, et la marine portugaise était alors maîtresse de l'océan Indien. L'Amérique garda, pour ainsi dire, toutes les violences de la conquête espagnole. L'Asie fut abordée plus humainement; elle vit descendre sur ses rives des héros moins impitoyables et des prêtres moins fanatiques; la domination européenne s'y montre, dès le premier jour, plus modérée et la religion plus douce. A une telle distance de la mère patrie, dans ce pays perdu et sous la menace continuelle des Portugais, l'Espagnol, que n'éblouissait plus la vue du précieux métal, comprit qu'il devait ménager les tribus indiennes, et que la mansuétude lui gagnerait plus facilement des sujets. De là le caractère particulier de la domination espagnole aux Philippines, caractère qu'elle a gardé depuis trois siècles et qui la distingue essentiellement des autres entreprises coloniales. Pendant les premiers temps, l'archipel fut exposé aux attaques des pirates chinois et japonais. Fatigué de ces incursions, un gouverneur général, Francisco de Saude, eut l'idée d'aller simplement à la conquête de la Chine. En ce temps-là, un hidalgo ne doutait de rien. La cour de Madrid retint ce fonctionnaire impétueux en lui enjoignant de vivre en paix avec ses voisins. Dans le cours du XVIIe siècle, les Chinois, établis en grand nombre sur le sol de Luçon, se mirent plusieurs fois en révolte contre l'autorité espagnole; chacune de ces insurrections fut écrasée et noyée dans des flots de sang. En 1762, une escadre anglaise s'empara de Manille. Le moine Andra souleva les Indiens et chassa les Anglais; l'île revint aux Espagnols en 1764. Dans la période contemporaine, nous n'avons à signaler que les expéditions contre les sultans de Soulou et contre les pirates de la Malaisie. L'histoire extérieure des îles Philippines est donc peu féconde en incidents. L'Espagne a gardé l'archipel tel qu'elle le possédait au lendemain de la conquête; elle n'a point subi la déchéance qui a frappé le Portugal; elle ne s'est point trouvée mêlée aux querelles de territoire qui, dans les pays asiatiques, ont fréquemment divisé l'Angleterre et la Hollande; aucune rivalité européenne n'est venue la troubler dans la jouissance de cette magnifique possession, qu'elle doit au génie de Magellan. Mais cette tranquillité parfaite n'a point toujours régné dans le gouvernement intérieur de la colonie. Là se trouvaient en présence, avec d'égales prétentions à la suprématie, deux autorités qu'il n'a jamais été facile de concilier : le gouverneur général et l'archevêque, le soldat et le moine étaient souvent en désaccord, et, à cette distance de l'Europe, les luttes du temporel et du spirituel s'engageaient avec une ardeur que ne pouvait tempérer aucun arbitrage. Tantôt le gouverneur général mettait l'archevêque en prison, tantôt l'archevêque excommuniait le gouverneur et prêchait la révolte. Comme il ne fallait pas moins de deux ou trois ans pour que les correspondances pussent s'échanger de Manille à Rome à Manille, et *vice versa*, les décisions du roi et du pape arrivaient quand la querelle était terminée et au moment où il en naissait une autre. Que l'on ajoute à ces luttes [illegible] les discussions qui surviennent parfois entre les divers ordres [illegible] jaloux les uns des autres, et l'on aura une idée de l'état presque perpétuel d'agitation dans lequel vivait cette colonie [illegible] exagérée que le gouvernement espagnol laissait [illegible]

PHILIPPIQUE s. f. [illegible]

Philippiques [illegible]

quer ces menées hypocrites et de réveiller le [illegible] Allez-vous [illegible] uns des autres sur la place publique, vous questionnant, vous demandant : « Eh bien! qu'y a-t-il de nouveau? » Et que peut-il y avoir de plus nouveau que de voir un Macédonien [illegible] maître de la Grèce? Philippe est-il mort? Non, mais il est malade... Que vous importe à vous? Viendrait-il à mourir, ne vous créerez-vous pas à vous-mêmes aussitôt un autre Philippe, [illegible] de la sorte, moins par ses propres forces que par votre incurie. Considérez encore ceci : viendrait-il à mourir, serions-nous favorisés par la fortune, qui s'est toujours occupée de nos affaires beaucoup plus que nous-mêmes, ce ne serait, rappelez-le-vous, qu'en vous mettant à la tête de toutes les affaires aujourd'hui en désarroi que vous parviendriez à [illegible] comme vous le faites aujourd'hui, lors même que l'occasion vous rendrait Amphipolis, n'y étant disposés ni de fait ni d'esprit, vous ne pourriez en profiter. »

Démosthène énumère ensuite les forces de Philippe et montre qu'Athènes peut lui en opposer d'aussi formidables; il fait le compte des soldats, des vaisseaux, indique comment pourvoir aux dépenses, le tout sommairement, mais avec une vigueur et une lucidité qui ne laissent point de place à la réplique; il a tout prévu, en patriote et en homme d'État. Il sait cependant qu'on ne fera rien et qu'on se contentera de se lamenter, à mesure que la situation empirera, au lieu de frapper un grand coup et d'arrêter Philippe en portant la guerre en Macédoine. « Vous, dit-il, Athéniens, bien que vous possédiez les forces les plus imposantes en vaisseaux, en grosse infanterie, en cavalerie, en revenus, vous n'avez jamais jusqu'à ce jour, tout en vous agitant beaucoup, tiré profit d'aucun de ces avantages. Votre manière de combattre Philippe ressemble tout à fait au pugilat des barbares. L'un d'eux est-il frappé, il ne pense qu'au coup qu'il vient de recevoir; le frappe-t-on ailleurs, il y porte [illegible] mais parer les coups et en porter à son tour, il ne le sait et n'en est pas capable. Ainsi de vous; apprenez-vous que Philippe est dans la Chersonèse, décret pour secourir la Chersonèse [illegible] Thermopyles; sur quelque autre point, vous courez, vous montez, vous descendez à sa suite. Oui, vous manœuvrez sous ses ordres, n'arrêtant vous-mêmes aucune mesure militaire [illegible] rien, attendant la nouvelle du désastre d'hier ou d'aujourd'hui. Autrefois, peut-être, vous pouviez vous conduire ainsi, mais la crise approche et exige [illegible] »

Continuant de railler en maître et non sans quelque amertume, Démosthène explique à [illegible] trent tant d'ordre et de prévoyance dans les solennités publiques, les fêtes religieuses, et si peu dans les campagnes militaires : « Son[illegible] dionysiaques ont toujours lieu à l'époque fixée, quel que soit le plus ou moins de capa[illegible] pareils chez aucun autre peuple de la Grèce. [illegible] dans toutes les circonstances, par exemple celle de Méthone, celle de Pagase, celle de Potidée. C'est que les premières sont dans [illegible] c'est que longtemps d'avance on sait qui sera [illegible] l'ordonnance [illegible] qui regarde la g[illegible]

La deuxième [illegible] que huit ans ap[illegible]

[illegible]

Malgré [illegible]

général [illegible], était dans la Cherso[illegible] armée, tandis que Phi[illegible] conquêtes en Thrace, en[illegible] dans l'Eubée et asservis[illegible] avec le [illegible], dont il avait fait [illegible] ses créatures. Le roi de Ma[illegible] à marcher contre By[illegible] toujours à envahir la Grèce, lorsque Démos[illegible] Athéniens [illegible] C'est à cette fois la troisième *Philippique* prononcée en 342. Après avoir vivement re[illegible] aux Athéniens [illegible] lesse qui, dans leurs délibérations, leur fait préferer de pernicieuses flatteries à d'utiles conseils, il entreprend de prouver que Phi[illegible] leur fait la guerre et les joue. Il est surpris [illegible] la Grèce et de [illegible] la signale dans la facilité à écouter les traîtres qui se laissent corrompre, tandis qu'autrefois on pu[illegible] rigueur les citoyens convaincus de la moindre corruption. Il re[illegible] causés à la Grèce [illegible] Philippe et exhorte les Athéniens à redouter pour eux-mêmes des [illegible] à les éviter, instruits qu'ils sont par l'exemple des autres. En ter[illegible] par des motifs d'honneur à prendre en main la défense de la Grèce.

Grâce à l'influence de Démosthène, les Athéniens persévérèrent dans leurs projets [illegible]. D'un autre côté, [illegible] Perse, [illegible] des envahissements de Philippe, était contraire à ses projets et, dans [illegible], l'orateur s'était assuré [illegible] bienveillantes du grand roi. On apprend que les Perses viennent d'envoyer des secours aux Périnthiens assiégés [illegible] Démosthène monte à la tribune et exhorte les Athéniens à profiter de ce secours inespéré et revient sur tous les motifs énoncés dans les trois premières *Philippiques* pour tirer le peuple de son apathie si dangereuse.

Cette *Philippique*, prononcée en 341, réveilla enfin les Athéniens de leur indolence; ils levèrent des troupes, délivrèrent l'Eubée [illegible] aux troupes persanes pour soutenir Périnthe. Pour arrêter ce mouvement, Philippe écrivit une lettre aux Athé[illegible] le vrai et le faux, les plaintes et les menaces, il employait les raisons les plus spécieuses et les plus propres à retenir ceux qui lui étaient contraires et à fournir des arguments à ses créatures. Dé[illegible] dernière fois à la tri[illegible] l'impression que cette lettre pouvait laisser dans les esprits [illegible] et léger.

Les *Philippiques* restent le monument le [illegible] de Démosthène [illegible] orateur. Ce sont des modèles de l'éloquence délibérative par la clarté de la discussion, la vigueur et l'en[illegible] preuves. « Le fond de ces discours, dit M. Léo Joubert, est un amour passionné d'Athènes, de tout ce qui pouvait raffermir sa liberté au dedans et contribuer à [illegible]. Le but qu'il montre à ses concitoyens, c'est l'indépendance de la Grèce [illegible] sous la protection d'Athènes; les moyens qu'il indique pour y atteindre sont toujours conformes à la politique la plus ferme, la plus sensée, et ne violent jamais la justice. Ses arguments, très-forts en eux-mêmes, parce qu'ils s'adressent aux sentiments les plus généreux, reçoivent une force nouvelle de la manière dont ils sont disposés. Présentant son sujet sous la forme la plus claire et la plus saisissante, écartant toutes les objections possibles par de courtes et décisives réfutations, enchaînant les preuves de telle sorte qu'elles se fortifient mutuellement et vont toujours en progressant, l'orateur marche vers son but avec un calme irrésistible. Cette force suprême, qui [illegible] n'a pas besoin d'effets violents et n'emploie que les mouvements les plus simples et les plus faciles, caractérise éminemment les œuvres de Démosthène comme elle distingue les œuvres de Phidias. »

Les *Philippiques* ont souvent été éditées à [illegible] éditions sont celles de [illegible] (1810), de Rüdiger (Leipzig, [illegible]), de Vömel (Francfort, 1829). [illegible] traduction en langue [illegible] (Paris, 1842, in-8°).

Philippiques [illegible] des politiques de Cicéron, dirigées contre Marc-Antoine (septembre 43-avril 42 av. J.-C.). Elles sont au nombre de quatorze, et le grand orateur latin [illegible] de son nom, était devenu le chef d'une fac[illegible] avec la résolution d'attaquer Antoine dans le [illegible] semblants de liberté.

La première *Philippique*, prononcée dans le sénat, fut dictée par une intention des plus louables. Antoine manifestait le dessein d'abolir les lois portées par César : Cicéron parle pour qu'on les maintienne dans leur intégrité. La seconde *Philippique*, celle que Juvénal appelle *divine* et qui causa, selon lui, la mort de Cicéron, ne fut jamais prononcée; Cicé[illegible] au moment où Antoine marchait contre Decimus Brutus pour lui arracher la Gaule Cisalpine. S'il suffit, pour faire la véritable éloquence, d'une haine implacable et profonde, il est impossible de rien imaginer de plus éloquent que la seconde *Philippique*. Il n'y a pas d'action odieuse et infâme que Cicéron n'y reproche à Antoine. Dans la troisième, l'orateur reproduit une partie des accusations portées contre Antoine, et il fait l'éloge de Decimus Brutus et d'Octave. La quatrième contient le récit des opérations militaires d'Octave contre Antoine et une exhortation aux Romains pour les exciter à reconquérir leur ancienne liberté. Si Antoine veut la paix, il faut qu'il dépose les armes, qu'il demande la paix, qu'il l'implore : c'est le sujet de la cinquième *Philippique*. Dans la sixième, l'orateur se plaint qu'on ait envoyé à Antoine des députés chargés de lui défendre d'assiéger, dans Modène, Decimus Brutus, un consul désigné. Il prétend qu'Antoine méprisera leurs sommations; toutefois, il souhaite un bon succès à cette démarche, qu'il ne saurait approuver. La septième *Philippique* est consacrée à faire voir toute l'infamie qu'il y aurait à traiter de la paix avec un misérable tel qu'Antoine; la huitième, à montrer qu'Antoine est véritablement l'ennemi de l'État et qu'il faut prendre une délibération au sujet de ceux qui accompagnent ce criminel et de ceux qui l'ont quitté avant les ides de mars. Il s'agit, dans la neuvième, des honneurs qu'on doit rendre à Servius Sulpicius, qui avait été envoyé auprès d'Antoine et qui était mort avant d'avoir pu exécuter les ordres du sénat. La dixième *Philippique* est une éloquente apologie de Brutus contre les accusations du sénateur Calenus. La onzième est une diatribe contre P. Dolabella, qui gouvernait la Syrie en vertu d'un décret jadis proposé par Antoine. Pison et Calenus, deux autres créatures d'Antoine, voulaient qu'on s'entendît avec le rebelle. Cicéron, dans la douzième *Philippique*, s'élève avec force contre leurs projets, et il démontre de nouveau qu'il n'y a pas de traité possible entre la république et Antoine. Il reprend le même sujet dans la treizième. Il blâme Lépide de pencher pour un accommodement; et, comme Lépide peut abuser de l'autorité dont il dispose, il demande qu'on prenne des précautions contre lui. La quatorzième *Philippique* fut son chant du cygne, suivant le mot dont il caractérise lui-même le dernier discours de Crassus. Cicéron la prononça à l'occasion de la victoire, du reste peu décisive, gagnée par Hirtius Pansa et Octave sur l'armée d'Antoine. L'éloge des soldats de la légion de Mars, qui avait eu les honneurs de la journée, et même tout le discours peuvent compter parmi les plus belles choses que Cicéron nous ait laissées.

Philippiques (HISTOIRES) [*Historiarum Philippicarum libri XLIV*], par Justin (IIe ou IIIe siècle de l'ère moderne). Cette composition offre d'intéressants extraits de l'*Histoire philippique* de Trogue-Pompée, qui était également en XLIV livres et qui est perdue. On pense qu'elle-même suivait d'assez près les *Philippiques* de Théopompe, ouvrage grec en LVIII livres sur la vie de Philippe V, roi de Macédoine, et dont on ne possède que des fragments insignifiants. La compilation de Justin serait donc précieuse si elle offrait un résumé de l'ouvrage de Trogue-Pompée, mais il n'en est rien. Il s'est borné à extraire les morceaux qui lui plaisaient le plus sans se soucier de laisser dans l'ombre des chapitres bien plus importants, historiquement, que ceux qu'il choisissait. Divers critiques le lui ont reproché et ils ont eu tort, puisque tel n'était pas son plan. « Pendant mes loisirs, dit-il, j'ai extrait de l'ouvrage de Trogue-Pompée ce qui m'a paru digne d'être connu, laissant de côté ce qui n'était ni utile à connaître ni agréable à lire. J'ai fait un humble bouquet de fleurs. » C'est donc une collection d'extraits, une anthologie et non un abrégé d'histoire que nous possédons. L'*Histoire* de Trogue-Pompée offrait le récit de la fondation, de l'agrandissement et de la chute de l'empire macédonien depuis Philippe, père d'Alexandre, jusqu'à la réduction de la Macédoine en province romaine. L'auteur faisait rentrer dans son cadre des notices géographiques et historiques sur les diverses nations qui se trouvèrent successivement en lutte avec les Macédoniens. L'*Histoire philippique* était donc jusqu'à un certain point une histoire universelle.

Jaloux de voir, de son temps encore, les historiens grecs écrire en grec l'histoire romaine, il s'était mis en tête d'écrire en latin l'histoire grecque, et c'est ce qui explique ce [illegible] en opposition [illegible] de Rome. Il rapporte, dans leur ordre chronologique, les faits remarquables intéressant les grandes nations, les cités, les rois célèbres, et se distingua de ses devanciers en proscrivant les harangues et autres fictions; l'histoire était ainsi réduite à son propre domaine, sans empiéter sur celui de l'éloquence. Les extraits faits par Justin, qui a suivi scrupuleusement chaque livre, donnent une idée satisfaisante de sa manière générale, mais ne suffisent pas, en définitive, pour qu'on juge l'ensemble, puisqu'on ne sait pas si ce qu'il a laissé était inférieur ou supérieur à ce qu'il a pris. Toujours est-il que c'est à lui et non à Justin, simple compilateur, qu'il faut adresser le blâme ou l'éloge; aussi relèverons-nous l'inadvertance de Laharpe, qui ne parle que du second et se tait sur le premier. « Justin, dit-il, n'est pas un peintre de mœurs, mais c'est un fort bon narrateur. Son style, en général, est sage, clair et naturel, sans affectation, sans enflure et semé de morceaux fort éloquents; il ne faut pas chercher beaucoup de méthode ni de chronologie; c'est un tableau rapide des plus grands événements arrivés chez les nations conquérantes ou qui ont fait quelque bruit dans le monde. Plusieurs traits de ce tableau sont d'une grande beauté et peuvent donner une idée de cette manière antique, de ce ton de grandeur si naturel aux historiens grecs et romains. » Laharpe cite ensuite des passages qui sont, en effet, fort remarquables. Dans le premier, l'historien peint le retour d'Alcibiade; c'est une page vivement colorée et qui ne pâlit pas devant celle où Xénophon, dans les *Helléniques*, a retracé le triomphe de l'élégant favori du peuple athénien. L'autre passage est un magnifique portrait de Philippe, roi de Macédoine, et un parallèle juste et frappant de ce prince avec son fils Alexandre. Ces morceaux étant des extraits textuels de l'original, il faut y admirer l'art de Trogue-Pompée, et non le talent de son compilateur.

Philippiques (LES), pamphlets en vers, de Lagrange-Chancel (1720). Le nom de Lagrange-Chancel serait probablement tombé dans l'oubli s'il ne se fût créé une sorte de célébrité par des odes qui font plus d'honneur à son talent qu'à son caractère; car ces odes, écrites sous l'inspiration des conciliabules de Sceaux et auxquelles il donna le nom de *Philippiques*, parce qu'elles étaient dirigées contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France, ne sont autre chose, au fond, qu'un libelle affreux dont la mémoire du poëte a plus à souffrir encore que celle du prince. On sait aujourd'hui la valeur de ces accusations d'empoisonnement dont Lagrange, à l'instigation des ennemis du régent, n'a pas craint de le flétrir. Lorsque ces odes parurent, elles se répandirent manuscrites dans tout Paris, dans toute la France. Le régent voulut les connaître, et le duc de Saint-Simon lui en fit lecture. Tant qu'il ne fut question que de ses débauches, le régent ne dit rien; mais quand vint cette strophe :

> Nocher des ombres infernales,
> Prépare-toi, sans t'effrayer,
> A passer les ombres royales
> Que Philippe va t'envoyer;

le prince, frémissant d'indignation, fut près de s'évanouir, et, ne pouvant retenir ses larmes, il s'écria : « Ah! c'en est trop! Cette horreur est plus forte que moi : j'y succombe. » Lagrange, informé de la colère du duc d'Orléans, se réfugia à Avignon. La dénonciation d'un officier qu'il croyait son ami le livra à la juste sévérité du régent, qui l'envoya prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Après avoir erré misérablement pendant plusieurs années en pays étranger, il revint en France, après la mort du régent; mais il n'y trouva ni considération, ni gloire, ni repos. « Nous omettons, par raison de bienséance, dit M. Augustin Challamel dans sa *Régence galante*, les passages des *Philippiques* où le régent est accusé des crimes les plus monstrueux, où on le dénonce comme un Néron à la deuxième puissance, comme un Héliogabale moderne, comme un nouveau Sardanapale, où l'on compare la duchesse de Berry à Messaline; où l'on appelle à cris redoublés les Euménides, vengeresses des divorces et des incestes... Jamais critique plus passionnée ne se montra plus prodigue d'injures. Les *Philippiques* dépassaient ce qu'on avait vu jusqu'alors de plus virulent en fait de libelle. » Une nouvelle édition de ces satires a paru en 1858; elle est due à M. de Lescure, qui l'a augmentée de notes historiques et littéraires (1 vol. in-12).

PHILIPPISME s. m. (fi-li-pi-sme). Politiq. Parti des philippistes.

PHILIPPISTE s. m. (fi-li-pi-ste). Hist. relig. Nom donné aux sectateurs de Philippe Melanchthon.

— Hist. politiq. Partisan du roi Louis-Philippe ou de sa dynastie.

PHILIPPODENDRÉ, ÉE adj. (fi-li-po-daindré — rad. *philippodendron*). Bot. Qui ressemble au philippodendron.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, voisine des malvacées, ayant pour type le genre philippodendron.

PHILIPPODENDRON s. m. (fi-li-po-daindron — de *Louis-Philippe*, roi des Français, et du gr. *dendron*, arbre). Bot. Genre de végétaux, type de la famille des philippodendrées, comprenant plusieurs espèces qui habitent le Népaul.

PHILIPPOPOLI, la *Philippopolis* des anciens, appelée *Filibeh* par les Turcs, ville de la Turquie d'Europe, dans la province de Roumélie, à 172 kilom. N.-O. d'Andrinople, sur la rive droite de la Maritza, qui y devient navigable et qu'on traverse sur des ponts de bois pour se rendre dans le faubourg de Perœ; 48,000 hab. Elle est ceinte d'une muraille flanquée de tours et dont le développement est à peu près de 5 kilom. Fondée ou restaurée par Philippe, père d'Alexandre, elle devint une grande cité; car les Goths, qui la prirent en 250, y massacrèrent, dit-on, 100,000 personnes. En 374, les eusébiens s'y réunirent en concile, sous la présidence d'Etienne d'Antioche, y attaquèrent vivement saint Athanase, excommunièrent Osius, saint Maximin de Trèves et le pape, et rédigèrent une nouvelle profession de foi dans laquelle, comme d'habitude, le mot de *consubstantiel* était omis. On condamna pourtant ceux qui disaient que le Fils était tiré du néant ou qu'il était d'une autre substance que le Père. Les empereurs latins de Constantinople firent de Philippopoli le siége d'un duché; puis cette ville tomba au pouvoir des Turcs. Avant un tremblement de terre qui la ravagea en 1818, elle était le siége d'un archevêché grec et avait quantité de rues bien bâties, plusieurs églises grecques et arméniennes, des caravansérails et de beaux bazars. Depuis lors elle s'est relevée de ses ruines et possède des fabriques considérables de gros draps, d'étoffes de soie et de coton, de maroquin très-estimé, de savon et de tabac. Par sa position centrale à la rencontre des routes de Constantinople, de la Bulgarie, de la Valachie, de Serès et de Bazardjeck, elle est devenue la place commerciale la plus importante de la Roumélie. Philippopoli est le centre de productions considérables de céréales, de graines oléagineuses, riz, vins, laines, soies, tabac; ses essences de roses sont renommées.

Ses transactions annuelles se montent de 20 à 24 millions de francs, partagés également entre l'importation et l'exportation. Ses exportations consistent en blé et farine (4 millions 1/2), laines, riz, coton, tabac, essences de roses, etc. Parmi ses principaux articles d'importation figurent les toiles de coton, les indiennes, les fourrures, le sucre, l'indigo et le cuivre.

PHILIPPOTEAUX (Henri-Emmanuel-Félix), peintre, né à Paris en 1815. Élève de Léon Cogniet, dont il fut plus tard le collaborateur, il acquit de très-bonne heure une grande facilité d'exécution. Dès l'âge de dix-huit ans, en 1833, il envoyait au Salon la *Roche de glace*, épisode des guerres d'Amérique. La *Retraite de Moscou*, exposée en 1835, frappa les amateurs au double point de vue de la mise en scène et de la couleur. De ce Salon date le véritable début de l'artiste dans la carrière, et depuis ce moment les tableaux de M. Philippoteaux se sont succédé presque sans interruption. Il s'est fait une place honorable entre M. Yvon et M. Pils. A une grande habileté de brosse, il joint l'instinct de la mise en scène et la science de la composition. Il a obtenu une deuxième médaille en 1837, une première en 1840 et la croix de la Légion d'honneur en 1846. M. Philippoteaux s'est adonné presque constamment à la peinture militaire; néanmoins il a exécuté quelques tableaux de genre, quelques portraits, et il a collaboré, comme dessinateur, au *Journal pour tous*, ainsi qu'à divers recueils et ouvrages illustrés. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : la *Prise d'Ypres* (1837); le *Siége d'Anvers en 1792* (1838); le *Combat de Stockach* (1839); *Bayard au pont du Garigliano*; *Louis XV visitant le champ de bataille de Fontenoy* (1840), une de ses meilleures toiles, qu'on voit au musée du Luxembourg. A partir de cette époque, M. Philippoteaux reçut de nombreuses commandes du gouvernement et travailla, avec M. Léon Cogniet, à la *Bataille du mont Thabor*, pour les galeries de Versailles. Il exposa ensuite : *Entrée du col de Mouzaïa*; *Défense de Mazagran* (1842); l'*Attaque de Médéah* (1843); *Retour des Sedanais après la bataille de Douzy*; *Combat de l'Oued-Jer*; la *Razzia*; le *Rapt* (1844); *Bataille de Rivoli* (1845); le *Duc d'Orléans accordant la liberté à deux prisonniers*; *Femmes mauresques d'Alger*; *Une rue d'Alger* (1846); le *Colonel Gourgaud sauvant la vie à Napoléon* (1848); *Épisode de la campagne de France*; *Un duel*; *Halte de chevau-légers*, la *Cueillette de pervenches* (1849); le *Dernier banquet des girondins* (1850), au musée de Marseille; le *Général Bonaparte*; *Déception*; le *Retour du cabaret* (1853); *Épisode de la défaite des Cimbres* (1855), *Charge des chasseurs d'Afrique à Balaklava* (1859); le *Général Forey acclamé par les troupes de sa division après le combat de Montebello*; l'*Empereur embrassant le général Forey à la gare de Voghera*; *Religieuses à la chapelle* (1861); *Combat de Montebello*; *Combat de Palestro* (1863); *Siége de Puebla*; le *Général Forey, à la tête de l'armée française, fait son entrée triomphale à Mexico le 10 juin 1863* (1865); *Retour au pardon de Sainte-Anne-la-Palue* (1866); *Arrivée des cendres de Napoléon Ier à Courbevoie* (1867); *Prise de la grande redoute à la bataille de la Moskowa*; le *Dimanche à Saint-Séverin* (1870); *Scène du bombardement de Paris* (1873). Citons encore de lui : le *Passage du Tagliamento*; le *Combat de Raab*; le *Siége*

d'*Anvers en* 1832, qu'on voit au palais de Versailles; la *Défense de Paris contre les armées allemandes*, au Panorama des Champs-Élysées (1873), etc.

PHILIPPOTEAUX (Auguste), homme politique français, né à Sedan (Ardennes) en 1821. Il fit ses études de droit à Paris, où il fut reçu docteur, puis il alla exercer la profession d'avocat dans sa ville natale. M. Philippoteaux devint successivement juge suppléant, adjoint (1852) et enfin maire de Sedan. Il resta étranger à la politique, tout en professant des idées libérales, jusqu'à la fin de l'Empire. Après la honteuse capitulation de Sedan par l'homme néfaste qui venait de déchaîner l'invasion sur la France (2 septembre 1870), M. Philippoteaux se trouva, comme maire, dans la situation la plus difficile et fut même arrêté, par ordre de l'autorité prussienne, le 15 septembre, mais il fut relâché peu après. Au mois d'octobre suivant, le conseil municipal le maintint à l'unanimité dans son poste, et ses concitoyens, pour le remercier de la fermeté et de la dignité de son attitude, des services qu'il n'avait cessé de leur rendre, le nommèrent député des Ardennes, le 8 février 1871, par 28,430 voix. Il alla siéger au centre gauche, vota les préliminaires de la paix, la déchéance de l'Empire et devint un soutien constant de la politique de M. Thiers. Mettant, selon ses propres expressions, son pays au-dessus de toute aspiration ou préoccupation personnelle, s'inspirant de ce qui lui paraissait être son véritable intérêt, il n'hésita point, dès 1871, à devenir l'un des fondateurs du groupe des conservateurs républicains qui, par sa fusion avec la réunion Feray, devint ensuite le centre gauche. Il fut un des signataires de la proposition Rivet, qui conféra à M. Thiers le titre de président de la République, et vota pour le retour de l'Assemblée à Paris. Le 24 mai 1873, il fit partie de la minorité qui demanda, avec le chef du pouvoir exécutif, l'organisation de la République, et il a constamment suivi, depuis lors, la politique préconisée par MM. Périer, Léon Say, etc. M. Philippoteaux a rarement pris part aux débats de la Chambre. En 1872, il a proposé l'établissement d'un impôt national pour la libération du territoire, a demandé, en 1873, l'ajournement du projet relatif aux indemnités à accorder à Paris et aux départements envahis, et a déposé, le 14 novembre de cette même année, une proposition tendant à déclarer inéligibles, comme députés, les militaires ou marins de tout grade. Cette proposition, d'une inopportunité flagrante, car, en ce moment même, le parti républicain portait candidats deux généraux, MM. Saussier et Letellier-Valazé, fit alors un assez grand bruit, mais n'eut pas de suite. Le 23 juillet 1874, M. Philippoteaux a fait partie des députés qui ont voté la proposition de M. Casimir Perier tendant à organiser la République et la proposition de M. Malleville demandant la dissolution de l'Assemblée.

PHILIPPOWICZ (Léonce), surnommé **Magnitski**, mathématicien russe, né en 1669, mort en 1739. Pierre le Grand avait en telle estime ses connaissances en mathématiques qu'il le surnomma **Magnit** (aimant), lui prescrivit de signer du nom de Magnitski, lui donna des domaines et lui fit bâtir une maison sur la Lubianka. Ce savant devint professeur à l'école de navigation de Moscou dès sa fondation. Il a publié une *Arithmétique* et des *Éléments de navigation*.

PHILIPPS (sir Richard), journaliste anglais, né à Londres en 1768, mort vers 1840. Il fonda, en 1790, une imprimerie et une librairie, fut emprisonné en 1793, pour avoir publié l'ouvrage de Thomas Payne intitulé les *Droits de l'homme*, et créa le *Monthly Magazine*, qu'il dirigea seul jusqu'au 51e volume. En 1803, il devint shérif de Londres et fut, jusqu'à la fin de sa vie, zélé défenseur du parti whig. On a de lui : *Pouvoir et devoirs des jurys* (1814), ouvrage qui a été traduit en français et en diverses autres langues.

PHILIPPS (Charles), marin anglais, né vers 1780, mort en 1840. Il entra dans la marine comme midshipman, captura un vaisseau français devant Cadix, devint sous-lieutenant en 1803, lieutenant en 1806, commodore en 1812, en récompense des talents et de la bravoure dont il avait fait preuve au blocus de Lisbonne, et capitaine de vaisseau en 1829. Vers cette époque, il fut nommé membre de la Société royale de Londres. Philipps s'est fait connaître par plusieurs inventions utiles et importantes. Il inventa, en 1817, une méthode de propulsion des vaisseaux par le cabestan, la perfectionna et la vit adopter dans la marine. Il trouva également une méthode de suspension et de virement des vaisseaux pour amortir les effets des coups de canon et ceux des obstacles opposés à leur marche. Enfin, il parvint, en 1827, en déplaçant les pompes, à faire lever d'elle-même l'eau qui envahit le navire et à la faire décharger dans la mer suivant l'impulsion de son propre poids.

PHILIPPSBOURG, ville du grand-duché de Bade, sur la Salzbach, à 2 kilom. du Rhin, à 26 kilom. S.-S.-O. d'Heidelberg; 1,750 hab. Cette ville ne fut, jusqu'au XVIIe siècle, qu'un petit village près duquel les évêques de Spire avaient un palais. A l'époque de la guerre de Trente ans, un de ces prélats, Philippe-Christophe de Sotteren, la fortifia ce village et lui donna le nom de *Philippo Burgum*, d'où l'on a fait Philippsbourg. Depuis sa construction, la nouvelle place forte fut très-souvent attaquée, prise et reprise. Nous allons citer rapidement les siéges dont elle a été l'objet, on trouvera plus loin de plus amples détails. Philippsbourg fut prise par les Suédois en 1633; par les Impériaux, deux ans plus tard; par les Français, commandés par Louis de Bourbon, en 1644; par les alliés, en 1676; reprise par les Français en 1688, elle leur fut enlevée quelque temps après, puis tomba de nouveau en leur pouvoir en 1734. Le traité de Westphalie (1648) la donna aux Français, celui de Nimègue (1678) la rendit à l'empereur. Elle tomba de nouveau au pouvoir des Français en 1799 et resta entre leurs mains jusqu'en 1802, époque depuis laquelle elle appartient au duché de Bade.

Philippsbourg (SIÉGES DE). Cette ville, autrefois une des plus fortes de l'Allemagne, a soutenu plusieurs siéges mémorables que nous allons retracer brièvement.

— I. En 1675, le prince Charles de Lorraine, un des meilleurs généraux de l'empire, alla investir Philippsbourg à la tête d'une armée de 60,000 hommes. Le maréchal de Luxembourg, avec 50,000 Français, ne put ni arrêter les travaux de l'ennemi, ni secourir les assiégés. Ceux-ci étaient commandés par un intrépide homme de guerre, Dufay, qui a conquis une véritable illustration dans l'art de défendre les places. Il commit néanmoins, dans cette circonstance, une faute qu'on aurait peine à excuser de la part d'un jeune officier sans expérience. Sommé de se rendre par le prince Charles, qui lui proposait d'ailleurs, en termes flatteurs pour sa bravoure, les conditions les plus honorables, il répondit que, se trouvant en mesure de se défendre longtemps encore, il ne pouvait sans déshonneur livrer la place, et, pour convaincre le prince que cette assurance n'était pas une vaine fanfaronnade, il offrait de faire visiter la garnison, les fortifications et les magasins. Charles de Lorraine le prit au mot et envoya dans la place un de ses plus habiles officiers auquel Dufay, par une bravade qu'il expia cruellement, montra toutes les ressources dont pouvait disposer Philippsbourg. Elles étaient immenses, en effet, et de nature à inspirer de graves réflexions aux assiégeants. L'envoyé du prince n'en remarqua pas moins qu'on avait évité de le mettre en présence des approvisionnements de poudre. Ce fut un trait de lumière pour Charles qui, rapprochant cette circonstance de l'observation qu'il avait déjà faite, à savoir que le gouverneur, après avoir prodigué les décharges d'artillerie au commencement du siége, semblait les mesurer avec une sorte de parcimonie depuis quelque temps, en conclut naturellement que Dufay était sur le point de manquer de poudre. Il ne fit que presser avec plus d'ardeur les opérations du siége, certain de n'avoir désormais, pour ainsi dire, plus rien à craindre de la défense et ne redoutant pas une diversion du dehors. Le 17 septembre, Dufay se vit obligé de capituler après six mois de blocus et soixante-dix jours de tranchée ouverte. C'était, certes, une brillante défense, mais dont l'éclat fut terni par la fanfaronnade inutile que nous venons de signaler. On raconte que Louis XIV, se faisant rendre compte des opérations à chaque courrier qui arrivait d'Allemagne, dit un jour à Montausier : « Il me semble difficile que nous puissions conserver Philippsbourg; mais, après tout, je n'en serai pas moins roi de France. — Il est vrai, sire, répondit le duc avec son inflexible franchise, que vous seriez fort bien roi de France encore quand même on vous enlèverait Metz, Toul et Verdun et la Comté, ainsi que plusieurs autres provinces dont vos prédécesseurs se sont fort bien passés. — Je vous entends, reprit le roi, vous voulez dire que mes affaires vont mal de ce côté, mais j'approuve votre sincérité, car je connais vos sentiments pour moi. »

— II. En 1688, Louis XIV, engagé dans une nouvelle guerre avec l'Allemagne, y envoya une armée de 100,000 hommes sous les ordres de son propre fils, le dauphin, âgé alors de vingt-sept ans, mais commandée, en réalité, par le maréchal de Duras. Louis XIV voulait mettre en relief le jeune prince qui, élevé par Bossuet, semblait lui promettre un brillant successeur. Tout avait été prévu et disposé pour que l'héritier de la couronne ne cueillît que des lauriers à son début dans la carrière des armes. Boufflers commandait un corps de troupes en deçà du Rhin, et le maréchal d'Humières un second vers Coblentz, afin d'observer les ennemis. En attendant le prince, on mit le siége devant Philippsbourg. Vauban conduisait les opérations, et tous les détails qui ne rentraient point dans l'activité de son génie étaient confiés à Catinat. Dans de pareilles conditions, on pouvait calculer à jour et à heure fixes la reddition de la place, et un tel siége ne laissa guère de place aux péripéties intéressantes. Le prince arriva au camp six jours après l'ouverture de la tranchée, et dix-huit jours plus tard Philippsbourg lui ouvrait ses portes.

— III. Philippsbourg fut de nouveau assiégé et pris par les Français en 1734. Le siége dura près de deux mois et fut signalé par un grand nombre de péripéties qui ne sortent pas du cercle ordinaire de ce genre d'opérations, si l'on en excepte la mort du maréchal de Berwick, qui trouva dans cette circonstance la fin de sa glorieuse carrière. Après avoir forcé les fameuses lignes d'Etlingen et contraint le prince Eugène à lui laisser libre l'entrée de l'Allemagne, Berwick, commandant en chef de l'armée française, se porta sur Philippsbourg et l'investit le 23 mai 1734. Le 2 juin suivant, il y arriva de sa personne et, dès le lendemain, la tranchée fut ouverte; on poussa les travaux avec la plus grande activité. Le 12 juin au matin, comme il visitait la tranchée pour donner son avis au sujet d'une discussion qui s'était élevée entre deux ingénieurs, il fut frappé à mort par un boulet qui le renversa entre son fils et le duc de Duras. Ainsi tomba le vainqueur d'Almanza, ce fils naturel de Jacques II, qui était devenu si Français par le cœur et par les services qu'il avait rendus à sa patrie d'adoption.

Le commandement passa entre les mains du marquis d'Asfeld, un des hommes de guerre les plus expérimentés de cette époque. Il continua à pousser les opérations avec la plus grande vigueur. Le baron de Watgenau, gouverneur de Philippsbourg, n'arbora cependant le drapeau blanc que le 17 juillet suivant : il n'avait plus que dix-sept cents hommes de garnison, qui sortirent avec les honneurs de la guerre. Le traité de Vienne de 1736 rendit Philippsbourg aux impériaux.

— IV. Pendant les guerres de la République, Philippsbourg fut plusieurs fois assiégée par les Français, que les vicissitudes de la guerre empêchèrent durant quelque temps de s'en rendre maîtres. Le général Lecourbe l'assiégea vainement à plusieurs reprises. Cependant, quelque temps après [illegible] tentative, Philippsbourg dut capituler (1799).

PHILIPPSON (Jean), historien allemand. V. SLEIDAN.

PHILIPPSTAD, ville de Suède, dans le lan ou préfecture et à 66 kilom. N.-E. de Carlstadt, sur un affluent du lac Doglosen; 1,000 hab. Sources minérales; forges et affineries de fer; construction de machines pour le compte de l'État.

PHILIPPSTHAL, bourg de Prusse, dans la province de Hesse, à 60 kilom. de Cassel, sur la Werra; 970 hab. Ce bourg, où l'on voit un beau château qui appartient à la famille de Hesse-Cassel, a donné son nom à une branche de la maison de Hesse.

PHILIPPSTOWN, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État et à 93 kilom. de New-York, sur la rive orientale de l'Hudson, vis-à-vis de West-Point, 4,000 hab. Belle caserne de cavalerie.

PHILIPS ou **PHILLIPS** (Edouard), littérateur anglais, neveu de Milton, né à Londres en 1630; on ignore la date de sa mort. Milton dirigea sa première éducation et fit, croit-on, beaucoup d'additions et de corrections à son principal ouvrage, qui a pour titre : *Theatrum poetarum* ou *Recueil complet des poëtes les plus éminents de tous les siècles* (Londres, 1675). Outre ce livre, dans lequel on trouve des jugements critiques très-remarquables pour le temps, on lui attribue divers ouvrages, entre autres : *Nouveau monde des mots anglais* ou *Dictionnaire général* (Londres, 1657, in-fol.); *Tractatus de modo et ratione formandi* [illegible] (1684, in-4o); *Speculum* [illegible] (1684, in-4o), etc. — Un autre neveu de Milton, Jean PHILIPS, était, d'après Wood, un athée et un libertin, qui abandonna sa femme et ses enfants. Il partagea d'abord les opinions politiques de son oncle, puis devint un chaud royaliste après la Restauration. On cite de lui : [illegible] (1672); *Satire contre les hypocrites* (1660); une continuation de la *Chronique* de Heath (1676, in-fol.).

PHILIPS (Catherine FAWLER, dame), femme auteur anglaise, née à Londres en 1631, morte dans la même ville en 1664. Son père était négociant à Londres. Elle se signala [illegible] par son talent pour la poésie, fut surnommée par les beaux esprits du temps **l'incomparable Orinda**, se maria, passa une grande partie de sa vie en Irlande, et mourut à trente-trois ans de la petite vérole. On lui doit des *Poésies*, des traductions en vers de *Pompée* et des *Horaces*, de Corneille, et un recueil de lettres, intitulé : *Lettres d'Orinda à Poliarque* (1705, in-12). Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées après sa mort, sous le titre de *Poems* (Londres, 1667, in-fol.).

PHILIPS (Ambroise), poëte anglais, né en 1671, mort en 1749. [illegible] du parlement de Dublin. Dépourvues d'originalité [illegible] représentées avec succès;

de bons articles politiques insérés dans le *Free Thinker* (le *Libre penseur*) (3 vol. in-8o).

PHILIPS (John), poëte anglais, né à Bampton, près d'Oxford, en 1676, mort en 1708. Son œuvre de début fut un chef-d'œuvre : un poëme burlesque intitulé *Splendid Shilling* (Londres, 1703, in-8o), dans lequel il prête le langage des dieux à un pauvre diable que la misère a confiné dans un grenier. Après cet ouvrage, des plus divertissants par le tour inimitable qu'il a donné à son style, Philips fit paraître un poëme descriptif, intitulé : le *Cidre* (1706), en quatre chants, et composé sur le modèle des *Géorgiques*. Cette œuvre, d'une grande exactitude scientifique, contient des scènes délicates, des descriptions riantes, [illegible] nieux. On lui doit encore un poëme intitulé *Blenheim*, une belle ode latine à Henry Saint-John, etc. Ce poëte modeste, plein d'esprit et qui avait pour plus grand plaisir de fumer sa pipe, fut emporté par la phthisie. [illegible] (1749, 2 vol.) [illegible]

PHILIPS (Thomas), peintre anglais. V. PHILLIPS.

PHILIPSITE s. f. [illegible] natur. angl.). Minér. Sulfure de cuivre et de fer, voisin de la chalcopyrite.

— **Encycl.** La [illegible] *vre pyriteux panaché*, diffère de la chalcopyrite [illegible] cuivre y est double de celle du sulfure de fer. C'est une substance métalloïde, rouge ou brun rougeâtre, souvent bleuâtre ou violacée à la surface, cristallisant dans le système cubique. [illegible] dans l'acide azotique et fond au chalumeau en globules attirables à l'aimant. Elle donne du cuivre lorsqu'on fond la matière avec la soude. Elle présente plusieurs variétés : cristallisée, réniforme, maclée, incrustante, compacte, lamelliforme. On la trouve dans beaucoup de localités, où elle accompagne les minerais de cuivre, notamment dans le Cornouailles, le Mansfeld, [illegible]

Philis à Scyros [illegible] toral italien, de Bonarelli (1607, in-4o). Les Italiens placent cette composition immédiatement après l'A[illegible] [illegible] et écrite en vers hendécasyllabiques. Le sujet est assez compliqué. Un jeune homme et une jeune fille de l'île de Scyros, Philis et Tirsis, fiancés dès leur enfance, sont donnés en tribut au Grand Seigneur, qui leur rend la liberté. Mais la guerre survient; les deux fiancés sont emmenés chacun d'un côté différent, sous de faux noms. Après diverses péripéties, [illegible] sans se connaître. C'est ici seulement que commence l'action [illegible] amoureuse [illegible] pièce. Enfin, la [illegible] amène la reconnaissance des deux amants et le dénoûment de la pièce. Toute la fable est d'une telle invraisemblance, qu'on a de la peine à s'y intéresser [illegible] incidents sont d'une grande beauté et certaines scènes sont conduites avec beaucoup d'art. L'épisode de Célia, amoureuse à la fois [illegible] mettre fin à cette situation, est plus brillant [illegible] vre. Les autres caractères sont faiblement dessinés. Quant au style, il est correct, élégant [illegible]

PHILISCIEN [illegible]

PHILISCUS DE RHODES [illegible] musée de Florence, [illegible]

PHILISTE [illegible] vres, dont les sept [illegible]

PHILISTIN, INE [illegible]

— [illegible]

parce qu'on les regardait comme maudits de Dieu.

— s. m. Fam. Nom donné, parmi les étudiants [illegible], à toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement [illegible] : *A propos : qu'est-ce qu'un* PHILISTIN? *Autrefois, en Grèce,* [illegible] *en Angleterre,* [illegible] *Joseph Prudhomme à Paris, et les étudiants d'Allemagne* [illegible] *l'appellation de* PHILISTIN. (Lemercier de Neuville.)

— s. f. Entom. Syn. de MYCTÉRISTE.

— **Encycl.** Hist. Les *Philistins* ou *Palestins*, peuple [illegible] son nom à la Palestine, habitaient depuis un temps [illegible] la côte de Syrie, depuis Jabné, ville située à trois lieues de la moderne Ramla, suivant Volney, jusqu'à la frontière d'Egypte. C'était un des peuples les plus [illegible] Syrie maritime. Leur pays, [illegible] lieux des [illegible] ne fut jamais complètement soumis. A l'époque de l'invasion [illegible], il était gouverné par cinq chefs ayant le titre de *seranim* (axe, pivot) et résidant dans les cinq capitales Gaza, Asdod, Ascalon, Gath et Ekron. Josué donna le pays des Philistins à la tribu de Juda, qui parvint à s'établir un moment à Gaza, à Ascalon et à Ekron, mais ne put s'y maintenir. Sous les juges et sous les rois, les cinq principautés des Philistins subsistèrent; mais ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à maintenir leur indépendance. S'ils résistèrent victorieusement aux premières attaques des Hébreux, l'acharnement de ceux-ci les affaiblit. Samson, d'après le récit de la Bible, en fit périr trois mille à Gaza. Sous les deux pontificats d'Héli et de Samuel, ils éprouvèrent plusieurs désastres. La conquête de l'arche, qu'ils placèrent dans le temple de Dagon, à Azoth, n'eut pas de suite, ils la rendirent même, sur le conseil de leurs prêtres, qui attribuèrent à la présence du Dieu d'Israël les maladies épidémiques dont les Philistins étaient périodiquement affligés. Saül guerroya contre eux durant une partie de son règne. Ils paraissent, à cette époque, avoir changé la forme de leur gouvernement.

Le livre des *Rois* mentionne un roi des Philistins [illegible] qui régnait à Gath, le psaume XXXVI l'appelle Abimélech. Vaincus par [illegible], les Philistins passèrent alternativement, comme les Israélites, du joug des rois d'Assyrie sous celui du roi d'Egypte. Ashod fut occupée militairement en 716 avant J.-C. par les Assyriens. Psammétique, roi d'Egypte, s'empara d'Azoth. Plus tard, on [illegible] Scythes piller le temple de Vénus phénicienne à Ascalon. Le pays était placé sur le grand chemin des invasions venant d'Egypte, du Caucase et de la vallée de l'Euphrate. Quand les Assyriens ne ravageaient pas la contrée, c'étaient les Egyptiens, dont le roi Nécho s'établit à Gaza. A travers tant de révolutions, les Philistins conservèrent néanmoins leur nationalité; mais, à partir de la captivité de Babylone, il n'est plus question d'eux dans l'histoire. Ils furent sans doute absorbés, comme tant d'autres peuples, dans la monarchie fondée par Cyrus.

On a [illegible] discuté sur l'origine des Philistins. La table généalogique de la *Genèse* parle des Casloulins, d'où sortirent les Pélischthins (*Philistins*) et les Caphthorins. Jérémie les qualifie de « restes de l'île de Caphthor. » — « Il est certain, dit M. Munck (*Palestine*), que les Philistins étaient une colonie venue de Caphthor. Mais quel est ce pays de Caphthor? Les Septante, les versions chaldaïque et syriaque et la Vulgate s'accordent à le prendre pour la Cappadoce. Reland prend Caphthor pour Péluse, parce qu'il trouve dans ce nom une ressemblance avec celui des Philistins. D'autres ont pensé à l'île de Chypre, mais le nom hébreu de cette île est *Kitthim*. D'autres, enfin, voient Caphthor dans l'île de Crète. »

On sait peu de chose de la religion, des mœurs et du langage des Philistins. Leur idiome paraît être d'origine phénicienne, ce qui ne s'accorde guère avec l'opinion qui les fait venir de Crète. Leurs mœurs ne différaient pas de celles des Sémites. [illegible] Baaltis, la Vénus phénicienne; mais le principal de leurs dieux était Dagon. V. ce nom.

Les Philistins sont fort maltraités dans la Bible, ce qui s'explique tout naturellement par la courageuse défense qu'ils opposèrent aux entreprises des Hébreux : rien n'est plus [illegible], aux yeux des conquérants, qu'un [illegible] de la servitude qu'ils veulent [illegible]. V. PALESTINE.

[illegible] Munck, la *Palestine*, dans [illegible]; Bochart, *Geographia sacra*; [illegible] *Urkunde und Mythologie der* [illegible], 1845).

Philistins frappés de la peste (LES), tableau de N. Poussin; musée du Louvre. Au [illegible] édifices, [illegible] une femme morte, [illegible] sa gorge est un de [illegible], [illegible] cette femme, [illegible] cherche à écarter l'autre enfant du sein de sa mère. A droite, un homme, qui retient sa respiration en [illegible] avec sa main, sort d'un palais, [illegible] femme et d'un enfant. A [illegible], un [illegible], courbé sur lui-même, est séparé seulement par un fût de colonne d'une femme expirante. Plus loin, deux hommes emportent un mort sur un brancard. A gauche, au deuxième plan, entre les colonnes du temple de Dagon, on aperçoit l'arche d'alliance, prise par les Philistins et cause de leurs maux. En face de l'arche, l'idole est renversée, la tête et les mains séparées du corps. La foule, étonnée, contemple ce prodige. Au premier plan, un homme debout regarde avec compassion un Philistin renversé près du fût d'une colonne brisée. Dans le fond et dans toute l'étendue d'une rue aboutissant à la place, on ne voit que des cadavres gisant sur le sol dans diverses attitudes. Cette magnifique composition est superbe d'effet dramatique et d'agencement. « Dans cette toile, dit M. Gence, l'auteur paraît avoir eu en vue les anciens et Raphaël pour le style et l'expression; mais il agrandit en maître sa composition en subordonnant ses expressions à son sujet, en y rattachant les épisodes et les accessoires dont il le fortifie et l'enrichit; en coordonnant, de plus, dans les fonds et les sites dont il l'accompagne, la perspective locale, la teinte des ciels, la couleur des fabriques à l'intérêt de la scène. Ce tableau manifeste la réunion des qualités qui constituent le poëte moral et l'historien dramatique. » Ce tableau a été gravé par Et. Picart et par Niquet.

PHILISTION, mimographe grec, né à Nicée ou à Magnésie. Il vivait dans les premières années de notre ère, fut acteur, composa des mimes et mourut, dit-on, à la suite d'un accès d'hilarité excessive. Suidas cite de lui une pièce intitulée les *Ennemis des calculateurs* et un ouvrage ayant pour titre l'*Ami du rire*. Il ne nous reste pas de fragments de Philistion. On possède, sous le titre de *Comparaison de Ménandre et de Philistion*, un recueil de sentences morales extraites de ces deux auteurs, que Meineke a inséré dans ses *Fragmenta comicorum græcorum;* mais il est vraisemblable qu'au lieu de Philistion, il s'agit ici du poëte dramatique Philémon, qui fut le rival de Ménandre.

PHILLIMORE (John-George), jurisconsulte anglais, né en 1809. Il se fit recevoir maître ès arts à l'université d'Oxford (1831), puis étudia le droit et exerça la profession d'avocat à Oxford. Quelques ouvrages qu'il publia le firent avantageusement connaître et lui valurent d'être nommé répétiteur de droit civil à l'école de Middle-Temple, à Londres (1850), et, deux ans plus tard, professeur de droit constitutionnel et d'histoire du droit. Les électeurs du bourg de Leominster l'envoyèrent, cette même année 1852, au Parlement, où il a siégé parmi les membres du parti whig libéral et s'est prononcé pour l'abolition des dîmes de l'Eglise, pour la réforme électorale et judiciaire, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Introduction à l'histoire et à l'étude du droit romain* (1841) et *Histoire du droit de témoignage;* ils ont eu de nombreuses éditions.

PHILLIMORE (sir Robert-Joseph), jurisconsulte et homme politique anglais, frère du précédent, né en 1810. Après avoir pris le grade de docteur ès lettres à l'université d'Oxford, il s'adonna à l'étude du droit et se fit recevoir avocat en 1841. Depuis lors, il a été successivement chancelier de Chichester et de Salisbury, juge des cinq ports, membre du Parlement (1853-1857), où il a voté généralement en dehors de tout esprit de parti, tantôt pour les whigs, tantôt pour les tories, conseil de la reine (1858), avocat général à l'amirauté (1860), enfin juge de la haute cour (1867). On lui doit, outre une édition des *Mémoires et correspondance de George, lord Lyttleton* (2 vol), divers ouvrages, entre autres : *Réflexions sur le divorce* (1849); *Du droit international maritime*, etc.

PHILLIP (Arthur), marin anglais, né à Londres en 1738, mort à Bath en 1814. Il entra de bonne heure dans la marine et prit en 1763 du service en Portugal, où il resta jusqu'en 1778. Phillip revint alors en Angleterre, prit part à la guerre contre la France et devint capitaine de vaisseau. La Grande-Bretagne ayant perdu ses colonies d'Amérique, Phillip fut envoyé, en 1787, en Australie pour y trouver un lieu convenable à l'établissement d'une colonie pénitentiaire, dont on le nomma à l'avance gouverneur général. Il arriva à Botany-Bay au commencement de 1788 et établit peu après sa colonie au Port-Jakcson, où il trouva un abri meilleur. Il s'occupa ensuite de la reconnaissance des côtes, prit possession de l'île de Norfolk et retourna, en 1793, en Angleterre, laissant la colonie en pleine prospérité et rapportant en Europe les dernières dépêches qu'on ait reçues de La Pérouse. Phillip reçut le grade de vice-amiral et passa le reste de ses jours dans le repos. On a donné le nom de Port-Phillip à un havre du sud de l'Australie. Il a été publié, sous le titre de *Voyage du gouverneur Phillip à Botany-Bay, avec une description de l'établissement des colonies du Port-Jackson et de l'île Norfolk, faite sur des papiers authentiques* (Londres, 1789, in-4°), un ouvrage assez mal fait, mais rempli de détails curieux, dont Millin a donné une mauvaise traduction française (Paris, 1791, in-8°).

PHILLIPS (Thomas), écrivain anglais, né à Ickford, comté de Buckingham, en 1708, mort à Liége en 1774. Lorsqu'il eut fait ses études au collége catholique de Saint-Omer, il visita l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Italie, puis entra dans les ordres, habita Liége, où le prétendant lui fit obtenir une prébende dans la collégiale de Tongres, retourna en Angleterre et alla finir ses jours à Liége. On a de lui : l'*Etude de la littérature sacrée* (1756, in-8°); *Philémon* (1761) et *Histoire de la vie de Reginald Pole* (1764, 2 vol. in-4°). Ce dernier ouvrage, écrit avec élégance et rempli de recherches, mais aussi de faits inexacts ou faussés, a été vivement attaqué par les protestants.

PHILLIPS (Thomas), peintre anglais, né à Dudley, comté de Warwick, en 1770, mort en 1845. Après avoir appris la peinture sur verre à Birmingham, il vint en 1790 à Londres, où West l'employa aux travaux de la chapelle Saint-George, à Windsor. En 1792, il exposa une *Vue du château de Windsor*, puis produisit diverses toiles du genre historique, entre autres : *Mort de Talbot, comte de Shrewsbury, à la bataille de Castillon* (1793), *Ruth et sa belle-mère* (1793); *Cupidon désarmé par Euphrosyne; Elie rendant à la veuve son fils ressuscité* (1794). A partir de 1796, il se consacra presque exclusivement à la peinture de portrait et acquit alors une grande réputation. En 1808, il fut reçu membre de l'Académie de peinture pour un tableau représentant *Vénus et Adonis*. En 1824, il succéda à Fuseli comme professeur de peinture à l'Académie et conserva cet emploi jusqu'en 1832. L'année même de sa nomination, il avait fait avec Hilton un voyage en Italie, afin d'y étudier les chefs-d'œuvre des maîtres de l'école italienne et d'être plus à même de remplir les devoirs de son professorat. Les cours qu'il fit à l'Académie ont été réunis et publiés par lui sous ce titre : *Leçons sur l'histoire et les principes de la peinture* (1833, in-8°). Parmi les portraits que l'on doit à cet artiste, on cite comme les plus remarquables ceux des personnages suivants : *Lord Thurlow* (1802), *Napoléon*, peint de souvenir (1802); le *Prince de Galles* (1806); *Sir Joseph Banks* (1809); *Lord Byron*, en costume albanien (1814); le *Comte Platow*, hetman des Cosaques (1816); le poëte *Crabbe* (1819); le *Comte Grey* et *Lord Brougham* (1820); le *Duc d'York* (1823); le *Major Denham*, l'une des meilleures œuvres de l'artiste, au jugement de Lawrence (1826); *Lord Stowell, Sir E. Parry* et *Sir J. Brunell* (1827); *Wilkie* (1829); *Sir Francis Burdett* (1834); *Lord Lyndhurst* (1836); *Lord William Bentinck* (1838); le *Duc de Sussex* (1840); le docteur *Shuttleworth* (1842), etc. Parmi les quelques toiles de genre ou d'histoire qu'il exécuta encore, on remarque : les *Plaisirs de la chasse* (1832); *Rébecca* (1833); la *Nymphe reposant* (1837); *Flora MacIvor* (1839) et l'*Expulsion du paradis*, sa dernière production.

PHILLIPS (Guillaume), géologue anglais, né à Londres en 1773, mort en 1828. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la géologie, de la minéralogie et de la cristallographie, et détermina les mesures exactes d'un grand nombre de cristaux au moyen du goniomètre de Wollaston, qu'il fut l'un des premiers à employer et dont ses ouvrages ont grandement contribué à répandre l'usage. La précision et la clarté avec lesquelles il parvenait à établir les formes les plus complexes avaient fait dire à Wollaston lui-même que Phillips possédait un sixième sens, le sens géométrique. L'un des fondateurs de la Société askesienne (1801), il devint membre de la Société philosophique de Cambridge et, en 1827, de la Société royale de Londres. On a de lui : *Introduction élémentaire à la connaissance de la minéralogie* (Londres, 1816); *Principes de minéralogie et de geologie* (1815); *Recueil de faits formant un tableau de la géologie de l'Angleterre et du pays de Galles* (1818); *Géologie de l'Angleterre et du pays de Galles*, en collaboration avec W.-D. Conybeare (1822).

PHILLIPS (Richard), chimiste anglais, frère du précédent, né en 1778, mort en 1851. Il étudia la chimie sous la direction de William Allen et de Fordyce, et fut avec son frère l'un des fondateurs de la Société askésienne. Phillips se fit surtout connaître par ses travaux en chimie analytique, notamment par ses analyses des eaux de Bath et d'autres eaux minérales, et découvrit, en 1823, que le minéral appelé *uranite* n'est pas, comme on l'avait supposé jusqu'alors, un oxyde hydraté d'uranium, mais bien un phosphate hydraté double d'uranium et de cuivre. Afin de pourvoir aux besoins de sa nombreuse famille, il établit une fabrique de produits chimiques, qui devint bientôt l'une des plus renommées de Londres, et fut chargé par le collége des médecins de diriger la publication de deux éditions successives de la *Pharmacopée* de Londres, dont il donna une traduction anglaise. Successivement professeur de chimie à l'hôpital de Londres, au collége militaire de Sandhurst et à l'hôpital Saint-Thomas, il fut choisi, en 1839, par de La Bèche pour être curateur et chimiste du musée de géologie. Il était en outre, depuis 1822, membre de la Société royale de Londres et, depuis 1841, de la Société chimique, dont il fut élu premier président en 1849 et en 1850. On a de lui un grand nombre d'articles scientifiques insérés dans les *Annales de philosophie*, qu'il dirigea de 1821 à 1827, époque où ce recueil fut fondu dans le *Philosophical Magazine*, dont il devint aussi l'un des éditeurs et des collaborateurs.

PHILLIPS (Charles), avocat et écrivain irlandais, né à Sligo en 1787. Lorsqu'il eut terminé ses études littéraires à Dublin (1807), il fit son droit, fut reçu avocat et commença en 1811 à exercer cette profession. Grâce à son éloquence, il ne tarda pas à acquérir une grande réputation. Il vint s'établir en 1821 à Londres, où il se fit connaître comme un criminaliste éminent, et refusa un siége à la haute cour de justice de Calcutta, que lui offrit lord Brougham. En 1842, lord Lyndhurst nomma M. Phillips juge-commissaire des faillites à Liverpool, et, en 1846, il alla siéger à la cour des insolvables, dont il a toujours fait partie depuis. Il a publié un ouvrage très-remarquable sur les troubles d'Irlande au siècle dernier, intitulé : *Mémoires anecdotiques sur l'orateur Curran, sa vie et son temps* (Dublin, 1848).

PHILLIPS (John), géologue anglais, né en 1801, mort à Oxford en 1874. Après avoir collaboré aux travaux de William Smith, son oncle, il fut nommé, en 1827, conservateur du muséum de la Société philosophique du York shire. Là, il fit des cours et publia de nombreux mémoires sur la physique générale, la chimie, la minéralogie et l'histoire naturelle, qui lui acquirent la réputation d'un vulgarisateur habile. Il donna ensuite des leçons de géologie aux universités de Londres et de Dublin, et, en 1856, il succéda, à l'université d'Oxford, au célèbre Buckland. Il était membre de la Société royale. John Phillips est mort des suites d'une chute faite du haut en bas d'un escalier. On doit à ce remarquable géologue : *Traité de géologie* (Londres, 1837); les *Fossiles de Cornouailles, de Devon et de Somerset* (1841); les *Rivières, montagnes et côtes du comté d'York* (Londres, 1855) et deux cartes géologiques des îles Britanniques et du comté d'York (1853).

PHILLIPS (Georges), historien allemand, né en 1804. Il était Prussien de naissance et fils de parents protestants originaires d'Angleterre. Il fit ses études à Munich, prit ses grades à Berlin, puis alla passer quelques mois à Londres. A son retour, il donna son *Essai d'une exposition de l'histoire du droit anglo-saxon* (Gœttingue, 1825), puis une *Histoire de l'Angleterre et du droit anglais, depuis la conquête des Normands* (Berlin, 1827-1828, 2 vol.). Vers la même époque, Phillips se convertit au catholicisme et devint rapidement un des chefs de l'ultramontanisme allemand. Il publia en 1832, à Berlin, une *Histoire allemande, traitant particulièrement de la religion, du droit et de la constitution.* Dans cet ouvrage, il entreprend l'apologie du moyen âge et fait montre d'un fanatisme qui ne donne pas une haute idée de son intelligence. En 1833, il fut nommé professeur de droit à Munich et se mit à propager ses idées rétrogrades. En 1838, il publia avec Gœrres les *Feuilles historiques et politiques de l'Allemagne catholique*, où il demandait la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux. Eloigné de sa chaire de Munich lors de la chute du ministère Abel en 1847, il fut nommé conseiller royal à Landshut, mais n'occupa point cette charge. En 1849, il fut envoyé comme professeur de droit canonique à Inspruck et, deux ans plus tard, passa à Vienne pour y occuper une position analogue.

Aux ouvrages cités au cours de cette notice, il faut ajouter comme dus aussi à la plume de M. Phillips : le *Droit canonique* (Ratisbonne, 1845-1851, 4 vol.); *Histoire de l'Allemagne et du droit allemand* (Munich, 1845-1850); les *Synodes diocésains* (Fribourg, 1849).

PHILLIPS (Charles), médecin français d'origine belge, né à Liége en 1811. Il vint se fixer à Paris, où il passa son doctorat, et fit pendant assez longtemps des leçons à l'Ecole de médecine pratique. Le docteur Phillips a collaboré à divers recueils scientifiques, entre autres au *Bulletin général de thérapeutique*, et s'est fait connaître par plusieurs ouvrages : *Du strabisme* (1840, in-8°); *Du bégayement et du strabisme* (1841, in-8°); *De la ténotomie sous-cutanée* ou *Des opérations qui se pratiquent pour la guérison des pieds bots, du torticolis, etc.* (1841, in-8°); *Dilatation des rétrécissements de l'urètre* (1852, in-8°); *Des accidents produits par l'introduction des instruments chirurgicaux dans les voies urinaires* (1858, in-8°); *Considérations pratiques sur le rétrécissement de l'urètre* (1858, in-8°); *Traité des maladies des voies urinaires* (1859, in-8°), etc.

PHILLIPS (Samuel), littérateur anglais, né en 1815, mort en 1854. Il était fils d'un marchand juif, auquel sa vivacité et son talent à contrefaire les gens ridicules inspirèrent l'idée de faire de lui un acteur. Il débuta, à peine âgé de quinze ans, au théâtre d'Hay-Market, dans le rôle de Richard III. Frappés de son intelligence, quelques hauts personnages décidèrent son père à l'envoyer, en 1832, à l'université de Londres, d'où il passa l'année suivante à celle de Gœttingue. Il abjura à cette époque la religion juive et vint étudier la théologie à Cambridge; mais la mort de son père, arrivée peu après, le força à se livrer au commerce avec son frère, afin de pourvoir à l'entretien de sa mère et du reste de sa famille. Les deux frères réussirent peu dans leur négoce, et Samuel se tourna

alors vers la littérature (1841). Après avoir débuté par un roman intitulé *Caleb Stukeley*, qui eut plusieurs éditions, il collabora sous le voile de l'anonyme à divers journaux, rédigea pendant quelque temps le bulletin politique du *Morning Herald*, puis entra au *Times* comme critique littéraire. Pendant plusieurs années, ses articles, étincelants de verve et écrits dans un style des plus brillants, furent fort remarqués et exercèrent une grande influence sur le goût littéraire. Il collabora aussi à la *Literary Gazette* et publia lui-même pendant un an une revue intitulée *Jeu Bull*. Phillips prit une part active à la formation de la Société du Palais de cristal, en fut d'abord le secrétaire et écrivit à cette époque le *Guide général au Palais et au Parc de cristal* et la *Galerie de portraits du Palais de cristal*. Il mourut prématurément, alors qu'il était dans toute la force du talent. A part le roman que nous avons mentionné plus haut, il n'a publié séparément que deux recueils d'*Essais* extraits du *Times*, qui parurent en 1852 et en 1854, sans nom d'auteur.

PHILLIPS, nom de divers écrivains anglais. V. PHILIPS.

PHILLIPSIE s. f. (fi-li-psî — de *Phillips*, natural. angl.). Crust. Genre de crustacés fossiles, de l'ordre des trilobites, trouvé en Irlande.

PHILLIS (Jeannette), cantatrice française, née à Bordeaux en 1780, morte à Paris en 1838. Fille d'un guitariste habile, qui lui donna les premières notions de l'art musical, elle entra en 1796 au Conservatoire, dans la classe de Plantade, remporta le second prix de chant en 1801 et fut presque aussitôt engagée à l'Opéra-Comique. Charmante, distinguée, spirituelle, douée d'une voix émouvante et sympathique, l'artiste fit sensation à ses débuts, et Grétry écrivit pour elle le principal rôle de *Colinette à la cour*. Mlle Phillis fût certainement devenue une des étoiles de l'Opéra-Comique si, en 1803, elle n'avait signé un riche engagement avec le théâtre de Saint-Pétersbourg. Pendant dix ans, la cantatrice fut réellement l'idole du public russe; mais, au milieu de ses triomphes, le mal du pays vint la saisir et, en 1812, elle revint précipitamment en France. Malheureusement, son nom était oublié, ses anciens admirateurs de Feydeau partis, son public changé; le goût s'était transformé, et d'autres talents avaient surgi dont l'éclat la rejetait dans l'ombre. Accueillie froidement, Mlle Phillis n'essaya point de lutter contre l'indifférence des spectateurs, et, après une année de séjour à l'Opéra-Comique, elle se retira définitivement du théâtre. Comme preuve caractéristique de sa haute intelligence et de sa distinction, citons ce seul fait que Mlle Phillis fut une des rares femmes admises au cénacle présidé par Mme Récamier. — Sa sœur, Mlle PHILLIS, morte à Paris en 1853, fut également attachée au théâtre de Saint-Pétersbourg en qualité de cantatrice d'opéra-comique. Elle devint, en 1819, la seconde femme de Boieldieu. Mme Boieldieu était une cantatrice distinguée.

PHILLIS-WHEATLEY, négresse et poète, née en Afrique en 1754, morte aux États-Unis en 1787. Enlevée en Afrique à l'âge de sept ou huit ans, Phillis fut transportée en Amérique et vendue, en 1761, à John Wheatley, riche négociant de Boston. Sa douceur, sa sensibilité exquise et sa remarquable intelligence lui gagnèrent l'affection de son maître qui, non-seulement la dispensa des travaux pénibles réservés aux esclaves, mais encore lui fit donner une éducation soignée. Passionnée pour la lecture et surtout pour la Bible, elle apprit rapidement le latin. En 1772, à dix-neuf ans, Phillis-Wheatley publia un petit volume de *Poésies*, qui renferme trente-neuf pièces et qui eut plusieurs éditions en Angleterre et aux États-Unis. Son maître l'affranchit en 1775. Deux ans après, elle épousa un nègre, qui était aussi un phénomène par la supériorité de son intelligence sur celle des individus de sa couleur; aussi ne fut-on pas étonné de le voir, de marchand épicier qu'il était d'abord, devenir avocat sous le nom de Peter et plaider devant les tribunaux la cause des noirs. La réputation dont il jouissait ne conduisit à la fortune. Phillis, qui avait été élevée en enfant gâté, n'entendait rien à gouverner un ménage et son mari voulait qu'elle s'en occupât. Les reproches et les mauvais traitements qu'il lui fit subir la plongèrent dans une mélancolie profonde et elle finit par succomber. Son mari, Peter, ne lui survécut que trois ans et avant lui était mort le seul enfant qui était né de son mariage. Les sujets traités par Phillis-Wheatley sont presque tous moraux quand ils ne sont pas essentiellement religieux; presque tous le pleurent une mélancolie sentimentale. Il y en a douze sur la mort de personnes qui lui étaient chères. On distingue ses *Hymnes sur les œuvres de la Providence*, *sur la Vertu*, *l'Humanité*, l'*Ode à Neptune*, les vers à un jeune peintre nègre. Elle n'oublie pas d'exhaler sa douleur sur les infortunes de ses compatriotes. Quelques pièces charmantes de cette muse négresse ont été traduites en français par M. Grégoire et insérées dans sa *Littérature des Nègres*.

PHILLORNIS s. m. (fi-lor-niss). Ornith. Syn. de VERDIN.

PHILLPOTS (Henri), théologien anglais, né à Glocester en 1777. Il fit ses études théologiques à l'université d'Oxford, devint en 1806 chapelain du docteur Barrington, évêque de Durham, et se fit connaître à cette époque par la controverse qu'il soutint contre le savant historien Lingard, ainsi que par quelques brochures destinées à défendre le clergé contre les attaques des lords Grey et Durham. Promu au riche bénéfice de Stanhope, il entama, en 1825, une nouvelle controverse contre Charles Buttler, auteur du *Livre de l'Église catholique*, et publia, en 1827, *Sur l'émancipation catholique*, une lettre adressée à lord Canning, laquelle eut beaucoup de retentissement. L'année suivante, il fut nommé doyen de Chester et devint, en 1830, évêque d'Exeter, ce qui le fit siéger de droit à la Chambre des lords. Dans cette assemblée, il se montra l'un des plus zélés défenseurs des principes tories et s'opposa énergiquement au bill de réforme, à ceux sur les biens de l'Église irlandaise, sur la loi des pauvres, sur la commission ecclésiastique, ainsi qu'à toutes les mesures libérales. Pendant de longues années, il fut considéré comme le chef du parti de la haute Église et, par ses brochures autant que par ses discours, il chercha à introduire une foule d'innovations dans les affaires ecclésiastiques. La liste complète de ses écrits de politique ou de controverse n'occupe pas moins de douze pages dans le nouveau catalogue du *British Museum*.

PHILLYGÉNINE s. f. (fi-li-jé-ni-ne). Chim. Produit de dédoublement de la phillyrine sous l'influence des alcalis ou de la fermentation.

— Encycl. La phillygénine $C^{21}H^{24}O^{6}$ est une substance résineuse qui se produit lorsqu'on fait bouillir la phillyrine avec de l'acide chlorhydrique (pour l'équation de sa formation, voir PHILLYRINE); elle cristallise en une masse blanche et nacrée. Elle est insoluble dans l'eau froide, très-peu soluble dans l'eau bouillante, facilement soluble dans l'alcool et dans l'éther. C'est un polymère de la saligénine $C^{21}H^{24}O^{6} = 3C^{7}H^{8}O^{2}$.

Avec le chlore, le brome et l'acide azotique, la *phillygénine* forme des dérivés de substitution semblables à ceux que l'on obtient en dédoublant les dérivés chlorés, bromés ou nitrés de la phillyrine. La monobromophillygénine cristallise en aiguilles brillantes.

PHILLYRÉA s. m. (fi-li-ré-a — du gr. *philurea*, tilleul). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléinées, considéré par plusieurs auteurs comme une simple section du genre olivier, et dont l'espèce type habite le midi de l'Europe. ‖ On dit aussi PHILLYRÉE s. f.

— **Encycl.** Les *phillyréas*, appelés aussi *filarias* et improprement *alaternes*, sont des arbrisseaux à feuilles opposées, coriaces, persistantes, à petites fleurs blanches, groupées en panicules terminales et auxquelles succèdent de petits drupes globuleux, noirâtres, à noyau papyracé et fragile. Ce genre comprend plusieurs espèces, répandues surtout au pourtour du bassin méditerranéen. On les emploie avantageusement à faire des haies. Leur bois, dur et d'un beau jaune, est propre aux ouvrages de tour; mais il est rare d'en trouver des échantillons assez forts pour cet emploi. Il est encore excellent pour le chauffage. On emploie beaucoup ces arbrisseaux pour la décoration des bosquets dans les jardins paysagers. Les trois espèces qui croissent dans le midi de la France, et qui ne diffèrent guère que par la forme et la largeur de leurs feuilles, ont produit un grand nombre de variétés, à rameaux effilés, dressés ou pendants, à feuilles diversement panachées ou bordées de blanc ou de jaune, etc. La plupart résistent bien aux hivers ordinaires du climat de Paris, mais périssent par les froids rigoureux, si l'on n'a pas la précaution de les empailler en hiver. On les place à l'exposition nord de préférence, au second ou au troisième rang des massifs, en buissons isolés au milieu des gazons, ou contre les murs dont on veut cacher la nudité. Les *phillyréas* font un bon effet, surtout en hiver, par leur feuillage persistant et d'un beau vert; leurs fleurs, qui paraissent vers la fin du printemps, sont peu apparentes, mais exhalent une légère odeur qui est assez agréable. Leurs fruits mêmes concourent à l'ornement des massifs; mais ils mûrissent rarement sous le climat de Paris. Aussi, quand on veut propager ces arbrisseaux par semis, est-on obligé de faire venir les graines du midi. Comme, d'ailleurs, celles-ci restent deux ans en terre avant de lever et que les plants qu'elles produisent croissent lentement, on préfère multiplier les *phillyréas* de boutures et de marcottes. Ces végétaux se prêtent facilement à la taille et même à la tonte; mais il est plus avantageux de leur laisser leur forme naturelle, ordinairement assez élégante et formant contraste avec celle des autres arbrisseaux. Il faut bien les garantir de la dent du bétail, qui en est fort avide.

PHILLYRINE s. f. (fi-li-ri-ne — rad. *phillyréa*). Chim. Substance végétale que renferme l'écorce du phillyréa à grandes feuilles. ‖ On dit aussi PHILLYRÉNIE.

— **Encycl.** La *phillyrine* est une substance dont la formule est $C^{27}H^{34}O^{11}$. On l'extrait en faisant une décoction aqueuse de l'écorce, que l'on chauffe avec de l'oxyde de plomb, filtrant, évaporant et laissant cristalliser. D'après M. de Luca, les eaux mères renferment de la mannite.

La *phillyrine* est blanche, cristallisable, inodore, [illegible] dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante [illegible]. La *phillyrine* se dissout à 9° dans 1,300 parties d'eau et dans 40 parties d'alcool. Elle est presque insoluble dans l'éther, tout à fait insoluble aussi bien dans les huiles fixes que dans les huiles volatiles. Elle [illegible] à 2°.

D'après Bertagnini, la formule de la *phillyrine* cristallisée est $C^{27}H^{34}O^{11}, 3\frac{1}{2}H^{2}O$. Elle perd son eau de cristallisation entre [illegible]. Suivant de Luca, la proportion d'eau que contient la *phillyrine* varie avec le degré d'humidité de l'atmosphère et la température. Elle s'élimine complètement à la température ordinaire, sous une cloche au-dessus d'un vase plein d'acide sulfurique ou dans un courant d'air sec. A 160° environ, la *phillyrine* fond en un liquide mobile, incolore. Bouillie avec de l'acide chlorhydrique étendu, elle se convertit en glucose et en phillygénine suivant l'équation :

$$C^{27}H^{34}O^{11} + H^{2}O = C^{21}H^{24}O^{6} + C^{6}H^{12}O^{6}.$$

Phillyrine. Eau. Glucose. Phillygénine.

La fermentation lactique lui fait éprouver un dédoublement semblable; mais la synaptase n'exerce aucune action sur elle. L'acide sulfurique dissout d'abord la *phillyrine* en prenant une couleur rouge et la décompose ensuite. L'acide azotique étendu forme avec elle des cristaux jaunes soyeux; si l'acide azotique est plus étendu, il se forme de petits grains cristallins; avec l'acide azotique concentré et bouillant, il se forme de l'acide oxalique et une substance qui cristallise en lamelles jaunes brillantes. Suivant de Luca, il se formerait de la mononitro-*phillyrine* et de la binitro-*phillyrine*.

Le chlore et le brome transforment la *phillyrine* en dérivés de substitution qui renferment 1 ou 2 atomes de chlore ou de brome et qui sont capables de se dédoubler, à la manière de la *phillyrine* elle-même, en phillygénine monobromée ou monochlorée, bibromée ou dichlorée.

Philobiblion (LE) ou **Traité sur l'amour des livres** (Cologne, 1473, in-4°), par Richard de Bury, évêque de Durham et grand chancelier d'Angleterre (XIIIe siècle). L'auteur a plus que l'amour des livres, il en a la passion; dans son enthousiasme, il s'écrie : « Les chérubins étendent leurs ailes sur les livres.... Ce sont des maîtres qui nous instruisent sans verges et sans férules, sans cris et sans colère, sans costume et sans argent. Si on les approche, on ne les trouve point endormis; si on les interroge, ils ne dissimulent point leurs idées; si l'on se trompe, ils ne murmurent pas; si l'on commet une bévue, ils ne connaissent point la moquerie. O livres! qui possédez seuls la liberté, qui seuls en faites jouir les autres, qui donnez à tous ceux qui demandent, et qui affranchissez tous ceux qui vous ont voué un culte fidèle..., vous êtes ces puits d'eau vive que le père Abraham creusa le premier, qu'Isaac déblaya, et que les Philistins s'efforcèrent toujours de combler.... Vous êtes les urnes d'or dans lesquelles reposent la manne et les pierres d'où sort le miel sacré. Vous êtes des seins gonflés du lait de la vie et des réservoirs toujours pleins.... » Richard de Bury adore le livre dans son esprit et dans sa forme. Il veut qu'on ne recule devant aucun sacrifice, quand l'occasion semble favorable, pour acquérir un ouvrage précieux. Invoquant l'autorité des maîtres anciens et celle de l'Ancien et du Nouveau Testament, il prête à ses citations les sens les plus nouveaux et les plus inattendus. Il prouve par Salomon, Moïse et saint Luc, qu'il faut acheter les livres et ne pas les vendre, les manier avec respect et les conserver avec soin. Lui-même, il avait formé une magnifique collection de livres précieux, et il est permis de le soupçonner d'avoir abusé quelquefois de ses hautes fonctions pour se faire offrir les présents qui lui étaient le plus agréables. Il craint à cet égard [illegible] véniel. Mais le bon évêque légua ses livres à l'université d'Oxford « en perpétuelle aumône, » à l'usage des écoliers.

Richard de Bury est un humoriste spirituel, qui a voulu donner des conseils sérieux sous une forme enjouée, et corriger les défauts des clercs, des gens d'église, par des exagérations bouffonnes. Il avait [illegible] bon sens railleur et l'imagination vagabonde; il a des soubresauts d'esprit et des écarts de style qui [illegible] Swift. Le *Philobiblion* est écrit en latin, a été souvent réédité et a été traduit en français par M. Cocheris [illegible].

PHILOBIE s. f. (fi-lo-bî — du préf. *philo*, et du gr. *bios*, vie). Entom. Genre [illegible] lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites, dont l'espèce type habite la France et l'Allemagne.

PHILOCALE s. m. (fi-lo-ka-le — du préf. *philo*, et du gr. *kalos*, beau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, [illegible] espèces, [illegible] du cap de Bonne-Espérance. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille [illegible] type habite la Nouvelle-Guinée.

PHILOCARPE [illegible]

PHILOCHLÉNIE [illegible] Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant une trentaine d'espèces, presque toutes américaines.

PHILOCHORUS, [illegible] nes; il vivait dans le IIIe siècle av. J.-C. On croit qu'il fut mis à mort par ordre d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine, contre qui il s'était déclaré pour suivre le parti de Ptolémée Philadelphe. Il avait [illegible] toire complète de l'Attique, souvent citée par les anciens et dont on regrette vivement la perte, ainsi que divers ouvrages *Sur les in[illegible]*, *les fêtes, les jours sacrés*, etc. Il ne reste [illegible] C. Muller, dans ses *Fragmenta historicorum* [illegible] 1841).

PHILOCHTE [illegible]

PHILOCLÉON, [illegible] des *Guêpes*, que Racine a transporté sur notre scène, dans ses *Plaideurs*, sous le nom de Perrin Dandin. Ce vieil héliaste est partisan de Cléon, parce que ce démagogue avait [illegible] bres que nous admirons dans le Perrin Dandin de Racine [illegible] d'Aristophane. Philocléon, lui aussi, est gardé à vue par son fils et met tout en œuvre pour échapper à la vigilance de ses gardiens. Le [illegible] Jean drapé devant nous son maître ridicule. Dans notre littérature classique, qui ne vit que d'emprunt et d'imitation, la copie est si [illegible] riosité de remonter à l'original. Il le faut pour[illegible] ouvrir Aristophane. Voici le portrait du juge [illegible]

« Juger, dit Sosie, c'est la passion du bonhomme; s'il n'occupe pas le premier banc au tribunal, il est désespéré. La nuit, il en perd le [illegible] prit revole vers la clepsydre (sorte d'horloge [illegible] leurs plaidoyers). L'habitude qu'il a de tenir le caillou de suffrage, fait qu'il se réveille les trois doigts serrés, comme celui qui jette une [illegible] lune.... Son coq l'ayant réveillé tard, c'est, [illegible] à grands cris ses sandales; il court au tribunal avant le jour et s'endort collé comme une huître au pied de la colonne. Juge impitoya[illegible] blettes la ligne de condamnation, et rentre les [illegible] que l'exciter davantage. Aussi nous le gar[illegible] »

[illegible] inutiles tentes par Bdelycléon pour guérir son [illegible]

[illegible] foule pressée tous les jours autour de la corde [illegible] l'enceinte [illegible]

[illegible] littéraire. A [illegible] protection publique, il a [illegible]

PHILOCLÈS, poète tragique [illegible] d'Eschyle. L'amertume et l'âcreté de son style [illegible] Bile [illegible] Sel. Il fut vainqueur de Sophocle dans un concours [illegible]

PHILOCOME [illegible] — du préf. *philo*, et du gr. *komê*, chevelure). Se dit de [illegible] de la chevelure : *Le parrain de l'huile* PHILO- [illegible]

PHILOCRÉNACÉ, ÉE [illegible] — [illegible] Bot. Qui ressemble à la philocrène.

— s. f. pl. Famille de plantes [illegible] ayant pour type le genre philocrène. Syn. de [illegible]

PHILOCRÈNE s. f. (fi-lo-krè-ne — du préf. [illegible] gr. *krênê*, source). Bot. Syn. de [illegible] genre de [illegible]

PHILOCTÈTE, l'un des plus illustres guerriers du siège de Troie. Il était fils de [illegible] et ami d'Hercule. Ce héros, en mourant, lui légua ses flèches et lui défendit de [illegible] à personne le secret de sa sépulture. Sollicité par les Grecs, qui, d'après [illegible] ne pouvaient prendre Troie qu'avec ces flèches, il frappa du pied l'endroit où il [illegible] Hercule et ses armes. Pendant qu'il faisait voile vers Troie avec son vaisseau, [illegible] de son parjure; [illegible] une odeur si fétide, que, suivant le conseil d'Ulysse, on abandonna Philoctète dans l'île de Lemnos [illegible] ses flèches. C'est [illegible] pendant dix années ces tortures auxquelles Sophocle, Ovide, Properce, [illegible] ont prêté une si éloquente expression. Après la mort d'Achille, Ulysse vint le chercher pour terminer le siège [illegible] A peine arrivé dans le camp des Grecs, il tua [illegible] flèches Pâris, ce qui amena la [illegible] de la ville. En retournant en Grèce, Philoctète fut poussé par des vents contraires [illegible] où il fonda les villes de Petilia et de Crimissa et fut enfin guéri de [illegible] par les soins de Machaon. On prétend qu'il périt dans un combat contre les Rhodiens. Philoctète avait été un des plus [illegible] argonautes [illegible] d'Homère, [illegible] des Grecs pour tirer de l'arc.

— [illegible] Pythagore le Léontin avait fait une statue de Philoctète qui semblait, dit Pline, communiquer sa douleur aux spectateurs. Monsiau, peintre en réputation au commencement de ce siècle et membre de l'Académie, a exposé au Salon de 1810 un tableau de *Néoptolème [illegible] Philoctète qui [illegible]*; M. Guizot, [illegible] de cette Exposition, a [illegible] et la faiblesse du [illegible] a été traité par [illegible] prix de Rome en 1813; un moulage de cette sculpture a été donné par l'artiste au musée de Genève, sa ville natale. Le sujet du concours pour le prix de Rome en 1873 était : *Philoctète ramené de Lemnos par Néoptolème et Ulysse*; le premier grand prix a été remporté par M. [illegible], un second a été obtenu par M. Hugues. Une statue en marbre, par [illegible] représentant *Philoctète [illegible]*, a [illegible] au Salon de 1819. M. E. Christophe a exposé en 1850 une statue en plâtre de *Philoctète abandonné dans l'île de Lemnos*, d'une expression très-véhémente. Ce dernier sujet a été peint par A. Debay, par Drolling, etc. [illegible] de Montpellier est un tableau de Michallon qui représente *Philoctète se traînant sur les rochers de Lemnos pour ramasser [illegible] de ses flèches.* [illegible] 1777, *[illegible] à Néoptolème [illegible]*

Philoctète [illegible] Chrysostome. [illegible]

Philoctète, tragédie de Sophocle; représentée [illegible] se fait accompagner par le jeune Néoptolème, fils [illegible] Néoptolème se résout avec peine à cette perfidie; mais enfin, entraîné par les conseils d'Ulysse [illegible] après tant d'années de solitude, de revoir le visage d'un homme, d'entendre le langage d'un Grec, lui donne bientôt toute son amitié, sur [illegible] que le jeune homme est le fils d'Achille, de son ancien compagnon d'armes. Néoptolème lui conte qu'irrité de l'injustice des Atrides, qui l'ont privé des armes de son père pour les donner à Ulysse, il repart pour ses États et il lui promet de le ramener dans sa patrie. Philoctète, crédule, ne soupçonne aucune ruse, et, pendant un accès de sa terrible maladie, il laisse sans défiance son arc et ses flèches aux mains de son jeune ami. Alors Ulysse, caché dans les environs, accourt, et Philoctète, revenu à lui, voit le visage odieux du roi d'Ithaque. Il accable le [illegible] que ne le paraîtrait un long discours. Ulysse répond pour lui en déclarant à Philoctète qu'il faut qu'il s'embarque avec eux pour le rivage troyen et que, s'il s'y refuse, Néoptolème et lui se rembarqueront emportant ses flèches. A ces mots, le désespoir de Philoctète ne [illegible] passion, le fils d'Achille déclare à Ulysse [illegible] ses armes au blessé; il les lui rend en effet, et Ulysse se retire en le menaçant du courroux des Grecs. Tout à coup Hercule, apparaissant sur un nuage, ordonne à son ancien ami de partir pour Troie avec les armes qu'il lui a léguées, et qui doivent lui assurer après sa mort la gloire de la prise de Troie. Il lui annonce en même temps sa future guérison par Esculape, et Philoctète, Ulysse et Néoptolème partent [illegible] pour Troie, qui va succomber sous leurs coups.

« L'habileté d'Ulysse, qui conduit toute l'intrigue, dit M. Benloew, la franchise de Néoptolème et son généreux repentir, enfin le ressentiment inflexible de Philoctète, tels sont les éléments qui composent cette tragédie [illegible] » — « Ce drame, ajoute Ottfried Müller, fondé sur le rapport de trois caractères, ne se divise qu'en deux actes, et pourtant, par le développement suivi et profondément combiné de ces caractères, c'est peut-être la plus savante et la plus achevée des œuvres de Sophocle. La vraie péripétie ne consiste pas dans l'apparition d'Hercule, mais bien dans le retour de Néoptolème à sa vraie nature, et elle est motivée par les caractères et la marche de l'action. »

La simplicité de cette pièce contrastait, au dire des anciens, avec les incidents nombreux dont Eschyle et surtout Euripide avaient cru devoir user pour donner de la nouveauté à la fable de Philoctète. Nous ne pouvons en juger par nous-mêmes, leurs tragédies étant perdues, ainsi que l'imitation latine qu'en avait composée Attius. Toujours est-il que la tragédie de Sophocle avait remporté le prix des tragédies nouvelles aux Jeux Olympiques.

Chateaubrun et Laharpe ont fait chacun un *Philoctète* qui n'est guère propre qu'à constater le faux goût de l'antiquité qui existait en France au XVIIIe siècle. Fénelon a tiré du chef-d'œuvre de Sophocle le sujet du quinzième livre de son *Télémaque*, et son imitation atteint parfois, comme dans les imprécations de Philoctète, la véhémence du modèle.

Philoctète, tragédie en cinq actes et en vers, par Chateaubrun (1755). L'auteur a trouvé que la solitude absolue où Sophocle, d'après la tradition, avait laissé languir dix ans Philoctète était une mauvaise chose : « Malheur à l'homme qui vit seul, » dit l'Écriture, et il a placé auprès de lui sa fille et la suivante de celle-ci. Ulysse et Pyrrhus viennent le chercher au nom de l'armée grecque. Ulysse prétend bien l'emmener de force; mais Pyrrhus ne sait trop s'il doit seconder ce dessein. Il est devenu tout à coup amoureux de la fille de Philoctète, qu'il vient d'entrevoir. La jeune [illegible] la ramène, avec son père, à Scyros; mais le sort de Philoctète dépend de sa propre résolution. Or l'exilé résiste à Pyrrhus, qu'il aime, et cède à Ulysse, qu'il déteste. C'est le roi d'Ithaque qui finit par vaincre et désarmer les ressentiments de son ennemi mortel. Un changement aussi prompt est peu naturel. Pyrrhus n'a pas la franchise décidée et la fierté intrépide du fils d'Achille, tel que Sophocle le présente; c'est un jeune amoureux, faible et indécis, qui soupire auprès de sa maîtresse, et qui en rougit devant Ulysse. Sa [illegible]. Contre l'intention de l'auteur, Ulysse devient le principal personnage et le héros de la tragédie.

Philoctète, tragédie de Laharpe, en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 16 juin 1783). C'est incontestablement le chef-d'œuvre du célèbre critique, ce qui ne signifie pas [illegible] tout que ce soit un chef-d'œuvre, d'autant plus que ce n'est nullement une production [illegible] un sujet que Laharpe ait fait [illegible] Sophocle, nous croyons [illegible] Toute la question est de savoir si un sujet admirablement choisi pour le théâtre grec est susceptible d'éveiller le même intérêt chez les peuples modernes. « Il y a longtemps que je pense, dit Laharpe, que ce sujet est le seul de ceux qu'ont traité les anciens qui soit de nature à être transporté en entier et sans altération sur les théâtres modernes, parce qu'il est fondé sur un intérêt qui est de tous les temps et de tous les lieux, celui de l'humanité souffrante. » C'est, en effet, pour nous le seul intérêt que puisse inspirer la tragédie de Laharpe. Philoctète, abandonné sans secours et sans espoir dans une île déserte, condamné peut-être à y périr de misère au milieu des plus horribles douleurs, par suite de la plaie que lui a faite en tombant sur son pied une des flèches empoisonnées d'Hercule, ces flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne; Philoctète dont Ulysse justifie l'abandon par ces terribles vers :

> Il le fallut : frappé par quelque dieu vengeur,
> D'une incurable plaie éprouvant les supplices,
> Il troublait de ses cris la paix des sacrifices.

Philoctète, enfin, que personne ne plaint et ne soulage, voilà ce qui nous frappe, ce qui nous intéresse, ce qui nous émeut, ce qui nous attache au sort de ce vieux compagnon d'Alcide. Mais Laharpe s'est singulièrement abusé s'il a cru que le simple spectacle des souffrances endurées par Philoctète suffirait à nous émouvoir aussi profondément que les Grecs. Pour eux, la gloire de leur patrie formait le fond même de la tragédie de *Philoctète;* sans les flèches d'Hercule, que possédait le héros du drame antique, et sans lui, ainsi que l'avait prédit l'oracle, Troie ne pouvait tomber, Troie défiait toutes les forces de la Grèce, et pour les Grecs, enivrés de leur gloire immortalisée par Homère, la chute de Troie était quelque chose de plus encore qu'un sujet national : c'était un sujet sacré. C'est donc l'intérêt des Grecs, c'est leur orgueil national, c'est leur sentiment religieux, qui sont tout à la fois en jeu dans la tragédie de Sophocle, et c'est sur ce triple et tout-puissant mobile que roulent les incertitudes qui la prolongent; c'est la nécessité de tromper Philoctète pour réussir à l'emmener au siège de Troie et la crainte qu'on n'y parvienne pas, qui formeront l'intérêt des premières scènes, et cet intérêt se soutiendra sans s'affaiblir jusqu'à ce que Philoctète ait cédé; il augmentera même à mesure que Philoctète se montrera plus inflexible. Or, c'est tout le contraire dans la tragédie de Laharpe : les Grecs ne nous intéressent guère, la prise de Troie nous importe peu; nous ne nous soucions pas beaucoup d'Ulysse, et encore moins de Pyrrhus, que Laharpe a substitué, dans sa traduction, à Néoptolème. On voit quel intervalle immense règne entre les situations. Autre considération tirée de la différence des théâtres, et dont Laharpe n'a pas tenu compte. Le Philoctète de Sophocle s'annonce de loin par des cris douloureux et terribles; c'est de loin, probablement, qu'il adresse la parole à Néoptolème, car la scène grecque comportait plus que la nôtre ces grandes perspectives. C'est ainsi du moins que l'a compris Fénelon dans le récit de Philoctète à Télémaque, rappelant le moment où Néoptolème, à Lemnos, s'était offert à sa vue : « O étranger! lui disais-je d'assez loin, quel malheur t'a conduit dans cette île inhabitée? Je reconnais l'habit grec, cet habit qui m'est encore si cher. Oh! qu'il me tarde d'entendre ta voix, etc. » Il est assez naturel que Philoctète, accourant péniblement et craignant que Néoptolème ne s'enfuie effrayé de son aspect sauvage, tâche, du plus loin qu'il l'aperçoit, de le rassurer par ses discours, de l'émouvoir en sa faveur, assez longtemps avant de lui laisser prendre la parole. Dans Laharpe, cette vraisemblance fait défaut, on ne comprend pas que Philoctète dise aux Grecs, tout près desquels il se trouve :

> Répondez, que je puisse entendre cette voix....

et leur fasse un long discours, leur adresse, ainsi qu'à Néoptolème, de vives supplications avant de leur laisser le temps de lui répondre. Ce sont là des défauts particuliers à Laharpe, et qu'on ne doit nullement imputer au grand tragique grec. Et cependant, grâce à ce puissant inspirateur, Laharpe, dans *Philoctète*, est à cent lieues de l'auteur des *Barmécides;* il court dans son œuvre comme un souffle de la Melpomène antique. C'est, avec la *Mort de César*, une des rares pièces où il n'y ait aucun rôle de femme. « C'est une pièce sans amour, dit Bachaumont, sans femme, sans intrigue, admirable par cette féconde simplicité des Grecs, plus attachés à remuer le cœur qu'à frapper les yeux. Le premier acte surtout a paru très-beau; il y a de superbes choses aussi dans le second; mais le troisième est plus faible, et Hercule, qui vient pour le dénoûment, moyen excellent chez un peuple dont les idées religieuses s'assortissaient fort avec cette intervention miraculeuse, n'est chez nous qu'une machine d'opéra. On se rappelle qu'en 1755, Chateaubrun donna un *Philoctète* qui eut beaucoup plus de succès que n'en aura celui-ci (Bachaumont se trompait singulièrement) quoique d'un coloris faible, d'une versification lâche, parce qu'il opérait le retour du héros malheureux d'une façon plus frappante et plus analogue au caractère d'Ulysse, dont l'éloquence victorieuse entraînait enfin son ennemi ébranlé, touché, convaincu. Cette traduction, au surplus, car M. de Laharpe ne donne cette tragédie que comme telle, fera toujours beaucoup d'honneur à son auteur. On y remarque un académicien d'un goût sûr et sévère, un poëte sage qui a su sentir les beautés de Sophocle et les faire passer dans notre langue avec beaucoup de noblesse et de précision en général; car on peut lui reprocher quelquefois de la faiblesse et peu de justesse dans l'expression. »

Laharpe, dont le mauvais caractère est connu, n'accepta pas cette critique cependant bien anodine, et il y répondit par une défense en règle qui ne convainquit personne.

PHILODÉE s. f. (fi-lo-dé — du préf. *phil*, et du gr. *odos*, chemin). Arachn. Syn. de TÉGÉNAIRE, genre d'aranéides.

PHILODÈME, philosophe grec de l'école épicurienne, né à Gadara (Syrie) dans la deuxième moitié du Ier siècle avant notre ère, il vivait encore au moment de l'arrivée de Cicéron aux affaires. Il alla probablement étudier la philosophie en Grèce, d'où il se rendit à Rome et y connut Calpurnius Pison, dépouillé de son gouvernement de Macédoine pour le scandale de ses mœurs et sur les instances de Cicéron. Ce dernier faisait un grand cas de Philodème, dont il loue le savoir et la politesse.

Sa conduite, si on peut en juger par ses écrits, n'était pas meilleure que celle de Calpurnius Pison, son ami. On conserve de lui trente et une *Épigrammes* publiées par Brunck dans ses *Analecta veterum poetarum græcorum*. On lui en attribue deux autres recueillies par Rosini dans un manuscrit du Vatican et insérées dans le tome Ier des *Mélanges de critique et de philologie*.

Philodème est l'auteur de plusieurs autres ouvrages perdus, ce sont : un *Abrégé chronologique des opinions des philosophes*, dont il est fait mention dans Diogène Laërce (*Vie d'Épicure*); un *Traité de la rhétorique* en deux livres; un *Traité des vices et des vertus qui leur sont contraires;* un autre *Sur la musique*. On possède quelques fragments des deux derniers. Le *Traité sur la musique*, à en juger par ce qui en reste, n'avait pas en vue de donner une théorie de la musique, mais d'en expliquer l'influence sur les mœurs et de réfuter les opinions de Diogène de Séleucie sur cette matière. Les fragments sur la musique ont été retrouvés à Herculanum et analysés par Murr dans un mémoire intitulé : *De papyris seu voluminibus græcis Herculanensibus* (Strasbourg, 1804, in-8°). On en a publié une traduction allemande : *Extraits du quatrième livre de Philodème sur la musique, tirés des manuscrits trouvés à Herculanum, avec un specimen de l'ancienne musique notée des Grecs* (Berlin, 1806, in-4°).

PHILODENDRÉ, ÉE adj. (fi-lo-dain-dre — du préf. *philo*, et du gr. *dendron*, arbre). Zool. Qui recherche les arbres, ou qui se nourrit de leurs produits.

— Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au philodendron.

— s. m. Mamm. Division du genre porc-épic.

— s. f. pl. Bot. Groupe de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre philodendron.

PHILODENDRON s. m. (fi-lo-dain-dron — du préf. *philo*, et du gr. *dendron*, arbre). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des caladiées, type du groupe des philodendrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

PHILODERMIQUE adj. (fi-lo-der-mi-ke — du préf. *philo*, et de *derme*). Se dit des préparations qui conservent à la peau sa souplesse et sa fraîcheur : *Eau* PHILODERMIQUE.

PHILODICE s. f. (fi-lo-di-se). Bot. Genre de plantes, de la famille des ériocaulées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent au Brésil.

PHILODINE s. f. (fi-lo-di-ne — du préf. *philo*, et du gr. *dinê*, tourbillon). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, type de la famille des philodinées, formé aux dépens des rotifères. *Les* PHILODINES *ne diffèrent des rotifères proprement dits que par la position des points rouges près pour des yeux.* (Dujardin.)

PHILODINÉ, ÉE adj. (fi-lo-di-ne — rad. *philodine*). Infus. Qui ressemble à la philodine.

— s. f. pl. Famille d'infusoires systolides ou rotateurs, ayant pour type le genre philodine.

PHILODROME s. m. (fi-lo-dro-me — du préf. *philo*, et du gr. *dromos*, course). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des aranéides, tribu des araignées, comprenant un petit nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde : *Les* PHILODROMES *courent avec rapidité.* (H. Lucas.) *Le* PHILODROME *tigre se tient sur les arbres.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *philodromes* sont caractérisés par huit yeux presque égaux, sessiles, occupant le devant du céphalothorax et placés sur deux lignes en croissant; la lèvre triangulaire; les mâchoires étroites, allongées, cylindroïdes, rapprochées à l'extrémité; les pattes allongées, presque égales entre elles, étendues latéralement, propres à la course. Ce genre est voisin des thomises. Les nombreuses espèces qui le composent courent avec rapidité, les pattes étendues latéralement; elles épient leur proie, et, pour la re-

tenir, tendent quelques fils isolés, mais ne tissent pas de toiles; elles se cachent dans des fentes ou sous les feuilles pour faire leur ponte. On les divise en quatre groupes : les longipèdes, les filipèdes, les vigilantes et les surveillantes. Plusieurs espèces se trouvent aux environs de Paris ou dans d'autres localités de la France, en Allemagne, en Suède, en Égypte, etc.

PHILODRYAS s. m. (fi-lo-dri-ass — du préf. *philo*, et du gr. *drus*, chêne). Erpét. Genre de reptiles ophidiens formé aux dépens des couleuvres.

PHILOGÉNITURE s. f. (fi-lo-jé-ni-tu-re — du préf. *philo*, et de *geniture*). Amour pour ses enfants; désir d'avoir des enfants.

PHILOGLOSSE s. f. (fi-lo-glo-se — du préf. *philo*, et du gr. *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

PHILOGYNE adj. (fi-lo-ji-ne — du préf. *philo*, et du gr. *gunê*, femme). Qui aime les femmes. ‖ Peu usité.

PHILOGYNIE s. f. (fi-lo-ji-nî — rad. *philogyne*). Amour des femmes. ‖ Peu usité.

PHILOGYNIQUE adj. (fi-lo-ji-ni-ke — rad. *philogynie*). Qui a rapport à la philogynie : *Passion* PHILOGYNIQUE.

PHILOHÈLE s. f. (fi-lo-è-le — du préf. *philo*, et du gr. *helos*, marais). Ornith. Syn. de RUSTICOLA ou SCOLOPAX.

PHILOLAÜS, philosophe grec du Ve siècle avant l'ère chrétienne; quelques biographes le font naître à Crotone, d'autres à Tarente. Quoi qu'il en soit, il reçut les leçons d'Arétas, disciple immédiat de Pythagore et il peut, à ce titre, être considéré comme un pythagoricien. Il eut l'honneur d'être chef d'école. Les plus connus de ceux qui reçurent son enseignement sont Simias, Cébès et Archytas. On croit que Philolaüs mourut à Héraclée après avoir professé à Thèbes en Béotie.

Philolaüs est le premier qui ait su coordonner les idées de Pythagore et les réduire en un corps de doctrine. Pythagore et ses disciples avaient négligé systématiquement d'écrire. Ils pratiquaient la théorie du silence en matière d'enseignement comme dans la pratique ordinaire de la vie. L'école avait hérité cette coutume de l'Orient. D'ailleurs la philosophie pythagoricienne, comme plus tard le stoïcisme, était surtout une philosophie pratique. Non-seulement elle avait peur de la publicité, elle avait pour dogme fondamental que la philosophie ne consiste point en paroles, mais en actes. Ceux-ci n'avaient pas besoin d'être codifiés; quant aux préceptes, on les enseignait au fond des sanctuaires, comme on enseignait les mystères. Ce n'est pas qu'on n'attribue des ouvrages assez nombreux aux premiers pythagoriciens, c'est-à-dire à Timée, Ocellus, Brontinus et Euryphamus. La critique a démontré depuis longtemps qu'ils appartiennent à des contrefacteurs d'une époque relativement récente et qui n'avaient trouvé rien de mieux, pour donner de l'autorité à leurs principes, que de les placer sous la sauvegarde de ces noms respectés. Philolaüs est donc le premier pythagoricien qui ait écrit, et si ce fait a servi à vulgariser quelques-unes des idées de Pythagore, il accuse chez son disciple une déviation formelle et, pour ainsi dire, la répudiation de la première maxime du maître, qui était de ne rien livrer à la publicité.

Philolaüs serait, d'après la tradition, l'auteur d'un certain nombre de *vers dorés* et d'un système du monde écrit en prose, fort estimé des anciens et dont il n'a survécu que des fragments. Il fut chassé de la Grande-Grèce avec les pythagoriciens qui y avaient fondé une forme politique détruite par des révolutions successives. Son enseignement à Thèbes date de cette époque de sa vie.

D'ailleurs, le système du monde dont il vient d'être question est considéré comme le fondement de la doctrine socratique, telle que Platon l'a fait connaître. Platon aurait même acheté au prix de cent mines l'ouvrage de Philolaüs, d'après une tradition conservée par Diogène Laërce.

Il est bien difficile de reconstruire la doctrine de Pythagore d'après les fragments du livre de Philolaüs. « Tout ce qui existe, dit-il au début, résulte de l'action combinée de deux principes contraires. L'un de ces principes est la forme en vertu de laquelle tous les êtres individuels ont un commencement et une fin; l'autre est le principe indéterminé ou l'indéfini qui sert de milieu aux êtres ayant une forme. Il n'y a de connaissance [illegible] pour l'homme qu'à l'égard des êtres ayant une forme, ce qui est aussi une des théories fondamentales de la philosophie allemande de nos jours; ce qui n'a pas de forme, c'est-à-dire est indéterminé, est comme s'il n'était pas, ne saurait être connu. Ce qui est déterminé implique trois termes : un commencement, un milieu, une fin. Ce sont en effet ces trois choses qui déterminent un objet quelconque et lui donnent une forme. Le principe de détermination, pour Philolaüs et l'école pythagoricienne, est l'unité. Il s'ensuit qu'il n'y a dans le monde de la connaissance que des nombres. Ici la théorie pythagoricienne [illegible]. Elle enseigne que le principe d'indétermination est le nombre deux, en d'autres termes que le dualisme est le contraire du principe d'unité. Ces deux principes n'ont par conséquent qu'une valeur relative; ils se font ressortir réciproquement, et, commentant cette donnée, Philolaüs dit que le dualisme est la nature irrationnelle et sans jugement, l'immoral en un mot, car Dieu est l'unité suprême d'où émanent toutes les unités partielles qu'il gouverne et crée. A côté de Dieu, qui emplit l'univers, existe son contraire, qui le remplit également, de manière que lui et les unités placées au-dessous de Dieu participent toutes aux deux principes contraires qui font la réalité de l'être.

Il suit de ce qui précède que le nombre est l'essence de toute chose; c'est la philosophie mathématique, qu'on trouvera exposée au mot PYTHAGORE.

Philolaüs parcourt successivement toute la série des êtres, et trouve partout la vertu des nombres dans lesquels il est facile de reconnaître ce que Platon appelle des idées. Au fond de tout on trouve le point dont l'unité est l'essence. Deux points déterminent la ligne, trois points la surface, quatre points les solides. De la théorie du point, Philolaüs conclut que l'essence de la ligne est le nombre deux, l'essence de la surface le nombre trois, et l'essence des solides le nombre quatre. Les intervalles entre les points constituent le domaine de l'indéterminé ou du principe contraire à la forme dans l'univers. Ces intervalles sont les mêmes dans la nature que dans la musique.

Les êtres vivants sont des composés de quatre points : ces quatre points sont l'encéphale, le cœur, l'ombilic et l'organe de la génération. Si l'organe de la génération est la source de la reproduction, le cœur est celle de la vie animale et de la sensation, l'ombilic la source de la germination, et l'encéphale de l'intelligence. Du reste, l'encéphale caractérise l'homme; le cœur caractérise les animaux; l'ombilic caractérise les plantes; l'organe de la génération est commun à tous les êtres vivants.

Poursuivant sa théorie jusque dans l'absurde, Philolaüs fait du nombre cinq le dernier degré de l'existence; il représente la vie animale par le nombre six et la vie intellectuelle par le nombre sept. Mais il ne s'inquiète pas de justifier ces attributions de pure fantaisie, comme il ne s'inquiète pas davantage d'expliquer pourquoi il personnifie la sagesse et la pensée pure dans le nombre huit.

Quant à la nature inanimée, de même qu'il n'y a de possible que cinq espèces de solides réguliers (la pyramide, le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre et l'icosaèdre), de même, il n'y a que cinq éléments, qui sont : 1° le feu, qui est en dignité le premier des éléments; 2° l'air; 3° l'eau; 4° la terre, et 5° un autre que Philolaüs ne désigne pas. Il fait correspondre chacun des cinq éléments, qui précèdent aux cinq solides énumérés tout à l'heure et dans l'ordre où ils sont énumérés. La clef de ce symbolisme, car il doit y en avoir eu une, est maintenant perdue. Ceci est le système pour ainsi dire organique de Philolaüs; à côté de lui, l'auteur édifie un système du monde qui n'est certainement pas son œuvre personnelle, mais qui est à coup sûr remarquable. Le système du monde tel que Copernic l'a constitué se retrouve formellement dans les fragments de Philolaüs. Est-ce une tradition venue d'Orient, où les pythagoriciens ont emprunté tant de choses, et l'œuvre d'une civilisation éteinte, dont le souvenir s'est conservé dans quelques écoles et que Philolaüs ou son maître Pythagore auraient évoqué? On ne sait. Toujours est-il que, d'après Philolaüs, le monde est un; que cette unité le constitue; que, de même qu'il se compose de nombres, il vit par le nombre. L'école de Pythagore, en ce qui concerne l'univers, était d'avis qu'il s'était constitué d'une façon progressive et qu'il était parvenu au point où on le voit maintenant à travers une série de métamorphoses. C'était la vraie tradition, que la science moderne a pu contrôler et démontrer véridique. L'école enseignait encore que jadis le soleil avait suivi un autre chemin, et que la voie lactée était ce chemin; car on ignorait dans l'antiquité que la voie lactée était un grand chemin pavé d'étoiles, tracé au sein de l'étendue. Sur ce point, Philolaüs est d'un autre avis. Le monde, à son avis, est éternel; il a toujours été; il sera toujours. Il ne voit pas de motif de soutenir le contraire : le monde est gouverné par l'unité, qui est immuable; il est l'image de l'unité absolue et le nombre en fait l'harmonie. On pourrait objecter que ce n'est pas une raison pour qu'il ne change pas, pour qu'il ait commencé, ni pour qu'il finisse; car le monde est une œuvre concrète, une forme de l'être, et si l'être est conçu par la raison comme éternel, il n'en est pas ainsi de ses formes ou, si l'on veut, de ses modes.

Quoi qu'il en soit, Philolaüs pose en principe que l'intelligence mathématique est le criterium absolu de la vérité, et que, pour que le monde n'ait pas toujours [illegible] est, il faudrait que ce criterium n'ait pas toujours existé, ce qui est inadmissible, car il faudrait nier la raison. On pourrait lui objecter encore que la raison, comme toute chose, est un mode de l'être; que l'essence de tout mode est d'être sujet à [illegible]; mais ce n'est pas le lieu.

Quant à la forme du monde, Philolaüs [illegible] que le centre [illegible] pas la terre, comme pense l'école ionienne : c'est le soleil. Ce n'est pas plus le soleil que la terre, puisque les étoiles sont autant de centres pareils que le soleil [illegible]. Le soleil n'est pas seulement un [illegible] que d'où jaillit la lumière : il est la maison de Jupiter et [illegible] des dieux, [illegible] nature, [illegible] de père. Autour de lui roulent harmoniquement les dix planètes de l'école pythagoricienne.

D'après le système auquel il a été [illegible] plus haut, la terre est mue par [illegible] mouvement, le mouvement [illegible] sur elle-même et [illegible] soixante-cinq fois et demie par an, et le mouvement [illegible] soleil. [illegible] sur elle-même et autour du soleil. Dans chacune, du reste, le double mouvement dont [illegible] c'est en toutes lettres le système de Copernic, reproduit sans doute par [illegible] une science qui [illegible] d'après une science éteinte acquise au sein d'une civilisation morte, mais qui a laissé en Orient d'autres traces de son [illegible].

Aristote a fait observer que le système de Philolaüs est un système construit *à priori* et non fondé sur l'observation directe. Il prend le soleil pour centre de l'univers, parce que la terre ne lui en paraît pas digne et d'ailleurs parce que la lumière lui vient d'ailleurs.

Copernic n'a fait que renouveler l'hypothèse astronomique de Philolaüs, [illegible] n'avait pas plus de télescope que son devancier, puisque Galilée est l'inventeur du télescope et qu'il n'a été possible qu'au XVIIe siècle de vérifier les assertions de Copernic.

Le philosophe pythagoricien avait distribué l'univers en trois régions distinctes : la région terrestre, qui est la région inférieure et reçoit la lumière du soleil; la région des astres, qui est la région intermédiaire, dans laquelle se meuvent la lune, les planètes et les étoiles; la troisième région ou la région supérieure est celle du soleil ou du feu central. L'auteur appelle collectivement *cosmos* les deux régions supérieures, où il ne se trouve que des êtres incorruptibles, et il nomme *ouranos* la région terrestre, qui est celle de la génération et du changement.

Le soleil est le principe de la vie terrestre, l'eau de la lune la cause de la mort des êtres. La lune est habitée comme la terre; mais, comme elle est située dans une région supérieure, la mort n'a point de prise sur les êtres dont elle est peuplée.

Ici-bas, on ne voit des choses que l'ombre. La vertu est le plus haut degré d'élévation où l'on puisse parvenir. Dans les régions supérieures de l'univers [illegible] est à la vertu ce que la victoire est à l'effort, ce que [illegible] du sacrifice.

Ici, chez Philolaüs, la poésie prend le pas sur la science, et l'imagination vient au secours de l'entendement. Il enseigne, d'après Pythagore, que la terre est un lieu d'exil; l'âme y végète emprisonnée dans un corps qui en est le tombeau, sans doute pour la punir de fautes commises dans un autre monde; car Philolaüs est partisan de la métempsycose, qui était un des grands principes de la philosophie pythagoricienne, [illegible] empruntée parmi un grand nombre d'autres choses. Mais, quoique le corps soit une prison pour l'âme, elle est tenue de respecter cette enveloppe temporaire, qui, étant un intermédiaire entre elle et la nature, lui permet d'acquérir des connaissances. Le séjour qu'elle y fait est un séjour [illegible] comme un devoir, d'où il résulte que le suicide est [illegible]

[illegible]

admet qu'elle n'est que le résultat de l'organisme, un rapport numérique, ce que Simmias [illegible] ton intitulé *Phédon*. Platon, du reste, n'adopte cette doctrine que sous bénéfice d'inventaire et, de fait, la transforme complétement.

Ph[illegible] que; et puis, la psychologie de l'antiquité est [illegible] aux données de l'observation intérieure. Ph[illegible] traire, que les harmonies individuelles, les [illegible]

[illegible] en allemand de la doctrine du philosophe pythagoricien.

PHILOLOGIE s. f. (fi-lo-lo-jî — [illegible]) [illegible] maticale : PHILOLOGIE *comparée*. PHILOLOGIE [illegible] *que l'histoire même de l'esprit humain*. (E. Laboulaye.)

— **Encycl.** Les mots aussi ont leur destin : [illegible] gitive qui n'a laissé aucune trace, ou d'une analogie dont le secret ne manque guère de [illegible] faits, se régularisent, se polissent, s'altèrent au point de devenir méconnaissables, meurent enfin et tombent dans un profond oubli. Nous ne lisons qu'avec des peines, des tâtonnements, [illegible] secours puissant que nous offre le latin, dont [illegible] dans Corneille, et les plus érudits seulement comprennent [illegible] *Atellanes*. Quant à [illegible] brien, personne ne pouvait se vanter de l'interpréter [illegible] d'Homère et celui de Démosthène, pourquoi le latin de Cicéron et de Virgile ont-ils échappé à cette [illegible] à toutes les formes que revêt simultanément ou successivement le langage humain? Ces langues littéraires doivent ce privilège aux [illegible] peuples de plus en plus rapprochés de nous, aux commentateurs, qui nous ont expliqué avec soin les mots vieillis ou tombés en désuétude, aux philologues en un mot. Conserver à l'humanité toutes les découvertes, toutes les conquêtes, toutes les formes de la pensée humaine, tel est donc le rôle de la philologie [illegible] elle jette plus d'une fois le savant dans des recherches sans intérêt ou sans mesure; sans doute enfin, pour tout dire, certains philologues [illegible] mais si, avec ce défaut ridicule, ils parviennent cependant à rétablir le sens oublié des textes, [illegible] une qualité rare dans cette classe d'érudits, ils auront néanmoins rendu à l'histoire littéraire [illegible] qu'on ne pense, des services signalés, et il ne sera que juste d'oublier leurs petits travers. Qu'il ne suffise donc plus, pour décrier [illegible] d'ailleurs il est un vrai savant.

D[illegible]

Le faux savant qui faisait pousser cette ex[illegible] est le seul interprète autorisé, non-seulement des livres si admirables de l'ancienne Grèce, mais de notre propre langue scientifique, et il serait bon que les perruquiers, grands in[illegible] grands baptiseurs d'animaux, se résignassent [illegible] nous ne trouvions pas dans nos dictionnaires [illegible] registrent avec des grincements de dents. [illegible]

très-nombreux co[illegible]

[illegible]

[illegible] transmis le [illegible] cette [illegible] [illegible] ques n'a été, cependant, qu'une portion de leurs travaux : ils ont restauré le texte de [illegible] que [illegible] [illegible] que nous ne possédions et Sophocle et Eschyle, et Euripide et Aristophane, et même Eupolis et Ménandre, aussi complets, aussi purs que nous avons encore Platon et Homère.

La *philologie* ne fut [illegible] cultivée à Rome. Toutefois, les noms de Varron, de Quintilien, d'Aulu-Gelle honorent cette science. Varron, le plus célèbre polygraphe latin, écrivit sur la langue latine un ouvrage en vingt-cinq livres, où il appliquait l'esprit philosophique à la grammaire, où il distinguait nettement les mots racines et les mots dérivés, où il faisait la part des droits de l'usage, où, enfin, il cherchait à éclaircir l'origine des mots au moyen de l'histoire et de [illegible]. Quintilien, dont la grande réputation a traversé les siècles, fit de son *Institution oratoire* le manuel de la rhétorique, sans y oublier les études grammaticales, dont la connaissance est indispensable pour [illegible] orateur. Aulu-Gelle entassa dans ses *Nuits attiques*, sans ordre et sans enchaînement, les notes que lui fournissaient ses lectures sur la critique et la grammaire, comme sur l'histoire, l'archéologie et la philosophie. De ces notes ainsi jetées au hasard, il est résulté un livre d'un grand prix pour les philologues comme pour tous les érudits, qui ont besoin de faits plus que de méthode.

Le moyen âge donna plus de soin à la copie des anciens manuscrits qu'à la discussion des textes; c'était encore de la *philologie*, mais d'un degré inférieur. Nous trouvons un autre genre de recherches philologiques en Italie, au XVe siècle. Le Pogge, tout plein de passion pour la littérature de l'antiquité, recherche et découvre des ouvrages depuis longtemps oubliés. Dans la bibliothèque du couvent de Saint-Gall, espèce de cachot obscur et humide au fond d'une tour, il trouve l'*Institution oratoire* de Quintilien, quatre livres des *Argonautiques* de Valerius Flaccus et les *Commentaires* d'Ascanius Pedianus. Ailleurs, [illegible] l'*Histoire* d'Ammien Marcellin et le livre de Frontin, *Sur les aqueducs*. Des recherches entreprises par ses soins dans [illegible] Allemagne et de France amènent la découverte des ouvrages de Vitruve, de Columelle, de Manilius, de Priscien, de Nonius Marcellus, d'une partie des poëmes de Lucrèce et de Silius Italicus, de huit discours de Cicéron, de douze comédies de Plaute, etc. Vers la même époque, de nombreux érudits italiens, entre autres François Philelphe, Laurent Valla, Ange Politien, étudiaient les textes des langues grecque et latine. Politien surtout corrigeait les leçons fautives des copistes avec une sagacité dont on n'avait pas eu encore d'exemple chez les modernes. Il éclaircissait le texte par des notes et des observations tirées de ses propres conjectures ou fondées sur l'autorité des [illegible] exemplaires d'Ovide, de Stace, de Pline le Jeune, de Quintilien et des écrivains de *l'Histoire auguste*, conservés dans diverses bibliothèques d'Italie, sont couverts de notes marginales qui ont plus tard été souvent utiles à des éditeurs. A la fin du [illegible] et au commencement du XVIe, Érasme et Reuchlin, qui furent surnommés les *yeux de l'Allemagne*, se signalèrent par leurs connaissances philologiques. Les nombreux travaux d'Érasme témoignent des efforts [illegible] lettres anciennes. Ses *Paraboles* et ses *Apophthegmes*, tirés d'Aristote, de Plutarque, de Pline, de Lucien, ses traductions d'ouvrages grecs, ses éditions d'ouvrages latins, contribuèrent [illegible] des lettres dans le centre de l'Europe. L'un des adversaires d'Érasme, l'Italien Jules-César Scaliger, [illegible] *Causes de la langue latine*, quoique remplies d'idées fausses, contiennent aussi des vues ingénieuses qui exercèrent une heureuse influence sur l'étude de la langue latine. Sa science et sa renommée furent bien surpassées par celles de son fils, Joseph-Juste Scaliger, [illegible] des *Catalecta* de Virgile, des poëtes élégiaques latins, et surtout l'édition de *Festus*, fixèrent les principes de la saine *philologie*. Appelé à Leyde pour y occuper la chaire que laissait vacante le départ de Juste Lipse, il [illegible] Heinsius. En même temps, il entretenait une correspondance active et dirigeait ainsi les travaux [illegible] Lindenbrog, Elmenhorst, etc. Le prédécesseur [illegible] plus remarquables. Possédant une connaissance parfaite de la langue latine, familiarisé avec tous les détails des institutions romaines, il a éclairci et fixé le sens d'un grand [illegible] Scaliger et de Juste Lipse, ajouter celui de Casaubon, pour compléter ce que M. Charles Nisard a appelé le triumvirat littéraire au XVIe siècle. Casaubon doit être placé au premier rang parmi les philologues; son édition de Strabon et son *Commentaire sur Athénée* sont considérés comme des chefs-d'œuvre d'érudition. La France a possédé des philologues distingués, et en plus grand nombre qu'on ne le croit généralement. Guillaume Budé, les Estienne, Muret, Lambin, Tournebœuf, Saumaise, Lefebvre, Dacier, etc., compterent parmi les illustrations du XVIe et du XVIIe siècle. Pour ne nommer que les plus célèbres parmi leurs successeurs, nous citerons : Villoison, Boissonade, Gail, Larcher, Naudet, Egger et, dans la *philologie* orientale, branche nouvelle de la science philologique, Silvestre de Sacy, de Chezy, Abel Rémusat, Eugène Burnouf, Ernest Renan.

En Allemagne, ce pays de l'érudition, il faut rappeler, au XVIe et au XVIIe siècle, J.-G. Grævius, J. Camerarius, G. Barthius, J. Frensheim; au commencement du XVIIIe, Fabricius, Lange, etc. Dans le courant du siècle actuel naquit une nouvelle école philologique, dont le fondateur fut J.-M. Gesner; elle a jeté un grand éclat et n'est pas encore éteinte. Il suffit de rappeler les noms de Reiske, d'Ernesti, de Wesseling, de Brunck, de Wolf, de Heyne, de Schneider, de Matthiæ, de Buttmann, de Harles, d'Oberlin, de Schweighaeuser, de Bekker, de Schæfer, de Voss, d'Orelli, de Jacobs, etc. N'oublions pas surtout que la *philologie* orientale en Allemagne a produit de merveilleux travaux, notamment pour les langues hébraïque, sanscrite et chinoise, sous la main des Buxtorf, des Tychsen, des Eichhorn, des Schlegel, des Bopp, des Klaproth, des Max Müller.

Les Anglais ont rivalisé avec les Allemands par le nombre et la perfection des productions philologiques. Sans remonter à leurs plus anciens érudits, ils peuvent citer avec orgueil Pearce, Middleton, Musgrave, Bentley, Clarke, Selden, Kennicot, etc. Cependant la victoire reste sans conteste à la *philologie* allemande, surtout depuis le développement de la nouvelle école. La France, malgré des travaux fort dignes d'éloge, ne peut non plus présenter un ensemble comparable à ce qui est sorti de cette école.

L'Italie, depuis le XVIe siècle, n'a produit que des philologues isolés. Quant à l'Espagne, elle a peu cultivé cette branche de littérature. Les autres pays, si l'on en excepte la Hollande, que nous avons mentionnée à propos de Juste Lipse et des élèves de Scaliger, et la Suisse, qui a son Adolphe Pictet, sont également pauvres en travaux philologiques.

Philologie comparée. V. GRAMMAIRE COMPARÉE et LINGUISTIQUE.

PHILOLOGIQUE adj. (fi-lo-lo-ji-ke — rad. *philologie*). Qui concerne la philologie : *Érudition* PHILOLOGIQUE. *Recherches* PHILOLOGIQUES.

PHILOLOGIQUEMENT adv. (fi-lo-lo-ji-ke-man — rad. *philologique*). Au point de vue de la philologie : *Langue étudiée* PHILOLOGIQUEMENT.

PHILOLOGUE s. m. (fi-lo-lo-ghe — rad. *philologie*). Celui qui s'attache à l'étude de la philologie, qui est versé dans cette science : *Apollonius est, au jugement des anciens, le plus habile des* PHILOLOGUES *qui aient traité de l'analyse du langage.* (Egger.)

PHILOMAQUE s. m. (fi-lo-ma-ke — du préf. *philo*, et du gr. *maché*, combat). Ornith. Syn. de MACHÈTE ou COMBATTANT.

PHILOMATHIQUE adj. (fi-lo-ma-ti-ke — du préf. *philo*, et du gr. *mathein*, apprendre). Ami des sciences : *Société* PHILOMATHIQUE.

PHILOMÈDE s. f. (fi-lo-mè-de). Bot. Syn. d'OMPHALE.

PHILOMÈLE s. f. (fi-lo-mè-le — lat. *Philomela*, grec *Philomelê*, nom propre, qui signifie amie de l'harmonie, de la mélodie; de *philos*, ami, et de *melos*, mélodie). Nom poétique du rossignol :

> Autrefois Progné, l'hirondelle,
> De sa demeure s'écarta,
> Et loin des villes s'emporta
> Dans un bois où chantait la pauvre *Philomèle*.
>
> LA FONTAINE.

PHILOMÈLE et PROGNÉ, filles de Pandion, roi d'Athènes. Térée, fils de Mars et roi des Bistones, peuple de Thrace, ayant secouru Pandion contre les Mégarides, épousa Progné et l'emmena dans ses États, où il eut d'elle Itys. Comme les deux sœurs se chérissaient mutuellement de la plus tendre affection, Progné ne put vivre bien longtemps séparée de Philomèle, et elle pria son époux de se rendre à Athènes et d'en ramener cette sœur bien-aimée. Pandion, comme s'il eût eu un pressentiment des malheurs qui allaient suivre, ne consentit qu'avec une extrême répugnance au départ de sa fille; il lui donna même des gardes pour l'accompagner. Pendant le cours du voyage, Térée s'éprit pour sa belle-sœur d'une passion criminelle qu'il résolut de satisfaire à tout prix. Dès qu'il est abordé, il conduit sa suite et celle de Philomèle sous divers prétextes, puis conduisit l'infortunée princesse dans un vieux château, où il la déshonora. Révoltée ensuite des reproches sanglants dont l'accablait sa victime, il eut la cruauté de lui couper la langue pour étouffer ses plaintes, puis il l'abandonna dans ce château sous la garde de gens qui lui étaient dévoués. De retour dans son palais, il annonça à son épouse que Philomèle était morte pendant le voyage. Progné versa des larmes amères sur la perte de cette sœur chérie et lui fit élever un monument. Une année s'écoula avant que la malheureuse prisonnière pût instruire Progné de ses malheurs. Enfin, elle eut l'ingénieuse idée d'en broder l'histoire sur une toile, qu'elle réussit à faire parvenir à sa sœur. Celle-ci, profitant d'une fête de Bacchus, durant laquelle les femmes pouvaient parcourir les campagnes à la manière des bacchantes, alla délivrer sa sœur et la cacha dans le palais, où toutes deux méditèrent leur vengeance. Sacrifiant l'amour maternel à la fureur de sa sœur et à son orgueil d'épouse outragée elle-même par un crime incestueux, elle égorgea son propre fils Itys, aidée de Philomèle, puis en servit les membres dans un festin qu'elle offrit à Térée. Sur la fin du repas, Philomèle parut, tenant à la main la tête d'Itys, et la lança sur la table devant Térée. Celui-ci, transporté de rage à cet effroyable spectacle, saisit son épée, en perça d'abord son frère Dryas, qu'il soupçonna d'avoir trempé dans le complot, puis il se mit à la poursuite des deux sœurs, qui réussirent à s'échapper et à gagner un vaisseau qui les transporta à Athènes, où le souvenir de leurs malheurs les consuma d'ennui et de tristesse.

Telle est la version de Pausanias; mais la plupart des mythologues s'accordent à dire que, lorsque Térée poursuivit les deux sœurs, les dieux intervinrent et changèrent Progné en hirondelle, Philomèle en rossignol; Térée fut lui-même métamorphosé en huppe et Itys en chardonneret.

Ovide, dans ses *Métamorphoses* (liv. VI), a retracé en beaux vers cette tragique légende, qui est évidemment postérieure à Homère; car, s'il parle de Philomèle et même d'Itys, tué par une méprise de sa mère, il ne rappelle ni Progné ni Térée. Suivant Noël, les mythologues trouvent dans ces métamorphoses une allégorie puisée dans les caractères. La huppe, oiseau qui aime le fumier, désigne les mœurs impures de Térée; son vol pesant signifie qu'il ne peut atteindre les deux sœurs, son vaisseau étant moins bon voilier que le leur; le rossignol, qui se plaît dans les broussailles, semble vouloir y cacher sa honte, et l'hirondelle, qui fréquente les maisons, marque l'inquiétude de Progné, cherchant vainement son fils qu'elle a massacré.

Dans la littérature, les noms de *Philomèle* et de *Progné* sont devenus les synonymes poétiques de *rossignol* et d'*hirondelle*.

> C'est *Philomèle* au loin lamentant ses regrets.
>
> LEGOUVÉ.

> Du chantre de la nuit j'entends la voix touchante :
> C'est la fille de Pandion;
> C'est *Philomèle* gémissante.
>
> VOLTAIRE.

> Cette *Philomèle* vantée,
> Si diète en bécarre, en bémol,
> Dont votre oreille est enchantée,
> Ne fut jamais qu'un *rossignol*.
>
> LEBRUN.

Rappelons aussi que *Philomèle* a fourni à Virgile une de ses plus belles, de ses plus touchantes et de ses plus poétiques comparaisons; un de ces souvenirs qui restent toujours au fond du cœur quand ils se sont effacés de la mémoire. Le poëte veut peindre la douleur d'Orphée quand il a perdu une seconde fois son Eurydice; il le représente exhalant ses plaintes sur un rocher (*Géorgiques*, IV, v. 531 et suiv.) :

> *Qualis populea mœrens Philomela sub umbra*
> *Amissos queritur fœtus, quos durus arator*
> *Observans nido implumes detraxit; at illa*
> *Flet noctem, ramoque sedens miserabile carmen*
> *Integrat, et mæstis late loca questibus implet.*

« Telle la plaintive Philomèle, à l'ombre d'un peuplier, déplore la perte de ses chers petits, qu'un rustre impitoyable a arrachés de leur nid avant même qu'ils fussent couverts d'un tendre duvet. Elle pleure la nuit entière; immobile sur sa branche, elle entonne son chant éploré et fait retentir au loin les échos de ses tristes gémissements. »

J.-B. Rousseau a dit, en parlant de l'hirondelle, qui redoute les atteintes des fraîcheurs printanières :

> *Progné* craint de nouveaux frissons,
> Et la timide violette
> Se cache encor sous les gazons.

On sait que La Fontaine a trouvé dans l'histoire de Philomèle et de Progné le sujet d'une de ses plus jolies fables, portant ces deux noms en titre.

Un écrivain humoristique, M. Toussenel, en veut à l'antiquité d'avoir vu dans l'hirondelle le type de la mère barbare qui égorge son fils. « La mythologie grecque, dit-il, n'a pas été juste envers l'hirondelle. Si l'hirondelle devait servir de moule de métamorphose à quelqu'un, c'était à un modèle de tendresse conjugale ou d'amour maternel quelconque, et non pas à Progné, la sœur de Philomèle, car l'hirondelle n'a rien de cette épouse vindicative qui fit manger à son mari volage le corps de son enfant. » (*Le Monde des oiseaux*.) Nous trouvons cette réflexion très-juste.

Philomèle, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de Roy, musique de La Coste; représentée par l'Académie de musique le 20 octobre 1705. Distribution des personnages principaux : Térée, M. Thévenard; Progné, Mlle Journet; Philomèle, Mlle Desmâtins; Athamas, M. Cochereau; Minerve, Mlle Loignon. Lors de la quatrième reprise de cet ouvrage, qui eut lieu en 1734, Thévenard fut remplacé par Chassé. Mlles Le Maure et Antier chantèrent les rôles de Philomèle et de Progné. Jélyotte, qui devait bientôt briller au premier rang, parut dans deux rôles secondaires de Génie et de matelot.

PHILOMÈLE, frère de Plutus, fils de Jasion et de Cérès. Il inventa la charrue et fut placé par sa mère au nombre des constellations, sous le nom de *Bouvier*.

PHILOMÈLE, général phocidien, qui fit éclater la guerre sacrée en soulevant ses concitoyens contre le conseil amphictyonique, qui les avait condamnés pour avoir labouré un champ consacré à Apollon. Il pilla le temple de Delphes et arracha des colonnes sacrées le décret contre ses concitoyens. Vaincu par les Béotiens, il se donna la mort (353 av. J.-C.).

PHILOMÈNE (sainte), vierge et martyre, décapitée, croit-on, sous le règne de Dioclétien, au commencement du IVe siècle. Elle était complètement inconnue lorsque, en 1802, on trouva son nom sur une urne contenant des cendres et des ossements dans les catacombes de Sainte-Priscille, près de la voie Salarienne. Il se trouva alors un prêtre et une religieuse qui prétendirent connaître par une révélation l'histoire de la vierge. Selon eux, Philomène, fille d'un prince grec et convertie au christianisme, avait été conduite à treize ans à Rome, où l'empereur Dioclétien la vit plus tard et voulut l'épouser. Sur le refus de Philomène, il la condamna, comme chrétienne, à subir le martyre. Après avoir été jetée en prison, la jeune vierge fut battue de verges, précipitée dans le Tibre une corde au cou, percée de flèches et enfin décapitée. Grâce à la crédulité publique, cette fable fut aussitôt acceptée comme vraie et l'on transporta les reliques de Philomène d'abord à Naples, puis à Mugnano, dans la Terre de Labour. A partir de cette époque, le bruit se répandit que de nombreux miracles s'opéraient sur le tombeau de la martyre et, en peu de temps, la réputation de Philomène passa, avec son culte, dans toutes les parties du monde. On a érigé en son nom un grand nombre de chapelles, de confréries, par exemple à Lyon, à Paris, à Bordeaux, etc., et elle reçut le titre de thaumaturge du XIXe siècle. Grégoire XVI se décida, en 1837, à la canoniser et fixa au 11 août la célébration de sa fête. Le martyrologe romain cite une autre sainte Philomène, tout aussi peu connue, que l'Église honore le 5 juillet.

PHILOMÉTOR, surnom de divers princes. V. PTOLÉMÉE VI et ATTALE III.

PHILOMIQUE s. m. (fi-lo-mi-ke). Moll. Genre douteux de mollusques gastéropodes pulmonés, voisin des limaces.

PHILON DE BYZANCE, tacticien et mécanicien grec du IIe siècle avant J.-C. Il étudia la mécanique à Alexandrie et l'architecture à Rhodes. Il était très-versé dans la géométrie et donna la solution du problème des deux moyennes proportionnelles. Il reste de lui le quatrième et le cinquième livre d'un traité de *Poliorcétique* (publ. dans les *Veterum mathem. op.*, 1693, avec trad. latine). On y trouve d'intéressants détails sur les machines militaires des anciens, notamment sur une machine de guerre appelée *aerotonos*, qui avait de grandes analogies avec le fusil à vent moderne. On lui a attribué à tort, selon toute vraisemblance, un ouvrage *Sur les sept merveilles du monde*, dont il reste un fragment considérable, publié avec une traduction latine par Léon Allatius (Rome, 1640) et inséré dans divers recueils.

PHILON DE LARISSE, philosophe grec de la nouvelle Académie, chef de l'école d'Athènes après Clitomaque (de 100 à 88 avant J.-C). Il se réfugia à Rome lors de l'invasion de Mithridate en Grèce et eut Cicéron pour disciple. Il professait un scepticisme moins radical que celui d'Arcésilas et de Carnéade.

PHILON le Juif, écrivain et philosophe d'origine judaïque, né à Alexandrie (Égypte) vers l'an 20 avant notre ère, mort vers l'an 80 après J.-C., à l'âge de près de cent ans. Il était d'une famille de la tribu de Lévi, très-considérée dans la ville d'Alexandrie. On ne connaît aucun des incidents qui signalèrent sa jeunesse. Il paraît l'avoir consacrée tout entière à l'étude de la tradition ainsi qu'à celle de la philosophie grecque. Il réussit également dans ces deux objets de ses travaux. L'étude de la tradition fit de lui un mystique, et celle de la philosophie grecque un platonicien distingué, à ce point qu'on a pu dire de lui : ou Philon imite Platon ou Platon imite Philon. Philon avait près de soixante ans quand il fut député à Rome, avec quatre de ses coreligionnaires, auprès de l'empereur Caligula, dans le but d'obtenir pour les Juifs le droit de bourgeoisie à Alexandrie et la restitution de plusieurs synagogues qu'on leur avait enlevées. L'ambassade ne réussit point; au contraire. Les ambassadeurs avaient aussi pour mission de réclamer contre le décret qui ordonnait aux Juifs de rendre à la statue de l'empereur les honneurs divins. Caligula considéra la mission de Philon comme une insulte et ordonna que sa statue fût dressée dans le temple de

[illegible] l'espèce type habite l'Europe.

PHILOSCIE s. f. [illegible]

PHILOSCOTE s. f. [illegible] la famille des mélasomes, tribu des asidites, [illegible]

PHILOSOPHAILLE s. f. [illegible]

PHILOSOPHAILLER v. n. [illegible] guer de philosophie : *Ce bureau d'esprit me* [illegible]

PHILOSOPHALE adj. f. [illegible] transmuer en or ou en argent les divers mé[illegible] LOSOPHALE, *mais il est bon qu'on la cherche :* [illegible]

— Fam. [illegible] ble à trouver : *Concision et clarté, c'est la* [illegible]

— **Encycl.** V. ALCHIMIE et TRANSMUTATION.

PHILOSOPHALISTE s. m. (fi-lo-zo-fa-li-ste — rad. *philosophale*). Celui qui cherche la pierre philosophale.

PHILOSOPHE s. m. (fi-lo-zo-fe — du préf. *philo*, et du gr. *sophia*, sagesse). Celui qui [illegible] des causes générales, et de leur connexion [illegible] *Le caractère du véritable* PHILOSOPHE *est d'espé*[illegible] *ses yeux.* (Volt.) *Si j'avais une province à pu*[illegible] PHES (Frédéric II). *Voir le bien, l'aimer et le* [illegible] *Le peuple est le dieu qui inspire les vrais* PHILOSOPHES. (Proudh.) *Le savant observe les faits et les décrit ; le* PHILOSOPHE *les* [illegible]

[illegible]

‖ Celui qui règle ses actions sur sa raison et [illegible] *richesses et dont il ne craint pas les naufrages.* [illegible]

— [illegible] *fréquenta les toilettes ; le pied lui glissa : de* [illegible] seurs du XVIII[e] siècle.

— Alchim. Alchimistes : *Les* PHILOSOPHES, *en cherchant le secret de faire de l'or, ont trouvé la chimie.*

— **Jeux.** Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, et parmi lesquelles on trouve les portraits, vrais ou supposés, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, [illegible]

— **s. f.** Femme philosophe :

[illegible]

— Adject. : [illegible] *quand les rois seront vraiment* PHILOSOPHES. [illegible]

Philosophes les plus célèbres (VIES ET [illegible]

[illegible]

Philosophe ignorant (LE), par Voltaire (1766, 1 vol. in-8°), sans indication du lieu d'impression. L'ouvrage contient cinquante-neuf paragraphes. Nous sommes, d'après Voltaire, des êtres bien faibles : nous n'avons en [illegible] l'homme ne saurait même, à l'exemple des quadrupèdes, se traîner à la mamelle de sa mère dès qu'il est né. Il vit jusqu'à ses derniers jours dans l'ignorance des premiers [illegible] « Les livres faits depuis deux mille ans m'ont-ils appris quelque chose? Il nous vient quelquefois des envies de savoir comment nous pensons, quoiqu'il nous prenne rarement l'envie de savoir comment nous digérons, comment nous marchons. J'ai interrogé ma raison, je lui ai demandé ce qu'elle est; cette question l'a toujours confondue. J'ai essayé de découvrir par elle si les mêmes ressorts qui nous font digérer, qui nous font marcher, sont ceux par lesquels nous avons des idées. » Voltaire n'a pas reçu de réponse à ses questions. Les philosophes eux-mêmes n'ont pas réussi à l'instruire. Mais est-il nécessaire de savoir? A voir comment les choses se passent autour de nous, la science ne doit pas servir à grand'chose. La plupart s'en passent faci[illegible] à chaque être la portion de savoir qui lui convient, et que, lorsqu'il veut acquérir davantage, il usurpe. Voltaire n'hésite pas à en demander la preuve aux divagations des plus grands penseurs : « Aristote commence par dire que l'incrédulité est la source de la sa[illegible] tous deux m'ont appris à ne rien croire de ce [illegible] avoir fait semblant de douter, parle d'un ton si affirmatif de ce qu'il n'entend point; il est [illegible] je dois me défier de tout ce qu'il dit sur l'âme, après qu'il m'a tant trompé sur les corps. »

[illegible] ne se fier qu'à l'expérience? Suit une comparaison inattendue : « Nous sommes tous, dit-il, sur les objets de notre science, comme les amants ignorants Daphnis et Chloé, dont Longus nous a peint les amours et les vaines tentatives. Il leur fallut beaucoup de temps pour savoir comment ils pouvaient satisfaire leurs désirs, parce que l'expérience leur man[illegible] Léopold et au fils de Louis XIV; il fallut les instruire. S'ils avaient eu des idées innées, il est à croire que la nature ne leur eût pas re[illegible]

Voltaire examine rapidement les divers ob[illegible] sait rien du tout; les bornes de l'entendement, qui sont si étroites. Il parle des découvertes impossibles à faire. Le désespoir est au bout de tous les efforts de l'esprit. Y a-t-il des intelligences supérieures? L'homme est-il libre? Tout est-il éternel? Y a-t-il une intelligence qui préside aux destinées du monde? Qu'est-[illegible] sible. Il n'y a rien à comprendre non plus à [illegible] dépendance de tous les instants, incapable de répondre à aucune des questions qui se pressent dans son cerveau. Chemin faisant, l'auteur [illegible] médiateur plastique de Cudworth, la philoso[illegible] on pouvait en traiter alors, de Zoroastre, du [illegible] qui furent aux philosophes ce que le singe [illegible] moines mendiants dans les universités. Mais n'oublions jamais que tous les philosophes [illegible] les sophistes et même les moines ont toujours respecté la vertu dans leurs écrits. » Voltaire, on le voit, touche à tous les sujets et n'insiste sur aucun. Il est évident que le li[illegible] La vieillesse était venue; le philosophe avait étudié, écrit et combattu durant une longue [illegible] et de n'être guère plus avancé au seuil du [illegible] sceptique et dont les conclusions, prises au pied de la lettre, seraient extrêmement dan[illegible]

Philosophe sous les toits (UN), [illegible]

[illegible] il ne souhaite point les richesses et dont il ne craint pas les naufrages. Tenant trop peu de place pour exciter l'envie de personne, il dort tranquillement, enveloppé dans son obscurité. Il étudie la société, il s'étudie lui-même, avec la patience curieuse des solitaires, et il écrit chaque mois le journal de ce qu'il a vu ou pensé. C'est le calendrier de ses sensations, ainsi qu'il a coutume de le dire.

En toute circonstance, le philosophe fait du bien dans la mesure de ses moyens; il en est [illegible] dans tout son quartier, chacun s'emploie pour venir à son aide; il est soigné, choyé et, quand il entre en convalescence, les larmes s'échappent de ses yeux en apprenant que ses collègues se sont partagé sa besogne. Il s'écrie alors : « Les quelques services que j'ai pu rendre ont été reconnus au centuple. J'avais semé un peu de bien, et chaque grain tombé dans une bonne terre a rapporté tout un épi. S'il est vrai, comme le dit le docteur, que les infirmités du dedans et du dehors sont le fruit de nos sottises ou de nos vices, les [illegible] récompenses du devoir accompli. Chacun de nous, avec l'aide de Dieu et dans les limites bornées de la puissance humaine, se fait à lui-même son tempérament, son caractère et son avenir. » Tous les incidents de sa vie sont aussi simples; mais de chacun d'eux il fait sortir un enseignement par les réflexions sensées dont il en accompagne le récit et par la philosophie saine et pratique avec laquelle il envisage et il analyse les sensations qu'il a fait naître en lui. Sa parole est d'un sage, comme sa vie.

L'A[illegible] à M. Émile Souvestre pour son *Philosophe sous les toits.*

Philosophes français du XIX[e] siècle [illegible] un des principaux de l'auteur, se compose [illegible] philosophes dont il y est question sont : Laromiguière, Royer-Collard, Maine de Biran, Cousin et Jouffroy, c'est-à-dire ceux qui représentent la philosophie officielle depuis cin[illegible] circonstances et l'état de l'opinion, ne sont ni indépendants, ni grands, ni de nature à exercer sur les mœurs un empire durable. M. Taine eût pu se contenter de cette démonstration, mais il n'a pas hésité à exposer ses propres idées [illegible] vient de combattre. Il tient à donner à ses théories un haut cachet d'impartialité et se présente, dans ce but, sous la figure d'un voyageur qui se promène dans les champs de [illegible] conciser. Il établit qu'il existe de nos jours deux systèmes en présence : celui des spiritualistes et celui des positivistes. « Les spiritualistes, dit-il, j'entends ceux qui pensent, considèrent les causes ou forces comme des êtres distincts, autres que les corps et les qualités sensibles, semblables à la force intérieure que nous appelons en nous volonté, tellement qu'au-dessous du monde étendu, palpable et visible, il y a un monde invisible, intangible, incorporel, qui produit l'autre et le soutient. Les positivistes considèrent les [illegible] et se réduisent à la connaissance des lois, c'est-à-dire des faits généraux et simples [illegible] et particuliers. »

[illegible] entre ceux qui affirment l'existence d'êtres [illegible] les positivistes. Mais, en outre, cette notion du positivisme (on lira, si l'on veut, matéria[illegible] physique et les spiritualistes distinguent les [illegible]

[illegible] chaises, dit-il aux curieux, je vais en trouver [illegible] groupes de mouvements actuels ou possibles, [illegible] bles. Qualités et substances sont de simples [illegible] idées, sensations et résolutions que nous re[illegible] M. T[illegible] quel aboutit le travail de la nature.

[illegible] culté donnée par la race, qui explique les [illegible] dans les productions littéraires. L'auteur y [illegible] idées, les métaphores. L'auteur, on le sait, est [illegible] dince.

Philosophe [illegible] l'auteur ne s'est pas même donné la peine de les lier, ne fût-ce que d'une manière factice. [illegible] que sans les voir. Avec de pareilles libertés, [illegible] culbute, au pied du mur. L'alerte passée, [illegible]

Jé[illegible] Philon fut heureux de sauver sa [illegible] fait périr et ôter la vie à [illegible] Syrie, qui avait [illegible] de [illegible] statue de l'empereur dans le temple de Jérusa[illegible] rencontré [illegible] avait [illegible] Pétrone [illegible] à Rome [illegible] à Jé[illegible] [illegible] à Rome [illegible] et [illegible] l'apôtre saint Pierre, par l'entremise duquel [illegible] [illegible] du christianisme, et les livres de Philon n'en portent, en effet, aucune trace. On ignore la [illegible]

[illegible] catégo[illegible] [illegible] De mundi incorrupti[illegible] [illegible] et du *De* [illegible] seconde renferme ses [illegible] Juifs; il y en a [illegible]; *Legatio ad Caium* (Caligula), et un fragment intitulé : *De nobilitate*, qui paraît avoir fait partie d'un ouvrage étendu consacré à la défense des Juifs. Une troisième classe des œuvres de Philon se rapporte aux écrits de Moïse; ce sont : *De mundi opificio*; c'est une explication de la création; [illegible] sur la *Genèse* : *Legis allegoriarum libri III*. On n'en a que des extraits, en partie recueillis par le même Jean [illegible].

Philon, au commencement de son traité de la création (*De mundi opificio*), s'efforce de démontrer que la loi juive est conforme au droit naturel, ce qui fait du Juif un citoyen du monde, et ce que la dispersion des Juifs dans le monde ancien l'autorisait à croire. L'auteur explique ensuite comment le créateur du monde en est en même temps le législateur et comment ses lois s'accordent avec celles de la nature, dont elles rendent l'observation facile. Il constate qu'il y a une morale dont l'observance est avantageuse et dont la violation entraîne des châtiments qui s'accomplissent par le moyen des lois naturelles, la guerre, la famine, la sécheresse, etc. D'accord avec le texte et l'esprit de l'Ancien Testament, Philon ne parle pas de la vie future. Il divise, d'ailleurs, la législation religieuse des Juifs en législation traditionnelle et législation écrite; il traite séparément d'Abraham, de Joseph et de Moïse, qui ont vécu d'après les prescriptions de la loi traditionnelle et de la loi écrite, dans les chapitres [illegible] : *Le Décalogue*, *De la circoncision*, *De la monarchie*, *Des récompenses sacerdotales*, *Des sacrifices*, etc. Son langage n'est pas le même quand il s'adresse aux gentils que celui qu'il tient vis-à-vis des Juifs.

Outre les œuvres de Philon déjà citées, le cardinal Mai a découvert récemment dans un manuscrit de Florence deux traités du même auteur, ayant pour titre, l'un *De festo Cophini*, et l'autre *De parentibus colendis*. Ce sont des dissertations sur l'Ancien Testament. Un autre savant, J.-B. Aucher, a découvert une traduction latine, faite sur une version arménienne, de divers autres traités de Philon. Ce sont : *De providentia et de animalibus* (Venise, 1822, 1 vol. petit in-fol.); *Quæstiones et solutiones in Genesim sermones IV*; *In Exodum sermones II*, *Sermo de Sampsone*, *de Jona*, [illegible] *A ratione appellatione*[illegible] *tibus*. Ces derniers traités paraissent apocryphes.

Philon a, de plus écrit, un grand nombre d'ouvrages perdus, dont on peut voir la liste [illegible]. Turnèbe a donné de ceux que l'on conserve une bonne édition (Paris, 1552, 1 vol. in-fol.); [illegible] Turnèbe une traduction latine de la *Vie de Moïse*, en trois livres, attribuée à Philon, mais qui n'est mentionnée ni par Eusèbe ni par saint Jérôme, qui ont donné le dénombrement des œuvres de Philon. Son traité *De mundi opificio* a été traduit en latin par Guillaume Budé (Paris, 1526).

Philon paraît avoir été affilié à la secte [illegible], à laquelle appartenaient à divers titres les esséniens de Judée et les thérapeutes de la Thébaïde. On attribue à son école [illegible] la méthode allégorique, mise en œuvre plus tard par les gnostiques et par Origène. Il ne voit dans la tradition et les écrits bibliques que des symboles; aussi n'a-t-il pas de système : on ne trouve chez lui que des opinions isolées et des faits intéressants concernant l'histoire et la tradition. Il [illegible] [illegible] monde et la nature de la pensée; d'autre part, il est mystique et il a puisé cette disposition [illegible] orientales. De ce dernier côté, il touche au

Mais on n'a pas l'habitude d'examiner ses [illegible] philosophie que la qualité de son esprit. L'ob[illegible]

dualiste comme Platon dans le *Timée*, puis panthéiste, en ce qu'il admet l'unité de substance dans l'univers; enfin, il a puisé en Orient la théorie de l'émanation.

Moïse, dit-il dans ses études bibliques, admettait deux principes, l'un actif, qui ne diffère pas de l'intelligence suprême, qui est à la fois la source commune du vrai, du beau et du bien; l'autre passif, qui est la matière et qui reçoit seulement une forme à l'autre principe. Le principe passif, la matière, est éternel, et Philon à ce propos cite l'axiome antique : *ex nihilo nihil fit* (rien ne se fait de rien). Pareillement l'être ne peut s'anéantir. Il y a quatre éléments, la terre, l'eau, le feu et l'air; tous les êtres de la nature sont des modifications de ces quatre éléments. La forme des éléments vient de Dieu; elle représente une idée dans le sens platonicien du mot. Le monde actuel durera toujours. Sans doute la matière est indestructible; cependant le chaos a existé et pourrait revenir. Philon pense qu'il ne reviendra pas et en appelle à la bonté de Dieu pour justifier cette espérance.

Philon a lié l'idée de Dieu à celle du mouvement; il ne se repose point : il produit comme le feu brûle, comme la neige glace, par l'effet de sa nature éternellement active. Au lieu d'avoir duré six jours, comme l'enseigne la Bible, la création, dit Philon, dure depuis toujours, continue d'agir et continuera dans l'avenir. Philon est d'avis que Dieu n'agit pas seulement dans chaque être de la création par des causes générales, mais qu'il y est présent et que chaque individu est pour ainsi dire un mode divin. Son système de l'émanation découle de là. Comme il n'y a qu'une substance, l'homme et la nature ne sont rien ou font partie de Dieu; Dieu les a pris en lui-même ou en dehors de lui. Comme on ne fait rien de rien, il a dû nécessairement les prendre en lui-même; donc tous les êtres participent de la nature divine.

Quant à Dieu, le second objet de la philosophie du savant juif, il le considère en lui-même et dans ses rapports avec le monde. En lui-même, Dieu est l'image de l'homme, à cela près qu'il possède les attributs de l'humanité à un degré infini. On ne peut, par conséquent, avoir de lui une idée adéquate; mais, entre lui et le monde matériel, il existe ce que Philon, d'après les traditions bibliques, nomme des *puissances*. C'est une hiérarchie d'êtres intermédiaires que les chrétiens appellent des anges. Tantôt Philon en fait des êtres concrets, placés les uns au-dessus des autres hiérarchiquement, tantôt ses tendances platoniciennes l'emportent sur ses convictions bibliques et ces puissances intermédiaires ne sont plus que des idées. Néanmoins le caractère mystique de l'esprit de Philon intervient à chaque pas pour déranger ses tendances platoniciennes. Le mysticisme lui fait considérer ses idées primitives comme des êtres réels, et il en vient à peupler l'espace entier d'êtres en nombre infini qui se meuvent au sein de Dieu comme des insectes dans les chairs d'un cadavre. L'auteur professe bien que Dieu vit et gouverne cet immense essaim, mais l'action divine, au milieu de la diversité sans bornes des êtres qui peuplent sa substance, est à peu près annihilée.

A propos de l'homme comme de Dieu et de la nature, Philon hésite à son ordinaire entre Platon et les théories mystiques de l'Orient. Tantôt les idées de l'homme sont des reflets des idées éternelles et l'âme humaine n'est qu'un miroir sur lequel les idées divines agissent par l'intermédiaire des sens; tantôt il place un abîme entre les sens, organes de l'homme physique, et l'âme, étincelle participant à la nature divine, et dont le corps n'est que l'écorce et la forme. L'homme ne peut faire ni le bien ni le mal; Dieu agit en lui. « La grâce, dit Philon, est cette vierge céleste qui sert de médiatrice entre Dieu et l'âme, entre Dieu, qui offre, et l'âme, qui reçoit. Toute la loi écrite n'est pas autre chose qu'un symbole de la loi. » C'est la grâce qu'on appelle vertu; la vertu n'est pas autre chose qu'un don gratuit de Dieu. C'est une théorie juive passée depuis dans les écoles théologiques chrétiennes avec celle, du reste, de la réversibilité, sur laquelle est fondée toute l'économie de la pénitence dans l'Église catholique. « Le juste, dit Philon à propos d'Abel et de Caïn, est la victime expiatrice du méchant; c'est à cause des justes que Dieu verse sur les méchants ses trésors inépuisables. » En morale, comme ailleurs, Philon n'est, à strictement parler, le disciple d'aucune école. Il puise dans tous les livres; il est successivement stoïcien, péripatéticien, pythagoricien; au fond, il n'est que mystique; mais un grain d'éclectisme se mêle à chacune des spéculations de son esprit. On lui doit d'avoir le premier tenté cet amalgame monstrueux de doctrines venues de tous les coins de l'univers, dont bientôt sortiront le gnosticisme, le manichéisme, l'école d'Alexandrie et d'autres sectes moins importantes dans l'histoire de la pensée, qui ont donné à toutes, comme Philon, un cachet unique : celui d'être écloses sous l'influence immédiate du mysticisme. « Le rôle de Philon est immense, dit M. A. Franck, son influence capitale; son nom est demeuré illustre dans l'histoire, dans la philosophie, dans la théologie, enfin la postérité a ratifié le surnom que ses contemporains lui ont donné de **Platon juif**. Le savant Alexandrin n'est pas seulement un disciple de Platon ou de Pythagore, c'est, avant tout, un sectateur de Moïse, qui a revêtu les admirables formes littéraires de la Grèce pour appliquer à l'interprétation des livres saints une méthode allégorique, déjà pratiquée par les esséniens et les thérapeutes, qu'on retrouvera dans saint Paul et qui se développera plus tard chez Clément, chez Origène et chez les gnostiques. Philon est le principal inspirateur de la philosophie des premiers Pères de l'Église grecque. Il est aussi l'unique représentant d'une grande école alexandrine, qui fut exclusivement juive et eut un caractère religieux très-prononcé; cette école, qui fleurit pendant près de trois cents ans, qui précéda le christianisme et en prépara la philosophie, est ignorée en France. Philon, enfin, nous intéresse par les documents qu'il a laissés, non-seulement sur l'histoire contemporaine des Alexandrins, ses compatriotes, des Juifs, ses coreligionnaires, mais encore des Romains et des premiers Césars. »

PHILON DE BYBLOS (Herennius), historien grec, né à Byblos (Phénicie) dans le Ier siècle de notre ère. Tous ses ouvrages sont perdus. Il avait publié une traduction grecque de l'*Histoire de Phénicie*, écrite en langue phénicienne par Sanchoniaton. Eusèbe nous a conservé quelques précieux fragments de ce travail, dont la science historique ne saurait trop déplorer la perte. Il avait composé, en outre, une *Histoire d'Adrien*, un ouvrage *Sur les villes et les hommes illustres qu'elles ont produits*; des *Épigrammes*; *Histoire incroyable*; *Sur les médecins*; *Sur la rhétorique*, etc. Les rares fragments qui nous restent de cet écrivain ont été recueillis dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Müller.

PHILONIDE, poëte comique athénien, de l'*ancienne comédie*. Il vivait dans le Ve siècle avant J.-C. On cite trois pièces de lui. Aristophane eut recours à son patronage pour faire paraître ses premières comédies, qui furent représentées sous le nom de Philonide.

PHILONIDE, nom donné à Mme de Montausier dans le roman de Mlle de Scudéri : le *Grand Cyrus*.

PHILONIUM s. m. (fi-lo-ni-omm). Pharm. Sorte d'électuaire d'une composition très-complexe.

PHILONOMÉ, femme de Cycnus. Elle se prit d'une violente passion pour son beau-fils Ténès. Celui-ci ayant repoussé ses avances avec indignation, Philonomé l'accusa auprès de Cycnus d'avoir attenté à son honneur. Le père, trop crédule, fit enfermer son fils dans un coffre et ordonna de le jeter dans la mer; mais Neptune prit pitié de Ténès et poussa le coffre jusqu'à l'île de Leucophrys, qui prit le nom d'île de Ténédos et où Ténès devint roi.

PHILONOMIE s. f. (fi-lo-no-mî — du préf. *philo*, et du gr. *nomê*, division). Bot. Syn. de MACROMÉRIE.

PHILONOTE s. f. (fi-lo-no-te — du préf. *philo*, et du gr. *notis*, humidité). Bot. Nom particulier d'une espèce de renoncule. ‖ Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions alpestres du globe.

PHILONTHE s. m. (fi-lon-te — du préf. *philo*, et du gr. *onthos*, bouse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant près de deux cents espèces répandues dans toutes les parties du monde, mais surtout en Europe et en Amérique : *Les* PHILONTHES *ont des mœurs très-carnassières*. (Chevrolat.) ‖ Syn. de STAPHYLIN, BISNIE, REMUS, etc., autres genres d'insectes.

Philopappos (LE TOMBEAU DE), monument de l'antique Athènes. V. la description au mot ATHÈNES.

PHILOPŒMEN, illustre général grec, restaurateur de la ligue achéenne et surnommé par l'histoire **le Dernier des Grecs**, né à Mégalopolis, en Arcadie, en 233 avant J.-C., mort en 183. Formé dès sa jeunesse à la vie dure, active et sobre d'Épaminondas, qu'il avait pris pour modèle, il s'immortalisa dans les derniers efforts qui furent tentés en faveur de l'indépendance de la Grèce. De bonne heure, il se distingua au milieu des guerres intestines où les Grecs épuisaient une énergie qu'ils auraient dû employer contre l'ennemi commun, défendit Mégalopolis contre Cléomène, roi des Spartiates, fut élu stratége de la ligue achéenne, gagna sur Machanidas, tyran de Sparte, la bataille de Mantinée, força les Lacédémoniens d'entrer dans la ligue et punit leur révolte (188). Mais les Romains s'avançaient; ils avaient déjà étendu leur domination sur l'Illyrie et imposé un traité humiliant à Philippe, roi de Macédoine; déjà leur politique perfide avait proclamé l'indépendance de toutes les cités, afin de les isoler les unes des autres et de rompre ainsi le faisceau de la confédération. Philopœmen prévit l'issue fatale de cette redoutable intervention et fit les plus grands efforts pour empêcher la rupture de la ligue, seul centre de force qui pût servir de point d'appui à la liberté et à l'indépendance de la Grèce. Élu pour la huitième fois stratége, il marche contre Messène, que les agents de Rome avaient détachée de la confédération nationale, combat avec héroïsme et est fait prisonnier par Dinocrate, chef de la faction romaine de Messène. Le peuple de cette cité témoigne de son admiration pour le glorieux prisonnier; mais bientôt la faction dominatrice l'ensevelit dans un cachot, où il périt empoisonné par des traîtres à la solde des Romains (183). Philopœmen joignait au génie militaire et au patriotisme toutes les vertus du citoyen. Il consacrait sa part de butin à racheter ceux de ses soldats qui avaient été faits prisonniers, et ne se distinguait pas moins par son austère simplicité que par son héroïque valeur. « La Grèce l'aima singulièrement, dit Plutarque, comme le dernier homme de vertu qu'elle eût porté dans sa vieillesse. » Ses cendres furent rapportées dans sa patrie avec toute la pompe que méritait un aussi grand homme et au milieu de la douleur universelle, car chacun comprenait que c'étaient là les funérailles mêmes de la liberté hellénique.

On admire au jardin des Tuileries une statue représentant ce héros blessé; ce morceau, l'un des plus beaux de la statuaire moderne, est dû au ciseau de David d'Angers.

Philopœmen, statue en marbre, par David d'Angers (1837); au jardin des Tuileries. L'illustre statuaire a représenté le dernier des Grecs nu, la tête couverte d'un casque, arrachant de la plaie l'arme qui l'a blessé. La tête de Philopœmen est d'une grande énergie. « Au premier aspect, dit Planche, le général de la ligue achéenne ne semble pas exempt d'une certaine emphase; mais si l'étude n'efface pas cette impression, elle ne tarde pas à l'expliquer et à la justifier... L'étude successive des différentes parties du Philopœmen est pleine d'intérêt et diminue les regrets que nous inspire l'omission de plusieurs détails historiques. La tête, le torse et les mains sont traités avec tant de soin et je puis dire avec tant d'amour, que la préférence accordée par David à l'homme pris en lui-même semble justifiée... Mais je reprocherai à l'artiste d'avoir trop multiplié les détails réels dans le coude des deux bras; les plis de la peau, qu'il a cru devoir traduire fidèlement, me semblent très-inutiles et nuisent à l'effet général. Ici, comme pour la poitrine, le goût conseillait impérieusement la simplicité. David, en cédant au désir de reproduire la réalité, a troublé l'harmonie de son œuvre. Personne ne voudra contester le mérite éminent de *Philopœmen*; mais les ennemis les plus acharnés de la couleur locale regretteront que l'auteur, par amour pour la sculpture du nu, ait négligé plusieurs détails historiques dont l'art pouvait très-bien s'accommoder. »

PHILOPONUS (Jean), philosophe et grammairien alexandrin. Il vivait dans la première moitié du VIIe siècle de notre ère, suivit les leçons du philosophe Ammonius, professa la grammaire à Alexandrie et dut à son amour pour le travail son surnom de Philoponus. Cet écrivain fut un des principaux fondateurs de l'hérésie des trithéistes. D'après une tradition qui paraît n'avoir aucun caractère de véracité, il embrassa l'islamisme lorsque les Arabes s'emparèrent d'Alexandrie, en 639, et demanda à Amrou de lui donner la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, qu'Omar fit bientôt après livrer aux flammes. Philoponus a laissé beaucoup d'ouvrages qui prouvent plus de goût pour le travail que d'esprit critique. Nous citerons de lui : *Commentaires sur la cosmogonie mosaïque* (Vienne, 1630); *Contre Proclus sur l'éternité du monde* (Vienne, 1535, in-fol.); *Des cinq dialectes de la langue grecque* (Vienne, 1476, in-fol.); *Collection de mots qui, suivant leur signification différente, reçoivent un accent différent* (Wittemberg, 1615, in-8°); enfin plusieurs commentaires sur des ouvrages d'Aristote, commentaires publiés à Venise au XVIe siècle, et un traité manuscrit de l'*Astrolabe*. On peut consulter, pour plus amples renseignements sur ce philosophe et sur ses œuvres : Fabricius, *Bibliotheca græca* (vol. X, p. 639), et Cave, *Historia litteraria* (vol. Ier).

PHILOPOTE s. f. (fi-lo-po-te — du préf. *philo*, et du gr. *potos*, action de boire). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des vésiculeux, dont l'espèce type vit au Brésil.

PHILOPOTAME s. m. (fi-lo-po-ta-me — du préf. *philo*, et du gr. *potamos*, rivière). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, tribu des hydropsychites, comprenant environ six espèces qui habitent la France.

PHILOPTÈRE s. m. (fi-lo-ptè-re — du préf. *philo*, et du gr. *pteron*, oiseau). Entom. Genre d'insectes épizoïques, formé aux dépens des ricins : *Les* PHILOPTÈRES *vivent sur les oiseaux*. (H. Lucas.) *Le* PHILOPTÈRE *commun est parasite de nos petites espèces de passereaux*. (H. Lucas.)

PHILOPTÉRIDE adj. (fi-lo-pté-ri-de — rad. *philoptère*). Entom. Qui ressemble au philoptère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes épizoïques, de la famille des ricins, ayant pour type le genre philoptère.

PHILOPYRE s. f. (fi-lo-pi-re — du préf. *philo*, et du gr. *pur*, feu). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des amphipyrides, formé aux dépens des amphipyres.

PHILORHIZE s. m. (fi-lo-ri-ze — du préf. *philo*, et du gr. *rhiza*, racine). Entom. Genre

rique à la belle n'a peine à croire, il trouve [illegible] qu'à faire la paix avec Monna Tessa, en attendant [illegible].

Philosophe marié (l'), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches (Théâtre-Français, 15 février 1727). Destouches a mis en scène dans cette pièce toute sa famille, son père, sa mère, sa femme, sa belle-sœur et lui-même. Le sujet est son propre mariage. Contemporain de la Régence, Destouches s'était bien souvent moqué des maris et il aurait volontiers dit, comme Duclos : « Il n'y a rien de si sot que la foi conjugale : » cependant il s'avisa, étant à Londres, de devenir amoureux d'une jeune et belle Anglaise, et, dans la crainte de se voir exposé lui-même aux sarcasmes dont il avait accablé les autres, il l'épousa en secret. L'indiscrétion de sa belle-sœur, femme capricieuse et fantasque, découvrit le mystère, et lorsqu'il fut de retour à Paris, son mariage était déjà connu de tout le monde. C'est donc sur la donnée d'un mari honteux de l'être, sous-titre de sa comédie, que Destouches fit le plan de sa pièce. Il peignit sa femme dans Mélite, sa belle-sœur dans Céliante, son père dans Lisimon, et se mit en scène, lui-même, sous les traits d'Ariste. D'Alembert s'exprime ainsi dans son *Éloge de Destouches* : « En accommodant au théâtre le sujet de son mariage, qui dut être tenu caché et dont le secret fut violé, Destouches y ajouta tout ce qui pouvait rendre ce sujet piquant sur la scène : l'amende honorable faite à l'amour et au mariage par un philosophe qui, après avoir longtemps bravé l'un et l'autre, a fini par s'enchaîner secrètement à leur char; la crainte qu'il a de rendre publique sa défaite, toute chère qu'elle est à son cœur; les incartades et les brusqueries d'un traitant, oncle du philosophe et qui n'approuve nullement l'union contractée par son neveu, parce qu'elle dérange ses vues; enfin, le rôle, épisodique à la vérité, mais neuf et original, d'une femme capricieuse et bizarre, qui, néanmoins, aime... autant qu'elle peut aimer; [illegible] produit des scènes gaies et théâtrales. C'était encore dans sa famille que Destouches avait trouvé ce caractère. Il le dessina d'après une belle-sœur qu'il avait et dont l'humeur fantasque lui fournit les traits les plus plaisants de ce tableau; mais il eut grand soin, comme on [illegible], de garder le secret à son modèle. Cette belle-sœur s'empressa d'assister à la première représentation de la pièce, ne se doutant pas de l'honneur qu'elle avait d'en être un des principaux personnages. Le portrait était si ressemblant qu'elle s'y reconnut avec indignation. Elle en fit des reproches sanglants à son beau-frère, qui se défendit avec l'embarras d'un coupable. Cette femme irritée se vengea, comme elle put, en exhalant aux yeux de ce perfide beau-frère toute la douleur qu'elle ressentait d'avoir eu le malheur de s'allier à un poète. Elle étouffa pourtant enfin, non la violence, mais l'explosion de sa colère, par la crainte, [illegible] que le poète incorrigible ne trouvât dans cette colère même l'heureuse matière d'une nouvelle scène comique [illegible]

L'action est vive, intéressante. Quelques scènes sont plus scabreuses que Destouches ne se le permet d'ordinaire. Une des situations originales est celle d'Ariste, le philosophe marié, obligé d'entendre les confidences du marquis de Lauret, amoureux de sa femme, et de le servir, en apparence, auprès d'elle. Une autre situation [illegible] « Céliante, dit Hippolyte Lucas, se brouille avec son fiancé, Damon, parce que celui-ci ose lui dire qu'elle n'est pas *novice*. La [illegible] est un peu forte; en effet [illegible] Destouches ne [illegible] pas là. Céliante veut que Damon lui fasse raison de cet outrage. La conversation s'engage ainsi entre eux :

DAMON.

[illegible]

CÉLIANTE.

[illegible]

[illegible] n'est pas mauvais [illegible]. On n'y regardait pas de si près sous Louis XV. »

Philosophes (les), comédie en trois actes et en vers, de Palissot (Théâtre-Français, 1760). Cette pièce, d'une platitude écœurante, était dirigée contre les encyclopédistes; le parti qui [illegible] Gilbert et Palissot essaya de lui faire un succès de scandale, mais elle [illegible]. La fable qu'il imagina pour bafouer Di[illegible] son unique société de trois fripons, c'est-à-[illegible]

[illegible] rondins, n'est autre chose que Frontin, laquais de Valère, l'agent secret des intrigues philosophiques. Le commerce de ces animaux [illegible] Cidalise; elle raffole de paradoxes, elle cultive la tirade sentimentale, elle s'enivre de grands mots [illegible] lus. Elle compose un livre

[illegible]

L'amitié [illegible] pour ceux qui lui ont révélé de si grandes choses ne reste pas inactive. Elle forme le beau projet de rompre le mariage presque conclu de sa fille Rosalie avec un brave officier, Damis, qui l'adore et qu'elle aime : Rosalie épousera Valère, le plus intrigant des trois fripons. Le congé est signifié en bonne forme à Damis désolé, mais [illegible] Rosalie, son amant, Marton, la soubrette de la demoiselle, et Crispin, le valet du jeune homme. Les conjurés réussissent à s'emparer d'un billet où Valère traite fort mal sa future belle-mère. Crispin [illegible] qui s'emporte, et, sans se faire prier deux fois, la bande de philosophes s'en va chercher ailleurs d'autres dupes. Suit le mariage traditionnel.

Rien n'est bien neuf dans tout cela; Palissot se vantait d'avoir suivi de très-près Molière; il le singe en effet beaucoup. Le fond de la comédie, ce sont : les *Femmes savantes*, mêlées de beaucoup de *Tartufe* et d'un peu de *Misanthrope*. Cidalise n'est qu'une caricature de Philaminte, et son entrée :

. . . . Retirez-vous, Marton.
Prenez mes clefs, allez renfermer mon Platon,

rappelle de trop près l'entrée de Tartufe. Il y a entre Dortidius et Valère une dispute, [illegible] Vadius. Un billet imprudent confond les philosophes, comme une lettre moqueuse confond Célimène [illegible]. Marton, [illegible] et une Dorine [illegible]. Et ce qui n'est pas calqué sur Molière dans cette œuvre peu originale est imité du *Méchant* de Gresset. Les scènes où la verve satirique eût pu se donner carrière, Cidalise dictant son ouvrage, le colporteur de livres faisant de la critique au point de vue commercial, Carondas volant son maître qui lui prêche la loi naturelle, sont écourtées et sans haleine. D'autres ne sont que des farces grossières; celle, par exemple, où Crispin, annoncé comme un philosophe, entre, marchant à quatre pattes, et déclare à Cidalise, qui l'admire de bonne foi, qu'il entend pratiquer ainsi la doctrine de Rousseau.

Les *Philosophes* excitèrent la curiosité ou plutôt la malignité publique, [illegible] Théophraste, [illegible] Dortidius était Diderot et Valère avait plus d'un trait d'Helvétius. Ce Crispin, marchant à quatre pattes, rappelait fort Rousseau et certaine [illegible]. Quant à Voltaire, [illegible] avait craint un si dangereux ennemi. L'explosion de colère fut terrible. Ces honnêtes gens, traités publiquement de voleurs, répondirent à cette méprisable calomnie avec une indignation dont on trouve un écho dans Grimm : « Rien qui montre d'autre talent, dit-il, que celui de la méchanceté et de la fureur de nuire. Toute la finesse et le sel de la comédie consistent à dire que philosophe et fripon sont synonymes, à traduire M. Diderot, M. Helvétius et d'autres sur la scène comme de vils scélérats et de mauvais citoyens, et à faire marcher J.-J. Rousseau à quatre pattes. On a voulu séparer M. de Voltaire d'avec les autres philosophes et le séduire à force d'éloges; [illegible] déclaré attaqué et insulté comme les autres. » J.-J. Rousseau, moins maltraité que les autres, renvoya, « avec horreur, » à l'auteur l'exemplaire que celui-ci lui avait adressé. [illegible] autour de cette misérable farce. Citons le [illegible] et l'épigramme de Piron :

[illegible]

Mais [illegible] comme enrégimentés dans une bande de fripons [illegible] périorité du génie, Palissot et les siens, pau[illegible] bruit pour un peu d'argent et insultant tout [illegible] mauvaise santé, se nourrir et se vêtir. Helvétius [illegible] mettre un autre procédé de la part d'un [illegible]

dangereux [illegible] qui le regarde lui-même dans cette satire [illegible] dulgence : « Ce sont, dit-il, les borborygmes [illegible] »

Philosophe sans le savoir (le), [illegible] cinq actes, en prose, de Sedaine (Comédie-Française, 2 novembre 1765). Cette comédie est célèbre en ce qu'elle ouvrit une nouvelle voie à l'art dramatique; elle montrait ce qu'il y avait à faire pour arriver à l'émotion, en se tenant à égale distance de la tragédie dégénérée et [illegible]. Le *Philosophe* [illegible] titulait le *Duel*; le lieutenant général de police s'y opposa, et Sedaine dut se soumettre. C'était pourtant le seul titre qui eût une signification. Il s'agit, en effet, d'un duel, duel fatal, inévitable, qui, pendant cinq actes, tient en suspens le bonheur de toute une famille. M. Vanderk va marier sa fille et, le matin même de la noce, il surprend son fils, jeune officier, une boîte de pistolets à la main, prêt à se rendre sur le terrain, à propos d'une querelle surgie la veille entre lui et un inconnu! Voilà la vie d'un homme plein d'avenir et d'espérance mise en jeu pour une parole malsonnante, un propos imprudent. Le père [illegible] partir son fils : « Infortuné, s'écrie-t-il, comme on doit peu compter sur le bonheur présent! Je me suis couché le plus heureux, le plus tranquille des pères, et me voilà!... » Cependant, excepté lui, personne de la famille n'a [illegible] dans laquelle un des siens vient d'engager sa vie. Antoine seul, l'homme de confiance de M. Vanderk, et sa fille Victorine, la sœur de lait du jeune homme, soupçonnent le véritable motif de l'absence de ce dernier. Victorine surtout, ingénue et naïve, sent aux battements [illegible] renvoie à ses affaires, ou à M. Vanderk, qui [illegible] riage de sa fille, et qui reste, en apparence, aussi calme qu'impénétrable. Et la mère et la fille, le gendre et la tante, et tous les invités de la noce, de s'impatienter du retard du fils, qu'on attend pour se mettre à table! Voilà ce qui suffit à remplir les quatre premiers actes, [illegible] grandir l'intérêt de scène en scène, à soutenir la plus naturelle et la plus vive émotion, jusqu'à ce qu'enfin, au cinquième acte, on reçoive la nouvelle qui doit dilater tous les cœurs ou changer en [illegible] toine a voulu, ne fût-ce que de loin, veiller sur son jeune maître. Il s'est rendu sur le lieu du combat, et là, blotti derrière un arbre, il a vu les deux adversaires s'avancer l'un sur l'autre : deux détonations ont re[illegible] cadavre de Vanderk fils. Antoine accourt : « Mort! il est mort! » dit-il au père; et le malheureux en mourrait, et Victorine aussi, [illegible] tale nouvelle, si Vanderk fils n'arrivait sain [illegible] tromper. Voilà cette pièce que le public du [illegible] trop se rendre compte des qualités qu'elle [illegible] « Le *Philosophe* [illegible] M. Jules Janin, est un chef-d'œuvre. Certes, le sujet était bien choisi. Ce sujet, c'est le duel. [illegible] le duel? Bien au contraire; le grand art de ce drame, ce qui est bien rare à toutes les [illegible] déclamation. Cette fois, la philosophie a fait [illegible] tellement préparé, qu'il faut absolument que le fils se batte en duel et que le père y pousse [illegible]

Philosophe [illegible]

[illegible] désignés comme représentant Pythagore et Archimède. La plupart des musées possèdent [illegible] partie des galeries de Vence, Choiseul, Ran[illegible] aujourd'hui au Louvre; ils sont connus sous [illegible] de la collection du prince de Conti : c'est un [illegible] une table recouverte d'un tapis, sont réunis [illegible] bleau de Bol présentant beaucoup d'analogie avec le précédent; ici seulement le *Philoso*[illegible] Cl. Kohl, d'après L. Kohl; les *Philosophes*, [illegible] tableau de Lecomte-Dumouy (Salon de 1873). [illegible] le peintre d'animaux, a exposé, en 1855, une intéressante peinture : un chien cherchant [illegible]

Philosophe en méditation [illegible] gue barbe, coiffé d'une calotte et vêtu d'une [illegible] réfléchir. A droite, un escalier tournant [illegible] Derrière elle, sur [illegible]

Philosophes [illegible]

ra[illegible] par le buste de Sénèque, placé au [illegible] dait. Juste Lipse et Grotius, tenant chacun [illegible] Grotius [illegible] Juste Lipse [illegible] son visage austère et décharné, écoute son [illegible] par sa gravité.

[illegible] Rubens [illegible] des états, se [illegible] Juste Lipse [illegible] la table, et le peintre s'est seulement placé debout derrière. Toutes les figures sont vê[illegible] trouver [illegible] Rembrandt [illegible] clair-obscur.

PHILOSOPHEME s. m. (fi-lo-zo-fè-me — [illegible] philosopher). Proposition, principe philosophique : *Les* PHILOSOPHEMES *des anciens.*

PHILOSOPHER v. n. ou n.tr. (fi-lo-zo-fe — rad. *philosophe*). Raisonner des matieres de philosophie : *Se moquer de la philosophie, c'est vraiment* PHILOSOPHER. (Pasc.) *Il n'y a rien de plus ennuyeux et de plus désagréable que de* PHILOSOPHER *par lettres.* (Malebr.) *[illegible] pays, chaque nation a sa manière de* PHILOSOPHER *et sa morale qu'il croit la meilleure de toutes.* (La Mothe Le Vayer.) PHILOSOPHER, *c'est apprendre.* (Jouffroy.) ‖ Raisonner, discourir sur diverses matieres de morale ou de science : *Les hommes* PHILOSOPHERONT *mieux que la femme sur le cœur humain, [illegible] mieux qu'eux dans le cœur des hommes.* (J.-B. Rouss.)

— Raisonner subtilement, argumenter, disputer en pure perte : *A force de* PHILOSOPHER, *on s'[illegible] de la vérité.* (Acad.)

— Substantiv. Action de philosopher :

Mais [illegible] aux vieux, ni leur *philosopher*,
Ni [illegible] écrits qu'on [illegible] en leurs écoles,
[illegible] l'esprit, ne sont que des paroles.

RÉGNIER.

PHILOSOPHERIE s. f. (fi-lo-zo-fe-rî — rad. *philosophie*). Mauvaise philosophie, préten[illegible].

PHILOSOPHESQUE adj. (fi-lo-zo-fè-ske — rad. *philosophe*). Qui appartient aux mauvais philosophes : *De là est venu ce bel adage de morale, si rebattu par la tourbe* PHILOSOPHES[QUE] *[illegible].* (J.-J. Rouss.)

PHILOSOPHICO-THÉOLOGIQUE adj. [illegible] *losopho-théologique*, ce qui est une forme ir[illegible] *des fatras* [illegible] (Volt.)

PHILOSOPHIE s. f. (fi-lo-zo-fî — rad. *philosophe*). Science générale des êtres, des principes et des causes : *Qui méprise la* PHILOSO[PHIE] *méprise la sagesse.* (S[illegible].) *Toute* [illegible] *est un arbre dont* [illegible] *La* PHILOSOPHIE, *ainsi que la médecine, a beaucoup de drogues,* [illegible] *La* PHILOSOPHIE [illegible] *de toutes les sciences.* (Geruzez.) *Une* PHILOSOPHIE *complète serait la science absolue, la* [illegible] *Où la foi* [illegible] PHILOSOPHIE [illegible] *de la raison.* (Proudh.) *La* PHILOSOPHIE *est la lumière de toutes les lumières, l'autorité des autorités.* (V. Cousin.) *La science et la* PHILOSOPHIE *doivent suffire un jour à l'humanité.* (Va[illegible].) ‖ Opinion, doctrine, système d'un philosophe, d'une école, d'un peuple, d'une époque, d'une collection d'hommes : *La* PHILOSOPHIE *d'Aristote. La* PHILOSOPHIE *stoï[cienne. La]* PHILOSOPHIE [illegible] *La* PHILO[SOPHIE] *du XVIII*[e] *siècle. La* PHILOSOPHIE *idéaliste s'est perdue dans la négation des réalités.* [illegible] *La* PHILOSOPHIE *d'un siècle* [illegible] *dont ce siècle se compose.* [illegible] *est manifeste.* [illegible]

[illegible] que l'on établit [illegible] *tomes ou des principes fon-* [illegible]

— [illegible]

Il a [illegible]

cette circonstance. (Acad.) *On a toujours assez de* [illegible] *Nulle part on n'est heureux sans un peu de* PHILOSOPHIE. (J. [illegible]) ‖ Système particulier qu'on se fait [illegible] : *Savoir se contenter de peu, c'est la bonne* PHILOSOPHIE. (Acad.) *La vraie* PHILOSOPHIE, *c'est de préférer ce qu'on a et de voir toutes choses du bon côté.* (Mme [illegible]) *Les penchants des hommes sont à peu près toute leur* PHILOSOPHIE. (Lamenn.)

Le [illegible], le bon vin,
[illegible] refrain
Et [illegible].

CASTIL-BLAZE.

— *Philosophie première*, Ancien nom de la métaphysique.

— *Philosophie naturelle*, Système philosophique qui ne s'appuie que sur les seules lumieres naturelles et rejette ou néglige la révélation : *La* PHILOSOPHIE *naturelle est celle du [illegible].* (Proudh.)

— Enseignem. Science qu'on enseigne dans les colléges aux élèves de dernière année; classe où cette science est enseignée : *Faire son cours de* PHILOSOPHIE. *Entrer dans la classe de* PHILOSOPHIE. *Professeur de* PHILOSOPHIE.

— Typogr. Caractère qui est entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps est de dix points.

— Encycl. *Histoire de la philosophie.* On ne s'étonnera pas, sans doute, qu'ayant à traiter de la *philosophie* nous nous bornions à faire son histoire. Les diverses branches de cette grande science, les divers systèmes qu'elle a créés, les grands sujets qu'elle a abordés ont chacun leur place marquée dans ce dictionnaire, et l'histoire des diverses écoles et de leurs doctrines nous fournira une occasion suffisante pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur les progrès et les phases historiques de la pensée, c'est-à-dire de la *philosophie.* Nous pouvons même nous dispenser d'entrer dans de grands détails à propos des écoles philosophiques, chacune d'elles ayant son histoire à part.

L'histoire de la *philosophie* est une science relativement nouvelle, qui s'est rapidement conquis une place considérable dans les études philosophiques. Elle a même semblé un moment, dans certaines écoles, se substituer tout à fait à la *philosophie* dogmatique. Du moins est-elle maintenant universellement considérée comme une des sources les plus fécondes de connaissance et de lumière dans l'ordre philosophique, et plus généralement dans l'étude de la civilisation humaine.

Mais quelle est la méthode à suivre pour écrire l'histoire de la *philosophie?* Deux réponses différentes ont été faites à cette question : les uns n'envisagent dans la *philosophie* que les systèmes qu'elle a créés; les autres considèrent la pensée humaine comme formant un tout, une suite continue, une unité à travers la diversité des formes. De là deux méthodes opposées, l'une qui fait surtout l'histoire des *philosophies*, c'est-à-dire des systèmes pris l'un après l'autre isolément, l'autre qui fait surtout le tableau du progrès non interrompu de la pensée humaine dans son ensemble. Celle-ci a l'avantage de montrer la filiation des idées dans l'esprit et leur développement dans l'histoire; celle-là, en pénétrant plus intimement dans chaque système, nous le fait mieux comprendre, mais le rattache moins bien à tout ce qui le précède et le suit. C'est de cette dernière façon que M. Cousin a considéré et traité l'histoire de la *philosophie.* Moins systématique et plus souple, plus conforme à la vérité historique, l'autre méthode, qui raconte d'un trait, sans interruption, tout le développement de la pensée, a été pratiquée [illegible] en Allemagne. Les grands historiens de la *philosophie*, [illegible] Brucker, Tiedemann et Tennemann. Brucker, en un latin clair, quoique sans élégance, esquisse l'histoire extérieure des systemes plutôt qu'il n'en révèle avec une sûre critique la pensée intime et l'idée directrice. L'*Esprit de la philosophie spéculative de Thalès à Berkeley*, par Tiedemann (en allemand), distingue mieux la théologie et la *philosophie*, et laisse mieux entrevoir, malgré l'abondance des détails, la suite des idées et la marche du progrès intellectuel; mais Tiedemann manque souvent encore de profondeur, de clarté et surtout de cette intuition des systèmes qui seule peut les rendre intelligibles et, pour ainsi dire, les ressusciter. Tennemann, d'un point de vue plus compréhensif, a embrassé le même sujet avec plus d'ensemble, et a véritablement organisé la science ébauchée par ses deux devanciers.

Depuis lors, une *Histoire générale de la philosophie* a enfin concilié toutes les ressources de l'érudition, toute la sagacité d'une pénétrante analyse et toute la profondeur d'une science impartiale : c'est le monumental ouvrage de M. Henri Ritter. L'histoire de M. de [illegible] et tout ce qui l'a précédé chez nous n'ont aujourd'hui aucune valeur. M. Cousin, résumant Tennemann à un autre point de vue, a traité avec son eloquence ordinaire les parties les plus importantes de l'histoire de la [philosophie] [illegible] ouvrages [illegible] *Fragments philosophiques*, il a encore, par l'innombrable quantité de monographies qu'il a [illegible] et à ses successeurs, introduit et répandu chez nous l'étude de l'histoire de la *philosophie*, qui tous les jours y fait des progrès. Il nous suffit de renvoyer le lecteur aux travaux de MM. Burnouf, Barthélemy Saint-Hilaire, Ravaisson, Renouvier, Vacherot, Waddington, Franck, Damiron, Martin, Saisset, Zévort, Fouillée, pour la *philosophie* ancienne; à ceux de MM. Hauréau, de Rémusat, Jacques, Janet, Barni, Charles Rousselot, Bouillier, Tissot, Willm, Taine, etc., pour la *philosophie* du moyen âge et des temps modernes.

Nous allons tracer, d'après ces travaux et d'après l'ensemble des résultats acquis à la science contemporaine, une esquisse très-générale de l'histoire de la *philosophie.* C'est chez les races indo-européennes que le sens philosophique s'est développé, et c'est là qu'il importe de suivre l'évolution de la pensée. Cependant, avant d'entrer dans cette étude, il ne faut pas oublier qu'en dehors du monde aryen s'est formée une grande et très-remarquable *philosophie*, nous voulons parler de la *philosophie* chinoise. Elle se divise en deux périodes, l'une qui se confond avec les traditions les plus anciennes de la Chine, l'autre qui date, à ce qu'on croit, du VI[e] siècle avant notre ère. La première *philosophie* chinoise nous présente deux monuments : *Y-King* ou le *Livre des transformations*, et *Chou-King* ou le *Livre des annales.* C'est le *Y-King* (attribué à Fou-Hi) qui est le plus important : il offre un tableau très-intéressant, malgré sa brièveté obscure, du développement cosmologique des choses. Ce qui le distingue de toutes les productions de la pensée aryenne, c'est l'absence de la notion d'unité. Le principe binaire y remplace partout l'unité. Fou-Hi pose en tête de ses catégories le ciel et la terre, représentés par les deux signes — et — —. Le premier symbole représente le principe mâle, la lumière, la chaleur, le mouvement, la force; l'autre, le principe passif, la nuit, le froid, le repos, l'inertie, la faiblesse. Ajoutons à cette théorie tout élémentaire une ébauche de la théorie des nombres appliquée à la physique universelle. Le *Livre des annales* ou *Sublime doctrine* expose neuf règles ou catégories fondamentales, s'appliquant pêle-mêle à tous les sujets. La seconde *philosophie* chinoise se distingue par des tendances plus pratiques et par un ordre plus méthodique dans l'étude des problèmes philosophiques. On y distingue deux grandes écoles : 1° celle de Lao-Tseu (système du *Tao*, raison). C'est un panthéisme matérialiste. Ici l'unité primordiale apparaît, mais pour se dédoubler en deux modes, l'un transcendant, absolu, l'autre phénoménal et contingent. Le *Tao* est la grande voie de l'univers où marchent tous les êtres, mais c'est aussi le principe du mouvement universel et par conséquent de la distinction des êtres. Il n'y a d'être vrai que celui qui est immuable; tout ce qui devient n'est pas; conséquence, en morale et en politique, l'immobilisme. 2° L'école des lettres ou de Confucius. Le trait original qui la distingue, c'est le dessein avoué d'écarter toute métaphysique, malgré un penchant involontaire au naturalisme. C'est un système de morale pratique à peine rattaché à quelques notions scientifiques élémentaires. Cette morale, en général excellente, se propose le perfectionnement de l'homme par lui-même, mais en supprimant l'idéal, l'absolu, le terme suprême et divin. Les quatre livres classiques qui résument cette doctrine sont le *Ta-hio* ou la *Grande étude*, le *Tchoung-young* ou l'*Invariabilité dans le milieu*, le *Lun-yu* ou *Entretiens philosophiques*, le *Livre de Meng-tseu* ou *Mencius*, disciple et continuateur de Confucius. Partout se retrouvent les mêmes caractères : absence d'idéal dans la morale, de principe premier dans la dialectique, de notion de Dieu enfin dans la métaphysique.

Abordons maintenant l'histoire de la *philosophie* dans la race aryenne. On y distingue quatre parties parfaitement distinctes : la première comprend le développement de la pensée en Orient, histoire immense qui va, pourrait-on dire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; la seconde embrasse tout le monde gréco-romain et s'étend jusqu'au III[e] siècle de notre ère; la troisième remplit le moyen âge; la quatrième commence à Bacon et Descartes et dure encore. Nous allons résumer, sous ces quatre titres, les faits tout à fait capitaux qui s'y rapportent, en indiquant les noms des écoles et des penseurs qui ont apporté quelques éléments au développement progressif de la pensée humaine. Le lecteur désireux d'en faire une étude plus spéciale trouvera des renseignements plus complets aux différens articles épars dans ce dictionnaire.

— PREMIÈRE PÉRIODE. *Philosophie orientale.* Le caractère général de cette période est l'absence de méthode, la confusion de tous les domaines, de toutes les sciences et de tous les procédés. L'imagination y domine et fait les frais de systèmes gigantesques : l'infini, l'absolu, l'éternel, le parfait s'expriment par des images, des allégories, des mythes. Immenses constructions métaphysiques sans aucun fondement expérimental, mélange confus du sentiment et de la pensée, de la religion et de la *philosophie.* De là le dédoublement de ces systèmes métaphysiques en deux moitiés d'inégale valeur, dont l'une n'est que la copie affaiblie et matérialisée de l'autre, l'une pour le peuple (mythes, symboles, idolâtrie ou fétichisme), l'autre pour les savants, les prêtres, les initiés, et qui contient l'intime pensée et le sens profond de ces allégories. Quant à la doctrine, c'est presque invariablement le panthéisme sous une forme tantôt plus matérialiste, tantôt plus idéaliste. La nature y est le dernier objet de l'étude et de l'adoration : elle accable, elle étouffe la personnalité, l'activité humaine. Le sentiment de la vie universelle qui circule à travers tous les êtres et toutes les formes du monde est si profond, qu'il fait perdre à l'homme le sentiment de sa supériorité, de sa vie morale.

La première période de la *philosophie* orientale est propre à l'Inde. Le *Rig-Véda* nous montre les premiers hommes de la race aryenne au début, pour ainsi dire, de l'histoire de la civilisation; c'est l'humanité dans sa première enfance : innocence, naïveté, enfantine poésie, absence de toutes les idées qui plus tard feront la noblesse et le trouble de l'âme humaine; nulle idée nette du juste et de l'injuste; adoration irréfléchie de toutes les forces de la nature, culte grossièrement et naïvement anthropomorphique, s'adressant à des dieux qui ne sont pas encore définis, au soleil, aux astres, à l'aurore, à la nuit, aux vents, à Indra (l'air ou le ciel), à Agni (le feu), etc., et les considérant comme des êtres sensibles dont on gagne la faveur en leur offrant le beurre et le *soma.* Tel était l'état primitif dont le *Rig-Véda* nous a conservé le précieux souvenir. En sortant de cet âge d'ignorance innocente, la pensée humaine pouvait prendre deux directions : ou bien se tourner de plus en plus vers la nature, ramener toutes ces allégories flottantes à un sens purement physique, transformer ce polythéisme indécis en un panthéisme naturaliste; ou bien continuer, au contraire, à préciser de plus en plus les mythes, à personnifier les dieux, à leur donner une physionomie, une figure, un rôle original et distinct de la nature. L'Inde suivit la première voie, la Perse et la Grèce s'engagèrent dans l'autre.

Dans l'Inde, deux grandes religions, le brahmanisme et le bouddhisme, joignent à un culte fait pour le peuple une métaphysique très-savante, à l'usage des seuls initiés. La métaphysique du brahmanisme est le premier grand système de panthéisme qui forme un tout méthodique et complet. Brahma, le dieu transcendant, ineffable, incompréhensible, être-néant, l'immobilité même, reste au delà des atteintes de la pensée, et c'est seulement dans la trimûrti qu'il se déploie et se manifeste, avec le triple caractère de force organisatrice (Brahma), d'âme universelle (Vichnou) et de force de retour, ramenant tous les êtres individuels à l'anéantissement en Brahma (Siva). Ce système d'émanation a pour corollaire le dogme de la transmigration des âmes, le sentiment de la présence du divin jusque dans la matière, l'absence de toute idée de terme à atteindre et de règle morale à suivre, l'absence par conséquent de droit et de devoir dans la vie humaine, le mépris de la personnalité et de la vie et l'organisation de la société en castes. Le bouddhisme est un pas de plus dans le panthéisme : il transforme Brahma en Nirvâna, c'est-à-dire néant. Il affirme que le dernier but à proposer aux hommes, c'est d'échapper à cette série indéfinie d'existences inutiles, c'est le retour au sein du néant. Se soustraire à la loi de la transmigration, voilà le bonheur idéal. Pour y parvenir, il faut se détacher de soi-même, se débarrasser non pas de la vie, mais de l'amour de la vie, se former, s'aguerrir dans cette science si difficile de traiter son corps sans nul ménagement, et devenir enfin parfaitement insensible : c'est là le sens véritable du dévouement ou de la charité bouddhiste Le Bouddha lui-même n'a-t-il pas consenti donner ses membres en pâture aux petits d'une tigresse? Devenir indifférent à soi-même, haïr la vie, qui est le grand mal, c'est déjà entrer dans le bienheureux Nirvâna. A côté de ces deux grands systèmes se placent les écoles philosophico-religieuses qu'on nomme la *mimansâ* (doctrine du salut par les œuvres), le *védanta* (salut par la foi; mythe fameux de Mayâ, la grande illusion qui nous fait prendre le monde pour réel), le *sankhya* de Kapila (salut par la science; deux principes premiers, la nature et l'âme), le *yoga* (salut par l'extase, doctrine qui inspire le *Bhâgavata geeta*); enfin deux systèmes secondaires, le *nyaya*, remarquable ébauche de logique, et le *vaiseshika* de Kanada, sorte de matérialisme atomistique.

Tandis que la *philosophie* indoue se plongeait de plus en plus dans le panthéisme, un autre rameau de la race aryenne, celui des Perses, transformait en un sens tout contraire les croyances primitives des Aryas. La réforme de Zoroastre épura le culte des Perses et y joignit une métaphysique exposée tout au long dans le Zend-Avesta. Ici apparaît le dualisme, la distinction du bien et du mal, du jour et de la nuit, la lutte de deux principes dans la nature et dans l'humanité. Il n'y a pourtant pas deux dieux : Ormuzd et Ahrimane, qui représentent le bien et le mal, sont subordonnés à un principe suprême et absolu, Zervane Akérené. Le triomphe d'Ormuzd mettra fin à ce long antagonisme. Le mal sera vaincu, c'est-à-dire que tous les méchants deviendront bons et que l'enfer disparaîtra pour faire place à la cité universelle des justes. A cette métaphysique se rattache

toute une mythologie qui place au-dessous d'Ormuzd son Verbe (Honover) et au-dessous du Verbe les *ferouers*, enfin toute la hiérarchie des bons génies. On le voit donc : ici, tout s'est personnifié, humanisé; la nature a fait place à l'homme, et le panthéisme à l'anthropomorphisme.

Ce même mouvement de réaction contre la nature va se continuer dans l'Orient au sein des races sémitiques. Mais là, la nature ne s'efface pas seulement, elle disparaît; il ne reste plus que deux termes, l'homme et Dieu. C'est le monothéisme pur, comme chez les Juifs, ou mêlé d'un élément matérialiste, comme chez les Phéniciens et tous les peuples que combattirent les Juifs. Seulement, il ne faut pas chercher dans cette religion une partie métaphysique aussi développée que dans celle de l'Inde ou même de la Perse. La Bible ne contient qu'implicitement les germes de la *philosophie* qui plus tard se développa chez les Juifs eux-mêmes. Dieu est l'Etre, il est le Dieu puissant, maître absolu, terrible à ses ennemis, père plein de tendresse pour ses enfants; et ses enfants sont les Israëlites, le peuple avec qui il a fait alliance : telles sont, en métaphysique, les idées fondamentales sur lesquelles repose le mosaïsme.

Il ne faut pas oublier l'Egypte, qui forme, pour ainsi dire, le point de contact et le lien entre ces trois mondes : l'Orient proprement dit, le monde sémitique et la Grèce. Dans ce qu'on nommait la sagesse de l'Egyptien, il n'y a pas seulement une religion, mais aussi une *philosophie* métaphysique, qui est, pour ainsi dire, le noyau de la légende recouvert par une double enveloppe, une enveloppe astronomique et une légende populaire. Amoun, dont les Grecs ont fait Ammon, y correspond à Brahma : c'est le Dieu innomable, le mystère, l'inconnu. Mais à ce Dieu suprême se subordonnent deux principes qui vont faire exister le monde : ce sont, d'abord un principe passif, la matière, Athor-Neith, qui attend d'être fécondé et organisé, et un principe actif idéal, le Verbe ordonnateur, Kneph, qui va débrouiller le chaos et produire l'ordre universel, c'est-à-dire le monde. Telle est la trinité suprême. Les prêtres égyptiens y subordonnent une seconde trinité, qui réalise les mêmes rapports, non plus dans l'absolu, mais dans l'esprit; puis une troisième trinité, où apparaît pour la première fois la dualité phénoménale du bien et du mal. Les trois termes en sont : *Sérapis* (qui se dédouble en Osiris et Typhon), un principe passif, tour à tour nommé Isis et Nephthys, et Horus, fils d'Osiris et d'Isis.

— DEUXIÈME PÉRIODE. *Philosophie grecque*. Ici nous trouvons, comme caractère général, une distinction de plus en plus nette de la religion et de la *philosophie*, jusque-là confondues, comme on l'a pu voir dans le résumé de la pensée orientale; une absence de livres saints, de textes révélés et, par conséquent, de toute contrainte apportée au développement de la raison; liberté des recherches rationnelles, grâce à la faiblesse du sacerdoce chez les Grecs, qui ne considèrent la religion que comme un ensemble de cérémonies legales. L'institution des mystères est le berceau de la *philosophie* en Grèce. La mythologie est laissée en grande partie au caprice des poëtes. Il faut distinguer trois âges dans la *philosophie* grecque, et dans chacun d'eux règne une méthode différente. Le premier âge, période antésocratique, va de Thalès aux sophistes; c'est le temps de la méthode cosmologique (600-400 av. J.-C.). Le second va de Socrate à la fin des écoles socratiques et de la *philosophie* originale dans la Grèce proprement dite, vers l'an 100 après notre ère : on y peut reconnaître en général la méthode psychologique. Enfin, le troisième âge est celui où la *philosophie* s'est transportée à Alexandrie. C'est l'époque de la méthode éclectique et mystique.

L'esprit hardi et entreprenant des Grecs s'élance avec l'ardeur confiante de la jeunesse, c'est-à-dire de l'inexpérience, à la recherche de la science universelle. D'une part, on veut tout embrasser; le problème du monde se pose dans son ensemble, non divisé, non classé; c'est l'univers en bloc qu'il s'agit d'expliquer d'un coup, d'un seul et vaste effort de génie. D'autre part, pour faire une pareille étude, on ne songe pas à distinguer, on laisse s'associer librement toutes les facultés de l'esprit humain : imagination, poésie, rêve, hypothèse, raisonnement, expérience, divination, tous les procédés, toutes les méthodes seront prises et abandonnées sans règle, sans raison. On applique tout à tout, on ne doute de rien, on ne croit pas même avoir besoin d'approprier à chaque objet d'étude un instrument spécial; chaque système est un traité περὶ φύσεως, un vaste et inextricable roman cosmogonique. Tel est le caractère commun à toute cette première époque. Mais deux courants distincts s'y montrent bientôt : la race ionienne, plus molle, plus tendre, plus facilement séduite par les caresses de la nature, apporte dans la *philosophie* un esprit porté au sensualisme. Les sens y prédominent sur la raison, le concret sur l'abstrait, le plaisir sur le devoir, la grâce et l'abandon sur l'énergie de la réflexion. La race dorienne, plus mâle et plus rude, ne regarde pas tant au dehors, mais plus au dedans : dans la *philosophie* comme dans l'art, elle veut plus de simplicité, plus de solidité; il lui faut des dogmes plutôt que des légendes, des lois plutôt que des phénomènes, des idées plutôt que des images. Ainsi se forment une *philosophie* par la sensation et une *philosophie* par la réflexion, l'une expérimentale, l'autre rationnelle, l'une observant la nature dans sa multiple et mobile apparence, l'autre formulant avec une rigueur mathématique les rapports des choses en soi, abstraction faite des phénomènes.

L'école ionienne, d'abord purement dynamiste, cherche un élément qui ait pu, par ses développements et ses transformations, engendrer le monde tout entier. C'est l'eau, dit Thalès; l'air, dit Anaximène; le feu, dit Héraclite. Dans leurs poëmes (car leur *philosophie* s'exprime en vers), tous recherchent la semence de l'univers; c'est encore le panthéisme complet, mais un panthéisme plus défini, plus précis, puisqu'il cherche un point de départ, une semence, un élément primordial auquel commence la série des phénomènes. Trouver un commencement, c'est mettre une première borne au devenir universel où s'absorbait l'imagination orientale. D'ailleurs il n'y avait pas loin de l'idée d'une semence à celle d'un principe, et ce mot, qui est le mot constitutif de la vraie *philosophie*, est prononcé pour la première fois par Diogène d'Apollonie. L'école ionienne devient alors mécaniste, c'est-à-dire qu'au lieu d'expliquer le monde par un seul élément, elle cherche à l'expliquer par la combinaison de plusieurs éléments. Diogène cherche un principe assez large pour expliquer la matière et l'esprit, le mouvement et la pensée : c'est, suivant lui, l'air considéré tour à tour dans ses caractères physiques ordinaires et dans sa forme d'âme ou de souffle animant les êtres. Anaximandre appelle son principe l'infini, et il suppose que dans le sein de cet infini se meuvent des éléments ou particules dispersées, mais tendant à se rapprocher par l'attraction des semblables pour les semblables. Anaxagore perfectionne cette théorie, qui prend chez lui la forme d'un système d'*homœoméries* ou parties similaires organisées par un ordonnateur suprême, l'Esprit (Νοῦς), immanent dans le monde. Enfin, Empédocle combine les idées de ses prédécesseurs avec quelques principes des écoles pythagoriciennes et conçoit dans le *Sphærus* une force de cohésion et une force de division dont la lutte sera terminée par une Raison (Λόγος) suprême qui règle et dirige tous les mélanges de la matière. En même temps, Empédocle applique sa théorie à l'explication de la pensée, qu'il fait dériver de certains effluves émanant des objets et venant se fixer dans notre esprit, ou mieux, dans notre cerveau. Tel est, dans son ensemble, le système ionien. Un des hommes de génie que nous trouvons dans cette école, Héraclite, dit-on, y avait senti des défauts et des dangers. Il se disait que, dans ce système où tout est enchaîné aux lois de la matière, il n'existe nulle liberté, nul plan raisonnable dans le monde, pas de but pour l'homme ni pour l'univers. « Tout devient, tout s'écoule, disait-il; Jupiter se joue de nous tous. » De là sa désolation et ses pleurs célèbres sur la misère humaine, de là ce désespoir qui donna une si grande idée de sa conscience morale.

L'école italique ou dorienne est celle de Pythagore. Ici, rien pour ni par les sens. C'est la pensée repliée en soi et ne regardant le monde qu'à travers l'abstraction. Cette *philosophie*, fondée sans doute par Pythagore, est constituée définitivement comme système métaphysique par Philolaüs. Le monde, c'est l'ordre (Κόσμος). Telle est l'idée dont toute l'antiquité fait honneur à Pythagore. Or, tout ordre se ramène à des rapports précis, fixes, stables, comme ceux des mathématiques; le monde en ce sens est un nombre, et il faut le traiter comme un tout composé d'éléments qui sont liés les uns aux autres par une proportion définie. Philolaüs précise cette notion par la théorie des intervalles. C'est aussi dans cette même école que se formule pour la première fois le grand principe : l'unité est le principe de tout (ἓν ἀρχὴ πάντων). L'âme ellemême, comme le monde, est une harmonie, une proportion, un petit monde, c'est-à-dire encore un nombre, mais un nombre qui se meut lui-même.

Après avoir fourni une carrière de plus d'un siècle, chacune de ces écoles renaît, pour ainsi dire, sous une forme nouvelle et comme à un second degré de puissance. L'école ionienne devient plus savante et plus méthodique avec Leucippe et Démocrite d'Abdère. Au lieu de cette vague explication du monde par les éléments, ces deux philosophes inventent le système des atomes ou particules de matière indivisibles et irréductibles. Tous les phénomènes s'expliquent par les lois du mouvement des atomes, l'âme ellemême n'est qu'un agrégat d'atomes subtils.

En même temps, l'école pythagoricienne fait un pas de plus dans la voie où elle était engagée. Un philosophe ionien, Xénophane, fonde à Elée une nouvelle école qui se propose de développer et de compléter le pythagorisme. Au nom du principe de l'unité, il affirme l'unité et l'éternité d'un Dieu supérieur, dit-il, aux dieux et aux hommes; il cherche même à le démontrer par une argumentation régulière, la première que nous connaissions dans l'histoire de la *philosophie* grecque; mais il semble s'être arrêté indécis entre le théisme et le panthéisme. Parménide d'Elée pousse plus avant la recherche du premier principe. Il n'y a pas seulement dans le monde unité de plan, mais aussi unité d'essence. Or, comme il ne peut exister qu'un seul être absolu, éternel, nécessaire, immuable, universel, tout ce qui n'a pas ces caractères n'est pas; tout ce qui n'est pas absolu se confond avec le néant, car l'être relatif n'est qu'une apparence. Donc, dans le monde, il ne faut considérer comme existant réellement ni les choses sensibles, ni les animaux, ni les personnes humaines, car toutes ces prétendues existences sont relatives, finies, contingentes, passagères et phénoménales; il n'existe absolument que les lois éternelles, la pensée suprême qui circule à travers toutes choses, l'Esprit divin qui anime tout et dont tout le reste n'est qu'une étincelle, qu'une manifestation sans valeur propre. C'est là l'essence de la métaphysique des éléates, qui est développée et défendue dialectiquement par Zénon d'Elée et qui finit dans le système de Mélissus de Samos.

Pendant toute cette première période, la morale est restée indépendante de la *philosophie* systématique; elle est principalement enseignée par les sept sages, dont les préceptes sont plutôt pratiques que théoriques.

La pensée grecque avait donc, vers l'an 450 avant notre ère, parcouru à peu près tout le cycle de la *philosophie*; elle avait touché les deux pôles de la vérité, l'expérience et la raison. Mais, faute d'ordre et de méthode, les divers systèmes aboutissaient à des synthèses vagues et faibles. Chaque école excellait dans la critique des autres, mais ne savait se défendre elle-même de leurs coups. De là, après cette première ferveur de la pensée enivrée d'elle-même, une sorte de découragement et d'affaissement qui se traduit par le scepticisme. C'est l'âge où, désespérant de trouver le vrai, l'esprit las, rebuté, aigri par ses échecs répétés, abdique pour un moment et déserte les grands problèmes. C'est alors que la sophistique triomphe. Les sophistes ne sont rien de plus que de malhonnêtes gens qui profitent de la défaillance universelle des esprits pour enseigner l'immoralité, sous prétexte de scepticisme. Aussi voyons-nous les sophistes sortir indifféremment de toutes les écoles. Protagoras conclut le scepticisme de la *philosophie* sensualiste, Gorgias de l'éléatisme, d'autres de telle ou telle autre théorie. Les deux formules de Protagoras et de Gorgias expriment bien dans leur opposition la pensée de l'école : « Tout est vrai, » dit l'un; « Rien n'est vrai, » dit l'autre. Conclusion très-logique : « L'homme est la mesure de toutes choses, » c'est-à-dire chacun est libre d'affirmer à son gré et selon l'intérêt du moment le pour et le contre en toute matière. Cette dialectique malhonnête révolta le noble cœur de Socrate, et ce fut l'indignation morale qui fit de lui le réformateur de la *philosophie*.

L'œuvre philosophique de Socrate est essentiellement la réforme de la *philosophie* par la création d'une méthode. Au lieu de rêver, d'imaginer, de bâtir à perte de vue de creuses hypothèses, Socrate veut qu'on observe, qu'on expérimente, que l'on connaisse enfin avec précision; et pour cela il faut commencer l'étude du monde par le point le plus lumineux pour nous, c'est-à-dire par la conscience de nous-mêmes. L'homme est la clef de la nature, l'ordre moral est un second univers réduit qu'il faut considérer à part avant de se perdre dans le dédale de l'autre. De là vient que la fameuse maxime de Delphes : « Connais-toi toi-même, » peut servir de devise à l'œuvre philosophique de Socrate. Le premier, en effet, il substitua à ces divagations sur la nature des choses, où ses devanciers s'étaient plongés, une étude régulière de l'homme par la psychologie. Du même coup, il donnait à la *philosophie* une méthode et un objet déterminés. Il mit au service de cette grande entreprise un ensemble de procédés dialectiques dont le secret n'a jamais appartenu qu'à Socrate et qui ne pouvaient, du reste, convenir qu'à un esprit fin et fort à la fois comme le sien : l'*ironie* et la *maïeutique*. Nous n'insistons pas sur les doctrines plus ou moins discutables de Socrate, ce qui importe de signaler dans ce rapide coup d'œil historique, c'est la création d'une manière de penser nouvelle, c'est l'impulsion donnée à l'esprit humain, qui est la vraie gloire de Socrate.

C'est à Socrate que se rattache tout le développement de la pensée grecque, jusqu'au jour où elle sera étouffée par la conquête romaine. Les écoles les plus nombreuses et les plus diverses prennent pour point de départ commun le « connais-toi toi-même. » Nommons d'abord deux écoles [illegible] dans la morale pratique, l'une qui rassemble autour d'Antisthène des [illegible] bonds et des esclaves, et qui leur [illegible] consolation une vertu sauvage, [illegible] le corps, méprisant tout, [illegible] enseignant l'art d'affecter de s'af[illegible] lument au plaisir et [illegible] secte des cyniques, elle se [illegible] de leurs hommes, [illegible] Antisthène et même [illegible] va se jeter [illegible] naïques, [illegible] de Socrate, [illegible] savoir [illegible] dans cette [illegible] suivre. Aristippe, [illegible], Annicéris, Evhémère, et enfin Hégésias, qui, reconnaissant que nos plaisirs ne sont jamais entiers, conclut au désespoir et recommande le suicide comme le plaisir suprême, tels sont les noms marquants de la secte. On voit que ces deux écoles contenaient déjà en germe les deux doctrines qui plus tard partagèrent le monde sous le nom d'épicurisme et de stoïcisme.

D'autres écoles plus obscures succèdent plus légitimement à Socrate et se composent de ses disciples fidèles, dont le plus célèbre fut l'aimable et vertueux Xénophon. A côté des petites écoles d'Elis et d'Eretrie s'élève, sous Euclide, la remarquable école de Mégare, qui cherche la fusion de l'éléatisme et de la morale socratique, et qui atteint, avec Stilpon, à une grande élévation de pensée; mais elle se perd, sous la direction d'Eubulide, dans les misérables subtilités de l'éristique.

Mais une des deux grandes écoles qui devaient éclipser toutes les autres sectes issues de Socrate est celle de Platon. Tout pénétré qu'il est de l'inspiration socratique, le platonisme est un système original par le fond et par la forme : c'est un idéalisme fortement imprégné de morale. La méthode de Platon, c'est l'intuition de la vérité absolue, des notions premières, éternelles et nécessaires, de l'idéal enfin, par une faculté qui perçoit naturellement l'infini, savoir la raison, νόησις. Tous les objets finis, contingents, particuliers ne servent qu'à nous rappeler l'invisible absolu; c'est la réminiscence platonicienne. De cette méthode on prévoit sans peine quelles doctrines vont sortir. En métaphysique, l'être, c'est l'absolu, l'universel : le vrai être, ce n'est pas l'individu éphémère, mais l'être qui ne varie pas, le type suprême, l'idée ou l'idéal dont tous les individus de chaque espèce ne sont qu'une copie affaiblie. Toutes les idées se ramènent à une seule, l'idée du bien, qui est Dieu lui-même. Chaque espèce est une idée divine, et le monde visible n'est que la reproduction du monde des idées pures où reluisent dans toute leur splendeur le beau, le vrai et le bien. En logique, c'est aux idées générales que Platon ramène la science. En psychologie, c'est la faculté de percevoir l'infini, la raison, qui est l'essence de l'homme. L'âme, qu'il définit une raison servie par un corps, a trois facultés : l'intuition rationnelle, le cœur et l'appétit inférieur, source de la sensibilité physique. En morale, Platon a créé la division, restée classique, des quatre vertus : sagesse, ou vertu de l'intelligence; courage, ou vertu du cœur; tempérance, ou vertu des appétits subalternes, et enfin justice, vertu sociale par excellence. Idéaliste, comme toute doctrine platonique, sa morale nous propose pour but suprême la ressemblance avec Dieu. En politique, on sait les applications hardies de cet idéalisme à la constitution d'un Etat réglé uniquement par la justice. Enfin, en esthétique, on sait à quelle hauteur la théorie du beau idéal a été portée par Platon.

Aristote est le représentant d'une méthode diamétralement opposée, quoique la doctrine qui en découle se rapproche en bien des points de celle de Platon. C'est la [illegible] positive, soit qu'elle procède par raisonnement déductif, soit qu'elle se fonde sur de solides inductions. Au lieu du général et de l'absolu, Aristote prend pour point de départ le particulier, l'individu, [illegible] ble. Il distingue trois groupes de sciences, où il s'exerce avec une égale [illegible] nie : les sciences théorétiques (métaphysique, astronomie, mathématiques, physique, [illegible] nique, zoologie, psychologie), [illegible] pratiques (morale, politique, rhétorique, poétique) et la logique, science destinée à servir d'instrument et de fil conducteur à toutes les autres. Sa métaphysique [illegible] de Platon par une précision et une profondeur plus scientifiques. [illegible]

[illegible]

[illegible] qui clôt le premier : l'invasion universelle du [illegible] élevés si haut que pour se prouver mutuelle-[illegible]

C'est aussi dans le dédain et la crainte de la métaphysique que se rencontrent les deux écoles qui continuent, en les perfectionnant, le cynisme et cyrénaïsme. Épicure place le [illegible] bonheur, mais le bonheur n'est plus pour lui simplement le plaisir physique immédiat, c'est surtout le plaisir moral et par conséquent la vertu. On sait [illegible] *que*, gardant le bonheur comme but et reje-[illegible] la vertu comme moyen.

Au contraire, le stoïcisme, développant les [illegible] de la vertu non-seulement un bien, mais le souverain bien, le bien unique. Le stoïcisme grec produit [illegible] grands par la pensée et plus grands par la vie. Zénon de Cittium, son fondateur, Cléanthe, [illegible] qui est le théoricien de la secte, sont des modèles de courage, d'énergie et d'élévation morale. Malheureusement, leurs théories, tirées en partie d'Aristote, en partie [illegible] se présentent dans un désordre et avec une obscurité presque impénétrable. [illegible] c'est que le bien de tout être consiste à suivre sa nature ; mais dans chaque être il y a un principe recteur qui doit être la fin, le but, et auquel tous les autres instincts doivent se subordonner. Ce principe dans l'homme, c'est la raison ; pour lui, suivre la nature, c'est donc suivre la raison. Le bien consiste à remplir cette fonction suprême, la vertu. Tout le reste [illegible] des objets préférables, [illegible] éléments métaphysiques trop abstraits, furent [illegible] les plus répandues chez les Romains.

[illegible] proprement dit [illegible] derniers [illegible]. La nouvelle Académie (Arcésilas, Carnéade, etc.) tire du pyrrhonisme le probabilisme empirique, et à l'époque même de l'ère chrétienne le plus grand philosophe grec est Œnésidème, [illegible] savant et profond. Il fonde ses « raisons de [illegible] » [illegible] de la raison avec elle-même et avec les sens. Ce vaste système fut ré-[illegible] par Sextus Empiricus, dans [illegible]

[illegible] *philosophie*, traite avec une profondeur et une étendue de génie qui de [illegible] d'abord devoir hériter de la science grecque, [illegible] dans le monde des faits, ses forces tout en-[illegible] qu'elle avait domptés, son inaptitude enfin à s'élever aux hautes régions de l'abstraction métaphysique, l'empêchent de cultiver avec [illegible] ensemble ; elle n'en recueille avec quelque soin que les parties pratiques et morales, celles qui se peuvent traduire en applications [illegible] que, par le progrès naturel de la civilisation, les Romains apportèrent dans la *philosophie* une supériorité morale incontestable ; ils y introduisirent l'idée du droit, l'idée de la personnalité, de l'activité, et un esprit positif, [illegible] des systèmes, sans en comprendre toujours [illegible] le poëte inspiré de l'épicurisme ou plutôt de [illegible] gion, dans cette terreur involontaire et mys-[illegible]

[illegible] semblent en [illegible] de leur [illegible] humain. Sénèque, qui n'est pas dans la vie le plus ferme de tous, est le philosophe, l'orateur et l'écrivain de l'école. Comme tous les philosophes romains, il expose surtout du stoïcisme ce qui lui semble le plus important, la morale, et il [illegible] expressions admirables de ce sentiment nouveau que Cicéron avait nommé [illegible], qu'on pourrait traduire par philanthropie, et dont les chrétiens ont fait la charité, en en altérant l'idée essentiellement humaine. Nommons, pour ne pas revenir sur le stoïcisme, Épictète et Marc-Aurèle, deux des plus nobles âmes qui aient vécu. La métaphysique s'éclipse de plus en [illegible] est remplacée par un sentiment croissant de la solidarité humaine.

Avec le reste de la civilisation grecque, la *philosophie* émigre et va renaître transformée à Alexandrie, sous le nom de néoplatonisme. Un double besoin qui se faisait jour alors dans l'esprit humain peut expliquer l'éclosion de cette grande école : d'une part, en métaphysique, le besoin de concilier les grandes tentatives qui isolément avaient échoué, de combiner les résultats des travaux de Platon, d'Aristote, de leurs devanciers et de leurs successeurs avec ceux qui arrivaient d'autres sources encore inexplorées, l'Inde, la Perse, l'Égypte et la Judée. De là un vaste syncrétisme qui, souvent confus, mais souvent fécond, refond, pour ainsi dire, dans une élaboration puissante, toutes les œuvres de la pensée humaine. D'autre part, en morale, des aspirations plus tendres, plus humaines, plus sociales se sont partout manifestées ; on a devant l'esprit un plus pur et plus haut idéal que celui de la sagesse et de la mesure si chère à l'esprit grec ; on a une soif d'infini, un désir d'atteindre je ne sais quelle perfection jusqu'alors ignorée, de porter la vertu enfin jusqu'à la sainteté. De là ce mysticisme, chose si nouvelle dans la *philosophie* grecque, qui va s'épanouir dans l'école néoplatonicienne.

Ammonius Saccas fonde l'école, Plotin fonde la doctrine. Celui-ci substitue aux anciennes méthodes d'investigation philosophique un procédé tout nouveau, l'extase, acte d'ineffable amour qui nous unifie avec Dieu même, qui nous révèle d'un coup, par un effort simultané de l'intelligence, du sentiment et de la volonté, la vérité, le bien, le beau, l'être. Le grand objet de la métaphysique des ennéades, c'est de définir le rapport entre Dieu et le monde. Plotin considère d'abord Dieu dans son essence absolue, transcendante, innommable et insondable ; il l'appelle l'Unité, comme les éléates. Ce n'est ni l'être ni le non-être, c'est l'absolu indéterminé ; mais il se détermine d'abord en tant que pensée ou intelligence, et sa première détermination est le rapport du sujet à l'objet établi dans le [illegible] ou dans la conscience. C'est là la première hypostase ou le premier degré de dédoublement, d'émanation de l'Être absolu. Une seconde hypostase sera la pensée se réalisant, s'objectivant, Dieu devenant démiurge, la pensée se déterminant par la matière, se limitant dans la création. Telle est la théorie qu'on a nommée la *trinité plotinienne* ; c'est un essai d'explication du monde par l'émanation ou la transformation de l'absolu en relatif, de l'universel en particulier, du parfait en imparfait. Le monde est un devenir, un mouvement qui va de Dieu à Dieu : tout en sort et tout y retourne.

Porphyre, Grec oriental, développe le néoplatonisme dans un sens tout rationaliste, en opposition à Amélius, qui tendait à faire prédominer l'élément mystique, le merveilleux, la théurgie. Porphyre divise chacune des hypostases de Plotin en une triade ; il obtient ainsi : 1° la triade intelligible et intelligente ; 2° la triade seulement intelligente ; 3° la triade seulement intelligible. Au-dessus de ces trois [illegible] absolu, qu'il appelle l'*au-delà*, l'indéterminé, l'être néant. C'est dans la matière seule qu'il place le principe de l'altérité, c'est-à-dire de la distinction des individus. Sa morale, comme celle de Plotin, donne pour but à la vie humaine l'absorption en Dieu par l'extase. Jamblique suit la marche naturelle de la pensée, qui devait conduire à subdiviser de plus en plus les hypostases ou degrés intermédiaires entre Dieu et le monde, entre l'un et le multiple. L'abîme à combler est trop [illegible] pour qu'on ne soit pas forcé d'y entasser successivement tous les êtres particuliers, [illegible] qui peuvent servir de transition entre le fini et l'infini. [illegible] chacune des triades de Porphyre.

Proclus renouvelle la métaphysique néoplatonicienne sur plusieurs points à la fois. Il [illegible] deux voies pour arriver à Dieu : la contemplation de ses œuvres dans le monde ou la contemplation de son essence dans la pensée (extase). Il revient aux trois hypostases de Plotin, mais leur donne d'autres noms, ce sont : 1° l'*un* ou l'indéterminé absolu ; 2° *l'esprit*, [illegible] intelligible ; 3° l'*âme* ou l'intelligence [illegible] devenue le principe de la vie individuelle. L'*un*, qu'il nomme aussi le *père*, n'est pas pour lui l'unité vide et abstraite ; il lui attribue la puissance créatrice ; seulement, nous ne pou-[illegible] dans nos recherches, au delà [illegible] hypostase, car, dans la pre-[illegible] pas encore : ce n'est [illegible] qui commence à exister.

Dans l'âme humaine, au-dessus des facultés ordinaires, s'élèvent l'amour, la pensée pure, l'extase et l'unification avec Dieu. La morale de Proclus penche de plus en plus au mysticisme et fait consister la vertu dans l'habitude prise, à force de méditations et de prières, de s'absorber en Dieu. Après Proclus, l'école disparaît rapidement comme école, mais son esprit se répand partout, pénètre le christianisme lui-même, se mêle avec l'influence de Philon le Juif, ancêtre commun de toutes les écoles d'Alexandrie, et introduit jusque dans la théologie orthodoxe plusieurs de ses résultats. En résumé, la *philosophie* alexandrine avait brisé le cadre de l'ancien monde, préparé les voies à une pensée nouvelle et établi le lien entre la société gréco-romaine et celle qui allait sortir du christianisme.

— TROISIÈME PÉRIODE. *Philosophie du moyen âge*. Perdant son caractère de science indépendante et maîtresse d'elle-même, pour devenir la servante de la théologie, la *philosophie*, au moyen âge, se restreint de plus en plus et finit par se réduire à la logique, c'est-à-dire à une science purement verbale. Mais, comme toutes les grandes énigmes de la pensée se retrouvent au fond du langage, comme il n'y a pas de problème métaphysique qui ne se traduise par des questions de logique et même de grammaire, le moyen âge revenait par voie indirecte à toutes ces profondes et graves études qu'il semblait déserter. Il suffit de savoir déchiffrer sa langue barbare et ses logogriphes souvent puérils pour se trouver, au moment où l'on s'y attend le moins, en face des plus hardies nouveautés des systèmes les plus indépendants. C'est là ce qui peut expliquer le grand nombre de jugements opposés sur le moyen âge et sur sa *philosophie*. Nulle ou mesquine en apparence, elle semble, au contraire, riche, variée et profonde à ceux qui en ont débrouillé le chaos. Il ne faut cependant pas oublier que, même chez les plus audacieux, l'audace est encore théologique, et nulle part n'apparaissent, avant la Renaissance, de *philosophies* véritablement et totalement laïques. D'ailleurs, tous les jugements qu'on peut porter sur le moyen âge ont le tort de s'appliquer à plusieurs époques, à plusieurs civilisations très-différentes et dont nous avons à rappeler les principaux caractères distinctifs.

On doit d'abord compter comme une première époque celle qui va des premiers siècles du christianisme à Charlemagne, époque qui comprend les Pères de l'Église, puis le véritable moment de ténèbres universelles qui suit la disparition du monde romain et la fondation des empires barbares. Pendant les quatre premiers siècles de notre ère, la *philosophie* grecque se mêle à l'inspiration chrétienne, et il semble que la raison et la foi vont s'unir. Quand l'hérésie eut apparu, menaçant de toutes parts la doctrine orthodoxe, l'Église devint d'abord sévère, puis intolérante, plus tard persécutrice. Ce fut l'immense mouvement du gnosticisme qui éveilla ses premières rigueurs ; rien, en effet, de plus hardi que cette fusion des idées grecques avec la foi chrétienne. L'envahissement de toutes ces théories panthéistes, les unes franchement accusées, les autres artificieusement enveloppées sous des textes bibliques, poussèrent l'Église à condamner d'avance et d'une façon générale toute tentative d'interprétation libre et originale en matière de foi. Cependant, même après la condamnation de tant de gnostiques, c'est-à-dire, au fond, de rationalistes de diverses nuances, la grande école catéchétique d'Alexandrie, avec saint Clément et Origène, s'efforce de réhabiliter la pensée et d'honorer les philosophes grecs. Saint Augustin, longtemps partagé lui-même entre le christianisme philosophique et le christianisme autoritaire, finit par se ranger à la plus stricte orthodoxie et par faire de la foi à l'Église la condition même de toute vraie foi : on sait sa lutte contre le pélagianisme, qui défendait contre lui une des bases indispensables de la *philosophie* et de la raison.

La *philosophie* chrétienne expire avec les Pères classiques de l'Église grecque et avec Jean Damascène et le pseudo-Denys l'Aréopagite. Boëce, le dernier des philosophes romains, n'est chrétien que par le cœur et le sentiment. Il traite à sa manière le problème alors le plus agité, celui de la liberté humaine et de la toute-puissance divine. Mais c'est surtout par ses traductions partielles de Platon et d'Aristote que Boëce a un rôle immense sur tout le développement de la pensée au moyen âge ; jusqu'au XII^e siècle, on ne connaîtra la *philosophie* grecque que par ses traductions. On sait en particulier qu'une phrase de l'*Isagoge* de Porphyre, qu'il traduisit, contenait la question même dont l'étude allait remplir tant de siècles, celle de la nature et de l'existence des universaux.

Avec Charlemagne, fondateur de l'école du Palais et élève d'Alcuin, commence la période qu'on appelle proprement *scolastique*. Nous ne ferons ici qu'en rappeler les grandes divisions. Dès le début, la grande querelle, la seule qui préoccupe tous les esprits, c'est celle du nominalisme et du réalisme : les idées générales sont-elles de pures abstractions ou faut-il leur attribuer une réalité quelconque en dehors même de l'esprit qui les pense ? Les [illegible] systèmes, qui se fondent sur la théorie de la connaissance, l'un ôtant toute réalité objective aux universaux, l'autre s'efforçant de marquer les limites et le caractère de cette réalité, n'ont d'abord pour se combattre que les parties alors connues des écrits d'Aristote, celles qui composaient l'*Organon*. C'est pendant ce premier âge que fleurissent Alcuin, Raban-Maur, un très-hardi penseur qu'on s'étonne de trouver en pleine barbarie, Jean Scot Érigène, Gerbert d'Aurillac, Remi d'Auxerre et Béranger de Tours, aussi panthéistes l'un que l'autre, avec des tendances diamétralement opposées ; puis Roscelin de Compiègne organise le nominalisme, que saint Anselme fait condamner. Hildebert de Lavardin célèbre le réalisme avec une hardiesse de pensée remarquable. Guillaume de Champeaux donne à ce système une expression plus scientifique et affirme qu'en chaque être ce qui compose la substance, c'est l'espèce, le caractère individuel n'étant qu'une limitation. Pierre Abailard apporte en ces obscures subtilités une lumière toute nouvelle ; il est le fondateur du conceptualisme, qui n'est, à proprement parler, que le nominalisme restreint et modéré. Gilbert de La Porrée fait encore une fois condamner et persécuter en sa personne le réalisme convaincu d'hérésie ; si bien qu'à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e il ne reste debout, sur les ruines du nominalisme et du réalisme tour à tour excommuniés, que l'école mystique de saint Victor, qui met toute la *philosophie* dans la foi et toute la foi dans le sentiment.

Mais, à cette époque, les horizons s'agrandissent par suite d'un événement qui fait connaître à notre Occident barbare encore les œuvres d'une autre civilisation. Les Arabes étaient arrivés, longtemps avant les chrétiens d'Europe, à une culture intellectuelle en grande partie originale. La *philosophie*, en particulier, s'était développée chez eux sous la forme de commentaires d'Aristote. Les commentateurs arabes, souvent penseurs du premier ordre, avaient mêlé au péripatétisme des théories néoplatoniciennes et quelques éléments empruntés à des sources plus inconnues encore du monde occidental de cette époque. Sans exposer ici les travaux d'Al-Kendi, d'Al-Farabi, d'Avicenne (Ibn-Sina), d'Algazel (Gazali), nous pouvons les considérer tous à des degrés divers comme enclins au mysticisme et à l'idéalisme, tout péripatéticiens qu'ils croient être. Après s'être épuisée en Asie, la *philosophie* arabe prend un nouvel éclat en Espagne avec Averrhoès (Ibn-Roschd), disciple d'Avempace (Ibn-Bâdja). C'est le plus célèbre des philosophes arabes. Il veut éviter le dualisme d'Aristote, en admettant l'existence d'intelligences intermédiaires en nombre considérable ; il ne donne, du reste, à l'intelligence humaine qu'un rôle purement passif, percevoir et subir l'intelligence divine. Des théories analogues se trouvent dans le célèbre et obscur *Livre des causes*, tant cité au moyen âge.

On comprend l'effet que dut produire l'introduction de tant de richesses inattendues dans les écoles du moyen âge ; l'enivrement fut immense au premier moment et fit reparaître tout à coup les entreprises hardies, la confiance téméraire et les intrépides hérésies. Amaury de Bène et David de Dinant donnent le signal et se font excommunier. Alexandre de Hales, sagement réaliste et conciliateur ; Albert le Grand, un des génies les plus vastes de tout le moyen âge, à qui revient, entre autres mérites, l'honneur d'avoir abordé la question de la personnalité ; enfin saint Thomas d'Aquin, qui résume plutôt qu'il ne la fonde la doctrine dite thomiste, déjà enseignée par Albert le Grand : ce sont là les principaux représentants de la *philosophie* que l'Église avoue. La théorie des idées-images, l'individualité considérée comme créée par Dieu et ne résultant ni de la forme ni de la matière ; le souverain bien identifié avec Dieu et accessible seulement par le secours de la grâce ; l'ordre de foi, enfin, partout mis au-dessus de l'ordre de raison, voilà les principes les plus saillants du thomisme, qui règne en général dans les écoles dominicaines au XIII^e siècle. Les franciscains s'attachent de préférence à des doctrines plus mystiques, que représente Jean de Fidenza, saint Bonaventure, qui sacrifie Aristote à la grâce, à l'amour et à l'extase. En même temps, Raymond Lulle essayait de réduire toutes les sciences à un mécanisme artificiel. Enfin, Duns Scot opposait au thomisme une doctrine dont l'originalité, la profondeur et la solidité étonnent ceux qui ont le temps de soulever les voiles pesants qui la couvrent. Défenseur du réalisme platonicien, Duns Scot y ajoute l'affirmation de la liberté absolue en Dieu et de la volonté libre dans l'homme. Ses disciples, abusant des subtilités et des arguties scolastiques, déconsidèrent le scotisme en le défigurant peut-être.

Il ne faut pas oublier, du reste, que, au plus fort des discussions et des puérilités syllogistiques du moyen âge, il s'était trouvé quelques esprits qui, devançant leur temps, blâmaient cette manie pédantesque ; citons seulement le moine Roger Bacon, digne précurseur de son illustre homonyme. Le dégoût de toute cette fausse science devint de plus en plus général, et, vers le milieu du XIV^e siècle, Guillaume Occam, plaçant le débat au-dessus des points de vue étroits du scotisme et du thomisme, posait pour la première fois ce grand principe, qu'il n'y a dans l'intelligence humaine que des idées, et non des êtres

ou des rê[illegible] substantielles. En renversant la théorie [illegible] renverserons les [illegible] sensibles, suprasensibles, les entités, eccéités, quiddités et autres êtres [illegible] raison. »

[illegible] scolastique se meurt, une école mystique très-florissante continue la [illegible] Bonaventure; il suffit, pour [illegible] en valeur, de nommer quelques-uns de ses représentants : Tauler, Ruysbroek, Nicolas de Cusa et le chancelier Gerson.

La Renaissance est, pour la *philosophie* comme pour toutes les branches du savoir humain, une époque singulière et mixte. C'est à la fois [illegible] passé et [illegible] vers l'avenir. On crée, on innove, on invente sans le savoir, pour ainsi dire, sans le vouloir; on croit ne faire autre chose qu'une restauration de l'antiquité, et c'est l'enfantement du monde moderne qui commence. La chute de Constantinople avait jeté sur les côtes d'Italie, avec les réfugiés grecs, la littérature et la *philosophie* anciennes, réfugiées aussi avec les Lascaris, les Georges de Trébizonde, les Gémiste Pléthon et les Gennadius. On sait avec quelle passion l'Italie savante se plongea dans l'étude de ces maîtres divins, dont elle allait enfin posséder la pensée tout entière; rien ne peut plus nous donner une idée de tels enthousiasmes. Nous ne ferons qu'énumérer ici les noms du premier ordre : Marsile Ficin, le vrai père de l'école platonicienne de Florence, qui, tout prêtre qu'il est, ne parle que de ses frères en Platon et regrette de ne pouvoir ajouter aux prières consacrées : *Sancte Plato, ora pro nobis!* Jean et François Pic de La Mirandole, ses disciples; le savant Patrizzi; un peu plus tard, à la fin du siècle, le martyr de l'école platonicienne, Jordano Bruno, un des plus grands penseurs du temps. Outre ces platoniciens d'Italie, nous en trouvons en Allemagne et en France; l'un d'eux est un de nos grands professeurs de logique et de *philosophie*, Ramus (P. de La Ramée), une des victimes de la Saint-Barthélemy; un autre va expier à Genève les témérités généreuses d'un platonisme à demi alexandrin, c'est Michel Servet.

En face du culte de Platon s'élèvent les autels d'Aristote, à Padoue. Pierre Pomponat (Pomponazzi), qui travaille à concilier les doutes d'un libre philosophe et la foi d'un libre chrétien; Césalpin, autre profond péripatéticien averrhoïsant, sont suivis d'une foule de disciples illustres. Toutes les sectes philosophiques de l'antiquité ont l'honneur de se concilier des adeptes et de devenir l'objet d'une idolâtrie savante. Tandis que Juste-Lipse restaure le stoïcisme, l'épicurisme athée trouve lui-même un martyr, Vanini.

Cependant, au milieu même de ce délire d'admiration pour les anciens retrouvés, plusieurs esprits, et des plus grands, se tournent de préférence vers l'avenir. Il ne faut pas oublier que la Réforme et la Renaissance font partie de ce vaste mouvement de conquêtes et de découvertes dont l'imprimerie avait donné le signal. Tandis que Galilée renouvelait la science du monde, Telesio et Campanella entreprenaient, dans leur Académie de Cosenza, la réforme générale de la *philosophie* ou plutôt de l'esprit philosophique. Telesio, que Bacon nommait *novorum hominum primus*; Campanella, ce martyr utopiste dont toute la vie est dévouée à la défense de la science, se rencontrent dans l'intention de régénérer la *philosophie* par l'expérience et par l'étude sincère, positive, approfondie de la nature : ce sont les précurseurs de Bacon. Ajoutez à cette tumultueuse et féconde mêlée du XVI^e siècle des sceptiques comme Montaigne, Charron, Sanchez; des mystiques de toute origine, les Reuchlin, les Postel, les Paracelse, les Cardan, les Van Helmont et, à la fin du siècle, l'oracle du mysticisme moderne, Jacques Bœhm; ajoutez des philosophes pratiques et politiques, des moralistes, des publicistes, des érudits, un Machiavel, un Jean Bodin, un Thomas Morus, un Grotius enfin, sans compter les philosophes religieux, les théologiens. Tels sont les trésors de science qu'étale avec une abondance désordonnée cette grande époque de transition et de rénovation universelle.

— QUATRIÈME PÉRIODE. *Philosophie moderne.* Dans cette période, la pensée, enchaînée jusque-là aux traditions théologiques du christianisme, s'en sépare de plus en plus et revendique son indépendance. Le libre examen, réclamé et conquis par le XVI^e siècle, est appliqué par le XVII^e à toutes les recherches de la *philosophie*. En même temps qu'elle s'affranchit de toute autorité extérieure, la pensée philosophique s'écarte des questions de pure métaphysique et se préoccupe plus que par le passé d'atteindre des réalités concrètes. Plus ou moins rapidement, toutes les écoles s'acheminent dans cette voie, les unes proclamant l'expérience comme leur règle unique, les autres se bornant à l'introduire dans les sujets où elle n'avait encore joué aucun rôle. De là principalement la transformation et l'épanouissement de la *philosophie* au XVII^e siècle; elle prend plus de largeur, plus d'étendue et, en même temps, plus de profondeur et de solidité qu'elle n'en avait eu au moyen âge. La *philosophie* est devenue tout un monde qui se développe et dont il est impossible de résumer les lois en une formule générale. La *philosophie* ancienne tout entière renaît avec les mêmes problèmes et les mêmes solutions, mais le tout sur une plus vaste échelle et vu de plus haut. Rien de nouveau, à vrai dire, dans la *philosophie* des trois derniers siècles, et cependant ses parties, même les plus vieilles, y ont une portée toute nouvelle et une signification que ni l'antiquité ni le moyen âge n'avaient soupçonnée.

Ce qui fait à la fois l'originalité et la fécondité admirables de la *philosophie* qui commence avec le XVII^e siècle, c'est qu'elle s'est constituée à l'aide de méthodes nouvelles. Ce n'est pas seulement un ensemble de théories ou de doctrines qu'on songe à créer, c'est surtout une nouvelle manière de penser qu'il s'agit d'inaugurer; ce n'est pas la science, c'est l'esprit humain qui se transforme. La révolution dans les idées ne se fait qu'à la suite d'une révolution dans la méthode.

Dès le début apparaissent, pour ouvrir ce cycle nouveau, non pas deux philosophes, mais deux réformateurs, deux initiateurs, qui s'occupent moins encore des vérités à découvrir que de la manière d'arriver à la vérité en général. Bacon et Descartes représentent la double inspiration sous laquelle se forme la *philosophie* moderne; ce sont, en quelque sorte, les deux génies qui se disputent encore la direction des esprits.

François Bacon de Vérulam, dont la vie politique manque de dignité, pour ne rien dire de plus, n'en est pas moins, dans le domaine de la pensée scientifique, un créateur ou plutôt un législateur du premier ordre. Il fut, en effet, le premier, sinon à appliquer, du moins à réduire en système régulier la méthode d'induction qui porte son nom. Il traça les préceptes de ce qu'il nomme *experientia literata*, c'est-à-dire l'expérience scientifique. Il fit comprendre la supériorité du procédé qu'il appelle interprétation de la nature sur celui qu'il nomme divination et auquel il attribue l'origine de toutes les erreurs. Enfin, il entreprit de marquer les grandes divisions d'une encyclopédie moderne, d'après une classification des sciences fondée sur la différence des facultés d'où elles proviennent : sciences de mémoire ou historiques, sciences d'imagination ou poétiques, sciences de la raison ou sciences proprement dites, comprenant l'étude de Dieu, de la nature et de l'homme, mais toujours faite au moyen de la seule expérience. C'est par l'application de ce *novum organum* que Bacon espérait voir s'accomplir l'*instauratio magna* (la grande restauration) de la science universelle. Du reste, Bacon lui-même, en traçant à grandes lignes les cadres de la science telle qu'il la rêvait, n'a souvent fait qu'esquisser des programmes vides dont il traitait à peine quelques parties. Par exemple, pour nous borner à ce point, Bacon a négligé presque entièrement les sciences psychologiques et ce second univers qui s'appelle le monde moral.

Au contraire, ce qui frappe avant tout chez Descartes, c'est qu'il ne se restreint pas dans telle ou telle partie de la science : rien ne lui est étranger; sa méthode ne s'applique pas moins aux sciences morales qu'aux sciences mathématiques, à la physique qu'à la métaphysique, à l'étude de l'esprit qu'à celle de la matière, et lui-même parcourt avec un égal génie la *philosophie* presque tout entière. Sa méthode est exposée dans son fameux *Discours sur la méthode* et dans ses *Méditations*. Le doute méthodique ou préparatoire en est le point de départ, le libre examen en est la condition; la base en est dans les vérités primordiales qui correspondent aux axiomes mathématiques, mais qui sont ici des faits de conscience ou d'expérience intime. L'existence du moi étant démontrée par la pensée, de ce premier fait Descartes tire quatre propositions principales : l'homme est essentiellement une âme, et l'âme une chose pensante; Dieu existe; l'évidence est le critérium de la vérité; l'univers existe réellement. Chacune de ces propositions est soumise au critérium de l'évidence.

C'est cette méthode que Descartes applique à la solution de tous les grands problèmes de la pensée. Nous n'avons pas à analyser ici les théories spéciales qui composent le cartésianisme proprement dit : la distinction complète de deux substances, esprit et matière, caractérisées l'une par la pensée, l'autre par l'étendue; la volonté presque toujours ramenée au jugement; la division des idées en idées adventices, factices et innées; la théorie des six passions primitives; en métaphysique, les preuves de l'existence de Dieu par l'idée de l'être parfait et par l'existence des êtres contingents; la distinction de la substance première et de la substance seconde, le principe de la création continuée, qui réduit tous les êtres à une sorte de passivité, enfin la théorie de l'animal machine [illegible] animaux, conséquence nécessaire du mécanisme cartésien, et la liberté absolue de Dieu indiquée comme la raison dernière de toutes les lois du monde.

Aussitôt après la mort du maître, on put voir quelle direction allait prendre son école. Il avait défini la substance absolue ce qui n'a besoin que de soi-même pour exister. Ses premiers disciples en conclurent que Dieu seul est cette substance proprement dite, que tout être créé n'est [illegible] de rien, pas même de ses propres [illegible], que l'homme et le monde, par conséquent, sont des effets ou des actes de Dieu. Spinoza résuma les conséquences que Regis, Fénelon, Malebranche tâchaient d'atténuer tout en les laissant entrevoir; il dit : « Une chose qui a besoin d'être continuellement créée n'existe pas véritablement. » La méthode de Spinoza n'est que le développement exclusif de celle de Descartes; elle ramène toutes nos connaissances à l'analyse et à la définition de tout ce qui est impliqué dans le concept suprême, objet dernier de la science, dans l'idée de substance. Dans sa définition de la substance, Spinoza est encore un cartésien outré : la substance est sa propre cause, ce qui est par soi; il ne peut donc en exister qu'une, infinie, absolue, éternelle, nécessaire, mais qui se déploie en une infinité d'attributs infinis. Chacun de ces attributs, expression partielle de la nature de la substance, ne serait qu'une abstraction vide s'il ne se manifestait sous des modes déterminés. De là la définition de Dieu : c'est un être absolument infini, c'est-à-dire une substance dont la nature est de se développer nécessairement par une infinité d'attributs infinis infiniment modifiés. De ces attributs, deux seulement nous sont connus, savoir : l'étendue absolue et la pensée absolue, c'est-à-dire une étendue et une pensée complètement différentes de celles que nous connaissons. Nous ne pouvons donc espérer connaître Dieu en lui-même, mais seulement dans quelques-uns de ses modes ou phénomènes, qui constituent le monde. C'est là le sens de la « nature naturante, » ou Dieu en soi absolument, et de la « nature naturée, » ou Dieu résidant dans l'univers et y prenant conscience de lui-même en nous. Il va sans dire qu'il n'y a point de place dans ce système pour le contingent, pour la liberté ou la volonté. Par là même, l'origine du mal, de l'imperfection et du mal, dont l'existence ne pourrait s'expliquer dans ce système. Cependant, en dépit de cette absence de liberté, Spinoza conclut à une morale très-complète. Un instinct primitif et invincible nous porte, selon lui, au perfectionnement, à la recherche de tout ce qui augmente notre puissance et notre valeur intellectuelle. Or, elle n'augmente qu'en proportion de notre rapprochement de Dieu : le but de la vie et de la morale est donc la connaissance et l'amour de Dieu, d'où dérive l'amour de nos semblables.

Ce vaste et hardi système était l'expression la plus logique et la plus complète des conséquences du cartésianisme. Nous ne pouvons songer à en marquer les nuances cartésiennes, celle que représentent Bossuet et les penseurs modérés de Port-Royal, celle des cartésiens idéalistes : Fénelon, qui, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, définit Dieu « l'être ayant tout l'être des corps et des esprits, » et Malebranche, qui croit pouvoir éviter le spinozisme par la théorie de la vision en Dieu et des causes occasionnelles.

La réaction, au nom du spiritualisme individualiste, commença avec Leibniz. Ce grand penseur renouvela la *philosophie* tout entière par l'idée de force qu'il joignit indissolublement à celle de substance. Pour lui comme pour Glisson, son précurseur, être, c'est agir. Toute substance a une activité dont nous ne pouvons nous faire d'idée qu'en la comparant à l'activité de notre esprit et que Leibniz appelle perception, en tant qu'elle fait connaître, et appétition, en tant qu'elle fait vouloir. Toute substance est une monade simple, ayant sa nature propre, n'agissant que sur elle-même. De là l'harmonie préétablie et la prédélinéation, réglée dans toute son activité par le principe de la raison suffisante et par le principe d'identité et de contradiction. L'âme est une monade consciente. Le monde entier est une fulguration de Dieu, et par là même le meilleur des mondes possibles. Le mal n'y est que la condition d'un plus grand bien. Tout en définissant Dieu la série des possibles et ailleurs l'harmonie des choses, Leibniz admet et perfectionne les preuves classiques de l'existence de Dieu, qui semblent peu conformes à l'esprit de la monadologie.

Après cette grande tentative pour redresser la *philosophie* cartésienne en y faisant [illegible] le dogmatisme, [illegible] cisme, le rationalisme spiritualiste et modéré semble partout s'éclipser. En vain les leibniziens [illegible] Wolf; en vain, sur les traces des Clarke, des [illegible] Franklin, des Mendelssohn, des Euler et des Lessing, un grand nombre d'esprits disséminés [illegible] (XVII^e et XVIII^e) s'efforcent de développer [illegible] tualisme par un éclectisme progressif, en [illegible] l'*entendement* allait devenir la Bible du [illegible] sation ou de la réflexion. Les idées complexes [illegible] sources de connaissance, sensation et réflexion [illegible] sensualiste; mais sa tendance évidente était de ramener la réflexion à un rôle secondaire [illegible] *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, sans y ajouter la réserve qu'y faisait Leibniz : *Nisi ipse intellectus*. Dans ce système, Dieu, l'âme, la liberté, l'esprit ne figurent que sous la forme de réserves apportées à un système foncièrement sensualiste. Aussi les premiers disciples de Locke n'auront-ils qu'à écarter ces restrictions, à prendre le courant principal et le seul légitime de la pensée du maître, pour arriver à des théories radicalement exclusives de tout élément spiritualiste et suprasensible. Condillac, esprit clair, esprit net, ami des vérités simples et des théories faciles, commence par faire rentrer dans l'ombre [illegible] formée; il y substitue l'attention. On sait qu'il espérait expliquer le développement total de l'humanité par le simple développement des sensations. D'autres ne tardèrent pas à aller plus loin et, remontant de Locke à Hobbes et à Gassendi, ces deux restaurateurs du matérialisme ancien, réduisirent la sensation elle-même à un phénomène purement physique. D[illegible] tius, de d'Holbach, de La Mettrie, de Naigeon, de Silvain Maréchal et de plusieurs des collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Voltaire, Diderot, d'Alembert s'éloignèrent de cette voie et restèrent spiritualistes, ce qui n'a pas suffi pour leur faire trouver grâce devant la *philosophie* orthodoxe. A la même époque, Jean-Jacques Rousseau se fait le défenseur du sentiment religieux et de la *philosophie* spiritualiste, défenseur plus éloquent que savant et profond. Ce déisme impétueux n'était guère capable d'arrêter sur la pente du matérialisme les disciples de Hobbes et de Locke. La seule opinion qui semble disputer les esprits aux théories sensualistes, c'est le scepticisme, qui s'exprime, chez Bayle, avec plus d'adresse et de piquant que chez ses devanciers, La Mothe-le-Vayer, Daniel Huet, etc., et qui est érigé en système par un véritable penseur, David Hume. Ce philosophe [illegible] de cause et de substance, que Locke avait laissées debout, mais que Berkeley avait déjà profondément entamées en niant la réalité [illegible] salité à Dieu. Hume fait plus; il fait disparaître la grande exception que Berkeley avait réservée en faveur des substances et des causes immatérielles : aux idées abstraites et générales rien de réel ne correspond; toutes nos idées nous viennent d'impressions, et le moi lui-même n'est autre chose qu'un faisceau d'impressions; rien, en nous ni hors de nous, n'est cause de rien; il n'existe que des successions de phénomènes flottant, pour ainsi dire, en l'air et dans le vide. Rien ne justifie *à priori* l'idée de cause, et *à posteriori* elle n'est qu'une habitude. Même négation de la [illegible] de tirer de ces prémisses un scepticisme sans réserve et un fatalisme plus radical encore que celui de Mandeville et de Collins.

C'est pour réagir contre cette invasion croissante des théories sensualistes, matérialistes et fatalistes que l'école écossaise entreprit [illegible] la psychologie, c'est-à-dire l'expérience ap[illegible] tonner dans cette étude, qui leur permet de [illegible] sur la foi du tem[illegible]

fait qu'il y ait eu expérience, c'est-à-dire [illegible] par la sensation. Toute expérience nous donne une in[illegible] esprit, le temps et l'espace; nous ne perce[illegible] dans le temps et dans l'espace, qui sont ainsi, comme dit [illegible] Tou[illegible] subjectives, non par elles-mêmes, mais parce qu'elles sont pour ainsi dire plongées dans cette onde colorée du temps et de l'espace; nous ne percevons, par conséquent, que des phénomènes, c'est-dire les rapports des choses avec nous, et non pas les choses en elles-mêmes. Nous ne connaissons donc rien *à priori*, si ce n'est les lois mêmes ou les formes pures de notre sensibilité, de notre entendement et de notre raison. Ainsi, nous devons renoncer à avoir une intuition quelconque de [illegible] des phénomènes, [illegible] derrière les apparences sensibles d'invisibles noumènes, des choses en soi que nous pouvons [illegible]. Si l'on prétend s'élever à l'intuition, à la détermination de ces noumènes sans l'expérience, par la raison pure, Kant démontre qu'il est absolument impossible de rien tirer de la raison, excepté des lois, des cadres, des règles, des formes dont il trace le tableau sous le nom de [illegible]. Mais [illegible] vagues, sans fond ni réalité, tant qu'on n'y a pas fait entrer, pour les remplir, les données de l'expérience. Il va plus loin; il prouve qu'en s'appliquant à ces trois objets éternels de la pensée, Dieu, [illegible], la raison pure n'aboutit, là où l'expérience cesse de la guider, qu'à des paralogismes pour la [illegible] pour la cosmologie [illegible] transcendantal pour la théologie rationnelle. Y a-t-il une cause première? Est-elle libre? Le monde a-t-il un commencement, des limites, une fin, des éléments simples irréductibles? L'âme existe-t-elle, est-elle libre, une, identique, immatérielle, immortelle? Sur toutes ces questions, [illegible] à de manifestes impossibilités, quelque réponse qu'elle donne. Aussi faut-il voir dans toutes [illegible] les axiomes et [illegible] de connaissance positive, mais des principes régulateurs, des lois constitutives de la pensée, qui marquent, non le but qu'elle doit atteindre, mais la voie qu'elle doit suivre. L'idéal, l'absolu, l'inconditionnel, le nécessaire, en un [illegible] se propose pour but n'est fait, pour ainsi dire, que pour lui tracer sa route, pour lui faire remonter toute la série des phénomènes, par une infatigable régression de cause seconde en cause seconde, sans que jamais il lui soit possible de se reposer en la possession de la cause première. Telle est la conclusion de la [illegible]. Mais ce n'est là que la partie préliminaire de la *philosophie* de Kant. Si, dans l'ordre théorique, il est impossible [illegible] précises et certaines, dans l'ordre pratique la raison est susceptible d'une extension plus grande; ces noumènes mystérieux dont elle a reconnu l'existence sans en déterminer la nature vont pouvoir se déterminer, grâce à la raison pratique. Celle-ci, en effet, n'a pas pour objet de nous donner des connaissances, mais seulement des mobiles ou principes d'action. Or, ici se rencontre un fait d'une importance et d'une certitude uniques, c'est la loi morale présente en nous et s'exprimant par [illegible]. Ce fait, on n'en doit pas douter; c'est un devoir de croire au devoir. Mais si l'on croit au devoir, il faut, pour se comprendre soi-même, croire aussi à toutes les conditions nécessaires pour que le [illegible] de la raison pratique que nous nous considérions comme libres, que nous considérions le monde comme régi par un Dieu qui assure l'exécution de la loi morale par l'harmonie du [illegible] notre conscience nous ordonne d'aspirer à la sainteté, nous espérions pour notre person[illegible] permette de nous rapprocher de l'idéal moral. Avons-nous par là reconquis théoriquement les vérités qui, dans nos premières re[illegible]? [illegible] même plus intelligibles qu'auparavant; nous ne les admettons que comme ayant une valeur pratique pour la direction de notre con[illegible] il n'y a pas de contradiction entre les conclusions des deux critiques : la raison spéculative nous fait connaître le monde des phénomènes, où nul *à priori* ne peut se rencontrer; la raison pratique nous [illegible] la notion de la loi morale ou de la liberté, que nous puisons en nous-mêmes et qu'il dépend de nous de réaliser. C'est à l'éclair de la con[illegible] des noumènes ou des purs intelligi[illegible] paraître.

Non content de ce double et gigantesque [illegible] pour transformer toutes les parties de la science philosophique, Kant va plus loin encore. [illegible] jugement, il essaye de nous faire concevoir comment l'accord peut s'établir entre ces deux mondes et leurs lois si opposées, entre la nature et la liberté : l'idée du beau et du sublime et celle d'une finalité dans la nature (jugement esthétique et jugement téléologique) forment une transition et comme un lien précieux entre ces deux univers, et Kant, en les analysant avec autant de profondeur qu'il en avait apporté dans ses deux premières critiques, parvient, par des développements où nous ne saurions entrer, à faire entrevoir la conciliation de la loi de la causalité physique et de la loi de la liberté morale en une loi supérieure qui régit à la fois noumènes et phénomènes.

C'est de Kant que partent, comme de leur tronc commun, tous ces rameaux, si féconds et si divers, de la *philosophie* allemande. C'est pour compléter la critique de Kant, pour en faire une critique absolument pure, que Fichte d'abord entreprend de refaire la théorie de la science, qui doit, suivant lui, dériver tout entière d'un principe unique et souverain. Ce principe doit donc tirer de lui-même sa matière et sa forme, l'une déterminée par l'autre. Le principe ne peut être que le moi, agent qui agit sur lui-même, cause et effet à la fois, qui se pose lui-même parce qu'il est, et qui est parce qu'il se pose. C'est là le principe absolument souverain, d'où dérivent les deux autres principes absolus, l'un quant à la forme, l'autre quant à la matière, savoir le non-moi et le rapport du moi au non-moi. L'idéalisme critique est devenu l'idéalisme subjectif absolu. La *philosophie* théorique ne considère plus que le moi qui existe et qui fait exister toutes choses par sa propre vertu. Le monde n'est pas seulement phénoménal, il est devenu une hypothèse dépendant du moi absolu. La *philosophie* pratique ramène toutes ses prescriptions à une seule : que le moi règne sur le non-moi, réalise sa liberté absolue et soit non-seulement une fin en soi, comme le voulait Kant, mais une fin pour tout ce qui existe.

Schelling procède de Fichte comme Fichte de Kant. Il part de ce principe souverain qui se pose et n'est posé par rien, suivant la célèbre formule : moi = moi. Mais qui veut être absolu? Un sujet ou un objet? Ce n'est évidemment pas un objet, puisqu'il aurait besoin à son tour d'être connu par un sujet. L'absolu ne peut donc être qu'un sujet se posant et se déterminant lui-même. C'est alors un moi pur qu'on ne peut concevoir que par une intuition intellectuelle. Seulement, au lieu de dire avec Kant : le moi ne connaît que des phénomènes, ou avec Fichte : le moi pose le monde, Schelling fait le moi indépendant du monde, mais le monde à son tour indépendant du moi, en ce sens qu'il en est, non le produit, mais la copie, l'image fidèle, la contre-épreuve pour ainsi parler. Ainsi, le monde et le moi sont réels, comme deux traductions parallèles d'un même original, d'un même type absolu. Les choses sont l'expression des idées, comme les idées sont la réalité des choses. Tel est le fondement de la fameuse *philosophie* de l'identité, qui identifie en effet l'être et la pensée et dans la pensée elle-même tous les contraires. La nature, dans ce système, n'est que l'esprit rendu visible; c'est un vaste système organique dont le tout préexiste aux parties bien loin d'en résulter, il y a en ce sens une nature *à priori*, et c'est celle que la *philosophie* étudie. La loi [illegible] d'évolution progressive, déjà reconnue [illegible] de Kant, n'est pas seulement logique; elle s'applique aussi au monde extérieur, mais avec des suspensions apportées par une force retardatrice. L'histoire continue de la conscience est ainsi découpée en chapitres successifs. C'est cette histoire que Schelling a essayé d'écrire dans son *Système de l'idéalisme transcendantal*. Un peu plus tard, se dépassant lui-même, Schelling superpose à sa première *philosophie* celle qu'il nomme *philosophie* de l'absolu. L'identité absolue en est encore la base et l'idée essentielle; mais elle y prend des développements tout nouveaux. L'absolu se manifeste dans la nature en deux ordres, l'un réel, à trois degrés, la matière, le mouvement et la vie, l'autre idéal, à trois degrés aussi, la science, la religion et l'art; et il se réfléchit dans le microcosme (l'homme et l'État) et dans le macrocosme (le système du monde et l'histoire). Tout s'unifie dans l'idée des idées, et Dieu est la copule universelle qui en nous s'appelle raison, hors de nous nature. Enfin, par une troisième évolution, Schelling transforma encore une fois sa pensée et tira de ses précédents systèmes une *philosophie* positive ou *philosophie* de la liberté, qui est la [illegible] des théories qu'il a exposées. Selon cette *philosophie*, la nature, l'histoire et l'esprit humain s'expliquent par l'opposition de deux principes : l'être illimité, pur objet, la matière première des Grecs, et l'activité pure, le pur sujet. Ni l'un ni l'autre de ces deux termes ne tombe sous l'expérience, mais l'expérience les suppose l'un et l'autre. La lutte de ces deux puissances universelles, le principe objectif et le principe subjectif, tend à réaliser le sujet-objet, c'est-à-dire l'esprit. De là tout le procès du monde, qui suppose les trois termes que Schelling nomme : B la substance ou le substratum universel, A l'agent ou la cause, A³ troisième puissance résultant des précédentes, l'objet ramené à la subjectivité, la fin ou le but du procès, l'esprit existant. Ainsi, le monde se présente comme reposant sur une opposition fondamentale et sur une unité supérieure à l'opposition : il est donc le résultat d'un acte libre par lequel Dieu a opposé hors de lui les puissances indissolublement unies en lui. Ne pouvant se séparer à cause de leur union en Dieu, ces puissances tendent à rétablir leur harmonie, et c'est ce rétablissement graduel de l'harmonie qui constitue la création. Mais tout cela n'est encore qu'une hypothèse, car il reste à établir que l'essence existe. Dieu peut être successivement considéré comme puissance ou sujet pur, comme acte ou objet pur, enfin comme identité de la puissance et de l'acte ou esprit pur. La liberté de Dieu consiste en la faculté de déployer ou de comprimer sa puissance infinie. La création est un fait, un accident divin, et Schelling ne l'explique pas. A ce premier procès, qui se termine à la création de l'homme, image naturelle de Dieu, il ajoute un second procès qui se passe dans l'homme lui-même et qui, marqué par les grandes phases de la chute et de la restauration, se termine par le rétablissement de l'idée du vrai Dieu, du Dieu triple et un dans la conscience humaine. Ce système, assez obscur dans Schelling lui-même, est rendu plus clair et poussé à ses dernières conséquences logiques par M. Secretan.

Disciple de Schelling, Hegel ne tarda pas à s'ouvrir une voie nouvelle par la *phénoménologie de l'esprit*. On n'aborde pas sans terreur un pareil sujet; des centaines de volumes n'ont pas épuisé l'hégélianisme; comment en donner une idée en quelques lignes? Au début, Hegel ne veut que compléter son maître, et, même dans son développement ultérieur, on peut toujours dire que la *philosophie* de Hegel reste, pour le fond, celle de Schelling exposée suivant la méthode de Fichte perfectionnée. Lui aussi veut construire le monde, et s'il croit la chose possible, c'est qu'il considère l'univers comme issu de l'acte éternel de connaissance, de la pensée absolue dont la *philosophie* n'est que la reproduction. Seulement, au lieu de repenser la pensée divine et de recréer la création, comme Schelling, par l'intuition, il veut en reproduire le mouvement universel par la dialectique. Les six grands moments ou époques successives de la genèse de la science sont : la conscience, la conscience de soi, la raison, l'esprit, la religion, la science absolue. La philosophie de Hegel embrasse tout ce vaste cycle en trois parties successives : logique ou lois du développement de l'absolu pur, *philosophie* de la nature ou développement de l'absolu dans le monde réel; *philosophie* de l'esprit ou développement de l'absolu dans le monde idéal ou concret. Ces trois parties de la *philosophie* correspondent aux trois termes que Hegel va retrouver au fond de toutes ses études : thèse, antithèse et synthèse. Dans la logique, on étudie la vérité des choses, c'est-à-dire les idées, car les choses ne sont que des pensées objectives. La science des choses se confond avec celle des idées, la logique de Hegel est une métaphysique. Les formes qu'elle étudie ne sont pas des formes abstraites et vides, mais le fond même de toute réalité : c'est le système des lois de l'Être. Le monde est une fleur née d'un germe unique, l'idée absolue, qui s'épanouit sous la forme de nature inconsciente ou d'esprit conscient. Il n'existe rien que l'idée; l'*un* seul est réel, il n'y a pas d'*autre*. Aussi ne faut-il songer à étudier que le procès de l'absolu, et non son progrès. Nous ne pouvons qu'indiquer ici la méthode, et non les résultats de la logique hégélienne. Cette méthode, qui s'applique avec une souplesse merveilleuse aux études les plus diverses, est ce que Hegel nomme un développement immanent en trois termes correspondant à l'affirmation, à la négation et à la négation de la négation. [illegible] les trois éléments sont : l'idée [illegible] à l'état d'involution (chaos intelligible), le jugement réel qui pose et distingue les choses et constitue la nature, enfin, et comme synthèse, l'esprit qui se reconnaît dans la nature elle-même, où il retrouve ses propres lois. La logique de Hegel tout entière se déroule de la même façon, suivant le même rhythme, en un syllogisme continu, par une tripartition indéfiniment répétée. La logique se divise en science de l'être, science de l'essence et science de la notion; l'être a trois formes, la qualité, la quantité et la mesure ou qualité quantitative; la qualité a son tour a trois moments, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à des divisions évidemment artificielles, mais mêlées de loin en loin d'éclairs de génie.

La *philosophie* de la nature procède suivant le même rhythme, mais pas toujours avec le même bonheur. Le progrès des sciences physiques et naturelles a marché d'un pas si rapide, que les théories de Hegel se sont trouvées bientôt surannées et sans valeur scientifique, à peu près comme il était arrivé à celles de Descartes deux siècles plus tôt.

Enfin, la *philosophie* de l'esprit offre le déploiement du même rhythme en une matière où il trouve plus naturellement à s'appliquer. Hegel distingue l'esprit subjectif, objectif et absolu. Au début se trouve l'âme ou esprit naturel, qui s'enferme et se manifeste dans un corps; à cette période correspond l'anthropologie. Le moi arrive par la sensation au sentiment et à la conscience, qui devient l'objet d'une nouvelle étude, la phénoménologie de la conscience. Quand le moi arrive enfin à la conscience raisonnable de lui-même, il est devenu esprit, et c'est la pneumatologie ou psychologie qui l'étudie dans l'ordre théorique et dans l'ordre pratique; tout ce qui précède est le développement de l'esprit subjectif. L'esprit devient objectif quand il tend à réaliser sa liberté en se créant un monde moral, monde à part, dont Hegel esquisse les lois les plus générales en les ramenant à cette formule des droits et des devoirs : « Sois une personne et respecte les autres en tant que personnes. » La vie morale se développe à son tour dans ces trois ordres d'institutions : la famille, la commune et l'État. La réunion des États ou la collection dont la totalité compose l'humanité est l'objet de l'histoire, et l'on sait avec quelle incomparable profondeur de vues, avec quelle puissance d'analyse Hegel a tracé les grands traits d'une *philosophie* de l'histoire, qui est peut-être son titre de gloire le plus incontestable. Vient enfin l'esprit absolu, c'est-à-dire s'élevant à son essence idéale et se concevant comme vérité de tout être. Les trois degrés en sont l'art, la religion et enfin la *philosophie*, qui ne doit être autre chose que l'explication de Dieu, et nous faire trouver et comprendre, comme dernier effort de la pensée, cette définition : l'absolu est l'esprit.

Après la mort de Hegel, son école se divisa en une foule d'écoles importantes, qu'on a classées en trois groupes : gauche, centre et droite. Un orateur avait dit sur la tombe même de Hegel : « Les satrapes auront à se partager l'empire d'Alexandre. » Le démembrement ne tarda pas à commencer. Renvoyons aux noms de MM. FEUERBACH, RICHTER, STRAUSS, BRUNO BAUER et ARNOLD RUGE les lecteurs désireux de suivre le développement de la pensée hégélienne jusqu'en ses plus extrêmes hardiesses, principalement dans les questions religieuses.

Si puissante qu'ait été, à un moment surtout, l'influence de l'école hégélienne, quelques années suffirent pour montrer que d'autres doctrines pouvaient encore, à côté et en dehors d'elle, aspirer au gouvernement des esprits.

En Allemagne même, la décomposition de l'hégélianisme fut hâtée par les succès croissants de la doctrine de Herbart, la monadologie dynamique, où reparaît, perfectionnée et généralisée, la pensée principale de Leibniz. La psychologie de Herbart est particulièrement originale par son ingénieuse analogie avec les sciences positives. Elle a, comme Herbart le dit, deux chapitres : statique et mécanique de l'esprit. En outre, le système de Jacobi, fondé sur le sentiment et sur la conscience naturelle, qui avait introduit le premier, dans la *philosophie* allemande, le principe des faits, trouva de nombreux adhérents. Baader eut aussi les siens, malgré l'obscurité de sa théosophie. Schopenhauer, après avoir attendu toute sa vie la renommée, y est enfin arrivé après sa mort, et son système est plus vivant que jamais. Les doctrines de Krausse, de H. Ritter, de Carus, de Weisse, de Fichte fils, etc., méritent une étude sérieuse. A la fin de cette série se place Hermann Lotze, auteur de théories philosophico-scientifiques fort originales.

En France, au commencement du présent siècle, la réaction contre le sensualisme s'annonce dans les leçons de Laromiguière, intéressante transition entre le sensualisme et le spiritualisme. Destutt de Tracy avait lui-même dépassé les doctrines de Condillac. Maine de Biran crut avoir découvert dans la volonté et dans la conscience de notre vouloir le fait essentiel d'une *philosophie* nouvelle qui allait dire : « Je veux, donc je suis. » L'effort, c'est-à-dire le phénomène le plus élémentaire de l'ordre de la volonté, nous révèle directement notre existence et notre activité comme causes antérieures à tout effet et nous apprend comment nous pouvons concevoir d'autres êtres existant hors de nous comme causes. Maine de Biran avait débuté par des mémoires tout mêlés d'éléments sensualistes; il aboutit à des conclusions presque entièrement chrétiennes. En même temps qu'il prétendait découvrir la volonté, un autre penseur, Ampère, analysait la raison et comblait ainsi une autre lacune du condillacisme. Royer-Collard synthétisait ces trois éléments. Enfin, Victor Cousin, succédant à Royer-Collard, donnait à cette doctrine le nom d'éclectisme. Son éloquence, son rôle politique, un mélange brillant d'idées libérales et de théories empruntées à l'idéalisme de Schelling firent de lui le maître d'une école nouvelle, école peu originale, peu féconde, peu profonde et peu sûre d'elle-même dans le domaine de la métaphysique, mais qui rendit des services à l'histoire de la *philosophie*. Un penseur plus recueilli que Cousin, psychologue aussi sagace que Cousin était brillant orateur et lucide historien, Th. Jouffroy, relia intimement la *philosophie* de Maine de Biran à celle de l'école écossaise, et son influence, moins brillante, mais plus efficace que celle de Cousin, l'emporta décidément dans l'école qui s'appela et s'appelle encore spiritualiste et qui comprend les Damiron, les

Garnier, les Saisset, les Janet, les Rémusat, les [illegible] les Jules Simon, etc.

Cette école lutta vaillamment, pendant et après la Restauration, contre l'invasion du panthéisme. Les systèmes indépendants et mystiques de Pierre Leroux, de Lamennais, de Jean Reynaud, de Buchez; les théories métaphysiques assez vagues auxquelles se rattachaient diverses écoles socialistes pénétrèrent et inspirèrent la littérature plutôt que la *philosophie* elle-même. Celle de M. Vacherot, qui est un idéalisme profondément original, resta sans action sur la masse des esprits. Les deux grands adversaires que le spiritualisme rencontra furent d'abord le matérialisme et plus tard, de nos jours même, le positivisme.

Le matérialisme est savant déjà, mais encore grossièrement ébauché, chez Cabanis, qui ne voit dans la pensée qu'une sécrétion du cerveau; chez Broussais, qui ne voit dans l'homme que des organes et dans ses facultés que les actes d'un cerveau vivant; chez Gall enfin, qui rêve une science entière de localisations cérébrales. Mais il n'atteint son développement véritablement scientifique que dans ces dernières années, après les progrès de la tératologie et de la physiologie spéciale du cerveau. Les livres de Büchner et de Moleschott, les grands travaux de Vogt et des savants allemands le popularisent; la théorie de Darwin enfin le fait servir à l'explication de l'univers tout entier.

Le positivisme, fondé par Auguste Comte, déclare rester neutre entre les matérialistes et les spiritualistes. C'est moins un système qu'une méthode nouvelle; il n'attaque pas tant telle vérité en particulier que la manière même de procéder en *philosophie*. L'expérience, pour connaître les faits, et les règles de l'induction scientifique, pour en classer et pour en coordonner les résultats, telle est l'unique source de connaissances que le positivisme tienne pour légitime. Ainsi, la psychologie rentre dans la biologie, la morale et les sciences morales dans la sociologie, et la *philosophie* tout entière n'a plus d'autre objet que de faire la synthèse et le résumé des sciences positives, des sciences de la nature. Le positivisme ne meurt pas avec Auguste Comte, mais prend, au contraire, une extension toute nouvelle. M. Littré en France, M. Stuart-Mill en Angleterre en sont les deux plus illustres représentants, et autour d'eux se groupent des penseurs nombreux et éminents.

Une autre école française, petite par le nombre des disciples, mais grande par le courage et l'intelligence de ses chefs, a à sa tête MM. Renouvier et Pillon. On pourrait l'appeler le criticisme français, car elle a pour base le criticisme kantien, modifié en des points importants.

— [illegible] Dans le plafond de la chambre de la Signature, au Vatican, la *Philosophie* a été représentée par Raphaël, sous la figure d'une belle jeune femme, assise sur un siège de marbre orné des figurines de la Diane d'Éphèse; dans l'étoffe de son vêtement sont tissées des images des quatre éléments, et sur ses genoux sont posés des livres portant pour titres *Naturalis* et *Moralis*. Elle est [illegible] debout et tenant des tablettes sur lesquelles [illegible] J.-M. Saint-Ève et L.-A. Darodes; elle a été lithographiée par [illegible] (1845). Dans la même chambre, parmi les peintures [illegible] par Perino del Vaga, d'après les dessins de Raphaël, la *Philosophie spéculative* est figurée par une femme [illegible]. Al. Longhi a gravé une composition intitulée la *Philosophie pythagoricienne*. Des grisailles peintes par M. H. Lehmann, dans la salle du prétoire de la cour d'assises de Paris, et représentant la *Philosophie* et la *Religion*, ont été détruites par l'incendie de 1871. F. Roubaud a sculpté en bas-relief, dans les tympans des arcades du pavillon Denon, au nouveau Louvre, la *Philosophie* et la *Poésie*.

Une statue de marbre de la *Philosophie* a été exécutée par Simart pour la bibliothèque du palais du Luxembourg et a été exposée au Salon de 1843: c'est une femme [illegible] puissante, aux traits réguliers et majestueux, [illegible] vers sa poitrine sur laquelle se plie le bras droit, [illegible] les plis du manteau et tient un papyrus à moitié déroulé. La gravité de l'attitude, la beauté des draperies [illegible] l'expression, et, suivant le mot de M. Ch. Lévêque, cette noble figure « est si magnifiquement [illegible] l'invisible, que l'auteur eût pu se dispenser de graver sur le socle qui la porte les mots sacrés [illegible] De quelque côté que l'on contemple la *Philosophie*, elle présente des contours purs, une harmonie de lignes calme et sévère, et si la tête n'est peut-être pas aussi belle qu'il eût été désirable, si surtout elle n'a pas l'expression de souveraine sérénité qui conviendrait à la suprême sagesse, à la science qui relie et domine toute science, l'effet d'ensemble n'en est pas moins grandiose et digne des meilleurs temps de l'art. »

Des allégories de la *Philosophie* ont été gravées par Ferd.-Ant. Krueger, d'après C. Vogel (1825) et Joseph Keller, d'après C. Hermann (1833). Sous ce titre: la *Philosophie endormie*, Aliamet a gravé un joli tableau de Greuze, représentant une jeune femme (celle du peintre lui-même) assoupie dans un fauteuil, avec un petit chien sur les genoux. V. PHILOSOPHE.

Philosophie occulte (LA), par Corneille Agrippa (1530). Ce curieux ouvrage « n'est proprement, dit Baudelot de Dairval, que le secret et l'explication des talismans. » Il n'est pas même cela, mais seulement l'énumération des talismans. Dans aucun autre traité de magie il n'est déployé une érudition aussi vaste; nul autre ne donne, des opérations magiques, un catalogue aussi complet, aussi suivi, aussi bien raisonné; mais ce n'est qu'un catalogue. Il faut d'ailleurs remarquer qu'Agrippa, homme de science très-profonde, ne donne jamais aucune de ces opérations magiques, aucun de ces secrets comme lui appartenant en propre; il s'abrite toujours derrière un auteur; c'est Aristote, c'est Pline, c'est Jamblique, c'est Celse ou Albert le Grand qui ont mis tel fait en circulation, qui se sont portés garants de telle chose surnaturelle. La lecture d'un pareil livre, recueil des aberrations de vingt siècles, est propre à donner le vertige. Cette antiquité que l'on nous fait admirer, ces philosophes que l'on nous fait apprendre par cœur, ces historiens que l'on nous donne comme des modèles, ont donné dans les fables les plus invraisemblables, les contes de nourrice les plus absurdes.

La partie magique du livre, celle qui traite en particulier des enchantements, des sorcelleries, est purement illusoire; on s'y attend bien, du reste. Après avoir fait un exposé, suivant ses connaissances propres, des lois du monde, des éléments, après les avoir montrées assujetties aux planètes, aux signes du zodiaque, C. Agrippa entreprend de montrer les choses surnaturelles que l'homme peut effectuer en se conformant à ces lois. Il nous affirme qu'il y a un moyen très-simple, en faisant des nœuds, sous la constellation propice, soit à des cordes de chanvre, soit à des cordes de cuir ou de métal, d'éviter les voleurs, d'empêcher un vaisseau de marcher, d'arrêter les ailes d'un moulin à vent; mais il faut, dit-il, savoir la manière et bien choisir le mois, le jour, l'heure, l'étoile. Un autre chapitre traite du moyen de faire revivre les morts. On le parcourt avec curiosité et l'on n'y trouve que des contes de Pline, d'Apulée et d'Apollonius de Tyane, la légende des Sept dormants et le sommeil d'Épiménide. En médecine, C. Agrippa donne un nombre de recettes mirifiques; par exemple de cracher dans la gueule d'une grenouille verte pour se guérir d'un rhume opiniâtre ou de mettre des rognures d'ongle dans un sachet que l'on suspend au cou d'une anguille, pour se guérir de toute maladie. Encore cela ne vaut-il pas de cracher dans ses bottes avant de se chausser, ce qui empêche d'être devalisé en route! Et il n'y a qu'un peu plus de trois siècles qu'un très-grand savant, d'un esprit on ne peut plus profond et judicieux, écrivait sérieusement de pareilles choses!

La partie de la *Philosophie occulte* qui traite des propriétés des noms et des nombres [illegible] lement, car il est inutile de dire qu'elle est [illegible] vertus des nombres, les propriétés de l'unité, du binaire, du ternaire, du septénaire surtout, de ce nombre sept si magique et si cabalistique, y sont énumérées, pesées, développées avec une rare complaisance. On ne se douterait guère, avant de lire cette curieuse énumération, à laquelle on fait tous les jours [illegible] dans l'histoire, dans les théologies et jusque dans le corps humain; de ce que tous les peuples du monde ont rapporté de bon ou de mauvais à ce nombre [illegible]. L'alphabet hébreu, grec et latin et ses rapports avec les planètes et les signes du zodiaque lui inspirent aussi, toujours d'après les bons auteurs, les considérations les plus inattendues pour qui n'est pas versé dans cette science. [illegible] bles de signes cabalistiques, le langage des [illegible] anges, le catalogue des noms des esprits, et [illegible]

La *Philosophie occulte* a été traduite en français par Levasseur (1727, 2 vol. [illegible]

Philosophie [illegible] de René Descartes (Amsterdam, 1644, in-4°), traduit en français par l'abbé Picot (Paris, 1647, in-4°). Cet ouvrage, [illegible] considérables des œuvres de Descartes, obtint au XVIIe siècle un succès inouï. Il contient une longue préface adressée à la reine Élisabeth de Bohême. Il est divisé en quatre parties et contient des planches nombreuses destinées à l'intelligence du texte.

Descartes s'occupe, dans la première partie, *Des principes de la connaissance humaine*. La seconde est intitulée : *Des principes des choses matérielles*; la troisième: *Du monde visible* et la quatrième : *De la terre*. A propos de la connaissance humaine, il rappelle d'abord une opinion émise déjà dans le traité *De la Méthode*; c'est que, pour examiner la vérité, il est nécessaire une fois dans sa vie de mettre toutes choses en doute, autant qu'il se peut. « Comme, dit-il, nous avons été enfants avant d'être hommes, et que nous avons jugé [illegible] des choses qui se sont présentées à nos sens lorsque nous n'avions pas encore l'usage entier de notre raison, plusieurs jugements ainsi précipités nous empêchent de parvenir à la connoissance entière de la vérité, et nous préviennent [illegible] point d'apparence que nous puissions nous en delivrer si nous n'entreprenons de douter une fois en notre vie de toutes les choses où nous trouverons le moindre soupçon d'incertitude. » Il est utile de considérer comme fausses toutes les choses dont on peut douter. Cependant nos actions ne doivent pas être inspirées par le doute... « Je n'entends point, dit Descartes, que nous nous servions d'une façon de douter si générale, sinon lorsque nous commençons à nous appliquer à la recherche de la vérité; car il est certain qu'en ce qui regarde la conduite de notre vie, nous sommes obligés de suivre bien souvent des opinions qui ne sont que vraisemblables, à cause que les occasions d'agir en nos affaires se passeroient presque toujours avant que nous pussions nous délivrer de tous nos doutes. Et lorsqu'il s'en rencontre plusieurs de telles sur un même sujet, encore que nous n'apercevions peut-être pas davantage de vraisemblance aux unes qu'aux autres, si l'action ne souffre aucun délai, la raison veut que nous en choisissions une et qu'après l'avoir choisie nous la suivions constamment de même que si nous l'avions jugée très-certaine... Pendant que nous rejetons en cette sorte tout ce dont nous pouvons douter et que nous feignons même qu'il est faux, nous supposons facilement qu'il n'y a point de Dieu, ni de ciel, ni de terre et que nous n'avons point de corps; mais nous ne saurions supposer de même que nous ne sommes point pendant que nous doutons de la vérité de toutes ces choses; car nous avons tant de répugnance à concevoir que ce qui pense n'est pas véritablement au même temps qu'il pense que, nonobstant toutes les plus extravagantes suppositions, nous ne saurions nous empêcher de croire que cette conclusion : *Je pense, donc je suis*, ne soit vraie et par conséquent la première et la plus certaine qui se présente à celui qui conduit ses pensées par ordre. »

Une fois en possession du moi et de la pensée, Descartes n'est plus embarrassé pour faire sortir toutes nos connaissances de cette donnée. Il évoque tour à tour du néant le [illegible] une facilité étonnante.

Comment savons-nous qu'il y a des corps? Tel est l'objet de la seconde partie du livre [illegible] tout ce que nous sentons vient de quelque [illegible] qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire que [illegible] et que cela dépend de cette chose selon qu'elle touche nos sens. Il est vrai que nous pourrions nous enquérir si Dieu ou quelque [illegible] mais à cause que nous sentons ou plutôt que nos sens nous excitent souvent à apercevoir [illegible] due en longueur, largeur et profondeur, dont les parties ont des figures et des mouvements [illegible] nous avons des couleurs, des odeurs, de la douleur, etc., si Dieu présentoit à notre âme [illegible] ni de mouvement, nous ne pourrions trouver [illegible] car nous concevons cette matière comme une chose différente de Dieu et de notre pensée, [illegible] corps de dehors auxquels elle est entièrement [illegible]

[illegible] que et en même temps de [illegible], car ces deux sciences encore peu avancées restaient [illegible] aux conjectures de Descartes sur ce sujet; mais, au XVIIIe siècle, ses données étaient [illegible] pensée une sensation vive et durable.

Philosophie morale [illegible] **Recherches sur la vertu et le mérite**, par Shaftesbury (1713). Shaftesbury réduit en système l'optimisme, dont il présente les résultats [illegible] vertu en elle-même et dans ses rapports avec la religion, et soutient avec force cette vérité, que la vertu est le plus grand bonheur et le vice le plus grand des malheurs de l'homme. « Shaftesbury est [illegible] écrivain d'un grand mérite, dit Blair, son langage a des beautés de plusieurs genres; il est ferme et soutenu, riche et harmonieux. Aucun auteur anglais n'a donné autant d'attention [illegible] des, tant pour la coupe que pour la cadence. Il en résulte que son style a beaucoup de pompe et d'élégance. Mais il est défiguré par [illegible] V. ESSAI SUR LE MÉRITE ET LA VERTU.

Philosophie première [illegible] Ontologie [illegible] que tout peut se démontrer en philosophie avec autant de rigueur qu'en géométrie. [illegible] étudier les différentes parties de la science. » [illegible] a pour objet de spécifier les [illegible] Wolff, de la métaphysique proprement dite. [illegible] théologie rationnelle, de [illegible] dait, sous le titre généra[l] [illegible] partie de la philosophie [illegible] ques.

[illegible]

Philosophie [illegible] quelque valeur. [illegible]

[illegible]

...dus, de manière à [illegible] et lecteur qu'ils ne forment qu'un incident mesquin dans [illegible] philosophie grecque. L'ou- [illegible]

Philosophie hermétique (LA), par Lenglet-[illegible] (Paris, 1742, 3 vol. in-12). Cette histoire d'une partie [illegible], très-abrégée à la fois et très-érudite, est la [illegible] cet intéressant [illegible] deux érudits et [illegible] tra-vail. Venus plus tard, à une époque plus avancée de la science, ils ont pu apporter sur les chercheurs de la pierre philosophale [illegible] vaux à une critique plus judicieuse. Lenglet-Dufresnoy, non-seulement croit possible la transmutation des métaux, mais, tout en traitant les alchimistes de fous et la pierre philosophale de grande folie, il est persuadé que plusieurs d'entre eux l'ont trouvée et raconte leurs travaux avec la patience et la foi d'un adepte convaincu. Ni le charlatanisme évident de presque [illegible] impénétrable de leurs écrits ne le rebutent; les charlatans, il les met à part, disant que ceux-là se vantaient d'une science qu'ils n'avaient pas su acquérir; les traités indéchiffrables et écrits évidemment en vue de se jouer des niais qui voudraient les comprendre, il les traduit, il les commente, il les excuse, tout en regrettant qu'on ne puisse rien en tirer, l'importance du secret exigeant sans doute, dit-il, les plus grandes précautions. Lenglet-Dufresnoy édita cet ouvrage sans le signer; sa vaste érudition, son goût pour les [illegible] consacrée à l'histoire même de la philosophie hermétique prise dès son berceau et conduite jusqu'au XVIIIe siècle; mais le savant abbé, trop versé dans les saintes Écritures, trouve à l'alchimie une origine bien ancienne, des ancêtres bien perdus dans la nuit des temps, lorsqu'il la fait remonter au déluge et lui donne pour premiers adeptes les fils de Noé. Il trouve véritablement une base plus stable lorsque, après avoir passé par les Égyptiens, il rencontre enfin les travaux des savants arabes, Geber, Ben-Zacharia, Calid, etc.; mais les [illegible] particulièrement les grands hermétiques du moyen [illegible] Flamel, jusqu'aux aventuriers presque contemporains [illegible]. Lenglet-Dufresnoy ne peut croire que [illegible] gaieté de cœur, et n'aient pas possédé quelques petits morceaux de la pierre philoso-[illegible] gots du pape Jean XXII (20,000 livres d'or, 10,000 marcs); il raconte toutes les histoires [illegible] avec toutes les garanties possibles, suivant [illegible] creuset, les circonstances de tel ou tel phénomène, les propriétés de telle poudre, et en [illegible] l'existence certaine de la pierre philosophale.

La seconde partie, plus dogmatique, est consacrée à la traduction d'un des plus célè-[illegible] mie les plus connus et les plus rares. C'est [illegible]

Philosophie morale (SYSTÈME DE), par Hutcheson [illegible] de Francis Hutcheson [illegible] sensations, nos appétits, nos passions et [illegible] quelle est la valeur de nos plaisirs et de nos maux comparativement à notre bonheur? le tempérament et le caractère sont la principale source de nos joies et de nos misères; mais ils n'engagent aucunement nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes et envers nos semblables.

Le second livre est un exposé des lois de la nature et des devoirs de la vie.

Le troisième contient une théorie générale de la civilisation.

Notre condition actuelle a deux aspects: il y a en nous l'homme privé et le citoyen. L'homme privé peut être considéré dans trois états différents, comme époux, comme père et comme maître. Sous le rapport politique, on est sujet ou souverain.

Hutcheson passe en revue nos divers états. C'est un philosophe bourgeois, qui ne s'élève pas très-haut; il ne sort jamais des limites du sens commun et des mœurs qui règnent autour de lui. La bonne foi, la sagacité, une gravité soutenue, une instruction fort développée, le don de fouiller les choses et de leur découvrir des côtés nouveaux, la haine du paradoxe, de l'équivoque, des systèmes *à priori*, des solutions hasardées font de Hutcheson un type curieux. Ce qui étonne le plus, dans ces pages longues et laborieuses, c'est l'imperturbable sang-froid de l'auteur. Il ne discute pas, il enseigne; on le dirait l'interprète de la nature. Il y a là un peu de suffisance mêlée à beaucoup de lourdeur dans la manière, mais elle n'est ni celle d'un pédant ni celle d'un esprit vulgaire. Ce sont ces qualités qui ont séduit non-seulement ses contemporains, mais plus encore les fondateurs français de l'éclectisme et en particulier Royer-Collard, qui retrouvait là, outre les qualités qu'il avait lui-même, un pouvoir d'observation étranger aux philosophes du continent.

L'auteur déclare, du reste, en terminant, que ses recherches n'ont pas en vue de déterminer des lois immuables de la nature. Il n'y a rien de stable sous le soleil; tout ce qu'on peut tirer de l'étude des choses humaines, c'est cette persuasion intime qu'au-dessus des individus, des nations, de l'espèce elle-même et du monde actuel, il y a une Providence à laquelle tout obéit, qui a un passé infini, des desseins infinis qu'il est impossible de sonder. Elle change et modifie toute chose au gré de ses désirs. L'homme et le monde sont des souffles qui passent.

La *Philosophie morale* d'Hutcheson a été traduite en français par Eidous (1770).

Philosophie de l'histoire (LA), par Voltaire, sous le pseudonyme de feu l'abbé Bazin (Genève, 1765, in-8°). Cet ouvrage est dédié à l'impératrice de Russie, Catherine II, et divisé en cinquante-trois chapitres. « Il se peut, dit Voltaire dans son introduction, que notre monde ait subi autant de changements que les États ont éprouvé de révolutions. Il paraît prouvé que la mer a couvert des terrains immenses chargés aujourd'hui de grandes villes et de riches moissons. Vous savez que ces lits profonds de coquillages qu'on trouve en Touraine ne peuvent y avoir été déposés que très-lentement par le flux de la mer dans une longue suite de siècles. La Touraine, la Bretagne, la Normandie, les terres contiguës ont été parties de l'Océan bien plus longtemps qu'elles n'ont été des provinces de France et des Gaules. » De pareilles assertions, si complétement confirmées par la science moderne, devraient imposer quelque réserve à ceux qui ont pris l'habitude de railler la science de Voltaire. Il faut en dire autant de [illegible] de la race humaine. « Si l'on demande, dit-il, d'où sont venus les Américains, il faut aussi demander d'où sont venus les habitants des terres australes [illegible] aussi en Amérique et sous le [illegible] méridional comme elle y a planté des arbres et fait croître de l'herbe. »

[illegible] diffère à Voltaire [illegible] ont cours en Occident. Tous les peuples d'A-[illegible] cord est un argument en leur faveur. La civilisation ne peut être que le fruit d'une longue série de siècles. Voltaire invoque avec [illegible] il n'y avait que deux royaumes quand elle fut découverte, et encore, [illegible] deux royaumes, on n'avait pas [illegible] Tout le reste de ce vaste continent était partagé et l'est encore en petites sociétés, à qui les arts sont inconnus. Toutes ces peuplades vivent dans des huttes, elles se revêtent de peaux de bêtes dans les climats froids et vont presque nues dans les tempérés. » De fait, la formation des sociétés, celle des langues, des institutions exigent des circonstances particulières et durables, qui supposent une foule d'essais perdus et recommencés. L'humanité est donc très-âgée, sans que, dans l'état présent des sciences, il soit possible de préciser son âge, d'autant plus que les chroniques écrites ont dû être précédées de tout le temps nécessaire pour que l'homme arrivât à la conscience, car il est vraisemblable qu'il y est arrivé tard. Le chapitre intitulé: *De la connaissance de l'âme*, est l'histoire de l'acquisition de la conscience et de la réflexion. Quant à l'âme, substance spirituelle et distincte du corps, voici comment la notion s'en est formée: « Il doit être arrivé qu'un homme, sensiblement frappé de la mort de son père, de son frère ou de sa femme, ait vu dans un songe la personne qu'il regrettait. Deux ou trois songes de cette nature auront inquiété toute une peuplade. Voilà un mort qui apparaît à des vivants, et cependant ce mort, rongé de vers, est toujours à la même place. C'est donc quelque chose qui était en lui qui se promène dans l'air. C'est son âme, son ombre, ses mânes; c'est une figure légère de lui-même. Tel est le raisonnement naturel de l'ignorance qui commence à raisonner. Cette opinion est celle de tous les premiers temps connus et doit avoir été par conséquent celle des temps ignorés. L'idée d'un être purement immatériel n'a pu se présenter à des esprits qui ne connaissaient que la matière. »

La religion s'est formée comme l'idée de l'âme. Elle doit être aussi ancienne que l'état social lui-même. « La nature étant partout la même, dit Voltaire, les hommes ont dû nécessairement adopter les mêmes vérités et les mêmes erreurs. Ils ont dû tous attribuer le fracas et les effets du tonnerre au pouvoir d'un être supérieur, habitant dans les airs. »

La morale a dû naître de l'existence du mal sur la terre. Le mal, étant un effet, devait avoir une cause; cette cause ou mauvais principe a forcément, dans toute l'antiquité, suivant l'opinion de Voltaire, fait admettre la doctrine manichéenne des deux principes en conflit; l'homme est soumis au pouvoir de ces deux principes et tous les cultes positifs dérivent de cette croyance. « Tous les peuples durent admettre les expiations, car où était l'homme qui n'eût pas commis de grandes fautes contre la société? et où était l'homme à qui l'instinct de sa raison ne fît pas sentir des remords? L'eau lavait les souillures du corps et des vêtements, le feu purifiait les métaux; il fallait bien que l'eau et le feu purifiassent les âmes. Aussi n'y eut-il aucun temple sans eaux et sans feux salutaires. »

Ces temps-là passent pour avoir été sauvages, dit Voltaire; on a grand tort de croire qu'il n'y a plus de sauvages que dans les souvenirs confus de l'histoire ou dans les solitudes du nouveau monde. « Entendez-vous par sauvages des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons, ne connaissant que la terre qui les nourrit, le marché où ils vont quelquefois vendre leurs denrées pour y acheter quelques habillements grossiers, parlant un jargon qu'on n'entend pas dans les villes, ayant peu d'idées et par conséquent peu d'expressions, soumis, sans qu'ils sachent pourquoi, à un homme de plume auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front, se rassemblant certains jours dans une espèce de grange pour célébrer des cérémonies auxquelles ils ne comprennent rien, écoutant un homme vêtu autrement qu'eux et qu'ils n'entendent point, quittant quelquefois leur chaumière lorsqu'on bat le tambour et s'engageant à s'aller faire tuer dans une terre étrangère et à tuer leurs semblables pour le quart de ce qu'ils peuvent gagner chez eux en travaillant? Il y a de ces sauvages-là dans toute l'Europe. »

Voltaire leur préfère, et de beaucoup, les sauvages d'Amérique et de la Cafrerie, qui sont leurs propres maîtres, vivent à leur aise et ne travaillent pas pour autrui.

L'auteur passe en revue tous les pays et tous les âges pour étudier leurs transformations. Les Juifs, les Grecs et les Romains tiennent, comme on pense, la première place dans ce tableau. A propos des Grecs, Voltaire traite assez amplement des sectes philosophiques, de l'idolâtrie et des oracles; à propos des Juifs, il examine ce qu'on put être en Asie les miracles, la magie, les mystères, les temples, les prophètes, la prière, les préjugés dont le monde moderne a hérité.

La *Philosophie de l'histoire* est, en définitive, une œuvre de longue haleine dans laquelle l'illustre écrivain a versé le bon sens à pleines mains. Ce qui lui manque peut-être, c'est une idée mère, c'est l'unité de plan. Le livre de Voltaire fut attaqué violemment par Larcher (*Supplément à la* Philosophie de l'histoire *de feu M. l'abbé Bazin, nécessaire à ceux qui veulent lire cet ouvrage avec fruit*). Voltaire répondit, en 1765, aux critiques de Larcher dans un appendice faisant suite à l'édition d'Amsterdam et intitulé: *Défense de mon oncle*. Voltaire parle en ces termes du livre de Larcher dans une lettre à d'Argental, du 20 juin 1767: « Je ne sais si vous avez entendu parler d'un livre composé par un barbare, intitulé: *Supplément à la Philosophie de l'histoire*. L'auteur n'est ni poli ni gai; il est hérissé de grec. Sa science n'est pas à l'usage du beau monde et des belles dames. Il m'appelle Capanée, quoique je n'aie jamais été au siége de Thèbes. Il voudrait me faire passer pour un impie. Voyez sa malice! On donne des priviléges à ces livres-là et les réponses ne sont pas permises. » La *Philosophie de l'histoire* devint, en 1769, l'introduction à l'*Essai sur les mœurs*. Quant à la *Défense de mon oncle*, à laquelle Larcher répliqua, elle se compose de vingt-deux chapitres et débute ainsi: « Un des premiers devoirs est d'aider son père et le second est d'aider son oncle. Je suis neveu de feu M. l'abbé Bazin, à qui un éditeur [illegible] a ôté impitoyablement un *z* qui le distinguait des Bazins de Thuringe, à qui Childéric enleva la reine Bazine. Mon oncle était un profond théologien, qui fut aumônier de l'ambassade que l'empereur Charles VI envoya à Constantinople après la paix de Belgrade. Mon oncle savait parfaitement l'arabe et le cophte. Il voyagea en Égypte et dans tout l'Orient et enfin s'établit à Pétersbourg en qualité d'interprète chinois. Mon grand amour pour la vérité ne me permet pas de dissimuler que, malgré sa piété, il était quelquefois un peu railleur. »

Voltaire raille impitoyablement le pauvre Larcher. Celui-ci l'avait accusé d'avoir attribué la famine et la peste à la Providence. Quoi, mécréant, lui répond le neveu de l'abbé Bazin, tu en doutes? Et de qui viennent donc la peste et la famine, sinon de la Providence? Tu ne sais donc pas que la Providence est l'arbitre de la vie et de la mort, qu'elle a tué soixante et dix mille Juifs en un quart d'heure? Sache, imbécile, qu'il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans l'intervention du maître des choses et du temps. » Larcher prétendait, sur l'autorité d'Hérodote, que Voltaire avait eu tort de révoquer en doute la coutume religieuse prescrivant aux Babyloniens de prostituer leurs femmes au moins une fois dans un temple. De ce qu'Hérodote affirme une sottise, s'ensuit-il, dit Voltaire, « que toutes les belles Babyloniennes couchassent avec des palefreniers étrangers dans la cathédrale de Babylone? Tu as bien de l'audace, mon ami. Pourquoi, homme pieux, tant insister, d'ailleurs, sur un morceau scabreux du livre de mon oncle? L'histoire générale des bordels peut être fort curieuse. Les savants n'ont encore traité ce grand sujet que par parties détachées. Les bordels de Venise et de Rome commencent un peu à dégénérer, parce que tous les beaux-arts tombent en décadence. C'était sans doute la plus belle institution de l'esprit humain avant le voyage de Christophe Colomb aux îles Antilles. La vérole, que la Providence avait reléguée dans ces îles, a inondé depuis toute la chrétienté, et ces beaux bordels consacrés à la déesse Astarté, ou Derceto, ou Milita, ou Aphrodite, ou Vénus ont perdu aujourd'hui toute leur splendeur. Je crois bien que l'ennemi de mon oncle les fréquente encore comme les restes des mœurs antiques. »

Philosophie morale (INSTITUTION DE), à l'usage des étudiants du collége d'Édimbourg, par Adam Fergusson (Édimbourg, 1769). Cet ouvrage se compose d'une introduction et de sept parties. L'introduction traite de la connaissance en général de la science, des lois, de la nature, de la théorie, des causes qui ont retardé le progrès des sciences, des maximes qui ont cours dans la spéculation et dans la vie pratique, de la philosophie morale, de la pneumatique, c'est-à-dire de l'étude physique de l'esprit. Dans la première partie, l'auteur trace à grands traits l'histoire naturelle de l'homme. La seconde partie [illegible] une théorie de l'esprit humain; la troisième une vue sur la connaissance de Dieu. Dans la quatrième, il est question des lois morales et de leur application; dans la cinquième de la jurisprudence; dans la suivante de la casuistique ou droit positif, et enfin dans la dernière de la politique. Fergusson se donne au début de son œuvre pour un disciple de Bacon. D'après lui, l'homme ne peut connaître que des faits et des lois. La connaissance des faits est antérieure à celle des lois; cela est aussi vrai dans la culture des sciences et des arts que dans la conduite des affaires. « Une loi est l'expression de ce qu'on trouve ou de ce qu'on peut trouver de commun dans l'examen d'un grand nombre de faits particuliers. Les lois générales sont le résultat de l'observation ou de la volonté. La pratique, quoique réglée par des lois générales, est toujours obligée d'avoir recours à des faits particuliers. Dans la spéculation, on essaye d'établir des lois générales; dans la pratique, on n'étudie que des faits particuliers ou on applique des lois générales à la conduite. »

Quant à la science, comme l'histoire est une collection de faits, la science sera l'art d'appliquer à des faits des lois générales ou d'expliquer des faits particuliers par des lois

générales. Il n'y a pas de différence entre [illegible] et [illegible] de la nature. [illegible] pour expliquer un fait particulier, on l'appelle un principe. Les conséquences qu'on [illegible] se nomment théorie ou système, et les faits particuliers qu'on se propose d'expliquer se nomment phénomènes.

Les lois de la nature se divisent en lois physiques et en lois morales. Une loi physique est l'expression d'une opération naturelle [illegible] grand nombre de cas particuliers servent d'exemple. Toujours l'homme suppose une cause en pareille matière. Il y a deux sortes de causes, les causes efficientes et les causes finales. La cause efficiente, c'est l'énergie et le pouvoir de produire un effet; la cause finale, c'est le dessein ou la fin pour laquelle on produit cet effet.

On voit que Fergusson se contente d'exposer et ne cherche pas à démontrer. C'est tout à ce que l'école écossaise, qui procède de l'école empirique de Bacon, aime mieux constater que raisonner. Elle croit peu au raisonnement; elle voit, observe, range méthodiquement ses observations et s'arrête. La raison [illegible], c'est-à-dire comme instrument actif et fécond n'existe pas pour elle; elle se confond presque avec l'imagination.

Fergusson termine son livre par un cours de droit politique dans lequel on retrouve tous les défauts et toutes les qualités de l'auteur. Il a des opinions sages, modérées, vertueuses, qui inspirent pour sa personne et ses idées une estime profonde; mais il s'arrête à la surface des choses. Le type d'une société parfaite est pour lui la société anglaise, comme les bonnes idées sont celles qui ont cours en Angleterre, comme le sens commun est celui que possèdent ses concitoyens. Les [illegible] et l'idéal manquant dans sa théorie, l'imagination manque également. Dans la vie publique comme dans la vie privée, en [illegible], morale, physique, il n'y a quelque chose qui mérite [illegible] recherche comme [illegible] bon sens et il est fondé sur l'expérience. L'expérience qu'il recommande est celle qui s'acquiert par l'exercice d'un métier, d'un art, la pratique d'une science. Tout cela est un peu terre à terre; mais tout cela est dit avec tant de bonne foi, de conviction, dans une langue si simple et si parfaite, qu'on se laisse entraîner à partager les idées de l'auteur, sans songer qu'elles conduisent à la proscription systématique de tout ce qui sort d'une moyenne honnête et vulgaire.

Philosophie de l'histoire (IDÉES SUR LA), par Herder. L'édition originale est de 1784. Ce livre est la réédition d'un autre ouvrage intitulé : *[illegible] philosophie de l'histoire pour l'éducation [illegible]*. M. Herder y a refondu entièrement son œuvre. Elle a été traduite en français par M. Edgar Quinet (Paris, 1827-1828, 3 vol. in-8°), avec une préface [illegible] est une étude approfondie des vues du philosophe allemand sur le passé du genre humain. Cet ouvrage, où Herder a repris, sous [illegible] de vue, la grande tentative de Vico, est divisé en vingt livres et contient des considérations sur l'histoire de [illegible] depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours.

Dans le premier et le second livre, qui traitent des origines du monde, l'auteur établit que la terre est un astre, une planète moyenne, qui a subi des révolutions nombreuses avant de devenir ce qu'elle est. C'est un globe en conflit avec plusieurs corps célestes. Elle est, d'ailleurs (livre II), un immense laboratoire où se prépare l'organisation d'êtres très-différents les uns des autres. L'homme est au sommet des êtres organisés, végétaux et animaux. Le livre III traite des [illegible] dans leurs rapports avec l'humanité; le livre IV, de l'homme organique; le livre V, des formes et des pouvoirs de la création; avec le livre VI commence l'histoire de l'organisation des peuples. « Aucun navigateur, dit Herder, n'a encore pu atteindre à l'axe même du globe et rapporter du pôle nord des notions probablement indispensables pour connaître avec précision la structure générale de notre terre; mais plusieurs voyageurs [illegible] se sont avancés au delà des parties habitables du globe ont décrit ces lieux dépouillés et déserts, que l'on pourrait nommer les palais de glace de la nature. C'est là que se découvrent d'étonnantes merveilles [illegible] de l'équateur [illegible] montagnes de glace où les couleurs les plus éclatantes se heurtent, se nuancent, se brisent de mille manières; des gerbes ondoyantes de lumière et de feu, poétiques illusions que font naître [illegible] le froid glacial de la surface du sol... L'organisation de l'homme est restée intacte sur ces confins du monde! Tout ce que le froid a pu faire a été de resserrer son corps et, pour ainsi dire, [illegible] Herder étudie successivement l'influence du [illegible] sur la race [illegible] les contrées qui environnent le pôle. Le livre VII [illegible] et [illegible] climats. Les autres chapitres sont consacrés à l'homme considéré à l'influence des milieux sur son éducation et sur [illegible]. Le livre XI [illegible] des races humaines dans l'Inde, la Chine, les grands empires de l'Asie occidentale et enfin la Grèce. Le livre XIV nous conduit en Occident. Les Étrusques, les Romains, les peuples du Nord, Germains et Slaves, qui ont envahi le monde classique, puis le moyen âge, ses institutions et ses mœurs, passent les uns après les autres devant les yeux du lecteur émerveillé de l'étendue d'un savoir aussi prodigieux que celui de Herder. Dans ce vaste tableau de l'histoire du genre humain, on rencontre plus d'une assertion hasardée ou déjà démentie par des travaux plus récents; mais le fond reste et l'auteur garde le mérite d'avoir marqué de larges traits cette unité secrète qui, [illegible] destinées communes de l'humanité.

Sa conclusion mérite d'être citée : « Par quelles merveilles, dit-il, l'Europe a-t-elle donc acquis sa culture et le rang qu'elle occupe dans l'univers civil? Le temps, le lieu, les besoins, l'état des choses, le flot du passé l'y portèrent tout ensemble; mais, plus que cela, un système d'efforts combinés et la supériorité de son industrie dans les arts.

Supposez l'Europe aussi riche que l'Inde, mais, comme la Tartarie, privée de divisions naturelles, ou brûlante comme l'Afrique, ou isolée comme l'Amérique, jamais ce qu'elle a produit n'y aurait apparu. Mais, au milieu de la plus profonde barbarie, sa situation la ramenait à la lumière et ses fleuves et ses mers ne cessèrent jamais d'en réfléchir quelques pâles rayons. Tarissez par la pensée les sources du Dniéper, du Don, de la Dwina, du Pont-Euxin, de la Méditerranée, de l'Adriatique, de l'Atlantique, de la Baltique ou des mers du nord; supprimez leurs rivages, leurs îles, leurs affluents, la grande ligne commerciale à laquelle l'Europe dut son activité la plus noble cesse d'exister. Au contraire, dans l'ordre présent des choses, les deux contrées les plus étendues et les plus riches embrassent et soutiennent dans sa marche leur sœur plus jeune et plus pauvre. Des contrées les plus éloignées, les plus précoces pour la culture morale, elles lui envoient leurs trésors, leurs découvertes et excitent ainsi son génie et son émulation. Le climat de l'Europe, les débris de l'antiquité grecque et romaine viennent à son secours, et sa supériorité se fonde sur l'activité, l'invention, les sciences et un concours de forces rivales. »

En résumé, le livre de Herder, que M. Quinet a apprécié avec une grande profondeur de vues, mais aussi avec la partialité outrée naturelle à un traducteur, est un magnifique monument où les parties faibles sont nombreuses. Les rêves spiritualistes et chrétiens lui donnent une fâcheuse apparence d'esprit rétrograde. Néanmoins, si les idées y sont fausses quelquefois, elles n'y sont jamais étroites. Herder a un grand défaut ou, pour mieux dire, une grande, mais dangereuse qualité : il est poëte au moins autant que philosophe et historien, ce qui fait que ses erreurs sont aussi séduisantes que ses conceptions les plus profondes et les plus vraies. « Depuis l'âge, dit Quinet, où l'on commence à être ému par le génie et à souffrir par le cœur, ce livre a été pour moi une source intarissable de consolation et de joie. Il a suppléé pour moi aux affections réelles, qui sont si rares, si semées d'amertume, dont on reconnaît si promptement le vide et l'imparfait. Dans les malheurs, dans la détresse de l'absence, dans les lents déchirements de l'âme et l'isolement qui les suit, il a soutenu et multiplié mes forces. Jamais, non jamais, il ne m'est arrivé de le quitter sans avoir une idée plus élevée de la mission de l'homme sur la terre; jamais, sans croire plus profondément au règne de la justice et de la raison. »

Philosophie chimique, par Fourcroy (Paris, 1792). Cet ouvrage marque la transition de Lavoisier à Berzelius [illegible] *Philosophie chimique* [illegible] la transition de Berzelius à Gerhardt. Dans une introduction assez longue, Fourcroy définit ce qu'il entend par philosophie chimique. « La philosophie chimique, dit-il, ayant spécialement pour objet : 1° d'appliquer à [illegible] générale de la chimie aux [illegible] de la nature et aux [illegible] cause et les effets sont entièrement du ressort de cette science; 2° de faire voir les rapports qui existent entre ces phénomènes et l'influence réciproque [illegible] philosophie comme embrassant l'ensemble des [illegible] grandes vérités que la chimie a [illegible] vertes.

« Mais, pour concevoir cet ensemble des plus grandes vérités de la chimie, pour en [illegible] premiers principes de la science, ou des notions [illegible] »

[illegible] possession d'un grand crédit. L'ouvrage est partagé en douze titres, traitant des matières suivantes : action de la lumière; action du calorique; action de l'air; nature et propriétés [illegible] de l'eau; formation et classification des acides; propriétés des bases salifiables; union [illegible] mation des composés végétaux; passage des composés végétaux à l'état de composés animaux et nature de ces derniers; décompo[illegible] animaux.

On peut voir, par ce sommaire, que, si la chimie était bien et dûment fondée à l'époque dont nous parlons, elle n'était pourtant pas encore pure de tout alliage de physique et d'histoire naturelle. Ces trois sciences n'avaient pas encore été nettement et distinctement séparées. [illegible] et la chaleur, les composés végétaux et animaux, au même titre que les composés chimiques; c'est une confusion qui a définitivement disparu de la science.

Philosophie de l'esprit humain (ÉLÉMENTS DE LA), par Dugald-Stewart ([illegible], 1793, 3 vol. in-8°). L'auteur débute par une introduction relative à la nature, à l'objet et à l'utilité de la philosophie, traite successivement de la perception extérieure, de l'attention, de la conception, de l'abstraction et des idées générales, de l'association des idées, de la mémoire, de l'imagination, des lois fondamentales de la croyance, du raisonnement et de l'évidence déductive, de la logique aristotélique, des variétés de la constitution intellectuelle de l'homme, des facultés de l'homme comparées à celles des animaux, du langage, du principe de l'imitation sympathique. L'ouvrage de Dugald-Stewart est populaire dans les universités anglaises. La doctrine philosophique de l'auteur a été appréciée et discutée par les traducteurs Prévost (Genève, 1808), Farcy (Paris, 1820), Peisse et Ricard (Paris, 1843); par V. Cousin (*Fragments philosophiques*) et par la *Revue d'Édimbourg* ([illegible] 1816; octobre, 1821 et octobre, 1830), etc.

L'auteur de la meilleure traduction française de cet ouvrage, M. Farcy, qui a fait preuve d'une rare intelligence des idées philosophiques, présente, dans sa préface, de graves observations sur quelques points faibles et litigieux de la doctrine de Dugald-Stewart. « M. Dugald-Stewart, dit-il, arrive à l'idée de notre existence personnelle et s'attache à montrer d'une manière fort évidente, ce me semble, l'inutilité des efforts de ceux qui ont tenté d'expliquer la croyance à notre existence propre par quelque autre loi plus générale, sans songer que tout jugement naît de la réflexion, et que tout acte réflexif implique déjà la conviction de notre existence comme êtres réfléchissants. Mais, sans tomber dans le paralogisme qu'il leur reproche avec tant de raison, et tout en acceptant ce fait comme le vrai fondement et le seul point de départ légitime de toute étude psychologique, n'est-il pas du devoir du philosophe de rechercher avec quelles circonstances ce fait se produit? M. Dugald-Stewart n'a point [illegible] connu combien est importante pour la science l'exacte détermination de ce point. Il établit que la connaissance de notre existence propre naît pour nous du premier fait de conscience, en même temps que la connaissance du monde extérieur. Mais, [illegible] que nous ne pouvons saisir notre existence que par une sorte d'induction du connu à l'inconnu, et comme le terme nécessaire d'un rapport dont la sensation est le terme premier, il conclut que cette sensation seule est [illegible] et que la connaissance de notre existence propre n'est, à vrai dire, qu'un jugement qui l'accompagne. Sans affirmer, comme M. Dugald-Stewart, que notre existence, telle qu'il l'entend, c'est-à-dire prise substantiellement, n'est pour nous qu'un simple objet de croyance, fruit d'un jugement, nous croyons avec lui qu'elle ne se révèle point à nous immédiatement, [illegible] d'une manière distincte. Mais, sans incidenter sur ce point, on peut demander si l'analyse qu'il donne du premier fait de conscience est vraiment complète et si l'observation ne [illegible]

[illegible] Tennemann [illegible]

Philosophie [illegible], par Tennemann (Leipzig, 1798), traduit de [illegible] sin a émis pour la première fois, d'une ma[illegible]

[illegible] publiée en 1839, il constate que l'auteur ori[illegible] toire de la philosophie jusqu'en 1830 (elle s'ar[illegible] en a modifié certaines parties importantes.

[illegible] et avant Cousin et les éclectiques français, qui n'ont étudié que certaines parties de cette histoire. Cousin, on le sait, réduirait volon[illegible]

[illegible] de la philosophie, formeront, avec quelques considérations préliminaires sur la marche de [illegible]

[illegible] médiocre, dépourvu d'originalité véritable. [illegible] tère d'un système philosophique, il faut qu'elles aient une forme scientifique. « Leur valeur [illegible] desquelles s'est trouvé chaque philosophe en particulier, et c'est la pensée elle-même, la [illegible] du milieu social; elle avait [illegible] lui fait subir ce milieu. [illegible] et motifs intérieurs. [illegible] qui les fait naître.

[illegible]

[illegible] ces peuples, n'ont été chez eux l'ou[illegible] philosophe. » [illegible] germanique. On croirait, en vérité, ces lignes de Tennemann écrites depuis deux siècles.

Tennemann divise en trois périodes l'histoire effective de la philosophie, c'est-à-dire de la philosophie en Occident. La première période comprend la philosophie grecque et [illegible]; la seconde, la philosophie [illegible] âge ou philosophie scolastique; la troisième, la philosophie moderne, indépendante de sa nature, du moins en apparence, et dont les tendances divergentes la rendent très-difficile à étudier.

Malgré les lacunes signalées, malgré le peu d'étendue que comporte un manuel, l'œuvre de Tennemann est estimable, et aucun ouvrage sur le même sujet n'a pu encore la faire oublier.

Philosophie (HISTOIRE COMPARÉE DES SYSTÈMES DE) **relativement aux principes des connaissances humaines**, par de Gérando (Paris, 1804, 3 vol. in-8°). Rapprocher les uns des autres les nombreux systèmes philosophiques, relativement aux principes des connaissances humaines; les discuter tour à tour pour distinguer le vrai du faux, le réel de l'hypothétique; soumettre à la critique toutes les théories et les examiner dans leurs bases, dans leurs principes, dans leurs conséquences, dans leurs développements, c'était là une idée utile, une entreprise féconde, mais difficile et peut-être périlleuse. L'auteur classe d'abord tous les systèmes par ordre de date, puis par ordre de matière, suivant l'analogie des doctrines; il les groupe enfin ensemble pour les confronter et les opposer entre eux, afin d'en saisir l'accord ou la différence, la vérité ou la fausseté. Ce n'est qu'après avoir recueilli et accumulé ces éléments si divers qu'il propose de reconstruire à neuf l'édifice des connaissances humaines, ou plutôt de l'établir sur ses véritables fondements, sur les principes immuables résultant de l'analyse des facultés intellectuelles.

Partant de la doctrine de Locke, qui lui sert de critérium, il expose successivement chacune des opinions émises par les philosophes, en leur donnant des éclaircissements nécessaires. Sur les débris de tant de systèmes, il prétend élever une doctrine simple dans ses principes, modeste dans ses affirmations, positive dans ses résultats : c'est la philosophie de l'expérience. Locke l'a mise en lumière; mais Locke et ses disciples n'ont pas tout éclairci. L'auteur s'attache donc à poser le faîte de l'édifice. Après en avoir consolidé les fondements et régularisé les formes, il renverse tout ce qui était mal construit; il réfute le scepticisme, le rationalisme et surtout le système de Kant. Enfin il explique comment nous sommes assurés de l'existence particulière des faits primordiaux, et comment les expériences particulières nous conduisent à la connaissance des vérités générales et spéculatives. Deux points de doctrine résultent de ces éclaircissements : 1° Nous acquérons, par l'expérience de nos sens, des connaissances primitives et réelles; ce sont celles de faits dont nous avons la conscience et la certitude, parce qu'ils se passent en nous-mêmes et qu'ils nous affectent de manière à nous montrer la réalité de notre existence et de celle de beaucoup d'objets extérieurs; de tels faits ne permettent aucun doute; leur dénégation serait aussi ridicule [illegible] est impossible; 2° la connexion entre les faits, connexion nécessaire pour établir et étendre la science, se fait par l'interposition des vérités abstraites et rationnelles que l'esprit rapproche des vérités particulières de faits acquises déjà par l'expérience.

Dans l'édition de 1825, qui forme presque un nouvel ouvrage, M. de Gérando accorde aux doctrines de certaines écoles de l'antiquité et [illegible] une exposition plus complète. En signalant le vice et l'insuffisance de chaque système, il en indique aussi les mérites. De leur examen comparé, il conclut que l'erreur n'est jamais absolue. Leur empruntant ce qu'il y trouve de vrai et de bon, il désire les concilier sur le terrain de la vérité; il veut surtout unir ensemble les intérêts de la morale et ceux de la raison, dont l'étroite association est à ses yeux le véritable but de la philosophie.

[illegible] de l'ouvrage de M. de Gérando était originale; c'était le vœu réalisé de Bacon; mais la méthode est-elle irréprochable? « ... Nous doutons, dit Cousin, que le choix d'une seule question prise pour mesure unique de tous les systèmes soit une bonne méthode historique, c'est-à-dire une méthode qui tende à reproduire les systèmes tels qu'ils ont été réellement, et à les représenter sous les couleurs et avec le caractère qu'ils ont eus dans l'esprit de leurs auteurs, dans leur [illegible] [illegible]inité. La question choisie par l'historien, [illegible] [illegible]phes de tous les siècles et n'occupant pas toujours le premier plan d'un système, si vous [illegible] vous lui attribuez de votre propre autorité, il faut nécessairement déranger les proportions et [illegible] substituer une ordonnance factice qui présente les idées, non sous le point de vue de l'auteur, mais sous celui de l'historien... Nous ne craignons donc pas de conclure qu'en général la méthode adoptée par M. de Gérando est trop artificielle pour être bonne, qu'il est à peu près impossible de la suivre à la rigueur pendant longtemps, que lui-même ne l'a pas suivie et qu'on ne peut trop lui en faire un [illegible]. »

La partie doctrinale du livre de Gérando, basée en effet sur une idée fausse, est dépourvue de valeur scientifique; mais son livre conserve une véritable importance comme exposé historique des systèmes philosophiques.

Philosophie (LEÇONS DE) **sur les principes de l'intelligence ou sur les causes et les origines de nos idées**, par Laromiguière (Paris, 1815-1818, 2 vol. in-8°). Nous n'essayerons pas de donner une analyse raisonnée des *Leçons de philosophie* de Laromiguière; qu'il nous suffise d'extraire l'idée dominante de ces leçons et de la présenter à nos lecteurs sous le plus grand jour possible. Laromiguière, à l'ouverture de son cours en 1811, prononça un remarquable discours sur la *Langue du raisonnement*, et c'est là que nous trouverons les idées principales qu'il a exposées dans ses leçons.

« La philosophie, dit-il, oubliant ce qu'elle devait à la parole, l'a quelquefois accusée d'être un obstacle au mouvement de la pensée et aux progrès de la raison. Aucune erreur ne semble plus naturelle quand on songe aux imperfections et aux vices des langues; et cependant aucune erreur ne saurait être plus éloignée de la vérité; car si l'esprit humain est tout entier dans l'analyse, il est tout entier dans l'artifice du langage. Ceux qui, dans les langues, ne voient que de simples moyens de communication peuvent bien concevoir comment les sciences se transmettent d'une génération à une autre génération, d'un peuple à un autre peuple; ils ignoreront toujours comment elles se forment et comment elles prennent sans cesse de nouveaux accroissements. Ceux qui, remontant à l'origine des signes du langage, ont reconnu que ces signes nous étaient nécessaires à nous-mêmes, qu'ils nous servaient à noter les idées acquises, à les rendre distinctes et durables, ont fait plus que les premiers sans doute; mais s'ils ont vu comment des matériaux sont fournis à la mémoire, ils ont oublié de se demander comment nous entrons en possession de ces matériaux. Ceux-là seuls auront embrassé toute l'étendue de l'objet qui, dans les langues, trouveront à la fois des instruments de communication pour la pensée, des formules pour retenir des idées toujours prêtes à nous échapper et des méthodes propres à faire naître des idées nouvelles. »

« Condillac, dit-il encore dans sa cinquième leçon, voit toutes nos facultés sortir de la sensation, qui se transforme, ou qu'il transforme en chacune d'elles. Il affirme que la sensation passe par différentes transformations pour devenir la pensée, comme en algèbre l'équation fondamentale passe par différentes transformations pour devenir l'équation finale qui résout le problème. Vous connaissez les motifs qui ont amené Condillac à ce degré de conviction; vous avez médité son analyse des facultés de l'âme; je l'ai méditée aussi, non pas seulement pendant quelques jours, non pas seulement pendant quelques années, mais pendant un grand nombre d'années. Attiré par le charme de sa simplicité, caractère ordinaire du vrai, j'entrais dans des détails que l'auteur a négligés; je me plaisais à développer ce qui n'était qu'indiqué; je cherchais à [illegible] ce que d'abord on pouvait ne pas apercevoir, à fortifier ce qui semblait manquer d'appui. Inutiles efforts! le raisonnement a toujours été impuissant pour franchir l'intervalle qui sépare l'attention de la sensation; et, soit que, durant trente années, Condillac ait été dans l'illusion, soit que jamais il n'ait exprimé sa pensée avec une clarté suffisante, soit que moi-même j'aie manqué de pénétration, il m'a toujours été impossible de concevoir, non pas que la sensation précède l'attention, mais que la sensation se change en attention; non pas que dans l'âme un état actif succède immédiatement à un état passif, mais qu'il y ait identité de nature entre ces deux états, en sorte que l'activité soit une transformation de la passivité; et je suis si loin de donner mon assentiment à cette proposition, qu'à peine sais-je ce qu'il est possible d'entendre par le rapprochement des termes dont elle se compose. »

On voit par ces lignes que, si Laromiguière est condillacien, il ne s'est pas du moins astreint à ne jurer que sur la parole du maître. Contemporain de Maine de Biran, le philosophe de l'*effort actif*, il se sépare de Condillac lorsque ce dernier veut faire, non-seulement de nos idées, mais de nos facultés des dérivés de la sensation passive; pour lui, qui fit facultés de l'activité. Sur ce point, son dissentiment est éclatant avec l'auteur du *Traité des sensations*.

Philosophie du droit (LIGNES FONDAMENTALES DE LA), par Hegel (1821). Cette philosophie, selon Hegel, appartient à la sphère objective de l'esprit et elle doit s'exprimer par la liberté, ou plutôt la libre volonté. Que celle-ci soit appliquée à une chose, cette chose devient une propriété. Le contrat est la cession de la propriété par l'échange de deux volontés libres. Le crime est la volonté particulière s'élevant contre la volonté générale, de même que la punition est la restauration de la loi dans sa majesté inaltérable. Telles sont, d'après Hegel, les bases du droit civil et du droit criminel.

La substance morale qui a pour base la conscience, c'est-à-dire la volonté et le devoir, devient la famille ou la société civile, et la constitution de l'Etat est le système général des rapports communs à tous les individus. Cette manière de voir a le défaut de manquer de mobilité. Au lieu d'esquisser les contours de l'Etat idéal de l'avenir, Hegel immobilise l'Etat actuel en donnant pour sommet à la constitution de l'Etat une forme monarchique, comme forme absolue. Il s'oppose formellement au système représentatif. Le peuple n'est pour lui qu'une agrégation d'individus, et ses délégués ne représentent que des volontés individuelles. Le but de l'Etat est d'empêcher que le peuple n'arrive à former ainsi un pouvoir informe, sauvage et aveugle, comme les vagues de la mer forment une puissance aveugle qui ne peut que détruire. Ce n'est que par la formation d'états ou d'ordres organiques que le peuple a le droit de manifester sa volonté. Mais ces états eux-mêmes ne doivent point avoir le droit de voter l'impôt, ce qui, d'après Hegel, serait mettre chaque année en danger l'existence de l'Etat. La loi représente l'Etat objectif; la volonté du souverain, l'Etat subjectif.

Rien de plus dur, de plus abstrait, de moins humain et de moins pratique que cette théorie d'un des plus grands penseurs modernes. Son Etat absolu est un dieu qui s'adore lui-même, qui exige des sacrifices et qui ne vit que de l'abnégation des individus; conception d'autant plus monstrueuse, qu'elle est née au milieu des idées de liberté! Voilà où arrive la pensée, si grande soit-elle, quand elle s'absorbe en elle-même et fait abstraction du monde extérieur.

Philosophie de la religion, par Hegel (1831). La philosophie de la religion, selon Hegel, a pour objet de faire reconnaître la nécessité logique de l'absolu. Toutes les déterminations de l'absolu sont autant de définitions successives de Dieu, auxquelles correspondent les divers cultes. L'histoire des religions coïncide avec l'histoire universelle, ou plutôt elle n'est autre chose que cette histoire même. La religion véritable, qui établit dans la conscience la vérité absolue, apporte la solution universelle, la paix éternelle. Mais cette religion (le christianisme), telle que l'interprète Hegel, est la négation de toute religion. L'auteur considère d'abord l'idée religieuse, dont le développement constitue les religions diverses; il caractérise ensuite les religions historiques, issues de cette idée, et, en troisième lieu, il considère l'idée religieuse revenue à soi, ou la religion absolue. Dans les religions historiques, il s'établit un rapport du sujet à l'esprit considéré comme Dieu objectif. Ensuite, par le progrès de l'idée, ce rapport s'efface : l'homme sait enfin que Dieu est lui, qu'il est un avec lui. La philosophie montre comment la religion, successivement modifiée, devient véritable ou absolue. Cette évolution de l'idée a pour point de départ l'existence indépendante de Dieu. Dans le principe, Dieu est adoré comme une puissance indépendante du sujet; mais il est de l'essence de toute religion de tendre à détruire cette opposition; tout culte a pour objet l'union, l'identification de l'homme avec Dieu; mais, dans le culte, cette union n'est jamais accomplie; l'obstacle vient de l'indignité, de l'infériorité supposée de l'homme. Il y a eu diverses manières de comprendre ou d'opérer l'unification de Dieu avec l'homme. Autant de formes religieuses successives, autant de développements de la conscience religieuse. La religion se détermine : 1° comme religion de la nature; 2° comme religion de l'individualité spirituelle. La religion de la nature parcourt trois phases et revêt plusieurs formes : religion de la magie, de l'imagination, de la lumière, du symbolisme, du sublime, de la beauté, de l'entendement. Dans ces religions historiques, Dieu a une forme finie; leur principe ou fondement est cosmologique. Dans la première des religions déterminées, le fétichisme, le divin ne présente pas encore le caractère d'une objectivité indépendante : l'individu dispose de la puissance divine et brise son idole au besoin, si elle ne satisfait pas ses désirs. Dans le bouddhisme et la religion de Foë, l'unité du fini et de l'infini est purement négative : Dieu est posé comme la négation de toute forme finie, comme le néant de toutes choses. Dans le panthéisme de la religion de Brahma, cette unité est affirmative : la substance divine y revêt toutes les formes de la nature, tout en demeurant une et identique. La religion la plus pure, celle où l'opposition du fini et de l'infini est réduite au seul dualisme de la lumière et des ténèbres, est le culte du feu chez les Perses; ce dualisme s'y spiritualise par la conception du Bien et du Mal et par la conception de Dieu comme mouvement de l'esprit. Dans la religion égyptienne ou symbolique, Dieu, puissance spirituelle, se pose comme sa propre fin, par la négation de la nature. Les religions naturelles, religions de la force et de l'être, passent à l'état de religion de la sagesse, fondée sur la preuve téléologique ou physico-théologique. La convenance, la finalité, la sagesse sont personnifiées, divinisées dans le monothéisme des Juifs et dans le polythéisme grec et romain. Le judaïsme est la religion du sublime : Dieu apparaît comme l'Etre unique, spirituel, seul positif; mais cette généralité abstraite, trop bornée, a une fin exclusive. A cette fin limitée est opposée la pluralité des fins : le monothéisme devient polythéisme. Les dieux de la Grèce expriment les puissances morales du peuple hellène; ils réalisent l'unité de l'humain et du divin : c'est la religion de la beauté. Le Destin, qui occupe le fond du tableau dans cette théogonie, se place au premier plan dans la religion romaine; il paraît comme la nécessité absolue; le but de la vie divine est universel; le Panthéon romain reçoit tous les dieux; il n'y a qu'une divinité : la fortune du peuple romain; la religion est un simple moyen de domination universelle, c'est la religion de la convenance politique, de l'entendement. La religion chrétienne accomplit la fin religieuse par l'union de Dieu et de l'homme. L'esprit fini n'existe plus; l'esprit divin s'unit à lui-même; l'esprit absolu se réalise comme individualité. Cette religion repose sur la preuve ontologique. L'idée y a son objectivité en soi. Le christianisme est le dernier terme du développement de l'idée religieuse, un produit naturel et nécessaire du travail de l'esprit, tendant, à travers l'histoire, à se donner la conscience de lui-même. C'est essentiellement une révélation, la révélation de Dieu se manifestant dans sa vérité. Mais les définitions que donne Hegel des mots révélation, trinité, chute, rédemption, ne sont pas celles de l'orthodoxie catholique ou protestante. D'ailleurs, sa conception philosophique est la négation de toute religion, et il le déclare lui-même. Le dernier résultat de sa théorie, qui admet une création éternelle et qui conclut à l'identité universelle, au panthéisme absolu, est la notion de l'idéalité pure, qui suppose la négation de toutes les formes finies. Peut-être n'était-il pas bien utile de prendre de si longs détours pour arriver à de telles conclusions; l'évolution qui conduit au panthéisme à travers tant d'erreurs systématisées ne nous paraît que médiocrement justifiée; mais si les religions ne sont pas aussi savantes que Hegel les a faites, si la superstition est moins scientifique qu'il ne dit, il n'a pas moins bâti, sur un système imaginaire, des hypothèses ingénieuses, des déductions savantes appuyées sur une profonde érudition.

Philosophie de l'esprit, par Hegel, traduite pour la première fois et accompagnée de deux introductions et d'un commentaire perpétuel par A. Véra, professeur de philosophie à l'université de Naples, tome Ier (Paris, 1867). Hegel donne le nom d'idée au système universel des choses. Ainsi comprise, l'idée a trois sphères, dans lesquelles elle se réalise successivement d'après un double mouvement alternatif et continu d'opposition et de synthèse : la *logique*, la *nature* et l'*esprit*. De là une grande division ternaire des sciences philosophiques. La *Philosophie de l'esprit* est la troisième et dernière branche de la philosophie; c'est le couronnement de l'édifice hégélien. Le philosophe allemand nous montre dans la *nature* l'idée logique sortant de son existence abstraite, de son état d'immobilité et d'enveloppement; dans l'*esprit*, l'idée absolue, l'idée qui fait l'unité concrète de la logique et de la nature, et qui, à ce titre, les présuppose, les annule et les enveloppe tout à la fois. Après nous avoir donné la traduction de la *Logique* de Hegel, puis celle de la *Philosophie de la nature*, M. Véra vient de publier le premier volume de la *Philosophie de l'esprit*. Grâce à lui, nous posséderons bientôt dans notre langue l'ensemble de la doctrine de Hegel, telle qu'elle a été formulée par le célèbre métaphysicien. La *Philosophie de l'esprit* comprend trois divisions principales : 1° *Esprit subjectif*; 2° *Esprit objectif*; 3° *Esprit absolu*. La première division, qui traite de l'esprit subjectif, se subdivise en *anthropologie*, *phénoménologie* et *psychologie*. Le volume paru en 1867 ne contient que l'anthropologie. L'introduction du savant traducteur est très-importante, en ce qu'elle familiarise l'esprit français avec des spéculations dont la forme peut nous paraître dure et rebutante.

Philosophie scolastique (FRAGMENTS DE), par V. Cousin (Paris, 1826, in-8°). Les travaux de Cousin sur Abailard l'ont contraint d'explorer à peu près en entier le champ de la philosophie scolastique. La scolastique avait laissé de mauvais souvenirs. On ne la connaissait plus. Cousin l'a exhumée, pour ainsi dire, et a montré les liens qui l'unissent aux idées modernes d'une part et de l'autre la rattachent aux idées antiques. A l'en croire, la philosophie scolastique est sortie d'une phrase de Porphyre traduite par Boëce : « Boëce peut être considéré, au moyen âge, comme le lien entre le passé et les temps nouveaux. Chrétien et latin, il traduit de la philosophie grecque et païenne ce qui pouvait servir à polir et à façonner un peu la rude enfance du christianisme barbare. Remarquez que la grammaire et la logique péripatéticiennes convenaient admirablement à cette éducation; car l'*Organum* n'est pas plus païen que chrétien; il formait l'esprit sans compro-

mettre la foi. Aussi l'étude de Boëce devint-elle aisément universelle et elle fut longtemps utile pour aiguiser, assouplir, fortifier la pensée et lui imprimer l'habitude de la rigueur et de la précision; mais, tournant uniquement sur la forme, elle eût fini, trop prolongée, par épuiser l'esprit humain en le retenant dans une dialectique aride. » Heureusement, dans l'introduction de Porphyre à l'*Organum* se trouvait une phrase qui était un problème susceptible de deux solutions opposées. Boëce n'y avait pas attaché beaucoup d'importance; plusieurs siècles de gloses et de commentaires avaient passé dessus sans l'entrevoir. On le découvrit au XIe siècle. Ce problème, dit Cousin, aujourd'hui glacé et comme pétrifié sous le latin de Boëce, avait été vivant jadis dans un autre monde; il avait occupé Platon et Aristote, il avait provoqué des luttes immortelles et enfanté des systèmes qui s'étaient longtemps maintenus debout l'un contre l'autre; ces luttes avaient cessé; cette noble philosophie s'était éteinte; la société qu'elle éclairait était à jamais ensevelie; la langue même dans laquelle toutes ces grandes choses avaient été pensées et écrites avait fait place à une autre langue qui, elle-même, n'était qu'une transition à une langue nouvelle. Ainsi marche l'humanité; elle n'avance que sur des débris. La mort est la condition de la vie; mais, pour que la vie sorte de la mort, il faut que la mort n'ait pas été entière. »

Voici la phrase de Porphyre : « Chrysaore, puisqu'il est nécessaire, pour comprendre la doctrine des catégories d'Aristote, de savoir ce que c'est que le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident, et puisque cette connaissance est utile pour la définition et en général pour la division et la démonstration, je vais essayer, dans un abrégé succinct et en forme d'introduction, de parcourir ce que nos devanciers ont dit à cet égard, m'abstenant de questions trop profondes et m'arrêtant même assez peu sur les plus faciles. Par exemple, je ne rechercherai point si les genres et les espèces existent par eux-mêmes ou seulement dans l'intelligence; ni, dans le cas où ils existeraient par eux-mêmes, s'ils sont corporels ou incorporels, ni s'ils existent séparés des objets sensibles ou dans ces objets ou en faisant partie; ce problème est trop difficile et demanderait des recherches plus étendues. Je me bornerai à indiquer ce que les anciens et, parmi eux, les péripatéticiens ont dit de plus raisonnable sur ce point et sur les précédents. »

Cousin remarque que Platon et Aristote représentent dans l'histoire deux interprétations opposées du problème précédent. De fait, sous le nom de réalistes et de nominaux, les philosophes du moyen âge errent dans les mêmes sentiers, comme, sous le nom de spiritualistes ou de matérialistes, les philosophes modernes agitent la même question.

L'auteur des *Fragments de philosophie scolastique* examine l'influence des idées indiquées par Porphyre sur Roscelin, qui fut le maître d'Abailard, puis sur Abailard lui-même. Ce dernier n'est ni réaliste, ni nominaliste. Il essaye de réfuter les deux écoles rivales et de fonder une école mixte qui tient de l'une et de l'autre. L'exposition de la doctrine d'Abailard tient une grande place dans l'ouvrage. Cousin s'ingénie spécialement à mettre en relief l'application de cette doctrine à la théologie. « Un problème, dit Cousin, digne à peine ce me semble d'occuper les rêveries des philosophes, donne naissance à divers systèmes de métaphysique. Ces systèmes troublent les écoles; mais d'abord ils ne troublent que les écoles. Bientôt, de la métaphysique, ils passent dans la religion et de la religion dans l'État. Les voilà sur la scène de l'histoire; ils interviennent dans les événements de ce monde, suscitent des conciles, occupent des rois. » Occuper des rois! Cela paraît à Cousin un beau succès pour une question de métaphysique. Il continue ensuite ses investigations à travers les œuvres de la plupart des écrivains scolastiques. On trouve, comme appendice, à la fin du volume, un traité d'Abailard écrit en latin et intitulé : *Tractatus de intellectibus*. C'est une dissection de l'entendement faite avec la pénétration qui distingue le plus brillant des philosophes scolastiques.

Philosophie moderne (COURS D'HISTOIRE DE LA), par V. Cousin (Paris, 1828-1840, 8 vol. in-8o). Ce cours n'est autre chose que la reproduction des leçons du professeur au Collége de France. L'analyse du livre est donc l'analyse de son cours. Quand Cousin monta dans la chaire de Royer-Collard, il y parut sans autre dessein que de développer l'histoire des systèmes philosophiques. Il inaugura son enseignement par des commentaires sur l'école écossaise, étudiant tour à tour Reid, Smith, Hutcheson, Fergusson, Dugald-Stewart, puis, passant à l'Allemagne, saisit les principaux traits de la philosophie morale de Kant et se livra à d'éloquents développements sur le stoïcisme, le devoir et la [illegible] En 1820, la chaire du jeune professeur [illegible] fut rendue en 1828, [illegible] était devenu [illegible] et réservé. [illegible] dans sa [illegible] chaire par l'exposition [illegible] de son nouveau système, trouva du bon dans le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et même le mysticisme, amalgamant, sans trop d'ordre ni de sens, Kant, Schelling, Fichte et Hegel. On comprend sans peine, d'après cela, que le prétendu *Cours de philosophie* n'est pas du tout une philosophie une et systématique, mais une réunion de leçons parfois éloquentes, toujours incohérentes. Il l'a, du reste, reconnu en partie lui-même dans la préface des trois volumes publiés à part sous ce titre : *Cours d'histoire de la philosophie au* XVIIe *siècle.*

Philosophie du XVIIIe siècle (HISTOIRE DE LA), par V. Cousin (Paris, 1829, 2 vol. in-8o). C'est, de tous les ouvrages de l'auteur, le plus justement estimé. Cousin avait déjà traité ce sujet dans ses cours de 1819 et de 1820; mais ses études postérieures lui ont donné une autre idée des systèmes de cette époque mémorable. Ainsi, il rapportait tous les systèmes du XVIIIe siècle à deux, le sensualisme et l'idéalisme; depuis, il a découvert que le scepticisme, qui a des liens avec le sensualisme, est néanmoins un système à part, de même que le mysticisme, qu'il rattachait à l'idéalisme, constitue réellement une école spéciale. Dans tous les cas, cette méthode a l'avantage de rendre mieux compte des phénomènes historiques et d'offrir une base plus large à l'esprit de combinaison.

Le profeseur, voulant montrer à son auditoire comment la philosophie du XVIIIe siècle se lie aux systèmes antérieurs, a dû, dans ce but, jeter un coup d'œil général sur l'histoire de la philosophie. Ce coup d'œil remplit tout le premier volume.

Suivant Cousin, il faut aller chercher en Grèce l'origine de la philosophie en Occident. En Grèce même, deux hommes la représentent tout entière : Platon, qui en a trouvé les idées fondamentales, et Aristote, qui a découvert la méthode. « Aristote et Platon ne sont pas seulement de grands hommes, dit Cousin, ce sont des systèmes, et des systèmes qui ont des racines si profondes dans la nature de l'esprit humain et dans celle des choses, que le temps, qui change tout, n'a pu changer que leurs formes, et qu'on peut dire avec une rigueur parfaite que la pensée humaine n'a depuis fait autre chose que d'aller tour à tour de l'un à l'autre, en les modifiant et en les perfectionnant sans cesse. » Cousin avait songé à faire une histoire générale de la philosophie; mais il s'est ravisé : « Pour vous dire toute ma pensée, j'ai considéré les circonstances particulières dans lesquelles se trouve parmi nous la philosophie et j'ai jugé que, dans ces circonstances, sortir de la lice des discussions contemporaines et m'enfoncer dans l'antiquité, c'était déserter mon poste et la cause de la vraie philosophie. » Voilà pourquoi il a voulu rester dans les temps modernes et n'indiquer des systèmes anciens que ce qui a une connexion immédiate et directe avec les doctrines d'aujourd'hui. Or, les doctrines régnantes dans le domaine des idées sont filles du XVIIIe siècle. Juger la philosophie du XVIIIe siècle est une entreprise qui lui paraît délicate. Mais les craintes qu'il affecte à cet égard nous paraissent avant tout oratoires. Il se sentait, croyons-nous, assez maître de son sujet et de sa parole pour n'avoir rien à redouter. « Le XVIIIe siècle, dit-il, a nécessairement parmi nous des admirateurs et des adversaires ardents et ombrageux; dans ce débat des passions opposées, l'indépendance philosophique serait mal à l'aise, si elle ne trouvait en elle-même sa force comme sa récompense. »

« La philosophie d'un siècle, poursuit-il, sort de tous les éléments dont ce siècle se compose, et pour bien comprendre la philosophie de toute époque, il faut l'étudier d'abord dans la civilisation générale qui l'a produite; d'où il suit que, pour vous donner une idée exacte et complète de la philosophie du XVIIIe siècle, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, pour vous en faire saisir la nature et le caractère propre, je dois commencer par vous instruire du XVIIIe siècle et de son histoire, indépendamment de sa philosophie.

» Qu'est-ce que le XVIIIe siècle? Quels sont ses rapports avec les siècles qui le précèdent? En quoi leur ressemble-t-il? En quoi en diffère-t-il? Il leur ressemble en ce qu'il continue leur action; il en diffère en ce qu'il la développe sur une plus grande échelle. Et quelle est cette action? Ce n'est pas moins que l'enfantement du monde moderne, la rupture des temps nouveaux avec les temps anciens, avec le moyen âge. » On notera que le moyen âge, d'après Cousin, fut une des plus grandes époques de l'histoire de l'humanité; il a été nécessaire et utile. Mais son rôle est fini; il a rempli sa destinée et a dû céder la place à une ère nouvelle. Ceci pourrait être hardi au point de vue de l'Église; aussi Cousin, homme prudent, se hâte de distinguer entre le moyen âge et le christianisme. Le moyen âge est le berceau du christianisme, il n'en est pas le tombeau. La preuve en est que le christianisme est le fond même de la civilisation moderne; le christianisme a présidé à l'évolution politique et sociale dont le XVIIIe siècle est l'expression. « Examinez-le bien, vous le verrez rappeler [illegible] tout les principes qu'il a une fois généralisés. De là, dans un seul et même pays, la fusion de toutes les classes, principe caché de la future égalité, et la fusion de tous les pays de l'Europe, principe caché de la future unité européenne. Déjà ce rapprochement des classes et des pays apparaît au XVIIIe siècle; il s'y forme déjà une unité laïque où se rencontre et se reconnaît toute l'Europe civilisée. » Peu s'en faut, on le voit, qu'il ne faille faire honneur au christianisme de la liberté de penser. Ne pouvant ni attaquer la pensée moderne ni condamner le christianisme, il est, croyons-nous, d'une suprême habileté d'attribuer celle-là à celui-ci pour se permettre l'éloge de tous deux.

L'œuvre du XVIIIe siècle est d'avoir relégué le moyen âge dans l'histoire. Le fait se manifeste par l'affaiblissement des puissances qui avaient joué au moyen âge le principal rôle, par l'arrivée sur la scène de puissances nouvelles et inconnues. Tous les États méridionaux sont énervés; de nouvelles puissances apparaissent dans le Nord. La guerre est la mesure de la puissance respective des peuples. Si l'on veut une image plus pacifique, qu'on prenne les grands hommes. Il n'y en a pas au XVIIIe siècle dans le midi de l'Europe; au contraire, il y en a toute une moisson dans le centre et le nord du continent. Le XVIIIe siècle est encore l'ère des sciences et de l'économie politique, de la critique, de l'esthétique, de la liberté. Enfin, la civilisation change d'aspect et la philosophie est l'interprète général de ce nouvel état de choses. La tâche du XVIIIe siècle est donc immense; mais, dans son amour des innovations, il a voulu rompre en visière avec la tradition (faute que le sage Cousin n'eût jamais commise) et s'est trompé sur la mesure de sa force. Il n'appartient à aucun temps de refaire à lui seul l'économie des choses humaines.

La philosophie du XVIIIe siècle résume l'esprit général du temps; elle en a les défauts et les qualités. Il y a deux moments dans le développement de l'esprit humain. Le premier est la période d'intuition; elle est antérieure au raisonnement; on appelle cela, en philosophie, la spontanéité; les religions et la poésie l'appellent inspiration. « L'inspiration, fille de l'âme et du ciel, parle d'en haut avec une autorité absolue; elle ne demande pas l'attention, elle commande la foi. Aussi ne parle-t-elle pas une langue terrestre; toutes ses paroles sont des hymnes. » Mais lorsque la raison s'est développée spontanément, sans se connaître, il arrive un moment où elle se replie sur elle-même, se distingue des autres facultés; alors elle se connaît, vérifie les données de l'inspiration primitive, les trouve vraies, acquiert de la confiance en elle-même; cela lui donne le courage de juger de tout. Poursuivant sa tâche, elle descend plus avant en elle-même, cherche à déterminer les lois d'après lesquelles elle agit, et, ces lois une fois connues, s'en sert pour agrandir le domaine de ses connaissances; c'est la seconde période, la période du développement de l'esprit humain, la période du raisonnement. Le XVIIIe siècle est le plus haut degré historique de ce développement. Il a eu la bonne fortune de trouver tous les vieux systèmes abattus. Il n'avait plus devant lui que le principe même des systèmes anciens, le principe d'autorité, et avait à faire prévaloir le principe de liberté : il l'a fait. La généralisation du principe de l'indépendance absolue de la pensée sera son titre de gloire devant l'histoire; le reste n'est qu'un détail. Qu'importe le sensualisme de Condillac, le matérialisme de d'Holbach, l'idéalisme de Berkeley et le scepticisme de Hume? Ce sont des erreurs d'un jour ou d'un demi-siècle, sur lesquelles, avec le principe de la liberté philosophique, il y aura toujours moyen de revenir. Cette dernière proposition caractérise [illegible] de la philosophie au XVIIIe siècle et résume l'opinion qu'il s'en est faite.

Philosophie cartésienne (FRAGMENTS DE), publiés par Victor Cousin (Paris, 1845, in-12). Ces fragments ont leur unité : ils embrassent la suite entière des destinées du cartésianisme, dont ils exposent l'origine, les progrès et la décadence. Le savant morceau sur Vanini est fort remarquable. Ceux qui suivent [illegible] *de Retz cartésien*, montrent le cartésianisme envahissant la société tout entière, de la sacristie au boudoir. Dans les correspondances de Malebranche avec Mairan et Leibniz, [illegible] de la philosophie nouvelle, qui tourne à une sorte de fatalisme mystique. Malgré Leibniz, nous assistons à la chute de cette glorieuse école, succombant, après un siècle, sous le poids de ses fautes et sous les efforts combinés de ses adversaires.

Philosophie de la vie, [illegible] rapports de la nature et du monde invisible, [illegible] de Schlegel, durant la dernière période de sa vie, s'est donné pleine carrière dans cette [illegible] rôle que la raison, mais dont les pages, animées par une imagination puissante, ont profondément remué l'Allemagne de 1825. « Il y a au ciel et sur la terre, dit un poëte, une foule de choses qui n'entrent point dans les rêves de notre philosophie. » Schlegel s'empare de ces paroles et ajoute : « Et même, entre le ciel et la terre, [illegible] qui restent étrangères aux rêves de notre philosophie. Puisque, pour la plupart du temps, notre philosophie ne se livre qu'à des rêves scientifiques, est-il étonnant que, parmi les choses [illegible] il y en ait tant qu'elle ignore, qu'elle ne soupçonne même pas? »

Une pensée de Frédéric de Schlegel sur les erreurs des grands esprits peut servir à faire juger son livre. Il est d'avis que les aberrations des hautes intelligences ne sont pas inutiles; il les compare aux premiers navigateurs qui osent s'aventurer sur l'océan de la pensée. Ils ne trouvent rien dans une mer sans rivage, mais ils frayent à leurs successeurs des voies nouvelles, et on ne recueillerait de leurs essais que l'expérience du danger [illegible] ce serait déjà un profit salutaire. « Y a-t-il lieu de s'étonner après cela, dit Schlegel, si de jeunes esprits, trop tôt séduits par les grands mots mal entendus de nature, de Dieu, de liberté, de raison et de progrès, se sentent [illegible] se faire ainsi eux-mêmes les auteurs de leurs croyances, soit à blâmer tout ce qui existe dans l'ordre social et à vouloir refaire le monde entier d'après leurs idées d'un jour? » Ceci est la note du livre. « Dans son audace sans bornes, la philosophie du libre-penser tend à exercer une mauvaise influence sur l'éducation moderne et à corrompre la société. » On voit tout de suite que l'auteur plaide la cause des institutions et des croyances historiques, en un mot qu'il est en philosophie [illegible] conservateur. C'est dans cet esprit qu'il conçoit le plan de la *Philosophie de la vie*. Il conseille de respecter, d'une part, les données de la révélation, et, de l'autre, les faits existants dans l'ordre positif extérieur, c'est-à-dire les mœurs et le régime politique en vigueur, [illegible] de la sagesse des siècles et qu'il est au moins présomptueux de vouloir substituer un idéal personnel au travail des générations, outre que cela ne se fait point sans des commotions violentes. En définitive, que l'intelligence n'essaye pas de sortir d'elle-même; il lui est d'ailleurs permis de conserver sa dignité et [illegible] ce qui existe. On sent que Schlegel parle à Vienne, [illegible] dont Metternich était alors le directeur. Aussi l'auteur, par le mot philosophie, n'entend-il pas une doctrine spéciale sur l'homme, la nature et Dieu. L'objet de la philosophie est secondaire. Le principal de la question réside dans [illegible] *Philosophie de la vie* est faite, au surplus, pour ceux dont la [illegible] excellence, selon une dénomination plus com[illegible] d'une expérience intellectuelle suffisante met encore au-dessus de la portée des élèves, que [illegible] études ultérieures et applicable à toutes les [illegible]

[illegible] son secours les lumières de ses traités élémentaires, afin d'établir sur des démonstra- [illegible]

[illegible] ment, le principe constant de la vie réelle. Ce n'est que beaucoup plus tard que se deve- [illegible]

[illegible] vient ni où il va. » L'âme, au contraire, se livre, dans le silence, à une opération continuelle, et l'on peut admettre, avec toute apparence de vérité, que, dans le sens strict du mot, elle a toujours des images, encore qu'elle [illegible] l'homme, vu l'alternative de veille et de repos à laquelle est soumise la vie organique, a des rêves continuels pendant son sommeil, [illegible]

Au sens de l'auteur, l'imagination qui crée, qui est par excellence la faculté active de [illegible] que l'imagination influe sur la conscience, sur la volonté, sur les passions, en un mot [illegible] comme le côté positif. En tant que l'imagination est la faculté productive ou le principe [illegible] sagée comme le côté positif de la vie intel- [illegible] chez l'homme; la raison a pour objet de cor- [illegible] Schlegel admet quatre facultés humaines : [illegible] gination. L'ensemble de leurs données s'appelle conscience. Il y en a d'autres, mais elles [illegible] il les réduit à trois : l'odorat, le goût et le [illegible] l'ouïe et la vue jouissent d'une portée spirituelle et toute spéciale, ils ne perçoivent pas seulement les objets, ils en saisissent les rap- [illegible] tôt par de violents accès, tantôt par une action lente qui ronge et mine les facultés morales [illegible] tion, mais dans une imagination irritée, eni- [illegible] source; c'est d'elle qu'elle emprunte sa vo- [illegible] vêt les hideux traits de la corruption que lorsque, par un manque de principes moraux, [illegible] ience de l'empire qu'elle tend à prendre, ou que, par faiblesse de caractère, on ne sait [illegible] montable d'une volonté énergique. »

[illegible] quand ses passions étaient éteintes; il n'était [illegible] fille de Mendelssohn, escapade qui l'obligea de s'enfuir de Berlin. Devenu vieux, il réserve [illegible] l'amour reçoit la sublime consécration qui [illegible] conjugal, fondement de l'union des familles, [illegible] variété humaine. » Schlegel voit encore, dans [illegible]

[illegible] L'auteur fait découler toutes les vertus sociales de la famille comme d'une source uni- [illegible]

Le second volume de l'ouvrage contient [illegible] États, de l'unité essentielle de la foi et de la [illegible] science, de la vérité et de la science dans [illegible] bolique de la vie dans ses rapports avec l'art et dans la condition morale de l'homme, de la vérité et de la vie au point de vue de la société, des classes, du pouvoir dans l'État et des relations internationales, et, enfin, de la [illegible] le monde, s'il faut l'en croire, que trois autorités légitimes : le père, le prêtre et le roi. [illegible] de nos jours, d'abord parce qu'on pose mal la question, ayant intérêt à la poser mal. « Ceux-là donc, dit-il, embrouillent l'idée de théocratie qui emploient ce mot pour désigner une puissance spirituelle exclusive, comme fut ou comme ils supposent avoir été celle des prêtres [illegible] politique d'accord avec l'Église et appuyé par elle. » Schlegel en veut même à ses amis politiques, qu'il appelle les défenseurs de la bonne cause; il leur reproche de mal définir la théocratie et d'en avoir une idée aussi fausse que leurs adversaires. Il ne faut pas entendre par là une alliance de l'Église et de l'État se défendant réciproquement : « La théocratie politique ne se manifeste proprement que dans l'histoire du peuple juif, comme forme sociale possible et réelle; c'est par cet exemple qu'on peut, le plus vite et le plus clairement, la faire comprendre; de même que le passage des guerres civiles et de l'a- [illegible] dans l'histoire romaine, de même encore que la nature du système constitutionnel se laisse beaucoup mieux juger d'après ses développements historiques en Angleterre que par une pure théorie, une recette préparée d'avance pour les États qui voudront l'expérimenter; car, pour transformer cette théorie en fait, il faut au moins l'expérience d'un demi-siècle. » Par la même raison, on ne peut pas raisonner *a priori* de la théocratie; il n'y en a pas d'exemple moderne. Le plus récent à invoquer est celui de la théocratie judaïque. La Judée est petite, comparée à Rome, à la Grèce, aux vastes souverainetés de l'Orient; mais elle a le privilège de représenter plus directement le monde moderne. Schlegel fait [illegible] outré de Moïse et de sa législation. Il n'y a pas moyen de comparer Moïse à Mahomet ou au Bouddha, suivant lui; il est bien au-dessus de ces fondateurs de culte. Cependant Schlegel voudrait voir un nouveau Moïse venir, au nom de Dieu, fonder une nouvelle théocratie en Occident; il ne dit pas s'il désire pour lui les dons de miracle et de prophétie, mais il décrit les qualités requises chez un homme de ce genre : « Celui qui la prêche doit présenter, comme signe extérieur de sa véritable mission, un autre témoignage, négatif il est vrai, mais fondé sur l'histoire : c'est que la doctrine qu'il apporte soit en même temps ancienne et nouvelle; nouvelle quant à son application à la vie, dont elle réveille les forces morales et spirituelles affaissées; ancienne en ce qu'elle se fonde sur la révélation antérieure, en ce qu'elle découle de la lumière primitive pour aller se perdre dans l'océan de l'éternelle vérité; conditions qui se trouvent toutes réunies dans la révélation mosaïque. » Le monde actuel, au dire de Schlegel, aurait bien besoin de quelque Moïse, car le christianisme s'en va. Malheureusement, Schlegel n'ose prédire l'avènement prochain d'un nouveau Christ. « La théocratie, telle qu'elle a vraiment existé, dit-il, ne dépendant d'aucune théorie, mais venant directement de Dieu, qui communique [illegible] téméraire d'avancer qu'elle ne reparaîtra jamais. Le miracle de la théocratie ne se conçoit que comme événement historique; l'esprit théorique ne peut rien décider en pareille matière. » Il reconnaît que les périodes théocratiques de la vie du genre humain sont rares, qu'on ne peut pas compter sur elles. En effet, « alors, tous les rapports antérieurs sont changés; la société tout entière se sent remplie d'une force surnaturelle; elle se voit arracher, comme par une main triomphante, à l'antique servitude. » Nul doute que l'intervention divine doit être bien commode pour la solution de toutes les questions politiques et sociales, éternellement pendantes; mais... ne pouvant faire rentrer la théocratie dans l'état social, qui l'a abjurée, Schlegel propose de la faire rentrer dans la science : « On a déjà souvent parlé de l'énorme pouvoir acquis par la science dans les temps modernes, pouvoir qui, de plus en plus, a pris une di- [illegible] afin de soutenir un combat terrible et toujours indécis, d'un côté pour l'anarchie, de l'autre pour le rétablissement de l'ordre et de la vérité. C'est à cette dernière puissance, combattant contre le mal, l'incrédulité et le mépris des choses divines, que pourrait s'appliquer cette idée d'une théocratie scientifique à laquelle elle devrait son triomphe dans cette lutte où le nombre de ses ennemis l'écrase. » [illegible] tions de biologie et de chimie transcendante, c'est assurément une idée originale; reste à trouver un homme qui réussisse à persuader et à se persuader qu'il est inspiré du Saint-Esprit en matière de physique et d'histoire naturelle. Malheur au philosophe qui vieillit et qui perd la faculté de raisonner avant celle de rêver !

Philosophie (HISTOIRE DE LA), par H. Ritter (Hambourg, 1829-1853, 12 vol. in-8°). Tissot a traduit en français la partie relative à l'*Histoire de la philosophie ancienne* (Paris, 1835, 4 vol. in-8°). Cette histoire de la philosophie ancienne contient treize livres. Elle commence en Égypte et en Chaldée, pour finir au Ve siècle de notre ère, avec l'école néoplatonicienne, après une longue excursion en Chine et dans l'Inde. Ritter est de l'école historique moderne, qui s'est donné pour tâche, sinon de réhabiliter la tradition, au moins de la faire connaître et de la venger des injures que lui avait prodiguées le XVIIIe siècle. « Il a été un temps, dit l'auteur dans son introduction, où l'on croyait l'érudition peu nécessaire ou même inutile au philosophe, persuadé que l'on était alors qu'il devait tout tirer de son propre fonds. C'était l'opinion d'une époque où l'on était plus occupé de la destruction des vieux préjugés, du renversement des anciennes doctrines, de l'abolition des anciens droits, en un mot de l'anéantissement des travaux du passé, que de leur conservation et de leur perfectionnement. Telle était l'opinion favorite d'une génération qui se croyait sortie de terre et qui, dédaignant de reconnaître ou refusant d'honorer l'antiquité, voulait être sage d'une sagesse nouvelle. »

Ritter se propose de réagir contre ces dédains. « Nous sommes, dit-il, l'œuvre de milliers de générations. Il est honteux et vil de dire du mal de ses ancêtres, à qui l'on doit tout ce qu'on est, héritage qui comprend même et surtout notre cerveau, dont nous nous servons pour médire de ceux qui nous l'ont fait. La scolastique, il est vrai, a déguisé la tradition et l'a rendue odieuse ou ridicule. De là vient que « celui pour qui la source fraîche de l'antiquité ne coule qu'à travers des canaux impurs et sans nombre veut rarement en goûter. Il s'élève contre elle et demande, d'un ton de mépris et de pitié, si l'on traînera encore longtemps ce vieux fatras de science après soi. Ce devaient être, selon ce contempteur des temps antiques, des hommes bien bizarres que ces anciens qui s'occupaient de tant de choses qui nous intéressent si peu. » Ritter objecte à cela que les opinions ineptes n'ont pas le privilège d'obtenir un long crédit, et que lorsqu'on voit une doctrine s'emparer d'une société et dominer cette société durant des siècles, c'est que cette doctrine renferme des éléments de force capables d'avoir obtenu cette domination et dignes de la conserver. D'ailleurs, l'instruction que nous tirons de la connaissance de l'antiquité n'est fondamentale qu'à la condition de rompre avec le présent et de chercher l'antiquité dans l'antiquité même : « Ce n'est qu'en s'isolant ainsi du présent pour mieux pénétrer le passé, que l'on peut saisir les anneaux du temps et concevoir le présent lui-même dans son principe. » Il faut donc s'isoler le plus possible des passions du temps, accepter dans chaque siècle ce qu'une école littéraire de notre époque nomme la couleur locale. L'auteur est un des plus grands maîtres du XIXe siècle dans cette méthode. Nul mieux que lui ne sait se pénétrer de l'esprit de chaque homme, de chaque pays et de chaque temps. Aussi son œuvre est-elle considérée comme ce que les modernes ont fait de mieux dans cette matière ardue de l'histoire philosophique.

Ritter termine son histoire de la philosophie ancienne par une remarque utile à faire connaître. Il ne disconvient pas que la force productive de la philosophie est l'intelligence ou, si l'on veut, le don de connaître; mais l'intelligence n'agit pas seule, et le sentiment joue aussi un grand rôle. Ces deux éléments du développement philosophique, tout en se combattant, n'aspirent qu'à la paix. C'est ce combat qui fait toute l'histoire de la philosophie.

La traduction de Tissot est faible. Il n'interprète pas d'une manière assez précise la pensée de l'auteur. Ritter, en réalité, attend encore un traducteur français qui sache faire sentir toute sa valeur.

La partie relative à l'histoire de la philosophie moderne a été traduite en français, sous le titre d'*Histoire de la philosophie chrétienne*, par Trullard (Paris, 1843-1844, 2 vol. in-8°). L'avènement du christianisme « est une époque, dit Ritter, qui tendit à opérer entre l'Occident et l'Orient une union plus vivante, plus spirituelle, à dissoudre par là l'esprit national des anciens États et tout ensemble à préparer la fondation d'États nouveaux. On ne saurait méconnaître quel prodigieux changement résulta de la diffusion de la pensée religieuse orientale au sein de l'Occident : ce fut d'abord une fermentation d'éléments de différente nature; puis, à la fin, la forme religieuse qui s'était développée chez les Juifs et qui avait été transformée par le christianisme après de nombreuses vicissitudes remporta la victoire sur toutes les autres doctrines. Dès lors, les peuples, les États européens qui menaient l'histoire de l'humanité depuis des siècles commencèrent à adorer le Dieu qui n'avait point sur la terre de contrée de prédilection, et qui ne s'était point choisi de nations particulières pour lui complaire et pour l'honorer, mais dont la providence veillait sur tous les hommes également; dès lors aussi se fonda auprès de l'état civil une communauté ecclésiastique qui, brisant les anciennes nationalités, réunit Grecs, Romains, barbares sous la domination d'un chef et porta consciencieusement en soi la prétention de comprendre le genre humain tout entier, afin d'éveiller un autre intérêt, un intérêt plus général que celui qu'avait pu inspirer le patriotisme chez les peuples de l'antiquité. Il faudrait méconnaître le sens général de l'histoire de l'humanité pour vouloir contester la haute signification de cette révolution intellectuelle; car, dès l'instant qu'elle s'opéra, l'histoire de l'humanité fut constituée; auparavant, il n'existait que des histoires de peuples isolés qui, malgré leur contact, malgré l'accord extérieur qui régnait quelquefois entre eux, ne conçurent pourtant point qu'un intérêt commun, universel, devait être le foyer de leur vie intérieure. »

Outre ce motif d'attribuer de l'importance au côté philosophique du développement social des théories chrétiennes, Ritter en a un autre, c'est que le christianisme n'est point un système immuable comme ses interprètes officiels essayent chaque jour de le persuader. « L'histoire que nous présentons, dit Ritter, prouvera à plusieurs reprises que la doctrine du christianisme elle-même n'a pas toujours été uniforme, identique, et que ceux qui aidèrent à fonder, à propager les dogmes de l'Église ont pris des directions scientifiques essentiellement différentes. Aussi sommes-nous fort éloigné d'être d'accord avec ceux qui cherchent l'essence du christianisme dans un corps délimité de doctrines ou dans des formes fixement arrêtées; au contraire, sans méconnaître la valeur de semblables formules, qui revêtent une pensée déterminée d'une expression sacramentelle dans une langue, nous croyons que toute expression verbale des choses de la religion est soumise au changement; qu'elle peut à peine être transmise d'un temps à un autre temps, moins encore d'un idiome à un autre idiome sans altération de sens, et que, par conséquent, l'éternel ne peut être exprimé que faiblement dans le christianisme par ces formules changeantes. »

Les philosophes chrétiens de la primitive Église étudiés par Ritter sont fort nombreux; ce sont d'abord les gnostiques : Simon le Mage, Ménandre, Saturnin, Basilide, etc.; puis les manichéens, puis Hermogène, Arnobe, Lactance, Synésius, Valentin, Marc, Ptolémée, Héracléon. Les apologistes chrétiens, qui joignent des éléments philosophiques à leurs arguments contre le paganisme, sont encore plus nombreux que les gnostiques; ce sont : l'auteur de la lettre à Diognète, saint Justin, Athénagore, saint Théophile, Tatien, Hermias, saint Irénée, Tertullien, l'école catéchétique d'Alexandrie, dont le principal représentant est Origène.

Les ariens et saint Augustin occupent le second volume presque tout entier de l'histoire de la philosophie chrétienne. La décadence de cette philosophie coïncide avec le triomphe politique des doctrines évangéliques. En définitive, cette partie de l'ouvrage de Ritter est ce qu'on a écrit de plus substantiel, depuis bien longtemps, sur les origines philosophiques du christianisme et les éléments de son dogme.

Philosophie du christianisme, par l'abbé Bautain (Paris, 1835, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, rédigé sous forme de correspondance religieuse entre un maître et ses disciples, est précédé de trois notices autobiographiques où ces disciples, trois prêtres d'origine israélite, racontent au public leur conversion à la foi catholique. L'éditeur qui a recueilli les divers éléments du livre (l'abbé de Bonnechose, depuis cardinal) a soin de donner les vrais noms de ces néophytes : Th. Ratisbonne, Is. Gosschler et Jules Lewel. Ces jeunes gens, tous avocats, viennent au maître et s'habituent à l'entendre par sympathie pour sa personne. Ils ne s'attendent pas à devenir chrétiens; c'est à peine s'ils ont conservé quelques restes de la foi judaïque. Peu à peu, l'enseignement qu'ils reçoivent trouble leur âme; ils avouent les doutes et les perplexités qui assiègent leur esprit; le maître les aiguillonne, les encourage, les réfute, les satisfait; de l'indifférence il les ramène à la foi judaïque, et de la religion mosaïque il les élève jusqu'à la théologie chrétienne. L'auteur suit donc cette méthode tout à fait chrétienne qui consiste à abattre la raison, à ébranler l'âme, à émouvoir sa sensibilité pour profiter de son trouble et la précipiter dans la foi. L'auteur ne s'en cache pas : il veut prouver l'impuissance de la raison, l'impuissance métaphysique du rationalisme. Il lui conteste la science des principes et ne lui reconnaît que la faculté d'en tirer les conséquences. Le scepticisme est au bout de cette négation, que l'Église ne peut accepter qu'avec les plus grands dangers. Si la raison seule ne peut démontrer l'existence de Dieu, ni établir les motifs de crédibilité de la religion chrétienne, il en résulte qu'il faut la foi pour arriver à la foi. Pascal, avant l'abbé Bautain, avait vu la conséquence et l'avait franchement acceptée. De cette correspon-

dance, l'auteur a voulu tirer trois conclusions : 1° Mieux vaut être chrétien que juif ; le Nouveau Testament est en progrès sur l'Ancien ; au reste, la dispersion d'Israël rend impraticable la religion mosaïque, laquelle diffère de la doctrine rabbinique. 2° L'enseignement officiel de l'Eglise est impuissant à conquérir de nouveaux croyants. L'auteur montre hardiment l'inutilité et les dangers de la théologie scolastique : la méthode argumentative est encore employée dans les séminaires, méthode absurde, démontrant par le syllogisme des principes arbitraires qu'il faudrait démontrer par l'analyse et par l'observation; méthode funeste, parce qu'elle n'apprend ni la philosophie ni la science. D'où l'on doit conclure qu'il y a nécessité d'abjurer l'orthodoxie ecclésiastique pour mieux défendre le christianisme. 3° Il est possible de renouveler l'apologie et l'enseignement du christianisme et d'en tirer un système rationnel. Mais, expliqué philosophiquement, le christianisme n'est autre chose qu'une phase de la philosophie même de l'esprit humain. Les apologistes qui entrent dans cette voie, tout en niant les droits de la raison, portent malgré eux le débat sur le terrain du rationalisme.

Cet ouvrage de l'abbé Bautain révèle des habitudes de pensée autres que celles des apologistes élevés sur les genoux de l'Eglise. L'écrivain est tout pénétré des idées platoniciennes, des inspirations et quelquefois de la terminologie de la métaphysique allemande. C'est un exemple curieux de ce christianisme scientifique qu'on a essayé de fonder de nos jours et qui, tout en rendant ses auteurs suspects auprès des dévots, a laissé le public savant tout à fait indifférent.

Philosophie morale, par l'abbé Bautain (Paris, 1842, 2 vol. in-8°). La morale exposée par l'auteur est naturellement fondée sur le dogme chrétien. Il s'attache néanmoins à en donner une explication rationnelle. Après avoir constaté, décrit et rassemblé tous les faits moraux, il les ramène à une loi générale et construit la théorie pour descendre ensuite à la pratique. Le principe interne de l'activité humaine, ou la volonté, se manifeste sous trois formes : le mouvement physique, l'exercice de l'intelligence et l'acte de la volonté. La liberté métaphysique devient liberté morale. Les mobiles généraux de la volonté, l'amour et la haine, se traduisent sous des noms divers : désir, espérance, plaisir, peine, crainte, colère, etc. La volonté se développe sous l'influence de la nature physique; elle est tiraillée par les instincts, par les besoins naturels, par les circonstances extérieures. La volonté de l'homme se développe encore dans les rapports de l'être personnel et conscient avec ses semblables. D'un côté, la réflexion crée des sympathies morales, et l'instinct social produit la famille et la société civile, qui donne naissance aux vertus et aux défauts, aux qualités et aux vices. D'autre part, le sentiment naturel du juste et de l'injuste devient conscience morale, connaissance du devoir, science du bien et du mal. La volonté humaine se développe enfin dans son rapport avec Dieu. La vie religieuse est le complément de l'existence. Or, le rapport de l'âme avec Dieu suppose la grâce et la foi. La foi donne le sentiment de l'infini. De là, plusieurs conséquences : le rapport de l'infini avec la volonté donne le sentiment du bien souverain; le rapport de l'infini avec l'intelligence donne le sentiment de la vérité universelle; le rapport de l'infini avec la raison indique le besoin d'une cause première, d'un être suprême, d'une justice absolue; le rapport de l'infini avec l'imagination donne le sentiment de la beauté absolue. En résumé, la législation morale ou l'éthique est aux fonctions de la volonté ce que la logique est aux fonctions de l'esprit : l'une et l'autre exposent la loi des faits constatés par la psychologie.

La moralité implique trois conditions nécessaires : la connaissance et le respect de la loi, la conscience, la liberté. La loi est l'expression vivante de la volonté souveraine qui domine la vie. Cette loi universelle est la loi d'amour; elle commande à tout, et il est chimérique de croire à l'autonomie et à l'indépendance absolue de la créature. La conscience, d'abord instinctive, se développe logiquement dans l'ordre moral et dans l'ordre psychique ou métaphysique, sous l'influence des exemples, de l'autorité, de l'éducation, de la législation, de la religion. La liberté morale de l'homme, dont l'exercice trouve des obstacles dans l'ignorance, dans les passions, etc., s'affirme néanmoins par ses actes; et l'acte libre a pour conséquences : le devoir, le droit, la responsabilité morale. On a des devoirs envers soi-même, envers ses parents, envers la société, envers son prochain, envers Dieu. Dans cet examen de la pratique morale, l'auteur traite incidemment du culte, de la piété, de l'autorité paternelle, de l'amour filial, de la société politique. Au fond, ce livre est inspiré par un profond sentiment de l'insuffisance de la révélation et de la théologie pour fonder la morale; c'est pour cela que l'auteur a essayé d'étayer celle-ci sur les arguments que fournit la raison. Il y a dans ce livre une grave lacune et qui laisse sans solution les grands problèmes sociaux que l'auteur a voulu résoudre : après avoir exposé les devoirs, il néglige de faire connaître les droits. Est-ce un oubli volontaire? C'est peut-être un oubli nécessaire, car il a été commis, avant M. Bautain, par les auteurs de l'Evangile. Or, imposer à l'homme des devoirs sans lui reconnaître des droits, c'est peut-être faciliter la tâche des gouvernements humains, mais, à coup sûr, c'est ne tenir aucun compte de la dignité humaine, base nécessaire de la morale.

Philosophie chimique (LEÇONS SUR LA), par Dumas (Paris, 1837, in-8°). Cet ouvrage n'est autre chose que le recueil des leçons sur la philosophie chimique que Dumas fit au Collège de France en 1836. Quand Dumas professa ces leçons, il n'était pas encore l'orateur accompli qu'on a connu depuis; l'emphase dépare plus d'une page de ce livre, qui n'a d'ailleurs aucun mérite exceptionnel.

Les cinq premières leçons ont trait à l'histoire de la chimie. La chimie des Egyptiens, des Hébreux, des Grecs; celle de Bacon, d'Albert le Grand, d'Arnauld de Villeneuve, de Raymond Lulle, de Paracelse, d'Agricola, de Lefèvre, de Glazer, de Lemery, d'Homberg, de Becker, de Stahl, de Scheele, de Priestley et de Lavoisier y sont étudiées successivement. Les six autres leçons roulent sur la philosophie chimique proprement dite, c'est-à-dire sur les lois fondamentales de la chimie. La partie historique est vive et pittoresque. On ne lira jamais, touchant la vie et les œuvres de Lavoisier, rien de plus exact et de plus pathétique tout à la fois que le récit de Dumas. La vie étrange et si agitée de Priestley est aussi racontée d'une façon très-intéressante. Quant à Paracelse, Dumas ne l'a pas mieux traité que la plupart des autres historiens. En parlant de Lavoisier, Dumas promet au lecteur une édition complète des œuvres de ce grand homme, édition qui sera, dit-il, l'Evangile du chimiste. Cette édition, longtemps attendue, n'a paru qu'en 1866.

Quant aux théories chimiques que promettait le titre de l'ouvrage, elles se bornent à l'exposition pure et simple de la théorie de Lavoisier sur les sels, de la théorie des équivalents, de la théorie atomique, des lois de la combinaison des gaz, de la loi de Dulong et Petit, de celle de Mitscherlich, des lois de Berthollet et de celles de Berzélius.

Philosophie des sciences (ESSAI SUR LA), par A. Ampère (Paris, 1838, 2 vol. in-8°). La première édition, en un volume, avait paru en 1834. On trouve en tête du second volume une belle notice de MM. Littré et Sainte-Beuve sur Ampère.

Philosophie des sciences équivaut pour Ampère à classification des sciences; l'ouvrage dont il est question ici n'est donc pas autre chose qu'une classification de toutes les connaissances humaines. Ampère divise d'abord les sciences en deux grandes catégories ou règnes : les sciences cosmologiques ou de la nature et les sciences noologiques ou de l'esprit. Les sciences cosmologiques se divisent en deux sous-règnes, savoir les sciences qui traitent des objets inanimés et les sciences qui envisagent seulement les objets animés. Le premier sous-règne comprend deux embranchements : les sciences mathématiques et les sciences physiques. En poursuivant cette division binaire, Ampère arrive à former un tableau où l'ensemble des sciences et des arts se trouve disposé comme il suit :

Deux règnes;
Quatre sous-règnes;
Huit embranchements;
Seize sous-embranchements,
Trente-deux sciences du premier ordre;
Soixante-quatre du second ordre;
Cent-vingt-huit du troisième ordre.

Ampère, il faut le dire, n'est arrivé à trouver ces cent-vingt-huit sciences qu'en dépeçant, en morcelant ce qu'on avait jusqu'ici réuni, qu'en transformant en sciences distinctes de simples chapitres des sciences actuelles, et leur appliquant des noms quelquefois bien singuliers, tels que *cænologie*, *cybernétique*, *terpnognosie*, *technesthétique*, etc.

Il n'est presque pas de professeur qui ne comprenne aujourd'hui que le cours le plus élémentaire d'astronomie doit offrir d'abord aux étudiants la description des mouvements apparents des corps célestes; que, dans une seconde section, il faut remonter des apparences à la réalité; qu'une troisième section, enfin, doit être consacrée à la recherche et à l'étude de la cause physique de ces mouvements; ce sont là les trois parties d'un seul et même tout : l'*uranographie*, l'*héliostatique* et l'*astronomie*.

Ampère trouve inadmissible la réunion qu'on a faite dans l'enseignement de la matière médicale et de la thérapeutique. Il est très-vrai que connaître les propriétés physiques des médicaments et leur origine, c'est tout autre chose que connaître leurs propriétés physiologiques, mais, quand on considère que ces dernières sont intimement liées aux premières, on ne peut songer à les séparer. D'ailleurs, la matière médicale, à vrai dire, n'est pas une science.

Ampère met dans son tableau la chimie sur le même rang que l'hygiène, c'est une très grave erreur. [illegible] tale, fondamentale, essentielle, embrassant une grande partie des [illegible] ne saurait être mise sur le même pied que l'hygiène, science empirique, concrète, d'importance très-secondaire au point de vue philosophique.

Il y a dans l'œuvre immense d'Ampère bien d'autres erreurs; mais, à voir les choses de près, ces fautes s'excusent, car il est impossible à un homme d'embrasser avec une même sûreté de coup d'œil tout l'ensemble des sciences et de leurs rapports véritables. On ne peut méconnaître toute la sagacité qu'a dû déployer l'illustre inventeur de l'électro-dynamique pour coordonner, dans une aussi vaste synthèse, toutes les connaissances de son temps, depuis l'arithmétique jusqu'à la philologie, depuis l'agriculture jusqu'à la poésie. Ampère est un grand penseur, mystique et chimérique parfois, mais toujours profond.

« Si le temps m'eût permis d'écrire un traité plus complet, dit Ampère dans la préface de son livre, j'aurais eu soin, en parlant de chacune des sciences, de ne pas me borner à en donner une idée générale; je me serais appliqué à faire connaître les vérités fondamentales sur lesquelles elle repose, les méthodes qu'il convient de suivre, soit pour l'étudier, soit pour lui faire faire de nouveaux progrès, ceux qu'on peut espérer suivant le degré de perfection auquel elle est déjà arrivée. J'aurais signalé les nouvelles découvertes, indiqué le but et les principaux résultats des travaux des hommes illustres qui s'en occupent, et, quand deux ou plusieurs opinions sur les bases mêmes de la science partagent encore les savants, j'aurais exposé et comparé leurs systèmes, montré l'origine de leurs dissentiments et fait voir comment on peut concilier ce que ces systèmes offrent d'incontestable. Et celui qui s'intéresse aux progrès des sciences et qui, sans former le projet insensé de les connaître toutes à fond, voudrait cependant avoir de chacune une idée suffisante pour comprendre le but qu'elle se propose, les fondements sur lesquels elle s'appuie, le degré de perfection auquel elle est arrivée, les grandes questions qui restent à résoudre, et pouvoir ensuite, avec ces notions préliminaires, se faire une idée juste des travaux actuels des savants dans chaque partie, des grandes découvertes qui ont illustré notre siècle, de celles qu'elles préparent, etc., c'est dans l'ouvrage dont je parle que cet ami des sciences trouverait à satisfaire son noble désir. » Il est bien regrettable qu'Ampère n'ait pu exécuter un pareil projet.

Philosophie (ESSAI D'UN TRAITÉ COMPLET DE) **au point de vue du catholicisme et du progrès**, par P.-J.-B. Buchez (Paris, 1838-1840, 3 vol. in-8°). Catholicisme et progrès! Ce seul rapprochement est bien près d'être hérétique. Le livre de Buchez porte la trace de chacune des spécialités de l'auteur. D'une part, il était médecin, et sa philosophie a une empreinte médicale fort accusée; il était revenu au catholicisme après l'avoir quitté et il cède à l'envie de faire quelque chose pour ses nouvelles convictions; enfin, il avait été saint-simonien et il lui en était resté quelque chose aussi : l'amour du progrès, qui résume à certains égards la doctrine saint-simonienne. En essayant de plaire à tout le monde, Buchez, dont le savoir était grand, l'intelligence ouverte, ne pouvait réussir à plaire à personne. Buchez, à son double titre de catholique et de saint-simonien, n'a pas en grande estime la philosophie du XIX° siècle : « La logique, dit-il dans sa préface, est encore composée comme aux trois siècles [illegible] n'a rien ou presque rien ajouté aux formules de Platon et d'Aristote, et cependant personne n'ignore que de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés rationnels ont été mis en usage depuis et même avant cette époque; mais ces procédés [illegible] les cherche vainement dans les cours et dans les livres, bien que tout le monde sache que c'est à l'aide de ces moyens spéciaux que les sciences naturelles ont reçu l'avancement remarquable qui fait [illegible] siècles. » La métaphysique et [illegible] sont pas moins imparfaites, selon lui, que la logique : « On y [illegible] mais on y traite seulement de la théologie et [illegible] tous [illegible] l'homme était le seul être que Dieu eût créé. [illegible] est surprenant qu'un transfuge du saint-si[illegible] si gravement trompé. « Soit mépris de la [illegible] chez le plus grand nombre, il est arrivé que [illegible]

méthode commune, plus de langage scientifique commun; les diverses branches de la science sont isolées autant par la différence des méthodes et des principes généraux que par celle de leurs idiomes propres. Chacune d'elles a, en quelque sorte, sa philosophie particulière, à laquelle trop souvent l'on ne comprend rien, si l'on n'est un des adeptes de la spécialité. Autrefois, chez les Grecs comme dans le moyen âge, c'était par l'étude de la philosophie qu'on se préparait à toutes les professions que l'on appelait libérales et dans lesquelles l'esprit joue le principal rôle, aussi bien à l'administration des affaires publiques qu'à la culture des sciences, des lettres ou des arts. Il en résultait une intelligence com[illegible] dans les tendances individuelles qui n'existe plus aujourd'hui. » Quoi qu'en dise Buchez, cette belle unité philosophique qu'il a rêvée n'a jamais existé nulle part, si ce n'est peut-être au moyen âge, lorsque la philosophie [illegible] et encore....

Le caractère général de la philosophie de Buchez est d'être une philosophie sociale. Il n'étudie l'individu qu'au point de vue de l'espèce. On conçoit qu'ayant à considérer l'espèce, il nous la montre surtout dans son développement historique. Toute sa doctrine se résume en un principe : celui du progrès. Le progrès, d'après l'idée que l'auteur s'en est faite, suppose chez l'être progressif l'existence : 1° d'une activité douée de volonté, de liberté et d'intelligence; 2° d'un but qui me[illegible] milieu qui fait obstacle et contre lequel l'activité lutte pour atteindre le but; 4° d'une réceptivité conservatrice du résultat de tous les efforts; 5° de la réalisation du but.

« L'homme, dit Buchez, est doué d'activité et de mémoire. Il a, de plus, reçu le don du langage, à l'aide duquel il rend commun à tous ses semblables les fruits de son expérience ou de ses travaux personnels. En outre, la société des hommes est tellement constituée qu'elle ne meurt pas; tous les âges y sont mêlés; en sorte que, pendant que les vieillards se reposent ou meurent, les adultes agissent et travaillent, et les enfants et les jeunes gens apprennent et recueillent le fruit des expériences et des travaux, non-seulement des temps qui ont précédé ceux où ils sont nés, mais encore du temps où ils vivent. Ainsi, l'espèce humaine a une mémoire commune et une activité commune; la mémoire recueille et accumule; l'activité, qui est incessante, accroît les matériaux de la mémoire. Or, en additionnant ensemble et multipliant par le temps : 1° une mémoire qui ne perd rien et 2° une activité qui apporte sans cesse de nouvelles richesses, on trouve qu'il s'ensuit un accroissement inévitable dans l'ordre intellectuel. Ainsi, le progrès est une conse[illegible] l'homme et de l'humanité. »

Philosophie [illegible] paux caractères. Le premier, c'est le scepti[illegible] rattachent par voie de déduction. Les bases [illegible] lution que l'auteur [illegible]

[illegible] et contingent, qui est la création [illegible] entièrement différente de celle de la [illegible] que la créature [illegible] de Dieu. » [illegible] arrive à cette affirmation, [illegible] substance, parce qu'il n'a reconnu qu'un seul moyen de connaissance, la foi à [illegible] parole de Dieu, et parce que, en [illegible] principe, la raison individuelle, il ôte à l'in[illegible] tout moyen d'arriver à une vérité quelconque.

L'*Esquisse d'une philosophie* [illegible] succès. Toutefois, on y trouve de belles pages, particulièrement dans le troisième volume; Lamennais parle des beaux-arts avec une richesse d'images et un mouvement lyrique véritablement entraînants.

Philosophie (ESSAIS DE), par Charles de Rémusat (Paris, 1842, 2 vol. in-8°). Les divers morceaux qui composent ce recueil ont [illegible] dans la *Revue des Deux-Mondes*, quelques-[illegible]. Ce sont donc des [illegible]. « Ils ont pour but, dit-il, de décrire et de seconder à la fois le mouvement philosophique qui s'est manifesté parmi nous, mais qui ne s'est guère étendu hors de l'enceinte des écoles. L'auteur a pensé qu'il pourrait être utile de reprendre sous une forme tout à fait étrangère à l'enseignement ce que l'enseignement surtout a exposé jusqu'ici, et de rechercher comment on peut, sans assurément prétendre au titre de philosophe, étudier la philosophie. » D'après M. de Rémusat, la philosophie intervient chaque jour dans notre existence. C'est un viatique. [illegible] les études sérieuses, les lettres et les affaires, les occupations purement intellectuelles peuvent encore tenir une large place. On y rentre comme [illegible] de sa journée rentre le soir dans sa famille.

Mais, dans la pensée de M. de Rémusat, la philosophie n'est plus ce qu'elle était jadis, la connaissance de l'homme par lui-même. « Nous vivons, dit-il, dans un temps où l'étude de la société a le pas sur la science de l'homme. L'histoire du monde, le spectacle des événements, l'examen des rapports, soit des gouvernements avec les peuples, soit des individus entre eux, l'observation des mœurs et des opinions donnent chaque jour naissance à de nouveaux systèmes sur la destinée de l'humanité, et ces systèmes ajoutent apparemment ou doivent ajouter quelque [illegible]. Mais si les spéculations de cette nature peuvent être philosophiques, elles ne constituent pas la philosophie proprement dite; elles ne remplacent pas et je ne sais si elles valent l'étude directe de l'esprit humain. Or, cette étude est éminemment la philosophie. Celle-ci se complète sans doute par la science de la société; mais elle la précède, l'éclaire, la soutient, et jamais elle n'est négligée ou méconnue sans péril pour le reste des connaissances humaines. »

M. de Rémusat constate néanmoins que si la philosophie s'est relevée tout récemment dans les écoles, grâce aux efforts de la petite Église éclectique, elle est loin d'avoir repris de l'empire sur les mœurs hors de l'Université et de l'enseignement. Il est évident pour tous qu'elle n'a maintenant ni crédit ni popularité dans le monde voué à la recherche exclusive des intérêts. Il y a moins de deux siècles, la philosophie était considérée comme le complément nécessaire d'une bonne éducation, comme la sanction, en quelque sorte, de tout le savoir acquis antérieurement, et c'était justice, puisque la philosophie est réellement une clef de voûte des connaissances humaines et le terrain commun sur lequel elles se réunissent pour ne former qu'un seul faisceau. D[illegible] commun, regardée comme incertaine et, qui [illegible] individus comme des nations. Les sciences positives lui reprochent ses témérités, ses ambitions chimériques. Les écoles historiques modernes, qui la plupart sont fatalistes et [illegible] stérile, pour ne pas dire nuisible à l'intelligence [illegible].

Maintenant, sous quel aspect particulier la philosophie se présente-t-elle aux yeux de M. de Rémusat? A-t-il un système et quel [illegible]? Nous avons [illegible] notions fondamentales, des connaissances [illegible]; voilà les divers objets de la philosophie. « Si elle se [illegible] à constater comme des faits, à les compter et à les définir, elle est descriptive; si elle va plus loin, si elle recherche l'autorité des facultés, la valeur des notions, la certitude des connaissances, elle devient transcendante; elle met en question la vérité de l'esprit humain. Ainsi que les facultés, les [illegible] qui en dérivent nécessairement sont indispensables à toutes les autres connaissances comme [illegible] l'esprit humain construit en l'air. »

M. de Rémusat appelle psychologie la phi[illegible] elle devient la logique, et la morale quand [illegible]

« Mais si elle s'élève au-dessus des facultés et des notions pour les juger, pour les rapporter à la réalité, pour les considérer absolument comme donnant des vérités qui sont les lois mêmes des choses, elle mérite alors le nom redouté de métaphysique. »

La métaphysique part de l'examen de l'autorité de l'esprit humain ou haute psychologie. L'autorité de l'esprit une fois établie, l'esprit crée, pour ainsi dire, la science de l'être ou ontologie. L'ontologie est l'étude de la nature des choses ou des êtres particuliers. Mais si l'esprit parvient à s'élever au delà des êtres finis pour contempler l'être infini, son effort scientifique dans cette direction prend le nom de théodicée.

« Bien que l'esprit humain, dit M. de Rémusat, ne paraisse que l'instrument de nos connaissances, la description et l'examen de cet instrument sont nécessaires, non-seulement pour les classer et les ordonner, mais encore pour les vérifier; l'étude du moyen est ici inséparable de celle de l'objet, et, à rechercher comment nous savons les choses, on découvre ce que nous savons des choses. »

L'indifférence du siècle pour la philosophie, M. de Rémusat la comprend et l'explique très-bien: « Dans l'état actuel des sociétés, grâce à ces moyens immenses de circulation, grâce à cette liberté générale des intelligences que rien n'arrête ou n'intimide, la pensée passe dans les faits avec une rapidité inouïe. En peu de moments, elle allume des passions, crée des intérêts, recrute des partis et promet ou menace de convertir l'univers. Comment le temps ne lui manquerait-il pas pour se recueillir? » M. de Rémusat tranche avec éclat sur cette uniformité d'un temps qui méprise la réflexion et le recueillement solitaire. La plupart de ses *Essais*, par exemple *De l'état de la philosophie en France*, *De la philosophie de Descartes*, *De la philosophie de Reid*, *De la philosophie de Kant*, *De l'idéologie*, *De la physique intellectuelle*, *Du jugement*, *De la matière*, *De l'esprit*, *Des causes du scepticisme*, sont écrits dans l'intérêt de la spéculation pure, sans préoccupation de l'objet ordinaire des études modernes. Au milieu du mouvement étourdissant qui emporte et trouble les imaginations modernes, M. de Rémusat, avec un calme étonnant, se plonge dans ses méditations personnelles: « Quand vos regards, dit-il, se plongent en vous-même, il advient quelquefois que, par un contraste singulier, la personnalité semble s'affaiblir, et la contemplation l'emporte sur le sentiment de vivre et de souffrir. La raison qui regarde et qui cherche absorbe presque la sensibilité et, sourde, un moment du moins, à ses gémissements, elle oublie l'individu et abandonne toute conscience de l'existence déterminée pour se noyer en quelque sorte dans cette existence générale où l'on doute de soi, où toutes choses, y compris le *moi*, flottent comme des ombres, où l'esprit, par une illusion sublime, croit se confondre un moment avec l'éternel spectateur des choses. Phénomène admirable! Plus l'homme rentre profondément en lui-même, plus l'égoïsme s'efface; ce qu'il y a dans sa nature d'universel domine ce qu'il s'y rencontre d'individuel; il s'anéantit à force de se contempler et se perd dans l'infini de la raison. » Rien de placide, en vérité, comme cette tranquille extase philosophique. « Dans les douleurs de l'âme, poursuit-il, lorsqu'elles ont le caractère, non de l'égarement et de la fureur, mais d'un désespoir immobile et recueilli, n'y a-t-il pas de certains intervalles, les seuls où l'âme respire un peu, des moments d'oubli de toute réalité, où l'émotion est suspendue, où le cœur se détache de tout intérêt, de toute affection positive, où vous ne sentez plus le trait qui vous déchire, et, cessant toute plainte, vous assistez, non sans quelque douceur, au spectacle de votre âme, ou plutôt de ce monde visible dont elle reproduit l'image, de ce monde invisible dont elle reflétait l'ombre? Alors sensations, souvenirs, émotions, idées passent devant vous, monotones et mobiles comme les flots. Bientôt il vous semble que vous atteignez aux dernières limites de l'être, que vous touchez à l'essence des choses ou, du moins, que vous planez au-dessus de la nature et de la destinée, et que la réalité qui vous sépare de ce qui n'est plus et de ce qui n'est pas vient de s'évanouir. »

Il est inutile, après ces courtes citations, d'insister sur l'élévation de la pensée et les qualités de style qui font de M. de Rémusat un des grands écrivains de notre temps.

Philosophie moderne (MANUEL DE), par Ch. Renouvier (Paris, 1842, in-12). Un grand nom domine tout cet ouvrage et semble comme l'astre central autour duquel gravitent tous les astres secondaires de la philosophie moderne: c'est Descartes. « Il faut un point de vue fixe à celui qui veut indiquer la marche de la philosophie moderne avec quelque [illegible] de son [illegible] et de sa nature. Or, où trouver mieux ce point de vue que dans les ouvrages du grand initiateur de la philosophie en France? Descartes, après avoir le premier fondé la science générale et esquissé son ensemble, en dirige ensuite et en gouverne le cours pendant tout le XVII^e siècle. Avant ce grand siècle, toute philosophie dépend de l'antiquité et du moyen âge. Si une réforme se fait jour, elle a un caractère critique ou n'embrasse qu'une partie des connaissances humaines; si une science se développe avec originalité, c'est la science mathématique, mécanique et physique.

» Après le XVIII^e siècle, au contraire, il semble qu'il n'y ait plus de science désintéressée; la pensée moderne est, il est vrai, constituée; l'élément antique et celui du moyen âge ont été absorbés pendant le XV^e et le XVI^e siècle; enfin, l'élément nouveau est vivace et déjà tout un monde d'idées s'en est échappé. Mais, d'un autre côté, la réforme religieuse éludée en France y devient plus exigeante, le problème scientifique pur est abandonné, toute question se fait politique ou sociale, l'Europe est entraînée par la France, et la philosophie n'est plus qu'un nom, hors celle qui sert les passions du moment. »

L'auteur trouve donc dans le cartésianisme le point central de la doctrine moderne et le nœud de son histoire. Il essaye, dans le cours de l'ouvrage, de saisir à leur origine tous les éléments historiques qui ont pu contribuer à faire atteindre à la pensée la station qu'elle occupe de nos jours, et ensuite de définir la méthode et les principes premiers de la philosophie tels qu'ils se posent naturellement à lui à la fin de son analyse historique. Cette dernière partie est de beaucoup la plus curieuse de l'ouvrage. « L'éclectisme, dit l'auteur, n'a pas fini son œuvre; il la commence. Nous vivons dans un siècle profondément éclectique.... Comme les philosophies qui sont issues de la philosophie cartésienne ont successivement développé et mis en évidence ces principes, en même temps qu'elles ont fait servir son universelle méthode à élever et à fortifier les idées contraires et vraies qu'elle recèle, il s'ensuit que l'éclectisme synthétique, qui se propose de concilier les contraires, peut être considéré plus spécialement encore comme l'œuvre de conciliation de toutes les philosophies modernes issues du cartésianisme. Cela posé, nous avons vu que l'opposition des doctrines, dans les diverses phases de la philosophie, se résume dans l'opposition radicale du panthéisme et de l'idéalisme. Ces deux systèmes étaient contenus dans le cartésianisme et ils en sont nés; reste à savoir comment on peut les concilier pour les admettre simultanément. »

Pour poser clairement la signification de ces deux mots, l'auteur prend l'un pour expression de la déification de l'objet et l'autre de la déification du sujet. Or, dans les deux cas, l'être universel est absorbé; et qu'importe qu'on nomme sujet ou objet le gouffre dans lequel toute apparence s'engloutit? En soi, la chose est donc parfaitement indifférente: l'idéalisme n'est que le panthéisme, et réciproquement. Mais il n'en est pas moins vrai que, par rapport à ma conscience, point de départ de toute philosophie, ces deux mots expriment deux contraires; en effet, je ne puis confondre la déification du moi avec celle du non-moi. Que je sois perdu au sein de l'infini objectif, devenu sujet universel, ou qu'en moi, sujet primitif et universel aussi, l'infini vienne se confondre, voilà deux suppositions essentiellement identiques, mais essentiellement différentes. Mais précisément parce que les deux contraires s'identifient au fond, nous devons les croire conciliables.

Il faut poser d'abord l'existence de l'absolu. C'est ce que fait le panthéisme lorsque, après avoir réuni dans l'être les attributs d'unité, d'infinité, d'immutabilité, il reconnaît ces attributs incompatibles avec l'existence des modes et en vient à traiter d'illusions la vie et l'univers. Après l'absolu, en lui, et par lui, et comme par un résultat de sa propre fécondation, l'être arrive à la vie. Il se multiplie, il se fait autre, le sujet et l'objet se projettent hors de lui, il se développe dans le temps et dans l'espace; il se pense lui-même, il pense autrui. Telle est la manifestation de l'absolu. Le panthéisme nous représente Dieu sous ce point de vue, quand il s'empare de la conception de Dieu comme source première, fin unique, essence universelle de toute modification vitale, c'est-à-dire de toute pensée et de tout mouvement.

Mais ce n'est pas assez de connaître l'absolu et le monde; il faut encore connaître leur rapport. Or, la nature, qui, dans son principe, semble nécessaire et aveugle, ne tarde pas à paraître intelligente et providentielle à celui qui étudie la marche de son développement. Des lois constantes, dont le cercle va sans cesse en s'agrandissant, président à la vie universelle sous ses formes diverses; de cause en cause, de loi en loi, la nature s'élève vers l'absolu et, émanée de lui, tend à retourner à son origine.

Philosophie ancienne (MANUEL DE), par Ch. Renouvier (Paris, 1844, 2 vol. in-12). « Tous leurs principes sont vrais: des pyrrhoniens, des stoïques, des athées, etc. Mais leurs conclusions sont fausses, parce que les principes opposés sont vrais aussi. » Telle est la pensée de Pascal que M. Renouvier a prise pour épigraphe de son ouvrage; c'est assez dire que cet ouvrage n'est pas écrit dans l'esprit étroit de telle secte ou de telle école, mais qu'il renferme une recherche sincère et indépendante de la vérité, quelle qu'elle soit.

Il y a deux manières d'écrire l'histoire de la philosophie: ou bien on entasse citations sur citations, on juxtapose système à système, doctrine à doctrine, on se querelle pour une date, pour un fait, et, au milieu de ce fatras d'érudition, les idées principales disparaissent étouffées; ou bien, sans exagérer l'importance de la chronologie, on prend l'idée métaphysique à l'origine, on la suit à travers les temps, en notant les altérations qu'elle a subies, les développements qu'elle a reçus, les transformations qu'elle a éprouvées. C'est cette dernière méthode que M. Renouvier a choisie; elle lui a inspiré un livre qui serait irréprochable si l'auteur n'avait pas cru devoir retrancher de l'antiquité, pour la reporter à l'histoire des idées du moyen âge, toute la grande philosophie alexandrine. Cette lacune est infiniment regrettable.

L'auteur a une manière très-large de comprendre son sujet. « Un caractère me frappe surtout, dit-il, dans la philosophie grecque la plus ancienne, c'est-à-dire antérieure à Socrate, c'est qu'elle se partage en autant de doctrines qu'il est possible de poser de principes généraux et contraires pour expliquer la nature et la cause des êtres. Je conclus de là que la recherche de la science universelle a été spontanée dans la pensée des Grecs. Je conclus encore de ce fait que l'esprit humain, livré à lui-même, s'est trouvé conduit à créer plusieurs philosophies, plusieurs sciences de la science, et de l'être, et du monde, et de l'homme et de Dieu, tandis qu'il ne fondait qu'une seule géométrie.

» La méthode, dit-il ailleurs, peut être mise en doute; d'ailleurs l'objet du savoir, quel qu'il soit, doit être atteint ou déclaré impossible à atteindre: c'est un impérieux besoin de la pensée sous l'empire de toutes les méthodes. Alors les anciennes doctrines reparaissent; l'esprit, plus libre et plus incertain, les analyse dans toutes leurs parties, les rejette ou les accueille, les compare, les étend et les mêle; ainsi naît l'éclectisme. Les épicuriens, les stoïciens, les académiciens, toutes les sectes sont éclectiques dans ce sens; et l'éclectisme existe aussi sous son propre nom, et il existe dans les écoles syncrétiques qui prennent le parti de réduire, en quelque sorte de force et malgré les philosophes, la philosophie à l'unité.

» Cependant le problème de la certitude est de plus en plus agité et les penseurs ne s'accordent pas à en présenter une solution. La contradiction se perpétue entre les écoles; elle porte sur la méthode, sur le fond de la connaissance et sur tout ce qui paraît l'objet du savoir. Alors le scepticisme, qui depuis longtemps a paru, combattant toutes les doctrines, semble triompher: il est la fin logique de la philosophie des anciens. A moins d'en appeler à la croyance pour établir les principes de la philosophie, à moins de reconnaître qu'il existe pour l'esprit des principes essentiels et contraires, il est impossible d'accorder à quelque philosophie que ce puisse être une réalité autre qu'individuelle ou que relative à la personne du penseur; celui-ci, dès qu'il en affirme et en prétend imposer la certitude, ne paraît plus alors qu'un fou à tous autres yeux que les siens.

» Telle est, ce me semble, l'unité de la philosophie des anciens; j'écris donc à la fois sur l'histoire et sur la méthode. Je traite par la philosophie l'histoire de la philosophie, et réciproquement. Et voilà pourquoi je donne à ce livre le titre de *Manuel de philosophie ancienne*, et non point de *Manuel d'histoire de la philosophie ancienne*. »

L'auteur n'a pas la prétention de fonder une philosophie nouvelle. « Je m'adresse, dit-il, à ceux qui veulent apprendre; je m'adresse aussi à ceux qui nous disent que la philosophie n'existera jamais; tous aujourd'hui doivent étudier l'histoire des essais qui furent tentés pour fonder une science, la première, la suprême. Si, parmi ceux qui ne veulent rien tenir d'elle, il en est qui cultivent les sciences isolées, qu'ils essayent de nous montrer la vanité de la science des principes et des fins, de nous prouver que nous ne saurions connaître ni Dieu ni nous-mêmes. Qu'ils essayent; et, pour nier la philosophie en connaissance de cause, ils se feront philosophes. Ce fut l'œuvre de Kant en Allemagne; on doit désirer qu'elle se poursuive en France. Une philosophie critique susciterait des controverses et fortifierait les études; elle engendrerait même des doctrines; elle marquerait le commencement d'une ère nouvelle de la pensée; peut-être enfin l'unité serait entrevue, au moins dans la méthode et dans les grands principes. »

Philosophie fondamentale, par dom Jaime Balmès (Barcelone, 1846, 4 vol. in-8°), traduit en français par M. Ed. Manec (Paris, 1852, 3 vol. in-12). Balmès s'exprime en ces termes sur les caractères généraux de son œuvre: « Ce titre indique l'objet du traité; qu'on ne me l'impute point comme une prétention vaniteuse. J'ai voulu examiner les questions fondamentales de la philosophie, je ne me flatte pas de lui donner de nouvelles bases. Je me suis proposé d'examiner les idées fondamentales de notre esprit considéré, soit en lui-même, soit dans ses rapports avec le monde. »

La *Philosophie fondamentale* se divise en dix livres: le premier traite de la *certitude*; le second, des *sensations*; le troisième, de l'*étendue* et de l'*espace*; le quatrième, des *idées*; le cinquième, de l'idée de l'*être*; le sixième, de l'*unité* et du *nombre*; le septième, du *temps*; le neuvième, de la *substance*; le dixième, de la *nécessité* et de la *causalité*. Le but et l'effort de Balmès est de réfuter tout à la fois et le sensualisme condillacien et l'idéa-

lisme allemand. Il n'admet ni la doctrine des sensations transformées, ni celle des idées innées, ni celle de la révélation des idées par la parole. Au subjectivisme relatif de Kant et au subjectivisme absolu de Fichte, il oppose l'instinct intellectuel. Il accorde une valeur objective à l'étendue, repousse les jugements synthétiques *à priori* et prétend ramener à un jugement analytique le principe de causalité. Les dix livres de la *Philosophie fondamentale* témoignent d'une originalité et d'une force de pensée qu'il faut reconnaître, à quelque distance que l'on soit de l'auteur sur certaines questions. Nous nous bornerons à analyser ici, comme appelant, selon nous, particulièrement l'attention, les livres qui traitent de la *certitude*, des *sensations*, de l'*espace* et du *temps*.

— *Certitude*. Il y a, suivant Balmès, trois moyens de percevoir la vérité : la *conscience*, l'*évidence*, l'*instinct intellectuel;* par conséquent trois ordres de vérités : vérités de sens intime, vérités nécessaires, vérités de sens commun. La conscience, c'est-à-dire le sentiment intérieur de ce qui se passe en nous, de ce que nous éprouvons, est indépendante des autres moyens de perception, des autres fondements de certitude. Que l'on détruise l'évidence, que l'on détruise l'instinct intellectuel, la conscience reste; la certitude qu'elle produit est absolue, irrésistible, infaillible dans la sphère de son activité. Les vérités attestées par l'évidence sont nécessaires et par conséquent universelles. Nécessité, universalité, voilà les propriétés essentielles de l'évidence. Un fait contingent ne comporte point l'évidence, à moins qu'il ne soit soumis à un principe de nécessité. L'instinct intellectuel est cette inclination spontanée qui, dans la pratique de la vie, détermine la certitude indépendamment du témoignage de la conscience ou de l'évidence. Cet instinct est tout à la fois le guide et le bouclier de la raison : le guide, car il la précède et lui montre le chemin du vrai; le bouclier, car il la met à couvert de ses propres subtilités, en forçant le sophisme à se taire devant le sens commun. Après avoir établi cette importante distinction de la conscience, de l'évidence et de l'instinct intellectuel, Balmès l'applique à trois axiomes célèbres : au principe de Descartes : « Je pense, donc je suis; » au principe de contradiction : « Il est impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps; » à celui que l'on nomme principe des cartésiens : « Ce qui est contenu dans l'idée claire et distincte d'une chose se peut affirmer de cette chose avec certitude. » Il montre que le principe de Descartes est l'énonciation d'un simple fait de conscience; que le principe de contradiction est une vérité connue par l'évidence; que celui des cartésiens est l'affirmation de la légitimité du criterium de l'évidence même. Mais ni la conscience, ni l'évidence même ne sortent du sujet. Le sens intime nous certifie que certaines choses nous paraissent d'une certaine manière; mais sont-elles, en réalité, ce qu'elles nous paraissent? Ce que nous voyons avec évidence dans l'idée d'une chose est-il réellement comme nous le voyons? C'est la question de la valeur objective des idées. Balmès la résout en montrant que la foi à cette valeur objective est un fait primitif de notre nature, une loi nécessaire de notre entendement, le fond même de la conscience et de l'évidence. C'est l'instinct intellectuel qui nous fait passer du sujet à l'objet; dans cet acte de foi qu'il nous impose, il se mêle aux vérités d'évidence et on le confond habituellement avec l'évidence. Lorsqu'il s'exerce sur des objets non évidents et qu'il nous incline à croire, on le nomme *sens commun*. Dans le témoignage de la raison, dans celui des sens, dans l'autorité du témoignage humain nous retrouvons ces deux éléments : la conscience, qui nous donne le subjectif, et l'instinct intellectuel, qui nous donne l'objectif. L'idée, la sensation, en tant que subjective, appartient à la conscience; la croyance à l'objectivité de l'idée, de la sensation, relève de l'instinct. L'autorité du témoignage humain relève des sens qui nous mettent en rapport avec nos semblables et de l'instinct intellectuel qui nous incline à y croire.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de la certitude est celui qui est consacré à la réfutation du système de Lamennais sur le criterium d'autorité ou du consentement commun. Balmès fait d'abord remarquer la confusion que fait ce système de ces deux expressions *sensus* et *consensus*, *sens commun* et *consentement commun*. « Un criterium, ajoute-t-il, surtout s'il a la prétention d'être unique, doit réunir deux conditions : 1° n'en point supposer d'autre; 2° s'appliquer à toutes les circonstances. Or, ces caractères manquent au consentement commun. Le témoignage de la conscience préexiste à ce criterium, comme aussi le témoignage des sens, car nous ne pouvons connaître l'assentiment d'autrui qu'au moyen ou par le témoignage de l'ouïe ou de la vue. Et, d'ailleurs, quelles difficultés encore, quelle impossibilité dans l'application! Pourrait-on nous dire jusqu'à quel point le consentement doit être unanime? Si le mot *commun* comprend le genre humain tout entier, comment recueillir les opinions? Si le consentement n'a pas besoin d'être unanime, dans quelle proportion la contradiction ou le non-consentement altérera-t-il la légitimité du criterium? Lamennais a pris l'effet pour la cause et *vice versa*. « Il existe des vérités sur lesquelles tout le monde est d'accord; donc le consentement de tous est pour chacun l'unique garant de certitude. » Voilà le raisonnement de Lamennais, et c'est dans ce raisonnement qu'est l'erreur tout entière. Si le philosophe français eût approfondi son sujet, il ne l'eût point commise. « La sécurité de l'individu ne tient point à l'assentiment général; mais l'assentiment est général parce que chaque individu est forcé de le donner. » Dans ce vote universel de l'espèce humaine, chacun obéit à une impulsion de la nature; et, comme tous reçoivent la même impulsion, tous votent de la même manière. Si nous n'avions pour croire au témoignage des hommes d'autre criterium que le consentement commun, nous ne pourrions croire à autrui par cette raison toute simple qu'il nous est impossible de nous assurer de ce que les autres disent ou croient, si nous n'avons commencé par croire en quelqu'un. L'enfant, avant de croire à la parole de sa mère, en appelle-t-il au témoignage d'autrui? Non; il cède à l'instinct naturel qu'il a reçu de la bonté du créateur. « Il ne croit point parce que tous croient, tous croient parce que chacun croit. » La foi individuelle ne relève pas de la foi générale; mais la croyance générale se forme de l'ensemble des croyances individuelles; cette foi n'est point naturelle parce qu'elle est générale, elle est générale parce qu'elle est naturelle. »

— *Sensations*. Dans le second livre, qui traite des sensations, Balmès commence par établir que toute sensation implique conscience directe, mais que toute sensation ne suppose point une représentation. Les sensations de l'odorat, du goût, de l'ouïe ne sont point représentatives; l'être qui les éprouve pourrait se croire dans une solitude absolue et sans relation avec d'autres êtres. Mais les sensations du toucher et de la vue, surtout celles de la vue, sont essentiellement représentatives. Bien qu'immanentes, comme les premières, elles impliquent relation avec d'autres êtres, non comme avec de simples causes, mais comme avec des individualités représentées dans la sensation. Ainsi, dans la sensibilité, nous découvrons plusieurs degrés; les êtres sensibles doués de la faculté représentative paraissent appartenir à un ordre de beaucoup supérieur aux autres. Mais quelle idée devons-nous nous faire de la nature d'un être sensible? Balmès répond à cette question de la même manière que Condillac. Il est incontestable, dit-il, que la sensation appartient essentiellement à l'être *un* et qu'on ne peut la diviser sans la détruire; donc nul être composé n'est capable de sensation; donc la matière, quelle que soit la supériorité de son organisation, ne peut sentir; donc les animaux ont une âme immatérielle. Quelle sera la destinée de cette âme? Elle ne peut périr par décomposition, puisqu'elle est simple; mais on peut très-bien admettre qu'elle s'anéantit par cessation de l'action conservatrice de l'être créateur. Lorsque l'objet pour lequel une substance a été créée vient à cesser, pourquoi cette substance ne serait-elle pas anéantie? S'il n'est point contraire à la sagesse et à la bonté de Dieu qu'un être organisé se décompose ou cesse d'exister comme organisme, pourquoi lui répugnerait-il qu'une substance, après avoir rempli sa destinée, cessât d'être? On peut tout aussi bien, d'ailleurs, adopter l'hypothèse contraire. Un même principe vital ne peut-il présenter des phénomènes distincts selon les conditions auxquelles il se trouve soumis? Pourquoi la force qui vivifiait l'animal ne survivrait-elle point à l'organisme pour servir à d'autres usages? Les êtres n'ont-ils d'autres fins que celles que l'expérience nous révèle?

Après la question du sujet de la sensibilité se pose celle de la valeur objective des sensations, en d'autres termes, du témoignage des sens. On a demandé si la distinction du rêve et de la veille, des sensations du rêve et de celles de la veille, était philosophiquement légitime; si la veille n'était pas elle aussi une *espèce* de rêve, si la vie tout entière n'était pas un songe au sens propre et non plus seulement métaphysique du mot. L'auteur de la *Philosophie fondamentale* commence par établir que toute confusion entre le rêve et la veille est impossible, quoi qu'on pense, d'ailleurs, du rapport des sens avec les objets extérieurs. Il nous est facile, en effet, d'observer que nous éprouvons d'une manière périodique et constante deux ordres de sensations : les unes plus ou moins claires, plus ou moins vives, limitées à leur objet, isolées les unes des autres, privées du concours du plus grand nombre de nos facultés, sans reflexion sur elles-mêmes; les autres toujours claires, toujours vives, appuyées du concours de toutes les facultés, liées les unes aux autres et formant un ordre, un enchaînement rationnel, soumises à la réflexion qui les étudie et les compare, en même temps qu'à notre libre arbitre. Le caractère imparfait et, pour ainsi dire, accidentel des premières nous permet de les écarter complètement de la question. C'est de la veille et seulement de la veille qu'il s'agit. Mais voici une autre distinction également importante. Les sensations de la veille, considérées comme phénomènes purement internes, se divisent en deux classes : les unes relevant de notre volonté, sans liaison nécessaire entre elles, variables dans leurs rapports au gré de celui qui les éprouve; les autres indépendantes de notre volonté, soumises à certaines conditions que nous ne pouvons ni changer ni détruire. Ces dernières, dans leur existence comme dans leurs modifications, dépendent de certaines causes qui ne sont pas nous, qui sont en dehors de nous. Donc l'instinct qui nous pousse à les rapporter à des objets externes est confirmé par la raison. Nous voilà sortis du subjectif; il y a des corps, c'est-à-dire des êtres placés hors de nous et qui produisent en nous telles ou telles sensations. Quelle est la nature de ces êtres? Sont-ils libres? Il est facile de s'assurer qu'ils sont soumis à des lois fixes et nécessaires, qu'ils ont entre eux et avec nous des rapports nécessaires. Ces êtres, auxquels nous donnons le nom de corps, sont-ils en réalité ce qu'ils paraissent? Le témoignage des sens, qui mérite notre confiance lorsqu'il nous révèle leur existence, la mérite-t-il également lorsqu'il nous dit leurs propriétés? Voici un corps : c'est un être étendu, coloré, odorant, savoureux, sonore, c'est-à-dire produisant en nous les sensations de l'étendue, de la couleur, de l'odeur, de la saveur et du son. La science ne tarde pas à nous montrer que saveur, odeur, couleur et son ne sont pas des qualités inhérentes aux objets. Ces phénomènes relèvent du sujet comme de l'objet; ils résultent de la relation de l'un avec l'autre. Mais nous n'en pouvons dire autant de l'étendue. L'étendue, c'est-à-dire la multiplicité continue (c'est la définition qu'en donne Balmès), résiste à l'effort que fait mon esprit pour l'assimiler à la couleur, à la saveur, etc.; pour l'enlever à l'objet comme il lui enlève la couleur, la saveur, etc. Le caractère objectif de l'étendue éclate dans ce fait qu'elle est perçue, révélée par deux sens qui se rendent témoignage l'un à l'autre, le tact et la vue. L'objectivité de l'étendue est la base, la condition de l'objectivité de l'univers. « Si nous supprimons l'étendue, dit Balmès, si nous n'avons soin de considérer cette perception comme la représentation d'une réalité placée hors de nous, tout se détruit; nous ne savons que penser ni de nos sensations, ni de leurs rapports avec les objets qui les causent; nous perdons une des bases de nos connaissances; nous étendons en vain les bras pour saisir dans le vide un point d'appui, demandant avec épouvante s'il est possible que nos sensations ne soient qu'illusion pure, si les extravagances de Berkeley ne seraient point la vérité. »

— *Espace*. Qu'est-ce que l'espace? Est-il quelque chose ou seulement une idée? S'il est une idée, cette idée a-t-elle dans le monde extérieur un objet qui lui corresponde? Est-il une pure illusion et le mot qui le nomme un mot vide de sens? Graves et obscures questions qui ont tourmenté la pensée des plus grands philosophes, auxquelles Descartes, Leibniz, Clarke, Fénelon, Kant ont répondu en des sens divers. Balmès passe en revue et discute ces réponses. Voici d'abord Descartes, pour qui l'étendue est l'essence des corps. Pour Descartes, le corps, l'étendue et l'espace sont trois choses essentiellement identiques; le vide, c'est-à-dire une étendue ou un espace sans corps qui le remplisse, est donc chose contradictoire. Descartes accepte jusqu'aux dernières conséquences de cette doctrine. Ainsi, ce philosophe n'admet pas cette supposition que, s'il plaisait à Dieu d'anéantir la matière contenue dans un vase, ce vase pût conserver sa forme. Selon Leibniz, l'espace est un rapport, un ordre établi, non-seulement entre le réel, mais entre le possible. Leibniz n'affirme point qu'en soi une capacité vide soit impossible; s'il refuse d'admettre le vide, c'est que, dans son système, le vide répugne à la perfection divine. Clarke voit dans l'espace un attribut de Dieu. L'espace, dit-il, est quelque chose; il était avant la création du monde; il est éternel, infini, indestructible, increé; donc il est Dieu même; il est Dieu en tant que nous le concevons sous le rapport de l'étendue; donc l'espace est l'immensité de Dieu. La conception de Fénelon présente de nombreux rapports avec celle de Clarke. Enfin vient Kant, qui regarde l'espace comme la forme sous laquelle les phénomènes s'offrent à nous, comme une condition subjective nécessaire à la perception de ces phénomènes. L'auteur de la *Philosophie fondamentale* formule à son tour ses conclusions sur l'étendue, l'espace, le vide, la divisibilité des corps; on peut les résumer dans les aphorismes suivants :

L'espace n'est autre chose que l'étendue même des corps.

Les parties conçues dans l'espace sont des étendues particulières auxquelles on laisse leurs limites.

L'idée de l'espace infini est l'idée de l'étendue dans toute sa généralité, c'est-à-dire abstraction faite de la limite.

L'espace infini est une création de l'imagination qui, s'efforçant de suivre dans sa marche l'entendement dont la tendance est de généraliser, défend toute limite.

Là où il n'y a point de corps, il n'y a point d'espace.

La distance n'est pas autre chose que l'interposition d'un corps.

Tout intermédiaire venant à disparaître, la distance s'évanouit, il y a dès lors contiguïté, contact absolu.

Deux corps uniques dans l'univers ne seraient point distants l'un de l'autre. [illegible] moins ne pouvons-nous le concevoir métaphysiquement.

Le vide, [illegible] ou qu'on le dissémine, est impossible d'une manière absolue.

Mouvement, changement de lieu, signifie changement [illegible] des corps.

Un corps [illegible]; le mouvement [illegible] point de [illegible] seul corps.

L'étendue avec des dimensions fixes, des points fixes, l'étendue immobile et réceptacle de tout [illegible].

L'ab[illegible] est une imagination grossière que l'observation des phénomènes suffit pour dissiper; dans l'ordre des apparences, toute grandeur est relative; ce qui est absolu, c'est le nombre.

Si l'on ne sort pas de l'étendue phénoménale, la raison se trouve placée, relativement à la question de [illegible] entre deux [illegible] également impossibles, également absurdes, la divisibilité infinie et les points inétendus.

Si l'on a soin de séparer l'étendue réelle de l'étendue phénoménale, c'est-à-dire d'éliminer de l'objet perçu tout rapport avec le sujet qui le perçoit, on est conduit à penser que ce qu'il y a de positif [illegible] *multiplicité* avec un *certain ordre constant;* qu'en soi la *continuité* n'est autre chose que cet ordre et qu'elle constitue, en tant que représentation sensible, un phénomène purement subjectif.

— *Temps*. A [illegible] la spéculation philosophique associe tout naturellement l'idée du *temps*. Balmès, après bien d'autres penseurs, [illegible] différences qui existent entre le temps et l'espace. Voici [illegible] l'un et l'autre apparaissent comme infinis et immobiles; l'un et l'autre sont composés de parties continues et inséparables. Impossible de trouver les limites de l'espace et du temps. Vous posez une borne, et vous sentez qu'un océan incommensurable s'étend au delà. Par delà le dernier monde se laissent entrevoir les abîmes d'un espace sans limites; plus loin que l'origine des choses s'allonge une chaîne de siècles sans fin. Voici maintenant les différences les plus remarquables : 1° Toutes les parties de l'*espace* sont coexistantes; supprimez cette coexistence [illegible] qui lui est essentielle ne se conçoit même pas. Le *temps* est composé de parties successives; les imaginer coexistantes, c'est détruire l'essence du *temps*. 2° L'*espace* [illegible] ment au monde corporel et sous un seul aspect : celui de la [illegible]. Le *temps* s'étend à tout ce qui est [illegible] incorporel. 3° L'idée de l'*espace* [illegible] d'une manière exclusive à [illegible] que, auquel il sert de base. L'idée du *temps* se mêle à tout, et parti[illegible] actes. 4° Notre âme, [illegible] elle-même, peut faire abstraction de l'*espace* et oublier les rapports qu'elle a avec les objets étendus, mais elle ne saurait faire abstraction du *temps*, [illegible] grante des [illegible].

Mais qu'est-ce que le temps? Le temps, dit Balmès, ne se [illegible] faite d'une chose [illegible]. [illegible] séparer des êtres. [illegible] le temps commence avec les êtres [illegible]; les êtres cessant d'exister, le temps s'évanouirait avec eux.

Qui dit temps dit succession, [illegible] succession dit rapport de l'être et du non-être. La durée abstraite, [illegible] dure, est un être de raison, une œuvre que notre entendement [illegible] prend les éléments que [illegible]. La seule chose qui soit absolue dans l'idée du temps, c'est le présent. Tout être est présent; ce qui n'est [illegible] être. [illegible] au temps. [illegible] passé, sans futur, [illegible] futur sans présent. [illegible] non-être, [illegible] temps [illegible] chose que l'être, [illegible] n'y aura qu'une durée absolue, le présent; [illegible] point de temps. Avant la création du monde [illegible] Balmès fait remarquer que [illegible] du temps que dans celle de l'espace [illegible] leur donner les mêmes [illegible]. L'espace en [illegible] des corps : c'est [illegible]; le temps en soi ne se distingue point des choses : c'est la succession [illegible] des choses. L'espace est [illegible] généralisée, [illegible] du temps. Un espace infini [illegible] aux [illegible] corps est [illegible] tion, la même [illegible] choses. Un espace [illegible] tenir les corps, [illegible] temps dans lequel les choses [illegible] se

[illegible]

Philosophie de la révélation [illegible]

[illegible] *naturelle; Système* [illegible] une grande vigueur tous [illegible]

rité, dit-il; avant la logique, il y a la nature. L'idée d'une révélation est ancienne, et ses origines ont toujours été un mystère pour le genre humain. Or, ce n'est plus le moment [illegible] nous entoure, nous envahit, et la volonté ni la raison ne peuvent s'en défendre. Cette révélation se manifeste d'abord dans les objets, [illegible] morale. Arrêtons-nous sur ce dernier point. [illegible] est un principe premier. L'utilité est l'antithèse de la justice, mais c'est le seul terme qui puisse mesurer la thèse morale du juste, [illegible] sonne? Le droit est donc fondé sur la conscience, mais il est mesuré par l'utilité. Le [illegible] de la liberté. L'égalité existe en même temps que la liberté, puisque la conscience nous oblige à accorder aux autres ce que nous réclamons pour nous-mêmes. La propriété existe en puissance dans tous les actes de la volonté; le travail, l'occupation première sont des faits matériels qui ne l'expliqueraient pas. Le droit de propriété est limité, comme tous les autres droits, par la mesure de l'utilité sanctionnée par le sentiment. La propriété subit beaucoup de limitations, mais [illegible] de l'humanité, une loi agraire universelle, ce qui emporterait l'abolition de l'hérédité et par conséquent l'éducation nationale.

[illegible] tion naturelle, et celui de l'égalité. Tout au- [illegible] pendre ou en faciliter l'action.

Ces principes se manifestent à travers les vicissitudes de l'histoire, qui sont étudiées dans la troisième partie, le *Système de l'hu-* [illegible] la révélation naturelle, qui subit trois phases. Dans la première, l'homme est religieux [illegible] quation, ni la déduction de ce qu'il voit. Dans [illegible] reur de la religion, mais il ne réussit qu'à [illegible] l'erreur reste encore possible. M. Ferrari espère que l'humanité pourra arriver un jour [illegible] unique dans lequel l'organisation de ce qu'il appelle les apparences ne pourra plus varier. Alors la révélation naturelle sera entrée dans sa phase de plénitude, et ce qui est aujour- [illegible]

Philosophie cartésienne [illegible] in-8°). Ce livre est le développement d'un [illegible] des sciences morales et politiques avait jugé digne d'un prix en 1841. Le cartésianisme n'e- [illegible] prit moderne, prenant possession de l'intelli- [illegible] bord [illegible] on trop [illegible]

[illegible] M. Bouillier.

Philosophie du XVIII^e siècle [illegible] ron (Paris, 1857, 2 vol. in-8°). Ces deux vo- [illegible] sciences morales et politiques. C'est en quel- [illegible] siècle de Diderot et de Voltaire. Damiron fait passer successivement sous nos yeux : La Mettrie, d'Holbach, Diderot, Helvétius, d'Alembert, Saint-Lambert, le marquis d'Argens, [illegible] complet. Nous regrettons que cette histoire [illegible] complète, qu'il n'y ait pas place pour Rousseau et pour Voltaire.

Il est vrai que l'auteur n'aime pas la philosophie du XVIII^e siècle. Élève de Victor Cousin, qui consacra sa carrière philosophique à jeter l'anathème au sensualisme du siècle dernier, il partage les aversions et les [illegible] c'est le scepticisme pour commencer, c'est [illegible] cisme contre le spiritualisme et au profit du matérialisme; c'est, avec le matérialisme, le fatalisme, l'égoïsme et l'athéisme. Ces mots sont durs, je le sais; mais ils sont exacts et justes; ils ne disent que ce qu'ils doivent dire; ils sont d'ailleurs acceptés, usités, célébrés par la plupart des auteurs dont j'ai à parler, et ils ne sont que faiblement désavoués, adoucis et atténués par les autres; la logique les commande, si la prudence et la politesse du langage les élude et les écarte. » On voit que l'auteur est loin de cette sérénité philo- [illegible] recherche de [illegible]

Toutefois, l'auteur sent qu'il va trop loin en enveloppant dans cet anathème général tout le siècle de la Révolution; un remords le prend, et il fait une légère restriction en faveur de quelques philosophes auxquels, par [illegible] son ouvrage : « Mais elle n'est qu'à demi (cette philosophie), elle n'est pas constamment ni très-conséquemment celle de Voltaire, dont le bon sens, le génie et le cœur ont souvent d'autres et de meilleures inspirations; ce n'est nullement celle de Rousseau, de Montesquieu et de Turgot; ce n'est pas même à certains égards celle de Condillac, et je ne parle ici que de la France, car dans [illegible] faveur. Elle forme une école dans un parti; il y a mieux, il y a quelque chose de plus général et de plus vrai pour éclairer, animer et mouvoir tous ces esprits généreux qui, même engagés dans les liens d'un faux et fâcheux système, savent s'en affranchir au besoin et se tourner vers un autre ordre d'idées. »

« On lisait beaucoup, dit-il ailleurs, au XVIII^e siècle, [illegible] tre les auteurs dont j'ai eu à m'occuper. Qui est curieux aujourd'hui de Sylvain Maréchal [illegible] de La Mettrie et de Robinet? Qui l'est du marquis d'Arques? Qui l'est du marquis d'Argens? Qui l'est même beaucoup d'Hel- [illegible] l'est davantage de d'Alembert et de Diderot, [illegible] assez rares de leurs œuvres; et on s'explique [illegible] le style, ni par la pensée, ils n'ont cet éternel attrait qui est la vertu des grands noms; ils s'effacent et pâlissent, comme dans une sorte de lointain, devant les plus éminents et les plus illustres de leurs contemporains; ils ne sont pas des grands astres du XVIII^e siècle. Cependant, pour l'histoire en général, et pour l'histoire particulière de la philosophie en ce temps, ils sont bons et même nécessaires à connaître. Or, j'estime que dans ces mémoires, et tels qu'ils y sont représentés, [illegible] en quelque sorte, tant je les analyse et les cite avec fidélité, tant je rends exactement en sa forme et en son fonds la substance de [illegible] »

Philosophie de saint Thomas d'Aquin (LA), [illegible] in-8°). L'auteur a suivi de près le programme [illegible] politiques, qui a couronné son ouvrage. Après [illegible] la philosophie, la morale, la politique du docteur scolastique; il indique les sources de sa doctrine; il la suit dans les controverses engagées entre l'ordre de Saint-Dominique et l'ordre de Saint-François, et dans ses prin- [illegible] sur la philosophie thomiste. M. Jourdain a [illegible]

[illegible] avoir expliqué la doctrine thomiste par ses origines et l'avoir contrôlée par ses résultats, il la discute, mais avec une trop respectueuse admiration. M. Jourdain pense que la *Somme de théologie* est un des monuments de l'esprit humain; que ce monument doit obtenir une large place « non-seulement dans nos respects et dans notre admiration, mais dans [illegible] saint Thomas, dans nos écoles, le rang qui lui appartient parmi les maîtres de la science. Voilà assurément qui dépasse de bien loin tout ce qu'on pouvait attendre de l'admiration obligée d'un panégyriste de concours. Eh! quoi, remettre sur les bancs de l'Université la philosophie des universaux et des lieux communs, oubliée même dans les séminaires! M. Jourdain ne le demande pas sérieusement. Permis à M. Jourdain de se persuader ou de chercher à faire croire que saint Thomas a réfuté par anticipation l'athéisme et le panthéisme du XIX^e siècle. On peut lui accorder que son grand docteur fut vraiment original dans la polémique; qu'en fouillant bien son livre indigeste on y trouverait des théories souvent profondes, parfois hardies sur la théologie, la philosophie, voire même la politique. Mais de là à ressusciter cet énorme cadavre, il y a loin. [illegible]

Il est entendu parmi les théologiens qui ne veulent plus lire saint Thomas qu'il est fort obscur et embrouillé; M. Jourdain, au contraire, vante sa manière claire et lucide d'exposer; ceci prouve que M. Jourdain l'entend mieux que les théologiens, car la prétendue obscurité de Thomas d'Aquin résulte uniquement de sa méthode, barbare à première vue, mais fort simple pour quiconque veut se donner la peine de l'étudier.

Philosophie des beaux-arts appliquée à la peinture, par M. David Sutter (Paris, 1858, in-8°). Après avoir esquissé dans son introduction une histoire sommaire de la peinture, l'auteur recherche quelle est la mission des beaux-arts et quel rôle ils ont à remplir dans la société. Le perfectionnement moral de celui qui les cultive est, pour l'art lui-même, la première condition de tout progrès. Ces nobles idées sont exposées, dans la première partie, avec beaucoup de chaleur et une véritable éloquence. Des chapitres distincts traitent du beau idéal, de la grâce, du goût, de la théorie de la beauté.

La seconde partie contient d'intéressantes considérations sur l'étude des passions et leur rapport avec l'art; sur l'anatomie et son unité plastique; sur la composition et les divers genres de peinture; enfin, sur les jugements dans les arts. La troisième contient les règles de la perspective aérienne, du clair-obscur, du coloris; elle se termine par de sages conseils sur la marche à suivre dans les études. La justesse de ces conseils recommande cet ouvrage aux artistes, et l'élévation des idées esthétiques le recommande également aux philosophes. Voici comment, pour concilier dans l'art l'ordre et la liberté également nécessaires à l'artiste de génie, l'auteur lui présente comme but de ses efforts le beau suprême, c'est-à-dire l'harmonie parfaite des éléments, l'idéal qui règle la pensée et modère l'imagination : « Une œuvre d'art est une œuvre spontanée, conforme aux lois de la nature, du sentiment et de la raison. La raison, le sentiment et la règle sont trois termes nécessairement enchaînés, qui composent la formule des beaux-arts. La règle est dans le principe d'unité, d'où émane l'idée d'ordre et d'harmonie que présente la nature elle-même. La raison et le sentiment servent à coordonner les unités particulières, [illegible] de laquelle chaque unité peut s'accorder dans son développement avec toutes les autres. Les relations des diverses unités entre elles forment l'objet des beaux-arts, comme les relations des astres forment l'objet de la mécanique céleste; elles se découvrent, de même que celles-ci, par les données de l'expérience et l'application du raisonnement. »

Comme complément de cette troisième partie, on trouve dans le livre de M. Sutter la manière de peindre des anciens Vénitiens, d'après les extraits d'un manuscrit de l'époque contemporaine de Titien.

Cet ouvrage possède toutes les qualités qui distinguent les travaux de l'auteur : l'élévation des idées, la sûreté et l'étendue des [illegible]

Philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes (HISTOIRE DE LA), par M. P. Janet (Paris, 1858, 2 vol. in-8°). Ce livre fut, dans le principe, un mémoire académique, couronné par l'Institut en 1850. Aristote et Platon dominent, dans l'antiquité, toutes les écoles philosophiques, et tous les systèmes modernes se rattachent ou se ramènent par réduction à leurs théories. Une autre école, cependant, a exercé une profonde influence sur la société ancienne et même sur la société nouvelle : le stoïcisme, cette doctrine si noble et si virile, qui a fait pour les mœurs ce que le platonisme a fait pour les idées. Ainsi, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, trois grands flambeaux éclairaient la route de l'humanité. Mais, depuis lors, la philosophie n'est pas restée station-naire, impuissante, comme se plaisent à l'affirmer les ennemis de la philosophie : le patrimoine intellectuel des peuples s'est enrichi de conquêtes successives; la route parcourue a ouvert des horizons ignorés; le christianisme lui-même n'est qu'une évolution morale de l'esprit humain. Or, le progrès ne [illegible] vicissitudes et de lourdes défaillances. L'erreur accompagne la vérité; les préjugés asservissent encore les intelligences supérieures à leur temps, et, quand ces intelligences initiatrices ont fait leur œuvre, elles laissent autant d'ombres que de lumières. Le vulgaire ne peut discerner le vrai du faux, l'illusion passagère de la vérité éternelle. Il faut attendre la venue d'autres esprits puissants, lesquels suivront à leur tour le même cercle que leurs devanciers, mais en faisant décrire à la pensée une plus vaste circonférence. A la longue, il arrive un moment où le temps détruit ce qui ne doit pas résister, corrige ce qui était perfectible et légitime ce qui doit se perpétuer. C'est en dehors des systèmes régnants que s'opère ce départ du parfait et de l'imparfait, du bon et du mauvais. La conscience de l'humanité a pris aujourd'hui possession d'elle-même. La morale a ses lois, la science ses dogmes, la politique ses principes incontestés. Il n'est au pouvoir ni d'une religion, ni d'un despotisme d'arracher les idées de justice, d'égalité civile, de tolérance, de libre examen, de sympathie, de solidarité et de liberté, qui constituent le droit nouveau. Droit nouveau et droit ancien, philosophie nouvelle et philosophie ancienne. Car Platon, qui, par une grave méprise, admet la communauté des biens, des femmes et des enfants, conçoit l'idéal de la vertu dans l'homme et l'idéal de la justice dans le gouvernement; Aristote, qui défend l'esclavage par une prétendue inégalité naturelle entre le maître et l'esclave, fonde la société sur la famille; Cicéron parle le premier de l'amour de l'humanité, en l'appelant charité. Chaque penseur, chaque philosophe apporte une pierre [illegible] à l'édifice. Machiavel lui-même enseigne aux peuples les moyens propres à combattre la tyrannie; et Bossuet, que l'auteur reconnaît être un apologiste du despotisme, demande aux princes la possession de toutes les vertus. Des croyances définitives, fondées sur la raison et sanctionnées par l'expérience, se substituent aux arcanes théologiques et aux formules condamnées du droit divin. La morale elle-même, c'est-à-dire la notion du devoir, est en progrès. Pour les peuples modernes et pour l'individu, la somme des droits s'étant accrue, la somme des devoirs doit augmenter. Le point de vue de la morale change aussi; notre siècle n'admet plus certaines règles et certains actes dont ne rougissait pas le siècle de Louis XIV. L'activité, le travail et le bien-être universel paraissent aujourd'hui des obligations plus méritoires que la contemplation mystique, le mépris de soi-même par esprit de sacrifice, la pieuse fainéantise et la mendicité volontaire. Le christianisme n'a produit qu'une règle des mœurs; il rétablit l'équilibre rompu par les excès du césarisme, son allié du lendemain. Malgré son admiration pour l'idéal chrétien, M. Janet attribue toute l'invention de la morale à la philosophie; elle seule a fondé le droit; l'Évangile n'en parle même pas, et l'Église n'a pu le faire respecter dans tout le cours du moyen âge. Le christianisme n'a donné qu'un accent nouveau à la morale; depuis, il en a déplacé le but et altéré les principes. La raison humaine, l'histoire et la science aidant, la rétablira sur ses bases réelles.

Un sentiment de confiance en l'œuvre séculaire de la philosophie se dégage du livre de M. Janet. L'auteur ne produit pas un système à lui et, craignant de dépasser la juste mesure, il ne s'affranchit pas tout à fait des attaches d'un spiritualisme théologal. Mais il analyse avec clarté, il apprécie avec justesse; il a sondé tous les replis de son sujet, et sa manière droite, simple, élevée donne goût aux spéculations de la pensée. Son style est élégant et limpide.

Philosophie religieuse (ESSAI DE), par M. Émile Saisset (Paris, 1859, 2 vol. in-12). Le développement des travaux philosophiques de M. Saisset comprend en quelque sorte deux périodes bien distinctes. Dans la première, il s'est surtout attaqué à l'école ultramontaine et théologique; il a défendu contre les attaques de cette école, alors très-florissante, la philosophie, la raison et la libre pensée. Un rationalisme sévère, non agressif, mais très-ferme, anime ses premiers écrits, qu'il a réunis sous ce titre : *Essais de philosophie et de religion*. Plus tard, il crut que les vicissitudes de l'opinion appelaient un autre genre de polémique. Les progrès de l'école positiviste, de l'école panthéiste, de l'école sceptique l'amenèrent à porter ses coups là où se trouvait à ses yeux l'adversaire le plus pressant et le plus dangereux. De là, une longue lutte contre le panthéisme allemand ou français, ancien ou moderne, qui a été le plus grand effort et le plus important objet de ses études de philosophie religieuse.

Avant de s'attaquer au panthéisme, M. Saisset voulut le connaître à fond et traduisit Spinoza. L'introduction de ce travail sérieux est un morceau neuf, précis et lumineux.

En quelques traits courts, simples et sévères, il dessine toutes les parties de ce laborieux système, il nous en fait comprendre l'idée génératrice et les développements si originaux et si hardis. Il dégage la pensée de ce philosophe de tout cet échafaudage géométrique, si artificiel et si compliqué, et à la place de ce Spinoza hérissé et inextricable il nous montre un Spinoza naturel et vivant. Cette exposition est d'une admirable impartialité, et on n'y sent qu'une seule préoccupation, celle de rendre et d'analyser dans toute sa sincérité, dans toute sa vérité et même dans sa grandeur, la pensée philosophique du spinozisme. M. Saisset préparait alors la lutte, c'est dans son *Essai de philosophie religieuse* qu'il se réservait de porter ses coups.

A l'idée d'un mouvement et d'un développement indéfini que le panthéisme imagine dans l'Etre absolu, M. Emile Saisset oppose, avec Aristote et Leibniz, l'idée d'un Dieu immuable, absolument et éternellement déterminé, jouissant d'une souveraine perfection, s'exprimant au dehors par une création éternelle mais non nécessaire, infinie mais non absolue. Pour lui, l'individualité est la pierre d'achoppement de tout panthéisme, et la personnalité, bien loin de lui paraître une dimension de l'être, en est au contraire le dernier terme et le plus haut accomplissement. Il ne cesse de combattre de toutes ses forces la doctrine contraire et, tandis qu'autour de lui un mouvement irrésistible entraîne d'autres esprits à mêler tous les êtres, tous les phénomènes de la nature en une immense unité, il défend énergiquement les droits de la personnalité, soit en l'homme, soit en Dieu. Nous voudrions pouvoir dire que le livre, très-remarquablement écrit, de M. E. Saisset a fait avancer d'un pas la question du panthéisme; mais ce serait en faire un éloge qui ne trouverait que des incrédules.

Philosophie positive (PAROLES DE), par M. Littré (Paris, 1859, in-8°). Ce n'est qu'une brochure que M. Littré nous donne sous le titre de *Paroles de philosophie positive*, mais cette brochure s'annonce comme grosse d'une révolution. La philosophie positive, telle que l'ont mise en honneur MM. Auguste Comte et Littré, n'est rien moins qu'un système complet et une nouvelle méthode. Elle ne s'enferme pas dans les sciences vulgairement comprises sous le nom de philosophie; elle embrasse toutes les connaissances humaines dans une unité originale, qui fait de chacune des sciences séparées un anneau d'une même chaîne, un membre vivant d'un même corps. Cette unité de toutes les connaissances humaines dans une solidarité réciproque est un des points essentiels de la méthode positive et donne lieu à une classification nouvelle des sciences, où les mathématiques ont un rôle souverain. « La mathématique, dit l'auteur, n'est qu'un rudiment; mais, comme tous les rudiments, elle ne peut être omise sans dommage pour le résultat définitif de l'éducation philosophique. » M. Littré rappelle ensuite qu'en vulgarisant les idées d'Auguste Comte il a établi « que, sans mathématique, l'astronomie ni la physique ne peuvent cheminer; que, sans physique, la chimie est mutilée et incapable de se rendre compte d'elle-même; que, sans chimie, la nutrition, base de toute vitalité, est inintelligible; que, sans une théorie exacte de la vie, le développement des sociétés ou histoire, ou sociologie, manque de son meilleur appui. »

Philosophie positive (LA), revue dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff. Cette revue, fondée en 1867, a pour objet d'exposer et de défendre les principes du positivisme. Tout ce qui s'y écrit se rattache par conséquent à la méthode et à la doctrine positiviste. Disciples d'Auguste Comte, les directeurs de cette revue voient dans la philosophie une conception du monde, et non une doctrine de l'esprit humain, une physique générale, et non une psychologie. Ils repoussent ce qu'ils appellent la méthode subjective. La théologie et la métaphysique sont, à leurs yeux, des phases du développement mental de l'humanité destinées à disparaître devant la science positive après avoir rempli un rôle bienfaisant et nécessaire, mais de simple préparation.

Pour faire connaître l'esprit dans lequel est dirigée et rédigée la *Philosophie positive*, il nous faut rappeler les rapports qu'établit M. Littré, dans un grand article d'introduction, entre les trois philosophies théologique, métaphysique et positive.

Les théologies conçoivent le monde comme régi par des volontés; les métaphysiques le conçoivent comme régi conformément aux idées qui apparaissent universelles et nécessaires à notre intelligence; la philosophie positive le conçoit comme régi par des lois, au sens scientifique du mot. Ces trois modes ont chacun une origine distincte : le premier dépend des communications divines qui furent l'enseignement du genre humain; le second, des combinaisons subjectives de l'intelligence qui rationalise l'univers à sa façon; le troisième, des résultats de l'observation et de l'expérience, qui constatent ce qui est. Ces trois modes ne sont pas contemporains : le premier appartient à la période primordiale du genre humain, le second à une époque plus avancée de développement, le troisième à une maturité au moins relative. Ces trois modes sont exclusifs l'un de l'autre : ils peuvent, sans doute, d'une façon fragmentaire, exister dans le même temps et, qui plus est, dans le même esprit, mais ils ne peuvent pas coexister sur la même question; une solution métaphysique rend superflue ou détruit la solution théologique; une solution positive élimine la solution théologique et la solution métaphysique.

Les théologies, qui conçoivent le monde comme régi par des volontés, supposent des communications surnaturelles, lesquelles sont données comme des faits historiques. Mais pour les faits historiques, c'est-à-dire pour les faits qui se sont passés jadis et qu'on ne peut reproduire sous nos yeux, la critique historique exige deux conditions : la première, qu'ils soient attestés par des contemporains bien informés ou par des traditions remontant par voie authentique jusqu'aux contemporains; la seconde, qu'ils ne contrarient pas les lois reconnues immanentes au monde. Or, les communications divines, les révélations sont partout et parfaitement semblables; elles sont attestées par des témoins et elles contrarient les lois du monde. En un mot, toute philosophie théologique est une philosophie du miracle.

Au sujet du miracle, trois opinions à notre époque se partagent les esprits : les uns, rejetant la permanence des lois, admettent que le miracle se produit encore de nos jours, et que la valeur des témoignages est tout; les autres, inconséquents, supposent que le miracle s'est opéré jadis, mais qu'il ne s'opère plus aujourd'hui; d'après la troisième opinion, les temps antiques ont été semblables aux temps modernes, les lois naturelles ont régné alors comme de nos jours sans interruption, les témoignages anciens sont sans valeur comme le sont aujourd'hui les témoignages du même genre. Cette troisième opinion est devenue de plus en plus dominante, et c'est la science positive qui peu à peu l'a inculquée et fait prévaloir. Comment l'a-t-elle fait prévaloir? En s'assurant et en montrant que l'intervention surnaturelle n'a de place dans aucun des départements qui lui appartiennent et doit toujours, quand elle y est signalée, être mise sur le compte de quelque méprise. Evincée de tous les domaines particuliers, la notion du miracle ne peut plus ni se nourrir ni se soutenir. C'est une plante à laquelle les racines ont été coupées. Ainsi c'est la raison expérimentale et positive qui a décidé en faveur de la constance des lois naturelles et contre le miracle. La critique historique s'est emparée de cette décision; elle a prononcé à son tour qu'aucun témoignage quel qu'il fût ne pouvait valider un ancien fait miraculeux. Il n'y a pas de miracle, dit la science; il n'y en a ni en astronomie, ni en physique, ni en chimie, ni en biologie, ni en sociologie. Il n'y en a jamais eu; il n'y a jamais eu que des lois, dit la critique historique.

L'objectivité du miracle est détruite. Le miracle reste cependant à expliquer comme phénomène mental, humain, naturel, comme phénomène régi lui-même par des lois. C'est la tâche de la science positive des religions et des révolutions. Placé à ce nouveau point de vue, on reconnaît que les théologies proviennent du sein même de l'humanité, et l'on apprend à les considérer comme des philosophies dont la forme est en rapport avec l'état des intelligences primordiales. En remontant le cours de l'histoire, du christianisme au judaïsme et au polythéisme, du polythéisme au fétichisme, on voit décroître leur complication philosophique et morale. Aussi représentent-elles dans leur succession des états mentaux successifs déterminés par les progrès de la civilisation.

Passons à la philosophie métaphysique. Les métaphysiques reposent entièrement sur une base psychologique, à savoir : que ce qui est nécessaire pour la raison est nécessaire aussi pour les choses, ou, plus précisément, qu'une cause infinie ou absolue, étant conçue par la raison, est par cela seul démontrée réelle objectivement, et que les principes qui s'imposent comme universels à l'esprit humain sont des parties, des émanations d'une raison universelle qu'on nomme parfois impersonnelle et qui n'est qu'une autre forme de l'absolu. Tandis que les théologies donnent l'existence de l'absolu comme un fait objectif qui s'impose à la raison, les métaphysiques donnent l'existence de l'absolu comme un fait rationnel qui s'impose à la nature. La spéculation métaphysique a trois formes : la forme théiste, la forme panthéiste et la forme matérialiste. Le raisonnement type de la métaphysique théiste est le fameux argument ontologique produit pour la première fois par saint Anselme, repris sous une forme nouvelle par [illegible], amendé par Leibniz, [illegible] par [illegible] de Kant. Il n'y a pas de meilleur exemple pour montrer la [illegible] et le vide des axiomes métaphysiques. A la métaphysique théiste appartient ce qu'on nomme la théologie naturelle. La théologie naturelle est fondée sur la considération des desseins et des adaptations remarquées dans l'arrangement du monde et, particulièrement, dans la structure des animaux. Depuis longtemps on a objecté que si, en effet, une part des phénomènes s'explique par un dessein, une autre part ne comporte pas une explication de ce genre. Entre deux thèses qui s'annulent, le choix restait arbitraire, suivant les dispositions et l'éducation de chacun. Mais la récapitulation que, pour se constituer, la philosophie positive a faite du savoir humain ne permet plus un tel équilibre. En effet, chaque science, suivie jusqu'à son résultat le plus haut, conduit à des faits irréductibles, non à des causes primitives. La théologie naturelle n'est donc pas autorisée à tirer pour le tout une conclusion qui est détruite dans chacune des parties.

Tandis que la métaphysique théiste échoue à déduire du moi, de l'esprit humain, c'est-à-dire du relatif et du fini, l'absolu, l'infini, Dieu, la métaphysique panthéiste croit pouvoir éviter ce cercle vicieux en proclamant l'identité de l'esprit humain et de l'esprit absolu. Elle ne l'évite pas en réalité et ne parvient pas à s'établir dans une plus forte position que la métaphysique théiste. Savoir que l'esprit de l'homme est identique avec l'esprit absolu implique que l'on connaît l'esprit absolu pour les comparer : si c'est subjectivement qu'on le connaît, on se retrouve en présence de la contradiction à laquelle on croyait avoir échappé; si c'est objectivement, c'est-à-dire par les phénomènes de la nature, on devient justiciable de la science positive, qui n'a jamais trouvé aucune espèce d'absolu.

Reste la forme matérialiste de la métaphysique. Le matérialisme eut beaucoup d'éclat et un rôle important dans le XVIII[e] siècle, alors qu'on le fit servir à la destruction des anciennes doctrines. Tandis que le théisme met un être infini, mais personnel, à l'origine des choses, le panthéisme un être infini mais impersonnel et immanent aux choses, le matérialisme, supprimant l'un et l'autre moteur, place la cause de tout dans l'arrangement et les propriétés d'une matière éternelle. La philosophie positive, elle aussi, ne connaît dans le monde à elle accessible que de la matière et des propriétés de la matière, et, à ce point de vue, peut être dite matérialiste. Ce qui la distingue du matérialisme métaphysique, c'est que ce dernier attribue à la matière des propriétés dont il tire par voie déductive, c'est-à-dire subjective, une philosophie, tandis que la philosophie positive entend exclure tout élément subjectif, ne rien recevoir que d'expérimental, en un mot se borner à l'arrangement méthodique, hiérarchique des faits généraux de la science.

La philosophie théologique avec ses fictions et la philosophie métaphysique avec ses entités doivent faire place, en toute sphère de l'activité intellectuelle, à la philosophie positive. Qu'est-ce que la philosophie positive? C'est la philosophie universelle des sciences. L'idée qui lui a donné naissance consiste à apercevoir une hiérarchie entre les sciences et à les coordonner suivant cette hiérarchie, c'est-à-dire à mettre les faits scientifiques généraux dans leur ordre réel. Cette hiérarchie naturelle des sciences, découverte par Auguste Comte, est celle-ci : mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie. L'ordre réel des sciences, tel que l'établit la philosophie positive, correspond à la série hiérarchique des choses naturelles; car il y a une série hiérarchique dans la nature : les propriétés physiques sont plus générales que les propriétés chimiques, et celles-ci à leur tour le sont plus que les propriétés biologiques. La série positive des sciences correspond à l'ordre historique de leur constitution. Une étude bien conduite a montré que les sciences se sont constituées l'une après l'autre, d'après un ordre de complexité qui est le résultat nécessaire de la subordination que nous venons de noter dans les propriétés des choses. A la hiérarchie naturelle des sciences, à l'ordre historique de leur constitution et de leur développement, correspond l'arrangement suivant lequel elles doivent être enseignées, ce qu'on peut appeler la série didactique. Au premier degré est la mathématique, première aussi en simplicité et en date. Celle-ci ouvre l'entrée à l'astronomie et à la physique, qu'il faut savoir pour passer à la chimie. Sans chimie, qui pourrait entreprendre l'étude de la biologie, et sans biologie celle de la sociologie? Cet enchaînement, qui est l'essence de la philosophie positive et auquel la théologie et la métaphysique n'avaient [illegible] solidaires et confirmatifs l'un de l'autre. La philosophie positive les embrasse tous; elle [illegible]

[illegible] MM. Littré et W[illegible]

Les [illegible] de MM. Littré et Wyrouboff [illegible] sont MM. [illegible]

Philosophie, de littérature et de morale (ESSAIS [illegible] (1864) [illegible]teur a réuni sous ce titre une série d'articles publiés à diverses époques par le *Journal des Débats*. M. Bersot [illegible] philosophique adoptée par les esprits circonspects qui désirent être appelés indépendants, sans toutefois vouloir passer pour antireligieux. Ses *Essais* satisfont pleinement [illegible] une étude orthodoxe sur la Providence et plus loin un chapitre élogieux sur les philosophes du XVIII[e] [illegible] Proudhon y reçoivent leur coup de griffe. Les systèmes bâtards défendus par M. Bersot n'ont pas plus d'importance en philosophie qu'en politique; ils conduisent à écrire des phrases qu'on a peine à croire sorties de la plume d'un homme d'esprit comme M. Bersot. En voici une, entre autres : « Proudhon est Veuillot touché par la révolution, et Veuillot est Proudhon touché par la grâce. »

L'*Essai sur la Providence* [illegible] important, à la fois par l'étendue et par la portée philosophique, de tous ceux que contient le livre. La philosophie de l'auteur, cela va de soi, est spiritualiste. « Elle n'a pas inventé Dieu et ne fait que constater les dogmes; elle veut que le bien se fasse et invite tout le monde à le faire avec elle. Il [illegible] bonne morale. Pour la connaître, il suffit d'écouter sa conscience, car Dieu n'a pas jugé indispensable que, pour être un honnête homme, il fallût être un savant historien ou un profond métaphysicien, et que, pour distinguer le bien et le mal, il nous fallût deviner des énigmes. » Dans ces propositions, qui peuvent servir de profession de foi, M. Bersot serait bien effrayé de se reconnaître pour un partisan de la morale indépendante. L'instruction obligatoire trouve également en lui un défenseur dans les *Lettres sur l'enseignement*. Les philosophes du XVIII[e] siècle sont jugés impartialement. Voltaire est vengé de toutes les attaques injustes qui ont en vain essayé de le flétrir. Le chapitre sur Rousseau, l'aspiration indomptable vers l'idéal, est traitée en libre penseur et en écrivain distingué. Dans ces pages consacrées à Jean-Jacques, [illegible] pleins de grâce. Mais la grâce n'exclut ni la force ni l'ironie, et M. Bersot, en digne fils de Voltaire, aime à manier le ridicule, en faisant la guerre aux fils des croisés. Du reste, M. Bersot semble avoir pris modèle sur Voltaire un peu en tout, mais surtout sous le rapport de l'esprit, du bon sens, de l'amour indomptable pour la justice et la liberté.

Philosophie de saint Augustin, par M. Nourrisson (Paris, 1865, 2 vol. [illegible]). Saint Augustin est une plus des grandes figures du christianisme, figure discutable à certains égards, [illegible] une vie, une sève extraordinaire. Aussi, dans un livre qui s'annonce comme une étude sur l'esprit de ce grand évêque, on doit s'attendre à voir se dérouler l'histoire tout entière d'une grande âme, avec toutes ses ardeurs, tous ses élans vers les choses du ciel, et toutes ses effusions, toutes ses exagérations, toutes ses [illegible] des pages enflammées que l'on espère, on trouve, dans le livre de M. Nourrisson, une longue monographie qui remplit deux volumes [illegible] tions. L'ouvrage débute par une lourde introduction sur l'état de l'empire romain au IV[e] et [illegible] philosophie en général, sur les idées, sur la [illegible] le temps, les créatures, la Providence, la [illegible] naître s'il l'avait sérieusement entrepris. [illegible]

et [illegible] des [illegible] et des lacunes, des [illegible] et des lieux communs; [illegible] l'érudition; l'interpréta- [illegible] et [illegible] substituée à la [illegible] traits [illegible] et des [illegible] de l'ensemble? Ayant [illegible] son auteur, pourquoi M. N[illegible] ne s'est-il pas attaché exclusivement à le faire connaître? Pourquoi s'est-il engagé dans des généralités philosophiques qui auraient la même raison d'être s'il s'agissait de la philosophie de Platon ou de celle de Kant? Traiter son sujet est une bonne [illegible] tout écrivain, mais absolument indispensable au philosophe, à qui [illegible] la moindre erreur de [illegible].

Philosophie chimique, par M. Würtz (Paris, 1868). [illegible] que la chimie de Lavoisier, que la statique chimique de Berthollet, que la chimie de [illegible] livres mémorables qui font époque dans l'histoire des sciences, [illegible] plus grands représentants [illegible].

La chimie a subi, vers le milieu du XIXe siècle, une rénovation profonde, dont les instigateurs principaux furent Laurent et Gerhardt, surtout Gerhardt, et il est sorti de cette rénovation une conception générale qui est la base de ce qu'on a appelé la nouvelle [illegible]. M. Würtz, un des plus illustres partisans [illegible] les caractères [illegible] et il montre comment ces caractères sont conformes aux résultats [illegible] l'expérience.

L'origine de ce livre fut la prière faite à M. Würtz d'exposer devant la Société chimique de Paris les principes généraux de la science nouvelle. Il exposa, dans deux leçons faites en 1864, devant cette Société, les propriétés de l'oxyde d'éthylène considéré comme lien de la chimie organique et de la chimie minérale, et ces deux leçons, remaniées, développées, agrandies, sont devenues ce livre, où toute la doctrine chimique est [illegible], on [illegible] même dire toute la chimie. C'est, en effet, le propre des théories exactes et des lois fécondes de résumer l'ensemble des choses d'une façon si substantielle et si rigoureuse qu'il est possible de prévoir et de deviner ces choses. La doctrine contient virtuellement tous les faits qui ont servi à l'établir.

La *Philosophie chimique* de M. Würtz montre comment les lois d'atomicité et de type, qu'on [illegible] appliquées d'abord à la chimie organique, [illegible] aussi à la chimie minérale, et comment les mêmes principes régissent les transmutations, qu'on étudiait jadis avec des méthodes distinctes. Jusqu'en 1850, on avait bien voulu accepter les réformes chimiques en tant qu'applicables à l'é- [illegible] mais on [illegible] faire entrer la chimie minérale. Cette difficulté a été [illegible] travaux de MM. [illegible] Würtz et autres. La *Philosophie chimique* de M. Würtz insiste tout [illegible] sur cette [illegible] des deux chimies.

[illegible] de l'ouvrage est un historique de la philosophie chimique. Les grandes lois chimiques viennent ensuite, avec l'étude des poids atomiques, des nombres pro- [illegible] et des poids moléculaires. Les lois de Dulong et Petit, d'Am- [illegible] trouvent une place naturelle. Les questions des séries, des types, de l'atomicité viennent [illegible] grande harmonie et la suprême fécondité des nouvelles [illegible] dans le développement historique de la chimie, [illegible].

Philosophie de l'art, par M. H. Taine (1865). C'est le résumé du cours d'esthétique [illegible] l'École des beaux-arts. Ici, comme toujours, l'auteur s'attache à montrer qu'une œuvre [illegible]: ce qu'est une œuvre d'art en général, toute [illegible] M. Taine, [illegible] découvrir, par des comparaisons nombreuses et des éliminations successives, les traits communs [illegible] à toutes les œuvres [illegible] par lesquels ces œuvres d'art se distinguent [illegible] esprit humain. « L'œuvre [illegible] de manifester quelque caractère essentiel ou saillant, partant quelque idée importante, plus clairement [illegible] a pour but de manifester quelque caractère [illegible] modifie les rapports. Marquant ensuite la place [illegible] ce caractère particulier d'être à la fois supérieur et populaire et de manifester tout ce [illegible] M. Taine veut exprimer la loi même de la production d'une œuvre d'art et le fait en ces termes : « L'œuvre d'art est déterminée par un ensemble qui est l'état général de l'esprit et des mœurs environnantes. » Cette loi, il entreprend de la justifier par deux sortes de preuves, les unes d'expérience, les autres de raisonnement. L'état général des mœurs détermine, selon lui, l'espèce des œuvres d'art, en ne souffrant que celles qui lui sont conformes et en éliminant les autres par une série d'obstacles interposés et d'attaques renouvelées à chaque pas de leur développement. Ce serait ainsi que l'architecture gothique exprimerait la grande crise morale, à la fois maladive et sublime, qui, pendant tout le moyen âge, a exalté et détraqué l'esprit humain. Chaque situation historique produirait de même un état d'esprit et, par suite, un groupe d'œuvres d'art qui lui correspondrait. Grâce à cette loi, l'art n'est jamais épuisé; les écoles meurent, certains arts languissent faute d'aliments, mais l'art lui-même doit durer autant que la civilisation humaine, dont il exprime les caractères successifs, à mesure qu'ils se révèlent. Passant de la théorie à l'application, M. Taine ouvre à l'art du présent et de l'avenir de nouvelles perspectives. « On ne peut nier, dit-il aux jeunes artistes, que l'État, les mœurs et les idées ne se transforment, ni se refuser à cette conséquence que le renouvellement des choses et des âmes doit entraîner un renouvellement de l'art. Le premier âge de cette évolution a soulevé la glorieuse école française de 1830; il nous reste à voir le second; voilà la carrière ouverte à votre ambition et à votre travail. Au moment d'y entrer, vous avez le droit de bien espérer de votre siècle et de vous-mêmes. » La doctrine de M. Taine n'est peut-être pas entièrement neuve, mais il a le talent de marquer sa pensée d'une empreinte personnelle qui lui communique une grande originalité.

Philosophie de l'art dans les Pays-Bas, par M. H. Taine (1868). Cet ouvrage est un bon résumé des leçons professées par l'auteur à l'École des beaux-arts. Artiste et philosophe, M. Taine se montre partout critique plein de sens et remarquable écrivain. Jamais Rubens n'avait été compris avec cette profondeur et cette ampleur de vues : « Parmi les peintres flamands, il en est un qui semble effacer tous les autres; en effet, dans l'histoire de l'art, aucun nom n'est plus grand et il n'y en a que trois ou quatre aussi grands. Jamais la sympathie de l'artiste n'a saisi la nature avec un si franc et si universel embrassement. Les anciennes bornes, déjà plusieurs fois reculées, semblent arrachées pour ouvrir la carrière infinie. Nul respect des convenances historiques; Rubens met ensemble des figures allégoriques et des figures réelles, des cardinaux et un Mercure nu. Nul souci des convenances morales; il amène dans le ciel idéal de la mythologie et de l'Évangile des figures brutales ou malignes, une Madeleine qui est une nourrice, une Cérès qui coule à l'oreille de sa voisine un mot plaisant. Nulle crainte de choquer la sensibilité physique; il va jusqu'au bout de l'horrible, à travers les tortures de la chair suppliciée et tous les soubresauts de l'agonie hurlante. Nulle crainte de choquer la délicatesse morale; il fera de sa Minerve une mégère qui sait se battre, de sa Judith une bouchère acc[illegible] expert et un amateur friand. Pour traduire en paroles l'idée que crient tout haut ses Suzanne, ses Madeleine, ses saint Sébastien, ses Grâces, ses Sirènes, toutes ses kermesses [illegible] réelles, chrétiennes ou païennes, il faudrait des mots de Rabelais. Par lui, tous les instincts animaux de la nature humaine entrent sur la scène : on les en avait exclus comme grossiers; il les ramène comme vrais, et, chez lui comme dans la nature, ils se rencontrent avec les autres. Il a sous la main toute la nature humaine. C'est pourquoi son invention est la plus vaste qu'on ait vue et comprend tous les types avec les diversités innombrables que le jeu des forces naturelles imprime aux créatures, et plus de 1,500 tableaux ne suffisent pas à l'épuiser. Par la même raison, dans la représentation du corps, il a compris plus profondément que personne le caractère essentiel de la vie organique; c'est pourquoi nul n'en a peint les contrastes avec un relief plus fort, ni mieux [illegible] la destruction et la floraison de la vie. Pareillement, dans la représentation de l'action et de l'âme, il a senti plus vivement que personne le caractère essentiel de la vie animale et morale, je veux dire le mouvement instantané que les arts plastiques sont obligés de saisir au vol. Personne n'a donné aux figures un tel élan, un geste si impérieux, une course si abandonnée et si furieuse, une agitation et une tempête si universelle de tous les muscles enflés et tordus par un seul effort. Ses personnages sont parlants; leur repos lui-même est suspendu au bord de l'action; on sent ce qu'ils viennent de faire et ce qu'ils vont faire. Le présent en eux est imprégné du passé et gros de l'avenir; non-seulement tout leur visage, mais toute leur attitude conspire à manifester le flot coulant de leur pensée, de leur passion, de tout leur être; on entend le [illegible] de leur émotion; on pourrait [illegible] les paroles qu'ils prononcent. Les plus fugitives et les plus fines nuances du sentiment sont chez Rubens : à cet égard, il est un trésor pour le romancier et le psychologue; il a noté les délicatesses fuyantes de l'expression morale aussi bien que la mollesse rebondie de la pulpe sanguine; nul n'est allé plus loin dans la connaissance de l'organisation vivante et de l'animal humain. Muni de ce sentiment et de cette science il a pu, conformément aux espérances et aux besoins de sa nation renouvelée, amplifier les puissances qu'il trouvait autour de lui et en lui-même, toutes celles qui fondent, entretiennent ou manifestent la vie débordante et triomphante; d'une part, les ossatures gigantesques, les tailles et les carrures herculéennes, les muscles rouges et colossaux, les têtes barbues et truculentes, les corps surnourris, regorgeant de suc et de sève, le luxurieux étalage de la chair rosée et blanche; d'autre part, les instincts bruts qui portent la créature humaine à la mangeaille, à la boisson, à la bataille, à la jouissance; la fureur sauvage du combattant, l'énormité du Silène ventru, la sensualité gaillarde du Faune, l'abandon de la belle créature sans conscience « et grasse de son péché; » la rudesse, l'énergie, la large joie, la bonhomie native, la sérénité foncière du caractère national. Il agrandit encore ces effets par l'arrangement qu'il leur donne et par les accessoires dont il les entoure : magnificence des soies lustrées, des simarres chamarrées et des brocarts d'or, assemblage des corps nus, des costumes modernes et des draperies antiques, inventions inépuisables d'armures, d'étendards, de colonnades, d'escaliers vénitiens, de temples, de dais, de navires, d'animaux, de paysages toujours nouveaux et toujours grandioses, comme si, par delà la nature ordinaire, il avait la clef d'une nature cent mille fois plus riche et qu'il pût y puiser à l'infini de ses mains de magicien, sans que jamais ce libre jeu de sa fantaisie aboutisse aux disparates, mais, au contraire, avec un jet si vif et une prodigalité si naturelle, que ses œuvres les plus compliquées semblent un épanchement irrésistible d'une cervelle trop pleine. Comme un dieu indien qui est de loisir, il soulage sa fécondité en créant des mondes, et, depuis les incomparables pourpres froissées et reployées de ses simarres jusqu'aux blancheurs neigeuses de ses chairs ou la soie pâle de ses chevelures blondes, il n'y a pas un ton dans une de ses toiles qui ne soit venu se poser de lui-même en lui faisant plaisir. Il n'y a qu'un Rubens en Flandre, comme il n'y a qu'un Shakspeare en Angleterre! » Cette citation si plantureuse suffira pour faire juger la manière de M. Taine. Ce qui plaît et attache en lui, c'est qu'il se passionne pour son sujet, et qu'il trouve à le traiter un plaisir des plus communicatifs. Il est trop intéressé lui-même pour jamais cesser d'être intéressant.

Philosophie des deux Ampère, par M. Barthélemy Saint-Hilaire (1866, in-8°). « Ce volume renferme ce qu'on peut appeler la philosophie des deux Ampère, c'est-à-dire les travaux philosophiques d'André-Marie Ampère, l'illustre physicien, et ceux de Jean-Jacques Ampère, son fils, que nous avons tous connu et aimé. Le fils s'est pieusement borné à exposer les idées paternelles avec plus d'ordre et de clarté; personnellement, il n'a pas voulu ajouter à l'héritage qu'il avait reçu et qu'il mettait en lumière. » On le voit par ces lignes de l'introduction de M. B. Saint-Hilaire, ce livre est un monument posthume élevé à la mémoire du physicien André-Marie Ampère. Cet illustre savant était vraiment de la famille des Descartes et des Leibniz; génie encyclopédique, il embrassait le vaste cercle des connaissances humaines; non content d'être le plus grand physicien de son époque, il se fit psychologue; il voulut étudier les rouages et le mécanisme de cette intelligence qui était en lui si puissante. Cette tentative lui réussit; elle devait le conduire à une philosophie originale, dont il partagea la paternité avec Maine de Biran.

Maine de Biran, son *Journal intime* nous l'apprend, réunissait chez lui un certain nombre de savants; Ampère était du nombre. On causait un peu politique et beaucoup philosophie. C'est dans ces réunions, où se rencontraient Royer-Collard, Guizot, les deux Cuvier, Thurot, de Gérando et Lainé, que Ampère exposa pour la première fois une doctrine contraire à la philosophie de Condillac. Cette philosophie, c'est celle que Maine de Biran devait exposer dans ses nombreux écrits. Il serait puéril et presque impie de vouloir faire la part de chacun des deux amis. « M. Ampère, dit simplement Maine de Biran, a exposé notre doctrine commune sur le sentiment du moi et l'activité. » Nous trouverons cette doctrine dans les lettres adressées par M. Ampère à M. de Biran de 1805 à 1815. Nous pouvons la ramener à ces cinq points principaux : 1° La distinction et l'association des impressions par juxtaposition, résultat immédiat de l'organisation étendue de l'œil et de l'organe du tact, sont absolument indépendantes du mouvement volontaire et doivent nécessairement le précéder, puisque la volonté même ne peut naître que de cette connaissance. 2° L'impression faite sur le cerveau lorsque l'âme imprime aux nerfs la détermination nécessaire pour le mouvement volontaire se place hors de ces impressions, par la même raison qui les avait déjà placées les unes hors des autres. 3° Cette dernière impression, bien distincte de celle de la contraction musculaire apportée par les nerfs du membre, et dont elle est la cause, se retrouvant dans toutes nos actions qu'on nous apprend à exprimer par des phrases qui commencent par *je* ou *moi*, s'associe nécessairement à ce mot et constitue un *moi* qu'on peut appeler phénoménal, hors duquel se trouvent, d'après sa génération même, nos diverses impressions. 4° Mais de même que nous ne connaissons que par nos impressions le monde phénoménal, où les couleurs sont sur les objets, où le soleil a un pied de diamètre, où la terre est plate et immobile, où les planètes rétrogradent, etc., les physiciens et les astronomes conçoivent un monde nouménal hypothétique, où les couleurs sont des sensations excitées dans l'être sentant par certains rayons et n'existant que dans cet être, où le soleil a 307,000 lieues de diamètre, où la terre est un sphéroïde aplati qui tourne sur son axe, où les planètes se meuvent toujours dans le même sens, etc., de même les métaphysiciens conçoivent un moi nouménal, dont le moi phénoménal n'est, ainsi que toutes nos impressions ou idées, qu'une simple modification; en sorte que le vulgaire et les cartésiens ont également raison de placer, les uns les couleurs hors du moi, les autres au dedans, parce qu'ils parlent de deux choses différentes qu'ils nomment également moi : les cartésiens, du moi nouménal, où les couleurs sont réellement; le vulgaire, du moi phénoménal, hors du quel elles sont précisément comme elles sont les unes hors des autres. 5° Le moi nouménal ne peut être connu, comme le monde des physiciens et des astronomes, que par les hypothèses que nous faisons pour expliquer les phénomènes du monde apparent et de notre propre pensée. Mais son existence est par là même prouvée de la même manière que celle des autres substances, et c'est cette existence, base de l'espérance de l'autre vie, qu'il faut chercher à mettre hors de doute, car pour le sentiment qu'on vient d'appeler moi phénoménal il n'a lieu que lors d'une action sur un terme organique; il disparaît dans le sommeil et ne peut par conséquent conduire à aucune conséquence utile à la morale.

Telle est, en résumé, la philosophie d'André-Marie Ampère; c'est une doctrine de réaction contre la philosophie sensualiste du XVIIIe siècle. Faut-il admettre, comme on l'a dit, qu'Ampère doit tenir en philosophie la place supérieure qu'il occupe dans les sciences? Laissons sur ce point délicat la parole à M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Je ne le pense pas, dit-il, répondant à la question que nous venons de poser; et pour aller jusqu'à cette assertion excessive, il ne faut pas moins que le louable enthousiasme d'un fils qui, devant beaucoup à son père, l'admire sans limites, et qui voudrait que le monde l'admirât autant que lui. En lisant son examen du système paternel, on sent à plus d'une reprise l'exagération à laquelle son affection se laisse aller. La piété filiale excuse tout, tant le sentiment qui l'inspire est noble, fût-il lui-même trop peu clairvoyant. Comparer Ampère le physicien à Descartes, à Aristote, à Platon, à Leibniz, c'est le surfaire... En physique, André-Marie Ampère a été un novateur, ou du moins il a complété par une découverte plus générale la découverte partielle d'Œrsted. ...En philosophie, il n'a pas fait quelque chose d'égal. La théorie des rapports, un peu trop vantée, n'est pas une invention; elle contient beaucoup de détails neufs et vrais, mais elle n'a rien en soi d'absolument original; elle n'est pas demeurée en philosophie comme l'électrodynamisme doit demeurer en physique. Le passage du subjectif à l'objectif, tel qu'Ampère le décrit, n'a pas non plus une nouveauté aussi grande qu'on l'écrit. »

Philosophie (INTRODUCTION A LA) **et préparation à la métaphysique**, par G. Tiberghien (Bruxelles et Liége, 1868, in-8°). Dans un pays comme le nôtre, où l'enseignement public pousse si loin la réserve et la timidité, on est naturellement tenté d'attribuer une certaine hardiesse à l'œuvre de M. Tiberghien, professeur à l'université libre de Bruxelles. Et pourtant, prise en soi, l'*Introduction à la philosophie* est un livre bien sage, bien modéré, où l'orthodoxie philosophique est parfaitement conservée, où ne manquent même pas les attaques obligées contre les *erreurs* modernes, notamment contre le positivisme. Mais ce qui étonne et défie le courage des professeurs, c'est que M. Tiberghien affirme la substance éternelle et infinie, c'est qu'il est panthéiste, tout en ne se donnant pas positivement ce nom. Il admet, en effet, la création éternelle; mais une pareille façon de s'exprimer ne saurait être qu'un détour destiné à cacher sous un mot prudent une réalité hardie. Fort arriéré en physique, M. Tiberghien admet la continuité de la matière et, par conséquent, sa divisibilité à l'infini. M. Tiberghien, du reste, très-désireux de conserver l'orthodoxie, ne sacrifie pas, rendons-lui cette justice, la liberté humaine à ce désir pusillanime. Il affirme nettement la prescience de Dieu; mais il ne l'étend pas aux futurs libres. Peut-être y a-t-il de l'inconséquence en tout cela; il y en a certainement beaucoup dans ce livre qui a la prétention de ne pas franchir les limites de la foi religieuse, qu'il sape cependant dans ses

principes les plus nécessaires; mais quand un livre de ce genre contient, comme celui de M. Tiberghien, quelques affirmations hardies semées parmi les théories banales, celles-ci, agissant alors comme de véritables repoussoirs, donnent à celles-là une importance qu'elles n'auraient pas dans un autre milieu.

Philosophie physiologique et médicale à l'Académie de médecine (LA), par J.-P. Durand (de Gros) [Paris, 1868, in-8°]. Dans cette brochure, M. Durand résume et défend contre un rapport académique de M. Chauffard les vues nouvelles de physiologie générale qu'il a exposées dans un ouvrage important publié en 1866, sous ce titre : *Essais de physiologie philosophique*. Ces vues consistent dans une théorie générale des organes qui, selon lui, est nécessaire pour compléter la théorie générale des tissus que nous devons à Bichat et pour achever la constitution de la biologie. Quelle est cette théorie des organes?

M. Durand remarque que toute machine a pour but de mettre en rapport deux forces opposées, une *puissance* et une *résistance*, de telle sorte que la première modifie la seconde d'une manière déterminée. L'ensemble des actions diverses dont le concours est nécessaire pour la production de cet effet constitue ce qui, en mécanique vitale, est appelé la *fonction*. Les agents essentiels de la fonction sont d'abord les deux forces extrêmes, la force active et la force passive, qui sont comme ses deux pôles; secondement, un mécanisme formé de trois pièces distinctes et complémentaires : un *organe moteur* ou *récepteur*, qui recueille immédiatement l'action de la puissance; un *organe vecteur*, chargé de transmettre cette action, et enfin un *organe outil*, auquel elle est communiquée et qui opère directement sur la résistance pour lui imprimer la modification voulue. L'organisme humain est une machine complexe qu'on peut décomposer en machines élémentaires. M. Durand désigne ces machines élémentaires sous le nom d'*organes entiers primaires*. Chaque *organe entier* se décompose à son tour en trois organes partiels; ce sont : 1° un centre nerveux, remplissant le rôle de *moteur* dans les fonctions actives et d'outil dans les fonctions passives; 2° un conducteur nerveux ou organe de transmission; 3° une structure périphérique spéciale, que notre auteur appelle *organe différentiateur* et dont le rôle est de mettre l'organe nerveux en rapport avec l'agent fonctionnel externe, soit pour recevoir ses impressions et les communiquer au centre nerveux, soit pour appliquer l'impulsion nerveuse centrifuge à opérer la modification de cet agent. Enfin, les deux pôles dynamiques, les deux forces extrêmes dont le conflit constitue l'acte même et la raison d'être de la fonction sont : d'une part, une force intime ayant son siége dans le centre nerveux, une force qu'on ne peut autrement définir que comme une *subjectivité*, une faculté de conscience capable de sentir les impressions et de réagir volontairement; d'autre part, l'action spécifique du dehors, ce qu'on est convenu d'appeler *l'agent physiologique spécial*. Chez les organismes inférieurs, chez les invertébrés, l'organe entier primaire devient un fait visible pour les yeux et le toucher. Il a été reconnu par Dugès et Moquin-Tandon que les animaux invertébrés ne sont pas des animaux simples, mais des collections, des colonies de nombreux animaux distincts, réunis en une seule masse corporelle. Ces unités animales distinctes ont reçu le nom de *zoonites* : ce sont les organes entiers primaires de M. Durand. Mais, de la constitution zoonitique des invertébrés, est-il permis de conclure à la constitution zoonitique des vertébrés et de l'homme? C'est la thèse originale que soutient et que s'efforce d'établir M. Durand. Il prétend que l'organisme de l'homme est, lui aussi, une collection de *zoonites*, de véritables unités animales distinctes, possédant individuellement tous les attributs essentiels de l'animalité, ayant leur tête et leurs membres, c'est-à-dire leur centre psychique, leur centre et leurs conducteurs nerveux et leur organe différentiateur. Il y a là une conception nouvelle de l'unité de composition organique; une interprétation nouvelle des actions réflexes qui cessent d'être un phénomène purement mécanique; un système ingénieux de polydynamisme vital qui rappelle, malgré de sérieuses différences, ceux de Van Helmont et de Barthez, et qui est aussi éloigné du vitalisme que de l'organicisme classique.

Philosophie en France au dix-neuvième siècle (RAPPORT SUR LA), par Félix Ravaisson (Paris, 1868). Cet ouvrage fait partie du recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France publiés en 1868, par ordre du ministre de l'instruction publique. C'est un des travaux les plus considérables et les plus remarquables de cette riche collection. Après avoir rapidement esquissé les origines de la philosophie française au XIXe siècle, depuis Descartes jusqu'à Condillac, l'auteur commence la revue des philosophes français qui ont écrit depuis soixante ans environ. Nous rencontrons d'abord Maine de Biran, qui poussa si loin l'analyse et la synthèse psychologique; Ampère, son ami, puis Victor Cousin, que M. Ravaisson juge assez sévèrement, puis enfin Lamennais, qui réagit si énergiquement contre l'éclectisme. M. Ravaisson passe rapidement, trop rapidement peut-être, sur Henri de Saint-Simon, Charles Fourier et Proudhon; il voit en eux des politiques et des économistes plutôt que des philosophes. Citons ce jugement assez paradoxal sur Proudhon : « Pour la philosophie, d'ailleurs, l'intelligence elle-même, dans son acception la plus générale, ne suffit pas encore; il y faut cette sorte d'intelligence qui se manifeste par l'ensemble et la suite des idées; et ce n'est pas celle qu'on remarque chez Proudhon. Ainsi, quoiqu'il ait touché en plus d'un de ses ouvrages à des matières philosophiques, on ne peut dire que jamais il ait exposé, ni même laissé soupçonner ce qu'on peut appeler une philosophie. En somme, si l'audace des paradoxes par lesquels il se fit d'abord connaître, jointe à son talent littéraire, lui valut une grande notoriété, la science lui dut peu de chose, et il est permis de douter qu'il ait sérieusement songé à la servir. » M. Ravaisson a peut-être en trop mince estime la philosophie sociale, où nous croyons que Proudhon a bien fait quelques découvertes.

M. Ravaisson arrive à Pierre Leroux et à Jean Reynaud. « On voit en eux, dit-il, les marques d'une poursuite sincère de la vérité, » jugement fort bref et fort sévère dans son apparente bienveillance.

Le saint-simonisme avait proscrit la métaphysique de la morale et de l'économie politique; le positivisme la proscrivit de la science et de la philosophie proprement dite. M. Ravaisson a consacré à la doctrine d'Auguste Comte la place importante qu'elle méritait.

M. Taine, avec son positivisme modéré, M. Renan, avec sa croyance au progrès continu de l'humanité et à une cause de ce progrès, M. Charles Renouvier et son criticisme sont ensuite appréciés et jugés. M. Ravaisson arrive à M. Vacherot, dont la doctrine, exposée dans la *Métaphysique et la science*, se ramène à cette distinction fondamentale : « Le réel se connaît, l'idéal se conçoit. » A la suite de M. Vacherot, le Père Gratry, l'abbé Bautain, MM. Jules Simon, Caro, Émile Saisset, de Strada, Bordas-Demoulin, A. Franck, Paul Janet, Bouillier, Albert Lemoine et Charles Lévêque sont passés en revue. Nous regrettons que les limites étroites d'un compte rendu nous empêchent de rapporter les appréciations souvent curieuses de l'auteur sur ces divers philosophes, qui tous tiennent plus ou moins à l'école spiritualiste; mais il vaut mieux arriver à la partie la plus importante peut-être et, à coup sûr, la plus originale du recueil, celle qui a trait aux doctrines physiologiques et aux théories matérialistes.

M. Ravaisson, tout en étant spiritualiste, fait une large part aux études expérimentales dans la philosophie : « D'après les idées très-récemment exposées par M. Claude Bernard, dit-il, et qui résument avec une clarté supérieure celles qu'il avait développées précédemment dans son *Introduction à la médecine expérimentale*, tous les phénomènes qui se passent dans les corps organisés se réduisent en eux-mêmes à des phénomènes physiques et chimiques, tout semblables à ceux que nous offrent les choses inorganiques et que notre art peut reproduire. Ce qui est spécial, c'est la manière dont s'accomplissent dans les vivants ces phénomènes, au moyen d'appareils desquels nous ne pouvons comprendre la formation et que notre art est absolument impuissant à créer. Ne pourrait-on ajouter que cette manière spéciale, dont les phénomènes physico-chimiques s'accomplissent dans les êtres vivants, consiste en ce que ceux-ci, par des déterminations spontanées, en présence des milieux à la nature desquels ces déterminations sont relatives, donnent aux parties telles situations, à la condition desquelles aussitôt tel et tel phénomène physico-chimique se produit, et que, par conséquent, comme les organismes dans leur ensemble peuvent être définis des machines qui se meuvent, chacun des organes dont ils se composent à l'infini peut être défini un instrument automatique spécial du mouvement? Ne peut-on dire, de plus, que ces machines elles-mêmes, ces appareils spéciaux, produits d'un art qui nous passe, sont le résultat, sous la direction de cet art, d'un concours harmonique de mouvements élémentaires spontanés? Ne peut-on dire enfin que, si nous ne pouvons comprendre comment se forment et se séparent les machines vivantes, en conséquence, les imiter, c'est qu'elles sont le résultat de mouvements élémentaires spontanés, mais qui échappant, comme l'a vu Stahl, à toutes les conditions d'imagination, ne peuvent, en conséquence, être des objets de calcul et de raisonnement? »

La conclusion générale de M. Ravaisson, c'est que la philosophie, en France, tend au spiritualisme, tel pas au demi-spiritualisme de [illegible] et de [illegible] mais à [illegible] de Maine de Biran et de Kant. Les partisans de l'éclectisme, les derniers disciples de Cousin, MM. Caro, Janet, etc., semblent en ce moment [illegible]. « Si le génie de la France a [illegible], et en terminant M. Ravaisson, [illegible] naturel que d'y voir triompher aisément de systèmes qui [illegible] à des éléments matériels [illegible] doctrine qui enseigne que la matière n'est que le dernier degré et comme l'ombre de l'existence, [illegible], dont toute autre n'est qu'une [illegible] est celle de l'âme, que, en réalité, être, c'est penser, et vivre c'est penser et vouloir; que rien ne se fait en dernière analyse que par persuasion; que le bien, que la beauté expliquent seuls l'univers et son auteur lui-même; que l'infini et l'absolu, dont la nature ne nous présente que des limitations, consiste dans la liberté spirituelle; que la liberté est ainsi le dernier mot des choses, et que, sous les désordres et les antagonismes qui agitent cette surface où se passent les phénomènes, au fond, dans l'essentiel et éternelle vérité, [illegible] grâce, amour, harmonie. » Nous ne relèverons pas les confusions de mots si nombreuses et l'on dirait presque volontaires qui émaillent ce dernier passage. Nous n'avons, toutefois, aucune raison de penser que les conclusions de M. Ravaisson, si complètement orthodoxes et qu'il ne pouvait éviter dans un travail commandé, ne sont pas entièrement conformes à ses opinions personnelles; mais nous devons cependant faire toutes réserves sur la valeur d'une commande philosophique et exprimer tous nos regrets que l'enseignement ne soit pas encore en France ce qu'il est depuis longtemps dans un pays voisin, entièrement indépendant. Jusqu'à la conquête de cette précieuse indépendance, il ne peut prétendre à aucune espèce d'autorité.

Philosophie de Victor Cousin (LA), par Charles Secrétan (Paris, 1869, br. gr. in-8°). M. Ch. Secrétan ne fait pas précisément la guerre à ce qu'on appelle l'éclectisme; il la fait aux vices de pensée et de cœur qui ont engendré notre philosophie officielle et qui menacent de la suivre dans ses transformations.

Nous donnerons ici une partie de la conclusion de M. Ch. Secrétan : « Aux yeux des spiritualistes encore nombreux qui sont restes fidèles à la direction de V. Cousin, la philosophie est une science faite; ils la cherchent dans les livres, dans le passé. Ils parlent couramment des vérités acquises; et, dans ce pays-là, des vérités acquises ressemblent fort à des vérités convenues. Cette attitude qu'on croit prudente nous semble pleine de dangers. Plus cartésien que les cartésiens de l'école, nous croyons que le doute philosophique doit recommencer et s'achever dans chaque esprit, parce que, si la philosophie n'explique rien, elle n'est rien, et que la vérité d'une solution partielle ne peut s'établir que par son harmonie avec l'ensemble de la vérité. Non, la philosophie n'est pas faite; c'est le commentaire d'un texte qui n'est pas encore déchiffré jusqu'au bout; la nature n'a pas dit tous ses secrets; nous ne nous connaissons pas encore bien nous-mêmes, et l'histoire n'est pas achevée. En philosophie, chaque point nouveau gagné oblige à revoir le tout, parce que la philosophie est une. Un dogmatisme sérieux s'avouerait que l'achèvement de la philosophie introduirait l'humanité dans une ère nouvelle et définitive, dont nous ne pouvons rien dire, sinon que nous paraissons en être excessivement éloignés. Si la philosophie est faite, elle n'est plus à faire, elle n'offre plus d'aliment à l'âpre activité de la pensée. L'esprit humain n'a plus rien à trouver en elle; il a raison de s'en détourner. Si la philosophie est faite, c'est l'état actuel des esprits et des institutions qui caractérise l'époque définitive et normale. Ne médisons plus de son matérialisme béotien et ne mêlons plus de réserves à notre gratitude envers la paix de César; car enfin, si nous possédons la vérité, si nous la possédons depuis longtemps, elle doit avoir produit son légitime effet sur la pensée. Et s'il n'y a plus de vérité à chercher, que peut-on mieux faire, sinon de spéculer et de s'amuser? Je ne crois pas de danger. Ces considérations servent à la vérité des choses de plus près qu'il ne semble. Le nombre des esprits inventifs est très-petit, je le sais. Et qu'on ne l'aurait pas interdit au présent l'invention, réservée aux siècles classiques, quand la routine, s'armant d'une dédaigneuse supériorité, ne s'applique-rait pas à [illegible] avenues seraient moins soigneusement gardées, [illegible] pas en [illegible] fondie, si l'espoir était debout, si la colonne sombre ou lumineuse marchait devant nous, les opinions d'un cercle très-restreint se répandraient de proche en proche. Cet effet se produit toujours lorsqu'il y a des convictions vivantes. L'esprit français n'est jamais insensible [illegible] offre mainte preuve, et s'il paraît change [illegible] spirituels ont été compris et servis entre cer-[illegible] finitif. L'action d'un élément idéal, l'amour [illegible] influence sur les romans et sur les journaux, [illegible] l'air vivifiant, c'est l'air qui circule. La rivière entraîne les miasmes qu'engendre le [illegible] » L'éclectisme n'était qu'un feu follet : chacun le sait, et plusieurs qui hier [illegible] en conviennent aujourd'hui. Elle nous a promenés trop longtemps dans les fondrières. Remettons-nous donc en marche et [illegible] nature et dans l'histoire, dans la pensée et dans le cœur. »

Philosophie analytique [illegible], par M. H. Delaperche (Paris, 1872, in-8°). Ce qui distingue éminemment cet ouvrage, c'est la manière franche, libre, résolue dont l'auteur a su s'affranchir de tout dogmatisme religieux, et même de tout dogmatisme et de tout parti pris philosophiques. Dans son langage [illegible] dépendance des formes reçues, à un tel oubli de la terminologie de ses devanciers, on pourrait dire de ses maîtres, Malebranche et Berkeley, qu'on serait tenté de croire qu'il a créé de toutes pièces la théorie qu'il expose. Un pareil fait, s'il était possible, prouverait moins contre M. Delaperche, en [illegible] rance ou le dédain, qu'en sa faveur, par l'étonnante force d'esprit qu'il révélerait. M. Delaperche, en effet, malgré l'entière nouveauté de son langage, malgré l'emploi fort original de formules littérales qui rappellent celles de l'algèbre, est arrivé à une étonnante clarté de pensée et d'exposition, en même temps qu'il réalisait une concision presque inconnue avant lui.

Quant au fond des idées de M. Delaperche, il est d'une extrême hardiesse. Il n'hésite pas à nier l'existence des choses imperceptives, et, comme il refuse également d'admettre les choses composées, il en conclut qu'il n'existe que des choses unes purement perceptives, ou, comme il dit, de purs esprits. Mais comme [illegible] peuvent être causes d'eux-mêmes, il leur assigne pour cause unique un esprit initial. M. Delaperche [illegible] guère au Dieu des théistes, puisque, loin d'être [illegible] »

L'intervention de l'esprit initial dans tous les phénomènes, soit physiques, soit organiques, est constante et nécessaire dans le système de M. Delaperche. Les relations évidentes, dans l'animal, entre l'esprit (du moins entre ce que l'auteur appelle de ce nom) et le corps ne sont pas un fait [illegible] corps, mais une simple correspondance éta-[illegible]

On le voit : s'il est impossible d'affirmer que M. Delaperche a [illegible] nouvelle, si son idéalisme et son anthropomorphisme n'échappent nullement aux objections qu'on a multipliées et sans cesse re-[illegible] moins, certain que, par la hardiesse de ses [illegible] phes. On pourra essayer de le réfuter; il se-[illegible]

Philosophie naturelle [illegible]

Philosophie de Leibniz [illegible]

Philosophie de Newton [illegible] philosophie de).

Philosophie de la nature. [illegible]

Philosophie de la morale. [illegible]

Philosophie de la politique [illegible]

Philosophie du droit [illegible]

Philosophie du droit [illegible]

Philosophie [illegible]

Philosophie des lois au point de vue chrétien [illegible]

Philosophie de la liberté [illegible]

Philosophie du bonheur [illegible]

Philosophie morale [illegible] **Des différents systèmes sur la science de la vie** [illegible]

Philosophie [illegible]

PHILOSOPHIQUE [illegible]

[illegible]

philosophes :

[illegible]

PHILOSOPHIQUEMENT [illegible]

[illegible]

PHILOSOPHISME [illegible]

[illegible]

— Encycl. [illegible] d'ennemis : les ennemis qui la dédaignent et [illegible] ence du raisonnement, qu'ils [illegible] nombre de confusions, commettent une multitude d'erreurs qui leur servent à appuyer [illegible] prendre que raisonner contre la philosophie, [illegible] pour condamner d'avance tous les arguments [illegible] ennemis de la philosophie ; mais il est facile de trouver contre eux des raisons plus directes ; il suffirait, pour cela, de passer rapide- [illegible] philosophes. Cet examen conduirait aisement [illegible] l'esprit humain ; et même en admettant, ce [illegible] spéculations philosophiques n'aient aucune [illegible] de la vérité, indépendamment de l'utilité que leurs semblables ou eux-mêmes peuvent en tirer ? Les arts de pur agrément, dont l'homme [illegible] prime. Un plus petit nombre de personnes, [illegible] tres, bien qu'une pareille science soit absolument indifférente au bonheur du genre humain. Pourquoi donc l'étude de l'origine du monde et des secrets de l'âme humaine se- [illegible] vue, nous est d'autant plus précieuse, qu'elle [illegible] couvert, de l'ivresse enfin [illegible] raison, qu'ils baptisent du nom de *philoso-* [illegible] plier, leur fait comprendre la nature et les droits de l'esprit et, au milieu des injustices [illegible] croire au progrès, leur fait entrevoir et désirer un temps de justice universelle. Les [illegible] tout pour but d'ouvrir à tous les yeux et les oreilles ; le *philosophisme* est donc l'ennemi- [illegible] écraser un homme sous l'injure, il l'appelle un idéologue ; mais, en affectant le mépris, il cache sa peur, car il sait qu'un jour ou l'autre l'idée tuera le fait.

[illegible] pourquoi la théologie est une ennemie non [illegible] sont, sinon plus grands, aux moins plus directs que ceux dont elle menace le despo- [illegible] arriver à la niei. L'usage de la raison, le *philosophisme*, est donc une révolte ouverte et permanente contre la foi. Le combat qu'ils [illegible] les tentatives qu'on a faites pour les réconcilier ont toujours été repoussées des deux [illegible] superstition, voilà les deux adversaires qui se sont partagé le monde du passé ; bien des esprits entrevoient dès aujourd'hui un avenir tout différent.

PHILOSOPHISTE s. m. [illegible] — rad. *philosophisme*). Faux philosophe. ‖ Mot de Fréron.

— Adj. Qui concerne la philosophie : *Sen-* [illegible]

Philosophumena (LES), ouvrage de controverse religieuse, écrit en grec par un auteur inconnu. Le manuscrit fut découvert dans un des couvents de la Grèce par M. My- [illegible] en 1841. Il se compose de cent trente-sept feuilles de papier de coton et [illegible] d'un Grec nommé Michel. Il fut publié en 1851 à Oxford, par M. Miller, membre de l'Institut. L'ouvrage se composait primitivement de dix livres, dont les trois premiers sont perdus. Il est divisé en deux parties. Dans la première se trouvent l'exposition et la réfutation des doctrines philosophiques de l'antiquité ; dans la seconde, l'exposition et la réfutation des hérésies principales. Le dernier livre est un résumé général et se termine par une profession de foi. On remarque dans le quatrième livre, qui contient une réfutation de la magie, de curieux détails sur les artifices des magiciens. Dans le cinquième commence l'énumération des hérésies. L'auteur en réfute trente-quatre ; mais il en laisse un bon nombre de côté. Cet ouvrage, dont le seul mérite est de nous faire pénétrer un peu dans ces doctrines souvent étranges placées sur la frontière du christianisme, du paganisme et de la philosophie, a été attribué par M. Miller à Origène, par M. J[illegible] et M. Bunsen à saint Hippolyte. M. Jalabert, dans une thèse savante (Paris, 1853), a réfuté ces deux opinions. Il n'est pas éloigné de supposer que l'ouvrage [illegible] de ses disciples.

PHILOSTÉMONE s. m. (fi-lo-sté-mo-ne). [illegible]

PHILOSTIZE s. f. [illegible] *philo*, et du gr. *stizô*, je pique). Bot. Genre [illegible] tribu des carduacées, formé aux dépens des centaurées, et ayant pour type l'espèce communément nommée *centaurée féroce*.

PHILOSTORGE [illegible] après J.-C., mort vers 430. Il se rendit, à l'âge de vingt ans, à Constantinople pour compléter ses études littéraires et scientifiques, adopta les idées hérétiques d'Arius et d'Eunomius et composa une *Histoire de l'Église*, depuis l'avènement de Constantin jusqu'à la mort d'Honorius en 425, dans laquelle il attaque vivement les partisans de l'orthodoxie [illegible] Grégoire de Nazianze. Cet ouvrage est perdu, mais Photius nous en a laissé un assez long extrait, plein de renseignements curieux, publié pour la première fois en 1642 et plusieurs fois réédité depuis, notamment par H. de Valois, avec une traduction latine (Paris, 1673), concur- [illegible] Théodoret, Evagrius et Théodore. Philostorge était très-versé dans la géographie et l'astronomie, et il écrivait dans un style élégant, [illegible] souvent de clarté.

PHILOSTRATE (Flavius), orateur et so- [illegible] empereurs Septime-Sévère et Alexandre, ac- [illegible] qu'elle réunissait auprès d'elle. Ce fut à la demande de cette princesse que Philostrate [illegible] la *Vie d'Apollonius de Tyane*, composée d'après les mémoires d'un nommé Damis, com- [illegible] ouvrage, plein de fables, de récits merveilleux, et dans lequel Apollonius est représenté [illegible] sant de nombreux miracles, est bien moins une biographie étendue qu'un roman philoso- [illegible] que cette production était une parodie des Évangiles. Philostrate était simplement un rhéteur jaloux de faire briller son talent par l'agrément du récit, la vivacité des images, et qui vivait dans un temps où le merveilleux était accepté sans contrôle et sans critique, même parmi les lettrés. Il voulut présenter un tableau embelli de la vie pythagoricienne, de l'ascétisme théurgique, et rien de plus. La *Vie d'Apollonius de Tyane* a été traduite en français par Blaise de Vigenère (1611, in-fol.), par Castillon (1779, 4 vol. [illegible] outre à Philostrate : les *Héroïques* ou *Dialogue entre Vinitor et Phœnix*, série de biographies des héros homériques, sous forme de dialogue, et dans laquelle il se propose de réfuter certaines erreurs commises par Homère ; *Tableaux*, description de soixante-seize tableaux qui décoraient le portique de Naples. [illegible] traduction française sous ce titre : les *Images* ou *Tableaux de platte peinture mis en françois* (1614, in-fol.) ; *Vies des sophistes*, en deux livres, ouvrage intéressant et remarquable, dans lequel Philostrate donne des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs sur la vie des rhéteurs et des philosophes de son temps ; *Traité de gymnastique*, trad. par Ch. Daremberg (1858, [illegible]) ; les *Lettres* ; un *Traité sur le style épistolaire* ; *Néron*, dialogue souvent attribué à Lucien, etc. Les œuvres de Philostrate reflètent fidèlement l'état de décadence littéraire de son siècle. Parmi les éditions complètes de ses œuvres, nous citerons celles de 1608, (in-fol.) ; d'Oléarius (Leipzig, 1709, in-fol.), avec un commentaire estimé ; de Kayser (Zurich, 1844-1846, 2 vol. in-fol.) ; de Westermann (1849, in-8°), grec-latin, dans la collection Didot. — Flavius PHILOSTRATE, neveu du précédent, né à Lemnos et qui vivait sous les empereurs Macrin et Héliogabale, professa la rhétorique et n'est connu que par un ouvrage intitulé : *Tableaux*. D'après Heyne, on y trouve moins des descriptions de tableaux exécutés que des sujets proposés à des artistes. Cet écrit est ordinairement publié à la suite des œuvres de l'auteur de la *Vie d'Apollonius*.

PHILOTAS, général macédonien, fils de Parménion, mis à mort en 330 av. J.-C. Il commanda les gardes du corps d'Alexandre le Grand pendant l'expédition d'Asie et fut lapidé par ordre de ce prince, sur le soupçon qu'il avait trempé dans le complot de Dimnus. Philotas était seulement coupable de n'avoir point révélé cette conspiration.

Philotas, tragédie en un acte et en prose, de Lessing. Cette singulière conception dramatique, [illegible] souleva une longue polémique en Allemagne. Lessing y expose une nouvelle théorie de l'honneur. Philotas, fils de roi, est fait prisonnier par le roi Aridée, qui fait la guerre à son père. Le fils d'Aridée, Polytimète, de son côté, tombe entre les mains du père de Philotas. Alors naît dans l'âme de Philotas ce projet héroïque de devenir dans sa captivité, en se donnant la mort, ce qu'il n'a pu être quand il était en liberté, le véritable vainqueur. Sa mort donne tous les avantages à son père, qui garde Polytimète comme otage. Quand cette tragédie parut, on s'en [illegible] parut burlesque. Bodmer, dans une pièce intitulée le *Héros enfantin*, en fit une parodie sanglante. Le héros expirait en s'écriant : « Je meurs heureux, car j'ai doté mon pays d'un caractère original. »

PHILOTECHNIQUE adj. (fi-lo-tè-kni-ke — rad. *philotechnie*). Ami des arts : *Société* PHILOTECHNIQUE.

Philotechnique (SOCIÉTÉ). Cette société savante fut fondée à Paris au commence- [illegible] littérature, sciences physiques et morales, beaux-arts, et elle publie un *Annuaire*, ainsi [illegible]

PHILOTÈCNE s. f. [illegible] Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, comprenant deux espèces, qui vivent dans l'Inde et au Sénégal.

PHILOTÉSIE s. f. (fi-lo-té-zî — gr. *philo-* [illegible] chez les Grecs.

— Encycl. Dans les repas grecs, il était [illegible] tres. Dès que l'hôte, celui qui donnait un repas, avait versé du vin dans sa coupe, il en répandait quelques gouttes en l'honneur des dieux ; il portait ensuite le vase à ses lèvres et le présentait à son voisin ou à celui de ses convives auquel il voulait faire honneur, en lui souhaitant toute sorte de prospérités ; celui-ci buvait une ou deux gorgées et [illegible] jusqu'à ce que tous les convives eussent trempé leurs lèvres dans le liquide. Si, pendant un repas, il se présentait un nouvel hôte, les *philotésies* recommençaient. Un dé- [illegible] la santé de la femme de l'hôte.

PHILOTHÈQUE s. f. (fi-lo-tè-ke — du [illegible] mées, tribu des boroniées, comprenant des espèces qui croissent dans l'est de l'Australie.

PHILOTHERME [illegible] — du [illegible] tom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des colydiens, tribu des cérylimiens, dont l'espèce type a été trouvée dans la tannée des serres chaudes du Jardin des plantes de Paris.

PHILOTIS, esclave [illegible] de Rome 318, sous la dictature de Servilius. Les Romains étaient alors en guerre avec les Fidénates, unis aux Falisques et aux Véiens. Menacés par les Samnites, décimés par la peste, affaiblis par les dissensions intérieures, ils luttaient non sans peine contre leurs ennemis coalisés, lorsque Philotis se présenta [illegible] tre envoyée, suivie d'autres esclaves, toutes [illegible] des Fidénates. L'autorisation lui fut accordée et elle marcha vers l'ennemi, comme pour porter des propositions de paix. Bientôt les coupes circulent dans le camp, et les compagnes de Philotis, imitant son exemple, excitent à boire les officiers et les soldats. L'ivresse [illegible] Philotis donna un signal convenu à l'armée romaine, qui fondit sur les Fidénates et facilement les mit en déroute. Le sénat romain, pour récompenser Philotis, lui accorda la liberté, [illegible] leur permit de porter l'habit de citoyenne et institua des fêtes annuelles pour perpétuer la mémoire de cet événement. Ces fêtes, appelées [illegible] nes de juillet.

PHILOXÈNE, poëte grec, né à Cythère vers 435 av. J.-C., mort en 380. Fait prisonnier et réduit en esclavage dans sa jeunesse, il fut acheté par le poëte Mélanippide d'Athènes, qui lui apprit son art, obtint sa liberté, acquit beaucoup de réputation comme poëte et comme [illegible] vers 396 Athènes pour se rendre en Sicile. Bientôt il gagna la faveur de Denys l'Ancien. Mais, chargé de corriger un poëme composé par le tyran, il le raya d'un bout à l'autre. Choqué qu'on trouvât ses vers mauvais, Denys envoya l'audacieux censeur aux carrières (les *Latomies*, anciennes carrières qui servaient de prison). Les amis de Philoxène obtinrent sa grâce et Denys, qui tenait essentiellement à son suffrage, l'invita de nouveau à sa table et, lui ayant récité de nouvelles poésies qu'il considérait comme son chef-d'œuvre, lui demanda son opinion. Philoxène, pour toute réponse, se tourna vers les gardes du tyran et leur dit : « Qu'on me reconduise aux carrières ! » Cette spirituelle impertinence le fit, dit-on, bannir de Syracuse. Philoxène quitta peu après la Sicile et habita successivement Tarente et Cythère. Ayant reçu de Denys l'invitation de retourner auprès de lui, il lui répondit par la seule lettre *o*, qui se prononçait *ou* et signifiait *non*. C'est de là qu'est venue l'expression proverbiale la *lettre de Philoxène*, pour désigner un refus bref et net. Philoxène avait composé vingt-quatre dithyrambes, dont le plus célèbre, le *Cyclope* ou *Galatée*, était regardé comme un chef-d'œuvre ; une généalogie des Éacides ; le *Souper*, poëme burlesque, dans lequel il donnait une description satirique et minutieuse d'un banquet de Denys. Il ne reste de ce poëte que quelques fragments publiés par Meineke dans ses *Fragmenta* [illegible] — On a [illegible] Philoxène de Cythère avec PHILOXÈNE [illegible] Denys le Tyran pour son esprit et sa bonne humeur, et si profond connaisseur en cuisine, qu'il aurait donné des leçons aux plus [illegible]

PHILOXÈNE, peintre grec, né à Érétrie. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. et eut pour maître Nicomaque, découvrit de nouveaux procédés de peinture et se rendit célèbre par la rapidité de son exécution. Vers 316, il avait peint la *Bataille d'Alexandre avec Darius*, que Pline regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'art grec. D'après certains critiques, la mosaïque représentant la bataille d'Issus, qu'on a découverte à Pompéi en 1831, serait une reproduction du tableau de Philoxène.

PHILOXÈNE, également appelé **Xenaias**, théologien de la secte des jacobites syriens, né à Tahal, dans la Susiane, mis à mort en 522. Il fut nommé par l'empereur Zénon évêque d'Hiérapolis en 485, puis banni par Justin Ier (518) en [illegible] mort en l'asphyxiant avec de la fumée. Il a [illegible] une bonne version syriaque des *Évangiles*, publiée à Oxford (1778, 2 vol. in-8°). La plupart de ses autres ouvrages se trou-

vent manuscrits dans la bibliothèque Vaticane. Ils sont en syriaque et très élégamment écrits.

PHILPOT (John), théologien et réformateur anglais, né à Compton (Hampshire), brûlé à Londres en 1555. De retour d'un voyage en Italie, il devint archidiacre de Winchester, fut sous Henri VIII un des plus chauds partisans de la Réforme, montra sous Marie Tudor une ardeur plus grande encore à combattre le papisme, fut arrêté à la demande de l'évêque Bonner et, après un long emprisonnement, se vit condamné à périr sur le bûcher. Outre plusieurs ouvrages de controverse politique et religieuse, on lui doit une traduction des *Homélies* de Calvin. Les anglicans le comptent au nombre de leurs martyrs.

PHILTRE s. m. (fil-tre — gr. *philtron*; de *phileô*, j'aime). Breuvage, drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour :

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérée
Employa *philtres* et brevets.

LA FONTAINE.

— Poétiq. Ce qui inspire l'amour : *La jeunesse et la santé sont les véritables* PHILTRES. (Volt.)

Et le nectar divin, *philtre* par qui l'on aime,
Faisait étinceler les verres de Bohême.

TH. DE BANVILLE.

— **Anat.** Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

— **Encycl.** Les anciens connaissaient l'usage des *philtres* et invoquaient en les composant les divinités infernales. Apulée, qui s'était fait aimer d'une riche veuve de Carthage, nommée Pudentilla, et qui l'avait épousée, fut soupçonné d'avoir employé la magie et les *philtres*. On assura même qu'il avait composé ces *philtres* avec des poissons, des huîtres et des pattes d'écrevisse. Les parents de la veuve le traduisirent devant les tribunaux; ils faisaient observer que la veuve avait soixante ans et qu'elle n'avait jamais songé à se remarier depuis quinze ans qu'elle était veuve. « Qui vous a dit qu'elle n'y avait pas songé, répondit Apulée? L'idée du mariage est dans le cœur de toutes les femmes; et le long veuvage où elle a vécu doit bien plus vous étonner que le mariage qu'elle vient de contracter. On dit que j'ai composé des *philtres*, et on donne pour preuve de ma sorcellerie que j'ai chargé des pêcheurs de m'apporter du poisson et des écrevisses; mais fallait-il en charger un avocat, un forgeron ou un oiseleur? Je suis jeune, j'ai montré des soins, et un jeune homme n'a pas besoin d'autres *philtres* pour se faire aimer d'une femme âgée. On ajoute que Pudentilla a dit elle-même que j'étais magicien; mais si elle eût dit que j'étais consul, le serais-je pour cela? » Apulée plaida si bien sa cause, qu'il la gagna complètement.

La base des *philtres* était évidemment quelque substance aphrodisiaque, comme la poudre de cantharides. On y mêlait d'autres matières, telles que le poisson appelé *rémora*, certains os de grenouille, la pierre astroïte et surtout l'hippomane. Delrio dit qu'on s'est aussi servi pour les composer de sperme humain, de sang menstrue, de rognures d'ongle, de métaux, de reptiles, d'intestins de poissons et d'oiseaux, et qu'on y mêlait des reliques, des fragments d'ornements d'église, etc.

L'hippomane est le plus fameux de tous les *philtres*; c'est un morceau de chair noire et ronde, de la grosseur d'une figue sèche, que le poulain apporte sur le front en naissant. Il fait naître l'amour, disent les croyants, quand, étant mis en poudre, il est pris avec le sang de celui qui veut se faire aimer. Il est malheureusement difficile, ajoutent-ils, de se procurer l'hippomane, qu'on a rarement remarqué, soit au front du poulain naissant, soit ailleurs. Mais on peut encore se rendre aimable en portant sur l'estomac la tête d'un milan, ou en faisant avaler à l'objet trop sévère le poil du bout de la queue d'un loup. On peut aussi tirer de son sang un vendredi de printemps, faire sécher ce sang, le réduire en poudre fine et le mêler au breuvage de la personne aimée. Pour échauffer une épouse trop froide, faites-lui manger le ventre d'un lièvre bien épicé. Pour obtenir un effet contraire, donnez-lui du bouillon de veau, de pourpier et de laitue. Ces dernières recettes n'ont rien que de fort naturel; mais les adeptes de la sorcellerie ont attribué leurs effets à la magie.

Les *philtres* sont en fort grand nombre et tous plus extravagants les uns que les autres; les moyens employés pour en faire disparaître les effets prétendus ne l'étaient pas moins. Ainsi, d'après les adeptes, pour se débarrasser d'un amour occasionné par un *philtre*, il suffit de prendre sa chemise à deux mains, puis de passer par la tetière et par la manche droite : aussitôt on est délivré du maléfice!... Le remède, comme on le voit, n'est pas très-compliqué, et il a l'avantage d'être à la portée de tout le monde.

Philtre (LE), opéra en deux actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Académie de musique le 20 juin 1831. Le sujet du livret a été traité plusieurs fois et a fourni à Donizetti l'occasion d'écrire une charmante partition : l'*Elisire d'amore*. Guillaume obtient d'un charlatan un philtre qui doit le faire aimer de Thérésine; en possession de cette liqueur précieuse, il dédaigne d'abord la jeune fermière et se ravise ensuite. C'est un canevas fort léger et qui n'offre guère de situations dignes de notre grande scène lyrique. Le déploiement des chœurs de l'Opéra, la solennité de l'orchestre n'ont pas de raison d'être pour un si mince intérêt. Quant à la musique écrite par le maître français, elle porte l'empreinte des qualités qui le distinguent. Les mélodies ont de la grâce, de la franchise. Nous signalerons l'air : *Je suis sergent, brave et galant*, écrit pour Dabadie; l'air de Fontanarose : *Vous me connaissez tous*, chanté par Levasseur, et que nous donnons ci-après; la barcarolle à deux voix : *Je suis riche, vous êtes belle*, d'une facture gracieuse et originale; et le morceau d'ensemble du second acte, où les villageoises pressent Guillaume de danser avec elles. Nourrit a joué, avec un naturel parfait, le rôle du villageois naïf. Mlle Dorus et Mme Damoreau ont chanté tour à tour, avec succès, celui de Thérésine. Les décors, de Cicéri, furent très-appréciés.

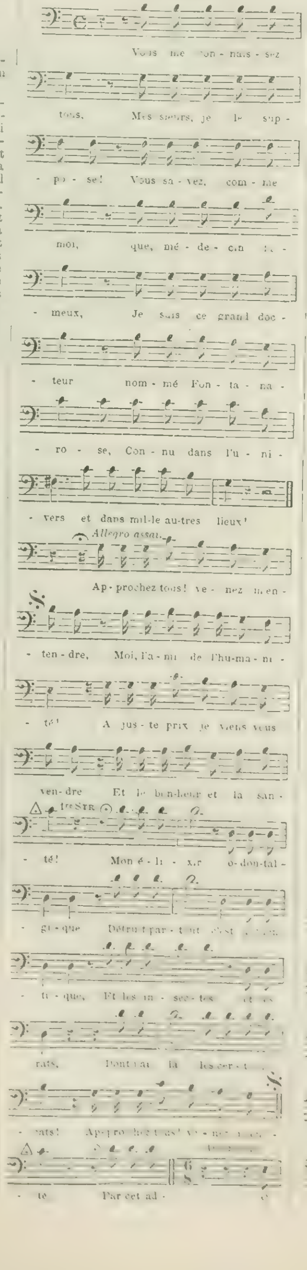

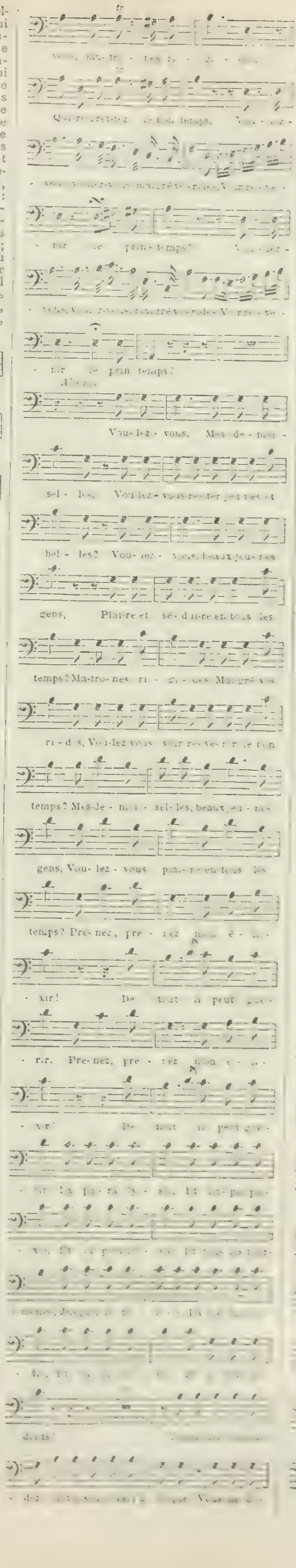

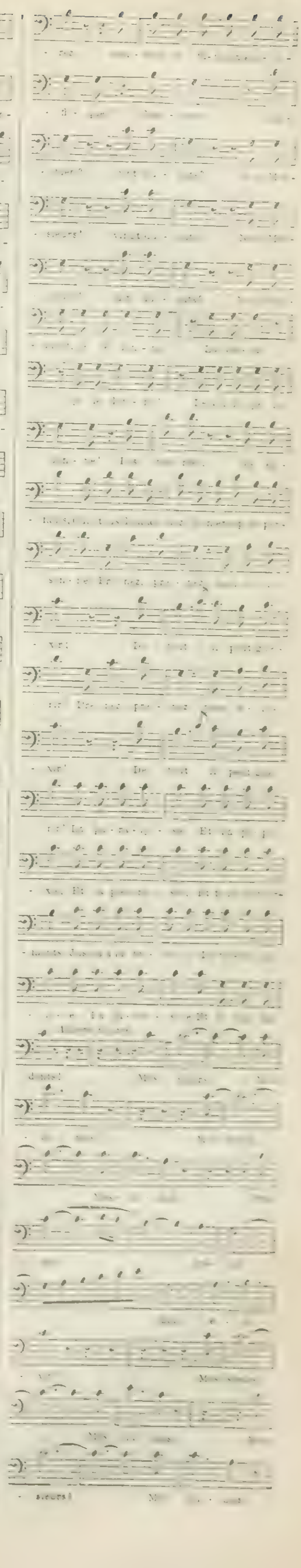

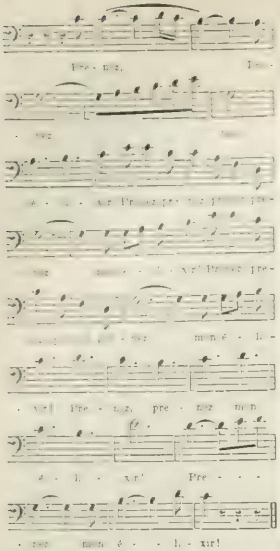

[illegible] DEUXIÈME STROPHE.

[illegible] breuvage.
[illegible] soixante ans
[illegible] âge,
Grand père de dix-huit enfants!
Approchez tous! etc.

[illegible] TROISIÈME STROPHE.

A[illegible] et confortable
[illegible] par lui, par son secours,
Plus d'une veuve inconsolable
[illegible] en moins de huit jours.
Approchez tous! etc.

PHILYDRE s. m. Entom. V. PHILHYDRE.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], comprenant des espèces qui habitent la Chine et l'Australie.

PHILYQUE s. f. (fi-li-ke — du gr. *philuké*, alaterne). Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], qui croissent au Cap de Bonne-Espérance, et dont une espèce est cultivée dans nos jardins sous le nom de *bruyère du Cap*.

PHILYRE s. m. (fi-li-re — du gr. *philura*, [illegible] tilleul. Le grec *philura*, ainsi que le latin *[illegible]*, paraît se rattacher à la racine sanscrite *[illegible]*, alliée à *bhid*, fendre, et d'où probablement aussi le grec *phelios*, liége, et l'erse *beilleag*, écorce. Le grec *philurion* désignait une tablette de bois de tilleul). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxystomes, tribu des leucosiens, formé aux dépens des leucosies, et comprenant trois espèces, dont le type habite les mers de l'Inde : *Les* PHILYRES *sont de petits crustacés à carapace circulaire et déprimée.* (H. Lucas.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type vit au Brésil.

— **Encycl.** Crust. Confondu d'abord avec le genre cancer de Herbst et le genre leucosie de Fabricius, les *philyres* ont été réunis dans un genre spécial par Leach et établis par M. Milne Edwards à la place qu'ils occupent.

Les philyres sont de petits crustacés presque circulaires, à carapace déprimée, avec le front beaucoup moins avancé que l'épistome. La branche externe ou palpe de leurs pattes-mâchoires est beaucoup plus fortement dilatée que chez les autres leucosiens. Les quatre dernières paires de pattes ont le tarse déprimé, presque lamelleux.

PHILYRE, fille de l'Océan. Elle devint la [illegible] de Saturne, fut surprise par Rhéa, [illegible], s'enfuit dans les montagnes de [illegible] et mit au monde le centaure [illegible]. Elle eut tant de chagrin d'être la mère d'un monstre, qu'elle demanda aux [illegible], et elle fut changée en [illegible].

PHIMOSIQUE adj. (fi-mo-zi-ke — rad. *phi*[illegible]). Qui dépend du phimosis, qui [illegible] au phimosis : *Conformation* PHI[illegible].

PHIMOSIS s. m. (fi-mo-ziss — gr. *phimôsis*, [illegible] peut-être pour *phidos*, [illegible] latin *fides*, lui, propre[illegible] racine sanscrite *bandh*, [illegible]). Étroitesse naturelle ou accidentelle [illegible] qui empêche le prépuce d'être ramené en arrière pour découvrir le gland.

— **Encycl.** Pathol. Le *phimosis* est tantôt congénital, tantôt accidentel. Dans le premier cas, il semble résulter quelquefois d'un arrêt de développement du prépuce ou de la verge. Le limbe préputial est mince, comme formé simplement par la muqueuse et colle sur le gland. D'autres fois, avec le rétrécissement du prépuce, il y a prolongation plus ou moins prononcée de cette double membrane. Le prépuce s'avance quelquefois sous [illegible]; il semble alors une continuation de l'urètre. Il y a dans ce cas *phimosis hypertrophique*. (Vidal.) Le rétrécissement est plus ou moins considérable. L'ouverture est quelquefois si petite que l'urine, ne pouvant y passer, s'accumule entre le gland et le prépuce, de manière à constituer une tumeur, et il faut comprimer cette tumeur pour la faire sortir. Il peut y avoir même dans certains cas une véritable rétention d'urine ayant pour conséquence directe un élargissement anomal du canal de l'urètre. On a vu des individus chez qui le prépuce était complétement oblitéré. Le *phimosis accidentel* est produit par des irritations locales, par des chancres ou par une violente blennorrhagie chez des sujets présentant un prépuce déjà étroit et exubérant. Le plus souvent, l'ouverture préputiale est entourée comme d'un cercle fibreux qui ne se laisse point distendre. Dans quelques cas, la muqueuse du prépuce et celle du gland contractent des adhérences, ce qui constitue une complication fâcheuse pour l'opération. Vidal résume ainsi qu'il suit les inconvénients et les dangers du *phimosis :* 1° D'abord un rétrécissement de l'ouverture préputiale fait qu'entre le gland et son enveloppe se trouve une cavité dans laquelle peuvent séjourner des humeurs irritables, des humeurs contagieuses, car le lavage alors est plus difficile, il n'est même jamais complet. Aussi la balanoposthite simple ou spécifique et les chancres sont-ils plus fréquents chez les sujets qui ont un *phimosis*. 2° Si l'ouverture préputiale est très-étroite, si elle existe à peine, si elle manque, il peut y avoir rétention plus ou moins complète d'urine, ce qui peut être directement dangereux, et, plus tard, on peut voir se former dans la cavité préputiale des calculs plus ou moins volumineux. 3° Le gland étant recouvert et plus sensible, sa sécrétion, celle du prépuce, séjournant sur la muqueuse, l'excite, l'irrite; de là des démangeaisons, des excitations qui portent à la masturbation, qui retentissent vers les vésicules séminales; de là, comme l'ont reconnu tous les praticiens, une double cause de spermatorrhée. 4° Le prépuce, étant tiraillé pendant le coït, se déchire plus souvent, se gerce, d'où de nouvelles irritations qui peu à peu endurcissent la muqueuse, la peau, et peuvent faire dégénérer plus tard ces deux membranes; on sait d'ailleurs que la plupart des cancers de la verge commencent par le prépuce. 5° On sait que le paraphimosis est fréquent, et que cet accident s'observe chez les sujets ayant un *phimosis*. 6° Le *phimosis* obscurcit nécessairement le diagnostic des lésions du sommet de la verge. Lorsque les symptômes inflammatoires du *phimosis* sont modérés, on fait entre le prépuce et le gland des injections émollientes et on prend des bains locaux ou généraux. Si ces moyens sont insuffisants, on doit opérer le débridement. Dans ce but, on pratique une incision en glissant une sonde cannelée entre le gland et le prépuce, puis, sur la sonde, un bistouri étroit et portant au bout une petite boule de cire. Arrivé au fond du cul-de-sac, le bistouri doit être relevé par la pointe et baissé sur le manche. La boule de cire se détache, le prépuce est traversé à sa base et le malade, en se retirant, achève lui-même l'incision. L'excision partielle s'opère par une double incision en V que l'on réunit à la base du gland. Ces deux opérations laissent toujours une difformité plus ou moins grande, surtout si les lèvres de la solution de continuité sont épaissies et indurées. Pour éviter ce résultat, on pratique la circoncision.

— Art vétér. Cette maladie consiste dans le rétrécissement de l'ouverture du fourreau ou prépuce qui, alors, ne permet plus au pénis de sortir. Ce rétrécissement est toujours morbide dans les animaux, notamment dans le cheval, qui y est de tous le plus exposé.

Le *phimosis* résulte de l'inflammation et de l'engorgement du prépuce, de la tuméfaction de la tête du pénis ou de la coexistence de ces deux genres de lésion. Il est parfois congénital, mais le plus souvent il est accidentel et provient de contusions, de blessures, de polypes, de verrues, etc. Par suite du *phimosis*, il peut arriver que, l'émission de l'urine étant empêchée, le cheval, comme on l'a dit trivialement, pisse dedans. Alors le séjour de l'urine peut occasionner un engorgement inflammatoire très-considérable qui peut se terminer par gangrène.

La gravité du *phimosis* est en raison du degré d'intensité de l'inflammation qui l'accompagne ou dont il est le résultat. La terminaison la plus favorable et la plus ordinaire est la résolution, qui a toujours lieu lorsque l'inflammation est médiocre. Pour obtenir ce mode de terminaison, on a recours à un traitement antiphlogistique, au repos, aux fomentations locales émollientes faites avec des décoctions de mauve, de guimauve, de bouillon-blanc, de tête de pavot, etc. Il faut, en outre, soutenir les parties à l'aide d'un suspensoir. On voit bientôt, sous l'influence de ces moyens de traitement, le fourreau diminuer de volume, de tension, d'épaisseur, de sensibilité et permettre au pénis de sortir.

Il est très-rare que chez les animaux on soit forcé de recourir à l'incision du prépuce, à moins que des ulcérations sous-jacentes, des concrétions adhérentes ou des végétations anomales n'en indiquent la nécessité. Alors on fend le fourreau dans une étendue convenable, on met ainsi les parties malades à découvert, on porte immédiatement sur elles les moyens que leur état réclame et on obtient une guérison assez rapide.

PHINÉE, roi de Salmydessus, en Thrace. Ayant fait crever les yeux à ses deux fils, Plexippe et Pandion, sur de fausses accusations, il en fut puni par les dieux, qui le rendirent lui-même aveugle et le livrèrent aux Harpies, qui infestaient les aliments sur sa table. Les Argonautes, ayant été favorablement accueillis par Phinée, qui leur donna des guides pour traverser les roches Cyanées, le délivrèrent des Harpies. D'après Diodore, Hercule, ayant vainement demandé au roi de Salmydessus de rendre la liberté à ses deux fils, le tua et partagea son royaume entre Plexippe et Pandion. — Un autre PHINÉE, frère de Céphée, pénétra dans la salle du festin lors des noces de Persée avec Andromède, qui lui avait été promise, massacra ceux que rencontra son épée et eût mis à mort Persée si celui-ci ne l'avait pétrifié avec ses compagnons, en leur présentant la tête de Méduse.

PHINÉES, grand prêtre des Juifs, fils d'Eléazar. Il fit mettre à mort Zambri, qui s'était livré à une femme madianite.

PHING-LIANG, ville de la Chine, ch.-l. du département de son nom, dans la province de Kan-Sou, sur la rive droite du Ken-Ho, à 270 kilom. S.-E. de Kan-Tchéou.

PHING-LO, ville de Chine, ch.-l. du département de son nom, dans la province de Kouang-Si, à 88 kilom. de Koueï-Lin, sur la rive gauche du Koueï-Kiang.

PHING-YANG, ville de Chine, province de Chang-Si, ch.-l. du département de son nom, à 240 kilom. S.-O. de Thaï-Youen, sur la rive gauche du Fen-Ho.

PHINTIA ou **PHINTIAS**, ville de la Sicile ancienne, au S. d'Agrigente, près de l'embouchure de l'Himéra; elle fut fondée par une colonie de Géla. C'est aujourd'hui le bourg d'*Alicata*.

PHINTHIAS ou **PYTHIAS**, philosophe grec. V. DAMON.

PHIOLE s. f. (fi-o-le). Moll. Nom donné quelquefois à la tarière subulée.

PHIPPS, capitale de la Russie américaine, dans le Nouveau-Norfolk, au S. de la baie de Behring, par 59° 33′ de latit. N. et 141° 51′ 15″ de longit. O.

PHIPPSIE s. f. (fi-psî — de *Phipps*, savant angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des agrostidées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions arctiques du globe.

PHIPS (Jean-Constantin), navigateur anglais. V. MALGRAVE.

PHISELDECK, historien et professeur allemand. V. SCHMIDT (Christophe).

PHISON, un des fleuves du paradis terrestre; quelques auteurs pensent que c'est le PHASE. V. ce mot.

PHIXAI, nom de l'un des seize Etats qui constituèrent au XIV^e siècle le royaume de Siam.

PHLÉB ou **PHLÉBO**, préfixe qui signifie veine; du grec *phleps*, *phlebos*, veine, qui est rapporté par Delâtre à la racine sanscrite *plu*, couler, grec *pleô*, *bluô*, *bluzô*, latin *fluo*, anglo-saxon *flôwan*, couler, scandinave *flôa*, inonder, ancien allemand *flawjan*, flotter, laver, lithuanien *plauti*, *plowiti*, laver, *pluditi*, flotter, ancien slave et russe *pluti*, *plavati*, naviguer, nager, illyrien *plivati*, polonais *plywac*, même sens. Le grec *phleps* est d'une formation analogue à celle du latin *fluvius* et du sanscrit *plavas*, flux. On pourrait aussi le rapporter à *phleô*, *phluô*, déborder, bouillonner, de la racine sanscrite *phul*, s'épanouir, se dilater, fleurir, anglo-saxon *blôwan*, anglais *to blow*.

PHLÉBECTASIE s. f. (flé-bè-kta-zî — du préf. *phléb*, et du gr. *ektasis*, dilatation). Pathol. Dilatation d'une veine, varice.

PHLÉBENTÈRE s. m. (flé-ban-tè-re — du préf. *phléb*, et du gr. *entera*, instestins). Zool. Animal chez lequel l'appareil circulatoire serait remplacé par un développement particulier de l'appareil digestif.

PHLÉBENTÉRÉ, ÉE adj. (flé-ban-té-ré — rad. *phlébentère*). Zool. Qui a le caractère des phlébentères : *Animaux* PHLÉBENTÉRÉS.

— s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes nus, à circulation imparfaite ou nulle, privés d'organes respiratoires proprement dits.

PHLÉBENTÉRISME s. m. (flé-ban-té-risme — rad. *phlébentère*). Physiol. Hypothèse d'après laquelle l'appareil circulatoire pourrait, chez certains animaux, être remplacé par des ramifications du tube intestinal.

— **Encycl.** Ce nom a été donné à une hypothèse zoologique d'après laquelle on suppose, chez certains êtres, la disparition de l'appareil circulatoire et on admet le remplacement de cet appareil par le tube digestif, qui devient alors le siége de la circulation des matières alimentaires. Quatrefages, qui a émis cette hypothèse, la rattache à une autre hypothèse plus générale, à savoir que, lorsqu'un organe disparaît de l'économie, la fonction qu'il accomplissait ne disparaît pas. Ces hypothèses sont démenties par les observations des faits. Les organes que Quatrefages a pris chez certains êtres pour des expansions du tube digestif sont des conduits biliaires ou des cœcums ramifiés, et c'est à tort que, sous le nom de phlébentérés, il a séparé ces êtres de la classe des gastéropodes. Les fonctions de la digestion, de la circulation et de la respiration s'exécutent chez les phlébentérés comme chez les autres gastéropodes. Ils ont un appareil circulatoire distinct, qui n'est pas gastro-vasculaire comme on l'a prétendu, mais bien vasculaire seulement, et un appareil gastrique ou intestinal gastro-biliaire.

La question du *phlébentérisme* a soulevé entre Quatrefages et Souleyet des discussions très-longues et très-vives. Elle est aujourd'hui résolue conformément aux idées de Souleyet, grâce aux travaux de Charles Robin, qui a montré l'erreur des naturalistes de l'opinion adverse et a réfuté leurs paralogismes théoriques.

PHLÉBEURYSME s. m. (flé-beu-ri-sme — du préf. *phléb*, et du gr. *eurus*, large). Méd. Dilatation d'une veine, varice.

PHLÉBIE s. f. (flé-bî — du gr. *phlebion*, petite veine). Bot. Genre de champignons qui croissent sur le tronc des vieux arbres.

PHLÉBITE s. f. (flé-bi-te — du gr. *phleps*, veine). Pathol. Inflammation de la membrane interne des veines : *Le mode le plus habituel de l'introduction du pus dans la circulation est la* PHLÉBITE. (Sédillot.)

— **Encycl.** Cette maladie a été décrite pour la première fois par Hunter, à la fin du XVIII^e siècle. Depuis cette époque, on a publié de nombreux travaux sur la *phlébite*, et, quelques progrès qu'on ait faits à ce sujet, il est encore des points obscurs qui demandent de nouvelles recherches. L'inflammation des veines se présente sous différents aspects qui ont donné lieu à une division en : 1° *phlébite* coagulante adhésive, oblitératrice ou non oblitératrice; 2° *phlébite* coagulante suppurative, enkystée ou non enkystée.

— *Causes.* La *phlébite* succède toujours à un accouchement ou à un traumatisme des vaisseaux veineux. Dans le premier cas, l'inflammation résulte évidemment de la déchirure des veines pendant les manœuvres de la parturition. Dans les salles de maternité, on observe quelquefois la *phlébite* d'une manière épidémique. Toutes les fois qu'une veine d'un certain calibre a été lésée, il en résulte une inflammation qui se termine par l'oblitération de la veine, et cette terminaison ne peut avoir lieu que par une inflammation qu'on pourrait appeler alors physiologique. Mais lorsque celle-ci dépasse certaines limites, elle constitue un état morbide qui compromet plus ou moins les jours du malade. Les opérations chirurgicales donnent lieu quelquefois à la *phlébite;* mais les cas les plus fréquents sont ceux qui succèdent à la saignée du bras quand les lancettes n'ont pas été bien nettoyées. A toutes ces causes il faut ajouter une prédisposition particulière qui fait qu'un individu en pleine santé est pris quelquefois de *phlébite* mortelle à la suite d'une saignée de précaution.

— *Phlébite adhésive, obturatrice.* Le premier effet de l'inflammation des veines est la coagulation du sang dans une étendue proportionnée à la partie enflammée. Il se forme à l'intérieur de la veine un caillot allongé en forme de cordon, sec, friable, adhérent aux parois du vaisseau, au point de se confondre pour ne faire qu'un seul cordon cellulo-fibreux. Quelquefois le caillot disparaît peu à peu, ou bien il se creuse à son centre, selon l'axe de la veine, un tube concentrique à travers lequel la circulation se rétablit. Dans la *phlébite* non oblitératrice, le caillot sanguin n'occupe qu'une partie de la circonférence du calibre de la veine, et, par conséquent, n'obstrue point entièrement le passage au sang veineux.

— *Phlébite suppurative.* La *phlébite* suppurative, qui n'est qu'un degré de plus d'inflammation que la *phlébite* adhésive, est caractérisée par la formation d'un foyer purulent au centre du caillot. Le pus est sécrété par les parois mêmes de la veine; mais il est enkysté, c'est-à-dire séparé du torrent circulatoire par les deux extrémités du caillot, qui sont comme des bouchons imperméables. Dans la *phlébite* suppurative non enkystée, le pus se trouve en contact avec le sang. V. INFECTION PURULENTE.

— *Symptômes.* Les symptômes de la *phlébite* non compliquée sont tous locaux. On les observe très-facilement quand l'inflammation est superficielle, comme celle qui succède à la phlébotomie. « Quelques heures après l'opération, dit Vidal, un picotement se fait sentir sur la piqûre, ou bien il se déclare une vraie douleur. La petite plaie s'ouvre, ses bords s'épaississent et il en sort un sang

altéré, de la sanie, enfin du pus. En même temps, la douleur s'étend le long du vaisseau, bientôt une ligne rouge qui suit exactement le trajet du vaisseau se dessine sur les téguments, accompagnée d'un empâtement dont le centre est formé par un cordon noueux plus dur que le reste des tissus; ce cordon n'est autre que la veine devenue plus volumineuse, plus dure par les matières qu'elle contient, par l'épaississement de ses parois. Si le vaisseau est profond, on n'aperçoit point de ligne rouge; l'empâtement seul peut être constaté; presque toujours, dans ce cas, il y a œdème plus ou moins considérable du membre ou des membres correspondants aux veines enflammées; les autres vaisseaux du même ordre et placés superficiellement sont dilatés. » Ce sont les caractères de la *phlébite* adhésive. Si l'inflammation ne continue point ses progrès, la maladie peut disparaître par résorption et le sang reprend son cours normal; mais si la suppuration arrive, le danger devient grave; les parois veineuses se ramollissent, s'ulcèrent, se perforent et donnent lieu à différents abcès dans les parties voisines. C'est encore la terminaison la plus heureuse; car, lorsque les caillots qui enkystent le pus sont détruits, le sang se trouve immédiatement en contact avec le foyer purulent, et il en résulte ordinairement l'infection purulente. V. INFECTION PURULENTE.

— *Traitement.* Dès le début de la maladie, il convient de faire une forte application de sangsues le long du trajet du vaisseau malade et de recouvrir ensuite les surfaces de cataplasmes émollients. La pratique a démontré qu'on pouvait également tirer une grande utilité des onctions faites avec l'onguent napolitain, dont on place une couche de 0m,001 ou 0m,002 sur les parties malades, en ayant soin de la renouveler toutes les huit ou dix heures. Lorsque, malgré ces moyens, on n'a pu prévenir la suppuration, il faut songer à empêcher le plus possible le mélange du pus avec le sang. Hunter proposait, dans ce but, d'établir une ligature entre le cœur et le vaisseau enflammé; plus tard, on a conseillé la section de la veine malade et la cautérisation avec les caustiques ou le fer rouge. Bonnet et Sédillot ont suivi cette pratique. Enfin, lorsqu'il commence à y avoir des symptômes d'infection purulente, on doit suivre le traitement indiqué contre cette dernière affection.

PHLÉBOCARYE s. f. (flé-bo-ka-rî — du préf. *phlebo*, et du gr. *karuon*, noix). Bot. Genre de plantes, de la famille des hémodoracées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PHLÉBOGRAPHE s. m. (flé-bo-gra-fe — du préf. *phlebo*, et du gr. *graphô*, je décris). Anatomiste qui décrit les veines.

PHLÉBOGRAPHIE s. f. (flé-bo-gra-fî — rad. *phlébographe*). Traité, description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE adj. (flé-bo-gra-fi-ke — rad. *phlebographie*). Qui concerne la phlébographie : *Méthode* PHLÉBOGRAPHIQUE.

PHLÉBOLITHE s. f. (flé-bo-li-te — du préf. *phlébo*, et du gr. *lithos*, pierre). Méd. Concrétion calcaire qui se produit dans une veine variqueuse.

— Bot. Syn. de MIMUSOPS.

PHLÉBOMALACIE s. f. (flé-bo-ma-la-sî — du préf. *phlebo*, et du gr. *malakos*, mou). Pathol. Ramollissement des veines.

PHLÉBOMORPHE s. m. (flé-bo-mor-fe — du préf. *phlebo*, et du gr. *morphê*, forme). Bot. Prétendu genre de champignons, fondé sur des individus qui n'étaient que l'état primitif d'autres genres.

PHLÉBOPALIE s. f. (flé-bo-pa-lî — du préf. *phlébo*, et du gr. *pallein*, agiter). Méd. Battement des veines, pouls veineux.

PHLÉBOPHORE s. m. (flé-bo-fo-re — du préf. *phlebo*, et du gr. *phoros*, qui porte). Bot. Genre de champignons, type du groupe des phlébophores, dont l'espèce type croît aux environs de Paris : *Le* PHLÉBOPHORE *campanule a été trouvé, en automne, sous les pins.* (Léveillé.)

PHLÉBOPHORÉ, ÉE adj. (flé-bo-fo-ré — rad. *phlebophore*). Bot. Qui ressemble au phlébophore.

— s. m. pl. Groupe de champignons, ayant pour type le genre phlébophore.

PHLÉBOPHYLLE s. m. (flé-bo-fi-le — du préf. *phlebo*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des ruelliées, originaire de l'Inde.

PHLÉBOPTÈRE adj. (flé-bo-ptè-re — du préf. *phlebo*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Qui a les ailes veinées.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères.

PHLÉBOPTÉRIS s. m. (flé-bo-pté-riss — du préf. *phlebo*, et du gr. *pteris*, fougère). Bot. Genre de fougères fossiles, comprenant des espèces qui se trouvent dans les terrains oolithiques inférieurs.

PHLÉBORRHAGIE s. f. (flé-bor-ra-jî — du préf. *phlebo*, et du gr. *rhagein*, faire éruption). Méd. Rupture d'une veine, écoulement de sang provenant d'une veine.

PHLÉBORRHAGIQUE adj. (flé-bor-ra-ji-ke — rad. *phleborrhagie*). Méd. Qui tient à la phléborrhagie : *Accident* PHLÉBORRHAGIQUE.

PHLÉBORRHECTIQUE adj. (flé-bor-rè-kti-ke — rad. *phleborrhexie*). Méd. Qui tient à la phléborrhexie : *Symptômes* PHLÉBORRHECTIQUES.

PHLÉBORRHEXIE s. f. (flé-bor-rè-ksî — du préf. *phlebo*, et du gr. *rhêgnumi*, je romps). Méd. Rupture d'une veine.

PHLÉBOTOME s. m. (flé-bo-to-me — du préf. *phlébo*, et du gr. *tomê*, section). Chir. Instrument dont on se sert, surtout en Allemagne, pour l'opération de la saignée. ‖ Boîte métallique contenant une lancette qu'on peut faire sortir à volonté en pressant un ressort.

PHLÉBOTOMIE s. f. (flé-bo-to-mî — rad. *phlébotome*). Chir. Saignée, ouverture méthodique d'une veine, ayant pour but de procurer un écoulement de sang.

— Anat. Dissection des veines.

— **Encycl.** Méd. V. SAIGNÉE.

PHLÉBOTOMIQUE adj. (flé-bo-to-mi-ke — rad. *phlébotomie*). Qui a rapport à la phlébotomie : *Méthode* PHLÉBOTOMIQUE.

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE (flé-bo-to-mi-zé) part. passé du v. Phlébotomiser : *Je suis d'avis qu'il soit* PHLÉBOTOMISÉ *libéralement, c'est-à-dire que les saignées soit fréquentes et plantureuses.* (Mol.)

PHLÉBOTOMISER v. a. ou tr. (flé-bo-to-mi-zé — rad. *phlebotomie*). Chir. Saigner. ‖ Vieux mot, qui était déjà considéré comme burlesque du temps de Molière.

PHLÉBOTOMISTE s. m. (flé-bo-to-mi-ste — rad. *phlébotomie*). Chir. Celui qui pratique la saignée des veines.

— Anat. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude et des opérations relatives aux veines du corps.

PHLÉDALE s. m. (flé-da-le). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des colydiens, voisin des ditomes, dont l'espèce type vit au Brésil.

PHLÉE s. f. (flé — du gr. *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, tribu des aradides, type du groupe des phléites, comprenant deux espèces qui habitent le Brésil et le Chili.

PHLÉGÉTHON, un des fleuves des enfers des païens, selon les Grecs. Il environnait le Tartare et roulait des torrents de flamme; de là son nom (*phlegô*, je brûle); il se jetait dans l'Achéron.

PHLÉGHYMÉNITE s. f. (flé-ghi-mé-ni-te — du gr. *phlegô*, je brûle; *humên*, membrane). Méd. Inflammation d'une membrane muqueuse.

PHLEGMAGOGUE adj. (flè-gma-go-ghe — du gr. *phlegma*, phelgme, et *agô*, je chasse). Méd. Qui procure l'évacuation de la pituite : *Médicament* PHLEGMAGOGUE.

— s. m. Médicament phlegmagogue : *Un* PHLEGMAGOGUE *énergique.*

PHLEGMAPYRE s. f. (flè-gma-pi-re — du gr. *phlegma*, phlegme; *pur*, feu, fièvre). Pathol. Fièvre muqueuse.

PHLEGMASIE s. f. (flè-gma-zî — gr. *phlegmasia*; de *phlegô*, je brûle). Pathol. Inflammation interne : PHLEGMASIE *intestinale. Un frisson plus ou moins intense marque en général le début de la plupart des* PHLEGMASIES. (Chomel.)

— **Encycl.** V. INFLAMMATION.

Phlegmasies chroniques (HISTOIRE DES), par Broussais (Paris, 1808; 5e éd., 1838, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, qui fut le point de départ de tous les autres travaux de Broussais et la première assise de sa célèbre doctrine physiologique, est un recueil d'observations et d'autopsies faites dans divers hôpitaux militaires et ambulances où l'illustre médecin fut employé au début de sa carrière. Pour sa valeur doctrinale, cet ouvrage a une importance anatomico-pathologique du premier ordre. Les désordres et altérations décrits dans l'*Histoire des phlegmasies chroniques* peuvent rivaliser, pour l'exactitude et l'intuition médicale, avec les données de Morgagni, Laennec, Bayle, etc. Les altérations de la phthisie, de la pneumonie, de la pleurésie, des maladies du tube intestinal et de l'estomac, dans leurs formes et leurs processus divers, sont exposées et jugées par le célèbre réformateur avec une rigueur et une précision qui font de son ouvrage un des plus instructifs de la littérature médicale.

La belle préface qui commence le livre contient les germes de la grande réforme opérée par Broussais. « Médecins, y dit-il, que la théorie soit pour vous ce qu'elle est pour les autres sciences, le résultat des faits réduits en principes, observez bien, rapprochez avec habileté, concluez avec justesse et vous aurez une théorie qui ne vous abandonnera point au lit des malades et que vous respecterez, sans doute, puisque chacun de vous aura su l'établir et la perfectionner. » Cette préface est suivie d'une introduction dans laquelle l'auteur explique que son ouvrage est le résultat de [illegible] consécutives employées à suivre les maladies chroniques depuis leur naissance jusqu'à leur terminaison. Après l'introduction viennent des prolégomènes où la question générale de l'inflammation est étudiée avec un grand soin, ce qui est naturel et indispensable, puisque toutes les maladies et altérations décrites dans l'ouvrage dérivent de l'inflammation. « C'est par une inflammation qui détruit avec plus ou moins de promptitude un ou plusieurs des viscères essentiels à la vie, dit-il, que le plus grand nombre des hommes périssent. Tout praticien habitué à contempler les ruines de cet admirable édifice qu'il n'a pu empêcher de s'écrouler est pénétré de cette vérité. Si nous parcourons l'immortel ouvrage de Morgagni, nous y retrouverons à chaque instant des traces non équivoques d'inflammation. Si nous interrogeons les hommes en proie à quelque affection chronique, la plupart nous accusent une douleur fixe et permanente de quelque partie interne, tandis que la fièvre et le dépérissement dans lequel nous les voyons nous font trop souvent pressentir qu'ils périront par les suites de la désorganisation phlogistique d'un viscère. Si nous portons un œil attentif sur les symptômes des maladies aiguës, ils se réduisent le plus communément à un trouble de la circulation accompagné d'une fièvre locale plus intense avec tuméfaction et rougeur de l'organe s'il est visible; s'il ne l'est pas pendant la vie, on peut, après qu'elle est éteinte, se convaincre que la tuméfaction existe. »

PHLEGMASIQUE adj. (flè-gma-zi-ke — rad. *phlegmasie*). Pathol. Qui tient à la phlegmasie; qui a le caractère de la phlegmasie : *Accidents* PHLEGMASIQUES.

PHLEGMATE s. m. (flè-gma-te — du gr. *phlegma*, flegme). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PHLEGMATIE s. f. (flè-gma-sî — du gr. *phlegma*, phlegme). Pathol. Accumulation de sérosité sous la peau.

— *Phlegmatia alba dolens*, Gonflement aigu et douloureux des membres inférieurs et de l'abdomen, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches.

— **Encycl.** *Phlegmatia alba dolens.* Cette *phlegmatie* débute habituellement du cinquième au quinzième jour de la délivrance, quelquefois même au bout d'un mois ou de six semaines. Le gonflement est souvent précédé de fièvre et de frissons assez graves. On observe dans beaucoup de cas aussi, comme symptôme précurseur, une péritonite plus ou moins violente.

La douleur s'étend bientôt de la fosse iliaque à l'aine, à la vulve, quelquefois à la fesse, à la cuisse, à la jambe; quelquefois, au contraire, c'est au creux poplité, au mollet et même au cou-de-pied qu'elle se fait d'abord sentir et, en pareil cas, on voit la douleur, suivant une marche ascendante, remonter vers la cuisse avec accompagnement de douleurs dans la région iliaque correspondante. Cette douleur consiste d'ailleurs en un sentiment d'engourdissement et dans une sorte de crampe. Quelquefois elle se réduit à un état de tension pénible. D'autres fois, ce sont des élancements très-douloureux et qui arrachent des cris à la malade.

La tuméfaction commence presque en même temps que la douleur ou quelques heures après. Le gonflement débute ordinairement par l'endroit où la douleur s'est d'abord montrée et peut s'étendre de façon à embrasser tout un membre inférieur, la fesse, et même le côté correspondant du tronc. Ce gonflement est quelquefois tel que le membre malade a un volume double de celui du côté opposé. Dans les premiers temps et dans toute la période d'acuité, la tuméfaction ne conserve pas l'impression du doigt. Ce n'est que plus tard, lorsque l'œdème est devenu passif, qu'on observe ce phénomène. La coloration du membre affecté est d'un blanc mat, comme perle. Dans quelques cas, on observe des bandes rougeâtres, surtout sur le trajet des vaisseaux cruraux. On constate en même temps, dans beaucoup de cas au moins, un engorgement des glandes lymphatiques de l'aine, de la cuisse et du jarret.

Cette maladie se guérit souvent. D'autres fois, elle se termine par la mort, en déterminant soit une phlébite, soit des abcès dans le bassin, soit des [illegible] cuisse, soit une névrose des symphyses, etc. On traite la *phlegmatie* [illegible] saignée, les sangsues, les fomentations émollientes, les bains alcalins, les boissons délayantes. On a recours aux [illegible] calmer les douleurs. Les frictions avec l'onguent mercuriel et les pommades iodurées seront aussi employées utilement. L'association de la digitale et du calomel [illegible]

PHLEGMATIQUE [illegible]

PHLEGMATORRHAGIE s. f. [illegible]

PHLEGMATORRHAGIQUE [illegible]

[illegible] Qui tient de la phlegmatorrhagie : *Écoulement* PHLEGMATORRHAGIQUE.

PHLEGME s. m. (flè-gme — gr. *phlegma*, proprement inflammation; de *phlegô*, je brûle, j'enflamme, [illegible] sanscrite *bhlaç*, briller, brûler, d'où il fait provenir aussi le grec *phlogeô*, le latin *fulgeo*, *flagro*, l'allemand *blicke*, *blitze*, le lithuanien *blizgu* et le russe *blistain* qui ont tous des significations analogues. Delâtre rapporte le grec *phlegô* et [illegible] à la racine *bhrig*, *bhrag*, luire, rôtir, griller, qui du reste est évidemment alliée à la racine *bhlâç*, *bhrâç*. *Phlegme* est un exemple curieux de l'altération du sens des mots : dérivé d'une racine qui signifie briller, brûler, il a fini par prendre le sens d'humeur aqueuse, sérosité). Méd. Une des quatre humeurs naturelles, suivant les anciens.

— Anc. chim. [illegible] humides.

— Fig. Froideur de tempérament. V. FLEGME, qui est plus usité en ce sens.

PHLEGMON s. m. (flè-gmon — rad. *phlegme*). Méd. Inflammation du tissu lamineux, circonscrite dans une région peu étendue : *Les causes les plus communes des* PHLEGMONS *sont des coups, des chutes, des piqûres, les corps étrangers introduits dans les organes, etc.* (Nysten.) ‖ *Phlegmon diffus*, [illegible] mineux, occupant un espace considérable et mal circonscrit. [illegible]

— **Encycl.** Pathol. On divise cette affection en *phlegmon simple* ou *circonscrit* et en *phlegmon diffus*. Le *phlegmon* simple se développe de préférence chez les sujets jeunes et robustes, [illegible] Toutes les parties du corps peuvent en être affectées, mais plus particulièrement celles ou l'on rencontre une grande quantité de tissu cellulaire, comme les aisselles, le cou, les régions mammaire, inguinale, anale, etc. Les causes ordinaires du *phlegmon* sont les contusions, les plaies, les brûlures, les fractures avec esquilles, l'action irritante des corps étrangers. Il est cependant des *phlegmons* dits spontanés, de cause interne inappréciable, et précédés ordinairement de phénomènes fébriles.

— *Symptômes.* Le *phlegmon* [illegible] nonce par une tuméfaction peu saillante, circonscrite, arrondie, élastique, rénitente et douloureuse. La partie tuméfiée repose sur les tissus sains par une large base. [illegible] qui la recouvre est d'un rouge qui ne cède point tout à fait à la pression [illegible]. A mesure que la maladie se développe, la peau est plus tendue sur les tissus malades et perd de sa mobilité; la chaleur de la partie devient plus grande et la douleur plus vive. Le malade ressent là des élancements et des battements qui sont sans doute en rapport avec les pulsations des artères, car ils diminuent quand on donne à la partie une position élevée, qui rend moins facile l'abord du sang. Si l'on comprime la tuméfaction [illegible] neuse, on y développe une [illegible] vive. Quand il s'agit d'un *phlegmon profond*, [illegible] la tuméfaction est [illegible] saine, la température de la partie peu élevée. La douleur seule persiste; elle est profonde et sourde et [illegible] volume du membre et une certaine gêne dans [illegible] d'augmenter, la douleur [illegible] simple, peu étendu s'accompagne [illegible]

— [illegible] appelle [illegible] contracter cette terrible maladie. Les causes [illegible] néral, les plaies, les piqûres, les contusions, les brûlures, l'infiltration dans le tissu cellulaire [illegible] de certains cors ou durillons par des chaussures trop étroites, les plaies envenimées, la pénétration dans l'économie de liquides putrides, [illegible] telles que ligatures, cautérisations, saignées, etc.

— [illegible] cas les plus ordinaires et ceux dont l'issue est le plus souvent funeste. On admet généralement [illegible] du *phlegmon* [illegible], 3° une période d'élimination des escarres.

Première période. La maladie débute par [illegible] être le premier envahi par l'inflammation. [illegible] n'a point de limites déterminées et tend à gagner de plus en plus les parties voisines. En même temps, la douleur devient plus vive, [illegible] de battements. Lorsque l'inflammation est superficielle, la peau est rouge, mais d'une rougeur inégale, disposée par plaques, par lignes ondulées, plutôt qu'uniforme. Dans les cas de *phlegmon* profond, cette coloration de la peau n'apparaît que tardivement et ne disparaît pas sous la pression. Celle-ci est toujours douloureuse. La peau ne se laisse point déprimer; elle est renitente; la chaleur est brûlante, la douleur pulsative, et des phlyctènes s'élèvent par intervalles; c'est alors que les phénomènes inflammatoires généraux éclatent avec violence.

Deuxième période. L'inflammation s'étend [illegible]: gonflement plus considérable, douleurs plus vives, tension et sensation d'étranglement, rapportées à la partie malade. Les symptômes qui partent de l'appareil digestif combinés avec ceux du système nerveux deviennent plus prononcés, surtout ces derniers. Cette nouvelle scène est annoncée par un frisson très-marqué; il y a ensuite une rémission trompeuse; mais l'on a constaté d'abord de l'empâtement, puis de la résistance, et si plus tard encore il survient de l'empâtement, c'est qu'il y a du pus formé. Ce second empâtement, qu'on pourrait appeler œdème de retour, est le signe le plus caractéristique de la suppuration; car, comme le pus est disséminé dans de nombreuses cellules, toutes communiquant les unes avec les autres, la fluctuation est difficile à percevoir; aussi, si l'on ne se déterminait à faire usage du bistouri que quand le flot de liquide est manifeste, on arriverait toujours trop tard. (Vidal.)

Troisième période. La maladie, dit Follin, abandonnée à elle-même, fait d'incessants progrès. La peau se décolle du tissu cellulaire, s'amincit et se perfore en un grand nombre d'endroits; puis, par ces ouvertures spontanées s'écoule en abondance un pus d'abord assez louable, mais qui s'altère bientôt [illegible] sanguinolent. On fait sortir avec le pus des [illegible] portions de tendons et d'aponévroses. La peau, amincie, disparaît souvent avec rapidité par une absorption ulcérative qui réunit en une seule ses diverses ouvertures; dans d'autres cas, les téguments qui séparent les divers [illegible] complètement. La mort est la terminaison la plus ordinaire du *phlegmon* diffus d'une grande étendue. Le malade succombe à l'épuisement des forces par l'abondance de la suppuration, ou bien à l'infection purulente. Il y a pourtant des cas de guérison; mais il reste toujours des cicatrices difformes, et très-souvent, lorsque le *phlegmon* [illegible] est donc une affection très-grave.

— *Traitement.* Le traitement du *phlegmon* diffus doit être prompt et énergique. Il consiste dans l'emploi des antiphlogistiques, [illegible] avorter l'inflammation ou lui fixer des limites. Cependant le [illegible] tient séparées les lèvres des ouvertures par [illegible]

— Art vétér. Le *phlegmon* est plus fréquent chez les [illegible] la constitution [illegible] services auxquels on les emploie. Le jeune âge et la pléthore, une nourriture trop abondante, [illegible] d'un flux du ventre ou d'une suppuration habituelle, l'inaction après de grandes fatigues, un travail excessif et forcé prédisposent tous les animaux à cette maladie. Parmi les causes occasionnelles se rangent toutes les violences extérieures, les coups, les chutes, les contusions, les frottements, les compressions longtemps continuées et produites par les harnais, les piqûres, les fractures, les efforts, les distensions, les déchirures, les brûlures, les corps étrangers, la morsure de certains animaux, l'impression du froid sur une partie dont la vitalité est exaltée, comme les mamelles avant et après la parturition.

D'après son intensité, le *phlegmon* est *aigu* ou *chronique*. D'après son siége, on l'a distingué en superficiel et en profond. Quels que soient son type et son siége, le *phlegmon* est *idiopathique*, *symptomatique* ou *critique*.

L'animal chez lequel un *phlegmon* superficiel aigu se développe semble éprouver de la gêne et une douleur plus ou moins vive dans l'endroit qui doit en être le siége. En touchant la partie malade, on sent sous la peau une petite tumeur qui est douloureuse à la pression. Bientôt la peau devient rouge et offre quelquefois une teinte violacée plus ou moins intense. Si l'animal est irascible, tous les symptômes d'une fièvre inflammatoire se manifestent: la soif est vive, la peau est chaude; le pouls fréquent, l'appétit nul; l'animal s'agite, se remue, semble souffrir de tous ses membres. A mesure que le *phlegmon* fait des progrès, les symptômes locaux et généraux deviennent de plus en plus intenses; la tumeur augmente de volume, la douleur est plus vive et l'animal est obligé de se coucher.

Il n'en est pas de même dans le *phlegmon* profond. Le siége de l'inflammation se dérobe alors quelquefois à toutes les explorations. Les symptômes sont beaucoup plus difficiles à saisir que ceux du *phlegmon* superficiel. Le premier qui se manifeste, si le *phlegmon* a son siége sur un membre, est une claudication très-forte; ensuite on voit souvent un empâtement produit par une tumeur peu circonscrite. Dans certains cas, la douleur est très-vive; il y a fièvre de réaction. Ces *phlegmons* se compliquent de symptômes d'étranglement et donnent lieu à la formation de vastes collections purulentes, dont les ouvertures se multiplient au dehors.

Le *phlegmon* chronique est souvent une suite du *phlegmon* aigu; quelquefois cependant il est produit par une inflammation primitive du tissu cellulaire, due à des causes qui n'ont point agi avec beaucoup d'intensité. Au début, on aperçoit une tumeur circonscrite, peu douloureuse, sans gonflement œdémateux. Cette tumeur augmente avec lenteur et se dessine peu à peu, devient dure et indolente.

Les différents modes de terminaison des *phlegmons* sont la résolution, la suppuration, l'induration et la gangrène, qui ont chacun leurs signes caractéristiques.

La résolution, qui est le mode de terminaison le plus salutaire, se manifeste du sixième au neuvième jour. La tumeur diminue de volume, la chaleur disparaît. Elle ne se fait guère remarquer que dans les *phlegmons* superficiels. Dans la terminaison par suppuration, la tumeur devient plus saillante, se ramollit à son centre, prend une teinte violacée, bleuâtre, puis d'un gris de plomb. Enfin la peau amincie se perfore et le pus s'écoule; il entraîne parfois des corps étrangers, des pelotons de tissu cellulaire. Bientôt la résolution graduelle de la tumeur et le bourgeonnement comblent la plaie, qui se ferme sans laisser de traces, ou à laquelle succède une cicatrice dépourvue de poils, lorsqu'une partie notable de peau s'est sphacélée. Dans la terminaison par induration, la douleur, la rougeur, la chaleur et la fièvre diminuent ou disparaissent; la tumeur devient plus ferme; elle passe, enfin, au type chronique. Quant à la gangrène, elle est un mode de terminaison fort rare du *phlegmon* superficiel. On la reconnaît à la sensibilité, à la douleur vive, à la rénitence particulière de la partie. Le pouls devient serré, la respiration laborieuse et profonde; la gangrène ne tarde pas alors à [illegible]

Quant au pronostic des *phlegmons*, bien des circonstances le font varier. En général, les *phlegmons* les plus profonds sont ceux dont les suites sont le plus à redouter, tels que ceux des cavités splanchniques; vient ensuite le *phlegmon* interorganique, qui peut faire périr par excès de douleur ou par infection. Le *phlegmon* superficiel ou circonscrit est presque toujours d'une guérison facile.

Le traitement des *phlegmons* est celui de toutes les inflammations et consiste, en général, en saignées générales et locales, en applications émollientes au début, résolutives ensuite, dans les cas de terminaison heureuse, en boissons délayantes, en une diète plus ou moins sévère. Dans les *phlegmons* profonds, sous-aponévrotiques, on est quelquefois obligé de pratiquer des incisions profondes, traversant les aponévroses d'enveloppe, afin de faire cesser l'étranglement et d'éviter ses suites. Les lotions, les fomentations, les bains locaux et calmants d'eau de mauve, de guimauve, de graine de lin, de bouillon blanc, de son, de belladone, de morelle, de pavot, etc., conviennent spécialement pour les petits animaux.

Les dérivatifs, les révulsifs, et notamment les sétons et les vésicatoires, peuvent prendre une part très-avantageuse au traitement qui a la résolution pour but. Lorsque, malgré ces divers moyens, la suppuration s'annonce par la mollesse et la fluctuation de la tumeur, on ouvre celle-ci. Elle pourrait bien percer d'elle-même, mais ce serait plus long et, en ouvrant artificiellement, on obtient en un instant ce qui, autrement, aurait demandé plusieurs jours. Une fois le foyer ouvert, on le nettoie par de légères injections. L'ouverture doit rester béante; car si on la laissait se refermer trop tôt, une nouvelle collection de pus remplacerait la première, retarderait la guérison et rendrait une nouvelle incision nécessaire. Quand il y a tendance à l'induration, on doit chercher à prévenir cette terminaison par les dérivatifs. Quant à la terminaison gangréneuse, outre les moyens généraux, il faut de bonne heure opérer le débridement des aponévroses et autres parties fibreuses qui compriment la partie malade.

PHLEGMONEUX, EUSE adj. (flè-gmo-neu, eu-ze — rad. *phlegmon*). Méd. Qui est de la nature du phlegmon: *Inflammation* PHLEGMONEUSE.

PHLEGMORRHAGIE s. f. (flè-gmor-ra-jî). V. PHLEGMATORRHAGIE.

PHLÉGON, historien grec du IIe siècle de notre ère. Il est né à Tralles (Lydie) et il était affranchi d'Adrien. Il avait composé une *Histoire* qui finissait à l'an 141, une *Description* de la Sicile, un *Traité des fêtes romaines*. Ces ouvrages ne nous sont pas parvenus. Il nous reste de lui trois opuscules: *De rebus mirabilibus liber*, recueil de contes populaires, de prodiges opérés à Delphes; *De longævis libellus*, qui renferme des exemples de longévité, et un relevé des olympiades intitulé: *De olympiis*, qu'on suppose être l'introduction de sa chronique. Ces trois opuscules ont été publiés pour la première fois par Xylander (Bâle, 1568, in-8°), et imprimés dans divers recueils, entre autres dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Muller. Phlégon, qui écrivait en assez mauvais style, était dépourvu d'esprit critique et ajoutait une grande importance aux oracles. Plusieurs Pères de l'Eglise ont invoqué son témoignage pour montrer l'accomplissement des prophéties bibliques.

PHLÉGRÉENS (champs), en latin *Phlegræi campi*, nom donné par les anciens à la campagne voisine de Cumes, d'où l'on voyait souvent des flammes sortir du sol. C'est ce qu'on appelle de nos jours la Solfatare. V. ce mot.

PHLÉGYAS, fils de Mars et de Chrysa. Il régna dans une partie de la Béotie. Apollon ayant séduit sa fille Coronis, qui devint mère d'Esculape, Phlégyas se vengea du dieu en mettant le feu au temple de Delphes; mais, percé bientôt après par les flèches d'Apollon, il fut précipité dans le Tartare, où Tisiphone empoisonne tout ce qu'il touche et où il est sans cesse menacé de la chute d'un rocher suspendu sur sa tête.

PHLÉGYENS. V. PHORBAS.

PHLÉITE adj. (flé-i-te — rad. *phlée*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la phlée.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, ayant pour type le genre phlée.

PHLÉOBIE s. m. (flé-o-bî — du gr. *phloios*, écorce; *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des protéiniens, dont l'espèce type vit sous les écorces des arbres. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, formé aux dépens des anthribes. ‖ Syn. d'ARÉOCÈRE, autre genre d'insectes.

PHLÉOBORE s. m. (flé-o-bo-re — du gr. *phloios*, écorce; *borô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichides, comprenant trois espèces.

PHLÉOCHARE s. m. (flé-o-ka-re — du gr. *phloios*, écorce; *chareis*, qui se plaît). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des phléochariniens, dont l'espèce type vit en Europe, sous l'écorce des pins.

PHLÉOCHARINIEN, IENNE adj. (flé-o-ka-ri-ni-ain, i-è-ne — rad. *phléochare*). Entom. Qui ressemble au phléochare.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre phléochare.

PHLÉOCHROÉ s. m. (flé-o-kro-é — du gr. *phloios*, et *chroa*, couleur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui vivent à Java et au Sénégal.

PHLÉOCONIS s. m. (flé-o-ko-niss — du gr. *phloios*, écorce; *konis*, poussière). Bot. Genre douteux de champignons pulvérulents, établi pour des sortes de tumeurs qui se montrent sur l'écorce des arbres.

PHLÉOCOPE s. m. (flé-o-ko-pe). Entom. V. PHLŒOCOPE.

PHLÉOCORIS s. m. (flé-o-ko-riss — du gr. *phloios*, écorce; *koris*, punaise). Entom. Syn. de PHLÉE.

PHLÉOGÈNE s. f. (flé-o-jè-ne — du gr. *phloios*, écorce; *genos*, naissance). Bot. Genre de cryptogames.

PHLÉOLE s. f. (flé-o-le — du gr. *phleos*, massette). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des phalaridées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent surtout le midi et l'est de l'Europe: *Les* PHLÉOLES *sont des gramens à feuilles planes.* (De Jussieu.) ‖ On trouve quelquefois ce nom au masculin: *Une des espèces les plus communes est le* PHLÉOLE *des prés.* (Dict. d'hist. nat.) *Les bestiaux broutent avec plaisir le* PHLÉOLE. (T. de Berneaud.)

PHLÉOMYS s. m (flé-o-miss — du gr. *phloios*, écorce; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats, et dont l'espèce type habite l'île de Luçon.

PHLÉONÉE s. m. (flé-o-né — du gr. *phloios*, écorce; *naiô*, j'habite). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des oxytéliniens, comprenant deux espèces qui vivent en France et en Allemagne, sous l'écorce des arbres.

PHLÉONÈME s. m. (flé-o-nè-me — du gr. *phloios*, écorce; *nemô*, je pais). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des colydiens, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Grenade.

PHLÉOPÉMON s. m. (flé-o-pé-mon — du gr. *phloios*, écorce; *pêmainô*, j'endommage). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, dont l'espèce type est originaire de Sumatra.

PHLÉOPHAGE s. m. (flé-o-fa-je — du gr. *phloios*, écorce; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cossonides, comprenant une douzaine d'espèces, réparties entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

PHLÉOPHILE s. m. (flé-o-fi-le — du gr. *phloios*, écorce; *phileô*, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant deux espèces qui vivent au Bengale et au Sénégal.

PHLÉOPLASTIE s. f. (flé-o-pla-stî — du gr. *phloios*, écorce; *plassô*, je forme). Arboric. Réparation de l'écorce des arbres; art ou manière de la faire renaître aux endroits où elle a été détruite. ‖ On dit aussi PHLOOPLASTIE.

PHLÉOPORE s. m. (flé-o-po-re — du gr. *phloios*, écorce; *poros*, trou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléochariniens, comprenant six espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique.

PHLÉOSPORE s. f. (flé-o-spo-re — du gr. *phloios*, écorce; *spora*, semence). Bot. Syn. de SEPTARIE ou SEPTORIE, genre de champignons.

PHLÉOSTICTE s. m. (flé-o-sti-kte — du gr. *phloios*, écorce; *stiktos*, piqué). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des cucujites, dont l'espèce type habite les Alpes.

PHLÉOTHRIPS s. m. (flé-o-tripss — du gr. *phloios*, écorce, et de *thrips*). Entom. Genre d'insectes thysanoptères, de la famille des thripsiens, type de la tribu des phléothripsides, formé aux dépens des thrips, et comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent sous l'écorce des arbres.

PHLÉOTHRIPSIDE adj. (flé-o-tri-psi-de — de *phléothrips*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au phléothrips.

— s. m. pl. Tribu d'insectes thysanoptères, de la famille des thripsiens, ayant pour type le genre thrips.

PHLÉOTRAGUE s. m. (flé-o-tra-ghe — du gr. *phloios*, écorce; *tragos*, bouc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Afrique et Madagascar.

PHLÉOTRIBE s. m. (flé-o-tri-be). Entom. V. PHLOIOTRIBE.

PHLÉOTRUPE s. m. (flé-o-tru-pe — du gr. *phloios*, écorce; *trupaô*, je perce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichides, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

PHLÉOTRYE s. f. (flé-o-trî). Entom. V. PHLOIOTRYE.

PHLESCORIE s. f. (flè-sko-rî — du gr. *phloios*, écorce, et de *scorie*). Bot. Syn. de DICHÉNE, genre de cryptogames.

PHLEUM s. m. (flé-omm). Bot. Nom scientifique du genre phléole.

PHLIAS s. m. (fli-ass). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des cre-

vettines, tribu des sauteuses, voisin des lysianasses, dont l'espèce type a été trouvée entre les îles Malouines et le port Jackson.

PHLIASIE, en latin *Phliasia*, canton de l'ancien Péloponèse, dans la Sicyonie, au S. On y voit les ruines de plusieurs villes grecques, entre autres celles de Phlionte, de Titane, dont le temple renfermait une grande quantité de malades, et de nombreuses statues d'athlètes.

PHLIONTE, en latin *Phlius*, ville de la partie septentrionale de l'ancien Péloponèse, dans la Phliasie, au S. de Sicyone et au N. de Cléones. Cette ville porta successivement plusieurs noms dans l'antiquité ; elle fut d'abord nommée *Arantia*, du nom de son fondateur Aras ; puis *Arethyrea*, du nom de la sœur d'Aras ; enfin *Phlius*, d'un descendant de Teménus. A l'époque de l'invasion dorienne, cette ville était occupée par une population de race achéenne, qui émigra en grande partie à Samos. Le gouvernement de cette ville était aristocratique ; mais en 394 un mouvement démocratique expulsa les oligarques, qui se retirèrent à Sparte, dont ils avaient toujours été les alliés fidèles. Plus tard, Phlionte fut gouvernée par des tyrans, et Cléonyme, l'un d'eux, entra dans la ligue achéenne. La ville possédait un temple consacré à Esculape, un autre à Cérès et un troisième à Hébé. Ses ruines portent de nos jours le nom de *Santa-Phlica*, dans le nome d'Argolide.

PHLOCÈRE s. m. (flo-sè-re — du gr. *phlox*, flamme ; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des acridiens, dont l'espèce type a été trouvée à l'est du Caucase.

PHLŒ. Pour les termes d'histoire naturelle qui ne se trouvent pas ici, v. PHLÉ.

PHLOGACANTHE s. m. (flo-ga-kan-te — du gr. *phlox*, *phlogos*, flamme ; *akantha*, épine). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des acanthacées, tribu des justiciées, originaire de l'Inde.

PHLOGISTICATION s. f. (flo-ji-sti-ka-si-on — rad. *phlogistiquer*). Anc. chim. Absorption du phlogistique.

PHLOGISTICIEN s. (flo-ji-sti-si-ain — rad. *phlogistique*). Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE adj. (flo-ji-sti-ke — du gr. *phlogistikos*, qui brûle ; de *phlegô*, je brûle). Méd. Qui est propre à développer la chaleur interne : *Médication* PHLOGISTIQUE.

— Pathol. Qui est produit par l'inflammation : *Accidents* PHLOGISTIQUES.

— s. m. Chim. Fluide particulier qu'on supposait inhérent à tout corps, et qui produisait la combustion en abandonnant ce corps : *Avant Lavoisier, le* PHLOGISTIQUE *passait pour une des grandes puissances de la nature.* (Proudh.) *Les successeurs de Stahl avaient beaucoup ajouté aux attributs du* PHLOGISTIQUE, *car ils l'envisageaient comme la cause unique des propriétés des corps.* (Nysten.)

— **Encycl.** Chim. La théorie du *phlogistique*, complètement abandonnée de nos jours, et qui a trouvé pendant longtemps des partisans si convaincus, existait en germe déjà, dans les œuvres de Bécher, au XVIIe siècle ; mais ce ne fut que cent ans plus tard qu'elle fut reprise et développée par Stahl. Cette théorie avait pour but l'explication de la nature d'un agent que nous appelons calorique et celle des phénomènes auxquels il donne lieu. Le calorique, d'après Stahl, se présente sous deux états : l'état libre et l'état de combinaison. Le calorique combiné ou *phlogistique* existe dans tous les corps combustibles, et la combustion n'est autre chose que le passage de ce feu de l'état combiné à l'état libre, où il devient appréciable à nos sens. Il est aisé de comprendre alors que les substances les plus inflammables sont les plus riches en *phlogistique*, et que la définition de certains corps doit être changée par la seule admission du principe *phlogistique*. Un métal, tel que le fer par exemple, n'est plus un corps simple, mais un corps composé résultant de la combinaison du *phlogistique* avec un principe particulier appelé chaux par Sthal. Soumettons le fer à la calcination, il dégagera du *phlogistique* et il restera de la chaux. Chauffons fortement cette chaux avec une matière riche en *phlogistique*, elle en prendra une partie et le fer sera régénéré. Remarquons d'abord que cette théorie est tout à fait contraire à celle que nous admettons aujourd'hui. Lorsque par la calcination, en effet, ou par tout autre moyen, nous arrivons à oxyder un métal, nous faisons une opération synthétique, c'est-à-dire que nous combinons le métal à une certaine quantité d'oxygène. Lorsque nous réduisons un oxyde, au contraire, nous enlevons l'oxygène qui s'était combiné, et ceci par un procédé analytique. Il n'est pas besoin d'insister sur la supériorité de la théorie moderne, quand il suffit de rappeler qu'un métal augmente de poids lorsqu'on l'oxyde et que l'oxyde formé diminue de poids quand on le réduit en présence du charbon. Stahl avait essayé de détruire cette objection en admettant que le *phlogistique* était un fluide plus léger que l'air et qu'il tendait à soulever les corps auxquels il se trouvait uni. Cette ingénieuse théorie trouva des partisans enthousiastes, parmi lesquels il faut remarquer Scheele, si célèbre par différents travaux et surtout par son analyse de l'air. C'est à elle qu'on doit certaines dénominations qui se retrouvent encore dans quelques ouvrages anciens : air phlogistiqué (azote) ; air déphlogistiqué (oxygène) ; acide vitriolique phlogistiqué (acide sulfureux) ; acide marin déphlogistiqué (chlore) ; esprit de nitre phlogistique (acide azoteux), etc.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE (flo-ji-sti-ké) part. passé du v. Phlogistiquer. Anc. chim. Combiné au phlogistique : *Tout corps* PHLOGISTIQUÉ *est combustible.* ‖ *Air phlogistiqué*, Ancien nom de l'hydrogène, gaz combustible. ‖ *Acide sulfurique phlogistiqué*, Ancien nom de l'acide sulfureux.

PHLOGISTIQUER v. a. ou tr. (flo-ji-sti-ké — rad. *phlogistique*). Anc. chim. Combiner avec le phlogistique, rendre combustible.

PHLOGISTOLOGIE s. f. (flo-ji-sto-lo-jî — du gr. *phlogistos*, inflammable, *logos*, discours). Traité ou histoire des corps combustibles. ‖ Peu usité.

PHLOGISTOLOGIQUE adj. (flo-ji-sto-lo-ji-ke — rad. *phlogistologie*). Qui appartient à la phlogistologique : *Essais* PHLOGISTOLOGIQUES.

PHLOGITIDE s. f. (flo-ji-ti-de — du gr. *phlox*, *phlogos*, flamme). Minér. Pierre précieuse, dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

PHLOGODE adj. (flo-go-de — du gr. *phlogodês*, enflammé). Méd. Qui est enflammé, irrité.

PHLOGOPAPPE adj. (flo-go-pa-pe — du gr. *phlox*, *phlogos*, feu ; *pappos*, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette couleur de feu.

PHLOGOPHORE s. f. (flo-go-fo-re — du gr. *phlox*, *phlogos*, flamme ; *phoros*, qui porte, par allus. à la couleur). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des hadénides, dont l'espèce type vit en France et en Allemagne.

PHLOGOPYRE s. f. (flo-go-pi-re — du gr. *phlox*, *phlogos*, feu ; *pur*, fièvre). Pathol. Fièvre inflammatoire. ‖ Peu usité.

PHLOGOSE s. f. (flo-go-ze — gr. *phlogôsis*, de *phlegô*, je brûle). Pathol. Inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. ‖ Rougeur et chaleur qui caractérisent l'inflammation.

— **Encycl.** On donne ordinairement ce nom à une inflammation peu intense dans laquelle il y a seulement chaleur et rougeur ; on dit d'un organe qui présente ces caractères qu'il est phlogosé. La *phlogose* précède ordinairement l'inflammation. Elle se manifeste dans l'érysipèle ; souvent l'affection ne franchit pas ces premières limites et exige un traitement peu actif. La *phlogose* de la peau constitue une affection que l'on nomme vulgairement coup de soleil. V. INSOLATION.

PHLOGOSÉ, ÉE (flo-go-zé) part. passé du v. Phlogoser. Affecté de phlogose : *Partie* PHLOGOSÉE.

PHLOGOSER v. a. ou tr. (flo-go-zé — rad. *phlogose*). Enflammer, irriter légèrement, superficiellement : *Les substances narcotiques irritent les tissus, les* PHLOGOSENT *et souvent même les détruisent en même temps qu'elles agissent sur le cerveau.* (Ratier.)

PHLOGOSIQUE adj. (flo-go-zi-ke — du gr. *phlogôsis*, inflammation). Minér. Qui est produit par le feu : *Roches* PHLOGOSIQUES. ‖ Peu usité.

PHLOIOCOPE s. m. (flo-io-ko-pe — du gr. *phloios*, écorce ; *koptô*, je coupe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant deux espèces qui vivent au Sénégal. ‖ On dit aussi PHLÉOCOPE.

PHLOIOTRIBE s. m. (flo-io-tri-be — du gr. *phloios*, écorce ; *tribô*, je broie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichides, comprenant trois espèces qui habitent la France, les États-Unis et la Guyane. ‖ On dit aussi PHLÉOTRIBE.

PHLOIOTRYE s. f. (flo-io-trî — du gr. *phloios*, écorce ; *truô*, je perce). Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui habite l'Angleterre. ‖ On dit aussi PHLÉOTRYE.

PHLOMIDE s. f. (flo-mi-de — du gr. *phlomis*, molène). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, comprenant environ quarante espèces qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie : *La* PHLOMIDE *lychnis passe pour astringente et détersive.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *phlomides* sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges vertes, souvent couvertes d'une grande quantité de poils blancs, floconneux ; leurs feuilles sont opposées et rugueuses ; leurs fleurs sont grandes, de couleurs variées, groupées en faux verticilles axillaires et munies de bractées, dont la réunion constitue un épi lâche, terminal ; elles présentent les caractères suivants : calice tubuleux à cinq dents, corolle bilabiée, à lèvre supérieure en voûte [illegible] comprimée ; quatre étamines didynames, ovaire à quatre lobes, avec un style à stigmate bifide. Les fruits sont des akènes. Ces plantes appartiennent surtout aux régions chaudes et tempérées de l'ancien continent ; trois seulement se trouvent dans le midi de la France.

La *phlomide lychnite* est une jolie espèce à grandes fleurs jaunes, qui croît dans les lieux secs et stériles, sur les coteaux pierreux des départements voisins de la Méditerranée. On peut cultiver cette plante en pleine terre dans nos jardins, à une bonne exposition ; elle se reproduit de graines et de boutures. La *phlomide frutescente*, vulgairement nommée *sauge en arbre*, *sauge de Jérusalem*, a les rameaux couverts d'un duvet jaunâtre et de grandes fleurs d'un beau jaune très-vif, qui devient presque rouge ; elle croît spontanément en Espagne et en Sicile. Pour la cultiver en France, il faut une terre franche et légère, une bonne exposition et avoir soin de la protéger pendant l'hiver. La *phlomide herbe au vent* se reconnaît à ses belles fleurs purpurines ou d'un violet bleuâtre ; c'est une plante vivace très-répandue en Espagne. On lui a donné ce nom caractéristique parce qu'en hiver, lorsque le collet de la racine s'est pourri, la tige est emportée par le vent qui s'engouffre dans ses calices persistants et la roule jusqu'à ce qu'elle trouve un obstacle qui l'arrête. Ces plantes desséchées se pelotonnent et s'accumulent en tas dans les vallons et dans les ravins, où les pauvres vont les ramasser pour les brûler ou en chauffer les fours. La *phlomide tubéreuse*, haute d'un mètre et plus, à fleurs purpurines, croît dans l'Europe orientale et l'Asie moyenne ; ses racines présentent des tubercules dont les Kalmouks se nourissent et qui servent chez nous à multiplier la plante. On la cultive dans nos jardins, dans une terre légère, à bonne exposition et en ayant soin de donner des arrosages fréquents. Enfin, citons la *phlomide léonure*, ou la *queue de lion* proprement dite, qui atteint une hauteur de 2 mètres ; ses fleurs, très-nombreuses, sont écarlates ou rouge orange ; elle croît au Cap de Bonne-Espérance.

Quelques *phlomides* ont été employées en médecine comme astringentes et détersives.

PHLOMIDOPSIS s. m. (flo-mi-do-psiss — de *phlomide*, et du gr. *opsis*, aspect). Bot. Section du genre phlomide. ‖ On dit aussi PHLOMOIDE.

PHLOMIS s. m. (flo-miss). Bot. Nom scientifique du genre phlomide : *Tous les* PHLOMIS *ont les feuilles opposées.* (Bosc.)

PHLOO. V. par PHLÉO tous les mots dérivés du grec *phloios*, écorce, qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

PHLOOPLASTIE s. f. (flo-o-pla-stî). Arboric. V. PHLÉOPLASTIE.

PHLORAMINE s. f. (flo-ra-mi-ne). Composé qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur la phloroglucine.

— **Encycl.** La *phloramine*, découverte par Hlasiwetz et Pfaundler, répond à la formule $C^6H^7AzO^2 = C^6H^5O^2AzH^2$. Elle se produit par l'action de l'ammoniaque sur la phloroglucine :

$C^6H^6O^3$	+	AzH^3	=	$C^6H^7AzO^2$	+	H^2O.
Phloroglucine.		Ammoniaque.		*Phloramine.*		Eau.

Lorsque l'on dirige un courant de gaz ammoniac sec sur de la phloroglucine, celle-ci absorbe de grandes quantités de ce gaz et fond. Si, dès que toute formation d'eau a cessé, on dissout la masse cristallisée qui résulte de cette action par l'eau chaude, mais non bouillante, on obtient par le refroidissement des cristaux de *phloramine*. La solution brune de la phloroglucine dans 5 parties d'ammoniaque aqueuse abandonne, par un repos un peu prolongé, des cristaux de *phloramine* que l'on peut purifier par cristallisation dans l'eau tiède et en les desséchant aussi rapidement que possible dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique. La première méthode donne toutefois plus rapidement un produit plus pur. La *phloramine* forme des lames [illegible], délicates et minces qui se séparent du filtre sous la forme d'une pellicule [illegible] soyeux. Elle a une saveur astringente et est permanente à l'air. Elle est peu soluble dans l'eau froide, facilement soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

— RÉACTIONS. 1° La *phloramine*, maintenue pendant quelque temps au bain-marie, prend d'abord une couleur jaune citron et ensuite une couleur brun foncé [illegible] l'air. 3° L'acide azotique fumant dissout la *phloramine* en formant une liqueur jaune rougeâtre d'où se séparent des cristaux [illegible] foncé, constitués probablement par un composé nitré. [illegible] forme un liquide sulfoconjugué dont le sel [illegible] bord par du carbonate de baryum, de l'étendre d'eau et de la filtrer, parce qu'un excès d'acide empêche cette coloration. Sous l'influence de l'acide chlorhydrique et du chlorate de potassium, la *phloramine* se convertit en une résine brun foncé qui, petit à petit, prend une couleur plus légère. Quand on distille, il se forme une petite quantité d'une huile qui a une odeur excessivement intense, rappelant la chloracétone, et il reste une résine. Il ne se forme pas de chloranile dans la réaction. 6° Quand on expose à l'air une solution ammoniacale de phloroglucine, il se forme, dans les premiers moments, de la *phloramine* ; mais ce corps disparaît ensuite et le liquide se dessèche en une masse noire, fragile et brillante. Cette masse se dissout dans l'ammoniaque aqueuse, d'où les acides la précipitent en brun [illegible]. Par les alcalis aqueux, la *phloramine* se décompose et se fonce en couleur. [illegible] La solution aqueuse de la *phloramine* ne colore pas le chlorure ferrique, ne forme aucun précipité dans les solutions [illegible] azotate d'argent et ne réduit pas non plus l'argent de ses solutions salines quand on la fait bouillir avec ses solutions.

La *phloramine* s'unit avec les acides en formant des sels qui cristallisent bien et qui sont solubles dans l'alcool.

— *Acétate de phloramine.* La solution de la *phloramine* dans l'acide acétique cristallisable se dessèche en un vernis jaune sans donner de cristaux. Ce composé, traité par l'eau, laisse une poudre jaune qui se dissout en partie quand on chauffe, tandis qu'une autre partie fond et prend l'apparence d'une résine.

— *Chlorhydrate de phloramine.*

$C^6H^7AzO^2HCl$.

Quand on verse de l'acide chlorhydrique concentré sur la *phloramine*, celle-ci tombe en poussière et se dissout quand on chauffe. Par le refroidissement, le sel se dépose en lames jaunes et brillantes, qui sont peut-être anhydres. Après dissolution dans l'eau, on obtient des aiguilles et des lamelles blanches qui jaunissent à 100° et qui perdent 15 à 16 pour 100 d'eau.

— *Azotate de phloramine.* La *phloramine* se dissout immédiatement dans l'acide azotique tiède modérément concentré ; la solution donne un sel en aiguilles et en lames brillantes, qui affectent la couleur du bronze.

— *Oxalate de phloramine.* C'est un sel cristallin.

— *Sulfate de phloramine.*

$(C^6H^7AzO^2)^2H^2SO^4$.

Une solution de *phloramine* dans l'acide sulfurique étendu donne, par l'évaporation spontanée, de longues aiguilles jaunes et fragiles qui, lorsqu'on les chauffe au bain-marie, acquièrent une couleur jaune brillante, et abandonne 9,38 pour 100 d'eau.

PHLORÉTATE s. m. (flo-ré-ta-te). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide phlorétique avec les alcalis.

— **Encycl.** V. PHLORÉTIQUE.

PHLORÉTINE s. f. (flo-ré-ti-ne — du gr. *phloios*, écorce, *rêtinê*, résine). Chim. Matière organique neutre, formée sous l'influence des acides minéraux étendus, par le dédoublement de la phlorizine.

PHLORÉTIQUE adj. (flo-ré-ti-ke — du gr. *phloios*, écorce). Chim. Se dit d'un acide qui [illegible] sur la phlorétine.

— **Encycl.** M. Hlasiwetz a obtenu l'acide *phlorétique* [illegible] sur la phlorétine. Il se produit en même temps de la phloroglucine, dont la phlorétine peut être considérée comme un éther [illegible].

Pour préparer ce corps, on dissout 30 grammes de phlorétine dans 200 c. c. d'une lessive de potasse de 1,2 [illegible] cool, soit dans l'eau bouillante.

[illegible] L'eau le [illegible]. Ses solutions [illegible] geâtre. Avec l'hypochlorite de calcium, il [illegible]

[illegible] l'azotate d'argent [illegible]

— [illegible] 1° [illegible] chauffé, [illegible] 2° [illegible] charbon. 3° [illegible] dégageant de la chaleur et fait disparaître la [illegible] flacon, on [illegible]. Le produit est soluble dans l'alcool et dans l'éther, [illegible]; sa solution [illegible] visqueuse, [illegible] avec la soude en formant un composé qui se solidifie au bout de quelque temps en une masse cristalline déliquescente. 4° Avec l'acide chlorhydrique et le chlorate de potassium, l'acide *phlorétique* prend d'abord une couleur brun rougeâtre, puis, si l'on chauffe, dégage des produits gazeux en abondance, redevient jaune et finit par se transformer en flocons jaunes dont la composition n'a point été déterminée. 5° Trituré avec le pentachlorure de phosphore, l'acide [illegible] vers 110° de l'oxychlorure de phosphore et il reste une substance qui se décompose si l'on chauffe plus fortement. Cette substance est liquide et répand à l'air des fumées abondantes. Sous l'in[illegible] se en [illegible] et [illegible] croire que [illegible] rine *phlorétique*

[illegible]

On lui a attribué la formule C^9H^8O,Cl^2; mais il est probable que ce dernier chlorure se détruirait par l'eau en régénérant, non de l'acide *phlorétique*, mais de l'acide chlorocuminique, comme le fait le dichlorure de salicyle qui régénère dans ce cas l'acide chlorobenzoïque et non l'acide salicylique, comme MM. Kolbe et Lautemann l'ont démontré. Le corps obtenu au moyen du perchlorure de [illegible] à la chlorhydrine salicylique qu'avait obtenue jadis M. Cahours en traitant par le perchlorure de phosphore le salicylate de méthyle. Quoi qu'il en soit, cette réaction prouve que l'acide *phlorétique* se comporte, vis-à-vis du perchlorure de phosphore, comme ses homologues inférieurs et non comme ses homologues supérieurs. M. Naquet a démontré, en effet, que l'acide thymotique perd simplement une molécule d'eau sous l'influence de ce réactif et se convertit en anhydride thymotique. 6° Lors[illegible] *phlorétique* à l'action des vapeurs d'anhydride sulfurique, il se forme un acide conjugué, l'acide sulfophlorétique

[illegible]

7° L'acide *phlorétique* se dissout dans l'acide azotique concentré en formant une dissolution rouge et en dégageant de la chaleur. En même temps, la masse se boursoufle et dégage des vapeurs rutilantes. Par le refroidissement, la liqueur abandonne une masse de cristaux jaunes d'acide dinitrophlorétique. Si [illegible] de maintenir la tem[illegible] en même temps [illegible]. Si l'on ajoute, au contraire, [illegible] *phlorétique* et [illegible] à de l'acide azotique concentré et froid, la dissolution se fait sans dégagement de vapeurs rutilantes et, au bout de quelque temps, l'acide dinitrophlorétique se dépose en cristaux. Si, au contraire, on verse l'acide azotique dans [illegible] *phlorétique* [illegible] effervescence, du bioxyde d'azote se dégage, le liquide se colore et il se sépare une résine brune sous la forme de gouttelettes liquides. Si l'on conti[illegible] a autre [illegible] paraît à son tour et des cristaux d'acide dinitrophlo[illegible] de quelque temps. 8° [illegible] distillé avec un mélange d'hydrate de calcium sec et de verre pulvérisé donne une huile qui n'est autre que [illegible] *phlorétique* [illegible] suivant l'équation :

$$[illegible] \quad - \quad [illegible] \quad = \quad C^8H^{10}O.$$

Acide [illegible] — A[illegible] — Phlorétol

[illegible] et non point [illegible] s'y attendre, lorsqu'on distille un mélange de phlore[illegible]. 9° Avec les chlorures d'acétyle, de butyryle et de ben[illegible] *phlorétique* [illegible] de l'acide [illegible] acétyl, [illegible]. L'acide acé[illegible] forme

[illegible]

10° [illegible] de phlorétate de potassium ou d'argent et d'iodure d'é[illegible] de l'acide [illegible] *phlorétique* [illegible] avec la [illegible] corps [illegible] *phlorétine*.

— [illegible] *phlorétique* ap[illegible] renferment [illegible] phénique, comme l'acide salicylique. Il est donc diato[illegible], et cependant il fait des sels à deux atomes de métaux, ce qui s'explique, puisque l'hydrogène typique des phénols s'échange contre des métaux, comme le fait l'hydrogène typique des acides. Il forme des sels qui répondent à la formule $C^9H^8M'^2O^3$ ou $C^9H^8M''O^3$ et des sels qui répondent à la formule $C^9H^9M'O^3$ ou $(C^9H^9O^3)^2M''$, suivant l'atomicité du métal. Nous donnerons aux premiers le nom de sels neutres et aux seconds le nom de sels acides, bien qu'en fait cette dénomination ne leur convienne pas, puisque les seconds ne renferment plus d'oxhydryle acide, mais un oxhydryle phénique. L'acide *phlorétique* décompose les carbonates en formant le plus souvent des sels acides. Les phlorétates sont cristallisables. Les sels acides ont une réaction neutre et les sels neutres ont une réaction alcaline. Sous l'influence de la chaleur, ils répandent une odeur de phénol.

— *Phlorétates de baryum.* Le sel neutre $C^9H^8O^3,Ba''$ se produit lorsqu'on précipite une solution bouillante du sel acide par de l'eau de baryte concentrée. Il cristallise dans l'eau bouillante en aiguilles qui renferment cinq molécules d'eau, dont quatre s'éliminent à 169°. Le sel acide $(C^9H^9O^3)^2Ba''$ prend naissance lorsqu'on sature une solution aqueuse de l'acide libre par du carbonate de baryum. Il cristallise en longs prismes plats et transparents qui se foncent en couleur vers 100°.

— *Phlorétates de calcium.* Le sel neutre se précipite lorsqu'on ajoute une solution de chaux dans l'eau nitrée à une solution concentrée de chaux dans l'acide *phlorétique* jusqu'à ce que le liquide manifeste une réaction alcaline. Par évaporation dans le vide, il cristallise en lames blanches qui ont une réaction alcaline. L'acide carbonique le décompose.

— *Phlorétates de cuivre.* Le sel acide $(C^9H^9O^3)^2Cu'' + 2H^2O$ s'obtient par voie de double décomposition au moyen d'une solution de sulfate de cuivre et d'une solution de phlorétate de baryum. Il forme des cristaux d'un vert émeraude qui perdent leur eau à 100°. Ces cristaux sont assez peu solubles dans l'eau et dans l'alcool, mais ils se dissolvent facilement dans l'éther, auquel ils communiquent une couleur verte. Le sel neutre $C^9H^8O^3Cu''$ se sépare lorsqu'on maintient pendant longtemps en ébullition la solution éthérée du sel neutre. Il forme de belles paillettes brillantes d'un vert bleuâtre, qui contiennent une molécule d'eau dont elles perdent la moitié à 100°.

— *Phlorétates de plomb.* Le sel neutre $[C^9H^8O^3Pb'']^2 + H^2O$ se précipite sous la forme d'une masse volumineuse lorsqu'on sature l'acide libre par du carbonate de plomb et qu'on mêle la liqueur filtrée à chaud avec une dissolution de sous-acétate plombique. Il ne perd pas son eau de cristallisation à 100°. Il se précipite un sel basique

$$(C^9H^8O^3Pb'')^2Pb''O,2H^2O$$

lorsqu'on ajoute du sous-acétate de plomb à une solution froide d'acide *phlorétique* saturée par du carbonate de plomb.

— *Phlorétate de magnésium.* Lorsqu'on dissout le carbonate de magnésium dans une solution aqueuse d'acide *phlorétique*, on obtient ce sel en géodes cristallines incolores qui rappellent l'aspect de la wavellite.

— *Phlorétate de mercure.* L'acide *phlorétique* forme avec l'azotate mercureux un précipité cristallin formé d'aiguilles et, avec l'azotate mercurique, un précipité cristallin formé de lamelles transparentes.

— *Phlorétate de potassium* $C^9H^9O^3,K$. Pour l'obtenir, on sature l'acide aqueux par l'hydrate potassique, on fait passer de l'acide carbonique à travers la liqueur, on évapore à siccité et l'on reprend le résidu par l'alcool bouillant. Le sel doit être purifié par pressions et cristallisations successives. La solution alcoolique en s'évaporant donne des lamelles ou plutôt de gros prismes incolores rayonnés. Le sel a une saveur chaude et salée; il s'effleurit au contact de l'air et perd la totalité de son eau de cristallisation à 100°. Cette eau n'a pas été dosée. Les solutions de phlorétate de potassium sont alcalines et brunissent par l'exposition à l'air.

— *Phlorétate de sodium* $C^9H^9NaO^3$. Ce sel, préparé comme le sel de potassium, cristallise, d'une solution très-concentrée, en prismes efflorescents disposés en rayons. Sa solution brunit très-rapidement lorsqu'on l'expose à l'air.

— *Phlorétate d'argent* $C^9H^9AgO^3$. On le prépare en précipitant le sel de sodium par l'azotate d'argent. Le liquide se prend en un magma cristallin, que l'on peut recueillir sur un filtre à l'obscurité. On le lave à l'eau froide, on le comprime entre plusieurs doubles de papier buvard et on le dessèche à 100°. Il forme des aiguilles blanches, éclatantes, qui noircissent rapidement à la lumière lorsqu'elles sont humides et qui se dissolvent facilement dans l'ammoniaque et dans l'acide acétique.

— *Phlorétate de zinc.* Le sel neutre paraît se former comme un précipité insoluble lorsqu'on fait bouillir l'acide *phlorétique* avec un excès de carbonate de zinc. Il reste à l'état insoluble, tandis que le sel acide passe dans la dissolution. Le sel acide $(C^9H^9O^3)^2Zn''$ se dépose immédiatement de la liqueur filtrée si l'on opère la filtration à la température de l'ébullition et qu'on laisse refroidir la liqueur. Il forme des prismes aplatis et des lames d'un éclat velouté qui ressemblent à la cholestérine. Il est inaltérable à l'air et assez peu soluble.

— *Phlorétate d'urée* $CH^4Az^2O,2C^9H^{10}O^3$. On l'obtient en mêlant une solution de trois parties d'urée et d'une partie d'acide *phlorétique*. Il forme soit de larges lames éclatantes, soit des cristaux en barbe de plume.

— DÉRIVÉS DE SUBSTITUTION DE L'ACIDE PHLORÉTIQUE. *Acide dibromophlorétique*

$$C^9H^8Br^2O^3.$$

On l'obtient en ajoutant du brome à de l'acide *phlorétique* pulvérisé jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'acide bromhydrique. C'est alors une poudre légèrement colorée, qui cristallise dans l'alcool sous la forme de grains prismatiques durs et incolores. On peut le purifier complétement en le lavant à l'eau, le dissolvant dans l'ammoniaque, le précipitant par l'acide chlorhydrique et le lavant de nouveau. Il fond dans une atmosphère de chlore, s'échauffe, dégage de l'acide chlorhydrique et forme un produit incristallisable, insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool et dans l'éther. Le sel d'ammonium de cet acide $C^9H^7(AzH^4)Br^2O^3$ est peu soluble dans l'eau et facile à décomposer. Le sel de baryum $(C^9H^7Br^2O^3)^2Ba''$ (à 100°) se précipite en cristaux prismatiques lorsqu'on mélange des solutions de phlorétate d'ammonium et de chlorure de baryum.

— *Acide dinitrophlorétique*

$$C^9H^8Az^2O^7 = C^9H^8(AzO^2)^2O^3.$$

Ce corps se produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide *phlorétique*. Il présente deux modifications que l'on produit à volonté suivant le mode opératoire que l'on suit en le préparant. La première modification (α) se forme lorsqu'on dissout l'acide *phlorétique* dans l'acide azotique légèrement concentré et qu'on laisse refroidir. Il se dépose alors sous la forme de grains jaunes au sein d'une liqueur rouge. On purifie ces grains en les faisant cristalliser dans l'alcool. L'acide dinitrophlorétique α s'obtient alors en prismes brillants d'un jaune citron. Il est facilement soluble dans l'alcool, auquel il communique une couleur rouge jaunâtre; il est fusible, n'est pas détonant, a une saveur douce et possède les mêmes propriétés tinctoriales que l'acide picrique.

On obtient des sels détonants de cet acide en saturant ses solutions aqueuses par les carbonates métalliques ou en précipitant par des sels divers le dinitrophlorétate d'ammonium en solution concentrée. Le sel de potassium $C^9H^6(AzO^2)^2O^3,K^2 + H^2O$ (à 120°) cristallise d'une solution alcoolique étendue en prismes orangé foncé. Le sel de baryum $C^9H^6(AzO^2)^2Ba''O^3.H^2O$ forme des aiguilles orangées; le sel de calcium, des aiguilles jaunes. Le sel de plomb est un précipité rouge foncé; le sel d'argent un précipité rouge; le sel de cuivre un précipité jaune. Le sel d'ammonium forme avec le chlorure mercurique un précipité jaune, d'abord amorphe, qui prend ensuite une structure cristalline. Le chlorure stanneux forme, avec le sel d'ammonium, un précipité jaunâtre, et le chlorure ferrique un précipité légèrement brun.

L'acide dinitrophlorétique β se produit lorsqu'on verse goutte à goutte de l'acide azotique dans une solution aqueuse bouillante d'acide *phlorétique*. Les cristaux qui se séparent alors, étant redissous dans l'alcool, donnent, par l'évaporation de ce liquide, des lames et des écailles jaunes d'un grand éclat.

On peut obtenir les sels alcalino-terreux de cet acide en saturant l'acide libre par les hydrates et les carbonates correspondants; mais on ne les obtient jamais par double décomposition, tandis que ceux de la modification α s'obtiennent par précipitation au moyen du sel ammonique.

Le sel β-ammonique

$$C^9H^6(AzH^4)^2(AzO^2)^2O^3,H^2O$$

cristallise en aiguilles efflorescentes d'un jaune foncé.

Le sel barytique β

$$C^9H^6(AzO^2)^2O^3Ba''$$

se sépare en groupes nodulaires de cristaux jaune orangé.

On remarquera que, tandis que les phlorétates dimétalliques sont l'exception, les dinitrophlorétates dimétalliques sont, au contraire, la règle. Ce fait s'explique aisément si l'on considère ce que nous avons déjà dit plus haut, à savoir que l'acide *phlorétique* renferme un oxhydryle phénique. L'hydrogène typique des phénols s'échangeant assez difficilement contre des métaux et ne formant jamais de composés bien stables, il est naturel que les sels à deux atomes de métal de l'acide *phlorétique* s'obtiennent avec quelque difficulté et soient l'exception. Mais on sait que l'hydrogène typique des phénols acquiert des propriétés acides décidées par l'introduction de l'azotyle (AzO^2) dans le radical. C'est ainsi que l'acide picrique ou trinitrophénique est un véritable acide. La même chose se reproduit avec l'hydrogène typique phénique que renferme l'acide *phlorétique*. Introduit-on de l'azotyle dans le radical de cet acide, cet hydrogène acquiert des propriétés franchement acides, et les sels à deux atomes de métal, d'exception, deviennent la règle.

— ÉTHERS PHLORÉTIQUES. Ces corps résultent de la substitution d'un radical alcoolique à l'atome d'hydrogène basique de l'acide *phlorétique*. On pourrait certainement obtenir des éthers dialcooliques en soumettant les sels dimétalliques à l'action des éthers simples; mais ces corps n'ont point été préparés jusqu'ici. Les radicaux acides se substituent à l'hydrogène phénique et donnent ainsi des espèces particulières de corps copulés que nous étudierons à côté des éthers proprement dits.

— *Acide acétyl-phlorétique*

$$C^9H^8O \left\{ \begin{matrix} O,C^2H^3O. \\ OH. \end{matrix} \right.$$

Cet acide prend naissance dans l'action du chlorure d'acétyle sur l'acide *phlorétique*. Cristallisé dans l'alcool absolu, il forme des prismes entrelacés, minces et incolores, qui possèdent un éclat vitreux et une réaction acide. Il est insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther. Il fond au-dessous de 100° et se sublime en partie; il décompose les carbonates et n'est pas coloré par le chlorure ferrique. Les réactions franchement acides de ce corps démontrent que l'hydrogène basique, l'hydrogène du groupe acide CO^2H, n'y est point remplacé et que, par conséquent, l'acétyle y est substitué à l'hydrogène phénique. En dissolvant l'acide acetyl-phlorétique dans de l'acide azotique de concentration moyenne et en mêlant immédiatement le produit avec l'eau, on obtient un précipité d'acide nitro-acétyl-phlorétique

$$C^9H^7O(AzO^2) \left\{ \begin{matrix} OC^2H^3O, \\ OH \end{matrix} \right.$$

qui cristallise dans l'alcool en lames brillantes d'un jaune d'or.

— *Phlorétate d'éthyle*

$$C^9H^8O \left\{ \begin{matrix} OH \\ OC^2H^5. \end{matrix} \right.$$

On obtient facilement ce composé en chauffant à 100°, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange d'iodure d'éthyle et de phlorétate de potassium ou d'argent. C'est un corps visqueux et incolore, d'une odeur faible et d'une saveur irritante. Il bout au-dessus de 265°, n'est pas inflammable, se dissout dans l'alcool et l'éther, mais est insoluble dans l'eau. Il a le même indice de réfraction que l'éther salicylique pour la raie orange du spectre, mais son pouvoir dispersif est beaucoup moins grand que celui de ce dernier éther. Traité par l'acide azotique, le phlorétate d'éthyle se transforme en dinitro-phlorétate d'éthyle

$$C^9H^7(C^2H^5)(AzO^2)^2O^3.$$

Ce corps a d'abord la consistance d'une huile d'un jaune d'or; il se solidifie au bout d'un certain temps et cristallise dans l'alcool en cristaux d'un jaune tendre.

— *Phlorétate d'amyle*

$$C^9H^8O \left\{ \begin{matrix} OH \\ O,C^5H^{11}. \end{matrix} \right.$$

On le prépare comme le composé éthylique que nous venons de décrire. Il est visqueux, incolore et d'une odeur rance. Sa saveur est âcre; il bout à 290°. Avec l'acide azotique, il donne un composé cristallin nitré.

Le phlorétate d'éthyle et le phlorétate d'amyle ont aussi reçu les noms d'acide éthyl-phlorétique et d'acide amyl-phlorétique, parce qu'ils manifestent encore certaines propriétés acides, qu'ils peuvent faire la double décomposition avec les bases. Cependant ces noms reposent sur une erreur; les propriétés que l'on a prises pour des propriétés acides sont en réalité des propriétés phéniques. L'hydrogène typique reste libre dans ces éthers n'est point celui du groupe CO^2H, c'est celui du phlorétol d'où dérive l'acide *phlorétique*. Les phlorétates d'éthyle et d'amyle sont analogues, en un mot, non à l'acide éthyl-lactique, mais au lactate neutre monoéthylique. S'ils manifestent des propriétés acides, tandis que le lactate neutre monoéthylique n'en manifeste pas, c'est parce que ce dernier renferme un hydrogène alcoolique, tandis que les éthers *phlorétiques* renferment un oxhydryle phénique. Cela est démontré par le mode de formation de ces éthers, qui, se produisant au moyen des sels métalliques, doivent avoir leur radical d'alcool à la place qu'occupait le métal. Or, il est bien clair que, dans les sels monométalliques, le métal occupe la place de l'hydrogène basique, de l'hydrogène du groupe CO^2H. Du reste, l'erreur que nous signalons relativement aux éthers *phlorétiques* avait été faite jadis vis-à-vis du salicylate de méthyle. Depuis lors, le vrai acide méthyl-salicylique a été découvert, et, par ses propriétés acides tranchées, il diffère notablement de l'huile de *gaulteria procumbens*. La même différence s'observera entre les phlorétates d'éthyle et d'amyle actuels et les acides éthyl et amyl-phlorétiques quand ceux-ci seront connus. On les obtiendra en décomposant les éthers dialcooliques de cet acide par la potasse. Quant aux éthers dialcooliques, nous avons déjà dit qu'ils se formeraient probablement par l'action des éthers iodhydriques sur les phlorétates à deux atomes de métal.

PHLORÉTITE s. f. (flo-ré-ti-te). Minér. Silicate d'alumine.

— **Encycl.** La *phlorétite* est un minéral

nouveau que le capitaine W.-A. Ross a fait remettre au Muséum de Londres par le secrétaire d'État pour l'Inde. Le capitaine Ross avait donné à ce minéral le nom de *meerschaluminite*; mais M. le professeur N. Story-Maskelyne et son assistant, le docteur Walter Flight, qui l'ont étudié, ont remplacé ce nom par celui de *phlorétite*, que nous adoptons également.

La *phlorétite* est massive, d'un blanc couleur de chair. Sa cassure est mate et unie. Elle adhère à la langue; des fragments et des veines d'un minéral noir sont disséminés dans sa masse. L'analyse de la portion du minéral qui est blanc couleur de chair a donné en centièmes : 36.388 parties d'anhydride silicique, 34,594 d'oxyde d'aluminium, 13,294 d'eau combinée et 15.019 d'eau hygroscopique. La somme de ces nombres étant 99,245, la perte n'est que de 0.755. Des traces d'oxydes de fer et de manganèse accompagnent ordinairement l'oxyde aluminique. En ne tenant pas compte de l'eau hygroscopique, on a :

		Oxygène.
Anhydride silicique	43,144	23,009
Oxyde aluminique	41.073	19,140
Eau	15.783	14,029
	100,000	

Cette composition peut être exprimée par la formule $2Al^2O^3.3SiO^2,4H^2O, + SiO^2,H^2O$. L'acide silicique et l'eau en excès dans la formule sont-ils combinés avec l'alumine, ou le minéral est-il formé par un mélange de deux silicates d'aluminium hydraté, comme serait la *phlorétite* et la kaolinite? On n'a pas cru nécessaire de le rechercher par de plus profondes investigations. Ce minéral n'a guère besoin de prendre un nom nouveau, parce que ses analyses s'accordent d'une manière tout à fait suffisante avec la formule des *phlorétites*, surtout si l'on considère que ces dernières, produits incristallisables de la décomposition d'autres minéraux, sont rarement assez pures de tout mélange pour donner des nombres à l'analyse qui puissent concorder complètement avec une formule quelconque. La substance noire infiltrée dans la masse de la *phlorétite* offre au chalumeau les réactions du manganèse et du cobalt et renferme des quantités relativement considérables d'une matière organique nitrogénée.

En traitant une portion du minéral que nous décrivons, pendant plusieurs jours, à 100°, par un excès d'hydrate de potassium dissous dans l'eau, l'alcali dissout pour 100 parties de minéral 3,943 parties d'anhydride silicique renfermant 2,102 d'oxygène, et 7,482 d'oxyde aluminique renfermant 3,487 d'oxygène.

PHLORÉTOL s. m. (flo-ré-tol). Chim. Phénol de la série xylénique, identique ou isomérique avec le xylol de M. Würtz.

— **Encycl.** Le *phlorétol* $C^8H^{10}O$ est un phénol qui dérive du xylène et qui provient de l'acide phlorétique $C^9H^{10}O^3$ par soustraction de CO^2. Ce corps est identique ou isomérique avec le xylol liquide de M. Würtz. Il est également isomérique avec le phénate d'éthyle ou phénétol et avec l'alcool tollylique. Il prend naissance lorsqu'on distille un mélange de phlorétate de baryum, de chaux caustique et d'un peu de verre pulvérisé. La distillation doit être faite à feu sec et par petites portions à la fois.

Le *phlorétol* est une huile incolore, d'un pouvoir réfringent considérable, qui s'épaissit à 18° et qui bout à 190°-200°. Sa densité égale 1,0374 à 12°. La densité de vapeur égale 4,22; le calcul exigerait 4,23; son odeur est aromatique et a quelque chose de celle du phénol; sa saveur est brûlante. Placé sur la peau, il produit une brûlure. Il coagule l'albumine presque aussi rapidement que le phénol. Un morceau de bois de pin, trempé dans la solution aqueuse de *phlorétol*, puis avec de l'acide chlorhydrique, enfin séché au soleil, prend une couleur semblable à celle qu'il prendrait avec le phénol. Le *phlorétol* n'est que peu soluble dans l'eau, mais il est miscible en toute proportion avec l'alcool et l'éther.

— DÉCOMPOSITIONS. 1° Dans les vases qui renferment de l'air, le *phlorétol* devient jaunâtre, puis acquiert l'odeur du styrol. 2° Une mèche imbibée de *phlorétol* brûle avec une flamme brillante et fuligineuse. 3° Le *phlorétol* se dissout dans l'acide sulfurique concentré. La liqueur, après avoir été abandonnée pendant quelque temps au repos, n'est plus précipitée par l'eau et renferme un acide sulfoconjugué qui forme avec le baryum un sel soluble facilement cristallisable. 4° Traité par le brome, le *phlorétol* dégage de l'acide bromhydrique et, après que l'excès de brome a été chassé, il reste un produit de substitution cristallin soluble dans l'alcool et insoluble dans l'eau. 5° Le chlore donne lieu à la formation d'un produit de substitution semblable. Lorsqu'on verse du *phlorétol* dans de l'acide azotique concentré, il se produit un sifflement analogue à celui qu'on observe en plongeant un fer rouge dans l'eau, et il se forme du trinitrophlorétol $C^8H^7(AzO^2)^3O$. Il se dégage en même temps une grande quantité de bioxyde d'azote.

PHLORÉTYLE s. m. (flo-ré-ti-le). Chim. Radical diatomique de l'acide phlorétique et de ses dérivés.

— **Encycl.** *Chlorure de phlorétyle*

$$(C^9H^8O)''Cl^2 = C^6H^3\left\{\begin{matrix} CO,Cl \\ CH^3 \\ Cl \end{matrix}\right. .$$

Ce corps paraît prendre naissance dans l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide phlorétique. Lorsqu'on distille le produit de cette réaction, il passe d'abord de l'oxychlorure de phosphore à 110°, et il reste un résidu qui se décompose si l'on élève davantage la température. Traité par l'eau, le produit se décompose en acide phlorétique, phosphorique et chlorhydrique. L'acide phlorétique se comporte donc, dans ce cas, comme son homologue inférieur, l'acide salicylique, et nullement comme son homologue supérieur, l'acide thymotique, lequel donne, par le perchlorure de phosphore, de l'anhydride thymotique et nullement du dichlorure de thymotyle, comme cela résulte des expériences de M. Naquet.

PHLORIZATE s. m. (flo-ri-za-te). Chim. Nom donné aux combinaisons de la phlorizine avec les alcalis, à tort, du reste, la phlorizine n'étant pas un acide, mais un corps neutre.

PHLORIZÉATE s. m. (flo-ri-zé-a-te). Chim. Nom improprement donné à une combinaison de la phlorizéine avec l'ammoniaque.

PHLORIZÉINE s. f. (flo-ri-zé-i-ne). Chim. Matière organique azotée, qui prend naissance par l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'air sur la phlorizine.

PHLORIZINE s. f. (flo-ri-zi-ne). Chim. Substance qui se rencontre toute formée dans l'écorce de la racine du pommier, du prunier, du poirier et du cerisier.

— **Encycl.** Le nom de *phlorizine* est appliqué à un glucoside particulier que l'on rencontre dans l'écorce des racines du pommier, du poirier, du prunier et du cerisier. On peut l'en extraire par l'alcool faible. La solution décolorée par le noir animal et suffisamment concentrée abandonne des cristaux de *phlorizine* par le refroidissement. L'écorce de racine de pommier est la meilleure source de *phlorizine*, parce que cette écorce renferme moins de substances colorantes que celle des autres arbres que nous avons cités.

La *phlorizine* cristallise en touffes ou en longues aiguilles soyeuses. Sa saveur est légèrement amère; elle est un peu soluble dans l'eau froide et se dissout en toute proportion dans l'eau bouillante. L'alcool et l'esprit de bois la dissolvent facilement; mais elle est tout à fait insoluble dans l'éther. Les cristaux de *phlorizine* renferment 2 molécules d'eau de cristallisation et répondent à la formule $C^{21}H^{24}O^{10},2H^2O$. A 100°, ils perdent leur eau de cristallisation et laissent de la *phlorizine* anhydre $C^{21}H^{24}O^{10}$. Cette dernière substance fond à 109° et se décompose à 200° en donnant une substance rouge appelée rufine et d'autres produits.

L'acide sulfurique concentré convertit à 60° ou 70° la *phlorizine* en un acide sulfo-conjugué connu sous les noms d'acide rufi ou rufilo-sulfurique. Par un contact prolongé avec les acides sulfurique, chlorhydrique ou phosphorique étendus, la *phlorizine* se réduit en glucose et en phlorétine. L'acide oxalique produit le même dédoublement à 90°. Celui-ci est exprimé par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Phlorizine.}}{C^{21}H^{24}O^{10}} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Phlorétine.}}{C^{15}H^{14}O^5}$$

100 parties de *phlorizine* ainsi traitée fournissent 41 ou 42 parties de glucose.

L'acide azotique concentré convertit la *phlorizine* en acide oxalique et en nitrophlorétine $C^{15}H^{13}(AzO^2)O^5$[?]. L'acide oxalique vient de la glucose.

L'acide chlorhydrique concentré ne dissout pas la *phlorizine*, mais la transforme en une substance amorphe d'une couleur rouge foncé. Lorsqu'on triture de la *phlorizine* avec un dixième de son poids d'iode, il se forme une masse d'un violet grisâtre, d'où l'eau sépare des flocons noirs. Si l'on recouvre la *phlorizine* avec de l'éther et qu'on verse du brome goutte à goutte dans le liquide, aussi longtemps qu'il se décolore, la *phlorizine* se dissout entièrement et, si l'on évapore la solution et qu'on fasse bouillir le résidu avec de l'acide sulfurique étendu, on obtient un composé cristallisable qui n'est autre que la tétrabromophlorétine. Le chlore, le brome et l'iode dégagent de la chaleur au contact de la *phlorizine* sèche et la convertissent en une résine brune et visqueuse. Le chlorure d'iode agit également sur ce corps et donne naissance à des produits amorphes. Les alcalis dissolvent la *phlorizine* sans l'altérer et donnent des solutions qui se conservent à l'air. La potasse bouillante produit une substance noire.

La *phlorizine* absorbe de 11 à 12 pour 100 de son poids de gaz ammoniac. Le produit exposé à l'air prend peu à peu une teinte orangée, puis rouge, qui finit par tourner au bleu foncé. Le corps ainsi obtenu consiste alors en phlorizéate d'ammonium. V. PHLORIZÉINE.

— *Phlorizate de baryum*. On l'obtient en mêlant des solutions de *phlorizine* et de baryte dans l'esprit de bois. Il se forme ainsi un précipité qui perd sa réaction alcaline par l'exposition à l'air et devient d'un rouge brunâtre. Il renferme alors de l'anhydride carbonique, de l'acide acétique et une matière colorante particulière. Il paraît contenir à l'état primitif $C^{21}H^{24}O^{10},BaO$.

— *Phlorizate de chaux*. Il paraît contenir $(C^{21}H^{24}O^{10})^2,3CaO,H^2O^2$. On l'obtient en évaporant une solution de *phlorizine* dans l'eau de chaux. Exposé à l'air, ce corps se décompose à la manière du composé barytique correspondant.

— *Phlorizate de plomb*. Il paraît répondre à la formule $C^{21}H^{24}O^{10},3Pb''O$. On l'obtient sous la forme d'un précipité blanc, en ajoutant du sous-acétate de plomb à une solution bouillante de *phlorizine*, la *phlorizine* étant prise en excès.

PHLOROGLUCINE s. f. (flo-ro-glu-si-ne). Chim. Phénol triatomique isomère de l'acide pyrogallique.

— **Encycl.** La *phloroglucine* $C^6H^6O^3$ est un phénol triatomique isomérique avec le pyrogallol ou acide pyrogallique. Elle a été découverte par Hlasiwetz. Elle se forme : 1° lorsqu'on fait bouillir une lessive de potasse avec de la phlorétine; 2° lorsqu'on soumet à l'influence du même alcali la quercétine. Dans le premier cas, il se forme en même temps que la *phloroglucine* de l'acide phlorétique et, dans le second, de l'acide quercétique. L'acide morintannique, encore connu sous le nom de maclurine, se résout également en *phloroglucine*, avec production d'acide protocatéchique, lorsqu'on le dissout dans la potasse et qu'on l'évapore jusqu'en consistance de masse pâteuse. Les équations qui expriment la formation de la *phloroglucine* au moyen de ces divers produits paraissent être les suivantes :

$$\underset{\text{Phlorétine.}}{C^{15}H^{14}O} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Oxygène.}}{4O} = \underset{\text{Acide phlorétique.}}{C^9H^{10}O^3} + \underset{\text{Phloroglucine.}}{C^6H^6O^3}$$

$$\underset{\text{Quercétine.}}{C^{23}H^{16}O^{10}} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide quercétique.}}{C^{17}H^{12}O^8} + \underset{\text{Phloroglucine.}}{C^6H^6O^3}$$

$$\underset{\text{Acide morintannique.}}{C^{13}H^{10}O^6} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Phloroglucine.}}{C^6H^6O^3} + \underset{\text{Acide protocatéchique.}}{C^7H^6O^4}$$

— PRÉPARATION. 1° Nous avons décrit, en nous occupant de l'acide phlorétique (v. ce mot), comment, au moyen de la phlorétine, on obtient un mélange de *phloroglucine* et de carbonate de potassium, qui reste à l'état insoluble lorsqu'on traite par l'alcool pour dissoudre le phlorétate potassique. On dissout dans l'eau ce mélange; on y ajoute un léger excès d'acide sulfurique, on l'évapore à siccité au bain-marie et l'on épuise ensuite le résidu par l'alcool, ou mieux par un mélange d'alcool et d'éther. On distille l'alcool et on laisse cristalliser la matière qui reste. Il se forme alors des cristaux colorés et une eau mère qui donne une nouvelle quantité des mêmes cristaux par une évaporation convenable. On dissout ces cristaux dans l'eau, on ajoute à la liqueur de l'acétate de plomb qui y fait naître un précipité, puis on y fait passer un courant d'acide sulfhydrique. Le sulfure de plomb qui se précipite entraîne avec lui la presque totalité de la matière colorante, si bien que la liqueur filtrée abandonne ensuite, par l'évaporation, des cristaux qui n'ont qu'une très-faible teinte. Une nouvelle cristallisation dans l'éther et une dernière cristallisation dans l'eau suffisent pour les obtenir tout à fait incolores.

2° On dissout 3 parties d'hydrate de potassium dans la plus petite quantité possible d'eau chaude et l'on ajoute 1 partie de quercétine à cette liqueur. On évapore alors le liquide en le faisant bouillir et l'on continue à chauffer le résidu jusqu'à ce qu'en en dissolvant un léger échantillon dans l'eau, celui-ci ne donne plus de précipité floconneux sensible par l'acide chlorhydrique et prenne rapidement une couleur rouge foncé. On dissout alors le tout dans l'eau. La masse qui devient rouge est neutralisée par de l'acide chlorhydrique et abandonnée au refroidissement. Quand elle est froide, on la filtre pour séparer le faible dépôt de quercétine intacte et de α-quercétine qui s'est formé, et l'on évapore à siccité la liqueur filtrée. Le résidu est enfin épuisé par l'alcool. L'alcool étant ensuite distillé laisse un résidu que l'on dissout dans l'eau et auquel on ajoute de l'acétate de plomb. L'acide quercétique se précipite alors à l'état de sel plombique, [illegible] la *phloroglucine* reste dissoute. On filtre, on fait passer un courant d'acide sulfhydrique à travers la liqueur pour en [illegible] l'excès de plomb, on filtre de nouveau et l'on évapore rapidement la liqueur jusqu'à consistance sirupeuse. Par le refroidissement, il se [illegible] des cristaux de *phloroglucine* [illegible] en les redissolvant dans l'eau, décolorant la solution au moyen du noir animal et faisant cristalliser de nouveau.

— PROPRIÉTÉS. La *phloroglucine* [illegible]

[illegible]

est fondue, se reprend en masse cristalline par le refroidissement. Elle se dissout dans l'eau et dans l'alcool et mieux encore dans l'éther. L'acide chlorhydrique est sans action sur elle. Elle ne précipite aucun sel métallique, à l'exception de l'acétate neutre de plomb, avec lequel elle forme le composé $C^6H^6O^3.2Pb''O$. [illegible] violacé sous l'influence du chlorure ferrique et donne avec le chlorure de chaux une couleur jaune rougeâtre assez [illegible]. Avec la potasse, elle donne un composé qui se sépare [illegible] l'extrait alcoolique du produit obtenu par l'ébullition de la phlorétine avec la potasse.

— DÉCOMPOSITIONS. La *phloroglucine* ammoniacale agitée à l'air devient rouge brun d'abord, puis opaque. En solution aqueuse concentrée, elle se convertit par le brome en tribromophloroglucine qui se sépare aussitôt à l'état cristallin pendant que le liquide s'échauffe et répand une odeur qui excite la toux. L'acide azotique dissout la *phloroglucine* en brunissant et la convertit en nitrophloroglucine. L'ammoniaque la transforme en phloramine $C^6H^7AzO^2$ (v. ce mot). Elle réduit les solutions alcalines d'oxyde cuivrique à la manière de la glucose. Elle réduit également l'azotate mercureux sous l'influence de la chaleur, ainsi que l'azotate d'argent. Cette dernière réduction exige toutefois l'addition de quelques gouttes d'ammoniaque. Avec le chlorure d'acétyle, le chlorure de benzoïle, etc., elle forme des produits de substitution.

— DÉRIVÉS DE LA PHLOROGLUCINE. *Tribromophloroglucine* $C^6H^3Br^3O^3$. On l'obtient [illegible] brome [illegible] à une solution aqueuse concentrée de *phloroglucine* [illegible] plus. Le liquide se solidifie alors en une pulpe cristalline qu'on recueille sur un filtre, qu'on lave à l'eau froide et que l'on fait cristalliser de nouveau dans l'eau bouillante après avoir décoloré au préalable la solution par le noir animal.

La tribromophloroglucine cristallise dans l'eau en longues aiguilles le plus souvent brunâtres. De l'alcool, elle se dépose sous la forme de prismes concentriquement unis et renfermant $C^6H^3Br^3O^3,3H^2O$ qui perdent leur eau [illegible] en tribromophloroglucine anhydre. Ce composé est assez peu soluble dans l'eau froide et plus soluble dans l'eau bouillante. Il paraît se décomposer en partie par une [illegible]. L'alcool le dissout promptement. Les alcalis et les carbonates alcalins en solution aqueuse le dissolvent aussi assez rapidement en le colorant en brun.

— *Nitrophloroglucine*

$$C^6H^5AzO^5 = C^6H^5(AzO^2)O^3.$$

Lorsqu'on ajoute de la *phloroglucine* par petites portions successives à [illegible] forme, la solution acquiert une couleur rouge foncé et laisse [illegible] en petits nodules. Ces derniers, purifiés par une seconde cristallisation dans l'eau chaude, prennent la forme d'écailles brillantes d'un [illegible] tion.

— *Acétylphloroglucine* $C^6H^3(C^2H^3O)^3O^3$. [illegible] Pour l'obtenir, on traite la *phloroglucine* par le chlorure d'acétyle. [illegible] chlorhydrique et il se forme une masse cristalline [illegible] si l'acétyle entre [illegible]

— [illegible]

PHLORONE s. f. [illegible]

— **Encycl.** La *phlorone* [illegible]

[illegible]

[illegible] ainsi obtenus à ceux recueillis d'abord et on les purifie tous ensemble en les faisant recristalliser dans l'alcool. Lorsqu'on se sert de la créosote du goudron de houille, il faut, après l'avoir dissoute dans l'acide sulfurique, abandonner la liqueur à elle-même jusqu'à ce qu'elle ne se trouble plus par l'eau. Sans cette précaution, on obtiendrait un liquide brun et pas de *phlorone*. Le crésylol, bouillant [illegible] lorsqu'on le soumet au traitement que nous venons de décrire. Le xylénol, volatil à 214°, au contraire, donne une substance brune et onctueuse et ne fournit que très-peu de *phlorone*. Le [illegible] sèche de la résine de gaïac, donne un corps [illegible] pourrait bien être son homologue supérieur.

La *phlorone* cristallise en prismes rhombiques obliques d'un jaune d'or; chauffée, elle répand une odeur piquante qui attaque les yeux et les membranes muqueuses. Si la température s'élève davantage, elle se sublime sans décomposition; elle se volatilise d'ailleurs un peu, même à la température ordinaire. Elle est plus lourde que l'eau, fond au-dessus de 100°, se dissout peu à froid, facilement à chaud dans l'eau; l'alcool et l'éther la dissolvent également. Ses solutions colorent la peau en brun foncé. L'acide sulfurique la dissout en la colorant en jaune; les alcalis communiquent à cette solution une teinte brune qu'une nouvelle addition d'acide fait disparaître pour ramener la teinte jaune primitive. L'acide azotique étendu dissout également la *phlorone* en se colorant en jaune; l'acide chlorhydrique concentré et bouillant la dissout aussi, il forme, dans ce cas, une solution brune qui laisse déposer par le refroidissement des cristaux blancs de chlorhydrophlorone. Avec la potasse solide, la *phlorone* forme une masse verte. Les solutions [illegible] par [illegible] chlorure d'étain. Le chlorure ferrique les colore en brun; l'hydrogène sulfuré y fait naître un précipité.

— *Chlorophlorones.* Lorsqu'on dirige un courant de chlore sec sur de la *phlorone* modérément chauffée, en continuant aussi longtemps qu'il se dégage de l'acide chlorhydrique, on voit la *phlorone* se convertir en un [illegible] déposer des cristaux. L'alcool permet de séparer de ces cristaux deux produits définis : [illegible] et la dichlorophlorone, la première étant de beaucoup la plus soluble des deux. On obtient les mêmes dérivés de substitution en faisant agir sur la *phlorone* un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium.

— *Monochlorophlorone* $C^8H^7ClO^2$. Elle cristallise en [illegible] liquide brun. Par le [illegible] veau en une masse cristalline. Elle a une [illegible] facilement dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique. Ses solutions dans l'alcool faible, soumises à l'ébullition, [illegible] refroidissement, laissent déposer un corps cristallin brun qui n'est autre peut-être que [illegible] monochlorée. Lorsqu'on dirige un courant d'anhydride sulfureux à travers de l'eau chaude tenant de la monochlorophlorone en suspension, le liquide laisse ensuite déposer, par le refroidissement, des cristaux de monochlorhydrophlorone. L'acide sulfurique concentré dissout la monochlorophlorone en formant une solution jaune foncé, [illegible] rouge brun. La soude caustique [illegible] une solution acétique de [illegible] la colore d'abord en vert, [illegible]. Si l'on opère avec la soude ou [illegible] sur une solution aqueuse, la [illegible] se manifeste immédiatement.

— [illegible] $C^8H^6Cl^2O^2$. Elle constitue des lamelles légères, onctueuses et [illegible] dans l'alcool froid, facilement dans l'alcool [illegible]

[illegible] $C^8H^8Cl^2O^2$. L'hydrochlo[illegible]

cristaux [illegible] incolores. Elle cristallise dans l'eau chaude en lamelles nacrées [illegible] chauffe et se dissout facilement, surtout à chaud, dans l'eau, l'alcool et l'éther. L'ammoniaque colore ses solutions en brun; cette [illegible] par l'action de la chaleur ou le contact de l'air. Les lessives de soude développent une teinte verte qui brunit au contact de l'air. Le chlorure ferrique en solution bouillante, l'acide azotique étendu et l'azotate d'argent oxydent l'hydrophlorone et la convertissent en *phlorone*, dans le dernier cas avec précipitation d'argent métallique. Bouillies avec de l'acétate cuivrique, les solutions d'hydrophlorone dégagent une forte [illegible] et donnent lieu à une précipitation d'oxydule de cuivre. Avec la potasse [illegible] l'hydrophlorone forme une masse verte, foncée. L'acide sulfurique fumant la dissout en se colorant en rouge et la solution, étendue d'eau et neutralisée par le carbonate barytique, renferme un sel de baryum très-soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool absolu. Les solutions aqueuses de ce sel colorent en brun le chlorure ferrique, réduisent les sels d'argent et sont précipitées en blanc par l'acétate de plomb.

— *Chlorhydrophlorone* $C^8H^9ClO^2$. On prépare ce corps en faisant bouillir des cristaux de *phlorone* avec de l'acide chlorhydrique concentré. Il y a addition directe des éléments de l'acide chlorhydrique sur la *phlorone*. Après des cristallisations répétées dans l'eau chaude, ce corps forme des aiguilles soyeuses incolores. Chauffé, il fond en un liquide brun qui se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline incolore et qui se sublime, en subissant une décomposition partielle, en lames brillantes et incolores mélangées d'aiguilles violettes. Il se dissout facilement dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. La chlorhydrophlorone solide est colorée en violet par le chlorure ferrique et forme une masse verte avec la potasse. L'ammoniaque colore ses solutions en brun; il en est de même des alcalis fixes. L'azotate d'argent les oxyde à chaud, avec précipitation d'argent réduit et formation de chlorophlorone. Lorsqu'on remplace l'azotate d'argent par l'azotate cuivrique, la même réaction se produit, à cela près qu'au lieu d'argent réduit, c'est de l'oxyde cuivreux rouge qui se précipite.

— *Dichlorhydrophlorone* $C^8H^8Cl^2O^2$. La dichlorhydrophlorone prend naissance lorsqu'on dirige un courant de gaz sulfureux à travers de l'eau tenant de la dichlorophlorone en suspension et qu'on maintient le liquide au bain-marie jusqu'à ce que les cristaux qu'il renferme soient devenus tout à fait incolores. On la purifie en la lavant à l'eau froide et en la faisant ensuite cristalliser dans l'eau bouillante d'abord, puis dans l'acide acétique modérément chauffé. Elle se sublime, avec décomposition partielle, en donnant des aiguilles brun foncé, lesquelles, chauffées sur une feuille de platine, brûlent avec une flamme bordée de vert. Elle se dissout peu dans l'eau froide, facilement dans l'eau bouillante, très-facilement dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré. Les lessives de potasse la dissolvent en se colorant en brun, qui vire ensuite au rouge brun; l'acide sulfurique concentré la dissout également en prenant une teinte brun foncé. Sa solution alcoolique est colorée en brun par l'ammoniaque et donne ensuite un précipité floconneux violet. Elle réduit l'azotate d'argent et l'acétate cuivrique; l'acide chlorhydrique et le chlorate de potassium la convertissent en lames cristallines jaunes. Avec le chlorure ferrique, elle donne immédiatement un précipité floconneux analogue peut-être à la dichlorhydroquinone violette (dichloroquinhydrone).

La *phlorone* peut être considérée soit comme de l'éthylquinone $C^6H^3(C^2H^5)O^2$, soit comme de la diméthylquinone $C^6H^2(CH^3)^2O^2$; mais, comme le produit chloré le plus élevé qu'on ait pu obtenir avec elle par l'action du chlore ou de l'acide hypochloreux est le dérivé dichloré, elle paraît ne renfermer que deux atomes d'hydrogène facilement remplaçables par le chlore, et c'est, par suite, très-probablement de la diméthylquinone. De même, l'hydrophlorone serait de la diméthylhydroquinone.

Le mode de formation de la *phlorone* est [illegible]. On ne s'explique pas comment, à [illegible], le crésylol forme un composé [illegible] alors que d'ordinaire [illegible] les molécules au lieu de les [illegible] pas le seul du même [illegible]. Déjà le thymoïle obtenu au moyen du thymol a une molécule plus compliquée que celle du thymol. On sait aussi [illegible] benzoquinone $C^6H^4O^2$ dans l'oxydation de la benzine C^6H^6.

PHLOX s. m. (fl[illegible] — mot gr. qui signif. *flamme*, par allus. à la couleur et à la disposition des fleurs). Bot. Genre de plantes, de la famille des polémoniacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Asie surtout dans l'Amérique du Nord : *Le* PHLOX *paniculé fleurit vers la fin de l'été.* (P. Duchartre.)

— Encycl. Les *phlox* sont des plantes vivaces, à feuilles simples, entières, sessiles, les feuilles inférieures opposées, les feuilles supérieures alternes; leurs fleurs, purpurines, violacées, rouges, roses, bleues ou blanches, forment au sommet des tiges des [illegible] ou des corymbes d'un brillant effet. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément, [illegible] *maculé, de Drummond, de la Caroline*, etc. Plusieurs *phlox* ont des fleurs d'une odeur agréable. Toutes ces plantes peuvent être employées à décorer les plates-bandes, à former des corbeilles, des massifs ou des bordures qui se couvrent de fleurs durant la belle saison. Elles conviennent particulièrement pour entourer les massifs d'arbustes dans les jardins paysagers, pour garnir les vases des fenêtres et des balcons, pour faire des bouquets, etc. On les multiplie de semis, de boutures et d'éclats de pied.

PHLYCTÈNE s. f. (fli-ktè-ne — gr. *phluktaina*; de *phluzô*, bouillir, fermenter, que Delâtre rattache à la racine sanscrite *plu*, laquelle au sens de couler joindrait, selon lui, l'acception de souffler et aurait produit dans cette acception le latin *flo* et l'allemand *blähen*, anglais *to blow*. Mais il vaut mieux rapporter le grec *phluzô*, *phléô*, *phlaô*, déborder, bouillonner, à la racine sanscrite *phull*, s'épanouir, se dilater, fleurir, d'où le latin *floreo*, fleurir, anglo-saxon *blowan*, anglais *to blow*, ancien allemand *blôhan*, *bhlôjan*, *pluohan*, etc.). Pathol. Pustule, ampoule, petite vessie formée par une sérosité limpide qui s'amasse sous l'épiderme : *Les* PHLYCTÈNES *purement locales et celles qui sont symptomatiques peuvent se montrer sur divers points de la surface de la peau.* (Devine.)

— Encycl. On nomme ainsi de petites ampoules vésiculeuses, transparentes, formées par l'épiderme que soulève un amas de sérosité et semblables aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Cette dénomination est, du reste, assez vague : tantôt on emploie le mot *phlyctènes* comme synonyme de *bulles*; tantôt on établit une distinction entre les *phlyctènes* volumineuses et les petites *phlyctènes*; on donne aux premières le nom de *bulles* et celui de *vésicules* aux secondes. Les *phlyctènes* apparaissent rarement seules; elles naissent sur la peau lorsque celle-ci est le siége d'un érysipèle ou d'une inflammation de mauvaise nature, et sont caractéristiques de certaines affections cutanées nommées maladies *bulleuses* ou *vésiculeuses*, comme le pemphigus, le rupia, l'herpès, l'eczéma. Leur traitement est lié à celui de ces maladies. On peut cependant, lorsqu'elles sont trop gênantes, faire sortir la sérosité qu'elles contiennent par une très-petite ouverture et les recouvrir ensuite d'huile d'amandes douces ou de pommade de concombre.

PHLYCTÉNODE s. m. (fli-kte-no-de — du gr. *phluktaina*, pustule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

PHLYCTÉNOÏDE adj. (fli-kté-no-i-de — de *phlyctène*, et du gr. *eidos*, aspect). Pathol. Qui ressemble aux phlyctènes; qui est caractérisé par des phlyctènes. *Pustules* PHLYCTÉNOÏDES. *Éruption* PHLYCTÉNOÏDE.

PHLYCTÉNULAIRE adj. (fli-kte-nu-lè-re — rad. lat. *phlyctenula*, dimin. de *phlyctène*). Pathol. Qui offre de petites phlyctènes : *Kératite* PHLYCTÉNULAIRE.

PHLYCTIDIE s. f. (fli-kti-di — du gr. *phluktis*, vésicule; *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'EXCIPULE, genre de cryptogames.

PHLYCTOSPORE s. m. (fli-kto-spo-re — du gr. *phluktis*, vésicule, et de *spore*). Bot. Genre de champignons, de la famille des sclérotiermées, dont l'espèce type croît en Bohême.

PHLYCTYNE s. m. (fli-kti-ne — du gr. *phluktis*, pustule, tumeur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant une [illegible] d'espèces qui habitent l'Afrique australe.

PHLYSE s. f. (fli-ze — du gr. *phluein*, bouillonner). Pathol. Éruption à la peau.

PHOBÉLIE s. m. (fo-be-li — du gr. *phobos*, crainte, *élios*, soleil). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, comprenant une seule espèce, le phobélie lucifuge, qui habite l'Amérique équinoxiale.

PHOBÈRE s. m. (fo-bè-re — du gr. *phoberos*, effrayant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées arénicoles, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Inde et le Cap de Bonne-Espérance.

PHOBÉROS s. m. (fo-be-ross — du gr. *phoberos*, redoutable). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, tribu des prockiées, comprenant des espèces qui habitent l'Asie tropicale.

PHOCA s. m. (fo-ka — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du phoque : *Le* PHOCA *ou veau marin paraît confiné dans les pays du Nord.* (Buff.) *Le* PHOCA *aime le rivage des mers septentrionales.* (Buff.)

PHOCACÉ, ÉE adj. (fo-ka-sé — du lat. *phoca*, phoque). Mamm. Qui ressemble au phoque. — On dit aussi PHOCIDÉ, ÉE, PHOCIDIEN, IENNE, et PHOCIN, INE.

— s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers amphibies, ayant pour type le genre phoque.

PHOCÆNA s. m. (fo-sé-na — du gr. *phokaina*, baleine). Mamm. Nom scientifique du genre marsouin. ‖ On dit aussi PHOCÈNE s. f.

PHOCAS (saint), martyr sous Dioclétien, en 303. Il était de Sinope, dans le Pont, et vivait du travail de ses mains, lorsque, dénoncé comme chrétien, il eut la tête tranchée. Après la conversion de Constantin, les chrétiens élevèrent à Sinope, en l'honneur de Phocas, une basilique où furent déposées ses dépouilles et qui devint célèbre dans tout l'Orient. L'Église catholique l'honore le 3 ou le 14 juillet.

PHOCAS, empereur d'Orient, né en Chalcédoine ou en Cappadoce, mis à mort en 610. Il était centurion à l'armée du Danube lorsque les soldats révoltés le choisirent pour chef. Il marcha sur Constantinople, fut proclamé empereur et fit égorger Maurice et ses enfants (602). Soldat inculte et grossier, il révolta, par ses débauches et ses cruautés, jusqu'à ses partisans, laissa ravager les provinces d'Asie par les Perses, étouffa dans le sang plusieurs conjurations et excita par ses vices et son incurie une indignation telle, que son gendre Crispus résolut de le renverser et entama dans ce but des négociations avec l'exarque de Mauritanie, Heraclius. Celui-ci arriva en 610 devant Constantinople, s'empara de la ville après une courte lutte, fit prisonnier Phocas et lui adressa de vifs reproches, auxquels il se borna à répondre : « Gouverne mieux. » L'empereur tomba eut la tête tranchée après un règne de huit ans. Il était d'une laideur repoussante et son langage, ses manières répondaient à la difformité de ses traits. Détesté à Constantinople, il était, au contraire, fort bien vu par les papes de Rome, par Grégoire le Grand, qui lui écrivit les lettres les plus flatteuses, par Boniface III et Boniface IV. Il avait fait traduire en grec le *Digeste* et le *Code* et paraphraser par Théophile les *Institutes* de Justinien.

PHOCAS (Jean), moine et voyageur, né selon les uns dans l'île de Crète, selon d'autres en Calabre. Il vivait au XIIe siècle. Après avoir servi dans les armées de l'empereur Manuel Comnène, il se retira avec quelques religieux dans une petite église qu'il avait fait bâtir sur le mont Carmel. On lui doit une *Description de la terre sainte, de la Syrie, de la Phénicie, etc.*, pays qu'il avait parcourus. Allatius l'a publiée dans son *Symmikta* (1653, in-8°).

PHOCAS, grammairien latin. V. FOCA.

PHOCÉA s. f. (fo-sé-a — nom lat. de *Phocée*, ville maritime d'où partit la colonie ionienne qui fonda Marseille). Astron. Nom d'une planète télescopique découverte à Marseille en 1853.

PHOCÉE, ville de l'ancienne Asie Mineure, la plus septentrionale des douze villes ioniennes, au N. de l'Hermus, à l'embouchure du Caïque, entre le golfe d'Élée et le golfe d'Hermus (aujourd'hui golfe de Smyrne). Cette ville fut fondée par des Phocidiens mêlés d'Athéniens et commandés par l'Athénien Philogène; elle fit partie de la confédération ionienne. Elle avait deux ports, *Nausthatmos* et *Lamptera*. Les Phocéens furent les premiers des Grecs qui entreprirent de longs voyages sur mer; ils firent connaître à leurs compatriotes la mer Adriatique, l'Italie centrale, la Gaule et l'Espagne, où ils fondèrent de nombreuses et puissantes colonies. Hérodote raconte que les habitants de Phocée, ne pouvant défendre leur ville, l'abandonnèrent à Harpagus, et que, fuyant sur des vaisseaux à 50 rames, dont ils étaient les inventeurs, ils emportèrent avec leurs femmes et leurs enfants ce qu'ils avaient de plus précieux. Quelques-uns se retirèrent à Alalie, une de leurs colonies, d'autres dans Cyrnos (Corse); mais, inquiétés dans cette île par les Carthaginois et les Tyrrhéniens, ils allèrent chercher un autre asile en Italie, en Espagne et sur la côte méridionale de la Gaule. Partout ils construisirent des villes, parmi lesquelles *Massilia* (Marseille) occupait le premier rang.

PHOCÉEN, ÉENNE s. et adj. (fo-sé-ain, é-è-ne). Géogr. anc. Habitant de Phocée ou de la Phocide; qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *Les* PHOCÉENS. *La colonie* PHOCÉENNE *de Marseille.*

— Par ext. Habitant de Marseille, ville fondée par une colonie phocéenne; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La ville* PHOCÉENNE. *Le bourgeois* PHOCÉEN *aime à se lever avant l'aurore.* (T. Delord.)

PHOCÉNATE s. m. (fo-sé-na-te). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phocénique avec une base.

PHOCÈNE s. f. (fo-sè-ne). V. PHOCÆNA.

PHOCÉNINE s. f. (fo-se-ni-ne — rad. *phocæna*). Chim. Principe gras qui existe dans l'huile des mammifères marins.

PHOCÉNIQUE adj. (fo-se-ni-ke — rad. *phocæna*). Chim. Se dit d'un acide qu'on a trouvé dans l'huile des mammifères marins.

PHOCIDE, contrée de la Grèce ancienne, dans l'Hellade, bornée au N. par la Doride, à l'E. par la Béotie, au S. par le golfe de Corinthe et à l'O. par la Locride. Ce territoire, d'environ 2,500 kilom. carrés, était accidenté par les diverses ramifications du Parnasse.

qui s'élevait au centre de la contrée et qui envoyait au S. son embranchement le plus élevé, le Cirphis; ses cours d'eau les plus importants étaient, au N., le Céphise et, au S., le Plistos. Ce pays, dont le rôle politique fut peu important, était le centre religieux de la Grèce. Là, en effet, se trouvaient le Parnasse, le temple de Delphes avec l'oracle d'Apollon, qui en faisaient comme un territoire sacré. Les villes principales de la Phocide étaient, sur le golfe de Corinthe et aux environs du Parnasse : Bulis, Stiris, Ambrysos, Anticyra, Cirrha, Crissa, Delphes, Daulis, Panopée, Néon et Lilæa; dans le bassin du Céphise : Parapotamie, Lédon, Amphiclée, Drymée, Tithronion et Elatée.

Les premiers habitants de la Phocide furent des barbares appelés Abantes et Hyantes, puis des Léléges entremêlés de Pélasges et de Thraces; enfin, après l'invasion hellénique, des Eoliens et des Achéens, arrivés sous la conduite de l'Eolien Phocus, qui donna son nom au pays. Plus tard, ils constituèrent un Etat fédératif et prirent part à la guerre des Perses, ainsi qu'à la guerre du Péloponèse, dans laquelle ils se rangèrent du côté des Lacédémoniens. Sous le roi de Macédoine Philippe II, ils eurent à soutenir une guerre qui dura dix ans, de l'an 355 à l'an 346 av. J.-C., pour avoir refusé de se conformer aux décisions des amphictyons, qui les avaient frappés d'amende parce qu'ils avaient usurpé une partie du territoire appartenant au temple de Delphes. Cette guerre est ordinairement désignée par les historiens sous le nom de *guerre sacrée* (v. ce mot). Après la bataille de Chéronée, la Phocide partagea le sort du reste de la Grèce. Sous la domination romaine, elle fut comprise dans l'Achaïe. De nos jours, la Phocide forme, avec la Doride et la Locride, dans le royaume de Grèce, la nomarchie de Phocide-et-Phthiotide, qui renferme 91.941 hab. et dont les villes principales sont Zeitoun, le chef-lieu, et Salona.

PHOCIDÉ, ÉE adj. (fo-si-dé). Mamm. Syn. de PHOCACÉ, ÉE.

PHOCIEN, IENNE (fo-si-ain, i-è-ne). Mamm. Syn. de PHOCACÉ, ÉE.

PHOCIN, INE (fo-sain, i-ne). Mamm. Syn. de PHOCACÉ, ÉE.

PHOCION, général, orateur et homme d'Etat athénien, né vers l'an 400 av. J.-C., mort en l'an 317. Il apprit la philosophie sous Platon et Xénocrate, la politique en étudiant la vie d'Aristide et l'art militaire sous Chabrias, qu'il seconda à la bataille navale de Naxos (383) et dans diverses expéditions. Pendant la guerre sociale (359-356), il rendit des services aux Athéniens, réussit plus tard à soustraire l'Eubée aux attaques de Philippe et força ce prince à lever le siège de Byzance et de Périnthe. Dans le temps où la plupart des orateurs et des hommes d'Etat de la Grèce étaient vendus à Philippe de Macédoine, Phocion resta pur et incorruptible; mais s'il ne prostitua pas sa parole, il n'en conseilla pas moins les résolutions les plus opposées à l'esprit et aux traditions glorieuses de la république. Grave et austère, de mœurs pures et irréprochables, il s'éleva dans Athènes autant peut-être par son dédain pour les opinions de la multitude que par ses talents et ses vertus privées. Chef du vieux parti aristocratique, imitateur de la morgue lacédémonienne, préconisateur de la simplicité des mœurs antiques, il ne comprit jamais les vertus héroïques nécessaires au salut de la patrie en danger. Toute sa vie politique fut dominée par la crainte de soumettre la fortune publique aux chances d'une lutte contre la Macédoine, lutte qui, après tout, n'excédait pas l'étendue des ressources d'Athènes. Il n'eut pas foi dans la patrie et, dans la situation terrible où elle se trouvait, c'était un crime. Pendant que Démosthène, emporté par l'enthousiasme et les saintes colères du patriotisme, osait seul lutter contre le *Mars macédonien* et soulever toutes les cités grecques, Phocion ne savait que recommander la résignation aux ordres même les plus révoltants, orateur sans élévation, sans chaleur et sans enthousiasme, il enveloppait de formes rudes et blessantes des conseils d'une prudence fort peu héroïque et qui n'étaient pas de nature à relever les Athéniens énervés : « Je crois qu'il vaut mieux avoir recours aux prières que de prendre les armes. — Vous devez être les plus forts ou les amis de ceux qui le sont. — N'irritons pas Philippe! » Si cette politique eût définitivement prévalu, le passage à une vie nouvelle eût peut-être été moins douloureux pour la Grèce; mais quelle honte c'eût été que de laisser périr sans combattre et sans protester ces démocraties grecques qui avaient eu de longues années de légitime grandeur et de gloire! Démosthène empêcha cette lâcheté; il voulait qu'on s'ensevelît sous les ruines de la patrie plutôt que d'accepter la servitude, et s'il ne put sauver la fortune de son pays, il en sauva du moins l'honneur. On connaît les luttes oratoires de ces deux hommes, ou plutôt de ces deux principes; on sait que Démosthène appelait son éternel adversaire *la hache de ses discours* et qu'il le craignait autant au moins autant que Philippe. Les Athéniens, au reste, suivaient peu les avis de Phocion, et cependant ils le nommèrent quarante-cinq fois général sans qu'il ait sollicité les suffrages, car il méprisait la multitude à ce point qu'un jour, dans l'assemblée du peuple, son avis étant approuvé avec acclamation, il demanda aux amis qui l'entouraient « s'il lui était échappé quelque sottise. » Après le sac de Thèbes, lorsque Alexandre exigea que les Athéniens, pour conserver la paix, lui livrassent huit de leurs orateurs, Phocion insista pour que cette lâcheté fût commise. C'est ainsi qu'il se courbait toujours au gré des événements, uniquement préoccupé de la nécessité de flatter le vainqueur, même au prix des plus humiliantes concessions. Après la mort du conquérant, la guerre lamiaque, effort suprême tenté en faveur de la liberté hellénique, fut décidée malgré lui et ceux du parti de l'oligarchie. Il fut néanmoins revêtu d'un commandement et eut quelques succès contre les Macédoniens qui ravageaient les côtes de l'Attique. Mais lorsque, après le succès de la bataille de Cranon, Antipater marcha sur Athènes et la soumit (322), il y abolit le gouvernement populaire, dépouilla 12,000 Athéniens du droit de cité, établit l'oligarchie et nomma Phocion gouverneur avec une forte garnison macédonienne pour appui. Il est remarquable que la faction aristocratique triomphait toujours sur les ruines de la patrie. Le « grand citoyen » parut trop résigné à ce nouvel état de choses pour n'être pas accusé d'en avoir été complice. Athènes humiliée et abattue ne lui pardonna jamais de s'être fait le lieutenant de ses oppresseurs. Aussi, lorsque Polysperchon, l'un des capitaines d'Alexandre, qui disputait l'empire à ses rivaux, eut rétabli pour un moment la démocratie dans Athènes pour l'attirer dans son alliance, Phocion, traduit devant l'assemblée du peuple, fut condamné à mort comme traître à la patrie par le suffrage unanime de ses concitoyens. Il but la ciguë et mourut ainsi à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Sa *Vie* a été écrite par Plutarque et par Cornelius Népos.

Phocion (ENTRETIENS DE) **sur le rapport de la morale avec la politique**, *traduit du grec de Nicoclès, avec des remarques* (Amsterdam, 1763, in-12), ouvrage de l'abbé Mably. Ne pouvant émettre ses idées en son nom personnel, Mably les attribua à l'antiquité même et présenta son livre comme traduit du grec. Ainsi, pour mieux frapper ses contemporains, pour donner plus d'autorité à ses vues, il les mit sous la sauvegarde d'un nom révéré par l'histoire. S'il emprunta la voix de Phocion, ce fut pour imprimer la sanction d'un grand homme aux instructions de morale et de politique qu'il voulait donner à ses concitoyens. Athènes figurait Paris ou Versailles, et le siècle choisi comme sujet de discussion n'était pas sans quelque analogie avec l'époque et la société du milieu du XVIIIe siècle. Phocion s'entretient avec ses amis des maux qui affligent la patrie; il remonte à la cause de ces maux, il ose en chercher les remèdes. Il a vu que les pays ne sont libres et florissants que par la sagesse de leurs lois. Or, les mœurs sont partout le rempart des lois. Il faut donc, tandis que la politique règle la forme et la constitution des Etats, que la morale règle la conduite et les actions des particuliers; ce sont les vertus domestiques qui préparent les vertus publiques. Le législateur le plus habile est celui qui sait le mieux saisir les rapports secrets et la connexité de la morale privée avec la politique, qui est la morale des Etats; cette alliance ou dépendance est telle, que l'oubli des mœurs entraîne l'oubli des lois, et que le mépris des lois achève la perte des mœurs. Il n'est plus de frein, et tous les vices précipitent la ruine de la république. S'il est prouvé que la politique est fondée sur la morale et que la vertu est la base constante de la prospérité des Etats, pourquoi le législateur ne ferait-il pas des affections sociales la base de ses institutions, pourquoi ne grefferait-il pas ses lois sur les lois éternelles de la nature? Mais si tous les sentiments généreux sont prêts à s'éteindre, si la corruption a gagné jusqu'au cœur de l'Etat, cherchez-y, s'écrie Phocion, la dernière étincelle de la vertu. Commencez par ranimer l'amour fine de la gloire, la plus vivace des passions nobles; de ressort en ressort, de vertu en vertu, remontez jusqu'aux bonnes mœurs. Est-ce là ce que fait Athènes? Elle a oublié les sages institutions de ses ancêtres, les goûts simples de la nature, elle s'abandonne à toutes les extravagances du luxe; elle a satisfait et exilé les Socrate et les Aristide; elle court aux rhéteurs et aux sophistes, aux Laïs et aux histrions. Le mépris des lois a suivi le mépris des dieux. L'argent est le seul dieu de la terre. « Ah! si l'argent est aussi puissant que le disent les Athéniens, que n'achetons-nous un Miltiade, un Themistocle, des citoyens et des héros! Athènes sera-t-elle livrée aux tyrans? Quel est le génie puissant qui pourra la régénérer?

Personne n'écrit l'ouvrage antique, [illegible] a la morale qui y respire, à l'amour du [illegible] juste et de l'honnête, à ce [illegible] [illegible]

gne un mépris tout à fait *antique* pour les artisans et les mercenaires; il veut, comme Voltaire, qu'on n'appelle aux droits politiques que les *possesseurs*. » Cet ouvrage, dès son apparition, fut placé au rang des meilleurs écrits du siècle et fut jugé digne d'un prix de 600 fr. fondé par la Société de Berne.

Phocion, tragédie, en cinq actes, par Campistron; représentée le 16 décembre 1688. Cette pièce est une des meilleurs tragédies de l'auteur, ce qui ne veut pas dire que ce soit un chef-d'œuvre. Elle est triste, froide, vide d'action. Les deux premiers actes et une partie du troisième se passent en expositions et en récits ennuyeux. On voit à regret un scélérat, Agnonide, triompher de Phocion et la mort d'Alcinoüs arriver en pure perte. Les caractères sont peu intéressants; cependant, Phocion et Alcinoüs, tous deux animés de vertus patriotiques, sont des caractères assez bien soutenus. Quelques endroits, quelques situations ont un certain air de vigueur tragique, mais dans les deux derniers actes seulement. Ensemble et détails, tout semble coulé dans un moule banal. « Campistron, dit Laharpe, n'avait de force d'aucune espèce; pas un caractère marqué, pas une situation frappante, pas une scène approfondie, pas un vers nerveux. Il cherche sans cesse à imiter Racine; mais ce n'est qu'un apprenti qui a devant lui le tableau d'un maître et qui, d'une main timide et indécise, crayonne des figures inanimées. La versification de cet auteur n'est que d'un degré au-dessus de celle de Pradon; elle n'est pas ridicule, mais en général c'est une prose commune, assez facilement rimée. » Le même sujet a été traité par J. Royou, dans une tragédie en cinq actes, également intitulée *Phocion* et jouée avec peu de succès au Théâtre-Français en 1817.

Phocion (LES FUNÉRAILLES ET LES CENDRES DE), deux tableaux de N. Poussin. Sur le devant d'un magnifique paysage, dont le fond laisse apercevoir les monuments d'une grande ville, deux hommes portent en silence un cadavre, celui de Phocion, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fut condamné à boire la ciguë. Ses funérailles ont lieu sans aucun appareil; les travaux de la campagne n'en sont point interrompus; une cérémonie publique a lieu, et une foule d'Athéniens se porte vers le temple, tandis que le corps de leur ancien général est abandonné. Ce beau tableau fut peint en 1650 pour M. Cerisier; il a été gravé en 1684 par Et. Baudet et sert de pendant au suivant. Celui-ci est conçu dans ce qu'on appelle le style héroïque. Deux groupes de beaux arbres ornent les deux côtés du tableau et le fond représente la ville d'Athènes. Sur le devant on voit une pauvre femme de Mégare, alors en lutte avec Athènes, qui, trouvant après l'injuste condamnation de Phocion son corps sans sépulture, le fait brûler et recueille avec soin ses cendres pour les rendre à sa patrie lorsque plus tard elle aura reconnu son injustice. Cet admirable tableau est peut-être encore supérieur au premier pour la beauté de l'exécution et la profondeur de la pensée. Il fut peint aussi vers 1650 pour M. Cerisier et a été gravé par Et. Baudet, ainsi que par Réveil dans le *Musée de peinture*.

PHOCODON s. m. (fo-ko-don — du gr. *phôkê*, phoque; *odous*, dent). Mamm. Section du genre phoque.

PHOCOMÈLE s. m. (fo-ko-mè-le — du gr. *phôkê*, phoque; *melos*, membre). Tératol. Monstre dont les mains ou les pieds s'insèrent immédiatement sur le tronc, comme chez le phoque.

PHOCOMÉLIE s. f. (fo-ko-mé-lî — rad. *phocomèle*). Tératol. Conformation des phocomèles.

PHOCOMÉLIEN, IENNE adj. (fo-ko-mé-li-ain, i-è-ne — rad. *phocomélie*). Tératol. Se dit des monstres par phocomélie : *Monstres* PHOCOMÉLIENS.

PHOCOMÉLIQUE adj. (fo-ko-mé-li-ke — rad. *phocomélie*). Tératol. Qui appartient à la phocomélie : *Conformation* PHOCOMÉLIQUE.

PHOCYLIDE, poète grec, [illegible] contemporain de Théognis, né à Milet [illegible] dans le VIe siècle av. J.-C. Il avait [illegible] quelques poèmes héroïques et des élégies [illegible] avec éloge. Il reste de lui un poème moral de 217 vers, [illegible] avec les sentences de Théognis et des autres poètes gnomiques, [illegible] 175. par [illegible], traduit en français par Duché (1698), par Coupé (1796), etc.

PHODILE s. m. (fo-di-le). Ornith. Section du genre chouette.

PHŒ. V. [illegible] tous les mots commençant de cette façon et qui ne se trouvent pas [illegible]

PHŒBÉ. V. DIANE.

PHŒBIDAS, général spartiate, [illegible] 377 av. J.-C. [illegible] J.-C.), et [illegible] de Thèbes (v. [illegible]) [illegible] devant [illegible]

PHŒBUS, un des noms d'Apollon.

PHŒNICINE s. f. (fé-ni-si-ne — du gr. *phoinix*, rouge). Chim. Nom donné par Walther Crum à la [illegible] colorante rouge du sang ou hématosine.

PHŒNICONTE. Trois ports [illegible] grecque portèrent ce nom : [illegible] Messénie, près des îles [illegible]; un autre dans la Lycie méridionale; un troisième dans l'Ionie, près d'Erythrée.

PHŒNICOPTÈRE s. m. (fé-ni-ko-ptè-re — du gr. *phoinix*, rouge; *pteron*, aile). Ornith. Nom scientifique du genre flamant.

PHŒNICURE adj. (fé-ni-ku-re — du gr. *phoinix*, rouge; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

— s. m. Ornith. Espèce de fauvette qui a la queue rouge.

PHŒNIX s. m. (fé-nikss — gr. *phoinix*, proprement rouge). Monnaie d'argent [illegible] en Grèce dans les premiers temps [illegible], et qui valait environ [illegible]

PHŒNODINE s. f (fé-no-di-ne — du gr. *phoinôdês*, de couleur rouge). Chim. Nom donné par Hünefeld à la matière colorante rouge du sang ou hématosine.

PHOLADAIRE adj. (fo-la-dè-re — rad. *pholade*). Moll. Qui ressemble à la pholade. || On dit aussi PHOLADIEN, ENNE.

— s. f. pl. Famille de mollusques acéphales, du groupe des enfermés, ayant pour type le genre pholade.

PHOLADE s. f. (fo-la-de — gr. *phôlas*; de *phôleuô*, je me cache). Moll. Genre de mollusques acéphales, du groupe des enfermés, type de la famille des pholadaires, comprenant une douzaine d'espèces vivantes, dont plusieurs habitent la Méditerranée, et quelques espèces fossiles : *Les* PHOLADES *percent les pierres, le bois, ou s'enfoncent dans [illegible]* (Dujardin.) *Il est une* PHOLADE *qui perce le bois comme le taret, habitude désastreuse pour les travaux des ports et pour toutes les constructions de la marine.* (L. Figuier.)

— **Encycl**. Les *pholades* ont le corps épais, conique ou presque cylindrique, en général arrondi, rarement raccourci, le manteau se refermant à la partie dorsale, son ouverture antérieure, assez petite, laisse passer deux tubes, dont l'un sert à absorber et l'autre à rejeter l'eau; ces deux tubes sont souvent allongés et réunis sous une peau commune très-extensible et dilatable, la bouche est petite, munie de très-petits appendices labiaux; les branchies sont allongées, étroites, un peu inégales de chaque côté, réunies sur une même ligne dans presque toute leur longueur et se prolongeant jusque dans le siphon; le pied, placé à la partie supérieure, est court, oblong, très-épais et aplati à l'extrémité. La coquille, mince, un peu transparente et comme nacrée, parfois recouverte d'un léger épiderme, est [illegible], équivalve, inéquilatérale, bâillante aux deux extrémités, surtout en avant; les sommets sont peu marqués et cachés par deux [illegible] sites, la charnière est dépourvue de dents; le ligament paraît ne pas exister; il est remplacé par le pli [illegible] du manteau, [illegible] les [illegible] et [illegible] les différentes pièces de la coquille. Les impressions musculaires sont [illegible] et [illegible] entre elles par un sinus long et étroit; l'impression antérieure est si petite et si peu [illegible] par son existence a été [illegible] par quelques auteurs. On trouve aussi quelquefois, entre les deux valves, plusieurs pièces [illegible] res ou bien un tube calcaire ouvert en arrière.

Les *pholades* sont toutes marines et se tiennent habituellement près des rivages. Elles vivent dans les pierres, les madrépores, les bois submergés et [illegible] la vase. Si la marée [illegible] à découvert et qu'elles soient inquiétées, elles [illegible] haut; tous leurs mouvements se [illegible] paraissent pouvoir vivre dans l'eau [illegible]

« [illegible] M. [illegible] été [illegible] percer des trous. »

Les *pholades* possèdent encore une pro-

[illegible] très remarquable, la phosphorescence; [illegible] au même degré, [illegible] mangent crues dans l'obscurité [illegible] du phosphore. Et ce n'est pas ici, comme dans beaucoup d'autres animaux, un résultat de la putréfaction. La propriété phosphorescente paraît résider surtout dans les [illegible] ou les humeurs de l'animal; elle est d'autant plus marquée que ces [illegible] sont plus abondants et, [illegible] que la *pholade* est plus vivante et [illegible]; elle disparaît même [illegible] le mollusque [illegible] est arrivé à un certain état de corruption. Quand il est à moitié desséché, on peut la faire reparaître, mais bien plus [illegible] de l'eau dessus; il n'en est plus de même quand la dessiccation est complète. On observe ce phénomène [illegible] corps imprégnés des liquides de ces acéphales.

Les *pholades* [illegible] de petits animaux marins, qui sont amenés dans leurs tubes par l'eau qu'elles absorbent. Elles sont hermaphrodites; mais on ne sait pas bien encore comment elles se reproduisent. On les a longtemps regardées comme vivipares. On admet cependant aujourd'hui qu'elles sont ovipares. Leurs œufs doivent être déposés [illegible]; on voit la cavité que certaines [illegible] sont creusée dans des bancs de glaise s'augmenter d'année en année.

Sur les bords de la mer, ces mollusques sont très-recherchés comme aliment; pour les atteindre, on attaque avec un pic les roches ordinairement peu résistantes où ils sont renfermés. On assure que les Romains les parquaient pour les engraisser et leur faire acquérir plus de qualités; on a trouvé des individus qui avaient près de 0m,15 de longueur. Desmarest a cru pouvoir expliquer par là les perforations nombreuses qu'on observe sur les colonnes du temple de Serapis, à Pouzzoles, et il a pensé que ce pouvait bien être un réservoir; mais cette opinion n'est plus admise maintenant. On mange les *pholades* à toute sauce, et on les confit au vinaigre pour les exporter. Les pêcheurs les emploient aussi comme appât.

Les espèces de *pholades* sont assez nombreuses; mais il est difficile de les grouper en sections, parce qu'on ne connaît que dans un petit nombre d'entre elles les pièces accessoires qui accompagnent la coquille. Elles habitent en grande abondance sur les côtes de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée; plusieurs grandes et belles espèces vivent dans les mers d'Amérique. Enfin, on trouve un certain nombre de coquilles fossiles qui ont pu être rapportées avec raison aux *pholades*; [illegible] celles des faluns de Mérignac [illegible] d'autres ont dû en être séparées pour former les genres jouannétie, pholadomye, etc.

Nous citerons d'abord la *pholade* datte, commune dans la Méditerranée, et qu'on mange sur tout le littoral; elle atteint jusqu'à 0m,14 de longueur; sa coquille est oblongue, [illegible]. La *pholade* [illegible] ne dépasse guère la longueur de 0m,05; sa coquille ovale oblongue, marquée de nombreuses stries, comme crépues en avant et presque lisses en arrière, présente sur les sommets une callosité globuleuse; on la trouve sur les côtes de l'Océan. La *pholade* à côtes est celle qui atteint la plus grande taille; elle est ovale-oblongue, arrondie et couverte de côtes denticulées et comme membraneuses; sa couleur est d'un blanc de lait; elle habite les côtes de l'Amérique. Nous nommerons encore les *pholades* scabrelle, crépue, en massue, de Goodoll, conoïde, etc.

PHOLADIDOIDE s. f. (fo-la-di-do-i-de — de *pholade*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Espèce de pholade des côtes d'Angleterre.

PHOLADITE s. f. (fo-la-di-te — rad. *pholade*). Moll. Nom donné par les anciens auteurs aux pholades fossiles.

PHOLADOMYE s. f. (fo-la-do-mî — de *pholade*, et de *mye*). Moll. Genre de mollusques, de la famille des [illegible], intermédiaire entre les pholades et les myes, et dont l'espèce type vit sur les côtes d'Islande.

PHOLÉOBIE s. f. (fo-le-o-bî — du gr. *phôleos*, caverne, *bioô*, je vis). Moll. Syn. de SAXICAVE, genre de mollusques perforants.

PHOLEOSANTHÉ, ÉE adj. (fo-le-o-zan-té — du gr. *phôleos*, antre; *anthos*, fleur). Bot. Se dit de quelques plantes dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque [illegible].

— s. f. pl. Tribu de la famille des urticées.

PHOLÉRITE s. f. (fo-le-ri-te — du gr. *pho*-[illegible]). Minér. Silicate d'alumine hydraté, [illegible] formées de [illegible] ou de [illegible], trouvé dans les fissures [illegible] terrain houiller, aux [illegible], de Mons, etc.

PHOLICODE s. m. (fo-li-ko-de — du gr. [illegible]). [illegible] d'insectes [illegible] de la famille des [illegible], comprenant [illegible] qui habitent la R[illegible] Mineure.

PHOLIDANDRE s. m. (fo-li-dan-dre — du gr. [illegible], *anêr*, *andros*, [illegible].

PHOLIDE s. [illegible] — du gr. *pholis*, écaille). [illegible] de poissons, de la famille des [illegible].

PHOLIDIE s. f. (fo-li-dî — du gr. *pholis*, écaille; *eidos*, aspect). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myoporinées, comprenant plusieurs espèces qui habitent le sud de l'Australie.

PHOLIDOSAURE s. m. (fo-li-do-sô-re — du gr. *pholis*, écaille; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, trouvé à l'état fossile dans le nord de l'Allemagne.

— **Encycl.** Ce genre n'est connu que par des vertèbres, des côtes et des écussons dermaux. Les vertèbres sont biconcaves, plus longues que larges; les apophyses épineuses ne paraissent pas toucher l'armure tégumentaire, qui est composée de trois sortes de plaques. Les plaques dorsales, beaucoup plus larges que longues, se recouvrent d'une manière peu marquée par leur bord postérieur et forment deux rangées longitudinales en toit aplati. Les plaques latérales, qui ne forment probablement qu'une rangée, sont aussi longues que les plaques dorsales, mais plus larges, et se recouvrent de même. Les plaques ventrales sont rhomboïdales et simplement en contact. Toutes ces plaques sont couvertes extérieurement de fossettes et de séries transverses. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *pholidosaurus schaumbergensis* du Weald.

PHOLIDOTE adj. (fo-li-do-te — du gr. *pholidôtos*, écailleux). Hist. nat. Qui est couvert d'écailles.

— s. m. Mamm. Nom donné par quelques auteurs aux pangolins.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, comprenant cinq espèces qui vivent au Brésil : *Les* PHOLIDOTES *ont des mandibules fort longues.* (Chevrolat.)

— s. m. pl. Erpét. Nom donné par quelques auteurs aux reptiles qui ont le corps couvert d'écailles.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, originaire de l'Inde.

PHOLIS s. m. (fo-liss — mot gr. qui signif. *écaille*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des gobioïdes, formé aux dépens des blennies, et comprenant quatre espèces, dont le type se trouve sur les fonds herbeux de nos côtes.

PHOLLIRE s. f. (fol-li-re). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées.

PHOLLIS s. m. (fol-liss). Antiq. Petite monnaie de cuivre de Perse et de l'Asie Mineure.

PHOLOÉ s. f. (fo-lo-é — du gr. *pholis*, écaille). Annél. Genre d'annélides, de la famille des aphrodisiens.

PHOLOÉ, nom de deux montagnes de la Grèce ancienne : l'une dans l'Élide, sur les confins de l'Arcadie; l'autre, en Thessalie, se rattachait à la chaîne du Pinde et était, selon quelques auteurs, la résidence des centaures.

PHOLQUE s. m. (fol-ke — du gr. *pholkos*, louche). Arachn. Genre d'aranéides, de la famille des araignées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe et l'Afrique : *Le* PHOLQUE *phalangide se trouve assez communément dans les maisons.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *pholques* sont caractérisés par huit yeux presque égaux; une lèvre grande, dilatée dans son milieu; des mâchoires étroites, allongées, cylindriques, contiguës; des pattes grêles et très-allongées. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent l'Europe et l'Afrique. Elles sont presque sédentaires et tendent, sur plusieurs plans différents, des fils très-fins, flottants ou très-écartés, formant une sorte de réseau très-lâche. La femelle transporte entre ses mandibules ses œufs, agglutinés en une masse globuleuse et qui n'est recouverte d'aucune enveloppe. Le *pholque phalangide* se trouve assez communément dans nos maisons; dès qu'on le touche, il fait vibrer violemment les fils qu'il a tendus et sur lesquels il se tient ordinairement en observation. Cette espèce est la plus anciennement connue; Pline en a fait mention.

PHOLUS, centaure, fils de Silène. Il accueillit dans sa caverne Hercule, qui allait combattre le sanglier d'Érymanthe. Le héros ayant voulu entamer un muid de vin appartenant à tous les centaures, mais que Bacchus leur avait donné à la condition d'en régaler Hercule lorsqu'il viendrait au milieu d'eux, les centaures refusèrent et fondirent sur ce dernier, qui en tua plusieurs avec ses flèches et avec sa massue. Pholus ne prit point part au combat; mais, ayant voulu toucher une des flèches d'Hercule, il se blessa à la main et en mourut.

PHOMA s. m. (fo-ma — du gr. *phôma*, enflure). Bot. Genre de champignons tuberculeux, comprenant plusieurs espèces qui vivent sur les feuilles et sur les tiges des plantes. On dit aussi PHOME.

PHONAGOGUE s. m. (fo-na-go-ghe — gr. *phônagogon*; de *phônê*, voix, et de *agô*, je conduis). M[illegible]. Thème de la fugue, chez les Grecs.

PHONALITÉ s. f. (fo-na-li-te — du gr. *phônê*, voix). Linguist. Caractère des sons : *La* PHONALITÉ *du grec et du latin est mal connue.*

PHONASCIE s. f. (fo-nass-si — du gr. *phônê*, voix; *askein*, exercer). Antiq. gr. Exercice méthodique de l'organe de la voix : *Il y avait autrefois en Grèce des écoles où l'on pratiquait la* PHONASCIE. (Compl. de l'Acad.)

PHONASQUE s. m. (fo-na-ske — gr. *phônaskos*. V. PHONASCIE). Antiq. Celui qui enseignait la phonascie. ‖ Chef des chœurs : *Les anciens, et particulièrement les Romains, avaient l'habitude, lorsqu'ils paraissaient en public comme chanteurs, d'avoir près d'eux une personne chargée de leur faire certains signes dès qu'ils commençaient à trop forcer la voix et à en perdre la clarté; le gardien de la voix portait le nom de* PHONASQUE. (A. Cler.)

PHONATEUR, TRICE adj. (fo-na-teur, tri-se — du gr. *phônê*, voix). Physiol. Qui concourt à la production des sons vocaux : *Appareil* PHONATEUR. *Cordes* PHONATRICES *du larynx.*

PHONATION s. f. (fo-na-si-on — du gr. *phônê*, voix). Physiol. Ensemble des phénomènes qui concourent, chez l'homme et les animaux, à la production de la voix.

PHONAUTOGRAPHE s. m. (fo-nô-to-gra-fe — du gr. *phônê*, son; *autos*, soi-même; *graphô*, j'écris). Instrument qui enregistre les sons automatiquement.

PHONÉE s. m. (fo-né — du gr. *phôneô*, je fais du bruit). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pies-grièches.

— Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des asiliques, dont l'espèce type vit au Brésil.

PHONÈME s. m. (fo-nè-me). Moll. Syn. de ROBULINE, genre de foraminifères ou rhizopodes.

PHONÉTICO-IDÉOGRAPHIQUE adj. (fo-ne-ti-ko-i-de-o-gra-fi-ke — de *phonétique* et de *idéographique*). Se dit d'un système d'écriture composé de signes exprimant des sons, mais figuratifs pour leur forme.

PHONÉTICO-SYMBOLIQUE adj. (fo-né-ti-ko-sain-bo-li-ke — de *phonétique* et de *symbolique*). Se dit de hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques, employés ensemble ou alternativement.

PHONÉTIQUE adj. (fo-né-ti-ke — gr. *phônetikos*; de *phônê*, voix). Qui se rapporte à la voix : *Lors même que les signes de la parole seraient représentés par un signe correspondant de l'écriture, ce que de longtemps aucune langue ne possédera, il faudrait un instrument* PHONÉTIQUE *qui donnât la sonnance exacte de chaque signe.* (Ragon.)

— *Écriture phonétique*, Écriture dont les éléments représentent les sons de la voix : *Les écritures européennes sont purement* PHONÉTIQUES.

— s. f. Ensemble des sons d'une langue : *Aucune langue ne possède une* PHONÉTIQUE *complète.*

PHONÉTIQUEMENT adv. (fo-ne-ti-ke-man — rad. *phonétique*). Au point de vue phonétique : *Nous manquons des instruments nécessaires pour rendre* PHONÉTIQUEMNT *je ne sais combien de consonnes, je ne dis pas seulement des Hottentots, mais des Anglais et des Espagnols eux-mêmes.* (Ch. Nod.)

PHONÉTISME s. m. (fo-né-ti-sme — du gr. *phônê*, voix). Représentation de sons vocaux : *Le* PHONÉTISME *est la tendance naturelle de toutes les écritures.*

PHONEUTRIE s. f. (fo-neu-trî). Arachn. Syn. de CTÈNE, genre d'arachnides.

PHONGHI s. m. (fon-ghi) Prêtre de Gotama.

PHONIE s. m. (fo-nî — du gr. *phôneeis*, sonore). Entom. Syn. de CLÉRONOME, genre d'insectes.

PHONIQUE adj. (fo-ni-ke — gr. *phônikos*; de *phônê*, voix, mot qu'Eichhoff rapproche du sanscrit *bhanas*, *bhanitis*, discours, parole, de la racine sanscrite *bhan*, résonner, crier, parler, devenue en grec *phaô*, *phôneô*). Physiq. Qui a rapport à la voix : *Les caractères* PHONIQUES *du son ne sont pas faciles à définir.*

— Se dit des signes destinés à représenter les sons de la voix : *Signes* PHONIQUES.

— Archit. *Voûte phonique*, Voûte construite de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. ‖ *Centres* ou *foyers phoniques*, Point où se produit le son et celui où est perçu l'écho, sous une voûte phonique.

— Entom. Se dit du collier des insectes hyménoptères, quand son angle postérieur, s'approchant des ailes, couvre les instruments de phonation.

— s. f. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

PHONOCAMPTIQUE adj. (fo-no-kan-pti-ke — du gr. *phônê*, voix; *kamptô*, je courbe). Physiq. Qui se rapporte à la réflexion du son : *Principes* PHONOCAMPTIQUES. ‖ *Centre phonocamptique*, Point de concours des sons réfléchis.

— s. f. Branche de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOGRAPHE s. m. (fo-no-gra-fe — du gr. *phônê*, voix; *graphô*, j'écris). Auteur qui s'occupe de la prononciation figurée des mots : *La diphthongue oi est certainement de toutes les vocalisations de la langue française celle qui a donné le plus à faire aux* PHONOGRAPHES. (Ch. Nod.)

PHONOGRAPHIE s. f. (fo-no-gra-fî. — V. PHONOGRAPHE). Gramm. Manière de figurer les sons des mots : *Il est sans doute malheureux pour notre langue que plusieurs articulations soient représentées par des signes impropres et composés, mais leur* PHONOGRAPHIE *ne doit pas plus être altérée ou faussée que celle de l et de r dans le mot* LIRE. (Ragon.) ‖ Système orthographique dans lequel on représente les mêmes sons par les mêmes caractères, et l'on supprime tous les caractères nuls pour la prononciation.

— Physiq. Manière graphique de représenter les vibrations des corps sonores.

— **Encycl.** V. NÉOGRAPHIE.

PHONOGRAPHIQUE adj. (fo-no-gra-fi-ke — rad. *phonographie*). Qui a rapport à la phonographie : *Il appartient à l'Académie française de réprimer cette frénésie* PHONOGRAPHIQUE *dont l'influence n'est pas aussi méprisable qu'on l'imagine.* (Ch. Nod.)

PHONOLITHE ou **PHONOLITE** s. m. (fo-no-li-te — du gr. *phônê*, son; *lithos*, pierre). Minér. Genre de roches volcaniques.

— **Encycl.** Les *phonolithes* font partie des roches trachytiques, qui se rattachent elles-mêmes à la grande série des roches volcaniques. Les *phonolithes* sont essentiellement composés de feldspath orthose et d'un silicate alumineux hydraté avec alcalis, fusible au chalumeau et soluble en partie dans les acides. On distingue, d'après la pâte, les *phonolithes* proprement dits et les *perlites*.

— *Phonolithes à pâte pierreuse.* Les variétés sont : *Phonolithe porphyroïde*, contenant des cristaux de feldspath; *phonolithe compacte*, à cassure et structure pierreuses; *phonolithe schistoïde*, qui se laisse diviser en plaques.

— *Phonolithes à pâte vitreuse* ou *perlites.* Les variétés sont : *phonolithe perlite*, composé de grains sphéroïdaux, vitreux ou nacrés, dans une pâte résineuse; *phonolithe rétinite*, variété compacte, à aspect résineux.

Il y a de plus : les *conglomérats phonolithiques*, amas de *phonolithes* perdus au milieu de substances broyées; les *brèches phonolithiques*, fragments anguleux de *phonolithes* agglutinés par un ciment; enfin, les tufs *phonolithiques*, qui sont des cendres feldspathiques agglutinées. Les *phonolithes* sont postérieurs aux trachytes et semblent appartenir à une période intermédiaire entre les périodes trachytique et basaltique; on les considère comme la limite supérieure du terrain trachytique. Les *phonolithes* ont une structure très-caractéristique; les fissures dans le roc des cristaux superposés sont prédominantes et donnent une conformation tubulaire qui va souvent jusqu'à la conformation feuilletée. Les *phonolithes* schistoïdes sont exploités dans la France centrale et employés, comme les ardoises, pour la couverture des édifices. Plusieurs variétés rendent sous le marteau un son qui peut être comparé à celui d'une cloche; de loin, l'illusion est souvent complète. De là le nom de cette roche.

La sonorité des *phonolithes* était connue dans l'antiquité, aussi bien des Chinois que des Égyptiens et des Grecs. Les Chinois les appellent *pierres chantantes*. Cette sonorité leur vient, disent quelques minéralogistes, de leur composition quelque peu métallique et de leur cristallisation. La statue de Memnon, qui résonnait, dit-on, au lever du soleil, était faite de cette espèce de pierre, et voici comment le phénomène s'explique : L'humidité dont le bloc taillé s'imprégnait pendant la nuit venant à se réduire en vapeur aux premiers rayons du soleil, il résultait de ce dégagement des rétractions de molécules et une décrépitation qui déterminait une vibration générale. On cite une ancienne église, dans le Velay, qui était construite d'assises blanches et rouges de ces pierres et dont les murs jouissaient de propriétés analogues. V. TRACHYTE.

PHONOLITHIQUE adj. (fo-no-li-ti-ke — rad. *phonolithe*). Minér. Se dit de certains minéraux qui rendent un son appréciable lorsqu'on les frappe avec un corps dur.

PHONOLOGIE s. f. (fo-no-lo-jî — du gr. *phônê*, son; *logos*, discours). Gramm. Traité des sons vocaux.

PHONOLOGIQUE adj. (fo-no-lo-ji-ke — rad. *phonologie*). Gramm. Qui concerne la phonologie : *Système* PHONOLOGIQUE.

PHONOMACHIE s. f. (fo-no-ma-kî — du gr. *phônê*, son; *machê*, combat). Heurtement, hiatus. ‖ Peu usité.

PHONOMÈTRE s. m. (fo-no-mè-tre — du gr. *phônê*, son; *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE s. f. (fo-no-mé-trî — rad. *phonomètre*). Physiq. Art de mesurer l'intensité des sons de la voix.

PHONOMÉTRIQUE adj. (fo-no-me-tri-ke — rad. *phonométrie*). Physiq. Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie : *Appareil* PHONOMÉTRIQUE. *Méthode* PHONOMÉTRIQUE.

PHONOMIMIE s. f. (fo-no-mi-mî — du gr. *phônê*, voix; *mimeomai*, j'imite). Système dans lequel on figure directement les sons de la voix par des gestes qui représentent ou ont la prétention de représenter ces sons.

PHONOMIMIQUE adj. (fo-no-mi-mi-ke —

rad. [illegible]. Qui a rapport à la phonomimie [illegible] de PHONOMIMIQUE. *Gestes* PHONOMIMIQUES.

PHONOMINE s. f. (fo-no-mi-ne). Mus. Instrument [illegible] inventé en 1834, et qui était une sorte de piano-orgue.

PHONOSPASMIE s. f. (fo-no-spa-smî — du gr. [illegible], et de *spasme*). Pathol. Convulsions spasmodiques qui se produisent au moment de l'émission de la voix.

PHONYGAME s. m. (fo-ni-ga-me). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, comprenant trois espèces qui habitent les forêts de la Nouvelle-Guinée : *Le* PHONYGAME *pousse des sons clairs, distincts et sonores.* (Lesson.)

— **Encycl.** Les *phonygames* sont caractérisés par un bec robuste, long, élargi à la base, muni d'une arête très-convexe, comprimé sur les côtés, recourbé et denté à l'extrémité; des fosses nasales profondes, en partie recouvertes par une membrane et par des plumes veloutées; la queue arrondie; les tarses robustes, écussonnés; l'ongle du pouce très-fort. Le *phonygame* de Kerandren est un bel oiseau, orné d'un plumage vert foncé à reflets métalliques. Sa trachée-artère se replie trois fois en cercle avant de pénétrer dans les poumons, ce qui lui permet de produire des sons analogues à ceux du cor. Il possède, d'ailleurs, à un très-haut degré le don de moduler des notes agréables et a une gamme très-étendue. Nous citerons encore les *phonygames noir* et *chalybé*. Toutes ces espèces se trouvent à la Nouvelle-Guinée.

PHOQUE s. m. (fo-ke — lat. *phoca*, du gr. *phokê*, même sens). Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, type de la famille des phocacés, comprenant un grand nombre d'espèces qui habitent surtout les mers polaires : *Lorsque le* PHOQUE *est pris jeune, il se prive parfaitement.* (Boitard.) *En nageant, les* PHOQUES *lèvent au-dessus de l'eau leur tête arrondie.* (Boitard.) *La voix du* PHOQUE *peut se comparer à l'aboiement d'un chien enroué.* (V. de Bomare.) *Les* PHOQUES, *comme tous les mammifères marins, ont le système vasculaire très-développé.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *phoques* sont caractérisés, d'une manière générale, par un corps allongé, pisciforme, couvert de poils rudes habituellement courts et couchés; la tête longue, avec un trou auditif de chaque côté; les yeux très-grands et relevés; le museau large; les mâchoires présentant des dents molaires, canines et incisives, dont le nombre varie; les canines supérieures de longueur ordinaire, ce qui les distingue des morses; des moustaches fortes; la queue très-courte; des pieds courts, en forme de rames ou de nageoires, à cinq doigts, enveloppés par la peau et propres seulement à la natation ou à la reptation. Leur anatomie présente aussi quelques traits remarquables : le cerveau, pourvu de circonvolutions, a des lobes olfactifs semblables à ceux des singes; les vertèbres sont nombreuses et la substance qui se trouve entre elles, plus abondante que chez les espèces terrestres, offre pour chaque cartilage une cavité centrale remplie d'une pulpe rougeâtre, ce qui donne à la colonne vertébrale une grande mobilité. Les sinus considérables qui dilatent une partie de leur système veineux permettent aux *phoques* de retenir leur respiration pendant un temps assez long. Leurs sens sont assez développés, surtout la vue et l'odorat.

Les *phoques* sont des animaux essentiellement aquatiques et marins; c'est dans l'eau salée qu'ils passent la plus grande partie de leur vie et qu'ils accomplissent la plupart de leurs actes et les plus importants; quelques-uns vivent à l'embouchure des estuaires formés par les grands cours d'eau et peuvent quelquefois s'avancer assez loin, mais toujours dans la zone où la marée se fait fortement sentir; il paraît même que ces déplacements sont purement accidentels. Jamais on ne trouve de *phoques* dans les eaux douces, tandis qu'il n'est pas rare d'y rencontrer certains dauphins. Bien que ces animaux se tiennent fréquemment près des côtes, ils sont très-bons nageurs et, grâce à la mobilité de leur colonne vertébrale, ils se meuvent dans l'eau avec beaucoup de facilité. On assure, et le fait est assez bien constaté tout singulier qu'il paraisse, que ces amphibies, quand ils vont à l'eau, se lestent, comme les navires, en avalant une certaine quantité de cailloux, qu'ils rejettent lorsqu'ils veulent retourner vers le rivage; ils sont aussi très-habiles plongeurs. Leur nourriture consiste surtout en animaux marins (zoophytes, mollusques, crustacés et poissons); quelques-uns y ajoutent des oiseaux, d'autres des matières végétales.

Les *phoques* se rendent assez souvent à terre, soit pour se reposer, soit pour s'y accoupler ou pour allaiter leurs petits; mais là ils sont beaucoup plus gênés dans leurs mouvements. « Les uns, dit M. P. Gervais, cheminent par les contractions et oscillations de leur corps et en appliquant leurs membres antérieurs sur leurs flancs; ils serpentent pour ainsi dire; d'autres se soutiennent sur leurs pattes et, avec de pénibles efforts qui ressemblent parfaitement aux ondulations des chenilles, ils avancent en traînant la partie postérieure de leur corps. » Pour sortir de l'eau, ils grimpent sur les rochers, en s'accrochant avec leurs dents et leurs membres antérieurs à toutes les aspérités qu'ils peuvent saisir, puis ils tirent leur corps sur le sol. A terre, ils mangent peu ou point; aussi, pour peu qu'ils y restent, maigrissent-ils beaucoup.

Chaque *phoque* mâle a ordinairement deux ou trois femelles, qu'il défend avec beaucoup de courage et soigne avec beaucoup d'affection, surtout quand elles sont dans un état de grossesse assez avancé, ce qui a lieu ordinairement de novembre à janvier. L'accouplement a lieu en avril pour la plupart des espèces; la femelle met bas sur un lit de plantes marines, à quelque distance de la côte. La portée ordinaire est d'un petit, deux au plus. Pendant une quinzaine de jours, le mâle lui apporte sa nourriture. Au bout de ce temps, les petits peuvent se traîner à l'eau, et alors seulement la mère y va avec eux; mais c'est toujours hors du liquide qu'elle les allaite. Au bout de six mois environ, le jeune *phoque*, devenu assez fort, est à même de subvenir à ses besoins; alors le père le chasse et le contraint d'aller s'établir dans un autre endroit.

Ces animaux sont, en général, fort intelligents. On peut assez facilement les apprivoiser, quand on les prend jeunes, et les conserver plusieurs années en captivité; on en a de nombreux exemples, offerts par des individus pêchés dans les mers d'Europe. Il faut pour cela leur donner de l'eau en quantité suffisante et, pour nourriture, des poissons frais qui soient de leur goût. Pour manger l'aliment qu'on leur donne, les *phoques* le plongent ordinairement dans l'eau; ils ne se déterminent à le manger à sec que par suite d'une habitude contractée de bonne heure ou pressés par la faim. Ils montrent le plus souvent une grande douceur; ils paraissent même susceptibles d'une certaine éducation. On a vu de ces animaux s'attacher, comme des chiens, à leur maître, lui obéir, reconnaître sa voix, répondre à ses caresses ou même les solliciter. Il n'est pas rare de voir, dans nos ménageries, des *phoques* exécuter des tours au commandement, avec beaucoup d'adresse et de docilité. Leur cri, qui rappelle, en y mettant un peu de bonne volonté, l'articulation *pa, pa*, a fait croire à quelques personnes que ces animaux pouvaient apprendre à parler; le *phoque* qui dit *papa* et *maman* est devenu proverbial. Aussi ces animaux, tant par leur conformation étrange que par leur mœurs, ont-ils de très-bonne heure appelé l'attention. La Fable s'est beaucoup exercée sur eux et en a fait les troupeaux de Neptune. De nos jours, des auteurs sérieux, Fr. Cuvier entre autres, ont pu s'étonner que les populations maritimes n'aient pas dressé les *phoques* à la pêche, comme les chiens à la chasse.

Les *phoques* sont répandus à peu près dans toutes les mers; toutefois, ils préfèrent les mers polaires à celles de la zone torride; comme nous l'avons dit, ils se tiennent, en général, près des rivages, souvent au milieu des récifs, des écueils, des blocs de glace ou des bancs de sable. Ces animaux fournissent divers produits utiles, notamment leur peau et leur graisse, dont on fait de l'huile. Aussi l'homme leur a-t-il déclaré une guerre incessante; mais la chasse aux *phoques* devient de plus en plus improductive, car le nombre des individus diminue sans cesse, par suite de la destruction inintelligente qu'on en fait, et on peut prévoir le moment où la plupart des espèces finiront par s'éteindre complètement, à moins qu'elles ne puissent se reconstituer dans les régions les plus inaccessibles des deux pôles et surtout du pôle arctique, où elles vont chercher un refuge. Bientôt sans doute on ne trouvera plus dans les zones tempérées que des individus retardataires.

On observe de grandes différences, chez les *phoques*, dans la forme du corps, du crâne et des oreilles, dans le système dentaire, dans la longueur de la queue ou la disposition des membres, etc. La distinction des espèces semble donc, à première vue, très-aisée; mais les variations que produisent l'âge, le sexe, la localité, la saison de l'année, etc., rendent leur détermination souvent très-difficile. Aussi un certain nombre d'entre elles sont-elles peu connues, ce qui tient encore à l'insuffisance des matériaux que possèdent nos collections. Toutefois, on a pu établir dans ce vaste groupe un certain nombre de sections assez naturelles, que l'on s'accorde généralement aujourd'hui à regarder comme autant de genres distincts; ce sont, outre les *phoques* proprement dits, les *arctocéphales*, les *calocéphales*, les *halichères*; puis les *macrorhines*, les *otaries*, les *pélages*, les *platyrhynques*, les *stemmatopes* et les *sténorhynques*. Ces derniers étant l'objet d'articles spéciaux, nous nous bornerons à donner sur les premiers quelques détails qui compléteront l'histoire générale, bien que sommaire, de ces amphibies.

Les calocéphales sont caractérisés par un crâne aplati au sommet et bombé sur les côtés; les crêtes occipitales réduites à de légères rugosités; trente-quatre dents, savoir : six incisives à la mâchoire supérieure et quatre à l'inférieure; quatre canines; cinq molaires de chaque côté à chaque mâchoire, les mâchelières formées surtout d'une grande pointe placée au milieu, d'une plus petite située en avant et de deux, également plus petites, en arrière, la membrane qui unit les doigts ne dépassant pas les ongles. Les calocéphales sont, de tous les *phoques*, ceux qui présentent les plus petites dimensions; on les désigne sous le nom vulgaire de *veaux marins*, qui appartient plus spécialement à une espèce. Ils habitent l'océan Glacial et l'Atlantique et visitent assez souvent nos côtes. On en a trouvé aussi dans la mer Caspienne et le lac Baïkal.

Le *calocéphale veau marin* atteint la longueur d'environ un mètre; son pelage abondant, assez épais, est d'un gris jaunâtre, plus ou moins ondé ou taché de brun, suivant l'âge ou les parties du corps; le dessous est plus pâle et jaunâtre; ces nuances deviennent moins foncées avec l'âge; l'animal a des moustaches à soies ondulées et des ongles assez forts. Il habite les côtes de l'Atlantique, dans les régions tempérées ou froides; on le rencontre assez fréquemment dans nos parages, surtout dans la Manche. Cette espèce se fait remarquer par son intelligence et par la douceur de son caractère. Le *calocéphale marbré*, appelé aussi *phoque commun*, n'est peut-être qu'une variété du précédent; sa taille est la même, et il n'en diffère que par son pelage d'un gris foncé, veiné de lignes blanchâtres irrégulières, qui forment sur le dos et sur les flancs une sorte de marbrure, visible surtout dans l'eau; il fréquente aussi les côtes de France.

Le *calocéphale lièvre* dépasse la longueur de 2 mètres; son pelage est très-doux et très-long, d'un jaune pâle ou blanchâtre uniforme, excepté sur le cou, où se trouve une bande transversale noire, du moins dans l'âge adulte, les jeunes ayant un grand nombre de petites taches noirâtres disposées le long de l'épine dorsale. Il habite la mer Blanche et les côtes d'Islande et du Spitzberg; d'après Fr. Cuvier, on l'aurait trouvé dans la Manche. Le *calocéphale du Groenland*, un peu plus petit que le précédent, a le pelage blanchâtre (chez les mâles adultes), avec le front noir et une tache de même couleur, en forme de croissant, sur chaque flanc; le mâle a la tête noire; il habite les mers polaires. Le *calocéphale océanique* en diffère par sa taille un peu plus grande, son pelage (chez le mâle) d'un gris blanchâtre, avec la tête et les épaules brunes. Nous citerons encore le *calocéphale lagure*, des côtes de Terre-Neuve, le *calocéphale barbu*, des mers polaires, et le *calocéphale à queue blanche*, de patrie inconnue.

Les arctocéphales ont la tête surbaissée; le museau rétréci; le système dentaire des calocéphales, sauf une molaire de plus, de chaque côté, à la mâchoire supérieure; les quatre incisives moyennes de celle-ci partagées transversalement dans leur milieu par une échancrure profonde, les inférieures échancrées d'avant en arrière; les mâchelières à une seule racine, moins épaisse que la couronne, qui consiste en un tubercule moyen, garni à sa base, en avant et en arrière, d'un tubercule beaucoup plus petit. L'*arctocéphale oursin*, vulgairement nommé *ours marin*, atteint la longueur de 1m,30 à 2 mètres; son pelage est brun et prend en vieillissant une teinte grisâtre à la pointe. Les femelles varient un peu pour la couleur. Cette espèce vit sur les côtes du Kamtchatka et des îles Aléoutiennes. Il ne faut pas la confondre avec l'*ours de mer* de Forster, qui habite les mers du cap de Bonne-Espérance et du cap Horn. On l'appelle aussi *chat marin*.

Les halichères ont la tête renflée à la région frontale, ce qui leur donne quelque ressemblance avec les morses; le museau élargi; les dents assez fortes; les molaires à couronne aiguë, à pointe et à racine uniques; quelques différences dans le squelette achèvent de distinguer ce genre, encore mal déterminé. L'*halichère gris* est à peu près de la taille du *phoque* commun et paraît voisin de l'espèce que Boddaert a nommée *phoque à capuchon*. Son pelage, blanc et soyeux, long de 0m,05, passe à la couleur gris de plomb sur le dos; sous le poil, on observe une laine courte et blanche. Il habite les mers du Nord, notamment les côtes de l'Islande; on le trouve aussi dans l'Atlantique et même dans la Baltique, sur les côtes de la Poméranie. A ce genre, l'un des plus mal connus, paraît devoir se rapporter encore le *phoque à capuchon*, connu aussi sous les noms de *klapmutze* ou *neitser-soak*, qu'il ne faut pas confondre avec le *neit-soak*. V. ces mots.

Les *phoques* proprement dits ne se distinguent guère des genres précédents que par des caractères négatifs, notamment par l'absence d'oreilles externes; c'est une sorte de résidu, de *caput mortuum*, renfermant les espèces trop peu connues pour être rapportées avec certitude à l'un de ces genres, et qui est probablement destiné à disparaître lorsqu'une étude plus complète de ces espèces permettra de leur assigner leur place définitive. Le *phoque de Coxe*, vulgairement [illegible], atteint, dit-on, jusqu'à 10 mètres de longueur; son pelage est blanchâtre, [illegible] de buffle; il abonde aux îles [illegible] et de Saint-Paul. Le *phoque tigré* est [illegible] d'un grand veau; son pelage est [illegible] chez les jeunes, blanchâtre avec [illegible] des égales sur [illegible]; il habite les mers du Kamtchatka. Nous citerons encore le [illegible], des mers d'Europe; le [illegible], vulgairement *éléphant de mer*, [illegible] *phoque marin*, gros comme un bœuf, des mers du Kamtchatka, etc.

Les produits fournis par les *phoques* sont aussi utiles que variés. La chair, au moins dans les jeunes individus, n'est pas mauvaise à manger; dans certains pays, les classes pauvres la font sécher et fumer, comme provision d'hiver. La graisse, très-abondante, fournit une grande quantité d'huile, plus estimée que celle de baleine et qui forme un article de commerce très-important. La peau, suivant les espèces, sert de fourrure, de vêtement même, ou bien est tannée et convertie en cuir, qu'on emploie pour couvrir les tentes, pour faire des tuyaux de conduite d'eau, etc. Les fibres tiennent lieu de fil. Les vessies donnent des outres pour renfermer l'huile qu'on retire de ces animaux; la membrane des boyaux, préparée et amincie, remplace le verre. Mais ces produits deviennent de plus en plus rares, et, dans les localités renommées autrefois pour la pêche des *phoques*, il arrive souvent aujourd'hui que les navires ont beaucoup de peine à compléter leur chargement.

PHORACANTHE s. m. (fo-ra-kan-te — du gr. *phoros*, qui porte; *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Australie.

PHORACIS s. m. [illegible] — du gr. *phoros*, qui porte; *akis*, pointe). Bot. Syn. de GRATELOUPIE, genre de cryptogames.

PHORANTHE s. m. [illegible] — du gr. *phoros*, qui porte; *anthos*, fleur). Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les synanthérées, et qu'on nomme plus ordinairement RÉCEPTACLE ou [illegible].

PHORASPIS s. m. (fo-ra-spiss — du gr. *phoros*, qui porte; *aspis*, bouclier). Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattiens, type du groupe des phoraspites, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Inde et surtout l'Amérique.

PHORASPITE adj. (fo-ra-spi-te — rad. *phoraspis*). Entom. Qui ressemble au phoraspis.

— s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattiens, ayant pour type le genre phoraspis.

PHORBAS, fils de Lapithès et d'Orsinome. Il se rendit de Grèce à Rhodes et délivra les habitants de cette île d'une quantité prodigieuse de serpents ainsi que d'un dragon, qui y causaient de cruels ravages. Après sa mort, Apollon le plaça dans le ciel avec le dragon qu'il avait tué et il y forma la constellation du Serpentaire.

PHORBAS, chef des Phlégyens, petit peuple de la Phocide. S'étant saisi de toutes les avenues qui conduisaient au temple de Delphes, il forçait les passants à se battre avec lui à coups de poing et, après les avoir vaincus, les faisait périr dans les supplices. Apollon, déguisé en athlète, se présenta à lui et l'assomma d'un coup de poing.

PHORBÉIA s. f. (for-bé-ia). Antiq. gr. Bandage de cuir dont les joueurs de flûte s'entouraient la tête, les joues et les lèvres, pour éviter l'effet disgracieux que l'exécutant [illegible]. On dit aussi PHORBEION s. m.

— **Encycl.** Les anciens Grecs, dans l'enfance de leur musique, cherchaient le moyen de faire disparaître ou d'atténuer au moins la difformité des joues dans l'exécution de la flûte, leur instrument favori. Un musicien grec, nommé Marsyas, eut l'idée d'appliquer sur les joues un bandeau de peau appelé *phorbeïa*. Au moyen de ce bandage, quand Marsyas, qui était lui-même un célèbre joueur de flûte, jouait de cet instrument, les joues étaient bien unies et les lèvres se trouvaient complètement fermées, ne laissant que le passage nécessaire pour mettre l'embouchure de la flûte. Il paraît que la *phorbeia* permettait à l'instrumentiste de donner des sons plus pleins, plus fermes et plus unis. Toutefois, l'usage ne s'en généralisa pas, car dans les œuvres d'art les joueurs de flûte sont souvent représentés [illegible]. On l'appelle aussi *capistrum*.

PHORCYDES ou PHORCYNIDES [illegible] Grées [illegible] vieilles filles. V. GRÉES.

PHORCYNIE s. f. (for-si-nî). Acal. Genre [illegible] comprenant cinq ou six espèces qui habitent [illegible].

PHORCYS, [illegible] Hésiode, [illegible] (la mer) et de Gé (la terre). Il épousa sa sœur Céto, dont il eut [illegible], les Gorgones, [illegible] Hespérides, etc. Varron prétend que Phorcys était un roi de Corse qui fut tué dans une bataille contre Atlas et dont on fit un dieu marin.

PHORE s. f. (fo-re). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la [illegible], comprenant vingt-cinq espèces qui habitent la France et l'Allemagne : *Les* PHORES [illegible]. (H. Lucas.)

— Encycl. [illegible] elles volent ordinairement sur les fleurs. [illegible] *carotte*, à jambes et tarses antérieurs jaunes, etc.

PHORIME [illegible]

PHORMINX [illegible]

— Encycl. [illegible] question, dans ces poëmes, d'instruments de musique qui accompagnent le chant, ce sont les mots *phorminx* et cithare que le poëte [illegible] la *phorminx* et la cithare? Les érudits ne le pensent pas, et ils s'appuient sur ce que les [illegible] avec la cithare. » Quoi qu'il en soit, parmi toutes les œuvres attribuées à Homère, une seule présente le mot [illegible] avant la XXX^e^ olympiade, c'est-à-dire avant l'année 660. Les innovations qui changèrent [illegible] de Pindare; c'est à partir de ce poëte que le nom de la lyre devient plus fréquent chez les écrivains, tandis que celui de la *phorminx* [illegible] plus rare.

La *phorminx*, de même que la lyre, était un instrument à cordes. Suivant l'opinion générale, [illegible] d'un *magas*, caisse ou chevalet, de deux montants adaptés [illegible] et d'un joug ou traverse reliant les montants au sommet. Les cordes étaient tendues du joug au magas. La principale différence que l'on croit pouvoir établir entre la lyre et la *phorminx*, c'est que dans cette dernière la caisse ou table de résonnance était bien plus petite et qu'elle était disposée pour obtenir les sons du medium, à l'exception des sons graves et des sons aigus. La lyre se plaçait droite entre les genoux du [illegible] tient la guitare. L'un et l'autre instrument était tenu de la main gauche, et l'on en jouait avec la droite. On avait supposé que le musicien se servait toujours d'un archet pour toucher les cordes, soit de la lyre, soit de la *phorminx*; mais, parmi les peintures découvertes [illegible] il y en a plusieurs qui montrent des personnes pinçant de leurs [illegible] de la lyre. Il est probable que la *phorminx* fut d'abord à trois cordes. Ce fut cet instrument ou la cithare que l'on [illegible] pas durant la récitation, mais qu'il faisait en[illegible] vers, et [illegible]. Nous renvoyons ceux qui désireraient de plus am[illegible], 1840.

PHORMIO s. m. [illegible]. Annél. Syn. d'HÆMOCHARE ou HÆMOCHARIS, genre de sangsues.

PHORMION s. m. (for-mi-on — nom gr. [illegible] servant à faire les nattes). Bot. [illegible] et de Norfolk. [illegible] Zélande. (A. Dupuis, *Le* [illegible]) On dit aussi PHORMIUM.

— Encycl. Le *phormion tenace*, plus connu [illegible] de la Nouvelle-Zélande, est une grande et belle plante vi[illegible] toutes radicales, très-nombreuses, distiques ou disposées en éventail, sont lancéolées ou [illegible] à 0^m^,08 de largeur, d'un tissu très-résistant, [illegible] succèdent des capsules oblongues, trigones, à trois angles [illegible]. Cette plante est originaire de la Nouvelle-Zélande, et on la trouve aussi dans quelques îles voisines; elle croît surtout dans les terrains humides. [illegible] siècle dernier; elle a prospéré et s'est presque naturalisée, non-seulement dans le midi de la France, mais aux environs de Cherbourg.

Les naturels des pays où cette plante croît naturellement en tirent un grand parti. Avec les feuilles sèches, coupées en lanières, sans autre préparation, ils font des nattes et des filets de pêche, souvent de grande dimension. Une faible macération leur donne des fibres textiles, avec lesquelles ils fabriquent des lignes, des cordages, des canevas très-forts; ils en font aussi, d'après T. de Berneaud, des câbles excellents, d'un volume moindre que ceux de nos meilleurs chanvres, beaucoup plus légers, présentant moins de prise à la dérive, moins sujets à rompre dans les contours, demeurant des années entières sous l'eau sans la moindre altération, et chez lesquels la durée égale la vigueur et la souplesse. Par une [illegible] plus complète, ils obtiennent une filasse qu'ils emploient à la fabrication de tissus de toutes sortes, qui rivalisent, pour le coup d'œil et la finesse, avec nos plus belles étoffes.

Depuis que le *phormion tenace* a été introduit en Europe, il a été l'objet d'un véritable engouement; d'après La Billardière, la soie seule surpassait ses fibres en ténacité. On les a regardées comme bien supérieures aux fils de lin et de chanvre, pour tous les usages auxquels on emploie ceux-ci. Malheureusement, l'expérience n'a pas justifié les espérances que le *phormion* avait fait naître. « Elle a prouvé, dit M. Duchartre, que l'action prolongée de la chaleur humide, que surtout celle du blanchissage ne tardent pas à désagréger les cellules dont se composent les fibres de cette plante; que par suite, après un ou deux lessivages au plus, les tissus fabriqués avec cette matière se réduisent en étoupe; que les câbles exposés à l'air humide, surtout alternativement à l'eau et à l'air, se rompent promptement et tombent en parcelles; en d'autres termes, que, loin d'encourager l'emploi de cette filasse, on doit la proscrire avec le plus grand soin. Tout récemment, M. Vincent a donné l'explication de ce fait, en montrant que les fibres du *phormion* présentent des intersections de substances albumineuses qui, attaquées par la chaleur humide et les alcalis, amènent la désagrégation des fibres. »

On a proposé de cultiver le *phormion* dans les terres médiocres, où le lin et le chanvre ne pourraient réussir; on le propage facilement de graines semées dans du sable et recouvertes de mousse, ou bien dans une terre noire et légère. Les feuilles de cette plante sécrètent une sorte de gomme.

PHORMION, général athénien, mort vers 428 avant notre ère. Il fit preuve de grands talents militaires au commencement de la guerre du Péloponèse, se distingua notamment au blocus de Potidée (432), pendant l'expédition de Chalcidie (431-430), pendant la campagne contre Ambracie (430), et se [illegible] gloire en remportant près de Naupacte une victoire navale sur la flotte du Péloponèse, supérieure en force à la sienne (429). Son tombeau fut placé près de ceux de Périclès et de Chabrias, sur la route de l'Académie.

Phormion, comédie de Térence, représentée aux jeux Romains, fête annuelle instituée en l'honneur de Romulus l'an 162 av. J.-C. Elle est imitée d'une pièce grecque, l'*Epidicazomenos*, qui ne nous est pas parvenue, et Molière en a tiré à son tour *les Fourberies de Scapin*. Le titre est le nom du principal personnage, un parasite qui s'entend avec un esclave fripon pour duper deux vieillards crédules et leur escroquer de l'argent.

Démiphon, citoyen d'Athènes, laisse pendant un voyage son fils Antiphon dans cette ville. Chrémès, frère de Démiphon, a deux femmes, l'une à Athènes, l'autre à Lemnos. La première, son épouse en titre, lui a donné un fils qui devient éperdument amoureux d'une chanteuse. Une fille est née du second mariage clandestin. La femme de Lemnos arrive à Athènes et meurt. Sa jeune orpheline, le père étant alors absent, reste chargée des funérailles. Antiphon la voit pendant qu'elle remplit ce devoir, s'enflamme pour elle et parvient à l'épouser, grâce à l'adresse de Phormion. Grande colère de Démiphon et de Chrémès à leur retour. Les deux pères donnent trente mines au parasite à condition de les débarrasser de cette inconnue, en la prenant lui-même pour femme. L'argent sert au rachat de la chanteuse, et Antiphon garde sa femme, en qui son père finit par reconnaître sa nièce.

C'est surtout dans le *Phormion* que se vérifie le jugement de Bossuet sur Térence: « Les mœurs et le caractère de chaque âge et de chaque passion y sont dépeints avec tous les traits convenables à chaque personnage, et enfin avec cette grâce et cette bienséance que demande la comédie. » Rien en effet de mieux soutenu que la grâce uniforme du style, la pureté du goût, la finesse d'observation et l'art avec lequel les personnages sont étudiés.

« L'intrigue du *Phormion*, dit M. Pierron, a fourni à Molière le fonds qu'il a si bien exploité dans les *Fourberies de Scapin*, sans s'écarter beaucoup des données de Térence. La comédie latine est [illegible] et assez vivement conduite; mais Scapin, dès ses premiers tours, fait naître un fou rire tel que *Phormion*, à ses plus heureux moments, n'en excita jamais ni à Rome ni à Athènes. »

PHORMIS, ancien poëte sicilien, un des créateurs de la comédie grecque. Il ne nous reste absolument rien de ses ouvrages; mais tout porte à croire qu'il suivit les voies ouvertes par son devancier Epicharme, dont les héros de prédilection étaient des dieux remplissant des rôles plus ou moins bouffons et ridicules.

PHORODESME s. f. (fo-ro-dè-sme — du gr. *phoros*, qui porte; *desma*, lien). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, formé aux dépens des héméthées, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale.

PHORONÉE, deuxième roi d'Argos, qui vivait au XIX^e^ siècle av. J.-C. Son nom, suivant quelques érudits, rappelle celui des *pharaons* d'Égypte et confirme les traditions relatives aux colonies égyptiennes dans la Grèce primitive. Il fut le père de Niobé, d'Apis et d'Argus. Il devint le civilisateur de la contrée, découvrit le feu, réunit ses sujets dans des demeures fixes, fut déifié après sa mort et donna son nom à une petite rivière de l'Argolide.

PHORONOMIE s. f. (fo-ro-no-mî — du gr. *phoros*, qui porte, transport; *nomos*, loi). Mécanique rationnelle, science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps. ‖ Peu usité.

PHORQUE s. m. (for-ke — du gr. *phorkos*, blanchâtre). Crust. Genre d'amphipodes, de la famille des hypérines, voisin des hypéries, et dont l'espèce type habite l'océan Indien.

PHORUS s. m. (fo-russ — du gr. *phoros*, qui porte). Moll. Nom scientifique du genre fripier ou fripière.

PHOSANTHE s. m. (fo-zan-te — du gr. *phôs*, lumière; *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'ISERTIE.

PHOSÈNE s. m. (fo-zè-ne). Chim. Hydrocarbure isomérique avec l'anthracène, avec lequel il coexiste dans les produits solides du goudron de houille.

— Encycl. Le *phosène* ou photène $C^{13}H^{10}$ (?) a été découvert par Fritzsche. Il est plus soluble que l'anthracène et reste par conséquent dans les liqueurs mères provenant de la purification de l'anthracène brut. Par une série de cristallisations fractionnées dans l'huile de houille, on sépare des produits de points de fusion différents. Pour isoler le *phosène* de ce mélange, on expose à l'action des rayons solaires la solution des produits fusibles aux environs de 193°. Le *phosène* se convertit en paraphosène insoluble, qu'on n'a qu'à recueillir sur un filtre et à fondre pour régénérer le *phosène*.

Le *phosène* se présente sous la forme de lamelles qui possèdent une fluorescence violette, moins marquée que celle de l'anthracène. Fondu, il offre une fluorescence bleu foncé. Il est plus soluble que l'anthracène dans l'alcool, l'éther et l'huile de houille. Il fond à 193°. Traité par l'acide azotique, il donne de l'oxyphosène bintre, qui s'unit directement avec les carbures d'hydrogène comme l'anthraquinone binitrée.

La combinaison de *phosène* et d'anthraquinone binitrée forme des plaques clinorhombiques isomorphes avec le réactif de Fritzsche. Elle est rouge brun.

Fritzsche avait avancé que, dans la réduction de l'alizarine par la poudre de zinc, il se forme non de l'anthracène seul, mais de l'anthracène mélangé d'une certaine quantité de *phosène*. Mais ce fait a été contesté, MM. Grœbe et Libermann n'ayant jamais pu constater la formation du *phosène* dans cette réaction, même lorsqu'ils ont opéré sur des quantités considérables d'alizarine. Les propriétés du *phosène*, d'ailleurs, différant peu de celles de l'anthracène, plusieurs chimistes admettent que son existence comme carbure distinct n'est pas jusqu'ici suffisamment démontrée.

PHOSGÈNE adj. (fo-sjè-ne — du gr. *phôs*, lumière; *gennaô*, je produis). Chim. Se dit d'un gaz qui est produit par l'action des rayons solaires sur un mélange de chlore et de gaz oxyde de carbone. On l'appelle aussi GAZ OXYCHLORIDE CARBONIQUE.

PHOSPHAM s. m. (fo-sfamm — rad. *phosphore*). Chim. Nitrile qui est à l'acide phosphorique ce que l'acétonitrile est à l'acide acétique.

— Encycl. Le *phospham* $PHAz^2$ ou phosphonitrile est un corps qui résulte de la combinaison d'une molécule d'acide phosphorique avec deux molécules d'ammoniaque, le tout accompagné de l'élimination de quatre molécules d'eau. On l'obtient: 1° en dirigeant un courant de gaz ammoniac sec sur du perchlorure de phosphore, et en chauffant le produit dans un courant d'anhydride carbonique. Suivant Rose, le composé ainsi formé serait le dinitrile phosphorique PAz^2; mais d'après Gerhardt il répond à la formule $PHAz^2$ et se forme en vertu de l'équation

$$PCl^5 + 2AzH^3 = 5HCl + PHAz^2$$

Perchlorure de phosphore. — Ammoniaque. — Acide chlorhydrique. — *Phospham.*

2° On l'obtient encore en saturant aussi complétement que possible l'anhydride phosphorique par du gaz ammoniac et en chauffant le produit dans un courant de ce gaz. On traite ensuite la masse par l'eau qui dissout de l'acide phosphorique et laisse du *phospham*. La production du *phospham* par cette seconde méthode peut être exprimée par l'équation suivante:

$$P^2O^5 + 4AzH^3 = 2PHAz^2 + 5H^2O$$

Anhydride phosphorique. — Ammoniaque. — *Phospham.* — Eau.

Préparé par le premier procédé, le *phospham* est une poudre volumineuse, blanche, si l'on a eu soin d'éviter complétement l'action de l'humidité pendant sa préparation, rougeâtre si, au contraire, l'humidité a pu agir. Obtenu par la seconde méthode, il est toujours rouge jaunâtre. Chauffé en vase clos, il ne fond ni ne se volatilise. L'eau le décompose à une température élevée en formant de l'ammoniaque et de l'acide phosphorique. Il subit une décomposition semblable lorsqu'on le fond avec de l'hydrate de potasse.

PHOSPHAMIDE s. f. (fo-sfa-mi-de — de *phosphore*, et de *amide*). Chim. Nom donné à des substances qui sont à l'acide phosphorique ce que sont les amides aux acides en général.

— Encycl. On donne le nom de *phosphamides* à des composés qui dérivent d'une ou de plusieurs molécules d'ammoniaque, par la substitution du phosphoryle PO à H^3.

— I. PHOSPHOMONAMIDE

$$(PO)'''Az.$$

Ce composé, qui renferme les éléments du phosphate monoammonique moins trois molécules d'eau, se produit lorsqu'on chauffe au contact de l'air la phosphodiamide ou la phosphotriamide. C'est une substance pulvérulente qui ressemble à la phosphotriamide par ses réactions, mais qui se décompose plus facilement encore.

— II. PHOSPHODIAMIDE

$$Az^2\left\{\begin{matrix}(PO)'''\\H^3\end{matrix}\right.$$

Cette amide peut être envisagée comme dérivant du phosphate diammonique par l'élimination de trois molécules d'eau. On l'obtient en saturant le protochlorure de phosphore par le gaz ammoniac et faisant ensuite bouillir le produit avec de l'eau. Il paraît se former d'abord de la chlorophosphamide $Az^2H^6PCl^3$, qui paraît à son tour se décomposer, au contact de l'eau, en phosphodiamide et en acide chlorhydrique. On purifie le produit en le faisant bouillir, d'abord avec de la potasse, puis avec de l'acide azotique ou sulfurique, et en le lavant enfin à l'eau. C'est une poudre blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'essence de térébenthine. Chauffé au contact de l'air, il perd de l'ammoniaque et laisse un résidu de phosphomonamide; mais, au contact de l'air humide, il donne de l'ammoniaque et de l'acide métaphosphorique. Fondu avec de l'hydrate de potassium, il dégage de l'ammoniaque et laisse un résidu de phosphate potassique. Il résiste à l'action de la plupart des agents oxydants, mais il s'oxyde un peu quand on le fond avec l'azotate de potasse et il déflagre quand on le fait chauffer avec du chlorate potassique.

— III. PHOSPHOTRIAMIDE

$$(PO)'''(AzH^2)^3.$$

Quand on fait passer lentement du gaz ammoniac sec à travers de l'oxychlorure de phosphore $POCl^3$ et qu'on traite ensuite le produit par l'eau, on obtient une solution de sel ammoniac en même temps qu'une substance amorphe, insoluble, d'un blanc de neige, qui n'est autre que la phosphotriamide. C'est un composé que l'eau bouillante attaque très-peu et qui résiste très-bien à l'action de la lessive de potasse et de l'acide chlorhydrique étendu. Elle se décompose fort peu par l'ébullition avec l'acide azotique ou l'acide chlorhydrique; l'eau régale l'attaque avec plus de facilité. L'acide sulfurique et l'acide nitrosulfurique la dissolvent facilement à une douce chaleur, en formant une solution qui renferme du sulfate d'ammoniaque et de l'acide phosphorique. Elle se décompose plus facilement encore lorsqu'on la chauffe avec de la chaux sodée. Fondue avec de l'hydrate de potassium, elle donne une grande quantité d'ammoniaque et laisse un dépôt de phosphate de potassium. Chauffée seule, à l'abri du contact de l'air, elle dégage aussi de l'ammoniaque et laisse de la phosphomonamide. Celle-ci, chauffée avec de la potasse, dégage aussi de l'ammoniaque en laissant un résidu de phosphate de potassium.

— IV. TRIPHÉNYL-PHOSPHOTRIAMIDE

$$(PO)'''(AzC^6H^5,H)^3.$$

On obtient ce corps par l'action de l'aniline anhydre sur l'oxychlorure de phosphore. C'est une masse blanche, sur laquelle les divers réactifs agissent avec plus de facilité qu'ils n'agissent sur la phosphotriamide simple.

— V. TRINAPHTYL-PHOSPHOTRIAMIDE

$(PO)'''(AzC^7H^7,H)^3$.

On l'obtient comme le corps précédent, en remplaçant, dans sa préparation, l'aniline par la naphtylamine.

— VI. SULFOPHOSPHOTRIAMIDE

$(PS)'''(AzH^2)^3$.

On obtient ce corps en faisant agir un courant de gaz ammoniac bien sec sur le sulfochlorure de phosphore PCl^3S, qui n'est autre que l'oxychlorure de phosphore dont l'oxygène est remplacé par du soufre. C'est aussi une masse blanche, que l'eau décompose avec dégagement d'acide sulfhydrique. On peut considérer la sulfophosphotriamide comme de la phosphotriamide ordinaire dont l'oxygène est remplacé par du soufre.

— VII. TRIPHENYL-SULFO-PHOSPHOTRIAMIDE

$(PS)'''(AzH,C^6H^5)^3$.

On la prépare comme la sulfophosphotriamide, avec cette seule différence que, au lieu de traiter le chlorosulfure de phosphore par l'ammoniaque, on le traite par l'aniline anhydre. C'est la triphenyl-phosphotriamide dont l'oxygène est remplacé par du soufre.

PHOSPHAMINE s. f. (fo-sfa-mi-ne — de *phosphore*, et de *amine*). Chim. Nom donné aux ammoniaques composées phosphorées, plus connues sous le nom de PHOSPHINES.

PHOSPHAMIQUE adj. (fo-sfa-mi-ke — de *phosphore*, et de *amique*). Chim. Se dit d'un acide amidé, qui dérive de l'acide phosphorique.

— **Encycl.** L'acide *phosphamique* a pour formule

$$(PO)''' \left\{ \begin{matrix} (AzH)'' \\ OH \end{matrix} \right. .$$

Il se produit, d'après Schiff, lorsqu'on fait agir le gaz ammoniac sur l'anhydride phosphorique d'après l'équation

$$P^2O^5 + 2AzH^3 = 2PH^2AzO^2 + H^2O$$

Anhydride phosphorique. — Ammoniaque. — Acide *phosphamique*. — Eau.

On l'obtient également par l'action de l'eau sur le chloronitride de phosphore

$$PCl^3Az + 2H^2O = PH^2AzO^2 + 2HCl.$$

Chloronitride de phosphore. — Eau. — Acide *phosphamique*. — Acide chlorhydrique.

Gladstone, toutefois, a trouvé que le produit formé dans ces deux réactions est, non l'acide *phosphamique* dont nous avons donné la formule, mais l'acide pyrophosphodiamique

$$P^2Az^2H^6O^5 = (P^2O^3)^{VI} \left\{ \begin{matrix} H^4 & Az^2 \\ H^2 & O^2 \end{matrix} \right. .$$

Cet acide se formerait d'après les équations

$$P^2O^5 + 2AzH^3 = P^2Az^2H^6O^5$$

Anhydride phosphorique. — Ammoniaque. — Acide pyrophosphodiamique.

$$2Az^3P^3Cl^6 + 15H^2O = 3P^2Az^2H^6O^5 + 12HCl$$

Chloronitride de phosphore. — Eau. — Acide pyrophosphodiamique. — Acide chlorhydrique.

— *Acide phényl-phosphamique*

$$\left. \begin{matrix} C^6H^5 \\ (PO)''' \\ H \end{matrix} \right\} \begin{matrix} Az \\ O \end{matrix} .$$

L'aniline agit énergiquement sur l'anhydride phosphorique en formant un corps qui, d'après Schiff, serait l'acide phényl-*phosphamique*, mais qui pourrait être l'acide phényl-pyrophosphodiamique.

PHOSPHAMMONIUM s. m. (fo-sfamm-mo-ni-omm — de *phosphore*, et de *ammonium*). Chim. Nom générique donné à toute une classe de corps qui résultent de la substitution d'un ou de plusieurs radicaux alcooliques, dont un au moins polyatomique, aux huit atomes d'hydrogène d'une molécule de phosphonium et d'une molécule d'ammonium reliées en une molécule unique par le radical polyatomique simultanément uni au phosphore et à l'azote.

— **Encycl.** V. PHOSPHINE.

PHOSPHARSONIUM s. m. (fo-sfar-so-ni-omm). Chim. Nom générique donné à des corps qui dérivent d'une molécule d'arsonium et d'une molécule de phosphonium soudées en une par un radical polyatomique uni simultanément au phosphore de l'une et à l'arsenic de l'autre. On ne connaît jusqu'ici qu'un seul composé de cet ordre, l'éthylène-hexéthyl-phospharsonium, dont les sels sont décrits au mot PHOSPHINE. V. ce mot.

PHOSPHATE s. m. (fo-sfa-te — rad. *phosphore*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phosphorique avec une base : *Fourcroy a découvert, dans la composition chimique des os, le* PHOSPHATE *de magnésie, que personne n'y avait trouvé avant lui.* (Cuvier.) *Les os s'approprient le* PHOSPHATE *de chaux auquel ils doivent leur solidité.* (Richerand.)

— **Encycl.** V. PHOSPHORIQUE.

PHOSPHATÉ, ÉE adj. (fo-sfa-té — rad. *phosphate*). Chim. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate : *Plomb* PHOSPHATÉ.

— s. f. pl. Minér. Ordre de roches pierreuses.

PHOSPHATIQUE adj. (fo-sfa-ti-ke — rad. *phosphate*). Chim. Se dit d'un acide qui est un mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique.

— Pathol. *Concrétions phosphatiques*, Concrétions de phosphate de chaux qui se forment dans le corps.

PHOSPHÈNE s. m. (fo-sfè-ne — du gr. *phôs*, lumière ; *phainô*, j'apparais). Méd. Spectre lumineux qui résulte de la compression brusque de l'œil lorsque les paupières sont closes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, formé aux dépens des lampyres ou vers luisants, et dont l'espèce type habite l'Europe.

— **Encycl.** Méd. Les *phosphènes* étaient connus depuis longtemps des physiologistes et des physiciens, lorsque M. Serres (d'Uzès) les appliqua au diagnostic des maladies de la rétine. Cette heureuse découverte fut un véritable progrès pour l'ophthalmologie. Laissons à M. Serres lui-même le soin de nous raconter ses découvertes. « Si, en pressant le globe de l'œil sur la partie latérale, dit-il, il y a production et perception d'un point lumineux dans le point opposé, on peut certifier que la rétine est sensible ; dans le cas contraire, on peut supposer qu'elle est frappée de stupeur, paralysée et incapable de sentir la lumière. Une faible pression, exercée sur le pourtour de l'œil, fait naître deux impressions lumineuses simultanées ; la plus forte apparaît au point opposé dans l'intérieur de l'organe ; la plus faible sous le doigt ou le corps qui le presse, et l'une et l'autre sous la forme d'une portion d'anneau lumineux diversement coloré, tantôt blanchâtre, tantôt bleu clair, circonscrivant un fond obscur quelquefois et clair dans certains moments. Dans ce dernier cas, l'anneau en question est toujours en rapport avec un autre anneau foncé, concentrique. Le rapport des deux taches, de la grande à la petite, est comme 1 est à 4 environ, quant à la grandeur et à l'intensité de la lumière qui les circonscrit. Lorsque la pression a lieu à la partie externe de l'œil, la photopsie est formée par un cercle lumineux dans les trois quarts de la circonférence ; le quart qui manque correspond en arrière et semble se perdre sous la voûte orbitaire du côté du nez. Sur la partie interne, la pression fait naître la photopsie du côté de la tempe, avec des caractères un peu différents. La tache apparaît sous une forme plus grande, les bords en sont bien limités et l'intérieur un peu plus clair. La partie supérieure de l'œil, pressée de la même manière, est le siége de la perception d'un fragment de cercle lumineux au point opposé, c'est-à-dire sur le rebord orbitaire inférieur ; il est à contours bien dessinés ; la section qui manque est en arrière. Le phénomène lumineux se montre près du rebord orbitaire supérieur lorsque le globe oculaire est comprimé à sa partie inférieure, mais réduit extrêmement quant à la section du cercle dont on n'aperçoit que le tiers environ. On remarque des différences très-notables dans la forme circulaire du phénomène lumineux : tantôt il représente une portion de cercle parfait ; d'autres fois il est elliptique ; d'autres fois encore il offre des dépressions et des irrégularités qui semblent devoir correspondre avec la forme prise par la rétine sous l'action variée de la pression et du corps qui la détermine. Le spectre est tremblotant, vacillant et semble persister tant que dure la compression... Pour rendre la photopsie plus apparente, il faut comprimer en même temps les deux yeux dans leur partie supérieure : alors le plancher orbitaire est fortement éclairé par deux cercles lumineux s'enchevêtrant et formant ainsi une ellipse très-ample à foyers rapprochés... La pression exercée sur la cornée à travers les paupières ne détermine pas de cercle lumineux. Dans une obscurité complète on aperçoit mieux le phénomène qu'en plein jour et lorsque l'œil est ouvert. Il n'est jamais plus apparent que lorsque, venant d'un jour éclatant, on fait l'expérience dans un appartement médiocrement éclairé. » Brewster explique la production des *phosphènes* par l'accroissement de pression causée par la résistance de la partie opposée de la rétine. Selon M. Serres, la pression exercée en un point du globe oculaire produirait les mêmes effets qu'un choc donné sur une des parois abdominales, dans les cas d'ascite, où l'on observe, du côté opposé à celui qui a reçu le choc, une vague que la main perçoit très-aisément. Dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] M. Serres [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en bas ; le [illegible] [illegible] [illegible] se montre [illegible] le *phosphène* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du doigt [illegible] [illegible].

PHOSPHINE s. f. (fo-sfi-ne — rad. *phosphore*). Chim. Nom donné à une classe de corps qui dérivent de l'hydrogène phosphoré par la substitution de radicaux alcooliques à l'hydrogène, absolument comme les ammoniaques composées dérivent de l'ammoniaque.

— **Encycl.** On a donné le nom de *phosphines* à des composés qui dérivent de l'hydrogène phosphoré PH^3 par substitution de radicaux d'alcool à tout ou partie de l'hydrogène, de même que les amines ou ammoniaques composées dérivent de l'ammoniaque. Les composés qui dérivent de l'iodure de phosphonium PH^4I portent le nom de phosphoniums et sont comparables aux ammoniums substitués.

Les premières indications relatives aux bases phosphorées remontent à 1846 et 1847. A cette époque, M. Paul Thenard, en faisant agir le chlorure de méthyle gazeux sur le phosphure de calcium, obtint plusieurs composés qu'il considéra comme de l'hydrogène phosphoré ayant son hydrogène plus ou moins remplacé par du méthyle. Plus tard, en 1855, MM. Cahours et Hofmann, opérant d'une manière semblable sur le phosphure de sodium, avec l'iodure de méthyle, obtinrent les composés $(CH^3)^2P$, $(CH^3)^3P$, $(CH^3)^4PI$, dont le dernier est un sel cristallisé analogue aux iodures des ammoniums quaternaires. Berlé, à son tour, en remplaçant l'iodure de méthyle par l'iodure d'éthyle, obtint le composé $(C^2H^5)^3P$ sous la forme d'un liquide jaune très-[illegible] qui se convertit en un iodure cristallin lorsqu'on le traite par l'iodure d'éthyle. Cette méthode de préparation des bases phosphorées est toutefois difficile et dangereuse : il se forme toujours des composés inflammables et détonants et, en outre, on obtient des produits complexes, des mélanges dont le départ présente de très-grandes difficultés.

MM. Cahours et Hofmann firent faire un pas de plus à l'étude des bases phosphorées en découvrant une méthode pratique de préparation des bases phosphorées tertiaires et des phosphoniums quaternaires par conséquent. Cette méthode consiste à faire les radicaux organo-métalliques zinco-alcooliques sur le trichlorure de phosphore dans une atmosphère de gaz carbonique. C'est ainsi par exemple que, dans ces conditions, le zinc-éthyle et le chlorure de zinc donnent naissance à la triéthyl-phosphine et à du chlorure de zinc :

$$2PCl^3 + 3\left[Zn'' \left\{ \begin{matrix} C^2H^5 \\ C^2H^5 \end{matrix} \right. \right]$$

Trichlorure de phosphore. — Zinc-éthyle.

$$= 2P(C^2H^5)^3 + 3ZnCl^2$$

Triéthyl-phosphine. — Chlorure de zinc.

La triéthyl-phosphine demeure combinée avec le chlorure de zinc, mais peut être mise en liberté par distillation avec de l'eau et de la potasse, l'alcali convertissant le chlorure de zinc qui retient la triéthyl-phosphine en un mélange de chlorure de potassium et d'hydrate de zinc :

$$(Zn''Cl^2)^3[(C^2H^5)^3P]^2 + 12KHO$$

Combinaison de triéthyl-phosphine et de chlorure de zinc. — Potasse.

$$= 2(C^2H^5)^3P + 3K^2Zn''O^2 + 6KCl + 6H^2O$$

Triéthyl-phosphine. — Zincate de potasse. — Chlorure de potassium. — Eau.

Jusque-là, on ne connaissait encore que les *phosphines* tertiaires et les phosphoniums quaternaires ; les bases phosphorées correspondantes aux amines secondaires et primaires étaient inconnues. M. Hofmann a comblé cette lacune par les remarquables travaux qu'il a publiés en 1872 et 1873.

Les *phosphines* primaires et secondaires prennent naissance dans l'action de [illegible] [illegible] [illegible] phosphore) sur les alcools ou sur leurs iodures, en présence d'un oxyde métallique, par exemple l'oxyde de zinc :

$$2C^2H^5I + 2PH^4I + ZnO$$

[illegible]

$$= 2[(C^2H^5)PH^2,HI] + ZnI^2 + H^2O$$

[illegible]

[illegible]

Ces deux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les *phosphines* tertiaires [illegible] [illegible] phonium sur les alcools.

[illegible]

Les *phosphines* [illegible] [illegible] [illegible] dans les [illegible] [illegible].

phosphoniums quaternaires cristallisés du type [illegible] :

$$(C^2H^5)^3P + C^2H^5I = (C^2H^5)^4PI$$

Triéthyl-phosphine. — Iodure d'éthyle. — Iodure de tétréthyl-phosphonium.

Ces iodures, décomposés par l'oxyde d'argent humide et par les sels d'argent, donnent des hydrates et des sels [illegible] correspondants. Ainsi, l'iodure de tétréthyl-phosphonium donne, avec l'oxyde d'argent, l'hydrate de tétréthyl-phosphonium

$$(C^2H^5)^4P,OH.$$

et, avec l'azotate d'argent, l'azotate de tétréthyl-phosphonium $(C^2H^5)^4P,AzO^3$, etc., etc. De nombreux composés [illegible] [illegible] types ont été préparés par MM. [illegible] et Hofmann, et plus tard par M. Hofmann seul.

Les *phosphines* tertiaires [illegible] [illegible] susceptibles de [illegible] avec les [illegible] [illegible] des radicaux [illegible] [illegible] [illegible] phosphore [illegible] [illegible] [illegible] diatomique. [illegible] [illegible] avec le bromure d'éthylène [illegible] composés

$$C^2H^4Br(C^2H^5)^3P.Br$$

et

$$C^2H^4[(C^2H^5)^3P.Br]^2.$$

[illegible] de même [illegible] [illegible] [illegible] dans le composé où le brome n'est remplaçable [illegible] [illegible] [illegible] serait comme partie intégrante d'un radical. [illegible] radical monoatomique bromethyle $(C^2H^4Br)'$. [illegible] [illegible] nium.

[illegible] (C^2H^4Br) [illegible] qui se convertit [illegible]

2° lorsqu'on traite ses solutions étendues par [illegible]

[illegible]

lène [illegible]

[illegible]

[illegible] d'une séparation [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]. Vers [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ce corps se [illegible] [illegible] [illegible] sur [illegible]. La réaction est [illegible] [illegible] précédentes.

Les *phosphines* tertiaires, étant [illegible], s'unissent directement à des radicaux ou à [illegible] [illegible] deux atomes [illegible] d'iode.

Le sulfure de carbone réagit sur elles en [illegible] qui permet de les reconnaître facilement et [illegible] *phosphines* primaires et secondaires qui donnent, dans ces [illegible].

[illegible] elles [illegible] la constitution est la même que celle des urées composées.

[illegible] et [illegible] avaient cherché à obtenir des *phosphines* primaires et secondaires [illegible] Zn'HP qui résulte de l'action de l'hydrogène phosphoré sur le zinc-éthyle; mais ils n'ont obtenu que des *phosphines* tertiaires. Ils croient avoir obtenu des *phosphines* primaires en chauffant des iodures alcooliques saturés d'hydrogène phosphoré, [illegible] H [illegible] a démontré qu'il ne se forme, dans ce cas, que des *phosphines* tertiaires.

— **Oxydation des phosphines.** Cette oxydation [illegible] naissance à des produits très-intéressants et qui caractérisent chaque ordre de *phosphines*. Tandis que les *phosphines* tertiaires ne fixent qu'un seul atome d'oxygène pour donner un oxyde, les *phosphines* secondaires en fixent deux et les *phosphines* primaires trois, pour donner, celles-ci des acides bibasiques, celles-là des acides monobasiques. Si l'on ajoute à ces faits l'oxydation de l'hydrogène phosphoré donnant l'acide phosphorique, on est conduit à envisager les produits d'oxydation des *phosphines* comme de l'acide phosphorique dans lequel un, deux ou trois [illegible] sont remplacés par un radical d'alcool, ou mieux encore comme de l'acide phosphoreux ou hypophosphoreux dont des radicaux d'alcool remplacent l'hydrogène non [illegible].

Le tableau ci-dessous montre ces analogies.

[illegible]	$PO\begin{cases}H\\OH\\OH\end{cases}$	$PO\begin{cases}H\\H\\OH\end{cases}$	$PO\begin{cases}H\\H?\\H\end{cases}$
[illegible]	Acide phosphoreux.	Acide hypophosphoreux.	Oxyde d'hydrogène phosphoré [illegible].
[illegible]	$PO\begin{cases}CH^3\\OH\\OH\end{cases}$	$PO\begin{cases}CH^3\\CH^3\\OH\end{cases}$	$PO\begin{cases}CH^3\\CH^3\\CH^3\end{cases}$
	Acide [illegible] phosphinique.	Acide [illegible] phosphinique.	Oxyde de triméthyl-phosphine.

Cette série correspond [illegible] aux produits d'oxydation des arsines : acide arsénique, acide arsénmonométhylique, acide cacodylique, oxyde de triméthyl-arsine. Les acides phosphiniques sont des composés très-stables, isomériques avec les éthers acides des acides phosphoreux et hypophosphoreux.

[illegible] phosphiniques par l'action du perchlorure de phosphore.

— [illegible] des phosphines et des phosphoniums. L'analogie des *phosphines* avec les amines fait prévoir l'existence de diphosphines et de triphosphines primaires. Mais on obtient toujours des monophosphines lorsqu'on cherche à les préparer. Ainsi, par l'iodure de phosphonium et le bromure d'éthylène en présence de l'oxyde de zinc, il se forme de l'éthyl-phosphine parce que le bromure [illegible] [illegible] Le chlorure [illegible] et l'iodure d'[illegible].

Nous avons vu, toutefois, que l'on obtient [illegible] des tri-phosphoniums [illegible] par l'action des *phosphines* tertiaires sur le bromure d'éthylène et les corps analogues. Cela nous autorise à diviser la classe [illegible] en monophosphines, [illegible] diphosphines et diphosphoniums, triphosphines et triphosphoniums. [illegible] trois groupes, [illegible] d'après la nature [illegible] et enfin, [illegible] même radical, [illegible].

— [illegible] monophosphoniums. A. [illegible] *Monométhyl-phosphine* [illegible] [illegible] peut

mettre [illegible] 80 grammes de mélange dans un tube de 150 centimètres cubes. On chauffe les tubes au bain-marie pendant six à huit heures. A l'ouverture des tubes, il se dégage toujours un peu d'hydrogène phosphore. Le produit de la réaction (iodhydrate de monométhyl et de diméthyl-phosphine et d'iodure de zinc) est ensuite introduit dans un ballon communiquant d'une part avec un serpentin refroidi à — 25°, d'autre part avec un générateur d'hydrogène; il porte, en outre, un entonnoir à robinet. Quand l'appareil est rempli d'hydrogène, on laisse tomber sur le produit, par l'entonnoir à robinet, de l'eau bouillie et froide. La monométhyl-phosphine se dégage aussitôt avec effervescence et se condense dans le récipient, après avoir traversé un tube à chlorure de calcium. Pour faciliter la condensation, l'appareil est terminé par un tube qui plonge dans du mercure.

Après le dégagement de la méthyl-phosphine, le contenu du ballon se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline formée d'iodure double de zinc et de diméthyl-phosphonium. On en isole la diméthyl-phosphine en ajoutant de la potasse à ce sel. On se sert du même appareil refroidi à 0°.

La monométhyl-phosphine est un gaz incolore, d'une odeur épouvantable, pouvant se condenser en un liquide plus léger que l'eau et bouillant à — 14° sous une pression de 758mm,5. A 0°, la condensation a lieu sous la pression de 1 atmosphère 3/4, à 10°, sous une pression de 2 atmosphères 1/2; à 20°, de 4 atmosphères à 4 atmosphères 1/2. Sa densité, à l'état gazeux, est égale à 24.35 par rapport à l'hydrogène. La théorie exigerait 24.

La méthyl-phosphine est à peu près insoluble dans l'eau; l'alcool fort en dissout 20 fois son volume à 0° et l'éther 70 fois son volume. Elle répand, à l'air, des fumées blanches et se transforme alors en un acide soluble dans l'eau, l'acide méthyl-phosphinique

$$PO(CH^3)(OH)^2.$$

Elle s'enflamme au contact du chlore. Ses sels sont décomposés par l'eau. Ils décolorent les couleurs végétales, ce que ne fait pas la base libre. Le chlorhydrate

$$(CH^3)H^2,P,HI = (CH^3)H^3P,I$$

s'obtient, par la combinaison des deux gaz, en lamelles quadrangulaires; il est très-volatil et forme un chloroplatinate cristallisé d'un rouge orangé. L'iodhydrate

$$(CH^3)H^2P,HI = (CH^3)H^3,P,I$$

cristallise facilement et peut être sublimé dans un courant d'hydrogène sec. Le sulfite est une masse blanche, amorphe, que l'on obtient par le mélange des gaz sur le mercure. L'acide sulfurique absorbe la méthyl-phosphine et l'abandonne de nouveau par l'addition de l'eau. Le gaz carbonique et l'hydrogène sulfuré refusent de se combiner à cette base.

— *Acide monométhyl-phosphinique*

$$P(CH^3)H^2O^3 = PO(CH^3)(OH)^2.$$

On le prépare en dirigeant la méthyl-phosphine gazeuse pure à travers de l'acide azotique fumant. Si elle renferme de l'hydrogène phosphoré, il peut se produire des explosions et le produit est alors mélangé d'acide phosphorique. On évapore au bain-marie, on reprend par l'eau, on fait bouillir avec de l'oxyde de plomb et l'on traite le sel de plomb insoluble par l'acide acétique, qui dissout le méthyl-phosphinate et laisse le phosphate de plomb, s'il y en a. La solution acétique, traitée par l'hydrogène sulfuré, puis évaporée au bain-marie, laisse une masse cristalline blanche, semblable au blanc de baleine, hygroscopique, qui est l'acide monométhylphosphinique.

Cet acide est soluble dans l'eau et dans l'alcool; il est stable à ce point que l'eau régale elle-même ne l'attaque pas. Il fond à 105° et se volatilise sans décomposition notable. Il est donc très-différent de son isomère, l'acide méthyl-phosphoreux. C'est un acide bibasique.

Le méthyl-phosphinate acide d'argent se dépose en aiguilles blanches de sa solution sirupeuse. L'eau et l'alcool le dédoublent en acide libre et en sel neutre

$$PO(CH^3)(OAg)^2 \quad \text{ou} \quad P(CH^3)O^3,Ag^2,$$

presque insoluble, blanc et amorphe. Le sel acide de baryum $[P(CH^3)O^3,H]^2Ba''$, obtenu par dissolution de carbonate de baryum dans l'acide libre, se précipite en aiguilles microscopiques lorsqu'on ajoute de l'alcool à sa solution sirupeuse. Le sel acide de plomb cristallise en longues aiguilles de sa solution aqueuse bouillante. L'eau le dédouble en donnant le sel neutre $P(CH^3)O^3,Pb''$ insoluble dans l'eau et soluble dans l'acide acétique. Le chlorure méthyl-phosphinique

$$PO(CH^3)Cl^2$$

se produit à froid par l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide méthyl-phosphinique, d'après l'équation

$$\underset{\text{Acide méthyl-phosphinique.}}{PO(CH^3)(OH)^2} + \underset{\text{Perchlorure de phosphore.}}{2PCl^5}$$

$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{Oxychlorure de phosphore.}}{2PCl^3O} + \underset{\text{Chlorure méthyl-phosphinique.}}{PO(CH^3)Cl^2}$$

C'est une masse cristalline, fusible à 32° et bouillant à 163°. L'eau le décompose violemment en reproduisant l'acide. L'alcool, l'ammoniaque et l'aniline le décomposent aussi, ces derniers d'une manière plus nette.

— *Diméthyl-phosphine* $(CH^3)^2,H,P$. On l'obtient en même temps que la *phosphine* précédente. Séparée de son iodhydrate, elle forme un liquide incolore, plus léger que l'eau, insoluble dans l'eau, bouillant à 25°, comme son isomère l'éthyl-phosphine. La diméthyl-phosphine s'enflamme au contact de l'air et peut donner lieu à des explosions. Il faut donc opérer avec de grandes précautions lorsqu'on la prépare ou qu'on la manie. Elle se combine aux acides et forme des sels très-solubles. Le chloroplatinate est cristallisable. Elle s'unit au soufre et au sulfure de carbone.

— *Acide diméthyl-phosphinique*

$$P(CH^3)^2O^2H = PO(CH^3)^2(OH).$$

On le prépare en faisant agir l'acide azotique fumant sur la solution chlorhydrique de la diméthyl-phosphine. On chasse autant que possible les acides nitrique et chlorhydrique par la chaleur, puis on neutralise par l'oxyde d'argent, on filtre et l'on décompose la solution par l'hydrogène sulfuré. Après évaporation, l'acide diméthyl-phosphinique reste à l'état d'une masse blanche, ressemblant à la paraffine, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, fusible à 76° et volatile sans décomposition. C'est un acide monobasique.

Le sel d'argent $P(CH^3)^2,O^2,Ag$ est très-soluble dans l'eau; l'alcool le précipite de cette solution concentrée en fines aiguilles blanches et feutrées. Le sel barytique est soluble dans l'eau et dans l'alcool; il reste, après évaporation, sous la forme d'un vernis que le frottement rend cristallin. Le sel de plomb, qui est généralement basique, ressemble au sel de baryum.

Le chlorure diméthyl-phosphinique

$$PO(CH^3)^2Cl$$

se forme comme le chlorure monométhyl-phosphinique. Il fond à 66° et distille à 204°. Ses réactions sont celles des chlorures d'acides en général. L'anilide correspondante est un liquide oléagineux, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther.

— *Triméthyl-phosphine* $(CH^3)^3P$. Cette base prend naissance dans l'action du trichlorure de phosphore sur le zinc-méthyle. Ce procédé opératoire est exactement identique à celui que nous décrirons un peu plus loin, au sujet de la triéthyl-phosphine. Comme cette base est extrêmement volatile, le courant d'hydrogène dans lequel on la distille doit être fort lent et le récipient doit être très-bien refroidi.

La triméthyl-phosphine est un liquide transparent, incolore, mobile, plus lourd que l'eau, d'un pouvoir réfringent considérable et d'une odeur excessivement nauséeuse. Elle bout entre 40° et 42°. L'eau ne la dissout pas. En solution dans l'acide chlorhydrique, elle donne, avec le chlorure platinique, un précipité de cristallisation peu distincte, et d'un jaune orangé, qui n'est autre qu'un chloroplatinate décomposable à 100°.

Comme les arsines et stibines correspondantes, la triméthyl-phosphine joue le rôle d'un radical diatomique et s'unit par conséquent avec deux atomes d'un élément monoatomique ou avec un atome d'un radical diatomique tel que l'oxygène, le soufre, le sélénium, etc.

L'oxyde de triméthyl-phosphine $P(CH^3)^3O$ se produit : *a*, par oxydation directe de la triméthyl-phosphine. Cette substance est très-avide d'oxygène; elle fume et même quelquefois elle prend feu au contact de l'air. Quand on la distille, même lorsqu'elle est récemment préparée, le col de la cornue se recouvre à la fin de beau cristaux d'oxyde que l'on peut facilement obtenir en grande quantité en exposant la base à l'action d'un courant d'air très-lent. *b*. Ce corps se forme encore par l'action de la chaleur sur l'hydrate de tétraméthyl-phosphonium $(CH^3)^4P,OH$. Un des méthyles se sépare à l'état d'hydrure de méthyle avec l'hydrogène de l'oxhydryle, et il reste l'oxyde cherché $P(CH^3)^3O$.

Le sulfure $P(CH^3)^3S$ se prépare en ajoutant petit à petit des fleurs de soufre à une solution éthérée de triméthyl-phosphine ou en distillant la triméthyl-phosphine avec du cinabre. Il ne se produit pas quand on traite l'oxyde par l'acide sulfhydrique ou par le sulfure d'ammonium. Ses solutions aqueuses concentrées l'abandonnent cristallisé en prismes à six faces, qui fondent à 105°.

Le séléniure $P(CH^3)^3Se$ s'obtient par combinaison directe. Il cristallise comme le composé éthylé et fond à 84°. A l'air, il donne du mésityline et du sélénium.

— *Tétraméthyl-phosphonium* $(CH^3)^4P$. Cette base [illegible] connue à l'état de liberté, comme toutes celles qui appartiennent au type de l'ammonium. L'iodure $P(CH^3)^4I$ se produit lorsqu'on fait agir l'iodure de méthyle sur une solution éthérée de triméthyl-phosphine. C'est une masse cristalline blanche qui, lorsqu'elle est récemment préparée, présente l'éclat argentin de la naphtaline sublimée, et qui prend au contact de l'air une teinte rougeâtre. Soumise à l'action de l'oxyde d'argent et de l'eau, elle donne une solution très-caustique d'hydrate de tétraméthyl-phosphonium. Le sel d'or et le sel de platine ont été l'un et l'autre préparés. Leur formule est $P(CH^3)^4Cl,AuCl^3$ et $(P(CH^3)^4Cl)^2,PtCl^4$. Ils cristallisent.

B. Composés éthyliques. *Monoéthyl-phosphine* $(C^2H^5)H^2,P$. Cette *phosphine* se produit à l'état d'iodhydrate, en même temps que la diéthyl-phosphine, lorsqu'on chauffe l'iodure de phosphonium avec de l'iodure d'éthyle et de l'oxyde de zinc à 150° pendant 6 à 8 heures dans des tubes scellés à la lampe. Les meilleures proportions sont 4 parties d'iodure de phosphonium, 4 parties d'iodure d'éthyle et 1 partie d'oxyde de zinc. On sépare les deux *phosphines* éthyliques en se fondant sur la décomposition par l'eau de l'iodhydrate de monoéthyl-phosphine, puis sur celle de l'iodhydrate de diéthyl-phosphine par la potasse.

La monoéthyl-phosphine est un liquide mobile, incolore et transparent, très-réfringent et plus léger que l'eau, dans laquelle il est insoluble. Elle est neutre aux réactifs colorés. Son odeur et sa saveur rappellent celle des formonitriles. Ses vapeurs blanchissent le liége et altèrent le caoutchouc. La monoéthyl-phosphine bout à 25°. Elle s'enflamme au contact du chlore, du brome, de l'acide azotique fumant. Elle s'unit au soufre et au sulfure de carbone en donnant des combinaisons liquides. Elle se combine aux hydracides concentrés en formant des sels. L'iodhydrate $(C^2H^5)H^2P,HI$ est en tables quadrangulaires, blanches, sublimables à 100° dans un courant d'hydrogène, inaltérables à l'air sec. Il est décomposé par l'eau et l'alcool. Il se dissout dans l'acide iodhydrique concentré, d'où l'éther le précipite en lamelles irisées. Drechsel et Finkelstein disent avoir obtenu de l'iodhydrate monoéthyl-phosphine en chauffant à 100° de l'iodure d'éthyle saturé d'hydrogène phosphoré; mais, suivant Hofmann, il se forme ainsi de la triéthyl-phosphine.

— *Acide monoéthyl-phosphinique*

$$C^2H^5PO^3,H^2 = PO(C^2H^5)(OH)^2.$$

L'aspect, le mode de préparation et les propriétés générales de ce corps sont les mêmes que ceux de l'acide monométhyl-phosphinique. Il fond à 44° et distille sans décomposition. Son sel d'argent neutre $C^2H^5PO^3,Ag^2$ forme une poudre amorphe jaunâtre et insoluble.

— *Diéthyl-phosphine* $(C^2H^5)^2,H,P$, liquide incolore et transparent, neutre, insoluble dans l'eau et moins dense que ce liquide. Elle bout à 85°. Elle est très-avide d'oxygène et s'enflamme quelquefois spontanément à l'air. Elle donne, avec le soufre et avec le sulfure de carbone, des combinaisons liquides. Les sels de diéthyl-phosphine cristallisent difficilement, sauf l'iodhydrate. Ils ne sont pas décomposés par l'eau. Le chloroplatinate est en prismes d'un jaune orange.

— *Acide diéthyl-phosphinique*

$$(C^2H^5)^2PO^2,H = PO(C^2H^5)^2(OH).$$

Il n'a été obtenu que sous la forme d'un liquide qui ne se concrète pas à 25°. Son sel d'argent $PO(C^2H^5)^2(OAg)$ forme de fines aiguilles feutrées, solubles dans l'eau et précipitables par l'alcool de leur solution aqueuse (Hofmann).

— *Triéthyl-phosphine* $P(C^2H^5)^3$. La triéthyl-phosphine se forme : 1° dans l'action du trichlorure de phosphore sur le zinc-éthyle; 2° dans l'action de l'iodure d'éthyle sur le phosphure de sodium; 3° par l'action de l'iodure d'éthyle sur le phosphure de zinc cristallisé à la température de 170°-180° dans des tubes scellés à la lampe; il se produit, dans ce cas, un zinco-iodure de tétréthyl-phosphonium qui fournit la triéthyl-phosphine lorsqu'on le distille avec une solution aqueuse de potasse; 4° lorsqu'on chauffe à 150°-160° un mélange de zinc, de phosphore et d'iodure d'éthyle sec, il se produit alors du zinc-éthyle et un mélange d'iodozincate de triéthyl-phosphonium et d'un composé d'oxyde de triéthyl-phosphine et d'iodure de zinc, composés que l'on sépare les uns des autres en s'appuyant sur la différence de leur solubilité dans l'eau. Le premier d'entre eux fournit la triéthyl-phosphine à froid sous l'influence de la potasse, et le second ne donne cette base que sous l'action de la potasse solide, soit à chaud, soit à froid.

— *Préparation.* On prend une cornue tubulée que l'on joint avec un récipient, que l'on joint à son tour avec un tube de verre courbé suivant un angle de 130° environ et agissant comme un second récipient. L'angle de ce tube est rempli de protochlorure de phosphore et le tube lui-même est en communication avec un grand cylindre, qui est maintenu plein d'anhydride carbonique par un appareil approprié. Dès que l'anhydride carbonique a expulsé l'air du réservoir, du tube, du récipient et de la cornue, on ouvre un tube préalablement fermé par un caoutchouc pour laisser échapper l'excès d'anhydride carbonique, dont on continue le dégagement pendant toute la durée de l'opération. On met ensuite la tubulure de la cornue en communication, au moyen d'un bouchon, avec l'entonnoir à robinet qui renferme le zinc-éthyle en solution éthérée. Dès que la totalité du zinc-éthyle a été versée dans la cornue, on remplace l'entonnoir à robinet par un autre appareil semblable, mais rempli

cette fois de trichlorure de phosphore, que l'on fait tomber goutte à goutte dans la solution éthérée de zinc-éthyle. Il faut, pendant ce temps, refroidir la cornue et le récipient avec de la glace, car la réaction est si violente que, même avec cette précaution, tout l'éther [illegible] zinc-éthyle passent dans le récipient. L'ébullition rapide qui se produit en même temps une portion de zinc-éthyle jusque dans le tube courbé, ce qui occasionnerait une perte sensible de ce produit si le tube n'était rempli de trichlorure de phosphore destiné à en absorber les dernières traces. Une fois que l'appareil est bien réglé, la réaction marche d'elle-même pendant les quelques heures qu'elle exige pour être complète. Quelquefois l'absorption est si forte que le trichlorure du tube est aspiré dans le récipient. Mais, même dans ce cas, on n'a absolument rien à craindre, parce que le tube est en communication avec le récipient rempli de gaz carbonique. Les premières gouttes de trichlorure de phosphore qui tombent dans la solution de zinc-éthyle font entendre un bruit semblable à celui que produit l'eau lorsqu'on la met en contact avec un fer rouge. La réaction devient ensuite de moins en moins violente et l'on peut la considérer comme terminée lorsqu'il ne se dégage plus de chaleur en quantité sensible. On trouve alors dans la cornue, dans le récipient, dans le tube coudé et même dans le réservoir à acide carbonique, deux couches de liquide : l'une lourde, pâle, épaisse, couleur de paille; l'autre incolore, transparente, mobile, flottant sur la première.

La couche supérieure est un mélange d'éther et de trichlorure de phosphore; la couche inférieure, qui le plus souvent cristallise en se refroidissant, est un composé de triéthyl-phosphine et de chlorure de zinc, d'où l'on sépare la triéthyl-phosphine en la distillant avec une lessive de potasse, après l'avoir séparée par décantation de la couche supérieure. On opère cette distillation dans un courant de gaz hydrogène. La triéthyl-phosphine passe avec les vapeurs d'eau et vient flotter au-dessus de ce dernier liquide dans le récipient.

— *Propriétés.* La triéthyl-phosphine est un liquide transparent, incolore, mobile et très-réfringent. Sa densité égale 0,812 à 15°. Elle bout à 127°,5 sous une pression barométrique de 0,744. Son odeur est pénétrante et presque engourdissante, mais n'est pas désagréable. Quand elle est très-étendue, elle ressemble même à celle de la jacinthe. Lorsqu'on travaille pendant longtemps sur cette substance, on éprouve des maux de tête et des étourdissements. Quand elle vient d'être préparée, la triéthyl-phosphine est sans action sur les couleurs végétales. Mais, quand on l'expose au contact de l'air pendant plusieurs secondes, elle prend une réaction acide toujours croissante.

— *Réactions.* 1° La triéthyl-phosphine est tout à fait insoluble dans l'eau, mais se dissout en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther.

2° Elle s'unit lentement avec les acides en formant des sels ordinairement cristallisables, quoique très-solubles et déliquescents, que l'on peut envisager comme des sels de triéthyl-phosphonium $P(C^2H^5)^3H$.

3° La triéthyl-phosphine absorbe rapidement l'oxygène de l'air et se convertit en un oxyde $(C^2H^5)^3P,O$. Dans le gaz oxygène, elle prend souvent feu spontanément en répandant des fumées denses d'anhydride phosphorique. Un mélange d'oxygène et de sa vapeur détone à chaud.

4° La triéthyl-phosphine s'unit directement au soufre et au sélénium en formant les composés cristallins $P(C^2H^5)^3S$ et $P(C^2H^5)^3Se$. Elle se combine aussi au sulfure de carbone en formant de très-beaux cristaux rouges du composé $[(C^2H^5)^3P]^2CS^2$. Cette combinaison s'effectue avec tant de facilité que le sulfure de carbone et la triéthyl-phosphine sont, l'un pour l'autre, des réactifs très-sensibles. Ainsi, si l'on met dans un verre de montre quelques gouttes d'un liquide renfermant de la triéthyl-phosphine ou de la triméthyl-phosphine, et qu'on fasse tomber de la vapeur de sulfure de carbone sur le même verre de montre en y inclinant le col d'un flacon ouvert renfermant ce liquide, le verre de montre se recouvre aussitôt de magnifiques cristaux rouges bien reconnaissables. Si la base phosphorée est à l'état de sel, il faut d'abord la mettre en liberté au moyen d'une goutte de potasse. Réciproquement, on peut employer avec avantage la triéthyl-phosphine pour déterminer la présence du sulfure de carbone quand ce dernier existe en petites quantités dans d'autres liquides, comme, par exemple, dans les fractions les plus volatiles du naphte de goudron de houille ou dans le gaz de l'éclairage lui-même, où il existe à l'état de vapeur.

5° Lorsqu'on verse de la triéthyl-phosphine dans un vase renfermant du chlore, chaque goutte prend feu avec formation d'acide chlorhydrique et de perchlorure de phosphore, et avec dépôt de charbon. Si, toutefois, on modère l'action, il se forme des composés cristallins. La triéthyl-phosphine s'unit également avec l'iode et le brome, avec dégagement considérable de chaleur, quelquefois même en prenant feu.

6° Dans le cyanogène, elle se prend en une résine brune.

7° Le dibromure d'éthylène ou son isomère, le bromure de brométhyle, s'unit molécule à molécule à la triéthyl-phosphine, en formant le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium $(C^2H^4Br)'(C^2H^5)^3P,Br$, et peut prendre une seconde molécule de cette base pour former le dibromure d'éthylène-hexéthyl-phosphonium $[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2]''Br^2$.

8° Le dichlorure d'éthylène et le chlorure d'éthyle monochloré agissent de la même manière.

9° Le diiodure d'éthylène, toutefois, agit d'une manière différente; au contact de la triéthyl-phosphine, il donne de l'iodure de triéthyl-phosphine et de l'éthylène, réaction qui s'accompagne le plus généralement d'une explosion. Si la triéthyl-phosphine est en solution alcoolique, il se forme une masse cristalline qui consiste généralement en un sel, l'iodhydrate de la base phosphorée éthylée.

10° Quand on chauffe la triéthyl-phosphine avec le chloracétate d'éthyle C^2H^2ClO,OC^2H^5 après avoir ajouté à ce réactif un volume égal au sien d'éther commun pour modérer la réaction, il se forme une masse épaisse qui, par l'addition du chlorure platinique, forme du chloroplatinate cristallisable de triéthyl-oxéthacétyl-phosphonium

$$(C^2H^5)^3(C^2H^2(OC^2H^5)O)P$$

analogue à la base ammoniacale qui se produit de la même manière lorsqu'on fait réagir l'un sur l'autre le chloracétate d'éthyle et la triéthylamine (Hofmann).

La triéthyl-phosphine se combine avec le sulfocyanate d'allyle (essence de moutarde) en formant de l'allyl-triéthyl-sulfo-carbophosphanide $(CS)''(C^3H^5)'(C^2H^5)'^3,AzP$. Avec le sulfocyanate de phényle, elle forme le composé phénylé correspondant. Les sulfocyanates de méthyle, d'éthyle, d'amyle et d'éthylène, au contraire, ne s'unissent pas directement à la triéthyl-phosphine, mais subissent une décomposition sous l'influence de cette base et forment du sulfure de triéthyl-phosphine en même temps que le cyanure d'un phosphonium. Avec le sulfocyanate d'éthyle, par exemple, on peut représenter la réaction par l'équation ci-dessous :

$$C^2H^5,CAzS + 2(C^2H^5)^3P$$
Sulfocyanate d'éthyle. Triéthyl-phosphine.

$$= (C^2H^5)^3PS + (C^2H^5)^4P,CAz.$$
Sulfure de triéthyl-phosphine. Cyanure de tétréthyl-phosphonium.

Avec le cyanure d'éthylène (ce dernier radical étant diatomique), les proportions des divers corps qui entrent dans l'équation avec lui doivent être doublées, et l'on obtient du cyanure d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium qui répond à la formule

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2]''(CAz)^2.$$

11° Les cyanates alcooliques, d'un autre côté, les cyanates d'éthyle et de phényle par exemple, ne se combinent pas à la triéthyl-phosphine, ni ne sont décomposés par elle, mais subissent une modification moléculaire et se convertissent en cyanurates sous son influence. L'acide cyanique en vapeur, dirigé à travers la triéthyl-phosphine, donne un dépôt blanc d'acide cyanurique.

12° La triéthyl-phosphine et le mercaptan n'agissent pas l'un sur l'autre lorsqu'on les mélange dans une atmosphère d'anhydride carbonique, même si la température atteint 100°. Mais si l'air peut arriver au contact du mélange, il se forme peu à peu des cristaux de sulfure de triéthyl-phosphine. Ce résultat est dû à l'oxydation de la triéthyl-phosphine aux dépens de l'oxygène atmosphérique et à une double décomposition qui s'établit ensuite entre la triéthyl-phosphine oxydée et le mercaptan, double décomposition qui fournit du sulfure de triéthyl-phosphine et de l'alcool. Cette réaction, toutefois, n'est possible que quand l'oxyde de triéthyl-phosphine est à l'état naissant, car jusqu'aujourd'hui, même en opérant dans les conditions les plus variées de température et de pression, on n'a pas vu que l'oxyde de triéthyl-phosphine tout formé donnât la moindre trace d'alcool et de sulfure de triéthyl-phosphine en agissant sur le mercaptan.

13° La triéthyl-phosphine décompose le sulfure d'azote. Un gaz se dégage et il se forme un liquide jaune qui, par le refroidissement, se prend en une masse fibreuse de sulfure de triéthyl-phosphine cristallisé.

— *Chlorure, bromure et iodure de triéthyl-phosphine.* L'oxyde de triéthyl-phosphine, traité par les hydracides du chlore, du brome et de l'iode, se convertit en chlorure, bromure ou iodure correspondants $(C^2H^5)^3P,Cl^2$, $(C^2H^5)^3P,Br^2$ et $(C^2H^5)^3P,I^2$, qui ressemblent beaucoup à l'oxyde par leurs propriétés générales. Ces corps sont liquides et se solidifient peu à peu dans le dessiccateur; les cristaux qu'ils forment fondent à 100° et commencent à se volatiliser à partir de cette température, quoique leur point d'ébullition soit très-élevé. On peut obtenir également ces composés directement par l'action du chlore, du brome ou de l'iode, sur la base phosphorée elle-même en solution dans l'eau ou dans l'alcool. Il faut ajouter, toutefois, que l'une comme l'autre méthode fournit des produits qu'il est très-difficile de purifier.

La triéthyl-phosphine forme des composés cristallins, des sels avec les acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, azotique et sulfurique; mais aucun de ces sels ne peut être amené à l'état de siccité à moins que l'on ne fasse usage dans ce but du dessiccateur.

— *Chloroplatinate* $[(C^2H^5)^3P,HCl]^2PtCl^4$. La solution de la base dans l'acide chlorhydrique forme, avec le chlorure platinique, un sel double, un chloroplatinate qui est susceptible de cristalliser. Ce sel est peu soluble dans l'eau froide et ne se dissout pas du tout dans l'alcool et l'éther.

— *Iodozincate* $[(C^2H^5)^3P,HI]^2Zn''I^2$. Le produit qui se forme lorsqu'on chauffe le l'iodure d'éthyle pur et sec à 150°, dans des tubes scellés à la lampe, avec du zinc et du phosphore, pendant plusieurs heures, donne avec l'eau chaude une solution, qui abandonne, en s'évaporant, une huile qui finit par cristalliser en se refroidissant. En faisant cristalliser à plusieurs reprises ce corps dans l'eau chaude et dans l'alcool, on finit par obtenir l'iodozincate de triéthyl-phosphine en gros cristaux blancs qui abandonnent de la triéthyl-phosphine même à froid, quand on les traite par la potasse. Lorsqu'on chauffe pendant quelque temps, entre 170° et 180°, du phosphure de zinc cristallisé avec de l'iodure d'éthyle et que l'on épuise ensuite le produit par l'alcool, on obtient une solution alcoolique qui, abandonnée à une évaporation très-lente, laisse déposer de beaux cristaux d'iodozincate de triéthyl-phosphine et de l'iodure de tétréthyl-phosphonium.

— *Oxyde de triéthyl-phosphine* $P(C^2H^5)^3O$. Ce composé se produit : 1° par la combinaison directe de la triéthyl-phosphine avec l'oxygène libre. La base a pour l'oxygène une affinité telle, qu'il est impossible de la distiller sans qu'elle s'oxyde, à moins d'opérer dans une atmosphère d'hydrogène. Dans la préparation de la triéthyl-phosphine par la méthode que nous avons décrite plus haut, il s'accumule une quantité d'oxyde considérable dans les résidus qui restent après que l'on a distillé le composé zincique avec de la potasse. C'est ordinairement de ces résidus que l'on extrait ce corps, parce que cela est plus avantageux que de le préparer directement au moyen de la base libre. Lorsqu'on distille ces résidus, une portion de l'oxyde est entraînée par la vapeur d'eau, tandis que le reste passe seulement à la distillation lorsqu'on chauffe davantage le résidu salin préalablement desséché. La solution aqueuse d'oxyde de triéthyl-phosphine qui passe en premier lieu est concentrée autant que possible sur un bain-marie avec ou sans addition d'acide chlorhydrique, jusqu'à ce que l'oxyde se sépare sous la forme d'une couche huileuse qui surnage sous l'influence de la potasse solide. On la dessèche alors en l'abandonnant pendant vingt-quatre heures sur des morceaux de potasse, et on la redistille ensuite en rejetant les premières portions qui sont aqueuses et en changeant de récipient dès que le produit commence à se solidifier en se refroidissant.

2° On obtient encore l'oxyde de triéthyl-phosphine en chauffant doucement la base phosphorée avec de l'oxyde d'argent ou de mercure; il se dégage beaucoup de chaleur dans la réaction, le métal se réduit et l'oxyde organique se sépare sous la forme de gouttes huileuses, qui souvent se subliment en cristaux rayonnés. Ce composé se sépare aussi en gouttes huileuses lorsqu'on fait bouillir la base avec de l'acide azotique concentré et que l'on ajoute ensuite de la potasse à la solution aqueuse concentrée de l'azotate d'oxyde de triéthyl-phosphine qui s'est formé d'abord.

3° L'oxyde de triethyl-phosphine prend également naissance lorsqu'on fait agir la chaleur sur l'hydrate de tétréthyl-phosphonium :

$$(C^2H^5)^4P,OH = C^2H^6 + (C^2H^5)^3P,O$$
Hydrate de tétréthyl-phosphonium. Hydrure d'éthyle. Oxyde de triéthyl-phosphine.

En soumettant ce produit à la distillation, il passe d'abord de l'eau, puis il se dégage de l'hydrure d'éthyle en même temps que la masse se boursoufle d'une manière considérable, et, à la fin, l'oxyde de triéthyl-phosphine distille sous la forme d'un liquide visqueux, qui se solidifie dans le col de la cornue vers la fin de l'opération.

4° L'oxyde de triéthyl-phosphine se produit aussi [illegible] chauffe le chloroiodozincate de tétréthyl-phosphonium

$$[(C^2H^5)^4P]^2Zn''I^2Cl^2$$

par de la potasse [illegible] et [illegible] quantité d'eau. Une huile, qui rappelle l'odeur de la triéthyl-phosphine (probablement l'hydrate de tétréthyl-phosphonium), se forme alors à la surface de la lessive alcaline concentrée et donne l'oxyde quand on la soumet à la distillation.

5° [illegible]

triéthyl-phosphine.

L'oxyde de triéthyl-phosphine cristallise en aiguilles blanches déliées, qui ont souvent plusieurs pouces de longueur; elles sont inaltérables à l'air sec, mais tombent rapidement en déliquescence à l'air humide. Elles fondent à 44° et se solidifient à la même température, suivant Hofmann; suivant Pebal, au contraire, elles fondraient à 52°,5 et se solidifieraient à 42°. [illegible] compte des causes qui ont amené une telle divergence entre les résultats de ces deux chimistes. Ce corps bout à 240°. Sa densité de vapeur égale 4,6 [illegible] conduirait au chiffre 4,659. Il se dissout en toute proportion dans l'eau et dans l'alcool, mais il est moins soluble dans l'éther. En évaporant les solutions aqueuses ou alcooliques, on voit l'oxyde se séparer d'abord sous la forme liquide et se solidifier ensuite seulement lorsque les dernières traces du dissolvant sont évaporées. L'éther le précipite aussi à l'état liquide de ses solutions alcooliques, et la potasse de ses solutions aqueuses. Les acides le dissolvent facilement en formant des sels. L'acide chlorhydrique, l'acide bromhydrique et l'acide iodhydrique le convertissent, comme nous l'avons dit plus haut, en chlorure, bromure ou iodure de triéthyl-phosphine respectivement.

L'oxyde de triéthyl-phosphine se combine avec plusieurs sels métalliques et forme avec eux des composés cristallins.

α. Avec le sulfate cuivrique, il forme le composé

$$3(C^2H^5)^3PO,[illegible]$$

Lorsqu'on ajoute du sulfate de cuivre cristallisé à de l'oxyde de triéthyl-phosphine fondu, une portion de ce sel se dissout en communiquant à la masse [illegible] tandis qu'une autre portion se précipite à l'état de sel basique. Il suffit d'ajouter quelques gouttes d'eau [illegible] pour le ramener au bleu. Si on l'évapore ensuite dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, elle dépose le composé organico-cuivrique sous la forme de prismes verts à quatre côtés qui tombent en déliquescence à l'air humide et donnent des aiguilles d'oxyde de triéthyl-phosphine. La solution aqueuse donne des cristaux de sulfate de cuivre pur.

β. Avec le trichlorure d'or, il se forme un composé qui se précipite sous la forme d'une huile d'un jaune [illegible] de triéthyl-phosphine. Ce composé cristallise avec difficulté. Il est soluble dans l'eau et dans l'alcool.

γ. Avec le chlorure stanneux, il se produit aussi un composé huileux, mais ce dernier composé ne cristallise dans aucune condition.

δ. Avec l'iodure de zinc, il se forme le corps $2(C^2H^5)^3PO,Zn''I^2$. Ce composé se sépare lorsqu'on mêle les solutions de ses deux constituants sous la forme d'un précipité cristallin ou sous la forme d'une huile qui se solidifie et cristallise peu à peu. Il forme des cristaux [illegible] leurs faces et un éclat vitreux sur leur cassure. [illegible]

— *Oxychlorure* [illegible]

[illegible]

Lorsqu'on fait [illegible] lubles dans un excès d'acide chlorhydrique. [illegible] insoluble dans l'éther. Ce corps soumis à l'action du chlorure platinique forme un sel double. Lorsqu'au lieu de chlorure platinique on [illegible]

Le chloroplatinate

[illegible]

se sépare [illegible]

— [illegible]

[illegible]

— *Sulfure de triéthyl-phosphine*

$(C^2H^5)^3PS$.

Ce composé se produit [illegible] son directe de la triéthyl-phosphine et du soufre. [illegible]

[illegible] le soufre, on [illegible]

[illegible]

rature ordinaire. Lorsqu'on les chauffe avec [illegible]

[illegible] éthyl-phosphine sous l'action du potassium [illegible] température ordinaire, il n'en reste qu'une [illegible] déposer de petits cristaux. Quand on ajoute [illegible]

[illegible] tions aqueuses n'éprouvent aucune action de [illegible]

— [illegible]

[illegible] les deux substances en solution alcoolique ou [illegible]

[illegible] triéthyl-phosphine, d'hydrate [illegible]

[illegible] d'argent et [illegible] carbonique [illegible]

[illegible]

Le carbosulfure de triéthyl-phosphine se dis- [illegible] de platine répond, d'après les analyses de M. [illegible]

[illegible]

— [illegible] tement en dissolvant la triéthyl-phosphine dans l'acide sulfocyanique. Par l'action de la [illegible] la température, une décomposition survient [illegible] par les alcalis.

— *Tétréthyl-phosphonium* $(C^2H^5)^4P$. Ce radical n'est connu qu'à l'état de combinaison. On obtient son hydrate $(C^2H^5)^4P,OH$ par l'action [illegible] fortement alcalin, très-amer et presque inodore, qui retient un peu d'argent en solution. Au-dessus de l'acide sulfurique, ce liquide se [illegible] quescente en même temps que l'argent dis- [illegible] donne un liquide incolore exempt d'argent, [illegible] carbonique. L'hydrate solide, exposé à l'air libre, absorbe l'anhydride carbonique et l'eau avec avidité, à la manière de la potasse.

Dans ses réactions vis-à-vis des autres [illegible] nium ressemble étroitement à l'hydrate de tétréthyl-ammonium. Sa solution réagit sur [illegible] cipités, ceux par exemple qui se produisent [illegible] facilement solubles dans un excès de réactif.

Sous l'influence de la chaleur, l'hydrate de [illegible] d'éthyle et oxyde de triéthyl-phosphine. Nous avons donné l'équation de cette réaction plus haut en nous occupant de l'oxyde de triéthyl-phosphine. Si, avant de le chauffer, on l'a [illegible] absorbe de l'anhydride carbonique, la méta- [illegible] mable, sans aucun dégagement permanent de [illegible]

— [illegible] en formant des sels cristallisables, déliquescents, solubles dans l'alcool, mais, pour la plupart, insolubles dans l'éther. Le chlorhydrate donne, avec le chlorure d'or, un précipité peu soluble. Il en est de même avec le chlorure platinique. Le sel d'or

[illegible]

cristallise dans l'eau bouillante en aiguilles [illegible]

[illegible] avec l'iodure d'éthyle, il [illegible]

[illegible] line. Si l'on emploie une solution éthérée de triéthyl-phosphine, les [illegible] plus lentement. [illegible] en soumettant l'hydrate d'éthylène-hexéthyl-phosphonium [illegible] alcalin, qui renferme de l'hydrate de tétréthyl-phosphonium.

L'iodure de tétréthyl-phosphonium [illegible] morphes avec l'iodure d'argent.

L'iodure de tétréthyl-phosphonium est très-soluble dans l'eau, [illegible] et insoluble dans l'éther. Les solutions aqueuses cristallisent par l'addition d'une solution de potasse [illegible] tions alcooliques le laissent déposer en poudre cristalline par l'addition de l'éther. Quand on ajoute l'éther à une solution alcoolique froide jusqu'à ce que le précipité qui se forme cesse [illegible] formés [illegible]

— *Iodozincate* $[(C^2H^5)^4PI]^2Zn''I^2$. Ce sel, qui constitue le principal produit de l'action [illegible] cristallise, forme de beaux cristaux jaunâtres.

— *Méthyl-triéthyl-phosphonium*

$$(CH^3)(C^2H^5)^3P.$$

L'iodure se produit par la combinaison directe de l'iodure de méthyle sur la triéthyl-phosphine. L'hydrate s'obtient en traitant l'iodure par l'hydrate d'argent ou en soumettant le carbosulfure de triéthyl-phosphine par l'eau. La solution aqueuse, [illegible] de HCl et de $PtCl^4$, donne un chloroplatinate

$$(CH^3)(C^2H^5)^3P.Cl.PtCl^4.$$

— *Éthyl-triméthyl-phosphonium*

$$(C^2H^5)(CH^3)^3P.$$

L'iodure de ce radical est obtenu par l'addition de l'iodure d'éthyle à une solution éthérée de triméthyl-phosphine, et purifié par recristallisation dans l'eau bouillante. L'hydrate obtenu en décomposant [illegible] d'argent donne, par l'acide chlorhydrique et le tétrachlorure de platine, un sel double [illegible]

C. Composés isopropyliques. Les *phosphines* s'obtiennent comme les composés méthyliques et les composés éthyliques correspondants.

— *Isopropyl-phosphine* $C^3H^7H^2P$. C'est un liquide incolore, [illegible] phine, dont il se distingue aisément en ce [illegible]

— *Acide isopropyl-phosphinique* [illegible]

[illegible] et 75^o. [illegible] est un précipité blanc et amorphe.

— *Méthyl-isopropyl-phosphine* [illegible]

C'est un liquide très-oxydable, bouillant entre 78^o et 80^o. Elle est isomérique avec la diéthyl-phosphine et la butyl-phosphine, bouillant [illegible] pyl-phosphine avec l'iodure de méthyle.

— [illegible]

Huile insoluble dans l'eau, donnant un sel d'argent incristallisable.

— [illegible] dure d'isopropyle. C'est un liquide incolore. [illegible]

[illegible] forme de beaux cristaux [illegible]

— *Tétraisopropyl-phosphonium.* L'iodure [illegible]

D. Composés butyliques. Les *phosphines* [illegible]

— *Butyl-phosphine* $C^4H^9.PH^2$. Liquide incolore, bouillant à 62^o, isomérique avec la [illegible]

— *Acide butyl-phosphinique*

$$PO(C^4H^9)(OH)^2 = P(C^4H^9)H^2O^3.$$

Cet acide constitue une masse paraffinée, soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible à [illegible]. Le sel d'argent, $PO(C^4H^9)(OAg)^2$, est un précipité blanc amorphe.

— *Dibutyl-phosphine* $(C^4H^9)^2.PH$. Liquide très-oxydable, susceptible de prendre feu au contact de l'air et bouillant à la température de 153^o.

— *Propyl-butyl-phosphine*

$$(C^3H^7)(C^4H^9)PH.$$

Liquide très-oxydable, volatil entre 139^o et 140^o.

— *Acide dibutyl-phosphinique*

$$(C^4H^9)^2PO^2H = PO(C^4H^9)^2(OH).$$

C'est une [illegible] insoluble. Son sel d'argent est cristallisable.

— *Éthyl-propyl-butyl-phosphine*

$$(C^2H^5)(C^3H^7)(C^4H^9)P.$$

Liquide bouillant vers 190^o. L'iodhydrate de cette base prend naissance lorsqu'on chauffe l'iodure d'éthyle avec la propyl-butyl-phosphine.

— *Tributyl-phosphine* $(C^4H^9)^3P$. C'est un liquide bouillant à 215^o, que l'on obtient en décomposant par la potasse l'iodhydrate

$$(C^4H^9)^3P.HI,$$

préparé par digestion de la dibutyl-phosphine avec l'iodure de butyle. Ce sel cristallise facilement.

— *Méthyl-tributyl-phosphonium*

$$(CH^3)(C^4H^9)^3P.$$

L'iodure de cet ammonium phosphoré s'obtient par l'action de l'iodure de méthyle sur la tributyl-phosphine. L'action est des plus vives. Il est cristallisable dans l'eau.

— *Méthyl-éthyl-propyl-butyl-phosphonium*

$$[(CH^3)(C^2H^5)(C^3H^7)(C^4H^9)]P.$$

On en obtient l'iodure par l'action de l'iodure de méthyle sur l'éthyl-propyl-butyl-phosphine. Il est cristallisable.

— *Tétrabutyl-phosphonium* $(C^4H^9)^4P$. L'iodure de ce phosphonium est cristallisable. Il prend naissance lorsqu'on chauffe l'iodure de butyle avec la tributyl-phosphine.

E. Composés amyliques. Ils ont été décrits par Hofmann. Leur préparation est la même que celle des autres *phosphines*. Il faut chauffer à 150^o pour obtenir les *phosphines* primaire et secondaire.

— *Amyl-phosphine* $C^5H^{11}PH^2$. Liquide léger, soluble dans l'alcool et dans l'éther, bouillant entre 106^o et 107^o.

— *Acide amyl-phosphinique*

$$PO(C^5H^{11})(OH)^2 = P(C^5H^{11})H^2O^3.$$

Composé peu soluble dans l'eau froide, cristallisable dans l'eau bouillante en lamelles rhombiques, nacrées, fusibles à 160^o.

— *Diamyl-phosphine* $(C^5H^{11})^2PH$. Liquide volatil entre 210^o et 215^o. Conservé, il éprouve une oxydation lente et laisse déposer une matière blanche.

— *Triamyl-phosphine* $(C^5H^{11})^3P$. Base incolore bouillant vers 300^o. Elle s'unit, avec élévation de température, à l'oxygène, au soufre et à l'iodure de méthyle. Son iodhydrate est incristallisable.

— *Oxyde de triamyl-phosphine* $PO(C^5H^{11})^3$. Ce composé se forme toujours dans la préparation de la triamyl-phosphine, quel que soit le soin que l'on prenne pour éviter le contact de l'air. Il fond entre 60^o et 65^o, se dissout dans l'alcool et en est précipité par l'eau sous forme cristalline.

— *Tétramyl-phosphonium.* L'iodure

$$(C^5H^{11})^4PI$$

forme un liquide qui se prend, à la longue, en une masse cristalline.

— *Triméthyl-amyl-phosphonium*

$$(CH^3)^3(C^5H^{11})P.$$

L'iodure de ce radical se dépose lentement d'un mélange de triéthyl-phosphine et d'iodure d'amyle en dissolution dans l'éther. Ce sel est si soluble dans l'eau que, si les solutions éthérées de triétyl-phosphine et d'iodure d'amyle qui servent à sa préparation renferment seulement des traces d'eau, il se sépare sous la forme d'un sirop, qui forme une couche à part et qui, petit à petit, se solidifie. Dans l'alcool absolu, il est également susceptible de cristallisation en aiguilles; mais sa cristallisation dans ce liquide présente quelques difficultés. Le chloroplatinate $[(CH^3)^3(C^5H^{11})PCl]^2PtCl^4$ prend naissance lorsqu'on ajoute du perchlorure de platine à la solution chlorhydrique de l'hydrate, obtenu lui-même par l'action de l'oxyde d'argent humide sur l'iodure. Ce sel, très-soluble, cristallise dans l'eau bouillante en belles aiguilles groupées en sphères.

— *Triéthyl-amyl-phosphonium*

$$(C^2H^5)^3(C^5H^{11})P.$$

L'iodure d'amyle n'agit que lentement sur la triéthyl-phosphine. Un mélange éthéré de ces

leux substances abandonne, au bout de quelques jours, de beaux cristaux de l'iodure $C^{11}H^{26}PI$, que l'on purifie par solution dans l'alcool et précipitation par l'éther.

On prépare l'hydrate de ce radical complexe en soumettant l'iodure à l'action de l'oxyde d'argent humide. Il ressemble beaucoup à l'hydrate de tetréthyl-phosphonium. Chauffé, il donne une petite quantité de gaz inflammable, qui est probablement de l'hydrure d'éthyle, et il se forme un liquide qui bout aux environs de 280°. Ce liquide paraît être de l'oxyde de diéthyl-amyl-phosphine. Dissous dans l'acide chlorhydrique, le même hydrate donne, avec le perchlorure de platine, un chloroplatinate magnifique qui cristallise en prismes terminés par des surfaces planes. Ce sel est insoluble dans l'alcool; il est également insoluble dans l'éther; l'eau le dissout avec plus de facilité, quoique peu; il répond à la formule

$$[(C^2H^5)^3(C^5H^{11})PCl]^2PtCl^4.$$

F. Composés allyliques. On ne connaît dans cette classe de corps que le triéthyl-allyl-phosphonium et la triéthyl-allyl-sulfocarbo-phosphoazotide.

— *Triéthyl-allyl-phosphonium*

$$(C^2H^5)^3(C^3H^5)P.$$

L'iodure d'allyle agit énergiquement sur la triéthyl-phosphine, en formant un produit solide qui, recristallisé dans l'alcool, fournit de magnifiques aiguilles de l'iodure $C^9H^{20}PI$. Le chlorure et l'hydrate ressemblent aux composés correspondants de tétréthyl-phosphonium. Le chloroplatinate cristallise facilement en octaèdres. Le sulfocyanate

$$(C^2H^5)^3(C^3H^5)P,CAzS$$

s'obtient par l'action de l'hydrate sur l'acide sulfocyanique libre. Il est facilement soluble et cristallise avec quelque difficulté.

— *Triéthyl-allyl-sulfocarbo-phosphoazotide* $(CS)''(C^2H^5)^3(C^3H^5)AzP$. Cette base, métamérique avec le sulfocyanate mentionné plus haut, et formée sur le type de la carbamide ou urée, se produit par la combinaison directe d'une molécule de sulfocyanate d'allyle avec une molécule de triethyl-phosphine. Les deux corps agissent avec une grande violence l'un sur l'autre et forment un mélange brun qui, au bout de quelques jours, laisse déposer des cristaux bruns d'une purification assez difficile. Il vaut mieux mêler des solutions éthérées des deux corps. On obtient de cette manière une masse cristalline que l'on peut purifier en la lavant à l'éther froid et en la recristallisant dans l'éther bouillant. Le composé ainsi produit cristallise facilement en cristaux bien définis, transparents et incolores, de 0m,01 de longueur. Ces cristaux sont monocliniques, moins durs que le plâtre, se clivent facilement et ont un de leurs clivages très-distinct parallèlement aux faces $\infty P \infty$ et OP.

Le composé est insoluble dans l'eau, mais facilement soluble dans l'alcool, avec lequel il forme une solution légèrement alcaline. Il fond à 68° et se solidifie à 61°, après avoir éprouvé le phénomène de la surfusion. A une température plus élevée, il se décompose en dégageant une odeur particulière et repoussante et en donnant, en quantité considérable, des cristaux de sulfure de triéthyl-phosphine. Il est facilement soluble dans l'acide chlorhydrique, et la solution, mêlée avec du chlorure de platine, donne un précipité écailleux et jaune de chloroplatinate.

G. Composés phényliques. Ces *phosphines* n'ont pas pu être préparées par la méthode qui donne les autres *phosphines*, c'est-à-dire en chauffant un mélange d'iodure de phényle, d'iodure de phosphonium et d'oxyde de zinc. On y arrivera sans doute en partant du composé $C^6H^5PCl^2$ récemment découvert par M. Michaelis.

Le corps $C^6H^5PCl^2$ ou chlorure de phosphényle (ou biorophenylphosphine) se produit lorsqu'on dirige un mélange de vapeurs de benzine et de trichlorure de phosphore sur de la pierre ponce chauffée au rouge. C'est un liquide fumant à l'air, bouillant à 222°, dont l'odeur rappelle à la fois celle de l'hydrogène phosphoré et celle de l'acide chlorhydrique. L'eau le décompose en produisant le dérivé hydroxylé correspondant. Le chlorure de phosphényle fixe Cl^2,Br^2,O en donnant des composés analogues aux chlorures, bromures et oxydes des *phosphines*.

Le tetrachlorure C^6H^5,PCl^2-Cl^2 est en fines aiguilles blanches, sublimables et fusibles à 73°.

Le chlorobromure C^6H^5,PCl^2Br^2 forme une masse jaunâtre, fusible à 208° et déjà sublimable à 130°.

L'oxychlorure C^6H^5,PCl^2O est liquide et bout à 260° en subissant une décomposition partielle. Sa densité = 1,375.

Traités par un excès d'eau, ces trois composés fournissent l'acide phosphénylique

$$C^6H^5,PO(OH)^2,$$

qui cristallise en lamelles blanches, nacrées, fusibles à 153°, et dont le sel argentique

$$C^6H^5,PO(OAg)^2$$

forme un précipité blanc volumineux. Cet acide est l'analogue des acides méthyl-phosphinique, éthyl-phosphinique, etc.

Dans la classe des *phosphines* phényliques, nous rangerons le triéthyl-phényl-sulfocarbo-phosphoazotide et ses dérivés.

— *Triéthyl-phényl-sulfocarbo-phosphoazotide*

$$(CS)''\begin{cases}AzC^6H^5,C^2H^5\\P\,C^2H^5,C^2H^5\end{cases}$$

Cette base, analogue en composition au composé allylique que nous avons décrit plus haut, se produit de la même manière par la combinaison directe de la triéthyl-phosphine avec le sulfocyanate de phényle. On la purifie également par des lavages à l'éther froid et par une ou plusieurs cristallisations dans l'éther bouillant. Les cristaux sont monocliniques, un peu plus durs que le plâtre et présentent un clivage distinct parallèlement à la face $\infty P \infty$, et des clivages moins nets parallèles à $\infty P \infty$. Ce composé est homéomorphe avec le composé allylique qui précède, ainsi qu'avec la thiosinnamine ou allyl-sulfo-carbamide, au type de laquelle il semble appartenir.

Le phosphazoture phénylique fond à 57°,5 et se décompose à 100° comme son analogue allylique, en répandant aussi une odeur très-repoussante. La même décomposition se produit lentement aux températures ordinaires, et beaucoup plus rapidement quand on maintient le composé à 150°-160° dans des tubes scellés.

Le phosphazoture est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et dans l'éther bouillant. Il se dissout aussi avec la plus grande facilité dans les acides, même lorsqu'ils sont très-étendus, en formant, dans la plupart des cas, des sels cristallisables, capables de double décomposition et desquels on peut séparer la base en y ajoutant avec soin de la potasse ou de l'ammoniaque. Ils sont toutefois très-aptes à se décomposer. L'acide azotique, même très-étendu, détruit ce composé avec formation d'oxyde de triéthyl-phosphine et séparation de sulfocyanate de phényle. La solution de la base dans l'acide chlorhydrique est plus stable, mais devient laiteuse quand on l'étend de beaucoup d'eau; il se sépare alors du sulfocyanate de phényle et du chlorure de triéthyl-phosphonium reste en dissolution. L'ammoniaque ajoutée à la solution chlorhydrique concentrée en sépare la base non décomposée; mais si l'on fait bouillir cette même solution étendue avec de l'ammoniaque, le trouble perceptible au commencement disparaît de nouveau et, après quelques moments, il se sépare des cristaux de phényl-sulfocarbamide; tandis que de la triéthyl-phosphine est mise en liberté. La potasse exerce une action semblable; seulement, elle sépare de la diphényl-sulfocarbamide. Lorsqu'on ajoute quelques gouttes de sulfure de carbone à une solution de phosphoazoture phénylique, le liquide devient d'un rouge foncé et, par le refroidissement, il se dépose des cristaux de carbosulfure de triéthyl-phosphine; l'eau mère donne du sulfocyanate de phényle.

— *Chlorhydrate* $C^{13}H^{20}AzPS,HCl$. La solution du phosphoazoture dans l'acide chlorhydrique se solidifie, par le refroidissement, en une masse cristalline qui, recristallisée dans l'eau modérément tiède, donne de splendides cristaux jaune de cadmium, lesquels ont quelquefois près de 0m,03 de longueur. L'eau bouillante le décompose et le sel sec le décompose également à 100°. Il en est de même avec tous les autres sels de la base que l'on doit dessécher dans le vide sur l'acide sulfurique.

Le bromhydrate $C^{13}H^{20}AzPS,HBr$ est analogue à son congénère le chlorhydrate, auquel il ressemble à la fois par ses propriétés, sa composition et sa forme.

Le chloroplatinate $(C^{13}H^{21}AzPSCl)^2PtCl^4$ se sépare sous la forme d'un précipité cristallin jaune pâle ou, si les solutions sont étendues, en cristaux mieux formés en forme de fleurs de lis.

— *Méthyl-iodure* $C^{13}H^{20}AzPS,CH^3I$. Ce corps se forme lorsqu'on ajoute de l'iodure de méthyle à une solution éthérée de phosphoazoture phénylique et se sépare immédiatement sous la forme d'une huile [illegible] qui se solidifie rapidement en une masse cristalline [illegible] dans l'eau bouillante, d'où il se sépare en belles aiguilles dorées.

— *Méthyl-chloroplatinate*

$$C^{28}H^{46}Az^2P^2S^2PtCl^6.$$

Le chlorure que l'on obtient en soumettant le méthyl-iodure à l'action [illegible] chloroplatinate [illegible] la composition indiquée plus haut et susceptible d'être recristallisé au sein de l'eau bouillante.

— *Méthyl-hydrate* $C^{14}H^{23}AzPSO$. Lorsqu'on traite l'iodure précédent par l'oxyde d'argent humide, il se forme un liquide alcalin, très-caustique, qui renferme cet hydrate, lequel, saturé par l'acide chlorhydrique et mélangé avec du chlorure de platine, donne le chloroplatinate [illegible] décrit. Cet hydrate est facilement décomposé. Quand on fait bouillir sa solution, il émet une odeur de sulfocyanate phénylique, et, si l'on prolonge l'ébullition jusqu'à ce que cette odeur cesse d'être perceptible, [illegible] platinique ne produit plus le précipité [illegible] caractéristique. Il se produit à sa place, quand on évapore, de gros octaèdres de chloroplatinate de méthyl triéthyl-phosphonium.

— H. Phosphines benzyliques. Ces corps ont été décrits à l'article Phosphines aromatiques (v. ce mot); nous ne décrirons ici que le triethyl-benzyl-phosphonium.

— [illegible] sence de l'alcool :

[illegible]

La base [illegible] peu soluble de la formule

$$[(C^2H^5)^3(C^7H^7)P\ldots]^2PtCl^4.$$

— Monophosphoniums dérivés par l'action des bromures des alcools diatomiques sur la triméthyl et la triéthylphosphine. [illegible] $(C^2H^4Br)'(C^2H^5)^3P$. Le bromure de ce phosphonium se produit en même temps que le dibromure d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium par l'action du dibromure d'éthylène sur la triéthyl-phosphine. Le mélange se trouble d'abord, puis finit par se prendre en une masse cristalline constituée par les deux sels. On hâte la réaction en chauffant. La meilleure manière d'opérer consiste à mêler le bromure d'éthylène à la triéthyl-phosphine dissoute dans deux fois son volume d'éther et à placer le mélange dans un appareil à reflux. Lorsque le liquide essayé au moyen du sulfure de carbone ne donne plus la réaction caractéristique de la triéthyl-phosphine, on sépare les cristaux, on les recueille sur un filtre et on les lave à l'éther pour les débarrasser de tout excès de bromure d'éthylène. Il s'agit ensuite de séparer l'un de l'autre les deux bromures formés et de les séparer l'un et l'autre d'avec de petites quantités d'oxyde et de bromhydrate de triéthyl-phospine formés en même temps. A cet effet, on les fait cristalliser à trois ou quatre reprises dans l'alcool absolu que, pour la dernière cristallisation, on mêle avec un peu d'éther. Le bromure de diphosphonium, qui est de beaucoup le plus soluble, reste alors dans les eaux mères, et le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium s'obtient à la fin tout à fait pur, quelquefois même en cristaux bien développés. On peut dans cette réaction remplacer le bromure d'éthylène par le bromure [illegible]. Les produits sont les mêmes, mais la réaction est moins énergique et le rendement est moindre.

Le [illegible] bromhydrique. L'équation de sa formation peut être écrite comme il suit :

$$C^2H^4Br^2 + P(C^2H^5)^3$$
Bromure d'éthylène. Triéthyl-phosphine.

= [illegible]

[illegible] et [illegible] des phosphammoniums. La [illegible] cependant, exerce une action différente. Quand elle est en dissolution dans de l'alcool non complètement déshydraté, elle donne du bromure d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium et du bromure de triéthyl-ammonium. Si, au contraire, l'alcool dans lequel la triéthyl-phos- [illegible]

Le chloroplatinate

$$[(C^2H^4Br)(C^2H^5)^3P\ldots]$$

forme de [illegible] les faces ont une couleur jaune orangé et possèdent un éclat vitreux. Ce sel se dissout [illegible] talliser sans qu'il s'altère.

L'iodure de brométhyl-triéthyl-phosphonium [illegible] en longues aiguilles blanches, facilement so- [illegible] transforme le bromure en le faisant agir sur le sulfate d'argent. Il se forme d'abord un [illegible] traitée par l'acide sulfhydrique pour éliminer l'argent et filtrée, laisse, lorsqu'on l'évapore, [illegible] de l'alcool et avec de l'éther.

— *Chlorethyl-* [illegible]

$$(C^2H^4Cl)\ldots$$

Lorsqu'on [illegible] renferme le chlorure de chlorethyl-triéthyl- [illegible] rure d'éthylène hexéthyl-diphosphonium. En [illegible] platinate du diphosphonium, qui se recouvre, au bout de quelques heures, d'une couche de [illegible]

Le *chloroplatinate*

$$[(C^2H^4Cl)(C^2H^5)^3P\ldots]^2PtCl^4$$

est plus soluble dans l'eau que le chloroplatinate correspondant de brométhyl-triéthyl- [illegible] d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium.

— *O* [illegible]

L'hydrate [illegible]

[illegible] dissoudre.

[illegible] assez peu solubles dans l'eau [illegible]

— [illegible]

[illegible] P.

[illegible] tageux.

[illegible formula]

+ [illegible]

Bromure d'argent.

[illegible] triéthyl-phosphonium. Le bromure de brométhyl-[illegible] se décompose [illegible]

— [illegible] de l'hydrate, [illegible] se dépose [de] sa solution concentrée en cristaux octaédriques du sel $[(C^2H^3)(C^2H^5)^3PCl]^2PtCl^4$.

— *[illegible] phosphonium*

$(CH^2[illegible])(C^2H^5)^3P$.

[illegible] directement [illegible] $C^2H^2I^5$ en formant l'iodure $(CH^2I)(C^2H^5)^3PI$, lequel, traité [par l'hydrate d'argent à la] température ordinaire, donne l'hydrate correspondant

$(CH^2I)(C^2H^5)^3P,OH$.

Chlorométhyl-triéthyl-phosphonium. Le chlorure de cette base $(CH^2Cl)(C^2H^5)PCl$ s'obtient, comme son congénère l'iodure, par l'action de la triéthyl-phosphine sur le chlorure de méthylène. Il forme, avec le perchlorure de platine, un sel double bien cristallisé. Ce chlorure est capable de s'unir à une seconde molécule de triéthyl-phosphine [illegible] chlorure de méthylène-[hexéthyl-diphosphonium] $(CH^2)''(C^2H^5)^6P^2Cl^2$. Ce dichlorure se décompose par l'eau avec formation de chlorure de méthyl-triéthyl-phosphonium, d'oxyde de triéthyl-phosphine et d'acide chlorhydrique.

— *Brométhyl-triméthyl-phosphonium*

$(C^2H^4Br)(CH^3)^3P$.

Le bromure de cette base se forme lorsqu'on fait digérer une solution de triméthyl-phosphine [illegible] entre 50° et 60° avec un grand excès de bromure d'éthylène, [illegible] heures. Il se sépare, par le refroidissement, en cristaux bien définis que l'on peut purifier en les débarrassant du [illegible], par quelques cristallisations dans l'alcool. Le chloroplatinate $[(C^2H^4Br)(CH^3)^3P,Cl]PtCl^4$ cristallise en fines aiguilles de couleur jaune orangé.

— *Oxéthyl-triméthyl-phosphonium*

$(OC^2H^5)(CH^3)^3P$.

On prépare l'hydrate de ce phosphonium en faisant agir l'hydrate d'argent sur le bromure de [brométhyl]-triméthyl-phosphonium. L'oxhydryle de l'hydrate d'argent se substitue au brome de ce sel, et l'argent passe lui-même à l'état de bromure. Traité par l'acide chlorhydrique, cet hydrate forme un chlorure très-soluble, qui donne, avec le tétrachlorure de platine, un chloroplatinate, également très-soluble, qui cristallise en octaèdres et dont la formule est $[(OC^2H^5)(CH^3)^3PCl]^2PtCl^4$.

— DIPHOSPHONIUMS. *Éthylène-hexéthyl-diphosphonium* $C^{14}H^{34}P^2 = (C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2$. On obtient, comme nous l'avons déjà dit précédemment, le bromure de cette base diatomique par l'action du bromure d'éthylène sur la triéthyl-phosphine. Il se forme d'abord du bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium, lequel s'unit à une seconde molécule de triéthyl-phosphine, pour y former le dibromure du diphosphonium. Quand on mêle les substances dans les proportions exactes que l'équation indique, c'est-à-dire 1 molécule de bromure pour 3 de triéthyl-phosphine, on obtient le bromure du diphosphonium presque pur. Si, au contraire, on emploie le bromure d'éthylène en excès, le produit se trouve nécessairement contaminé avec du bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. Comme ce [illegible] difficile à éliminer, il est préférable de préparer le bromure diatomique en saturant l'hydrate correspondant par l'acide bromhydrique. Ce même sel s'obtient aussi très-aisément par l'action de la triéthyl-phosphine sur le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. La formation se produit en quelques minutes, si l'on a soin de porter la solution [illegible] à 100°.

Le [illegible] forme des aiguilles blanches; il est [illegible] à l'air, très-soluble dans l'eau et [illegible], insoluble dans l'éther. [illegible], soumise à l'action de [illegible], [donne] de belles aiguilles jaunes, très-instables, consistant sans doute en un [illegible].

— *Bromargentate*

$(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2Br^2,AgBr$.

Quand on mêle une solution alcoolique concentrée de bromure de diphosphonium avec [illegible] d'argent [illegible] peut en dissoudre et qu'on filtre, la liqueur filtrée, en se refroidissant, [laisse déposer] des cristaux blancs de bromargentate, qui ne cristallisent pas facilement une seconde fois dans l'alcool bouillant. Le sel double, lorsqu'on cherche à la faire recristalliser, se résout en bromure d'argent et de diphosphonium. L'eau exerce [illegible].

Le bromure pur, décomposé par l'hydrate d'argent, donne l'hydrate correspondant qui, lorsqu'on le traite par les acides, fournit divers sels d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium.

— *Carbonate.* Le carbonate d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium est un sel extrêmement déliquescent. Il rougit la teinture de tournesol.

— *Chlorure* $(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2Cl^2$. Pour préparer ce sel, on prépare d'abord l'hydrate, que l'on sature ensuite par l'acide chlorhydrique, ou encore on soumet le bromure ou l'iodure à l'action du chlorure d'argent. Il se forme également quand on traite la triéthyl-phosphine pendant quelque temps à 120° et en tubes clos avec du chlorure d'éthylène ou avec du chlorure d'éthyle chloré. Il forme une masse cristalline, formée de grosses lames perlées, très-déliquescentes, fort solubles dans l'eau et dans l'alcool et insolubles dans l'éther. La potasse le précipite de ses solutions aqueuses, sans lui faire subir la plus petite décomposition.

— *Chloraurate*

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2]''Cl^2,2Au''Cl^3$.

Aiguilles d'un jaune d'or, peu solubles dans l'eau froide, facilement solubles dans l'alcool bouillant.

— *Chloropalladite.* Une solution étendue de chlorure diphosphonique n'est point précipitée par le chlorure de palladium; mais si l'on ajoute de l'alcool à la liqueur, il se forme une pulpe cristalline couleur chocolat qui consiste en petites aiguilles entrelacées. Les eaux mères concentrées laissent déposer des prismes jaune rougeâtre en se refroidissant lentement et une poudre cristalline rouge jaunâtre par un refroidissement brusque.

— *Chloromercurate*

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2]''Cl^2,3Hg''Cl^2$.

Ce sel constitue des lames ou des aiguilles blanches, assez peu solubles dans l'eau et dans l'alcool.

— *Chloroplatinate*

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P]''Cl^2,PtCl^4$.

Le chlorure platinique fait naître, dans les solutions les plus étendues de chlorure d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium, un précipité jaune pâle, qui cristallise de sa solution dans l'acide chlorhydrique bouillant en petits prismes monocliniques bien développés, d'une couleur jaune orangé et d'un éclat vitreux. Ce sel est presque insoluble dans l'eau.

— *Chlorostannite.* Le chlorostannite forme de gros prismes qui renferment, suivant toutes les probabilités,

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P]''Cl^2,2Sn''Cl^2$.

— *Chromate.* Il forme des groupes étoilés d'aiguilles extrêmement solubles, que l'on obtient en saturant l'hydrate par l'acide chromique.

— *Cyanure.* On n'obtient pas ce composé en saturant l'hydrate par l'acide cyanhydrique; mais quand on fait digérer l'iodure avec du cyanure d'argent, il passe en dissolution un sel double qui cristallise en fines aiguilles et qui se décompose facilement.

— *Fluorure.* La solution de l'hydrate saturée par l'acide fluorhydrique, et desséchée ensuite au-dessus de l'acide sulfurique, laisse pour résidu un sirop transparent et incolore, qui se dissout dans l'alcool et ne se dissout pas dans l'éther. Le silicofluorure est incristallisable.

— *Hydrate* $[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P](OH)^2$. On le prépare en ajoutant de l'oxyde d'argent à une solution alcoolique de bromure, ou mieux de l'iodure, attendu qu'il est plus facile d'obtenir ce dernier sel à l'état de pureté. L'oxyde d'argent se dissout alors et la solution laisse déposer presque aussitôt un composé de bromure ou de l'iodure diphosphonique avec le bromure ou l'iodure d'argent. Si l'on augmente la quantité d'oxyde d'argent et que l'on ajoute un peu d'eau, ce sel double se décompose et l'on obtient un liquide très-caustique, presque incolore et très-amer qui, filtré et évaporé au contact de l'air, attire l'anhydride carbonique et laisse un mélange cristallin d'hydrate et de carbonate. Desséchée dans le vide sur de l'acide sulfurique, la même solution laisse un sirop déliquescent parfaitement incristallisable, d'où la potasse sépare l'hydrate d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium en gouttes huileuses.

La solution de l'hydrate ne s'altère pas lorsqu'on la chauffe à 150°; mais elle commence à se décomposer à 160° et elle se trouve complétement décomposée à 250°. Les derniers produits de la distillation sont la triéthyl-phosphine et son oxyde, l'éthylène et l'eau. Comme produits intermédiaires, on obtient l'hydrate de tétréthyl-phosphonium et probablement celui d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium.

La solution de l'hydrate réagit sur les sels métalliques à la manière de l'hydrate de potassium, à cela près que le précipité d'hydrate zincique formé dans les solutions de zinc est insoluble dans un excès de précipitant et que les précipités qui se forment sous l'influence des chlorures stanneux et antimonieux en solution acide sont des sels doubles qui cristallisent en aiguilles entrelacées. L'hydrate sépare l'ammoniaque, l'aniline, la triéthyl-phosphine et d'autres amines et *phosphines* de leurs sels respectifs. Il n'a aucune action sur le phosphore, mais il dissout le soufre, en formant un liquide jaune qui, lorsqu'on le traite par les acides, dégage de l'acide sulfhydrique, donne lieu à un dépôt de soufre et précipite le plomb de ses sels à l'état de sulfure. Il dissout également l'iode avec facilité et donne une solution incolore. Cette solution renferme de l'iodure et de l'iodate du diphosphonium. Lorsqu'on y ajoute de l'acide chlorhydrique concentré, elle se trouble, prend une couleur foncée fugitive, puis se solidifie en une masse cristalline jaune citron. Cette masse cristallise dans l'alcool en fines aiguilles et constitue peut-être un composé de chlorure d'iode et d'iodure diphosphonique.

— *Iodate.* C'est un sirop très-déliquescent, qui finit peu à peu par se solidifier à la longue, et se convertit alors en une masse cristalline.

— *Iodure* $(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2,I^2$. Quand on traite par l'oxyde d'argent les eaux mères obtenues dans la préparation du bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium, qu'on filtre et qu'on sature la liqueur filtrée par l'acide iodhydrique, on obtient une liqueur qui renferme de l'iodure d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium et de l'iodure d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium. On sépare facilement ces deux corps par cristallisation, parce que le dernier est très-soluble dans l'eau froide et l'alcool, et reste presque en entier dans les eaux mères après deux cristallisations.

L'iodure du diphosphonium cristallise en aiguilles trimétriques blanches, allongées, dans la direction de la brachydiagonale, qui sont transparentes lorsqu'elles sont petites, creuses et laiteuses lorsqu'elles sont plus grandes. Ce sel fond sans décomposition à 231° et se décompose à des températures plus élevées, avec formation d'une substance brune non encore examinée. Chauffé avec de la baryte caustique, il donne de la triéthyl-phosphine. 100 parties d'eau en dissolvent 458,3 parties à 100° et seulement 3,08 parties à 12°. Il n'est que très-peu soluble dans l'alcool et tout à fait insoluble dans l'éther. La potasse le précipite à l'état cristallin même de ses solutions très-diluées; il forme des composés doubles avec plusieurs sels métalliques.

— *Iodozincate* $[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P]''I^2.Zn''I^2$. C'est un précipité cristallin, qui se forme lorsqu'on mêle des solutions de ses constituants. Il cristallise en longues aiguilles.

— *Azotate.* Il forme des lamelles permanentes à l'air, très-solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, et il est précipité à l'état huileux, par l'éther, de ses dissolutions alcooliques. Il forme avec le chlorure mercurique un précipité qui cristallise en aiguilles.

— *Oxalate.* Il constitue un sel légèrement cristallin.

— *Perchlorate* $(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P^2,Cl^2O^8$. Il forme de belles aiguilles qui atteignent jusqu'à 0m,02 et 0m,03 de longueur. On peut le dessécher à 100° sans qu'il se décompose. Mais il détone si on le porte à une température plus élevée.

— *Phosphate.* C'est un sel légèrement cristallin, que l'on prépare en faisant bouillir l'iodure avec un excès de phosphate d'argent.

— *Picrate.* Il se sépare lorsqu'on ajoute de l'acide picrique à une solution modérément concentrée de l'hydrate. C'est un précipité cristallin jaune, qui se sépare en longues aiguilles cristallines par le refroidissement de ses solutions alcalines bouillantes.

— *Sulfate.* C'est également un sel cristallin. Ses cristaux sont disposés comme des rayons autour d'un centre; ils sont très-déliquescents.

— *Sulfocyanate.* Les solutions aqueuses que l'on obtient en faisant bouillir l'iodure du diphosphonium avec du sulfate d'argent récemment précipité se dessèchent au bain-marie en une masse cristalline soluble dans l'eau et dans l'alcool, d'où l'éther la précipite.

— *Sulfhydrate.* Lorsqu'on sature la solution de l'hydrate par de l'acide sulfhydrique et que l'on évapore sur de l'acide sulfurique, il reste une masse gommeuse. Si l'on évaporait au bain-marie et au contact de l'air, le sulfure s'oxyderait et il resterait du sulfate cristallin.

— *Tartrate.* Ce sel est extrêmement soluble et difficile à cristalliser. Ce caractère différencie le diphosphonium de la potasse.

— APPENDICE AUX COMPOSÉS D'ÉTHYLÈNE-HEXÉTHYL-DIPHOSPHONIUMS. *Composés de paradiphosphonium.* Lorsqu'on évapore dans une cornue remplie d'hydrogène de l'hydrate d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium, ce dernier commence à se décomposer à 106°, comme nous l'avons déjà dit. Si l'on interrompt la distillation sèche dès que le thermomètre marque 190°, le résidu alcalin qui reste donne, avec le chlorure platinique et l'acide chlorhydrique, non plus le précipité jaune cristallin de chloroplatinate d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium, qui est parfaitement insoluble dans l'eau et l'acide chlorhydrique étendu d'eau, mais un sel amorphe, jaune foncé, facilement soluble dans l'acide chlorhydrique. Si l'on filtre pour séparer le précipité foncé que produisent les premières gouttes de chlorure platinique et qu'on ajoute une nouvelle quantité du même réactif à la liqueur filtrée, le sel double de platine amorphe que l'on obtient est tout à fait pur et jaune pâle. Le même sel se produit lorsqu'on fait subir un traitement semblable à l'hydrate d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium. Il prend également naissance lorsqu'on ajoute de l'acide chlorhydrique et du chlorure platinique au mélange des produits non encore connus qui se forment quand on soumet pendant longtemps l'éthylène monobromé C^2H^3Br à la température de 160° 180° avec de la triéthyl-phosphine. Ce sel a la même composition centésimale que le chloroplatinate d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium. Si le précipité jaune pâle, amorphe, est mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique, que l'on chauffe le liquide filtré pour chasser l'excès de ce gaz et que l'on soumette la liqueur à l'action de l'oxyde d'argent, on obtient une solution d'hydrate de paraéthylène-hexéthyl-diphosphonium. Celle-ci, saturée par l'acide iodhydrique et évaporée, laisse une masse gommeuse qui devient peu à peu cristalline et qui, après quelques cristallisations, se trouve être tout à fait identique avec l'iodure d'éthylène-hexéthyl-diphosphonium ordinaire. Il faut en conclure, probablement, d'après M. Hofmann, auteur de ces diverses expériences, que les sels du paradiphosphonium ont une tendance à se convertir en sels du diphosphonium normal.

— *Éthylène-triéthyl-triméthyl-diphosphonium.* On prépare le bromure de ce radical $(C^2H^4)''(C^2H^5)^3(CH^3)^3P^2,Br^2$ en traitant le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium par la triméthyl-phosphine. La réaction est très-violente. Ce sel est plus soluble que le bromure de la base hexéthylée, auquel il ressemble sous tous ses autres aspects. Mis en digestion avec de l'oxyde d'argent humide, il fournit un hydrate extrêmement caustique qui, avec l'acide chlorhydrique et le chlorure platinique, donne des écailles jaune pâle d'un chloroplatinate qui répond à la formule

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^3(CH^3)^3P^2]''Cl^2,PtCl^4$.

— *Éthylène-hexaméthyl-diphosphonium.* Le bromure $[(C^2H^4)''(CH^3)^6P^2]''Br^2$ se produit lorsqu'on traite à 100° le bromure d'éthylène par la triméthyl-phosphine en excès. Il est extrêmement déliquescent, mais peut être obtenu, quoique avec difficulté, en cristaux monocliniques bien développés. Le chloroplatinate se prépare de la manière ordinaire; c'est un précipité jaune, amorphe en apparence, qui cristallise en lamelles d'un jaune d'or au sein de l'acide chlorhydrique en ébullition.

L'iodure $(C^2H^4)''(CH^3)^2P^6,I^2$ se prépare en saturant l'hydrate par l'acide iodhydrique. Il forme de belles aiguilles peu solubles.

— PHOSPHAMMONIUMS. *Éthylène-triéthyl-phosphammonium* $(C^2H^4)''(C^2H^5)^3H^3PAz$. On obtient le bromure de ce radical diatomique en faisant digérer une solution alcoolique de bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium à 100° pendant une demi-heure dans des tubes scellés à la lampe avec de l'ammoniaque. En laissant ensuite évaporer l'alcool, le bromure phosphammonique reste plus ou moins contaminé de bromure d'ammonium. La réaction qui lui donne naissance est une combinaison directe.

Pour avoir le sel pur, on prépare d'abord l'hydrate que l'on neutralise par l'acide bromhydrique. Il cristallise bien, mais il est déliquescent. Le chlorure et l'iodure ressemblent au bromure. Le perchlorate est peu soluble et cristallise facilement.

Le chloraurate

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^3H^3PAz]''Cl^2,2Au''Cl^3$

est un précipité d'un jaune d'or, formé d'aiguilles déliées peu solubles dans l'eau.

Le chloroplatinate

$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^3H^3PAz]''Cl^2PtCl^4$

est un précipité légèrement cristallin et jaune pâle qui se dissout assez difficilement dans l'eau bouillante et qui cristallise en prismes trimétriques bien définis de ses solutions dans l'acide chlorhydrique bouillant et concentré. Sa dureté paraît être un peu supérieure à celle du gypse.

— *Éthylène-tétréthyl-phosphammonium*

$(C^2H^4)''(C^2H^5)^4H^2PAz$.

On obtient le bromure de ce radical en combinant l'éthylamine avec le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. L'hydrate se sépare sous la forme de gouttelettes huileuses quand on évapore ses solutions au bain-marie. Saturée par les acides, cette base donne des sels bien définis. L'iodure forme des aiguilles blanches facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool aqueux, presque insolubles dans l'alcool absolu et tout à fait insolubles dans l'éther. La potasse précipite ce sel de ses solutions aqueuses, sans la décomposer, sous la forme d'une huile qui se solidi-

fie peu à peu. Le chloraurate forme des aiguilles peu solubles d'un jaune d'or. Le chloroplatinate cristallise en combinaisons monocliniques trigonal-tabulaires ou sphénoïdales. Il est de couleur jaune orangé.

— *Ethylène-pentethyl-phosphammonium*

$$(C^2H^4)''(C^2H^5)^5HPAz.$$

On obtient le bromure de ce phosphammonium par l'action de la diéthylamine sur le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. Son chloroplatinate cristallise en plaques rectangulaires.

— *Ethylène-triéthyl-phosphammonium.* On obtient le bromure en faisant digérer la méthylamine avec le bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. Le sel de platine

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^3(CH^3)H^2PAz]''Cl^2,PtCl^4$$

cristallise en longues aiguilles excessivement peu solubles.

— *Ethylène-triéthyl-triméthyl-phosphammonium.* Le bromure de ce radical se produit par l'action de la triméthyl-phosphine sur le bromure de brométhyl-triethyl-phosphammonium. Le chloroplatinate

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^3(CH^3)^3PAz]''Cl^2,PtCl^4$$

cristallise en belles aiguilles.

— **Phospharsoniums.** On ne connaît qu'un seul groupe de sels de cet ordre, ce sont ceux de l'*ethylène-hexéthyl-phospharsonium.*

Le bromure de ce radical

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P,As]''Br^2$$

se produit lorsqu'on fait digérer dans un tube scellé la triéthyl-arsine avec du bromure de brométhyl-triéthyl-phosphonium. Mis en contact à froid avec de l'oxyde d'argent humide, il se convertit en l'hydrate correspondant

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P,As]''(OH)^2$$

dont la solution soumise à l'ébullition se dédouble en hydrate d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium et en triéthyl-arsine.

$$\underset{\text{Hydrate d'éthylène-hexéthyl-phospharsonium.}}{[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P,As]''(OH)^2}$$

$$= \underset{\text{Hydrate d'oxéthyl-triéthyl-phosphonium.}}{(C^2H^4,OH)'(C^2H^5)^3P,OH} + \underset{\text{Triéthyl-arsine.}}{(C^2H^5)^3As}$$

Saturé par l'acide chlorhydrique ou l'acide bromhydrique, le même hydrate fournit le bromure ou l'iodure en fines aiguilles.

Le chloroplatinate

$$[(C^2H^4)''(C^2H^5)^6P,As]''Cl^2,PtCl^4$$

s'obtient lorsqu'on ajoute du chlorure platinique à la solution aqueuse du chlorure de phospharsonium. C'est un précipité jaune pâle qui est presque insoluble dans l'eau et qui cristallise dans l'acide chlorhydrique bouillant en prismes tricliniques rouge orangé.

— **Composés de triphosphoniums.** Lorsqu'on ajoute petit à petit de la triéthyl-phosphine à des cristaux d'iodoforme, aussi longtemps que cette addition détermine une élévation de température, il se forme une masse visqueuse d'un jaune léger dont la solution dans l'alcool bouillant abandonne en se refroidissant des cristaux d'iodure de formyl-ennéthyl-triphosphonium

$$(CH)'''(C^2H^5)^9P^3,I^3.$$

Ce sel se dissout facilement dans l'eau, il est moins soluble dans l'alcool et ne se dissout pas du tout dans l'éther. L'iodure de zinc ajouté à sa solution aqueuse en précipite un sel double $2[(CH)'''(C^2H^5)^9P^3]'''I^3,3ZnI^2$. Le tétrachlorure de potasse y fait naître un précipité jaune pâle de chloroplatinate

$$([(CH)'''(C^2H^5)^9P^3]Cl^3)^2,3PtCl^4.$$

Ce chloroplatinate cristallise dans l'alcool bouillant en lamelles rectangulaires. L'iodure traité par l'oxyde d'argent ne fournit pas l'hydrate correspondant, mais subit une décomposition et donne de l'hydrate de méthyl-triéthyl-phosphonium et de l'oxyde de la triéthyl-phosphine :

$$\underset{\text{Iodure de formyl-ennéthyl-triphosphonium.}}{(CH)'''(C^2H^5)^9P^3I^3} + \underset{\text{Hydrate d'argent.}}{3(Ag.OH)} = \underset{\text{Iodure d'argent.}}{3AgI}$$

$$+ \underset{\text{Hydrate de méthyl-triéthyl-phosphonium.}}{(CH^3)(C^2H^5)^3P,OH} + \underset{\text{Oxyde de triéthyl-phosphine.}}{(C^2H^5)^3PO}$$

La triéthyl-phosphine, traitée par le chloroforme ou par le tétrachlorure de carbone, donne également un sel de formyl-ennéthyl-triphosphonium. Mais ce sel est le chlorure au lieu de l'iodure.

— **Phosphines aromatiques.** Ces corps sont des ammoniaques composées dont l'azote est remplacé par du phosphore, dans lesquelles l'hydrogène est remplacé en totalité ou en partie par des radicaux organiques d'alcools aromatiques. Jusqu'ici, celles de ces *phosphines* qui résultent d'un remplacement total de l'hydrogène ne sont pas connues. M. Hoffmann, qui les a découvertes, a donné le nom de *phosphines* aromatiques à des ammoniaques composées renfermant du phosphore à la place de l'azote et dont l'hydrogène est remplacé par un radical de la série aromatique. On pouvait s'attendre à ce qu'il existât deux séries de *phosphines* aromatiques, comme il existe deux séries d'ammoniaques composées correspondant les unes aux phénols (aniline, toluidine, etc.) et les autres aux alcools (benzylamines). On peut même s'attendre encore, malgré l'insuccès de M. Hoffmann en ce qui concerne la préparation des *phosphines* phéniques ; mais, jusqu'à ce jour, ces derniers corps n'ont pas pu être préparés. Leur existence est une simple hypothèse.

Il n'en est plus de même des *phosphines* aromatiques alcooliques. Leur existence est sortie du domaine de l'hypothèse pour entrer dans celui de la réalité. M. Hoffmann, en effet, a obtenu des *phosphines* qui renferment le radical benzyle substitué à l'hydrogène. Les *phosphines* benzyliques obtenues par M. Hoffmann sont au nombre de deux : la *monobenzyl-phosphine* ou plus simplement la *benzyl-phosphine* et la *dibenzyl-phosphine*. La *tribenzyl-phosphine*, qui renfermerait trois benzyles substitués à trois atomes d'hydrogène, n'est pas encore connue, non plus que les composés de l'ammonium quaternaire tétrabenzylique qui en dériverait peut-être si on la connaissait.

— *Benzyl-phosphine*

$$P\left\{\begin{array}{l}C^6H^5,CH^2\\H\\H.\end{array}\right.$$

Cette base prend facilement naissance lorsqu'on chauffe le chlorure de benzyle (toluène monochloré fait à chaud) avec de l'iodure de phosphonium (iodhydrate d'hydrogène phosphoré) et de l'oxyde de zinc. Lorsqu'on distille ensuite le produit dans la vapeur d'eau, il passe une huile qui est un mélange de benzyl-phosphine et de toluène régénéré. On sépare ces deux corps l'un de l'autre par distillation fractionnée. La benzyl-phosphine C^7H^7,PH^2 bout à 180°. Au contact de l'air, elle absorbe rapidement l'oxygène en répandant d'épaisses fumées blanches pendant que la température s'élève à 100° et même au-dessus. Comme les autres *phosphines* primaires, elle donne un iodhydrate cristallisé que l'on décompose. Le bromhydrate et le chlorhydrate correspondants ne cristallisent pas. Le dernier précipite en jaune le chlorure platinique.

— *Dibenzyl-phosphine*

$$\left.\begin{array}{r}(C^7H^7)^2\\H\end{array}\right\}P.$$

Cette base se forme en même temps que la phosphine primaire et reste comme résidu dans l'appareil distillatoire après que la base primaire et le toluène régénéré ont passé. Elle cristallise dans l'alcool en grosses aiguilles incolores et insipides, qui sont groupées en étoiles ou en fascicules. Elle fond à 205° et distille à une température plus élevée, mais en se décomposant en partie. Elle est insoluble dans tous les acides, ce qui la distingue des *phosphines* secondaires, éthylique et méthylique, qui sont des bases bien caractérisées, et ce qui la rapproche des amines aromatiques secondaires, qui ne se combinent que difficilement avec les acides. La dibenzyl-phosphine est stable à l'air, même à une température élevée.

PHOSPHITE s. m. (fo-sfi-te — rad. *phosphore*). Chim. Sel qui provient de la substitution d'un métal à l'hydrogène basique de l'acide phosphoreux.

— **Encycl.** On donne le nom de *phosphites* aux sels de l'acide phosphoreux. Ce dernier acide renferme 3 atomes d'hydrogène ; mais 2 seulement de ces 3 atomes sont remplaçables par les métaux, sont basiques. Il en résulte que l'acide phosphoreux fonctionne comme bibasique et fournit deux classes de sels : des sels neutres répondant à la formule PHM'^2O^3 ou $PHM''O^3$ et des sels acides dont la formule générale est

$$PH^2O^3,M' \text{ ou } (PH^2O^3)^2,M'',$$

suivant l'atomicité du métal. Le troisième atome d'hydrogène de l'acide phosphoreux est assez facilement remplaçable par les radicaux alcooliques. Il forme ainsi les acides éthyl, méthyl, amyl-phosphoreux

$$H^2PO^3,C^2H^5, \text{ etc.};$$

dans lesquels les 2 atomes d'hydrogène restants sont basiques et peuvent être remplacés soit par des métaux, soit par des radicaux alcooliques. Dans ce dernier cas, on obtient des éthers triatomiques de la formule

$$PO^3(C^2H^5)^3,$$

par exemple. L'acide phosphoreux représente donc en chimie minérale cette classe d'acides si bien décrits par M. Wurtz en chimie organique, dont l'atomicité dépasse la basicité. C'est un acide triatomique et [illegible] seulement. Il se place entre l'acide hypophosphoreux et l'acide phosphorique.

On obtient les phosphites métalliques, tantôt en traitant l'acide phosphoreux par la base libre, tantôt par double décomposition. Ils sont [illegible] tous [illegible]. Ceux qui [illegible] [illegible].

$$[illegible]$$

[illegible]

tion, perdent de l'hydrogène phosphoré et se transforment en un phosphate basique, comme l'exprime l'équation

$$\underset{\text{Phosphite neutre de plomb.}}{5Pb''HPO^3} = \underset{\text{Pyrophosphate basique de plomb.}}{Pb''O.2Pb''^2P^2O^7} + \underset{\text{Hydrogène phosphoré.}}{PH^3} + \underset{\text{Hydrogène.}}{H^2}$$

Les *phosphites* neutres, ceux des métaux alcalins exceptés, sont peu solubles dans l'eau et le sel de plomb y est tout à fait insoluble. Les *phosphites*, au contraire, se dissolvent dans ce liquide. Avec le chlorure et avec l'acétate de baryum, les *phosphites* solubles font naître des précipités blancs qui se dissolvent dans l'acide phosphoreux et dans l'acide chlorhydrique. Avec l'acétate de plomb, ils donnent un précipité blanc, insoluble dans l'acide acétique. A moins d'être très-concentrées, les solutions aqueuses des *phosphites* ne précipitent pas les solutions ammoniacales des sels magnésiens.

Les solutions des *phosphites* ne s'altèrent pas très-sensiblement quand on les expose à l'air à la température ordinaire et ne se décomposent pas par l'ébullition avec un alcali caustique. Elles réduisent les solutions d'or, d'argent et de mercure comme l'acide libre.

Les méthodes adoptées pour l'analyse quantitative des *phosphites* sont absolument les mêmes que celles que nous avons décrites pour l'analyse des hypophosphites (v. **hypophosphites**). Les *phosphites* neutres, oxydés par l'acide azotique ou par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium, se transforment en pyrophosphates :

$$\underset{\text{Phosphite neutre.}}{2M'^2,HPO^3} + \underset{\text{Oxygène.}}{O^2} = \underset{\text{Pyrophosphate neutre.}}{M'^4P^2O^7} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

Ces *phosphites* sont insolubles ou peu solubles dans l'eau. On peut les dissoudre dans l'acide chlorhydrique et en précipiter la base par les réactifs appropriés.

— *Phosphite d'aluminium.* Une solution saturée d'alun, mêlée avec une solution également saturée de *phosphite* d'ammonium, donne naissance à un précipité qui d'abord disparaît par l'agitation et qui devient ensuite permanent par une addition d'ammoniaque, mais qui ne se sépare complètement que quand on porte le liquide à l'ébullition. Sec, il constitue une poudre blanche et se décompose sans subir le phénomène de l'incandescence lorsqu'on le chauffe.

— *Phosphite d'ammonium*

$$(AzH^4)^2HPO^3,H^2O.$$

Ce sel se dépose en gros prismes déliquescents lorsqu'on abandonne dans le vide, au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique, une solution d'acide phosphoreux dans l'ammoniaque. Il est soluble dans deux parties d'eau froide et dans une quantité plus faible d'eau bouillante. A la température ordinaire dans le vide, ses cristaux ne perdent que très-peu d'ammoniaque en devenant acides ; à 100°, ils perdent une molécule d'eau ainsi qu'un peu d'ammoniaque. Enfin, à une température plus élevée, ils perdent une quantité d'ammoniaque plus considérable et laissent de l'acide phosphoreux à peu près pur, qui se décompose à son tour quand on élève plus encore la température. Les solutions aqueuses deviennent également acides par l'ébullition.

— *Phosphites de baryum.* 1° Sel neutre

$$Ba''H^2PO^3.$$

Ce sel se dépose au bout de quelques jours d'une solution alcaline de *phosphite* additionnée de chlorure de baryum. Il forme une croûte cristalline qui renferme une demi-molécule d'eau de cristallisation. Il est peu soluble dans l'eau froide, et l'eau bouillante le décompose et le [illegible] soluble et en un sel basique insoluble. Il est [illegible]

2° Sel acide $(H^2PO^3)^2Ba'',H^2O$. On obtient ce corps en faisant digérer le sel neutre correspondant avec une quantité d'acide phosphoreux insuffisante pour en amener la dis[illegible]

[illegible] soluble dans l'eau, mais insoluble dans l'al[illegible]

[illegible] sel beaucoup plus acide, qui n'a pas encore été [illegible]

— [illegible]

gène et laisse un résidu contenant un peu de cadmium libre.

— *Phosphites de calcium.* Le sel neutre

$$Ca''.PHO^3.H^2O$$

se sépare au bout d'un certain temps d'une solution de phosphate d'ammonium et de chlorure de calcium, sous la forme d'une croûte cristalline peu soluble dans l'eau froide. Sa solution se [illegible] en abandonnant un sel [illegible] sel acide reste dissous. Le sel neutre perd son eau de cristallisation à 150°.

Le sel acide $(PH^2O^3)^2Ca'',H^2O$ s'obtient en dissolvant du marbre dans l'acide phosphoreux aqueux, aussi longtemps qu'il se dégage de l'anhydride carbonique. Il se dépose sous la forme d'une croûte cristalline formée par une masse de cristaux. Il est soluble dans l'eau. Sa solution mêlée avec de l'alcool donne un précipité de sel neutre et retient un sel très-acide, qui reste dissous. Cette réaction est tout à fait analogue à celle que l'on observe avec le sel barytique. Le sel acide de calcium perd son eau à 150°.

— *Phosphite de chrome.* Ce sel se précipite lorsqu'on mélange une solution de chlorure chromique avec une solution de *phosphite* alcalin ; mais il ne se sépare complètement que lorsqu'on chauffe le liquide. Lorsqu'il est sec, il constitue une poudre grise lâchement unie, qui se décompose sous l'influence de la chaleur, avec dégagement de gaz hydrogène pur.

— *Phosphite de cobalt.* On l'obtient aussi par précipitation, et il se sépare complètement quand on chauffe le liquide. Sec, il constitue une poudre d'un rouge pâle qui, lorsqu'on la chauffe, devient violette, puis noire, et puis se détruit en dégageant de l'hydrogène.

— *Phosphite de cuivre* PHO^3,Cu'',H^2O. On l'obtient à l'état pur sous la forme d'un précipité cristallin, [illegible], en mélangeant une solution aqueuse d'acétate cuivrique avec une solution aqueuse d'acide phosphoreux. On l'obtient aussi en précipitant le sulfate cuivrique par un phosphite alcalin, mais il est alors moins pur et constitue un précipité floconneux d'un blanc bleuâtre. Chauffé, il perd d'abord son eau de cristallisation ; puis, si la température s'élève davantage, il dégage de l'hydrogène et laisse un mélange de phosphate cuivrique et de cuivre métallique. Une solution de *phosphite* cuprique dans l'acide phosphoreux [illegible] par la chaleur avec séparation de cuivre métallique.

— *Phosphite* [illegible] pité gommeux qui devient blanc et pulvérulent lorsqu'il est sec. Il est insoluble dans [illegible] cence et dégage de l'hydrogène.

— [illegible] vert d'abord, puis au brun. Quand on le chauffe, il dégage de l'hydrogène [illegible]

Le sel ferrique neutre ne [illegible] longe. Le précipité d[illegible] verulent. Quand on [illegible] candescent et dégage [illegible] phoré.

— [illegible]

[illegible] un précipité blanc, [illegible]

[illegible] plomb [illegible]

[illegible]

[illegible]

masse de cristaux lamellaires, onctueux au toucher, d'une saveur fortement acide et [illegible]

Un sel de potassium acide analogue aux [illegible] jusqu'à ce jour. Si l'on ajoute au sel neutre une quantité d'acide phosphoreux strictement égale ou même inférieure à celle que ce sel renferme et qu'on évapore dans le vide, il se [illegible] talline du sel acide déjà décrit, et les eaux mères ne retiennent rien autre chose que le [illegible]

— *Phosphites de sodium.* Sel neutre [illegible]

[illegible] par la soude et en évaporant dans le vide. Il forme alors un sirop épais qui se solidifie au bout de quelque temps en une masse cristalline. D'après Dulong, les cristaux de ce sel [illegible] l'eau et l'alcool, hygroscopiques et très-déliquescents. Dans le vide, toutefois, sur l'acide sulfurique, ils perdent de l'eau, en faisant ef[illegible] à 100°.

[illegible] manière semblable. La solution cristallise complètement par évaporation dans le vide [illegible] très-déliquescents dans l'air. Il perd son eau [illegible]

— [illegible] On prépare ce sel en dissolvant du carbo[illegible] tium ne donne qu'un précipité peu abondant, [illegible] quide. Ce sel est peu soluble dans l'eau. L'ébullition avec ce liquide le dédouble en un sel acide soluble et en un sel insoluble et nacré, qui est basique. Sec, la chaleur le décompose, avec dégagement de H.

— *Phosphites* [illegible]

[illegible] neux par l'acide phosphoreux aqueux et en lavant le précipité à l'eau. Il est blanc, inso[illegible] agent réducteur excessive[illegible] d'un préci[illegible]

[illegible] alcalins précipitent imparfaitement [illegible] he et, quand on le chauffe [illegible] dégage de l'hydrogène, le [illegible] l'opération, est mêlé d'hy[illegible] V. PHOSPHOREUX.

PHOSPHOCARBURÉ, ÉE adj. (fo-sfo-kar-[illegible]) Chim. [illegible] est combiné avec du phosphore et du carbone.

PHOSPHOGLYCÉRATE s. m. (fo-sfo-gli-[illegible]) Chim. [illegible] de l'acide phosphoglycérique avec une base.

PHOSPHOGLYCÉRIQUE adj. (fo-sfo-gli-[illegible]) Chim. Se dit d'un acide qui se produit lors[illegible]

PHOSPHOLÉULE s. m. (fo-sfo-lé-u-le — [illegible]) Pharm. Dissolution de phosphore dans une huile essentielle.

PHOSPHONITRYLE s. m. (fo-sfo-ni-tri-le — [illegible]) Chim. [illegible] toxyde d'azote, dans lequel la moitié de l'a[illegible]

— **Encycl.** Le *phosphonitryle* PAz[illegible] représente une molécule de protoxyde d'azote Az²O dont la moitié de l'azote (1 atome) est remplacée par une quantité équivalente de phosphore.

Lorsqu'on expose de l'oxychlorure de phosphore PCl^3O à l'action d'un courant lent [illegible] les deux corps se combinent et l'on observe que 100 parties d'oxychlorure fixent 22 parties en poids d'ammoniaque, ce [illegible] reparaître l'odeur caractéristique de l'oxychlorure de phosphore. Si, au contraire, on con[illegible] à 0°, une nouvelle absorption de ce gaz se produit et celle-ci s'élève alors jusqu'à 44 pour 100. Dans tous les cas, il faut, pour que la combinaison soit complète, pour que le produit puisse se saturer de gaz ammoniac, broyer de temps à autre la masse solide qui se forme.

Quels sont les produits de cette réaction? Il est probable qu'il se produit des dérivés de l'oxychlorure de phosphore par substitution de l'amidogène AzH^2 au chlore. Dans le cas où l'absorption ne va que jusqu'à deux molécules d'ammoniaque, une molécule d'oxychlorure de phosphore monoamidé formerait un mélange avec le chlorure d'ammonium. Dans le cas de l'absorption de quatre molécules d'ammoniaque, il se produirait deux molécules d'ammonium et une molécule d'oxychlorure de phosphore diamidé, comme le montrent les équations suivantes :

$$(PO)'''\begin{cases}Cl\\Cl\\Cl\end{cases} + 2AzH^3 = AzH^4Cl + (PO)'''\begin{cases}Cl\\Cl\\AzH^2\end{cases}$$

$$(PO)'''\begin{cases}Cl\\Cl\\Cl\end{cases} + 4AzH^3 = 2AzH^4Cl + (PO)'''\begin{cases}Cl\\AzH^2\\AzH^2\end{cases}$$

[illegible]

Il n'a point été possible de séparer les pro[illegible] dente. Mais la nature de leurs produits de décomposition ne laisse aucun doute sur la [illegible] un de ces produits de décomposition. [illegible] chlorure d'ammonium et d'oxychlorure de [illegible] renferme le composé s'élimine, ainsi qu'une [illegible] fusible au rouge franc, in[illegible]e. C'est cette substance [illegible] *phosphonitryle* et dont [illegible] rectes et indirectes ont établi la nature de ce corps.

Lorsqu'on chauffe le mélange de phosphore amidé et de chlorure d'ammonium, il se dégage du chlorure d'ammonium et de l'acide chlorhydrique, et l'on observe une perte de 32.45 pour 100. La perte théorique serait de 32.36 pour 100. Voilà pour la preuve indirecte.

D'un autre côté, 0gr,259 du résidu PAzO fondus avec du nitre et du carbonate de sodium, puis dissous dans l'eau et précipités par le sulfate de magnésium ammoniacal, ont donné 0gr,525 de pyrophosphate de magnésie, ce qui donne 50,73 de phosphore pour 100. Le *phosphonitryle* correspond à une proportion [illegible]. L'équation a probablement lieu comme il suit :

$$(PO)'''\begin{cases}Cl\\Cl\\AzH^2\end{cases} = 2HCl + PAzO$$

Oxychlorure de phosphore amidé. — Acide chlorhydrique. — Phosphonitryle.

L'oxychlorure de phosphore diamidé fournit également du *phosphonitryle* sous l'influence de la chaleur. L'équation est probablement

$$(PO)'''\begin{cases}Cl\\AzH^2\\AzH^2\end{cases} = AzH^4Cl + PAzO$$

Oxychlorure de phosphore diamidé. — Chlorure d'ammonium. — Phosphonitryle.

M. Gladstone, auquel est dû le mémoire que nous analysons, suppose que le *phosphonitryle* dérive d'un sel ammonique de l'une quelconque des variétés d'acide phosphorique par la soustraction de tout l'hydrogène à l'état d'eau, comme le montrent les formules suivantes :

$$PO^4H^2AzH^4 = PAzO + 3H^2O$$

Phosphate monoammonique. — Phosphonitryle. — Eau.

$$PO^3,AzH^4 = PAzO + 2H^2O$$

Métaphosphate ammonique. — Phosphonitryle. — Eau.

$$P^2O^7H^2(AzH^4)^2 = 2(PAzO) + 5H^2O$$

Pyrophosphate d'ammonium. — Phosphonitryle. — Eau.

On n'a cependant pas réussi jusqu'à ce jour à préparer le *phosphonitryle* par l'action de la chaleur sur le pyrophosphate d'ammonium.

PHOSPHONIUM s. m. (fo-sfo-ni-om — rad. *phosphore*). Chim. Nom donné au radical qui [illegible] *Phosphoniums composés*, Radicaux qui résultent de la substitution de 1, 2, 3 ou 4 radicaux d'alcool à 1, 2, 3 ou 4 atomes d'hydrogène dans le phosphonium.

— **Encycl.** V. PHOSPHINE.

PHOSPHOPHÉNYLE s. m. (fo-sfo-fé-ni-le — de *phosphore* et de *phényle*). Chim. Combinaison de phosphore et de phényle. || *Chlorure de phosphophényle*, Base organique chlorée et phosphorée, que l'on peut considérer comme [illegible] par la substitution d'un groupe phényle à un atome d'hydrogène et de deux atomes de [illegible]

— **Encycl.** *Chlorure de phosphophényle*. V. PHOSPHINE.

PHOSPHORAX s. m. (fo-sfo-rakss — du gr. *phôs*, lumière; *phoros*, qui porte). Moll. Genre de mollusques, voisin des limaces, dont l'espèce type, qui est phosphorescente, habite l'île de Ténériffe.

PHOSPHORE s. m. [illegible]

FAYOLLE.

|| *Phosphore de Kunckel*, Nom donné au phosphore vrai, lorsqu'on étendait le nom de phosphore à diverses substances lumineuses. [illegible] *Phosphore de Homberg*, Chlorure de calcium [illegible] *Phosphore de Bologne*, Galette de poudre de sulfate de baryte.

— [illegible]

— **Encycl.** Hist. C'est en 1669 que Brandt et Kunckel découvrirent, chacun de son côté, le *phosphore*. Kunckel a laissé sur cette découverte les détails les plus complets; nous allons lui emprunter tout d'abord le récit de la découverte du *phosphore* de Baudouin, qui eut lieu à peu près vers le même temps que celle du vrai *phosphore*.

« Il y avait, dit-il, à Grossenhayn, en Saxe, un savant bailli, du nom de Bauduin, qui vivait dans la plus grande intimité avec le docteur Früben. Un jour, il leur vint à tous deux l'idée de chercher un moyen de recueillir l'esprit du monde (*spiritum mundi*). Dans ce dessein, ils prirent de la craie pour la dissoudre dans l'esprit de nitre; ils évaporèrent la solution jusqu'à siccité et exposèrent le résidu à l'air [illegible] l'humidité. Par la distillation, ils obtinrent cette eau absorbée à l'air. C'était là leur esprit du monde... » Or, Baudouin cassa un jour une de ces cornues dans laquelle il avait calciné de la craie avec de l'esprit de nitre et remarqua que le produit qu'elle renfermait luisait dans l'obscurité et ne jouissait de cette propriété qu'après avoir été exposé à la lumière solaire. Aussitôt Baudouin courut à Dresde, pour communiquer ce résultat à plusieurs personnes et entre autres à Kunckel. Ce dernier toutefois, et comme il le raconte lui-même, n'eut pas le bonheur de toucher la substance de ses mains. Mais laissons encore une fois la parole à Kunckel. « Pour obtenir cette faveur, dit-il, je fis une visite à M. Baudouin, qui me reçut très-poliment et me donna..... une soirée musicale. Bien que j'eusse causé avec lui toute la journée, il me fut impossible d'en tirer le fin mot de l'histoire. La nuit étant venue, je demandai à M. Baudouin si son *phosphorus* (car c'est ainsi qu'il avait appelé son produit de la cornue) pouvait aussi attirer la lumière d'une bougie. Il se mit à faire l'expérience. » Kunckel comptait bien pouvoir toucher la fameuse substance durant cette expérience; mais son attente ayant été trompée, car Baudouin paraissait se défier de lui, il imagina de conseiller à l'heureux propriétaire de la substance lumineuse d'aller chercher un miroir concave au moyen duquel il concentrerait les rayons de la bougie. Baudouin passa dans une pièce voisine pour y prendre le miroir en question et, tandis qu'il disparaissait quelques instants, Kunckel saisissait la substance avec ses mains, en arrachait un morceau avec ses ongles et le cachait dans sa bouche. Baudouin revenu, Kunckel essaya de lui arracher son secret; mais les conditions qui lui étaient faites lui parurent tellement dures qu'il préféra se retirer. C'est alors que Kunckel envoya, comme il le raconte lui-même, un messager à M. Tutzky, qui avait longtemps travaillé dans son laboratoire, et le pria de se mettre immédiatement à traiter la craie par l'esprit de nitre, opération qu'il savait avoir été faite pour la fabrication de ce fameux esprit du monde qui n'était que de l'eau claire. L'expérience réussit, et Kunckel recevait, quelques heures après l'avoir demandé, un morceau de cette substance tant désirée et l'expédiait à Baudouin en récompense, ajoutait-il, de la bonne soirée musicale qu'il avait passée chez lui.

Venons maintenant aux détails concernant l'histoire du *phosphore* proprement dit, dans laquelle Kunckel a joué un rôle très-important. Mais ici laissons encore la parole à ce chimiste : « Quelques semaines après la découverte du *phosphore* de Baudouin, je fus obligé de faire un voyage à Hambourg. J'avais emporté avec moi un de ces têts luisants pour le montrer à un de mes amis. Celui-ci [illegible] « Il y a dans » notre ville un homme qui se nomme le doc» teur Brandt; c'est un négociant ruiné qui, se » livrant à l'étude de la médecine, a derniè» rement découvert quelque chose qui luit » constamment dans l'obscurité. » Il me fit faire connaissance avec Brandt. Comme celui-ci venait de donner à un de ses amis la pe[illegible] qu'il avait préparé, il me fallut me rendre chez cet ami pour voir le corps luisant récemment découvert. Mais plus je me montrais curieux d'en connaître la préparation, plus ces hommes se tenaient sur la réserve. » Kunckel ne put rien obtenir de Brandt sur ce point. A peine sorti de la maison de ce dernier, il écrivit au chimiste Krafft, à Dresde, une lettre dans laquelle il le mettait au fait de cette découverte. Krafft, [illegible] se met en route, arrive à Hambourg, se rend chez Brandt et lui achète son secret pour 200 thalers (en[illegible]). Quelques jours après, Kunckel, qui ignorait la présence de Krafft à Hambourg, le rencontre dans une rue de la ville et lui raconte naïvement qu'il n'a pu rien obtenir de Brandt. Krafft, qui savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les motifs de [illegible] de ne pas insister, Brandt étant un homme fort entêté et duquel il n'obtiendrait rien. Kunckel ne perdit pas patience cependant et, [illegible] cider et, vexé sans doute de voir son corres[illegible], lui annonça qu'il allait lui-même commencer une série d'expériences à l'effet de trouver le corps dont il refusait de lui faire connaître la préparation. Brandt lui répondit alors, mais par une lettre dans laquelle il lui disait qu'il avait vendu son secret à Krafft pour 200 thalers, lequel Krafft s'était empressé de se faire octroyer une gratification du roi de [illegible] en le présentant comme secret.

Brandt ajoutait qu'il était disposé à traiter avec lui, et terminait sa lettre par cette phrase dont Kunckel ne nous a pas laissé la clef : « Dans le cas où vous iriez vous-même découvrir mon secret, je vous rappellerai votre promesse, votre serment. » Quelle promesse Kunckel avait-il pu faire ? Avait-il pris quelque engagement en échange peut-être de quelques renseignements généraux qui pouvaient le guider dans les expériences qu'il annonçait devoir entreprendre ? C'est ce qu'on ne pourrait dire au juste, bien qu'il paraisse résulter de ce que Kunckel rapporte lui-même, qu'il savait que Brandt avait travaillé l'urine à l'époque de sa découverte.

Quoi qu'il en soit, très-irrité de la lettre de Brandt, Kunckel se mit à l'œuvre et, au bout de quelques semaines, fut assez heureux pour trouver le *phosphore*. Dans le récit qu'il donne de toutes ces péripéties, Kunckel raconte que Brandt, qu'il traite de *doctor teutonicus* et qu'il accuse de ne pas savoir un mot de latin, vendait son secret, qui n'en était plus un, pour quelques thalers à qui le voulait, puis il termine ainsi : « Quant à moi, je sais ce que personne ne sait encore : mon *phosphore* est pur et transparent comme du cristal et d'une grande force. Mais je n'en fais plus maintenant, parce qu'il peut donner lieu à beaucoup d'accidents malheureux. »

Cet historique de la découverte d'une substance inconnue il y a deux siècles et dont on fait un si grand usage aujourd'hui nous a paru assez curieux pour précéder à cette place l'article scientifique qu'on va lire.

— Chim. Le *phosphore* a pour symbole P ou Ph, pour poids atomique 31 et pour densité de vapeur 4,35 ou, par rapport à l'hydrogène, 62,1. La densité théorique 62 répond à un poids moléculaire égal 124, c'est-dire que la molécule de *phosphore* est égale à P^4.

Le *phosphore* a été découvert par Brandt, qui l'a extrait de l'urine, mais qui n'a pas voulu faire connaître son mode de préparation. Ce fut Kunckel qui parvint à l'extraire à son tour de l'urine et fit connaître le premier procédé qui ait été publié pour l'extraction de ce corps.

Le *phosphore*, quoique très-répandu dans l'eau, ne se rencontre jamais à l'état natif, ce qui est facile à comprendre vu son extrême oxydabilité, mais seulement sous la forme de phosphate métallique et surtout à l'état de phosphate de calcium, ce sel formant le principal élément constituant de l'apatite, de la phosphorite et des coprolithes. L'acide phosphorique, à l'état de combinaison, se rencontre aussi dans un grand nombre de roches primitives et dans les terres qui proviennent de leur désagrégation. C'est de là que les plantes le retirent pour l'accumuler surtout dans leurs semences. Du règne végétal, il passe ensuite dans le règne animal, où il s'accumule et existe encore en proportion plus considérable. On le rencontre dans le sang et l'urine, dans tous les tissus mous, parmi lesquels le tissu nerveux en renferme plus que les autres, et enfin dans les os, dont le phosphate de calcium est le principal constituant minéral ; les cendres d'os renferment jusqu'à 66 pour 100 de phosphate tricalcique. On a trouvé aussi des traces d'acide phosphorique dans l'eau des sources et des rivières, et, s'il faut en croire Barral, dans l'eau de pluie.

Nous avons déjà dit que les premiers procédés donnés pour la préparation du *phosphore* consistaient à extraire ce corps de l'urine qui en renferme fort peu, ce qui le rendait fort cher. C'est Gahn qui, en 1769, découvrit le premier que le *phosphore* existe dans les os, et c'est Scheele qui, six ans plus tard, fit connaître une méthode pour l'extraire des os. La méthode consistait à dissoudre la cendre d'os dans l'acide azotique, à précipiter la chaux au moyen de l'acide sulfurique, à évaporer en consistance sirupeuse et à calciner le résidu avec du charbon en poudre. Ce procédé a été simplifié par Nicolas et Pelletier, qui ont substitué l'emploi de l'acide sulfurique à celui de l'acide azotique, et par Fourcroy et Vauquelin, qui ont déterminé la proportion exacte d'acide sulfurique nécessaire pour décomposer le phosphate de chaux.

Le phosphate calcique tribasique

$$(PO^4)^2Ca''^3$$

entre dans la composition de la cendre d'os pour les deux tiers environ. On sait d'ailleurs que les phosphates tribasiques alcalins ou terreux ne sont point attaqués quand on les calcine avec du charbon, tandis que, au rouge, l'acide phosphorique et l'anhydride phosphorique cèdent leur oxygène au charbon et donnent du *phosphore* métalloïdique. Les métaphosphates sont réduits partiellement, parce qu'ils se dédoublent d'abord en acide phosphorique et en pyrophosphates indécomposables. C'est sur les propriétés des phosphates qu'est fondée la méthode actuelle d'extraction du *phosphore* en usage dans les manufactures. La première phase de l'opération consiste à produire du métaphosphate de calcium au moyen du phosphate tribasique. A cet effet, on brûle les os de façon à les amener à l'état d'une cendre blanche ; on réduit cette cendre en poudre fine et l'on y ajoute une quantité d'acide sulfurique suffisante pour enlever au phosphate les deux tiers de sa base et pour décomposer le carbonate de chaux. La proportion généralement employée consiste en 2 parties d'acide sulfurique concentré et 18 parties d'eau pour 2 parties de cendres. La réaction est la suivante :

$$(PO^4)^2Ca''^3 + 2H^2SO^4$$

Phosphate tricalcique. — Acide sulfurique.

$$= (PO^4)^2Ca''H^4 + 2SO^4Ca''$$

Phosphate acide de chaux. — Sulfate calcique.

Après vingt-quatre heures de repos, la décomposition est complète ; on jette alors le tout sur une toile pour séparer le gypse de la solution de phosphate monocalcique, et l'on soumet le précipité à la presse ; après quoi on le lave avec un peu d'eau, afin de le débarrasser des dernières traces de phosphate acide qui y adhèrent. Les liqueurs et les eaux de lavage réunies sont évaporées en consistance d'un sirop épais, puis mélangées avec un quart environ de leur poids de charbon en poudre (un quart du poids du sirop). La pâte est ensuite chauffée jusqu'au rouge sombre dans un pot pendant qu'on ne cesse de l'agiter. Par ce moyen, l'eau basique du phosphate suracide se dégage, et il ne reste plus qu'un mélange excessivement poreux de charbon et de métaphosphate. Ce mélange, chauffé au rouge vif, donne du *phosphore* libre, qui se réduit en vapeur et distille et que l'on peut condenser dans l'eau. Il se dégage en même temps de l'oxyde de carbone, et il reste un résidu de pyrophosphate de chaux formé d'après l'équation

$$2(PO^3)^2Ca'' + 9C$$

Métaphosphate calcique. — Charbon.

$$= P^2O^7Ca''^2 + 9CO$$

Pyrophosphate calcique. — Oxyde de carbone.

En ajoutant du sable en poudre au mélange de métaphosphate et de charbon, comme le recommande Wœhler, on extrait la totalité du *phosphore*, parce que le pyrophosphate de chaux est décomposé par la silice avec production de silicate de chaux et d'anhydride phosphorique, qui est décomposé à son tour par le charbon, avec production d'oxyde de carbone et de *phosphore* libre.

On opère la distillation dans une cornue de terre, que l'on recouvre extérieurement avec une pâte formée de parties égales de borax et d'argile réfractaire destinée à rendre les parois de la cornue moins poreuse. On porte graduellement la chaleur jusqu'au rouge sombre et le *phosphore* en vapeurs est amené, par un tube de dégagement en cuivre courbé à angle droit, dans un vase en verre renfermant de l'eau et muni d'un petit tube pour permettre aux gaz de se dégager à travers une cheminée. Le *phosphore* se condense en gouttes huileuses qui gagnent le fond de l'eau sans avoir subi le contact de l'air. Quand on opère sur une grande échelle, on chauffe, en même temps, un nombre assez considérable de ces cornues dans un fourneau à réverbère.

D'après le calcul, la proportion de *phosphore* que l'on devrait obtenir par la méthode que nous venons de décrire, en n'ajoutant pas de sable, est de 11 pour 100 de la cendre d'os, et, si l'on conduit bien l'opération, on peut, en effet, obtenir la quantité théorique. Mais, généralement, on n'obtient guère que 8 pour 100. Les pertes tiennent surtout aux imperfections du procédé distillatoire, et le prix de revient est encore augmenté par ce fait, que les cornues se brisent souvent. Il n'a pas été possible, jusqu'à ce jour, d'obvier à ces inconvénients, et, conséquemment, les recherches des manufacturiers ont été plutôt dirigées dans un autre sens. Ils cherchent surtout à compenser la perte considérable qui provient du non-emploi des matières secondaires, en utilisant, par exemple, les matières animales que renferment les os avant leur combustion.

A cet effet, on fait d'abord bouillir les os avec de l'eau et l'on écume le liquide afin d'enlever la couche de graisse qui flotte à la surface et que l'on peut ensuite faire servir à la préparation du savon. Les os sont ensuite soumis soit à l'action de la vapeur surchauffée, soit à l'action de l'acide chlorhydrique étendu. Dans le premier cas, l'oxéine passe à l'état de gélatine soluble, et il ne reste presque plus que la matière terreuse, que l'on dessèche, que l'on calcine et que l'on emploie ensuite à la préparation du *phosphore*, comme nous l'avons dit. Dans le second cas, l'acide chlorhydrique dissout les matières minérales et laisse la matière cartilagineuse, qui peut être utilisée pour la préparation de la gélatine. Quant à la solution, on la précipite soit par un lait de chaux, soit mieux par du carbonate ammonique haut, et l'on obtient ainsi du phosphate tribasique pulvérulent, presque pur, que l'on peut employer directement à la préparation du *phosphore*, sans être obligé de le calciner au préalable.

Un autre mode de préparation du *phosphore* consiste à soumettre d'abord les os à la distillation sèche, ce qui donne des sels ammoniacaux et du noir animal. Le noir animal est d'abord employé au raffinage du sucre et calciné ensuite pour servir à la préparation du *phosphore*. Quelquefois aussi, on épuise le noir animal par de l'acide chlorhydrique, on précipite la solution par le carbonate d'ammonium pour avoir le phosphate calcique, et l'on conserve le noir animal purifié pour en faire usage dans les raffineries de sucre de betterave.

Il y a quelques années, on a proposé un procédé de manufacture qui dispense de la nécessité de décomposer les os par l'acide sulfurique. Ce procédé est dû à M. Fleck. On fait macérer les os avec de l'acide chlorhydrique étendu et l'on évapore la liqueur ainsi obtenue jusqu'à ce qu'elle abandonne, par le refroidissement, des cristaux de phosphate acide de calcium. On recueille ces cristaux, on les prive de leur eau mère en les comprimant entre plusieurs pierres poreuses, après quoi on les mêle avec le quart de leur poids de charbon de bois en poudre et on les distille.

M. Cary-Mautraud fait un mélange intime de cendres d'os et de charbon et chauffe au rouge le mélange dans une cornue à travers laquelle il dirige en même temps un courant d'acide chlorhydrique gazeux. On obtient, de cette manière, [illegible] *phosphore*, et il reste un résidu de chlorure de calcium. En effet, il se forme d'abord du phosphate acide qui se décompose, comme dans le procédé ordinaire, avec production de *phosphore* et de pyrophosphate neutre. Mais l'acide chlorhydrique continuant à passer, ce sel se convertit de nouveau en phosphate acide en abandonnant une portion de la chaux à l'acide chlorhydrique, et les choses continuent ainsi jusqu'à ce que tout le phosphate soit décomposé. Généralement, on introduit le mélange dans des cylindres d'argile ouverts aux deux extrémités, que l'on place horizontalement dans un fourneau. D'un côté, ce tube est en communication avec un appareil qui dégage de l'acide chlorhydrique, et, de l'autre, avec des tubes à dégagement en cuivre qui plongent dans l'eau, où ils amènent les vapeurs de *phosphore* avec l'acide chlorhydrique en excès. Quand l'opération est terminée, on peut extraire du tube le résidu qu'il contient et le remplacer par une nouvelle charge sans retirer le cylindre du feu. Le chlorure de calcium qu'il renferme est décomposé par l'acide sulfurique et sert à régénérer l'acide chlorhydrique destiné à une nouvelle opération. Il semble, cependant, qu'aucun de ces nouveaux procédés n'a été jusqu'ici appliqué sur une échelle commerciale et que l'on emploie encore l'ancienne méthode de Nicolas et Pelletier.

— Purification. Le *phosphore* brut, tel qu'il est obtenu par une première distillation, est contaminé par de l'oxyde de *phosphore*, du *phosphore* amorphe et d'autres substances diverses qui lui communiquent une couleur rouge ou brune. On le purifie en le fondant sous l'eau et en le passant à travers une peau de chamois et en le redistillant, ou en employant certains moyens chimiques, comme, par exemple, la fusion et l'oxydation partielle. La méthode ancienne, qui consiste à faire usage de la peau de chamois, paraît être tombée en désuétude, parce que la quantité de peaux de chamois que l'on peut se procurer n'est pas suffisante pour la purification des quantités considérables de *phosphore* que l'on fabrique actuellement. La filtration à travers le sable ou à travers des couches de charbon, introduite dans les manufactures françaises, a été abandonnée presque aussitôt. La purification par une deuxième distillation est plus simple, mais elle entraîne certaines pertes et une dépense assez considérable de combustible.

Dans beaucoup de manufactures, on purifie aujourd'hui très-bien et très-économiquement le *phosphore* en traitant le produit brut par l'acide sulfurique et le dichromate de potassium, comme l'a proposé Wœhler. A cet effet, on ajoute un mélange d'acide sulfurique et de bichromate potassique à la masse en fusion. Le *phosphore* rouge paraît s'oxyder le premier, et les impuretés montent à la surface sous la forme d'une écume, tandis que le *phosphore* reste au fond du vase, comme une masse de liquide incolore et transparente.

— Moulage du phosphore. [illegible] on trouve le *phosphore* à l'état de bâtons. Autrefois, pour lui donner cette forme, on aspirait le *phosphore* dans des tubes légèrement coniques, en ayant soin d'interposer un peu d'eau entre le *phosphore* et la bouche, pour éviter que le [illegible] en fusion ne pût arriver dans la bouche. Quand le tube renfermait une suffisante colonne de *phosphore* fondu, on en fermait l'extrémité supérieure avec le doigt pour l'empêcher de tomber, et l'on transportait le tube dans un vase d'eau froide. Le *phosphore* se solidifiait alors, et on le retirait du tube en le poussant avec une petite tige de fer par l'extrémité du tube la plus étroite. Cette méthode était dangereuse ; aussi a-t-elle été complètement abandonnée et partout remplacée par une méthode nouvelle due à M. Seubert. On fond le *phosphore* dans un vase elliptique ou conique renfermant de l'eau que l'on chauffe exactement au point de fusion [illegible] à 44°. Au fond de ce vase se trouve une ouverture [illegible] d'un robinet, [illegible] dans un vase [illegible] [illegible] l'on plonge un fil de cuivre dans le tube [illegible]

[illegible] l'on désire.

On peut employer le même appareil pour granuler le *phosphore*. A cet effet, on ne remplit d'eau froide le vase où se trouve le tube horizontal que jusqu'au niveau inférieur de ce tube. Au-dessus, on place de l'eau chaude et l'on interpose une petite cloison entre les deux couches de liquide, pour éviter qu'elles ne se mélangent. En ouvrant alors convenablement le robinet, le *phosphore* arrive en fusion jusqu'à l'extrémité du tube horizontal et s'en écoule en petites gouttes successives. Ces gouttes se solidifient en traversant l'eau froide et se réunissent, sous forme de grains, dans le fond du vase.

On [illegible] en l'agitant avec de l'eau tiède pendant qu'il est en fusion, jusqu'à ce qu'il se solidifie. Dans ce but, d'après Cassarca, on peut substituer avec avantage l'alcool absolu à l'eau. [illegible] *phore* à l'état de granules les plus ténus est l'urine humaine. L'urine tient cette propriété de l'urée qu'elle contient, de manière qu'on peut facilement lui substituer une solution aqueuse artificielle d'urée. Un cylindre de [illegible] rempli avec un liquide de cette nature, et on le chauffe jusqu'à ce que le *phosphore* que l'on y introduit soit fondu. On travaille ensuite [illegible] agitateur à mouvements tournants rapides, qui passe à travers le couvercle du tube. Au bout de quelques minutes, le *phosphore* se trouve [illegible]. On remplit alors le cylindre avec de l'eau froide, tout en continuant à agiter pendant tout le temps. En laissant ensuite reposer le liquide, on voit le *phosphore* se déposer sous la forme d'une poudre fine. On jette alors le liquide, on lave le *phosphore* à l'eau. Blondlot propose de remplacer l'urée par le sucre. Dans les fabriques d'allumettes chimiques, où l'on emploie de grandes quantités de *phosphore*, on reçoit souvent ce corps en gros gâteaux arrondis.

— Propriétés. [illegible] est récemment préparé et qu'il est tout à fait pur, il est parfaitement transparent et incolore et possède seulement une légère teinte jaunâtre. Il fond à 44°, en un liquide huileux et visqueux qui retient souvent sa fluidité lorsqu'on le refroidit à quelques degrés au-dessous de son point de fusion, mais qui se solidifie alors immédiatement si on le touche avec un corps solide. La densité du *phosphore* ordinaire dans ses divers états varie de 1,77 à [illegible] Gladstone et Dale, elle serait de 1.823 à 11°. La densité du *phosphore* resté liquide au-dessous de son point de fusion est de 1,763. A l'état solide tout aussi bien qu'à l'état liquide, le *phosphore* se présente comme un mauvais [illegible]. Dans la saison chaude, le *phosphore* est un peu flexible et peut être courbé sans se briser. Mais, aux environs de 0°, il devient cassant. Quand on le casse, il présente une fracture cristalline où l'on aperçoit distinctement de petits cristaux microscopiques. On ne peut cependant pas [illegible] cristaux distincts [illegible] contraire, [illegible] le refroidissement de sa solution saturée dans le pétrole [illegible] bouillant, soit par l'évaporation spontanée, à l'abri de l'air [illegible] fure de carbone. Les cristaux [illegible] généralement la forme soit d'octaèdres réguliers, soit de dodécaèdres rhombiques. C'est donc un corps qui appartient à deux systèmes cristallins [illegible] quatrième [illegible] ce dernier nombre condu[illegible] Ce nombre double dont [illegible] du *phosphore*, qui est [illegible] soluble [illegible] *phore* et le sulfure de [illegible] [illegible]

tant plus [illegible] les brûlures qu'il occasionne sont [illegible] à guérir. On doit toujours le conserver [illegible] jusqu'au moment où l'on en fait usage. Quand on veut l'employer, on le retire de l'eau, on le dessèche en le comprimant légèrement entre plusieurs doubles de papier [illegible]. Si l'on veut le couper, il est [illegible] cette opération sous l'eau, ou, tout au moins, [illegible] [illegible] flamme dans le spectre de laquelle le spectroscope fait distinguer deux raies vertes, dont une coïncide avec la raie verte du baryum. Cette réaction est si délicate, qu'elle [illegible] du *phosphore* dans l'hydrogène qui se dégage lorsqu'on dissout [illegible] ordinaire dans l'acide sulfurique.

[illegible] à la température ordinaire, le *phosphore* absorbe peu à peu l'oxygène et subit une combustion lente en répandant une fumée blanche qui possède une odeur d'ail et qui consiste en un mélange d'anhydrides phosphoriques et phosphoreux, dans lequel l'anhydride phosphoreux domine. Si l'air est humide, ce ne sont plus les anhydrides qui prennent naissance, mais les acides correspondants. Quand le *phosphore* subit une combustion lente dans une pièce obscure, la va[illegible] et blanchâtre que l'on connaît généralement [illegible].

La combustion lente du *phosphore* donne lieu à quelques observations curieuses. Dans l'oxygène pur, à la pression ordinaire de l'atmosphère, elle ne commence pas au-dessous de 15° [illegible] l'oxygène ou si on l'étend d'azote, d'hydrogène ou d'acide carbonique, ce qui revient au même, puisque, alors, le *phosphore* entre dans la pression totale pour une fraction correspondant à la proportion qui existe dans le mélange, le *phosphore* devient lumineux dans l'obscurité [illegible] bien inférieures à 15°. Dans l'air, la phosphorescence ne commence [illegible] — 2° ou — 3°; [illegible] commence à [illegible] augmentant à mesure que la température s'accroît. La com[illegible] certaines vapeurs et de certains gaz, même en petite quantité, avec l'air. Ainsi, quand on ajoute à [illegible] de gaz oléfiant ou [illegible] 1/4444 d'essence de térébenthine, le *phosphore* cesse de devenir lumineux dans l'obscurité. Il est difficile de se rendre compte du mode d'action de ces substances au point de vue de la combustion du *phosphore*.

— [illegible] ALLOTROPIQUES DU PHOSPHORE. Le *phosphore* est capable de prendre [illegible] de causes [illegible].

α. Lorsqu'on l'abandonne pendant quelque temps [illegible] lumière diffuse, il devient blanc, opaque et lamelleux; [illegible] que la modification transparente, dans la[illegible]

β. Une autre variété de *phosphore* prend naissance lorsqu'on refroidit brusquement le *phosphore* fondu. Ce corps devient alors complètement noir et opaque, mais redevient incolore et transparent si on le fond et qu'on [illegible]. D'après Blondlot, cette modification noire représenterait le type du *phosphore* pur. Ce chi[illegible] cation. Le *phosphore* reçu dans un récipient refroidi très-lentement se solidifie en une masse blanche qui vire immédiatement au noir lorsqu'on abaisse la température de l'eau [illegible] dans lequel on distille le *phosphore* soit tout [illegible] pourrait noir[illegible]

γ. [illegible] à la [illegible] (dite soufre [illegible] *phosphore* par près de son point de fusion et qu'on le refroidit [illegible]

δ. [illegible] *phosphore* ont peu [illegible] de même [illegible] parler.

— [illegible] C'est la plus remarquable des modifications allotropiques [illegible] une atmosphère privée d'oxygène, ou encore en [illegible] d'une très-faible quantité d'iode. Le *phosphore* rouge a été indiqué d'abord par Berzelius, lequel a constaté que le *phosphore* prend une teinte rouge sous l'influence de la lumière et perd en même temps sa propriété d'être lumineux dans l'obscurité, sans cependant subir la moindre modification dans son poids. Plus tard, en 1844, M. Emile Koop, en préparant de l'iodure d'éthyle au moyen de l'alcool, de l'iode et du *phosphore*, remarqua qu'il se produisait une modification rouge du *phosphore*, dénuée de saveur et d'odeur, très-difficile à oxyder à la température ordinaire et fusible à 150° et susceptible de se reconvertir en *phosphore* ordinaire par une simple distillation. Cette observation fut confirmée par Liebig, puis et par Marchand. Depuis 1844, la modification allotropique rouge du *phosphore* n'attira plus l'attention jusqu'en 1858. A cette époque, Schrötter, de Vienne, découvrit que le *phosphore* devient rouge quand on l'expose à la lumière ou, plus simplement, lorsqu'on le maintient pendant quelque temps à une température voisine de son point d'ébullition, dans une atmosphère exempte d'oxygène, et il publia des détails sur les propriétés de ce corps. Brodie remarqua plus tard que le *phosphore* amorphe se produit quand on chauffe le *phosphore* ordinaire avec une petite quantité d'iode dans un tube scellé ou dans une atmosphère d'anhydride carbonique, ou encore lorsqu'on fond du *phosphore* sous une couche d'acide chlorhydrique concentré et qu'on ajoute des traces d'iode à la liqueur.

Pour préparer le *phosphore* rouge sur une petite échelle dans les laboratoires, on place du *phosphore* ordinaire très-sec dans la panse d'un ballon. Au col de ce ballon, on adapte un tube courbé de 1 mètre de longueur, qui plonge dans le mercure par son extrémité inférieure, et un autre tube recourbé deux fois et étiré entre ses deux courbures. Ce second tube est en communication avec un appareil qui fournit de l'anhydride carbonique bien sec. Quand tout l'air est déplacé, on le ferme dans sa partie étirée au moyen d'un dard de chalumeau et l'on enlève l'appareil à gaz carbonique. On chauffe alors le flacon au moyen d'un bain d'huile. Le *phosphore* fond; on le porte à une température de 230° ou 240°, qu'on maintient constante pendant trente ou quarante heures. Le *phosphore* passe alors à l'état rouge et amorphe. On purifie ensuite ce corps, qui renferme encore du *phosphore* inaltéré, par les méthodes que nous décrirons un peu plus loin.

L'appareil que nous venons de décrire est semblable en principe à celui qui a été brevete par M. Albright de Oldbury, près de Birmingham, pour la préparation du *phosphore* amorphe sur une échelle industrielle. Dans cet appareil, on chauffe le *phosphore* dans un vase conique de verre placé dans un vase de fer de même forme, auquel on applique la chaleur par l'intermédiaire d'un bain d'étain ou de plomb. Le vase à fusion est pourvu d'un couvercle bien fermé, auquel est adapté un tube de sûreté qui plonge dans le mercure par son extrémité inférieure, comme dans l'appareil que nous venons de décrire. Il est inutile de chasser l'air par un courant de gaz carbonique, par la raison que la petite quantité d'oxygène contenu dans le vase est promptement absorbée par une faible portion du *phosphore*.

Le *phosphore* amorphe, préparé par les moyens que nous venons d'indiquer, renferme toujours, comme nous l'avons dit, une petite quantité de *phosphore* ordinaire inaltéré. Pour l'en débarrasser, on le lave avec du sulfure de carbone, qui dissout le *phosphore* ordinaire et ne dissout pas le *phosphore* rouge, jusqu'à ce que ce liquide ne dissolve plus rien. Toutefois, le *phosphore* amorphe n'est point encore alors tout à fait pur. Il retient avec opiniâtreté des traces de *phosphore* ordinaire, qu'il n'abandonne pas au sulfure carbonique. Pour l'éliminer, il est nécessaire de le faire bouillir pendant quelque temps avec une dissolution concentrée de potasse qui n'attaque pas le *phosphore* amorphe et qui convertit le *phosphore* ordinaire en hypophosphite et phosphate potassique, avec dégagement d'hydrogène et d'hydrogène phosphoré gazeux. Wickles, pour éviter l'emploi du sulfure de carbone, a proposé de séparer la masse finement pulvérisée dans une solution aqueuse de chlorure calcique de 2 de densité. Dans ces conditions, le *phosphore* ordinaire flotte à la surface et le *phosphore* rouge tombe au fond de la liqueur. Il faut toujours le purifier par ébullition avec la potasse. Après cette ébullition, il est également nécessaire d'enlever l'excès de potasse par des lavages à l'eau et de dessécher le produit avec soin.

Le *phosphore* rouge est beaucoup moins fusible que le *phosphore* ordinaire. On peut le chauffer à 250° sans qu'il s'altère. A 260°, il fond, mais en revenant à l'état de *phosphore* ordinaire. Il diffère également du *phosphore* transparent par son insolubilité dans tous les liquides où ce dernier se dissout, comme le sulfure de carbone, l'alcool, l'éther, l'essence de térébenthine et le trichlorure de *phosphore*. Les deux modifications allotropiques, en outre, ne diffèrent pas moins par leurs propriétés chimiques que par leurs propriétés physiques et par leurs propriétés organoleptiques que par leurs propriétés chimiques. Le *phosphore* ordinaire, comme il a été dit plus haut, s'oxyde lentement à l'air à la température ordinaire, est lumineux dans l'obscurité et brûle à 60° avec une flamme très-éclairante. Le *phosphore* rouge, au contraire, ne s'oxyde point à l'air, à la température ordinaire, n'a aucune odeur et ne devient lumineux qu'à 260°, température à laquelle il s'enflamme, mais en se convertissant en *phosphore* ordinaire. Il en résulte que l'on peut le manier sans aucun danger et le conserver dans des flacons ou même plié dans du papier, sans qu'il s'altère le moins du monde. Il peut également être pris à doses considérables sans produire le moindre accident, tandis que le *phosphore* ordinaire est un poison des plus énergiques qui tue les mammifères, même quand ces derniers l'ingèrent à dose relativement faible.

Les propriétés du *phosphore* amorphe varient un peu avec la méthode employée dans la préparation. Quand il a été préparé par l'action de la chaleur, il a une densité de 2,14. Quand, au contraire, on l'a obtenu par l'action de l'iode sur le *phosphore* ordinaire, sa densité est de 2,23. Dans ce dernier cas, il est susceptible comme l'arsenic, sans avoir subi de fusion préalable, et se condense en une masse dure et noire. La potasse caustique l'attaque plus facilement que quand il a été préparé par l'action de la chaleur, et il a aussi la propriété de précipiter certains sels métalliques, le sulfate de cuivre par exemple. Dans le commerce, c'est une poudre rouge.

— RÉACTIONS DU PHOSPHORE. Nous avons déjà fait connaître l'action de l'oxygène sur le *phosphore* ordinaire et sur le *phosphore* amorphe; nous n'y reviendrons pas. Le soufre se combine avec énergie avec le *phosphore* ordinaire lorsqu'on fond ces deux corps ensemble; la combinaison s'effectue avec combustion très-vive et même avec une explosion bruyante. Le *phosphore* rouge, au contraire, ne se combine au soufre qu'à une température supérieure au point de fusion de ce dernier corps, et alors la combinaison, quoique se faisant d'une manière assez vive, ne s'accompagne jamais d'explosion. Le sélénium se combine facilement avec le *phosphore* lorsqu'on chauffe un mélange de ces deux substances à une température voisine des points de fusion de la dernière.

Lorsqu'on fait passer de l'hydrogène sur du *phosphore* contenu dans une petite boule de verre, ce gaz entraîne des vapeurs de ce corps, ce qui suffit pour colorer la flamme en vert; mais il ne se forme aucun composé défini. Si, au contraire, on introduit, soit du *phosphore*, soit un phosphure métallique, soit de l'acide hypophosphoreux ou phosphoreux dans un appareil à dégagement d'hydrogène, le gaz qui se dégage paraît contenir des traces d'hydrogène phosphoré. L'ammoniaque attaque progressivement le *phosphore* ordinaire et donne lieu à un dégagement d'hydrogène sulfuré. En même temps, il se forme une combinaison d'ammoniaque et d'oxyde de *phosphore*. Quand on opère avec des dissolutions alcooliques d'ammoniaque, cette dernière combinaison se dépose sur les parois du vase, sous la forme d'une couche noire, inattaquable par la potasse bouillante et par l'acide sulfurique. Cette réaction n'est vraie que pour le *phosphore* ordinaire. Le *phosphore* rouge ne paraît pas être attaqué du tout par l'ammoniaque.

A la température ordinaire, le *phosphore* ordinaire s'unit avec le chlore, le brome et l'iode. La combinaison s'opère avec énergie et s'accompagne d'un dégagement de lumière, en un mot d'une véritable combustion. Le *phosphore* rouge se combine aussi avec les métalloïdes halogènes à la température ordinaire; mais la combinaison, quoique donnant lieu à un dégagement de chaleur un peu considérable, n'est cependant pas suffisante pour que le métalloïde prenne feu.

Le chlorure de soufre S^2Cl^2 dissout abondamment le *phosphore* ordinaire. Lorsqu'on chauffe la solution, il se produit une réaction violente qui s'accompagne d'ébullition de la liqueur et qui occasionne la projection de la masse. La même action violente se produit lorsqu'on plonge un bâton de *phosphore* dans une colonne de chlorure de soufre d'une profondeur et d'un volume à peu près égaux à celui de ce bâton. Si l'on ajoute successivement de petites quantités de *phosphore* à du chlorure de soufre modérément chauffé dans une cornue tubulée et maintenue à l'abri du contact de l'air par un courant d'anhydride carbonique, la réaction est également très-vive; le liquide s'échauffe et distille. Au bout d'un certain temps, toutefois, il se sépare du soufre et l'action devient plus modérée. Si l'on mêle la partie qui a distillé d'abord avec celle qui distille ensuite, lorsqu'on chauffe ce résidu, et qu'on rectifie de nouveau le tout sur la moitié de son volume de *phosphore*, on obtient un liquide incolore qui, à la distillation fractionnée, se divise en pentachlorure et en sulfochlorure (PCl^3S) de *phosphore*. Lorsqu'on fait arriver peu à peu du chlorure de soufre sur du *phosphore* en fusion, les seuls produits qui se forment sont du pentachlorure de *phosphore* et un sublimé jaune qui paraît être constitué par du sulfure de *phosphore*. Le *phosphore* qui reste comme résidu passe à l'état de *phosphore* rouge.

Un grand nombre de métaux s'unissent directement avec le *phosphore* lorsqu'on fait arriver ce dernier sur eux pendant qu'ils sont chauffés au rouge ou quand on les chauffe dans la vapeur de cet élément.

Le *phosphore* très-divisé décompose lentement l'eau sous l'influence de la lumière, en donnant de l'hydrogène phosphoré et un oxyde rouge de *phosphore*.

Plusieurs acides se décomposent lorsqu'on les chauffe avec du *phosphore*, avec production d'acide phosphorique et d'autres produits encore. L'acide iodhydrique concentré, chauffé pendant deux heures dans un tube scellé avec du *phosphore*, donne de l'acide phosphoreux et des cristaux d'iodhydrate d'hydrogène phosphoré qui se subliment. L'acide bromhydrique agit d'une manière semblable, mais plus lentement. L'acide chlorhydrique concentré, chauffé pendant seize heures à 200° avec du *phosphore* amorphe, paraît se décomposer. Dans une première phase de la réaction, les deux éléments de l'acide se porteraient sur le *phosphore* pour former du chlorure de *phosphore* et de l'hydrogène phosphoré; et, dans une seconde phase, le chlorure de *phosphore* formé d'abord se décomposerait en présence de l'eau que la solution renferme, avec régénération d'acide chlorhydrique et production d'acide phosphoreux. En fait, les produits ultimes de la réaction sont l'acide phosphoreux et l'hydrogène phosphoré gazeux. L'acide sulfurique se réduit à l'état d'anhydride sulfureux, qui flotte à la surface de l'acide phosphoreux formé en même temps. L'acide sulfureux convertit le *phosphore* en un mélange d'acide sulfureux et d'acide sulfhydrique. L'acide phosphorique sirupeux, chauffé à 200° pendant quarante heures avec du *phosphore* se réduit à l'état d'acide hypophosphoreux, qui à son tour se dédouble en acide phosphoreux et hydrogène phosphoré. L'acide chromique aqueux chauffé avec du *phosphore* se réduit à l'état d'oxyde chromoso-chromique; l'acide arsénieux donne du phosphure d'arsenic.

Lorsqu'on fait bouillir le *phosphore* avec des alcalis ou des terres alcalines en dissolution dans l'eau, il se dégage de l'hydrogène phosphoré et il se dissout un hypophosphite alcalin ou alcalino-terreux. Le *phosphore* décompose d'ailleurs une foule d'autres oxydes métalliques et d'autres sels par voie sèche et par voie humide. Lorsqu'on le broie avec du chlorate de potassium, il détone et prend feu; il suffit même d'une friction très-faible pour faciliter cette réaction. Le peroxyde de plomb, le peroxyde de manganèse et l'azotate de potassium exercent une action semblable, mais avec moins de violence. Lorsque l'on chauffe au rouge sombre, ou mieux à 240° seulement, un mélange de *phosphore* et de carbonate de sodium, il se forme une masse brune qui prend feu quand on l'expose à l'air, qui répand une grande quantité d'hydrogène phosphoré spontanément inflammable quand on le projette dans l'eau, en formant une solution très-foncée d'où l'acide chlorhydrique précipite des flocons bruns. Cette masse, après avoir été desséchée, forme une substance brune, amorphe, qui renferme jusqu'à 40 pour 100 de corps humoïdes. Si l'on chauffe le carbonate de sodium au rouge franc avec un excès de *phosphore*, la totalité du carbone est mise en liberté; avec un excès de carbonate, au contraire, on obtient de l'oxyde de carbone qui se dégage à l'état gazeux et du *phosphore* qui distille. Le carbone obtenu dans cette réaction a une couleur d'un noir violent foncé. Il possède une densité de 1,46 à 14° et jouit de propriétés absorbantes et décolorantes fort énergiques. Le *phosphore* agit de même sur les autres carbonates ainsi que sur les borates et les silicates. Lorsqu'on met le *phosphore* en contact avec un métal dans une solution saline de ce même métal, il se produit un courant électrique, et le métal est réduit à l'état de liberté. Au contact d'un fil de cuivre bien décapé, dans une solution de sulfate de cuivre, il précipite le cuivre du sulfate sur le fil en cristaux octaédriques. Il réduit de même l'argent et le plomb de la solution de leurs azotates. Plongé dans une solution de permanganate de potasse, le *phosphore* en précipite du peroxyde de manganèse et donne naissance à un phosphate potassique. Les chromates neutre et acide de potassium sont incomplètement décomposés à la température ordinaire, avec formation de phosphate chromique et potassique. Le chromate de cuivre, bouilli avec de l'eau et du *phosphore*, donne du phosphure de cuivre, du cuivre métallique et du phosphate de cuivre au maximum. Une solution de chlorate de potasse, bouillie avec du *phosphore*, se convertit en phosphate, phosphite et chlorure de potassium. L'azotate de calcium ou de baryum n'est pas décomposé lorsqu'on le fait bouillir avec du *phosphore*. L'azotate de plomb donne un dépôt de phosphate de plomb. L'azotate cuivrique, en solution concentrée, donne de l'oxyde cuivrique et du phosphure de cuivre; en solution étendue, le sulfate de cuivre donne du cuivre métallique, du phosphure de cuivre et de l'acide phosphorique.

— RELATIONS CHIMIQUES DU PHOSPHORE. Le *phosphore* appartient au cinquième groupe d'éléments métalloïdiques, auquel appartiennent aussi l'azote, l'arsenic, le bismuth, l'antimoine et l'uranium. Il est pentatomique et souvent trivalent. Il montre son caractère pentatomique dans le pentachlorure de *phosphore* PCl^5, l'oxychlorure PCl^3O'', le chlorure de triéthylphosphine $P(C^2H^5)^3Cl^2$, dans l'acide phosphorique $P^vO''(OH)^3$ et dans l'anhydride phosphorique P^2O^5. Mais il est plus souvent tri-

valent que pentavalent. C'est ainsi qu'il se combine à trois éléments monovalents dans l'hydrogène phosphoré PH^3 et ses nombreux dérivés alcooliques, tels que la triéthyl-phosphine, dans l'anhydride phosphoreux P^2O^3, l'acide phosphoreux P(OH), le trichlorure de *phosphore* PCl^3, etc. Dans certains composés, des auteurs admettent qu'il fonctionne comme diatomique; tel est le cas pour le diiodure de *phosphore* PI^2 et l'hydrogène phosphoré liquide PH^2. Le fait est en effet possible, puisque l'azote, qui est l'analogue du *phosphore*, fonctionne dans certains cas comme pentatomique (dans le chlorhydrate d'ammoniaque), dans certains cas comme trivalent (dans l'ammoniaque), et dans certains cas comme divalent (dans le bioxyde d'azote AzO). Toutefois, comme l'exemple de corps doués à la fois de capacité de saturation paire et impaire est fort rare et que, d'un autre côté, on n'a pas pris la densité de vapeur des corps que nous venons de mentionner, il est plus rationnel de supposer, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils répondent à la formule P^2H^4 et P^2I^4, dans lesquelles le *phosphore* reste trivalent et se sature lui-même en partie. Quelques chimistes disent aussi que, dans certains composés métalliques, le *phosphore* possède une atomicité inférieure à 2; mais ces composés ne sont que des mélanges.

Par son caractère triatomique et pentatomique, le *phosphore* ressemble aux autres membres de sa famille. Il est surtout très-rapproché de l'arsenic et de l'antimoine. Chacun de ces éléments forme en effet un trihydrure gazeux, et les chlorures, bromures et iodures sont tout à fait analogues dans les trois cas. Pour l'arsenic, il est vrai, on est resté longtemps sans connaître le pentachlorure, qui est fort peu stable; mais M. W[illegible] lui a donné de la stabilité en le combinant avec des éthers et a mis ainsi son existence hors de doute. L'arsenic est celui de ces trois corps qui est le plus voisin du *phosphore;* les phosphates et les arséniates sont isomorphes et présentent une composition tout à fait analogue. L'arsenic, comme le *phosphore* à l'état de [illegible], a une tendance à [illegible] de 4 atomes; enfin la triéthyl-arsine et ses dérivés ont la plus étroite analogie avec la triéthyl-phosphine et les corps qui en dérivent. Le bismuth se rapproche aussi de l'azote, du *phosphore*, de l'arsenic et de l'antimoine par la composition de ses chlorures et oxydes, mais ses composés pentatomiques sont infiniment moins stables. Quant à l'azote, il se rapproche du *phosphore* par sa combinaison avec l'hydrogène (l'ammoniaque), par la propriété de former des anhydrides à 3 et à 5 atomes d'oxygène, et peut-être par sa propriété de fonctionner comme divalent dans certains cas spéciaux. Un fait remarquable, c'est que tous les métalloïdes de cette famille ont plus de tendance à former des composés pentavalents avec deux radicaux différents qu'avec un seul radical; c'est ainsi que le chlorhydrate d'ammoniaque, le chlorure de triéthyl-phosphine, etc., renferment deux radicaux. Quand il n'y en a qu'un seul radical [illegible] avec eux, c'est surtout le caractère trivalent qui domine. L'uranium et le bismuth [illegible] jamais de composés de la formule RX^5. Cependant, si l'on considère [illegible] la structure des composés pentavalents [illegible] dère, de plus, que les combinaisons du bismuth et de l'uranium avec l'oxygène présentent les plus étroites relations avec les combinaisons oxygénées de l'antimoine, on est obligé de reconnaître que le bismuth et l'uranium appartiennent à la famille des [illegible] des pentatomiques et que, si l'on ne connaît pas ceux de leurs composés qui répondraient à la formule RX^5, c'est seulement parce que ces composés sont trop instables pour qu'on ait pu les préparer jusqu'à ce jour.

Ceux de ces corps qui se combinent à l'hydrogène, avons-nous dit, forment des composés gazeux de formule générale RH^3. Quand le radical R est de l'azote, le composé se combine avidement aux acides pour former des sels de la formule RX^5, comme AzH^4Cl.

Si le radical R est du *phosphore*, la réaction n'est plus possible qu'avec les acides bromhydrique et iodhydrique, et encore ces composés sont-ils instables.

L'hydrogène arsénié et l'hydrogène antimonié ne s'unissent jamais ni aux hydracides ni aux oxacides, et c'est seulement quand la totalité de l'hydrogène a été remplacée par des radicaux alcooliques que le groupe peut se compléter et passer à la forme RX^5.

Quand on remplace dans ces divers corps hydrogénés la totalité de l'hydrogène par de l'éthyle ou du méthyle, on obtient des corps qui, soumis à l'action de l'iodure de méthyle ou d'éthyle, fournissent des iodures d'ammoniums, de phosphoniums, d'arsoniums et de stiboniums quaternaires. Ces iodures, soumis à l'oxyde d'argent humide, fournissent des bases hydratées, caustiques et solides toutes les trois. Quant aux ammoniaques composées libres, celles qui dérivent de l'azote sont des bases énergiques qui s'unissent aux acides en formant des sels stables, et qui ne s'unissent jamais au chlore ni au brome à la manière de radicaux composés. Celles qui dérivent de l'arsenic ou de l'antimoine sont des radicaux capables de fixer

$Cl^2, Br^2, I^2, O'', S,$

mais incapables de se combiner avec les acides pour former des sels. Le *phosphore* tient le milieu. La triéthyl-phosphine s'unit aux acides comme l'ammoniaque, et elle fixe Cl^2, B^2, etc., comme le dérivé arsenical. Il y a donc entre l'azote, le *phosphore*, l'arsenic, l'antimoine, le bismuth et l'uranium une véritable série croissante et décroissante à la fois, dans laquelle on voit certaines propriétés se développer et d'autres propriétés disparaître à mesure qu'on s'éloigne de l'azote pour aller vers le bismuth.

Une gradation semblable s'observe entre les poids atomiques de ces éléments. L'azote est gazeux, tandis que les mêmes corps de la même famille sont solides à la température ordinaire. Parmi ces derniers, le *phosphore* est le plus fusible et le plus volatil; après lui vient l'arsenic, puis l'antimoine, puis le bismuth. Les caractères des combinaisons oxygénées sont surtout bien marqués avec l'azote et le *phosphore;* ils sont moins marqués dans l'arsenic, moins marqués encore avec l'antimoine et excessivement peu apparents dans le bismuth. De même, les composés hydrogénés se décomposent tous par la chaleur, mais exigent, pour se décomposer, une température de moins en moins élevée quand on va de l'azote à l'antimoine. Les composés hydrogénés du bismuth et de l'uranium sont si instables qu'ils n'ont pas été obtenus du tout jusqu'à ce jour. Enfin, le poids atomique croît quand on descend la série; celui de l'azote est 14, celui du *phosphore* 31, celui de l'arsenic 75, celui de l'antimoine 122, celui du bismuth 210. On observe entre ces poids atomiques une différence de 45 unités.

— USAGES DU PHOSPHORE. Le principal usage du *phosphore* est la fabrication des allumettes chimiques. On emploie à cette fabrication le *phosphore* ordinaire et aussi le *phoshpore* amorphe. Le *phosphore* ordinaire, étant un poison violent, entre aussi dans la composition de pâtes destinées à tuer les rats, les blettes et autres animaux. On fait également usage du *phosphore* ordinaire en médecine, particulièrement contre la frigidité génitale.

On obtient une pâte phosphorée excellente pour empoisonner les animaux, en dissolvant 250 parties de gomme arabique dans 500 parties d'eau à 60°; on ajoute ensuite au liquide 15 parties de *phosphore*, et quand celui-ci est fondu, on retire le vase du feu et l'on agite vivement, de manière que le *phosphore* s'incorpore avec le liquide. On évapore ensuite le tout au bain-marie, en continuant à agiter. On ajoute ensuite un empois obtenu avec 100 parties d'amidon et 100 parties d'eau, et l'on maintient le tout pendant une heure à 50°. On laisse alors refroidir, en continuant à agiter jusqu'à ce que la température atteigne 30°. On obtient ainsi à peu près 500 parties de cette pâte. Enfin, pour que le *phosphore* soit encore mieux divisé, on broie la pâte dans un mortier quand elle est refroidie, de manière à la rendre aussi homogène que la chose est possible.

— *Allumettes chimiques.* Les allumettes chimiques les plus ordinaires sont des morceaux de bois soufrés que l'on plonge, par leur extrémité, dans une pâte phosphorée qui possède la propriété de prendre feu par le frottement. Les matières que l'on ajoute au *phosphore* pour lui communiquer la propriété de s'enflammer quand on le frotte sont le chlorate ou l'azotate de potasse, ou encore les peroxydes de plomb ou de manganèse. Les pâtes au chlorate potassique donnent des allumettes qui font explosion quand on les frotte et projettent des morceaux de lumière enflammée à des distances considérables. Cette projection peut être dangereuse pour les yeux. On la prévient très-bien en remplaçant le chlorate de potasse par les autres oxydants dont nous avons parlé; mais les allumettes sont alors hygrométriques et s'enflamment moins facilement.

Le *phosphore* et le sel ou l'oxyde qui fournit l'oxygène nécessaire à la combustion sont réduits en pâte au moyen d'une solution épaisse de gomme. On ajoute souvent au mélange de petites quantités de vermillon, de bleu de Prusse ou de toute autre matière colorante, [illegible] rendre la friction plus intense. La proportion du *phosphore* varie considérablement. Dans certaines fabriques, elle s'élève jusqu'à 50 pour [illegible] compositions sont encore en usage aujourd'hui. [illegible] ordinaire, 9 parties; salpêtre, 14; peroxyde de manganèse, 14, et gomme, 16. La diminution de la proportion du *phosphore* dans les allumettes [illegible] saire est un *desideratum.* On rend en effet, de la sorte, l'opération moins coûteuse et l'on diminue en même temps l'odeur désagréable que répandent les allumettes phosphorées. M. W[illegible] Ce moyen consiste à préparer la pâte avec du [illegible]

fabriquer la pâte à froid, ce qui est un avantage considérable au point de vue de la santé des ouvriers. En outre, on peut ainsi, d'après M. Mock, réduire la proportion du *phosphore* à la trois-cent-vingtième partie de celle employée aujourd'hui, probablement parce que l'incorporation se fait mieux. Certaines allumettes, au lieu d'être soufrées à leur partie supérieure, sont trempées dans l'acide stéarique, la cire ou la paraffine. La pâte phosphorée qu'on leur applique exige moins de gomme et l'emploi d'un oxydant plus énergique que celle qui sert pour les allumettes soufrées. La composition de la pâte que l'on emploie d'ordinaire est la suivante: *phosphore* ordinaire, 3 parties; glu épaisse, 3,5; eau, 3; sable fin, 2 parties; vermillon ou bleu de Prusse, de 1 partie à 0,50; chlorate de potassium, 3 parties. On emploie quelquefois aussi une pâte formée de: *phosphore*, 3; gomme adragante, 0,5; eau, 3; sable fin, 2; bioxyde de plomb, 2. On peut remplacer le bioxyde de plomb par un mélange de 2 parties de minium et 0,5 partie d'acide azotique.

Les allumettes ainsi préparées brûlent beaucoup [illegible] grasse et le bois prennent feu en même temps, tandis que, dans les allumettes soufrées, le bois ne s'enflamme que quand le soufre a fini de brûler. En outre, elles brûlent avec une flamme brillante et ne dégagent pas cette odeur suffocante d'anhydride sulfureux que dégagent les autres en brûlant. Souvent on remplace le bois dans les allumettes stéarinées par de petites mèches. On a alors ce que l'on appelle des allumettes-bougies. Toutefois, comme la résine, l'acide stéarique et la cire coûtent plus cher que le soufre, ces sortes d'allumettes sont considérées en France et en Angleterre comme des allumettes de luxe. En Espagne, au contraire, on n'en emploie pas d'autres. Récemment, M. Zetchford de Whitechapel est parvenu à abaisser le prix de ces allumettes en employant la paraffine à leur confection.

Dans les allumettes-bougies, la pâte doit être plus inflammable que dans toutes les autres, parce que la tige, ayant très-peu de rigidité, ne peut pas être frottée très-fortement sans se courber. Ordinairement on emploie pour elles une pâte formée de 12 parties [illegible] 14 parties [illegible], 3 parties de sulfure d'antimoine, 36 parties de bioxyde de plomb (ou 56 parties d'un mélange de 35 parties de minium et 21 parties d'acide azotique) et 0,1 partie de vermillon ou de bleu de Prusse. Pour allumer les cigares au vent, on fabrique des allumettes avec des [illegible] que la pâte.

— *Allumettes au phosphore amorphe.* L'emploi du *phosphore* ordinaire dans les fabriques a de grands inconvénients: il prend feu facilement et peut occasionner des incendies; il altère la santé des ouvriers, et enfin il livre au marché une substance vénéneuse que tout le monde peut se procurer avec facilité et que l'on peut employer dans un but criminel. [illegible] cilement des incendies dans les maisons où l'on s'en sert. Le *phosphore* amorphe, au contraire, ne présente aucun de ces inconvénients. Il n'est pas vénéneux à l'état solide, et comme il n'est pas volatil, il ne répand pas [illegible] donne pas un produit vénéneux susceptible de servir à des usages criminels et, moins [illegible] des incendies.

[illegible] lumettes au *phosphore* amorphe ne sont pas [illegible] et Cie, de Manchester, ont exposé des allumettes de cette espèce en 1851, mais elles n'ont [illegible] dernières années, elles ont disparu du marché. On leur fait cette objection, qu'elles sont trop peu inflammables et qu'elles brûlent avec des projections désagréables.

[illegible] quer des allumettes qui s'enflammeraient seu[illegible] ciale, préparée par des moyens déterminés. Ces allumettes ne renferment pas elles-mê[illegible]

l'immense avantage d'être exemptes de tout danger, puisqu'elles ne peuvent jamais s'enflammer par une friction accidentelle; aussi les appelle-t-on allumettes de sûreté. On les [illegible] parties de l'Europe, et leur usage commence [illegible] encore les allumettes qui s'enflamment sur une surface quelconque. Il existe [illegible] à l'autre extrémité. Pour allumer, on coupe l'allumette au milieu et l'on frotte les deux bouts l'un contre l'autre. Toutefois, ces allumettes, [illegible] le nom d'*allumettes androgynes*, ne paraissent pas avoir réussi.

— *Allumettes sans phosphore.* Pour éviter tout danger d'empoisonnement dans la fabrication aussi bien que dans l'emploi des allumettes, [illegible] les fabriquer avec une composition exempte [illegible] a proposé plusieurs mélanges qui répondent [illegible] été breveté en Angleterre par M. G. Ga[illegible] bre, soit séparés, soit mélangés, sont également [illegible] dans les pâtes. Les recherches les plus im[illegible] peut obtenir des allumettes d'une fort bonne qualité avec une pâte d'hyposulfite de plomb et de chlorate potassique.

— [illegible] casion de le dire, se rencontre surtout dans [illegible] de ces sels et des méthodes employées pour le [illegible] *phore* qu'il contient font l'objet de ce qui va suivre.

[illegible] *phosphore*, tels que les phosphites et les hy[illegible] ramenant ces sels à l'état de phosphates par [illegible] d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium, et dosant ensuite la quantité de phos[illegible] réduit.

Pour analyser les chlorures de *phosphore*, on les décompose par l'eau ou par des solu[illegible] production d'acide chlorhydrique ou d'un chlorure et d'un acide, ou d'un sel de *phosphore*, qui est l'acide phosphoreux ou un phosphite lorsqu'on a employé le trichlorure, de l'acide phosphorique ou un phosphate lorsque c'est le perchlorure que l'on décompose, ou [illegible] sulfate ammoniaco-magnésien pour doser l'acide phosp[illegible] peut déterminer le chlore en précipitant la [illegible]

[illegible] pose par une fusion avec un mélange d'azo[illegible]

[illegible] cipite par le chloru[illegible]

[illegible] de sulfure ou de [illegible] une température modérée dans un tube à boules. Le métal se convertit ainsi complètement [illegible] pesé d'abord vide, puis avec le chlorure ou [illegible]. La composition du chlorure ou du sulfure employé étant connue, il est facile de calculer le métal que contient ce sel, et l'excès de poids du phosphure métallique sur le métal [illegible] gène avec laquelle ce *phosphore* était com[illegible] fre qui se sont combinés avec cet hydrogène. Quand on se sert d'un sulfure, on fait passer [illegible] lution de plomb ou de cuivre, on recueille le précipité, on l'oxyde par l'acide azotique et [illegible] à l'état d'acide sulfurique au moyen du chlorure de baryum. Si l'on [illegible], on fait passer les gaz qui se dégagent à travers une solution aqueuse d'ammoniaque étendue, on neutralise la liqueur ainsi obtenue par l'acide azotique, et l'on précipite le chlore à l'état de chlorure d'argent. La quantité de soufre ou de chlore [illegible] à l'état de composé hydrogéné [illegible], il est facile de calculer le poids de l'hydrogène qui entrait dans la combinaison, et, comme cette quantité d'hydrogène est la même qui entrait dans le composé phosphoré primitif, on connaît tous [illegible] de ce corps. Cette méthode donne des résultats tout à fait exacts, même si le gaz phosphoré est mélangé avec beaucoup d'hydrogène libre. En effet, les sulfures des métaux mentionnés plus haut ne sont pas décomposés par l'hydrogène libre, même à des températures élevées, et leurs chlorures ne sont pas non plus décomposés par ce gaz à la température où l'hydrogène phosphoré les décompose, surtout en présence de ce dernier corps. L'emploi des sulfures est toutefois préférable à celui des chlorures; il donne des résultats plus sûrs.

Pour déterminer la quantité d'hydrogène et de *phosphore* qui existe dans un mélange d'hydrogène libre et d'hydrogène phosphoré, [illegible] le fait passer à travers un tube qui renferme du cuivre métallique très-divisé et chauffé au rouge, puis à travers un second tube renfermant de l'oxyde de cuivre pur et sec, également chauffé au rouge. Les deux tubes doivent être pesés avant et après l'expérience. Dans le premier, le composé phosphoré se détruit [illegible] *phosphore* [illegible] l'hydrogène [illegible] en liberté dans le mélange, comme celui du composé phosphoré, absorbe de l'oxygène pour former de l'eau et ramène le cuivre à l'état métallique. L'excès de poids du premier tube après l'opération fait connaître le *phosphore* qui s'est fixé sur le cuivre, la diminution de poids du second fait connaître le poids de l'oxygène que l'oxyde de cuivre a perdu, et permet de calculer facilement le poids de l'hydrogène qui s'est combiné à cet oxygène. On peut d'ailleurs, pour contrôle, recueillir l'eau dans un tube en U plein de pierre ponce imbibée d'acide sulfurique, que l'on pèse avant [illegible] le poids de l'eau [illegible] le poids de l'hydrogène. [illegible] *phosphore* [illegible] trouvé [illegible]

[illegible] dans [illegible] ale, [illegible] t de chlorure de potassium, qui les convertit en acide phosphorique et qui, le plus souvent, dissout [illegible] drate, on filtre de nouveau et l'on précipite par une solution ammoniacale de sulfate de magnésie. Si l'on emploie [illegible] l'acide azotique [illegible] il faut [illegible] trer et précipiter le phosphate de la liqueur [illegible] avec cinq fois son poids d'un mélange d'azotate et de carbonate de potassium.

[illegible] ques sont insolubles dans l'acide chlorhydrique, même à chaud. Néanmoins, quand une faible quantité de *phosphore* est associée avec une grande quantité de fer, comme c'est souvent le cas avec la fonte, le tout se dissout dans l'acide chlorhydrique ou dans l'acide sulfurique, et le *phosphore* passe alors intégralement dans la liqueur à l'état d'acide phosphorique. V. **FER** pour plus de détails.

— RECHERCHE DU PHOSPHORE LIBRE. Nous avons décrit plus haut les réactions et les propriétés du *phosphore* libre. Le *phosphore* ordinaire se distingue surtout par la facilité avec laquelle il s'enflamme, par la rapidité de sa combustion, par les abondantes fumées blanches et denses d'anhydride phosphorique qu'il donne et par la puissance éclairante de sa flamme. On le reconnaît aussi à la propriété qu'il possède de répandre des lueurs dans l'obscurité par suite de sa combustion lente. A l'état de vapeur ou en suspension dans une flamme, il communique à celle-ci une coloration verte particulière. Les huiles et les substances grasses que l'on mélange avec du *phosphore* acquièrent la propriété d'être lumineuses dans l'obscurité.

Quand la quantité de *phosphore* contenue dans une substance est trop faible pour donner lieu aux phénomènes lumineux dont nous venons de parler, il faut l'oxyder par l'acide azotique ou par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorure de potassium, et rechercher ensuite l'acide phosphorique dans le produit oxydé par les réactifs ordinaires de ce corps. Toutefois, lorsqu'il s'agit de trouver le *phosphore* en nature, comme, par exemple, dans les cas d'empoisonnement, cette dernière méthode n'a plus aucune valeur, par la raison que la plupart des tissus animaux et des matières qui servent à l'alimentation renferment de l'acide phosphorique et que, conséquemment, la découverte de cet acide ne conduirait à aucun résultat et ne prouverait nullement que du *phosphore* ait été administré en nature. La seule preuve satisfaisante consiste à extraire le *phosphore* à l'état de liberté ou tout au moins à mettre sa phosphorescence en évidence.

La méthode que l'on suit d'ordinaire est celle de Mitscherlich; on place la substance dans un ballon avec de l'eau acidulée et on la distille. Le produit de la distillation doit être dirigé à travers un serpentin en verre bien refroidi. Le refroidissement est une condition essentielle, parce que les gaz et les vapeurs qui renferment du *phosphore* ne sont lumineux qu'au-dessus d'une certaine température. Il est aussi de toute nécessité d'opérer dans l'obscurité, en se garantissant même de la petite clarté fournie par le fourneau sur lequel on distille. A peine les vapeurs phosphorées arrivent-elles dans la partie froide du serpentin qu'on y observe des lueurs continues. On peut de cette manière découvrir jusqu'à un cent-millième de *phosphore* dans une substance organique. Toutefois, certaines substances, telles que l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine, qui empêchent le *phosphore* d'être lumineux, peuvent nuire à l'opération. Mais l'alcool et l'éther étant fort volatils passent rapidement à la distillation et cessent ensuite de nuire. L'essence de térébenthine nuirait tout le temps, mais elle ne se rencontre guère dans les matières soumises aux investigations de ce genre. Quant à l'ammoniaque, l'acide sulfurique la retient. On peut recueillir ce qui s'écoule du serpentin et y reconnaître la présence de l'acide phosphoreux, à la faculté que possède le liquide de ramener à l'état métallique les solutions d'or ou de mercure. On peut enfin introduire le liquide distillé dans l'appareil de Marsh et examiner sa flamme [illegible] avec un spectroscope. On aperçoit alors les deux raies caractéristiques du *phosphore*, dont nous avons parlé.

Scherer a proposé une modification à la méthode de Mitscherlich. Cette modification consiste à jeter quelques morceaux de craie ou de bicarbonate de soude dans le ballon qui renferme l'acide étendu avant d'y introduire la substance suspecte, afin d'en déplacer l'air par l'anhydride carbonique. Dans ces condition, la phosphorescence est tout aussi manifeste que lorsqu'on opère à l'air, parce que l'on ne parvient jamais à expulser la totalité de l'oxygène et parce que l'oxygène se combine d'autant mieux avec le *phosphore* qu'il est plus raréfié. Mais on s'oppose en grande partie à la transformation du *phosphore* en acide phosphoreux et l'on peut recueillir une certaine quantité de ce corps en nature. L'eau condensée dans le serpentin luit alors dans l'obscurité et précipite en noir l'azotate d'argent.

Quand de petites quantités de *phosphore* [illegible] pas ou moins [illegible], on peut arriver à le doser approximativement au moyen du soufre. A cet effet, on place la matière [illegible] avec de l'acide sulfurique étendu et avec quelques morceaux de soufre et [illegible]. Une petite [illegible] *phosphore* passe dans la liqueur [illegible] phospho-reux et d'acide phosphorique. On oxyde cette liqueur en la faisant bouillir avec de l'acide azotique et l'on précipite la totalité de l'acide phosphorique par un sel magnésien.

Tout le *phosphore* qui n'a pas passé à la distillation se trouve fixé sur les morceaux de soufre, que l'on retire du résidu et qu'on lave avec soin. Si le *phosphore* est en excès, son sulfure est liquide, même après refroidissement. Si, au contraire, c'est le soufre qui est en excès, le composé refroidi est une masse cristalline molle et plastique. Avec 2 pour 100 de *phosphore*, le soufre répand encore des fumées à l'air, même après avoir été desséché, et noircit lorsqu'on le mouille avec une dissolution d'azotate d'argent. Ce dernier effet se produit même quand la proportion du *phosphore* ne dépasse pas 1 pour 100. Le soufre phosphoré répand aussi des clartés à l'obscurité lorsqu'on le chauffe à 100°. En le faisant bouillir avec l'acide azotique, on le convertit facilement en acide phosphorique, on précipite [illegible] par un sel magnésien, on mêle le précipité au précédent, on les dessèche et on pèse les deux réunis.

Dusart a proposé d'utiliser, pour la recherche du *phosphore* en petite quantité, la propriété que ce corps possède de former de l'hydrogène phosphoré en présence de l'hydrogène naissant; c'est-à-dire qu'il recherche le *phosphore* par l'appareil de Marsh. Il introduit la substance suspecte dans un vase à dégagement d'hydrogène, où l'on produit ce gaz par l'action du zinc sur l'acide sulfurique étendu. Si la substance analysée contient du *phosphore*, le gaz qui se dégage renferme de l'hydrogène phosphoré et brûle alors avec une flamme vert-émeraude. La couleur verte cesse, il est vrai, de se produire dès que l'extrémité du tube est chaude; mais en plongeant dans la flamme un morceau de porcelaine, pour la refroidir, on fait reparaître distinctement cette nuance. Si l'on recourbe le tube à dégagement et que l'on en plonge la pointe sous le mercure, de manière toutefois que la partie effilée se retourne et sorte de la surface du bain liquide, mais en sorte à peine, le tube étant continuellement refroidi par le mercure, on aperçoit la flamme verte d'une manière constante et, en outre, cette flamme verte est entourée d'une auréole bleue. Blondlot recommande, quand on emploie la méthode Dusart, de remplacer le tube effilé de verre par un petit bec en platine, pour éviter la nuance jaune qui est due au sodium. Comme le zinc ordinaire renferme du *phosphore*, il faut employer du zinc très-pur; mais comme ce dernier ne dégage que très-peu d'hydrogène par l'acide sulfurique, Blondlot recueille le gaz avant de l'enflammer, dans un appareil semblable à [illegible] hydrogène de Dœbereiner. Certaines substances organiques, telles que l'alcool, l'éther, les huiles volatiles et les substances animales solubles, empêchent la couleur verte de la flamme de se produire. Dans le cas où l'on soupçonne que l'absence de coloration de la flamme est due à une circonstance de ce genre, il faut faire passer le gaz à travers une dissolution d'azotate d'argent, recueillir le précipité obtenu, qui n'est autre que du phosphure d'argent, et l'introduire dans un autre appareil. Par la méthode de M. Dusart, on peut reconnaître la présence du *phosphore* lorsque celui-ci a déjà subi une oxydation partielle et ne donne plus de phosphorescence dans l'appareil de Mitscherlich. Du reste, c'est là plutôt un désavantage qu'un avantage au point de vue toxicologique. En effet, ce procédé permettrait d'affirmer un empoisonnement par le *phosphore*, alors qu'il y aurait eu simplement ingestion d'hypophosphite ou de phosphite, lesquels sont employés en médecine.

Fresenius et Neubauer font une autre objection à ce procédé. Ils prétendent que la quantité énorme de sel de zinc qui se produit s'oppose à la recherche ultérieure du poison. Aussi modifient-ils la méthode comme il suit. Ils mettent la substance suspecte dans un ballon renfermant de l'acide sulfurique étendu, chauffent ce ballon aux environs de 70° et le font traverser par un courant continu de gaz carbonique, qui, en sortant du ballon, vient traverser une dissolution d'azotate d'argent. Le *phosphore* entraîné en vapeur par le courant gazeux précipite en noir l'azotate d'argent. On recueille le précipité et c'est lui qu'on soumet à l'action de l'hydrogène naissant dans l'appareil de M. Dusart. Le courant gazeux doit être continué pendant deux heures au moins. Cette méthode n'a plus l'inconvénient que nous reprochions à la précédente. Elle n'indique que le *phosphore* libre.

Scherer utilise aussi, pour la recherche du *phosphore*, la volatilité de ce corps et sa réaction sur l'azotate d'argent. Il plonge un morceau de papier dans une solution d'azotate d'argent et suspend celui-ci au-dessus du mélange suspect modérément chauffé. La présence du *phosphore* se révèle assez rapidement à la couleur noire que prend le papier. Comme, toutefois, la couleur noire pourrait être due à [illegible] sulfhydrique, il faut d'abord plonger dans [illegible] un papier imprégné d'acétate de plomb ou de nitroprussiate de potassium. Si ces papiers ne donnent pas les couleurs caractéristiques rouge ou noire des sulfures, on peut en induire que le liquide ne dégage pas d'acide sulfhydrique et que la couleur noire du papier imbibé d'azotate d'argent est due aux vapeurs de *phosphore*. S'il se forme une quantité considérable de phosphure d'argent, on peut traiter le papier par un peu d'eau de chlore jusqu'à décoloration. Le *phosphore* passe alors à l'état d'acide phosphorique, que l'on peut découvrir au moyen de la réaction si sensible que donne avec cet acide le molybdate d'ammonium. Il est toutefois nécessaire de faire un essai semblable avec une autre portion du même papier exempt de tout traitement préalable, parce que le papier pourrait contenir des phosphates. Fresenius et Neubauer prétendent que non-seulement la couleur noire du papier argentico-nitrate peut être due à l'acide sulfhydrique et au *phosphore*, mais qu'elle peut aussi être due à certains acides qui se produisent pendant la putréfaction et que, par suite, ce procédé fournit des indications infidèles.

Pour découvrir sûrement le *phosphore* dans tous les cas où il n'est pas entièrement converti en acide phosphorique, Fresenius et Neubauer recommandent la série d'opérations suivantes : 1° Il faut s'assurer si la substance luit dans l'obscurité lorsqu'on l'agite; 2° on essaye une petite quantité de matière avec deux morceaux de papier mouillés, l'un avec de l'acétate de plomb et l'autre avec de l'azotate d'argent, par le procédé Scherer. Si le second seul est noirci, la présence du *phosphore* est extrêmement probable; 3° on traite une portion de la matière par la méthode de Mitscherlich. Si l'on n'observe pas de phosphorescence dans le tube et que le produit de la distillation ne renferme pas de *phosphore* libre, il faut essayer ce dernier par la méthode de Dusart; 4° si tous les essais donnent des résultats négatifs, il faut chauffer la matière dans un courant de gaz carbonique et faire traverser par le gaz une dissolution d'azotate d'argent, comme nous l'avons dit plus haut; 5° on peut découvrir le *phosphore* dans une autre portion de matière au moyen du procédé de Mitscherlich, tel qu'il a été modifié par Scherer. Le serpentin est en communication, d'un côté, avec le vase distillatoire, de l'autre avec une solution d'azotate d'argent. La distillation doit être continuée pendant deux heures et demie. S'il se dépose des globules de *phosphore* dans le récipient, on les recueille et on les pèse. On prend ensuite le liquide distillé et le précipité argentique, on oxyde le tout par l'eau de chlore et l'on dose l'acide phosphorique ainsi obtenu par les moyens ordinaires; 6° les substances imprégnées de *phosphore* qui ont été exposées pendant quelque temps au contact de l'air peuvent renfermer encore de l'acide phosphoreux. Dans ce cas, les résidus des expériences précédentes, dont nous supposons les résultats négatifs, doivent être traités dans l'appareil de M. Dusart, le dégagement d'hydrogène étant continué pendant plusieurs heures, pendant que l'appareil est chauffé au bain-marie; le gaz est dirigé à travers une solution d'azotate d'argent, etc.

— HYGIÈNE DU PHOSPHORE. Deux catégories d'ouvriers sont intéressées dans la question du *phosphore* : les fabricants de *phosphore* et ceux d'allumettes.

1° *Fabrication du phosphore*. La maladie caractéristique des fabriques d'allumettes chimiques, la nécrose des mâchoires, manque dans ces établissements. Cependant les ouvriers spécialement destinés à la fabrication du *phosphore* en respirent et en absorbent les vapeurs à ce point que, suivant M. Glenard, leur haleine devient lumineuse dans l'obscurité. Voici comment M. Glenard explique cette immunité : tandis que les ouvriers des fabriques d'allumettes, entassés dans des locaux mal aérés, absorbent presque sans bouger un air infect, ceux des fabriques de *phosphore* se meuvent librement dans l'atmosphère sans cesse renouvelée de vastes ateliers; la ventilation y est activée par d'énormes foyers incandescents; les ouvriers n'ont qu'à entretenir le feu, à surveiller les récipients où se condense le *phosphore*; les récipients une fois pourvus d'eau et le foyer de charbon, ils se reposent, ils sortent. Les mouleurs de *phosphore* par l'ancienne méthode d'aspiration, assis dans une pièce sombre, humide, encombrée de masses de ce produit, devaient leur immunité à l'immersion constante de ces cylindres de *phosphore* dans l'eau, tandis que, dans l'atelier des trempeurs d'allumettes chimiques, le *phosphore*, infiniment divisé dans la pâte, est exposé librement au contact de l'air.

2° *Fabrication d'allumettes chimiques*. Cette fabrication, dont nous avons déjà parlé, nécessite les opérations suivantes : *a.* coupage du bois et fente des tiges d'allumettes; *b.* confection des boîtes; *c.* mise en presse ou en châssis des tiges d'allumettes; *d.* soufrage; *e.* trempage dans la pâte ou mastic chimique, *f.* dépôt dans l'étuve ou le séchoir; *g.* démontage des presses; *h.* mise en paquets et en boîtes; *i.* préparation des pâtes ou mastics chimiques.

Les allumettes ordinaires et les allumettes de luxe se préparent d'une manière différente : les unes, dites carrées, sont simplement soufrées et trempées; les autres sont dites rondes. Le soufrage y est remplacé par la dessiccation ou l'immersion dans la stéarine, et le mastic est appliqué à froid, au lieu de l'é-

tre à chaud, ce qui supprime les vapeurs phosphorées. Le mastic au même varie; il se compose, pour les premières, d'un mélange moins oxydant que pour les secondes (v. plus haut). A Marseille, depuis longtemps, le conseil de salubrité n'autorise plus les fabriques d'allumettes qu'à la condition du travail à froid. Une partie des opérations ci-dessus indiquées n'entraîne aucun inconvénient, aucun danger; il n'en est pas de même de la préparation du mastic, du trempage, du séchage, du [illegible] et de la mise en boîtes ou en paquets. Les ouvrières employées à ces derniers travaux éprouvent d'abord de l'inappétence et des maux d'estomac et de ventre, symptômes notés par M. Tardieu et par le médecin de la fabrique de Sarreguemines; puis, de la céphalalgie, des étouffements et une toux quinteuse. L'irritation des voies respiratoires peut devenir grave, la disposition aux maux de gorge persistante. Les enfants ne résistent pas à l'atmosphère de ces fabriques, ils s'y étiolent. La phosphorescence de l'haleine est un phénomène constant chez presque tous les ouvriers employés à ces spécialités. Mais une autre lésion aussi funeste que singulière les attaque, c'est la mortification lente et progressive des os de la face, débutant par l'une ou l'autre mâchoire, d'ordinaire par l'alvéole d'une dent extraite ou malade, et qui peut se propager à d'autres parties du squelette de la face. La nécrose phosphorique, ou mal chimique, a été d'abord observée en Allemagne par Lorinsez, de Vienne, en 1845, sur 9 femmes dont 5 avaient succombé, puis par Heyfelder à Erlangen, par Neumann à Berlin, par Sédillot et Strohl à Strasbourg, par Dupasquier à Lyon, etc. Quand on veut calculer la proportion numérique de ces accidents, il ne faut avoir égard qu'aux ouvriers employés aux opérations insalubres; ils forment le tiers du personnel total des fabriques. Ce n'est guère qu'après trois ou quatre années de travail, quelquefois plus tard, et même après l'abandon de ce genre d'opérations, que les ouvriers éprouvent les premiers symptômes du mal. En 1846, époque où cette industrie était naissante, Dupasquier n'a pas rencontré à Lyon un seul cas de nécrose phosphorique; moins de dix ans après, la commission d'enquête en constatait douze. Sur cinquante-huit cas de cette affection, relatés au comité consultatif d'hygiène, dix-sept ont été suivis de mort; quand elle ne tue pas, cette maladie laisse à sa suite une difformité qui entrave pour toujours la mastication et l'articulation des sons. Dupasquier a analysé les vapeurs qui troublent la transparence de l'air dans l'atelier des démonteurs, des trempeurs, des metteurs en paquets. Il les a trouvées surtout composées d'acide phosphoreux mélangé probablement avec de petites quantités de phosphure d'hydrogène; il admet, en outre, que le *phosphore* y existe à l'état de vapeurs.

Au danger d'une maladie cruelle s'ajoute celui des explosions; celles-ci ont pourtant diminué de fréquence, soit que les interdictions locales du mélange du chlorate de potasse au *phosphore* aient été suivies d'effet, soit plutôt que la prudence des fabricants, avertis par de terribles exemples, se borne à préparer de petites quantités de mastic et tende à faire prévaloir de plus en plus le travail à froid.

Enfin, les qualités vénéneuses du *phosphore* ont transformé les allumettes en instruments de suicide et d'homicide; les cas d'empoisonnement par cet agent se sont assez multipliés pour éveiller la sollicitude du pouvoir. MM. Chevallier père et fils ont fait ressortir que, dans le tableau des cas d'empoisonnement soumis au jury de 1846 à 1852, la pâte des allumettes vient en troisième ligne, après l'arsenic et le sulfate de cuivre.

Voilà bien des raisons pour aviser. Les conseils de salubrité ont prodigué les instructions; une mention est due au rapport de M. Cadet de Gassicourt (mars 1854) et au rapport académique où sont relatées les recherches de M. Chevallier. Mais il ne s'agit plus d'expédients pour déceler un poison, de mesures d'assainissement plus ou moins faciles à appliquer; il s'agirait de faire disparaître le poison lui-même. Malheureusement la chose est loin d'être facile. La découverte du *phosphore* amorphe a donné à cet égard de [illegible] illusions. « La découverte du *phosphore* amorphe et de son [illegible], dit M. Michel Lévy, conduit naturellement à substituer un produit inoffensif à une substance toxique. Soumis à l'action prolongée de la chaleur, le *phosphore* est modifié dans ses caractères apparents et dans ses propriétés essentielles. C'est ce produit que son inventeur, M. Schrötter, de Vienne, a nommé *phosphore* rouge ou amorphe, aussi différent du *phosphore* ordinaire que le diamant l'est du charbon, suivant l'ingénieuse comparaison de M. Bussy, qui, le premier, a démontré expérimentalement qu'on peut le donner impunément aux animaux à des doses considérables. Il ne répand ni odeur ni vapeur; on peut l'exposer à l'air, le manier, le frotter sans l'enflammer; il prend feu seulement au delà de [illegible] et ne jette pas en brûlant la flamme [illegible] et [illegible] que jamais du *phosphore* blanc. Son application industrielle, indiquée par MM. Schrötter, Bussy, de Vry, est aujourd'hui sanctionnée par l'expérience. A Lyon, M. Coignet, à Paris M. Comarde, dirige par M. Chevallier, à Birmingham M. Albright ont offert au commerce des allumettes au *phosphore* rouge, des allumettes qui ne le cèdent en rien aux autres et dont la fabrication, exempte de tout dégagement de vapeurs, ne suscite aucun danger aux ouvriers. Quant à leur innocuité, elle est attestée par les expériences de MM. Bussy, de Vry, Lassaigne, Reynal et Chevallier, Renaut et Delafond, Orfila neveu et Rigaut. Ces derniers ont administré à une chienne jusqu'à 200 grammes de *phosphore* rouge en 12 prises de 30 à 50 grammes à la fois, et, sauf un vomissement accidentel, elle n'a éprouvé aucun trouble, elle a continué de manger; l'autopsie n'a révélé chez elle aucune lésion du tube digestif. La prohibition du *phosphore* blanc est donc commandée par un grand intérêt public; reste à lever les difficultés qui résultent du monopole du *phosphore* rouge garanti par des brevets. » Il y a douze ans que ces lignes ont été écrites et le *phosphore* rouge ne s'est point sérieusement substitué au *phosphore* ordinaire. Nous avons déjà dit plus haut que le public repousse les allumettes au *phosphore* amorphe parce qu'elles sont inférieures aux autres, et nous parierions volontiers que l'auteur de ces lignes, M. Michel Lévy, les repousse aussi de sa consommation particulière. Quand le sentiment du public est tel, les prohibitions ne peuvent rien contre lui.

— *Sulfures de phosphore.* Ces composés résultent de l'union du *phosphore* et du soufre. Lorsqu'on chauffe ensemble du *phosphore* ordinaire et du soufre, soit à l'état sec, soit sous une couche d'eau, les deux corps se combinent et, s'il n'y a pas d'eau, la combinaison s'accompagne d'une vive combustion et quelquefois même d'explosion violente. Quand on remplace le *phosphore* ordinaire par le *phosphore* amorphe, l'explosion n'est plus à craindre, mais la réaction est encore très-vive.

On a préparé jusqu'à ce jour six composés différents de soufre et de phosphore, savoir : P^4S, P^2S, P^4S^3, P^2S^3, P^2S^5 et P^2S^{12}. Le premier, le second, le quatrième et le cinquième ont leurs analogues parmi les composés phosphorés du sélénium. Ces six corps peuvent être formés par l'action de la chaleur sur un mélange de soufre et de *phosphore* dans des conditions convenables. Cependant on obtient plus facilement le trisulfure et le pentasulfure en chauffant le protosulfure avec une nouvelle quantité de soufre. En outre, les sulfures inférieurs P^4S et P^2S offrent deux modifications isomériques, chacun d'eux étant capable d'exister sous la forme d'un liquide incolore et d'un corps rouge solide. Le proto, le tri et le pentasulfure de *phosphore* s'unissent avec les sulfures métalliques en formant des sulfosels. C'est surtout à Berzélius que nous devons les recherches sur ces corps.

— Hémisulfure ou subsulfure de phosphore P^4S. Syn. *Hyposulfure phosphoreux*, *Phosphore sulfuré*. Nous étudierons successivement la modification liquide et la modification solide.

a. *Modification liquide incolore.* On l'obtient en mêlant sous l'eau 4 atomes (124 parties) de *phosphore* avec 1 atome de soufre (32 parties) et en soumettant le mélange à l'action de la chaleur jusqu'à ce qu'il ait pris l'état liquide. On peut aussi chauffer à 60° sans eau le même mélange dans un tube scellé, après que le tube a été abandonné à lui-même pendant assez longtemps pour que tout l'oxygène qu'il renfermait ait été absorbé par le *phosphore*. On peut encore obtenir le même corps en faisant digérer du *phosphore* dans une solution alcoolique de persulfure de potassium (foie de soufre).

A la température ordinaire, le produit ainsi obtenu est un liquide incolore, transparent, qui a la consistance d'une huile fixe. A quelques degrés au-dessous de 0°, il se solidifie en une masse de cristaux déliés et incolores. A l'air, il fume et répand une odeur de *phosphore*. Dans une atmosphère privée d'oxygène, on peut le distiller sans qu'il s'altère. Il prend facilement feu, à l'air surtout, lorsqu'il est absorbé par un corps poreux. Ni l'alcool ni l'éther ne le dissolvent; mais il altère peu à peu ces liquides, même à l'abri du contact de l'air. Les produits qui se forment se dissolvent, tandis que le sulfure qui reste ne subit aucune altération, mais diminue de volume. Les huiles fixes ou volatiles le dissolvent en petite quantité en donnant une solution lumineuse à l'obscurité, qui répand de légères fumées blanches au contact de l'air. Sous l'influence de la chaleur, le subsulfure de *phosphore* dissout une nouvelle quantité de *phosphore*, qu'il abandonne de nouveau sous la forme de dodécaèdres rhomboïdaux [illegible] qu'on le laisse refroidir.

On peut conserver facilement le subsulfure de *phosphore* dans une [illegible] bouillie et bien bouchée; mais si l'eau est aérée, le *phosphore* s'y oxyde peu à peu et se convertit en acide phosphorique, qui communique une réaction acide au liquide. [illegible] avec de l'eau, ce sulfure répand peu à peu de l'acide sulfhydrique. Mais en digestion avec une [illegible] donne un [illegible] peysulfure alcalin [illegible]

β. *M*[illegible] Cette [illegible] prend naissance [illegible] la modification liquide incolore au contact d'un sulfure électro-positif. Le mieux est d'opérer comme il suit : on place dans un tube de 0m,18 à 0m,24 de longueur une couche de carbonate de sodium anhydre de 0m,06 d'épaisseur, sur laquelle on verse une quantité de protosulfure de *phosphore* liquide suffisante pour imprégner complètement le sel. On ajoute celui-ci goutte à goutte. On ferme alors le tube avec un bouchon qui livre passage à un tube de dégagement, qui permet au gaz de s'échapper, et l'on chauffe le mélange au bain de sable, en ayant soin que le niveau du sable au dehors du tube soit un peu plus élevé que le niveau du sel dans le tube. Le bain de sable est chauffé à une température suffisante pour maintenir en constante ébullition un vase d'eau placé à côté du tube. Si de temps en temps on retire le tube du sable pour l'examiner, on s'aperçoit que la masse jaunit d'abord sans fondre et prend ensuite une couleur rouge qui commence à la partie inférieure et atteint ensuite peu à peu la partie supérieure, en même temps qu'elle se fonce. Un peu plus haut que le mélange salin, il se dépose sur les parois du tube un sublimé d'anhydride phosphoreux spontanément inflammable. Ce dernier doit sa formation à l'air que le tube renfermait au début et à la petite quantité du même fluide qui entre par le tube de dégagement et par le bouchon. Dès que la couleur rouge cesse d'augmenter d'intensité, on retire le petit appareil du bain de sable et on le laisse refroidir; quand le refroidissement est complet, on coupe le tube à 0m,003 ou à 0m,0[illegible] au-dessus de la limite supérieure du rouge au moyen d'une lime, et l'on en jette rapidement les deux moitiés dans l'eau, parce que la masse saline prendrait feu spontanément au contact de l'air. L'eau dissout une certaine quantité de sulfophosphite, de phosphate et de carbonate de sodium, tandis qu'une poudre rouge reste comme résidu insoluble. On lave bien ce dernier résidu avec de l'eau privée d'air par l'ébullition, puis on le laisse sécher sur un filtre que l'on dépose sur du papier buvard destiné à absorber l'humidité. La poudre ainsi obtenue est l'hémisulfure de *phosphore*. Pour assurer le succès de l'opération, il est nécessaire d'employer les quantités strictement nécessaires d'alcali et d'hémisulfure liquide et d'éviter l'emploi d'une température trop élevée. La quantité du sulfure est-elle, au contraire, trop petite, du *phosphore* est mis en liberté; est-elle trop grande, il se forme d'autres composés rouges moins phosphorés. Quand la température est trop élevée, la masse noircit sans fondre, le *phosphore* réduit l'acide carbonique du carbonate, et il se dépose du charbon, qui reste imprégné de *phosphore* libre, de phosphate, de métaphosphate et de persulfure de sodium.

Le subsulfure rouge de *phosphore* est une poudre cristalline, opaque, d'une belle nuance de vermillon. Il n'a ni odeur ni saveur. Distillé dans un petit appareil dans un courant d'hydrogène, il se volatilise sans fondre et se condense dans le récipient sous la modification liquide incolore. Cette transformation, toutefois, ne s'accomplit qu'à une température supérieure au point d'ébullition du subsulfure liquide. L'acide azotique pur de 1,22 de densité n'attaque pas tout d'abord ce composé; mais, au bout d'un certain temps, le sous-sulfure se dissout tout d'un coup avec une grande violence. Avec un acide [illegible] concentré, il ne serait pas attaqué si l'on ne faisait pas intervenir l'influence de la chaleur.

— Protosulfure de phosphore P^2S. Syn. *Acide sulfhypophosphoreux*, *Hyposulfure phosphorique*. Ce corps existe sous deux modifications.

a. *Modification liquide incolore.* On la prépare en fondant ensemble 1 [illegible] soufre (32 parties) et 2 atomes de phosphore (62 parties) de la même manière que nous avons indiquée à propos de la préparation du sulfure qui précède.

C'est un liquide jaune, transparent, [illegible] réfringent, plus [illegible] une odeur forte et repoussante, qui rappelle à la fois l'acide phosphoreux et le chlorure de soufre. [illegible] point de cristallisation est, toutefois, un peu [illegible] sur une grande surface.

1° Lorsque le protosulfure de *phosphore* s'évapore lentement dans un espace confiné (une cloche, par exemple) rempli d'air humide que l'on renouvelle lentement, mais continuellement, il s'y [illegible] sulfurique et phosphorique, qui se déposent à l'état de dissolution sur les parois du vase et même autour du sulfure liquide inattaqué. 2° Si l'atmosphère, au lieu d'être humide, est tout à fait sèche, les produits sont, au bout de deux ou trois semaines : de l'anhydride phosphoreux qui forme une masse blanche dans la partie supérieure de l'appareil, du persulfure de phosphore [illegible] liquide, et une substance brune qui se réunit sur les parois du vase en formant une couche dont l'épaisseur augmente peu à peu et qui, sous l'action de l'eau, se résout en acide phosphorique et sulfurique et en [illegible] hydraté de *phosphore*. 3° Placé dans un tube parfaitement fermé par un bouchon et chauffé au bain de sable, il se convertit en une masse blanche spontanément inflammable, qui consiste surtout en anhydride phosphoreux. 4° L'eau n'a que peu d'action sur ce corps; quand elle est privée d'air, on peut même l'y conserver pendant assez longtemps sans qu'il s'y altère d'une manière sensible; si elle renferme de l'air, elle prend, au contraire, l'odeur de l'acide sulfhydrique, et l'on ne tarde pas à voir se déposer du soufre finement divisé. 5° [illegible] les huiles, soit fixes, soit volatiles, il se comporte comme [illegible] posé lorsqu'on le fait digérer avec les alcalis caustiques. Les produits sont alors un phosphate, un sulfhydrate et un polysulfure alcalin. 7° Chauffé doucement sur un sulfure métallique dans une atmosphère exempte d'oxygène, il dégage assez de chaleur pour qu'une [illegible] modification allotropique rouge. 8° Lorsqu'on fait digérer le protosulfure incolore avec des solutions métalliques, il se dépose des sulfures métalliques renfermant des proportions variables de sulfhypophosphite. La variation [illegible] *phore*, qui se fait aux dépens de la solution métallique, la quantité ainsi oxydée dépendant [illegible] centration de la solution. Si le métal est facilement réductible, comme l'or, il ne se précipite que du sulfure. Avec le cuivre, il se forme un précipité de sulfhypophosphite. Avec une solution ammoniacale de chlorure cuivreux, il se forme un précipité rouge foncé [illegible]

β. *M*[illegible] ganèse par l'acide chlorhydrique :

[illegible]

C'est une [illegible] seche, elle se convertit en protosulfure liquide, sans subir de fusion préalable. Sous l'influence de la chaleur, sa nuance se fonce, [illegible] une fumée épaisse.

[illegible] tion liquide. L'am[illegible] en formant une solution jaune.

— [illegible]

comme résidu est une masse d'un brun noir, qui fournit une poussière légère lorsqu'on la triture. Ordinairement elle est mêlée d'un peu de sulfure de cuivre. L'acide chlorhydrique bouillant la dissout un peu, et l'eau régale la dissout en l'oxydant. A la distillation sèche, elle donne de petites quantités de protosulfure liquide, puis, quand la température avoisine le rouge, un sulfure de *phosphore* plus riche en soufre. Il reste un sulfhypophosphite cuivreux couleur de foie, qui répond à la formule $\mathrm{Cu^2PS}$ ou $\mathrm{Cu''^2P^2S^2}$. Ce dernier corps ne peut pas être obtenu directement par l'union du sulfure de *phosphore* et du sulfure cuivreux. Il se produit, toutefois, par voie humide lorsqu'on fait agir le protosulfure de *phosphore* liquide sur une solution ammoniacale de protochlorure de cuivre. Une légère calcination en vase clos ne l'altère pas; mais quand on le grille il brûle sans flamme et répand du gaz anhydride sulfureux.

2° *Sel ferreux* $\mathrm{Fe''P^2S^2}$. On le prépare, comme le sel cuivreux, au moyen de sulfure de fer obtenu artificiellement et réduit en poudre fine. C'est une poudre d'un noir de charbon qui renferme ordinairement un peu de sulfophosphite de fer.

3° *Sel manganeux* $\mathrm{Mn''P^2S^2}$. On le prépare comme le sel de cuivre; il est vert et plus léger que le sulfure manganeux. A la distillation sèche, il se décompose complétement et brûle à l'air avec une belle flamme de *phosphore*. L'acide chlorhydrique en ébullition le décompose en dissolvant du sulfure de manganèse et en laissant un dépôt de protosulfure de *phosphore* dans sa modification rouge.

4° *Sel mercurique* $\mathrm{Hg''P^2S^2}$. Le cinabre en poudre fine se combine, à une douce chaleur, avec le protosulfure de *phosphore* liquide. On chasse l'excès de ce dernier corps par une distillation dans un courant de gaz hydrogène. Il reste alors une masse d'un rouge foncé, qui fournit une poudre jaune quand on la triture. Une forte chaleur décompose facilement ce sel : du mercure devient libre et il se forme en même temps une poussière d'un blanc jaunâtre. Il se forme un sel basique $\mathrm{(Hg''S)^2,P^2S}$ quand on chauffe le sel précédent dans une cornue.

5° *Sel d'argent* $\mathrm{PAg^2S}$. Il prend naissance lorsqu'on chauffe l'argent en éponge par le protosulfure liquide de *phosphore* à une douce chaleur. L'argent spongieux s'obtient en réduisant le chlorure par voie sèche, épuisant le résidu par l'acide chlorhydrique et lavant à l'eau. La combinaison de l'argent avec le sulfure de *phosphore* est des plus violente, et il se produit à la fois du sulfhypophosphite d'argent et un sulfure de *phosphore* plus riche en soufre, dont on peut se débarrasser en chauffant le produit dans un excès d'hydrogène. Le sulfhypophosphite d'argent peut aussi être obtenu par l'action de la chaleur sur un mélange de protosulfure de *phosphore* liquide et de sulfure d'argent récemment précipité. Mais alors il reste toujours mélangé avec un excès de sulfure d'argent, dont on est obligé de le débarrasser en traitant le mélange par l'acide azotique tiède, [illegible] ce dernier corps. Le sulfhypophosphite d'argent est noir et donne par la trituration une poussière d'un brun foncé, avec une nuance violette. A la distillation sèche, il devient semi-fluide et se boursoufle considérablement. Du sulfure de *phosphore* distille et du sulfure d'argent reste comme résidu. Le composé n'est que faiblement attaqué par l'acide azotique, même lorsque l'acide azotique est à une température élevée.

— TRITOSULFURE DE PHOSPHORE $\mathrm{P^3S}$. Cette substance, que l'on peut considérer comme une combinaison des deux sulfures précédents $\mathrm{P^4S,P^2S}$, se prépare comme il suit : on traite du sulfure de zinc récemment précipité par du protosulfure de *phosphore* liquide, en opérant comme dans la préparation du sulfhypophosphite de cuivre. Il se forme d'abord du sulfhypophosphite de zinc de couleur jaune. Celui-ci se convertit ultérieurement en un composé rouge, qui répond à la formule $\mathrm{Zn''S,P^4S}$ [illegible]. En traitant ce corps par l'acide chlorhydrique concentré, on dissout le sulfure de zinc qu'il renferme et il reste du tritosulfure de *phosphore*, sous la forme d'une poudre d'un jaune brillant, [illegible], inodore et permanente à l'air. Ce [illegible] à 50° environ et brûle avec une flamme analogue à celle du *phosphore*. [illegible] sans fusion préalable. [illegible] et de protochlorure de *phosphore*, variété liquide; peut-être même est-ce [illegible] corps. La [illegible] avec de l'hydrogène [illegible] de [illegible]

[illegible] PHOSPHORE $\mathrm{P^4S^3}$. On [illegible] 1 atome de [illegible] *phosphore* [illegible] 162 par[illegible] [illegible] à 260° en cristaux qui [illegible]

tème régulier; il est donc dimorphe. Le sulfure de carbone le dissout mieux que le soufre; le trichlorure et le sulfochlorure de *phosphore* le dissolvent un peu. L'alcool et l'éther le dissolvent aussi, mais en le décomposant. Aux températures ordinaires, il est inaltérable à l'air. L'eau froide ne l'altère pas non plus, mais l'eau chaude le décompose lentement. L'acide azotique étendu le dissout à froid, en abandonnant un peu de soufre. L'eau régale et l'eau de chlore le dissolvent complétement. Les solutions des sulfures alcalins le dissolvent aussi en formant, suivant toutes les probabilités, des composés définis. La potasse aqueuse le décompose : il se dégage un mélange d'hydrogène et d'hydrogène phosphoré, et il se forme un sulfure et un phosphite de potassium. Chauffé avec de l'hydrate de plomb à une température de 200°, il forme, d'après M. Lemoine, du sulfure de plomb ordinaire.

— TRISULFURE DE PHOSPHORE $\mathrm{P^2S^3}$. Syn. *Anhydrosulfide sulfophosphoreux, Sulfure phosphoreux*. Ce corps a été obtenu pour la première fois par Serullas, qui l'a préparé par l'action de l'acide sulfhydrique sur le trichlorure de *phosphore*, mais qui ne l'a point examiné. Berzélius le préparait par les méthodes suivantes : 1° On mélange du protosulfure de *phosphore* rouge avec la quantité de soufre nécessaire pour le convertir en trisulfure, et l'on chauffe le mélange dans une petite cornue. La chaleur dégagée au moment de la combinaison est telle qu'une portion de la masse se volatilise. Le tout fond ensuite d'une manière uniforme et finit par se sublimer sous la forme d'une substance cristalline transparente d'un jaune citron. Si l'on interrompt la distillation avant que toute la masse soit volatilisée, la portion qui reste dans la cornue a une couleur d'un blanc rougeâtre pendant qu'elle est chaude, mais prend, en se refroidissant, la même couleur que la portion sublimée. 2° On fait un mélange intime de sulfhypophosphite de manganèse et de soufre, dans la proportion de 2 atomes du second de ces corps contre 1 atome du premier. On chauffe le mélange dans une petite cornue à travers laquelle on fait circuler un courant d'hydrogène ou d'anhydride carbonique, jusqu'à ce que le résidu soit exclusivement formé de sulfure manganeux. Le trisulfure de *phosphore* s'obtient alors sous la forme d'un sublimé. Si l'on fait usage d'un sulfhypophosphite dont la base n'abandonne point aussi facilement son sulfacide, comme le sel d'argent par exemple, il ne se sublime que la moitié du trisulfure de *phosphore* et le reste demeure en combinaison avec le résidu sous la forme de sulfophosphite d'argent.

Kékulé prépare le trisulfure de *phosphore* en fondant avec soin du *phosphore* amorphe avec la quantité voulue de soufre dans une atmosphère d'anhydride carbonique. La combinaison s'opère alors sans explosion, quoiqu'elle s'accompagne d'une élévation de température assez considérable pour sublimer une portion du produit.

Le trisulfure de *phosphore* est une substance solide d'un jaune pâle. Après fusion ou sublimation, il reste mou comme le soufre plastique et ne devient opaque qu'en durcissant. Il fond à 200° et se sublime à une température inférieure au point de sublimation du soufre. Chauffé à l'air, il brûle avec une flamme d'un blanc jaunâtre et répand d'épaisses fumées. A l'air humide, il se décompose rapidement, devient blanc et assume une réaction acide en conséquence de la formation d'acide phosphorique. En même temps, il acquiert une saveur amère et hépatique. Cette décomposition à l'air est si prompte que l'on peut seulement le conserver dans des vases fermés hermétiquement. Le trisulfure rougeâtre non combiné se décompose de la même manière.

Le trisulfure de *phosphore* se dissout rapidement dans les alcalis fixes caustiques et dans l'ammoniaque. Les solutions ont une couleur d'un jaune pâle; traitées par les acides, elles fournissent un précipité léger, floconneux et presque blanc, qui gagne lentement le fond du vase et qui a une couleur jaune pâle lorsqu'il est en masse; ce précipité peut être lavé et desséché. Dans cet état, le trisulfure de *phosphore* est moins rapidement décomposé par l'air que quand il a été fondu ou sublimé. On ne sait pas si la différence de propriétés qui se produit ainsi sous l'influence des alcalis dépend ou non d'une modification isomérique du composé. A froid, le trisulfure de *phosphore* se dissout facilement dans les solutions de carbonate de potassium ou de sodium, mais il se dépose en même temps du soufre. Ce dépôt de soufre prouve, sans que le doute soit possible, qu'une décomposition a lieu.

— SULFOPHOSPHITES. Un atome de trisulfure de *phosphore* s'unit avec deux atomes d'un protosulfure métallique en formant des sels qui répondent à la formule $\mathrm{2M''S,P^2S^3}$ ou $\mathrm{M''^2P^2S^5}$. Ces sels se produisent en même temps que du trisulfure de *phosphore* libre lorsqu'on triture des sulfhypophosphites avec la quantité voulue de soufre. Ils se forment aussi lorsqu'on chauffe le protosulfure de *phosphore* avec des persulfures métalliques. Cette dernière réaction est analogue à celle où l'on voit l'oxyde inférieur d'un métalloïde se convertir en un oxyde plus élevé de [illegible] quand on le chauffe avec un peroxyde. Beaucoup de sulfophosphites se décomposent par la chaleur en donnant du trisulfure de *phosphore* et en laissant un sulfure métallique fixe comme résidu.

1° *Sulfophosphite de cuivre* $\mathrm{Cu''^2P^2S^5}$. Il se produit lorsqu'on précipite une solution ammoniacale de sulfate de cuivre par du foie de soufre sodique et qu'on traite le précipité par du protochlorure de *phosphore* liquide après l'avoir bien lavé et l'avoir desséché, dans le vide. La combinaison qui s'accomplit alors donne lieu à un dégagement de chaleur considérable. Quand elle est complète, on chasse l'excès de protosulfure par distillation dans un courant d'hydrogène. Le sulfophosphite cuivrique reste alors sous la forme d'une poudre d'un jaune foncé, qui brûle avec une flamme semblable à celle du *phosphore* quand on la chauffe à l'air. Soumis à la distillation, ce corps donne du soufre et laisse pour résidu un corps de couleur brun foncé. Ce corps est un sulfhypophosphite basique de cuivre au maximum de la formule

$$\mathrm{(Cu^2S)^2,P^2S}.$$

2° *Sulfophosphite ferreux* $\mathrm{Fe''^2P^2S^5}$. On l'obtient en mouillant, avec du protosulfure de *phosphore* dans un appareil à boules, de la pyrite de fer finement pulvérisée et en chauffant légèrement le mélange. Quand une fois l'excès du protosulfure a distillé, le sulfophosphite ferreux reste comme une masse d'un jaune foncé et d'un éclat métallique faible. Il se dissout dans l'acide chlorhydrique bouillant et se décompose au contact de l'air humide en dégageant une odeur d'acide sulfhydrique. A la distillation sèche, il donne du soufre et laisse un composé brun noirâtre qui répond à la formule $\mathrm{2Fe''S,P^2S}$.

3° *Sulfophosphite mercurique* $\mathrm{Hg''^2P^2S^5}$. Ce corps prend naissance quand on chauffe le sulfhypophosphite correspondant dans une cornue dont le col est fermé par un bouchon de liége, en élevant la température jusqu'au voisinage du point d'ébullition du soufre. Il se sublime alors une masse noire qui renferme de nombreux globules de mercure, et le sulfophosphite mercurique reste sous la forme d'une masse d'un blanc jaunâtre qui, à une plus haute température, se résout en sulfhypophosphite basique de mercure au maximum

$$\mathrm{[2(Hg''S,P^2S^3) = 2Hg''S,P^2S + 2Hg''SP^2S^5]}$$

et sulfophosphate de mercure au maximum

$$\mathrm{(Hg''S)^2P^2S^5}.$$

4° *Sulfophosphite d'argent* $\mathrm{Ag^4P^2S^5}$. On l'obtient en chauffant de l'argent divisé avec du *phosphore* et du soufre dans une atmosphère d'hydrogène. La combinaison s'effectue avec une grande violence. Après avoir été chauffé, le produit a l'apparence de morceaux gris qui fournissent une poussière jaune. L'acide azotique le décompose facilement et le dissout sans donner de dépôt de soufre.

— PENTASULFURE DE PHOSPHORE $\mathrm{P^2S^5}$. Syn. *Anhydride sulfophosphorique, Sulfure phosphorique*. Ce composé, analogue à l'anhydride phosphorique, se produit : 1° par combinaison directe, lorsqu'on fond un mélange de soufre et de *phosphore* au-dessus de 100° dans une atmosphère exempte d'oxygène; avec le *phosphore* ordinaire, on a à redouter une explosion violente et fort dangereuse; mais si l'on fait usage de *phosphore* amorphe, aucune explosion n'est à craindre, bien que la réaction soit encore violente. 2° En chauffant 1 atome de protosulfure de *phosphore* solide avec 4 atomes de soufre dans une atmosphère exempte d'oxygène; la combinaison s'accompagne d'un dégagement soudain de chaleur qui amène la sublimation très-rapide d'une partie de la substance; il n'y a toutefois ni explosion ni dégagement de lumière. 3° En chauffant 1 atome de sulfhypophosphite de manganèse avec 4 atomes de soufre dans une atmosphère exempte d'oxygène. Le pentasulfure se sublime à une douce chaleur et laisse un résidu de protosulfure de manganèse. Le sulfhypophosphite d'argent, chauffé avec 4 atomes de soufre, donne du sulfophosphate d'argent, et la moitié seulement de l'anhydrosulfide sulfophosphorique se sublime. 4° Le pentasulfure de *phosphore* prend encore naissance lorsqu'on chauffe du protosulfure liquide dans un courant de gaz sulfhydrique; il distille un liquide pâle, qui est une solution de pentasulfure dans le protosulfure liquide. Le premier de ces corps cristallise en petite quantité sous la forme d'écailles quand on permet à sa dissolution de se refroidir.

Comme le trisulfure, le pentasulfure de *phosphore* est d'une couleur jaune pâle; mais il cristallise. Quand on le sublime avec assez de lenteur pour qu'il puisse former des cristaux isolés, ces cristaux sont transparents et paraissent parfaitement incolores s'ils sont minces; leurs faces sont fortement striées. Quand on liquéfie le pentasulfure de *phosphore* et qu'on le distille ensuite, il prend, par le refroidissement, une structure cristalline et peut être facilement détaché des parois du récipient. Refroidi brusquement, il ne cristallise plus, mais forme une masse jaune et transparente, d'autres fois blanchâtre et opaque. Obtenu par fusion au moyen du protosulfure rouge de *phosphore*, il ne cristallise pas par le refroidissement, à moins qu'on ne le sublime d'abord. Après avoir été fondu et chauffé au point d'ébullition, il brûle avec une flamme pâle qui rappelle celle du *phosphore* et présente une couleur aussi foncée que celle du soufre. Il bout à une température plus élevée que le soufre et fournit une vapeur dont la couleur est moins intense que celle de la vapeur de soufre. Sa flamme est très-fuligineuse. A l'air humide, il se décompose aussi aisément que le trisulfure et se convertit en une masse blanche qui est imprégnée considérablement d'acide phosphorique hydraté.

— SULFOPHOSPHATES. Le pentasulfure de *phosphore* se dissout dans les alcools caustiques et dans l'ammoniaque en formant des solutions d'un jaune pâle que les acides décomposent avec dépôt de soufre et dégagement abondant d'acide sulfhydrique. Il paraîtrait, d'après cela, que les sulfophosphates alcalins ne peuvent pas exister au contact de l'eau. Les carbonates de potassium et de sodium dissolvent lentement à froid le pentasulfure, en produisant en même temps un précipité de soufre abondant et floconneux. Si l'on chauffe le liquide à 60° environ, le sulfure de *phosphore* se dissout avec violence et il se dégage de l'anhydride carbonique inodore, sans que l'on observe en même temps aucun dépôt de soufre. Quand on le fait bouillir, le liquide dégage en même temps $\mathrm{H^2S}$ et $\mathrm{CO^2}$.

— *Sulfophosphate de potassium.* On obtient ce sel par voie sèche en faisant passer de l'hydrogène phosphoré sur le composé $\mathrm{K^4S^7}$ de H. Rose, que l'on maintient à une température élevée. Il se forme en même temps du trisulfure de *phosphore*. Le sel incolore qui se forme ainsi est soluble dans l'eau, où il se décompose avec dégagement d'acide sulfhydrique et production de phosphate de potassium.

Les sulfophosphates neutres des métaux lourds répondent à la composition $\mathrm{M''^2P^2S^7}$; ils sont donc analogues aux pyrophosphates, de même que les sulfophosphites sont analogues aux pyrophosphites. Ils prennent naissance lorsqu'on chauffe les sulfhypophosphites basiques avec un excès de soufre. Sous l'influence de la chaleur, ils se comportent comme les sulfophosphites : beaucoup d'entre eux dégagent des vapeurs de persulfure de *phosphore* indécomposé et laissent un résidu de sulfure métallique; de ce nombre sont les sels zinciques, manganeux et ferreux; d'autres dégagent des vapeurs de soufre et laissent un sulfhypophosphite pour résidu. Les sulfophosphates sont inaltérables à l'air sec. A l'air humide, ils exhalent une odeur d'acide sulfhydrique. Chauffés au contact de l'air, ils brûlent avec une flamme analogue à celle du *phosphore* par sa blancheur; mais peu d'entre eux ont été étudiés avec un soin spécial.

Le sel cuivrique $\mathrm{Cu''^2P^2S^7}$ s'obtient lorsqu'on chauffe doucement le sulfhypophosphite de cuivre avec 4 atomes de soufre. Il présente une couleur jaune pâle; mais si l'on a trop fortement chauffé en le préparant, une partie du sulfure phosphorique se dégage et il reste pour résidu un sulfophosphate basique de cuivre au maximum, qui répond à la formule $\mathrm{Cu''^2P^2S^7,6Cu''S}$.

Le sel mercurique s'obtient par la distillation sèche du sulfhypophosphite ou du sulfophosphite mercurique. Le premier de ces sels, si on le chauffe un peu énergiquement dans une cornue, répand d'abord des vapeurs de mercure métallique et donne ensuite du sulfophosphite qui se sublime en aiguilles transparentes d'un jaune pâle et d'un grand éclat. Si, d'un autre côté, on chauffe le sulfhypophosphite pendant un temps considérable, mais à une douce chaleur, de manière qu'il puisse se former d'abord du sulfophosphite mercurique et qu'on sublime ensuite ce sel, il se forme un sublimé de sulfophosphate mercurique pur, en cristaux rouges brillants, très-semblables au cinabre. Ces cristaux sont cependant un peu moins foncés en couleur que le cinabre et donnent une poudre jaune brun.

Les sulfophosphates alcooliques ou éthers sulfophosphoriques ont été préparés. Nous les avons décrits à l'article PHOSPHORIQUES (éthers). V. ce mot.

— SULFOXYPHOSPHATES $\mathrm{M'^3PSO^3}$. Ces sels correspondent aux orthophosphates, dont un quart de l'oxygène est remplacé par du soufre. On a obtenu le sulfoxyphosphate de sodium par l'action d'une solution de soude caustique sur le sulfochlorure phosphorique $\mathrm{(PS)'''Cl^3}$:

$$\mathrm{PSCl^3 + 6NaHO = Na^3PSO^3 + 3NaCl + H^2O}$$

$\mathrm{PSCl^3}$	$\mathrm{6NaHO}$	$\mathrm{Na^3PSO^3}$	$\mathrm{3NaCl}$	$\mathrm{H^2O}$
Sulfochlorure de phosphore.	Soude caustique.	Sulfoxyphosphate de sodium.	Chlorure de sodium.	Eau.

Si l'on place les matériaux de cette préparation dans une cornue et qu'on soumette le mélange à la chaleur du bain-marie, une ébullition se produit et une partie du sulfochlorure distille et vient se condenser dans le récipient. Quand tout le sulfochlorure a distillé, le liquide, en se refroidissant, se prend d'ordinaire en une masse cristalline. On comprime les cristaux et on les purifie par une série de dissolutions et de cristallisations dans l'eau. La soude doit être en excès, parce que l'acide libre en solution se décom-

pose promptement en acide phosphorique et en acide sulfhydrique :

$$H^3PSO^3 + H^2O = H^2S + H^3PO^4$$

Acide sulfoxyphosphorique. Eau. Acide sulfhydrique. Acide phosphorique.

Le sulfoxyphosphate de sodium se dissout facilement dans l'eau bouillante et cristallise par le refroidissement en tables hexagonales brillantes. La solution a une réaction fortement alcaline. Le chlore, le brome et l'iode la décomposent immédiatement avec séparation de soufre et formation d'orthophosphate disodique. Les acides les plus faibles, ajoutés à la liqueur, mettent en liberté l'acide sulfoxyphosphorique, lequel se décompose immédiatement par l'ébullition.

Les sulfoxyphosphates de baryum, de calcium et de strontium sont insolubles. Les sels de cobalt et de nickel noircissent par l'ébullition. Le sel de plomb est blanc lorsqu'il est de formation récente; mais il noircit au bout de quelques heures par suite de la formation d'une certaine quantité de sulfure de plomb.

L'acide éthyl-sulfoxyphosphorique

$$C^2H^5,H^2PSO^3$$

se produit par l'action de la potasse alcoolique ou de la soude alcoolique sur le sulfochlorure de *phosphore*. (Cloez.) Par l'action du pentasulfure de *phosphore* sur l'alcool, il se forme, d'après Carius, de l'acide diéthylsulfophosphorique $(C^2H^5)^2HPSO^3$. Tous ces corps ont été décrits à l'article PHOSPHORIQUES (éthers). V. ce mot.

— PERSULFURE DE PHOSPHORE. Ce composé, que l'on peut obtenir par la combinaison directe de ses éléments, a été d'abord reconnu par Dupré, qui lui a assigné la formule P^2S^6. Plus tard, Berzélius lui donna la formule P^2S^{12}. Jusqu'à ce jour, on n'a pas pu se rendre compte de la différence immense qui existe entre les résultats de Dupré et les résultats de Berzélius.

Lorsqu'on fond une partie de *phosphore* avec une partie de soufre ou plus, la masse, par le refroidissement, se sépare en protosulfure liquide et cristaux de persulfure. La meilleure méthode pour obtenir le persulfure régulièrement cristallisé consiste à dissoudre 1 atome de soufre dans 1 atome de protosulfure de *phosphore* liquide, en s'aidant de la chaleur du bain-marie. Le vase bien fermé qui renferme le mélange, abandonné au refroidissement au sein même du bain-marie, dépose des cristaux peu nombreux, mais de grande dimension. Ces cristaux sont jaunes, brillants et, comme ceux de soufre natif, présentent souvent un nombre considérable de facettes. Plusieurs sont clivables dans la direction des lames. Ils sont toujours imprégnés de protosulfure de *phosphore*, qui y adhère très-fortement. Ce protosulfure est cause qu'ils émettent une légère fumée à leur surface quand leur cassure est récente. Si l'on veut débarrasser les cristaux de ce protosulfure, il faut les dessécher, les casser en petits morceaux et les abandonner sous une cloche, sur des feuilles de papier buvard, en laissant l'air se renouveler dans la cloche. De cette manière, le protosulfure se convertit en acide phosphorique, acide sulfurique et persulfure de *phosphore*, qui se dissolvent si l'on a soin d'opérer à l'humidité, le persulfure excepté. Quelque temps s'écoule avant que la transformation soit complète; mais l'odeur du protosulfure disparaît tôt ou tard entièrement. On lave alors les cristaux et on les dessèche sur l'acide sulfurique. Les cristaux ainsi obtenus peuvent être exposés pendant longtemps à l'air sans que les facettes cristallines perdent de leur éclat, mais, au bout de quelque temps, ils acquièrent la propriété de rougir le papier de tournesol sur lequel on les place. Dans une bouteille bien bouchée et remplie d'air sec, on peut les conserver pendant aussi longtemps qu'on le désire sans qu'ils s'altèrent. Ils fondent à une température voisine du point de fusion du soufre et distillent ensuite sans séparation de protosulfure de *phosphore*. Le produit de la distillation ne cristallise pas, mais reste mou longtemps après qu'il est froid. Si le persulfure n'est pas tout à fait exempt de protosulfure quand on le soumet à la distillation, il se produit une explosion dès qu'on chauffe. Cette explosion est due à une formation de pentasulfure.

Le persulfure de *phosphore* se dissout dans les alcalis caustiques en se décomposant à la manière d'un mélange de soufre et de protosulfure de *phosphore*, c'est-à-dire en formant un phosphate, un hyposulfite et un persulfure alcalin. Par fusion à une douce chaleur, il prend une nouvelle quantité de soufre.

— SÉLÉNIURES DE PHOSPHORE. Ce sont des composés binaires qui renferment du *phosphore* et du sélénium. Ils ont été étudiés, en 1865, par M. O. Hahn. Berzélius avait cru que le soufre et le sélénium s'unissent en toute proportion lorsqu'on les chauffe ensemble. Bogen a obtenu du pentaséléniure de *phosphore* en chauffant 2 atomes de *phosphore* amorphe avec 5 atomes de sélénium dans un courant d'anhydride carbonique, et Hahn, par un procédé semblable, a obtenu les composés P^4Se, P^2Se, P^2Se^3 et P^2Se^5, analogues aux sulfures de *phosphore*. Un poids connu de *phosphore* ordinaire ayant été desséché dans un courant d'hydrogène et dans un tube à boules, on y ajoute la quantité voulue de sélénium en poudre et l'on chauffe. La combinaison s'opère à une température supérieure à 100°; elle s'accompagne toujours d'un dégagement de chaleur assez considérable.

— HÉMISÉLÉNIURE ou *Sous-séléniure de phosphore* P^4Se. Ce composé, lorsqu'il est exempt de l'excès de *phosphore* devenu amorphe par l'excès de la chaleur, ce que l'on obtient soit par la distillation, soit en le passant à travers un linge sous l'eau, forme un liquide jaune foncé, huileux, fétide, qui se solidifie à — 12° et qui se convertit en une vapeur incolore par l'action de la chaleur. Lorsqu'il est sec, il prend feu immédiatement par le contact de l'air; il s'enflamme également sous l'influence de l'acide azotique concentré. Dans l'eau aérée, il se recouvre d'une croûte opaque et se décompose en partie, l'eau dissolvant de l'acide phosphorique et un composé sélénié. Il se dissout très-facilement dans le sulfure de carbone; mais il est insoluble dans l'alcool et dans l'éther, qui paraissent exercer sur lui une action décomposante. Il n'est point attaqué par les solutions alcalines froides; mais, à l'ébullition, ces solutions le décomposent avec dégagement d'hydrogène phosphoré et formation d'un séléniure et d'un sélénite alcalin. Dans les solutions des sels métalliques, il se recouvre d'une croûte formée par un mélange de *phosphore* et de séléniure métallique.

— PROTOSÉLÉNIURE DE PHOSPHORE P^2Se. A la température ordinaire, c'est un corps solide, d'un rouge clair, qui se sublime quand on le chauffe, et brûle, quand on l'enflamme, avec une flamme blanche et une fumée rouge. Il est permanent à l'air sec, mais se décompose à l'air humide en donnant du séléniure d'hydrogène. Il est insoluble dans l'alcool et l'éther; le sulfure de carbone en extrait des quantités variables de *phosphore*. Une lessive bouillante de *phosphore* le décompose, avec dégagement d'acide sélénhydrique et formation d'une substance rouge qui renferme à la fois du *phosphore* et du sélénium.

— SÉLÉNIOHYPOPHOSPHITES MÉTALLIQUES. En chauffant avec soin des mélanges de protoséléniure de *phosphore* et d'un séléniure métallique, tous deux bien secs, on obtient des sels de la formule générale M^2Se,P^2Se, ou $MPSe$, ou $M''P^2Se^2$, suivant l'atomicité du métal.

Le sel de potassium KPSe est blanc et permanent à l'air sec; à l'air humide, il dégage de l'acide sélénhydrique et se recouvre d'une croûte rouge. Si l'eau est privée d'air, il se forme une solution qui se décompose rapidement avec dégagement d'acide sélenhydrique, séparation de sélénium, et formation d'un phosphate métallique. Il se dissout, avec décomposition partielle, dans l'alcool absolu, d'où on ne peut pas l'obtenir cristallisé. Cette solution alcoolique, ajoutée aux solutions des sels métalliques qui ont une réaction alcaline, donne des précipités très-instables de sélénio-hypophosphates métalliques; les précipités qui prennent naissance dans des solutions acides renferment des proportions variables de séléniures métalliques. Le protoséléniure de *phosphore*, fondu avec 2 molécules de séléniure de potassium, forme une substance rouge qui, lorsqu'on la chauffe avec une solution alcoolique de potasse, donne du séléniure de potassium, en même temps qu'un composé blanc insoluble répondant à la formule KPSe.

Les sélénio-hypophosphites de sodium, de baryum, de fer, de manganèse, de plomb, de cuivre et d'argent peuvent être obtenus par la même méthode que le sel de potassium. La préparation de ceux de ces sels qui renferment des métaux lourds est dangereuse, à moins cependant que l'on n'opère que sur d'assez petites quantités; en effet, lorsqu'on opère sur des quantités un peu fortes, celles-ci peuvent prendre feu, même pendant que l'on broie la masse dans un mortier. A l'exception du sel manganeux, les sélénio-hypophosphites des métaux lourds sont très-stables et ne se décomposent qu'à de hautes températures. Tous sont solubles dans l'acide azotique. L'acide chlorhydrique, au contraire, n'en dissout qu'un seul, le sel manganeux. Les solutions alcalines exercent sur eux une certaine action décomposante quand on opère à la température de l'ébullition.

— TRISÉLÉNIURE DE PHOSPHORE ou *Séléniure phosphoreux* P^2Se^3. Ce corps, analogue en composition à l'anhydride phosphoreux P^2O^3 et au trisulfure de *phosphore* P^2S^3, est un corps solide, d'une couleur rouge foncé, lorsqu'il est pulvérisé, il a tout à fait l'aspect du *phosphore* amorphe. Chauffé, il se convertit en une vapeur jaune qui se condense en couches de couleur variée, depuis le jaune léger jusqu'au rouge très-foncé. Il brûle à l'air avec une faible flamme et une fumée rouge. A l'air humide, il s'oxyde lentement; bouilli avec de l'eau, il donne lieu à un dégagement d'acide sélenhydrique. Il est insoluble dans l'alcool, l'éther et le sulfure de carbone; mais il se dissout facilement dans la lessive de potasse caustique. Les carbonates des métaux alcalins sont également susceptibles de le dissoudre, mais le dissolvent moins facilement.

— SÉLÉNIOPHOSPHITES

$$(M^2Se)^2P^2Se^3 = M^4P^2Se^5$$

ou $M''^2P^2Se^5$, suivant l'atomicité des métaux. Ces sels sont analogues aux pyrophosphites, dont on ne connaît d'autre représentant que le dérivé acétylé (v. PHOSPHOREUX [éthers]). Lorsqu'on fond une molécule de séléniure phosphoreux avec deux molécules d'un séléniure métallique, il se forme des corps qui paraissent avoir une constitution définie; car lorsqu'on emploie dans leur préparation un excès de séléniure de *phosphore*, cet excès reste libre et peut en être retiré par les dissolvants, qui laissent un résidu d'une composition constante, celle même qu'indiquent les formules données plus haut.

Le sel de potassium $K^4P^2Se^5$ est jaune, très-hygroscopique et décomposable par l'eau. L'alcool mêlé d'éther le dissout; l'alcool pur ou l'éther pur le dissolvent moins facilement. Ces dissolvants laissent à l'état insoluble tout le séléniure phosphoreux qui est en excès. Les solutions de ce sélénio-sel forment, avec les solutions salines des métaux lourds, des précipités instables qui sont constitués par les sélénio-phosphites métalliques.

Le sel de sodium jaune et le sel de baryum d'un rouge tendre ont été préparés par combinaison directe et par voie sèche. Il en est de même du sel de manganèse $Mn''^2P^2Se^5$, du sel de cuivre $Cu''^2P^2Se^5$, du sel de plomb $Pb''^2P^2Se^5$ et du sel d'argent $Ag^4P^2Se^5$. Ces sels sont d'un jaune foncé, amorphes et assez stables. L'acide azotique fumant les dissout et les décompose tous, excepté le sel manganeux, que l'acide chlorhydrique dissout aussi.

— PROTOSÉLÉNIURE DE PHOSPHORE ou *Séléniure phosphorique* P^2Se^5. Ce composé, analogue en composition à l'anhydride phosphorique P^2O^5 et au pentasulfure de *phosphore* P^2S^5, est d'une préparation plus difficile que les deux précédents. Pour l'obtenir, il faut employer du sélénium en poudre très-fine, préparé par précipitation au moyen de l'acide sulfureux. On mêle ensuite intimement les deux substances, on les expose dans un tube de verre à une chaleur juste suffisante pour opérer la fusion du *phosphore*, et l'on porte ensuite à une haute température. C'est un corps solide, rouge foncé, permanent à l'air humide aussi bien qu'à l'air sec. Il se décompose à la distillation. Il est insoluble dans le sulfure de carbone et se décompose, même à froid, sous l'influence d'une lessive de potasse caustique.

— SÉLÉNIOPHOSPHATES

$$(M^2Se)^2P^2Se^5 = M^4P^2Se^7$$

ou $M''^2P^2Se^7$, suivant l'atomicité du métal. Le pentaséléniure de *phosphore*, comme les séléniures inférieurs, s'unit avec les séléniures métalliques en formant des sels dont la formule probable est celle que nous avons donnée ci-dessus, formule qui en fait des analogues des pyrophosphates. Ces sels sont très-instables, et leur composition ne peut pas être considérée comme définitivement établie. Le sel potassique $K^4P^2Se^7$ est de couleur foncée, déliquescent et rapidement décomposable par l'eau, l'alcool et l'éther. Il en résulte que, lorsqu'on l'ajoute à des sels métalliques en solution, il forme des précipités qui consistent seulement en un mélange de phosphure et de séléniure métallique. La même remarque s'applique au sel de sodium et au sel de baryum, qui est d'une couleur rouge brique léger. Le sel de cuivre

$$Cu''^2P^2Se^7$$

et le sel d'argent $Ag^4P^2Se^7$ sont noirs et ont un éclat métallique. Ils sont permanents à l'air et laissent un résidu de phosphures métalliques lorsqu'on les chauffe. Ils ne se dissolvent que dans l'acide azotique fumant. Le sel de plomb est noir; le sel de manganèse est rouge tendre.

— Comm. Le *phosphore*, qui, il y a cent cinquante ans environ, était à peine employé dans quelques rares préparations pharmaceutiques, n'a d'application industrielle que depuis la fabrication des briquets phosphoriques et surtout depuis celle, beaucoup plus récente, des allumettes chimiques. La quantité de *phosphore* que cette industrie utilise en France est évaluée à 45,000 kilogrammes environ. On en consomme à peine, dans les laboratoires de chimie ou de pharmacie, soit en expériences, soit pour fabriquer quelques drogues ou quelques poisons pour les animaux nuisibles, 400 à 500 kilogrammes. Le prix du *phosphore* varie entre 8 et 9 francs le kilogramme. On l'expédie sous forme de petits bâtons, enfermés avec de l'eau dans des flacons en verre bien clos, pour le grand commerce, dans des [illegible] en grès de dimension variable. La fabrication du *phosphore* s'opère en grand dans [illegible] de produits chimiques, en Angleterre, en France, en Allemagne. L'entrée [illegible] en France a été longtemps [illegible] substance figurant [illegible] chimiques non dénommés [illegible] a fait tomber cette [illegible] France, qui exportait [illegible] 70,000 kilogrammes de [illegible] exportait en Angleterre en [illegible] aux États-Unis, en Espagne [illegible] de 100,000 [illegible] *phosphore* [illegible] allumettes.

PHOSPHORÉ, ÉE [illegible] part. passé du v. Phosphorer. Qui contient du phosphore : *Hydrogène phosphoré*.

— *Pâte phosphorée*. Pâte empoisonnée avec du phosphore, qu'on emploie pour la destruction de certains animaux.

— **Encycl.** *Bases phosphorées*. V. PHOSPHONIUM.

PHOSPHORER v. a. [illegible] — rad. *phosphore*. [illegible] : Phosphorer [illegible].

PHOSPHORESCENCE s. f. (fo-sfo-rès-san-ce — rad. *phosphore*). Chim. Propriété que possèdent certains corps de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensibles : *La* PHOSPHORESCENCE *s'offre sur quelques végétaux vivants et parfaitement vitaux*. (H. Berthoud.)

— Physiq. Phénomène lumineux que l'on remarque la nuit sur les eaux de certaines mers.

— **Encycl.** Physiq. On nomme *phosphorescence* la propriété dont jouissent un grand nombre de corps d'emmagasiner en quelque sorte dans leur substance la lumière dont ils ont été frappés et de la rendre dans l'obscurité [illegible] longtemps après y avoir été plongés. On avait remarqué de toute antiquité que les diamants luisent pendant quelque temps dans l'obscurité lorsqu'on les a exposés aux rayons ardents du soleil. C'était encore, en 1604, le seul exemple connu de *phosphorescence*, lorsque Vincenzo Calciarolo reconnut la même propriété dans la poussière des coquilles calcinées. On l'a constatée depuis dans un grand nombre de corps : le papier, le sucre, la soie, le succin, le sucre de [illegible] des et les sels des métaux alcalins et terreux, principalement ceux que donne l'aluminium; le soufre et les sulfures alcalins terreux; un [illegible] les mélanges d'acide sulfureux et de bioxyde d'azote, etc., etc.

Nous [illegible] par [illegible] constance générale, et très-remarquable pour [illegible] quelle que soit la réfrangibilité des rayons qui ont impressionné une substance phosphorescente, ceux qu'elle émet ensuite dans l'obscurité [illegible] d'autres termes, des rayons incidents violets pourront donner lieu à des rayons phosphorescents [illegible] rescents bleus, verts, etc., etc.; des rayons exclusivement rouges, correspondant, par conséquent, à [illegible] ront [illegible] rayonnement calorifique, en sorte qu'ils ne feront pas exception; quant aux rayons ultra-violets, qui n'affectent pas nos yeux, ils pourront donner lieu au phénomène [illegible] cas, la lumière naîtra de rayons bien réels, il est vrai, mais [illegible] pourra se transformer en lumière.

Un autre fait, général aussi, qu'il est bon de noter les à présent, est [illegible] rayons émis par un corps phosphorescent ne dépend pas seulement [illegible] ces jusqu'ici totalement insaisissables. Ainsi, M. Becquerel, ayant préparé du sulfure de [illegible] res, le spath, la craie, la chaux de spath, [illegible] jaune orange, jaunes, verts, ou violet rose, et cependant les substances primitives avaient été [illegible].

Enfin, la température à laquelle se trouve le corps phosphorescent influe aussi sur la couleur des rayons émis; ainsi, le sulfure de strontium [illegible] éprouve les variations inverses; les rayons [illegible].

La [illegible] est plus élevée, mais le phénomène dure [illegible] née.

La durée [illegible] temps pendant [illegible] phosphorescence [illegible] de Canton et de Sir [illegible] jours [illegible] instant en les chauffant [illegible] chlorophane [illegible] au bout de quinze à vingt secondes [illegible] *phosphorescence* du spath dure à peine une demi-seconde. On peut donc concevoir que

[illegible]

tube de Geissler et exciter l'étincelle à l'aide [illegible]

[illegible] yer, réduite en poudre, et on [illegible] spectre solaire sur cette couche [illegible] en forme de bande allongée, [illegible] différentes couleurs soient parallèles au petit [illegible] d'une lentille convergente; enfin, pour pouvoir retrouver dans l'obscurité les plans des [illegible] pier, en dehors de la couche phosphorescente, les prolongements des différentes raies du [illegible]

[illegible] étant ainsi préparée, si l'on ferme l'ouverture par laquelle pénétraient les rayons solaires, on remarquera d'abord [illegible] bien au delà de la raie H de Fraunhofer, qui, comme on sait, termine le spectre visible, et de nouvelles raies apparaîtront en noir bien tranchées dans la portion ultra-violette du spectre, comme on devait s'y attendre, ces raies ayant déjà été observées dans d'autres circonstances sur les plaques daguerriennes. Si la bande phosphorogénique est formée de sulfure de strontium, le maximum lumineux sera compris entre les raies M et N du spectre chimique, un minimum correspondra à la raie H et un second maximum à la raie G du spectre ordinaire. Si l'on a employé du sulfure de baryum, le maximum sera compris entre les raies M et [illegible] correspondra à [illegible] et la lumière phosphorescente s'étendra très-loin au delà de cette raie.

En général, la portion de la bande comprise entre les raies A et F et, à plus forte raison, celle qui correspondrait au spectre calorifique ne présenteront aucune trace de *phosphorescence*. Mais si, après avoir soumis la bande entière à l'action de la lumière blanche, on projette le spectre sur une de ses parties, puis qu'on interrompe l'arrivée de tout rayon de lumière, on pourra noter un accroissement d'éclat dans la partie qui aura reçu les rayons visibles du spectre et, en [illegible] du phénomène. Il en résulte la confirmation, [illegible] *phosphorescence* et la [illegible] pitent. On vérifie encore d'une autre manière cette propriété des rayons calorifiques, en interposant sur la marche du faisceau un verre bleu de cobalt qui ne laisse passer aucun de ces rayons : la durée du phénomène est alors plus grande.

Il résulte de ce qui précède que les rayons incidents d'une certaine réfrangibilité donnent lieu à des rayons phosphorescents d'une réfrangibilité moindre; mais des rayons incidents [illegible] *phosphorescence* reproduisent [illegible] inférieurs en réfrangibilité [illegible]. On le constate [illegible] bande longue et étroite d'une substance phosphorescente ayant été impressionnée par les rayons composant un spectre étalé dans le sens de la longueur de cette bande, si l'on regarde cette bande phosphorescente à travers un prisme dont les arêtes soient parallèles [illegible] son grand axe, les rayons qui émanent d'un point de la bande, on constate aisément que [illegible] commençant par une couleur dont la réfrangibilité [illegible] vers le violet. Il en résulte que l'ensemble [illegible]

[illegible] sur laquelle le [illegible] à travers un second prisme dont les arêtes soient perpendiculaires à celles du premier, on voit se reproduire les mêmes faits qui viennent d'être signalés : les rayons diffusés [illegible] spectre secondaire commençant par les rayons de réfrangibilité égale à celle des rayons du premier spectre qui affectent la tranche considérée. Le phénomène simple de la diffusion est donc compliqué de *phosphorescence*.

[illegible] le langage ordinaire, sous le nom de *phosphorescence* la propriété lumineuse qu'acquièrent souvent les eaux de la mer par la présence à sa surface soit de matières organiques en décomposition, soit d'animalcules vivants qui, de même que plusieurs espèces terrestres, sécrètent une matière qui vient se brûler au contact de l'air en répandant une lueur plus ou moins vive.

C'est à une sorte de mollusque qu'est due le plus ordinairement la lumière dont brillent les eaux de la mer. Cette espèce abonde surtout dans certaines parties de l'océan Atlantique, sur les côtes de Guinée et vers le Cap. Labillardière, qui faisait partie de l'expédition commandée par d'Entrecasteaux, envoyée à la recherche de La Pérouse, raconte un effet singulier de ce phénomène naturel, dont il fut témoin dans ces parages. Les deux vaisseaux de l'expédition, la *Recherche* et l'*Espérance*, se trouvaient en novembre 1791 par le travers du golfe de la haute Guinée; le calme avait régné tout le jour; le ciel, chargé vers le soir d'épais nuages, menaçait d'un violent orage. La nuit était fort sombre. Appuyé sur le pont du navire, Labillardière regardait la mer, qui tout à coup parut comme une nappe de feu. Ce phénomène ne dura pas longtemps; mais la mer resta pendant le reste de la nuit bien plus lumineuse que de coutume dans tous les points où elle était agitée, particulièrement dans le sillage du vaisseau et vers le sommet de la vague.

Labillardière prit quelques bouteilles de cette eau lumineuse et la filtra. De petits mollusques très-gélatineux, transparents, de forme globuleuse, dont la dimension était tout au plus d'un tiers de millimètre, restèrent sur le filtre, et dès lors l'eau perdit toute sa *phosphorescence*; il la lui rendit à volonté en y plongeant les petits mollusques. « J'ai répété bien des fois, dit-il dans la relation de ce voyage, la même expérience dans des parages fort éloignés les uns des autres, et j'ai trouvé constamment les mêmes animalcules. Cependant, ils n'ont pas seuls la propriété de rendre la mer lumineuse; plusieurs espèces de crabes, de fort grands mollusques, etc., quittent quelquefois le fond des eaux pour en éclairer la surface. »

PHOSPHORESCENT, ENTE adj. (fo-sfo-rèss-san, an-te — rad. *phosphorescence*). Chim. Qui jouit de la propriété appelée phosphorescence; qui a les caractères de la phosphorescence : *Corps* PHOSPHORESCENT. *Lueur* PHOSPHORESCENTE.

— Par ext. Qui a un éclat comparable à celui du phosphore : *Les yeux de B... étaient* PHOSPHORESCENTS. (Alex. Dum.)

PHOSPHOREUX adj. m. (fo-sfo-reu — rad. *phosphore*). Chim. Se dit d'un acide et de divers composés du phosphore : *Acide* PHOSPHOREUX.

— **Encycl.** Chim. *Acide phosphoreux*. C'est un acide oxygéné du phosphore, qui renferme 3 atomes d'oxygène seulement. On peut considérer tous les acides du phosphore comme dérivant de l'hydrogène phosphoré PH^3 par une addition successive de 2, 3, 4 atomes d'oxygène. L'addition de 2 atomes donne l'acide hypophosphoreux PH^3O^2; l'addition de 3 atomes d'oxygène donne l'acide *phosphoreux* PH^3O^3, et l'addition de 4 atomes d'oxygène fournit enfin l'acide phosphorique

$$PH^3O^4.$$

On sait que les propriétés de l'hydrogène type [illegible] tous les oxacides, et que, plus la quantité d'oxygène est forte, plus les propriétés acides du corps se développent. La série des acides du phosphore est une des meilleures pour démontrer cette vérité. Dans l'hydrogène phosphoré, l'hydrogène ne jouit à aucun titre de propriétés acides, et le corps, dans son ensemble, jouit même, à la manière de l'ammoniaque, quoique à un moindre degré, de propriétés basiques. Ajoute-t-on 2 atomes d'oxygène, tout change; un des trois atomes d'hydrogène acquiert des propriétés acides, et l'acide *phosphoreux* ainsi formé est monobasique. Ajoute-t-on 3 atomes d'oxygène, le produit devient plus acide encore; 2 atomes d'hydrogène deviennent remplaçables par les métaux, et l'acide *phosphoreux* obtenu est bibasique. Enfin, avec 4 atomes d'oxygène, on obtient l'acide phosphorique, dont la basicité est égale à 3. Pour expliquer cette différence de basicité de différents acides du phosphore, M. Lieben a donné une théorie fort ingénieuse de la constitution de ce corps. Tous les acides du phosphore répondraient, [illegible] au type pentatomique [illegible] de phosphore $(PO'')Cl^3$, et on pourrait les considérer comme dérivant de [illegible] par la substitution soit de [illegible] de l'oxhydryle et de l'hydrogène simultanément avec 3 atomes de chlore. Ainsi, l'acide phosphorique répondrait à la formule de constitution

$$(PO)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH, \\ OH \end{matrix} \right.$$

l'acide *phosphoreux* à la formule

$$(PO)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ OH \\ H \end{matrix} \right.$$

et l'acide hypophosphoreux à la formule

$$(PO)''' \left\{ \begin{matrix} OH \\ H. \\ H \end{matrix} \right.$$

Parmi les trois acides du phosphore, il en est un qui est plus stable que les autres, l'acide phosphorique. Il en résulte que l'acide hypophosphoreux, l'acide *phosphoreux* et leurs sels ont une grande tendance à absorber de l'oxygène pour passer à l'état d'acide phosphorique ou de phosphate, ce qui en fait de puissants agents réducteurs qui s'emparent de l'oxygène des corps avec lesquels ils sont en contact. Quand on les chauffe seuls à l'abri de l'air, leur tendance à former de l'acide phosphorique est si grande que les molécules de ces corps s'oxydent les unes aux dépens des autres et que l'on obtient un dédoublement dans lequel il se forme de l'acide phosphorique et de l'hydrogène phosphoré. A l'acide phosphorique et à l'acide *phosphoreux* correspondent des anhydrides dont les formules respectives sont : P^2O^5 (anhydride phosphorique) et P^2O^3 (anhydride *phosphoreux*). Nous n'étudierons ici que l'acide *phosphoreux* et son anhydride. Pour l'acide phosphorique et pour l'acide hypophosphoreux, v. HYPOPHOSPHOREUX (acide) et PHOSPHORIQUE (acide).

— *Anhydride phosphoreux* P^2O^3. On peut obtenir ce corps par la combustion lente du phosphore ou par l'action du trichlorure de phosphore sur l'acide *phosphoreux* :

$$PO \left\{ \begin{matrix} O \\ OH \\ OH \end{matrix} \right. + P \left\{ \begin{matrix} Cl \\ Cl \\ Cl \end{matrix} \right.$$

Acide *phosphoreux*. Trichlorure de phosphore.

$$= 3HCl + P^2O^3$$

Acide chlorhydrique. Anhydride *phosphoreux*.

Généralement, c'est par la combustion lente du phosphore qu'on le prépare, quoiqu'on l'obtienne ainsi moins pur et toujours mélangé d'anhydride phosphorique. Lorsqu'on expose du phosphore à la température ordinaire, soit dans l'air sec, soit dans l'oxygène raréfié, ce corps augmente de volume et se recouvre d'une croûte d'anhydride *phosphoreux*; mais la combustion est très-imparfaite. La combustion du phosphore dans l'air ordinaire donne à la fois des acides *phosphoreux* et phosphorique, mélange auquel on avait donné jadis le nom d'acide phosphatique, en même temps qu'un corps que l'on a considéré comme un suboxyde de phosphore et qui n'est peut-être que du phosphore rouge. On obtient l'anhydride *phosphoreux* passablement pur en brûlant du phosphore dans un courant très-lent d'air parfaitement sec. Cet anhydride se condense alors au devant du phosphore sous la forme d'une masse sublimée amorphe et volumineuse. Lorsqu'on veut faire usage de la réaction indiquée plus haut, on ajoute un excès considérable de trichlorure de phosphore à de l'acide *phosphoreux* pur et l'on évapore à siccité à l'abri de l'humidité. Comme l'acide *phosphoreux* résulte de l'action du protochlorure de phosphore sur l'eau, le plus simple consiste à ajouter à une quantité donnée de protochlorure une quantité d'eau très-inférieure à celle qui serait nécessaire pour convertir exactement ce chlorure en acide *phosphoreux* et à évaporer ensuite. L'acide *phosphoreux* se forme et se détruit au même moment.

L'anhydride *phosphoreux* forme de gros flocons blancs, facilement volatils, et émet une odeur alliacée. Parfaitement sec, il ne rougit pas le tournesol. Il absorbe avec avidité l'humidité atmosphérique et se dissout promptement dans l'eau avec bruit, en produisant de l'acide *phosphoreux*. Dans cette hydratation la molécule de l'anhydride se dédouble et donne deux molécules d'acide :

$$P^2O^3 + 3H^2O$$

Anhydride *phosphoreux*. Eau.

$$= 2PH^3O^3$$

Acide *phosphoreux*.

— *Acide phosphoreux*

$$PH^3O^3 = (PO)H(OH)^2.$$

Cet acide prend naissance : 1° par l'action de l'eau sur l'anhydride correspondant, comme nous venons de le voir; 2° par l'oxydation lente de l'hydrogène phosphoré, ce gaz étant peu à peu absorbé avec formation d'acide *phosphoreux* lorsqu'on l'abandonne pendant longtemps au contact de l'eau aérée; on peut, du reste, faire passer dans un appareil refroidi 3 volumes d'oxygène et 2 volumes d'hydrogène phosphoré, auquel cas il n'y a pas explosion, et il se produit de l'acide *phosphoreux*; 3° par l'exposition de bâtons de phosphore au contact de l'air humide, circonstances dans lesquelles de l'acide phosphorique se forme également; 4° par l'action du phosphore sur le sulfate de cuivre : lorsqu'on introduit du phosphore dans une solution aqueuse de ce sel, maintenue saturée par une immersion de cristaux, et qu'on abandonne le tout à la température ordinaire en empêchant autant que possible l'accès de l'air, le cuivre est d'abord réduit, puis converti en phosphure de cuivre de couleur noire, et l'on obtient à la fin une solution très-acide qui ne contient plus que de l'acide *phosphoreux* et de l'acide sulfurique. On peut éliminer ce dernier en ajoutant avec précaution de l'eau de baryte à la liqueur, en filtrant de temps en temps et en s'arrêtant dès que le précipité barytique obtenu est entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique ou dans l'acide azotique. 5° On obtient encore l'acide *phosphoreux*, et c'est le meilleur moyen de le préparer, par l'action de l'eau sur le chlorure *phosphoreux* PCl^3; l'eau réagissant sur le chlorure, suivant l'équation

$$PCl^3 + 3H^2O$$

Protochlorure de phosphore. Eau.

$$= 3HCl + PH^3O^3$$

Acide chlorhydrique. Acide *phosphoreux*.

La manière la plus simple d'opérer consiste à diriger un courant très-lent de chlore à travers une couche de phosphore fondu de 3 ou 4 pouces d'épaisseur, recouverte d'une couche d'eau de 6 ou 8 pouces, de manière que chaque bulle de gaz puisse être complètement absorbée par le phosphore. Le trichlorure ainsi produit se décompose immédiatement au contact de l'eau. On evapore pour chasser l'acide chlorhydrique qui se forme dans la réaction. Il faut avoir grand soin de faire passer lentement le chlore et d'en éviter un excès, sans quoi il se produirait de l'acide phosphorique. Du reste, on évite tout danger de ce genre en décomposant par l'eau du protochlorure préparé d'avance et débarrassé de toutes traces de perchlorure par distillations répétées sur du phosphore libre. 6° Un autre mode de préparation de l'acide *phosphoreux* consiste à décomposer le trichlorure de phosphore par l'acide oxalique. Cette méthode revient au fond à la méthode précédente, puisque l'acide oxalique n'agit que par son eau et se convertit, comme toujours, en se déshydratant, en acide carbonique et en oxyde de carbone. Généralement, quand on veut opérer par cette méthode, on fait tomber 1 molécule de trichlorure de phosphore sur 3 molécules d'acide oxalique placées dans une cornue dont le col est dirigé en haut et mis en communication avec un réfrigérant de Liebig renversé, afin que le trichlorure qui se volatilise retombe dans l'appareil. L'action est immédiate et violente. Il se dégage de l'anhydride carbonique, de l'oxyde de carbone et de l'acide chlorhydrique. Dès qu'elle est terminée, on chauffe doucement la cornue en même temps qu'on y fait passer un courant d'acide carbonique pur. La masse mousse d'abord, puis retombe et forme un liquide clair qui se prend en une masse cristalline rayonnée d'acide *phosphoreux* d'une couleur grise assez légère.

— *Propriétés et réactions.* Ordinairement, l'acide *phosphoreux* se présente sous la forme d'un sirop incristallisable; mais on peut l'obtenir cristallisé, soit par le procédé que nous venons de décrire, soit en refroidissant fortement sa dissolution concentrée. Ses cristaux, qui renferment H^3PO^3, fondent à 74°. L'acide est toujours déliquescent. Sous l'influence de la chaleur seule, il se réduit en acide phosphorique et hydrogène phosphoré, suivant l'équation :

$$4PH^3O^3 = 3PH^3O^4 + PH^3$$

Acide *phosphoreux*. Acide phosphorique. Hydrogène phosphoré.

Quand la calcination a lieu au contact de l'air, il se produit par suite une vive combustion. D'après Hurtzig et Geuther, le gaz hydrogène phosphoré qui se dégage par l'action d'une légère chaleur sur l'acide cristallisé n'est point spontanément inflammable et donne seulement des fumées blanches.

Les solutions aqueuses d'acide *phosphoreux* forment un liquide très-acide qui s'oxyde au contact de l'air, avec formation d'acide phosphorique. C'est, comme nous l'avons déjà dit, un puissant agent réducteur. Il décompose les sels d'argent, d'or et de mercure, avec précipitation d'argent, d'or ou de mercure métallique. Cette réduction devient beaucoup plus énergique lorsqu'on sature l'acide par l'ammoniaque. Chauffé avec l'acide sulfureux, l'acide *phosphoreux* réduit ce corps avec production d'acides phosphorique et sulfhydrique :

$$SO^3H^2 + 3PH^3O^3$$

Acide sulfureux. Acide *phosphoreux*.

$$= 3PH^3O^4 + SH^2$$

Acide phosphorique. Acide sulfhydrique.

Quand l'acide sulfureux est en excès, l'acide sulfhydrique se décompose à son contact avec dépôt de soufre, et probablement avec formation d'acide pentathionique. Si l'acide *phosphoreux* renferme de l'arsenic, celui-ci se précipite entièrement à l'état de sulfure. L'acide arsénique est réduit par l'acide *phosphoreux* à l'état d'acide arsénieux, et ce dernier peut même, lorsque les substances sont

bien sèches et qu'on le fond avec un excès d'acide *phosphoreux*, se convertir en une poudre [illegible] d'arsenic métallique. L'acide *phosphoreux* aqueux dissout le zinc et le fer avec dégagement d'hydrogène phosphoré; [illegible] l'hydrogène phosphoré [illegible] par un mélange de zinc et [illegible].

— *Phosphites*. Deux seulement des trois atomes d'hydrogène de l'acide *phosphoreux* sont remplaçables par les métaux. L'acide est donc bibasique. Comme tel, il forme deux séries de sels : des sels neutres, répondant à la formule PO^3H,M'^2 ou PO^3H,M'', et des sels acides répondant à la formule $PHO^3,M'H$ ou $(PHO^3)^2H^2M''$, suivant l'atomicité du métal. Le troisième atome d'hydrogène est remplaçable par les radicaux alcooliques et produit des sels d'éthers *phosphoreux* acides. On peut aussi remplacer les 3 atomes d'hydrogène par des radicaux d'alcools et obtenir ainsi des éthers trialcooliques

$$P(C^2H^5O)^3 \ldots$$

On obtient les phosphites métalliques, soit en traitant l'acide libre par les bases, soit par double décomposition. Ils sont plus stables que les hypophosphites, mais la chaleur les décompose tous. Ceux qui renferment de l'eau de cristallisation perdent de l'hydrogène et laissent un résidu de pyrophosphate. Ainsi :

$$2\,PHO^3Ba'' + H^2O$$
Phosphite de baryum.

$$= Ba^2P^2O^7 + 2H^2$$
Pyrophosphate de baryum. Hydrogène.

Ceux qui sont anhydres ne renferment pas une quantité d'hydrogène et d'oxygène suffisante pour ce mode de décomposition. Ils perdent de l'hydrogène phosphoré et laissent un pyrophosphate basique :

$$5Pb''HPO^3 = Pb''O,2Pb''^2P^2O^7$$
Phosphite de plomb. Pyrophosphate basique de plomb.

$$+ PH^3 + H^2$$
Hydrogène phosphoré. Hydrogène.

Les phosphites neutres, ceux des métaux alcalins exceptés, sont peu solubles dans l'eau, et le sel de plomb y est insoluble. Avec les chlorures de baryum et de calcium, les solutions des phosphites alcalins forment des précipités blancs solubles dans l'acide acétique et dans l'acide *phosphoreux*. A moins qu'elles ne soient très-concentrées, les solutions des phosphites ne précipitent pas les sels magnésiens en présence de l'ammoniaque et du sel ammoniac. Ils se distinguent par là des phosphates.

Les solutions des phosphites ne s'altèrent que faiblement quand on les expose à l'air à la température ordinaire. Elles ne se décomposent pas lorsqu'on les fait bouillir avec un excès d'alcali caustique. Elles réduisent les solutions d'argent, de mercure et d'or, tout comme l'acide libre.

Les méthodes adoptées pour l'analyse des phosphites, ainsi que les propriétés et la préparation des divers phosphites considérés en particulier, sont décrites à l'article PHOSPHITES. V. ce mot.

— *Ethers phosphoreux*. Quoique seulement bibasique, l'acide *phosphoreux* (v. ce mot) est susceptible de former des éthers non-seulement mono et bialcooliques, mais encore trialcooliques. L'existence des éthers trialcooliques s'explique très-bien dans la théorie de M. Lieben, puisque l'hydrogène de l'hydrogène phosphoré lui-même peut être échangé contre des radicaux alcooliques. L'acide *phosphoreux* étant, d'après M. Lieben,

$$(P'''O)\begin{cases}H\\OH\\OH\end{cases},$$

les trois séries d'éthers prennent les formules

$$(P'''O)\begin{cases}H\\OH\\OR\end{cases},$$
Ether monoalcoolique.

$$(P'''O)\begin{cases}H\\OR\\OR\end{cases}$$
Ether bialcoolique.

et

$$(P'''O)\begin{cases}R\\OR\\OR\end{cases}$$
Ether trialcoolique.

R représentant dans ces formules un radical d'alcool monoatomique tel que le méthyle CH^3, l'éthyle C^2H^5, ou l'amyle. On comprend qu'il puisse exister plusieurs isomères des éthers mono et dialcooliques, suivant que l'hydrogène typique non basique est ou n'est pas remplacé. Ainsi, à côté des éthers monoalcooliques dont nous avons donné ci-dessus la formule, éthers qui renferment 1 atome d'hydrogène basique, il existe une seconde formule possible, c'est la formule

$$(P'''O)\begin{cases}R\\OH\\OH\end{cases},$$

d'après laquelle l'éther serait acide et bibasique lui-même, à côté de l'éther dialcoolique acide neutre que nous avons formulé plus haut, peut exister un éther dialcoolique acide monobasique

$$(P'''O)\begin{cases}R\\OR\\OH\end{cases}.$$

En fait, ce sont les éthers de cette dernière forme qui sont actuellement connus. Les éthers trialcooliques sont nécessairement neutres.

—PHOSPHITES D'AMYLE. *Acide amyl-phosphoreux*

$$C^5H^{13}PO^3 = (P'''O)\begin{cases}C^5H^{11}\\OH\\OH\end{cases}.$$

Ce corps, ainsi que le suivant, prend naissance dans l'action du trichlorure de phosphore sur l'alcool amylique. On projette goutte à goutte un volume de trichlorure de phosphore dans un volume égal d'alcool amylique et l'on ajoute ensuite une petite quantité d'eau au mélange en opérant avec lenteur et en refroidissant extérieurement. Après que l'on a décomposé par l'eau tout l'excès de trichlorure, on agite vivement le liquide avec son volume d'eau. En abandonnant ensuite le mélange à lui-même, il se forme à la surface une couche huileuse, que l'on décante et qui est un mélange d'acide amyl-phosphoreux et d'acide diamyl-phosphoreux. On la lave à plusieurs reprises à l'eau pour la débarrasser complétement d'acide chlorhydrique, et l'on en extrait l'acide amyl-phosphoreux par une dissolution faible de carbonate sodique qui ne dissout que lui (une dissolution forte dissoudrait l'acide diamyl-phosphoreux). On sépare ensuite [illegible] amyl-phosphite sodique en solution de la couche d'acide diamyl-phosphoreux qui flotte à sa surface, on le filtre sur un filtre mouillé, on l'agite à plusieurs reprises avec de l'éther pour le débarrasser complétement d'un reste d'acide diamyl-phosphoreux qu'il peut tenir en dissolution, et enfin on le traite par l'acide chlorhydrique. L'acide amyl-phosphoreux se sépare alors en rendant le liquide trouble d'abord, puis il se réunit en une huile qui monte à la surface tant qu'elle renferme de l'éther, mais qui tombe au fond dès que l'éther est évaporé. Pour débarrasser cette couche du chlorure de sodium qu'elle contient, on la redissout dans l'eau, on la précipite par l'acide chlorhydrique, on la chauffe légèrement après que l'acide chlorhydrique a été décanté et on la place dans le vide pour éliminer l'eau et l'acide chlorhydrique.

L'acide amyl-phosphoreux est une huile plus légère que l'eau, presque inodore à l'état frais, mais fortement acide. Il se dissout facilement dans l'eau, d'où l'acide chlorhydrique le précipite. A la distillation, il donne une grande quantité de gaz combustible et un liquide acide; il laisse un résidu d'acide *phosphoreux* qui, si la température s'élève davantage, donne de l'hydrogène phosphoré en même temps que de l'acide phosphorique. Il brûle avec une flamme très-fuligineuse en laissant de l'acide *phosphoreux*. Il réduit les sels d'argent. Après avoir été abandonné pendant longtemps à lui-même, il cesse d'être complétement soluble dans l'eau. Il présente les mêmes propriétés lorsqu'on le sépare par l'acide chlorhydrique du sel sodique abandonné pendant longtemps à lui-même. Cette transformation de propriétés tient peut-être à ce que l'acide

$$(P'''O)\begin{cases}C^5H^{11}\\OH\\OH\end{cases}$$

se transforme partiellement en

$$(P'''O)\begin{cases}H\\OC^5H^{11}\\OH\end{cases}.$$

L'acide amyl-phosphoreux décompose les carbonates avec effervescence, mais donne des sels qui sont facilement décomposables. Les sels potassique et sodique ne peuvent être obtenus qu'en dissolution ou à l'état gélatineux. Le sel de baryum se dessèche en une masse molle et déliquescente. Le sel de plomb est un précipité blanc caillebotté qui se décompose même à l'état sec et plus rapidement à l'état humide, en répandant une odeur assez prononcée d'huile de pommes de terre (alcool amylique).

— *Amyl-phosphite monoamylique* ou *acide diamyl-phosphoreux*

$$(P'''O)\begin{cases}C^5H^{11}\\OC^5H^{11}\\OH\end{cases}.$$

Il reste comme résidu lorsqu'on lave au carbonate de soude la huile [illegible] obtenue dans la préparation précédente. Après l'avoir épuisé par ce réactif, on le lave à l'eau à diverses reprises et on le chauffe plusieurs fois entre 80° et 100° dans le vide, afin d'éliminer l'eau et le chlorure d'amyle qu'il contient. Si le produit était coloré, ce qui arrive lorsqu'on laisse la température s'élever trop haut pendant la réaction, il faudrait le rectifier dans le vide, mais il y a toujours dans ce cas une décomposition partielle.

L'amyl-phosphite d'amyle est une huile incolore [illegible] à 267 à [illegible] une température très-élevée [illegible]. Il présente [illegible] saveur piquante et désagréable. Quand on le fait passer en vapeur à travers un tube chauffé au rouge, il donne des gaz au nombre desquels on a déterminé la présence de l'hydrogène phosphoré. Quand il est fortement chauffé, il prend feu par l'approche d'un corps en combustion; un papier qui en est imprégné brûle avec une flamme blanche qui rappelle la flamme du phosphore. Il absorbe le chlore avec dégagement d'acide chlorhydrique et élévation de température. A 0° et dans l'obscurité, il se forme ainsi un produit qui renferme 1 atome de chlore; mais, sous l'influence de la chaleur et de la lumière, la substitution va plus loin et il se forme des composés plus riches en chlore. Ces composés sont incolores, visqueux, et se décomposent au bout d'un certain temps avec dégagement d'acide chlorhydrique. L'acide azotique agit énergiquement sur l'amyl-phosphite d'amyle et donne des gouttes huileuses qui distillent en même temps qu'il se produit une forte odeur d'acide valérianique. Bouilli avec une [illegible] ce sel en partie et donne naissance à un précipité noirâtre qui renferme du phosphate d'argent. Exposé à l'air humide, tout comme dans des vases bien fermés, il prend petit à petit une réaction acide.

— *Amyl-phosphite diamylique* ou *phosphite d'amyle* $(P'''O)(OC^5H^{11})^2,C^5H^{11}$. Ce corps prend naissance, d'après M. Railton, lorsqu'on traite l'amylate de sodium par le chlorure de phosphore PCl^3. On conduit l'opération comme dans le cas du composé éthylé dont nous parlerons plus loin, et la réaction est la même. Ce corps est un liquide neutre, huileux, d'une odeur très-désagréable et plus facilement décomposable que le composé éthylique. Il bout à 236°, est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

— PHOSPHITES D'ETHYLE. *Acide éthyl-phosphoreux*

$$C^2H^7PO^3 = (P'''O)\begin{cases}C^2H^5\\OH\\OH\end{cases}.$$

Ce corps, découvert par M. Wurtz, se forme lorsqu'on traite l'alcool ordinaire par le protochlorure de phosphore :

$$2C^2H^5.OH + H^2O + PCl^3$$
Alcool éthylique. Eau. Protochlorure de phosphore.

$$= P,C^2H^5,H^2,O^3 + C^2H^5Cl + 2HCl.$$
Acide éthyl-phosphoreux. Chlorure d'éthyle. Acide chlorhydrique.

On ajoute le trichlorure de phosphore goutte à goutte à l'alcool placé lui-même dans un vase que l'on a grand soin de bien refroidir extérieurement, et l'on évapore le mélange à une douce chaleur, afin d'éliminer le chlorure d'éthyle et l'acide chlorhydrique, d'abord à l'air libre, puis dans le vide. Il faut avoir soin, dans cette dernière partie de l'opération, d'interposer un vase rempli de potasse entre la machine pneumatique et le vase qui contient le mélange que l'on chauffe; sans cela, les vapeurs acides qui se dégagent abîmeraient la machine. Il reste un sirop que l'on sature par du carbonate barytique en suspension dans l'eau, que l'on filtre afin de séparer le précipité de phosphite barytique et que l'on évapore dans le vide. Le résidu sec est ensuite traité par l'alcool absolu; on filtre pour séparer le chlorure de baryum et l'on évapore la liqueur alcoolique jusqu'à ce qu'elle ait atteint une concentration suffisante pour que le sel cristallise par le refroidissement. L'acide lui-même est fort peu connu par suite de la grande tendance qu'il a à se résoudre en acide *phosphoreux* et en alcool.

L'acide éthyl-phosphoreux est bibasique; il échange ses deux atomes d'hydrogène contre des métaux en formant des sels neutres et des sels acides. On obtient ses sels acides en traitant l'acide par les bases respectives, et les sels neutres en traitant le phosphite triéthylique par les bases [illegible]. Ce mode de formation démontre bien que sa formule est celle que nous avons donnée. Les bases enlèvent nécessairement, en effet, au phosphite triéthylique les deux groupes OC^2H^5 et [illegible] tient la place de l'hydrogène typique non basique de l'acide *phosphoreux*.

— *Sel de baryum*. [illegible]

$$(PO^3C^2H^5,H)^2Ba''$$

s'obtient comme nous l'avons dit plus haut [illegible]. C'est une masse amorphe, [illegible] déliquescente, qui [illegible] d'abord certains produits volatils qui pro[illegible] phosphite [illegible] est [illegible] metaphosphate de baryum :

$$[illegible]$$

$$= 2[illegible]$$

2° Le sel neutre [illegible] se produit lorsqu'on traite une molécule de [illegible] hydrate barytique en dissolution dans l'eau chaude :

$$[illegible]$$

$$= [illegible]$$

Quand on chauffe lentement le mélange, l'al[illegible] donne des cristaux du sel barytique par l'é[illegible] et en phosphite dibarytique :

$$[illegible] + [illegible]$$
Ethyl-phosphite. Eau.

$$= 2[illegible] + [illegible]$$

Quand on décompose ce sel par des sulfates solubles, on obtient d'autres éthyl-phosphates [illegible].

Le sel acide de cuivre que l'on obtient en [illegible] dans le vide est une masse bleue, amorphe, molle, déliquescente, dans laquelle le cuivre se réduit peu à peu.

[illegible] l'acide par le carbonate de plomb récemment [illegible] vide. Ce sel forme des écailles cristallines brillantes et onctueuses, qui ne s'altèrent pas à l'air. L'eau et l'alcool les dissolvent; l'éther ne les dissout pas. Les solutions aqueuses [illegible] de plomb.

Le sel acide de potassium s'obtient par double décomposition au moyen du sulfate de potassium et du sel acide de baryum; on l'évapore dans le vide. Il constitue un sirop [illegible].

— *Ethyl-phosphite éthylbarytique* [illegible]

Pour préparer ce sel, on décompose deux molécules de phosphite triéthylique par une molécule d'hydrate de baryum en dissolution [illegible] le liquide pendant quelques minutes; de l'alcool se sépare en vapeurs et le liquide, con[illegible]

$$(PO)[illegible] + Ba[illegible]$$

$$= (PO)[illegible]$$

Ethyl-phosphite [illegible]

Ce sel est très-déliquescent, [illegible] soluble dans l'eau, soluble aussi dans l'alcool [illegible] absolu [illegible].

— *Ethyl-phosphite* [illegible]

$$(PO)[illegible]$$

On l'obtient en [illegible] être insolubles dans l'alcool. En décomposant [illegible] sodium :

$$[illegible]$$

$$= [illegible]$$

[illegible]

[illegible] tomber la solution éthérée du trichlorure. On distille ensuite l'éther, après quoi l'on trans- [illegible] à plusieurs reprises le produit dans un courant d'hydrogène, en recueillant à part chaque fois ce qui passe [illegible].

Le phosphite triéthylique est un liquide neutre quelque peu huileux, d'une odeur particulière et nuisible. Sa densité = 1,075 à [illegible] l'hydrogène. Sa densité de vapeur déterminée [illegible] = 5,[illegible]-5,877; le calcul exigerait 5,763 pour une con- [illegible] soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et brûle avec une flamme d'un blanc bleuâtre. Chauffé avec de l'eau de baryte, il donne l'éthyl-phosphite [illegible] phosphite barytique, suivant les proportions employées.

— *Phosphites de méthyle.* On n'en connaît qu'un seul, l'acide méthyl-phosphoreux

$$P'''O\begin{cases}CH^3\\OH\\OH.\end{cases} = P(CH^3)H^2O^3.$$

— *Acide méthyl-phosphoreux*

$$P(CH^3)H^2O^3 = P'''O\begin{cases}CH^3\\OH\\OH.\end{cases}$$

Ce corps se produit, d'après Schiff, dans l'action du trichlorure de phosphore sur l'alcool méthylique.

$$\underset{\text{Alcool méthylique.}}{3(CH^3OH)} + \underset{\text{Chlorure phosphoreux.}}{PCl^3}$$
$$= \underset{\text{Acide méthyl-phosphoreux.}}{CH^5PO^3} + \underset{\text{Chlorure de méthyle.}}{2CH^3Cl} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{HCl.}$$

On ajoute goutte à goutte du chlorure *phosphoreux* à de l'alcool méthylique, jusqu'à ce qu'une nouvelle addition de réactif ne produise plus d'action. On abandonne alors le liquide pendant plusieurs heures dans un lieu chaud, afin de chasser l'acide chlorhydrique, ainsi que l'excès d'alcool méthylique. On obtient ainsi l'acide méthyl-phosphoreux sous la forme d'un sirop très-acide, presque incolore, qui se tire en fils au bout d'une baguette et ne cristallise pas. Si l'on cherche à le concentrer davantage par la chaleur, il se réduit en acide *phosphoreux* et en alcool méthylique.

Les méthyl-phosphites $CH^3M'PO^3$ s'obtiennent par l'action des carbonates métalliques sur l'acide aqueux. Lorsqu'on les évapore à la température ordinaire ou à une très-douce chaleur, ils restent sous la forme d'une masse amorphe, qui montre une structure cristalline lorsqu'on les frotte avec un instrument à arêtes dures. Fortement chauffés, ils répandent de l'hydrogène phosphoré et des hydrocarbures gazeux combustibles, et laissent un résidu de phosphate mêlé d'un peu de phosphore libre. Ils sont tous très-hygroscopiques, se dissolvent très-facilement dans l'eau, moins facilement dans l'alcool, et pas du tout dans l'éther. Les solutions aqueuses se décomposent lentement à la température ordinaire en alcool méthylique et en phosphates. Cette décomposition est surtout rapide quand les solutions sont acides. On peut la prévenir en ajoutant un excès de carbonate alcalin à la liqueur pendant l'évaporation.

Le sel de baryum $(CH^3HPO^3)^2Ba''$ est anhydre et se dissout moins que le sel de calcium dans l'eau et l'alcool. Le sel de calcium $(CH^3HPO^3)^2Ca''2H^2O$ perd son eau de cristallisation à 100°. Le sel de plomb

$$(CH^3HPO^3)^2Pb''$$

est très-facilement décomposable par la chaleur.

La solution du sel de calcium ne précipite ni le chlorure de cuivre ni le chlorure de fer. Elle donne un précipité blanc avec le chlorure mercurique et, avec l'azotate d'argent, un précipité blanc qui noircit promptement par suite d'une réduction d'argent métallique.

Acide acétyl-pyrophosphoreux

$$P'''O\begin{cases}POH^2\\OC^2H^3O.\\H\end{cases}$$

Cet acide se produit, d'après M. Menschutkine, dans l'action du chlorure d'acétyle sur l'acide *phosphoreux*. On peut l'envisager comme résultant de la substitution de l'acé- [illegible] pyrophosphoreux [illegible] $P^2H^4O^5$, lequel est à l'acide *phosphoreux* ce que l'acide pyrophosphorique est à l'acide phosphorique.

Pour préparer l'acide acétyl-phosphoreux, on chauffe à 120°, dans un tube fermé à la [illegible] cinq heures, une molécule d'acide *phosphoreux* et une molécule de chlorure d'acétyle. [illegible] le cours de l'opération pour laisser échapper la grande quantité d'acide chlorhydrique qui se forme. Quand la réaction est complète, la totalité du chlorure d'acétyle se trouve avoir disparu et le tube renferme une masse blanche parfaitement cristalline, qui n'est autre que l'acide acétyl-pyrophosphoreux. La moitié du chlorure d'acétyle agit, dans cette réaction, comme déshydratant, et transforme l'acide *phosphoreux* en acide pyrophosphoreux. L'autre moitié fait la double décomposition avec l'acide pyrophosphoreux et donne de l'acide acétyl-pyrophosphoreux et de l'acide chlorhydrique.

$$\underset{\text{Acide phosphoreux.}}{2PH^3O^3} + \underset{\text{Chlorure d'acétyle.}}{2(C^2H^3OCl)}$$
$$= \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl} + \underset{\text{Acide acétique.}}{C^2H^3OOH} + \underset{\text{Acide acétyl-pyrophosphoreux.}}{P^2H^3(C^2H^3O)O^5.}$$

Afin de purifier le produit, on le dessèche dans un courant d'anhydride carbonique qui entraîne les acides chlorhydrique et acétique, puis on le transforme en sel potassique que l'on fait cristalliser à deux ou trois reprises. Traité par l'acétate plombique, ce sel donne un précipité d'acétyl-pyrophosphite de plomb, et celui-ci bien lavé, mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique, donne une solution aqueuse d'acide acétyl-phosphoreux pur. On évapore celle-ci à consistance sirupeuse et on l'abandonne au-dessus de l'acide sulfurique. L'acide ainsi obtenu est une masse cristalline qui ressemble beaucoup à l'acide *phosphoreux* libre, mais qui est moins déliquescente. Elle renferme deux molécules d'eau de cristallisation à la température de 100°. Fortement chauffée, elle ne fond pas, mais elle se décompose en dégageant de l'hydrogène phosphoré gazeux.

L'acide acétyl-pyrophosphoreux paraît être bibasique et forme des sels dont la formule générale est $C^2H^3OP^2HM'^2O^5$. Cela prouve que l'élimination de l'eau a eu lieu aux dépens de l'hydrogène basique de l'acide *phosphoreux* dans le phénomène de la condensation, et que l'acétyle s'est substitué à un des deux hydrogènes non basiques de l'acide acétyl-pyrophosphoreux. Le sel potassique donne des cristaux qui renferment, à 100°, 1 1/2 molécule d'eau de cristallisation, et 1 molécule à 120°. Ces cristaux sont fort solubles dans l'eau. Ils s'effleurissent vite et se coupent d'eux-mêmes alors, suivant des plans de clivage. Bouilli avec de la potasse caustique, le sel se résout en acétate et phosphite de potassium. Le sel de baryum, obtenu par double décomposition au moyen du sel de potassium, est anhydre. C'est un précipité amorphe qui prend une consistance cristalline au bout de quelque temps. Le sel de plomb est un précipité blanc. Le sel d'argent est très-instable. Le précipité qui se forme lorsqu'on verse de l'azotate d'argent dans la solution du sel potassique se réduit pendant qu'on le filtre, avec mise en liberté d'argent métallique.

— *Acide tritylène phosphoreux* $C^3H^7PO^3$. Kane, en faisant agir l'iode sur l'acétone en présence du phosphore et en neutralisant le produit avec du carbonate de baryum, a obtenu un sel auquel il a assigné la formule $C^3H^6Ba''^2PO^2$. D'après E. Mulder, lorsqu'on débarrasse le produit de cette réaction de l'iode qui le souille en le dissolvant dans l'eau et en l'agitant avec du mercure, qu'on le sature ensuite par le carbonate barytique et qu'enfin on purifie le sel de baryum ainsi obtenu en le précipitant à plusieurs reprises de sa solution aqueuse par l'alcool, il présente la composition du tritylène-phosphite barytique $(C^3H''^6)^2Ba''P^2O^6$. La solution de ce sel traitée par le carbonate sodique donne un précipité de carbonate de baryum et une solution de tritylène-phosphite de sodium

$$C^3H''^6NaPO^3.$$

Ce dernier reste sous la forme d'une masse amorphe lorsqu'on évapore la liqueur.

— *Chlorure phosphoreux.* Ce composé de phosphore et de chlore renferme moins de chlore que le perchlorure ou chlorure phosphorique. Comme il renferme 3 atomes de chlore on l'appelle trichlorure, et comme il est le moins chloré des deux chlorures connus on le nomme protochlorure de phosphore ou chlorure *phosphoreux*, tous noms synonymes. Le phosphore étant pentatomique et les corps non saturés d'atomicité impaire ayant peu de tendance à exister, les composés de phosphore stable doivent surtout correspondre aux types PX^5, PX^3 et PX. En fait, on ne connaît pas de corps appartenant au type PX, mais presque tous les composés importants du phosphore appartiennent à l'un des deux types PX^3 et PX^5. On observe, toutefois, que les corps du type PX^3 sont plus stables que ceux du type PX^5, ce qui prouve que, tout en ayant une atomicité égale à cinq, le phosphore a une certaine tendance à n'être que trivalent, à ne se saturer qu'avec trois cinquièmes, comme si deux centres d'attraction étaient d'un ordre différent que les trois autres.

Les types PX^3 et PX^5 ne s'observent nulle part aussi bien que sur les chlorures de phosphore. On connaît, en effet, un chlorure PCl^3, auquel on donne les noms de protochlorure de phosphore, de chlorure *phosphoreux*, de trichlorure de phosphore : c'est celui que nous étudions ici ; et un chlorure PCl^5 étudié ailleurs (v. PHOSPHORIQUE [chlorure]), auquel on donne le nom de chlorure phosphorique, perchlorure de phosphore ou pentachlorure de phosphore ; le trichlorure est le plus stable des deux, le perchlorure revenant dans une foule de conditions à l'état de chlorure *phosphoreux*.

— PRÉPARATION. Pour préparer le protochlorure de phosphore, on place des bâtons de phosphore bien desséchés au papier dans une cornue tubulée, que l'on met dans un bain de sable et à laquelle on adapte un récipient refroidi par une cuvette d'eau, comme dans une distillation ordinaire. Quand l'appareil est monté, on fait arriver un courant de chlore par la tubulure de la cornue, sans chauffer toutefois tant que l'air n'a pas été expulsé. Le phosphore fond sous l'influence de la chaleur développée dans la réaction qui commence aussitôt. Dès que le métalloïde est fondu et l'air expulsé, on chauffe légèrement le bain de sable. Si la chaleur était trop forte, le phosphore distillerait. La réaction s'accompagne d'un dégagement de lumière et le protochlorure distille. Le plus ordinairement, le protochlorure ainsi obtenu ne renferme pas de perchlorure, mais renferme, au contraire, du phosphore qui a distillé avec lui ; comme cependant, si le courant de chlore a été trop rapide, il peut s'être formé du perchlorure, on ajoute quelques morceaux de phosphore ordinaire au liquide pour augmenter la proportion de ce corps qui a été entraînée en vapeurs, on abandonne le mélange pendant quelques jours à lui-même et enfin on distille le produit une ou deux fois au bain-marie. Le produit obtenu par cette méthode est tout à fait pur. On peut encore obtenir le protochlorure de phosphore en faisant passer des vapeurs de phosphore sur du chlore mercurique légèrement chauffé et recevant le produit dans un récipient refroidi. Mais ce mode de formation, intéressant scientifiquement, puisqu'il démontre que le phosphore libre réduit les combinaisons mercuriques, n'est certes pas à recommander comme mode de préparation. Il est moins facile et il donne moins de produit que le précédent.

— PROPRIÉTÉS. Le trichlorure de phosphore est un liquide clair, transparent, incolore. Sa densité = 1,61 (Pierre), 1,45 (Davy) ; il bout entre 78°-78°,5 sous la pression de $0^m,751$-$0^m,767$ (Dumas, Pierre, Andrews), à 73°,8 sous la pression de $0^m,760$ (Regnault) ; sa densité de vapeur = 4,79, le calcul exigeant 4,77 pour une condensation ordinaire à deux volumes. La chaleur latente de vaporisation est de 67,24. Regnault a déterminé les tensions de sa vapeur aux différentes températures. Cette tension, qui n'est que $37^{mm},98$ à 0° est déjà de $341^{mm},39$ à 40° et de $674^{mm},23$ à 60°.

— RÉACTIONS. Le trichlorure de phosphore rougit à peine le papier de tournesol; il dissout le phosphore, mais l'abandonne presque aussitôt à l'état amorphe, lorsqu'on abandonne à l'air la solution. Il absorbe rapidement le chlore en se convertissant en pentachlorure solide. A la température de l'ébullition, il absorbe, suivant Brodie, l'oxygène et donne de l'oxychlorure. Chauffé dans la flamme d'une lampe à esprit-de-vin, il prend feu et brûle avec une flamme phosphorée très-brillante. Le potassium brûle énergiquement dans sa vapeur. Lorsqu'on chauffe ce métal avec le trichlorure liquide, la réaction est telle qu'une explosion se produit. C'est en faisant cette expérience que M. Wurtz a perdu un œil. Les produits de la réaction sont le chlorure de potassium et le phosphore amorphe. Le fer chauffé au rouge décompose aussi le chlorure *phosphoreux* ; il se produit du phosphore et du chlorure de fer simultanément. Les acides azotique et azoteux le décomposent en déterminant une violente explosion.

Quand on jette du protochlorure de phosphore dans l'eau, il tombe d'abord au fond de ce liquide à cause de sa plus grande densité ; mais bientôt on voit des bulles qui commencent à se produire à la surface de séparation des deux liquides. Ces bulles deviennent de plus en plus nombreuses et ne tardent pas à se transformer en une violente ébullition. Il se dégage des torrents d'acide chlorhydrique, le mélange s'échauffe et, quand la réaction est terminée, il ne reste plus qu'une seule couche de liquide, qui est une dissolution aqueuse d'acide chlorhydrique et d'acide *phosphoreux*. Cette décomposition est des plus simples : trois molécules d'eau agissent sur une molécule de trichlorure. Chaque molécule d'eau perd un atome d'hydrogène, lequel s'empare d'un atome de chlore pour former de l'acide chlorhydrique. Il reste de chaque molécule d'eau un oxhydryle OH, soit trois oxhydryles qui s'unissent au phosphore et forment l'acide *phosphoreux* $P(OH)^3$ ou, si la théorie de Lieben est exacte, $POH(OH)^2$ (v. PHOSPHOREUX [acide]). Exposé à l'air humide, le trichlorure de phosphore subit la même décomposition, devient acide et répand des vapeurs piquantes.

Avec l'acide sulfhydrique, il se forme de l'acide chlorhydrique et du trisulfure de phosphore. La réaction est de même nature qu'avec l'eau. Seulement, au lieu de réagir sur une seule molécule de trichlorure, les trois molécules d'acide sulfhydrique agissent sur deux molécules de ce corps et le produit n'est point l'acide sulfophosphoreux inconnu

$$PSH(SH)^2 = PH^3S^3,$$

mais l'anhydrosulfide de cet acide P^2S^3, probablement parce que l'acide est peu stable.

Quand on fait agir le chlorure *phosphoreux* sur l'hydrogène phosphoré, il se forme de l'acide chlorhydrique et il se dépose du phosphore. Celui-ci est dans la variété jaune, mais rougit extrêmement vite sous l'influence de la lumière.

Avec les alcools monoatomiques, les éthers et les acides, il se comporte comme avec l'eau, c'est-à-dire que son chlore s'empare du radical acide ou alcoolique pour former un chlorure acide ou un éther simple, tandis que l'oxhydryle s'unit au phosphore et donne de l'acide *phosphoreux*. Dans le cas des éthers proprement dits, la réaction est beaucoup plus difficile et ne s'accomplit qu'à une température de 180° à 200°. Dans ce cas, ce n'est plus de l'acide *phosphoreux*, c'est de l'anhydride *phosphoreux* qui se forme. Mais, par la chaleur, cet anhydride se convertit partiellement en anhydride phosphorique.

$$\underset{\text{Éther proprement dit.}}{3\begin{matrix}C^2H^5\\C^2H^5\end{matrix}\Big\}O} + \underset{\text{Protochlorure de phosphore}}{2PCl^3}$$
$$= \underset{\text{Chlorure d'éthyle.}}{6C^2H^5Cl} + \underset{\text{Anhydride phosphoreux.}}{P^2O^3}$$

Avec l'anhydride acétique, la réaction est la même qu'avec l'éther. Il se forme de l'anhydride *phosphoreux* et du chlorure d'acétyle. Chauffé entre 160° et 180°, dans des tubes scellés, avec de l'acétate d'éthyle, il fournit de l'anhydride *phosphoreux*, du chlorure d'éthyle et du chlorure d'acétyle, toujours par la même réaction.

Avec les éthers des séries glycollique ou lactique $C^nH^{2n}O^3$, il retranche les éléments de l'eau et donne lieu, suivant Frankland, à des éthers de la série acrylique

$$C^nH^{2n-2}O^2,$$

d'après l'équation générale

$$\underset{\text{Ether de la série lactique.}}{3C^nH^{2n}O^3} + \underset{\text{Chlorure phosphoreux.}}{PCl^3} = \underset{\text{Ether de la série acrylique.}}{C^nH^{2n-2}O^2}$$
$$+ \underset{\text{Acide phosphoreux.}}{PH^3O^3} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{3HCl}$$

Le zinc-éthyle réagit énergiquement sur le trichlorure de phosphore en produisant de la triéthyl-phosphine et du chlorure de zinc (Cahours et Hofmann) :

$$\underset{\text{Protochlorure de phosphore.}}{2PCl^3} + \underset{\text{Zinc-éthyle.}}{Zn''\begin{cases}C^2H^5\\C^2H^5\end{cases}}$$
$$= \underset{\text{Chlorure de zinc.}}{3Zn''Cl^2} + \underset{\text{Triéthyl-phosphine.}}{2P\begin{cases}C^2H^5\\C^2H^5\\C^2H^5\end{cases}}$$

Le zinc-méthyle et le zinc-amyle donnent des réactions identiques et produisent la triméthyl et la triamyl-phosphine. Le trichlorure de phosphore absorbe rapidement le gaz ammoniac. Si l'on prévient toute élévation de température en refroidissant extérieurement, il se forme une masse blanche que l'on a d'abord considérée comme un ammonio-trichlorure de phosphore de composition définie, $5AzH^3PCl^3$, et que l'on supposait se résoudre par la chaleur en ammoniaque, hydrogène, vapeur de phosphore et diazoture de phosphore PAz^2. Mais cet ammonio-trichlorure n'a jamais été obtenu pur, et son existence est fort douteuse. Le produit de la réaction de l'ammoniaque sur le trichlorure paraît consister en un mélange de sel ammoniac et de phosphoroso-triamide formée d'après l'équation

$$\underset{\text{Trichlorure de phosphore.}}{PCl^3} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{6AzH^3} = \underset{\text{Chlorure d'ammonium.}}{3AzH^4Cl} + \underset{\text{Phosphoroso-triamide.}}{PH^6Az^3}$$

Chauffé à l'abri de l'air, ce mélange paraît se dédoubler en phosphoroso-diamide et phosphoroso-monamide.

— *Chloroazoture phosphoreux.* C'est un composé d'azote, de chlore et de phosphore que l'on connaît encore sous le nom de chlorophosphure d'azote.

Le chloroazoture *phosphoreux* $P^3Az^2Cl^6$ a été découvert par Wœhler et Liebig, qui lui avaient assigné la formule $P^3Az^2Cl^5$. Il a été plus tard étudié par Gladstone, dont les analyses paraissaient confirmer la formule précédente. Laurent toutefois émit l'idée que la vraie formule de ce corps est $PAzCl^2$, dérivée de celle du perchlorure de phosphore par la substitution d'un atome d'azote triatomique à 3 atomes d'hydrogène. Cette formule a été depuis trouvée exacte par Gladstone et Holmes ; mais ces chimistes ont été obligés de la tripler pour la faire concorder avec la densité de vapeur du composé.

Formation. Le chloroazoture de phosphore prend naissance dans l'action du perchlorure de phosphore sur l'ammoniaque, le chlorure d'ammonium ou le chlorure dimercurammonium.

Préparation. 1° On sature du perchlorure de phosphore de gaz ammoniac sec et l'on distille avec de l'eau la masse blanche qui se forme. Dans le récipient, il se condense de l'eau qui tient des cristaux en suspension.

On recueille ceux-ci sur un filtre, on les lave, on les dessèche et on les purifie par dissolution et cristallisation dans l'éther bouillant. 2° On place du perchlorure de phosphore à l'extrémité fermée d'un tube de verre de 3 pieds de longueur, et, à une certaine distance de ce corps, on introduit de gros morceaux de sel ammoniac en assez grande quantité pour remplir à moitié le tube. On place alors le tube horizontalement sur un fourneau à analyse et on le chauffe jusqu'au moment où le sel ammoniac commence à se volatiliser. Dès que cette température est atteinte, on applique une douce chaleur au perchlorure de phosphore, de manière que sa vapeur traverse lentement la partie du tube qui renferme le sel ammoniac et puisse être complétement décomposée. Il se dégage des quantités considérables d'acide chlorhydrique et la partie froide du tube se remplit de cristaux de chloroazoture de phosphore. On coupe la partie du tube où les cristaux se sont déposés, on lave ceux-ci à l'eau et on les purifie par cristallisation dans l'éther. 3° On chauffe avec soin un mélange de précipité blanc (chlorure de dimercurammonium) et de pentachlorure de phosphore dans un flacon. Une violente action se produit et il se forme du chloroazoture de phosphore en même temps que de la chlorophosphamide, du chlorure mercurique et du sel ammoniac. Le produit est traité par l'eau, qui dissout les deux dernières substances, et le résidu sec est ensuite soumis à l'action de l'éther, du sulfure de carbone ou du chloroforme, qui en extrait le chloroazoture de phosphore. Cette méthode est plus commode que les précédentes, mais elle fournit peu de produit.

Propriétés. Le chloroazoture de phosphore se sépare des dissolvants mentionnés plus haut en cristaux qui appartiennent au système trimétrique. Sa densité égale 1,98. De petits cristaux, ou une couche de la substance fondue, flottent sur l'eau, probablement parce que le chloroazoture n'est pas mouillé par ce liquide. Son pouvoir réfringent a été trouvé de 0,316. D'après le calcul, il serait de 0,332, le pouvoir réfringent du phosphore étant 0,58, celui de l'azote 0,238 et celui du chlore 0,242. Il fond à 110° environ en un liquide clair qui bout à 240°. Il se volatilise lentement aux températures ordinaires, et, lorsqu'on le chauffe, il répand une vapeur dense d'une odeur particulière. A l'analyse, il donne 25,36 et 26,44 pour 100 de phosphore, 11,73 d'azote et 60,72-61,15 de chlore, nombres qui concordent avec la formule $PAzCl^2$, qui exige 26,72 de phosphore, 12,07 d'azote et 61,21 de chlore. La densité de vapeur (moyenne de 3 déterminations) égale 12,21. Il en résulte que la vraie formule du chloroazoture de phosphore est $P^3Az^3Cl^6$, qui exigerait le nombre 12,10 pour une condensation normale de 2 volumes.

Le chloroazoture de phosphore est insoluble dans l'eau, qui, du reste, le mouille avec beaucoup de difficulté. Il est facilement soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, la benzine, l'essence de térébenthine et les hydrocarbures liquides en général. Il ne se décompose pas lorsqu'on le sublime dans un courant d'hydrogène ou de gaz acide sulfhydrique, ou lorsqu'on le chauffe avec l'iode. Chauffé avec de l'oxyde de cuivre, il donne de l'azote et du peroxyde d'azote. Passée sur du fer porté au rouge, sa vapeur donne de l'azote, ainsi qu'une masse cristalline qui consiste en un mélange de chlorure et de phosphure de fer. Chauffé avec l'argent, il fournit du chlorure d'argent et un autre sel d'argent insoluble dans l'acide azotique et l'ammoniaque. Cette même réaction se produit lorsque le chloroazoture est en solution éthérée, la liqueur prenant alors une réaction acide. Sa solution alcoolique mêlée avec de l'azotate d'argent donne un précipité de chlorure d'argent. D'après Wœhler et Liebig, il n'est attaqué, même à chaud, ni par l'acide sulfurique, ni par l'acide chlorhydrique, ni par l'acide azotique. Suivant Gladstone, la substance cristallisée n'est attaquée que par l'acide azotique fumant et s'attaque d'autant mieux qu'elle est dissoute dans l'alcool ou l'éther.

La solution alcoolique de chloroazoture de phosphore traitée par la potasse ou l'ammoniaque est immédiatement convertie en acide pyrophosphodiamique :

$$P^3Az^3Cl^6 + 15H^2O = 3P^2Az^2H^6O^5 + 12HCl$$

Chloroazoture de phosphore. — Eau. — Acide pyrophosphodiamique. — Acide chlorhydrique.

— *Cyanures phosphoreux.* Ces composés sont formés par l'union du phosphore et du radical cyanogène. Kempf a découvert que le cyanogène liquéfié par une forte pression est capable de dissoudre le phosphore, et Cenedella, en chauffant 5 centigrammes de phosphore avec 1 gramme de cyanure de mercure, a obtenu, dans tous les cas où il ne s'est pas produit une dangereuse explosion, un sublimé blanc qui présente une odeur très-piquante de phosphore et de cyanogène. Ce corps dissout dans l'eau donne lieu à une espèce d'ébullition; il se sépare du phosphore et il se forme une dissolution d'acide phosphorique renfermant des traces d'acide cyanhydrique. Aucun de ces composés, toutefois, ne possède les caractères d'une combinaison définie, et jusqu'à ce jour on ne connaît avec précision qu'un seul cyanure de phosphore, celui qui correspond au trichlorure, le tricyanure

$$P(CAz)^3.$$

— *Tricyanure de phosphore*

$$P(CAz)^3 \text{ ou } PCy^3.$$

Ce corps se produit : 1° lorsqu'on chauffe dans un tube scellé du cyanure d'argent avec du trichlorure de phosphore; il y a double décomposition, le chlore se portant sur l'argent et le cyanogène sur le phosphore; 2° par l'action de la chaleur sur un mélange de cyanure d'argent et de pentachlorure de phosphore en dissolution dans du sulfure de carbone. Dans ce dernier cas, il se forme en même temps du chlorure de cyanogène. Les 2 atomes de chlore que le chlorure phosphorique renferme en plus que le chlorure *phosphoreux* se séparent en effet et agissent sur le cyanure d'argent à la manière du chlore libre, c'est-à-dire produisent du chlorure d'argent et du chlorure de cyanogène. Lorsqu'on substitue un autre cyanure métallique au cyanure d'argent, le cyanure de phosphore ne se forme plus. Il ne se forme pas non plus quand on chauffe le phosphore dans un courant de cyanogène ou de vapeurs de chlorure de cyanogène.

Préparation. On introduit dans un long tube du cyanure d'argent mouillé légèrement avec un peu de trichlorure de phosphore. Le tube doit être soigneusement refroidi, scellé à la lampe et chauffé pendant six ou huit heures entre 130° et 140°. On ouvre ensuite le tube, on le chauffe doucement pour éliminer l'excès de protochlorure de phosphore et l'on porte le résidu à une température comprise entre 130° et 180° dans une cornue dont le col est dirigé en haut et dans laquelle on fait passer un courant d'anhydride carbonique, jusqu'à ce que le produit se sublime. On ferme alors hermétiquement le col de la cornue, on laisse refroidir l'appareil et l'on retire enfin les cristaux de cyanure de phosphore qui sont dans le col de l'appareil, en les en détachant au moyen d'une baguette de verre. 20 à 25 grammes de cyanure d'argent fournissent ainsi une quantité de cyanure de phosphore qui varie entre 4gr,5 et 4gr,8.

Propriétés. Le cyanure de phosphore forme de longues aiguilles blanches ou des plaques, qui prennent feu quand on les touche avec une baguette de verre chauffée même très-légèrement. Ils se désagrègent lentement au contact de l'air humide avec dépôt de phosphore, production d'acide *phosphoreux* et d'acide cyanhydrique. Il fond entre 200° et 203°, éprouve le phénomène de la surfusion d'une manière très-prononcée, mais se solidifie dès qu'on le touche avec un corps solide. Il bout à quelques degrés seulement au-dessus de son point de fusion. Il n'est que peu soluble dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et le trichlorure de phosphore; sa solubilité dans ces menstrues augmente cependant à mesure que la température s'élève. Au contact de l'eau, il se décompose d'une manière immédiate avec production d'acide cyanhydrique et d'acide *phosphoreux*. Avec les alcools éthylique et amylique, il donne de l'acide cyanhydrique, du phosphite d'éthyle ou d'amyle et un corps fétide qui est probablement identique à celui qui se forme dans la préparation du cyanure d'éthyle (isocyanure d'éthyle). L'acide acétique agit avec une grande violence sur le cyanure de phosphore et détermine souvent une séparation de carbone. Avec l'acide valérianique, il se forme de l'acide cyanhydrique, de l'acide *phosphoreux* et un corps huileux que ses réactions permettent de considérer comme du cyanure de valéryle. Le chlorure d'acétyle réagit sur le cyanure de phosphore à 100°. Mais la réaction ne donne aucun corps qu'il soit possible de séparer à l'état de pureté pour l'analyser et en étudier les propriétés. L'ammoniaque gazeuse sèche n'agit pas sur le cyanure de phosphore à la température ordinaire; mais à chaud elle convertit ce corps en une masse blanche insoluble dans l'eau.

— *Bromure phosphoreux.* Le phosphore se combine directement au brome à la température ordinaire, avec un dégagement abondant de chaleur et même de lumière. Dans le cas où l'on opère avec le phosphore ordinaire, quelques morceaux de ce phosphore projetés dans du brome peuvent occasionner une dangereuse explosion. Il y a deux bromures de phosphore : le tribromure, ou bromure *phosphoreux* PBr^3, et le perbromure, pentabromure ou bromure phosphorique PBr^5. C'est le protobromure que nous étudions ici; pour le bromure, v. PHOSPHORIQUE (bromure).

— PRÉPARATION DU PROTOBROMURE DE PHOSPHORE. 1° On met du brome en contact avec un excès de phosphore. On introduit le phosphore en petits morceaux dont le poids ne doit pas dépasser 0gr,001. Le brome doit être complètement anhydre. Quand le liquide est incolore, on y introduit un certain excès de phosphore et l'on distille. Pour éviter les chances d'explosion, il est mieux de placer le brome dans un flacon à l'émeri, profond, et le phosphore dans un tube scellé à une de ses extrémités, que l'on plonge dans le flacon par son extrémité fermée et dont l'extrémité ouverte doit être plus élevée que le niveau du liquide. En fermant le flacon, les vapeurs de brome arrivent peu à peu en contact avec le phosphore qui les absorbe, et le tube se remplit de bromure *phosphoreux* tout à fait pur. M. Lieben préfère opérer comme pour le chlorure *phosphoreux*. Il chauffe du phosphore dans une cornue tubulée et fait arriver sur le phosphore, fondu en contact avec un courant d'anhydride carbonique qui a barboté d'abord dans du brome et s'est chargé de vapeurs de ce corps. Enfin on peut dissoudre le phosphore dans le sulfure de carbone, ajouter le brome à la liqueur et évaporer. Le bromure ainsi obtenu est toutefois moins pur que celui qu'on prépare par les méthodes précédentes. 2° On peut encore obtenir du bromure *phosphoreux* en dirigeant de la vapeur de phosphore sur du bromure mercureux ou mercurique chauffé dans un tube de verre au moyen d'une lampe à alcool et recevoir le produit dans un récipient. On le redistille pour le débarrasser de l'excès de phosphore par une nouvelle distillation.

Le tribromure de phosphore est un liquide mobile, transparent, incolore, qui ne se solidifie pas à — 12°. Il est fort volatil et émet des vapeurs blanches au contact de l'air. Son odeur est piquante et rappelle celle de l'acide bromhydrique. Il est probable qu'il ne rougit la teinture de tournesol qu'en présence de l'eau.

Il est décomposé par l'eau, qui donne lieu à un grand dégagement de chaleur. Une molécule de tribromure PBr^3 réagit sur 3 molécules d'eau, $3H^2O$, et forme 3 molécules d'acide bromhydrique, 3HBr, et une molécule d'acide *phosphoreux*

$$P\left\{\begin{array}{l}OH\\OH.\\OH\end{array}\right.$$

A la température de 8°, la décomposition est très-lente même si l'on agite; à 25°, elle est au contraire très-rapide. Le chlore décompose également le bromure *phosphoreux* avec production de brome libre et de trichlorure de phosphore. V. PHOSPHOREUX (chlorure).

Le tribromure de phosphore est capable de dissoudre une nouvelle quantité de phosphore. Il acquiert alors la propriété de mettre le feu aux corps combustibles avec lesquels on le met en contact au sein de l'atmosphère. Exposé à l'air, il s'évapore en laissant une pellicule de phosphore. Il abandonne également du phosphore libre quand on le décompose par l'eau.

Lorsqu'on dirige lentement un courant de gaz ammoniac bien sec à travers du tribromure de phosphore refroidi avec soin, il se forme un bromure de phosphore ammonié

$$PBr^3,5AzH^3.$$

C'est une poudre blanche qui se résout, lorsqu'on la chauffe à l'abri de l'air, en phosphure d'azote, vapeur de phosphore, bromure d'ammonium, ammoniaque et hydrogène. Au contact de l'eau, le même ammonio-bromure se détruit avec formation de bromure et de phosphite d'ammonium.

— *Sulfure phosphoreux.* V. PHOSPHORE (trisulfure de).

PHOSPHORIDE adj. (fo-sfo-ri-de — de *phosphore*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Qui contient du phosphore.

— s. m. pl. Famille de minéraux, comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

PHOSPHORIPHORE adj. (fo-sfo-ri-fo-re — de *phosphore*, et du gr. *phoros*, qui porte). Zool. Se dit de divers animaux qui ont une partie de leur corps phosphorescente.

PHOSPHORIQUE adj. (fo-sfo-ri-ke — rad. *phosphore*). Chim. Qui tient de la nature du phosphore : *Lueur* PHOSPHORIQUE. *Les yeux de certains animaux brillent pendant la nuit d'un éclat* PHOSPHORIQUE. (D. Vital.)

— *Briquet phosphorique*, Petit flacon rempli de phosphore, dans lequel on plonge une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière. ‖ *Bougies phosphoriques*, Petits tubes de verre scellés aux deux bouts, et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme lorsqu'on brise le tube. ‖ *Allumettes phosphoriques*, Allumettes dont le bout est enduit d'une pâte phosphorique, et qui s'enflamment par le frottement.

— Chim. Se dit d'un acide et de divers composés du phosphore.

— Encycl. Chim. *Acide phosphorique*. C'est l'acide oxygéné du phosphore qui renferme la proportion la plus grande d'oxygène.

L'acide phosphorique PH^3O^4 peut être considéré comme de l'hydrogène phosphoré PH^3 auquel s'est ajoutée une quantité d'oxygène égale à 4 atomes. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

phosphorique [illegible] 1. A [illegible] 2 molécules de cet acide perdent 1 molécule d'eau et donnent l'acide diphosphorique ou pyrophosphorique $P^2H^4O^7$. [illegible] des triphosphorique $P^3H^5O^{10}$, tétraphosphorique $P^4H^6O^{13}$, [illegible] et hexaphosphorique [illegible] derniers acides ne sont point connus à l'état de liberté; mais on connaît les anhydrides qui en dérivent par soustraction d'une molécule d'eau. [illegible] qu'on connaît encore sous le nom d'acide métaphosphorique, et les anhydrides des acides dits tri, tétra, penta et hexaphosphorique sont polymères entre eux. En effet, l'anhydride [illegible] formule triple, et ainsi de suite. Il en résulte qu'on a désigné ces anhydrides sous les noms d'acides dimétaphosphorique, trimétaphosphorique, et ainsi de suite.

[illegible] de condensation et ceux de leurs anhydrides dont nous venons de parler et qui, renfermant de l'hydrogène, font encore fonction d'acides, on connaît un [illegible] qui résulte de l'union de 2 molécules d'acide [illegible] d'eau. Nous avons donc à étudier l'acide *phosphorique* normal ou orthophosphorique, l'acide pyrophosphorique, l'acide métaphosphorique et ses polymères, enfin l'anhydride *phosphorique* proprement dit. Comme ce dernier sert ordinairement de matière première pour obtenir tous les autres, quoiqu'on puisse cependant les préparer par d'autres moyens, c'est par lui que nous commencerons.

— ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE [illegible] est le seul produit de la combustion rapide du phosphore dans un excès d'oxygène ou d'air sec. La combustion s'effectue facilement dans un grand ballon de verre à trois tubulures. Aux deux tubulures latérales on adapte un appareil qui permet de faire passer un courant d'air dans le ballon. A la tubulure supérieure, qui est beaucoup plus élevée, on adapte, au moyen d'un bouchon, un tube de porcelaine ou de verre qui descend jusque dans le milieu du ballon et à la partie inférieure duquel est suspendue par des fils de fer une petite capsule de porcelaine. Ce tube est fermé lui-même en haut par un bouchon que l'on peut enlever et mettre à volonté. Le tout étant ainsi disposé et la capsule ayant été légèrement chauffée avant d'être introduite dans le ballon, on débouche le tube et l'on y jette un petit fragment de phosphore qui tombe dans la capsule et s'y enflamme aussitôt avec production d'anhydride phosphorique [illegible]

[illegible] tout à fait exempt de phosphore libre, et il [illegible] sec. A la chaleur rouge, il se sublime. Chauffé [illegible] chlorure et d'anhydride ph[illegible] la précédente.

[illegible]

[illegible] Le même acide [illegible]

[illegible] et fonctionnant par [illegible] acides. On ne donne cependant d'ordinaire le nom de phosphate acide qu'à ce dernier parce que, seul, il a la propriété de rougir la teinture de tournesol. L'hydrogène basique de l'acide *phosphorique* peut être également remplacé par des radicaux d'alcools avec formation [illegible] acides ou acides [illegible]

Lorsqu'on calcine [illegible] le phosphate [illegible] PH^2NaO^4, ce sel perd une molécule d'eau et laisse pour résidu un métaphosphate de sodium $PNaO^3$. Ce nouveau sel est stable et [illegible] aqueuse de métaphosphate [illegible] l'azotate de plomb donne un précipité de métaphosphate [illegible] $P^2Pb''O^6$, lequel, mis en suspension dans l'eau et soumis à l'action de l'acide sulfhydrique, fournit de l'acide [illegible] HO^3 tout différent par [illegible] de l'acide orthophosphorique [illegible]

[illegible] métaphosphorique et l'acide orthophosphorique [illegible] et l'autre solubles dans l'eau. Le premier prend naissance par l'action de l'eau froide, et le second par l'action de l'eau bouillante sur l'anhydride *phosphorique* [illegible] l'un de l'autre par la nature des réactions qu'ils exercent sur l'albumine et sur l'azotate d'argent. L'acide métaphosphorique coagule, en effet, l'albumine et fournit un précipité blanc [illegible] tandis que l'acide [illegible] ce dernier sel [illegible] avec le nitrate d'argent [illegible] l'acide orthophosphorique est neutralisé par une base.

Les métaphosphates diffèrent des orthophosphates par une molécule d'eau ou de base qu'ils renferment en moins. Leurs rapports sont les mêmes que ceux qui existent entre les meta et les orthosilicates. Ces sels se convertissent les uns dans les autres avec une assez grande facilité, en absorbant ou en perdant les éléments qui leur manquent, c'est-à-dire une molécule d'eau ou de base. Ainsi, une solution d'acide métaphosphorique se convertit en acide orthophosphorique, lentement à la température ordinaire et rapidement à la température de l'ébullition. Il en est de même des métaphosphates de baryum et de sodium, qui passent à l'état d'orthophosphates monométalliques lorsqu'on les fait bouillir avec de l'eau. Les métaphosphates des métaux lourds, comme l'argent et le plomb, se dédoublent par l'eau bouillante en phosphates tribasiques et acide *phosphorique* libre. Fondu avec un oxyde, un hydrate ou un carbonate, tout métaphosphate passe à l'état de phosphate neutre. Inversement, lorsqu'on chauffe de [illegible] un phosphate monométallique au rouge, il s'élimine une molécule d'eau et il reste de l'acide métaphosphorique ou un métaphosphate. Le métaphosphate se forme encore par la calcination d'un sel neutre, si ce sel renferme une base volatile [illegible] Tel est le cas pour le phosphate sodico-ammonique

$$PNaAzH^4O^4.$$

[illegible] en métaphosphate.

[illegible] le phosphate [illegible]

[illegible] On extrait l'acide pyrophosphorique de ce sel [illegible] se convertissent facilement en méta [illegible]

phosphorique [illegible] cependant, dans [illegible] tation très-lente de l'acide métaphosphorique [illegible] métalliques se con[illegible]

Fleitmann et Henneberg, en fondant ensemble 1 molécule de pyrophosphate de sodium avec 2 molécules de métaphosphate du [illegible] une masse dont la formule est $Na^5P^3O^{10}$. Ce sel est soluble dans une [illegible] et cristallise lorsqu'on [illegible] Par [illegible] phosphates [illegible] Les [illegible] mêmes chimistes ont préparé un autre sel cristallisable et très-soluble de la formule $Na^6P^4O^{13}$ en fondant 1 molécule de pyrophosphate sodique avec 2 molécules de métaphosphate; ce second sel donne aussi par double décomposition des précipités métalliques de formule semblable. Tous ces composés sont des produits de condensation qui résultent de l'addition de l'acide métaphosphorique (ou de ses sels) à l'acide *phosphorique* ou diphosphorique, exactement comme les glycols condensés résultent de la fixation d'une ou de plusieurs molécules d'oxyde d'éthylène sur le glycol ordinaire ou sur un glycol déjà condensé lui-même.

Ordinairement, on prépare l'acide orthophosphorique en dissolvant l'anhydride *phosphorique* dans l'eau et en faisant bouillir la liqueur jusqu'à ce qu'elle ne précipite plus l'albumine. On évapore ensuite à consistance sirupeuse. Ce procédé est de beaucoup le plus commode. Quelquefois, cependant, on préfère oxyder directement le phosphore par l'acide azotique ou décomposer la cendre d'os par l'acide sulfurique.

Pour oxyder directement le phosphore, on chauffe une partie de ce corps jusqu'à dissolution complète avec 15 parties d'acide azotique dilué de 1,2 de densité. Le produit distillé, qui renferme un peu d'acide phosphoreux, est ensuite cohobé et l'on évapore la totalité du liquide. A un certain moment, il se produit une vive effervescence due à l'oxydation de l'acide phosphoreux formé d'abord. On ajoute alors de petites quantités successives d'acide azotique jusqu'à ce qu'une dernière addition de ce corps ne produise plus d'effervescence, après quoi on pousse l'évaporation avec assez de vigueur pour chasser la totalité de l'acide azotique. Si l'on évapore trop fortement, il peut se produire de l'acide [illegible] *phosphorique*; mais il suffit alors de reprendre le résidu par l'eau et de faire bouillir la liqueur de manière à l'amener à consistance sirupeuse.

Pour retirer l'acide *phosphorique* de la cendre d'os, on traite celle-ci par l'acide sulfurique. Au bout de vingt-quatre heures de contact, on ajoute de l'eau et l'on filtre. Le liquide filtré renferme du phosphate monocalcique très-acide $P^2Ca''H^4O^8$, et il reste un résidu insoluble de phosphate de chaux. On ajoute ensuite de l'ammoniaque à la liqueur filtrée. Il se précipite du phosphate de chaux tribasique et il reste du phosphate neutre d'ammonium dans la liqueur :

$$3P^2Ca''H^4O^8 + 6AzH^3$$
$$= P^2Ca''^3O^8 + 4P(AzH^4)^3O^4.$$

On filtre de nouveau pour séparer le précipité, on évapore à siccité la liqueur et l'on calcine au rouge le phosphate ammonique. L'ammoniaque s'élimine et il reste un résidu d'acide métaphosphorique, que l'on transforme en acide *phosphorique* normal par une ébullition suffisamment prolongée avec l'eau.

On peut enfin obtenir très-facilement l'acide *phosphorique* en décomposant le pentachlorure PCl^5 ou l'oxychlorure de phosphore par l'eau. Il se forme de l'acide chlorhydrique et de l'acide *phosphorique*, et il suffit d'évaporer la liqueur pour éliminer l'acide chlorhydrique. Dans cette opération, on peut même se dispenser de préparer d'abord le pentachlorure et se borner à mettre du phosphore en suspension dans l'eau et à diriger un courant de chlore dans la liqueur. Le perchlorure se forme alors et se décompose simultanément. Dès que tout le phosphore est dissous et que le liquide conserve une forte odeur de chlore, on arrête le courant gazeux et l'on évapore à consistance sirupeuse.

L'acide orthophosphorique peut être obtenu en cristaux durs, transparents et prismatiques. Il suffit pour cela de concentrer sa dissolution jusqu'à consistance sirupeuse et de l'abandonner ensuite dans le vide au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique. Suivant Schiff, la densité de ses solutions varie beaucoup suivant leur degré de concentration. Les solutions aqueuses peuvent être portées à 160° sans que le caractère de l'acide [illegible] à 213°, [illegible] l'acide métaphosphorique, acide dans lequel [illegible] masse tout entière si l'on porte la température au rouge.

L'acide orthophosphorique [illegible] possède une forte réaction acide. A la température de l'ébullition, il décompose les sels de la plupart des acides volatils à cause de sa plus grande fixité. Il ne précipite les solutions d'azotate d'argent, de chlorure de baryum ou de chlorure de calcium que quand il est, au préalable, neutralisé par une base.

— *Orthophosphates.* Nous avons déjà dit qu'il existe des orthophosphates mono-, di et trimétalliques. Il y a aussi des phosphates superbasiques, que l'on rencontre à l'état naturel. On connaît aussi des combinaisons de phosphates et de fluorures ou de chlorures, tels que les apatites et les wagnérites. MM. Deville et Caron ont préparé synthétiquement des composés de cet ordre en fondant des phosphates trimétalliques avec un excès de chlorure ou de fluorure et en soumettant ensuite le produit refroidi à des lavages pour enlever l'excès de ces derniers sels.

Les phosphates alcalins s'obtiennent généralement par l'action des hydrates ou des carbonates alcalins sur l'acide *phosphorique* libre ou sur le phosphate suracide de chaux. Quand on fait bouillir ce dernier sel avec une solution de carbonate de soude, il se dépose du phosphate tricalcique et il reste en dissolution du phosphate disodique ou phosphate de soude du commerce. Ce dernier sel se convertit facilement en phosphate mono ou trisodique par l'addition d'une nouvelle quantité d'acide phosphorique ou d'hydrate de sodium.

Parmi les phosphates trimétalliques, ceux-là seuls qui ont pour base des métaux alcalins sont solubles dans l'eau. Leurs solutions ont une forte réaction alcaline, ce qui leur a fait donner autrefois le nom de sels basiques. Les acides les plus faibles les décomposent. Ainsi, avec l'acide carbonique lui-même, il se forme un mélange de carbonate alcalin et de phosphate dibasique.

Les phosphates dibasiques à base alcaline sont solubles dans l'eau. On les désigne souvent à tort sous le nom de phosphates neutres, parce qu'ils n'exercent sur les couleurs végétales qu'une réaction alcaline à peine sensible. Les autres phosphates dimétalliques sont des composés instables et généralement insolubles. Ils ont une grande tendance à se dédoubler en un sel monométallique et en un sel trimétallique.

Les phosphates monométalliques sont très-solubles dans l'eau, sans exception. Ils donnent des solutions fortement acides. Beaucoup de phosphates trimétalliques se dissolvent à des degrés divers dans les acides *phosphorique*, azotique, chlorhydrique, etc. Il est probable qu'ils se convertissent, dans ce cas, en sels monométalliques. Les phosphates monométalliques des métaux lourds ne sont généralement pas connus sous la forme de composés définis bien déterminés.

Dans les circonstances ordinaires, les métaux lourds, comme l'argent et le plomb, par exemple, forment une seule classe d'orthophosphates : les orthophosphates trimétalliques. Il en résulte que, lorsqu'on ajoute à une solution d'azotate d'argent une solution d'un phosphate alcalin mono ou dimétallique, il se précipite un sel trimétallique et la liqueur devient fortement acide par suite de la mise en liberté d'une certaine quantité d'acide.

$$Na^2HPO^4 + Az3Az^{O3}$$

Phosphate monosodique. — Azotate d'argent.

$$= Ag^3PO^4 + AzNaO^3 + 2AzHO^3$$

Phosphate triargentique. — Azotate de sodium. — Acide azotique.

$$Na^2HPO^4 + 3AzAgO^3$$

Phosphate disodique. — Azotate d'argent.

$$= Ag^3PO^4 + 2NaAzO^3 + AzHO^3$$

Phosphate triargentique. — Azotate sodique. — Acide azotique.

Les réactions des orthophosphates solubles sont les suivantes :

1° Les orthophosphates solubles donnent avec l'azotate d'argent un précipité jaune citron de citrate triargentique, Ag^3PO^4, soluble dans l'acide azotique et dans l'ammoniaque.

2° Avec l'acétate ou l'azotate de plomb, ils donnent un précipité blanc de phosphate triplombique, insoluble dans l'ammoniaque et l'acide acétique, soluble dans l'acide azotique. Si le phosphate est mélangé de chlorure, le précipité renferme aussi du chlorure de plomb chimiquement combiné au phosphate. Fondu au chalumeau, le phosphate triplombique forme par le refroidissement une perle cristalline.

3° Avec les chlorures de baryum et de calcium, les orthophosphates donnent des précipités blancs dimétalliques, très-facilement solubles dans l'acide chlorhydrique, l'acide azotique et même l'acide acétique.

4° Avec le sulfate ou le chlorure d'ammonium ammoniacal, il se forme un précipité cristallin de phosphate ammoniaco-magnésien $(AzH^4)Mg''PO^4.12H^2O$. Ce précipité se dissout facilement dans tous les acides. Il est extrêmement peu soluble dans l'eau pure et absolument insoluble dans l'eau ammoniacale, même en présence d'un excès de sels ammoniacaux. Dans les liqueurs fort étendues, ce précipité se forme avec une extrême lenteur; on en accélère le dépôt en frottant les parois du vase qui contient la liqueur avec une baguette de verre.

5° Avec le chlorure ferrique, les orthophosphates solubles donnent un précipité blanc jaunâtre de phosphate ferrique

$$(Fe^2)^{vi}P^2O^8,$$

soluble dans l'acide chlorhydrique, dans un excès de chlorure ferrique, dans l'acétate ferrique et dans l'ammoniaque, mais tout à fait insoluble dans l'acide acétique. Il en résulte que ce sel se précipite lorsqu'on ajoute un acétate soluble à sa dissolution chlorhydrique, ou, ce qui revient au même, lorsqu'on ajoute un mélange d'acétate de sodium et de chlorure ferrique à la solution acide d'un phosphate. Cette réaction est une de celles que l'on emploie le plus souvent dans les laboratoires pour déterminer la présence de l'acide *phosphorique*. Il faut remarquer toutefois que les arséniates donnent une réaction tout à fait identique à la précédente.

6° L'azotate uranique se comporte de la même manière que le chlorure ferrique vis-à-vis des phosphates.

7° Les sels mercureux font naître dans la solution de ces sels un précipité blanc facilement soluble dans l'acide azotique. Lorsque après avoir dissous un phosphate dans un excès d'acide azotique on y ajoute du mercure en excès, qu'on évapore à siccité et qu'on reprend par l'eau le résidu, la totalité de l'acide *phosphorique* reste à l'état de sel mercureux insoluble, et les métaux que renfermait le sel primitif passent dans la liqueur à l'état d'azotates. Rose a utilisé cette réaction pour séparer l'acide *phosphorique* de tous les métaux autres que le mercure.

8° Avec l'azotate de bismuth, les orthophosphates solubles donnent, suivant M. Chancel, un précipité blanc soluble dans l'acide azotique. Ce précipité répond à la formule $Bi'''PO^4$.

9° Lorsqu'on ajoute une solution aqueuse de molybdate d'ammonium à la solution d'un phosphate quelconque renfermant de l'acide azotique libre et qu'on chauffe le tout, la solution jaunit immédiatement et il se forme un précipité jaune brillant de phosphomolybdate ammonique, qui se dépose soit immédiatement, soit au bout d'un certain temps. Ce précipité est insoluble dans les acides, soluble dans l'ammoniaque et dans un excès de phosphate. Il en résulte que cette réaction est surtout utile pour découvrir de petites traces d'acide *phosphorique*, comme dans certains minéraux et certains terrains.

Pour déterminer la présence de l'acide *phosphorique* dans des solutions neutres ou alcalines, on emploie généralement un mélange de chlorure ammonique, d'ammoniaque et d'un sel de magnésium. Quand, au contraire, la solution est acide, on fait usage d'un mélange de chlorure ferrique et d'acétate de sodium. Le réactif le plus délicat est toutefois le molybdate d'ammonium. On distingue aisément l'acide *phosphorique* de l'acide arsénique, qui présente cependant toutes ces réactions. Il suffit, en effet, de mêler la solution avec de l'acide sulfureux et de la soumettre ensuite à l'action d'un courant d'acide sulfhydrique pour en précipiter la totalité de l'acide arsénique à l'état de sulfure jaune d'arsenic. On distingue les acides métaphosphorique et pyrophosphorique de l'acide orthophosphorique au moyen de l'azotate d'argent et de l'albumine. En effet, l'acide métaphosphorique seul coagule l'albumine, et l'acide pyrophosphorique précipite en blanc l'azotate d'argent, tandis que l'acide orthophosphorique précipite en jaune ce même réactif. Le molybdate ammonique peut également servir à distinguer l'acide orthophosphorique des deux autres, car ces derniers ne donnent lieu avec lui à aucun précipité jaune jusqu'au moment où, par l'ébullition avec l'acide azotique, ils se trouvent convertis en acide *phosphorique* normal.

Les orthophosphates trimétalliques des bases fixes ne se décomposent point lorsqu'on les calcine. Les phosphates dimétalliques et monométalliques, au contraire, se convertissent respectivement en pyrophosphates ou en métaphosphates sous l'action de la chaleur. Les phosphates trimétalliques des métaux alcalins ou alcalino-terreux ne se décomposent pas lorsqu'on les calcine avec du charbon, tandis que les sels mono et dimétalliques des mêmes métaux se décomposent dans ces conditions et se dédoublent en phosphate trimétallique et acide *phosphorique*, lequel abandonne son oxygène au charbon et donne du phosphore libre (v. PHOSPHORE [préparation du]). Les phosphates trimétalliques des métaux lourds sont, au contraire, décomposés par le charbon avec production de phosphores métalliques. Le sel de plomb fait exception; il donne du plomb métallique et dégage des vapeurs de phosphore libre. Les divers phosphates de magnésium chauffés avec du charbon dégagent des vapeurs de phosphore et laissent un résidu de magnésie. Le potassium et le sodium réduisent facilement à chaud les phosphates et transforment ces sels en phosphures capables de dégager de l'hydrogène phosphoré au contact des acides. On se sert de cette réaction dans l'analyse au chalumeau. Les phosphates alcalino-terreux ne subissent qu'une décomposition partielle lorsqu'on les fond avec un carbonate alcalin, tandis que la plupart des autres phosphates insolubles (ceux de magnésium, de manganèse, de zinc, de cuivre et de fer, par exemple) sont complètement décomposés par ce moyen avec production d'un oxyde métallique et d'un orthophosphate alcalin. Par ébullition avec une solution d'alcali fixe ou de carbonate alcalin, les phosphates ne se décomposent que partiellement et quelquefois même ne se décomposent pas du tout. Le phosphate aluminique se décompose complé-

tement par voie sèche lorsqu'on le fond avec son propre poids de silice et six fois son poids de carbonate de sodium ; mais il est tellement stable qu'on ne parvient pas à le décomposer par d'autres moyens.

— *Dosage de l'acide phosphorique.* La méthode de dosage la plus généralement employée consiste à précipiter l'acide *phosphorique* par du sulfate de magnésie ammoniacal. Le mélange doit être abandonné pendant vingt-quatre heures à lui-même, pour que le dépôt du précipité soit complet. Au bout de ce temps, l'acide *phosphorique* se trouve entièrement déposé sous la forme d'un précipité cristallin de phosphate ammoniaco-magnésien $(PO^4)^2(AzH^4)^2Mg''^2$. On recueille alors ce précipité sur un petit filtre capable de laisser par l'incinération un poids de cendres connu, on le lave bien à l'eau ammoniacale, puis on le dessèche à l'étuve. Quand il est sec, on le détache du filtre et on le fait tomber dans un creuset de platine; on incinère le filtre lui-même et l'on en réunit les cendres au précipité. On chauffe alors au rouge le creuset de platine, afin de convertir le phosphate ammoniaco-magnésien en pyrophosphate de magnésium $Mg''^2P^2O^7$, que l'on pèse après refroidissement et d'où l'on déduit le poids des cendres du filtre. Une molécule de ce sel renfermant 63,67 pour 100 d'anhydride *phosphorique* P^2O^5 et 27,98 de phosphore, il est facile, lorsqu'on en a déterminé le poids, d'en déduire, par une simple proportion, le poids d'anhydride *phosphorique* ou du phosphore.

Quand l'acide *phosphorique* se trouve à l'état d'acide métaphosphorique ou pyrophosphorique, il faut d'abord le convertir en acide *phosphorique* normal, soit en fondant le sel avec cinq ou six fois son poids de carbonate de sodium, soit, ce qui vaut mieux encore, en le fondant avec un mélange à équivalents égaux de carbonate potassique et de carbonate sodique, parce que ce mélange est plus fusible que chacun des deux sels pris isolément. Par cette fusion avec un excès d'alcali, l'acide *phosphorique* passe ordinairement à l'état de phosphate alcalin tribasique, que l'on peut traiter comme nous venons de le dire. On peut aussi effectuer la conversion par une ébullition prolongée du pyrophosphate ou du métaphosphate avec de l'eau, des acides ou des solutions alcalines.

Une autre méthode de dosage de l'acide *phosphorique* a été décrite et recommandée par M. Chancel, comme permettant de doser cet acide dans les liqueurs acides : elle consiste à précipiter ce corps à l'état de phosphate de bismuth et à peser le précipité ainsi obtenu, dont la composition est parfaitement constante et répond à la formule $Bi'''PO^4$, renfermant 23,28 pour 100 d'anhydride *phosphorique* P^2O^5. L'azotate de bismuth dont on fait usage pour la précipitation doit contenir un assez grand excès d'acide azotique pour n'être pas précipité par l'eau. La présence de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique empêcherait ce mode de dosage de donner des résultats exacts si l'on n'avait soin, dans ce cas, de précipiter successivement ces deux corps au moyen du chlorure de baryum, puis de l'azotate d'argent. On élimine l'excès d'argent par l'acide sulfhydrique. Quand la liqueur renferme du fer à l'état de sel ferrique, la précipitation est incomplète et le précipité renferme du fer; mais on obvie facilement à cet inconvénient en réduisant le sel ferrique à l'état de sel ferreux, au moyen d'un courant d'acide sulfhydrique. Avec ces modifications, on rend le procédé de M. Chancel parfaitement convenable pour le dosage des phosphates dans le sol, dans les cuprolithes, dans les minerais de fer, etc.

A côté de ces deux méthodes, qui sont de beaucoup les plus exactes, se placent les méthodes volumétriques de M. Liebig et de M. Byassou.

La méthode de M. Liebig se fonde sur l'insolubilité du phosphate de fer au maximum dans l'acide acétique. On ajoute de l'acétate de sodium, si elle est acide, ou de l'acide acétique, si elle est neutre, à la liqueur qui renferme le phosphate qu'il s'agit de doser, et l'on ajoute goutte à goutte à la liqueur une solution titrée de chlorure ferrique ou d'alun ammonio-aluminique, jusqu'à ce qu'une dernière goutte de la liqueur ne donne plus de précipité. On peut ainsi facilement, par la quantité de fer ou d'aluminium employée, calculer la proportion de l'acide *phosphorique*, si l'on sait que le précipité qui se forme répond à la formule $Fe^{VI}{}^2(PO^4)^2$ ou $Al^{VI}(PO^4)^2$. La principale difficulté de ce procédé consiste en ce qu'il est difficile d'apprécier exactement le moment où la précipitation est complète. Dans ce but, Liebig met sur du papier à filtrer blanc une goutte d'une solution aqueuse de ferrocyanure de potassium; puis, quand cette goutte s'est étendue, il la recouvre d'un autre morceau de papier buvard et mouille celle-ci par-dessus avec une goutte du liquide auquel le sel ferrique a été ajouté. Ce liquide se filtre à travers le second papier et laisse tout le phosphate ferrique qu'il tient en suspension, de manière que toute production d'une couleur bleue annonce un excès de sel ferrique soluble. On arrive ainsi, par des essais successifs, à déterminer d'une façon très exacte le moment où la totalité de l'acide *phosphorique* est précipitée.

La méthode de M. Byassou utilise le fait découvert par Leconte, que l'azotate uranique donne, avec les phosphates solubles, un précipité d'une composition invariable, qui, d'après M. Byassou, répond à la formule $2(U^2O^3)P^2O^5$ ou $U^2P^2O^8$, après une légère calcination. L'azotate d'urane sec répondant à la formule $UO,AzO^3(U^2O^3,Az^2O^5)$, il en résulte qu'une solution faite avec 76gr,0985 de ce sel pour le volume de 1 litre à 15° centigrades est telle, que 1 centimètre cube de cette liqueur précipite 0gr,001 d'anhydride *phosphorique*. La dissolution titrée d'azotate d'urane se conserve d'ailleurs très-bien à la lumière et présente le même titre au bout d'une année. Cela posé, voici la manière de procéder, telle que la décrit M. Byassou. L'acide *phosphorique* contenu dans un poids donné d'une substance est amené en solution neutre, à l'état de phosphate alcalin, dans un volume connu, opération qui s'effectue par un des deux procédés principaux, savoir : par calcination avec un excès de carbonate de sodium, ou par ébullition avec un acide minéral, tel que l'acide azotique concentré, quand la substance y est soluble (il ne faut pas qu'il y ait d'arséniate; d'ailleurs, s'il y en avait, on l'éliminerait d'abord par l'acide sulfureux et l'acide sulfhydrique). Au moyen d'une pipette graduée, on mesure exactement 10 ou 20 centimètres cubes de la liqueur titrée d'azotate d'urane et on les met dans un vase à précipité. A l'aide d'une burette graduée, on verse la dissolution renfermant l'acide *phosphorique* qu'il s'agit de doser. On a d'avance fait dissoudre 5 grammes de ferrocyanure de potassium dans 100 grammes d'eau. On imprègne de ce réactif des bandelettes de papier à filtrer, qu'on fait sécher. Ce papier jaune, mis en contact avec la liqueur d'azotate uranique, prend une teinte brun rouge, ou simplement rose si la quantité de ce sel est très-faible. En présence du phosphate d'urane seul, il n'y a pas changement de coloration, même après plusieurs heures. En laissant tomber dans le vase où l'on fait l'essai des fragments de 1 ou 2 millimètres carrés, on suit parfaitement la marche de l'opération. On continue à verser avec soin la solution de phosphate et il arrive un moment où le papier n'accuse plus de teinte. On est alors certain que la réaction est terminée et l'on opère la lecture. Un premier essai indique la richesse approximative en acide *phosphorique*. On le répète deux ou trois fois et l'on arrive ainsi à un dosage exact. Il ne faut pas oublier la précaution indispensable de n'opérer que sur des liqueurs neutres ou très-peu acidifiées par l'acide acétique.

Le procédé de Byassou, comme celui de M. Liebig, est fort sensible, mais ils présentent certainement l'un et l'autre un degré d'exactitude inférieur aux méthodes où l'on opère avec la balance, méthodes seules acceptables dans les analyses de précision.

—*Séparation de l'acide phosphorique d'avec les bases.* La méthode la plus commode et la plus générale pour séparer l'acide *phosphorique* d'avec les bases consiste à faire passer ce corps à l'état de phosphate mercureux insoluble, d'après la réaction que nous avons indiquée plus haut. On dissout le phosphate ou le mélange des phosphates dans l'acide azotique, puis on y ajoute un excès de mercure et l'on évapore à siccité. Le produit, repris par l'eau, laisse le phosphate à l'état de phosphate mercureux insoluble, et les bases passent dans la solution à l'état d'azotates. On peut aussi se borner à saturer exactement la solution nitrique par la potasse ou la soude et précipiter ensuite par l'azotate mercureux. Dans la plupart des cas, c'est la première de ces méthodes qui est préférable. La proportion du mercure doit être telle qu'il en reste toujours une portion indissoute. On opère l'évaporation au bain-marie, afin de chasser l'excès d'acide sans s'exposer à décomposer soit le phosphate mercureux, soit les azotates formés. On recueille le phosphate mercureux, on le mêle, dans un creuset de platine, avec un excès de carbonate sodique et on chauffe le mélange à une température suffisante pour chasser tout le mercure qui se trouve à un état autre que celui de phosphate; puis on élève le plus haut possible la température. Le phosphate mercureux se décompose alors, le mercure s'élimine et il se produit un phosphate alcalin. Après refroidissement, on dissout ce dernier dans l'eau et on le dose par l'un des procédés que nous avons décrits antérieurement. Cette méthode donne des résultats très-exacts, pourvu que l'on évapore assez pour qu'il ne reste plus la moindre trace d'acide libre et que, dans la fusion du phosphate mercurique avec le carbonate alcalin, on règle soigneusement la température comme nous venons de le dire, afin d'éviter des pertes par projection. Quand on la pratique avec soin, elle est, suivant Rose, la meilleure pour séparer l'acide *phosphorique* des bases. Elle est en outre applicable à l'analyse de tous les phosphates, à l'exception de ceux de fer et d'aluminium, par rapport auxquels elle exige certaines modifications. La difficulté vient, dans ces derniers cas, de ce que [illegible] dant une partie de leur acide azotique et en devenant insolubles lorsqu'on les évapore, [illegible] que, lorsqu'on reprend par l'eau le résidu de l'action du mercure et de l'acide azotique sur le phosphate de fer ou d'aluminium, une faible partie seulement de ces bases se dissout à l'état d'azotate, tandis que la majeure partie reste insoluble avec le phosphate mercureux. Dans le cas du fer, il n'y a toutefois pas grand'chose à changer à la méthode; car, pendant la calcination avec le carbonate alcalin, le phosphate ferrique est complétement décomposé. On trouve, comme dans le cas précédent, tout l'acide *phosphorique* dans la liqueur, et il reste un résidu d'oxyde de fer que l'on peut redissoudre et ajouter à celui qui a passé déjà en dissolution comme azotate. Dans le cas de l'aluminium, toutefois, les modifications doivent être plus considérables, parce que le phosphate aluminique n'est que très-imparfaitement décomposé par la fusion avec du carbonate de sodium. Dans ce cas, il est, par suite, indispensable d'adopter le deuxième mode d'opérer, indiqué plus haut. On neutralise la solution azotique du phosphate par la potasse et on la précipite par l'azotate mercureux; on recueille sur un filtre le précipité de phosphate mercureux, on le lave avec de l'eau tenant en dissolution un peu d'azotate mercureux, et enfin on le décompose, dans un creuset, par fusion avec un carbonate alcalin et l'on achève l'opération comme à l'ordinaire. La liqueur filtrée renferme la totalité de l'alumine en même temps que l'excès du sel mercureux; on en chasse la plus grande partie du mercure par l'acide chlorhydrique et l'on sépare de petites quantités de ce métal, qui ont passé à l'état de sel mercureux, au moyen de l'hydrogène sulfuré; on détermine ensuite l'aluminium dans la liqueur par les méthodes ordinaires. Dans le cas où les terres alcalines sont présentes, ce dernier mode de séparation n'est plus applicable, parce qu'alors une partie du phosphate alcalino-terreux se précipite en même temps que le phosphate mercureux.

On a fait connaître beaucoup d'autres méthodes pour la séparation des phosphates d'avec les bases. Mais ne faisant point ici un traité de chimie analytique, nous croyons devoir nous borner à exposer la méthode la plus générale. Pour les autres méthodes, nous renverrons au *Traité d'analyse chimique* de Rose (t. II, p. 708) et au *Dictionary of chemistry* de Wattz (t. IV, p. 546).

— *Séparation de l'acide phosphorique d'avec les autres acides.* On sépare l'acide *phosphorique* de l'acide sulfurique en précipitant ce dernier à l'état de sulfate de baryum au sein d'une solution acide. Si cependant l'acide métaphosphorique est présent, il faut d'abord le transformer en acide orthophosphorique, sans quoi la séparation est incomplète.

Pour opérer la séparation d'avec l'acide sélénieux, on précipite le sélénium au moyen de l'acide sulfureux et l'on précipite ensuite l'acide *phosphorique* à l'état de sel double ammoniaco-magnésien. Si, au lieu d'acide sélénieux, c'est l'acide sélénique qui est présent, on opère de même; seulement, on commence par le ramener à l'état d'acide sélénieux en faisant bouillir la liqueur avec de l'acide chlorhydrique jusqu'à cessation de tout dégagement de chlore. Les acides du tellure peuvent être séparés par le même procédé.

L'acide *phosphorique* se sépare aisément des acides chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique. Il suffit, en effet, de précipiter ces derniers par l'azotate d'argent dans une liqueur acidifiée par l'acide azotique. En neutralisant avec soin le liquide filtré par un alcali, on peut en précipiter l'acide *phosphorique* à l'état de phosphate triargentique. Mais il vaut mieux enlever l'excès d'argent par l'acide chlorhydrique, filtrer, neutraliser par l'ammoniaque et précipiter par le sulfate de magnésie ammoniacal.

La séparation des acides *phosphorique* et borique peut s'opérer par divers procédés. 1° On peut précipiter l'acide *phosphorique* à l'état de phosphate ammoniaco-magnésien et déterminer l'acide borique dans la liqueur filtrée par les méthodes ordinairement employées à cet effet (v. BORIQUE [acide]). 2° On dissout le mélange [illegible] dans l'acide azotique ou dans l'acide chlorhydrique [illegible] bonate de baryum. L'acide *phosphorique* se précipite alors à l'état de phosphate de baryum, tandis que la totalité de l'acide borique reste dans la liqueur. Cette deuxième méthode n'est cependant pas tout à fait exacte, parce que le phosphate de baryum n'est pas entièrement insoluble dans les liqueurs qui renferment de l'acide borique. 3° Quand [illegible] alcalins seulement, on peut les séparer au moyen du fluorure de potassium, qui précipite entièrement l'acide borique à l'état d'hydrofluoborate potassique et ne précipite pas du tout l'acide *phosphorique*, que l'on dose ensuite par les moyens ordinaires.

Lorsqu'on a à séparer l'acide *phosphorique* de l'acide silicique, plusieurs cas peuvent se présenter. [illegible] heure le résidu au bain de sable et on le re[illegible]

mélange renferme de l'alumine, ce procédé n'est plus praticable, parce que l'alumine resterait en partie, sinon en totalité, avec la silice. Le chlorure et l'azotate aluminique se décomposent, en effet, avec séparation d'alumine, quand on évapore leurs solutions, et l'alumine, déshydratée par l'action d'une chaleur prolongée, n'est plus soluble dans les acides étendus. [illegible] unique, le mieux est de fondre le mélange avec un carbonate alcalin, de reprendre par l'eau et de séparer [illegible] l'acide silicique dans la liqueur par le procédé déjà décrit. Si la quantité d'acide *phosphorique* est considérable et que l'alumine soit en proportion avec la silice, il ne suffit plus de fondre la substance avec du carbonate [illegible] de silice en poudre par 2 parties de phosphate d'alumine. A la fin de l'opération, on déduit cette quantité de silice du poids total de ce corps que l'on trouve. Ordinairement, toutefois, l'alumine n'est point la seule base du sel, la chaux en fait le plus souvent partie. Dans ce cas, la chaux reste comme carbonate après la fusion avec le carbonate alcalin. On peut, du reste, dissoudre dans l'acide chlorhydrique, filtrer et précipiter l'acide *phosphorique* du liquide par le carbonate de baryum, évaporer le liquide filtré, reprendre par l'eau, filtrer et doser la chaux dans la liqueur. Quand les silicates sont indécomposables par les acides, on se borne à les fondre avec un carbonate alcalin, à reprendre la masse par [illegible] achever l'opération comme il a été dit plus haut. Si les alcalis sont présents, on les détermine dans une opération spéciale, qui consiste à dissoudre le [illegible] hydrique.

L'acide *phosphorique* forme, avec l'acide titanique, un composé insoluble. On décompose facilement ce corps en le fondant avec un carbonate alcalin. Le résidu, repris par l'eau, abandonne à ce liquide un phosphate alcalin soluble, tandis qu'un titanate insoluble reste comme résidu.

Pour séparer l'acide *phosphorique* de l'acide molybdique, on fait usage du sulfure d'ammonium. Le molybdène passe en dissolution à l'état de sulfo-sel et, quand on ajoute un acide au liquide, il se précipite à l'état de sulfure de molybdène. On filtre et l'on dose, par un sel de magnésie ammoniacal, l'acide *phosphorique* dans la liqueur filtrée.

Enfin, pour séparer l'acide *phosphorique* de l'acide vanadique, on fait usage du chlorure d'ammonium, dans lequel le vanadate ammonique est insoluble. On lave d'abord le précipité avec de [illegible] puis avec de l'alcool, et, finalement, on le convertit en anhydride vanadique en le chauffant avec soin. [illegible] qui reste en dissolution dans la liqueur filtrée, en le précipitant à l'état de phosphate ammoniaco-magnésien. Pour la description des [illegible] PHOSPHATE.

— [illegible] découvert par Graham, s'obtient, comme nous l'avons déjà dit, lorsqu'on dissout l'anhydride *phosphorique* dans l'eau, ou encore lorsqu'on chauffe au rouge les acides ortho- ou pyrophosphorique. On peut encore le préparer par la calcination du phosphate d'ammonium; mais les dernières traces d'ammoniaque sont difficiles à expulser. Enfin, nous avons vu qu'on le prépare aussi en calcinant [illegible] l'eau, précipitant par un sel soluble de plomb, décomposant le précipité par l'hydrogène sulfuré et l'eau, filtrant et évaporant.

A l'état [illegible] solution, forme une masse [illegible] tallisable, incolore et trans[illegible] dissout lentement, mais ab[illegible] l'eau, en donnant naissance à une liqueur [illegible] nique, il ne se form[illegible] azotique, l'acide mé[illegible] phosphorique.

[illegible]

[illegible] les métaphosphates in- [illegible] de plomb et de baryum et [illegible] métaux par [illegible]

[illegible]

sager les métaphosphates comme des sels [illegible]

[illegible]

On sait qu'il se dédouble, dans ce cas, en [illegible] et en un phosphate trimétallique.

[illegible] sont [illegible] mais in-cristallisables. Les autres acides les décomposent aisément, même l'acide acétique. On [illegible] le métaphosphate [illegible] que coagule l'albumine, tandis que ni l'acide [illegible] ni ce sel ne produisent isolément cet effet.

— *M[illegible] des métaphosphates.* Nous avons déjà dit que l'acide métaphosphorique est l'anhydride de l'acide *phosphorique* normal, mais qu'il existe des polymères de cet acide, lesquels sont les premiers anhydrides [illegible] diphosphorique, triphosphorique, tétraphosphorique, pentaphosphorique et hexaphosphorique (ces quatre derniers [illegible] à l'état de liberté). L'acide métaphosphorique possède, en effet, des propriétés différentes suivant le procédé par lequel on le prépare, et l'on trouve que ces différences tiennent à des modifications polymériques par l'étude des sels. Ces derniers renferment des nombres différents d'atomes de métal connu. On peut s'en convaincre en [illegible] des sels acides et des sels doubles.

α. *Hexamétaphosphates* $P^6M'^6O^{18}$. L'acide métaphosphorique préparé comme nous l'avons dit forme des sels qui renferment 5 demi-atomes de métal [illegible] pour 1 demi-atome de métal monoatomique. Ainsi, le sel [illegible] répond à la formule

$$Ca''^{\frac{5}{2}}NaP^6O^{18''} \quad \text{ou} \quad Ca''^5Na^2(P^6O^{18})^2.$$

Le métaphosphate de sodium ordinaire, qui se produit lorsqu'on chauffe au rouge l'orthophosphate [illegible] et qu'on refroidit [illegible] forme une masse vitreuse qui donne [illegible] avec les sels des métaux lourds ou des métaux alcalino-terreux.

β. *Trimétaphosphate* $M'^3P^3O^9$. Lorsqu'on fond [illegible] de sodium ordinaire et qu'on laisse celui-ci se refroidir très-lentement, le sel acquiert une belle structure cristalline. Quand on fait ensuite digérer cette masse dans l'eau tiède, le liquide se sépare en deux couches; la couche la plus [illegible] le sel cristallin, et [illegible] le sel vitreux. La [illegible] donne des précipités [illegible] avec les solutions salines des métaux lourds. Le sel d'argent ainsi produit répond à la formule

$$Ag^3P^3O^9H^2O.$$

L'acide libre que l'on sépare de ce sel forme des sels doubles renfermant 2 atomes d'un métal et 1 atome d'un autre métal.

γ. *Dimétaphosphates* $M'^2P^2O^6$. Lorsqu'on [illegible] à 350° de l'oxyde de cuivre avec un [illegible] excès d'acide *phosphorique* aqueux, il se forme une poudre cristalline insoluble dans l'eau, mais soluble, avec l'aide de la chaleur, dans l'acide sulfurique et l'ammoniaque. Traité par le sulfure d'ammonium, ce sel de cuivre fournit des sels alcalins qui sont [illegible] l'eau, cristallisables, et deviennent insolubles lorsqu'on les chauffe. Ces métaphosphates ont une extrême tendance à former des sels doubles, dans lesquels les deux bases se trouvent à équivalents égaux. C'est ainsi qu'en mélant une solution concentrée de sel de potassium avec du chlorure sodique, ou du sel de sodium avec du chlorure potassique, il se forme un sel double cristallin répondant à la formule

$$NaKP^2O^6H^2O.$$

De même, des solutions concentrées du sel ammonique et du bichlorure de cuivre donnent, [illegible] mélange et qu'on y ajoute de l'alcool, des aiguilles cristallines dont la composition est

$$(AzH^4)^2Cu''(P^2O^6)^2 2H^2O.$$

δ. *Tétramétaphosphates* $M'^4P^4O^{12}$. Il se forme cette variété d'acide métaphosphorique lorsqu'on chauffe l'acide *phosphorique* [illegible] plomb, de bismuth ou de cadmium, ou avec un mélange de 2 molécules [illegible] et de 1 molécule d'oxyde cuprique. Le sel de plomb est aisément décomposé [illegible] et fournit ainsi les sels alcalins correspondants. Le sel [illegible] est visqueux, élastique et, si la quantité d'eau devient plus forte, donne une masse gommeuse qui ne passe pas à travers les filtres. Les sels doubles que donne cette variété d'acide métaphosphorique renferment, comme les précédents, les deux métaux en quantité équivalente, mais comme ils en diffèrent par leurs caractères physiques, il est probable qu'ils sont polymères de ces derniers et que le sel [illegible] par exemple, répond à la formule [illegible].

ε. *Monométaphosphates* MPO^3. Ces sels dérivent de la variété d'acide métaphosphorique [illegible] par M. Maddrell. Ils sont remarquables par leur insolubilité dans l'eau. On obtient le sel potassique en chauffant 1 molécule d'hydrate potassique avec 1 molécule d'hydrate potassique, et le sel ammonique en maintenant pendant quelque temps le diméthaphosphate d'ammonium à 250°. On peut aussi produire ces sels en ajoutant un excès d'acide *phosphorique* à une solution de sulfate ou d'azotate, évaporant à siccité et chauffant le résidu à 316° ou au-dessus. Ils constituent des poudres cristallines incolores et ne sont pas susceptibles de donner naissance à des sels doubles.

— ACIDE PYROPHOSPHORIQUE $P^2H^4O^7$. Syn. *acide diphosphorique*. Cet acide représente 2 molécules d'acide *phosphorique* unies avec élimination de H^2O. Il a été découvert par le docteur Clark, d'Aberdeen. On peut le préparer en chauffant de l'acide orthophosphorique à 215°. Mais le produit ainsi obtenu est toujours contaminé d'acide orthophosphorique indécomposé. Le meilleur moyen pour l'avoir pur consiste à calciner le phosphate de sodium du commerce PO^4Na^2H, qui se double en perdant H^2O et fournit le pyrophosphate sodique $P^2O^7Na^4$. Ce sel précipité par l'acétate de plomb donne du pyrophosphate de plomb qui, lavé, desséché, mis en suspension dans l'eau et décomposé par un courant d'acide sulfhydrique, donne du sulfure de plomb et de l'acide sulfurique libre. On filtre et l'on évapore le liquide en ayant soin de ne pas dépasser la température de 215°, au-dessus de laquelle il se formerait de l'acide métaphosphorique. Ainsi préparé, il forme un verre mou. Peligot a trouvé, en outre, que l'acide *phosphorique* fondu (acide métaphosphorique), abandonné à lui-même pendant plusieurs années dans un flacon, absorbe lentement de l'eau et donne à la partie supérieure de la fiole des cristaux transparents d'acide orthophosphorique, au milieu une liqueur mère de 1,7 de densité, et au fond des cristaux opaques peu distincts d'acide pyrophosphorique, ressemblant au sucre en pains.

L'acide pyrophosphorique se convertit en acide métaphosphorique quand on le chauffe au rouge, et en acide orthophosphorique quand on le fait bouillir avec l'eau. La dernière transformation se produit également à la température ordinaire, mais avec une extrême lenteur, si bien qu'une solution d'acide pyrophosphorique peut, d'après Graham, demeurer inaltérée pendant six mois. En solution aqueuse, l'acide pyrophosphorique ne précipite ni l'albumine, ni le chlorure de baryum, ni l'azotate d'argent. Après neutralisation, il précipite en blanc ces deux derniers réactifs.

— *Pyrophosphates.* Étant tétrabasique, l'acide pyrophosphorique est capable de former quatre classes de sels, dont trois acides et un neutre, avec les métaux monoatomiques. Ces sels sont représentés par les formules

$$P^2M'H^3O^7, \quad P^2M'^2H^2O^7,$$

$$P^2M'^3HO^7 \quad \text{et} \quad P^2M'^4O^7.$$

Avec les métaux diatomiques, ces formules doivent être doublées. On obtient les pyrophosphates neutres, ainsi que nous l'avons dit déjà, en calcinant les orthophosphates dimétalliques. Ils se forment encore lorsqu'on neutralise l'acide libre par les bases ou lorsqu'on chauffe l'acide *phosphorique* ou un métaphosphate avec une quantité d'oxyde, d'hydrate ou de carbonate suffisante pour donner la proportion de base requise.

On obtient les pyrophosphates acides en neutralisant une portion d'acide par une base et ajoutant au sel une nouvelle portion d'acide égale à $\frac{1}{3}$ ou à 1 ou à 3 fois celle qu'il renferme déjà.

Beaucoup de pyrophosphates se forment par double décomposition. Leurs solutions même très-étendues précipitent les sels solubles de baryum, de calcium, de plomb et d'argent. Les solutions que le pyrophosphate de sodium détermine dans les solutions cuivriques ou nickeliques sont des sels doubles qui renferment 2 atomes de sodium et 3 atomes de métal diatomique. Quelques autres métaux fournissent des précipités semblables. Beaucoup de pyrophosphates doubles offrent cette composition, ce qui confirme la formule $P^2H^4O^7$ de l'acide libre.

Parmi les pyrophosphates neutres, les sels alcalins seuls sont solubles dans l'eau. Leurs solutions ont une légère réaction alcaline et se convertissent en solutions d'orthophosphates lorsqu'on les fait bouillir. Les autres sels sont solubles dans les acides et généralement dans un excès de pyrophosphate sodique. Dans ce cas, il se forme les sels doubles mentionnés déjà. Ces sels doubles se comportent d'une façon toute spéciale en présence des réactifs. Ainsi, dans une solution de pyrophosphate ferrique ou manganeux, dans le pyrophosphate de sodium, il est presque impossible de précipiter le fer ou le manganèse par l'acide sulfhydrique ou les sulfures alcalins. Les pyrophosphates insolubles se dissolvent aussi dans un excès de la solution du métal lourd à l'aide de laquelle on les a précipités. Mais si l'on fait alors chauffer, le précipité se reforme et il ne se redissout pas par le refroidissement de la liqueur. C'est du reste aussi ce qui se passe avec les orthophosphates dans des conditions semblables. Les pyrophosphates alcalino-terreux se dissolvent avec difficulté dans l'acide acétique.

Lorsqu'on chauffe dans un courant d'hydrogène le pyrophosphate d'un métal dont l'oxyde est réductible par la chaleur seule, le métal se réduit et il se sépare de l'eau de l'acide *phosphorique* et d'autres composés phosphorés. Quand l'oxyde n'est pas réductible par l'hydrogène, le pyrophosphate se résout en un orthophosphate et en anhydride *phosphorique*, qui lui-même se décompose partiellement avec production d'acide phosphoreux, d'hydrogène phosphoré et de phosphore rouge.

$$3M''^2P^2O^7 \;=\; 4M'^3PO^4 \;+\; P^2O^5$$

Pyrophosphate. Orthophosphate. Anhydride phosphorique.

— *Éthers phosphoriques.* L'acide *phosphorique* PH^3O^4 étant triatomique et tribasique peut subir trois fois la substitution d'un radical alcoolique à l'hydrogène et donner trois classes d'éthers : des éthers neutres $PO^4R'^3$, des éthers acides ou bialcooliques $PO^4HR'^2$ et des éthers sur-acides ou monoalcooliques PO^4H^2R. Comme dans tous les cas où les acides ont une atomicité et une basicité égales, on n'observe aucun phénomène d'isomérie entre les éthers. Tous les atomes d'hydrogène étant doués ici de propriétés semblables, peu importe, en effet, que le radical alcoolique se substitue à l'un ou à l'autre d'entre eux.

— *Phosphates d'amyle* ou *éthers amyl-phosphoriques.* On n'en connaît encore que deux : l'éther monoamyl-phosphorique et l'éther diamyl-phosphorique. Le phosphate neutre d'amyl n'a pas été préparé jusqu'à ce jour.

— I. ACIDE AMYL-PHOSPHORIQUE ou PHOSPHATE MONOAMYLIQUE $PO^4H^2C^5H^{11}$. Pour préparer cet éther, on mêle poids égaux d'alcool amylique et d'acide *phosphorique* sirupeux, on abandonne le mélange à une douce chaleur pendant tout un jour, on le neutralise ensuite par une solution de carbonate potassique et on l'évapore à siccité sur un bain-marie. On reprend ensuite le résidu par l'alcool, qui laisse le carbonate potassique en excès et dissout l'amyl-sulfate et l'on évapore l'alcool. Il est nécessaire de répéter deux ou trois fois cette opération pour se débarrasser des dernières traces de carbonate. Quand on est ainsi parvenu à se procurer l'amyl-sulfate alcalin très-pur, on le dissout dans l'eau, on le précipite par l'acétate de plomb, on lave le précipité, on le met en suspension dans l'eau, on le décompose par un courant d'acide sulfhydrique, on filtre afin de séparer le sulfure de plomb et l'on évapore la liqueur dans le vide.

L'acide amyl-phosphorique forme une masse cristalline, incolore, déliquescente, transparente, facilement soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais insoluble dans l'éther. Il ne se décompose pas à la chaleur du bain-marie. Chauffé dans la flamme d'une lampe à alcool ou à gaz, il brûle avec une flamme blanche en laissant un résidu d'acide *phosphorique*. Il présente une forte réaction acide et décompose les carbonates avec effervescence.

Les amyl-phosphates $C^5H^{11}M^2PO^4$ sont tous anhydres à 100°. Ceux des métaux alcalins sont solubles dans l'eau. Les autres y sont insolubles ou peu solubles et peuvent être obtenus au moyen du sel potassique par voie de double décomposition. Tous sont anhydres, subissent, sans se décomposer, la chaleur du bain-marie et se dissolvent facilement dans les acides chlorhydrique et azotique. On a préparé et analysé jusqu'à ce jour les sels de potassium, d'ammonium, de baryum, de plomb, de cuivre et d'argent.

— *Acide diamyl-phosphorique.* On prépare cet acide en ajoutant peu à peu 1 partie de pentachlorure de phosphore à 1 1/2 ou 2 parties d'alcool amylique, en ayant soin de s'opposer à l'élévation de la température. On chauffe ensuite le produit dans une cornue pour chasser l'acide chlorhydrique et le chlorure d'amyle formés en même temps, puis on le jette dans une solution aqueuse de carbonate de sodium et l'on agite le tout avec de l'éther. L'alcool amylique inaltéré se dissout ainsi dans l'éther, que l'on sépare par décantation, et l'acide diamyl-phosphorique reste dans la liqueur aqueuse à l'état de sel alcalin. On l'en sépare en décomposant ce sel par l'acide chlorhydrique. L'éther acide devenu libre vient flotter à la surface du liquide. On le sépare au moyen d'un entonnoir à robinet et on l'abandonne pendant quelque temps dans le vide au-dessus de l'acide sulfurique, pour lui faire perdre deux molécules d'eau qu'il retient sans cela.

L'acide diamyl-phosphorique répond à la formule $PO^4H(C^5H^{11})^2$. C'est un liquide huileux, d'une densité de 1,025 à 20°, mais qui se dilate assez pour flotter sur l'eau chaude. Il est presque inodore et présente une saveur acide prononcée. Il est presque insoluble dans l'eau, mais se dissout facilement dans l'alcool et dans l'éther. A la température ordinaire, il est stable; lorsqu'on cherche à le distiller, au contraire, il se décompose en mettant en liberté de l'alcool amylique. Bouilli avec l'eau, il donne également de l'alcool amylique et il reste un liquide qui renferme probablement de l'acide monoamyl-phosphorique.

L'acide diamyl-phosphorique est un acide fort qui sature complètement les bases. Il est monobasique et ses sels répondent à la formule $PO^4(C^5H^{11})^2M'$ ou $[PO^4(C^5H^{11})^2]^2M''$, suivant l'atomicité du métal. Ils sont tous anhydres et décomposables par l'eau bouillante, qui les dédouble en alcool amylique et probablement en monoamyl-phosphates. Les sels alcalins sont très-solubles dans l'eau et restent sous la forme d'une masse onctueuse quand on évapore leurs solutions. Les sels alcalino-terreux sont très-peu solubles dans l'eau, mais se dissolvent mieux dans l'alcool. Les solutions de ces divers sels donnent des précipités avec les sels plombiques, cupriques, manganeux et mercureux. On a étudié et analysé jusqu'à ce jour les diamyl-phosphates de baryum, de calcium, de cuivre, de fer au maximum, de plomb et de mercure au minimum.

— *Diamyl-phosphate d'éthyle*

$$PO^4(C^5H^{11})^2(C^2H^5).$$

Ce corps paraît se former : 1° lorsqu'on chauffe à 180°, dans un tube scellé à la lampe, une solution d'acide diamyl-phosphorique dans trois ou quatre fois son poids d'alcool à 95°. Quand on ouvre le tube et qu'on traite le contenu par le carbonate de sodium, il se sépare un liquide neutre, mobile et d'une odeur éthérée; 2° le même composé se forme lorsqu'on chauffe à 100° un mélange d'acide diamyl-phosphorique et d'iodure d'éthyle.

— *Phosphate triamylique* ou *phosphate neutre d'amyle* $(C^5H^{11})^3PO^4$. Ce corps n'a point été obtenu à l'état de pureté, mais il paraît se former quand on chauffe le diamyl-phosphate d'argent à 180°, dans un tube scellé, avec du chlorure d'amyle. En mêlant le produit avec de l'alcool et étendant d'eau la solution décantée, il se sépare un liquide éthéré dont l'odeur est tout à fait différente de celle de l'alcool amylique.

— *Phosphates d'éthyle* ou *éthers éthyl-phosphoriques.* On connaît quatre éthers éthyl-phosphoriques, qui sont les trois orthophosphates et le pyrophosphate neutre d'éthyle.

— *Acide éthyl-phosphorique* encore appelé *phosphéthylique* ou *phosphovinique*

$$PO^4H^2(C^2H^5).$$

Ce corps, découvert par Lassaigne en 1820, a été, plus tard, examiné par Pelouze, puis par Liebig. Il prend naissance dans l'action de l'acide *phosphorique* sur l'alcool et l'éther, la dernière de ces deux réactions étant toutefois moins intense que la première; il se forme aussi par la réaction de l'oxychlorure de phosphore et de l'alcool aqueux.

— *Préparation.* 1° On mêle une partie d'alcool à 95° avec 1 partie d'acide *phosphorique* ou d'acide pyrophosphorique sirupeux, on chauffe le mélange entre 60° et 80° et, après vingt-quatre heures, on l'étend de huit fois son volume d'eau et on le neutralise par du carbonate de baryum en poudre fine. On fait bouillir le tout pendant quelque temps pour chasser l'alcool non combiné, on laisse refroidir jusqu'à 70°, on filtre et l'on abandonne la liqueur dans un lieu froid, pour que l'éthyl-phosphate de baryum puisse cristalliser. On retire ensuite l'acide de ce sel en dissolvant celui-ci dans l'eau et le précipitant avec soin par une quantité strictement exacte d'acide sulfurique. Il est cependant plus facile de le préparer en décomposant le sel de plomb par un courant d'acide sulfhydrique et filtrant. Dans l'un ou l'autre cas, la liqueur filtrée est évaporée, d'abord à feu nu, puis dans le vide, sur un vase rempli d'acide sulfurique. L'acide concentré reste sous la forme d'une huile qui ni ne se dessèche complètement ni ne se décompose dans le vide, quel que soit le temps pendant lequel on l'y maintient.

L'acide éthyl-phosphorique est une huile visqueuse, incolore, inodore, qui rougit fortement le tournesol et qui possède une saveur aigre et piquante. Il abandonne de petits cristaux de l'acide qui, toutefois, n'augmentent plus à 22°. Bouilli, il donne d'abord de l'éther mêlé d'alcool, puis de l'éthylène, des traces d'huile de vin et de l'acide *phosphorique* mêlé de charbon qui reste comme résidu. Il décompose à chaud l'acétate de potassium et en sépare de l'acide acétique pur.

Mêlé avec l'eau, l'acide éthyl-phosphorique se mélange en toutes proportions. Sa solution peut être concentrée par la chaleur jusqu'à un certain degré sans subir de décomposition. Il est également miscible en toutes proportions avec l'alcool et l'éther.

L'acide éthyl-phosphorique est bibasique. Les sels ont pour formule $PO^4C^2H^5,M'^2$ ou $PO^4C^2H^5,M''$. Ils sont plus ou moins solubles dans l'eau et cristallisables. Le sel de plomb est le moins soluble de tous. La plupart ont un point maximum de solubilité entre 40° et 60°. On a étudié et analysé les sels de potassium, de sodium, d'ammonium, de baryum, de strontium, de calcium, de plomb, de mercure au minimum, de fer au maximum, de fer et d'aluminium ferroso-ferrique, d'urane et de tétréthyl-ammonium. On connaît, en outre, un éthyl-phosphate arsénieux dont la formule est $(PO^4C^2H^5)^3As^2S'''$. Ce dernier s'obtient en beaux cristaux qui ont l'apparence de la plume lorsqu'on dissout l'acide arsénieux dans la solution aqueuse bouil-

lante de l'acide éthyl-phosphorique et que l'on évapore, ou encore lorsqu'on chauffe le chlorure d'arsenic avec l'éthyl-phosphate de plomb ou d'argent anhydre. Il faut, dans ce cas, reprendre la masse par l'eau bouillante, filtrer et évaporer. Cette deuxième méthode est cependant inférieure à la première, parce que le sel est en partie décomposé par l'eau bouillante en anhydride arsénieux et acide éthyl-phosphorique.

— *Acide éthyl-sulfo-phosphorique*

$$C^2H^5H^2PO^3S.$$

Cet acide, découvert par Cloez, n'est autre que l'acide précédent dans lequel un atome d'oxygène est remplacé par du soufre. Il n'est connu qu'en solution aqueuse ou à l'état de sels. On obtient facilement les sels de potassium ou de sodium en agitant le sulfochlorure de phosphore avec une solution alcoolique de potasse ou de soude. Ils se dissolvent facilement dans l'eau et l'alcool. Les sels barytique, calcique et strontique s'obtiennent en saturant l'acide libre par les carbonates de leurs bases respectives. Ils sont cristallisables. La formule du sel barytique est

$$PO^3SC^2H^5,Ba''.$$

La réaction qui donne naissance aux sels alcalins peut être représentée par l'équation suivante :

$$C^2H^5OH + 5(KOH) + PSCl^3 = 3KCl$$

Alcool. Potasse. Sulfochlorure de phosphore. Chlorure potassique.

$$+ 3H^2O + P'''S\begin{cases}OC^2H^5\\OK\\OK\end{cases}$$

Eau. Ethyl-sulfophosphate potassique.

— *Acide diéthyl-phosphorique*

$$P'''O\begin{cases}OC^2H^5\\OC^2H^5\\OH\end{cases} = C^4H^{11}PO^4.$$

Il se produit un mélange de cet acide et de l'acide précédent toutes les fois que l'on met en contact de l'anhydride *phosphorique* avec de l'alcool ou de l'éther, que ces corps soient d'ailleurs à l'état gazeux ou à l'état liquide. L'absorption de la vapeur est le mode d'opérer le plus avantageux, parce que, lorsqu'on projette l'anhydride *phosphorique* dans l'alcool ou dans l'éther liquide, il se développe beaucoup de chaleur, et l'anhydride *phosphorique* se met en grumeaux, sur lesquels le liquide n'agit ensuite qu'avec la plus grande difficulté.

— *Préparation.* On place de l'anhydride *phosphorique* dans un vase qu'on met au-dessus d'une capsule renfermant de l'alcool ou de l'éther (le premier est celui qui donne le meilleur produit) et on recouvre le tout d'une cloche, de manière à l'abriter contre l'humidité atmosphérique. Au bout de huit ou de quinze jours, l'anhydride *phosphorique* se transforme en un liquide sirupeux par suite des vapeurs d'alcool ou d'éther qu'il a absorbées. On l'étend alors d'eau, on le sature par du carbonate de plomb, on filtre pour séparer le phosphate de plomb insoluble et l'on évapore la liqueur filtrée au bain-marie ou au bain de sable. Il se sépare alors un éthyl-phosphate de plomb, peu soluble, en cristaux d'apparence de perles. Par une concentration plus avancée, il se dépose des groupes de nouveaux cristaux qui ont l'apparence de la caféine. Ces cristaux consistent en diéthyl-phosphate de plomb. On les purifie en les dissolvant à une douce chaleur et en les faisant cristalliser une seconde fois. On les dissout ensuite dans l'eau et l'on précipite la liqueur par un courant d'acide sulfhydrique. Le plomb se précipite à l'état de sulfure. On filtre et l'on évapore dans le vide. L'acide reste alors sous la forme d'un sirop qui ne cristallise pas et qui paraît subir un certain degré de décomposition.

L'acide diéthyl-phosphorique sirupeux donne, lorsqu'on le chauffe, des vapeurs acides et piquantes, puis de l'éther *phosphorique* neutre reconnaissable à son odeur. A la fin, la masse se boursoufle considérablement et il reste un résidu d'acide *phosphorique*.

L'acide diéthyl-phosphorique est monobasique. Aussi ses sels répondent-ils à la formule générale $PO^4(C^2H^5)^2M'$ ou $[PO^4(C^2H^5)^2]^2M''$, suivant l'atomicité du métal. Ils paraissent être tous solubles dans l'eau. On a étudié les sels de baryum, de calcium, de cuivre, de plomb, de magnésium et de nickel.

— *Acide diéthyl-sulfophosphorique*

$$(C^2H^5)^2HPO^3S.$$

Cet acide se forme en même temps que le disulfophosphate triéthylique lorsqu'on fait agir le pentasulfure de phosphore sur l'alcool :

$$5(C^2H^5,OH) + P^2S^5 = (C^2H^5)^2HPSO^3$$

Alcool. Sulfure de phosphore. Acide diéthyl-sulfophosphorique.

$$+ (C^2H^5)^3PS^2O^2 + 2H^2S$$

Disulfophosphate triéthylique. Hydrogène sulfuré.

L'acide diéthyl-sulfophosphorique est un liquide huileux, visqueux, d'une saveur à la fois fortement acide et un peu amère. On peut faire bouillir ses solutions aqueuses ou alcooliques sans qu'il se décompose. Mais à une température élevée, il se décompose de lui-même, donne du mercaptan et peut-être du sulfure d'éthyle et laisse un résidu d'acide *phosphorique*. Il forme des sels très-stables, parmi lesquels ceux de potassium, de sodium, d'ammonium, de baryum, de calcium et de plomb se dissolvent facilement dans l'eau et sont également solubles dans l'alcool absolu et même dans l'éther. Les sels d'argent, de plomb et de zinc se séparent en gouttes huileuses, qui restent visqueuses pendant longtemps, mais qui cristallisent dès qu'on les touche avec une baguette, lorsqu'on évapore rapidement leurs solutions. Le sel d'argent est presque insoluble dans l'eau, mais se dissout avec beaucoup de facilité dans l'alcool et dans l'éther.

— *Acide diéthyl-disulfophosphorique*

$$(C^2H^5)^2HPS^2O^2.$$

Carius a obtenu ce corps en même temps que du sulfure d'éthyle en faisant réagir le disulfophosphate triéthylique sur le mercaptan dans un tube scellé à la lampe.

$$(C^2H^5)^3PS^2O^2 + C^2H^5SH = (C^2H^5)^2HPS^2O^2$$

Disulfophosphate triéthylique. Mercaptan. Acide diéthyl-disulfophosphorique.

$$+ (C^2H^5)^2S$$

Sulfure d'éthyle.

Il constitue une masse amorphe, transparente, incolore, visqueuse à chaud. Ses sels se produisent dans la réaction d'une solution alcoolique de sulhydrate de potassium sur le disulfophosphate triéthylique; du mercaptan prend en même temps naissance.

$$(C^2H^5)^3PS^2O^2 + KSH = (C^2H^5)^2KPS^2O^2$$

Disulfophosphate triéthylique. Sulfhydrate de potassium. Diéthyl-disulfophosphate de potassium.

$$+ C^2H^5SH$$

Mercaptan éthylique.

— *Acide diéthyl-tétrasulfophosphorique*

$$(C^2H^5)^2HPS^4.$$

Le sel de potassium de cet acide se forme lorsqu'on fait agir une solution alcoolique de sulfhydrate de potassium sur le tétrasulfophosphate triéthylique. Il a tout son oxygène remplacé par du soufre.

— *Phosphate triéthylique* $PO^4(C^2H^5)^3$. Cet éther a été découvert par Vögell, qui l'a obtenu par plusieurs méthodes. On le prépare : 1° en chauffant le diéthyl-phosphate de plomb à 190°; 2° par l'action de l'anhydride *phosphorique* sur l'alcool (ce procédé n'en donne que très-peu, par la raison qu'il donne les acides éthyl et diéthyl-phosphorique comme produit principal); 3° par l'action de l'iodure d'éthyle à 100° sur le diéthyl-phosphate d'argent (une légère réaction se produit déjà à la température ordinaire); on épuise la masse par l'éther, on chauffe à 160° le liquide qui reste après l'évaporation de l'éther et l'on distille dans le vide à 140° (Declermont); 4° on l'obtient encore par l'action de l'oxychlorure de phosphore sur l'éthylate de sodium, les trois chlores se portant sur les trois atomes de métal, et les trois oxéthyles

$$OC^2H^5$$

se substituant à ce métalloïde; on filtre pour séparer le chlorure de sodium; on chauffe au bain-marie pour éliminer l'éther et l'on distille; 5° par l'action de l'oxychlorure de phosphore sur l'alcool absolu. Il se dégage

$$HCl.$$

Le phosphate triéthylique est un liquide limpide, d'une odeur *sui generis*, d'une densité de 1,072 à 12°, volatil à 215°. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; mais, par un contact prolongé avec l'eau, il se décompose un peu.

— *Disulfophosphate triéthylique*

$$(C^2H^5)^3PS^2O^2.$$

C'est l'éther précédent, où la moitié de l'oxygène est remplacée par du soufre. Il se produit en même temps que l'acide diéthyl-sulfophosphorique lorsqu'on traite l'alcool par le persulfure de phosphore. C'est un liquide huileux, incolore, d'une odeur aromatique quelque peu alliacée, surtout à chaud; il distille sans décomposition avec la vapeur d'eau. Traité par une solution alcoolique de sulhydrate de potassium ou de sodium, il donne de l'acide diéthyl-disulfophosphorique et du mercaptan. Avec les alcools, il fournit de l'acide diéthyl-sulfophosphorique en même temps que du sulfure d'éthyle et du radical de l'alcool employé. Ainsi, avec l'alcool amylique, il se forme de l'acide diéthyl-sulfophosphorique et du sulfure d'éthyle et d'amyle :

$$(C^2H^5)^3PS^2O^2 + C^5H^{11}OH = (C^2H^5)^2HPSO^3$$

Disulfophosphate triéthylique. Alcool amylique. Acide diéthyl-sulfophosphorique.

$$+ \begin{matrix}C^2H^5\\C^5H^{11}\end{matrix}\Big\} S$$

Sulfure d'éthyle et d'amyle.

— *Tétrasulfophosphate triéthylique*

$$(C^2H^5)^3PS^4.$$

Il prend naissance dans l'action du mercaptan sur le persulfure de phosphore, ou mieux par l'action du mercaptide de mercure sur le même produit :

$$3\begin{matrix}C^2H^5S\\C^2H^5S\end{matrix}\Big\} Hg'' + P^2S^5$$

Mercaptide de mercure. Persulfure de phosphore.

$$= 2(C^2H^5)^3PS^4 + 3Hg''S$$

Tétrasulfophosphate triéthylique. Sulfure de mercure.

C'est un liquide huileux d'un jaune brillant, qui ressemble au disulfophosphate triéthylique, mais qui est plus facilement décomposable que ce dernier. Avec une solution alcoolique de sulfhydrate de potassium, il donne de l'acide diéthyl-tétrasulfophosphorique; avec l'hydrate de potassium, il donne le sel de potassium d'un autre acide, qui est probablement l'acide diéthyl-trisulfophosphorique

$$(C^2H^5)^2KPS^3O.$$

— *Pyrophosphate tétréthylique*

$$P^2O^7(C^2H^5)^4.$$

M. Declermont l'a obtenu en chauffant à 100°, dans des tubes scellés à la lampe, un mélange de pyrophosphate d'argent bien sec et d'iodure d'éthyle. On distille ensuite le liquide filtré à la température du bain-marie et l'on dessèche le résidu visqueux en y faisant passer un courant d'air à 130° et en l'exposant ensuite dans le vide à 140°. C'est un liquide visqueux de 1,172 de densité à 17°. Il a une odeur *sui generis* et une saveur brûlante. Il brûle avec une flamme blanchâtre, en répandant des vapeurs blanches. La potasse le décompose en formant un diéthyl-phosphate de potassium cristallisable et déliquescent. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Exposé à l'air, il acquiert presque aussitôt une réaction acide. L'iodure d'argent a la propriété de s'y dissoudre en petite quantité.

— *Phosphates de méthyle* ou *éthers méthyl-phosphoriques.* Les phosphates mono et diméthyliques ont été préparés par Hugo Schiff. Le phosphate triméthylique est encore inconnu. Les deux éthers acides se produisent simultanément par l'action de l'oxychlorure de phosphore sur l'alcool méthylique :

$$3(CH^3OH) + POCl^3 = CH^3H^2PO^4$$

Alcool méthylique. Oxychlorure de phosphore. Phosphate monométhylique.

$$+ 2CH^3Cl + HCl$$

Chlorure de méthyle. Acide chlorhydrique.

$$3(CH^3,OH) + POCl^3 = (CH^3)^2HPO^4$$

Alcool méthylique. Oxychlorure de phosphore. Phosphate diméthylique.

$$+ CH^3Cl + 2HCl$$

Chlorure d'éthyle. Acide chlorhydrique.

Lorsqu'on mélange les deux liquides, il se développe une grande quantité de chaleur; des vapeurs d'acide chlorhydrique et de chlorure de méthyle se dégagent en abondance et il reste un liquide rouge foncé qui renferme les acides méthyl et diméthyl-phosphorique, le premier en plus grande quantité que le second. Mais si l'on place l'oxychlorure de phosphore dans un ballon en communication avec un appareil à reflux, qu'on refroidisse le ballon extérieurement par de l'eau froide et que l'on y fasse tomber l'esprit de bois goutte à goutte, en ayant soin de ne faire une nouvelle addition de cet alcool que quand la réaction déterminée par l'addition précédente a complétement cessé, le produit que l'on obtient renferme presque exclusivement de l'acide diméthyl-phosphorique, qui reste sous la forme d'un sirop incolore après qu'on a chauffé, pendant plusieurs heures, au bain-marie, le produit rouge de la réaction pour en éliminer l'acide chlorhydrique et le chlorure de méthyle. Quand on continue pendant trop longtemps de chauffer ce composé au bain-marie, il se décompose et donne de l'alcool méthylique et de l'acide *phosphorique.*

On obtient encore ces deux acides en remplaçant l'oxychlorure par le perchlorure de phosphore. Seulement, au fond, la reaction est la même, car au commencement il se forme du chlorure de méthyle et de l'oxychlorure de phosphore, qui réagit comme ci-dessus.

— *Acide diméthyl-phosphorique*

$$(CH^3)^2HPO^4.$$

Il est très-agité, [illegible] le zinc avec dégagement d'hydrogène et décompose les carbonates avec [illegible]. Ses [illegible] se décomposent par [illegible] avec [illegible] tion d'acide monométhy[illegible] soluble dans l'alcool et dans l'éther.

Les diméthyl-phosphates [illegible] $[(CH^3)^2PO^4]^2M''$ s'obtiennent [illegible] trant l'acide [illegible] par les carbonates correspondants. Quelques-uns, les moins solubles, peuvent [illegible] tation. On les sépare [illegible] méthyl-phosphates, [illegible] solubles, et se [illegible] lorsqu'on évapore leurs solutions. Les diméthyl-phosphates sont le plus ordinairement incolores; ils se dissolvent très-facilement dans l'eau, moins facilement dans l'alcool et pas du tout dans l'éther. L'alcool et l'éther les précipitent de leurs solutions aqueuses concentrées. Le plus souvent ils renferment de l'eau de cristallisation. Leurs solutions se décomposent lorsqu'on les évapore, à moins que l'évaporation n'ait lieu à une température très-peu élevée. A la distillation, ils donnent les mêmes produits que l'acide libre [illegible] a étudié et analysé les sels de baryum, de strontium, de calcium, de magnésium, de fer, de zinc, de cuivre et de plomb. Les sels de cobalt, de mercure et d'argent sont des précipités blancs qui n'ont point été analysés jusqu'à ce jour.

Les monométhyl-phosphates $(CH^3)M'^2PO^4$ sont moins solubles dans l'eau que les diméthyl-phosphates. Le sel de baryum renferme deux molécules d'eau de cristallisation. Il se dissout moins dans l'eau bouillante que dans l'eau tiède et se sépare en lamelles brillantes dès que l'on expose sa solution au bain-marie. Exposé à l'air, il perd la plus grande partie de son eau de cristallisation; il en perd une nouvelle portion lorsqu'on le place sous un exsiccateur, en cessant d'avoir son éclat considérable, et enfin il se déshydrate complétement à 150°. Fortement chauffé, il dégage des gaz combustibles.

Le sulfochlorure de phosphore forme avec l'alcool méthylique un éther acide dont le sel barytique est soluble dans l'eau. Cet acide est probablement l'acide monométhyl-sulfophosphorique $CH^5H^3PSO^3$.

— *Phosphates de phényle* ou *éthers phényl-phosphoriques.* L'acide monophényl-phosphorique a été préparé par Church, qui n'en a point fait connaître le mode de préparation. L'acide libre et les sels s'oxydent avec facilité.

— *Acide diphényl-phosphorique*

$$C^6H^5 \cdot HPO^4.$$

On a obtenu cet éther acide en faisant agir du perchlorure de phosphore sur du phénol préparé par la décomposition de l'acide salicylique. Il paraît constituer le produit principal de cette réaction. A la température ordinaire, c'est une poudre cristalline grenue. Après avoir été débarrassé du liquide qui lui adhère par une forte pression entre plusieurs doubles de papier buvard, il peut être abandonné [illegible] sans subir la moindre altération. Il est facilement soluble dans une faible solution de carbonate sodique additionnée d'un peu d'alcool. Il forme ainsi le diphényl-phosphate de sodium qui, par le refroidissement d'une solution saturée à chaud, cristallise en prismes ou en aiguilles. Quand on mélange la solution aqueuse de ce sel avec de l'acétate neutre de plomb, on obtient le sel de plomb sous la forme d'un précipité nacré et cristallin.

Hugo Müller, dans une série d'expériences qu'il a faites en vue de préparer le phénylène par l'action de l'anhydride *phosphorique* sur le phénol, a obtenu un acide phényl-phosphorique dont il n'a pas fait connaître la formule. Quand on met en [illegible] *phosphorique* avec du phénol cristallisé, il se dégage de la chaleur et il se forme une masse pâteuse qui devient homogène lorsqu'on la chauffe davantage; si la température s'élève davantage, du phénol inaltéré distille; mais rien ne prouve que du phénylène ait pris naissance dans cette réaction. En dissolvant dans l'eau la masse [illegible] et en la neutralisant par le carbonate barytique, on obtient une solution de phényl-phosphate de baryum, laquelle, après précipitation de la baryte par l'acide sulfurique, donne, par une évaporation conduite avec soin, l'acide phényl-phosphorique [illegible] liquide dense et [illegible] solution concentrée. Cet acide forme, avec la plupart des métaux, des sels bien cristallisables. On a [illegible] ryum, d'argent, de cuivre, [illegible] zinc. Ces sels, comme les [illegible] possèdent [illegible] solubles à [illegible] maximum [illegible]

— *P*[illegible]

[illegible]

C'est le [illegible] creosote du goudron de houille. Il forme la [illegible]

[illegible] cristalline. Il est inodore, so[illegible] [illegible] cient de dilatation est supérieur [illegible]

[illegible]
sidu, que l'on fonde le tout, que l'on ajoute [illegible]
l'acide chlorhydrique, on obtient une liqueur [illegible]

[illegible]

phosphore, 9,70.

— [illegible]

[illegible]
triatomiques, le phosphoryle PO, a été remplacé par un autre radical triatomique, le ra- [illegible]

[illegible] rebrale. On l'obtient artificiellement en faisant [illegible] dride sur la glycérine.

— [illegible]

[illegible]

[illegible] phosphorique. Par l'ébullition, cet acide se [illegible]

— *Acide acétyl-pyrophosphorique* [illegible]

M. M[illegible] par l'action de l'acide azotique, ou mieux de l'eau oxygénée sur l'acide acétyl-pyrophosphoreux (v. PHOS- [illegible] phosphorique se convertit en acide acétique [illegible] les acides étendus ou les alcalis. Le carbo- [illegible] nière plus rapide.

— [illegible]. C'est le composé de chlore et de phosphore qui renferme la [illegible]. Ce corps a reçu encore les noms de *pentachlorure* et de [illegible] par opposition au trichlorure PCl^3 auquel on [illegible]

Le perchlorure de phosphore prend nais- [illegible] phosphore formé dans une opération précédente. Le chlore doit arriver par un tube [illegible] avec un tube fort large il est nécessaire de [illegible] bon de chauffer un peu l'appareil afin qu'au- [illegible] l'action ultérieure du chlore. 2° On peut aussi [illegible] travers une solution de phosphore dans le [illegible] d'hui très-usitée pour la préparation du chlo- [illegible] ainsi préparé renferme toujours du phosphore libre, soit que l'on ait employé une solution trop concentrée, soit que l'on se soit hâté de refroidir avant que l'absorption du chlore [illegible] celui qu'offre le pentachlorure pur et que, au [illegible] si la proportion de phosphore libre y est con- [illegible] 1863, sur un navire italien qui apportait des produits chimiques de Gênes à Palerme, et [illegible]

— [illegible]

[illegible] distincts en [illegible] Il se sublime à 100° sans subir de fusion préalable; mais si l'on opère sous pression, il fond [illegible]

Cette dernière se confond à peu près avec le nombre qu'exigerait la théorie pour une [illegible] densité anomale résulte d'une dissociation, le perchlorure se dédoublant à chaud en chlore libre et protochlorure

[illegible]

— *Décompositions.* 1° Le perchlorure de phosphore brûle dans la flamme d'une chandelle et lorsqu'on fait passer, à travers un tube chauffé au rouge, un mélange d'oxygène [illegible] chlore libre et de l'anhydride *phosphorique*. Baudrimont a trouvé qu'il se forme aussi de l'oxychlorure de phosphore.

2° [illegible] donne de l'hydrogène phosphoré, du phosphore libre, du trichlorure de phosphore et de l'acide chlorhydrique.

3° Il n'agit ni sur le charbon ni sur le [illegible] chlorure d'iode qui s'unit au perchlorure indécomposé et forme le composé PCl^5ICl. Le même corps prend naissance par l'action du perchlorure de phosphore sur le trichlorure d'iode, par la combinaison directe du protochlorure d'iode et du pentachlorure de phosphore [illegible] phosphore sur le trichlorure d'iode. Dans le premier de ces trois derniers cas, il se dégage deux atomes de chlore dans la réaction :

$$PCl^5 + ICl^3 = PCl^5ICl + Cl^2.$$

4° [illegible] avec du soufre, il donne du sulfoperchlorure de phosphore PCl^5S^2; avec le [illegible] il forme le corps $PCl^{14}Se$.

[illegible] entre 130 et 140° avec plusieurs métaux, il donne du trichlorure de phosphore et un chlorure métallique qui généralement s'unit avec l'excès de réactif en formant un chlorure double. Tel est le cas avec l'aluminium, le bismuth, le fer, l'étain et, peut-être aussi, le zinc et le cuivre. L'or et le platine sont aussi très-facilement attaqués par le perchlorure de phosphore. Ce dernier donne [illegible] qui répond à la formule PCl^5PCl^4. L'antimoine est peut-être de tous les métaux celui que le chlorure *phosphorique* attaque avec le plus de facilité. Quand les métaux sont chauffés au rouge, l'action est beaucoup plus violente, le phosphore [illegible] et il se forme en même temps un phosphure métallique. Le potassium brûle dans la vapeur de ce réactif, et sa combustion s'accompagne d'une lumière éclatante.

6° Le pentachlorure de phosphore, abandonné à l'air libre ou chauffé avec de petites quantités d'eau, perd deux de ses atomes de chlore, qui s'éliminent à l'état d'acide chlorhydrique avec les deux atomes d'hydrogène de l'eau. L'oxygène diatomique de l'eau prend la place de ces deux atomes de chlore, et l'on obtient l'oxychlorure de phosphore

$$PCl^3O.$$

Si la quantité d'eau est plus considérable, trois molécules de ce liquide réagissent sur l'oxychlorure formé d'abord. Chacune d'elles perd un hydrogène, qui s'empare d'un des trois atomes de chlore de l'oxychlorure pour former de l'acide chlorhydrique. Il reste trois oxhydryles OH d'un côté, et de l'autre le résidu phosphoryle PO. Ces résidus s'unissent et il se forme de l'acide *phosphorique* normal (v. ce mot) $PO(OH)^3$.

7° L'acide sulfhydrique agit comme l'eau et donne naissance à un sulfochlorure PCl^3S et à de l'acide chlorhydrique.

8° Les alcools et les acides font subir au perchlorure de phosphore une réaction analogue à celle que lui fait subir l'eau. Il se forme de l'acide chlorhydrique, un chlorure acide ou alcoolique et, suivant que les quantités d'acide ou d'alcool employées sont plus ou moins considérables, de l'oxychlorure de phosphore ou de l'acide *phosphorique*. Dans [illegible] *phosphorique*, il se forme d'abord de l'oxychlorure; mais celui-ci réagit sur une nouvelle proportion d'acide ou d'alcool pour donner le chlorure acide ou alcoolique, l'acide chlorhydrique et l'acide *phosphorique* :

[illegible]

$$= \ldots + HCl + C^2H^5Cl$$

[illegible]

$$= PO(OH)^3 + 3C^2H^5Cl$$

Acide [illegible] Chlorure [illegible]

[illegible] Acide Perchlorure [illegible]

[illegible]

$$3C^2H^3OOH + PCl^3O = 3HCl + PO(OH)^3$$

Acide acétique. Oxychlorure de phosphore. Acide [illegible] Acide phosphorique.

Avec certains acides diatomiques, toutefois, il se forme les anhydrides correspondants. Ces anhydrides peuvent être convertis en dichlorures acides, comme c'est le cas avec l'acide succinique, ou ne plus éprouver d'action ultérieure, comme c'est le cas avec l'acide thymotique. On comprend, d'ailleurs, très-bien la formation de ces anhydrides. Les acides diatomiques renferment les éléments d'une molécule d'anhydride et d'une molécule d'eau. La molécule d'eau agit pour son compte, donnant de l'acide chlorhydrique et de l'acide *phosphorique* ou de l'oxychlorure de phosphore, et la molécule d'anhydride reste. Lorsqu'il se produit une action ultérieure, comme avec l'anhydride succinique $C^4H^4O^3$ qui se convertit en chlorure de succinyle, l'anhydride se borne à échanger O contre Cl^2 avec le perchlorure, qui se convertit en oxychlorure [illegible].

L'acide antimonique et l'acide borique se déshydratent aussi sous l'influence du perchlorure de phosphore en donnant les anhydrides correspondants, en même temps que de l'acide chlorhydrique et de l'oxychlorure de phosphore. L'acide azotique concentré agit énergiquement sur le pentachlorure de phosphore. Lorsqu'on le fait tomber goutte à goutte sur ce réactif en refroidissant bien le vase où s'opère le mélange, il se dégage de l'acide chlorhydrique et il se produit un liquide rouge de sang que la distillation sépare en oxychlorure de phosphore et en un autre liquide volatil. — Cette substance répond à la formule $AzOCl$, comme s'en est assuré M. Naquet, qui l'a préparée au moyen de l'azotate de potassium. Il y a donc perte d'oxygène dans la réaction.

Avec l'acide sulfurique concentré, le perchlorure donne d'abord de l'oxychlorure et de l'acide chlorhydrosulfurique

$$SO^2 \begin{cases} Cl \\ OH \end{cases}$$

Par une action plus prolongée, il finit par se produire du chlorure de sulfuryle SO^2Cl^2. Avec l'anhydride sulfurique, SO^3, O s'échange contre Cl^2 et il se forme également du chlorure de sulfuryle SO^2Cl^2 et de l'oxychlorure *phosphorique.*

L'anhydride sulfureux agit sur le chlorure *phosphorique* à la manière de l'anhydride sulfurique. Lui aussi échange O contre Cl^2, et il donne le chlorure de thyonyle $SOCl^2$. Les acides *phosphoriques* cristallisable et sirupeux n'ont que peu d'action sur ce réactif.

9° Un grand nombre d'oxydes métalliques et de sels se décomposent promptement avec incandescence dans la vapeur du perchlorure de phosphore. Le produit est alors de l'oxychlorure de phosphore et un chlorure ou un oxychlorure métallique. Tel est le cas avec les oxydes de cadmium, de manganèse, de cobalt et de chrome. Ce dernier donne un beau sublimé violet de chlorure chromique. L'oxyde ferrique et l'alumine donnent aussi de légers sublimés qui sont formés par les chlorures doubles $Fe^2Cl^6 2PCl^5$ et $Al^2Cl^6 2PCl^5$. Les minéraux finement pulvérisés du groupe spinelle se décomposent aussi avec plus ou moins de facilité sous l'influence du chlorure *phosphorique*: le fer chromé et la franklinite en donnant des produits de distillation qui renferment du chlorure ferrique, le spinelle proprement dit avec formation de chlorure aluminique. Le titanate de fer donne un sublimé brun et un liquide qui distille et qui renferme à la fois des chlorures de titane et de fer. La silice en poudre fine agit aussi sur le chlorure *phosphorique*; il distille un liquide que l'eau décompose avec production de silice gélatineuse. Il est donc absolument nécessaire qu'il se soit formé soit du chlorure de silicium $SiCl^4$, soit un oxychlorure $SiOCl^2$ volatil. Le feldspath et le grenat donnent des produits semblables à celui que fournit la silice; seulement, ces produits fournissent, en outre, du chlorure d'aluminium. Les anhydrides tungstique et molybdique se décomposent d'une manière analogue; l'anhydride tungstique, chauffé avec du perchlorure de phosphore, fournit un liquide rouge brun qui, lorsqu'on le distille, donne de l'oxychlorure de phosphore et laisse une substance qui se sublime en formant des vapeurs rouge jaunâtre et qui répond probablement à la formule WO^2Cl^2. Avec l'anhydride molybdique, l'action est plus violente; il se dégage d'épaisses vapeurs blanches et rouges, et il reste un liquide huileux, épais, qui, soumis à la distillation, donne d'abord de l'oxychlorure de phosphore, puis de l'oxychlorure de molybdène, puis du trichlorure de molybdène qui se sublime sous la forme d'une masse rouge lanugineuse et qui paraît résulter d'une action secondaire. L'anhydride arsénieux est facilement décomposé par le chlorure *phosphorique*, avec formation d'oxychlorure de phosphore et de trichlorure d'arsenic. L'anhydride arsénique fournit les mêmes produits; mais leur formation s'accompagne alors d'un dégagement de chlore.

Le chlorure de chromyle (acide chlorochromique) CrO^2Cl^2 donne une masse brune lorsqu'on le chauffe doucement avec du chlorure *phosphorique*. A une température plus élevée, il se dégage de l'oxychlorure de phosphore et du chlore libre, et il reste une poudre bleue qui renferme des chlorures chromique et *phosphorique*, et qu'une chaleur rouge transforme en chlorure chromique violet :

$$2CrO^2Cl^2 + 4PCl^5$$

Chlorure de chromyle. Perchlorure de phosphore.

$$= 4POCl^3 + 2CrCl^3 + Cl^2$$

Oxychlorure de phosphore. Chlorure de chrome. Chlore.

L'anhydride borique est très-peu attaqué [illegible] dans la vapeur du perchlorure de phosphore; l'anhydride iodique l'est, au contraire, très-aisément. L'azotate d'argent et le chlorate de potassium sont décomposés [illegible] à la température ordinaire; le tungstate de fer (wolfram), le sulfate de baryum, le phosphate de sodium et d'autres sels le sont à la chaleur rouge. La décomposition du chlorate de potassium peut être représentée par l'équation :

$$KClO^3 + 3PCl^5 = 3POCl^3 + KCl + 3Cl^2$$

Chlorate de potassium. Perchlorure de phosphore. Oxychlorure de phosphore. Chlorure de potassium. Chlore.

Quelquefois il se produit, en outre, dans cette réaction un gaz détonant (anhydride hypochloreux ou peroxyde chlorique?), qui résulte probablement de l'action du sel sur l'acide chlorhydrique, produit lui-même par l'action du perchlorure sur l'humidité, si l'on n'a pas pris soin de dessécher complètement le gaz. Suivant Schiff, il se dégagerait dans cette réaction un gaz jaune foncé, non explosible, qui donnerait du chlorure, du chlorate et de l'hypochlorite de potassium en passant à travers une dissolution étendue de potasse.

10° Les sulfures métalliques se décomposent comme les oxydes lorsqu'on les chauffe dans la vapeur de perchlorure de phosphore et donnent du sulfochlorure de phosphore $PSCl^3$ en même temps qu'un chlorure métallique. Les pyrites de fer, la blende, le sulfure de bismuth, le réalgar, le sulfure d'antimoine natif et la galène sont décomposés promptement et complètement, la dernière avec incandescence et formation d'un produit rouge brunâtre, qui est probablement un sulfochlorure de plomb. Les pyrites arsenicales, la smaltine, le speiss et l'argent rouge se décomposent aussi très-facilement. Le séléniure de plomb donne du chlorure de plomb et un liquide rougeâtre sélénifère qui qui consiste, selon les analogies, en séléniochlorure de phosphore $PSeCl^3$.

11° Le sulfocyanate de potassium, légèrement chauffé avec du perchlorure de phosphore, donne du chlorure de cyanogène gazeux, du sulfochlorure de phosphore et du chlorure de potassium :

$$KCyS + PCl^5 = CyCl + KCl + PSCl^3$$

Sulfocyanate de potassium.	Perchlorure de phosphore.	Chlorure de cyanogène.	Chlorure de potassium.	Sulfochlorure de phosphore.

Il se produit en même temps une petite quantité de chlorure de soufre. A une température plus élevée, la proportion de chlorure de soufre devient beaucoup plus considérable et ce liquide distille en même temps que du trichlorure de phosphore et du chlorure de cyanogène solide. Il reste un résidu d'un jaune rougeâtre, duquel l'eau extrait du chlorure de potassium en laissant du soufre et des produits de décomposition de sulfocyanate qui présentent une couleur jaune.

Avec l'hydrogène phosphoré, le pentachlorure de phosphore forme de l'acide chlorhydrique et du trichlorure de phosphore ou du phosphore libre.

12° Le pentachlorure de phosphore agit souvent à la manière du chlore libre en se réduisant lui-même à l'état de trichlorure. C'est ainsi que, quand on le chauffe dans des tubes clos avec des hydrocarbures ou avec des éthers proprement dits, il donne de l'acide chlorhydrique, des produits de substitution de l'hydrocarbure ou de l'éther employé et du protochlorure. Une réaction analogue a lieu, d'après M. Naquet, lorsqu'on fait agir ce réactif sur le thymol ou phénol thymique. Il se forme de l'acide chlorhydrique et du thymol chloré.

13° Le perchlorure de phosphore absorbe rapidement le gaz ammoniac en formant du sel ammoniac, un corps qui a reçu le nom de chlorophosphamide, du chloroazoture de phosphore et peut-être d'autres produits. On supposait aussi autrefois qu'il se formait un composé d'ammoniaque et de perchlorure de phosphore. Mais cette supposition ne paraît pas être fondée.

14° Le perchlorure de phosphore fait subir aux amides des décompositions variables. L'acétamide donne lieu à une réaction violente. En distillant le produit de cette réaction, on obtient une grande quantité de matière charbonneuse et il distille un composé d'acétonitrile et de trichlorure de phosphore $PCl^3C^2H^3Az$. La butyramide donne de même le composé $C^4H^7AzPCl^3$ ou, suivant Cahours, du butyronitrile C^4H^7Az, de l'oxychlorure de phosphore et de l'acide chlorhydrique. La benzamide donne également, d'après Henke, du benzonitrile C^7H^5Az, de l'oxychlorure de phosphore et de l'acide chlorhydrique. D'après Gerhardt, les premiers produits de la réaction seraient l'oxychlorure de phosphore et le chlorhydrate de benzonitrile

$$C^7H^5AzHCl.$$

Cette réaction s'accorde parfaitement avec les expériences de M. Gauthier qui, depuis Gerhardt, est parvenu à préparer directement les chlorhydrates des nitriles. Le chlorhydrate de benzonitrile, soumis à l'action de la chaleur, se dédouble ensuite en benzonitrile et acide chlorhydrique. La sulfophényl-amide ou acide sulfophénylamique

$C^6H^7SO^2Az$

donne du chloroazoture sulfophénylique

$C^6H^5SO^2ClAz$

lorsqu'on la traite par le perchlorure de phosphore suivant l'équation :

$$C^6H^5SO^2AzH^2 + PCl^5$$

Acide sulfophénylamique. Perchlorure de phosphore.

$$= HCl + POCl^3 + C^6H^5SO^2AzCl$$

Acide chlorhydrique. Oxychlorure de phosphore. Chloroazoture sulfophénylique.

La benzosulfophénylamide donne de la même manière du chloroazoture de benzosulfophényle $C^7H^5OSO^2C^6H^5AzCl$.

— Composés de perchlorure de phosphore et d'autres chlorures. On obtient ces composés soit par l'union directe de leurs chlorures constituants, soit par l'action du perchlorure de phosphore sur certains corps élémentaires. Ils sont tous moins volatils que le perchlorure phosphoreux, ce qui fait qu'on les débarrasse aisément de l'excès de ce dernier corps en les maintenant pendant vingt-quatre heures entre 160° et 180° et en les purifiant ensuite par une sublimation à une température plus élevée. Tous sont solides et volatils, tous fument à l'air, tous sont décomposés par l'eau, le plus souvent avec élévation de température.

— *Chlorure iodophosphorique*

$$PICl^6 = PCl^5ICl.$$

On l'obtient par l'action de l'iode sur le pentachlorure, par la combinaison directe des deux chlorures constituants, par l'action du trichlorure d'iode sur le trichlorure de phosphore ou par l'action du trichlorure d'iode sur le pentachlorure de phosphore. Dans ce dernier cas, il se dégage une molécule de chlore Cl^2. Ce corps est jaune orangé. Par la distillation, on peut l'obtenir en belles aiguilles qui tombent en déliquescence à l'air humide et se convertissent en un liquide corrosif.

— *Chlorure sélénio-phosphorique* P^2SeCl^{14}. On l'obtient par combinaison directe. Il est jaune orangé, bout à 220° et acquiert une couleur rouge non permanente lorsqu'on le chauffe au point de le réduire en vapeurs.

— *Chlorure phosphorico-aluminique*

$$P^2Al^2Cl^{16} = (PCl^5)^2Al^2Cl^6.$$

Ce composé, qui a été obtenu d'abord par Weber, se produit par combinaison directe des deux chlorures, ou lorsqu'on chauffe de l'alumine finement pulvérisée dans la vapeur de perchlorure de phosphore, ou lorsqu'on fait agir l'aluminium métallique sur le même composé. Il est blanc, facilement fusible, se solidifie sous forme cristalline par le refroidissement, est moins volatil que chacun des deux chlorures qui le constituent et bout au-dessus de 400°. Le phosphore le décompose avec formation de trichlorure de phosphore; chauffé avec du soufre, il forme une masse d'un rouge brun et, quand on le chauffe avec du chlorure de potassium, il répand des vapeurs de perchlorure de phosphore et donne du chloraluminate potassique.

— *Chlorure ferrico-phosphorique*

$$(PCl^5)^2Fe^2Cl^6.$$

On l'obtient de la même manière que le précédent. Il est brun, facilement fusible et moins volatil que chacun de ses constituants. Il fond à la température de 98° et il bout au-dessus de 280°.

— *Chlorure mercurico-phosphorique*

$$PCl^5,3HgCl^2.$$

Il forme des aiguilles facilement fusibles, volatiles à 200° et qui se décomposent d'une manière soudaine lorsqu'on les chauffe.

— *Chlorure platinico-phosphorique*

$$(PCl^5)^2Pt^{IV}Cl^4.$$

On l'obtient par l'action du chlorure *phosphorique* sur le platine métallique. C'est une masse amorphe, de couleur d'ocre, qui se volatilise au-dessus de 300° en se décomposant partiellement.

— *Chlorure stannico-phosphorique*

$$PCl^5,Sn^{IV}Cl^4.$$

Il se produit par combinaison directe ou par l'action du perchlorure de phosphore sur le composé $(SCl^4)^2Sn^{IV}Cl^4$, en opérant dans un courant de gaz chlorhydrique. On peut remplacer le courant d'acide chlorhydrique par un courant de chlore. Ce corps se sublime en brillantes aiguilles incolores, qui ne tardent pas à se transformer en une poudre amorphe. Il fond dans des vases fermés. Il fond à [illegible] et se volatilise en se décomposant en partie.

— *Sulfochlorure phosphorique*. C'est un pentachlorure de phosphore où les deux cinquièmes du chlore sont remplacés par du soufre. Le sulfochlorure de phosphore $PSCl^3$ est analogue à l'oxychlorure $POCl^3$. C'est une combinaison *phosphorique* dans laquelle trois atomicités du phosphore sont saturées par trois atomes de chlore, et les deux autres par un atome de soufre diatomique. Ce composé a été découvert par Serullas, qui l'obtenait par l'action de l'acide sulfhydrique sur le perchlorure et le purifiait par la distillation. La réaction, analogue à celle qui fournit l'oxychlorure, l'oxybromure et le sulfobromure, est représentée par l'équation suivante :

$$PCl^5 + H^2S = 2HCl + PCl^3S$$

Perchlorure de phosphore. Acide sulfhydrique. Acide chlorhydrique. Sulfochlorure phosphorique.

Le sulfochlorure de phosphore prend également naissance, en même temps que d'autres produits, par l'action du pentachlorure de phosphore sur divers sulfures (Weber) et par l'action du soufre sur le pentachlorure (Wöhler et Hiller); Gladstone, en fondant 3 parties de pentachlorure avec 1 partie de soufre, a obtenu un liquide incolore bouillant à 100° et consistant apparemment dans le corps PCl^5S^2 que l'on devrait écrire, suivant Schiff, PCl^2SSCl^2, en le considérant comme une combinaison de sulfochlorure et de chlorure de soufre.

D'après Baudrimont, on obtient très-facilement le sulfochlorure de phosphore en distillant un mélange de perchlorure de phosphore et de sulfure d'antimoine. La réaction est la même que pour le sulfobromure *phosphorique* (v. ce mot). On convertit d'abord en perchlorure 30 grammes environ de phosphore placés dans un large flacon. Ce flacon est ensuite placé à l'air libre. On en recouvre le goulot avec un morceau de linge mouillé et l'on y ajoute 115 grammes de sulfure d'antimoine en agitant fréquemment jusqu'à ce que tout le perchlorure ait disparu et qu'il y ait un léger excès du sulfure métallique. On décante ensuite le liquide produit, qui est très-chaud à cause de la violence de la réaction, on le place dans une cornue bien sèche et on le distille entre 125° et 135°. Afin de purifier le produit du chlorure d'antimoine qu'il renferme, du pentachlorure de phosphore non décomposé et du chlorure d'arsenic provenant des impuretés de l'antimoine, on le refroidit à une basse température et on l'agite avec une dissolution de sulfure sodique. Le chlorosulfure de phosphore se sépare alors du liquide alcalin sous la forme d'une couche que l'on recueille au moyen d'un entonnoir à robinet. On le dessèche bien sur du chlorure de calcium, on le filtre sur de l'amiante et on le distille enfin dans une cornue sèche. On obtient ainsi environ 120 grammes de produit tout à fait pur.

Le sulfochlorure de phosphore est un liquide incolore, huileux, assez mobile, d'une odeur excessivement piquante et aromatique lorsqu'il est étendu. Sa vapeur irrite fortement les yeux. Sa densité égale 1,631 à 22°. Il bout à 124°,25, suivant Baudrimont, à 126°-127° (Cahours). Sa densité de vapeur égale 5,963 à 168°; 5,879 à 244°; 5,078 à 298° (Cahours); le calcul exige 5,932; sa vapeur brûle avec difficulté.

Le sulfochlorure de phosphore est lentement décomposé par l'eau avec formation d'acide *phosphorique*, d'acide chlorhydrique et l'acide sulfhydrique; il fume à l'air humide. L'acide azotique bouillant le décompose. Chauffé avec la solution aqueuse d'un alcali caustique, il se convertit en un sel de l'acide sulfoxyphosphorique H^3PSO^3 (Wurtz). Avec l'alcool, il donne de l'acide ethyl-sulfoxyphosphorique $C^2H^5H^2PSO^3$. L'ammoniaque aqueuse le convertit en acide sulfoxyphosphamique ou thiophosphamique, lequel peut être dérivé de l'acide sulfoxyphosphorique ou thiophosphorique par la substitution de l'amidogène AzH^2 à l'oxhydryle OH. Quand l'ammoniaque est très-concentrée ou que l'on fait agir le gaz ammoniac d'abord et l'eau ensuite sur le sulfochlorure, le produit est l'acide sulfoxyphosphodiamique ou thiophosphodiamique, qui dérive de l'acide thiophosphorique par la substitution de deux amidogènes AzH^2 à deux oxhydryles OH. Ainsi l'on a :

$$PSCl^3 + 3H^2O = 3HCl + PH^3SO^3$$

Chlorosulfure de phosphore. Eau. Acide chlorhydrique. Acide thiophosphorique.

$$PSCl^3 + AzH^3 + 2H^2O$$

Chlorosulfure de phosphore. Ammoniaque. Eau.

$$= 3HCl + PAzH^2H^2SO^2$$

Acide chlorhydrique. Acide thiophosphamique.

$$PSCl^3 + 2AzH^3 + H^2O$$

Chlorosulfure de phosphore. Ammoniaque. Eau.

$$= 3HCl + P(AzH^2)^2HSO$$

Acide chlorhydrique. Acide thiophosphodiamique.

[illegible]

Ce dernier [illegible] sel ammoniac qui l'accompagne. Mais en supposant qu'il se forme, la production de l'acide thiophosphodiamique par l'addition de l'eau au produit devient très-facile à expliquer. On peut supposer, en effet, que l'eau, en agissant sur le diamido-chlorosulfure de phosphore, n'a pas d'autre action que de substituer un oxhydryle au chlore :

$$P(AzH^2)^2ClS + H^2O$$

Diamido-sulfochlorure de phosphore. Eau.

$$= HCl + P(AzH^2)^2SOH$$

Acide chlorhydrique. Acide thiophosphodiamique.

Gladstone et Holmes supposent que le gaz ammoniac sec convertit le sulfochlorure de phosphore en thiophosphotriamide :

$$PCl^3S + 6AzH^3 = 3AzH^4Cl + PS(AzH^2)^3$$

Sulfochlorure de phosphore. [illegible]

Ce serait ensuite cette triamide qui, au contact de l'eau, échangerait non plus un Cl, mais un amidogène contre de l'oxhydryle :

$$PS(AzH^2)^3 + H^2O = AzH^3 + PS(AzH^2)^2H$$

Thiophosphotriamide. Eau. [illegible]

L'aniline transformerait de même le sulfochlorure en thiophosphotriphényl-triamide et en chlorhydrate d'aniline. Mais ce sont là des vues qui n'ont point été établies par l'analyse et qui restent, par conséquent, [illegible] théoriques.

Avec l'acétate de potassium, le chlorosulfure de phosphore donnerait, d'après Baudrimont, du sulfure d'acétyle.

— *Bromure phosphorique*. Le phosphore, à la température ordinaire, se combine directement au brome avec dégagement de chaleur et même de lumière, si l'on opère à la température ordinaire. Suivant la quantité de brome et de phosphore, il peut se former un protobromure ou bromure phosphoreux (v. PHOSPHOREUX [bromure]) PBr^3, ou un bromure *phosphorique* encore nommé perbromure ou pentabromure de phosphore PBr^5. C'est ce dernier qui fait le sujet de cet article.

Le perbromure de phosphore se produit par l'action du brome en excès sur le phosphore ou, plus exactement, sur le tribromure déjà formé. Il se produit aussi par la décomposition de l'iodure de phosphore au moyen du brome. Mais c'est surtout par l'action du brome sur le protobromure qu'on a coutume de le préparer. Il suffit de mélanger directement des poids de ces deux liquides correspondant à une molécule du premier et à une molécule du second (= 2 atomes = Br^2).

C'est un composé solide, d'un jaune citron. Par voie de fusion, il cristallise en rhomboèdres et, par voie de sublimation, en aiguilles. Il fond à une chaleur modérée en un liquide rouge qui, à une température plus élevée, dégage des vapeurs de même couleur. A l'air, il répand des fumées blanches épaisses.

Le chlore décompose le perbromure de phosphore avec formation de [illegible] de phosphore et élimination de brome libre. Les métaux le transforment à chaud en un mélange de bromures et de phosphures métalliques. L'oxyde de cuivre et l'oxyde rouge de mercure le convertissent en un mélange de bromure et de phosphate. L'eau, si elle est en petite quantité, donne de l'oxybromure et de l'acide bromhydrique; et, si elle est en plus grande quantité, des acides bromhydrique et *phosphorique*. Cette réaction s'accompagne d'une élévation [illegible]

$$PBr^5 + H^2O = [illegible]$$

[illegible]

$$PBr^3O + [illegible] H^2O$$

Eau.

[illegible]

un courant de gaz [illegible]

[illegible]

d'acide [illegible] phosphore est mis en [illegible]

[illegible]

— [illegible] tabromure de phosphore dans lequel les deux cinquièmes du brome sont remplacés par du soufre. Il correspond à l'oxychlorure et à l'oxybromure de phosphore. Le sulfobro[illegible] chlorure PCl^3O dont l'oxygène est remplacé par du soufre et le chlore par le brome. C'est du pentabromure de phosphore dans lequel S'' s'est substitué à Br^2. En un mot, c'est un [illegible] 3 atomicités de ce métalloïde sont satisfaites [illegible] cide sulfhydrique sur le pentabromure :

[illegible]

Il se forme également lorsqu'on combine directement une molécule de tribromure de [illegible] et quand on distille un mélange intime de pentabromure de phosphore et de sulfure d'antimoine :

[illegible]

C'est un [illegible] sous l'influence de l'eau, avec format[illegible] drique.

PHOSPHORISATION [illegible] phate.

— [illegible]

PHOSPHORISÉ, ÉE [illegible]

PHOSPHORISER v. a. ou tr. (fo-sfo-ri-ze [illegible]

PHOSPHORISME [illegible]

PHOSPHORISTE [illegible]

PHOSPHORITE [illegible]

— Encycl. [illegible]

PHOSPHORITIQUE [illegible]

PHOSPHOROCHALCITE [illegible]

PHOSPHOROSCOPE [illegible]

— Encycl. [illegible] pris entre deux fenêtres de [illegible]

[illegible] fenêtres, et le tout est enfermé [illegible] dont les fonds présentent [illegible] ouvertures placées en regard l'une de l'autre et devant lesquelles passent [illegible] les fenêtres des deux disques. La lumière pénètre par l'une de ces ouvertures et l'on place l'œil à l'autre. L'expérience étant [illegible] comme nous venons de le dire, dans la chambre obscure, et la lumière pouvant arriver du dehors par l'une des ouvertures pratiquées dans les fonds de la boîte, si l'on imprime un mouvement de rotation à l'axe de la machine, la substance essayée recevra de temps en temps les rayons lumineux, qui ne pourront pas arriver directement à [illegible] les fenêtres des deux [illegible] pourra [illegible] vateur passeront devant elle.

Si la vitesse de rotation de l'axe est trop faible, il s'écoulera trop de temps entre l'instant où aura cessé l'action exercée par la lumière sur [illegible] essayée et celui où une fenêtre du disque tourné vers l'observateur se présentera pour laisser passer la lueur [illegible] aura disparu, l'œil ne sera pas impressionné; mais à mesure que la vitesse croîtra, l'intervalle de temps dont nous venons de parler diminuera, le corps soumis à l'expérience aura pu garder sa propriété phosphorogénique et l'œil en percevra les effets. Ainsi, en premier lieu, le *phosphoroscope* [illegible] seulement à manifester la phosphorescence dans des corps où elle n'avait pas encore pu être observée, parce qu'ils la perdent trop rapidement pour pouvoir être étudiés à l'aise dans la chambre obscure, mais il donnera aussi pour chacun [illegible] de la période d'activité de la propriété phosphorogénique; c'est ainsi qu'on a [illegible] tes de cette période pour les substances ci-après :

Spath	0",33
[illegible]	0",05
[illegible]	0",05
Azotate d'urane	0",01
[illegible]	0",003

On voit que [illegible] platinocyanure surtout il eût été bien impossible de constater directement [illegible] propriété phosphorogénique.

En second lieu, le *phosphoroscope* peut servir à donner la mesure du pouvoir phosphorogénique. Voici comment : lorsque la vitesse de rotation de l'axe qui porte les deux disques augmente, d'une part la durée de l'action directe de la lumière diminue, mais aussi, de l'autre, la communication se trouve plus rapidement ramenée entre l'œil et le corps phosphorescent; d'une part, l'intensité de la lueur phosphorescente est diminuée par la brièveté de l'insolation et, de l'autre, elle est augmentée en raison de la rapidité avec laquelle l'effet produit peut se manifester; il doit donc y avoir, pour chaque corps, une vitesse particulière de rotation à laquelle corresponde un maximum d'effet; c'est en effet ce que l'expérience confirme. Or, l'intensité maximum de la lueur phosphorescente, mesurée au photomètre, peut être jusqu'à un certain point regardée comme représentant le pouvoir phosphorogénique de la substance essayée.

Enfin, le même appareil peut être employé à déterminer la loi de la déperdition de la lumière. En effet, si la durée de l'action directe de la lumière sur un corps phosphorescent a été insuffisante pour que ce corps ait pris tout l'éclat dont il est capable, c'est-à-dire si la vitesse de rotation de l'axe commun des deux disques n'atteint pas celle à laquelle correspond le maximum d'effet, une diminution dans cette vitesse n'influera plus sur le développement du pouvoir phosphorogénique, mais en atténuera la manifestation par l'accroissement de la durée de l'interruption entre l'action directe de la lumière et la perception de la lueur phosphorescente par l'œil; la diminution [illegible] tiendra exclusivement à la déperdition du pouvoir éclairant pendant cette interruption et sera d'autant plus grande que cette interruption aura été plus prolongée. M. Edmond Becquerel a cru avoir saisi la loi de cette déperdition et l'a exprimée par l'équation

$$i = i_0 e^{-at},$$

i_0 étant le pouvoir éclairant de la substance phosphorescente immédiatement après la cessation de l'action directe de la lumière, t le temps compté à partir de l'instant de cette cessation, a une constante dépendant du pouvoir phosphorogénique de la substance étudiée, et i l'intensité de la lueur fournie par cette substance au bout du temps t. En admettant l'exactitude de cette loi, on en conclurait, pour la quantité différentielle de lumière [illegible] corps en un temps dt, la formule

$$i\,dt = i_0 e^{-at} dt,$$

et [illegible] de $t = 0$ à $t = \infty$,

$$I = i_0 \int_0^{\infty} e^{-at} dt = \frac{i_0}{a}.$$

Le pouvoir phosphorogénique, que l'on peut considérer comme représenté par I, serait donc inversement proportionnel à a.

M. E. Becquerel a trouvé les valeurs suivantes de la constante a en prenant pour unité de temps un millième de seconde.

Uranite	1,4975
Sulfate double d'urane et de [illegible]	1,3869
[illegible]	0,8206
Perchlorure d'urane et de potasse	0,7682
Verre d'uram.	0,5546
Azotate d'uram.	0,4207
Crown	0,0436
Chaux phosphatée	0,0263
Topaze jaune	0,5546
Disthène	0,2295
Alumine	0,0791
Spinelle	0,0094
Leucophane	0,0147
Spath	0,00507

Ce que nous venons de dire se rapporte au cas où la lumière incidente est blanche. En faisant varier la couleur du faisceau excitant et la vitesse de rotation du *phosphoroscope*, on rencontre un grand nombre de faits fort irréguliers et par là même très-curieux. En premier lieu, il arrive pour beaucoup de corps que la lumière qu'ils émettent lorsqu'ils ont acquis la phosphorescence conserve une couleur invariable quelle que soit celle du faisceau qui a excité en eux la propriété phosphogénique et quelle que soit la vitesse imprimée au *phosphoroscope*. Tels sont tous les sulfures, l'alumine, le disthène, la topaze, l'azotate et le chlorure d'urane. Les spectres des lueurs phosphorescentes propres à ces différents corps sont d'ailleurs peu étendus et caractérisés par des raies spéciales.

Chez d'autres corps, la teinte de la lueur ne dépend pas de celle du faisceau excitateur et varie avec la vitesse imprimée au *phosphoroscope*, parce que, sans doute, la persistance n'est pas de même durée pour les rayons de diverses natures qui composent la lumière émise. Ainsi, les diamants devenus phosphorescents émettent les uns des rayons bleus, les autres des rayons jaunes, mais il en est qui paraissent bleus lorsque la vitesse imprimée au *phosphoroscope* est assez petite et qui passent au jaune lorsque cette vitesse augmente. Ici, la couleur la plus réfrangible est celle qui disparaît le plus tôt; au contraire, la chaux phosphatée verte passe du vert à l'orangé quand la vitesse augmente. Le fluorure de calcium vert passe du vert au rouge et ensuite au bleu.

Un changement dans la couleur du faisceau incident produit aussi souvent des modifications importantes dans celle de la lueur phosphorescente; ainsi certains carbonates de chaux paraissent orangés lorsque le faisceau incident correspond à la raie D du spectre, et passent au bleu sous l'influence des rayons ultra-violets.

Enfin, le mode de préparation d'une même substance a souvent une influence considérable sur la teinte habituelle des lueurs phosphorescentes qu'elle émet. Ainsi, en dissolvant du spath dans un acide et le précipitant à l'aide d'une solution de carbonate d'ammoniaque, on obtient un carbonate de chaux qui luit en bleu ou en orangé, suivant qu'il a été obtenu à 100° ou à 0°.

PHOSPHOVINATE s. m. (fo-sfo-vi-na-te — de *phosphore*, et de *vinate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phosphovinique avec une base.

PHOSPHOVINIQUE adj. (fo-sfo-vi-ni-ke — de *phosphorique*, et de *vinique*). Chim. Se dit d'un acide composé d'acide phosphorique uni aux éléments de l'alcool.

PHOSPHUGE s. m. (fo-sfu-je — du gr. *phôs*, lumière; *pheugo*, je fuis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des silphales, formé aux dépens des silphes, et comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PHOSPHURE s. m. (fo-sfu-re). Chim. Nom donné aux combinaisons minérales ou organiques qui renferment du phosphore comme élément électro-négatif.

— **Encycl.** Depuis longtemps on obtient des mélanges de *phosphures* et de phosphates de calcium, de strontium ou de baryum en chauffant de la chaux, de la strontiane ou de la baryte anhydre dans un courant de vapeurs de phosphore. A cet effet, on perce un creuset en terre par son fond, on recouvre le trou de quelques morceaux de brique qui n'interceptent pas le passage des gaz, et l'on remplit le creuset de chaux, de baryte ou de strontiane anhydre. On place ensuite le creuset sur la grille d'un fourneau à réverbère. Au-dessous de la grille on place un ballon rempli de phosphore, dont on fait passer le col à travers la grille; on introduit ensuite le col dans le trou du creuset et on le lute. Cela fait, on recouvre le creuset de son couvercle et l'on chauffe au rouge le creuset. Une fois le creuset rougi, on place quelques charbons sous le petit ballon, qui est suspendu dans le compartiment inférieur du fourneau, de manière à volatiliser le phosphore. Celui-ci passe en vapeurs sur la base chauffée au rouge et la transforme en un mélange de phosphate et de *phosphure* de couleur brun foncé.

Les *phosphures* ainsi obtenus décomposent l'eau très-facilement. Pendant la décomposition, il se forme de l'hydrogène phosphoré gazeux mêlé d'hydrogène phosphoré liquide, qui communique aux gaz la propriété de s'enflammer spontanément. Dans cette réaction, il se forme en même temps de l'hypophosphite, mais l'équation de formation de ces corps est mal connue. Traités par l'acide chlorhydrique, les mêmes *phosphures* donnent un chlorure alcalino-terreux et de l'hydrogène phosphoré gazeux pur.

$$\underset{\text{Phosphure de calcium.}}{Ca''^3P^2} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{6HCl} = \underset{\text{Chlorure calcique.}}{3Ca''Cl^2} + \underset{\text{Hydrogène phosphoré.}}{2PH^3}$$

On a obtenu des *phosphures* tout à fait purs de potassium et de sodium en faisant agir avec précaution l'un ou l'autre de ces deux métaux alcalins sur une solution de phosphore dans du sulfure de carbone. La combinaison s'opère par combinaison directe. Les *phosphures* ainsi obtenus, soumis à l'action de l'iodure d'éthyle ou de méthyle, fournissent des bases phosphorées éthylées ou méthylées :

$$\underset{\text{Phosphure sodique.}}{PNa^3} + \underset{\text{Iodure de méthyle.}}{3CH^3I} = \underset{\text{Iodure de sodium.}}{3NaI} + \underset{\text{Triméthylphosphine.}}{P(CH^3)^3}$$

Les *phosphures* des divers métaux sont décrits en détail aux métaux mêmes; les bases organiques phosphorées, aux mots PHOSPHORE et PHOSPHONIUM; nous nous bornerons à décrire ici les combinaisons du *phosphure* avec l'hydrogène.

— *Hydrogène phosphoré* ou *phosphamine*

PH^3.

Ce gaz, qui est analogue à l'ammoniaque, se produit par la décomposition spontanée des corps organiques phosphorés, comme le poisson ou la substance cérébrale. Il paraît être la cause des feux follets et de certains phénomènes lumineux de même nature. Ce gaz prend aussi naissance dans un grand nombre de réactions chimiques; mais il est assez difficile de l'obtenir tout à fait pur, parce que le plus souvent il reste mélangé avec une quantité plus ou moins considérable d'hydrogène libre et souvent avec de la vapeur de *phosphure* d'hydrogène liquide, qui le rend spontanément inflammable, propriété qu'il ne possède pas lorsqu'il est tout à fait exempt de ces vapeurs. Le gaz spontanément inflammable a été découvert en 1789 par Gingembre, et le gaz non inflammable par Davy.

— *Production du gaz spontanément inflammable.* 1° Nous avons déjà dit que les *phosphures* alcalino-terreux dont nous avons fait connaître la préparation se résolvent au contact de l'eau en hypophosphites alcalins et hydrogène phosphoré. Le gaz ainsi obtenu s'enflamme spontanément dès qu'il arrive en contact avec l'atmosphère, et brûle avec une flamme très-lumineuse en donnant des fumées blanches qui s'élèvent dans l'air sous la forme de jolies couronnes ondoyantes, qui vont en s'élargissant de plus en plus et finissent par se détruire.

2° On traite le *phosphure* de zinc ou le *phosphure* de fer par l'acide sulfurique ou chlorhydrique aqueux. Il se forme dans ce cas, en même temps que l'hydrogène phosphoré, du sulfate ou du chlorure zincique.

3° Le procédé le plus avantageux consiste à chauffer le phosphore avec une base hydratée énergique. Cette base peut être une solution concentrée de potasse, mais on obtient de meilleurs résultats en se servant de la chaux, comme nous allons le dire : on fait une pâte consistante avec de la chaux et de l'eau, on coupe d'autre part du phosphore en très-petits morceaux et on fait à la main de petites boulettes de chaux qui souvent renferment un fragment de phosphore dans leur centre. On remplit à peu près complètement un petit ballon de verre, on adapte au col de cornue un tube à dégagement qui arrive sous une cuve à eau, et l'on chauffe le ballon avec quelques charbons ou avec la flamme du gaz. Au début, il faut se mettre à l'abri, parce que, tant qu'il reste de l'air dans le ballon, une explosion est à craindre. Une fois que le gaz commence à s'enflammer au sortir de l'eau, il n'y a plus aucun danger à redouter. Du reste, on peut éliminer tout danger en adaptant deux tubes au bouchon du ballon et en faisant circuler un courant d'anhydride carbonique dans l'appareil avant de commencer à chauffer. Quand l'air est complètement chassé, on ferme le tube qui amenait le gaz carbonique, au moyen d'un petit tube de caoutchouc et d'une pince, et l'on place les charbons au-dessous du ballon. On peut remplacer, dans cette opération, la potasse ou la chaux par la baryte, la strontiane, la lithine et même, d'après Raymond, par l'oxyde de zinc ou le protoxyde de fer. La réaction peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\underset{\text{Phosphore.}}{2P^4} + \underset{\text{Chaux caustique.}}{2[Ca''(OH)^2]}$$
$$= \underset{\text{Hypophosphite de calcium.}}{2[(PH^2O^2)^2Ca'']} + \underset{\text{Hydrogène phosphoré.}}{PH^3}$$

Au commencement de la réaction, toutefois, l'hydrogène est toujours plus ou moins mélangé d'hydrogène libre, et l'on observe en même temps la production d'une certaine quantité de phosphate. Si l'alcali employé est plus fort et plus concentré, la proportion d'hydrogène libre augmente. L'hydrogène est dû à une réaction secondaire de l'alcali sur l'hypophosphite formé d'abord. Ce sel se transforme en phosphate suivant l'équation :

$$\underset{\text{Hypophosphite de calcium.}}{(PH^2O^2)^2Ca''} + \underset{\text{Chaux éteinte.}}{2Ca''H^2O^2} = \underset{\text{Phosphate neutre de calcium.}}{(PO^4)^2Ca''^3}$$
$$+ \underset{\text{Hydrogène.}}{8H}$$

C'est surtout avec les hypophosphites alcalins que cette décomposition secondaire se produit. La chaux la détermine à un degré moindre; c'est pourquoi l'on préfère généralement la chaux à la potasse dans la préparation de l'hydrogène phosphoré, quand on ne veut pas l'obtenir trop impur.

4° Lorsqu'on chauffe les hypophosphites, il se dégage de l'hydrogène phosphoré, généralement très-inflammable, qui renferme toujours des vapeurs d'hydrogène phosphoré liquide, des vapeurs de phosphore. Cette réaction est très-facile à saisir; une portion de l'hypophosphite PH^2MO^2 perd la totalité de son oxygène O^2 et se transforme en hydrogène phosphoré PH^3. Les 2 atomes d'oxygène perdus par cette partie de l'acide se portent sur une autre portion du même corps et le convertissent en phosphate PM^3O^4.

— *Préparation de l'hydrogène phosphoré non spontanément inflammable.* 1° Lorsqu'on chauffe les acides phosphoreux ou hypophosphoreux à l'abri de l'air, ceux-ci se réduisent en hydrogène phosphoré, que l'on peut recueillir sous l'eau, et en acide phosphorique. La réaction est de même nature qu'avec les hypoposphites, seulement elle est plus nette. L'acide hypophosphoreux PH^3O^2 et l'acide phosphoreux PH^3O^4 se décomposent partiellement en hydrogène phosphoré PH^3 et oxygène O^2 ou O^3. L'oxygène, devenu libre, se porte sur une autre molécule d'acide hypophosphoreux ou sur trois autres molécules d'acide phosphoreux, et convertit ces corps en acide phosphorique PH^3O^4.

D'après Dumas et H. Rose, les premières portions de gaz obtenues par cette méthode sont pures; mais les dernières renferment une proportion considérable d'hydrogène libre. On doit chauffer doucement l'acide phosphoreux dans un flacon de verre dur. Quand on emploie du verre mou, il se forme souvent un phosphite alcalin, qui se décompose par la chaleur avec production d'hydrogène libre. On peut remplacer, dans cette opération, les acides hypophosphoreux et phosphoreux par le mélange d'acide phosphorique et phosphoreux, souvent appelé acide phosphatique, qui prend naissance lorsqu'on laisse le phosphore s'oxyder librement au contact de l'air. En employant une chaleur plus énergique, on obtient, comme nous l'avons dit plus haut, de l'hydrogène phosphoré aux dépens des hypophosphites métalliques, tout aussi bien qu'aux dépens de l'acide libre. Mais, dans ce dernier cas, le gaz renferme des substances étrangères qui le rendent spontanément inflammable.

2° Lorsqu'on dissout du zinc ou du fer dans une solution aqueuse d'acide phosphoreux, ou du zinc dans un mélange d'acide phosphoreux et d'acide sulfurique aqueux, ou lorsqu'on désoxyde l'acide phosphorique par du potassium ou du sodium, il se dégage de l'hydrogène phosphoré.

3° Il se dégage encore un mélange d'hydrogène libre et d'hydrogène phosphoré non inflammable spontanément lorsqu'on fait bouillir du phosphore avec une solution alcoolique concentrée de phosphore. Le gaz entraîne toujours de la vapeur d'alcool et il reste, dans le ballon, de l'hypophosphite potassique mêlé d'un peu de phosphate et d'un grand excès d'alcali libre.

4° On obtient encore ce gaz lorsqu'on décompose les *phosphures* métalliques, non plus par l'eau, mais par l'acide chlorhydrique, parce que cet acide décompose l'hydrogène phosphoré liquide et le dédouble en hydrogène gazeux et hydrogène solide. Dans cette opération, il faut toujours, si l'on veut éviter les explosions, chasser complètement l'air, au moyen d'un courant de gaz carbonique, du vase qui renferme l'acide chlorhydrique, avant d'y introduire le *phosphure* de calcium.

5° Lorsqu'on abandonne du phosphore à l'action de la lumière solaire sous l'eau, ce liquide est décomposé avec production d'acide phosphorique, d'hydrogène phosphorique gazeux et d'une substance rouge que les uns considèrent comme de l'oxyde de phosphore et les autres comme du phosphore amorphe.

6° M. Oppenheim a reconnu qu'il se forme de l'iodhydrate d'hydrogène phosphoré, d'où l'on peut extraire ce gaz par l'action de l'eau ou des alcalis, lorsqu'on chauffe à 200° du phosphore et de l'acide iodhydrique concentré.

On peut débarrasser l'hydrogène phosphoré directement inflammable du *phosphure* d'hydrogène liquide qu'il renferme, et le priver ainsi de la propriété de s'enflammer spontanément. Il suffit pour cela, d'après Paul Thenard, de le faire passer à travers un mélange réfrigérant de glace ou de sel marin. D'après Graham, toutefois, le gaz qui a cessé ainsi d'être inflammable le redevient si l'on y ajoute des quantités, même très-faibles, de bioxyde d'azote. Il est probable que, dans ce cas, la faible chaleur dégagée par le bioxyde

d'azote pour se combiner à l'oxygène et passer à l'état d'hypoazotide suffit pour déterminer l'inflammation de toute la masse. Le gaz inflammable perd également son inflammabilité lorsqu'on l'abandonne pendant quelque temps à l'action directe de la lumière solaire, en présence du charbon de bois ou de certains corps pulvérulents, ainsi que quand on le mélange avec des vapeurs de chlorure d'éthyle, d'oxyde d'éthyle, d'alcool ou d'essence de térébenthine.

— *Propriétés.* L'hydrogène phosphoré gazeux pur est un gaz incolore dont la densité égale 1,214 comparée à celle de l'air et 17,25 si on la compare à celle de l'hydrogène. Le calcul indiquerait 17 pour la condensation ordinaire en 28 volumes. On peut le liquéfier, mais, jusqu'à ce jour, il n'a pas été solidifié. Son odeur rappelle celle du poisson pourri, par la raison toute simple que le poisson pourri dégage ce gaz. Il est peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles. Ni le gaz ni ses solutions n'ont d'action sur les solutions bleues ou sur les solutions rouges de teinture de tournesol.

— *Décompositions et réactions.* 1° Lorsqu'on fait passer une série d'étincelles électriques à travers l'hydrogène phosphoré gazeux, ce gaz se décompose en hydrogène et phosphore libre; 2 volumes se transforment ainsi en 3 volumes gazeux.

2° Beaucoup de métaux, chauffés dans un courant de ce gaz, s'emparent du phosphore et mettent en liberté l'hydrogène.

3° L'hydrogène phosphoré est très-inflammable et brûle avec une flamme éclairante en répandant des fumées blanches d'acide phosphorique. Lorsqu'on mélange, sous l'eau, le gaz non inflammable avec de l'oxygène, il s'absorbe graduellement et finit par disparaître peu à peu. Toutefois, le mélange gazeux, qui ne se combine que peu à peu à la pression ordinaire, se combine directement et même avec explosion lorsqu'on l'amène à un certain degré de raréfaction.

4° L'hydrogène phosphoré réduit un grand nombre de corps oxydés, tels que le bioxyde d'azote, l'acide azotique, l'anhydride sulfureux et l'acide sulfurique. Il est complètement absorbé par les solutions d'acide hypochloreux ou d'hypochlorites alcalins.

5° Il précipite les sels d'un grand nombre de métaux : ceux de plomb lentement, ceux de cuivre plus rapidement et ceux des métaux nobles plus rapidement que tous les autres. A l'exception du précipité produit avec les sels de mercure, tous les précipités sont noirs ou tout au moins de couleur foncée; ils consistent en *phosphure* métallique, comme dans le cas du cuivre; en un composé double de *phosphure* et du sel métallique, comme dans le cas du mercure, ou en métal réduit, comme dans le cas de l'argent ou de l'or. On emploie souvent les solutions de sulfate de cuivre pour doser l'hydrogène libre que l'hydrogène phosphoré ordinaire contient, ce dernier gaz n'étant point absorbé.

6° Le chlore, le brome et l'iode décomposent l'hydrogène phosphoré en s'emparant de l'hydrogène. Si le métalloïde halogène est employé en excès, il s'unit également au phosphore en formant des chlorures, bromures ou iodures de phosphore, ou, si l'on opère au contact de l'eau, les produits de décomposition de ces corps par l'eau, c'est-à-dire l'acide chlorhydrique, bromhydrique et iodhydrique et l'acide phosphorique ou phosphoreux; beaucoup de chlorures métalliques donnent aussi de l'acide chlorhydrique lorsqu'on les chauffe dans un courant d'hydrogène phosphoré. Le volume d'acide produit est égal à trois fois celui de l'hydrogène phosphoré. Il se forme en même temps un *phosphure* métallique ou bien de l'acide chlorhydrique, du phosphore libre et du métal libre.

7° Le soufre chauffé dans l'hydrogène phosphoré donne de l'acide sulfhydrique et du sulfure de phosphore.

Quoique l'hydrogène phosphoré soit complètement dépourvu de toute réaction alcaline, il ressemble beaucoup à l'ammoniaque sous une foule d'autres rapports, d'où son nom de phosphamine. C'est ainsi qu'il s'unit avec les acides iodhydrique et bromhydrique en formant un iodhydrate PH^3HI et un bromhydrate PH^3HBr de phosphamine, qui sont susceptibles de cristalliser et qui sont isomorphes avec les sels correspondants d'ammoniaque. De même aussi que l'ammoniaque, l'hydrogène phosphoré se combine avec les perchlorures d'un grand nombre de chlorures et forme des corps cristallins blancs comparables aux chlorures ammoniacaux par leur constitution.

L'iodhydrate de phosphamine PH^3HI ou PH^4I se forme par la combinaison directe des deux gaz ou par l'action d'une petite quantité d'eau sur un mélange de verre concassé, de phosphore coupé en petits morceaux et d'iode; il se dégage aussitôt des vapeurs d'iodure de phosphonium mêlées d'acide iodhydrique libre, et le premier de ces corps se condense sur les parties froides de l'appareil en un dépôt cristallin.

M. Oppenheim a observé que l'iodhydrate de phosphamine se forme encore par l'action du phosphore sur l'acide iodhydrique à 200°. On place du phosphore coupé en petits morceaux dans un tube de verre épais qui renferme de l'acide iodhydrique concentré; le tube doit être rempli à moitié. On le ferme à la lampe et on le chauffe à 200° dans un bain d'huile. Il se dégage des vapeurs d'iodhydrate de phosphamine qui viennent se condenser dans la partie supérieure du tube. Enfin, une bonne méthode de préparation est celle que décrit Hofmann et qui consiste à chauffer de l'iode dans un courant d'hydrogène phosphoré. Le sel cristallise en cubes qui fondent à une légère chaleur à l'abri du contact de l'air. On peut les sublimer sans qu'ils se décomposent. Ils sont déliquescents et sont décomposés par l'eau en acide iodhydrique et phosphamine.

— *Bromhydrate de phosphamine*

PH^3HBr ou PH^4Br.

On obtient ce corps par la combinaison directe de l'acide et de la base. On peut aussi le préparer en introduisant du bromure de silicium mêlé d'un peu d'eau dans un vase rempli d'hydrogène phosphoré. Il cristallise en cubes tantôt transparents, tantôt opaques. Sa densité de vapeur = 1,906, tandis que le calcul pour 2 volumes exigerait 3,98. Ce composé présente donc une densité de vapeur anomale, comme le chlorhydrate d'ammoniaque, et, suivant l'hypothèse que l'on juge la plus probable, on peut le considérer soit comme ayant une molécule qui correspond à 4 volumes de vapeur, soit comme se dissociant en acide et en base par la chaleur.

— *Dérivés de la phosphamine.* Les trois atomes d'hydrogène que renferme la phosphamine peuvent, comme ceux de l'ammoniaque, être remplacés par des métaux ou des radicaux organiques. On connaît, par exemple, le *phosphure* de cuivre Cu''^3P^2, qui n'est qu'une tricuprico-diamine, le *phosphure* cuivreux

Cu'^3P

qui est de la cuproso-phosphamine, la triéthyl-phosphine $P(C^2H^5)^3$, etc. Les phosphamines métalliques prennent naissance lorsqu'on dirige un courant d'hydrogène phosphoré sur un métal chauffé ou sur un oxyde métallique, ou encore lorsqu'on fait passer le même gaz à travers des solutions de sels métalliques. Enfin, ces corps se forment aussi par l'union directe du phosphore et des métaux. Ce ne sont, en effet, que les *phosphures* métalliques dont nous avons parlé au commencement de cet article.

Les dérivés organiques de la phosphamine constituent une classe de composés fort importants, qui sont tout à fait analogues aux amines tertiaires. Les bases phosphorées analogues aux amines primaires et secondaires n'ont point été obtenues jusqu'à ce jour. Quant aux phosphamines tertiaires ou phosphines, on les obtient soit par l'action des éthers iodhydriques sur le *phosphure* de sodium, soit plus facilement en décomposant les composés zincico-alcooliques par le trichlorure de phosphore. Il se forme du chlorure de zinc.

Ce sont des corps volatils, fortement basiques, qui se combinent facilement avec les acides en formant des sels cristallins, analogues aux sels de triéthylamine. Comme la triéthylamine, la triéthyl-phosphine se combine directement avec l'iodure d'éthyle et donne un iodure de tétréthyl-phosphonium

$P(C^2H^5)^4I$,

qui, par l'action de l'oxyde d'argent humide, fournit un hydrate de phosphonium quaternaire $P(C^2H^5)^4OH$. Nous étudions ces bases diverses en detail aux articles PHOSPHINE et PHOSPHONIUM, qui sont fort importants.

— *Phosphure d'hydrogène liquide*

PH^2 ou mieux P^2H^4.

Ce composé, qui communique à l'hydrogène phosphoré gazeux la propriété de s'enflammer spontanément, a été découvert par Paul Thenard et considéré par lui comme le corps PH^2. Il y a cependant des chimistes qui y supposent la présence réunie de l'oxygène et de l'hydrogène et qui admettent que ce corps est analogue à l'oxychlorure de phosphore et répond à la formule PH^3O. Ce corps se produit en même temps que l'hydrogène phosphoré gazeux par l'action de l'eau sur le *phosphure* de calcium; mais comme la formule est mal établie, nous ne donnons pas l'équation de sa production. Pour le préparer, on fait passer le gaz obtenu par l'action de l'eau sur le *phosphure* de calcium à travers une ampoule refroidie par un mélange réfrigérant, et, dès que cette ampoule contient une quantité suffisante de liquide condensé, on en ferme les deux pointes au chalumeau, afin d'empêcher l'accès de l'air. Quant à la préparation du gaz qui doit être dirigé à travers l'ampoule, voici comment on opère. On place un flacon dans un bain-marie après y avoir ajouté les deux tiers de son volume d'eau, on y verse un certain nombre de morceaux de *phosphure* de calcium et l'on bouche avec un bouchon à deux ouvertures. L'une de ces ouvertures renferme le tube abducteur qui conduit le gaz à l'ampoule; l'autre, un tube plus large qui sert de tube de sûreté et par lequel on introduit du *phosphure* calcique à mesure que celui qu'on a mis d'abord cesse de dégager des gaz; il faut alors une quinzaine de minutes à peine pour obtenir quelques gouttes de liquide dans l'ampoule. Il est inutile d'ajouter que le gaz doit être bien desséché sur du chlorure de calcium, sans quoi c'est de l'eau qui se condense. Malgré ces précautions, au bout de très-peu de temps, il se condense de l'eau et, au bout d'une vingtaine de minutes, on est obligé d'arrêter l'appareil. Chaque opération fournit environ 1gr,50 de liquide.

Le *phosphure* d'hydrogène liquide est incolore et ne se solidifie pas à — 20°; entre 30° et 40°, il paraît se volatiliser et se décomposer en même temps; il est très-réfringent. L'eau ne le dissout pas. L'alcool et l'essence de térébenthine paraissent le dissoudre, mais la solution se décompose promptement; il s'enflamme spontanément à l'air et brûle avec une flamme brillante en produisant des fumées blanches brillantes; il communique son inflammabilité à 500 fois son volume du composé gazeux et peut même rendre spontanément inflammables tous les gaz qui sont combustibles, lorsqu'on les mélange avec sa vapeur.

Par l'action de la lumière, l'hydrogène phosphoré liquide se résout en hydrogène phosphoré gazeux et hydrogène phosphoré solide. Comme le peroxyde d'hydrogène, il se décompose complètement au contact de diverses substances. Il suffit d'un centimètre cube d'acide chlorhydrique pour décomposer une quantité indéfinie de *phosphure* liquide d'hydrogène sans qu'on puisse l'expliquer.

— *Phosphure d'hydrogène solide*

P^2H ou PH^2?

Lorsqu'on expose à l'action directe des rayons solaires l'hydrogène phosphoré gazeux spontanément inflammable, il se dépose sur les parois de la cloche un composé jaunâtre, en même temps que le gaz perd sa propriété de s'enflammer au contact de l'air. On obtient le même corps jaune en quantité beaucoup plus considérable en dissolvant le *phosphure* de calcium dans l'acide chlorhydrique; la partie calcaire se dissout, de l'hydrogène phosphoré gazeux se dégage et le *phosphure* liquide qui devrait se former se décompose, par l'action de l'acide, en une nouvelle portion de *phosphure* gazeux et en *phosphure* solide P^4H^2 qui se précipite. Enfin, on peut préparer de l'hydrogène phosphoré spontanément inflammable par la même méthode que lorsqu'on se propose de préparer le *phosphure* liquide, et diriger le gaz à travers un vase rempli d'acide chlorhydrique; il se forme ainsi un dépôt de sulfure solide, que l'on recueille sur un filtre, qu'on lave et qu'on dessèche. Ce composé est insoluble dans l'eau et l'alcool. Il se dissout dans la potasse chaude avec dégagement d'hydrogène phosphoré non inflammable et prend feu aux environs de 150°. Sa formule n'est pas connue avec une certitude complète.

PHOSPHURÉ, ÉE adj. (fo-sfu-ré — rad. *phosphure*). Chim. Qui contient du phosphure à l'état de combinaison : *Composé* PHOSPHURÉ.

PHOTÈNE s. m. (fo-tè-ne). Chim. Nom donné à un hydrocarbure isomère de l'anthracène, plus connu sous le nom de PHOSÈNE. V. ce mot.

PHOTIN, hérétique grec, né à Ancyre (Galatie). Il vivait au IVe siècle de notre ère, eut pour maître Marcellus d'Ancyre, qui avait défendu l'*homousie* du Verbe de façon à détruire la différence des personnes dans la Trinité. Photin entra dans les ordres et devint évêque de Sirmium en Pannonie. Dépassant les idées de son maître, il fit profession de sabellianisme, déclara que le *Logos* était une force cachée en Dieu, laquelle avait agi en l'homme Jésus et devait se retirer de lui après le triomphe du règne de Dieu; que Jésus-Christ n'est qu'un homme, et qu'il est appelé fils unique parce que Marie n'a pas eu d'autre enfant. Condamné à Antioche [illegible] à Milan (346), Photin fut déposé dans un concile tenu à Sirmium en 351 et reçut par dérision de ses adversaires le nom de **Scotinus** (obscurantin). Socin a renouvelé plus tard l'hérésie de Photin.

PHOTINGE s. f. (fo-tain-je). Antiq. gr. Espèce de flûte traversière, dont on attribue l'invention à Osiris.

PHOTINIA s. m. (fo-ti-ni-a — [illegible]). Bot. Genre d'arbres de la famille des rosacées, tribu des pomacées, formé aux dépens des cratægus, et comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie tropicale et la Californie. ‖ On dit aussi PHOTINIE s. f.

PHOTINIEN s. m. (fo-ti-ni-ain). Hist. relig. Disciple de Photin.

— **Encycl.** On a donné le nom de *photiniens* [illegible] Sirmium en Pannonie. Ils prétendaient que le Christ était un homme, [illegible] Saint-Esprit. Cette [illegible] non-seulement par les orthodoxes, mais encore par les ariens, [illegible] dans un concile tenu à A[illegible] ceux d'Occident au concile de Milan en 345 ou 347.

La secte des *photiniens* [illegible] le temps d'[illegible] terdit leurs conciliabules; mais tout fut inutile [illegible] en Dalmatie. Théodose II [illegible] venues contre eux en 413. Le concile d'Ar-les, en 452, [illegible] avait faits pour les convertir. Dans le sud de la France et en [illegible] 613 des missionnaires francs trouvèrent en Bavière des doctrines semblables à celles des *photiniens*, dont l'hérésie fut renouvelée par Socin.

PHOTINX s. f. (fo-tinks — [illegible] *photizô*, j'éclate). Antiq. Sorte de flûte grecque.

PHOTIS s. m. (fo-tiss — du gr. [illegible]luis). Crust. Genre d'amphipodes peu connu.

PHOTIUS, théologien grec, lexicographe, patriarche de Constantinople, né dans cette ville vers 815, mort en 891. Il n'est pas moins célèbre dans l'histoire littéraire que dans l'histoire ecclésiastique. Son père, Sergius, un des chefs de la garde impériale, appartenait à une famille alliée à la famille impériale. Doué d'un génie extraordinaire et d'une ardeur infatigable, Photius acquit l'érudition la plus vaste dans les lettres et les sciences cultivées de son temps. L'empereur Michel le chargea d'une ambassade en Perse et le nomma ensuite commandant des gardes, grand écuyer, protosecrétaire et membre du conseil de régence. Après la déposition du patriache Ignace (857), il fut revêtu de cette haute dignité, bien que laïque, et on lui conféra en six jours tous les degrés du sacerdoce. L'élection de Photius était nulle canoniquement tant que son prédécesseur, relégué dans l'île de Térébinthe, n'avait pas donné sa démission. Pour contraindre Ignace à se démettre, le nouveau patriarche eut recours aux moyens les plus odieux et à de telles violences que les évêques suffragants de Constantinople, indignés, se réunirent en 858 et anathématisèrent Photius. Celui-ci assembla alors, de son côté, des prélats attachés à sa cause, fit déposer Ignace et les évêques qui lui étaient fidèles, et écrivit au pape Nicolas Ier qu'Ignace, à raison de son grand âge, s'étant volontairement retiré dans un monastère, il avait dû, lui Photius, accepter, pour obéir aux ordres de l'empereur, une charge dont le poids l'accablait. Le pape, soupçonnant que Photius ne lui disait pas la vérité, envoya deux légats à Constantinople avec ordre de s'informer de ce qui s'était passé. Mais les légats, Rodoald, évêque de Porto, et Zacharie, évêque d'Anagni, intimidés, puis gagnés par l'empereur et par Photius, déclarèrent Ignace coupable et présidèrent à Constantinople, en 861, un concile de 318 évêques, lequel confirma la déposition d'Ignace. Toutefois le pape ne fut pas longtemps sans connaître la vérité tout entière. Ayant vainement engagé Photius à rendre son siége patriarcal à son véritable possesseur, il réunit à Rome [illegible] Ignace, déposa Photius et l'excommunia au cas où il refuserait d'obéir. A cette excommunication, Photius répondit en assemblant une réunion d'évêques, laquelle excommunia à son tour le pape. Telle fut l'origine du grand schisme des Grecs, qui s'est perpétué [illegible] rent quelque temps encore l'explosion par leur prudence. Sur ces entrefaites, Basile le Macédonien fut associé au trône par Michel (866). Photius le couronna et s'attacha à ga[illegible] sassiner l'empereur Michel (867), Photius osa dire à l'usurpateur, lorsqu'il se présenta dans [illegible] d'approcher des saints mystères, vous qui avez les mains encore souillées du sang de votre bienfaiteur. » Profondément irrité par ces paroles, Basile exila Photius dans un monastère de l'île de Chypre, rétablit Ignace sur [illegible] tius éluda les conditions que le souverain [illegible] lequel, loin de se rétracter, il déclara persé[illegible] Philosophe. Ce prince, [illegible]

Pour satisfaire son ambition excessive, Photius n'avait reculé devant [illegible]

[illegible] de Gentien Hervet et des notes de Theod. [illegible] est un [illegible] titué *Syntagma* ou *Traité méthodique*; des *Dissertations et traités théologiques*, trad. en [illegible] *Bibliotheca* [illegible].

PHOTIZITE s. f. (fo-ti-zi-te — du gr. *photizô*, j'éclaire). Minér. Variété de silicate de manganèse, douteuse et peu connue.

— **Encycl.** La *photizite* est une substance rose, passant au jaunâtre ou au verdâtre, ru[illegible]. Elle est [illegible] et raye la rhodonite, dont elle ne serait qu'une variété impure, suivant plusieurs auteurs; elle s'en distingue toutefois par la proportion plus forte de silice et par la présence d'une quantité notable d'oxyde de fer. On distingue, [illegible] la *photizite* [illegible]belle et la *photizite* grise. On la trouve à Elbingerode, dans le Hartz. Elle a peu d'im[illegible].

PHOTO, préfixe qui signifie lumière, et [illegible] *phôs, phôtos* [illegible]. Ce mot [illegible]. Comparez parti[illegible] *phôs*, flambeau, [illegible] *fou*, etc.

PHOTOCHIMIE s. f. (fo-to-chi-mî — du gr. *phôs, phôtos*, et de *chimie*). Théorie des actions chimiques de la lumière.

— **Encycl.** Cette partie de la physique, née [illegible], s'est déjà enrichie d'une foule de faits importants; mais les principes en sont encore peu connus.

La lumière, selon les circonstances et les [illegible], peut produire des effets opposés de composition et de décomposition; elle est tantôt oxydante, tantôt réductrice; on sait qu'elle détermine la combinaison instantanée, avec explosion, d'un mélange de chlore et d'hydrogène [illegible] former l'acide chlorhydrique; elle facilite la [illegible] par le chlore, qui s'empare de l'hydrogène qu'elles contiennent, et agit de même à l'égard du chrome, du brome et de l'iode; elle active aussi la combustion lente des mêmes matières par l'oxygène de l'air, etc.

Au contraire, elle décompose les chlorures, bromures, iodures et cyanures des métaux les moins oxydables, l'or, l'argent, le platine, le mercure, le fer même; le métal est alors précipité en poudre. Elle a aussi pour effet [illegible] réduit l'acide azotique; sous son influence, l'acide chromique et le bichromate de potasse laissent déposer de l'oxyde de chrome, l'azo[illegible].

[illegible] que fut basé le premier essai de photographie [illegible] et exposait la gravure au soleil. Les rayons [illegible] les traits de la gravure, tandis qu'il restait couvert d'une couche blanche dans les parties correspondant [illegible] gravure. Beaucoup de substances pourraient, dans cette expérience, [illegible] de Judée; nous citerons, entre autres, le galipot, la benzine, les essences d'amandes amères, de citron, de térébenthine, etc. La résine de gaïac bleuit en s'oxydant; elle donnerait donc, sans lavage, une épreuve négative.

On obtient des résultats plus saillants en combinant, dans la même expérience, les deux effets opposés que peut produire la lumière [illegible] suffit de la faire agir sur le mélange d'un corps qu'elle tendrait à décomposer en dégageant son oxygène, et d'un autre dont elle déterminerait l'oxydation. Ainsi Niepce constatait qu'une feuille de papier enduite d'une solution d'azotate d'argent noircit beaucoup plus vite à la lumière qu'une [illegible] de même de deux solutions d'azotate d'urane, l'une dans l'eau distillée, l'autre dans l'alcool, la première, exposée à la lumière, n'éprouve aucun effet, tandis que l'autre se trouble, devient verte et dépose du protoxyde d'urane; le bichromate de potasse, que la lumière décompose difficilement, se réduit au contraire très-vite lorsqu'on le mélange avec du sucre, de l'empois d'amidon, de la gomme ou de la gélatine; il en est de même du perchlorure de fer; lorsqu'on le mêle avec de l'alcool, de l'éther ou de l'acide tartrique, il passe à l'état de protochlorure et le chlore s'unit à la matière organique. Un mélange de perchlorure de fer et d'acide tartrique peut très-bien être employé à reproduire la première expérience de Niepce : le perchlorure reste intact sous les traits de la gravure et se transforme en protochlorure sous les blancs; on fait apparaître les traits en lavant avec du ferrocyanure de potassium ou de l'acide tannique; on obtient une épreuve positive imprimée en bleu de Prusse ou en encre.

Voici maintenant un autre ordre de faits. Il n'est pas indispensable que les deux substances sur lesquelles la lumière doit agir en sens contraire soient mélangées d'avance; si l'une des deux seulement a été exposée au soleil, elle pourra n'avoir subi aucune altération et s'y être préparée de telle sorte qu'aussitôt qu'elle sera mise en contact avec l'autre l'effet total se produira comme si le mélange avait été fait avant l'insolation. Ainsi, quand on place dans la chambre obscure une feuille de papier imprégnée d'iodure d'argent et d'acide gallique, on obtient immédiatement une épreuve négative; si l'on a imprégné la feuille d'iodure d'argent seulement, en la retirant de l'appareil photographique on n'y aperçoit aucune trace de réduction, mais l'image apparaît aussitôt qu'on plonge cette feuille impressionnée dans l'acide gallique. On distingue habituellement par les qualifications d'impressionnable et de révélatrice les deux substances dont le mélange peut donner lieu à l'épreuve photographique; mais, en général, ces deux substances peuvent être tour à tour l'une impressionnable et l'autre révélatrice.

Voici un tableau de quelques couples de pareilles substances :

Azotate d'argent, sulfate de fer;
Iodure d'argent, acide gallique;
Azotate d'urane, prussiate rouge de potasse;
Azotate d'urane et acide tartrique, azotate d'argent;
Azotate d'urane et acide tartrique, chlorure d'or;
Sulfate de fer, chlorure d'or;
Sulfate de cuivre, chlorure d'or;
Bichlorure de mercure, chlorure d'or;
Sel d'étain, chlorure d'or;
Acide gallique, sulfate de fer;
Acide gallique, prussiate rouge de potasse;
Prussiate rouge de potasse, bichlorure de mercure;
Prussiate rouge de potasse, sel d'argent;
Prussiate rouge de potasse, sel de cobalt;
Protochlorure d'étain, bichlorure de mercure;
Soude, bichlorure de mercure;
Potasse, bichlorure de mercure;
Sulfure de sodium, bichlorure de mercure;
Acide chromique, sel d'argent;
Bichromate de potasse, sel d'argent;
Amidon, iodure de potassium;
Amidon, indigo blanc;
Amidon, campêche.

Le mode d'action de la lumière est, comme nous l'avons déjà dit, resté inexpliqué; on [illegible] par les expériences suivantes, qui permettent [illegible] de papier blanc, sans préparation aucune, plongée dans une solution d'azotate d'argent, après avoir été insolée en partie, se noircit [illegible] dans les parties où le soleil a frappé. Le papier, après l'insolation, acquiert la propriété de remplacer l'action directe de [illegible] lée en partie, placée dans l'obscurité sur une plaque sensibilisée, y détermine les mêmes [illegible] sur cette plaque dans les parties correspondantes à celles où le papier a reçu les rayons solaires. Le contact immédiat entre la plaque et la feuille de papier n'est même pas nécessaire pour cela; l'effet se produit encore lorsque la distance entre les deux surfaces, disposées parallèlement, ne dépasse pas 0m,005 à 0m,010; mais l'interposition d'une feuille de verre ou de mica arrête toute transmission; une feuille de papier gardée à l'ombre, après son insolation, conserve les mêmes propriétés pendant plusieurs jours. Les étoffes blanches, l'albumine, le collodion, l'amidon jouissent, sous ce rapport, des mêmes propriétés que le papier; leur activité s'augmente lorsqu'on les imprègne d'acide tartrique, de sulfate de quinine, d'azotate d'urane, etc.; elle est d'ailleurs favorisée par une élévation dans la température.

On a proposé deux hypothèses pour expliquer ces faits : dans la première, on suppose que la lumière, pendant l'insolation, détermine la formation de produits chimiques intermédiaires très-oxydables ou très-facilement réductibles, qui ne se manifesteraient complètement que par l'intervention de la substance révélatrice suroxygénée dans le premier cas, avide d'oxygène dans le second; cette hypothèse est trop insaisissable. La seconde est au moins fondée sur un fait bien constaté d'autre manière, l'emmagasinement de la lumière par les corps doués du pouvoir phosphorescent. On peut parfaitement imaginer que la substance impressionnable absorbe la lumière directe pendant l'insolation et la rayonne lorsqu'on la met en contact avec la substance révélatrice.

Tels étaient les faits déjà observés et les hypothèses établies pour en donner l'explication, lorsque Daguerre découvrit une nouvelle action révélatrice dont il fit la base de sa méthode photographique. Une feuille de plaqué d'argent jaunie à la vapeur d'iode et exposée pendant dix minutes dans la chambre obscure devient impressionnable à la vapeur de mercure, qui s'attache aux points atteints par la lumière et n'affecte pas les autres. En dissolvant l'excès d'iode dans une solution d'hyposulfite de soude, on obtient une épreuve positive, le métal brun apparaissant en noir dans les ombres, dépoli et blanchi par le mercure dans les points éclairés. De même une plaque de soufre insolée en partie retient la vapeur de mercure dans les parties frappées par la lumière et y prend une teinte grise.

Nous avons toujours, dans ce qui précède, supposé que la lumière incidente fût blanche; nous allons maintenant étudier les effets produits séparément par les différents rayons qui composent une radiation solaire. Si après avoir préparé dans l'obscurité une feuille de papier, en l'imprégnant de chlorure d'argent, on fait tomber sur sa surface un spectre réel, on voit le papier noircir à partir de la raie F; l'effet produit va en croissant jusqu'à la raie H et se prolonge jusqu'à la limite des rayons ultra-violets; il est nul dans la partie où tombent les rayons calorifiques et lumineux. On obtient à peu près les mêmes résultats en opérant sur des feuilles de papier préparées au bromure ou à l'iodure d'argent, au bichromate de potasse ou au chlorure d'or, et traitées ensuite par les substances révélatrices correspondantes. Les rayons très-réfrangibles agissent donc seuls pour opérer, dans ces divers cas, la réduction, et il en est encore de même lorsque l'effet consiste, au contraire, dans l'oxydation d'une substance organique; par exemple, le gaïac bleuit seulement à partir de la raie H.

Toutefois les rayons calorifiques et lumineux ne sont pas absolument sans effet : ainsi, une feuille de papier préparée au chlorure d'argent et exposée pendant un temps très-court à la lumière [illegible], de manière qu'elle prenne une teinte légère et égale dans toutes ses parties, noircit ensuite dans toute l'étendue du spectre qu'on projette sur elle et toutes les raies lumineuses s'y impriment depuis A jusqu'à H, les rayons lumineux ont continué l'action des rayons chimiques. C'est ce qu'on observe d'une autre manière, lorsqu'après avoir insolé une plaque daguerrienne on la recouvre d'un verre rouge : l'image se développe sans qu'on ait besoin de recourir aux vapeurs mercurielles.

Mais dans la plupart des cas les rayons calorifiques et lumineux produisent des effets contraires à ceux que donnent les rayons chimiques. Ainsi le gaïac bleui, c'est-à-dire oxydé sous l'influence des rayons ultra-violets, revient au blanc, c'est-à-dire perd l'oxygène qu'il avait absorbé, lorsqu'on l'expose à l'action des rayons peu réfrangibles. De même une plaque daguerrienne insolée dans la chambre obscure perd la propriété de condenser le mercure lorsqu'on la laisse assez longtemps séjourner sous un verre rouge ou jaune. Mais voici un fait plus curieux : si l'on partage en quatre une plaque iodée après l'avoir exposée à la lumière sous un cliché, on obtiendra les effets suivants : la première, exposée aussitôt aux vapeurs mercurielles, les condensera et donnera une image positive; la seconde, maintenue dans l'obscurité pendant un temps assez long, perdra entièrement la propriété de donner une image sous l'influence de la vapeur de mercure; la troisième, exposée au soleil sous un verre rouge, aura conservé cette propriété; enfin, la quatrième, conservée sous un verre rouge à l'abri des rayons du soleil, ne sera pas sensible aux vapeurs mercurielles, mais elle pourra servir de nouveau si on la replace au soleil sous un autre cliché. Ainsi, les rayons peu réfrangibles peuvent, dans certains cas, continuer l'action chimique exercée par les rayons très-réfrangibles; ils agissent contrairement aux rayons très-réfrangibles sur les matières organiques; enfin, ils enlèvent aux plaques daguerriennes insolées la faculté de condenser les vapeurs mercurielles.

MM. Bunsen et Roscoë ont cherché à mesurer les pouvoirs chimiques de diverses sources, principalement du soleil, en faisant agir les rayons sur un mélange de chlore et d'hydrogène en proportions exactement convenables pour former de l'acide chlorhydrique. L'appareil dont ils se servaient pour cela se compose d'un tube de verre horizontal gradué communiquant par une de ses extrémités avec le flacon dans lequel le mélange des gaz est exposé à la lumière diffuse, et par l'autre avec une boule remplie d'eau qui peut pénétrer dans le tube pour remplacer les gaz absorbés. Le flacon contient lui-même de l'eau dans laquelle se dissout l'acide chlorhydrique à mesure qu'il se forme. Pour faire une observation, on ferme les robinets par lesquels les gaz sont amenés, on note le point où s'arrête l'eau dans le tube horizontal, on laisse agir la lumière pendant un temps que l'on mesure et on note le point où s'arrête de nouveau l'eau dans le tube horizontal, ce qui donne la mesure du volume des gaz qui se sont combinés. Pour observer l'effet produit par les rayons solaires directs, on en fait arriver un pinceau très-délié à travers une ouverture présentant une surface égale, par exemple, à la dix-millième partie du disque du soleil. Ils ont trouvé que si les rayons solaires arrivaient à la terre sans rencontrer d'atmosphère, ils pourraient déterminer pendant une minute la formation d'une couche d'acide chlorhydrique ayant pour épaisseur 35m,3; que l'épaisseur de cette couche se réduirait à 15 mètres pour les rayons qui traverseraient l'atmosphère dans la direction verticale, et qu'elle se réduirait à 11 mètres sous une inclinaison de 45°. Ces nombres sont à très-peu près d'accord avec ceux qu'avait obtenus M. Pouillet pour la mesure des effets calorifiques dus au soleil.

MM. Bunsen et Roscoë ont ensuite cherché à comparer au soleil différentes autres sources. Ils ont trouvé que la flamme du magnésium, brûlant à l'air libre, a un pouvoir chimique seulement 128 fois moindre que celui du soleil, à égalité de surface.

On connaît depuis longtemps l'action exercée par la lumière sur la végétation des plantes. Priestley annonça, en 1773, que les végétaux purifiaient l'air vicié par les animaux; Ingen-Housz fit voir, en 1779, que cette propriété des végétaux n'appartenait qu'à leurs parties vertes et ne s'exerçait que sous l'influence de la lumière; on sut plus tard que les feuilles décomposent l'acide carbonique contenu dans l'air, dégagent de l'oxygène et absorbent le carbone; Saussure reconnut que les plantes absorbent aussi de petites quantités d'acide carbonique sans le décomposer; enfin, M. Boussingault vit que l'eau est elle-même décomposée par les plantes et que son hydrogène est absorbé par elles. D'après MM. Cloëz et Gratiolet, ce serait la face supérieure de la feuille qui absorberait l'acide carbonique et l'oxygène serait exhalé par l'autre face. Une seule feuille de nénufar abandonnerait en un été près de 300 litres d'oxygène.

On a voulu savoir quels étaient les rayons du spectre qui avaient le plus d'influence sur les végétaux. Voici comment Draper opéra : il disposa dans une chambre obscure sept tubes de verre contenant de l'eau chargée d'acide carbonique et des feuilles semblables d'une même graminée et fit tomber sur chacun une des sept couleurs d'un spectre solaire horizontal et fixe; les quantités d'oxygène recueillies dans les tubes furent proportionnelles à :

0,33	pour les	rayons	rouges.
20,00	—	—	orangés.
36,[illegible]	—	—	jaunes.
0,10	—	—	verts.
0,00	—	—	bleus.
[illegible]	—	—	indigo.
0,00	—	—	violets.

Il compara aussi les effets chimiques produits par les rayons solaires tombant sur une même plante, soit directement, soit à travers un écran de bichromate de potasse qui ne laisse passer que les rayons lumineux, soit à travers un écran de sulfate de cuivre ammoniacal qui ne laisse passer que les rayons chimiques; les volumes d'oxygène dégagés furent proportionnels à 4,75, 4,55 et 0,75. Ainsi les rayons chimiques seraient ceux qui agiraient le moins efficacement sur les plantes.

PHOTOCHROMATIQUE adj. (fo-to-kro-ma-ti-ke — du préf. *photo*, et de *chromatique*). Qui a rapport à la reproduction des couleurs par la photographie : *Expériences* PHOTOCHROMATIQUES.

PHOTOCHROMATIQUEMENT adv. (fo-to-kro-ma-ti-ke-man — rad. *photochromatique*). D'une manière photochromatique : *Substance* PHOTOCHROMATIQUEMENT *impressionnable*.

PHOTODOSCOPE s. m. (fo-to-do-sko-pe — du gr. *phôtodês*, lumineux; *skopeô*, j'examine). Physiq. Appareil qui sert à l'étude de la lumière : *Le spectre solaire est le* PHOTODOSCOPE *le plus délicat qu'on puisse imaginer dans l'état actuel de la science*. (Zantedeschi).

PHOTO-ÉLECTRIQUE adj. (fo-to-é-lè-ktri-ke — du préf. *photo*, et de *électrique*). Phy-

siq. Qui fournit de la lumière électrique : *Appareil* PHOTO-ÉLECTRIQUE. *Lampe* PHOTO-ÉLECTRIQUE.

PHOTO-ÉLECTROGRAPHE s. m. (fo-to-é-le-ktr-gra-fe — de *photographe*, de *électrique*, et du gr. *graphô*, je trace). Électroscope disposé de façon qu'on puisse prendre des épreuves photographiques des feuilles d'or de l'instrument, pour fixer l'image de leur écartement.

PHOTOGALVANOGRAPHIE s. f. (fo-to-gal-va-no-gra-fî — du préf. *photo*, et de *galvanographie*). Nom donné par M. Paul Pretsch à un procédé de gravure héliographique au moyen duquel on obtient, soit sur verre, soit sur une autre plaque couverte de gélatine et de substances impressionnables, un dessin en relief ou en creux, qui peut être [illegible] par l'électrotypie de manière à produire des planches propres à l'impression.

PHOTOGÈNE s. m. (fo-to-jè-ne — du préf. *photo*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Nom proposé pour désigner les huiles considérées comme propres à l'éclairage.

PHOTOGÉNIQUE adj. (fo-to-jé-ni-ke — du préf. *photo*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Physiq. Qui a rapport aux effets chimiques de la lumière sur certains corps; qui a la propriété de produire ces effets : *Rayons* PHOTOGÉNIQUES. *Le composé* PHOTOGÉNIQUE *employé pour recevoir l'action de la lumière, c'est-à-dire l'iodure d'argent, ne s'impressionne qu'avec une certaine lenteur.* (L. Figuier.)

— Qui impressionne bien la plaque photographique : *Le bleu est très-*PHOTOGÉNIQUE.

PHOTOGÉNIQUEMENT adv. (fo-to-jé-ni-ke-man — rad. *photogénique*). Par l'influence chimique des rayons lumineux. *La surface [illegible] exposée à l'action destructive d'un [illegible] des rayons [illegible] ne peut être effectuée* PHOTOGÉNIQUEMENT *par la radiation qui a détruit le premier effet, elle n'est plus sensible qu'aux autres radiations.* (Claudet.)

PHOTOGLYPTIE s. f. (fo-to-gli-ptî — du préf. *photo*, et du gr. *gluptos*, gravé). Art de graver à l'aide de la lumière.

PHOTOGRAPHE s. m. (fo-to-gra-fe — V. PHOTOGRAPHIE). Celui qui s'occupe de photographie, qui exerce la photographie : *Un* PHOTOGRAPHE *amateur. Un atelier de* PHOTOGRAPHE.

PHOTOGRAPHIE s. f. (fo-to-gra-fî — du préf. *photo*, et du gr. *graphô*, je trace). Art de fixer, à l'aide d'agents chimiques, les images de la chambre obscure, soit directement sur plaque, soit par une reproduction de la plaque sur papier ou sur une autre plaque : *S'occuper de* PHOTOGRAPHIE. *Écrire un traité de* PHOTOGRAPHIE. ‖ Se dit particulièrement de l'art de produire des clichés négatifs, par opposition à la daguerréotypie, qui produit directement des images positives. ‖ Épreuve photographique : *Un marchand de* PHOTOGRAPHIES. *Une* PHOTOGRAPHIE *bien faite. Les exhibitions scandaleuses, comme les* PHOTOGRAPHIES *obscènes, sont châtiées par les tribunaux.* (P. de St-Victor.)

— Par ext. Reproduction, description d'une exactitude scrupuleuse : *Les drames romantiques nous semblent préférables à ces grosses* PHOTOGRAPHIES *de la réalité que le théâtre actuel encadre dans son passe-partout.* (Th. Gaut.)

— Encycl. I. HISTORIQUE. La *photographie* a pour but de fixer sur une plaque de cuivre argenté, sur une feuille de papier ou bien sur une plaque de verre recouverte d'albumine ou de collodion, sur un émail, en un mot sur un écran sensible placé dans une *chambre noire*, les points de vue, les figures d'animaux, toutes les images qui peuvent être recueillies par une lentille convergente fixée à la partie antérieure de cette chambre noire. On fait encore de la *photographie* en plaçant une image sur une des plaques précédentes que l'on a au préalable convenablement apprêtée, et en exposant le tout au soleil pendant un certain temps.

L'histoire de la *photographie* est assez curieuse; elle montre combien les découvertes importantes sont longues et difficiles à faire, combien elles exigent de tâtonnements et combien il est nécessaire de mettre à profit les travaux de tous pour arriver au but.

En 1556, Fabricius reconnaissait à la *lune cornée* (chlorure d'argent) la propriété de se colorer en violet plus ou moins foncé lorsqu'on l'exposait à l'action de la lumière directe du soleil, ou même à l'action de cette lumière diffuse. En 1770, Scheele confirma ce fait et constata en outre que les rayons violets, très-riches, on l'a su depuis, en rayons chimiques, agissent plus énergiquement sur ce sel que les rayons bleus, jaunes et rouges, en un mot que les rayons moins réfrangibles. Seebeck reconnut plus tard, de son côté, que l'action sur le chlorure allait en augmentant des rayons rouges aux rayons violets. Vers 1780, le professeur de physique Charles, frappé de la propriété qu'ont les sels d'argent de noircir au contact de la lumière, fit d'intéressantes expériences dans ses cours au Conservatoire. Au moyen d'un fort rayon solaire, il projetait la silhouette d'un de ses élèves sur un papier blanc, préalablement imbibé de chlorure d'argent. Ce papier, sous l'action de la lumière, noircissait bientôt dans les parties éclairées pendant qu'il restait blanc à l'endroit sur lequel se projetait l'ombre, de sorte que la silhouette de l'élève se découpait en blanc sur un fond noir. Par malheur, la lumière ne tardait pas à agir sur la silhouette d'abord blanche, qui noircissait bientôt en faisant disparaître le profil. En 1802, le physicien anglais Wedgwood essaya de reproduire les peintures de vitraux d'église et d'autres objets transparents par l'action de la lumière dans la chambre noire sur de la peau ou du papier recouvert de chlorure d'argent; mais il n'obtint que des images noircissant et disparaissant dès qu'on les mettait en contact avec la lumière. Humphry Davy fit les mêmes expériences et reproduisit avec un microscope solaire de petits objets, qu'il lui fut impossible de fixer. En 1801, Ritter et Wollaston découvrirent que le chlorure d'argent [illegible] dans l'espace obscur qui s'étend au delà du violet et où il n'y a pas de rayons visibles. On sait que le spectre solaire est composé de sept couleurs principales, qui sont, en commençant par la base du prisme, c'est-à-dire par les couleurs dont la réfrangibilité est la plus grande : le *violet*, l'*indigo*, le *bleu*, le *vert*, le *jaune*, l'*orangé*, le *rouge*. Plus tard, Bérard rassemblait au foyer d'une lentille les rayons compris entre le vert et le rouge, et au foyer d'une autre lentille ceux qui sont compris entre le vert et le violet. Il constatait dans cette expérience que le chlorure d'argent, placé au foyer du premier faisceau, n'avait éprouvé aucune modification, après deux heures d'exposition, tandis que celui qui était placé au foyer du second faisceau noircissait en un très-petit nombre de minutes. C'est sur ces expériences que l'on s'est appuyé pour diviser les rayons du spectre en rayons chimiques et en rayons simplement lumineux. M. Becquerel reconnut, en 1843, que toutes les substances n'étaient pas modifiées de la même manière par les mêmes parties du spectre, et que les rayons les plus réfrangibles oxydaient certains corps, tandis que les moins réfrangibles les désoxydaient. Grotius et Herschel annoncèrent que les rayons qui décoloraient les substances végétales avaient ordinairement les couleurs complémentaires de ces substances, et Seebeck découvrit que, une fois que les rayons chimiques ont commencé la modification d'une substance, cette modification se continue dans l'obscurité ou sous l'influence des rayons moins réfrangibles, et l'on désigna les rayons chimiques sous le nom de rayons *excitateurs*, tandis qu'on nomma les autres rayons *continuateurs*. En 1813, Joseph-Nicéphore Niepce reproduisit des gravures sur des plaques de cuivre argentées et recouvertes de bitume de Judée. En 1826, Louis-Mandé Daguerre se réunissait à Niepce pour étudier ces curieuses réactions et, en 1839, après la mort de Niepce, sans parler des travaux de son savant et modeste associé, il présentait à l'Académie des sciences, sous le nom de *daguerréotype*, des épreuves photographiques, sur plaques métalliques argentées, qu'il obtenait au moyen de l'iodure d'argent. Nous avons raconté ailleurs (v. DAGUERRE, NIEPCE, DAGUERRÉOTYPE) cette admirable découverte. Bornons-nous à rappeler ici que c'est à Niepce que revient le principal honneur de la découverte de la *photographie* sur plaque. Niepce s'occupait de créer un nouveau genre de gravure qu'il appela *héliographie*, lorsqu'il découvrit la propriété que possède le bitume de Judée de se modifier sous l'action des rayons lumineux. Daguerre substitua au bitume de Judée la résine qu'on obtient en distillant l'essence de lavande. Lorsque la plaque enduite de cette substance avait été exposée à l'action des rayons lumineux, il la soumettait à l'action de la vapeur d'essence de lavande. Mais cette méthode exigeait une longue exposition aux rayons lumineux, et au bout de quelque temps l'image s'effaçait en partie. Daguerre et Niepce substituèrent à la résine de lavande l'iode, qui donne aux plaques une grande sensibilité; enfin, Daguerre fut amené par hasard à constater que l'image, formée par les rayons lumineux sur une plaque recouverte d'iodure d'argent, est invisible dans les conditions ordinaires, mais qu'elle apparaît dès qu'on expose la plaque à la vapeur du mercure. Grâce à cette dernière découverte, la *photographie* sur plaque ou daguerréotype était créée. L'État acheta, en 1839, moyennant une pension de 6,000 fr., les procédés de Daguerre, qui furent alors divulgués au public. Le succès du nouvel art fut immense, et les photographes surgirent de toutes parts et Talbot, Fizeau, Blanquart-Évrard, Niepce de Saint-Victor, [illegible] se mirent à l'œuvre pour perfectionner la méthode de Daguerre encore très-imparfaite. D'après le système [illegible] le temps de pose dans la chambre noire [illegible] de quatre minutes, [illegible] pouvait, par conséquent, [illegible] faire des portraits [illegible] les masses de verdure étaient représentées par des taches [illegible] Les épreuves présentaient [illegible] grisâtre et [illegible] tôt à un [illegible]

En déc. [illegible] 1841, [illegible] les substances [illegible] M. [illegible] à la *photographie* [illegible] un essai [illegible] ratrices sont des composés qu'[illegible] à

sensibilité lumineuse des plaques. Elles ne sont pas par elles-mêmes photogéniques, c'est-à-dire capables de s'influencer directement par la lumière; mais, appliquées sur une surface déjà iodée, elles communiquent à l'iode la faculté de s'impressionner en quelques secondes. Dès ce moment le portrait devenait possible. L'accélérateur de [illegible] lité découvert par Claudet était le chlorure d'iode. Depuis lors, on a trouvé le bromure d'iode, la chaux bromée, le chlorure de soufre, le bromoforme, [illegible] queur hongroise, la liqueur de Reiser, le liquide de Thierry, substances qui permettent d'obtenir presque instantanément des épreuves parfaites. La création des objectifs à court foyer, le perfectionnement de l'appareil [illegible] ticien Ch. Chevalier avaient permis de réduire à quelques minutes le temps pendant lequel doit poser celui qui veut faire faire son portrait. Mais il fallait poser en plein soleil. Avec les substances accélératrices, il devint possible de poser en tout temps, pour ainsi dire, et sans fatigue. La découverte de la [illegible] proprement dite, vint faire faire de nouveaux progrès à cet art. Grâce à elle, on put faire un cliché qui permit d'obtenir un très-grand nombre d'épreuves positives. A la simplicité des procédés, au bas prix relatif des substances employées, elle joignait plusieurs avantages sur la *photographie* sur plaque. Elle supprimait, notamment, le miroitage désagréable de cette dernière et l'épreuve avait plus de solidité, parce que le dessin pénétrait jusqu'à une certaine profondeur dans la pâte du papier. Toutefois, à l'origine, les épreuves [illegible] lui de manquer de vigueur dans le trait et de dégradation dans les teintes. On y remédia rapidement en employant des papiers cirés albuminés ou gélatinisés. La *photographie* sur verre, qui date de 1847, fut un nouveau progrès, et l'emploi du collodion fit une nouvelle révolution dans l'art (1850). En communiquant au composé d'argent une sensibilité si exquise que celui-ci s'impressionne instantanément, cette substance a permis de reproduire, ce qu'on n'avait pu obtenir jusque-là, l'image d'objets doués d'un mouvement rapide, comme un cheval au galop, etc. En outre, au moyen du verre collodionné, on obtient à la fois une image inverse et une image directe. Les photographes qui font des portraits emploient à peu près exclusivement aujourd'hui le verre collodionné et multiplient à volonté les copies de l'image primitive. Antérieurement à ces perfectionnements, une découverte fort importante avait été faite par M. Fizeau. « Cet ingénieux opérateur, dit M. Tissandier, découvrit le moyen de fixer les épreuves en recouvrant l'épreuve daguerrienne d'une légère couche d'or. Il arrivait à ce résultat en versant sur la plaque une dissolution de chlorure d'or et d'hyposulfite de soude, et en chauffant légèrement. A partir de ce jour, la *photographie* avait reçu le complément des procédés qu'elle emploie; l'image de la chambre noire, fixée à l'état latent sur une substance impressionnable, était mise en évidence par des agents révélateurs, le temps de pose était accéléré et l'image obtenue pouvait être fixée, c'est-à-dire rendue indélébile par l'action d'agents chimiques. »

En même temps que s'accomplissaient ces progrès, Becquerel, puis M. Niepce de Saint-Victor s'occupaient de reproduire, à l'aide de la *photographie*, les images avec leurs couleurs naturelles, mais les [illegible] en ce sens n'ont point eu jusqu'ici de résultat pratique et l'*héliochromie* ou *photographie* polychrome est encore un problème à résoudre. Des recherches dans une autre direction ont été plus heureuses; nous voulons parler de la gravure photographique. Pour que l'épreuve photographique se multiplie, qu'elle [illegible] par [illegible] qu'elle se transforme en planches métalliques susceptibles de fournir des épreuves par un tirage à la presse. Grâce à M. [illegible] Depuis sa découverte, la *photographie* n'a cessé d'élargir son domaine, de recevoir des [illegible] lons en parler successivement, puis nous passerons en revue les applications les plus curieuses [illegible]

— II. PHOTOGRAPHIE SUR PAPIER [illegible] *photographie* sur papier furent faits par le [illegible]

tâtonnements [illegible] substances chimiques aux réactifs déjà em[illegible] du coloris à l'épreuve définitive, et produisit sur une épreuve négative jusqu'à trente ou quarante épreuves positives, tandis qu'on [illegible] Blanquart-Évrard fit connaître son procédé en 1847. [illegible] plaque de cuivre argenté fut bientôt universellement reconnue, et l'on s'occupa alors de remédier à la défectuosité du papier ordinaire, qui nuisait à la pureté et à la netteté des [illegible] surface homogène, lisse, aussi plane, aussi nette que celle de la plaque métallique, Blanquart-Évrard imagina de l'enduire d'albu[illegible] Mais si ces papiers photogéniques permettent, [illegible] des épreuves très-pures et très-belles, ces mêmes substances ont l'inconvénient de diminuer la sensibilité du composé d'argent et [illegible] procédés matériels de la *photographie*.

— *De l'atelier et des appareils photographi*[illegible] mairement les conditions d'un bon atelier et les principaux appareils photographiques. Un atelier de photographe doit comprendre : 1° une pièce éclairée ordinairement par des vitres de couleur jaune orangé, dans laquelle on fait les manipulations et qui contient les [illegible] cision, une table destinée au nettoyage des [illegible] situé autant que possible au nord et dans le[illegible] à travers des verres d'un bleu clair, colorés au cobalt; ces verres devront être tenus pro[illegible] qui donnent des reflets déplorables; 4° une [illegible] duire sur le papier. L'instrument au moyen [illegible] est muni d'un écran en verre dépoli et au devant de laquelle s'adapte un tube de cuivre avec une lentille convergente ayant pour effet de donner sur l'écran une image réduite et renversée des objets extérieurs. L'objectif est de deux sortes : simple ou composé. L'objectif simple comprend deux lentilles superposées, formant une seule lentille achromatique. On s'en sert principalement pour le paysage. L'ob[illegible] de deux lentilles dont l'une est convergente [illegible] dans un milieu obscur; il examine alors sur [illegible] jectif. Alors, ordina[illegible] chambre noire, au foyer p[illegible]

[illegible] et la [illegible]

— [illegible] graphiques sur papier, il faut choisir du très-[illegible] épais. Le premier est destiné à la préparation [illegible] paration de l'épreuve positive, car ici l'on ne [illegible] tenir le positif d'emblée. Pour obtenir le pa-[illegible] dissout 25 grammes d'iodure de potassium [illegible] laye un blanc d'œuf dans le liquide, on filtre de nouveau et l'on imbibe le papier de cette [illegible] pendant deux ou trois minutes. On laisse ensuite sécher les feuilles dans un endroit obscur. Quand le papier est sec, on le met sur une glace et l'on verse dessus une solution [illegible] mes d'azotate d'argent, 15 grammes d'acide [illegible] distillée. On chasse l'excès du liquide à l'aide d'une lame de verre et on laisse sécher le papier dans un endroit obscur. Le papier ainsi préparé ne s'altère que lentement; il est très-sensible et on l'emploie sec, ce qui est un grand avantage pour les personnes qui veulent prendre des points de vue en voyageant.

Lorsque l'exposition à la chambre noire a [illegible] l'expérience fait connaître à l'opérateur, l'image n'apparaît pas encore sur le papier. Pour la rendre apparente, il faut plonger celui-ci dans une solution d'acide pyrogallique qui réduit l'argent à l'état métallique sur tous les points impressionnés et laisse l'iodure intact sur les autres points. Pourquoi? Quelle est la modification singulière que font subir les rayons lumineux à l'iodure d'argent, modification qui consiste [illegible] à être réduit, mais à devenir apte à la réduction? Sur toutes ces questions, la science n'a point encore parlé; il n'y a en tout cela que mystère. Quoi qu'il en soit, lorsque l'image a été maintenue pendant quelques minutes dans l'acide pyrogallique, et cela dans un lieu obscur ou simplement éclairé par la lumière jaune, on a une épreuve où les noirs de l'objet sont blancs et *vice versa*, une épreuve négative.

Mais l'image ainsi obtenue n'est point encore fixée. Si on l'exposait au jour, elle noircirait dans toute son étendue, parce que les portions d'iodure inattaquées ne tarderaient pas à s'altérer à leur tour. Il faut donc la fixer en dissolvant l'iodure inaltéré, ce qu'on obtient facilement en lavant la feuille de papier avec une solution d'hyposulfite sodique et de bromure de potassium, ou avec une solution de cyanure de potassium, ou avec une solution de sulfocyanate sodique. Il faut laisser l'image pendant vingt minutes dans la solution dissolvante et laver ensuite à l'eau distillée jusqu'à ce que l'eau de lavage n'ait plus aucune valeur. Ce lavage se fait dans une cuvette de porcelaine. Enfin on laisse sécher l'épreuve, désormais inaltérable. Une fois l'épreuve négative obtenue, on peut, avec elle, obtenir une quantité considérable d'*épreuves positives*, c'est-à-dire d'épreuves dont les blancs répondent aux blancs de l'objet et les noirs aux noirs, au lieu de répondre [illegible] aux blancs et *vice versa*, comme dans l'épreuve négative.

Pour cela, on apprête une feuille de papier destiné aux épreuves positives, en suivant les indications données pour la préparation du papier négatif. On pose l'épreuve négative sur la partie chimique du papier positif; on met une glace sur l'épreuve négative et l'on expose le tout au soleil ou à la lumière diffuse, de manière que les rayons lumineux puissent traverser l'épreuve négative et impressionner les agents chimiques de la feuille positive. Enfin on termine cette épreuve en suivant les indications que nous avons données pour l'épreuve négative. On peut ajouter au bain d'hyposulfite un peu d'azotate d'argent et d'acide acétique et quelques gouttes d'ammoniaque. On réussit très-bien en opérant ainsi; mais on active la reproduction en rendant l'épreuve négative transparente [illegible] la cire blanche d'une grande pureté, à une température relativement basse; on plonge l'épreuve dans la cire fondue; on la met en-[illegible] feuilles de buvard et l'on repasse le tout avec un fer chaud. On renouvelle le papier buvard jusqu'à ce que ce dernier ne paraisse plus s'imprégner de cire et que l'épreuve soit devenue tout à fait transparente.

— [illegible] grammes d'acide acétique cristallisable. Le liquide obtenu, on pose le papier [illegible] pendant qu'il est chaud, en évitant d'emprisonner de l'air entre le papier et le liquide, et on fait sécher le papier. Quand il est bien sec, on le plonge dans une solution préparée avec 1 gramme d'iodure de potassium et 99 grammes d'eau distillée, ou bien avec 1 gramme d'iodhydrate d'ammoniaque, 1 gramme de bromhydrate d'ammoniaque et 998 grammes d'eau. On laisse ensuite sécher le papier à l'obscurité.

Quand on veut se servir du papier ainsi préparé, on le pose sur une solution d'acéto-azotate d'argent, on l'expose dans la chambre noire pendant qu'il est humide et l'on termine la préparation comme si l'on se servait de papier simple. On peut cirer cette épreuve.

— *Photographie sur verre.* C'est en s'occupant de chercher les moyens de remédier aux inconvénients des papiers employés pour les épreuves photographiques que Niepce de Saint-Victor, cousin du premier inventeur de la photographie, eut l'idée, en 1847, de recourir au verre, dont la surface est aussi plane que celle du métal, et d'y étendre une mince couche d'un liquide ayant la propriété de se solidifier et dans lequel on pourrait dissoudre les substances impressionnables. L'emploi du verre couvert d'une couche d'albumine fut proposé par Niepce de Saint-Victor, qui obtint par ce procédé des épreuves d'une grande pureté de dessin. Mais l'albumine avait le double inconvénient de se dessécher très-lentement et de diminuer la sensibilité du sel d'argent. L'emploi du collodion à la place de l'albumine sur le verre a remédié à ce double inconvénient. Nous allons indiquer les procédés employés avec ces deux substances.

— *Des épreuves photographiques sur verre albuminé.* Les plaques de verre que l'on rencontre dans le commerce sont presque toujours recouvertes d'un enduit de fabrique qui adhère fortement à leurs surfaces, et quelquefois elles sont grasses; aussi est-il de la plus grande utilité de les nettoyer. Pour cela, on les laisse macérer dans l'acide chlorhydrique ou azotique dilué; on les lave et on les plonge dans une solution de carbonate de potasse; on les lave de nouveau et on les dessèche avec le plus grand soin, car elles doivent être d'une propreté irréprochable. On peut activer la dessiccation avec du tripoli très-fin et une peau de daim. Lorsque la plaque est bien propre, on colle au-dessous et au milieu de cette plaque un tampon de gutta-percha et l'on verse dessus un soluté d'albumine. On fait ce soluté en battant plusieurs blancs d'œufs avec un balai d'osier de manière à les réduire en mousse; on abandonne la mousse pendant douze heures dans un endroit frais, on filtre et l'on ajoute à un liquide composé de 1/100 d'iodure de potassium et 25/100 d'eau distillée. On fait alors tourner rapidement la plaque en la tenant par le tampon de gutta-percha, afin que le liquide s'étende régulièrement, et on la place ensuite horizontalement dans une boîte contenant du chlorure de calcium. Lorsque l'albumine est sèche, on plonge la plaque dans une solution d'acéto-azotate d'argent, qui renferme 8 grammes d'azotate d'argent cristallisé et 8 grammes d'acide acétique cristallisable par 100 grammes d'eau. On place ensuite la plaque dans la chambre noire, ou bien on la laisse sécher, et l'on fixe l'image avec une solution d'acide pyrogallique et un bain d'hyposulfite de soude. Dix secondes d'exposition au soleil suffisent pour avoir un cliché négatif ou une belle épreuve positive.

— *Des épreuves photographiques sur verre recouvert d'une couche de collodion.* C'est aujourd'hui la manière la plus usitée de faire de la *photographie* négative. On nettoie les plaques de verre qui sont destinées à recevoir le collodion comme celles qui servent à obtenir des épreuves sur albumine.

On prépare de plusieurs manières le collodion photographique. Nous allons donner quelques formules qui ont été conseillées.

A. On prend 2 grammes de coton, 50 grammes d'azotate de potasse, 100 grammes d'acide sulfurique; on laisse macérer, on lave, on fait sécher et l'on met une partie du fulmi-coton ci-dessus dans 10 volumes d'éther et 1 volume d'alcool. On agite : le fulmicoton se dissout.

B. On prend 8 grammes de fulmi-coton préparé comme nous venons de le dire, 1gr,50 d'iodhydrate d'ammoniaque, 50 grammes d'alcool rectifié, 100 grammes d'éther rectifié, et l'on agite. Le fulmi-coton se dissout complétement et fournit un collodion très-bon.

C. Pour obtenir le fulmi-coton, on prend encore 250 grammes d'acide sulfurique, 250 grammes d'acide azotique, 1 gramme de sel marin, 40 grammes d'eau et 18 grammes de coton. On laisse refroidir le mélange des acides, du sel et de l'eau jusqu'à 75° ou 80°; on ajoute le coton, on agite avec deux baguettes de verre et, après sept minutes de macération, on le lave et on le fait sécher.

D. On fait un soluté bromo-ioduré pour collodion, formé de 100 parties d'alcool à 90/100, 5gr,50 d'iodure de cadmium, 5gr,50 d'iodhydrate d'ammoniaque et 2gr,50 de bromhydrate d'ammoniaque.

E. Enfin, avec 40 c. c. de collodion simple, 10 c. c. du soluté bromo-ioduré précédent, 10 c. c. d'alcool à 94/100 et 40 parties d'éther à 58°, on obtient un collodion sensibilisateur excellent. En hiver, on peut augmenter la proportion d'éther pour faciliter la dessiccation.

— *De l'épreuve négative.* On verse du collodion bromo-ioduré sur une plaque de verre, de manière qu'il y en ait assez pour la couvrir, puis on incline alternativement la plaque dans tous les sens, afin que la couche soit uniforme et non striée; c'est une opération assez difficile à exécuter. Cela fait, on plonge la plaque recouverte de son collodion dans une solution aqueuse composée de : azotate d'argent blanc fondu, 8 grammes; eau distillée, 100 grammes; iodure d'argent, quantité suffisante pour empêcher l'azotate d'argent de dissoudre l'iodure d'argent qui se forme à la surface de la plaque. On laisse la plaque dans le bain jusqu'à ce que la couche de collodion paraisse blanche uniformément; on l'enlève ensuite, on la laisse égoutter un peu et on la met dans la chambre noire.

Quand on juge que l'impression est suffisante, on enlève le châssis qui renferme la plaque, après l'avoir fermé, bien entendu, et l'on verse sur la plaque où aucune image n'est encore apparente une solution d'acide pyrogallique et de sulfate ferreux. L'argent devient métallique dans tous les points impressionnés et l'image se développe. On lave alors à grande eau et, si l'on trouve l'image trop pâle, on peut en renforcer le ton en la plongeant dans une solution de chlorure d'or dans l'eau distillée faite au 1/2000, ou bien encore en versant dessus avec précaution un liquide renfermant 1 gramme d'acide pyrogallique, 30 grammes d'acide acétique cristallisable et 300 grammes d'eau. Cette solution, comme il est facile de le comprendre, n'est utile que quand on a développé l'image avec le sulfate ferreux. Quand l'image a acquis le ton voulu, on lave la plaque et on la plonge dans un bain fixateur d'hyposulfite de soude. On pourrait remplacer l'hyposulfite par du cyanure de potassium ou du sulfocyanhydrate d'ammoniaque; mais le premier a l'inconvénient d'être dangereux (néanmoins, beaucoup de photographes s'en servent) et le second est d'un prix trop élevé. Enfin, on termine la préparation du cliché négatif en versant du vernis sur l'image pour la faire adhérer au verre, et l'on peut préparer les épreuves positives. Quand on veut faire des épreuves dégradées, on place sur le cliché une plaque de verre dont le centre doit être de la grandeur du portrait et complétement incolore, tandis que les parties qui s'éloignent du portrait sont graduellement teintées de jaune, de manière à intercepter plus ou moins complétement le passage des rayons chimiques, autrement dits *excitateurs*.

— *Procédés divers.* Les procédés photographiques que nous venons de décrire sont loin d'être suivis par tous les photographes. Il n'est pas un photographe habile qui ne les ait plus ou moins modifiés, plus ou moins changés, pour les mettre plus à la portée de son adresse, de son intelligence et de son savoir. Outre les procédés à l'albumine, au papier ciré, au collodion humide dont nous venons de parler, nous citerons particulièrement les procédés au collodion sec, au miel, au tannin et au charbon.

Le collodion humide, qui s'évapore avec une grande facilité, étant d'un emploi très-difficile dans les pays chauds et en voyage, on a cherché les moyens de préparer des verres collodionnés qui, quoique secs, puissent garder l'empreinte de l'image de la chambre noire. On a atteint ce but en mêlant des substances gommeuses ou résineuses au collodion. Sous cette nouvelle forme, le collodion demeure poreux et peut s'imbiber du liquide sensibilisateur au moment où on va l'exposer dans la chambre noire.

Dans le *procédé au miel*, on étend sur le verre sensibilisé et égoutté une couche de miel coupé de son volume d'eau. La glace ainsi péparée et séchée est enfermée hermétiquement dans une boîte et doit être employée dans le délai de six heures. La durée de l'exposition est de quatre à cinq minutes.

Dans le *procédé au tannin*, employé par le major C. Russell en 1861 et beaucoup amélioré depuis, la glace est enduite d'un collodion spécial, contenant de petites quantités d'iodure de cadmium, ajouté à l'iodure et au bromure d'ammonium. Lorsqu'on a sensibilisé le verre dans un bain de nitrate d'argent acidulé d'acide acétique, on le lave à grande eau, puis on le recouvre d'une solution de tannin dans une eau alcoolisée au dixième. A plusieurs reprises, on verse sur le verre la solution de tannin, puis on le lave, on le fait sécher et chauffer légèrement et on peut alors le conserver longtemps sans qu'il perde ses propriétés. Le temps de pose est au plus de deux minutes. Après avoir imbibé la couche tannifère d'une solution de nitrate d'argent, on développe l'image dans une solution aqueuse d'acide pyrogallique, additionnée d'alcool.

Le *procédé au charbon* a sur tous les autres un avantage capital, c'est de rendre l'épreuve photographique inaltérable. Ce fut M. Poitevin qui, en 1855, eut l'idée d'employer, pour rendre les images photographiques inaltérables, des substances colorantes insolubles comme le charbon et les émaux en poudre, mêlés à de l'albumine, à de la gélatine, à de l'amidon, de la gomme arabique, du sucre, etc. Le procédé de M. Poitevin a été beaucoup perfectionné depuis, particulièrement par M. Swan en 1864. Ce procédé a donné depuis lors des produits extrêmement beaux, aux tons noirs d'un grand effet. Voici le moyen d'obtenir des *épreuves photographiques au charbon* d'après le procédé de M. Swan.

On dissout du bichromate de potasse dans l'eau, on y ajoute de la gomme ou de l'albumine, ou de la gélatine et du charbon en poudre impalpable (noir d'ivoire, encre de Chine). Il est probable qu'on se servirait avec succès du noir de fumée en ayant soin de le calciner pour détruire toutes les substances organiques qu'il renferme et de le passer à travers un tamis très-fin ou de le porphyriser. Ce charbon est en effet très-beau, présente un velouté considérable et rien ne s'oppose à ce qu'il soit employé avec succès. On verse le liquide charbonneux sur du papier ou sur une glace recouverte de collodion, et on laisse sécher la plaque dans l'obscurité. Cela fait, on place sur cette plaque un cliché négatif et l'on expose le tout à la lumière. On lave ensuite l'épreuve à grande eau, de manière à dissoudre toutes les parties de la couche sensible qui n'ont pas été impressionnées, après quoi l'on fait sécher. M. Lafon de Camarsac a remplacé le charbon, l'indigo et le carmin, qui sont quelquefois employés, par des poudres vitrifiables. Il fait des épreuves sur des fonds émaillés, soumet les pièces à la cuisson et obtient des émaux photographiques de la plus grande beauté. On peut aussi obtenir l'épreuve sur collodion, détacher celui-ci, le transporter avec soin sur un émail et soumettre à la cuisson.

— *Tirage des épreuves, retouches.* Nous venons d'indiquer les divers procédés employés pour obtenir des *photographies*. Nous allons dire quelques mots sur la façon de tirer les épreuves photographiques sur papier. Lorsqu'on a obtenu un cliché négatif sur verre transparent et qu'on veut avoir une épreuve positive, on applique ce papier sur un cliché sensibilisé que l'on expose à la lumière. Ce papier, à la surface lisse, satinée, est encollé avec grand soin, soit à l'albumine, soit à la gélatine. Dans le premier cas, il donne à la *photographie* une teinte légèrement rouge; dans le second, une teinte d'un rouge orangé. Pour le sensibiliser, après l'avoir fait séjourner pendant quelques minutes dans une dissolution aqueuse de sel marin, on le plonge dans un bain d'argent. Pour tirer des épreuves, on pose le cliché sur une glace située au fond d'un châssis rectangulaire, on applique le papier sensibilisé sur le côté collodionné du cliché, on ferme le châssis et on l'expose au soleil. On retire le papier sur lequel se reproduit l'épreuve, lorsque celle-ci a un ton assez intense. L'épreuve a alors une couleur rouge très-prononcée. On la lave à grande eau, puis on lui fait subir l'opération du virage, qui a pour objet de rendre l'épreuve solide et de lui donner une nuance franche. L'opération du virage se fait en plongeant pendant dix à quinze minutes l'épreuve dans un bain contenant 1 gramme de chlorure d'or et de potassium dans un litre d'eau. Cela fait, on relève l'épreuve, qu'on met dans un baquet d'eau pendant sept ou huit heures; enfin on fixe l'épreuve en la laissant pendant un quart d'heure dans une solution d'hyposulfite de soude étendu d'eau, qui enlève l'iodure d'argent laissé intact par le rayon lumineux. L'épreuve, lavée de nouveau, séchée, pressée, est alors émargée et collée sur un carton, avec de l'empois d'amidon, puis on la satine au moyen d'une presse spéciale; et quelquefois, pour rendre l'effet plus brillant, on étend sur la *photographie* une légère couche de vernis composé de cire et de mastic.

Pour obtenir de bonnes épreuves, il faut une grande habileté, qui ne s'acquiert que par des manipulations multipliées. Mais la manipulation de la *photographie* est si minutieuse, si délicate, que l'opérateur le plus habile n'obtient souvent que des épreuves défectueuses. Il suffit de la moindre négligence dans le nettoyage de la glace servant de cliché, de quelques parcelles de tripoli, de quelques légers grains de poussière pour former des taches très-visibles sur l'épreuve. « Que la glace collodionnée soit restée quelques secondes de trop dans la chambre noire, dit M. Tissandier, que le liquide révélateur ait été versé une fois de plus sur le cliché, que la moindre impureté ait souillé de sa présence fortuite un des réactifs employés, qu'un rayon de soleil maladroit soit venu tout à coup s'introduire dans le verre de l'objectif, il n'en faut pas plus pour que l'épreuve soit voilée comme d'un nuage, piquée de petites taches ou rayée de lignes qui altèrent la pureté du dessin. » Lorsque le cliché est mauvais, on doit le recommencer. Toutefois, lorsqu'il n'y a que quelques légers pointillés à jour, on peut y remédier en les bouchant avec de l'encre de Chine légèrement gommée. On peut également retoucher les épreuves positives dans lesquelles on trouve une tache ou une marbrure au moyen d'un pinceau imbibé d'encre de Chine délayée dans de l'eau gommée et additionnée de carmin. Ces retouches, extrêmement fréquentes surtout dans les portraits, aux yeux, aux vêtements, aux parties blanches, doivent être faites avant le satinage.

— *Agrandissement des épreuves.* Avec les procédés actuellement employés, on ne peut obtenir que des clichés de petite dimension. Lorsqu'on veut obtenir des images agrandies, par exemple des portraits de grandeur naturelle, on doit avoir recours à des appareils

qui reproduisent avec une grande perfection le cliché considérablement agrandi. L'appareil qu'on emploie pour cet usage s'appelle *mégascope* et reproduit l'image sur du papier photographique sensibilisé. Il existe plusieurs appareils de ce genre. Le mégascope de M. Woodward consiste en une grande caisse en bois ayant une lentille. On y place le cliché, qu'on éclaire par un jet puissant de lumière solaire, et l'image se projette dans la grandeur voulue sur du papier photographique, appliqué sur un écran. L'appareil de M. Monckoven est plus parfait que le précédent. Il contient deux lentilles, dont l'une corrige l'aberration de sphéricité; l'objectif est placé dans un tube de cuivre; le cliché est maintenu dans un châssis. A l'extérieur de l'appareil se trouve un miroir plan, incliné, en cuivre argenté, qui porte un fort faisceau de lumière solaire sur la première lentille; ce faisceau traverse la chambre obscure, le cliché négatif en verre qu'on veut agrandir, et l'image amplifiée va se fixer sur un écran situé à quelques mètres de l'appareil. Le mégascope de M. Liebert, appelé *chambre solaire universelle*, reproduit l'image du cliché dans l'appareil même. Il a l'avantage d'être beaucoup plus économique que les précédents et d'être utilisé sans qu'on ait recours à l'éclairage par réflexion. Les clichés négatifs qu'on emploie pour les agrandissements doivent être en verre très-mince, très-transparent, recouvert de collodion humide. On doit éviter de mettre dans le bain révélateur des substances augmentant l'intensité des tons, et se borner à l'emploi du sulfate de fer dans l'eau alcoolisée. Les perfectionnements apportés dans l'agrandissement des images photographiques ont donné de très-remarquables résultats.

— *Photographie instantanée.* Grâce à l'emploi des substances accélératrices, on est parvenu à obtenir des épreuves instantanées. Le procédé employé pour arriver à n'avoir besoin que d'une fraction de seconde pour la pose consiste à préparer un collodion très-fluide composé de 1 partie d'éther, 2 parties d'alcool et 3 grammes de coton-poudre. Ce collodion se sensibilise au moyen de 1 gramme de bromure de lithium et de 3 grammes d'iodure de lithium. Pendant environ cinq minutes, on met le verre collodionné dans un bain d'argent contenant 8 pour 100 de nitrate d'argent saturé d'iodure d'argent et dans lequel on verse quelques gouttes d'acide nitrique. Quant au bain révélateur, il se compose de sulfate de fer, d'éther nitrique, d'acétate de plomb et d'acide formique. Par l'emploi de ces diverses préparations, on parvient à photographier un cheval lancé au galop, une foule en mouvement, une vague, un bateau à vapeur en marche, etc.

Un savant professeur de la Faculté de Lyon, M. Merget, a été amené, en étudiant la diffusion dans l'air des vapeurs du mercure, à découvrir un ingénieux procédé de *photographie* instantanée et il a adressé, à ce sujet, à la fin de 1871, un mémoire à l'Académie des sciences. D'après M. de Parville, qui a analysé ce mémoire, et à qui nous laissons la responsabilité de cette analyse, voici comment on opère. Prenez une *photographie*, une gravure, un dessin, de l'écriture, etc.; exposez l'objet aux vapeurs mercurielles; les traits, les lignes se chargeront de mercure; puis montrez cet objet à une feuille de papier préalablement sensibilisé avec la solution de platine, et il se reproduira instantanément, ligne pour ligne, sur le papier blanc. Une feuille de papier devant une *photographie*, le temps nécessaire pour que l'image fixe bien le papier, et l'on a un double de l'image d'une fidélité admirable. Lorsqu'on expose un positif sur verre ou même sur papier aux vapeurs mercurielles, l'argent des épreuves condense très-énergiquement le mercure. Il suffit alors d'appliquer le cliché sur le verre préparé pour voir apparaître l'image, et ainsi autant de fois qu'on le voudra. Enfin les épreuves qu'on obtient au moyen du papier sensibilisé au platine sont ineffaçables. Elles défient le temps et l'agent chimique qui les détruirait emporterait aussi le papier. Ce procédé est particulièrement avantageux pour se procurer des copies indélébiles de pièces précieuses ou d'autographes importants.

— *Photographie au magnésium.* Pendant longtemps, on s'est trouvé dans l'impossibilité de reproduire des vues, des objets d'art placés dans des lieux obscurs, des peintures hiéroglyphiques situées dans des temples souterrains. Grâce à la lumière artificielle, on est parvenu à faire disparaître cet obstacle. C'est ainsi qu'à l'aide de la lumière au magnésium, on a pu obtenir de bonnes *photographies* de diverses parties des catacombes de Paris.

— III. APPLICATIONS DIVERSES DE LA PHOTOGRAPHIE PROPREMENT DITE. *Portraits, portraits coloriés, portraits-charges*, etc. On croit assez généralement que rien n'est plus facile à faire qu'un portrait en *photographie*, puisque la lumière trace elle-même une image absolument exacte du modèle qui lui est soumis. C'est une grande erreur. La vraie ressemblance ne consiste pas seulement dans la reproduction rigoureuse des formes prises au hasard; elle est surtout la représentation d'un aspect choisi et favorable pour donner une idée à la fois belle et juste du modèle. C'est là que gît la difficulté, et on ne semble pas le soupçonner. Aussi combien voit-on de portraits assez ressemblants pour qu'on ne soit pas obligé d'indiquer le nom de la personne représentée! Prenez dix photographes, non pas au hasard, mais choisis parmi les plus habiles, faites-leur faire à tous le portrait du même individu; un, deux tout au plus auront produit un portrait reconnaissable à première vue; on hésitera à reconnaître dans les huit autres le personnage photographié.

Là est le secret de la *photographie.* Pour beaucoup, la *photographie* est un métier; pour quelques natures d'élite, elle est un art. En effet, l'attitude, le geste, l'expression, l'effet de clair-obscur varient suivant l'âge, le caractère et le type de la personne représentée. C'est dans ce sens que le praticien doit guider ses modèles et c'est d'un tact particulier qu'il doit être doué pour arriver au résultat de la vraie ressemblance. On comprend de quelle importance est le choix de l'atelier de pose et de quel intérêt est sa disposition : construction, disposition ou orientation, prise de lumière haute ou basse, etc., permettent d'obtenir tels ou tels effets et de s'opposer à tels autres. Le choix et la distribution de la lumière sont donc extrêmement importants au point de vue de la ressemblance et de la beauté. La lumière vive, venant de côté, fait saillir les reliefs et elle donne une énergie d'expression qui peut n'être pas dans le caractère du modèle. La lumière diffuse rend les traits mous, indécis et sans accent. La lumière venant de haut augmente la proéminence du front, projette des ombres sur les yeux, sous le nez et fait avancer le menton. Combien peu de photographes, s'ils connaissent ces principes fondamentaux, se soucient de les mettre en pratique! Parmi les photographes de portraits dont les produits ont une véritable valeur artistique et témoignent d'une grande intelligence de la pose suivant les caractères individuels, nous citerons MM. Disderi, Pierre Petit, photographe de la Société des gens de lettres, Carjat, Nadar, Pierson, etc.

Comme nous le verrons plus loin, on a vainement essayé de reproduire les couleurs naturelles avec la *photographie;* mais quelques opérateurs ont eu l'idée de colorier les portraits photographiques à l'aquarelle, au pastel ou de les peindre à l'huile. Lorsqu'on veut les colorier à l'aquarelle et à la sépia, on se sert d'épreuves positives tirées sur papier salé; on tire l'épreuve sur une toile à tableau si l'on veut peindre à l'huile. Ces *photographies* peintes sont généralement mauvaises, parce qu'elles sont exécutées par des enlumineurs, et non par de véritables artistes, et payées à très-bas prix. Un artiste belge, M. G. Puttemans, s'est beaucoup occupé de trouver le moyen d'avoir de belles *photographies* coloriées, et il est arrivé à trouver un procédé qu'il intitule *néoléo-peinture.* Le procédé n'offre aucune difficulté pratique et, pour peu que l'on ait d'intelligence et de goût, l'on peut, en une seule démonstration, acquérir le « tour de main » qui rend habile. Par l'emploi de couleurs préparées *ad hoc*, on obtient des résultats qui sont véritablement curieux et très-réussis.

C'est sur du papier salé qu'on tire les épreuves auxquelles on veut donner l'aspect pointillé d'une gravure anglaise. Après avoir appliqué un encollage sur l'épreuve, on la retouche au pointillé avec de l'encre de Chine et l'on obtient un bon résultat si celui qui opère a un talent réel.

Pour faire des portraits-charges représentant le modèle avec une grosse tête sur un petit corps, on fait d'abord une épreuve photographique de la tête, puis une seconde épreuve du corps entier d'une dimension beaucoup plus petite. On découpe ensuite la tête, que l'on colle sur le cou du personnage; on fait au pinceau et à l'encre de Chine le raccord du cou; on reproduit cette image par une nouvelle épreuve et on obtient un cliché qui permet d'obtenir un grand nombre de ces portraits-charges. C'est par un procédé analogue qu'on arrive à représenter des scènes diverses dans lesquelles on fait figurer des personnages historiques, dont on possède uniquement le portrait. On simule la scène à l'aide d'un décor peint sur la toile de fond de l'atelier, on colle sur des corps de fantaisie représentés dans des poses diverses les têtes des personnages dont on a les portraits-cartes; on fait les raccords nécessaires et on photographie.

— *Photographie en voyage.* Le photographe qui voyage pour reproduire des vues, des paysages, des monuments, doit se munir d'un appareil plus léger que l'appareil d'atelier. Il se compose d'une petite chambre noire, munie d'un soufflet qui peut s'allonger ou se retirer, d'un objectif simple, n'ayant qu'un seul oculaire, et d'un support formé de pieds rentrants. Tout son laboratoire, contenant les réactifs, le collodion, le bain d'argent, les entonnoirs, les filtres, etc., est contenu dans une boîte à compartiments, et un, il doit remplacer le cabinet noir de l'atelier par une tente légère qui se monte et se démonte rapidement. Tous ces objets, retenus par des courroies, s'attachent sur le dos de l'artiste touriste. Le meilleur objectif employé dans ce cas est [illegible] que inventé à Vienne, il est surtout précieux en ce qu'il ne déforme pas les lignes [illegible] tes des monuments et respecte la perspective.

Ce qui s'est opposé longtemps à l'étude et au développement, en un mot à l'essor de la *photographie*, c'est autant le prix excessif qu'il fallait mettre à l'achat de l'appareil et du matériel d'installation, que le manque d'un emplacement spécial pour établir un laboratoire. C'était aussi l'inconvénient d'emporter en voyage ou en promenade un appareil souvent volumineux par son indispensable complément. Les praticiens seuls pouvaient se permettre ce luxe dispendieux; les amateurs s'en trouvaient privés. Il y avait là une lacune, aussi bien dans l'art que dans l'industrie. C'est cette lacune que, aux approches de l'Exposition universelle de 1867, M. Dubroni combla avec succès. Les difficultés étaient nombreuses; il s'agissait de produire, à la portée des petites bourses, un appareil complet, de supprimer le laboratoire encombrant et de mettre l'amateur à même de pouvoir opérer en quelque lieu que ce soit et sans se tacher les doigts, inconvénient presque inévitable avec les laboratoires. Le problème a été résolu. L'inventeur a triomphé de toutes les difficultés; il a produit des appareils qui permettent à l'artiste ou à l'amateur le moins versé dans la science et la pratique de la *photographie* d'arriver, en quelques jours, avec un peu d'adresse et de soin à obtenir des résultats très-satisfaisants en portraits, paysages et reproductions. Cette invention a l'avantage de permettre aux jeunes gens qui s'en servent d'acquérir promptement une certaine dextérité en toutes choses. Elle a été pour beaucoup dans l'extension qu'a prise depuis plusieurs années le goût de la *photographie* dans les villes et même dans les campagnes.

« Qui veut reproduire un paysage doit avoir, dit M. Liébert, le sentiment artistique qui sait dissimuler les défauts de la nature en faisant valoir, au contraire, toutes les beautés qui flattent l'œil... Il doit chercher le côté qui présente le plus d'harmonie dans son ensemble et choisir l'heure de la journée où la lumière éclaire ce côté de la manière la plus convenable pour donner aux objets à reproduire toute la signification et tout le caractère qui leur conviennent, en ménageant les effets du clair-obscur en rapport avec les formes et les distances. » La partie d'un paysage la plus difficile à reproduire par la *photographie*, c'est le ciel à nuages naturels. Il faut recourir aux procédés qui permettent d'obtenir des épreuves instantanées ou bien encore rapporter des ciels pris sur d'autres clichés, en ayant soin d'observer les effets de lumière pour que les nuages et le dessin soient éclairés de la même façon. Les monuments, les constructions en général se reproduisent, au contraire, avec une grande facilité.

— *Photographie pour le stéréoscope.* Les épreuves photographiques destinées au stéréoscope doivent présenter deux vues du même sujet, identiques dans leur partie centrale, mais différant quelque peu dans leurs parties latérales. On tire les positifs sur du verre dont la transparence donne au dessin du relief et de la saillie. Lorsqu'on veut produire pour le stéréoscope un buste ou une statue, on prend ordinairement les deux vues à la fois à l'aide de deux chambres noires distinctes, reliées entre elles par un châssis mobile, écartées l'une de l'autre d'environ 0m,15 et placées à environ 2 mètres du modèle. Quand on s'est assuré que le point du modèle qui est au centre du verre dépoli de droite est aussi au centre du verre dépoli de gauche, on introduit dans les chambres les glaces collodionnées et on prend les vues par la méthode ordinaire. S'il s'agit de monuments, de paysages, on ne prend ordinairement qu'une seule vue à la fois avec une seule chambre noire, soutenue par une planchette sur laquelle elle glisse de gauche à droite sur un espace d'environ 0m,07. On prend alors successivement une vue de l'objet à reproduire [illegible] gauche de la planchette, puis à droite, après s'être assuré chaque fois que l'objet occupe dans la chambre noire le centre de figure.

— *Photomicrographie.* La [illegible], si féconde en applications utiles, est devenue, par l'adjonction du microscope, un puissant instrument d'investigation dans [illegible] des sciences naturelles. Grâce à la photomicrographie, on peut obtenir des épreuves extraordinairement agrandies représentant des animaux microscopiques [illegible] les organes les plus [illegible] difficiles à étudier de la dissection animale et végétale. L'appareil qu'on emploie pour cet objet consiste [illegible] M. J. Girard [illegible] ferents; on fixera sur l'une d'elles, soit en la [illegible] compression [illegible]

[illegible]

recevra le raccord en caoutchouc ou en drap noir. Le microscope employé pour la photomicrographie doit être aussi court que le mécanisme afférent le permettra; l'intérieur sera noirci avec un enduit mat, ou mieux revêtu de velours noir très-fin, dans le but d'éviter les reflexions d'une surface polie. On fait reposer la base, dont les constructeurs augmentent le poids naturel par une addition de métal pour donner [illegible] sur un socle d'une hauteur réglée une fois pour toutes, combinée de façon que l'axe optique soit exactement dans la prolongation de celui de la chambre. La meilleure manière de le placer dans une position convenable pour travailler à son aise est de le faire reposer sur une tablette de la largeur [illegible] d'une longueur d'environ 1m,50, montée sur des pieds solides, ayant une inclinaison intérieure pour donner plus de fixité. Vers le milieu, une tablette intermédiaire concourt à l'affermissement des pieds et devient aussi très-utile pour déposer les accessoires et menus objets [illegible] ait le centre du verre dépoli en face des yeux. » On procède de la même façon que pour obtenir une épreuve ordinaire. Dans le cas où la lumière solaire est insuffisante, on peut la remplacer par la lumière au magnésium. Par ce procédé, on fixe avec une précision étonnante l'image agrandie d'objets qu'on ne peut étudier qu'à l'aide du microscope, ce qui est du plus haut intérêt pour la science.

De même que par la *photographie* on peut obtenir des images considérablement agrandies, de même par [illegible] peut en obtenir de microscopiques, d'une ténuité prodigieuse et complètement invisibles à l'œil nu. C'est ainsi que dans les lunettes-breloques, dans des cachets, dans des porte-plume, dans des bagues, etc., on a [illegible] une épreuve photographique positive de la grosseur d'une tête d'épingle, sur laquelle on peut voir, à l'aide d'un verre grossissant adapté à l'objet, des vues, des scènes, des réunions d'individus en nombre considérable. Le verre, qui produit l'effet d'un microscope en miniature, pouvant amplifier trois cents fois l'image, est un petit morceau de cristal de crown-glass. Pour obtenir ces *photographies* imperceptibles, l'opérateur doit mettre une grande habileté, une grande délicatesse dans les manipulations. On se sert de l'albumine, qui donne au cliché la plus grande finesse dans la fixation des images. Pour mettre au point, on est obligé de recourir au microscope. Quant à l'image à reproduire, elle est réduite à l'aide de lentilles, se forme au foyer d'une chambre noire et se fixe sur une plaque de verre collodionné maintenue horizontalement par un support [illegible] le châssis habituel des chambres noires. L'appareil contient ordinairement vingt petits objectifs [illegible] productions microscopiques du cliché, qu'on découpe ensuite.

C'est ce curieux procédé de *photographie* microscopique qui a donné l'idée, pendant le siége de Paris, en 1870-1871, [illegible] ques, des reproductions de journaux de Paris [illegible] qfes, réduites au huit-centième, furent alors reproduites par les procédés de MM. Dagron et [illegible] ailes duquel on imprimait avec un timbre hu [illegible]

[illegible]

[illegible] chimique convenable et l'on y est parvenu d'une façon satisfaisante pour la *photographie* ordinaire ; mais pour la *photographie* astronomique et scientifique, il importait au plus [illegible] micrométriques rigoureuses. Ce nouveau procédé [illegible] rendre un objectif achromatique, [illegible] chimiquement, à volonté. Pour cela, il suffit de monter les deux lentilles dans deux gar- [illegible] de les éloigner [illegible] à donner aux verres pour obtenir au foyer le maximum de netteté des images photographiques [illegible] les verres. Ajoutons qu'on peut voir les images avec netteté à travers une lunette qui donne des [illegible] parfaites. Les pro- [illegible] à l'astronomie devenait désormais possible.

Les phénomènes astronomiques qu'on peut avoir à photographier sont de deux sortes : ceux qui durent un temps assez long relativement au temps qui est nécessaire à l'impression photographique; ceux dont la durée est [illegible] des actions chimiques. Pour les premiers, la *photographie* n'offre aucune difficulté spéciale. Il suffit de placer au foyer de l'instrument qui concentre les rayons lumineux une plaque métallique ou collodionnée sensibilisée comme on le fait d'ordinaire. Quand il s'agit de photographier un astre rapidement mobile, il faut rendre les plaques aussi sensibles que possible à l'action chimique et ne faire durer l'impression qu'un instant, afin que l'astre photographié n'ait pas le temps de se mouvoir sensiblement pendant l'opération ; sans cela, il est impossible d'obtenir des images à contours nettement definis.

En général, lorsqu'on veut reproduire un astre, on se sert d'un puissant télescope à reflexion, pourvu d'un verre concave argenté et monté equatorialement, c'est-à-dire doué d'un mouvement de translation qui coïncide exactement avec celui de l'astre qu'on veut reproduire. « Quand l'astronome veut obtenir la *photographie* des astres avec le télescope à miroir argenté de Foucault, dit M. Tissandier, il enlève à cet instrument le système oculaire dont on fait habituellement usage, il le remplace par un anneau double, dans la partie centrale duquel est fixée la glace de collodion destinée à recevoir l'impression de la lumière émise par l'astre. Pour mettre l'appareil au point, on protège la glace collodionnée par un verre dépoli que l'on fait avancer ou reculer peu à peu jusqu'à ce que l'image de la planète à photographier s'y reproduise nettement. A ce moment, on le retire avec célérité, la surface impressionnable est mise à nu ; elle reçoit directement les rayons lumineux, qui viennent reproduire fidèlement l'image du corps céleste que des millions de lieues séparent de notre humble planète. Le cliché est fixé par les moyens ordinaires. Il sert au tirage d'un nombre pour ainsi dire illimité d'épreuves positives sur papier photographique.

Dès 1858, on parvint à obtenir quelques *photographies* de l'éclipse du soleil. Deux ans plus tard, le colonel Laussedat mit hors de doute l'origine solaire des protubérances, en photographiant une éclipse. Par le même moyen, en 1871, lord Lindsay et le colonel Tennans ont pu montrer l'origine solaire de la partie de la couronne qui s'étend à plus de 1 million de lieues au delà du corps du soleil. L'astronome anglais Warren de La Rue a photographié un des premiers des étoiles, notamment le groupe des Pléiades, avec une grande netteté. Il est parvenu à fixer sur une épreuve l'image de planètes, Jupiter avec ses bandes parallèles, Mars avec sa surface hérissée d'aspérités, Saturne avec son anneau. Le déplacement rapide de la lune rend l'opération photographique assez difficile. Néanmoins, on est parvenu, à l'aide du verre collodionné, à reproduire ses aspérités, ses cratères, ses traces bizarres. Le Père Secchi, M. Warren de La Rue et, avec une admirable perfection, MM. Rutherford et Grubb ont obtenu des reproductions de cet astre offrant le plus grand intérêt. Jusqu'ici, on a échoué en voulant obtenir les images des nébuleuses; mais, selon toute vraisemblance, la science parviendra à triompher de l'obstacle.

La commission chargée de l'examen des meilleures dispositions à prendre pour l'observation du passage de Vénus en décembre 1874 a décidé que les quatre stations françaises de Pékin, de Saint-Paul, de Campbell et du Japon, où se feront les observations, [illegible] tion invariable, sur des piliers; elle a une [illegible] tement des verres, présente une ouverture de $0^m,135$ [illegible] lunette, [illegible] les rayons du soleil dans la même direction. Dans ces conditions, le diamètre du disque solaire sera à peu près de $0^m,0355$, et celui de Vénus de $0^m,0005$. Les images photographiques seront faites sur des plaques recouvertes d'une couche d'iodure d'argent, qui sera suffisamment sensible pour obtenir d'excellents résultats par un temps clair; si le ciel est brumeux, on augmentera la sensibilité à l'aide du bro- [illegible]

— IV. PHOTOGRAPHIE SUR ÉMAIL. Il en est pour les idées, dans le monde intellectuel, comme pour les êtres dans le monde physique ; la gestation dure plus ou moins longtemps, selon le genre comme selon l'espèce ; l'avortement ou la création a lieu selon que l'idée ou la matière a fourni les éléments plus ou moins complets de la vitalité. On peut faire remonter aux environs de l'année 1854 l'époque qui vit naître la possibilité de produire sur émail des portraits photographiques vitrifiés et inaltérables comme les peintures sur porcelaine et sur faïence. Quand une idée est mûre, il est rare qu'elle ne se manifeste pas chez plusieurs inventeurs à la fois. C'est ainsi que [illegible] de la *photographie* sur émail eut pour point de départ les laboratoires de M. Poitevin, de M. Lafon, chimistes, et de M. Deroche, photographe. Un brevet fut pris au mois de juillet 1854 par M. Lafon. L'Académie des sciences nomma une commission pour examiner l'invention, et ce ne fut que deux ans plus tard que la commission trouva le temps de faire son rapport. Comme toutes les inventions à brevet, celle-là resta stationnaire jusqu'au jour où, tombant dans le domaine public, [illegible] et les modifications et les perfectionnements indispensables à un art aussi nouveau. Ces modifications et perfectionnements n'ont donné lieu à aucun brevet et restent un secret de laboratoire, comme chez M. Deroche, qui semble avoir porté aujourd'hui cet art aux limites de la perfection.

Les procédés connus consistent en ceci : Inclusion dans la couche sensible, ultérieurement éliminée par le feu, des couleurs céramiques qui doivent former une image vitrifiable au moufle ; cette inclusion est obtenue de deux manières : 1° soit par mélange avant l'exposition à la lumière ; 2° soit par saupoudrage après l'exposition. Dans le premier cas, la couleur-émail est mélangée intimement à une solution de matière sensible à la lumière, que l'on étend en couche mince. Le cliché photographique étant superposé à la surface ainsi composée, on laisse agir la lumière et tous les points atteints deviennent insolubles. Pour dégager l'image vitrifiable, on fait agir sur ladite surface la liqueur dissolvante, qui entraîne les parties non attaquées par la lumière et en même temps la couleur-émail qui leur était mêlée ; les parties insolées demeurent et, avec elles, la couleur [illegible] et vitrifie l'émail. Dans le second cas, la couche sensible étant formée, puis exposée sous le cliché, on la traite par un dissolvant dont l'action doit être surveillée, ménagée, conduite. Dès que les parties non insolées s'amollissent et sont imprégnées du dissolvant, on arrête l'opération et l'on procède à l'inclusion de la matière vitrifiable. Cette couleur, en poudre impalpable, est promenée au pinceau sur toute la couche : elle prend et adhère partout où le dissolvant a agi ; elle ne s'attache pas ailleurs. L'image se trouve alors formée de couleur vitrifiable et de matière sensible. Le feu élimine celle-ci et fixe la poudre d'émail par la fusion. Dans les deux cas, la lumière a pour ainsi dire sculpté la matière molécule par molécule, et la couleur-émail s'est modelée et comme moulée sur cette sorte de matrice ; elle en traduit absolument toutes les finesses.

Nous ne décrirons pas autrement les opérations dont les détails sont infinis dans la pratique ; les manipulations nombreuses et délicates ne sauraient être utilement consignées ici, non plus que les difficiles et trop souvent éventuelles opérations de la cuisson.

La plaque qui doit recevoir la *photographie* est formée d'une lame de cuivre rouge, d'épaisseur variable suivant les dimensions voulues et façonnée en forme bombée, qu'elle soit ronde, carrée ou ovale. La forme bombée est indispensable à cause de la résistance que doit apporter le métal pendant les cuissons successives qu'il doit subir. La plaque de cuivre est d'abord revêtue des deux côtés d'une couche d'émail blanc et opaque, généralement [illegible] sorte de four en terre réfractaire [illegible] rouge vif. Les couleurs sont [illegible] poudre vitreuse qui leur [illegible] cette plaque elle-même forment un tout [illegible] soit en polychromie, et qui défie les siècles ; seulement ici, au lieu du pinceau de l'artiste, c'est la lumière que l'on fait intervenir pour reproduire en couleurs vitrifiables les traits du modèle. Tel est le procédé employé pour les images monochromes.

Mais s'il s'agit d'obtenir des portraits coloriés comme la miniature, il faut l'avouer, on est obligé d'avoir recours aux pinceaux et au talent d'artistes en peinture céramique. Cependant, il faut aussi le reconnaître, les effets de coloris ainsi produits sont de beaucoup supérieurs à ceux de la miniature, et ils ont sur celle-ci l'immense avantage de pouvoir braver les intempéries de toutes sortes. Les proportions des plaques varient depuis $0^m,01$, suivant leur destination et selon qu'elles doivent être montées en bagues, broches, pendants d'oreilles, bracelets, ou simplement encadrées dans l'or ou le velours. Les portraits destinés aux boîtes de montre sont directement traités sur la cuvette d'or de la montre. M. Deroche est parvenu à produire des émaux photographiés de $0^m,40$, dimension qui, jusque-là, avait été considérée comme une impossibilité. Grâce à l'inaltérabilité de ce procédé, les portraits de famille, tableaux souvent encombrants et que le temps détériore, pourront être transmis facilement aux descendants. La *photographie* sur émail n'a certes pas dit son dernier mot, et l'époque peut ne pas être très-éloignée ou le portrait sortira tout colorié et sans le secours d'artistes spéciaux des moufles de l'émailleur.

— V. PHOTONIELLURE. L'art de nieller les bijoux d'or et d'argent est déjà ancien ; mais le moyen de substituer au burin du graveur la procédé automatique de l'héliogravure, pour la production des creux destinés à être remplis par des émaux subissant la fusion et faisant corps avec le métal, est un art tout à fait nouveau. Il date de 1873, et il fut imaginé par un bijoutier de Paris, M. E. Gaillard fils. Cette invention procède de la photogravure et de la *photographie* sur émail. Entre les mains de son inventeur, l'art de la photoniellure est devenu essentiellement pratique et, par cela même, en s'étendant à l'industrie, il est appelé à un incalculable avenir. Sans parler des arabesques et des dessins classiques qui continuent à être en usage dans la niellure et qui s'exécutent aujourd'hui mécaniquement par le nouveau procédé, nous dirons que l'on est parvenu à reproduire sur des boîtes de montre, des médaillons, des cassolettes, sur des bracelets, des porte-cigares, des couvertures de carnet et même sur des boutons de manchettes, tous les portraits photographiques possibles; en un mot, tout ce qui peut s'exécuter en *photographie*. L'immense avantage de cet ingénieux procédé, appliqué aux bijoux, est non-seulement la durée plus que séculaire des portraits, mais encore les prix relativement minimes auxquels ils peuvent être produits.

La mise en œuvre paraît assez simple, mais, dans la photoniellure comme dans une foule d'autres industries, le tour de main tient une large place. Ainsi, le portrait pris photographiquement est transporté sur une couche de bitume de Judée étendue sur une feuille d'or ou d'argent d'épaisseur déterminée ; un lavage spécial enlève les parties non fixées et par conséquent restées solubles ; le métal ainsi mis à nu est ensuite, au moyen d'un acide, rongé plus ou moins profondément. Dans les parties creusées, on coule le trisulfure d'argent qui doit former les parties ombrées, et la niellure est ensuite accusée par le polissage. Tel est le procédé employé pour la production des portraits et pour la reproduction des œuvres d'art. Pour l'article classique, dont les dessins ne sont point sujets au caprice de la mode ou au goût personnel de l'individu, et qui s'exécute à un grand nombre d'exemplaires, l'opération subit une variante : le dessin est transporté photographiquement sur une plaque ou sur un cylindre en acier non trempé ; la gravure résulte de la corrosion du métal par un acide ; l'acier subit ensuite l'opération de la trempe et devient ainsi une sorte de matrice qui, au moyen d'une forte pression sur les feuilles d'or ou d'argent, produit les creux et les reliefs nécessaires à l'application de la niellure.

— VI. PHOTOGRAPHIE POLYCHROME ou HÉLIOCHROMIE. Becquerel est le premier qui soit parvenu à obtenir, à l'aide de la *photographie*, la reproduction d'une image avec ses couleurs naturelles. Vers 1848, il réussit à imprimer sur une plaque d'argent les sept couleurs du spectre solaire, mais ces couleurs disparaissaient au contact de la lumière du jour. Après lui, Niepce de Saint-Victor chercha, pendant plusieurs années, à résoudre le problème. En employant des sels d'urane, il finit par obtenir des épreuves photographiques de couleur bleue, rouge, verte, d'un assez agréable effet; mais ces épreuves s'altéraient sensiblement par une exposition continue à la lumière diffuse. « Pour obtenir une épreuve colorée en rouge, par exemple, dit M. Dehérain, Niepce de Saint-Victor prépare le papier avec une solution d'azotate d'urane à 20 pour 100 d'eau ; on fait sécher dans l'obscurité, puis on expose pendant un temps qui varie avec l'intensité de la lumière ; l'épreuve est ensuite lavée à l'eau portée à [illegible] degrés, puis plongée dans une dissolution de cyanoferride de potassium à 2 pour 100. Après quelques minutes, l'épreuve a acquis une belle couleur rouge imitant la sanguine ; il ne reste plus qu'à laver à plusieurs eaux et à sécher. L'épreuve rouge obtenue par le procédé précédent devient verte si on la plonge dans une solution d'azotate de cobalt et qu'on la retire sans la laver ; la couleur verte apparaît par une dessiccation au feu ; on la fixe à l'aide d'une immersion de quelques secondes dans une dissolution de sulfate de fer et d'acide sulfurique, chacun à 4 pour 100 d'eau ; on lave enfin à grande eau et on sèche au feu. On obtiendra une couleur violette en lavant à l'eau chaude au sortir du châssis et en développant au chlorure d'or à 1/2 pour 100 d'eau. Pour avoir des épreuves bleues, on prépare le papier avec une dissolution de cyanoferride de potassium à 20 pour 100 d'eau ; on expose sous le cliché et on lave dix secondes avec une dissolution de bichlorure de mercure saturée à froid ; on passe à une dissolution d'acide oxalique à 60°, puis on lave à grande eau et on sèche. » M. Poitevin est parvenu, en 1866, à obtenir des images en couleur au moyen d'un appareil d'agrandissement spécial et d'un papier qui n'est pas assez impressionnable pour qu'on puisse l'employer dans une chambre noire. Sur ce papier, couvert d'une couche d'argent violet, l'opérateur applique un liquide formé par un mélange de dissolutions saturées de sulfate de cuivre, de bicarbonate de potasse et de 5 pour 100 de chlorure de potassium. Ce papier est séché et mis à l'abri de la lumière. Les images obtenues à l'aide de ce papier ne résistent pas plus à l'action de la lumière que celles de Becquerel et de Niepce de Saint-Victor.

De deux mémoires récents sur l'héliochromie, il ressort que, au lieu de chercher à reproduire sur une même surface toutes les couleurs de la nature indistinctement, il faut d'abord faire trois épreuves séparées, correspondant aux trois couleurs primitives, « le rouge, le jaune et le bleu; » puis, ces trois épreuves monochromes, présentant toutes les gradations de teintes que donne la *photographie*, étant obtenues, on les réunit et, en se confondant ensemble, elles donnent toutes les autres couleurs, puisqu'elles contiennent tous les éléments du spectre. Voici comment on opère : Pour obtenir le négatif du monochrome bleu, on prend l'épreuve à travers un verre rouge orangé, qui éteint toutes les teintes bleues simples ou composées du sujet à reproduire et empêche toute action sous la couche sensible, tandis que le rouge et le jaune sont suffisamment accusés. Le cliché destiné à faire l'épreuve monochrome rouge s'obtient en éteignant les rayons rouges au moyen d'un verre vert. Pour le monochrome jaune, on prend l'épreuve à travers un verre violet. Les trois clichés négatifs obtenus, on opère ainsi pour faire les épreuves positives : Pour avoir la couche sensible, on emploie un mélange de gélatine, de bichromate de potasse et d'eau, additionné de la matière colorante nécessaire. Les trois surfaces de gélatine bichromatée rouge, jaune et bleue étant prêtes, on les impressionne sous les clichés correspondants ; le cliché obtenu avec le verre violet est posé sur la gélatine jaune et, par le lavage, on obtient une épreuve monochrome jaune ; le cliché obtenu sous le verre vert est employé sur la gélatine rouge, et celui obtenu par l'interposition du verre rouge orangé est posé sur la gélatine bleue. Après exposition, développement et dessiccation des images, celles-ci sont superposées et donnent l'épreuve polychrome avec toute la série des dégradations de teintes. Ce procédé assez compliqué, comme on le voit, est trop peu pratique encore pour être du domaine de l'industrie ; ce n'est qu'une solution de laboratoire.

En résumé, si le problème de la fixation des couleurs présente des difficultés considérables, on ne saurait, après les résultats obtenus, le considérer comme une pure utopie, et on est en droit d'en espérer la solution.

— VII. HÉLIOGRAVURE ou PHOTOGRAVURE. L'héliogravure a pour but de transformer les épreuves photographiques en planches gravées, capables d'être tirées à la presse comme les eaux-fortes et les gravures en taille-douce. Dès l'invention du daguerréotype, Donné essaya de transformer les plaques daguerriennes en planches propres à la gravure. Il se servit de l'acide chlorhydrique faible pour attaquer légèrement la plaque de métal, de manière à obtenir une planche susceptible de fournir des épreuves sur papier, par le tirage en taille-douce. Ce procédé était très-imparfait, et, en admettant que le métal fût attaqué également sur toute sa surface par l'acide, la mollesse de l'argent limitait extrêmement le tirage, qui ne pouvait s'élever à plus de cinquante épreuves sans déformer les traits de la gravure. Fizeau arriva à des résultats plus satisfaisants par un procédé qui demandait trop de soin et était trop compliqué pour devenir industriel. Il commence par attaquer avec de l'eau acidulée les parties noires de l'image, qui sont formées par le sel d'argent impressionné, mais il ne touche pas aux parties blanches; il obtient ainsi une planche gravée en creux, mais dont la profondeur est trop faible pour donner une bonne impression; alors il enduit la planche d'une huile grasse qui se fixe dans les creux et respecte les saillies; il dore ensuite la planche à l'aide des procédés galvaniques. L'or ne se dépose que sur les parties saillantes qui ne sont pas protégées par l'huile; il nettoie ensuite la planche et, au moyen de l'acide azotique, il approfondit les creux qui restent seuls attaquables par l'acide, les parties saillantes étant recouvertes d'une couche d'or. Puis, pour rendre la gravure suffisamment résistante, il dépose par la galvanoplastie une couche de cuivre. La découverte de la *photographie* sur

papier détourna d'abord les esprits des recherches de ce genre. On y revint, mais lorsque la *photographie* sur papier eut donné tout ce qu'elle pouvait fournir. On ne chercha plus à graver avec la plaque daguerrienne, mais on s'efforça de transporter sur cuivre ou sur acier l'empreinte du cliché sur verre, et l'on cherche à transporter cette empreinte sur une substance inattaquable à l'eau-forte, ce qui permettrait d'obtenir une planche gravée sur métal. Talbot fut le premier qui eut cette idée; mais il ne put obtenir que des silhouettes d'objets laissant tamiser la lumière. En 1853, Niepce de Saint-Victor fit connaître un procédé qui avait beaucoup de ressemblance avec celui de son oncle, Nicéphore Niepce, et qui consistait à transporter sur une plaque d'acier enduite d'un vernis composé de bitume de Judée et d'essence de lavande une épreuve positive obtenue sur verre. Puis, ce vernis ayant la propriété de devenir insoluble dans la benzine et l'huile de naphte, lorsqu'il a été impressionné par la lumière, on enlevait avec ce dissolvant les parties non impressionnées et on attaquait l'acier avec l'eau-forte; les parties éclairées de l'image, étant protégées par le vernis, n'étaient pas attaquées, ce qui permettait d'obtenir une planche en creux susceptible d'être soumise au tirage à la presse. Malgré les quelques perfectionnements que Niepce de Saint-Victor apporta à son procédé, perfectionnements qui lui permirent de diminuer tellement le temps de l'exposition qu'il parvint à impressionner la plaque sensible d'acier revêtue de bitume de Judée dans la chambre obscure même, les gravures obtenues par ce procédé n'étaient que des ébauches grossières et qui nécessitaient le secours du burin du graveur, ce qui, augmentant de beaucoup les frais, ne permit pas l'application en grand.

L'ingénieur Poitevin a particulièrement contribué aux progrès de l'héliogravure. Dès 1847, il était parvenu à obtenir des gravures en transformant l'image daguerrienne en un cliché en relief ou en creux. Voici, d'après M. Tissandier, la première méthode trouvée par le savant opérateur; on pourrait l'appeler la méthode galvanoplastique. « Poitevin formait d'abord le dessin par les moyens connus de la daguerréotypie, c'est-à-dire en impressionnant dans la chambre noire, ou à travers une gravure rendue transparente, une plaque d'argent iodée. Cela fait, la plaque est exposée, comme d'habitude, aux vapeurs de mercure : le dessin apparaît. Alors, sans dissoudre l'iodure d'argent qui n'a pas subi l'action de la lumière, la planche est attachée au pôle négatif d'une pile électrique et plongée dans le bain galvanoplastique. Le dépôt de cuivre a lieu seulement sur les parties métalliques ou amalgamées à la surface, c'est-à-dire sur celles qui correspondent aux blancs du dessin. Celles qui sont protégées par une couche non conductrice d'iodure d'argent sont préservées. Une fois cette opération terminée, un lavage à l'hyposulfite de soude enlève l'iodure d'argent et met à nu l'argent métallique qu'il recouvre. Le cliché apparaît donc ainsi : les clairs du dessin sont recouverts de cuivre, les ombres sont formées de l'argent de la plaque primitive. On chauffe légèrement pour oxyder le cuivre et on répand du mercure sur la plaque; le métal liquide s'amalgame seulement avec l'argent et ne se combine pas avec l'oxyde de cuivre, qu'il laisse à nu. On couvre ensuite la planche de feuilles d'or; même phénomène va se reproduire : l'or adhère seulement sur les parties amalgamées qui, ne l'oublions pas, représentent les ombres du dessin. Les clairs restent toujours tracés par l'oxyde de cuivre. Cette dorure partielle étant exécutée, il ne reste plus à traiter la planche que par l'acide nitrique ou eau-forte; l'acide ronge l'oxyde de cuivre, creuse la planche là où sont les clairs du dessin et n'agit pas sur les parties dorées, qui apparaissent en relief, en saillie. On a une planche qui peut servir à un tirage typographique. Poitevin obtenait de la même façon une gravure en creux, au lieu d'impressionner la plaque daguerrienne dans la chambre noire, ou à travers un dessin transparent, il l'impressionnait avec un cliché négatif de l'image à graver.

Non content de ces premiers résultats, Alphonse Poitevin imagine bientôt une seconde méthode d'héliogravure, en appliquant une substance d'une importance considérable dans l'art que nous étudions : la gélatine additionnée de bichromate de potasse. La découverte de l'action de la lumière sur certaines matières organiques, telles que gommes, albumine, gélatine, etc., en présence de l'acide chromique qui les rend insolubles dans l'eau par une oxydation, est un des plus grands faits de l'histoire de la *photographie*. Poitevin prend une feuille de gélatine bichromatée; après l'avoir impressionnée par la lumière, il la plonge dans le bain galvanoplastique. Quelle n'est pas sa surprise, quand il s'aperçoit que le cuivre se dépose seulement sur les parties non insolées et quand il constate, en outre, que, dans ces parties non insolées, la gélatine en contact avec le liquide se gonfle d'une façon très-régulière et forme des reliefs. Au contraire, elle forme des creux plus ou moins profonds dans les endroits insolés, selon l'intensité plus ou moins grande de cette insolation. L'inventeur utilise immédiatement la propriété que possède la gélatine insolée de ne plus se gonfler par l'eau; une fois la feuille de gélatine obtenue avec ses creux et ses saillies, correspondant aux noirs et aux clairs du dessin, il la fait sécher et en prend un moulage en plâtre. Le moule en plâtre, surmoulé encore par la galvanoplastie, sert à produire une planche de gravure sur cuivre. Cette deuxième méthode de Poitevin fut désignée sous le nom d'*hélioplastie*. L'inventeur la complète par un autre procédé assez ingénieux, qu'il décrit de la façon suivante : « J'obtiens également des gravures sur gélatine, mais sans cliché, en écrivant ou dessinant sur une surface sèche de gélatine pure, avec une dissolution de bichromate de potasse, et en exposant à la lumière; tous les traits restent en creux après l'action ultérieure de l'eau. » Ajoutons que Poitevin n'avait pas été le premier à utiliser cette gélatine bichromatée qui va jouer un rôle si considérable dans l'impression photographique. Mungo-Ponto, Edmond Becquerel et Talbot principalement avaient employé cette substance et reconnu ses propriétés. En 1855, un Autrichien nommé Prestch perfectionna singulièrement le procédé de Poitevin, en dissolvant dans l'eau tiède acidulée les parties de la gélatine bichromatée non insolées, au lieu de les faire gonfler, c'est-à-dire en les creusant, au lieu de leur donner du relief. Cette belle expérience fut le point de départ de la woodburytypie ou photoglyptie, arrivée aujourd'hui à un état de développement voisin de la perfection.

M. Nègre, par un procédé qu'il tient secret, a obtenu aussi de très-belles gravures photographiques; il fait usage du bitume de Judée, qui lui sert à ménager des réserves afin de protéger les parties qui ne doivent pas être dorées à la pile, et par conséquent, qui doivent être soumises à l'action des acides. La dorure faite, on enlève le vernis avec un dissolvant quelconque, puis on fait mordre avec l'eau-forte; on a ainsi une planche dont les blancs sont en relief et les noirs en creux, comme dans la gravure en taille-douce.

M. Baldus est un de ceux qui ont rendu la gravure photographique presque industrielle. Il a employé successivement deux procédés. En 1854, il impressionnait une plaque d'acier ou de cuivre, recouverte de bitume de Judée, au moyen d'un cliché négatif qui se traduisait en positif sur la plaque; puis, dissolvant les parties non impressionnées, il faisait apparaître l'image. Ensuite, au moyen de la galvanoplastie, il obtenait à volonté, soit une gravure en creux, soit une gravure en relief, en suspendant sa plaque dans un bain de sulfate de cuivre, au pôle positif ou au pôle négatif. Aujourd'hui, M. Baldus ne fait plus usage de la galvanoplastie. Il se sert d'un sel de chrome pour préparer ses plaques de métal impressionnables. Après avoir obtenu, par la méthode ordinaire, son image, il trempe la plaque dans un bain de perchlorure de fer, qui a la propriété de dissoudre tout le chrome qui n'a pas été influencé; on a ainsi un léger relief que l'on augmente en faisant séjourner la plaque dans le perchlorure de fer, car les parties saillantes ayant été préalablement enduites d'encre d'imprimerie, l'action du mordant se borne aux creux déjà faits; et selon qu'on a fait usage d'un cliché photographique négatif ou positif, on a une gravure en creux ou en relief.

Dès 1854, M. Baldus a produit des épreuves de gravure photographique fort remarquables et, depuis cette époque, il a complètement supprimé la galvanoplastie. En quelques minutes, il rend les planches de cuivre propres au tirage en taille-douce.

L'importance de l'héliogravure au point de vue scientifique et industriel est telle, qu'un grand nombre d'opérateurs intelligents se sont occupés depuis quelques années de lui faire faire d'intéressants progrès.

En 1855, MM. Garnier et Salmon trouvèrent un procédé ingénieux qui est décrit comme il suit par M. Monckhoven : « Une planche de laiton est exposée dans l'obscurité aux vapeurs de l'iode, soumise à l'action lumineuse derrière un [illegible] et frottée avec un tampon de coton [illegible] cette lame, soumise au rouleau d'encre grasse, repousse l'encre par ses parties [illegible], mais y adhère par ses parties [illegible], forment alors la réserve, et la couche, traitée par le nitrate d'argent, donne une [illegible] en taille-douce après qu'on a enlevé l'encre grasse. Mais si l'on n'enlève [illegible] grasse et qu'après la première morsure au nitrate d'argent on fasse sur la lame un dépôt de fer galvanique, celui-ci se [illegible] sur les parties amalgamées, et l'encre [illegible] laisse à nu le laiton iodé. On [illegible] de nouveau la planche par le [illegible] [illegible] [illegible] M. Garnier a obtenu, par un procédé analogue, de belles gravures photographiques représentant des [illegible] [illegible] paysages, etc. [illegible]

[illegible] nés et employés [illegible] ceux de MM. Albert, [illegible] et [illegible]. Le procédé de M. Albert, [illegible] désigné sous le nom l'albertypie, offre une grande analogie avec celui de M. Poitevin. M. Albert place sur une glace épaisse [illegible] de gélatine bichromatée et procède à l'encrage sur cette glace séchée, puis frottée d'huile; l'impression a lieu au rouleau dans la presse lithographique, et cette opération, pour avoir des résultats satisfaisants, exige un habile manipulateur. Au moyen de l'albertypie, on obtient des produits fort beaux.

Le procédé de M. [illegible] consiste à recouvrir de poudre de zinc très-fine la couche de gélatine. On chauffe à 200° la glace servant de support, qu'on soumet à l'action de l'acide chlorhydrique, puis à un lavage. Il en résulte que les parties de la gélatine couvertes de poudre de zinc se laissent plus ou moins mouiller, tandis que celles que ne protège pas le métal peuvent recevoir l'encre grasse. Les plaques obtenues par ce procédé peuvent fournir un grand tirage.

La photozincographie, procédé inventé par M. T[illegible] [illegible] s'agit seulement de reproduire du noir et du blanc. Comme d'ordinaire, le bichromate de potasse et la gélatine sont les agents chimiques employés pour la préparation de la planche; mais celle-ci est en zinc et non en verre. L'incroyable bon marché de ce système ressort assez de ce fait que son emploi, pour la confection des cartes faites par les soins du gouvernement britannique, épargne par an à l'Échiquier une somme supérieure à 50,000 livres sterling. La photozincographie a eu son rôle pendant la dernière guerre, s'il est vrai, comme l'affirme un écrivain de la *Revue d'Edimbourg*, que, des officiers prussiens ayant été envoyés à Londres pour apprendre ce procédé, les cartes du territoire français, dont les Allemands étaient si bien munis, ont été le fruit de ce voyage.

M. Rousselon, l'habile directeur de l'établissement photographique de M. Goupil, a réussi à transformer presque immédiatement la *photographie* en gravure. Son procédé se résume ainsi : obtention sous un cliché photographique d'une épreuve sur gélatine préparée de telle sorte que l'image est grainée naturellement et proportionnellement à l'action de la lumière, c'est-à-dire que le grain, très-énergique dans les noirs, diminue progressivement dans les demi-teintes et cesse tout à fait dans les blancs. Cette première image, moulée en plomb sous la presse hydraulique, est enfin [illegible] de cuivre par la galvanoplastie. Les gravures en creux exécutées par ce procédé reproduisent le cliché [illegible] finesses de son modèle. Ces planches servent à obtenir des gravures [illegible] grande délicatesse.

Grâce aux recherches d'habiles opérateurs, les procédés d'héliogravure ont déjà donné de nombreuses applications de la plus grande utilité. La reproduction des estampes, des gravures, [illegible] anciens manuscrits a lieu aujourd'hui avec la plus grande [illegible] M. [illegible] [illegible] des épreuves de photogravure fort remarquables au point de vue artistique. MM. Dujardin, qui opèrent au moyen de la lumière électrique, reproduisent avec une rare perfection les cartes géographiques, qu'on peut [illegible] de leur procédé, on obtient des reproductions de cartes avec une grande rapidité et un ex[illegible] [illegible] ques ou en creux pour les tirages en taille-douce. Le cliché, dans le premier cas, coûte [illegible] les ingénieurs et les architectes pour la réduc[illegible] billets. La gravure photographique produit des clichés en taille-douce ou des clichés ty[illegible] tous les genres de travail actuels. Une gravure ou un dessin au trait étant donnés comme modèles sont facilement transformés en un cliché typographique, dont le prix de revient [illegible]

Nous donnons ci-dessous comme spécimen des résultats obtenus par MM. Yves et Barret la réduction au quart de la page-titre [illegible]
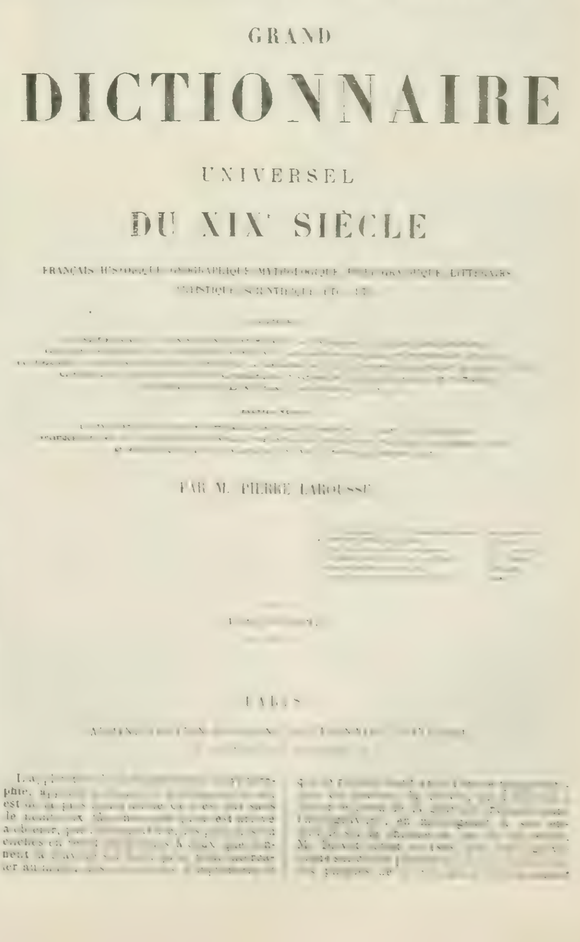
GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIXE SIÈCLE

PAR M. PIERRE LAROUSSE

PARIS

[illegible] pour pouvoir être utilisées en typo-[illegible]. A la même époque, M. Yves et M. [illegible] obtenaient des résultats identiques. Le [illegible] ne réussit pas complétement ; il était trop coûteux, employait trop de temps et laissait trop à désirer sous le côté pratique. Cependant le premier pas était fait, l'élan était donné, la possibilité de réussir complétement était entrevue ; on pouvait espérer le triomphe à bref délai ; les chercheurs se remirent à l'œuvre. Bientôt, en effet, plusieurs praticiens résolurent presque simultanément le difficile problème, par des procédés analogues, quoique différents, et dont chacun d'eux garde à peu près le secret. Le métal employé est le zinc, dont le dépôt sur cliché photo-

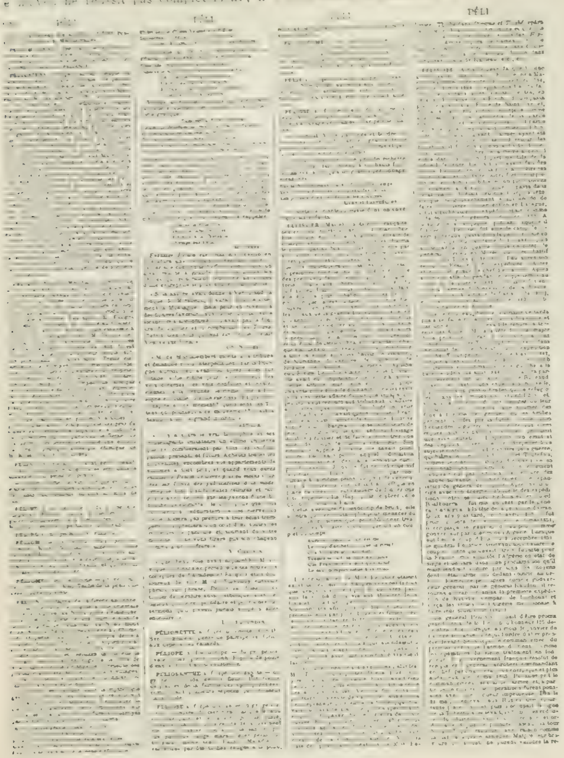

RÉDUCTION AU QUART D'UNE PAGE DU GRAND DICTIONNAIRE PAR LE PROCÉDÉ DE PHOTOGRAVURE YVES ET BARRET.

SARPÉDON, TABLEAU DE M. HENRI LÉVY; DESSIN DE GILBERT, EXTRAIT DE LA GAZETTE DES BEAUX-ARTS. RÉDUCTION AU QUART.

graphique à la gélatine se fait beaucoup plus promptement que celui du cuivre et dont le coût est, pour ainsi dire, insignifiant. Voilà pour le gros œuvre. Quant aux détails, la meilleure réussite appartient au meilleur tour de main, c'est-à-dire aux procédés particuliers. MM. Yves et Barret ont aujourd'hui porté cette industrie nouvelle à un degré de perfection tel, surtout pour la reproduction en photogravure typographique des dessins et des cartons des maîtres, que la plupart de nos journaux illustrés ont recours à leur procédé. Nos principaux éditeurs de livres d'instruction : physique, mathématiques, histoire naturelle, géographie, etc., ainsi que les éditeurs de musique, emploient aussi la photogravure avec grand succès. La possibilité de réduire ou de grandir les objets photographiés étant une des principales qualités de cette industrie, on ne peut encore préciser toute l'étendue du merveilleux avenir réservé à cette invention, tant dans la science que dans le commerce. Déjà des industriels y ont recours pour se créer à peu de frais des albums d'échantillons de leurs produits, sans passer, comme autrefois, sous les fourches caudines du dessinateur et du graveur. Les albums déjà effectués comprennent une foule de produits bien dissemblables; nous citerons ceux de la passementerie, de la fabrique de boutons nouveauté, de dentelles, de guipures, de rideaux, de carrosserie, de vannerie, de quincaillerie, etc.; les uns dans les proportions vraies, les autres réduits avec une exactitude mathématique à un tantième de leurs dimensions réelles. Le dernier mot en photogravure n'est assurément pas encore dit, mais le développement certain de cette industrie, qui touche de près à l'art, est aujourd'hui un fait incontestable.

L'héliogravure paraît appelée, dans un temps qui semble devoir être très-prochain, à faire une concurrence désastreuse à la gravure ordinaire; car, d'une part, elle arrive à reproduire avec une irréprochable perfection l'œuvre du peintre ou du dessinateur, et, d'autre part, elle réalise de grandes économies de temps et d'argent.

Toutefois, il ne faut pas s'exagérer le mal au point de vue artistique.

« Quels que soient les progrès ultérieurs, [illegible] M. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ments ou des inscriptions. Elle n'est pas destinée à se substituer à l'art. L'héliogravure peut tuer telle ou telle méthode de reproduction; elle ne tuera pas l'art. L'inspiration de l'artiste ne peut se remplacer; il faut que la pensée humaine, que l'inspiration, que le génie interviennent pour créer les chefs-d'œuvre que la mécanique et les réactions chimiques ne produiront jamais. Mais, considérée comme procédé, l'héliogravure fournira à l'art proprement dit un précieux concours, en mettant entre les mains de l'artiste de nouveaux moyens de renseignements et, pour ainsi dire, de nouveaux outils. La gravure photographique, qui reproduit fidèlement la nature dans des cas particuliers et les produits de l'art dans leur généralité, multipliera à l'infini les chefs-d'œuvre isolés de nos musées, les tableaux de nos grands maîtres, les estampes enfouies dans les cartons des grandes collections nationales. Le portrait photographique n'a pas empêché les Ingres, les Cabanel, les Flandrin de mettre au jour des chefs-d'œuvre incomparables. La photoglyptie et bientôt peut-être l'héliogravure, qui impriment en quelque sorte les portraits photographiques de nos contemporains, ne porteront nulle atteinte à l'art; elles rendront, au contraire, des services inattendus à l'histoire en fixant l'image des grands hommes qui ont éclairé l'humanité, et deviendront certainement une des grandes ressources de l'illustration des livres. »

Ajoutons en terminant que la *photographie* est devenue l'auxiliaire de la gravure sur bois.

M. Vien a trouvé le moyen d'obtenir une bonne épreuve photographique sur le bois de buis. Dans ce procédé, appelé *xylophotographie*, le dessinateur est remplacé par la photographie, et le graveur creuse le bois, guidé par l'épreuve photographique. Ce procédé, très-avantageux pour les reproductions ces tableaux, est fréquemment employé dans les journaux illustrés, notamment dans l'*Illustration*, le *Monde illustré*, etc. D'importants ouvrages de librairie dans lesquels l'illustration tient une place considérable, ceux surtout qui se proposent de vulgariser les connaissances scientifiques ou de faire connaître les trésors de l'art, en usent journellement avec succès et profit.

— VIII. Photolithographie. Une découverte fort importante, et qui ouvrit à l'héliogravure des horizons nouveaux, est celle que fit M. Poitevin en 1856, en créant la photolithographie. Ce procédé est basé sur la propriété que possède le bichromate de potasse, lorsqu'il est mélangé avec des matières gélatineuses, de s'impressionner par la lumière. Voici comment il faut procéder, d'après M. Poitevin : « Ajoutez une solution concentrée de bichromate de potasse à de l'albumine préparée pour la *photographie*, versez cette solution sur une pierre lithographique apprêtée comme celles qui servent aux lithographes, et laissez sécher le liquide dans l'obscurité. Placez sur la pierre une image positive préparée sur verre ou sur papier, de manière que l'image vraie soit au contact de la lumière, et abandonnez le tout au soleil ou à la lumière diffuse. Enlevez l'image, passez sur la pierre un rouleau imprégné d'encre de report du lithographe, versez de l'acide sur la pierre, passez une éponge humide pour enlever l'excès d'encre et terminez la préparation de la pierre comme les lithographes terminent leurs pierres. Après cela, versez une couche de gomme en solution aqueuse qui n'adhère qu'aux parties de la pierre qui n'ont pas été recouvertes d'encre, passez le rouleau à l'encre sur la pierre, acidulez et tirez enfin des épreuves. »

Comme on le voit, le tirage des épreuves est le même que dans la lithographie proprement dite. L'invention de la photolithographie fit décerner à M. Poitevin le grand prix institué par le duc de Luynes. M. Poitevin a imprimé de belles collections d'objets inanimés par son procédé, dont M. Lemercier a tiré un excellent parti.

— IX. Photoglyptie. Ce procédé, découvert par M. Woodbury, est un des résultats les plus étonnants qu'on ait obtenus dans l'étude des procédés photographiques appliqués à la gravure. Par la photoglyptie, on tire à la presse, sur une planche de métal, des épreuves identiquement semblables par la couleur et l'aspect à la *photographie* obtenue par les procédés ordinaires. Voici, d'après M. Tissandier, comment on doit opérer : On prend un cliché photographique négatif sur verre, représentant un tableau, un paysage, un personnage, etc., on y applique une feuille de gélatine convenablement préparée et imbibée de bichromate de potasse ; on place le tout dans un châssis-presse ordinaire que l'on expose à la lumière, comme s'il s'agissait d'obtenir une épreuve sur papier. Les rayons lumineux, qui filtrent à travers les parties claires du cliché, sont arrêtés au contraire par les ombres; partout où ils atteignent la gélatine bichromatisée, ils la rendent insoluble dans l'eau; les rayons solaires agissent d'autant plus sur la gélatine qu'ils ont traversé une partie plus transparente du cliché. Leur action est proportionnelle à l'opacité plus ou moins grande du cliché, opacité due aux ombres ou aux demi-clairs. Après l'impression lumineuse, on transporte le châssis-presse dans une chambre noire, on détache délicatement la feuille de gélatine du cliché de verre contre lequel elle était adhérente, on l'applique sur une plaque de verre enduite d'un vernis de caoutchouc et on plonge le tout dans un récipient rempli d'eau qui se renouvelle méthodiquement et qui dissout les portions de la feuille que la lumière n'a pas atteintes. Au bout de vingt-quatre heures, on retire du bain la feuille de gélatine fort amincie et on la détache de son support de verre enduit de caoutchouc. Si on la regarde alors par transparence, on trouve l'image fidèle du cliché; les ombres sont en creux, les parties claires forment saillie. Lorsqu'on a fait sécher la feuille de gélatine, on la place entre deux plaques métalliques, l'une en acier, l'autre en plomb allié d'antimoine. Ainsi disposée, elle est placée dans une presse hydraulique et soumise à une pression de 200,000 à 300,000 kilogr. Au lieu de se briser sous la pression, la feuille de gélatine agit à froid sur le plomb, pénètre dans le métal et y grave ses creux et ses saillies. Le cliché primitif se trouve alors gravé sur la plaque de plomb qu'on place dans une presse spéciale. Sur cette plaque on verse une encre composée de gélatine et d'encre de Chine colorée en sépia; on y place une feuille de papier, on procède au tirage et l'on obtient une épreuve identiquement semblable à une *photographie* ordinaire. Ajoutons qu'après le tirage l'épreuve est soumise à un bain d'alun, puis séchée et collée sur papier vélin.

Grâce à ce procédé, on peut obtenir en fort peu de temps un nombre considérable d'exemplaires. Un grand nombre des *photographies* de tableaux, des portraits de célébrités qu'on voit chez les papetiers, chez les libraires, sont obtenus par le procédé de la photoglyptie. L'éditeur Goupil et M. Lemercier ont créé, le premier à Asnières, le second à Paris, de grands établissements photoglyptiques qui répandent dans le commerce de belles reproductions de tableaux, de dessins, etc.

— X. PHOTOSCULPTURE. Parmi les plus curieuses applications de la *photographie* se trouve celle qui a pour objet de reproduire des bustes et des statues. Nous ne faisons que la mentionner ici, en renvoyant le lecteur au mot PHOTOSCULPTURE.

— XI. DE L'UTILITÉ ET DE QUELQUES APPLICATIONS DE LA PHOTOGRAPHIE ; LES INDUSTRIES ANNEXES. On vient de voir par ce qui précède quelle place considérable la *photographie*, qui compte à peine quarante ans d'existence, occupe dans le monde de l'art, de la science et de l'industrie. Très-humble à l'origine, confinée dans des travaux de laboratoire, elle a fait rapidement des pas de géant et elle provoque aujourd'hui par ses applications aussi diverses qu'inattendues l'étonnement et l'admiration. Ce n'est que vers 1851, lorsqu'on se mit à employer le collodion, que commença le développement véritable de ses applications. Actuellement, d'après un calcul, elle occupe dans les divers pays, environ 500,000 personnes, et cependant, si l'on songe aux nouvelles applications qu'elle recevra sans doute, on doit conclure qu'elle est encore presque à ses débuts.

La *photographie* exécutée par un véritable artiste donne des produits d'une beauté, d'une exactitude, d'une finesse auxquelles nul dessin ne saurait être comparé ; c'est donc à tort que les artistes affectent de la dédaigner, d'autant plus à tort qu'elle leur rend de grands services. « Le daguerréotype porte si loin la perfection de certaines conditions essentielles de l'art, qu'il deviendra pour les peintres les plus habiles un sujet d'observations et d'études. » Rien de plus utile, en effet, pour un peintre de portrait que la *photographie* de la personne dont il veut reproduire les traits. Mais ce n'est pas tout ; en donnant avec une admirable fidélité l'image des tableaux, des gravures, des cartons, des statues, etc., des maîtres, en les multipliant à l'infini, la *photographie* fournit aux peintres et aux statuaires une mine inépuisable de précieuses études. Il en est de même pour les architectes, pour les archéologues, des vues de monuments et des inscriptions reproduites par les photographes voyageurs qui vont faire poser devant la plaque collodionnée les edifices, les villes, les montagnes, les sites curieux des deux mondes. Grâce à ces photographes voyageurs, on peut étudier sur le vif les types des races, les produits des civilisations, le tableau des mœurs sauvages, les peintures hiéroglyphiques, etc. Grâce à la *photographie*, rendue inaltérable par la photogravure, on pourra conserver l'image fidèle non-seulement des hommes célèbres, mais des choses dignes de frapper l'attention.

Nous avons vu quels services divers l'application de la *photographie* à la gravure et la photoglyptie rendent déjà à diverses branches d'industrie et particulièrement à l'imprimerie, à l'industrie des livres illustrés. Nous n'y insisterons pas. Dans la science, les applications ne sont pas moins nombreuses ni moins utiles. La plaque de verre collodionné devient, par la micrographie, l'instrument destiné à nous révéler les merveilles du monde des infiniment petits, en rendant pour le naturaliste l'emploi du microscope à peu près inutile. Déjà, dans la médecine et dans la chirurgie, la *photographie* est d'un secours inappréciable, et il n'y a pas une main humaine capable de dessiner avec une telle précision les divers aspects extérieurs d'une plaie ou d'une affection. En astronomie, elle permet de prendre une image mathématiquement exacte des corps célestes et ouvre des voies nouvelles à la science. Par une application tout à fait inattendue, elle est devenue un puissant auxiliaire dans l'étude des phénomènes météorologiques. Grâce à des instruments ingénieux, qu'il serait trop long de décrire ici, la *photographie* sert à enregistrer l'inclinaison de l'aiguille aimantée, les variations du baromètre et du thermomètre ; au moyen du photo-électographe de Ronalds, elle enregistre les variations de l'état électrique de l'air. En photométrie, elle a permis de résoudre un problème délicat, de comparer l'intensité lumineuse des rayons solaires à celle des rayons lunaires et de constater que la lumière du soleil est 300,000 fois plus considérable que celle de la lune.

Parmi les autres services rendus par la *photographie*, rappelons les dépêches microscopiques envoyées pendant la guerre de 1870-1871. A un autre point de vue, elle paraît appelée à donner un utile concours à l'art militaire, car son application au lever des plans militaires et des cartes panoramiques est bien près d'être complétement réalisée. Lorsque le problème sera résolu, « le terrain, dit M. Tissandier, sera calqué, la carte sera faite, pour ainsi dire, sans qu'on y songe. En temps de guerre, un général aura les *photographies* de son terrain de bataille, des forteresses qu'il devra assiéger, et si quelque point de l'horizon lui est caché, la chambre noire, juchée dans la nacelle d'un ballon captif, dominant ainsi bois et collines, se saisira des images, dont elle prendra comme l'empreinte fidèle. »

Terminons par une curieuse application de la *photographie* aux investigations judiciaires. Une loi votée en Angleterre en 1870 a prescrit de photographier tous les détenus. D'après le *British Almanach and Companion*, publié en 1874, le nombre des individus arrêtés en 1871-1872 a été de 22,176 et le nombre de photographies envoyées à la police centrale de Londres a été de 43,634, les unes étant en un seul exemplaire, les autres en double ou en triple exemplaire. Le nombre de cas où la *photographie* a fait découvrir les auteurs de crimes et délits a été de 373 depuis le 2 novembre 1870 jusqu'au 31 décembre 1872, à Londres seulement.

La *photographie* a suscité une foule d'industries auxiliaires. L'énorme consommation qu'elle fait des lames de verre a exercé une action visible sur la verrerie et a contribué à ses progrès d'une façon indirecte, parce qu'il faut que les verres dont le photographe se sert soient très-purs et très-incolores. Il a également besoin d'ustensiles divers, tels que plats de porcelaine, baignoires, vases, sans parler de l'immense quantité de produits chimiques qu'il emploie. Il consomme une énorme quantité de chlorure d'or, de nitrate d'argent et d'autres substances.

La construction des appareils photographiques exige beaucoup d'habileté. Les meilleures lentilles viennent de la France ou de l'Allemagne et coûtent très-cher. Quant à la chambre, elle est faite en bois d'acajou, généralement, quoique les aménagements intérieurs soient en métal. On fabrique les chambres à part et elles font l'objet d'un commerce spécial, de même que les stéréoscopes et autres articles analogues. Quant à l'industrie du carton, on peut dire que l'application de la *photographie* à l'art du graveur et la vogue des portraits-cartes lui ont communiqué un élan extraordinaire. Dans certains établissements, cette fabrication a doublé, triplé même.

Parmi les produits que les extensions successives de l'art photographique ont fait naître, n'omettons pas les passe-partout. Jusqu'à ces derniers temps, la France en avait, pour ainsi dire, le monopole ; mais aujourd'hui l'Angleterre les fabrique également, de même que les cadres en bois, en métal ou en cuir qui servent à renfermer les portraits-cartes, quoiqu'elle continue à recevoir du dehors un assez grand nombre de ceux-ci. L'Allemagne produit beaucoup d'albums, mais d'une exécution tout à fait commune, d'une confection des plus simples, et dont le seul mérite consiste dans leur bon marché. En France et en Angleterre, on cherche à faire des plus riches albums de véritables objets d'art, dans la fabrication desquels on ajoute au velours ou au cuir de l'ivoire, des perles, de l'écaille de tortue et même des verres coloriés. Les plus petits ne peuvent contenir que vingt-cinq portraits ; les plus grands sont disposés pour en recevoir jusqu'à deux ou trois cents.

— Bibliogr. On a publié sur la *photographie* un très-grand nombre de traités et de mémoires. Nous nous bornerons à citer les ouvrages suivants, qui sont les plus utiles à consulter : *Traité de photographie*, par Lerebours (1842) ; *Traité de photographie sur papier*, par Blanquart-Evrard (1851) ; *Chimie photographique*, par Barreswil (1854, in-8°) ; *Guide du photographe*, par Charles Chevalier (1854, in-8°) ; *l'Art du photographe*, par La Blanchère (1859, in-8°) ; *Bibliotheca photographica*, par Zuchold (Leipzig, 1860, in-8°) ; *Répertoire encyclopédique de photographie*, par La Blanchère (1862 et suiv., in-8°) ; la *Photographie considérée comme art et comme industrie*, par Mayer et Pierson (1862, in-12) ; *Impression photographique sans sels d'argent*, par Poitevin (1862) ; *Dissertation sur la photographie*, par A. Ken (1864) ; les *Merveilles de la science*, par Figuier (1866 et suiv., in-4°) ; la *Chambre noire et le microscope*, par Jules Girard (1870) ; *Traité général de la photographie*, par Monckhoven (1873, 6e édit.) ; les *Merveilles de la photographie*, par Gaston Tissandier (1874, in-18), excellent ouvrage de vulgarisation, auquel nous avons fait de nombreux emprunts. Citons enfin un livre utile : le *Manuel bibliographique du photographe français*, par E.-B. de L. (Paris, 1863, in-12).

PHOTOGRAPHIÉ, ÉE (fo-to-gra-fi-é) part. passé du v. Photographier : *Paysage, tableau* PHOTOGRAPHIÉ.

PHOTOGRAPHIER v. a. ou tr. (fo-to-gra-fi-é — rad. *photographie*). Reproduire par la photographie : PHOTOGRAPHIER *un* [illegible].

— Fig. Reproduire, peindre, décrire avec une exactitude scrupuleuse : *Les* [illegible] *servent, décrivent*, PHOTOGRAPHIENT *leur entourage*. (Proud.)

PHOTOGRAPHIQUE adj. (fo-to-gra-fi-ke — rad. *photographie*). Qui appartient, qui a rapport à la photographie, qui est produit par la photographie : *Appareil* PHOTOGRAPHIQUE. *Procédés* PHOTOGRAPHIQUES. *Épreuves* PHOTOGRAPHIQUES. ‖ Qui sert à la photographie : *Quel résultat extraordinaire que d'avoir pu fixer sur le papier* PHOTOGRAPHIQUE *l'image d'un boulet fendant les airs!* (L. Figuier.)

PHOTOGRAPHIQUEMENT adv. (fo-to-gra-fi-ke-man — rad. *photographique*). Par les procédés de la photographie : *Image fixée* PHOTOGRAPHIQUEMENT.

PHOTOGRAVURE s. f. (fo-to-gra-vu-re — de *photographie*, et de *gravure*). Ensemble des procédés photographiques à l'aide desquels on produit des planches gravées propres à tirer par l'impression des épreuves sur papier.

— Encycl. V. PHOTOGRAPHIE.

PHO-TO-LI, divinité du royaume de Cambodge. Dans son temple, gardé par 1,000 soldats, le roi du pays allait jadis chaque année lui offrir en sacrifice, pendant la nuit, une victime humaine.

PHOTOLITHOGRAPHIE s. f. (fo-to-li-to-gra-fî — du préf. *photo*, et de *lithographie*). Procédé par lequel on transporte sur la pierre lithographique les épreuves de la photographie.

PHOTOLITHOGRAPHIÉ, ÉE (fo-to-li-to-gra-fi-é) part. passé du v. Photolithographier : *Épreuve* PHOTOLITHOGRAPHIÉE.

PHOTOLITHOGRAPHIER v. a. ou tr. (fo-to-li-to-gra-fi-é — rad. *photolithographie*). Transporter sur pierre par les procédés de la photolithographie : PHOTOLITHOGRAPHIER *des épreuves*.

PHOTOLOGIE s. f. (fo-to-lo-jî — du préf. *photo*, et du gr. *logos*, discours). Traité ou histoire de la lumière.

PHOTOLOGIQUE adv. (fo-to-lo-ji-ke — rad. *photologie*). Qui a rapport à la photologie : *Essais* PHOTOLOGIQUES.

PHOTOMAGNÉTIQUE adv. (fo-to-ma-gné-ti-ke ; *gn* mll. — du préf. *photo*, et de *magnétique*). Physiq. Se dit de phénomènes magnétiques dus à l'action de la lumière.

PHOTOMÈTRE s. m. (fo-tô-mè-tre — du préf. *photo*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

— Encycl. On nomme *photomètres* les appareils propres à fournir la valeur du rapport des intensités de deux lumières. On en a imaginé en grand nombre, mais ils laissent tous beaucoup à désirer.

Le *photomètre* de Rumford est le plus simple de tous. Un bâton cylindrique A, placé

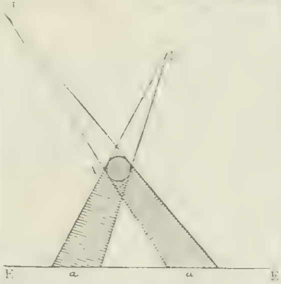

Fig. 1.

entre un écran translucide EE, derrière lequel se place l'observateur, et les deux lumières à comparer L et L', projette sur cet écran deux ombres *a* et *a'*, dont l'une reçoit la lumière de la source L' et l'autre celle de la source L. Les deux lumières sont amenées, par tâtonnements successifs, dans des positions telles que les ombres paraissent de même teinte. Les intensités des deux lumières L et L' peuvent alors, d'après les principes admis (v. PHOTOMÉTRIE), être regardées comme proportionnelles aux quotients des sinus des angles sous lesquels tombent sur *a'* et *a* les faisceaux qui les éclairent par les carrés des distances qui les séparent des sources qui les illuminent respectivement.

Le *photomètre* de Bouguer se compose d'une bande de papier huilé MM' tendue sur une

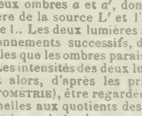

Fig. 2.

fenêtre pratiquée dans un écran opaque EF' et divisée en deux parties égales par un autre écran opaque FF', [illegible] des côtés duquel on dispose les lumières L et L' qu'on veut comparer. Lorsque les deux parties FM, FM' de la bande de papier paraissent également éclairées [illegible] placé derrière l'écran EE', les intensités des deux lumières sont en raison [illegible] des carrés des distances [illegible] lumières à la feuille translucide.

Le *photomètre* de Wheatstone, qui a été adopté [illegible], ne fournit pas [illegible] très-précises, mais il est commode à employer parce qu'il n'exige aucun [illegible]. Il se compose essentiellement d'une petite boule en acier [illegible] à laquelle on imprime un mouvement rapide sur une surface horizontale de peu d'étendue, placée entre les deux becs qu'on veut essayer. Les points brillants qui se montrent de chaque côté de la boule [illegible], et lorsque les éclats apparents de ces deux courbes paraissent égaux, on peut regarder les intensités des deux becs comme inversement proportionnelles aux carrés des distances qui les séparent du petit appareil sur lequel se meut la boule.

PHOTOMÉTRIE s. f. (fo-to-mé-trî — rad. *photomètre*). Physiq. Mesure de l'intensité de la lumière.

— Encycl. La *photométrie*, comme son nom l'indique, a pour [illegible] des intensités des sources lumineuses. L'œil est très-propre à la constatation de l'identité entre les éclats de deux lumières, sous la condition toutefois que les rayons qui en émanent soient de même couleur et que les écrans qui les reçoivent soient parfaitement semblables ; mais il ne peut fournir qu'à une approximation très-grossière la valeur du rapport des intensités de deux lumières inégales. La méthode, en *photométrie*, sera donc de ramener toujours à l'égalité les intensités de deux lumières comparées, en réduisant l'éclat de la plus vive par un artifice dont on puisse apprécier exactement l'effet. Les procédés de réduction [illegible] sur quelques principes simples, déduits de l'expérience et que [illegible] indiquer.

En premier lieu, l'éclairement produit sur la surface [illegible] de rayons parallèles est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnel au cosinus de l'angle que ces rayons font avec la normale à la surface de l'écran. En effet, la surface oblique de l'écran ne reçoit pas plus de rayons que la section droite correspondante faite dans le faisceau cylindrique, et cette surface est inversement proportionnelle au cosinus de l'angle des deux plans ou de l'angle des rayons avec la normale à l'écran. Les quantités de lumière reçues sur des parties de même étendue des deux surfaces de l'écran et de la section droite, inclinées l'une sur l'autre d'un angle α, sont donc entre elles comme $1 : \frac{1}{\cos \alpha}$, ou comme $\cos \alpha : 1$.

En second lieu, l'intensité de la lumière émise par un élément de surface lumineuse est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle au cosinus de l'angle que les rayons émis font avec la normale à l'élément. On vérifie ce principe par une observation très-simple : un boulet rougi au feu, vu d'une certaine distance, paraît [illegible] disque plan uniformément éclairé. Or [illegible] l'étendue d'un élément de la surface lumineuse, compris dans un cylindre de même section droite, est inversement proportionnelle au cosinus de l'angle α de la [illegible] plan de cet élément avec la direction des génératrices du cylindre ; il faut donc, pour qu'il y ait compensation, que la quantité de lumière qui s'échappe de cette surface, dans la direction où elle est vue et pour une aire donnée, soit [illegible] α.

Enfin, l'éclairement produit par une même source [illegible] distance à cette source. On constate l'exactitude de ce dernier principe en exposant les deux parties [illegible] [illegible] parer les intensités de ces deux sources.

Il faut bien remarquer [illegible] [illegible] V. PHOTOMÈTRE.

PHOTOMÉTRIQUE [illegible]

PHOTOMÉTRIQUEMENT [illegible]

PHOTOMICROGRAPHIE s. f. [illegible]

PHOTONIELLURE s. f. [illegible] — de *photographie*, et de *niellure*. [illegible] de niellure au moyen de la photogravure.

PHOTOPHOBE adj. [illegible] — du préf.

[illegible] TOPHOBE.

PHOTOPHOBIE s. f. [illegible]

— Encycl. [illegible]

V. CONJONCTIVITE et KÉRATITE.

PHOTOPHORE [illegible] lueur lorsqu'on la jette à l'eau.

— Encycl. [illegible] de calcium et de l'hydrogène phosphoré et spontanément inflammable. Le phosphure de calcium est introduit dans un tube en étain [illegible] Un autre tube de moindre diamètre et percé [illegible] de cuivre par lequels échappera la flamme, et, à l'extrémité inférieure, par une ouverture qui donne accès à l'eau. Les deux extrémités sont bouchées par une capsule en métal mou. [illegible] moment de s'en servir, on coupe les deux [illegible] au contact de l'air et produit [illegible] qui brûle pendant deux heures, surtout très-[illegible]

[illegible] M. Pothuau. Les essais, continués avec indolence et mauvais vouloir, furent bientôt abandonnés. Ils furent repris en 1868. Le conseil d'instruction de l'École de pyrotechnie maritime entreprit alors une série d'études [illegible] de 1870. Toutefois, des [illegible] furent réparties sur plusieurs navires dans [illegible] elle peut être aperçue à plus de 20 kilomètres. Pour venir en aide à un navire en détresse, [illegible] dans une bombe spéciale qu'on lance à l'aide [illegible] sinistre.

PHOTOPHYGE [illegible] léoptères hétéromères, comprenant, entre [illegible]

[illegible] chore, etc., et [illegible] à peu près aux mélasomes et aux colaptérides.

PHOTOPSIE [illegible] et du gr. *opsis*, vue). [illegible] n'existent pas.

PHOTOPTIQUE [illegible]

PHOTOSANTONINE s. f. [illegible]

— **Encycl.** La *photosantonine* $C^{11}H^{16}O^3$ est une substance neutre qui prend naissance en [illegible] à la lumière sur la santonine. La décomposition de la santonine est [illegible] à la lumière diffuse. Elle est beaucoup plus [illegible] trois mois pour être complète. On obtient une transformation plus rapide, qui n'exige guère qu'un mois, en exposant aux rayons du soleil une solution alcoolique de santonine placée dans des tubes scellés à la lampe et privée d'air par un courant de gaz acide carbonique. Le liquide se colore en jaune et, lorsque ensuite on le mêle avec environ quinze [illegible] la *photosantonine* se sépare sous la forme de gouttes huileuses [illegible] l'alcool. Les dernières portions qui se séparent ont une couleur jaune due à une substance résineuse; on peut débarrasser complètement la *photosantonine* de ce corps en l'abandonnant pendant deux jours en contact avec une solution aqueuse froide de potasse où la résine se dissout seule. La cristallisation de la *photosantonine* devient ainsi beaucoup plus facile.

La *photosantonine* est incolore, transparente et amère, mais elle a une saveur légèrement amère. Elle cristallise en plaques carrées qui n'exercent aucune action sur la lumière polarisée, caractère qui distingue cette substance de la santonine. Elle fond entre 64° et 65°, commence à dégager des vapeurs à 15° et bout à 305°. Elle est insoluble dans l'eau froide, mais se dissout assez dans l'eau bouillante pour lui communiquer une saveur amère prononcée. L'alcool et l'éther en dissolvent des quantités considérables [illegible] amertume.

[illegible] de poids et se convertit partiellement en une [illegible] *santonine* se [illegible] tes huileuses qui viennent flotter à la surface de l'acide. L'acide sulfurique concentré la colore en jaune orangé et la décompose ensuite.

PHOTOSCOPIQUE adj. (fo-to-sko-pi-ke — du préf. *photo*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Zool. Se dit des yeux qui reçoivent seulement la perception générale de la lumière, de la clarté, sans percevoir les images distinctes des objets.

PHOTOSCULPTURE s. f. (fo-to-skul-ptu-re — du préf. *photo*, et de *sculpture*). Ensemble de procédés au moyen desquels on obtient, à l'aide de la photographie, des objets sculptés d'après des modèles.

— **Encycl.** C'est en 1861 que M. Willème découvrit l'ingénieux procédé qui consiste à faire, à l'aide de la photographie, des statues ou des bustes représentant exactement soit une œuvre d'art, soit le modèle vivant, et [illegible] *pture*. Pour obtenir cet étonnant résultat, on doit recourir aux trois opérations suivantes:

Première opération. [illegible] plus tard à classer les images [illegible] phiques selon les différents aspects du corps dont il s'agit d'obtenir la reproduction. [illegible] restant de l'appareil [illegible] du travail, placé dans un couloir circulaire [illegible] l'opérateur en cette circonstance, après avoir, par l'abandon du bouton de bascule, soustrait [illegible] surfaces sensibilisées à l'action trop prolongée des rayons lumineux et terminé cette première partie du travail, on procède à la réunion des épreuves, à leur virage, à leur fixage, séchage et vernissage par les procédés ordinaires.

Deuxième opération. Les épreuves négatives [illegible] réparées et mises à l'abri [illegible] leur [illegible] ordinairement double en grandeur de la reproduction demandée en sculpture. A cet effet, il reçoit sur un écran de papier la projection le plus souvent [illegible] trait tiré de la boîte [illegible] l'image, la division du socle de pose, le centre du foyer photographique et, par suite, la [illegible] pour la reproduction sculpturale. Dans l'origine, la projection était recueillie sur une [illegible] pour [illegible] de ceux-ci.

Troisième opération. La machine pantographique [illegible] sions du socle de la rotonde, et qui peut être reculée ou avancée à l'aide d'un chariot mû [illegible] couper dans la masse qui lui sera présentée les profils de la statuette, ainsi que les détails d'intérieur. Aussitôt que le dessinateur [illegible] qui peut, indifféremment, être ou n'être pas sculpteur, fait disposer sur la tournette et autour d'une tige de fer fixée au centre de cet appareil une masse cylindrique de terre glaise purgée de sels métalliques et telle qu'on la prépare à l'ordinaire pour le modelage. Après s'être assuré que la ligne d'aplomb du dessin correspond bien au centre de la tringle d'axe de son cylindre, il met en rapport le numéro de sa tournette avec celui du dessin, commande la manœuvre, avance sa masse de terre, que jusqu'alors il a tenue éloignée, enfonce au sommet du [illegible] l'aiguille longue du pantographe, et son aide machiniste, suivant avec la pointe mousse tout le profil du dessin, contraint l'extrémité coupante à décrire les mêmes sinuosités à travers le bloc de terre. Arrivé au bas du dessin, [illegible] On répète avec chacun des dessins le même travail et on obtient ainsi une statuette ou un buste conforme à l'original dans toutes ses parties, et qui n'a [illegible]

On [illegible] possible de tirer un parti réel dans l'industrie; c'est l'*aplatissement*, qu'on obtient en prenant le dessin-guide d'un cliché de face et le photographiant sous un angle très-ouvert [illegible] donner à son médaillon.

A l'aide du procédé que nous venons de décrire, M. Willème [illegible] faire des statues et des bustes, et quelques-unes de ses reproductions furent exposées par la maison [illegible] discussion, que le photographe n'a pris dans sa rotonde que vingt-quatre diamètres apparents, mais pas un seul réel; qu'en conséquence, le pantographe ne pourra que reproduire vingt-quatre erreurs, qu'il détruira sur le parcours de son aiguille tous les détails qui se trouvaient placés au diamètre réel du modèle, que cette destruction des détails sera d'autant plus grande que les photographies auront été prises de plus près. En outre, le modèle n'est pas toujours *posé* dans l'axe de la rotonde [illegible] ment opposé. Ce n'est pas tout. Cette image, déjà fausse par essence et déformée par [illegible] comme foyer [illegible] de l'objectif. Ajoutons enfin que les contours de la projection laissent toujours, lorsque l'agrandissement [illegible] aggravées et jamais [illegible] d'une exactitude rigoureuse. On voit par là pourquoi la *photosculpture*, qui a l'apparence d'un procédé scientifique, artistique et industriel, ne peut donner que des produits très-imparfaits.

PHOTOSPHÈRE s. f. (fo-to-sfè-re — du préf. *photo*, et de *sphère*). Astron. Atmosphère lumineuse du soleil.

— Encycl. V. SOLEIL.

PHOTOTYPOGRAPHIE s. f. (fo-to-ti-pogra-fi — de *photographie*, et de *typographie*). Ensemble de procédés au moyen desquels on obtient, par la photographie, des clichés typographiques.

— Encycl. V. PHOTOGRAPHIE.

PHOTOZINCOGRAPHIE s. f. (fo-to-zain-ko-gra-fi — de *photographie*, et de *zinc*). Procédé de gravure sur zinc.

PHOTURE s. m. (fo-tu-re — du préf. *photo*, et du gr. *oura*, queue). Entom. Syn. de TÉLÉPHORIDE.

PHOUTSA s. m. (fou-tsa). Nom que donnent les Chinois à de petits carrés de satin qu'ils cousent sur leurs vêtements, à la poitrine ou au dos: *Les* PHOUTSAS, *comme les boutons des bonnets, servent à distinguer les rangs.* (Complém. de l'Acad.)

PHOXICHILE s. m. (fo-ksi-ki-le — du gr. *phoxos*, pointu; *cheilos*, lèvre). Crust. Genre de crustacés [illegible]

PHOXICHILIDIE s. m. (fo-ksi-ki-li-di — de *phoxichile*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Genre de crustacés aranéiformes, de la famille des pychnogonides, très-voisin des pallenes, et dont l'espèce type vit dans la Manche et sur les côtes de l'Angleterre. Syn. d'ORYTHIE et de PHOXICHILE, autres genres de crustacés.

PHOXOPTÉRYX s. m. (fo-kso-pté-rikss — du gr. *phoxos*, pointu; *pterux*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des platyomides, comprenant une quinzaine d'espèces qui presque toutes habitent la France et l'Allemagne.

PHOXUS s. m. (fo-ksuss — du gr. *phoxos*, pointu). Crust. Genre de crustacés amphipodes peu connu.

PHRA, nom sous lequel les anciens Égyptiens adoraient le soleil. Ils donnaient aussi ce nom, d'où vraisemblablement est venu le titre de pharaon, à leurs rois et à leurs prêtres, comme représentant le dispensateur de la lumière.

PHRA-CHAO-XANG PHUÔK, roi de Siam qui vivait en 1547 et dont le nom signifie Maître des sept [illegible] Il soutint une guerre de vingt ans contre le roi de Camboge et eut pour successeur Phra-Naret.

PHRA-NARET, roi de Siam, qui succéda à Phra-Chao-Xang-Phuôk vers 1560 et qui tua [illegible]

PHRA PHUTI-CHAO-LUANG, roi de Siam qui vivait vers 1780. C'est sous son règne que [illegible] à Bangkok et que Juthia perdit toute l'importance qu'elle avait eue comme capitale du royaume.

PHRA-RAMA-THIBODI, roi de Siam. V. PHAJA UTHONG.

PHRAATA, appelée aussi *Praaspa* et *Vera*, ville de l'Asie ancienne, dans la Médie, capitale de la Médie Atropatène, située entre le lac Spauta et [illegible]

PHRAATACES, roi des Parthes, fils de Phraates IV. Il vivait au commencement de notre ère, succéda en l'an 9 de J.-C. à son père, [illegible]

PHRAATES ou **PHRAHATES** Ier, roi des Parthes, fils d'Arsace III, à qui il succéda sur le

trône vers 178 av. J.-C. Il vainquit et subjugua les Mardes, qui habitaient près de la mer Caspienne, et mourut peu de temps après, laissant le trône à son frère Mithridate, au préjudice de ses propres enfants.

PHRAATES ou **PHRAHATES II**, roi des Parthes, fils de Mithridate Ier, mort vers 127. Il succéda à son père vers 139 av. J.-C., soutint contre Antiochus VII, roi de Syrie, une guerre pendant laquelle il perdit Babylone, Séleucie, Ecbatane, fut en même temps vaincu par les Grecs de la Bactriane et eut l'idée, dans cette extrémité, d'appeler à son secours les Scythes, qui avaient été si utiles à ses ancêtres. Sur ces entrefaites, il apprit que l'armée du roi de Syrie, livrée à l'indiscipline, était disséminée dans des cantonnements très-étendus et que les habitants étaient disposés à se soulever. Profitant de cet état de choses, Phraates fondit à l'improviste sur les quartiers d'Antiochus, qui fut vaincu et périt dans le combat, puis il parvint sans peine à anéantir le reste de son armée et à reprendre les provinces perdues (128). Mais alors arrivèrent les Scythes qu'il avait appelés à son secours. Comme il n'avait plus besoin d'eux, il refusa de leur payer les sommes promises et les congédia insolemment. Pour se venger, ceux-ci se jetèrent sur le royaume de Bactriane. Phraates marcha contre eux, mais fut vaincu et trouva la mort dans le combat.

PHRAATES III, roi des Parthes, fils d'Arsace XI, mort en 58 av. J.-C. Il parvint au trône vers 70, garda la neutralité entre les rois de Pont et d'Arménie et les Romains qui se faisaient la guerre, refusa de seconder Pompée dans son expédition contre Mithridate, roi de Pont; puis, irrité du traitement fait à son gendre Tigrane et du refus de Pompée de fixer à l'Euphrate les limites des empires parthique et romain, il envahit l'Arménie. Malgré son envie, Pompée n'osa point lui faire la guerre dans la crainte d'être désapprouvé par le sénat et, peu après, il fut délivré de ce prince, qui mourut assassiné par ses deux fils Mithridate et Orodès.

PHRAATES IV, roi des Parthes, fils d'Orodès, mort vers l'an 9 de notre ère. Son premier acte en montant sur le trône (37 av. J.-C.) fut de faire mettre à mort son père et ses trente frères. Effrayés par sa cruauté, beaucoup de nobles se réfugièrent sur le territoire romain et engagèrent le triumvir Marc-Antoine à s'emparer de la Parthie. Celui-ci suivit un conseil dont il ne tarda point à se repentir. Phraates fatigua les Romains par une multitude de petits combats, força Antoine, qui avait envahi la Médie, à une longue et désastreuse retraite, pénétra ensuite en Arménie et passa au fil de l'épée les troupes romaines qu'Antoine y avait laissées. Malgré ses succès, Phraates avait tellement indisposé contre lui ses sujets par ses cruautés que, à la suite d'une révolte, il dut aller chercher un asile chez les Scythes et fut remplacé sur le trône par Tiridate, prince du sang royal. Mais Phraates, à la tête d'une armée de Scythes, revint bientôt après en Parthie et vainquit Tiridate, qui alla chercher un asile chez les Romains, auprès d'Auguste, en emmenant avec lui le plus jeune fils de Phraates. Le roi des Parthes réclama son fils, qu'Auguste lui rendit (20 av. J.-C.) en échange des prisonniers et des enseignes tombés au pouvoir des Parthes lors des défaites essuyées par Crassus et par Antoine. Cet événement causa à Rome une joie universelle; les poëtes le célébrèrent et on frappa un grand nombre de médailles pour le rappeler à la postérité. Phraates envoya plusieurs de ses fils à Rome. Plus tard, il envahit l'Arménie, en chassa Artavardes, mais fut bientôt contraint d'abandonner sa conquête. Il périt assassiné par son fils Phraatace, qui l'empoisonna de concert avec sa mère Thermusa.

PHRACTOCÉPHALE s. m. (fra-kto-sé-fa-le — du gr. *phraktos*, clos; *kephalê*, tête). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, dont l'espèce type habite la Colombie.

PHRAGME s. m. (fra-gme — du gr. *phragma*, cloison). Bot. Cloison transversale d'un fruit.

— Entom. Cloison qui ferme l'orifice postérieur [illegible] chez certains insectes.

PHRAGMIDIE s. f. (fra-gmi-dî — dimin. du gr. *phragma*, cloison). Bot. Genre de petits champignons, type de la tribu des phragmidiés, comprenant plusieurs espèces qui croissent en parasites [illegible] végétaux de la famille des rosacées. ‖ On dit aussi PHRAGMIDIUM s. m.

PHRAGMIDIÉ, ÉE adj. (fra-gmi-di-é — rad. *phragmidie*). Bot. Qui ressemble à la phragmidie.

— s. m. pl. Tribu de champignons parasites, de la famille des urédinées, ayant pour type le genre phragmidie.

PHRAGMIGÈRE adj. (fra-gmi-jè-re — du gr. *phragma*, cloison, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Cloisonné, divisé intérieurement par des cloisons [illegible].

PHRAGMITE s. m. (fra-gmi-te — du lat. [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des arundinacées, [illegible] aux dépens des roseaux, et ayant pour type l'espèce [illegible] ‖ [illegible] CANNAMELLE, autre genre de graminées.

PHRAGMOCÈRE s. f. (fra-gmo-sè-re — du gr. *phragmos*, cloison; *keras*, corne). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, de la famille des nautilacées, comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains siluriens : *Les* PHRAGMOCÈRES [illegible] ‖ On dit aussi PHRAGMOCÉRAS s. m.

PHRANZA ou **PHRANTZES** (Georges), historien byzantin, né à Constantinople en 1401 de notre ère, mort vers 1478. Dès l'âge de dix-sept ans, il devint chambellan de l'empereur Manuel II Paléologue, fit partie, en 1423, d'une ambassade envoyée auprès de la sultane, femme de Murad II, puis s'attacha à Constantin, fils de Manuel, et se distingua à la fois comme diplomate et comme homme de guerre. Fait prisonnier au siége de Patras en 1429, il recouvra la liberté après une dure captivité, puis fut chargé de diverses missions diplomatiques. Il était protovestiaire de Constantin, lorsque, Mahomet II s'étant emparé de Constantinople, il tomba au pouvoir de l'ennemi. Peu après, il parvint à s'enfuir, gagna Sparte, puis Corfou, se rendit à Venise pour y remplir une mission que lui avait confiée le prince d'Achaïe et, de retour à Corfou, il embrassa, ainsi que sa femme, la vie religieuse. Ce fut dans le monastère de Tarchaniotes que Phranza écrivit sa *Chronique*, qui s'étend de 1259 à 1477. Cet ouvrage, d'un grand intérêt, est plein de digressions curieuses et montre dans son auteur un homme instruit, bien informé et jugeant avec une remarquable impartialité. Le texte grec a été publié pour la première fois à Vienne (1796, in-fol.). Bekker en a donné une nouvelle édition avec traduction latine (1838, in-8°).

PHRAORTES, roi des Mèdes de 656 à 634 av. J.-C. Il succéda à son père Déjocès, second roi de Médie, fit presque constamment la guerre pendant son règne, conquit la Perse et la plus grande partie de l'Asie et fut enfin vaincu et tué par les Assyriens près de Ninive, qu'il assiégeait. Son fils Cyaxare Ier lui succéda.

PHRASAIRE s. m. (fra-zè-re — rad. *phrase*). Petit livre qui contient des phrases très-courtes, pour apprendre à lire aux enfants. ‖ Peu usité.

PHRASE s. f. (fra-ze — gr. *phrasis;* de *phrazô*, je parle, que Delâtre rattache à la racine sanscrite *bru*, parler, qui est alliée, selon lui, à la racine *bark*, retentir, résonner. Eichhoff préfère rattacher *phrazô* à la racine sanscrite *prach*, demander, prier, louer, d'où aussi *âprach*, célébrer par des prières, *parchâ, parchana, prachand*, demande). Assemblage de mots formant un sens complet : PHRASE *correcte, régulière. Souvent l'effet d'une* PHRASE *tient à la place qu'un mot y occupe* [illegible] *mots.* (Dider.) *Evitez les* PHRASES *trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale.* (D'Alemb.) *Il faut aux* PHRASES *leur nombre, leur mesure et leur poids; ces conditions réunies font seules un ensemble parfait.* (J. Joubert.)

Ici le sens le choque, et plus loin c'est la *phrase*.
BOILEAU.

‖ Forme particulière du discours, agencement spécial des mots : *La* PHRASE *actuelle s'est raccourcie. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la* PHRASE *purement française.* (La Bruy.) *On reconnaît souvent un excellent auteur, quoi qu'il dise, au mouvement de sa* PHRASE *et à l'allure de son style.* (J. Joubert.)

Irai-je dans une ode, en *phrases* de Malherbe,
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe?
BOILEAU.

— Fam. Vaines paroles; expressions vides de sens, assemblage de mots qui ne disent rien : *Le commun des hommes aime les* PHRASES *et les périodes.* (La Bruy.) *A quoi donc servent les* PHRASES, *si ce n'est à cacher le défaut des pensées?* [illegible]

— *Phrase faite, Phrase toute faite*, Façon de parler consacrée par l'usage, et à laquelle il n'est permis de rien changer : *Faire rage, faire grâce, avoir à cœur, battre monnaie, etc., sont autant de* PHRASES FAITES. (Acad.) ‖ Pensée souvent exprimée dans les mêmes termes : *Il y a, sur chaque sujet,* [illegible] TOUTES FAITES, *qu'un sot, avec leur secours,* [illegible]

— [illegible] recherchée, prétentieuse : *On* FAIT DES PHRASES *parce qu'on n'a pas d'idées.* (Condorcet.)

— *Sans phrase*, [illegible] SANS PHRASE [illegible] *que vous voulez. Plusieurs conventionnels votèrent la mort du roi* SANS PHRASE.

— Mus. Suite de [illegible] un sens plus ou moins achevé et qui se termine sur un repos : *Les* PHRASES [illegible]

— Bot. *Phrase* [illegible] caractères essentiels d'un végétal.

PHRASÉ, ÉE (fra-zé) part. passé du v. Phraser. Coupé en phrases, disposé en phrases : *Style bien* PHRASÉ. *Morceau de musique habilement* PHRASÉ.

— s. m. Mus. Manière de disposer, de couper les phrases musicales : *Chercher les effets dans un beau* PHRASÉ *et dans les combinaisons mélodieuses.* (J.-J. Rouss.)

PHRASÉOLOGIE s. f. (fra-zé-o-lo-jî — du gr. *phrasis*, phrase; *logos*, discours). Construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain : *La* PHRASÉOLOGIE *grecque se trouve chez Amyot, Fénelon et Racine.* (Ph. Chasles.)

— Discours où s'étalent de grands mots vides de sens : *La* PHRASÉOLOGIE *la plus séduisante n'est souvent employée en diplomatie que pour couvrir le fond le plus vicieux.* (Dupin.)

— Encycl. Ce mot a signifié d'abord un recueil de locutions, mais la signification en a été depuis longtemps modifiée. On l'emploie aujourd'hui le plus souvent dans un sens défavorable, comme nous le verrons plus loin. On l'a employé pendant des siècles et on l'emploie encore pour signifier la manière propre à une langue, ou particulière à un écrivain, de construire les mots et les phrases. On dit, par exemple, la *phraséologie* grecque, la *phraséologie* latine, la *phraséologie* française; la *phraséologie* de Montaigne, celle de Fénelon, de Voltaire, de Chateaubriand.

La *phraséologie* grecque est poétique et pittoresque entre toutes les autres, en même temps que naïve et simple; par l'usage très-fréquent des ellipses, des syllepses, des attractions, des anacoluthes, elle concorde avec le génie éminemment synthétique de la langue; par l'emploi de nombreuses particules, elle excelle à exprimer des nuances fines et délicates, et donne à la langue une précision que les autres ne sauraient atteindre au même degré. La *phraséologie* latine, si on la considère avant que l'introduction du grec à Rome y eût mêlé un élément étranger, paraît s'être surtout pliée à la netteté et à la vigueur, qui furent les qualités natives et essentielles du génie romain. Mais ce qui distingue principalement la *phraséologie* des langues anciennes de la *phraséologie* française, c'est la fréquence et presque la continuité de l'inversion dans la prose aussi bien que dans les vers. « Les anciens, dit Fénelon, facilitaient par des inversions fréquentes les belles cadences, la variété et les expressions passionnées. Les inversions se tournaient en grandes figures et tenaient l'esprit suspendu dans l'attente du merveilleux... Notre langue n'ose jamais procéder que suivant la méthode la plus scrupuleuse et la plus uniforme de la grammaire. On voit toujours venir d'abord un nominatif substantif, qui mène son adjectif comme par la main; son verbe ne manque pas de marcher derrière, suivi d'un adverbe qui ne souffre rien entre eux deux, et le régime appelle aussitôt un accusatif qui ne peut jamais se déplacer. C'est ce qui exclut toute suspension de l'esprit, toute attention, toute surprise, toute variété et souvent toute magnifique cadence. »

La *phraséologie* de Montaigne, vive, brusque, précise, donnait au style une allure libre, naïve, franche et hardie, et créait une foule de tournures claires et rapides. Celle de Fénelon unissait la grâce et l'harmonie à la correction élégante, la simplicité et la modération dans la force et la grandeur, comme il convient à une langue parvenue à son apogée. Tout le monde sait que la *phraséologie* de Voltaire se distingue par [illegible] la précision et la rapidité. Celle de Chateaubriand s'approprie aux traits plus brillants que naturels de son talent, à ses hardiesses [illegible] mélancoliques rêveries qui remplissaient les esprits distingués de son époque. Les *phraséologies* diverses de ces quatre écrivains nous montrent la langue française sous quatre aspects différents, [illegible] puis au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle. Mais, suivant la remarque de Fallot, les modifications n'ont guère porté, en définitive, que sur des points de détail; quant à tout ce qui est fondamental et essentiel dans la langue, [illegible] gue, l'identité est complète.

Ainsi que nous l'avons dit, le mot *phraséologie* se prend le plus souvent aujourd'hui [illegible] ou originale. C'est dans ce sens qu'on cite, et souvent avec injustice, la *phraséologie* de [illegible]

[illegible] pas de comparaison possible sur ce point entre les siècles antérieurs et le nôtre; mais si la *phraséologie* de nos annonces surpasse celle de nos pères en impudence, elle ne va guère au delà dans la [illegible] entre les mains l'annonce imprimée d'un marchand de ce qu'on peut envoyer de Paris en province pour servir sur table. Il commence par un éloge magnifique de l'agriculture et du commerce; il pèse, dans ses balances d'épicier, le mérite du duc de Sully et du grand ministre Colbert; et ne pensez pas qu'il s'abaisse à citer le nom du duc de Sully, il l'appelle l'ami de Henri IV; et il s'agit de vendre des saucissons et des harengs frais! Cela prouve, au moins, que le goût des belles-lettres a pénétré dans tous les états; il ne [illegible] ble. Mais on veut toujours mieux dire qu'on [illegible] d'hier, et sur les choses que nous voyons tous les jours?

PHRASÉOLOGIQUE adj. (fra-zé-o-lo-ji-ke — rad. *phraséologie*). Qui a le caractère de la phraséologie : *Affectation* PHRASÉOLOGIQUE.

— [illegible] phrase, non au mot.

— Mus. *Rhythme phraséologique*, Retour périodique d'un certain nombre de mesures disposées symétriquement. ‖ On dit aussi CARRURE [illegible]

PHRASÉOLOGUE s. m. (fra-zé-o-lo-ghe — rad. [illegible]) [illegible] *bles qu'à la musique du discours.* (Cormen.)

PHRASER v. n. ou intr. (fra-zé — rad. *phrase*). Faire des phrases, disposer sa phrase : [illegible]

— Mus. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie.

— v. a. ou tr. Disposer, couper en phrases : [illegible]

[illegible]
J. SOULARY.

— Mus. Couper, disposer en phrases musicales; marquer dans l'exécution les phrases [illegible] *un ange.* (Scribe.)

PHRASEUR s. m. (fra-zeur — rad. [illegible]) [illegible] *souvent un détestable écrivain.*

— Faiseur de phrases, bavard.

PHRASIER, IÈRE [illegible] — rad. *phrase*). Personne qui parle ou qui écrit [illegible] *la mémoire.* (Boitard.)

— Adjectiv. : *Fléchier,* PHRASIER *et périodiste* [illegible] *n'aura jamais.* (Dider.)

PHRATORE s. f. (fra-to-re). Entom. Genre [illegible] chrysomèles, et comprenant deux espèces [illegible]

PHRATRIARQUE s. m. (fra-tri-ar-ke — du [illegible])

PHRATRIE [illegible] Wallon.)

— Encycl. [illegible] après, les [illegible] *termites.* La [illegible]

[illegible] dirent presque entièrement leur caractère politique, pour se réduire en quelque sorte à [illegible]. Le but de Clisthène, en effet, avait été précisément de détruire les anciennes associations [illegible] politique, avait cependant une importance [illegible] étaient soigneusement conservés. [illegible] on contestait la réclamation au droit de cité [illegible] était né de parents citoyens; et, en effet, les précautions à ce sujet étaient poussées si loin, que l'oubli de quelque formalité requise dans le mariage des parents pouvait empêcher la transmission du droit de cité, ou du [illegible] joué par la phratrie [illegible] civil, on conclura que les étrangers naturalisés [illegible] point par la [illegible] tivement, lorsque, selon l'usage, le candidat au titre de citoyen avait obtenu de deux assemblées successives, et au moins par six mille suffrages, la faveur qu'il sollicitait, lorsqu'une année entière s'était écoulée sans qu'il s'élevât une objection valable contre la décision rendue, il était alors classé dans une tribu et dans un dème; mais il n'était pas admis à faire partie d'une *phratrie* ou d'un *genos*, et de là résultait qu'il ne pouvait être élu ni archonte ni prêtre, parce qu'il [illegible] d'Apollon et de Zeus. [illegible] se trouvait un phratriarque.

PHRATRIQUE adj. (fra-tri-ke — rad. *phratrie*). Antiq. gr. Qui appartient aux phratries. [illegible] Athènes entre les membres d'une phratrie : [illegible] (Complém. de l'Acad.)

PHRÉ, un des dieux de l'ancienne Égypte, le symbole du soleil. Il était honoré surtout à Thèbes, sous la forme d'un sphinx, le front surmonté d'un disque rouge ou vert.

PHRÉAR, bourg de la Grèce ancienne, dans l'Attique, à 4 kilom. S. d'Athènes, près du Pirée. C'est là que siégeait le tribunal d'Athènes qui jugeait les homicides.

PHRÉAS (John), littérateur et savant an[illegible]. Il s'adonna d'abord à l'enseignement, puis entra dans les ordres, apprit la médecine pendant un voyage en Italie, professa cette [illegible] nommé, peu de temps avant sa mort, évêque de [illegible] des *Poésies* et des *Épîtres latines*, des traductions de *Diodore de Sicile* et du traité *De* [illegible]

PHRÉATIE s. f. (fré-a-tî — du gr. *phrear*, [illegible] tes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Inde.

PHREN — **PHRÉNO** [illegible] d'où aussi *phronis*, intelligence, etc. Benfey [illegible] au sanscrit *prâna*, la respiration et la vie, de la préposition *pra*, *pro*, [illegible] cine *an*, respirer, souffler, d'où dérivent aussi [illegible]

PHRÉNAPATE [illegible] gr. *phrenapatês*, trompeur). Entom. Genre [illegible] mille des mélasomes, tribu des ténébrionites, comprenant deux espèces, qui habitent la Nouvelle-Grenade.

PHRÉNÉSIE s. f. (fre-né-zi — ancienne [illegible]

[illegible] plus spécialement encore à l'inflammation de l'arachnoïde. Cette affection se trouve décrite dans les auteurs sous les noms de *mentis de[illegible]*, Herpin la désigne sous le nom de *meningitis*; Baumes, sous celui d'*arachnoitis*; Franck l'appelle *encephalitis*, et Pinel décrit, sous le nom [illegible] ce dernier, qu'il est impossible de distinguer par les symptômes l'inflammation de la pie-mère de celle de l'arachnoïde; aussi nous renvoyons le lecteur à l'article MÉNINGITE, où se trouve la description de la maladie produite par l'inflammation de ces deux membranes.

PHRÉNÉTIQUE adj. V. FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNIQUE adj. (fré-ni-ke — du gr. *phrên*, diaphragme). Anat. Qui a rapport ou qui appartient au diaphragme. *Centre phrénique*, Aponévrose centrale du diaphragme.

— Physiol. Qui a rapport, qui appartient à l'intelligence, à la pensée.

PHRÉNITE s. f. (fré-ni-te — du gr. *phrên*, diaphragme). Pathol. Inflammation du diaphragme.

PHRÉNITIQUE adj. (fré-ni-ti-ke — rad. *phrénite*). Pathol. Qui a rapport à la phrénite : [illegible] PHRÉNITIQUE.

PHRÉNITIS s. f. (fré-ni-tiss — gr. *phrénitis*; de *phrên*, intelligence). [illegible] donné par les médecins grecs à une fièvre rémittente accompagnée de délire et de carphologie.

PHRÉNO, préfixe. V. PHREN.

PHRÉNO GASTRIQUE adj. (fré-no-ga-stri-ke — du pref. *phréno*, et de *gastrique*). Anat. Qui appartient au diaphragme et à l'estomac. ‖ *Ligament phréno-gastrique*, Repli du péritoine qui va du diaphragme à l'estomac.

PHRÉNO-GLOTTISME s. m. (fré-no-glo-ti-sme — du pref. *phréno*, et de *glotte*). Pathol. Spasme du diaphragme et de la glotte.

PHRÉNOLOGIE s. f. (fré-no-lo-jî — du pref. *phréno*, et du gr. *logos*, discours). Doctrine qui considère la conformation du cerveau et de ses protubérances comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées des individus : *La destruction est re[illegible]* PHRÉNOLOGIE, *par la bosse de la combattivité*. (Toussenel.) *La* PHRÉNOLOGIE, [illegible] *des facultés et des organes*. [illegible]

— Encycl. C'est seulement à la fin du siècle dernier que Gall mit au jour, sous le nom de cranioologie et de cranioscopie, un système au moyen duquel il prétendait connaître les dispositions intellectuelles et affectives d'un individu par l'inspection du crâne. Avant lui, le célèbre anatomiste Camper, partant de l'idée que l'intelligence de l'homme est en raison du développement du cerveau, avait imaginé d'évaluer comparativement le volume de cet organe dans les différentes races humaines (V. ANGLE FACIAL), mais il s'arrêtait là. Gall devait aller beaucoup plus loin. Partant de cette hypothèse que le cerveau est constitué par des parties ou des organes servant chacun à une fonction, à un instinct, à une faculté particulière, il admit que le développement de chacune de ces qualités est en rapport avec la grosseur relative de l'organe, et qu'on peut constater l'existence ou l'absence de ces facultés en examinant la conformation de la boîte osseuse du crâne, laquelle présente des saillies ou bosses dont le développement reproduit exactement celui des parties correspondantes de l'encéphale. Dans son enfance, il avait été frappé de la dissemblance de caractère et de goûts, non-seulement de ses petits camarades, mais même de ses frères et de ses sœurs, bien que ces derniers fussent du même sang et les autres de la même race. Un peu plus tard, pen[illegible] remarqua que presque tous ceux qui montraient une grande facilité pour apprendre de mémoire les passages des auteurs avaient les yeux saillants, les yeux à fleur de tête, [illegible] empiriquement que tous les individus à orbite saillant avaient de la mémoire. Tel fut le point de départ des longues études qu'il fit sur les organes cérébraux lorsqu'il fut médecin. Gall en arriva à se former une doctrine [illegible] pas à attirer vivement l'attention, et depuis lors on trouve des adeptes fervents de la *phrénologie* chez tous les peuples civilisés.

Voyons maintenant quels sont, d'après les phrénologistes, les bases fondamentales de [illegible] moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée. Or, le cerveau étant le siége des facultés intellectuelles et affectives, si les individus chez lesquels telle portion du crâne est largement développée ou forme un relief bien prononcé se font remarquer par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, on conclut de là que la portion du cerveau sous-jacente à cette partie du crâne est le siége de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en est l'organe spécial. La *phrénologie* ou craniologie, suivant l'expression adoptée dans le principe, est donc l'étude de la physiologie intellectuelle basée sur la forme normale du crâne chez les humains. A la vérité, le crâne, par lui-même, et les formes qu'il affecte ne sont point des signes directs des dispositions de la masse cérébrale; mais, enfin, ils les décèlent comme les protubérances d'un sac dont on cherche à deviner le contenu en le palpant avec la main. Dans l'état naturel, le cerveau remplit entièrement la masse du crâne. Sa forme est celle d'un sphéroïde allongé ou d'un œuf dont le gros bout serait l'occiput et le petit bout le front. Il se compose de deux parties bien distinctes, sans indépendance toutefois, ce sont : 1° la partie supérieure et antérieure qu'on appelle les hémisphères; 2° la partie inférieure et postérieure qu'on nomme le cervelet. Les hémisphères sont séparés dans le sens transversal et très-profondément par la *faux* de la dure-mère, qui en fait un organe géminé dont toutes les parties sont reliées entre elles par des fibres nerveuses désignées sous le nom de *commissures*. Chaque hémisphère se subdivise en trois lobes. Le premier comprend la substance nichée dans la voûte des orbites; le second la partie médiane et supérieure, et le troisième enfin la partie assise sur la tente du cervelet.

Toute cette masse cérébrale présente sur l'ensemble de sa surface des circonvolutions délimitées par des sillons qu'on appelle anfractuosités, dans lesquelles la pie-mère s'enfonce tout à fait, tandis que les deux autres membranes, l'arachnoïde et la dure-mère, passent directement sur les circonvolutions comme un filet sur les cheveux.

Le cervelet est sous-jacent; son aspect matériel est aussi tout autre. Là, plus de circonvolutions, d'anfractuosités, mais une substance fibreuse d'une délicatesse et d'une ténuité extrêmes. Le cervelet est, en outre, en dehors de la boîte osseuse, et c'est le seul organe phrénologique que l'on puisse palper directement et sans rencontrer l'intermédiaire d'un corps rigide osseux.

Le crâne se compose de huit os ou plaques osseuses, qui sont : 1° quatre os impairs situés sur la ligne médiane, savoir : en avant, le *frontal*; en arrière, l'*occipital*; en bas et en avant, l'*ethmoïde*; au milieu et en bas, le *sphénoïde*; 2° quatre os pairs, savoir : sur les parties latérales, les *pariétaux*; en bas, les *temporaux*.

Tous ces os s'ajustent entre eux par de petites sutures, comme ces cartes de géographie découpées sur bois qu'on met aux mains des enfants. Chacun de ces os est lui-même composé de deux lames superposées, dont l'intervalle est rempli par une matière spongieuse et poreuse qui se nomme le diploé.

C'est sur ce champ d'observations que, après plusieurs années de réflexions, Gall crut avoir découvert 27 organes, correspondant à 27 facultés. Son condisciple et son collaborateur, Spurzheim, crut pouvoir en admettre plusieurs autres.

Les organes cervicaux se subdivisent en trois grandes classes correspondant : 1° aux facultés animales, instincts ou *penchants*; 2° aux *facultés morales* ou affectives (sentiments); 3° aux facultés intellectuelles (perceptions ou *aptitudes*). Ces dernières se subdivisent elles-mêmes en facultés *perceptives* et en facultés *réflectives*.

Ces trois classes avec leurs subdivisions comprennent [illegible] par les phrénologistes.

Bien que le vocable physiologique impose par [illegible] à désirer, force nous est de l'employer, quitte à l'expliquer.

Les instincts ou penchants occupent dans le crâne toute la surface (à part le front) qui reste découverte et apparente quand on met un chapeau sur la tête, c'est-à-dire un espace dont la naissance des cheveux, à la base de l'occiput et derrière les oreilles jusqu'aux tempes, serait la limite inférieure, et une ligne horizontale imaginaire, passant de l'œil au chignon, serait la limite supérieure.

Dans l'état actuel de la science, on compte dix instincts, qui sont : 1° *l'amavité*; 2° la *philogéniture*; 3° [illegible] *tivité*; 4° l'*affectionnivité* (*adhésivité*); 5° la [illegible] 9° l'*acquisivité*; 10° la [illegible]

Les sentiments ou facultés morales occupent dans le crâne tout l'espace compris sous le chapeau, dont nous parlions plus haut, mais en faisant toujours la réserve des parties frontales.

Cette portion cervicale se subdivise en 12 organes, qui sont : 1° *l'estime de soi*; 2° l'*approbativité*; 3° la *circonspection*; 4° la *bienveillance*; 5° la *vénération*; 6° la *fermeté*; 7° la *conscienciosité*; 8° l'*espérance*; 9° la *merveillosité*; 10° l'*idéalité*; 11° la *gaieté* ou *l'esprit de saillie*; 12° *imitation*.

Enfin viennent les perceptions ou aptitudes, subdivisées en deux catégories. La première, que nous avons désignée plus haut sous la rubrique de *facultés perceptives*, occupe l'espace limité en bas par la naissance du nez et l'arcade sourcilière, sur les côtés latéraux par les tempes, et se termine en haut vers le milieu du front, où commencent les facultés réflectives, mais sans ligne de démarcation bien manifeste chez les individus ordinaires. Cette première subdivision comprend 12 organes, qui sont : 1° l'*individualité*; 2° la *configuration*; 3° *l'étendue*; 4° la *pesanteur* (*résistance, tactivité*); 5° le *coloris*, 6° la *localité*; 7° le *calcul*; 8° l'*ordre*; 9° l'*éventualité*; 10° le *temps*; 11° *le ton*; 12° le *langage*.

La deuxième subdivision, désignée sous le nom de *facultés réflectives*, commence où finit la précédente et ne comprend que le contour des deux saillies que l'on voit à la partie antérieure du front chez les gens qui ont le front très-bombé. Cette subdivision ne se compose que de deux organes, qui sont : 1° la *comparaison*; 2° la *causalité*.

Maintenant, nous allons reprendre une à une les facultés d'après les théories phrénologistes ci-dessus énoncées. Les chiffres des deux figures ci-jointes correspondent au numéro d'ordre des facultés que nous allons passer en revue et indiquent le siége de chaque organe à la surface du crâne.

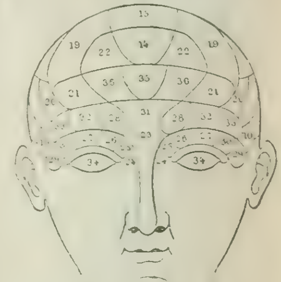

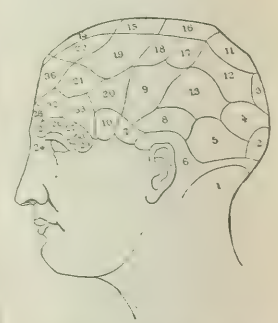

— FACULTÉS ANIMALES, INSTINCTS OU PENCHANTS. 1. *Amavité*. Le cervelet entier constitue l'organe de l'amavité, indiqué par deux saillies arrondies, l'une à droite, l'autre à gauche de la ligne médiane. Ses fonctions sont de solliciter les animaux à se reproduire. Il est généralement beaucoup plus développé chez les mâles que chez les femelles. Cependant, pour ce qui est de l'humanité, on trouve quelques exemples du contraire. Les femmes qui les fournissent justifient la *phrénologie* par la violence habituelle de leurs passions. Chez les hommes d'un tempérament vigoureux et sanguin, la passion qui correspond à l'organe de l'*amavité* peut affecter divers caractères : celui de l'amour ardent, lorsqu'il est soutenu par des instincts tels que l'affectionnivité; celui de la jalousie aveugle, si la secrétivité ou la ruse vient se combiner avec elle. Au contraire, chez un homme débile, dont les instincts de courage et de destruction sont médiocres, l'organe poussera, s'il est très-prononcé, aux *habitudes solitaires*, et cela arrivera plus sûrement encore si cet homme est casanier et qu'il aime son foyer. Les individus chez lesquels l'organe est atrophié ou seulement déprimé montrent une grande indifférence pour toutes les choses voluptueuses; leur pudeur est excessive et pusillanime. Les femmes, dans ce cas, non contentes de toutes les chastetés auxquelles leur sexe les oblige, cherchent un suprême refuge dans les couvents ou le célibat. Lorsque la nullité de cet organe est combinée avec d'autres instincts actifs, elle produit les plus singuliers caractères.

2. *Philogéniture*. La philogéniture, dont l'organe est assis sur la partie médiane de la tente du cervelet, est l'instinct naturel qui nous porte à chérir nos enfants. A l'inverse du précédent, cet organe est généralement

beaucoup plus fort chez les femmes que chez les hommes. Chez les oiseaux, il est très-proéminent, surtout pour les passereaux, les gallinacés, les oiseaux maritimes, tels que le pélican, de proverbiale réputation. Cependant il y a des hommes qui sont, à cet égard, aussi bien doués que les femmes. Unie aux instincts d'*acquisivité*, d'*habitativité*, la philogéniture fait les bons pères de famille. Chez les femmes, le développement de cet organe est commun; il est rare d'en trouver qui ne l'aient pas ou qui l'aient peu prononcé. Pour une mère infanticide, combien y a-t-il de petites filles qui bercent leurs poupées, qui, plus grandes et mariées, préparent des layettes à la première alerte de grossesse!

3. *Habitativité* ou *concentrativité*. Ce penchant, dont la circonférence fait auréole à l'apophyse de l'occiput, pourrait se définir : « l'amour du chez soi. » C'est à lui qu'on doit ce type de Parisien qui n'est jamais allé plus loin que Saint-Cloud ou Montmorency, et qui pâlit à la pensée de manquer le dernier train du chemin de fer, ce qui l'obligerait à coucher à l'auberge. De même certains paysans meurent sans avoir été jusqu'à la préfecture de leur département. Les Anglais, qui ont si bien colonisé le monde, sont généralement dépourvus de ce penchant. On le trouve également à l'état rudimentaire chez les animaux émigrants, tels que l'hirondelle, le rat du Nord, le lièvre, etc. Dans un cerveau mal équilibré, sa prédominance peut amener de grands désordres. On a vu des individus se séquestrer volontairement.

4. *Affectionnivité*. Cet organe se trouve latéralement un peu au-dessous de l'apophyse de l'occiput. On l'appelle aussi *adhésivité*. C'est proprement la sociabilité aveugle. Comme tous les organes, s'il est isolément prépondérant, il se manifeste plutôt par des phénomènes singuliers que par des effets louables et intéressants. Les gens superficiels et de peu de réflexion le confondent souvent avec la bienveillance, dont l'exercice se produit tout différemment. Ainsi, un homme simplement affectueux s'attachera à un autre homme sans mettre beaucoup de discernement dans son choix, ni beaucoup d'activité dans sa tendresse. Joint à l'amativité, il donne à l'amour un caractère d'assiduité fatigante.

5. *Combattivité*. Cet organe est situé sur la tente du cervelet et flanque latéralement la *philogéniture*, à peu près à égale distance de la partie postérieure de l'oreille et de la base de l'intersection des hémisphères. C'est cet instinct qui fait les hommes valeureux et intrépides quand les autres facultés sont bonnes, et les téméraires quand elles sont insuffisantes. On le trouve très-développé chez le coq, quelques espèces de chiens, le lion et en général tous les carnassiers. Naturellement, il est très-faible chez les femmes et les enfants. C'est l'organe sur le développement duquel l'éducation, l'exemple et la culture ont le plus d'influence. Le maréchal de Turenne est l'exemple le plus frappant de la *combattivité* développée à force de volonté. Les individus chez lesquels cet instinct fait défaut sont enclins au suicide, surtout s'ils sont pourvus de la *destructivité*; c'est alors la peur de la vie. L'absence de l'organe de la *combattivité* fait les lâches, les poltrons, les timides, qui, pour éviter la lutte avec les hommes, tolèrent leur mauvaise humeur, leurs violences, leurs brutalités, leurs exigences et [illegible] d'autres [illegible] qui font de l'existence un long martyre.

6. *Destructivité*. Cet organe forme une sorte de bourrelet un peu en arrière du contour supérieur de l'oreille. Il est le plus pernicieux et le plus redoutable des penchants dans l'état social, parce que c'est le seul contre lequel l'expérience et la prudence ne peuvent prémunir l'individu. Le romancier américain Edgar Poe l'a parfaitement désigné sous le nom d'instinct de la perversité. Il a décrit ses effets dans le conte fantastique qui a pour titre le *Chat noir*. L'homme qui bat les animaux, qui brutalise les enfants, qui aborde ses camarades en leur donnant une poussée ou en leur serrant la main de manière à leur faire mal a cet organe puissamment marqué. S'il arrive à la vieillesse sans avoir répandu le sang, on peut au moins préjuger qu'il a souvent médité de le faire et que la crainte seule l'a retenu. Cet organe est très-prononcé chez tous les animaux carnivores.

7. *Alimentivité* ou *appétit pour les aliments*. L'organe de l'alimentivité, situé entre celui de la destructivité et celui de la constructivité, provoque, lorsqu'il est trop développé, à la gourmandise et à l'ivrognerie.

8. *Secrétivité*. Elle a son organe un peu au-dessus du sommet de l'oreille. Les individus chez qui il est trop développé sont rusés, menteurs, dissimulés, ont dans l'œil une expression fausse, inquiète, [illegible] chez les gens faibles, [illegible], entreprenante, [illegible] chez les [illegible] d'une constitution forte. Le renard... et le corbeau (malgré la fable) ont tous les deux cet instinct fort [illegible] sur le crâne. La femme, chez laquelle [illegible] l'adresse à son secours, doit le développement particulier de cet [illegible] plutôt qu'à la nature. [illegible] est soutenue par des [illegible], de grands besoins, elle mène [illegible] et à ce genre d'indélicatesse et d'effronterie dont le personnage de Scapin offre un type parfait. Pour ceux dont le sens moral est suffisant, il donne la discrétion, la prudence. Il devient ainsi, dans ce cas, un stimulant inoffensif, et souvent il tourne chez eux à l'amusement et à la plaisanterie. Dans ce cas, on lui doit de bons comédiens, d'habiles prestidigitateurs.

9. *Acquisivité*. Cet instinct est placé au-dessus du précédent et un peu en avant, dans la direction du front, c'est-à-dire à l'apophyse des côtés latéraux de la tête. Il est le mobile de l'économie et de la sage gestion des biens dans les conditions ordinaires; de la parcimonie, de la lésine, de l'avarice, s'il est protubérant, enfin du détournement, du dol et du vol, s'il est excessif. Combiné avec la *combattivité*, l'*espérance*, l'*idéalité*, le *calcul*, il forme le caractère du joueur hardi et aventureux. Là où il manque, au contraire, se manifestent la prodigalité et les désordres qui s'ensuivent. Ces maux, néanmoins, sont préférables à l'avarice, telle qu'un excès d'acquisivité peut la produire. Cet instinct peut aller jusqu'à offrir les caractères de l'aliénation mentale. Parmi les animaux, la pie et l'ours présentent ce penchant à un degré assez sensible.

10. *Constructivité*. Elle est située dans la portion du front qui est immédiatement au-dessus des tempes. Cet organe, suivant les instincts avec lesquels il se combine, produit des résultats divers. Ainsi, avec l'*idéalité* et la *merveillosité*, il formera des romanciers ingénieux, des auteurs dramatiques capables de forger une trame compliquée; avec la *configuration*, l'*étendue*, la *pesanteur*, des architectes, des ingénieurs; avec le *coloris*, des peintres de genre; avec le *langage*, la *comparaison* et la *causalité*, des avocats subtils, des philosophes systématiques; avec l'*ordre* et le *calcul*, des inventeurs, des mécaniciens. Quoique très-excitant, ce penchant n'agit jamais que comme auxiliaire d'autres facultés qu'il complète et auxquelles il prête un caractère et une allure propres. Il ajoute beaucoup à l'adresse d'un bon ouvrier. Il pousse ceux qui n'ont pas d'emploi dans la société à faire des collections, des arrangements quelconques. C'est l'organe auquel on doit les plans de batailles, de discussions, de négociations les mieux concertées. A ceux qui ne l'ont pas, il manque toujours, et dans tous leurs actes, le sceau de perfection que l'attention la plus soutenue et la plus vigilante ne saurait imprimer à elle seule. Parmi les animaux, nous citerons en première ligne le castor, dont chacun connaît les merveilleux travaux, et en général tous les oiseaux qui font des nids compliqués.

— Facultés morales ou affectives. — 11. *Estime de soi*. Si l'on prolonge une ligne droite imaginaire partant de l'extrémité du menton et passant par le pavillon de l'oreille, au point d'intersection de cette ligne avec la circonférence du crâne se trouve l'*estime de soi*. Cette faculté portée à l'excès constitue l'orgueil. Il ne faut pas confondre l'orgueil avec l'organe suivant, qui est l'*approbativité*, vulgairement l'amour-propre, la vanité, l'émulation. Malgré quelques ressemblances, ces deux facultés sont plus opposées et plus [illegible] que la *combattivité* et la *destructivité* ne le sont entre elles. En effet, l'*estime de soi* nous porte à ne prendre conseil que de nous-mêmes, à faire peu de cas des avis et de l'opinion d'autrui, tandis que l'*approbativité* ou l'amour-propre nous fait rechercher, au contraire, l'approbation des gens qui nous entourent. A dose moyenne, l'*estime de soi* a les effets les plus salutaires. Elle refrène la violence des penchants que l'individu juge indignes de lui; elle provoque les bons sentiments et les actions généreuses; mais, quand elle est excessive, cette faculté produit chez l'individu un mépris universel. Quand l'individu est pauvre de bon sens et riche d'imagination, on a affaire à un rhéteur parfois brillant, mais le plus souvent insupportable. Le paon, le dindon, le coq, le faisan, le lévrier, l'éléphant sont les animaux qui offrent le plus nettement l'organe de l'*estime de soi*. On trouve généralement cet organe déprimé chez les domestiques, les parasites, en un mot, chez tous les subalternes qui portent aisément les [illegible] de leur condition.

12. *Approbativité*. Ce sentiment est situé verticalement et latéralement au-dessous du précédent. L'*approbativité* est le principe de toute émulation. C'est à elle qu'on doit les dévouements, les abnégations les plus méritoires, le désir de plaire et d'acquérir l'estime. [illegible] et entée sur une nature incomplète, elle jette l'individu dans l'asservissement, les concessions [illegible]. Les [illegible], surtout celles du grand monde, ont souvent l'*approbativité* [illegible] sont de tous les animaux les mieux pourvus à cet égard.

13. *Circonspection*. Cette faculté [illegible] la prévoyance dans nos démarches les plus insignifiantes, comme dans nos actes les plus décisifs. Unie au défaut d'*estime de soi* et de *combattivité*, cette faculté rend timide, poltron, maniaque. Son organe est très-développé chez les enfants. On lui doit la plupart des cas de suicide, la mort étant le refuge des peureux qui préfèrent se soustraire à la nécessité d'une résistance dont ils se croient incapables. C'est en cela qu'elle diffère essentiellement de la secrétivité ou ruse qui, en tant qu'instinct, vient parfois à son aide, mais jamais pour conseiller le renoncement. Le mouton, le bœuf et tous les herbivores ont une grande *circonspection* cérébrale.

14. *Bienveillance*. La *bienveillance* est placée au milieu du haut du front. C'est le plus bel apanage humain, parce que son exercice résulte d'un sentiment fixe et non d'un instinct [illegible] dispositions, peut être héroïque ou dépravé. Il complète l'*affectionnivité* en corrigeant ce qu'elle a d'aveugle, fait les hommes doux et charitables. On trouve cet organe apparent sur le crâne du chien, de l'éléphant et, en général, chez tous les animaux, il est en raison directe de l'intelligence. Les hommes qui en sont doués se montrent, même au plus fort des passions, cléments, oublieux des injures et des torts.

15. *Vénération*. L'organe de ce sentiment occupe une place au sommet de la tête, à égale distance de l'apophyse de l'occiput et de la taroupe du nez. Ce sentiment pousse aux idées religieuses, à la crédulité niaise, au respect de l'uniforme et des titres, à la servilité. Si l'organe est peu prononcé, il porte à la déférence envers la vieillesse, l'enfance, le sexe faible et la maladie, l'admiration pour les efforts du génie et du travail, [illegible] aux [illegible], aux usages et aux coutumes. Unie à l'affection, la *vénération* produit cette espèce de culte domestique qui s'attache aux objets rappelant les personnes aimées, [illegible] pour les tombeaux. Cette faculté est fort prononcée chez beaucoup de peuplades sauvages. De sa dépression, combinée avec des instincts énergiques, résulte le caractère des hommes peu enclins aux larmes, aux regrets et qui conservent en toute occasion une liberté d'esprit favorable à [illegible] tion de toutes choses. Cromwell offre un des exemples les plus curieux de l'alliance de la *vénération* et de la *destructivité* agissant de concert.

16. *Fermeté* ou *persévérance*. Cet organe se trouve immédiatement en arrière du précédent, sur la ligne médiane qui sépare les deux hémisphères cérébraux. Il est l'élément de la volonté. Comme toujours, suivant ses combinaisons avec les autres instincts ou les autres facultés, ce sentiment peut affecter mille apparences différentes. Mais il n'est jamais difficile de le démêler parmi ces combinaisons diverses, pour peu qu'on ait de sagacité dans l'observation. La *fermeté* est un des plus beaux attributs du caractère de l'homme. Elle répand sur toutes ses actions un vernis de virilité qu'on ne saurait trop louer : c'est l'âme des grands travaux. Sa prédominance mène à l'infatuation et à l'entêtement, qui est le vice de la volonté.

17. *Conscienciosité*. Cet organe est placé à l'extrémité postérieure et latérale du lobe moyen de chaque hémisphère. Il produit le sentiment de la justice, du droit et du devoir, l'amour de la vérité; il fait les esprits équitables, les magistrats incorruptibles, les législateurs éclairés. S'il est indispensable pour les chefs d'État, il n'est pas moins nécessaire à ceux qui prennent un commandement, qui ont direction d'hommes. L'individu doué de ce sentiment, livré à lui-même et sûr de l'impunité, prendra néanmoins en tout [illegible] ble; c'est grâce à lui qu'on peut dire de certains négociants que leur parole vaut leur signature. La *conscienciosité* est [illegible] peut-être plus efficace encore que la fermeté; elle est, en tout cas, supérieure comme principe moral. On a beau avoir tous les penchants louables, les sentiments les plus affectueux, les facultés de réflexion les plus fortes, si la *conscienciosité* fait défaut on tombera nécessairement dans l'injustice, même [illegible] choses.

18. *Espérance*. [illegible] n'est qu'un principe d'insouciance. C'est elle [illegible] en présentant l'avenir sous des couleurs favorables [illegible] spontanément. Lorsqu'elle manque, le jugement [illegible]

19. *Merveillosité*. [illegible] aux apparitions, à tous les événements réputés surnaturels. Avec un sens droit et de hautes facultés de réflexion, la privation de la *merveillosité* laisse aux idées toute la brutalité, toute la sécheresse du fait, mais aussi la clairvoyance et la sagacité.

20. *Idéalité*. Ce sentiment est sous-jacent au précédent, c'est-à-dire qu'il est situé perpendiculairement au-dessus des temporaux. L'*idéalité* produit l'abondance des images ou l'imagination, l'amour du beau, le sentiment de la perfectibilité, le goût poétique, etc.; mais elle conduit fréquemment à l'extravagance, porte à préférer [illegible] qui brille et éblouit et fait négliger les devoirs de la vie pour pousser dans les régions de la fantaisie. Les phrénologues confondent le plus souvent ses effets avec ceux de la *constructivité*.

21. *Gaieté* ou *esprit de saillie*. Cette faculté [illegible] la plaisanterie, la causticité, l'aptitude à saisir les ridicules.

22. *Imitation*. Cet organe occupe, à droite et à gauche, la portion du crâne qui côtoie le cap des cheveux. Sa pointe aboutit sur le [illegible] calvitie n'y a pas encore porté ses ravages. Cet organe, à l'encontre du précédent, est très-commun parmi les animaux. En première ligne, on pourrait citer le singe, le perroquet, le moqueur, le merle, le corbeau et d'autres [illegible] grand nombre d'actes sur l'exemple des autres [illegible] est que beaucoup d'hommes sont purement imitateurs et n'arrivent jamais à se débarrasser des lisières de l'imitation pour être eux-mêmes et donner à leur œuvre ou à leur vie le cachet de la personnalité.

— Facultés intellectuelles perceptives. — 23. [illegible] au-dessus de la racine du nez. On lui doit la mémoire des physionomies, l'aptitude à étudier les objets comme individus, à discerner les espèces spécifiques dans les sciences naturelles. Plus un homme a d'*individualité*, plus il aperçoit de différence entre deux individus ou entre deux choses similaires.

24. *Configuration*. [illegible] confine latéralement à la faculté précédente. Elle résulte de la perfection du toucher et de la vue; par elle on perçoit nettement les aspects, les couleurs, les formes en elles-mêmes. C'est le sens des proportions.

25. *Étendue*. Toujours en suivant le bourrelet [illegible] siste dans une estimation exacte des distances, une évaluation très-approximative de la hauteur d'un sommet, de la profondeur d'un abîme.

26. *Pesanteur* ou *résistance*. [illegible] des corps, des résistances matérielles, de la [illegible] sens de la dynamique.

27. *Coloris* ou *chromatique*. Cet organe, [illegible] avec laquelle il perçoit les [illegible] bleu du vert. Inutile de dire que le *coloris* [illegible] teurs.

28. [illegible] endroits, des lieux, [illegible] organe que le ch[illegible]

29. [illegible]

[illegible] sur le ver- [illegible]

[illegible]

[illegible]

L[illegible]

[illegible]

[illegible] purement philosophiques, dont la première [illegible]

[illegible] au centre du front, c'est-à-dire à égale distance des tempes, d'une part, ainsi que de la taroupe et [illegible] d'autre part. Outre qu'elle fournit à la philosophie un se- [illegible] l'esprit [illegible] la *comparaison* est une faculté exclusivement [illegible].

[illegible] de la place qu'occupe cet organe en se rappelant les deux petites rougeurs latérales que fait naître la pression du chapeau sur le [illegible]. On prétend que le professeur Broussais avait maté- [illegible] cet organe, et cela dans un âge avancé, par les recherches opiniâtres que l'avait contraint de faire l'étude de la *phrénologie* et le désir de la vulgariser. C'est [illegible] pour les hommes qui s'occupent de sciences exactes. Aussi le trouve-t-on très-développé sur le crâne de [illegible] en possède la boîte osseuse. La recherche des causes est, en effet, la plus belle part de la science.

Nous laissons de côté, dans la nomenclature [illegible] de la *sublimité*, etc., qui ne sont admis que par un petit nombre de phrénologues.

D'après Gall, une tête humaine peut présenter trois caractères tranchés :

Le caractère *intelligent* quand le front est [illegible].

Le caractère *moral* quand le rayon du sommet au centre est plus grand qu'à l'ordinaire.

Le caractère *instinctif* quand les parties postérieures et latérales l'emportent en puissance.

Il ne résulte pas de là pourtant qu'un homme, dont le front est proéminent, soit né- [illegible] instinctif soit privé de tous les dons de la pen- [illegible] il y a relation, réflexion entre toutes les facultés. Une faible intelligence, travaillée par des passions ardentes, peut devenir une intelligence [illegible] comme un sol ingrat [illegible] peut se changer en une terre fertile. Il en peut être de même dans le cas contraire, et les facultés intellectuelles peuvent à leur tour surexciter, gonfler, pour ainsi dire, des instincts presque atrophiés.

Du reste, le caractère humain se forme encore d'influences étrangères aux forces primitives du cerveau. Le climat sous lequel on vit, le tempérament, l'éducation donnée, l'instruction reçue, les exemples et les accidents [illegible] d'une organisation cérébrale. Il est de toute évidence qu'un homme du Midi aura une au- [illegible] un homme du Nord, [illegible] autrement qu'un sanguin; qu'un enfant élevé par des femmes aura d'autres opinions qu'un enfant de troupe; que l'existence rustique donnera aux sentiments une tournure autre que celle [illegible] auraient prise au milieu d'une grande ville.

Cependant, et malgré tant de causes capables [illegible] des directions [illegible] il est certain qu'à masses cérébrales égales, il y a toujours [illegible] intel- ligence, quoiqu'en sens divers, c'est-à-dire que deux hommes dont la cervelle aurait un [illegible] manifesteront une égale puissance dans des actions différentes, comme deux cordes d'égale longueur donneront des vibrations identiques, mais de timbres différents si la matière dont elles sont faites est différente.

Nous n'insisterons pas plus longuement sur [illegible] de Gall, [illegible] avons parlé à sa [illegible] reste à parler [illegible] la *phrénologie*, [illegible] du reste, [illegible].

« [illegible] n'a point été vérifiée par l'expérience, dit M. Littré, et elle pèche [illegible] leur siège dans

[illegible] et que le degré [illegible] généralement [illegible] série animale, avec celui des [illegible] fait incontestable pour aller plus avant, on [illegible]. Ainsi, lors- [illegible] en principe que l'encéphale est constitué par un certain nombre de parties distinctes, dont chacune sert d'organe à un instinct, à un sentiment, à une faculté, il fait une pure hypothèse qu'aucun fait physiologique ne justifie. La physiologie expérimentale a démontré, par exemple, que le cervelet, dans lequel Gall et les phrénologistes [illegible] l'amativité ou penchant à l'amour sexuel, n'est point en rapport avec les organes sexuels, mais bien en relation directe [illegible], et préside à la coordination des mouvements. D'un autre [illegible] ont montré que Gall s'est trompé lorsqu'il a posé comme un fait indiscutable cette hypothèse : le crâne se moule exactement sur la masse cérébrale. Cette hypothèse étant reconnue inexacte, il s'ensuit que les saillies ou bosses de la boîte osseuse ne reproduisent pas exactement le développement des parties correspondantes de l'encéphale et que l'étude de ces bosses devient un travail purement fantaisiste. Il suffit de considérer, indépendamment de toute idée de localisation, la singulière classification que Gall établit parmi les facultés de l'esprit humain, pour reconnaître en lui un homme complètement étranger aux études philosophiques. « La *phrénologie* s'est fourvoyée, dit le docteur Bourdin, en inscrivant sur une tête modèle le nom de ses facultés. Les phrénologistes étaient tombés dans l'erreur en regardant comme facultés des faits instinctifs et moraux et comme simples des faits complexes; ils firent mieux en découvrant, chose merveilleuse, des organes qui n'existent pas et ne peuvent pas exister. Comment l'organe existerait-il quand la faculté manque? Il peut plaire à la *phrénologie* de déclarer que l'émotion et l'idée sont toujours réunies, qu'elles sont reléguées dans une petite bosse de la surface crânienne; elle peut trouver bon d'expliquer la participation du système nerveux viscéral dans les actes compliqués du sentiment et du penchant par les réactions, par les sympathies; ces hypothèses ne prévaudront jamais contre les observations contradictoires. Les talents spéciaux, les penchants, les inclinations, les aptitudes dont chacun de nous est pourvu sont-ils explicables par la théorie phrénologique? Oui, en apparence; mais prenons garde de confondre. Le système a inventé des mots pour exprimer la chose; il n'a rien expliqué. Beaucoup de personnes ont un goût déterminé pour un aliment et une répugnance invincible pour tel autre aliment. Est-il venu à l'esprit des physiologistes d'inventer différentes espèces de digestions? »

Gall, en établissant son système, avait de très-hautes prétentions. Il en tirait des conséquences d'une grande utilité sociale, au point de vue de l'éducation des individus et du droit de punir. D'après lui, pour agir avec discernement et ne plus commettre de méprise, il suffirait aux instituteurs et aux législateurs du genre humain de se pénétrer de la physiologie du cerveau. Les premiers déchiffreraient en quelque sorte sur la tête des enfants et leur valeur et leur destinée, de sorte qu'on pourrait assigner à chacun la place et le genre de vie qui lui conviendraient, en supprimant par là l'une des plus grandes causes de trouble qui subsiste dans l'ordre social. Quant aux juges, ils pourraient désormais punir avec un parfait discernement et apprécier exactement si ceux qui ont commis des crimes sont coupables ou s'ils ont simplement obéi à leur organisation cérébrale, car on ne saurait être responsable de ses actes quand on est dominé par la puissance de son organisme. « Comme on le voit, dit M. Bertet, la doctrine de Gall, après avoir compromis dans son point de départ l'unité du principe pensant, finit par détruire la liberté de l'âme, par renverser le fondement de la responsabilité des actes et par faire de l'homme le jouet du fatalisme. »

— Bibliogr. Consultez : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties, avec des observations sur la possibilité de reconnaître les instincts, les penchants, les talents ou les dispositions morales et intellectuelles des hommes et des animaux par la configuration de leur cerveau et de leur tête*, par Gall (Paris, 1825, 6 vol. in-8°); *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*, par Spurzheim (1820, 1 vol. in-8°); *Traité de phrénologie humaine et comparée* par Vimont (2 vol. in-4°, avec un atlas in-fol.); *Cours de phrénologie professé à la Faculté de médecine de Paris*, par Broussais (Paris, 1836, 1 vol. in-8°); *Traité complet de phrénologie* de G. Combe, traduit de l'anglais, par le docteur Leblanc (1844, 2 vol. in-8°); *Manuel pratique de phrénologie ou Physiologie du cerveau d'après les doctrines de Gall, de Spurzheim et autres*, par Fossati (1845, in-18); *Qu'est-ce que la phrénologie?* par Lélut (1836, in-8°); *La Phrénologie, son histoire*, par Lélut (1858, in-8°); *Exposé et examen critique du système phrénologique*, par Cerise (1836, in-8°); *De la phrénologie et des études vraies sur le cerveau*, par Flourens (1863, in-8°), etc.

Phrénologie (COURS DE), fait à Jersey, par Pierre Leroux (Jersey, 1853, in-8°). Ce cours, malgré son titre, n'est pas un cours de phrénologie. « Voulant attirer l'attention sur la philosophie, j'ai dû prendre le titre qui pique encore la curiosité de ce monde passé à l'état de chrysalide avant sa métamorphose. » Telle est l'explication qu'en donne Pierre Leroux lui-même. L'auteur ajoute qu'il a choisi ce nom pour désigner la philosophie, « parce que celle-ci a reçu dans ces derniers temps divers affluents scientifiques; parce qu'en particulier la physiologie, par le génie de Gall, en s'y versant, a prétendu la composer et qu'il faut aujourd'hui faire affluer le tout dans une science véritable, laquelle, pour être véritable, doit être universelle. »

Le but de cet ouvrage est de tracer l'histoire de l'esprit humain depuis Luther, d'exposer la grande séparation qui s'accomplit au XVIe et au XVIIe siècle et qui d'un seul fleuve, bien souvent troublé, il est vrai, fit sortir trois fleuves : le catholicisme, la réformation, la philosophie; de suivre ces trois fleuves dans leur cours; de montrer dans la réformation trois phases : le luthéranisme, le calvinisme, l'arminianisme; dans le catholicisme, trois phases analogues à celles de la réformation : le jansénisme, le gallicanisme, le molinisme; enfin, dans la philosophie, trois phases aussi, analogues à celles de la réformation et du catholicisme : le rationalisme, le sensualisme, le scepticisme; de prouver que, bien que la philosophie ait abouti au scepticisme, la réformation à l'anarchie religieuse et le catholicisme au despotisme et à l'ignorance, un immense progrès a été accompli; d'exposer les derniers résultats de la vraie théologie, de la vraie psychologie, de la vraie physiologie; de construire ainsi la science de l'être, la philosophie première, comme dit Bacon. Tel est le plan que Pierre Leroux se trace à lui-même.

Nous ne pouvons pas le suivre dans les développements qu'il a donnés à ses idées et qui sont souvent remarquables; sa leçon sur la doctrine de saint Augustin, celle sur les trois phases de la réformation sont du plus haut intérêt. Avec beaucoup de pénétration, il a découvert le lien étroit qui rattache la doctrine fataliste d'Augustin, devenu évêque d'Hippone, avec ses anciennes opinions manichéennes; il a également mis en pleine lumière la haute utilité, mais aussi le danger qu'avait pour l'Église le dogme de la prédestination absolue. Son portrait de Calvin est tracé de main de maître. Il y a beaucoup d'érudition, beaucoup de vues ingénieuses et profondes dans ces leçons qui furent faites au lendemain du coup d'État de 1852, et il était impossible qu'elles ne se ressentissent pas de la position particulière de l'auteur. « Qui m'aurait dit, s'écrie-t-il en commençant, qui m'aurait dit, pendant tant d'années que j'ai déjà vécu, que je quitterais mon pays pour aller servir de témoin aux vérités éternelles de la philosophie sur la terre étrangère? Mais qui m'aurait dit aussi, lorsque dans ma jeunesse je lisais les récits de nos guerres civiles, que notre temps verrait des assassinats juridiques comparables à ceux du temps de François Ier, des Saint-Barthélemy aussi atroces que celle de Charles IX et des dragonnades plus sauvages que celles de Louis XIV? Qui m'aurait dit surtout que la France consultée, sous la menace du poignard j'en conviens, la France du XIXe siècle, ne se contenterait pas d'abdiquer la liberté religieuse, comme elle avait déjà fait il y a trois cents ans, mais qu'elle abdiquerait d'un coup toutes les libertés et qu'elle s'abdiquerait elle-même? »

PHRÉNOLOGIQUE adj. (fré-no-lo-ji-ke — rad. *phrénologie*). Qui a rapport à la phrénologie : *Études* PHRÉNOLOGIQUES.

— Qui s'occupe de phrénologie : *Société* PHRÉNOLOGIQUE.

PHRÉNOLOGIQUEMENT adv. (fré-no-lo-ji-ke-man — rad. *phrénologique*). En phrénologie, au point de vue de la phrénologie : *L'homme moral, jugé* PHRÉNOLOGIQUEMENT, *est un homme doué d'un certain nombre de bosses vertueuses.*

PHRÉNOLOGISTE s. m. (fré-no-lo-ji-ste — rad. *phrénologie*). Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques. ‖ Partisan de la doctrine phrénologique. On dit aussi PHRÉNOLOGUE.

— Adjectiv. : *Médecin* PHRÉNOLOGISTE.

PHRÉNOPATHIE s. f. (fré-no-pa-ti — du préf. *phréno*, et du gr. *pathos*, souffrance). Pathol. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE adj. (fré-no-pa-ti-ke — rad. *phrénopathie*). Pathol. Qui appartient à la phrénopathie : *Affection* PHRÉNOPATHIQUE.

PHRÉNO-SPLÉNIQUE adj. (fré-no-splé-ni-ke — du préf. *phréno*, et de *splénique*). Anat. Qui appartient au diaphragme et à la rate. ‖ *Ligament phréno-splénique*, Repli du péritoine qui va du diaphragme à la rate.

PHRÉNOTHRIX s. m. (fré-no-triks). Ornith. Syn. de CRYPSIRINE ou TEMIE.

PHRÉNYGIÉTIQUE s. m. (fré-ni-ji-é-ti-ke — du pref. *phréno*, et du gr. *ugieia*, santé). Science des modifications que les causes morales apportent dans l'organisme.

PHRÉNYOGÉNIE s. f. (fré-ni-o-je-ni. — Ce mot barbare paraît avoir été formé du gr. *phrenoô*, je réfléchis, et de *genos*, génération). Physiol. Science qui aurait pour objet l'étude des circonstances qui accompagnent la conception et de leur influence sur la constitution de l'être qui en résulte.

— Encycl. M. Bernard Moulin a créé ce mot, en 1868, pour désigner une science déjà ancienne, la mégalanthropogénésie, à laquelle il a ajouté des aperçus nouveaux. « De vingt ans d'études et d'observations, dit-il dans son ouvrage intitulé *Phrényogénie* (1868), il est résulté pour nous le principe suivant, base de notre système : les enfants, sans qu'on s'en doute, sont, à l'état physique, moral et intellectuel, la photographie vivante de leurs parents générateurs, prise au moment de la conception. Par un phénomène d'électricité nerveuse qui est une des plus belles et des plus instructives lois de la nature, ils reproduisent dans l'essence rudimentaire le tempérament, les goûts, les affections, la force ou l'inertie d'intelligence de ces derniers, tels que le hasard, les circonstances ou la volonté ont provoqué leur mode d'être en cet instant décisif et souverain. Des générateurs de l'enfant, celui des deux dont il tiendra le mieux est précisément celui que l'abondance et l'énergie des esprits vitaux ont mis en ce moment en état plus complet d'électrisation. On voit le parti immense que peuvent retirer de ce principe des père et mère intelligents, doués de quelque amour pour leur progéniture. L'avenir physique, moral et intellectuel de leurs futurs enfants dépend de leurs dispositions bonnes ou vicieuses au moment de la copulation. En accomplissant cet acte où beaucoup ne songent qu'au plaisir, la nature les a mis dans la situation d'un sculpteur près de donner la forme à un superbe bloc de marbre. Qu'en fera son ciseau créateur? Il est maître de choisir le sujet, le ton, le geste, l'expression du personnage. A lui de sculpter un héros ou un sujet de bas comique. »

M. Bernard Moulin a étayé son système d'exemples historiques assez curieux, qui démontrent, selon lui, que les dispositions psychologiques des parents sont héréditaires comme les dispositions physiologiques et que, de plus, plus une faculté cérébrale quelconque a de vie, de force et d'intensité au moment conceptuel, plus elle passe puissante et vigoureuse dans l'être reproduit. L'auteur de la *phrényogénie* ajoute à sa théorie quelques conseils que nous croyons devoir reproduire. Le but général des parents doit être d'avoir des enfants sains de corps et d'esprit, aussi honnêtes qu'intelligents, respectueux pour les auteurs de leurs jours et dévoués à la patrie. Le but particulier qu'ils peuvent se permettre, c'est que ces mêmes rejetons aient un talent, un génie déterminé, bref tout ce qui peut faire un esprit supérieur. Que les parents n'aient, au moment de la conception, que de bonnes dispositions. Un examen rapide leur indiquera si leur santé et leur force morale leur permettent un acte si important que la génération d'un être immortel; si le cœur est pur de toute affection honteuse; si les ressorts de l'esprit ne sont pas dans l'engourdissement, car l'esprit doit fournir l'étincelle active qui allume le flambeau de la raison. Que les procréateurs soient embrasés d'une vive affection l'un pour l'autre, non-seulement leurs rejetons en seront plus beaux et mieux faits, mais encore l'amour de leurs enfants leur sera à jamais acquis par la transmission d'un tempérament enclin aux saines amitiés. L'amour de la famille, mêlé à celui de la patrie, composa les premiers Scipions, vainqueurs de trois continents. Il produira toujours de grands citoyens. L'indifférence des époux engendre la sécheresse de cœur et d'esprit chez leur descendance.

Telle est la théorie de Bernard Moulin, théorie qui ne paraît pas suffisamment justifiée par les faits. Nous avons exposé au mot MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE les raisons, bien plus plausibles selon nous, qui montrent qu'il faut laisser à la nature le soin de faire surgir les grands hommes là et où cela lui plaît.

PHRICASME s. m. (fri-ka-sme — du gr. *phrix*, frisson). Pathol. Frisson fébrile.

PHRICOÏDE adj. (fri-ko-i-de — du gr. *phrix*, frisson; *eidos*, aspect). Pathol. Se dit d'une fièvre dans laquelle le frisson est fort et dure longtemps.

PHRICTE s. m. (fri-kte — du gr. *phriktos*, terrible). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, formé aux dépens des fulgores, et dont l'espèce type habite la Guyane.

PHRIGANE s. f. (fri-ga-ne). Entom. V. PHRYGANE.

PHRISSOME s. m. (fri-so-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, voisin des dorcadions, et comprenant sept espèces qui habitent l'Afrique australe et l'Océanie.

PHRISSOPODIE s. f. (fri-so-po-dî — du gr. *phrissô*, je suis hérissé; *pous, podos*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PHRISSOTRICHIE s. f. (fri-so-tri-kî — du gr. *phrissô*, je suis hérissé; *thrix, trichos*, cheveu). Bot. Syn. de TAYLORIE.

PHRONIME s. f. (fro-ni-me). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypérines, comprenant deux espèces, dont le type habite la Méditerranée : *La PHRONIME sédentaire vit dans l'intérieur du corps des animaux radiaires.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Crust. Les *phronimes* ont pour caractères : une tête grosse, cordiforme, transverse et verticale; deux antennes sétacées, très-courtes; le corps très-mou, étroit, longuement conique; dix pieds, dont les huit premiers petits, grêles, préhensiles, croissant progressivement de longueur; les deux derniers très-grands, épais et terminés par une pince didactyle, les six derniers portant chacun à leur base interne un sac vésiculeux; la partie abdominale ou caudale plus mince que le corps, divisée en cinq segments, terminée par six stylets fourchus au bout et pourvue en dessous de quatre ou six pattes natatoires. Ces crustacés se distinguent nettement à première vue de tous les autres genres de la tribu des crevettines, en ce qu'ils n'ont que deux antennes au lieu de quatre; ils ne sont pas moins remarquables par les particularités qu'ils présentent dans leurs mœurs et leur manière de vivre. Leur nourriture consiste en petits animaux marins. Ils se logent dans le corps de diverses espèces de tuniciers et d'acalèphes, tels que les pyrosomes, les béroés et les rhizostomes. D'après Risso, ils abandonnent leur gîte pour habiter les vases du fond de la mer; ils peuvent ainsi sortir du corps des radiaires où on les trouve, ou bien y rentrer à volonté et s'en faire une sorte de rempart pour se mettre à l'abri des attaques de leurs ennemis. « Ils voyagent, dit-il, dans des nacelles vivantes, et néanmoins, lorsqu'ils veulent plonger, ils rentrent au gîte et se laissent tomber par le seul effet de leur pesanteur. » Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent nos mers. La *phronime sédentaire* a le corps nacré, parsemé de points rouges, et six pattes natatoires caudales. La *phronime sentinelle*, plus petite que la précédente, a le corps très-blanc et quatre pattes natatoires. Ces deux espèces habitent la Méditerranée. La *phronime atlantique*, assez semblable à la première par sa forme, en diffère surtout par ses pinces.

PHROSINE s. f. (fro-zi-ne). Crust. Genre d'amphipodes, de la famille des hypérines, dont l'espèce type habite la Méditerranée : *La PHROSINE, en croissant, se tient dans les endroits où la mer est profonde et où le fond est sablonneux.* (H. Lucas.)

Phrosine et Mélidor, opéra en trois actes, d'Arnault père, musique de Méhul; représenté à l'Opéra-Comique le 4 mai 1794. *Phrosine et Mélidor!* comme ce titre sent bien la tragédie musicale! Des amants vertueux et encore plus sensibles sont persécutés par des parents dénaturés; telles sont les victimes à la mode de l'époque. Le poëme d'Arnault est un des plus ennuyeux livrets qui aient jamais traîné sur une scène; mais il serait injuste de passer sous silence la très-belle inspiration de Méhul, une des mélodies les plus colorées qui jettent la lumière sur son œuvre.

1er COUPLET. Andante grazioso.

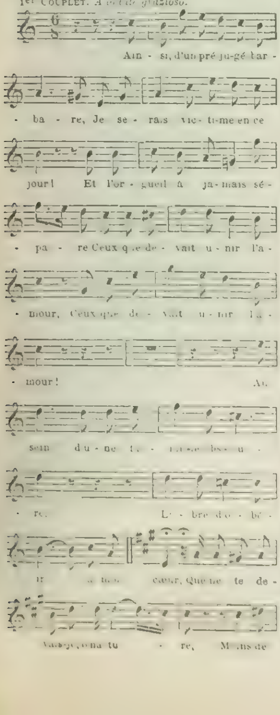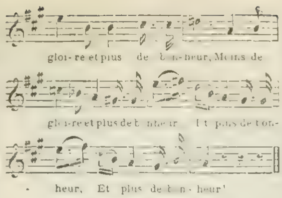

DEUXIÈME COUPLET

L'orgueil, dans les cœurs inflexibles,
A donc éteint tous sentiments?
Ambitieux sont insensibles!
Amants plaignent seuls les amants! (*bis*)
Eh quoi! la flamme la plus pure
Pourrait-elle avilir un cœur!
Non! la honte est dans le parjure,
Et ma gloire est dans mon bonheur! etc.

PHRUROLITHE s. m. (fru-ro-li-te — du gr. *phrouréô* je garde; *lithos*, pierre). Arachn. Syn. de THÉRIDION.

PHRYGANE ou **PHRIGANE** s. f. (fri-ga-ne — du gr. *phruganon*, broussailles). Entom. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des phryganiens et de la tribu des phryganéites, comprenant un grand nombre d'espèces, la plupart européennes : *Rien d'aussi singulier que de voir la larve de la PHRYGANE se promener dans l'eau avec son fourreau, composé de matières qui, pour la plupart, sont légères.* (V. de Bomare.) *Peu de temps après être écloses, les PHRYGANES s'accouplent, puis pondent leurs œufs sur les pierres des ruisseaux.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *phryganes* ont, à première vue, un aspect qui rappelle assez celui de certains petits lépidoptères nocturnes, entre autres des noctuelles et des pyrales, ce qui leur a fait donner autrefois le nom de *mouches papilionacées*. Elles ont la tête petite; les yeux saillants; le front couvert de poils; les antennes autant ou plus longues que le corps, très-mobiles, parallèles et dirigées en avant pendant le repos; la bouche très-petite et ses diverses parties peu développées, à l'exception des palpes, qui sont allongées et toujours en mouvement. Le corps est mince, allongé, velu; les ailes supérieures velues ou écailleuses, à fortes nervures longitudinales, couchées en toit pendant le repos et dépassant le corps, les ailes inférieures plissées en long; les pattes grêles, allongées, à jambes le plus souvent épineuses ou garnies d'éperons et à tarses formés ordinairement de cinq articles.

Les *phryganes* vivent en général dans tous les lieux humides et au bord des eaux. Dans la journée, elles restent fixées et immobiles; mais dès que l'insecte éprouve la moindre crainte, il écarte vivement ses antennes, s'agite rapidement et prend son vol pour aller se poser à quelque distance. Ces névroptères ne volent guère que le soir; attirés par la lumière, ils viennent souvent se brûler à la chandelle, et il n'est pas rare de les voir s'abattre en nombre considérable sur les glaces des réverbères qui garnissent les quais et les ponts de la Seine. Certaines espèces sont parfois si multipliées qu'on les voit, le soir, former des nuages au-dessus des eaux. L'époque de leur apparition, variable suivant les espèces, s'étend depuis le mois d'avril jusqu'à l'automne. Ces insectes vivent peu de temps à l'état parfait, à cause de l'imperfection de leurs organes de nutrition, et s'accouplent presque aussitôt après leur éclosion.

La femelle pond des œufs renfermés dans une masse spongieuse, ridée, compacte, presque sèche, qui tombe dans l'eau et se fixe sur une pierre ou sur tout autre corps; là elle s'imprègne d'eau, se gonfle, acquiert jusqu'à 0m,01 de diamètre, devient transparente et se transforme en une véritable gelée dans laquelle on peut distinguer les œufs. « On les trouve, dit M. H. Lucas, ordinairement fixés aux pierres qui ne sont pas loin de la surface du bord de l'eau; quelquefois les bords des rivières en sont couverts au point que le fond en prend une teinte verdâtre; tantôt ils sont en dessous de la pierre, tantôt en dessus et latéralement. La consistance de cette gelée varie suivant les espèces, mais … est parfaitement transparente et ne saurait être mieux comparée qu'à l'humeur vitrée de l'œil; … »

… ponte; mais les larves restent encore peu …

pour amorcer leurs lignes. Aussi emploient-elles des moyens particuliers pour se soustraire à la voracité de leurs ennemis. La plupart d'entre elles se construisent une sorte de fourreau ou d'étui de soie, qu'elles recouvrent de petits corps étrangers de diverse nature. Cet étui, le plus souvent mobile, constitue une demeure portative, qui a reçu, ainsi que son habitant, le nom vulgaire de *casset*. Quelques espèces savent à dessein le rendre plus lourd en y ajoutant des pierres ou même des coquilles dont l'animal est encore vivant et qu'elles semblent charrier péniblement au fond de l'eau; de là encore les noms populaires de *charrée*, *porte-faix*, … etc.

Les larves des *phryganes*, restant pour la plupart renfermées dans leur fourreau, à l'abri de la lumière, sont … ou étiolées. Elles ont le corps … La tête est écailleuse, la bouche … de deux mandibules tranchantes que l'insecte emploie pour saisir ses aliments, pour couper ou arranger les fragments de plantes ou pour disposer et faire adhérer les matériaux de sa maison mobile; on y voit, en outre, les filières par lesquelles sort la matière filamenteuse de l'étui soyeux intérieur. Le corselet est écailleux et formé de trois segments. Le ventre se compose de neuf anneaux : le premier porte trois tubercules charnus, plus ou moins saillants, qui permettent à la larve de s'appuyer, de se mouvoir ou de se retirer dans l'intérieur de son fourreau; les sept anneaux suivants sont munis de nombreux filaments blanchâtres, disposés en doubles faisceaux, qui paraissent être des organes de respiration aquatique ou des sortes de branchies; le dernier se termine par des crochets écailleux, forts et recourbés comme des crampons, servant à la larve à se fixer solidement dans le fourreau, comme on peut s'en assurer en essayant de l'en extraire, car il faut pour cela faire un certain effort. Les pattes, au nombre de six sont de dimension médiocre; les pattes antérieures, souvent moitié plus longues, sont placées près de la tête et sortent de l'étui.

Ces larves se trouvent dans presque toutes les eaux douces; mais les unes aiment les eaux stagnantes, les autres se plaisent dans les eaux courantes. Elles sont à la fois, la plupart du moins, herbivores et carnivores. Les grandes espèces mangent les feuilles en commençant par le bord; mais les petites, qui ne peuvent en faire autant, se contentent de couper le parenchyme en laissant les nervures intactes. Elles se jettent aussi à l'occasion sur les autres insectes aquatiques et n'épargnent même pas leurs pareilles, quand celles-ci ne sont pas renfermées dans leur fourreau. Plus ou moins voraces, suivant leur taille, elles peuvent néanmoins vivre très-longtemps sans manger.

La forme, la structure, la disposition des tuyaux varient suivant les espèces, les conditions dans lesquelles elles doivent vivre, la nature, le repos ou le degré de rapidité des eaux, les matériaux qui se trouvent sur les lieux, etc. Quelques-unes pénètrent dans la coquille d'un mollusque sans en attaquer l'habitant, avec lequel elles paraissent vivre en bonne intelligence. Mais la plupart, avons-nous dit, se fabriquent des fourreaux, en général un peu coniques, au moins à l'intérieur, et ouverts seulement par le bout qui livre passage à la tête et aux pattes.

Celles qui ne quittent pas les eaux courantes ont un fourreau couvert en dehors de toutes sortes de substances un peu …, graines, graviers, fragments de coquilles, brins de végétaux, qu'elles agglutinent ou fixent avec des fils de soie. Souvent ce fourreau est couvert de petites coquilles renfermant des mollusques vivants, tantôt d'une seule espèce, tantôt de plusieurs, et si bien attachées qu'il n'est pas possible à leurs habitants de se séparer de la surface à laquelle ils adhèrent; … d'un animal vêtu d'autres animaux.

Les espèces qui habitent les eaux stagnantes emploient … de roseaux, les morceaux de … qu'elles ajustent avec un art et une industrie admirables. … telle sorte que chacun des brins se prolongeant se croise de part et d'autre avec l'un de ceux qui sont collés au même tuyau. Il en … miniature et qui prennent jusqu'à douze fois … en rubans qui, roulés en spirale, recouvrent …

… mur, Pictet, Duméril, H. Lucas ont publié à ce sujet des observations fort intéressantes. Mais il faut beaucoup de soins pour conserver ces larves pendant un temps suffisant. Il en est pourtant qui vivent assez facilement, si l'on a la précaution de ne pas en mettre un trop grand nombre dans le même vase et … qu'elle reste toujours limpide; car, s'il une seule … arriver que l'eau se corrompe et que toutes les autres périssent. On peut voir ainsi, non-seulement comment les larves construisent leur fourreau, mais encore comment elles l'arrangent, le réparent, le modifient, y rentrent quand elles en sont sorties, ou même en construisent un autre.

« Pour faire sortir une larve de son étui, dit M. H. Lucas, il faut employer certaines précautions, car, … elle se cramponnerait si fortement avec ses crochets abdominaux qu'on ne pourrait pas la retirer entière, et si on fend l'étui longitudinalement, on peut facilement la blesser. Le meilleur moyen est de pousser par derrière avec une … gle; elle avance ainsi peu à peu et finit par sortir; la pression sur le dernier anneau l'empêche de se servir de ses crochets. »

Quand une larve de *phrygane* se trouve, pour une cause quelconque, sortie de son étui, … commence par tourner tout autour et l'examiner avec attention. Puis elle prend, suivant les circonstances, l'un des trois partis que voici : 1° elle cherche à rentrer dans son … une position inverse à celle qu'elle occupait … travaille et parvient à se retourner; si, au contraire, il est étroit, cylindrique et à parois résistantes, elle coupe le petit bout et le re… ces dont l'étui est si large que la larve s'y … ainsi dire, de préférence marquée pour aucun … et qui, par la forme et la dimension, lui rappelle le sien propre; 3° elle peut chercher à construire un autre étui, et cela arrive nécessairement pour une larve captive, si on … opère est assez curieuse et mérite qu'on s'y arrête … moire de Pictet sur ce sujet.

« La larve ainsi nue se promène dans tout le vase pour reconnaître le terrain et choisir un endroit propre à confectionner cet étui. Les larves qui travaillent le plus volontiers sont celles qui se font des étuis de pierre, … plus facilement fournir les matériaux qui leur … l'intérieur; quand elle est contente de sa po… res et, continus de l'une à l'autre, ils les re… toujours elle …

[illegible]ement, pour ne pas boucher l'ouverture, [illegible] à chaque extrémité du tube, [illegible] une sorte de grillage crois[é], comme [illegible], qui, tout en opposant un obstacle [illegible] à ses ennemis, permet à l'eau de parcourir l'intérieur, en entrant par un bout et sortant par l'autre et de favoriser ainsi la respiration et la vie de la nymphe. Parfois, en dehors de cette grille, elle [illegible] un second obstacle à claire-voie, formé de brins de bois, d'herbes, de feuilles ou de petites pierres. Quelques especes se contentent même de cette seule defense; d'autres la remplacent par une seule [illegible]. Les especes vivant dans les eaux [illegible] ne fixent pas leurs étuis grillés, qui flottent librement ou re[illegible].

Quand la larve a terminé tous ces preparatifs, elle reste encore immobile dans son étui pendant quelques jours; elle a alors son abdomen chargé de beaucoup de graisse, qui [illegible] à sa [illegible]ture sous son nouvel état. Puis elle se [illegible] en nymphe, tandis que sa peau tombe par fragments. La nymphe [illegible] bien plus de la larve que de l'insecte parfait, elle ressemble tout à fait à celui-ci par la forme de la tête, du thorax et de l'abdomen, ainsi que des antennes et des pattes; ces dernieres sont d'ailleurs de même longueur que dans l'insecte; les ailes seules sont plus petites, ce qui tient surtout à leur etat de plissement, qui leur fait occuper une [illegible] surface. Son corps, d'abord mou et [illegible], se durcit peu à peu. En général libre dans l'étui, elle y reste immobile, son seul mouvement étant une oscillation presque constante de l'abdomen.

Au bout de quinze à vingt jours, la nymphe coupe avec ses mandibules la grille antérieure et sort de son étui. Elle nage sur le dos, en se servant de ses pattes intermediaires ciliées en guise de rames ou d'avirons; elle est très-agile et fuit rapidement le danger. Elle vient s'accrocher à une plante ou à tout autre corps solide émergé et à sec; là, elle étend ses membres et reprend sa position normale. « En moins de quelques minutes, dit C. Duméril, on voit tout à coup son corps se gonfler, se boursoufler comme une vessie remplie d'air; sa peau desséchée se crève au milieu du dos et présente une déchirure allongée, par laquelle on voit s'opérer aussitôt une sorte de parturition ou d'accouchement; pendant ce travail paraissent successivement les ailes, les pattes, la tête et enfin tout l'abdomen, laissant en place la dépouille vide, mais complete et d'une seule pièce, que l'insecte abandonne. »

On peut, dans une certaine limite, abréger ou prolonger à volonté la durée de l'état de nymphe pour les *phryganes* qu'on tient en captivité dans des vases à parois lisses. C'est ce qui resulte des experiences de de Géer et de Duméril. Ces nymphes très-actives peuvent vivre dans l'eau pendant plus de huit jours, et la cause qui les empêche de se métamorphoser est l'impossibilité où elles sont de pouvoir s'accrocher pour sortir du liquide; si on leur presente une petite baguette ou les barbes d'une plume, ou tout autre objet analogue, elles y [illegible], et, en moins d'une minute, se metamorphosent sous les yeux de l'observateur. L'insecte naissant est d'abord pâle et mou; mais au bout de quelques heures il est coloré, ferme et en état de voler.

Les espèces de *phryganes* se comptent par centaines et on en trouve dans toutes les régions du globe; toutefois on ne connait bien que celles d'Europe, au nombre d'environ deux cents; elles sont plus répandues au nord qu'au midi. Ce genre ayant été subdivisé, comme nous le verrons dans l'article suivant, [illegible] *phryganes* proprement dites sont beaucoup moins nombreuses. Nous [illegible] les deux espèces suivantes. La *phrygane grande* est, en effet, la plus grande espece indigène; elle dépasse 0m,02, non compris les antennes, qui ont aussi cette longueur; ses [illegible] d'un [illegible]âtre, avec [illegible] noire et deux ou trois points blancs à l'extrémité. [illegible]. La *phrygane fauve* [illegible] que la précédente. Sa larve, dont le tuyau atteint 0m,04, s'enfonce verticalement dans la vase pour se transformer en nymphe.

Les *phryganes* ont joué un grand rôle aux époques géologiques; elles ont formé, dans [illegible] de la vallée de l'Allier, des couches puissantes d'une roche à laquelle on a donné le nom de *calcaire tubulaire*. « Elle est, en effet, composée, dit M. Boulanger, [illegible] *phryganes* qui ont été solidifiés et conservés dans la position où ils [illegible] *phrygane* sont recouverts de petites coquilles [illegible] sont si nombreux qu'il n'est pas rare d'en trouver jusqu'à cent dans un décimètre cube. [illegible] l'Allier et où de nomb[illegible] tantes ne pouvaient que favoriser la produc[illegible]

PHRYGANEITE [illegible] — rad. *phrygane*). Entom. Qui ressemble aux phryganes.

— s. f. pl. Tribu d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, ayant pour type le genre phrygane.

PHRYGANIEN, IENNE adj. (fri-ga-ni-ain, [illegible] — rad. *phrygane*). Entom. Qui ressemble à la phrygane. On dit aussi PHRYGANIDE.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre phrygane : *Les larves des* PHRYGANIENS *se transforment en nymphes dans leur fourreau.* (Blanchard.)

— **Encycl.** Le groupe des *phryganides* ou *phryganiens*, considéré, suivant les divers auteurs, comme une famille ou une tribu, a pour caractères : la tête transversale, plus large que longue; les yeux grands, réticulés, accompagnés de petits ocelles sur le front; les antennes égalant ou dépassant le corps en longueur, formées d'anneaux très-nombreux; le labre infléchi, médiocre; les mandibules presque nulles; les palpes au nombre de quatre, les palpes labiales à dernier article ovoïde allongé; le thorax plus haut que large; l'abdomen un peu comprimé, tronqué à l'extrémité; les ailes en toit, serrées contre le corps; les ailes antérieures demi-coriaces, colorées, souvent velues; les ailes inférieures transparentes, rarement colorées, presque toujours plissées en longueur; les pieds longs et épineux; les tarses à cinq articles allongés, dont le dernier est armé de deux crochets. Les larves sont aquatiques et se font ordinairement des étuis; la nymphe ressemble beaucoup à l'insecte parfait.

L'organisation et les mœurs de ces insectes ayant été assez longuement exposées à l'article PHRYGANE, nous nous bornerons à indiquer sommairement les principaux traits qui distinguent les différents genres entre lesquels ils sont répartis; ces genres, dont le nombre varie suivant les auteurs, ont été fixés à huit par M. H. Lucas : I. *Phrygane :* palpes maxillaires médiocres et peu velues; ailes inférieures plissées, à nervures transversales (v. l'article spécial).— II. *Mystacide :* diffère du précédent par ses palpes longues et velues; les larves habitent les eaux courantes et se fixent aux pierres; elles sont en général difficiles à trouver, à cause de leur petitesse et de la couleur de leur tuyau, qui se confond avec le sable.— III. *Trichostome :* palpes maxillaires différant dans les deux sexes, celles du mâle en forme de masque; ailes inférieures plissées, mais sans nervures transversales; les larves vivent sous les pierres dans les eaux courantes et se font des étuis plats. — IV. *Séricostome :* semblable au précédent, mais les palpes du mâle forment un museau arrondi; les larves habitent les eaux courantes et se font des étuis coniques, recourbés, mobiles; les insectes s'éloignent peu du bord.— V. *Rhyacophile :* palpes maxillaires semblables dans les deux sexes, à dernier article ovoïde; ailes inférieures plissées et sans nervures transversales; les larves habitent dans les eaux courantes et se font des étuis immobiles et momentanés; les nymphes sont protégées par une double enveloppe.— VI. *Psychomie :* diffère du précédent par ses palpes à dernier article filiforme; les larves sont inconnues. — VII. *Hydropsyché :* antennes en forme de soie; ailes inférieures non plissées; les larves habitent presque toutes les eaux courantes et vivent dans des étuis immobiles, quelquefois même dans un simple réseau lâche entouré de vase. — VIII. *Hydroptile :* se distingue du précédent par ses antennes filiformes, courtes; les larves vivent dans les eaux courantes; elles se fabriquent des étuis aplatis en forme de rein, ouverts aux deux extrémités par une simple fente, et se fixent aux pierres pour se changer en nymphe.

PHRYGANOPHILE s. m. (fri-ga-no-fi-le — du gr. *phryganon*, broussailles; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des serropalpides, comprenant deux espèces qui habitent la Sibérie et la Tartarie.

PHRYGIE s. f. (fri-jî). Bot. Division du genre centaurée.

PHRYGIE, en latin *Phrygia*, contrée de l'ancienne Asie Mineure, dont l'étendue et les divisions varièrent à différentes époques. La Phrygie primitive s'étendait depuis l'embouchure du Méandre jusqu'à celle du Parthenicus, le long des mers Égée, Propontide et Pont-Euxin. Les Phrygiens, qui vraisemblablement descendaient des Bryges, ancien peuple de la Thrace et de la Macédoine, s'établirent à l'origine, par hordes diverses, près de Nicée, sur les bords du Sangarius, d'où ils se répandirent successivement dans l'intérieur; les Dardani et les Mysi s'établirent en Troade et les Mæones au S. de ceux-ci; de sorte que, quoique la Phrygie eût conservé son nom à l'époque d'Homère, les nouvelles peuplades finirent cependant par faire adopter le leur aux pays qu'elles avaient colonisés : à la Mysie et la Méonie. La contrée dont nous avons indiqué ci-dessus les limites forma pendant longtemps un royaume indépendant, dont les légendes helléniques nous font connaître la richesse, en racontant que le Phrygien Pélops devint, grâce à ses trésors, souverain du Péloponèse, et que Midas changeait en or tout ce qu'il touchait. Cependant, [illegible] avant J.-C., le royaume perdit son indépendance et fut joint par Crésus à ses possessions de Lydie. On sait que Crésus fut dépossédé de ses États par les Perses. Sous Darius, la Phrygie fut comprise dans la troisième satrapie; elle paraît, dès lors, divisée en deux parties : la Petite Phrygie ou Phrygie de l'Hellespont, s'étendant le long de la Propontide jusqu'aux sources du Sangarius et embrassant la Troade jusqu'aux frontières de la Mysie, au S.; la Grande Phrygie au centre, entre l'Halys à l'E., la Lycaonie et la Pisidie au S., la Carie et la Lydie à l'O., la Bithynie et la Paphlagonie au N. La partie de la Phrygie voisine de la Pisidie et de la Lycaonie porta aussi le nom de *Phrygie Pororeta* (voisine des montagnes). Plus tard, on désigna aussi sous le nom de *Phrygie ajoutée* ou *Epictète* quelques cantons de la Bithynie enlevés à ce royaume et donnés par les Romains aux rois de Pergame. Enfin, sous Constantin, de nouvelles dénominations paraissent dans la géographie de cette contrée, qui fut partagée en deux provinces : *Phrygia Salutaris* à l'E. et *Phrygia Pacatiana* à l'O. Les villes principales de la Phrygie étaient : Gordium et Ancyre au N., Pessinonte et Tymbrée au centre, Célènes, Iconium et Colosses au S., enfin Ipsus, où se livra, en 301 av. J.-C., une célèbre bataille entre les successeurs d'Alexandre.

Après la destruction de l'empire des Perses par les Macédoniens, les deux grandes divisions de la Phrygie, c'est-à-dire la Petite Phrygie et la Grande Phrygie, formèrent à la mort d'Alexandre deux gouvernements distinct. Le premier de ces gouvernements fut donné à Léonat, le second à Antigone; puis ils furent confiés tous les deux à Eumène par Perdiccas, en 321; après la mort d'Eumène, ils revinrent à Antigone, qui en resta gouverneur après le partage de 307. La célèbre bataille d'Ipsus les fit passer au roi de Thrace, Lysimaque, et enfin à Séleucus, roi de Syrie, en 281, quand la victoire de Cyropédion eut rendu ce prince maître de toute l'Asie Mineure. Mais l'invasion des Gaulois, qui s'établirent dans plusieurs villes de la Phrygie, et l'établissement des royaumes indépendants de Bithynie et de Pergame enlevèrent bientôt aux Séleucides la Petite Phrygie, tandis que la Grande dut être abandonnée par Antiochus le Grand à Eumène, après la bataille de Magnésie. Bientôt toutes ces provinces revinrent aux Romains et furent comprises dans le proconsulat d'Asie, puis dans l'empire d'Orient. Elles forment de nos jours les livahs de Koutaieh et de Kara-Hissar, subdivisions du pachalik de Khoudawendiguiar.

Terminons cette notice de géographie historique par quelques considérations sur les anciens Phrygiens. Sous la dynastie de Midas, le royaume de Phrygie parait avoir été un État fort important et un foyer très-puissant de civilisation. Malheureusement, il ne reste de toute cette grandeur que des monuments couverts d'inscriptions encore inexpliquées. « Ces monuments, dit Ch. Texier dans sa *Description de l'Asie Mineure*, sont d'une époque inconnue, mais de beaucoup antérieure à la domination grecque et romaine; leur caractère tout indigène nous révèle le style architectural des vieux Phrygiens. Rien n'y indique l'influence d'un goût étranger; l'art phrygien s'y produit aussi éloigné des principes de l'art grec que de l'ancien style perse ou de la curieuse originalité du style lycien. La langue même des inscriptions y est purement phrygienne; et cette langue reste enfermée dans les limites de l'ancien royaume où régna la dynastie de Midas. Dans toute l'étendue du pays où se trouvent ces restes vénérables du peuple indigène, on ne voit que de très-rares débris de monuments appartenant à l'époque romaine, il semble que les conquérants successifs de la contrée aient ignoré ces vallées solitaires où, plus tard, des familles chrétiennes vinrent chercher un refuge contre la persécution du paganisme, peut-être aussi contre l'invasion musulmane. » Les monuments phrygiens que l'on voit encore en Asie Mineure sont presque tous funéraires; tous sont, non pas élevés sur le sol, mais taillés dans les rochers; plusieurs ont un aspect grandiose et des dimensions colossales. « Les caractères des inscriptions que l'on y a trouvées, ajoute le même auteur, ont une grande analogie avec les lettres grecques de la forme la plus ancienne, et notamment avec l'alphabet du monument boustrophédon de Sigée. Or, cet alphabet était déjà abandonné par les Hellènes plus de six siècles avant J.-C.; la langue dont il nous reste un si faible spécimen était donc, selon toute probabilité, celle que parlaient les Phrygiens avant que le royaume de Midas fût envahi par les Perses. On reconnaît néanmoins dans cette langue un fond grec, qui semblerait indiquer une communauté d'origine, mais les mots inexpliqués, et ce sont les plus nombreux, appartiennent à une langue inconnue. » Les Phrygiens avaient un goût très-prononcé pour les arts, et les légendes grecques nous ont transmis les noms des musiciens Olympos, Marsyas et Hyagnis; les Grecs avaient emprunté à ce peuple un des modes de leur musique. Le culte de Cybèle était très-répandu parmi le peuple; les prêtres, nommés corybantes, avaient leur principal sanctuaire à Pessinonte et célébraient leurs mystères par des danses frénétiques, présentant tous les caractères d'un culte orgiastique.

PHRYGIEN, IENNE s. et adj. (fri-ji-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Phrygie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PHRYGIENS. *Esope le* PHRYGIEN. *La population* PHRYGIENNE.

— Hist. *Bonnet phrygien*, Bonnet semblable à celui que portaient les Phrygiens, et qui fut adopté en France, sous la première République, comme la coiffure de la Liberté.

— Antiq. rom. *Robe phrygienne*, Vêtement brodé.

— Mus. anc. *Mode phrygien*, Mode fier et guerrier, intermédiaire entre le lydien et le dorien.

— Techn. *Pierre phrygienne*, Pierre blanche employée par les teinturiers.

— s. m. Linguist. Idiome qui passait, même à des époques très-reculées, pour une des langues les plus anciennes.

— s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

— **Encycl.** Mus. anc. Dans l'origine de la musique grecque, l'échelle des sons n'en renfermait que quatre et le mode d'arrangement de ces sons était unique; il s'appelait le mode *phrygien*. Les Grecs faisaient remonter l'invention de ce mode au temps de Hyagnis, environ 1510 ans avant notre ère.

Les quatre sons du mode *phrygien* répondaient aux quatre notes que nous appelons *mi, fa, sol, la*. Plus tard, le mode dorien et le mode lydien furent inventés. Les sons du mode dorien répondaient aux notes de la musique moderne *mi, fa* dièse, *sol, la;* ceux du mode lydien, à *mi, fa* dièse, *sol* dièse, *la*. Dans ces trois modes, les quatre sons formaient ce qu'on appelle un tétracorde, c'est-à-dire une succession de quatre cordes, parce que les quatre cordes de la lyre ou de la cithare étaient accordées à l'unisson des quatre notes de l'un ou de l'autre mode, suivant que les chants que ces instruments devaient accompagner étaient dans les modes *phrygien*, dorien ou lydien. La disposition des sons dans chaque mode présentait un caractère distinctif qui imprimait aux mélodies de ce mode un effet qui ne pouvait se confondre avec celui des mélodies d'un autre mode. Dans le mode *phrygien*, le demi-ton était placé entre la première note et la deuxième; dans le mode dorien, il était placé entre la deuxième et la troisième; dans le mode lydien enfin, le demi-ton se plaçait entre la troisième et la quatrième. Le mode dorien répondait à la première portée d'une gamme mineure, et le mode lydien à la première portée d'une gamme majeure; quant au mode *phrygien*, il n'a pas d'équivalent dans notre musique moderne; mais il a été conservé dans la gamme du quatrième ton du plain-chant de l'Église romaine. « On aurait peine à croire, dit Fétis, que la musique d'un peuple sensible et avancé dans la culture des lettres et autres arts fût bornée à un si petit nombre de sons pendant une longue période de plus de neuf cents ans, si le témoignage de beaucoup d'auteurs anciens ne nous garantissait l'exactitude du fait et si Terpandre, qui, le premier, porta l'échelle des sons jusqu'à sept, n'avait dit, dans deux de ses vers : « Pour moi, prenant désormais en aversion un chant qui ne roule que sur quatre sons, je chanterai de nouvelles hymnes sur la lyre à sept cordes. » Il ne faut pas dissimuler pourtant un passage du dialogue sur la musique de Plutarque, où il est dit qu'Olympe avait fait usage de l'heptacorde. Nul doute que les Grecs ne se soient renfermés dans une échelle de sons si bornée que parce qu'ils ne considéraient la musique que comme un mode essentiel d'accentuation de la poésie. Ils crurent d'abord qu'il était naturel de renfermer cette accentuation dans l'intervalle d'une quarte; plus tard, les musiciens cherchèrent la variété dans les modulations de la voix et étendirent l'échelle des sons à sept, huit et même un plus grand nombre de notes. Dans l'origine, le chant était aussi borné à un mode, c'était le *phrygien*, ou le dorien ou le lydien; mais ensuite on apprit à passer d'un mode à l'autre et l'accentuation musicale acquit, par cette sorte de mutation de modes, une expression plus vive, plus passionnée. Pour se représenter l'effet de la musique appliquée à la poésie, lorsqu'elle était bornée aux premiers tétracordes des trois modes primitifs *phrygien*, dorien et lydien, il faut se souvenir de la puissance, de la richesse et de la variété des rhythmes de la poésie grecque. » On pense, avec raison, que le mode *phrygien* tenait le milieu entre le grave et l'aigu. Dans le système perfectionné par Ptolémée, ce mode se trouve une quinte au-dessus de l'hypodorien; l'hypophrygien une quarte au-dessous du *phrygien*. Le caractère du mode *phrygien* était [illegible], fier, impétueux, véhément, terrible même. Aussi était-ce, selon la tradition d'Athénée, sur ce mode que l'on jouait de la trompette et des autres instruments militaires. On a quelquefois attribué l'invention du mode *phrygien* au Phrygien Marsyas.

PHRYGILLUS, habile graveur en pierres fines et en médailles, né à Syracuse. Il vivait à une époque inconnue, mais selon toute vraisemblance aux [illegible] de l'art grec. On a de lui trois belles médailles de Syracuse et une fort remarquable intaille représentant l'*Amour assis*.

PHRYMA s. f. (fri-ma). Bot. Syn. de PRIVA.

PHRYNAGLOSSES s. m. pl. (fri-na-glo-se — du gr. *phrunos*, crapaud, *a* priv. et *glôssa*, langue). Erpét. Groupe de batraciens anoures, comprenant les deux genres dactylethre et pipa, qui sont dépourvus de langue.

PHRYNE s. m. (fri-ne — du gr. *phrunos*, crapaud). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des crapauds.

— Arachn. Genre d'arachnides, type de l'ordre des phrynéides, formé aux dépens des tarentules, et comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique : *Le corps des* PHRYNES *est très-aplati.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *phrynes* ont pour caractères : un corps très-aplati, entièrement revêtu d'une peau assez ferme; le corselet large, en forme de rein ou de croissant; les palpes semblables dans les deux sexes; la langue cornée, avancée en forme de dard entre les mâchoires; les yeux disposés en trois groupes, savoir : deux au milieu, portés sur un tubercule, et trois de chaque côté formant un triangle; l'abdomen annelé; les deux tarses antérieurs très-longs, très-menus, semblables à des antennes en forme de soie. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont propres aux régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Plusieurs d'entre elles ont été trouvées dans les détritus des vieux troncs d'arbres pourris. La plupart ont un aspect repoussant et les nègres les craignent beaucoup; toutefois, on n'a jamais eu occasion de s'assurer si leur morsure est réellement dangereuse. Ce genre est voisin des théliphones.

PHRYNÉ s. f. (fri-né — nom d'une célèbre courtisane grecque). Femme de mœurs légères :

Aux temps les plus féconds en *Phrynés*, en Laïs...
BOILEAU.

Aux mendiants en titre, aux *Phrynés* ambulantes
La police aujourd'hui vend plus cher ses patentes.
VIENNET.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon diurne, du genre satyre, qui se trouve surtout en Russie.

PHRYNÉ, célèbre courtisane grecque, née à Thespies (Béotie) vers l'an 328 av. J.-C. Étant enfant, elle vendait des câpres; puis elle se fit joueuse de flûte, à Athènes, et comme elle offrait une perfection de formes rare même en Grèce, elle tint bientôt le premier rang parmi celles qui, de son temps, faisaient trafic de leurs charmes. Praxitèle la prit pour modèle et pour maîtresse, et l'amoureux sculpteur fit, d'après elle, une statue d'or qui fut placée dans le temple de Delphes, sur une colonne de marbre pentélique, entre les statues d'Archidamas, roi de Sparte, et de Philippe, roi de Macédoine.

Un savant anglais, M. de Murr, s'appuyant sur un passage de Pline, a même entrepris de prouver dans un écrit intitulé : *Die Mediceische Venus und Phryne* (Dresde, 1804, in-8°), que la statue connue sous le nom de la Vénus de Médicis n'est autre que celle de Phryné représentée dans sa jeunesse par Praxitèle.

La perfection des formes de la belle courtisane était telle, au rapport des anciens, que les plus magnifiques produits de l'art grec, la *Sosandra* de Calamis, l'*Aphrodite Pandemos* de Scopas, la *Junon* d'Euphranor, ne la dépassaient pas; elle était belle surtout « dans ce qui ne se voit pas; » Ἐν τοῖς μὴ βλεπομένοις, nous dit Athénée. Aussi n'allait-elle jamais aux bains publics, de peur de blaser la curiosité. Une seule fois, aux fêtes de Neptune, à Eleusis, elle se baigna dans la mer; puis, à la vue de tous les Grecs, elle sortit de l'eau, tordant ses cheveux humides. Apelle, l'heureux peintre qui tour à tour eut pour modèles les plus célèbres courtisanes de la Grèce, Laïs, Campaspe, etc., Apelle se trouvait là et, d'après cette vision, il esquissa sa *Vénus Anadyomène* (Vénus sortant de l'onde). Il est aisé de voir dans tout ceci le manège d'une femme habile, qui sait le prix de sa beauté. Elle se faisait payer, et fort cher; aussi les Athéniens l'avaient-ils surnommée **le Crible**; elle savait, en effet, passer au crible les plus grosses fortunes et ne laisser s'en aller que la poussière. Elle était si riche, au bout de peu de temps, que, semblable à cette courtisane égyptienne qui fit construire une pyramide, elle proposa de rebâtir à ses frais Thèbes, ruinée par Alexandre, à condition qu'on placerait sur la principale porte cette inscription : « Alexandre l'a détruite, Phryné l'a rebâtie. » Sa proposition ne fut pas acceptée. C'est une légende invraisemblable.

Une autre, qui a du moins le mérite d'être fort gracieuse, nous montre l'hétaïre accusée d'impiété, traduite devant le tribunal des héliastes et, au moment où elle allait être condamnée, sauvée par un beau mouvement de son avocat, Hypéride, par un argument que l'on pourrait appeler, mieux que tout autre, *ad hominem*. Le défenseur, d'un mouvement rapide et imprévu, enleva le voile, le péplos qui drapait sa cliente et montra toutes les splendeurs secrètes de sa beauté. A la vue de ces charmes qui servaient de modèle aux plus grands artistes, les juges furent saisis comme d'une appréhension religieuse et ne voulurent pas que l'on portât la main sur cette image des déesses. Athénée dit seulement qu'Hypéride entr'ouvrit de force et subitement le haut de ses habits, lui découvrit tout le sein et toucha tellement les juges à la vue de cet objet, dans sa péroraison, qu'il leur donna d'abord des scrupules, et leur inspira assez de pitié pour ne pas condamner à mort une si belle femme, consacrée au culte de Vénus, et qui servait religieusement dans le sanctuaire de cette déesse. »

Il est assez malaisé de savoir de quoi était coupable la jeune fille; l'accusation portée contre elle est la même que celle sous laquelle succomba Socrate. Le résumé du plaidoyer accusateur, conservé dans un traité de rhétorique, contient cette phrase : « Je vous ai montré l'impie Phryné, se livrant effrontément à l'orgie, introduisant un dieu nouveau et réunissant chez elle des thiases illicites d'hommes et de femmes. » Il en résulterait que la prêtresse de Vénus célébrait chez elle des sortes de mystères, en dehors des rites officiels. Le récit de la séance des héliastes, tel que nous l'a conservé le poëte comique Posidippe, détruit un peu la légende et enlève tout son beau rôle à Hypéride; d'après lui, c'est Phryné qui découvrit elle-même ses seins et elle n'obtint sa grâce qu'en pressant avec larmes les mains des juges. Mais il est certain que la tradition est plus poétique. Elle a inspiré à M. Gérôme un tableau très-connu, presque célèbre, dont nous parlons ci-après.

Une jolie peinture de Pompéi nous montre *Phryné consultant l'Amour*. La courtisane soulève le tissu transparent qui voile son corps superbe et fixe les yeux sur un Amour presque éphèbe. Peut-être le consulte-t-elle sur l'argument qu'elle veut inspirer à Hypéride et lui demande-t-elle, à lui si expert, ce qu'elle en doit attendre. Le geste du dieu et sa physionomie expriment non-seulement un assentiment complet, mais une vive admiration et une sorte d'extase. L'artiste a donné au visage de la courtisane une grâce, un charme remarquables; elle a de longs cheveux noirs dont les anneaux relèvent le teint mat de la figure et qui sont retenus par un filet d'or, entrelacé de perles. La partie supérieure du vêtement qu'elle détache est d'une ténuité extrême, c'est une sorte de gaze blanche; un pallium violet drape le reste du corps, à la hauteur des cuisses. Le jeune Amour, de la main gauche, agite un flabellum jaune; le fond du tableau, d'un brun rouge, est d'un bel aspect. L'ensemble est véritablement remarquable.

Phryné, comme Laïs, est restée le type de la courtisane recherchée pour les charmes de sa figure et les agréments de son esprit, mais absolument indifférente à toute chose, sauf à l'argent, et mettant à ses faveurs un prix excessif. Son nom se retrouve sous la plume des écrivains et des poëtes :

« Là, j'ai vu rouler sur la chaussée, dans des calèches couvertes de dorures, de riches prostituées, des danseuses de l'Opéra aux joues fardées, à l'œil coquet, impudique, la tête et la gorge surchargées de diamants. Les nobles seigneurs de la cour qui les entretenaient ne rougissaient pas d'escorter, montés sur de fringants coursiers, les chars de leurs *Phrynés*. »
AMAURY DUVAL.

« Enfin, Suleau s'adresse aux femmes, et, s'il leur fait grâce de la censure, par un sentiment mixte de justice et de courtoisie, du moins elles n'échappent point à ses avertissements. Mais il est bon d'observer qu'il n'a point en vue les femmes de la bourgeoisie, dont l'empire est à peu près circonscrit dans la sphère de leur ménage; c'est aux dames de haut parage, aux célèbres *Phrynés* qu'il veut parler, parce que ce sont elles qui donnent le ton et qui par là ne manquent jamais de corrompre l'opinion publique, quand elles mettent dans les affaires les passions et les fantaisies de leur sexe. »
HATIN.

Vous dont l'œil est si pur, dont le front est si doux,
Savez-vous ce que c'est que Marion Delorme ?
Une femme, de corps belle et de cœur difforme,
Une *Phryné* qui vend à tout homme, en tout lieu,
Son amour qui fait honte et fait horreur ! .. Adieu !
V. HUGO.

. . . . Quand la Vierge
Disparaîtra du ciel, j'aimerai les statues;
Le marbre me va mieux que l'impure *Phryné*
Chez qui les affamés vont chercher leur pâture,
Qui fait passer la rue au travers de son lit,
Et qui n'a que le temps de nouer sa ceinture
Entre l'amant du jour et celui de la nuit.
A. DE MUSSET.

— Iconogr. C'est à Pradier que nous devons la plus séduisante représentation qui ait été faite de *Phryné* dans les temps modernes, nous dirions presque l'œuvre de ce maître. Deux autres statuaires contemporains, MM. Elias Robert et Loison, n'ont pas craint de toucher de nouveau à cette reine... des hétaïres grecques; la statue de M. Robert, exécutée en marbre, a figuré à l'Exposition universelle de 1855; celle de M. Loison a paru au Salon de 1865; bien qu'elles ne soient pas dépourvues d'une certaine élégance voluptueuse, ces deux figures sont bien inférieures à celle de Pradier. Dans la peinture, il faut citer en première ligne la *Phryné devant l'Aréopage* de M. Gérôme, qui a obtenu un très-grand succès, quoique le sentiment de la composition soit beaucoup plus moderne qu'antique, ou peut-être précisément à cause de cette modernité; nous consacrons, ci-après, un article spécial à ce tableau qu'ont popularisé la gravure et la photographie. Un pornographe du XVIIIe siècle, Baudouin, le gendre de Boucher, exposa au Salon de 1763 une *Phryné accusée d'impiété devant les aréopagites*, qui nous a valu les lignes suivantes de Diderot : « C'est un très-beau sujet traité d'une manière faible et commune... L'ordonnance pèche, ce me semble, en ce que l'effet demandait que l'accusée et l'orateur fussent isolés du reste. L'orateur n'est pas mauvais; mais qu'il est loin de la grandeur, de l'enthousiasme, de la chaleur et de tout le caractère d'un Périclès ou d'un Démosthène qui eût parlé pour sa maîtresse! Le caractère de Phryné est petit; elle craint, elle a honte, elle tremble, elle a peur. Celle qui ose braver les dieux ne doit pas craindre de mourir. Je l'aurais faite grande, droite, intrépide, telle à peu près que Tacite nous montre la femme d'un général gaulois, passant avec noblesse, fièrement et les yeux baissés, entre les files des soldats romains. On l'aurait vue de la tête aux pieds lorsque l'orateur eût écarté le voile qui couvrait sa tête; on aurait vu ses belles épaules, ses beaux bras, sa belle gorge, et par son attitude je l'aurais fait concourir à l'action de l'orateur, au moment où il disait aux juges : « Vous qui êtes assis comme les vengeurs des dieux offensés, voyez cette femme qu'ils se sont complu à former, et, si vous l'osez, détruisez leur plus bel ouvrage. » Le même sujet a été peint par M. Victor Robert (Salon de 1846), L. Tabar (Salon de 1852), Ch.-Ed. Bontibonne (Salon de 1867), Mottez (Salon de 1859), etc. Ch. Grignion a gravé, d'après Salvator Rosa, *Phryné et le Philosophe Xénocrate;* il y a sur le même sujet un tableau de Gérard Honthorst au palais Faragina, à Gênes.

Pour faire contraste à la gracieuse et chaste figure d'honnête femme qu'il a intitulée *Pénélope* (v. ce mot), M. Charles Marchal a peint une courtisane qu'il a nommée *Phryné*, debout près d'une table de toilette garnie de guipure, sur laquelle on aperçoit, à côté d'une coupe à bijoux et d'une boîte à poudre de riz, un billet doux illustré d'une couronne de comte; cette *Phryné* contemporaine arrange, d'une main, un collier sur ses épaules nues; de l'autre, elle soulève sa jupe de velours noir, et met à découvert, sous des flots de dentelle, un pied mignon et un bas de soie blanc soigneusement tiré; elle fixe sur les spectateurs ses grands yeux, vagues et profonds comme l'abîme qui attire et qui renferme la mort; son visage, à la fois morne et provocant, est encadré par une abondante chevelure rousse et se détache vigoureusement sur un fond de tenture jaunâtre. Cette tête est une création extrêmement heureuse et originale. Le tableau de M. Marchal a été exposé au Salon de 1868 et a été gravé au burin par M. Ad. Huot; la gravure en bois et la photographie l'ont souvent reproduit.

Phryné devant le tribunal, tableau de M. Gérôme (Salon de 1861). Des juges sévères ont demandé compte au peintre, au nom de la morale, de la fantaisie qui lui a pris de représenter une scène si scabreuse. Paul de Saint-Victor lui a même reproché de vouloir mettre en vignettes toute l'histoire grecque. Nous lui reprocherons bien davantage de n'avoir pas réalisé, dans sa Phryné, un type de beauté qui fût en rapport avec ceux que les Grecs considéraient comme des modèles. Au milieu d'un tribunal dont les juges, fort nombreux et presque tous âgés, vêtus uniformément de robes rouges, sont assis en demi-cercle sur des gradins élevés, Phryné est debout dans une pose de statue, vêtue de ses seules bottines et se voilant les yeux d'un geste pudique, qui, pour être [illegible] doute, n'en est pas moins gracieux. Son avocat, Hypéride, tient encore dans ses mains le léger péplos bleu, lamé d'argent, qu'il vient de lui enlever à l'improviste. Les juges témoignent leur surprise et leur [illegible] par des gestes et des jeux de physionomie tout expressifs. [illegible] reuse création.

Phryne, statue [illegible]

[illegible] reilles en or; il a orné le bas de la draperie d'une broderie grecque de couleur bleu pâle. Plusieurs tentatives semblables ont eu lieu avant la sienne, et la sienne, pas plus que les autres, ne nous paraît justifiable aux yeux du goût. La sculpture est un art assez puissant pour se suffire à lui-même. Si l'on admettait la légitimité de pareilles innovations, nous ne voyons pas pourquoi on ne tâcherait pas d'imiter la coloration de la peau, des cheveux, des yeux et des étoffes. » Dans la *Phalange*, M. Laverdant a reproché à la *Phryné* de Pradier de ne pas présenter un caractère suffisamment passionné : « Phryné est de celles qui ont été beaucoup aimées, et elle a dû aimer quelque peu. Mais il est impossible que l'imagination la plus féconde fasse jaillir le moindre souffle amoureux de cette tête de convention antique, insignifiante et nulle. La figure de M. Pradier, prise par le centre, est un admirable travail, un chef-d'œuvre de modelé, de chair vivante; mais nous ne voyons là qu'un excellent motif d'observation pour l'œil, une étude de formes où l'amour n'est pas sérieusement intéressé. » En dépit de ces critiques, la *Phryné* de Pradier mérite d'être considérée comme une des œuvres les plus élégantes et les plus agréables de la statuaire française. Elle a été exposée au Salon de 1845 et a orné jusqu'en 1869 la célèbre galerie Delessert.

PHRYNÉIDE adj. (fri-né-i-de — de *phryne*, et du gr. *eidos*, aspect). Arachn. Qui ressemble aux phrynes.

— s. m. pl. Ordre d'arachnides ayant pour type le genre phryne.

PHRYNETE s. f. (fri-ne-te — dimin. du gr. *phrunos*, crapaud). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des lamellicornes, tribu des lamiaires, comprenant une dizaine d'espèces qui presque toutes habitent l'Afrique.

PHRYNICUS, poëte athénien, un des créateurs de la tragédie. Il vivait vers 500 av. J.-C. Comme Thespis, il n'employait qu'un seul acteur et le chœur jouait le rôle principal. Il fit faire quelques pas à l'art dramatique en introduisant dans ses pièces les rôles de femmes, et en faisant adopter l'usage des masques par les acteurs, qui auparavant se barbouillaient le visage de lie de vin; on le considère aussi comme l'inventeur du vers iambique tétramètre. Le caractère de sa poésie était la tendresse et le pathétique. En traitant le sujet contemporain de la prise de Milet, il excita une telle émotion, que les Athéniens, craignant l'effet de telles scènes, infligèrent une amende au poëte. Il ne reste de ses tragédies qu'un petit nombre de fragments recueillis dans les *Fragmenta tragicorum græcorum* dans la collection Didot.

PHRYNICUS, poëte athénien [illegible] *comédie*, qui vivait dans le Ve siècle av. J.-C. On lui attribuait l'invention d'une mesure de vers qui portait son nom, l'ionique mineur catalectique. Aristophane, dont il était le rival, l'a raillé [illegible] ments qui nous restent de lui justifient la renommée qu'il avait dans l'antiquité. Ils ont [illegible]

PHRYNICUS ARRHABIUS [illegible] grec, né en Bithynie. Il vivait vers le milieu du [illegible] l'éloquence et les belles-lettres. Entre autres ouvrages, il composa un recueil de tous les termes du dialecte attique; il nous en est parvenu [illegible]

PHRYNIDE [illegible]

PHRYNIS [illegible] dans l'harmonie un mode [illegible]

PHRYNISQUE [illegible]

PHRYNIUM [illegible]

PHRYNOCÉPHALE [illegible]

PHRYNOCÈRE [illegible]

[illegible] de la famille des ra[illegible] des cératophrys.

PHRYNODERME s. m. (fri-no-der-me — du [illegible] peau). [illegible]

PHRYNOPS s. m. [illegible] — du gr. phru[illegible] crapaud, ops, aspect. Erpét. Genre de [illegible]

PHRYNOSOME s. [illegible] [illegible] iguaniens, comprenant trois ou quatre espè[illegible] [illegible] (P. Gervais.)

PHRYXUS s. [illegible] Crust. Genre [illegible] habite la Norvège.

PHRYXUS, fils d'Athamas, roi de Thèbes, et de Nephélé. Il allait être sacrifié à Jupiter, [illegible] à la famine qui ravageait le pays, lorsqu'il parvint à s'enfuir sur un bélier à toison d'or, [illegible] Néphélé. En passant d'Europe en Asie, Helle tomba dans la mer, appelée depuis Hellespont; quant à Phryxus, il aborda dans la Colchide, où il sacrifia son bélier dans un temple de Mars et mit sa toison sous la garde d'un dragon qui dévorait quiconque voulait l'enlever. Eetès, roi de [illegible] sa fille Chalciope en mariage. Son beau-père le fit mettre à mort pour s'emparer de ses trésors.

PHTALAMIDE s. f. (fta-la-mi-de). Chim. Syn. [illegible] PHTALAMIQUE. V. ce dernier mot.

PHTALAMINE s. f. (fta-la-mi-ne). Chim. Base qui se produit dans la réduction de la nitronaphtaline par l'acétate ferreux.

— **Encycl.** La *phtalamine* $C^{10}H^9AzO^2$ prend naissance en même temps que la naphtylamine lorsqu'on réduit la nitronaphtaline par l'acétate ferreux. On peut séparer les deux bases l'une de l'autre au moyen de l'acide sulfurique, le sulfate de *phtalamine* étant plus soluble que celui de naphtylamine.

La [illegible] *phtalamine* de la solution de son sulfate sous la forme d'une huile plus lourde que l'eau, qui a la saveur de la naphtylamine. Ses sels ne rougissent pas [illegible] que ceux de la naphtylamine. Chauffée à 100° avec de l'iodure d'éthyle, la base se prend en quelques minutes en une masse lamellaire d'iodure d'éthyl-phtalaminium qui, sous l'influence de l'ammoniaque, donne une base huileuse fortement altérable [illegible] 300°.

PHTALAMIQUE adj. (fta-la-mi-ke). Chim. Se dit d'un acide azoté, qu'on obtient en dissolvant [illegible] dans l'ammoniaque.

— **Encycl.** L'acide *phtalamique*

$$C^8H^7AzO^3 = C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO.AzH^2\\CO.OH\end{matrix}\right.$$

a été découvert par Marignac et plus complètement étudié par Laurent. Il se produit lorsqu'on fait agir une solution aqueuse d'ammoniaque sur [illegible] phtalique $C^8H^4O^3$. [illegible] H, qui se fixe [illegible] pour former un oxhydryle et en amidogène AzH^2. L'oxhydryle OH et l'amidogène ainsi formés s'unissent au radical acide $C^8H^4O^2$ et constituent ainsi l'acide *phtalamique*. Ce corps cristallise en une masse d'aiguilles flexibles qui forment avec l'eau une solution acide. Il perd de l'eau entre 100° et 120° et se convertit alors en phtalimide $C^8H^5AzO^2$, qui se sublime à une température plus élevée. La solution aqueuse, maintenue pendant quelque temps en ébullition, donne du phtalate d'ammonium lorsqu'on l'évapore.

— PHTALAMATE [illegible] $C^8H^6AgAzO^3$. Ce [illegible] cristallines lorsqu'il prend naissance au sein de solutions bouillantes. Il est presque insoluble [illegible] et se décompose en faisant explosion.

— ACIDE PHÉNYL-PHTALAMIQUE.

$$C^{14}H^{11}AzO^3 = C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO.AzH.C^6H^5\\CO.OH\end{matrix}\right.$$

On l'obtient en faisant bouillir la phénylphtalimide avec une solution aqueuse d'ammoniaque additionnée d'un peu d'alcool. Le [illegible] nyl-phtalamique. L'acide est très-peu soluble [illegible] Saturé par l'ammoniaque et traité par une [illegible] gent. (Laurent et Gerhardt.)

PHTALATE s. m. (fta-la-te). Chim. Sel [illegible] de la combinaison de l'acide phtalique avec [illegible]

bibasique forme deux espèces de sels : des *phtalates* neutres,

$$C^{16}H^4M^2O^8 = C^{16}H^4O^6,2MO,$$

et des *phtalates* acides,

$$C^{16}H^5MO^8 = C^{16}H^4O^6,HO\ MO.$$

Presque [illegible] cristallisent facilement. [illegible] phtalique donne deux sortes de [illegible] peut donner deux sortes d'éthers, des éthers neutres

$$C^{16}H^4R^2O^8 = C^{16}H^4O^6,2RO,$$

et des éthers acides

$$C^{16}H^5RO^8 = C^{16}H^4O^6,HO,RO.$$

Dans ces formules, R représente un radical alcoolique quelconque, éthyle C^4H^5, méthyle C^2H^3, amyle $C^{10}H^{11}$, etc.

A la vérité, ces éthers ont été peu étudiés jusqu'ici; on ne connaît que l'éther neutre.

PHTALÉINE s. f. (fta-lé-i-ne). Chim. Nom donné à des substances colorantes ou amorphes, qui résultent de l'union de l'anhydride phtalique et des phénols monoatomiques, avec élimination d'une ou de plusieurs molécules d'eau.

— **Encycl.** Tous les phénols sont susceptibles de produire des combinaisons analogues avec un grand nombre d'acides, sans que cependant ces combinaisons soient des éthers phéniques. Quelques-uns de ces composés sont des corps indifférents; d'autres se dissolvent dans la potasse en produisant des colorations intenses qui disparaissent sous les influences réductrices. Les corps réduits sont incolores et ont reçu le nom de phtalines. Parmi les acides qui se comportent comme l'acide phtalique, citons l'acide pyromellique et l'acide mellique. L'acide oxalique donne aussi, en présence de l'acide sulfurique concentré, des matières colorantes. Celle qu'il produit avec le phénol ordinaire constitue l'acide rosolique ou coralline que nous avons décrit au mot PHÉNOL (industrie du) [v. ce mot]. Nous passerons en revue les substances colorantes produites par l'acide phtalique ou les *phtaléines*.

— PHTALÉINE DU PHÉNOL

$$C^{20}H^{14}O^4.$$

L'anhydride phtalique n'agit pas sur le phénol bouillant. A une température plus élevée, il se produit une substance soluble dans la potasse, qu'elle colore en violet et, entre 300° et 400°, des corps indifférents qui accompagnent ce premier produit, dont on peut d'ailleurs augmenter le rendement en faisant intervenir l'acide sulfurique dans sa préparation. La meilleure manière d'opérer est la suivante :

On chauffe entre 120° et 130° un mélange de 10 parties de phénol, 5 parties d'anhydride phtalique et 4 parties d'acide sulfurique concentré. Après plusieurs heures, on obtient une masse rouge qui, traitée par l'eau bouillante, fournit une résine; celle-ci se transforme en une poudre jaunâtre lorsqu'on la fait bouillir avec la benzine. L'acide chlorhydrique la précipite de ses solutions alcalines en flocons volumineux. Ce corps prend naissance en vertu de l'équation :

$$\underset{\text{Anhydride phtalique.}}{C^8H^4O^3} + \underset{\text{Phénol.}}{2\ C^6H^6O} = \underset{\text{Eau.}}{H^2O} + \underset{\text{Phtaléine du phénol.}}{C^{20}H^{14}O^4}$$

Il est isomère du phtalate de phényle. On pourrait peut-être exprimer cette isomérie par les formules de constitution suivantes :

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO,OC^6H^5\\CO,OC^6H^5\end{matrix}\right.$$

Phtalate de phényle.

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO,C^6H^4.OH\\CO,C^6H^4.OH\end{matrix}\right.$$

Phtaléine.

Le phénol, chauffé avec du chlorure de phtalyle, fournit, par l'addition de potasse, une huile insoluble qui est sans doute le phtalate de phényle; en même temps, la solution prend [illegible] couleur rouge de la *phtaléine*, ce qui indique qu'il se produit deux réactions simultanées.

La *phtaléine* du phénol se dissout dans la potasse, à laquelle elle communique une belle couleur fuchsine. Cette solution se décolore [illegible] poudre de zinc, et l'addition de l'acide sulfurique en sépare alors une substance formée de grains blancs qui constitue la phtaline du phénol,

$$C^{20}H^{16}O^4,$$

produite par fixation de H^2. Cette phtaline donne, avec la potasse, une solution incolore [illegible] à l'air. [illegible] mais ne tarde pas à rougir.

— PHTALÉINE DU NAPHTOL. Lorsqu'on chauffe du naphtol avec de l'anhydride phtalique, [illegible] se colore en vert et [illegible] par l'alcool, laisse une substance blanche, cristallisable dans la benzine.

Cette substance est insoluble dans la potasse aqueuse, la potasse en solution alcoolique la convertit en un corps vert. Sa composition répond à la formule

$$C^{28}H^{18}O^4.$$

Il est probable qu'elle se forme d'après une réaction qu'exprime l'équation suivante

$$\underset{\text{Anhydride phtalique.}}{C^8H^4O^3} + \underset{\text{Naphtol.}}{2C^{10}H^8O} = \underset{\text{Phtaléine du naphtol.}}{C^{28}H^{16}O^3} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

Si cette équation est exacte, et elle paraît l'être parce qu'elle concorde avec les analyses, la *phtaléine* du naphtol n'est point l'analogue de la *phtaléine* du phénol, mais bien l'anhydride du corps qui se serait formé dans les mêmes conditions que la *phtaléine* du phénol et qui renfermerait une molécule d'eau de plus qu'elle. Elle renferme par conséquent aussi une molécule d'eau de moins que le phtalate de naphtyle, avec lequel elle n'est point isomère. La *phtaléine* proprement dite du naphtol répondrait à la formule

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO,C^{10}H^7.OH\\CO,C^{10}H^7.OH\end{matrix}\right.$$

et par suite son anhydride, que nous étudions en ce moment, doit répondre à la formule :

$$C^6H^4\left\{\begin{matrix}CO,C^{10}H^7\\CO,C^{10}H^7\end{matrix}\right\}O.$$

Chauffé avec l'acide sulfurique, cet anhydride fournit un beau corps rouge qui paraît avoir de grandes analogies avec le *carminaphte* de Laurent et qui paraît renfermer

$$C^{28}H^{18}O^8.$$

Chauffé, il donne un sublimé d'anhydride phtalique et un composé ressemblant à l'alizarine, mais doué d'autres propriétés.

— PHTALÉINE PYROGALLIQUE. Syn. *Galléine*,

$$C^{20}H^{12}O^7.$$

Lorsqu'on chauffe du pyrogallol (acide pyrogallique) avec de l'acide ou de l'anhydride phtalique, la masse fondue se colore en rouge et devient à peu près opaque. L'eau la dissout à chaud en se colorant en rouge foncé et laisse déposer, par le refroidissement, des cristaux grenus d'une nouvelle matière colorante que M. Bæyer a nommée *galléine*, mais qu'il vaut mieux appeler *phtaléine* du phénol pyrogallique, afin de suivre la nomenclature adoptée pour les composés analogues qui dérivent des autres phénols.

Pour préparer cette substance, on chauffe pendant quelques heures à 200° une partie d'anhydride phtalique et deux parties d'acide pyrogallique, jusqu'à ce que le mélange s'épaississe. On dissout alors le produit dans l'alcool bouillant, on filtre et l'on ajoute de l'eau à la solution filtrée. La *phtaléine* pyrogallique se précipite. On la recueille sur un filtre et on la purifie en la faisant cristalliser dans l'alcool faible, d'où elle se dépose en cristaux verts ou à l'état d'une poudre rouge. Elle renferme

$$C^{20}H^{12}O^7$$

et résulte d'une déshydratation de l'acide pyrogallique combiné à l'anhydride phtalique

$$\underset{\text{Anhydride phtalique.}}{C^8H^4O^3} + \underset{\text{Pyrogallol.}}{2C^6H^6O^3} = \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{Phtaléine pyrogallique.}}{C^{20}H^{12}O^7}$$

Elle n'est donc pas analogue à la *phtaléine* du phénol, mais à celle du naphtol, puisqu'elle se forme avec élimination de deux molécules d'eau.

La galléine est brune par réflexion et bleue par transmission. Elle n'est que très-peu soluble dans l'éther qu'elle ne colore pas. La potasse la dissout en prenant une coloration bleue et l'ammoniaque en prenant une coloration violette. La coloration bleue de la solution potassique s'altère rapidement. Elle colore les tissus mordancés à la manière du bois rouge et présente du reste une grande analogie avec l'hématéine qui, ainsi que l'a montré M. Reimi, fournit du phénol pyrogallique par sa fusion avec la potasse. De même que l'hématéine fournit de l'hématoxyline par réduction, la *phtaléine* pyrogallique en solution acide donne, sous l'influence des agents réducteurs, de beaux cristaux incolores d'une *phtaline* pyrogallique (la galline) qui, arrosée d'ammoniaque, s'oxyde et régénère la *phtaléine*. En présence de ces analogies, M. Bæyer se demande si l'hématéine, qu'on représente ordinairement par les rapports

$$C^{16}H^{12}O^6,$$

ne répondrait pas plutôt à la formule

$$C^{20}H^{12}O^7,$$

qui en ferait un produit de déshydratation de l'acide pyrogallique.

Lorsqu'on fait bouillir la *phtaléine* pyrogallique avec de l'acide sulfurique étendu et du zinc, la solution devient rouge clair limpide et laisse déposer, en se refroidissant, des gouttelettes oléagineuses qui ne tardent pas à se concréter et qui constituent la galline

$$C^{20}H^{14}O^7.$$

Ce corps est soluble dans l'éther; mais il s'y transforme et s'en sépare en cristaux volumineux blancs et brillants, qui ont perdu leur solubilité dans l'éther et qui se convertissent à l'air en une poudre rougeâtre. Il vaut mieux faire cristalliser la galline dans une solution chaude d'acide pyrogallique, d'où elle se dépose par le refroidissement en rhomboèdres ou en prismes brillants. La galline est soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool. Elle se dissout peu dans l'eau froide. Elle se comporte comme la galléine avec les tissus mordancés.

Lorsqu'on chauffe à 200° la galléine avec 20 fois son poids d'acide sulfurique concentré, la solution, d'abord brune, prend une teinte verdâtre. La réaction est terminée lorsque la solution donne avec l'eau un précipité brun, floconneux et une liqueur incolore. Le précipité, lavé à l'eau bouillante et desséché au bain-marie, constitue une masse d'un noir bleuâtre, la céruléine

$$C^{20}H^{10}O^6.$$

Ce corps est très-peu soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, il se dissout en vert dans la potasse et il teint en vert solide les tissus mordancés à l'alumine. L'aniline bouillante la dissout en se colorant en bleu. Cette solution, additionnée d'acide acétique, teint la laine en indigo. Traitée par l'ammoniaque et la poudre de zinc, la céruléine se réduit et se transforme en céruline, dont la solution est orange. La surface de cette solution s'oxyde de nouveau rapidement à l'air en devenant verte. La céruléine présente une grande ressemblance avec le lo-kao, souvent désigné sous le nom de vert de Chine.

— PHTALÉINE RÉSORCIQUE. Syn. *Fluorescéine*

$$C^{20}H^{12}O^5.$$

L'anhydride phtalique agit à 75° sur la résorcine comme sur l'acide pyrogallique et donne une nouvelle *phtaléine*, la fluorescéine. La fluorescéine cristallise dans l'alcool en croûtes brunes. Précipitée de sa solution potassique, elle se sépare sous la forme d'une poudre rouge brique. La poudre de zinc transforme la fluorescéine en fluorescine incolore.

— PHTALÉINE HYDROQUINONIQUE et PYROCATÉCHIQUE. Les isomères de la résorcine, l'hydroquinone et la pyrocatéchine, donnent également des *phtaléines* lorsqu'on les chauffe avec l'anhydride phtalique. Celle de l'hydroquinone se dissout dans la potasse avec une coloration violette et colore les mordants à peu près comme le bois rouge. Celle de la pyrocatéchine se dissout en bleu dans la potasse et est tout à fait analogue à la matière colorante du bois de campêche.

La phloroglucine donne un corps jaune avec l'anhydride phtalique et l'acide sulfurique, tandis que le morin donne un corps rouge.

PHTALIDINE s. f. (fta-li-di-ne). Chim. Corps qui se produit par l'action de l'acide sulfhydrique sur le nitronaphtalène.

— **Encycl.** La *phtalidine*

$$C^8H^9Az = C^8H^7.AzH^2$$

est une base que Dusort a obtenue en faisant agir l'acide sulfhydrique sur le nitrophtalène en présence de l'alcool et de l'ammoniaque. On fait un mélange de nitrophtalène et de sulfure d'ammonium en solution alcoolique et l'on chauffe ce mélange pendant plusieurs heures à 50° sur un bain-marie. On sépare par distillation la plus grande partie de l'alcool et l'on évapore ce qui reste presque à siccité à une douce chaleur. Le résidu est ensuite traité par de l'acide chlorhydrique, et la liqueur qui provient de ce traitement est filtrée et saturée par la potasse. Le précipité, blanc d'abord, se redissout dans la solution acide avec une belle couleur bleue. Si l'on ajoute un excès de potasse, il se forme alors des flocons couleur de chair qui peu à peu deviennent plus denses et prennent une couleur plus foncée. Ce précipité, lavé avec de l'eau sur un filtre jusqu'à ce que les eaux de lavage ne manifestent plus de réaction alcaline, ne tarde pas à devenir cristallin.

La *phtalidine* cristallise au bout de quelques jours en aiguilles de ses solutions aqueuses. Fondue et refroidie, elle forme une masse cristalline de la couleur du réalgar. Elle fond à 22° environ et, lorsqu'elle se solidifie, le thermomètre marque 34°,5. Son odeur rappelle celle de la naphtaline et sa saveur est piquante et désagréable. Ses solutions ne restaurent pas la couleur bleue du tournesol rougi. De très-petites quantités de cette base colorent en beau bleu les solutions des sels ferriques. Elle est modérément soluble dans l'eau froide et se dissout en toutes proportions dans l'alcool et dans l'éther.

La *phtalidine* commence à bouillir à 255°. Mais le thermomètre s'élève rapidement pendant que la décomposition a lieu, et il reste un résidu charbonneux. L'eau de chlore la convertit en une masse blanc jaunâtre. Elle réduit l'azotate d'argent, la solution déposant de petits cristaux très-brillants. Les solutions aqueuses précipitent en gris les sels mercureux et en jaune les sels ferreux. Elles noircissent lorsqu'on y ajoute du chlorure d'or. Une solution de chlorhydrate de *phtalidine* est rapidement décomposée par le tétrachlorure de platine, qui prend une couleur verte et laisse déposer des flocons bleus qui noircissent lorsqu'on les dessèche. Une solution du sel saturée à chaud forme avec le tétrachlorure de platine un sel double qui forme de beaux cristaux jaunes, lesquels se décomposent lorsqu'on les dessèche. Les sels de *phtalidine* sont solubles dans l'eau et dans l'alcool.

Le chlorhydrate

$$C^8H^9Az.HCl$$

se dépose en cristaux violets lorsqu'on sature une solution alcoolique de la base par de l'acide chlorhydrique.

L'azotate

$$C^8H^9Az.HAzO^3$$

se forme de la même manière.

Le sulfate

$$(C^8H^9Az)^2.H^2SO^4$$

est une masse d'un vert foncé qui se forme par la combinaison directe de la *phtalidine* et de l'acide sulfurique. Il bleuit en attirant l'humidité atmosphérique. On obtient le sel

cristallise par [illegible] décomposition ou en [illegible] la solution alcoolique de la base avec [illegible]. Il est plus soluble dans l'alcool que les autres sels.

— ÉTHYL PHTALIDINE

$$C^{10}H^{13}Az = C^8H^8,(C^2H^5)Az.$$

C'est un liquide dont l'odeur rappelle la *phtalidine* et qui distille sans décomposition. L'iodhydrate

$$C^{10}H^{13}Az,HI$$

forme des flocons argentés qui perdent leur [illegible] et jaunissent à 100°. Le chlorhydrate est fort semblable à l'iodhydrate.

PHTALIMIDE s. f. (fta-li-mi-de). Chim. Amide de l'acide phtalique.

— **Encycl.** Cet amide résulte de l'élimination de 2 molécules d'eau du phtalate acide d'ammoniaque

$$C^{16}H^5(AzH^4)O^8 - 2H^2O^2 = C^{16}H^5AzO^4$$

Phtalate acide d'ammoniaque. *Phtalimide.*

La *phtalimide* s'obtient par l'action de la chaleur sur le sel ammoniacal, ou sur l'acide phtalamique, premier amide de l'acide phtalique. Elle constitue des lamelles cristallines brillantes, incolores, insipides, presque insolubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool, surtout à chaud. Une solution alcoolique de potasse fixe sur elle une double molécule d'eau et la transforme en ammoniaque et en phtalate de potasse.

L'action de la chaleur sur le nitrophtalate acide d'ammoniaque produit la nitrophtalimide

$$C^{16}H^4(AzO^4)(AzH^4)O^8 - 2H^2O^2$$

Nitrophtalate acide d'ammoniaque.

$$= C^{16}H^3(AzO^4)AzO^4$$

Nitrophtalimide

Quand on soumet à l'action de la chaleur, non pas l'acide phtalamique, mais l'acide phényl-phtalamique ou amilide phtalique, on obtient la phényl-phtalimide

$$C^{16}H^6(C^{12}H^5)AzO^6 - H^2O^2$$

$$= C^{16}H^4(C^{12}H^5)AzO^4$$

PHTALINE s. f. (fta-li-ne). Chim. Nom donné à des substances que l'on obtient en réduisant les phtaléines, et qui régénèrent les phtaléines par oxydation.

PHTALIQUE adj. (fta-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action de l'acide azotique sur le bichlorure de naphtaline, et des amides de cet acide.

— **Encycl.** L'acide alizarique ou acide naphtalique a été découvert par Laurent, en faisant agir l'acide nitrique sur le bichlorure de naphtaline. Il a été obtenu peu après dans d'autres réactions oxydantes : dans celle de l'acide nitrique sur la naphtaline, sur l'alizarine et sur la purpurine. L'acide *phtalique* cristallise lorsqu'on évapore les liqueurs produites par ces réactions.

L'acide *phtalique* est un acide bibasique. Sa composition peut être représentée par la formule $C^{16}H^6O^8 = C^{16}H^4O^6 + 2HO$. Il se présente sous la forme de lamelles réunies en groupes arrondis. Il est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther. A la distillation, il se dédouble en eau et en acide *phtalique* anhydre. Distillé sur de la chaux, il se décompose en acide carbonique et en benzine

$$C^{16}H^6O^8 = 2C^2O^4 + C^{12}H^6$$

Acide phtalique. Benzine.

L'acide *phtalique* diffère de l'acide benzoïque par un équivalent d'acide carbonique

$$C^{16}H^6O^8 = C^2O^4 + C^{14}H^6O^4$$

Acide phtalique. Acide benzoïque.

MM. Depouilly frères ont réussi à transformer le premier acide dans le second, en lui enlevant cet équivalent d'acide carbonique, en maintenant pendant quelques heures à une température de 330° à 333° un mélange de phtalate de chaux avec 1 équivalent de chaux hydratée : le produit de la réaction est un mélange de benzoate de chaux et de carbonate de chaux. Cette transformation avait déjà été effectuée précédemment par M. Dusart au moyen d'une méthode moins simple. M. Dusart, distillant l'acide *phtalique* avec un oxalate, produisait une réaction analogue à celle imaginée par M. Piria pour transformer les acides organiques en aldéhydes correspondants, et obtenait de l'aldéhyde benzoïque ou essence d'amandes amères

$$C^{14}H^6O^2,$$

qui oxydée devenait de l'acide benzoïque. Ces réactions ont une certaine importance industrielle ; l'acide benzoïque, étant employé dans l'industrie des couleurs d'aniline, pourrait être préparé au moyen de la naphtaline, substance qui, comme on le sait, peut être retirée à très-bas prix des produits de distillation de la houille.

L'acide *phtalique* est isomère avec l'acide téréphtalique découvert par M. Caillot en faisant bouillir l'essence de térébenthine avec l'acide azotique.

L'acide azotique réagit sur l'acide *phtalique* en donnant de l'acide nitrophtalique

$$C^{16}H^5(AzO^4)O^8.$$

On conçoit facilement, d'après ce qui a été dit plus haut, que cet acide nitré se produise dans la préparation de l'acide *phtalique*. L'acide nitrophtalique donne des sels bien définis.

L'acide nitrique, en réagissant sur la naphtaline sexchlorée, donne naissance à l'acide trichlorophtalique $C^{16}H^3Cl^3O^8$, lequel se conduit à peu près comme l'acide *phtalique* lui-même, et donne par la distillation de l'acide trichlorophtalique anhydre, en perdant de l'eau.

L'acide *phtalique* produit avec les oxydes métalliques des combinaisons bien définies. Avec les radicaux alcooliques, il donne des éthers. V. PHTALATES.

— *Acide phtalique anhydre* ou *acide pyroalizarique.* C'est un acide organique produit par la distillation sèche de l'acide *phtalique;* il résulte de l'élimination de 1 molécule d'eau :

$$C^{16}H^6O^8 - H^2O^2 = C^{16}H^4O^6.$$

Acide phtalique. Acide phtalique anhydre.

L'acide *phtalique* anhydre constitue de belles aiguilles cristallines. Il est peu soluble dans l'eau ; mais, par l'ébullition, il fixe les éléments de ce liquide et se dissout en se transformant de nouveau en acide *phtalique.* Il est soluble dans l'alcool et dans l'éther, fusible à 105°. L'ammoniaque le dissout avec élévation de température ; on obtient ainsi un mélange d'acide *phtalamique* et de phtalamate d'ammoniaque en proportions variables avec la quantité d'ammoniaque employée.

La distillation sèche de l'acide trichlorophtalique donne naissance à de l'acide trichlorophtalique anhydre $C^{16}HCl^3O^6$, par une élimination d'eau également. De même, la distillation sèche de l'acide nitrophtalique donne l'acide nitrophtalique anhydre

$$C^{16}H^3(AzO^4)O^6.$$

Ces deux composés sont cristallisés en aiguilles blanches.

— *Amides phtaliques.* Les amides *phtaliques* renferment les éléments du phtalate acide d'ammoniaque, moins de l'eau. Le premier, ou acide phtalamique, provient de l'élimination de 1 molécule d'eau de ce sel :

$$C^{16}H^7AzO^6 = C^{16}H^5(AzH^4)O^8 - H^2O^2$$

Acide phtalamique. Phtalate acide d'ammoniaque.

Le second, ou phtalimide, provient de l'élimination de 2 molécules d'eau :

$$C^{16}H^5AzO^4 = C^{16}H^5(AzH^4)O^8 - 2H^2O^2$$

Phtalimide. Phtalate acide d'ammoniaque.

On obtient les amides *phtaliques,* ainsi que leurs dérivés, par l'action de la chaleur sur le sel ammoniacal, ou par l'union directe de l'ammoniaque et de l'acide *phtalique* anhydre. V. ACIDE PHTALAMIQUE et PHTALIMIDE.

PHTALYLE s. m. (fta-li-le). Chim. Nom donné au radical diatomique de l'acide phtalique et de ses sels.

— **Encycl.** Le *phtalyle* $C^8H^4O^2$ est le radical diatomique qui fonctionne dans l'acide phtalique (V. PHTALIQUE [acide]), dans les phtalates (V. PHTALATES) et dans certains corps tels que le chlorure de *phtalyle* dont il dérive, le dichlorophtalyle qui en est un produit de substitution, l'aldéhyde et l'acide diphtalique qui en dérivent. Nous étudierons ici, d'abord le chlorure de *phtalyle,* qui est la matière première à l'aide de laquelle on prépare tous les autres, puis le *phtalyle* libre ou diphtalyle $(C^8H^4O^2)^2$, puis enfin les dérivés du diphtalyle que nous avons déjà nommés : l'acide diphtalique, l'aldéhyde diphtalique, l'acide diphtalique et le dichlorophtalyle.

— *Chlorure de phtalyle*

$$C^8H^4O^2,Cl^2 = C^6H^4<^{CO,Cl}_{CO,Cl}.$$

On obtient ce corps en chauffant pendant quatre ou cinq jours 1 molécule d'acide phtalique avec 2 molécules de pentachlorure de phosphore ; l'addition d'une petite quantité d'oxychlorure de phosphore, qui étant liquide dissout le perchlorure et facilite les contacts, aide beaucoup à la réaction. Dès que le dégagement d'acide chlorhydrique cesse, on distille pour chasser l'oxychlorure, puis on porte la température à 190° et on dirige un courant de gaz carbonique bien sec au travers du liquide, afin de le dessécher et d'entraîner ce qui pourrait rester de perchlorure ou d'oxychlorure de phosphore. Le chlorure de *phtalyle* ainsi obtenu est un liquide jaune faible, plus lourd que l'eau et qui se décompose lentement sous l'influence de ce liquide avec régénération d'acide phtalique et dégagement d'acide chlorhydrique. Il bout sans décomposition à 270°.

— *Diphtalyle* $C^{16}H^8O^4 = (C^8H^4O^2)^2$. On l'obtient en projetant par petites portions de l'argent très-divisé et desséché à 150° dans du chlorure de *phtalyle.* La proportion du métal devant être de 14 grammes pour 10 grammes du chlorure organique. Il se produit d'abord une vive réaction, mais celle-ci s'arrête au bout d'un certain temps, et, pour la rendre complète, il est nécessaire de chauffer le mélange à 120° pendant plusieurs heures. On traite ensuite le produit par l'eau bouillante, qui décompose ce qui peut rester de chlorure inattaqué, on dessèche le résidu que laisse le liquide, et une fois sec on l'épuise par l'alcool. La portion dissoute dans ce liquide est [illegible] dans un tube à combustion, à travers lequel on dirige un courant de gaz anhydride carbonique bien sec. Le diphtalyle se sublime alors sous la forme d'une masse jaune orangé, que l'on traite par l'eau bouillante et que l'on fait recristalliser dans le phénol bouillant. Le rendement n'est que de 18,4 pour 100 tandis que le rendement théorique serait de 65 pour 100 du chlorure de *phtalyle* employé.

Le diphtalyle est insoluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et les hydrocarbures. Le phénol bouillant et l'acide sulfurique concentré le dissolvent. L'alcool le précipite de sa solution phénique. Il fond au-dessus de 300°, se sublime et distille. Chauffé à l'air, il s'oxyde.

— *Aldéhyde diphtalique* $C^{16}H^{10}O^5$. Les alcalis n'exercent à froid aucune action sur le diphtalyle. Mais lorsqu'on fait bouillir ce dernier corps avec une solution aqueuse étendue de soude caustique, on obtient un sel duquel l'acide chlorhydrique précipite un acide volumineux, jaunâtre, insoluble dans l'eau. Cet acide se produit également par l'action du sodium sur le diphtalyle en suspension dans l'alcool. Il est peu soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et les hydrocarbures ; mais il se dissout dans le phénol chaud, dans les alcalis et dans les carbonates alcalins. Il fond au-dessus de 300° et se scinde alors en diphtalyle, acide phtalique et en un acide nouveau. Desséché, il forme une poudre non cristalline blanche et légère. L'ammoniaque le dissout en donnant une liqueur qui laisse déposer du diphtalyle, si on la chauffe au bain-marie. La liqueur neutre filtrée réduit l'azotate d'argent. On peut induire de là que l'acide est en réalité un acide aldéhyde, produit aux dépens du diphtalyle par simple addition d'eau, comme le montre l'équation

$$C^{16}H^8O^4 + H^2O = C^{16}H^{10}O^5$$

Diphtalyle. Eau. Aldéhyde diphtalique.

$$= C^6H^4 \left\{ \begin{matrix} CO,OH \\ CO \end{matrix} \right. \quad \begin{matrix} HOC \\ OC \end{matrix} \left\{ C^6H^4. \right.$$

Le diphtalyle chauffé avec une solution concentrée de potasse forme d'abord l'acide aldéhyde correspondant à l'acide diphtalique que nous venons d'étudier et, ensuite, l'acide diphtalique lui-même que nous allons décrire. Chauffé avec de la potasse en fusion, il donne de l'acide phtalique. L'acide azotique transforme l'aldéhyde en acide diphtalique.

— *Acide diphtalique* $C^{16}H^{10}O^6$. Nous venons de voir qu'on obtient cet acide par l'action prolongée, à l'air, de la potasse bouillante sur le diphtalyle, ou par l'action de l'acide azotique sur l'aldéhyde diphtalique. On peut aussi remplacer l'acide azotique par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, mais la réaction est alors lente et imparfaite. L'acide diphtalique est une poudre cristalline, presque insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; peu soluble dans le chloroforme, le sulfure de carbone et les hydrocarbures ; très-soluble dans le phénol d'où il se sépare cristallisé en fines aiguilles jaunâtres. Il fond à 265°, dégage des produits gazeux avec effervescence et se résout en un sublimé d'anhydride phtalique (fusible à 127°), il se forme en même temps ou [illegible]. On a préparé les sels d'argent, de cuivre, de baryum, de plomb et de sodium de cet acide.

L'acide sulfurique concentré dissout l'acide diphtalique. La solution, chauffée pendant un temps très-court et versée ensuite dans l'eau, donne de l'anhydride diphtalique fusible à 228°. Cet anhydride régénère lentement l'acide dont il provient lorsqu'on le chauffe avec de l'eau ou, mieux, avec une solution de soude. Le brome dissout à froid l'acide diphtalique, mais ne l'altère pas.

— *Dichlorophtalyle* $C^{16}H^6Cl^2O^4$. Chauffé pendant cinq heures à 160° dans un tube scellé à la lampe, avec 2 molécules de pentachlorure de phosphore PCl^5, le diphtalyle se transforme en un liquide brun clair, dans lequel se trouvent quelques cristaux. Ces cristaux sont insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, un peu solubles dans la benzine d'où ils se séparent en tables hexagonales fusibles à 248°, ne se solidifiant plus qu'à 196° et ne fondant plus ensuite qu'à 238°. Ce produit se distille en une huile incolore qui se prend en cristaux par le refroidissement. L'hydrate sodique en solution concentrée le [illegible]. L'analyse lui assigne la formule

$$C^{16}H^6Cl^2O^4$$

qu'il convient de doubler à cause de la formule des produits dont il dérive et de ceux qui dérivent de lui. C'est le dichlorophtalyle ou, plus exactement, le [illegible]. Une solution aqueuse concentrée de potasse dissout le dichlorophtalyle à chaud ; les acides précipitent de cette solution un acide nouveau, en tables hexagonales microscopiques, qui ne [illegible]. Cet acide est soluble [illegible], à commence par fondre, puis noircit et se sublime.

Lorsqu'on fait agir le brome sur le diphtalyle dans des tubes scellés à [illegible], on obtient un composé représenté par la formule

$$C^{16}H^7BrO^4,$$

qui, ne renfermant qu'un seul atome de brome et ne pouvant pas être représenté par des rapports [illegible] de [illegible] le monobromodiphtalyle.

Le diphtalyle se dissout dans l'acide sulfurique froid. L'eau le précipite de cette solution. Mais si on chauffe celle-ci avant de la traiter par l'eau, [illegible] plus [illegible] il se forme [illegible] un acide [illegible] conjugué, [illegible] par l'eau de baryte, débarrassé [illegible] baryte par un courant de gaz carbonique et évaporé à siccité, fournit un sel [illegible] très-soluble dans l'eau et [illegible] à la formule [illegible] pas pu être [illegible] c'est l'acide [illegible].

Lorsqu'on soumet à l'action de l'argent métallique [illegible] QUE [acide]) et qu'on traite par l'alcool le produit de cette réaction, on obtient une substance résineuse, [illegible] soluble dans l'eau. [illegible] sodium, cette résine abandonne du diphtalyle [illegible] et donne un [illegible] dans l'alcool, comme résidu insoluble. La portion dissoute, filtrée et saturée par l'acide chlorhydrique, donne de l'acide diphtalique et une petite quantité d'un acide résineux.

PHTHA ou **FTA**, [illegible] Égyptiens, le deuxième des trois Khamephis, ou gardiens de l'Égypte. Cette divinité personnifiait le feu, la chaleur et la vie. Les Égyptiens représentaient Phtha sous la figure d'un homme trapu, aux jambes torses et tenant tantôt le sceptre augural, tantôt un [illegible] nous le montrent avec une tête d'épervier. Il paraît avoir été pour les Égyptiens ce que fut Vulcain pour les Grecs.

PHTHANITE s. f. (fta-ni-te). Minér. Variété de jaspe.

— **Encycl.** La [illegible] jaspe surtout [illegible] de plus, elle renferme fréquemment des matières étrangères. [illegible] est ordinairement [illegible] rouge ou verte. [illegible] forme des fragments, des rognons, des amas, des couches ou des filons, souvent intercalés dans les bancs de calcaires ou de talcschistes. Une variété [illegible] employée comme pierre de touche ; mais elle est bien inférieure, sous ce rapport, à d'autres matières siliceuses noires. V. JASPE et PIERRE DE TOUCHE.

PHTHEIROSPERME s. m. (fté-i-ro-sper-me — [illegible]) naire de la Chine.

PHTHIE, ville de Thessalie [illegible] Phthiotide, non loin de Pharsale. Patrie d'Achille.

PHTHIOTE s. et adj. [illegible] Habitant de la Phthiotide [illegible] PHTHIOTES. [illegible]

PHTHIOTIDE, [illegible] Grèce antique ; elle s'étendait à l'occident des golfes Pélasgique et Maliaque et allait [illegible] encore aujourd'hui une ville de commerce importante et son port est un des plus fréquentés des Échelles du Levant. Il ne reste de [illegible]

PHTHIRIASE s. f. [illegible]

— Anat. [illegible]

— **Encycl.** [illegible] dominal du mâle. La tête de l'animal est [illegible] deux mois. [illegible] rable, ils déterminent [illegible]

[illegible] même de pustules et de [illegible] (Hardy). « Il est [illegible] sujet [illegible] [illegible] presque constamment de poux, en sorte que, surtout dans ces [illegible] s'il est l'impétigo qui attire les poux ou si ce sont les poux qui déterminent l'impétigo. Dans les cas où les poux sont en très-grande abondance, la tête est presque constamment le siége d'une sécrétion humide et visqueuse qui agglutine les cheveux. Il n'est pas rare, par suite de l'inflammation locale, de voir en même temps des pustules d'ecthyma, des furoncles se développer à la surface du cuir chevelu, et même de véritables abcès se former dans le tissu cellulaire sous-jacent. Ces abcès s'ouvrent spontanément et se recouvrent [illegible] [illegible] on a trouvé quelquefois la cavité de l'abcès remplie de poux. » Plusieurs auteurs, Devergie entre autres, ont souvent rencontré de semblables poches pédiculaires, dans lesquelles les poux pénètrent et se multiplient. Aux symptômes déjà signalés dus à la présence des poux, il faut ajouter une odeur particulière, pénétrante, nauséabonde qu'exhale une tête habitée par ces nombreux parasites.

2° *Poux du corps.* Le pou du corps est généralement plus gros que celui de la tête; il est blanc, avec un abdomen plus renflé et plus lobé que ce dernier. On le rencontre indistinctement sur toutes les parties du corps et dans les vêtements; il occasionne de très-vives démangeaisons et s'accompagne ordinairement de prurigo. Ici, comme à la tête, les poux se trouvent quelquefois par milliers, au point que les malades ne peuvent [illegible] sans faire sortir de leur corps des essaims de vermine. Les vieillards, les sujets malpropres, qui vivent dans la misère, sont les plus exposés à cette affection. On dit cependant qu'Hérode, Sylla, Agrippa, Valère-Maxime, l'empereur Arnoult, Philippe II, roi d'Espagne, ont succombé à la *phthiriase.*

3° *Poux du pubis.* Le pou du pubis, connu vulgairement sous le nom de *morpion*, est plus petit que les deux autres espèces; il a le corps arrondi et le corselet confondu avec l'abdomen. On le rencontre presque toujours aux poils du pubis, quelquefois aux aisselles, aux [illegible], à la barbe et sur la [illegible]; jamais il n'attaque le cuir chevelu. Sa piqûre est beaucoup plus forte que celle des autres poux; la peau se couvre de petites taches rousses et parfois de gouttelettes de sang. L'insecte demeure fortement attaché [illegible], fixé par son suçoir [illegible] ce qui le rend difficile à enlever et même quelquefois à apercevoir. Il ne se reproduit pas aussi rapidement que les autres [illegible] une origine étrangère à l'individu qui le porte.

— *Marche.* « La maladie pédiculaire de la tête, dit Devergie, est le plus souvent fort discrète, et c'est surtout le cas quand elle a été [illegible] à l'enfant ou à l'adulte à [illegible] ne présente pas les mêmes [illegible]. Ainsi, lorsqu'un enfant se coiffe d'un bonnet qui contient un ou plusieurs poux, ceux-ci s'attachent aux cheveux; ils [illegible] pontes successives et les poux se disséminent peu à peu à toute la surface de la peau, en y déterminant des démangeaisons, à la suite desquelles surviennent [illegible], par suite de grattages. [illegible] pas autrement malade. [illegible] les cheveux, les rend collants, plastiques, [illegible] totalité des cheveux; mais le foyer du mal, [illegible] [illegible], et, d'autre part, les poux, en se disséminant et en abandonnant le foyer d'origine, déposent, au fur et à mesure du trajet qu'ils parcourent, des lentes sur les cheveux, en sorte qu'[illegible] [illegible] la peau elle-même est [illegible] [illegible] matières de mauvaise nature [illegible] même, la maladie pédiculaire de la tête est, pour l'enfant et [illegible].

— *Traitement.* Il est une opinion répandue [illegible] par des moyens qui ne soient point nuisibles, car si l'on a vu quelquefois des accidents survenir après la destruction de ces animaux, il faut rapporter ces accidents à la médication employée, et non point à l'absence des parasites. Pour faire disparaître les poux de la tête, on fera brosser les cheveux, afin d'en détacher le plus de lentes possible. Chez les enfants, la coupe des cheveux peut être dangereuse. Il faut se contenter des soins de propreté, saupoudrer le cuir chevelu avec de la poudre de staphisaigre ou pratiquer des onctions, soit avec de l'axonge ou de l'huile, soit avec la pommade suivante : Axonge, 30 grammes; carbonate de potasse, 2 grammes. Le pou de corps disparaît facilement à l'aide de bains sulfureux ou de fumigations cinabrées; mais on le détruit avec plus de promptitude encore en employant simultanément la poudre de staphisaigre (Hardy). On détruit les poux du pubis à l'aide de frictions mercurielles ou de lotions au sublimé. Enfin, quelle que soit l'espèce de pou que l'on ait à combattre, on doit faire changer les vêtements des malades, les faire nettoyer, lessiver, passer au soufre. Il est des cas où les poux repullulent avec une extrême facilité, sans qu'on puisse en découvrir la cause. On a même invoqué à ce sujet la génération spontanée. Mais dans ces cas, la constitution est toujours délabrée et la meilleure médication consiste à relever les forces du malade par l'administration des toniques et des ferrugineux.

— **Art vétér.** Les principales causes de la *phthiriase* chez les animaux domestiques sont : la négligence des soins de propreté à l'égard des animaux, la poussière et la crasse retenues trop longtemps entre les poils et contre la peau, la malpropreté des écuries, le long séjour dans des logements malsains et le contact immédiat entre un animal sain et un animal attaqué par les poux. Cependant, il est à remarquer que la véritable propagation ne s'effectue qu'entre individus de la même espèce, ce qui provient de ce que chacune a ses insectes parasites spéciaux, et que les parasites transmis ne se multiplient pas chez les individus doués de toute leur puissance vitale. Aussi ces parasites se voient de préférence chez les animaux devenus misérables par la condition où on les a réduits, soit qu'ils aient manqué de nourriture, soit qu'on ne leur en ait donné que de mauvaise, soit qu'on les ait abandonnés, vers l'arrière-saison, dans des pâturages bas, humides, où il ne croît que de mauvaises herbes. On voit aussi la maladie pédiculaire se déclarer quelquefois à la suite de maladies graves ou de maladies chroniques et longues qui ont appauvri les animaux. Enfin, elle règne particulièrement dans les saisons froides et humides; assez ordinairement, elle débute à l'automne et disparaît à l'époque de la mue du printemps ou de la tonte.

Chez tous les animaux, la maladie pédiculaire se traduit par un prurit incommode, la chute des poils, l'excoriation que déterminent les frottements auxquels se livrent les animaux pour se soulager. Leur peau est dure, tendue; les poils sont hérissés, semés clair, longs et ternes; chez les oiseaux, le plumage perd son brillant; il devient ébouriffé. Si on écarte les poils, la laine ou les plumes, on aperçoit les parasites qui se meuvent ou qui sont fixés dans la peau; quelquefois ce sont leurs œufs qui sont collés, en plus ou moins grand nombre, sur les poils.

Chez les chevaux, les poux établissent leur demeure à l'origine des crins du toupet, de la crinière et de la queue; cependant on rencontre parfois des chevaux qui sont tout couverts de ces insectes. Chez les bœufs, c'est principalement au chignon, à la nuque et à la base de la queue que l'on trouve les parasites. Chez les bêtes à laine, on les trouve sur les diverses parties de la peau. Dans l'espèce du porc, ces parasites fourmillent sur toutes les parties du corps; néanmoins, ils sont plus rares partout où les poils sont moins raides ou moins longs.

La *phthiriase* pourrait être confondue avec la gale et le prurigo. Mais la gale s'accompagne de vésicules et de pustules avec ou sans galeries, et le prurigo de papules solides, qu'on ne voit jamais dans la *phthiriase.* Du reste, en cherchant avec attention, on doit toujours trouver sur la peau les parasites qui produisent la *phthiriase.*

Le pronostic, dans cette affection, est simple et n'offre rien de sérieux, si les moyens de propreté convenablement et abondamment employés viennent seconder les moyens propres à tuer les poux. On ne doit craindre quelques suites fâcheuses qu'autant que la maladie a été négligée et négligée et qu'elle a déjà [illegible].

Avant d'entreprendre le traitement de la *phthiriase*, il faut éviter ou combattre les causes de la maladie. C'est seulement lorsque les moyens hygiéniques et prophylactiques ont été insuffisants qu'il est nécessaire de recourir à des agents [illegible], dont les principaux [illegible] de potasse [illegible] d'tabac, qui ont l'inconvénient de ne pouvoir s'appliquer sur de grandes surfaces, surtout chez les ruminants; les lotions avec des décoctions de tabac, de staphisaigre, la fumée de tabac insufflée dans les poils à l'aide d'un tuyau; ce moyen est surtout applicable chez les moutons et les volailles; les fumigations sulfureuses sont aussi très-efficaces contre les poux, le bain ou les lotions zinco-arsenicales, les frictions avec l'essence de térébenthine ou la benzine tuent promptement les poux.

— *Phthiriase des oiseaux.* On donne ce nom, assez impropre du reste, à l'affection qui, chez les solipèdes, résulte de parasites qui leur ont été transmis par les gallinacés de basse-cour : poules, coqs et pigeons.

Cette maladie se traduit par un prurit irrésistible : « Les animaux se frottent, dit M. Lafosse, se grattent, se mordent avec une telle ardeur qu'ils finissent par excorier la peau; c'est alors seulement qu'ils s'arrêtent, pour recommencer après un court intervalle. Bientôt on voit les poils se hérisser sur de petites surfaces circulaires; ils tombent et on aperçoit une vésicule lenticulaire ou une surface de même étendue, dépourvue d'épiderme et sécrétant une matière séreuse. Ces lésions sont dues à la piqûre des insectes, que l'on n'a pas encore pu saisir à la surface de la peau; ce qui dépendrait, d'après la supposition de Bouley, de ce qu'ils sont déposés à l'état d'œufs et qu'on les recherche au moment de leur éclosion, époque où ils sont encore très-petits. » Si la cause persiste, c'est-à-dire si les animaux continuent à séjourner au milieu des oiseaux de basse-cour, le mal progresse; les animaux perdent l'appétit, maigrissent, s'épuisent et pourraient succomber. Si, au contraire, la cause cesse, la guérison se produit en quinze ou vingt jours.

Les moyens de traitement de cette affection sont : la tonte, de bons pansages, des frictions avec des décoctions de tabac, additionnées ou non d'essence de térébenthine.

PHTHIRIASIQUE adj. (fti-ri-a-zi-ke — rad. *phthiriase*). Pathol. Qui a rapport à la phthiriase : *Affection* PHTHIRIASIQUE.

PHTHIRIASIS s. m. (fti-ri-a-zis). V. PHTHIRIASE.

PHTHIRIDIE s. f. (fti-ri-dî — de *phthirie*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Syn. de NYCTÉRIBIE.

PHTHIRIE s. m. (fti-rî — du gr. *phtheir*, pou). Entom. Genre d'insectes épizoïques, formé aux dépens des poux, et dont l'espèce type est connue sous le nom vulgaire de MORPION.

— s. f. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, tribu des bombyliers, comprenant quatre espèces, qui vivent dans toute l'Europe et surtout en France.

PHTHIROMYIES s. f. pl. (fti-ro-mi-î — du gr. *phtheir*, pou; *muia*, mouche). Entom. Tribu d'insectes diptères, de la famille des pupipares, comprenant le seul genre nyctéribie.

PHTHIROPHAGE s. m. (fti-ro-fa-je — du gr. *phtheir*, pou; *phagô*, je mange). Zool. Qui mange des poux.

PHTHISIE s. f. (fti-zî — gr. *phthisis;* de *phthiô*, je détruis). Pathol. Maigreur extrême, consomption lente et progressive. ‖ *Phthisie pulmonaire* ou simplement *Phthisie*, Affection tuberculeuse du poumon, toujours accompagnée d'une consomption plus ou moins lente : *Dans nos climats, les singes meurent ordinairement de la* PHTHISIE. (G. Saint-Hilaire.) *Le diabète confine à la* PHTHISIE. (V. Hugo.) ‖ *Phthisie trachéale*, Inflammation chronique de la trachée, avec désorganisation de cet organe. ‖ *Phthisie laryngée*, Laryngite chronique. ‖ *Phthisie dorsale*, Carie des vertèbres. ‖ *Phthisie mésentérique*, Carreau.

— **Encycl.** Pathol. On a donné ce nom pendant longtemps à toute espèce de consomption, quelle qu'en fût la cause. On ajoutait seulement au mot *phthisie* une épithète servant à désigner l'organe dans lequel était le siége vrai ou supposé de la maladie. C'est ainsi qu'on disait *phthisie pulmonaire, phthisie hépatique, phthisie mésentérique, phthisie laryngée, rénale*, etc. D'après cette manière de voir, il devait nécessairement exister un grand nombre de *phthisies*; aussi on en comptait jusqu'à vingt-deux lorsque Morton les réduisit à quinze. Bayle en admettait encore six espèces, que Laënnec réduisit à trois : la *phthisie tuberculeuse*, la *phthisie nerveuse* et le *catarrhe simulant la phthisie*. Enfin, d'après les travaux récents de Louis et d'Andral, on ne reconnaît maintenant qu'une seule espèce de *phthisie*, c'est la *phthisie* pulmonaire, caractérisée par la présence des tubercules dans le parenchyme des poumons. Cette affection est très-répandue et très-fréquente; on la compte pour un quart ou au moins un cinquième dans la mortalité générale des grandes villes. Elle a fixé l'attention des médecins dès la plus haute antiquité. Hippocrate, Galien, Celse, Arétée, Aétius en parlent souvent dans leurs ouvrages; mais il faut remonter jusqu'au XVII^e siècle pour en avoir quelques connaissances précises, dues aux travaux de Morton, de Fr. Sylvius, de Van Swieten et de Baumes. Enfin, on n'a connu à fond cette terrible maladie qu'après les recherches de Bayle, Laënnec, Andral et Louis.

— *Lésions anatomiques.* Les lésions qu'on observe dans les poumons d'un phthisique varient selon l'époque à laquelle on les examine. Dans le premier degré de la maladie, on rencontre seulement des granulations. Ce sont de petits corps arrondis, homogènes, luisants à la coupe, résistant à la pression et variant de grosseur depuis le volume d'un grain de millet jusqu'à celui d'un pois. Ces granulations existent en plus ou moins grand nombre; elles sont tantôt isolées, tantôt réunies par groupes; elles sont parfois clairsemées, mais d'autres fois le poumon en est criblé et farci. Leur volume s'accroît lentement, et, à une époque un peu avancée, il se forme à leur centre un petit point jaune, opaque, de consistance molle, qui s'agrandit peu à peu et finit par envahir tout le corps de la granulation. Celle-ci s'écrase alors sous le doigt comme une petite boule de fromage et constitue le tubercule proprement dit. A cette période, les tubercules sont encore à l'état de crudité, c'est-à-dire qu'ils ne suppurent point. Ils sont ordinairement plus nombreux et plus développés au sommet du poumon qu'à la base. Quelquefois la matière grise demi-transparente, au lieu de se présenter sous forme de granulations, existe en masses irrégulières pouvant dépasser le volume d'un gros œuf, masses au milieu desquelles on distingue des points miliaires ou tout à fait tuberculeux; cette transformation est tôt ou tard complète (Grisolle). La granulation est donc le point de départ du tubercule (V. GRANULATION et TUBERCULE); mais il est très-difficile de déterminer le temps de son évolution, qui est tantôt très-rapide, tantôt extrêmement lente. Le tubercule, une fois formé, s'accroît en repoussant et en atrophiant le tissu qui l'entoure; rarement il est enveloppé d'un kyste. Au bout d'un temps indéterminé, il se ramollit en commençant par le centre, excepté dans les cas de *phthisie* aiguë, où le ramollissement envahit presque en même temps toute la masse tuberculeuse. Les tubercules ainsi ramollis forment une espèce de bouillie jaunâtre, puriforme, que quelques auteurs ont désignée sous le nom de *vomique*, et qui use ou perfore les tuyaux bronchiques environnants. C'est à travers ces derniers que les foyers purulents sont évacués au dehors. On dit alors vulgairement que le malade « crache ses poumons. » A la place du tubercule reste une cavité à laquelle on a donné le nom de caverne ou d'excavation. Les cavernes sont plus ou moins vastes; leur cavité varie depuis le volume d'une noisette jusqu'à celui du poing d'un adulte; dans leur intérieur flottent des filaments et des débris organiques. Lorsqu'elles sont récentes, les parois sont molles, tapissées par une fausse membrane peu résistante qu'on enlève facilement; si les cavernes sont anciennes, les parois sont, au contraire, fermes, constituées par un tissu dense de matière grise, demi-transparente, infiltrée de granulations et de tubercules crus ou à divers degrés de ramollissement. La membrane qui les revêt est dense, grisâtre, demi-cartilagineuse, offrant une épaisseur de 0^m,001 à 0^m,002. Au-dessus de cette membrane s'en trouve presque toujours une autre, moins épaisse, très-molle, jaune ou blanchâtre. Les cavernes communiquent constamment avec les tubes aérifères qui ont été plus ou moins détruits par la suppuration. Les cavernes, comme les tubercules, sont beaucoup plus nombreuses au sommet du poumon qu'à la base; les deux poumons peuvent être affectés en même temps; mais il arrive parfois qu'il n'y en a qu'un seul, et c'est presque toujours alors le poumon droit. La circulation pulmonaire est considérablement modifiée. Ainsi les rumuscules de l'artère pulmonaire sont oblitérés autour des granulations et ne pénètrent jamais dans les tubercules; ils s'arrêtent à une distance de 0^m,003, 0^m,004 ou 0^m,005 de ces produits morbides, et plus ceux-ci augmentent de volume, plus les divisions de l'artère s'éloignent de leur périmètre; de sorte que, lorsque les tubercules sont volumineux ou remplacés par des cavernes, ils présentent autour d'eux une espèce de coque de 0^m,02 environ de diamètre dans laquelle les branches de l'artère pulmonaire ne pénètrent plus. D'un autre côté, les produits morbides sont entourés de vaisseaux de nouvelle formation, fournis par les artères bronchiques et, plus tard, par les intercostales, lorsqu'il y a des adhérences costo-pulmonaires. On a trouvé plusieurs fois, dans les poumons des phthisiques, des tubercules transformés en une matière crétacée, calcaire, parfois osseuse, que Bayle regardait comme appartenant à une *phthisie* particulière, qu'il appelait *calculeuse*. Ces concrétions ne sont autre chose que des tubercules transformés par les efforts que fait la nature pour opérer la guérison de la maladie. La trachée présente fréquemment des ulcérations, tantôt larges et profondes, tantôt très-petites et extrêmement nombreuses. L'estomac est assez souvent ramolli, blanc ou d'un rouge pâle. Il en est de même de l'intestin grêle qui, en outre, offre presque toujours des tubercules. Le foie, augmenté de volume, est pâle, fauve, quelquefois piqueté de rouge et ramolli; quand la maladie est très-avancée, il subit la transformation graisseuse. Enfin les reins, la rate, l'urètre, l'utérus, le péritoine contiennent assez souvent des tubercules.

— *Étiologie.* La *phthisie* est une affection répandue sur tous les points du globe; mais c'est en Europe et en Amérique qu'elle exerce les plus grands ravages. L'Algérie, l'Egypte et les steppes russes des Kirghiz sont les contrées les moins envahies par cette maladie. On la rencontre peu également en Sibérie, en Irlande, au Canada et dans les îles Féroë.

La race nègre y semble plus particulièrement disposée, et cette prédisposition est d'autant plus accentuée que les nègres s'éloignent davantage de leur pays natal. L'âge a une grande influence sur le développement de la tuberculose; celle-ci peut se montrer depuis les premiers mois qui suivent la naissance jusqu'à la vieillesse la plus reculée; mais c'est surtout de vingt à trente ans que la maladie sévit le plus. C'est une grave erreur, répandue dans le peuple, qu'après l'âge de trente ans on ne devient pas poitrinaire. Les femmes, en France du moins, en sont beaucoup plus souvent atteintes que les hommes, et elles succombent bien plus facilement que les hommes aux *phthisies* aiguës. Une constitution faible, l'étroitesse de la poitrine, la facilité à contracter des rhumes, l'essoufflement habituel, la pâleur du visage avec une rougeur vive et circonscrite aux pommettes sont, pour certains auteurs, des indices de prédisposition à la *phthisie* pulmonaire. Il faut redouter tous les métiers, en général, qui nécessitent une vie sédentaire et l'habitation dans des lieux bas, humides, privés d'air et de soleil. La mauvaise alimentation, les excès en tout genre, surtout les excès vénériens, la masturbation sont autant de causes prédisposantes. L'influence du catarrhe pulmonaire sur le développement des tubercules n'est pas encore démontrée; car les deux tiers des phthisiques interrogés par Louis n'étaient pas sujets à s'enrhumer. Les femmes, plus disposées à la tuberculose, le sont moins à la bronchite. Le docteur Benoiston a observé que, dans l'armée, les musiciens étaient bien plus souvent que les autres soldats frappés de *phthisie*. L'hérédité est une cause incontestable de l'affection tuberculeuse; mais il est difficile d'établir dans quelles proportions elle se transmet. Elle est surtout à craindre pour les enfants dont le père et la mère sont morts tuberculeux. Cependant l'hérédité n'est pas fatale. L'application subite du froid sur le corps, surtout quand on est en sueur, est généralement regardée comme une cause déterminante de la *phthisie*. Pendant un certain temps, on a cru à la transmission de la maladie par contagion; mais cette opinion est aujourd'hui généralement abandonnée. Cependant Laënnec et Andral conseillent des mesures de prudence à ceux qui vivent habituellement avec des phthisiques, surtout à une époque avancée de la maladie, parce que les miasmes qui s'exhalent de leur corps ne peuvent qu'être nuisibles à la santé. « Nous croyons, dit Grisolle, qu'il n'y a rien de fondé dans la crainte de la contagion, du moins dans le climat où nous vivons. Presque tous les cas de *phthisie* transmise par contagion ont été observés entre conjoints; j'ai vu plusieurs femmes non héréditairement prédisposées à la *phthisie* et ayant dépassé l'âge auquel cette cruelle maladie sévit avec le plus de rigueur mourir pourtant de consomption pulmonaire, dont elles avaient pris le germe en soignant leurs maris atteints de cette affection. Faut-il ne voir ici qu'un effet de contagion? Ne doit-on rien attribuer au chagrin, à la fatigue extrême, souvent aux privations et aux refroidissements? Souvent, en effet, ces femmes dévouées, partageant la couche du malade jusqu'au dernier moment, se levant à chaque instant baignées de sueur, contractent des rhumes opiniâtres et qui sont le prélude de la lésion organique. »

— *Symptômes*. On divise généralement les symptômes de la *phthisie* en deux périodes relatives, l'une à l'état de crudité des tubercules, l'autre au ramollissement et à l'évacuation de la matière tuberculeuse. La maladie débute presque toujours d'une manière insidieuse, et il est très-rare qu'on puisse la rapporter à une cause connue. Une petite toux, plus fatigante par sa persévérance que par son intensité et que les malades appellent ordinairement un rhume d'irritation, ouvre presque toujours la scène. Cette toux est sèche, ordinairement plus fréquente le soir. Une certaine langueur, un léger essoufflement dans les grands mouvements et surtout dans l'action de monter, un amaigrissement peu prononcé et quelquefois des sueurs nocturnes sont les premiers symptômes que l'on observe après la toux. Dans un nombre assez considérable de cas, le début a lieu d'une tout autre manière; soit que le malade n'ait eu que des symptômes trop légers pour être remarqués, soit qu'il n'en ait éprouvé aucun, il n'est prévenu du début de la maladie que par une hémoptysie plus ou moins considérable. (Valleix.)

— *Première période*. Le symptôme le plus frappant est la toux, ordinairement sèche pendant quelque temps, puis accompagnée d'une expectoration glaireuse, comme salivaire. Elle est plus fréquente la nuit que le jour et se montre le plus souvent par quintes. La sueur nocturne est presque toujours localisée à la tête, à la poitrine ou à la paume des mains; elle disparaît quand les malades se réveillent. Il existe toujours une dyspnée proportionnée à l'intensité de la toux, et les individus éprouvent entre les deux épaules ou dans les côtés du thorax une douleur lourde, importune et quelquefois aiguë. Si l'on percute la poitrine, on trouve une diminution de la sonorité normale au sommet du poumon, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, et parfois des deux côtés en même temps. L'auscultation révèle des symptômes beaucoup plus importants. Le bruit respiratoire, qui, à l'état normal, est doux, moelleux, continu, non saccadé, plus fort et beaucoup plus long pendant l'inspiration que pendant l'expiration, devient, au contraire, rude, sec, râpeux et bien plus prolongé pendant l'expiration. Vers la fin de cette période, ou même dès les premiers temps si la maladie a une marche rapide, on entend un léger râle crépitant, quelques craquements secs ou humides, un peu de râle sonore et une bronchophonie diffuse et légère; tous ces signes sont d'une très-grande valeur. A tous ces symptômes se joignent quelques troubles du côté des organes digestifs, tels que diarrhée, nausées, vomissements, dyspepsie, etc. L'amaigrissement fait toujours de nouveaux progrès, la faiblesse est de plus en plus grande, et il n'est pas rare d'observer le soir un léger mouvement fébrile.

— *Deuxième période*. Tous les phénomènes de la première période se présentent dans la seconde, mais avec des différences importantes. Ainsi, la toux devient plus fréquente, quinteuse, difficile; elle provoque facilement le vomissement, prend une grande intensité pendant la nuit et occasionne l'insomnie. Elle est grasse, et les crachats, au lieu d'être blancs, muqueux et aérés, sont verdâtres, opaques, dépourvus d'air et striés de lignes jaunes qui les rendent comme panachés. Quelquefois on y rencontre des parcelles d'une matière blanche, opaque, semblable à du riz cuit (Bayle); plus tard, les crachats sont homogènes et ont une forme arrondie, nummulaire, ou bien ils sont lacérés à la circonférence. Ils sont lourds, plus ou moins consistants, ne gagnent pas toujours le fond de l'eau et flottent même assez fréquemment à la surface d'un liquide clair, d'une sorte de pituite diffluente. (Bayle.) Après s'être montrés plus ou moins longtemps d'un jaune verdâtre, dit Louis, les crachats prennent une teinte grisâtre et un aspect sale, assez analogue à celui de la matière contenue dans les excavations tuberculeuses déjà anciennes. Ces changements se passent généralement peu de jours avant la mort. Les crachats sont sécrétés en quantité plus ou moins considérable; dans quelques cas, ils sont rejetés à flots et comme par un effort de vomissement. L'hémoptysie est très-fréquente à cette période, mais bien moins que dans la période précédente. A la percussion, on trouve dans les régions sous-claviculaires et sus-épineuses une matité plus ou moins complète et un manque absolu d'élasticité. L'auscultation révèle une obscurité notable du bruit respiratoire; on entend, en outre, des craquements humides, nombreux, ou un râle muqueux sous-crépitant. Parfois, le souffle respiratoire est nul, rude ou trachéal; si l'on fait parler le malade, la voix retentit fortement et présente les caractères de la bronchophonie. A une époque plus avancée de la maladie, lorsque les tubercules sont tout à fait ramollis et qu'il existe des cavernes, on entend un gros râle humide qui, dans les fortes inspirations et dans les secousses de la toux, donne à l'oreille la sensation que déterminerait l'agitation d'un liquide mêlé à des bulles d'air. Ce phénomène porte le nom de ***râle caverneux*** ou de ***gargouillement*** (Grisolle); il résulte évidemment de la pénétration de l'air atmosphérique dans les cavernes remplies de liquide. Ces râles, quand ils sont nombreux, coïncident avec la matité absolue du côté où on les observe. Le murmure vésiculaire normal a complètement disparu; le bruit d'expansion pulmonaire y est remplacé par un souffle bruyant, tel que celui qu'on détermine en expirant avec force, et la bouche grandement ouverte, dans ses deux mains disposées en cavité. (Barth et Roger.) Ce phénomène, désigné sous le nom de ***souffle caverneux***, est intermittent et alterne ordinairement avec le gargouillement. Lorsque les excavations sont très-vastes, le bruit respiratoire devient retentissant et prend le nom de souffle amphorique; celui-ci coïncide fréquemment avec une espèce de tintement métallique. A ce degré de la *phthisie*, l'auscultation de la voix présente quelques signes importants. Ainsi, lorsqu'on applique l'oreille contre le thorax du malade et qu'on le fait parler, il semble que le sujet vous parle directement dans l'oreille et que son souffle vous frappe sans obstacle le tympan : c'est la ***pectoriloquie*** de Laennec, qu'on appelle encore ***voix caverneuse***. Ce phénomène n'a pas lieu d'une manière constante; il faut pour qu'il se produise que les cavernes soient superficielles, presque vides, et que le malade n'ait point d'aphonie. Quand le sommet du poumon est creusé de vastes cavernes qui ont détruit l'organe dans presque toute son épaisseur, il arrive très-exceptionnellement que la matité qui existait auparavant sous les clavicules et dans la fosse scapulaire est remplacée par de la sonorité et même par une exagération de la sonorité normale. (Grisolle.) Si les cavernes sont vastes et en partie remplies de liquide, que les parois soient minces et élastiques, la percussion fait entendre à leur niveau un son particulier que Laennec appelle *bruit de pot fêlé*. Les parois de la cage thoracique présentent quelques caractères particuliers : ainsi l'amaigrissement est tel, qu'il semble que la poitrine a diminué de capacité et augmenté dans son diamètre antéro-postérieur, les premières côtes demeurent immobiles pendant les mouvements d'inspiration et d'expiration. Le mouvement fébrile, s'il n'a pas paru durant la première période, ne manque jamais de se produire pendant la seconde; et, s'il existait déjà, il redouble d'intensité. La fièvre peut être continue; mais, le plus souvent, elle présente tous les caractères des fièvres intermittentes, c'est-à-dire qu'elle se montre par accès précédés de frissons. Les voies digestives offrent des troubles plus ou moins considérables : l'appétit est nul; il y a des vomissements composés de mucosités et de bile; la langue est tantôt naturelle, tantôt rouge, enflammée ou couverte d'un enduit blanchâtre; la soif est quelquefois très-vive, et une diarrhée plus ou moins abondante vient toujours augmenter l'affaiblissement des malades. Enfin, dans un certain nombre de cas, on observe un œdème précédant la mort de quelques jours. On croit vulgairement que les phthisiques présentent une exaltation des organes génitaux; mais cette opinion est erronée et démentie par l'observation. Chez la femme, les menstrues cessent de couler, et chez l'homme les fonctions génitales s'affaiblissent de jour en jour dès le début de la maladie. Les ongles des phthisiques offrent une conformation qu'on trouve rarement dans les autres maladies chroniques. La dernière phalange est renflée à son extrémité, l'ongle semble soulevé à sa racine; il est plat transversalement et se recourbe fortement d'avant en arrière : on dit alors que les ongles et les doigts sont hippocratiques. Quant au moral des malades, il change complètement durant le cours de l'affection. Dès le début, ils sont inquiets, effrayés, ils redoutent une maladie grave de poitrine; mais plus tard, lorsqu'ils sont minés par la fièvre hectique, la plupart méconnaissent leur position et renaissent à l'espérance; ils font des projets pour un long avenir; et ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'on voit les hommes les plus versés dans les connaissances médicales se faire souvent une illusion aussi complète, à cet égard, que les personnes les plus étrangères à la science. (Grisolle.)

— *Marche, durée, terminaison de la phthisie*. La *phthisie* a une marche lente, continue, essentiellement chronique. Cependant il n'est pas rare de voir, chez les jeunes gens et les adultes, des améliorations notables se maintenir pendant un certain temps, puis les accidents primitifs reparaître et finir par emporter les malades. Il est une forme de *phthisie* qu'on pourrait appeler latente, parce que les tubercules existent en grand nombre dans les poumons sans causer ni toux ni crachats; mais les malades ne laissent pas le plus souvent de maigrir et d'être rongés par la fièvre hectique. D'autres fois, une fièvre intense se déclare dès le début; la tuberculisation, bornée presque exclusivement au parenchyme pulmonaire, marche rapidement et détruit en quelques semaines l'organe malade; le sujet affecté éprouve de vives douleurs de poitrine, une toux déchirante, un amaigrissement rapide, et les signes physiques, portés promptement au dernier degré d'intensité, annoncent la mort prochaine du malade : c'est la forme de *phthisie* qu'on appelle *galopante*. Dans d'autres cas, il existe seulement des granulations qui occupent le poumon et les séreuses; la lésion est généralisée et les symptômes fébriles revêtent la forme des fièvres continues les plus graves, de la fièvre typhoïde par exemple. La *phthisie*, surtout chez les individus arrivés à la période moyenne de la vie, suit le plus ordinairement une marche chronique, durant communément dix-huit mois ou deux ans; elle peut même se prolonger pendant cinq, dix, quinze, vingt-cinq et même quarante ans. Les cas de ce genre ne sont pas communs et on ne les observe guère que dans la classe aisée de la société. Les individus qui en sont atteints sont malingres et d'une santé délicate, mais, néanmoins, ils arrivent à un âge avancé et succombent quelquefois à une maladie étrangère aux organes respiratoires. Ce n'est qu'à l'ouverture des cadavres qu'on trouve dans les poumons des tubercules à divers degrés d'évolution, depuis l'état miliaire jusqu'à l'état crétacé. Cette lenteur dans la marche est surtout remarquable chez les vieillards. (Grisolle.) La durée de la *phthisie* est très-variable, elle peut osciller entre [illegible] mois et quarante ans. Cependant on peut dire d'une manière générale que, parmi la classe ouvrière, elle ne dépasse guère [illegible] que les femmes succombent plus rapidement que les hommes et que la maladie est d'autant moins longue que les sujets phthisiques sont plus jeunes. La terminaison la plus ordinaire est la mort. Bayle regardait la *phthisie* comme incurable, [illegible] trop exclusive, car des faits [illegible] prouvé que cette maladie était [illegible] guérison à toutes ses périodes. [illegible] peut s'effectuer lors[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] évacué, et la caverne qui reste s'oblitère par un [illegible] [illegible] se [illegible] que [illegible] cavernes sont [illegible] nombreuses et disséminées dans le poumon.

Quoi qu'il en soit, le pronostic de la *phthisie* est toujours très-grave. Quelques malades placés dans de bonnes conditions hygiéniques peuvent obtenir la guérison; mais ces cas sont exceptionnels, la terminaison ordinaire est la mort.

— *Diagnostic*. Il est quelquefois difficile, surtout dès le début, de reconnaître la *phthisie*. Cependant, lorsqu'il existe une toux sèche, peu intense, avec [illegible] dans la respiration; lorsque les [illegible] éprouvent quelques douleurs entre les épaules ou dans les côtés du thorax, qu'ils maigrissent sans cause appréciable, il faut craindre le début d'une tuberculose; et, si à ces premiers symptômes venait se joindre une hémoptysie un peu considérable, il n'y aurait plus de doute sur l'existence de la maladie. La percussion et l'auscultation de la poitrine achèveraient d'éclairer le diagnostic en faisant connaître les phénomènes [illegible] qui pourraient faire confondre la *phthisie* avec un catarrhe pulmonaire. Valleix résume ainsi qu'il suit les symptômes de la *phthisie* commençante : toux sèche, de plus ou moins longue durée, quelquefois accompagnée d'expectoration muqueuse; gêne de la respiration; douleurs de la poitrine; sueurs nocturnes; troubles de l'estomac, vomissements, dyspepsie; dépérissement; obscurité du son sous l'une ou l'autre des clavicules; faiblesse ou altération quelconque du bruit respiratoire; dans un bon nombre de cas, hémoptysie. A la fin de la deuxième période, on observe : toux plus fréquente; expectoration de crachats opaques, grisâtres ou verdâtres; hémoptysie; sueurs nocturnes; assez fréquemment, diarrhée de plus ou moins longue durée; dépérissement plus marqué; matité plus ou moins complète; bruit de souffle, râle sous-crépitant, retentissement de la voix.

— *Traitement*. La thérapeutique de la *phthisie*, dit Fonssagrives, de Montpellier, peut être envisagée sous trois points de vue distincts, c'est-à-dire dans ses rapports : 1° avec l'état de prédisposition ou d'imminence; 2° avec l'état d'évolution; 3° avec l'état stationnaire. Dans la première période, le sujet n'est que menacé; il est malade dans la seconde, il devient valétudinaire dans la troisième. C'est dire que les moyens thérapeutiques varient dans chacune d'elles. Le même professeur donne ensuite les préceptes d'hygiène publique et individuelle relatifs à la prophylaxie de la tuberculose : il y a danger à unir l'un à l'autre deux sujets phthisiques, et les mariages consanguins peuvent, sous ce rapport, devenir nuisibles. Quant à l'hygiène individuelle, elle consiste : 1° à instituer une bonne éducation physique de la première enfance; 2° à [illegible] soin les phases de la plus grande activité diathésique, c'est-à-dire de dix-huit à trente-cinq ans; 3° à combattre [illegible] et la scrofule; 4° à s'opposer à l'amaigrissement; 5° à prévenir les mouvements fluxionnaires qui se passent du côté de la poitrine; 6° à donner une bonne direction à l'activité physique, morale ou intellectuelle. D'après Laennec et la [illegible], il n'y a aucun [illegible] d'enrayer la marche de la [illegible]. C'est en vain qu'on a employé les [illegible] les plus énergiques, les exutoires les plus puissants, les vésicatoires, cautères, sétons, moxas. Tous ces moyens sont restés sans effet. On peut en dire autant d'une foule de médicaments qui n'ont eu du succès qu'entre les mains de leurs inventeurs; tels sont les fumigations de chlore et [illegible], le chlorure de sodium, le sous-carbonate de potasse, [illegible], la digitale, l'acide cyanhydrique, les mercuriaux, la phellandrie, les hypophosphites, l'arsenic, etc. Les narcotiques, les balsamiques, [illegible] peuvent être de quelque [illegible] palliatifs. L'huile de foie de morue, qui jouit aujourd'hui [illegible] [illegible] [illegible] sur lesquels on peut avoir [illegible] l'on choisit [illegible] [illegible] Rome, Venise ou Pise [illegible] que cette ville [illegible]

[illegible]. Si le sujet est [illegible] Fréjus. (Grisolle.) Mais il est deux contrées [illegible] autres, ce sont les environs d'Alger et l'île [illegible] première période de la *phthisie*; car, si la [illegible] graves désordres dans les poumons, l'émi[illegible] souvent que hâter le terme fatal. « En résumé, dit Grisolle, aucun des moyens recom[illegible] Les agents pharmaceutiques, utiles comme [illegible] u'il faut demander les moyens pour suspen[illegible] Les malades seront placés, sous le rapport du [illegible] les conditions les meilleures; ils seront à la campagne plutôt que dans une grande ville; ils auront une alimentation substantielle et variée; on donnera les ferrugineux, on excitera les fonctions de l'estomac par quelque boisson amère, spécialement par les préparations de quinquina, et l'on favorisera la digestion par une eau minérale gazeuse, alcaline ou ferrugineuse; ils mèneront une vie active, mais sans fatigue; ils éviteront toutes les causes de refroidissement; ils seront vêtus de flanelle et favoriseront les fonctions de la peau par les frictions, par le massage et par les bains sulfureux. Des lotions froides, un traitement hydrothérapique bien institué pourront aussi être utiles à titre de reconstituant, en réveillant les fonctions de l'estomac et en fortifiant la peau contre les impressions extérieures. »

— [illegible]. Espèce de *phthisie* pulmonaire qui affecte spécialement les ouvriers employés à tailler la pierre, à aiguiser les armes dans les manufactures et, en général, tous ceux qui sont constamment exposés, comme les meuniers, les charbonniers, les mouleurs en cuivre, etc., à avaler des molécules de corps étrangers mêlées à l'air qu'ils respirent. Cette affection est anatomiquement caractérisée par la présence dans le poumon d'un grand nombre de grains blancs ou noirs, plus ou moins durs, qui occupent les cellules aériennes. Ces grains blancs ou noirs ne sont autre chose qu'une accumulation de poussière absorbée par l'individu pendant la vie et mélangée avec la substance organique du poumon. Celui-ci est hépatisé, induré et quelquefois le siége de vastes cavernes. Les symptômes de la maladie présentent trois périodes. Pendant la première, on observe une toux sèche, quelquefois suivie d'une expectoration blanchâtre, filante, peu abondante; il y a le matin des vomissements composés de matières glaireuses et bilieuses; la respiration vésiculaire existe encore, mais elle est un peu voilée. A l'auscultation, on trouve un léger craquement. Le malade conserve encore toutes ses forces. La deuxième période est caractérisée par une toux opiniâtre, des crachats blancs, verdâtres ou rougeâtres, par des hémoptysies et de la dyspnée. La sonorité de la poitrine est diminuée, la respiration sourde, incomplète, dure, craquante; des râles se font entendre; les forces persistent, il n'y a pas de fièvre, mais les vomissements continuent. A la troisième période, les malades sont obligés, malgré eux, d'interrompre leur travail. La toux est fréquente, l'expectoration très-abondante; de temps à autre, il y a des hémoptysies effrayantes par la quantité de sang rejeté. Il existe des cavernes, des râles sibilants, ronflants, de la fièvre, des sueurs nocturnes, de l'insomnie, des vomissements fréquents, un amaigrissement considérable et un épuisement de plus en plus grand, qui ne tarde pas à conduire le malade à la tombe. Le seul remède qu'on puisse apporter à cette affection est la cessation de travail avant la troisième période [illegible] degré, on est réduit à la médecine des symptômes.

— Bibliogr. *Traité de la phthisie pulmonaire*, par Baumes (1805, 2 vol. in-8°); *Recherches sur la phthisie pulmonaire*, par Bayle (1810, in-8°); *Traité d'auscultation médiate*, par [illegible] (1[illegible], 3 vol. in-8°); *Recherches [illegible] ques et thérapeutiques sur la phthisie*, par Louis (1843); *De la névrite intercostale dans la phthisie*, dans l'*Union médicale* du 21 juillet 1849, par Beau; *Traité de la consomption pulmonaire*, par Clark, traduit par Lebeau (1837, in-8°); la *Phthisie*, par Sales-Girons (1847, 1 vol. in-8°); *Maladies chroniques qui ont leur siége dans l'appareil respiratoire*, par Bricheteau (1852, [illegible] *chroniques, spécialement de la phthisie pulmonaire*, par Fourcault (1844, 1 vol. in-8°); *De la phthisie aiguë*, thèse de Paris, par Leu[illegible] *Hi*[illegible] *ques*, par Broussais (1823); *Traité pratique* [illegible] par T[illegible] et Belloc (1837, 1 vol. in-8°); *Recherches sur la* [illegible] *de la phthisie* [illegible], par Amédée Latour (1840, in-8°); *Phthisie pulmonaire*, par Trousseau (clinique de l'Hôtel-Dieu).

— Art vétér. [illegible] les animaux de toutes les espèces et de divers âges, mais surtout au quart ou à la moitié du terme ordinaire de leur vie. Ce sont les chevaux et les bêtes bovines qui en sont le plus souvent atteints; viennent ensuite le mouton et le chien.

— *Phthisie pulmonaire du cheval*. Les chevaux les plus exposés à contracter cette affection sont les chevaux faibles, hauts sur jambes, mal conformés, qui ont le ventre levretté, la poitrine étroite, et chez lesquels on remarque plus d'ardeur que de force physique. Les circonstances qui peuvent faire naître ou développer cette maladie sont: une température alternativement froide et humide; les pays bas, ombragés, marécageux; le passage d'un pays dans un autre, surtout d'un pays sec dans un pays humide; les travaux forcés, pénibles; les courses longues et rapides, qui dérangent la respiration. C'est ainsi qu'on observe cette maladie dans les chevaux de cavalerie qu'on a de la peine à former au manége et aux évolutions, à la suite de mauvaises garnisons ou après des fatigues et le mauvais régime de la guerre.

La *phthisie* pulmonaire du cheval s'annonce par l'amaigrissement, la tristesse, le dégoût, une toux sèche, d'autres fois accompagnée d'un écoulement de mucus par les naseaux, et une altération des mouvements du flanc. La poitrine est sensible à la percussion; il y a une dyspnée accompagnée d'une espèce de sifflement, et la maladie dure ainsi des années sans empêcher l'animal de fournir son service ordinaire. Quelquefois même, dans ce premier degré de l'affection, la maladie s'améliore en apparence; mais, au second degré, la toux augmente d'intensité, la fièvre se déclare et est surtout intense le soir; la respiration est très-gênée, la toux fréquente, le jetage plus abondant, l'amaigrissement augmente; il survient des sueurs partielles, surtout sur les côtés du thorax, et qui alternent avec la diarrhée. Au troisième degré, la fièvre augmente, la toux est plus répétée et plus fréquente, la respiration plus gênée; la matière du jetage est fétide, jaune, purulente; la maigreur est extrême; l'appétit est nul, la diarrhée continuelle et les sueurs copieuses. A l'auscultation, on perçoit des râles caverneux et du gargouillement, bruits qui dénoncent l'existence de vastes cavernes dans les poumons.

La durée de cette maladie serait certainement toujours longue si nous ne hâtions son développement, et par conséquent la mort, par l'abus des services que nous retirons des animaux; aussi le pronostic est-il toujours fâcheux. En général, les chevaux phthisiques périssent d'autant plus vite qu'on les ménage moins.

La médecine vétérinaire ne possède aucun moyen certain pour guérir la *phthisie* pulmonaire. Le régime vert produit quelquefois un mieux passager, mais il affaiblit l'animal. Les seuls moyens à mettre en usage pour prolonger, s'il est possible, les jours de l'animal sont: les sinapismes, les liniments volatils, des vésicatoires ou des sétons appliqués sur la poitrine, les purgatifs laxatifs, l'émétique et le kermès administrés à petites doses répétées.

La loi du 20 mai 1838 met au nombre des vices rédhibitoires pour le cheval, l'âne et le mulet, avec neuf jours de garantie, les « maladies anciennes de poitrine ou vieilles courbatures, » c'est-à-dire la *phthisie* pulmonaire ou tuberculeuse, les indurations et suppurations du poumon, les pleurésies chroniques, l'hydrothorax.

— *Phthisie pulmonaire des bêtes bovines*. Parmi les noms qu'on a donnés à cette maladie, chez le bœuf, celui de *pommelière* est le plus généralement consacré, à cause des concrétions tuberculeuses qui se remarquent au poumon et qu'on prétend ressembler un peu à des pommes de terre. Cette maladie affecte les vaches laitières de tous les pays, surtout lorsqu'elles sont nourries à l'étable, et elle n'est pas rare non plus chez les mâles châtrés ou non châtrés. Elle se développe surtout sur les vaches qui séjournent presque constamment dans des étables basses, mal aérées et chaudes, ou elles reçoivent une nourriture composée de son, de blé, de farine d'orge, d'avoine en grain, de drèche, de tourteaux de colza, dans le but de faire donner à ces femelles laitières le plus de lait possible. Ainsi, les vaches des nourrisseurs de Paris et de la banlieue, placées dans ces conditions, sont fréquemment atteintes, après deux à quatre ans de séjour constant dans les étables, de cette maladie; tandis que les vaches de la campagne, nourries au vert pris en liberté, dans des pâturages où elles respirent un air pur, n'en sont jamais affectées.

« La *phthisie* pulmonaire s'annonce par trois symptômes principaux, dit M. Delafond: 1° une toux sèche, faible, profonde et rauque; 2° une sécrétion laiteuse beaucoup plus abondante qu'à l'ordinaire, mais d'un lait bleuâtre, très-séreux et se décomposant ordinairement pendant l'ébullition; 3° des fureurs utérines fréquemment répétées et que ne calme que très-rarement une copulation féconde. » A cette époque de la maladie, l'auscultation et la percussion de la poitrine ne font nullement découvrir les premières altérations d'une affection aussi grave. Mais, au bout de trois à six mois, quelquefois un an, les vaches maigrissent, toussent davantage et donnent moins de lait; leur peau est sèche, attachée aux tissus sous-jacents; la fièvre se déclare, le pouls est plein, les cornes et les oreilles sont chaudes, surtout le soir; la respiration est fréquente, courte, irrégulière, entrecoupée. A l'auscultation, on distingue à peine le murmure respiratoire, et à la percussion on obtient de la matité. Le lait que la vache donne est bleuâtre, séreux. Le dépérissement continue, et, au bout d'un an ou d'un an et demi, la vache devient de plus en plus maigre, la respiration extrêmement difficile; les muqueuses pâlissent; une diarrhée séreuse, grisâtre, fétide se déclare et persiste, malgré les moyens mis en usage pour la combattre.

La fin de l'animal s'annonce par la faiblesse, la pâleur très-prononcée des muqueuses, par le resserrement de la peau sur les os, quelquefois par la crépitation des téguments le long de l'épine, par le dessèchement des ars, par des rides aux mamelles; enfin, si l'on ne prend le parti de sacrifier l'animal, son reste de vitalité l'abandonne et il succombe d'une manière assez paisible, ordinairement un instant après qu'il a mangé; car il est bon de remarquer que l'appétit subsiste autant que la vie.

L'art n'a aucun moyen certain pour guérir cette affection. Tout traitement curatif a été jusqu'à présent infructueux. Le traitement préservatif, qui consiste à éviter le plus possible les causes qui produisent cette maladie, donne plus d'espérance de succès, et c'est celui qu'on doit surtout recommander.

La loi du 20 mai 1838 range la *phthisie* pulmonaire ou pommelière des bêtes bovines au nombre des cas rédhibitoires. Le délai pour intenter l'action, non compris le jour fixé pour la livraison, est de neuf jours.

Sous le rapport économique, le lait des vaches phthisiques, étant très-séreux, constitue un aliment débilitant et laxatif, mais qui n'entraîne aucun inconvénient quand on l'associe à d'autre lait de bonne qualité, comme le font en général les nourrisseurs. Quant à la chair, elle est fade, coriace, sans saveur, peu nutritive; on ne remarque pas qu'elle occasionne d'accidents; cependant, plusieurs ordonnances de police exigent que l'état de la bête vendue au boucher soit constaté par un vétérinaire et que la viande, avant d'être livrée à la consommation, soit inspectée par deux adjoints au syndicat des boucheries.

— *Phthisie pulmonaire des bêtes à laine*. La *phthisie* affecte les bêtes à laine, et notamment les brebis qui souffrent de l'humidité, de la chaleur et de la mauvaise qualité des aliments. « C'est nécessairement nuire à cette classe d'animaux, dit d'Arboval, que de les conduire aux champs pendant la rosée, de les y laisser exposés au serein, de leur faire passer les nuits froides et humides au parc, de les faire paître dans des endroits sans abri pendant les grandes chaleurs, de les exposer aux grandes pluies, etc. » On doit aussi compter parmi les causes occasionnelles la tonte des brebis, l'excès de l'alimentation succédant quelquefois à la disette, et *vice versa*, les eaux bourbeuses, chargées de sulfate de chaux.

Quant au traitement, nous ne pourrions que répéter ce qui a été dit précédemment. C'est aux vétérinaires et aux propriétaires à saisir les indications curatives et surtout préservatives exposées ci-dessus, à les modifier convenablement pour en faire l'application aux différents individus de l'espèce ovine.

PHTHISIOLOGIE s. f. (fti-zi-o-lo-jî — de *phthisie*, et du gr. *logos*, discours). Méd. Traité sur la phthisie.

PHTHISIOLOGIQUE adj. (fti-zi-o-lo-ji-ke — rad. *phthisiologie*). Méd. Qui a rapport à la phthisiologie: *Études* PHTHISIOLOGIQUES.

PHTHISIOPNEUMONIE s. f. (fti-zi-o-pneu-mo-nî — de *phthisie*, et de *pneumonie*). Pathol. Phthisie pulmonaire. ‖ Peu usité.

PHTHISIQUE adj. (fti-zi-ke — rad. *phthisie*). Pathol. Qui est atteint de phthisie: *Femme* PHTHISIQUE. *Devenir* PHTHISIQUE.

— Substantiv. Personne atteinte de phthisie: *Les* PHTHISIQUES *se font généralement illusion sur leur état.*

PHTHISURIE s. f. (fti-zu-rî — de *phthisie*, et du gr. *ouron*, urine). Pathol. Phthisie causée par le diabète.

PHTHORE s. m. (fto-re — du gr. *phtheirein*, détruire). Chim. Nom donné d'abord au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on essaye de le conserver.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type habite le midi de la France.

PHTHORIDE adj. (fto-ri-de — rad. *phthore*). Chim. Qui contient du fluor.

— s. m. pl. Famille de minéraux, comprenant ceux qui contiennent du fluor.

PHTHORIQUE adj. (fto-ri-ke — rad. *phthore*). Chim. Se dit de composés dans lesquels le fluor joue le rôle d'élément négatif.

PHTHORO-BORIQUE adj. (fto-ro-bo-ri-ke). Chim. Syn. de FLUOBORIQUE.

PHTHORO-SILICATE s. m. (fto-ro-si-li-ka-te). Chim. Syn. de FLUO-SILICATE.

PHTHORO-SILICIQUE adj. (fto-ro-si-li-si-ke). Chim. Syn. de FLUO-SILICIQUE.

PHTHORURE s. m. (fto-ru-re — rad. *phthore*). Chim. Syn. de FLUORURE.

PHU s. m. (fu — nom gr. de la valériane). Bot. Espèce ou section du genre valeriane.

PHUL, roi d'Assyrie qui vivait au VIIIe siècle avant notre ère. Il est regardé par quelques auteurs comme le fils de Sardanapale. La version des Septante lui donne le nom de Phua, et il est mentionné dans l'Écriture à propos d'une expédition qu'il fit en Judée (771 av. J.-C.) et d'un tribut qu'il imposa au roi d'Israël Manahem, meurtrier de Sellum. Les savants ont fait mille conjectures sur ce personnage, mais ne sont arrivés à aucun résultat digne d'attention.

PHULL (Charles-Louis, baron DE), général russe, né en Wurtemberg vers 1770, mort en 1826. Il passa de bonne heure du service du Wurtemberg à celui de la Prusse, qu'il quitta en 1806, et se rendit alors en Russie. L'empereur Alexandre le choisit pour son maître dans l'art de faire la guerre et eut grand égard à ses conseils pour l'élaboration des plans d'opérations contre Napoléon. Phull, d'accord avec le général prussien Khesbeck, proposa, en 1812, à Alexandre, comme principaux obstacles à opposer à l'armée française envahissante, le temps, l'espace, la profondeur de l'empire et la rigueur du climat, et son conseil fut suivi. On a dit souvent, en s'appuyant sur les *Mémoires* de Toll, qu'il n'y avait eu aucun plan préparé à l'avance et que c'était la force des événements qui avait dirigé les opérations des troupes russes en 1812, quoiqu'il ait été publié, en 1852, une lettre écrite par Alexandre à Phull pendant l'automne de 1813, et dans laquelle ce prince lui attribue tout l'honneur de ce plan, en l'assurant de sa constante amitié. Les Russes, au contraire, imputèrent à Phull tous leurs premiers insuccès, et il devint bientôt si universellement haï, que le czar, ébranlé dans sa confiance, n'osa plus le consulter, bien qu'il l'eût gardé auprès de lui. Ce ne fut que lorsque l'on commença à accuser tout haut Phull de trahison que ce dernier fut rappelé à Saint-Pétersbourg, d'où il se rendit secrètement en Angleterre. Après la conclusion de la paix, Alexandre le nomma ambassadeur à La Haye, où il résida en cette qualité jusqu'en 1820. Il prit sa retraite à cette époque et vécut ensuite à Berlin, puis à Stuttgard. Il laissa, à sa mort, un grand nombre de manuscrits qui furent aussitôt réclamés par l'ambassadeur russe, en sorte qu'il a été publié fort peu de ses écrits. Ce ne fut que beaucoup plus tard que le colonel de Batz, aide de camp du roi de Wurtemberg, livra à la publicité un manuscrit d'une haute valeur, qui lui avait été remis aussitôt après la mort de Phull. Cet ouvrage parut d'abord en allemand (Stuttgard, 1852), puis en français, d'après le manuscrit original, sous ce titre: *Essai d'un système pour servir de guide dans l'étude des opérations militaires* (Leipzig, 1853).

PHURIM s. m. (fu-rimm). Fête que les Juifs célébraient en mémoire du triomphe remporté par Esther sur Aman. ‖ On dit aussi PHUR et PURIM.

PHURNUTUS et non **PHARNUTUS**. V. CORNUTUS.

PHYA, Athénienne d'une taille majestueuse et d'une beauté éclatante, dont les partisans de Pisistrate se servirent habilement pour rendre au tyran l'autorité dont les Athéniens l'avaient dépouillé. D'après le récit d'Hérodote ils l'armèrent de pied en cap, la revêtirent d'habits magnifiques, la placèrent dans un char et la présentèrent aux Athéniens comme la déesse Minerve elle-même, qui ramenait Pisistrate dans Athènes. Les Athéniens, qu'on regardait comme le peuple le plus spirituel de la Grèce, reçurent docilement le tyran de la main de cette femme (556 av. J.-C.).

PHYCÉ, ÉE (fi-sé). Bot. Syn. de PHYCOÏDE, ÉE.

PHYCELLE s. f. (fi-sè-le — dimin. du gr. *phukos*, algue). Bot. Syn. d'EUSTEPHIE.

PHYCIQUE adj. (fi-si-ke — du gr. *phukos*, algue). Chim. Se dit d'un acide contenu en même temps que la phycite dans le protococcus commun.

— **Encycl.** On extrait l'acide *phycique* du protococcus commun par l'alcool, d'où il se sépare, quand on évapore lentement ce liquide, en groupes volumineux d'aiguilles cristallines réunies en étoiles, groupés qui sont incolores, quelque peu onctueux au toucher, inodores, insipides et permanents à l'air. Sa densité égale 0,896. Il fond à 136°, se solidifie par le refroidissement en une masse cristalline soyeuse, commence à bouillir à 150° et commence alors à se décomposer en exhalant une odeur caractéristique. A la distillation sèche, il donne des produits huileux, insolubles dans l'eau et très-solubles dans l'alcool. L'acide est lui-même insoluble dans l'eau, mais le devient, surtout à chaud, dans l'alcool, l'éther, l'acétone, les huiles fixes et les huiles volatiles; 1 partie exige 15 parties d'alcool absolu bouillant pour se dissoudre. La dissolution alcoolique est neutre.

L'acide *phycique* donne à l'analyse 69,8-70,8 pour 100 de carbone, 11,7-12,0 d'hydrogène et 3,7-3,8 d'azote, outre l'oxygène. On n'a, jusqu'à ce jour, proposé aucune formule comme s'accordant avec ces nombres.

L'acide *phycique* se dissout dans l'acide sulfurique concentré, d'où l'eau le reprécipite. L'acide azotique l'attaque lentement et le convertit en une huile légère très-âcre et en un acide incristallisable. Le chlore sec est sans action par lui-même sous l'influence des rayons directs du soleil. L'iode et le phosphore réunis n'agissent sur lui qu'à des températures élevées. Quand on le chauffe avec du potassium, il se décompose et donne de l'acide cyanique en même temps que quelques autres produits. Chauffé avec la chaux sodée, il dégage de l'ammoniaque, chose toute naturelle puisqu'il renferme de l'azote au nombre de ses éléments.

L'ammoniaque est sans action sur l'acide *phycique*. La potasse et la soude le dissolvent en formant des sels cristallisables en aiguilles, neutres aux papiers réactifs et solubles dans l'eau et dans l'alcool, avec lesquels ils forment des solutions qui moussent à la manière de l'eau de savon. La plupart des autres sels de l'acide *phycique* sont insolubles. Le sel d'argent est blanc et noircit lorsqu'on l'expose à la lumière.

PHYCIS s. m. (fi-siss — du gr. *phukos*, algue). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des gadoïdes, comprenant deux espèces qui habitent la Méditerranée : *La tête des* PHYCIS *est grosse ; leur menton porte un barbillon.* (C. d'Orbigny.) ‖ *On pêche dans la Méditerranée le* PHYCIS *blennoïde.* (A. Guichenot.)

— s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des crambites, comprenant une centaine d'espèces, répandues dans les diverses contrées de l'Europe.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *phycis* sont caractérisés par une grosse tête ; le menton muni d'un barbillon ; deux nageoires dorsales, dont la seconde est excessivement longue ; la nageoire ventrale d'un seul rayon, souvent fourchu. Ce dernier caractère les distingue des mormes et des genres voisins. Les espèces de *phycis* sont peu nombreuses et en général de dimension moyenne. Le *phycis de la Méditerranée*, vulgairement nommé *mollé* ou *tanche de mer*, atteint jusqu'à 0m,70 ; il a le corps oblong, gris noirâtre sur le dos, argenté, bleuâtre sous le ventre ; il habite les profondeurs et on le pêche surtout en mai et en novembre. Le *phycis blennoïde*, vulgairement *merlus barbu*, est moitié plus petit et a le corps un peu arrondi ; sa chair est rougeâtre. Il est commun dans nos mers, où on en prend toute l'année. Ces deux espèces sont très-estimées comme aliment.

PHYCITE s. f. (fi-si-te). Chim. Substance extraite du protococcus commun.

PHYCOCYANE s. m. (fi-ko-si-a-ne — du gr. *phukos*, algue ; *kuanos*, bleu). Chim. Matière colorante de couleur bleuâtre, qu'on a extraite de certaines algues.

PHYCOÏDÉ, ÉE adj. (fi-ko-i-dé — du gr. *phukos*, algue ; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble aux algues.

— s. f. pl. Syn. d'ALGUE ou HYDROPHYTE. ‖ Syn. de FUCACÉES, famille d'algues.

— **Encycl.** Ce nom, qui, d'après quelques auteurs, désignerait la famille entière des algues, s'applique seulement, suivant d'autres, à une de ses divisions, connue aussi sous le nom de *fucacées*. Les algues ainsi dénommées ont des frondes coriaces, membraneuses ou filamenteuses, pourvues ou non de nervures, continues ou articulées, planes, filiformes ou cylindriques, d'un vert olivacé ou brunâtre, mais noircissant à l'air libre, du reste très-variables dans leurs formes et leur développement. Leurs fructifications sont de trois sortes ; elles consistent en spores, en anthéridies et en propagules. Ces algues sont presque toutes vivaces et habitent les eaux salées. C'est parmi elles que l'on trouve les espèces les plus remarquables par leur taille gigantesque. V. ALGUES.

PHYCOLICHEN s. m. (fi-ko-li-kènn — du gr. *phukos*, algue, et de *lichen*). Bot. Nom donné à des lichens voisins des algues.

PHYCOLOGIE s. f. (fi-ko-lo-jî — du gr. *phukos*, algue ; *logos*, discours). Bot. Partie de la botanique qui traite de l'étude des algues.

— **Encycl.** Les anciens n'ont eu que des notions très-vagues et très-confuses sur les végétaux qui forment l'objet de la *phycologie*. Sous le nom grec de *phukos* ou sous la dénomination latine d'*alga*, ils confondaient la plupart des végétaux inférieurs et notamment des plantes aquatiques. Quelques passages des églogues de Virgile et des satires d'Horace, où se trouve une expression qu'on traduit littéralement par ces mots : « plus vil que l'algue, » montrent le peu de cas que l'on faisait de ces productions. Au moyen âge, les algues sont l'objet et du même dédain et ne figurent qu'accidentellement comme entrant dans certaines compositions merveilleuses. Il faut arriver jusqu'aux temps modernes pour trouver des notions exactes sur cette étude, désignée d'abord sous le nom d'*algologie*. Le terme *phycologie* est tout moderne.

Les premiers travaux sérieux à ce sujet ne remontent qu'au commencement du XVIIIe siècle. Réaumur s'occupa alors de la reproduction des algues et admit dans ces végétaux la présence des deux sexes. Sa théorie fut combattue avec succès par Gmelin, qui donna, ainsi que Dillen, des figures et des descriptions assez exactes pour l'époque où elles parurent. Linné se contenta de classer les algues connues alors en quatre genres : *fucus, ulve, conferve* et *byssus*, ce dernier étant une sorte de *caput mortuum*, qui renferme les êtres les plus disparates. On doit citer, au commencement du siècle actuel, le beau travail de Turner et Hooker, ainsi que les savantes recherches de Vaucher sur les conferves d'eau douce. En 1813 parut l'excellent traité de Lamouroux, qu'on peut regarder comme le père de la *phycologie*. Il fut suivi de près par les travaux remarquables d'Agardh, Bory-Saint-Vincent, Lyngbye, Bonnemaison et Gaillon.

Vers 1830, l'étude de la *phycologie* entre dans une ère nouvelle ; le nombre toujours croissant des espèces nécessite des divisions plus exactes, fondées à la fois sur les organes de la végétation et sur ceux de la reproduction. Alors apparaissent de nombreux travaux, parmi lesquels nous avons à signaler ceux de MM. Greville, Berkeley, Duby, Decaisne, Kutzing, Meneghini, Harvey, Notaris, Zanardini. Enfin, depuis 1838, C. Montagne, récemment enlevé aux sciences naturelles, a établi la *phycologie* sur des bases plus solides, tant par ses travaux monographiques que par ses études synthétiques.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails concernant l'anatomie et la physiologie des algues, exposés déjà dans plusieurs articles spéciaux, et nous nous contenterons d'ajouter quelques considérations générales sur ces végétaux intéressants. Les algues sont placées au degré inférieur de l'échelle végétale ; ce sont aussi les premiers genres qui aient paru sur le globe ; mais les dimensions exiguës de la plupart d'entre elles et l'extrême délicatesse de leur tissu sont deux causes qui suffisent à expliquer la rareté de leurs restes fossiles. Les espèces actuellement vivantes sont très-nombreuses et répandues dans toutes les eaux douces ou salées ; quelques-unes même croissent sur la terre humide, dans les gouttières, au bas des murs, partout, en un mot, où il y a un peu d'humidité. Les températures les plus extrêmes ne sont pas un obstacle à leur développement ; on trouve des algues sur les neiges perpétuelles, d'autres dans des eaux thermales dont la température approche de celle de l'eau bouillante. La durée de leur vie varie beaucoup ; les unes sont annuelles ou n'ont même qu'une existence éphémère, les autres sont vivaces.

Leur couleur, le plus souvent d'un vert gai, présente quelquefois les nuances les plus riches et les plus variées du rouge, du rose, du violet ou du brun pourpre ; quelques-unes ont des reflets irisés, nacrés ou métalliques. Aussi ces cryptogames sont-ils un des plus beaux ornements des herbiers. Leur préparation et leur dessiccation ne présentent pas de difficulté ; elles n'exigent qu'un peu de soin, d'adresse et de patience. Il faut d'abord, par une immersion plus ou moins prolongée dans l'eau douce, débarrasser les espèces marines du sel qu'elles contiennent ; sans cela, même après leur complète dessiccation, elles resteraient hygrométriques, attireraient l'humidité de l'air et finiraient par se pourrir. On étale ensuite les plantes dans l'eau, on étend au-dessous un papier bien blanc ; après avoir étendu leurs rameaux, à l'aide d'un poinçon ou d'un objet analogue, dans leur position naturelle, on décante l'eau avec précaution, de manière à ne pas les déranger ; puis, quand une partie de l'humidité s'est évaporée à l'air libre, on les soumet à une pression, d'abord modérée, ensuite un peu plus forte, mais pas assez pour écraser ou déformer celles qui ont une fronde assez épaisse. On dessèche, du reste, les algues comme on fait pour les plantes ordinaires dans les herbiers, en changeant le papier de temps en temps. On peut faire ainsi de charmants albums, et c'est à la fois une occupation et une distraction qu'on ne saurait trop recommander aux personnes qui se trouvent sur les bords de la mer.

Les algues ont une grande utilité et jouent un grand rôle dans la nature, comme servant de retraite, d'abri et de nourriture à des myriades d'animaux aquatiques, destinés à devenir à leur tour la proie d'espèces voraces et carnivores. Elles fournissent à l'économie domestique et rurale, à la médecine, aux arts industriels, etc., une foule de produits utiles dont l'énumération serait trop longue et pour lesquels nous renvoyons au mot ALGUE et aux articles spéciaux.

Il nous reste maintenant, pour compléter ces vues générales sur la *phycologie*, à donner une idée du grand nombre d'êtres dont elle s'occupe ; pour cela, nous nommerons, non pas tous, mais les principaux genres, d'après la classification de C. Montagne. Ils se répartissent en trois familles, subdivisées chacune en un certain nombre de tribus.

I. ZOOSPORÉES. 1o *Palmellées* : protococcus, chlorococcum, palmelle, coccochloris, microcyste, anacyste, hydrurus. 2o *Nostochinées* : nostoc, anabène, cylindrospermum, nodulaire. 3o *Leptothricées* : leptothrix, symploque. 4o *Rivulariées* : rivulaire, zonotrichie. 5o *Oscillariées* : oscillaire, microcolée, lyngbye, scytonème. 6o *Hydrodictyées* : hydrodictyon, microdictyon. 7o *Zygnémées* : zygnème, mongeotie, sirogonie, staurosperme, mésocarpe. 8o *Confervées* : conferve, myxonème, cladophore, hormiscie, etc. 9o *Draparnaldiées* : draparnaldie, ulothrix. 10o *Caulerpées* : caulerpe, chauvinie, chemnitzie, tricladie, cladothèle. 11o *Acétabulariées* : acétabulaire, polyphyse. 12o *Halimédées* : udotée, halimède, pénicille, espère. 13o *Lemaniées* : lemanée. 14o *Ulvacées* : ulve, porphyre, tétraspore, bangie, stigonème, etc.

II. FLORIDÉES. 1o *Céramiées* : callithamnion, griffithsie, wrangelie, ballie, ptilote, céramie, microcladie. 2o *Halyméniées* : halymenie, halosaccion. 3o *Cryptonémées* : cronanie, glœocladie, némastome, catenelle, iridée, caulacanthe, furcellaire, peyssonnélie, chondrus, phyllophore, ginannie, callymenie, halyménie, dumontie, cryptonème, gélidie, sphérocoque, gigartine. 4o *Chétangiées* : chétangion. 5o *Euctenodontées* : eucténode, phacélocarpe. 6o *Corallinées* : coralline, janie, amphiroa, mélobésie. 7o *Lomentariées* : lomentaire, champie, laurencie, delisée, bonnemaisonie, cladyménie. 8o *Rhodomélées* : dasye, polysiphonie, bostrychie, rhodomele, mélanthalie, kützingie, volubilaire, amansie, botryocarpe, digénée, polyzonie. 9o *Polyphacées* : polyphacque, osmundaire. 10o *Amansiphyllées* : claudée, martensie, dictyurie. 11o *Euretiées* : thurétie. 12o *Plocariées* : hypnée, plocaire, rhodyménie, dicranème, sténogramme. 13o *Rhizophyllidées* : rhizophylle, fauchéa. 14o *Delessériées* : plocamie, delessérie, thamnophore, aglaophylle, botryoglosse, etc.

III. PHYCOÏDÉES. 1o *Vauchériées* : vauchérie, hydrogastre, achlya. 2o *Spongodiées* : codium, flabellaire. 3o *Arthrocladiées* : dasycade, chamædoris, cymopolie. 4o *Ectocarpées* : ectocarpe, chantransie. 5o *Chétophorées* : chétophore, cruorie, hydrure, hydrocoryne. 6o *Batrachospermées* : batrachosperme, liagore, galaxaure, thorée. 7o *Chordariées* : mésoglée, chordaire, myrionème, chorda, néréie. 8o *Sphacélariées* : sphacélaire, myriotrichie, cladostéphe. 9o *Dictyotées* : dictyote, zonaire, padine, aspérocoque, adénocyste, stilophore. 10o *Laminariées* : laminaire, lessonie, macrocyste, alarie. 11o *Sporochnées* : sporochne, arthrocladie. 12o *Fucacées* : fucus (varech), durvillée, himanthalie. 13o *Cystosirées* : cystosire, sargasse, halicrys.

Mentionnons enfin les genres fossiles : confervite, caulerpite, codite, sargassite, laminarite, zonarite, halyménite, chondrite, etc.

PHYCOLOGIQUE adj. (fi-ko-lo-ji-ke — rad. *phycologie*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la phycologie : *Études* PHYCOLOGIQUES.

PHYCOLOGISTE s. (fi-ko-lo-ji-ste — rad. *phycologie*). Bot. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des algues. ‖ On dit aussi PHYCOLOGUE.

PHYCOPHÆINE s. f. (fi-ko-fé-i-ne — du gr. *phukos*, algue ; *phaios*, brun). Chim. Pigment soluble dans l'eau des fucoïdées.

— **Encycl.** La *phycophæine* est un pigment soluble dans les fucoïdées, où il accompagne la chlorophylle et la phycoxanthine, lesquelles sont solubles dans l'alcool. Ce pigment, entrevu par M. Rosanoff, qui en admet avec doute l'existence dans les phæosporées, a été définitivement découvert en février 1869 par M. A. Maillardet, qui lui a donné le nom de *phycophæine*.

On peut constater au microscope l'existence de la *phycophæine* sur des coupes minces de fucacées que l'on a laissé digérer dans l'alcool absolu jusqu'à décoloration complète des granules pigmentaires. La chlorophylle et la phycoxanthine ont disparu, et il ne reste plus dans l'utricule primordial contracté qu'une matière rouge brun qui est le nouveau pigment dont nous nous occupons.

A l'état normal, la *phycophæine* est dissoute dans les granules pigmentaires, ou plutôt combinée avec leur substance en même temps que la chlorophylle et la phycoxanthine. Dans les jeunes cellules, elle semble teindre d'une manière uniforme la masse tout entière du protoplasma avec les deux autres pigments. C'est ce qui ressort, [illegible] des [illegible] de M. Cohn sur le [illegible] et de celles de M. Rosanoff sur le [illegible]. Les observations de M. Millardet sur les *fucus vesiculosus* et *serratus*, [illegible] *digitata* et [illegible], confirment [illegible] les conclusions de ces deux observateurs.

Pour préparer la *phycophæine* en grande quantité, M. Millardet [illegible] qu'il avait recueillies en pleine végétation à [illegible] en 1869, [illegible] puis plongées dans l'eau douce afin de les débarrasser [illegible]. Dans cet état, [illegible] d'une presse [illegible] tes. [illegible] une lame [illegible] une [illegible] re, à [illegible] et cette [illegible] se [illegible] dans l'eau et abandonna le mélange à lui-même pendant huit [illegible] ambiante du mois de juillet. La masse fut ensuite exprimée à travers un linge et le liquide fut soumis à la filtration. Ce liquide était filant, légèrement opalin, d'un rouge brun. Comme il renfermait, outre la *phycophæine*, un grand nombre de substances étrangères, après l'avoir fait évaporer lentement à une douce chaleur jusqu'à siccité presque complète, M. Millardet lava le résidu avec de l'alcool assez concentré pour ne pas se colorer du tout. Ainsi débarrassé de ses impuretés, le résidu fut considéré comme de la *phycophæine* pure. Il était susceptible de se redissoudre dans l'eau [illegible] à chaud qu'à froid.

La *phycophæine* évaporée dans une capsule se présente sous la forme d'un enduit couleur de terre de Sienne, absolument insoluble dans l'alcool concentré, la benzine et l'éther, tant à froid qu'à chaud, légèrement soluble dans l'alcool très-dilué, soluble dans l'eau, mais se dissolvant avec lenteur.

La solution aqueuse saturée de cette substance est d'un rouge brun intense. L'ébullition ne l'altère pas ; elle semble seulement prendre une teinte plus foncée. Abandonnée à elle-même au [illegible] pas à se couvrir d'abondantes moisissures et se décolore lentement. Ce phénomène a lieu aussi [illegible]. M. Millardet combat-il l'opinion de M. Rosanoff, qui [illegible] rôle prépondérant dans cette décoloration et surtout dans celle de la phycoérythrine et de la [illegible] dans des tubes à demi remplis et à peine bouchés, [illegible] de glycérine. C'est donc à une fermentation qu'est due la décoloration, et non à la lumière. L'alcool absolu, à volume égal, produit à froid un léger trouble dans les solutions aqueuses de *phycophæine*. Si l'on fait bouillir, il se forme un précipité floconneux d'un brun très-clair. Le liquide conserve la couleur primitive, mais [illegible] tense. Repris par l'eau, le précipité s'y dissout entièrement à froid.

L'acide chlorhydrique fumant détermine dans la même solution [illegible] à volume égal, [illegible] précipité [illegible] excès d'acide, [illegible] Les acides sulfurique et azotique [illegible] duisent à petite dose un [illegible] d'un brun rougeâtre. La potasse caustique [illegible] liqueur. La glycérine [illegible] proportions à la solution aqueuse ; un mélange à volume égal se [illegible] née sans altération [illegible] devient seulement un peu plus foncée.

Contrairement à l'opinion de M. Rosanoff, M. Millardet affirme que la solution aqueuse de *phycophæine* [illegible] avec des vases et avec des [illegible]

[illegible]

qui ne jouissent d'aucun des caractères aux- [illegible]

PHYCOSTÈME s. [illegible] — du gr. [illegible] COSTÈMON.

PHYCOXANTHINE s. f. (fi-ko-ksan-ti-ne — du gr. [illegible]

— **Encycl.** [illegible]

[illegible] quarante-huit [illegible]

[illegible] quantité d'eau (1 dixième [illegible] de benzine, et [illegible] le mélange ne tarde pas [illegible] deux couches par le repos, [illegible] jaune, la supérieure verte. La première est une dissolution [illegible] dans l'alcool; la deuxième est constituée par la benzine, qui retient en [illegible] et quelques substances grasses.

Ces liqueurs contiennent toujours une certaine quantité de matières grasses et de sels [illegible]. On obtient les deux pigments dont nous parlons dans un état de pureté plus satisfaisant en faisant bouillir pendant une heure avec de l'eau des frondes fraîches de *fucus vesiculosus* et *serratus* coupées en tranches aussi minces que possible. Non-seulement l'ébullition n'altère pas ces pigments, mais elle offre encore l'avantage de faciliter leur dissolution dans l'alcool; malgré cela, ce n'est qu'au bout de quelques semaines que l'on obtient, par ce second procédé, une liqueur verte [illegible] d'une coloration suffisamment intense.

Les fucoïdées sont, de toutes les plantes, celles qui renferment la plus forte proportion de [illegible], par là s'explique en partie la couleur jaune verdâtre que présentent beaucoup d'espèces. Des plantes telles que le [illegible], le *dictyota dichotoma*, le [illegible], le [illegible] *polypodioides*, ne doivent vraisemblablement contenir qu'une petite quantité de chlorophylle. Voici le nom des espèces actuellement étudiées dans lesquelles on a trouvé de la *phycoxanthine*. Analysées à l'état sec : *fucus serratus*, *fucus nodosus*, *fucus vesiculosus*, *halidrys siliquosa*, *laminaria saccharina*, *laminaria digitata*, *elachistea* [illegible]; analysées à l'état frais : *fucus vesiculosus* et *fucus serratus*.

La *phycoxanthine*, comme la chlorophylle, est une de ces substances qui, n'ayant ni point d'ébullition, puisqu'elles ne bouillent pas, ni forme cristalline, puisqu'elles ne cristallisent pas, ne présentent aucun des caractères auxquels on reconnaît une substance définie. Ce sont [illegible] qui ont une certaine importance pour le botaniste, mais que le chimiste n'accepte pas au nombre des combinaisons [illegible] analyse et auxquelles il attribue une formule.

PHYGANTHE s. m. (fi-gan-te — du gr. [illegible], *anthos*, fleur). Bot. Syn. de [illegible].

PHYGAS s. m. (fi-gass — du gr. *phugas*, fugitif). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des tinéides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PHYGASIE s. f. (fi-ga-zî — du gr. *phugas*, fugitif). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, formé aux dépens des altises, et comprenant deux espèces qui habitent l'Inde et [illegible].

PHYGELIE s. f. (fi-jé-lî — du gr. *pheugô*, je fuis; *hêlios*, soleil). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, tribu des digitalées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PHYLA s. f. (fi-la — du gr. *phulê*, tribu). Bot. Genre de plantes qui habitent la Chine, et [illegible] dans la classification n'est pas bien fixée.

PHYLACE, nom de deux villes de la Grèce ancienne : l'une située dans la partie S.-E. de la Messénie; l'autre dans la partie de la Thessalie nommée Phthiotide; patrie de Protésilas et de Laodamie.

PHYLACIE s. f. (fi-la-sî — du gr. *phulakê*, prison). Bot. Genre de plantes, de la famille [illegible], comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde. [illegible] champignons fragiles et d'apparence charbonneuse, dont l'espèce type [illegible] de Touma.

PHYLACTÈRE s. m. (fi-la-ktè-re — grec [illegible]; de *phulassein*, garder, conserver, [illegible] se rapporte à la racine sanscrite *pal*, aimer, soigner, devenu en grec *phileô*, en [illegible], et en allemand [illegible]. [illegible] *palas*, ami, qui est exactement le grec *philos*, et *phulakos*, gardien, auquel correspond exactement le grec *phulax*, [illegible], même sens). Antiq. Nom donné par les anciens aux amulettes ou talismans qu'ils portaient sur eux. ‖ [illegible] de parchemin sur lequel les Juifs écrivaient quelque passage de l'Écriture, et qu'ils s'attachaient au bras ou au front.

— [illegible] châsse renfermant des reliques [illegible].

— Encycl. Les *phylactères* sont des bandes de [illegible] les juifs écrivent certains passages de l'Écriture sainte, qu'ils [illegible] les bras, afin de s'exciter à garder soigneusement la loi et aussi dans un but superstitieux, pour se préserver de maladies ou d'accidents. Voici l'o[illegible] *Deuté*[illegible] je vous donne seront dans votre cœur. Vous les enseigne[illegible] en entretien[illegible] Vous y penserez en vous couchant et en vous levant. [illegible] et les portes de [illegible] extortation à n'oublier jamais la loi et à la garder exactement en toutes choses. Mais sur la fin de la synagogue, les Juifs, très-enclins à la superstition, prirent ces paroles à la lettre; ils crurent qu'il fallait écrire les préceptes divins sur des bandes de parchemin, les porter sur le front et sur les bras. Dans saint Matthieu, Jésus-Christ reproche aux pharisiens de porter ces bandes fort larges, afin de se faire remarquer par le peuple.

Le mot hébreu qui répond au grec *phylactère est totaphoth;* celui-ci, suivant plusieurs auteurs, désignait un ornement de tête ou des pendants que les femmes juives portaient sur le front, et il signifie, en général, ligature ou couronne; mais, dans l'Exode, il est rendu par *zicaron*, mémorial. Onkélos l'exprime par *téphilin*, préservatif. Quoi qu'il en soit, la plupart des juifs modernes portent encore de ces *phylactères* qu'ils nomment *zizis*, et, en abusant de la signification du terme, ils se persuadent que ce sont des amulettes ou préservatifs contre tout danger, surtout contre les esprits malins; pour eux, les *phylactères* sont donc des espèces de talismans.

Cette superstition des juifs a souvent été renouvelée dans le sein même du christianisme par ceux qui ont imaginé que certaines paroles écrites sur du vélin, gravées sur des médailles ou sur des morceaux de métal, pouvaient être un préservatif ou un remède contre les maladies. Les scapulaires catholiques remplacent exactement les *phylactères* juifs et les abraxas arabes ou persans. Toutes les religions conduisent aux mêmes pratiques superstitieuses.

PHYLACUS, fils de Déionée, roi de Phocide. Il donna son nom à la ville de Phylace, en Thessalie. Il possédait un magnifique troupeau de bœufs que nul homme ne pouvait approcher et qui lui fut enlevé par le devin Mélampe.

PHYLARCHIE s. f. (fi-lar-chî — rad. *phylarque*). Antiq. gr. Emploi, fonction, dignité de phylarque.

PHYLARQUE s. m. (fi-lar-ke — gr. *phularchos;* de *phylê*, tribu, et de *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'une tribu d'Athènes. ‖ Officier commandant des troupes auxiliaires fournies par l'empereur de Constantinople à ses alliés ou par ceux-ci à l'empereur.

— **Encycl.** Le *phylarque* était, dans l'ancienne Grèce, le chef de la tribu. Nous lisons dans la *Politique* d'Aristote (V, 1) qu'à Épidamne le gouvernement fut exercé d'abord par les *phylarques* et plus tard par un sénat. A Athènes, les officiers qui portaient ce nom furent, depuis Clisthène, au nombre de dix, c'est-à-dire aussi nombreux que les tribus. Ils étaient spécialement chargés du commandement et de la surintendance de la cavalerie. Chacun d'eux, à ce qu'il paraît, commandait la cavalerie de sa propre tribu et ils étaient tous sous la surveillance des deux hipparques, de même que les taxiarques étaient sous celle des deux stratèges. Suivant Pollux (VIII, 94), les archontes choisissaient les *phylarques*, chacun dans sa tribu. C'est Hérodote qui nous apprend que Clisthène porta le nombre des *phylarques*, comme celui des tribus, de quatre à dix. Des érudits modernes se sont cependant étonnés que les historiens ne précisent jamais le nombre de dix pour les *phylarques*, lorsqu'ils les montrent succédant aux phylobasiles qui étaient seulement quatre, nombre égal à celui des anciennes tribus.

Les *phylarques* n'avaient pas seulement le commandement de la cavalerie; ils avaient aussi, comme l'indique leur nom, la direction des affaires de la tribu, la garde et le maniement de son trésor, la présidence de ses assemblées.

Le nom de *phylarque* subsista sous le Bas-Empire, mais il n'eut plus le même sens; il signifia les chefs des troupes que les alliés fournissaient à l'empire, et aussi les chefs des troupes que l'on envoyait au secours des alliés.

PHYLARQUE, historien grec, né, croit-on, à Naucratis. Il vivait au IIIe siècle av. J.-C. et il passa la plus grande partie de sa vie à Athènes, du temps d'Aratus et de Cléomène. D'après Polybe, il recherchait l'effet dans son style, multipliait les récits propres à émouvoir les lecteurs, et il montra une grande partialité pour Cléomène, dont il exposait jusqu'aux perfidies. Le plus considérable de ses ouvrages était une *Histoire de la Grèce* en 28 livres, qui allait de l'expédition de Pyrrhus dans le Péloponèse (278) jusqu'à la mort de Cléomène (220), et que Trogue-Pompée et Plutarque ont largement mise à contribution. De cet ouvrage, il reste des fragments insérés dans divers recueils, notamment dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de Muller.

PHYLAX s. m. (fi-lakss). Entom. V. PHILAX.

PHYLÉ, ancienne citadelle en ruine de l'Attique, près et à l'O. d'Athènes, au S. du mont Parnès. Cette ruine intéressante, qui n'est plus occupée que par des chevriers et leurs troupeaux et d'où l'on jouit d'une belle vue sur la plaine d'Athènes et le golfe Saronique, est placée sur un roc escarpé et a joué un rôle important dans l'histoire de la Grèce. Thrasybule s'en empara par surprise l'an 404 av. J.-C. et, de ce point inexpugnable, il put avec soixante-dix exilés braver les attaques des trente tyrans avant de délivrer sa patrie. Une partie des anciens murs existe encore et est ainsi décrite par Aldenhoven : « Le tout est d'une forme oblongue; la direction des grands côtés est de l'E. à l'O., la longueur de 510 pieds, la largeur de 210. Il y avait deux entrées, l'une au S., l'autre à l'E.; à l'angle du N.-E. se trouve une tour ronde, au S.-E. une tour carrée et une pareille au côté N., en saillie. La plus grande longueur du mur du N., dans son état actuel, n'a pas plus de 225 pieds. Ici, ainsi qu'à l'extrémité, le rocher était inabordable à cause de son escarpement. On distingue encore vingt assises de grosses pierres dans quelques parties du mur; elles ont la forme d'un parallélogramme. »

PHYLÈTHE s. m. (fi-lè-te — du gr. *phuletês*, qui est de la même tribu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type habite l'Europe et l'Amérique du Nord.

PHYLICÉ, ÉE adj. (fi-li-sé — du lat. *phylica*, phylique). Bot. Qui ressemble à la phylique.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre phylique.

PHYLIDONYRIS s. m. (fi-li-do-ni-riss). Ornith. Genre d'oiseaux, du groupe des souïmangas.

PHYLINE s. f. (fi-li-ne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des bullées.

PHYLIQUE s. f. (fi-li-ke). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, type de la tribu des phylicées, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance : *La* PHYLIQUE *plumeuse. La* PHYLIQUE *bruyère, plus connue sous le nom de bruyère du Cap, reste en fleur pendant tout l'hiver.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *phyliques* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à rameaux dressés, fasciculés, portant des feuilles éparses, linéaires, enroulées sur les bords, glabres en dessus, velues en dessous, et des fleurs disposées en capitules munis de bractées ciliées ou velues. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent au Cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées dans nos jardins, où elles exigent la terre de bruyère et l'abri de l'orangerie durant l'hiver. On les multiplie facilement de semis opérés au printemps, ou de boutures et de marcottes faites à l'automne. On remarque surtout la *phylique à feuilles de bruyère*, charmant sous-arbrisseau buissonneux, à fleurs blanches, d'une odeur agréable, et la *phylique plumeuse*, qu'on reconnaît à ses poils blancs et soyeux.

PHYLL ou **PHYLLO**, préfixe qui veut dire feuille, et qui vient du grec *phullon*, feuille, qu'il faut rapprocher du sanscrit *phulla*, fleuri, *phulli*, *phullati*, floraison, *phullavant*, florissant, de la racine *phull*, épanouir, fleurir.

PHYLLACANTHE s. m. (fil-la-kan-te — du préf. *phyll*, et du gr. *akantha*, épine). Échin. Groupe d'échinides, formé aux dépens des cidarites.

PHYLLACHNÉ s. m. (fil-la-kné — du gr. *phullon*, feuille, *lachnê*, duvet). Bot. Genre de plantes, dont l'espèce type croît en gazon épais, comme les mousses, dans les marais de l'Amérique du Sud.

PHYLLACTIDE s. f. (fil-la-kti-de — du préf. *phyll*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Syn. de VALÉRIANE. ‖ On dit aussi PHYLLACTIS.

PHYLLADE s. m. (fil-la-de — du gr. *phullon*, feuille). Minér. Genre de roches feuilletées.

— **Encycl.** Minér. V. SCHISTE.

PHYLLADIQUE adj. (fil-la-di-ke — rad. *phyllade*). Minér. Qui est feuilleté : *Roche* PHYLLADIQUE. ‖ Peu usité.

PHYLLAMPHORE adj. (fil-lan-fo-re — du préf. *phyll*, et de *amphore*). Bot. Dont les feuilles forment des espèces de godets.

— s. m. Syn. de NÉPENTHÈS.

PHYLLANTHE adj. (fil-lan-te — du préf. *phyll*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Dont les fleurs poussent sur les feuilles.

— s. m. Bot. Genre de végétaux, de la famille des euphorbiacées, type de la tribu des phyllanthées, comprenant un très-grand nombre d'espèces qui habitent les régions chaudes du globe et surtout de l'Amérique : *Les* PHYLLANTHES *sont des arbres, ou des arbrisseaux, ou des herbes, tantôt garnis de feuilles, tantôt nus.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *phyllanthes* sont des arbres, des arbrisseaux ou des plantes herbacées à feuilles alternes munies de stipules, à fleurs diclines, ordinairement groupées en fascicules axillaires et munis de bractées; le fruit est une capsule à trois coques bivalves, contenant chacune deux graines. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces qui croissent dans les régions tropicales et subtropicales du globe, notamment en Amérique. Le *phyllanthe à feuilles imbriquées*, qui forme aujourd'hui le type du genre *nymphanthe*, est un grand arbre à écorce brune, épaisse et crevassée, à rameaux ascendants, portant des feuilles petites, presque sessiles, un peu imbriquées et tellement rapprochées qu'elles simulent des feuilles ailées; les fleurs sont monoïques, éparses à l'extrémité de pédoncules courts et recourbés; il croît dans les forêts montagneuses de la Cochinchine. Le *phyllanthe du Brésil* ou *conami* est un arbrisseau de 3 à 4 mètres, à écorce verdâtre, à feuilles ovales, un peu cordiformes, d'un vert pâle, à fleurs verdâtres et très-petites. Le *phyllanthe emblic*, appelé aussi *myrobolan emblic*, est un peu plus grand que le précédent; il a des feuilles très-petites, ovales, de petites fleurs roussâtres et un fruit un peu charnu, noirâtre, du volume d'une cerise. Le *phyllanthe niruri* est une plante vivace, à rameaux aplatis, simulant des feuilles ailées et florifères. Ces deux dernières espèces croissent dans l'Inde. Il en est de même du *phyllanthe urinaire*, qui se distingue surtout du précédent par sa tige couchée et ses fleurs sessiles. On peut citer encore les *phyllanthes multiflore* et *de Madras.*

Toutes ces espèces, dont plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes, présentent de nombreuses applications en médecine et dans les arts industriels. Le *phyllanthe du Brésil* sert à étourdir les poissons; pour cela, on pile ses jeunes rameaux bien chargés de feuilles et on les jette dans les eaux où on veut pêcher; quelques instants après, les poissons montent à la surface comme enivrés, et on n'a plus qu'à les prendre à la main. Les fruits du *phyllanthe emblic* sont connus sous le nom de *myrobolans;* ils sont assez riches en tannin pour qu'on les emploie dans l'Inde à la préparation des cuirs et à la fabrication de l'encre. Ils servent aussi en médecine; les Indiens les font macérer dans du lait ou du petit-lait et les administrent ainsi contre les fièvres, la dyssenterie et la diarrhée. Leur décoction avec le sel marin est préconisée contre la goutte et la dyspepsie. Ces fruits sont à peu près inusités en Europe. Les fleurs, qui ont l'odeur du citron, servent à préparer des électuaires employés comme apéritifs et rafraîchissants. On emploie comme diurétiques les *phyllanthes niruri* et *urinaire;* ce dernier est encore usité comme emménagogue et antisyphilitique. L'écorce du *phyllanthe multiflore* est vantée par les anciens auteurs comme atténuante, et l'infusion des feuilles du *phyllanthe de Madras* contre les maux de tête. Les feuilles du *phyllanthe nerprun* servent, dans l'Inde, à préparer des cataplasmes contre les anthrax; on fume aussi ces feuilles en guise de tabac, d'après Ainslie, contre les engorgements des amygdales.

PHYLLANTHÉ, ÉE adj. (fil-lan-té — rad. *phyllanthe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au phyllanthe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre phyllanthe.

PHYLLANTHÈRE s. f. (fil-lan-te-re — du préf. *phyll*, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées, comprenant des espèces qui croissent à Java.

PHYLLANTHUS s. m. (fil-lan-tuss). Bot. Nom latin du genre phyllanthe. ‖ Syn. de PHYLLOCACTUS et de XYLOPHYLLA, autres genres de plantes.

PHYLLARTHRUS s. m. (fil-lar-truss — du préf. *phyll*, et du gr. *arthron*, articulation). Bot. Syn. de PHYLLOCACTUS, genre de cactées.

PHYLLASTRÈPHE s. m. (fil-la-strè-fe — du préf. *phyll*, et du gr. *strephô*, je tords). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des turdidées, voisin des turdoïdes, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PHYLLECTHRE s. m. (fil-lè-ktre — du préf. *phyll*, et du gr. *ekthroskô*, je m'élance). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galérucites, formé aux dépens des galéruques et dont l'espèce type vit aux États-Unis.

PHYLLÉPIDION s. m. (fil-lé-pi-di-on). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées.

PHYLLÉRIE s. f. (fil-lé-rî). Bot. Genre de plantes, de la famille des mucédinées.

PHYLLÉRIÉ, ÉE adj. (fil-lé-ri-é — rad. *phyllérie*). Bot. Qui ressemble à une phyllérie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre phyllérie.

PHYLLIDE s. f. (fil-li-de). Syn. de PHYLLIS : *Les* PHYLLIDES *sont des arbrisseaux à rameaux glabres.* (C. Lemaire.)

PHYLLIDIE s. f. (fil-li-dî — du préf. *phyll*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Genre de gastéropodes nus, de l'ordre des inférobranches, type de la famille des phyllidiens, comprenant quatre espèces qui vivent surtout dans l'océan Indien : *Les* PHYLLIDIES *rampent au fond de la mer ou sur les fucus près du rivage.* (Dujardin.) *Les* PHYLLIDIES *sont des animaux extrêmement coriaces et tellement apathiques qu'ils paraissent comme morts.* (L. Rousseau.)

— **Encycl.** Les *phyllidies* sont revêtues d'un manteau très-épais, coriace, tuberculeux, d'un noir velouté ou d'un beau jaune, débordant de partout le pied, qui est très-large, et séparé de celui-ci par un sillon large et profond,

couvert dans tout son pourtour, excepté du côté de la tête, d'une série de lames branchiales; a bouche est munie de deux tentacules latéraux. Ces mollusques habitent l'océan Indien. Ils sont tellement apathiques qu'on ne les voit presque jamais faire le moindre mouvement et qu'ils paraissent comme morts. Ils se font remarquer surtout par la mauvaise odeur qu'ils exhalent. La plus belle espèce est la *phyllidie à trois lignes*; son dos est d'un beau noir, avec trois lignes longitudinales bleues, chargées de tubercules jaunes.

PHYLLIDIEN, IENNE adj. (fil-li-di-ain, i-è-ne — rad. *phyllidie*). Moll. Qui ressemble à la phyllidie.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastérodès inférobranches, ayant pour type le genre phyllidie.

PHYLLIDOCE s. f. (fil-li-do-se). Acal. Syn. de PORPITE, genre d'acalèphes médusaires.

PHYLLIE s. f. (fil-lî — du gr. *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, dont l'espèce type habite l'Inde et les îles voisines : *La* PHYLLIE *feuille-morte présente l'aspect d'une feuille desséchée.* (A. Dupuis.) *Les palpes des* PHYLLIES *sont très-comprimées.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *phyllies* sont caractérisées par un corps très-aplati, large, membraneux; la tête avancée, allongée, arrondie en arrière; les yeux petits, accompagnés d'ocelles ou yeux lisses souvent peu distincts; les antennes longues, grêles et sétacées chez les mâles, courtes et grenues chez les femelles; les palpes très-comprimées; le premier article du corselet en forme de cœur; l'abdomen large, ovale, déprimé, membraneux et comme vide; les élytres et les ailes foliacés, couchés horizontalement; les cuisses aplaties, avec des appendices membraneux foliacés. Ces insectes habitent les contrées les plus chaudes de l'Inde. Ils se font remarquer par leur aspect étrange, rappelant celui d'un petit paquet de feuilles, ce qui, joint à leur couleur verte, les rend très-difficiles à découvrir quand ils sont posés sur un rameau feuillu. Leurs ailes et aussi la forme aplatie et les appendices membraneux du corps et des cuisses concourent à leur donner cette apparence foliacée. Les voyageurs ne peuvent manquer d'être frappés par ces formes singulières, non moins que par les grandes dimensions de la plupart des espèces. Aussi assure-t-on que les habitants des Seychelles recueillent et même élèvent ces insectes pour les vendre aux amateurs ou aux marchands naturalistes. Il en résulte encore que les *phyllies*, bien qu'étrangères à l'Europe, sont fort recherchées et assez répandues dans les collections. La *phyllie feuille-sèche*, type du genre, atteint près de $0^m,10$ de longueur; elle est très-aplatie et d'un vert pâle ou jaunâtre; le corselet et les feuillets des cuisses sont dentelés; le mâle, qui est plus étroit et plus allongé, a les élytres courts et les ailes aussi longues que l'abdomen; la femelle a les élytres de cette dernière longueur; mais elle est dépourvue de véritables ailes. Cette espèce vit dans l'Inde et dans quelques îles de l'océan Indien.

PHYLLINE s. m. (fil-li-ne — du gr. *phillinos*, foliacé). Helminth. Nom donné aux caryophyllées et à quelques trématodes.

PHYLLINEME s. m. (fil-li-nè-me — du préf. *phyll*, et du gr. *nêma*, filament). Bot. Syn. d'ENHYDRE.

PHYLLIRÉA s. m. (fil-li-ré-a). Bot. V. PHILLYREA.

PHYLLIRÉASTRE s. m. (fil-li-ré-a-stre — rad. *phyllirea*). Bot. Syn. de MORINDA, genre de rubiacées.

PHYLLIROÉ s. m. (fil-li-ro-é). Moll. Genre de gastéropodes, de l'ordre des hétéropodes, comprenant quatre espèces, dont le type habite la Méditerranée : *La transparence des* PHYLLIROÉS *est telle qu'ils échappent complètement à l'observateur si l'on n'aperçevait quelques organes colorés à l'intérieur.* (Dujardin.)

PHYLLIS s. f. (fil-lis). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffeacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Canaries : *La* PHYLLIS *nobla est cultivée dans plusieurs jardins de l'Europe.* (Jussieu.)

PHYLLIS, fille de Lycurgue, roi de Daulie, ou de Sithon, roi de Thrace. Elle succéda à son père à l'âge de vingt ans. Démophon, roi d'Athènes, ayant abordé en Thrace en revenant de la guerre de Troie, reçut un bienveillant accueil de Phyllis, qui se prit à l'aimer. Forcé de retourner à Athènes, Démophon quitta la jeune reine en lui promettant de revenir au bout d'un mois; mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que Phyllis vît reparaître son amant et, désespérée, elle se jeta dans la mer près du cap Pangée, ou fut tuée par la suite à ville d'Amphipolis.

PHYLLITHE s. f. (fil-li-te — du préf. *phyll*, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Feuille pétrifiée; pierre portant une empreinte de feuille.

PHYLLIUM s. m. (fil-li-omm). Entom. Nom scientifique du genre phyllie.

PHYLLO, préfixe. V. PHYLL.

PHYLLOBATE s. m. (fil-lo-ba-te — du préf. *phyllo*, et du gr. *bateô*, je marche). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des rainettes, dont l'espèce type habite l'île de Cuba.

PHYLLOBÈNE s. m. (fil-lo-bè-ne — du préf. *phyllo*, et du gr. *bainô*, je marche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant une douzaine d'espèces, toutes d'Amérique et la plupart des États-Unis.

PHYLLOBIDE adj. (fil-lo-bi-de — rad. *phyllobie*). Entom. Qui ressemble au genre phyllobie.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre phyllobie.

PHYLLOBIE s. m. (fil-lo-bî — du préf. *phyllo*, et du gr. *bioô*, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, type de la tribu des phyllobides, comprenant plus de soixante espèces, la plupart originaires d'Europe et d'Asie.

PHYLLOBOLIE s. f. (fil-lo-bo-lî — du préf. *phyllo*, et du gr. *ballô*, je jette). Antiq. gr. Cérémonie qui consistait à jeter des feuilles ou des fleurs sur les tombes. ‖ Action de jeter des couronnes de feuillage aux athlètes vainqueurs.

PHYLLOBRANCHE adj. (fil-lo-bran-che — du préf. *phyllo*, et de *branchies*). Moll. Qui a les branchies foliacées.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes nudibranches, comprenant les genres éolide, glaucus, laniogère et tergipe.

PHYLLOBROTIQUE s. f. (fil-lo-bro-ti-ke — du préf. *phyllo*, et du gr. *brotos*, nourriture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des galérucites, formé aux dépens des galéruques et comprenant une douzaine d'espèces qui habitent surtout l'Europe et l'Amérique.

PHYLLOCACTE s. m. (fil-lo-ka-kte — du préf. *phyllo*, et de *cactus*). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des cactées, originaire de l'Amérique tropicale.

PHYLLOCALYMNE s. f. (fil-lo-ka-li-mne — du préf. *phyllo*, et du gr. *kalumna*, enveloppe). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, originaire de l'Australie.

PHYLLOCARIS s. m. (fil-lo-ka-riss). Bot. Syn. de PHYLLOCHARE.

PHYLLOCARPE s. m. (fil-lo-kar-pe — du préf. *phyllo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de lichens.

PHYLLOCÉPHALE s. m. (fil-lo-sé-fa-le — du préf. *phyllo*, et du gr. *kephalê*, tête). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des scutellériens, tribu des pentatomites, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PHYLLOCÈRE s. m. (fil-lo-sè-re — du préf. *phyllo*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides ou des cébrionites, comprenant deux espèces qui habitent la Dalmatie et la Sicile : *Les* PHYLLOCÈRES *sont encore fort rares dans les collections.* (H. Lucas.)

PHYLLOCHARE s. f. (fil-lo-ka-re — du préf. *phyllo*, et du gr. *charieis*, qui se plaît). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Inde et l'Australie.

— Bot. Syn. des TRIGULE, genre de lichens.

PHYLLOCLADE s. m. (fil-lo-kla-de — du préf. *phyllo*, et du gr. *klados*, rameau). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des taxinées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PHYLLODACTYLE s. m. (fil-lo-da-ktı-le — du préf. *phyllo*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos, et comprenant plusieurs espèces qui habitent la Sardaigne, l'Amérique et l'Australie.

PHYLLODE s. m. (fil-lo-de — du gr. *phullôdês*, qui ressemble à une feuille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des [illegible], dont l'espèce type habite l'Australie.

— Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, formé aux dépens des [illegible] nes et non adopté.

— Bot. Syn. de PHRYNIUM, genre de [illegible] nées. Nom donné aux pétioles [illegible] forme de feuilles et dépourvus de [illegible], comme dans certains acacias et mimosas : [illegible]

— **Encycl.** Bot. Le *phyllode* est [illegible] distingue [illegible] celui-ci, on observe des nervures secondaires [illegible] s'épuise graduellement à mesure qu'elles s'en détachent; le *phyllode*, au contraire, est parcouru [illegible] sens contraire aux véritables feuilles; son plan est à peu près vertical et non horizontal. Le *phyllode* n'a donc que l'apparence d'une feuille; de là son nom. Cependant cette distinction n'est pas toujours absolue. « L'aspect des arbres et des forêts de la Nouvelle-Hollande, dit A. de Jussieu, avait frappé les premiers voyageurs qui les virent, par la sensation singulière que la distribution des ombres et des clairs donnait à l'œil; et l'on s'étonna de cet effet insolite longtemps avant d'en reconnaître la cause. M. R. Brown, en visitant ce pays, se rendit facilement compte de cet éclairage bizarre, en constatant que la plupart de ces arbres, au lieu d'avoir des feuilles situées comme les autres, les ont en sens contraire, de telle sorte que la lumière glisse ainsi entre des lames verticales, au lieu de tomber sur des lames horizontales. Ce sont de véritables feuilles dans un certain nombre d'espèces, mais dans d'autres de simples *phyllodes*. » Les acacias ou mimosas et les eucalyptes en présentent les exemples les plus frappants.

PHYLLODERME adj. (fil-lo-der-me — du préf. *phyllo*, et de *derme*). Bot. Dont la membrane fructifère est plissée en feuillets. ‖ On dit aussi PHYLLODERMÉ, ÉE.

— s. m. pl. Groupe d'agarics dont la membrane fructifère est plissée en feuillets.

PHYLLODIAL, ALE adj. (fil-lo-di-al, a-le — rad. *phyllodie*). Bot. Qui a les caractères des phyllodes : *Pétiole* PHYLLODIAL.

PHYLLODIE s. f. (fil-lo-dî — du gr. *phullôdês*, qui ressemble à une feuille). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères.

PHYLLODOCE s. f. (fil-lo-do-se). Annél. Genre d'annélides, de la famille des néréides, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Océan et la Méditerranée : *Toutes les* PHYLLODOCES *ont le corps presque linéaire.* (H. Lucas.) ‖ Syn. d'EUMOLPE et de NÉRÉIPHYLLE, autres genres d'annélides.

— Acal. Syn. de PHYLLIDOCE ou PORPITE.

— Bot. Syn. de MENZIÉSIE, genre d'éricinées.

— **Encycl.** Les *phyllodoces* ont le corps presque linéaire et cylindrique, très-allongé et formé d'un grand nombre d'anneaux; la tête un peu globuleuse; la trompe couronnée de tentacules à son orifice; les quatre premières paires de pieds converties en cirres tentaculaires; les autres à cirres comprimés, en forme de feuillets, non rétractiles; les appendices du dernier anneau formant deux filets stylaires qui sont dirigés en arrière. La *phyllodoce lamelleuse* dépasse quelquefois $0^m,50$ de longueur, tandis que sa largeur n'atteint guère que $0^m,01$; elle se fait remarquer par l'éclat et la variété de ses couleurs irisées et métalliques. Elle paraît habiter de préférence les endroits où le sable est fin et dépourvu de vase; on la trouve sous les pierres à la marée basse. Elle est commune à La Rochelle, à Noirmoutiers et à Nice. Ce genre renferme encore plusieurs autres espèces assez peu connues.

PHYLLODROME s. f. (fil-lo-dro-me — du préf. *phyllo*, et du gr. *dromeô*, je cours). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, comprenant six espèces qui vivent au Brésil.

PHYLLODYTE s. m. (fil-lo-di-te — du préf. *phyllo*, et du gr. *dutês*, plongeur). Erpét. Genre de batraciens anoures, formé aux dépens des rainettes.

PHYLLŒDION s. m. (fil-lé-di-on — du préf. *phyllo*, et du gr. *oidos*, tumeur). Bot. Genre de champignons, voisin des centospores, comprenant des espèces qui vivent en parasites sur les feuilles.

PHYLLOGÈNE adj. (fil-lo-jè-ne — du préf. *phyllo*, et du gr. *gennaô*, j'engendre). Hist. nat. Qui naît sur les feuilles.

PHYLLOGNATHE s. m. (fil-lo-ghna-te — du préf. *phyllo*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant six espèces [illegible] presque toutes habitent le midi de l'Europe.

PHYLLOGONIE s. f. [illegible]

PHYLLOGONIÉ, ÉE adj. [illegible]

PHYLLOÏDE adj. [illegible] Qui a l'apparence d'une feuille.

PHYLLOÏDÉ, ÉE adj. (fil-lo-i-dé — rad. [illegible]) [illegible] pansions foliacées.

[illegible]

PHYLLOLÈNE [illegible]

PHYLLOLITHE [illegible]

PHYLLOLOBÉ, ÉE adj. (fil-lo-lo-bé — du préf. *phyll*, et de *lobe*). Bot. Qui a des cotylédons foliacés.

— s. f. pl. Section de la famille des légumineuses.

PHYLLOMANIE s. f. [illegible] — du préf. *phyllo*, et de *manie*). Agric. Disposition [illegible]

PHYLLOMATIE s. f. [illegible] — du préf. *phyllo*, et du gr. *mataios*, superflu). Bot. Syn. de RHYNCHOSIE.

PHYLLOME s. m. (fil-lo-me — du gr. *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

— Bot. Syn. de LOMATOPHYLLE.

PHYLLOMÉDUSE s. f. (fil-lo-mé-du-ze — du préf. *phyllo*, et de *méduse*). Erpét. Genre de batraciens anoures, de la famille des rainettes, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PHYLLOMÈTRE s. f. (fil-lo-mè-tre — du préf. *phyllo*, et du gr. *metron*, mesure). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, dont l'espèce type habite l'Andalousie.

PHYLLOMORPHE s. f. (fil-lo-mor-fe — du préf. *phyllo*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille [illegible] PHYLLOMORPHE [illegible]

PHYLLOMYS s. m. (fil-lo-miss — du préf. *phyllo*, et [illegible]. Genre de mammifères rongeurs fossiles trouvé au Brésil.

PHYLLOMYZE s. f. [illegible] — du préf. *phyllo*, et du gr. *muzô*, je suce). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, formé aux dépens des agromyzes, et comprenant deux espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PHYLLONÉJA s. m. (fil-lo-né-ja — du préf. *phyllo*, et [illegible]. Bot. Syn. de [illegible].

PHYLLONOME s. f. (fil-lo-no-me — du préf. *phyllo*, et du gr. [illegible]). Bot. Syn. de [illegible].

PHYLLONOTE s. m. (fil-lo-no-te — du préf. *phyllo*, et du gr. *nôtos*, dos). Moll. Genre [illegible] formé aux dépens [illegible]

PHYLLOPE s. m. (fil-lo-pe — du préf. *phyllo*, et du gr. *pous*, pied). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des [illegible], tribu des miconiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PHYLLOPHAGE adj. [illegible] Qui se nourrit de feuilles.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées.

PHYLLOPHASE [illegible]

PHYLLOPHORE [illegible]

PHYLLOPNEUSTE [illegible]

PHYLLOPODE [illegible]

[illegible] forme comp[illegible]

— Encycl. [illegible]

PHYLLOPODOBATRACIEN [illegible]

[illegible]-sain — de *phyllopode*, et de [illegible]. Erpét. Batracien dont les pieds sont [illegible] en forme de feuille.

PHYLLOPODOCHELONE s. f. (fil-lo-po-do-ké-lo-ne — de *phyllopode*, et du gr. [illegible], tortue). Erpét. Tortue dont les pieds sont palmés.

PHYLLOPODOSAURIEN s. m. (fil-lo-po-do-[illegible] — de *phyllopode*, et de *saurien*). Saurien dont les pieds sont palmés.

PHYLLOPTERE adj. (fil-lo-ptè-re — du préf. *phyllo*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Qui a des ailes membraneuses.

— s. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des [illegible], comprenant [illegible] espèces, [illegible] de l'Amérique du Sud.

PHYLLORHETINE s. f. (fil-lo-ré-ti-ne — du préf. *phyllo* [illegible]). Chim. [illegible] ex[illegible] de sa[illegible].

PHYLLORHININE adj. (fil-lo-ri-ni-ne — du préf. *phyllo*, et du gr. *rhin*, nez). Mamm. Qui a le nez muni d'une membrane en forme de feuille.

— s. m. pl. Groupe de mammifères chéiroptères [illegible] phyllostomes.

PHYLLORHYNQUE adj. (fil-lo-rain-ke — du préf. *phyllo*, et du gr. *rhynkhos*, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau élargi en forme de feuille.

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons sturioniens.

PHYLLORNIS s. m. (fil-lor-niss — du préf. *phyllo*, et du gr. *ornis*, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des phillédons, et dont l'espèce type est vulgairement nommée VERDIN DE LA COCHINCHINE.

PHYLLOSCOPE s. m. (fil-lo-sko-pe — du préf. *phyllo*, et du gr. *skopos*, sentinelle). Ornith. Syn. de PHYLLOPNEUSTE ou POUILLOT.

PHYLLOSOME s. m. (fil-lo-so-me — du préf. *phyllo*, et du gr. *sôma*, corps). Crust. Genre de [illegible], de la famille des bicuirassés, comprenant un assez grand nombre d'espèces : *Les* PHYLLOSOMES *se rencontrent dans toutes les mers des pays chauds*. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *phyllosomes* sont caractérisés par un corps très-aplati, mince et très-transparent, divisé en deux boucliers, dont le premier, ovalaire longitudinal, porte les yeux et recouvre la bouche, qui est très-petite; le second, transverse et à bords découpés, donne attache aux grandes pattes ambulatoires, au nombre de douze, tandis que les quatre autres, très-petites, sont situées sous le corps, derrière la bouche; l'abdomen composé de cinq segments et terminé par deux [illegible] de chaque côté. Ces crustacés [illegible] moyenne ou d'assez grande taille. Leurs mœurs sont à peine connues. Ils nagent à la surface de la mer et s'y meuvent [illegible] en agitant les appendices flagelliformes de leurs pattes. Ils sont transparents comme le verre et on ne pourrait les apercevoir dans l'eau si leurs yeux d'un beau bleu ne les décelaient pas. On les trouve surtout dans les mers des pays chauds. Le *phyllosome de la Méditerranée* a près de $0^m,03$ de longueur, transparent comme le cristal le plus pur, il offre l'aspect d'une lame de mica. Sa vivacité, d'après Risso, est extraordinaire; il vit longtemps hors de l'eau en agitant continuellement les appendices plumeux de ses cuisses; sa natation est gracieuse; il remue sans cesse les pieds et ouvre de temps en temps sa bouche; sa nourriture doit consister en [illegible] qu'on trouve [illegible] dans toutes nos eaux, à la [illegible] il se montre durant les jours de calme parfait; son apparition a lieu en juin et juillet.

PHYLLOSPADIX s. m. (fil-lo-spa-dikss — du préf. *phyllo*, et du lat. *spadix*, spadice). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des naïadées, originaire de l'Amérique du Nord.

PHYLLOSPHERIE s. f. (fil-lo-sfé-ri — du préf. *phyllo*, et de *sphérie*). Bot. Syn. de SPHÉRIE, genre de champignons.

PHYLLOSTEGIE s. f. (fil-lo-sté-ji — du préf. *phyllo*, et du gr. *stegê*, toit). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des [illegible], comprenant des espèces qui croissent aux îles Sandwich.

PHYLLOSTEME s. m. (fil-lo-ste-me — du préf. *phyllo*, et du gr. *stemma*, couronne). Bot. Syn. de SIMABA.

PHYLLOSTOME adj. (fil-lo-sto-me — du préf. *phyllo*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a une crête membraneuse sur la bouche.

— s. m. [illegible] Genre de mammifères [illegible] de vingt espèces [illegible] du Sud. *On sait que les* PHYLLOSTOMES *sont très sanguinaires.* [illegible] trouve quelquefois ce [illegible] *Le* PHYLLOSTOME *[illegible]*.

— [illegible] chéiroptères [illegible], ayant [illegible] phyllostome.

— **Encycl.** Les *phyllostomes* sont caractérisés [illegible] membraneuses, l'une en forme de feuille, l'autre en fer à cheval, [illegible] composé de deux phalanges; la queue plus ou moins courte, quelquefois nulle. Presque toutes les espèces de ce genre, d'ailleurs peu nombreuses, habitent l'Amérique du Sud. Nous citerons, entre autres, [illegible] *rayé*, long de $0^m,07$ [illegible] avec [illegible] raies blanches sur la [illegible], le *phyllostome lunette*, à pelage brun, avec deux raies blanches; le *phyllostome [illegible]*, d'un brun rougeâtre; les *phyllostomes fleur de lis*, *crénelé*, *fer de lance*, [illegible], etc. Tous ces chéiroptères sont, du reste, confondus dans le langage vulgaire sous le nom collectif de *fer de lance*.

Les *phyllostomes* sont surtout insectivores, bien qu'ils paraissent se nourrir quelquefois de fruits et autres matières végétales; on a prétendu même que, lorsqu'ils sont pressés par la faim, ils sucent le sang des hommes ou des animaux qu'ils trouvent endormis; mais ici on a évidemment confondu les *phyllostomes* avec les vampires, qui en sont très-voisins et sur lesquels on a débité d'ailleurs beaucoup d'exagérations. Ce n'est pas que les *phyllostomes* ne puissent commettre quelques méfaits de ce genre. Leur langue, munie de papilles qui paraissent destinées à remplir l'office de ventouses, peut faire supposer chez eux des instincts sanguinaires. Les naturels de l'Amérique du Sud redoutent beaucoup ces chauves-souris, parce qu'elles attaquent fréquemment les animaux domestiques et même l'homme. Mais, encore une fois, il est souvent malaisé de distinguer l'histoire des *phyllostomes* de celle des genres voisins.

PHYLLOTAXIE s. f. (fil-lo-ta-ksî — du préf. *phyllo*, et du gr. *taxis*, ordre). Bot. Partie de la botanique qui traite de la disposition des organes foliacés.

— **Encycl.** Née de quelques observations de Bonnet sur la disposition des feuilles en quinconce, cette branche de la botanique a présenté ce fait extraordinaire qu'elle est arrivée à son apogée presque tout d'un coup et grâce à quatre savants dont les travaux ont été exécutés et publiés presque en même temps. Ce sont Ch.-Fr. Schimper et Al. Braun, en Allemagne, et les frères Bravais, en France.

Sur les tiges et les rameaux, l'observation montre que les feuilles alternes ou éparses sont disposées sur une ligne spirale continue. On a donné le nom de *cycle* à l'étendue de la ligne spirale placée entre une feuille et celle qui lui correspond exactement. Ainsi, dans le prunier, le cycle est formé de cinq feuilles, et ce cycle se compose de deux tours de spire. On a exprimé cette disposition par deux nombres placés comme ceux d'une fraction : l'un, l'inférieur ou le dénominateur, exprime le nombre de feuilles nécessaires pour former le cycle; l'autre, le supérieur ou le numérateur, représente le nombre des tours de spire étendus entre les deux tours extrêmes du cycle. Ainsi $\frac{2}{5}$ représente la disposition du peuplier, du prunier, du poirier et d'une foule d'autres arbres dont le cycle se compose de cinq feuilles formant deux tours de spire autour de la tige. On a donné le nom de disposition *quinconciale* à celle dans laquelle cinq feuilles sont nécessaires pour compléter le cycle.

Si nous observons les feuilles de l'orme, du camellia, qui sont *distiques*, c'est-à-dire la deuxième superposée à la feuille zéro, la troisième à la feuille n° 1, le cycle ne se composera que de deux feuilles, et la ligne spirale qui le parcourt ne fait qu'une fois le tour de la tige. Ainsi $\frac{1}{2}$ est la disposition distique, celle des feuilles placées comme nous venons de l'indiquer. De même dans un *carex*, c'est la troisième qui se superpose à la feuille zéro, la sixième à la troisième et ainsi de suite. Il faut ici trois feuilles pour compléter le cycle, et, comme la ligne spirale passant par le point d'attache des feuilles ne fait qu'une fois le tour de la tige, la disposition *tristique* se représente par la fraction $\frac{1}{3}$.

Le nombre de ces arrangements est assez limité. Il est ordinairement exprimé par l'une des fractions suivantes :

$$\frac{1}{2},\ \frac{1}{3},\ \frac{2}{5},\ \frac{3}{8},\ \frac{5}{13},\ \frac{8}{21},\ \frac{13}{34}.$$

L'examen de la série de ces nombres, exprimant les divers arrangements des feuilles sur les rameaux, donne lieu à des remarques fort curieuses. En examinant chacun de ces nombres, à l'exception des deux premiers, qui sont comme le point de départ des autres et qui représentent les dispositions distiques et tristiques, on voit que chacun d'eux est la somme des dénominateurs et des numérateurs des deux fractions qui le précèdent. Ainsi, par exemple, $\frac{2}{5}$, qui est le troisième dans la série et qui représente la disposition quinconciale, se compose des deux numérateurs 1 et des dénominateurs 2 et 3 des mêmes fractions; $\frac{3}{8}$, qui vient après, est formé, de la même manière, des deux numérateurs et des deux dénominateurs des deux nombres $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{5}$ qui le précèdent dans la série. Il en est absolument de même pour les autres nombres.

Cette série donne lieu à une autre considération intéressante. Chacune de ces fractions est une des réduites consécutives de la fraction continue

$$\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{1}+\cdots}}}$$

En effet, en ne considérant que le premier terme, on a $\frac{1}{2}$; en considérant le premier et le second, on a

$$\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{1}} = \frac{1}{3};$$

en y adjoignant le troisième,

$$\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{1}}} = \cfrac{1}{2+\cfrac{1}{2}} = \frac{2}{5};$$

en réduisant les quatre premiers termes,

$$\cfrac{1}{2+\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{1+\cfrac{1}{1}}}} = \cfrac{1}{2+\cfrac{1}{\frac{3}{2}}} = \cfrac{1}{2+\frac{2}{3}} = \cfrac{1}{\frac{8}{3}} = \frac{3}{8}$$

et ainsi des autres. On peut dire que la loi de la disposition spirale de la plupart des plantes est exprimée par une fraction continue dont le premier terme est $\frac{1}{2}$ et les autres l'unité divisée par elle-même.

Les feuilles composant un cycle sont disposées le long d'une ligne spirale. Si, de l'axe du rameau, autour duquel cette ligne spirale est enroulée, on fait partir un rayon se dirigeant vers le point d'attache de chaque feuille, il en résultera autant de rayons que de feuilles composant le cycle. Ces rayons partant tous d'un centre commun formeront entre eux un angle qui sera le même pour toutes les feuilles et dont la valeur ou l'ouverture sera d'autant plus grande qu'il faudra moins de feuilles pour constituer le cycle; cet angle s'appelle *angle de divergence*. L'angle de divergence peut donc être défini : « l'angle intercepté par deux rayons partant du centre du rameau et aboutissant au point d'attache de deux feuilles qui se suivent. » L'ouverture de cet angle représente une certaine quantité de la circonférence du cercle, soit

$$\frac{1}{2},\ \frac{2}{5},\ \frac{3}{8}.$$

Les deux nombres qui expriment la composition du cycle sont en même temps l'expression de la valeur de l'angle de divergence de chacune des feuilles qui le composent relativement à la circonférence du cercle. Ainsi, dans la disposition quinconciale $\frac{2}{5}$, cette fraction représente la valeur de l'angle de divergence qui est, pour chaque feuille, de $\frac{2}{5}$ de la circonférence du cercle ou 244° sexagésimaux. En effet, s'il faut cinq feuilles pour compléter le cycle et si ces cinq feuilles font deux tours de spire, il est facile de reconnaître que leur angle de divergence est égal aux $\frac{2}{5}$ de la circonférence. Dans la disposition distique $\frac{1}{2}$, il ne faut que deux feuilles pour compléter un cycle; chacune d'elles est placée alternativement de chaque côté de la tige; leur angle de divergence est égal à la moitié de la circonférence du cercle; il est donc représenté par la fraction $\frac{1}{2}$ ou 180°, qui est la formule de la disposition distique. Il en est de même pour tous les autres arrangements mentionnés précédemment.

De ce qui précède, on tire les deux lois suivantes : 1° Les nombres représentant la composition des divers cycles forment une série dans laquelle chacun de ces nombres est la somme des numérateurs et des dénominateurs des deux nombres qui le précèdent dans la série.

2° Le rapport de l'angle de divergence des feuilles avec la circonférence du cercle est toujours exprimé par la fraction qui représente la composition générale du cycle.

Lorsque les feuilles sont écartées et bien distinctes, on suit avec facilité la ligne spirale qui les unit entre elles. La détermination de cette spire est difficile quand l'axe est très-court et très-déprimé; les feuilles sont alors excessivement rapprochées elles unes contre les autres, et on ne peut suivre bien exactement la ligne qui passe par tous les points d'attache. C'est ce qui a lieu dans les joubarbes, dans les écailles qui constituent les cônes des pins et des sapins, etc.

Lorsque les feuilles sont nombreuses et rapprochées, soit qu'elles conservent leurs caractères de feuilles, soit qu'elles se réduisent à l'état d'écailles ou de bractées, elles forment plusieurs spires parallèles et obliques, les unes dirigées de droite à gauche, les autres de gauche à droite. Il y a ici, indépendamment de la spirale *primitive*, qu'il est difficile de distinguer tout d'abord, d'autres spirales qu'on nomme *secondaires* et qui sont plus distinctes que la première; mais la spirale primitive, appelée aussi spirale *génératrice*, embrasse la série complète des feuilles de la tige. Les spires secondaires, au contraire, sont toujours partielles et ne comprennent jamais qu'un certain nombre de feuilles de la série. Ainsi, chaque feuille étant numérotée, la spire génératrice passerait par les feuilles 0, 1, 2, 3, 4, 5, etc., tandis que les spires secondaires passent par les numéros 1, 3, 5, 7, etc., ou 2, 4, 6, etc. La différence entre chacun des nombres de la série d'une spirale secondaire exprime le nombre de ces spirales secondaires et parallèles qui se montrent ainsi de chaque côté de l'axe de la branche. La spire génératrice marche tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche. Mais cette direction est rarement constante. Très-fréquemment elle varie sur les divers rameaux d'une même tige. Quand un rameau naît à l'aisselle d'une feuille sur une branche, on a remarqué que, constamment, la feuille de la branche commence toujours exactement la spire du rameau. Mais tantôt la spire d'un rameau secondaire marche dans le même sens que celle du rameau primaire, et la spire du premier est dite *homodrome;* tantôt, au contraire, sa direction est opposée et elle est dite *hétérodrome*.

PHYLLOTAXIS s. f. (fil-lo-ta-ksiss — du préf. *phyllo*, et du gr. *taxis*, ordre). Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLOTE s. f. (fil-lo-te — du préf. *phyllo*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PHYLLOTIS s. m. (fil-lo-tiss — du préf. *phyllo*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, formé aux dépens des rats, et comprenant trois espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

PHYLLOXÉRA s. m. (fil-lo-ksé-ra — du gr. *phullon*, feuille; *xeros*, sec). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, type de la tribu des phylloxérées : *Le* PHYLLOXÉRA *se propage à l'intérieur et à l'extérieur du sol*. (C. de Lavergne.) On dit aussi PHYLLOXÈRE.

— Maladie de la vigne, causée par un insecte de ce genre, et qui fait dessécher les feuilles de cet arbuste.

— **Encycl.** C'est depuis peu de temps que l'attention s'est portée sur ce genre, dont les caractères sont loin d'être bien établis. On ne connaît pas encore les mâles de ces insectes. Quant aux femelles, elles présentent deux formes distinctes et sont aptères ou ailées. Les premières ont des antennes de trois articles; des taches pigmentaires simulant des yeux des deux côtés de la tête; un rostre ou suçoir placé en dessous du corps, presque entre les pattes antérieures, et dont l'étui, formé de trois articles, renferme trois soies extensibles et protractiles qui constituent l'appareil actif de la succion. Les femelles ailées ont des antennes plus grêles; deux yeux relativement gros et saillants; quatre ailes croisées horizontalement sur le corps, à nervures peu nombreuses; les supérieures cunéiformes obovales; les inférieures petites, étroites, un peu rhomboïdales. Les nymphes de celles-ci s'en distinguent par leur forme plus étranglée dans le milieu; le corselet à bosselures et à segments plus marqués; enfin, par les fourreaux d'ailes qui forment des sortes de petites languettes triangulaires.

Les *phylloxéras* ont beaucoup d'affinité avec les pucerons et les cochenilles, tant par leur organisation que par leurs mœurs. Ils vivent sur les racines ou sur les feuilles et s'enferment souvent dans des galles en forme de bourses. Ils ont des générations successives de plus ou moins nombreuses dans le courant de l'année. Les jeunes, dit M. Planchon, sont relativement agiles; au moyen de leurs antennes, qu'ils baissent alternativement, ils palpent la surface sur laquelle ils marchent et vaguent quelque temps avant de se fixer à la place qui leur convient; mais bientôt ils s'appliquent contre l'écorce ou la feuille qu'ils ont choisie, restent immobiles et passent peu à peu à l'état de mères pondeuses. Celles-ci peuvent bien encore changer de place; mais leurs mouvements sont plus lents que ceux des jeunes.

La reproduction commence aux premiers jours du printemps et se renouvelle à des intervalles dont la durée varie en raison inverse de la température, mais qu'on peut évaluer en moyenne à un mois. Vivipares pendant toute la belle saison, par suite des générations successives de femelles non fécondées, les pucerons ordinaires ne deviennent ovipares qu'à l'automne, après l'apparition des mâles. « Encore même, ajoute M. Planchon, cette ponte (par opposition aux parturitions estivales) n'est-elle pas un fait nécessaire; car le séjour dans un lieu chauffé, dans une serre, dans une chambre d'étude, dans les endroits abrités d'une région naturellement chaude ou tempérée, suffit pour faire continuer d'un été à l'autre ces générations de femelles vierges. » L'abondance et la qualité de l'aliment exercent une influence favorable sur le nombre

des pontes annuelles et sur celui des individus, ainsi que sur la rapidité de l'évolution. Les jeunes individus restent engourdis durant l'hiver; ils sont alors disséminés, sédentaires et changent de place lentement. Quant aux *phylloxéras*, ils paraissent être constamment ovipares. On ne sait pas encore si la transformation de la nymphe se fait à l'air libre ou dans le sol; toutefois, la première opinion semble la plus probable.

Le vol de ces insectes n'est ni puissant ni soutenu, ce qu'explique le faible développement et le petit nombre de nervures de leurs ailes. Le *phylloxera* du chêne relève à la fois et presque verticalement ses quatre ailes, les fait vibrer plusieurs fois, s'élève brusquement à un centimètre de hauteur et retombe à quelques centimètres plus loin. Mais si la structure de ces organes empêche un déplacement spontané étendu, elle favorise beaucoup le transport de ces insectes par les vents en nombre considérable et à de grandes distances. Cette influence mérite d'être étudiée, parce qu'elle peut rendre compte de la marche des invasions dans telle ou telle direction déterminée. Elle explique, d'ailleurs, parfaitement l'invasion à distance par les femelles ailées, tandis que les aptères se propagent de proche en proche.

Quelques espèces de *phylloxéra* habitent la France; mais la plupart sont propres à l'Amérique du Nord. Le *phylloxera du chêne*, type du genre, est petit, à antennes courtes, à trompe plus longue que le corps; les individus qui naissent au printemps sont noirs et ceux des générations suivantes plus ou moins rouges; il est très-répandu dans le midi de la France. Le *phylloxera du pacanier* habite l'Amérique du Nord; il vit sur les feuilles du pacanier ou noyer blanc et produit des galles par ses piqûres, comme la plupart de ses congénères. Le *phylloxéra dévastateur* paraît aussi être originaire d'Amérique; depuis quelques années, il a acquis une fâcheuse célébrité par les dégâts qu'il a causés dans nos vignobles. La question a pris une telle importance qu'elle mérite d'être étudiée sérieusement; nous entrerons donc à ce sujet dans quelques détails que nous empruntons au feuilleton scientifique de la *République française*.

Si la nouvelle maladie de la vigne n'est pas enrayée, l'une des sources de la richesse nationale est atteinte, le pays déjà si éprouvé va perdre un de ses revenus les plus nets et les plus assurés. Or, elle fait chaque année de rapides progrès.

La maladie s'est montrée à peu d'intervalle en deux points différents, d'où elle a rayonné sans les quitter, causant un dommage de plus en plus considérable et allant jusqu'à tuer les vignes. Dans le Bordelais, on l'a signalée vers 1869; elle est restée cantonnée sur la rive droite de la Garonne et ne paraît pas avoir encore atteint les grands crus. Dans le Midi, l'invasion éclata aux yeux vers 1867; mais, comme dans le Bordelais, elle a dû débuter quatre ou cinq ans auparavant, on ne sait au juste en quels points. Partie du plateau de Roquemaure, elle a descendu la vallée du Rhône, s'avançant au delà d'Hyères, à l'est, en suivant la mer; à l'ouest, elle s'est étendue au delà de Lunel et, au sud, de Montpellier elle marche vers Cette. Au nord, le fléau remontant la vallée du Rhône menace les grands crus de l'Ermitage. Il se montre aussi en Corse.

Au total, plus d'un million d'hectares sont envahis.

La cause de cette maladie est la présence d'un petit puceron inconnu avant ces dernières années; M. Planchon lui a donné le nom de *phylloxera vastatrix*.

Le premier signe visible à l'œil dans un enclos atteint est ce que M. Bazille appelle avec beaucoup de justesse « la tache d'huile. » Au milieu de ceps en bel état et vigoureux, on en voit cinq ou six qui jaunissent, puis un nombre plus considérable prend le même aspect, ceux du centre étant en plus mauvais état que les autres. Les feuilles perdent leur couleur verte, se dessèchent par leurs bords; les grappes n'arrivent pas à maturité; au printemps suivant, les souches, au lieu de donner des sarments de 4 à 5 mètres, comme cela n'est pas rare dans le Midi, en donnent de 0m,50, 0m,30 et 0m,20 seulement. Le mal a gagné du terrain pendant ce temps-là, il s'est étendu toujours en cercle. Cette progression a lieu tantôt très-rapidement et d'une manière « foudroyante, » tuant en six mois des vignes superbes et en plein rapport, tantôt plus lentement et d'une façon moins redoutable. Le fait le plus effrayant et qu'aucune maladie n'avait encore déterminé, c'est la mort de la souche.

En tout endroit, les vignes sont attaquées : terrains secs ou humides, rocailleux ou argileux, tout est pris sans distinction.

Quand on arrache un cep attaqué, au mois de juin, dans toute la force de la végétation, on remarque que les radicelles, au lieu d'être grêles et cylindriques, présentent çà et là, et surtout à leur extrémité, des renflements spéciaux. L'étude anatomique démontre sans réplique qu'ils sont le fait de l'action du puceron qu'on aperçoit souvent encore sur l'excroissance qu'il produit, et non pas le résultat d'une végétation anomale. C'est une hypertrophie toute locale qui n'est due ni à la gelée, ni à l'humidité, ni au brouillard, à la vieillesse ou à la dégénérescence de la souche, mais qui est produite uniquement par le parasite. Le renflement résulte d'une piqûre, et la radicelle n'est renflée que là où elle a été perforée par le puceron. Vers la fin de l'été, ces renflements deviennent noirs et pourrissent. On sait que l'absorption des éléments nutritifs du sol a lieu uniquement par les radicelles; quand elles ont disparu, la vigne souffre de la faim. Les racines pourrissent bientôt de proche en proche; la destruction commencée s'achève et la vigne périt petit à petit.

La pourriture commence au chevelu; quand il se forme des radicelles saines nouvelles, le mal s'y porte et elles périssent à leur tour : la cause de la maladie est donc le puceron, elle ne réside pas dans le végétal. M. Malcolm Duncan, jardinier anglais, a complètement guéri les vignes de ses serres en enlevant et tuant tous les pucerons.

La présence de la maladie dans toutes les situations, en plaine ou en montagne, prouve le peu d'influence des conditions météorologiques. Quant à dire que la vigne a dégénéré, cela est peu soutenable : pourquoi la maladie s'étendrait-elle en cercle, quels que soient l'âge, la nature du cépage, le mode de taille, etc.? Il y aurait donc dégénérescence de proche en proche? Ces mots vagues et dépourvus de sens cachent le manque d'observation.

On a parlé d'épuisement du sol; on peut citer contre cette opinion les vignes de M. Vialla, président de la société d'agriculture de l'Hérault. Une pièce de vigne attaquée a donné 2 hectolitres par are! Peut-on réellement alléguer ici que la maladie est due à la stérilité du sol? Nous pouvons donc affirmer que le *phylloxéra* est la cause unique de la maladie des vignes.

Le *phylloxéra*, à l'état adulte, demeure fixé sur les racines; il enfonce son suçoir dans les cellules de l'écorce et demeure là immobile. Il est d'une couleur jaune verdâtre, arrondi et bombé comme une petite tortue. Il présente d'ordinaire une série de tubercules noirs sur chaque anneau.

On voit souvent des œufs par transparence dans l'intérieur de son corps; on n'en voit pas plus de trois à la fois; ils sont volumineux et occupent toute la cavité interne.

Dans cet état, l'insecte ne tarde pas à pondre; il est bientôt entouré d'œufs ovales, d'un jaune très-vif. Ces œufs (qu'il faut se garder de confondre avec les œufs d'acariens, fréquents sur les racines et qui sont blancs et non jaunes) éclosent rapidement; il en sort un jeune animal agile.

Dans quelques cas beaucoup plus rares, il passe à l'état de nymphe, présente des rudiments d'ailes et se transforme en une sorte de petit moucheron.

Le *phylloxéra* peut vivre sur les feuilles des vignes américaines, différentes spécifiquement de notre vigne d'Europe; il y produit des galles particulières. Ce sont des dépressions de la face supérieure de la feuille, hypertrophiée en ces points, qui contiennent dans leur cavité un *phylloxéra*, le plus souvent entouré d'un grand nombre d'œufs. L'ouverture de la galle est en forme de fente et bordée de poils blanchâtres qui s'entre-croisent et ferment l'orifice; à l'autre face, on voit une verrue grosse comme un grain de moutarde, diversement velue et mamelonnée. Il y a parfois un grand nombre de galles sur les feuilles, 100, 200 ou davantage. Dans chaque galle, il peut y avoir jusqu'à 500 œufs, dit-on.

Les *phylloxéras* des galles sont parfaitement semblables aux autres; ils n'en diffèrent que par l'absence des tubercules sur le dos. L'identité de cette forme et de celle des racines a été démontrée directement par M. Planchon en transportant sur des racines l'insecte des galles qui s'y fixa et y pondit; sur ces nouveaux insectes, les tubercules se montrèrent aussi; le doute n'est donc pas possible. Les galles ne se présentent que sur les vignes américaines. Dans le Bordelais, chez M. Laliman, où il y a un certain nombre de ces cépages, on peut observer ces remarquables productions; mais on ne les rencontre pas toujours sur tous les cépages dérivés de la même espèce, ni tous les ans sur la même souche. Sur les vignes indigènes, on en rencontre quelquefois, mais très-rarement; on n'en cite que deux ou trois cas.

Seule connue en Amérique au début, cette forme fut découverte en 1854 par Asa Fitch, entomologiste de l'État de New-York. Elle fut retrouvée en 1863 par Westwood, en Angleterre, dans les serres. En juillet 1869, elle fut découverte à Sorgues, près d'Avignon, par M. Planchon, et, quelques semaines après, par M. Laliman, à Bordeaux.

Ainsi, en résumé, le *phylloxéra* se montre à nous sous plusieurs formes : *radicicole*, avec un état ailé aérien, et *gallicole*; ces deux états, malgré la diversité d'apparence, ne constituent qu'une seule et même espèce toujours ovipare.

L'histoire du *phylloxéra* contient encore un grand nombre de points obscurs ou complètement inconnus. Pour n'en citer que quelques-uns, on ignore la durée de la vie de l'animal, la durée de la période à l'état d'œuf, l'intervalle qui sépare les mues, le nombre de ces mues, les circonstances de la transformation en nymphe; cette transformation a-t-elle lieu après une ponte? Mais la lacune la plus grave est relative à la sexualité : on ne connaît pas les mâles. Ce que M. Planchon a publié sur ce sujet sera-t-il confirmé? On n'a jamais vu d'accouplement. Le docteur Signoret, fort compétent sur cette matière, a été jusqu'à dire : Y en a-t-il?

M. Duclaux, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, a cherché les conditions qui favorisent l'extension du *phylloxéra*; il est arrivé à ce résultat très-remarquable, c'est que la rapidité de la progression de la maladie dépend, toutes choses égales d'ailleurs, presque uniquement de la constitution physique du sol. L'insecte s'avance plus rapidement dans un sol fissuré ou crevassé que dans un sol compacte. Dans la Crau d'Arles, où le sol est formé d'anciennes alluvions du Rhône et composé de cailloux roulés avec quelque peu de terre végétale, dans la Crau, dis-je, les interstices entre les cailloux sont en assez grand nombre pour que l'invasion de la maladie ait été suivie de près par la mort des vignes; la maladie présenta de nombreux cas foudroyants. Dans les bonnes terres, ni trop rocailleuses, ni trop argileuses et qui ne se fendillent jamais pendant l'été, la résistance s'établit naturellement; les terrains sablonneux, où l'insecte paraît se déplacer avec difficulté, sont aussi dans ce cas.

Le *phylloxéra*, en effet, s'avance d'une souche à l'autre, soit par la surface du sol, ainsi que M. Faucon l'a observé l'année dernière, soit par les profondeurs du sol en suivant les racines et les fissures, soit enfin par l'air à l'état d'insecte ailé emporté par les vents. Ce dernier mode de progression, auquel il est impossible de s'opposer, fait que le *phylloxéra* peut s'établir au milieu d'une région saine, à huit ou dix lieues de toute vigne malade.

Le propriétaire doit être sur ses gardes, car il est fréquent de voir les vignes attaquées présenter une apparence satisfaisante et donner une dernière fois une belle récolte; à l'instant où la tache se montre en un point, il est souvent trop tard pour lutter, le parasite occupe déjà d'immenses espaces; c'est ce que M. Planchon a appelé l'état latent de la maladie, état trompeur et funeste parce qu'il laisse s'endormir dans un repos fatal le viticulteur désormais ruiné.

La progression par la forme ailée démontre en passant le peu de succès qui attend les tranchées, fossés, etc., faits en vue d'isoler un champ de l'action du *phylloxéra*. Cette méthode, applicable avec quelques chances de résultats efficaces contre l'extension d'une tache, ne servira à rien comme moyen préventif.

On a tenté divers moyens de lutter contre le *phylloxéra*; ils sont de plusieurs sortes et fondés sur diverses considérations.

On a essayé par une excellente culture, par l'application d'engrais puissants, de ramener la vigne à la vie. On obtient toujours ainsi une amélioration; mais elle n'est que temporaire; si le traitement ne se continue pas en devenant chaque année plus énergique, la vigne ne tarde pas à retomber dans l'état d'affaiblissement primitif.

Cet état provient de ce qu'elle ne peut, par ses racines dont le nombre a diminué et qui sont dans de mauvaises conditions, absorber les éléments nutritifs en quantité suffisante; si les racines fournissent une nourriture plus substantielle, leur insuffisance comme nombre sera compensée. Mais le parasite demeure et se multiplie de plus en plus; la vigne pourra retomber. C'est cette méthode que suivent, en général, ceux qui ne croient pas au *phylloxéra* comme cause de la maladie et qui pensent que l'état des vignes vient de la mauvaise culture ou des circonstances météorologiques. Elle ne doit pas être rejetée entièrement; mais, appliquée seule, elle sera souvent inutile.

Un autre système de traitement a essayé non plus de relever la vigueur de la plante, mais de s'attaquer à l'insecte. On a employé des agents toxiques divers : les huiles de schiste, de pétrole, l'acide phénique pur ou impur, le coaltar, la terre coaltarée, les huiles lourdes, les résidus de gaz ont été essayés; on a tué parfois la vigne sans réussir à anéantir ou à éloigner le puceron; on a traité les vignes par la suie, le soufre, les gaz délétères (ammoniaque ou hydrogène sulfuré), etc.; les résultats obtenus ont été peu encourageants. On a essayé, en outre, le sel marin, les sels de potasse, la chaux, le polysulfure de calcium, soit seuls, soit mélangés à d'autres substances; ils n'ont guère donné de résultats [illegible].

Le *phylloxera* résiste plus aisément qu'on ne le croirait tout d'abord à l'action des insecticides. Il n'est pas très-aisé de l'atteindre sur les radicelles où il se trouve, à la profondeur [illegible] corps est couvert d'un enduit gras, il est [illegible] qu'il peut fort bien vivre et se multiplier dans un sol qui exhale une forte odeur bitumineuse; on ne peut, d'ailleurs, forcer la dose [illegible] périr la vigne.

[illegible]

[illegible] ment et continuer les essais. Afin de stimuler les [illegible] gouvernement a proposé un prix pour celui qui trouverait le moyen de [illegible] ladie.

Les départements de l'Hérault et de la Gironde sont entrés dans une voie excellente. Ils ont institué une série d'essais réguliers pour pouvoir juger les remèdes proposés. Le rapport du premier a été publié; aucun moyen n'a complètement réussi.

Il y a pourtant un traitement qui participe des deux méthodes précédentes et qui a donné d'excellents résultats. Il tue le *phylloxéra* par asphyxie, en le tenant sous l'eau pendant trente jours en hiver et quelques jours à plusieurs reprises pendant l'été. M. Faucon a ramené à la production normale de 200 hectolitres ses vignes qui, pendant deux ans, à demi mourantes, en ont donné 50 et 45 au plus; c'est une véritable résurrection. On devra donc employer son procédé dans les endroits où il est applicable; il y aura de réelles chances de succès.

Mais, dans les pays de coteaux, ce système est évidemment inapplicable (et c'est là qu'on produit le plus de vin, et les meilleurs); il en est de même dans les contrées où les cours d'eau importants font défaut. C'est pourtant jusqu'ici le meilleur procédé connu. Dans le Midi, on a songé à canaliser le Rhône pour inonder l'Hérault, les Bouches-du-Rhône et le Gard.

En s'appuyant sur des considérations tout autres, M. Laliman, de Bordeaux, a proposé de laisser de côté les vignes européennes et de planter des vignes américaines. On obtiendrait un vin médiocre, mais abondant et à bon marché. L'important n'est pas de conserver les grands crus, car, coûte que coûte, on trouvera toujours le moyen de les protéger, mais bien le vin commun, sain et de bonne qualité, le vin « à trois sous le litre, » comme on dit dans l'Hérault; c'est lui qu'il faut garder ou produire par de nouvelles vignes.

Mais y a-t-il des vignes indemnes? Les uns disent oui, d'autres disent non. C'est simplement un malentendu et les discussions proviennent de déterminations inexactes. Les cépages sont souvent désignés par des noms erronés; l'envoi de types bien déterminés et surtout une étude faite sur place en Amérique feraient cesser toute incertitude; quoi qu'il en soit, il est sûr, d'après ce qu'on voit chez M. Laliman à Bordeaux, que certains cépages américains résistent dans des endroits où tous les autres ont péri et périssent quand on les plante à nouveau. Ceci étant admis, pour que chaque pays pût conserver ses crus et ses vins, il suffirait d'une opération simple, un peu coûteuse peut-être, mais sûre, la greffe. On sait que la greffe conserve chez le sujet greffé les particularités les plus délicates; il suffirait ainsi de remplacer les racines des vignes européennes par celles d'une vigne américaine quelconque, mais résistant au *phylloxéra*. Ce moyen a été proposé par MM. Laliman, de Bordeaux, et Bazille, de Montpellier. C'est peut-être une solution de la question pour les grands crus.

On a songé à importer des insectes mangeurs de *phylloxeras*; les anthocoris et autres insectes [illegible] quelques cas, manger les [illegible] des galles, mais n'iront pas probablement les trouver sur les racines.

MM. [illegible] ont proposé de planter des boutures, dont les racines fraîches et saines seraient un appât pour le *phylloxéra*; on les arracherait et on les brûlerait quand elles seraient couvertes de pucerons. Ce serait autant de détruit. Des expériences se font à Montpellier. Mais il faut avouer tristement que de tous les procédés proposés aucun n'a donné des résultats facilement applicables et réussissant dans tous les cas.

Qu'on nous permette de [illegible] l'on a pu [illegible] remèdes. On a proposé de faire arriver indirectement par le végétal lui-même le poison jusqu'au [illegible] dans le tronc, on déposerait une substance toxique [illegible] laquelle [illegible] quides nourriciers lentement [illegible]

[illegible] coins du cha [illegible]

[illegible]

nombre d'hommes de science, parce qu'ils ont plus que les autres l'habitude des observations sérieuses et exactes. C'est dans cet esprit que l'Académie des sciences a déjà pris en main la question; elle a nommé trois délégués : MM. Duclaux, Cornu et Fabiani.

C'est probablement dans l'histoire naturelle de l'insecte qu'on trouvera une partie de la solution du problème. M. Planchon a proposé d'appliquer les divers traitements pendant l'hiver, époque pendant laquelle le *phylloxéra* n'a pas d'œufs, mais hiverne sous la forme de jeune, de couleur brunâtre et immobile. Les œufs possèdent une membrane bien plus résistante que celle de l'animal vivant.

M. Max Cornu se fonde sur un fait emprunté à [illegible] une époque du jeu qu'il tient. Quand le *phylloxéra* se réveille de son engourdissement hivernal, il quitte une peau épaisse et brune et reprend une teinte à la fois, se déplace rapidement sur les racines. La minceur de ses téguments, l'activité organique qui déploie doivent favoriser l'absorption des substances toxiques par exemple. Comme le réveil du *phylloxéra* est subordonné au réchauffement du sol, on devrait faire durer le traitement pendant cette période de réchauffement. C'est probablement par des remarques de cette nature, ou analogues, qu'on arrivera à combattre avec succès un insecte si bien défendu par sa vie souterraine et le nombre des individus vivants.

En résumé, les viticulteurs, les hommes qui s'intitulent pompeusement « hommes pratiques, » ont obtenu jusqu'ici ce qu'ils pouvaient obtenir : peu de chose; les résultats sérieux viennent d'un savant, M. Planchon. Ils sont, il faut bien l'avouer, insuffisants; il en faut d'autres. C'est aux hommes de science à nous les donner.

Si l'on veut que cette question aboutisse à une solution, il faut, non pas proposer un prix, mais débourser la somme nécessaire (et assez élevée) pour payer les frais d'études et d'expériences bien dirigées.

Faites que plusieurs personnes ne craignent pas de quitter leurs études favorites pour aborder des études utiles sur le *phylloxéra;* donnez-leur les facilités que ces études réclament et faites qu'on puisse travailler en toute liberté. Le temps consacré par les savants à ces recherches est un capital qu'ils perdent au service de vos intérêts; ils ne peuvent, d'ailleurs, faire leurs essais sans de lourdes dépenses, qu'il est injuste de laisser à leur charge.

PHYLLOXÉRÉ, ÉE adj. (fil-lo-ksé-ré — du rad. *phylloxéra*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au phylloxéra.

— Qui est atteint du phylloxéra : *Les vignes* PHYLLOXÉRÉES.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hémiptères homoptères, ayant pour type le genre phylloxéra.

PHYLLULE s. f. (fil-lu-le — du préf. *phyllo*, et du gr. *oulé*, cicatrice). Bot. Cicatrice que laisse chaque feuille après sa chute.

PHYLLURE s. m. (fil-lu-re — du préf. *phyllo*, et du gr. *oura*, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos, et dont l'espèce type vit aux environs de Port-Jackson.

PHYLOBASILE s. m. (fi-lo-ba-zi-le — gr. *phylobasileus;* de *phulé*, tribu, et de *basileus*, roi). Antiq. gr. Magistrat athénien, qui avait sur une tribu le même pouvoir que l'archonte sur toutes les tribus réunies.

— **Encycl.** Ce nom fut donné, dans l'ancienne cité d'Athènes, à des magistrats dont l'importance fut d'abord considérable. L'origine de leur pouvoir est entourée de grandes obscurités. Ils étaient au nombre de quatre, représentant les quatre tribus, et choisis dans la classe des eupatrides. Tant que la royauté subsista à Athènes, les « rois des tribus » furent les conseillers du roi et, en quelque sorte, ses collègues. D'un passage des lois de Solon il résulte qu'avant la réforme de ce législateur les *phylobasiles* exerçaient une juridiction criminelle dans les cas de meurtre ou de haute trahison; à ce point de vue, on pourrait les comparer aux *duumviri perduellionis* de Rome, qui représentaient les anciennes tribus des Ramni et des Titii. Les *phylobasiles* participaient aussi à l'accomplissement de certaines cérémonies religieuses et furent probablement les assesseurs du roi [illegible] (*archôn basileus*). Lorsque Clisthène modifia la constitution et remplaça les quatre anciennes tribus par dix tribus nouvelles, les *phylobasiles* furent remplacés dans [illegible] des tribus par les phylarques; [illegible] pas pour cela d'exister. Probablement ils conservèrent leur caractère religieux; ils gardèrent aussi celui de juges, mais seulement pour des affaires de [illegible]. Ils présidaient le tribunal [illegible], qui se tenait au Prytanée. On a pensé avec vraisemblance que c'était là un reste de leurs anciennes fonctions. De leurs relations avec le Prytanée on a conclu qu'il [illegible] entre eux et les anciens prytanes. Effectivement, Plutarque, en parlant des *phylobasiles*, leur donne le titre de prytanes, au lieu [illegible] le titre sous lequel ils sont généralement désignés. Aussi, dans cette un ancien décret où le titre de roi (*basileus*) semble leur être appliqué, ce qui mènerait à conclure, comme l'ont fait certains auteurs, que les *phylobasiles* avaient réellement une autorité presque royale. Il ne faut pas oublier que cette autorité ne survécut pas à la réforme de Clisthène; et les phylarques, qui leur succédèrent, furent bien loin de posséder un pouvoir aussi considérable. V. PHYLARQUE.

PHYMA s. m. (fi-ma — mot gr. qui signifie *enflure*). Pathol. Tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau.

PHYMASPERME s. m. (fi-ma-spèr-me — du gr. *phuma*, enflure, et de *sperme*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PHYMATE s. f. (fi-ma-te — du gr. *phuma*, enflure). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, tribu des aradites, type du groupe des phymatites, comprenant plusieurs espèces dont deux habitent l'Europe : *Dans la* PHYMATE *femelle, l'abdomen est tronqué.* (H. Lucas.) ‖ On trouve aussi ce mot au masculin : *Le* PHYMATE *à grosses pattes est assez rare aux environs de Paris.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** Les *phymates* sont caractérisées par un corps aplati et membraneux; des antennes en massue, se logeant dans une cavité sous le bord du corselet, qui est prolongé en un écusson ne recouvrant qu'une partie de l'abdomen; des pattes antérieures ravisseuses, courtes et robustes, en forme de serres. Ces insectes vivent dans les bois, sur les plantes et sur les fleurs. Ils font la chasse à d'autres insectes, notamment à des diptères de petite taille, les saisissent avec leurs pattes antérieures, qui figurent des pinces de crustacés, et les sucent. La *phymate à grosses pattes* est longue de $0^{m},01$, brune en dessus, jaune roux en dessous. Elle vole avec agilité et n'exhale, quand on l'irrite, aucune odeur appréciable. On la trouve parfois aux environs de Paris.

PHYMATÉE s. m. (fi-ma-té — du gr. *phuma*, enflure). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, formé aux dépens des dictyophores, et comprenant trois espèces qui vivent au Cap de Bonne-Espérance.

PHYMATIDIE s. f. (fi-ma-ti-dî — du gr. *phuma*, enflure; *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

PHYMATINE s. f. (fi-ma-ti-ne — du gr. *phuma*, tubercule). Chim. Substance particulière qu'on trouve dans les tubercules végétaux.

PHYMATION s. m. (fi-ma-ti-on — du gr. *phumation*, petit tubercule). Bot. Syn. d'ÉLAPHOMYCE, genre de champignons plus connu sous le nom vulgaire de TRUFFE DE CERF.

PHYMATITE adj. (fi-ma-ti-te — rad. *phymate*). Entom. Qui ressemble à la phymate.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, ayant pour type le genre phymate.

PHYMATODE adj. (fi-ma-to-de — du gr. *phuma*, enflure; *eidos*, ressemblance). Bot. Qui a son conceptacle contenu dans une sorte de verrue.

— s. m. pl. Classe de lichens.

PHYMATOÏDE adj. (fi-ma-to-i-de — du gr. *phuma*, tubercule; *eidos*, aspect). Pathol. Se dit des produits morbides qui ont une couleur jaune terne, analogue à celle des tubercules pulmonaires.

PHYMATOSE s. f. (fi-ma-tô-ze — du gr. *phuma*, enflure). Pathol. Affection tuberculeuse.

PHYME s. m. (fi-me — du gr. *phuma*, enflure). Pathol. Tubercule; tumeur; ulcération.

PHYMOSIE s. f. (fi-mo-zî — du gr. *phuma*, enflure). Bot. Syn. de SPHÉRALCÉE.

PHYSALE s. m. (fi-za-le — du gr. *phusaô*, je souffle). Mamm. Genre de mammifères cétacés, qui paraît devoir être réuni aux cachalots. ‖ Nom scientifique de la baleine gibbar.

— Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des aphrodites, et connu aussi sous le nom d'HALITHÉE.

— s. f. Acal. Syn. de PHYSALIE.

PHYSALIDE s. f. (fi-za-li-de — du gr. *phusalis*, vessie). Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, comprenant un assez grand nombre d'espèces répandues dans les deux continents, et dont le type est connu sous le nom d'ALKÉKENGE : *La* PHYSALIDE *de Campêche élève sa tige rameuse.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** V. COQUERET.

PHYSALIDE adj. (fi-za-li-de — rad. *physalie*). Acal. Qui ressemble à la physalie.

— s. f. pl. Famille d'acalèphes ayant pour type le genre physalie.

PHYSALIE s. f. (fi-za-lî — du gr. *phusalis*, vessie). Acal. Genre d'acalèphes siphonophores, type de la famille des physalides, comprenant six espèces qui vivent dans les mers des régions chaudes : *Les* PHYSALIES *n'ont aucun moyen de locomotion volontaire.* (Dujardin.) *Les* PHYSALIES *viennent à la surface de la mer quand le temps est calme.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *physalies* présentent, comme caractères essentiels : un corps libre, membraneux, gélatineux, ovoïde, comprimé latéralement, ayant sur le dos une crête élevée, rayonnée, membraneuse, et sur un des côtés une série de tubercules gélatineux; des tentacules nombreux, filiformes, articulés, placés sous le ventre et paraissant remplir les fonctions de suçoirs. Au premier aspect, ces animaux ressemblent à une vessie gonflée, à laquelle seraient attachés des appendices mous et filamenteux. Les marins les connaissent sous les noms vulgaires de *galères, frégates, vaisseaux de guerre, vessies de mer, orties de mer*, etc. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la place qu'ils doivent occuper dans la série des êtres. Les uns en font des mollusques, qu'ils classent tantôt parmi les gastéropodes, auprès des cavolines, des éolides, des glaucus, etc., tantôt parmi les acéphales nus ou les tuniciers, à côté des ascidies et des biphores; les autres les rangent parmi les échinodermes, dans le groupe des holothuries; d'autres encore, et c'est l'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, les regardent comme des acalèphes hydrostatiques, voisins des méduses.

Les *physalies* sont des animaux essentiellement pélagiens; la plupart habitent l'Océan et quelques-unes seulement se trouvent dans la Méditerranée. Elles vivent surtout au large, dans les mers des pays chauds, et se nourrissent de spirules et d'autres mollusques ou animalcules. On en rencontre quelquefois sur les côtes, notamment après les tempêtes; mais ce sont là des cas purement accidentels, et les individus observés dans ces circonstances sont toujours plus ou moins mutilés, ce qui en rend l'étude difficile et incomplète. Quand la vessie, qui atteint quelquefois $0^{m},30$ de longueur, est restée intacte et qu'on l'écrase vivement sous le pied, elle crève avec un claquement ou une sorte d'explosion, comme les fruits du baguenaudier. La crête qui la surmonte a été comparée à une voile, et l'on a cru même qu'elle pouvait servir à des usages analogues; mais il est aujourd'hui bien reconnu que les *physalies*, loin de pouvoir s'orienter à leur gré sur les flots, obéissent passivement aux courants marins ou atmosphériques.

Les *physalies* sont généralement colorées de riches nuances bleues ou vertes, et atteignent parfois de grandes dimensions; Quoy cite un de ces acalèphes dont les tentacules avaient 5 à 6 mètres de longueur. Elles viennent à la surface de la mer quand le temps est calme et sont phosphorescentes. Mais ce qui les fait surtout remarquer, c'est leur propriété urticante, analogue à celle qu'on observe chez les actinies, mais bien plus marquée. La sensation qu'on éprouve, quand on les touche et qu'on les manie sans précaution, rappelle celle que fait ressentir le contact d'une ortie. D'après Rilesius, cette sensation est due à de petits poils roses dont est chargé le mucus qui recouvre ces radiaires et qui s'introduisent dans les pores de la peau.

Le père Dutertre, ayant voulu un jour saisir une *physalie*, ressentit aussitôt jusque dans l'épaule une sensation de brûlure, comme s'il eût plongé le bras dans de l'huile bouillante. Meyen raconte qu'un jeune matelot, s'étant jeté à la mer pour s'emparer d'un de ces animaux, se vit entouré de ses nombreux tentacules et, dans sa frayeur, n'eut que le temps de remonter à bord du navire, où la douleur et l'inflammation furent si violentes qu'il en perdit connaissance; une fièvre cérébrale se déclara et sa vie fut même un instant en danger. Voici encore, d'après M. P. Gervais, quelques observations que Rilesius a eu l'occasion de faire sur lui-même : « Un jour qu'il s'était fortement brûlé en maniant les tentacules d'une *physalie*, après avoir essayé inutilement de calmer la douleur au moyen de vinaigre étendu, d'eau salpêtrée, de sel, d'acide sulfurique étendu ou d'ammoniaque, il ne put réussir à peu près complètement qu'en employant de fréquentes lotions sur les parties douloureuses avec de l'eau de savon, après toutefois avoir préalablement enlevé les petits poils à l'aide d'une pince. Le même observateur rapporte qu'un vase qui avait renfermé une *physalie* vivante n'ayant pas été suffisamment nettoyé, il se brûla les lèvres, le nez et les joues en se servant de ce vase pour se laver. »

Des propriétés aussi énergiques ont pu faire croire que la substance de ces animaux desséchée et réduite en poudre était un poison violent. Il paraît, toutefois, qu'il n'en est rien; c'est, du moins, ce qui résulte des expériences de Lesson, qui a fait avaler de cette poudre à des chiens sans qu'ils en aient été incommodés le moins du monde.

On n'est pas d'accord sur le nombre des espèces qui doivent entrer dans ce genre; d'après Quoy et Gaimard, il n'en existerait que deux.

PHYSALINE s. f. (fi-za-li-ne — rad. *physalide*). Chim. Principe amer retiré de l'alkékenge ou physalide.

— **Encycl.** La *physaline*

$$C^{14}H^{16}O^{5}$$

est un principe amer que Dessaignes et Chautard ont retiré de l'alkékenge ou *physalis alkekenge*, plante de la famille des solanées, qui croît dans le sud de l'Europe et que l'on emploie quelquefois comme succédané du quinquina dans le traitement des fièvres intermittentes.

Pour préparer la *physaline*, on agite vivement l'extrait aqueux des feuilles d'alkékenge avec du chloroforme, qui l'abandonne ensuite par le repos prolongé. Pour la purifier, on la dissout dans l'alcool bouillant, auquel on ajoute un peu de noir animal; on filtre la solution alcoolique, on la précipite par l'eau, on recueille le précipité sur un filtre et on le lave bien à l'eau froide.

La *physaline* est une poudre légère, complètement amorphe, d'une couleur jaunâtre, d'une saveur amère, légère d'abord, mais ensuite forte et persistante. Lorsqu'elle est sèche, elle s'électrise fortement par la friction. Elle est très-peu soluble dans l'eau froide et dans l'éther, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, facilement soluble dans le chloroforme et dans l'alcool, surtout dans ce dernier, sous l'influence d'une température de 180° environ, et se décompose à une température plus élevée. Les acides la dissolvent un peu, mais très-peu; l'ammoniaque la dissout assez bien, mais la solution perd toute son ammoniaque par l'évaporation. Les solutions alcooliques ne précipitent point l'azotate d'argent ammoniacal, mais donnent un précipité blanc avec l'acétate de plomb et l'ammoniaque.

PHYSALITE s. f. (fi-za-li-te — du gr. *phusa*, vent; *lithos*, pierre). Minér. Variété de topaze fusible avec bouillonnement.

PHYSALOPTÈRE s. m. (fi-za-lo-ptè-re — du gr. *phusalis*, vessie; *pteron*, aile). Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des strongles, et comprenant plusieurs espèces qui vivent en parasites dans les intestins des mammifères et des oiseaux : *Les* PHYSALOPTÈRES *offrent quelque analogie avec les ascarides.* (F. Foy.)

— **Encycl.** Les *physaloptères* sont caractérisés par un corps peu volumineux et peu allongé, élastique, épais, cylindrique, atténué aux deux extrémités, mais surtout en avant; la bouche arrondie, nue ou munie de papilles; la tête nue ou garnie d'appendices membraneux latéraux; la queue généralement infléchie, du moins chez les mâles, et portant de chaque côté une membrane en forme de vésicule renflée ou aplatie; le canal intestinal droit et très-gros; les vaisseaux génitaux peu développés. Ces helminthes ont beaucoup d'analogie avec les ascarides, les spiroptères et les strongles. Ils sont ovipares et ont été trouvés dans l'estomac et les intestins de divers mammifères, oiseaux et reptiles. Parmi les espèces, peu nombreuses, nous citerons les *physaloptères fermé, renflé, dilaté, ailé, raccourci*, etc.

PHYSAPE s. m. (fi-za-pe — du gr. *phusa*, vessie; *pous*, pied). Entom. Syn. de THRIPS.

PHYSAPODE adj. (fi-za-po-de — de *physape*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au physape.

— s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre physape. Syn. de THRIPSIENS.

PHYSARE s. m. (fi-za-re). Bot. Syn. de PHYSARUM.

PHYSARÉ, ÉE adj. (fi-za-ré — rad. *physarum*). Bot. Qui ressemble au physarum.

— s. m. pl. Tribu de champignons ayant pour type le genre physarum.

PHYSARUM s. m. (fi-za-romm — du gr. *phusa*, vessie). Bot. Genre de petits champignons, type de la tribu des physarées, comprenant des espèces qui croissent sur le bois et l'écorce des arbres morts.

PHYSCHIOSOME s. m. (fi-ski-o-so-me — du gr. *phuskion*, vessie; *soma*, corps). Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

PHYSCIE s. f. (fiss-sî — du gr. *phuskion*, vessie). Bot. Genre de lichens, voisin des cétraires et des parmélies.

PHYSCON (Ptolémée), roi d'Égypte. V. PTOLÉMÉE VII.

PHYSCONIE s. f. (fi-sko-nî — du gr. *physkôn*, ventre). Pathol. Tuméfaction de l'abdomen sans fluctuation.

PHYSE s. f. (fi-ze — du gr. *phusa*, ampoule, vessie). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des lymnéens, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les eaux douces : *Les* PHYSES *sont des coquilles ovales ou oblongues.* (Dujardin.) *On trouve dans presque toute l'Europe la* PHYSE *des fontaines.* (L. Rousseau.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées.

— **Encycl.** Moll. Les *physes* sont très-voisines des lymnées; mais elles s'en distinguent facilement, au premier coup d'œil, en ce que l'ouverture de leur coquille est tournée à gauche, disposition fort rare chez les mollusques; d'ailleurs, cette coquille est toujours lisse et luisante, par suite du frottement continuel du manteau, tandis que celle des lymnées est toujours plus ou moins inégale et striée. Les *physes* sont généralement des mollusques de très-petite taille, habitant les eaux douces, où ils nagent avec une grande facilité; elles respirent par des poumons. Ce

genre comprend un assez grand nombre d'espèces. La *physe des fontaines* est une jolie petite coquille, commune dans nos eaux douces. La *physe géante* est une espèce fossile qui atteint jusqu'à 0m,06 de longueur.

PHYSÉDIE s. f. (fi-zé-dî — du gr. *phusa*, vessie ; *eidos*, aspect). Bot. Genre de mousses, de la tribu des phascées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PHYSELMIEN, IENNE adj. (fi-zel-mi-ain, i-è-ne — rad. *physelmis*). Helminth. Se dit des vers qui ont la forme d'une vessie. Syn. de CYSTOÏDE.

— s. m. pl. Famille de vers intestinaux ayant pour type le genre physelmis.

PHYSELMIS s. m. (fi-zèl-miss — du gr. *phusa*, vessie ; *elmins*, ver). Helminth. Genre de vers intestinaux, formé aux dépens des hydatides, et type de la famille des physelmiens.

PHYSÉMATIE s. f. (fi-zé-ma-tî — du gr. *phusa*, vessie ; *mataios*, vain). Bot. Syn. de WOODSIE, genre de fougères.

PHYSÈME s. m. (fi-zè-me — du gr. *phusêma*, insufflation). Bot. Corps des algues aquatiques, qu'on appelle ordinairement FRONDE ou FEUILLE.

PHYSÈNE s. f. (fi-zè-ne — du gr. *phusa*, vessie). Bot. Genre d'arbustes qui croissent à Madagascar et dont la place dans la méthode naturelle n'est pas encore bien fixée.

PHYSETE s. m. (fi-zè-te — du gr. *phusêtês*, qui souffle). Ornith. Syn. d'HERPÉTOTHÈRE ou MACAGUA.

PHYSÉTÈRE s. m. (fi-zé-tè-re — du gr. *phusêtêr*, soufflet ; de *phusaô*, je souffle). Mamm. Nom scientifique du cachalot ou souffleur. ‖ On dit aussi PHYSÉTER.

PHYSHARMONICA s. m. (fi-zar-mo-ni-ka — du gr. *phusa*, vent, et de *harmonica*). Mus. Instrument de musique à air comprimé agissant sur des lames métalliques.

— Encycl. Le *physharmonica* est un instrument de musique qui rentre dans la catégorie de ceux pour lesquels on s'est servi de l'action de l'air comprimé. Le système employé à cet effet consiste à faire agir le vent par un orifice très-petit, qui s'ouvre graduellement sur des lames métalliques extrêmement minces, lesquelles entrent en vibration dès qu'elles sont frappées par l'air et produisent des sons d'une intensité plus grande à mesure que l'action du vent se développe. C'est vers 1820 que certains facteurs allemands imaginèrent les premiers instruments de ce genre, dont le type le plus accompli est l'harmonium (v. ce mot), le seul, d'ailleurs, dont le succès se soit continué et qui ait survécu aux caprices de la mode. Parmi les autres, on peut citer l'aérophone de Dietz, l'éoline, l'éolodion et le *physharmonica*. Celui-ci fut inventé par un industriel de Vienne, nommé Antoine Hækel, qu'on ne doit pas confondre, nous le croyons du moins, avec un autre Antoine Hækel, son homonyme, qui fut un compositeur distingué. Le principe du *physharmonica* était ingénieux, mais son succès fut mince, et bientôt on n'en entendit plus parler. Le grand inconvénient des instruments de ce genre, qui sont parfois agréables à entendre dans un salon, c'est qu'ils perdent la plupart de leurs qualités lorsqu'on les fait entendre dans une grande salle, où leurs sons se trouvent trop faibles pour produire de l'effet.

PHYSIANTHE s. m. (fi-zi-an-te — du gr. *phusa*, vessie ; *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'ARAUJIE, genre d'asclépiadées.

PHYSIBRANCHE adj. (fi-zi-bran-che — du gr. *phusis*, nature ; *branchia*, branchies). Crust. Qui a les branchies nues.

— s. m. pl. Section de crustacés isopodes, comprenant les genres typhis, ancée, pranize, apseude et ione, qui ont les branchies nues et disposées sous la queue.

PHYSICARPE s. m. (fi-zi-kar-pe — du gr. *phusa*, vessie, *karpos*, fruit). Bot. Syn. de BOVEL, genre de légumineuses.

PHYSICHILE s. m. (fi-zi-ki-le — du gr. *phusa*, vessie ; *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

PHYSICIEN, IENNE s. (fi-zi-si-ain, i-è-ne — rad. *physique*). Personne qui s'occupe spécialement de la physique, qui est versée dans cette science : *Aucun* PHYSICIEN *ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée.* (D'Alemb.)

— Étudiant en physique, élève qui suit le cours de physique d'un collége.

— Nom donné autrefois en France et aujourd'hui encore en Angleterre aux médecins : *Les* PHYSICIENS *lui dirent que, s'il ne mangeait, il était mort.* (Al. Chartier.)

— Adjectiv. *École physicienne*, École philosophique d'Ionie.

PHYSICO CHIMIE s. f. (fi-zi-ko-chi mi). Science qui comprend la physique et la chimie : *La véritable ligne de démarcation des sciences physiques se place entre la* PHYSICO-CHIMIE *et la biologie.* (C. Renouvier.)

PHYSICO-MATHÉMATIQUE adj. (fi-zi-ko-ma-te-ma-ti-ke). Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques : *L'optique est une science* PHYSICO-MATHÉMATIQUE. (Acad.) *Soit que les anciens n'eussent pas fait assez de progrès dans les sciences* PHYSICO-MATHÉMATIQUES *pour être en état de réduire aux lois de la mécanique les mouvements des corps célestes, leurs ouvrages n'ont été presque d'aucun secours sur ce point aux philosophes qui sont venus depuis.* (D'Alemb.)

PHYSICO-MÉCANIQUE adj. (fi-zi-ko-mé-ka-ni-ke). Qui appartient, qui est commun à la physique et à la mécanique : *Expériences* PHYSICO-MÉCANIQUES.

PHYSIDIE s. f. (fi-zi-dî — du gr. *phusa*, vessie ; *eidos*, aspect). Bot. Syn. d'ANGELONIE. ‖ On dit aussi PHYSIDIEN ou PHYSIDIUM s. m.

PHYSIDRE s. m. (fi-zi-dre — du gr. *phusa*, vessie ; *idrôs*, sueur). Zooph. Corps membraneux dans lequel nagent des séminules.

PHYSIGNATHE s. m. (fi-zi-ghna-te — du gr. *phusa*, vessie ; *gnathos*, mâchoire). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, réuni par plusieurs auteurs au genre istiure ou lophure, et dont l'espèce type habite l'Inde.

PHYSINGA s. m. (fi-zain-ga — du gr. *phusa*, vessie, et de *inga*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, originaire de l'Amérique tropicale.

PHYSIOCRATE s. m. (fi-zi-o-kra-te — du gr. *phusis*, nature ; *kratos*, force). Philosophe de l'école de Quesnay, fondateur de l'économie politique.

— Encycl. Ce fut J.-B. Say qui, le premier, en 1829, employa le mot de *physiocrates* pour désigner les hommes remarquables qui, de concert avec Quesnay, jetèrent les bases de la science économique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et la constituèrent à l'état de doctrine. Say avait tiré ce nom d'un recueil d'écrits de Quesnay, publié en 1768 par Dupont de Nemours sous le titre de *Physiocratie*. Après Say, Rossi vulgarisa cette appellation, restée depuis lors en usage, et qui trouve son explication dans ce fait que les *physiocrates* plaçaient dans la nature ou, mieux, dans la terre toute la puissance productive.

Quesnay avait été particulièrement frappé par ces deux faits : 1o que le travail agricole est le seul qui donne un produit dont la masse est supérieure à celle de la matière employée ; 2o que, de tous les individus qui se livrent à des opérations industrielles, les cultivateurs sont les seuls qui payent une rente pour l'usage des agents naturels. Il en tire cette conclusion que la terre est la source unique de la richesse et que l'agriculture est la seule industrie qui donne un produit net en sus des frais de production. D'autre part, il soutient que le travail ajouté par les manufacturiers et commerçants aux matières premières fournies par la terre ne donne point de produit net et équivaut simplement à la valeur du capital ou du fonds consommé par ces travailleurs pendant le temps employé à leurs opérations industrielles. D'où il suit, selon lui, que les agriculteurs constituent la classe productive et les autres travailleurs la classe improductive. En faisant dériver tout travail de la terre, en plaçant uniquement dans la terre la puissance productive, les *physiocrates* commettaient une erreur évidente. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, l'homme ne fait qu'un certain emploi de sa force intellectuelle et de sa force matérielle ; dans l'une comme dans l'autre, les forces actives de la nature accomplissent elles-mêmes l'œuvre. Si, d'une part, la coopération des forces végétatives du sol est indispensable à l'agriculteur, de l'autre, la coopération des forces physiques ou des propriétés inhérentes à la matière est indispensable au travail industriel. L'homme, quel que soit son travail, ne produit que de l'utilité ; et lorsque l'utilité qu'il produit a une valeur supérieure à celle des choses qu'il a consommées pour obtenir ce produit, il y a un excédant net pour le producteur et pour la société.

Si les *physiocrates* se trompaient en prétendant que tout capital dérive de la terre, que le travail industriel est seulement un moyen de conserver et de distribuer la richesse qu'il ne produit pas, ils posaient du moins un principe d'une grande fécondité et d'une grande portée économique. Chaque homme ayant le droit d'user librement de ses capitaux, toute atteinte à ce droit est une injustice envers l'individu et une atteinte envers la société. Donc, il faut l'entière liberté du commerce et du travail. *Laissez faire, laissez passer*, telle fut la devise des *physiocrates*. Cette revendication de la liberté pour le travail et pour le commerce ne devait pas tarder à porter des fruits et à s'étendre de la sphère économique à la sphère politique.

Inconsciemment, les *physiocrates* avaient un tempérament essentiellement révolutionnaire et démocratique ; ils détestaient l'inégalité et les priviléges. Mais ils faisaient beaucoup plus de cas de l'utilité générale que des droits particuliers. Avant d'avoir l'idée des institutions libres, ils concevaient toutes les réformes administratives et sociales de la Révolution. La seule garantie qu'ils réclamaient contre les abus du pouvoir, c'était l'éducation publique. « Le despotisme est impossible si la nation est éclairée, » disait Quesnay, d'accord avec Turgot. Ils avaient peu de goût pour les libertés publiques. La plupart des assemblées d'État gardaient, avec des formes surannées, l'esprit du moyen âge et gênaient le progrès. Les parlements empêchaient souvent le bien qu'on voulait faire, sans pouvoir empêcher le mal que faisait le pouvoir absolu. A qui s'adresser pour les réformes? Les *physiocrates* avaient peu de confiance dans la nation, qu'ils voyaient trop peu éclairée. Un seul pouvoir fort restait : l'autorité royale; il ne fallait pas, pensaient-ils, la détruire, mais la convertir. L'État peut et doit façonner les hommes. « Il faut que l'État gouverne suivant les règles de l'ordre essentiel, disait Le Mercier de La Rivière, et, quand il en est ainsi, il faut qu'il soit tout-puissant. » Attendre de l'État la réforme des abus, demander, pour établir l'égalité, la constitution d'un despotisme faisant plier la volonté de chacun devant l'utilité de tous, c'était, de la part des *physiocrates*, tomber dans une étrange illusion et commettre une grave erreur. Mais, s'ils se trompaient sur les moyens, ils entrevoyaient le but, qui était la réforme des abus. En les indiquant, ils ont rendu d'éminents services et ils ont largement contribué à l'admirable transformation de 1789, qu'ils étaient loin de prévoir.

Avant les *physiocrates*, bon nombre d'esprits s'étaient occupés de déterminer les lois du progrès matériel des sociétés. Aristote, dans l'antiquité, Bacon, à une époque plus récente, puis Vauban et Bois-Guillebert avaient porté leur attention sur des questions qui intéressent à un si haut point l'humanité; mais ce sont eux qui, les premiers, ont formé un corps de doctrine et deviné l'importance que devait acquérir l'économie politique.

Les principaux *physiocrates* sont, avec Quesnay, qui émit pour la première fois ses idées dans les articles FERMIERS et GRAINS, publiés en 1756 dans l'*Encyclopédie*, de Gournay, Turgot, Dupont de Nemours, le vulgarisateur de la doctrine; Morellet, Malesherbes, le marquis de Mirabeau, l'abbé Boudeau, Le Mercier de La Rivière, l'abbé Roubaud, Trudaine, etc. Leur influence fut considérable, surtout à partir de l'avénement de Turgot au pouvoir, et leurs idées passèrent en partie dans les lois économiques faites pendant la Révolution.

PHYSIOCRATIE s. f. (fi-zi-o-kra-sî — rad. *physiocrate*). Philos. Doctrine des physiocrates : *La* PHYSIOCRATIE *sortit tout armée du cerveau de Quesnay, fils d'un cultivateur.* (Rossi.)

PHYSIOCRATIQUE adj. (fi-zi-o-kra-ti-ke — rad. *physiocratie*). Qui appartient à la physiocratie. *L'école* PHYSIOCRATIQUE.

PHYSIOGNOMONIE s. f. (fi-zi-o-ghno-mo-nî — du gr. *phusis*, nature ; *gnômôn*, qui connaît). Science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage : *Lavater est passé docteur en* PHYSIOGNOMONIE. (Descuret.) ‖ Ouvrage, traité sur cette matière : *La* PHYSIOGNOMONIE *de Porta.*

— Encycl. Dès l'antiquité, on s'est occupé des relations du physique et du moral, dans le but d'arriver à la connaissance de ce dernier, et l'on a cherché à déterminer la nature, le caractère des hommes par l'examen attentif de la physionomie, c'est-à-dire des traits du visage et même par l'examen de la démarche, de l'attitude du corps, etc. Les premiers essais physiognomoniques connus remontent à Aristote. L'illustre philosophe remarqua que chaque animal a un instinct dominant, que le renard est fin, le loup féroce, etc., et il en arriva à supposer que certains hommes, dont les traits ressemblent à ceux de certains animaux, doivent avoir des penchants, des habitudes analogues. Après Aristote, de nombreux écrivains se sont occupés de *physiognomonie* ; nous citerons, entre autres, Adamantius, Pierre d'Abano, Michel Scott, Cardan, Porta, qui reprit les idées d'Aristote dans son traité *De humana physiognomia* (1586) ; Lachambre, etc. Le peintre Le Brun a exécuté une série de dessins exprimant le rapport de la figure humaine avec celle des animaux. Plus tard, le physiologiste Camper, élargissant les études physiognomoniques, chercha de nouvelles données en comparant entre elles les têtes des divers types humains et en essayant d'établir que le degré de l'intelligence se mesure par l'ouverture de l'angle facial. Après lui, Gall prétendit pouvoir découvrir, par l'examen des protubérances de la boîte crânienne, les qualités et les défauts des individus (v. PHRÉNOLOGIE); mais les études faites par Camper et Gall sortaient de la *physiognomonie* proprement dite, dont elles n'étaient qu'un complément ou un auxiliaire. Ce fut Lavater qui, reprenant les travaux des anciens physiognomonistes et y ajoutant un [illegible] d'observations et de vues nouvelles, entreprit d'en faire une véritable science. Il publia en 1772 son traité [illegible] (2 vol. in-8o), qu'il refondit, accrut considérablement et [illegible] *ments* [illegible] (Leipzig, 1775-1778, 4 vol. in-fol.). C'est dans cet ouvrage, traduit en français [illegible] la [illegible] (1781-1787, 3 vol. [illegible]) et de l'*A*[illegible] *des hommes par la physionomie* (Paris, 1806-1809, 10 vol. in-8o), que Lavater a exposé son système. Nous allons l'esquisser d'après lui, puis nous examinerons s'il a véritablement la valeur scientifique que lui attribuent ses partisans.

Lavater définit la *physiognomonie* la science qui apprend à connaître l'intérieur de l'homme par l'extérieur. Il part de ce principe qu'il n'est point d'objet, dans la nature entière, dont on ne puisse découvrir les propriétés et les vertus par des relations extérieures qui tombent sous les sens ; c'est sur ces déterminations externes que se fonde la caractéristique de tous les êtres, la base de toutes les connaissances humaines. Non-seulement il existe une science physiognomonique, mais cette science est la base des autres, ou plutôt c'est la science unique, la seule qui soit à notre portée. Tout ce que nous connaissons, tout ce que nous pouvons connaître et de nous-mêmes et des êtres qui nous environnent, c'est la physionomie ; il ne faut plus méditer, il ne faut plus écrire sur la nature, mais sur la physionomie des choses. La force physique, bien qu'elle s'exerce dans toutes les parties du corps, est plus remarquable encore dans le bras ; la vie intellectuelle, les facultés de l'entendement et de l'esprit humain se manifestent surtout dans la conformation et la situation des os de la tête et principalement du front ; la vie morale se découvre surtout dans les traits du visage et dans leur jeu. Cette triple vie de l'homme, bien qu'elle se réunisse en une seule dans chaque point du corps, pourrait néanmoins être divisée par étages. La vie animale, la plus basse et la plus terrestre, placée dans le ventre, s'étendrait jusqu'aux organes de la génération et aurait le cœur pour foyer. La vie intellectuelle trouverait son siége dans la tête, et l'œil serait son foyer. Le visage est le représentant ou le sommaire de ces trois divisions : le front jusqu'aux sourcils, miroir de l'intelligence ; le nez et les joues, miroir de la vie morale et sensible ; la bouche et le menton, miroir de la vie animale, tandis que l'œil serait le centre et le sommaire de tout ; mais les trois vies, se retrouvant dans toutes les parties du corps, ont aussi partout leur expression.

Lavater distingue la *physiognomonie* de la pathognomonique. La première, dans un sens restreint, est l'interprétation des forces ou la science qui explique les signes des facultés ; la seconde, l'interprétation des passions ou la science qui traite des signes des passions. L'une examine le caractère lorsqu'il est en action ; l'autre l'envisage dans l'état de repos. Le caractère, dans l'état de repos, réside dans la forme des parties solides et dans l'inaction des parties mobiles. Le caractère de la passion se trouve dans le mouvement des parties mobiles. La passion a un rapport déterminé avec l'élasticité de l'homme ou cette disposition qui le rend susceptible de passions, etc. En exposant ces principes, l'auteur ne néglige [illegible] de la *physiognomonie* [illegible] le nom de science. « Puisqu'il est aussi impossible de trouver deux caractères [illegible] parfaitement ressemblants que de rencontrer deux visages d'une ressemblance parfa[illegible] différence extérieure du visage et de la [illegible] doit nécessairement avoir un certain [illegible] une analogie [illegible] [illegible] est de [illegible] ner par des caractères constants, invariables. D'autre part, Lavater constate l'existence d'une harmonie entre la beauté morale et la beauté [illegible] prouver que [illegible] unique de la beauté, et le vice de la laideur, il n'en est [illegible] bellit et que le vice enlaidit. Après avoir montré par de simples contours, des silhouettes, des profils de toute espèce, par des bustes, des portraits nature et des portraits après décès, [illegible] l'homme est entièrement ind[illegible] des muscles, il soutient enc[illegible] déterminer mathématiqueme[illegible] ples contours du crâne, la mesu[illegible] relatifs de capacité et de talent. « En for[illegible] profil, et en comparant les lig[illegible] et perpendiculaire et leur [illegible] diagonale, on peut en généra[illegible] qualités [illegible] »

[illegible] six [illegible] paux, qui sont :

1o [illegible] de la figure.

2o [illegible] et les mouvements du corps.

3o Le son de la voix.

4o La [illegible] des lettres.

5o La [illegible].

6o Les cheveux ou poils.

Il est évident qu'il faut y rattacher subdi[illegible] aux proportions du corps [illegible] voix et au timbre du [illegible]

[illegible] temps et à l'habi[illegible] [illegible] les sexes, les [illegible] les tempéraments, des états [illegible]

Nous [illegible] emprunter que [illegible] système de Lavater [illegible] au premier [illegible] [illegible] à vous [illegible] véritable jour, dit-il, vous prévient-il en sa faveur; cette première impression ne vous [illegible] plus serein et libre, de plus en plus animé et, même sans qu'il vous parle, plus content de vous-même, soyez sûr alors que cet homme [illegible] votre esprit, il y gagnera constamment, pourvu qu'un tiers ne [illegible] deux. La nature vous a formés l'un pour l'autre; peu de mots suffiront pour que vous vous disiez beaucoup de choses. Et, dans l'intérêt de votre [illegible] vous engage à étudier un tel homme avec beaucoup de soin et à remarquer ses traits les plus expressifs. L'homme qui se ressemble le plus et se ressemble le moins, c'est-à-dire dont le caractère est à la fois le plus simple et le plus varié, le plus constant et le plus inégal; celui [illegible] vivacité et sa grande activité, est toujours d'accord avec lui-même, et dont les traits les plus mobiles ne perdent jamais le caractère de fermeté qui distingue leur ensemble : qu'un tel homme soit sacré pour vous. Mais partout où vous remarquerez le contraire, c'est-à-dire une contradiction frappante entre le caractère fondamental et les traits mobiles, soyez dix fois sur vos gardes : il y a là de la folie ou du moins un esprit de travers. Ce sont des hommes très-prudents, ou très-froids, ou très-stupides, [illegible] vraiment sages, vraiment vifs, vraiment sensibles et tendres, que ceux dont les traits ne s'altèrent jamais d'une manière marquée. Ceux qui sont très-prudents ont les traits bien proportionnés, bien déterminés et fortement prononcés; ceux qui sont très-stupides les ont plats, sans nuance, [illegible] sans inflexion ni ondulation. [illegible] configuration, dont la bouche, la démarche, la main sont de travers, c'est-[illegible] des directions inégales et qui se croisent réciproquement, celui-là aura [illegible] penser, dans son caractère, dans sa manière d'agir quelque chose de louche, [illegible] le retenu, de sophistique, de faux, de rusé, de contradictoire, de froid, de malin, de dur et d'insensible. »

— *De la tête, de la face et du profil.* La [illegible] d'un individu [illegible] se résume si complétement, qu'on peut dire qu'elle est le foyer des observations physiognomoniques. Une tête en parfaite pro[illegible] annonce un esprit beaucoup plus équilibré qu'on ne le trouverait dans le cas contraire. Trop grosse, on peut [illegible] à la brutalité et à l'instinctivité; [illegible] petite, à la légèreté et au défaut de bon [illegible].

La face ou le visage se divise en trois parties principales, qui sont : la première, du sommet de l'occiput aux sourcils; la seconde, [illegible] des lèvres, la troi[illegible] à l'extrémité du menton. L'essence et l'originalité du caractère repa[illegible] dans les parties solides et dans les traits fortement dessinés, tandis que les dispositions habituelles et acquises se remarquent plus communément dans [illegible] dans le bas de la face.

Le profil d'un visage laisse moins de prise [illegible] sentiments, [illegible] champ d'étude, surtout lorsqu'il s'agira d'un individu [illegible] très-[illegible].

— *Du front.* Lorsqu'un front [illegible] voûté se distingue entre les sourcils, par le [illegible] ou [illegible] appartient, sans contestation, aux fronts de pre[illegible] ne sont donnés qu'à des caractères sûrs, prudents [illegible] Il servira donc de [illegible], pour ainsi dire, à faire [illegible] caractères [illegible] ceux dont [illegible] l'esprit a été tendue. Le front rétréci et court est, au contraire, le propre des gens positifs, ri[illegible] Si les contours [illegible] c'est que le caractère est doux, conciliant; s'ils sont, [illegible] dénote, sinon l'imbécillité, du moins l'obtusité de l'esprit. Un bourrelet frontal au-dessus des yeux annonce de l'esprit de mots et une grande aptitude pour les arts. Les fronts obliques et en arrière, qu'il ne faut pas confondre avec les fronts déprimés, proclament l'imagination, le goût poétique et la délicatesse. Les fronts montagneux, heurtés, bossués sont le signe d'une grande diligence et d'une ténacité insurmontable. Les fronts arqués, qui sont communs à presque toutes les femmes, indiquent chez un homme un esprit « muliébrique. » Une veine gonflée traversant perpendiculairement le front atteste de grandes capacités. Un front qui ne se plisse jamais, même pendant les plus fortes émotions, est le signe certain de la froideur et de l'hypocrisie, voire même de la bassesse. Les plis perpendiculaires marquent l'énergie; horizontaux, la mollesse et l'indifférence; parallèles, la sagesse et l'esprit judicieux; mobiles, la faiblesse; fixes, la stupidité.

— *Des yeux.* C'est surtout dans les yeux que se traduisent nos agitations intérieures, nos mouvements secrets, nos passions, les émotions diverses que nous font éprouver les manifestations extérieures. Ils sont proprement le reflet de l'âme et de l'intelligence. Leurs expressions sont en quelque sorte l'idiome des sensations. Les yeux bleus dénotent un caractère plus doux, plus indulgent que celui qu'annoncent des yeux noirs ou de couleur foncée, qui trahissent la vigueur de l'esprit et la virilité des sentiments. Les yeux d'un brun jaunâtre paraissent être exclusifs aux gens du premier ordre comme organisation, génie ou grandeur. Le vert est propre aux colériques, mais aussi aux hommes braves, résolus et constants. Le bleu clair est le lot des flegmatiques. Une paupière supérieure en plein cintre est la marque d'un bon naturel et d'une grande délicatesse, mais aussi d'une nature timide et puérile quelquefois. Des yeux qui, ouverts, forment un angle très-aigu vers le nez sont le partage des gens judicieux, sagaces et fins. Les grands yeux qui laissent paraître beaucoup de blanc au-dessous de la prunelle appartiennent aux flegmatiques et aux sanguins, selon qu'ils sont battus, flasques ou pleins de feu et d'expression.

Les paupières échancrées sont le signe d'une humeur colérique; c'est aussi celui de l'aptitude artistique et du bon goût; assez rares chez les femmes, elles indiquent un jugement qui sort de l'ordinaire quand on les y rencontre.

Des yeux très-grands, d'un beau bleu clair, dit bleu faïence, et transparents, sont le partage ordinaire des natures riches, bien douées, mais en même temps passionnées et voluptueuses, jalouses, curieuses. De petits yeux noirs, vifs, encadrés dans des sourcils noirs et touffus, annoncent la finesse, la ruse, la résistance aux obstacles. Les yeux qui, dans la joie ou les émotions tendres, forment beaucoup de petits plis ou n'en forment aucun dénotent des esprits méticuleux et presbytes, moralement parlant, bien entendu. Les yeux à paupières épaisses très-fendues aux extrémités, et couvrant à peu près la prunelle, sont le lot des gens sanguins et des hommes remarquables. Les yeux bien ouverts, limpides, mobiles, abrités par des paupières minces et bien dessinées sont l'indice de la sagacité, du bon goût, de l'orgueil et du tempérament galant.

— *Des sourcils.* Les sourcils sont une ombre dans le tableau et en relèvent les couleurs et les formes. Ils n'ont que deux mouvements qui dépendent des muscles du front, l'un par lequel on les élève et l'autre par lequel on les fronce et on les abaisse en les rapprochant l'un de l'autre. Ils sont les deux signaux de la douleur ou du plaisir, suivant les mouvements qu'ils affectent. Ceux qui se relèvent vers le cerveau sont le signe de la cruauté; quand ce n'est que leur milieu qui a cette direction, c'est alors l'effet des mouvements agréables; s'il s'abaisse, c'est la marque de la douleur physique. Harmonieusement arqué, le sourcil est le symbole de la bonhomie et de la simplicité; horizontal, il se rapporte à une nature énergique; rude et en désordre, on peut l'attribuer à un esprit vif, inflexible, emporté, mais équitable, si le poil est soyeux et fin. Quand les sourcils sont épais et serrés, que les poils en sont tous en sens parallèle et bien alignés, ils dénoncent un jugement sain et profond. S'ils se joignent ou sont réunis par un petit bouquet de poils appelé taroupe, qui forme entre eux comme un point au milieu d'une accolade, on peut compter sur une nature jalouse, sournoise et défiante. S'ils sont minces, c'est le signe de la faiblesse et du flegme; en sorte que, quand on les trouve ainsi chez un être emporté et vif, il faut attribuer la vivacité et l'emportement à des causes originelles. S'ils sont anguleux et entrecoupés, ils révèlent l'activité d'un esprit productif. Plus les sourcils se rapprochent des yeux, plus le caractère sera sérieux, profond et solide. Plus ils remontent loin des yeux, plus le caractère perd de sa force et de sa hardiesse, ainsi que de sa constance.

— *Du nez.* Le nez est pour ainsi dire le piédestal du front; il enlève au visage la disgrâce qu'il aurait si le front le surchargeait, sans une sorte d'appendice qui semble le contenir dans la face. On trouverait difficilement un nez bien fait dans un visage d'ailleurs mal conformé; il semble impliquer l'heureuse conformation de toutes les autres parties de la figure. Un beau nez est, de toutes les perfections, la plus rare et suppose toujours un esprit élevé.

Un petit nez échancré en profil indique un esprit doux, attentif, docile, apte à recevoir et à goûter des sensations délicates. Les nez courbés au sommet révèlent les natures impérieuses, dominatrices, tenant fortement à leurs idées et ne les abandonnant qu'à la dernière extrémité. Les nez perpendiculaires tiennent justement le milieu entre les deux tempéraments précédents. Un nez dont l'épine est large d'ailleurs, droite ou courbée, est le signe invariable de facultés supérieures; à racine étroite, au contraire, c'est le pronostic d'un tempérament habile à trouver des expédients, mais sans suite dans la poursuite du but.

La narine petite marque la timidité et l'incapacité. Des ailes nasales mobiles et écartées indiquent une grande délicatesse de sentiments, mais proclive à la sensualité et à la volupté. Un grand nez dénote la probité et le tempérament physique bien équilibré. Le nez camus est celui des impudiques. Un nez qui penche vers la bouche ne peut appartenir à un homme foncièrement bon, noble, généreux ou sincèrement joyeux. Les nez retroussés sont proverbialement le signe de la gaieté, de la finesse et de l'espièglerie.

— *De la bouche.* La bouche est l'interprète de l'esprit, du cœur, des sympathies, des antipathies, des besoins physiques et intellectuels. Les sentiments heureux en font relever les coins par en haut; les impressions tristes les abaissent, au contraire, et enfin l'aversion lui imprime un mouvement en avant. Que les lèvres soient fermes, qu'elles soient molles et mobiles, le caractère est toujours d'une trempe analogue. De grosses lèvres, bien proportionnées et dont la ligne de séparation est bien serpentée latéralement, sont incompatibles avec un esprit bas ou vil, comme aussi faux ou méchant; au plus, elles dénoteront un penchant à la volupté. Une bouche resserrée, hermétique, dont le bord des lèvres est très-effacé, est l'indice du sang-froid, de la tenue, de l'exactitude et de la propreté; si cette même bouche remonte en même temps aux deux extrémités, elle suppose l'affectation, la vanité, l'immodestie et même la malice. Les lèvres charnues signent un brevet de sensualité et de paresse. Des lèvres contournées et fortes inclinent à la timidité et à l'avarice. La lèvre supérieure débordant un peu marque la bonté. La lèvre inférieure qui avance annonce l'indifférence; creusée au milieu, elle est le signe de l'enjouement. Une bouche close indique la résolution; ouverte, c'est le contraire.

— *Des dents.* Les dents petites et courtes indiquent une grande force physique; longues, la faiblesse et la timidité; blanches, propres, bien rangées, un cœur bon et honnête; négligées, sales, de mauvais sentiments; larges et serrées, c'est le signe d'une longue vie. Enfin, quand les gencives supérieures sont sensiblement apparentes lors de l'ouverture de la bouche, c'est qu'on a affaire à un homme froid et sans passion.

— *Du menton.* Le menton en retrait, qui est particulier à presque toutes les femmes, est un signe de faiblesse quelconque, ou physique ou morale. Le menton perpendiculaire à la lèvre inférieure doit inspirer la confiance; pointu, il dénote un esprit actif et délié; formant l'anse, il est le signe propre à reconnaître l'homme méticuleux et avare; avancé, il annonce la fermeté du caractère; mou, charnu et à deux étages, il marque la sensualité. Le menton angulaire est le fait des esprits justes, équitables et impartiaux. Le menton plat suppose la froideur et la sécheresse du tempérament; petit, la timidité; rond et percé d'une fossette, c'est le gage de la bonté; fendu par le milieu, il annonce le calme et la résolution.

— *Des joues.* Les joues charnues indiquent un tempérament humide et des appétits sensuels; maigres et rétrécies, l'inaptitude aux jouissances et la sécheresse des humeurs; creusées, le chagrin, la mélancolie et même le désarroi; sillonnées, c'est l'effet de la bêtise et de la rusticité; triangulairement enfoncées, c'est celui de l'envie et de la jalousie; ondulées, c'est celui de l'expérience et du bon sens; relevées vers les yeux, c'est la garantie de la sensibilité et de la noblesse du cœur. Si vous voyez, pendant le sourire, se former trois lignes circulaires et parallèles, dites que vous avez un fou devant les yeux.

— *Des oreilles.* L'oreille large et unie, sans arrondissements dans ses contours, est l'oreille des musiciens, sans pour cela impliquer le génie; massive et arrondie, c'est le propre des gens très-ordinaires; étroite et arrondie, elle marque des facultés supérieures; sans rebords, c'est le signe de la bêtise; collée à la tête, c'est la même attribution, augmentée d'entêtement; détachée, c'est, au contraire, l'annonce de la capacité et de la franchise.

— *Du cou.* Le cou est une sorte de pivot pour la tête; de sorte qu'aux mouvements qu'elle lui imprime, à sa faiblesse ou à sa force, on peut évaluer l'importance du poids qu'il supporte.

Le cou long et effilé est celui des flegmatiques et des efféminés; gros et grand, c'est celui des hercules et des magnanimes; gros et engoncé, c'est celui des colériques; flexible, c'est celui des hommes souples, prêts aux concessions; roide, c'est celui de l'insociable et de l'intolérant; difforme, il annonce l'esprit borné; sillonné de nerfs et de veines gonflées, on peut conclure à la méchanceté; penché en avant, à la curiosité et à l'avarice; penché à droite, c'est le cou des studieux; penché à gauche, c'est celui des dissipés et des obscènes.

— *De la chevelure.* Les cheveux, sans être partie constitutive et nécessaire du corps humain, ne laissent pas pourtant que de prêter aux observations physiognomoniques à peu près comme les récoltes et les fruits d'un pays dénoncent sa situation et son climat.

Les cheveux longs et fins sont le propre d'un caractère faible; courts et forts, ils indiquent l'énergie et la vitalité. Une chevelure plate est le fait d'un esprit sans consistance. Les cheveux d'un blond doré ou d'un beau châtain luisant dénotent la noblesse du caractère et l'ouverture de l'esprit; noirs, plats, épais et grossiers, ils marquent l'esprit d'ordre et l'assiduité; noirs, minces et clairsemés, ils sont la preuve d'un jugement sain, mais d'un esprit terre à terre. Les cheveux rouges présagent un être ou tout bon ou tout à fait méchant. Il faut se défier des gens dont les cheveux et les sourcils sont d'une couleur différente.

— *Des bras.* Le bras est aussi un reflet du tempérament et, suivant qu'il est robuste, grêle, mou, mal articulé, nerveux, il marque les mêmes qualités transportées dans le domaine de l'esprit. Ajoutons que les bras velus révèlent un irrésistible penchant à la volupté.

— *De la main.* Pour les physiognomonistes, la main a une importance si grande, qu'à elle toute seule elle a donné lieu à des études spéciales (v. CHIROMANCIE). La *physiognomonie* ne se borne pas à distinguer les mains crochues, les mains fermes, etc.; elle prétend expliquer la différence qu'on peut trouver dans la poignée de main de plusieurs individus. Les uns donnent la main franchement et serrent vigoureusement celle qu'on leur tend, d'autres présentent à peine deux doigts; d'autres encore abandonnent leur main, qui reste inerte sous la pression et semble morte à tout sentiment. Lorsque l'on tient la main d'un interlocuteur, si l'on tourne tout à coup le bras en dedans pour imprimer un mouvement de rotation au sien, et si l'on éprouve une résistance réagissante, c'est que l'on a affaire à un homme de caractère; si, au contraire, il se laisse aller au mouvement imprimé, c'est qu'il est faible.

— *Des épaules, de la poitrine, du ventre et des cuisses.* Telle organisation, tel individu. Des épaules larges, une poitrine large, un ventre bien pris et des cuisses fortes sont le signe de la santé et de la force; par conséquent, d'un esprit égal et sans trop de dissonances. Toutes ces parties ou l'une quelconque d'entre elles, lorsqu'elles sont velues, indiquent une propension décidée à la volupté. Le gros ventre dénote des habitudes de paresse et de sensualité; plat et rétréci, c'est le contraire. Les cuisses grosses et nerveuses annoncent l'énergie des facultés; courtes, elles signalent la méchanceté et l'envie.

— *Des genoux, des jambes et des pieds.* Le genou charnu révèle la mollesse du caractère; cagneux, la ruse; sec et osseux, la force et l'impudicité. On a remarqué que tous ceux qui avaient la jambe nerveuse, quand, d'autre part, ils avaient l'esprit gai et des goûts sensuels, aimaient la danse avec passion. Les pieds petits et gras supposent la mollesse du tempérament et, par suite, celle du caractère; déliés, la hardiesse, la malice et l'activité. Défiez-vous de l'homme qui a les pieds longs et menus.

— *De la stature et des proportions du corps.* Il existe une harmonie complète entre la stature de l'homme et son caractère, et, pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les extrêmes : les géants et les nains, les corps trop charnus ou trop maigres. Plus la stature et la forme sont parfaites, plus la sagesse et la vertu exercent un empire supérieur, dominant, positif. Plus le corps s'éloigne de la perfection, plus les facultés intellectuelles et morales sont inférieures, subordonnées, négatives. Si l'on objecte que quelques personnes, admirablement organisées, donnent le spectacle d'une conduite scandaleuse ou montrent une obtusité d'esprit désespérante, la *physiognomonie* répond que c'est l'exception d'abord et qu'ensuite l'exemple, l'éducation, la vie des villes sont des causes trop puissantes pour ne pas faire dévier de la règle.

— *Des attitudes, de la démarche, de la posture.* La démarche et le maintien ne sont naturels qu'en partie, et le plus souvent les humains y mêlent quelque chose d'emprunté et d'imité; mais ces imitations mêmes et les habitudes qu'elles lui font contracter sont encore des résultats de sa nature propre et rentrent dans son caractère qui, par ainsi, se trahit au lieu de se dissimuler. D'où l'on peut conclure à la vanité, à la modestie, à la paresse, à l'activité des individus rien qu'en les voyant s'asseoir, se lever ou marcher. N'espérez jamais une humeur douce et bienveil-

lante d'un homme qui s'agite sans cesse et dont le geste est fréquent.

— *Des gestes.* Le geste est le corollaire de l'attitude et de la démarche. Il peut être naturel ou affecté, rapide ou lent, passionné ou froid, uniforme ou varié, grave ou enjoué, aisé ou contraint, léger ou roide, noble ou trivial et même crapuleux, fier ou humble, hardi ou timide, décent ou ridicule, agréable et gracieux, imposant et menaçant.

— *Du langage et de la voix.* Le son de la voix, son articulation, sa douceur ou sa rudesse, sa faiblesse et son étendue, ses inflexions hautes ou basses, la volubilité de la langue, le timbre de l'organe sont fort caractéristiques. De toutes les dissimulations, en y comprenant même l'hypocrisie du regard, celle du langage, quelque étudiée qu'elle soit, est la plus aisée à découvrir.

— *Du rire et des pleurs.* Le rire et les pleurs prêtent éminemment aux observations physiognomoniques ou plutôt pathognomoniques, puisque ce sont des états exceptionnels, mais si énergiques qu'ils doivent déceler, comme un miroir grossissant, les mouvements et les appréciations de l'esprit et du cœur.

— *Du style.* Le style, c'est l'homme, a dit Buffon, et cette observation est l'une des plus vraies qu'on puisse faire. Le style d'un homme montre ses qualités et ses défauts au vif. Gall cite un prêtre dont les écrits étaient surchargés de tant d'incidentes, de restrictions, de parenthèses, de périphrases, de notes, qu'on n'y comprenait plus absolument rien, si ce n'est que l'auteur poussait la prudence, la timidité et les précautions jusqu'à l'abus; ce prêtre, en effet, avait la circonspection développée jusqu'à l'état maladif. Ne faut-il pas conclure de là que les tours de phrase d'une lettre peuvent nous donner de grandes lumières sur son auteur?

— *Du dessin, de l'écriture.* La manière de chaque maître en peinture fait bien comprendre que tout individu met une partie de lui-même dans ce qu'il trace. C'est en partant de cette remarque qu'on a dit qu'on fait toujours deux portraits en un seul, qui sont: d'abord celui de la personne qu'on peint, ensuite son propre portrait. Beaucoup de peintres répètent obstinément les mêmes types dans leurs tableaux. L'écriture, par sa régularité, sa fermeté, sa rondeur, son écrasement, sa mollesse, son désordre, son allure oblique et, en un mot, toutes ses qualités et tous ses défauts, peut donner des indices du tempérament de celui qui a tenu la plume.

— *De l'habillement.* Les signes physiognomoniques qui se rencontrent dans l'habillement ne doivent point être négligés et complètent la connaissance de l'homme. Il est évident que la propreté ou la négligence, l'ampleur ou l'étriquement, la forme et la coupe, la décence ou l'effronterie d'un vêtement sont de vivants témoignages d'un caractère. Un chapeau, selon qu'il est mis de travers, en arrière, en avant ou tout droit a diverses significations. Tout cela pourrait faire l'objet d'une *physiognomonie* accessoire fort intéressante, mais dont on peut facilement saisir la portée d'un seul coup d'œil.

— *Lignes d'animalité.* Quoiqu'il n'existe pas une ressemblance proprement dite entre l'homme et l'animal, il arrive souvent que certains traits du visage humain nous rappellent l'idée de quelque animal. Cette analogie influe nécessairement d'une façon plus ou moins importante sur les facultés morales ou intellectuelles de l'homme. Les plus avantageuses ressemblances sont celles du cheval, du lion, du chien, de l'éléphant et de l'aigle. Selon la *physiognomonie*, dans chacune de ces ressemblances il y a une participation plus ou moins sensible au caractère, aux mœurs et aux habitudes des animaux dont on se rapproche.

— *Ressemblance des parents et des enfants.* La *physiognomonie* présente la nomenclature d'observations suivante, à propos de la physionomie des familles:

1° Lorsque le père est stupide au dernier degré et la mère intelligente, les enfants sont doués d'une extrême intelligence.

2° Si le père est naturellement bon, les enfants auront, pour la plupart, de bonnes dispositions.

3° Les fils semblent tenir de leur père, s'il est bon, leur caractère moral, et de leur mère leur caractère intellectuel. Les filles héritent plutôt du caractère de leur mère.

4° Quiconque veut bien connaître la ressemblance des enfants avec leurs parents doit l'observer immédiatement une ou deux heures après leur naissance. Cette première ressemblance, si frappante, s'efface ordinairement et ne reparaît que plusieurs années après, souvent même après la mort.

5° Si la ressemblance physique des enfants et des parents augmente avec les années, il en est de même de la ressemblance intellectuelle.

6° Du père naissent la solidité ou la débilité de l'espèce, non la forme des os, des muscles; de la mère vient la qualité des nerfs, la forme du visage, si toutefois sa maternité est due à un premier amour. Les veuves, par exemple, feront souvent exception. Les naturalistes ont observé qu'une chienne, dans toutes les portées diverses qu'elle pouvait mettre bas, imprimait toujours à ses petits le caractère de la race à laquelle elle avait dû la première gestation.

7° Certains enfants participent de la ressemblance paternelle et maternelle tout à la fois. Dans ce cas, ils finissent toujours par pencher du côté de celui dont l'affection exerce l'influence la plus continue.

8° Les accidents qu'on appelle *envies de femmes grosses* ne sont jamais déterminés par l'imagination de la mère. Ainsi les mères, redoutant, pendant tout le temps de leur grossesse, de donner le jour à un enfant difforme ou couvert de *taches de mère* parce qu'elles se rappellent avoir vu des objets hideux et repoussants, créent presque toujours des enfants très-bien faits et sans nulle tache, précisément parce que leur crainte était imaginaire et qu'elle ne provenait pas d'une apparition soudaine leur faisant éprouver l'horreur et le dégoût.

9° Dès que le tempérament colérique s'est implanté dans une famille par le père ou par la mère, il pourra s'écouler des siècles avant de s'atténuer.

10° Le tempérament flegmatique est celui qui se transmet le moins facilement.

11° Le tempéramment actif, laborieux, vigilant est presque indelebile.

Tel est, en substance, le système présenté par Lavater et ses adeptes. Nous n'avons laissé de côté que quelques parties secondaires, la comparaison de l'homme et de la femme, l'étude de la physionomie des races, des nations et même des provinces. Ce que nous avons dit suffit pour donner une idée de la *physiognomonie*. Il nous reste maintenant à la juger.

La *physiognomonie* est-elle une science? Ses partisans l'affirment. Selon eux, c'est une science qui s'appuie sur l'observation; mais, selon eux aussi, cette science ne peut être précise et utile qu'en proportion des ressources personnelles de l'observateur. Pour bien lire dans l'organisme d'un homme, pour bien juger son caractère, il faut évidemment des connaissances propres, la sagacité du coup d'œil, une expérience consommée et l'habitude de l'observation. L'art de connaître les hommes par leur physionomie ne se borne pas à découvrir, dans les traits du visage, les différentes habitudes morales ou intellectuelles, qu'il est toujours si piquant de reconnaître ou même de soupçonner; cet art est beaucoup plus vaste et embrasse tous les rapports de l'homme extérieur et de l'homme intérieur, la science de l'expression dans toute son étendue, la recherche de toutes les traces, de tous les signes, de tous les caractères des qualités physiques et morales de l'organisation. Pour le disciple de Lavater, la société est une galerie de tableaux vivants qu'il juge, qu'il apprécie, comme l'artiste juge et apprécie les chefs-d'œuvre des grands peintres. Il connaît seul les caractères d'une langue que tous les hommes parlent avec la même éloquence. Comme les solitudes du désert et de l'Océan, la société recèle des périls. Pour y vivre, l'expérience est nécessaire, et la connaissance approfondie du cœur humain, donnée par l'étude de la physionomie et par les rapprochements de l'observation, peut et doit souvent prévenir et écarter les leçons tardives du malheur.

Comme on le voit, rien n'est plus séduisant que les perspectives qu'ouvre la *physiognomonie* à ses adeptes. Mais sont-elles justifiées? On ne saurait contester ni l'influence du moral sur les habitudes physiques du visage, ni l'influence réciproque de la conformation physique sur les facultés mentales. Mais peut-on, à l'aide de vagues données générales, formuler en lois précises les rapports de l'âme et de la physionomie? Nous ne le pensons pas. Le tenter, c'est se jeter dans une voie aussi dangereuse que conjecturale; c'est se lancer dans une entreprise digne d'un mystique emporté par son imagination. La *physiognomonie* peut fournir des observations fort intéressantes, mais elle ne saurait être une science, car elle ne peut donner des résultats certains, poser des règles fixes et invariables. Lavater a établi bon nombre de déductions fort ingénieuses et pleines de justesse, des déductions plausibles et qui peuvent être utiles; mais, auprès d'observations qui attestent sa sagacité, que d'assertions ridicules et puériles, comme on a pu s'en convaincre en lisant l'exposé du système. La physionomie peut bien, dans certains moments, exprimer les mouvements des passions, un sentiment mobile, le moral peut à la longue laisser sur le physique des traces visibles; mais on ne saurait l'établir en règle invariable. C'est dépasser le but que de vouloir que tout en nous puisse se trahir en dehors, s'accuser matériellement. Il n'existe aucune relation nécessaire entre les traits du visage et les habitudes du corps, les facultés intellectuelles, les qualités morales; la physionomie peut tromper aussi bien que la parole elle-même. Buffon a dit avec beaucoup de sens: « Il est permis de juger à quelques égards de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions et de connaître, à l'inspection du changement du visage, la signification actuelle de l'âme; mais comme l'âme n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle âme, et l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits du visage, car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'âme. » Ajoutons que la race, le croisement, l'éducation, le degré de civilisation, les mœurs, le climat, le genre de nourriture, l'âge, etc., modifient singulièrement les types, la physionomie générale des individus, et sont un nouvel obstacle à ce qu'on puisse établir des règles fixes sur certains traits. Il est donc absolument chimérique de vouloir établir des données positives et scientifiques sur ce qui est la mobilité même.

— Bibliogr. On peut consulter sur la *physiognomonie* les ouvrages suivants: *Physiognomoniæ veteres scriptores* (Altenbourg, 1780, in-8°); *Physionomia et de hominis procreatione*, par Michel Scott (Paris, 1508, in-8°), traduit en français (1540, in-16); *Physiognomica*, par Adamantius (Paris, 1540, in-8°); *Decisiones physiognomoniæ*, par Pierre d'Abano (1548, in-8°); *Compendium de physiognomonia*, par B. Cocles (Paris, 1546, in-8°); *Lettres philosophiques sur la physionomie*, par Pernetti (1746, in-12); *Fragments physiognomoniques*, par Lavater (Leipzig, 1775-1778, 4 vol. in-fol.), dont nous avons parlé plus haut; *Dissertation sur les différences réelles que présentent les traits du visage*, par Camper (Utrecht, 1791, in-4°); *Discours sur les moyens de représenter les passions qui se manifestent sur le visage*, par Camper (Utrecht, 1792, in-4°); *Théorie des ressemblances*, par Gama Machado (Paris, 2 vol. in-4°); *Rapports du physique et du moral de l'homme*, par Cabanis (1802, 2 vol. in-8°); *Doctrine des rapports du physique et du moral pour servir de fondement à la physiologie dite intellectuelle et à la métaphysique*, par Bérard (Paris, 1823, 2 vol. in-8°); *Du pouvoir de l'imagination sur le physique et le moral de l'homme*, par Demangeon (1 vol. in-8°); *De la physionomie et des mouvements d'expression*, par Gratiolet (1865, in-12).

PHYSIOGNOMONIQUE adj. (fi-zi-o-ghno-mo-ni-ke — rad. *physiognomonie*). Qui a rapport, qui appartient à la physiognomonie: *Méthode* PHYSIOGNOMONIQUE.

PHYSIOGNOMONISTE s. m. (fi-zi-o-ghno-mo-ni-ste — rad. *physiognomonie*). Celui qui s'occupe d'études physiognomoniques ou qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGRAPHE s. m. (fi-zi-o-gra-fe — rad. *physiographie*). Celui qui s'occupe de physiographie.

PHYSIOGRAPHIE s. f. (fi-zi-o-gra-fî — du gr. *phusis*, nature; *graphô*, j'écris). Description des productions de la nature. ‖ Peu usité.

PHYSIOGRAPHIQUE adj. (fi-si-o-gra-fi-ke — rad. *physiographie*). Qui a rapport à la physiographie: *Essais* PHYSIOGRAPHIQUES.

PHYSIOLOGIE s. f. (fi-zi-o-lo-jî — du grec *phusis*, nature; *logos*, discours, traité. Le mot physiologie signifie donc proprement *histoire naturelle*, mais il ne s'emploie pas dans cette acception). Science des phénomènes de la vie, des fonctions des organes: *La* PHYSIOLOGIE *est la science de la vie, la plus vivante, par conséquent, de toutes les sciences.* (E. Pelletan.) ‖ Ouvrage qui traite de cette science: *La* PHYSIOLOGIE *de Müller.*

— *Physiologie générale*, Celle qui traite des fonctions biologiques et organiques en général, sans s'attacher aux différences qui caractérisent les règnes. ‖ *Physiologie spéciale*, Celle qui s'attache à l'étude d'une espèce organique. ‖ *Physiologie humaine*, ou simplement *Physiologie*, Celle qui s'applique à l'étude de la vie et des fonctions organiques chez l'homme: *L'hygiène dérive immédiatement de la* PHYSIOLOGIE. (Lameun.) *La morale demande [illegible] la* PHYSIOLOGIE *en démontre la possibilité.* (Dufieux.) ‖ *Physiologie animale*, Celle qui concerne les animaux. ‖ *Physiologie végétale*, Partie de la botanique qui traite des fonctions des organes végétaux: *Ce qui paraît nuire le plus aux progrès de la* PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE, *c'est l'esprit de système.* (Bosc.) *Les anciens connaissaient que [illegible] la* PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE. (T[illegible].) ‖ *Physiologie comparée*, Étude comparative des phénomènes biologiques et organiques dans les diverses espèces.

— Littér. Étude d'un caractère considéré comme type, d'un état spécial et caractéristique: *La* PHYSIOLOGIE [illegible]. *La* PHYSIOLOGIE *du mariage.*

— Encycl. I. DÉFINITION DE LA PHYSIOLOGIE, SA PLACE DANS LES SCIENCES. [illegible] des phénomènes de la vie, [illegible] étude générale des êtres vivants, des organismes; elle comprend l'anatomie, qui étudie les parties vivantes à l'état de repos, à l'état statique, c'est-à-dire au point de vue de leur forme et de [illegible] biotaxie, qui étudie les êtres vivants dans leurs rapports naturels et les distribue en es[illegible] et les organes à l'état de fonctionnement, de [illegible] des relations des êtres vivants [illegible]

[illegible] de la vie [illegible] *physiologie* des fonctions intellectuelles et morales. Le caractère philosophique de la biologie est de rattacher constamment l'un à l'autre, dans chaque cas déterminé, le point de vue anatomique et le point de vue physiologique, ou, en d'autres termes, l'état statique et l'état dynamique. Placé dans un système donné de circonstances extérieures, un organisme doit toujours agir d'une manière nécessairement déterminée; et, en un sens inverse, la même action ne saurait être identiquement produite par des organismes vraiment distincts. Il y a donc lieu à conclure alternativement ou l'acte d'après le sujet, ou l'agent d'après l'acte. Le double problème biologique peut être posé, suivant l'énoncé le plus mathématique possible, en ces termes généraux: Étant donné l'organe, trouver la fonction ou l'acte, et réciproquement. En un mot, la biologie doit tendre à nous permettre de toujours prévoir comment agira, dans des circonstances données, tel organisme déterminé, ou par quel état organique a pu être produit tel acte accompli. Cette définition de la science biologique s'écarte beaucoup, il est vrai, des habitudes actuelles, en ce qu'elle a peu d'égards à la distinction vulgaire entre l'anatomie et la physiologie, qui se trouvent intimement combinées. C'est qu'il n'y a pas, en réalité, de motifs suffisants pour maintenir la séparation ordinaire entre ces deux faces rationnellement inséparables d'un problème unique. D'une part, en effet, s'il ne peut évidemment exister de saine *physiologie* isolée de l'anatomie, n'est-il pas réciproquement tout aussi certain que, sans la *physiologie*, l'anatomie n'aurait aucun vrai caractère scientifique et serait même le plus souvent inintelligible?

M. Claude Bernard établit sur des vues différentes la distinction de la *physiologie* et des autres sciences biologiques. Sans doute, dit-il, toutes les sciences biologiques procèdent d'un même tronc, puisque l'être vivant est l'objet commun de leur étude; mais elles ne sont pas pour cela des démembrements ou de simples fragments les unes des autres. En se subdivisant, les sciences s'élèvent et changent de point de vue, et, sous ce rapport, les sciences expérimentales se rapprochent davantage du but vers lequel tout doit converger, savoir: l'explication des phénomènes vitaux. Quelle serait, en effet, l'utilité de toutes les sciences anatomiques et zoologiques, si elles n'étaient des échelons successifs pour arriver à la connaissance des phénomènes de la vie? Dans l'arbre scientifique, les branches montent donc toujours en s'éloignant du tronc, et ce sont les extrémités de ces branches qui portent les bourgeons et les fruits et atteignent le but scientifique, qui n'est lui-même rien autre chose que le produit ou le fruit de toutes les évolutions scientifiques antérieures. La *physiologie*, en tant que science expérimentale, se distingue donc nettement de la zoologie et de la botanique, qui sont des sciences naturelles. La *physiologie* ne cherche à déduire de ses recherches aucun caractère de classification; elle néglige complètement les considérations de classe, d'ordre, de genre, d'espèce, qui sont l'objet essentiel des études des naturalistes, zoologistes ou phytologistes. Pour la *physiologie* générale, il n'y a que des mécanismes vitaux variés à [illegible] actifs communs. L'objet de cette science est de déterminer ces éléments communs, avec leurs propriétés et dans leurs conditions d'activité. La *physiologie* comparée est pour la *physiologie* générale une source d'études précieuses, mais à un tout autre point que celui [illegible] sans doute chercher dans la *physiologie* des caractères de classification ou de distinctions spécifiques des êtres vivants; mais la *physiologie* générale ne cherche dans la zoologie que des explications de phénomènes. Dès que le physiologiste trouve une différence fonc[illegible] nelles spéciales qui existent chez un animal, et [illegible] l'explication réelle du phénomène, s'il arrive. [illegible] appareil, un [illegible] ou nerveux, [illegible]

[illegible] une même [illegible] expérimentale. [illegible] et la physiologie [illegible] les mêmes [illegible] : les corps vi[vants] [illegible] ne seront que des [illegible] d'une même science naturelle. C'est ainsi que l'an[illegible] nique. Elle est une science distincte, parce qu'elle est expérimentale et placée à un point de vue différent. Sans doute les sciences naturelles et expérimentales s'appuient les unes [illegible] ques. Les zoologistes pensent avec raison qu'ils doivent étudier les animaux sous le rap[illegible] gie ou à l'anatomie comparée. L'anthropologie, par exemple, doit considérer l'homme sous certain rapport de politique ou de législation; l'anthropologiste n'en restera pas moins toujours un naturaliste. C'est donc la nature de leur problème spécial qui doit distinguer les sciences et les séparer radicalement les unes des autres, malgré les relations nécessaires et les nombreux points de contact qu'elles ont nécessairement les unes avec les autres. C'est pour ne pas bien connaître ces principes des divisions des sciences qu'on voit souvent des savants tomber dans de grandes confusions ou prétendre que leur science renferme toutes les autres.

La *physiologie* expérimentale est la science qui marche à la conquête de la nature vivante; cette direction conquérante est le caractère propre des sciences expérimentales modernes. L'antiquité n'a pu connaître cette nouvelle idée scientifique parce que les sciences d'observation ou contemplatives ont dû se former avant les sciences d'expérimentation ou exécutives. Mais l'homme a compris que la contemplation passive n'était point le but de l'humanité; son rôle est le progrès et l'action. L'homme ne peut se former qu'en s'emparant à son profit des phénomènes de la nature au milieu desquels et par lesquels il vit. Le règne des sciences expérimentales physico-chimiques est arrivé, et ces sciences, bien que de date récente, ont déjà doté l'humanité d'une puissance immense dont on ne saurait encore calculer toute la portée. L'avènement de la science expérimentale physiologique sera nécessairement plus tardif, mais il viendra indubitablement. Les sciences [illegible] telles qu'elles sont exprimées dans les nomenclatures et les classifications des naturalistes ont dû être, comme dans les sciences des corps bruts, les premières à se constituer; mais elles ne sauraient ici non plus représenter le but scientifique définitif. C'est la science biologique expérimentale, active ou exécutive, c'est-à-dire la *physiologie* expérimentale, qui est la science la plus élevée des êtres vivants, parce que c'est elle qui poursuit le but suprême que l'homme se propose d'atteindre par [illegible], savoir : l'action sur les phénomènes de la nature.

— II. DE LA MÉTHODE OU DES MOYENS D'INVESTIGATION EN PHYSIOLOGIE. Les moyens d'investigation en *physiologie* ont été fort bien [illegible] par de Blainville. On peut diviser ces moyens en quatre ordres ou sections; savoir : 1° Les moyens fournis par l'observation directe ou immédiate du phénomène; 2° ceux que peut fournir la comparaison des circonstances qui accompagnent le même phénomène dans la série des âges, dans celle des divers degrés de l'échelle animale, ou encore dans les autres corps organisés (les végétaux) et même dans tous les êtres de la nature; 3° les moyens fournis par des expériences indirectes ou médiates, c'est-à-dire par la pathologie, ou par les anomalies d'organisation; 4° les moyens fournis par des expériences directes, immédiates et instituées en vue d'un but particulier.

Les moyens fournis par l'observation directe ou immédiate consistent essentiellement :

1° Dans une analyse exacte de toutes les circonstances du phénomène envisagé dans son état normal et dans les limites des variations dont il est susceptible. Par exemple, dans le phénomène complexe de la circulation, c'est-à-dire de la marche des liquides [illegible] déterminée, il faudra avoir égard au nombre des pulsations du cœur, à leur intensité, à la disposition et [illegible] que parcourt le fluide, au sens dans lequel il marche, etc.

2° [illegible] sur son [illegible] intermittence, ou même sur sa suppression totale. Ainsi, en prenant encore la circulation [illegible] ces de la température, de la pression atmosphérique, [illegible] circonstances qui, comme on le sait, influent [illegible] et qui, en faisant varier le rapport de leur [illegible] courent, influent sur la facilité de leur progression.

3° Dans l'analyse des circonstances intérieures qui peuvent avoir les mêmes résultats, c'est-à-dire de l'effet que peut produire sur un phénomène la coexistence d'un autre phénomène, soit normal, soit anomal, qui se passe dans le même corps organisé. On sait, par exemple, que la circulation est modifiée d'une manière évidente pendant l'acte reproducteur, pendant la grossesse, pendant le travail intellectuel et, en général, pendant l'exercice de toute fonction intermittente; dans le moment de cet exercice, les mouvements du cœur et des fluides sont accélérés, et l'organe qui est en activité reçoit une plus grande quantité de ces derniers que dans son état de repos.

4° Dans l'observation de la relation de cause et d'effet qui existe entre le phénomène et l'organisation, la disposition et le développement de la partie du corps qui le produit, celle-ci étant envisagée sous le triple point de vue anatomique, physique et chimique. C'est ainsi que, dans l'œil, on remarque une relation frappante entre la disposition anatomique et les propriétés physiques (notamment la forme, la densité et la transparence) des divers éléments qui le composent, d'une part, et la partie physique de la fonction dont il est chargé. Quant à la relation qui se trouve ici entre la nature chimique de l'œil et le phénomène de la vision, elle consiste surtout dans la grande quantité d'eau qui entre dans la composition des parties transparentes du premier; car c'est bien certainement à l'eau qu'est due leur limpidité si remarquable. La densité et la composition élémentaire des humeurs de l'œil sont aussi nécessaires à connaître pour l'analyse complète du phénomène, les physiciens ayant montré que les couches du cristallin agissent différemment sur la lumière.

Les moyens fournis par la comparaison peuvent se diviser en quatre catégories :

1° La comparaison du phénomène sous les divers points de vue de son intensité, de sa régularité ou de son irrégularité, de sa constance ou de son intermittence dans les différents âges d'un même animal. On voit, par exemple, que le mouvement des fluides n'est d'abord qu'une sorte d'imbibition et, ensuite, qu'une oscillation dans la masse de l'embryon, qu'il ne se régularise que peu à peu, qu'il subit une grande modification après la naissance chez les mammifères, qu'il est d'autant plus accéléré que l'animal est plus jeune, l'âge y amenant un ralentissement progressif.

2° La comparaison du phénomène sous les mêmes rapports, aux divers degrés de l'échelle animale. Ainsi, la circulation subit des changements notables à mesure qu'on s'élève dans la série; changements qui correspondent assez bien à ceux que nous observons aux divers âges d'un animal supérieur. Chez les êtres dont le corps ne constitue qu'une masse celluleuse, ce n'est, d'abord, comme dans notre premier âge embryonnaire, qu'une imbibition et, ensuite, une oscillation dans les mailles capillaires du corps; plus tard, quand des organes distincts apparaissent et se spécialisent, les courants de liquides affectent des directions déterminées et se proportionnent aux besoins de ces organes; lorsque enfin l'absorption aérienne se fait dans une partie du corps, il s'établit un double courant des organes à cette partie et de cette partie aux organes; des fibres contractiles se placent sur un point de leur trajet, impriment un mouvement régulier aux fluides, et nous avons alors une véritable circulation.

3° La comparaison établie avec les végétaux. Elle montre, comme chez les animaux inférieurs, un mouvement oscillatoire des fluides, devenant, dans quelques endroits, une sorte de progression régulière dans des canaux.

4° La comparaison établie avec des corps non organisés. Les phénomènes de la capillarité, analysés dans les corps organiques, peuvent servir à expliquer l'origine de l'absorption et, par suite, de la circulation.

Les moyens que nous devons à l'expérience indirecte sont de deux sortes : ceux qui sont fournis par la pathologie proprement dite, et ceux que donnent les anomalies d'organisation ou les monstruosités. Les uns et les autres consistent :

1° Dans l'analyse des modifications du phénomène à la suite d'affections morbides ou d'un développement anomal de l'organe dont il dérive.

2° Dans l'analyse des modifications apportées au phénomène par des maladies ou des anomalies d'organes qui sont dans un rapport plus ou moins éloigné avec celui qui produit ce phénomène.

3° Dans l'analyse des modifications qu'éprouvent les autres phénomènes ou fonctions après la suppression d'un acte par suite de l'absence, de la perte ou de la destruction de l'organe qui en était chargé.

Les moyens [illegible] dus à l'expérience indirecte ont de grands avantages et de grands inconvénients. Voici les avantages : d'abord, les altérations de tel ou tel phénomène se produisant lentement, l'organisme a pu se modifier peu à peu dans la nouvelle combinaison physiologique, ce qui permet à l'individu de vivre assez longtemps pour que le phénomène, devenu morbide, puisse être complètement comparé avec ce qu'il serait ou [illegible] l'état de santé sur le même individu. Ensuite, ces altérations peuvent se produire sur l'espèce humaine, qui est capable d'analyser ses sensations et de les faire connaître au physiologiste par le langage. Le phénomène et ses altérations sont alors beaucoup mieux connus à l'aide de questions et de réponses convenables, ce qui ne peut exister dans les expériences faites sur les animaux.

Le principal inconvénient des expériences indirectes est qu'elles ne peuvent être faites à volonté, soit quant au temps et à l'opportunité, soit sous le rapport de l'étendue, si bien qu'on est obligé de les attendre du hasard.

Nous arrivons aux moyens fournis par des expériences indirectes. Ce quatrième et dernier ordre de moyens serait, sans aucun doute, celui qui donnerait le plus de résultats concluants, s'il pouvait toujours être employé d'une manière convenable, ce qui malheureusement est assez rare. L'expérimentation, en *physiologie*, est de tout autre nature qu'en physique et en chimie. Sans doute, elle a toujours pour but la connaissance de la vérité par des moyens imaginés et calculés pour y parvenir promptement, indépendamment des circonstances de temps et de lieu; sans doute, les moyens employés doivent être choisis et dirigés de telle sorte qu'il soit possible d'en tirer un résultat net ou nettement séparable de ces moyens eux-mêmes, ce qui est commun à toute expérience; mais il y a une différence essentielle qui tient à la nature du sujet mis en expérimentation. Faire une expérience, en physique et en chimie, c'est, dans la première science, étudier un phénomène unique, dans tous les corps qu'on soumet à une action déterminée, afin de connaître la loi de ce phénomène; et, dans la seconde, c'est étudier un corps sous le seul point de vue de l'action de ce corps sur tel ou tel autre, ou de l'action de tel ou tel de ceux-ci sur le corps qu'on veut connaître. L'ensemble de ces expériences donne la connaissance du corps ou des lois du phénomène; mais, dans l'une comme dans l'autre de ces sciences, le sujet peut être soustrait à toute action extérieure autre que celle du corps dont on veut analyser l'effet sur lui. Ainsi, pour connaître la loi de la chute des graves, le physicien a pu placer successivement tous les corps, soit dans le vide le plus complet que nous puissions faire, soit dans des fluides de densités très-différentes, en le soustrayant à toute autre influence qui pouvait entraver la production du phénomène. De même, pour connaître la capacité d'un corps pour le calorique, il lui a suffi de le placer de manière qu'on pût estimer rigoureusement la quantité de glace qu'il a fondue dans un temps donné. En chimie, le corps à examiner, à analyser peut également n'être soumis à d'autre action que celle du corps qui sert de menstrue ou de l'agent dont on veut connaître les effets sur lui. On est presque toujours maître du temps, de l'espace, de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et, jusqu'à un certain point même, de l'électricité. On peut prendre une aussi petite ou une aussi grande quantité qu'on voudra du corps à étudier et lui faire subir toutes les préparations convenables, sans le dénaturer. Mais, en *physiologie*, il n'en est plus ainsi. En même temps que vous faites l'expérience, il faut que le corps dont vous voulez étudier certains phénomènes continue à vivre; car, du moment où ce serait sur un corps mort que vous agiriez, le phénomène cesserait. Or, pour qu'il vive, il faut absolument qu'il reste dans des relations nécessaires avec l'air atmosphérique, avec la lumière, l'eau, la chaleur, l'électricité, et, en outre, qu'il reçoive les aliments nécessaires à sa nutrition. Il faut que les mouvements continuels de composition et de décomposition qui constituent la vie se continuent pendant l'expérience; en sorte qu'au lieu de n'avoir que le phénomène que vous voulez analyser, et par conséquent qu'une seule variation à estimer, vous en avez, en *physiologie*, outre celle qui fait le sujet de l'expérience, de deux sources différentes : les unes provenant des circonstances extérieures que vous ne pouvez ni suspendre ni même modifier dans des limites fixes; les autres, intérieures, résultant des actions et réactions qui ont lieu dans le sujet même que vous soumettez à votre investigation. Comment, alors, espérer analyser le phénomène d'une manière assez complète pour séparer nettement ce qui est un effet de l'expérience même de ce qui ne lui appartient pas et le complique en se mêlant à lui d'une manière plus ou moins inextricable? Dans toute expérience physiologique, une discussion préliminaire est donc indispensable pour déterminer la possibilité, l'opportunité, en un mot ce qu'on peut nommer l'institution de l'expérience. C'est même, il faut en convenir, la partie la plus difficile de celle-ci, puisqu'elle seule fait apprécier le degré de confiance qui lui est dû. Il ne suffit donc plus de dire qu'on a fait telle ou telle expérience, il faut nécessairement exposer comment elle a été instituée, comment elle a été exécutée, sans quoi la science est en droit de ne pas l'admettre, surtout si son résultat est en contradiction avec ce que l'analogie avait permis d'établir.

Dans tous les cas où le moyen expérimental peut être employé, on trouve dans les expériences instituées en vue d'un but déterminé l'avantage de produire à volonté la lésion de tel ou tel organe et de pouvoir s'assurer par là si l'altération des actes de cet organe est proportionnelle à cette lésion. On a encore la faculté de pouvoir étendre celle-ci à tous les éléments de l'organe, ou de la borner à quelques-uns d'entre eux, tels que les systèmes nerveux et vasculaire; ce qui permet d'apprécier, jusqu'à un certain point, par les différentes altérations qui résultent de ces diverses sortes de lésions, la part de chaque élément à la fonction de l'organe soumis à l'expérience.

Mais, selon de Blainville, les inconvénients de ce genre d'investigation sont peut-être encore plus nombreux que ses avantages. Ainsi la rapidité avec laquelle la lésion d'une partie est produite porte dans tout l'organisme un trouble qui obscurcit l'effet particulier de cette lésion, ce qui n'a pas lieu dans les cas pathologiques où l'altération de l'organe arrive graduellement. Ensuite, les expériences ne pouvant être instituées sur l'homme que dans un très-petit nombre de cas, et dans des limites très-restreintes, on n'opère d'une manière un peu complète que sur certains animaux; et, certes, on aurait souvent tort de tirer d'expériences faites sur telles ou telles espèces des conclusions rigoureuses, applicables à toutes les autres. Enfin, les signes par lesquels nous jugeons les résultats sont souvent peu fidèles et induisent facilement en erreur. C'est ici surtout qu'il faut éviter ce raisonnement tout à fait vicieux : *Post hoc, ergo propter hoc*, qui est celui de beaucoup de personnes et la source de la plus grande partie des erreurs que nous rencontrons en *physiologie*. Il est juste d'ajouter qu'aux yeux du célèbre naturaliste dont nous exposons les vues, les avantages et les désavantages de l'expérimentation physiologique et la difficulté de l'instituer sont loin d'être les mêmes pour tous les phénomènes et diffèrent presque pour chacun d'eux. Le mode de cette expérimentation établit aussi des différences importantes à cet égard.

Il y a trois modes d'expérimentation physiologique : 1° le mode hygiénique; 2° le mode thérapeutique; 3° le mode opératoire ou vivisectique.

Dans le mode hygiénique, l'on se borne à changer, soit d'une manière continue, soit d'une manière intermittente, quelqu'une des influences ordinaires de l'air, de l'eau, de la chaleur, de l'électricité, de la lumière et de l'obscurité, ainsi que de l'alimentation sur l'animal en santé ou en état de maladie. Il y a ici une foule d'expériences souvent assez faciles à instituer et dont les résultats peuvent avoir quelque valeur.

Dans le mode thérapeutique, les expériences sont faites à l'aide de moyens appelés thérapeutiques parce qu'ils sont réservés pour le traitement des maladies. Elles peuvent être instituées dans l'état sain comme dans l'état morbide; elles portent essentiellement sur les fonctions des tissus. Leur nombre est très-considérable, mais elles sont bien plus difficiles que les précédentes. Quant à leurs résultats, ils se prêtent beaucoup moins aisément à l'analyse et ils sont loin d'avoir la même valeur, parce que leur action varie selon les idiosyncrasies.

Le mode vivisectique est celui dans lequel les expériences sont faites par des procédés opératoires sur l'animal vivant. Elles sont très-nombreuses et très-variées; mais leur institution et leur exécution présentent souvent beaucoup de difficulté. Les résultats qu'elles fournissent sont, dans un grand nombre de cas, fort difficiles à analyser, au milieu des phénomènes complexes que produit la vivisection; aussi ces résultats sont-ils souvent appréciés d'une manière contradictoire. On a néanmoins l'avantage, dans ce mode d'expérimentation, de pouvoir agir sur tel ou tel tissu : par exemple, sur les vaisseaux et sur les nerfs qui vont se distribuer à un organe. Dans ce cas, si les lésions que l'on produit ne sont pas trop considérables, les résultats de l'expérience peuvent être satisfaisants, surtout quand l'animal est en état de vivre encore pendant un certain temps; car, en général, il ne faut pas compter pour beaucoup les phénomènes ou les altérations qui se manifestent immédiatement après l'opération.

M. Claude Bernard attache une extrême importance à l'expérimentation directe en *physiologie*, surtout au troisième mode d'expérimentation, au mode vivisectique, qui doit toujours être uni aux deux premiers si l'on veut obtenir des résultats précis, une véritable analyse des fonctions et des propriétés. Il n'y a pas, selon lui, de science physiologique sans l'expérimentation, et les diverses objections que l'on élève contre l'expérimentation physiologique en général et contre le mode vivisectique en particulier ne résistent pas à l'examen. On allègue que la force vitale est en opposition avec les forces physico-chimiques, qu'elle domine tous les phénomènes de la vie, les assujettit à des lois tout à fait spéciales et fait de l'organisme un tout organisé auquel l'expérimentateur ne peut toucher sans détruire le caractère de la vie même. Cuvier soutenait que l'expérimentation, applicable aux corps bruts, ne l'est pas aux êtres vivants, que la *physiologie* est une science d'observation et de déduction anatomique et ne saurait devenir une science expérimentale. « Toutes les parties d'un corps vivant, disait-il, sont liées et ne peuvent agir qu'autant qu'elles agissent toutes ensemble; vouloir en séparer une de la masse, c'est la

reporter dans l'ordre des substances mortes, c'est en changer entièrement l'essence. » M. Claude Bernard reconnaît que la spontanéité des êtres vivants n'est qu'apparente ; qu'il y a un déterminisme absolu dans les phénomènes que présentent ces êtres, comme dans ceux des corps bruts ; que le but de la méthode expérimentale, identique pour les uns et pour les autres, consiste à trouver les relations qui rattachent un phénomène quelconque à sa cause prochaine, c'est-à-dire à déterminer les conditions de manifestation de ce phénomène. « La spontanéité des corps vivants, [illegible] n'est qu'une simple apparence et la conséquence de certain mécanisme de milieux parfaitement déterminés ; il est facile de prouver que les manifestations des corps vivants, aussi bien que celles des corps bruts, sont dominées par un déterminisme nécessaire qui les enchaîne à des conditions d'ordre purement physico-chimique... La *physiologie* générale est la science biologique fondamentale vers laquelle toutes les autres convergent. Son problème consiste à déterminer la condition élémentaire des phénomènes de la vie. La pathologie et la thérapeutique reposent également sur cette base commune. C'est par l'activité normale des éléments organiques que la vie se manifeste à l'état de santé ; c'est par la manifestation anomale des mêmes éléments que se caractérisent les maladies, et enfin c'est par l'intermédiaire du milieu organique modifié au moyen de certaines substances toxiques ou médicamenteuses que la thérapeutique peut agir sur les éléments organiques. Pour arriver à résoudre ces divers problèmes, il faut en quelque sorte décomposer successivement l'organisme, comme on démonte une machine pour en reconnaître et en étudier tous les rouages ; ce qui veut dire qu'avant d'arriver à l'expérimentation sur les éléments, il faut expérimenter d'abord sur les appareils et sur les organes. Il faut donc recourir à une étude analytique successive des phénomènes de la vie, en faisant usage de la même méthode expérimentale qui sert au physicien et au chimiste pour analyser les phénomènes des corps bruts. Les difficultés qui résultent de la complexité des phénomènes des corps vivants se présentent uniquement dans l'application de l'expérimentation ; car au fond le but et les principes de la méthode restent toujours exactement les mêmes. »

M. Claude Bernard n'admet pas qu'il puisse y avoir de *physiologie* scientifique sans le troisième mode d'expérimentation, sans le mode que de Blainville appelle vivisectique. « On n'a pu, dit-il, découvrir les lois de la matière brute qu'en pénétrant dans les corps ou dans les machines inertes ; de même, on ne pourra arriver à connaître les lois et les propriétés de la matière vivante qu'en disloquant les organismes vivants pour s'introduire dans le milieu intérieur. Il faut donc nécessairement, après avoir disséqué sur le mort, disséquer sur le vif, pour mettre à découvert et voir fonctionner les parties intérieures ou cachées de l'organisme; c'est à ces sortes d'opérations qu'on donne le nom de vivisection, et, sans ce mode d'investigation, il n'y a pas de *physiologie* ni de médecine scientifique possibles ; pour apprendre comment l'homme et les animaux vivent, il est indispensable d'en voir mourir un grand nombre, parce que les mécanismes de la vie ne peuvent se dévoiler et se prouver que par la connaissance des mécanismes de la mort. »

— III. HISTOIRE DE LA PHYSIOLOGIE. Cette histoire se compose de celle des découvertes faites sur les diverses fonctions vitales; chacune de ces fonctions, dans l'historique des travaux qui s'y rapportent, en forme un chapitre détaché. Nous renvoyons donc aux mots qui désignent ces fonctions : CIRCULATION, DIGESTION, RESPIRATION, etc., et aussi aux noms des physiologistes qui ont successivement fait faire des progrès à la science : HARVEY, HALLER, BICHAT, CH. BELL, C. BERNARD, etc.

Nous nous bornerons à rappeler ici les découvertes fondamentales qui ont constitué la *physiologie* moderne et qui marquent les phases de son développement.

1° *Découverte de la circulation du sang* (Harvey). Cette découverte marque l'avènement des modernes dans la science. Jusque-là ils avaient suivi les anciens : ils osèrent marcher d'eux-mêmes. Les expériences faites par Harvey pour démontrer la circulation sont en petit nombre, mais elles sont décisives. Quand on lie légèrement un membre, le sang ne s'arrête que dans les veines, parce que les veines seules sont superficielles. Quand on le lie plus fortement, le sang s'arrête aussi dans les artères qui sont profondes. Quand on lie une veine, le gonflement se fait au-dessous de la ligature; quand on lie l'artère, il se fait au-dessus; le sang marche donc en sens inverse dans les veines et dans les artères : il va des parties au cœur dans les veines, il va du cœur aux parties dans les artères. Quand on ouvre une artère quelconque et qu'on laisse couler le sang, tout le sang sort par cette ouverture; donc, toutes les parties de l'appareil circulatoire communiquent entre elles : le cœur, les artères, les veines. Le sang passe continuellement du cœur aux artères, des artères aux veines, des veines au cœur. Tel est le phénomène découvert et démontré par Harvey.

2° *Distinction de l'irritabilité ou contractilité musculaire et de la sensibilité nerveuse* (Haller). La circulation du sang avait été démontrée par Harvey au commencement du XVIIe siècle. L'analyse expérimentale des propriétés vitales fut commencée par Haller vers le milieu du XVIIIe siècle. L'animal a deux grandes propriétés : celle de sentir et celle de se mouvoir ; mais le mouvement dépend-il de la sensibilité ? dépendent-ils l'un et l'autre d'un seul et même principe ? Ou bien y a-t-il deux principes distincts, deux forces propres, deux facultés indépendantes et séparées ? Haller résolut ce problème en montrant que le nerf seul est sensible, et le muscle seul irritable ou, comme nous disons aujourd'hui plus communément, contractile, et qu'il faut distinguer dans l'économie trois ordres de parties : des parties nerveuses, des parties musculaires et des parties qui ne sont ni nerfs ni muscles; trois ordres de propriétés : la sensibilité, propriété des nerfs ; l'irritabilité, propriété des muscles, et l'élasticité, propriété physique qui se joint à la sensibilité dans le nerf, à l'irritabilité dans le muscle et qui, dans les autres parties du corps, existe seule.

3° *Découverte des phénomènes chimiques de la respiration* (Lavoisier). Cette découverte, faite à la fin du XVIIIe siècle, devait nécessairement résulter de celle de la vraie composition de l'air, de l'eau et de l'acide carbonique ; elle était subordonnée à une révolution de la chimie, et l'on ne peut s'étonner qu'elle soit due au fondateur de la chimie moderne. « Le retard de nos connaissances, dit très-bien Lavoisier dans un de ses admirables mémoires, tient à ce qu'il existe un enchaînement nécessaire dans la suite de nos idées, un ordre indispensable dans la marche de l'esprit humain. Il était impossible de rien savoir sur ce qui se passe dans la respiration avant qu'on eût reconnu : 1° que l'air est composé de deux gaz, l'un respirable, l'autre irrespirable ; 2° que l'air vital, l'oxygène, est un principe commun à tous les acides; 3° que le gaz acide carbonique est une combinaison d'oxygène et de charbon pur; 4° que l'eau est une combinaison d'oxygène et d'hydrogène. »

4° *Distinction de la vie animale et de la vie organique* (Bichat). Cette distinction, vraiment fondamentale en *physiologie*, avait été indiquée par Buffon; Bichat la rendit classique au commencement du XIXe siècle, en déterminant les caractères différentiels, tant anatomiques que physiologiques, des deux vies.

5° *Distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs* (Ch. Bell). Harvey avait établi la circulation du sang en déterminant les fonctions spéciales des différents vaisseaux ; Ch. Bell établit le circulus nerveux en déterminant les fonctions des différents nerfs, en montrant qu'il y a des conducteurs nerveux différents pour le mouvement et pour le sentiment (1811). Cette découverte a commencé l'analyse physiologique du système nerveux et ouvert la voie où sont entrés, à la suite de Charles Bell, les physiologistes contemporains, Magendie, Longet, Flourens, Ch. Bernard, Brown-Séquard, etc.

6° *Théorie cellulaire* (de Mirbel, Raspail, Schwann, Schleiden). Montrer que tous les éléments histologiques, végétaux ou animaux, dérivent d'une même forme organique primitive, qui est la cellule, c'était créer l'histogénie, sans laquelle il n'y a pas de vraie *physiologie* de la nutrition, du développement et des sécrétions. La découverte de ce fait, qu'on appelle la théorie cellulaire, a singulièrement étendu le champ de la science en posant de nouveaux problèmes aux recherches.

7° *Distinction dans l'économie des phénomènes physico-chimiques et des phénomènes proprement vitaux* (Cl. Bernard). M. Claude Bernard vient de fonder (au commencement de la seconde moitié du XIXe siècle), sur cette distinction essentielle des phénomènes physico-chimiques de l'économie et des phénomènes réellement vitaux, la vraie théorie physiologique de la nutrition, du développement et des sécrétions. Il a montré que la nutrition devait être considérée comme une création continuée de la matière organisée au moyen des procédés histogéniques propres à l'être vivant, non comme une simple assimilation alimentaire chimique et directe, en un mot que les phénomènes de nutrition se confondent avec les phénomènes de génération.

— Bot. *Physiologie végétale.* Vivre est une fonction qui, chez les végétaux comme chez les animaux, a pour termes extrêmes la naissance et la mort. Or, cette fonction commune aux deux règnes organiques a, chez l'un et chez l'autre, de frappantes analogies qui s'accroissent de jour en jour, à chaque nouvelle découverte des sciences biologiques. L'exposé rapide que nous allons faire des principaux faits de la *physiologie* végétale fera mieux saisir qu'aucune comparaison directe les points communs constatés jusqu'ici entre l'évolution vitale des végétaux et celle des animaux, [illegible]

La vie [illegible]

[illegible] restent toujours [illegible] un temps plus ou moins long, comme l'adulte vit plus [illegible] avec le germe, soit avec le fœtus, il est tout aussi impossible de marquer un point initial dans le cercle vital que dans le cercle géométrique. La vie propre du fœtus, comme celle de la graine, a commencé dans l'utérus [illegible] et peut-être dans les granules qui nagent dans la fovilla des étamines et qui, chose bizarre, semblent y jouir de mouvements spontanés, de sorte que la distinction entre les deux règnes, si tranchée en apparence chez les [illegible] sible à faire lorsqu'on les étudie sous leur état le plus rudimentaire. Faut-il en conclure [illegible] et l'insensibilité, qui est le caractère spécifique du végétal, ne sont que des accidents de leur développement et que la vie animale est la condition première de tout organisme? Question excessivement curieuse, mais qui ne paraît pas encore assez mûre pour être résolue. Elle nous a d'ailleurs entraîné hors de notre sujet, car notre but n'était que de constater ici ce fait que, dans le cercle de la vie végétale, ce qu'on accepte pour début de cette vie n'est qu'un point arbitraire plus ou moins remarquable.

On est convenu d'assigner comme commencement à la vie végétale le premier développement de la graine [illegible] produite, comme on fait commencer la vie de l'animal avec son existence extra-utérine. Ce système rencontre bien quelques difficultés dans le mode particulier de reproduction des animaux ovipares et des didelphiens d'une part, et de [illegible]; mais comme il ne s'agit ici que d'une simple question d'ordre, il n'y a aucun inconvénient à l'adopter. Nous commencerons donc par la germination, c'est-à-dire par le premier développement de la graine, cette courte histoire de la vie des végétaux ; mais nous aurons plus d'une fois, à propos des divers phénomènes vitaux qu'il s'agirait ici de décrire, à renvoyer à d'autres articles de ce dictionnaire où ces phénomènes ont été exposés avec des développements suffisants.

— *Germination.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Absorption.* Lorsque la plantule a absorbé, pour les premiers besoins de son développement, la nourriture que la nature avait amassée autour d'elle dans la graine, lorsque son énergie vitale, plus ou moins longtemps engourdie pendant une sorte d'hibernation, s'est tout à coup réveillée par la réunion des circonstances favorables, quand sa vie extra-utérine est enfin commencée, elle ne peut, comme celle des animaux, être interrompue pendant une durée un peu longue sans être détruite. La jeune plante, qui vivait dans l'ovaire aux dépens des sucs amassés par le végétal qui l'a produite, doit pourvoir maintenant elle-même à sa propre existence et puiser dans le monde extérieur les éléments nécessaires au fonctionnement de ses organes et à leur développement. Les fluides qui doivent amener dans ses tissus les substances nécessaires à leur nutrition ont diverses origines ; mais les plus abondants sont sans contredit ceux qu'absorbent les racines et qui ont reçu le nom de sève ascendante. L'absorption de l'eau qui tient en dissolution les matières nutritives a lieu par les spongioles, petits organes qui terminent chacune des divisions extrêmes des racines dont l'ensemble forme le chevelu. Il est aujourd'hui parfaitement démontré, contrairement à l'opinion qui a longtemps prévalu, que les spongioles, organes purement mécaniques, [illegible] quides dans lesquels elles sont plongées et [illegible] en dissolution dans ces liquides, qu'elles soient utiles ou nuisibles à la végétation. En un mot, les racines [illegible] rien de comparable à l'instinct qui guide les animaux dans le choix de leur nourriture. Rien de plus facile que d'empoisonner les végétaux en fournissant à leurs racines des substances vénéneuses. L'opinion qui attri- [illegible]

[illegible] jourd'hui généralement ad[illegible]

[illegible] bien autrement puissante dans les grands végétaux. Si l'on réfléchit d'ailleurs à la nature visqueuse de la sève, au calibre si faible des vaisseaux qu'elle parcourt, on comprendra [illegible] ment énergique.

— *Circulation.* V. ce mot au *Supplément.*

— *R*[illegible] V. [illegible] phabétique.

— A[illegible] de le voir, à la circulation de la sève trans- [illegible] et en diamètre.

L'accroissement en hauteur a lieu, dans les dicotylédones comme dans les monocotylé- [illegible] seul bourgeon arrête définitivement le développement de la tige. Une tige, considérée à tous les moments de sa croissance, se compose, dans les dicotylédones, d'une série de cônes emboîtés, dont le sommet se trouve à la base de l'entre-nœud de l'année suivante. [illegible] dicotylédonées.

[illegible] stipe formé par la simple superposition des pétioles, a été nettement affirmé par A. Ri- [illegible] tige dans un palmier d'un an. Quoi qu'il en soit, les plantes monocotylédones possèdent [illegible] sont généralement dépourvues de branches. Toutefois, il y a à cette règle des exceptions [illegible] de monocotylédones produisent des rameaux [illegible]

[illegible] monocotylédones comprend trois parties dis- [illegible] l'accroissement s'opère dans la région qui [illegible] en bois et s'ajouterait à l'aubier, qu[illegible] la partie externe du corps ligneux. Le cambium, couche liquide qui s[illegible] l'aubier, fournirait en même [illegible] cambium existe, non entre l'écorce et le liber, comme cela devrait être dans cette hypothèse, mais entre le liber et l'aubier. L'hy- [illegible] fibres fournies par l[illegible] bourgeon axillaire comme un véritable végé- [illegible] l'arrêt de l[illegible] semble cont[illegible] l'accroissem[illegible]

[illegible]. Cet [illegible], qu'on a appelé [illegible] par l'augmentation [illegible] vaisseaux [illegible] [illegible] se [illegible] [illegible] se forment [illegible].

C'est à [illegible] de ce dernier genre que se réduit l'accroissement en diamètre du [illegible]. Les faisceaux de fibres dont la production détermine cet accroissement se produisent généralement vers la partie centrale de la tige.

— *[illegible] parties des [illegible]*. [illegible] la question difficile des causes qui impriment aux parties des végétaux certaines directions déterminées, nous serons réduits à exposer des faits et impuissants à fournir des explications acceptables, car aucun sujet d'histoire naturelle n'est plus profondément obscur. D'une manière générale, les racines tendent vers le centre de la terre et les tiges se dirigent verticalement vers le ciel. Les exceptions qu'on pourrait signaler ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait le croire d'abord, et plusieurs ont reçu des explications suffisantes pour laisser tout entier le principe général. La tendance des racines à se diriger en bas est si prononcée, que, si l'on incline en diverses manières et si l'on finit par [illegible] un vase contenant des graines en germination, la radicule décrira toutes les courbes nécessaires pour revenir à la direction qu'elle semble affectionner. Un fait remarquable, c'est que la courbure de la racine se fera toujours, en ce cas, dans le sens opposé à la lumière. Néanmoins, la lumière ne paraît nullement être la cause déterminante de cette direction des racines, car cette sorte d'instinct végétal a été constaté sur des racines développées en plein air ou dans des milieux liquides éclairés de toute part, comme sur des jacinthes cultivées en carafe. Quelle est donc la cause qui pousse les racines vers le centre de la terre? [illegible] physiciens. Lahire supposait les racines entraînées par la sève descendante, comme si un aussi faible effort pouvait vaincre la résistance souvent très-grande des milieux à travers lesquels cheminent les racines. La même raison doit faire rejeter l'opinion de Knight, qui attribuait le phénomène à la pesanteur des racines. On a [illegible] d'autres systèmes aussi impuissants à expliquer la direction des tiges que celle de la racine. Celle-ci est si nettement marquée, que les végétaux croissant sur des sols inclinés font avec la terre des angles quelquefois très-aigus, pour garder la verticale.

Une autre tendance des végétaux, plus extraordinaire peut-être, est celle qui dirige leurs tiges vers la lumière. On a vu des tubercules de pommes de terre enfermés dans des caves diriger vers les soupiraux des tiges de 7 mètres de longueur. Ce fait, malgré toutes les tentatives qu'on a faites pour en rendre compte, reste jusqu'à présent inexpliqué, aussi bien que ceux de l'enroulement des vrilles ou des tiges grimpantes, de la position des feuilles, qui tournent constamment vers le ciel leur face verte et lisse, etc., etc.

En résumé, la biologie végétale n'est pas moins pleine de mystères que la biologie animale, et [illegible] à en augmenter encore le nombre, si nous n'étions dispensé d'exposer ici les phénomènes de la génération des plantes. V. FÉCONDATION.

Nous terminons cet article en donnant la liste de quelques ouvrages de *physiologie végétale* : *Physique des arbres*, par Duhamel du Monceau (Paris, 1758, in-8°), *De motu fluidorum in plantis*, par Van Marum (Groningue, 1773, [illegible]); *Traité théorique et pratique [illegible]*, par Muster (Paris, 1780, in-4°); *Expériences sur les végétaux*, par Ingenhousz (Paris, 178[illegible], in-8°); *Problemi di fisica vegetabile*, par Comparetti (Padoue, 1791, in-8°); *Aphorismes sur la physiologie chimique des plantes*, par de Humboldt (Leipzig, 1793, in-8°); *Physiologie végétale*, par Senebier (Genève, 18[illegible], [illegible]); *Fragments de physiologie végétale*, par [illegible] (Montpellier, 179[illegible], in-8°); *[illegible] végétale*, par Pollini-selli (Vérone, 1800, in-8°); *Éléments de physiologie végétale et de botanique*, par Brisseau-Mirbel (Paris, 18[illegible], in-8°); *Physiologie végétale*, par de Candolle (Paris, 1832, in-8°); *Aphorismes sur la physiologie chimique des plantes*, par Kieser (Gœttingue, 1808, in-8°); *[illegible] de physiologie végétale*, par Gérardin (Paris, 1810 in-8°); *Saggio sulla vegetazione [illegible]* (Vérone, 181[illegible], in-8°); *A system of [illegible]*, par Keith (Londres, 1816, [illegible]); *[illegible] des plantes*, par J.-A. Roemer [illegible]; *Observations générales sur l'organographie et la physiologie des végétaux*, [illegible] (Paris, 18[illegible], in-4°); *Mémoires [illegible] anatomique et [illegible]*, par Dutrochet [illegible]; *[illegible] sur l'anatomie [illegible] des plantes*, par Unger (Vienne, 1838, in-8°); *Nouveau système de physiologie et de botanique*, par Raspail (Paris, [illegible]); *[illegible] générales sur l'organographie, la physiologie et l'organogénie [illegible]* [illegible] les *M[illegible]* (Paris, 1841); *[illegible] végétale*, par Jehan (Tours, 1871, in-8°).

— Littér. Des études de mœurs décorées du nom de *physiologies* ont été assez longtemps à la mode ; vers 1840, on se mit à faire des *physiologies*, comme au XVIIᵉ siècle on faisait des portraits, et toutes les professions, tous les types caractéristiques furent analysés dans leurs moindres particularités. On eut la *physiologie* de l'avocat et la *physiologie* du portier, celle du notaire et celle de la marchande [illegible]. Quelques [illegible] écrivains d'esprit, Louis Lurine, Maurice Alhoy, Louis Huart, Ch. Philipon, se firent même une certaine réputation dans cette spécialité nouvelle. La *physiologie* de la lorette, celles du voyageur, du créancier, par Maurice Alhoy, celles de l'étudiant, du flâneur, du garde national, par Louis Huart, peuvent passer pour les modèles du genre, qui exige de la finesse d'observation et un tour d'esprit original. Ils avaient ouvert la voie, beaucoup d'autres suivirent leur exemple; Balzac écrivit la *physiologie* de l'employé et sa grande *Physiologie du mariage*, qui est une étude complète; Paul de Kock, sa *physiologie* de l'homme marié; Albert Cler, la *physiologie* du musicien; A. Watripon, celle des lolottes; des anonymes, la *physiologie* de l'électeur, du Robert Macaire, du cocu, du patineur; il y en eut même un qui fit la *physiologie* du cancan, et un autre celle du parapluie. C'était une vogue irrésistible. Le domaine de la *physiologie* ainsi comprise est vaste; il englobe absolument tout, et un observateur attentif peut le reculer indéfiniment en découvrant des types inconnus, des manies inédites ou de petits métiers inexplorés. On n'est pas au bout quand on a fait la *physiologie* du député, du magistrat, du prêtre, du professeur, du journaliste, du peintre, du banquier, de l'épicier, de l'acteur, etc., toutes professions connues et qui sont, pour ainsi dire, du domaine public; il y a encore une multitude de sous-genres : la figurante, le rat, le rapin, le trottin de modiste, la blanchisseuse, sans compter le professeur de billard, la demoiselle de caboulot, le culotteur de pipes, et Privat d'Anglemont, fouillant encore plus profondément dans les recoins de l'industrie parisienne, a découvert le berger en chambre, le fabricant de crêtes de coq, le vieillisseur de vins fins et le faiseur d'yeux de bouillon.

On a fait aussi, sous le titre général de *Physiologies parisiennes*, des études de mœurs sur la Bourse, les cafés-chantants, les établissements de bains, les restaurants, les théâtres : *Paris-chantant, Paris à table, Paris à l'eau, Paris-Théâtre, Paris-Promenades, Paris-Finance*, etc. Le recueil des *Français peints par eux-mêmes*, dû à la collaboration d'Alphonse Karr, Méry, Gautier, Balzac, Alhoy, A. Rolland, etc., offre un excellent choix de *physiologies* du premier genre, celles qui traitent des types et des professions; le second volume de *Paris-Guide* peut remplacer avantageusement l'autre série.

Physiologie, par Haller, publiée pour la première fois à Lausanne et à Berne, sous le titre de *Elementa physiologiæ corporis humani* (1757-1766, 8 vol. in-4°), et fréquemment rééditée depuis. Cet ouvrage, d'une érudition prodigieuse, est considéré comme le premier livre de physiologie positive qui ait paru. On sait que l'auteur, doué d'une mémoire extraordinaire et d'une incomparable puissance de travail, était l'homme de son temps qui avait le plus lu et le plus retenu. On s'en aperçoit bien aux notes et aux renvois qui émaillent la *Physiologie* de l'illustre Bernois. Haller procède dans son livre à une rénovation complète de la physiologie, rénovation due à ses propres découvertes, parmi lesquelles celle de l'irritabilité musculaire tient une grande place. Haller est en quelque sorte le précurseur de Bichat, parce que le premier il a montré que les tissus des organes sont le siége essentiel des actions vitales. Il a eu aussi le grand mérite de combattre à la fois la chimiatrie et l'iatromécanicisme, c'est-à-dire les systèmes de biologie métaphysique, et de mettre à leur place une étude positive des propriétés qui caractérisent la vie, propriétés *sui generis* et irréductibles. Il a vu les actes vitaux comme ils sont, dans leur intégrité, et sa *Physiologie* est consacrée à les décrire.

Physiologie du goût ou **Méditations de gastronomie transcendante**, par Brillat-Savarin (1825, 2 vol. in-8°). M. Villemain a dit des *Lettres persanes* de Montesquieu que c'était le plus profond des livres frivoles : ce mot pourrait s'appliquer avec non moins de justesse à la *Physiologie du goût*, savant délassement de l'esprit, une des plus aimables productions de notre siècle. Fruit heureux d'un travail facile, cet ouvrage obtint dès son apparition un succès mérité. Le naturel aimable qui distingue cette composition, le naturel, ce don si rare dans les ouvrages d'esprit et qui, dans nos littératures vieillies, le devient chaque jour davantage, concilia à l'œuvre de Brillat-Savarin tous ses lecteurs et désarma les critiques les plus sévères. Telle est la cause principale de l'accueil qu'obtint ce charmant badinage; on aurait en effet de l'auteur une bien fausse idée si l'on prenait au sérieux les préceptes qu'il a tracés en se jouant avec toute la gaieté de son esprit et de son caractère. Savant dans ce que Montaigne appelle si énergiquement *l'art de la gueule*, Brillat-Savarin était naturellement sobre; le repas le plus frugal suffisait à son appétit robuste, et l'art de la cuisine n'avait rien à faire pour le provoquer. L'étonnement fut extrême parmi les gens du monde, pour qui Brillat-Savarin n'était qu'un homme aimable, de trouver dans son ouvrage une étendue et une variété de connaissances peu communes, même chez un littérateur. Pour donner une idée de la forme de l'ouvrage et de la méthode adoptée par Brillat-Savarin, nous citerons les titres des premiers chapitres ou, pour parler comme l'auteur, des premières méditations.

1° Des sens : *Nombre des sens; Mise en action des sens; Perfectionnement des sens; Puissance du goût; But de l'action des sens.* 2° Du goût : *Définition du goût; Mécanique du goût; Sensation du goût; Des saveurs; Influence de l'odorat sur le goût; Analyse de la sensation du goût; Ordre des diverses impressions du goût; Jouissances dont le goût est l'occasion; Suprématie de l'homme.* 3° De la gastronomie : *Origine des sciences; Origine de la gastronomie; Définition de la gastronomie; Objets divers dont s'occupe la gastronomie; Utilité des connaissances gastronomiques; Influence de la gastronomie sur les affaires; Académie des gastronomes.* 4° De l'appétit : *Définition de l'appétit; Anecdotes; Grands appétits.* 5° Des aliments en général : *Définition des aliments; Travaux analytiques; Osmazome; Principes des aliments; Règne végétal; Différence du gras au maigre; Observation particulière*, etc., etc. L'auteur passe ensuite aux différents mets qui relèvent de l'art culinaire, le tout accompagné de dissertations scientifiques ou plaisantes, d'anecdotes et d'épisodes sur tous les sujets afférents à la table.

La *Physisiologie du goût* est précédée d'un certain nombre d'aphorismes, dont voici les plus piquants :

Les animaux se repaissent, l'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es.

La table est le seul endroit où l'on ne s'ennuie jamais pendant la première heure.

Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger.

Un dessert sans fromage est une belle à qui il manque un œil.

On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.

La *Physiologie du goût* a paru d'abord sous le voile de l'anonyme. Mais les éditions se succédèrent, et le succès du livre fut tel, que l'auteur se nomma bientôt.

Physiologie des passions, par Alibert (1825-1827, 2 vol. in-8°). La physiologie des passions ne peut être que le tableau des phénomènes des forces organiques de la vie et l'examen de leurs rapports variés, soit entre elles, soit avec les corps qu'elles animent, soit avec les fins auxquelles elles tendent dans l'ordre des desseins de la nature. Un moraliste peut considérer à ce point de vue ce sujet philosophique. Un médecin est tenu de l'envisager encore sous un autre aspect; car sa science à lui, la physiologie, doit lui enseigner que les actes supposent des fonctions et les fonctions des organes; que l'homme est double, ne pouvant être ni matière pure ni pur esprit; et qu'enfin le physique influe sur le moral, et le moral sur le physique. L'expérience lui apprend encore que les maladies du corps et celles de l'intelligence se correspondent et s'enchaînent souvent. Eh bien! ce n'est pas en physiologiste, mais en moraliste, qu'Alibert a traité un sujet abordé tour à tour par les philosophes et par les médecins. Il n'a pas essayé de disserter sur la pathologie mentale, ni de réduire en système les faits que la physiologie des passions présente en foule. Il s'est contenté d'expliquer l'origine des sentiments moraux, de décrire avec clarté, de peindre ces divers phénomènes selon leur ordre naturel. Il prend pour guide les causes finales. Considérant les passions comme les mobiles de tous les êtres vivants, il en fait dériver tout le système des obligations morales, la science de nos devoirs, la doctrine de nos mœurs. L'économie animale ou la nature passionnée découvre à son observation quatre instincts nécessaires, générateurs de toutes nos affections. Ces penchants primordiaux sont : l'instinct de *conservation*, l'instinct d'*imitation*, l'instinct de *relation* et l'instinct de *reproduction*. Ce cadre, simple et commode, a l'avantage d'embrasser tous les organismes supérieurs, et de permettre au physiologiste de comparer les phénomènes du système sensitif des animaux avec ce qui se passe chez l'homme. Les lois morales découlent de ces quatre impulsions primitives. De l'instinct de conservation résultent l'égoïsme, l'avarice, l'orgueil, la vanité, la paresse, etc. De la faculté imitative et de l'influence de l'exemple naissent l'émulation, l'envie, l'ambition. A l'instinct de relation ou besoin de la sociabilité se rattachent la bienveillance, l'amitié, l'estime, la considération, le mépris, l'admiration, la haine, le ressentiment, la vengeance, la justice (attribut distinctif de l'homme), l'amour de la guerre, l'amour de la gloire, etc. L'instinct de la reproduction ou penchant réciproque des sexes crée l'amour conjugal, l'amour maternel, l'amour paternel, l'amour filial. Cette distribution faite, la science morale ou la science physiologique ont-elles avancé d'un pas? Est-ce que les sentiments décrits par l'auteur, et que l'on savait très-bien distinguer avant lui, ne sont pas plutôt des modes que des principes? Où sont ces principes? Quelle est l'origine, quel est le lieu, le siége des instincts? Qu'est-ce que des instincts? Alibert n'apporte pas de réponse à ces questions de psychologie et de biologie. Il dit pourtant que les physiologistes expliquent l'homme par ses sentiments. Il professe cette maxime qu'il faut chercher d'emblée l'homme dans son âme, et il considère le corps comme un instrument harmonique propre à réfléchir les phénomènes de l'âme. Ces manifestations supposent sans doute des facultés, et l'exercice de ces facultés suppose à son tour une connexité entre le moral et le physique. On ne s'explique donc pas que l'auteur se soit récusé sur ces deux points essentiels. Réfutant la phrénologie, il se borne à comparer les membres du corps aux trépieds de Vulcain qui, à la voix de leur maître, se rendaient à l'assemblée des dieux. La subordination des organes aux agents intellectuels et moraux ressort en effet à tous les yeux. On peut convenir à la rigueur que les fonctions sensitives et cérébrales ne sont pas localisées et que la théorie des bosses ou proéminences est un système ridicule; mais n'est-il pas vrai que la physionomie d'un honnête homme ne ressemble pas à celle d'un scélérat ou d'un débauché? D'où il faut bien conclure que le physique est le masque, le relief, moulé sur la personne morale.

La *Physiologie des passions* joint les erreurs de détail à l'insuffisance scientifique. L'auteur n'a pas assez recherché l'exactitude et la précision dans sa langue philosophique. Imitant Buffon et La Bruyère, il a intercalé dans ses considérations morales des tableaux, des portraits, des épisodes. Il mêle ainsi l'utile à l'agréable. Tout est naturel et compréhensible sous sa plume élégante et spirituelle. Son livre, écrit pour les salons, peut encore plaire aux gens du monde.

Physiologie (DE LA) **considérée comme science expérimentale**, par Burdach (Leipzig, 1826-1840, 6 vol. in-8°), trad. en français par Jourdain. C'est un ouvrage fort remarquable qui, sans avoir la hauteur de vues du manuel de Müller, atteste dans son auteur une vive pénétration, de grandes qualités d'observateur et beaucoup de sagacité.

Physiologie du mariage ou **Méditations de philosophie éclectique sur le bonheur et le malheur conjugal**, par H. de Balzac (Paris, 1828). Même en 1828, il ne restait rien de bien neuf ni de bien gai à dire sur les maris et leurs infortunes; il y avait déjà, à cette époque, et il est encore aujourd'hui, à plus forte raison, trois sujets qui sont tout à fait épuisés dans le domaine de la plaisanterie : les maris, les médecins et l'Académie; on en a tant et si bien plaisanté, on a tant et si bien ri, qu'il est difficile d'en plaisanter et d'en rire encore. Ce n'est pourtant qu'une moquerie du mariage qu'il faut chercher dans ce livre de Balzac. L'auteur défend aux femmes de le lire, et c'est assez, sans doute, pour leur en donner l'envie; quant aux maris, il pensait bien qu'ils seraient assez curieux pour voir comment il les traitait, et c'est ainsi que la *Physiologie du mariage* a eu et a encore un nombre considérable de lecteurs. En voici un court résumé : D'après des calculs statistiques, dont l'exactitude paraît incontestable à l'auteur, il n'y a dans notre belle France que quatre à cinq cent mille femmes capables d'inspirer une passion et dont la vertu puisse être en péril; le reste, suivant lui, ne vaut pas l'honneur d'être compté. Or, dans ce nombre, combien croit-on qu'il trouve de femmes vertueuses? Il en cherche une, et il la cherche longtemps avec la lanterne de Diogène, et l'impertinent a de la peine à la trouver; puis il entreprend de prouver qu'il est presque impossible à une femme mariée de conserver sa vertu, et il ajoute même « qu'il faut singulièrement respecter les oreilles du sexe, car c'est la seule chose qu'il ait de chaste. » Il suffit de connaître l'opinion de l'auteur sur les femmes pour n'être pas étonné de le voir s'apitoyer sur la condition des maris. Mais, bien avant lui, d'autres avaient recommandé à notre commisération ces maris qu'il appelle prédestinés : les savants, ils sont si peu aimables; ils s'occupent tant de livres et si peu de leurs femmes! les banquiers, ils sont si affairés! les médecins, ils ont tant de malades à visiter! les vieillards qui épousent de jeunes femmes, ils sont si téméraires! etc.

Dans la seconde partie de ses méditations, le célibataire s'occupe charitablement de l'éducation de ces pauvres maris, éducation que nous devons croire bien peu avancée si, comme il l'affirme, ils sont tous dans l'ignorance la plus profonde de l'amour et de la femme. La femme, dit-il, est un admirable solfége, mais les maris ne savent pas le déchiffrer. Suivant lui encore, la femme est une lyre qui ne livre ses secrets qu'à celui qui sait en jouer; comparaison assurément fort jolie, mais ce qui est moins gai, c'est le régime diététique, tout pythagoricien, auquel l'auteur veut que les femmes soient assujetties par ordonnance maritale; ce sont aussi ces sangsues, que, par mesure de sûreté, il recommande aux maris de faire appliquer fréquemment à leurs femmes. Au reste, à quoi bon ces précautions et d'autres encore, en grand nombre, que la *Physiologie du mariage* nous indique, puisque l'auteur lui-même conclut à l'inutilité de ces précautions? A quoi servent ses recherches et ses méditations,

puisqu'il avoue n'avoir rien trouvé pour assurer le bonheur conjugal? La vérité, c'est que Balzac avait vingt-neuf ans en 1828 et qu'étant célibataire il a voulu, lui aussi, s'égayer un moment aux dépens du mariage, sans songer qu'un jour viendrait où ce qu'il avait dit des autres, il lui faudrait se l'appliquer à lui-même, sous peine de renier ses théories pessimistes. (On sait que Balzac se maria en 1848.) » La *Physiologie du mariage*, dit Sainte-Beuve, est une macédoine de saveur mordante et graveleuse, dans le goût érotique, où l'auteur rajeunit à la moderne un sujet usé, sans échapper toutefois à des plaisanteries devenues vulgaires. La morale scrupuleuse en est exclue dès le titre, et il n'en faut pas parler. Cependant, certains côtés délicats et sensibles auraient pu être touchés avec plus d'art; mais l'écrivain, pur épicurien, n'y était pas arrivé encore. Ainsi, plus tard, Balzac nous peindra Julie d'Aiglemont au retour de cette soirée brillante où elle a reconquis, à force de coquetterie et de triomphe, la fantaisie passagère de son mari; il nous la peindra cédant une dernière fois par bonté et par calcul à l'égoïste faveur dont M. d'Aiglemont l'honore; puis, tout aussitôt, dès qu'elle se retrouve à elle, nous la voyons sombre, sur son séant, dans le lit conjugal, près du mari endormi, rougissant et pleurant, comme d'un crime, de cette espèce de profanation calculée à laquelle elle s'est soumise : il y a là une page admirable de vérité et de douleur. Au lieu de cela, au lieu de ces peintures vivantes, nous avons, dans la *Physiologie du mariage*, la *Théorie du lit*, *des deux lits jumeaux*, ou des chambres séparées, tout un étalage que rien n'ennoblit et ne rachète. »

Physiologie générale, par de Blainville, cours professé à la Faculté des sciences de Paris en 1829, recueilli et rédigé par le docteur Hollard (Paris, 3 vol. in-8°). Blainville est le premier biologiste qui ait fait intervenir la considération des principes immédiats dans la physiologie et qui ait montré l'importance considérable de cette connaissance. Les principes immédiats sont, en effet, les facteurs intimes et ultimes de tous les phénomènes vitaux et on n'a pénétré le secret de ces phénomènes qu'autant qu'on les a ramenés à des transformations de principes immédiats. Après avoir étudié le rôle de ces principes, il arrive aux éléments anatomiques, puis aux tissus, puis aux systèmes. Il embrasse ainsi toute l'anatomie et toute la physiologie, dans une doctrine éminemment compréhensive et philosophique.

Blainville explique en termes très-nets le plan et l'objet de son cours, c'est-à-dire de son livre. « Nous diviserons ce cours, dit-il, en trois parties. Les deux premières ne seront que préliminaires, mais néanmoins d'une indispensable nécessité pour arriver à la troisième, qui seule sera essentielle. La première des deux parties préliminaires aura pour objet l'étude des modifications particulières que la matière présente dans la composition intime des corps organisés. Dans la seconde partie préliminaire, nous examinerons l'influence, soit physique, soit chimique des agents extérieurs, non sur tel ou tel organe, sur telle ou telle fonction, mais sur le corps en masse et sans distinction de parties, en un mot sur le corps envisagé comme constituant un être vivant. Enfin la troisième partie du cours, qui en sera la partie essentielle, sera consacrée à ce qu'on nomme la physiologie animale proprement dite, c'est-à-dire à l'analyse et à l'explication des phénomènes particuliers qu'offrent les animaux, en d'autres termes à l'étude des fonctions des organes, considérées soit en elles-mêmes, soit dans leurs influences réciproques les unes sur les autres, soit encore dans leur action sur le monde extérieur. »

Ailleurs, voici comment il s'exprime touchant le plan et l'esprit de son livre : « Les auteurs qui ont écrit sur la physiologie, depuis Bichat, n'ont pas eu le bonheur d'être animés du même esprit que lui. Ils ont pris l'habitude de faire précéder l'étude de chaque fonction d'une description plus ou moins étendue de l'appareil qui en est chargé, mais sans parler de la composition intérieure des organes, ce qui était pourtant le point essentiel. L'étude de cette composition ne doit pas seulement avoir pour objet l'état normal, il faut qu'elle comprenne aussi l'état pathologique; ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous arriverons à analyser les phénomènes d'une manière un peu complète. Les chimistes ont bien suivi jusqu'à un certain point la marche que nous indiquons; ils ont étudié les organes dans l'état normal et dans l'état morbide; mais outre qu'ils n'ont qu'ébauché ce travail, outre qu'ils n'ont pas procédé comparativement, mais qu'ils ont observé chacun de ces états isolément et sans établir de parallèle entre les résultats que leur fournissaient l'un et l'autre, ils ont porté leur attention sur les organes et non sur les tissus, comme il eût fallu le faire et comme Bichat l'a fait. » Le livre de Blainville, qui a contribué en grande partie à fonder la vraie biologie, est assez mal écrit : il se souciait peu de la forme. Néanmoins, les idées y sont tellement lucides et les doctrines si fécondes qu'on ne se lasse point de le lire. Buffon a dit que les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité. On peut faire exception pour quelques-uns et en particulier pour la *Physiologie générale* de Blainville. Nous souhaitons qu'on en publie de nos jours une nouvelle édition.

Physiologie du ridicule ou **Suite d'observations par une société de gens ridicules**, par Mme Sophie Gay (1833, 2 vol. in-8°). L'auteur part de cette proposition qu'elle pose en axiome : « Le ridicule n'est pas un vice, mais bien pis. » Pour le combattre avec esprit, personne ne conteste aux femmes un tact supérieur au nôtre, une sorte d'instinct pour saisir le ridicule et le mettre en saillie. Avec quelle grâce les trois femmes qui, dans les deux derniers siècles et dans le siècle actuel, ont le plus marqué par leur esprit, Mme de Sévigné, Mme du Deffant et Mme de Girardin ont glané autour d'elles les traits épars des ridicules de leur temps! Auprès de ces esprits caustiques et déliés, de ces plumes pointues et mordantes, La Bruyère lui-même paraît affecté. Vieux comme le monde, le ridicule durera autant que lui. Il revêt toutes les formes, exerce tous les états, porte tous les costumes, est partout, s'attache à tout. Dans une partie de sa physiologie, Mme Gay s'attache à soutenir ce paradoxe que le ridicule est très-souvent l'enseigne du talent, le cachet du génie, et, à l'appui de cette thèse, elle cite des faits tirés de la vie de Pascal, de Racine, de Molière, de J.-J. Rousseau, etc. Mais ce n'est là que pur jeu d'esprit. Les exemples cités par Mme Gay peuvent bien prouver que le ridicule n'épargne pas plus les grands hommes que le vulgaire, mais ils ne démontrent nullement qu'il a contribué à leur grandeur, qu'il était un trait en quelque sorte nécessaire de leur physionomie. La partie de ce petit livre dans laquelle l'auteur parle des gens et des choses qui ont toujours l'avantage d'être ridicules vaut beaucoup mieux que la première. C'est de main de maître qu'elle trace les esquisses intitulées : les *Regrets d'un mari*; les *Fatuités conjugales*; les *Ressemblances d'enfant à leur père*; *Une jeune fille avec une toque et des plumes*; *De gros bijoux d'or*; le *Livre des parvenus*; l'*Homme à la mode*; *Un amour malheureux à cinquante ans*; la *Philanthropie d'un spéculateur*; le *Ton tranchant d'un jeune homme*; le *Cinquième d'une partie carrée*; *Une vieille fille*; *Un mari jaloux*; *Un mari complaisant*.

Dans toute cette partie, l'auteur a su joindre le bon sens à l'esprit et aux traits piquants.

Physiologie (MANUEL DE), par J. Muller (Coblentz, 1833, 2 vol. in-8°), traduit en français par Jourdan. Cet ouvrage, qui jouit d'une réputation méritée, est le premier dans lequel on ait traité de la physiologie comparée. Avec autant de hardiesse que de sûreté de vue, l'auteur a embrassé dans leur ensemble tous les phénomènes de la vie. Ce manuel abonde en vues nouvelles, en remarques judicieuses et profondes, en observations pleines d'intérêt sur un grand nombre de questions spéciales. Müller y considère l'âme pensante comme une force simple, mais divisible, existant dans l'organisme à l'état latent et ne différant du principe vital, dont elle a les propriétés, que parce qu'elle se manifeste dans le cerveau.

Physiologie (COURS DE), par Bérard (1848-1856, 4 vol. in-8°). Sous ce titre, l'auteur a fait paraître les leçons professées par lui à la Faculté de médecine de Paris. On y trouve peu de vues nouvelles; mais une exposition claire des théories scientifiques ayant cours dans le domaine physiologique.

Physiologie (TRAITÉ COMPLET DE), par Longet (Paris, 1850; 2e édit., 1857-1862, 2 vol. in-8°). Dans cet ouvrage, l'éminent physiologiste a ajouté aux faits acquis dans la science les résultats de ses longues études et des recherches qu'il a poursuivies en observateur de génie. Son traité, fort estimé, expose les résultats de ses beaux travaux sur le rôle et la constitution de la moelle épinière relativement à la sensibilité et au mouvement, sur le faisceau gris ou intermédiaire du bulbe rachidien, qu'il a démontré, le premier, être le principe moteur de la respiration; sur l'action de l'électricité sur le système nerveux, sur l'existence des nerfs mixtes et la classification des nerfs crâniens, sur l'irritabilité de la fibre musculaire dépouillée du filet nerveux, sur les lois de l'excitabilité dans les nerfs, etc. L'ouvrage de Longet est au premier rang de ceux qui ont fait faire des progrès à la science physiologique.

Physiologie humaine (COURS ÉLÉMENTAIRE DE), par Bérard (1855, in-8°). Cet ouvrage, souvent réédité, est remarquable par l'élégance et la limpidité du style, mais il manque absolument de profondeur. Il ne donne qu'une idée fort incomplète des progrès de la science physiologique, des découvertes qui l'ont renouvelée, des vues nouvelles nées de ces découvertes, des questions controversées et non résolues.

Physiologie (LEÇONS SUR LA) **et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux**, par Milne Edwards (Paris, 1857-1870, 10 vol. in-8°). Cet ouvrage considérable atteste le vaste savoir de l'auteur et offre un grand intérêt scientifique. M. Milne Edwards y prend pour critérium du rang qui appartient à chaque espèce dans la [illegible] le principe de la division du travail physiologique. Grâce aux applications de ce principe en zoologie, il a donné une signification précise et bien déterminée aux épithètes de supérieur et inférieur, employées avant lui d'une manière vague et arbitraire. Les *Leçons sur la physiologie* forment un ouvrage de vulgarisation qui tient compte des progrès de la science, mais dont le style manque de netteté et d'élégance.

Physiologie de la pensée, par M. Lélut (Paris, 1862, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage résume, à un point de vue général, les [illegible] écrits de l'auteur. Etudier la physiologie de la pensée, c'est rechercher les conditions organiques dans lesquelles se manifestent les faits intellectuels; c'est reprendre enfin l'ancienne thèse des rapports du physique et du moral de l'homme. En ennemi de la phrénologie, M. Lélut professe une doctrine tellement spiritualiste, que cette théorie, singulière chez un médecin aliéniste et rien moins que scientifique, est en une certaine mesure la négation de la physiologie même. Mieux valait écrire en tête du livre : *Philosophie de la pensée*. Dans les fonctions intellectuelles, il n'y a pas, dit-il, comme dans les fonctions corporelles, d'organes à déterminer; il n'existe aucun rapport à établir entre les phénomènes intellectuels et les conditions de forme générale ou particulière, de nature, de composition, de mouvement. Bref, il n'existe aucun point du corps humain qui puisse être considéré comme la condition matérielle des phénomènes intellectuels. Sans doute, les sensations, les affections viennent d'impressions physiques, soit intérieures, soit extérieures; mais elles ne sont pas la source de nos idées, de nos volitions, tout à fait indépendantes du système organique. Malgré lui, l'auteur se contredit, car il est obligé de chercher à déterminer les rapports des actes de la pensée avec les conditions corporelles. Il commence même par une enquête sur ses actes les plus inférieurs. Le système nerveux des viscères influe sur les actes de la sensibilité et, par suite, sur ceux de la pensée dans l'ordre des besoins, des instincts et des passions; mais l'auteur n'admet pas cette influence relativement aux faits et pouvoirs de l'entendement proprement dit, lesquels ne peuvent se rapporter à aucune condition physiologique particulière. Sa thèse est celle-ci : d'une part, on observe une sensibilité interne, des sens internes, partant du sentiment général du moi et de l'existence et remontant, par les appétits, les besoins, les instincts, jusqu'aux affections, désirs et passions; on peut déterminer l'exercice de ces faits et pouvoirs psychologiques (et non physiologiques); d'autre part, sur une ligne parallèle, on observe une sensibilité externe, qui, des sens externes, remonte par l'imagination et la mémoire aux aptitudes intellectuelles, aux facultés les plus élevées de l'entendement, mais sans se confondre avec elles. Au-dessus de cette double pyramide de facultés plane la volonté ou le moi. Il est difficile, dit l'auteur, d'établir les rapports de la volonté avec l'organisme. Il sait néanmoins que les appétits et les instincts viscéraux sont le lien des deux vies, celle du corps et celle de l'esprit. Il affirme que les phénomènes psychologiques n'ont pas tel et tel organe pour siège exclusif : tout le corps, tout le système nerveux est la condition organique de l'activité de l'âme, activité plus intellectuelle dans le cerveau, plus sensitive dans la moelle allongée et épinière. Elle s'exerce instantanément par toute la masse. C'est un coup de foudre. L'anatomie, dit l'auteur, n'a constaté aucune corrélation entre le cerveau et la moelle épinière. Il avoue qu'il ne sait pas ce qui se passe dans le cerveau, dans la moelle allongée, relativement à la sensibilité; il suppose que les nerfs sensitifs et moteurs peuvent conduire l'impression extérieure à la moelle épinière et au cerveau. Bien que les instincts soient, pour lui, des aptitudes intellectuelles, il déclare qu'il n'y a pas dans le cerveau de siège, d'organe déterminé aux passions [illegible] les facultés affectives et morales. Mais il admet un seul organe, le cerveau [illegible] pour les aptitudes et les facultés de l'intelligence, la masse cérébrale [illegible] les organes [illegible] [illegible] plus qu'idiotisme; au-dessus, le plus ou le [illegible] M. [illegible]

[illegible]

plus qu'il n'édifie. Prenant l'homme adulte et moyen comme type, il ne s'occupe pas des influences extérieures, des tempéraments, du sexe, de l'âge, de la race, étudiés au point de vue psychologique, ni de l'influence des maladies, de l'hérédité, des mœurs, du sol, sur les caractères et le développement de la pensée. Il cherche les lois qui unissent la pensée à la matière et ne s'enquiert pas de leurs conséquences, des applications constatées. Enfin il ne s'explique pas clairement sur l'identité ou la séparation du principe vital et du principe pensant. Physiologie négative, psychologie insuffisante, tel est le livre de M. Lélut, esprit humoriste qui, fuyant les hypothèses, se laisse entraîner aux paradoxes.

Physiologie des écrivains et des artistes ou **Essai de critique naturelle**, par [illegible] (Paris, 1865, in-18). Adoptant la théorie de critique naturelle et physiologique mise au jour par M. Taine, l'auteur s'attache à préjuger le génie d'un écrivain ou d'un artiste par le pays où il est né et par les diverses circonstances de sa naissance et de sa vie. « Je me propose simplement, dit-il, de faire voir par un certain nombre d'exemples et de faits, comment on peut et on doit reconnaître dans une œuvre de style, non-seulement le siècle où elle a été produite, mais aussi le climat, le pays, la race à laquelle appartient l'auteur, puis l'auteur lui-même et son sexe, et peut-être son âge; mais très-certainement sa complexion, son tempérament, son humeur et, qui sait? sa santé bonne ou mauvaise; à plus forte raison, son caractère, son éducation, ses habitudes, son état et sa profession. » Telle est, dans toute sa prétendue simplicité, la thèse que l'auteur s'applique à développer. Si cette thèse était juste, la critique littéraire deviendrait une sorte de divination dans le genre de la chiromancie. Mais M. Deschanel lui-même, dans la pratique, ne se pose pas d'inconnues à résoudre. Il connaît parfaitement d'avance tout ce qu'il a la prétention de deviner, c'est-à-dire le pays, la race, le caractère, l'âge, le sexe, la profession d'un écrivain. M. Deschanel peut trouver, et trouve en effet, par des efforts ingénieux, certaines relations entre tous ces éléments et une œuvre d'art ou de littérature; mais il est permis de douter que par l'œuvre toute seule il puisse remonter de l'œuvre à l'ouvrier et esquisser la personne entière d'après le reflet qu'elle a laissé d'elle-même dans quelques pages. Si l'auteur de la *Physiologie des écrivains* [illegible] esprit au service d'un système, qui est loin de tenir tout ce qu'il promet, du moins ses portraits littéraires ont de la finesse et de la vivacité; il fait preuve d'une connaissance approfondie des écrivains [illegible] ques citations bien choisies, sans donner raison à sa théorie, en rendent [illegible] attrayante.

Physiologie philosophique (ESSAIS DE), par J.-P. Durand de Gros (Paris, 1866, in-8°). Ce volume important est une étude approfondie où l'auteur se propose d'esquisser une « philosophie de la physiologie, [illegible] sur les données actuelles de la science. Il se divise en sept essais, dont nous allons donner une idée très-sommaire.

Le premier essai [illegible] tions, » qui d'après l'auteur doit servir de [illegible] latente de la faculté vitale [illegible] radical, appareil producteur [illegible]

[illegible] les points de l'économie vivante.

[illegible] et des prétendues [illegible]

[illegible] Après cette attaque contre [illegible] M. [illegible] [illegible] en général à une force psychique primitive. Selon lui, « les prétendues propriétés vitales [illegible] priétés inorganiques appliquées à produire [illegible] » [illegible] MM. [illegible] deux autres vitalismes, le duo-dynamisme de [illegible] des positivistes; et à ces trois doctrines il oppose celle qu'il croit vraie sous le nom de dyna-[illegible] dans ce raisonnement : au cerveau correspondent la sensibilité, la pensée et la détermination du mouvement musculaire dans l'ordre de la vie de relation. D'autre part, toutes les fonctions de la vie végétative et de la vie intermédiaire (système nerveux réflexe) sont mises en jeu par l'influence de centres nerveux res-[illegible] sont semblables, sinon identiques, aux manifestations objectives de la sensibilité et de la volonté; elles se réduisent les unes et les autres aux deux faits de l'excitation centripète et de la réaction motrice centrifuge. En outre, les parties anatomiques auxquelles ces phénomènes se rattachent, c'est-à-dire ce qu'on appelle les centres nerveux de la moelle et du système ganglionnaire, sont histologiquement semblables et systématiquement analogues au centre encéphalique, siége de l'âme. C'est donc la logique scientifique la plus circonspecte et le bon sens le plus positif qui poussent à conclure que l'âme du cerveau a sa pareille ou son analogue dans chacun des centres médullaires et ganglionnaires.

Le quatrième essai pose cette question d'a-[illegible] : Qu'est-ce que l'organe? » C'est surtout une critique savante de Bichat et des positivistes, pour qui l'organe reste en quelque sorte un x physiologique. L'auteur essaye de trouver la valeur de cet x. Pour lui, l'organe, qui est déjà un petit organisme, est l'unité fixe et précise, l'élément d'où il faut partir en anatomie. Puis l'auteur explique comment le générateur fonctionnel se divise en quatre facteurs. Tous les éléments physiologiques se réduisent à une série de quatre termes complémentaires, universels et invariables : 1º un centre vital; 2º un organe radical, de transmission uniforme, organe nerveux; 3º un organe différentiateur, d'opération spéciale; 4º un agent organoleptique. L'étude de ces quatre facteurs fonctionnels est la partie la plus originale et souvent la plus aventureuse des théories de l'auteur. Il admet des centres vitaux et nerveux, des espèces d'âmes résidant dans les différents organes nerveux et constituant pour ainsi dire des monades vivantes. Il place, par exemple, le sens du rhythme dans les centres vitaux de la moelle. La relation de l'action nerveuse à l'action psychique n'est pas une relation d'organe à fonction; elle peut être assimilée au rapport de levier à force. Viennent enfin les corollaires philosophiques de cette théorie de l'organe. La science de la fonction embrasse la science du sujet (le centre vital) et la science de l'objet (agent organoleptique) et la science de leurs rapports. La conclusion qu'entrevoit M. Durand, c'est que la matière se réduit en dernière analyse à la notion de force; et la force en soi ne peut se concevoir d'une autre nature que celle du *moi;* enfin, le *moi* objectivement considéré n'est autre chose que l'atome absolu.

Le cinquième essai est l'étude de la *fonction.* Suivant notre auteur, toute sensation spéciale atteste l'existence corrélative d'une faculté sensitive spéciale. Par exemple, le sens optique se forme des sous-sens érythrique, xanthique et cyanique; le sens gustique, des sous-sens picrique, oxique et glycique, etc. Vient ensuite une étude remarquable, qui ne peut se résumer ici, sur la genèse des sensations figuratives. En voici seulement l'étrange formule : « Tous les sens considérés dans leur essence psychique sont également doués de la propriété figurative; et si, par le fait, trois sur cinq en sont dépouillés, la cause en est [illegible] la conformation des organes qui leur sont échus dans le partage du corps. » [illegible] la conclusion est : l'*âme* est le moule générateur de toutes les propriétés de la matière qui se manifestent par nos sens; et toute sensation d'une nature spéciale, se produisant par une action du monde physique sur le système nerveux, atteste l'existence d'une faculté sensitive spéciale et en même temps celle d'une classe particulière de fibres exclusivement affectées à son [illegible].

Le sixième essai contient une introduction à la théorie physiologique de l'instinct. L'instinct s'explique, pour l'auteur, par l'activité [illegible] spinales et ganglionnaires, d'où proviennent les actes inconscientiels de la vie de relation. Cette théorie est poussée si loin que l'auteur suppose, par exemple, que nous avons une mémoire cérébrale centrale et une foule de mémoires locales.

Enfin, le septième essai, qui traite de la corrélation du physique et du moral, contient une étude sur l'impression physique et l'impression morale, et explique l'influence réciproque du physique et du moral par la connexion des systèmes nerveux cérébro-spinal et ganglionnaire. L'âme animale, par l'interposition d'une fibre active et d'une fibre passive entre l'encéphale et chaque ganglion, a sous son influence toutes les facultés végétatives et se trouve placée en même temps sous l'influence de chacune d'elles. D'où cette hardie conséquence : dans l'âme, c'est-à-dire dans l'impression mentale, réside la puissance de réaliser tous les effets morbides ou curatifs réalisables par n'importe quel spécifique physique connu ou à connaître. Ainsi s'explique l'action de la peur du choléra produisant le choléra, etc.

Le livre se termine par un grand nombre de savantes discussions sur les applications spéciales de la doctrine et par un *Essai sur la méthode en général.* L'ouvrage de M. Durand de Gros est plein de science, de hardiesses et d'hypothèses originales. Ces hypothèses signalent, si elles ne les expliquent pas, un certain nombre de difficultés capitales à côté desquelles la science classique passe trop souvent. La *Physiologie philosophique* de M. Durand a été vivement attaquée par M. Chauffard, dont M. Durand a essayé de réfuter la critique dans un nouvel écrit intitulé *Philosophie physiologique.* V. ce mot.

Physiologie des passions, par Ch. Letourneau (Paris, 1866, in-18, Bibliothèque de philosophie contemporaine). Cet ouvrage est divisé en cinq livres qui traitent, le premier de la vie et des besoins, le second des éléments de la passion, le troisième des passions proprement dites, le quatrième du mode de terminaison et de transformation de la passion, le cinquième de la physiognomonie passionnelle. L'auteur commence par montrer que la passion a pour racine le besoin, qui lui-même dépend du système nerveux. Sans le système nerveux, l'être organisé n'a que des fonctions s'exerçant fatalement et inconsciemment; avec un système nerveux complet, il a des besoins, c'est-à-dire la conscience de certaines tendances organiques nécessaires. Ainsi le besoin se compose de deux éléments, la tendance organique et son écho dans les centres nerveux sous forme de désir. La classification des besoins doit être basée sur celle des fonctions; d'où la division des besoins en trois classes : besoins nutritifs, besoins sensitifs, besoins cérébraux proprement dits, se rattachant les premiers aux fonctions de circulation, de digestion, de respiration; les seconds, à l'exercice des sens voluptueux et des sens spéciaux; les troisièmes, aux fonctions intellectuelles et morales. Les besoins cérébraux se divisent naturellement en deux groupes, comme les facultés auxquelles ils correspondent : besoins intellectuels, besoins moraux. Les besoins intellectuels sont ceux qui nous poussent à combiner des idées plus ou moins abstraites. Leur énergie est proportionnelle à la puissance du cerveau. Les besoins moraux sont ceux qui nous portent à aimer, à haïr, à admirer, à craindre, etc. Le besoin moral, que l'on peut subdiviser en rameaux nombreux, variables suivant l'âge, le sexe, l'individu, est plus primordial que le besoin de penser. Il existe assez intense chez tous les hommes et dépend beaucoup moins de l'éducation; tandis que les besoins intellectuels engendrent assez rarement des émotions fortes, les besoins moraux sont la cause d'un très-grand nombre d'impressions agréables ou désagréables, mais ordinairement énergiques, suivant qu'ils sont satisfaits ou contrariés. Les besoins moraux se ramènent au désir d'émotions que l'on pourrait appeler sociales, et qui ne sont liées qu'indirectement aux besoins nutritifs, sensitifs, intellectuels. La forme des besoins moraux est nécessairement variable selon l'âge, le sexe, la race, l'éducation, etc. Cependant certaines formes (*sic*) s'observent chez la plupart des hommes : le besoin de dominer ses semblables, de primer, c'est-à-dire l'orgueil; le besoin d'aimer ses semblables, amis, enfants, femme (toute idée génésique à part); le besoin d'adorer, d'admirer des êtres abstraits, fruits de l'imagination et ornés de tout ce qui semble à l'adorateur beau, bon, juste, grand ou terrible; le besoin de se conserver vivant et sans souffrances, jusqu'ici dénommé l'instinct de conservation, et père de l'égoïsme, de la peur, de l'avarice. C'est sur le sol des besoins moraux que germent et grandissent la plupart des passions.

Les besoins prennent le nom de *passion* quand ils sont exaltés ou modifiés, soit par une organisation spéciale, par ce que les médecins ont appelé une idiosyncrasie, soit par l'éducation, l'habitude, etc. M. Letourneau définit la passion « un désir violent et durable, dominant en soi tout l'être cérébral. » Il y démêle les éléments suivants : 1º un besoin avec le désir qui le formule; 2º l'impression de gêne qui accompagne tout désir non satisfait; 3º le souvenir ou l'image souvent infidèle du plaisir qui accompagnera la satisfaction du besoin; 4º une exaltation du désir résultant de ce travail cérébral, exaltation qui rend le désir impérieux, inéluctable, et force l'intelligence et toutes les facultés à lui obéir et à le servir. Ici se pose la grande question du libre arbitre. L'homme est-il l'esclave de ses passions? Oui, répond M. Letourneau. « Tout être organisé n'est qu'un fait partiel perdu dans l'immensité du monde et entraîné par le grand, le fatal courant des lois immuables de l'univers. Néanmoins et sous peine de mort, notre organisation doit se modeler sur le milieu au sein duquel nous sommes plongés et où sans cesse nous puisons les matériaux de la vie... Il ne dépend pas de la volonté d'un homme d'être nègre, blanc, ou mongol, et cependant c'est ce moule dans lequel l'a jeté la nature qui déterminera sa manière de sentir, de penser, par suite de désirer et d'agir. L'homme éprouve des besoins nutritifs, des besoins sensitifs, des besoins cérébraux; trois grandes sources créant sans cesse et simultanément, par essaim, des désirs qui souvent se contrarient et se combattent. La difficulté se trouve ramenée à n'être guère qu'un problème de mécanique. C'est le parallélogramme des forces. Tout être aussi bien que tout corps, alors qu'il subit des attractions multiples et d'intensité variable, obéit à leur résultante, dont le sens est principalement déterminé par la force qui prédomine. Donc, à parler rigoureusement, l'homme n'est pas libre. Sollicité par des désirs nombreux et simultanés, il obéit au plus fort, tout en ayant conscience des autres, et c'est pour cela qu'il se croit libre. » L'apparence du libre arbitre tient, selon notre auteur, à une autre cause encore : « L'homme a des besoins nutritifs, sensitifs, cérébraux; le retentissement de ces divers besoins dans la conscience est d'autant moins fort qu'ils tiennent moins à la nutrition. La faim est certainement beaucoup plus nettement sentie que le désir de l'étude. C'est cette vague formule des besoins cérébraux qui nous donne l'illusion du libre arbitre. »

Notre but étant ici d'exposer, non de critiquer, nous ne dirons rien de la thèse déterministe de M. Letourneau ni de son explication de la liberté représentative. Sur l'ensemble de son travail, nous ferons cette simple observation, que le mot *besoin* nous y semble pris dans un sens trop général, le mot *passion* dans un sens trop restreint, et qu'une classification où figurent à côté les uns des autres et dans une même catégorie des besoins aussi essentiellement différents que l'instinct de conservation, le besoin de dominer et de primer, le besoin d'aimer, le besoin d'adorer, ne peut être considérée comme une classification vraiment naturelle et complète.

PHYSIOLOGIQUE adj. (fi-zi-o-lo-ji-ke — rad. *physiologie*). Qui appartient à la physiologie : *Un instinct naturel, fondé sur des lois* PHYSIOLOGIQUES *consacrées par la morale, a généralement écarté les unions incestueuses.* (A. Maury.) *La vie* PHYSIOLOGIQUE *dérive d'une multitude infinie de causes.* (Jouffroy.) *La science* PHYSIOLOGIQUE *est, pour ainsi dire, la préface de la science divine.* (Réveillé-Parise.) *L'homme obèse fait du lard; il devient gras à lard, d'où le langage arrive peu à peu à la locution injurieuse, mais d'une exactitude* PHYSIOLOGIQUE *et pittoresque, gras comme un porc.* (Raspail.)

PHYSIOLOGIQUEMENT adv. (fi-zi-o-lo-ji-ke-man — rad. *physiologique*). D'une manière physiologique; sous le rapport physiologique : *Le luxe peut se définir* PHYSIOLOGIQUEMENT *l'art de se nourrir par la peau, par les yeux, par les oreilles, par les narines, par l'imagination, par la mémoire.* (Proudh.)

PHYSIOLOGISTE s. m. (fi-zi-o-lo-ji-ste — rad. *physiologie*). Celui qui est versé dans la physiologie : *Il en est du vrai* PHYSIOLOGISTE *comme de l'astronome : jamais parmi eux on ne voit d'athée.* (Isid. Bourdon.) ‖ On dit quelquefois PHYSIOLOGUE.

— Adjectiv. : *Écrivain* PHYSIOLOGISTE.

PHYSIONOMIE s. f. (fi-zi-o-no-mî — gr. *phusiognômia*, littéralement art de connaître le naturel; de *phusis*, nature, et de *gnomê*, connaissance). Ensemble des traits du visage; expression particulière qui résulte de ces traits : PHYSIONOMIE *ouverte, agréable, heureuse. Avoir une belle, une bonne* PHYSIONOMIE. *Sa* PHYSIONOMIE *prévient en sa faveur. La* PHYSIONOMIE *est l'expression du caractère et celle du tempérament.* (Vauven.) *Dans une assemblée d'hommes, vous en trouverez qui ont des* PHYSIONOMIES *de renard, de loup, de chat, de sanglier, de bœuf.* (B. de S.-P.) *Une* PHYSIONOMIE *douce pourrait être laide impunément.* (Théry.) *C'est la bonté qui donne à la* PHYSIONOMIE *humaine son premier et plus invincible charme.* (Lacordaire.) ‖ Expression tranchée de la figure, caractère spécial et visible des traits d'une personne : *La* PHYSIONOMIE *est la qualité essentielle d'un acteur. Il manque de* PHYSIONOMIE. *Les défauts détruisent la* PHYSIONOMIE *et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages.* (Buff.) *Les hommes qui n'ont point de* PHYSIONOMIE *n'ont pas non plus ce qu'on appelle un caractère.* (J. Casanova.)

— Fig. Ensemble des caractères qui distinguent une chose des autres choses de même nature : *Cet ouvrage a une* PHYSIONOMIE *qui le distingue de tous les ouvrages de la même époque et du même genre.* (Acad.) *L'architecture est la* PHYSIONOMIE *des nations.* (De Custine.) *Les idiotismes sont dans chaque langage, si je peux parler ainsi, les traits particuliers à sa* PHYSIONOMIE. (Boissonade.) *Le style est la* PHYSIONOMIE *de la pensée.* (Lamart.) *C'est de la* PHYSIONOMIE *des années que se compose la figure des siècles.* (V. Hugo.)

— Syn. Physionomie, air, mine. V. AIR.

— Encycl. V. PHYSIOGNOMONIE.

PHYSIONOMISTE s. m. (fi-zi-o-no-mi-ste — rad. *physionomie*). Celui qui se connaît en physionomie, qui est habile à juger du caractère par la physionomie : *Pour le* PHYSIONOMISTE *exercé, le premier aspect d'un homme dit tout.* (Lamenn.) *Combien de personnes craindraient de se faire peindre, si elles étaient meilleures* PHYSIONOMISTES! (Mabire.)

— Bot. Nom donné aux botanistes qui, pour établir leurs systèmes de classification, n'ont égard qu'au port, à la physionomie des plantes.

— Adjectiv. : *L'enfant est plus* PHYSIONOMISTE *que l'homme fait.* (Mercier.)

PHYSIONOTRACE s. m. (fi-zi-o-no-tra-se — de *physionomie*, et de *tracer*). Instrument inventé à la fin du XVIIIe siècle, et à l'aide duquel on prétendait tracer mécaniquement des portraits.

PHYSIONOTYPE s. m. (fi-zi-o-no-ti-pe — de *physionomie*, et de *type*). Instrument à l'aide duquel on réduit un tableau, on fait un portrait d'après nature, en calquant, pour ainsi dire, sur l'orignal : *Ce fut un faiseur qui lança la fameuse affaire du* PHYSIONOTYPE, *que le* Charivari *baptisa du nom de Physionatrape.* (M. Alhoy.) On a dit aussi PHYSIONOTRACE. ‖ Appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante : *Le* PHYSIONOTYPE *n'a point donné les résultats annoncés.* (Complém. de l'Acad.) ‖ On dit aussi PHYSIONOTRACE et PHYSIOTRACE.

PHYSIPHORE s. m. (fi-zi-fo-re — du gr. *phusa*, vessie; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes diptères.

PHYSIQUE adj. (fi-zi-ke — gr. *phusikos*; de *phusis*, nature). Qui est matériel, corporel; qui se rapporte aux lois de la nature matérielle : *Effet* PHYSIQUE. *Causes* PHYSIQUES. *Douleur* PHYSIQUE. *L'équilibre des facultés est, dans l'intelligence humaine, ce qu'est dans le monde* PHYSIQUE *l'équilibre des forces.* (Guizot.) *La gymnastique apprend aux enfants à tirer le plus grand parti possible de leurs facultés* PHYSIQUES. (Mme Monmarson.) *Toutes les erreurs, en politique, en morale, ont pour base des erreurs philosophiques, qui elles-mêmes sont liées à des erreurs* PHYSIQUES. (Condorcet.) *Plus il entre de plaisir* PHYSIQUE *dans la base d'un amour, plus il est sujet à l'infidélité.* (H. Beyle.) *La dégradation* PHYSIQUE *accompagne la dégradation morale.* (H. Gouraud.) *La vie morale n'a pas moins de réalité que la vie qu'on appelle* PHYSIQUE. (De Gérando.) *La beauté* PHYSIQUE *sert d'enveloppe à la beauté intellectuelle et à la beauté morale.* (V. Cousin.)

— *Sciences physiques*, Celles qui ont pour objet l'étude de la nature, les propriétés des corps, et des divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque. ‖ *Propriétés physiques*, Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens ou avec le secours des instruments, et qui tendent à déterminer ou à modifier l'état ou le mouvement des corps, mais non leur nature et leur composition.

— *Point physique*, Point matériel, par opposition au *point mathématique*, qui n'est qu'un lieu sans étendue.

— Logiq. *Impossibilité physique*, Impossibilité selon l'ordre de la nature, que les théologiens ne considèrent pas comme absolue, le miracle pouvant la détruire selon eux. ‖ *Certitude physique*, Celle qui est fondée sur des faits certains et une déduction rigoureuse, par opposition à la *certitude morale*, qui n'est qu'une grande probabilité.

— Astron. *Horizon physique*, Horizon sensible, celui qui limite la vue de l'observateur sur la surface de la terre : *L'*HORIZON PHYSIQUE *est généralement situé au-dessus de l'horizon rationnel.*

— s. m. Corps, ensemble et disposition des organes, par opposition au moral; apparence extérieure, disposition des traits et proportion du corps : *Un beau* PHYSIQUE. *Le* PHYSIQUE *influe sur le moral et le moral sur le* PHYSIQUE. *Le* PHYSIQUE *gouverne toujours le moral.* (Volt.) *L'homme, au moral comme au* PHYSIQUE, *n'est que ce que la femme le fait.* (Le P. Ventura.) *Au moral comme au* PHYSIQUE, *on n'est muet que parce qu'on est sourd, et quiconque est sourd est forcé d'être muet.* (Lamenn.) *Toute grimace cache une imperfection, au moral comme au* PHYSIQUE. (A. d'Houdetot.)

PHYSIQUE s. f. (fi-zi-ke — gr. *phusikê*; de *phusikos*, naturel, dérivé de *phusis*, nature). Science qui a pour objet l'étude des propriétés des corps et des lois qui tendent à modifier leur état ou leur mouvement, sans modifier leur nature : *La* PHYSIQUE *et la chimie étaient autrefois confondues sous le nom de* PHYSIQUE. *En fait de* PHYSIQUE, *on doit rechercher autant les expériences que l'on doit craindre les systèmes.* (Buffon.) *La croyance à la sorcellerie n'existe plus depuis qu'on a découvert les véritables lois de la* PHYSIQUE. (Mme de Staël.) ‖ Ouvrage qui traite de cette science : *La* PHY-

SIQUE d'*Aristote*. *La* PHYSIQUE *de Nollet*. ‖ Ancien nom de la médecine.

— *Physique expérimentale*, Celle qui est fondée sur l'expérience. ‖ *Physique amusante*, Celle qui s'applique à l'exécution de certaines expériences étonnantes pour l'esprit ou agréables à la vue. ‖ *Physique moléculaire*, Celle qui étudie les corps dans leur constitution moléculaire et les molécules dans leurs actions réciproques.

— Enseignem. Classe de collége où l'on enseigne la physique.

— Bot. *Physique végétale*, Science des végétaux considérés dans leur rapport avec le monde extérieur.

— **Encycl.** I. DÉFINITION ET OBJET DE LA PHYSIQUE. Les anciens avaient conçu, sous le nom de philosophie naturelle, une science immense que rappelle notre mot *physique*, mais qui avait une bien autre extension que le mot français. La philosophie naturelle, dont les Anglais ont conservé le nom, comprenait la science tout entière des propriétés des corps et de leurs relations. Le terme même de sciences *physiques*, dont nous nous servons encore quelquefois, est loin de donner une idée suffisante de l'extension que donnaient les anciens à leur philosophie naturelle, car il ne s'applique ni à l'histoire naturelle, ni aux mathématiques.

Mais si le nom imaginé par les anciens pouvait offrir à leurs yeux un sens suffisamment limité, parce que la science du monde *physique* se réduisait pour eux à l'application d'un petit nombre de principes établis *à priori*, le progrès des sciences expérimentales a donné de nos jours une si prodigieuse extension à l'étude du monde *physique*, qu'on a senti l'absolue nécessité d'y introduire une multitude de divisions et de subdivisions qui tendent à se multiplier de plus en plus. Malheureusement, ces distinctions, établies successivement et en dehors de tout système préconçu, sont nécessairement arbitraires. C'est ainsi que la *physique* a rejeté la chimie et la mécanique, sans autre raison que l'extension trop considérable qu'ont prise dans ces derniers temps ces parties de la science, et retenu la météorologie, qui s'en distinguerait fort naturellement, mais qui n'a pas fait des progrès suffisants pour constituer une science séparée.

On conçoit, par ces simples observations, la difficulté que l'on éprouve à limiter d'une manière générale le domaine de la *physique*. On définit assez généralement la *physique* la science des propriétés et des actions qui n'altèrent pas la substance des corps; mais d'abord cette définition ne distingue pas aussi complétement la *physique* de la chimie qu'on pourrait se l'imaginer, car la chimie étudie les mélanges, qui n'altèrent pas la substance des corps mélangés. D'autre part, la définition que nous avons donnée confond absolument la *physique* avec la mécanique; et de fait toute distinction qu'on voudrait établir entre ces deux sciences est absolument arbitraire, la plupart des questions dont traite la *physique* se résumant dans l'étude des corps en mouvement, c'est-à-dire des lois mécaniques. Donc, sans tenter l'impossible en voulant définir ce qui n'est pas susceptible de définition, nous dirons que le domaine actuel de la *physique* ne peut être connu que par l'énumération des questions qu'elle résout. La plupart des traités de *physique* comprennent : l'étude des propriétés générales des corps, c'est-à-dire de leurs divers états; celle de l'acoustique, de la lumière et du calorique, de l'électricité et du magnétisme.

Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi nous n'entrons pas ici dans l'étude, même succincte, de ces diverses branches de la *physique*, qui occupent, dans ce dictionnaire, une si large place, soit aux mots mêmes que nous venons d'indiquer, soit à ceux qui expriment les innombrables questions secondaires qui s'y rattachent. Nous devons nous borner ici à quelques brèves considérations générales.

La *physique* des anciens, nous l'avons déjà dit, n'était qu'une application nécessairement bornée de quelques principes métaphysiques, auxquels la nature était comme tenue de se soumettre; la *physique* moderne est, au contraire, avant tout, une science expérimentale; les principes, lorsque le physicien moderne se décide à en poser avec l'appréhension que doit inspirer une tentative si délicate, ne sont destinés qu'à résumer un ensemble de faits coordonnés, dont on a reconnu ou cru reconnaître la cause générale. Toutefois, malgré la défiance que doivent inspirer ces généralisations qui pourraient facilement devenir arbitraires, il est impossible, lorsqu'un grand nombre de faits semblables ont été soigneusement observés, de ne pas soupçonner une relation constante entre les phénomènes et les circonstances où ils se produisent; l'expression de cette relation s'appelle une loi *physique*. Que la loi existe dans la nature, rien n'est plus évident. Tout effet *physique* a sa cause *physique*; or, c'est la relation nécessaire de la cause à l'effet qu'on appelle une loi. Mais pour connaître et formuler cette loi, il y a un grave obstacle : l'infinie variété des circonstances qui semblent faire varier la loi elle-même et dont quelques-unes paraissent même la modifier d'une manière essentielle ou la priver de toute application. Rien ne semble plus naturel, à première vue, que d'admettre que la chute des corps s'opère avec une vitesse proportionnelle à leur masse; la loi générale, qui n'a pas d'application effective autour de nous, veut cependant qu'ils tombent tous avec la même vitesse. Il en résulte qu'on a longtemps admis une loi erronée, l'observation directe du phénomène qui fait connaître la véritable loi ne pouvant avoir lieu qu'avec des précautions dont l'idée n'a pu venir que très-tard à l'esprit des physiciens. Cette fausse loi a été amendée; mais n'est-il pas présumable qu'un grand nombre d'autres, qui ont encore cours dans la science, sont également erronées? Le fait ne saurait souffrir de contradiction sérieuse; mais il ne convient pas de s'en alarmer outre mesure, et voici pourquoi.

Tout savant qui admet et réussit à faire admettre une loi *physique* non suffisamment justifiée est engagé d'honneur à tirer de sa loi, vraie ou fausse, toutes les applications dont elle est susceptible. Toute loi établie est donc une porte ouverte à une série inépuisable d'observations et d'expérimentations qui font connaître un véritable trésor de faits dont la science profitera, quoi qu'il arrive. Tant que ces faits confirment la loi, elle jouit d'une autorité qui s'accroît avec la masse des faits qui viennent l'appuyer; le jour où un seul de ces faits contredit la loi, celle-ci reçoit une modification, le plus souvent une complication qui va croissant, à son tour, à mesure que les faits réfractaires se multiplient, jusqu'à ce qu'on ait imaginé une nouvelle loi simple qui résume tous les faits observés. Cette marche inévitable a sans doute quelque chose d'embarrassant; mais il serait bien plus embarrassant encore d'entasser des faits sans liaison naturelle ou factice, et l'esprit se perdrait bientôt dans le dédale inextricable de ces phénomènes si variés, au milieu desquels il se promène si à l'aise, grâce aux théories, arbitraires si l'on veut, mais assurément commodes, au moyen desquelles on réussit à les classer. Les anciens l'avaient compris ainsi, quand ils classaient leurs observations sous des principes *à priori*, les disposant, pour ainsi dire, en chapitres dont les titres, demandés à la raison pure, avaient été inscrits d'avance. Mieux inspirés en cela, nous établissons les principes sur les faits au lieu de plier violemment les faits aux principes; mais pas plus que les anciens et moins qu'eux encore, parce que notre science est de beaucoup plus étendue, nous ne pouvons nous dispenser de les systématiser.

Et un fait extrêmement remarquable, c'est que la grande simplicité théorique qu'ils avaient pu se donner, puisqu'elle était un produit de leur esprit, nous semblons en voie de la conquérir grâce à l'infinie multiplicité de nos découvertes. Les anciens, par une conception large, mais arbitraire, avaient réduit à quatre les éléments de tout ce qui est; la chimie moderne, après s'être heurtée à une infinité de corps différents, a vu prodigieusement diminuer le nombre des corps simples et semble entrevoir l'unité de la matière.

La *physique* elle-même a longtemps admis et admet encore, au moins dans les termes, un certain nombre d'agents des divers phénomènes qu'elle étudie : calorique, lumière, électricité, magnétisme, etc., etc. Les phénomènes primitivement attribués à chacun de ces agents sont aujourd'hui si facilement produits par les autres qu'on est en voie de se demander si un seul agent, pour lequel il faudra créer un nouveau nom, n'est pas la cause unique des mouvements dans lesquels se résument ces phénomènes divers. Déjà le langage scientifique s'habitue à substituer le nom de calorique à ceux des diverses forces mécaniques; qui sait si prochainement les forces *physiques* ne subiront pas le même sort? Qui sait si toutes les lois de la *physique*, de la mécanique, de la chimie, de la biologie elle-même, qui sait si toutes leurs théories, toutes leurs hypothèses, tous leurs systèmes ne se résumeront pas, dans un avenir plus ou moins prochain, en une seule loi, qui sera la vraie, rendant compte de tout ou plus exactement suffisant à résumer tout, car nos lois, il ne faut pas l'oublier, ne sont pas l'explication, mais la simple synthèse des faits qui leur sont soumis?

— II. HISTOIRE DE LA PHYSIQUE. A l'origine, toutes les sciences naturelles furent confondues et comme emmêlées. Le monde apparut tout d'abord aux hommes comme un être immense; toutes choses semblaient confondues dans une immense unité. Il n'existait qu'une science, qui était la philosophie, et la philosophie rendait compte de la nature et des mouvements des astres, de la terre et de toutes les choses célestes et terrestres. L'astronomie, la *physique*, la chimie et l'histoire naturelle ne formaient alors qu'un seul et même ordre de connaissances, dont l'Égypte fut le berceau mystérieux. Dans le rapide exposé, il nous est donc impossible d'établir des distinctions que les anciens n'avaient pas faites, et l'histoire succincte que nous allons présenter sera, dans ces commencements obscurs, [illegible] l'histoire de la [illegible] qu'on l'entend aujourd'hui, mais l'histoire de la philosophie naturelle.

C'est en Égypte que Pythagore et Thalès allèrent s'instruire des mystères de la nature. Ce fait est certain, mais l'origine des sciences nous échappe complètement. Thalès et Pythagore demeurent pour nous les premiers philosophes qui se soient occupés d'observer et de décrire les phénomènes naturels.

Thalès de Milet (639-548 avant notre ère) étudia les mouvements du ciel et découvrit la propriété électrique de l'ambre jaune et de la tourmaline chauffée.

Anaximandre (vers 605) imagina le cadran solaire.

Pythagore de Samos (608-509 selon les uns, 570-472 selon les autres) rechercha les conditions de la pesanteur, détermina les rapports des sons musicaux, et tenta d'expliquer comment les corps sont colorés par la lumière solaire.

Anaxagore (vers 496) chercha les causes du tonnerre, qu'il attribua au frottement des nuages.

Aristote (384-322), un des plus grands génies de l'antiquité, systématisa les observations de Thalès et de Pythagore, et en fit, pour son compte, de nouvelles sur la pesanteur de l'air, qu'il soupçonna, sur la rosée, dont il conçut les relations avec le refroidissement de l'atmosphère, sur la sphéricité de la terre, qu'il déduisit de la rondeur de l'ombre que notre globe projette sur la lune, etc.

Archytas, contemporain d'Aristote, inventa la poulie et la vis. L'antiquité lui attribue la construction d'une colombe artificielle imitant parfaitement le vol des colombes naturelles. C'est d'ailleurs le seul des savants de son époque qui se soit livré à des recherches pratiques; cet âge est celui des systèmes, et le seul souci des philosophes est d'expliquer les mystères du monde en remontant à leur principe, au moyen des spéculations les plus arbitraires.

Archimède de Syracuse (287-212) apparaît enfin et imprime une direction éminemment pratique à cette science perdue jusque-là dans les hauteurs de la spéculation. Il établit la véritable théorie des leviers et en tire une foule de conséquences pratiques dont les arts ont profité. Il découvre la loi qui porte son nom et qui est l'une des plus importantes de la physique : « Tout corps plongé dans un fluide perd une partie de son poids égale au poids du fluide déplacé. » Les premières applications des miroirs concaves lui sont également dues, et ses belles découvertes en géométrie lui permettent de marquer toutes ses études de *physique* au coin d'une exactitude rigoureuse. On n'a presque rien ajouté à ses travaux sur les centres de gravité.

Ctésibius d'Alexandrie (vers 135) construisit plusieurs machines ingénieuses fondées sur l'élasticité de l'air ou sur la force motrice de l'eau.

Héron (vers 120) s'illustra aussi par des découvertes du même genre. La fontaine qui porte son nom est une application ingénieuse des propriétés de l'air comprimé. Il inventa aussi une machine mue par la réaction de la vapeur d'eau.

Posidonius et Cléomède expliquèrent comment le phénomène de la réfraction nous fait voir le soleil plus haut au-dessus de l'horizon qu'il n'est réellement.

Le poëte Lucrèce (95-51), homme fort instruit et qui paraît avoir possédé à fond la science de son temps, a consigné, dans son poëme de la *Nature des dieux*, plusieurs vérités qui semblent avoir été oubliées depuis. Il affirme la pesanteur de tous les corps, même de la fumée, et donne une indication, vague il est vrai, du principe que tous les corps doivent tomber dans le vide avec la même vitesse.

Sénèque (2-65) constate nettement la propriété qu'ont certains verres de grossir les objets et d'aider la vue. La décomposition de la lumière par le prisme est décrite par lui d'une manière non équivoque. Enfin l'élasticité de l'air lui est parfaitement connue : « L'air, dit-il, se resserre et se dilate; quand il cesse d'être libre, il fait effort pour recouvrer sa liberté. »

Ptolémée (128-168), dont la gloire astronomique est immense, développa les idées de Posidonius et de Cléomède sur la réfraction des rayons qui nous arrivent des astres.

Nous citons Pline pour mémoire au nombre des physiciens de l'antiquité, car on ne lui doit aucune découverte positive, mais une compilation où il a entassé, avec les connaissances scientifiques de son époque, toutes les erreurs et tous les préjugés populaires dont il a pu se procurer la connaissance.

Dès ce moment, d'ailleurs, s'étend sur le monde romain, c'est-à-dire sur le monde civilisé, une prodigieuse obscurité. La tyrannie impériale, en abaissant les caractères, semble avoir brisé tous les ressorts de l'esprit humain. La décadence, si frappante dans les lettres et dans les arts, est complète surtout dans le domaine de la science. Jamais, depuis la plus haute antiquité historique, une aussi longue éclipse ne s'était faite sur le monde. [illegible] que le despotisme avait commencé. Une civilisation renaît enfin lorsque les éléments barbares se sont [illegible] dieux des païens; mais la civilisation chré[illegible] aucune spontanéité à l'esprit humain. Dans cette nouvelle évolution, la théologie a remplacé la philosophie, la Providence s'est sub[illegible], mais qu'on s'explique lorsqu'on y réfléchit, les esprits, forcément éveillés par la contemplation des phénomènes de la nature, ne pouvant s'abandonner à l'observation directe, suspecte de magie ou de matérialisme, se rejettent sur les principes *à priori* des anciens, et, ne pouvant demander à la Bible [illegible] à Aristote. Dès ce moment, la véritable voie est fermée, et l'on peut considérer [illegible] morte, jusqu'au jour qui verra mettre en honneur la méthode expérimentale [illegible] inconnue à Aristote lui-même, qu'Archimède pratiqua avec honneur, mais que les siècles modernes devaient seuls ériger en système.

Toutefois, dans ce gouffre où s'engloutit la science humaine, quelques noms ont surnagé, qu'il est nécessaire de signaler.

C'est surtout chez les Arabes que se produit un mouvement scientifique appréciable. Les travaux astronomiques d'Almamon et d'Albategni, accomplis au VIII^e siècle, méritent d'être notés.

Alhazen (9[illegible]-1038) publie en Espagne un traité d'optique, où il enseigne la décroissance de la densité de l'air à mesure qu'on s'élève, et s'essaye à calculer l'irrégularité des réfractions qui en résulte.

Grâce à la présence des Arabes, cet heureux mouvement se continue en Espagne et se communique aux royaumes chrétiens.

Quelques souverains partagent et encouragent la passion de leurs sujets pour les sciences *physiques*. Frédéric II, roi d'Aragon (1272-1273), fait exécuter la première traduction de Ptolémée. Alphonse X, roi de Castille et de Léon (1252-1284), pris d'un beau zèle pour l'astronomie, appelle de toutes les contrées de l'Europe des astronomes chrétiens, juifs, arabes. Il les loge avec magnificence dans un de ses palais et encourage leurs recherches par tous les moyens.

Vers le commencement du XIII^e siècle parut en Allemagne Albert le Grand (1193-1282), qui se distingua dans l'astronomie et dans l'art de fabriquer des appareils. On lui attribue l'exécution d'un automate humain qui allait ouvrir la porte de son appartement et qui répondait aux questions de ceux qui demandaient à entrer. Dans le même temps, Vitellion publia un ouvrage d'optique renfermant plusieurs nouveautés. Il reconnut l'influence de la réflexion et de la réfraction combinées dans la production de l'arc-en-ciel. Il donna une explication plausible des parhélies et des parasélènes.

L'ordre chronologique nous amène à Roger Bacon, qui illustra le XIII^e siècle, moins par l'importance de ses découvertes que par la grandeur et la justesse de ses vues. Il recommanda la méthode expérimentale, devançant de loin dans cette carrière son célèbre homonyme, et pour ce seul crime il se vit persécuter et condamner à une prison perpétuelle. Ce moine savant et hardi fit sur la révolution annuelle du soleil une série d'importantes observations, qui le conduisirent à reconnaître que le temps de l'équinoxe marqué dans le calendrier Julien anticipait de plusieurs jours. Il [illegible] correction de cette erreur au pape Clément IV, et, plus tard, Grégoire XIII fit exécuter la [illegible] Roger Bacon [illegible] *Opus majus*, publié en 17[illegible] des vues saines sur la réfraction astronomique, sur la grandeur apparente des objets, etc. Il entrevit et indiqua l'usage des lentilles biconvexes. [illegible] la fabrication de miroirs ardents, d'une chambre noire, de plusieurs statues qui articulaient des sons, etc.

La date de l'invention de la boussole est [illegible] vers le nord.

Le XV^e siècle vit naître quelques physiciens [illegible]

[illegible] qu'un [illegible] ntable, un [illegible] théorie du pla[illegible]

[illegible] Maurolyco. Antonio [illegible]

[illegible] médecin de Vé[illegible] [illegible] trouva des vues intéressantes sur l'électricité [illegible] me un vague pres[illegible]

[illegible] par la hauteur ver[illegible] [illegible] de cette base.

[illegible] ingénieur, grand mathématicien, grand phy[illegible] [illegible] revint sur la détermination des centres de gravité et créa une partie de l'optique. Un [illegible] plication des effets produits par les besicles [illegible] breuses observations sur la chaleur rayon[illegible] laisse.

[illegible] les effets de la force centrifuge, réduisit l'étude du mouvement des corps à celle de leur centre de gravité et enfin prouva que, dans le vide, les corps de différentes masses tombent avec la même vitesse. Il rendit compte des variations annuelles de la température par la différente inclinaison des rayons [illegible] et par l'inégale épaisseur des couches atmosphériques qu'ils doivent traverser, suivant qu'ils arrivent plus ou moins obliquement.

Carda (1501-1576), un des hommes les plus prodigieux de cette époque par l'universalité [illegible] résistance des milieux pour déterminer la vitesse des projectiles. Il prend la densité de plusieurs corps, essaye de peser l'air et trouve qu'il pèse environ cinquante fois moins que l'eau, ce qui est, il faut en convenir, étran[illegible] être juste, que personne n'avait encore affirmé la pesanteur de l'air aussi catégoriquement. En résumé, les applications que fit [illegible] assignent une grande place dans le mouvement que nous racontons ici.

Le Napolitain Porta (1545-1615) fit de la chambre noire une étude approfondie, qui l'amena à une idée très-juste du phénomène [illegible] de la *Magie naturelle*, de longues discussions là-dessus. C'est dans le même livre qu'on rencontre un passage où l'auteur semble avoir deviné le télescope.

[illegible] Antonio de Dominis, archevêque de Spalatro [illegible] plication de l'arc-en-ciel tout à fait remar[illegible]

[illegible] tude des sciences physiques sont des Italiens. Il faut ajouter à leur honneur qu'ils virent unanimement dans la science un moyen d'émancipation, le plus efficace de tous, et une raison de s'insurger contre l'autorité traditionnelle d'Aristote. Ils ont prêché le libre examen et pratiqué la libre recherche bien avant Descartes et le chancelier Bacon.

Gilbert (1540-1603), médecin de la reine Élisabeth d'Angleterre, est le fondateur du magnétisme terrestre. Le premier, il consi[illegible]

[illegible] carrière en 1727; c'est donc un peu plus d'un [illegible] pour [illegible]

Les découvertes de Galilée sont presque [illegible] mètre, attribué tour à tour à une demi-douzaine de physiciens, appartient incontestablement à Galilée. Il inventa, en outre, le microscope, le compas de proportion et aussi le télescope, avec lequel il découvrit l'anneau de Saturne, les satellites de Jupiter, les montagnes de la lune, les taches du soleil et les phases de Vénus. L'isochronisme des petites oscillations du pendule, la véritable théorie des corps flottants sont encore, avec le mouvement de la terre, quelques-unes des grandes vérités qu'il proclama. Il soupçonna enfin l'existence de l'éther et la non-instantanéité de la propagation de la lumière. Galilée est incontestablement, par le nombre et l'importance de ses découvertes, le premier de tous les physiciens.

Descartes observa moins qu'il ne raisonna. Avec une admirable profondeur de logique et d'intuition, il fixa complètement les lois de la réfraction, dont la principale est que *le sinus* [illegible] *deux mêmes milieux, mais variable si les milieux changent.* Il donna l'explication véritable et définitive de l'arc-en-ciel ainsi que de beaucoup d'autres météores. Le premier, il réduisit le problème du monde à un problème de mécanique. C'est lui qui a prononcé cette parole souverainement hardie : « Donnez-moi de la matière et du mouvement et je ferai le monde, » ramenant ainsi tous les phénomènes cosmologiques à des mouvements moléculaires, et ébranlant, sans le dire, peut-être sans le vouloir, la puissance créatrice de Dieu. Il créa la géométrie analytique, science merveilleuse, qui est devenue un des plus puissants moyens de solution pour les problèmes de la *physique.*

La grande découverte de Newton se résume en une loi admirable de simplicité : *La matière attire la matière en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances.* C'est l'attraction universelle, la révélation du principe de l'univers; c'est l'explication immédiate d'une foule de phénomènes, c'est peut-être le point central vers lequel devront graviter toutes les découvertes à venir. Newton a fourni la moitié de ce que demandait Descartes pour construire l'univers, il lui a donné le mouvement. Voilà la grande découverte de Newton; mais il en a fait d'autres qui eussent suffi pour rendre son nom immortel. Il décomposa la lumière blanche, ce qui avait déjà été fait, mais ensuite il la recomposa et prouva qu'elle résulte du mélange de sept couleurs élémentaires, inégalement réfrangibles. Un télescope plus rationnel que celui de Galilée fut construit par lui, ainsi que plusieurs autres instruments non moins utiles.

Galilée, Descartes, Newton, ces trois hommes illustres dont nous venons de signaler les découvertes en *physique*, furent suivis de nombreux disciples. C'est un attachant spectacle et bien digne d'être rappelé que celui de cette Académie de Florence, fondée en 1657 par Léopold de Médicis, grand-duc de Toscane, et consacrée exclusivement par lui au culte des sciences expérimentales. Cette Académie, qui de son vrai nom s'appelait *del Cimento*, c'est-à-dire Académie de l'expérience, et qui avait pris pour devise ces mots [illegible] à l'origine d'élèves de Galilée; le plus illustre de tous ces élèves était Torricelli.

Torricelli (1608-1647) est l'auteur de la découverte du baromètre, découverte qui lui donna la notion du vide et celle de la pesanteur atmosphérique, et qui lui permit de rendre compte de l'ascension de l'eau dans les pompes, ce que Galilée n'avait pu faire. La loi principale du mouvement des liquides qui s'écoule, loi qui se formule ainsi : *La vitesse des écoulements est proportionnelle à la racine carrée des pressions*, est encore une des lois dont il a doté la science. Il n'est pas douteux qu'il n'eût fait bien d'autres précieuses découvertes, si une mort prématurée n'avait brisé sa carrière.

Toutes les branches de la *physique* furent successivement explorées par les académiciens de Florence. Les expériences qu'ils accomplirent sont infiniment variées et des plus ingénieuses. Tandis qu'Otto de Guericke employait sa machine pneumatique pour combattre la chimère de l'horreur du vide, pour démontrer la pesanteur et l'élasticité de l'air, pour varier les effets de sa pression, les physiciens de Florence faisaient servir au même objet le tube de Torricelli. Ils imaginèrent de le laisser ouvert des deux côtés et de le surmonter d'un globe dont ils fermaient exactement l'ouverture supérieure à l'aide d'une vessie fortement serrée contre les bords de l'orifice, espérant ainsi obtenir le vide absolu. En réalité, le vide ainsi obtenu est rapidement détruit par les vapeurs du mercure, et, de plus, les expériences qu'on peut y faire sont d'une extrême difficulté. Ce procédé ne fit connaître aucun fait important.

[illegible] depuis longtemps que la glace surnage au-dessus de l'eau, et Galilée en avait conclu que, dans son passage de l'état liquide à l'état solide, l'eau acquiert un plus grand volume et conséquemment plus de légèreté spécifique. Les académiciens de Florence, voulant soumettre l'opinion de Galilée à l'épreuve de l'expérience, remplirent d'eau des sphères de cuivre, de verre, d'argent et d'or, et, après les avoir fermées hermétiquement, [illegible] à un froid artificiel produit par un mélange de neige et de muriate d'ammoniaque. Aucune enveloppe n'échappa aux effets de la dilatation du liquide, excepté celle d'or qui, à cause de sa malléabilité, put se dilater sans se rompre.

Avant le chancelier Bacon, le calorique était universellement considéré comme un fluide spécial; ce savant exprima le premier la pensée que la chaleur est comme un effet produit par un mouvement vibratoire excité dans les molécules des corps chauds et des fluides qui les environnent. Plus ce mouvement est rapide, plus la chaleur est grande, et le froid absolu, s'il existait dans la nature, consisterait dans le repos parfait des molécules. Cette intéressante question ne pouvait manquer de [illegible] les académiciens de Florence; mais diverses raisons leur firent regarder comme inacceptable une pareille théorie, et ils dirigèrent toute leur activité vers l'étude des phénomènes, étude, du reste, qui était la raison même de l'institution de l'Académie. On savait que la chaleur dilate et que le froid condense les fluides, mais on ignorait si tous les solides partagent cette propriété; les académiciens de Florence soumirent à leurs expériences un grand nombre de corps, tels que le verre, l'étain, le cuivre, etc. Aucun ne se refusa à la loi de la dilatation par la chaleur.

L'intensité du son éprouve de fréquentes variations qui dépendent de la force de percussion imprimée au corps sonore et de la densité du milieu élastique dans lequel il se propage; mais sa vitesse est indépendante de son intensité. Pour constater ce fait, les physiciens de Florence font, à la distance de 1 mille d'Italie, plusieurs décharges d'un gros et d'un petit canon, et ils comptent, du temps de l'apparition de la flamme à celui auquel le son se fait entendre, 10 vibrations d'un pendule, dont chacune d'une demi-seconde; les décharges ayant été répétées, à la moitié de la distance, on ne compte que 5 vibrations. La vitesse du son se trouvait ainsi mesurée, au moins d'une manière approximative.

Nous avons déjà dit qu'Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, avait inventé la première machine à faire le vide. C'est à lui aussi que revient l'honneur d'avoir établi que l'air est nécessaire à la transmission des vibrations sonores et d'avoir construit la première machine électrique, c'est-à-dire la première source abondante et commode d'électricité statique.

La lanterne magique fut inventée à cette même époque par le Père Kircher (1602-1680).

Grimaldi (1665) avait étudié avec soin le phénomène de la diffraction.

En France, Pascal (1623-1662) attacha son nom à quelques découvertes importantes. Il fit des essais qui ont conduit à la mesure des hauteurs à l'aide du baromètre. L'hydraulique s'enrichit, grâce à lui, du fameux principe de l'égalité de transmission des pressions exercées sur les liquides, qui fut le point de départ de la presse hydraulique.

Gassendi (1592-1655) étudia la différence des sons graves et des sons aigus, ainsi que les principes de la propagation de la lumière.

Le Père Mersenne trouva le moyen d'utiliser la réflexion de la lumière dans la construction des télescopes.

Sauveur (1653-1716) est, avec Wallis et Gassendi, au nombre des fondateurs de l'acoustique.

Mariotte (1620-1684) étudia l'air avec une grande sagacité, et la loi qui lui est due, d'après laquelle les volumes d'une même masse gazeuse sont en raison inverse des pressions qu'elle supporte, sans être d'une exactitude rigoureuse, reste suffisante pour la pratique.

Amontons (1662-1705) ébaucha l'hygrométrie et perfectionna la thermométrie.

L'Angleterre, de son côté, ne restait pas inactive. Chabert Boyle (1626-1691) améliora la machine pneumatique, au moyen de laquelle il fit des expériences nouvelles sur la pesanteur et l'élasticité de l'air. Il en exécuta aussi de fort remarquables sur l'électricité et sur la propagation des sons.

Hooke (1635-1703) vint ensuite avec son udomètre, son anémomètre, son baromètrographe et son thermomètrographe et d'autres appareils utiles. Le moyen de mesurer les hauteurs avec le baromètre fut indiqué par Halley (1656-1742), qui fut aussi un des plus grands astronomes de son temps. La *physique* lui doit la première carte magnétique.

En Hollande, Huyghens appliqua le pendule à régulariser le mouvement des horloges, inventa le micromètre, détermina les lois de la force centrifuge et perfectionna notablement le télescope. Il étudia avec une extrême sagacité l'hypothèse des ondulations lumineuses.

Enfin, le Danois Rœmer (1644-1710) mesura le premier d'une manière presque exacte la propagation de la lumière, en étudiant la durée des éclipses des satellites de Jupiter, durée variable suivant leur distance à la terre.

Le XVIIIe siècle n'a guère été pour la *physique* qu'une époque de vulgarisation hardie. Pas une idée fondamentale n'a surgi en *physique* à cette époque si remarquable à d'autres égards. Les physiciens éminents abondent, mais les grands génies font absolument défaut. Fahrenheit, Hales, S'Gravesande s'occupèrent de thermométrie. Hales construisit en outre un ventilateur, et S'Gravesande un héliostat. Muschenbroek fit connaître un pyromètre qui lui servit à mesurer les dilatations de plusieurs solides et découvrit la bouteille de Leyde. C'est Dufay (1698-1739) qui imprima à l'étude de l'électricité l'impulsion la plus vive. Il distingua les deux électricités, électrisa le corps humain et décrivit les effets qui en résultent.

L'abbé Nollet répandit ces connaissances diverses en variant ingénieusement les expériences qui les mettent en évidence. Cavendish rendit sensible, au moyen d'un appareil célèbre, l'attraction de la matière sur la matière. Franklin (1716-1790) expliqua la foudre et inventa le moyen de la conjurer. Les notions relatives à la chaleur spécifique et à la chaleur latente étaient établies avec une grande précision par Black (1728-1799) en Angleterre, tandis que, grâce à D. Bernouilli, la théorie des tuyaux sonores était fondée. En même temps, B. de Saussure établissait définitivement l'hygrométrie.

Dollond, en 1757, fit faire un grand pas à l'optique par la découverte des procédés achromatiques.

Coulomb (1736-1806) imagina de mesurer la force électrique par les effets de torsion, au moyen de sa balance. Le même appareil lui servit à mettre en évidence les attractions et les répulsions électriques, qu'il trouva inversement proportionnelles au carré des distances. Il fit des découvertes tout à fait semblables sur le magnétisme, faisant prévoir ainsi l'identification des deux fluides. Les corps conducteurs de l'électricité jouissent d'une propriété remarquable, qui consiste en ce que le fluide libre qui les tient à l'état électrique est répandu autour de leur surface, de manière qu'il n'en existe aucune portion sensible dans leur intérieur; Coulomb, par des expériences extrêmement délicates, établit ce fait important.

La fin de ce siècle, assez stérile au point de vue de la *physique*, fut enfin signalée par la découverte capitale de l'électricité dynamique. C'est à Galvani, de Bologne, qu'on doit la première observation de l'effet de cette électricité sur les tissus animaux (1790). Volta (1745-1826) construisit le premier appareil capable d'engendrer la force qui détermine, non-seulement les contractions physiologiques, mais encore mille autres phénomènes tout à fait inattendus.

Enfin le XIXe siècle s'ouvre, et avec lui un grand travail de synthèse rationnelle commence. L'unité de l'agent *physique*, présentée d'une manière confuse par certains physiciens grecs, va recevoir un commencement de démonstration.

Wollaston entre dans cette merveilleuse voie de simplification en démontrant l'identité des électricités statique et dynamique. Melloni fait pressentir l'identité du calorique et de la lumière en décomposant celui-là comme on avait décomposé celle-ci. Augustin Fresnel (1788-1827) ramène le premier tous les phénomènes lumineux à des vibrations de l'éther et détermine la raison de ces vibrations avec une sagacité incomparable. Il explique la formation de l'obscurité dans les interférences, le phénomène de la diffraction et celui des franges, ainsi que toutes les particularités relatives à la polarisation. L'optique rationnelle est fondée avec lui. Il avait d'ailleurs été précédé dans cette voie par Malus, qui avait découvert la polarisation (1775-1812), par Brewster, qui l'avait étudiée.

Arago et Biot complétèrent l'œuvre de Malus et de Fresnel en étudiant les curieux phénomènes de la polarisation rotatoire, tandis que Gay-Lussac et Dulong complétaient celle de Black et de Lavoisier. Dulong et Petit mesurent la dilatation des liquides et des gaz (1817), trouvent les rapports qui unissent les poids atomiques et les chaleurs spécifiques, et constituent la théorie des vapeurs que Dalton avait inaugurée.

Davy, en 1808, avait isolé le potassium et le sodium par le moyen de la pile. Ampère (1775-1836), fondateur de l'électro-dynamique, découvre l'action réciproque des courants, démontre l'identité des aimants et des solénoïdes, complète la science électro-magnétique, si heureusement instituée par Œrsted (1820). La production des phénomènes thermo-électriques par Seebeck (1821); la découverte des courants d'induction, due à Faraday (1831); celle des piles à deux liquides et à courant, imaginées par Becquerel, Daniell et Bunsen, accroissent le domaine de l'électrologie. Citons aussi le nom de Regnault, à qui toutes les parties de la *physique* sont redevables de minutieux procédés d'observation et de mensuration; celui de Foucault, dont les recherches sur la vitesse de la lumière et la démonstration *physique* du mouvement de la terre ont immortalisé le nom.

Citons encore, pour clore cette liste déjà trop longue, quelques noms qui se pressent sous notre plume : Graham, qui découvrit les variations diverses de l'aiguille aimantée; le capitaine Duperrey, qui détermina l'équateur

magnétique; Wheatstone, à qui l'on doit le premier appareil de télégraphie électrique; Daguerre et Niepce de Saint-Victor, inventeurs de la photographie; Jacobi, de La Rive et Elkington, qui se disputent l'invention de la galvanoplastie, etc., etc. Chacune de ces prodigieuses découvertes et bien d'autres encore que nous négligeons de citer demanderaient de longs développements, si elles n'avaient ailleurs leur place naturellement assignée.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur les développements un peu [illegible] dont nous venons de retracer l'histoire, nous y remarquons deux périodes: la première est la période de préparation; la seconde, la période des découvertes.

La période de préparation se partage elle-même en trois périodes secondaires, correspondant respectivement: la première, à Thalès et à ses successeurs, la seconde à Archimède, et la troisième à Léonard de Vinci et à la Renaissance. On pourrait, en faisant abstraction de quelques détails discordants, caractériser ainsi ces époques: Thalès observe, Archimède mesure et Léonard expérimente. Observation pénible, mensuration laborieuse, expérimentation nécessairement imparfaite.

La période des découvertes se partage aussi en trois périodes secondaires, correspondant respectivement: la première à l'époque de Galilée, de Descartes et de Newton; la seconde à l'époque de Dufay, de Coulomb et de Volta, et la troisième à l'époque de Fresnel et d'Ampère. Les chercheurs deviennent plus nombreux, les périodes se rapprochent, parce que l'activité humaine grandit et les moyens d'investigation sont décuplés. Galilée, Descartes et Newton fondent la *physique;* Dufay, Coulomb et Volta étendent son domaine, Fresnel et Ampère la raisonnent. Depuis Galilée on sait observer, mesurer et expérimenter; on ne raisonne en *physique* que depuis le commencement de notre siècle, c'est-à-dire depuis Fresnel. La *physique* se développera désormais dans la direction si fatale à ses débuts, mais si naturelle depuis qu'elle possède une masse prodigieuse de faits rationnels; on cherchera donc désormais le lien des divers phénomènes, la manière dont ils s'enchaînent et les idées culminantes qui en expriment la solidarité, en tendant vers un but suprême, la simplicité, dont le nombre et la complication apparente des phénomènes avaient détourné la science pendant sa période d'élaboration.

— *Physique végétale.* La *physique végétale* est loin d'avoir été comprise par tous les auteurs de la même manière. Pour les uns, elle correspond soit à la physiologie végétale, soit à une partie seulement de cette science, soit encore à une branche de connaissances plus étendue qui comprend à la fois l'anatomie, l'organographie et la physiologie. Pour les autres, la *physique végétale* est surtout une science d'application, qui considère le végétal dans sa manière d'être par rapport au monde extérieur. Elle forme ainsi une annexe ou, pour mieux dire, un complément de la physiologie proprement dite, et sert d'introduction et de base à la géographie botanique, à la pathologie végétale et à la botanique agricole. C'est ce dernier point de vue que nous adoptons.

C'est un fait fondamental, et bien connu, que les êtres organisés se trouvent placés dans la nature au milieu d'agents qui exercent sur eux une action utile ou nuisible. Cette action s'exerce avec plus d'intensité sur les végétaux, qui sont immobiles et doués d'une moindre énergie vitale. On peut diviser ces agents en trois groupes: 1° les fluides dits impondérables, tels que la lumière, l'électricité, la chaleur; 2° les agents ordinaires, comme l'air, l'eau, le sol; 3° les êtres organisés eux-mêmes, les plantes, les animaux et enfin l'homme.

La lumière exerce, en général, une action excitante; c'est en son absence qu'a lieu le phénomène appelé sommeil des feuilles et des fleurs. Bien que ce soit à peu près exclusivement la lumière solaire qui intéresse la vie végétale, on a pu néanmoins, à l'aide d'une lumière artificielle, produire chez les plantes des changements d'habitudes. Au point de vue spécial de la nutrition, la lumière détermine complètement l'exhalaison aqueuse et opère la décomposition de l'acide carbonique dans les parties vertes. C'est ce qui fait que les plantes augmentent de poids pendant la nuit; mais l'eau qu'elles absorbent et qui produit cette augmentation ne se fixe pas dans leur tissu et s'évapore plus tard au soleil. L'exposition à la lumière augmente la saveur, l'odeur, la couleur, la consistance des tissus; le séjour prolongé dans l'obscurité produit des effets contraires, et les plantes y deviennent en quelque sorte comme hydropiques. Ceci explique pourquoi on tient à l'ombre les légumes ou les bouquets dont on veut conserver la fraîcheur, tandis qu'on expose à la lumière la plus vive les foins qu'on veut faire sécher promptement. On sait aussi que les végétaux en massif serré filent et s'allongent plus que ceux qui sont isolés.

Quand la lumière est trop forte, les fonctions vitales sont excitées outre mesure; la tige acquiert plus tôt la consistance ligneuse et reste comme rabougrie dans les arbres isolés, qui prennent une forme arrondie. L'évaporation étant plus grande, les plantes deviennent plus sensibles à la sécheresse et se flétrissent plus vite; les germes eux-mêmes peuvent être complètement desséchés. Si, au contraire, la lumière est trop faible, il en résulte d'abord la pâleur, puis l'étiolement et la chlorose. Les tissus diminuent de consistance, et la plante, gorgée d'eau, finit par se pourrir. Enfin, quand la lumière est inégalement répartie, on devine les effets qui doivent se produire. Les fruits des espaliers sont bien colorés du côté du soleil et verts ou pâles du côté du mur; les feuilles extérieures du chou pommé, des têtes d'artichaut restent vertes, dures, amères, tandis que l'intérieur est blanc, tendre et savoureux. Les conséquences pratiques de ces faits sont innombrables; nous nous sommes contenté d'en indiquer quelques-unes. La majeure partie des effets [illegible] attribue à l'air se rapporte à l'action de la lumière.

L'électricité exerce sur les plantes une action réelle, mais qui n'est pas encore bien définie; en général, elle active la vie végétale. L'électricité atmosphérique a surtout une grande influence. On a remarqué que les temps orageux sont ceux où la végétation est la plus active, et que les années orageuses produisent souvent les plus belles récoltes. La supériorité des pluies, et surtout des pluies d'orage, sur l'eau des arrosements est d'ailleurs bien constatée. L'électricité artificielle, à faible dose, produit des effets analogues. Mais, quand le fluide électrique arrive à un très-haut degré d'intensité, comme dans les phénomènes de la foudre et de la grêle, il est à peine besoin de dire que ses effets sont tout autres et deviennent souvent désastreux.

La chaleur, entre certaines limites, tend à exciter les propriétés vitales des végétaux comme le froid les diminue. Chaque plante a, sous ce rapport, une susceptibilité qui lui est propre et qui tient à la nature même des espèces. La chaleur exerce aussi une action physique et favorise les réactions chimiques. Elle dilate les tissus, provoque l'évaporation, produit la dessiccation ou la pourriture. Le froid produit des effets opposés et trop bien connus, qui peuvent aller jusqu'à la mort du végétal ou de quelques-unes de ses parties. La faculté que possèdent les végétaux de résister aux températures extrêmes est en raison inverse de la quantité d'eau qu'ils contiennent et de l'intensité des mouvements de leurs liquides; elle est, au contraire, en raison directe de la viscosité des sucs, de la quantité d'air captif retenu près des organes délicats, enfin de la longueur des racines ou plutôt de la possibilité où elles se trouvent d'absorber une sève moins exposée aux influences extérieures.

Une température trop élevée produit des effets différents, selon qu'elle est accompagnée de sécheresse ou d'humidité. Dans le premier cas, il y a fanaison, chlorose, dessiccation des organes et des tissus délicats, surabondance de fleurs aux dépens des feuilles. Dans le second, on obtient naturellement les résultats contraires: production exagérée de feuilles ou phyllomanie, pléthore, pourriture des parties charnues, faux étiolement, brûlure. Les effets d'une température trop basse sont, comme intensité, en raison directe de la quantité d'humidité. Telles sont la langueur, [illegible] lors de la [illegible] ou de la fructification, la désarticulation, la champlure, la congélation, la gélivure, la cadranure, la roulure et autres accidents analogues.

Ce serait ici le lieu de parler de l'acclimatation ou de la naturalisation, en ce qui concerne les végétaux; [illegible] aux articles spéciaux qui les concernent. Nous ajouterons seulement quelques mots sur les moyens de garantir les plantes contre la chaleur ou contre le froid. Les premiers ont été peu étudiés, sans doute parce que le besoin s'en est beaucoup moins fait sentir. Ils consistent à multiplier les arrosements avec des eaux froides, à choisir les expositions du nord ou de l'est pour certains végétaux, à employer des ombrages et des abris artificiels, à faire les plantations plus profondes dans les pays où les terres [illegible] chaudes, etc. Les moyens [illegible] le froid sont bien plus nombreux et mieux connus: faire des plantations peu profondes; arroser modérément; effeuiller les végétaux pour exposer les organes [illegible] aux rayons du soleil; choisir des terrains calcaires et bien fumés; donner des abris, des paillis, des couvertures aux tiges, aux rameaux et surtout aux racines; secouer, au moment du lever du soleil, la rosée qui couvre les plantes et la neige qui s'accumule sur les végétaux à feuilles persistantes, [illegible] les expositions [illegible] tout de grands abris naturels, en [illegible] haies, planter sous la protection des massifs les végétaux délicats qui ne sauraient croître isolément. Des moyens plus perfectionnés et plus efficaces sont employés dans la culture, ils consistent dans la culture en espalier, dans la création de couches, châssis vitrés, bâches, orangeries, serres chaudes et tempérées [illegible], etc.

[illegible] sur les végétaux par sa composition chimique [illegible] est considérable, ne varie [illegible] très-restreintes et dans les [illegible]; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'en préoccuper beaucoup. Elle agit encore par son humidité, qui influe beaucoup sur la nature des climats, mais que l'homme ne peut guère augmenter ni diminuer; il doit néanmoins en tenir compte dans le choix de ses cultures: les unes, telles que les prairies, s'accommodent mieux d'une atmosphère humide; les autres, comme la vigne et l'olivier, réussissent mieux dans une atmosphère sèche. Quand l'humidité de l'air devient visible en passant à l'état de brouillard, elle diminue l'intensité de la lumière. Quelquefois elle favorise le grossissement des fruits, mais elle peut aussi déterminer la pourriture ou la congélation, suivant que le temps est doux ou froid. Au moment de la floraison ou plutôt de la fécondation, les brouillards peuvent amener la coulure et, par suite, la stérilité. Enfin, l'humidité de l'air favorise le développement des cryptogames parasites.

L'atmosphère renferme aussi des gaz accidentellement et en proportion variable. L'acide carbonique, à petite dose, favorise la végétation; à forte dose, il tue les plantes. La fumée nuit par sa chaleur et par les matières hydrocarburées qu'elle renferme; elle fait tomber les feuilles, noircit et brûle les jeunes pousses. On peut citer encore l'hydrogène, les gaz des usines, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux et quelques autres gaz toxiques ou vénéneux.

L'air renferme encore des molécules plus ou moins ténues, souvent impalpables, mais qui sont toujours visibles au soleil. Quand elles s'accumulent sur les feuilles, elles bouchent les stomates et nuisent à la végétation. En plein air, elles sont enlevées par les pluies ou les rosées; mais il n'en est plus de même pour les plantes cultivées en serre ou dans les appartements, où on est obligé d'asperger ou d'éponger le feuillage. Ces poussières sont souvent de nature âcre, au voisinage des usines, ou salées sur les bords de la mer. Enfin on trouve fréquemment dans l'air des spores de cryptogames.

L'atmosphère agit aussi par ses propriétés physiques ou mécaniques. Des vents modérés sont favorables à la végétation; de là l'avantage des plantes cultivées en plein air sur celles qui sont renfermées dans nos serres. Des vents assez forts et continus produisent des déformations, comme on peut le voir sur les tiges des arbres des bords de la mer. Enfin, si les courants atmosphériques deviennent très-violents, ils produisent des effets désastreux et qui ne sont que trop connus. Le degré de densité ou de rareté de l'air n'est guère sensible que sur les montagnes; il influe donc sur la distribution des plantes en hauteur; mais cette cause se complique de plusieurs autres, telles que la lumière, la chaleur, l'humidité, l'exposition, etc.

L'eau, dont la présence est indispensable pour la végétation, peut être considérée, d'après de Candolle, à trois points de vue: 1° comme véhicule des matières solubles qui forment l'aliment des plantes; 2° comme eau de végétation, pouvant être tantôt éliminée, tantôt fixée dans l'organisme du végétal; 3° comme simple corps humectant, dissolvant et dilatant. Chaque espèce a, sous ces divers rapports, ses exigences spéciales. Il est à peine besoin d'insister sur les effets de la rareté de l'eau: fanaison, flétrissure, amaigrissement, dessiccation et enfin mort du végétal. La nature y a pourvu par les pluies, les rosées, les cours d'eau naturels, les eaux provenant de la fonte des neiges, etc. A défaut, on y remédie par des arrosements ou des irrigations, autant que possible avec de l'eau bien aérée, à une température convenable, et suffisamment chargée de matières organiques. Quant aux époques des arrosements, à [illegible] plantes qu'on doit arroser, etc., elles varient [illegible] circonstances. L'eau en excès gonfle et ramollit les tissus, favorise la production des feuilles aux dépens de celle des fleurs et des [illegible] des parties charnues. On y remédie par les travaux d'assainissement, de [illegible] ou de drainage.

[illegible] évidente, bien que niée par quelques physiciens; mais cette action est complexe et se lie à la plupart de celles que nous venons d'examiner. C'est, du reste, celui des agents que l'homme a le plus de pouvoir de modifier. L'inclinaison du sol se rattache, par l'exposition, à l'action de la lumière et de la chaleur [illegible] la facilité qu'offrent les terrains en pente de favoriser, sans aucun travail, l'écoulement de l'humidité surabondante. Le sol influe encore par ses propriétés physiques, sa couleur, [illegible]

[illegible] globe, il est évident que la [illegible]

[illegible] plantes [illegible] en diverses proportions. Ce premier aperçu est confirmé par les faits généraux de culture. Presque tous les végétaux peuvent se cultiver dans presque tous les terrains, et la seule vue d'un jardin botanique le prouve. » On ne peut nier toutefois qu'en agriculture la nature du sol n'influe beaucoup sur la qualité des produits, céréales, vins, fruits, plantes tinctoriales et textiles, etc. Mais l'homme peut la modifier en quelque sorte à son gré par les labours, les amendements, les engrais et les assolements.

L'influence réciproque des végétaux les uns sur les autres est des plus manifestes; tous sont soumis à cette grande loi que Darwin a [illegible] racines, plongées dans les profondeurs du sol, s'y disputent les éléments nutritifs, tandis que les parties aériennes semblent chercher à s'étendre le plus qu'elles peuvent. Dans cette lutte cachée, mais réelle, les plus forts étouffent les plus faibles. C'est ce qu'on peut voir surtout dans les forêts, où, le plus souvent, les jeunes sujets languissent misérablement sous le couvert touffu des grands arbres, tandis qu'un ombrage modéré est le plus souvent [illegible] qui croissent au-dessous, comme on peut s'en assurer dans les jardins et les vergers. Il est, d'ailleurs, des plantes qui ne végètent bien [illegible]. Nos champs, nos prés, nos jardins potagers sont remplis d'espèces adventices qui usurpent l'aliment des végétaux cultivés si on n'a pas soin de détruire ces mauvaises herbes par des binages, des sarclages, etc. Si, au contraire, on les laisse fructifier, leurs graines se disséminent et de nouveau infestent le sol.

[illegible] les autres une action plus directe encore et [illegible] celles qui croissent autour d'elles. Les espèces volubiles, comme le chèvrefeuille, ou préhensiles, comme la clématite, s'enroulent autour des tiges et produisent des déformations, des étranglements, presque toujours un grand trouble dans la végétation. Les plantes épi[illegible] les mousses, les lichens, procurent quelquefois aux espèces qu'elles envahissent une sorte de vêtement ou d'abri contre la sécheresse; mais, [illegible] trop grande abondance, elles obstruent les pores, empêchent la respiration et servent de refuge à des myriades d'insectes malfai[illegible] cuscute, les orobanches, etc., sont plus nuisibles encore, en ce qu'ils se nourrissent aux dépens mêmes du végétal sur lequel ils croissent. Les plus dangereux sous ce rapport sont les cryptogames, et notamment ces champignons microscopiques, carie, charbon, rouille, oïdium, urédo, puccinis, œcidie, etc., dont les spores impalpables sont aisément disséminées par les vents. Sous l'influence de [illegible] rêtés dans leur développement, épuisés de sucs nutritifs et, très-souvent, finissent par succomber. Il en résulte des pertes incalculables pour l'homme, quand des végétaux cultivés sont ainsi envahis.

[illegible] indirectement, herbivores, [illegible] plantes sauvages [illegible] en détruisent seul[illegible] gétaux pour y trouv[illegible]

[illegible] structure de leurs [illegible] les remplace, mod[illegible]

[illegible] en transportant les graines, [illegible] sation. Il ne faut pas oublier non plus le rôle important que joue la classe des insectes dans la fécondation des plantes, dont elle est un des agents les plus actifs. D'un autre côté, les espèces carnivores, détruisant celles qui se nourrissent de végétaux, deviennent par [illegible] Enfin, on peut dire que tous les animaux, soit pendant leur vie, soit surtout après leur mort, fournissent aux plantes, sous forme d'engrais, au moins une partie de la nourriture qu'ils en ont reçue.

L'homme exerce sur les végétaux une action si simple dans son principe et si complexe dans ses moyens, si facile à comprendre [illegible] que nous devons nous borner à la mentionner. L'agriculture, le jardinage, la récolte des végétaux ou de leurs diverses parties, l'exploitation des forêts, la destruction des espèces nuisibles, tels sont les principaux moyens par lesquels elle s'exerce.

— Bibliogr. On ne peut s'attendre à trouver ici une liste, même incomplète, des traités publiés sur les diverses branches de la *physique*, des mémoires et dissertations sur les diverses questions qui s'y rattachent. Outre qu'un volume du *Grand Dictionnaire* suffirait à peine à une pareille tâche, il ne faut pas oublier que les divers sujets relatifs à la *physique* sont traités chacun en son lieu. Nous devons donc nous borner ici à relater quelques-uns des traités généraux qui ont été écrits sur cette grande science.

Traité de physique, par R[illegible]hault (Paris, [illegible], 2 vol. in-12); *A Course of experimental* [illegible], par D[illegible] (Londres, 1724, 2 vol. in-4); *Physices elementa mathematica experimentis confirmata*, par S'Gravesande (Leyde, 1742, 2 vol. in-4); *Elementa physicæ*, par Musschenbroek (Venise, 1752, 2 vol. [illegible]); *Leçons de physique expérimentale*, par l'abbé Nollet (Paris, 1764, 6 vol. in-12); *Journal de physique*, [illegible] suite aux *Observations sur la physique et l'histoire naturelle* (Paris, 1752-1823); *Éléments de physique théorique et expérimentale*, par Sigaud de Lafond (Paris, 1777, 4 vol. in-8o); *Éléments de physique*, par Para du Phanjas (Paris, 1781, [illegible]); *Physique générale et particulière*, par Lacépède (Paris, 1784, 2 vol. in-12); *Dictionnaire de physique*, par Brisson (Paris, [illegible]); *Leçons de physique de l'École polytechnique*, par Pujoula (Paris, 1805, in-8o); *Nouveau dictionnaire de physique*, par Libes (Paris, 1811-1814, 4 vol. in-8o); *Histoire philosophique des progrès de la physique*, par Libes (Paris, 1814, 4 vol. in-8o); la *Physique* [illegible], par [illegible] (Paris, 1806, in-4o); *Institutions de physique*, par Sage (Paris, 1811, 4 vol. in-8o); *Traité de physique expérimentale et mathématique*, par Biot (Paris, 1816, 4 vol. in-8o); *Traité élémentaire de physique*, par Baily (Paris, 1821, 2 vol. in-8o); *Physikalisches Wörterbuch*, par Gehler (Leipzig, 1841, 17 vol. in-8o); *Traité élémentaire de physique*, par C. Despretz (Paris, 1825, in-8o); *Éléments de physique expérimentale et de météorologie*, par Pouillet (Paris, 1830, 4 vol. in-8o); *Éléments de physique générale*, par J. Guyot (Paris, [illegible]); *Traité élémentaire de physique*, par Peclet (Paris, 2 vol. in-8o); *Traité de physique expérimentale*, par V. Lechevalier (Paris, 1833, in-8o); *Éléments de physique*, par Person (Paris, 1841, 2 vol. in-8o); *Traité élémentaire de physique générale et médicale*, par P. Pelletan (Paris, 1838, 2 vol. in-8o); *Cours de physique professé à l'École polytechnique*, par Lamé (Paris, 1840, 3 vol. in-8o); *Cours élémentaire de physique*, par [illegible] (Paris, 1841, 2 vol. in-8o); *Cours de physique*, par Taffe (Paris, 1843, in-fol.); *Traité élémentaire de physique expérimentale*, par Ganot (Paris, 1851, in-12); *Physikalischer Atlas*, par H. Berghaus (Gotha, 1852, 8 parties in-fol.); *Cours de physique expérimentale*, par Gunot (Paris, 1858); *Traité élémentaire de physique*, par Daguin (Toulouse, 1862, 4 vol. [illegible]); *Principes des sciences physiques et naturelles et des sciences métaphysiques et morales*, par Béron (Paris, 1870, 8 vol. in-8o); *Cours de physique de l'École polytechnique*, par Jamin (Paris, 1871, in-8o).

Physique d'Aristote, en grec [illegible], c'est-à-dire *De l'audition physique* ou *Des principes physiques*. La *Physique* d'Aristote est un des ouvrages les plus méthodiques et les plus profonds que l'antiquité nous ait légués. Mais il ne faut pas se méprendre sur ce titre de *Physique* et croire qu'Aristote ait étudié les phénomènes physiques au sens moderne de ce dernier mot. La physique des anciens, c'est l'étude de la nature, et Aristote n'étudie la nature que dans ses premiers principes.

L'ouvrage d'Aristote se divise en huit livres. Le premier traite des principes de l'être. Le phénomène du mouvement est de tous les phénomènes physiques le plus général et [illegible] du mouvement qu'il faut partir pour étudier la nature. Mais, avant d'étudier le mouvement en lui-même, [illegible] possible. Pour [illegible] cette démonstration, Aristote remonte jusqu'aux principes de l'être.

Le livre II traite de la nature. Qu'est-ce que la nature? C'est le principe du mouvement et du repos. Les êtres de nature portent en eux ce [illegible] de l'art [illegible] de mouvement et de repos que par l'intermédiaire [illegible] dont ils [illegible] la nature une fois définie, [illegible] de la forme, est la véritable nature [illegible]? En d'autres termes, est-ce la matière ou la forme qui est dans les êtres le principe du mouvement et du repos? C'est la forme; car la matière n'est que la puissance, tandis que la forme est l'acte, la réalité. Après ces explications, Aristote étudie les causes, en détermine le nombre et les espèces. Le mot *cause* a quatre sens différents : 1o on appelle cause ce qui est dans une chose, ce dont elle provient; 2o la cause est aussi le modèle et la forme des choses, c'est-à-dire la notion qui en détermine l'essence et tous les genres supérieurs; 3o la cause est encore le premier principe d'où viennent le mouvement et le repos; 4o la cause signifie également la fin, le but, et c'est alors le pourquoi de la chose. Ainsi, quatre causes : matérielle, formelle, motrice et finale; en d'autres termes, tout a une matière indéterminée, une forme qui détermine la matière, un mobile qui la met en mouvement et une fin à ce mouvement. Toutes ces causes peuvent être considérées soit en acte, soit en puissance. Les causes en acte sont contemporaines de leurs effets, tandis que les causes en puissance ne le sont pas. Parfois, on met le hasard au nombre des causes; mais c'est une erreur contre laquelle on ne saurait trop s'élever.

Le livre III est consacré à l'infini. La possibilité du mouvement une fois démontrée, il faut définir le mouvement. La matière est l'indéterminé; l'être n'est déterminé que par la forme qui le fait ce qu'il est. Par conséquent, pour que la forme se joigne à la matière, pour que la puissance passe à l'acte, un mouvement est nécessaire, et, comme il n'y a pas de mouvement en dehors des choses, il faut toujours que le changement se produise dans la substance ou dans la quantité, ou dans la qualité, ou dans le lieu de l'être, car, de toutes les catégories de l'être, celles-là seules sont susceptibles de changement. Mais comme, d'autre part, on peut concevoir l'être en acte ou simplement en puissance, c'est le passage de la puissance à l'acte, du possible au réel, qui constitue le mouvement. Le mouvement doit donc être défini *la réalisation du possible*. Remarquons que le mouvement n'a lieu qu'au moment même de l'acte; il n'existe ni avant ni après. De là il résulte que le mouvement n'est pas, à proprement parler, dans le moteur, mais dans le mobile, puisque c'est dans le mobile que le mouvement se réalise et devient actuel; il n'est qu'en puissance dans le moteur. La science de la nature s'occupant des grandeurs, du mouvement et du temps, trois choses qui sont nécessairement finies ou infinies, il convient, quand on traite de la nature, d'étudier l'infini, de rechercher s'il est ou s'il n'est pas.

L'infini est un principe; car, s'il avait un principe, il aurait une limite, et il cesserait par là même d'être infini. Loin de venir d'un principe, il est le principe incréé, immortel de tout le reste. La réalité de l'infini est démontrée par les cinq arguments suivants : l'infinité du temps, la divisibilité dans les grandeurs, la constance de la génération et de la destruction, et l'illimitation de la pensée. L'infini n'est pas en acte, il est en puissance; mais, quand on dit en puissance, il ne faut pas entendre que sa réalisation soit possible : l'infini est essentiellement en puissance; il est de sa nature de n'être jamais un acte; il n'y a pas d'infini qui puisse exister actuellement. L'infini n'est donc pas ce en dehors de quoi il n'y a plus rien, mais, au contraire, ce en dehors de quoi il y a toujours quelque chose. L'infini n'est pas le parfait, car le parfait est un tout et l'infini exclut toute limitation; à quelques égards, l'infini est le tout, mais seulement en puissance.

Dans le livre IV, l'auteur étudie l'espace, le vide et le temps. Le mouvement suppose un espace où les corps puissent se mouvoir en changeant de lieu. « Une preuve manifeste de l'existence de l'espace, c'est la succession des corps qui se remplacent mutuellement dans un même lieu. Là où il y a de l'eau maintenant, arrive de l'air quand l'eau en sort... L'espace se distingue donc de toutes les choses qui sont en lui et qui y changent. Par conséquent, l'espace ou le réceptacle qui contient successivement l'air et l'eau est différent de ces deux corps. » Le mouvement naturel des corps élémentaires démontre aussi non-seulement la réalité, mais certaines propriétés de l'espace. En effet, le haut, le bas et les six directions que peut prendre un corps sont des espèces de l'espace et du lieu. Il résulte de là que l'espace peut être sans les choses; mais les choses ne peuvent exister sans l'espace : elles périssent dans son sein impérissable. L'espace a les trois dimensions qui constituent un corps sans être un corps pour cela, car dans ce sens il y aurait deux corps dans un même lieu, ce qui implique contradiction. Il n'est pas davantage un élément, car il n'est ni la matière, ni la forme, ni le moteur, ni la fin des êtres; il n'est même pas un être, car il lui faudrait un lieu, et il y aurait alors l'espace de l'espace, et ainsi de suite à l'infini. L'espace ne peut pas non plus être identique avec les corps, puisqu'il les contient. Qu'est-il donc? Il est la première limite immobile du contenant.

Après l'espace, Aristote étudie le vide et le temps, grandes et éternelles questions que la philosophie n'a cessé de débattre après lui, mais qu'il ne conviendrait pas d'exposer, encore moins de discuter ici. « Une chose digne d'étude, d'après Aristote, c'est de rechercher quel est le rapport du temps à l'âme qui le perçoit. Si l'âme, par hasard, venait à cesser d'être, y aurait-il encore ou n'y aurait-il plus de temps? C'est là une question qu'on peut se faire; car, lorsque l'être qui doit compter ne peut plus être, il est également impossible qu'il y ait quelque chose de comptable et, par suite, il n'y a pas davantage de nombre, car le nombre n'est que ce qui a été compté ou ce qui peut l'être; mais s'il n'y a au monde que l'âme, et, dans l'âme, l'entendement qui ait la faculté naturelle de compter, il est dès lors impossible que le temps soit si l'âme n'est pas, et, par suite, le temps n'est plus, dans cette hypothèse, que ce qu'il est simplement en soi, si toutefois il se peut que le mouvement ait lieu sans l'âme. »

Les livres V, VI, VII sont consacrés au mouvement, à la divisibilité, à la comparaison, à la proportionnalité des divers mouvements.

Le livre VIII traite de l'éternité du mouvement. C'est le plus important de tous. Le mouvement a-t-il eu un commencement? Aura-t-il une fin? Telle est la grande question qu'Aristote se pose au début de ce livre. Il se prononce pour l'éternité du mouvement. Sur la question si difficile du moteur premier, voici comment raisonne Aristote : « Tout moteur meut quelque chose et par quelque chose. Par exemple, l'homme meut directement la pierre ou il la meut par le moyen d'un bâton. Il est impossible qu'il y ait mouvement sans moteur qui meuve par lui-même ce par quoi il meut, et, s'il le meut par lui-même, il n'y a pas besoin qu'il y ait un autre intermédiaire par lequel il meuve; mais s'il y a quelque autre objet par lequel il meut, il faudra bien un moteur qui meuve par lui-même, autrement on irait à l'infini. » Reste à savoir comment une chose qui se meut elle-même peut mouvoir. D'abord, tout mobile est divisible en deux parties : l'une qui se meut, l'autre qui est mue. Or, il est impossible que ce qui se meut se meuve tout entier, car alors il transporterait et serait transporté tout à la fois. Il faut donc que dans l'être qui se meut une partie se meuve et une autre soit mue; mais ce ne peut être indifféremment l'une ou l'autre, car alors il n'y aurait pas de premier moteur. Ainsi, le moteur est immobile; mais, de ses deux parties, l'une reste absolument immobile, l'autre reçoit le mouvement et peut le communiquer médiatement aux choses.

De l'éternité du mouvement résulte l'éternité du premier moteur, que d'ailleurs ce moteur primitif soit un ou multiple; mais, comme l'unité vaut mieux que la pluralité, on doit penser que le premier moteur est plutôt un que multiple, car le meilleur est toujours réalisé dans l'ordre universel des choses. Le moteur, étant donc un et éternel, ne peut produire qu'un mouvement un, identique et continu. Quel mouvement remplit ces conditions? La translation : 1o puisque tous les autres mouvements la supposent et ne peuvent se passer d'elle; 2o parce que, refusée au minéral et au végétal, elle est le privilège des êtres supérieurs; 3o parce que dans la translation seule le mouvement peut être continu; car, tant qu'elle dure, elle est d'une parfaite identité.

Éternel, immobile, le premier moteur est nécessairement indivisible et sans grandeur quelconque. S'il avait une grandeur, quelle qu'elle fût, il serait fini, et une grandeur finie ne peut jamais produire un mouvement éternel et infini. Immobile et immuable, il a éternellement la force de produire le mouvement sans fatigue, sans peine, et son action, toujours uniforme, toujours égale, ne s'épuise jamais.

Physique (HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES PROGRÈS DE LA), par Libes (Paris, 1810-1814, 4 vol. in-8o). On ne sait trop ce que le mot *philosophique* vient faire ici, car cette histoire se borne à exposer la suite des découvertes en physique. Toute la philosophie du livre, si philosophie il y a, est dans ces lignes de l'introduction : « Si l'histoire des sciences a quelque avantage sur l'histoire politique, elle le tire de la noblesse et de la grandeur de son objet. L'esprit humain, ce rayon émané du sein de la suprême intelligence, répandant d'abord une faible clarté, qu'obscurcissent encore les préjugés et les passions, se développant ensuite par degrés, se transformant enfin en une grande masse de lumière qui verse sur le domaine des sciences les germes précieux de sa fécondité, tel est le beau tableau que trace l'écrivain qui s'occupe de leur histoire. Si le vulgaire est insensible à ses charmes, le philosophe, du moins, ne peut le contempler sans ressentir des émotions délicieuses; je dis plus, il éprouve les transports de la plus vive admiration, tandis qu'il frissonne d'horreur à la vue de ces scènes sanglantes retracées par nos écrivains politiques, qui ne servent, le plus souvent, qu'à troubler le repos des nations, qu'à appauvrir la nature. » On notera que ces paroles un peu emphatiques décèlent un véritable courage, car elles ont été publiées à une époque où il ne faisait pas bon médire de la guerre.

L'*Histoire* de Libes, écrite d'un style simple et clair, sans aucune qualité prééminente d'ailleurs, n'est ni un livre de science ni un trésor d'érudition. Cet ouvrage est divisé en quatre livres. Dans le premier, on voit l'état de la physique depuis son origine jusqu'à Descartes; le second raconte ce qu'elle devient depuis Descartes jusqu'à Newton; dans le troisième, on suit la physique jusqu'à la naissance de la chimie pneumatique; enfin, le quatrième a pour objet les progrès de la science jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Physique expérimentale et mathématique (TRAITÉ DE), par Biot (Paris, 1816, 4 vol. in-8o). Biot était non-seulement un physicien de grand mérite, mais encore un écrivain très-distingué et un vulgarisateur habile. C'est pourquoi ses ouvrages de physique, par leur élégante précision, leur rigueur originale et aussi par la popularité qu'ils acquirent, ont droit à une place distinguée dans l'histoire de la science. L'important ouvrage dont il s'agit ici peut être considéré comme un exposé exact et méthodique de l'état de la physique au commencement de ce siècle. Un pareil livre était singulièrement urgent à cette époque; il n'y avait alors que les traités tout empiriques du XVIIIe siècle, c'est-à-dire les livres de l'abbé Nollet, de Sigaud de Lafond, de Musschenbroek; mais aucun traité régulier, sévère, réunissant dans un ensemble méthodique toutes les connaissances acquises sur la physique, n'avait été publié. Biot rendit un grand service en publiant son beau *Traité*, auquel le public fit l'accueil qu'il méritait.

Biot se montre, dans son livre, partisan du système de l'émission de Newton; les beaux travaux de Fresnel n'avaient pas encore donné au système des ondulations de Descartes et Huyghens la brillante confirmation qu'ils devaient lui donner plus tard. Ce grand ouvrage n'en est pas moins un des monuments scientifiques les plus remarquables que notre siècle ait produits.

Physique (NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LES RAPPORTS DU) **et du moral de l'homme**, par Maine de Biran, ouvrage publié par V. Cousin (Paris, 1834, in-8o). L'auteur nous indique lui-même, dans son introduction générale aux *Fondements de la psychologie*, dans quelles circonstances fut composé cet ouvrage. L'Académie de Copenhague avait ouvert un concours de philosophie en 1810, et elle proposait de montrer et d'établir clairement jusqu'à quel point la psychologie et la physique peuvent être liées entre elles et de démontrer, par des preuves historiques, ce que chacune de ces deux sciences a fait pour l'avancement de l'autre. Ce fut là l'origine de l'ouvrage qui nous occupe. « Le fond de la réponse à faire à cette question, dit Maine de Biran, m'était fourni par mes mémoires précédents (*Influence de l'habitude sur la faculté de penser; Décomposition de la pensée*). En effet, en traitant *ex professo* de l'analyse des facultés de l'esprit humain, je m'étais attaché d'abord à distinguer deux acceptions très-différentes que l'on peut donner à ce terme : faculté. On l'entend : 1o dans un sens physique et en même temps abstrait, par exemple lorsqu'on généralise sous ce titre un phénomène, une propriété matérielle, une fonction organique ou vitale; 2o dans un sens physiologique ou réfléchi, où chacun des actes de la puissance qui pense et qui veut s'individualise dans la conscience du *moi*. Lorsqu'on est parti de la première acception ou de l'acception physique du terme faculté, on a pu croire que l'on pourrait décomposer la faculté de penser comme on décompose une faculté organique, la digestion, par exemple, dans les instruments qui y concourent et dans les produits matériels qui en résultent. C'est ainsi, en effet, que les auteurs des explications physiques des sens et des idées se sont fait souvent souvent l'illusion inconcevable qu'ils avaient analysé la pensée... Lorsqu'on prend le mot faculté dans la seconde acception, qui est toute réflexive, il ne peut y avoir lieu à décomposer d'aucune manière la faculté de penser, mais seulement à faire l'énumération des modes intimes compris sous le terme pensée. » Après avoir opposé, dans leurs moyens et dans leur but, les deux méthodes d'analyse, dont l'une prend ses éléments dans l'imagination ou la représentation des phénomènes extérieurs et l'autre exclusivement dans la réflexion, il était facile à l'auteur d'établir les vérités suivantes, qui naissent naturellement les unes des autres ou ne font que présenter sous des jours différents la même vérité : 1o Tout recours aux lois physiques et physiologiques, en vue d'expliquer par elles les faits du sens intime, ne peut que dénaturer l'objet de la psychologie et compliquer cette science d'éléments tout à fait hétérogènes. 2o Tout ce qui est conçu dans une sorte d'expérience purement intérieure ne peut, en aucune manière, être traduit en phénomènes donnés dans l'expérience extérieure. 3o On ne peut expliquer les phénomènes de la nature par ceux du moi ni ceux du moi par la nature. Ainsi que l'on a tracé exactement les limites qui séparent les lois de la dynamique des corps vivants de celles de la mécanique ordinaire, on ne peut s'empêcher de reconnaître une ligne de démarcation encore plus tranchée entre les phénomènes de la nature organisée et ceux

de la nature pensante. 4° Il existe entre les conceptions que l'on peut se former de ces deux sortes de phénomènes un abîme que tous les efforts de l'esprit humain ne sauraient combler. 5° Ce n'est jamais que par un abus de langage qu'on peut chercher à les traduire les uns dans les autres, comme l'avaient fait en dernier lieu les physiologistes, en parlant d'une sensibilité organique. 6° En transportant ainsi dans la physiologie des termes psychologiques, on en change absolument le sens, et l'on confond l'idée d'une propriété générale, représentée objectivement dans l'organe auquel elle se rapporte, avec l'idée simple d'une faculté qui ne peut que se réfléchir en s'individualisant dans la conscience du moi, qui en est le véritable et l'unique sujet d'attribution. En conséquence, comme il n'est aucune assimilation possible entre les phénomènes du monde intérieur et ceux du dehors, toute tentative pour expliquer les uns par les autres, nécessairement erronée dans son principe, ne peut qu'égarer l'esprit sur la nature de ses facultés, en cachant, sous des images vaines et trompeuses, ses formes réelles les plus intimes.

Maine de Biran fut de la sorte conduit à apprécier les divers systèmes des philosophes qui, depuis Démocrite et Epicure jusqu'à Hartley et Charles Bonnet, ont employé une méthode d'analogie pour expliquer ou représenter symboliquement les phénomènes de la perception et de la pensée par un jeu d'atomes, de matière subtile, par des mouvements de fibres, etc. Après avoir établi, dans les différences qui existent entre les facultés mêmes sur l'exercice desquelles se fondent l'étude de la nature et celle de l'esprit humain, les limites qui doivent être tracées entre ces deux sciences, il s'attacha à observer les points de contact que ces mêmes sciences peuvent présenter lorsque, embrassant l'homme dans son ensemble, on veut envisager à la fois en lui l'être sensible et l'être intelligent. Il fait voir, par une multitude d'expériences, l'influence de certains états organiques sur nos facultés intellectuelles, et celle, soit de certaines idées de l'esprit, soit de sentiments purement moraux, sur les fonctions de l'organisme. « Exister, pour le moi, dit Maine de Biran, c'est sentir son corps. L'erreur des métaphysiciens est de croire que la liaison ou la relation de l'âme et du corps est le grand mystère de l'humanité; c'est leur séparation réelle ou possible qui est le mystère. Quant à la liaison, elle est donnée par le fait de conscience, puisqu'elle constitue le sujet même qui s'aperçoit. »

Physique (LES PHÉNOMÈNES DE LA), par Amédée Guillemin, ouvrage illustré de 457 figures et de 11 chromolithographies (Paris, 1869, in-8°). Ce livre mérite d'être placé en première ligne parmi les ouvrages destinés à la vulgarisation de la science, par son importance et par la compétence de son auteur en matière scientifique. Combien de volumes de ce genre ont été faits à coups de ciseaux par des hommes qui ne connaissaient pas la matière dont ils parlaient et qui imprimaient naïvement les plus grossières erreurs! L'auteur des *Phénomènes de la physique* connaît la science et il sait la rendre agréable, première condition pour la faire goûter de la masse du public; il ne vient point, une cornue d'une main, une équation de l'autre, faire la démonstration mathématique des grandes lois de la nature. Il prend ces lois par leur côté pittoresque et anecdotique, par ces phénomènes extérieurs qui frappent chaque jour nos yeux, et il part de là pour nous les faire connaître en stimulant notre curiosité. Le livre Ier, consacré à la pesanteur, étudie cette loi dans les espaces célestes comme sur la terre et la pesanteur des corps solides, liquides et gazeux. Le second livre parle du son, des différents modes de sa production, de sa propagation dans les solides, les liquides et les gaz, des vibrations sonores, des sons musicaux, de l'ouïe et de la voix. Le troisième livre comprend les nombreux phénomènes auxquels donne lieu la lumière : ses sources, sa composition, sa propagation, sa réflexion, sa réfraction, sa polarisation, et enfin le phénomène de la vue, qui en est la conséquence. Le quatrième livre s'occupe de la chaleur, de la manière dont elle se produit et dont elle se propage, et surtout des transformations et des modifications qu'elle fait subir aux différents corps. Le cinquième livre est consacré aux aimants, à l'électricité, aux machines électriques, à la pile, à l'électro-magnétisme et à la lumière électrique. Un sixième livre complète ce qui précède et passe en revue les météores lumineux, les météores aqueux, les météores électriques et magnétiques, les aurores polaires. Grâce aux nombreuses gravures semées dans le texte, grâce à la clarté de la démonstration, à l'absence de pédantisme dans le récit, la lecture de ce livre intéresse plus que ne pourrait le faire celle d'un ouvrage léger, et le lecteur est tout étonné d'avoir trouvé de l'instruction là où il croyait ne chercher qu'un plaisir.

Physique (LES APPLICATIONS DE LA) **aux sciences, à l'industrie et aux arts**, par Amédée Guillemin, ouvrage orné de 427 figures et de 22 grandes planches, dont 6 en chromolithographie (Paris, 1873, in-8°).

Cet ouvrage est la suite et, pour ainsi dire, la conclusion logique du précédent. L'auteur reprend une à une les grandes lois de la nature qu'il a étudiées dans leurs phénomènes extérieurs, et il passe en revue toutes les applications pratiques qu'ont su en tirer la science et l'industrie. Parmi les applications des lois de la pesanteur, nous trouvons : le fil à plomb, les moutons et sonnettes, le pendule, les balances, la presse hydraulique, les pèse-sels et pèse-liqueurs, les puits artésiens, les jets d'eau, l'entonnoir magique et la bouteille inépuisable des escamoteurs, les pompes de tous genres, les chemins de fer, la poste atmosphérique, les fusils à vent, les usages nombreux faits par l'industrie de l'air comprimé, les aérostats et la navigation aérienne. Dans l'acoustique et l'application des lois du son, nous trouvons : les signaux, tubes et cornets acoustiques, toute la série des instruments de musique, les instruments de percussion, les instruments à cordes, les instruments à vent, les orgues et leur mécanisme. La lumière nous fournit : les miroirs et les instruments de réflexion, les phares, le microscope, le télescope, le stéréoscope, la photographie et ses nombreux dérivés, l'héliogravure et la photolithographie. Avec la chaleur, nous abordons les questions de chauffage, de vêtement, d'évaporation, et surtout celle des machines à vapeur, une des plus importantes de l'industrie moderne. Les phénomènes magnétiques et électriques ont donné naissance à la boussole, aux paratonnerres, à la télégraphie électrique, à l'horlogerie électrique, aux moteurs électriques, à la lumière électrique, à la galvanoplastie, et enfin à l'électricité appliquée à la médecine et aux observations météorologiques. Toutes ces questions pratiques, traitées avec autant de clarté que de compétence, font de cet ouvrage une sorte de procès-verbal scientifique de l'état où se trouve l'industrie contemporaine. « Les livres de M. Guillemin, dit M. Elie de Beaumont, sont très-étudiés et très-corrects; ce dernier vulgarise des détails extrêmement intéressants. Il est beaucoup de faits qui échappent même aux savants de profession qui, en général, enfermés dans une spécialité, n'ont pas le temps de tout voir et de suivre toutes les branches d'une même science. Le livre de M. Guillemin, à ce point de vue, rendra service au professeur comme à l'amateur des découvertes et des inventions. Je signalerai une application très-simple mais aussi peu connue que j'emprunte au chapitre sur les miroirs, et dont plus d'une personne pourra tirer parti. Il s'agit d'un moyen simple de mesurer la hauteur d'un édifice ou d'un arbre à l'aide d'une petite glace. On placera la glace sur le sol, horizontalement, à quelque distance, 10 mètres par exemple, de l'objet qu'on veut mesurer, soit un peuplier, puis on s'éloignera lentement de la glace jusqu'à ce que l'œil aperçoive à sa surface le sommet de l'arbre. La distance de l'observateur à la glace étant mesurée, on pourra en déduire la hauteur cherchée. Cette hauteur s'obtiendra, la distance de l'œil au sol étant de 1m,50, en multipliant 1m,50 par 10 et divisant par la distance de l'observateur au miroir. Si celle-ci est de 2 mètres, la hauteur du peuplier sera de 7m,50. Ce procédé, tout expéditif, est à la portée de tout le monde. »

Physique céleste, par Kepler. V. ASTRONOMIE NOUVELLE.

Physique et du moral (RAPPORTS DU), par Cabanis. V. CABANIS.

PHYSIQUEMENT adv. (fi-zi-ke-man — rad. *physique*). D'une manière physique, matérielle, corporelle : *Ce qui des-honore est funeste : un soufflet ne nous fait* PHYSIQUEMENT *aucun mal, et cependant il nous tu*. (Chateaub.) *L'homme est organisé* PHYSIQUEMENT *pour vivre en société*. (A. Maury.) *Qui d'ici vient de voir la femme qu'on aime, la vue de toute autre femme fait* PHYSIQUEMENT *mal aux yeux*. (H. Beyle.)

— Selon les lois immuables de la nature : *Chose* PHYSIQUEMENT *impossible*.

PHYSIS s. m. (fi-ziss — du gr. *phusa*, vessie). Zool. Prétendu genre d'helminthes, mentionné dans quelques ouvrages de zoologie médicale, et qui n'est autre chose qu'un fragment de la trachée-artère d'un oiseau.

PHYSKION s. m. (fi-ski-on — du gr. *phuskion*, petite vessie). Bot. Syn. de VALLISNÉRIE, genre de plantes aquatiques.

PHYSOBLÉPHARON s. m. (fi-zo-blé-fa-ron — du gr. *phusa*, vessie; *blépharon*, paupière). Pathol. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCALYCION s. m. (fi-zo-ka-li-si-on — du gr. *phusa*, vessie; *kalux*, calice). Bot. Syn. de BRYOPHYLLE, genre de crassulacées.

PHYSOCALYMNE s. m. (fi-zo-ka-li-mne — du gr. *phusa*, vessie; *kalumma*, enveloppe). Bot. Genre d'arbres, de la famille des lythrariées, tribu des lagerstrœmiées, originaire du Brésil.

PHYSOCALYX s. m. (fi-so-ka-likś — du gr. *phusa*, vessie; *kalux*, calice). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des personnées, tribu des gérardiées, originaire du Brésil.

PHYSOCARPE adj. (fi-zo-kar-pe — du gr. *phusa*, vessie; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits vésiculeux.

— s. m. Syn. de PIGAMON et de SPIRÉE.

PHYSOCARPIDIE s. f. (fi-zo-kar-pi-dî — du gr. *phusa*, vessie; *karpos*, fruit; *eidos*, aspect). Bot. Syn. de PIGAMON.

PHISOCÈLE s. m. (fi-zo-sè-le — du gr. *phusa*, vent; *kêlê*, tumeur). Hernie intestinale descendue dans le scrotum et distendue par des gaz.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type habite les Etats-Unis : *Le* PHYSOCÈLE *enflé*.

PHYSOCÉLIE s. f. (fi-zo-sé-lî — du gr. *phusa*, vent; *koilia*, intestins). Pathol. Gonflement du bas-ventre par des gaz.

PHYSOCÉLIQUE adj. (fi-zo-sé-li-ke — rad. *physocélie*). Pathol. Qui appartient à la physocélie : *Gonflement* PHYSOCÉLIQUE.

PHYSOCÉPHALE s. m. (fi-zo-sé-fa-le — du gr. *phusa*, vent; *kephalê*, tête). Pathol. Emphysème de la tête.

PHYSOCHLÈNE s. f. (fi-zo-klè-ne — du gr. *phusa*, vessie; *chlaina*, tunique). Bot. Syn. de JUSQUIAME, genre de solanées.

PHYSOCORYNE s. f. (fi-zo-ko-ri-ne — du gr. *phusaô*, j'enfle; *korunê*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant trois espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

PHYSODACTYLE s. m. (fi-zo-da-kti-le — du gr. *phusaô*, j'enfle; *daktulos*, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des cébrionites, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

PHYSODE s. m. (fi-zo-de — du gr. *phusodês*, enflé, vésiculeux). Crust. Syn. d'IDOTÉE.

PHYSODÈRE s. f. (fi-zo-dè-re — du gr. *phusaô*, j'enfle; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type vit aux îles Philippines.

PHYSODERME s. m. (fi-zo-dèr-me — du gr. *phusa*, vessie; *derma*, peau). Bot. Genre de champignons, de la famille des urédinées, comprenant quatre espèces, qui croissent en parasites sur les feuilles de diverses plantes.

PHYSODENTÈRE s. f. (fi-so-den-tè-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des cicindèles, dont l'espèce type vit à Madagascar.

PHYSODIE s. f. (fi-zo-dî — du gr. *phusôdês*, vésiculeux). Bot. Genre d'arbres, de la famille des byttnériacées, tribu des dombéyacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

PHYSODINE s. f. (fi-zo-di-ne). Chim. Substance neutre extraite du parmelia cératophylle.

— **Encycl.** La *physodine*

$$C^{12}H^{12}O^{8}$$

est une substance neutre que M. Gerding a retirée du *parmelia ceratophylla*, var. *physodes* (appelée aussi quelquefois *parmelia physodes*). Pour l'obtenir, on dessèche ce lichen, on le coupe en morceaux et on le fait macérer pendant plusieurs jours avec de l'éther; on retire ensuite l'éther par distillation; il reste pour résidu une poudre blanche qui constitue la *physodine* impure. On la lave à l'alcool et on la purifie par une série de cristallisations dans l'alcool absolu. La *physodine* constitue une masse assez facilement cohérente qui, vue à un grossissement de 120 diamètres, paraît constituée par des prismes tronqués à six pans. Elle fond à 125°. Desséchée à 100°, elle donne à l'analyse 49,75 pour 100 de carbone et 4,63 d'hydrogène. La formule ci-dessus exigerait 50,70 pour 100 de carbone et 4,28 d'hydrogène.

La *physodine* se comporte comme une résine vis-à-vis de l'eau, [illegible] la mouille pas. Elle se dissout dans l'alcool de 80°; mais elle est insoluble dans l'alcool [illegible], l'éther et l'acide acétique. Les acides étendus sont sans action sur elle. Elle se dissout aisément dans l'ammoniaque aqueuse chaude, en formant une solution qui devient rougeâtre lorsqu'on l'expose à l'air. Le carbonate d'ammonium la dissout peu à la température ordinaire, aisément à la température de l'ébullition. La potasse la dissout d'une manière instantanée, avec une couleur jaune. Les acides précipitent de cette solution des flocons jaune léger ou rougeâtre. La solution de potasse fournit un précipité jaune foncé avec le chlorure de baryum. La solution alcoolique n'est point précipitée par ce dernier réactif, mais [illegible], avec l'acétate de plomb, un précipité jaune pâle soluble dans la potasse. Le sulfate de cuivre précipite en vert pâle cette même solution et l'azotate d'argent la précipite en rouge brun.

— APPENDICE À LA PHYSODINE. [illegible] Cette substance se rencontre, en même temps que la physodine, [illegible] var. physodes. Pour la préparer, on lave d'abord [illegible] environ de [illegible] et [illegible] avec de l'eau de chaux [illegible] et l'on neutralise [illegible] par l'acide chlorhydrique. Il se forme un précipité floconneux d'un gris jaunâtre, qu'on lave d'abord plusieurs fois à l'eau froide pour enlever l'excès d'acide qui y adhère, qu'on recueille ensuite sur un filtre, qu'on dessèche à l'air et qu'on fait bouillir avec de l'alcool à 75 pour 100 pour le débarrasser d'une matière incristallisable. Il reste alors une masse molle et élastique d'un vert foncé qui renferme probablement [illegible] rasser de ces substances, on fait bouillir la masse avec une lessive de soude concentrée. On obtient de cette manière un liquide brun foncé qui, par le refroidissement, abandonne de la cératophylline exempte des substances mentionnées ci-dessus. On sépare la cératophylline des eaux mères par filtration et on la purifie en la dissolvant dans l'alcool bouillant, décolorant la solution par le charbon animal et abandonnant à la cristallisation la liqueur alcoolique filtrée. Lorsqu'on agite directement la plante avec l'eau de chaux sans lui faire subir un lavage préalable, le liquide filtré ne fournit aucun précipité par l'acide chlorhydrique. Le précipité formé après lavage est surtout très-abondant lorsqu'on a récolté le lichen sur des branches de bouleau et lorsqu'on n'a pas poussé la macération au delà d'une quinzaine de jours.

La cératophylline forme des prismes blancs et minces qui, placés sur la langue, produisent d'abord une sensation d'irritation qui devient ensuite sensible dans la gorge, de manière qu'une sensation brûlante prolongée est éprouvée par la langue. Elle fond à 147° en un liquide incolore et se prend en cristaux entre 136° et 138° : elle éprouve donc le phénomène de la surfusion, quoique à un degré assez faible. Elle commence déjà à se sublimer à [illegible] leur est un peu plus forte, elle se sublime facilement et sans s'altérer, sous la forme de lames incolores et minces. La cératophylline paraît être un homologue élevé de l'orsellinate d'éthyle

$$C^{10}H^{12}O^{4}.$$

Son point de fusion est situé à 15° au-dessus de celui de cette dernière substance.

La cératophylline est plus soluble dans l'eau chaude que dans l'eau froide. Elle se dissout aisément dans l'alcool, l'éther et les solutions aqueuses de potasse, d'ammoniaque et de chaux. Sa solution alcoolique est neutre. Les plus petites quantités de chlorure ferrique lui communiquent une coloration violet pourpre; la solution du chlorure de chaux la colore en rouge de sang; mais un excès de réactif fait disparaître cette coloration. L'acétate de plomb et l'azotate d'argent dissous dans l'alcool ne la précipitent pas. La solution ammoniacale, traitée par l'acide chlorhydrique, abandonne la cératophylline en prismes minces. L'acide azotique étendu dissout la cératophylline en donnant une liqueur [illegible] qu'on la chauffe. [illegible] sout également sans l'altérer lorsqu'on opère la dissolution à la température ordinaire. Mais lorsqu'on soumet la liqueur acide à l'action de la chaleur, elle noircit, charbonne et dégage probablement de l'anhydride sulfureux.

PHYSOGASTRE s. m. (fi-zo-ga-stre — du [illegible]). Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des pimélaires, [illegible] l'Amérique du Sud.

PHYSOGRADES s. m. pl. [illegible] che). Zool. Ordre d'animaux, rapporté, suivant [illegible].

PHYSOIDE [illegible]

PHYSOLOBE s. m. [illegible] tralie.

PHYSOMÈRE s. m. [illegible]

PHYSOMÉTRIE s. f. [illegible]

— Encycl. V. MATRICE.

PHYSONCIE [illegible]

PHYSONOTE s. f. [illegible] l'Amérique, depuis le Mexique jusqu'au [illegible]

PHYSONYQUE s. f. (fi-zo-ni-ke — du gr. [illegible]). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alucites, dont l'espèce type habite le Sennaar.

PHYSOON s. m. (fi-zo-on — du gr. *phusa*, vessie; *ôon*, œuf). Echin. Genre d'échinoder-

[illegible] paraît être identique avec les hol- [illegible]

PHYSOPALPE s. f. (fi-zo-pal-pe — [illegible]) [illegible] habite Java.

PHYSOPHORE adj. [illegible] — du gr. *phusa*, vessie; *phoros*, qui porte). Hist. nat. [illegible]

— [illegible]

— s. f. Acal. Genre d'acalèphes siphono- [illegible] dans les diverses mers. ‖ On dit aussi PHYSO- [illegible]

— Encycl. [illegible] libre, gélatineux, vertical, un peu allongé, terminé à sa partie supérieure par une vési- [illegible] de tentacules coniques, cylindriques ou fili- formes et susceptibles de s'allonger beau- coup. Dans l'intervalle se trouvent quelques autres vessies de forme irrégulière, superpo- [illegible] suspendues verticalement; on suppose qu'elles peuvent chasser l'air contenu dans leurs vé- sicules lorsqu'elles veulent s'enfoncer dans la mer et les remplir quand elles veulent re- [illegible]. On en connaît un petit nombre d'espèces, dont deux vivent dans nos mers; mais la plupart ne se trouvent que dans le grand océan Indien.

PHYSOPHORIDE adj. (fi-zo-fo-ri-de — de *physophore*, et du gr. *eidos*, aspect). Acal. Qui ressemble au genre physophore. ‖ On dit aussi PHYSOPHORÉ, ÉE.

— s. f. pl. Famille d'acalèphes siphonopho- [illegible] *extrême facilité.* (Dujardin.)

PHYSOPODE s. m. (fi-zo-po-de — du gr. [illegible] *pous, podos*, pied). Bot. Genre [illegible] rapporté avec doute à la fa- mille des lythrariées, et dont les espèces croissent à l'île de la Réunion.

PHYSOPSOPHIE s. f. (fi-zo-pso-fi — du gr. *phusa*, vent; *psophêsis*, bruit). Méd. Erup- tion bruyante de gaz.

PHYSOPSOPHIQUE adj. (fi-zo-pso-fi-ke — [illegible]) Qui appartient à la [illegible] *Erupt*[illegible] PHYSOPSOPHIQUE.

PHYSORHINE s. m. (fi-zo-ri-ne — du gr. [illegible]). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la fa- mille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent [illegible]

PHYSOSCÈLE s. m. (fi-zo-sè-le — du gr. [illegible]). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, réuni par plusieurs auteurs aux [illegible]

PHYSOSIPHON s. m. (fi-zo-si-fon — du gr. [illegible] *siphôn*, tube). Bot. Genre de [illegible] orchidées, tribu des pleurothallées, originaire de l'Amérique tropicale.

PHYSOSPASME s. m. (fi-zo-spa-sme — du gr. *phusa*, vent, et de *spasme*). Pathol. Dis- [illegible]

PHYSOSPASMODIQUE adj. (fi-zo-spa-smo- di-ke — rad. *physospasme*). Pathol. Qui a [illegible]

PHYSOSPERME s. m. (fi-zo-sper-me — du gr. [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombelli- fères, tribu des smyrnées, qui habite l'Eu- rope et l'Asie. ‖ Syn. de PLEUROSPERME, au- tre genre de plantes.

PHYSOSTÉGIE s. f. (fi-zo-sté-jî — du gr. *phusa*, enflure; *tégê*, toit). Bot. Genre de plan- [illegible] sent dans l'Amérique du Nord.

PHYSOSTÉMON s. m. (fi-zo-sté-mon — du gr. *phusa*, vessie; *stemôn*, filament). Bot. [illegible] ridées, tribu des cléomées, originaire du [illegible]

PHYSOSTERNE s. m. [illegible]

PHYSOSTIGMA s. m. [illegible] neuses, qui produisent la fève du Calabar.

— Encycl. [illegible] grimpante, porte des feuilles alternes, mu- nies de stipule, assez longuement pétiolées, à trois folioles ovales, acuminées. Les fleurs, [illegible] jaune, sont réunies en grappes axillaires pendantes, à pédoncule commun noueux et flexueux. Elles présentent un calice campa- [illegible]; un ovaire [illegible]. Le fruit est une gousse, [illegible] deux ou trois grosses graines, [illegible] le nom de fève du Calabar. La plante se trouve, en effet, sur les bords de [illegible], près de la baie de Bia- fra, à l'O. des sources du Niger. Elle n'est [illegible] en Europe que depuis peu de temps. V. [illegible] CALABAR et ÉSÉRINE.

PHYSOSTIGMINE s. f. (fi-zos-ti-gmi-ne). Chim. Alcaloïde trouvé dans la fève du Ca- labar.

— Encycl. La *physostigmine* est un alca- loïde que MM. J. Jobst et O. Hesse ont retiré de la fève du Calabar, semence du *physo- stigma venenosum*, plante toxique de la fa- mille des légumineuses, qui pousse dans les marécages des environs d'Attorpale et du Vieux-Calabar, dans la Guinée supérieure. Le pouvoir toxique de ces semences paraît résider exclusivement dans les cotylédons.

Pour préparer la *physostigmine*, on écosse les fèves, on les épuise par de l'alcool à 80° et on évapore la liqueur. On obtient de la sorte un extrait jaunâtre qui se dissout dans l'eau, à laquelle il communique une réaction acide, tandis qu'il se sépare une petite quan- tité d'huile. En ajoutant de l'acétate de plomb à la liqueur aqueuse, on en précipite à l'état de sel de plomb un acide qui n'est pré- cipitable ni par l'eau de chaux, ni par le chlo- rure de calcium, ni par l'azotate d'argent. On filtre, on débarrasse la liqueur filtrée de l'excès de plomb qu'elle contient en la fai- sant traverser par un courant d'acide sulfhy- drique, on la filtre de nouveau et on la fait évaporer. Elle laisse un résidu rouge, d'où l'alcool extrait de l'acétate de *physostigmine* en laissant une gomme insoluble. On peut obtenir facilement la base elle-même au moyen de la solution aqueuse du premier ex- trait. A cet effet, on sature cette solution de magnésie calcinée, on l'évapore et l'on traite le résidu par l'éther, tandis qu'il est encore humide, jusqu'à ce qu'il soit complètement épuisé. La solution éthérée est ensuite agitée avec quelques gouttes d'acide sulfurique étendu. On recueille la couche aqueuse, on l'agite de nouveau avec de la magnésie, on dissout dans l'éther la base mise ainsi en li- berté et l'on abandonne la solution éthérée à l'évaporation spontanée.

La *physostigmine*, préparée comme nous venons de le dire, est une masse amorphe d'un jaune brunâtre, peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'éther, l'alcool, la benzine, l'ammoniaque et la soude. Le char- bon animal la précipite complètement de sa solution éthérée. Sa solution aqueuse a une saveur légèrement brûlante et une réaction alcaline bien nette. L'iodhydrate d'iodure de potassium en précipite une masse qui a la forme et la couleur du kermès. Elle précipite elle-même de l'hydrate ferrique de la solution du perchlorure de fer. Les solutions des sels de *physostigmine* ont ordinairement une cou- leur rouge foncé, plus rarement bleu foncé. L'acide sulfhydrique les décolore plus ou moins. Evaporées, elles abandonnent le sel sous la forme d'une masse rouge et amorphe, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Elles don- nent un précipité amorphe avec le tannin, avec les chlorures platinique, aurique et mercurique. Le sel d'or se décompose facile- ment, avec dépôt de métal. La *physostig- mine* est le principe actif de la fève du Cala- bar. Une petite dose de sa dissolution admi- nistrée à un lapin paralyse cet animal en cinq minutes et le tue en vingt minutes, sans déterminer de contraction de la pupille. Toutefois, lorsqu'on injecte cette solution dans les yeux, même une heure après la mort de l'animal, elle produit, au bout de dix mi- nutes, une contraction considérable de la pu- pille. D'après les expériences de Christison, 0gr,80 de fève du Calabar produisent du vertige et paralysent les muscles volontaires, sans déterminer de phénomènes douloureux. D'a- près Harley, il suffit d'un morceau de ce corps de la grosseur d'un grain de millet pour tuer un chat ou un lapin. D'après Robertson, la fève du Calabar détermine une contraction passagère du sphincter de l'iris et du muscle ciliaire et offre, par suite, aux médecins un puissant moyen de combattre la dilatation de la pupille. L'extrait alcoolique de la fève du Calabar est la préparation de cette substance qui convient le mieux aux usages médicaux.

PHYSOTHORAX s. m. (fi-zo-to-rakss — du gr. *phusa*, vent, et de *thorax*). Pathol. Accu- mulation de gaz dans la poitrine.

PHYSOTORE s. m. (fi-zo-to-re — du gr. *phusa*, enflure; *toros*, aigu). Entom. Syn. de RHYTIRHINE.

PHYSSOPHORE s. f. (fi-so-fo-re). Acal. V. PHYSOPHORE.

PHYSYDRE s. m. (fi-zi-dre — du gr. *phusa*, vessie, *udôr*, eau). Bot. Genre d'al- gues marines, dont l'espèce type est com- mune dans les lagunes de Venise, et qui, [illegible] par Agardh, a servi ensuite à former deux nouveaux genres, celui des ascothamn[illegible] et celui des [illegible]. ‖ On rap- porte [illegible] VALONIE.

PHYT ou **PHYTO**, préfixe qui signifie plante, végétal, et qui est tiré du grec *phu- ton*, même sens.

PHYTALOS ou **PHYTALUS**, un des hé- ros grecs qui personnifient les premiers tra- vaux de l'agriculture. Son nom vient de φύτον, plante. Dans la légende, Phytalos avait ac- cueilli Déméter, qui, pour le remercier, lui fit présent du figuier. Il personnifie, en effet, la plantation des arbres et rappelle, au moins par son nom, le Poséidon Phytalmios adoré à Hermione et par lequel se trouvait déifiée l'action de l'eau sur la végétation.

Une famille dont le nom est dérivé de ce- lui de Phytalos, celle des Phytalides, était en possession du sacerdoce de Déméter et de Poseidon à Athènes; elle avait, en outre, le privilège d'être chargée d'un sacrifice en l'honneur du héros posidonien Thésée. Sui- vant la tradition, les Phytalides avaient pu- rifié Thésée, avant son initiation aux mystè- res, en offrant aux dieux des sacrifices pour les apaiser.

Peut-être faut-il dériver le nom de Phy- talos du mot ἅλς, l'eau de la mer, ajouté au radical de φύτον, c'est-à-dire à φύω : il signi- fierait alors l'eau marine, considérée comme donnant naissance aux plantes. Cette inter- prétation expliquerait les rapports du mythe de Phytalos avec Poseidon, en même temps qu'avec Déméter. Quant à l'objection que les grammairiens pourraient tirer de l'esprit rude du second radical, elle s'efface devant l'impos- sibilité de conserver cette aspiration après un φ : φύθαλος eût été barbare.

PHYTANTHRACE s. m. (fi-tan-tra-se — du préf. *phyt*, et du gr. *anthrax*, charbon). Minér. Charbon minéral d'origine végétale.

PHYTÉLÉPHAS s. m. (fi-té-lé-fass — du préf. *phyt*, et du gr. *elephas*, ivoire). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des phyt- éléphasiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou, et dont les graines fournissent la substance dite *ivoire végétal* : *Le* PHYTÉLÉPHAS *à gros fruits a un port fort élégant.* (C. Lemaire.)

— **Encycl.** Les *phytéléphas* ressemblent beaucoup, par leur port, aux palmiers; mais, par leurs caractères, ils se rapprochent plu- tôt des pandanus. Ce sont des végétaux ar- borescents, à longues feuilles pinnées; les fleurs, hermaphrodites, polygames ou dioï- ques, sont groupées en grand nombre et très-serrées sur des spadices simples, en mas- sue, renfermés dans des spathes monophylles; elles présentent un périanthe monophylle, urcéolé, à plusieurs dents; des étamines nombreuses; un ovaire surmonté d'un style à cinq ou six divisions profondes; le fruit se compose de drupes agrégés, anguleux, hérissés, à quatre loges contenant chacune une graine à albumen corné. Le *phytéléphas à gros fruits* est un élégant arbrisseau, cou- ronné par une grosse touffe de feuilles; les fruits sont très-gros; on les appelle vulgai- rement cabeza ou tête de nègre. « Ils ren- ferment, dit Lemaire, une liqueur d'abord limpide et sans saveur, que les voyageurs recherchent pour étancher leur soif; elle de- vient ensuite de plus en plus épaisse et lai- teuse, et prend un goût agréable et sa- voureux; enfin, elle acquiert une consistance solide et une grande dureté. Quand on con- serve cette liqueur dans des vases, pour les usages domestiques, elle s'aigrit bientôt et se change en vinaigre. Quelques animaux recherchent avidement ces fruits quand ils sont frais. Le noyau a la blancheur et la du- reté de l'ivoire; il semble perdre momenta- nément ces qualités quand il est plongé dans l'eau; mais il les recouvre par l'exposition à l'air. On le connaît, dans le commerce, sous le nom d'ivoire végétal. On en fait des pom- mes de canne, des pipes et autres objets analogues.

PHYTÉLÉPHASIÉ, ÉE adj. (fi-té-lé-fa-zi-é — rad. *phytéléphas*). Bot. Qui ressemble au phytéléphas.

— s. f. pl. Famille de plantes monocoty- lédones, ayant pour type le genre phyté- léphas.

PHYTÉLIS s. m. (fi-té-liss — du préf. *phyt*, et du gr. *als*, mer). Zooph. Genre de produc- tions marines, rapportées avec doute à la classe des polypiers. ‖ Syn. de MÉLOBÉSIE.

PHYTEUMA s. m. (fi-teu-ma — du gr. *phu- teuma*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, tribu des cam- panulées, comprenant plus de trente espèces, qui habitent surtout les régions tempérées de l'Europe : *Les* PHYTEUMAS *sont des herbes vivaces, à feuilles alternes.* (A. de Jussieu.) ‖ On dit aussi PHYTEUME. ‖ On donne vulgai- rement le nom de raiponce à une espèce du genre phyteuma; il ne faut pas les confon- dre avec la vraie raiponce (*campanula ra- punculus*).

— **Encycl.** Bot. V. RAIPONCE.

PHYTEUMOÏDE s. m. (fi-teu-mo-i-de — de *phyteuma*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de VIRECTA.

PHYTEUMOPSIS s. m. (fi-teu-mo-psiss — de *phyteuma*, et du gr. *opsis*, apparence). Bot. Syn. de MARSCHALLIE.

PHYTHIE s. f. (fi-tî). Moll. Genre de mol- lusques gastéropodes, formé aux dépens des auricules, et ayant pour type l'espèce ap- pelée auricule myosotis.

PHYTOBIE adj. (fi-to-bî — du préf. *phyto*, et du gr. *bioô*, je vis). Zool. Qui vit sur les plantes ou qui se nourrit de plantes.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptè- res tétramères, de la famille des charançons, comprenant quinze espèces, la plupart eu- ropéennes : *On trouve les* PHYTOBIES *sur des plantes de marais.* (Chevrolat.)

— s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères phyllophages, comprenant des espèces qui se nourrissent de végétaux en décomposition, tels que les cahonnemens.

PHYTOBIOLOGIE s. f. (fi-to-bi-o-lo-jî — du préf. *phyto*, et de *biologie*). Science bio- logique des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE adj. (fi-to-bi-o-lo-ji-ke — rad. *phytobiologie*). Qui a rapport à la phytobiologie : *Essais* PHYTOBIOLOGIQUES.

PHYTOBRANCHE adj. (fi-to-bran-che — du préf. *phyto*, et de *branchies*). Zool. Qui a des branchies rameuses.

— s. m. pl. Division de crustacés isopodes.

PHYTOCHIMIE s. f. (fi-to-chi-mi — du préf. *phyto*, et de *chimie*). Chimie végétale. ‖ Peu usité.

PHYTOCHIMIQUE adj. (fi-to-chi-mi-ke — rad. *phytochimie*). Qui a rapport à la phyto- chimie : *Analyses* PHYTOCHIMIQUES.

PHYTOCHLORINE s. f. (fi-to-klo-ri-ne — du préf. *phyto*, et du gr. *chlôros*, vert). Chim. Matière colorante des feuilles, nommée aussi CHLOROPHYLLE.

PHYTOCHROME s. f. (fi-to-kro-me — du préf. *phyto*, et du gr. *chrôma*, couleur). Chim. Matière colorante des feuilles. ‖ On dit aussi PHYTOCHROMULE, PHYTOCHLORINE et CHLOROPHYLLE.

PHYTOCOMA s. f. (fi-to-ko-ma — du préf. *phyto*, et du gr. *koma*, chevelure). Bot. Genre de la famille des algues.

PHYTOCONIS s. m. (fi-to-ko-niss — du préf. *phyto*, et du gr. *konis*, poussière). Bot. Syn. de PULVÉRAIRE, genre de cryptogames.

PHYTOCORIS s. m. (fi-to-ko-riss — du préf. *phyto*, et du gr. *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygéens, tribu des mirides, comprenant un grand nombre d'espèces, dont le type est très-commun sur les fleurs de nos prairies.

PHYTOCRÈNE s. m. (fi-to-krè-ne — du préf. *phyto*, et du gr. *krênê*, source). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des urti- cées, ou type de celle des phytocrénées, com- prenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PHYTOCRÉNÉ, ÉE adj. (fi-to-kré-né — rad. *phytocrène*). Bot. Qui ressemble au phy- tocrène.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédo- nes, voisine des urticées, et ayant pour type le genre phytocrène.

PHYTOCRINE s. m. (fi-to-kri-ne — du préf. *phyto*, et du gr. *krinon*, lis). Échin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des pen- tacrines, et dont l'espèce type vit sur les cô- tes d'Irlande.

PHYTODECTE s. f. (fi-to-dè-kte — du préf. *phyto*, et du gr. *dektos*, agréable). Entom. Syn. de GONIOCTÈNE et de PHRATORE.

PHYTODOZOÉ, ÉE adj. (fi-to-do-zo-é — du préf. *phyto*, et du gr. *eidos*, forme; *zôon*, ani- mal). Zool. S'est dit des animaux qui ont l'aspect des plantes.

PHYTŒCIE s. f. (fi-té-sî — du préf. *phyto*, et du gr. *oikia*, habitation). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la fa- mille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une quarantaine d'espèces, qui habitent surtout l'Europe et l'Asie.

PHYTOGÈNE adj. (fi-to-jè-ne — du préf. *phyto*, et du gr. *genos*, génération). Hist. nat. Qui est produit ou engendré par des végé- taux.

— Minér. *Substances phytogènes*, Classe de combustibles dont l'origine est végétale.

— Géol. *Terrains phytogènes*, Groupes de terrains produits par l'accumulation de dé- bris végétaux.

— s. m. Bot. Syn. de PHYTON.

PHYTOGÉNÉSIE s. f. (fi-to-jé-né-zî — rad. *phytogène*). Bot. Germination, végétation d'une plante.

PHYTOGÉOGRAPHIE s. f. (fi-to-jé-o-gra-fî — du préf. *phyto*, et de *géographie*). Science de la distribution des plantes à la surface de la terre.

PHYTOGNOMONIQUE s. f. (fi-to-ghno-mo- ni-ke — du préf. *phyto*, et du gr. *gnômonikê*, connaissance). Bot. Partie de la botanique qui traite du port des végétaux. ‖ Peu usité.

PHYTOGRAPHE s. m. (fi-to-gra-fe — du préf. *phyto*, et du gr. *graphô*, je décris). Celui qui s'occupe de phytographie, qui écrit sur la phytographie.

PHYTOGRAPHIE s. f. (fi-to-gra-fî — du préf. *phyto*, et du gr. *graphô*, je décris). Bot. Partie de la botanique qui s'occupe de la description des plantes.

PHYTOGRAPHIQUE adj. (fi-to-gra-fi-ke — rad. *phytographie*). Qui a rapport à la phy- tographie : *Description* PHYTOGRAPHIQUE.

PHYTOÏDE adj. (fi-to-i-de — du préf. *phyto*,

et du gr. *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a l'aspect d'une [illegible].

PHYTOLACCA s. m. (fi-to-la-ka). Bot. Nom latin du genre phytolaque : *[illegible] le* PHYTOLACCA *[illegible] par ses [illegible] qu'elles sont mûres.* ([illegible])

PHYTOLACCACÉ, ÉE adj. (fi-to-la-ka-sé — rad. *phytolacca*). Bot. Qui ressemble au phytolaque. ‖ On dit aussi PHYTOLACCINÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre phytolaque. ‖ Une des deux grandes divisions de cette famille.

PHYTOLACCÉ, ÉE adj. (fi-to-la-ksé — rad. *phytolacca*). Bot. Qui ressemble au phytolaque.

— s. f. pl. Tribu de la famille des phytolaccacées, ayant pour type le genre phytolaque.

PHYTOLACCIQUE adj. (fi-to-la-ksi-ke — rad. *phytolacca*). Chim. Se dit d'un acide qu'on prétend exister dans les phytolaques.

PHYTOLAQUE s. m. (fi-to-la-ke — du préf. *phyto*, et de *laque*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des phytolaccacées et de la tribu des phytolaccées, comprenant une douzaine d'espèces qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe : *Des tiges du* PHYTOLAQUE *[illegible] l'on pourrait retirer une assez grande quantité de potasse.* (Jussieu.) *Le* PHYTOLAQUE *dioïque forme un assez bel arbre.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *phytolaques* présentent les caractères suivants : calice coloré, persistant, à cinq divisions profondes, concaves, courbes à leur pointe ; absence de corolle ; sept, huit, dix, douze, vingt et jusqu'à trente étamines hypogynes portées sur des filaments libres, grêles, subulés, couronnés d'anthères arrondies, profondément globées, s'ouvrant par un sillon [illegible]; un ovaire strié, orbiculaire, [illegible], surmonté de huit à dix styles, quelquefois plus, réunis tous ensemble par leur côté interne et garnis, sur la face interne, de glandes stigmatiques ; fruit formant une baie [illegible] à son sommet, marquée sur les flancs de huit à dix sillons longitudinaux et divisée en autant de loges monospermes ; graines comprimées, réniformes, lisses, d'un rouge foncé, contenant un suc de la même couleur. Les plantes qui composent ce genre sont, en général, herbacées, plus rarement ligneuses. Leurs feuilles sont entières ; leurs fleurs petites, disposées en grappes ordinairement opposées aux feuilles ; leurs racines sont charnues, fusiformes, blanches et très-grosses. Elles sont toutes exotiques. On en rencontre beaucoup en Amérique, et plusieurs sont cultivées ou naturalisées en Algérie, en Espagne et en France. Tous les *phytolaques* ont une teinte particulière qui leur a valu leur nom. Les feuilles, d'un beau vert en été, deviennent rouges à l'arrière-saison, ainsi que les baies. Le plus remarquable est le *phytolaque* à dix étamines (*phytolacca decandra*), qui porte beaucoup de noms vulgaires : raisin d'Amérique, épinard des Indes, épinard de Cayenne, morelle en grappes, épinard de Virginie, herbe à la laque, mechoacan du Canada. C'est une herbe très-grande et très-belle, commune dans l'Amérique du Nord et originaire de ces contrées, mais cultivée aujourd'hui dans les jardins d'Europe, comme plante d'agrément. Elle est surtout reconnaissable à ses fruits, qui sont des baies violacées, disposées en grappes pendantes. Elle s'élève jusqu'à 2 mètres de hauteur. Les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, lisses, entières et terminées par une pointe longue et ferme. Elle fut introduite en France au commencement du XVIIe siècle. Elle brave les rigueurs de l'hiver et figure très-bien dans le milieu des plates-bandes, où sa taille élevée, son port général, l'élégance de ses grappes de fleurs d'un rouge pâle, épanouies en août et en septembre, et de ses fruits empourprés qui se succèdent les uns aux autres pendant tout l'été, produisent un fort bel effet. Ce *phytolaque* exige un fonds [illegible] léger et sablonneux et une exposition chaude. Dans un fonds un peu frais il prospère bien, mais il peut périr sous l'action de l'humidité, surtout quand, pendant l'hiver, on couvre le pied avec de la litière. On le multiplie de graines et de racines. Le *phytolaque* à huit étamines (*phytolacca octandra*), est commun au Mexique. Ses fleurs sont blanches et [illegible]. Le *phytolaque dioïque* (*phytolacca dioica*) [illegible], ou fait partie des promenades publiques. Le *phytolaque drastique* (*phytolacca drastica*) du Chili est vénéneux.

— Applic. écon., pharm. et indus. Les jeunes feuilles du *phytolaque*, ainsi que les turions qui s'élèvent de ses racines, ont une saveur fade et se mangent en Amérique, comme les épinards en Europe. En Europe, ces feuilles développent une odeur vireuse qui les rend dangereuses. En vieillissant, du reste, elles deviennent âcres, nauséabondes. Le suc retiré de la racine constitue un purgatif violent, dont l'emploi demande beaucoup de prudence ; il en est de même des baies vertes. Les baies à maturité complète, alors [illegible] blanâtre, leur suc, épaissi au soleil et réduit en extrait, jouit, dans certaines contrées, d'une grande vogue dans le traitement des affections cancéreuses.

Petagna déclare avoir obtenu des fleurs violettes d'une tubéreuse dont la tige avait été trempée, durant la nuit, dans le suc des baies mûres du *phytolaque*, et Miller raconte que les Portugais s'en servirent quelque temps pour colorer leur fameux vin de Porto ; mais il en résulta des accidents tellement graves pour les consommateurs que l'emploi dut en être prohibé. On a fait usage des baies pour imprimer à la soie et aux étoffes de laine une couleur pourpre ; la teinte était vive, fort belle, mais fugace. Unie à l'acide nitrique, cette couleur peut être employée dans le lavis des plans et pour enluminer des gravures populaires.

Par la fermentation du suc des baies, on peut obtenir de l'alcool en assez grande quantité. Le *phytolaque* contient de l'acide oxalique (acide phytolaccique). Boudart a donné le nom de phytoléine à une matière oléo-résineuse qui s'y trouve aussi. Aux États-Unis, on emploie en médecine presque toutes les parties de cette plante : la racine est administrée sous forme de poudre comme émétique ; les feuilles sont pilées et appliquées en pulpe sur les plaies de mauvaise nature, les cancers, etc. ; le suc rouge des baies est un purgatif populaire ; les baies entières, macérées dans l'eau-de-vie, jouissent d'une certaine réputation pour combattre les scrofules et les rhumatismes. Braconnot de Nancy a fait une analyse du *phytolacca decandra* et a trouvé que ses cendres sont très-riches en sels de potasse. Le *phytolacca drastica*, très-répandu au Chili, tire son nom spécifique de ses propriétés drastiques, c'est-à-dire énergiquement purgatives.

Disons, en terminant, que les *phytolaques* pourraient devenir très-utiles à l'agriculture comme engrais.

PHYTOLÈME s. m. (fi-to-lè-me — du préf. *phyto*, et du gr. *laima*, dommage). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, dont l'espèce type habite le Chili.

PHYTOLITHE s. f. (fi-to-li-te — du préf. *phyto*, et du gr. *lithos*, pierre). Bot. Nom donné par les auteurs anciens aux végétaux fossiles. ‖ Nom donné à des concrétions pierreuses qu'on trouve dans certaines plantes : *Les* PHYTOLITHES *du bambou.*

— Minér. Pierre sur laquelle on trouve des empreintes de plantes.

PHYTOLITHOLOGIE s. f. (fi-to-li-to-lo-jî — de *phytolithe*, et du gr. *logos*, discours). Bot. Partie de la botanique qui traite de l'étude des végétaux fossiles.

PHYTOLITHOLOGIQUE adj. (fi-to-li-to-lo-ji-ke — rad. *phytolithologie*). Bot. Qui concerne la phytolithologie : *Études* PHYTOLITHOLOGIQUES.

PHYTOLITHOLOGISTE s. m. (fi-to-li-to-lo-ji-ste — rad. *phytolithologie*). Bot. Naturaliste qui cultive la phytolithologie.

PHYTOLOGIE s. f. (fi-to-lo-jî — du préf. *phyto*, et du gr. *logos*, discours). Bot. Syn. de BOTANIQUE.

— Encycl. V. BOTANIQUE.

PHYTOLOGIQUE adj. (fi-to-lo-ji-ke — rad. *phytologie*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la phytologie : *Essais* PHYTOLOGIQUES.

PHYTOLOGISTE s. m. (fi-to-lo-ji-ste — rad. *phytologie*). Bot. Syn. de **BOTANISTE**. ‖ On dit aussi PHYTOLOGUE : *Cette différence mérite d'attirer l'attention des physiciens et des* PHYTOLOGUES. (De Humboldt.)

PHYTOMYDE adj. (fi-to-mi-de — du préf. *phyto*, et du gr. *muia*, mouche). Entom. Se dit des mouches qui vivent sur les plantes.

— s. f. pl. Section de la famille des myodaires, comprenant les espèces qui perforent l'épiderme des plantes pour y déposer leurs œufs.

PHYTOMYZE s. f. (fi-to-mi-ze — du préf. *phyto*, et du gr. *muzô*, je suce). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant plus de vingt espèces, qui vivent sur les herbes, dans l'Europe centrale.

PHYTON s. m. (fi-ton — mot gr. qui signif. *plante*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite la Floride.

— Bot. Nom donné à l'individu végétal, qui est pour les uns le bourgeon, pour les autres la feuille.

— Encycl. Dupetit-Thouars a regardé le bourgeon comme un embryon fixe, d'où part d'un côté une jeune pousse portant à la fois des feuilles et des fleurs, de l'autre un système [illegible] et l'écorce et forme tous les ans de nouveaux tissus. Le bourgeon serait, dans cette théorie, l'individu végétal ou *phyton*, et cette manière de voir est assez généralement adoptée. Pour Gaudichaud, c'est la feuille qui est le véritable *phyton* [illegible] l'organisation, et la vie du végétal, qui se divise en deux systèmes, ascendant et descendant. Les opérations pratiques du bouturage, du marcottage et de la greffe prouvent que le bourgeon et souvent aussi la feuille peuvent avoir une existence indépendante.

PHYTONOMATOTECHNIE s. f. (fi-to-no-ma-to-tè-kni — du préf. *phyto*, et du gr. *onoma*, nom ; *technê*, art). Bot. Nomenclature botanique.

PHYTONOME s. m. (fi-to-no-me — du préf. *phyto*, et du gr. *nomeô*, je pais). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des molytides, comprenant une centaine d'espèces, répandues [illegible] en Europe : *Les* PHYTONOMES *[illegible] souvent réunis sur des plantes particulières à chaque espèce.* (Chevrolat.)

PHYTONOMIE s. f. (fi-to-no-mî — du préf. *phyto*, et du gr. *nomos*, loi). Étude des lois de la végétation.

PHYTONOMIQUE adj. (fi-to-no-mi-ke — rad. *phytonomie*). Qui appartient à la phytonomie : *Considérations* PHYTONOMIQUES.

PHYTONYMIE s. f. (fi-to-ni-mî — du préf. *phyto*, et du gr. *onuma*, nom). Étude des noms donnés aux plantes, nomenclature botanique.

PHYTONYMIQUE adj. (fi-to-ni-mi-ke — rad. *phytonymie*). Qui appartient à la phytonymie : *Mots* PHYTONYMIQUES.

PHYTONYMPHIE s. f. (fi-to-nain-fî — du préf. *phyto*, et du gr. *numphê*, fiancée). Bot. Première apparition des fleurs d'une plante.

PHYTOPHAGE adj. (fi-to-fa-je — du préf. *phyto*, et du gr. *phagô*, je mange). Zool. Qui se nourrit de matières végétales.

— s. m. Animal qui se nourrit de matières végétales : *Un* PHYTOPHAGE.

— s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, qui comprend les groupes des cycliques et des eupodes.

— Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui se nourrissent surtout de matières végétales.

— Entom. Famille de coléoptères.

PHYTOPHILE s. m. (fi-to-fi-le — du préf. *phyto*, et du gr. *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont l'espèce type habite le Pérou et le Chili. ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent la Cafrerie et les îles Philippines.

PHYTOSAURE s. m. (fi-to-sô-re — du préf. *phyto*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles, de la famille des crocodiliens.

PHYTOSCAPHE s. m. (fi-to-ska-fe — du préf. *phyto*, et du gr. *skaptô*, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui habitent l'Inde.

PHYTOSE s. m. (fi-tô-ze). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des aléochares, dont l'espèce type vit en Angleterre et dans le nord de la France, sur les côtes de l'Océan.

PHYTOTAXIE s. f. (fi-to-ta-ksî — du préf. *phyto*, et du gr. *taxis*, arrangement). Bot. Partie de la botanique qui s'occupe de la classification des plantes. Syn. de TAXONOMIE.

PHYTOTECHNIE s. f. (fi-to-tè-knî — du préf. *phyto*, et du gr. *technê*, art). Partie de la botanique qui apprend à [illegible] à classer les plantes. Science des usages des végétaux, dans l'industrie et l'économie domestique.

PHYTOTECHNIQUE adj. (fi-to-tè-kni-ke — rad. *phytotechnie*). Qui appartient à la phytotechnie : *Mots* PHYTOTECHNIQUES.

PHYTOTOCIE s. f. (fi-to-to-sî — du préf. *phyto*, et du gr. *tokos*, accouchement). Bot. Modification que le pistil d'une plante éprouve par la fructification.

PHYTOTOME s. m. (fi-to-to-me — du préf. *phyto*, et du gr. *tomê*, section). Ornith. Genre de passereaux [illegible], de la famille des [illegible], comprenant trois espèces, qui habitent l'Afrique et l'Amérique du Sud : *Les* PHYTOTOMES [illegible]. (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères : bec gros, convexe, très-court ; mandibule supérieure [illegible] narines petites, arrondies, ouvertes près du [illegible] longtemps posé en principe que la longueur [illegible] très-bien plus longues que celles de tous les autres [illegible].

Le type du genre est le *phytotome rara*, ainsi nommé à cause de son cri rauque et [illegible]. Il se nourrit de plantes, dont il coupe les tiges à la base ; souvent même il en arrache un certain nombre comme par plaisir. Aussi, les cultivateurs du Chili, d'où il est originaire, lui font une chasse acharnée, détruisent ses [illegible] pour les têtes d'oiseaux tués. C'est toujours dans les lieux tempérés, secs et arides, qu'on rencontre cette espèce. Les *phytotomes* ont le vol court, bas, et se tiennent généralement dans les buissons, d'où ils partent pour ravager les vergers et les champs. On en connaît trois espèces : le *phytotome rara*, dont nous venons de parler, le *phytotome d'Abyssinie* et le *phytotome bec-de-fer*.

PHYTOTOMIE s. f. (fi-to-to-mî — du préf. *phyto*, et du gr. *tomê*, section). Bot. Syn. d'ANATOMIE VÉGÉTALE.

PHYTOTOMINÉ, ÉE adj. [illegible] — rad. *phytotome*). Ornith. Qui ressemble au phytotome.

— s. f. pl. Tribu de passereaux [illegible]tres, de la famille des musophagidées, ayant pour type le genre phytotome.

PHYTOTOMIQUE adj. [illegible] — rad. *phytotomie*). Bot. Qui appartient à la phytotomie : *Mots* PHYTOTOMIQUES.

PHYTOTOMISTE s. m. (fi-to-to-mi-ste — rad. *phytotomie*). Bot. Celui qui s'occupe de phytotomie, d'anatomie végétale.

PHYTOTRAUMATIE s. f. [illegible] — du préf. *phyto*, et du gr. [illegible]. [illegible] faites aux plantes.

PHYTOTRIBE s. m. (fi-to-tri-be — du préf. *phyto*, et du gr. *tribô*, je broie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite la Guyane.

PHYTOTROPHIE s. f. (fi-to-tro-fî — du préf. *phyto*, et du gr. *trophê*, nourriture). [illegible].

PHYTOTROPIE s. f. [illegible] plantes.

PHYTOTYPOLITHE s. f. [illegible] *lithos* pierre). Bot. Nom donné par les anciens auteurs aux empreintes de végétaux fossiles.

PHYTOXYS s. m. (fi-to-ksiss — du préf. *phyto*, et du gr. *oxus*, [illegible]). Bot. [illegible].

PHYTOZOAIRE s. m. [illegible] les êtres inférieurs qui paraissent former le [illegible].

PHYTURGIE s. f. [illegible].

PHYXALLIUM s. m. [illegible].

PHYXELIS [illegible] espèces qui vivent aux États-Unis.

PI [illegible] zième rang.

[illegible] conférence : *La circon*[illegible]

PIA [illegible]

PIA DEI TOLOMEI [illegible]

[illegible] comme dans presque [illegible] [illegible] familles ennemies. Les rivalités et les haines [illegible] il emmenait la Pia dans un de ses châteaux des Maremmes, un domaine au milieu de ces [illegible] enfermée, seule, jusqu'à ce qu'elle fût morte.

Le Dante s'est le premier emparé de cette poétique histoire, qui pour lui était presque contemporaine. Dans le cinquième chant du *P*[illegible] formes légères qui voltigent autour de lui, il entend dire par l'une d'elles :

> [illegible] la Pia;
> [illegible] Maremma,
> [illegible]
> [illegible] gemma.

« Souviens-toi de moi, qui suis la Pia; Sienne m'a vu naître; les Maremmes m'ont tuée. Il le sait bien celui qui, le premier, m'épousa en me passant au doigt l'anneau de pierreries. » Dante l'a mise dans le *Purgatoire* et non dans l'*Enfer*, avec la Francesca da Rimini, parce qu'il ne la croyait pas coupable, et c'est l'opinion accréditée par la légende.

Volfri, dans une note sur les vers de Dante, rapporte une autre tradition, un peu différente quant au genre de mort de la victime. « Cette Pia, dit-il, était une noble dame de la famille des Tolomei, de Sienne, et la femme du seigneur Nello della Pietra, des Marais maritimes; comme elle était à la fenêtre un [illegible] un serviteur [illegible] par les jambes et la jeta en bas, [illegible] d'elle; d'où est née la grande haine qui règne entre les deux [illegible] »

Pia de' Tolomei (LA), poëme en trois chants, de B. Sestini (1825) et Tomaso Grossi (1828). Les deux poëtes ont pris cette figure voilée de Dante, cette Pia d'un si mystérieux attrait, pour le sujet de vers pleins de mérite. [illegible] un des meilleurs poëtes italiens de ce siècle, en a fait l'héroïne d'un de ses petits poëmes, où il cherchait, dans la voie [illegible] à ressusciter les mœurs, les passions, les héros du moyen âge (1828). C'est un chef-d'œuvre de narration et de style. La description des Maremmes surtout, de ce château désert, des lagunes qui l'entourent, [illegible] est d'une [illegible]. L'action est bien conçue, bien menée. Lorsque enfin l'époux soupçonneux, le Rinaldo della Pietra, désabusé et certain de l'innocence de la Pia, se rend à ce vieux manoir des Maremmes pour la délivrer, il y arrive de nuit, à cheval, et voit de loin un cortége de gens portant des torches : c'est la Pia morte que l'on enterre.

Le poëme de B. Sestini n'est pas d'une aussi grande valeur. Improvisateur plus qu'écrivain, il ne s'est ingénié qu'à trouver des strophes [illegible] et n'a cherché à relever le sujet par aucune invention, aucun ressort nouveau.

Pia de' Tolomei, drame en cinq actes et en vers, de [illegible] Marenco, joué à Paris avec un [illegible] en 1855, par Mme [illegible] [illegible] qu'ait inspirée la Pia. Cette action sans incidents, où les développements eussent été importuns, n'offrait guère au poëte que la trame d'un de ces poëmes antiques où le drame n'est presque rien, où tout est donné au développement, à la peinture des caractères. M. C. Marenco, doué d'un talent réel, d'une force [illegible] qui, par moments, rappelle les grands [illegible], ne s'est pas écarté du cadre que lui offrait l'histoire ou la légende. Un mari soupçonneux, une femme chaste et un fourbe qui noue toute l'intrigue [illegible] pour remplir ses cinq actes. Il y a [illegible] du père de la [illegible], venant affirmer à Rinaldo della Pietra la pureté de sa fille et [illegible]. Celui-ci, après avoir [illegible] victime, enfin [illegible] château des Maremmes, blessé à mort, confesse son infamie. Rinaldo fait seller son cheval, mais, comme [illegible] arrive trop tard; [illegible] [illegible] fait prisonnier dans une rencontre précédente. [illegible] teau sur la place de Sienne pour qu'il fût couvert d'or, cet or étant destiné à la rançon de son ami, et c'est cet ami qui le trahit. La trahison consommée, lorsque le vieux Tolomeo vient lui redemander sa fille, lui affirmer qu'il est le jouet d'un traître : « Quoi donc, s'écrie-t-il, est-ce que mes yeux sont aveugles, est-ce que mon intelligence était obscurcie? Regarde, là où ta maison tombe en ruine, là s'est écroulé l'honneur de ta race. Il y avait autant de témoins de son crime que d'étoiles au firmament! Il me semble que je respire encore l'haleine de cette nuit maudite; j'étais là accroupi dans ces ronces, [illegible]. Ah! le sang bouillonne de nouveau dans mes veines, et je saisis encore [illegible] » La résignation de la Pia, enfermée dans le château des Maremmes, a aussi bien inspiré le poëte. « J'espérais du moins qu'après les ardeurs du jour, au coucher du soleil, l'air soufflerait plus doux à travers la plaine, que son haleine serait moins brûlante. Ah! l'effet ne répond pas à mon espérance!... Mon corps fatigué s'éteindra sur ce roc. Mes forces m'abandonnent chaque jour. Une joie! une dernière joie! Moi, qui me promettais de voir l'aspect du ciel, de la terre, avec l'avide regard du suprême adieu, je l'embrassais, je le buvais. Ah! dis-moi, est-ce un nuage que l'air du soir soulève au-dessus du marécage, ou bien est-ce un voile qui s'étend sur mes yeux obscurcis? Tout est lugubre ici; le bourdonnement discord et strident des insectes de l'été me fait tomber sur l'âme une mélancolie plus noire encore. Il me semble entendre le glas d'un mourant! » L'arrivée du mari, enfin délivré de ses soupçons, et le pardon suprême de la Pia mourante ont fourni au poëte une fin [illegible] pathétique.

PIABUQUE s. m. (pia-bu-ke — de *piabucu*, nom brésilien). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmones, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* PIABUQUES *diffèrent des saumons par une tête petite et une bouche peu fendue.* (C. d'Orbigny.)

— Encycl. Les *piabuques* sont caractérisés par un corps allongé ou oblong, comprimé, écailleux; le dos droit, un peu arrondi; le ventre aigu, saillant et comme tranchant; la nageoire anale très-longue. Ils ont beaucoup d'analogie avec les truites et les saumons, mais ils s'en distinguent par leurs dents tranchantes et dentelées. Ces poissons, malgré leur petitesse, sont éminemment carnassiers et même sanguinaires. Comme les serra-salmes, ils poursuivent les petits oiseaux aquatiques et attaquent aussi les hommes qui se baignent; ils font de cruelles morsures et emportent la peau. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les mers de l'Amérique du Sud. Le *piabuque argenté* doit son nom à une bande longitudinale argentée qui s'étend sur le corps; on le trouve sur les côtes du Brésil.

PIACENTINI (Denis-Grégoire), antiquaire italien, né à Viterbe en 1684, mort en 1754. Il se fit admettre dans l'ordre de Saint-Basile, s'adonna à l'étude des antiquités et fut chargé d'enseigner la langue grecque à Rome. Ses principaux ouvrages sont : *Epitome græcæ paleographiæ* (Rome, 1735, in-4°), écrit dans lequel il a abrégé et complété l'ouvrage de Montfaucon; *Commentarium græcæ pronuntiationis* (Rome, 1751, in-4°); *De sigillis veterum Græcorum* (Rome, 1754, in-4°).

PIACENZA, nom italien de PLAISANCE. V. ce mot.

PIACULAIRE adj. (pi-a-ku-lè-re — lat. *piacularis*; de *piaculum*, sacrifice expiatoire, de *pio*, j'apaise, je satisfais, je concilie par le sacrifice, je purifie religieusement, dont l'origine et le sens propre ont été l'objet de plus d'une conjecture. Pott pense au sanscrit *priya*, aimé, chéri, de *pri*, aimer, mais aussi à *pû*, purifier. Kuhn identifie également *pius* et *priya*. Ebel doute de ce rapprochement, et Aufrecht plus encore, à cause de l'osque *pihio*, ombrien *piho*. Kern songe au védique *pîy*, tourmenter, mais l'i de *pio* est bref, et la transition de sens ne s'explique que d'une manière bien forcée. Pictet préfère recourir à la racine védique *pi*, *piyati*, emplir, augmenter, enrichir, réjouir. De là aux acceptions diverses de *pio* et de ses dérivés, la transition serait assurément plus naturelle). Antiq. rom. Qui a rapport à l'expiation : *Sacrifice* PIACULAIRE. ‖ *Porte Piaculaire*, Nom d'une des portes de Rome, près de laquelle on faisait des sacrifices expiatoires. ‖ *Auspices piaculaires*, Sacrifice expiatoire d'un autre sacrifice dans lequel la victime s'enfuyait de l'autel ou tombait autrement que les rites ne le demandaient.

PIADA ou **PIADAVRA**, bourg de la Grèce moderne, dans la nomarchie d'Argolide, à 35 kilom. N.-E. de Nauplie, sur le golfe de Methona, où elle a un petit port de commerce. Ce bourg occupe l'emplacement de l'ancienne Épidaure, patrie d'Esculape; il s'y tint, en 1822, la première assemblée nationale, d'où la Grèce fut déclarée indépendante.

PIADET s. m. (pi-a-dè). Embarcation turque, employée dans les Dardanelles.

PIAFFE s. f. (pia-fe. — L'origine de ce mot n'est pas bien connue. Pasquier en parle comme d'un terme nouvellement introduit de son temps. M. Littré propose d'y voir une dérivation irrégulière du mot *pied*, mais en reconnaissant que la nouveauté du mot au XVIe siècle, attestée par les contemporains, rend cette dérivation fort problématique. Delâtre prétend que *piaffe* est très-proche parent du hollandais *piepen*, siffler, le même que le gothique *pipau*, allemand *pfeifen*, anglais *to pipe*, toutes formes qui correspondent au latin *pipare*, *pipire*, caqueter, glousser, qui, selon Delâtre, est une répétition de la racine sanscrite *pû*, souffler. Le rapprochement de Delâtre est tout aussi hasardé que la conjecture de M. Littré). Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage : *Tout ce qu'il fait n'est que* PIAFFE. (Acad.) *J'ai vu ce matin le roi, la reine et M. le duc d'Anjou à Saint-Germain, notre paroisse; il y avait grande* PIAFFE *d'officiers du Louvre.* (Gui-Patin.)

> Le peu qu'ils ont n'est pour la bonne chère;
> Vaine *piaffe* emporte le meilleur,
> Et le tripier fait tort au rôtisseur.
>
> DU CERCEAU.

‖ Vieux mot.

PIAFFEMENT s. m. (pia-fe-man — rad. *piaffer*). Action de piaffer, de trépigner; résultat de cette action : *Le* PIAFFEMENT *d'un cheval.*

PIAFFER v. n. ou intr. (pia-fé — rad. *piaffe*). Faire piaffe, affecter de grands airs : *Il n'y avait aucun danger de laisser* PIAFFER *et se pavaner ce personnage de théâtre et de carrousel, dont le génie n'allait pas au delà de la fatuité.* (St-Sim.) ‖ Vieux mot.

— Manége. Lever les jambes de devant fort haut et les replacer au même endroit avec précipitation, sans avancer ou en n'avançant que très-peu : *Les chevaux de Corinthe hument l'air et l'espace et* PIAFFENT *sur les sculptures du portail au-dessus des saints et des évêques.* (Mme L. Colet.)

— Argot des théâtres. Danser sans règle ni mesure : *Toutes les figurantes de l'Opéra* PIAFFENT, *et de temps en temps quelques premiers sujets se mettent à l'unisson.*

— s. m. Action du cheval qui piaffe.

PIAFFEUR, EUSE s. (pia-feur, eu-ze — rad. *piaffer*). Personne qui aime à piaffer, à faire de l'étalage : *J'ai l'honneur plus cher qu'un tas de* PIAFFEURS *de cour.* (Est. Pasq.) ‖ Vieux mot.

— Manége. Cheval qui piaffe, qui a l'habitude de piaffer.

— Adjectiv. Qui piaffe habituellement : *Cheval* PIAFFEUR.

PIAGGIA DI ZOAGLIA (Teramo), peintre italien, né à Zoaglia (État de Gênes). Il vécut au XVIe siècle, se lia intimement, dans l'atelier de son maître, Louis Brea, avec son condisciple Antoine Somini et travailla presque constamment avec lui. Dans le petit nombre d'ouvrages qu'il a peints seul et qu'on voit à Gênes et à Chiavari, on trouve des figures bien étudiées, pleines de vie, d'une grâce charmante; mais la composition de ses tableaux est un peu archaïque. Le chef-d'œuvre de Piaggia et de Somini est le *Martyre de saint André*, que possède l'église de Saint-André, à Gênes.

PIAGGINE-SOPRANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Vallo-della-Lucania, mandement de Laurino; 3,032 hab.

PIAHIAP s. m. (pi-a-iap). Mar. Bateau dont se servent les pirates dans les îles de la Sonde et dans les Moluques.

PIAILLARD, ARDE adj. (pi-a-llar, ar-de; *ll* mll. — rad. *piailler*). Qui piaille, qui a l'habitude de piailler : *Femme* PIAILLARDE. ‖ Peu usité.

— Substantiv. Personne qui piaille, qui a l'habitude de piailler : *Un tragédien dit toujours : J'écrirai demain; son cœur a beau lui dire : Écris à ton ami; survient un héros de Babylone ou une* PIAILLARDE *de princesse, qui prend tout le temps.* (Volt.)

PIAILLER v. n. ou intr. (pi-a-llé; *ll* mll. — d'un radical *pi*, qui est une onomatopée; quelques-uns rattachent ce mot au latin *pipilare*, gazouiller, provenu de la même racine onomatopique). Pousser des cris aigus et répétés, en parlant des petits oiseaux : *Le soleil brillait, le ciel était bleu, des moineaux* PIAILLAIENT, *perchés sur un toit voisin.* (H. Berthoud.)

— Pousser des cris aigus, en parlant des enfants : *Cet enfant ne fait que* PIAILLER. ‖ Crier par mauvaise humeur et d'un ton aigre : *Cette vieille ne cesse de* PIAILLER.

> A *piailler* serons-nous encor, je crois,
> Si nous n'eussions vu sur le diable-à-quatre
> Le grand Corneille et le tendre Racine
> Qui se moquaient et de Boyer et de moi.
>
> VOLTAIRE.

PIAILLERIE s. f. (pi-a-lle-rie; *ll* mll. — rad. *piailler*). Fam. Action de piailler; criaillerie : *Finissez toutes ces* PIAILLERIES.

PIAILLEUR, EUSE s. (pi-a-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *piailler*). Fam. Personne qui piaille, qui ne fait que piailler : *Quel* PIAILLEUR *insupportable!*

PIALES (Jean-Jacques), avocat au parlement, savant canoniste français, né à Mur-de-Barrez (Rouergue) en 1720, mort en 1789. Il se livra tout entier à la pratique bénéficiale, sur laquelle il a laissé des ouvrages judicieux. « Il n'y a pas eu de jurisconsulte au monde, dit Camus, qui ait dicté plus de consultations que Piales, » et pourtant il avait perdu la vue dès 1763. Piales était très-lié avec Claude Mey, dont il adopta les idées jansénistes. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Traité de la collation des bénéfices* (Paris, 1754-1755, 5 vol. in-12); *De la dévolution, du dévolu et des vacances de plein droit* (3 vol. in-12); *De l'expectative des gradués* (1758, 6 vol. in-12); *Des réparations et des reconstructions des églises* (Paris, 1762, 4 vol. in-12), etc.

PIALI-PACHA, amiral ottoman, né en Hongrie vers 1520, mort à Constantinople en 1571. Il appartenait à une famille chrétienne. Abandonné tout enfant sur le champ de bataille de Mohacz (1526), il fut élevé dans le sérail du sultan Soliman Ier, occupa plusieurs emplois dans le palais, devint pacha du banc, reçut le rang de vizir et fut envoyé, en 1555, par Soliman, avec le titre de capitan-pacha, au secours de François Ier, roi de France, alors allié de l'empire ottoman. Piali-Pacha joignit avec une escadre la flotte française, se signala par son intrépidité à la prise de Messine, de Reggio, des îles Baléares; puis, opérant seul, il ravagea les côtes d'Espagne et d'Italie et se couvrit de gloire en battant, près de l'île de Zerbi, les flottes espagnole et italienne, auxquelles il prit trente-quatre navires et fit cinq mille prisonniers (1559). Après être retourné à Constantinople chargé de butin, il alla dévaster la Sicile et assiéger Malte (1565), qu'il dut abandonner au bout de cinq mois devant l'héroïque défense du grand maître, La Valette Parisot. Malgré son insuccès, il resta en faveur sous Sélim II et reçut de ce prince l'ordre d'enlever Chypre aux Vénitiens. Piali s'empara de l'île, à l'exception de Famagouste, qui fit une longue résistance, et fut destitué par le sultan, irrité de voir la guerre traîner en longueur. L'amiral retourna à Constantinople, où il mourut peu après, laissant la réputation d'un des plus illustres amiraux de la Turquie.

PIAN s. m. (pian — mot galibi). Pathol. Nom donné à une maladie d'Amérique, dont les principaux symptômes sont des tumeurs cutanées qui ressemblent à des tubercules à surface granuleuse. ‖ *La mère pian* ou *maman pian*, Le plus gros des tubercules qui caractérisent le pian.

— Encycl. Le *pian* est une maladie extrêmement rare en Europe; il en a cependant été observé quelques cas, notamment un fort remarquable dans le service de Biett, à l'hôpital Saint-Louis. Elle paraît être indigène en Afrique et très-commune dans les Indes occidentales et en Amérique. Le *pian* est caractérisé par des surfaces plus ou moins étendues couvertes de tubercules semblables à de petites végétations rouges, ordinairement isolées à leur sommet et réunies par leur base. Cette affection, que certains auteurs ont décrite sous les noms de *frambœsia*, de *molluscune*, porte le nom de *yaws* en Guinée. Elle peut se manifester sur toutes les parties du corps; mais on l'a observée le plus souvent au cuir chevelu, à la face, aux aisselles, aux aines, à la marge de l'anus, aux organes de la génération. Sa durée est ordinairement très-longue : du reste, elle varie suivant l'état des individus et elle se prolonge d'autant plus que les malades qui en sont atteints sont plus affaiblis. Elle persiste des années entières, et même indéfiniment.

Les symptômes du *pian* consistent dans de petites taches d'un rouge obscur, semblables à des piqûres de puce, ordinairement groupées en certain nombre les unes autour des autres, et dont l'apparition n'est souvent précédée d'aucun symptôme général, si ce n'est quelquefois d'un peu de malaise et de quelques douleurs dans les lombes. Chacune de ces macules devient le siége d'une éminence comme papuleuse d'abord; l'épiderme est détruit par une exfoliation légère; les éminences deviennent de plus en plus saillantes et l'on aperçoit une surface plus ou moins étendue, quelquefois très-large, hérissée de végétations exactement isolées par leur sommet et réunies par leur base; elles sont d'un rouge blafard et indolentes.

L'épiderme peut être détruit, et la maladie paraît constituée, non par des tumeurs accidentelles, mais par la peau elle-même, hypertrophiée et divisée en une multitude de végétations. Les parties voisines sont endurcies et comme calleuses; les tubercules eux-mêmes sont durs et résistants, peu enflammés, et ils se recouvrent habituellement de squammes minces, sèches et adhérentes. Quelquefois, cependant, les surfaces s'enflamment davantage; ces végétations s'ulcèrent à leur sommet et, dans différents points de leur circonférence, il s'en écoule un liquide jaunâtre, sanieux et souvent d'une odeur infecte. Cette maladie peut durer un temps infini sans produire le moindre dérangement notable dans la santé, si l'on excepte des démangeaisons quelquefois assez vives.

La cause principale du *pian* paraît être la contagion : il ne se communiquerait que par le contact immédiat de la matière qui s'écoule des tubercules ulcérés. On a pensé que, dans les contrées brûlantes où il est si fréquent, il

pouvait être inoculé par des insectes qui, tantôt chez des personnes saines, tantôt chez des individus malades, se reposaient sur les parties qui sont habituellement découvertes. Il se développe aussi spontanément. Enfin, on a cité que le même individu ne pouvait en être atteint qu'une fois dans sa vie. Il attaque tous les âges, les deux sexes; cependant on a remarqué que les enfants y étaient plus sujets que les adultes et les vieillards. Certaines causes extérieures, et, entre autres, les influences atmosphériques, la mauvaise nourriture des nègres, leur malpropreté, l'habitude qu'ils ont de se frotter le corps avec un mastic huileux, leur séjour dans des habitations sales, malsaines, toujours humides, paraissent favoriser le développement de la maladie. Enfin, les individus faibles, mous, languissants, scrofuleux et rachitiques sont attaqués de préférence. Toutes choses égales, d'ailleurs, la maladie se développe surtout chez les nègres, et la contagion semble plus difficile chez les blancs.

Dans le diagnostic du *pian*, une seule apparence pourrait induire en erreur : la forme tuberculeuse de la syphilis; mais, dans ce cas encore, on peut facilement distinguer les deux affections; car, dans cette dernière maladie, les tubercules ne sont ni rouges ni fongueux, ni réunis par leur base sur une assez grande surface; on ne voit que des indurations isolées, d'une teinte cuivrée ou violacée, circonscrites et accompagnées de symptômes qui n'appartiennent qu'à la syphilis elle-même.

Le pronostic n'est pas immédiatement grave. Il l'est moins surtout chez les blancs qne chez les nègres. Quand la maladie a une forme assez légère, elle peut disparaître d'elle-même. Dans quelques circonstances, elle résiste à tous les traitements; elle peut alors s'étendre plus profondément, attaquer les cartilages et les os, déterminer des ramollissements et des caries, et enfin amener la mort.

— *Traitement.* Il doit surtout être externe; mais on fera bien cependant de donner quelques purgatifs, des amers, et d'employer avec réserve la solution arsenicale de Fowler ou de Pearson, en même temps qu'on mettra le malade à un régime fortifiant, surtout s'il est, comme cela arrive souvent, d'un tempérament lymphatique ou scrofuleux, ou d'une constitution grêle et affaiblie. A l'extérieur, on a recours aux frictions sur les tubercules avec les pommades de protoiodure ou de deutoiodure de mercure. Mais souvent ces moyens ne suffisent pas, il faut employer des applications plus énergiques; les tubercules ne tendent pas à la résolution et il devient urgent de les détruire. C'est alors qu'on peut agir avec le caustique de Vienne, la pâte arsenicale du frère Côme et le nitrate acide de mercure. Biett a eu recours au cautère actuel, avec un succès complet, dans un cas très-grave où tous les autres moyens avaient échoué. Pour éviter les accidents d'absorption avec les préparations arsenicales ou mercurielles, il est indispensable de les appliquer sur de très-petites surfaces à la fois. Enfin, les bains simples, les bains alcalins et sulfureux, les bains de vapeur, les douches peuvent seconder très-avantageusement les divers moyens employés, en activant aussi la vitalité de la peau.

PIAN-CASTAGNAIO, bourg du royaume d'Italie, province de Sienne, district de Montepulciano, mandement de Radicofani; 3,424 hab.

PIAN-DEL-VOGLIO, bourg du royaume d'Italie, province de Bologne, district de Vergato, mandement de Castiglione-de-Pepoli; 3,580 hab.

PIAN-DI-SCO, bourg du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, mandement de San-Giovanni-Valdarno; 2,737 hab.

PIANA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 72 kilom. N.-E. d'Ajaccio; 1,252 hab. Ce bourg est bâti en amphithéâtre, près du golfe de Porto, où il a un petit port de commerce. On y voit les ruines de deux châteaux forts.

PIANA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans la partie occidentale du gouvernement de Nijni-Novgorod, où elle décrit un vaste demi-cercle pour reprendre une direction vers l'E., sort du gouvernement de Nijni-Novgorod, rentre dans celui de Simbirsk, où elle se jette dans la Soura, après un cours de 260 kilom.

PIANA, îlot inhabité du royaume d'Italie, sur la côte S.-O. de l'île de Sardaigne. On y pêche quelquefois, dans une seule saison, jusqu'à trente mille thons.

PIANA-DI-CAIAZZO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Piedimonte-d'Alife, mandement de Caiazzo; 2,067 hab.

PIANA-DI-GRECI, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province, district et à 33 kilom. S.-O. de Palerme; 7,270 hab., Grecs et Albanais. Aux environs, exploitation de marbre rouge.

PIANE (Jean-Marie DELLE), surnommé **le Mouliaarct**, peintre italien, né à Gênes en 1660, mort en 1745. Il eut pour premier maître [illegible], qui lui procura les moyens d'aller se perfectionner à Rome. De retour à Gênes, delle Piane exécuta des portraits et des tableaux d'histoire, puis se rendit à Naples, où le roi des Deux-Siciles l'attacha à sa personne et lui donna une pension. Vers la fin de sa vie, il devint aveugle. Cet artiste jouissait d'une grande réputation, surtout comme portraitiste. Son dessin est correct; ses airs de tête sont spirituels, quoique un peu maniérés; il composait bien, drapait et ajustait parfaitement ses portraits, peignait d'une manière franche et pâteuse et employait avec bonheur le clair-obscur.

PIANELLA, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure Ire, district de Penne, à 48 kilom. S.-E. de Teramo, ch.-l. de mandement; 5,778 hab.

PIANELLO-VAL-TIDONE, bourg du royaume d'Italie, province et district de Plaisance, ch.-l. de mandement; 3,518 hab.

PIANEO, ville du Brésil (Parahyba-do-Norte), à 600 kilom. à l'O. de Parahyba; 3,000 hab. Ses rues et ses maisons sont assez régulières. On y trouve du coton, du maïs et du manioc. Elle a le titre de *villa constitucional de Santo-Antonio-de-Pianeo.*

PIANE-PIANE adv. (pia-ne-pia-ne — de l'ital. *piano piano*, superlatif de *piano*, doucement). Fam. Très-lentement, tout doucement : *Marcher* PIANE-PIANE.

PIANEZZA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Turin, ch.-l. de mandement; 2,115 hab.

PIANIGA, bourg du royaume d'Italie, province de Venise, district et mandement de Mirano; 2,593 hab.

PIANINO s. m. (pi-a-ni-no — dimin. de *piano*). Mus. Piano vertical de petite dimension.

PIANISSIMO adv. (pi-a-niss-si-mo — mot ital., superlatif de *piano*, doucement). Mus. S'écrit sur les passages qui doivent être exécutés en adoucissant beaucoup les sons. ‖ On représente souvent ce mot par PP.

— Fam. Tout doucement, presque insensiblement : *D'abord un bruit léger, rasant le sol de la terre, comme l'hirondelle avant l'orage,* PIANISSIMO *murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné.* (Beaumarch.)

— Substantiv. Passage qu'on exécute en adoucissant beaucoup les sons : *Le morceau finit par un* PIANISSIMO *dans lequel s'éteignent les dernières notes.*

PIANISTA s. m. (pi-a-ni-sta — rad. *pianiste*, parce que cet appareil remplace un exécutant). Mus. Appareil à clavier, qu'on place sur un clavier ordinaire, et à l'aide duquel on peut exécuter mécaniquement toute sorte d'airs.

— **Encycl.** Le *pianista* est un instrument de récente invention dont le clavier s'adapte par superposition au clavier d'un piano ou à celui d'un orgue, et qui permet d'exécuter mécaniquement aussi bien la musique de danse et d'opéra que la musique religieuse. Ici, plus de ces cylindres encombrants et coûteux, mais tout simplement des cartons perforés; d'où la possibilité de se procurer à peu de frais une collection variée de musique de choix. Cet instrument semble appelé à un débouché considérable pour les pays lointains, où les artistes sont généralement rares, et pour les églises de village, qui souvent manquent d'organistes. Le mécanisme, ingénieux et simple à la fois, se compose d'un maître-soufflet mû par une manivelle et dont le rôle est de fournir d'air de petits soufflets en nombre égal à celui des touches du clavier. A chaque petit soufflet est adaptée une tige verticale rigide commandant un levier, lequel est muni d'une aiguille destinée à s'engager dans un trou des cartons. Ce mouvement, sorte d'échappement, produit le gonflement immédiat du soufflet correspondant et la mise en action du levier qui opère sur la touche du clavier à la manière du doigt du pianiste. Les cartons percés, réunis en volume, sont automatiquement dépliés, mis en mouvement et repliés par la manivelle; et un organe à portée de la main gauche, et sur lequel on appuie plus ou moins, permet d'obtenir l'expression et de passer par toutes les nuances intermédiaires entre le pianissimo et le fortissimo. Grâce à ce dernier perfectionnement qui fait du *pianista* un instrument [illegible] artistique, on peut pardonner à M. Thibouville le nom assez barbare dont il l'a baptisé.

PIANISTE s. (pi-a-ni-ste — rad. *piano*). Personne qui joue du piano : [illegible] PIANISTE. *Il faudrait trouver quelque [illegible] ile [illegible] transporter tous les* PIANISTES *et [illegible]* (A. Karr.) [illegible] *contredit dans les* PIANISTES. (A. Karr.)

— **Encycl.** « L'une des plus grandes difficultés de l'art de toucher du piano, dit M. Fétis, consiste à tirer un beau son de l'instrument par une certaine manière d'attaquer les touches. Pour acquérir cet art, il faut apprendre à rendre [illegible] les bras sur le clavier et à donner aux doigts une souplesse égale à la force, ce qui exige beaucoup d'exercice. Une bonne position de la main et l'étude constante de certains traits, exécutés d'abord lentement avec égalité, et successivement plus vite jusqu'au mouvement le plus accéléré [illegible] par degrés, cette souplesse nécessaire. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'art de tirer un beau son du piano soit purement mécanique; il en est de cet art comme de tout autre; son principe réside dans l'âme de l'artiste et se répand avec la rapidité de l'éclair jusqu'au bout de ses doigts. On a l'inspiration du son comme celle de l'expression, dont il est un des éléments. »

Un beau son et un mécanisme libre et facile sont les conditions indispensables d'un talent véritable sur le piano; mais ce ne sont pas les seules. Il faut aussi du goût pour savoir se tenir également éloigné de deux excès dans lesquels tombent la plupart des *pianistes*, savoir : de ne faire consister le mérite de toucher l'instrument que dans l'habileté à exécuter un grand nombre de notes le plus rapidement possible, ou de vouloir restreindre ce mérite au seul genre de l'expression, qui n'appartient pas naturellement aux sons de l'instrument. C'est le mélange bien combiné de ces deux choses qui fait le grand *pianiste.*

« On peut, dit encore M. Fétis, diviser en trois époques principales les variations de goût que l'exécution des clavecinistes a éprouvées. La première renferme le style lié, où les doigts des deux mains jouaient à quatre ou cinq parties réelles dans un système plus harmonique que mélodique; cette époque finit à Jean-Sébastien Bach, qui eut le plus beau talent de ce genre qui ait existé. Pour être habile dans ce système, il fallait posséder une organisation forte sous le rapport de l'harmonie, et que tous les doigts fussent également aptes à exécuter les difficultés. Ces difficultés, d'une espèce particulière, sont si grandes, qu'il existe fort peu de *pianistes* assez habiles de nos jours pour bien jouer la musique de Bach et de Hændel. La seconde époque, qui commence à Charles-Emmanuel Bach, est celle où, sentant le besoin de plaire par la mélodie, les *pianistes* commencèrent à quitter le style serré de leurs prédécesseurs et introduisirent dans leurs ouvrages les combinaisons diverses des gammes, qui ont été pendant près de soixante ans les types de tous les traits brillants du piano. Les difficultés étaient bien moindres dans cette seconde époque que dans la première; aussi le mérite des *pianistes* commença-t-il dès lors à consister davantage dans l'expression et dans l'élégance que dans les difficultés vaincues. Le chef de cette nouvelle école fut, comme on vient de le voir, le fils de Jean-Sébastien Bach, pour l'Allemagne; après lui vinrent Mozart, Müller, Beethoven et Dussek. Clementi, né en Italie, marcha dans la même route et perfectionna la partie dogmatique de l'art de jouer du piano. Ses élèves ou imitateurs, Cramer, Field, Klengel et quelques autres, ont fermé cette seconde époque. Steibelt fut un *pianiste* du même temps; mais son talent, qui était réel, bien que son mécanisme fût incorrect, fut d'une nature particulière. Homme de génie, il n'avait songé à étudier aucun maître, à imiter aucun modèle; son jeu, comme sa musique, n'appartenait qu'à lui. Ses désordres l'ont empêché d'atteindre à toute la hauteur de sa portée; mais, tel qu'il était, ce fut un artiste remarquable. La troisième époque du piano a commencé avec Hummel et Kalkbrenner. Ces grands artistes, conservant ce qu'il y avait de large et de sage dans le mécanisme de l'école précédente, ont introduit dans le style du piano un nouveau système de traits brillants, qui consiste dans la dextérité à saisir des intervalles éloignés et à grouper les doigts dans des traits harmoniques indépendants des gammes. Cette nouveauté, qui eût enrichi la musique du piano si l'on n'en eût point abusé, changea complètement l'art de jouer de l'instrument. Dès qu'on eut fait un pas dans les hardiesses de l'exécution, on ne s'arrêta plus. Moscheles, en qui le travail a développé la souplesse, la fermeté et l'agilité des doigts jusqu'au prodige, ne tarda point à affronter des difficultés plus grandes que celles dont Hummel et Kalkbrenner avaient donné le modèle; Herz renchérit encore sur les sauts périlleux et le [illegible], à l'exemple de Moscheles, il obtint de grands succès, et tous les jeunes *pianistes* se mirent à la suite de ces virtuoses. Depuis 1830, une transformation complète de l'art de jouer du piano s'est opérée dans toute l'Europe. Liszt a porté la difficulté vaincue aux dernières limites du possible et a frappé le monde entier d'étonnement dans des pérégrinations triomphales, où ses succès ont eu tout l'éclat du prodige. Thalberg, imaginant de faire chanter des [illegible] deux mains dans les parties aiguës et graves [illegible] nombreuse de *pianistes*, parmi lesquels on remarque en première ligne Doehler et Prudent [illegible] restes en dehors de ce mouvement par des tendances [illegible] exécution, elle a ajouté le charme, la grâce, [illegible] provoquée par l'abus du mécanisme aux dépens de la pensée musicale, se fait apercevoir en ce moment et fait prévoir que ce qu'a produit l'habileté des *pianistes* de l'école sera renfermé dans de justes limites et sera combiné dans la musique sérieuse. »

Ces lignes étaient écrites aux environs de 1840, et la réaction prédite par M. Fétis ne s'est guère produite ou plutôt n'a porté ses fruits que vingt ans plus tard. [illegible] cela qu'une réaction se produisit dans le goût du public en ce qui concerne la musique elle-même, et que le goût de la musique classique et sérieuse prit enfin le pas sur celui de la musique frivole et de la virtuosité pure. C'est surtout à la création des concerts populaires de musique classique, fondés par M. Pasdeloup, qu'on doit cette heureuse évolution, et aussi aux nombreuses sociétés de musique de chambre (Alard, Maurin, Armingaud, Lamoureux, etc.), dont les efforts intelligents sont enfin venus à bout des préventions de nos prétendus amateurs. Quelques artistes bien doués, persévérants et soucieux de la dignité de l'art, avaient bien essayé de réagir contre de fâcheuses tendances; mais ils n'avaient réussi qu'en partie, et l'éducation générale du public était encore à faire. Ce n'est donc qu'à partir de 1860 environ que l'école du piano s'est en quelque sorte renouvelée et [illegible] enfin selon leurs mérites.

A la suite de Mendelssohn, qui fut sans [illegible] quables et les plus habiles de l'Allemagne contemporaine, il faut citer Robert Schumann, puis M. Rosenhain, artiste élégant, délicat et distingué; puis M. Ernest Lubeck, chez lequel la vigueur et l'énergie n'excluent [illegible] vres classiques. Parmi les femmes compa[illegible] Mme Roger [illegible] dier), douée d'un grand sentiment et dont le jeu est d'une rare pureté, et Mlle Wilhelmine Clauss (Mme Szarvady), [illegible] brillant et solide se joint à des qualités expressives et personnelles.

La France a produit aussi d'excellents *pianistes*. Après Émile Prudent, dont le jeu poétique et coloré se faisait remarquer d'une façon toute particulière, nous pouvons nommer M. Ravina, chez qui la grâce se joint à la verve; M. Camille Saint-Saëns, interprète magistral et très-instruit des œuvres des grands maîtres; M. Théodore Ritter, qui semble s'être incarné dans Beethoven, dont il exécute la musique avec une passion superbe et une fermeté exemplaire; puis, du côté féminin, Mme Béguin-Salomon, dont le jeu est empreint d'une grâce chaste et d'une [illegible] souple et coloré; Mme Tardieu de Malleville [illegible] tinguée, finie, nette et soignée; Mlle Caroline Remaury, chez laquelle un style très-pur s'u[illegible]

La Russie elle-même se fait remarquer, sinon par le nombre, du moins par la valeur [illegible] citer comme un grand exemple, c'est M. Antoine Rubinstein [illegible] Wieniawski, c'est un Polonais élevé et in[illegible] école nationale.

[illegible] distingués, ne se sont pas encore élevés à une hauteur exceptionnelle, il nous faut citer à la suite MM. Charles Lavignac, Henri Fissot, [illegible] En ce qui co[illegible] Marmontel, tous trois professeurs au Con[illegible]

PIANO s. m. (pi-a-no — mot ital. qui signi[illegible] à droite. V. [illegible]

[illegible]

— [illegible]

(Escudier.)

— [illegible]

— En[illegible] avec justesse que, [illegible] blesse et de la variété des accents, le violon [illegible] au point [illegible] lieu d'un petit orchestre, on peut dire du *piano* qu'il est le souverain de l'harmonie. « Le *piano*, a dit F. Halévy, hôte de la maison, couvert d'habits de fête, ouvre à tous son facile vêtement, et comme il se prête aux passe-temps les plus frivoles aussi bien qu'aux études les plus sérieuses, comme il recèle en son sein tous les trésors de l'harmonie, il est de tous les instruments celui qui a le plus contribué à répandre le goût de la musique et à en faciliter l'étude. Popularisé par de grands artistes, il habite toutes les demeures; sous ses formes variées, il force toutes les portes. Il est le confident, l'ami du compositeur, ami rare et discret, qui ne parle que quand on l'interroge et sait se taire à propos. »

Dans ces lignes aimables et enjouées, Halévy a très-bien caractérisé le *piano*, instrument utile surtout, sinon toujours mélodieux, [illegible] des avantages qu'il offre au compositeur, lequel, en cherchant avec son aide l'inspiration, trouve sous ses doigts le diminutif d'un orchestre presque complet, on peut affirmer que le *piano* se prête à toutes les fantaisies, à tous les désirs, à toutes les exigences. Veut-on danser; toute la bande musicale est là, renfermée dans ses quatre-vingts touches blanches et noires, sans qu'il soit même besoin d'un artiste bien expert pour la mettre en branle. Veut-on chanter; l'accompagnement est tout prêt, et un seul accompagnateur suffit pour soutenir une, deux, quatre, huit, dix, vingt voix qui veulent se marier ensemble. Veut-on rêver; Schubert et Mendelssohn, Weber et Mozart, Chopin et Beethoven, Bellini et Hérold sont invoqués par vous et viennent enchanter votre imagination avec l'aide de ce compagnon intime et discret, qui, comme le dit si bien Halévy, « ne parle que quand on l'interroge et sait se taire à propos. » Oui, si le *piano* est parfois un ennemi brutal, un voisin incommode, un bavard insupportable lorsqu'il appartient à d'autres [illegible] est vôtre, [illegible] vous en pouvez faire tout ce que vous voulez, l'employer à tout, lui demander des services multipliés, et souvent trouver dans son emploi un adoucissement à des peines cuisantes, [illegible].

Nous allons essayer de tracer rapidement son histoire.

Le *piano*, instrument à cordes et à clavier, voit ses cordes mises en vibration par la percussion, percussion produite par le jeu d'un [illegible] contenues dans l'instrument et qui, mis en mouvement par les doigts lorsque ceux-ci viennent abaisser la touche qui correspond à chacun d'eux, frappent vivement la corde et provoquent sa sonorité. Il est peu de produits de [illegible] l'homme qui aient donné lieu à plus d'inventions, de recherches, de remaniements et de perfectionnements que le *piano*. Depuis plus d'un siècle qu'il existe, il ne s'est pour ainsi dire pas écoulé une année sans qu'elle ait été marquée par un essai, une tentative, un progrès dont le *piano* était l'objet, et tous les jours encore il s'en produit de nouveaux. Et si l'on songe que cet instrument n'est en quelque sorte que la transformation successive de quelques instruments antérieurs, on verra que, depuis quatre ou cinq siècles, il ne [illegible] éveil l'intelligence et l'a[illegible]

[illegible] en effet, remonter à ses origines, [illegible] on acquerra la conviction [illegible] end en ligne droite de divers [illegible] beaucoup moins compliqués, qui, [illegible] nements, de découvertes en [illegible] aujourd'hui. [illegible] nt le monocorde [illegible] au clavicorde; [illegible]

Après l'épinette est venue toute la famille des clavecins : clavecin à âme, clavecin brisé, clavecin vertical, clavicithérium, clavecin en peau de buffle, et enfin clavecin à marteaux ou forte-piano. On voit que la généalogie du *piano* n'est pas peu de chose, et que ce bel instrument compte de nombreux et illustres ancêtres.

On pense bien que le *piano* ne se présenta pas tout de suite à l'état de perfection et qu'il ne sortit pas tout armé du cerveau d'un inventeur. Nous avons dit, d'ailleurs, que, depuis sa première apparition, les fabricants n'avaient cessé de le modifier, de l'améliorer, de le compléter, soit dans son ensemble, soit dans quelques-unes de ses parties. Il a même été l'objet de recherches, de travaux tels, qu'il est difficile aujourd'hui d'affirmer en toute sincérité quel est le pays, quel est l'inventeur qui lui a donné naissance. Plusieurs facteurs s'étaient rendu compte depuis longtemps des défauts du clavecin et s'étaient occupés d'y remédier, principalemnt en remplaçant les sautereaux de cet instrument par des marteaux destinés à rendre le son des cordes plus rond, plus doux, plus moelleux; de telle sorte que l'invention de ce procédé se produisit de plusieurs côtés à la fois.

En 1716, un facteur de Paris, nommé Marius, présenta à l'examen de l'Académie des sciences deux clavecins dans lesquels il avait substitué aux languettes ordinaires de petits marteaux pour frapper les cordes. Dans le même temps, un Florentin, nommé Cristofori, construisait le modèle d'un véritable *piano*; mais son invention fut froidement accueillie, comme celle de Marius. Un artisan allemand, Gottlieb Schrœter, qui vivait en Saxe et qui fut toujours dans un état si misérable qu'il ne put jamais mettre ses projets à exécution complète, conçut aussi l'idée du *piano* et construisit deux modèles qu'il présenta inachevés, en 1721, à l'électeur de Saxe, avec l'espérance que ce prince lui fournirait les moyens d'achever l'œuvre commencée; mais il n'en obtint que des promesses, dont il attendit vainement la réalisation. « Pendant son séjour à Dresde, dit à ce sujet M. de Pontécoulant dans son *Essai sur la facture instrumentale*, il parla de ses instruments à différentes personnes et montra ses essais de telle façon que, peu de temps après, plusieurs facteurs essayèrent de construire cet instrument, dont chacun alors se disait l'inventeur; on a, à ce sujet, des détails très-étendus dans une longue lettre que Schrœter publia en 1763, pour revendiquer l'honneur de sa découverte. Cette lettre, très-curieuse sous tous les rapports, contient le dessin d'un de ses modèles. Le mécanisme était fort simple : le marteau, se mouvant sur une espèce de goupille, était poussé vers la corde par un pilote perpendiculaire à la touche. L'autre modèle était remarquable en ce que son système de construction consistait à placer les marteaux au-dessus des cordes; l'auteur n'en donne pas le dessin, disant qu'il avait depuis longtemps abandonné cette idée à cause des imperfections résultant du peu de solidité des ressorts destinés à relever les marteaux des cordes et à cause de la difficulté de remonter les cordes cassées et d'accorder l'instrument. » Mais avant Marius, avant Cristoforo, avant Schrœter, un Italien, Bartolomeo Cristofali, de Padoue, avait opéré la substitution des marteaux aux sautereaux du clavecin. En voyant les efforts qui se faisaient de toutes parts, il se décida à publier une description de son invention sous ce titre : *Gravicembalo col piano e forte*, avec un système de marteaux suspendus au-dessus des cordes et poussés vers celles-ci par un pilote; mais, comme la plupart des inventeurs, il vit son œuvre dédaignée. Le titre de son opuscule nous démontre d'où vient le nom donné au nouvel instrument. On reprochait avec raison au clavecin de ne rendre que des sons secs, uniformes, sans nuance et sans couleur, incapables de donner un *forte* ou un *piano*. Lorsque la substitution des marteaux aux sautereaux se généralisa, substitution destinée précisément à faire disparaître ce défaut capital, on se servit d'une onomatopée et l'on donna aux instruments construits dans ces conditions le nom de *piano-forte* ou de *forte-piano*, nom que les Italiens ont conservé dans son entier, mais dont les Français n'ont gardé qu'une partie, en adoptant définitivement [illegible] *piano*.

Cependant, l'histoire du *piano* ne date en réalité que de Godefroy Silbermann, qui vivait [illegible] à la fin de la première [illegible] du XVIII[e] siècle. Dès 1740, il conçut l'idée de mettre à profit les recherches et [illegible] de ses prédécesseurs et, en 1745, il fonda la première fabrique régulière de *pianos*. Dès l'origine, ses instruments eurent la forme de ce que nous appelons aujourd'hui *piano* à queue. C'est un facteur d'orgues de Géra, nommé Frédéric, qui, en 1758, [illegible] *piano* carré, et les divers facteurs adoptèrent bientôt cette forme [illegible]. Les premiers *pianos* faits par Silbermann coûtaient 400 [illegible], par suite des améliorations qu'il apporta dans la fabrication de ses instruments, il en augmenta les prix, qui montèrent jusqu'à 300 écus. Un ouvrier nommé Zumpe, qui avait travaillé avec Silbermann, abandonna son patron vers 1760, pour aller s'établir à Londres, où il fonda une fabrique de *pianos* carrés; il avait boutique dans Hanover square. Si l'apparition des clarinettes à l'orchestre de notre Opéra fut jadis annoncée par des affiches, il en fut de même à Londres pour le piano-forte, et M. Fétis a pu rapporter le texte de celle qui fut placardée à cette occasion en 1767, et sur laquelle on lisait cette mention : « Après le premier acte de la pièce, Mlle Brickler chantera un air favori de *Judith*, accompagné par M. Dibdin, sur un instrument nouveau appelé *piano-forte*. »

Cependant le *piano* ne s'introduisait pas sans combat et subissait le sort de toutes les inventions nouvelles, qui est de rencontrer des détracteurs acharnés. Balbastre, si fameux à cette époque comme organiste, dit un jour à Pascal Taskin, qui venait de jouer du premier *piano* introduit aux Tuileries : « Vous aurez beau faire, mon ami, jamais ce nouveau venu ne détrônera le majestueux clavecin. » En Angleterre, le nouvel instrument n'était généralement pas mieux apprécié qu'en France, par les artistes eux-mêmes, et il fallut aux facteurs une grande énergie pour lutter contre l'indifférence et même l'animosité qu'ils rencontraient. Tous cependant n'étaient pas aussi maladroits, aussi prévenus ou aussi ignorants. M. Fétis nous en donne une preuve : « Depuis son enfantement, dit-il, le *piano*, si chétif à ses premiers jours, a bien grandi et s'est bien fortifié. Ceci me rappelle une anecdote qui démontre combien il est difficile d'arriver à des idées justes et à des principes vrais concernant la construction des instruments. Voici mon anecdote; je la tiens d'un ami, qui parlait en témoin oculaire. Mozart était à Augsbourg en 1777; de cette ville, il écrivit à son père une lettre dans laquelle il exprimait une grande admiration pour les *pianos* de Stein. Ce Stein, d'Augsbourg, et Spaeth, de Ratisbonne, étaient alors les deux meilleurs facteurs de *pianos* d'Allemagne. Dans cette lettre, Mozart s'exprime ainsi : « Il est vrai que Stein ne donne pas ses *pianos* à moins de 300 florins (600 fr. environ); c'est beaucoup d'argent; mais on ne peut trop payer la peine et le zèle qu'il y met... Ses *pianos* sont de longue durée. Il garantit la solidité de la table d'harmonie. Lorsqu'il en termine une, il l'expose à l'air, au soleil, à la pluie, à la neige, en un mot à toutes les intempéries de l'air, afin qu'elle se fende; alors, au moyen de languettes qu'il colle solidement, il remplit les crevasses. Lorsqu'une table d'harmonie est ainsi préparée, on peut affirmer qu'il ne lui arrivera aucun accident. » Voilà assurément un procédé original et dont nos facteurs modernes souriraient à bon droit.

Grâce pourtant à un homme de génie, la facture et l'industrie des *pianos*, jusque-là entravées en France par l'inertie ou le mauvais vouloir des artistes, allaient prendre dans ce pays un essor considérable. Sébastien Érard, le fondateur de la maison de ce nom, maison florissante encore après un siècle presque d'existence, allait doter notre pays de ses innombrables produits et de ses belles inventions en ce genre. « Ce fut, dit M. Fétis, dans l'hôtel de Villeroy qu'il construisit son premier *piano*. (C'était aux environs de 1780.) Cet instrument, connu en Allemagne et en Angleterre depuis plusieurs années, était peu répandu en France, et le petit nombre de *pianos* qui se trouvaient à Paris y avaient été importés de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Londres. Il était de bon ton, dans quelques grandes maisons, d'avoir de ces instruments étrangers. Mme de Villeroy demanda un jour à Erard s'il ferait bien un *piano*; sa réponse fut affirmative. Il se mit aussitôt au travail. Comme tous ses ouvrages, le premier *piano* sorti de ses mains portait le cachet de l'homme d'invention et de goût; il fut entendu, dans le salon de Mme de Villeroy, par tout ce que Paris renfermait alors d'amateurs et d'artistes distingués, et produisit la plus vive impression. Beaucoup de grands seigneurs s'empressèrent de lui demander des instruments du même genre... Ce fut vers cette époque que son frère, Jean-Baptiste Erard, vint le joindre. Travailleur infatigable, homme intègre et loyal, Jean-Baptiste a partagé depuis lors les travaux, les succès et les revers de Sébastien. L'accueil favorable que le public faisait aux instruments sortis de leur fabrique les obligea bientôt à quitter l'hôtel de Villeroy pour un établissement plus vaste qu'ils fondèrent dans la rue de Bourbon (faubourg Saint-Germain); insensiblement et par les efforts des deux frères, cet établissement finit par devenir le plus beau de l'Europe. »

A la suite d'Erard, on vit successivement s'établir en France un grand nombre de facteurs, pour la plupart fort intelligents, qui ne cessaient de chercher les améliorations utiles qu'on pouvait apporter à la construction des *pianos*. Parmi eux, il faut surtout citer Pleyel, Jacques et Henri Herz, Blanchet et Roller, Souffleto père et fils, Montal, Beckers, Pape, Boisselot père et fils (à Marseille), Debain, Kriegelstein, Lacape, Aucher, Alexandre Bataille, Blondel, Bord, Fourneaux, Caspers, Scholtus, Gaveau, Klein, Systermans, Ziegler, Martin fils, à Toulouse; Bresseau, à Angers; Bressler, à Nantes, etc.

On comprend que nous ne saurions analyser ici, dans leur détail, tous les perfectionnements, améliorations, modifications apportés depuis près d'un siècle dans la construction des *pianos*. Nous nous contenterons de donner un tableau chronologique des divers perfectionnements apportés au *piano* depuis un siècle :

1778. Sébastien Erard, à Paris, fabrique son premier *piano*.

1783. Broadvood, de Londres, prend un brevet de perfectionnement.

1791. Buhler (Wurtemberg) : *piano* à deux claviers.

1794. Elias Schlegel : *piano* à demi-ovale.

1797. Erard, premier *piano* à queue.

1800 Bellmann, de Dresde : adjonction d'un clavier de pédales de deux octaves.

1801. Muller : *piano* à deux claviers, avec cordes accordées à l'octave l'une de l'autre.

1806. Pfeiffer : *harmomelo*, variation de *piano*.

1807. Southweld, de Dublin : premier *piano* vertical.

1808. Broadwood : barrage en fer.

1808. Erard : premier clavier en dehors et en avant de la caisse; mécanisme répétiteur.

1809. Wilkinson, à Londres : premier *piano* carré à cordes obliques.

1811. Pleyel : fabrication, en France, de cordes métalliques pour suppléer aux produits anglais et allemands prohibés.

1820. L'abbé Trentin : *piano* portatif.

1821. Erard : *piano* à deux claviers indépendants.

1822. Roller (Roller et Blanchet) : premier *piano* transpositeur, de deux demi-tons en dessous et trois demi-tons en dessus.

1822. Erard : invention d'un système de double échappement.

1823. Erard : barrage métallique au-dessus des cordes.

1823. Roller : adaptation d'un sommier en métal.

1825. Pleyel : *piano* unicorde, droit, avec cadre en fer.

1826. Pape : châssis en fer pour résister à la tension des cordes.

1827. Blanchet (Roller et Blanchet) : premier *piano* droit à cordes obliques.

1829. Pleyel : *piano* à supports en X.

1830. Rabrock, de Philadelphie : *piano* à cordes croisées.

1830. Roller et Blanchet : construction du *piano* droit qui depuis a servi de type à tous les facteurs et qui est encore le type actuel.

1834. Pleyel : table d'harmonie en sapin, plaquée en érable.

1834. Debain : substitution du fer au bois dans la caisse extérieure du mécanisme déjà simplifié.

1835. Debain : mobilisation de la table d'harmonie et clavier mobile.

1836. Souffleto : système d'échappement à bascule; table d'harmonie voûtée.

1836. Debain : *piano* à écran, disposition des cordes en éventail.

1839. Kriegelstein : percussion des cordes contre le point d'appui; percussion en dessus des cordes; agrafes de précision pour faciliter l'accord.

1844. Kriegelstein imagine le double échappement qui porte son nom, pour *piano* à queue.

1844. Pleyel : mécanisme à percussion double, pour obtenir simultanément deux sons, dont l'un à l'octave grave ou aigu, de façon à pouvoir jouer simple d'une main et double de l'autre, ou double des deux mains.

1845. Kriegelstein : premier *piano* à cordes demi-obliques.

1846. Kriegelstein : mécanisme répétiteur pour *piano* droit.

1847. Debain : piano-concert.

1848. Boniface : application d'un cadre en fer.

1850. Erard : sommier en bronze formant, avec le barrage longitudinal, un châssis en métal.

1850. Blanchet : *piano* grec, procédant par tierces et deux quarts de ton; cette curiosité, établie dans le but de pouvoir se rendre compte des effets de la musique grecque antique, se trouve dans le musée du Conservatoire.

1851. Souffleto : *piano* droit à table bombée, pour augmenter la sonorité de l'instrument.

1851. Hopkinson, de Londres : *piano* à répétition et à tremolo.

1851. Bord : mécanisme de double échappement qui porte son nom.

1853. Piffaut (Nouvelle-Orléans) : caisse du *piano* tout en métal.

1853. Debain : *piano* mécanique, à planchettes et manivelle.

1855. Blanchet : piano-nain, à cordes obliques, mesurant seulement 0m,84 de hauteur, construit exprès pour les paquebots de l'Indo-Chine et adopté depuis par d'autres compagnies et par les yachts de plaisance.

1855. Kriegelstein : *piano* demi-oblique de 1m,07 de hauteur.

1857. Pleyel : invention d'un pédalier de deux octaves et demie.

1863. Pleyel : échappement simple, équivalant au double échappement.

1867. Blanchet : invention d'un piano anatomique, c'est-à-dire dont tous les organes se démontent de manière à mettre en évidence les procédés de fabrication, la cause des effets et l'effet des causes. C'est le système de l'anatomie plastique du docteur Auzoux, appliqué au *piano*. Il fut construit pour l'école professionnelle de Cluny, où il se trouve actuellement.

1873. Pleyel : invention d'un clavier trans-

positeur qui s'adapte par superposition à tout clavier de *piano* ou d'orgue et qui permet de transposer instantanément dans tous les tons.

Nous avons indiqué, dans la nomenclature qui précède, un *piano-concert* inventé par M. Debain en 1847; il ne sera pas sans intérêt d'en donner une description, même sommaire. Cet instrument, d'un aspect à la fois élégant et magistral, contient quatre systèmes : un *piano* à queue, un harmonicorde, un harmonium et un orgue à tuyaux. Il a deux claviers et un pédalier. Le *piano* à queue se trouve placé dans la caisse d'une sorte d'estrade qui fait partie de l'instrument et sur laquelle se dressent et le siége de l'exécutant et le buffet qui contient les trois autres instruments. L'harmonicorde occupe la partie postérieure du buffet; les tuyaux de l'orgue sont dressés sur les côtés; l'harmonium et la soufflerie prennent le reste de la place. C'est, assurément, la plus grande merveille de mécanique de précision qui soit sortie du cerveau d'un facteur d'instruments de musique. Un instrument de cette sorte, que M. Debain envoya à l'Exposition de Londres en 1862, était coté 25,000 francs. Il a été acheté.

Le *piano mécanique* du même inventeur est un *piano* droit qui possède un clavier pour le jeu de doigter et un appareil ingénieux, et invisible au dehors, au moyen duquel on peut exécuter mécaniquement toute sorte de morceaux de musique. Cet appareil est complété par des séries de petites planchettes, sur lesquelles les airs sont pointés, et qu'une manivelle met en mouvement.

Il nous faut maintenant donner quelques détails sur la structure du *piano*.

Remarquons d'abord qu'il existe deux espèces de *pianos :* la première, dite *piano à queue;* la seconde, dite *piano droit*, après avoir reçu, dans l'origine, la dénomination de *piano à buffet*. Il existe bien une troisième espèce, fort en faveur jadis et connue sous le nom de *piano carré;* mais tous les facteurs ont successivement renoncé à fabriquer ce genre de *piano*, dont la forme se rapprochait de celle du clavecin. Aujourd'hui, le commerce ne produit plus que des *pianos* droits et des *pianos* à queue, et les vieux *pianos* carrés, qualifiés assez justement de chaudrons en raison de leur sonorité particulière, ne se trouvent maintenant, et même en petit nombre, que chez les marchands de bric-à-brac, qui les abandonnent volontiers pour 10, 15 ou 20 francs aux rares amateurs qui veulent bien en prendre possession.

Parmi les deux seules espèces de *pianos* fabriqués aujourd'hui, on rencontre encore des genres différents. Le *piano* à queue est de trois formats différents : 1° le grand format, destiné aux salles de concert et dont la sonorité est rayonnante et splendide; 2° le format moyen ou demi-queue, d'une sonorité moins éclatante et moins vigoureuse; 3° enfin, le petit format, de proportions moindres que les deux autres.

Le *piano* à queue est incontestablement supérieur au *piano* droit, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, le son, plus puissant et plus brillant, est aussi de meilleure qualité, par le fait des grandes proportions de l'instrument. Ensuite, les cordes étant placées sur un plan horizontal, comme le clavier, l'exécutant se trouve en perspective, ce qui lui permet, surtout lorsque le *piano* est ouvert, de bien apprécier la portée du son; enfin, le bourdonnement ou confusion des sons que l'on remarque souvent dans les *pianos* droits ne se produit pas dans les *pianos* à queue, lorsqu'on sait employer judicieusement la grande pédale. « Nous ferons remarquer, dit M. Guillaume d'Ax dans ses *Mystères du piano*, que la grande dimension du *piano* à queue permet aux facteurs d'employer toute l'étendue possible des cordes, en respectant toutefois l'échelle proportionnelle entre les basses et les dessus. En second lieu, la table d'harmonie et le jeu de cordes, par leur plan horizontal, à une distance voulue du sol, facilitent, sans comparaison aucune, les ondulations vibratoires. Nous remarquerons encore que la position horizontale du *piano* à queue ne permet ni embarras ni rapprochement des murs, voilà pourquoi ses vibrations sont plus libres et se produisent, par conséquent, avec toute la netteté possible. Si nous examinons, enfin, la manière dont il est assis sur ses trois pieds en forme de petites colonnes, nous verrons un vide autour de lui. De cette manière, il est isolé de toute espèce de corps nuisible au parcours des tonalités acoustiques. Mais, malheureusement, il y a trois motifs puissants qui font qu'on lui préfère souvent le *piano* droit. Le premier, c'est son prix, trop élevé pour les bourses modestes; le second, le trop grand espace nécessaire pour le bien placer; le troisième, c'est de ne pas réunir à ses bonnes qualités celle d'un meuble élégant. » Le prix d'un *piano* à queue, très-élevé en effet, varie de 3,500 à 6,000 francs.

Dans les *pianos* droits, on distingue le *piano* à cordes droites et le *piano* à cordes obliques. C'est, en réalité, sauf la différence de position des cordes, indiquée par cette double désignation, le même instrument. Dans l'un comme dans l'autre, la table d'harmonie est placée verticalement dans le coffre, et les cordes sont fixées, pour le premier, dans une position verticale, pour le second dans une position oblique. Le *piano* droit, dans la construction duquel les facteurs ont surtout pour objet de ménager la place, est naturellement d'une sonorité beaucoup moins puissante, moins intense que celle du *piano* à queue. On peut dire que, généralement, il laisse surtout à désirer dans les basses et dans le médium. Cela tient, nous le répétons, à la nature de sa construction, le mécanisme devant être contenu dans une caisse plate et dont la largeur ne dépasse pas celle du clavier. Il s'ensuit que la table sonore et les cordes sont placées trop près du barrage et qu'il résulte de là une sorte d'étouffement ou de compression des vibrations, qui s'éteignent dans cet espace étroit plus rapidement qu'il ne faudrait. D'autre part, la forme de l'instrument, verticale et pleine jusqu'en bas, ne laissant au-dessous de lui aucun espace pour le parcours des vibrations, est aussi l'une des causes de la médiocrité relative et de l'expansion restreinte du son. Enfin, on rétrécit encore, généralement, la sonorité du *piano* droit, on arrête la liberté des ondulations sonores en adossant l'instrument contre les murs d'une chambre.

Néanmoins, si le *piano* à queue peut seul être excellent, le *piano* droit peut encore, grâce à l'habileté des facteurs, être un très-bon instrument. Depuis vingt ans surtout, il a beaucoup gagné, par le fait d'efforts intelligents et réitérés, et il convient, d'ailleurs, beaucoup mieux que son grand frère aux petits appartements, où l'éclatante et magnifique sonorité du *piano* à queue pourrait paraître trop crue et ne serait plus en rapport avec l'exiguïté du local.

— *Piano-orgue*. Le piano-orgue est composé de deux instruments complets et parfaitement indépendants l'un de l'autre : le *piano*, qui conserve son individualité, et l'orgue expressif, muni de plus ou moins de jeux, selon l'importance qu'on veut lui donner. Il ne diffère des orgues ordinaires que par sa forme extérieure, qui se rapproche de la forme des *pianos*, la même caisse contenant l'orgue et le *piano*. L'accouplement de ces deux instruments offre des ressources nouvelles et inattendues; elle permet à l'exécutant de toucher l'orgue de la main droite, tandis que la gauche accompagne sur le *piano;* ou bien, au contraire, l'orgue peut à son tour accompagner de ses sons larges et soutenus les traits brillants et rapides du *piano*. On comprend la richesse inépuisable de ces combinaisons sur deux instruments qui, en se prêtant mutuellement leurs qualités individuelles, se complètent admirablement. C'est à MM. Alexandre père et fils que sont dus les perfectionnements apportés à cette sorte d'instruments, qu'ils ont modifiés de la façon la plus heureuse.

— *Piano-quatuor*. Cet instrument de musique participe à la fois du *piano*, pour la forme et pour le mécanisme du clavier, et des instruments à archet : violon, alto, violoncelle et contre-basse, pour le son et les effets.

Considérable est le martyrologe des inventeurs qui, depuis plus de deux siècles, se sont acharnés à la solution de ce problème qui ne devait voir sa réussite complète qu'aux environs de la grande Exposition internationale de 1867. Les premiers chercheurs eurent à lutter contre la constitution grêle des cordes en acier des clavecins et des épinettes. Pour la plupart, ils essayèrent les cordes de boyau. Partant d'un principe qu'ils croyaient logique et qui était faux, ils ne pouvaient arriver naturellement qu'à des résultats négatifs.

En 1610, Hans Heyden imagina le premier de donner à un instrument nommé *Geigen-clavicyendel* un archet mécanique; Prætorius, dans son ouvrage *De organographia*, donne la figure de ce mécanisme, qui consistait en petits archets cylindriques mis en mouvement par une grande roue mue par une pédale. En 1715, plus d'un siècle après, Fleischer, de Hambourg, construisit un *clavecin-luth* monté d'un double rang de cordes de boyau, mises en vibration par un archet sans fin. En 1717, un Français dont on ignore le nom imagina un *clavecin-vielle*, mis en mouvement par le même procédé. En 1745, Renaud, facteur à Orléans, produisit une *épinette à archet;* l'archet était une tresse plate de crins appliquée sur une courroie sans fin que la touche, en poussant par-dessous, approchait de la corde. En 1754, Hohlfeld, de Berlin, fit une imitation de cet instrument. De 1779 à 1784, ces essais furent continués, avec des variantes plus ou moins accusées, en Allemagne et en Italie; Venise eut une fabrique de *clavecins à archet*. La construction de ces instruments, qui n'étaient nullement pratiques, présentait d'énormes difficultés, et tous les inventeurs arrivaient fatalement à un résultat commun : mauvais clavecin et mauvaise imitation des instruments à archet. En 1801, un facteur de Vienne construisit un instrument à clavier, à cordes et à archet, qu'il appela *xéno-pmaca;* dans les adagios, il rendait d'assez bons effets, mais dans les mouvements vifs, les sons étaient aigres et criards. En [illegible], Tobias Schmidt, facteur allemand fixé à Paris, inventa [illegible], muni de cordes de boyau [illegible] actionné par un archet [illegible] dans une direction transversale. La même année, Schweda, de Nassau, construisit, d'après les mêmes données, un *piano* à double jeu de cordes indépendant, l'un [illegible] violon, quinte et basse, l'autre [illegible]. Puis apparurent successivement [illegible]

l'*orphéon*, le *mélodion*, le *pa*[illegible] et l'*uranion;* c'étaient, à peu de différence près, les mêmes systèmes que l'on désignait par ces noms plus ou moins baroques, à la mode sous le premier Empire.

En 1817, un Anglais inventa un appareil qu'il appela *sostenente*, et au moyen duquel on obtenait des cordes des sons assez soutenus. Puis vinrent, à partir de 1822, le *violicymbalo* de l'abbé Trentin; le *cla-violon* de Charles Schmidt; le *plectroeuphon* de Gama (de Nantes); le [illegible] de Dietz, et, en 1830, le *piano-viole* de Lichtenthal, de Bruxelles. Ce dernier instrument était un *piano* à queue, monté de cordes de boyau munies chacune d'un archet.

L'insuccès de toutes ces tentatives ne décourageait nullement les facteurs. Nous n'avons cité que des inventeurs ayant eu, dans leur temps, quelque célébrité; mais le nombre des chercheurs fut bien plus considérable. On comprend la ténacité dont ils faisaient preuve dans la poursuite de cette idée fixe : obtenir du mécanisme et des cordes du *piano* l'imitation des timbres des instruments à archet, violon, alto, violoncelle et contre-basse, quand on considère que des mathématiciens, des ingénieurs, des mécaniciens, tous gens de grand savoir, s'obstinent encore à chercher la quadrature du cercle, la duplication du cube, la trisection de l'angle et le mouvement perpétuel. Cependant, depuis 1830, il semblait qu'une sorte de découragement fût survenu; les inventeurs se servaient de leurs précieuses facultés pour le perfectionnement du *piano*. Connaissant les tentatives antérieures et leur complet avortement, on pouvait croire l'idée entièrement abandonnée; aussi l'étonnement fut-il grand lorsque, à l'Exposition universelle de 1867, on entendit un instrument, désigné sous le nom de *piano-quatuor*, donnant les timbres francs du violon, de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse, et rendant avec exactitude tous les effets que d'habiles exécutants peuvent tirer de ces quatre instruments. L'inventeur, M. Baudet, avait résolu ce difficile problème qui, depuis deux siècles et demi, se dérobait si obstinément. L'invention offre cette particularité curieuse et remarquable qu'elle émane, non d'un ouvrier profès ni d'un facteur de *pianos*, mais d'un inventeur d'instruments aratoires et de métiers à tisser, pour la plupart encore en usage aujourd'hui. Le *piano-quatuor* de M. Baudet est représenté par un *piano* droit, dont le mécanisme est très-heureusement simplifié et dont les cordes en métal sont filées d'une manière spéciale suivant la qualité et la quantité de son que l'on veut obtenir. Un cylindre horizontal, faisant fonction d'archet et enduit de colophane, occupe la partie supérieure de la caisse d'harmonie et est mis en rotation au moyen des pédales. A chaque corde est attaché un petit pinceau de tampico (substance lignée, appelée dans le commerce crin végétal). Ce pinceau, en rapport de grosseur avec la corde à faire vibrer, est dirigé entre la portion inférieure du cylindre et une tige qui correspond à la touche du clavier. Cette tige est munie d'une lame de baleine qui, sitôt que l'on appuie sur la touche, presse contre le cylindre le pinceau de tampico, lequel transmet instantanément la vibration à la corde. On comprend que, plus on pèse sur les touches, plus on est censé appuyer l'archet et que de là résulte la possibilité de faire à volonté le crescendo et le decrescendo et de donner au jeu toutes les expressions musicales que comporte l'exécution des œuvres des maîtres. Un des avantages de ce nouvel instrument est que toute personne à qui le *piano* ou l'orgue sont familiers peut en jouer sans autre étude préalable. Un autre avantage, c'est de pouvoir suppléer à l'insuffisance de certains orchestres.

— Industr. S'il est vrai que le degré de civilisation d'un peuple se mesure d'après le plus ou le moins d'ardeur qu'il met dans le culte des beaux-arts, nous ne devons pas être [illegible] de la perfection [illegible] des beaux arts; le [illegible] principaux traducteurs de la musique; or, à considérer l'envahissement progressif de nos habitations par ces instruments, de la loge [illegible]

Cette industrie se trouve presque tout entière [illegible]

français. Rendons justice aux grandes maisons, telles que les maisons Erard et Pleyel, et à quelques autres maisons qui, pour n'être pas placées en première ligne comme quantité de production, sont cependant considérées [illegible] tein, etc.; aucune d'elles n'occupait d'ouvriers allemands. Il faut [illegible] manœuvres, non pas des artisans, mais des artistes; les ouvriers français ont seuls cette qualité. Les [illegible] peur remplacent d'ailleurs avec avantage l'ouvrier allemand, puisqu'elles produisent un travail encore moins cher.

La maison Erard possède deux grandes manufactures de *pianos*, l'une à Paris, l'autre à Londres, d'où ses produits rayonnent dans le monde entier. Elle occupe en moyenne un personnel de 800 ouvriers, secondés par [illegible] de 80 chevaux, qui, elles-mêmes, représentent le travail de près de 1,000 ouvriers. [illegible] 1776, [illegible] célébrer, en 1878, le centenaire de son premier *piano*. Le nombre de ces instruments qu'elle a déjà livrés dépasse, en 1874, le chiffre de soixante mille.

La maison Pleyel, depuis Pleyel et Wolff, [illegible] Déjà, en 1855, elle occupait 400 ouvriers et produisait de 1,200 à 1,500 *pianos* par an. [illegible] breuses demandes d'une clientèle toujours croissante, elle dut se créer une vaste usine à Saint-Denis, avec une force motrice de 80 chevaux faisant mouvoir des machines-outils de toutes sortes. Son personnel d'ouvriers est aujourd'hui supérieur à 500, et sa fabrication annuelle se monte à 2,500 instruments, dont la moitié environ pour la France et le reste pour tous les pays du monde. Le nombre des *pianos* [illegible] en 1874 [illegible] huit mille.

La maison Kriegelstein est de date [illegible] récente (1831). Kriegelstein était un chercheur de mieux, un inventeur, un artiste; il est vite arrivé au premier rang des facteurs de *pianos* et il s'y est constamment maintenu. Si sa fabrication n'a pas l'importance de celle des maisons dont nous venons de parler, elle en a toutes les qualités et peut rivaliser avec elles. Ainsi l'ont jugée les jurys des diverses Expositions, ainsi la jugent encore les virtuoses pianistes. C'est une des maisons qui honorent l'industrie du *piano* et dont l'industrie [illegible] sur la musique et sur le *piano*, M. de Ponté-[illegible]

La maison Souffleto est une de celles qui font bien comprendre, par la perfection artistique et scientifique de ses instruments, la grande différence qui existe entre le facteur et le fabricant de *pianos*. Son chef est un savant et un musicien, deux qualités nécessaires pour obtenir des résultats sérieux.

La [illegible] Blanchet [illegible] est la plus ancienne de toutes les maisons de *pianos* de Paris [illegible] et c'est un ancêtre de M. Blanchet qui eut l'honneur de conférer, en 1778, le titre de [illegible] regretter que cette maison se soit éteinte.

[illegible] Ouen, et le nombre des instruments qu'il a [illegible] tés par les autres.

[illegible]

[illegible] parmi les facteurs [illegible] des facteurs américains est plus redoutable, parce qu'elle re[illegible]; cependant, l'ex[illegible] en Amérique des *pianos* français ne [illegible].

[illegible] et empreints d'une certaine lourdeur. Le [illegible] fois élégante, mais qui manque de portée. Quand je dis le *piano* français, j'entends les [illegible] le même tablage, parce que ces instruments [illegible] chacune chez un industriel qui s'occupe spé[illegible] fabrication. [illegible]

Piano de Berthe (LE), [illegible]-vaudeville [illegible] MM. Th. Barrière et J. Lorin [illegible]. Depuis [illegible] son prétendu, M. de Nerville; pour tromper [illegible] fiévreuse, la mélodie d'un jeune compositeur, M. Frantz, qui, par malheur, passe au même instant dans la rue. Furieux de s'entendre ainsi maltraiter, il enveloppe deux sous dans [illegible]. Presque en même temps il entre, et alors commence avec Berthe un duel à coups d'épingles, duel d'ironies fines, de répliques malicieuses, d'épigrammes lancées et ramassées au vol. La franche humeur de l'artiste déplaît d'abord, [illegible] veut pas partir et se met à critiquer les ta[illegible] Puis, à son tour, il fait piailler le piano; si bien que Berthe, furieuse, revient au salon. C'est ce que [illegible] finit même par si bien s'entendre, qu'on laisse venir un orage sans s'en apercevoir et que Frantz est obligé d'attendre que la pluie ait [illegible] partir. Alors on se raconte des histoires : Berthe se promenait un jour dans une lande de la Bre[illegible] la nuit et l'orage, [illegible] cabane d'un jeune pâtre. Le pâtre chantait une chanson [illegible] Frantz; or, l'artiste, on l'a déjà deviné, n'est autre que le petit pâtre breton. Décidément [illegible] sera trop tard : sa place sera prise.

Cette bluette a valu à M. Théodore Barrière un de ses plus vifs et plus justes succès. Grâce, esprit, fraîcheur, vivacité, jeunesse, rien ne manque à ce dialogue rempli de fine gaieté et de douce émotion.

PIANO [illegible] — mot ital.). Mus. Doucement, en adoucissant les sons : *Ce mor*[illegible] vent être exécutés en adoucissant les sons.

— Fam. Tout doux, sans bruit ou sans pré[illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] fautive; il n'en est malheureusement pas de même pour le nom de l'instrument.

PIANO DI SORRENTO, [illegible]

PIANO FORTE [illegible] et *forte*). V. PIANO.

PIANORI (Giovanni), révolutionnaire ita[illegible], en 1827, mort [illegible] 14 mai 1855. Il était cordonnier, marié et père de plusieurs enfants [illegible] d'Antonio [illegible] quelques mois à Marseille, puis à Lyon, à Chalon-sur-Saône, travaillant de son état de cordonnier et ne paraissant pas s'occuper beaucoup de politique. Vers le milieu de 1854, il se rendit à Paris, où il resta quelques mois, et il partit tout à coup pour l'Angleterre, puis revint à Paris en avril 1855. « Il n'était plus le même homme, racontent dans le procès les personnes chez qui il logeait; ordinairement causeur, jovial et rieur, il était devenu taciturne et semblait très-préoccupé. » Qui avait-il vu à Londres? Avait-il concerté avec les réfugiés italiens le projet qu'il devait mettre à exécution? C'est ce qui est toujours resté dans l'ombre.

Le 28 avril, vers cinq heures du soir, Napoléon III sortit à cheval du palais des Tuileries, accompagné du comte Edgar Ney et du lieutenant-colonel Valabrègue. Il se dirigeait vers les Champs-Elysées. Au moment où il arrivait à la hauteur du Château-des-Fleurs, un des agents qui éclairaient la route, le sieur Alessandri, vit un individu bien mis quitter la contre-allée de droite et s'avancer sur la chaussée vers l'empereur. Alessandri crut d'abord que cet individu voulait remettre un placet à l'empereur, et il [illegible] pour l'écarter, lorsque cet homme tira de dessous son paletot un pistolet. L'agent saisit aussitôt un poignard et s'élance; une voiture lui barre le passage et l'oblige à un détour. Pendant ces courts instants, Pianori avait pu tirer; deux détonations successives se firent entendre; Napoléon ne fut pas atteint. L'Italien jeta son pistolet, en saisit un autre dans sa poche et s'apprêtait à faire feu une troisième fois, lorsque l'agent s'abattit sur lui et le terrassa. Tous deux roulèrent sur la chaussée. Frappé de deux coups de poignard, Pianori luttait avec force pour se dégager, mais les agents accoururent et s'emparèrent de lui.

Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à cet attentat, Pianori répondit qu'il avait voulu venger sa patrie amoindrie par Louis-Napoléon. Il déclara qu'il n'avait pas de complices. Son procès s'instruisit rapidement. Il passa aux assises le 7 mai. Là, Pianori demeura fidèle à son système : « J'ai pensé, dit-il, à la misère de mon pays, à la détresse de ma pauvre femme, de mes enfants, et ma tête s'est montée... J'ai pris mes armes et je suis parti. — Qui vous a poussé à ce crime? lui demanda le président. — Personne, » répondit-il.

Condamné à la peine des parricides, il fut conduit à l'échafaud le 14 mai et mourut avec le plus grand courage.

PIANORO, bourg du royaume d'Italie, province, district et mandement de Bologne; 5,132 hab.

PIANOSA, la *Planasia* des Romains, petite île du royaume d'Italie, dans la Méditerranée, à 24 kilom. S.-O. de l'île d'Elbe, par 42° 35' de lat. N. et 7° 45' de long. E., superficie, 10 kilom. carrés; elle est habitée par quelques familles de pêcheurs. Le sol est bas, fertile et bien boisé. Les Romains, qui en avaient fait un lieu d'exil, en tiraient du marbre. Agrippa y fut exilé par ordre d'Auguste et y périt par ordre de Tibère, l'an 14 de l'ère chrétienne.

PIANOTER v. n. ou intr. (pi-a-no-té — rad. *piano*). Fam. S'amuser à toucher du piano; en jouer sans habileté : *Passer sa journée à* PIANOTER.

PIANOTYPE s. m. (pi-a-no-ti-pe — de *piano*, et de *type*). Typogr. Instrument imaginé pour servir à la composition mécanique, à l'aide d'un clavier semblable à celui du piano.

Pianto (IL), recueil élégiaque d'Auguste Barbier [illegible] humiliée. Une pensée unique, d'une grande mélancolie, inspire ses chants : le contraste [illegible] présent (1830). Partout des ruines, le silence, [illegible] tout s'en va. Opprimée et morcelée, l'antique Ausonie vit de souvenirs et de regrets; elle ne compte plus sur des destinées glorieuses, car [illegible] plus de patrie. Une belle ordonnance met dans tout son relief la pensée du poëte. De [illegible] païennes de Rome, et de l'asservissement de [illegible]

Le premier chant, *Campo-Santo*, inspiré par [illegible] le poëte sur les misères de la vie humaine, le [illegible] abondante glisse sur les lignes du tableau.

[illegible] le poëte voyageur contemplant les marbres mutilés, les ruines qui encombrent l'ancien [illegible] champs dépeuplés par la fièvre, où les ves[illegible] caractère propre, très-difficile à interpréter. Il faut un dessin sobre et harmonieux, un co[illegible] fait mieux qu'un peintre; sa pensée sereine plane sur ce paysage, témoin et décor théâtral de si grands événements. Il le traduit, au lieu de le décrire. Avant de s'en séparer, il donne des regrets à la mort de Gœthe, le poëte païen de notre âge, dont l'ombre évoquée se plairait à rêver en ces champs Elyséens.

Le troisième chant, *Chiaia*, est modulé sur un autre ton, approprié de même au sujet. Ici, on a un écho de Théocrite et de Virgile. Le dialogue de Salvator Rosa et du pêcheur, sur la liberté déchue, rappelle les chants alternés des pâtres siciliens; tous deux expriment, en un langage vibrant, les regrets et les espérances de deux âmes sympathiques. La voix du pêcheur a plus de sérénité; celle de Salvator, plus âpre, a une gravité sentencieuse. Cette idylle est d'un caractère antique.

Le quatrième chant, *Bianca*, est consacré à Venise et à sa décadence. En arrivant chez la reine de l'Adriatique, le poëte se souvient de Bianca, cette jeune fille qui, éprise d'un argentier, jeune et beau comme elle, s'abandonne à l'instinct de l'amour, tout heureuse et toute fière d'apporter et de recevoir un bonheur sans calcul et sans remords. Mais sur les lagunes, dans les gondoles, dans les palais dégradés, il ne voit que la courtisane menteuse, le voyageur blasé, l'amour mercenaire, la pauvreté avilie, l'art profané. Défaillante et toujours joyeuse, Venise s'endort dans les voluptés orientales, aux accords de la musique. Des couleurs sombres conviennent bien à la tristesse éloquente de ce tableau : l'abaissement de Venise! Le poëte termine par des vers où il compare l'Italie à Juliette mise au tombeau et ressuscitée. Les trois premiers chants sont séparés par des sonnets, des hymnes très-purs et très-élégants sur Michel-Ange, Raphaël, le Corrége, le Titien, le Dominiquin, Léonard de Vinci, Cimarosa et autres maîtres qui personnifient les différentes époques de l'art.

A l'enchaînement artificiel des diverses parties du poëme, l'auteur du *Pianto* a préféré la véritable unité, l'unité morale. Il a retrouvé la manière pleine de noblesse, l'harmonie calme et sévère, les formes précises, la grâce et la simplicité des grands poëtes et des grands peintres de l'Italie. Il a retrouvé aussi la vigueur et l'élévation des *Iambes* et produit une des œuvres durables de notre langue.

PIANURA, bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district et mandement de Pouzzoles; 3,301 hab.

PIAO s. m. (pi-a-o). Patente impériale en Chine.

PIAPAN s. m. (pi-a-pan). Bot. Un des noms vulgaires de la renoncule des prés.

PIARA s. f. (pi-a-ra). Au Pérou, Troupe de dix mules conduite par deux hommes.

PIARANTHE s. m. (pi-a-ran-te — du gr. *piaros*, gras; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, originaire du Cap de Bonne-Espérance.

PIARDER v. a. ou tr. (pi-ar-dé). Agric. Mélanger, en parlant des fumiers, pour en rendre la composition bien égale.

PIARISTE s. m. (pi-a-ri-ste — du lat. *pius*, pieux). Membre d'une congrégation fondée en Autriche et en Hongrie pour l'instruction des enfants.

— **Encycl.** L'ordre des *piaristes* ou *pauvres de la mère de Dieu* fut fondé en 1607, par J. Calasanza, gentilhomme espagnol mort à Rome en 1648. Les membres de cette congrégation prêtaient, outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, celui de se vouer à l'enseignement gratuit des enfants; il va de soi que cette éducation, essentiellement religieuse, n'était donnée que dans le but de recruter des adhérents à l'Eglise catholique romaine. Les papes furent satisfaits sans doute des résultats obtenus par les *piaristes*, car ils les comblèrent de priviléges, et bientôt les *piaristes*, bien qu'ils eussent fait vœu de pauvreté, constituèrent une congrégation très-riche et possédèrent de nombreuses maisons d'éducation. Les *piaristes* ne se mêlèrent que peu ou point de politique et se contentèrent d'élever dans la crainte du Dieu des catholiques les enfants [illegible]. Ils possèdent aujourd'hui encore quelques maisons [illegible] dans les pays que nous avons nommés ci-dessus.

PIARRHÉMIE s. f. (pi-ar-ré-mî — du gr. *piar*, graisse; *haima*, sang). Pathol. Dégénérescence graisseuse du sang.

PIARRON DE CHAMOUSSET, philanthrope [illegible]. V. CHAMOUSSET.

PIASECKI (Paul), en latin **Piasecius**, historien et prélat polonais, né en 1578, mort en 1649. Il partit en 1595 pour Rome, revint vers 1600 en Pologne et habita chez son ami et protecteur W. Goslicki, évêque de Posen. A la mort de ce dernier en 1607, il retourna à Rome, s'y fit recevoir docteur en droit et devint protonotaire apostolique. Admis à la cour de Sigismond III, roi de Pologne, il sut si bien captiver les bonnes grâces de ce monarque, qu'il fut nommé secrétaire royal et chargé à ce titre d'une importante correspondance diplomatique. Piasecki fut ensuite nommé chanoine et archidiacre de Varsovie et de Lublin, curé de Kalisch et de Mogilske, administrateur du diocèse de Warma et de Breslau.

Les intrigues des jésuites, que Piasecki avait vivement attaqués dans ses ouvrages, réussirent à le faire disgracier. Piasecki fut le seul évêque qui se déclara favorable au projet de mariage du roi Ladislas IV avec la fille de Ferdinand, palatin du Rhin. Cet acte de tolérance lui fut vivement reproché; on l'accusa de trahison, d'ambition, etc. Néanmoins, cinq ans après, il devint évêque de Chelm (1640), puis de Przemysl (1644). Son honnêteté politique, sa tolérance religieuse, ses connaissances profondes lui valurent l'estime générale; seuls, les jésuites le poursuivirent constamment de leur haine.

Parmi ses œuvres les plus remarquables, nous citerons : *Praxis episcopalis* (Venise, 1611, in-4°; 10e édition, Lemberg, 1758); *Historia des archevêques et des évêques de Pologne* (Varsovie, 1642, in-4°); *De indulgentiis* (Lublin, 1643); *Commentarium super libros Aristotelis de anima, etc.* (Varsovie, 1644, in-fol.); *Neniæ ad feralem urnam* (Varsovie, 1644); *Chronica gestorum in Europa singularium* (Cracovie, 1645, in-fol.), histoire écrite avec beaucoup de hardiesse; il y signale toutes les fautes de la politique de Sigismond III et de ses ministres, et reproche aux jésuites d'avoir été en grande partie la cause des malheurs de la Pologne à cette époque. Malgré les sollicitations des ennemis de Piasecki, le roi Ladislas IV refusa de faire brûler la *Chronique* par la main du bourreau. Ce remarquable ouvrage avait été traduit en polonais; mais, après les orages qu'avait soulevés son apparition en latin, on n'osa pas publier cette traduction. Ce ne fut qu'en 1846 que M. Wojcicki fit paraître la traduction polonaise sous le titre de *Mémoires sur le règne de Sigismond III* (*Pamietniki do panowania Zygmunta III*) (Varsovie, 2 vol. in-8°).

PIASINA, rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Iéniséisk. Elle sort de l'extrémité septentrionale du lac Piasino, coule au N.-O. et se jette dans l'océan Glacial par une large embouchure, après un cours de 430 kilom.; elle reçoit, à droite, la Doudypta et, à gauche, la Pyra et l'Ayapa.

PIASINO, lac de la Russie d'Asie, dans la partie septentrionale du gouvernement de Iéniséisk, pays des Samoyèdes; il mesure 135 kilom. du N. au S. et 67 de l'E. à l'O. Il envoie ses eaux à l'océan Glacial arctique par la rivière Piasina. Au S., ce lac reçoit la Norilska.

PIASSAHA s. m. (pia-sa-a). Bot. V. PIAZZAVA.

PIASSAVA s. m. (pia-sa-va). Bot. V. PIAZZAVA.

PIASTE s. m. (pi-a-ste). Hist. Descendant des anciennes maisons de Pologne, par opposition aux étrangers : *La brigue du* PIASTE *l'emporta sur celle de l'étranger, et le premier fut élu roi.* (Acad.)

— **Encycl.** La dynastie des *piastes* a régné en Pologne depuis le milieu du IXe siècle jusqu'en 1370. Le fondateur de cette dynastie, *Piast*, passe pour avoir régné depuis environ 870 jusque vers 891. Ce fut, s'il faut en croire les traditions populaires polonaises, un simple paysan de la Cujavie qui aurait été acclamé roi par le peuple réuni à Kruszwica, sur les bords du lac Goplo. Il rétablit la paix, encouragea le commerce et l'agriculture et conserva sur le trône la simplicité de ses mœurs rustiques. Ses descendants régnèrent en Pologne; le dernier fut Casimir le Grand. Deux autres branches de ses descendants régnèrent, l'une en Mazovie jusqu'en 1526, l'autre en Silésie jusqu'en 1615. Lorsque, après la mort de Sigismond-Auguste (1572), le trône devint électif, on appela par extension prétendant *piast* et roi *piast* tout prétendant ou tout roi de sang national, par opposition aux prétendants ou aux rois de race étrangères. Tels furent Michel Wisniowiecki, Jean Sobieski et le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste.

PIASTRE s. f. (pi-a-stre — espagn. et ital. *piastra*, proprement lame de métal, plaque, du radical qui se trouve dans *plastron*). Métrol. Monnaie d'argent qui se fabrique en divers pays, et dont la valeur est extrêmement variable : PIASTRE *d'Espagne*. PIASTRE *turque*. PIASTRE *d'Egypte*. PIASTRE *romaine*.

. . . . L'avare
A fond d'un coffre-fort emplie des ducats,
Des piastres, des doublons et plus d'or qu'aux Incas
Jadis avec leur sang n'en fit suer Pizarre.

TH. GAUTIER.

‖ *Piastre forte*, Piastre entière, par opposition à la demi-piastre. ‖ *Piastre chipée* ou *Piastre gourde*, Piastre espagnole qui vaut 2 fr. 75, au lieu que la piastre commune de ce pays vaut 5 fr. 40.

PIAT s. m. (pi-a — dimin. de *pie*). Ornith. Nom vulgaire des jeunes pies, dans quelques localités : *Les* PIATS *sont très-faciles à élever.* (Z. Gerbe.)

PIAT (saint), apôtre et martyr, né à Béné-

vent, mis à mort en 286. Il se rendit dans les Gaules avec saint Denis pour y porter l'Évangile, passa par Paris, puis alla prêcher la foi avec saint Chryseuil dans le territoire de Tournay et convertit par sa charité et par son éloquence un grand nombre de païens. Par ordre du préteur Rictius Varus, sous le règne de Maximien Hercule, il eut la tête tranchée après qu'on lui eut enfoncé de grands clous dans diverses parties du corps. Une église a été élevée sous son invocation à Chartres. On célèbre la fête de ce saint le 1er octobre.

PIAT (Louis-Charles), professeur et écrivain français, né à Villeneuve-le-Roi (Yonne) en 1739, mort à Melun en 1822. Après avoir professé les humanités à Paris, il fut principal du collège de Villeneuve-le-Roi, puis de Melun, et prit sa retraite en 1816. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages classiques élémentaires, entre autres : *Præludia ad syntaxim latinam; Éléments de lexicologie latine; Catéchisme de la langue française; Nouvel essai sur la conjugaison des verbes français*, etc.

PIAT (Jean-Pierre, baron), général, né à Paris en 1774, mort en 1862. Engagé volontaire en 1792, il servit aux armées du Nord, en Italie, en Egypte, en Espagne, devint colonel en 1809, se signala pendant la campagne de Russie à la tête du 85e de ligne, reçut en récompense de sa conduite le grade de général de brigade et le titre de baron (1813) et fut blessé à Waterloo. Mis en disponibilité, puis à la retraite (1824), sous la Restauration, Piat reprit du service actif après la révolution de Juillet et commanda les départements du Var et des Hautes-Alpes. Il vivait, depuis 1837, dans la retraite à Nogent-sur-Marne lorsque, après la révolution de 1848, il se rendit à Paris, se signala comme un des plus chauds partisans de la cause napoléonienne, fonda plusieurs journaux pour défendre cette cause et amener au pouvoir le prince Louis-Napoléon, organisa le comité central bonapartiste qui contribua si puissamment à amener l'élection du 10 décembre et reçut en récompense de son zèle, après le coup d'État du 2 décembre 1851, un siége au Sénat.

PIATRA, ville des principautés moldo-valaques, dans la Moldavie, à 110 kilom. S.-O. de Jassy, sur la Bystritza; 20,000 hab. Fabrique de papier; dépôt central de bois de mâture et de construction; sapin de grande dimension, planches, merrain. Foires marchandes renommées; transactions importantes en céréales, bétail et chevaux. Commerce de cuirs, tabacs, maroquins de prix, épiceries, aromates, résines parfumées, contre draps, laines, soieries et autres articles manufacturés. Dans les environs de Piatra, on récolte un vin qui peut rivaliser avec celui de Tokay et qu'on exporte presque en totalité en Russie. Ce vin pourrait acquérir de grandes qualités si on le confectionnait convenablement; mais les habitants laissent croître la vigne à l'abandon; ils n'accordent aucun soin à la vinification et à la conservation des produits de la vigne; aussi le vin de Piatra se vend-il un prix médiocre, quoiqu'il soit excellent.

PIATTI (Piattino DE'), érudit italien, né à Milan vers 1450. Il fut élevé comme page à la cour de Galéas Sforza, puis enfermé par ordre de ce prince dans la prison de Monza. Rendu à la liberté après une assez longue détention, il passa à Ferrare (1470), de là à Urbin, prit ensuite du service dans les troupes de Trivulce et finit par ouvrir une école publique près de Pavie. Il vivait encore en 1508. Nous citerons de lui : *De carcere* (Milan, 1483), recueil d'épigrammes; *Elegiarum e[illegible] libri II* (Milan, 1502); *Epistolarum libri II* (1506), etc.

PIATTI (Girolamo), en latin **Piatus**, jésuite et écrivain italien, de la famille du précédent, né à Milan en 1547, mort à Rome en 1591. Il entra dans l'ordre des jésuites, devint un des secrétaires du général de la célèbre compagnie, le père Aquaviva, dirigea ensuite le noviciat et [illegible] pour élève. On a de lui : *De [illegible] libri III* (Rome, 1590, in-4º), traduit en français (1617, in-4º), *De [illegible]* [illegible]. — Son frère, Flaminio PIATTI, né à Milan en 1548, mort à Rome en 1613, se fit recevoir docteur en droit, remplit à Rome diverses fonctions importantes et obtint le chapeau de cardinal en 1591. On a de lui plusieurs ouvrages restés manuscrits.

PIATTI (Alfred), violoncelliste italien, né à Bergame en 1823. D'abord élève de Zanetti, il entra ensuite au Conservatoire de Milan et, à quinze ans et demi, produisit une vive sensation dans un concert organisé par les professeurs de cet établissement musical. Son éducation achevée, Piatti se mit à voyager. Venise, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, qu'il visita successivement, le proclamèrent un des maîtres du violoncelle. En 1846, M. Piatti s'est fixé à Londres, où, depuis lors, il s'est consacré au professorat. Cet artiste, qui n'a pas de rival en Angleterre, déploie un talent hors ligne, surtout dans l'exécution de la musique de chambre. On peut même avancer que, pour ce genre, il a atteint la perfection. Piatti, voué au culte des œuvres des maîtres, a peu écrit pour son instrument. Parmi ses compositions, qui sont bien écrites, correctement harmonisées et qui attestent hautement le réel et sérieux talent du compositeur, nous citerons : *Variations sur un thème de Lucia di Lammermoor; Passe-temps musical; Mazurka sentimentale;* les *Fiancés*, caprice; *Airs baskirs*, fantaisie sur les *Puritains*, etc.

PIATTOLE s. f. (pi-a-to-le — de l'ital. *piattola*, vase en usage dans la Lombardie). Écon. dom. Vase dans lequel on laisse reposer le lait.

PIAUHAU s. m. (pi-ô-ô — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gobe-mouches, et dont l'espèce type habite la Guyane : *Le PIAUHAU à gorge rouge. Les PIAUHAUX se nourrissent comme les gobe-mouches.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *piauhau* a 0m,31 environ de longueur totale et 0m,28 d'envergure; il est à peu près de la grosseur du merle; son plumage est entièrement noir, sauf une tache d'un rouge éclatant qui, chez le mâle, couvre la gorge et la partie antérieure et supérieure du cou; le bec est d'un gris plombé; les pieds et les ongles noirs. Cet oiseau, qu'on appelle aussi grand gobe-mouches noir à gorge pourpre, habite la Guyane, où il vit surtout dans les bois; d'un naturel très-vif, presque toujours en mouvement, il fait entendre à de fréquentes reprises le cri qui lui a fait donner son nom onomatopique; ses mœurs sont celles des gobe-mouches; il a aussi le même régime alimentaire. Les *piauhaux* volent par bandes assez nombreuses et on assure que leur apparition précède et annonce celle des toucans.

PIAUHY, rivière du Brésil. Elle descend du versant septentrional de la serra du même nom, coule au N.-O. dans la province à laquelle elle donne son nom et se jette dans le Paranahyba, après un cours de 500 kilom.

PIAUHY (PROVINCE DE), division administrative de l'empire du Brésil, comprise entre celles de Maranhao à l'O., de Minas-Geraes au S., de Ceara et de Pernambuco à l'E. et l'Océan Atlantique au N.; superficie, [illegible] kilom.; 220,000 hab., dont 200,000 libres et 20,000 esclaves. Chef-lieu, Œiras. Le sol de cette province est généralement plat, entrecoupé de petites collines nues, et ne devient montagneux que sur ses frontières méridionales et orientales.

Les montagnes les plus remarquables sont : la serra dos Cocos, la serra Alegre, la serra Gurguca et la serra Vermelha. Parmi les cours d'eau, on distingue le rio Paranahyba-do-Norte, le rio Coninde, le rio Gurguca et le rio Poti. Lacs : le lac Paranahuha ou Pernagua, le lac Santo-Domingos. Les principales villes sont : Theresina, Campo-Maior, Jaicos, Jerumenha, Marvao, Œiras, Parnagua ou Pernagua, Paranahyba, Principe-Imperial, Saaô-Concalo-d'Amarante et Valença. L'élève des bestiaux est la principale industrie importante de la province. On y cultive le coton, le tabac, le maïs, le manioc, les céréales et la canne à sucre pour la consommation locale; le coton et l'eau-de-vie sont les seuls produits d'exportation. Le commerce extérieur se fait par l'embouchure du Paranahyba.

Parmi les écoles publiques de la province, on compte celle de l'établissement d'éducation professionnelle connu sous le nom d'*E[illegible]* (maison des élèves artisans). Cet établissement remarquable possède des ateliers pour les tailleurs, les cordonniers, les ferblantiers, les menuisiers, les tonneliers et les maçons. On y enseigne aussi l'art de la typographie et la musique.

PIAULARD, ARDE adj. (pi-ô-lar, ar-de — rad. *piauler*). Fam. Qui piaule, qui a l'habitude de piauler : *Que t'es [illegible]* PIAULARD!

— Substantiv. Personne qui piaule : *Taisez-vous, petite* PIAULARDE.

PIAULE s. f. (pi-ô-le). Argot. V. PIOLLE.

PIAULEMENT s. m. (pi-ô-le-man — rad. *piauler*). Action ou manière de piauler : *Les* PIAULEMENTS [illegible].

PIAULER v. n. ou intr. (pi-ô-lé — [illegible]). [illegible] parlant des petits poulets et de quelques autres oiseaux. [illegible]

[illegible]

PIAULEUR, EUSE s. (pi-ô-leur, eu-ze — rad. *piauler*). Personne qui piaule, qui a l'habitude de piauler. [illegible]

PIAULIS s. m. (pi-ô-li. — [illegible]). [illegible]

PIAUTE s. f. [illegible]

PIAVE s. m. [illegible]

PIAVE [illegible] *Plavis* des Romains, rivière du royaume d'Italie. Elle prend sa source dans les Alpes Carniques, au N.-E. de [illegible], coule au S.-O., [illegible] traverse les provinces de Bellune et de Trévise et se jette dans l'Adriatique par deux embouchures à Cortellazzo, après un cours de 222 kilom., navigable sur 40. Dans son cours torrentueux, elle roule des cailloux de toutes couleurs, qui servent à faire de la mosaïque. Sous le premier Empire français, cette rivière donna son nom à un département du royaume d'Italie, avec Bellune pour chef-lieu.

PIAYE s. f. (pi-a-ie). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des couas ou des coucous, et dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** La *piaye* est à peu près de la taille du pico vert; son envergure atteint 0m,40; son plumage est d'un marron pourpré très-brillant au-dessus et au devant du corps et cendré au-dessous; le bout de la queue offre un peu de noir et de blanc; le bec et les pieds sont brunâtres. Cette espèce présente, du reste, quelques variations dans les couleurs. La *piaye* est très-commune à la Guyane; c'est un des plus grands et des plus beaux oiseaux du pays. Il se tient de préférence sur les branches basses, au bord des cours d'eau, change fréquemment de place et remue constamment la queue lorsqu'il est perché. Bien que rappelant les coucous par ses caractères, il se rapproche plutôt des martins-pêcheurs par ses mœurs et sa manière de vivre. On assure que les habitants du pays ont, par superstition, sa chair en horreur.

PIAZECKI (Paul), historien et prélat polonais. V. PIASECKI.

PIAZOMIAS s. m. (pi-a-zo-mi-ass). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite le nord de la Chine.

PIAZORHINE s. m. (pi-a-zo-ri-ne — du gr. *piazô*, je comprime; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique.

PIAZURE s. m. (pi-a-zu-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent l'Amérique équatoriale. On dit aussi PIAZURUS.

PIAZZA-ARMERINA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Caltanisetta, chef-lieu de district et de mandement, à 31 kilom. S.-E. de Caltanisetta, sur la rive gauche du Terra-Nova; 22,142 hab. Évêché; collège. Industrie agricole.

PIAZZA (Francesco), également connu sous le nom de **Platea**, [illegible] italien, né à Bologne, mort dans la même ville en 1460. Il se signala comme un savant canoniste et un bon prédicateur. On lui doit : *De [illegible] nibus* (Crémone, 1472, in-fol.), traité souvent réimprimé, et *De actu matrimoniali*, curieux ouvrage, [illegible] bibliothèque de Leipzig; des sermons, etc. — Un autre PIAZZA (Carlo-Bartolommeo), consulteur de la congrégation de l'index, qui vivait au XVIIIe siècle, a fait paraître : *[illegible] Vaticana* (Rome, 1687, in-4º), et *[illegible] chia cardinalizia* (Rome, 1703, in-fol.).

PIAZZA (Calixte), peintre italien de l'école vénitienne, souvent désigné sous les noms de **Calisto da Lodi**, de **Calisto delle Lodole** et de **Calisto Toccagni**. Il vivait vers le milieu du XVIe siècle. [illegible] villes de la Lombardie d'ouvrages à l'huile, [illegible] dans cette ville une *Visitation* et une *Madone* [illegible] et son chef-d'œuvre, une fresque, les *No[illegible]* [illegible] qu'on voit dans le couvent des cisterciens [illegible] Vienne, etc.

PIAZZA (Paul), peintre italien de l'école vénitienne, [illegible] *Cosimo* [illegible] par le pape Paul V, par l'ordre duquel il décora le palais Borghèse. Enfin, il retourna à Venise, où le doge Priuli lui commanda divers travaux. Piazza composait bien et s'était fait un style à lui, plus remarquable par l'agrément et le charme que par la vigueur et la noblesse. Parmi ses compositions les plus estimées, nous citerons : le *Baptême de Constantin*, à San-Paolo, à Venise; un *Christ mort*, son chef-d'œuvre, à Rome; [illegible] le chevalier André PIAZZA, né à Castelfranco, [illegible], travailla avec lui à Rome, puis se rendit en Lorraine, où le duc lui donna le titre de chevalier. De retour [illegible], il y exécuta son chef-d'œuvre, une *Cène*, [illegible] d'autres, un des plus beaux tableaux que possède Castelfranco.

PIAZZA (Jérôme), historien italien, mort à Cambridge en 1745. Il entra dans l'ordre des [illegible] se rendit en Angleterre, embrassa la communion anglicane, se maria et professa l'italien [illegible] *procédures* (Londres, 1722).

PIAZZA [illegible] agréable et facile : *Bona espugnata*, poème [illegible]

PIAZZAVA s. m. (pia-dza-va). Bot. Espèce de [illegible]

PIAZZETTA (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Venise en 1683, mort en 1754. Son père, [illegible] leçons de dessin, puis il entra dans l'atelier de Molinieri, peintre médiocre. Ayant vu à Bologne des œuvres des Carrache et du Guerchin et les effets produits par ces artistes au moyen d'oppositions tranchées d'ombre et de lumière, il adopta leur manière. Doué de peu d'imagination et de savoir, il composait avec difficulté, travaillait avec lenteur, dessinait d'une façon souvent incorrecte, et si, dans les tableaux d'église, il rendait avec charme l'expression de la dévotion, il ne pouvait parvenir à donner à ses têtes de la noblesse. Ses tableaux ont, en outre, beaucoup perdu avec le temps. Les ombres ont poussé au noir, les lumières se sont obscurcies et les teintes générales ont [illegible] nise. Malgré les sommes considérables qu'il avait gagnées, il mourut sans laisser de quoi se faire enterrer, tant étaient grands son désintéressement et son insouciance. Cet artiste excellait dans la caricature et dut surtout la grande réputation dont il a joui à l'ef[illegible] recherches et que les meilleurs artistes s'em[illegible] in-fol.), gravées par Cattini; les illustrations [illegible] vre, etc.

PIAZZI [illegible] tins et professa d'abord la [illegible] vonne, la ch[illegible]

[illegible] le 1er janvier 1801. [illegible]

vail, il n'eut pas le temps de déterminer les éléments de l'orbite de sa planète, de sorte [illegible]

crainte de paraître s'être trompé ou par celle [illegible] la découverte. Grâce à cette conduite, dont [illegible]

[illegible] avec toutes les autres planètes télescopiques, la [illegible] arbitraires, avait pensé qu'il en devait exister une; d'un autre côté, la loi empirique de Bode avait depuis laissé un vide à cette [illegible] excita-t-elle dans toute l'Europe savante tant d'intérêt et un si grand zèle, qu'il put avant de mourir voir trois nouvelles petites [illegible]

Piazzi avait fait construire ses instruments par Ramsden, « le plus grand des artistes, » [illegible] réfraction étaient irréprochables; la bonté de ses instruments l'encouragea à reprendre la tentative, dans laquelle avaient échoué Roë[illegible] [illegible] tinuelles des étoiles les plus brillantes; ses recherches ne furent pas inutiles, mais elles baissèrent seulement la limite à laquelle on peut, si l'on veut, porter les plus grandes parallaxes, et cette limite resta de même ordre que les erreurs d'observation, d'où il semble résulter que, plus les instruments sont parfaits, plus, par conséquent, les erreurs sont petites et plus les parallaxes des étoiles ten[illegible]

Piazzi fut plus heureux dans sa recherche de la diminution de l'obliquité de l'écliptique : il trouva la même valeur que Delambre. La concordance des résultats en garantit l'exactitude.

Piazzi reçut du gouvernement plusieurs missions importantes, entre autres celles de réformer, d'après le système métrique, les poids et mesures de la Sicile et de présider à une nouvelle division territoriale (1812). Il fut ensuite chargé d'examiner les plans d'un nouvel observatoire que Murat voulait établir à Naples, et en eut quelque temps la direction.

Il était membre des Académies de Naples, de Turin, de Gœttingue, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, associé étranger de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, de l'Institut de Milan, etc.

Outre ses mémoires publiés dans les recueils des Académies avec lesquelles il était [illegible] *... specola astronomica lib. IV* (Palerme, 1792); [illegible]

PIAZZOLA, bourg du royaume d'Italie, province, district, mandement de Padoue; 4,258 hab.

PIBLE (À) loc. adv. (pi-ble — ancienne [illegible] qui sont d'une seule pièce, ou plutôt dont les parties sont assemblées de façon à figurer un [illegible] : *Mât à pible.*

PIBOLE s. f. (pi-bo-le). Nom de la musette ou cornemuse, dans le Poitou.

PIBOU [illegible] — altér. du lat. *populus*, peuplier). Bot. Nom vulgaire du peuplier [illegible] PIBOULADE s. f.

PIBOULADE s. f. (pi-bou-la-de). Bot. V. [illegible] comestibles, dans le midi de la France.

PIBRAC [illegible] 1529, mort à Paris en 1586. Il était fils d'un [illegible] pour bisaïeul Gratien du Faur, chancelier du [illegible] Louis XI en Allemagne. Sous un précepteur [illegible] le maître en droit, il débuta au barreau et se [illegible]

[illegible] se signala, cette année même, avec quelques-uns de ses collègues, par un acte de haute indépendance qui faillit lui coûter cher. [illegible] nation à mort prononcés contre des luthériens et émis le vœu « qu'on fît cesser les [illegible] Henri II et les Guises se transportèrent au couvent des Grands-Augustins, où se tenaient les séances de mercuriales du parlement, pour briser cette résistance inattendue. Pibrac avec le président du Ferrier, Ant. Fumée, La Porte, Paul de Foix et quelques autres appuyèrent fortement le bien jugé des arrêts de cassation; Anne Du Bourg fut plus vif; il prit directement la défense de ceux qui, « en présence de la turpitude romaine, disait-il, demandaient une salutaire réformation. » Henri II fit saisir sur leurs sièges Anne Du Bourg, Pibrac et trois de leurs collègues par le connétable de Montmorency; ils furent mis à la Bastille et la mort du roi les délivra seule d'une condamnation inévitable. L'issue fatale n'était que retardée pour Anne Du Bourg, destiné à périr sur le bûcher; Pibrac, au contraire, jouit de toute la faveur royale sous Charles IX, dès que prévalurent les idées de conciliation. Charles IX le choisit, conjointement avec du Ferrier et Saint-Gelais de Lansac, pour le représenter en qualité d'ambassadeur au concile de Trente (1562). Ce fut Pibrac qui rédigea la harangue dans laquelle les envoyés de France firent connaître l'objet de leur mission aux Pères du concile; cette harangue était une sommation en termes modérés, mais formels, d'avoir à en finir avec de misérables disputes et de rendre la paix à l'Europe depuis si longtemps troublée par les affaires religieuses. Le ton en fut jugé si vif, que les Pères levèrent la séance sans vouloir répliquer, et les ambassadeurs se heurtèrent, peu de temps après, contre un mauvais vouloir si évident que, prétextant une question d'étiquette dans laquelle ils surent encore maintenir fermement les droits de la France, ils demandèrent leur rappel. Le chancelier de L'Hospital fit obtenir à Pibrac la charge d'avocat général au parlement (1564). Six ans après, en 1570, il fut nommé conseiller d'Etat. Mais ce n'était pas impunément qu'un homme, même de son caractère, pouvait approcher des princes aussi corrompus que les Valois; pour complaire au prince qui daignait recourir à ses lumières, l'ancien défenseur de la Réforme au parlement n'eut pas honte de faire l'apologie du massacre de la Saint-Barthélemy dans une épître latine qui fut répandue dans toute l'Europe : *Ornatissimi cujusdam viri de rebus [illegible] epistola* (Paris, 1573, in-4°). On dit bien, pour l'excuser, que, pendant la tuerie, il essaya de fléchir le roi vers la clémence et que cette défense n'était qu'une pièce diplomatique destinée à diminuer le retentissement du massacre à l'étranger. Ce n'en est pas moins un acte pour lequel on a le droit de se montrer sévère; il est, de plus, déplorable de constater que de tous ses écrits c'est celui qui est travaillé avec le plus de soin.

Une fois en faveur, Pibrac poursuivit le cours de sa haute fortune. Le duc d'Anjou, le futur Henri III, ayant été élu roi de Pologne, l'emmena au milieu de sa petite cour française en qualité de chancelier (1573). Il s'y trouvait avec les mignons et raffinés, Quélus, Saint-Luc, Schomberg, Coconas, Larchant, un des futurs assassins du duc de Guise, [illegible] le brave Crillon, un Rochefort, un Dampierre, le poëte Desportes, etc. Ce ne fut qu'un voyage de quelques mois, terminé par une fuite honteuse qui faillit se changer, pour Pibrac, en une catastrophe. Pour ne pas donner l'éveil aux Polonais en grossissant le cortége du roi, le chancelier avait pris une autre route; il s'égara, tomba entre les mains de paysans, qui, le reconnaissant pour Français, l'accueillirent à coups de pierres; il fut réduit à se cacher durant quinze heures dans la vase d'un marais et, couvert de fange, grelottant de fièvre, ayant perdu son chapeau et jusqu'à ses bottes, il fut heureusement recueilli par le grand référendaire de Pologne, Stanislas Sandivoge, qui passait par hasard près de là en carrosse et qui le conduisit sain et sauf jusqu'à la frontière. G. Colletet a raconté toutes les péripéties de cette fuite dans une *Vie de Guy du Faur de Pibrac*, restée manuscrite et dont M. Th. de Larroque a publié d'intéressants fragments. Cette mésaventure n'empêcha pas Pibrac de revenir en Pologne en 1575, pour essayer de conserver à Henri III le trône qu'il avait déserté; malgré ses efforts, les Polonais déclarèrent sa déchéance. De retour en France, il accepta une [illegible] gocia ce traité avec son propre frère, Louis du Faur de Gratens, chargé d'affaires du parti huguenot, en qualité de chancelier de la reine de Navarre. En récompense de ses [illegible] temps après, Marguerite de Navarre, femme de Henri IV, l'enleva à son frère, le fit venir près d'elle à Pau et le nomma son chancelier en remplacement de Louis du Faur. Pibrac atteignait alors la cinquantaine, il était depuis longtemps marié à une femme qu'il aimait, Jeanne de Custos, dame de Tarabel, et il en avait déjà de grands enfants; il n'en tomba pas moins amoureux de la séduisante Marguerite, qui se moquait de lui et, raconte Brantôme, faisait des gorges chaudes avec ses familiers des lettres passionnées qu'il lui adressait. Le vieux chancelier devint la fable des courtisans, à Pau comme au Louvre; on le mit en chansons. C'est lui qui est désigné dans ce couplet du temps que nous a conservé l'annaliste Lafaille :

> [illegible] président,
> Reyne Marg[illegible]
> [illegible]
> En la [illegible]
> [illegible]
> Reyne Marg[illegible]
> [illegible]
> Pour [illegible] à fait.

Henri de Navarre connut cette intrigue, comme tout le monde, et voici les paroles un peu crues qui lui prête à cette occasion l'auteur du *Divorce satyrique* : « De quelques-uns de ses amants, elle se moquoit (Marguerite), comme vous diriez de ce *vieux ruffian de Pibrac* que l'amour avoit fait devenir son chancelier, duquel, pour s'en moquer, elle me montroit les lettres. » La bonne intelligence dura peu, du reste, entre la reine et le chancelier amoureux; Marguerite l'accusa de jouer double jeu près d'elle, de la trahir en faveur de la cour du Louvre à laquelle il était resté attaché, et elle le pria de lui rendre les sceaux dans une lettre presque injurieuse à laquelle Pibrac répondit en termes dignes, mais non sans laisser percer une grande amertume (octobre 1581). Après avoir essayé de rentrer dans les affaires comme chancelier du duc d'Alençon, il quitta la vie publique et alla s'enfermer, atteint de mélancolie et de langueur, dans son château de Pibrac; puis il revint à Paris pour y mourir peu de temps après. Il fut inhumé dans l'église des Augustins, d'où son tombeau fut transféré, à la Révolution, au musée des monuments français créé par Alex. Lenoir. La pierre tombale, qui, au lieu d'épitaphe, contenait toute sa biographie en latin, accompagnée de quatrains choisis parmi ses meilleurs, était une des curiosités de ce musée.

Ses écrits et discours politiques, en latin, qui lui valurent de son temps une grande réputation, sont à peu près oubliés aujourd'hui. Du Faur de Pibrac n'est plus connu, comme littérateur et comme poëte, que grâce à ses quatrains moraux :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *Quatrains* de Pibrac et les doctes *Tablettes*
> Du conseiller Matthieu. . . . .

dit Molière dans *Sganarelle*, par la bouche du bonhomme Gorgibus, haranguant sa fille. Sans être d'une haute poésie, les quatrains de Pibrac ne sont pas tout à fait à dédaigner; leur style archaïque, qui semble nourri de Montaigne, a conservé de la saveur; le vers est net, franc et il atteint parfois une concision énergique. Ces quatrains ont été réimprimés un nombre de fois incalculable et traduits non-seulement dans toutes les langues de l'Europe, mais en turc et en persan. Ils avaient paru pour la première fois en 1574, chez Gilles Corbin, à l'enseigne de l'*Espérance* (in-8° de 13 pet. feuillets); cette édition n'en contenait que 50, pour la plupart imités de Phocylide, Epicharme et autres poëtes gnomiques grecs. F. Morel en fit paraître une seconde série de 51 sonnets (1575, in-4°), puis réunit les deux séries (1576, in-4°). L'édition de 1584 contient 126 sonnets rangés dans un ordre définitif. Les autres poésies françaises de Pibrac se composent d'un petit poëme inachevé sur les *Plaisirs de la vie rustique* (1576, in-8°; 1583, in-12) et de *Sonnets* publiés au XVIe siècle dans divers recueils. Toutes ces poésies ont été réunies par l'éditeur Alphonse Lemerre en un volume, qui est un petit bijou typographique : les *Quatrains de Pibrac, suivis de ses autres poésies* (1874, in-16); ces *Quatrains* sont précédés d'une excellente étude biographique de M. Claretie, à laquelle nous avons emprunté la plupart des détails nouveaux qui précèdent.

Les autres œuvres de du Faur de Pibrac sont : *Recueil des points principaux des deux remonstrances faites en la cour à l'ouverture du parlement* de 1569 (Lyon, 1570, in-4°); *Ornatissimi cujusdam viri epistola* (1573, in-4°), apologie de la Saint-Barthélemy, dont nous avons parlé plus haut et qui fut aussi répandue en français sous ce titre : *Traduction d'une épître latine d'un excellent personnage de ce royaume, etc.* (1573, in-4°); *Stanislai Carncovii episcopi Vradislaviensis ad Henricum Valesium Poloniæ regem designatum panegyricus; Guidonis Fabri de Pibrac responsio* (Paris, 1574, in-4°), [illegible] de harangues prononcées [illegible] l'entrée du roi d'Anjou à Cracovie; *Discours de l'âme et des sciences; Apologie du sieur de Pibrac à la reine de Navarre*, pièces imprimées en tête d'un *Recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pibrac, d'Espeisses et de Bellelièvre* (1635, in-8°).

PIBROCK s. m. (pi-brok). Cornemuse écossaise. ‖ Air écossais pour la cornemuse.

PIC s. m. (pik. — Un des noms persans de la pioche est *pikân*, *paykan*, et *paykân* signifie aussi un dard, une lance, une pointe de lance. Comparez l'arménien *pkhin*, flèche; latin *spica*, pointe, *spiculum*, dard, flèche. L'analogie avec *pioche, pic, pique, piquer* est évidente et s'explique probablement par l'intermédiaire du celtique. En armoricain, en effet, *pik*, pic, et *pigel*, houe, dérivent de *pika*, piquer et fouir, comme le kymrique *pig*, pic, pointe, *picell*, dard, de *pigaw*, piquer. L'irlandais *péac*, pointe, *picidh*, pique, *piocaid*, hoyau, ainsi que *picarim*, je pique, sont des termes d'emprunt, à cause de leur *c* non aspiré, et il en est de même de l'anglo-saxon *pykan*, [illegible] *pik*, etc. Une racine *pik*, avec le sens de blesser, piquer, piler, broyer, et, en général, nuire, peut s'inférer de tout un groupe de termes semblables, épars dans les langues aryennes. Ainsi : en sanscrit, *peçi*, carreau de foudre; *peçana*, [illegible] cruel; en grec, *pikros*, amer, âpre, cruel; en lithuanien, *peikti*, mépriser, blâmer; *paikas*, mauvais, méchant; *pikté*, méchanceté; *piktis*, le diable, etc.). Instrument de fer courbe et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour casser la pierre ou pour ouvrir une terre très-dure : *La pioche, [illegible], la sonde, le pic, le marteau, voilà les plus brillants joyaux.* (G. Sand.)

> Armons-nous sans retard de la pioche et du pic.
> BARTHÉLEMY.

— Morceau de fer pointu avec lequel on attise un feu de charbon de terre.

— Petit crochet de fer qui sert à diriger, par de petits coups, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon, dans la fabrication du verre.

— Petit ouvrage de cartisane, de forme carrée, dont les angles sont émoussés.

— Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient autrefois sur leurs garnitures : *Le* PIC *se composait d'une foule de petits cercles égaux, assemblés et entrelacés symétriquement.* (Complém. de l'Acad.)

— Mar. Extrémité de la vergue d'artimon.

— Jeux. Coup de cartes, au piquet, qui arrive quand l'un des joueurs, ayant compté un nombre quelconque de points avant de jouer, continue en jouant jusqu'à trente, sans que l'adversaire ait rien compté, auquel cas, au lieu d'annoncer seulement ces trente points, ce joueur en annonce soixante : *Le* PIC *ne peut être fait que par le premier en cartes.* ‖ *Faire quelqu'un pic*, Gagner le pic contre lui, et Fig. Le vaincre, triompher de lui : *Vous allez* FAIRE PIC, *repic et capot tout ce qu'il y a de galants dans Paris.* (Mol.)

— Métrol. Mesure de longueur en usage dans les Echelles du Levant.

— Géogr. Nom donné à certaines montagnes très-hautes, dont le sommet, vu de loin, paraît aigu et élancé : *Le* PIC *d'Adam. Le* PIC *du Midi. Le* PIC *de Ténériffe se voit de quarante lieues.* (B. de St-P.) *Ce n'est pas volontairement que l'homme quitte les sentiers doux et faciles de la plaine pour les* PICS *aigus de la montagne.* (Renan.) ‖ Partie d'une montagne qui s'élève en pointe au-dessus des autres parties : *La plupart des îles de l'océan Indien ne présentent que des* PICS *et des sommets isolés qui vomissent le feu.* (Buff.)

— Vitic. Sarment qu'on ne taille pas, pour que chaque œil donne du fruit. ‖ On dit aussi PLEYON, RAQUETTE et LONG BOIS.

— Loc. adv. *A pic*, Verticalement : *Ce rocher est coupé* À PIC, *est* À PIC. *Le Saint-Gothard est taillé* À PIC *du côté de l'Italie.* (Chateaub.)

— Fam. Fort à propos, à point nommé : *Ce'a tombe* À PIC. *Vous arrivez* À PIC.

— Mar. *Bâtiment à pic, à long pic*, Celui dont le câble est tendu verticalement au-dessus de l'ancre. ‖ *Virer à pic*, Virer la chaîne au cabestan, pour amener le navire au-dessus de son ancre : *Je fus obligé de couper mon câble à trente brasses de l'ancre, le vent d'est très-frais et le jusant m'empêchant de* VIRER À PIC. (Bougainville.) ‖ *Le vent est à pic*, Le penon est pendant, aucun souffle de vent ne l'agite.

— Encycl. Techn. Le *pic* est un outil dont on se sert dans les terrassements, lorsque les terres présentent une trop grande cohésion pour qu'on puisse les entamer avec la pioche ou tournée, c'est-à-dire quand elles commencent à avoir la consistance du roc. Cet instrument est à une ou deux pointes fortement aciérées, et l'œil qui le termine d'un côté ou qui le traverse en son milieu, suivant le cas, reçoit un manche dont la longueur varie de 0m,60 à 0m,80, suivant la longueur du *pic*, qui dépend elle-même de la nature des terres à fouiller. Généralement, le *pic* ne sert qu'à pratiquer des saignées, dans lesquelles on enfonce des coins pour opérer l'excavation, que l'on achève en soulevant les blocs avec une pince.

— Agric. Le *pic* sert, en agriculture, à ouvrir et travailler les terres dures ou caillouteuses, et, au besoin, à casser les pierres et les morceaux de rocher. Le manche est fait en bois ferme et flexible, tel que le frêne, l'érable ou le pommier sauvage. Le *pic* simple

est usité pour la plantation de la vigne, sur les bords du Rhin et du Rhône, ainsi qu'en Italie. Le *pic* à taillant sert, en Toscane, pour planter les oliviers et les mûriers. On emploie le *pic* à deux taillants opposés pour faire des fouilles et des tranchées dans les tufs peu solides, pour la plantation des arbres des jardins et des routes. Enfin, les *pics* à marteau, ou à taillant et à marteau, sont fréquemment employés en différentes localités pour planter la vigne et les divers arbres fruitiers.

— Géogr. Le mot *pic* est une dénomination géographique employée pour désigner une montagne isolée ou détachée d'une chaîne et dont le point culminant, vu de loin, paraît aigu, bien que souvent le sommet soit terminé par un petit plateau ou par une arête. Ce nom, qui convient à un très-grand nombre de montagnes dans toutes les parties du monde, n'est pas d'une application générale : en Europe, on l'applique seulement aux sommets isolés des Pyrénées; les sommités aiguës des Alpes portent le nom de *dents* ou de *cornes*. Dans les autres parties du monde, on trouve parmi les *pics* remarquables : le *pic* d'Adam, dans l'île de Ceylan; le *pic* de Ténériffe, dans l'île de ce nom, et le *pic* des Açores, autre montagne des Açores, dans l'île de Pico.

PIC s. m. (pik — lat. *picus*, mot auquel correspond l'ancien allemand *speh*, *speht*, allemand moderne *specht*, suédois *hack-spik*, danois *spœh*, anglais *wood-pecker*. Comme on le verra au nom de la pie, le sanscrit *pika*, bengali *pika*, indoustani *pik*, désigne le coucou, qui est, comme le pic, un oiseau de l'ordre des grimpeurs. C'est peut-être là une onomatopée. Cependant, il est difficile de ne pas penser aussi à une racine *pik*, ayant le sens de piquer, qui se montre clairement dans *pikros*, âpre, *spico*, *spica*, *spina*, etc.). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la famille des picidées, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe et surtout en Amérique : *L'Europe possède huit espèces de* PICS. (Z. Gerbe.) *Tous les* PICS *ne sont pas grimpeurs au même degré*. (Z. Gerbe.) *Les* PICS, *quoiqu'ils soient ailés, sont destinés à ramper autour des arbres*. (Buff.) *En été, le* PIC *vert se pose souvent à terre, près des fourmilières*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ornith. Le genre *pic* présente, comme caractères essentiels : un bec long ou médiocre, droit, anguleux, comprimé en coin à l'extrémité; la langue grêle, courte, mais longuement projectile, armée vers le bout d'épines dirigées en arrière; des narines ovales, basales, plus ou moins cachées par des plumes descendant du front; des ailes courtes; la queue composée de pennes roides, élastiques, étagées, légèrement recourbées vers leur extrémité, qui est garnie de barbules également roides et courtes; des pieds disposés pour grimper, munis ordinairement de quatre doigts, dirigés deux en avant et deux en arrière, plus rarement de trois doigts seulement.

Parmi ces caractères, il en est un (la structure de la langue) qui constitue une particularité exclusive à ce groupe, et tellement étrange, qu'elle mérite d'être exposée avec quelques détails. Cet organe est porté par un os hyoïde, dont les cornes, très-longues, remontent, cachées seulement par la peau, au-dessus de la tête pour se terminer dans une des narines; il est servi en outre par des muscles puissants, enroulés comme des rubans autour de la trachée-artère. Il en résulte que la langue peut, à la volonté de l'animal, être projetée au dehors et atteindre un objet placé à 0m,07 de distance, ou bien être ramenée et entièrement cachée entre les mandibules. Dans le mouvement de projection, l'extrémité des cornes de l'hyoïde quitte le front et se porte vers l'occiput; dans celui de rétraction, elle se reporte vers le front; la langue se replie alors sur elle-même et se loge en grande partie dans le fond du gosier.

« En outre, dit M. Z. Gerbe, deux glandes volumineuses, placées sur les parties latérales et inférieures de la tête, viennent, par un canal qui longe la [illegible] de la branche des os maxillaires inférieurs, s'ouvrir à l'angle de réunion que forment ces os. Ces glandes sont destinées à sécréter une humeur visqueuse qui, versée dans la bouche, sert à humecter constamment [illegible]. On a pensé que cette sécrétion, assez [illegible] par sa nature, était une sorte de glu propre à retenir sur l'organe qu'elle recouvre les insectes et les larves. Il nous semble qu'il serait tout aussi rationnel de penser qu'elle a aussi pour usage de conserver la langue dans un état de souplesse propre à favoriser en elle l'action du toucher; car la langue, chez le *pic*, nous paraît être moins un organe de goût que de toucher. Quelque opinion que l'on adopte, il sera toujours vrai de dire que chez nul autre oiseau les glandes en question n'offrent un développement pareil. Les torcols seulement peuvent leur être comparés. »

Les *pics* sont les oiseaux grimpeurs par excellence. Sur le tronc des arbres, où se passe une grande partie de leur vie, ils se dirigent dans tous les sens avec la même facilité. Ils ne grimpent pas en posant un pied après l'autre, comme le font les perroquets, mais à pieds joints, par une série de petits sauts brusques et saccadés. Dans la progression, ils se servent aussi de leur queue, qui joue en quelque sorte le rôle d'un troisième pied. Cet organe, formé de pennes résistantes, s'arcboute contre le tronc de l'arbre et contribue à soutenir le poids du corps. On a même cru pouvoir expliquer ainsi la courbure et l'apparence tronquée ou usée que présente l'extrémité de ces pennes; mais il n'en est rien : cette disposition existe dès la naissance et se reproduit immédiatement après chaque mue, au point que les plumes nouvelles ne se distinguent guère que par l'intensité de leur couleur de celles qui viennent de tomber.

Ces oiseaux ont le vol court et rapide, les mouvements brusques, l'aspect farouche, la voix rauque, aiguë et perçante. Continuellement occupés au soin de pourvoir à leur existence, ils mènent une vie triste et laborieuse et paraissent ignorer les douceurs du repos; leur naturel est solitaire et craintif. Quelques-uns, parmi les espèces étrangères, paraissent vivre en grande partie à terre ou sur les rochers; mais la plupart se retirent dans les grandes forêts, de préférence dans les hautes futaies, bien qu'on les trouve aussi sur les grands baliveaux et les arbres de lisière qu'on réservé dans les taillis. Ils se nourrissent surtout d'insectes et de larves qu'ils trouvent sous les écorces; quand cet aliment leur manque, ils se rejettent sur les fourmis qui courent sur le sol.

Les moyens qu'emploie le *pic* pour prendre les insectes sur les arbres sont aussi curieux que variés. Dès qu'il voit un trou dans la tige ou un lambeau d'écorce soulevé, il se cramponne, s'appuie sur sa queue et fouille avec sa langue dans la cavité. S'il y a des insectes qu'il ne puisse saisir ainsi, il les attend au bord du trou ou bien il se décide à faire usage de son bec : il frappe à coups redoublés pour agrandir l'ouverture, jusqu'à ce qu'il ait pu s'emparer de sa proie. D'autres fois, il sonde à coups de bec la tige d'un arbre; dès qu'il trouve un endroit qui sonne le creux, il y pratique une entrée suffisante et pousse une sorte de sifflement qui étonne les insectes, au point qu'ils restent immobiles. Souvent, après avoir frappé d'un côté, il se porte précipitamment du côté opposé pour saisir au passage les insectes, que leur instinct porte à fuir dans la direction contraire à celle où ils ont entendu le bruit. D'après un préjugé assez répandu dans les campagnes, le *pic* opérerait cette conversion pour s'assurer qu'il a percé l'arbre de part en part. C'est attribuer gratuitement à cet oiseau trop de stupidité. Il retient sa proie à l'aide de la viscosité qui recouvre sa langue et des pointes barbelées qui en garnissent l'extrémité.

« Cette manière de vivre, dit V. de Bomare, exige beaucoup de recherches, une activité sans relâche et des travaux rudes et continuels; aussi les *pics* ne cessent-ils de passer d'un arbre à un autre; on les voit sonder le tronc et les principales branches de chaque arbre auquel ils se sont accrochés, et, leur examen fait, ils volent à un arbre peu éloigné en poussant leur cri rauque, qu'ils ne manquent jamais de faire entendre dans cette occasion. » En même temps, ils donnent des coups de bec si forts et se succèdant si rapidement, qu'on les entend de fort loin dans le silence des forêts. Ils peuvent ainsi se procurer de la nourriture en toute saison; aussi, bien qu'insectivores, sont-ils presque tous sédentaires.

Les *pics* sont souvent regardés comme des animaux nuisibles. On prétend qu'ils gâtent les arbres et les mettent hors de service par les trous qu'ils y creusent; aussi, dans certains pays, leur fait-on une chasse active; on accorde même des primes pour leur destruction. Rien n'est moins motivé. Guidés par leur instinct et par leurs sens, ces oiseaux ne s'attaquent jamais qu'aux arbres dépérissants, minés par les insectes ou complétement morts. Les trous qu'ils creusent ne se trouvent que dans les places déjà sillonnées par les galeries des larves. Sans doute, ces arbres ne se rétablissent pas, mais du moins les *pics*, en diminuant le nombre des insectes qui s'y développent, empêchent le mal de devenir contagieux et de se répandre sur les sujets bien portants. Ces oiseaux sont donc éminemment utiles aux forêts.

Quand la saison de la ponte approche, les *pics* agrandissent ordinairement les trous qu'ils ont déjà commencés pour y chercher des insectes, à moins qu'ils ne trouvent sur un tronc d'arbre une excavation [illegible] et d'une grandeur convenable. C'est là qu'ils font leur nid, qui consiste en un boyau plus ou moins profond, garni, vers la partie inférieure ou la plus déclive, d'un peu de mousse ou de poussière de bois vermoulu. M. Z. Gerbe fait remarquer que, si le nid est creusé dans une branche horizontale ou plus ou moins oblique (ce qui est le cas le plus fréquent), l'ouverture est presque toujours pratiquée de manière à [illegible] à l'abri des [illegible] aux petits [illegible]. Grâce à cette prévoyance, la couvée est moins exposée à être la proie de [illegible].

Ce genre renferme un nombre considérable d'espèces, répandues dans presque toutes les contrées du globe [illegible]. L'Europe en possède [illegible] [illegible] surtout [illegible] [illegible] vert, [illegible] [illegible] diverses [illegible] [illegible] de [illegible]. Son plumage est d'un beau vert en dessus, [illegible] en dessous, avec tout le dessus de la tête, l'occiput et les moustaches [illegible] pennes des ailes marquées de blanchâtre; la queue nuancée de brun et de verdâtre, rayée en travers. La femelle se reconnaît à ses couleurs moins vives et à ses moustaches noires. Les jeunes, avant leur première mue, ont un plumage agréablement varié. Cette espèce est [illegible] le passage, ce qui n'est vrai que pour quelques individus.

Le *pic* vert est répandu dans toute l'Europe. Il n'habite que les forêts ou les coteaux plantés de grands arbres; il attaque le plus souvent le hêtre, le tremble ou les essences à bois tendres, plus rarement le chêne ou les autres bois durs. Il niche dans le cœur des arbres [illegible] femelle travaillent alternativement à percer les [illegible] copeaux au dehors, jusqu'à ce qu'ils soient [illegible] est si oblique et si profond, que le jour n'y pénètre pas. La ponte est de [illegible] œufs blancs. Pendant l'incubation, le mâle et la femelle ne se quittent [illegible] de bonne heure et restent dans leur trou jusqu'au jour.

Sédentaire dans quelques contrées, le *pic* vert est erratique dans d'autres et entreprend [illegible] Sonnini en a vu arriver en Égypte, avec d'autres espèces de passage, pendant le mois de septembre. Il vole par bonds et par élans, plonge et s'élève alternativement, en décrivant de grands arcs qui paraissent se rapprocher de la parabole; il accélère son mouvement quand il aperçoit un oiseau de proie. Il franchit d'assez grandes distances pour passer d'une forêt à l'autre. Son cri, toujours fort, aigre et dur, varie suivant les époques. Dans le temps des amours, il semble imiter un éclat de rire et peut se rendre par la syllabe *tiò*, répétée un grand nombre de fois de suite. En temps ordinaire, quand il vole, il répète également plusieurs fois *piacatan* ou *tiacacan*. D'autres fois, il prononce distinctement un cri lent et plaintif, *plieu*, *plieu*, qui lui a valu plusieurs de ses noms vulgaires. Ce cri passe pour annoncer la pluie. Les anciens, chez lesquels le *pic* vert tenait un rang distingué pour les augures, l'appelaient *avis pluviæ*, auquel répond le nom actuel d'*oiseau pluvial*; pour la même raison, on lui donne encore en Bourgogne le nom de *procureur de meunier*.

Le *pic* vert, avons-nous dit, trahit de loin sa présence par le bruit que produisent ses coups de bec. On peut ainsi arriver très-près de lui; mais il n'est pas facile de le saisir, car il grimpe autour du tronc ou de la branche où il se trouve, se cache du côté opposé et se dérobe ainsi [illegible]. Au reste, on ne le recherche guère comme gibier; presque toute l'année, il est d'une maigreur qui est passée en proverbe; sa chair est d'ailleurs fibreuse, dure et coriace. Toutefois, à l'automne, il est assez gras pour qu'on le vende sur les marchés, dans certains pays, notamment à Bologne.

Le *pic cendré* diffère peu du précédent, dont il ne forme, d'après Buffon, qu'une simple variété; la femelle est totalement dépourvue de rouge au front. Il est quelquefois de passage en France et habite surtout le nord de l'Asie et de l'Amérique. Gmelin, dans son *Voyage de Sibérie*, rapporte que les Tongouses [illegible] Naijaia-Tunguska attribuent à cet oiseau une étrange propriété; ils le font rôtir, le pilent, puis mélangent cette masse avec une graisse quelconque (celle d'ours exceptée) et en enduisent leurs flèches de chasse; ils assurent qu'un animal atteint par une de ces flèches tombe toujours sous le coup.

Le *pic* [illegible] est [illegible] espèce, [illegible] vert, [illegible] et par les Espagnols *herrero* (forgeron), à cause du bruit qu'il fait en frappant les arbres [illegible] est d'ailleurs forte et rude. Parmi les autres espèces à plumage où le vert et le jaune dominent, [illegible] dont la taille ne dépasse guère celle d'un [illegible]

Le *pic* [illegible] son plumage entièrement noir, à l'exception [illegible] des trous si profonds, que la [illegible]

[illegible] individus paraissent [illegible]. La femelle ne pond que de deux à quatre œufs d'un blanc lustré.

Le *pic dominicain* est noir en dessus, blanc en dessous, [illegible] le Paraguay et se [illegible] les plantations de palmiers, sans pénétrer dans les bois. Il s'accroche bien aux arbres et aux murs, mais préfère se tenir horizontalement sur les branches et sur les toits, et grimpe rarement. Il vit en famille et se nourrit ordinairement d'insectes, de larves et de fruits. Il est très-[illegible] et désagréable qui s'entend de fort loin. Nous citerons encore, dans le groupe des espèces dont le plumage est à fond noir, le *grand pic à bec blanc*, [illegible] répandu au Mexique et [illegible] *pics à camail rouge* et *à huppe rouge*, de l'Amérique du Nord, [illegible] *robuste, du Chili*, etc.

Il y a des *pics* dont le plumage est varié de noir, de rouge, de jaune et de blanc, disposés par plaques ou par bandes longitudinales; ils sont généralement connus sous les noms d'*é*[illegible] ont le dos rayé en travers. Tel est, entre autres, le [illegible] qui habite les États-Unis. Il frappe si fort contre les arbres, qu'on l'entend, dit-on, à un demi-quart de lieue; sa voix [illegible] rappelle assez l'aboiement d'un petit chien, peut [illegible] Tels sont aussi le *pic à huppe jaune*, du Brésil; [illegible] de l'île Luçon, etc.

Un groupe plus tranché que les précédents renferme les *pics* qui n'ont que trois doigts (deux en avant et le pouce en arrière) et [illegible] plumage agréablement varié de noir et de blanc, avec le sommet de la tête jaune. Il habite les vastes forêts [illegible] continents et abonde surtout en Sibérie; assez commun dans les Alpes suisses, il ne se trouve en France qu'accidentellement. Sa nourriture se compose d'insectes, de larves et de baies. Il niche dans les trous naturels des arbres et pond quatre ou cinq œufs d'un blanc lustré. Le *pic* [illegible] très-peu.

Enfin, il est des *pics* [illegible] les coucous par leur bec légèrement arqué. Le *pic à ailes dorées* habite l'Amérique du Nord. Son bec paraît trop faible pour entamer le bois. Cet oiseau ne grimpe pas sur les arbres, [illegible] vent à terre pour y chercher sa nourriture, qui consiste en insectes, vers, baies et herbes. Il niche dans les creux naturels, ou même à terre, sa ponte est [illegible] blanchâtres. On dit que sa chair est très-[illegible] lui ressemble beaucoup; mais il est plus petit, [illegible]

PIC DU-GAR, [illegible] Haute-Garonne), ramification septentrionale de la chaîne des Pyrénées [illegible] terminée par sept aiguilles calcaires, d'une [illegible] cette montagne, sur le sommet de laquelle on [illegible]

PIC DU MIDI DE BIGORRE, [illegible] montagne de France (Hautes-Pyrénées). V. MIDI (pic du).

PIC [illegible]

PIC DE LA MIRANDE [illegible]

PIC DE LA MIRANDOLE [illegible]

[illegible] à toutes les [illegible] de tous les per[illegible] [illegible] [illegible] renommée [illegible] travaux, et [illegible] [illegible] [illegible] ardeur dans l'étude des inepties de la cabale, [illegible] l'époque; et les plus nobles intelligences subissaient, comme la multitude, le joug des [illegible] à vingt-quatre ans (1486), il vint à Rome et adressa un au[illegible] la terre en publiant une suite de 900 propositions sur [illegible] s'engageait [illegible] ajoute [illegible] et cette addition si connue est restée la critique la plus [illegible] du jeune érudit. Ces thèses auraient aujourd'hui moins d'adversaires et moins d'admirateurs. Tout en témoignant des études immenses de l'auteur, elles accusent la fausse direction de la science contemporaine. Quoi qu'il en soit, de graves docteurs furent effrayés de cet appareil scientifique. Au lieu de se mesurer avec lui, ils le dénoncèrent à l'inquisition et firent condamner, par le pape Innocent VIII, treize de ses propositions comme entachées d'hérésie. Une chose singulière et qui montre l'ignorance des théologiens nommés pour examiner les thèses, c'est l'erreur de l'un d'entre eux qui croyait que la *cabale* était un nom d'hérétique qui avait écrit contre Jésus-Christ et dont les sectateurs avaient reçu le nom de *cabalistes*. La Mirandole publia une apologie pour justifier et défendre ses propositions; mais ce ne fut qu'en 1493 que le pape Alexandre VI lui donna un bref d'absolution. Après la sentence qui le condamnait, découragé des agitations du monde et des fumées de la gloire, le prince de La Mirandole se retira dans un de ses châteaux près de Florence, où il acheva ses jours, entièrement livré à l'étude de la théologie et de la philosophie, qu'il voulait concilier. Il a beaucoup écrit, spécialement sur la philosophie et la théologie. Doué d'aptitudes extraordinaires, prodige de mémoire et d'étude, il ne fut cependant ni un penseur, ni un génie original et profond, et on ne cite de lui aucune de ces œuvres créatrices, aucune de ces grandes découvertes que semblaient promettre ses facultés. Ses travaux immenses et sa vaste intelligence avaient de bonne heure tari en lui les sources de la vie et il mourut, âgé seulement de trente et un ans, à Florence, le jour même où Charles VIII fit son [illegible] (1494). Tous ses contemporains ont rendu à sa mémoire cette justice que ses mœurs et sa vie furent aussi pures que son esprit était actif et pénétrant. Il reste de lui : *Conclusiones philosophicæ, ca*[illegible] (1486); ce sont [illegible] *Apologia J. Pic. Mirandoli* (1489), défense des 13 propositions cen[illegible] *divinatricem* (Bologne, 1495); il s'y déclare contre l'astrologie judiciaire, mais contre celle pratiquée de son temps; il en admettait une [illegible] était la *véritable*; *Epistolæ* (Paris, 1499); ces lettres sont pleines d'esprit et d'érudition. Les œuvres [illegible] ont été réunies et [illegible] Venise (1498).

PIC DE LA MIRANDOLE (Jean-François), [illegible] assassiné par son neveu Galeoti. C'était un prince studieux, instruit, dévot, grand admirateur de son oncle et qui s'occupa principalement de philosophie religieuse. On lui doit : une *Vie de Pic de La Mirandole*, imprimée en tête des œuvres de cet illustre savant; la [illegible] *Examen vanitatis gentilium*, contre Aristote et [illegible] *Œuvres* ont été publiées avec [illegible] son oncle (Bâle, 1573-1601, 2 vol. in-fol.).

PICA [illegible] (pi-ka — mot lat. qui signif. *pie*, [illegible] Pathol. Appétit dépravé, [illegible] substances non comes[illegible] du PICA. [illegible]

— [illegible]

[illegible] et [illegible]

— Encycl. [illegible] Le [illegible] qu'on [illegible] en[illegible] fants et chez les [illegible] La dépravation peut être [illegible] plus ou moins [illegible], mais la nature des objets ingérés avec délices par les malades est extrêmement variée. Il n'est pas rare de voir les chlorotiques manger du charbon, du plâtre, des cendres, de la terre, du poivre, du sel, depuis quelques grammes jusqu'à un kilogramme par jour. Plus rarement l'appétit est perverti au point de se porter sur des objets dégoûtants, immondes, comme la chair humaine, les poils, les poux, les fourmis, les vers de terre, les araignées, les mouches, les rats, les matières fécales, le fumier, les croûtes arrachées à des varioleux, etc., etc. La perversion du goût peut porter sur les liquides, aussi bien que sur les solides; c'est ainsi qu'on voit des malades boire avec délices du vinaigre, de l'encre, de l'urine, du sang, etc. Quoique les substances ingérées soient prises quelquefois en grande quantité, il est des individus qui n'en éprouvent pas la moindre incommodité. Chez le plus grand nombre cependant, il survient des vomissements et de la diarrhée. En général, les malades qui ne peuvent point se procurer ce qu'ils désirent avec tant d'ardeur n'éprouvent aucun accident de n'avoir pu satisfaire leurs désirs; mais il en est qui, par suite des privations qu'ils sont obligés de subir, sont pris d'anxiété, d'un malaise extrême et de lipothymie. Cette affection atteint surtout les enfants délicats, les filles chlorotiques et les femmes enceintes. Chez ces dernières, la maladie ne dure que pendant les trois ou quatre premiers mois de la gestation, ou tout au plus jusqu'à la délivrance; tandis que, chez les autres, elle peut durer pendant plusieurs années. Le traitement du *pica* consiste d'abord à empêcher les malades d'introduire dans leur estomac des substances étrangères à l'alimentation. Chez les enfants, une surveillance attentive et, au besoin, les corrections corporelles suffisent pour mettre fin à leurs désirs dépravés. On en a aussi triomphé quelquefois en mêlant à l'objet qu'ils aiment quelque substance qui leur répugne, comme serait l'assa-fœtida. Quant aux femmes grosses, les conseils qu'on leur donne sont fort peu suivis. Il faut donc chercher à les distraire, varier leur nourriture pour tâcher de leur donner du goût pour quelque aliment convenable; mais il faut prendre patience, user de quelque indulgence et ne faire une forte opposition que lorsque l'introduction des substances tant désirées pourrait être nuisible à la santé. Chez les filles chlorotiques, la perversion de l'appétit cesse lorsque, par l'administration des ferrugineux, on a redonné au sang sa quantité normale de globules. (Grisolle.)

PICA, ville du Pérou, département de Moquegua, aux pieds des Andes, près des confins de la Bolivie, au S. du Pérou. Cette petite ville très-commerçante est reliée par un chemin de fer au port d'Iquique, dont elle est distante de 46 kilom. Pica est avec Tarapaca le centre des productions de salpêtre de la contrée. Les nombreux vallons de ses environs produisent du carbonate de soude et principalement du nitrate de soude, dont l'exportation rend à l'agriculture et aux diverses industries de l'Europe de si grands et si utiles services.

On évalue à plus de 5 millions de francs les expéditions de salpêtre que Pica fait annuellement pour sa part. En 1873, on a trouvé aux environs de cette ville, au cap de Pabellon de Pica, des gisements de guano qu'on évalue à 6 millions de tonnes, représentant une valeur de près de 2 milliards de francs.

PICACUROBA s. f. (pi-ka-kou-ro-ba — mot mexicain). Ornith. Nom vulgaire de la tourterelle de la Caroline.

PICADIL s. m. (pi-ka-dil). Techn. Verre qui tombe des creusets pendant la fusion, et passe à travers la grille du foyer. ‖ Verre devenu jaune, vert ou noir, par la vitrification de quelque portion de cendres. ‖ Verre trop consistant pour se rouler de lui-même.

PICADON s. m. (pi-ka-don). Techn. Lieu d'une savonnerie où l'on brise les soudes.

PICADOR s. m. (pi-ka-dor — mot espagn.). Nom donné en Espagne au cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toreador et avant le matador.

PICÆ s. f. pl. (pi-sé — plur. du lat. *pica*, pie). Ornith. Nom latin donné par Linné à l'ordre des grimpeurs.

PICAFLORE s. m. (pi-ka-flo-re — de *piquer*, et du lat. *flos*, *floris*, fleur). Ornith. Syn. de BEC-FLEUR ou BECQUE-FLEUR.

PICAGE s. m. (pi-ka-je — rad. *piquer*). Opération de la fabrication de la dentelle réseau, qui consiste à piquer le dessin sur parchemin.

— Féod. *Droit de picage*, Droit que l'on devait payer afin d'obtenir l'autorisation de planter en terre des pieux destinés à soutenir des échoppes, pour l'établissement desquelles on payait un autre droit.

PICAILLON s. m. (pi-ka-llon; *ll* mll.). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre du Piémont qui valait à peu près 1 centime.

— Pop. Pièce de monnaie, argent : *Amasser des* PICAILLONS. *Avoir des* PICAILLONS.

PICAILLONNAGE s. m. (pi-ka-llo-na-je — rad. *picaillon*). Pop. Habitude d'économie [illegible] en Savoie.

PICAMARE s. m. (pi-ka-ma-re). Chim. Matière huileuse qu'on a trouvée dans les produits de la distillation du bois.

PICANDER, pseudonyme du poëte allemand Henrici. V. HENRICI.

PICAPOULE s. m. (pi-ka-pou-le). Bot. Un des noms vulgaires du micocoulier.

PICARD, ARDE s. et adj. (pi-kar, ar-de. — Le président Fauchet tire *picard* de *pique*, parce que les gens de pied de Picardie étaient armés de *piques*. M. de Valois rejette cette explication et croit que les Picards ont été ainsi nommés parce qu'ils sont querelleurs et se piquent volontiers. C'est peut-être un assez bon calembour, mais à coup sûr c'est une méchante étymologie). Habitant de la Picardie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Un* PICARD. *Une* PICARDE. *Les mœurs* PICARDES.

Tout *Picard* que j'étais, j'étais un bon apôtre,
Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre.
RACINE.

— s. m. Linguist. Patois parlé en Picardie : *La langue d'oil compte trois dialectes principaux : le français proprement dit, le* PICARD *et le normand.* (Littré.)

— Hist. ecclés. Nom donné à des hérétiques qui parurent en Bohême au commencement du XVe siècle.

— **Encycl.** Linguist. Le patois *picard* est un des trois principaux dialectes de la langue romane d'oïl altérée par le temps. Il dérive de la langue rustique, formée par la combinaison du celtique, du latin et du tudesque. C'est le dialecte qui a le mieux conservé la physionomie primitive de la langue romane et qui a le plus influé sur la formation de la langue française. Un écrivain du XIIIe siècle parle de ce dialecte comme d'une langue pleine d'agrément : « Les *Picards*, dit-il, sont de cler et agu entendement et de beau langage. » Mais les avis n'étaient pas unanimes sur ce point, car l'auteur du *Jardin de plaisance*, qui vivait dans le XIVe siècle, considérait le *picard* comme un idiome suranné, dont on devait éviter la prononciation vicieuse. De nos jours, le dialecte *picard* a été hautement apprécié par les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la langue française.

« La France, naturellement partagée par la Loire, dit Rivarol, eut deux patois auxquels on peut rapporter tous les autres, le *picard* et le provençal... Si le provençal eût prévalu, il aurait donné au français l'éclat de l'espagnol et de l'italien; mais le midi de la France, toujours sans capitale et sans roi, ne put soutenir la concurrence du nord, et l'influence du patois *picard* s'accrut avec celle de la couronne. C'est donc le génie clair et méthodique de ce jargon et sa prononciation un peu sourde qui dominent aujourd'hui dans la langue française. » (*Discours sur l'universalité de la langue française.*) — « Le dialecte *picard*, dit Gustave Fallot, eut, grâce à ses trouvères, une immense influence. » — D'après M. Pierquin de Gembloux « la langue du XIIe et du XIVe siècle est encore intacte dans tous les lieux qui furent son berceau, et l'ancienne Picardie la conserve presque sans altération. » — « On peut considérer le patois *picard*, dit Coquebert de Montbret, comme ayant beaucoup influé sur la formation de la langue usitée à Paris, auquel il passe par des nuances insensibles, en pénétrant dans le département de l'Oise. » — « L'influence picarde, ajoute Génin, a été prédominante dans le français à cause du nombre considérable de poëtes fournis par la Picardie au moyen âge. » (*Des variations du langage français.*)

Il est presque impossible de préciser les limites géographiques du dialecte *picard* au moyen âge. D'après Fallot, il suivait la frontière septentrionale de la France depuis Dunkerque, Ypres et Lille jusqu'au cours de la Sarre, embrassant par le Rethélois et la Thiérache, la partie septentrionale de la Champagne et une partie de la Lorraine; du côté du midi, il se serait étendu jusqu'au cours de l'Aisne, de la Marne et de la Seine. Ces limites paraissent beaucoup trop vastes à M. l'abbé Corblet. L'auteur du *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard* croit que ce dialecte était resserré dans l'ancienne Picardie du XIVe siècle et que, par conséquent, il comprenait non-seulement l'Amiénois, le Ponthieu, le Boulonais, le Vimeu, le Marquenterre, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache et le Pays reconquis, mais encore le Tournaisis, l'Artois, la Morinie, le Laonnais, le Senlisis, le Soissonnais, le Valois et le Calaisis. Le patois *picard* est actuellement parlé dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais et dans une grande partie de l'Oise et de l'Aisne.

On distingue de nombreuses nuances dans le patois *picard*. La prononciation, l'accent, l'emploi des mots varient souvent d'un village à l'autre et quelquefois dans une même ville, d'un faubourg à l'autre, comme à Amiens et à Saint-Omer. Ces variétés de langage se dessinent de plus en plus en raison de l'éloignement des lieux. Ainsi, le vocabulaire du Boulonais n'est pas le même que celui de l'Amiénois. Le langage du Ponthieu s'éloigne beaucoup de celui du Vermandois. Les dégradations du *picard* sont surtout sensibles vers les limites de la province, où il se mêle avec les dialectes voisins. Ainsi l'artésien se combine avec le rouchi et le wallon; la partie orientale du valois subit l'influence du champenois et le patois de Beauvais et de Senlis transige avec le français de l'Ile-de-France. Chacune de ces variétés dialectales a souvent un mot spécial pour exprimer la même idée. Ce sont surtout les noms tirés des règnes de la nature qui subissent des changements fort variés, même d'un canton à un autre. Ainsi Cayeux et Saint-Valery-sur-Somme ne sont éloignés que de trois lieues, et beaucoup d'oiseaux de mer ne sont pas désignés sous le même nom vulgaire. Il arrive souvent aussi que, dans un même village, on emploie plusieurs synonymes pour exprimer la même idée, sous diverses nuances.

Le dialecte *picard* comprend beaucoup de mots qui n'ont pas d'équivalent en français et qu'on ne peut traduire que d'une manière imparfaite, par des périphrases plus ou moins longues. Par exemple : *affender*, partager son repas avec quelqu'un qui arrive à l'improviste; *brincheux*, qui a des désirs soudains de faire quelque chose; *élingué*, mis en rumeur par un événement qui excite la curiosité, etc. En revanche, le patois *picard* est obligé d'emprunter au français les mots qui expriment des idées morales et intellectuelles, comme : *barbarie*, *excès*, *fécondité*, *infini*, *mœurs*, *passion*, *progrès*, *sensibilité*, *tendresse*, *etc*.

Malgré l'absence de mots poétiques, le *picard* ne manque pas d'élévation. Il a du nombre, de l'harmonie et de l'énergie. Sa bonhomie railleuse le rend merveilleusement propre aux sujets badins et enjoués; mais il aurait pu facilement devenir un éloquent interprète de la haute poésie, sans l'influence des préjugés qui frappent de discrédit tous les patois du nord de la France. Il aurait surtout brillé par le pittoresque de l'expression, la variété des cadences et l'harmonie imitative.

On a cru pendant longtemps qu'il n'y avait pas, pour la langue du XIIIe siècle, de code grammatical. Des recherches récentes ont prouvé le contraire. Les travaux de Wolff, Orell, Fallot, etc., montrent que la langue d'oïl, sans être une langue bien constituée, avait déjà un certain nombre de règles générales et que sa syntaxe n'était pas tout à fait abandonnée au caprice. Dès le XIIe siècle, l'idiome *picard* se distingue par sa tendance à syncoper les mots (*céri* pour céleri, *rnu* pour revenu),par la permutation du *c* doux en *ch* (*aperchevoir*, apercevoir) et du *ch* français en *k* (*mouke*, mouche; *karbon*, charbon) et par une prononciation pleine, lourde et sonore. Les formes dominantes du romano-picard sont les diphthongues *eu* et *oi* qu'on prononçait *oé*, *ouai*, comme actuellement. La monotonie, la pesanteur et la brusquerie sont les caractères généraux de la prononciation *picarde*, mais chaque localité a, pour ainsi parler, son accent, c'est-à-dire une prosodie particulière pour les inflexions. Dans le Ponthieu, on abuse de la contraction et de l'aphérèse; le *n* est souvent remplacé par le *ñ* espagnol, mais plus adouci. La prononciation est plus grossière dans le Vimeu que partout ailleurs; dans les diphthongues *oi* et *oé*, on ne prononce guère que l'*o*; l'*é* fermé d'une syllabe finale se prononce ouvert; on n'admet pas de distinction entre les syllabes brèves ou longues. La prononciation ouverte dans le Doullennais, gutturale dans le Marquenterre, devient nasale dans les arrondissements de Péronne et de Montdidier. L'amiénois et le hamois ont toujours une finale chantée par un demi-ton. L'artésien a quelque peu envahi le boulonais, avec sa prononciation accentuée, aiguë, musicale, précipitée. C'est le contraire de l'amiénois, rude, pesant, tardif dans une conversation calme, saccadé et tonnant dans l'animation de la dispute.

Les savants pensent que ce fut dans la Picardie que furent composées les plus anciennes poésies du langage français septentrional, et que les habitants de cette province furent les premiers qui apprirent des trouvères l'art de faire des *tensons*, espèce de dialogues entre les amants. Fabry dit que les Picards inventèrent les *sirventes*, poëmes mêlés d'éloges et de satires, de madrigaux et de chansons érotiques. Si l'on consulte, d'ailleurs, les plus anciens ouvrages de la langue française, on en trouve plusieurs écrits en *picard*; tels sont *Amadis de Gaule* et *Mylès et Amis*. Enfin, la Picardie a eu ses poëtes, qui ont écrit dans leur patois. Le genre qui leur est le plus commun est ce qu'on appelait, sous le règne de Louis IX, *jeux-partis*, *sonnets*, *rondeaux*. Au commencement du XIIIe siècle, la Picardie avait ses troubadours sous le nom de *plaids et gieux sous l'ormel*. C'étaient des gentilshommes et des dames réunis sous un orme, où ils s'occupaient de *courtoisie* et *gentillesse*. Ils décidaient dans ces cours d'amour une foule de questions galantes. Les Picards avaient un talent particulier pour ces *jeux mi-partis*, qui demandaient de la naïveté, de l'esprit et de la vivacité, et les poëtes *picards* n'étaient pas moins heureux dans ce genre que dans les différentes sortes de poésies auxquelles ils s'exerçaient.

Voici une chanson qui donnera une idée de la forme du patois *picard*.

CHANSON DU BOUHOURDIS.

PREMIER COUPLET.

Al jor du Behourdis des pres,
Le jour du Behourdis des prés,
Entor des abes j'ai tant balle
Autour des arbres j'ai tant dansé

Que j'ay mèn solé desquiré.
Que j'ai déchiré mon soulier.
Trou la lirette,
Trou la lire.

DEUXIÈME COUPLET.

Par [illegible] *on l'ay ramassé;*
Par [illegible] je l'ai ramassé;
[illegible]
[illegible] je suis allée.
Un pied desceaux, l'autre cauché.
Un pied nu, l'autre chaussé.

TROISIÈME COUPLET.

D[illegible] *se moeson l'ai trouvé.*
Dans sa maison je l'ai trouvé
• *Jeh*[illegible] *bieu cordonnie.*
• Petit Jean le beau cordonnier,
[illegible]
Ressemelleras-tu mon soulier? •

QUATRIÈME COUPLET.

La révérence il m'a tire :
Il m'a tiré la révérence :
• *Ou*[illegible] *ma cœurette, mèn babé,*
• Ouida, mon petit cœur, ma biche,
Vot[illegible] *refaray.* •
Je referai votre soulier. •

CINQUIÈME COUPLET.

• *Et pour ço quantes* [illegible]*?*
• Et pour cela que vous donnerai-je?
— *Sur vos visages* [illegible]
— Sur votre menton petit visage,
Je m'y p[illegible] *doux boise.* •
Je me payerai d'un doux baiser. •
Trou la lirette,
Trou la lire.

Cette chanson, extraite d'un manuscrit de 1649, était chantée dans les environs de Doullens, le jour du Behourdis, — c'est ainsi qu'on désignait le premier dimanche du carême, — en dansant dans les vergers, où l'on allumait des feux de joie.

— Bibliogr. On peut consulter sur le patois *picard* : *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne*, par l'abbé J. Corblet (Amiens et Paris, Techener, 1861, in-8°).

— Hist. [illegible] Les uns disent que les *picards* de Bohême étaient des vaudois, qu'ils n'avaient pas d'autre croyance que celle qui a été embrassée deux cents ans après par les protestants, que ces sectaires ont été accusés injustement d'avoir les mêmes erreurs et de pratiquer les mêmes infamies que les adamites.

Mosheim pense que les *picards* de Bohême étaient une branche des beggards que quelques-uns nommaient *biggards* et par corruption *picards*, secte répandue en Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Bohême, et à laquelle on donnait différents noms dans ces diverses contrées. Comme le très-grand nombre de ceux qui la composaient étaient des ignorants fanatiques, il est impossible que tous aient eu la même croyance et les mêmes mœurs. C'est donc une très-vaine entreprise de leur attribuer la même profession de foi et la même conduite.

Beausobre cherche à absoudre les *picards* des désordres qui leur ont été imputés par plusieurs historiens; mais il n'allègue que des conjectures et des preuves négatives qui ne concluent rien. « C'était, dit Mosheim, vouloir blanchir la tête d'un nègre; je puis prouver, par des pièces authentiques, que je n'avance rien que de vrai. Les recherches que j'ai faites et les connaissances que j'ai de l'histoire civile et religieuse de ce siècle me rendent plus croyable que le laborieux auteur dont je refuse d'adopter le sentiment, qui ne connaissait qu'imparfaitement l'histoire du moyen âge et qui, d'ailleurs, n'était point exempt de préjugé et de partialité. »

On ne doit point confondre les *picards* de Bohême avec les *frères de bohemiens* ou *frères de Bohême*; ceux-ci étaient une branche des hussites qui, en 1467, se séparèrent des calixtins.

PICARD (Mathurin), ecclésiastique et écrivain français, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il devint curé de Mesnil-Jourdain, dans le diocèse d'Évreux, fut traité de sorcier comme Urbain Grandier et se vit accusé d'actes de profanation et de débauche, particulièrement d'avoir ensorcelé les religieuses de Saint-Louis de Louviers. Après sa mort, on intenta un procès à sa mémoire et son corps, exhumé, fut brûlé à Rouen par arrêt du parlement en 1647. On a de lui un livre singulier et très-rare, intitulé : le *Fouet des paillards ou Juste punition des voluptueux et des charnels* (Rouen, 1623, in-12).

PICARD (Jean), astronome distingué, prêtre et prieur de Rillé, en Anjou, né à La Flèche en 1620, mort à Paris en 1682. Il se trouvait déjà, en 1645, en relations scientifiques avec Gassendi, qu'il remplaça, en 1655, dans la chaire d'astronomie du Collège de France. Probe, modeste, confiant et soucieux avant tout des intérêts de la science, il fit venir en France et recommanda à Colbert Rœmer, qui lui resta attaché jusqu'à sa mort, et Cassini, dont l'humeur [illegible] et jalouse s'exerça contre lui en toute occasion, soit pour rabaisser le mérite de ses travaux, soit pour empêcher que [illegible] fourni[illegible] moyens de faire les recherches dont son intelligente activité lui suggérait les projets.

Le premier titre de Picard à l'estime et à la reconnaissance des astronomes est, dit Delambre, l'application qu'il fit des lunettes à la mesure des angles et le plan qu'il forma, en conséquence, d'un nouveau système d'observation pour déterminer les lieux apparents de tous les astres par leurs passages au méridien, à l'aide des horloges nouvellement imaginées par Huyghens. Ce mérite et celui d'une vie entièrement employée à des travaux utiles ne peuvent être sentis et appréciés que par les astronomes. L'entreprise qui a le plus contribué à établir la réputation de Picard est sa mesure de la terre, exécutée avec des instruments dont il était l'inventeur et beaucoup plus parfaits que ceux qu'on employait avant lui; il a assez approché du but pour que Newton, qui attendait les résultats de cette grande opération avant d'oser publier sa découverte de la loi de gravitation universelle, y pût trouver une pleine confirmation de sa théorie. Fernel, Snellius et Riccioli avaient successivement donné au degré du méridien les longueurs de 56,746 toises, 55,021 toises et 62,900 toises; Picard trouva 57,060 toises, résultat trop faible, mais de 14 toises seulement. L'arc de méridien qu'il mesura s'étendait de Sourdon, près d'Amiens, à Malvoisine, au sud de Paris. Il prit pour base la distance de Villejuif à Juvisy (5,663 toises) et relia les extrémités de l'arc par 26 triangles.

La toise dont se servit Picard était celle du Châtelet; cette désignation ne nous la ferait pas connaître aujourd'hui; mais il est remarquable que Picard prit soin de fournir les moyens de la retrouver en la comparant à la longueur du pendule simple qui bat la seconde à Paris. « De peur, dit-il, qu'il n'arrive à cette toise ce qui est arrivé à toutes les anciennes mesures dont il ne reste que le nom, nous l'attacherons à un original, lequel étant tiré de la nature même doit être invariable et universel. » C'est, comme on voit, l'idée qui a été mise en pratique d'une autre manière dans la construction du système métrique.

Picard prit, dans la mesure de la base qu'il avait choisie, des précautions énormes dont on n'avait jamais eu l'idée; le quart de cercle dont il se servit portait deux lunettes, l'une fixe, l'autre mobile, munies de réticules; il avait 38 pouces de rayon et lui donnait les quarts de minute. Il déterminait l'erreur de la collimation par le renversement, méthode qui était neuve alors. Le secteur qu'il employait pour retrouver la méridienne, de distance en distance, avait 10 pieds de rayon et était également muni de lunettes; enfin le temps sidéral lui était donné par deux horloges à pendule dont l'accord devait garantir l'exactitude. On voit que l'ère des bonnes observations va naître. Picard ne connaissait ni l'aberration ni la nutation, qui ne furent découvertes que soixante ans plus tard; on est étonné, en conséquence, qu'il soit arrivé à une valeur si rapprochée du degré.

Les observations de Tycho-Brahé formaient encore du temps de Picard le fonds dans lequel puisaient tous les astronomes; mais, pour en faire usage, il fallait connaître exactement la position de son observatoire d'Uranibourg. Picard se décida à faire le voyage. Il partit en juillet 1671. Outre ce qu'il était allé chercher, Picard rapporta une copie des observations de Tycho, faite sur l'original, et fit lui-même des observations qui, comparées à celles de l'astronome danois, mirent sur la voie de la découverte de l'aberration en signalant de petits déplacements inexplicables de l'étoile polaire.

Les beaux travaux de Picard ne furent pas appréciés comme ils eussent dû l'être de Colbert et de Louis XIV, qui lui préférèrent Cassini pour la direction de l'observatoire qu'on venait d'ériger à de si grands frais, mais qui manquait d'instruments. Picard demanda en vain, pendant quatorze ans, qu'on y établit un mural pour faire, comme il l'avait tant recommandé, toutes les observations dans le méridien. Mais Cassini ne prisait pas encore cette méthode et le mural ne fut dressé qu'après la mort de Picard.

Picard est l'un des hommes qui, sous tous les rapports, font le plus d'honneur à la France.

PICARD (Louis-François), auteur dramatique et romancier français, né à Paris en 1769, mort en 1828. Il était fils d'un procureur au parlement de Paris et neveu d'un médecin en réputation, et il semblait devoir suivre ou la médecine ou le barreau; mais, doué de l'esprit d'observation et d'un véritable talent mimique, il se décida pour le théâtre et, à peine âgé de dix-[illegible] ans, [illegible] sur le petit théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Il y débuta dans le rôle de Tartufe et fut jugé très-mauvais; il prit alors celui d'Orgon, où il obtint plus de succès, puis il aborda les valets et fut fort applaudi dans le Mascarille de l'*Étourdi* et le Dubois des *Fausses confidences*. En même temps qu'il se [illegible] comme acteur, il préludait comme écrivain et publi[illegible] *Le* [illegible] (1787, 4 vol. in-12), et fit bientôt après représenter le *Badinage dangereux*, en collaboration avec Fiévée (théâtre de Monsieur, 1789). C'était, si on l'en croit, sa [illegible] refusées par les [illegible] de divers théâtres et il offrait d'ordinaire cette anecdote comme texte de consolation aux jeunes auteurs, lors[illegible] fut [illegible] son tour. Le *Masque*, comédie en deux actes (1790), *Encore des Ménechmes* (théâtre Louvois, 1791), le *Passé, le présent et l'avenir*, comédie en trois actes et en vers, reçue d'abord au Théâtre-Français, puis transportée aux théâtres du boulevard, commencèrent sa réputation; mais Picard n'en continua pas moins de suivre sa carrière comme acteur. Il était entré au théâtre Feydeau peu après ses débuts au théâtre Mareux; il se maria vers cette époque et obtint un engagement au théâtre Louvois avec sa femme et son frère; il jouait les valets, sa femme les soubrettes et son frère les niais. Ce ne fut qu'après le succès des *Visitandines*, opéra-comique en deux actes, musique de Devienne (théâtre Feydeau, 1792), que Picard entra à la Comédie-Française. Il y tint l'emploi des comiques et des valets et, pour citer une pièce où tout Paris alla le voir, il créa le rôle de Frantz dans *Misanthropie et repentir*. Vers 1800, Picard prit la direction du théâtre Louvois, transféré peu d'années après à l'Odéon. Il y remplit, avec un talent inépuisable et une infatigable activité, la triple fonction de directeur, d'auteur et de comédien. En 1807, il quitta cette dernière profession pour siéger à la seconde classe de l'Institut. Il y succédait à Dureau de La Malle, et ce fut Andrieux qui lui en fit ouvrir les portes. Peu après, il fut appelé à la direction de l'Opéra, qu'il quitta, en 1816, pour reprendre celle de l'Odéon. L'incendie de ce théâtre l'obligea de chercher avec sa troupe un refuge à la salle Favart. Ce fut alors qu'il fit la cession de son privilége et abdiqua, pour ne plus les reprendre, les fonctions de directeur de théâtre.

Le talent dramatique de Picard est incontestable. La vérité d'observation, la recherche d'un but moral, l'abondance piquante, quelquefois un peu verbeuse, des développements, constituent sa manière. Il possède surtout à un haut degré les deux qualités qui font essentiellement le poëte comique, le naturel et la gaieté. Peu d'écrivains ont tracé d'aussi bons portraits et créé un aussi grand nombre de ces personnages qui semblent avoir vécu et sur la figure desquels chacun met un nom. Sa manière de composer était curieuse et toute particulière : il avait coutume d'écrire, sous forme de roman et comme préparation, l'histoire des principaux personnages de ses pièces. Il les prenait à leur naissance et les conduisait jusqu'au moment où il voulait les mettre en scène. Cette habitude était si forte chez lui que, quand il voulait se rendre compte des beautés d'un chef-d'œuvre dramatique ou les faire sentir à d'autres, il suivait le même procédé. On l'entendit un jour faire l'histoire de tous les personnages du *Misanthrope* et du *Tartufe*. Dorine, par exemple, était, disait-il, une fidèle domestique qui avait rendu à son maître, pendant la Fronde, de très-grands services, que lui, Picard, connaissait. Il racontait comment, par son bon sens, elle l'avait tiré de plusieurs mauvais pas; quoique assez belle encore pour que M. Tartufe lui prêtât son mouchoir pour ne pas voir ses seins, c'était elle, sans aucun doute, qui avait élevé la petite Marianne. Aussi n'avait-elle aucune crainte d'être renvoyée de la maison : de là son franc parler, qui, sans cela, eût été de l'impertinence. Une analyse de l'*Hamlet* de Shakspeare, composée par un critique anglais, M. Tick, présente à peu près le même procédé. [illegible] assurément se ressembler de plus loin et sans le moindre concert. Comme méthode de composition, cette habitude suppose une étonnante facilité ou un profond travail. Il y avait de l'un et de l'autre dans Picard, qui travaillait douze ou quatorze heures par jour, et une telle application peut seule expliquer la multiplicité de ses ouvrages. Il disait souvent qu'à trente ans il était déjà à la tête de trente pièces, sans compter les onze premières, qui avaient été refusées.

Picard composa en société, non ses meilleures comédies, mais ses petites pièces les plus vives et les plus gaies. Ses collaborateurs furent d'abord Duval, Chéron, Barré, Radet et Desfontaines, Waflard et Fulgence; puis, vers la fin de sa vie, Empis et Mazères. On [illegible] que [illegible] s'élèvent à plus de cent. A ses travaux dramatiques il faut ajouter plusieurs romans, non sans mérite et sans gaieté : *Aventures d'Eugène de Senneville* [illegible] 1787 [illegible] vrage, retouché par l'auteur, eut depuis plusieurs éditions; la cinquième a été donnée en [illegible]

[illegible] *l'Empire* (Paris, Baudouin frères, 1823, 4 vol. [illegible]

[illegible]

Mais ces [illegible] dramatique [illegible] Ses pièces de théâtre sont si nombreuses, que lui-même aurait [illegible] complète. Les huit volumes de son *Théâtre*, publié chez Barba (1821, in-8°), en contiennent quarante; il existe, dans les collections, des recueils de pièces détachées qui en contiennent près du double. Voici les titres des principales : le *Passé, le présent et l'avenir* (1791), comédie en trois actes, en prose; cette pièce ne figure pas dans le *Théâtre* de Picard; on l'a réimprimée après sa mort avec quelques autres dans son *Théâtre républicain* (1832, in-8°); *E*[illegible] (1791), trois actes en prose; les *Visitandines* (1792), opéra-comique en trois actes; *Arlequin friand* (1793), comédie-parade en un acte, en prose; le *Conteur* ou les *Deux postes* (1793), trois actes, en prose; la *M*[illegible] trois actes, en vers; la *Vraie* [illegible] (1794), avec Duval, un acte, en prose; la *Prise de Toulon* (1794), opéra, un acte, musique de [illegible] à [illegible] *et Aurelle* (1794), un acte; l'*Écolier en vacances* (1794), un acte, en prose; la *Perruque blonde* (1795), un acte, en prose; les *Suspects* (1795), avec Duval, un acte, en prose; les *Conjectures* (1795), comédie en trois actes et en vers; les *Amis de collége* (1795), trois actes, en vers; [illegible] cinq actes, en vers; le *Voyage interrompu* (1798), trois actes, en prose; les *Comédiens ambulants* (1798), opéra-comique en deux actes; l'*Entrée* [illegible] en vers; les [illegible] le *Collatéral* (1799), cinq actes, en prose; les *Trois maris* (1800), cinq actes, en prose; la *Fête de Corneille* (1800), un acte, en prose, représenté à Rouen; la *Petite ville* (1801), cinq actes, en prose; *Duhautcourt* (1801), avec Chéron, cinq actes, en prose; les *Provinciaux à Paris* (1801), quatre actes, en prose; le *Mari ambitieux* (1802), cinq actes, en vers; la *Saint-Jean* (1802), trois actes, en prose; le *Vieux comédien* (1803), un acte, en prose; *Monsieur Musard* (1803), un acte, en prose; les *Tracasseries* (1804), quatre actes, en prose; l'*Acte de naissance* (1804), un acte, en prose; le *Susceptible* (1805), un acte, en prose; la *Noce* [illegible] prose; les *Filles à marier* (1805), trois actes, en prose; les *Marionnettes* (1806), cinq actes, en prose; la *Manie de briller* (1806), trois actes, en prose; les *Ricochets* (1807), un acte, en prose; le *Jeune médecin* (1807), un acte, en prose; le *Mariage du grenadier* (1807), un acte, en prose; l'*Ami de tout le monde* (1807), deux actes, en prose; les *Capitulations de conscience* (1808), cinq actes, en vers; les *Charlatans et les compères* (1808), cinq actes, en prose (non représenté); *Lantara* (1809), avec Barré, Radet et Desfontaines, vaudeville; les *Oisifs* (1809), un acte, en prose; l'*Alcade de Molorido* (1810), cinq actes, en prose; les *Deux lions* (1810), avec Barré; *Un lendemain de fortune* (1811), un acte, en prose; la *Vieille tante* (1811), cinq actes; les *Prometteurs* (1812), trois actes, en prose; *Monsieur de Boulanville* (1816), cinq actes, en prose; les *Deux Philibert* (1816), trois actes, en prose; le *Capitaine Belronde* (1817), trois actes, en prose; une *Matinée de Henri IV* (1817), un acte, en prose; *Vanglas* (1817), cinq actes, en prose; la *Maison en loterie* (1817), avec Radet, vaudeville; l'*Intrigant maladroit* [illegible] (1821), avec Waflard et Fulgence, un acte, [illegible] *sence* (1823), vaudeville; l'*Enfant trouvé* (1824), avec Mazères, trois actes, en prose; [illegible] *Héritage et mariage* (1826), avec Mazères, trois actes, en prose; l'*Agiotage* (1826), avec [illegible] (1827), avec Mazères, trois actes, en prose; [illegible]

[illegible] plus fécond de tous nos poëtes dramatiques; [illegible]

[illegible] tion et qui repousse tout effort; cette qualité [illegible]

[illegible] si remarquable. [illegible] combinaison, d'aucun calcul, nul n'a été plus [illegible] pute, de nos jours, les suffrages du public; [illegible] franc qu'ambitionnaient surtout nos anciens [illegible] facilement en froideur et en afféterie et qui, d'ailleurs, n'entrait pas du tout dans le caractère de son talent et dans son tour d'esprit... [illegible] écrivain, qui s'est pour ainsi dire prodigué, n'a cependant jamais été accusé d'aucun emprunt; il a toujours tiré tous ses moyens de [illegible] il n'a point offert à l'envie cette consolation qu'elle cherche avec tant d'inquiétude et qu'elle saisit avec tant d'avidité; elle n'eut point le bonheur de lui faire [illegible] qu'elle fit à des génies du premier ordre, aux Molière, aux Corneille, [illegible] aucune de ses pièces n'a été l'occasion d'un scandale; l'invention et l'originalité sont au nombre des principaux mérites de Picard, et, quand elles se joignent à [illegible] de ses créations, le prix de ces [illegible] s'en augmente. »

PICARD (Louis-Joseph-Ernest), avocat et homme politique français, né à Paris le 24 décembre 1821. Lorsqu'il eut terminé ses études, il fit son droit, fut reçu licencié en 1844, prit deux ans plus tard le grade de docteur et se fit alors inscrire comme avocat au barreau de Paris. Liouville, qui le prit en amitié et lui donna quelques années plus tard sa fille en mariage, facilita ses débuts. Doué d'une parole facile, d'un talent très-souple, M. Picard ne devait pas tarder à se faire une clientèle importante et à acquérir la fortune. Sous la république de 1848 et pendant les premières années de l'Empire, dont son frère Arthur était l'un des fonctionnaires les plus zélés, il se tint à l'écart de la politique active. D'un esprit très-fin, très-délié, libéral à la façon des bourgeois du temps de Louis-Philippe, tous ses sentiments, toutes ses idées, tous ses goûts le rattachaient à cette partie de la société qui, tout en affirmant ses prédilections pour ce que M. Thiers devait appeler les libertés nécessaires, craint, fuit les masses et n'a qu'un goût médiocre pour la démocratie. L'Empire, avec son brutal et [illegible] despotisme, avec son système de compression à outrance et de bâillonnement, lui inspira une vive répugnance. Il devint un des actionnaires du *Siècle* qui, sous la direction de M. Havin, faisait au pouvoir issu du guet-apens du 2 décembre une opposition timide, mais non sans efficacité, et bientôt il fit partie du conseil de surveillance de ce journal. Mis par cette situation même en relation avec les hommes connus par leur hostilité à l'Empire, il devint, en 1858, membre [illegible] qui se constitua à Paris pour choisir [illegible] de l'opposition au Corps législatif à l'occasion des élections complémentaires du 27 avril. M. Peyrat ayant décliné la candidature qu'on lui offrait, le nom de M. Picard fut prononcé. « Ses amis, dit M. Taxile Delord, le poussaient vivement à [illegible] il résistait par modestie [illegible] disait-il; [illegible] » Mais comme il se sentait assez de talent pour justifier bientôt les prétentions de ses amis pour lui, ceux-ci n'eurent pas de peine à triompher de ses scrupules. Le conseil de surveillance du *Siècle*, ayant déclaré à l'unanimité la candidature du directeur politique du journal périlleuse pour ses intérêts, ne trouvait pas non plus que la candidature d'un de ses [illegible] fût sans danger. Le jeune candidat ne crut pas devoir s'arrêter devant les obstacles [illegible]. Le *Siècle* publia [illegible] et même [illegible] celui des autres candidats de l'opposition, en tête de ses colonnes, mais M. Picard donna sa démission après l'élection. » Au scrutin [illegible] candidats de la IVe circonscription, dans laquelle se portait M. Picard, ne fut élu; mais à un second tour de scrutin, le 10 mai, il l'emporta sur le candidat du gouvernement et alla compléter au [illegible] des *cinq*.

[illegible] contre le pouvoir un entrain piquant, une verve mordante, une désinvolture frondeuse, un acharnement spirituel, un dédain charmant, [illegible]. A partir de ce moment, on ne l'appela plus autrement que « le spirituel député de la Seine, » et l'on doit convenir que cette appellation [illegible] de cliché, était [illegible] on ne peut mieux [illegible] Il s'attacha dans ses discours à traiter particulièrement les questions relatives aux finances, à l'administration [illegible] contre l'annexion de la banlieue à la capitale (1859), et, lors des élections générales de 1863, il fut réélu député par 17,044 voix, malgré tous les efforts [illegible] M. Picard continua à être sans cesse sur la brèche, à cribler de traits acérés M. Haussmann et son administration, [illegible] pour Paris un conseil municipal élu, demanda l'abrogation de la loi qui bâillonnait la presse et se sépara de M. Émile Ollivier lorsque celui-ci commença à opérer sa scandaleuse évolution (1864). Le 28 mars de cette même année, le marquis d'Havrincourt ayant osé dire à la tribune que tout le pays attendait le 2 décembre, M. Picard répliqua vivement : « Le 2 décembre est un crime! » Mais ces paroles, qui soulevèrent les clameurs indignées d'une majorité servile, furent supprimées dans le compte rendu officiel de la séance. Parmi les discours les plus remarquables qu'il prononça depuis, nous citerons : ceux du 6 avril 1865, sur le choix des maires parmi les conseillers municipaux et sur l'administration financière du préfet de la Seine; du 2 juillet 1867, sur la politique de l'Empire; du 18 mars 1868, sur le droit de réunion; du 22 février 1869, sur le budget et les transformations de Paris, etc. La réputation d'homme d'esprit et d'enfant terrible que M. Picard s'était faite dès ses débuts avait nui à son autorité sur la Chambre et même sur le public. Il l'avait compris, car dans les discours que nous venons de citer, sans rien perdre de sa verve, il s'était attaché visiblement à lester sa légèreté native, à équilibrer et à remplacer ses flèches pointues par de vraies balles.

Au mois de juin 1868, M. Picard devint un des fondateurs du journal hebdomadaire l'*Électeur libre*, dont son frère Arthur fut rédacteur en chef et qui eut peu de succès. Cette feuille avait été créée principalement en vue des élections générales de mai 1869. A cette époque, M. Picard était arrivé à l'apogée de sa carrière politique. Les démocrates n'avaient point une entière confiance dans la fermeté de ses opinions républicaines; mais tout ce qui se rattachait à l'opposition lui savait gré de ses brillantes campagnes contre le pouvoir, et nul ne pouvait méconnaître que, par cela seul, il avait rendu d'importants services à la cause de la liberté. Député d'un des arrondissements les plus commerçants de Paris, il représentait parfaitement l'opposition telle que la comprenait la grande majorité de ses commettants; aussi sa réélection était-elle d'avance assurée. Au mois de mai, il fut nommé député à Paris par 24,444 voix, tandis que le candidat officiel n'en obtenait que 7,729 voix. En même temps, l'opposition démocratique posait sa candidature dans la 1re circonscription de l'Hérault, et, après un second tour de scrutin, il l'emportait de 2,000 voix sur le candidat du gouvernement. Il opta pour ce département afin de laisser un membre de l'opposition passer à sa place à Paris.

Dans la nouvelle Chambre, M. Picard vit diminuer le rôle qu'il avait joué jusque-là. L'opposition, accrue en 1863, disloquée l'année suivante par la défection de MM. Ollivier et Darimon, se présentait à la Chambre, en 1869, singulièrement augmentée et fortifiée par des hommes nouveaux, à la tête desquels se trouvait M. Gambetta. Le Corps législatif se trouva alors divisé en plusieurs groupes : l'ancienne majorité gouvernementale; le tiers parti, composé d'un certain nombre de membres de cette majorité et des nouveaux députés, dits indépendants, qui prirent pour chef M. Ollivier, converti à l'Empire et convoitant ardemment le pouvoir; enfin, l'opposition proprement dite. Mais l'opposition elle-même ne tarda pas à se partager en deux courants opposés : l'un qui se déclara l'ennemi irréconciliable de l'Empire et reconnut pour chefs MM. Grévy et Gambetta; l'autre qui, selon l'expression de M. Picard, voulut rester « l'aile droite de la gauche, » admit la possibilité de s'accommoder de l'Empire, se plaça sur le terrain de l'opposition constitutionnelle et se qualifia de « gauche ouverte » par opposition au parti irréconciliable, qu'elle appela la « gauche fermée. » Cette dissidence de l'opposition ne se produisit qu'après l'avènement au pouvoir de M. Ollivier, et ce fut M. Ernest Picard qui se mit à la tête des dissidents, au nombre de dix-sept. Comme on le voit, entre M. Ollivier et lui ce n'était plus qu'une question de nuance. Cette dissidence, d'abord à l'état latent, ne se produisit ouvertement qu'à l'occasion du plébiscite au mois d'avril 1870. La gauche ayant décidé, dans une de ses réunions de la rue de la Sourdière, de délibérer avec les délégués de la presse sur la conduite à tenir et de signer avec eux un manifeste collectif, M. Picard et son groupe protestèrent, en déclarant qu'ils ne voulaient partager avec personne leur mandat et leur responsabilité, et, tout en prétendant qu'ils ne se séparaient pas de la gauche, ils se réunirent à part pour délibérer. Cette scission fit grand bruit. M. Picard, accusé d'aspirer à remplacer à un moment donné M. Ollivier au ministère, repoussa ces insinuations et essaya d'expliquer sa conduite d'abord dans un manifeste fort obscur, publié le 1er juin 1870 dans l'*Électeur libre*, puis dans une lettre publiée, le même mois, dans la *Liberté de l'Hérault* : « Ma politique, y disait-il, est celle de l'Union libérale qui, pour renverser le pouvoir personnel, accepte les alliances qui m'ont fait nommer à Montpellier et réserve à chacun sa foi politique. Je suis pour la république acceptée contre la république de droit divin, et, comme vous le pensez bien, nullement disposé à suivre l'exemple d'Ollivier. Je ne veux pas fonder une gauche constitutionnelle, c'est-à-dire dynastique, mais bien une opposition qui ne soit dynastique ni pour l'Empire ni même pour la république. » Cette politique peu intelligible n'eut pas le succès qu'en espérait son inventeur, et, du reste, l'attention publique en fut presque aussitôt détournée par les événements. Dans cette session de 1870, M. Picard présenta un amendement important à la loi sur la responsabilité des fonctionnaires (23 mai), prononça, le 23 et le 27 juin, des discours pour demander la nomination des maires par les conseillers municipaux, le droit commun pour les municipalités de Paris et de Lyon, demanda la dissolution de la Chambre, « issue de candidatures officielles ne représentant pas l'opinion du pays, » et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse.

Le 4 septembre 1870, l'Empire s'effondrait sous le poids de ses fautes et M. Picard, comme député de Paris, devenait membre du gouvernement de la Défense nationale. Le 5, il prenait le portefeuille des finances. Ce jour même, le gouvernement abolissait l'impôt du timbre sur les journaux et les publications périodiques. M. Picard signait le décret, mais après avoir protesté « au nom des intérêts du pouvoir. » D'après le rapport de M. Chaper sur le gouvernement de la Défense, le 6 septembre, une discussion s'étant engagée au sujet des maires de Paris nommés sur la proposition de M. Étienne Arago, M. Picard critiqua la liste des nouveaux maires et se prononça pour qu'on maintînt les maires nommés par l'Empire. Le 7, il proposa de convoquer les conseils généraux de l'Empire; le 21, il se plaignit que l'allocation de 1 fr. 50 par jour à tous les gardes nationaux qui en faisaient la demande devenait une mesure ruineuse qu'il importait de modifier; le 29, il se prononça contre l'acquisition par l'État de tous les grains et farines, etc. Comme le général Trochu, à qui il s'en rapporta alors aveuglément, M. Picard ne voyait dans la résistance de Paris qu'une « héroïque folie, » et il ne paraît pas s'être beaucoup préoccupé de la prolonger. Lorsque, le 31 octobre, les membres du gouvernement furent retenus prisonniers à l'Hôtel de ville par les chefs du mouvement qui voulaient les renverser, M. Picard parvint dès le début à s'esquiver, se rendit au ministère de la guerre, donna des ordres immédiats pour empêcher l'envahissement de la préfecture de police, du télégraphe, des bureaux du *Journal officiel*, organisa la défense, la résistance et contribua puissamment à la délivrance de ses collègues. Le 25 janvier 1871, il accompagna à Versailles M. Jules Favre, chargé de la douloureuse mission d'aller traiter de la capitulation avec M. de Bismarck. Après la signature de cet acte néfaste, il s'occupa activement d'obtenir des banquiers de Paris 200 millions exigés de la ville par le vainqueur comme contribution de guerre.

Lors des élections pour l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, sur 328,970 votants, 39,193 électeurs parisiens seulement donnèrent leur voix à M. Picard; mais il fut nommé député dans le département de Seine-et-Oise par 20,739 voix et dans celui de la Meuse par 19,914. Arrivé à Bordeaux, où se réunissait l'Assemblée, il opta pour la Meuse et donna sa démission de ministre, en même temps que ses collègues du gouvernement de la Défense. M. Thiers, nommé chef du pouvoir exécutif, appela M. Picard à l'intérieur dans le premier cabinet qu'il constitua (19 février 1871). Dans le remaniement préfectoral qui eut lieu alors sous sa direction, le nouveau ministre fit la plus large part à l'élément réactionnaire et n'hésita point à remplacer un grand nombre de républicains par des hommes notoirement connus pour leur attachement aux idées monarchiques. Après le mouvement du 18 mars à Paris, il prit une part active aux mesures qui eurent pour objet d'empêcher l'insurrection de s'étendre dans les départements et écrivit une circulaire pour interdire la réunion projetée d'un congrès des délégués municipaux en province dans le but d'intervenir entre le gouvernement et la Commune. Pendant qu'un décret de la Commune de Paris confisquait les biens qu'il possédait dans cette ville, M. Picard se voyait, lorsqu'il montait à la tribune de l'Assemblée, l'objet des plus vives attaques de la part du parti monarchique, et il dut défendre à plusieurs reprises, notamment le 30 mai, la révolution et le gouvernement du 4 septembre. Criblé de traits à la fois par les journaux réactionnaires, qui le traitaient de révolutionnaire, et par les journaux républicains, qui l'accusaient, non sans raison, de se faire trop aisément l'instrument de la réaction, M. Picard comprit que sa position n'était plus tenable. Dès que la Commune de Paris eut été écrasée, il donna sa démission et fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. Lambrecht (31 mai). Le 5 juin suivant, M. Thiers le nomma gouverneur de la Banque de France, à la place de M. Rouland. Mais, en présence des vives critiques dont cette nomination était l'objet, M. Picard refusa d'accepter ces fonctions, en déclarant, dans une lettre adressée à M. Thiers le 9 juin, que, « après avoir tenu le ministère des finances pendant la guerre et le ministère de l'intérieur pendant l'insurrection, il avait acquis le droit de se consacrer, dans les circonstances actuelles, à ses devoirs de député. »

Pendant son passage au ministère, M. Picard avait présenté, entre autres projets de loi, un projet relatif au rétablissement du cautionnement. Après avoir revendiqué énergiquement, sous l'Empire, les libertés publiques et particulièrement la liberté de la presse, il n'avait point hésité à proposer lui-même d'astreindre la presse à une mesure restrictive qu'avait fait disparaître la révolution du 4 septembre. Le 3 juillet 1871, M. Picard monta à la tribune pour défendre son projet et justifier son changement d'opinion. Après avoir déclaré que toute liberté est sujette à une restriction légale, il fit cet étrange aveu, que l'opinion jugea avec une juste sévérité : « On nous dit que le gouvernement du 4 septembre avait supprimé le cautionnement. Messieurs, veuillez vous reporter à ce jour-là et aux circonstances sous l'empire desquelles nous avons agi. Veuillez considérer, en outre, que le décret en question réservait soigneusement le principe. Nous avons si peu supprimé le cautionnement, que nous avons conservé celui déjà versé par les journaux existants, rendant ainsi un hommage implicite au principe du cautionnement. »

En quittant le ministère, M. Picard s'était fait inscrire parmi les membres du centre gauche. Il appuya constamment de ses votes la politique de M. Thiers, et, bien que sa parole eût perdu toute autorité sur l'Assemblée, il continua, en 1871, à prendre part à diverses reprises aux discussions de la Chambre. Lors des débats relatifs à la loi des conseils généraux, il se prononça contre l'extension qu'on voulait donner aux attributions de ces conseils et déclara, à cette occasion, « que la république nouvelle est le meilleur des gouvernements » (8 juillet 1871). A propos de la proposition Rivet, il prononça, le 31 août suivant, un discours dans lequel il appuya le projet de ce député et la nomination de M. Thiers comme président de la république. « Je crois, dit-il, qu'aujourd'hui nous avons un devoir supérieur à tout, c'est de nous donner la main vers ce but auquel nous devons tendre : la réorganisation de la France, le reconstitution du pays. »

Nommé ministre plénipotentiaire de France en Belgique le 10 novembre 1871, M. Picard quitta fréquemment son poste pour venir assister à Versailles aux séances de l'Assemblée. Toutefois, pendant toute l'année 1872, il ne prit aucune part aux débats publics. Il se borna à présenter à la réunion dont il faisait partie une proposition ayant pour objet la proclamation de la république comme gouvernement définitif, le renouvellement par tiers de l'Assemblée et la création d'une seconde Chambre (janvier 1872); mais le centre gauche pensa que le moment n'était pas venu de soumettre cette proposition à la Chambre. Le 29 novembre de la même année, dans une réunion de ce même groupe, il prononça ces mots : « Le centre gauche représente la classe moyenne, avec des éléments conservateurs. Il doit prendre l'initiative et surtout une force gouvernementale.... Formons un parti uni, tolérant, mais compacte; ne faisons rien, absolument rien pour obtenir les votes de l'extrême gauche. »

En 1873, M. Picard accourut de Bruxelles à Paris pour soutenir la proposition faite par M. Thiers à l'Assemblée de constituer définitivement la république conservatrice. La coalition des partis monarchiques ayant renversé le président de la république le 24 mai, M. Picard donna sa démission de ministre plénipotentiaire à Bruxelles et fut remplacé, le 9 juin, par le baron Baude. Au mois d'août, il fut élu membre du conseil général pour le canton de Montiers-sur-Saulx, dans la Meuse. Hostile à la politique du duc de Broglie, il vota presque constamment contre le fameux ministère de « l'ordre moral, » parla contre l'urgence de la loi des maires (8 janvier 1874), attaqua vivement les agissements du cabinet (8 janvier) et contribua à sa chute. Sous le ministère Cissey-Fourtou, M. Picard prononça un bon discours (12 juin 1874), dans lequel il signala la complaisance avec laquelle le ministre de l'intérieur laissait se produire les menées et les menaces des bonapartistes; puis, au mois de juillet suivant, il vota la proposition Casimir Périer relative à la constitution de la république, et celle de M. de Maleville, demandant la dissolution de la Chambre.

Nous croyons inutile de porter un jugement sur M. Picard, homme politique. Nous bornant à notre rôle de biographe fidèle, nous laisserons le lecteur tirer lui-même les conclusions. Aussi bien ne voudrions-nous point être trop sévère pour l'ancien « spirituel député de la Seine, » qui fut un des plus vaillants des *cinq* et combattit sous l'Empire le bon combat. Comme orateur, c'est avant tout un improvisateur élégant et facile, qui ne parle jamais mieux que lorsqu'il ne s'est point préparé. Il est difficile d'avoir plus de légèreté que lui dans la riposte comme dans l'attaque. Son triomphe, ce ne sont pas les longs discours, c'est l'interruption, la repartie, le trait qui part à l'aventure. On cite de lui quelques mots charmants. Comme il attaquait

un jour la façon dont M. Haussmann transforma[illegible] Paris, un député de la majorité l'interrompit par ces mots : « Paris avait besoin d'être aéré. — Et le bois de Vincennes, répliqua M. Picard, me direz-vous aussi qu'il avait besoin d'être aéré? » Quoiqu'un parlant devant lui de la [illegible] native de M. Ollivier : « Oui, [illegible] Emile Ollivier fait, comme M. Jourdain, de la prose.... sans le savoir. » C'est encore lui qui disait en parlant du ministère du 2 janvier 1870 : « Le cabinet n'a brûlé la candidature officielle qu'en effigie. »

PICARD (Arthur), dit **Picard d'Ambeyais**, administrateur et journaliste, frère du précédent, né à Paris en 1824. Il fit ses études de droit et, après la révolution de 1848, devint un des partisans de Louis Bonaparte. A la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, M. Picard se fit nommer sous-préfet de Forcalquier (Basses-Alpes) et fut chargé, à ce titre, de nombreuses mesures de rigueur contre les républicains de Manosque et de Forcal, qui s'étaient soulevés en apprenant la violation de la constitution et l'expulsion de l'Assemblée nationale par le chef de l'État. L'année suivante, il passa à la sous-préfecture du Blanc (Indre), puis, en 1855, à celle de La Palisse. M. Picard d'Ambeyais, comme il se faisait appeler alors, remplissait depuis près de trois ans ces fonctions, lorsque, le 4 mars 1858, il envoya aux Tuileries la lettre suivante : « Sire, lorsque, le 20 décembre dernier, j'ai eu l'honneur d'être reçu par Votre Majesté, elle a daigné me promettre de me nommer sous-préfet de Roanne ou, à défaut, à une autre sous-préfecture de 1re classe. J'ai omis de dire à Votre Majesté que c'était par M. de Persigny, mon parent, que je lui avais été présenté il y a neuf ans et que M. de Persigny pourrait attester au besoin la réalité de mes services et de mon énergique dévouement avant d'être dans l'administration et depuis six années que je suis sous-préfet. » Cette lettre, écrite au moment même où le gouvernement venait de faire voter la loi de sûreté générale, n'eut point l'effet qu'en attendait son auteur. Au mois de septembre suivant, il quitta La Palisse, après avoir adressé, le 26, aux maires de cet arrondissement une circulaire d'adieu dans laquelle il disait : « Continuez à aimer l'empereur comme moi et à le servir avec dévouement; tel est mon dernier vœu. » De retour à Paris, pour une cause restée inconnue, il tomba en disgrâce et dut quitter définitivement l'administration. Il vivait depuis cette époque dans la retraite, lorsque son frère, M. Ernest Picard, le fit nommer, en juin 1868, rédacteur en chef de l'*Électeur libre*, dont il était un des fondateurs. Dans cette feuille, M. Arthur Picard attaqua vivement les agissements de l'Empire et, lors des élections complémentaires pour le Corps législatif qui eurent lieu à Paris en novembre 1869, il se porta candidat de l'opposition républicaine dans la IVe circonscription. Mais les journaux révélèrent alors ses anciennes attaches administratives et il obtint à peine quelques voix. Pendant le siège de Paris, il continua à rédiger l'*Électeur libre*, qui, grâce à son frère, devint un des journaux les mieux renseignés et qui cessa de paraître lors du mouvement communaliste du 18 mars 1871. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Arthur Picard se porta candidat dans les Basses-Alpes, où, chaudement recommandé par son frère Ernest, il obtint 3,503 voix, mais ne fut point élu.

PICARDAN ou **PICARDANT** s. m. (pi-kar-dan). Vitic. Nom d'une [illegible] muscat blanc de Montpellier. ‖ Vin fait avec ce muscat : *Une bouteille de* PICARDAN.

— **Encycl.** Ce vin languedocien est fait avec la clairette blanche. Les vins de *picardan* sont secs ou doux, selon le mode de fabrication auquel ils ont été soumis. Ils tirent leur nom du *picardan*, cépage qui le produisait autrefois, mais qui a été remplacé par la clairette, à laquelle on associe quelquefois le [illegible] et la panse musquée. Marseillan, Pommerols, Florensac et Pinet sont les localités où le *picardan* est produit en plus grande abondance. Les coteaux qui bordent les deux rives de l'Hérault, le Clermont à Florensac, en fournissent aussi d'excellents, connus dans le pays sous le nom de vins blancs de montagne.

Pour fabriquer les vins doux de *picardan*, on [illegible] que lors[illegible] le moût marque 18° ou 20°. Dans les années sèches, lorsque le vent du nord saisit le raisin au moment où la peau subit un commencement de décomposition, les moûts donnent 22° à 25°. On [illegible] et on [illegible] le moût [illegible] comme pour les vins secs, on l'entonne dans de petites futailles bien propres et bien mèchées. Ce moût, qui est épais, qui coule comme de l'huile et qui brille d'une belle couleur dorée, ne fermente pas, et il est rare qu'il vienne à se gâter et à perdre sa qualité de vin doux sans pouvoir passer à l'état de vin sec. Dès qu'il est clair, on le soutire dans une futaille bien mèchée, sur l'ouverture de laquelle on place la bonde sans l'appuyer. Lorsque le moût n'est pas assez épais et que l'on veut cependant en fabriquer du vin doux, on le [illegible] et on y versant [illegible] pour [illegible] de trois-six, ou, à chaud, en le [illegible] de [illegible]. Cette dernière opération s'effectue en jetant le moût sur un fond de tonneau percé

et en faisant arriver un courant d'acide sulfureux au moment où le liquide se trouve ainsi très-divisé. Le vin doux muté sert à édulcorer les vins cuits; ceux qui sont naturels servent à faire, au moyen de traitements appropriés, des vins dits d'Alicante, de Xérès, de Malaga, etc. Le vin de *picardan* doux vaut, suivant son degré, de 15 à 18 francs l'hectolitre. C'est une liqueur qui se vend comme vin d'Espagne, mais bien meilleur marché, et qui, ne payant pas de droits d'entrée, fait une concurrence désastreuse aux transpyrénéens. Les vins de *picardan* ainsi transformés n'ont ni toute la vertu tonique de ceux qu'ils remplacent ni leur parfum aromatique, que l'on ne parviendra jamais à imiter.

Pour fabriquer les vins de *picardan*, on foule le raisin dès qu'il est transporté à la cuve; on laisse couler le moût et on le verse aussitôt dans les foudres où il fermente sans le marc. Le lendemain, on porte le marc sur le pressoir, on exprime le moût qu'il contient et on le met à part parce qu'il est plus coloré et moins fin que le premier. Le vin sec reste sur lie, quelquefois pendant toute une année. Les propriétaires les plus soigneux soutirent au mois d'avril ou de mars, s'il est limpide; le vin est alors bouché et ouillé de mois en mois. L'hectolitre se vend de 12 à 18 francs. Le vin sec de *picardan* se fait lorsque le moût atteint 15°.

PICARDET (Hugues), magistrat français, né à Mirebeau en 1560, mort à Dijon en 1641. Il exerçait la profession d'avocat à Dijon quand M. de Berbisey, procureur général au parlement de Bourgogne, lui résigna sa charge (1588) en lui donnant sa fille en mariage. La charge tint probablement lieu de dot. Il resta plus de cinquante ans en fonction. Nous citerons de lui : l'*Assemblée des notables faite à Rouen* (Paris, 1617, in-18); *Remontrances faites en la cour du parlement de Bourgogne* (Paris, 1618-1624, in-8°); l'*Assemblée des notables tenue à Paris*, 1626-1627 (Paris, 1652, in-4°). Il a publié, en outre, un travail que Denis Godefroy a inséré en partie dans son *Histoire de Charles VIII* (1684, in-fol.); en voici le titre : *Georgii Flori de bello Italico et rebus Gallorum præclare gestis lib. VI* (Paris, 1613, in-4°).

PICARDET (C.-N.), prêtre et écrivain, probablement de la famille du précédent, né à Dijon, mort vers 1794. Avant l'explosion révolutionnaire, il fut chanoine de la cathédrale de Dijon et prieur de Neuilly, dans les environs de cette ville. On dit qu'il avait commencé un travail important, une *Grande apologétique*, à l'aide de laquelle il comptait pourfendre toutes les *hérésies* qui se sont produites depuis l'établissement de la religion chrétienne et les anéantir à jamais. On a de lui : *Essai sur l'éducation des petits enfants* (Dijon, 1756, in-12); les *Deux Abdolonymes* (Dijon, 1779, in-8°); *Histoire météorologique, nosologique et économique pour* 1785.

PICARDIE, ancienne division administrative de la France, formant un des grands gouvernements de la monarchie avant la Révolution. Cette province confinait au N. à l'Artois et au Pas-de-Calais, à l'O. à la Manche et à la Normandie, au S. à l'Île-de-France et à l'E. à la Champagne. Cap., Amiens. Son étendue du N.-O. au S. E. était d'environ 180 kilom. et de 160 du S. au N.; mais, dans sa partie septentrionale, sa plus grande largeur de l'E. à l'O. n'était que de 35 à 40 kilom. On la divisait en deux parties : la haute Picardie, qui comprenait l'Amienois, le Santerre, le Vermandois, la Thierache, le Laonnais, le Soissonnais, le Noyonnais, le Valois et le Beauvoisis; la basse Picardie, comprenant le Pays reconquis, le Boulonais, le Ponthieu et le Vimeux. La Picardie présente un sol plat et uni, arrosé par l'Authie, la Somme, l'Oise et la Canche; le territoire y est fertile en blé, lin, fruits, betteraves, mais il ne produit pas de vin à cause de la froideur du climat.

Quand César fit la conquête des Gaules, le territoire qui forma plus tard la province de Picardie était habité par les Ambiani, les Veromandui, les Morini, les Bellovaci. Sous Honorius, il fut compris dans la Belgique IIe. De la domination romaine il passa sous celle des Francs, dont le chef, Clodion, résida à Amiens, puis il fit partie du royaume de Neustrie. Après la mort de Ch[illegible], quand l'organisation féodale se fut établie, il y eut les comtes de Vermandois, [illegible], de Ponthieu, de Boulogne, de Soissons, etc., qui tous reconnaissaient pour suzerain le comte de Flandre. Le nom de Picardie n'apparaît dans l'histoire de ce pays qu'au XIIIe siècle. [illegible] Philippe VI [illegible] Charles VII [illegible] leur enleva et l'engagea peu après au duc de [illegible] [illegible] Pas-de-Calais, de l'Oise et de l'Aisne.

PICAREL s. m. (pi-ka-rèl). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des ménides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent la Méditerranée et l'Atlantique. *Les* PICARELS [illegible] *excite le lait aux nourrices.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *picarels* sont des poissons de taille moyenne, à corps oblong, comprimé, plus gros vers sa partie moyenne, se rapprochant beaucoup du hareng par la forme, couvert d'écailles assez grandes. Leur palais est lisse et dépourvu de dents; ce qui les caractérise surtout, c'est l'extrême extension qu'ils peuvent donner à leur bouche, à cause des longs pédicules des intermaxillaires et [illegible] de projeter subitement leur bouche en forme de tube horizontal et de saisir par surprise les petits animaux qui nagent à portée de ce singulier instrument [illegible] *teurs* qu'on leur a donné quelquefois. Ces poissons, qui ont des couleurs assez brillantes, vivent, comme les mendoles, auxquelles ils ressemblent beaucoup, sur les côtes vaseuses et herbues des mers et se nourrissent de petits poissons ou de mollusques mous qu'ils trouvent dans les plantes marines. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, dont cinq se trouvent dans la Méditerranée et les autres dans l'Atlantique.

Parmi les premières, nous citerons surtout le *picarel* ordinaire; c'est un poisson à corps allongé, fusiforme, à tête pointue, [illegible] leur est d'un gris argenté, avec quelques reflets dorés assez vifs, et nuancé de taches brunes irrégulières, avec quelques lignes longitudinales bleuâtres et les nageoires d'un beau jaune rougeâtre. Le *picarel* a une longueur de 0m,30 environ. Il se tient le plus souvent auprès du rivage et se nourrit de petits crustacés. Il est si commun dans les parages d'Iviça qu'il forme, à lui seul, plus de la moitié du produit total de la pêche de cette île. Sa chair, sans être délicate ni recherchée, est ferme, de bon goût et très-saine. Les anciens lui ont attribué des propriétés particulières; d'après Rondelet, les pêcheurs, après avoir salé ce poisson, l'exposaient à l'air pour le faire sécher. On le conservait aussi, [illegible] pour obtenir cette composition, appelée *garum*, que les anciens regardaient comme un de leurs assaisonnements les plus exquis. Ces poissons, ainsi préparés, contractent un goût piquant, qui paraît être l'origine du nom de *picarel*. Le *picarel martin-pêcheur*, de couleurs plus brillantes encore que l'espèce précédente, vit aussi dans la Méditerranée.

PICARESQUE adj. (pi-ka-re-ske — de l'espagn. *picaro*, vaurien, vagabond). Littér. espagn. Se dit des pièces de théâtre, des romans dont le principal personnage est un fourbe adroit, un intrigant, un fripon : *Inventions* PICARESQUES. *Style* PICARESQUE.

— **Encycl.** On dit le roman *picaresque*, le genre *picaresque*; mais ce n'est jamais qu'en parlant d'une certaine branche de la littérature espagnole [illegible] parce que le roman et le genre *picaresques* n'ont véritablement lieu [illegible] Le Sage, en important chez nous *Gil Blas*, *Guzman d'Alfarache*, le *Diable boiteux* [illegible] obligé de fixer la scène en Espagne, [illegible] lorsqu'il inventait, parce que les mœurs *picaresques* n'étaient possibles que là.

Le genre *picaresque* est certainement une des branches les plus intéressantes de la littérature espagnole; c'est à coup sûr sa physionomie la plus originale. Le Sage, par ses traductions et ses imitations, ne [illegible] a fait connaître qu'une partie. Il faut, de plus, lire et étudier Hurtado de Mendoza, Cervantes, Quevedo; ce sont les grands peintres du genre. Ceux que Lesage a imités, Mateo Aleman et Vicente de Espinel, ne viennent assurément qu'en second ordre. C'est avec eux qu'il fait bon fouiller ces obscurs repaires, ces bas-fonds de la société [illegible] plaies des grandes villes, Séville, Tolède, Madrid, [illegible] mendiants, ces joueurs effrontés, ces intrigants de tout étage, espions, escrocs, bravaches, [illegible] Les plus grands maîtres du style, comme Cervantes et Quevedo, n'ont pas dédaigné [illegible] rité de leurs couleurs en font foi.

[illegible]

Après lui, *El gran Ta*[illegible]

[illegible]

l'*H*[illegible] [illegible] ries de Zahara qui est un tableau achevé des [illegible] de Vicente de Espinel, l'*Hameçon des bourses* de Zolorzano, pour ne parler que des plus célèbres, complètent cette curieuse série d'études de mœurs.

Le genre *picaresque* est particulier à l'Espagne, parce que nulle autre nation n'a pos[illegible] inventer; ils n'ont eu qu'à voir et à peindre. [illegible] l'on vit pour quelques sols par jour; ou, la nuit [illegible] sur pied toute la nation; tout ce qui possédait [illegible] vaincus, la paix faite, les habitudes seden[illegible] castillane, qui trouve que le travail est indi[illegible]

[illegible] peindre des traits précieux, nous détache[illegible] entre deux bravaches :

« [illegible] de Lepre, Muscaraque de Séville et Zambo[illegible]

[illegible] poing; une grêle de coups de chapeau et un déluge de soufflets.

» Là se trouva Calamorra, homme de rela[illegible] le parc et le pont : « Pour une noce de l'épée. [illegible] troussant leurs manteaux, ils sortent à reluire les épées devenues serpents.

[illegible] » qu'on qui les confesse! »

[illegible] comme, dans la lieue de Getafe, n'en enten[illegible]

[illegible] du quartier de Lavapiès. Ses [illegible]

PICARIE [illegible]

PICARO [illegible]

— [illegible]

Picaros et Diego [illegible]

[illegible] ...ment et fal-[illegible] [illegible] Deux aventuriers, anciens laquais, Picard et Lafleur, se sont emparés de papiers de famille et se présentent, comme gens d'importance, chez M. Belval pour épouser, l'un sa fille, l'autre sa nièce. Leur ruse est eventee, et il y est répondu par une autre du même genre; un domestique de la maison s'affuble du nom et de la robe de chambre de M. Belval, et ses parents, costumés en riches financiers, re-[illegible]ment, Lafleur retrouve dans la riche héritière supposée une gentille ouvriere dont il était autrefois amoureux et il l'epouse. Quant à Picard, ce maître fourbe, il est tout bon-[illegible].

Au premier abord, il semble qu'il n'y ait rien de politique dans cette intrigue amusante et gaie. L'ancien répertoire est plein de travestissements du même genre; Mascarille et J[illegible] dans les *Pré-*[illegible] pas sentieux [illegible] XIV. Mais les temps s'etaient bien changés; la cour naissante du futur empereur était encombrée d'anciens laquais enrichis dans les vivres, de Mascarilles politiques et de Jodelets conseillers d'Etat. Dupaty n'avait peut-être voulu faire qu'une bouffonnerie; en réalité, sa pièce était une vive et spirituelle satire; l'entourage du premier consul s'y reconnut et l'auteur faillit le payer cher. Le lendemain de la première représentation, la piece fut suspendue par ordre. Dupaty fut arrêté, jeté dans une voiture entre deux gendarmes et expédié à Brest, où on le confina sur un ponton. Il devait être embarqué pour Saint-Domingue; de hautes influences agirent heureusement en sa faveur et il fut relâché au bout de quelques mois. L'année suivante, il put même faire reprendre sa piece sous un nouveau titre, *Picaros et Diego*, en changeant le lieu de la scène. Picard s'appela Picaros, Lafleur Diego; le seigneur don Guzman remplaça M. Belval et le tout se passa en Espagne. On n'y trouva plus alors rien de séditieux et, sous cette nouvelle forme, ce petit opéra-comique obtint une vogue extraordinaire, grâce surtout à Martin et Elleviou. Dalayrac avait écrit pour eux un grand nombre de ces mélodies faciles et courantes qu'il semait, d'une main légère, dans toutes ses partitions. Nous donnons ci-après les couplets chantés par la petite ouvrière métamorphosée en grande dame.

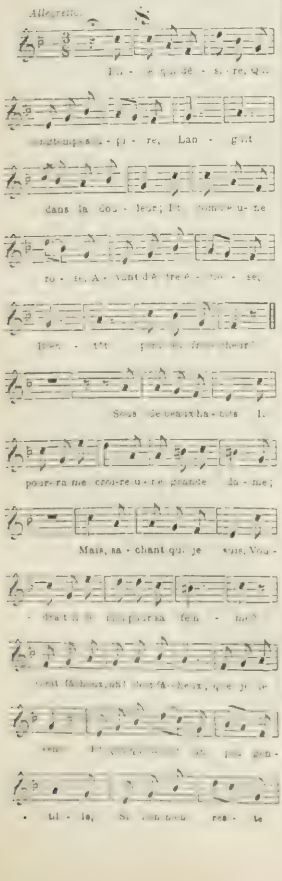

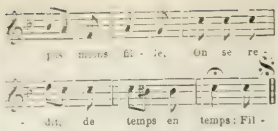

PICART (Etienne), dit **le Romain**, graveur et dessinateur, né à Paris en 1631, mort à Amsterdam en 1721. Apres avoir pris les leçons de Gilles Rousselet et reçu les conseils de Charles Le Brun, il se rendit à Rome, où il connut beaucoup Carle Maratte. De retour en France, Picart prit le surnom de Romain pour se distinguer de ses homonymes et fut reçu membre de l'Académie en 1664. Comme il appartenait à la religion protestante, il alla se fixer avec son fils à Amsterdam lors des persécutions exercées en France contre ses coreligionnaires. Outre quelques planches du recueil connu sous le nom de *Cabinet du roi*, il a reproduit les œuvres de plusieurs maîtres italiens et français, gravé des portraits d'après ses propres dessins et des vignettes pour les libraires. On lui reproche d'avoir laissé trop dominer l'eau-forte dans ses estampes, ce qui les rend d'un aspect un peu dur.

PICART (Bernard), graveur, fils du précédent, né à Paris en 1673, mort à Amsterdam en 1763. Il eut pour maîtres son père et Sébastien Le Clerc, remporta, en 1691, le prix de l'Académie, se fit connaître par une fécondité d'invention et une habileté de main peu communes, se montra aussi habile à manier le burin que la pointe et acquit une brillante réputation comme graveur et comme dessinateur. Poussé par des motifs religieux, il se rendit en Hollande avec son père. A partir de ce moment, il fit le commerce d'estampes, ne travailla plus que pour des libraires d'Amsterdam, exécuta un nombre considérable de gravures pour des livres dans la manière froide et léchée qui plaisait alors au public et gagna beaucoup d'argent, mais aux dépens de sa réputation. Aussi vit-il les véritables connaisseurs faire beaucoup plus de cas de ses premières productions que des dernières. On a de lui des gravures d'après Le Brun, Lesueur, Poussin, Rigaud, etc.; des scènes de mœurs, des estampes satiriques, des vignettes pour les *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les pays*, pour les *Œuvres* de Boileau (1718), de Fontenelle (1728); un recueil d'estampes imitées de divers maîtres avec une remarquable habileté, sous le titre d'*Impostures innocentes*. Son œuvre ne comprend pas moins de 1,300 pièces.

PICART (Benoît), connu sous le nom de **P. Benoît**, historien français, né à Toul en 1663, mort dans la même ville en 1720. Il entra dans l'ordre des capucins et devint définiteur général de la province de Lorraine. Il partagea son temps entre l'exercice de ses devoirs monastiques et des recherches historiques, acquit une profonde érudition et montra dans ses querelles littéraires une âpreté de langage qui le fit surnommer **le Chien hargneux**. Ses principaux ouvrages sont: *Dissertation pour prouver que la ville de Toul est le siège épiscopal des Leuquois* (Toul, 1701, in-4°); *Origine de la maison de Lorraine, avec un abrégé de l'histoire de ses princes* (Toul, 1704); *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul* (Toul, 1707), ouvrage d'une grande exactitude; *Pouillé du diocèse de Toul* (Toul, 1711, 2 vol in-8°), ouvrage supprimé par arrêt du parlement de Nancy; *Apologie de l'histoire de l'indulgence de portioncule* (Toul, 1714, in-12).

PICASSON s. m. (pi-ka-son). Ornith. Nom vulgaire du grimpeur.

PICASSURE s. f. (pi-ka-su-re). Techn. Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

PICATHARTE s. m. (pi-ka-tar-te — de *pie*, et de *catharte*). Ornith. Groupe d'oiseaux, formé aux dépens des corbeaux, et dont l'espèce type est le corbeau à tête nue.

PICAUT s. m. (pi-ko. — M. Littré fait venir ce nom de ce que les dindonneaux *piquent* leur nourriture avec le bec, ce qui ne nous paraît pas bien caractéristique. M. Bar[illegible] le fait venir de l'anglais *pea-cock*, paon, littéralement coq à pois). Nom du dindonneau en Normandie.

PICAVERET s. m. (pi-ka-ve-rè). Ornith. Petite espèce de linotte.

PICCADORI (Jean-Baptiste), religieux italien, né à Rieti en 1766, mort à Rome en 1829. Il se fit admettre parmi les clercs réguliers mineurs, professa la philosophie, la theologie, la morale à Rome, devint consulteur de l'*index* et fut nommé, en 1826, par Léon XII, supérieur général de son ordre. On lui doit les *Institutions d'éthique ou de philosophie morale*.

PICCART (Michel), érudit allemand, né à Nuremberg en 1574, mort à Altorf en 1620. Il professa la logique, la metaphysique et [illegible] à l'université de cette dernière [illegible] en relation avec les hommes les [illegible] de son temps et se montra à la [illegible], poète, critique, orateur et philosophe. Nous citerons, parmi ses ouvrages: *Isagoge in lectionem Aristotelis* (Altdorf, 1605, in-8°); *Pericula critica* (Altdorf, 1608, in-8°); *Observationum historicarum decades XVIII* (Amberg, 1613-1621, in-8°); *Insignia gentilia familiarum patriciarum Norimbergæ* (Nuremberg, 1614, in-4°); *Commentarius in libros politicos Aristotelis* (Leipzig, 1615, in-8°); *Orationes academicæ* (Leipzig, 1614), et un grand nombre de dissertations, de lettres, etc.

PICCHENA ou **PICHENA** (Curzio), philologue et homme d'Etat italien, né à San-Geminiano (Toscane) vers 1550, mort à Florence en 1629. L'habileté dont il fit preuve dans diverses missions diplomatiques lui valut la faveur du grand-duc Ferdinand, qui le nomma son principal ministre. Il remplit les mêmes fonctions pendant le règne de Cosme II, s'attacha à faire fleurir en Toscane la justice, le commerce et les arts, devint le chaud protecteur de Galilée et fut nommé, après la mort de Cosme, chef du conseil de régence chargé de gouverner la Toscane pendant la minorité de Ferdinand II. Picchena se retira enfin des affaires avec le titre de secrétaire d'Etat et la dignité de sénateur. Ce ministre, l'un des plus habiles qu'ait eus la Toscane, était bon, simple, modeste et s'était lié avec les savants les plus distingués de son temps. Il a publié une édition fort estimée de Tacite (Francfort, 1607, in-fol.), avec des notes et corrections qu'il avait d'abord fait paraître à part (Francfort, 1603, in-4°).

PICCHI (Georges), peintre italien, né à Castel-Durante. Il vivait vers la fin du XVIe siècle et se rendit à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, qui le chargea d'exécuter des peintures au Vatican, à la Scala-Santa et au palais de Saint-Jean de Latran. « Les plus grands travaux, dit Périès, ne pouvaient l'effrayer et il savait trouver dans la facilité extrême d'exécution qu'il possédait les moyens d'achever en peu de temps ce qui aurait exigé des années de la part d'un autre artiste. On disait de lui qu'il faisait voler ses pinceaux. » Picchi imita le plus souvent la manière du Baroche, qui était alors à la mode. Il a laissé de nombreuses et, pour la plupart, de très-vastes compositions, tant à l'huile qu'à fresque, lesquelles se trouvent à Rome, à Urbin, à Crémone, etc. Une de ses meilleures œuvres est le tableau de la *Ceinture*, à Saint-Augustin de Rimini.

PICCHIANTI (Jean-Dominique), graveur italien, né à Florence vers 1670. Le sculpteur J.-B. Foggini lui apprit le dessin, mais on ignore quel fut son maître de gravure. Cet artiste dessinait bien et maniait la pointe avec habileté. Il fut un des graveurs chargés de reproduire la célèbre *Galerie de Florence*. On lui doit notamment les portraits de *Léon X* et d'une *Femme inconnue*, d'après Raphaël; du *Cardinal Bentivoglio*, d'après Van Dyck; de *Fra Sébastien del Piombo*, d'après le Titien; la *Vierge à la chaise*, d'après Raphaël; le *Retour d'Agar*, d'après Pierre de Cortone; le *Tribut de César*, d'après le Titien.

PICCHION s. m. (pik-ki-on — du lat. *picus*, pic, et du gr. *chiôn*, neige). Ornith. Syn. de TRICHODROME.

PICCINI ou **PICCINNI** (Nicolo), compositeur italien, né à Bari, royaume de Naples, en 1728, mort à Passy le 7 mai 1800. Son père l'avait voué à l'état ecclésiastique; mais l'enfant était prédestiné à l'art musical. La vue seule d'un instrument de musique le faisait tressaillir et le jetait pour ainsi dire en extase. Sur les instances de l'évêque de Bari, qui eut occasion d'apprécier ses remarquables et précoces dispositions, il fut placé au conservatoire San-Onofrio de Naples, alors dirigé par Leo. Le maître, qui l'avait d'abord confié aux soins d'un répétiteur ignorant dont le jeune homme déserta aussitôt la classe, le prit dans la sienne à la suite d'un fait caractéristique. Le bruit se répandit un jour, dans l'école, que le jeune élève avait composé une messe entière. La nouvelle parvint aux oreilles de Leo, qui fit exécuter l'œuvre, dont il confia la direction à l'auteur lui-même. L'audition terminée, ses camarades éclatèrent en applaudissements unanimes. Seul, le maître, montrant un front sévère, le tança vertement de son insubordination vis-à-vis de son professeur; puis, les remontrances terminées, il l'embrassa affectueusement, et prit, dès le lendemain, Piccini dans sa propre classe. Apres la mort de Leo, Durante compléta son éducation musicale. « Mes autres disciples, disait-il, sont des élèves, celui-ci est mon fils. » En 1754, le futur auteur de *Didon* quitta le conservatoire et frappa résolûment à la porte des théâtres. Logroscino, compositeur bouffe, alors en grande vogue, avait accaparé toutes les scènes italiennes, et ses partisans écartaient avec soin tous les compétiteurs, surtout les jeunes, dont l'avénement pouvait menacer la gloire de leur maître favori. Malgré une cabale formidablement organisee, l'opera de debut de Piccini, soutenu d'ailleurs par le marquis de Vintimille, réussit pleinement. Mandé à Rome en 1758, il y écrivit son *Alessandro nell' Indie*, une de ses plus belles œuvres, puis la *Cecchina*, dont le succès devint général en Italie. Piccini fut alors considéré avec raison comme le premier maestro de l'époque. Huit autres partitions, parmi lesquelles brille l'*Olympiade*, agrandirent encore sa reputation. Mais, la mobilité italienne se donnant carriere, on chercha des rivaux à Piccini et on crut en trouver un dans Anfossi, dont les œuvres furent exaltées outre mesure. Un jour même, le public romain alla jusqu'à siffler un opéra de son ancien favori. Profondément blessé, le maestro retourna à Naples, où il reçut le meilleur accueil. Toutefois, il ne séjourna pas dans cette dernière ville. En 1775, des propositions pour l'Opéra de Paris lui avaient été faites par Laborde. La mort de Louis XV vint interrompre les négociations, qui furent peu de temps après reprises au nom de Marie-Antoinette, par l'entremise du marquis de Carraccioli, ambassadeur du roi de Naples près la cour de France. Piccini arriva à Paris en décembre 1776. Marmontel offrit aussitôt au compositeur italien un libretto de *Roland* extrait de celui de Quinault. Glück, alors à Vienne, où il terminait son *Armide*, apprend l'engagement de Piccini et la remise du poëme; il avait lui-même commencé un *Roland* sur l'ancien livret de Quinault et il jeta de dépit au feu les morceaux déjà composés. Toutefois, on l'entendit publiquement prononcer, ou, du moins, on lui attribue ces paroles: « Si le *Roland* de Piccini réussit, je le referai. » — « Tant mieux, avait dit l'abbé Arnaud auquel on annonçait les deux partitions, nous aurons un *Orlando* et un *Orlandino*. » La guerre éclata alors. Tous les ennemis de Glück, et ce dernier s'était, pendant son séjour à Paris, amassé un assez riche trésor d'inimitiés, toutes les médiocrités qu'il avait balayées de la scène lyrique portèrent aux nues l'œuvre du maestro napolitain avant même que la partition fût achevée. Le public de l'Académie royale de musique se partagea en deux camps. Les journaux et le clan littéraire se scindèrent également en deux parties. A la tête des gluckistes marchaient Arnault Suard, Coquéau, du Rollet. Les principaux piccinistes étaient Marmontel, d'Alembert, Framery, Laharpe et Ginguené. Pamphlets, libelles, injures, épigrammes débordèrent dans les feuilles publiques jusqu'au départ de Glück pour Vienne en 1779.

Armide avait été représentée avec une chance douteuse en 1777; une cabale, organisée sur de larges proportions par la secte arriérée des lullistes, qui ne permettait pas qu'on touchât au chef-d'œuvre de son maître préféré, avait presque empêché l'exécution de l'ouvrage lors de sa première représentation et se promettait de l'anéantir entièrement à la seconde. Glück, aux abois, courut supplier la reine de venir, en personne, prendre l'œuvre sous sa haute protection. La présence de Marie-Antoinette arrêta tous les sifflets. La cabale, incapable d'un troisième effort, se désorganisa; l'*Armide* fut écoutée, applaudie, et Glück pouvait espérer que ce succès porterait un coup sérieux à l'œuvre de Piccini, quand il eut la malencontreuse idée de faire suspendre, à la Comédie-Italienne, les répétitions de l'*Olimpiade* de Sacchini. A cette nouvelle, tout le Paris artiste s'émut et s'indigna. Glück s'aliéna nombre de ferventes sympathies; on voulut protester contre cet acte de lèse-fraternité musicale. Le *Roland* de Piccini fournit l'occasion d'affirmer cette protestation. Représenté le 27 janvier 1778, l'opéra fut écouté avec transports et le compositeur fut reconduit chez lui en triomphe; mais on remarqua que la reine, qui avait assisté à la première audition, n'avait pas applaudi. La guerre continua plus vive que jamais.

Berton, directeur de l'Opéra, tenta de réconcilier les deux antagonistes et, dans ce but, les réunit un soir à sa table. Au dessert, Glück, legèrement échauffé, interpella l'auteur de *Roland* en ces termes: « Mon cher ami, les Français sont d'excellentes gens, mais ils me font grandement rire. Ils veulent du chant et ne peuvent pas chanter. Vous, qui êtes un homme de talent, vous ne songez qu'à soutenir votre gloire en leur faisant de belle musique. En êtes-vous plus avancé? Croyez-moi; ici, il faut s'occuper de gagner de l'argent et laisser le reste de côté. » Le festin terminé, les deux artistes se donnèrent la main, mais leurs amis n'en continuèrent pas moins la lutte.

Devisme, plus avisé que Berton, résolut d'exploiter à son profit cet antagonisme. Il donna à chacun des deux compositeurs un livret différent, sur le même sujet, *Iphigénie en Tauride*. Le poëme confié à Glück était de Guillard; Dubreuil avait écrit le libretto de Piccini. L'œuvre du maître allemand vit le jour le 18 mai 1779. On sait quelle fut l'impression produite par cette merveille d'expression dramatique. La partition italienne, representée le 23 janvier 1781, malgré des parties excessivement remarquables, ne put se maintenir à côté de ces grandioses et sévères inspirations. Un fait plaisant signala la première représentation de l'ouvrage de Piccini. Dès l'entrée en scène de Mlle Laguerre (Iphigénie), on s'aperçut que la cantatrice était complètement ivre, ce qui fit dire qu'elle ne jouait pas *Iphigénie en Tauride*, mais *Iphigénie en Champagne*. Le départ de Glück (24 septembre 1779) avait, du reste, laissé le champ libre à Piccini. Deux nouveaux venus allaient désormais lui disputer le sceptre musical, Sacchini et Salieri.

Atys, représenté en 1780, eut une fort belle réussite. C'est vers cette époque que Sacchini arriva à Paris. Le public parisien se montra aussi ingrat envers Piccini qu'il l'avait été pour Glück; il courut au nouveau survenant. Toutefois, l'heure du déclin de

Piccini ne sonna pas immédiatement. Sacchini mit en musique une *Chimène*, à laquelle Piccini riposta par son chef-d'œuvre *Didon*. *Chimène* succomba. Disons aussi que l'admirable voix et le jeu entraînant de la Saint-Huberty contribuèrent puissamment au succès de *Didon*. Mais après ce triomphe l'astre du compositeur pâlit. De petites pièces, représentées à l'Opéra et à la Comédie-Italienne, furent froidement écoutées. L'Académie royale de musique elle-même lui suscita des entraves de toute sorte et refusa longtemps de représenter son *Adèle de Ponthieu*, qui inaugura, cependant, la nouvelle salle d'Opéra bâtie près de la porte Saint-Martin. A ce mauvais vouloir, aux rivalités qui surgirent se mêlèrent alors des pertes pécuniaires qui atteignirent douloureusement l'artiste. Piccini quitta la France en 1791 et revint à Naples. On l'accueillit à bras ouverts; mais le compositeur, ayant professé ouvertement sa sympathie pour la Révolution française, s'attira l'animosité de la cour et ses ouvrages furent sifflés. Acton, ministre des Bourbons de Naples, le consigna, pendant quatre années consécutives, dans sa demeure, lui interdisant, sous les peines les plus sévères, toute apparition dans les rues de Naples. Piccini tomba dans une profonde misère; on le vit copier lui-même les parties des psaumes qu'il composait pour les couvents, n'ayant pas de quoi payer un copiste. Enfin, l'arrivée des armées françaises vint mettre un terme à son denûment. Des amis de Paris lui procurèrent la somme nécessaire pour regagner la France en 1798. Dès son retour, il composa quelques romances pour rappeler son nom à la nouvelle génération et organisa, chez lui, des concerts particuliers dans lesquels il faisait entendre les principaux morceaux de ses opéras. Sur ces entrefaites, le premier consul s'intéressa à cette grande infortune. En 1800, on nomma Piccini inspecteur du Conservatoire; mais il était trop tard; les privations et le chagrin avaient miné son existence. Le 17 mai de cette même année, l'auteur de *Didon* s'éteignit à Passy.

Le nombre des opéras écrits par ce compositeur est presque fabuleux. Ginguené, son biographe, lui attribue cent trente-trois opéras, auxquels il faut ajouter une certaine quantité d'oratorios, des psaumes et cinq morceaux divers de musique religieuse.

Piccini était un honnête homme, et il resta toujours étranger aux cabales soulevées en son nom. Après la mort de Glück, il proposa, dans une réunion d'artistes provoquée par lui, de créer un concert annuel par souscription *pour honorer la mémoire du grand musicien, auquel la scène française devait autant que le théâtre français au grand Corneille*. Il est douteux que le célèbre maître allemand eût rendu pareil hommage au compositeur italien.

En terminant, nous citerons les principaux opéras de ce fécond compositeur : *le Gelosie* (1755); *Zenobia* (1756); la *Schiava* (1757); *Alessandro nelle Indie* (1758); la *Cecchina* (1760); l'*Olimpiade* (1761); *Didone;* la *Finta Giardiniera; Il don Chisciotto* (1770); *Lo Sposo burlato; Il ritorno di don Calandrino; Roland* (1778); *Atys* (1780); *Iphigénie en Tauride* (1781); *Adèle de Ponthieu* (1781); *Didon*, grand opéra (1783); la *Griselda* (1793); *Il servo padrone* (1793), etc.

PICCINI (Louis), compositeur italien, fils du précédent, né en 1766, mort à Paris en 1827. Il fit son éducation musicale sous la direction de son père, qu'il suivit en France, et en 1784 son premier opéra fut représenté au théâtre Beaujolais. En 1791, il suivit son père à Naples, puis se rendit à Stockholm, où il exerça, pendant cinq ans, les fonctions de maître de chapelle de la cour. De retour à Paris en 1801, il fit représenter à l'Opéra et à Feydeau quelques ouvrages qui n'eurent aucun succès. Ces chutes incessantes le déterminèrent à renoncer au théâtre pour se livrer au professorat.

Quinze partitions et quelques sonates pour piano composent l'avoir musical de ce compositeur.

PICCINI (Louis-Alexandre), compositeur français, né à Paris en 1779, mort en 1850. Il était le fils d'un frère aîné du précédent et il eut Lesueur pour maître de composition; il termina son éducation musicale sous la direction de son grand-père, quand celui-ci revint à Paris en 1798. Pianiste habile et lecteur consommé, Louis Piccini fut choisi comme accompagnateur au théâtre Feydeau, puis passa au même titre à l'Opéra. Nommé second accompagnateur de la chapelle de Napoléon Ier, il devint, en 1814, premier accompagnateur de la chapelle du roi, et enfin il fut chargé de la direction du chant à l'Opéra et de la mise en scène, à ce théâtre, des ouvrages nouveaux. Destitué en 1826, il se mit à enseigner le chant. Piccini, en sa qualité de chef d'orchestre du théâtre de la Porte-Saint-Martin et d'autres scènes du boulevard, a écrit la musique d'une immense quantité de mélodrames, féeries et ballets, parmi lesquels on cite : la *Pie voleuse*, le *Vampire*, les *Deux forçats*, le *Monstre et le magicien*, *Trente ans ou la Vie d'un joueur* et *Guillaume Tell*. Malgré ces occupations absorbantes, ce musicien a encore trouvé le temps d'écrire vingt-cinq médiocres partitions d'opéra-comique, représentées tant à Feydeau qu'au Gymnase, aux Variétés, à l'Opéra et au théâtre des Jeunes-Artistes de la rue de Bondy, plus une quantité fabuleuse de romances et ariettes et de petits morceaux pour piano.

PICCINI, joueur de marionnettes qui a eu l'honneur de fournir à l'éditeur de *Punch and Judy* (v. PUNCH AND JUDY) la principale partie du texte de ce drame des marionnettes anglaises. Cet Italien parcourait, à la fin du XVIIIe siècle, les villes et les hameaux d'Angleterre avec des marionnettes apportées de son pays. Devenu, avec les années, plus célèbre et moins ingambe, Piccini fixa sa résidence à Londres. Vers 1820, il ne promenait plus son petit théâtre que dans le voisinage classique de Drury-Lane. « Il avait, dit M. Magnin dans son *Histoire des marionnettes*, joué d'abord *Pulcinella* dans sa langue natale et suivant le goût italien; mais peu à peu il saisit le vrai caractère et l'accent saxon de Punch, et finit par adopter le canevas plus sombre que préférait le goût britannique. »

PICCININO (Nicolas), l'un des plus fameux condottieri du XVe siècle et l'un des plus grands généraux de l'Italie, né à Pérouse en 1375, mort à Milan en 1444. Il s'attacha dès sa première jeunesse à Braccio de Montone, chef de la noblesse émigrée de Pérouse, et plus tard prince de cette ville; il lui succéda dans le commandement des *bracceschi* ou *milice de Braccio*, servit ensuite les Florentins, puis Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. En 1430, il battit le comte d'Urbin, qui assiégeait Lucques, vainquit le célèbre Carmagnole (1431), et François Sforza (1434), avec qui il eut souvent l'occasion de se mesurer au milieu des guerres continuelles qui déchiraient l'Italie. Il reçut la souveraineté de Bologne (1438), faillit être fait prisonnier par Sforza dans le château de Ten (1439), puis s'empara de Vérone, fut battu à Anghiari par les troupes florentines (1440), se rendit maître (1441) des forteresses du Bressan et du Bergamasque, et fut adopté par le duc de Milan dans la maison Visconti, par le roi Alphonse de Naples dans celle d'Aragon. Mais peu après une série de revers commença pour Piccinino. Bologne se révolta contre lui (1443); cette même année, il fut complétement défait par Sforza à Monteloro; son fils, battu de son côté, tomba entre les mains de l'ennemi. Profondément affecté de ces désastres et frappé de paralysie, le célèbre condottiere mourut peu après à l'âge de soixante-dix ans.

PICCININO (François), condottiere italien, fils du précédent, mort à Milan en 1449. Il servit sous son père en qualité de lieutenant et, malgré son courage et son sang-froid, il n'éprouva presque constamment que des revers. Chargé par son père du gouvernement de Bologne, il provoqua un soulèvement par l'arrestation de plusieurs nobles bolonais, perdit la souveraineté de cette ville (1443), fut attaqué dans une île du Pô (1446) et éprouva un échec complet. François Piccinino servit ensuite dans l'armée de François Sforza.

PICCININO (Jacques), condottiere, frère du précédent, né en 1420, mort en 1465. Il succéda à son frère comme général dans les troupes milanaises, rompit avec François Sforza lorsque ce dernier se fit proclamer duc de Milan (1450) et passa alors au service de Venise, qui l'employa à combattre Sforza. La paix ayant été signée entre les Etats de Venise et de Milan (1454), Piccinino forma une compagnie d'aventuriers, à la tête desquels il envahit le territoire de Sienne (1455), s'empara de plusieurs forteresses, laissa ses hommes se livrer à une licence effrénée, puis se mit successivement à la solde du roi de Naples Alphonse d'Aragon (1456), du duc d'Anjou, compétiteur de ce prince au trône de Naples, du successeur d'Alphonse, Ferdinand d'Aragon (1463), moyennant une pension de 90,000 florins d'or et la cession de divers territoires. Vers la même époque, le hardi condottiere épousa Drusiana, fille de François Sforza. Il était arrivé au sommet de la fortune, lorsque le roi de Naples, qui voulait se débarrasser de lui, l'appela dans cette ville, lui fit la plus brillante réception, puis donna tout à coup l'ordre de le jeter en prison avec son fils et de le mettre à mort.

PICCINISTE ou **PICCINNISTE** s. (pik-si-ni-ste — de *Piccini*, n. pr.). Mus. Partisan de Piccini, de sa manière, de son style : *Les* PICCINISTES *et les gluckistes*.

PICCINNI (Nicole), compositeur italien. V. PICCINI.

Picciola, roman, par M. X. Saintine (Paris, 1836). Ce petit livre a eu plus de quarante éditions; c'est assez dire quel succès prodigieux il a obtenu. L'Académie a sanctionné le goût du public en décernant à l'auteur une médaille de 3,000 francs, et Villemain a très-bien apprécié ce roman d'un genre à part dans ce passage de son rapport : « Dans notre existence moderne surchargée de travail et avide de distractions, dit l'illustre secrétaire perpétuel, les romans, il faut l'avouer, sont de puissants précepteurs pour le bien et pour le mal.... La société doit donc reconnaissance aux hommes de talent qui font servir cette voie de communication rapide et populaire à l'encouragement de nobles penchants, à la culture de l'âme, ou même à de purs et gracieux délassements de l'esprit. A ce titre, un roman à demi psychologique, à demi mondain, *Picciola*, l'histoire d'une fleur et d'un prisonnier pour principaux personnages, a paru présenter un intérêt moral. Il y a bien des siècles, un écrivain fort grave, presque un père de l'Église, disait aux athées de son temps : « Une fleur, non pas de la prairie, » mais du buisson, ne suffit-elle pas pour vous » montrer quel sublime artisan que le créateur » de l'univers? » M. Saintine a-t-il pris dans Tertullien cette pensée, sujet de sa fiction? Ou plutôt ne l'a-t-il pas trouvée dans l'étude chérie de la botanique, dont il s'occupe comme des lettres? Il suppose un homme, comblé de tous les biens de l'esprit et de la fortune, mais devenu sceptique par l'abus du raisonnement et la satiété du bonheur des sens. Ce bonheur cesse : prisonnier d'État tout à coup, l'homme incrédule à Dieu et aux affections de la vie est averti de la Providence par l'aspect d'une petite fleur qui croît entre les pavés de la sombre cour de son cachot. Il s'y attache comme à la compagne de sa solitude; il la contemple, il l'aime; et ce faible ouvrage de la nature le ramène insensiblement vers le Dieu qu'il a méconnu, et en attirant sur lui, dans sa prison même, d'autres regards humains, le conduit vers une affection plus réelle et plus douce, à laquelle il doit bientôt la liberté et le bonheur de l'âme. Cette fiction, placée sous la date de Marengo et de l'Empire, contraste un peu avec la fierté politique et guerrière d'une telle époque; mais cela même n'est pas sans quelque charme. On croit lire parfois un de ces poëtes mystiques de l'Orient, qui, dans les jardins délicieux de Schiraz, chantent les amours du rossignol et de la rose, et, d'une image gracieuse, font sortir un élan vers le ciel. La raison et le goût sévère ont bien quelque chose à dire. Mais le roman de M. Saintine a deux mérites assez rares, même de nos jours : l'imagination y est pure et la sensibilité vraie. » Ce que M. Villemain dit avec une réserve ingénieuse et spirituelle, avec la modération qui convient au secrétaire perpétuel de l'Académie, nous pourrions le dire avec plus de franchise; mais les critiques auxquelles donne prise *Picciola* nous semblent assez clairement exprimées dans les compliments si finement railleurs de M. Villemain. Contentons-nous d'ajouter néanmoins que, si le nom de M. Saintine doit échapper à l'oubli, ce sera grâce à *Picciola* et aux pages excellentes que ce livre renferme.

PICCIOLO s. m. (pik-tchio-lo). Métrol. Monnaie de compte de Sicile, valant, au pair, 0 fr. 004. ‖ Monnaie de compte de l'île de Malte, qui, au pair, vaut 0 fr. 0015.

PICCIONI (Vincent), homme politique français, né à Pino, canton de Luri (Corse) en 1812. Il appartient à une famille de régime italienne. Lorsqu'il eut terminé ses études au collége de Sorèze, il fit son droit à Toulouse, puis alla exercer la profession d'avocat à Bastia, où il devint bâtonnier de son ordre. Des intérêts de famille l'ayant appelé aux îles danoises de Saint-Thomas, il y dirigea pendant six ans un comptoir français et fut pendant quelque temps vice-consul de France. Après avoir visité le Canada, les États-Unis et une partie de l'Amérique du Sud, il revint à Bastia, fut nommé maire de cette ville et devint peu après membre du conseil général de la Corse. Étant venu se fixer ensuite dans de vastes propriétés qu'il possède dans la Haute-Garonne, il devint membre du conseil général dans le canton de Revel, se porta candidat au Corps législatif avec l'appui du gouvernement dans ce même département en 1863 et fut élu député. Aux élections générales de 1869, il obtint, non sans peine, une réélection. M. Piccioni appuya constamment de ses votes la désastreuse politique de l'Empire et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870.

Piccolino, comédie en trois actes, en prose, par M. Victorien Sardou (théâtre du Gymnase, 18 juillet 1861). Marthe, la fille adoptive du pasteur protestant d'un village de Suisse, s'est laissé séduire, [illegible] mariage, par un jeune peintre parisien en tournée artistique dans les montagnes de l'Helvétie. Frédéric est retourné dans son pays sous un prétexte quelconque, en jurant à Marthe de revenir [illegible], mais il y a [illegible] un an de cela, et Marthe a [illegible] passé ses journées à regarder au loin sur la route de France, elle ne voit rien venir. Un jour, deux rapins entrent au presbytère [illegible] l'hospitalité de quelques heures, et Marthe les entend parler entre eux de leur camarade Frédéric et du bruit que fait à Paris dans les ateliers le récit de ses aventures galantes dans la ville de Rome. La jeune fille abandonnée n'hésite pas; elle laisse une lettre d'adieu à son père adoptif et quitte furtivement son humble toit. Le second acte se passe à Rome; dans le jardin de Tivoli, au milieu de rapins et de [illegible] quittancennes, [illegible] en train de [illegible] jolie Florentine, Hélène Strozzi. Un moment après arrive [illegible] sur la tête tout un musée de figurines en plâtre. L'enfant est [illegible] de Venise [illegible] pour [illegible] c'est [illegible] accepte [illegible] avec empressement, et on le [illegible], à l'acte suivant, chez Frédéric, maintenant assez sans façon à belle Hélène Strozzi toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Un jour Marthe, que tout le monde a reconnue dans Piccolino, raconte en plein atelier sa propre histoire, mais sous des noms supposés. Un peu d'émotion, puis beaucoup d'indifférence, voilà ce qu'elle obtient du cœur de Frédéric. Celui-ci d'ailleurs songe sérieusement à épouser Hélène, car elle est d'une excellente famille, et il le ferait, si le frère de la jeune fille ne s'opposait de toutes ses forces à une union qu'il regarde comme une mésalliance. L'orgueil de Frédéric regimbe; il veut tout mettre à feu et à sang, tuer le frère et enlever la sœur; mais Piccolino réussit à faire tomber sa colère et à reconquérir son cœur en reprenant ses habits de femme et son doux nom de Marthe. « Du gros rire et de petites larmes, dit M. Paul de Saint-Victor, l'élégie logée chez la parodie, les joyeusetés des Délassements-Comiques alternant avec la sensiblerie de l'ancien Gymnase, des lieux communs rajeunis par leur bizarre assemblage, des effets excentriques produits par des moyens surannés et, par-dessus tout cela, une pétulance, un entrain, un brio scénique irrésistible. »

PICCOLISSIMO s. m. (pik-ko-liss-si-mo — mot ital. superlatif de *piccolo*, petit). Jeux. V. PICCOLO.

PICCOLO s. m. (pik-ko-lo — mot ital. qui signif. *petit*). Jeux. Au boston, Coup qui se joue un seul contre trois, et qui consiste à ne faire qu'une levée : PICCOLO *en cœur*. PICCOLO *en trèfle*. ‖ On dit aussi PICCOLISSIMO.

PICCOLOMINI, une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Italie. Originaire de Rome, elle s'établit à Sienne, se fit admettre, en 1458, dans l'ordre populaire, disputa longtemps le pouvoir aux Petrucci et gouverna la république de 1538 à 1541. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

PICCOLOMINI (Æneas-Sylvius), pape. V. PIE II.

PICCOLOMINI (Jacques AMMANATI, plus connu sous le nom de), cardinal italien, né près de Lucques, en 1422, mort en 1479. Il se rendit à Rome après avoir étudié les belles-lettres à Florence, devint secrétaire du cardinal Capranica (1450), puis secrétaire apostolique (1460), et gagna la confiance de Pie II, qui lui donna, par une sorte d'adoption, le nom de Piccolomini, le nomma évêque de Pavie et lui conféra le chapeau de cardinal (1461). Sous le pontificat de Sixte IV, il fut successivement nommé légat dans l'Ombrie (1472), évêque de Frascati (1477) et de Lucques. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, on a de lui : [illegible] (Milan, 1506, in-fol.). Ces commentaires fort intéressants contiennent l'histoire de l'Europe de 1464 à 1469 et font suite à l'ouvrage historique de Pie II. Les 782 [illegible] également d'un haut intérêt et remplies de curieux détails. Citons encore de ce cardinal : *H*[illegible] *Podiebradio*, publiée avec les *Commentarii* de Pie II (1616).

PICCOLOMINI (Alexandre, [illegible]), [illegible] dans la même ville en 1578. Passionné pour l'étude, [illegible] mathématiques, la médecine, cultiva en même temps la poésie, devint en 1540 professeur de [illegible] ensuite à Rome, qu'il quitta au bout de sept ans, et se retira alors à Sienne. Sa douceur, [illegible] mini passe pour s'être, le [illegible] ges de philosophie. Il laissa [illegible]

PICCOLOMINI (François, [illegible]), né à Sienne en [illegible], mort en 1604. Il eut pour [illegible], à Padoue, celui qui devait devenir pape sous le nom de Sixte-Quint. [illegible] de la philosophie à Sienne, à [illegible], à Pérouse (1550), à Padoue [illegible] s'attacha à remettre en honneur [illegible] de Platon délaissée pour celle d'Aristote. Ses

[illegible] : *Universa phi*[illegible]

[illegible]

PICCOLOMINI [illegible] siège en 1588, se signala par ses talents et [illegible] ouvrages [illegible].

PICCOLOMINI [illegible] de Monte[illegible] vers 1540, [illegible] et am[illegible] à tous [illegible] et ce[illegible] plus célèbres de son temps. Chef d'une bande d'assassins de [illegible] les États de l'É[illegible] Grégoire XIII qui l'avait excommunié, passa ensuite au service [illegible] au bout de huit [illegible] l'Italie. Le grand-[illegible] battu et fait prison[illegible] pendre en 1591.

PICCOLOMINI [illegible] médecin, né à [illegible] la fin du XVIe siè[illegible] ouvrit des [illegible] un ouvrage ayant [illegible] (Rome, 1586, in-fol.) et qui fut réimprimé sous le [illegible] (Vérone, 1754, in-fol.). Dans cet ouvrage, Piccolomini dé[illegible].

PICCOLOMINI (Octave), général autr[illegible] des précédents, né à Sienne en 1599, mort à Vienne en 1656. Après [illegible] dans les troupes [illegible] passa en Allemagne [illegible] Lutzen [illegible] où il commandait le corps de cavalerie que Gus[illegible] personne et sous les [illegible]. Piccolomini fut [illegible] de camp, puis contribua à la défaite du duc de Weimar à Nord[illegible] plusieurs villes de [illegible] passa, en 1635, dans les Pays-Bas, y secourut les Espagnols [illegible] par les Français, [illegible] les Hollandais, qui attaquaient le fort de Schenk (1636), et dé[illegible] siège [illegible] essaye vainement d'enlever Pont-à-Mousson, il se replia sur la [illegible] Bohême, y mit un [illegible] battit les Suédois à Neubourg (haut Palatinat) en 164[illegible] par Torstenson [illegible] la grande réputation qu'il avait [illegible] de guerre au [illegible] service de l'Espa[illegible] en chef dans les Pays-Bas, où il soutint un combat naval contre les [illegible] françaises combinées. En 1648, l'empereur rappela Piccolomini avec [illegible] et le chargea de combattre encore les Suédois, qui avaient fait de nouveaux progrès et qui étaient secondés par Turenne. Peu après, la paix ayant été résolue, il reçut la mission de se rendre [illegible] comme plénipotentiaire de l'Autriche et, après la paix de W[illegible] le titre de prince [illegible] le roi d'Es[illegible].

Piccolomini [illegible] partie de la trilogie de W[illegible] par Schiller. V. WALLENSTEIN.

PICCOLOMINI (Marietta), cantatrice italienne, née à Sienne en 1836. Elle appartient [illegible] la Péninsule; elle compte parmi ses aïeux un pape, et un de ses parents porte actuellement le chapeau de cardinal. Mlle Piccolomini eut pour [illegible] les planches! La jeune fille insista si vive[illegible] possède le ce feu sacré et de cette volonté qui font les [illegible] théâtre [illegible] *La*[illegible] sité poussèrent la foule vers cette Lucrezia [illegible] lieres de Londres. Le nom de l'artiste, sa naissance aristocratique étaient bien pour quelque chose dans le fanatisme qu'elle inspira [illegible] le nom de la cantatrice siennoise ayant passé le détroit et frappé [illegible] français. M. [illegible] Théâtre-Italien de Paris; elle y débuta dans son rôle de prédi[illegible] *Traviata*. Le succès ne répondit pas à l'attente de ses admirateurs d'outre-Manche. L'actrice ne laissait rien à désirer, mais la cantatrice était loin d'être [illegible] sous le rapport de la voix et de la science du chant. « C'est, dit un critique de l'é[illegible] que Mlle Piccolomini, petite, svelte, espiègle, éveillée et bondissante, tressaillant comme un roseau à la moindre impression. Tout parle en elle, sa physionomie mutine, ses yeux expressifs, ses poses naturelles et distinguées, ses gestes passionnés, jusqu'au petit dandinement qu'elle imprime fréquemment à sa tête fine et rêveuse. C'est une Italienne grande dame, heureuse de jouer la comédie et de chanter, heureuse d'amuser le public en s'amusant elle-même. Sa voix est maigre, rugueuse, dépourvue d'éclat et de fluidité; son éducation vocale est des plus incomplètes; elle attaque avec une hardiesse incroyable et une insouciance d'enfant les traits semés dans son rôle et les achève à la [illegible], quand elle peut les mener à fin; mais elle dit d'une façon si intelligente, elle a un tel sentiment scénique; l'émotion, la passion débordent tellement en elle, qu'on oublie presque ses immenses défauts. On ne peut pas analyser, au point de vue rigoureux, le talent de Mlle Piccolomini; il ne tiendrait pas contre un examen attentif; mais entendez-la sans parti pris; voyez-la marcher avec grâce, écouter attentivement et tressaillir au moindre souffle de la passion; regardez les limpides diamants noirs de ses yeux qui reflètent le brûlant foyer intime, et la magie opérera malgré la résistance du sang-froid. C'est une enfant admirablement douée qui a tout à apprendre, mais qui n'est liée par aucun principe vicieux et qui possède ce don suprême que rien ne peut remplacer, le charme. Elle est toujours de bonne compagnie, quelle que soit la situation, quelle que soit l'émotion qui la transporte. En somme, malgré les sérieuses réserves à faire sur la voix et le talent de la débutante, Mlle Piccolomini n'est pas une artiste ordinaire, et son nom montera haut si elle consent à écouter les conseils des esprits désintéressés. »

Mlle Piccolomini ne fit qu'une courte apparition à Paris et n'y chanta que la *Traviata*. Jugée trop sévèrement par un public très-exigeant, elle repassa le détroit pour retrouver les admirations de la gentry londonienne. Retrempée par l'accueil chaleureux du public anglais, elle fit ses adieux à la Grande-Bretagne et s'embarqua pour l'Amérique, où l'attendait, pensait-elle, le glorieux tapage qui avait signalé le voyage de Jenny Lind. Après une ample moisson de dollars et de bravos, Mlle Piccolomini revint en Italie; elle est une des *dive* en grande faveur au delà des monts.

PICCOLOS (Nicolas-Sava), médecin et écrivain grec, né de parents grecs à Ternova (Bulgarie) en 1792, mort en 1864. Il commença à Bukharest son instruction, qu'il alla achever à Paris, occupa pendant quelques années, à partir de 1823, une chaire de philosophie à l'université de Corfou, puis abandonna l'enseignement et se rendit à Bologne, où il apprit la médecine. Pendant un second voyage qu'il fit en France, Piccolos publia d'intéressants articles sur l'état de la médecine en Italie. Il alla se fixer ensuite à Bukharest, y pratiqua avec succès l'art médical, devint inspecteur des écoles et des hôpitaux civils et quitta encore une fois cette ville pour revenir à Paris en qualité de correspondant littéraire de l'*Ephorie*. Indépendamment d'un grand nombre d'articles, insérés dans divers recueils littéraires, Piccolos a publié : *Philomouson parerga* (Paris, 1839), recueil de poésies composées par lui et de traductions en vers de morceaux de Béranger, de Schiller, de Byron, etc.; *Pa*[illegible] (Leipzig, 18[illegible]) ouvrage en vers, qui passe pour sa meilleure œuvre; des traductions en grec du [illegible], des *Romans de Ber*[illegible] de Saint-Pierre (1841), un *Supplément à l'A*[illegible] *grecque* (1853, in-8°), [illegible] des animaux d'Aristote (1863), etc.

PICCON (Louis), avocat et homme politique français, né à Nice vers 18[illegible]. Son père servit la France comme magistrat sous le premier Empire. M. Louis Piccon étudia le droit, se fit recevoir avocat et [illegible] pendant [illegible] à Nice. [illegible] par ses concitoyens [illegible] au Parlement de Turin, [illegible] appuya la politique [illegible]. Après l'annexion de Nice à la France (1860), il [illegible] de cette ville ayant été [illegible], M. Piccon reprit la profession d'avocat et [illegible] Alpes-Mari[illegible] membre de l'Assemblée [illegible] républicaine, M. Piccon alla siéger au centre gauche. Le [illegible] mois suivant, M. Marc Dufraisse ayant déclaré qu'il avait posé sa candidature dans les Alpes-Maritimes parce qu'elle représentait la France insultée par un groupe de députés sécessionnistes au nombre desquels se trouvait M. Piccon, ce dernier affirma qu'il n'existait à Nice qu'un nombre imperceptible de séparatistes et qu'il n'était pas de ce parti. Le député des Alpes-Maritimes vota pour la paix, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, pour la loi qui supprimait la municipalité de Lyon et pour M. Thiers lors de la coalition du 24 mai 1873. Après l'arrivée au pouvoir du maréchal Mac-Mahon, M. Piccon appuya de ses votes la politique de réaction à outrance de M. de Broglie et se prononça contre la liberté des enterrements civils, pour la loi Ernoul, etc. Invité, au mois d'avril 1874, à un banquet offert par le maire de Nice aux syndics italiens du chemin de fer de Nice à Coni, M. Piccon porta un toast en italien et prononça ces mots : « J'ai la ferme confiance que, dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie héroïque, victime de l'indépendance italienne, reviendra à sa vraie patrie... Si, dans ce beau jour, je n'étais plus de ce monde pour saluer le retour de Nice à la mère patrie, mes cendres électrisées, j'en suis certain, renaîtraient pour me permettre de prendre part à la fête commune. » Ces paroles, prononcées par un député français dans un banquet officiel, furent reproduites par les journaux et eurent un grand retentissement. Le gouvernement ouvrit une enquête, et M. Piccon, comprenant qu'il lui devenait impossible de siéger désormais à la Chambre, envoya, le 4 mai, sa démission de député au président de l'Assemblée.

PICE s. f. (pi-se). Métrol. Monnaie de compte des possessions britanniques de l'Inde, valant, au pair, 0 fr. 047.

PICÉ, ÉE (pi-sé). Ornith. Syn. de PICIDÉ, ÉE.

PICÉA s. m. (pi-sé-a — du lat. *pix, picis*, poix). Bot. Nom scientifique du genre épicéa, appliqué aussi, mais improprement, par quelques auteurs, au genre sapin.

PICENTINS, en latin *Picentini*, peuple de l'Italie ancienne, au S. de la Campanie et au N. de la Lucanie. Il habitait la côte du golfe de Pœstum depuis Surrentum jusqu'à l'embouchure du Silarus. Les Picentins, dont le territoire forme aujourd'hui la partie N.-O. de la province appelée Principauté Citérieure, paraissent avoir été une colonie venue du Picenum. Leur chef lieu était Picentia; les autres villes principales, Surrentum, Salernum, Nuceria et Nola. Ils furent soumis par les Romains de 343 à 266 av. J.-C.

PICENUM, contrée de l'Italie ancienne, entre l'Apennin à l'O., l'Adriatique à l'E., l'Ombrie au N. et le pays des Marses au S. Ce pays, plus fertile en fruits qu'en céréales, produisait surtout des olives, du vin et des poires. Il correspond actuellement aux provinces italiennes de Macerata, Ancône, Fermo, Ascoli et à la partie septentrionale de l'Abruzze Ultérieure Ire. Les villes principales étaient Ancône, Firmum, Castrum Novum, Hadria, Asculum, Interamna et Capra Maritima. Dans les temps les plus reculés, le Picenum était habité par les Ombriens; ceux-ci furent vaincus par les Sabins, dont l'armée, suivant la tradition, était conduite par un pivert (*picus*); de là le nom de ce pays et celui de ses habitants, *Piceniens* ou *Picentes*. Les habitants du Picenum secondèrent les Gaulois et Pyrrhus dans leurs guerres contre Rome, qui les soumit en 268 av. J.-C. Sous Auguste, le Picenum fut avec l'Ombrie compris dans la 5e région de l'Italie; puis, sous Adrien, il forma avec la Toscane un des quatre consulariats entre lesquels l'Italie fut divisée. Au IVe siècle de l'ère chrétienne, ce pays subit une nouvelle division; nous le voyons alors divisé en *Picenum Suburbicarium*, capitale Spolète, dans la partie occidentale de l'ancien Picenum, et en *Picenum et Flaminie*, capitale Ravenne, composé des côtes de l'ancien Picenum, de l'Ombrie et de la Cisalpine jusqu'au Pô. Asculum, capitale de l'ancien Picenum, fut la ville où éclata la guerre sociale l'an 91 av. J.-C.

PICERNO, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 13 kilom. O. de Potenza, ch.-l. de mandement; 4,620 hab. Carrières de marbre.

PICERTHIE s. f. (pi-ser-tî — du lat. *picus*, pic; *certhia*, grimpereau). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des certhiidées, qui a des analogies avec les pics et les grimpereaux, et dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PIC GRIMPEREAU s. m. Ornith. Nom vulgaire des picucules.

PICHACHA s. m. (pi-cha-cha). Démon indien.

— **Encycl.** Le culte des démons, qu'on retrouve chez tous les peuples idolâtres, est établi et généralement pratiqué dans l'Inde, où on les désigne sous les noms génériques de *pichachas*, de *dévas* ou de *boutams* (éléments, comme si ces éléments n'étaient autre chose que des esprits malins personnifiés et causes premières de tous les désordres qui règnent dans la nature. Divers temples ont été consacrés au culte de ces démons; il existe même des districts où ce culte est presque exclusif. Dans la longue chaîne de montagnes qui borne à l'ouest le Mysore, la plupart des habitants ne reconnaissent pas d'autre divinité que le diable. Chaque famille a un démon auquel elle offre des adorations et des sacrifices, afin qu'il les préserve des maux que les démons de leurs ennemis pourraient leur causer. Leur image se retrouve partout dans ces contrées; ils sont représentés sous une figure hideuse; le plus souvent c'est une pierre informe et noircie. Chaque *pichacha* a son nom particulier; il y en a de plus méchants et de plus puissants que les autres, et c'est à ceux-là qu'on s'adresse de préférence. Tous ces malins esprits aiment les sacrifices sanglants : on immole fréquemment en leur honneur des buffles, des cochons, des boucs, des coqs et autres victimes. Lorsqu'on leur offre du riz, il doit être teint de sang. Ils ne dédaignent pas non plus les offrandes de liqueurs et de drogues enivrantes, ni celles des fleurs, pourvu qu'elles soient rouges. On a remarqué que le culte direct des démons est plus universellement établi dans les contrées montagneuses, agrestes ou éloignées des grandes masses de population. Les habitants de ces lieux sauvages, qui n'ont que de rares communications avec les pays où la civilisation est plus avancée, sont aussi plus ignorants, plus pusillanimes et, par conséquent, plus superstitieux encore. Tous les maux, toutes les contrariétés qu'ils éprouvent sont imputés aux *pichachas*, dont ils croient s'être attiré la haine, et c'est pour les calmer qu'ils se montrent si dévots envers eux. Des peuplades sauvages dispersées dans les forêts de la côte de Malabar, sur les montagnes du Carnatique et ailleurs, où elles sont connues sous les noms génériques de Kahdoukourou-barous, Soligurous, Iroulers, etc., ne reconnaissent d'autres dieux que ces démons.

PICHARD (François-Louis), médecin, né à Paris en 1797. Il fut chirurgien militaire de 1813 à 1814 et fit, en cette qualité, la campagne de France. De retour à Paris, il suivit les cours de Dupuytren de 1815 à 1818, fut reçu docteur à Paris en 1819 et se fixa dans cette ville. Le docteur Pichard se distingua par son zèle dans les diverses épidémies cholériques et fit des maladies des femmes et des enfants l'objet d'une étude particulière. Nous citerons de lui : *Tableau synoptique de tous les symptômes des diverses affections syphilitiques* (grande feuille in-plano, 1828); *De la léthargie et des signes qui distinguent la mort réelle de la mort apparente* (Paris, 1830, in-8°); *Histoire des affections qui peuvent occasionner la mort subite et indication des secours à donner aux personnes qui en sont atteintes* (1838, in-8°); *Des abus de la cautérisation dans les maladies de la matrice* (1846, in-8°); *Traitement rationnel et pratique des ulcérations du col de la matrice* (1847, in-8°); *Des ulcérations et des ulcères du col de la matrice et de leur traitement* (Paris, 1848, in-8°), etc.

PICHARD (Auguste), philologue français, né à Paris en 1815, mort dans la même ville en 1838. Il s'adonna à l'étude des langues modernes avec un tel succès, qu'à quinze ans il fut admis au *Journal de Paris* et au *Constitutionnel* comme traducteur des journaux anglais, allemands, espagnols et italiens. Après avoir suivi les cours de l'École de droit, il reprit l'étude des langues, apprit l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le persan, devint membre de la Société asiatique, secrétaire du cabinet de M. Thiers, ministre de l'intérieur (1833), puis sous-chef du bureau des secours généraux, et mourut d'excès de travail à vingt-trois ans. On lui doit : *Essai sur la poésie latine* (Paris, 1832); l'*Hucendilha, contes psychologiques* (Paris, 1832, in-8°); l'*Orientaliste*, cours d'hébreu (Paris, 1835, 14 livraisons in-4°), des traductions de la *Description générale de la Chine*, par John Davis (1837, in-8°), et du *Livre de la bonne doctrine* (1837, in-8°), etc.

PICHAT (Michel), auteur dramatique français, né à Vienne (Isère) en 1790, mort à Paris en 1828. Comme il était assez riche pour faire de la littérature en amateur, il vint s'établir à Paris et débuta par quatre pièces de théâtre composées en collaboration avec des faiseurs de l'époque. Une tragédie de *Turnus*, remarquable par un certain souffle patriotique, fut reçue au Théâtre-Français et arrêtée par la censure. Michel Pichat en inséra quelques fragments dans un prologue, *les Trois genres*, joué à l'Odéon pour l'ouverture de la saison de 1824. L'année suivante, *Léonidas*, tragédie en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 26 novembre 1825), fut un des plus brillants succès de l'année. Talma y joua le principal rôle. Ce succès était dû en partie à l'enthousiasme que la cause des Grecs soulevait alors en France; mais il était aussi mérité par de beaux vers et de nobles sentiments exprimés avec éclat et vigueur. Nous reproduisons une tirade qui, débitée par Talma, chargé du rôle de Léonidas, était surtout accueillie avec des applaudissements frénétiques. Elle donnera une idée des qualités et des défauts du poète. C'est Léonidas qui harangue ses compagnons :

Les tyrans effrayés détourneront leurs pas.
Alors, des temps fameux évitant les voûtes sombres,
Le voyageur sur Sparte évoquera nos ombres,
Et de Léonidas et de ses compagnons
Les échos n'auront pas oublié les grands noms.

C'est encore du classique pur; on pressent pourtant l'avénement prochain du romantisme.

« Pichat, dit un de ses biographes, avait des opinions républicaines très-avancées, dont l'influence se fait sentir dans ses tragédies de *Turnus* et de *Léonidas*. Il leur demanda encore le sujet d'une troisième tragédie, *Guillaume Tell*, qui fut reçue aux Français et jouée avec succès le 22 juillet 1830. A cette époque, l'auteur était mort. On doit à Pichat les ouvrages suivants : *l'Indépendant, à M. le comte Decazes* (Paris, 1819, in-8°); *Ali-Pacha*, mélodrame en trois actes, par Alfred (pseudonyme de Pichard) et de Comberousse (Paris, 1822, in-8°); *Louis* ou le *Père juge*, mélodrame en trois actes (Paris, 1823), avec Saint-Hilaire et de Comberousse; *Eudore et Cymodocée*, tragédie en cinq actes et en vers, avec Gary (Paris, 1824, in-8°); les *Trois genres*, prologue en un acte par Scribe (théâtre de l'Odéon, 27 avril 1824); la scène de tragédie est de Pichat (extraite de *Turnus*), la scène de comédie est de Dupaty; celle du vaudeville, seule, appartient à Scribe. Un poëme, le *Dévouement des médecins français à Barcelone*, obtint un accessit au concours de poésie de l'Académie française (1822). On cite encore de Pichat une pièce de vers sous ce titre : *Aux mânes de Muzet*, insérée dans la *Muse française* (1823, in-8°).

PICHAT (Léon LAURENT-), littérateur français. V. LAURENT-PICHAT.

PICHDADIENS, dynastie persane. V. PICHTADIENS.

PICHEGRU (Charles), général français, né à Arbois (Jura) le 16 février 1761, mort à Paris le 5 avril 1804. Ses parents étaient peu aisés; il fut élevé par charité dans une école que tenaient à Arbois des religieux minimes et montra quelques aptitudes pour les sciences exactes. Un de ses professeurs, le Père Patrault, envoyé au collége de Brienne, tenu par des moines du même ordre, l'emmena avec lui et lui fit avoir une modeste place de répétiteur de mathématiques lorsqu'il eut terminé ses études. On a prétendu qu'il avait eu Bonaparte pour élève; il paraît que les registres de l'établissement démentent cette assertion et que c'est à peine s'ils purent s'y connaître. Pichegru ne songeait alors ni à suivre la carrière de l'enseignement, ni à se faire soldat; il se croyait quelque vocation religieuse et ce fut le Père Patrault qui le détourna d'entrer dans un couvent. Il s'engagea, en 1783, dans le 1er régiment d'artillerie à pied, franchit vite les grades inférieurs grâce à l'instruction qu'il possédait et fut nommé sergent. C'était, dans cette arme, le bâton de maréchal des roturiers. Il quitta son régiment, rejoignit en Amérique le petit corps d'armée emmené par La Fayette et Rochambeau et revint en France avec le grade d'adjudant sous-lieutenant. Il était à Besançon lors de la prise de la Bastille; saluant avec un enthousiasme que l'on pouvait croire sincère l'aurore de la Révolution, il organisa dans cette ville les premières assemblées populaires et se fit remarquer par son bruyant patriotisme. Au fond, ce n'était qu'un ambitieux vulgaire, dévoré de la soif du pouvoir et plus encore, comme les événements le prouvèrent, de besoins d'argent. Se sentant quelque capacité, il s'agitait beaucoup, prêt à saisir, dans son intérêt personnel plus que dans celui du pays, la première occasion qui se présenterait. En 1791, sur la proposition d'un club dont il était président, un bataillon de volontaires du Gard, de passage à Besançon, l'élut pour son commandant; ce fut le point de départ de sa fortune militaire. Ayant rejoint l'armée du Rhin à la tête de sa troupe, qu'il avait disciplinée en chemin, il se distingua dans quelques rencontres, puis fut demandé à l'état-major général (1792) et parvint rapidement aux grades de colonel, de général de brigade et de général de division (4 octobre 1793). Les représentants du peuple en mission à l'armée du Rhin, Saint-Just et Lebas, avaient pleine confiance en lui; à la suite des échecs qu'on venait de subir, les lignes de Wissembourg ayant été forcées, les troupes étaient en pleine désorganisation et battaient partout en retraite. Ils lui donnèrent le commandement en chef et, grâce à son activité, tout changea de face. Pichegru réussit à faire sa jonction avec Hoche, força les lignes de Haguenau, coopéra au beau mouvement de Hoche qui eut pour effet de débloquer Landau, et, quoiqu'il n'eût eu qu'une part indirecte à ces succès, il recueillit toute la gloire de la campagne. C'est que Pichegru n'était pas seulement bon général, il avait la finesse du limier de police, savait exercer l'espionnage politique en même temps que l'espionnage militaire, surprendre les correspondances des émigrés, dénoncer les menées des royalistes, toutes choses qui le faisaient prendre par Saint-Just et Lebas pour un austère patriote. Hoche, qui trouvait honteux de s'abaisser au métier de délateur, dénoncé lui-même par Pichegru comme suspect, faillit monter sur l'échafaud, et Pichegru reçut le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle réunies (23 décembre 1793), puis de celle de l'armée du Nord en remplacement de Jourdan (février 1794). En se rendant à son nouveau poste, il traversa Paris et reçut en acclamations le prix de ses services. Il parut dans les clubs, fit provoquer par Robespierre et Collot-d'Herbois des motions enthousiastes aux Jacobins et à la Convention, fut comblé d'éloges et d'honneurs. C'était le héros du jour et l'on eût dit que de son épée dépendaient les destinées de la France.

La campagne qu'il ouvrit dans les Flandres (avril 1794) fut remarquable entre toutes celles de la République; elle suffit pour le placer à la tête des tacticiens de l'époque. Les lignes de frontière étaient perdues; les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg, maîtres de Condé, de Valenciennes, de Landrecies, n'étaient plus qu'à quarante lieues de Paris, et l'armée, entretenue dans le plus complet dénûment, démoralisée par des échecs successifs, conservait à grand'peine ses positions. Après avoir vainement essayé de percer le centre des Autrichiens couverts par la forêt de Mormale et où le comité de Salut public enjoignait de tenter le principal effort, il résolut d'obéir à ses propres inspirations; se portant sur Cassel, il y battit dans une première rencontre l'aile droite des ennemis commandée par Clairfayt, déconcerta ce général par la rapidité de ses manœuvres et acheva de le tourner par les combats de Menin et de Courtray (10 et 11 mai 1794); Moreau, qui servait en second sous ses ordres et commandait son aile droite, remporta, quelques jours après, sur le prince de Cobourg, la bataille de Tourcoing (18 mai). Comme Clairfayt se retirait à la nouvelle de cette défaite, Pichegru l'atteignit à Rousselaer le 10 juin et, le 13, à Hooglède; il le battit encore dans ces deux rencontres, et la victoire de Jourdan à Fleurus, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse récemment organisée (27 juin 1794), acheva de chasser de la Flandre l'armée des coalisés. Ypres, Bruges, Ostende, Gand, Anvers, Tournay, Bois-le-Duc tombèrent au pouvoir des Français. Au cours de cette glorieuse série de victoires s'étaient accomplis les événements du 9 thermidor; Pichegru, reniant l'étroite affection qui l'avait uni à Robespierre et à Saint-Just, applaudit à leur chute et écrivit à la Convention pour la féliciter : « La République ne peut que prospérer, disait-il, depuis que les triumvirs Saint-Just et autres ennemis du peuple et des soldats ont été punis de leurs forfaits! » Pour l'attirer à eux, les chefs de la réaction thermidorienne l'accablèrent d'honneurs; quoique Moreau et Jourdan eussent contribué au moins autant que lui aux résultats de la guerre de Flandre, il fut proclamé le libérateur de la République, son buste fut couronné dans une séance de la Convention et il n'y eut pas assez de voix à la tribune, dans les clubs, pour célébrer ses talents et ses vertus. Pichegru acheva la campagne en s'emparant de Nimègue, que protégeait un camp retranché (novembre 1794) et, après une infructueuse attaque sur l'île de Bommel, formée au-dessous de Nimègue par le Wahal et la Meuse, il fit prendre à l'armée ses quartiers d'hiver. Il était alors malade et, désireux de prendre quelque repos, il s'installa à Bruxelles. Au milieu de cette armée qui manquait de tout, dont les soldats marchaient les pieds enveloppés de guenilles ou de tresses de paille, couverts de vermine et en haillons, les officiers et les généraux eux-mêmes partageaient le sort du soldat et Pichegru avait gagné, en même temps que ses victoires, une horrible maladie de peau. Retranché derrière la Meuse et le Rhin, Clairfayt comptait sur ces obstacles naturels et sur la rigueur de la saison pour arrêter l'élan imprévu des républicains. Ce fut au contraire l'hiver qui décida Pichegru à rouvrir aussitôt les hostilités; dès le milieu de décembre, la Meuse et le Wahal étant gelés de façon à pouvoir porter le canon, l'audacieux général vit là une occasion d'entreprendre en Hollande, où la guerre n'est rendue difficile que par ces fleuves, une campagne sans précédent. Il ne prit même pas le temps d'achever sa guérison et, encore souffrant, il fit franchir la Meuse à son artillerie, surprit la garnison hollandaise de l'île de Bommel (28 décembre), s'empara de Bréda, passa le Wahal comme il avait passé la Meuse et menaça le quartier général du prince d'Orange, établi à Gorcum. Jamais le froid n'avait été si vif; le thermomètre marquait, à la fin de décembre, 17° au-dessous de zéro et, s'il faut le dire, du général tout être admirée, que d'héroïsme manifestait cette armée mal nourrie, mal vêtue et supportant gaiement les plus grandes fatigues! En moins de deux mois, la Hollande entière était soumise; infanterie, artillerie, cavalerie, tout marchait au pas de course, franchissant rivières, fleuves et bras de mer avec une telle rapidité que les commissaires de la Convention avaient peine à suivre les troupes. La veille de l'occupation d'Utrecht, Pichegru fut obligé d'écrire aux représentants Bellegarde, Lacoste et Joubert pour presser leur arrivée : « Ne perdez pas un instant, citoyens représentants, leur disait-il, demain nos troupes occuperont Utrecht. » [illegible] arrivent le 19 janvier et, le même jour, ils reçoivent une députation de la province de Hollande chargée de traiter avec eux de la capitulation. Le lendemain, 20 janvier 1795, Pichegru, toujours accompagné de ses représentants, faisait son entrée à Amsterdam et en proclamait la République française. Les Français furent reçus dans cette ville, non en ennemis, mais en libérateurs, par un peuple qui avait [illegible] de secouer le joug du stathouder. « Un fait que l'histoire ne doit pas omettre, dit Lacretelle, c'est que le jour de l'entrée des Français à Amsterdam la Bourse de cette ville fut ouverte. Toutes les opérations commerciales eurent lieu comme de coutume et les dettes furent acquittées avec la même fidélité. » La conquête d'Amsterdam était d'une grande importance; elle eut encore cet avantage de décider la prompte soumission des autres provinces unies. Quinze jours après, les états particuliers de la Zélande, la dernière de ces provinces, signaient une capitulation.

Cette campagne est incontestablement une des plus singulières dont fasse mention l'histoire. « Le merveilleux lui-même vint s'ajouter, dit M. Thiers, à cette opération de guerre déjà si extraordinaire; une partie de la flotte hollandaise mouillait près du Texel; Pichegru, qui ne voulait pas qu'elle eût le temps de se détacher des glaces et de faire voile vers l'Angleterre, envoya des divisions de cavalerie, plusieurs batteries d'artillerie légère vers la Nord-Hollande. Le Zuyderzée était gelé; nos escadrons traversèrent au galop ces plaines de glace, et l'on vit des hussards et des artilleurs à cheval attaquer, comme une place forte, ces vaisseaux devenus immobiles. Les vaisseaux hollandais se rendirent à ces assaillants d'une espèce si nouvelle. »

Pendant que l'armée française s'installait en garnison dans les principales villes de la Hollande et que les représentants en mission, se conduisant avec la plus louable prudence, raffermissaient par de sages mesures administratives et politiques l'œuvre du général, Pichegru vint à Paris jouir de son triomphe. En ce moment, sa renommée était universelle; il avait non-seulement battu la coalition et délivré le sol de la république, mais porté ses armes victorieuses bien au delà de la frontière et conquis une riche province. L'Europe était frappée de terreur; la Convention lui décerna le titre de **Sauveur de la patrie** et, comme elle se trouvait elle-même menacée, lui confia momentanément le commandement des troupes qui gardaient la capitale. Pichegru s'était trouvé venir à Paris juste au moment où allait éclater l'insurrection du 12 germinal (1er avril 1795). A la tête des troupes et des sections restées fidèles à la représentation nationale, il paralysa l'insurrection, déblaya la salle des séances envahie et assura l'exécution des décrets de la Convention. C'étaient des décrets de proscription contre quelques-uns des représentants, membres de l'ancien comité de Salut public et que poursuivait la réaction thermidorienne. Pichegru courut personnellement de grands dangers en voulant escorter lui-même les voitures qui emportaient les proscrits; couché plusieurs fois en joue, accueilli, au Gros-Caillou, par des coups de canon, il parvint néanmoins à passer et vint le lendemain, à la barre de la Convention, annoncer que les décrets étaient exécutés. « Le vainqueur des tyrans, lui répondit le président, ne pouvait manquer de triompher des factieux. » Il reçut l'accolade fraternelle, et les honneurs de la séance et resta exposé pendant plusieurs heures aux regards de l'Assemblée et du public, qui se fixaient de toutes parts sur lui seul. La Convention, en lui continuant le commandement en chef de l'armée du Nord, plaça, en outre, sous ses ordres l'armée du Rhin et l'armée de Sambre-et-Meuse; il se trouvait ainsi être à la tête de presque toutes les troupes de la république. De retour à son quartier général, il accomplit encore un beau fait d'armes, la prise de Manheim; ce fut son dernier coup d'éclat. Parvenu à ce degré de puissance qu'un grand citoyen peut obtenir dans un Etat libre, il lui sembla que la république n'avait pas assez fait pour lui ou plutôt que, sous cette forme de gouvernement, les grandes, les dignités sont en quelque sorte amovibles, à la merci de la faveur populaire et que la monarchie seule pouvait le fixer à tout jamais dans la haute position qu'il avait acquise. Mais au courant de toutes les intrigues royalistes par les correspondances qu'il avait maintes fois surprises, il n'était pas sans savoir que les Bourbons cherchaient depuis longtemps parmi les généraux républicains un homme à vendre; [illegible] avaient deviné ses secrètes ambitions, car ils [illegible] trevue (14 août 1795). Fauche-Borel, qui l'avait abordé sous le prétexte de lui dédier un [illegible] Rhin et qu'il se [illegible] abandonné. Pichegru proposa alors de se faire battre en toute rencontre et de prêter la main à [illegible] former le prince de Condé, écrivait-il à Montgaillard, que j'espère pouvoir enfin effectuer la réunion. J'ai laissé à Manheim pour défendre la place 9,000 à 10.000 hommes, tout ce que j'ai de plus mauvais dans mon armée. J'espère qu'il en reviendra peu et que les Autrichiens en feront bon compte. J'ai donné le commandement au général Montégut, officier sans talents et que je regarde comme hors d'état de soutenir [illegible] Manheim rendu, qu'on m'attaque, qu'on me poursuive sans relâche, et je réponds du succès. » (Montgaillard, *Mémoires concernant* [illegible] *de Pichegru dans les années III et IV*.) Heureusement, l'infamie ne put être entièrement consommée. Le prince de Condé attendait, pour risquer l'aventure, le succès d'une expédition qui allait se tenter [illegible] de Bretagne et celui d'une insurrection royaliste qui se préparait à Paris. D'un autre côté, l'Autriche, qui avait eu vent des négociations, réclamait sa part du gâteau; elle demanda l'Alsace en échange de son appui et déclara qu'elle ne laisserait pas à l'armée de Condé seule l'honneur de rétablir en France les princes légitimes. On ne put s'entendre, et Pichegru, obligé par le comité de Salut public de faire une démonstration sur le Rhin, manœuvra seulement [illegible] temps en sacrifiant, comme il en était convenu, une partie de ses troupes. Il se laissa repousser par Clairfayt et recula jusqu'à Landau et la ligne des Vosges, abandonnant Jourdan et l'armée de Sambre-et-Meuse dans une position critique. « Le plus grand crime qu'un homme puisse [illegible] Sainte-Hélène en rappelant cet acte odieux, [illegible] honneur. » Pichegru commit ce crime, mais inutilement [illegible] à Quiberon et [illegible] Dès qu'une conspiration se gâte, les habiles cherchent à retirer leur épingle du jeu; à peine le Directoire [illegible] de la constitution [illegible] comte de Montgaillard, ce louche aventurier, le secret des négociations. [illegible] cependant la situation précaire du gouvernement, qu'on n'osa pas faire arrêter au milieu de ses troupes [illegible] glorieux vainqueur de la Hollande; on se borna à le surveiller [illegible] lyser toutes les opérations qu'il voulait tenter. Se voyant découvert, Pichegru offrit sa démission [illegible] poussa la condescendance jusqu'à lui proposer l'ambassade de Suède, qu'il refusa. Il se retira dans l'abbaye de Bellevaux, qu'il avait achetée, et parut vouloir rentrer entièrement dans la vie privée; il n'en était rien et ses relations continuèrent avec les princes de Bourbon qui, après s'être crus joués, se prêtèrent à ses nouveaux projets comme le joueur hasarde de nouvelles sommes pour rattraper l'argent perdu. [illegible] comme simple [illegible] mée et continua de recevoir les neuf mille louis de pension annuelle qui lui étaient alloués à titre [illegible] ment des négociations. Son plan était arrêté, [illegible] seil des Cinq-Cents, jour, [illegible] jets qui ouvraient de [illegible]

[illegible] quels périls venait d'échapper la républi- [illegible] liste des deportés, quinze seulement subirent [illegible] de la semi-liberté qui lui était laissée, il s'évada, parvint à Surinam et de là se rendit à Londres, où il reçut du gouvernement an- [illegible] nemies, Pichegru devint l'âme de toutes sor- [illegible] 1799, qui fut si fatale à la république, il ac- [illegible] un peu plus tard, il figura dans l'état-major [illegible] à ce dernier, avant la bataille de Zurich, d'excellents conseils dont il ne sut pas profiter. [illegible] victoire était revenue aux armées françaises, [illegible] avec le comte d'Entraigues, un des émissaires des Bourbons dont il machinait encore le retour; le gouvernement français exigea son expulsion et il dut retourner en Angleterre. Là il fut encore au centre de toutes les intrigues qui avaient pour but soit de rallumer la guerre [illegible] de Georges Cadoudal, à l'attentat de la rue Saint-Nicaise n'a pu être prouvée, mais il était alors en Angleterre et très-lié avec le célèbre chef de chouans. Un nouveau complot [illegible] doudal et Pichegru en étaient les chefs avérés avec un prince de la maison de Bourbon qu'on n'a jamais pu déterminer, le comte d'Artois, le duc d'Enghien ou le prince de Condé, et qui, du reste, abandonna les con- [illegible] rendu secrètement à Paris (août 1803), Pichegru le suivit de près et fut spécialement [illegible] général du monde après Bonaparte et resté fidèle aux idées républicaines. Quelques entrevues eurent lieu : l'une, le soir, près de la [illegible] cile secret de Georges, sans aucun résultat. Les deux anciens frères d'armes se réconcilièrent et Moreau adhéra bien au projet de faire disparaître, de façon ou d'autre, le premier consul, mais pour le remplacer par lui, Moreau, et non par les Bourbons dont il se souciait peu. Les pourparlers durèrent deux [illegible] incorrigibles conspirateurs accompagnés d'un [illegible] glais en Hesse, en Wurtemberg et en Bavière, et cette intrigue, découverte par un [illegible] Il connut ainsi le point des côtes de Bretagne où se pratiquaient les descentes des conjurés [illegible] bandiers qu'ils suivaient et jusqu'aux étapes, préparées loin des grandes routes, qui leur permettaient de franchir incognito la distance [illegible] de Paris. L'arrestation et les aveux d'un certain nombre d'agents subalternes ne laissèrent plus de doute sur la connivence de Moreau, [illegible] Georges et de Pichegru. Moreau fut arrêté à [illegible] parte fit alors voter par le Corps législatif une loi par laquelle tout individu qui les recèlerait, ainsi que soixante de leurs complices dont le signalement était donné, serait puni de mort. Paris fut fermé pendant plusieurs jours, les portes furent étroitement [illegible] lins de la garde consulaire surveillèrent la [illegible] qui avait été jadis déporté avec lui à Sinnamar; mais personne ne se souciait de l'abri- [illegible] bre, ses moyens de défense. Pichegru avait des pistolets sur sa table de nuit, la chandelle était allumée, il dormait. On ouvrit doucement la porte avec de fausses clefs que l'on avait fait faire exprès, on renversa la table de nuit, la lumière s'éteignit et l'on se colleta avec Pichegru éveillé en sursaut. Il était très-fort; il fallut le lier et le transporter [illegible] un taureau. » C'est rue Chabanais, le 28 février, que se passait ce petit drame; Pichegru fut mené au Temple par le commissaire de police Comminges, roulé et ficelé dans une couverture. Le premier consul refusa de payer à Le Blanc les 100,000 écus que la police lui avait promis et lui fit répondre seulement que sa conduite était horrible; mais il était bien aise de tenir Pichegru, et l'arrestation de Cadoudal, le 9 mars suivant, fit tomber les bruits qui couraient et d'après lesquels toute cette conspiration avait été imaginée par la police. Pichegru, dans les interrogatoires qu'il subit, s'attacha à ne compromettre ni Moreau, ni Cadoudal, refusa absolument d'avouer quel était le but des conjurés, leurs moyens d'exécution et, [illegible] que pour monter à l'échafaud, il se résolut au suicide; on le trouva étranglé avec sa cravate. Le bruit courut alors que ce suicide était simulé et que Pichegru avait été étranglé secrètement par ordre de Bonaparte.

Cette assertion doit être reléguée au rang des fables; Bonaparte, qui fit faire publiquement le procès de Moreau, celui de Georges et de ses complices, n'avait aucun intérêt à se débarrasser de Pichegru; il voulait, au contraire, lui pardonner. « Belle fin, dit-il à Réal, chargé de l'instruction de l'affaire, belle fin pour le vainqueur de la Hollande! Mais il ne faut pas que les hommes de la Révolution se dévorent entre eux. Il y a longtemps que je songe à Cayenne; c'est le plus beau pays de la terre pour y fonder une colonie. Pichegru y a été proscrit; il le connaît, il est de tous nos généraux le plus capable d'y créer un grand établissement. Allez le trouver dans sa prison, dites-lui que je lui pardonne, que ce n'est ni à lui, ni à Moreau que je veux faire sentir les rigueurs de la justice. Demandez-lui combien il faut d'hommes et de millions pour fonder une colonie à Cayenne; je les lui donnerai et il ira refaire sa gloire en rendant des services à la France. » Ces promesses furent transmises à Pichegru; il n'y vit qu'un leurre destiné à lui arracher le secret de la conspiration, et il est impossible de savoir s'il se trompait ou non; il préféra se donner la mort.

La Restauration, qui confia le portefeuille de la guerre au général Bourmont, le transfuge de Waterloo, ne pouvait négliger la réhabilitation de Pichegru. Louis XVIII lui fit ériger dans le cimetière Sainte-Catherine un tombeau monumental et décréta (6 novembre 1815) qu'une statue lui serait érigée sur la place publique d'Arbois, sa ville natale. Cette statue, en marbre, œuvre de J.-E. Dumont, fut exécutée seulement en 1828 et exposée, l'année suivante, dans la cour du Louvre. L'inauguration devait avoir lieu avec solennité, mais les compatriotes de Pichegru manifestèrent une telle répugnance pour l'effigie du traître, qu'il fallut renoncer à cette royale fantaisie.

PICHENETTE s. f. (pi-che-nè-te. — L'origine de ce mot est inconnue, à moins, dit M. Littré, qu'on n'y voie une altération de *pique-nez*). Chiquenaude, coup donné sur le nez ou sur les doigts en détendant l'index et le médius : *Donner des* PICHENETTES *à quelqu'un.*

PICHET s. m. (pi-chè. — On disait autrefois *picher, pichier*. Ce nom est, dans les autres langues romanes : provençal *pechier, pichier*; vieil italien *pechero;* italien moderne *bicchiere*. Il vient du bas latin *peccarium, bicarium*, que l'on rattache au germanique : vieux haut allemand *pehhar, bechar*, vase à boire, coupe, gobelet; ancien allemand [illegible], scandinave *bikar;* allemand *becher;* hollandais [illegible] vase en général, pot, coupe, plat, de *bhag*, [illegible] lithuanien *bekis*, même sens; russe *bocka*, [illegible] — Anc. métrol. Mesure de capacité pour le sel.

PICHI s. m. [illegible]

PICHINA s. m. (pi-chi-na). Comm. Etoffe croisée de laine brune et de la famille des [illegible] Haubourdin, près de Lille, et servait presque exclusivement à la confection des vêtements des carmes.

PICHINCHA, montagne volcanique de l'Amérique du Sud, dans la chaîne des Andes, république de l'Equateur, province et à 11 kilom. N.-O. de Quito, par 0° 11' de latit. S. et 81° 12' de longit. O.; altitude, 4,854 mètres, d'après les calculs de Humboldt. Les principales éruptions du Pichincha eurent lieu en 1535, 1577, 1660 et 1690.

PICHIO (Ernest-Louis), dit **Piq**, peintre français, né à Paris en 1826. Il se consacra d'abord aux arts industriels et travailla dans divers établissements comme graveur, dessinateur et chimiste; il était à la tête d'une fabrique de bijouterie, lorsqu'il résolut de se consacrer à la peinture, et fréquenta les ateliers de J. Vialle et Auguste Couder. Il débuta au Salon de 1864 par deux portraits en pied, ceux de *M. T...* et de *Mme* ***, qui furent remarqués; en 1866, il exposa un petit tableau d'histoire, *Charles IX dans la nuit de la Saint-Barthélemy;* en 1868, un tableau de genre, *l'Héritage du pauvre*, en 1869, un portrait, celui de *Roger de Beauvoir*. Cette même année, au moment où le réveil de l'opinion publique s'accusait par une tendance marquée à discuter les origines du second Empire, M. Pichio exécuta un tableau d'une certaine importance, la *Mort du représentant du peuple Baudin*. Le refus d'autorisation de vente des reproductions photographiques de cette toile ne fit qu'irriter la curiosité publique. Le peintre fut honoré des suffrages de toutes les notabilités démocratiques, et la presse s'occupa pendant quelque temps de l'œuvre et de l'auteur, dont on retint le nom. Ce tableau, d'abord obstinément refusé par le jury, fut pourtant admis au Salon de 1870, grâce à un revirement libéral de l'administration. Depuis, on n'a rien vu de M. Pichio aux Salons de 1873 et de 1874; une de ses dernières œuvres n'a pu être exposée, et pour cause : elle représente une exécution sommaire des insurgés de la Commune au Père-Lachaise.

Il y a dans les ouvrages de M. Pichio de la conscience, une fidélité parfaite, un dessin net et vigoureux et des effets bien compris. Le choix de ses sujets atteste chez lui une conception élevée du rôle de l'art, qu'il cherche à faire servir aux grands enseignements de l'histoire, et non à la glorification banale du succès.

PICHL (Wenceslas), musicien allemand, né à Bechin (Bohême) en 1741, mort à Vienne en 1804. Il eut pour maître le [illegible] devint, en 1775, directeur de la musique de l'archiduc Ferdinand, à Milan, puis se fixa à Vienne, où il mourut d'une attaque d'apoplexie. Outre un grand nombre de morceaux pour le violon, on lui doit de petits opéras, des messes solennelles, vingt-huit symphonies, etc.

PICHLER (Veit), théologien et jésuite allemand, né à Berchofen (Bavière), mort en 1736. Il enseigna successivement le droit canonique à Dillingen, à Ingolstadt (1716) et à Munich (1731). On a de lui quelques ouvrages estimés des théologiens, entre autres : *Iter polemicum ad Ecclesiæ catholicæ veritatem* (Augsbourg, 1708, in-8°); *Examen polemicum super augustina confessione* (Augsbourg, 1708, in-8°), *Theologia polemica* (Augsbourg, 1709, in-4°); *Summa jurisprudentiæ sacræ* (Augsbourg, 1723, 5 vol. in-8°); *Jus canonicum practice explicatum* (Augsbourg, 1728, in-4°).

PICHLER (Caroline DE GREINER, dame), féconde romancière allemande, née à Vienne en 1769, morte en 1843. Elle s'est fait une réputation européenne par ses romans, qui ont presque tous été traduits ou imités par Mme de Montolieu. *Agathoclès*, publié en 1808, a été comparé aux *Martyrs* de Chateaubriand. Elle réussit moins dans le roman historique, où elle ne put s'élever à la hauteur de Walter Scott, son modèle. Parmi ses nombreux écrits, on cite comme les plus remarquables : *Idylles*, recueil qui renferme ses premières œuvres (1803); *Olivier*, roman (1812, 2 vol., 2e édit.); *Léonore* (1804, 2 vol.); *Ruth, tableau biblique en trois idylles* (1805); *les Comtes de Hohenberg* (1811, 2 vol.); le *Siége de Vienne en* 1683 (1824, 3 vol.), *les Suédois à Prague* (1827); la *Reprise de Bude* (1829, 2 vol.); *Henriette d'Angleterre* (1832), *Frédéric le Belliqueux* (1831, 4 vol.); *Tableaux contemporains* (1840), etc. Elle s'était aussi essayée dans la littérature dramatique, mais avec peu de succès, sauf dans sa tragédie de *Ferdinand II* (1816). La collection complète de ses *Œuvres* forme 60 volumes (Vienne, 1820-1845); cette collection a pour supplément les *Souvenirs de ma vie* (1844, 4 vol.), qui ne furent publiés qu'après la mort de l'auteur et qui renferment d'intéressants détails, quoiqu'on y trouve, comme dans presque tous ses ouvrages, trop de longueurs et d'expressions triviales.

PICHOLINE s. f. (pi-cho-li-ne). Nom provençal d'une espèce d'olive de grosseur médiocre, mais charnue, longue et pointue; nom de la même olive préparée verte pour être mangée crue en hors-d'œuvre : *Les olives qu'on mange à Paris et dans les autres départements portent le nom de* PICHOLINES, *de Picholini, qui en inventa la préparation.* (A. Hugo.)

— Adjectiv. *Des olives* PICHOLINES.

PICHON, ONNE s. (pi-chon, o-ne — mot provenç.). Petit enfant : *Encore que mon* [illegible] *pour les Pichons.* (Mme de Sév.)

— s. m. Mamm. V. PICHOU.

PICHON (Jean), missionnaire et jésuite français, né à Lyon en 1683, mort à Sion, canton du Valais (Suisse), en 1751. Après avoir prêché des missions dans différentes villes de la Lorraine et de la Champagne, sous le patronage du roi Stanislas, il fit paraître, sous ce titre : *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Eglise sur la communion fréquente* (1745, in-12), un ouvrage dans lequel il attaquait l'opinion des jansénistes sur la communion. Ce livre eut un débit qu'il ne méritait guère, grâce aux critiques des jansénistes et aux censures des partisans de la bulle *Unigenitus*, qui l'accusèrent d'avoir dépassé le but et d'être tombé lui-même dans des erreurs graves. Condamné par l'évêque Caylus (1747), Pichon déclara désavouer et rétracter les opinions qu'il avait émises et crut, par là, acheter le repos. Mais, étant allé prêcher en Alsace, il intrigua sourdement pour amener des évêques à protester contre la proscription de son livre. Relégué pour ce fait à Mauriac, en Auvergne (1748), puis exilé, il se réfugia chez l'évêque de Sion, qui le prit pour son grand vicaire.

PICHON (Thomas), littérateur français, né à Vire (Normandie) en 1700, mort en Angleterre en 1781. Successivement avocat, administrateur des hôpitaux de l'armée de Bohême (1741), inspecteur de la régie des fourrages en Alsace (1743), directeur des hôpitaux de l'armée du Bas-Rhin (1745), il devint ensuite commissaire ordonnateur au Canada (1758) et fut pris par les Anglais. Depuis lors, se dénationalisant, il vécut à Londres sous le nom de Tyrrel. Il épousa Mme Le Prince de Beaumont, veuve d'un premier mari. En mourant, il légua à Vire, sa ville natale, sa bibliothèque, qui fut rendue publique en 1783. On lui doit : *Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap Breton jusqu'en* 1758 (La Haye, 1760, in-12).

PICHON (Thomas-Jean), littérateur français, né au Mans en 1731, mort en 1812. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en théologie, devint chanoine de la Sainte-Chapelle du Mans et fut nommé historiographe de Monsieur, frère du roi. Pendant la Révolution, il refusa de devenir évêque constitutionnel de la Sarthe, mais il accepta une place d'administrateur de l'hôpital du Mans. Nous citerons, parmi ses ouvrages : la *Raison triomphante des nouveautés* (Paris, 1756); *Traité historique et critique de la nature de Dieu* (Paris, 1758); *Cartel aux philosophes à quatre pattes* (Bruxelles, 1763), contre le matérialisme; *Mémoire sur les abus du célibat dans l'ordre politique* (Amsterdam, 1765, in-8°); la *Physique de l'histoire* (La Haye, 1765), sur le tempérament et le caractère des peuples; les *Droits respectifs de l'Etat et de l'Eglise rappelés à leurs principes* (Paris, 1766); *Des études théologiques* (Avignon, 1767); les *Archives de la raison en faveur de la religion et du sacerdoce* (Paris, 1776, in-12).

PICHON (Louis-André, baron), diplomate français, né à Nantes en 1771, mort à Paris en 1850. Secrétaire de la légation de France aux Etats-Unis (1791), il fut nommé, à son retour, sous-chef de division au ministère des affaires étrangères, appelé alors *des relations extérieures* (1795). Accrédité (1800) comme consul général près de la grande république américaine, il fut rappelé, à ce qu'on prétend, pour avoir mal parlé du gouvernement impérial français. Par la suite, le roi Jérôme Bonaparte le fit conseiller d'Etat, puis intendant général des finances (1809), fonctions dont il se démit en 1812. La Restauration le traita bien. Louis XVIII le nomma maître des requêtes en 1814, conseiller d'Etat en 1820. Il fut aussi secrétaire général au ministère de la justice. De 1817 à 1830, il remplit des missions administratives dans nos colonies d'Amérique et à Haïti, reçut le titre de baron et fut fait officier de la Légion d'honneur. Le premier intendant civil de l'Algérie après la conquête française, il ne quitta le pays qu'en 1832. Le gouvernement de Louis-Philippe lui conserva son titre de conseiller d'Etat. Il a mis au jour les ouvrages suivants : *Lettres d'un Français à Pitt* (1798, in-8°); *De nos constitutions futures* (Paris, 1814, in-8°); *De l'état de la France sous la domination de Napoléon* (1814, in-8°); *De la pêche côtière dans la Manche* (1831, in-8°); *Alger sous la domination française* (1833, in-8°). On lui doit aussi plusieurs traductions de l'anglais.

PICHON (Jérôme, baron), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1812. Il est membre de la Société des bibliophiles français, dont il a été pendant plusieurs années président, et il s'est particulièrement adonné à l'étude des anciens monuments de la langue française. Outre des articles insérés dans le *Recueil des antiquaires de France*, dans le *Bulletin du bibliophile*, etc., on lui doit : la *Chasse aux cerfs*, en rimes françaises; le *Ménagier domestique* (1840), publié d'après des manuscrits; *Histoire d'un braconnier ou Mémoires de la vie de La Bruyère* (1844); *Mémoire pour servir à l'histoire de Médan, près de Poissy* (1849), etc.

PICHON (Pierre-Auguste), peintre français, né à Sorèze en 1805. Comme portraitiste et comme peintre d'histoire, M. Pichon est un des derniers représentants de cet art austère et profond dont Ingres a été l'expression la plus haute au XIXe siècle. Il vécut longtemps comme élève dans l'atelier

du maître, où il entra vers 1829. Fils d'un ancien professeur au conservatoire de Toulouse, il avait d'abord cultivé le violon, pour suivre la carrière paternelle, et Ingres, dont on connaît le goût prononcé pour cet instrument, fut ravi de trouver en lui non-seulement un élève, mais un partenaire. M. Pichon devint un de ses disciples favoris, admis dans l'intimité. Il débuta au Salon de 1835 par une série de cinq portraits qui furent peu remarqués, et les années suivantes, il n'exposa que des peintures religieuses, *Adam et Ève* (1836); la *Vierge aux anges* (1837); *Saint François recevant les stigmates* (1838). Aux Salons de 1839 et 1840, ses portraits de *M. Isambert*, conseiller à la cour de cassation, et de *Don Carlos*, ceux de *Mme Garcia* (1841) et de *Jacques Bresson* (1842) attirèrent davantage l'attention. Ces portraits sobres, d'une forme savante et presque magistrale, se ressentaient de l'influence de Ingres, mais n'allaient pas jusqu'à l'imitation. La personnalité de l'auteur s'y affirmait par une compréhension de la forme et du modelé toute particulière : au lieu de voir la physionomie humaine de ce point de vue très-élevé qui en simplifie et grandit les lignes (ainsi qu'a fait Ingres après Masaccio, Daniel de Volterre et Raphaël), il cherchait, au contraire, le caractère dominant de la tête, le côté ressemblant, pour employer un mot plus facile à comprendre. Or, ce but est tout différent de celui que Ingres a su atteindre avec tant de bonheur dans le *Saint Martin partageant son manteau*, le *Christ à la colonne* (1840).

M. Pichon exposa successivement : la *Cène* (1846); les *Saintes femmes au tombeau* (1848); le portrait de *Louis Monrose*, une de ses plus complètes créations (1849), de *M. H. Prévost* (1850); divers portraits (Salons de 1852 et 1853). Les *Saintes femmes au tombeau* reparurent à l'Exposition de 1855, avec les meilleures des œuvres précédentes. En 1857, un *Repos de la sainte Famille* et un portrait de *Mme de Saucy* furent remarqués; puis l'*Annonciation*, *Saint Clément* (1859); *Saint Memmie ressuscitant un enfant*, commande du ministère d'État (1861); le portrait de *Monrose père* (1863); le *Centenier* (1864); le *Sacré-Cœur*; une *Réception à Windsor* (1866); une *Annonciation* (1869). M. Pichon a, en outre, été chargé de quelques grandes fresques; pour la décoration de la chapelle Sainte-Geneviève à Saint-Eustache, il a peint : la *Rencontre de sainte Geneviève avec saint Germain*, le *Miracle de sainte Geneviève* et *Sainte Geneviève distribuant des aumônes;* à Saint-Sulpice, *Saint Charles Borromée donnant la communion à saint Pie IV; Saint Sulpice éteignant un incendie;* le *Roi breton Judicaël prononçant les vœux monastiques*. Dans la peinture religieuse, ce n'est ni le savoir ni le goût qui manquent à M. Pichon, c'est l'audace; toutes les figures de ses tableaux sont excellentes, et l'ensemble manque d'intérêt; rien n'attache et ne frappe l'esprit, les personnages sont mal reliés et les épisodes manquent de cohésion. C'est le défaut des artistes qui « peignent le morceau, » comme on dit en style d'atelier, c'est-à-dire qui donnent trop de soin à chaque figure prise isolément. Ces œuvres sérieusement entendues n'en ont pas moins valu à leur auteur une légitime réputation et, par ce temps si peu favorable à la peinture religieuse, il a été juge l'un des maîtres de ce genre démodé. Ses diverses expositions lui ont valu : une 3e médaille en 1843, une 2e en 1844, une 1re en 1846, cette dernière rappelée deux fois, et, en 1861, la croix de la Légion d'honneur. Aux deux derniers Salons, M. Pichon a exposé une *Résurrection* (1873) et deux portraits (1874).

PICHOT s. m. (pi-cho — mot provenç. qui signif. *petit*). Ornith. Nom vulgaire du pinson. ‖ *Pichot de mer* ou *Pichot mondain*, Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

PICHOT (Amédée), littérateur français, né à Arles en 1796. Après avoir étudié la médecine à Montpellier et à Paris et pris le grade de docteur, il se tourna vers la culture des lettres et des langues. Il visita à plusieurs reprises l'Angleterre et l'Écosse, dont il étudia d'une façon toute particulière les idiomes et la littérature, et, de retour à Paris, où il s'était fixé depuis 1819, il se fit connaître par des articles insérés dans divers recueils et par la publication de divers ouvrages. En 1843, il remplaça [illegible] Gaubert comme rédacteur en chef de la *Revue britannique* et il a conservé depuis lors la direction de ce recueil aussi varié qu'intéressant. Ses principaux ouvrages sont : *Vues pittoresques d'Écosse* (1825, in-fol.), avec texte, *Voyage en Angleterre et en Écosse* (1825, 3 vol. in-8o); *Essai sur lord Byron* (1825); *Histoire de Charles-Édouard* (1830, 2 vol. in-8o); plusieurs fois rééditée; *Monsieur de l'Étincelle ou Arles et Paris* (1837, 2 vol.); les *Arlésiennes*, traditions et légendes (1837, in-12); les *Beautés de lord Byron* (1838, in-4o); *Galerie des personnages de Shakspeare* (1843, in-8o); *Sir Charles Bell, histoire de sa vie et de ses travaux* (1846, in-12); le *Dernier roi d'Arles* (1848, in-12); *l'Irlande et le pays de Galles* (1850, 2 vol. in-8o); *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure* (1854, in-8o), étude historique; les *Mormons* (1854, in-12); *Scènes du bord et de la terre ferme* (1857); *l'Écolier de Walter Scott*, contes biographiques (1860, in-12); la *Femme du condamné, scènes de la vie australienne* (1862, in-18), la *Fête au condamné, scènes de la vie australienne* (1862); la *Belle Rebecca* (1864, in-12), etc. M. Pichot a traduit de l'anglais : les *Snobs* et le *Diamant de famille*, par Thackeray; les *Poëtes amoureux, épisodes de la vie littéraire*, par P. Hall (1858, in-12); l'*Histoire du règne de Guillaume III*, par Macaulay, et les *Œuvres diverses*, du même; *Qu'en fera-t-il?* et la *Famille Caxton*, de Bulwer; le *Grillon du foyer*, l'*Arbre de Noël*, les *Apparitions de Noël*, le *Toscin*, le *Neveu de ma tante*, l'*Homme au spectre*, de Ch. Dickens; *John Halifax* de miss Muloch; *Caleb Williams*, de W. Godwin, etc. Enfin, on lui doit de nombreux articles publiés dans la *Revue britannique*, la *Revue universelle classique*, le *Supplément du Dictionnaire de la conversation*, etc.

PICHOU s. m. (pi-chou). Mamm. Mammifère carnassier, du groupe des putois, qui vit à la Louisiane. ‖ On l'appelle aussi PICHON et MARGAY.

PICHOU (DE), auteur dramatique français, né à Dijon en 1597, mort assassiné à Paris en 1631. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège des jésuites de Dijon, il se rendit à Paris pour y suivre la carrière des lettres et fit représenter des pièces de théâtre qui eurent du succès, bien qu'elles soient médiocres et mal rimées. La protection que lui accordèrent le cardinal de Richelieu et le prince de Condé lui suscita, dit-on, des ennemis, et un soir, des assassins inconnus le frappèrent mortellement, au moment où il rentrait chez lui. Les plus importants de ses ouvrages sont : les *Folies de Cardenio*, en cinq actes et en vers (Paris, 1630, in-8o), pièce tirée de *Don Quichotte*; les *Aventures de Rosilion* (Paris, 1630, in-8o), dont le sujet est emprunté à l'*Astrée*, roman de d'Urfé; la *Filis de Scire*, pastorale (Paris, 1630 in-8o); l'*Infidèle confidente* (Paris, 1641, in-8o); l'*Aminte*, pastorale (1632, in-8o). Ses pièces ont été réunies sous le titre de *Théâtre* (Paris, 1630, in-8o).

PICHTADIENS ou **PICHDADIENS**, première dynastie persane, fondée par Caïoumers, personnage appartenant plutôt au domaine fabuleux qu'au domaine historique. Cette dynastie n'aurait pris son nom que sous le second monarque de cette famille, Houchenk, surnommé *Pichdad* ou le Juste, et aurait occupé le trône pendant plus de douze siècles, si l'on en croit les écrivains persans. Parmi les princes les plus fameux de cette famille, on remarque d'abord Caïoumers, qui aurait fondé la monarchie persane, puis Houchenk, son successeur immédiat, et enfin Feridoun, Manoutcheher, Nouder, Zab et Kurchaps, le dernier de cette dynastie. C'est au moment où la puissance de cette famille allait s'éteindre que se placent les exploits de Roustem, l'Hercule persan, et de son père Zal. Les Pichtadiens furent remplacés au pouvoir par la dynastie des Kaïanens ou Achéménides, vers 733 avant l'ère vulgaire.

PICHURIM s. m. (pi-chu-rimm). Pharm. Fruit d'une espèce de laurier d'Amérique.

— **Encycl.** Pharm. On trouve deux espèces de fève *pichurim*. La première consiste en deux lobes cotylédonaires semblables à ceux qui forment la semence de laurier, mais beaucoup plus gros, toujours isolés et entièrement nus. Ces lobes sont elliptiques oblongs, longs de 0m,027 à 0m,045 et larges de 0m,014 à 0m,020. Ils sont convexes du côté externe et marqués ordinairement de l'autre d'un sillon longitudinal, formé probablement pendant leur dessiccation. Ils sont lisses, unis ou légèrement rugueux à l'extérieur, et présentent du côté intérieur, près de l'une des extrémités, une petite cavité dans laquelle avait été logée la radicule. Ils sont brunâtres au dehors, d'une couleur de chair et un peu marbrés en dedans. Cette marbrure, analogue à celle de la muscade, mais moins marquée, est due à la même cause, c'est-à-dire à la présence d'une huile butyracée qu'on peut en retirer par l'expression à chaud ou par l'ébullition dans l'eau. Leur saveur et leur odeur tiennent le milieu entre celles de la muscade et du sassafras. Le périsperme renferme un acide analogue à l'acide benzoïque. La seconde espèce de fève *pichurim* est souvent entière et recouverte par une partie d'épisperme rugueux et d'un gris rougeâtre. Elle est oblongue arrondie, quelquefois presque ronde et toujours plus courte et plus ramassée que la première. Sa longueur varie de 0m,020 à 0m,034. L'odeur de la semence entière est peu sensible et ne se développe que lorsqu'on la râpe. Elle ne renferme pas d'acide benzoïque. Suivant Gu[illegible], cette dernière est produite par l'*ocotea pichurim* de Humboldt et Bonpland. La première, suivant le même professeur, est la semence de l'*ocotea cymbarum* des forêts de l'Orénoque. Le nom vulgaire de *pichurim* a été diversement modifié dans le commerce. Ainsi on a encore désigné cette graine sous les noms de *pechurim*, *pichurim*, *pichuri*, *puchury*. C'est à cette même graine que l'on a appliqué la dénomination de *noix de sassafras*, laquelle est capable d'induire en erreur sur son origine, le fruit du sassafras étant un petit drupe ovoïde de la grosseur d'un pois et entouré à sa base par le calice persistant. Ces fèves possèdent les propriétés propres aux fruits des laurinées.

Sous le nom d'écorce de pichurim, Murray, dans son *Apparatus medicaminum*, fait mention d'une écorce mince et roulée, couverte d'un épiderme gris blanchâtre, jaunâtre ou brunâtre. Son liber est d'une couleur de rouille terne, devenant brunâtre avec le temps. Son odeur et sa saveur sont celles du sassafras, mais plus faibles et plus suaves; la surface intérieure, qui est assez unie, offre très-souvent une sorte d'exsudation blanc opaque. Elle est produite par un ocotea et analogue à l'écorce de massoy, décrite par Rumphius et dernièrement par M. Lesson.

— Chim. *Huile de pichurim*. On extrait cette huile par la distillation avec l'eau. C'est une huile jaune qui rappelle l'odeur des baies et de l'essence de sassafras. Elle a une odeur forte et brûlante. En distillant les fèves avec de l'acide sulfurique, ce qui les empêche de s'agglomérer en une masse pâteuse et augmente la proportion du produit, Muller a obtenu une huile vert jaunâtre d'une odeur particulière, peu soluble dans l'alcool aqueux, facilement soluble dans l'alcool absolu et dans l'éther. Par des distillations répétées, elle se réduit en plusieurs huiles d'un point d'ébullition constant, savoir : 1o une huile mobile, incolore, volatile à 150o et émettant, quand on la frotte entre les doigts, une odeur très-piquante, semblable à celle des feuilles de *teucrium Morum;* 2o une huile incolore, transparente, volatile entre 165o et 170o, qui a une odeur d'orange, quand sa vapeur n'existe qu'en petite quantité dans l'atmosphère, et une odeur de térébenthine quand sa vapeur est plus concentrée. Ces deux huiles desséchées sur le chlorure de calcium et la potasse solide sont essentiellement formées par un hydrocarbure C^5H^8 en partie altéré par l'oxydation; 3o une huile vert jaunâtre, bouillant entre 235o et 240o, d'une odeur qui rappelle celle des fèves dont elle provient. Cette huile, plus visqueuse que la précédente, donne à l'analyse des nombres qui s'accordent avec la formule empirique

$$C^{38}H^{58}O^2;$$

4o une quantité considérable d'une huile volatile entre 260o et 265o, dont la composition concorde à peu près avec la formule

$$C^{38}H^{58}O.$$

Cette huile a une odeur faible, une couleur bleu foncé permanente à l'obscurité, mais qui passe au jaune verdâtre sous l'influence de la lumière ou des agents oxydants, en se convertissant probablement dans le produit décrit en dernier lieu.

— *Camphre pichurim*. D'après M. Bonastre, l'alcool froid résout l'huile de *pichurim* en un élæoptène d'une odeur très-forte et en un camphre ou stéaroptène qui se sépare en lames micacées blanches, brillantes. D'après Müller, l'huile bleu foncé mentionnée plus haut dépose des cristaux d'acide laurique que l'on peut extraire en grande quantité au moyen de la soude. Le camphre de M. Bonastre pourrait bien n'être que cet acide laurique ou de la laurostéarine.

PICI s. m. pl. (pi-si — plur. du lat. *picus*, pic). Ornith. Nom latin de la famille des picidées ou des pics.

PICICITLI s. m. (pi-si-sit-li). Ornith. Oiseau du genre manakin, qui vit au Brésil.

PICICORNE adj. (pi-si-kor-ne — du lat. *pix*, poix, et de *cornu*). Entom. Qui a les antennes couleur de poix ou brunes.

PICIDÉ, ÉE adj. (pi-si-dé — du lat. *picus*, pic, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble au pic.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, ayant pour type le genre pic. ‖ Plusieurs font ce mot masculin.

PICINÉ, ÉE adj. (pi-si-né — du lat. *picus*, pic). Ornith. Qui ressemble au pic.

— s. f. pl. Tribu de la famille des picidées, qui comprend les pics proprement dits.

PICINELLI (Philippe), littérateur italien, né à Milan en 1604. Il entra chez les chanoines de Saint-Jean-de-Latran en 1626, [illegible] docteur en théologie, s'adonna à la prédication et devint abbé de son ordre. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Phœbus* [illegible] (Venise, 1649-1675, 3 vol.), [illegible] (Venise, 1654), [illegible] (Venise, 1657, in-8o), *Ateneo dei letterati Milanesi* (Venise, 1670); *Fatiche apostoliche* (Venise, 1672-1674, 3 vol. in-4o), recueil de sermons, etc.

PICINISCO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Sora, mandement d'Atina, 3,184 hab.

PICINNA s. f. [illegible]

PICIPÈDE adj. [illegible]

PICIROSTRE adj. (pi-si-ro-stre — du lat. [illegible]

PICIVORE adj. [illegible]

PICKEN [illegible]

... *l'Écosse*, qui contiennent une foule d'amusantes satires. Picken fonda ensuite une librairie à Liverpool, fit de mauvaises affaires et quitta, en 1826, cette ville pour habiter Londres. A partir de ce moment, il chercha des ressources dans ses travaux littéraires, collabora à un assez grand nombre de revues et de magazines et devint l'éditeur du *Club Book*, où il fit paraître des nouvelles fort intéressantes et très-bien écrites. Outre l'ouvrage précité, nous citerons de lui deux romans, le *Sectaire* et le *Legs de Dominique*, et ses *Histoires traditionnelles des anciennes familles* (1833), dont le succès fut très-grand.

PICKERING, bourg d'Angleterre, comté et à 37 kilom. N.-O. d'York (North-Riding), sur le chemin de fer de Whitby; 3,700 hab. Restes d'une ancienne forteresse.

PICKERING (Timothée), homme politique américain, né à Salem en 1745, mort en 1829. Pendant la guerre de l'indépendance, à laquelle il prit une part active, il parvint au grade de colonel, se lia intimement avec Washington, devint secrétaire d'État sous la présidence de ce dernier jusqu'en 1801, siégea à plusieurs reprises au congrès et rentra dans la vie privée en 1817. On lui doit, entre autres écrits : *Review of the correspondance between J. Adam and W. Cunningham* (1824).

PICKERING (Jean), littérateur américain, fils du précédent, né à Salem en 1777, mort à Boston en 1846. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Lisbonne et à Londres, il exerça la profession d'avocat à Boston. Il parlait un grand nombre de langues anciennes et modernes et connaissait à fond les idiomes de l'Amérique du Nord. On lui doit : *A vocabulary or collection of words and phrases peculiar to the United States* (1816); *Greek and english lexicon* (1826) et des articles publiés dans divers recueils.

PICKERING (William), célèbre libraire-éditeur anglais, né à Londres en 1796, mort en 1854. Il s'attacha [illegible] éditions, très-recherchées à présent par les amateurs de bons et beaux livres. Ce fut en 1820 qu'il commença sa réputation par la publication d'un Horace et d'un Virgile, admirablement imprimés par Charles Corral. Les éloges que lui valurent ces deux ouvrages dans les grandes revues anglaises, [illegible] comparaison aux Aldes, l'engagèrent à adopter pour marque l'ancre des illustres éditeurs italiens de ce nom et à prendre ces mots pour devise : ALDI DISCIP. ANGLUS, qu'on voit dans tous les ouvrages qu'il publia depuis. Il édita successivement les poëtes et les historiens anglais les plus renommés, ainsi qu'un grand nombre de volumes sur les sciences et les antiquités; il publia, en outre, de grands ouvrages sur les beaux-arts, magnifiquement illustrés, et dans de telles conditions que peu d'éditeurs ont osé depuis entreprendre des publications aussi splendides et aussi coûteuses.

Les soins personnels qu'il donnait à ces impressions, la correction du texte et les illustrations dont il a orné [illegible] précieux rendent ces éditions dignes du nom d'*aldines*, qu'on leur a donné.

Son édition de Shakspeare avec cette épigraphe [illegible] toutes celles qu'on a publiées du grand poëte [illegible] de l'Italie. Son Dante et son Pétrarque sont de vrais bijoux. Vingt-cinq exemplaires du [illegible] connaissait les livres rares et curieux aussi [illegible] de Londres.

[illegible]

PICKERINGIE [illegible] genre de l'Amérique du Nord [illegible] autre genre de végétaux.

PICKERSGILL (Henri-William), peintre anglais, né vers 1782 [illegible] Devenu membre [illegible] comme [illegible] artiste a [illegible]

qui [illegible] le [illegible] de la ressemblance [illegible]. Par[illegible] les meilleurs, [illegible] de *Hardwold*, [illegible] [illegible], destinée [illegible] *Lord Broug-ham*, envoyé à l'Exposition universelle de Paris en 1855.

PICKERSGILL (Frédéric-Richard), peintre anglais, neveu du précédent, né [illegible] en 1820. Il eut pour premier maître Wither-[illegible] se fit admettre à dix-neuf ans [illegible] de Londres. M. [illegible] [illegible] *Amoret* [illegible] (1841), [illegible] (1842); [illegible] *Amoret*, [illegible] et [illegible] *chaumière de* [illegible] [illegible] de *Stephano Colonna* [illegible] *ne pendant les persé-cutions des empereurs païens* (1847); *Brito-mart découvrant Amoret* (1848); *Circé; les* [illegible] *tentant Roger* (1849). *Samson* [illegible] *Pluton enlevant Proserpine; Scène de l'invasion de l'Italie par Charles VIII* (1850); *Samson livré par Dalila* (1850), un de ses [illegible] tableaux, *Rinaldo* (1851), *Pan et Syrinx*, *l'Adoration des mages* (1852); *Angelo Participazio; Condamnation de Francesco Novello de Carrare* (1853); *Mort de Francesco Foscari* (1854); *Peines d'amour perdues*; le *Chrétien dans la vallée d'humiliation; Jean envoyant ses disciples au Christ* (1855); le *Christ bénissant les petits enfants* (1856); [illegible] *jouant leurs prisonniers aux dés*, [illegible] qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867, etc.

PICKLES s. f. pl. (pi-keulz — mot angl.). Conserves végétales au vinaigre : *Il est monstrueux que deux Anglaises soient réduites à manger leur rôti sans moutarde et sans* PICKLES *et à boire de l'eau claire.* (Ed. About.)

PICKPOCKET s. m. (pik-po-kètt — mot angl. formé de *pick*, enlever; *pocket*, poche). Voleur à la tire, filou qui se glisse dans les foules pour vider les poches.

— **Encycl.** Londres est le théâtre sur lequel exercent de préférence les *pickpockets*; mais ces honorables artistes ne dédaignent pas pour cela la province et, au printemps de chaque année, leur présence se révèle par des soustractions nombreuses à toutes les courses de chevaux et à toutes les foires de bestiaux. L'étranger n'est pas non plus privé, comme on pourrait le croire, de leurs intéressantes visites; on assure, par exemple, que Paris en a occupé pour sa part plus de vingt mille. Chez nos voisins, le vol constitue une industrie qui, bon an mal an, est exercée par environ *trois cent mille* personnes, hommes, femmes, enfants. Il a ses quartiers de prédilection, où ne pénètre pas volontiers la police, comme dans Saint-Gilles, le Mint, etc.; là, ces messieurs et ces dames s'organisent en société, tiennent des meetings dans les tavernes, forment des caisses de secours, s'occupent de leurs adhérents malades ou emprisonnés. Les *pickpockets* sont associés régulièrement comme les *house-breakers*, voleurs avec effraction, comme les *sacaks*, qui s'attaquent aux boutiques. Presque tous sont des jeunes gens, bien vêtus, jouant le rôle d'hommes ou de femmes comme il faut. [illegible] que tous les autres [illegible] de Londres réunis et [illegible] la science du vol, qu'ils ont des professeurs de *pickpocketisme* attachés à leur société pour dresser les débutants. Aussi n'est pas *pickpocket* qui veut; il faut pour réussir, en ce peu honnête, mais dangereux métier, avoir le coup d'œil sûr, la main prompte, la jambe leste. La rue, les établissements publics, les magasins, les omnibus, les bateaux à vapeur et les chemins de fer, voilà où opèrent, par tous les temps, les hommes qui généralement ne s'attaquent qu'aux hommes et les femmes qui, de leur côté, ne s'adressent qu'aux femmes, excepté dans des cas tout à fait particuliers indiqués ci-après.

Le plus ordinairement, les *pickpockets* travaillent au nombre de trois; un seul *opère*, [illegible] pour mission de préparer et de faciliter l'expédition. Par exemple, [illegible] dans la rue un *pigeon* au gousset [illegible], tout à coup il se sent heurté comme par mégarde; il tourne la tête. C'est l'instant attendu par l'opérateur. Ce [illegible] gauche [illegible] la [illegible] de la main [illegible]. Les *pickpockets* ont deux façons de tirer une montre d'un gilet étranger : la pre-[illegible] la chaîne entre le pouce et l'index; la seconde [illegible] séparent le métal d'un seul coup. Une anecdote empruntée aux journaux anglais donnera une idée de l'habileté des *pickpockets*. Un étran-ger avait [illegible] assez forte somme en or. Il [illegible] un petit sac de toile [illegible], et s'en revient par [illegible] dessus de peur [illegible] quelque [illegible] temps. [illegible] tout à coup que son trésor a disparu. En même temps, il avise un jeune homme fort bien mis qu'il avait déjà remarqué plusieurs fois le serrant d'un peu près et qui, pour le moment, s'esquivait avec une certaine rapidité. L'étranger s'élance à sa poursuite et le saisit par le bras en lui disant : « C'est vous qui m'avez pris mon sac; je ne vous ferai pas arrêter si vous me le restituez, et surtout si vous m'expliquez comment vous avez pu me dépouiller sans que j'aie rien senti. » Le *pickpocket* rendit le butin et répondit : « Je vous ai vu toucher de l'argent et je vous ai suivi. Pour vous obliger à retirer votre main de dessus votre sac, j'ai eu recours à un expédient. Je vous ai chatouillé l'oreille avec une plume; sans y songer, vous avez ôté votre main de votre poche, pour chasser ce que vous preniez pour une mouche probablement; pendant que vous frottiez votre oreille, moi, je m'emparais de votre or. »

C'est surtout dans les foules que les *pickpockets* se plaisent à tendre leurs filets; aussi ont-ils imaginé bon nombre de moyens tendant à provoquer la bousculade et l'encombrement dans les endroits fréquentés. Pendant qu'un des leurs simule l'épilepsie ou débite des objets à bas prix aux badauds ravis par son boniment pittoresque, ils *soulagent* les curieux de leurs montres et de leurs porte-monnaie. Quelquefois le *mouton* de la bande provoque une querelle avec un boutiquier dont il a cassé les vitres d'un coup de coude ou de stick; les passants s'arrêtent et ses camarades procèdent alors à une rafle générale. Rarement un *pickpocket* habile en arrive à employer la violence. Il en est cependant qui par les temps de brouillard se font garrotteurs, variété de voleurs de nuit qui, manquant de l'adresse voulue, descendent jusqu'à la brutalité. On sait comment procèdent ces derniers. Embusqués à trois ou quatre dans quelque recoin obscur, ils guettent un passant *cossu*. Un d'eux lui lance une corde à nœud coulant par-dessus la tête. Un coup de retrait vigoureux comprime le cou de la victime qui est renversée. Les acolytes s'abattent sur elle et la détroussent en un clin d'œil.

Nous l'avons dit, les *pickpockets* ont des compagnes qui exercent sur les femmes avec une dextérité qui n'a rien à envier à personne. Ces écumeuses de la rue, appelées *picking up molls* ou *rabatteuses*, sont, dans certains cas, fort redoutables pour les étrangers du sexe masculin qui débarquent à Londres sans en connaître les dangers. Elles sont jeunes, jolies, élégantes, vous ont un air candide et modeste qui ne permet pas de les confondre avec ces papillons de nuit qui encombrent les trottoirs de la capitale anglaise. C'est donc dans les beaux quartiers qu'on les rencontre. Leur but est de se faire accoster par quelque homme riche; elles font celles qui n'osent, en pleine rue, devant mille regards curieux, écouter ce qu'on prétend leur dire; elles s'échappent, mais non sans entraîner à leur suite dans une ruelle déserte, dans une sombre allée le galant que de gentilles façons ont subjugué. Là, on peut tout oser dire à la donzelle, jusqu'à ce qu'elle ait sondé et vidé les poches du don Juan de rencontre; alors elle prononce à haute voix un mot convenu et aussitôt paraît son *stick*, un gaillard solide qui cherche querelle à l'amoureux pour avoir suborné sa *légitime* et au besoin l'assomme. Le métier de *rabatteuse* est assez lucratif à Londres pour que le *stick*, devenant *master stick* (maître bâton), puisse assez ordinairement payer quelqu'un pour le remplacer dans sa vilaine besogne. Ces *messieurs* viennent volontiers nous visiter, escortant à Paris leurs adroites complices; inutile d'ajouter qu'en France ils modifient leur système du tout au tout. Sur nos boulevards, les *picking up molls* quittent leur apparence virginale et se montrent libres d'allure, bruyantes, provocantes comme de vraies Parisiennes. Elles vont deux par deux, le sourire aux lèvres, l'œil provocant et acceptent volontiers une glace, une promenade en voiture, un tour à Mabille, un souper en tête à tête. Mais gare à vos poches; elles n'attendent que le moment d'y fourrer la main et de fuir avec ce qu'elles contiennent. Vous les génerez cependant beaucoup si vous les amenez à s'attabler dans un cabinet particulier, loin du protecteur qu'elles se sont donné. Il est vrai que, dans ce cas, elles ont un narcotique toujours prêt, qu'elles versent dans le verre de l'amphitryon entre la poire et le fromage. Notre homme s'endort et la dame disparaît après l'avoir dévalisé, disant au garçon qu'elle va revenir. C'est surtout en omnibus que les *pickpockets* femelles exercent avec succès leur audacieux métier; elles y vident les poches les mieux défendues tout en jouant de la prunelle, et comme elles sont bien vêtues, jolies femmes, aimables, on ne se méfie nullement de leurs blanches mains. Les théâtres, les salles de bal et de concert, les musées, les églises, les champs de courses leur sont aussi très-propices; les chemins de fer leur offrent des occasions multipliées de *travailler* d'une façon lucrative, en wagon, elles ont toutes sortes d'histoires sentimentales à conter à leurs voisines; à la faveur d'un prétendu amour trahi, d'un deuil de famille supposé, d'un événement douloureux dont elles racontent les détails mêlés de larmes, elles font autour d'elles la cueillette des porte-monnaie féminins. Avec les hommes, elles s'y prennent différemment; une déclaration faite par deux jolis yeux assassins facilite bien des choses. On peut être audacieux avec elles, user de toutes les privautés que comporte la situation, elles en riront à gorge déployée; mais à la station, si leur *travail* est terminé elles détalent; si cependant elles sont sûres qu'à la descente vous leur offrirez votre bras ou une voiture, elles sont plus retenues, font des façons et attendent pour vous voler qu'on ait mis pied à terre, car elles risquent beaucoup moins alors. Puisque nous sommes en chemin de fer, parlons un peu des *magsmen* ou passeurs de fausse monnaie; ces *pickpockets* organisent entre eux une partie de cartes dans un compartiment; tous les naïfs voyageurs qui y prennent part perdent leur argent bien entendu; on les triche et on ne les laisse gagner une fois ou deux que pour écouler des pièces fausses; n'oublions pas non plus ceux que leurs camarades appellent *peter ringers*; ceux-ci arrivent à la gare avec un sac de voyage rempli de foin et de chiffons, en cherchent un qui lui ressemble, lui substituent le leur et s'esquivent. Il est encore bien d'autres variétés, mais il faut savoir se borner.

Règle générale, les *pickpockets* voyagent par troupe pour *faire* tel ou tel pays. Ils se trahissent à l'œil exercé du policeman ou du *detective*, agent sans costume, par leur besoin de mouvement, leur agitation. Ils vont et viennent, montent et descendent à chaque station, changent de compartiment, dévisagent tout le monde, heurtent les uns, questionnent les autres, cherchent à lier connaissance. Il n'y a qu'un moyen de se mettre à l'abri de leurs coups de main, c'est de ne rien laisser voir qui puisse exciter leur cupidité et de ne pas répondre à leurs avances. Après cela, on peut dire des *pickpockets* ce qu'en disait certain chef de la police de sûreté : « Ils ne sont pas aussi dangereux qu'on se l'imagine, *il n'y a qu'à savoir les prendre.* »

Pickwick club, roman de Ch. Dickens (1837-1838, 3 vol. in-8°). Ce roman fut publié par son auteur sous le pseudonyme de Boz. Dickens avait glissé, dans les colonnes du journal où il était employé comme rédacteur des débats parlementaires, quelques esquisses qui obtinrent un assez grand succès. Encouragé par cette approbation, le jeune écrivain voulut intéresser le public aux aventures d'un même personnage en groupant autour de lui un club d'originaux. Cette conception avait quelques rapports avec celle qui fit la fortune du *Spectateur*, et, comme Addison, Charles Dickens eut le bonheur et le talent de créer des types qui furent tout d'abord acceptés comme de réelles individualités. Le crayon du caricaturiste Cruikshank multiplia ces figures comiques, un autre artiste les reproduisit en statuettes et bientôt M. Pickwick et son domestique Sam Weller, comme don Quichotte et Sancho Pança, furent introduits dans tous les salons et dans tous les clubs, certains de provoquer partout le rire et la bonne humeur. L'histoire de M. Pickwick et de son club est tout à la fois une satire sérieuse et plaisante de la vie anglaise; personne n'y est épargné, les hommes politiques, les juges, les avocats, les savants, les bourgeois, les artistes entretiennent la verve de l'auteur sans le secours d'une intrigue romanesque. « Cette verve est la même, dit M. Pichot dans son excellente étude sur l'auteur, soit que Charles Dickens s'élève à la hauteur de la comédie élégante, soit qu'il descende à la parodie burlesque; puis, tout à coup, notre rire est interrompu par l'expression spontanée, mais naturelle, de cette sensibilité vraie qui distingue l'auteur comique, le poëte et le philosophe du bouffon. Ce mélange de gaieté et de sentiment constitue l'*humour* dans la littérature britannique. » Or, Charles Dickens, comme Sterne, comme Shakspeare, Smollett, Fielding et W. Scott, est un humoriste dans toute la force du terme. Sans avoir imité aucun de ces talents divers, il réunit à l'esprit qui provoque le fou rire le don si rare de faire couler des larmes d'attendrissement. L'immense succès de *Pickwick club* ne saurait être entièrement compris en France. Cet ouvrage est le plus difficile à traduire de tous ceux de Charles Dickens, à cause d'une foule de locutions populaires, exclusivement anglaises et appartenant plutôt à l'argot qu'à la langue littéraire.

PICNOCOMON s. m. (pi-kno-ko-mon — du gr. *puknos*, épais; *komê*, chevelure). Bot. Syn. de PICNOMON et de CÉPHALAIRE.

PICNOMON s. m. (pi-kno-mon — altér. de *picnocomon*). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PICO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Gaëte, chef-lieu de mandement; 2,247 hab.

PICO, île des possessions portugaises, la plus méridionale des Açores, dans l'Atlantique, au S.-E. de Fayal, dont elle est séparée par un canal de 13 kilom. de largeur, par 38° 27' de latit. N. et 30° 45' de longit. O. Elle mesure 40 kilom. du N.-O. au S.-E. et 16 kilom. de largeur moyenne; 27,000 hab. Chef-lieu, Villa-di-Laguna. L'île de Pico, appelée aussi île du Pic, est la seule des Açores qui s'élève en forme de cône et où il existe un soupirail volcanique toujours ouvert. Ce pic, qui a été proposé comme devant déterminer le premier méridien, est constamment couvert de neige et presque toujours enveloppé de nuages épais. Cette île, entièrement composée de lave, avait si peu de terre qu'on a été obligé d'en apporter de Fayal; maintenant les pentes sont couvertes de diverses plantes cultivées avec soin, et principalement de vignes qui donnent, année ordinaire, de 15,000 à 20,000 pipes de vin, en partie de la malvoisie et en partie du *vino seco*. N'ayant ni port ni ancrage, Pico ne peut faire de commerce que par Fayal; ses vins, la plupart achetés par des Anglais, passent dans les Antilles où ils sont très-estimés; une partie se débite aussi aux États-Unis.

PICOA s. m. (pi-ko-a — de *Pico*, botan. ital.). Bot. Genre de champignons, de la famille des truffes.

PICOÏDE s. m. (pi-ko-i-de — du lat. *picus*, pic, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des picidées, formé aux dépens des pics.

PICOIS s. m. (pi-koi — rad. *pic*). Mar. Sorte de pic employé sur les vaisseaux marchands pour l'extraction du lest et pour la pêche à la morue.

— Techn. Pioche, bêche dont on se sert pour creuser les terres rocailleuses.

PICOLAPTE s. m. (pi-ko-la-pte). Ornith. Nom scientifique du genre grimpic.

PICOLAT s. m. (pi-ko-la). Ornith. Nom vulgaire du pic vert.

PICOLET s. m. (pi-ko-lè). Techn. Pièce de fer qui embrasse la queue du pêne d'une serrure.

PICOLINE s. f. (pi-ko-li-ne). Chim. Alcaloïde volatil découvert dans les produits de la distillation sèche des os.

— **Encycl.** En 1826, Unverdorben, en examinant l'huile fétide que l'on obtient en soumettant les os à la distillation sèche, découvrit plusieurs alcaloïdes volatils. Parmi ces derniers, il en distingua un qui possédait une odeur forte et persistante; il lui donna le nom d'*odorine*. Les expériences d'Unverdorben, toutefois, quoique conduites avec une habileté remarquable, n'eurent pas pour résultat d'établir la composition des corps isolés par ce chimiste, et comme il n'obtint aucun de ces sels complètement exempt des sels homologues, nous ne ferons ici aucune mention de ses résultats. La plupart des faits observés par Unverdorben sont d'ailleurs relatés dans le livre de Gmelin (t. XI, p. 263), où les personnes désireuses de les étudier en détail les trouveront facilement. En 1846, le docteur Anderson parvint à isoler de l'huile de houille une base isomérique avec l'aniline. Il reconnut que cette base avait les plus grands rapports avec l'odorine d'Unverdorben. Plus tard, il découvrit le même corps dans les huiles d'os où il est accompagné de nombreux homologues, entre autres la pyridine, qui est le premier membre de la série. Il reconnut, en outre, que l'odorine n'est qu'un mélange de *picoline* et de ses divers homologues. La composition de la *picoline* correspond, comme l'aniline, à la formule

$$C^6H^7Az.$$

— I. MODE DE FORMATION. 1° On rencontre la *picoline* dans le goudron de houille (Anderson); 2° dans l'huile d'os (Anderson); 3° dans le goudron qui résulte de la distillation des ardoises bitumineuses du Dorsetshire (Williams); 4° elle est probablement contenue dans le liquide basique qu'a obtenu Stenhouse dans ses recherches sur la distillation sèche des fèves et autres graines; 5° on trouve une base qui présente le même point d'ébullition et la même composition centésimale parmi les produits de la distillation sèche de la cinchonine (Williams); 6° on la rencontre dans les huiles qui proviennent de la distillation sèche de la tourbe (Church et Owen).

L'opinion émise par Wertheim, que la *picoline* prend naissance quand on distille la pipérine avec de la chaux sodée, est erronée; la base qui se forme dans ces conditions est la pipéridine

$$C^5H^{11}Az.$$

La question de l'identité ou de l'isomérie des monamines tertiaires produites dans les distillations sèches est un des problèmes les plus difficiles à résoudre, et des expériences récentes ont démontré non-seulement que la chinoline et la leukoline appartiennent à une série distincte, mais encore que les bases de la série de la pyridine que l'on rencontre dans les huiles formées dans la distillation destructive de la cinchonine constituent également un groupe à part. V. LUTIDINE.

— II. PRÉPARATION. A l'exception du pyrrol, on extrait à peu près toutes les bases volatiles qui se trouvent dans les huiles empyreumatiques par une méthode identique. On agite d'abord les huiles avec de l'acide sulfurique étendu d'environ deux fois son poids d'eau, et l'on répète ce traitement jusqu'à ce que l'on ait ainsi séparé jusqu'aux dernières portions des bases. Par le repos,

la liqueur acide gagne le fond du vase et on la décante soit à l'aide d'un siphon, soit au moyen d'un entonnoir à robinet. On la fait ensuite bouillir dans un vase ouvert jusqu'à ce que tout le pyrrol se soit évaporé, ce que l'on reconnaît en plaçant un morceau de bois de sapin, humecté d'acide chlorhydrique concentré, dans la vapeur qui se dégage. On arrête l'ébullition dès que le morceau de bois n'est plus rougi. Si l'on désirait recueillir le pyrrol, il faudrait opérer dans un alambic, au lieu d'opérer à l'air libre. Dès que la totalité du pyrrol se trouve expulsée, on passe le liquide à travers une toile destinée à retenir des matières poisseuses et résineuses qui se déposent pendant l'ébullition. On ajoute ensuite un excès de soude caustique et l'on distille aussi longtemps qu'il passe des bases à la distillation. On s'assure qu'il distille des bases en mettant en contact avec la vapeur une baguette trempée dans l'acide chlorhydrique, qui donne d'épaisses fumées. Si le liquide distillé est par trop étendu, il faut le concentrer par une seconde distillation avant de le soumettre à l'opération suivante : cette opération consiste à ajouter au liquide assez de potasse solide pour rendre la base insoluble et la séparer sous la forme d'une huile qui monte à la surface. Il faut opérer cette addition de potasse avec soin pour éviter une élévation de température. Cette élévation de température, en effet, ne décomposerait pas les bases, mais exposerait à perdre les plus volatiles.

L'huile basique qui se rend à la surface du liquide après l'addition de la potasse doit être décantée avec soin au moyen d'un entonnoir à robinet et placée dans des fioles de capacité moyenne. Elle renferme encore une quantité considérable d'eau, qu'il est indispensable d'éliminer avant de pousser plus avant. Il suffit, pour cela, de la laisser pendant quelques instants en contact avec des bâtons de potasse fondue. L'eau se porte sur la potasse et forme une épaisse solution qui gagne le fond du vase et que l'on soutire aisément au moyen d'une pipette munie à sa partie supérieure d'une boule en caoutchouc vulcanisé. On presse la boule de caoutchouc dans la main et l'on plonge l'extrémité effilée de la pipette dans le liquide qu'il s'agit de soutirer; après quoi l'on diminue la pression. L'air se raréfie alors et le liquide se soulève dans la pipette, d'où on peut ensuite le chasser facilement en comprimant de nouveau dans la main la boule en caoutchouc. Au bout d'une heure environ, on voit que la séparation d'eau devient très-lente. On introduit alors quelques nouveaux morceaux de potasse et l'on abandonne le tout pendant plusieurs heures; après quoi l'on soutire de nouveau les parties aqueuses. Il faut deux ou trois jours pour éliminer les dernières traces d'humidité. On trouve ainsi que les bases les plus volatiles et les plus solubles dans l'eau sont celles qu'il est nécessaire de faire digérer pendant le plus longtemps avec la potasse. Quand la liqueur renferme de l'aniline et ses homologues, il faut commencer par les détruire en les faisant bouillir avec l'acide azotique avant d'en opérer la déshydratation complète. Il est absolument essentiel, toutefois, de déshydrater complètement le liquide avant de procéder à la distillation fractionnée. Les plus légères traces d'humidité donnent lieu, en effet, à de grossières erreurs en modifiant le point d'ébullition des substances qu'il s'agit de séparer. La distillation fractionnée doit être systématique. Elle est excessivement ennuyeuse et exige un temps fort long. Un mélange renfermant six ou huit homologues exige trente ou quarante distillations complètes, ce qui équivaut à près de plusieurs centaines de distillations isolées, avant qu'on soit arrivé à quelque chose d'approché d'une distillation complète. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les détails des méthodes de séparation que le lecteur trouvera tout au long dans le grand ouvrage de Gmelin.

La *picoline* se trouve dans les fractions qui bouillent aux environs de 135°. Les portions qui passent dans la douzième ou dans la treizième rectification entre 130° et 140° sont formées de *picoline* que l'on peut considérer comme tout à fait pure.

— III. Propriétés. La *picoline* est un liquide mobile, incolore, qui ne se solidifie pas à 0°. Elle a une odeur très-forte et caractéristique. Lorsqu'on la respire, elle détermine une sensation de saveur amère dans la bouche et dans l'arrière-gorge. Elle bleuit le tournesol rougi, mais est sans action sur la teinture de chou rouge. Elle répand d'abondantes fumées quand on en approche une baguette imprégnée d'acide chlorhydrique. Le chlorure de chaux ne communique aucune couleur à sa solution, mais lui communique une odeur nouvelle et particulière. Elle bout d'une manière constante à 135°; sa densité égale 0,9613 à 0°; la densité de vapeur a été trouvée par l'expérience égale à 3,290; la théorie exige 3,224. L'indice de réfraction d'un spécimen préparé par M. Church au moyen de la tourbe et qui avait une densité de 0,955 a été trouvé égal à 1,4888 pour la raie A et à 1,4980 pour le rayon D par MM. Gladstone et Dale, la température à laquelle ces messieurs ont fait leur expérience étant 22°,5.

— IV. Décompositions. 1° L'action du chlore sur la *picoline* varie suivant la manière dont on conduit l'opération. Quand on fait passer un courant de gaz à travers une solution aqueuse de *picoline*, il est absorbé, le liquide brunit et il se dégage une odeur piquante et particulière; la liqueur traitée à ce moment par la potasse donne un précipité résineux brun foncé. Mais si l'excès de la *picoline* est versé dans une bouteille remplie de chlore gazeux et qu'on distribue le liquide à la surface du vase, la majeure portion du liquide est convertie en une masse cristalline qui, traitée par l'eau, laisse une poudre amorphe d'une blancheur éclatante. Ce produit est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool. Il consiste en chlorhydrate de trichloropicoline

$$C^6H^4Cl^3,HCl.$$

2° L'eau de brome ajoutée à une solution de *picoline* donne un précipité résineux insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther. Lorsqu'on verse la *picoline* dans une fiole remplie de vapeur de brome, il se produit une réaction tout à fait semblable à celle qui a lieu avec le chlore. 3° L'iode, en présence de l'eau, donne l'iodhydrate de *picoline* mêlé d'une impureté brune. 4° L'acide azotique ne décompose pas la *picoline*, même à l'ébullition; il ne se forme pas d'acide picrique; à froid, il se forme de l'azotate de *picoline*. 5° Le sodium, mis en rapport avec la *picoline*, convertit cet alcaloïde en parapicoline, base nouvelle, remarquable, apparemment polymérique avec la *picoline* elle-même. Sa formule est

$$C^6H^7Az,C^6H^7Az = C^{12}H^{14}Az^2.$$

Elle bout entre 260° et 316° et elle est en même temps décomposée en partie avec formation de pyrrol et de carbonate ammonique. On peut la distiller au-dessous de son point d'ébullition dans un courant d'hydrogène.

— V. Sels de picoline. La *picoline* s'unit avec les acides pour former des sels dont la plupart sont à la fois excessivement solubles et cristallisables, s'ils ont été préparés avec soin. Quand on mêle ces sels avec des acides forts, il se dégage des quantités considérables de chaleur. Tous les sels de *picoline* sont promptement décomposés par les alcalis fixes, avec séparation de la base. Ces sels ressemblent beaucoup aux sels de pyridine.

— *Chlorhydrate*. L'acide chlorhydrique et la *picoline* mêlés équivalent à équivalent donnent une liqueur qui, soigneusement évaporée, fournit des cristaux prismatiques qui se subliment en partie lorsqu'on les chauffe. Le sel sublimé est déliquescent.

— *Chlorocuprate de picoline*. Ce sel forme de gros cristaux rhomboédriques que l'on obtient en évaporant les chlorures de cuivre et de *picoline*.

— *Chloromercurate*

$$C^6H^7Az,Hg''Cl^2.$$

Lorsqu'on verse de la *picoline* dans une solution concentrée de sublimé corrosif, il se forme un précipité caillebotté. On peut l'obtenir en aiguilles dans les solutions étendues. Le sel peut être desséché à l'air, mais il abandonne de la *picoline* quand on le chauffe.

— *Chloraurate*. Il forme de délicates aiguilles jaunes qui se dissolvent dans 20 parties d'eau bouillante. (Unverdorben.)

— *Chloroplatinate*

$$(C^6H^7Az,HCl)^2,PtCl^4.$$

Ce sel varie dans son aspect suivant la manière dont il a été préparé. Une solution concentrée de tétrachlorure de platine ajoutée à une solution concentrée de chlorhydrate de *picoline* donne des aiguilles jaune orangé qui exigent 4 parties d'eau bouillante pour se dissoudre. Ce sel de platine se décompose lentement sous l'influence de l'eau bouillante et laisse déposer, au bout de huit ou dix jours, une substance semblable à la fleur de soufre et qui répond à la formule

$$C^{12}H^{10}Pt''Az^2 4HCl.$$

C'est le sel d'une base platineuse analogue à la platinamine, et on peut le considérer comme le dichlorhydrate de platinopicoline. Si l'ébullition du sel de platine original avec l'eau est arrêtée à un certain moment que l'expérience seule peut déterminer, on obtient un sel double cristallisé qui renferme une molécule de platinopicoline unie à une molécule de chloroplatinate de *picoline*.

— *Sulfate de picoline*. Aucun sulfate neutre de *picoline* n'a été encore obtenu, parce que la base a une très-grande tendance à s'éliminer de ce sel. Quand on ajoute un excès de cet alcaloïde à l'acide sulfurique et qu'on évapore le mélange au bain-marie, la base continue à s'échapper jusqu'à ce qu'il se soit formé un sel acide, lequel donne, par le refroidissement de la liqueur, une masse de cristaux déliquescents incolores.

— *Oxalate de picoline*. Si l'on verse un excès de *picoline* dans une solution d'acide oxalique et que l'on évapore le mélange sur de la chaux, le tout se solidifie peu à peu en une masse cristalline dense, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. Chauffé à 100°, le sel fond, dégage des vapeurs de *picoline* et laisse un sel acide pour résidu.

— VI. Dérivés de substitution de la picoline. [illegible]

$$C^6H^{11}Az,HI \quad [illegible] \quad C^6H^6(C^2H^5)Az,HI.$$

On mêle la *picoline* avec un excès d'iodure d'éthyle et on enferme le mélange dans un tube scellé à la lampe; en chauffant le tube à 100° dans un bain-marie, on voit aussitôt la combinaison s'opérer; de la chaleur se dégage et le liquide se sépare en deux couches. En quelques minutes, la réaction est complète. Par le refroidissement, la couche supérieure se solidifie en une masse cristalline et des cristaux se forment aussi au sein de la couche inférieure, qui est surtout formée par l'excès d'iodure d'éthyle. La portion liquide et la portion solide sont jetées sur un filtre; on lave les cristaux avec un mélange d'alcool et d'éther, et, après avoir comprimé le sel, on le dissout dans la plus petite quantité possible du même mélange bouillant; par le refroidissement de la liqueur, la nouvelle substance se dépose en belles plaques argentées. Elle est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais peu soluble dans l'éther.

— *Ethyl-picoline*. Lorsqu'on dissout l'iodhydrate dans l'eau et qu'on agite la liqueur avec de l'oxyde d'argent récemment précipité, de l'iodure d'argent se dépose et la base reste en dissolution. Il faut éviter l'action de la chaleur dans cette opération, parce que l'éthyl-picoline se décompose sous son influence. Si l'on opère avec soin, on obtient une liqueur incolore, d'une odeur faible, mais spéciale et d'une réaction alcaline très-prononcée. Ce liquide rend sa couleur bleue au tournesol rougi, brunit le curcuma, possède une saveur puissamment caustique et mousse entre les doigts comme du savon. Il réagit généralement sur les sels métalliques à la manière de la potasse et de la soude. Par l'ébullition, les solutions d'éthyl-picoline prennent une couleur rouge et dégagent de l'éthylamine.

Le sel de platine de l'éthyl-picoline

$$2(C^8H^{11}Az,HCl),PtCl^4$$

forme des tables d'un rouge orangé d'une grande beauté et d'un volume considérable. Le sel d'or

$$C^8H^{11}Az,HCl,Au'''Cl^3$$

cristallise en prismes aplatis d'un jaune d'or.

— *Ethylène-dipicolyl-diammonium*

$$C^{14}H^{18}Az^2 = (C^2H^4)''(C^6H^7)'''^2Az^2.$$

On obtient le chlorure ou le bromure de cette base en traitant la *picoline* par le chlorure ou le bromure d'éthylène suivant l'équation :

$$\underset{\text{Picoline.}}{(C^6H^7)'''Az} \quad + \quad \underset{\text{Chlorure d'éthylène.}}{C^2H^4Cl^2}$$

$$= \underset{\text{Chlorure d'éthylène-dipicolyl-ammonium.}}{(C^2H^4)''(C^6H^7)'''^2Az^2Cl^2}$$

— VII. Constitution de la picoline. La *picoline* est une monamine tertiaire formée sur le type de l'ammoniaque simple

$$AzH^3.$$

Elle diffère des monamines tertiaires qui se produisent par l'action des iodures sur les radicaux alcooliques et l'ammoniaque, à cela près que, au lieu d'avoir les 3 atomes d'hydrogène remplacés par trois radicaux monoatomiques, elle paraît les avoir remplacés par un radical unique, mais triatomique. Aussi écrit-on généralement sa formule

$$(C^6H^7)'''Az.$$

On déduit la constitution tertiaire de la *picoline* de ce fait que, lorsqu'on traite cette base par l'iodure d'éthyle, il y a fixation simple de l'éthyle et formation d'un hydrate d'ammonium quaternaire. Quant à la triatomicité du radical

$$(C^6H^7)'''$$

considéré comme un radical unique, c'est une hypothèse. On déduit cette hypothèse de ce fait que, dans les réactions auxquelles on soumet la *picoline*, on ne parvient pas à en extraire plusieurs radicaux différents. On sait, du reste, encore fort peu de chose sur la nature des radicaux triatomiques qui fonctionnent dans les monamines tertiaires produites par la distillation sèche.

PICONNIER ou **PIQUONNIER** s. m. (pi-ko-nié). Comm. Celui qui achète des laines de rebut aux fabricants de lainages fins, pour les revendre aux fabricants d'étoffes grossières.

PICOPOULO s. m. (pi-ko-pou-lo). Agric. Nom donné, en Languedoc, à une variété de raisin blanc à petits grains.

PICORÉE s. f. (pi-ko-ré. — V. picorer). Action de butiner, maraude exercée en terre ennemie pour enlever des vivres : *Aller à la* picorée. [illegible]

— Fam. Maraude d'enfants, vol de fruits : *Hélas! je ne* [illegible]
[illegible] maraude quelconque, recherche d'une proie : [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Et [illegible]
>
> [illegible]

PICORER [illegible]

[illegible]

— Ma[illegible]

— [illegible] petits larcins : *Des* [illegible] qui picorent.

— Chercher sa nourriture, son butin, en parlant des animaux et en particulier des oiseaux : *Les* [illegible] picorent *sur le* [illegible] (Th. Gaut.)

> Qui voudrait [illegible]
> L'alouette dans [illegible]
> La vive [illegible] ?
>
> Sainte-Beuve.

PICOREUR s. m. (pi-ko-reur — rad. *picorer*). Maraudeur, soldat qui va [illegible] Mot vieilli.

— Par ext. Maraudeur quelconque, celui qui grappille, qui vole çà et là [illegible]

PICOSSEAU s. m. (pi-ko-so). Ornith. Nom vulgaire du pic vert.

PICOT s. m. (pi-ko — dimin. de *pic*). Petite pointe qui demeure sur le bois qu'on n'a pas coupé net : *S'écorcher la main à un* picot.

— Techn. Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements : *Raccommoder, refaire les* picots *d'une dentelle*. ‖ Coin de bois qui sert à serrer la lambourde, dans le picotage d'un puits. ‖ Marteau pointu dont les carriers se servent pour soulever la pierre.

— Hortic. Nom donné par les jardiniers fleuristes aux auricules ou oreilles d'ours qui ont les étamines courtes et sont moins estimées.

— Ichthyol. Espèce de limande, qu'on pêche à l'embouchure des rivières.

— Pê. Pêche. Filet chargé de pierres, dont on fait usage en Normandie pour prendre les poissons plats.

PICOT (Jean), en latin **Picus**, érudit, né à Paris, mort dans la même ville en 1565. Il fut conseiller-clerc au parlement de Paris (1543), puis président aux enquêtes, et employa ses loisirs à faire des traductions, parmi lesquelles nous citerons le traité *Contra Marcionitas*, d'Origène, les *Homélies* de saint Maxime; les *Varia opuscula* de saint Maxime; le livre *De sectis* [illegible] Théodoret (1558, in-4°), etc.

PICOT (Pierre), pasteur et prédicateur protestant, né à Genève en 1746, mort dans la même ville en 1822. Quand il eut terminé à Genève ses études théologiques, il partit et visita la France, la Hollande et l'Angleterre où il connut Franklin, dont il devint l'ami. Franklin lui conseilla fortement d'accompagner Cook dans son second voyage autour du monde, mais Picot n'y consentit pas. Il retourna à Genève, fut nommé pasteur à Sattigny et ensuite à Genève même, en 1783. Quatre ans après, il reçut le titre de professeur en théologie. Une attaque d'apoplexie l'emporta le 28 mars 1822. On a de lui : *In multiplici* [illegible] (Genève, 17[illegible], in-8°); *Éloge historique de M. J.-A. M*[illegible], publié dans le *Guide astronomique* (1791); *Mémoire et projet de r*[illegible] *pour la réforme du collège* (Genève, 17[illegible], in-4°); *Sermon d'action de grâces pour la restauration de la république de Genève* (Genève, 1815, in-8°); *Sermons* (Genève, 1823, [illegible]). Ces sermons furent publiés par le professeur J.-J. Chenevière, avec une préface et une notice biographique. Ils donnent une idée très-avantageuse des talents oratoires de Picot. — Son fils, Jean Picot, professeur d'histoire et de statistique à Genève, né en 17[illegible], est auteur de quelques ouvrages estimés : *Histoire des Gaulois depuis leur origine jusqu'à* [illegible] *des Francs* (Genève, 1804, 3 vol. in-8°); *Tablettes* [illegible] *universelle* (18[illegible], 3 vol. in-8°); *Histoire de Genève* (Genève, 1811, 3 vol. in-8°).

PICOT, chef [illegible], né à Rouen en 1767, fusillé dans la même ville en 1803. Il prit du service dans le corps des chasseurs de la Montagne en 17[illegible] et [illegible] bientôt pour aller rejoindre les bandes des [illegible] Soupeaux, il passa en Normandie [illegible] [illegible]

PICOT (M[illegible]) [illegible] français [illegible] et 17[illegible] [illegible] travaux [illegible]

[illegible] *de la religion en France pendant le XVIIIe siècle* (Paris, 1824, 2 vol. [illegible]). Picot a édité les *Œuvres* de l'abbé Boulogne, auxquelles il a ajouté un *Tableau religieux de la France sous le Directoire* et un *Précis historique sur l'Eglise constitutionnelle*. Il a pris part à la grande collection des *Mélanges* de l'abbé Boulogne (9 vol. in-8°).

PICOT (Louis), chef d'insurgés vendéens, né à J[illegible] en 1774, mort [illegible] en 1804. Il exerça [illegible] de [illegible] et [illegible], [illegible] aux chouans et [illegible] dans leurs bandes. Bientôt, son mérite militaire et son ardeur [illegible]. Ce [illegible] Morbihan. [illegible] Amiens, il se rendit en Angleterre, d'où il revint avec Georges [illegible] ce dernier, il fut [illegible] à mort et subit sa peine avec une grande fermeté.

PICOT (François-Edouard), peintre français, né à Paris en 1786, mort dans la même ville en 1868. Quoiqu'il ait étudié dans l'atelier de Vincent, on doit plutôt le considérer [illegible] de David, car il a continué jusqu'à nous, en dépit de la critique, les traditions de son école. Toutefois il serait injuste de ranger Picot parmi les simples imitateurs; il avait, au contraire, un tempérament véritable, une personnalité qui se révélèrent même d'assez bonne heure. Pendant qu'il travaillait sous les yeux de Vincent, Picot suivait assidûment les cours de l'Ecole des beaux-arts. La première tentative qu'il fit pour obtenir le grand prix de Rome lui valut le second grand prix seulement (1811). Encouragé par ce demi-succès, il redoubla d'efforts, et son concours de 1813, sans combler tous ses vœux, lui donna bon espoir dans l'avenir. Joseph Forestier fut seul nommé grand premier prix; mais le jury déclara que la toile de Picot n'était pas d'un mérite inférieur, et l'auteur reçut, en conséquence, 3,000 francs de compensation avec le droit d'aller en Italie passer les cinq années réglementaires. Son séjour à la villa Médicis fut le temps de ses meilleures études; son talent s'y modifia sensiblement. Au lieu de la sécheresse de ses premiers essais, sécheresse traditionnelle, provenant surtout de son éducation, il révéla quelques intentions de coloriste. Il comprit le charme de cet élément nouveau, jugé trop secondaire par ses maîtres, et sentit dès lors que la couleur pouvait ne pas nuire à la ligne et au modelé. Titien, Giorgione, Corrège le lui avaient prouvé surabondamment. Le premier morceau qui marque cette phase intéressante est la *Mort de Saphira* (Salon de 1819), maintenant placée dans l'église Saint-Séverin et que l'on a tant de fois critiquée. Sans s'inquiéter de ces critiques, Picot suivit la route qu'il s'était tracée et resta dans une sorte d'isolement au milieu de deux camps opposés. Tel il s'était montré dans la *Mort de Saphira*, tel il est resté dans son œuvre tout entier, à part les nuances produites par l'influence des sujets. Au même Salon, son *Amour et Psyché* avait un charme plus saisissant, tout en n'offrant, comme le précédent tableau, que l'aspect d'une excellente gravure faiblement coloriée. L'*Amour et Psyché* fut acheté par le duc d'Orléans et M. Picot reçut une 1re médaille. L'artiste vivement encouragé se présenta au Salon de 1822 avec une composition intéressante : *Oreste, après ses fureurs, s'endormant dans les bras d'Electre*, qui fut acheté par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Peu après, il exécuta un *Raphaël avec la Fornarina*, puis le *Duc d'Orléans et sa famille*. Le premier de ces deux morceaux n'est pas un des meilleurs du maître, mais le second est une œuvre excellente, d'un arrangement heureux et d'une couleur très-suffisante. Tous deux faisaient partie de la galerie du Palais-Royal et furent transportés en Angleterre après 1848. La *Délivrance de saint Pierre* et *Céphale et Procris* passèrent inaperçus au Salon de 1824; en revanche, l'*Annonciation* (Salon de 1827) était une bonne page sévèrement entendue, pleine de talent, de [illegible] et de goût. Le *Génie dévoilant l'Egypte à la Grèce* et *Cybèle protégeant plusieurs villes contre le Vésuve*, plafonds de la galerie des Antiques au Louvre, furent achevés en 1833. Le *Portrait du maréchal Boucicaut* (1835), la *Prise de Calais par le duc de Guise* (1838), *Talma* et deux ou trois plafonds dans la galerie des [illegible]. Versailles sont de ces peintures [illegible], rarement sympathiques à l'artiste, [illegible], Picot n'a pas fait [illegible]. La même observation [illegible] aux [illegible] du palais de [illegible] peu [illegible] *Couronnement de la Vierge*, que [illegible] Notre-Dame [illegible]. Peu d'artistes [illegible] dans un sujet pareil plus de recueillement, de grandeur, d'[illegible] et d'austère poésie. La nef [illegible]

[illegible], à l'Institut, le [illegible]

Cet artiste [illegible]

l'histoire de l'art contemporain, mais il fût arrivé plus haut sans doute, si les circonstances de ses débuts eussent été autres et si le classicisme invétéré de ses premiers maîtres ne l'eût entravé dès ses premiers pas. N'osant pas rompre avec les traditions, il se contenta d'être un peintre distingué, savant, tout en ayant peut-être en lui l'étoffe d'un créateur.

PICOT (Joseph-Alexandre-Edouard), général français, né à Abbeville en 1788, mort en 1855. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application d'artillerie de Metz (1806-1809), il commença par être sous-lieutenant dans l'arme du génie, servit en Hollande, fit les campagnes de Russie et de Saxe, fut décoré à la bataille de Lutzen et concourut à la défense de Mayence. Cet officier commanda l'école régimentaire du génie à Metz (1828), assista à la prise d'Anvers (1832), fut employé dans le Nord, dirigea les fortifications de Toulon, etc. (1851). Nommé maréchal de camp en 1847, il devint commandant du Palais-Royal en 1852. Le général Picot a publié des *Etudes sur la guerre de siège* (Paris, 1854, in-8°).

PICOT (Jean-Bonaventure-Charles), jurisconsulte français, né à Vuillafans (Doubs) en 1810. Il se fit recevoir docteur en droit et se fit inscrire au barreau comme avocat. On lui doit des brochures et quelques ouvrages de vulgarisation en matière juridique. Nous citerons de lui : *Nécessité et moyens d'établir une réforme dans l'enseignement du clergé* (1843, in-8°); *Colonisation de l'Algérie* (1848, in-8°); *Du mariage romain, chrétien et français considéré sous le rapport de l'histoire, de la philosophie, etc.* (1849, in-8°); *Nouveau manuel pratique et complet du code Napoléon* (1852, in-12); *Catéchisme du code Napoléon* (1861, in-12); *Catéchisme du code civil, destiné à vulgariser la connaissance des lois belges* (1862, in-18); *Eléments du code Napoléon exposés par demandes et par réponses* (1864, in-18), etc.

PICOT (Philippe), baron DE LA PÉROUSE, naturaliste français. V. LA PÉROUSE.

PICOT-BELLOC (Jean), littérateur français, né à Toulouse en 1748, mort à Tarbes en 1820. Il était frère cadet du botaniste Picot de La Pérouse. Il entra dans les gardes du corps, se fit connaître comme poëte et comme musicien, adhéra chaleureusement à la Révolution et remplit les fonctions de commissaire des guerres. Picot a produit deux pièces qui sont : les *Dangers de la calomnie*, drame (1794) et le *Père comme il y en a peu*, comédie (1798). On voit que son bagage n'est pas considérable.

PICOT DE CLORIVIÈRE, théologien français. V. CLORIVIÈRE.

PICOT DE LIMOELAN (M.-J.-A.), chef d'insurgés vendéens, né à Saint-Malo en 1734, mort à Paris sur l'échafaud en 1793. D'abord garde du corps, il entra ensuite comme officier dans la garde constitutionnelle et fut blessé le 10 août à l'attaque du palais des Tuileries. S'étant réfugié en Bretagne, il se dévoua corps et âme aux intérêts du parti royaliste et combattit plusieurs fois les soldats de la République. Pris avec La Rouarie, il fut guillotiné.

PICOT DE LA MOTTE (Bernard-François-Bertrand, marquis DE), général français, né à Saint-Malo en 1734, mort à Senlis en 1797. Dès 1744, il prit du service dans la marine militaire, et, à l'âge de quinze ans, il avait fait plusieurs campagnes et reçu quatre blessures. Le 10 avril 1748, il eut une jambe emportée pendant le combat livré par La Bourdonnais aux Anglais dans la rade de Mahé. Il n'en continua pas moins à servir, obtint des commandements dans l'Inde, à Zamataly, Néliceram et Mahé, fut fait prisonnier par les Anglais en 1761 et recouvra la liberté deux ans plus tard. Nommé commandant général de Malabar en 1775, Picot, lors de la prise de Mahé (19 mai 1779), tomba pour la seconde fois au pouvoir des Anglais et ne revit la France que trois ans après. Il prit sa retraite en 1787.

PICOT DE PECCADEUC (Henri-René-Marie, vicomte), général français, né en 1771, mort en 1826. Officier au moment où éclata la Révolution, il ne tarda pas à émigrer et fit partie de l'armée de Condé. A partir de ce moment, il porta constamment les armes contre son pays, prenant successivement du service en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et en Russie. De retour en France avec les Bourbons, il obtint le grade de maréchal de camp en 1821 et, deux ans après, il fit la campagne d'Espagne.

PICOTAGE s. m. (pi-ko-ta-je — rad. *picoter*). Action ou manière de picoter : *Le* PICOTAGE *d'un puits de mine.*

— **Encycl.** Pour exécuter le *picotage* d'un puits, on commence par placer des cadres en bois de chêne, dits *trousses à picoter*, qui laissent entre eux et la roche un vide d'environ 0m,06. Dans ce vide, on introduit d'abord de la mousse, puis on appelle *lambourdes*. Cela fait, on bourre de la mousse jusqu'à refus dans l'intervalle qui existe entre les lambourdes et la roche, puis on serre fortement cette mousse en enfonçant, entre les lambourdes et les trousses, des coins de bois ou picots qui forment une ligne non interrompue. On obtient ainsi une espèce de muraille qui, outre son extrême solidité, oppose à l'eau une barrière infranchissable.

PICOTANT, ANTE adj. (pi-ko-tan, an-te — rad. *picoter*). Qui picote, qui produit un picotement : *Substance âcre et* PICOTANTE.

PICOTE s. f. (pi-ko-te — rad. *picoter*). Pathol. Nom vulgaire de la variole.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du claveau.

— Comm. Etoffe de laine très-grossière, qui se fabriquait autrefois en France.

PICOTÉ, ÉE (pi-ko-té) part. passé du v. Picoter. Marqué de points très-nombreux : *Etoffe* PICOTÉE *de points noirs.*

— Marqué d'un grand nombre de petites cicatrices : *Etre* PICOTÉ *de petite vérole.*

— Blas. Se dit des animaux dont le corps est marqué d'un grand nombre de points colorés.

— s. m. Moll. Nom spécifique d'une coquille du genre cône.

PICOTEAU (Claude-Etienne), médecin français, né à Salins, mort dans la même ville en 1748. Il se fit recevoir docteur en médecine à Paris, où il eut pour maîtres Duverney et Drurey, puis alla pratiquer son art dans sa ville natale, dont il devint maire. On a de lui : *Analyse des fièvres* (Paris, 1704, in-8°), traité écrit dans un style diffus; *Réflexions sur la cause de la maladie dont les bêtes se trouvent attaquées dans le comté de Bourgogne* (Salins, 1714, in-8°).

PICOTEMENT s. m. (pi-ko-te-man — rad. *picoter*). Sensation de piqûre légèrement douloureuse et incommode : *Avoir des* PICOTEMENTS *à la gorge, dans tous les membres.*

PICOTER v. a. ou tr. (pi-ko-té — dimin. de *piquer*). Causer des picotements à : *La goutte nous prend à la main, une humeur âcre* PICOTE *nos yeux.* (Boss.)

— Marquer de points, couvrir de piqûres : PICOTER *une feuille de papier avec une épingle.*

— Becqueter, percer à coups de bec : *Des oiseaux qui* PICOTENT *des cerises.*

— Fig. Taquiner; piquer de traits malins : *Soyez certain que je n'ai point l'intention de vous* PICOTER *ni de vous faire aucun reproche.* (Mme Du Deffant.) *Les individus blasés deviennent, principalement dans leur vieillesse, hargneux, mécontents de tout, parce que tous les petits accidents de la vie les* PICOTENT, *les exaspèrent sans cesse.* (Virey.)

— *Picoter du raisin*, En manger quelques grains par-ci par-là, sans détacher la grappe du cep.

— Manége. *Picoter un cheval*, Lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises.

— Techn. *Picoter un puits*, Enfoncer des picots, des coins de bois entre les lambourdes et le cadre de boisage d'un puits de mine. ‖ *Picoter une dentelle*, Y mettre du picot.

Se picoter v. pr. Se taquiner, chercher à s'irriter, à se piquer mutuellement : *Des écoliers qui aiment à se* PICOTER.

PICOTERIE s. f. (pi-ko-te-rî — rad. *picoter*). Taquinerie, paroles dites pour picoter : *Quand on a un peu vécu avec les hommes, on s'aperçoit que les tracasseries, les humeurs, les* PICOTERIES *sur des riens y mettent peut-être plus de troubles et de divisions que les choses sérieuses.* (Turgot.)

PICOTEUR, EUSE s. (pi-ko-teur, eu-ze — rad. *picoter*). Personne qui picote, qui aime à picoter, à taquiner.

— s. f. Techn. Ouvrière qui fait le picot des dentelles.

PICOTEUX s. m. (pi-ko-teu — rad. *picot*). Pêche. Petit canot employé par les pêcheurs, dans la Manche. ‖ Petit filet en tramail.

PICOTIE s. f. (pi-ko-tî — de *Picot de La Pérouse*, botan. fr.). Bot. Syn. d'OMPHALODE, genre de borraginées.

PICOTIN s. m. (pi-ko-tain. — Scheler tire ce mot de *picoter* et croit qu'il signifie proprement ce que l'on prend en une seule piquée. Il préfère cette étymologie à celle de Le Duchat, qui pensait que le mot vient de ce que le *picotin*, pris comme nom du vase, était communément enduit de poix, du latin *pix, picis*. La Monnoye dérive le mot de *pichot*, petit. Selon Chevallet, le suffixe *ot* et le suffixe *in*, qui forment des diminutifs, sont entrés l'un et l'autre dans la composition de ce mot, qu'il rapporte à un primitif celtique : armoricain *pég*, mesure de capacité contenant huit boisseaux, irlandais-erse *peic*, mesure équivalant au quart du boisseau). Mesure de capacité usitée en France, pour l'avoine, et valant, à Paris, le quart du boisseau ou 3lit,25. ‖ Avoine contenue dans cette mesure : *Mon cheval réclame son* PICOTIN.

— Fam. Pitance, portion attribuée à la nourriture d'une personne : *L'homme de lettres n'a pas même le* PICOTIN *qu'un général député a réclamé à la tribune pour le soldat.* (A. Karr.)

PICOTURE s. f. (pi-ko-tu-re — rad. *picoter*). Marque, tache d'une chose picotée : *Fruit couvert de* PICOTURES.

PICOU s. m. (pi-kou). Ordre de prêtres inférieurs aux talapoins, dans l'Inde.

PICOU (Henri-Pierre), peintre français, né à Nantes en 1824. Venu jeune à Paris, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche, où il eut pour condisciples MM. Gérôme, Hamon, Toulmouche, Nazon, Brion, etc., pléiade de talents jeunes qui sont aujourd'hui les plus brillants représentants de l'école moderne. Il passa ensuite dans l'atelier de Gleyre, qui lui était plus sympathique, et exposa, en 1847, les *Enfants du Nil*, gracieuse composition, purement dessinée et d'une conception très-poétique. Ce n'était cependant qu'un essai timide dans la voie que le jeune artiste se proposait de parcourir; en 1848, sa *Cléopâtre et Antoine sur le Cydnus*, scène tourmentée et un peu prétentieuse, puis la *Naissance de Pindare*, le *Styx*, *Au bord du ruisseau* (1849) trahissaient encore son indécision tout en révélant de grandes qualités d'exécution. L'année suivante, deux pendants, l'*Amour qui vient* et l'*Amour qui s'en va*, deux pages exquises, pleines de finesse et de sentiment, le montrèrent tel qu'il devait rester, le peintre de la jeunesse et des amours, laissant percer une pointe de sensualité à travers de gracieuses résurrections archaïques. A cette même Exposition qui marqua dans sa carrière, on voyait encore *Tentation*, l'*Esprit des nuits*, *A la nature*, trois compositions délicates, mais quelque peu entachées de mièvrerie et se ressentant de l'influence de M. Hamon. Les *Erinnyes* (1852) n'agrandirent pas beaucoup la réputation de l'artiste, mais le Salon de 1853 lui fut plus favorable; il y avait envoyé *Cléopâtre dédaignée par Octave*, d'un agencement original, d'un archaïsme heureux dans les accessoires et les draperies, et une *Scène champêtre*, simple d'allure, franche paysannerie qui satisfait les yeux par sa vivante réalité. A partir de ce moment, le peintre fut solidement établi dans l'estime du public et de la critique; il compta parmi les jeunes maîtres qui, de nos jours, ont donné tant d'éclat à la peinture de genre. La vogue attachée à son nom s'accrut bien davantage encore en 1855, avec l'*Amour à l'encan* et la *Moisson des amours*, où son talent se révèle tout entier avec ses nuances les plus délicates : finesse de dessin, charme de coloris, sentiment poétique; l'*Etoile du soir*, le *Bain de la sultane* (1857) continuèrent ce joli poëme de l'amour. Une 2e médaille consacra le succès obtenu par ces deux petits tableaux. M. Picou exposa ensuite : les *Marécages de Philostrate* (1859); *Fermez-lui porte au nez, il rentrera par la fenêtre*; *Toilette* (1861); *Sapho*; *Femmes du bourg de Batz* (1863); l'*Chatte métamorphosée en femme* (1864); l'*Inondation de la Loire*, *Repos en forêt* (1865), deux peintures habilement enlevées, mais sortant des thèmes gracieux auxquels le peintre doit ses meilleurs succès; un *Rêve de Fra Angelico* (1866), composition bizarre, d'un mysticisme qui ne semblait pas appartenir à l'auteur de l'*Amour à l'encan*. En 1867, la *Nuit de Cléopâtre*, tirée d'une des nouvelles de Th. Gautier, et le *Premier baiser* rappelèrent les plus brillantes réussites de M. Picou; en 1868, *Molière à Versailles* et le *Bain; Moïse sur le Nil* (1870); *Psyché aux enfers*, la *Ronde de nuit* (1873); *Sauve-qui-peut*, l'*Exilé*, un *Aquarium* ont affirmé chez le peintre de nouvelles et remarquables qualités d'arrangement et d'exécution; mais le genre néo-grec ou pompéien auquel il est resté fidèle, après avoir joui de la plus grande faveur, est maintenant presque tombé en discrédit. « On dirait que Picou, dit Th. Gautier, a travaillé à Pompéi dans la maison de Diomède ou du poëte tragique, avant que les cendres et les boues du Vésuve eussent enseveli cette ville si miraculeusement retrouvée dans son suaire. Il semble avoir passé toute une vie à faire danser sur les fonds rouges ou noirs ces nymphes aux crotales d'or qui animent si voluptueusement les murailles de la cité morte, tant ces sujets d'antiquité familière lui sont naturels. Il appartient à ce cénacle de délicats et de raffinés qui rappellent, toute proportion gardée, les *poetæ minores* de l'anthologie grecque; esprits charmants, ingénieux, subtils, mais qui ne vont guère au delà de l'élégie, de l'odelette ou de l'épigramme, ou bien encore les graveurs de pierres fines qui mettent une bacchanale dans un chaton de bague. Ils ont horreur de tout ce qui est vulgaire, à effet, et la vigueur leur semble presque de la brutalité. Cependant, de même qu'on se prend à souhaiter un loup parmi les moutons de Florian, parfois on désire un paysan du Danube parmi toutes ces élégances et ces mollesses. Ce boudoir gréco-parisien, imprégné d'ambre et de musc, finit par vous entêter. »

PICPOUILLE s. f. (pik-pou-lle; *ll* mll.). Vitic. Nom d'un cépage très-répandu dans le Midi. ‖ On dit aussi PICPOULE.

— **Encycl.** Ce cépage est commun dans le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard et l'Hérault. Il est également répandu dans les Pyrénées et en Espagne, où on l'appelle *picapulla* (picapouya). La *picpouille noire* est peu estimée aux Pyrénées-Orientales, où elle est cependant très-commune, sans doute à cause de son abondante production; mais, dans les autres vignobles du Midi, elle forme souvent le fond. Le clos de la Nerthe (Vaucluse) est planté de *picpouille* noire. La souche est peu vigoureuse; le sarment, couleur cannelle et finement strié, est tendre, couché, flexible, à nœuds assez écartés. Les bourgeons sont arrondis, débourrant de bonne

heure. Les vrilles sont fortes et rameuses. Les feuilles, épaisses, ont cinq lobes, à sinus bien ouvert; denture fine, assez régulière; la face supérieure est d'un vert tendre; la face inférieure est plus pâle et garnie d'un léger duvet; les nervures sont saillantes, légèrement rosées et cotonneuses; le pétiole est long et rosé jusqu'à son épanouissement en nervures. La fleur est peu sujette à couler; la grappe, de moyenne grosseur, affecte la forme d'une pyramide souvent irrégulière; les ailes sont bien détachées; les grains serrés, inégaux, légèrement ovalaires, d'un noir violacé à la maturité, mais longtemps rougeâtres auparavant; le pédoncule est court de la couleur du sarment à sa maturité; les grains sont juteux, d'une saveur peu sucrée, à peau fine; la maturité est ordinaire. La *picpouille* noire est fort estimée sur les coteaux de la Dordogne; la grappe en est courte, à grains petits, légèrement oblongs, assez agréables au goût. La vendange donne, dans les bonnes années, un vin généreux, et, chose à considérer, le plant n'est pas délicat pour le choix du terrain. La *picpouille grise*, qui est mieux nommée *picpouille rose*, se cultive dans la Haute-Garonne et dans les Pyrénées. On en fait beaucoup de cas dans le département de l'Aude, où elle concourt dans une forte proportion à la composition de la blanquette de Limoux. Dans les Pyrénées-Orientales, sa vendange produit un vin sec, spiritueux, agréable, de bonne garde, que l'on peut rendre mousseux en le mettant en bouteilles au printemps. La *picpouille blanche* est la source des eaux-de-vie d'Armagnac, eaux-de-vie presque aussi renommées que celles de Cognac.

PICPUS s. m. (pi-kpuss). Hist. relig. Nom qu'on donnait aux membres du tiers ordre de Saint-François, établis dans le village de Picpus, près de Paris.

Picpus (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE), religieux qui suivaient la réforme du tiers ordre de Saint-François, instituée en 1594 par le Père Vincent Mussart. Cette congrégation, qui avait fondé une première maison dans un petit village du Beauvoisis, fut établie en 1601, près de Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, dans un lieu appelé Picpus, qui donna son nom au couvent et à l'institut. Il n'y avait en 1600, à Picpus, qu'une petite chapelle et ses dépendances, dont Jeanne de Saulx, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemart, fit don à la congrégation. En 1611, Louis XIII posa la première pierre de l'église et, dans des lettres patentes données en juillet 1621 en faveur des religieux de Picpus, il prit le titre de fondateur de leur couvent. Malgré la résistance d'un certain nombre de religieux du tiers ordre, la réforme de Picpus s'étendit bientôt dans toute la France. Elle fut approuvée, en 1603, par Clément VIII et, en 1613, par Paul V. Au commencement du XVIIIe siècle, cette congrégation, gouvernée par un vicaire général, était divisée en quatre provinces : les provinces de France, d'Aquitaine, de Normandie et de Lyon; elle possédait cinquante-neuf couvents d'hommes et cinq monastères de filles, sans compter un couvent français établi à Rome en 1622 et commun aux quatre provinces qui y envoyaient chacune quatre religieux. En 1701, Louis XIV prit ce couvent de Rome sous sa protection.

Le couvent de Picpus était le chef de l'ordre de France. Les bâtiments de ce couvent étaient vastes et bien construits; on voyait dans le réfectoire un chef-d'œuvre de Le Brun, représentant le *Serpent d'airain dans le désert*. La bibliothèque était très-belle; le cardinal Du Perron l'avait enrichie d'une partie des livres de sa maison de Bagnolet. Les religieux de Picpus suivaient la règle du tiers ordre de Saint-François, réformée par Léon X. Leurs jeûnes étaient très-fréquents; ils se levaient toutes les nuits à minuit pour dire matines, se donnaient la discipline trois fois par semaine; le vendredi saint, ils jeûnaient au pain et à l'eau et mangeaient à terre. L'habillement des religieux consistait en une robe de drap de couleur brune et un capuchon rond, auquel était attaché une espèce de scapulaire se terminant en pointe, dont les extrémités, par devant et par derrière, descendaient jusque sous la ceinture, consistant en une corde de crin noir ou de poil de chèvre. Leur manteau, de même couleur et de même drap que la robe, descendait jusqu'à mi-jambe. Ils avaient les pieds nus et portaient des sandales de bois. Il ne leur était pas permis de porter de linge, si ce n'est en cas de maladie; leurs chemises étaient de serge et ils couchaient sur des paillasses sans matelas. Prêtres et frères lais avaient le même costume et portaient la barbe longue.

Pendant le XVIIIe siècle, les religieux de l'ordre de Picpus se distinguèrent par leur opposition au jansénisme. Ils furent supprimés en 1790. Les bâtiments du couvent de Picpus devinrent propriété particulière et furent en grande partie détruits.

Picpus (RUE et CIMETIÈRE DE). La rue de Picpus (VIIIe arrondissement) part du faubourg Saint-Antoine et finit à l'ancien chemin de ronde. Longue et solitaire, elle est surtout peuplée de couvents, d'asiles, bordée de hauts murs derrière lesquels apparaissent de grands arbres. C'était au XVe siècle un chemin traversant le hameau de Pique-Puces, par corruption Picpus, singulier nom auquel se rattache une légende bizarre. Un mal épidémique, consistant principalement en une éruption de boutons et de petites tumeurs, sévissait dans les premières années du XVe siècle et attaquait surtout les femmes. On rapporte qu'un religieux du couvent de Franconville, ayant d'abord guéri l'abbesse de Chelles, puis s'étant rendu à Paris où il opéra plusieurs cures semblables, s'adjoignit quelques-uns de ses compagnons et fonda une succursale de son ordre dans ce petit hameau, situé sur le chemin de Vincennes et qui n'avait pas encore de nom. Les moines guérisseurs furent appelés des pique-puces, soit parce que le mal avait l'apparence de la piqûre d'un insecte, soit plutôt parce qu'ils faisaient une piqûre aux tumeurs pour les guérir en opérant ensuite une succion. Le nom de Picpus resta à leur monastère et au village qui l'environnait. Le monastère appartenait à l'ordre de Saint-François et prit rapidement de grands développements. Au XVIIe siècle, il portait le nom de couvent des pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François, et, doté d'une chapelle par Jeanne de Saulx, comtesse de Mortemart, puis d'une église par Louis XIII, il servait ordinairement de logis aux ambassadeurs étrangers avant leur présentation. Une communauté de femmes, les chanoinesses de Notre-Dame-de-Lépante, connues aussi sous le nom de chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, fut aussi fondée au hameau de Picpus par l'archevêque de Paris, François de Gondi. Divers autres souvenirs se rattachent encore à la rue de Picpus : la comtesse d'Esparda, Eugénie de La Bouchardie, que J.-M. Chénier a célébrée dans ses vers, y habitait une petite maison. Un pavillon en rocaille, dépendant de l'ancien monastère des Pénitents, qui fut vendu à la Révolution, a été habité par Millevoie. Le cimetière du même couvent reçut, en 1794, les corps des malheureux qui périrent sur l'échafaud lorsque la funèbre machine eut été transportée de la place de la Révolution à la barrière du Trône. Ce cimetière existe encore; c'est la propriété du prince de Salm-Kirbourg, qui l'acheta sous l'Empire, un de ses aïeux ayant été inhumé dans les fosses communes qui contiennent environ 1,300 victimes. Leurs noms sont gravés sur des tables de marbre noir; parmi un assez grand nombre de représentants de la vieille noblesse, Gamache, Sombreuil, Rohan-Rochefort, Polastron, Roquelaure, Rohan-Chabot, Henin, Maulevrier, Grammont, le général de Beauharnais, etc., on y lit ceux de trente magistrats du parlement de Paris et de plusieurs magistrats du parlement de Toulouse; le célèbre baron de Trenck, Roucher et André Chénier, l'avocat Linguet, l'actrice Grandmaison, tous exécutés à la barrière du Trône, ont été aussi inhumés dans le cimetière de Picpus. Ce cimetière a été agrandi, sous l'Empire, aux dépens du couvent voisin des chanoinesses, en faveur de quelques familles nobles qui ont obtenu de s'y faire inhumer par privilège spécial; cette seconde partie contient le tombeau du général La Fayette, celui d'un Montmorency, du comte de Talleyrand; Montalembert y a été inhumé en 1870.

La rue de Picpus, véritable thébaïde, présente aujourd'hui, presque porte à porte : la maison de santé Marcel-Sainte-Colombe; l'hospice d'Enghien; la congrégation des prêtres des Sacrés-Cœurs de Marie et de Jésus; celle des dames du même ordre; les religieuses de la Mère de Dieu; l'œuvre du Saint-Cœur de Marie, maison fondée pour l'éducation des jeunes filles d'ouvriers; la maison de secours des Israélites malades, fondée par le baron de Rothschild, et une maison de santé pour aliénés.

PICQUENAIRE s. m. (pi-ke-nè-re — rad. *pique*). Anc. art milit. Soldat armé d'une pique.

PICQUENARD (Jean-Baptiste), littérateur français, mort en 1826. Pendant sa jeunesse, il fit un voyage aux colonies, puis se fixa à Paris. Picquenard devint, après la journée du 10 août, membre de la commission administrative de cette ville, puis commissaire du Directoire près le bureau central (1798) et remplit, de 1801 à 1803, les fonctions de secrétaire général du Pas-de-Calais. Comme littérateur, Picquenard a laissé des ouvrages aujourd'hui oubliés : *Adonis* ou le *Bon nègre* (Paris, 1798), *Zaflora* ou la *Bonne négresse* (Paris, 1799, 2 vol. in-18), *Montbars l'exterminateur* (1827, 3 vol. in-12), romans; *Campagnes de l'abbé Paulet en Espagne pendant les années 1809-1811* (1816, 5 vol. in-12); *Victoires et conquêtes des Grecs modernes* (1825, 2 vol. in-18).

PICQUET ou **PIQUET** (François), prélat français, né à Lyon en 1626, mort en Perse en 1685. Son père, qui était banquier, le fit voyager en France, en Italie, en Angleterre, pour qu'il s'instruisît au point de vue commercial. En 1652, il fut nommé consul de France à Alep et sut si bien gagner la confiance du pacha de cette ville, que celui-ci l'établit juge de tous les différends qui s'élèveraient entre les chrétiens. Après la mort du pacha, Picquet se servit du crédit qu'il avait sur les musulmans pour protéger le commerce et la religion des chrétiens. D'une grande piété, il résolut d'entrer dans les ordres, se fit tonsurer par André, archevêque des Syriens, en 1660, renonça à ses fonctions de consul en 1662, puis alla à Rome pour rendre compte au pape de l'état de la religion en Syrie. De retour en France, il reçut l'ordre de la prêtrise, fut nommé protonotaire apostolique (1663) et retourna à Alep en 1679 avec les titres de vicaire apostolique de Babylone, d'évêque *in partibus* de Césaropole, en Macédoine. Mais bientôt il s'aperçut que ses efforts pour propager le christianisme dans cette partie de l'Orient seraient bien plus efficaces s'il était revêtu de la dignité d'ambassadeur, et il l'obtint, en 1681, d'être nommé ambassadeur des cours de Rome et de France en Perse. L'année suivante, Picquet arriva à Ispahan, fut reçu par le schah, à qui il remit les présents du roi de France et qui lui promit de protéger les chrétiens, fut nommé évêque de Bagdad en 1683, se rendit à Hamadan et y mourut peu de temps après.

PICQUET (François), missionnaire français, né à Bourg (Bresse) en 1708, mort en 1781. Il quitta le diocèse de Lyon pour entrer dans la congrégation de Saint-Sulpice, passa, en 1735, dans l'Amérique du Nord pour s'y consacrer à l'œuvre des missions, gagna bientôt la confiance de deux peuplades d'Indiens, les Algonquins et les Nipissings, qu'il fixa vers 1740 près du lac des Deux-Montagnes, au nord de Montréal, les instruisit et leur fit cultiver la terre. Pendant la guerre de 1742 et celle de 1755, Picquet rendit de grands services à la France en dirigeant lui-même les Indiens contre les Anglais, détruisit les forts de ces derniers au sud de l'Ontario, prit part à la défaite de Braddock et, après la perte de la bataille de Québec (1759), il se décida à revenir en France pour échapper aux Anglais qui avaient mis sa tête à prix. Parti du Canada avec quelques Français et des détachements d'indigènes, il traversa du nord au sud l'Amérique septentrionale, à travers une immense étendue de forêts, et arriva par le Mississipi à la Nouvelle-Orléans, où il s'embarqua au bout de vingt-deux mois. Arrivé en France, il s'adonna pendant quelque temps à la prédication, reçut des gratifications de l'assemblée du clergé de France en 1765 et 1770, reçut 5,000 livres du pape Pie VI pendant un voyage à Rome et retourna dans sa province natale, où il mourut.

PICQUET (Claude), théologien français. V. PIQUET.

PICQUIGNY, ville de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. d'Amiens, à 141 kilom. de Paris, sur la Somme; 1,384 hab. Hospice; fabrique de toile; scierie mécanique, corroierie; commerce de chanvre et de tourbe. Le château de Picquigny, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine, s'élève sur un roc dominant la ville. L'enceinte seule est presque intacte. Du côté de la campagne, où les murs ont parfois 6 mètres d'épaisseur et 15 mètres de hauteur, se trouve l'entrée principale, présentant une porte ogivale avec une terrasse crénelée. On y remarque aussi une porte en plein cintre flanquée de tours rondes. Une porte, qui est également flanquée de deux tours, donne accès à l'enceinte du côté du bourg. A l'intérieur du château fort, on ne remarque, comme digne d'attention, que deux tours et une vaste cuisine voûtée. Un château d'habitation, construit près du château fort en 1575, est également à peu près ruiné.

Les plus anciens titres latins que l'on possède sur Picquigny désignent indistinctement cette localité sous les noms de *Piconium*, *Pinconium*, *Pinkeniacum*, *Pinquiniacum*; une charte de 1302 l'appelle *Pinkegny*, nom qui, dans la suite, varie en *Pinquigny*, *Pickigny*, *Pinkeny*, *Pikeny* et *Pinquegny* en 1397. Un grand nombre de médailles romaines trouvées à Picquigny attestent la résidence des Romains. En 943 eut lieu dans cette localité, entre Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, et Arnoul, comte de Flandre, une entrevue à la suite de laquelle le premier fut assassiné. En 1346, les Anglais, commandés par le célèbre Warwick et par Geoffroy d'Harcourt, firent une tentative sur Picquigny; mais ils furent repoussés après avoir vainement essayé de forcer le pont de la Somme. En 1358, les habitants d'Amiens s'emparèrent du château et y placèrent une garnison française, afin de le garder pendant les troubles du royaume. Le duc de Bourgogne se rendit maître de Picquigny en 1470, puis de tout le pays. Ce fut dans cette ville qu'eut lieu, en 1475, une entrevue célèbre entre Louis XI et Edouard IV d'Angleterre. Un traité y fut conclu entre ces deux princes (v. plus bas). A cette époque, l'armée française campa dans les environs de Picquigny et, le 2 novembre de l'année suivante, les Bourguignons incendièrent la ville. Enfin Henri IV résida quelque temps, en 1597, dans ce lieu, qui fut jusqu'à l'époque de la Révolution le siége d'une importante baronnie.

Picquigny (TRAITÉ DE). Charles le Téméraire avait enfin décidé les Anglais à [illegible] en France et à [illegible] contre Louis XI. Le 5 [illegible] 1475 [illegible] IV descendait à Calais avec 14,000 [illegible] à cheval, 1,500 hommes d'armes et [illegible] de service. Il devait avoir pour [illegible] dans cette guerre, [illegible] de Bourgogne, mais [illegible] de Saint-Pol, qui tenait plusieurs villes de la Somme. C'est une singulière histoire que celle de ces [illegible] qui mentaient à l'envi et se [illegible] à qui mieux mieux, et quand on considère à quels hommes Louis XI avait affaire, quand on envisage surtout le but véritablement national qu'il poursuivait, on ne peut s'empêcher de l'absoudre, nous dirions même volontiers de l'applaudir. Qu'eût fait à sa place un homme qui se fût piqué de loyauté et de bonne foi? Ses ennemis ne l'eussent pas laissé huit jours sur le trône. Mais comme il resta le maître à ce jeu difficile de la ruse et de l'intrigue, on se sent trop souvent [illegible] pierre et à s'apitoyer en faveur de ses adversaires; on oublie que ceux-ci furent à leur tour, et plus que lui, des hommes sans foi, sans loyauté, sans principes du véritable honneur, ne connaissant que la force brutale et n'obéissant qu'à la voix de leur ambition. Il faut se rappeler que Commines a dit de Louis XI que ce fut celui des princes de [illegible] temps dont il y eut le plus de bien et le moins de mal à dire. Il n'est guère possible de faire une plus sanglante satire des princes du XVe siècle.

Revenons aux Anglais. Charles avait conseillé à Edouard de débarquer sur les côtes de Normandie, espérant qu'il vivrait ainsi sur les terres du roi; comme nous venons de le dire, le roi d'Angleterre descendit à Calais, ce qui le rapprochait des Etats de Charles et ce qui indisposa l'impétueux Bourguignon. Il se rendit néanmoins à Calais, mais sans armée, et proposa à son allié [illegible] leurs forces pour marcher ensemble sur Paris, d'entrer en campagne chacun de son côté, lui par la Lorraine, Edouard par le Soissonnais, et de se diriger sur Reims, où l'Anglais serait sacré roi de France. [illegible] que le duc logerait du moins ses troupes en traversant ses possessions; mais Charles, soupçonneux avec de telles gens, faisait fermer ses places à leur approche et les laissait coucher à la belle étoile, suivant la piquante expression de Michelet. Il est vrai que le connétable de Saint-Pol avait fait de son côté de magnifiques promesses; mais quand les Anglais se présentèrent devant Saint-Quentin, au lieu d'entendre sonner les cloches à leur arrivée et de voir au-devant d'eux la croix et l'eau bénite, ils furent reçus à coups de canon. Saint-Pol ne voulait ni la ruine du roi de France, ni celle du duc de Bourgogne, ni une défaite du roi d'Angleterre; ce qu'il cherchait, c'était de se faire rechercher par les trois princes en les trahissant mutuellement. Sa tête devait tomber à ce jeu de traître.

Toutes ces déconvenues jetèrent une extrême irritation dans l'armée anglaise, irritation qu'accrut encore le brusque départ de Charles pour la Flandre. Louis XI, quoique fort inquiet de ces préparatifs menaçants, car il venait de perdre l'alliance de l'Ecosse et par là tout espoir de diversion; Louis XI, disons-nous, n'en suivait pas moins toutes ces péripéties avec le sang-froid d'un homme familiarisé avec le danger. Il jugea avec sagacité que les Anglais, ayant si peu à se louer de leurs alliés et ne se sentant aucun point d'appui en France, devaient avoir beaucoup perdu de leur ardeur et rabattu de leurs prétentions, et à peine le duc avait-il quitté le camp anglais qu'un héraut de Louis y arriva. Dans cette grave circonstance, le roi de France n'avait pas dérogé à ses habitudes : son héraut était un *varlet*, homme d'assez pauvre mine, mais rempli de bon sens, qui [illegible] combien il avait peu de chances d'atteindre son but. « M. de Bourgogne [illegible] de la sorte, et comme [illegible] le roi de France n'avait pas de plus grand désir que de vivre en bonne amitié [illegible] l'indemniserait volontiers de ses dépenses. En même temps le héraut pratiquait secrètement les grands [illegible] ment gagner par les présents et les pensions que leur offrait Louis XI. Ces ouvertures agréèrent au roi Edouard et à [illegible] princes anglais, excepté [illegible] duc de Glocester [illegible] convint d'expédier de part et d'autre [illegible] à Picquigny-sur-Somme [illegible] à Amiens.

Le traité [illegible]

[illegible]

[illegible] avare et revêche (août [illegible]).

[illegible] le traité était-il signé, que Charles [illegible] camp anglais. Il s'empressa [illegible] entre le roi Édouard et le [illegible]. Les deux princes se séparèrent complétement brouillés et le duc refusa même d'être compris dans la trêve. Mais sa première colère une fois passée, il s'empressa d'en signer lui-même une de neuf ans avec Louis XI. Il y avait un homme qui devait payer les frais de tous ces [illegible] [illegible], c'était le connétable de Saint-Pol. Il le prévoyait bien et n'avait rien négligé pour perpétuer les divisions, certain qu'une réconciliation, même passagère, entre Louis et Charles deviendrait le signal de sa perte. Il ne se trompa point, et cependant personne ne le plaignit, car il avait vingt fois mérité son sort.

PICQUOTIANE s. f. ([illegible] — de *Lamare-Picquot*, navigateur fr.). Bot. Nom [illegible].

PICRADÉNIE s. f. (pi-kra-dé-nî — du gr. *pikros*, amer, [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu [illegible] des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PICRAMIQUE [illegible] (pi-kra-mi-ke — du gr. [illegible], et de *amique*). Chim. V. NITRO-[illegible].

PICRAMMONIUM s. m. (pi-kramm-mo-[illegible] — du gr. *pikros*, amer, et de *ammonium*). Chim. [illegible] triatomique qui se produit dans la réduction de l'acide picrique.

— Encycl. Le *picrammonium*

$$[illegible] = C^6H^{12}Az^3$$

est un triammonium dont Lautemann a obtenu l'iodure par l'action simultanée de l'iode et du phosphore ou, ce qui est la même chose, de l'acide iodhydrique sur l'acide picrique suivant l'équation

$$C^6H^3(AzO^2)^3O + 23HI = [illegible] + 7H^2O + 10I^2$$

Acide picrique. Acide iodhydrique. [illegible]. Eau. Iode.

Une solution saturée d'acide picrique traitée par l'acide et le phosphore, dans la proportion de 100 parties d'iode contre 20 de phosphore, s'échauffe au point d'entrer en ébullition. Si l'on distille ensuite l'excès d'acide iodhydrique dans une atmosphère de gaz carbonique, le liquide qui reste se solidifie, à un certain degré de concentration, en une masse de longues aiguilles jaunâtres formées, de [illegible] de *picrammonium*. On peut obtenir ces aiguilles presque incolores par un lavage à l'alcool chargé d'éther. Les solutions aqueuses réduisent le chlorure platinique, forment un précipité bleu d'acier dans les solutions concentrées de chlorure ferrique, auquel elles communiquent une couleur bleu foncé lorsqu'elles sont étendues. Cette coloration passe au violet au bout de quelque temps, puis disparaît; en même temps, il se sépare un précipité floconneux. L'azotate d'argent [illegible] dans les solutions de l'iodure un précipité d'iodure d'argent et d'argent métallique, et fait tourner au bleu le liquide qui surnage ce précipité. L'iodure évaporé avec de l'acide azotique dégage une petite quantité de gaz et donne des cristaux bruns qui forment avec l'eau des cristaux bleus. Avec la lessive de potasse, il se dégage de l'ammoniaque et il se dépose des flocons bruns. Les solutions étendues de l'iodure bleuissent sous l'influence d'une petite quantité d'ammoniaque; les solutions concentrées prennent, dans ces conditions, une nuance bleu foncé, mais fugitive.

[illegible] hydrate de *picrammonium* est [illegible] qu'il a été jusqu'à ce jour tout à fait impossible de l'isoler.

— *Sulfate [illegible] de picrammonium*

$$[illegible]$$

On obtient ce sel en mélangeant la solution de l'iodure dans l'alcool absolu avec de l'acide sulfurique. Il se précipite en flocons blanc grisâtre qui cristallisent dans l'eau en se décomposant en partie. Le chlorure de baryum précipite complétement l'acide sulfurique de ce sel.

— *[illegible] de picrammonium*

$$[illegible] 2H^2O.$$

On obtient facilement ces cristaux en légers cristaux octaédriques d'un jaune ambre en mélangeant une solution aqueuse de l'iodure avec de l'acide sulfurique et en laissant évaporer. Ce sel est facilement soluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool et dans [illegible] cristalliser dans l'eau.

— *[illegible] de picrammonium*

$$[illegible] 2H^2O.$$

[illegible] lorsqu'on [illegible] solution, il se précipite un sel double insoluble

qui est exempt d'iode. La solution de ce sel double dans l'acide chlorhydrique laisse déposer [illegible] qui ont un éclat satiné.

PICRAMNIE s. f. (pi kra-mnî — du gr. *pikros*, amer, [illegible], placenta). Bot. Genre d'arbres, de la famille des burséracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

PICRAMYLE s. m. (pi-kra-mi-le — du gr. *pikros*, amer, et de *amyle*). Chim. V. STIL-[illegible].

PICRATE s. m. (pi-kra-te — du gr. *pikros*, amer). Chim. Sel de l'acide picrique ou trinitrophénique.

— **Encycl.** L'acide picrique ou trinitrophénique

$$C^6H^3(AzO^2)^3O$$

est monobasique. La formule générale de ses sels est donc

$$C^6H^3Az^3M'O^7$$

ou

$$(C^6H^3Az^3O^7)^2M'',$$

suivant que le métal est monoatomique ou diatomique. La plupart des *picrates* sont cristallisables, amers et de couleur jaune. Ils font explosion lorsqu'on les chauffe fortement, comme le prouve malheureusement trop bien la terrible explosion arrivée sur la place de la Sorbonne, dans les ateliers de M. Fontaine, au mois de mars 1869. C'est surtout lorsqu'ils sont en vases clos qu'ils détonent facilement. En précipitant les solutions des sels métalliques par les *picrates* alcalins, Carey Lea a obtenu des *picrates* métalliques ammoniacaux. Le sel d'argent ammoniacal renferme

$$2AzH^3,C^6H^2Ag(AzO^2)^3O^2.$$

Les composés de cadmium et de zinc répondent à la même formule doublée à cause de la diatomicité du zinc et du cadmium. Nous reviendrons, en nous occupant du *picrate* de potasse, sur l'explosion de la place de la Sorbonne.

— *Picrate d'aluminium.* Ce sel se sépare au bout de quelques jours lorsqu'on abandonne à lui-même un mélange de *picrate* d'ammonium et de chlorure d'aluminium en solution bouillante. On l'obtient en groupes étoilés qui ne s'altèrent pas à l'air.

— *Picrate d'ammonium*

$$C^6H^2(AzH^4)(AzO^2)^3O.$$

Ce sel cristallise en prismes jaunes qui ont de six à huit côtés. Il est modérément soluble dans l'eau et peu soluble dans l'alcool. On le prépare en dissolvant à chaud de l'acide picrique dans l'ammoniaque et en laissant refroidir.

— *Picrate de baryum*

$$(C^6H^2(AzO^2)^3O)^2Ba'',5H^2O.$$

Ce sel cristallise en prismes monocliniques d'un jaune foncé (jaune avec les arêtes terminales rouges, d'après Léa). Il est très-fusible, explosible et soluble dans l'eau. Il renferme 11,16 pour 100, soit cinq molécules d'eau de cristallisation qu'il perd à 100°, au moins pour la plus grande partie.

— *Picrate de cadmium.* Ce sel se sépare lorsqu'on laisse refroidir une solution bouillante d'acide picrique après l'avoir saturée de carbonate de cadmium. Il cristallise en larges prismes rhombiques isomorphes avec les sels ferreux et manganeux, très-efflorescents et très-solubles. Les solutions aqueuses laissent déposer une poudre brune lorsqu'on les fait bouillir pendant quelque temps.

— *Picrate de calcium.* Il forme des prismes plus solubles que ceux de *picrate* de baryum ou de *picrate* de strontium.

— *Picrates de chrome.* L'acétate chromeux se dissout dans les solutions aqueuses d'acide picrique en formant un liquide brun qui se dessèche en une masse amorphe. Le sous-carbonate chromique se dissout aussi dans l'acide picrique, en formant une solution verdâtre qui se dessèche également en une masse amorphe; mais, lorsqu'on précipite exactement une solution aqueuse de sulfate chromique violet par du *picrate* de baryum, qu'on filtre et qu'on abandonne à l'évaporation la liqueur filtrée, on obtient des cristaux verdâtres qui présentent la forme d'aiguilles.

— *Picrate de cobalt*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Co'' + 5H^2O.$$

Il forme des aiguilles cristallines d'un brun foncé qui fondent en perdant leur eau de cristallisation entre 100° et 110°.

— *Picrate de cuivre*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu'',5H^2O.$$

Lorsqu'on dissout du carbonate de cuivre dans de l'acide picrique aqueux et bouillant, qu'on évapore la dissolution à siccité et qu'on soumet le résidu à l'action de l'alcool bouillant, ce véhicule dissout du *picrate* neutre de cuivre et laisse un sel basique à l'état insoluble. Le sel neutre forme de petites aiguilles vertes et brillantes, fusibles à 100° et efflorescentes. Quand on ajoute une solution ammoniacale de sulfate cuprique à la solution d'un *picrate* alcalin, il se forme un abondant précipité jaune verdâtre qui se résout par l'eau en *picrate* de cuivre et *picrate* d'ammonium. C'est donc un *picrate* d'ammonium ammoniacal ou de cuprammonium.

— *Picrate de glucinium.* Il se sépare sous

la forme de croûtes d'un jaune d'or lorsqu'on évapore une solution de carbonate de glucinium dans une solution aqueuse et chaude d'acide picrique.

— *Picrates de fer.* Le sel ferreux forme des cristaux d'un jaune verdâtre qui sont isomorphes avec ceux du sel manganeux. Le sel ferrique s'obtient sous la forme de prismes d'un rouge jaunâtre ou en aiguilles jaunes, lorsqu'on précipite exactement une solution de sulfate ferrique par du *picrate* de baryum, qu'on filtre et qu'on abandonne la liqueur à l'évaporation spontanée. L'acide picrique ne dissout qu'une très-faible quantité d'hydrate ferrique, même à la température de l'ébullition.

— *Picrates de plomb.* Le sel neutre

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Pb''$$

s'obtient sous la forme d'aiguilles brunes, modérément solubles dans l'eau lorsqu'on laisse refroidir une solution aqueuse bouillante d'acétate de plomb et de picrate alcalin légèrement acidulée par de l'acide acétique.

— *Sels basiques.* α. En précipitant une solution étendue et bouillante d'acétate neutre de plomb par du *picrate* d'ammonium renfermant un grand excès d'ammoniaque, on obtient une poudre d'un jaune foncé qui est composée de prismes rectangulaires répondant à la formule

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Pb'',4Pb''O.$$

β. Un mélange de *picrate* d'ammonium et d'acétate de plomb légèrement acidulé donne une masse d'écailles brillantes, molles au toucher comme le talc et renfermant

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Pb''^2Pb'',Pb''O,3H^2O.$$

γ. Un mélange bouillant d'acétate de plomb et de *picrate* d'ammonium laisse déposer, d'après Laurent, de petites tables rhomboïdales d'un jaune foncé qui probablement renferment des proportions de *picrate* neutre et d'oxyde de plomb exprimées par la formule

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Pb'',Pb''H^2O^2.$$

— *Picroacétate de plomb.* Ce sel répond à la formule

$$P,A,4H^2O,$$

dans laquelle P représente une molécule de *picrate* neutre et A une molécule d'acétate neutre de plomb. Marchand l'a obtenu en tablettes rhomboïdales très-brillantes et d'un jaune léger, en abandonnant au refroidissement un mélange de *picrate* potassique et d'acétate de plomb en excès. Ce corps perd son acide acétique lorsqu'on le dessèche et se transforme, par conséquent, dans ces conditions, en un *picrate* basique de plomb

$$A,PbO + nH^2O.$$

— *Picrate de magnésium.* Il forme de longues aiguilles aplaties, de couleur jaune, très-solubles dans l'eau, presque insolubles dans l'alcool bouillant et qui renferment probablement cinq molécules d'eau de cristallisation.

— *Picrate de manganèse*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]Mn'',8H^2O.$$

Une solution de carbonate manganeux, dans l'acide picrique bouillant, cristallise par une évaporation lente en gros cristaux rhombiques qui paraissent d'une couleur jaune pâle dans la direction de leur axe principal et rougeâtre dans toutes les autres directions. Ces cristaux perdent trois molécules d'eau à l'air et quatre molécules au-dessus de 130°.

— *Picrates de mercure.* Le sel mercureux se dépose en petits prismes jaunes très-solubles dans l'eau froide lorsqu'on laisse refroidir un mélange bouillant d'azotate mercureux et de *picrate* de potassium. Le sel mercurique se sépare d'une solution d'oxyde mercurique dans l'acide picrique aqueux. Il forme des aiguilles brillantes de couleur orange qui s'effleurissent et jaunissent à l'air.

— *Picrate de nickel*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Ni'' + 8H^2O.$$

On l'obtient en abandonnant à l'évaporation spontanée une solution d'hydrate ou de carbonate de nickel dans l'acide picrique aqueux. Il forme des cristaux verts, dichroïques, efflorescents, très-solubles dans l'alcool.

— *Picrate d'argent*

$$C^6H^2(AzO^2)^3O,Ag.$$

Il se présente en fines aiguilles jaunes, brillantes et très-solubles dans l'eau.

— *Picrate de sodium.* Ce sel forme des aiguilles brillantes, jaunes et déliées, qui se dissolvent dans 10 à 14 parties d'eau à 15° et qui détonent très-vivement à une haute température. D'après Léa, une solution alcoolique d'acide picrique précipite, au bout de quelque temps, les sels de sodium, pourvu qu'ils ne soient pas en dissolution trop étendue. Il en résulte que l'on ne peut pas, comme on le conseille souvent dans les traités d'analyse, se servir de l'acide picrique comme d'un réactif susceptible de nous faire distinguer le potassium du sodium.

— *Picrate de strontium*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Sr'' + 8H^2O.$$

Ce sel forme des cristaux jaunes, durs et brillants, modérément solubles dans l'eau froide, très-peu solubles dans l'alcool absolu bouillant. Il détone violemment comme tous les *picrates* par la chaleur.

— *Picrate de zinc*

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Zn'' + 7H^2O.$$

Il forme de très-beaux cristaux efflorescents qui ont la forme de prismes rhomboïdaux. L'eau et l'alcool le dissolvent facilement. Il abandonne 8 pour 100 d'eau de cristallisation dans l'air sec à la température ordinaire et 14 pour 100 en tout à 140°.

— *Picrate de potasse* ou mieux de *potassium*

$$C^6H^2K(AzO^2)^3O.$$

Voici la description de ce sel telle que nous la trouvons dans le *Dictionnaire de chimie* de Watts (t. IV, p. 405) : « On obtient le *picrate* de potassium en neutralisant une solution aqueuse bouillante par de la potasse, ou, d'après Liebig, à un plus grand état de pureté, en faisant digérer du *picrate* mercureux avec une solution aqueuse de chlorure potassique. Il cristallise en prismes rhombiques jaunes, qui ont d'ordinaire l'éclat métallique. Il est peu soluble dans l'eau, dont il exige au moins 260 fois son poids à 15° pour se dissoudre. Il est, toutefois, plus soluble à chaud et n'exige plus alors que 14 parties d'eau. L'alcool ne le dissout pas du tout. Il résulte de cette faible solubilité du *picrate* potassique que l'acide picrique forme un précipité dans les solutions aqueuses des sels de potasse lorsqu'elles ne sont pas trop étendues, surtout en présence de l'alcool. Quand on le chauffe, il prend une teinte orange, mais redevient jaune par le refroidissement. Fortement chauffé, il se décompose avec détonation.

— ACCIDENT FONTAINE. Il y a quelques années, un chimiste allemand proposa d'utiliser les propriétés explosibles du *picrate* de potasse pour charger des projectiles creux. Lorsqu'un boulet rempli de ce sel vient heurter brusquement contre un obstacle, en vertu de la théorie mécanique de la chaleur, la vitesse, la force de projection dont il est animé se transforme en chaleur, et cette chaleur, qui porte presque le projectile au rouge sombre, est suffisante pour faire détoner le *picrate* et pour déterminer l'explosion.

C'est tout ce que l'on savait sur l'emploi du *picrate* de potasse aux usages militaires, lorsque le 9 mars 1869 une explosion terrible eut lieu, vers les quatre heures du soir, sur la place de la Sorbonne, qui vint mettre en émoi tous les quartiers adjacents et qui fut entendue jusque sur les bords de la Seine. Cette explosion eut des résultats épouvantables. Portes et fenêtres furent brisées. Les personnes qui se trouvaient dans le magasin furent tuées sur-le-champ. Un cadavre fut lancé à travers la place de la Sorbonne, place fort large, et vint tomber dans la devanture d'un café situé en face de l'établissement de M. Fontaine. Une blanchisseuse, qui demeurait au 2e étage du même côté que le café, eut sa fenêtre brisée par un corps lourd qui vint s'abattre dans sa chambre. Ce corps lourd était une jambe humaine. Une cervelle vint également s'éclabousser sur une fenêtre placée vis-à-vis du magasin de produits chimiques. Deux étudiants, qui se trouvaient dans une maison voisine, furent littéralement asphyxiés par les vapeurs nitreuses qui se répandirent après l'explosion. Dans cette épouvantable catastrophe, le fils de M. Fontaine, le fabricant chez qui l'explosion avait eu lieu, périt.

Quelle était la cause de ce terrible accident? Tous les journaux scientifiques et politiques s'occupèrent de cette question. Nous-même nous allâmes sur les lieux pour nous rendre un compte exact de l'événement, et, il faut bien le dire, il nous fut impossible d'arriver à rien de satisfaisant. Il est certain que M. Fontaine préparait, avec son *picrate* de potasse, des torpilles pour la marine et que c'est en préparant un envoi considérable de cette substance à Toulon, d'après les ordres de M. le ministre de la guerre, qu'il a occasionné l'épouvantable malheur dont nous parlons en ce moment. Mais comment l'explosion a-t-elle eu lieu? Les journaux politiques ont donné, pour la plupart, des explications bouffonnes. L'un, l'*Union*, disait : « Le *picrate* de potasse, abandonné à l'humidité, s'est transformé en fulminate et ce fulminate, ayant reçu un choc, a fait la violente explosion que l'on connaît. » L'*Union* ne se doutait pas qu'il n'y a aucun rapport de composition ni de constitution entre les *picrates* et les fulminates, et qu'il est impossible à l'un de ces corps de se convertir en l'autre. Un autre journal politique, non moins étranger que l'*Union* à ces matières spéciales, s'écriait : « Le *picrate* de potasse, mille fois plus explosible que le nitre et le chlorate de potasse, etc., » sans se douter non plus que le nitre et le chlorate de potasse ne sont nullement explosibles par eux-mêmes et ne le deviennent que lorsqu'on les mélange avec un corps combustible capable de donner un grand volume gazeux en se combinant à l'oxygène que cèdent ces sels. Jusque-là donc rien de sérieux, rien de raisonnable.

D'autres ont prétendu que le *picrate* de potasse se trouvait enfermé dans des flacons de verre, dont l'un étant tombé à terre a déterminé l'accident. Un autre encore affirme qu'un peu du sel était répandu à terre et que l'un des employés, en marchant dessus, l'a fait détoner. Ces explications s'accordent-elles avec les propriétés connues chimiquement du *picrate* de potasse, propriétés que nous avons eu soin d'exposer d'abord en les

extravant textuellement d'un des meilleurs ouvrages que possède en ce moment la littérature chimique? Nullement. Le dictionnaire Wurtz nous dit, en effet, que le *picrate* de potasse devient orange lorsqu'on le chauffe, pour reprendre la couleur jaune par le refroidissement, ce qui suppose qu'on peut le chauffer sans qu'il détone, et que seulement à une très-haute température il fait explosion. On comprend très-bien d'après ces propriétés, comme nous l'avons déjà dit, que l'on ait pu songer à employer ce corps dans la construction des projectiles creux. Ici, en effet, il s'agit d'un boulet de canon, animé d'une énorme vitesse qui, par le choc, développe tout de suite une chaleur considérable. En est-il de même d'un flacon de verre qui tombe de la hauteur d'une table ou de la friction du pied? Evidemment non. Ici, l'élévation de température ne serait certes pas même suffisante pour occasionner le changement de couleur dont nous avons parlé plus haut.

M. Bachimont, l'un des employés de M. Fontaine, qui se trouvait sur les lieux le jour de l'accident et qui n'a dû son salut qu'à une colonne derrière laquelle il avait le bonheur de se trouver et qui l'a protégé, suppose qu'une allumette avait été jetée à terre par mégarde en même temps qu'un peu de *picrate* de potasse pendant le transvasement de ce sel, et qu'un employé, en marchant sur le tout, a enflammé l'allumette et occasionné ainsi l'explosion du *picrate* qui était autour, explosion qui se serait ensuite étendue au sel placé dans les flacons.

Cette explication ne nous paraît pas non plus très-plausible. On ne voit guère comment quelques traces d'une matière explosible quelconque répandue par terre et pouvant détoner librement entraînerait l'explosion de matières enfermées dans des flacons de verre. Nous croirions bien plus volontiers que M. Fontaine, pour ses torpilles, emploie, non point du *picrate* de potasse isolé, mais un mélange de ce *picrate* et d'une substance combustible, mélange dans lequel le *picrate* jouerait le rôle que joue le nitre dans la poudre ordinaire. On concevrait que ce chimiste eût pu obtenir ainsi des poudres fort détonantes et qu'un de ses employés ayant laissé tomber à terre un des flacons de verre qui la contenait, ce simple choc ait suffi pour amener l'explosion. Cette opinion, qui a été exprimée par M. Naquet dans la *Démocratie* au lendemain même de l'accident, nous paraît encore aujourd'hui parfaitement naturelle. Elle l'est d'autant plus que les torpilles doivent faire explosion sous la simple influence d'une étincelle électrique et que, si le *picrate* de potasse suffit pour faire éclater un boulet creux lancé par un canon, il ne suffit pas pour faire éclater une torpille sous la simple influence d'une étincelle électrique. Seulement, soit que M. Fontaine ait tenu à garder son procédé secret par des motifs industriels, soit qu'il l'ait gardé secret parce qu'il en avait reçu l'ordre du ministre de la guerre, il est évident qu'il a caché la vérité et que c'est là ce qui a causé une foule de fausses interprétations.

Quoi qu'il en soit, cette catastrophe est venue prouver une fois de plus que des travaux aussi dangereux ne doivent pas être pratiqués au centre d'une grande ville, même avec l'appui du gouvernement.

— *Picrates alcooliques* ou *éthers picriques*. On ne connaît qu'un seul composé de cette classe, le *picrate* d'éthyle, que l'on obtient, suivant M. Mitscherlich, en faisant bouillir pendant plusieurs heures une solution alcoolique d'acide picrique additionnée d'un peu d'acide sulfurique, et en ajoutant ensuite un peu d'ammoniaque et d'eau à la liqueur. Le produit cristallise en écailles d'une légère couleur jaune, qui fondent à 94° et qui commencent à bouillir vers 300° en se décomposant. Il est inodore, mais possède une saveur brûlante et amère. Il est peu soluble à froid, plus soluble à chaud dans l'alcool. Erdmann n'a pas réussi à obtenir l'éther picrique par le procédé de Mitscherlich.

— *Picrates d'hydrocarbures*. Fritzsche a obtenu des composés cristallins d'acide picrique avec la benzine, la naphtaline et d'autres hydrocarbures. Une solution saturée et chaude d'acide picrique dans la benzine donne des cristaux rhomboïques jaunes et brillants qui répondent à la formule

$$C^6H^6,C^6H^3(AzO^2)^3O.$$

Ce corps reste transparent dans une atmosphère de benzine, mais, lorsqu'on l'expose à l'air, il perd lentement son hydrocarbure et finit par se réduire complètement en cristaux d'acide picrique. Il fond entre 85° et 90° en un liquide jaune léger. Il se dissout sans décomposition dans l'alcool et l'éther, mais ne peut pas y cristalliser. L'eau en extrait l'acide picrique, à la température de l'ébullition surtout, et en dégage alors la totalité de la benzine.

— *Picrate de naphtaline*

$$C^{10}H^8,C^6H^3(AzO^2)^3O.$$

Ce composé se sépare d'une solution alcoolique chaude des deux substances sous forme d'aiguilles d'un jaune d'or, qui, après avoir été lavées avec un peu d'alcool, peuvent être comprimées entre plusieurs doubles de papier joseph et desséchées à l'air. L'alcool et la benzine peuvent également être employés comme dissolvant. Le composé fond à 145°, se dissout sans décomposition dans l'alcool, l'éther et la benzine, et n'est que très-légèrement décomposé par l'eau.

— *Picrate d'anthracène*

$$C^{14}H^{10},C^6H^3(AzO^2)^3O.$$

Ce corps s'obtient comme le précédent au moyen de solutions bouillantes des deux constituants.

La formation des *picrates* que nous venons de décrire peut servir pour séparer les carbures d'hydrogène les uns des autres. Fritzsche a trouvé que de l'huile de houille, débarrassée d'alcalis et d'acides et bouillant à 150°, donne par l'acide picrique un abondant précipité de cristaux jaunes en forme d'aiguilles. Si l'on ajoute l'acide picrique peu à peu, il se dépose d'abord un composé qui renferme seulement du *picrate* de naphtaline. Une nouvelle addition donne le *picrate* d'un hydrocarbure plus lourd que l'eau; et les eaux mères, abandonnées à une basse température, donnent des cristaux monocliniques qui, décomposés par l'ammoniaque et distillés, donnent un carbure d'hydrogène d'un point d'ébullition variable, mais présentant avec le cumène certains rapports de composition et de propriété. D'autres acides trinitrés, différents de l'acide picrique, se combinent aussi avec d'autres hydrocarbures.

PICRIDE s. f. (pi-kri-de — du gr. *pikros*, amer). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe et l'Asie centrale: *La* PICRIDE *épervière fleurit en automne*. (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *picrides* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, velues, laciniées ou ondulées sur les bords, et à fleurs jaunes, groupées en capitules terminaux, dont l'involucre, renflé à sa base, est formé d'un seul rang de bractées; leurs akènes anguleux sont surmontés d'une aigrette sessile et plumeuse, qui permet aux vents de les transporter et de les disséminer à de grandes distances. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent, pour la plupart, au pourtour du bassin méditerranéen. La *picride épervière* s'avance jusque dans le nord de l'Europe et est abondamment répandue dans les lieux incultes, les champs négligés, les bois, sur les coteaux, le long des chemins, etc. Toutes ces plantes sécrètent un suc amer; toutefois leurs propriétés sont peu actives; elles rappellent celles des épervières. On n'en fait aucun usage.

PICRIDIE s. f. (pi-kri-dî — de *picride*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Europe centrale et la région méditerranéenne.

— **Encycl.** La *picridie commune*, vulgairement nommée *terre crépie*, est une plante annuelle qui croît dans le midi de l'Europe. On la mange en petite salade verte, comme la chicorée sauvage; elle est douce et bonne, mais avec une légère saveur de gigot de mouton, qui surprend quand on en mange pour la première fois. On la sème en rayons, successivement, depuis le mois de mars jusqu'à l'automne, et on arrose souvent. La plante repousse et peut être coupée deux ou trois fois dans l'année. Elle est très-estimée en Italie. La *picridie de Tinger* sert aux habitants de l'archipel grec à faire des salades fort appétissantes lorsqu'elles sont accommodées avec de l'ail. Cette espèce a des fleurs en capitules jaunes, à centre brun, qui ne sont pas dépourvues d'agrément.

PICRIE s. f. (pi-krî — du gr. *pikros*, amer). Bot. Genre de plantes, de la famille des gesnéracées ou de celle des cyrtandracées, suivant les divers auteurs, comprenant des espèces qui croissent en Chine. — Syn. de COUTOUBEL, autre genre de végétaux.

— **Encycl.** Les *picries* sont caractérisées par un calice à quatre sépales inégaux, caducs; une corolle personnée, à tube resserré vers le milieu, à lèvre supérieure spatulée, la lèvre inférieure trilobée; quatre étamines didynames; un style surmonté d'un stigmate bilobé; un fruit bacciforme, à deux loges polyspermes. L'espèce type est la *picrie fiel de terre*, c'est une plante herbacée, à racines vivaces, à tiges droites, tétragones, rameuses, hautes de 0m,40 environ, portant des feuilles opposées, ovales, dentées, et des fleurs fasciculées, d'un blanc pourpre, auxquelles succèdent des baies [illegible]. Cette plante, originaire de l'Asie orientale, est cultivée en Chine et en Cochinchine; elle a une saveur amère très-prononcée; on l'emploie comme apéritive, fébrifuge, sudorifique, etc.

PICRINE s. f. (pi-kri-ne — du gr. *pikros*, amer). Chim. Substance amère extraite de la digitale.

PICRIQUE adj. (pi-kri-ke — du gr. *pikros*, amer). Chim. Se dit d'un acide qui est un produit trinitré du phénol.

— **Encycl.** *Acide picrique*

$$C^6H^3(AzO^2)^3O.$$

est un produit de substitution trinitré du phénol

$$C^6H^6O.$$

On le désigne encore sous les noms d'acide carbazotique, d'acide nitrophénisique, d'acide trinitrocarbolique, etc. Ce corps, obtenu pour la première fois par Haussmann en 1788, a été plus tard examiné par Liebig, Dumas et Laurent. C'est surtout Liebig qui a fixé sa constitution d'une manière certaine.

L'acide *picrique* prend naissance: 1° par l'action de l'acide azotique chaud sur le phénol, le [illegible] et le [illegible]phénol. Il se forme également lorsqu'on soumet à l'action de l'acide azotique une foule de substances aromatiques, telles que la saligénine, l'hydrure de salicyle, la salicine, l'acide salicylique, l'acide nitrosalicylique, la phlorizine, l'extrait de racine de saule, l'indigo, la coumarine, l'aloès, le benjoin, la résine du *xanthorhœa hostilis*, la résine du baume du Pérou et la soie; 2° par l'action d'une lessive de potasse sur le trinitranisol.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen du phénol*. On prend le phénol [illegible] du commerce, que l'on ajoute par petites quantités successives à une partie d'huile de houille volatile entre 160° et 190°. L'opération se fait dans une grande capsule de porcelaine. Chaque addition d'acide produit un boursouflement considérable de la masse, et ce n'est qu'après que le boursouflement a cessé que l'on ajoute une portion nouvelle d'acide. La réaction dégage assez de chaleur pour qu'il soit complètement inutile de chauffer l'appareil extérieurement. Il reste une masse épaisse d'un rouge brun, qu'on lave à l'eau pour la débarrasser de la plus grande partie de l'acide azotique qu'elle renferme, et qu'on fait ensuite bouillir avec de l'ammoniaque très-étendue. La solution doit être filtrée pendant qu'elle est chaude; elle sert à la préparation du dinitrophénate d'ammonium et, par conséquent, de l'acide dinitrophénique. Sur le filtre, il reste une masse résineuse brune. C'est cette masse qui sert à la préparation de l'acide *picrique*. Si l'on ne tient pas à obtenir de l'acide dinitrophénique, on précipite par l'acide azotique la solution aqueuse du dinitrophénate ammonique et l'on réunit le produit de cette précipitation à la masse brune restée sur le filtre. On place le mélange dans une capsule de porcelaine avec de l'acide azotique commercial, que l'on porte à son point d'ébullition. Après refroidissement, on décante le liquide acide, on lave le résidu avec un peu d'eau froide et on le fait bouillir avec de l'ammoniaque très-diluée. La liqueur filtrée à chaud doit être évaporée jusqu'à ce qu'elle soit assez concentrée pour donner des cristaux par le refroidissement. Les cristaux obtenus constituent du picrate d'ammonium impur. On purifie ce sel en le faisant cristalliser dans l'alcool bouillant. On obtient ainsi de belles aiguilles que l'on dissout dans l'eau et que l'on décompose par l'acide azotique pour obtenir l'acide *picrique* libre. La quantité d'acide *picrique* ainsi obtenu est d'autant plus considérable que la quantité d'acide dinitrophénique formé d'abord avait été plus faible. On peut aussi ne pas mélanger l'acide dinitrophénique impur avec la masse brune restée sur le filtre et transformer les deux corps séparément en acide *picrique* en les faisant bouillir avec de l'acide azotique, reprenant le produit par l'ammoniaque, faisant cristalliser le sel ammoniacal dans l'alcool et précipitant la solution de ce sel par l'acide azotique. On peut, plus avantageusement encore, préparer directement l'acide *picrique* au moyen du phénol pur cristallisé, et aujourd'hui que ce produit est devenu industriel, cette méthode est plus avantageuse que celle que nous venons de décrire. Aussi est-ce aujourd'hui le procédé le plus généralement adopté. 100 parties de phénol cristallisé fournissent, d'après l'évaluation de Perra, de 90 à 100 parties d'acide *picrique*.

2° *Au moyen de la salicine*. La salicine soumise à l'action de l'acide azotique fournit de l'acide *picrique* d'une pureté remarquable; la [illegible] en [illegible], mais elle donne une quantité d'acide phloretique supérieure à la quantité d'acide *picrique*.

3° *Au moyen de l'indigo*. On place dans un vase de verre spacieux 12 à 15 parties d'acide azotique de 1,43 de densité, on porte ce liquide à l'ébullition et l'on y ajoute une partie d'indigo en fragments [illegible] petits [illegible]. Cette [illegible] ne doit être faite que peu à peu. Il faut attendre pour [illegible] la masse que celle introduite précédemment [illegible] une couleur rouge brun. On le concentre par l'e[illegible] y ajouteraît deux ou trois parties d'acide azotique [illegible] potassium. Le picrate de potasse qui se dépose par le refroidissement [illegible] une série de cristallisations dans l'eau bouillante [illegible] liqueurs une grande quantité d'eau pour en [illegible] que l'on neutralise par du carbonate potassique. Par le refroidissement, il se sépare du picrate de potasse que l'on purifie par la méthode des cristallisations répétées et dont on extrait ensuite l'acide *picrique*, comme nous l'avons indiqué déjà. Quatre parties d'indigo fournissent, par cette méthode, environ une partie d'acide *picrique*. Quelquefois il arrive que la solution azotique de l'indigo ne fournit pas de cristaux. Il faut alors évaporer à siccité, reprendre par l'eau et convertir en acide *picrique* le précipité qui se forme, comme nous venons de le dire. Le liquide qui surnage [illegible] *picrique*. Il suffit, pour cela, de l'évaporer à [illegible] l'acide azotique, de neutraliser au moyen de la potasse, etc. Le procédé de préparation par l'indigo donne un produit pur, mais ce produit revient très-cher. Aussi cette préparation n'est-elle pas à recommander.

4° *Au moyen de la résine de xanthorhœa hostilis*. On dissout la résine dans une [illegible] et il se forme une solution rouge foncé qui, après une suffisante ébullition, devient jaune [illegible] de l'acide oxalique et de l'acide nitrobenzoïque. On neutralise ce produit par la potasse et l'on purifie le picrate de potassium ainsi formé par deux cristallisations dans l'eau [illegible] libre. On purifie ce dernier par deux cristallisations. Le produit [illegible] méthodes de préparation les plus avantageuses.

5° *Au moyen du* [illegible] d'un alcali, avec huit fois son poids d'acide azotique du commerce. On distille le mélange [illegible] toute effervescence a cessé. On décante ensuite la résine indissoute et l'on mêle le liquide [illegible] filtre pour séparer la poudre jaune qui se [illegible] chaud par du carbonate de potassium. Il se forme alors des cristaux de picrate potassique dont on extrait l'acide *picrique* par les [illegible].

6° *Au moyen de* [illegible] ties d'acide *picrique* [illegible] au moyen de l'indigo.

7° [illegible]

8° *Au moyen* [illegible] lir pendant [illegible] l'eau bouillante.

— II. PURIFICATION. La conversion de l'a-

[illegible]

sodium, en ayant soin de ne pas employer un [illegible]

[illegible] résineuse jaune dont l'acide est souillé. Ils [illegible]

[illegible] insoluble dans les liqueurs alcalines. La pe- [illegible] acide azotique et rentrer ensuite dans la fabrication.

[illegible] sous dans l'eau bouillante et décomposé ensuite par l'acide sulfurique. L'acide *picrique* [illegible] lise presque en totalité par le refroidissement. On le dessèche sur du papier buvard, on le lave à l'eau froide et on le presse. Il est alors [illegible]

— III. PROPRIÉTÉS. L'acide *picrique* cristallise en lamelles très-brillantes, d'un jaune léger, ou en octaèdres jaunâtres souvent tronqués à deux de leurs sommets. D'autres fois, il forme des aiguilles ou des granules d'un blanc jaunâtre. Dans tous les cas, les cristaux appartiennent au système trimétrique. L'acide fond lorsqu'on le chauffe légèrement, en formant une huile jaune qui se prend en masse cristalline par le refroidissement. Quand on le chauffe vivement au con[illegible] A une température plus élevée, il bout et ré[illegible] très-irritante, amère, et se sublime en petites aiguilles ou écailles d'un blanc jaunâtre, ou distille sous la forme d'un liquide brun qui cristallise par le refroidissement. Sa saveur [illegible]

L'acide *picrique* se dissout dans 160 parties [illegible] une couleur plus foncée que celle de l'acide solide et communique une belle nuance jaune [illegible] la laine et la soie. L'eau est encore très-distinctement jaune lorsqu'elle tient en dis[illegible] 1/30000, la couleur est encore sensible, pour[illegible] couleur jaune dans des liqueurs dont la dilu[illegible]

[illegible] dans l'alcool et dans l'éther. Il se dissout dans l'acide sulfurique concentré tiède, d'où l'eau le précipite inaltéré et, d'après Carey [illegible] de son volume d'eau devient presque entièrement incolore sans que cependant il se [illegible] tique concentré dissout de grandes quantités [illegible]

— IV. DÉCOMPOSITIONS. 1° [illegible] l'eau, de l'anhydride carbonique, de l'acide cyanhydrique et un gaz combustible, et en [illegible]

[illegible] l'un de sulfate ferreux et un excès de chaux ou de baryte caustiques, l'acide *picrique* donne une masse d'un rouge brun qui renferme de l'acide picramique

$C^6H^5Az^3O^6$ [illegible]

[illegible] aussi à l'état d'acide picramique sous l'influence du chlorure et de l'acétate ferreux, du chlorure cuivreux. Il se forme surtout facilement lorsqu'on neutralise par l'ammoniaque gazeuse une solution alcoolique saturée d'acide *picrique* à chaud et qu'on dirige un courant d'acide sulfhydrique à travers la liqueur. 6° Sous l'influence de l'hydrogène naissant dégagé [illegible] chlorhydrique, l'acide *picrique* se convertit en chlorhydrate de picramine, lequel reste [illegible] d'iodhydrate, suivant Lautemann, en remplaçant le mélange d'étain et d'acide chlorhydrique par un mélange d'iodure de phosphore et d'eau renfermant en outre des morceaux de phosphore destinés à ramener l'iode, qui se dépose à l'état d'acide iodhydrique. Dans les [illegible] d'une réduction. L'acide *picrique* perd son oxygène typique et les 6 atomes d'oxygène [illegible] 6 derniers atomes sont remplacés par 6 atomes [illegible], ce qui est exprimé par l'équation suivante :

$$C^6H^3(AzO^2)^3O \quad + \quad 23HI$$

Acide *picrique*. Acide iodhydrique.

$$= \quad C^6H^3(AzH^2)^3,3HI \quad + \quad 10I^2 \quad + \quad 7H^2O$$

Iodhydrate de picramine. Iode. Eau.

7° L'acide *picrique* traité par le cyanure de potassium en solution aqueuse chaude et concentrée prend une couleur rouge de sang et se convertit en acide isopurpurique

$$C^8H^5Az^5O^6.$$

D'après Carey Léa, le cyanure de potassium ne donnerait pas d'acide isopurpurique, mais seulement de l'acide picramique. Mais ces assertions sont contredites par Hlasiwetz et Beilstein. 8° Le pentachlorure de phosphore agit énergiquement sur l'acide *picrique* avec formation de chlorure de trinitrophényle ou de picryle (chlorure de phényle trinitré)

$$C^6H^2(AzO^2)^3Cl.$$

9° Le chlorure de benzoïle chauffé avec l'acide *picrique* se convertit en benzoate de trinitrophényle ou trinitrobenzo-phénide. 10° Un mélange d'alcool, d'acide sulfurique et d'acide *picrique* paraît donner du picrate d'éthyle.

— V. RECHERCHE DE L'ACIDE PICRIQUE. Carey Léa recommande comme réactif capable de servir à la recherche de l'acide *picrique* une solution ammoniacale de sulfate cuivrique, une solution de sulfure potassique mêlée avec un excès d'alcali et une solution ammoniacale de cyanure potassique. Le premier de ces réactifs produit un précipité verdâtre, et les deux autres, à chaud, produisent une couleur rouge très-prononcée, ou, si l'acide *picrique* est en solution très-étendue, une couleur jaune.

— VI. USAGES DE L'ACIDE PICRIQUE. L'acide *picrique* est employé pour teindre la soie et la laine, et surtout la soie, en jaune. Sa puissance colorante est extrêmement considérable et il possède une affinité prononcée pour les substances azotées. Les couleurs qu'il donne résistent très-bien à la lumière du soleil, mais s'altèrent lorsqu'on les lave avec de l'eau de savon et même avec de l'eau pure. On les rend, toutefois, beaucoup plus stables en mordançant la soie et la laine avec de l'alun. Le coton, le chanvre et le lin n'ont, au contraire, aucune affinité pour l'acide *picrique*. L'[illegible] acide peut servir à distinguer la soie et la [illegible] d'acide *picrique* et on le lave ensuite aussi bien que possible avec de l'eau. Les fils de soie et de laine prennent alors une très-belle nuance jaune, tandis que ceux de coton, de chanvre et de lin restent blancs.

L'isopurpurate potassique qui résulte de l'action du cyanure de potassium sur l'acide *picrique* donne, sous l'influence du sel am[illegible] caractères extérieurs de la murexide (purpurate d'ammonium) et qui peut remplacer [illegible] sels stanneux et ferreux sur l'acide *picrique* n'a reçu encore aucune application industrielle.

— VII. SELS DE L'ACIDE PICRIQUE. L'acide *picrique* est un acide monobasique qui forme [illegible] au mot PICRATE.

— APPENDICE A L'ACIDE PICRIQUE. L'acide [illegible] nous en rapprochons, sous forme d'appendice [illegible] trophénique, qui ont plus d'analogie avec lui qu'avec tous les autres corps connus.

— ACIDE DINITROPHÉNIQUE.

$$C^6H^4(AzO^2)^2O \quad [illegible]$$

Syn. *Acide nitrophénésique*, de Laurent. Tandis que l'acide *picrique* représente du phénol

$$C^6H^6O$$

dont trois atomes d'hydrogène ont été remplacés par du nitryle

$$AzO^2,$$

l'acide dinitrophénique représente le même phénol qui a subi aussi cette substitution, mais dans lequel la substitution n'a porté que sur deux atomes d'hydrogène au lieu de trois. Cet acide prend naissance par l'action de l'acide azotique sur le phénol et par l'action de la potasse sur le dinitranisol.

— *Préparation.* Nous avons déjà vu, en nous occupant de la préparation de l'acide *picrique*, comment on obtient une solution de dinitrophénate d'ammonium brut. La solution de ce sel, abandonnée à elle-même pendant vingt-quatre heures, laisse déposer des cristaux que l'on recueille sur un filtre et que l'on sépare de l'eau mère rouge brunâtre dans laquelle ils se sont formés. On dissout ensuite ces cristaux dans l'eau bouillante et l'on abandonne la liqueur au refroidissement. Il se forme alors de petites aiguilles très-fines de dinitrophénate ammonique. On les purifie par quatre cristallisations successives, on les lave à l'eau froide et on les dissout dans une très-grande proportion d'eau bouillante. On filtre la liqueur aussi vite que possible pour la débarrasser de la substance résineuse brune qui s'y forme toujours et on laisse refroidir. Il se forme alors des aiguilles. On décante l'eau mère, on fait bouillir les aiguilles avec une nouvelle quantité d'ammoniaque, on la traite de nouveau par l'acide azotique, etc. En dernier lieu, on obtient l'acide en petites touffes. On le dissout dans l'alcool bouillant pour le purifier d'une petite quantité d'huile qui le souille et on le laisse cristalliser par le refroidissement. Les cristaux ainsi obtenus sont, cette fois, tout à fait purs.

— *Propriétés.* L'acide dinitrophénique forme des prismes d'un jaune brun pâle, qui appartiennent au système trimétrique. Il fond à 104° et se prend en masses rayonnées par le refroidissement. En opérant sur de petites quantités, on peut le distiller sans qu'il se décompose. Il est inodore, insipide d'abord, puis amer. Il colore l'épiderme, la corne et d'autres tissus animaux en jaune foncé. L'eau froide ne le dissout pas. L'eau chaude le dissout, mais faiblement. Il se dissout facilement dans l'alcool et l'éther. Ce dernier, à chaud, en dissout jusqu'à un quart de son poids et dépasse même cette proportion.

— *Décompositions.* 1° L'acide dinitrophénique détone lorsqu'on le chauffe rapidement dans un tube ou lorsqu'on le chauffe lentement à l'air. La détonation s'accompagne de la production d'une flamme rouge, d'une fumée noire et d'un dépôt de charbon; 2° le brome le convertit à chaud en phénol bromodinitré; 3° le chlore ne paraît pas agir sur lui; 4° l'acide azotique bouillant le convertit rapidement en acide *picrique;* 5° sous l'influence d'un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate potassique, il se transforme très-rapidement en perchloroquinone; 6° l'acide sulfurique fumant, modérément chauffé, le dissout et le décompose ensuite avec une légère évolution de gaz en s'épaississant et en brunissant en même temps; 6° le même acide dilué le dissout lentement au contact du zinc en donnant un liquide rose qui passe au vert sous l'influence d'un excès d'ammoniaque, sans cependant fournir aucun précipité; 7° mis en digestion avec de l'acide sulfurique dilué et de la baryte, à l'abri du contact de l'air, il donne un liquide d'un rouge de sang; 8° chauffé légèrement avec une solution aqueuse de sulfure ammonique, il forme un liquide presque noir qui, par le refroidissement, donne des aiguilles d'acide dinitrophénamique; 9° le chlorure de benzoïle attaque à chaud l'acide [illegible] il se dégage de l'acide chlorhydrique et il se forme du benzoate dinitrophénylique ou dinitrobenzo-phénide, 10° avec le pentachlorure de phosphore, il se forme de l'acide chlorhydrique, de l'oxychlorure de phosphore et du chlorure dinitrophénylique ou chlorure de phényle binitré

$$C^6H^3(AzO^2)^2Cl.$$

On obtient les dinitrophénates métalliques, tantôt en saturant l'acide par la base pure ou son carbonate, tantôt par double décomposition. Ils sont jaunes ou roses et cristallisables. Ils se dissolvent tous dans l'eau et, sous cette forme, communiquent une teinte jaune intense aux tissus animaux. Chauffés un peu au-dessus de leur point de fusion, ils détonent [illegible] avec production de lumière. L'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique et l'acide azotique en séparent l'acide dinitrophénique. On a étudié les sels de potassium, de sodium, d'ammonium, de baryum, de strontium, de calcium, de magnésium, de manganèse, de cadmium, de cobalt, de nickel, de cuivre, de mercure au maximum et de plomb.

On a également préparé des éthers dinitrophéniques, tels que le dinitrophénate de méthyle ou dinitranisol et le dinitrophénate d'éthyle ou dinitrosalithol. Le dinitranisol s'obtient par l'action de l'acide azotique sur l'anisol ou phénate de méthyle, qui s'obtient lui-même par la distillation du salicylate de méthyle ou de l'acide anisique sur de la chaux, ou par l'action de l'iodure de méthyle sur le phénate de sodium. Le dinitrosalithol se prépare d'une manière analogue. On se procure d'abord du phénate d'éthyle en faisant agir l'iodure d'éthyle sur le phénate de potassium et l'on traite ce corps par son volume d'acide azotique fumant, ajouté par petites portions successives. On fait bouillir le mélange pendant quelques minutes jusqu'à ce qu'il s'éclaircisse et l'on y ajoute de l'eau. Le dinitrosalithol se précipite alors sous la forme d'une huile qui finit par se solidifier et que l'on peut faire cristalliser dans l'alcool bouillant. Il cristallise en aiguilles jaunes qui ressemblent beaucoup aux cristaux de dinitranisol. Chauffé avec précaution, il se sublime sans laisser de résidu. Chauffé vivement, au contraire, il se décompose avec incandescence en laissant un abondant résidu de charbon. Le dinitranisol et le dinitrosalithol sont réduits par le sulfure d'ammonium, le premier avec production d'une base, la méthyl-nitrophénidine, et le second avec production d'une autre base homologue, l'éthyl-nitrophénidine. La méthyl-nitrophénidine répond à la formule

$$C^6H^3(CH^3)(AzO^2)^2O$$

et l'éthyl-nitrophénidine à la formule

$$C^6H^3(C^2H^5)(AzO^2)^2O.$$

La méthyl-nitrophénidine a encore reçu le nom de nitranisidine.

— ACIDE DINITROBROMOPHÉNIQUE

$$C^6H^3Br(AzO^2)^2O.$$

Cet acide se produit lorsqu'on chauffe un mélange de brome et d'acide dinitrophénique. On lave les cristaux qui se forment par le refroidissement au moyen d'une petite quantité d'alcool, on les dissout dans l'éther bouillant et on laisse refroidir la solution dans un vase de verre recouvert d'un morceau de papier. Il est transparent et d'un jaune de soufre. Il se dépose de sa solution éthérée sous la forme de prismes monocliniques. De sa solution aqueuse ou alcoolique, il se dépose en aiguilles. Il fond à 110° environ et se prend, par le refroidissement, en une masse lamellaire et fibreuse. Fortement chauffé, il distille partie sans décomposition, partie en se décomposant, avec léger dépôt de charbon. Il est permanent à l'air, inodore, colore la peau en jaune comme l'acide *picrique*. Il se dissout très-peu dans l'eau bouillante, dont il se sépare complètement quand la solution se refroidit. L'alcool bouillant le dissout modérément et l'éther plus facilement encore. L'huile de vitriol chaud (acide sulfurique) le dissout aussi et l'abandonne cristallisé en feuilles de fougère.

L'acide dinitrobromophénique n'est pas décomposé par le chlore à froid, ni même sous l'influence d'une légère chaleur. L'acide azotique bouillant le convertit en acide *picrique*. L'acide sulfurique concentré le décompose à une température élevée. Sa solution aqueuse forme, avec le sulfate ferreux et la chaux, un liquide d'un rouge de sang, en même temps que de l'hydrate ferreux se précipite.

Les dinitrobromophénates sont jaunes, orangés ou rouges; ils cristallisent bien et ressemblent aux picrates. Presque tous détonent quand on les chauffe, comme le font les picrates, mais avec moins d'énergie. Dans un espace clos, la détonation s'accompagne d'une émission de lumière. Ils sont, pour la plupart, solubles dans l'eau, et les acides sulfurique, chlorhydrique et azotique précipitent de l'acide dinitrobromophénique de ces solutions. On a étudié les dinitrophénates de potassium, d'ammonium, de baryum, de calcium, de plomb, de cadmium, de nickel, de cobalt, de cuivre et d'argent.

— ACIDE DINITROCHLOROPHÉNIQUE

$$C^6H^3(AzO^2)^2ClO.$$

Griess prépare ce corps en faisant passer un courant modérément rapide de chlore à travers 500 grammes environ de phénol maintenu à une douce température, et en faisant tomber le produit par petites portions dans une capsule de porcelaine qui renferme de l'acide azotique de concentration ordinaire; la capsule doit être très-spacieuse. L'action commence à froid et s'accompagne d'un dégagement de vapeurs rouges excessivement irritantes, qui rappellent l'odeur de la chloropicrine; à la fin de l'opération, toutefois, il est bon de chauffer légèrement, jusqu'à ce que le dégagement de vapeurs rouges ait complétement cessé. Il reste une masse rouge huileuse, qui consiste surtout en acide dinitrochlorophénique. On lave cette huile à l'eau d'abord pour la priver de l'acide azotique et de l'acide oxalique formé pendant la réaction, et on la traite ensuite par l'ammoniaque aqueuse. Il se produit ainsi un magma cristallin, dans lequel le dinitrochlorophénate d'ammonium est à beaucoup près l'élément dominant. On dissout ce magma dans l'eau chaude et on le filtre rapidement. Le liquide filtré abandonne par le refroidissement des aiguilles jaunes de dinitrochlorophénate ammonique, que l'on purifie par une seconde cristallisation, et l'on décompose par l'acide azotique faible la solution aqueuse du sel purifié.

L'acide dinitrochlorophénique ainsi préparé cristallise en lames anhydres d'un jaune tendre. Il n'est que peu soluble dans l'eau froide, dont il se sépare presque complétement en lames jaunes par le refroidissement

L'alcool et l'éther le dissolvent plus facilement. Il se dissout fort abondamment à chaud dans l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique et l'acide azotique, et se sépare de ces solutions en lames incolores, soit par le refroidissement, soit par une simple addition d'eau. Il fond à 103° et éprouve le phénomène de la surfusion. A 95°, il se solidifie de nouveau en une masse rayonnée. Il peut être sublimé sans subir d'altération. En poudre ou en vapeurs, il excite violemment la toux et l'éternument. Sa saveur est très-amère, comme celle de l'acide *picrique*, et, comme ce dernier, il colore la peau.

Lorsqu'on fait digérer pendant quelque temps à une douce chaleur l'acide dinitrochlorophénique ou son sel ammoniacal, il se dépose du soufre et il se forme un acide amidé qui provient de la substitution de l'amidogène à l'un des deux nitryles de l'acide dinitrochlorophénique. Cet acide, qui a reçu le nom d'acide amidonitrochlorophénique, répond à la formule

$$C^6H^3(AzH^2)(AzO^2)ClO.$$

Les dinitrochlorophénates cristallisent bien. Ils sont tous peu solubles dans l'eau et se déposent, par le refroidissement de leurs solutions aqueuses chaudes, en cristaux jaunes ou rougeâtres. Sous l'influence de la chaleur, ils détonent. On a étudié les sels de potassium, d'ammonium, de baryum, d'argent et de cuivre.

— ACIDE MONONITROPHÉNIQUE. Cet acide,

$$C^6H^5(AzO^2)O,$$

a encore reçu le nom d'acide nitrocarbolique. Il prend naissance dans l'action de l'acide azotique sur le phénol et dans l'action des vapeurs nitreuses sur l'aniline. Lorsqu'on fait passer un courant de bioxyde d'azote dans une solution d'aniline par l'acide azotique concentré, il se forme une masse résineuse brune qui renferme des cristaux d'acide mononitrophénique, une substance brune amorphe et des traces de phénol. On obtient encore l'acide nitrophénique, mais en très-petite quantité, en distillant l'aniline au contact de l'acide azotique étendu.

— *Préparation au moyen du phénol.* Il faut régler l'action de l'acide azotique avec le plus grand soin, si l'on veut obtenir de l'acide mononitrophénique complétement exempt d'acide dinitré et d'acide trinitré. A cet effet, Hofmann mêle le phénol avec de l'acide azotique très-concentré, qu'il ajoute par petites portions, en ayant soin de maintenir tout le temps le vase où l'on opère dans un mélange réfrigérant de glace et de sel marin. Il ajoute ensuite de l'eau et distille le mélange d'eau, d'huile et de résine. D'autres fois, il distille un mélange homogène de phénol, d'eau et d'acide azotique. Le liquide ne tarde pas à brunir, une résine s'en sépare, et, en même temps que les vapeurs aqueuses, il passe des gouttes huileuses qui se solidifient aussitôt sous forme cristalline. Fritzsche dissout 2 parties de phénol pur dans 100 parties d'eau bouillante, ajoute 3 parties d'acide azotique de 1,51 de densité, c'est-à-dire d'acide nitrique fumant, et distille. Au commencement, il passe de l'acide nitrophénique en gouttes huileuses qui finissent par se solidifier; il passe ensuite une solution aqueuse qui, en se refroidissant à 0°, abandonne des cristaux du même acide sous forme d'aiguilles. On sépare dans tous les cas l'acide nitrophénique de l'acide qui l'accompagne, et on le purifie par une nouvelle distillation avec l'eau et par des cristallisations répétées dans l'alcool et dans l'éther.

— *Propriétés.* L'acide nitrophénique cristallise en prismes de 132° 49′ et de 47° 11′, dont les arêtes aiguës et obtuses sont fortement tronquées. Ces prismes sont trimétriques ou monocliniques, mais il est impossible de déterminer auquel de ces deux systèmes ils appartiennent, parce que leurs faces terminales sont très-imparfaitement développées. Il a une couleur jaune légère, une odeur aromatique et désagréable, une saveur douce et aromatique; il fond à 42°, éprouve le phénomène de la surfusion et ne se solidifie qu'à 26°, d'après Hofmann. D'après Fritzsche, il fondrait à 45° et se solidifierait à la même température. Hofmann fixe son point d'ébullition à 216° et Fritzsche à 214°. Il se dissout facilement dans l'alcool et l'éther et se sépare en aiguilles jaunes par une évaporation lente. L'eau le dissout peu à froid et plus aisément à chaud. La benzine et le sulfure de carbone le dissolvent facilement. Ses solutions présentent une réaction acide. L'acide sulfhydrique le réduit rapidement lorsqu'il est en solution ammoniacale, plus lentement lorsqu'il est en solution potassique. Il se forme de l'acide amidophénique qui diffère de l'acide nitrophénique par la substitution de l'amidogène au nitryle, et qui répond à la formule

$$C^6H^5(AzH^2)O.$$

Les nitrophénates sont écarlates ou jaune orangé d'après la proportion d'eau de cristallisation qu'ils contiennent. On a préparé et étudié les sels de potassium, de sodium, d'ammonium, d'argent, de baryum, de calcium, de strontium, de magnésium, de plomb, de mercure au maximum, de zinc et de cuivre.

— *Nitrophénate d'éthyle* ou *nitrophénéthol*

$$C^6H^4(C^2H^5)(AzO^2)O.$$

On le prépare en décomposant le nitrophénate d'argent par l'iodure d'éthyle, reprenant par l'éther, évaporant la solution éthérée et distillant le résidu, qui est une huile brune. Cet éther passe alors sous la forme d'un liquide jaune vineux, presque inodore, insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool et l'éther, difficilement décomposé par l'ébullition avec la potasse. Le même corps paraît se former en même temps que le dinitrophénate éthylique lorsqu'on soumet le phénate d'éthyle au salithol par de l'acide azotique monohydraté.

— ACIDE ISONITROPHÉNIQUE

$$C^6H^5(AzO^2)O.$$

Cet acide, qui présente la même composition que l'acide mononitrophénique, dont il diffère par ses propriétés et par la constitution de ses sels, se produit en même temps que le premier de ces acides, dans la première phase de l'action de l'acide azotique aqueux sur le phénol. On le trouve dans le résidu qui reste après que la totalité de l'acide nitrophénique a distillé avec les vapeurs d'eau. Mais pour obtenir l'acide isonitrophénique de ce résidu il est indispensable que celui-ci ne contienne pas d'acide dinitrophénique, et par conséquent il ne faut pas employer un excès d'acide azotique. Voici comment opère Fritzsche : il dissout 4 parties de phénol dans 100 parties d'eau chaude, à laquelle il ajoute ensuite 5 parties d'acide azotique fumant, préalablement étendu de 20 parties d'eau, et distille ensuite le mélange jusqu'à ce que la moitié ou le tiers du mélange ait passé. Le produit de la distillation renferme une grande quantité d'acide mononitrophénique. Le résidu est complétement exempt d'acide dinitrophénique et consiste en un corps résineux d'un brun foncé, qui adhère très-fortement aux parois du vase, et en un liquide jaune qui se sépare en gouttes huileuses par le refroidissement. On filtre ce liquide en même temps que la solution aqueuse que l'on obtient en faisant bouillir le corps résineux avec de l'eau. La filtration doit être faite à chaud. On sature immédiatement le liquide filtré par la soude caustique, dans laquelle l'isonitrophénate de sodium est insoluble. Ce sel se sépare alors par le refroidissement, comme une poudre cristalline jaune. On le sépare du liquide par une filtration à travers du verre pilé, on le lave avec un peu de soude caustique et on le fait recristalliser dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante qui, par le refroidissement, l'abandonne cristallisé en cristaux prismatiques ou lamellaires. Si l'on veut isoler l'acide dont dérive ce sel, on fait une solution de ce dernier à une température moyenne, et l'on y ajoute de l'acide chlorhydrique à la température de 40° jusqu'à ce que le liquide, qui d'abord était jaune, soit devenu incolore ; l'acide se sépare alors, à mesure que le liquide se refroidit, d'abord en gouttelettes huileuses, puis en aiguilles déliées. On le purifie par cristallisation. A cet effet, on le dissout dans l'eau, qui ne doit pas être chauffée au-dessus de 40°, parce que, lorsqu'on dépasse cette température, une portion de l'acide se sépare à l'état liquide avec une coloration jaune qu'il retient ensuite obstinément après sa solidification.

— *Propriétés.* L'acide isonitrophénique pur cristallise en aiguilles déliées incolores de ses solutions aqueuses. Par l'évaporation spontanée de ses solutions éthérées, on peut l'obtenir en gros cristaux qui prennent une nuance rouge jaunâtre par l'exposition à l'air et à la lumière. Fritzsche distingue ces deux formes sous les noms de modification jaune et de modification incolore. L'acide n'est cependant pas dimorphe. Suivant Kokscharow, en effet, les deux formes appartiennent au système monoclinique et ont les mêmes angles.

L'acide isonitrophénique est inodore. Il possède une saveur sucrée avec un arrière-goût brûlant. L'alcool le dissout très-facilement et donne des solutions qui deviennent laiteuses par l'addition de l'eau. L'acide finit par se réunir si la quantité d'eau ajoutée est très-petite ; il reste alors liquide pendant plusieurs jours. A l'état sec, il fond à 110° environ. Sous l'eau, il fond entre 48° et 50°. A une température plus élevée, il bout et distille presque entièrement sans décomposition. Il se volatilise même, d'une manière perceptible, à des températures inférieures à son point de fusion. Les vapeurs d'eau l'entraînent facilement. L'acide sulfurique concentré ne l'attaque qu'avec difficulté, même après une ébullition prolongée ; sous l'influence de l'hydrogène naissant, dégagé au moyen de fils de fer et d'acide acétique, il donne lieu à une réaction violente et il se produit un sel de fer brun foncé peu soluble qui renferme un acide organique particulier, dont l'étude n'a pas été faite jusqu'à ce jour.

L'acide isonitrophénique est un acide faible ; il décompose cependant les carbonates alcalins et la magnésie blanche avec dégagement d'anhydride carbonique ; mais il n'attaque presque pas les carbonates des autres métaux, même à la température de l'ébullition. Il ne forme qu'un seul éther éthylique, d'où l'on peut conclure qu'il est monobasique. Il forme néanmoins deux classes de sels : des sels neutres

$$C^6H^4M'(AzO^2)O \text{ ou } [C^6H^4(AzO^2)O]^2M'',$$

qui sont pour la plupart jaunes ou jaune brunâtre à l'état hydraté et rouges à l'état anhydre; et des sels acides

$$C^6H^4M'(AzO^2)O,C^6H^5(AzO^2)O$$

ou

$$[C^6H^4(AzO^2)O]^2M'',2C^6H^5(AzO^2)O.$$

Ces sels acides peuvent être considérés non comme des sels acides proprement dits, mais comme une combinaison moléculaire renfermant une molécule de sel neutre unie à une molécule d'acide libre. De fait, lorsqu'on les traite par l'éther, ils abandonnent de l'acide libre à ce liquide et laissent un sel neutre comme résidu. On a étudié les isonitrophénates de potassium, de sodium, d'ammonium, d'argent, de baryum, de strontium, de calcium, de magnésium, de cuivre, de zinc et de plomb.

— *Isonitrophénate d'éthyle* ou *isonitrophénéthol*

$$C^6H^4(C^2H^5)AzO^3.$$

On l'obtient en décomposant le sel neutre d'argent par l'iodure d'éthyle. On chasse l'excès de cet iodure par distillation et l'on reprend le résidu par l'éther. Par l'évaporation spontanée de la solution éthérée, l'éther isonitrophénique cristallise en prismes incolores, facilement solubles dans l'éther, moins solubles dans l'alcool et insolubles dans l'eau. Il a une odeur aromatique particulière, fond entre 57° et 58° en un liquide qui se solidifie ensuite en une masse cristalline, commence à bouillir à une température plus élevée et peut être presque entièrement distillé sans se décomposer. L'isomérie de l'acide isonitrophénique et de l'acide mononitrophénique tient probablement à la place qu'occupent relativement l'une à l'autre, dans ces deux corps, les chaînes latérales oxhydryle (OH) et azotyle (AzO^2).

— *Acide nitrodichlorophénique*

$$C^6H^3Cl^2(AzO^2)O.$$

On l'obtient en soumettant l'huile de houille rectifiée à l'action successive du chlore et de l'acide azotique. On mêle le produit avec de l'eau, on le neutralise avec de l'ammoniaque et l'on purifie, par une série de cristallisations dans l'alcool, l'acide nitrodichlorophénique, qui se dépose à mesure que les liqueurs se refroidissent. C'est un corps jaune, soluble dans l'eau, modérément soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il cristallise en beaux prismes. Chauffé vivement dans un appareil fermé, il se décompose avec incandescence.

Le nitrodichlorophénate ammonique cristallise en belles aiguilles jaune orangé, qui se subliment en partie sans s'altérer lorsqu'on les chauffe avec soin. Le sel potassique

$$C^6H^2KCl^2(AzO^2)O$$

cristallise en lamelles très-brillantes, qui présentent deux couleurs réfléchies différentes suivant la direction dans laquelle on le regarde, la couleur cramoisie et la couleur jaune pur. Les autres sels ressemblent aux trinitrophénates ou picrates.

— *Acide nitrodiiodophénique*

$$C^6H^3I^2(AzO^2)O.$$

Il prend naissance lorsqu'on traite l'acide nitrosalicylique par l'iode et par la potasse à chaud. Ses propriétés n'ont pas été complétement étudiées. Il a été obtenu par [illegible].

VUES GÉNÉRALES SUR LES ACIDES NITROPHÉNIQUES. Ce qui est surtout remarquable dans l'étude des acides nitrophéniques, c'est que la limite de substitution à laquelle on peut arriver avec le phénol paraît être *trois ;* c'est-à-dire qu'il ne semble pas que dans le phénol on puisse remplacer plus de 3 atomes d'hydrogène par du nitryle. Les acides mononitrophénique et dinitrophénique sont tous deux facilement attaqués par l'acide azotique et convergent tous deux vers l'acide trinitrophénique ou *picrique*, qui, lui, est incapable de subir une substitution ultérieure. En outre, le type de l'acide *picrique* est tellement le plus stable que c'est toujours à ce type que se rapportent les dérivés chlorés, bromés et iodés des acides mono et dinitrophénique, le premier de ces acides prenant 2 atomes de chlore ou d'iode, et le second un seul atome de chlore ou de brome.

PICRITE s. f. (pi-kri-te — du gr. *pikros*, amer). Minér. Variété de carbonate calcaire, qui contient de la [illegible].

PICRIUM s. m. [illegible] — du gr. *pikros*, amer). Bot. Syn. de [illegible].

PICROCHOLE adj. [illegible] — du gr. *pikros*, amer, [illegible]). Qui a la bile [illegible]. Vieux mot.

PICROCYAMIQUE adj. [illegible] — du gr. *pikros*, amer, et de [illegible]. V. ISOPURPURIQUE.

PICROÉRYTHRINE s. f. (pi-kro-é-ri-tri-ne — du gr. *pikros*, amer, [illegible]. Corps qui prend naissance [illegible] que l'acide orsellinique [illegible] l'eau bouillante sur l'érythrine.

— **Encycl.** La *picroérythrine* est un produit de décomposition de l'érythrine sous l'influence de l'eau bouillante. Il se forme en même temps [illegible] orsellinique. Nous avons décrit ce corps au sujet de l'érythrine, [illegible] et un homologue, la *picroérythrine* β.

La β-*picroérythrine*

$$C^{13}H^{18}O^6$$

se retire des variétés sud-américaines du *roccella fusiformis*, que l'on traite par l'eau de chaux suivant le procédé que Stenhouse a fait connaître pour la préparation de l'érythrine. On obtient de cette manière un homologue supérieur de l'érythrine, la méthyl-érythrine

$$C^{21}H^{24}O^{10}.$$

Ce corps, qui ressemble à l'érythrine par une foule de points, fond entre 115° et 116° avec un violent dégagement d'anhydride carbonique, tandis que l'érythrine fond, suivant Hesse, à 137° et ne dégage pas d'anhydride carbonique avant d'avoir atteint la température de 200°.

La β-érythrine, bouillie avec de l'eau, donne de l'acide orsellinique et de la *picroérythrine* β. La réaction est la même que celle qui donne naissance à la *picroérythrine* proprement dite, lorsqu'on fait agir l'eau sur l'érythrine :

$C^{20}H^{22}O^{10}$	$+$	H^2O	$=$	$C^8H^8O^4$	$+$	$C^{12}H^{16}O^7$
Erythrine.		Eau.		Acide orsellinique.		Picroérythrine.

$C^{21}H^{24}O^{10}$	$+$	C^2H^6O	$=$	$C^8H^8O^4$	$+$	$C^{13}H^{18}O^6$
β-érythrine.		Alcool.		Acide orsellinique.		β-picroérythrine.

La *picroérythrine* β, bouillie avec de l'alcool concentré, se résout en éther orsellinique et β-*picroérythrine* :

$$C^{21}H^{24}O^{10} + C^2H^6O$$
β-érythrine. Alcool.

$$= C^8H^7(C^2H^5)O^4 + C^{13}H^{18}O^6 + H^2O$$
Ether orsellinique. β-picroérythrine. Eau.

Si l'on chasse l'alcool par distillation, il reste un résidu sirupeux qui se solidifie par le refroidissement. La solution de cette masse dans l'eau bouillante donne, par le refroidissement, des lames soyeuses d'éther orsellinique, et l'eau mère évaporée à consistance sirupeuse dépose de la β-*picroérythrine* sous la forme de groupes d'aiguilles étoilées.

Le β-*picroérythrine* a une légère réaction acide et colore en rouge le chlorure de chaux. Elle est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. Elle se dissout aussi dans l'ammoniaque et la solution précipite en blanc le sous-acétate de plomb. Avec l'azotate d'argent, la même solution donne un précipité rougeâtre qui dépose de l'argent métallique dès qu'on le chauffe, quelque douce que soit la chaleur. Bouillie avec de l'eau de baryte, la *picroérythrine* fournit du carbonate de baryum et de la β-orcine.

PICROGLYCION s. m. [illegible] — du gr. *pikros*, amer, [illegible] doux). [illegible] Substance [illegible] extraite de la [illegible] amère.

PICROLICHÉNINE s. f. (pi-kro-li-ké-ni-ne — du gr. *pikros*, amer, et de [illegible]. Chim. Substance extraite de la variolaire amère.

— **Encycl.** M. A[illegible] [illegible] consistance sirupeuse et on laisse cristalliser. [illegible] talliser une seconde fois dans l'alcool bouillant.

La [illegible] rhombiques tronqués. Elle est incolore, inaltérable [illegible] des vapeurs tout à fait exemptes d'ammoniaque. Elle est insoluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, très-soluble [illegible] dans les huiles grasses avec l'aide de la chaleur. [illegible]

[illegible] lorants des lichens.

PICROLITHE s. f. (pi-kro-li-te — du gr. *pikros*, amer, *lithos*, pierre). Minér. Variété de serpentine.

— **Encycl.** La *picrolithe* est une substance presque compacte, à texture [illegible] cassure écailleuse. Sa couleur est [illegible]

[illegible] (préfecture de Carlstadt), en Suède.

PICROMEL [illegible]

PICROPHARMACOLITHE [illegible]

PICROPHLÉE [illegible] tribu des potaliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PICRORHIZE s. f. [illegible] — du gr. *pikros*, amer; *rhiza*, racine). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu [illegible] plusieurs espèces qui croissent au Népaul.

PICROSIE s. f. [illegible] — du gr. *pikros*, amer). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant [illegible] au Chili.

PICROSMINE s. f. [illegible] — du gr. [illegible]

PICROSPATHUM s. m. (pi-kro-spa-tomm). [illegible]

PICROTOXINE s. f. (pi-kro-to-ksi-ne — du gr. *pikros*, amer; *toxikon*, poison). Chim. Alcaloïde [illegible] du Levant, qui [illegible]

— **Encycl.** [illegible] a été découverte par M. Boulay.

Pour la préparer, on épuise par l'alcool les [illegible] trouve cristallisée dans le résidu sous une [illegible] décoloré la solution par du noir animal, on filtre et on laisse cristalliser par le refroidissement.

On peut même, dit-on, obtenir des cristaux de *picrotoxine* en évaporant simplement la décoction de la coque du Levant.

La fonction chimique de cette matière organique [illegible] On sait seulement que la *picrotoxine* est dépourvue [illegible]

Elle constitue des prismes à quatre pans, incolores et transparents, inodores, inaltérables [illegible] extrêmement prononcée. Elle est peu soluble [illegible] bouillante et l'éther. Sa solution alcoolique dévie à gauche le plan de polarisation de la [illegible]

Elle se dissout dans l'acide sulfurique en donnant une liqueur colorée en jaune safran. Elle se combine aux bases terreuses. C'est un poison énergique qui détermine des vertiges, [illegible] et même, [illegible] suffisante, la mort.

PICROTOXIQUE adj. [illegible] dont la picrotoxine fait la base.

PICTAVI ou **PICTONES**, peuple de la Gaule [illegible] aujourd'hui Poitiers. Dans la suite, le territoire [illegible]

PICTES [illegible] gres d'Irlande, devinrent la terreur de la Bretagne romaine. Lors de la conquête de [illegible] une étymologie [illegible] tion latine du nom celtique de ces peuples. D'après une autre étymologie, Picte viendrait du gaëlique [illegible]. Quoi qu'il en soit, les Pictes, qui se divisaient en deux grandes tribus, les [illegible] au N. des Grampians et les *Victuriens* au S., forcèrent par leurs irruptions les Bretons à implorer le secours des Saxons. Mais bientôt la puissance toujours croissante des Scots les refoula dans les montagnes du nord de l'Écosse, où ils furent complètement soumis, en 839, par leurs [illegible]. A partir de ce moment, leur nom disparaît de l'histoire.

[illegible] le nom de [illegible] fossés, forts et autres ouvrages de défense élevés par les Romains sous Adrien et sous Sévère, entre le golfe de Solway et l'embouchure de la Tyne, pour mettre à l'abri des irruptions perpétuelles des Pictes et des Scots les provinces romaines situées au S. de cette ligne de défense. [illegible] de l'E. à l'O. sur une longueur de 110 kilom., depuis [illegible] débris qui existent encore de cette œuvre gigantesque des Romains permettent d'en rétablir exactement le développement et d'en apprécier l'importance.

PICTET (Bénédict), théologien suisse, né à Genève en 1655, mort dans la même ville en 1724. Lorsqu'il eut achevé ses études, il voyagea en France, où il se lia avec des hommes distingués, en Hollande où il soutint des thèses sous la présidence de Frédéric Spanheim, à l'université de Leyde et en Angleterre où, grâce à son savoir, il reçut un excellent accueil.

De retour dans sa ville natale, Pictet se fit consacrer ministre protestant, fut nommé pasteur et succéda dans la chaire de théologie à son oncle Turretin (1702). Il professa avec tant d'éclat qu'à la mort de Spanheim l'université de Leyde lui fit offrir la survivance de ce savant. Pictet, pour ne pas quitter son pays, refusa une chaire qui lui offrait de grands avantages pécuniaires, et le grand conseil de Genève, touché de son désintéressement et de son patriotisme, lui vota des remercîments. En 1714, il fut nommé membre de l'Académie de Berlin. C'était un homme aimable, modeste, érudit, un véritable orateur. On lui doit de nombreux ouvrages, dont le style laisse à désirer. Les principaux sont : *Traité contre l'indifférence des religions* (Neuchâtel, 1692, in-12), avec des additions (Genève, 1711, in-12); la *Morale chrétienne ou l'Art de bien vivre* (Genève, 1695-1698, 8 vol. in-12); *Theologia christiana* (Genève, 1696, 2 vol. in-8°), trad. en français par l'auteur (Amsterdam, 1701, 2 vol. in-4°; Genève, 1708, augmenté d'un 3e vol.); *Græcorum recentiorum sententiæ, cum Græcorum veterum paullis brevis collatio* (Amsterdam, 1700, in-12); *Lutheri et Calvini consensus de prædestinatione* (Genève, 1701, in-12); *Histoire de l'Église et du monde au XIe siècle* (Genève, 1712, in-4°), suite à l'*Histoire de l'Égl se et du monde* de Lesueur, dont Pictet donna une nouvelle édition avec ce volume additionnel; l'*Histoire du XIIe siècle*, 2e vol. supplémentaire à l'ouvrage de Lesueur, laissé en manuscrit par Pictet et imprimé à Amsterdam (1732, in-4°); *Orationes academicæ* (Genève, 1721, in-4°); *Quatorze sermons sur divers sujets* (Genève, 1721, in-8°), etc.

PICTET (Jean-Louis), astronome suisse, né à Genève en 1739, mort dans la même ville en 1781. Il se fit d'abord recevoir avocat, mais négligea bientôt le barreau pour la science. Pictet devint membre du conseil des Deux-Cents (1770), conseiller d'État et enfin syndic (maire) en 1778. Comme il s'occupait beaucoup d'astronomie, il fut choisi par l'Académie de Saint-Pétersbourg pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil (1768), et, dans ce but, il se rendit en Sibérie avec Mallet-Favre, son beau-frère, mais l'état du ciel rendit son voyage à peu près infructueux. On a de lui : *Observationes in occasione transitus Veneris*, dans les mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg, et un journal de voyage resté manuscrit.

PICTET (Marc-Auguste), littérateur et savant, parent du précédent, né à Genève en 1752, mort dans la même ville en 1825. De bonne heure, il se voua par goût à l'étude des sciences naturelles. Ami intime et élève de Saussure, il le suivit dans plusieurs de ses excursions hardies et périlleuses dans les Alpes, [illegible] et prit part aux travaux de la Société des arts de Genève. En 1786, il succéda à Saussure comme professeur de philosophie. Les orages de la Révolution emportèrent sa fortune. Pictet fit partie de la députation chargée de traiter la réunion de la république de Genève à la France (1798), [illegible] et se prononça en faveur du Consulat à vie et de [illegible] l'Empire (1804). Inspecteur général de l'Université en 1809, il remplit ces fonctions jusqu'à ce que Genève eût recouvré son indépendance (1814). Alors il reprit sa chaire de philosophie, continua ses travaux [illegible] et études météorologiques et renonça aux fonctions publiques.

Pictet, un des fondateurs de la Société de physique de Genève, était correspondant de l'Institut de France et de la Société royale de Londres. On lui doit les ouvrages suivants : *Essai de physique* (Genève, 1791, t. Ier, in-8°), inachevé; *Voyage de trois mois en Angleterre, en Écosse et en Irlande* (Genève, 1803, in-8°).

PICTET (Charles), agronome et diplomate suisse, frère du précédent, né à Genève en 1755, mort dans cette ville en 1824. Il servit d'abord la France, dans un des régiments suisses, de 1775 à 1783, puis revint dans sa ville natale, dont il fut chargé, en 1789, de réorganiser la milice. En 1796, Pictet se consacra à l'exploitation de sa terre de Lancy et rédigea, en même temps, le *Journal d'agriculture*. Après la débâcle de l'Empire, Charles Pictet remplit plusieurs missions politiques et assista, en qualité d'envoyé extraordinaire, aux congrès de Vienne et de Paris (1814-1815), puis il négocia avec la cour de Turin pour la délimitation des frontières, en 1816, et fit partie du conseil d'État de Genève. On l'appelait Pictet **de Rochemont**, du nom de sa femme. Ce fut lui qui introduisit dans son pays la race des moutons d'Espagne et répandit, par l'exemple, le système des assolements. On lui doit, entre autres écrits : *Tableau de la situation actuelle des États-Unis d'Amérique* (Genève, 1795-1796, 2 vol. in-8°); *Traité des assolements* (Genève, 1801, in-8°); *Cours d'agriculture anglaise*, extrait de la *Bibliothèque Britannique* (Genève, 1807-1810, 10 vol. in-8°); *De la neutralité de la Suisse dans l'intérêt de l'Europe* (Paris, 1821, in-8°), ouvrage qu'on a attribué à tort au tacticien Jomini. Pictet de Rochemont a fait, en outre, des traductions de l'anglais et a fourni des articles au *Dictionnaire d'agriculture* de François de Neufchâteau.

PICTET (Adolphe), écrivain et philologue suisse, parent du précédent, né à Genève en 1799. Il entra dans l'artillerie, devint officier supérieur et consacra les longs loisirs que lui laissait le métier des armes à la littérature, à l'esthétique et à l'étude des langues. Ses travaux de philologie ont acquis à M. Pictet une réputation méritée et ont jeté un jour nouveau sur la formation des langues européennes, sur l'origine et les racines des mots, etc. Nous citerons de ce remarquable et laborieux écrivain les ouvrages suivants : *Histoire de la lutte et de la destruction des républiques démocratiques*, trad. de Zschokke (1823); *Du culte des Cabires chez les anciens Irlandais* (1824); *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (1837), ouvrage couronné par l'Institut de Paris; une *Course à Chamonix* (1838, in-12); *Essai sur la propriété et la tactique des fusées de guerre* (1848, in-8°); le *Mystère des bardes de l'île de Bretagne ou Doctrine des Gallois du moyen âge* (in-12); *Du beau dans la nature, l'art et la poésie, études esthétiques* (1856, in-12); *Essai sur quelques inscriptions en langue gauloise* (1859, in-8°); les *Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique* (1859-1863, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital, auquel nous avons consacré un article particulier. V. INDO-EUROPÉENNES (langues).

PICTET (François-Jules), naturaliste suisse, cousin des précédents, né à Genève en 1809, mort en 1872. Il alla terminer ses études à Paris, où il entra en relation avec les savants les plus distingués, puis revint dans sa ville natale. Ses remarquables travaux d'histoire naturelle, particulièrement sur les insectes, ne tardèrent pas à le faire remarquer. Il devint membre de la Société de physique et d'histoire naturelle et fut chargé de professer à Genève l'anatomie et la zoologie. Pictet remplit en outre, pendant de longues années, une place des plus importantes dans les assemblées de son pays. Doué d'un esprit analytique, Pictet se complaisait aux monographies, aux déterminations d'espèces. Dans son *Traité élémentaire de paléontologie*, il adopta la théorie des créations successives, suivies de complètes destructions, puis il modifia sensiblement ses idées sur ce point lorsqu'il connut la théorie de Darwin, qui cadre très-bien avec les grands faits de l'anatomie comparée et de la zoologie et se prête en particulier admirablement à expliquer l'unité de composition organique, les organes représentatifs ou rudimentaires, les séries naturelles que forment les espèces et les genres. Pictet a beaucoup écrit; nous citerons de lui : *Nouvel itinéraire des vallées autour du mont Blanc* (Genève, 1818, 1829, 1840, in-12), en collaboration avec Jean-Pierre Pictet; *Recherches pour servir à l'histoire et à l'anatomie des phryganides* (Genève, 1834, in-4°), ouvrage devenu classique; *Description de quelques nouvelles espèces de névroptères* (Genève, 1836, in-4°, fig.); *Note sur les organes respiratoires des capricornes* (Genève, 1836, in-4°, fig.); *Notice sur les animaux nouveaux ou peu connus du musée de Genève* (Genève, 1841-1843, 2 vol. in-8°, pl.), contenant les monographies des perlides et des éphémérides, en collaboration avec J. P. Pictet, *Histoire naturelle des insectes névroptères* (Genève, 1841-1843, 2 vol. in-8°), avec fig.; *Traité élémentaire de paléontologie* (Genève, 1844-1845, 4 vol. in-8°); *Description des mollusques fossiles qui se trouvent dans les grès verts de Genève* (Genève, 1847, in-4°), avec pl.; *Description de quelques poissons fossiles du mont Liban* (1850, in-4°); *Description d'un veau monstrueux formant un nouveau genre* (1850, in-4°); *Matériaux pour la paléontologie suisse ou Recueil de monographies sur les fossiles du Jura et des Alpes* (1854-1865, in-4°); *Monographie des chéloniens de la mollasse suisse* (1856, in-4°); *Notice sur quelques anomalies de l'organisation* [polypage et pleuroncèle] (1855, in-4°); *Description des fossiles du terrain néocomien des Voirons* (1859, in-4°); *Mélanges paléontologiques* (1863, in-4°), etc. Outre ces travaux fort estimés des savants, on doit à M. Pictet de nombreux mémoires publiés dans le *Recueil de la Société physique de Genève* et des articles insérés dans la *Bibliothèque universelle*.

PICTET DE SERGY (A.-P.-J.), écrivain suisse, de la famille des précédents, né à Genève en 1795. Il a rempli pendant plusieurs années les fonctions de conseiller d'État dans sa ville natale, dont il s'est fait l'historien. Nous citerons de lui : *Genève, origine et développement de cette république, de ses lois, de ses mœurs, de son industrie jusqu'en 1532* (Genève, 1843-1847, 2 vol. in-8°); *Introduction à l'histoire de Genève* (1844, in-8°); les *Eidgnots* ou *Genève sauvée en 1526*, trilogie dramatique en trois époques (1850, in-8°); *Genève ancienne et nouvelle* (1864, in-8°), etc.

PICTÉTIE s. f. (pik-té-tî — de *Pictet*, natural. genevois). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles.

PICTIPENNE adj. (pi-kti-pè-ne — du lat. *pictus*, peint; *penna*, aile). Zool. Dont les ailes sont teintes de couleurs variées : *Ephydre* PICTIPENNE.

PICTIQUE adj. (pi-kti-ke). Qui a rapport aux Pictes, qui vient des Pictes : *Les Orcadiens se sont toujours accordés à assigner une origine* PICTIQUE *à leurs ruines.* (Fr. Lacroix.)

PICTITE s. f. (pi-kti-te — du nom du naturaliste *Pictet*). Minér. Variété de sphène proprement dit, qu'on trouve dans plusieurs parties des Alpes, de la Suisse et de la Savoie, où elle se présente en petits cristaux d'un bleu violet ou d'un brun de girofle, ayant parfois des reflets jaunâtres, analogues à ceux de certains zircons de la chaîne ouralienne.

PICTON s. m. (pi-kton — dimin. de *piquette*). Pop. Petit vin : *Un verre de* PICTON. ‖ *Avoir un coup de picton*, Être légèrement ivre.

PICTON (sir Thomas), général anglais, tué à Waterloo en 1815. Il était au service depuis 1771, lorsqu'il prit part, en 1794, à la guerre pendant laquelle l'Angleterre enleva à la France ses colonies des Antilles. Après la prise de la Trinité, il devint colonel et gouverneur de cette île (1797), qu'il quitta au bout de quelques années pour revenir en Europe. Après avoir assisté au siége de Flessingue en 1809, il combattit en Espagne et en Portugal sous les ordres de Wellington, commanda une division, à la tête de laquelle il se signala à la prise de Vittoria, au combat d'Orthez, à la prise de Ciudad-Rodrigo et à celle de Badajoz, où il s'empara du château fort, après le combat le plus meurtrier. En 1815, il servit de nouveau sous les ordres de Wellington, perdit la plus grande partie de sa division au combat des Quatre-Bras et tomba foudroyé par une balle sur le champ de bataille de Waterloo.

PICTONES, peuple de la Gaule. V. PICTAVI.

PICTONNER v. n. ou intr. (pi-kto-né — rad. *picton*). Pop. Boire du picton; boire du vin : *Aimer à* PICTONNER.

PICTOR (Q. Fabius), le plus ancien historien latin, contemporain de la seconde guerre punique. V. FABIUS.

PICTORIUS, poëte latin moderne. V. PITTORI.

PICTOU, ville de l'Amérique anglaise, dans la Nouvelle-Écosse, à 176 kilom. N.-E. d'Halifax, à l'embouchure de la West-River; 2,207 hab. Université; école latine; bibliothèque et collections scientifiques. Petit port de commerce. Exportation de bois.

PICTURAL, ALE adj. (pi-ktu-ral, a-le — du lat. *pictura*, peinture). Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture : *Œuvres* PICTURALES.

PICUCULE s. m. (pi-ku-ku-le — du lat. *picus*, pic; *cuculus*, coucou). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, comprenant un grand nombre d'espèces, qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* PICUCULES *se tiennent seuls ou par paire et jamais en famille.* (Z. Gerbe.) *Le* PICUCULE *peut être rangé à la suite des grimpereaux.* (V. de Bomare.) ‖ On l'appelle aussi DENDROCOLAPTE.

— **Encycl.** Voici les caractères de ce genre : bec robuste, assez élevé, médiocrement long et arqué, à arête graduellement recourbée jusqu'à la pointe; narines basales et latérales à ouverture ovale en partie close par une membrane; ailes longues et obtuses; queue large et arrondie; tarses courts et robustes; doigts allongés et forts, les deux externes plus longs que le tarse, le pouce étant un peu plus court. Les *picucules*, que l'on appelle aussi *grimpars*, ont les os de la tête épais, lourds et très-durs. Leur bec est implanté de façon que toute sa force réponde au centre de la tête; cette disposition est, d'ailleurs, très-favorable à ces oiseaux qui piochent, sapent ou piquent.

Ces oiseaux, d'après d'Azara, vont seuls ou par paire et [illegible] en famille; ils commencent [illegible] contre les arbres à 1 mètre du sol, [illegible] et ne [illegible] n'y grimpent qu'à 3 ou 4 mètres. [illegible] tirent pas les vers de l'écorce avec [illegible], comme les pics, mais ils y introduisent leur bec long et effilé; si les insectes sont trop cachés pour qu'ils puissent les saisir, ils frappent l'arbre de leur bec à coups redoublés et soulèvent même l'écorce [illegible] avec un levier. Ils habitent les forêts, fréquentent les arbres morts, où ils trouvent plus facilement nombre de larves. Ces oiseaux sont vifs, agiles, toujours en mouvement. La femelle dépose ses œufs, au nombre de sept ou huit, sur du bois vermoulu. Lorsque les petits commencent à grandir, ils vont de leur côté chercher leur nourriture, et c'est la nuit seulement que la famille est réunie.

Quoique les espèces de ce genre soient assez nombreuses, la plupart cependant présentent le même plumage, à quelques exceptions près. Toutes ont les plumes des ailes et de la queue d'un brun roussâtre; les taches d'un blanc plus ou moins vif sur le cou, la tête et le dos occupent toujours le centre de la plume dans le sens de sa longueur. La plus grande partie de ces espèces est originaire d'Amérique. On en forme deux sections : les *picucules* à bec arqué et les *picucules* à bec droit. Dans les premiers, nous citerons : le *picucule* commun, qui habite la Guyane; le *picucule* à gorge blanche; les *picucules* flambé et à [illegible]; le *picucule* nasican, originaire du Brésil. Dans les seconds : le *picucule* talapiot, de Cayenne; le *picucule* fauvette, du Brésil, et le *picucule* à bec en coin, des mêmes contrées.

PICUIPINIMA s. [illegible] (pi-koui-pi-ni-ma — mot mexicain). Ornith. Syn. de COCOTZIN ou TOURTERELLE DE LA CAROLINE.

PICUIPITA s. m. (pi-koui-pi-ta). Ornith. Pigeon du Paraguay.

PICUL s. m. (pi-kul). Métrol. Unité de poids du royaume de Siam, équivalant à 60kil,50.

PICULE s. m. (pi-ku-le — dimin. du lat. *picus*, pic). Ornith. Syn. de PICUMNE, genre d'oiseaux grimpeurs.

PICUMART s. m. (pi-ku-mar). Ornith. Nom vulgaire du pivert.

PICUMNE s. m. (pi-ku-mne). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Inde ou les îles voisines et l'Amérique du Sud : *Les* PICUMNES *grimpent le long des petites tiges, dans les forts buissons.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *picumnes* sont caractérisés par un bec droit, court, conique, pointu, plus haut que large; des narines étroites, linéaires, cachées sous les plumes du front; le tour des yeux nu; la queue très-courte, arrondie; les tarses courts; les pieds à trois doigts, dont deux en avant et un en arrière. « Les *picumnes*, dit M. Z. Gerbe, grimpent le long des petites tiges, dans les forts buissons. Ils sautent d'une branche à l'autre en la saisissant fortement avec les doigts et en tenant le corps en travers. Ils n'ont pas la facilité de s'aider de leur queue lorsqu'ils veulent grimper ou, s'ils le font, ce n'est que très-accidentellement. Du reste, ils ont les habitudes de la plupart des oiseaux grimpeurs; comme eux, ils se creusent avec le bec des trous dans la partie cariée des vieux arbres et ils y déposent leurs œufs qui, dit-on, sont au nombre de deux. Ils habitent les forêts des parties les plus chaudes des deux continents. » Ce genre renferme un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque surtout les suivantes. Le *picumne abnorme* a le plumage d'un beau vert en dessus, d'un roux orange en dessous, avec le front et les joues d'un brun marron et l'occiput nuancé de gris cendré; il habite Java. Le *picumne minute* est brun, taché de blanc en dessus, brun fauve, rayé de brun foncé en dessous, avec le sommet de la tête d'un rouge vif; il vit dans l'Amérique du Sud. Nous citerons encore le *picumne à toupet*, du même pays, et le *picumne mignon*, cendré brunâtre en dessus, blanchâtre et rayé de brun en dessous, qui habite le Brésil.

PICUMNINE, ÉE adj. (pi-ku-mni-ne — rad. *picumne*). Ornith. Qui ressemble au picumne.

— s. f. pl. Tribu de la famille des picidées, ayant pour type le genre picumne.

PICUMNUS, dieu de l'Italie primitive, fils de Jupiter. Il avait inventé l'art de fumer les terres, d'où lui vint le surnom de **Sterquilinius** (*stercus*, fumier), et il était particulièrement adoré en Étrurie. Il présidait aux auspices, aux mariages et à la tutelle des enfants. — Son frère, PILUMNUS, avait enseigné aux hommes à moudre le grain. Tous deux étaient révérés des meuniers et des boulangers.

PICUNCHE s. m. (pi-keun-che). Linguist. Dialecte chilien.

PICUS, fils de Saturne et l'un des plus anciens rois du Latium. Objet des vœux de toutes les nymphes de la contrée, il donna la préférence à la belle Canente, fille de Janus, et en eut le dieu Faune ou Faunus. Après sa mort, les grossiers aborigènes le mirent au nombre des dieux. Comme il était grand chasseur et qu'il aimait à parcourir les bois pendant sa vie, on publia qu'il avait été changé en pivert, et ce qui contribua sans doute encore à accréditer cette fable, c'est que le pivert lui était consacré. Ovide (*Métamorphoses*, l. XIV) dit que ce fut la magicienne Circé qui, pour se venger de l'insensibilité de Picus à son égard, le métamorphosa ainsi.

Pour compléter sa vengeance, Circé changea en monstres les compagnons de chasse de Picus, et Canente en vapeur légère.

Virgile, au septième livre de son *Énéide*, mentionne l'aventure de Picus, qu'il appelle dompteur de chevaux (*equum domitor*), et entre les mains duquel il place un bâton augural. Lorsque les envoyés d'Énée se présentent chez le vieux roi Latinus, ils trouvent reproduite dans son palais l'image de tous les anciens rois du Latium :

Lui-même, s'appuyant sur son sceptre augural,
Dans sa courte tunique, ornement martial,
Un [illegible] au [illegible] la [illegible],
Picus, son noble aïeul, ornait l'auguste entrée;
Picus [illegible] coursiers savait dompter l'essor,
Circé [illegible] de sa baguette d'or,
Le [illegible], le vêt de ses plumes nouvelles,
Et de riches couleurs elle émailla ses ailes.

DELILLE.

PIC-VERT s. m. Ornith. V. PIVERT.

PIDANGE s. f. (pi-dan-je). Techn. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises d'un train à flotter.

PIDANSAT (Matthieu François), littérateur français. V. MAIROBERT.

PIDARIYÂR s. m. (pi-da-ri-iâr). Démon femelle de l'Inde.

PIDDINGTONITE s. f. (pi-dain-gto-ni-te — de *Piddington*, n. pr.). Minéral trouvé dans un aérolithe tombé dans l'Inde.

— **Encycl.** La *piddingtonite* est un minéral qui constitue, en majeure partie, le météorite qui tomba le 30 novembre 1850 près de Shalka, dans le Bangoorah (Indes orientales). Elle a été décrite par Piddington. Le minéral consiste en particules ou grains grossiers qui possèdent une couleur gris de cendre foncé et qui ont une structure rhombique ou monoclinique. Ces particules sont agrégées, en masses sphériques qui atteignent plusieurs pouces de diamètre et qui sont enfermées dans un minéral plus léger, analogue à la pierre ponce, qui possède, lui, une structure finement grenue. Les particules cristallines, d'un gris foncé (*piddingtonite*), renferment : 57,66 pour 100 de silice, 20,65 d'oxyde ferreux, 1,53 de chaux, 12,00 de magnésie, avec des traces d'alumine. La masse, d'un gris cendré, renferme aussi quelques particules de fer chromé, petites et noires. La croûte du météorite est très-mince, d'une couleur brun noirâtre et d'un éclat très-faible.

PIDOU DE SAINT-OLON (Louis-Marie), diplomate français, né à Paris en 1637, mort à Ispahan en 1717. Il entra dans la congrégation des théatins en 1659, étudia les langues orientales et, après avoir rempli avec succès une mission religieuse en Pologne (1663), il reçut le titre d'évêque de Babylone (1687). A cette époque, Louis XIV le nomma consul de France près la cour d'Ispahan, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. On a de lui : *Version de la liturgie arménienne* (Paris, 1726); *Courte relation de l'état de la mission apostolique aux Arméniens de Pologne, de Valachie* (1669).

PIDOU DE SAINT-OLON (François), diplomate français, frère du précédent, né en Touraine en 1646, mort en 1720. Louis XIV, dont il était un des gentilshommes ordinaires, remarqua ses talents, l'employa pour diverses missions de confiance, le chargea en 1673, lorsque la guerre commença entre la France et l'Espagne, d'assister à l'échange des ambassadeurs des deux nations, puis l'envoya, comme ambassadeur extraordinaire, à Gênes. Dans ce poste, au milieu des circonstances les plus difficiles, Pidou fit preuve d'autant de souplesse d'esprit que d'énergie. Une insulte qu'il reçut dans son caractère diplomatique l'amena à quitter Gênes, que Louis XIV fit bombarder. En 1693, le roi le chargea de se rendre auprès de Muley Ismaël, sultan du Maroc, pour conclure avec lui un traité d'alliance; mais il revint peu après, ayant échoué dans sa mission. Pidou remplit ensuite diverses missions diplomatiques, fut attaché à Riza-Bey, ambassadeur de Perse, pendant son séjour en France (1714), et prit sa retraite l'année suivante. On lui doit : *Relation entre Gênes et Alger* (1682), en italien; *Etat présent de l'empire de Maroc* (Paris, 1694); *les Événements les plus [illegible] du règne de Louis [illegible]* (Paris, 1690).

PIDOUX (Jean), médecin de Henri III, de Henri IV, puis du duc de Nevers, né à Paris, mort en 1610, doyen de la Faculté de Poitiers. Il rendit son nom illustre dans la médecine par la découverte des eaux de Pougues, en Nivernais, et par l'administration de la douche, méthode en France avant lui. On a de lui : *De la vertu et usages des fontaines de Pougues* (Poitiers, 1597, in-4°); [illegible] (1608, in-8°). — Son fils, Charles PIDOUX, né à Poitiers en 1584, mort dans la même ville en 1662, s'acquit une réputation de médecin. Lors de la fameuse affaire des religieuses de Loudun, il écrivit un ouvrage intitulé : *In actiones Juliodunensium virginum [illegible]* (1635), dans lequel il les déclara possédées du diable.

PIE s. f. (pi — [illegible] [illegible] correspondent l'irlandais *pighe*, *pighead*, erse *piogohaid*, kymrique *piog*, *pi*, *pia*, armoricain *pik*. C'est là, comme *kiki*, geai, et *kaka*, *kôka*, coucou, une onomatopée. En sanscrit, *pika*, *piki* est le nom du coucou indien). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des corvidées, formé aux dépens des corbeaux et comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans les cinq parties du monde : *Il [illegible] que la* PIE. (Z. Gerbe.) *Le plumage de la* PIE *devient quelquefois blanc.* (V. de Bomare.)

L'A[illegible] [illegible]
Différentes [illegible]
Et d'habit,
Traversant [illegible]
La [illegible].

‖ *Pie des bouleaux*, Nom vulgaire du rollier d'Europe. ‖ *Pie du Brésil*, Nom vulgaire du [illegible]. ‖ [illegible], Pie-grièche commune. ‖ *Pie cruelle*, Nom vulgaire de la pie-grièche grise. ‖ *Pie de mer*, Nom vulgaire de l'huîtrier. ‖ *Pie des montagnes*, Nom donné au coucou damoiseau de Saint-Dominique. ‖ *Pie des sapins*, Nom vulgaire du casse-noix. ‖ *Pie des savanes*, Espèce de coucou des Antilles.

— Fam. Femme bavarde.

— Loc. fam. *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne*, Parler beaucoup, babiller. ‖ *Trouver la pie au nid*, Faire quelque découverte extraordinaire, merveilleuse; se dit toujours par ironie : *Il croit* AVOIR TROUVÉ LA PIE AU NID. *Être au nid de la pie*, Être au plus haut degré d'élévation, de fortune. ‖ *Être larron, voleur comme une pie*, Avoir l'habitude, le goût du vol. Se dit à cause de la singulière habitude qu'ont les pies apprivoisées de cacher les objets brillants, surtout les pièces de monnaie qu'elles trouvent.

— Antiq. gr. *Saut de la pie*. Nom d'une danse lacédémonienne.

— Jeux. *Donner à manger à la pie*, Mettre de côté une partie de son gain.

— Mar. *Nid de pie*, Petit sac en filet, dans lequel les ouvriers qui travaillent au gréement placent leurs outils. ‖ *Trou de pie*, Petit trou percé dans la voile pour passer une garcette.

— Comm. *Fromage à la pie*, Espèce de fromage blanc écrémé.

— Art culin. Grillade faite d'un reste d'épaule de mouton.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre sabot.

— Agric. Nom donné aux soles ou parcelles de terrain, dans la Franche-Comté.

— **Encycl.** Les *pies* forment, dans le grand groupe des corbeaux, une coupe ou section assez naturelle pour que la plupart des auteurs en aient fait un sous-genre ou même un genre distinct. Elles se distinguent des autres divisions du genre corbeau par un bec entier, à bords tranchants, droit ou fléchi en arc, garni à sa base de plumes sétacées, couchées en avant, et par une queue très-longue et étagée. Pour les caractères comme pour les mœurs, elles sont intermédiaires entre les corbeaux proprement dits et les geais. Les espèces du genre *pie*, ainsi circonscrit, ne sont pas très-nombreuses; une seule habite l'Europe; les autres se trouvent répandues surtout dans les régions chaudes ou tempérées de l'Asie et de l'Amérique, bien qu'on en rencontre aussi quelques-unes en Afrique et en Australie.

Les *pies* fréquentent de préférence les forêts ou les collines boisées, où elles vivent plutôt en familles que par grandes troupes. D'un naturel vif et remuant, elles demeurent rarement en repos et passent constamment d'une branche à l'autre; leur vol, rectiligne et horizontal, est assez pénible. Elles descendent souvent à terre, pour y chercher leur nourriture; là, elles ont une démarche leste, sautillante et même gracieuse. Leur régime alimentaire consiste en insectes, vers, fruits, baies et petites graines; quelquefois, cependant, elles se jettent sur des mammifères, oiseaux ou reptiles de petite taille; la plupart d'entre elles ont l'instinct d'amasser et de cacher des provisions dans un trou en terre. Tantôt elles caquettent doucement, tantôt elles poussent des cris étourdissants, surtout si quelque chose les affecte; quelques-unes imitent [illegible] la voix [illegible] ou des animaux. Elles nichent sur des arbres, à découvert ou dans des endroits cachés; mais leur nid est toujours solide et construit avec beaucoup d'art.

La *pie* [illegible] agasse, dame, jaquette, margot, etc., a [illegible] supérieure pointue, sautante et un peu recourbée, [illegible] les noires, marquées de blanc du côté interne, [illegible] [illegible] le bec noir; les pieds et les ongles noirs. Ces couleurs présentent, d'ailleurs, des variations accidentelles assez remarquables; on connaît des individus à plumage rayé longitudinalement de blanc et de noir, d'autres entièrement blancs, d'autres, enfin, tapirés de roux. A la mue, l'oiseau perd successivement les plumes de son corps; mais celles de la tête tombent toutes à la fois, en sorte qu'il paraît chauve, tous les ans, à une époque déterminée, pendant quelques jours. La *pie* est très-répandue dans toute l'Europe et se trouve aussi dans plusieurs parties de l'A[illegible] [illegible] gions de plaine, elle est plus rare dans les [illegible] cher sur les branches mortes de la cime des arbres, [illegible] repos, car le mouvement semble être un besoin pour elle. Son vol est pénible et disgracieux; il n'en est pas de même de sa démarche à terre, qui est leste et dégagée; en marchant, elle ne met guère un pied devant l'autre, mais saute le plus souvent sur les deux, en secouant sa queue à chaque instant. Ses goûts sont sédentaires et, en général, elle s'écarte peu des cantons qu'elle s'est choisis; toutefois, il y a des individus qui, à l'automne, émigrent vers les contrées méridionales. Pendant la plus grande partie de l'année, ces oiseaux ne vivent que par couples; mais il n'est pas rare de les voir en hiver par petites troupes, se jeter sur les champs labourés, les chaumes ou les taillis, pour y chercher leur subsistance.

La *pie* [illegible] surtout à la corneille; elle ne se distingue guère de celle-ci, à première vue, que par sa queue plus longue et par le blanc de son plumage; la même analogie s'observe dans les mœurs et le régime. « La *pie*, dit Mauduyt, a beaucoup de choses communes avec la corneille; même appétit pour toutes sortes d'aliments, goût de préférence pour la chair fraîche ou corrompue, même hardiesse à attaquer et même cruauté à tuer les petits oiseaux et ceux qui sont pris au piége, à déchirer leurs petits et à se nourrir de leurs œufs; mais à défaut de ces aliments que sa conformation ne lui permet pas de se procurer autant que son appétit le demanderait, elle se rabat sur les insectes qu'elle prend au vol, sur les vers et même sur les baies et les grains. Elle pousse fréquemment un cri aigre, qui lui est propre; elle jacasse aussi à terre. »

On croit généralement que la *pie*, comme la plupart des corbeaux, a une vie très-longue; mais on ne peut rien dire de positif à cet égard, le peu d'observations que l'on possède ayant porté sur des individus tenus en captivité. Un fait bien étrange, s'il était bien constaté, est celui que rapporte Paullini [illegible] rendait, pendant deux ou trois jours, à chaque nouvelle lune, une assez grande quantité de sang par l'anus. D'un naturel très-défiant, la *pie* s'effraye d'un rien et s'éloigne au plus vite; elle fuit surtout à l'approche de l'homme; on prétend même (mais ceci est au moins [illegible]) très-loin la poudre que porte le chasseur. Elle cherche, au contraire, les chiens, les renards et les oiseaux de proie, les attaque, les harcèle, attire par ses cris d'autres *pies* à son aide et, toutes réunies, elles poursuivent l'ennemi [illegible] nent que lorsqu'il est suffisamment éloigné des lieux qu'elles habitent. C'est surtout lorsqu'elle est sur son nid que la *pie* redouble d'audace. Le [illegible] paces, tels que la buse, le milan, etc., d'un caractère [illegible] rieure.

Mais, parmi les [illegible] qu'on a attribuées à la *pie*, rien [illegible] tique. Voici ce que dit à ce [illegible]

[illegible] qu'elle rend par la destruction de [illegible] établissent une large compensation. Les chenilles, surtout celles des bombyx, les mulots et autres rongeurs ont en elle un ennemi des plus redoutables.

Dès la fin de l'hiver, la *pie* s'occupe du soin de sa reproduction; elle s'accouple de très-bonne heure et place son nid à la cime des arbres les plus élevés, [illegible] dans un grand buisson. [illegible] travaillent [illegible] se composent de bûchettes [illegible] ment enchevêtrées [illegible] terre gâchée [illegible] encore par un revêtement [illegible] épineux; sur un des côtés se trouve une ouverture [illegible] tout juste assez grande pour que [illegible] puisse y passer. [illegible] une sorte de [illegible] autour. L'intérieur est garni, sur une surface circulaire d'environ 0m,15, de racines de graminées et [illegible].

[illegible] ordinairement qu'une couvée [illegible] troublée; autrement, [illegible] deux et même trois. La première est de six à huit œufs, les autres sont de moins en moins fécondes. Les œufs sont d'un vert blanchâtre moucheté de gris cendré ou de vert olive brunâtre. « Le mâle et la femelle, dit M. Z. Gerbe, se partagent le soin de l'incubation; le terme de l'éclosion est de quatorze jours environ; les petits naissent aveugles et sont plusieurs jours sans voir; le père et la mère les élèvent avec une grande sollicitude et leur continuent leurs soins même longtemps après qu'ils ont pris leur volée. » Il semblerait même que cette [illegible] est en raison du degré d'accroissement que ceux-ci ont acquis; c'est du moins l'opinion généralement admise. On prétend aussi que, si la *pie* est troublée, elle construit un nouveau nid, où elle transporte ses œufs; mais c'est encore un conte. Quoiqu'ils en sortent, les jeunes piats ou piots n'abandonnent leurs parents que fort tard.

La *pie*, quand elle est prise jeune et surtout au nid, est on ne peut plus facile à élever. On la nourrit dans les premiers temps avec une pâtée composée de pain macéré dans l'eau et d'un peu de chènevis écrasé, ou bien encore avec du lait caillé ou du fromage mou, appelé pour cette raison fromage à la *pie*. Mais, d'ailleurs, elle se contente de tous les aliments qu'on lui donne; il n'est peut-être pas un oiseau plus omnivore dans toute la force du terme; on la voit même quelquefois sauter sur le dos des animaux domestiques et manger les insectes et la vermine qui les tourmentent. Aussi faut-il abriter contre sa voracité les petits oiseaux de volière et les œufs.

La *pie* se fait aisément à l'état de captivité ou de domesticité et devient très-familière. Dès qu'elle s'est habituée à une demeure, on peut la laisser vivre en liberté; elle va et vient dans la maison ou aux environs, mais sans s'écarter beaucoup; elle s'approche sans [illegible] des animaux domestiques et va même [illegible] dans les auges à cochons. Toutefois, il est bon de lui rogner les ailes, et mieux encore de la tenir dans une grande cage, tant pour la rendre plus babillarde que pour éviter ses importunités et ses déprédations.

On sait que la *pie* apprend facilement à parler, ou du moins à répéter quelques mots ou quelques phrases, surtout si l'on a eu la précaution de lui couper la bride fibreuse (vulgairement fil ou filet) qui assujettit la base de la langue. *Margot* est le mot qu'elle répète le mieux, sans doute parce que c'est son nom populaire dans plusieurs pays et qu'elle l'entend ainsi prononcer très-souvent. Mais elle peut aussi redire et articuler distinctement d'assez longues phrases, contrefaire la voix de divers animaux et même le son de la trompette. Elle paraît, toutefois, avoir une fâcheuse prédisposition et mettre même une certaine malice à répéter les gros mots. On croit généralement, dans les campagnes, que, lorsqu'elle jase ou jacasse plus qu'à l'ordinaire, c'est signe de pluie. Le crédule Pline raconte gravement que la *pie* s'attache à bien articuler les mots qu'elle a appris, cherche longtemps ceux qui lui ont échappé, fait éclater sa joie quand elle les a retrouvés et se laisse quelquefois mourir de dépit quand sa recherche est vaine ou que [illegible] se refuse à prononcer quelque mot [illegible].

Quand la *pie* trouve un corps poli ou luisant, comme, par exemple, une pièce de monnaie, elle s'arrête en jetant quelquefois un petit cri comme de surprise, puis elle [illegible] l'objet, le becquète et, si elle peut le saisir dans son bec, se retire à l'écart et essaye de l'entamer; quand elle a reconnu l'inutilité de ses efforts, elle cherche [illegible] à le déposer. Tantôt elle le cache dans un trou, comme [illegible], tantôt elle l'abandonne dans un endroit découvert, une allée, un toit, etc. Il n'y a pas d'autre malice dans cet acte, et rien ne justifie [illegible] la *pie* [illegible] rés ainsi, et il est même arrivé, parfois, que [illegible] rapporterons pas ici l'histoire de la *pie voleuse*, que la légende, le drame et l'opéra ont suffisamment popularisée.

La *pie*, bien que d'un tempérament chaud et lascif, ne se multiplie guère en domesticité; il est vrai qu'on s'est peu occupé de favoriser cette multiplication. Le goût qu'elle a pour le gibier vivant a engagé quelques amateurs à la dresser à la chasse, comme on le fait quelquefois pour le corbeau et la corneille. Sa chair, assez dure et coriace, est un médiocre aliment; on assure, toutefois, qu'on en fait des bouillons savoureux et nourrissants; les gens de la campagne ne dédaignent pas les jeunes *pies* rôties. Dans l'ancienne médecine, cette chair passait pour un bon remède contre la faiblesse de la vue, l'épilepsie, la mélancolie, la manie, etc.

La *pie acahé* a le plumage d'un bleu foncé, presque noir en dessus, blanchâtre en dessous et au bout de la queue; elle porte sur la tête une huppe formée de plumes droites et frisées. Elle habite le Paraguay; son cri est fort triste, mais point désagréable. Elle s'approche volontiers des habitations et devient assez familière pour pondre en captivité. On la nourrit de viande, d'araignées, de maïs; mais elle aime surtout les œufs, qu'elle perce et vide adroitement sans en rien laisser perdre. C'est le fléau des nids d'oiseaux de petite taille; malheur aux poussins qu'elle rencontre éloignés de leur mère; elle tombe sur eux, leur perce le crâne et mange la cervelle. Elle fait son nid sur les arbres, mais le cache avec soin et pond des œufs presque blancs.

La *pie à bec rouge*, appelée par Buffon *geai de la Chine*, a un plumage agréablement varié de diverses couleurs; elle est fort commune en Chine et s'apprivoise facilement; les Chinois la tiennent en cage et la dressent à différents exercices. La *pie bleue* a la tête noire, les ailes et le dessus du corps d'un beau bleu, le dessous d'un blanc grisâtre; elle habite les déserts de la Chine, de la Daourie et de la Mongolie, où elle vit par troupes; sa méfiance et l'irrégularité de son vol la rendent très-difficile à tirer.

Parmi les autres espèces exotiques, nous citerons particulièrement : la *pie commandeur*, d'un bleu clair en dessus, blanche en dessous, qui habite le Mexique; la *pie rousse*, de la taille de notre merle, d'un roux varié de diverses teintes sur le dos et les ailes, blanc roussâtre à la poitrine et au ventre; la *pie chauve*, dont la tête et la partie supérieure du cou, entièrement dépouillées de plumes, présentent une peau noirâtre, couverte seulement d'un poil blanchâtre très-court et très-clair-semé; les *pies yeng*, *bleu de ciel*, *à coiffe blanche*, *du Pérou*, etc. On a rapporté encore aux *pies* plusieurs espèces d'abord mal connues et qui, lorsqu'elles ont été mieux étudiées, ont dû être rangées sous plusieurs autres types génériques.

Pie voleuse (LA), mélodrame en trois actes, de Caigniez et Daubigny; théâtre de la Porte-Saint-Martin, 29 avril 1815. Les auteurs ont mis en scène, avec un certain talent et beaucoup de succès, la mémorable aventure de cette pauvre servante de Palaiseau, pendue pour le vol d'un couvert, méfait dont il fut reconnu plus tard qu'une pie était seule coupable. La jeune Annette, fille de M. Granville, autrefois honnête fermier, aujourd'hui soldat, est servante chez Gervais, riche cultivateur à Palaiseau. Richard, fils de Gervais, est amoureux d'Annette, et il revient le même jour de l'armée avec son congé et l'espoir d'épouser son amoureuse. Mme Gervais n'approuve point ce mariage disproportionné; mais Richard, avec le consentement de son père, n'aura pas de peine à triompher du seul rival qu'il rencontre en son chemin : ce rival est le vieux bailli de Palaiseau, homme haineux et vindicatif et amant rebuté de la belle et intéressante Annette. Tout semble annoncer une journée heureuse; on fait des préparatifs pour fêter l'arrivée de Richard; la table, dressée dans le jardin, se couvre de mets et plie sous le poids de l'argenterie qui s'y étale. Le soin de cette argenterie est confié à Annette. Mme Gervais lui recommande la plus grande vigilance, car, il y a quinze jours, une fourchette a disparu, et toutes les recherches ont été vaines. Richard arrive; on se met à table, on boit, on mange et l'on rit. Enfin, les convives se lèvent; Annette reste seule et s'occupe à recueillir soigneusement tous les couverts dans une corbeille. Elle tient le dernier à la main, lorsqu'un étranger arrive : c'est son père, mais sous un accoutrement qui le rend méconnaissable. Le malheureux, dans une dispute avec son capitaine, a osé tirer le sabre contre lui et il a encouru la peine de mort. Il s'est déguisé, il est sans ressource et n'a, pour continuer sa route, d'autre moyen que la vente d'un couvert d'argent, qu'il a toujours conservé précieusement en souvenir de sa femme; il faut qu'Annette le vende et en dépose le prix, dès le lendemain au plus tard, dans un saule creux qu'il lui indique. Un juif se trouve par hasard dans le village; Annette se charge de vendre le couvert et d'en faire remettre le prix à l'endroit indiqué. Pendant cette scène, Annette a laissé, par négligence, sur la table, le couvert de Mme Gervais. Le bailli vient pour parler de son amour; on lui apporte un message pressé qui contient le signalement de Granville et l'ordre de le faire arrêter s'il se présente à Palaiseau. Annette a l'habileté de détourner de son père l'attention du bailli, et c'est pendant ce temps qu'une pie, dont la cage est ouverte, s'élance sur la table, prend le couvert dans son bec et l'emporte. Aucun des personnages présents ne l'aperçoit. On admira beaucoup alors l'illusion parfaite produite par la pièce mécanique simulant la pie. Au second acte, le juif Isaac, demandé par Annette, se rend à son invitation et lui achète 18 francs le fatal couvert. Mme Gervais rentre, inspecte la maison, compte son argenterie : il manque une cuiller. Recherches vaines; plaintes, reproches et même soupçons. Le bailli est appelé à dresser procès-verbal et, voyant là une occasion de se venger de l'indifférence d'Annette, il ramène habilement tous les soupçons sur la pauvre fille. Celle-ci, au désespoir, tire son mouchoir pour s'essuyer les yeux : les trois écus qu'elle a reçus du juif tombent et roulent à terre. D'où lui vient cet argent? Il est avéré que, huit jours auparavant, elle a envoyé à son père tout ce qu'elle possédait. Les preuves s'accumulent. Isaac est interrogé; il a déjà revendu le couvert, orné de filets et marqué d'un *G* : c'est aussi la forme et la marque des couverts de Mme Gervais. Bref, le bailli fait conduire Annette en prison et la livre au grand prévôt, qui, dans sa tournée, arrive ce jour même à Palaiseau.

Au troisième acte, le théâtre représente une prison. Annette charge son ami Blaizot d'aller porter dans le creux du saule la somme nécessaire à son père. Un instant après, le grand prévôt arrive, juge Annette et la condamne à mort pour vol domestique. On retrouve Blaizot sur la place du village; il étale sa monnaie sur un banc pour faire son compte; mais la pie survient, prend dans son bec une pièce de 24 sous et fuit à tire-d'aile, emportant sa proie dans le clocher. Blaizot, qui n'entend pas raillerie, se hâte de l'y suivre. Cependant, Annette sort du bailliage; elle passe devant l'église, s'agenouille et part avec résignation pour son supplice. En ce moment, on entend un grand cri au haut du clocher. En cherchant la pièce de 24 sous, Blaizot a trouvé à côté d'elle le couvert de M. Gervais. Hors de lui, transporté de joie, il imagine de sonner le tocsin. A ce signal, le funèbre cortége revient sur ses pas. Blaizot jette le couvert dans le tablier de Mme Gervais. On court au grand prévôt; on reconnaît, on proclame l'innocence d'Annette. Un ami de son père lui apporte sa grâce, que l'officier offensé a lui-même sollicitée, et le mariage d'Annette avec Richard la dédommage des angoisses qu'elle a eu à subir. On voit que le dénoûment ne tient pas compte de l'histoire, et c'est une des qualités de ce drame, qui, sans cela, eût été par trop cruel et poignant. La *Pie voleuse* a obtenu le plus éclatant succès, un de ces succès qui font époque. Les combinaisons les plus piquantes n'y coûtent aucun sacrifice au bon sens; l'intérêt y va toujours croissant et le style en est suffisamment élégant et correct. Un des chefs-d'œuvre de Rossini, la *Gazza ladra*, est composé sur la même donnée.

Pie voleuse (LA), la *Gazza ladra*, opéra en deux actes, libretto de Gherardi, musique de Rossini, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Scala, à Milan, pendant le printemps de 1817, et ensuite à Paris, le 18 septembre 1821. L'orchestration de cet ouvrage abonde en détails ingénieux. Le *crescendo* y est pratiqué de manière à produire des effets que le public de ce temps affectionnait particulièrement. Cet opéra eut un succès d'enthousiasme, préparé, il faut le dire, par celui de la *Pie voleuse* à la Porte-Saint-Martin. L'ouverture est ravissante de verve et de *brio*. On dit que ce fut dans cet ouvrage qu'on vit employer pour la première fois le tambour comme instrument dans l'orchestre.

Cette œuvre produisit un effet immense. Toutefois, certains aristarques, tels que Berton, reprochèrent au compositeur des formules trop négligées, des *crescendo* trop multipliés, des rhythmes trop animés. La *Pie voleuse* reçut à la fois le blâme et l'éloge de ceux qui s'appelaient alors « les gens de goût. » Depuis, le succès de cet ouvrage n'a plus trouvé l'ombre d'un contradicteur; tout le monde s'accorde maintenant à regarder cet opéra comme un des chefs-d'œuvre de Rossini. Les mélodies, tantôt bouffes, tantôt sérieuses, brillent continuellement par l'inspiration véritable, et le compositeur a su, par l'effet de sa musique, élever un médiocre mélodrame au rang de la tragédie poignante. Les rôles y sont écrits avec une finesse remarquable. On rit en entendant le podestat, on pleure en entendant Ninette, ou Pippo, ou Fernando. Il y a parfois une grâce villageoise toute charmante dans les morceaux; parfois aussi, le spectateur est profondément ému par des accents pathétiques; tels sont : l'air de Fernando; le duo de Ninette et de Pippo, dans la prison, et la fameuse marche du supplice et la prière de la condamnée. Nous citerons encore, pour le chant : la cavatine *Di piacer mi balza il cor*, air de triomphe pour Mme Malibran et, tout récemment, pour Mlle Patti; le trio du premier acte; l'air du podestat : *Si, si, Ninetta*, si admirablement chanté par Lablache. La *Pie voleuse* a fait briller le talent de bien des chanteurs. C'est une des partitions qui plaisaient le plus, autrefois, aux habitués du Théâtre-Italien.

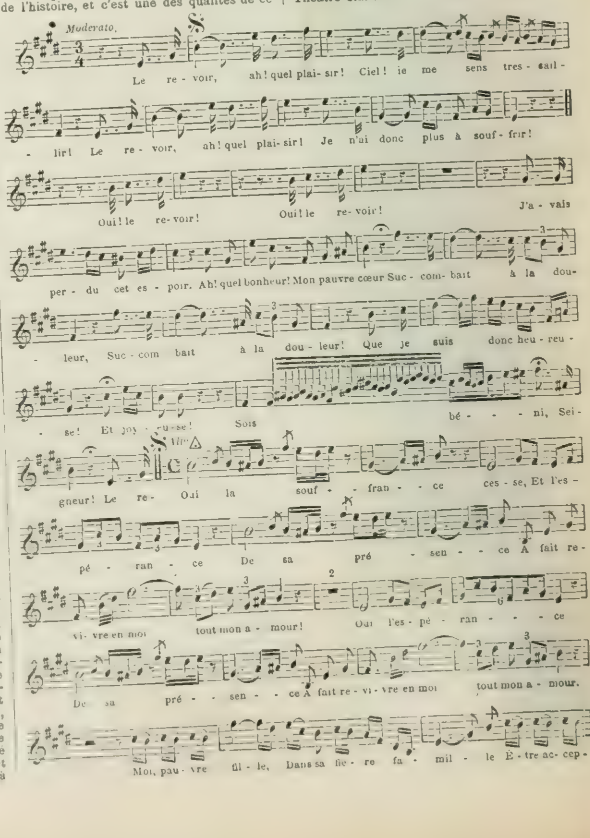

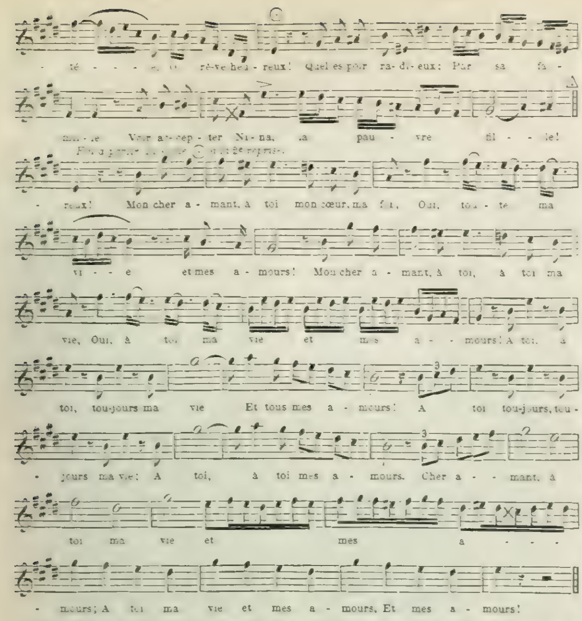

PIE adj. (pl — de *pie*, substantif). Se dit de la couleur de quelques animaux quand ils ont le poil [illegible] blanc et noir, comme la pie commune : *Cheval* PIE. *Vache* PIE. *Pigeons* PIE. *Un albinos et une femme nègre font un enfant* PIE. (Maquel.)

— Substantiv. Cheval pie, jument pie : *Un beau* PIE. *J'ai été chez Mignard; il a peint M. de Turenne sur sa* PIE. (Mme de Sév.) ‖ Inus. au féminin, malgré l'exemple de Mme de Sévigné.

— Rem. Plusieurs auteurs écrivent *pies* au pluriel; c'est une faute contre la règle qui veut que les substantifs, comme *citron, puce, groseille*, etc., pris adjectivement pour désigner une couleur, soient invariables.

PIE adj. (pl — lat. *pius*, même sens). Œuvre pie. Œuvre pieuse : *Employer son bien en* ŒUVRES PIES.

> Avoir du goût pour le roi Très-Chrétien,
> C'est œuvre pie; on n'y peut rien reprendre.
>
> VOLTAIRE.

PIE Ier (saint), pape de 142 à 157, né à Aquilée. Il succéda à Hygin sous le règne des Antonins. On ne sait rien de certain sur sa vie. On croit qu'il combattit les hérésies de Valentin, platonicien qui mêlait l'Évangile de saint Jean à la théogonie d'Hésiode, aux mystères des nombres et à la doctrine des idées, et de Marcion, dont la foi était entachée de manichéisme. Baronius lui attribue la qualité de martyr, et le P. Pagi et Fontanini soutiennent l'authenticité des *Lettres* qu'on a sous son nom; mais ces allégations sont dénuées de fondement. L'Église l'honore le 11 juillet.

PIE II (Æneas-Silvius PICCOLOMINI), de l'illustre famille siennoise des Piccolomini, né à Corsignano (Toscane) en 1405, mort à Ancône en 1464. Il se fit remarquer de bonne heure par sa passion pour les lettres anciennes, par ses manières agréables, sa bonne humeur, son éloquence naturelle, gagna les bonnes grâces du cardinal Capranica, qui l'attacha à sa personne en 1431, suivit alors ce personnage au concile de Bâle, remplit successivement dans cette assemblée, dont il soutint les droits et les intérêts contre le pape Eugène IV, les fonctions de secrétaire, de référendaire, d'abréviateur, de chancelier, d'agent général, fut chargé de diverses missions en Allemagne, en Savoie, chez les Grisons, et acquit en même temps de la réputation par ses écrits en vers et en prose. Lorsque le duc de Savoie parvint à la papauté sous le nom de Félix V, Æneas-Silvius devint son secrétaire et l'envoya à la diète de Francfort en 1442. Cette même année, sur la recommandation de l'archevêque de Trèves, l'empereur Frédéric III [illegible] pour secrétaire, lui [illegible] poétique, le nomma son conseiller et l'employa dans diverses négociations importantes, notamment à Rome (1445), pour y négocier avec Eugène IV, qui était resté en possession du trône pontifical après la nomination de Félix V. Æneas-Silvius, qui écrivait à cette époque au chancelier impérial Schlick : « Soyons hypocrites, puisque tout le monde l'est, et prenons parti des hommes tels qu'ils sont, » abandonna le parti de Félix V dès qu'il vit baisser la fortune de ce pontife, et se prononça en faveur de ce même Eugène IV, qu'il avait tant combattu. Nommé alors secrétaire apostolique, il fut bientôt après appelé à l'évêché de Trieste par le nouveau pape, Nicolas V, contribua à la conclusion du concordat de Vienne, échangea en 1450 son évêché contre celui de Sienne, fut successivement nonce en Autriche, en Hongrie, en Bohême, assista comme légat à plusieurs diètes de l'empire et rendit en ces diverses circonstances de grands services au saint-siège. Nommé cardinal en 1456, il fut élu pape en 1458, à la mort de Calixte III, et essaya de reprendre comme souverain pontife le projet de croisade, qu'il avait soutenu comme écrivain et négociateur, contre les Turcs et Mahomet II, qui venaient de s'emparer de Constantinople. Les princes de l'Europe répondirent froidement à cet appel. Les envoyés de Charles VII, roi de France, au congrès de Mantoue (1459), imposèrent au pape, pour condition première, la reconnaissance des droits de René d'Anjou au trône de Naples et la déposition de Ferdinand d'Aragon. Le pontife refusa d'accéder à cette demande et menaça Charles VII de ses armes spirituelles s'il ne voulait point casser la pragmatique sanction. Le roi protesta en plein parlement contre cette prétention par l'organe du procureur général Jean Dauvet et en appela au futur concile. De retour à Rome, où il fit mettre à mort un nommé Tiburce, qui avait excité des troubles populaires, Pie II reçut les ambassadeurs des souverains de Perse, de Trébizonde, d'Arménie, réclamant son concours pour amener les princes de l'Europe à reprendre Constantinople, tombée au pouvoir de Mahomet II. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ayant refusé de s'associer à ce projet, le pape essaya de gagner le sultan des Turcs en lui envoyant une lettre fameuse, la 396e de son recueil, qui a été le sujet de tant de commentaires et de controverses, et qui peut-être ne parvint point à son adresse. Bientôt après, alarmé des nouveaux progrès faits par les Turcs, il fit un nouvel appel à la chrétienté et [illegible] une expédition, à la tête de laquelle il voulut se placer en personne, mais, au moment de s'embarquer, il mourut à Ancône (1464). Il avait obtenu de Louis XI, en 1461, l'abolition de la pragmatique sanction de Bourges. Par une bulle de 1463, il avait rétracté solennellement tout ce qu'il avait écrit en faveur du concile de Bâle, afin d'empêcher ses adversaires de l'embarrasser par des citations prises dans ses ouvrages.

Théologien, orateur, diplomate, canoniste, historien, géographe, poète [illegible], Pie II se distingua dans toutes les branches de l'activité humaine. [illegible] une versatilité qui [illegible] caractère. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : [illegible] et Leipzig, 1707, [illegible].

Pie II (LA VIE DE), célèbres fresques du Pinturicchio, dans la bibliothèque de la cathédrale de Sienne. Le cardinal Fr. Piccolomini (depuis Pie III) fit construire, en 1495, cette bibliothèque pour y mettre les livres laissés par son grand-oncle, Æneas-Silvius Piccolomini (Pie II), et ceux qu'il avait réunis lui-même. En 1502, il appela de Rome le Pinturicchio, qui avait alors la réputation d'être un des premiers artistes du temps, et le chargea de peindre à fresque, dans cette bibliothèque, les principales actions de la vie de Pie II. On conserve, dans les archives de Sienne, le contrat passé entre le cardinal et le peintre pour l'exécution de ce grand ouvrage; il y est dit expressément que le Pinturicchio est tenu de faire de sa propre main tous les dessins de ces fresques, aussi bien sur le papier que sur le mur, et de peindre lui-même toutes les têtes. Or, à en croire Vasari (*Vie du Pinturicchio*), les esquisses et les cartons de toutes les fresques seraient de la main de Raphaël, que le Pinturicchio avait connu dans l'atelier du Pérugin et qu'il emmena avec lui à Sienne. Il est juste d'ajouter que, dans sa *Vie de Raphaël*, Vasari, se rectifiant lui-même, dit que Raphaël exécuta seulement quelques-uns des cartons des peintures dont il s'agit. Quelques auteurs n'ont voulu croire qu'à la première de ces assertions; ils ont été jusqu'à prétendre que les fresques mêmes de la *Libreria* de Sienne avaient été exécutées en très-grande partie par Raphaël, et qu'il conviendrait pour le moins de lui attribuer tout ce qu'il y a de grand, de beau, de magnifique dans les peintures. D'autres écrivains ont soutenu une opinion tout opposée; ils ont mis en doute le voyage de Raphaël à Sienne et sont d'avis qu'il n'a pu peindre en tout cas qu'une part assez faible dans l'œuvre qui nous occupe; ils ont remarqué que, lorsque le Pinturicchio commença ce travail, il avait quarante-neuf ans et jouissait d'une grande réputation; Raphaël n'en avait que vingt et était à ses débuts; comment donc supposer que, dans une œuvre de l'importance de celle qui lui était confiée, le Pinturicchio eût consenti à abandonner à un tout jeune homme l'invention et la composition, se réservant seulement l'exécution matérielle? Les critiques modernes les plus éclairés et les plus judicieux ont reconnu que la composition de la plupart des peintures de la bibliothèque de la cathédrale de Sienne peut être regardée comme étant du Pinturicchio, et que l'exécution de toutes appartient certainement à ce maître; la part de Raphaël se bornerait à deux dessins, dont il a fourni évidemment la composition et qui sont ceux de la première et de la cinquième fresque. Disons maintenant quels sont les sujets de ces peintures.

1° La première représente le jeune *Æneas-Silvius Piccolomini accompagnant le cardinal Capranica au concile de Bâle.* Monté sur un cheval blanc, qui est placé au premier plan et a la croupe tournée du côté du spectateur, le héros de l'épopée se retourne par un mouvement plein d'élégance et de fierté; il chevauche tout auprès du cardinal, qui s'avance, au second plan, de gauche à droite, précédé de hallebardiers et de hérauts à pied et suivi de prélats à cheval. A gauche, un charmant page, monté sur un cheval bai, tient en laisse un grand lévrier. Dans le fond, au bord d'un large fleuve où voguent des barques et des navires, une ville s'élève en amphithéâtre; au-dessus, l'arc-en-ciel se dessine à travers la pluie. Le musée de Florence possède le dessin que Raphaël fit pour cette première fresque, où il est d'ailleurs facile de reconnaître le génie naissant de l'illustre artiste, sa grâce exquise, son imagination abondante et mesurée.

2° *Æneas-Silvius se présente au roi d'Écosse comme ambassadeur du concile.* Cette fresque est bien loin d'avoir l'animation et le pittoresque de la précédente.

3° *Æneas-Silvius est couronné du laurier poétique par l'empereur Frédéric III.* La scène se passe sur une place publique, au fond de laquelle s'élève un édifice percé de vastes arcades bordées de colonnes; l'empereur, coiffé d'une mitre et assis sur un trône, couronne le jeune Piccolomini, agenouillé devant lui; [illegible] personnages assistent debout à la cérémonie. Les groupes sont assez bien disposés, mais les costumes sont [illegible], et plusieurs têtes sont peintes d'après nature avec une grande fermeté.

4° *Æneas-Silvius, envoyé par l'empereur à Eugène IV, est fait évêque de Trieste.*

5° [illegible]

6° *Æneas-Silvius est nommé cardinal par Calixte III.*

7° [illegible]

8° [illegible]

9° [illegible] de Sienne.

[illegible] Æneas-Silvius mourut.

« Malgré le [illegible] qui brille dans les fresques du Pinturicchio, a dit un critique, il nous semble qu'il y manque de [illegible] et qu'il y [illegible] des erreurs de goût. Beaucoup de figures posent et ne s'i[illegible] sont renversées, avec les yeux dirigés vers le [illegible] la scène devrait attirer leur attention; mais ces airs de tête sont ici des réminiscences du Pérugin. [illegible] sentiment et la manière [illegible]. Il y a une [illegible] dans le détail [illegible], et [illegible] selon le goût du temps, tels que des ornements d'architecture ou d'armes, des boucles de harnais en relief doré. » Ces fresques ont été gravées par R. Faucci en 1771.

En dehors de la bibliothèque, sur le mur qui est [illegible] le Pinturicchio a peint à fresque le *Couronnement de Pie III*, avec un grand nombre de personnages, dont la plupart sont des portraits.

PIE III (Antoine TODESCHINI), neveu du précédent, successeur de l'odieux Alexandre VI (1503), né à Sienne en 1439, mort à Rome en 1503. Son pontificat [illegible] cinq jours, au bout desquels il succomba à une maladie [illegible] du poison. Toutefois, ce court espace de temps lui suffit pour causer de grands désordres en chassant les Français de Rome, à cause de la protection que le roi Louis XII accordait à César Borgia, fils du pape précédent.

PIE IV (Jean-Ange MEDICI ou MEDICHINO), pape, né à Milan en 1499, mort à Rome en 1565. Il était frère du fameux marquis de Marignan. S'étant rendu à Rome, il [illegible] de la faveur de plusieurs papes, fut nommé [illegible], envoyé extraordinaire en Pologne et en Hongrie, cardinal (1549) par Paul III, [illegible] par Jules III et évêque de [illegible] par Paul IV, à qui il succéda [illegible] pape en 1559 après quatre mois de conclave. Un des premiers [illegible] Caraffa, neveux de son prédécesseur (Paul IV). Il [illegible] Catherine de Médicis, qui avait convoqué en France un concile national et [illegible] une sorte d'amnistie dont s'indigna le pape. La réouverture du concile général de Trente (1562), l'établissement des séminaires, des embellissements à Rome, la création de l'imprimerie du Vatican occupèrent la fin de son règne. Peu de temps avant sa mort, il découvrit une conspiration tramée contre lui par les frères Accolti et autres, fit arrêter les conjurés et ordonna de les mettre aussitôt à mort. Ce pontife était un homme habile, fécond en ressources, peu scrupuleux sur les moyens d'arriver à son but et qui s'attira par ses sévérités la haine des Romains. Après avoir [illegible] des affaires de l'État à un de ses neveux, Charles [illegible] faire donner le titre de roi au grand-duc.

PIE V [illegible] cains et se fit remarquer par son caractère [illegible] terrible dont il se servait [illegible]

[illegible]

Pie V [illegible] sur les affaires religieuses de son temps en France [illegible]

[illegible] (Anvers, 1640, [illegible]

[illegible]

[illegible] tion et l'horreur que les sentiments exprimés dans ces lettres doivent naturellement et né- [illegible] contraire, il faut se rendre et la lumière est [illegible] Charles IX [illegible] 1569, au sujet [illegible] l'occasion que vous offre cette victoire pour [illegible] qui reste encore d'ennemis, pour arracher entièrement toutes les racines et jusqu'aux moindres fi- [illegible] ner la colère de Dieu si ce n'est en le vengeant rigoureusement des scélérats qui l'ont offensé et en leur infligeant la punition qu'ils [illegible]

[illegible] bouche du prophète Samuel, de combattre et [illegible] prophète qui l'avait sacré roi, il fut enfin [illegible]

[illegible] juste sévérité. C'est ainsi seulement que, leur [illegible]

[illegible] forts. En cela, il faut que vous [illegible] r inexorable pour [illegible]

stamment dans la [illegible] de son âme et [illegible] combattre ouvertement et ardemment les enne- [illegible] le secours divin ne lui manquera jamais et que Dieu lui préparera, ainsi qu'au roi son [illegible] de son propre nom et pour votre gloire éter- [illegible] demander journellement à Dieu dans nos prières. »

[illegible] d'Avignon (26 avril) : « Nous [illegible] de nos précédentes lettres, à faire tous les [illegible] pour empêcher qu'en France les rebelles, ennemis de Dieu, n'échappent et ne demeurent impunis; cherchez, au contraire, à [illegible] supplices [illegible] par les lois du royaume, et qu'ils se sont attirés par leurs noirs forfaits envers Dieu et envers le roi votre frère. C'est à vous, non-seulement à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour que les lois soient observées, que justice soit faite et qu'on ne commette pas *le péché* de traiter les coupables avec indulgence, mais aussi à vous montrer vous-même inexorable pour tous ceux qui oseraient vous parler en faveur de ces [illegible]. »

Les mêmes menaces, les mêmes insinuations sanguinaires, dignes en tous points d'un tourmenteur juré, se succèdent à chaque page, durant tout le volume, avec une [illegible] désespérante. Après la bataille de Moncontour, Pie V exhorte le roi à faire massacrer les prisonniers protestants s'il ne veut attirer sur lui la colère divine (lettre du 20 octobre 1569) : « Tant qu'on n'agira pas franchement et sans hésitation dans les choses qui concernent la religion chrétienne, Votre Majesté sera tourmentée par les discordes et les dissensions intestines, et le royaume ne jouira d'aucune tranquillité. Vous devez donc, pour obtenir un résultat si salutaire, *mettre à mort ceux qui ont porté des armes criminelles contre Dieu tout-puissant et contre Votre Majesté*, ensuite instituer des inquisiteurs de la scélératesse hérétique dans chacune de vos villes, et enfin prendre toutes les mesures nécessaires au moyen desquelles, avec l'aide de Dieu, on pourra relever l'État abattu et lui rendre sa première splendeur. »

Pie V ne vit pas s'accomplir la Saint-Barthélemy, mais il est hors de doute qu'il en aurait bondi de joie; Grégoire XIII, son successeur, en faisant frapper en l'honneur du massacre une médaille dont le livre de M. de Potter a reproduit la gravure, s'est parfaitement conformé, quoi qu'on ait pu dire, à la politique du saint-siége. Ces excitations permanentes à un sanglant coup d'État religieux devaient fatalement porter leurs fruits. Cela n'empêche pas M. Gabourd de s'écrier : « La religion catholique n'a pas besoin d'être justifiée d'un attentat auquel elle demeure totalement étrangère; qui osera imputer à l'Église une exécution désavouée par elle? » (*Abrégé élémentaire de l'histoire de France*, 1866, in-18.) M. de Falloux, l'apologiste de Pie V, se contente de vanter sa « fermeté, » sans entrer dans des détails qui seraient gênants, et passe entièrement sous silence ces lettres qui compromettraient sa thèse.

Pie V (VIE DE SAINT), par M. de Falloux (Paris, 1844, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a fondé la réputation littéraire du célèbre homme d'État clérical; ce n'est qu'une lourde et pénible apologie poursuivie péniblement par l'auteur en se tenant avec prudence à côté de l'histoire, des faits réels et des documents les plus indéniables. Le fond de sa thèse est qu'une réaction violente contre les théories du XVIIIe siècle s'est produite en France au sortir de la Révolution et qu'il est utile d'en profiter au profit des gloires méconnues ou vilipendées par la philosophie voltairienne. On [illegible] « Vous n'avez reconduit qu'un vieillard infirme sur le seuil des catacombes, disaient-ils, et votre souverain pontife n'est plus dans Rome qu'une ruine au milieu des ruines. Sa voix y meurt [illegible] tourne l'oreille et les penseurs d'Europe ne [illegible] littéraire et philosophique s'est retiré de l'Église. Le génie est ailleurs; quand une étincelle s'en échappe encore dans l'Église, on se hâte de l'éteindre : le feu prendrait au vieux monument, auquel il faut la paix des tombeaux. Lamennais en est un exemple récent. A cela M. de Falloux ne [illegible] pas, [illegible] n'ayant chez elle aucune plume pour la défendre, a besoin d'être défendue par des laï- [illegible] Durant un [illegible] La papauté essaya d'arrêter cette évolution; mais par cela seul que la société n'était plus exclusivement chrétienne, qu'elle s'était fait une autre destinée, aspirait à un autre avenir, le catholicisme légal devenait illégitime, n'était plus l'organe de la conscience publique, et les efforts tentés par lui en vue d'empêcher cette conscience de se manifester au dehors ou même d'exister constituaient la violation du droit naturel. Voilà pourtant l'œuvre de Pie V. Il ne visait à rien moins qu'à supprimer la Réforme en Europe et à en chasser l'islamisme. La bataille de Lépante ne chassa point l'islamisme, et la Saint-Barthélemy, qui eut lieu au lendemain de la mort du pape, n'anéantit point la Réforme. Pie V échoua comme allait faire Sixte V. Ses moyens d'action étaient immenses, son énergie personnelle très-rare. Au service d'une bonne cause, Pie V eût été un grand homme, quoique ignorer l'esprit de son temps et croire au rétablissement de ce que le temps a condamné soient de graves défauts de l'entendement. Il y a quelque chose de plus fort qu'un homme; ce quelque chose c'est la logique des faits. En présence de la nécessité inexorable, l'activité qu'on déploie pour y mettre obstacle a quelque chose de puéril. Aussi ne lit-on pas sans rire la période suivante dans laquelle M. de Falloux a voulu contrefaire Bossuet : « Remettre les armes aux mains de Lavalette; intervenir dans les diètes orageuses de l'Allemagne; maîtriser le caractère chancelant de Maximilien; se jeter au milieu des combats entre les huguenots et les catholiques; exhorter Charles IX à la fermeté, Catherine sa mère à la droiture; pacifier la Corse et fléchir ses vainqueurs; soutenir Marie Stuart de ses conseils, la cause écossaise de ses deniers; affronter la puissance de l'Angleterre, sommer Élisabeth de régner selon Dieu ou de descendre du trône; modérer ou exciter Philippe II, jeter le manteau de l'Église sur toute l'étendue de l'Amérique; dérober des peuples sauvages à la cruauté de leurs maîtres ou à l'abrutissement de la servitude; pénétrer dans les secrets complots des Maures; éveiller la surveillance (lisez : établir l'inquisition), à l'égard de l'islamisme vaincu et persévérant au cœur de la chrétienté; combattre dans les Pays-Bas l'hérésie naissante (le duc d'Albe) et trancher avec le glaive de la toute-puissante parole la révolte de Louvain; revenir sur ses pas auprès de Maximilien pour consolider une œuvre imparfaite et redresser un esprit qui s'égare; courir en Pologne pour dompter des passions irascibles et calmer d'impatients chagrins; venger malgré lui Borromée à Milan; couronner malgré l'empire un serviteur de l'Église à Florence; déjouer les ruses de la politique sans recourir à aucun déguisement, vaincre les penchants de la nature sans entrer dans aucune faiblesse, faire prévaloir partout en un mot les principes contre la force dès qu'elle s'aveugle et prêter sa propre force aux principes dès qu'ils succombent, telle est l'esquisse d'un grand règne, telle serait la gloire d'un grand pape, et cependant ce n'est que la moitié de la gloire de Pie V! » Assurément, c'est qu'il fait plus d'une période pour la contenir, car celle-ci n'est pas courte. M. de Falloux ne parle pas de la bulle *In cœna Domini*, dans laquelle le pape revendique la souveraineté universelle au nom du saint-siége et fait des princes temporels de simples délégués du pouvoir spirituel. En revanche, les pièces justificatives de l'auteur contiennent une apologie de la conduite des souverains pontifes dans l'affaire de la Saint-Barthélemy. M. de Falloux affirme que Pie V n'a jamais excité Charles IX et Catherine de Médicis à faire un massacre général des huguenots et que Grégoire XIII ne savait pas ce qu'il faisait en célébrant la Saint-Barthélemy par des réjouissances publiques, qu'il a été trompé par de faux rapports. Quelques extraits des *Lettres* de Pie V suffiraient pour détruire cette douce illusion, aussi M. de Falloux a-t-il pris soin de ne pas les citer dans ses pièces justificatives.

PIE VI (Jean-Ange BRASCHI), pape, né à Césène (Romagne), d'une famille noble, en 1717, mort à Valence (Drôme) en 1799. Après s'être fait recevoir docteur en droit civil et canonique (1735), il entra dans les ordres, puis s'attacha au cardinal Ruffo, légat de Ferrare, qui le prit pour secrétaire particulier, pour conclaviste (1740) et le nomma auditeur dans son évêché d'Ostie. Après la mort de ce personnage (1753), Braschi fut chargé d'une mission à Naples et se fit alors avantageusement connaître du pape Benoît XIV, qui le nomma un de ses secrétaires, camérier secret, chanoine de la Vaticane et prélat référendaire (1758). Sous Clément XIII, il devint trésorier général de la chambre apostolique et reçut de Clément XIV le chapeau de cardinal (1773). Deux ans plus tard, le 14 février 1775, il fut appelé à succéder à ce pontife, avec l'agrément des différents souverains de l'Europe. Les premiers actes de Pie VI annoncèrent un pontife pieux et charitable, en même temps qu'un souverain digne du trône. Concilier tous les esprits par des voies de modération et de douceur était, relativement aux affaires ecclésiastiques, ce qu'il désirait le plus. Pie VI, qui connaissait les abus de l'administration des finances, réduisit les riches pensions trop facilement accordées, publia diverses lois pour protéger les fermiers, les marchands de grains, accorda des récompenses aux agriculteurs les plus industrieux. Il entreprit le dessèchement des marais Pontins, répara la voie Appienne, embellit Rome, agrandit le port d'Ancône, etc. Ses instances auprès de Joseph II ne purent empêcher la destruction des congrégations et des ordres monastiques en Autriche; l'esprit philosophique du siècle entraînait dans son irrésistible mouvement jusqu'aux monarques mêmes, et la vie pontificale de Pie VI ne devait être qu'une lutte continuelle contre ce formidable adversaire. La révolution française, en supprimant les ordres religieux, les dîmes, les annates, en déclarant la nation propriétaire des biens ecclésiastiques, en établissant la constitution civile du clergé, qui livrait au peuple l'élection des évêques, en réunissant Avignon et le Comtat à la France, porta au saint-siége les coups les plus terribles qu'il eût encore reçus. Pie VI essaya follement de lutter contre ce torrent qui allait le submerger. Ses brefs, la protection qu'il accordait dans ses États aux *prêtres réfractaires* irritèrent contre lui la France nouvelle; le massacre de l'envoyé de la république, Basseville, accompli par la populace romaine, à l'instigation des prêtres (1793), combla la mesure. Dès que la haute Italie fut soumise aux armes françaises, Pie VI, dont les États n'étaient plus couverts par les bandes autrichiennes, fut sommé de rétracter les brefs lancés contre la Révolution, vit Bonaparte s'emparer de Bologne et fut contraint, par le traité de Tolentino (1797), d'abandonner Ferrare, Bologne, la Romagne, de renoncer à toute prétention sur le Comtat Venaissin, de désavouer le meurtre de Basseville et de payer une contribution de 30 millions de francs, indépendamment des tableaux et objets d'art qu'il dut livrer. Dix mois après, l'assassinat du général Duphot, attaché à l'ambassade de France à Rome et tué par les troupes pontificales, attira sur la ville éternelle les redoutables phalanges de la grande république. Berthier fit son entrée le 15 février 1798; la papauté fut détruite, un gouvernement révolutionnaire institué, et le pape reçut l'ordre de quitter ses États. Conduit à Sienne, puis dans une chartreuse près de Florence, il fut contraint, lorsque l'approche des armées russe et autrichienne réveilla les craintes du Directoire français, de franchir les Alpes et fut amené à Valence (14 juillet 1799), où il mourut peu après, à l'âge de quatre-vingt-un ans et après un pontificat de vingt-quatre ans six mois. Après la conclusion du concordat, en 1801, le corps de Pie VI fut transporté à Rome, où on l'inhuma dans la basilique de Saint-Pierre.

— Iconogr. Bonaparte, à son retour d'Égypte, persuadé que le rétablissement du culte catholique servirait ses projets d'ambition, voulut d'abord se donner le mérite de réparer la conduite du Directoire à l'égard de Pie VI, qui avait été interné à Valence et y était mort en 1799. Il ordonna l'érection dans cette ville d'un petit monument à la mémoire du pontife et consentit au transport de ses restes à Rome. Il fut alors question d'ériger dans la basilique de Saint-Pierre un mausolée en l'honneur de Pie VI; mais ce pape, dans son testament, avait expressément manifesté le désir, si on voulait lui consacrer un monument commémoratif, qu'on se bornât à le représenter priant à genoux devant l'autel de la Confession de Saint-Pierre, où l'on vénère les reliques de cet apôtre et celles de saint Paul. Le prince Braschi, son neveu, chargea Canova d'exécuter une statue qui pût remplir ce désir. L'artiste s'est acquitté de cette œuvre d'une façon vraiment magistrale. « Il a fait admirer, comme de coutume, dit Quatremère de Quincy, la simplicité et la noblesse de l'ajustement du costume pontifical, le mouvement expressif et religieux de la pose, sans compter la grande fidélité de la ressemblance. » Cette statue a été gravée par Domenico Marchetti.

Des portraits de Pie VI ont été gravés par Fabio Lapi et R. Morghen (d'après J. Bazzoli), par G. Endner, etc. C'est à ce pape que le musée du Vatican est redevable en grande partie de son organisation et de ses richesses.

PIE VII (Grégoire-Barnabé CHIARAMONTI), pape, successeur immédiat du précédent, né à Césène en 1742, mort à Rome en 1823. Il était fils du comte Scipion Chiaramonti. Dès l'âge de seize ans, il prit l'habit de bénédictin dans sa ville natale, puis fit ses études théologiques qu'il termina à Rome. Il professait depuis neuf ans la théologie dogmatique dans cette ville, lorsque Pie VI, son parent, le nomma abbé, puis successivement évêque de Tivoli (1782), d'Imola et cardinal (1785). Pendant quinze ans, Chiaramonti gouverna avec sagesse son diocèse. En 1796, lorsque Imola fut détaché des États pontificaux et annexé à la république Cisalpine, son évêque fit paraître une homélie dans laquelle il déclara que la religion chrétienne n'est incompatible avec aucune forme de gouvernement, et s'attira par là l'estime des vainqueurs et la reconnaissance de son diocèse, auquel il épargna beaucoup de malheurs. Après la mort de Pie VI, il fut élu pape en 1800 par le conclave ouvert à Venise. Il revint à Rome, occupée alors par les troupes de Naples et de l'Autriche, prit pour secrétaire d'État le cardinal Consalvi, à qui il devait en partie son élévation, s'attacha à rétablir l'ordre dans les finances et donna de sages règlements sur l'admi-

[illegible] et l'organisation judiciaire. Après la victoire de Marengo, qui rétablissait l'influence française en Italie, le premier consul [illegible] ayant fait des ouvertures au [illegible] Martiniana sur son intention de rétablir en France la religion catholique, Pie VII [illegible] aussitôt auprès de lui Spina, [illegible] C'est alors que furent [illegible] malgré les intrigues du chevalier Acton, ministre du roi de Naples, le cardinal Consalvi [illegible] à Paris pour terminer [illegible] (1801). [illegible] Pie VII [illegible] Pie VII, [illegible] Le pape ne ratifia pas moins le concordat par [illegible] du 14 août 1801, [illegible] cinq cardinaux français, écrivit aux titulaires des évêchés français de se démettre de leurs sièges, envoya comme légat *a latere* le cardinal Caprara chargé de [illegible] culte en France, [illegible] la restitution de Benevent et de Ponte-Corvo. Toutefois, une longue série de mécontentements [illegible] 18 avril 1802 [illegible] Bonaparte promulgua la loi [illegible] germinal an X [illegible] d'*Articles organiques*, laquelle atténue en plusieurs points la portée du concordat, et que ni Pie VII ni ses successeurs n'ont voulu reconnaître.

Lorsqu'en 1804 Bonaparte fut devenu empereur, il chargea son oncle, le cardinal Fesch, [illegible] Pie VII [illegible] à cette demande [illegible] de toutes les têtes couronnées; mais il se [illegible] qu'il y trouverait l'occasion [illegible] dans l'intérêt de l'Église. Il céda donc aux désirs du nouveau César, [illegible] à Consalvi [illegible] pendant son absence, arriva à Paris le 28 novembre et, le 2 décembre, il sacra Napoléon comme empereur sous les voûtes de Notre-Dame (1804). Mais la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre les deux puissants souverains. En 1806, Napoléon exigea du pape le renvoi des Anglais, Russes, Suédois et Sardes des États de l'Église, et, sur le refus de Pie VII, il s'empara de Bénévent et de Ponte-Corvo, fit occuper militairement Rome en 1808, annexa au royaume d'Italie les légations d'Urbin, d'Ancône, de Macerata, de Camerino, et enfin réunit (1809) tous les États pontificaux à l'Empire français. Pie VII répondit par une bulle d'excommunication qui lui attira de nouvelles rigueurs. Lorsque, avant d'en venir contre le pape aux dernières extrémités, Napoléon voulut tenter sur lui un dernier effort, l'officier chargé de ses propositions força le passage et pénétra insolemment jusqu'au saint-père. Il soupait; deux plats de poisson composaient tout le service. Après l'avoir écouté, le pape ne lui répondit que par ces mots : « Monsieur, un souverain qui n'a besoin pour vivre que d'un écu par jour n'est pas un homme qu'on intimide aisément. » Sur ses refus formels de renoncer à la souveraineté temporelle des États de l'Église, le général Radet enleva du Quirinal, avec le cardinal Pacca, le fit monter dans un carrosse escorté par des gendarmes et le conduisit prisonnier à la chartreuse de Florence, puis à Alexandrie et à Grenoble. Amené ensuite à Savone, le pape y fut gardé comme un véritable prisonnier d'État. Il refusa de toucher les 2 millions de revenu que lui assurait le décret par lequel Rome était annexée à l'Empire, protesta de nouveau contre la conduite de Napoléon et refusa constamment de donner l'institution canonique aux évêques nommés par lui.

Sur ces entrefaites, l'empereur, ayant appelé à Paris treize cardinaux pour assister à son mariage avec Marie-Louise et ayant éprouvé un refus, [illegible] séparées. [illegible] de ne rien obtenir du pape [illegible] ecclésiastiques, il résolut de se passer de lui en convoquant à Paris un concile national (1811), interdit à Pie VII de communiquer avec les évêques de l'Empire, le ménagea d'une députation et lui envoya à Savone, pour lui arracher une adhésion aux actes de ce concile, une députation d'évêques, qu'il reçut avec une grande sévérité et qui ne put rien obtenir de lui. En 1812, avant de partir pour sa funeste campagne de Moscou, Napoléon fit transférer Pie VII à Fontainebleau. C'est là que, vaincu par l'opiniâtreté de l'empereur et par [illegible] de certains cardinaux, le malheureux pontife consentit à signer, le 25 janvier 1813, un nouveau concordat, par lequel il abdiquait sa souveraineté temporelle, une partie de son autorité spirituelle, et consentait à venir résider en France. [illegible] à l'instigation de Consalvi et de Pacca, il se rétracta [illegible] Au commencement de 1814, Napoléon lui permit cependant de rentrer à Rome. Chassé [illegible] pendant les Cent-Jours, il y rentra [illegible] lors de la chute de son puissant [illegible] rétablissement des jésuites, un nouveau concordat signé avec la France (1817), [illegible] les Églises catholiques d'Allemagne, de Suisse, de Hollande et d'Angleterre [illegible] nements les plus [illegible] de ses dernières années. Il mourut en 1823, à l'âge de [illegible] dans laquelle il s'était fracturé le col du fémur. [illegible] aimer des Romains par la [illegible] gouvernement et s'était concilié la sympathie générale par la fermeté qu'il montra dans sa lutte contre son formidable adversaire. On a de beaux portraits de lui par Louis David et Lawrence, et Thorwaldsen a exécuté à Rome son cénotaphe surmonté des statues de la *Modération* et de la *Force*.

— Iconogr. Le portrait de Pie VII, par David, est [illegible] un de ceux où il a atteint sa plus grande puissance. David n'était lui-même que lorsqu'il peignait sous le coup de l'enthousiasme ou [illegible] se débarrassait de la roideur académique et arrivait à la véritable grandeur en ne cherchant [illegible] le *Portrait de Pie VII*, [illegible] le maître a réellement fixé la vie sur la toile, dont l'expression est telle que le pontife semble suivre du regard le visiteur, est une de ses plus belles inspirations. Le pape est représenté assis dans un fauteuil, tourné de trois quarts vers la gauche, dans une attitude pleine de simplicité; le masque est plein de vie, d'un modelé puissant, d'un contour ferme. Cette tête est animée d'une expression de douceur et de résignation trop [illegible] ment de vive sympathie du peintre pour son modèle. « Lorsque, en 1797, dit Delécluze, David, traçant le profil de Bonaparte sur le mur de l'atelier de ses élèves, disait : « Mes » amis, voilà mon héros! » il était sincère. Mais s'il eût osé faire la [illegible] sorte en 1804, il se serait certainement écrié en sortant de chez Pie VII : « Voici mon » pape! »

Ce portrait fut exécuté aux Tuileries dans l'appartement que Pie VII y occupait en 1804. David en avait fait deux répétitions. Un [illegible] portrait de Pie VII se trouve aussi dans le *Couronnement de Napoléon*, par David. V. COURONNEMENT.

D'autres portraits de Pie VII ont été gravés par S. Ainsier (d'après Hermann), P.-M. [illegible] J. Bouillard, Angelo Bertini (d'après V. Camuccini), etc.

[illegible] *Pape Pie VII tenant chapelle*, la première fois en 1810, la seconde en 1821. Dans le premier de ces tableaux, le pape, vêtu de ses longs vêtements blancs, est debout sous un dais de velours rouge, écussonné des armes du saint-siège; les cardinaux, en robe écarlate à camail d'hermine, sont debout et un peu tournés vers le pontife; à leurs pieds sont assis des évêques vêtus de violet; près de Pie VII, il y a un *monsignor* habillé de noir, quelque *camériere* qui se tient debout en lisant. Sur le devant du tableau, en dehors de la balustrade, se groupent quelques personnes, hallebardiers, prêtres, curieux. L'assemblée est réunie dans la chapelle Sixtine. Au fond, dans la demi-teinte, [illegible] est une des plus vigoureuses qu'ait exécutées Ingres. « Il est impossible, dit M. Du Camp, de rien voir de plus vivant, de plus animé, de plus pensant que cette assemblée [illegible] grande importance; on voit bien qu'ils sont [illegible] ces tons verts, rouges et violets [illegible] nêtres qu'on n'aperçoit pas! » Cette toile, qui a été gravée au [illegible] la première fois au Salon de 1814 [illegible] dernière date, elle appartenait à M. [illegible] des œuvres d'Ingres [illegible] gentil. L'autre composition, que le catalogue [illegible] exécutée en 1820 [illegible] Pie VII et les cardinaux [illegible] tre [illegible] 1862 à M[illegible]

[illegible] la *P*[illegible]

Nous devons parler, en terminant, du beau [illegible]

[illegible] la Force et de la Sagesse [illegible] gnent la statue du pontife, qui est représentée [illegible]

PIE VIII (Xavier-François [illegible] CASTIGLIONE), pape, né à Cingoli, Marche d'Ancône [illegible] en 1800, par Pie VII, évêque de Montalto, se vit exilé de son diocèse par ordre de Napoléon, puis devint successivement cardinal [illegible] tion de l'index et se fit remarquer par ses [illegible] Après la mort de Léon XII, le cardinal de Castiglione lui succéda sur le trône pontifical (31 mars 1829). Il sévit contre les carbonari et autres sociétés secrètes formées par les libéraux italiens, fit entreprendre [illegible] au roi Louis-Philippe, après la révolution de 1830, et mourut après un règne de vingt mois.

— Iconog. Le tombeau de Pie VIII a été sculpté vers 1857 par Pietro Tenerani, le [illegible] romaine contemporaine; la composition imaginée par l'artiste pour la décoration de ce [illegible] *trône entre saint Pierre et saint Paul et tendant les bras à Pie VIII*, qui est agenouillé. Le buste de Pie VIII a été modelé à Rome, d'après nature, par Danton jeune. Un portrait de ce pontife a été gravé par C. Lasinio.

PIE IX (Jean-Marie, comte de MASTAÏ-FERRETTI), [illegible] bin-et-Pesaro, le 13 mai 1792. Il est fils d'un ancien gonfalonier de Sinigaglia, le comte [illegible] enfants, dont l'aîné, Gaetano Mastaï, est mort en 1872. Élevé au collège de Volterre, [illegible] et hésita quelque temps sur le choix d'une carrière. [illegible] Lorsque Pie VII, son parent, rendu à la liberté par Napoléon, revint à Rome (mai 1814), le jeune Mastaï se fit admettre parmi ses gardes nobles. Mais une maladie nerveuse dont il était atteint l'amena à renoncer presque aussitôt au métier des armes et [illegible] entrer dans les ordres. Il étudia donc la théologie à Rome et fut chargé en même temps par Pie VII de diriger un hospice de jeunes orphelins, appelé Tata Giovanni. En 1817, à vingt-cinq ans, il reçut les ordres mineurs, fut ordonné sous-diacre en 1818, et devint prêtre le 10 avril 1819. En 1823, le délégué apostolique Muzzi [illegible] l'abbé Mastaï, qui passa deux ans dans l'Amérique du Sud et reçut, en 1825, à son retour à Rome, un canonicat et la prélature. Il était à la tête de l'hospice apostolique de Saint-Michel lorsque, le 21 mai 1827, le pape Léon XII le nomma archevêque de Spolète, [illegible] publié par le même pontife le 14 décembre 1840. Six ans plus tard, Grégoire XVI mourut [illegible] pour lui nommer un successeur. Les deux candidats qui paraissaient avoir le plus de [illegible] chini, porté par le parti rétrograde. Personne [illegible] exercé aucune fonction publique, n'était pas connu. Ce fut son ami et ancien condisciple, le P. Ventura [illegible] pela vivement sur lui l'attention des cardinaux. [illegible] L'entente sur un nom connu n'ayant pu se faire, les membres du sacré collège reportèrent [illegible] mémoire de son parent et [illegible] ble de sa politique; [illegible] férir à ouvrir [illegible]

en un [illegible] prudences. Le cardinal Lambruschini et ses amis insistèrent pour que les captifs ne fussent [illegible] pour [illegible] amende [illegible] Des lors, elle [illegible] l'opinion, dut bientôt laisser rentrer les exi[illegible] les pensions qui n'étaient pas suffisamment [illegible] trale pour les ouvriers et l'établissement de [illegible]

[illegible] et le cardinal Gizzi donna sa démission, en [illegible] Pie IX [illegible] parut du pape.

En ce moment, le parti des cardinaux hos- [illegible] Pie IX. [illegible] ter à Rome, les Autrichiens [illegible] Ferrare (17 juillet 1847). Grâce au cardinal [illegible] et la nouvelle en [illegible] de l'occupation [illegible] firent la plus vive agitation. Les Romains [illegible] pagnies, en bataillons, et se donnèrent des chefs provisoires. Dès lors, la garde nationale existait, et le pape, qui voyait cette garde se lever et se constituer [illegible] pouvait refuser sa sanction au fait accompli. [illegible] Ferretti adressait au gouvernement autrichien [illegible] tation contre l'occupation de Ferrare par le général Auersperg, et cette protestation eut pour effet l'évacuation immédiate de cette ville. Ces faits eurent pour résultat d'exciter au plus haut point le sentiment national contre l'étranger qui occupait le nord de l'Italie. L'émotion qui s'ensuivit et l'attitude de Pie IX [illegible] alors sur toute la péninsule, mais encore, et avec une puissance toute particulière, sur l'enchaînement et la marche des événements qui allaient s'accom- [illegible]

Devenu malgré lui et sans s'en douter le souverain le plus libéral de l'Europe, Pie IX, tiraillé en tous sens, poussé dans les voies les plus opposées, d'une part par la grande majorité des cardinaux et par le corps diplomatique étranger, [illegible] de céder à un courant également menaçant pour la théo- [illegible] étrangère; de l'autre par les libéraux et les patriotes, qui avaient l'étonnante naïveté de croire que le chef d'une religion pouvait contribuer à régénérer un peuple par la liberté, Pie IX allait au hasard, reculant ou avançant tour à tour, [illegible] dans l'autre une résolution virile. Toutefois, le cardinal Ferretti, homme sans talent mais d'une nature droite, parvint à persuader au pape qu'ayant promis des réformes il devait tenir sa promesse. Ce fut à lui qu'on dut l'établissement de la municipalité romaine, la diminution de l'impôt du sel, l'établissement d'une union douanière entre les États romains, la Toscane et la Sardaigne, ce qui était un pas important vers l'unité de l'Italie, enfin la nomination d'une consulte d'État, composée des notables élus par les provinces. Cette assemblée, qui se réunit pour la première fois le 14 novembre, sous la présidence du cardinal Antonelli, n'avait d'autre droit que celui d'initiative. Poussée par l'opinion, elle demanda la liberté de la presse, la fédération de l'Italie, l'émancipation des juifs, l'abolition de la loterie, l'établissement d'écoles d'économie politique, la colonisation du territoire romain, le renvoi des jésuites. Pie IX n'obtempéra point à tous ces désirs, [illegible] les anciens conseillers de Grégoire XVI [illegible] s'éloigna chaque jour du pontife. D'autre part, le parti libéral modéré, voyant ses efforts su- [illegible] sérieux, abandonna la direction du mouvement au parti révolutionnaire qui, encouragé par [illegible] de l'Italie et en France (février 1848), réclama impérieusement une constitution.

Le [illegible] entraîné plus loin qu'il ne voulait dans la voie [illegible] le cardinal Bonfonti, qui ne fit que s'opposer [illegible] ecclésiastiques, sachant qu'il n'y avait rien [illegible]

siastiques. Tous les autres, parmi lesquels se [illegible] et le docteur Galletti, étaient laïques. « Les nouveaux ministres, avant d'accepter, dit M. Perrens, avaient demandé qu'on leur donnât connaissance du projet de constitution; il leur fut répondu que, dans un État ecclésiastique, la [illegible] exclusivement l'œuvre des hommes d'Église et qu'ils la connaîtraient lorsqu'elle serait promulguée. C'était entendre singulièrement la responsabilité ministérielle; pour prendre le pouvoir dans de pareilles conditions, il ne fallait pas moins qu'un excès d'ambition ou de dévouement. Enfin, le 14 mars, parut ce statut tant désiré par les citoyens et que Pie IX donnait à contre-cœur, n'en ayant jamais compris la nécessité. Il avait une si médiocre intelligence des choses constitutionnelles, qu'il croyait de bonne foi que les autres États européens avaient pris modèle de leurs institutions sur celles de Rome. Leur Chambre des députés, disait-il, c'est notre collége des avocats consistoriaux; leur Chambre des pairs n'est qu'une imitation du collége des cardinaux. Le sacré collége formait, dans la constitution nouvelle, comme un sénat suprême; au-dessous étaient le haut conseil, composé de membres à vie, nommés par le pape, véritable sénat, et le conseil des députés, nommés par le peuple, un par trente mille âmes. Le conseil d'État était chargé de préparer les lois, lesquelles n'étaient exécutoires qu'après avoir été soumises aux deux conseils délibérants et au pape en consistoire secret. Le pape se réservait un pouvoir absolu sur les matières ecclésiastiques et interdisait aux deux conseils de présenter des propositions relatives à des matières mixtes ou contraires aux canons et à la discipline de l'Église. Cette interdiction rendait impossible le rôle des Chambres tant qu'on n'aurait pas rigoureusement déterminé quelles seraient les matières mixtes; d'ailleurs, dans un gouvernement spirituel et temporel tout ensemble, à quoi n'était-il pas aisé d'attribuer ce caractère? C'était l'article 14 de la nouvelle charte, et l'on y trouvait d'autant plus de facilité pour la violer que le conseil suprême, celui des cardinaux, délibérait en secret. Si l'on ajoute que la censure était maintenue contre la presse et qu'il fallait être catholique pour être admissible aux plus modestes emplois comme aux plus élevés, on aura une idée de ce statut qui permettait de gouverner comme par le passé, à moins que le mouvement libéral ne vînt le développer et le vivifier. Tel qu'il était, il semblait à Pie IX une concession extrême. « Je crois que le peuple est content, disait-il aux membres de la municipalité; dans tous les cas, j'ai fait tout ce que je pouvais; je ne saurais accorder davantage. » Le peuple romain, toujours prompt à l'enthousiasme, applaudit à l'octroi de cette constitution, ce qui prouve qu'il n'était pas exigeant.

En ce moment, une question de politique plus générale occupait tous les esprits. Une partie de l'Italie septentrionale venait de se soulever contre le joug autrichien pour expulser l'étranger de la péninsule. A l'appel de Milan et de Venise, les Romains répondirent en demandant au pape de prendre part au mouvement d'indépendance et de rappeler de Vienne la nonciature. Pie IX refusa, ne voulant pas prendre les armes contre l'Autriche. Toutefois, l'élan national devint tellement irrésistible, qu'à la suite d'une émeute pendant laquelle on brisa les écussons de l'ambassade d'Autriche (21 mars) il se décida à envoyer sur le Pô, le 23 mars, un corps d'armée comprenant 17,000 hommes, mis sous les ordres du général Durando. En ayant l'air de céder à l'opinion, il espérait se débarrasser des patriotes libéraux qui réclamaient des réformes avec le plus d'instance, et, d'autre part, il était convaincu que cette démonstration armée [illegible], car il avait eu soin de recommander à Durando, dont il connaissait le peu de décision, de ne prendre part à la guerre que si les Autrichiens envahissaient les États pontificaux. Mais lorsque l'armée arriva sur les rives du Pô, elle se montra impatiente de le franchir, et Durando, ne sachant plus que faire, demanda au gouvernement [illegible] embarras. Le ministère supplia alors instamment Pie IX de donner aux troupes l'ordre de prendre part à la guerre. Le pape ne répondit pas et continua à tergiverser; enfin, le 29 avril, il prononça dans un consistoire une allocution dans laquelle il déclara qu'il répudiait toute solidarité avec les Italiens qui avaient combattu les Autrichiens dans le nord de la péninsule, que, « vicaire du Christ, il ne ferait jamais la guerre à ses enfants, » et qu'il n'avait envoyé des soldats aux frontières que pour défendre au besoin l'intégrité des États de l'Église. Si, selon l'expression du cardinal Lambruschini, c'était « parler en pape, » ce n'était point, dans les circonstances présentes, parler en prince italien. Les Romains, qui avaient cru au patriotisme du pape, purent voir alors combien grande avait été leur illusion. En même temps qu'on lisait à Rome l'allocution du pape, on apprenait que les Autrichiens avaient pendu un soldat romain et [illegible] : « C'est ainsi qu'on traite les soldats de Pie IX. » [illegible] nouvelle, les Romains, excités par les chefs populaires, Sterbini, Angelo Brunetti, dit Ciceruacchio, et autres, entrèrent dans une extrême agitation. Le pape ne put la calmer qu'en acceptant un nouveau programme et en formant un nouveau ministère (4 mai 1848). Dans ce cabinet, dont faisaient partie le cardinal Altieri, comme président, et le cardinal Ciacchi, légat de Ravenne, comme ministre des affaires étrangères, entra l'exilé Mamiani, dont les œuvres étaient à l'index et qui prit le portefeuille de l'intérieur. Mamiani, très-modéré, mais alors très-populaire, parvint à calmer les esprits. En même temps, le pape écrivit à l'empereur d'Autriche pour lui conseiller d'abandonner ses possessions en Italie. Sur le refus de ce dernier, la guerre fut définitivement engagée et le général Durando fut muni cette fois du pouvoir de combattre. Cependant le pape, n'ayant pris Mamiani que parce qu'il y avait été forcé, lui faisait une sourde opposition dans toutes les occasions et l'empêchait notamment d'établir cette fédération de l'Italie qui avait été le rêve de sa vie. Le 18 mai, les électeurs furent appelés à élire le Parlement, dont l'ouverture fut fixée au 5 juin. Mamiani écrivit, dans un sens libéral et modéré, le discours du trône, qu'il présenta à l'approbation de Pie IX; mais celui-ci n'en fut nullement satisfait. Il le refit et le lui renvoya tellement modifié que le ministre offrit sa démission. Jugeant périlleux de l'accepter, le pape consentit à ce que Mamiani refît son discours et le lût sous cette nouvelle forme à l'Assemblée, comme étant l'expression de la pensée du ministère, approuvée par le pontife. La Chambre répondit par une adresse et demanda diverses améliorations peu faites pour plaire au pape. Aussi celui-ci, dans sa réponse à la députation qui lui présenta l'adresse, fit-il une vive sortie contre le programme du ministère. A la suite de ce blâme et d'un mouvement populaire, Mamiani donna sa démission (2 août). Il tombait du pouvoir haï de la cour, suspect au parti populaire et n'ayant pu faire que quelques réformes administratives. Edouard Fabri fut chargé de former un nouveau cabinet. En ce moment, les Autrichiens envahirent les légations, prirent Vicence et essayèrent sans succès de se rendre maîtres de Bologne. Le pape se borna à ordonner à son ministre des affaires étrangères, Soglia, de protester. Le nouveau ministère demanda qu'on répondît à cette agression par un mouvement offensif, mais, impuissant à faire la guerre malgré le pape, il donna sa démission.

Ce fut alors (15 septembre 1848) que Pie IX mit à la tête des affaires Pelegrino Rossi, ancien ambassadeur de France à Rome et ami personnel de M. Guizot. Rossi entreprit d'établir, en s'appuyant sur la bourgeoisie, le régime parlementaire. Dans ce but, il se tint également éloigné du parti révolutionnaire et du parti de la réaction, se fit également détester des deux partis et n'eut pas le temps de réaliser son programme; il fut assassiné le 15 novembre à la porte de l'Assemblée. Personne ne poursuivit l'assassin, qui resta inconnu. Quant au pape, il se borna à nommer un nouveau ministère, composé d'hommes essentiellement impopulaires. Il n'en fallut pas davantage pour faire éclater l'orage. Le lendemain, la foule, à laquelle se joignirent les troupes, se porta au Quirinal, et une députation, à la tête de laquelle se trouvaient Sterbini et Galletti, alla demander au pape de changer son ministère. Pie IX, entouré du corps diplomatique étranger, se montra intraitable. Cette attitude mit le comble à l'irritation populaire. Une lutte sanglante s'engagea entre le peuple et les Suisses. Les balles pénétrèrent jusque dans l'intérieur du palais et un canon fut braqué sur la porte extérieure. Le pape, tout en protestant, finit alors par céder et consentit à prendre pour ministres Sterbini, Galletti, Mamiani et l'abbé Rosmini. Quelques jours plus tard, le 25 novembre, déguisé en abbé, il montait en voiture avec Mme Spaur, femme du chargé d'affaires d'Autriche, gagnait sans encombre la frontière et se rendait à Gaëte, où il se mettait sous la protection du roi de Naples.

De là, Pie IX adressa aux Romains une protestation contre ce qui venait de se passer et nomma pour gouverner à sa place une commission de sept membres appartenant au parti rétrograde; mais aucun d'eux n'accepta. Le ministère envoya alors au pape une députation; mais celui-ci refusa de la recevoir et rendit la rupture irrémédiable. Dans ces conjonctures, la Chambre des députés nomma une junte de gouvernement, contre l'établissement de laquelle le pape protesta, puis se sépara spontanément. La junte d'État convoqua alors le peuple dans ses comices pour élire, le 21 janvier 1849, une Assemblée constituante par le suffrage universel et direct. Ce fut le 6 février 1849 que se réunit la nouvelle assemblée qui, tout en garantissant au pape son pouvoir spirituel, le déclara déchu de ses droits comme souverain temporel par 143 votes contre 11 (9 février). La république romaine fut proclamée et un ministère républicain fut installé sous la direction d'une commission exécutive composée de trois membres, Armellini, Montecchi et Saliceti. A ces mesures radicales le pape répondit par une protestation; et l'on vit alors ce même homme, qui, parlant des Autrichiens, disait : « Jamais le vicaire du Christ ne fera la guerre à ses enfants, » faire adresser, le 18 février, par le cardinal Antonelli une note aux puissances pour réclamer l'intervention armée de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et des Deux-Siciles. Pour conserver son titre de roi, pour régner sur un peuple malgré ce peuple, pour lui imposer un gouvernement despotique, le seul qu'il pût lui donner, le représentant de celui qui disait : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » n'hésitait pas, comme étant la chose la plus naturelle, à faire verser des flots de sang!

Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de l'expédition qui s'ensuivit. Rappelons seulement qu'à la suite d'un pacte fait entre Louis Bonaparte et M. de Montalembert, le chef des catholiques en France, le président de la république française prenait la résolution d'aller étouffer, au profit de l'absolutisme papal, la république romaine et envoyait en Italie un corps d'armée sous les ordres du général Oudinot. Vainement l'ambassadeur de France, M. d'Harcourt, tenta une réconciliation entre le pape et le parti constitutionnel romain; M. Mamiani et ses amis déclarèrent le rapprochement tardif et impossible. Mazzini (v. ce nom) devint le chef effectif de la république romaine et Garibaldi, à la tête des troupes, s'apprêta à la résistance. Après l'échec subi, le 30 avril, par le général Oudinot, qui croyait pouvoir prendre Rome sans coup férir, pendant qu'on lui envoyait à la hâte des renforts, M. de Lesseps, intervenant diplomatiquement, signait une trêve avec le triumvirat et entamait des négociations que le gouvernement français devait répudier. Dès que l'armée française fut assez forte pour reprendre l'offensive, Oudinot assiégea et bombarda Rome. Après une longue résistance, cette ville dut capituler, au moment où l'Assemblée venait de promulguer la nouvelle constitution. Le 5 juillet 1849, l'armée française entrait à Rome et l'on vit commencer cette occupation de vingt et un ans qui devait coûter si cher à la France, lui aliéner l'Italie et ne pas même satisfaire le parti de réaction à outrance qu'elle protégeait.

Redevenu maître de Rome grâce aux baïonnettes françaises, le pape ne voulut point y rentrer immédiatement. Il envoya trois commissaires, les cardinaux della Genga, Vannicelli et Altieri, connus par leurs sentiments réactionnaires, et, le 17 juillet, le général Oudinot leur remit tous ses pouvoirs. Ces trois cardinaux s'acquittèrent de leur mission avec une implacable rigueur, emplirent les prisons, donnèrent le pouvoir de tout faire à la police pontificale, firent revivre les institutions les plus surannées et fondèrent leur gouvernement sur la proscription et la tyrannie. En même temps, les triumvirs rouges, comme on les appelait, témoignaient leur reconnaissance envers le gouvernement français par une défiance extrême et par un système d'espionnage contre les officiers de notre armée. Ce fut alors que Louis Bonaparte, blessé du peu de gré qu'on lui savait de son expédition, écrivit à son aide de camp, Edgard Ney, en ce moment à Rome, la fameuse lettre du 18 août 1849. Dans cette lettre, il déclarait que la république française n'avait pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, et résumait le rétablissement du pouvoir temporel du pape par ces mots : « Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral. » Ce langage fut vivement critiqué par les catholiques. Pie IX y répondit en publiant, le 12 septembre, de Portici, où il se trouvait auprès du roi de Naples, le sanguinaire Ferdinand II, un *motu proprio*, dans lequel il promettait des réformes administratives et municipales, qu'il se chargeait de déterminer ultérieurement, un conseil d'État et une consulte des finances. En même temps, il accordait une amnistie générale, dont il exceptait les membres du gouvernement provisoire, du triumvirat et du gouvernement de la république, les chefs militaires, tous les anciens amnistiés qui avaient participé à la révolution, tous ceux qui s'étaient rendus coupables de délits prévus par les lois pénales faites par le gouvernement pontifical, etc., exceptions qui faisaient de l'amnistie une pure dérision.

Le 12 avril 1850, le pape se décida enfin à quitter le royaume de Naples et à revenir à Rome. Il prit pour secrétaire d'État le cardinal Antonelli, personnage plein d'astuce, qui, à partir de ce moment, ne devait cesser d'être l'interprète de sa politique, l'exécuteur de ses hautes œuvres, et qui montra autant d'ardeur réactionnaire qu'il avait montré, en 1848 et 1849, de zèle démocratique. D'implacables rigueurs continuèrent à être exercées, non-seulement dans les légations occupées par les Autrichiens, mais à Rome même, sous les yeux de l'armée française. C'est ainsi que dans cette ville on condamna à plusieurs années de galères des citoyens qui avaient voulu fêter l'anniversaire de la république ou se coaliser contre l'usage du tabac. Ces simples faits disent suffisamment ce qu'on doit penser des prétendus bienfaits du gouvernement paternel papal. Ce ne fut qu'en 1852 que Pie IX se décida enfin à tenir les promesses qu'il avait faites par son *motu proprio* et à tracer les règles de son gouvernement idéal. Il organisa alors la consulte et les municipes. Cette consulte, simple syndicat économique, n'ayant nulle attribution politique, nulle action sur les affaires publiques, se composait d'un délégué de chaque province. Ce délégué était nommé par le pape sur les listes dressées par les conseils provinciaux, nommés eux-mêmes par Pie IX sur les listes faites

par les conseils municipaux ; et le gouvernement avait, en outre, le droit de dissoudre quand bon lui semblait cette consulte, sans être nullement obligé de la réorganiser dans un délai fixé. Quant aux municipes, ils étaient administrés par des hommes désignés par le pouvoir et par des conseils municipaux élus par un petit nombre d'électeurs choisis avec soin. Le seul progrès consistait à admettre des laïques dans l'administration ; mais ces laïques, ne pouvant avoir aucune action, aucune influence sérieuse, étaient les instruments très-humbles du clergé tout-puissant. Telle était cette belle organisation que Pie IX proposait à l'Europe comme un modèle. Grâce à elle, grâce à l'absence de tout contrôle, à la compression incessante, à l'administration du cardinal Antonelli, les finances furent ruinées, les privilèges restaurés ; les résultats de ce nouveau régime furent : le commerce nul ; le développement des études, les chemins de fer, les télégraphes, l'armée nationale vainement réclamés ; la contrebande florissante, le brigandage sans répression, l'état de siège permanent, les vengeances atroces, les factions frémissantes, le mécontentement universel.

Débarrassé, grâce à l'occupation française, des réclamations importunes des libéraux, qui l'avaient empêché jusqu'en 1850 d'établir le plus beau des gouvernements cléricaux possibles, Pie IX put enfin se souvenir qu'il était le chef de l'Église catholique et, à ce titre, il montra un esprit d'initiative, un goût d'innovation tels, qu'il devait arriver à transformer de fond en comble la constitution de l'Église. Presque aussitôt après son avénement au pontificat, il avait lancé une encyclique contre le rationalisme (1846). Le 14 juin de l'année suivante, il adressa à tous les chefs d'ordres religieux une lettre pour les exciter à se réformer dans le sens d'une plus stricte observation de leurs règles. Le 2 février 1849, il publia, pendant son séjour à Gaëte, une encyclique sur la question de l'immaculée conception de la Vierge, dans le but d'attirer sur ce sujet l'attention des catholiques et de préparer l'accomplissement d'un fait inouï depuis un grand nombre de siècles dans l'Église, la proclamation d'un dogme nouveau. Le 24 septembre 1850, il rétablit la hiérarchie épiscopale en Angleterre et, le 4 mars 1853, en Hollande. Le 8 décembre 1854, en présence d'un grand nombre d'évêques réunis par lui à Rome, Pie IX érigea en dogme, de son autorité privée et contrairement à tous les précédents de l'Église qui exigeaient les délibérations préalables d'un concile, l'immaculée conception de la Vierge, question qui avait toujours été fort controversée parmi les théologiens catholiques. Il « déclara, prononça et définit que la doctrine qui affirme que la bienheureuse Vierge Marie a été préservée et affranchie de toute tache du péché originel dès le premier instant de sa conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu, que, pour ce motif, tous les fidèles doivent croire avec fermeté et constance. » L'année suivante, le 18 août, le pape signa avec l'empereur d'Autriche, François-Joseph, un concordat qui donnait au clergé la haute main sur l'instruction, la presse, la publication des livres, etc. Au mois de mars 1856, il consentit à devenir le parrain du fils de Napoléon III, qui continuait, aux frais de la France, à protéger son pouvoir temporel. En ce moment, un congrès chargé de régler les affaires d'Orient était réuni à Paris. Le plénipotentiaire sarde, M. de Cavour, profita de l'occasion pour signaler aux puissances la situation des États romains et réclamer en leur faveur les réformes demandées par Louis Bonaparte dans sa lettre à M. Edgar Ney. Mais les autres plénipotentiaires, tout en reconnaissant que la situation des États de l'Église était anormale, ne crurent pas pouvoir s'occuper d'une question que la position exceptionnelle du pape rendait insoluble.

Pie IX avait inflexiblement maintenu son système de gouvernement par la compression et l'appui des baïonnettes étrangères, lorsque, en 1859, le Piémont, soutenu par la France, déclara la guerre à l'Autriche. Une grande agitation se produisit alors dans toute l'Italie, qui entrevoyait l'heure de la délivrance. A peine la guerre fut-elle déclarée que les duchés de Parme, de Toscane et de Modène se soulevèrent, forçant à fuir leurs princes, inféodés au système autrichien. A peine les Autrichiens qui forçaient la Romagne à subir le joug du pape eurent-ils évacué Bologne (12 juin 1859), que la Romagne, secouant ce joug détesté, se rangea sous l'administration provisoire du Piémont. Vainement, par la convention de Villafranca (11 juillet), Napoléon III, dans le but de conserver au pape l'intégrité de ses États, stipula la formation d'une confédération italienne, dont la présidence honoraire serait dévolue à Pie IX. Les Légations, imitant l'exemple de la Toscane, de Parme et de Modène, déclarèrent, par un double vote à peu près unanime, qu'elles voulaient faire partie de la monarchie sarde, et le roi Victor-Emmanuel, malgré les représentations de la diplomatie, malgré les foudres impuissantes lancées par l'évêque de Rome, accepta leur annexion.

L'enthousiasme avec lequel les Légations se séparaient des États de l'Église donnait la mesure de ce que valait le gouvernement clérical. Tout autre homme que Pie IX y eût vu un avertissement salutaire et eût cherché par une administration plus sage et plus libérale à rattacher à lui la partie de ses États qui, grâce à la présence des corps d'occupation français, n'avait pu manifester ses sentiments. Le pape n'en fit rien. A ce qu'il considérait comme une révolte impie, il ne vit qu'un remède, l'appel à la force pour rétablir sous le joug les malheureuses Légations. Fort heureusement, nulle puissance n'était désireuse de reprendre en sous-œuvre la folle expédition faite en 1849 par Louis Bonaparte, de déclarer la guerre à l'Italie, de mettre à feu et à sang la péninsule pour complaire à Pie IX. Napoléon III lui-même, sachant avec quelle raillerie hautaine et parfaitement justifiée, du reste, on lui avait répondu chaque fois qu'il s'avisait de demander pour les États de l'Église des garanties et des libertés qu'il violait hautement en France, Napoléon III, quelque peu ménager qu'il fût du sang et de l'or du peuple, reculait devant une pareille entreprise. Le 31 décembre 1859, en réponse à une lettre du pape datée du 2 décembre, il lui écrivit que, tout en reconnaissant les droits du pape sur les Légations, il l'engageait à s'incliner devant le fait accompli, à faire le sacrifice des provinces séparées. Le 1er janvier 1860, le général Goyon alla porter ses félicitations à Pie IX. Celui-ci, faisant allusion à une brochure fameuse, le *Pape et le congrès*, qui exprimait les mêmes idées que Napoléon III et avait été écrite sous son inspiration, n'hésita point à l'appeler « un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions. » Le 19 janvier, il adressait aux évêques de la chrétienté une encyclique dans laquelle, renversant les rôles, il se prétendait persécuté et émettait cette théorie étonnante qu'il ne pouvait renoncer à la possession des provinces séparées de la domination pontificale « sans faire tort à tous les catholiques. » En même temps, il engageait les évêques « à enflammer chaque jour davantage les fidèles confiés à leurs soins, afin qu'ils ne cessent jamais d'employer tous leurs efforts, leur zèle à la défense de l'Église, ainsi qu'au maintien du pouvoir civil du saint-siége. » Répondant à cet appel, les évêques publièrent de tous côtés des mandements, dans lesquels ils réclamaient à cor et à cri la partie perdue de ce « patrimoine de saint Pierre, » dont saint Pierre, s'il avait pu revivre, eût été stupéfait d'apprendre l'existence. Vainement, dans une circulaire adressée aux évêques, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, exprimait le désir que « le pape voulût bien, en sa qualité de souverain d'un État italien, envisager les événements comme la Providence les laisse elle-même se dérouler dans la longue histoire de l'humanité ; » l'épiscopat accueillit avec dédain la circulaire, et le clergé inférieur redoubla d'ardeur et d'audace. « Non content, dit M. Delord, d'injurier en chaire les ennemis du pouvoir temporel et de les vouer aux peines éternelles, il fit remonter ses anathèmes jusqu'au chef de l'État. »

Cependant les Italiens, sans se préoccuper de ces vaines clameurs, commençaient leur grande œuvre d'unification. En présence de cet état de choses, Pie IX fit appel de toutes parts aux volontaires catholiques et résolut d'organiser pour son propre compte une armée avec laquelle il espérait pouvoir se passer bientôt du corps d'occupation français. Au mois d'avril 1860, Lamoricière consentit, avec l'autorisation du gouvernement français, à aller prendre le commandement de cette armée et lui adressa une proclamation dans laquelle il lui annonçait qu'elle allait combattre la révolution, « ce nouvel islamisme. » Pendant qu'au milieu de difficultés et de déceptions de tout genre Lamoricière essayait d'organiser ses troupes, composées d'étrangers, Garibaldi débarquait en Sicile (mai 1860) et accomplissait cette prodigieuse campagne qui, en quelques mois, le rendit maître du royaume des Deux-Siciles. Il venait de s'emparer de Naples (7 septembre), lorsque le gouvernement italien, voyant Lamoricière prêt à entrer en campagne pour s'emparer des Légations, somma le gouvernement pontifical de dissoudre son agglomération de « croisés » étrangers, armés à Rome, en dehors du peuple et contre le peuple ; et, sur son refus, il ordonna à un corps de troupes, commandé par Cialdini et Fanti, de pénétrer sur le territoire pontifical. Quelques jours plus tard, Lamoricière, à la tête de 8,000 hommes, rencontrait à Castelfidardo le général Cialdini et lui livrait bataille ; mais aux premiers coups de canon, l'armée des croisés, à l'exception des volontaires français, s'enfuit dans toutes les directions, et Lamoricière dut chercher un refuge à Ancône, où il fut contraint de capituler. Sauf la ville de Rome et le territoire qui s'étend entre cette ville et Civita-Vecchia, tout ce qui n'était pas occupé par l'armée française fut envahi par les Piémontais et, encore une fois, malgré les protestations du pape, les populations votèrent leur annexion au royaume de Victor-Emmanuel. Le 17 décembre, Pie IX prononçait une allocution dans laquelle se trouvait ce passage : « La perfidie, la trahison règnent maintenant partout, et notre âme est tellement attristée de voir que l'Église est persécutée, même en France, où le chef du gouvernement s'était montré si bienveillant pour nous et avait [illegible] d'être notre protecteur. Maintenant, il nous est difficile de savoir si nous sommes protégé par des amis ou si nous sommes mis en prison par des ennemis : *Petrus est in vinculis* (Pierre est dans les fers). » A vrai dire, Pie IX n'était pas plus dans les fers que le clergé n'était persécuté en France, où seul il avait impunément le droit de tout dire. Mais cette double assertion ne servit pas moins de thème aux nouveaux mandements des évêques, dont le langage fut des plus virulents, et cet état de choses ne contribua pas peu à amener des rapports très-difficiles entre Pie IX et le cabinet des Tuileries. Ce fut à cette époque qu'à la suite d'une très-vive altercation entre le prélat de Mérode, ministre de la guerre du pape, et M. de Goyon, commandant le corps d'occupation français, ce dernier déclara qu'il « le souffletait moralement » et qu'il ne voulait plus traiter directement qu'avec le cardinal Antonelli. Pendant ce temps, le parlement italien proclamait Victor-Emmanuel roi d'Italie (26 février 1861) et déclarait Rome capitale définitive du nouveau royaume, dont la capitale réelle était encore Turin. En présence de ce vote, le pape ne trouva rien de mieux à faire que de prononcer son allocution du 18 mars 1861, dans laquelle il déclarait qu'il « ne pourrait sans blesser gravement sa conscience *faire alliance avec la civilisation moderne.* » Lorsqu'un chef de religion a la prétention de se doubler d'un chef d'État et lorsque, en tant que chef d'État, il repousse comme exécrables la liberté de conscience, la liberté de pensée et le droit pour un peuple de se gouverner lui-même, il donne la mesure de sa capacité gouvernementale et prononce sa propre condamnation. Pie IX, en essayant de flétrir dans son allocution « cette civilisation moderne qui s'attache à favoriser tout culte non catholique, qui *n'écarte même pas les infidèles des emplois publics* et qui *ouvre les écoles catholiques* à leurs enfants, » ne soupçonnait pas qu'en reconnaissant à tous les mêmes droits la civilisation est l'expression même de la justice, et qu'en affirmant le contraire le pontife romain montrait lui-même d'une façon irréfragable que son pouvoir temporel était définitivement condamné.

En 1862, Pie IX appela à Rome un grand concours d'évêques pour assister à la canonisation de Michel de Sanctis et de vingt-trois martyrs morts au Japon en 1597. Le gouvernement français crut devoir, à cette occasion, rappeler aux évêques de France qu'ils ne pouvaient s'éloigner du territoire sans la permission du chef de l'État, et quelques-uns d'entre eux se rendirent à Rome avec cette autorisation. Pie IX n'avait fait jusque-là que des béatifications. La canonisation des martyrs japonais, qui eut lieu le 8 juin, était la première qu'il prononçait. Les évêques présents profitèrent de leur réunion pour l'encourager dans sa résistance au démembrement du pouvoir temporel et signèrent une déclaration dans laquelle ils affirmèrent la nécessité de ce pouvoir.

Le gouvernement français avait compris, mais un peu tard, la faute qu'il avait commise par son intervention de 1849. Rendu responsable par le pape, qu'il protégeait à Rome, et par le clergé, qu'il comblait d'honneurs, du démembrement des États de l'Église, il songea à mettre un terme à l'occupation de Rome par ses troupes, laquelle n'avait servi qu'à irriter les Italiens contre la France. Dans ce but, il signa avec le roi Victor-Emmanuel la convention du 15 septembre 1864. Par cette convention, le terme de l'occupation française était fixé au 15 septembre 1866, et le pape devait alors être abandonné à ses propres ressources et l'Italie à son initiative. Ce fut, en quelque sorte, pour répondre à cette convention que Pie IX lança, le 8 décembre 1864, la plus célèbre de ses encycliques, accompagnée d'un *Syllabus* non moins fameux, qui en condensait les doctrines sous forme de propositions. Ces deux documents, longuement élaborés, contenaient la condamnation expresse de toutes les idées que représentent les sociétés modernes. C'est dans l'encyclique surtout qu'on trouve indiqués avec une extrême précision [illegible] du débat engagé entre les idées libérales et les prétentions ultramontaines. On y voit traités « d'impiété, d'absurdité et de délire » les principes fondamentaux de notre droit public, tels que la liberté de conscience et des cultes et l'incompétence des gouvernements en matière de foi religieuse. L'encyclique déclare que la puissance royale est avant tout conférée aux princes pour la protection de l'Église, et elle condamne l'opinion selon laquelle l'Église n'aurait pas le droit de punir par des peines temporelles les violateurs de ses lois. Ce document eut l'extrême avantage de détruire tout équivoque et, en supprimant le catholicisme libéral, de [illegible] [illegible] du Syllabus.

Cependant [illegible] des troupes françaises [illegible]. Pour protéger [illegible] départ de nos soldats [illegible] ger au premier [illegible] core due [illegible] français, qui, [illegible] le recrutement d'un corps étranger. [illegible] d'Antibes, [illegible] de cette armée [illegible] partie. Cette [illegible] grossie des zouaves pontificaux, se trouvait à Rome lorsqu'en partit l'armée française. Pour entretenir ses troupes, Pie IX, dont le budget se liquidait par des dépenses doubles des recettes et qui ne pouvait contracter que difficilement des emprunts à un taux usuraire, fit un appel aux fidèles et chargea tous les évêques du monde de recueillir le denier de saint Pierre. Depuis lors, cette contribution volontaire des catholiques ne cessa d'être une source abondante de revenus pour le souverain pontife. Cette même année 1866, Pie IX adopta le système monétaire français et consacra à perpétuité par un bref le collège d'écrivains jésuites qui fondèrent le journal *la Civiltà cattolica* et se proposèrent de défendre les doctrines de l'Église par la voie de la presse.

En 1867, Garibaldi, désireux de consommer le dernier acte de l'unité italienne, s'échappa de Caprera, où il était gardé à vue, et envahit les États pontificaux. A cette nouvelle, le gouvernement français envoya au secours du pape un corps d'armée sous les ordres du général de Failly. De son côté, Victor-Emmanuel offrit à Pie IX d'aller le protéger contre la tentative des garibaldiens ; mais celui-ci refusa, malgré les instances de la municipalité romaine, qui lui demandait de se placer sous la protection des troupes italiennes (18 octobre). Cependant Garibaldi avançait, battait les pontificaux à Monte-Rotondo (26 octobre) et allait occuper les hauteurs de Mentana, à quelques kilomètres de Rome. Ce fut alors que le général de Failly, arrivé en toute hâte, se joignit à l'armée pontificale. Grâce aux chassepots français, qui, selon son expression, « firent merveille, » il battit les garibaldiens et les força à se disperser. Encore une fois le pouvoir temporel était sauvé du naufrage et l'occupation française recommençait.

Peu de temps auparavant, Pie IX avait publié une encyclique (18 octobre 1867), dirigée contre le gouvernement italien, et, le 20 septembre, il avait [illegible] nulles et de nul effet, les lois votées par le Parlement italien concernant la sécularisation des biens ecclésiastiques. En février 1868, il écrivit une lettre à l'évêque d'Orléans, Dupanloup, pour le féliciter d'avoir vivement attaqué, au sujet de l'instruction secondaire des filles, le ministre de l'instruction publique Duruy ; puis il ordonna le dessèchement du marais d'Ostie (mai-octobre 1868), un des actes les plus méritoires de son règne. Cette même année, Pie IX eut de vifs démêlés avec le gouvernement autrichien qui, forcé par les événements de se retremper et de se régénérer dans le courant des idées libérales, lui demanda la révision du concordat. Toujours rebelle à toute concession, le pape refusa, en se livrant aux plus amères récriminations. Les Chambres autrichiennes passèrent outre et votèrent successivement, en harmonie avec les idées modernes, des lois sur la liberté de conscience et de la presse, sur les mariages mixtes, la tenue de l'état civil, l'enseignement primaire. Le pape ne se borna pas [illegible] aux [illegible] pouvoir [illegible] sister au gouvernement qui les avait promulguées [illegible] de janvier, Pie IX envoyait à la reine d'Espagne Isabelle la fameuse rose d'or bénite à [illegible] siége et, sans doute aussi, pour ses vertus privées. [illegible] princesse [illegible] gouvernement [illegible] siéger [illegible] serment à la constitution de leur pays. Enfin, le [illegible] de Rome [illegible]

[illegible] Pie IX [illegible] Paris. [illegible] cher, Schwarzenberg, [illegible]

[illegible] partibus, M. Maret, [illegible] querent les infaillibilistes. Ce dernier, pen- [illegible] Veuillot, le représentant le plus autorisé du [illegible] e et le plus fidèle in- [illegible] universelles qu'elles sont [illegible] de l'Eglise, telle qu'on voulait l'imposer, » [illegible] levait avec indignation contre « le triomphe de ces théologiens laïques de l'absolutisme qui ont commencé par faire litière de toutes [illegible] pour venir ensuite *immoler la justice et la* [illegible] dant que les prêtres catholiques allemands, réunis à Fulda, faisaient leurs réserves contre [illegible] Dœllinger jetait les bases du schisme des vieux catholiques, que Pie IX écrivait une lettre à l'archevêque de Westminster pour [illegible] tre sans discussion à son autorité et invitait, [illegible] grecs à en faire autant, les puissances catholiques délibéraient sur la question de savoir si elles se feraient représenter officiellement [illegible] pour une complète abstention.

Le 8 décembre 1869, Pie IX ouvrit le concile par un discours dans lequel il se plaignit, selon son habitude, « d'une guerre scélérate faite à l'Eglise, d'une perversion du *droit*, d'artifices corrupteurs pour briser les liens d'une autorité salutaire, etc.; » mais il ajouta [illegible] et que « les paroles du Christ : « Tu es Pierre » et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » ne passeront point. » Quelques jours après, il publia une curieuse constitution, relative aux excommunications *latæ sententiæ*, c'est-à-dire [illegible]. Parmi les excommuniés se trouvaient notamment ceux qui lisent des livres d'hérétiques ou de tout autre auteur défendu par l'index, ceux qui font juger les ecclésiastiques par des tribunaux civils, ceux qui se soustraient à l'obéissance du pape, qui placent les clercs sous le bras séculier, qui envahissent ou détiennent les possessions de l'Eglise, ceux qui [illegible] à un futur concile, etc. Ce n'est point ici le lieu de faire l'histoire de l'assemblée conciliaire de 1869-1870. Bornons-nous à rappeler que Pie IX imposa aux Pères réunis un règlement [illegible] à une vive protesta- [illegible], à diverses reprises, par son langage emporté et violent envers les prélats hostiles à ses vues; qu'il fit précipiter la discussion relative à l'infaillibilité. Enfin, le 13 juillet 1870 eut lieu en congrégation générale le vote tant attendu; 430 voix se prononcèrent en faveur du nouveau dogme, 88 le repoussèrent, 62 émirent un vote conditionnel. Le 18 eut lieu, en session publique, un nouveau vote; et celui que de [illegible] se vit proclamer solennellement infaillible, c'est-à-dire l'égal de Dieu, par 533 voix contre 2, le reste des opposants ayant fait acte d'adhésion ou s'étant abstenu.

[illegible] ble de ses vœux et transformait le gouver- [illegible] clarait la guerre à la Prusse (15 juillet). Le 22, le pape écrivit au roi Guill[illegible] [illegible] 27, M. de Banne- [illegible] es et se rendit [illegible] Antonelli. Celui- [illegible] n faire part au pape. Le soir même, [illegible] consulte [illegible] r le gouverne- [illegible] e la convention [illegible] en effet, repous- [illegible] partie des [illegible] grâce de nos défenseurs.

L'évacuation de Rome par nos troupes avait produit dans toute l'Italie et dans les petits Etats romains une vive fermentation. De toutes parts se produisaient des manifestations aux cris de : Vive Rome capitale! Entraîné par l'opinion, le gouvernement italien vit, selon les expressions de M. Visconti-Venosta (19 août), que l'heure était venue d'obtenir « une solution heureuse de la question romaine sur la base du droit des Romains et de l'indépendance spirituelle de l'Eglise. » En conséquence, il résolut d'envoyer une armée à Rome; mais comme il voulait obtenir une solution pacifique, le comte Ponza di San-Martino fut chargé (9 septembre) de porter à Pie IX une lettre de Victor-Emmanuel, offrant au pape le maintien d'une situation de souveraineté, en ce sens qu'il conserverait des ambassadeurs, et la stipulation que la cité Léonine ne relèverait que de lui. En même temps, le ministre des affaires étrangères Visconti-Venosta adressait une circulaire aux représentants de l'Italie à l'étranger (7 septembre); il y établissait la nécessité d'occuper les points du territoire romain nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer, avec l'inviolabilité du sol italien, la sécurité du saint-siége. Il déclarait que les troupes d'occupation laisseraient les populations s'administrer elles-mêmes et ne prendraient part à aucun acte pouvant préjuger les questions politiques ou ecclésiastiques quelconques; enfin il affirmait que le gouvernement italien était prêt à s'entendre avec les puissances sur les conditions d'indépendance souveraine du pape.

Pie IX avait eu un instant l'intention de quitter Rome et de gagner Malte; mais il revint sur sa détermination. Il consentit à recevoir M. Ponza di San-Martino et, comme on devait s'y attendre, il repoussa les ouvertures de Victor-Emmanuel (10 septembre). En ce moment, une grande agitation régnait dans la province de Frosinone. A Terracine et à Velletri, on signait des adresses au roi d'Italie pour l'inviter à venir à Rome; Viterbe s'insurgeait aux cris de : Vive le roi d'Italie; la population harcelait les zouaves pontificaux qu'elle détestait, désarmait les gendarmes du pape qu'elle mettait ensuite en liberté. Le gouvernement ordonna alors au général Cadorna de franchir la frontière avec un corps d'armée (11 septembre). Accueilli avec un enthousiasme extraordinaire par la population, il marcha sur Rome, voyant se replier devant lui les troupes papales commandées par les généraux Kanzler et Zappi. Enfin il arriva devant Rome, où avaient lieu des manifestations en faveur de l'Italie. Cadorna envoya au général Kanzler un parlementaire pour demander qu'on le laissât entrer dans la ville. Celui-ci refusa et, à la suite d'un combat de quatre heures, soutenu par les zouaves pontificaux commandés par M. Charette, Pie IX ordonna de cesser le feu et d'arborer le drapeau parlementaire (20 septembre). Ce jour même, les troupes italiennes entrèrent à Rome, et l'on vit se produire un des faits les plus grands et les plus féconds de l'histoire moderne, la chute du pouvoir temporel des papes.

Pendant que l'armée du roi d'Italie prenait possession de la capitale, le cardinal Antonelli remettait au corps diplomatique, au nom du pape, une protestation contre les faits accomplis, suivie, le 29 septembre, d'une protestation de Pie IX, adressée à chaque cardinal. Quant au général Cadorna, il prit immédiatement des mesures pour que le pape fût absolument tranquille dans la cité Léonine; il défendit aux soldats italiens de passer par le pont Saint-Ange, délivra les prisonniers politiques, parmi lesquels se trouvaient Costellano, Petroni, détenu depuis 1849, etc., et fit envoyer à Civita-Vecchia, pour y être embarqués, les 4,500 étrangers au service de Pie IX. Le 24, il installa au Capitole une junte municipale provisoire, composée de dix-huit membres, présidés par le duc Gaetani et chargés de l'administration de Rome. Le 2 octobre suivant, les cinq provinces romaines, Rome, Civita-Vecchia, Velletri, Frosinone et Viterbe, étaient appelées à se prononcer librement sur le gouvernement de leur choix. Sur 167,548 électeurs inscrits, 133,681 votèrent pour l'annexion au royaume d'Italie, 1,507 votèrent contre; 103 votes furent annulés et le reste des électeurs s'abstint. Rome donna 40,000 *oui* contre un nombre insignifiant de *non*. Des délégués portèrent à Florence le résultat du plébiscite. Un décret du 8 établit que les cinq provinces romaines feraient désormais partie intégrante du royaume d'Italie; le général La Marmora [illegible] résidence d'été des papes. Le 20 octobre, Pie IX fit afficher sur la porte des grandes basiliques une bulle annonçant la suspension [illegible] de Rome, qui pourrait entraver la liberté du pape et des évêques, et par suite de la guerre [illegible] l'évêque de [illegible] ter leurs troupeaux. »

Le gouvernement italien, désireux de donner au pape la plus entière liberté, lui laissa la possession de la cité Léonine, décréta que sa personne était assimilée à la personne du roi en ce qui concerne l'inviolabilité et les peines portées contre les auteurs ou les provocateurs d'attentats; que la typographie spéciale du saint-père ainsi que la publication et l'affichage de ses actes, de ceux des bureaux et congrégations ecclésiastiques, étaient soustraits aux règlements régissant la presse, etc. Absolument libre d'habiter ou de quitter Rome, d'attaquer violemment dans ses écrits et dans ses discours le gouvernement italien, de recevoir au Vatican ou ailleurs les nombreux visiteurs catholiques qui accouraient de toutes parts, Pie IX n'en déclara pas moins qu'il était prisonnier, que Pierre était dans les fers. Le parlement italien, réuni à Florence au mois de décembre 1870, accepta le plébiscite romain, vota le transfert de la capitale à Rome dans le délai de six mois et adopta le projet de loi relatif aux garanties pontificales. Cette dernière loi mérite d'être connue, car elle réduit à néant la prétendue persécution exercée par le gouvernement italien sur le souverain pontife et la légende du pape prisonnier. En voici les principaux articles : « La personne du souverain pontife est inviolable et sacrée. Les honneurs souverains sont dus au souverain pontife dans tout le royaume et il conserve les prééminences honorifiques qui lui sont reconnues par les souverains catholiques. Le souverain pontife peut conserver ses gardes du palais. L'apanage annuel de 3,225,000 fr. qui était inscrit dans le budget romain sous le titre de *fonds pour l'entretien du souverain pontife, sacré collège des cardinaux*, etc., est maintenu. Cet apanage sera porté au grand-livre de la dette publique du royaume d'Italie comme une rente perpétuelle et inaliénable au nom du saint-siége. La rente susdite sera exemptée de toute espèce d'impôt ou charge gouvernementale, provinciale ou communale. Le souverain pontife, outre la donation établie à l'article précédent, continue à jouir librement, et exempts de tout impôt ou charge publique, des palais pontificaux du Vatican et de Sainte-Marie-Majeure et de tous les édifices, jardins et terrains annexés et dépendants, comme aussi de la villa de Castel-Gandolfo. Les palais et lieux susdits sont reconnus comme exonérés de toute juridiction de l'Etat. Une semblable immunité est aussi reconnue à tout autre lieu que le souverain pontife pourrait habiter, même temporairement, et pendant toute la durée de son séjour. Aucun officier de l'autorité publique ou agent de la force publique ne peut s'introduire, à aucun titre que ce soit, dans les palais ou les lieux jouissant de l'immunité, sinon à la requête du saint-père. Le souverain pontife est pleinement libre de remplir toutes les fonctions de son ministère spirituel et de faire afficher aux portes des basiliques de Rome, suivant l'habitude, ou de publier autrement tous les actes de son susdit ministère et ceux des sacrées congrégations du saint-siége, sans que le gouvernement s'y oppose ou permette que personne y apporte aucun obstacle ou empêchement. Le saint-siége correspond librement avec l'épiscopat et avec tout le monde catholique, sans aucune ingérence du gouvernement italien. Le souverain pontife a la faculté d'établir dans le Vatican des bureaux de poste et de télégraphe, servis par des employés de son choix. Les dépêches et les télégrammes pontificaux sont transmis avec les prérogatives établies pour ceux de l'Etat et exempts de toute taxe. L'exercice de l'autorité et juridiction spirituelle et diplomatique du souverain pontife et de toute la hiérarchie ecclésiastique est exempt de toute ingérence et syndicat du pouvoir civil; est aboli, par conséquent, l'appel d'abus et toute autre réclamation semblable devant l'autorité civile contre les actes propres de l'autorité ecclésiastique. Les nominations aux bénéfices majeurs ou mineurs, à toutes les dignités, charges et offices de l'Eglise seront faites sans aucune ingérence du gouvernement du roi. Sont abolis les serments des évêques au roi. Les séminaires, les académies, les colléges et autres institutions catholiques fondées à Rome pour l'éducation et l'instruction des ecclésiastiques continueront à dépendre uniquement du saint-siége. Les cardinaux et autres ecclésiastiques ne peuvent en aucune manière être recherchés ni molestés pour la part qu'à raison de leurs fonctions ils auraient prise à Rome à un acte ecclésiastique quelconque du souverain pontife, des sacrées congrégations et des autres offices du saint-siége. » On voit, par cette loi des garanties, scrupuleusement appliquée par le gouvernement italien, que nulle part en Europe le pape n'exerce un pouvoir [illegible] étendu et débarrassé de toute entrave.

Quelques jours après la promulgation de cette loi, le 31 décembre, Victor-Emmanuel se rendit à Rome et écrivit au pape pour lui présenter ses souhaits de nouvel an; mais Pie IX ne lui répondit pas. Conservant, en vertu de la loi des garanties, une chancellerie et une représentation diplomatique, le souverain pontife reconnut, au mois de février 1871, le gouvernement de la République [illegible] à la notification qui lui fut faite de l'acceptation de la dignité impériale par le roi de Prusse Guillaume par une lettre chaleureuse, dans laquelle il disait au nouvel empereur : « C'est avec une grande joie que nous accueillons la notification de cet événement, qui, nous en avons la confiance, avec l'aide de Dieu et selon vos vœux pour le bien général, aura d'heureuses suites non-seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière... Nous désirons que Votre Majesté soit convaincue que nous ne négligerons rien pour pouvoir à l'occasion bien mériter de vous. » En mai 1871, après cinq mois de réflexions, Pie IX crut devoir protester contre la loi des garanties et écrivit à ce sujet une encyclique. Il y déclarait « qu'il n'admettrait et n'accepterait jamais, ne le pouvant en aucune façon, ces garanties imaginées par le gouvernement subalpin... à la place et en subrogation de cette principauté civile, dont la divine Providence a voulu fortifier le saint-siége apostolique. » Puis, oubliant que cette même divine Providence avait laissé crouler avec une parfaite indifférence le pouvoir temporel, le représentant infaillible de Dieu, au lieu de tout attendre d'elle, faisait, chose surprenante, un appel formel à la force, à l'intervention des princes, à la guerre pour lui rendre, selon l'expression du Père Ventura, « cette motte de terre » qu'il était si avide de posséder. « Fasse Dieu, dit-il, que les princes de la terre, auxquels il doit souverainement importer qu'un tel exemple de l'usurpation qui nous opprime ne s'établisse point, agissent d'un commun accord, afin de rendre ses droits au saint-siége et, avec eux, au chef visible de l'Eglise sa pleine liberté, aussi bien qu'à la société civile la paix tant souhaitée. » Comme on le voit, Pie IX ne pouvait se consoler de la perte de son pouvoir temporel. Partout il excitait les évêques à la croisade sainte. Partout les évêques déclaraient dans des mandements à leurs fidèles que le pape était « prisonnier » et, par une pieuse fraude, pour faire croire à la réalité de l'emprisonnement, des catholiques fervents n'hésitaient point à distribuer des fragments de paille provenant du prétendu cachot du saint-père. Mais le mouvement qu'on parvenait à produire laissait la grande masse indifférente et nul souverain d'Europe ne répondit à l'appel du pape. En France, l'agitation en faveur du pontife romain se traduisit par une recrudescence du denier de saint Pierre; par une pétition des évêques à l'Assemblée nationale pour demander, sinon formellement, du moins implicitement, que la France, épuisée, s'élançât dans une nouvelle guerre; par des adresses des catholiques au pape, exprimant le vœu que « la fille aînée de l'Eglise, relevée et régénérée, prêtât bientôt le *secours d'un bras vengeur* à son père opprimé » (5 juin 1871); par l'organisation des pèlerinages sur tout le territoire, ayant pour double objet des manifestations à la fois papalines et légitimistes. Partout ailleurs, le mouvement n'eut ni cette ardeur ni cette persistance et l'introduction du dogme de l'infaillibilité produisit, au contraire, des effets diamétralement opposés. En Allemagne et en Suisse, on vit naître et se développer le schisme des vieux catholiques, puis des Etats, comme la Prusse, la Suisse et l'Autriche, votèrent des lois destinées à contenir les prétentions devenues exorbitantes du clergé.

Mais revenons à Pie IX. Au mois de juin 1871, à l'occasion de la vingt-cinquième année de son pontificat, il fit célébrer un jubilé et des fêtes qui durèrent plusieurs jours. Il reçut dans la salle du Trône, au Vatican, de nombreuses députations de catholiques venant de divers pays, prononça un grand nombre de discours et adressa à ce sujet une encyclique à tous les évêques. Répondant à l'adresse des catholiques français, lue le 16 juin par l'évêque de Nevers, il prononça ces paroles : « Je dois dire la vérité à la France. Il y a en France un mal plus redoutable que la révolution, plus redoutable que la Commune avec ses hommes échappés de l'enfer qui ont promené le feu dans Paris, c'est *le libéralisme catholique*. » Jamais M. Veuillot triomphant n'avait espéré être si cruellement vengé de l'apostrophe que lui adressait en 1867 l'évêque d'Orléans.

Après l'inauguration solennelle de Rome comme capitale définitive de l'Italie et l'installation dans cette ville du gouvernement et du parlement italiens (1er juillet 1871), il fut encore question du départ du pape, dont l'irritation était à son comble, mais Pie IX ne voulut point suivre les conseils qui lui étaient donnés en ce sens. Il continua à rester à Rome, complétement libre de ses paroles et de ses actions, lançant à toute occasion l'anathème contre le gouvernement italien, qui le laissait faire sans s'en occuper aucunement. En 1872, il refusa de toucher la dotation de 3,200,000 francs comptant, à partir du 1er janvier 1871, que lui avait votée le parlement. Le 16 juin, à l'occasion du projet de loi relatif aux congrégations religieuses à Rome, il adressa au cardinal Antonelli une lettre pour protester et s'y éleva énergiquement contre toute idée de conciliation « entre le pontificat et le gouvernement usurpateur. » Cette même année, l'attention de Pie IX fut vivement attirée vers les faits de l'ordre religieux qui se produisaient en Suisse et en Allemagne. La nomination de M. Mermillod comme évêque de Genève provoquait une protestation de la part du gouvernement de ce canton et devait aboutir, en 1873, à la réforme, dans cette partie de la Suisse, de la constitution de l'Eglise catholique relativement à la nomination des curés, ainsi qu'au développement de la secte des vieux catholiques. Vers le même temps, le gouvernement

allemand faisait voter par les Chambres une série de lois destinées à soumettre la nomination et [illegible] des clercs à l'agrément et à la surveillance du pouvoir civil, et à frapper de l'amende et de la prison les prêtres et les évêques qui refuseraient d'obéir aux lois de l'État. Le 7 août 1873, Pie IX écrivit à l'empereur Guillaume pour lui demander de mettre un terme à ces mesures de rigueur et pour lui déclarer que « tous ceux qui ont reçu le baptême *appartiennent au pape*, à quelque point de vue que l'on se place ou de quelque façon que ce soit. » Dans une lettre datée du 3 septembre suivant, l'empereur d'Allemagne répondit à Pie IX : « Une partie de mes sujets catholiques a organisé depuis deux ans un parti politique qui cherche à troubler par des menées hostiles à l'État la paix religieuse qui règne en Prusse. Malheureusement, plusieurs prélats catholiques ont non-seulement approuvé ce mouvement, mais encore ils y ont pris part jusqu'à s'opposer ouvertement aux lois existantes... Mon devoir est de protéger la paix et de sauvegarder le respect dû aux lois dans mes États... D'après une assertion de la lettre de Votre Sainteté, quiconque a reçu le baptême appartient au pape; or, la foi évangélique que je professe avec la majorité de mes sujets ne nous permet pas d'admettre dans nos rapports avec Dieu d'autre intermédiaire que Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le 21 novembre suivant, Pie IX publia une nouvelle encyclique dans laquelle, passant en revue tous les gouvernements en lutte avec l'ultramontanisme, il anathématise les mesures prises par eux contre l'Église. Après avoir déchaîné sa colère contre les usurpateurs de Rome, il glorifie la résistance des évêques de Genève et de Bâle aux autorités civiles de leur pays, assimile les ultramontains d'Allemagne aux martyrs des premiers âges du christianisme et lance les foudres de l'Église sur les vieux catholiques, sur l'évêque Reinkens, leur chef, et surtout sur ceux qui l'ont élu et le soutiennent. Les projets de loi présentés aux Chambres par le gouvernement autrichien, au commencement de 1874, dans le but d'opposer des barrières aux empiétements de l'Église dans ses rapports avec l'État, amenèrent la publication d'une autre encyclique du pape (2 février 1874) et de nouvelles protestations de sa part contre cette nouvelle « persécution. » Le mois suivant, il condamna la ligue de l'enseignement établie en France. Enfin, en juillet 1874, répondant à une adresse du pontificat romain, il déclarait son intention formelle de ne pas quitter Rome : « Il y a près de quatre ans, dit-il, que je me trouve *volontairement* renfermé dans le Vatican... J'y suis resté jusqu'à ce jour, j'y reste et j'y resterai jusqu'au moment où Dieu lui-même fera connaître sa volonté et l'ordre de la Providence. »

D'après la *Feuille catholique* de Fribourg-en-Brisgau, la maison de Pie IX comprenait, en janvier 1874 : 20 majordomes et chambellans, 190 prélats de la maison pontificale, 170 chambellans intimes, 6 chambellans intimes portant épée, 30 officiers de la garde noble, 60 gardes nobles, 130 chambellans intimes portant manteau, 200 chambellans honoraires en habit violet, 14 officiers de la garde suisse, 7 aumôniers intimes, 50 aumôniers intimes honoraires, 17 aumôniers intimes *extra urbem*, 20 secrétaires intimes, 10 intendants, 10 huissiers, en tout 1,160 personnes.

De tous les papes, Pie IX est celui qui a occupé le plus longtemps le siége de Pierre. Sobre, de mœurs austères, d'une foi ardente, il a su s'attirer, comme prêtre, l'estime de ses adversaires les plus déclarés. Son caractère, d'abord faible, irrésolu, porté vers la bienveillance et la douceur, s'est transformé avec l'âge, sous l'empire d'une idée fixe. Il est devenu irritable à l'excès, véhément, têtu, incapable de supporter aucune contradiction. Pendant le concile notamment, le patriarche Hassoun, le cardinal Guidi, le Père Theiner, son grand aumônier lui-même, M. de Mérode, eurent à subir ses accès d'emportement qui firent grand bruit à Rome. Actif, travailleur, il a su conserver en vieillissant toute sa vigueur et une facilité d'improvisation remarquable. Le nombre des allocutions, des discours de tout genre qu'il a prononcés, surtout depuis 1870, est véritablement prodigieux. C'est dans ses discours familiers qu'il est principalement curieux à étudier. C'est là, bien mieux que dans ses discours solennels, tous faits sur le même type et reproduisant la même phraséologie stéréotypée, qu'on trouve le mieux ses vues particulières, dont quelques-unes sont véritablement stupéfiantes. Dans un discours prononcé le 22 mars 1872, il se demandait ce qu'est un gouvernement constitutionnel et libéral, et voici l'étonnante définition qu'il en donnait : « Que sont certains gouvernements ? Ils sont comme une pyramide au sommet de laquelle il y a quelqu'un qui dépend d'un conseil, lequel est dépendant d'une assemblée, laquelle n'est même pas maîtresse d'elle-même, car elle est dépendante à son tour de *mille démons* qui l'ont choisie. Tous, du reste, sont esclaves du péché. L'ange de Dieu les poursuit et, l'épée nue, les menace. » Généralement on croit que Jésus-Christ, le fils du charpentier, avait quelque affection pour le peuple, au milieu duquel il passa constamment sa vie. Pie IX n'est pas de cet avis. Dans son discours à la noblesse romaine, le 29 décembre 1872, après avoir fait l'éloge de l'aristocratie, il dit que « Jésus-Christ avait aimé l'aristocratie et avait *voulu aussi naître noble,* » que la noblesse et le clergé sont les deux appuis des trônes, » des trônes non assis sur la *plèbe*. » Partisan de l'absolutisme en tout, et par conséquent ayant peu de goût pour la plèbe impatiente du joug, Pie IX ne pouvait éprouver qu'une vive répugnance pour ce vieil adage longtemps en honneur dans l'Église : « La voix du peuple est la voix de Dieu. » En effet, dans sa réponse à l'adresse du comité des pèlerinages, que lui présenta M. de Damas dans les premiers jours de mai 1874, il disait : « Je les bénis encore (les pèlerins), afin de les voir employés au difficile travail d'enlever, s'il est possible, ou du moins d'amoindrir une *plaie horrible*, qui afflige la société humaine et que l'on nomme le *suffrage universel*. Oui, c'est là une plaie destructive de l'ordre social et qui mériterait à juste titre d'être appelée le *mensonge universel*. » Tantôt, dans ses discours, il s'élève au ton biblique. Ainsi, répondant, le 30 décembre 1872, à une violente adresse du général Kanzler, son ex-ministre des armes, il fit un éloge passionné de l'assassinat d'Holopherne par Judith, annonça aux officiers qu'il espérait bientôt les voir en uniforme, dit qu'il voudrait voir des bataillons rangés dans la plaine, etc. Tantôt, au contraire, prenant la note la plus familière, il plaisante agréablement et a le trait mordant et vif. Se souvenant que le pouvoir spirituel des papes repose sur un calembour (tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église), il ne dédaigne pas de recourir au besoin à ce jeu d'esprit, comme le prouve son calembour sur le coq plumé. On lui prête un grand nombre de mots. Pour n'en citer qu'un des plus inoffensifs, le docteur Simon, médecin homœopathe, lui ayant demandé, en 1874, sa bénédiction pour l'hôpital Hahnemann, Pie IX lui envoya sa bénédiction, ainsi qu'à tous les employés de l'hôpital, ajoutant qu'il la donnait aussi largement afin de bien prouver que ce n'est pas une bénédiction donnée à doses homœopathiques. » On a lieu de s'étonner qu'un pape si plaisant à ses heures ait la réputation, en Italie, d'être un jettatore, c'est-à-dire d'avoir le mauvais œil et de jeter des sorts.

Pendant les vingt-quatre années de son pouvoir temporel, Pie IX a fait construire ou réparer à Rome un grand nombre d'édifices. Il a rendu au culte, reconstruit, réparé, remis à neuf, orné une vingtaine d'églises, il a achevé Saint-Paul-hors-des-Murs, créé des lavoirs et des orphelinats, fait la place Pia, à l'entrée du Borgo, la place Mastaï, au Transtévère, établi le cimetière de San-Lorenzo, ouvert le jardin public de Montorio, etc. C'est également lui qui, en 1848, sur les vives instances de la consulte, ordonna de détruire les murs et les portes du Ghetto, où les juifs vivaient comme emprisonnés. Il est vrai que, dix ans plus tard, le pape essayait de faire oublier cette mesure, inspirée par l'abominable civilisation moderne, en approuvant, dans l'affaire Mortara, le vol d'un enfant israélite et la violation de tous les droits du père de famille, sous prétexte que rien n'était plus méritoire et plus conforme aux canons de l'Église. V. MORTARA.

Comme pape, Pie IX a proclamé deux dogmes; il a reconstitué la hiérarchie catholique en Angleterre, en Hollande, essayé de la reconstituer en Suisse, il a béatifié ou canonisé un nombre considérable de personnages, y compris Benoît Labre, et mis presque à jour, sous ce rapport, les comptes arriérés de la congrégation des rites. Grâce à lui, saint Hilaire de Poitiers a été proclamé docteur de l'Église et saint Alphonse Liguori quelque chose d'analogue. Enfin, saint Joseph, époux de Marie et père putatif de Jésus, a été qualifié officiellement par le pape de protecteur de l'Église universelle.

Le pontificat de Pie IX tiendra une place considérable dans l'histoire de la papauté. « Pie IX, dit un écrivain, aura vraiment été l'homme-destin. Je ne parle pas de la perte du patrimoine de Saint-Pierre, de la fin du pouvoir temporel, de ces derniers débris de la théocratie chrétienne que nous avons vus tomber dans le gouffre du passé; il y a quelque chose de plus tragique encore dans le règne du pieux pontife, c'est le duel qu'il a engagé avec l'esprit humain lui-même. Pie IX, dans la simplicité de sa dévotion transalpine, a poussé jusqu'au dernier degré l'extravagance le paradoxe de la foi, jusqu'au dernier paroxysme l'exaspération la lutte entre l'autorité religieuse et la raison. » Quatre grands faits marqueront son pontificat : le dogme de l'immaculée conception, l'encyclique de 1864, le dogme de l'infaillibilité, la chute du pouvoir temporel. La proclamation de l'immaculée conception, en élevant Marie au rang d'une divinité, a ouvert la porte aux plus énervantes superstitions. L'encyclique de 1864, en lançant un défi aux sociétés civiles, a provoqué le divorce entre l'Église et la civilisation et frappé au cœur le catholicisme libéral, qui avait empêché jusque-là ce divorce de se consommer. La proclamation de l'infaillibilité personnelle du pape a mis le gouvernement de l'Église, dans le sens de l'absolutisme le plus complet, au moment même où tous les peuples et tous les gouvernements des peuples civilisés tendent vers l'établissement définitif d'institutions libres. Dans l'esprit de ses promoteurs, les jésuites, le nouveau dogme a eu surtout pour objet d'opposer à la science, à la raison, à la critique moderne une autorité se déclarant infaillible, un oracle prompt et sûr, tranchant toutes les questions, toutes les difficultés et plaçant en toute occasion les fidèles en face de ce dilemme : la soumission aveugle, absolue ou l'hérésie et l'excommunication. Grâce à ce dilemme, on espérait contraindre presque tous les hommes qui pensent et étudient à comprimer leur conviction, à abdiquer leur jugement, à se dépouiller de leur intelligence, à faire violence aux lois mêmes de la certitude et, comme le Père Gratry, à déclarer vrai, en tant que chrétiens, ce qu'ils avaient reconnu, en tant qu'hommes, être « mensonge et infamie. » Mais, au moment même où l'ultramontanisme croyait avoir trouvé l'instrument qui devait le rendre maître des sociétés [illegible] grand fait du pontificat de Pie IX, la suppression du pouvoir temporel du pape, qui doit avoir pour conséquence la séparation plus ou moins éloignée de l'Église et de l'État dans toutes les nations civilisées.

— Iconogr. Pie IX n'a pas manqué de portraitistes, tant en Italie qu'en France; pour ne parler que de ceux qui appartiennent à l'école française, nous citerons Court, l'auteur de la *Mort de César*, qui a exposé, au Salon de 1853, un grand portrait du souverain pontife, et, parmi les graveurs, Aug. Blanchard (d'après un dessin de Biennoury, Salon de 1847); E. Castan; H. Valentin (eau-forte, Salon de 1861); Jules Jaquet (Salon de 1870); Ferdinand Gaillard (Salon de 1874). Le portrait dessiné et gravé par ce dernier artiste est à la fois un des plus ressemblants et un des mieux exécutés que nous connaissions. Le portrait de Pie IX a été lithographié en 1848 par Alph. Farcy, d'après un dessin exécuté au Quirinal par M. de Pignerolle. Un buste en marbre, par M. Dieudonné, a figuré au Salon de 1861, sous ce titre : *Pie IX accomp*[illegible]; M. Alexandre Colin a exposé, au Salon de 1848, un tableau faisant allusion aux promesses de liberté que donnaient les commencements du règne du pontife; Mme Girard a gravé, d'après Léon Benouville, *Pie IX au balcon du Quirinal* (Salon de 1850); M. Lenepveu a peint : *Pie IX à la chapelle Sixtine* (Exposition universelle de 1855), « tableau qui se fait voir avec plaisir, même après les deux chefs-d'œuvre d'Ingres, » a dit Th. Gautier. Le même sujet a été traité par M. de Coubertin. Au Salon de 1867 ont paru les tableaux suivants : *Pie IX à Saint-Pierre de Rome*, par Jules Lefebvre; *Pie IX, officiant le jour de la Saint-Pierre, sous le baldaquin de la grande basilique de Rome*, par Hippolyte Sebron; *Visite de Pie IX dans un couvent*, par Théophile Gide.

Pie IX, par J. Balmès (Madrid, 1847, in-8°). Dans cet ouvrage destiné à justifier et à glorifier, devant l'opinion catholique espagnole, le système de réformes libérales par lequel Pie IX avait inauguré son règne, l'auteur s'attache à montrer que le temps est venu, pour la politique du pape-roi, de se dégager de toute espèce de protectorat étranger, notamment du protectorat autrichien, de faire à l'esprit moderne les concessions légitimes et de mettre, par l'indépendance et la prudence de son attitude, les destinées de la papauté à l'abri des perturbations qui menacent l'Europe. Les réflexions qu'inspire à Balmès la situation des puissances européennes sont extrêmement remarquables; on est frappé de la justesse de son coup d'œil. Il se demande où est la force et ne la trouve que dans des États hostiles à l'Église; [illegible] pas mettre sa confiance dans la force, donc toute protection d'une puissance catholique est illusoire. « La clef de la politique du Nord n'est point dans les mains de l'Autriche; elle se trouve aux mains de la Russie. Or, cette puissance n'a certainement donné aucun gage au saint-siége. Tant que le [illegible] conservé en Europe, le protectorat de l'Autriche, protectorat humiliant, pourra du moins être réel. Au jour d'un conflit en Europe, ce protectorat n'aurait plus de valeur. La Russie, [illegible] d'une nouvelle Révolution française et de [illegible] pour s'emparer de la capitale de l'Autriche; la moindre étincelle révolutionnaire mettra le feu à l'Allemagne [illegible]

[illegible] voie fatale qui attend tous les pouvoirs du monde : après l'apogée, le déclin et finalement la mort. » La *force* russe et les *idées* [illegible] en Russie règne le schisme, en France l'incrédulité voltairienne, sous un déguisement [illegible] pliquer à développer ses forces propres, [illegible] l'esprit moderne renferme de bon, afin d'imprimer aux idées une sage direction et de [illegible] pressent, mais qu'il ne saurait définir d'a[illegible] saint-siége, temporelle et spirituelle, traverse [illegible] générale des idées et des mœurs. En un mot, le nouveau pontife est appelé à résoudre pour son époque le problème que ses prédécesseurs ont résolu chacun pour la leur. « Méconnaître, dit Balmès, le changement qui s'opère en tout, c'est fermer les yeux à la lumière. S'en tenir uniquement aux formes du passé, c'est se fier à un faible arbrisseau pour se retenir sur une pente rapide. Ayons du respect pour le passé, mais ne croyons pas que notre désir stérile puisse le rétablir. [illegible] reste, n'allons point jusqu'à maudire toute chose présente et future. Eh quoi! ce qui [illegible] *nouveau?* Ce qui va disparaître n'a-t-il pas, à une autre époque, occupé la place d'autres choses depuis longtemps disparues? » On ne [illegible] duirait une perturbation si profonde, que la restauration du pouvoir tombé deviendrait bientôt indispensable. Le domaine de Saint-Pierre n'occupe qu'un point sur la carte, mais ce point est d'une telle importance que [illegible] degré. Faites disparaître une des grandes puissances, le monde en sera moins troublé que de la ruine de l'autorité temporelle du pontife. » [illegible] donner le plus formel démenti à Balmès. Le [illegible] nullement troublé et sans qu'aucune nation civilisée songeât à exprimer un regret.

Pie IX (ORDRE [illegible]) [illegible] en deux classes : les chevaliers de la première [illegible] placée sur un soleil en or. Le médaillon du [illegible]

PIE (Louis-François [illegible]) [illegible] Falloux, ministre de [illegible] des cultes, le nom [illegible] sang et décimé par la [illegible] pectueux et [illegible] notre âme [illegible] notoirement attaché [illegible]

[illegible] d'exciter [illegible] Après la dé- [illegible] [illegible] des saintes fun- [illegible] roses. » L'évêque de Poitiers, dit M. Taxile Delord, ajoutait aux prières de l'Eglise des morceaux [illegible] des journaux re- ligieux faisaient leurs délices. M. Pie, quel- [illegible] après avoir prononcé l'oraison funèbre [illegible], rendit le même honneur à un simple zouave, nommé Jean Gicquel, qui, « avant de voler au secours du saint-siége, [illegible] demander sa bénédiction. » Je n'oublierai jamais, dit l'o- rateur sacré, l'impression de bonheur qui [illegible] il se releva. » [illegible] le coup de cette émotion lorsqu'on apprit que Gicquel, loin d'être couché à Tibur, « dans [illegible] en pe- [illegible] peu après, M. de la [illegible] brochure la [illegible] L'évêque de Poitiers publia, pour la réfuter, un mande- [illegible] le plus curieux est [illegible] et de l'Etat à Pi- late, « qui pouvait tout empêcher et qui laissa tout faire. » Il s'écriait : « Lave tes mains, ô Pilate! la postérité repousse ta juridiction; un homme figure, cloué au pilori du symbole catholique, marqué du stigmate déicide : c'est Ponce-Pilate, et cela est justice; Hérode, [illegible] leur part dans le crime; mais, enfin, rien n'eût abouti sans Pilate; Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pi- late [illegible] pas mettre le Christ à mort. » M. de Persigny, ministre de l'inté- rieur, voyant dans ce mandement le délit « d'offense à la personne de l'empereur, une contravention aux lois de l'empire, etc., » déféra son auteur comme d'abus au conseil d'Etat. M. Pie prit alors, à l'égard du pou- voir, une attitude fière et dédaigneuse, et les autorités ainsi que les corps constitués de Poitiers s'abstinrent de lui faire des visites à l'occasion du jour de l'an. Le cardinal Don- net ayant essayé d'amener un rapproche- ment, le chef de l'Etat crut adoucir l'évêque de Poitiers en lui fournissant l'occasion de solenniser, par un synode, l'anniversaire de la mort de saint Hilaire, patron de son Eglise; mais M. Pie ne se montra nullement sensible à cette concession. Toutefois, il finit bientôt par atténuer la roideur de son attitude. Au mois de janvier 1868, il tint à Poitiers un concile provincial; en mai de l'année sui- vante, au sujet des élections pour le Corps législatif, il s'abstint, contrairement à son habitude, de se prononcer entre les candidats rivaux, qui étaient M. Thiers et M. Bourbeau. Lors des vives controverses qui eurent lieu dans le clergé à l'occasion de la convocation du concile du Vatican pour proclamer l'in- faillibilité du pape, M. Pie se fit remarquer par la chaleur avec laquelle il préconisa les idées de Pie IX et attaqua celles de M. Du- panloup. [illegible] 1869, il assista à l'ouverture du concile et ne tarda pas à s'y faire remarquer. Dans un discours qu'il pro- nonça au mois de janvier 1870, il déclara que les conciles peuvent être utiles, mais qu'on pouvait s'en passer, que le pape suffirait bien tout seul; que saint Hilaire de Poitiers fut évêque, pendant plusieurs années, sans avoir même entendu parler du concile de Nicée; que Pierre porte l'Eglise, etc. Le 14 mai sui- vant, au nom de la commission *de fide*, il pré- senta à la congrégation générale un rapport sur l'ensemble du *schema* de la primauté et de l'infaillibilité du pape. A cette occasion, il prononça un discours qui produisit une vive sensation, car il apportait, en faveur de l'in- faillibilité, une preuve aussi nouvelle que foudroyante. « Le pape, dit-il, doit être in- faillible, parce que Pierre a été crucifié la tête en bas. De même que la tête de Pierre portait tout le poids du corps, de même le pape, tête de l'Eglise, porte le corps de l'E- glise tout entière. » Il était évident que la raison humaine, pulvérisée par une aussi puissante logique, n'avait plus qu'à s'incliner. [illegible] Napoléon III [illegible], M. Pie ne fit plus parler de lui; il se borna à prendre une part active, mais sans éclat, au mouvement des pèlerinages, fut du nombre [illegible] et continua à se montrer un zélé légitimiste. Dans son man- [illegible], en 1873, il se plaignit [illegible] de la liberté de l'Eglise, de l'alliance entre les pouvoirs [illegible] pour [illegible] dans [illegible] remplacer la civilisation [illegible] despotisme de la révolu- [illegible] vingt-quatrième anni- [illegible] prononça, devant les [illegible] séminaire, une homélie [illegible] 1789, la [illegible] bus [illegible] également signifier le [illegible] régime parlementaire, le [illegible] » Au [illegible] 1874 M. Ernest Merson, ré- [illegible] Poitiers lui avait dit dans son palais épiscopal : « Ce n'est pas pour un petit dessein que Dieu a fait naître l'enfant impérial et lui a donné le saint-père pour parrain. Ce gouverne- ment tombera parce qu'il a commis des fau- tes et que toutes les fautes s'expient; mais, après d'effroyables malheurs, la France cher- chera un refuge et elle le trouvera dans le filleul de Pie IX. » Passant pour un des co- ryphées du parti légitimiste, M. Pie fut vive- ment contrarié de la publication de ces paro- les et déclara, dans une lettre, qu'il ne les avait pas prononcées; mais M. Merson af- firma énergiquement la parfaite véracité de son assertion.

L'évêque de Poitiers a publié un grand nombre de mandements, d'instructions, de discours, d'oraisons funèbres, etc. Nous nous bornerons à citer : *Instruction synodale sur les erreurs de la philosophie moderne* (1855, in-8°); *Eloge funèbre de Mme la marquise de La Rochejaquelein* (1857, in-8°); *Eloge funèbre de M. Claude-Hippolyte Clausel de Montals* (1857, in-8°); *Discours prononcé à l'église ca- thédrale, le 11 octobre 1860, à l'occasion du service solennel pour les soldats de l'armée pontificale qui ont succombé pendant la guerre* (1860, in-8°); *Réponse à S. Exc. M. Billault* (1862, in-8°); *Lettres à S. Exc. le comte de Persigny* (1863, in-8°); *Allocution prononcée à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux* (1863, in-8°); *Instruction synodale sur les principales er- reurs du temps présent* (1864, in-12), etc. On a publié des recueils de ses *Discours et instructions pastorales* (1858-1860, 3 vol. in-8°; 1868 et suiv., 7 vol. in-8°), de ses *Principaux discours et mandements*, dans la collection de l'abbé Migne, etc.

PIÉ s. m. (pié). Orthographe du mot PIED employée quelquefois par les poëtes.

PIÉÇA adv. (pié-sa. — On a interprété ce mot par *pièce a*, il y a pièce [de temps], il y a longtemps. Quelque bizarre que puisse paraî- tre cette explication, elle est confirmée par d'anciens textes où le mot est écrit *piece a* :

> Je le sais *grant piece a*, ne l'osoie nomier.
>
> BERTE.

Dès longtemps, il y a longtemps :

> Ingrat je le sais; son nom serait *piéça*
> De là le ciel, si l'on m'en voulait croire.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot.

PIÈCE s. f. (piè-se. — Ce mot a des cor- rélatifs dans toutes les langues romanes : ita- lien *pezza*, pièce d'étoffe, *pezzo*, morceau; es- pagnol *pieza*, portugais *peça*, provençal *peza*, *pessa*. Il s'est produit dès le VIIIe siècle, dans la latinité du moyen âge, sous la forme *pe- tium*, *petia* et avec le sens de morceau de terre. Son origine a été fort controversée. Quelques-uns le rattachent au grec *peza*, pied, bord, lisière, qui se rapporte, comme *pous*, *podos*, pied, latin *pes*, *pedis*, gothique *fotus*, lithuanien *pedas*, sanscrit *pad*, *pada*, à la racine sanscrite *pad*, aller, marcher. Ils appuient cette étymologie grecque d'abord sur la forme et ensuite sur la circonstance accessoire que le mot *petium* paraît avoir pris naissance en Italie. D'autres regardent ce mot comme une contraction du bon latin *petacia*, *petacium*, morceau d'étoffe, d'où le provençal *petas*, *pedas*, conservé encore dans *rapetasser*. Cette troisième manière de voir a pour elle la conformité de signification, mais il est assez difficile d'admettre la contrac- tion de l'italien *pedazo*, qui correspond au bas latin *petacium*, en *pezzo*. Selon Scheler, le mot en question se rapporte au primitif inusité du latin *petiolus*, petit pied, italien *pezzolo*, savoir *petium*, qui, dans la langue vulgaire, aurait fort bien pu prendre le sens de semelle, de chose plate ou de chose d'une dimension analogue à celle d'une trace de pied, ou enfin celle d'empreinte. Or, *petium* est de la famille de *pes*, *pedis*, pied, à laquelle pourrait fort bien appartenir aussi, d'après Scheler, le bas latin *petacium*, italien *pedazo*, puisque l'on trouve en provençal le mot *peazo*, lequel présuppose une forme anté- rieure *pedazo*, avec le sens d'empreinte de pied. Diez, il est vrai, dérive le bas latin *pe- tacium* et ses correspondants romans du latin *pittacium*, du grec *pittakion*, morceau de pa- pier ou d'étoffe enduit de colle, peut-être de *pissa*, *pitta*, poix, résine; mais Scheler émet des doutes sur la vérité de cette dérivation. Une conjecture qui nous semble pour le moins aussi acceptable que toutes celles qui précè- dent, c'est celle de Chevallet, qui rattache le mot *pièce* au celtique : irlandais *piosa*, miette, morceau, fragment, pièce; gaelique *pios*, *piosa*; kymrique *peth*; armoricain *pez*, *pesel*, *pisel*, *pensel*. L'irlandais *piosa*, pour *pinsa*, est rattaché par [illegible] à la racine sanscrite *pish*, broyer, d'où *péshava*, mouture et moulin à bras, exactement [illegible] *pisa*, d'où aussi *pishta*, broyé, pétri, farine, *pécvara*, qui broie, qui pile, *péçala*, tendre, mou. En zend, on trouve *pish*, *pic*, en arménien *pshrel*, mou- dre. Le grec nous offre *ptisô*, pour *pisô*, d'où *pisna*, balle de grains, son. Comparez : kym- rique *peiswin*, scandinave *fis*, ancien alle- mand *fesa*, aiguille, paille. Le latin *piso*, mor- tier à piler, répond presque à *péshana*. Com- [illegible] *pistor*, boulanger, *pistrina*, moulin, *pistillum*, pilon, etc. Le lithuanien *paisyti* signifie émonder l'orge en la faisant fouler [illegible] et *pesta* [illegible] le mortier et le pilon, en russe *pesta*. La racine *pish* est restée également dans le persan *pichidan*, diviser, le grec *pikô*, peigner, latin *pecto*, li- thuanien *peszti*, arracher, tirer les cheveux, polonais *pekac*, se rompre, crever. L'ancien slave *pishta*, nourriture, russe *pishca*, illyrien *piehja*, etc., représentant exactement le san- scrit *pishtâ* et signifiait sans doute propre- ment farine ou pain). Chaque partie, chaque portion, chaque morceau d'un tout : *Une* PIÈCE *de bœuf. Les* PIÈCES *d'un habit, d'un vase. Les* PIÈCES *d'une charpente. Assembler les* PIÈCES *d'une machine. A son retour, le vaisseau des Argonautes ne conservait plus aucune de ses* PIÈCES *primitives.* (F. Pillon.) ‖ Objet con- courant avec d'autres à former un tout : *La félicité des hommes du monde est composée de tant de* PIÈCES, *qu'il y en a toujours quelqu'une qui manque.* (Boss.) *Les lois et les constitutions montrent les* PIÈCES *de la machine sociale.* (H. Taine.)

— Petit morceau qu'on met à un objet pour le raccommoder, lorsqu'il est troué : *Mettre une* PIÈCE *à un habit, à une robe. Mettre une* PIÈCE *à un chaudron.*

— Objet complet, destiné à être débité en morceaux : *Une* PIÈCE *de toile. Une* PIÈCE *de drap. Lever un échantillon sur la* PIÈCE. *On rira toujours de la scène où le marchand dra- pier confond sans cesse son drap et ses mou- tons, et de celle où Patelin vient à bout d'attra- per une* PIÈCE *de drap, sans la payer, à un vieux marchand avare et retors.* (Laharpe.)

— Animal entier destiné à la consomma- tion : PIÈCE *de gibier.* PIÈCE *de volaille.* PIÈCE *de bétail. Tirer au juger, c'est tirer à l'en- droit où l'on suppose la* PIÈCE. (E. Blaze.)

— Ouvrage complet servant à l'ameuble- ment ou à la parure : PIÈCE *d'orfévrerie.* PIÈCE *d'argenterie.* PIÈCE *de tenture. La plus belle* PIÈCE *d'un mobilier.*

— Chacune des parties distinctes d'un lo- gement, d'un appartement : *Il y a trois* PIÈCES *sur la rue et deux* PIÈCES *sur le jardin. Ne vous enfermez pas dans de petites* PIÈCES, *sur- tout pour la nuit.* (A. Rion.) *Il faut éviter de coucher dans une* PIÈCE *où serait étendu du linge.* (L. Cruveilhier.)

— Terrain cultivé limité par d'autres pro- priétés ou par d'autres terrains livrés à des cultures différentes : *Une* PIÈCE *de terre. Une* PIÈCE *de blé.*

— Objet distinct et unique : *Ces chevaux coûtent cinq cents francs* PIÈCE, *cinq cents francs la* PIÈCE.

— Fam. Personne : *Une bonne* PIÈCE. *Tai- sez-vous, bonne* PIÈCE; *vous faites la sournoise, mais je vous connais.* (Mol.) *Un bon plaisant est une* PIÈCE *rare.* (La Bruy.)

> Voyez la bonne *pièce*, avec ses révérences!
>
> CORNEILLE.

— Ecrit faisant foi ou faisant partie d'un dossier : PIÈCES *inventoriées. Communiquer ses* PIÈCES *à l'avocat de la partie adverse. Produire toutes les* PIÈCES *d'une affaire. Réu- nir en un volume les* PIÈCES *justificatives d'un ouvrage.*

— Monnaie ou médaille : PIÈCE *de monnaie.* PIÈCE *d'or.* PIÈCE *d'argent.* PIÈCE *fausse.* PIÈCE *rare. Une* PIÈCE *de vingt sous. Une* PIÈCE *de deux francs. Vous ne m'avez pas rendu la monnaie de ma* PIÈCE. *Pourrait-on jamais s'i- maginer la disproportion que le plus ou moins de* PIÈCES *de monnaie met entre les hommes?* (La Bruy.) *Tous les paysans qui passaient à Ferney y trouvaient un dîner prêt et une* PIÈCE *de vingt-quatre sous pour continuer leur route.* (Mme Suard.) ‖ Petite somme d'argent donnée comme gratification : *Il m'a demandé la* PIÈCE *pour sa peine.*

— Tonneau plein de liquide : PIÈCE *de vin, d'eau-de-vie.* PIÈCE *d'huile. Mettre une* PIÈCE *de vin en perce. Descendre une* PIÈCE *d'eau-de- vie à la cave. Phagor dévora, devant Auré- lien, un sanglier, un cochon, un mouton et cent pains; il but une* PIÈCE *de vin.* (Berchoux.)

— *Haute pièce*, Pièce métallique qu'on vis- sait au plastron et à l'armet, dans les joutes.

— *Pièce de bois*, Morceau de bois d'une grosseur et d'une longueur déterminée, ser- vant à estimer la quantité de bois employé dans les travaux de construction : *Le* BOIS *de charpente se mesure à la* PIÈCE. (Acad.)

— *Pièce d'eau*, Grande quantité d'eau rete- nue dans un espace creusé en terre, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin : *Le château était environné d'un jardin, que les parterres, les* PIÈCES D'EAU, *les bosquets et mille agréments concouraient à embellir.* (Gal- land.)

— *Pièce d'écriture*, Morceau d'écriture or- dinairement d'une seule page, dans lequel on s'est attaché à former les lettres avec pureté et élégance : *Voilà une belle* PIÈCE D'ÉCRI- TURE. *J'ai plusieurs* PIÈCES D'ÉCRITURE *de ce maître.* (Acad.)

— *Pièce de mariage*, Médaille d'or ou d'ar- gent que le mari donne à sa femme, pendant la célébration du mariage.

— *Pièce de chair*, Personne lourde, pe- sante, matérielle.

— *Pièce de cabinet*, Objet rare et curieux, propre à orner une collection.

— *Pièce d'estomac*, Morceau de flanelle ou d'étoffe ouatée dont on se couvre l'estomac, la poitrine.

— *Pièces de rapport*, Petits morceaux de bois, de métal, de pierre dure qu'on emploie avec d'autres pour former un ouvrage : *Une table en* PIÈCES DE RAPPORT. *Sculpture faite de* PIÈCES DE RAPPORT. ‖ *Ouvrage de pièces de rapport, de pièces rapportées*, Ouvrage com- posé sans plan, et de morceaux rapprochés sans être liés : *C'est faute de plan qu'il y a tant d'*OUVRAGES *faits de* PIÈCES DE RAPPORT, *et si peu qui soient d'un seul jet.* (Buff.)

— *Tout d'une pièce*, D'un seul morceau : *Le grand obélisque de Rome est* TOUT D'UNE PIÈCE. (Acad.) ‖ Sans souplesse et sans grâce : *Mar- cher* TOUT D'UNE PIÈCE. *Cette femme est bien faite, mais elle est* TOUT D'UNE PIÈCE. ‖ Sans souplesse d'esprit, avec roideur dans les opi- nions ou les manières : *C'est une personne* TOUT D'UNE PIÈCE. *Ceux qui ne sortent pas d'eux-mêmes sont* TOUT D'UNE PIÈCE. (Vauven.) *Il n'est plus guère permis d'être philosophe* TOUT D'UNE PIÈCE. (Renan.) ‖ Sans interrup- tion : *Dormir la nuit* TOUT D'UNE PIÈCE. *Je me déshabillai, ce qui fut bientôt fait, et je me couchai dans l'espérance de faire la nuit* TOUT D'UNE PIÈCE. (Le Sage.)

— *De toutes pièces*, Complétement et sans l'aide d'aucun intermédiaire, sans rien em- prunter qui soit tout prêt d'avance : *Créer un drame* DE TOUTES PIÈCES. *La chimie s'occupe en ce moment de nous fabriquer* DE TOUTES PIÈCES *des engrais sans le secours des animaux.* (F. Pillon.) *Il n'appartient qu'à l'hallucination de créer des êtres* DE TOUTES PIÈCES *et sans cause extérieure.* (Renan.)

— *Etre armé de toutes pièces*, Porter une armure complète et toutes les armes offensi- ves en usage : *Le chevalier* ÉTAIT ARMÉ DE TOUTES PIÈCES. *Roland, plein de grâce et d'in- trépidité, marchait,* ARMÉ DE TOUTES PIÈCES, *à la tête de l'infanterie.* (Marchangy.) ‖ Fam. Etre prêt sur tous les points, être en état de faire face à tout ou de repousser toutes les attaques : *Avant de m'engager dans cette en- treprise, je veux* ÊTRE ARMÉ DE TOUTES PIÈCES. *Il n'est pas d'homme qui* SOIT ARMÉ DE TOUTES PIÈCES *contre les revers de la fortune.* (Lévis.)

— *Accommoder, habiller quelqu'un de toutes pièces*, Lui faire un mauvais parti, le maltrai- ter, en dire beaucoup de mal : *On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende* ACCOM- MODER DE TOUTES PIÈCES. (Mol.)

— *De pièces et de morceaux*, Avec des piè- ces nombreuses et dont chacune ne forme pas une des parties ordinaires de l'objet : *Un habit fait* DE PIÈCES ET DE MORCEAUX. *Un meu- ble fait* DE PIÈCES ET DE MORCEAUX. ‖ Avec des parties empruntées çà et là et mal re- liées entre elles : *Un livre composé* DE PIÈCES ET DE MORCEAUX.

— *A la pièce, Aux pièces, A ses pièces*, A proportion de l'ouvrage que l'on fait, non du temps qu'on y emploie : *Les femmes qui cou- sent pour les tailleurs sont payées* À LA PIÈCE. (J. Simon.) *Les bons ouvriers aiment le travail* AUX PIÈCES, *les paresseux le détestent.* (Mich. Chev.)

— *Mettre en pièces*, Briser ou déchirer : METTRE *un vase* EN PIÈCES.

> Il vous prend un levier, *met en pièces* l'idole.
>
> LA FONTAINE.

‖ Défigurer, dénaturer :

> Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
> Dans mes vers recousus *mettre en pièces* Malherbe.
>
> BOILEAU.

> Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours;
> Elle y *met* Vaugelas *en pièces* tous les jours.
>
> MOLIÈRE.

— *Tailler en pièces*, Défaire entièrement, anéantir : TAILLER EN PIÈCES *l'armée ennemie.*

— *Emporter la pièce*, Railler d'une manière cruelle : *Un bossu que l'on raillait sur sa bosse répondit aux railleurs : « Vous me feriez bien du plaisir, si vos sarcasmes pouvaient* EMPOR- TER LA PIÈCE. »

— *N'avoir pas de monnaie faute de grosses pièces*, Se dit de celui qui prétend n'avoir pas de monnaie pour payer une menue dépense, et qu'on soupçonne de n'avoir pas du tout d'argent.

— *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, Se venger de lui, user de repré- sailles à son égard.

— *Il fait comme les chaudronniers, il met la pièce à côté du trou*, Se dit d'un homme qui, voulant remédier à quelque chose, ne fait pas du tout ce qu'il faudrait faire.

— Hist. *Pièces d'honneur*, Couronne, scep- tre, épée, etc., qui étaient portés par les grands dignitaires aux obsèques du souve- rain et dans d'autres grandes cérémonies : *Le doyen des maréchaux de France portait une des* PIÈCES D'HONNEUR.

— Blas. *Pièces honorables*, Certaines piè- ces de l'écu qui sont regardées comme les principales.

— Jurispr. *Pièce de conviction*, Objet ma- tériel pouvant servir à démontrer la culpa- bilité de l'accusé.

— Fauconn. *Oiseau tout d'une pièce*, Celui qui est d'une seule couleur.

— Littér. Courte composition en vers ou en prose : PIÈCE *d'éloquence.* PIÈCE *de vers. Un recueil de* PIÈCES *choisies, de* PIÈCES *fugi- tives.*

> Je hais les *pièces* d'éloquence
> Hors de leur place et qui n'ont pas de fin.
>
> LA FONTAINE.

‖ Œuvre dramatique quelconque : *Une* PIÈCE *de théâtre. Une* PIÈCE *nouvelle. Baron et la Champmeslé ont fait passer plus de mauvaises*

PIÈCES *que tous les faux-monnayeurs du royaume.* (Brueys.) *L'on est plus occupé aux* PIÈCES *de Corneille; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine.* (La Bruy.) *Scribe, quand il faisait une coupure dans ses* PIÈCES *de théâtre, disait : « Tout ce qu'on coupe, il n'y a pas de danger qu'on le siffle.* (Ste-Beuve.)

Souvent, dans son orgueil, un subtil ignorant
Par d'injustes dégoûts combat toute une pièce.
BOILEAU.

‖ **Par ext.** Tour malicieux, mauvais tour : *Quelle* PIÈCE *il nous a jouée! Il faudra lui faire* PIÈCE. ‖ Fig. Action à laquelle prennent part des personnes qui en sont comme les acteurs : *En fait de gouvernement, il faut des compères; sans cela la* PIÈCE *ne s'achèverait pas.* (Bonaparte.) ‖ *Pièce de circonstance*, Ouvrage dramatique sur un sujet d'actualité. ‖ *Petite pièce*, Pièce ordinairement en un acte, qui précède ou qui suit la pièce plus longue appelée alors, par opposition, la *grande pièce*. ‖ *Pièce à tiroir*, Pièce dont les scènes n'ont entre elles qu'une liaison insuffisante, pièce qui manque d'intrigue et de nœud : *La Famille improvisée, de Henri Monnier, est une des* PIÈCES À TIROIR *les plus réjouissantes qu'on ait faites.*

— **Mus.** Composition musicale d'une certaine étendue et contenant plusieurs morceaux.

— Comm. *Pièce d'Inde*, Nom donné, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, aux nègres de quinze à trente ans, forts et bien constitués.

— **Jeux.** Nom donné à des morceaux de bois, d'os, d'ivoire ou de toute autre matière, dont on se sert pour jouer aux échecs : *Il y a seize* PIÈCES *pour chaque joueur, huit grandes et huit petites; les grandes sont le roi, la reine, les deux tours, les deux cavaliers et les deux fous.* ‖ *Pièces du roi*, Tour, cavalier et fou qui se trouvent du côté du roi. ‖ *Pièces de la reine*, Tour, cavalier et fou qui se trouvent du côté de la reine.

— **Mar.** *Pièces de tour*, Bordages sensiblement courbes.

— Artill. Bouche à feu : PIÈCE *d'artillerie.* PIÈCE *de canon. Batterie de six* PIÈCES. *Canonniers, à vos* PIÈCES ! — Ensemble des hommes employés à la manœuvre d'une pièce. ‖ *Pièces de batterie* ou *Pièces de siège*, Gros canons dont on se sert pour battre le corps de la place. ‖ *Pièces de campagne*, Artillerie qu'une armée fait manœuvrer avec elle.

— **Fortif.** Ouvrage qui n'a pas la forme carrée. ‖ Ouvrage qui a une certaine capacité, sans cependant être assez spacieux pour mériter le nom de fort. ‖ *Pièces détachées*, Ouvrages avancés, ouvrages détachés : *La demi-lune, la tenaille, les ouvrages à corne et à couronne, sont des* PIÈCES DÉTACHÉES. ‖ *Pièces noyées*, Ouvrages avancés qui sont destinés à défendre une inondation, afin que l'ennemi ne puisse détruire de loin, avec son canon, les digues qui retiennent les eaux.

— **Art culin.** *Pièce de résistance*, Gros plat de viande considérable où il y a beaucoup à manger. ‖ *Pièce de four*, Pièce de pâtisserie. ‖ *Pièces montées*, Nom générique des pâtisseries plus ou moins compliquées, qui se composent de parties assemblées : *Les temples, les croque-en-bouche, les tours sont des* PIÈCES MONTÉES. ‖ *Pièce ronde*, Morceau de tranche grasse.

— **Techn.** Nom donné aux petits morceaux que les graveurs sur bois ajustent pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. ‖ *Pièce de pouce*, Petite plaque de cuivre, de fer, d'or ou d'argent qui est encastrée sur la crosse de certains fusils et pistolets, et sur laquelle on grave le nom, le chiffre, les armoiries du propriétaire de l'arme : *La* PIÈCE DE POUCE, *quand on veut tirer, est recouverte par le pouce du tireur.* ‖ *Pièce de détente*, Morceau de fer long et étroit, qui se place sous la crosse des fusils et des pistolets, et présente dans son milieu une ouverture pour le passage de la détente. On l'appelle aussi ÉCUSSON. ‖ *Pièce gravée*, Sorte de sommier où le luthier met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. ‖ *Pièces d'addition*, Pièces que, dans la même industrie, on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue. ‖ *Pièce à queue*, Montant placé dans le haut d'une croisée à coulisse. ‖ *Pièce carrée*, Sorte de calibre servant à vérifier les assemblages à angle droit. ‖ *Pièce d'angle*, Quart de carreau de marbre placé entre deux bandes disposées en équerre.

— **Loc. adv.** *Pièce à pièce*, Un objet après l'autre : *Vendre son mobilier* PIÈCE À PIÈCE.

— **Encycl.** Blas. *Pièces honorables.* Ces *pièces* se divisent en deux sections : celle des *pièces ordinaires* ou du *premier ordre*, qui sont les plus anciennes, et celle des *pièces secondaires* ou du *second ordre*, dont l'usage remonte à une époque moins reculée. On compte généralement neuf *pièces* du premier ordre, savoir : le *chef*, la *fasce*, le *pal*, la *croix*, la *bande*, la *barre*, le *sautoir*, le *chevron* et le *pairle*; et onze *pièces* du second ordre, savoir : la *bordure*, le *franc-quartier*, le *franc-canton*, l'*écusson en cœur*, la *champagne*, la *pointe*, la *pile* ou *pointe*, le *giron*, l'*orle*, le *trescheur* et le *gousset*. Quelques héraldistes placent aussi dans cette section les *billettes*, les *carreaux*, les *losanges*, les *fusées*, les *macles*, les *rustres*, les *besants* et les *tourteaux*, ce qui porterait à vingt-huit le nombre des *pièces* honorables de tous ordres.

Ces *pièces* ont été nommées *honorables* à cause de leur ancienneté; elles ont été les premières employées dans le blason; de plus leur volume est considérable; elles occupent quelquefois un tiers et plus de l'écu et enfin elles passent pour rappeler, soit les *pièces* principales de l'armure des chevaliers, soit leurs expéditions les plus importantes; à la vérité, ces rapports sont un peu arbitraires et ceux qui admettent plus de neuf ou dix *pièces* honorables doivent trouver dans toutes ces mêmes rapprochements que les autres aperçoivent seulement dans un moindre nombre. Quoi qu'il en soit, voici les principaux et les plus naturels de ces rapports.

Le *chef* occupe la plus haute partie de l'écu; il représente le casque de l'homme de guerre. La *fasce*, placée au milieu horizontalement, représente l'écharpe de l'ancien chevalier. Le *pal*, au milieu de l'écu verticalement, est une marque de juridiction. La *croix* s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu et laisse quatre cantons vides égaux entre eux; elle désigne la part prise aux croisades. La *bande*, posée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu à l'angle sénestre du bas, représente l'écharpe du chevalier sur l'épaule. Le *chevron*, formé de deux *pièces* qui se joignent en pointe vers le haut de l'écu et s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle sénestre du bas, représente, selon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois; selon d'autres, l'éperon du chevalier. Le *sautoir* a la forme d'une croix de Saint-André; c'était anciennement un cordon couvert d'une étoffe précieuse, qui était attaché à la selle d'un cheval, et servait d'étrier.

— **Jurispr.** *Pièces de conviction.* On désigne ainsi les objets matériels qui témoignent en quelque sorte qu'un crime ou un délit a été commis. Tels sont les armes ou les engins quelconques qui ont servi à la perpétration du méfait; telles encore les choses qui en ont été le produit, comme, par exemple, l'objet volé ou le gibier tué en délit, s'il s'agit d'une contravention de chasse; tels sont enfin les objets qui portent la trace visible des violences, comme des vêtements lacérés ou tachés de sang lorsqu'il s'agit de meurtre ou de blessures. C'est à juste titre que l'on a donné à ces objets matériels le nom de *pièces de conviction*. Ce sont là, en effet, des témoins muets; ils peuvent, par certaines circonstances de relation, accuser individuellement telle ou telle personne; mais, dans tous les cas, et la question de l'individualité du coupable demeurant provisoirement réservée, les *pièces* dont il s'agit produisent toujours la conviction qu'un délit ou un crime a été matériellement perpétré. A ce point de vue, on comprend qu'il importe à un haut degré que la justice préventive s'en saisisse et puisse les placer sous les yeux des juges qui doivent statuer sur la cause.

Le code d'instruction criminelle contient plusieurs dispositions relatives aux *pièces* de conviction. L'article 35 de ce code, notamment déclare qu'au moment de la première perquisition faite sur le lieu du délit, le magistrat instructeur, procureur de la République ou juge d'instruction, devra saisir les différents objets dont il vient d'être parlé, armes ou engins ayant servi à commettre l'acte punissable, choses qui paraissent en avoir été le produit, etc.; cet article ajoute que le magistrat représentera ces mêmes objets à l'inculpé, l'interpellera sur le point de savoir s'il les reconnaît, sur l'usage qu'il en a fait, sur leur provenance, etc., et qu'il dressera un procès-verbal présentant l'état descriptif des *pièces* et reproduisant tant les interpellations adressées à l'inculpé à leur sujet, que les réponses de ce dernier ou la mention de son refus de répondre. L'article 38 du même code dispose que, cette première opération terminée, les *pièces* de conviction doivent être closes et cachetées ou, si cela ne peut être fait, qu'elles seront déposées dans un vase ou dans un sac, dans un récipient quelconque, en un mot, sur lequel le magistrat qui opère [illegible] scellée de son sceau. Cette mesure de précaution a pour but d'assurer la conservation et l'intégrité des *pièces* de conviction et, tant dans l'intérêt de l'accusation que dans celui de la défense, d'empêcher toute altération de ces *pièces* ou toutes substitutions qui pourraient être frauduleusement faites.

Une fois l'instruction préventive terminée par un arrêt de renvoi du prévenu devant la cour d'assises, et dans les vingt-quatre heures de la signification de cet arrêt à l'accusé, l'article 291 du code d'instruction criminelle dispose que tant les actes de la procédure que les *pièces* de conviction devront être envoyés au greffe de la cour d'assises qui doit statuer sur l'accusation. Enfin, l'article [illegible] du même code, relatif aux débats devant la cour d'assises, porte une disposition ainsi conçue : « Dans le cours ou à la suite des dépositions, le président fera représenter à l'accusé toutes les *pièces* relatives au délit et pouvant servir à conviction, il l'interpellera de répondre personnellement s'il les reconnaît; le président les fera aussi représenter aux témoins, s'il y a lieu. » Il convient d'ajouter que, dans l'usage, les *pièces* de conviction demeurent, pendant toute la durée des débats, exposées sur le bureau ou sur une table disposée à cette fin dans le prétoire. Cette disposition n'est pas absolument de rigueur, mais elle est habituellement suivie lorsque les circonstances et la nature des objets le permettent, et elle doit être plus strictement observée lorsque, soit l'accusation, soit la défense, dans un intérêt qu'elles apprécient seules, réclame cette exhibition permanente.

Il importe, au reste, de remarquer que les différentes prescriptions de la loi relatives aux *pièces* de conviction ne portent point textuellement la sanction de la nullité pour le cas où les formalités qu'elles indiquent auraient été négligées ou omises. Ainsi, il a été maintes fois décidé qu'une procédure devant la cour d'assises, ainsi que l'arrêt qui a suivi, ne sont point nuls pour la seule raison que le procès-verbal ne mentionne pas que les *pièces* de conviction ont été représentées à l'accusé et qu'il a été interpellé sur le point de savoir s'il les reconnaissait. Il a été décidé encore, et à plus forte raison, que le procès-verbal ne laisse pas d'être régulier lorsqu'il mentionne la représentation des *pièces* à l'accusé, bien qu'il n'énonce pas la réponse de ce dernier ou son refus de répondre à l'interpellation du président concernant la reconnaissance des *pièces* de conviction. A plus forte raison encore, il a été jugé qu'il est inutile de presser de questions l'accusé à ce sujet; il suffit qu'on lui représente les *pièces* et si, par exemple, il détourne la vue sans répondre, il n'y a pas lieu d'insister. Les nombreux arrêts qui ont statué dans le sens qui vient d'être indiqué sont reproduits au *Répertoire* de Dalloz, v° INSTRUCTION CRIMINELLE, n° 2269.

Cette jurisprudence peut sembler trop facile et l'on pourrait penser qu'elle fait trop bon marché des précautions et des formes protectrices que la loi prescrit. Néanmoins, si large et si indulgente qu'elle puisse paraître, cette jurisprudence est en parfait accord avec les principes du droit criminel moderne. Ce droit, en effet, ne fait dépendre la solution des procès criminels d'aucun genre déterminé de preuves. Le jury ne doit compte à personne des éléments qui ont formé sa conviction; il peut la puiser dans des faits matériels ou dans des preuves purement orales et purement morales; il suffit que cette conviction existe. Il en était tout autrement dans notre ancienne jurisprudence; la valeur de chaque nature et de chaque catégorie de preuves y était cotée et en quelque sorte chiffrée; ce système aboutissait parfois à des résultats qui semblent puérils; néanmoins, il y avait du bon et des garanties contre l'arbitraire dans ce vieux régime de procédure. Les *pièces* de conviction, par exemple, ce que l'on appelait le *corps du délit*, étaient considérées comme un élément indispensable d'instruction. Le corps de délit, en effet, constate ce premier point essentiel qu'un délit a été commis. En dehors de cette donnée capitale, les anciens légistes estimaient qu'il ne pouvait y avoir de condamnation, quelle que fût la gravité, quelle que pût être la concordance des présomptions morales. Nous sommes plus larges aujourd'hui; l'absence de corps matériel de délit et de toutes *pièces* palpables de conviction ou, ce qui revient au même, l'impossibilité où s'est trouvée la justice de saisir aucune donnée matérielle n'est plus un obstacle à ce poursuite [illegible] condamnation. On comprend, en effet, que la conviction du juge peut très-logiquement et très-irrésistiblement se former sur un ensemble de preuves immatérielles.

— *Destruction et enlèvement de pièces.* D'après les articles 521 à 524 du code d'instruction criminelle, lorsque, par suite d'un incendie, d'une inondation ou d'un événement extraordinaire, des minutes d'arrêts rendus en matière criminelle ou correctionnelle, et non encore exécutés, ou des procédures encore indécises auront été détruites, enlevées ou perdues et [illegible] les rétablir, on procédera de la manière suivante : s'il existe une expédition ou copie authentique de l'arrêt, [illegible] dans le dépôt destiné à la conservation des arrêts. [illegible] expédition ou copie est tenu, sous peine d'y [illegible] greffe de la cour qui l'a rendu, sur l'ordre qui en sera donné par le président de cette cour; cet ordre lui servira de décharge envers ceux [illegible] pourra, en remettant la copie, s'en faire délivrer une expédition [illegible] n'existera [illegible] nute ou en copie authentique, on procédera, d'après cette [illegible] plus être représentée ou si l'affaire a été jugée sans [illegible] par écrit, [illegible] à partir du [illegible] manquer.

D'après l'art. 439 [illegible] de procédure, registres, minutes, actes de l'autorité publique, effets de commerce ou autres, contenant ou opérant obligation, disposition ou décharge, est punie de la réclusion s'il s'agit d'actes de l'autorité publique, d'effets de commerce ou de banque, et, pour toute autre *pièce*, d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 100 à 300 francs.

— *De la décharge des pièces.* La personne qui, pour un procès ou une signification, a confié des *pièces* lui appartenant à un magistrat ou à un officier ministériel peut demander que ces *pièces* lui soient rendues. Toutefois, la loi (art. 2276 du code civil) a fixé un délai pour cette réclamation. Les juges et les avoués sont déchargés de plein droit cinq ans après le jugement du procès, si, dans ce délai, les *pièces* n'ont pas été réclamées, et les huissiers au bout de deux ans à partir de l'exécution de la commission ou de la signification des actes dont ils étaient chargés.

— *Communication de pièces.* V. COMMUNICATION.

— **Mus.** On n'emploie plus que rarement ce mot dans le langage musical. La *pièce* était naguère une composition de musique vocale ou instrumentale d'une certaine étendue, comprenant plusieurs morceaux et formant un ensemble, un tout, fait pour être exécuté sans interruption. Au XVIIIe siècle, les compositeurs écrivaient beaucoup de *pièces* : Bal[illegible] estimé lorsqu'il jouait bien la *pièce*, de même qu'aujourd'hui lorsqu'il joue bien le *solo*. [illegible] *il accompagne les psaumes et les cantiques; mais la* PIÈCE *d'orgue est souvent froide. Ce* [illegible] *il n'est pas assez fort pour jouer la* PIÈCE.

— Théâtre. *Pièces de circonstance.* V. CIRCONSTANCE.

PIÉCETTE s. f. [illegible] *bleu est garni de boutons faits de* PIÉCETTES *d'argent.* (Th. Gaut.)

— Métrol. Monnaie d'Espagne et du Mexique, valant un peu plus de 1 franc.

PIED s. m. (pié — lat. *pes, pedis*, le même que le sanscrit *pad*, *pada*, *pâda*, de la racine *pad*, aller. Comparez : sanscrit *pâdû*, *pâduka*, soulier; grec *pous*, *podos*, pied, *pedê*, lien pour les pieds, entrave, *pedilon*, semelle; latin [illegible] semelle; scandinave *fat*, *fetil*, *fiotur*, semelle, [illegible] socque; russe *podoshva*, polonais *podeszwa*, semelle, etc., etc.). Partie du corps de [illegible]

Le PIED *d'un cheval, d'un cerf. Les insectes* [illegible]

[illegible]

d'une branche.

[illegible] poètes :

[illegible]

— [illegible]

— Tailler [illegible]

[illegible]

— [illegible] *pied.* Avec satisfaire [illegible]

— [illegible] En tenant les pieds ser-[illegible] A PIEDS JOINTS [illegible] SAUTER A PIEDS JOINTS [illegible]

— [illegible] *pied et* [illegible], Se dit d'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers.

— *Pied à pied.* Pas à pas, graduellement : [illegible] *Henri IV* [illegible] PIED A PIED *son héritage et de le mériter.* (Ste-Beuve.)

— *Au pied de la lettre,* Selon le sens littéral, selon le propre sens des mots : *Vous prenez* [illegible] AU PIED DE LA LETTRE. [illegible] *qu'on pourrait finir de la sorte : « meurt* [illegible] proprement parler, à parler véritablement, [illegible] *soutire les peines.* (J. de Maistre.)

— *Prendre quelqu'un au pied levé,* Le prendre au moment où il se dispose à partir, à [illegible] PRENDRE AU PIED LEVÉ. [illegible]

— *Mettre* [illegible] *pied* [illegible]

— *Mettre au pied de la croix,* [illegible] accepter, subir avec une pieuse résignation : [illegible]

— [illegible] *quelqu'un.*

[illegible]

[illegible] *en prolongeant un peu sa* [illegible] *coup de* [illegible] *sa pied* [illegible] *Attendre* DE PIED FERME. *Combattre* DE PIED FERME. ‖ Avec constance : *Le malheur est comme les lâches : il* [illegible] *quand on l'attend* DE PIED FERME. (De Jus-[illegible])

— *De pied en cap,* Depuis les pieds jusqu'à la tête : *On fit venir le plus habile tailleur de* [illegible] DE PIED EN CAP. (Volt.)

— *N'avoir* [illegible] *du pied,* Être habile, [illegible]

[illegible]

N'est pas un homme [illegible]

[illegible]

On a dit d'abord *Ne pas se* [illegible] pour dire N'être pas un manant ; l'autre locution a été introduite par ironie et est restée ironique.

— *Tirer a quelqu'un une épine du pied,* Le délivrer d'un grand embarras, le tirer d'une situation pénible.

— *Sur pied,* Debout, levé ; guéri, après une [illegible] : *Il ne sera pas* SUR PIED *avant deux mois.*

[illegible] sur pied sa tête et la fait détaler.

La Fontaine.

‖ Hors d'embarras : *Grâce à ce petit héritage, nous sommes* SUR PIED. ‖ Avant la récolte : *Vendre, acheter des raisins* SUR PIED. *L'usage s'établira peut-être pour les cultivateurs de vendre leurs récoltes* SUR PIED. (Matth. de Dombasle.)

— *Sur le bon pied. Sur un bon pied.* Dans un bon état, dans une situation avantageuse : *Voilà nos affaires* SUR LE BON PIED. *Il faut mettre votre maison* SUR UN BON PIED.

— *Mettre sur pied,* Lever, organiser pour entrer en campagne :

L'Autriche en tapinois met sur pied deux armées.

L. [illegible]

— *Mettre quelqu'un sur un bon pied,* Lui procurer de grands avantages. ‖ Le contraindre [illegible] METTRE LES GENS SUR UN BON PIED. (Dancourt.)

— *Marcher sur le pied à quelqu'un,* Lui faire une injure. *Il n'est pas homme à se laisser* MARCHER SUR LE PIED.

— *Sur le pied de,* A raison, au prix de : [illegible] SUR LE PIED DE *dix francs le mètre. A Londres, dans la Cité, il* [illegible] SUR LE PIED DE *dix mille francs la toise carrée.* (Mich. Chev.) ‖ Comme, à l'égal de : *On le traite* SUR LE PIED D'*un homme de mérite.* ‖ Dans l'habitude, l'usage de [illegible] *Il s'est mis* SUR LE PIED [illegible]

— *Sur le pied de paix, Sur le pied de guerre,* Conformément à ce qui se fait en temps de paix, en temps de guerre : *Mettre une armée* SUR LE PIED DE GUERRE. *Le* PIED DE PAIX *et le* PIED DE GUERRE *de chaque État se* [illegible] *sur le* PIED DE PAIX *et le* PIED DE GUERRE *de ses voisins et de ses rivaux.* (E. de Gir.)

— *Sur le pied où sont les choses. Sur ce pied-là,* Les choses étant ainsi, puisque les [illegible] SUR CE PIED-LA. [illegible] *muletier, son cabaret ne doit pas être mal achalandé.* (Le Sage.)

— *Mettre sous les pieds, Fouler aux pieds,* Traiter [illegible] A FOULÉ AUX PIEDS *le pacte fondamental.* (Dupin.)

— *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un,* Le supplanter dans quelque affaire.

— *En pied,* Se dit d'un portrait qui représente toute la personne jusqu'aux pieds : *Portrait* EN PIED. *Se faire peindre* EN PIED. ‖ Dans [illegible] *est maintenant* EN PIED. *Cet officier en demi-*[illegible]

— *Pieds de mouche,* [illegible] *Je ne pourrai jamais déchiffrer ces* PIEDS DE MOUCHE [illegible] PATTES DE MOUCHE.

— *Pied du lit,* Partie du lit où l'on a les pieds [illegible] *au* PIED DU LIT.

— *Pied plat,* Difformité qui consiste en ce [illegible] *qui a le* PIED PLAT *est généralement mauvais marcheur.* ‖ Fam. Homme qui ne mérite au-[illegible]

[illegible]

Molière.

[illegible]

A. de Musset.

Nous sommes des *pieds plats,* oui, des manants [d'accord ;

Mais le monde est à nous, car nous avons de l'or.

Ponsard.

— *Pied marin,* Habitude de marcher solidement à bord d'un navire malgré le mouvement des eaux : Avoir le PIED MARIN.

— *Avoir un pied quelque part,* Y être admis, y avoir quelque influence : *Les jésuites, de tout temps, ont partout voulu* AVOIR UN PIED *dans le gouvernement comme dans l'opposition.* (T. Delord.)

— *Avoir le pied à l'étrier,* Être prêt à partir.

— *Avoir un pied dans la fosse, dans la tombe,* Être près de la mort, être excessivement vieux ou malade.

— *Avoir les pieds chauds,* Jouir des commodités de la vie, être dans une situation heureuse et agréable.

— *Avoir bon pied, bon œil,* Se porter bien, être dans toute sa vigueur. ‖ Être vigilant, se tenir sur ses gardes. [illegible] *Bon pied, bon œil,* Prenez garde à vous, soyez attentifs et vigilants.

— *La vache a bon pied,* Se dit pour exprimer qu'on a des garanties suffisantes, qu'il n'y a aucune perte à craindre : *N'hésitez pas à lui prêter votre argent,* LA VACHE A BON PIED.

— *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur,* S'enivrer.

— *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre,* Être faible, languissant, avoir peine à marcher.

— *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte,* Ne pouvoir bouger, par suite de maladie ou de fatigue.

— *Mettre pied à terre,* Descendre de cheval ou de voiture : *Je n'*EUS *pas* MIS PIED A TERRE *que l'hôte vint me recevoir fort civilement.* (Le Sage.)

L'enfant met pied à terre et puis le vieillard monte.

La Fontaine.

— *Mettre le pied* ou *les pieds,* Entrer, pénétrer, aller : *Je vous défends de* METTRE LES PIEDS *chez moi. Je n'ai jamais* MIS LES PIEDS *dans cette maison.* [illegible] METTRE LE PIED *hors de chez lui.* [illegible] MET LE PIED *sur la terre de France* [illegible] (Chateaub.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire

Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.

Racine.

Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide,

Elle est morte...

Racine.

— *Tomber, retomber sur ses pieds,* Tomber debout et sans se faire de mal. ‖ Se tirer heureusement d'une occasion fâcheuse, se trouver dans la même situation qu'auparavant.

— *Ne savoir sur quel pied danser,* Ne savoir quelle contenance tenir, quel parti prendre ; être embarrassé comme un danseur qui ne saurait de quel pied partir.

— *Sécher sur pied,* Se flétrir, se dessécher sans être abattu ou arraché, en parlant d'un végétal : *La sécheresse est telle que nos arbres* SÈCHENT SUR PIED. ‖ Se dit d'une personne que l'impatience, l'ennui ou l'inquiétude mettent dans un état de cruelle souffrance.

— *Mettre, tenir le pied sur la gorge à,* Mettre, tenir dans un état de contrainte absolue : [illegible] TENU LE PIED SUR LA GORGE *m'a forcé de vendre mes mémoires.* (Chateaub.)

— *Prendre pied,* Commencer à s'établir solidement : *Ce jeune homme n'a pas encore eu le temps de* PRENDRE PIED *dans le pays.* (Acad.) [illegible] *Les mauvaises mœurs* ONT PRIS PIED *dans cette société.*

— *Perdre pied,* Ne plus toucher le fond de l'eau avec les pieds : *Il* PERDIT PIED *au milieu de la rivière et pensa se noyer.* ‖ Ne savoir plus où l'on est, ne savoir plus comment se tirer d'affaire : *Certainement, lorsque de tels* [illegible] PERDENT PIED. (Est. Pasq.)

— *Lâcher pied,* Reculer, battre en retraite, s'enfuir : *Les troupes* LÂCHÈRENT PIED *aux premiers coups de feu.*

— *Faire le pied de grue,* Demeurer longtemps debout, attendre longtemps à la même place, par allusion à la grue qui reste longtemps debout sur un seul pied : *J'étais obligé de* FAIRE LE PIED DE GRUE [illegible] *chambre, où je demeurais debout deux heures entières, en attendant les ordres qu'on voudrait me donner.* (Le Sage.)

— *Faire le pied de veau,* Faire sa cour à quelqu'un d'une manière basse et servile :

Vous qu'un [illegible] pour trouver le bien-être,

[illegible] votre malheur.

Faire le pied de grue [illegible]

Faire le pied de veau [illegible]

[illegible]

S'en retourner tout consternés ;

Clients, à cette image on pourra vous reconnaître.

Panard.

‖ Cette locution a vieilli.

— *Sortir de sa maison les pieds devant, les pieds les premiers,* Être porté en terre : *Le pauvre homme ne* SORTIRA *plus* DE CHEZ LUI *que* LES PIEDS DEVANT. (Acad.) *Je souffre tant* [illegible] *sentiments, je ne* SORTIRAI *d'ici que* LES PIEDS EN AVANT. (Balz.)

— *Tirer pied ou aile d'une chose,* En tirer quelque profit de manière ou d'autre : *Il* [illegible] *n'est pas une partie de plaisir, pas un festin* [illegible] NOUS NE TIRIONS PIED OU AILE. (Le Sage.)

— *Trouver chaussure à son pied,* Trouver justement ce qu'il faut, ce qui convient, ce dont on a besoin.

— Féod. *Pied de fief,* Fief démembré. ‖ *Droit de pieds et de langue.* V. DROIT.

— Anc. cout. [illegible] redevance que l'archevêque de Reims [illegible] ‖ *Mettre pied à la loi,* Dans la coutume de Lille, Recouvrer les privilèges dont jouissaient les habitants de la ville, en donnant caution de satisfaire à tous les devoirs de la bourgeoisie.

— Mœurs et Cout. *Pied chinois,* Pied comprimé par une pression qui l'empêche de se développer, comme cela se pratique pour un grand nombre de femmes chinoises.

— Blas. Pointe, partie inférieure de l'écu. ‖ *En pied,* Se dit des animaux qui paraissent immobiles, posés sur leurs quatre pieds, et de l'ours représenté debout ou levé sur ses pieds de derrière. ‖ *Pied nourri ou coupé,* Partie inférieure d'une plante ou d'une fleur de lis qui est cachée, la partie supérieure étant apparente. ‖ *Pied fiché,* Pied d'une croix terminée en pointe.

— Jurispr. *Le pied saisit le fief,* La propriété d'un fonds de terre emporte celle de la superficie.

— Administr. *Pied fourché,* Droit d'entrée imposé dans les villes sur les animaux à pied fendu, comme bœufs, moutons et porcs.

— Vener. Trace du pied de la bête qu'on chasse : *Le* PIED *du cerf fait juger de son âge.* ‖ *Pied paré,* Pied d'un animal qui a vécu sur un terrain dur et pierreux.

— Art milit. *De pied ferme,* Dans un état d'immobilité complète, ou sans abandonner la place que l'on occupe : *Tir* DE PIED FERME. *Conversion* DE PIED FERME.

— Escrime. *Se battre de pied ferme,* Rester exactement à la même place en faisant des armes.

— Manège et Art vétér. *Pied de montoir,* Pied gauche de devant du cheval, ainsi dit parce qu'on monte ordinairement les chevaux par le côté gauche. ‖ *Pied hors du montoir,* Pied droit de devant. ‖ *Pied altéré,* Dessèchement de la sole, provenant souvent de ce que le maréchal pare trop cette partie. ‖ *Pied cerclé,* Celui dont le sabot est entouré d'aspérités en forme de cordons qui occasionnent la feinte et même la claudication. ‖ *Pied comble,* Exubérance de la sole, qui acquiert une telle épaisseur que le dessous n'offre plus de concavité. ‖ *Pieds dérobés,* Ceux dont les parties n'ont point une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, peu de souplesse. ‖ *Pied desséché* ou *resserré,* Celui qui est privé d'humidité ou rapetissé. ‖ *Pieds gras* ou *pieds mous,* Ceux dont la sole est si large que le sabot en paraît évasé, ce qui rend la forme du pied plus agréable. ‖ *Pied rampin,* Pied disposé à ramper, à traîner, lorsque l'animal marche. ‖ *Pied panard,* Celui dont la pince est tournée en dehors. ‖ *Pied cagneux,* Celui dont la pince est tournée en dedans. ‖ *Pieds plats,* Ceux qui n'ont pas assez de concavité. ‖ *Pied serré,* Celui dont un clou comprime la chair cannelée. ‖ *Galoper sur le bon pied,* Lever, en galopant, le pied droit de devant le premier. ‖ *Galoper sur le mauvais pied,* Lever le pied gauche de devant le premier. ‖ *Mettre un cheval sur le bon pied,* L'accoutumer à galoper sur le bon pied. ‖ *Faire pied neuf,* Faire une nouvelle corne après avoir été dessolé : *Cette jument* A FAIT PIED NEUF.

— Jeux. *Pied de bœuf,* Jeu d'enfants où les uns mettent les mains sur celles des autres, en sorte que celui qui a la sienne au-dessous, en la retirant et la plaçant au-dessus, compte un, celui d'après compte deux, et ainsi de suite jusqu'à neuf, et celui qui compte ce nombre dit en saisissant la main de quelqu'un des autres : *Je retiens mon pied de bœuf.* ‖ *Chasse au pied,* Au jeu de paume, Chasse au pied du mur.

— Argot des théâtres. *Pièce qui n'est pas sur ses pieds,* Pièce qui cloche, qui manque d'ensemble.

— Archit. *Pied de fontaine,* Espèce de gros balustre ou de piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin, une vasque.

— Constr. *Pieds corniers,* Longues pièces de bois qui sont aux encoignures des bois de charpente. ‖ *A pied d'œuvre,* Tout contre le bâtiment que l'on construit : *Apporter les matériaux* A PIED D'ŒUVRE.

— Mar. *Pied de vent* ou *du vent,* Éclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon et qui indique aux marins la direction prochaine du vent : *Une éclaircie s'est formée à l'ouest dans les nuages : c'est le* PIED DU VENT ; *demain le vent soufflera de ce côté.* (Chateaub.) ‖ *Jeter un pied d'ancre,* Mouiller momentanément sur une ancre.

— Pêche. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. ‖ Nom de l'une des trois pièces du manche de la ligne. ‖ *Pêche de pied,* Celle qui se fait sur les grèves, avec des cordes garnies de lignes et d'hameçons.

— Art culin. Patte détachée de l'animal pour être accommodée et servie sur table :

Un PIED *de veau. Des* PIEDS *de cochon truffés. En Perse, on porte aux nouveaux mariés, la première [illegible] de leurs noces, des* PIEDS *de mouton au vinaigre.* (Brill.-Sav.) ‖ *Petits pieds*, [illegible] qui se mangent rôtis : *Une brochette de* PETITS PIEDS. *J'achetai, par [illegible] de ma maîtresse, de bons poulets gras, des lapins, des perdreaux et autres* PETITS PIEDS. (Le Sage.)

— [illegible]. Tige de fer qui tient une [illegible]. ‖ Monture d'éventail. On dit aussi [illegible]. ‖ Nom donné par les [illegible] à un [illegible]. ‖ *Pied d'étape*, Instrument de fer [illegible] par en bas, enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers. ‖ *Pied d'entrée*, Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée ou contre lequel elle vient buter. ‖ *Pied de dentelle*, Dentelle fort basse, qu'on coud à un tulle, à un entoilage, au bord de quelque objet de toilette. ‖ *Pied horaire*, Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. ‖ *Avoir le pied de levain*, Se dit, chez les brasseurs, de la bière où la [illegible] est en quantité suffisante.

— Typogr. Face inférieure de la lettre, opposée à l'œil. ‖ *Pied de mouche*, Signe typographique ayant la forme d'une petite girouette, dont on se servait autrefois, surtout dans les livres de droit et d'église, soit pour marquer un renvoi, soit pour signaler une remarque [illegible] de l'ouvrage.

— Géom. [illegible] la perpendiculaire rencontre [illegible] sur laquelle elle est menée.

— Gnomon. *Pied de style*, Projection verticale de l'extrémité libre du style sur le plan du cadran.

— Anat. *Pieds d'hippocampe*, Protubérances cérébrales, que l'on nomme plus ordinairement CORNES D'AMMON.

— Chir. *Pied bot*, Pied atteint d'une difformité consistant en une déviation permanente, par l'effet de la rétraction continue de quelques-uns des muscles dont les tendons viennent s'y insérer : *Avoir le* PIED BOT, *les deux* PIEDS BOTS. ‖ Personne atteinte de cette difformité : *C'est un* PIED BOT.

— Ornith. *Pied de bœuf*, Nom vulgaire du scolopax de Cayenne. ‖ *Pied gris*, Nom vulgaire du vanneau changeant. ‖ *Pied noir*, Nom vulgaire de la bergeronnette des ronces. ‖ *Pied nu*, Nom vulgaire de l'alouette des arbres. ‖ *Pied de pot*, Nom vulgaire d'une espèce de bergeronnette. ‖ *Pied rouge*, Nom vulgaire de l'huîtrier. ‖ *Pied vert*, Nom vulgaire d'une espèce de vanneau.

— Moll. Disque charnu à l'aide duquel rampent certains mollusques. ‖ *Pied d'âne*, Nom vulgaire des coquilles du genre spondyle. ‖ *Pied de pélican*, Nom vulgaire d'une espèce de rostellaire.

— Agric. *Pied chaud*, Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air.

— Sylvic. *Pied cornier* ou *Pied tournant*, Arbre servant de limite extérieure aux coupes en exploitation dans les forêts.

— Bot. Partie des champignons qui les fixe au lieu où ils croissent. ‖ Base de l'ovaire de quelques synanthérées. ‖ Prolongement que le péricarpe futur offre au-dessous de la partie occupée par l'ovule.

— Encycl. Anat. humaine. Le *pied* de l'homme se divise en trois parties : le tarse, le métatarse et les orteils. L'ensemble de ces trois régions est admirablement disposé pour supporter le poids du corps; son squelette, sur lequel se moulent exactement les parties molles, représente une voûte surbaissée en dehors et présentant, au contraire, en dedans un arc d'un développement considérable. La face supérieure du *pied* porte le nom de face dorsale, la face inférieure celui de face plantaire. Le squelette est composé de vingt-six os placés sur trois rangées; la première et la plus postérieure, composée du calcanéum et de l'astragale, forme le point d'appui postérieur de la voûte du *pied;* la deuxième rangée ou tarse est double en dedans, simple en dehors; elle est formée de cinq os, qui sont : le scaphoïde, le premier, le second et le troisième cunéiforme et le cuboïde. Le métatarse est formé, comme le métacarpe, par cinq os longs désignés sous les noms de premier, second, troisième, quatrième et cinquième métatarsiens. L'extrémité du *pied* est constituée par les orteils. V. ce mot.

Tous les os du *pied* sont assujettis les uns aux autres par un grand nombre de ligaments et recouverts par vingt muscles. La face dorsale du *pied* n'est recouverte que d'une faible épaisseur de parties molles. La peau y est fine et mobile, le tissu cellulaire lâche et lamelleux. Une mince aponévrose recouvre les tendons des muscles qui parcourent cette région. La face plantaire présente des parties molles, beaucoup plus épaisses que la face dorsale. La peau y est très-sensible, très-adhérente aux parties sous-jacentes, et son épiderme acquiert, au point en contact avec le sol, une énorme épaisseur. La couche sous-cutanée est formée d'aréoles fibreuses contenant des pelotons adipeux et intimement unie à l'aponévrose. Celle-ci est très-épaisse et se distribue dans toute l'étendue de la face plantaire. Les muscles de cette région sont très-nombreux et réunis en deux [illegible] représentent assez exactement les éminences thénar et hypothénar de la main.

Les vaisseaux et les nerfs du *pied* sont des prolongements de ceux de la jambe.

— Anat. vétér. Le *pied* du cheval, considéré au point de vue zoologique, s'étend depuis le carpe ou le tarse jusqu'à la dernière phalange; mais, dans le langage vulgaire, on donne le nom de *pied* à la partie du membre qui est immédiatement en rapport avec le sol. La disposition anatomique du *pied* du cheval est tellement remarquable, que les naturalistes l'ont considérée comme un caractère zoologique principal de la famille à laquelle le cheval appartient. Le doigt du cheval est unique, d'où les noms de monodactyles et de solipèdes donnés à la famille.

Le *pied* du cheval est composé de parties internes, organisées et sensibles, et de parties externes, formées d'une matière cornée insensible. Du dedans en dehors, on rencontre ces parties dans l'ordre suivant : la deuxième phalange, la troisième et le petit sésamoïde, os réunis par l'articulation du *pied;* le tendon de l'extenseur commun des phalanges qui affermit cette articulation en avant et celui du perforant, qui la soutient en arrière, en se fixant sur l'os du pied, après avoir glissé sur la face postérieure du petit sésamoïde; l'appareil complémentaire de la troisième phalange; la matrice du sabot ou la membrane kératogène, prolongement du derme qui recouvre la région digitée.

La troisième phalange, phalangette ou os du *pied*, est un os court qui termine le doigt et supporte l'ongle, à l'intérieur duquel il se trouve renfermé avec le petit sésamoïde. Celui-ci, appelé également os naviculaire, est un os court annexé à la troisième phalange, en arrière de laquelle il se trouve situé, allongé transversalement, aplati de dessus en dessous et rétréci à ses extrémités.

Le tégument sous-corné ou membrane kératogène enveloppe le doigt à la manière d'un bas, sur lequel le sabot se trouve appliqué comme le soulier qui chausse le pied de l'homme.

Le revêtement extérieur du tissu tégumentaire du *pied* est formé par un appareil corné très-épais, qui correspond, par la source d'où il émane et par la fonction qu'il remplit, à la membrane épidermique. Cet appareil est désigné sous les noms d'ongle, de sabot, de boîte cornée. Considéré dans son ensemble, le sabot représente une sorte de boîte engaînante, qui enveloppe l'extrémité inférieure du doigt, en s'appliquant exactement sur la membrane kératogène. Lorsque le sabot a été soumis à l'action longtemps prolongée de la macération, les parties qui le constituent par leur réunion s'isolent les unes des autres; elles sont au nombre de trois : la muraille ou la paroi, la sole et la fourchette.

Chez l'âne et le mulet, le sabot est toujours plus étroit que celui du cheval. La muraille est plus haute et plus épaisse, la sole plus concave, la fourchette plus petite et profondément enfoncée au fond de l'excavation formée par la sole, la corne beaucoup plus dure et plus résistante.

Le *pied* des didactyles diffère de celui du cheval par sa conformation extérieure beaucoup plus que sous le rapport de sa structure organique. Les ruminants ont le pied fourchu et divisé en deux parties que l'on nomme les onglons. Dans leur ensemble, ces onglons ont la même conformation que le sabot des solipèdes.

Le *pied* du mouton et de la chèvre porte un canal biflexe, folliculaire, blanchâtre, que l'on nomme canal du fourchet ou sinus biflexe. Formé par un repli de la peau, ce réservoir est situé intérieurement entre les deux os des couronnes et au-dessus de la peau qui revêt le fond de la séparation des onglons, à laquelle il est uni. La cavité de ce sinus est parsemée de poils et de gros follicules, destinés à sécréter une humeur sébacée, jaunâtre; par l'élaboration qu'elle y éprouve, cette humeur s'épaissit et acquiert une odeur très-forte de suint.

Le porc porte à chaque *pied* quatre doigts d'une inégale longueur, mais parfaitement semblables aux onglons des didactyles; les deux doigts du milieu, plus gros et plus longs, servent [illegible] latéraux et postérieurs, dont l'un est externe et l'autre interne, constituent deux appendices susceptibles de s'éloigner des deux principaux onglons. Lorsque l'animal chemine sur des terrains fermes et résistants, il s'appuie sur les deux doigts du milieu; mais lorsqu'il est sur des terrains boueux, les onglons latéraux lui deviennent d'un grand secours : en s'écartant des doigts antérieurs, ils augmentent la surface du *pied* et l'empêchent [illegible].

Les [illegible] cinq doigts, ou quatre au moins; le cinquième, placé au côté [illegible] et correspondant au pouce de l'homme, manque ordinairement [illegible] dernières phalanges, sont armés d'ongles recourbés, plus ou moins longs et pointus. La [illegible] face chagrinée, que l'on nomme tubercules [illegible] patte du chien est quelquefois pourvue d'un [illegible] servent à gratter la terre.

La patte du chat est constamment divisée en cinq doigts aux membres antérieurs et en quatre aux membres postérieurs. Ses ongles sont crochus, longs, aigus et très-rétractiles. L'animal ne les montre que lorsqu'il veut saisir une proie, se défendre ou attaquer.

— Pathol. humaine. *Fractures.* Les fractures des os du *pied*, plus fréquentes chez l'homme que chez la femme, sont dues à des causes directes, telles que la chute d'un corps lourd ou une forte pression extérieure. Ces fractures portent ordinairement sur l'astragale, le calcanéum, sur les métatarsiens et les orteils. Quant aux os du tarse, ils peuvent être fracturés par le passage d'une roue sur le *pied;* les désordres sont alors tellement considérables qu'il faut presque toujours recourir à l'amputation. Les fractures de l'astragale sont rares; elles présentent des directions variables : quelquefois transversales, elles divisent l'os en deux moitiés, l'une postérieure et l'autre antérieure, ou bien l'une supérieure et l'autre inférieure. Dans certains cas, il n'y a point de déplacement; dans d'autres, l'un des fragments fait saillie sous la peau. Cette fracture est toujours très-difficile à reconnaître, à cause de l'inflammation et du gonflement des parties.

Les fractures du calcanéum ont lieu par contraction musculaire ou par écrasement. Dans le premier cas, elles siégent à la partie postérieure et le fragment détaché est attiré en haut. Les fractures par écrasement sont les plus fréquentes; elles résultent le plus souvent d'une chute sur le talon; quelquefois les deux calcanéums sont brisés à la fois chez le même individu. L'os est écrasé par le poids du corps; parfois même il y a pénétration des fragments supérieurs dans les fragments inférieurs. Les symptômes de la fracture du calcanéum par écrasement sont une vive douleur, une tuméfaction considérable, la crépitation et surtout l'élargissement du calcanéum et l'abaissement de la voûte du *pied*. Le traitement de toutes ces fractures consiste dans la réduction des fragments, quand on peut l'obtenir, et dans une position favorable à la consolidation. On met un bandage approprié au genre de fracture et de déplacement qu'on a à traiter.

Les fractures des os métatarsiens sont très-rares; elles sont produites généralement par des causes directes. Lorsqu'un seul métatarsien est fracturé, il n'y a pas de déplacement; les fragments sont maintenus en place par les os et les muscles voisins. Il n'en est plus ainsi quand plusieurs métatarsiens sont brisés à la fois : le déplacement peut être alors très-considérable. Le repos et l'application d'un bandage inamovible sont à peu près les seuls moyens de traitement qu'on puisse employer dans ces sortes de fractures. Quant aux fractures des orteils, elles sont ordinairement accompagnées d'un tel délabrement que l'amputation est inévitable.

— *Luxations.* L'astragale, articulé avec les os de la jambe et le scaphoïde, peut se luxer complétement ou incomplétement sur l'un ou l'autre de ces os, et, dans quelques cas, il se luxe sur tous ces os en même temps. Les luxations de l'astragale sur les os de la jambe, entraînant toujours des changements plus ou moins marqués dans la direction du *pied*, ont été nommées à cause de cela luxations du *pied* par les auteurs. Elles peuvent avoir lieu en dedans, en dehors, en arrière ou en avant. La luxation en dedans est la plus fréquente de toutes; les causes qui la produisent le plus ordinairement sont une entorse violente, pendant laquelle le *pied* a été renversé en dedans, ou surtout une chute d'un lieu élevé sur l'un des *pieds*, lorsque le bord interne porte à faux. Celle qui se fait en dehors est, après la luxation en dedans, la plus fréquente; elle reconnaît les mêmes causes, mais agissant en sens [illegible] qui a lieu en arrière s'observe rarement. Elle peut avoir lieu par l'effet d'une cause qui fléchit fortement et brusquement le *pied*, mais, dans ce cas, le bord antérieur de la surface articulaire du tibia rencontre ordinairement [illegible] mouvement de flexion avant qu'il ait pu être porté assez loin pour produire la luxation. Elle a plus [illegible] puyant dans toute son étendue sur un plan incliné en avant et porté par là dans l'extension. [illegible] oblique par rapport à la surface articulaire [illegible] pite, en obéissant à l'impulsion qu'il reçoit du poids du corps. On a vu la luxation incomplète [illegible] d'une chute dans laquelle le siége avait porté [illegible]

face dorsale du *pied* est tournée en dedans et la face plantaire en dehors; son bord interne regarde en bas, son bord externe dans une direction opposée, et l'on sent au-dessous de la malléole interne la saillie formée par la face supérieure de l'astragale. [illegible] l'intervalle des malléoles est augmenté. Dans la luxation en dehors, l'astragale, après avoir déchiré les trois ligaments latéraux externes, vient se placer au-dessous de la malléole du même côté, la face supérieure regardant en dehors, la face externe en bas, la face interne en haut. On la reconnaît au renversement du *pied*, dont la face supérieure regarde en dehors, la face plantaire en dedans, le bord externe en bas et le bord interne en haut. Quelquefois il y a aussi écartement des os de la jambe et agrandissement de l'intervalle qui sépare les deux malléoles. Dans la luxation en arrière, l'astragale a passé en arrière de la mortaise que lui offrent le tibia et le péroné; on la reconnaît [illegible] l'allongement du talon et du tendon d'Achille, dont l'extrémité inférieure est tirée en arrière, au raccourcissement de la partie antérieure du *pied*, à la saillie que forme en avant l'extrémité inférieure du tibia et, quand le gonflement n'est pas très-considérable, à celle que forme l'astragale entre le tibia et le tendon d'Achille, ainsi qu'à l'immobilité du *pied* et à l'impossibilité de la faire cesser. Enfin, quand il existe une luxation en avant, l'astragale a passé au devant de l'extrémité inférieure du tibia, au-dessous des tendons extenseurs des orteils qu'il soulève. Le *pied* est fixé dans une extension forcée, le talon est raccourci, la partie antérieure du *pied* est allongée et les tendons des extenseurs des orteils sont soulevés au devant de l'articulation par une tumeur dure, arrondie et volumineuse, qu'il est facile de reconnaître pour la poulie articulaire de l'astragale. Les luxations complètes du *pied*, lors même qu'elles sont simples, doivent toujours être considérées comme des affections graves. Dans les cas les plus heureux, elles laissent pendant quelque temps de la roideur dans l'articulation affectée, et quelquefois même l'ankylose en est la suite; d'autres fois, les ligaments conservent une faiblesse telle qu'ils ne peuvent plus servir de point d'appui aux os, et que ceux-ci restent menacés d'un nouveau déplacement à l'occasion de tout mouvement un peu étendu. Pour réduire les luxations du *pied*, le malade étant couché sur le dos, un aide vigoureux embrasse la jambe demi-fléchie sur la cuisse, relevée elle-même sur le bassin; un autre aide, vigoureux et intelligent, prend le *pied* comme s'il s'agissait d'opérer l'extension dans une fracture de jambe et tire sur cette partie, d'abord dans la direction que lui a donnée le déplacement; quand il sent que ses efforts ont réussi à dégager les os, il ramène cette partie à sa direction naturelle en la portant dans l'abduction lorsque la luxation est en dedans, dans l'adduction quand elle est en dehors, d'arrière en avant dans la flexion quand elle est en arrière, et dans l'extension et d'avant en arrière quand elle est en avant. Il est aidé [illegible] externe du membre et ayant saisi d'une main le bas de la jambe et de l'autre le *pied*, pousse ces parties l'une vers l'autre en sens inverse. [illegible] de condamner l'articulation au repos le plus absolu, et l'on s'occupe, par l'emploi des saignées répétées et par celui de tous les moyens connus, à prévenir et à combattre les accidents inflammatoires.

Les luxations de l'astragale se produisent lorsque, dans une chute d'un lieu élevé, le *pied*, fortement étendu, vient frapper sur un plan incliné de haut en bas et d'avant en arrière, ou bien quand, le *pied* étant fixe, le corps est porté en arrière avec violence. Elles peuvent être complètes ou incomplètes. Dans la luxation incomplète, il n'existe qu'une [illegible] avant du tibia, et [illegible]

[illegible] sur [illegible] côté [illegible], la [illegible] chie sur le bassin et la jambe sur la cuisse, un aide maintient solidement le genou, pendant qu'un autre aide fait l'extension sur le pied avec ses deux mains et à l'aide de lacs. Le chirurgien, placé en dehors du membre, agit directement sur le pied et l'astragale et les pousse en sens inverse. Des efforts considérables sont ordinairement nécessaires pour réduire cette luxation.

La réduction est [illegible] encore lorsque la luxation est compliquée de plaie; malheureusement, dans ce cas, ce procédé est assez [illegible] praticable. On a plus d'une fois [illegible] étant reconnue, en [illegible] à une opération qu'il faut éviter autant qu'on peut : l'extirpation de [illegible]. On cite un assez grand nombre [illegible] réussi. Il ne faut toutefois s'y décider que lorsque l'astragale, devenu mobile dans la [illegible] laisser aucun espoir de [illegible] de façon à faire [illegible] de terribles accidents. Dans ce dernier cas, quelques chirurgiens conseillent d'abandonner la nature à elle-même; mais on s'expose ainsi à voir la peau qui recouvre l'os se distendre, s'amincir, se gangrener et mettre finalement à découvert l'articulation. Quand les choses se passent aussi heureusement que possible, il se produit une suppuration suivie de cicatrisation; on peut en être quitte alors pour l'ankylose de l'astragale, d'où il résulte une difformité du *pied* et une claudication intense; ou bien l'astragale se nécrose, devient mobile, et l'on peut facilement en opérer l'extraction, si la suppuration ne l'entraîne hors de la plaie. Mais quelquefois aussi, pendant le travail de la suppuration, il s'établit des fusées purulentes dont l'effet est presque foudroyant, et plus souvent la gangrène envahit la plaie, ce qui nécessite l'amputation de la jambe.

On voit donc qu'il existe de très-fortes raisons pour se décider à l'extraction de l'os, dès que la réduction a été reconnue impossible. Pour procéder à cette opération, on pratiquera une incision qu'il ne faut pas craindre de faire large, pour ne pas s'exposer à y revenir. Cette incision, en forme de croissant, doit avoir sa convexité tournée du côté des orteils et s'éloigner le plus possible du centre de l'articulation tibio-tarsienne. Après avoir ensuite disséqué le lambeau sous lequel l'astragale fait saillie, on coupe les ligaments de l'astragale. Celui qui se trouve placé au-dessous de l'os doit être attaqué du côté externe du *pied*, seul endroit par lequel il soit commodément accessible. Rien n'est plus simple que d'extraire ensuite l'astragale. Dans quelques cas fort heureux, après quelques débridements opérés autour de l'os, on reconnaît que celui-ci est devenu réductible; mais il faut se garder de se laisser séduire par cette perspective et de tenter une réduction que les débridements préalables peuvent très-bien avoir rendue illusoire.

Le pansement de la plaie, après l'opération, se fait par première intention, en coaptant soigneusement les parties. La guérison est un peu lente, mais il n'en résulte pas de difformité notable. Le *pied* opéré garde néanmoins une débilité et une sensibilité qui sont les suites naturelles de la suppression de l'os.

Les luxations du métatarse sur le tarse sont très-faciles à reconnaître aux symptômes suivants : raccourcissement du pied, dû soit au chevauchement des os, soit à l'obliquité des orteils et du métatarse; sur la face dorsale, saillie de plus de 0m,02 de hauteur, [illegible] travers et formée par l'extrémité [illegible] plus prononcée en dedans qu'en dehors, et sur laquelle on peut reconnaître les longueurs différentes de chacun de ces os; derrière elle, enfoncement très-prononcé qui peut aisément loger un doigt placé en travers; disparition de la concavité du *pied*, qui est remplacée par une surface plane, due à l'abaissement des os du tarse. Pour en opérer la réduction, on doit disposer d'abord sur la partie inférieure de la jambe, préalablement fléchie et solidement maintenue par des aides, un lacs dont les chefs, ramenés en arrière, sont destinés à la contre-extension. On établit ensuite, pour faire l'extension, un lacs qu'on fixe, autant [illegible], sur l'extrémité antérieure du *pied*. Le chirurgien, pressant de ses deux [illegible] les faces dorsale et plantaire du *pied*, repousse les os dans leur position normale [illegible] ont suffisamment cédé aux efforts d'extension. La réduction opérée, il suffit d'entourer le *pied* d'un bandage roulé et d'y appliquer des topiques résolutifs.

Les luxations des orteils sont très-rares, [illegible] par la chaussure. Celles du gros orteil sont celles que l'on rencontre le plus souvent.

— *Pied bot.* [illegible] les [illegible] produire les *pieds bots* : [illegible] répartition inégale de [illegible] muscles extenseurs et les fléchisseurs [illegible] *pied*, 2° [illegible] position [illegible] des surfaces articulaires; 3° [illegible] dans l'utérus; 4° la compression [illegible] des membres flexibles de l'enfant; [illegible] convulsions éprouvées par le fœtus; 6° des convulsions pendant la première enfance; 7° une inflammation chronique des muscles de la jambe; 8° un défaut d'innervation des nerfs tibiaux, produit par une maladie de l'encéphale ou de la moelle épinière sans convulsions préalables; 9° la rétraction de l'aponévrose plantaire; 10° la rétraction musculaire sans cause appréciable.

Les effets du *pied bot* sont d'abord une grande gêne pour la marche, surtout si la difformité occupe les deux *pieds*, un amaigrissement plus ou moins considérable de la jambe et du mollet, une déviation des genoux en dedans ou en dehors et quelquefois une courbure très-prononcée du tibia. Les muscles amincis paraissent plus longs qu'à l'ordinaire; les ligaments opposés au sens vers lequel se porte le *pied* sont allongés, tiraillés, tandis que ceux du côté opposé sont courts et rétractés. La peau des points du *pied* qui touchent le sol se durcit, devient calleuse; il se forme comme un talon anomal.

On admet généralement quatre espèces de *pieds bots*, qui sont : le *pied varus*, le *pied valgus*, le *pied équin* et le *pied talus*.

Le *pied bot varus* est caractérisé par une déviation plus ou moins grande en dedans. Dans le début, on voit la pointe du *pied* et le talon un peu tournés en dedans; la face plantaire, un peu plus creusée que dans l'état normal, est aussi tournée dans le même sens; la face dorsale, plus convexe, est aussi déjetée en dehors; les bords du *pied* sont un peu courbes, le bord externe est abaissé; c'est ce bord, avec le point correspondant de la plante, qui pose sur le sol; la malléole interne tend à s'effacer, tandis que la malléole externe paraît beaucoup plus saillante. A mesure que le varus fait des progrès, tous ces caractères se prononcent davantage. Ainsi, l'inclinaison latérale peut aller depuis celle d'une forte abduction jusqu'à une torsion du *pied* qui présente la plante sur un plan tout à fait vertical, de manière que le bord externe seul repose sur le sol; quelquefois même le malade marche sur une partie de la face dorsale du *pied*. C'est surtout l'avant-pied qui est mobilisé, et c'est aux articulations de la première avec la seconde rangée du tarse que se forment les centres du mouvement.

Le *pied bot valgus* est tourné en sens inverse du varus. Le talon, la pointe et la plante du *pied* sont tournés en dehors; le dos est dirigé en dedans; le bord interne repose sur le sol, tandis que le bord externe est relevé. La malléole externe tend à disparaître, la malléole interne fait une plus grande saillie et semble se rapprocher du sol. Le valgus se complique assez souvent du *pied bot* antérieur; plus rarement, il est *valgus équin*.

Le *pied équin* est caractérisé par le raccourcissement du talon, qui est porté directement en haut. L'axe du *pied* tend à continuer celui de la jambe, et le malade marche sur les orteils. Le tendon d'Achille est dur, tendu et résiste aux efforts qui ont pour but de relever la pointe du *pied*.

« Le *pied talus*, dit Scoutetten, est produit par la rétraction puissante des muscles jambiers antérieurs, de l'extenseur propre du gros orteil et quelquefois de l'extenseur commun des orteils. Les tendons font, sous la peau, une saillie très-prononcée; ils sont comme des cordes violemment tendues, qui résistent énergiquement, même à une extension forcée. Le bord interne du *pied* se relève insensiblement plus que le bord externe; il en résulte une surface oblique d'avant en arrière et de dedans en dehors. La torsion des os du *pied* se passe principalement dans l'articulation du cuboïde avec le calcanéum et du scaphoïde avec l'astragale. Cependant les cunéiformes sont aussi entraînés.... » Avec ce genre de *pied bot*, l'atrophie de la jambe paraît plus prononcée que dans les autres déformations.

Le redressement des *pieds bots* s'obtient par la section des tendons d'Achille et du jambier antérieur pour le varus, par la section des péroniers latéraux pour le valgus, du tendon d'Achille pour le *pied* équin et des tendons des muscles extenseurs pour le talus. Cependant, cette dernière difformité étant presque congénitale, il faut souvent modifier son traitement. Après la section des tendons, on emploie divers appareils orthopédiques pour établir peu à peu et maintenir le redressement du *pied*.

— Hygiène et Pathol. vétér. Le *pied* du cheval est susceptible d'un grand nombre de vices de conformation. Le *pied* est dit *grand* lorsque le volume du sabot est excessif; il fait paraître le cheval massif et grossier, et nuit à la légèreté par son volume et par le poids des fers énormes qu'il exige. Le cheval dont le *pied* est trop volumineux butte souvent, se déferre facilement et est sujet à se couper. Le *pied petit* pèche ordinairement par la sécheresse et l'aridité de l'ongle et il est sujet à une multitude de maux; il est, en outre, d'une sensibilité excessive. Le *pied plat* est celui dans lequel la sole, au lieu de former la concavité naturelle, se trouve à peu près au niveau du bord libre de la paroi et de la base de la fourchette. Le *pied* plat est toujours large. Dans un *pied* ainsi conformé, l'appui ayant lieu sur toute la surface plantaire développe et entretient une irritation qui va toujours en augmentant et produit divers accidents, tels que la sole brûlée, des oignons, des bleimes et le *pied* comblé. Dans les pays où l'on élève des mulets, on recherche les juments à *pieds* plats, afin d'opposer ce défaut à l'étroitesse et à la hauteur du sabot de l'âne. Le *pied dérobé* est celui dont des portions de corne ont été enlevées, soit par éclat, soit par usure, de manière à ôter au bord inférieur de la muraille sa forme arrondie. Il n'y a pas d'autre remède à ce défaut que la ferrure. On peut employer le fer ordinaire avec ou sans pinçons; mais on doit y disséminer les étampures suivant les points où les clous peuvent être brochés. Le *pied étroit* est celui qui est déprimé sur les côtés de la muraille et qui se prolonge en devant. Il comprime latéralement les parties intérieures, en même temps que sa longueur fatigue les tendons; il a une tendance marquée à l'encastelure et est souvent une suite de la fourbure. Le fer que l'on applique sous un *pied* étroit doit garnir autant que possible sur les quartiers, être court en pince et porter en cet endroit un pinçon qui s'incruste dans la corne. Le *pied à talon serré* est celui dans lequel le diamètre transversal du sabot est plus petit que le diamètre antéro-postérieur, d'où la compression des parties vives et la boiterie. Ce défaut ne laisse aucun espoir de guérison et ne peut que s'aggraver. Le *pied encastelé* est un *pied* à talon et à quartiers serrés. Un cheval encastelé ne peut plus rendre aucun service; la ferrure peut le soulager, non le guérir. L'encastelure, comme le resserrement des talons, se remarque principalement dans les chevaux de race fine, dont le *pied* est naturellement petit. Elle est souvent une suite de la ferrure. Le *pied à talon haut* est celui chez lequel la sole, trop enfoncée, forme une cavité profonde au-dessous du *pied*, le talon étant beaucoup plus haut qu'il ne devrait l'être. Le cheval qui a les *pieds* ainsi conformés est sujet à devenir rampin, à avoir la fourchette échauffée et à être atteint du crapaud, etc. Pour combattre ce défaut, il faut abattre les quartiers et les talons le plus possible, appliquer ensuite un fer à branches raccourcies, et même à lunettes, qui garnisse en pince et rejette l'appui en arrière. Dans le *pied à talon bas*, tout le poids du corps est reporté sur les talons, qui sont bientôt foulés et fatigués. Les talons bas sont le partage des *pieds* de devant. Ils sont presque toujours faibles et sujets aux bleimes. Le *pied mou* ou *gras* est celui dont la corne est épaisse, pousse assez rapidement, mais présente peu de consistance et s'use vite si elle cesse d'être protégée par le fer. Ces *pieds* sont exposés à être serrés, piqués et sont d'ailleurs sujets aux bleimes et aux oignons. Souvent larges, plats ou combles, ils exigent une ferrure légère et des clous à lame délicate. Dans le *pied sec* ou *maigre*, la corne est sèche et cassante. Elle éclate par l'action des clous, surtout si ceux-ci sont à lame forte. Elle éclate aussi lorsque l'animal se déferre et est obligé de marcher sans être ferré. Les onctions de corps gras sur le sabot, et surtout vers la couronne, peuvent pallier ce défaut, mais jamais elles ne le font disparaître entièrement. Le *pied panard* est celui dont la pince est tournée en dehors, direction vicieuse, dont la cause dépend des rayons supérieurs. Le cheval panard se berce en marchant; il est exposé à s'entre-tailler, à contracter des javarts cartilagineux, et il exige une ferrure particulière. On doit parer à plat, en ménageant le quartier interne; un fer ordinaire, dont l'éponge interne soit plus courte et plus épaisse que l'éponge externe, produit communément des avantages marqués. Le *pied cagneux* est celui dont la pince est déviée en dedans. Le cheval cagneux est exposé à se couper avec la mamelle du fer. Il use, en outre, sa ferrure très-inégalement, comme le cheval panard, mais dans un sens opposé. Il requiert une ferrure particulière, consistant à laisser la branche externe plus forte que la branche interne. Si le cheval s'entre-taille, on aura soin de ne pas faire garnir le fer dans les endroits sujets à blesser. Le *pied rampin* est celui dont la muraille se trouve plus ou moins rapprochée de la perpendiculaire, et même reportée en avant, de manière que le bord supérieur de la pince soit plus avancé que le bord inférieur. Ce défaut, que l'on ne remarque qu'aux *pieds* de derrière, peut être dû à une conformation naturelle ou être le résultat de l'usure des membres; il est naturel chez presque tous les mulets. Les chevaux qui, comme les mulets, ne sont rampins que par un état particulier des parties marchent avec assurance et ont même plus de force à tirer et à franchir les montées. Il n'en est pas de même des animaux rampins par usure; ils buttent continuellement, ils sont sujets à se bouleter, à se couronner, à se couper, à s'entre-tailler, même à s'abattre. Cette circonstance indique la nécessité de ménager, de conserver la pince et de rejeter, par la ferrure, l'appui sur les talons. Le fer employé pour ces sortes de *pieds* doit être court, mince aux éponges, avoir la pince prolongée, relevée, quelquefois même relevée en pointe. Le *pied bot*, qui suppose une torsion du sabot, soit en dedans, soit en dehors, ne s'observe que très-rarement, parce que, comme elle rend les animaux incapables de travailler dès que le *pied* commence à être atteint, on les sacrifie avant que l'altération soit complète. « La torsion latérale qui constitue le *pied bot* peut être congénitale ou acquise, dit d'Arboval. Dans le premier cas, le sabot est allongé et contourné comme la corne d'un bélier et présente quelquefois les mêmes rugosités. Dans le second, la difformité peut survenir par l'effet d'une fourbure renouvelée ou entretenue chez les jeunes poulains, mais le sabot n'acquiert jamais alors ni la longueur ni la forme qu'il affecte quand le *pied bot* est de naissance. » On donne le nom de *pied plein* à celui dont la sole, au lieu de se trouver à une certaine distance du terrain pendant l'appui, est abaissée à peu près jusqu'au niveau du bord inférieur de la paroi. Il en résulte que, dans la marche, la surface inférieure du *pied* rencontre le sol au moment de l'appui, ou au moins ressent plus fortement les corps étrangers d'un petit volume sur lesquels elle peut appuyer. La ferrure est le seul moyen de combattre cette difformité, qui peut être masquée jusqu'à un certain point par le fer à forte ajusture. Le *pied comble* n'est que l'exagération du défaut précédent. La sole atteint le niveau du bord inférieur de la muraille ou même le dépasse plus ou moins et cache en quelque sorte la fourchette. Le *pied* ne devient jamais comble qu'accidentellement, et presque toujours parce que, lorsqu'il n'est encore que plat ou plein, on ne prend aucune des précautions nécessaires pour que la sole ne pose plus à terre et qu'elle cesse d'être foulée. On ne peut remédier à ce défaut que par une ferrure convenable, qui doit tendre à reporter l'appui du fer sur le bord de la paroi et à garantir la sole bombée. C'est le cas d'appliquer les différentes variétés de fers couverts. Le *pied* à fourchette maigre se rencontre toujours dans les *pieds* secs, étroits et à talon serré. Indice de resserrement du sabot, il est occasionné assez souvent par l'action prolongée de la ferrure. Il est impossible de guérir ce défaut, qui nuit beaucoup à l'élasticité du sabot. Enfin, le *pied à fourchette grasse* est celui dont la fourchette est plus développée, plus molle et plus flexible que dans l'état naturel. Cette difformité se rencontre dans les *pieds* mous, évasés, plats, combles et à talon bas. Il résulte de cette conformation que la fourchette, posant sur le sol au moment de l'appui, peut éprouver des contusions assez fortes pour déterminer des boiteries toujours difficiles à guérir et qui se renouvellent fréquemment, non-seulement à cause du volume de la fourchette, mais aussi par suite du peu de consistance de la corne qui la forme. La fourchette grasse est assez sujette à s'échauffer.

Cette simple énumération des vices du *pied* du cheval montre combien cette partie exige de soins délicats. Les Anglais l'ont compris ainsi, tandis que cette attention particulière que réclament les *pieds* est très-souvent négligée en France. Aussi, outre les accidents de toutes sortes qui les menacent, les *pieds* sont exposés à un grand nombre de maladies dont plusieurs seraient facilement évitées par quelques soins bien entendus.

Ces soins consistent, en premier lieu, à nettoyer les *pieds* au sortir du travail. Très-souvent, notamment aux *pieds* de devant, une pierre est engagée entre le fer et la fourchette; des clous, des éclats de bois ou de verre cassé sont enfoncés dans la sole; laisser ces corps jusqu'au lendemain ou seulement pendant quelques heures suffit pour meurtrir le *pied* et faire boiter le cheval. Tous les chevaux qui ont les soles plates, les talons bas et faibles sont facilement blessés par le sable et le gravier qui s'accumulent entre la sole et le fer. Il faut donc enlever ces matières étrangères chaque fois que le cheval revient du travail. Il importe aussi de tamponner les *pieds* en appliquant une matière humide sur la sole, pour la maintenir douce et élastique. La terre glaise et la bouse de vache sont les matières ordinairement employées; mais la terre glaise a l'inconvénient de sécher trop vite. On peut aussi tamponner les *pieds* avec des étoupes ou de la mousse. Ces matières sont mises à sec dans le *pied* et l'on y verse de l'eau plusieurs fois par jour. Les chevaux qui réclament le tamponnage sont ceux surtout qui ont les *pieds* encastelés, les talons hauts, les soles concaves ou chaudes et tendres. Les *pieds* dont la sole est plate et mince ne doivent point être tamponnés, parce qu'elle céderait trop sous le poids du cheval et en touchant à une pierre pourrait être blessée facilement. Lorsque la fourchette est échauffée, et pour prévenir cet échauffement dans les *pieds* qui y sont déjà disposés, le tamponnage ne doit être appliqué qu'à la sole. On pourra, dans ce cas, protéger la fourchette par une couche de poix.

C'est une pratique commune parmi les grooms et les cochers d'appliquer de l'huile ou quelque mélange graisseux à la muraille, c'est-à-dire à toute la portion du sabot qui est visible quand le cheval est debout. Le graissage donne de l'élasticité au sabot en y maintenant l'humidité et en garantissant la corne contre les effets desséchants de l'atmosphère; il exclut l'humidité externe et conserve l'humidité interne. L'eau pure s'introduit très-facilement par les pores de la corne et la rend douce et flexible. Les *pieds* dont la corne est mince, la sole plate et les talons bas devront rarement être ramollis par l'application de l'eau. Quand les chevaux qui ont les *pieds* ainsi conformés devront travailler longtemps sur un sol humide, le graissage garantira d'une trop grande absorption d'eau. La surface du sabot est naturellement couverte d'un

vernis qui la protége contre l'air; mais lorsque ce vernis a été détruit par la lime du maréchal, l'eau pénètre très-promptement et quitte aussi rapidement la corne, emportant avec elle l'humidité que le vernis y avait jusque-là conservée. Pour augmenter l'élasticité d'un *pied* rigide et fort, la corne devra donc être saturée d'eau; mais, pour conserver cette élasticité, le graissage sera appliqué avant que l'eau ait pu s'évaporer. Pour conserver un *pied* mince et faible aussi dur et résistant que possible sans le rendre cassant, on le graissera pour empêcher l'absorption de l'humidité. Pour graisser le sabot, on emploie l'huile de poisson ou un mélange par portions égales de goudron, de saindoux, d'huile et de cire, ou enfin la poix et le goudron.

En rendant la corne humide, non-seulement on l'adoucit, mais on augmente sa croissance. Chez certains chevaux, ceux de trait par exemple, la corne pousse très-lentement, ce qui est un inconvénient sérieux. On active la sécrétion de la corne de deux manières : en posant un vésicatoire une ou deux fois sur le pourtour de la couronne, ou en tenant le *pied* constamment saturé d'eau. On peut mettre les *pieds* dans les conditions d'humidité convenable en plaçant les chevaux, pendant deux ou trois mois, dans une prairie marécageuse. Le *pied* y reçoit assez d'humidité pour activer sa croissance, et la sole un support suffisant pour empêcher sa descente. On peut remplacer le marécage à l'écurie en garnissant la stalle de terre glaise.

Mais si la stalle glaisée est avantageuse pour certains *pieds*, elle est mauvaise pour d'autres. Quand la terre glaise est très-humide, elle adoucit la corne, accélère sa croissance et calme aussi l'inflammation. Elle convient pour les chevaux légers, à *pieds* forts, contractés, plus ou moins enflammés. Mais quand la croûte et la sole sont moins épaisses, cette dernière étant inclinée à descendre, la glaise doit être moins humide. Enfin, la stalle glaisée ne convient pas quand la fourchette est échauffée, à moins qu'on ne la protége par un enduit imperméable, par une couche de poix par exemple.

— Mœurs et cout. *Pieds des Chinoises.* L'usage de déformer les *pieds* des femmes n'est pas aussi général en Chine qu'on l'a cru longtemps; il y a même certaines parties de la Chine méridionale, comme la ville de Canton, où cet usage est tout à fait inconnu, du moins parmi les femmes des classes populaires. En général, du reste, pour les classes laborieuses, la déformation du *pied*, qui serait une gêne dans leurs travaux quotidiens, est peu pratiquée. Cependant, M. Milne, qui a voyagé longtemps en Chine, comme missionnaire protestant, et qui a raconté ses voyages dans un livre fort curieux, la *Vie réelle en Chine*, dit avoir vu souvent des troupes de mendiantes qui, toutes couvertes de vermine et de haillons, avaient les *pieds* aussi petits que ceux de la plus riche héritière. On donne un fort joli surnom, tout chinois, à ces *pieds :* on les appelle des lis d'or. La petitesse du lis d'or n'est point d'une mince considération dans les mariages, où elle figure quelquefois même dans le contrat. C'est presque une déclaration d'amour que de regarder une Chinoise aux *pieds;* et quand elle tolère ces regards, on peut supposer qu'elle est tout à fait pleine d'une extrême bienveillance. On a vu à l'Exposition universelle de 1867 deux Chinoises fort jolies qui, lorsqu'elles s'apercevaient que l'on regardait leurs *pieds*, les cachaient très-pudiquement sous leur éventail. Mais il y a en cela, comme en tout autre genre de coquetterie féminine, bien de la duperie. Tel Chinois, séduit par tel petit *pied* bien mignon, se trouve n'avoir admiré que de petits *pieds* de bois recouverts de chaussures élégantes, les vrais *pieds* étant habilement dissimulés sous le vêtement.

Quant aux raisons qui ont introduit en Chine cet usage ridicule, elles sont encore ignorées. La date et l'auteur de cette invention ne sont pas mieux connus. Les uns en attribuent la première idée à une célèbre princesse, Ta-Ki, qui vivait à peu près à l'époque de la guerre de Troie. « Cette Ta-Ki, dit le révérend Père Milne, était impératrice. Elle était née avec un *pied* bot; elle usa de son influence sur son mari pour lui faire adopter cette forme de *pied* comme le type de la plus adorable beauté, et ce faible prince obligea ses sujets, par un édit impérial, à comprimer les *pieds* de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils atteignissent les formes de ce modèle désormais national. » D'autres prétendent que cette abominable coutume ne s'établit qu'en 600 de notre ère. Selon eux, le monarque régnant alors, Yang-Ti, avait obligé sa concubine favorite à se comprimer les *pieds*. Sous les semelles de ses souliers, il avait fait imprimer la fleur du lotus, et à chaque pas que faisait la favorite elle laissait sur le sol l'empreinte du lis des eaux. De là vint que jusqu'à ce jour les *pieds* comprimés des dames chinoises ont reçu le nom de lis d'or. Une autre tradition attribue l'introduction de cette mode à un caprice de Li-Yoh, prince licencieux et tyrannique de la dynastie des Thang, qui tenait sa cour à Pékin en 9[illegible]6 après Jésus-Christ. Un jour, dit-on, il lui vint à l'idée qu'il pouvait améliorer le *pied* de sa maîtresse favorite en lui arrondissant le cou-de-pied et lui faisant décrire une courbe, ce qui lui donnerait quelque ressemblance avec le croissant de la lune. « Voilà, dit M. Milne, les différentes traditions sur l'origine de cette mode, qui devint si populaire, qu'un poëte a pu dire : « Un *pied* non com» primé est un déshonneur. » Il serait pourtant injuste de croire que cet usage n'ait pas soulevé en Chine de protestations. M. Milne cite un écrivain du dernier siècle, qui, ayant accepté la tradition qui attribue à Li-Yoh l'invention de cette mode, condamne pour ce fait ce prince à endurer un emprisonnement de sept cents ans dans un des enfers bouddhistes, et ce n'est là que le premier degré d'une série de châtiments réservés au coupable dans un cercle interminable d'années. Il y eut aussi un fameux chef de voleurs qui était tellement ennemi des petits *pieds* qu'il mutila un nombre considérable de Chinoises et éleva avec leurs *pieds* une énorme pyramide.

C'est vers la sixième ou septième année que l'on commence à soumettre les jeunes filles au traitement qui doit atrophier leurs *pieds*. On emploie à cet usage des bandages très-serrés, qu'on laisse en place jusqu'à ce que le *pied* ait pris la forme désirée. « Cette ligature, dit encore le révérend Père Milne, a généralement pour effet de replier quatre des orteils sous la plante du *pied*, ne laissant de libre que le gros orteil, et de briser en quelque sorte le cou-de-pied. Il en résulte que les beautés du Céleste-Empire marchent d'un pas court et précipité, en s'aidant des bras comme d'un balancier, exactement comme si elles marchaient sur les talons. Les Chinois comparent ce mode de progression aux ondulations du saule agité par une douce brise. Ces saules ambulants sont obligés de se soutenir avec un parasol, ou de s'appuyer sur un domestique, ou sur le bras de quelque respectueux petit-fils. » Examinant ensuite si cette compression du *pied* peut avoir pour la santé des femmes quelque danger immédiat, M. Milne déclare qu'à la suite de cette mutilation on signale quelques cas de gangrène. Cependant il ne pense point que les effets sur la santé soient aussi graves qu'on a voulu le prétendre. Il cite à ce propos l'observation suivante de M. Lockart, dans son compte rendu médical sur l'hôpital de Tchusan : « Bien que plusieurs femmes se soient présentées à l'hôpital affectées de maladies, entre autres d'ulcères à la jambe, j'ai remarqué seulement une fois que la maladie ou l'ulcère avait eu pour cause apparente la compression du *pied* et la déviation forcée de ses os. Il serait difficile d'apprécier avec exactitude à quel point cette pratique nuit à la santé; mais un grand nombre d'observations faites dans différentes classes de la société sur des enfants et des adultes me portent à croire qu'elle ne produit pas autant de mal qu'on en pourrait attendre du traitement sévère auquel les *pieds* sont soumis dès l'enfance. Tout révoltant qu'il paraît, peut-être n'influe-t-il pas plus sur la santé et le bien-être que les pratiques imposées par la mode aux femmes des nations occidentales. » Cette dernière observation nous paraît plus décisive contre le corset qu'en faveur du *pied* chinois. Il est incontestable en effet, sans excuser ni l'une ni l'autre de ces pratiques, qu'il est plus dangereux d'écraser la poitrine que de comprimer le *pied*. La compression du *pied* n'empêche pas les femmes chinoises de vaquer à certains travaux; M. Milne en a vu même se servir de leurs *pieds* en guise de raquettes pour jouer au volant. Il a vu dans une troupe de jongleurs nomades une femme soulever une table sur ses deux *pieds*, la balancer dans l'air, la tourner et la retourner sans manifester la moindre douleur. Il faut observer toutefois qu'elle avait acquis cette habileté malgré sa difformité, et non pas grâce à elle.

— **Allus. littér. Le coup de pied de l'âne,** Allusion à la fable de La Fontaine : *Le Lion devenu vieux*, dont on fait de fréquentes applications; mais ces allusions se rapportent surtout à ces mots : *le coup de pied de l'âne*, qui se disent des insultes que les faibles, que les lâches prodiguent à une puissance tombée; mais ajoutons que dans La Fontaine l'âne ne donne pas effectivement ce coup de pied devenu proverbial, qui ne figure que dans l'auteur latin.

« Il ne manquait plus à la philosophie que ce *coup de pied de l'âne :* « On va jouer sur » le théâtre de la Comédie-Française une » pièce intitulée : les *Philosophes modernes*. » Préville doit y marcher à quatre pattes » pour représenter Rousseau. »

D'ALEMBERT.

« Elle éclata, cette Révolution (18[illegible]) présagée par tant de signes politiques, urgente, écrite dans les faits, inévitable. Elle fit entendre sa voix de peuple, lança des pavés comme une lave, et vint trôner au Carrousel! Même aujourd'hui, qu'on lui a craché en plein visage, qu'elle a reçu, pauvre moribonde, jusqu'au *coup de pied du dernier doctrinaire*, il n'est permis à personne de raconter ces trois beaux jours autrement qu'à genoux et tête nue. »

LOUIS REYBAUD.

« Ce magnifique art gothique que les Vandales avaient produit, les Académies l'ont tué. Aux siècles, aux révolutions, qui dévastent du moins avec impartialité et grandeur, est venue s'adjoindre la nuée des architectes d'école, patentés, jurés et assermentés; dégradant avec le discernement et le choix du mauvais goût; substituant les chicorées de Louis XV aux dentelles gothiques, pour la plus grande gloire du Parthénon. C'est le *coup de pied de l'âne* au lion mourant. »

V. HUGO.

« Il y eut un moment où Boileau régna sans partage depuis Cadix jusqu'à Pétersbourg. Mais cette soumission dura peu; la réaction ne manqua pas d'éclater; elle eut pour chef Lessing. C'est avec une sorte de fureur qu'on déchira le testament du grand siècle. Les deux Schlegel prêtèrent aux passions des poëtes le secours de l'érudition et des systèmes. Traqué dans son gîte, le vieux siècle fut à son tour renversé et dépouillé. Il n'y eut si mince critique portant bât qui ne donnât son *coup de pied* au lion terrassé. »

QUINET.

— **Laissez-leur prendre un pied chez vous, Ils en auront bientôt pris quatre.** Vers de la fable de La Fontaine, *la Lice et sa Compagne :*

> Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le
> [regrette :
> Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête
> Il faut que l'on en vienne aux coups;
> Il faut plaider; il faut combattre.
> *Laissez-leur prendre un pied chez vous,*
> *Ils en auront bientôt pris quatre.*

Dans l'application, ces vers se disent de tous ceux qui ont un penchant à abuser des bontés qu'on a pour eux et des services qu'on leur rend.

« Un charcutier du quartier Bréda avait donné l'ordre à son garçon de ne faire crédit à personne, et surtout à ces dames du voisinage. Un jour, cependant, François laisse emporter un pied truffé à Mlle Paméla. « Je » vous l'avais cependant bien défendu, » dit le patron en apprenant la coupable complaisance de son commis.

— « Oh! monsieur, elle n'a pris qu'un pied.

— » Un pied.... un pied.... vous avez eu » grand tort. Vous ne savez donc pas ce que » sont ces dames? *Laissez-leur prendre un* » *pied chez vous, elles en auront bientôt pris* » *quatre.* »

(*Tintamarre.*)

« Ces tribus de l'Amérique ne connaissaient point la race étrangère qui devait un jour aborder sur leur plage, et leur demander, avec des signes d'amitié, une petite bande de terre, pour y construire une humble demeure. Dans leur naïve ignorance, elles ne se doutaient guère d'une de nos sentences proverbiales :

> *Laissez-leur prendre un pied chez vous,*
> *Ils en auront bientôt pris quatre.*

XAVIER MARMIER.

« Les ministres ne demandent qu'à d'être là que pour trois mois.

» Mais, dans La Fontaine, la lice ne demandait non plus que quinze jours pour faire ses petits; mais après l'échéance :

> Je suis prête à sortir avec toute ma bande,
> Si vous pouvez nous mettre hors.
> Ses petits étaient déjà forts. »

C. DESMOULINS.

Pied de mouton (LE), célèbre féerie de Martainville et Ribié (théâtre de la Gaîté, 1807). Maintes fois rajeunie et mise au goût du jour, cette féerie présente un des plus rares exemples de longévité théâtrale. Reprise en 1817, elle resta au répertoire jusqu'en 1830; en 1850, les frères Cogniard lui firent subir quelques changements et la donnèrent comme du nouveau; dix ans plus tard, transformée par H. Crémieux, elle a fait une réapparition et obtenu encore un très-grand succès (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 7 septembre 1860). Sous cette dernière forme, le *Pied de mouton* avait vingt et un tableaux, des changements à vue sans nombre et exigeant les trucs les plus compliqués. A travers la richesse éblouissante des décors, des costumes, et toute la fantasmagorie de la mise en scène, le spectateur suit vaguement les aventures du seigneur Nigaudinos et de son serviteur Lazarille [illegible] magiques, dans les paysages et les architectures dessinés et composés par des maîtres. Les vrais auteurs, ce n'est ni le vieux Martainville [illegible] teurs, c'est le chorégraphe, c'est le machiniste [illegible] ner une idée de ces splendeurs, nous citerons cette description de la scène de l'apothéose par Th. Gautier : « Le décor de l'apothéose se déploie comme une merveille, un prodige, un [illegible] anglaise, si originale et si chimérique quand elle [illegible] que M. James [illegible] le trésor effondré de Haroun-al-Raschid. C'est un ruissellement d'or, de pierreries, de paillettes [illegible] Figurez-vous des colonnes de diamants, des arcades de rubis et de saphirs [illegible] Kohinoor, au milieu d'une végétation tropicale [illegible] ailes de bupreste, en émail rouge et bleu, incendiées de lumière, baignées d'iris prismatiques [illegible] et sur tout cela le soleil électrique dardant sa flamme qui fait paraître les bougies noires. Une comparaison rendra mieux l'effet de ce décor incomparable que toutes nos phrases admiratives : on dirait le bouquet d'un feu d'artifice, lorsque les fusées s'élevant du volcan central s'épanouissent comme une immense queue de paon, dont les bombes à pluie d'or et d'argent seraient les plumes, et s'étalent dans l'azur nocturne d'un ciel de fête, avec des crépitations de lumière, des irradiations fulgurantes et des blancheurs intenses. »

PIED s. m. (pié. — Ce mot vient, dit-on, de ce que le pied de Charlemagne, qui était fort long, fut pris pour unité de longueur sous le nom de *pied de roi*. Quant aux pieds de vers, M. Dübner dit qu'ils viennent de ce qu'on en marquait le temps fort en frappant du pied; cette origine n'est pas généralement admise; il est beaucoup plus probable que, le pied étant chez les anciens la mesure la plus usitée, on l'a appliqué dans ce sens à l'évaluation des vers). Métrol. Ancienne mesure de longueur de France, qui contenait douze pouces et équivalait à environ 0m,324 : *La toise a six* PIEDS. [illegible] de cette mesure, et sur lequel sont gravées les divisions du pied en pouces et en lignes : [illegible] *Chapelle*, Mesure valant 0m,28198. ‖ *Pied* [illegible] ‖ *Pied d'Amsterdam* [illegible] *terre*, 0m,3[illegible]. ‖ *Pied d'Augsbourg* [illegible] ‖ *Pied d'Appenzell*, 0m,31469. ‖ *P*[illegible] *du grand-duché de Bade*, 0m,30. ‖ *Pied de B*[illegible] ‖ *Pied d'Anvers*, 0m,28559. ‖ *Pied ancien de Berlin*, 0m,30971. ‖ *Pied de Berne*, 0m,29326. ‖ *Pied de* [illegible] *de Berne* [illegible] *duché de Brunswick*, 0m,28536. ‖ *Pied de Cagliari*, 0m,20257. ‖ *Pied castillan des îles Canaries* [illegible] ‖ *Pied mathématique de Chine*, 0m,33310. ‖ *Pied d'arpenteur de Chine*, 0m,3196 ‖ *Pied de* [illegible] *de Darmstadt*, 0m,28762. ‖ *Nouveau pied de* [illegible] *phique de Florence*, 0m,58303. ‖ *Pied de con*[illegible] *principauté de Lippe*, 0m,28951. ‖ *Pied d'ar*[illegible] *Pied de Lucques*, 0m,58991. ‖ *Grand pied de Madrid* ou *Grande palme*, 0m,37687. ‖ *Pied de* [illegible] *Malte*, 0m,2836. ‖ *Pied de Manheim*, [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

[illegible] pas le plus charmant plaisir [illegible]
[illegible]
REGNARD.

Faire un pied de nez à quelqu'un, [illegible]

— *Au petit pied*. En raccourci, en petit : [illegible]

— *Vouloir être à cent pieds sous terre*, Etre tout confus, tout honteux.

— [illegible] *sur la tête, sur le corps*, Etre mort et enterré.

— Prosod. Partie, division des différentes [illegible] de syllabes de valeur déterminée suivant la [illegible] grec *et en latin, est composé de six* PIEDS, *dont les quatre premiers sont indifféremment des spondées ou des dactyles, le cinquième un dactyle et le sixième un spondée*. (Acad.) ‖ Mesure de [illegible] *Un vers alexandrin français est de six* PIEDS *ou de douze syllabes. Un vers de dix syllabes ou de cinq* PIEDS. (Acad.) ‖ S'est dit abusivement [illegible]

[illegible]
DELVAU.

Pied composé ou *Pied* [illegible] Seize pieds de quatre syllabes. ‖ *Pied primitif*, Mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq, dans la prosodie arabe. ‖ *Pied secondaire*, Mètre irrégulier, dans la même prosodie.

PIED-À-TERRE s. m. (pié-ta-tè-re). Logement qu'on a dans un endroit où l'on ne vient [illegible] : *Il demeure à la campagne, et il a un* PIED-À-TERRE *à Paris*. ‖ Pl. PIED-À-TERRE.

PIEDCOT s. m. (pié-ko — alter. de *pied de coq*). Bot. Nom vulgaire de la renoncule rampante.

PIED D'AIGLE s. m. Bot. Nom vulgaire de la podagraire.

PIED-D'ALEXANDRE s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de pyrèthre.

PIED-D'ALOUETTE s. m. Bot. Nom vulgaire des dauphinelles.

PIED-DE-BICHE s. m. Poignée de sonnette, [illegible] employer un pied de biche; pied de meuble taillé en forme de pied de biche : *Table, bu*[illegible] BICHE.

— Techn. Instrument de dentiste servant à l'extraction des dents. ‖ Petit levier en fer, dont la tête en biais est creusée d'une fente, et qui sert à arracher les clous que les tenailles ne peuvent saisir. ‖ Pinceau de blaireau plat, servant à lisser les couleurs sur porcelaine. ‖ Outil des fleuristes artificiels, qui sert à former la côte principale de certains pétales. ‖ Détente d'horlogerie qui est brisée, et dont le bout fait bascule dans un sens seulement.

PIED-DE-BŒUF s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de bolet.

PIED-DE-BOUC s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible], du mélampyre, de la spirée [illegible].

PIED-DE-CANARD s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-CHAT s. m. Bot. Nom vulgaire de l'antennaire et de la gnaphale dioïque.

— Artill. Instrument dont on se sert pour visiter et sonder les bouches à feu.

PIED-DE-CHÈVRE s. m. Bot. Nom vulgaire de l'angélique, d'une oxalide de la gnaphale dioïque, du boucage saxifrage et d'un liseron.

— Techn. Pièce de bois qui soutient les deux montants de la chèvre à élever les fardeaux. ‖ Levier de fer dont l'extrémité est fendue comme le pied d'une chèvre. ‖ Tas de [illegible] pour ployer la tôle. ‖ Défaut du papier, surtout dans la fa[illegible] se trouve écornée ou légèrement [illegible]chirée.

PIED-DE-CHEVREAU s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-COLOMBE s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-COQ s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-CORBEAU s. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule à feuilles d'aconit.

PIED-DE-CORBIN s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-CORNEILLE s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-LE[illegible] français. V. LA SALLE.

PIED-DE-GÉLINE s. f. Bot. Nom vulgaire de [illegible].

PIED-DE-GRIFFON s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-GRUE s. m. Bot. Nom vulgaire de diverses saxifrages.

PIED-D'ÉLÉPHANT s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible].

PIED-DE-LIÈVRE s. m. Bot. Nom vulgaire [illegible] et d'un plantain.

PIED-DE-LION s. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchemille.

PIED-DE-LIT s. m. Bot. Nom vulgaire du clinopode et de l'origan.

PIED-DE-LOUP s. m. Bot. Nom vulgaire du lycope d'Europe.

PIED-DE-MILAN s. m. Bot. Nom vulgaire du pigamon jaune.

PIED-DE-MULET s. m. Bot. Nom vulgaire de la filaire.

PIED-DE-PIGEON s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érodion colombin.

PIED-DE-POULAIN s. m. Bot. Nom vulgaire du tussilage pas d'âne.

PIED-DE-POULE s. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule rampante, du lamier blanc, d'un chiendent et de quelques panics.

PIED-DE-SAUTERELLE s. m. Bot. Nom vulgaire de la campanule raiponce.

PIED-DE-TIGRE s. m. Bot. Nom vulgaire d'une ipomée.

PIED-DE-VEAU s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arum ou gouet maculé.

PIED-D'OIE s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs ansérines.

PIED-D'OISEAU s. m. Bot. Nom vulgaire des ornithopes, d'une aspalathe, d'un astragale et d'un champignon du genre clavaire.

PIED-D'OURS s. m. Bot. Nom vulgaire de l'acanthe.

PIED-DROIT s. m. Archit. Mur vertical qui porte la naissance d'une voûte. ‖ Pilier carré qui porte la naissance d'une arcade. ‖ Chacune des pierres dont ce pilier est composé. ‖ Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. ‖ Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne. ‖ Petit bout de gouttière placé dans un angle. ‖ Pl. PIEDS-DROITS.

— Encycl. Archit. On désigne généralement sous le nom de *pieds-droits* les murs massifs sur lesquels reposent les joints des naissances d'une voûte. Dans un pont, les *pieds-droits* ou appuis extrêmes prennent le nom de *culées*, et les intermédiaires celui de *piles* quand ils sont en pierre et de *palées* lorsqu'ils sont en bois. Comme on sait, par une pratique de tous les jours, que les voûtes peuvent être montées ou tout au moins se soutenir sans cintre jusqu'au plan de joint qui forme un angle de 30°, et même plus, avec l'horizontale, il en résulte qu'une voûte quelconque peut être considérée comme composée de trois parties distinctes : l'une, moyenne, rachetant un angle de 120° au plus, laquelle forme la voûte proprement dite; les deux autres, latérales, et rachetant chacune un angle de 30° au moins, lesquelles ne fonctionnent que comme culées ou *pieds-droits*. Ainsi, sous le nom de *pied-droit*, on devrait entendre toute la portion de voûte située au-dessous du joint incliné à 60° sur la verticale, et que l'on peut appeler point extrême. Lorsque les *pieds-droits* doivent résister à la poussée horizontale de la voûte, ils ont une tendance à tourner autour de leur arête extérieure, et quelquefois même autour de l'arête intérieure; dans ces deux cas, il faut leur donner une épaisseur telle que le bras de levier de la force qui les sollicite soit au moins égal à la moitié de cette épaisseur. Le cas qui exige la plus grande épaisseur est celui dans lequel la voûte glisse sur ses naissances. Les *pieds-droits* peuvent encore être renversés par glissement; mais, en général, l'épaisseur statique calculée pour le renversement est plus que suffisante pour résister au glissement. Ordinairement, on augmente l'épaisseur statique trouvée d'une quantité telle, qu'en y supposant appliquée une pression égale aux deux tiers de la charge totale de la fondation, on n'ait à craindre ni le tassement du sol ni l'écrasement des matériaux; dans le génie militaire, cette quantité varie de 1,38 à 1,40; quelques constructeurs, se basant sur les admirables édifices sarrasins et sur un grand nombre de constructions en France et en Angleterre, n'adoptent pour cette valeur que le nombre 1,23. L'équilibre mathématique des *pieds-droits* proprement dits étant représenté par l'équation suivante :

$$QH = (P + P')(A + E) + \frac{dE^2h}{2},$$

on en tire l'épaisseur statique

$$E = -\frac{P + P'}{dh} + \sqrt{\left(\frac{P + P'}{dh}\right)^2 + \frac{2QH}{dh} - \frac{(P + P')A}{dh}},$$

dans laquelle E est l'épaisseur des *pieds-droits*; P' le poids de la demi-voûte; P' le poids de la culée au-dessus de la naissance; *h* la hauteur des *pieds-droits* comptée de la fondation aux naissances; *d* le poids du mètre cube de la maçonnerie des *pieds-droits*; Q la poussée horizontale; H le bras de levier de Q par rapport à l'arête de rotation du *pied-droit*; A la distance horizontale du centre de gravité de l'ensemble P + P' à l'arête inférieure du *pied-droit*. En multipliant cette épaisseur par 1,40 ou 1,38 ou 1,23, on aurait les épaisseurs rectifiées à appliquer dans les cas de solidité à toute épreuve, de solidité moyenne et de solidité ordinaire, ou de constructions de beaucoup ou de peu de durée. Pour ramener cette formule de l'épaisseur E à l'unité de longueur de voûte, il suffit de remplacer $\frac{P + P'}{d}$ par sa valeur S. Les dimensions à donner aux *pieds-droits* peuvent encore se déterminer par la courbe des pressions, soit qu'on la construise par tâtonnement, soit qu'on la subordonne à des conditions qui permettent de la tracer au moyen de son équation, comme le propose et l'a fait M. Carvallo dans ses recherches sur la stabilité des voûtes, soit qu'on adopte le principe de la moindre résistance, cette nouvelle loi de statique, publiée pour la première fois par Moseley dans le *Philosophical Magazine* du mois d'octobre 1833 et mise en pratique et en démonstration par le docteur Hermann Scheffler dans un ouvrage qu'il publia en 1857.

PIÉDESTAL s. m. (pié-dè-stal — ital. *piedestallo*, proprement reposoir du pied, comme l'allemand *fuss-gestell*. *Piedestallo* est composé de *piede*, pied, et de *stallo*, reposoir, appui, provenu du germanique : ancien haut allemand *stal*, base, poste, lieu, place; anglo-saxon *stal, stall, stæl*; scandinave *stallr*. Le tout vient de l'ancien allemand *stellan, staljan*, mettre, poser, placer, qui représente exactement le grec *stellô*, poser, envoyer, et le sanscrit *sthalay*, causatif de *sthal*, se tenir fortement, racine alliée à la grande racine *stha*, se tenir debout, restée dans la plupart des langues indo-européennes). Archit. et sculpt. Support isolé avec base et corniche : *La base, la corniche, le dé d'un* PIÉDESTAL. *Placer des statues sur leurs* PIÉDESTAUX. *La plus belle statue ne peut se passer de son* PIÉDESTAL. (A. d'Houdetot.) ‖ *Piédestal continu*, Soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche. ‖ *Piédestal en balustre*, Espèce de piédouche.

— Fig. Ce qui sert à s'élever, à monter ou à paraître : *Servir de* PIÉDESTAL *à quelqu'un. Se faire un* PIÉDESTAL *du crédit de ses amis. Les plus hautes dignités ne sont que de beaux* PIÉDESTAUX *où l'on ne doit paraître que fort petit quand on n'y brille pas de sa propre vertu*. (Brueys.) *S'estimer grand par le rang et les richesses, c'est s'imaginer que le* PIÉDESTAL *fait le héros*. (Marie Leckzinska.) *Les ministres sont sur un* PIÉDESTAL *si mobile que le moindre choc les renverse; j'en ai vu plus de quatre-vingts en soixante ans*. (Frédéric II.) *Le patriotisme est un* PIÉDESTAL *qui élève assez haut les citoyens pour qu'ils ne doivent pas en rechercher d'autre*. (E. de Gir.)

L'idée élève ou déshonore,
Vous jette dans la fange ou sur un *piédestal*.
A. BARBIER.

Tel vécut sur un *piédestal*
Qui n'aura jamais de statue.
BÉRANGER.

— Encycl. Archit. Le *piédestal*, dans les différents ordres d'architecture, n'est qu'un accessoire qui n'a pas d'utilité et que l'on ne doit employer que dans des cas très-rares. On en fait usage lorsqu'un portique ou peristyle doit être fermé par une balustrade à hauteur d'appui, afin d'éviter la rencontre de la tablette d'appui avec le fût des colonnes. Le *piédestal* a alors la même hauteur que la balustrade.

Le *piédestal* se divise en trois parties : la *base*, le *dé* et la *corniche*. Chacune d'elles est composée de moulures, qui varient, avec l'ordre, en nombre, en saillies et en hauteur. Si l'on prend pour unité module le demi-diamètre de la colonne, divisée en 24 parties pour le dorique grec, le toscan et le dorique romain, et en 36 parties pour l'ionique, le corinthien et le composite, on a pour la saillie du dé sur l'axe de la colonne : dorique grec, 1 module 3 parties 73; toscan, 1 module 9 parties; dorique romain, 1 module 10 parties; ionique, corinthien et composite, 1 module 14 parties. Pour les saillies sur le nu du dé et pour les hauteurs des différentes parties des *piédestaux* de chaque ordre, on a les rapports suivants :

		DORIQUE grec.	TOSCAN.	DORIQUE romain.	IONIQUE.	CORINTHIEN.	COMPOSITE.
Base	Hauteur.	11p.7	12p	20p	20p	24p	24p
	Saillie. .	4 33	8	10	16	16	16
Dé.	Hauteur.	2m, 9 9	3m,16	4m	4m.32	5m, 8	5m, 8
Corniche	Hauteur.	10 4	12	12	20	28	28
	Saillie. .	6 06	8	12	20	16	16
Hauteur totale du *piédestal*. .		3m, 8	4m,16	5m, 8	6m	6m,24	6m,24

PIED-FORT s. m. Monn. Pièce de monnaie qui est beaucoup plus épaisse que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle : *Les* PIEDS-FORTS *gravés par Varin, sous Louis XIII et sous Louis XIV, sont fort recherchés*. (Acad.) ‖ Pl. PIEDS-FORTS.

PIEDICAVALLO, bourg du royaume d'Italie, province de Novare, district de Biella, mandement d'Andorno Cacciorna; 2,138 hab.

PIEDICORTE-DI-GAGGIO, bourg de France (Corse), chef-lieu de canton, arrond. et à 29 kilom. S.-E. de Corte; 935 hab. Elève de gros et menu bétail.

PIEDICROCE, bourg de France (Corse), chef-lieu de canton, arrond. et à 24 kilom. N.-E. de Corte; 619 hab. Forge; fabrication de cuillers, pipes, fuseaux, quenouilles, chaises, etc. Aux environs, près de la petite rivière de Fiumalto, source d'eau ferrugineuse acidulée.

PIEDIMONTE-D'ALIFE, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, chef-lieu de district et de mandement, à 35 kilom. N. de Caserte; 7,000 hab. Grande manufacture de coton, où sont employés 700 ouvriers; papeteries; mines de cuivre.

PIEDIMONTE-ETNEO, petite ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Catane, district d'Acireale, mandement de Linguaglossa; 5,147 hab.

PIEDIMONTE-SAN-GERMANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Sora, mandement de Cassino; 2,725 hab.

PIED-MÂCHOIRE s. m. (pié-ma-choi-re). Crust. Pattes de certains crustacés qui sont tellement placées en avant, qu'elles font, pour ainsi dire, partie de la bouche, comme chez l'écrevisse. ‖ On dit aussi PATTE-MÂCHOIRE.

PIÉDOUCHE s. m. (pié-dou-che — ital. *pieduccio*, dimin. de *piede*, pied). Archit. et sculpt. Sorte de petit piédestal carré ou circulaire, qui sert à porter un buste ou une petite figure : *Un buste monté sur* PIÉDOUCHE. *Notre siècle compte déjà trois ou quatre grands poëtes, à qui il ne manque plus que d'être morts pour faire une excellente figure en marbre de Paros ou de Carrare, sur un* PIÉDOUCHE *de bon goût*. (Th. Gautier.)

PIEDRABUENA, bourg d'Espagne, province et à 39 kilom. O. de Ciudad-Real, ch.-l. de juridiction civile; 2,600 hab. Fabrication de tissus de lin et de chanvre; charbon de bois. Mines d'argent et carrières d'émeri aux environs.

PIEDRAS (LAS), cap de l'Amérique du Sud, dans la république Argentine, sur la rive occidentale de l'estuaire du rio de la Plata, en face de Montevideo, par 35° 28' de latit. S. et par 59° 30' de longit. O.

PIEDS-BOTS s. m. pl. Groupe de champignons caractérisé par un pédicule tortu, et ayant pour type l'agaric échaudé.

PIEGARO, bourg du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district d'Orvieto, mandement de Città-della-Pieve, à 23 kilom. de Pérouse; 3,955 hab.

PIÉGE s. m. (pié-je — lat. *pedica*, entrave, mot qui se rattache à *pes, pedis*, pied. Le latin *pedica* représente exactement le sanscrit *pâduka*, soulier, provenu de *pada*, entrave). Engin dont on se sert pour prendre des animaux : *Tendre, dresser un* PIÉGE. *Lorsque le loup tombe dans un* PIÉGE, *il est si sot et si épouvanté, qu'on peut le tuer sans qu'il se défende ou le prendre vivant sans qu'il résiste*. (Buff.) *La bécassine donne dans tous les* PIÉGES *et se laisse plumer par tous les oiseaux de proie*. (Toussenel.)

— Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper ou surprendre quelqu'un : *La plus subtile de toutes les finesses est de savoir bien feindre de tomber dans les* PIÉGES *qu'on nous tend*. (La Rochef.) *La beauté n'est qu'un* PIÉGE *tendu par la nature à la raison*. (Volt.) *L'amitié des hommes est toujours un* PIÉGE *qu'ils tendent aux femmes pour faire passer l'amour*. (Ducis.)

Il faut que les méchants, dupes de leurs manéges,
Se trouvent, à la fin, pris dans leurs propres *piéges*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

— Syn. **Piége, embûche, embuscade.** V. EMBÛCHE.

— Encycl. Il est impossible de donner ici une description détaillée de tous les *piéges* qui ont été imaginés pour prendre les différents animaux; chacun de ceux de ces *piéges* qui mérite une description fait le sujet d'un article spécial dans ce dictionnaire.

Nous devons donc nous borner ici à quelques generalites.

Pour les grosses bêtes carnassières, le seul *piége* qui puisse convenir est la trappe ou fosse, dans laquelle on attire les lions, les tigres, les panthères, les loups, etc.

Les *piéges* à bêtes fauves exigent la plus grande connaissance des animaux que l'on veut prendre. Plusieurs de ces animaux sont si rusés et si défiants, qu'il faut avoir, pour les surprendre, une grande expérience de leurs habitudes; on doit, plusieurs jours à l'avance, les attirer par des chairs ou des graisses grillées, donner au sol la configuration qu'il aura lorsque le *piége* y sera placé, pousser la ruse jusqu'à frotter le fer du *piége* avec des herbes odorantes, pour en déguiser l'odeur. Lorsqu'on a remarqué que les animaux sont venus plusieurs fois de suite enlever l'appât, on fixe le *piége* à terre, en ayant soin de le dissimuler sous des terres, du sable ou des herbes, suivant le lieu.

Parmi les autres *piéges* les plus usités, nous citerons : le traquenard à dents, pour chats sauvages; le trébuchet, la mésangette, l'assommoir, la bascule, la souricière-nasse, pour les loirs, lérots et muscardins. Les souris se prennent parfaitement dans la souricière-nasse, la souricière à ressort, le traquenard à boîte. Dans quelques provinces, on emploie, pour détruire les souris, un moyen d'une grande simplicité : sur une petite planche on renverse un vase, la gueule en bas; la moitié d'une noix est placée sous le bord du vase, de façon qu'une souris puisse passer dessous. La chair de la noix est tournée vers l'intérieur du vase. La souris entre; mais, dès qu'elle touche la noix, celle-ci échappe, le vase tombe et la bête est prise. On emploie encore, pour détruire les rats et les surmulots, l'assommoir quatre de chiffre, le traquenard à rats, la trappe à bascule, l'assommoir à palette, l'arbalète, la ratière; pour les oiseaux de proie, le tombereau, le traquenard, le trébuchet, les gluaux, les araignées, etc.

Pour la chasse du gibier à plume et des petits quadrupèdes, les *piéges* les plus simples sont les meilleurs. Une remarque à faire, c'est que les *piéges* en bois, en laine, en fil n'éveillent pas la défiance des oiseaux autant que les *piéges* en métal; on doit donc, si l'on se sert de ces derniers, les déguiser autant que possible.

PIE-GRIÈCHE s. f. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, type de la famille des laniidées, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *La plupart des* PIES-GRIÈCHES *sont très-babillardes*. (Z. Gerbe.) *Le rapprochement des* PIES-GRIÈCHES *aux oiseaux de proie paraît très-bien fondé*. (V. de Bomare.) ‖ *Pie-grièche hirondelle*, Nom donné par quelques auteurs au genre langraien. ‖ Pl. PIES-GRIÈCHES.

— Fam. Femme d'humeur aigre et querelleuse : *Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour; ce sont des* PIES-GRIÈCHES *dans le domestique, des paons dans les promenades et des colombes dans le tête-à-tête*. (Dufresny.)

— **Encycl.** Les *pies-grièches* sont caractérisées par un bec conique, court, robuste, triangulaire à la base, comprimé latéralement; la mandibule supérieure formant à son extrémité un crochet précédé d'une dent ou échancrure, l'inférieure droite; les ailes assez aiguës, à troisième et quatrième rémiges les plus longues; trois doigts devant et un derrière, articulés sur le même plan. Ces oiseaux n'ont de commun avec les pies que leur nom et une certaine analogie dans l'aspect extérieur. Ce sont, dans leur petite taille, des êtres intrépides, féroces, presque sanguinaires. Aussi plusieurs auteurs les ont-ils rangés à la suite des rapaces ou oiseaux de proie. Mais leur place est beaucoup mieux marquée à la tête des passereaux, immédiatement avant les gobe-mouches, si l'on ne veut pas, comme Temminck, en faire le type d'un ordre spécial, celui des insectivores.

Les espèces de ce genre, même après les démembrements qu'il a subis, sont encore très-nombreuses; l'Europe en possède cinq ou six. Celles-ci sont connues par leur naturel fier et courageux, souvent violent et cruel; elles se défendent bien contre des oiseaux de proie beaucoup plus gros et plus forts, et n'hésitent même pas à les attaquer. On comprend ainsi qu'elles fassent une guerre acharnée aux petits oiseaux; ce qui est moins courageux de leur part, c'est qu'elles ne dédaignent pas de tomber sur ceux qui sont pris au piége. Toutefois, comme elles ne trouvent pas toujours une proie qui leur convienne, elles se rabattent sur les gros insectes, dont elles font une prodigieuse destruction. Sous ce rapport, elles rendent de grands services à l'agriculture outre qu'elles contribuent à purger nos champs des mulots, souris, hannetons et autres animaux nuisibles.

Les *pies-grièches* vivent habituellement dans l'intérieur ou sur la lisière des bois; mais elles descendent souvent dans les plaines, surtout au voisinage des eaux. Leur mue a lieu, suivant les espèces, une ou deux fois dans l'année. Leur vol est précipité, irrégulier, souvent comme circulaire; mais, en définitive, elles arrivent presque toujours directement sur leur proie. Elles paraissent susceptibles d'une certaine éducation. On les a souvent dressées à la chasse, comme les faucons. François Ier possédait, dit-on, une *pie-grièche* parfaitement privée, qui à volonté partait et revenait sur le poing. Toutes, du reste, se ressemblent beaucoup par leurs mœurs. Nos espèces européennes, les seules qu'on ait bien observées, ont la faculté de contrefaire le cri et le ramage de divers petits oiseaux et, par là, de les attirer pour les saisir.

La *pie-grièche grise* a 0m,24 de longueur totale; son plumage est cendré en dessus, blanc en dessous, avec une bande noire sur l'œil, les ailes et la queue noires et un peu de blanc par à l'origine des rémiges, à l'extrémité des pennes secondaires et de quelques-unes des rectrices. La femelle se distingue par des couleurs plus ternes. Cette espèce est la plus grande et la plus commune de nos espèces indigènes. Elle est répandue dans toute l'Europe, et on la regarde généralement comme sédentaire. Mais, dans certains pays, dans le midi de la France par exemple, le nombre des individus qui restent toute l'année est fort restreint; la plupart émigrent à l'automne et au printemps, ce qui a fait d'abord regarder l'espèce comme étant de passage.

Cette *pie-grièche* se tient de préférence sur les branches les plus élevées et les plus isolées des arbres ou des buissons; de là elle découvre plus aisément les petits rongeurs, les reptiles et les gros insectes dont elle fait sa nourriture, ou les petits oiseaux qu'elle va chercher jusque dans leurs nids. Malgré sa petite taille, elle ne craint pas d'attaquer les corbeaux, les buses, les milans, et presque toujours elle sort victorieuse de la lutte. Elle fait entendre continuellement, mais surtout dans la matinée, un cri aigre et dur, qu'on peut traduire par les syllabes *houin-houin*, et qu'on entend de fort loin. Elle accompagne assez souvent ce cri de plusieurs battements d'ailes et d'un balancement de queue.

La *pie-grièche* niche sur les arbres, à l'enfourchure des hautes branches; son nid, grossièrement, mais solidement construit, se compose de petites racines fibreuses, de foin, de mousse, et l'intérieur est garni de plumes, de laine, de duvet ou d'autres matières analogues. La femelle y dépose cinq à huit œufs blancs, marqués de taches brunâtres; le mâle, pendant l'incubation, veille sur la couveuse et sur la couvée, qu'il défend contre l'approche des autres oiseaux; les parents ont du reste le plus grand attachement pour leurs petits. Voici ce que dit à ce sujet V. de Bomare :

« Bien différente des autres oiseaux de proie, qui chassent leurs petits avant qu'ils soient en état de se pourvoir eux-mêmes, la *pie-grièche* garde et soigne les siens tout le temps du premier âge, et, quand ils sont adultes, elle les soigne encore; la famille ne se sépare point, les petits suivent le père et la mère; on les voit voler ensemble pendant l'automne entier et même en hiver, sans qu'ils se réunissent en grande troupe; chaque famille fait une petite bande à part, composée du père, de la mère et de cinq à huit petits; tous prennent un intérêt commun à ce qui leur arrive, vivent en paix et chassent de concert, jusqu'à ce que le besoin de se reproduire, plus fort que tout autre instinct, détruise les liens de cet attachement et enlève les enfants à leurs parents; la famille ne se sépare que pour en former de nouvelles. La manière de voler des *pies-grièches* et l'habitude d'être en petite troupe après le temps des nichées font aisément reconnaître ces oiseaux de loin. »

Malgré son naturel cruel, qui la porte, à l'état de liberté, à se nourrir toujours de proie vivante, qu'elle attaque de vive force, la *pie-grièche* peut s'apprivoiser et devenir familière, à condition qu'on ne l'irrite pas, car dans ce cas elle chercherait à se défendre. Il ne faut pas non plus la tenir dans une étroite captivité; l'esclavage la rend farouche et turbulente. Mais, si on lui laisse quelque liberté, elle redevient douce, sensible aux caresses, reconnaissante pour son maître ou pour les personnes qui la soignent. Elle amuse souvent alors par son babil, et, d'après M. Z. Gerbe, elle surpasse la pie et le sansonnet pour l'aptitude et la facilité à imiter la voix humaine et à répéter des mots et des phrases.

La *pie-grièche rousse*, plus petite que la précédente, doit son nom à la couleur de sa tête; le dessus du corps et les ailes sont variés de noir et de blanc; le dessous est d'un blanc pur. Cette espèce est émigrante; elle revient au printemps, pour se reproduire, dans les pays qu'elle avait quittés à l'approche des froids. Elle fréquente volontiers les haies et le bord des chemins, et n'a pas un vol longuement soutenu, mais se pose souvent. Elle niche dans les buissons et les haies, en pleine campagne, ou sur la lisière des taillis, mais rarement dans l'intérieur des bois. Son nid ne diffère guère que par sa moindre dimension de celui de la *pie-grièche grise*, la femelle y pond cinq ou six œufs d'un vert blanc, marqués avec de petites taches cendrées. Elle s'établit souvent près du nid de la fauvette orphée, sans doute pour pouvoir s'emparer plus facilement des petits de celle-ci, quand ils sont éclos. Par un retour d'instinct de prévoyance, elle a l'habitude, qu'on retrouve du reste chez la plupart de ses congénères, de piquer aux épines des buissons, pour pouvoir les y retrouver au besoin, les insectes et les petits oiseaux qu'elle ne consomme pas sur place. Cette espèce est très-commune dans toute l'Europe et le nord de l'Afrique. On peut l'élever en cage, en la nourrissant de viande et de sauterelles; elle devient très-familière. Sa chair n'est pas mauvaise à manger.

La *pie-grièche méridionale* est presque aussi grande que la *pie-grièche grise*. Son plumage est d'un gris cendré noirâtre en dessus et d'une teinte vineuse blanchâtre ou un peu cendrée en dessous, avec une large bande noire sur la tête, la queue de cette couleur, avec du blanc à l'extrémité, ainsi que sur les ailes. Cette espèce, comme son nom l'indique, est propre au midi de l'Europe, où elle est sédentaire; elle ne remonte jamais vers le nord. Elle vit dans les bois et sur les collines incultes, est très-rusée et ne se laisse approcher que difficilement. C'est le fléau des petits volatiles que les chasseurs emploient comme appeaux. Elle niche au milieu des gros buissons; son nid est grand et solidement construit.

La *pie-grièche d'Italie* ressemble beaucoup à la *pie-grièche grise* par sa coloration; mais elle s'en distingue par sa taille un peu plus petite, par sa poitrine d'un blanc lavé de rose et aussi par ses mœurs. Elle habite le midi de l'Europe, mais s'avance fort loin vers le nord dans ses migrations, car on la trouve, non-seulement aux environs de Paris (où elle niche), mais encore en Russie. Elle est de passage dans le midi de la France, où elle abonde au printemps et en été. Elle vit et niche sur les grands arbres, dans les champs, les parcs, ou au voisinage des habitations rurales. Son nid est fait d'herbes odoriférantes et garni de laine à l'intérieur; elle pond quatre à six œufs d'un vert blanchâtre.

« On la distingue facilement, dit Vieillot, à son vol rapide, droit et soutenu, à son cri différent de celui de la grise, à l'habitude qu'elle a de se poser souvent à terre, soit sur une pierre, soit sur un petit monticule, de se réfugier, lorsqu'elle est inquiétée, sur la lisière des bois, ou de ne se tenir que dans le milieu de la plaine; à sa manière de s'y reposer, restant, pour ainsi dire, immobile à la place où elle se pose; jetant autour d'elle un œil inquiet, s'enfuyant au loin dès qu'on l'approche, et à une telle distance, qu'on la perd de vue... Son cri, ses habitudes et sa grande défiance sont des preuves incontestables que c'est une espèce particulière. »

On trouve encore en France une autre *pie-grièche* très-curieuse, plus connue sous le nom d'*écorcheur*. V. ce mot.

Parmi les espèces exotiques, voici les plus intéressantes. La *pie-grièche boréale* ressemble tellement à notre *pie-grièche* grise, qu'on a pu la prendre pour une simple variété de celle-ci; elle habite le nord de l'Amérique et s'avance jusqu'aux régions centrales des États-Unis. La *pie-grièche fiscale* se distingue de nos espèces indigènes par sa forme générale plus allongée; elle a du reste les mêmes mœurs; on la trouve en Afrique. Nous citerons encore la *pie-grièche blanchot* et la *pie-grièche de Geoffroy*, dont Vieillot a fait le type de la section des *bataras* ou *prionops*.

On rangeait encore autrefois parmi les *pies-grièches* un grand nombre d'autres espèces qui forment aujourd'hui les genres *béarde*, *bettyle*, *cayue*, *cissicau*, *chincari*, *falconelle*, *langraien*, *pardalote* et *vanga*. V. ces mots.

PIEL (Louis-Alexandre), architecte français, né à Lisieux en 1808, mort à Bosco (Piémont) en 1841. D'abord commis chez un épicier-droguiste (1826-1830), puis clerc de notaire, il entra ensuite comme élève chez l'architecte Debret (1832). Trois ans plus tard, il fit un voyage en Allemagne, se passionna pour l'art gothique, pour l'art catholique, et entra en relation avec de Montalembert et Lacordaire, dont il partageait les idées religieuses. Après avoir restauré la préfecture d'Auxerre, il fut chargé de la restauration de Saint-Nicolas de Nantes, donna les plans d'une église gothique pour ses de Pontarlier, d'une chapelle pour la cathédrale de Sens, d'une église pour Ryes-les-Ugers [illegible]. Poussé par Lacordaire, qui voulait rétablir alors en France l'ordre des Frères prêcheurs, il fonda à Paris, en 1839, la confrérie de Saint-Jean-Évangéliste, dont il fut le premier prieur et qui avait pour objet la sanctification de l'art et des artistes par la foi catholique, et la propagation de la foi catholique par l'art et les artistes. Cinq ans plus tard, Piel quitta Paris, [illegible] entra dans le couvent de Sainte-Sabine, à Rome, reçut, sous le nom de Frère Pius, l'habit de dominicain en 1841 et [illegible] [illegible] L.-A. Piel, [illegible] [illegible] [illegible]

PIÉLAT [illegible]

50 *exemples* [illegible] (Strasbourg, 1674) [illegible] *Ceylonæ thesaurus medicus, seu laboratorium chemicum* (Amsterdam, 1679, in-12).

PIÉLAT (Barthélemy), théologien protestant français, né à Orange (Provence). Il vivait au XVIIe siècle, alla étudier la théologie [illegible] *tre la mort* (Londres, sans date, in-12), [illegible] *mémorables de Ruyter* (Amsterdam, 1677, 2 t. en 1 vol. in-12).

PIELLÉ (Guillaume), poëte latin moderne, né en Touraine, et vivant dans la première [illegible] prose qu'en vers, au dire de Thevenard. On [illegible] intitulé *Guillermi Pielei Turonensis de An-* [illegible] ouvrage, remarquable par son élégance et par sa chaleur poétique, se rapproche beaucoup [illegible]

PIE-MAÇON s. f. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle ou torchepot.

PIE-MÈRE s. f. Anat. Membrane qui enveloppe [illegible]

— **Encycl.** La *pie-mère* est beaucoup plus étendue que le feuillet viscéral de l'arachnoïde qui l'entoure. Cette différence tient à ce que l'arachnoïde passe au-dessus de toutes les circonvolutions cérébrales sans pénétrer dans les anfractuosités, tandis que la pie-mère pénètre dans toutes les cavités en tapissant le fond et les parois contiguës. Cette disposition se répète, non-seulement sur les lobes cérébraux, mais encore dans les lobes, les lobules et les lamelles du cervelet. La *pie-mère* pénètre également dans l'intérieur du cerveau, en passant sous le bourrelet du corps calleux, par la partie transversale de la fente cérébrale de Bichat et par l'orifice postérieur du quatrième ventricule, et y fournit des prolongements dans le ventricule de l'encéphale, pour y porter des vaisseaux sanguins. Ces prolongements, qui, tous ensemble, forment l'arachnoïde intérieure, constituent la toile choroïdienne et les plexus choroïdiens des ventricules latéraux, [illegible] quatrième ventricule. La surface externe de la *pie-mère* est unie au feuillet viscéral de l'arachnoïde, à l'aide d'un tissu cellulaire dont la densité varie suivant les régions. Au niveau de l'origine des nerfs, cette membrane, devenue moins vasculaire et d'apparence cellulo-fibreuse, se prolonge sur leurs racines, puis sur les troncs nerveux, et constitue leur névrilème. Par sa surface interne la *pie-mère* répond à l'axe cérébro-spinal, auquel elle est unie soit par les rameaux artériels qui plongent dans l'épaisseur du centre nerveux, soit par les radicules veineuses qui naissent de ce dernier, soit enfin par quelques prolongements de nature celluleuse. La [illegible] l'élément fibreux est beaucoup plus considérable [illegible] partie supérieure, où elle devient graduellement [illegible] avec la *pie-mère* crânienne. Dans la région lombaire [illegible] ligament caudal ou coccygien. Ce cordon [illegible]

[illegible] deux éléments, l'un cellulaire et l'autre vasculaire [illegible]

— [illegible]

PIÉMONT [illegible]

[illegible] de Turin, Coni, [illegible]. Le [illegible] traversé [illegible] ur tout ce qu [illegible]

Le [illegible] baigné au S. par [illegible] [illegible] les Alpes [illegible] Massa, [illegible] [illegible] des Apennins, [illegible] le Gênes, on voit que le Piémont est protégé le [illegible] les plus élevées de l'Europe. Dans la chaîne septentrionale des Alpes, le point culminant est le mont Rose, tandis qu'on trouve dans la chaîne occidentale, près de la frontière de France, le [illegible] de ces deux chaînes s'a-[illegible] points qui correspondent [illegible] et forment ainsi des cols qui ont de tout temps servi de passage aux voyageurs. Les principaux cols qui conduisent en Piémont sont le Simplon, le grand et le petit Saint-Bernard, le mont Cenis, le mont Genèvre et le col de Tende. Afin de donner une idée de l'aspect général du Piémont, nous devons dire que, du côté de l'Italie, les Alpes ne ressemblent point au versant [illegible]. Du côté de la France et de la Suisse, la [illegible] alpine centrale est précédée de plusieurs chaînes secondaires qui forment autant d'échelons subordonnés et parallèles à la chaîne principale; sur le versant italien, [illegible], on passe rapidement de la chaîne centrale dans la plaine du Piémont et de la Lombardie; de sorte que, pour le spectateur [illegible] sur le mont Cenis, la plaine du Piémont se déroule comme un vaste et magnifique jardin [illegible] au N. et au S. d'un immense circuit. Ajoutons que cette contrée ne présente pas l'aspect triste et monotone des grandes plaines : on trouve, de distance en distance, des mouvements de terrain, des collines ombragées qui reposent et satisfont le regard.

« Les substances, dit l'abbé Rendu, qui forment la masse principale du bassin du Pô tiennent généralement de la nature des terrains primitifs. Les torrents et les rivières [illegible] immédiatement de la chaîne centrale transportent dans les plaines les granits, les porphyres, les serpentines, les quartz, les schistes, la [illegible], le gneiss, la dolomie, les roches micacées, feldspathiques et talqueuses, les grès et le calcaire compacte. La collection des roches du cabinet de minéralogie de Turin, une des plus belles et des plus complètes de l'Europe, est en grande partie sortie des pavés de la ville et, par conséquent, du lit des torrents et des rivières environnantes. Au premier coup d'œil, on voit que les silicates dominent tous les autres genres. Ainsi, de même que les terres du bassin du Rhône sont dominées par le calcaire, de même les terres du bassin du Pô le sont par la silice. » Les richesses minérales du Piémont sont très-variées, elles consistent principalement en granit, porphyre, cristal de roche, grenat, améthyste et topaze; quelques rivières roulent des paillettes d'or; on rencontre aussi ce métal dans les schistes de la vallée de [illegible]. Il y a plus de vingt espèces de marbre, environ deux cents espèces de coquillages fossiles, des ossements [illegible], de [illegible], de rhinocéros; des [illegible] de fer, [illegible] de Savone, et [illegible], qui rentre dans l'espèce qu'on appelle *piciforme*. Cette contrée [illegible] plusieurs sources d'eaux minérales et thermales. Les principales sont celles d'Aqui, de Stresa, de [illegible], de Monastero, de [illegible] et de [illegible].

Le climat du Piémont est celui de l'Italie septentrionale, au N. et à l'O., dans les régions élevées, la neige et la glace durent une grande partie de l'année; mais, dans la plaine, le froid est peu sensible en hiver, et en été les chaleurs sont tempérées par le voisinage des Alpes. La douceur du climat, jointe à la [illegible] des terres, bien arrosées par de nombreuses rivières et par plusieurs canaux, explique la variété et l'abondance des productions [illegible] de ce pays. On y cultive [illegible] espèces de céréales et [illegible], le riz, le chanvre, le châtaignier [illegible] et la vigne. Les vins du Piémont, fabriqués avec assez peu de soin, [illegible] et se conservent [illegible] année. [illegible]

[illegible] la malvoisie estimés pour leur bon goût, leur [illegible] et surtout leur parfum, mais qui supportent peu les voyages. [illegible] produit aussi des vins muscats. Plusieurs vignobles sont renommés pour leurs vins de [illegible] la passerata, la malvoisie [illegible] le barbera et le bonarde, [illegible] vignes avec d'autres qui leur sont inférieurs; à la récolte, on en [illegible] fruit et chaque cépage de qualité [illegible] un vin qui porte son nom. Le vin de Niebolo est le plus délicat; il est framboisé, [illegible] et légèrement piquant. Il n'y a pas en Italie de région où la culture de la soie ait pris plus de développement qu'en Piémont, où la récolte annuelle est évaluée à 25 millions de francs, et s'exporte pour la plus grande partie à l'état brut. Outre l'agriculture, l'élève du bétail et la sériciculture, les habitants, presque tous catholiques, à l'exception de 20,000 vaudois qui habitent quelques vallées au pied des Alpes, s'occupent de manufactures et de fabriques, notamment de la fabrication des soieries, des toiles et des lainages.

Le Piémont actuel correspond à la partie occidentale de l'ancienne Gaule Transpadane et à la partie septentrionale de la Ligurie des Romains. Strabon rapporte que les *Salassi*, qui habitaient cette contrée, eurent de fréquents démêlés avec les Romains. Auguste en fit vendre 40,000 comme esclaves et envoya des Romains peupler le pays. A la chute de l'empire, ce pays passa aux Goths, puis aux Lombards, auxquels Charlemagne l'enleva. A l'établissement du système féodal, sous les successeurs de Charlemagne, le Piémont fut possédé d'abord par les marquis de Suze, d'Ivrée, de Montferrat et de Saluces. Vers la fin du XIe siècle, il passa à la maison de Savoie; au XIIIe siècle, Thomas II de Savoie, nommé vicaire de l'empire, prit le titre de prince de Piémont. Ses deux fils, Thomas III et Amédée V, furent la tige de deux maisons, dont les domaines furent réunis en 1418 par Amédée VIII. Victor-Amédée II, fondateur de la monarchie sarde, acquit une partie du Milanais et le royaume de Sardaigne. Charles-Emmanuel III, son fils, étendit ses conquêtes, et les rois de la maison de Savoie prirent le titre de rois de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie. En 1796, le Piémont fut occupé par les Français et forma, sous leur domination, les départements de la Doire, du Pô, de la Stura, de la Sésia et de Marengo; il fournit aussi au royaume d'Italie le département de l'Agogna. Les événements de 1814 et 1815 le rendirent à la maison de Savoie, qui l'augmenta du territoire de la république de Gênes. Sous le règne de Victor-Emmanuel II, le Piémont devint le noyau autour duquel se forma le royaume d'Italie (1861), et il cessa, en 1865, de posséder la capitale du royaume, qui fut établie alors à Florence, puis définitivement à Rome en 1870.

PIÉMONT (Nicolas), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1659, mort en 1709. Il étudia le paysage sous Martin Saagmolen et Nicolas Molenaer, et fut sur le point de se tuer en voyant une jeune fille qu'il aimait éperdument et dont il était aimé épouser, par ordre de sa famille, un homme plus riche que lui. S'étant rendu en Italie, sur le conseil d'un de ses amis, il s'adonna à l'étude avec un zèle extrême et reçut de ses camarades le surnom d'**Opgang** (élévation). Toutefois, pour se distraire de son chagrin, il se livra bientôt à la dissipation, fit des dettes et dut épouser la maîtresse du cabaret où il logeait, afin de s'acquitter envers elle. A partir de ce moment, il rompit avec la débauche et ne s'occupa plus que de son art. Étant devenu veuf au bout de dix-sept ans et maître d'une petite fortune, il retourna en Hollande. Là, il trouva la femme qu'il avait jadis aimée également devenue veuve, l'épousa et se retira avec elle à Vollen-Hoven, où il mourut quatre ans après. La plupart de ses paysages se trouvent en Italie. Piémont, qui dessinait mal les personnages, en mettait peu dans ses tableaux ou les faisait exécuter par d'autres artistes.

PIÉMONTAIS, AISE s. et adj. (pié-mon-tè, è-ze). Géogr. Habitant du Piémont; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* PIÉMONTAIS. *La population* PIÉMONTAISE.

— s. m. Linguist. Dialecte italien parlé dans le Piémont, et qui est un mélange de français et d'italien.

— Techn. Outil de charpentier servant à terminer les pièces.

PIENEMAN (Nicolas), peintre hollandais, né à Amersfoort en 1809. Il étudia son art sous la direction de son père Jean Guillaume Pieneman, peintre distingué, puis se rendit à Paris, où il passa quelque temps dans l'atelier de Gros. De retour en Hollande, il se fixa à Amsterdam et il s'est acquis dans son pays une assez grande réputation comme peintre d'histoire et de portrait. Parmi ses tableaux, on cite : la *Mort d'Archimède* (1829); la *Mort de Ruyter* (1835); la *Découverte de l'Amérique par Colomb* (1840), regardée comme sa meilleure œuvre. Parmi ses portraits, nous mentionnerons ceux de *Guillaume II*, de *Guillaume III* et de *J.-G. Pieneman*, son père. [illegible] deux derniers morceaux ont figuré à l'Exposition universelle de 1855. L'artiste, [illegible] de nombreuses distinctions, compose ses sujets avec goût, mais le coloris laisse beaucoup à désirer.

PIEN-KING s. m. (piènn-kingh). Sorte d'harmonica chinois, composé de pierres sonores.

— **Encycl.** Le king, qu'il ne faut pas confondre avec le kin, instrument également chinois, mais composé de cordes de soie, le king est un instrument composé de certaines pierres sonores, que l'on assemble d'après des règles déterminées, et produisant des sons étranges mais très-harmonieux. Le *pien-king* est la réunion de ces pierres du king, au nombre de seize, formant entre elles la série chromatique du *la* dièse à l'*ut* dièse au-dessus, en partant de la dernière ligne de la clef de *fa*, ou quelquefois du *la* dièse sur la deuxième ligne à l'*ut* aigu. Le soung-king part d'une tierce plus bas et parcourt de même tous les sons chromatiques compris dans la dixième *fa*, *la*.

La construction du *pien king* est d'une simplicité primitive. Elle se compose de deux montants sur pieds, sur lesquels on place horizontalement deux barres de bois, auxquelles on suspend les kings, sur deux rangs de huit pierres, que l'on relie entre elles au moyen d'un lacet accroché à la barre horizontale. Le musicien chinois est armé d'un batail semblable à celui qui sert à frapper le tam-tam. Il se sert de cet instrument de manière à surprendre l'étranger par une agilité prodigieuse.

PIENNE s. f. (pi-è-ne). Techn. Syn. de PENNE.

PIENNES (Jeanne DE HALLUIN, Dlle DE), une des filles d'honneur de Catherine de Médicis, née vers 1536. Elle avait environ quatorze ans, lorsque François de Montmorency, fils du connétable, à peine plus âgé qu'elle de quatre ou cinq ans, lui fit une cour assidue et lui promit de l'épouser. Henri II avait d'autres vues sur lui; il parla au connétable de marier son fils avec sa fille naturelle, Diane, et cette alliance ayant été résolue, François de Montmorency ne demanda pas mieux que de s'y soumettre. Restait sa promesse de mariage avec Jeanne de Piennes. On en fit une affaire d'État qui nécessita des pourparlers avec le saint-siége, et le clergé, toujours à l'affût des moyens de faire sentir son autorité, saisit avidement cette occasion. Quelques docteurs décidèrent, d'après de vieilles lois canoniques hors d'usage, que cette promesse de mariage, donnée entre deux enfants, équivalait à un mariage véritable et qu'il fallait une dispense du pape pour procéder à de nouvelles noces. Le Laboureur (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II) a donné tout au long copie des originaux de la longue procédure qui fut suivie. L'affaire fut d'abord évoquée en conseil royal. Jeanne, « la première appelée, dit être âgée de dix-neuf à vingt ans et qu'il y avoit cinq ou six ans que messire François de Montmorency lui avoit parlé de mariage au palais de Paris ou à Saint-Germain, où leurs propos furent qu'il la prenoit à femme et elle répondit qu'elle le prenoit à mary...; elle dit encore n'avoir reçu aucun don ni présent en nom de mariage, et que tout s'étoit passé en paroles, sans témoin...; qu'il lui en avoit écrit depuis... et même le soir d'hier; elle ajouta ne savoir que ledit mariage étoit clandestin et défendu... Au surplus, elle s'en rapporta au sieur de Montmorency et signa sa réponse. Le jeune amant, ayant été appelé à son tour, vint confirmer tout ce qu'avoit dit la demoiselle de Piennes; mais il ajouta que, quand il fit cette folie, il ne considéroit pas toutes les difficultés qui se présentoient, et que l'âge ne le portoit pas, et s'il avoit à le faire à cette heure, il y penseroit davantage. »

Ces dépositions furent réunies; on y ajouta tout ce que l'on put ramasser dans le *Pentateuque*, dans les prophéties, dans l'Évangile et dans les Pères de l'Église pour et contre, les mariages clandestins, et le dossier, bourré de preuves, farci de citations, fut porté en cour de Rome par François de Montmorency lui-même. Le pape Paul IV, qui voulait faire épouser Diane de France à un de ses neveux, trouva le cas très-grave, excessivement grave, et déclara ne pouvoir donner dispense qu'après s'être entouré de toutes les lumières de l'Église. Les diverses congrégations romaines se renvoyèrent de l'une à l'autre le solliciteur et laissèrent sa supplique sans réponse. François de Montmorency usa alors d'un stratagème ingénieux : il écrivit à Mlle de Piennes qu'il avait obtenu la dispense du saint-père, l'engagea à se désister de bon gré, puisque désormais il pouvait se passer de son consentement, et celle-ci, trompée de la sorte, lui rendit sa parole. Muni de ce désistement, il croyait facilement fléchir le pape, mais il se trompait; Henri II, pour mettre fin à ces ridicules négociations, fut obligé de rendre un édit par lequel tout mariage clandestin était déclaré nul de plein droit, sans recours à l'autorité ecclésiastique. L'affaire de Mlle de Piennes eut ainsi, dans une importante question de droit, une influence décisive, et c'est ce qui nous a engagé à en parler avec quelques détails.

Mlle de Piennes s'était retirée dans un couvent, le couvent des Filles-Dieu. Elle en sortit quelque temps après le mariage de François de Montmorency avec Diane de France (mai 1557), pour épouser elle-même un des secrétaires des commandements du roi, Florimond Robertet, seigneur d'Alluye. C'était un bien petit personnage auprès d'un Montmorency, mais ce mariage fut encore l'objet d'intrigues diplomatiques. Il s'agissait de la restitution de quelques places de guerre au duc de Savoie, restitution à laquelle s'opposait tout le conseil du roi et que le roi de Navarre seul voulait voir effectuée. « Celui-ci, raconte Brantôme, fit envoyer Robertet en Piémont et lui promit que s'il faisoit bien le négoce à son contentement, il la lui feroit épouser; or il n'y avoit nulle apparence autrement sans cette faveur; d'autant que cette damoiselle étoit fille de l'une des meilleures maisons de France et des plus honnêtes, et qui avoit refusé en son temps de si hauts et si grands partis, qu'il n'y avoit point de raison qu'un petit secrétaire des commandements l'épousât. » Négociations et mariage eurent lieu; « preuve, dit Bayle, que l'amour se fourre partout et sert de ressort aux affaires les plus importantes de l'État. »

PIÉNUD (Jacques), savant professeur français, né à Perriers, près de Charleval (Eure), au XVIIe siècle, mort à Paris en 1703. Il obtint la chaire de seconde au collége d'Harcourt et devint professeur, pour la langue grecque, au collége de France. On a de lui une dissertation dans laquelle il soutient que les études faites en commun sont préférables à celles qui sont faites en particulier. Nous citerons encore de lui : *Dissertation sur la dernière pâque que Jésus-Christ fit avec ses disciples* (1690), adressée au Père Lamy; *Réplique* à une réfutation de ce dernier (1695); *Lettre sur l'année de la mort de Jésus-Christ* (1696), adressée à dom Pezron; *Dissertation sur la prison de saint Jean-Baptiste; Nummorum veterum inter se comparatio et juxta monetam nostram æstimatio, per tabulas demonstrata, scriptoribus latinis, græcis hebræisque intelligendis maxime necessaria : cura et studio Jacobi Pienud* (Parisiis, 1696, in-4o).

PIENZA, autrefois *Corsignano*, bourg du royaume d'Italie, province de Sienne, district et à 9 kilom. S.-O. de Montepulciano, ch.-l. de mandement; 3,299 hab. Évêché. Commerce de bestiaux. Patrie du cardinal Piccolomini, qui devint pape sous le nom de Pie II, dont ce bourg prit le nom.

PIÉPAPE (Nicolas-Joseph PHILIPIN DE), jurisconsulte français, né à Langres en 1731, mort en 1793. Il succéda, en 1756, à son père comme procureur du roi au bailliage et présidial de Langres, devint lieutenant général du même bailliage en 1766. Appelé à Paris par le chancelier Maupeou, il fut chargé de travailler à différents projets de lois relatives à la suppression de la vénalité des charges, à l'administration de la justice, devint conseiller d'État en 1783, composa plusieurs mémoires sur la législation et reçut, en 1787, la mission de s'occuper de modifications à apporter aux frais de justice. Au commencement de la Révolution, Piépape vit adopter la plupart de ses idées sur les réformes à apporter dans la législation. Il se retira à Langres, où il devint président du bureau de paix et de conciliation, fut arrêté comme royaliste en 1793 et emprisonné à Langres, où il mourut peu après d'une maladie. On a de lui : *Observations sur les lois criminelles en France* (Paris, 1789, in-4o); *Suite des observations sur les lois criminelles de France* (Paris, 1790, in-4o). On lui attribue un *Réglement du bailliage de Langres* (Langres, 1771, in-12).

PIER VERNOTICO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Lecce, district de Campi-Salentino; 2,413 hab.

PIERA, bourg d'Espagne, province et à 42 kilom. O. de Barcelone, juridiction d'Igualada, près de la rive gauche de la Noya; 2,349 hab. Distillation d'eau-de-vie; tissage et filature de coton; poterie. Ce bourg doit sa fondation aux Carthaginois.

PIÉRARDE s. f. (pie-rar-de — de *Piérard*, savant fr.). Bot. Syn. d'ETHULIE, genre de composées.

PIÉRARDIE s. f. (pié-rar-dî — de *Pierard*, savant fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

— **Encycl.** Les *piérardies* sont de grands arbrisseaux, à feuilles allongées, simples, lisses, d'un beau vert, rapprochées surtout à l'extrémité des rameaux; les fleurs, blanches, légèrement odorantes, réunies en grappes, présentent un périanthe à quatre divisions profondes; huit étamines courtes; un pistil à style un peu plus long, terminé par un stigmate trifide; le fruit est une baie sèche, à épicarpe dur et coriace, divisée en trois loges, dont chacune renferme une graine (rarement deux ou trois), entourée d'un arille. L'espèce type est la *piérardie douce;* elle croît dans les îles de Sumatra et de Java, où les indigènes lui donnent le nom vulgaire de *bua-choopa*. Son fruit jaunâtre, plus gros qu'une guigne, est d'un très-bon goût et fort recherché par les Malais, qui le mangent avec plaisir; son arille a aussi une saveur très-agréable.

PIERCE (Jacques), théologien protestant anglais, né à Exeter, mort dans la même ville en 1730. Il desservit une congrégation

presbytérienne et perdit sa place en 1725, pour avoir écrit un pamphlet intitulé l'*Inquisition d'Occident*. On lui doit, en outre, des *Sermons*, une *Défense des protestants dissidents* et des *Commentaires sur les épîtres de saint Paul*.

PIERCE (Franklin), homme d'État américain, né à Hillsborough (New-Hampshire) le 23 novembre 1804, mort à Concordia le 8 octobre 1869. Il était fils du général Benjamin Pierce, qui prit part à la guerre de l'indépendance. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège de Bowdoin, à Brunswick, il alla faire son droit à l'école de Northampton, dans le Massachusetts, puis il apprit la procédure dans l'étude du juge Parker, à Amherst. Inscrit en 1827 au tableau des avocats, il exerça avec succès sa profession dans sa ville natale, qu'il représenta à la législature du Massachusetts de 1829 à 1832. L'austérité de sa vie, l'indépendance et la probité de sa politique lui eurent bientôt concilié la confiance de ses concitoyens et, pendant deux années, il fut chargé de diriger les débats de la Chambre. Nommé membre du congrès en 1833, Pierce se distingua dans les bureaux, ainsi qu'à la tribune, et devint bientôt un des hommes les plus en vue du parti démocratique. Lorsqu'il eut l'âge exigé par la constitution, ses concitoyens le nommèrent sénateur (1837) et il fit, avec tout le parti démocrate, une opposition très-vive à la candidature du représentant des whigs, H. Clay, lors des élections pour la présidence des États-Unis. F. Pierce parut, en 1842, abandonner la vie politique. Ayant donné sa démission de sénateur pour se consacrer à l'éducation de ses enfants et à l'accroissement de sa fortune, il alla habiter Concordia (New-Hampshire), recommença à plaider et eut bientôt une nombreuse clientèle, grâce à la réputation qu'il s'était faite comme orateur dans son passage aux affaires. Sur ces entrefaites, le président Polk, qui venait d'être élu, lui offrit la charge d'attorney général, qu'il refusa. Cependant, lorsque les États-Unis furent en guerre avec le Mexique en 1847, F. Pierce n'hésita pas à quitter sa femme et ses enfants et abandonna sa profession pour faire partie des volontaires de Concordia. Très-peu de temps après, il fut nommé colonel et, après l'affaire de Vera-Cruz, il reçut le grade de général. Après la campagne, durant laquelle il s'acquit une grande réputation de bravoure et fut blessé assez grièvement, il revint prendre sa place au barreau de Concordia. Lors de la révision de la constitution dans le New-Hampshire en 1850, F. Pierce présida l'assemblée chargée de cette révision. Deux ans après, les démocrates posèrent sa candidature à la présidence des États-Unis et il fut élu par 254 voix contre 42 données au général Scott. Le 4 mars suivant, il prit possession du pouvoir et appela à faire partie du ministère MM. Jefferson Davis, Mac Clelland, J. Campbell, Caleb Cushing, Gathie, Dobbins et Marcy. La présidence de F. Pierce ne fut pas aussi heureuse que l'on s'y attendait. Entraîné par son parti, le nouveau président s'aliéna presque tous les gouvernements étrangers par une application exagérée de la doctrine Monroe et surtout par sa lutte contre le parti abolitionniste. Aussi ne fut-il pas réélu en 1856. M. Buchanan l'emporta sur lui et le remplaça le 4 mars 1857. Lorsque éclata la guerre entre les États du Nord et ceux du Sud, F. Pierce, bien que démocrate, se déclara l'adversaire de la sécession et rompit avec son parti. Il proposa et fit accepter par le sénat des mesures rigoureuses contre les chefs séparatistes (janvier 1861). Investi d'un commandement, il fut battu par les confédérés au combat de Bethel et se retira de la vie publique. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite. Les meilleurs ouvrages qu'on ait écrits sur cet homme d'État sont : *Life of general F. Pierce*, par Hawthorne (Boston, 1852, in-8°) et *Life of general F. Pierce*, par Hermitage (New-York, 1852, in-12).

PIERER (Jean-Frédéric), médecin et libraire allemand, né à Altenbourg en 1767, mort en 1832. Il se livra d'abord à l'étude du droit, mais y renonça bientôt pour celle de la médecine et se fit recevoir docteur à Iéna en 1788. Après avoir visité les principales universités de l'Allemagne pour se perfectionner dans son art, il vint, en 1790, en exercer la pratique dans sa ville natale, où il se fit rapidement une clientèle fort étendue. Il y fonda, en 1798, le *Journal national médical*, qui prit, en 1800, le titre d'*Annales universelles médicales du* XIX*e siècle*, puis, en 1821, celui d'*Annales de la médecine*. A dater de cette époque, il le dirigea en commun avec Chonlant jusqu'à sa mort, et Pabst en prit alors la direction. En 1799, il avait acheté l'imprimerie de Richter, et il ouvrit, en 1801, sous le nom de Comptoir littéraire, un établissement de librairie qui acquit rapidement une juste réputation. En 1806, il entreprit la publication d'une *Bibliotheca [illegible]*; mais il ne fit paraître que les œuvres d'Hippocrate (3 vol.), les événements de l'époque l'ayant forcé de renoncer à cette entreprise. Ce furent aussi les mêmes circonstances qui firent échouer, en 1814, le projet qu'il avait formé d'une société générale des médecins allemands. Deux ans plus tard, il céda le Comptoir littéraire à F. A. Brockhaus, mais le reprit en 1823 sous le nom de Comptoir de la littérature et en laissa ensuite la direction à ses fils. Nommé président d'une commission chargée de régulariser l'organisation médicale du duché d'Altenbourg, il travailla activement, en 1823 et 1824, à cette organisation et fut nommé, en 1826, conseiller médical supérieur et médecin consultant du duc d'Altenbourg. Son principal ouvrage est le *Dictionnaire pratique d'anatomie et de physiologie* (Altenbourg, 1816-1829, 8 vol.), qu'il publia avec le concours de plusieurs collaborateurs.

PIERER (Henri-Auguste), libraire allemand, fils du précédent, né à Altenbourg en 1794, mort en 1850. Il étudiait depuis 1811 la médecine à Iéna lorsqu'il entra, en 1813, dans le corps des volontaires de Lutzow. A la paix, il devint professeur à l'école de division de Posen et fut promu, en 1821, capitaine des chasseurs volontaires à Altenbourg. Il quitta le service en 1831 avec le grade de major. Il est surtout connu comme l'auteur principal du *Dictionnaire encyclopédique* (Altenbourg, 1824-1836, 26 vol.), si célèbre en Allemagne sous le titre d'*Universal-lexicon*, qu'il donna à cet ouvrage en en publiant une seconde édition complètement remaniée (Altenbourg, 1840-1846, 34 vol.). Il avait pris, en 1835, la direction de la librairie de son père, qui, à sa mort, passa à ses deux fils aînés, Eugène PIERER, né en 1824, et Victor PIERER, né en 1826. Ceux-ci publièrent une troisième édition de l'*Universal-lexicon* (Altenbourg, 1851-1854, 34 vol.), ainsi que des *Suppléments* à la seconde édition (1851-1854, 6 vol.) et des *Derniers suppléments à toutes les éditions* (1855-1856). Victor Pierer étant mort en 1855, le plus jeune frère, Alfred PIERER, né en 1833, fut associé aux affaires de la maison, dont il prit, en 1859, la direction avec son autre frère Eugène. Ils ont publié une quatrième édition entièrement remaniée de l'*Universal-lexicon* (Altenbourg, 1857-1864, 19 vol.) et font paraître chaque année un volume de supplément intitulé *Annuaire de Pierer*.

PIERI (Joseph), conspirateur italien, né à San-Stephano, près de Lucques (Toscane), en 1808, mort sur l'échafaud à Paris le 13 mars 1858. Après avoir étudié le droit à l'université de Pise, il eut quelques démêlés avec la justice pour des faits étrangers à la politique. Vers 1833, il se rendit en France, prit du service dans la légion étrangère en Algérie et y obtint le grade de sous-lieutenant; plus tard, il alla habiter Lyon, s'y maria, puis se fixa à Paris, où il exerça le métier de fabricant de casquettes. Après avoir pris part à la révolution de février 1848, Pieri retourna en Italie, s'enrôla parmi les volontaires de l'indépendance et fut nommé major. Toutefois, à la restauration du grand-duc de Toscane, une décision du conseil des ministres le dépouilla de son grade et lui défendit de porter l'habit militaire. En 1852, Pieri vint de nouveau chercher un asile en France; mais la police impériale lui signifia un arrêt d'expulsion. Il se rendit alors en Angleterre et s'établit à Birmingham comme professeur de langues. Orsini l'ayant rencontré l'embaucha dans le complot du 14 janvier 1858. Condamné à la peine capitale par la cour d'assises de la Seine, il fut exécuté en même temps qu'Orsini, le 13 mars. En montant les degrés de l'échafaud, il chanta d'une voix forte le refrain du *Chant des Girondins*.

PIÉRIDE s. f. (pi-é-ri-de — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, type de la tribu de même nom, comprenant plus de cent soixante espèces, répandues sur toute la surface du globe, notamment dans les régions tropicales de l'ancien continent : *La* PIÉRIDE *de l'alisier est commune, au printemps, dans toutes les parties de l'Europe.* (Lucas.)

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, formé aux dépens des andromèdes, et dont l'espèce type croît au Népaul.

— **Encycl.** Entom. Les *piérides* sont caractérisées par une tête assez petite, courte; des antennes assez longues, à articles bien distincts; des yeux nus, de grandeur médiocre; des palpes presque cylindriques, velues, écailleuses, terminées en pointe; des ailes ordinairement blanches, bordées ou veinées de noir, quelquefois marquées d'une tache aurore; l'abdomen assez mince; les pattes longues et robustes. Les chenilles sont cylindriques, allongées, pubescentes, granuleuses, à tête petite et arrondie; les chrysalides anguleuses et pointues en avant. Ce genre comprend environ deux cents espèces, disséminées sur presque toute la surface du globe, mais plus particulièrement dans les contrées intertropicales de l'ancien continent. Leurs chenilles vivent pour la plupart sur les plantes de la famille des crucifères et de quelques familles voisines (cappari[illegible]s, résédacées, tropéolées). La France en possède une douzaine d'espèces, et plusieurs de celles-ci ne se font malheureusement que trop remarquer par les ravages qu'elles exercent dans nos cultures.

La *piéride du chou*, vulgairement nommée *grand papillon du chou*, a environ 0m,06 d'envergure; le corps noir, les antennes rousses, annelées de blanc, les ailes un peu denticulées, entières, blanches, les supérieures noirâtres au sommet en dessus, avec deux taches en dessous, les inférieures d'un jaune pâle en dessous. La chenille est d'un bleu cendré, avec le dos marqué de trois raies jaunes longitudinales, dans l'intervalle desquelles se trouvent deux rangées de petits points noirs tuberculeux. Elle va le plus souvent se suspendre contre un arbre ou un mur, pour se transformer en une nymphe ou chrysalide verdâtre, ponctuée de noir; pour procéder à cette opération, elle tapisse de soie la place où elle veut se fixer, puis elle s'y attache avec un lien.

Cette *piéride* est répandue dans toute l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique; elle vit dans les champs et les prairies, mais surtout dans les jardins. Bien qu'elle soit beaucoup plus abondante dans la belle saison, on en trouve en tout temps sous ses divers états. Elle a, en effet, plusieurs pontes dans le courant de l'année; les générations se succèdent rapidement et les éclosions, de même que les métamorphoses, ont lieu à des intervalles assez rapprochés. Les papillons provenant de la dernière génération passent l'hiver dans les trous des murailles ou dans le creux des vieux arbres, d'où ils sortent pour voltiger aux premiers jours de mars. Par une exception qu'on remarque aussi chez plusieurs autres lépidoptères diurnes, les chenilles se dérobent en général à la lumière, se cachent en terre et ne sortent guère que la nuit pour chercher leur nourriture, leur démarche est lente.

La *piéride* du chou est un des fléaux de nos potagers. Elle s'attaque à des plantes très-diverses de la famille des crucifères, mais particulièrement à celles du genre *brassica* (chou). La femelle dépose ses œufs sur les feuilles de ces plantes et ils éclosent au bout de quinze jours. La chenille de cette espèce est la plus commune dans nos jardins. Elle ronge presque entièrement les feuilles des choux, détruit souvent tout le parenchyme et ne laisse que les nervures. Bien qu'elle ne soit pas précisément sociétaire, elle est parfois si abondante, grâce à la prodigieuse fécondité de la femelle, qu'elle anéantit complètement une planche de ces légumes. Elle est très-redoutable aussi pour certaines plantes utiles ou d'agrément, telles que le câprier, la capucine, le réséda, etc.

La *piéride de la rave*, vulgairement *petit papillon du chou*, ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est plus petite. Sa chenille vit sur les mêmes plantes, mais attaque de préférence l'intérieur des choux pommés, ce qui lui a fait donner le nom de *ver de cœur*; c'est seulement en écartant les feuilles que l'on peut s'apercevoir de ses ravages. Une autre espèce très-analogue est la *piéride du navet*, qu'on distingue surtout aux nervures vertes de ses ailes inférieures. Les *piérides de la moutarde, du cresson*, etc., s'en rapprochent aussi beaucoup. La *piéride de l'alisier* a des ailes blanches, demi-transparentes, veinées et bordées de noir. Ses chenilles attaquent les arbres de la famille des rosacées (alisier, amandier, cerisier, etc.); elles sont sociales et se filent en commun une tente de soie sous laquelle elles s'abritent contre les intempéries. Leurs ravages sont souvent très-considérables.

Les *piérides* ont de nombreux ennemis dans les diverses classes du règne animal, mais surtout parmi les insectes carnassiers; les ichneumons en détruisent la majeure partie. On peut aussi les faire périr en répandant sur les plantes de la chaux éteinte, du nitrate de soude, des décoctions de suie, de tabac, etc. Enfin, une chasse active, la recherche des chrysalides, un échenillage bien fait sont d'excellents moyens pour en diminuer le nombre.

PIÉRIDES, nom donné aux filles de Piérus, roi de Macédoine, et d'Evippe ou d'Antiope. Fières de leur nombre et de leurs talents pour le chant et la poésie, elles osèrent défier les Muses elles-mêmes jusque sur le Parnasse. Les nymphes de la contrée, choisies pour arbitres de cette lutte poético-musicale, adjugèrent la victoire aux Muses. Loin d'accepter cet arrêt, elles s'emportèrent en invectives contre leurs rivales, et Apollon, indigné, les transforma en pies, en punition de leur vanité [illegible] ... Ovide a reproduit cet épisode mythologique, dont il place le récit dans la bouche même des Muses, qui la racontent à Minerve.

« Cette fable, dit Noël, paraît fondée sur ce que les Piérides, [illegible] pour le chant, osèrent prendre le nom de Muses. » Suivant M. Valérie Parisot, ce mythe ne serait pas [illegible] l'expression d'une rivalité entre deux systèmes musicaux. Quoi qu'il en soit, les poëtes donnent souvent aux Muses le nom de Piérides, soit en souvenir de leur victoire sur les filles de Piérus, soit [illegible] ... jour et qui leur était consacré.

PIÉRIE, [illegible] ... paraît avoir pris naissance la musique religieuse de la Grèce et être formée la mythologie d'Homère et d'Hésiode. La Piérie fut conquise par les premiers rois de Macédoine, et ses habitants se retirèrent à l'E. du Strymon, au pied du mont Pangée, où pendant les guerres médiques on retrouve une nouvelle Piérie avec les villes de Phagres, de Pergame et de Crénides (plus tard Philippes). ‖ Après la mort d'Alexandre, les Macédoniens donnèrent le nom de Piérie à une contrée de la Syrie qui s'étendait des rives de l'Oronte au golfe d'Issus; Séleucie en était la ville principale.

PIERINO DEL VAGA (Pietro BUONACORSI, dit), peintre italien. V. VAGA.

PIÉRIQUE adj. (pi-é-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide proposé pour servir à faire une nouvelle espèce de bière économique, dans laquelle il remplacerait le houblon : *L'acide* PIÉRIQUE *fut découvert par* [illegible] *et soumis à l'Académie des sciences le* [illegible] 1853.

PIERIUS, montagne de la Syrie ancienne, dans la Séleucide. Le Pierius faisait partie de la chaîne de l'Amanus.

PIERIUS, littérateur italien. V. VALERIANUS.

PIERLUIGI (Jean-Baptiste DE PALESTRINA), célèbre compositeur italien. V. PALESTRINA.

PIERMARINI (Joseph), architecte italien, né à Foligno en 1734, mort en 1808. Fils d'un marchand, qui le destinait au négoce, il s'appliqua seul à l'étude de la mécanique et des sciences, vers lesquelles le portait son goût naturel, et construisit pour son usage particulier un globe géographique de 4m,50 environ de diamètre, qui attira de nombreux visiteurs, entre autres le célèbre mathématicien Boscovitch. Celui-ci décida le père du jeune mécanicien à l'envoyer continuer ses études à Rome, où Piermarini arriva à l'âge de vingt ans et où il s'adonna avec ardeur à l'étude des mathématiques et de l'architecture. Il eut pour maîtres dans cet art [illegible] et Vanvitelli. Ce dernier conçut pour lui une affection particulière et le prit pour aide dans ses travaux. Ce fut ainsi qu'il l'employa à la construction du palais de Caserte, à Naples, et du palais Impérial, à Milan. Vanvitelli se contenta de dessiner le plan général de cet édifice et désigna son élève comme le plus capable d'en diriger la construction (1769). Piermarini se trouva donc établi, sous les auspices les plus favorables, à Milan, où devait se passer la plus grande partie de sa vie et où il devait exécuter ses travaux les plus importants. Nommé d'abord architecte de l'archiduc, puis inspecteur général des bâtiments, il devint, en outre, professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Brera, lors de la fondation de cette académie. Pendant trente ans, il travailla sans relâche à Milan, qui lui dut la plupart de ses plus beaux monuments élevés pendant cette période, entre autres : le théâtre de la Scala, [illegible] ... furent établies plusieurs rues nouvelles, la place du [illegible] ... l'Académie de Brera.

PIERO-A-SIEVE SAN-[illegible] ...

PIERO-MONFORTE [illegible] ... 4,276 hab.

PIÉRON [illegible] ...

Le lendemain de la pr[illegible] ... février 1848 [illegible] ...

[illegible] se prononça en faveur [illegible] législative, il rentra dans la vie privée, se [illegible]

PIERPONT [illegible]

PIERQUIN [illegible] *Marie* (1742, in-12); *Œuvres physiques et* [illegible] publié sur les *Créatures invisibles et aériennes.*

PIERQUIN DE GEMBLOUX [illegible] d'un général de brigade tué au siége de Tour- [illegible] village de Gembloux, près de Namur. C'est [illegible] le corps des fédérés de Montpellier, puis de- [illegible] bonapartiste. S'étant rendu à Montpellier, il [illegible] juit de ses fonctions en 1849. Cet écrivain [illegible] savantes françaises et étrangères. Travail- [illegible] au moins cent soixante ouvrages, presque [illegible] noble, 1835, in-8°); *Antiquités de Grenoble* [illegible] ouvrages les plus originaux; *Histoire de* [illegible] *naturelle du Berry* (Pa- [illegible]

PIERRAULT [illegible]

PIERRARD [illegible]

Blas Pierrard entra dans un régiment de ca- [illegible] 1843. Es- tero le nomma chef d'escadron et il passa [illegible] le régiment de carabiniers de la reine à Va- lence en 1854, lorsqu'il fut nommé membre [illegible] Prim et d'autres chefs du parti libéral. Les services importants qu'il rendit à cette épo- que lui valurent d'être nommé maréchal de camp (1856) et gouverneur militaire de Ma- drid. Par la suite, il devint gouverneur in- specteur des îles Philippines, où il se fit [illegible] modération. De retour en Espagne, Pierrard se concerta avec Prim et les principaux membres du parti progressiste, pour mettre un terme à la politique réactionnaire et arbitraire intronisée par Narvaez. Lors du pronunciamiento du mois d'août 1867, il livra combat aux troupes royales, à Linas del Marcuello, avec 600 hom- mes à peine, eut son cheval tué sous lui, re- [illegible] deux graves blessures [illegible] fuite ses adversaires et tua le général qui les commandait. Forcé de quitter l'Espagne, il se réfugia en France, fut interné pendant quelque temps à Bourges, puis alla habiter Paris. A la nouvelle de l'insurrection qui ve- nait d'éclater à Cadix au commencement de septembre 1868, le général Pierrard rejoi- gnit ses amis politiques et assista au triom- phe de la révolution qui renversa Isabelle du trône. Lors des élections pour les cortès con- stituantes, Pierrard fut élu député et alla siéger dans cette assemblée avec les chefs du parti républicain, ses amis, Orense et Caste- lar. Il s'associa à leurs votes, demanda avec eux l'abolition de la royauté en Espagne et cessa, comme eux, de siéger aux cortès lors- que, à la suite de l'insurrection républicaine [illegible] d'octo- bre 1869, le gouvernement du régent Serrano eut obtenu de la majorité le droit de suspen- dre les libertés garanties par la constitution. Après l'élection d'Amédée comme roi d'Es- pagne (1870), il rentra dans la vie privée, [illegible] travailler à l'avénement de la république, qu'il ne devait pas voir proclamer. Ce vaillant homme, que son désintéressement et la noblesse de ses sentiments avaient fait surnommer le **Géné- ral chevalier**, [illegible] après une courte maladie en octobre 1872.

PIERRE s. f. [illegible] — lat. *petra*, le même [illegible] *pat*, occuper, étendre; mais il est plus pro- bable que le grec *petra* désigne la pierre en tant que chose qu'on lance, de la racine sanscrite *pat*, voler, tomber, grec *petomai*, *ptêmi*, latin *peto*, *impetus*. *Petra* représente exactement le sanscrit *patra*, également pro- venu de cette racine, mais signifiant feuille, aile. Cette racine *pat* est conservée dans un assez grand nombre de noms aryens de l'aile et de l'oiseau). Corps dur et solide, formé d'une combinaison de divers oxydes, qu'on emploie dans la construction des édifices : [illegible] PIERRE [illegible] PIERRE.

> Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal.
>
> CORNEILLE.

> Aux accords d'Amphion les *pierres* se mouvaient
> Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.
>
> BOILEAU.

‖ Fragment détaché de la même matière : [illegible] PIERRE. *S'asseoir sur une* PIERRE. *Scipion s'a-* [illegible] *jeter des* PIERRES *plates sur l'eau.* (La Font.)

> Certain fou poursuivait à coups de *pierre* un sage.
>
> LA FONTAINE.

— Concrétion dure, espèce de gravier qui se trouve dans quelques fruits : *Ces poires* [illegible] PIERRES.

— Fig. Ce qui fait partie intégrante d'un [illegible] PIERRES [illegible] *du sanctuaire s'avilir et se traîner indignement* [illegible] *la gloire de mon pays, et je suis écrasé sous les premières* PIERRES *que j'ai posées.* (Volt.)

— *Pierre précieuse* ou simplement *Pierre*, Sorte de pierre dure qui prend un beau poli, et qu'on emploie à faire des parures, des bi- joux, des objets d'art : *La valeur de ces* PIER- [illegible] *et sur leur éclat éblouissant.* (Buff.) ‖ *Pierre de couleur*, Pierre précieuse colorée. ‖ *Pierre fine*, Vraie pierre précieuse naturelle, par [illegible] Imitation artificielle d'une pierre précieuse : [illegible] *objet assez considérable de commerce et d'ex-* [illegible] FAUSSES *à le cristal de roche ou quartz pour* [illegible]

— *Pierres gravées*, Pierres fines ou pierres fausses sur lesquelles on a gravé des figures en creux ou en relief.

— [illegible]

langage de l'Evangile, Base, fondement : *La* [illegible] PIERRE ANGULAIRE [illegible] PIERRE ANGULAIRE [illegible]

— [illegible] scandale : *Cette discussion est délicate et pour-* [illegible] PIERRE DE SCANDALE. [illegible]

— [illegible] *des* PIERRES D'ACHOPPEMENT. *Trop longtemps* [illegible] PIERRE D'ACHOPPEMENT. (Proudh.)

— *Pierre sépulcrale*, *Pierre tombale* ou sim- plement *Pierre*, Dalle qui couvre un tombeau [illegible] PIERRE [illegible]

> [illegible] chêne on creusa sa tombe;
> [illegible]
> [illegible] la *pierre* isolée.
>
> MILLEVOYE.

> Sur [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Une *pierre* [illegible]
> Aux pas distraits de l'étranger.
>
> LAMARTINE.

— *De pierre*, *Dur comme une pierre*, *comme la pierre*, Extrêmement dur, insensible : *Un* [illegible] DUR COMME LA PIERRE.

> Mon sein n'enferme point un cœur qui soit de *pierre*.
>
> MOLIÈRE.

> ... Ni ... je n'aime plus ces amantes de *pierre*,
> Ces nymphes aux beaux reins, filles de Phidias,
> Qui n'ont pas de regard sous leur rude paupière.
>
> TH. DE BANVILLE.

— *Malheureux comme les pierres*, Extrême- ment malheureux : *Je suis* MALHEUREUX COMME LES PIERRES.

— *Pierre à pierre*, *Pierre par pierre*, Une pierre après l'autre : *De pierre* [illegible] PIERRE À PIERRE. *Il a bâti lui-même sa maison* PIERRE PAR PIERRE.

— *Pierre sur pierre*, Une pierre sur l'au- tre : *Il ne reste pas* PIERRE SUR PIERRE *de l'ancienne Carthage.*

— *Trouver des pierres dans son chemin*, Trouver des empêchements, des obstacles à ce qu'on a dessein de faire.

— *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, Ne lui donner aucun relâche, le poursuivre très-vivement.

— *Jeter la pierre*, *la première pierre à quelqu'un*, Lui adresser un reproche, élever contre lui une accusation, être le premier à l'attaquer. Se dit par allusion au fait de la femme adultère, qui est raconté dans l'Evan- gile : *Quel homme n'a pas commis ses petits péchés de jeunesse, et qui de nous oserait* JE- TER LA PREMIÈRE PIERRE? (X. Marmier.) *Ne jetez jamais* LA PIERRE *à ceux qui sont à terre, désarmés et vaincus par la lutte furieuse des passions.* (D'Aguesseau.)

> ... Ne jetons pas la *pierre* aux autres,
> Car s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les nô- [tres?
>
> ARNAULT.

> Nous pouvons bien, pardieu, dire à la France entière,
> Si l'un de vous est pur, qu'il nous *jette la pierre*!
>
> PONSARD.

> On aime assez, parmi les hommes du commun,
> A manger du banquier tous les matins à jeun;
> Les sots, qui par devant les flattent, par derrière
> A leurs riches voisins *jettent* leur pauvre *pierre*.
>
> C. DOUCET.

‖ *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, S'attaquer à lui, diriger des traits contre lui : *Voltaire n'a jamais laissé passer sans remer-* [illegible] PIERRES QU'ON JETTE DANS SON JAR- DIN. [illegible]

— *Jeter la pierre et cacher le bras*, S'atta- quer à quelqu'un adroitement, secrètement, de façon qu'il ignore l'auteur du mal qui lui est fait.

— *Faire d'une pierre deux coups*, Obtenir deux résultats par un seul acte; profiter de [illegible] FAIT D'UNE PIERRE DEUX COUPS. [illegible]

— *N'avoir pas une pierre où reposer sa tête*, Etre sans asile, sans ressource : *Le Fils de* [illegible] N'AVAIT PAS UNE PIERRE POUR Y RE- POSER SA TÊTE. (Lamenn.)

— *Geler à pierre fendre*, Geler très-fort. Se dit sans exagération réelle, les pierres dites gélives se fendant en effet par une gelée un peu forte.

— *Etre changé en pierre*, Demeurer im- mobile de saisissement, d'étonnement, de terreur : *Je voulais me jeter aux pieds de mon père, embrasser ses genoux et lui demander* [illegible] AVAIT CHANGÉ EN PIERRE. (J. Sandeau.)

— Prov. *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*, Celui qui change souvent de condi- tion, de profession ou de pays n'acquiert pas de biens. ‖ *La pierre va toujours au tas*, Celui qui possède beaucoup de biens voit de nou- veaux biens s'ajouter aux siens [illegible] est plongé dans l'infortune voit tous les maux fondre sur lui.

— Antiq. *Pierre sacrée*, Pierre placée hors de Rome, près de la porte Capène, et que l'on portait processionnellement par la ville,

dans les temps de sécheresse. ‖ *Pierre des auspices* ou *Première pierre*, Pierre consacrée que l'on jetait dans les fondements des tem- ples. ‖ *Pierre divine*, Statue de Diane qu'O- reste et Iphigénie enlevèrent du temple de Tauride. ‖ *Pierre noire*, Emplacement que Romulus choisit pour sa sépulture. ‖ *Pierre milliaire*, Borne placée sur une grande voie romaine, pour indiquer les distances.

— Hist. relig. *Pierre de séparation*, Rocher situé dans le désert de Maon, sur lequel Da- vid se réfugia pour fuir Saül. ‖ *Pierre noire*, Pierre sacrée placée à l'un des angles du Kaaba, et que les musulmans regardent comme le gage de l'alliance faite entre Dieu et Adam : *Le culte de la* PIERRE NOIRE *est de toute antiquité en Arabie.* (B. Const.)

— Liturg. *Pierre d'autel*, Pierre sur la- quelle le prêtre offre le sacrifice de la messe et qui a été consacrée auparavant par un évêque. ‖ *Pierres gnostiques*, Amulettes, talis- mans en usage dans la secte des gnosti- ques.

— Mœurs et cout. *Pierre des célibataires*, Morceau de quartz travaillé, que les Indiens du rio Negro attachent au cou de leurs fian- cées.

— Anc. cout. *Pierre de la criée*, Celle sur laquelle on posait les choses mises en vente.

— Archéol. *Pierres branlantes*, *Pierres le- vées*, *Pierres tournantes*, *Pierres fiches*, *Pier- res folles*, *Pierres couvertes*, etc., Noms don- nés à divers monuments celtiques. V. CEL- TIQUE.

— Archit. et constr. *Pierres d'attente*, Pierres qu'on laisse en saillie, aux angles d'un bâtiment, pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction, et fig. Chose qu'on ne regarde que comme un commencement et qui doit avoir une conti- nuation : *Les instituteurs sont la* PIERRE D'AT- TENTE *de la civilisation future.* (Lamart.) ‖ *Pierre de bon banc*, Belle pierre de Vaugi- rard. ‖ *Pierre en binard*, Gros bloc de pierre qui ne peut être apporté que sur un binard. ‖ *Pierre en délit*, Celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière, mais sur son pare- ment. ‖ *Pierre délitée*, Celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui ne sert qu'à faire des arases. ‖ *Pierre d'encoignure*, Celle qui, ayant deux parements, contourne l'angle d'un bâtiment. ‖ *Pierre d'évier*, Pierre taillée pour l'écoulement des eaux d'une cuisine, d'une cour. ‖ *Pierres fichées*, Celles dont les joints sont remplis de ciment. ‖ *Pierre fière*, Celle qui est très-dure et difficile à travail- ler. ‖ *Pierre franche*, Pierre parfaite en son espèce. ‖ *Pierre gélisse* ou *verte*, Pierre fraî- chement tirée de la carrière. ‖ *Pierre de belle hache*, Pierre dure que l'on tire d'Arcueil. ‖ *Pierre hachée*, Celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau bretellé. ‖ *Pierres jointoyées*, Celles dont les joints sont recouverts de plâtre ou d'un enduit quelcon- que. ‖ *Pierre layée*, Celle qui est travaillée à la laie. ‖ *Pierre louvée*, Celle dans laquelle on a fait un trou pour recevoir la louve. ‖ *Pierre moyée*, Celle dont le grain n'est pas partout également dur. ‖ *Pierre moulinée*, Celle qui est granuleuse et qui s'égrène à l'humidité. ‖ *Pierre nette*, Celle qui est équar- rie et atteinte jusqu'au vif. ‖ *Ouvrage à pierre perdue* ou *à pierres perdues*, Construction qu'on élève dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre : *Les fondations de cette digue ont été faites* À PIERRES PERDUES.(Acad.) ‖ *Pierre pleine*, Celle qui ne renferme ni co- quillages, ni trous, ni nœuds. ‖ *Pierre ragréée au fer*, Celle qui est passée au riflard. ‖ *Pierre retournée*, Celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles. ‖ *Pierre rusti- quée*, Celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe du marteau. ‖ *Pierres sèches*, Pierres posées l'une sur l'autre sans chaux, plâtre ni mortier. ‖ *Pierre smillée*, Celle qui est équar- rie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau. ‖ *Pierre de taille*, Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction : *Maison en* PIERRE DE TAILLE. ‖ *Pierre traversée*, Celle où les traits des bretelures sont croisés. ‖ *Pierre vélue*, Pierre brute.

— Techn. Amas de verre d'un gris plus ou moins foncé et parfois noirâtre, qui dépare souvent les pièces fabriquées, et qui est dû ordinairement à des fragments détachés du creuset ou tombés de la voûte du fourneau : *Les* PIERRES *sont presque toujours l'indice de petites fentes.* ‖ *Pierre bleue*, Poudre de pas- tel formée en très-petites briques, dont on se sert quelquefois au lieu d'indigo pour passer le linge au bleu. ‖ *Pierre de fiel*, Cou- leur de peintre, d'un jaune brun. ‖ *Pierre noire*, Espèce d'ardoise tendre que les ma- çons, les menuisiers et autres ouvriers em- ploient pour tracer leurs ouvrages, et dont on se sert aussi pour dessiner. ‖ *Pierres de rapport*, Petits fragments de pierre dont on fait des incrustations et les mosaïques. ‖ *Pierre à broyer*, Pierre d'un grain très-fin et très- serre, dont on se sert pour broyer les cou- leurs. ‖ *Pierre à brunir*, Caillou taillé en coude, dont on se sert pour polir l'or. ‖ *Pierre à polir*, Substance minérale employée à polir les métaux, les bois, l'ivoire, l'écaille, etc. ‖ *Pierre à laver*, Pierre plate dont le dessus est légèrement creusé, et sur laquelle on lave les formes d'imprimerie, avant ou après le tirage. ‖ *Pierre à aiguiser*, Pierre dure dont on se sert pour aiguiser les instruments

tranchants ou [illegible]. ‖ *Pierre à détacher*, Sorte de composition dont la base est la terre glaise, et qui sert à enlever les taches des habits.

— Artill. *Pierre de bombarde*, Nom donné aux [illegible] de pierre dans les premiers temps de l'artillerie.

— Pêche. Nom donné à des os durs et plats qu'on trouve dans le cerveau du merlan.

— Méd. Calcul, concrétion qui se forme dans les reins, dans la vessie ou dans quelque autre partie du corps; maladie causée par ce calcul : *L'opération de la* PIERRE, *dans une vessie saine, est simple, facile, point dangereuse quand elle est bien faite, et en général* [illegible]. (Leroy d'Etiolles.) ‖ *Pierre de fiel*, Calcul biliaire.

— Pharm. *Pierre à cautère*, Potasse caustique fondue. ‖ *Pierre divine* ou *ophthalmique*, Mélange solide de nitre, d'alun, de sulfate de cuivre et de camphre, qu'on emploie pour les maladies des yeux. ‖ *Pierre infernale*, Azotate d'argent fondu, mélange solide d'alun, de sulfate de zinc et de diverses autres substances. ‖ *Pierre miraculeuse* ou *styptique*, Sorte de poudre caustique. ‖ *Pierre de salut*, Médicament célèbre, qu'on employait en dissolution contre un grand nombre de maladies.

— Minér. *Pierre d'aigle*, Pierre rougeâtre au dedans de laquelle il y a une autre pierre qui en est détachée, et qui sonne quand on l'agite. ‖ *Pierre d'aimant*, Aimant naturel. ‖ *Pierres arborisées*, Celles qui présentent des dessins rappelant des tiges branchues, des rameaux détachés, des mousses, etc. ‖ *Pierre d'Arménie*, Bol d'Arménie. ‖ *Pierre d'azur*, Lazulite ou lapis-lazuli. ‖ *Pierre de chat*, Quartz fétide. ‖ *Pierre à chaux*, Calcaire dont on fait ordinairement la chaux. ‖ *Pierre de circoncision*, Espèce de jade d'un vert sombre. ‖ *Pierre de croix*, Pierre tendre dont la coupe transversale offre ordinairement la figure d'une croix noire. ‖ *Pierre à faux*, Schiste qui sert à affûter les faux. ‖ *Pierres figurées*, Celles qui imitent, par leur forme ou leur couleur, un objet quelconque, comme un fruit, un oiseau, etc. ‖ *Pierre à filtrer*, Variété de grès très-poreuse et pouvant servir à filtrer les liquides. ‖ *Pierre de Florence*, Marbre jaune ou verdâtre chargé de dessins en forme de ruines. ‖ *Pierre de foudre* ou *du ciel*, Aérolithe. ‖ *Pierre à fusil*, Silex qui, frappé avec le chien d'une arme à feu ou avec le briquet, donne des étincelles :

> Le terrain, en *pierre à fusil*,
> Résonne et fait feu sous l'outil.
>
> P. DUPONT.

‖ *Pierre de Gallinace*, Espèce de verre noirâtre du Pérou. ‖ *Pierres gemmes*, Pierres précieuses. ‖ *Pierre gypseuse*, Pierre que l'action du feu réduit en plâtre. ‖ *Pierre hématite*, Sanguine. ‖ *Pierre hépatique ou de foie*, Chaux carbonatée fétide. ‖ *Pierre hydrophane*, Silex qui devient transparent quand il a séjourné quelque temps dans l'eau. ‖ *Pierres impressionnées*, Schistes argileux couverts d'impressions de fougères, qui se trouvent dans des terrains houillers. ‖ *Pierre des Incas*, Pyrite arsenicale. ‖ *Pierre d'Iris*, Pierre précieuse qui a les couleurs de l'arc-en-ciel. ‖ *Pierre d'Italie*, Schiste argileux à grain serré, dont on se sert pour le dessin. ‖ *Pierre de jade*, Pierre dure et verdâtre, qui se trouve dans l'Inde, et à laquelle on attribuait autrefois la vertu de guérir la colique néphrétique. ‖ *Pierre de Labrador*, Feldspath opalin. V. LABRADOR. ‖ *Pierre de lait*, Substance argileuse qui sert à dégraisser. ‖ *Pierre de lard*, Talc graphique. ‖ *Pierre du Levant*, Pierre à aiguiser ou à repasser qu'on tirait autrefois du Levant. ‖ *Pierre de liais*, Variété de calcaire grossier des environs de Paris. ‖ *Pierre de limaçons* ou *Pierre lumachelle*, Marbre formé d'un amas de débris de coquillages dans une pâte de chaux carbonatée. ‖ *Pierre lithographique*, Pierre sur laquelle on dessine ou l'on écrit, afin d'obtenir un certain nombre d'exemplaires par l'impression sur papier. ‖ *Pierre de lune*, Agate nébuleuse à reflets. ‖ *Pierre de meule* ou *Pierre meulière*, Grès dur dont on fait les meules de moulin, et qui sert aussi de moellon pour certaines constructions. ‖ *Pierre de miel*, Mellite. ‖ *Pierre néphrétique*, Pierre qui ressemble à une ... ‖ *Pierre de Bologne*, Pierre transparente dont les anciens faisaient des miroirs. ‖ *Pierre ollaire*, Sorte de talc dont on fait des vases sur le tour. ‖ *Pierre à plâtre*, Gypse, pierre dont on fait ordinairement le plâtre. ‖ *Pierre ponce*, Pierre extrêmement sèche, poreuse et légère, vomie par le feu des volcans, et fig. Moyen dont on se sert pour polir ou pour effacer : *La gaieté est la* PIERRE PONCE *qui polit les nations.* (Galiani.)

> Si du lecteur la sage gravité
> Juge mon livre avec sévérité,
> A certains traits si sa raison se fronce,
> Il peut, s'il veut, passer la *pierre ponce*
> Sur la moitié de ce livre...
>
> VOLTAIRE.

‖ *Pierre de porc* ou *Pierre puante*, Combinaison de terre calcaire et d'argile avec le soufre. ‖ *Pierre à rasoir*, Schiste jaune, à grain très-fin, dont on se sert, avec de l'huile, pour aiguiser les rasoirs et autres instruments en acier. ‖ *Pierre rouge*, Sanguine. ‖ *Pierre de soude* ou *Pierre de ...*, Phonolithe. ‖ *Pierre de touche*, Espèce de pierre noire très-dure, dont on se sert pour éprouver l'or : *C'est en frottant les bijoux sur la* PIERRE DE TOUCHE, *et en touchant avec de l'acide nitrique la couche de métal adhérente à la pierre, qu'on détermine leur titre et leur valeur.* (Acad.)

> Près de l'or le plus pur l'alliage se soupçonne :
> Attendez qu'on le passe à la *pierre de touche*.
>
> BARTHÉLEMY.

‖ Au fig. Moyen d'essai, objet qui sert à faire connaître la nature, la qualité, la valeur d'une chose : *L'intérêt du genre humain est la* PIERRE DE TOUCHE *de la vérité.* (B. de St-P.) *La simplicité est la* PIERRE DE TOUCHE *de la vérité.* (Bastiat.) *La reconnaissance est la* PIERRE DE TOUCHE *des belles âmes.* (L'abbé Bautain.) *Les conséquences sont la* PIERRE DE TOUCHE *des principes.* (Lévis.) ‖ *Pierre de tripes*, Concrétion de baryte sulfatée en forme d'intestin.

— Métall. *Pierre de mine*, Pierre qu'on détache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le métal.

— Anc. chim. *Pierre calcaire*, Carbonate de chaux. ‖ *Pierre calaminaire*, Oxyde de zinc natif. ‖ *Pierre de Bologne*, Pierre transparente qui, après avoir passé au feu, luit dans les ténèbres.

— Alchim. *Pierre philosophale*, Secret prétendu de transformer les métaux en or : *Chercher la* PIERRE PHILOSOPHALE. *Ce serait un secret plus grand que la* PIERRE PHILOSOPHALE, *de pouvoir transformer les esprits et faire d'un lourdaud un habile homme.* (D'Ablanc.) ‖ Au fig. Chose rare et précieuse : *L'abolition de la misère est la* PIERRE PHILOSOPHALE *de la civilisation moderne.* (Alloury.) *Un alchimiste anglais, étant venu trouver Rubens, lui proposait de partager avec lui le profit de ses découvertes, s'il voulait lui faire quelque avance de fonds; Rubens, lui montrant son atelier rempli de chefs-d'œuvre, lui dit : « Vous êtes venu vingt ans trop tard; depuis ce temps, j'ai trouvé votre* PIERRE PHILOSOPHALE *avec cette palette et ces pinceaux. »* ‖ *Pierre première*, Pierre blanche parfaite. ‖ *Pierre seconde*, Pierre parfaite, portée au rouge, mais non multipliée. ‖ *Pierre de paradis*, Pierre parfaite au rouge.

— Moll. *Pierre de Sainte Marguerite*, Nom vulgaire d'une espèce de natice. ‖ *Pierre hystérique* ou *Pierre à matrice*, Nom donné quelquefois aux moules intérieurs des térébratules fossiles, auxquels on attribuait des vertus médicinales. ‖ *Pierre à tamis*, Nom vulgaire des milleporites.

— Agric. *Pierre à champignons*, Agglomération de terre et de mycélium ou blanc de champignons, qui, soumise à une température douce et humide, donne naissance à un bolet comestible : *On trouve la* PIERRE A CHAMPIGNONS *dans les environs de Naples.* (Leveillé.)

— **Encycl.** Constr. Les *pierres* employées dans la construction ou l'industrie appartiennent à différentes roches, qu'on a classées en roches silicatées, roches quartzeuses et roches calcaires. La première classe comprend les roches feldspathiques, les ardoises, les serpentines, les roches chloritiques et talqueuses; la seconde se compose du quartz hyalin, de la calcédoine, de l'agate, de l'héliotrope, du jaspe, des *pierres* à aiguiser, des *pierres* meulières, etc.; la troisième comprend les roches de chaux carbonatée, les *pierres* calcaires proprement dites et les roches de chaux sulfatée. Les minéralogistes divisent encore les *pierres* en quatre classes : les *pierres* argileuses, les *pierres* calcaires, les *pierres* gypseuses et les *pierres* scintillantes ou qui font feu avec l'acier. Les *pierres* argileuses comprennent les asbestes ou amiantes, les micas, les talcs vrais, les *pierres* ollaires, les schistes ou ardoises, et différentes espèces de roches appelées de corne; elles sont toutes douces au toucher, composées de filaments, d'écailles ou de lames qui peuvent se séparer. Cette première classe comprend aussi les basaltes, les *pierres* de touche, les *pierres* à rasoir et une foule d'autres. Les caractères distinctifs des *pierres* argileuses sont de ne pas faire effervescence avec les acides, de durcir au feu ordinaire, de ne se réduire ni en chaux ni en plâtre et d'être généralement altérables à l'air et à l'eau. Leur résistance et leur dureté sont très-variables, et leur adhésion aux mortiers est assez grande quand elles ne sont pas polies. [illegible] ... kilogr.

Les *pierres* calcaires sont celles dont on fait le plus grand usage dans les constructions, exposées à l'action du feu, elles se réduisent en chaux. Une goutte [illegible] que verse sur une *pierre* calcaire [illegible] bouillir la place sur laquelle elle est tombée, en faisant un bruit semblable à celui d'un fer chaud que l'on trempe dans l'eau. Ces *pierres* ne donnent pas d'étincelles sous le briquet. Les *pierres* calcaires sont généralement formées de bancs placés les uns au-dessus des autres, presque toujours horizontalement. Leur adhésion aux mortiers augmente avec la porosité et diminue avec le poli. Les variétés tendres absorbent l'humidité [illegible]. Les *pierres* [illegible] kilogr. le mètre cube, à l'exception de la lambourde et du tufau, pour lesquels le poids se réduit à 1,500 kilogr. Leur résistance à l'écrasement est comprise, pour 1 centimètre cube, entre 153 et 788 kilogr.; pour la lambourde et le tufau, cette résistance s'abaisse à 23 kilogr.

Les *pierres* gypseuses ne font point effervescence avec les acides et n'étincellent pas sous le choc de l'acier. Si on les expose pendant un certain temps à l'action du feu, elles fournissent du plâtre. Ces *pierres* ne peuvent être utilisées dans les constructions des murs [illegible]. On s'en sert cependant quelquefois pour les murs de clôture. Les gypses se trouvent assez souvent par [illegible] sous différentes formes qui servent à les distinguer en cinq espèces, savoir : le gypse commun ou *pierre* à plâtre, le gypse feuilleté, le gypse strié ou filamenteux, le gypse écailleux et l'alabastrite ou faux albâtre.

Les *pierres* scintillantes ou siliceuses ne font généralement pas effervescence avec les acides. Elles étincellent sous le choc du briquet. Quelques-unes de ces *pierres* résistent au feu le plus violent. Tels sont les grès purs, les *pierres* à briquet et les *pierres* meulières; les autres se vitrifient à un très-grand feu, comme les granits, les porphyres et les laves.

Il y a encore beaucoup d'autres variétés de *pierres*, parmi lesquelles on distingue : les *pierres* dites volcaniques, basaltes, laves, pouzzolanes, amphiboles, pyroxènes, trapps, *pierres* très-dures qui ont une faible adhésion aux mortiers, sont inaltérables à l'air, à l'eau, à la gelée et sont fusibles à un feu violent; les *pierres* talqueuses, qui sont friables et généralement [illegible].

Les *pierres* qu'on emploie le plus dans la construction sont les granits, les trachytes, les basaltes, les laves, les grès, les silex, les poudingues, les meulières et surtout les calcaires. On fait aussi usage des trapps, des laitiers, des scories et autres produits volcaniques, lesquels, unis à la chaux, lui communiquent, comme nos meilleurs ciments, la propriété de durcir sous l'eau et de produire d'excellents bétons.

Dans l'art des constructions, on désigne en général sous le nom de granit toute *pierre* provenant des roches feldspathiques, dont les grains, de différentes couleurs, sont réunis par un ciment très-solide. On les reconnaît facilement à leur composition de grains très-durs et parfaitement adhérents, à leur cassure à angles très-aigus et à leur poids, qui est au minimum de 2,700 kilogr. par mètre cube. Le granit est formé par l'agglomération de trois minéraux : le feldspath, le mica et le quartz, qui sont souvent colorés par la présence d'une petite quantité d'oxyde de fer.

Les porphyres sont des granits dans lesquels le quartz et le mica manquent entièrement; ils sont composés d'une pâte feldspathique dans laquelle se sont formés des cristaux de feldspath.

Le gneiss est une roche granitique dans laquelle les lames de mica sont disposées parallèlement à un même plan, ce qui lui donne un aspect schisteux et rubané.

Les trachytes sont des produits volcaniques d'une époque ancienne; leur pâte est un feldspath qui renferme beaucoup de cristaux ayant [illegible] et présentant des faces [illegible] très-nettes.

Les basaltes sont des roches volcaniques plus modernes que les trachytes; ils sont composés de pyroxène (silicate de magnésie et de fer) et de labrador (espèce de feldspath à base d'alumine, de chaux et de soude). Leurs cristaux sont d'une extrême ténuité, ce qui donne à la roche une apparence de compacité et lui permet de prendre un beau poli.

Les laves sont des matières minérales liquides qui sont encore rejetées par les volcans actuels, sur les flancs desquels elles s'étendent en nappes minces et se solidifient en se refroidissant.

[illegible] par un ciment; les seconds ont différents degrés [illegible] fermeté du gluten calcaire qui réunit leurs grains [illegible] gnère à celle des *pierres* calcaires les plus [illegible]

[illegible] par pe-

tits [illegible] et [illegible].

Les *pierres* calcaires se divisent en deux classes principales : les *pierres* dures et les *pierres* tendres. Les premières se débitent à la scie sans dents, au moyen de l'eau et du grès tendre réduit en poudre; les secondes se débitent à sec, à la scie à dents. Les *pierres* calcaires dures sont : le liais, le cliquart, la roche et le banc-franc. Les *pierres* calcaires tendres des environs de Paris sont : la lambourde, le vergelet, le saint-leu, le conflans et le parmin.

Le liais ne contient aucune espèce de coquilles ni matières [illegible] que le liais dur, une des plus belles *pierres* des environs de Paris et dont le grain est fin, la texture compacte et uniforme; le liais férault ou faux liais, aussi dur que le précédent [illegible] qui est plus tendre que les deux variétés précédentes. En général, on donne le nom de [illegible] pareil dont on fait usage à Paris.

Le cliquart est une *pierre* d'un grain fin et égal et de très-bon appareil, contenant peu de débris coquilliers.

La roche est une *pierre* très-dure, contenant quelquefois des coquilles; elle se trouve ordinairement en plusieurs bancs superposés.

Le banc-franc ou *pierre* franche, de stratification plus récente que la roche, est moins dur que celle-ci et d'un grain plus fin et plus égal; on n'y rencontre jamais de coquilles ni d'empreintes d'aucune espèce.

Les *pierres* calcaires tendres s'emploient [illegible] ments particuliers; elles résistent bien à la gelée quand elles ont perdu leur eau de carrière, se taillent facilement, et leur parement a l'avantage de durcir à l'air. En général, toutes les *pierres* tendres soumises à l'analyse fournissent à peu près les mêmes résultats que la roche et le banc-franc, et leur moindre degré de dureté ne doit être attribué qu'à leur stratification, qui paraît plus récente, et à la nature des couches qui les recouvrent. On fait encore usage d'une *pierre* tendre appelée tuf ou marne solide, qui contient en général une trop forte proportion d'alumine pour bien résister à la gelée.

Les *pierres* calcaires comprennent aussi les marbres, qui sont des *pierres* à grains fins et compactes, supportant la taille la plus finie et susceptibles de prendre un très-beau poli. Les marbres sont généralement opaques. Les albâtres se distinguent des marbres [illegible] et fibreuse, ainsi que par une dureté plus grande, qui rend leur travail plus difficile.

Les qualités principales des *pierres* dures ou tendres sont d'être pleines, sans fils ni [illegible] toutes les parties.

Les *pierres* sont disposées dans les carrières [illegible] est de la plus grande importance de pouvoir [illegible] de la *pierre*. On y remarque [illegible] petites veines parallèles aux [illegible] fois presque invisibles. On [illegible] et en général de beau[illegible]

[illegible] hauteur que [illegible]

On trouve quelquefois [illegible] une ou plusieurs [illegible]

[illegible] de leur banc; les ouvriers les désignent sous le nom de *pierres ferrées*.

[illegible] *pierres* qui présentent des aspérités et des points brillants se travaillent plus difficilement que celles dont la cassure [illegible] duisent un son plein lorsqu'on les frappe. Celles qui exhalent une odeur de soufre lorsqu'on les travaille sont les plus résistantes. Enfin, pour des *pierres* de même espèce, les plus denses sont les plus dures et les plus [illegible] mieux toutes les qualités d'une bonne *pierre* [illegible] construction, on doit toujours donner la préférence aux appareils de gros échantillon. Les blocs de *pierres* calcaires sont ordinairement dégrossis en carrière, à la pointe pour la roche et le banc-franc, au rustique pour le ver[illegible].

La recherche des carrières est une opération importante. L'étude minéralogique du sol est suffisante pour faire connaître la nature des *pierres* qu'il doit fournir et les endroits sur lesquels il convient de diriger les recherches. Des sondages faits dans les lieux [illegible] la profondeur du gisement, le nombre et l'épaisseur des bancs qu'il contient. Lorsque les *pierres* proviennent de carrières en exploitation, on étudie dans les [illegible] ont été employées comment elles se comportent et de quelle manière elles résistent dans les différentes positions où elles sont placées. S'il s'agit d'ouvrir de nouvelles carrières, il faut s'assurer par des essais si les *pierres* ne s'altèrent pas; ainsi on en exposera des blocs à l'air, à l'eau, à la gelée, ce qu'on pourra faire en toute saison à l'aide [illegible] consiste à imbiber un morceau de la *pierre* d'une dissolution [illegible] et à l'exposer ensuite à l'air: la cristallisation de ce sel produit [illegible] de la congélation de l'eau et fait reconnaître les *pierres* que la gelée attaque le plus vivement. On prépare avec la *pierre* un cube de 0m,04 à [illegible] après l'avoir pesé, on le fait bouillir pendant une demi-heure dans de l'eau [illegible] de soude, puis on le suspend à l'air et on l'arrose de temps en temps avec l'eau de la dissolution. Au bout de quel[illegible] peut juger du degré de gélivité de la *pierre*.

[illegible] une *pierre*, on en fait rougir un fragment au feu et on le plonge rouge [illegible] faciliter la pulvérisation; on tient compte de ce que la *pierre* gagne [illegible] dans ces deux opérations. On la réduit en poudre impalpable, dont on traite 5 grammes par la potasse au creuset d'argent, pour obtenir la silice. Ce premier élément étant déterminé, on recherche [illegible] alumine, de chaux, de magnésie, [illegible] de fer et de manganèse qui sont les principes constituants des *pierres*. La liqueur [illegible] dont on a extrait la silice, étant sursaturée par le bicarbonate d'ammoniaque ou même par l'ammoniaque, précipite à la fois les oxydes de fer et de manganèse et l'alumine. On filtre pour recueillir ce dépôt, qu'on lave avec soin et que l'on met à part pour être traité comme on le verra plus loin. La liqueur qui contenait le dépôt précédent et qui renferme un excès d'ammoniaque ou de bicarbonate d'ammoniaque est d'abord neutralisée par l'acide nitrique; puis on y verse [illegible] se forme, si la liqueur contient de la chaux, un oxalate [illegible] filtre environ vingt-quatre heures après cette opération, pour que la chaux se précipite en totalité. Le résidu blanc qu'on a recueilli est lavé, puis desséché dans un creuset découvert que l'on chauffe jusqu'au rouge; par cette calcination, que l'on doit cesser aussitôt [illegible] de chaux s'est transformé en carbonate de chaux, dont le poids donne la quantité de chaux contenue dans les 5 grammes de poudre. Pour trouver la magnésie, on rend alcaline la liqueur d'où l'oxalate de [illegible] retiré, en y versant un peu d'ammoniaque, et l'on précipite la magnésie au [illegible] de soude. Il se forme [illegible] magnésien insoluble, qu'on recueille sur un filtre, après lui [illegible] précipiter, on [illegible] dessécher, on fait sécher, on calcine et l'on pèse; les 0,04 du [illegible] de fer et de manganèse [illegible] jus[illegible] oxyde de fer et de manganèse pour le traiter à part. La liqueur alcaline qui contient l'alumine est d'abord sursaturée d'acide chlorhydrique, puis précipitée par l'ammoniaque; l'alumine pure se dépose en flocons nuageux, on la recueille sur un filtre et on la lave avec beaucoup [illegible] par son lavage est achevé; enfin, on pèse l'alumine calcinée. Pour obtenir les oxydes de fer et de manganèse, on [illegible] les contient dans l'acide chlorhydrique, on ajoute un peu d'acide nitrique pour peroxyder le fer, ainsi qu'un peu d'alcool pour ramener le manganèse à l'état de protoxyde, et l'on fait bouillir. On étend ensuite la liqueur de beaucoup d'eau, puis on la neutralise très-exactement avec du carbonate d'ammoniaque ou même du carbonate de potasse ou de soude. Pendant cette opération, il faut agiter constamment la liqueur, verser le carbonate goutte à goutte et s'arrêter dès que la neutralisation est parfaite. Au bout de quelque temps, la liqueur se trouble et le peroxyde de fer se dépose seul; on filtre pour le recueillir, on le calcine et on le pèse; les 0,69 du poids trouvé donnent la quantité de fer métallique que contiennent les 5 grammes de poudre. On sature alors la liqueur avec le carbonate qui a servi à précipiter le fer, on chauffe, et l'oxyde de manganèse se dépose; on le recueille sur un filtre, on le lave et on le calcine pendant longtemps dans un creuset découvert pour le transformer en deutoxyde de manganèse, qui, sur 100 parties, contient 72,75 de manganèse métallique, ou 93,19 de protoxyde de manganèse. Pour analyser les *pierres* calcaires, on broie et on tamise la *pierre*, on prend 10 grammes de la poussière obtenue, on la délaye dans un peu d'eau, on verse par-dessus, peu à peu et en agitant continuellement, soit de l'acide chlorhydrique, soit de l'acide nitrique étendu d'eau, soit de l'acide acétique, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence; on évapore la dissolution à une douce chaleur jusqu'à consistance pâteuse; on délaye dans un demi-litre d'eau et l'on filtre. Ce qui reste est l'argile, que l'on pèse lorsqu'elle est sèche; on la calcine ensuite et on pèse de nouveau. Après cette première opération, on verse de l'eau de chaux dans le liquide filtré, tant qu'il s'y forme un précipité; on recueille le plus promptement possible ce dernier sur un filtre et on lave avec de l'eau pure; puis on calcine et l'on pèse, et l'on obtient la magnésie, mêlée de fer et de manganèse, si le calcaire en contient. Après ces opérations, on calcine à une forte chaleur blanche 5 grammes seulement de la *pierre* et l'on prend le poids du résidu. En retranchant du double de ce poids celui de l'argile calcinée, de la magnésie, etc., on a le poids de la chaux. Si, dans ces analyses, on ne retrouvait pas, à quelques centièmes près, le poids de la matière sur laquelle on a opéré, c'est que la *pierre* contiendrait probablement de la potasse, ou de la soude, ou de la lithine, et il y aurait à craindre que, employée dans les constructions, elle n'y devînt altérable à l'air et à l'eau.

Les *pierres* s'extraient des carrières, soit à ciel ouvert, soit au moyen de galeries, soit à l'aide de puits. Le premier mode s'emploie lorsque la masse de *pierre* est à peu de profondeur sous le sol. Quand le gisement des bancs est à une profondeur tellement considérable que les frais de découverte augmenteraient de beaucoup le prix des matériaux, on a recours à une autre méthode, praticable seulement lorsqu'il se trouve plusieurs bancs superposés et que le premier est assez résistant pour former un ciel ou plafond à la carrière. Le mode d'extraction en galeries est surtout employé pour les carrières situées dans le flanc des coteaux et aux abords des routes. Dans les plaines, on exploite à l'aide de puits donnant accès aux galeries souterraines qui renferment les bancs superposés. Les *pierres* sont extraites à l'aide d'un treuil établi à leur ouverture et qui est manœuvré [illegible] hommes marchant sur de petites traverses fixées au pourtour d'une grande roue en bois montée à l'extrémité de son arbre. Les *pierres* dures ou tendres se tranchent, c'est-à-dire que sur leur lit supérieur on fait, avec la pioche ou le pic, une petite tranchée de 0m,08 à 0m,10 qui circonscrit le bloc que l'on veut obtenir, et, à l'aide de fortes pinces et de coins, on détermine la rupture suivant la direction de la tranchée. Dans les masses très-dures, on emploie, pour séparer les blocs, divers outils tels que des coins de différentes grosseurs, des leviers en fer, des pinces, des trépans pour faire les trous de mine, des maillets ou mailloches, etc. Quand on fait usage de la poudre, on a soin de disposer les trous de mine de manière à séparer autant que possible des blocs ayant la forme et les dimensions désirées.

On a déduit d'expériences faites sur la résistance des *pierres* à l'écrasement quelques indications utiles. On distingue, parmi les *pierres*, deux qualités principales, relativement à la manière dont elles cèdent à la pression. Les *pierres* dures, dont le grain est [illegible] égal ou homogène et compacte, se divisent avec bruit en lames ou en aiguilles verticales, avant de se réduire en poussière. Les *pierres* tendres se divisent d'abord en [illegible] qui ont pour base la face du sonde et dont le sommet est au centre: les deux pyramides verticales écartent les autres, en agissant comme des coins; elles se partagent toutes en petits prismes verticaux et finissent par tomber également en poussière. Certaines *pierres*, qui offrent dans les expériences une plus grande résistance que d'autres, peuvent, dans une construction, éclater plus facilement, si elles ne sont pas pressées bien également sur toute l'étendue du joint.

La force nécessaire pour écraser une *pierre* est, pour des figures semblables, proportionnelle à l'aire de la section transversale; elle diminue quand le contour de cette section augmente par rapport à l'aire; elle est la plus grande possible quand la section transversale est un carré ou un cercle. Quant à l'influence du rapport de la hauteur à l'aire de la section transversale, la force qui tend à l'écrasement est la plus grande possible quand la *pierre* a la forme d'un cube. Cette force diminue si la *pierre* est partagée en plusieurs parties dans la hauteur. La situation, dans l'intérieur de la *pierre*, de l'échantillon soumis à l'expérience influe sensiblement sur les résultats. La résistance des parties voisines des faces supérieure et inférieure est moindre que celle des parties intérieures. Il a été fait un grand nombre d'expériences sur la résistance des *pierres* à l'écrasement; les premières sont dues à Gouthey, qui employait à cet usage une machine mue par un levier. Rondelet faisait usage d'une machine semblable, mais proposait de la remplacer par un appareil où la pression serait donnée par une vis. De nos jours, on emploie la presse hydraulique, à l'aide de laquelle on peut atteindre des pressions considérables. Il arrive très-rarement que les *pierres* soient soumises à des efforts d'extension et de flexion, pour lesquels elles présentent d'ailleurs une résistance très-faible. Les expériences sous ce rapport sont peu nombreuses; elles sont dues à Coulomb et Tredgold, qui les ont publiées, le premier dans les *Mémoires des savants étrangers*, en 1773, et le second dans *The philosophical Magazine and Journal* (vol. LVI, page 290). Différentes expériences faites par Rondelet sur le degré de dureté des matières employées au pavement ont fait connaître qu'il n'y a pas de rapport direct entre la résistance à l'usure et la résistance à l'écrasement. On a trouvé que le granit vert est huit fois plus dur que le marbre blanc veiné, six fois et demie plus que le bleu turquin, deux quinzièmes de plus que le granit gris et un quinzième de plus que le granit feuille-morte; qu'un pavé en granit doit durer au moins sept fois autant qu'un pavé en marbre, etc.

Nous croyons utile de résumer dans le tableau ci-après la nature, les qualités et l'emploi des diverses *pierres*.

NATURE de la pierre.	CARACTÈRES.	USAGES.	PRINCIPAUX gisements.	POIDS du mètre cube.
				kil.
1° GYPSE	Se laisse rayer par l'ongle, donne du plâtre par calcination	Fabrication du plâtre	Environs de Paris	2,100
2° CALCAIRES	Effervescence vive avec les acides	Fabrication de la chaux.		
Craie	Friable, blanche	Peinture en détrempe	Champagne, Meudon	1,468 2,000
Tuf calcaire	Caverneux	Construction	Touraine Travertin de Rome	1,300 2,358
Calcaire grossier.	Texture grossière avec coquilles	Fabrication de la chaux, construction	Bassin de Paris.	2,300
Calcaire compacte (marbres communs, pierres lithographiques)	Texture compacte.	Construction, lithographie	Château-Landon, Belgique	2,400
Marbre	Texture saccharoïde.	Décoration, construction	Pyrénées, Italie, Grèce	2,700
3° PIERRES SILICEUSES	Étincellent sans le briquet.			
Silex pyromaque.	Cassure conchoïde.	Construction, pierre à fusil	Seine-et-Oise.	2,40
Meulière	Texture caverneuse.	Construction, meules de moulin	Seine-et-Oise, Seine-et-Marne	2,400
Granit	Très-dur, cristallin.	Construction, dallage, décoration.	Normandie, Bretagne	2,800
Porphyre	Très-dur, cristallin.	Décoration	Vosges, Pyrénées.	2,850
Grès	Grains agglomérés par un ciment argileux ou calcaire.	Construction, pavage, dallage.	Fontainebleau	2,800
4° PIERRES VOLCANIQUES	Font feu avec le briquet.			
Lave	Texture demi-poreuse	Construction	Volvic	2,250
Trachyte	Très-dur, compacte.	Construction, dallage	Bords du Rhin.	2,800
Trapps et basaltes.	Très-dur, de couleur foncée	Pavage, bornes.	Cantal, Puy-de-Dôme, Écosse.	3,000
Tufs volcaniques.	Très-poreux	Construction	Environs de Naples	1,260
5° ARDOISES	Peu dures, schisteuses	Couvertures	Angers Ardennes	2,800 2,937

— *Machines à scier les pierres.* On a depuis longtemps essayé d'employer les machines pour scier les *pierres* dures; on a tenté aussi, dans ces dernières années, d'appliquer des machines à la taille des *pierres* tendres; mais le peu d'avantages réalisés a bientôt fait abandonner ce système, et les machines à *pierres* dures sont seules usitées aujourd'hui.

Dès 1810, deux brevets étaient accordés pour des inventions de ce genre, et, depuis cette époque, il en a été demandé un grand nombre d'autres. La première de ces inventions fut faite en 1826, par un Anglais nommé Tulloch. Le mécanisme de la transmission de mouvement, beaucoup trop compliqué dans sa machine, fut simplifié dans la suite. Les scies mécaniques le plus généralement adoptées se composent d'un châssis en bois ou en fer, disposé horizontalement, auquel sont fixées des lames en fer de 0m,002 à 0m,003 d'épaisseur. Ce châssis, animé d'un mouvement de va-et-vient régulier, est suspendu, à chacun de ses angles, par des cordes d'égale longueur qui vont ensuite s'enrouler sur un tambour que des ouvriers manœuvrent aisément au moyen d'une manivelle, d'une roue à rochet et de son cliquet. L'habileté de l'ouvrier chargé de la conduite d'une semblable machine consiste principalement à en régler la suspension, de façon que le châssis descende d'une manière régulière, et à opérer l'arrosage du grès ou du sable en quantité convenable. Ordinairement, le même ouvrier est chargé à la fois de la conduite de deux appareils fonctionnant à côté l'un de l'autre.

M. Vincqz, de Soignies (Belgique), qui possède de magnifiques carrières de calcaire bleu, a installé, pour le sciage de ses *pierres*, un grand nombre de scies mues par la vapeur et par des roues hydrauliques.

— Technol. *Pierres précieuses.* L'expression *pierres* précieuses n'est point scientifique, elle n'est qu'usuelle et aurait besoin d'être précisée. Sans cette précaution, on peut être entraîné à parler de substances qui rentrent dans la classe des roches et qui souvent, par la beauté de leurs couleurs, peuvent être considérées comme *pierres* précieuses; tels sont: les poudingues et les brèches à ciment siliceux, les bois agatisés, les jaspes et les feldspaths; on pourrait encore prendre pour des *pierres* précieuses certaines substances végétales, comme l'ambre jaune; plusieurs métaux, comme le cuivre carbonaté vert ou malachite et la pyrite; et enfin quelques matières volcaniques, comme l'obsidienne, qui a été quelquefois montée en bijoux de deuil.

Les véritables *pierres* précieuses, celles qui seules méritent ce nom, sont des substances minérales naturelles formées par cristallisation, ayant une dureté supérieure à celle du verre et qui trouvent un placement ordinaire dans la fabrication de la joaillerie et de la bijouterie. La valeur de ces nombreux produits varie suivant leur mérite particulier, leur rareté, leur couleur, le poli qu'ils sont susceptibles de recevoir, la taille qui leur est la plus favorable et enfin les caprices de la mode qui recherche les uns pour négliger les autres.

Nous diviserons les *pierres* en deux catégories bien distinctes: 1° les *pierres* dures; 2° les *pierres* tendres. Nous allons nous borner à les énumérer, car nous consacrons ailleurs à chacune d'elles un article particulier.

— I. *Pierres dures.* Les *pierres* dures sont :

1° Le diamant.

2° Le corindon, substance à laquelle se rapportent le saphir blanc, le saphir rouge ou rubis oriental, le saphir vermeil ou rubis calcédonieux, le saphir jaune ou topaze orientale, le saphir violet ou améthyste orientale, le saphir vert ou émeraude orientale, le saphir bleu clair ou saphir femelle et le saphir bleu indigo ou saphir mâle.

3° L'émeraude, qui se distingue en : émeraude verte ou du Pérou, émeraude vert pâle ou aigue-marine, émeraude vert bleuâtre ou béryl, émeraude miellée ou jaune de miel, et émeraude blanche.

4° Le rubis ou spinelle.

5° La cymophane ou chrysobéryl.

6° La topaze.

7° L'hyacinthe ou zircon.

8° L'opale.

9° Le grenat.

10° L'euclase.

— II. *Pierres tendres.* Ces *pierres* précieuses, qui n'ont pas assez de dureté pour rayer le cristal de roche, sont :

1° La tourmaline, qui se distingue en : schorl électrique, émeraude du Brésil, péridot de Ceylan, saphir du Brésil et sibérite.

2° Le cordiérite ou saphir d'eau.

3° Le péridot ou chrysolithe, ou olivine.

4° L'idocrase.

5° L'épidote.

6° Le disthène.

7° L'hypersthène.

8° L'axinite.

9° Le bronzite ou diallage.

10° La turquoise ou calaïte, qui se distingue en turquoise de vieille roche et turquoise de nouvelle roche.

11° Le lapis ou lazulite.

12° Les feldspaths (nacré, opalin, vert, bleu), qui ont reçu les noms de *pierres* de lune, d'argentine, d'œil de poisson, de *pierre* de Labrador, de *pierre* des Amazones.

13° Le quartz hyalin, qui se distingue en : prime de rubis, cristal de roche, améthyste, saphir d'eau des lapidaires, topaze orientale, topaze enfumée ou diamant d'Alençon, hyacinthe de Compostelle, astérie, œil-de-chat, aventurine, prase.

14° Le quartz-agate, qui se subdivise en : agate rubanée (onyx ou agate xyloïde), calcédoine, sardoine, cacholong, hydrophane.

Les joailliers subdivisent encore ces diverses catégories de *pierres* en *pierres* précieuses proprement dites et *pierres* fines, et en *pierres* orientales et occidentales. Les *pierres* fines sont généralement moins rares et moins dures que les *pierres* précieuses; elles se rapprochent des *pierres* précieuses par la beauté, la couleur, l'éclat, la finesse, mais elles s'en séparent par le poids, la dureté, le poli, le brillant et la transparence.

Les *pierres* précieuses sont : le diamant, le rubis, l'émeraude, le saphir, la topaze, l'améthyste, le grenat. Les *pierres* fines sont : l'agate, la sardoine, la cornaline, la calcédoine, le girasol, l'opale, l'astérie, la *pierre* de lune, l'iris, l'œil-de-chat, l'œil-du-monde, le cacholong, la tourmaline, la turquoise, la malachite, le lapis-lazuli, le fluor. Lorsque la texture des *pierres* est tellement compacte qu'elle leur donne une dureté supérieure qui les rapproche, à cet égard, du diamant, elles prennent le nom de *pierres* orientales, sans distinction d'origine; car l'Orient, qui produit, il est vrai, la plupart des *pierres* dures, en fournit aussi de très-tendres. Les *pierres* orientales s'emploient dans la joaillerie de luxe et entrent dans la confection des parures et des joyaux d'un haut prix. Les *pierres* ou gemmes du second ordre sont appelées occidentales, par opposition aux premières et bien qu'elles proviennent aussi fréquemment de l'Asie. On les emploie soit pour la joaillerie ordinaire, soit pour les arts d'ornement. En langage de lapidaire, on appelle eau ou orient la transparence et l'éclat chatoyant des *pierres* précieuses. La beauté de l'eau d'une *pierre* en augmente considérablement le prix. Dans son *Traité des pierres précieuses*, M. Barbot classe les gemmes comme il suit, par ordre de valeur, en faisant remarquer toutefois que la limpidité, la couleur ou les dimensions d'une *pierre* modifient beaucoup cette valeur : diamant, rubis, saphir, opale, perle, topaze d'Orient, émeraude, turquoise, grenat syrien, béryl, améthyste, jargon, hyacinthe, aigue-marine, péridot, vermeille, chrysolithe, chrysoprase, corail, tourmaline, cristal de roche et tous les quartz hyalins ou opaques. Dans cette nomenclature, on trouve les perles et les coraux, bien qu'ils soient fournis par le règne animal. On les a rangés parmi les *pierres* précieuses, tant à cause de l'usage qu'on en fait que pour leur composition qui est essentiellement minérale. « La valeur de toutes les *pierres* précieuses, dit M. Barbot, n'a jamais pu et ne pourra jamais être fixée d'une manière positive, leurs prix respectifs dépendant toujours de leur rareté, de leur beauté et le plus souvent de l'engouement public. Quoi qu'il en soit, le diamant, les perles et les *pierres* dites orientales varient beaucoup moins dans leurs prix, presque toujours très-élevés. Mais on ne doit pas se dissimuler qu'il faut une longue pratique unie à de profondes connaissances et une grande sûreté d'appréciation pour bien faire avantageusement ce commerce, plus scabreux que le vulgaire ne pense. De hautes relations sont ensuite nécessaires pour le placement des *pierres* hors ligne, car, pour celles-ci, ce ne sont guère que les maisons princières ou de riches amateurs qui peuvent s'en rendre acquéreurs. » D'après le même auteur, indépendamment des mineurs qui les découvrent et des intermédiaires qui les placent, plus de 2 millions d'ouvriers dans tous les pays du monde sont employés dans l'industrie des *pierres* précieuses.

Les *pierres* précieuses se trouvent dans le sein de la terre, dans le lit de certaines rivières, au sable desquelles elles sont mêlées. Ceux qui les cherchent doivent avoir une grande habitude pour les découvrir à cause de la gangue qui les enveloppe d'ordinaire. Les climats les plus chauds sont généralement les plus propres à leur formation, soit que la chaleur y contribue, soit que le terrain y soit plus approprié; c'est pourquoi les Indes orientales fournissent les *pierres* les plus dures et les plus estimées. L'archipel de la Sonde, particulièrement Bornéo, le Bengale, Golconde, Visapour et le Pégu, ainsi que l'île de Ceylan, en fournissent en abondance. Quant à celles qui sont recueillies dans les autres pays, elles n'ont pas en général la même dureté ni le même éclat.

Il paraît certain que les *pierres* précieuses ont la même origine que les cristaux. Lorsqu'on les trouve dans leurs matrices ou minières, elles affectent toujours une figure régulière et déterminée, soit prismatique, soit cubique, soit rhomboïdale.

Les *pierres* qui se trouvent dans le lit des rivières ou dans le sable sont roulées et arrondies comme les cailloux ordinaires, ce qui prouve qu'elles ont subi un long frottement. On a remarqué que c'est à la suite des fortes pluies que l'on trouve avec le moins de difficulté les *pierres* précieuses dans le lit des rivières de l'île Ceylan, parce que les eaux, se précipitant avec plus de violence dans leur course, les entraînent avec plus de facilité.

— *Taille des pierres précieuses.* La taille des *pierres* précieuses est à peu près la même pour toutes; seulement, pour le diamant, on est forcé de cliver afin de l'amener à une forme voulue, tandis que, pour les *pierres* moins dures, on se sert d'une meule avec de l'égrisée (poussière de diamant), et même quelquefois l'émeri est suffisant. Le tour dont on se sert se compose d'un disque métallique placé horizontalement et tournant avec une grande vitesse; ce disque est en acier, en fer, en cuivre ou en plomb, suivant les matières à tourner; on le recouvre près du bord d'un mélange d'huile et d'égrisée ou d'émeri, et c'est sur ce mélange que l'on presse la *pierre* à tailler suivant l'inclinaison convenable.

Les machines pour tailler, creuser et polir les agates diffèrent de celles qui servent à travailler les gemmes. Le moulin dont on se sert se compose d'un arbre portant plusieurs grandes meules, qu'un cours d'eau fait mouvoir; un ouvrier, couché à plat ventre sur une planche horizontale, appuie fortement, à l'aide d'un bâton court, l'agate sur la meule, qui tourne rapidement et qu'un filet d'eau humecte sans cesse. Ces meules, qui sont faites d'un grès rouge fort dur, sont cannelées sur leur épaisseur, et ces cannelures sont employées avec beaucoup de dextérité par l'ouvrier pour exécuter des ouvrages délicats ou compliqués.

Le poli se donne, ainsi que le fini, à l'aide d'une argile qui n'est que du feldspath décomposé. La taille des *pierres* précieuses présente toujours des difficultés, parce que l'on tient à arriver à une régularité qui est essentielle pour multiplier les réflexions et les réfractions de la lumière, par la correspondance des facettes.

On se sert généralement pour y arriver d'un cadran perfectionné; quant à l'inclinaison de la *pierre*, on la règle au moyen d'un quart de cercle. L'opération de la gravure est plus difficile encore que la taille. On esquisse d'abord le sujet à la surface à l'aide d'un diamant, puis on assujettit cette pierre sur une poignée en bois qui facilite le moyen de la tenir dans toutes les positions. On se sert pour ce travail d'un tour formé d'une table, sous laquelle une roue fait mouvoir une chape montée sur la table. Cette chape soutient un étui dans lequel on fixe tour à tour les divers instruments qui doivent attaquer la *pierre* à graver.

Lorsque les *pierres* ont reçu la gravure, elles prennent le nom d'intailles ou de camées, suivant que les figures sont en creux ou en relief.

— *Historique des pierres précieuses.* L'emploi des *pierres* précieuses comme objet de luxe ou de mode ne remonte point à la plus haute antiquité; on ne les trouve guère en usage qu'aux époques où les sociétés commencent à être policées. Les Asiatiques les connurent dans des siècles au moins très-reculés qu'il serait difficile et peu important de préciser. A Rome, elles étaient tellement rares, que Pline tombe en admiration devant un coffret plein de pierreries qu'avait possédé Scaurus, gendre de Sylla. C'était peut-être le seul écrin remarquable qui ait existé dans la ville républicaine. Quelque temps après, Pompée plaça au Capitole les pierreries de Mithridate qui composaient un écrin bien plus somptueux que celui de Scaurus. On y [illegible] une grande quantité de rubis, de topazes, de diamants, d'émeraudes, d'opales, d'onyx, pour la plupart montés sur des anneaux, des bagues, des cachets, des chaînes d'or d'un travail exquis. Il était accompagné d'un échiquier avec toutes ses pièces entièrement composées de *pierres* précieuses incrustées dans l'or; de trente-trois couronnes en perles; de la célèbre vigne d'Aristobule, estimée 500 talents (2,400,000 fr.), du trône et du sceptre de Mithridate, de son char, éclatant d'or et de diamants, qui avait appartenu à Darius; du fameux manteau brodé et garni de pierreries, qui passait pour avoir été celui d'Alexandre. Le diadème et le fourreau d'épée de Mithridate étaient d'une richesse fabuleuse; le fourreau seul avait coûté 400 talents (1,920,000 fr.). Pompée ne manqua pas d'imitateurs; César, en quête de popularité, consacra six écrins à Vénus Génitrix, et Marcellus, fils d'Octavie, en plaça un dans le temple d'Apollon, sur le mont Aventin.

L'histoire, en racontant les prodigalités de Cléopâtre dans ses orgies avec Antoine, nous apprend que la vaisselle de cette princesse était tout en or et enrichie de pierreries magnifiques. C'est alors que les richesses de l'Orient commencèrent à refluer vers Rome et que les fortunes de certains particuliers devinrent immenses. Pline dit avoir vu Lollia Paulina, devenue depuis la femme de Caligula, se présenter à un souper de fiançailles toute couverte d'émeraudes et de perles, que le mélange des couleurs rendait encore plus éclatantes. « C'était, ajoute l'écrivain, la dépouille des provinces. » Héliogabale faisait orner sa chaussure de *pierres* précieuses d'une inestimable valeur, et tous les jours il la changeait, ne pouvant supporter la vue de celles qui lui avaient une fois servi. A cette époque, le luxe n'eut plus de bornes; d'innombrables pierreries décoraient les vêtements, les coiffures, les bracelets, les agrafes, les ceintures et la bordure des robes.

Pendant le moyen âge, la rudesse des mœurs fit oublier aux hommes l'usage des bijoux; les chevaliers les laissaient aux femmes dont ils se contentaient de porter les couleurs. Les croisés avaient cependant rapporté beaucoup de *pierres* précieuses, mais le goût ne s'en établit que très-lentement.

De nos jours, le costume masculin prête peu à l'addition de *pierres* précieuses; celles-ci jureraient avec la sévérité du vêtement; mais les femmes s'en donnent à cœur joie. On se souviendra longtemps encore du cadeau fait, en Russie, par le prince Potemkin à ses nièces, les princesses Braniski, Gulitzin, et à la comtesse Samolinow, cadeau qui se composait d'une garniture de robe de 10m,66 (15 archines) en fil de diamant. Le prince Esterhazy, au sacre de la reine Victoria, portait un costume hongrois dont les pierreries firent l'admiration de bien des lords qui menaient la vie la plus opulente. Mais, en général, les *pierres* précieuses sont surtout entre les mains des souverains, qui en ornent leurs couronnes, leurs diadèmes, leurs manteaux. V. DIAMANT.

L'éclat, la rareté, le grand prix des *pierres* précieuses les ont fait de tout temps regarder par le peuple comme des choses surnaturelles; il n'y a guère plus d'un siècle que, par suite du progrès des lumières, on a cessé de leur attribuer des vertus secrètes et mystérieuses. Les livres d'alchimie, de médecine et de pharmacie du moyen âge témoignent de ces superstitions singulières que nos aïeux tenaient des Arabes, lesquels les avaient sans doute empruntées aux anciens peuples de l'Inde. On se figurait que ces *pierres* pouvaient engendrer les maladies, hâter la vieillesse et causer la mort. On croyait qu'elles provenaient du suc distillé des *pierres* et des métaux précieux; qu'elles pouvaient se former dans les entrailles des vieux chapons et dans la tête des vieux crapauds; qu'elles étaient susceptibles de sentiment et de mouvement, à l'instar de « l'aimant qui *sent* le fer et l'attire ou va à lui, » de même que les « astroïtes (*pierres* magiques) se meuvent d'elles-mêmes dans le vinaigre ou dans le vin, allant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme des animaux qui cheminent. » On croyait que certaines *pierres* orientales rendaient tristes et mélancoliques ceux qui les portaient et qu'elles agissaient sur les esprits forts au point de troubler leur raison; que certaines *pierres* [illegible] faisaient périr ceux qui les portaient; enfin qu'elles pouvaient enflammer de la paille sur laquelle on en aurait passé. Au XVIe siècle, on attribuait encore aux *pierres* précieuses des vertus secrètes et infaillibles dont nous allons donner une idée.

D'après une curieuse et fantaisiste nomenclature de ces vertus, le diamant est [illegible]; c'est même un poison violent; bu en poudre, il provoque l'étouffement. Celui qui le porte peut résister aux [illegible] et visions [illegible] fer que l'on trempe dans de la poudre de diamant pénètre les armures les plus solides. L'auteur ajoute : [illegible] geoise pour le iourd'huy qui n'en aorne ses [illegible] propriété de chasser la mélancolie, les décevantes illusions, les songes creux. L'eau dans laquelle il a trempé guérit les animaux; jeté au milieu de charbons enflammés, il brille encore plus qu'eux. Le saphir, nommé la *pierre* des *pierres*, jouit de propriétés plus merveilleuses encore : il arrête le saignement de nez, au dire d'Avicenne; il réprime les excroissances près des yeux, selon Dioscoride et Julien; placé sous la langue, il désaltère; il est antifiévreux, préserve du mauvais air qui le porte, annihile les venins, guérit de la *pierre* néphrétique et, dans la petite vérole, il sauve surtout les yeux. Il tue promptement une araignée renfermée avec lui. En outre, il raffermit les membres, protège contre les traîtres, les envieux et neutralise les effets du poison; il guérit de la peur. Le lait dans lequel on trempe le saphir ferme les blessures. Celui qui le porte doit être chaste et pur; alors il ne pourra jamais tomber dans la misère.

L'émeraude est la pierre chaste par excellence; elle a horreur des gens paillards et immondes. Ainsi un roi de Hongrie avait donné en cadeau à sa femme une bague d'émeraude le jour de ses noces; le soir, quand il coucha avec sa femme, l'émeraude se brisa de honte. Aristote prétend que, attaché à la tête de ceux qui ont le mal caduc, elle prévient les accès. Broyée et avalée, dit Roby, elle dessèche les humeurs, et, selon Dioscoride, elle guérit les lépreux. Appliquée sur les cuisses d'une femme en couche, elle facilite l'enfantement. En outre, elle fait découvrir le mensonge, donne des idées de vertu, augmente les richesses, préserve du meurtre, sauve dans la tempête. Le grenat a la propriété de rendre l'homme gai, joyeux. Celui qui le porte peut sans crainte affronter tous les périls, traverser tous les dangers; aucun malheur ne peut l'atteindre. La topaze modère toute idée luxurieuse. Quand le ciel est pur, elle brille; elle s'obscurcit quand il doit pleuvoir. L'escarboucle, aussi nommée ligure, détourne le regard des méchants, rassure l'homme qui tremble; placée dans la bouche, elle guérit de la jaunisse, de la goutte et du mal d'yeux. Le jaspe neutralise l'effet du poison, étanche le sang des blessures, quand il est appliqué en poudre, guérit de la fièvre et de l'hydropisie. Il faut le monter en argent. L'agate fortifie la vue, apaise la soif, calme les souffrances du corps, et donne vigueur aux membres. Elle peut rendre invisible et sert beaucoup dans les incantations magiques. Réduite en poudre et bue par les femmes, elle leur procure, selon les Arabes, de nouvelles virginités. La chrysolithe guérit de la peur et peut éloigner le diable; celui qui la porte doit être vertueux. L'améthyste permet à qui la porte de résister aux fumées du vin et garantit de l'ébriété et des blessures. L'hyacinthe est un préservatif des accidents de la foudre. La turquoise chasse les troubles et les épouvantements du cerveau. L'onyx donne la santé et la beauté; l'homme qui en songe veut revoir un ami placera l'onyx à son doigt, et chaque nuit il verra l'objet de ses désirs. Le béryl rend amoureux. Si vous mouillez un malade avec l'eau dans laquelle a trempé cette pierre, il guérit.

A ces pierres on ajoutait encore l'aimant, substance fort utile aux magiciens. L'aimant donne force et pouvoir, protège contre les mauvais songes, chasse les fantômes et guérit du poison. Il faut le monter en or ou en argent et le porter au bras gauche. Un des livres qui ont le plus contribué à répandre en Occident ces légendes bizarres, c'est le poëme latin que Marbode, évêque de Rennes, écrivit sur cette matière dans le commencement du XIIe siècle : [illegible] Gœttingue (17[illegible]).

— *Pierres fausses* [illegible] que de nos jours qu'on est parvenu à fabriquer des *p*[illegible] étonnante perfection les *pierres* précieuses, [illegible] et brillant pour reproduire les éblouissants jets de lumière que donnent le diamant, la topaze, le rubis, etc. Au moyen de ce verre, [illegible] ont [illegible] vaporation spontanée, il eut l'idée d'appli- [illegible] sures de [illegible]

[illegible] ... et parvint à ob- [illegible] ... borique, il fabriqua du cymophane, etc.

[illegible] ... surtout sur l'acide borique. [illegible] ... le fluorure d'aluminium sur [illegible]

rubis, le [illegible] ... procédés on obtient divers autres [illegible] ... lement des diamants; mais il n'est parvenu [illegible] ... cédés employés pour arriver à produire artificiellement des *pierres* précieuses sont jus- [illegible] ... met pas de les fabriquer pour l'industrie.

— [illegible] ... La *pierre* à feu est une variété de silex qu'on trouve par couches dans les bancs de sable. Cette *pierre* fut long- [illegible] ... fort tard qu'on a trouvé le moyen de la tailler [illegible] ... brutes, faute d'ouvriers en connaissant la [illegible]

Depuis l'abolition du mousquet jusqu'à l'invention des amorces fulminantes, on n'a pas [illegible] ... charge des fusils, mousquets et pistolets. On [illegible] ... *pierres* d'un travail mal réussi s'appelaient *pierres* boucanières, parce qu'elles servaient [illegible] ... On avait proposé d'employer l'agate pour le [illegible] ... fois d'une *pierre* ordinaire; le maximum allait [illegible] ... vait dans les exercices ordinaires pour ménager le silex.

Les ouvriers qui taillaient les *pierres* à fusil étaient également chargés de l'exploita- [illegible] ... terrain dans lequel ils travaillaient les exposait à périr sous des éboulements fréquents. [illegible] ... brication des *pierres* et aspiraient une pous- [illegible] ... et déterminait de graves accidents. Malgré [illegible] ... se montait à environ 180 ouvriers.

— Archéol. *Pierre de Londres.* On désigne ainsi un petit monument très-célèbre à Londres, où on le voit adossé à l'église de Saint-Swithin, dans Cannon street. C'est une sorte de piédestal ou d'autel romain, creux intérieurement et percé d'une ouverture ovale qui laisse apercevoir la *pierre* de Londres. On a donné des explications différentes sur les causes de la haute vénération que la capitale [illegible] ... à la plus haute antiquité, car on la trouve mentionnée dans de vieilles chartes antérieures à Guillaume le Conquérant. Quelques auteurs croient qu'elle était consacrée à un [illegible] ... Bretagne par les Romains. Cependant, l'opinion la plus généralement adoptée, c'est que [illegible] ... tagne (milliaire doré), c'est-à-dire la borne centrale qui servait de point de départ sous la domination romaine pour mesurer les routes. L'architecte Christophe Wren a contesté [illegible] ... près lui, elle avait dû plutôt faire partie d'un [illegible] ... grand incendie de Londres des fouilles pra- [illegible] ... des pavés en mosaïque et d'autres restes de construction romaine. Suivant une autre hypothèse, la *pierre* de Londres n'aurait eu [illegible] ... l'appui de cette conjecture, on rapporte que [illegible]

[illegible] ... M. Mortimer est le [illegible] ... toutes ces explications ne reposent que sur des conjectures.

— Pharm. Dans les anciennes pharmacopées, on [illegible] ... de nombreux médicaments simples ou composés, à base minérale, obtenus par fusion et coulés ou simplement desséchés au feu. Actuellement, cependant, la médecine utilise encore quelques substances auxquelles on a conservé leur ancienne dénomination de *pierre*. Nous croyons devoir donner la formule de quelques *pierres* :

[illegible] ... c'est de la potasse caus- [illegible]

Pierre divine [illegible] ... Cette préparation a joui longtemps d'une grande réputation qui n'est pas entièrement perdue. On l'obtient en fondant ensemble, dans un creuset, 90 parties de nitre et autant d'alun et de sulfate de cuivre, [illegible] ... parties de camphre en poudre, et coulant sur une plaque de cuivre ou sur une *pierre*. Parfois on coule la *pierre* divine dans une lingotière en petits bâtons qui peuvent être fixés dans un porte-crayon, et servir ensuite à pratiquer des cautérisations. Le plus souvent, la *pierre* divine est employée pour faire des collyres liquides; à cet effet, on en dissout 4 grammes dans un litre d'eau.

Pierre infernale. C'est de l'azotate d'argent fondu.

Pierre médicamenteuse. Cette préparation, jadis très-célèbre, était dissoute dans l'eau, et on se servait de la liqueur pour injecter les fistules rebelles ou fomenter des ulcères de mauvaise nature. On l'obtenait en mélangeant et desséchant au feu les matières suivantes : alun, [illegible] grammes; céruse, 30 grammes; bol d'Arménie, 30 grammes; sulfate de zinc, 1gr,25; sel ammoniac, 15 grammes, et vinaigre, 30 grammes. Cette préparation figure encore dans la pharmacopée wurtembergeoise.

Pierre minérale [illegible] *styptique d'Hesselbach*, poudre caustique d'Ammon. On l'obtenait en fondant ensemble : sulfate de cuivre, [illegible] grammes; sulfate de fer, 12 grammes; vert-de-gris, 2 grammes, alun, 2 grammes, et sel ammoniac, 1 gramme.

Pierre de salut. Ce médicament était autrefois très-estimé pour combattre de nombreuses affections. En solution à la dose de 30 parties dans 500 parties d'eau, on l'employait comme topique sur certains ulcères; la même solution passait pour détruire rapidement la gale et la teigne. La *pierre* de salut était préparée en mélangeant : sel ammoniac, 30 grammes; bol d'Arménie, 60 grammes; alun, 60 grammes; nitre, 90 grammes; sulfate de fer, 180 grammes, et céruse, 60 grammes; on ajoutait à la masse de l'eau et du vinaigre en quantité suffisante pour faire une pâte homogène que l'on desséchait au feu.

Pierre vulnéraire. Elle était employée à peu près dans les mêmes cas que la précédente. Elle s'obtenait en fondant ensemble dans un creuset : alun, 180 grammes; sulfate de zinc, 180 grammes; acétate de cuivre, 4 grammes; sel ammoniac, 4 grammes; on ajoutait 2 grammes de safran à la masse fondue et l'on coulait sur une *pierre*.

— Pathol. V. LITHOTRITIE, TAILLE, VESSIE.

— Mœurs et Cout. La *pierre des célibataires*, qui serait mieux dénommée *pierre des fiançailles*, appartient aux usages des Indiens du Rio-Negro, dans le Venezuela. Lorsqu'un Indien jette les yeux sur une jeune Indienne et est agréé des parents, il reçoit d'eux un morceau de quartz brut, choisi parmi les plus durs et les plus transparents; il doit le travailler lui-même, le polir, l'amener à l'état d'un cylindre d'environ 0m,15 de longueur sur 0m,03 ou 0m,04 de diamètre et le percer d'un trou étroit vers l'une des extrémités, afin d'y passer un cordon garni de plumes de perroquet. A cet état, il va l'offrir à la jeune fille et le lui attache au cou en signe de fiançailles. La préparation de cette *pierre*, en raison de la dureté du quartz et de l'absence d'outils, est d'une grande difficulté, exige une longue patience et demande un laps de temps assez considérable.

— Superst. *Pierres gnostiques.* Ces joyaux très-caractéristiques portent uniformément le mot *abraxas*, nom de la divinité, contenant sept lettres qui, additionnées, donnent le nombre mystique 365. Elles présentent aussi fort souvent les sept voyelles répétées deux fois, trois fois, sept fois, et qui sont toujours disposées selon des modes cabalistiques. Les signes du zodiaque sont fréquemment gravés sur ces *pierres*. « Il ne faut pas chercher dans leurs légendes, dit M. Chabouillet, les doctrines de la gnose; on n'y trouvera guère que des formules magiques. La plupart des *pierres* gnostiques émanent soit de la secte des ophites et offrent gravé le serpent, *ophis*, soit de la secte des basilidiens, de laquelle on a quelque temps nommé *pierres basilidiennes* toutes les *pierres gnostiques* sans distinction. » Des inscriptions qui y sont gravées prouvent qu'on les portait véritablement comme des amulettes destinées à protéger contre les génies du mal ou contre les maladies. En 1692, un religieux, le Père Claude de M[illegible] ... grand nombre de *pierres* [illegible] ... peut examiner leurs vertus magiques avec une gravité qui fait sourire. [illegible] ... révérend, c'est une [illegible] ... les uns les rapportent absolument comme des superstitions condamnées par l'Église ou des illusions chimériques; les autres y donnent toute créance, comme à des effets naturels des influences célestes. J'estime qu'il y faut garder un milieu; car après qu'Albert le Grand, saint Thomas et plusieurs sçavants hommes avec eux les ont approuvés, il y aurait, ce semble, de la témérité de les condamner tout à fait. » Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède une belle collection de *pierres gnostiques*, habilement ordonnées par M. Chabouillet, conservateur adjoint. M. F. Lenormant, dans le *Catalogue des antiquités égyptiennes* de M. d'Anastasi, indique, sous le no 1073, un traité d'astrologie gnostique, manuscrit copte et grec, sur papyrus, contenant une série de prescriptions et de recettes sur la manière de faire les amulettes et les *pierres gnostiques*. On trouvera le dessin de quelques-unes dans les planches de l'*Histoire des gnostiques* de M. Matter, dans l'*Antiquité expliquée* du Père Montfaucon et dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus.

— *Pierre philosophale*. V. ALCHIMIE et TRANSMUTATION.

— Agric. *Pierre à champignons.* La *pierre à champignons*, appelée en Italie *pietra fungaja*, se présente sous la forme d'un bloc qui atteint souvent plus de 0m,33 de diamètre. En l'examinant avec soin, on voit qu'elle se compose de terre durcie, mélangée avec des ramifications noires, qu'on a reconnues être le mycélium d'une espèce de bolet fort recherché dans certains pays, le bolet ou polypore tubéraster. A Naples, ces *pierres*, mises dans une cave et arrosées, donnent, quand on le désire, du jour au lendemain, une récolte de champignons. Ces blocs se vendent fort cher et sont exportés jusque dans le Nord; mais là ils dégénèrent souvent, et, dans la plus grande partie de la France, une serre serait indispensable pour ce genre de culture. On a proposé aussi de renfermer ce bloc dans de la lave pulvérisée, et, pour entretenir sa fécondité, de laisser sécher sur pied quelques bolets bien mûrs, dont les spores puissent, en se mêlant avec de la terre, produire un nouveau mycélium. Les anciens connaissaient la *pierre à champignons* et l'ont décrite sous différents noms; mais ils ont émis à ce sujet les idées les plus bizarres, au point de regarder cette production comme résultant de la condensation de l'urine du lynx. Aujourd'hui, on la trouve aux environs de Naples, sur le Vésuve, dans la Pouille, etc. Micheli dit en avoir vu du poids de 100 livres. Quelques autres espèces de champignons ont la propriété de produire des mottes ou agglomérations terreuses, mais bien moins remarquables que celles dont nous venons de parler.

— Philol. Le mot *pierre*, par les sens variés et les diverses locutions dont il fait partie, est une matière à calembours des plus séduisantes. Un personnage, dont nous n'osons citer le nom sacré en matière si légère, a ouvert cette interminable série de jeux de mots : « Tu es *Pierre*, et sur cette *pierre*... » Mais ceci touche à la personne du Christ et à l'infaillibilité de son vicaire. Descendons d'un cran, pour éviter la chute.

Un grave magistrat, le chancelier Séguier, avait entendu dire à Mme Lapierre, une des plus jolies femmes de Paris, qu'il était impossible de faire une chanson agréable sur ce nom de *Lapierre*. Il lui adressa le lendemain ces couplets :

> Le petit dieu qu'on aime et qu'on révère,
> Pour nous tenter, [illegible] vos attraits;
> Il nous séduit, [illegible] vous la *pierre*
> Dont il se sert pour aiguiser ses traits.
>
> Pour nous, vous êtes la *pierre aimantée*
> Qui nous retient sans cesse à vos genoux.
> Heureux qui peut, d'une main assurée,
> Faire avec vous d'une *pierre deux coups*.
>
> Non, non, jamais, quoi qu'on dise ou qu'on fasse,
> Ne jettera la *pierre* à mon prochain;
> Mais je voudrais qu'Amour vous fit la grâce
> De la jeter souvent dans mon jardin.
>
> Lors j'en ferais une *pierre de touche*,
> Pour vous prouver que mon cœur est constant;
> En l'approchant tant soit peu de ma bouche,
> Je montrerais vos plus doux sentiments
>
> Presque toujours sur la *pierre d'attente*
> Je resterais sans trop m'en ennuyer,
> Si j'espérais qu'à ta voix gémissante
> Votre cœur pût avec le temps céder.
>
> Mais vos yeux sont une *pierre infernale*
> Qui brûle tout sans vouloir rien guérir,
> Et [illegible] par la *pierre philosophale*
> Donne l'espoir sans jamais le remplir
>
> On voit souvent la *pierre herborisée*
> [illegible]
> [illegible] frappée,
> Tire d'elle de mon petit briquet.
>
> Je la préfère à la plus [illegible],
> A la topaze, au saphir, au diamant;
> Mais je crains bien que vous ne me flatte
> Ne soit pour moi la *pierre d'achoppement*.

— Allus. hist. Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. V. [illegible] SINE PECCATO.

Pierre qui roule, roman de George Sand (1870, in-18); la seconde partie porte le titre ou *Beau Laurence* (1870, in-18). L'auteur aurait mieux fait de donner le même titre aux deux volumes, qui ne peuvent pas être lus séparément. Il est rare que George Sand ne veuille pas dans ses livres réhabiliter quelqu'un ou quelque chose; dans celui-ci, c'est l'acteur de province, le cabotin, qui est métamorphosé en héros. Scarron a fait le roman comique des comédiens; Th. Gautier, dans le *Capitaine Fracasse*, leur roman héroï-comique; George Sand a été séduite par l'idée de faire leur roman tragique et sentimental. Comme Th. Gautier, elle a repris le cadre de Scarron, le jeune premier montant sur les planches par amour pour la jeune première, en rajeunissant cette fable qui a l'air de s'imposer avec le sujet, et en lui donnant un vif intérêt par la façon neuve dont elle l'a traitée.

Son jeune premier se nomme Laurence, c'est un Antinoüs de théâtre. Étudiant en droit, il voit une jeune actrice à l'Odéon, Mlle Jeanne de Valclos, cachée sous le pseudonyme d'Impéria, et en devient éperdument amoureux, si bien qu'il va courir le monde à sa suite dans la troupe de l'impresario Bellamare. Nul espoir cependant n'encourage sa passion. Impéria est trop vertueuse pour devenir sa maîtresse et refuse de devenir sa femme; elle lui déclare que son cœur ne lui appartient plus. A qui l'a-t-elle donné? On ne l'apprend qu'à la dernière page. Tandis que Laurence se désespère, une singulière aventure lui arrive. A Blois, sa main est demandée à Bellamare par une jeune femme qu'il ne connaît pas et qu'il ne peut apercevoir que de dos; il en devine la beauté, mais il aime toujours Impéria et il refuse.

La troupe part pour Constantinople, fait naufrage en route, est sauvée par le dévouement de Morambois, l'Hercule de la troupe, trouve un refuge hospitalier dans le château d'un noble Monténégrin, le prince Klementi, qui s'obstine à prendre Impéria pour Rachel, puis est rejetée dans de nouveaux hasards par l'indiscrétion d'un de ses membres, qui a l'idée d'aller admirer les sultanes du prince sortant du bain et qui est pour ce fait décapité. La partie masculine de la troupe s'arme et fond sur les Monténégrins qui l'assiègent sans pouvoir la vaincre. Le lendemain, les comédiens filent sans tambour ni trompette; mais, vendus par l'escorte du prince, ils sont dépouillés par des rôdeurs de frontière et ne regagnent qu'à grand'peine l'Italie.

Sur ces entrefaites, Laurence reçoit la nouvelle que son père, un brave jardinier, est à toute extrémité : il a été frappé d'une attaque d'apoplexie à l'annonce de la vie que mène son fils. Sans hésiter, Laurence part, retrouve son père hors de danger et, pour consoler sa vieillesse, s'établit jardinier avec lui.

Dans le *Beau Laurence*, on retrouve le héros du volume précédent millionnaire et baron, par héritage d'un oncle. Une jeune veuve, sa voisine, Mme de Valdère, essaye de lui faire oublier Impéria, et une circonstance imprévue l'oblige à avouer qu'elle n'est autre que l'inconnue qui demandait, à Blois, la main du jeune premier. Impéria arrive avec le reste de la troupe, et Mme de Valdère se ménage un entretien avec sa rivale. Elle apprend de la bouche même de celle-ci qu'elle n'a jamais aimé Laurence que d'une affection fraternelle; elle l'a trouvé trop beau et, d'ailleurs, elle lui a dit autrefois la vérité. Elle a donné son cœur depuis son enfance à Bellamare. Ce dernier, qui a tout entendu, n'ose croire à tant de bonheur, car, lui aussi, aime Impéria sans jamais avoir eu l'audace de se déclarer. Mme de Valdère veut cependant tenter une dernière épreuve pour être complètement rassurée.

Le jour du retour de Laurence, elle le conduit dans une salle du château et lui offre la comédie. Les acteurs sont ses anciens camarades. La pièce finie, tout le monde s'embrasse et Mme de Valdère remarque attentivement si le baiser de Laurence à Impéria diffère de celui qu'il donne au reste de la troupe; son expérience réussit. Désormais, elle est certaine de son bonheur.

Pierre de touche (LA), comédie en cinq actes et en prose de MM. Émile Augier et Jules Sandeau; représentée sur le Théâtre-Français le 23 décembre 1853. La donnée de cette comédie se trouve tout entière dans un délicieux roman de M. Jules Sandeau : l'*Héritage*, et le succès très-légitime obtenu par le livre, opposé à l'échec non moins légitime qu'a subi la pièce, prouve une fois de plus combien il est dangereux et difficile de transporter au théâtre certaines situations, certains caractères, sous le prétexte que des lecteurs les ont déjà bienveillamment acceptés. *Magna servitus magna fortuna est*, a dit Sénèque : « Une grande fortune est une grande servitude, » ou plutôt un grand sujet d'abaissement moral. C'est ce que tend à prouver la *Pierre de touche*. Les auteurs nous ont représenté deux artistes pauvres; l'un aimant sa pauvreté, l'autre ne rêvant que la richesse. Spiegel travaille pour deux; il fait des tableaux à vil prix afin de pouvoir nourrir Franz qui a composé une symphonie magnifique et qui n'attend que l'occasion de pouvoir la faire exécuter par un orchestre. Nous aurions dû dire que Spiegel travaille pour trois; car les deux artistes ont recueilli Frédérique, une petite orpheline de dix-huit ans dont Franz est amoureux. Spiegel est à plaindre d'être assez aveuglé par l'amitié pour ne pas s'apercevoir qu'il est la dupe d'un égoïste,

d'un envieux et, par conséquent, d'un ingrat. Il se [illegible] bien un peu de tout cela, mais il persiste dans son rôle d'ami sacrifié. Est-il besoin de poursuivre notre analyse à travers les cinq actes de cette comédie? Qui ne pressent que Franz devient tout à coup millionnaire et qu'enfin arrivé au *summum* de ses aspirations et de ses rêves, il renie tout, son passé, son génie, son amitié, son amour? L'homme qui est possédé de l'amour des richesses s'imagine que la fortune tient lieu de tout et il s'habitue si bien à cette idée, qu'il finit par se débarrasser un à un de tous les sentiments pour n'en conserver plus qu'un seul, celui de son être à lui, de son individualité, et ce sentiment-là, qui s'appelle l'égoïsme, est la mort de tous les autres. MM. Em. Augier et J. Sandeau savent fort bien que c'est là une vieille, vieille histoire; aussi ont-ils essayé de la rajeunir à l'aide de situations exceptionnelles. Leur erreur vient de ce qu'ils ont cru faire de Franz un être à part, un ambitieux pas comme les autres, tandis qu'ils n'ont réussi qu'à isoler à nos yeux un des personnages à la vulgarité desquels on est trop habitué pour qu'ils soient intéressants.

Pierre de touche (LA), [*la Pietra del paragone*], septième opéra composé par Rossini, âgé alors de vingt et un ans. C'est un opéra-bouffe en un acte, dont le livret est de Romanelli. Il fut représenté sur le théâtre de la S[illegible] à Milan, dans l'automne de 1812. La cavatine: *Ecco pietosa tu sei la sola*, et le finale du premier acte signalèrent aux connaisseurs l'avènement d'un grand musicien. Cet opéra fut joué aux Italiens de Paris le 5 avril 1821. Plusieurs morceaux de la partition ont passé dans *Cenerentola*.

PIERRE, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N. de Louhans, dans une plaine; pop. aggl., 890 hab. — pop. tot., 1,992 hab. Huileries, tuileries, tuyaux de drainage. On y voit un magnifique et vaste château flanqué de tours, construit en 1680. L'extérieur de cet édifice présente plusieurs parties remarquables; mais les appartements offrent encore un plus grand intérêt au double point de vue de l'histoire et de l'art; on y visite la salle de la duchesse du Maine, le cabinet de l'empereur Napoléon Ier et la chambre de Benjamin Constant. Pierre est un village très-ancien; aux environs s'élevait jadis un amas de roches surmonté d'un monument druidique, qui servait de limite aux Eduens. On y découvre encore fréquemment des antiquités de tout genre, et surtout des médailles romaines.

PIERRE (LA PETITE-), ancien bourg de France. V. PETITE-PIERRE (LA).

PIERRE (SAINT-), petite île française de l'Amérique du Nord, dans l'océan Atlantique, près de l'entrée du golfe Saint-Laurent, à 25 kilom. S. de Terre-Neuve, au S.-E. de Miquelon, à 6,670 kilom. O. de Brest, par 46° 46′ de latit. N. et 58° 27′ de longit. O. Elle a 26 kilom. de circuit et 2,600 hectares de superficie. Sa population se compose de deux éléments principaux : la population sédentaire et la population flottante; la première est de 2,583 hab.; la seconde, comprenant les fonctionnaires, la garnison et les marins appartenant aux bâtiments de pêche, s'élève quelquefois à 12,000 et même à 15,000 âmes pendant la saison de la pêche, c'est-à-dire du 15 mars au 15 novembre. Le chef-lieu et en même temps le seul centre de population de l'île est la petite ville de Saint-Pierre dont nous parlerons plus loin. L'île est hérissée de montagnes dont la plus haute a 204 mètres d'élévation; elle est stérile dans la plus grande partie de son étendue; on n'y rencontre que quelques rares sapins, qui croissent sur un dépôt de tourbe entre les anfractuosités de petites éminences et atteignent à peine 2 mètres de hauteur. Ses vallées renferment quelques étangs salés très-poissonneux et dont trois communiquent avec la mer: ce sont l'étang du Cap-Noir, l'étang du Savoyard et l'étang Bouleau. On trouve aussi un grand nombre d'autres étangs dans l'intérieur, même sur les grandes montagnes, et on y pêche des truites et des anguilles. Les seuls cours d'eau que possède Saint-Pierre sont quelques ruisseaux qui descendent des étangs de l'intérieur, ils s[illegible] grossis par la fonte des neiges et fournissent une eau excellente. Les côtes sont presque inabordables dans la plus grande partie de leur contour; la seule rade qu'elles offrent est celle de Saint-Pierre, où est située la petite ville de ce nom. Le port du Barachois, formé par la rade à son extrémité O.-S.-O., pourrait recevoir une très-grande quantité de navires; mais son entrée, qui n'[illegible] que [illegible] mètres [illegible] tres seulement dans les basses mers, ne le rend accessible qu'aux bâtiments d'un faible tirant d'eau. A cause de la brume qui enveloppe fréquemment les îles Saint-Pierre et Miquelon, le canon de Saint-Pierre tire un coup de demi-heure en demi-heure pour avertir les navires de la proximité de la côte. En outre, des pyramides, des bouées et de petits phares sont installés pour faire reconnaître les entrées et les passes difficiles de la rade de Saint-Pierre, qu'abrite contre les flots du large la petite île aux Chiens. Cinq îlots dépendent de l'île Saint-Pierre; ce sont : le Grand-Colombier, au N.-E., montagne escarpée et d'un accès difficile, aussi nommée à cause du grand nombre d'oiseaux de mer qui viennent [illegible] leurs nids dans des trous sur les flancs de la montagne; [illegible] fait assez remarquable, est l'adoption qu'ils ont faite de cet îlot, on n'en trouve pas un seul sur les autres; l'île aux Chiens, qui termine la rade de Saint-Pierre et a 4,000 mètres de circonférence; elle forme, du côté de la rade, de belles grèves sur lesquelles [illegible] à 600 [illegible] font sécher leur morue; l'île aux V[illegible], l'île aux Pigeons, à l'E., et l'île Massacre, en rade de Saint-Pierre. Le climat est très-sain, bien que la température y soit souvent fort rigoureuse. Les mois les plus chauds sont juin, juillet et août; le mois le plus froid est février. L'hiver, qui prélude en novembre, dure cinq à six mois; la neige commence à tomber dès le mois de novembre, mais ce n'est guère qu'à la fin de décembre qu'elle couvre la terre pour ne plus fondre qu'en avril. Les orages sont fort rares dans ce pays, mais on y voit souvent des aurores boréales dont quelques-unes embrasent toute l'atmosphère et présentent un admirable spectacle. L'île Saint-Pierre n'est, pour ainsi dire, qu'un rocher dépourvu de terre végétale. Quelques terres rapportées autour des habitations permettent d'y établir des potagers, où les légumes de l'Europe croissent assez convenablement. On ne trouve, en fait d'arbres, que quelques rares sapins tortueux et rabougris; en fait d'arbustes, que des genévriers, des framboisiers et des groseilliers sauvages. Les côtes abondent en poisson. Saint-Pierre, comme Miquelon, n'a d'autre industrie que la pêche et la préparation de la morue; elle occupe tous les pêcheurs hivernants. On y fabrique de l'huile de foie de morue. On y construit des goëlettes et des embarcations, mais seulement pour la pêche locale. La plupart des ouvriers de profession qu'on y rencontre sont envoyés par le gouvernement, envers lequel ils contractent des engagements qui les astreignent à un certain temps de séjour. La morue à tous les états, morue sèche, morue verte, morue fraîche, et les produits qu'elle fournit, l'huile, les langues, les rogues ou œufs qui servent d'appât pour la pêche à la sardine, sont les principaux objets du commerce de Saint-Pierre et Miquelon (v. ce mot). Ces deux îles sont régies, au point de vue du gouvernement et de l'administration, par l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. En vertu de cet acte, le commandement et l'administration supérieure sont confiés à un commandant résidant à Saint-Pierre et duquel relèvent tous les chefs de service. Il est assisté d'un conseil d'administration. Le commerce des morues, qui est l'élément vital de Saint-Pierre et Miquelon, se fait principalement avec la France et ses colonies. Ces expéditions ont lieu, dans nos colonies des Antilles, de mai à janvier. Ces produits rencontrent la concurrence des Américains et des Anglais. Une protection a donc dû être établie sur notre commerce; elle consiste dans le droit d'entrée, qui était autrefois de 7 francs par 100 kilogrammes et qui n'est plus que de 3 francs aujourd'hui; dans les primes qui sont allouées tant aux armements pour la pêche de la morue qu'à l'importation des produits de cette pêche dans nos établissements d'outre-mer. Tous les ports de France, de Morlaix à Granville, font chaque année de nombreux armements pour la pêche dans les parages de Saint-Pierre et du grand banc de Terre-Neuve; la population entière de ce littoral y est intéressée et on voit que cette industrie procure à la métropole, comme à la colonie, de précieuses ressources; elle a, en outre, l'avantage de former un grand nombre de marins consommés.

En 1851, le mouvement commercial des îles Saint-Pierre et Miquelon était d'un peu moins de 8 millions, importation et exportation réunies. L'importance s'est depuis beaucoup accrue. Les exportations consistent presque exclusivement dans le produit de la pêche; les importations, presque en totalité de provenance française, consistent en vivres et objets manufacturés de toute espèce. La feuille officielle des îles Saint-Pierre et Miquelon [illegible], le 10 avril 1873, le tableau comparatif suivant du mouvement commercial de cette possession française de 1868 à 1872.

Voici ce tableau en résumé :

	1868	1869	187[illegible]
	fr.	fr.	fr.
Importations	8,174,722	[illegible]	7,84[illegible]
Exportations	8,7[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAUX	[illegible]	17,8[illegible]	[illegible]

	1871	1872
	fr.	fr.
Importations	6,[illegible]	7,[illegible],151
Exportations	10,226,934	12,353,137
TOTAUX	17,[illegible]	20,337,[illegible]

D'après ces chiffres, on voit que les résultats de l'année 1872 ont été [illegible] [illegible] est de 17,[illegible]

La F[illegible] Saint-Pierre et Miquelon [illegible] 1763 [illegible] 1778 [illegible]

reprirent en 1793, les rendirent à la paix d'Amiens, s'en virent maîtres de nouveau dans les guerres de l'Empire et les abandonnèrent à la paix générale de 1814. Ce fut en 1816 qu'eut lieu la reprise de possession par la France.

PIERRE (SAINT-), chef-lieu de la colonie des îles Saint-Pierre et Miquelon et principale station des vaisseaux français pour la pêche à la morue. Cette petite ville s'étend devant le port, au pied d'une colline, et occupe 1 kilomètre environ de longueur; les maisons sont bâties en bois, ainsi que les autres bâtiments qui en dépendent. Quatre édifices seulement ont été construits en brique depuis quelques années; ce sont l'hôpital de la marine, la caserne de gendarmerie, la prison et le magasin général. Elle possède, en outre, une église et un hôtel pour le gouverneur. De la ville à la mer, l'espace est occupé tout autour du port par des grèves concédées par le gouvernement, sur lesquelles sont établies des sécheries. La rade de Saint-Pierre, comprise entre le Cap-à-l'Aigle, à l'E., la Pointe-à-Philibert, au S.-O., et l'île aux Chiens, au S., communique à la mer par trois passes; l'une, au N.-E., large de 900 mètres au minimum et présentant un fond de 10 à 20 mètres; l'autre, au S.-E., de 500 mètres de large et de 7 à 13 mètres de profondeur, et la troisième, appelée Passe-aux-Fletans, large de 400 mètres et profonde de 10 à 13 mètres, mais de difficile abord. Préservée du côté du large par l'île aux Chiens, la rade de Saint-Pierre offre un excellent abri, surtout du mois d'avril au mois de septembre. Elle est accessible aux navires de la plus grande dimension et même aux vaisseaux de guerre. Le tribunal de première instance pour la colonie de Saint-Pierre et Miquelon siége à Saint-Pierre. Il se compose d'un juge qui rend la justice seul et sans ministère public. Les sœurs de Saint-Joseph ont un pensionnat dans cette ville et l'hôpital militaire est desservi par trois chirurgiens de la marine. Un service entre Saint-Pierre et la France par l'Angleterre a lieu une fois par mois, de janvier à mai, et deux fois par mois de juin à décembre.

PIERRE (SAINT-) ou **PIERRE-MARTINIQUE (SAINT-)**, ville forte des Antilles françaises, sur la côte occidentale de l'île de la Martinique, à 28 kilom. N.-E. de Fort-de-France, avec port de commerce important, par 14° 45′ de latit. N. et 63° 31′ de longit. O.; 38,000 hab. Evêché, cour d'assises, tribunal de 1re instance, chambre de commerce, banque, consulats d'Angleterre, des Etats-Unis et de Venezuela; petit séminaire. Resserré entre une chaîne de montagnes et la mer, Saint-Pierre s'étend le long d'une rade foraine parfois éprouvée par des ras de marée violents, causant des sinistres considérables. Pendant la saison d'hivernage, durant laquelle se produit ce phénomène (de la mi-juillet à la mi-octobre), les bâtiments de commerce étaient naguère dans l'usage de se retirer au port de Fort-de-France, où se trouve un bassin abrité. Aujourd'hui, les compagnies d'assurance se prêtent plus facilement à couvrir les risques du port, et cette précaution n'est presque plus usitée. La ville de Saint-Pierre, centre du commerce de la Martinique, est une des plus commerçantes des Antilles; il y règne la plus grande activité et son port offre un mouvement continuel de navires, qui importent et exportent des richesses immenses en produits manufacturés de France [illegible] Antilles. Les principaux articles du commerce d'exportation de cette place consistent en sucre, café, [illegible], casse, peaux brutes, café, bois de teinture et d'ébénisterie, indigo, vins et liqueurs, sirops, confitures et bonbons, fruits conservés par la méthode Appert, [illegible] de tortue, etc. Les importations consistent en tissus français et étrangers, morues françaises et étrangères, ouvrages en peau ou en cuir français, farines de froment françaises et étrangères, [illegible] gers, ouvrages en divers métaux, beurre salé, [illegible] vaux et mulets français et étrangers, vin, bière, fromage et liqueurs français et étrangers.

La ville de Saint-Pierre est partagée en deux quartiers, celui du Mouillage et celui du Fort, [illegible] de la marine, plusieurs [illegible] contient un grand nombre de bâtiments publics [illegible]

[illegible] La ville de Saint-Pierre fut fondée en juillet 1635 par d'Esnambuc, capitaine général de [illegible] descendre Christophe Colomb en 1502, lors de la découverte de l'île. Menacée, en 1654, par les Caraïbes; préservée des Anglais, en 1665, par [illegible] de l'amiral Willoughby; infructueusement attaquée l'année suivante pendant dix jours par celle de l'amiral Harmant, elle repoussa encore une descente des Anglais en 1693. Dans le siècle suivant, elle subit deux fois, avec la colonie entière, la domination anglaise, de 1762 à 17[illegible]

« Le territoire de Saint-Pierre, dit M. Le Pelletier de Saint-Remy, s'étend au pied du volcan de la montagne Pelée, qui lance parfois [illegible] volcan éteint des Pitons, au Carbet. Ce territoire, couvert de bois à ses sommets, de cultures riches et variées sur les versants qui regardent la mer, de jolies villas, de caféières et de verreries, présente un aspect [illegible] Les villages dits du Troisième-Pont, du Morne-Rouge, de la Rivière-Blanche et du Pont-Saint-Denis font partie du territoire de Saint-Pierre. Le Morne-Rouge est un lieu de convalescence et de pèlerinage très-fréquenté. Les établissements d'eaux thermales du Prêcheur et des Pitons du Carbet [illegible] attirent un certain nombre d'étrangers. » L'arrondissement de Saint-Pierre embrasse quatre cantons : Fort, Mouillage, Basse-Pointe, Trinité, et onze communes.

PIERRE (SAINT-), ville de l'île de la Réunion, sur la côte S.-O., à 45 kilom. S.-E. de Saint-Paul; 30,000 hab. Cour d'assises, tribunal de 1re instance, justice de paix, bureau d'inscription maritime, hôpital civil; un journal : le *Courrier de Saint-Pierre*; commerce de blé. Des travaux considérables y ont été exécutés pour établir [illegible].

PIERRE (SAINT-), rade située dans l'île de la Réunion; on y exécute des travaux destinés à en faire un port.

PIERRE (SAINT-), lac du bas Canada, partie dans le district des Trois-Rivières, partie dans celui de Montréal; il est formé par le Saint-Laurent, qui se grossit, en cet endroit, des rivières Saint-François et Richelieu, par la droite, et de la Masquinouge, par la gauche. Ce lac a 44 kilom. de longueur, du N.-E. au S.-O., et 20 kilom. dans sa plus grande largeur. Il renferme beaucoup d'îles au S.-O.; son peu de profondeur nuit à la navigation.

PIERRE (SAINT-), rivière des Etats-Unis (Missouri), [illegible] latit. N. et 100° de longit. O., coule généralement au S.-E. et se jette dans le Mississipi, par la rive droite, près et au-dessous des chutes de Saint-Antoine, par 44° 43′ de latit. N., après un cours d'environ 50 kilom. Cette rivière forme plusieurs rapides; elle est en général très-profonde; à son confluent avec le Mississipi, elle a environ 100 mètres [illegible]

PIERRE-D'ALBIGNY (SAINT-), [illegible] France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à [illegible] tagnes de l'Arpion et de l'Arclusaz; pop. [illegible] cation de tulle; forge pour l'acier. Aux environs, sur un rocher escarpé, ruines pittoresques [illegible]

PIERRE-D'ALLEVARD (SAINT-), [illegible] France (Isère), cant. d'Allevard, arrond. et à [illegible] montée d'un clocher remarquable. Au couchant, le bourg est dominé par la tour d'Aquin et le château de Roche-Commiers.

PIERRE-BUFFIÈRE, [illegible] (Haute-Vienne), ch.-[illegible] nufacture de [illegible]

PIERRE-LEZ-CALAIS (SAINT-), [illegible] tot., [illegible] Très-[illegible]

[illegible] bien pavées. Les [illegible] style du XIIIe siècle [illegible] quartier [illegible] Saint-Pierre [illegible] se rattache à cette [illegible] Saint-Pierre-lez-[illegible]

PIERRE-DE-CHARTREUSE (SAINT-), village [illegible] France (Isère), cant. de [illegible], arrond. et à [illegible] kilom. [illegible] 1,734 hab. [illegible] Grande-Chartreuse, [illegible] ouvrages de boissellerie. Commerce de bois de [illegible]. Près de ce village se trouve le [illegible] Désert, [illegible] Grande-Chartreuse. L'entrée de ce [illegible] par des rochers à pic d'une hauteur de 100 mètres et tellement rapprochés, que le torrent du Quiers-Mort remplit l'intervalle qui les sépare.

PIERRE-CHATEL (SAINT-), fort de France (Ain), commune de Virignin, cant., arrond. [illegible] de Belley, sur la rive [illegible] du Rhône. Ce fort, place de guerre de 2e classe, [illegible] rocher [illegible] qui domine le fleuve, était autrefois un monastère, dont la cour du cloître a été transformée en caserne; la nef de l'église subsiste encore; les chapelles latérales ont été détruites par le génie militaire. Une batterie couverte de 12 pièces [illegible] le rocher escarpé, dans les flancs duquel s'ouvrent de nombreuses grottes pour la plupart inaccessibles.

PIERRE-DE-CHIGNAC (SAINT-), bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Périgueux; pop. aggl., 208 hab. — pop. tot., 882 hab.

PIERRE-DE-CORMEILLES (SAINT-), village [illegible] France (Eure), cant. de [illegible] et à 16 kilom. de Pont-[illegible] Moulins à blé, à chan-[illegible] fabrication de toiles, bonneterie. De l'ancienne abbaye de Cormeilles, il ne reste que quelques pans de murailles de l'enceinte.

PIERRE-LA-COUR (SAINT-), village et commune de France (Mayenne), cant. de Bais, arrond. et à [illegible] kilom. de Mayenne; pop. aggl., 452 hab. — pop. tot., 2,303 hab. Autre commune de France (Mayenne), cant. de Lovion, arrond. et à 50 kilom. de Laval; 1,261 hab.

PIERRE-SUR-DIVES (SAINT-), bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à [illegible] kilom. S.-O. de Lisieux; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 1,99[illegible] hab. Commerce de bestiaux, [illegible]. L'église paroissiale de Saint-Pierre-sur-Dives est une ancienne [illegible] d'une abbaye de bénédictins, [illegible] au XIIIe siècle, [illegible] XVIe siècle. Quelques parties des anciens bâtiments de l'abbaye [illegible] aujourd'hui à un dépôt [illegible], on remarque l'hôtel [illegible] du XVe et du XVIe siècle, [illegible] de sculptures.

PIERRE-ÉGLISE (SAINT-), bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. de Cherbourg; pop. aggl., 1,[illegible] hab. — pop. tot., 2,167 hab. Fabrication [illegible], poterie. Commerce de bestiaux, céréales, lin, chanvre. Ruines d'un ancien château fort. Aux environs, deux beaux menhirs, dont l'un, dit la *Pierre-Longue*, est le plus important du département.

PIERRE-DE-FURSAC (SAINT-), bourg de France (Creuse), cant. du Grand-Bourg, arrond. et à 32 kilom. de Guéret; 1,493 hab. L'église paroissiale est une remarquable construction [illegible] XIVe et du XVe siècle, on y admire [illegible] la fresque de la voûte du chœur, [illegible] nervures de la voûte de la nef, une élégante chapelle latérale du style ogival flamboyant et le beau vitrail du [illegible] bourg, on trouve un [illegible]

PIERRE-DES-LANDES (SAINT-), bourg de France (Mayenne), cant. de Chailland, arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Laval; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 2,[illegible] hab.

PIERRE-MONTLIMART (SAINT-), village et commune de France (Maine-et-Loire), [illegible] et à 27 kilom. [illegible] Pont, 1,7[illegible] hab. [illegible] dont on aperçoit encore les traces. Aux environs, beaux [illegible]

PIERRE-LE-MOUTIER (SAINT-), bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Nevers, près de la rive droite de l'Allier; [illegible] 3,114 hab. — pop. tot., 3,15[illegible] [illegible] briques réfractaires, carrière de sable pour faïence; élève et commerce de bestiaux, commerce de bois.

Saint-Pierre-le-Moutier doit son nom et [illegible] couvent ou moutier fondé à la fin du VIe siècle par des religieux de Saint-Martin, qui placèrent leur communauté sous la protection de saint Pierre. Aux religieux de Saint-Martin vinrent se joindre, au IXe siècle, les moines de d'Estrées-Saint-Genou, dont les Normands avaient pillé l'abbaye, et Charles le Chauve leur accorda en indemnité la propriété des maisons qui commençaient à se grouper autour de leur couvent. Au XIIe siècle, une ville n'avait pas tardé à se former; mais ni la ville ni le monastère, à défaut de fortifications, ne pouvaient se défendre contre les brigandages des routiers et les exactions féodales. L'abbé de Saint-Martin-d'Autun, supérieur direct du moutier Saint-Pierre, implora alors le secours du roi de France et Louis le Jeune répondit favorablement. En échange de sa protection, néanmoins, le monarque exigea la moitié de la juridiction et des terres appartenant aux moines, sans oublier le droit d'impôt proportionnel sur les hommes de la cité et des champs. En outre, il nomma un prévôt qui rendit la justice de concert avec celui de l'abbaye. Les religieux, bientôt débordés par les usurpations de la royauté, se renfermèrent de bonne heure dans l'enceinte de leur couvent, abandonnant au roi la ville, ses faubourgs et ses dépendances, ne se réservant que quelques droits de peu d'importance. Enfin, Philippe-Auguste installa à Saint-Pierre-le-Moutier un bailliage royal, dont le ressort comprit d'abord l'Auvergne et le Nivernais, puis le Bourbonnais et le Berry. Les baillis royaux empiétèrent bientôt sur la justice des comtes, comme avaient fait ceux-ci sur la justice des moines, et la ville devint rapidement tout à fait royale. Cependant elle avait gagné à cette protection de fortes murailles; mais les Anglais furent les premiers à qui ces murailles profitèrent. La ville tomba, en effet, en leur pouvoir en 1421 et y resta pendant près de neuf années. Au bout de ce temps, Jeanne Darc, à la tête d'un gros d'armée, se présenta pour les en chasser. Saint-Pierre-le-Moutier fut investi et l'assaut donné, d'abord sans succès, et les compagnons de la Pucelle allaient battre en retraite malgré elle, quand elle tenta un dernier effort, enflamma le courage de quelques-uns et réussit à s'emparer de la ville de vive force (1430). Mais les Français avaient à peine quitté leur conquête en y laissant une garnison insuffisante, que les Anglais s'en saisirent de nouveau. Les événements qui suivirent ne tardèrent pas néanmoins à les en faire partir, cette fois définitivement. Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, un parti de protestants venu d'Allemagne s'empara de Saint-Pierre-le-Moutier; mais ils s'y étaient à peine installés qu'un renfort de troupes catholiques, arrivant d'Auvergne, les obligea à l'abandonner (1569). Les ligueurs se rendirent également maîtres de la place en 1590 et furent forcés de même de se retirer, au bout de quelques jours, devant les troupes royales. Saint-Pierre-le-Moutier possédait depuis 1551 un présidial qui fut successivement transféré à Nevers, puis à la Charité-sur-Loire. Un dicton, resté populaire dans le pays, nous apprend la mauvaise renommée dont jouissait cette cour de justice : « A Saint-Pierre-le-Moutier, jugé aujourd'hui, pendu demain. » Les habitants de Saint-Pierre eurent de bonne heure une commune et des franchises; ils suivaient la coutume du Nivernais. Pendant la Révolution, la ville échangea le nom qu'elle a repris depuis contre celui de *Brutus-le-Magnanime*. On y remarque une assez belle église, dans le style byzantin, et les anciens bâtiments du monastère, attenant à cette église.

PIERRE-D'OLERON (SAINT-), bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Marennes, au centre de l'île d'Oleron; pop. aggl., 1,575 hab. — pop. tot., 4,968 hab. Marais salants; distilleries, fabrication de vinaigre et fours à chaux. Dans le cimetière, on voit un petit chef-d'œuvre d'architecture, qui sert de croix principale. Ce monument, qui a une élévation de 20 mètres, est composé par une base hexagonale de 15 mètres de hauteur, qui supporte une élégante lanterne à jour, surmontée d'une flèche pyramidale, au-dessus de laquelle s'élève une simple croix. Ce petit édifice est du XIVe siècle.

PIERRE-DE-PLESGUEN (SAINT-), bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Combourg, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Malo; pop. aggl., 358 hab. — pop. tot., 2,389 hab.

PIERRE-LE-PORT (SAINT-), en anglais *Saint-Peters-Port* ou *Town*, ville des îles anglo-normandes, dans l'île de Guernesey, dont elle est le ch.-l., avec un port sur la côte S.-E., à 52 kilom. de Cherbourg, à 40 kilom. de Jersey; 17,000 hab. Port profond et sûr, protégé par un môle qui s'étend au N. Fabriques de bas; commerce assez actif, consistant principalement en exportation de granit, pommes de terre, fruits, ciment et briques, et en importation de poissons et de grains. La ville, propre et bâtie en amphithéâtre, est entourée de murailles et protégée par deux châteaux forts. A sa principale rue, qui est étroite et flanquée d'assez belles constructions, aboutissent plusieurs grands faubourgs.

PIERRE-DE-SEMILLY (SAINT-), village et commune de France (Manche), cant. de Saint-Clair, arrond. et à 7 kilom. E. de Saint-Lô; 387 hab. Sur les bords d'un étang, on voit les ruines d'un ancien château fort, classées au nombre des monuments historiques. Vestiges de constructions romaines; curieuse église paroissiale.

I. Saints.

PIERRE (saint), en latin *Petrus*, en langue syro-chaldaïque *Céphas* (rocher), l'un des douze apôtres, le premier de tous et le vicaire du Christ, selon les traditions de l'Église, né vers l'an 10 avant notre ère, mort en 66 après Jésus-Christ, à Rome, suivant l'opinion consacrée, à Babylone ou même à Antioche, d'après quelques auteurs. Quoique Pierre ait reçu le titre de *prince des apôtres* et que les papes se considèrent comme ses successeurs sur le siége épiscopal de Rome, son séjour et son martyre à Rome restent douteux. Il aurait dû préoccuper plus que tous les autres l'attention des évangélistes et du rédacteur des *Actes;* mais loin de là, on a sur lui beaucoup moins de renseignements certains que sur Paul. Les Évangiles, contradictoires sur bien des points en ce qui le touche, ne mentionnent que la légende de ses rapports avec Jésus; les *Actes* racontent ses miracles et se taisent sur son apostolat proprement dit; l'histoire ecclésiastique elle-même n'offre sur saint Pierre que des traditions et des conjectures dont quelques-unes ne peuvent être soutenues.

Avant que le nom de Céphas lui eût été imposé par Jésus-Christ, Pierre se nommait Simon; il avait pour frère André; leur père s'appelait Jonas. Tous deux étaient pêcheurs. Les circonstances relatives à la première entrevue de Pierre avec Jésus et à sa vocation à l'apostolat sont racontées diversement dans les Évangiles. Suivant Matthieu, la scène se passa sur les bords de la mer de Galilée; Jésus, y rencontrant les deux frères qui jetaient leurs filets, leur dit : « Venez avec moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes; » et ils le suivirent. C'est dans une autre occasion et longtemps après, à Césarée, que Jésus, suivant le même narrateur, lui dit cette parole mémorable : « Tu es heureux, Simon Bar Jona... Et je te le dis, tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donne les clefs du royaume des cieux. » Dans Luc, Jésus rencontre pour la première fois Simon au chevet de sa belle-mère malade, qu'il guérit miraculeusement; suivant saint Jean, André et Simon étaient deux disciples de saint Jean-Baptiste et lorsque Jésus vint se faire baptiser dans le Jourdain, André lui présenta son frère. « Jésus, après l'avoir considéré, lui dit : « Tu es Simon, fils » de Jonas; désormais tu t'appelleras Céphas, » ce qui veut dire pierre. » Ces divergences sont assez remarquables; ce ne sont pas les seules. Quoi qu'il en soit, Pierre, dès le commencement de la mission du Christ, accompagne presque partout le maître et occupe la première place; il est institué le premier des douze apôtres (Matt., ch. x, 2 et suiv.); c'est en sa présence que s'accomplit la transfiguration; il n'y a là que lui, Jacques et Jean, frère de ce dernier (Matt., ch. XVII, 1; Luc, ch. IX, 28). Matthieu est le seul des évangélistes qui rapporte la circonstance où Jésus commanda à Pierre de venir à lui en marchant sur les eaux; en revanche, Luc raconte une pêche miraculeuse que Jésus lui fait accomplir. A travers ces légendes, Pierre apparaît avec une physionomie spéciale, tour à tour ardent et pusillanime, confiant et manquant de foi. Les interrogations qu'il pose à son maître, au cours de ses prédications et de ses entretiens familiers, décèlent un homme dans l'esprit duquel il y a toujours place pour le doute, malgré les miracles dont il a été le témoin; mais une seule parole du Christ le convainc et il se prosterne, quitte à revenir un peu après à ses défiances habituelles. Jésus paraît l'avoir bien jugé, puisque, en réponse à ses dernières protestations de fidélité, un peu avant l'arrivée de Judas et l'arrestation, il lui disait : « En vérité, je te le dis, cette nuit, avant que le coq ait chanté, tu m'auras renié trois fois. » Dans la scène qui suit, c'est-à-dire au moment où les gardes des pontifes et des pharisiens, armés de haches et de bâtons, viennent s'emparer de Jésus, à la lueur des torches, saint Pierre, selon l'Évangile de Jean, eut seul l'idée d'opposer de la résistance; il tira l'épée du fourreau et coupa l'oreille d'un des serviteurs du prince des prêtres. Les autres évangélistes ne nomment pas Pierre et se contentent de dire : « Un de ceux qui étaient avec Jésus, *Et ecce unus ex his qui erant cum Jesu*...(Matt., XXVI, 51); *Unus autem quidam de circumstantibus* (Marc, XIV, 47); *Unus ex his qui circum ipsum (Jesum) erant* (Luc, XXII, 49, 50). Aussi Jean, pour donner plus de poids à son témoignage, nomme-t-il aussi l'homme à l'oreille coupée : « C'était, dit-il, un certain Malchus. »

Le reniement de saint Pierre est un des faits capitaux de sa légende; aucun des évangélistes ne l'a passé sous silence; il s'en faut pourtant qu'ils soient tous d'accord sur les détails. D'après Matthieu, c'est une servante qui interroge l'apôtre, l'ayant reconnu à son parler pour un Galiléen; une autre femme renouvelle la même demande quelques instants après, puis ce sont les assistants, les hommes assemblés dans le corps de garde, qui s'adressent à Pierre et le font renier une troisième fois celui qu'il avait juré de suivre jusqu'à la mort. D'après Marc, c'est la même servante qui, trois fois de suite, interpelle Pierre; d'après Luc, c'est d'abord une servante, puis un des assistants (*alius quidam videns eum*, v. 58), puis un autre (*alius quidam*, v. 59); d'après Jean, c'est d'abord la portière, qui refuse de le laisser entrer, puis les assistants et enfin un parent de Malchus, auquel Pierre avait coupé l'oreille quelques instants auparavant, circonstance caractéristique. Il est vrai que Jean est le seul qui lui attribue le fait de l'oreille coupée et cet acte de bravoure mis au compte de Pierre, toujours si timoré, semble bien extraordinaire.

La rare faiblesse qu'il avait montrée dans cette occasion décisive n'empêcha pas le Christ, après sa résurrection, de le confirmer comme pasteur de son troupeau. Trois fois, il lui dit : *Pasce agnos meos*. Jean est le seul aussi qui parle de cette apparition.

Après la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (en tout ceci nous suivons la légende sans la discuter), Pierre commença ses missions apostoliques; il est fâcheux que l'on n'ait pas sur ces missions des renseignements aussi précis que sur celles de saint Paul. Les *Actes des apôtres*, saint Justin et Eusèbe, lui font évangéliser la Palestine, présider ce que l'on a appelé le premier concile de Jérusalem ou concile des Apôtres, opérer de nombreux miracles et des conversions publiques, accomplir de grands voyages dans l'Asie Mineure, confirmer l'Église d'Antioche, aller au moins deux fois à Rome et y souffrir enfin le martyre sous Néron. Ce sont des faits qui appartiennent à la tradition sacrée, mais qui n'ont aucun caractère historique. Les *Actes des apôtres* lui attribuent en outre une foule de visions et de guérisons miraculeuses. A Jérusalem, peu de temps après la Pentecôte, comme il montait au temple avec Jean, — preuve que les chrétiens ne se séparaient pas ostensiblement des Juifs, — il guérit un boiteux en présence d'un grand nombre de personnes assemblées sous le portique de Salomon. Un peu plus tard, il frappe de mort Zéphira et Ananias, qui avaient voulu faire partie de la petite association chrétienne et n'avaient pas mis tout leur argent dans la bourse commune. Les *Actes* lui font ensuite évangéliser Lydda ou Diospolis, près de Damas, où il guérit un paralytique; Joppé (Jaffa), où il ressuscite la sainte veuve Tabitha. A Joppé, comme il priait sur la terrasse de la maison d'un tanneur, où il recevait d'ordinaire l'hospitalité, il eut une vision : il vit le ciel ouvert et une nappe relevée aux quatre coins en descendre. Ayant regardé à l'intérieur de la nappe, il y vit des animaux de toute espèce et crut entendre une voix qui lui disait : « Tue et mange. » Et sur l'objection qu'il fit que plusieurs de ces animaux étaient impurs : « N'appelle pas impur ce que Dieu a purifié, » repondit la voix. Pierre donna à cet avertissement un sens symbolique et comprit qu'il s'agissait des gentils appelés, aussi bien que les Juifs, à la communion chrétienne. C'est à la suite de cette vision qu'il aurait admis au baptême un soldat romain, le centurion Cornelius ou Corneille, et converti tous les assistants, sur lesquels le Saint-Esprit descendit comme sur les apôtres. Cette fable paraît avoir été imaginée par Luc pour faire disparaître toute trace de dissentiment entre Pierre, considéré comme chef de l'Église et Paul, l'Apôtre des gentils. Il raconte, en effet, que la communauté de Jérusalem, lorsque Pierre lui rendit compte de ces conversions, lui reprocha aigrement d'avoir admis à la communion des « gens qui avaient encore leur prépuce » et d'avoir mangé avec eux. Pierre se disculpa en racontant sa vision et l'ordre qui lui avait été symboliquement donné par le Seigneur. Si les choses s'étaient passées de cette façon, la querelle qui éclata si vivement entre Pierre et Paul lorsque celui-ci vint pour la première fois à Jérusalem, précisément à cette époque (41 de l'ère chrétienne), n'aurait pas eu sa raison d'être. Or cette querelle, portant sur l'admission des incirconcis et qui fut tranchée par Pierre et toute la communauté hiérosolymite contre Paul, est bien réelle et il en reste un témoignage énergique dans l'*Épître aux Galates* (II, 6 et suiv.).

Tout porte à croire que Pierre, à partir de ce retour à Jérusalem, continua d'y séjourner, comme chef de la primitive Église, de celle qui s'opposait à l'admission des incirconcis et qui pensait que Jésus n'était venu sauver que les Juifs, et qu'il fit seulement quelques courts voyages en Palestine et en Syrie. Il était à Jérusalem en 44, lorsque Hérode Agrippa Ier, irrité contre les sectateurs de la religion nouvelle, qui cependant faisait bien peu de bruit, fit trancher la tête à l'un des apôtres, Jacques, fils de Zébédée, frère de Jean. La persécution ne s'arrêta pas là; on était au commencement des fêtes pascales, fête où se manifestait toujours, chez les Juifs orthodoxes, un redoublement de fanatisme. Agrippa, pour plaire aux prêtres, fit jeter Pierre en prison; il se proposait de le

mettre en jugement avec quelque solennité et de le faire condamner à mort, lorsque lui-même passa de vie à trépas. Les portes de la prison s'ouvrirent pour le captif qui, avec son imagination orientale, vit dans sa délivrance quelque chose de miraculeux; il raconta que, pendant une de ses extases, un ange était venu le délivrer après avoir frappé ses gardes d'un sommeil invincible. Pierre était encore à Jérusalem lors du second voyage de Paul et il assista à cette réunion appelée concile des apôtres, où fut agitée, sans être résolue, la grave question de savoir si l'on pouvait être damné en conservant son prépuce (52 après J.-C.). Paul relate encore une entrevue qu'il eut avec Pierre à Antioche, peu de temps après, où il résista en face à ses prétentions d'isolement, aux conditions restrictives qu'il mettait à la publication de l'Evangile : *Cum autem venisset Cephas Antiochiam*, dit Paul, *in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat*. Il s'agissait encore de la circoncision; Pierre, prenant un moyen terme, admettait au baptême les gentils, et en cela il s'écartait des orthodoxes purs, mais il les forçait à se faire circoncire; c'est ce que Paul trouvait répréhensible. Les chrétiens qu'il baptisa sous cette condition prirent, ainsi que leurs descendants, le nom de nazaréens, et cette secte subsista jusqu'au Ve siècle. Saint Augustin appelle les nazaréens des « hérétiques nés de l'erreur que professait Pierre avant qu'il eût été rappelé à son devoir par Paul. » Il accuse donc Pierre d'avoir été le fondateur d'une hérésie. « La dispute entre saint Pierre et saint Paul sur une erreur manifeste du premier, comme le prouve très-catholiquement saint Augustin, dispute qui semble n'avoir eu lieu que pour former le premier anneau de la formidable chaîne d'arguments contre l'infaillibilité des papes, a beaucoup embarrassé les Pères de l'Église. La plupart d'entre eux ont employé toute l'adresse dont ils étaient pourvus pour mettre l'un et l'autre de ces apôtres à l'abri de tout reproche, ce qui, certes, n'était pas facile... Rien de plus curieux que de voir le cardinal Baronius se débattre vainement pour échapper à un dilemme qu'il se pose à lui-même. Il faut nécessairement, dit-il, que Pierre fût coupable si Paul avait raison de le trouver répréhensible, ou que Paul le fût s'il le reprenait à tort; il faut que saint Pierre ait péché ou que saint Paul ait menti. » (De Potter, *Hist. du christianisme*, I, 67.)

A partir de cette rencontre de Pierre et de Paul à Antioche, on n'a plus aucun renseignement sur Pierre. Cependant les écrivains ecclésiastiques des siècles postérieurs, saint Justin, saint Irénée, Eusèbe, Tertullien, saint Jérôme admettent tous comme certain qu'il vint à Rome une première fois sous le règne de Claude, c'est-à-dire entre 41 et 54, qu'il s'y rencontra avec Simon le Magicien, dont il surpassa, par de véritables miracles, les surprenants sortilèges, rencontre qui est devenue le point de départ de légendes absurdes; puis qu'il revint à Rome sous Néron (54-68) pour y subir le martyre avec Paul. Ces affirmations ne reposent sur rien. Les *Actes des apôtres*, après avoir parlé de sa sortie de prison, en 44, disent que, de là, il se rendit « dans un autre lieu, » *et egressus abiit in alium locum* (XII, 17); c'est la dernière mention qu'ils font de lui. Cela n'empêche pas les auteurs de s'étayer de ce témoignage en disant que cet « autre lieu » c'est Rome, évidemment. Clément, qui passe pour avoir succédé à Pierre sur le siège épiscopal de Rome, et qui, en tout cas, ayant secondé Paul dans une de ses missions en Macédoine était bien informé du destin des premiers apôtres, accorde à Pierre cette courte mention : Ὁ Πέτρος διὰ ζῆλον ἄδικον, οὐχ ἕνα, οὐδὲ δύο ἀλλὰ πλείονας ὑπήνεγκε πόνους, καὶ οὕτω μαρτυρήσας ἐπορεύθη εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης. « Pierre, victime d'une injuste jalousie, fut soumis non une fois, ni deux fois, mais plusieurs fois à de grandes fatigues et, ayant ainsi porté témoignage, parvint au séjour de gloire qu'il avait bien mérité. » (*Ire Lettre aux Corinthiens*, ch. v.) Cette mention d'un témoin que Baur nomme le plus ancien et le plus digne de foi constate seulement que Pierre avait mérité le royaume de Dieu par un long et pénible apostolat, et il semble déraisonnable d'en conclure autre chose. Les théologiens s'en étayent cependant pour prouver leur thèse favorite; ils traduisent πόνους par *tortures*, μαρτυρήσας par *ayant souffert le martyre*, et disent que, de toute nécessité, Clément a sous-entendu ἐν Ῥώμῃ. Comme cela, on a toujours raison. Enfin, ils s'appuient encore sur les chroniqueurs arméniens et arabes comme Samuel d'Ani, Aboulfaradj et autres, qui, se copiant mutuellement, affirment que Pierre vint à Rome et y occupa vingt-sept ans, suivant le premier, vingt-cinq ans, suivant le second, le siège épiscopal. Ils feignent de ne pas s'apercevoir que ce séjour de vingt-sept ou même vingt-cinq ans est insoutenable, soit qu'on le place à partir de l'année 44, sous Claude, puisque saint Pierre était à Jérusalem en 52, lors de ce qu'on a appelé le concile des apôtres, soit qu'on le place après sa rencontre avec Paul à Antioche, vers 53 ou 55, puisqu'on lui fait souffrir le martyre en 66. Enfin le silence de Paul, en dehors de toute preuve contraire, est concluant; Paul, arrivant à Rome en 61, dit bien qu'il y trouva une petite communauté chrétienne déjà établie; comment n'eût-il pas parlé de son fondateur si c'eût été le premier des apôtres et surtout si, comme l'affirment les historiens ecclésiastiques, ils s'étaient rencontrés à Rome pour coopérer à l'établissement de la religion nouvelle?

Parmi les livres reconnus comme canoniques figurent deux *Epîtres* de saint Pierre; leur authenticité est douteuse; la seconde même est abandonnée, comme apocryphe, par quelques théologiens. La première est adressée aux Églises de Pont, de Galatie, de Cappadoce, d'Asie et de Bithynie; on en a conclu que Pierre avait évangélisé ces régions si vaguement désignées. Elle se termine ainsi : « L'Église coélue, qui est dans Babylone, et mon fils Marc vous saluent. » Si l'on prend le mot Babylone à la lettre, Pierre aurait écrit cette epître de Babylone; mais les docteurs prétendent qu'il faut entendre la grande Babylone moderne, Rome. Les protestants (v. de Potter, *Histoire du christianisme*), rapprochant au contraire cette indication du genre de supplice que la tradition catholique affirme avoir été celui de Pierre, concluent qu'il s'agit bien réellement de Babylone, la vieille capitale de l'Orient, car ce genre de supplice, le crucifiement la tête en bas, usité chez les Parthes, était inconnu aux Romains. Ils croient donc que Pierre est mort à Babylone. En réalité, ce n'est là encore qu'une conjecture, et l'on ignore absolument l'endroit où saint Pierre est mort, comme le genre de supplice qu'il a subi, si toutefois même il a été supplicié. La question du séjour et de la mort de Pierre à Rome, qui a de l'importance à certains points de vue, puisqu'elle intéresse l'origine même de la papauté romaine, a été débattue une dernière fois dans un congrès historique tenu à Rome entre catholiques et protestants, les 9 et 10 février 1872. Les orateurs des deux partis ont de nouveau produit toutes les preuves pour et contre, sans arriver à aucun résultat; le résumé des discussions se trouve dans le *Resoconto autentico della disputa intorno alla venuta di san Pietro in Roma* (Rome, 1872), l'ouvrage le plus complet qui existe sur ce problème historico-religieux. L'argumentation des catholiques se réduit à ceci : Nous avons pour nous la tradition la plus ancienne; les textes dont nous l'appuyons sont vagues, il est vrai; il faut les interpréter pour leur faire dire ce que nous y voyons, mais on n'en trouve pas qui dise expressément le contraire; de plus, nous vous montrons le tombeau de saint Pierre, nous vous montrons ses reliques, une partie de ses vêtements, la chaire où il a prêché, etc. Vous ne pouvez en faire autant. « Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, dit l'abbé Fèvre (la *Semaine du clergé*, 9 septembre 1874), il est mort quelque part; si saint Pierre est mort quelque part, on doit retrouver son tombeau. — Montrez-nous le tombeau! » Voilà une argumentation pressante; mais c'est à celui qui affirme un fait à en apporter la preuve et non pas aux adversaires à prouver le contraire; or, ni le tombeau ni les reliques fabriquées en vue de la solution de la question ne peuvent passer pour des preuves, en l'absence d'un témoignage certain.

Tout ce qui reste aux catholiques, c'est la tradition. On n'en trouve pas de trace antérieurement au IIe siècle. Saint Justin (IIe siècle) raconte la lutte de saint Pierre et de Simon le Magicien à Rome; mais ce n'est là qu'une légende qu'il faut rayer des discussions historiques. Il se trompe, d'ailleurs, lourdement en affirmant qu'une statue avait été élevée à Rome à Simon; il en rapporte l'inscription : SIMONI. DEO. SANCTO; or, cette inscription existe encore, elle est au Vatican, et Justin l'avait mal lue; c'est celle du dieu sabin *Semo Sancus*, SEMONI. DEO. SANCO; cela fait voir quelle est la valeur des témoignages des Pères de l'Église, quand on ne peut pas les contrôler. Cet épisode fantastique de la vie de saint Pierre prête, d'ailleurs, à d'autres interprétations. On peut suivre, dans les auteurs du Ier et du IIe siècle, les traces laissées dans tous les esprits par la dispute de Pierre et de Paul au sujet de la circoncision, l'antagonisme déclaré des deux écoles, antagonisme poussé au point que, d'après les *Actes des apôtres*, une contre-mission confiée à l'apôtre Jacques fut attachée aux pas de Paul, le suivit en Galatie, en Bithynie, dans les villes qu'il évangélisait, pour contrecarrer ses prédications et défaire son œuvre. C'est dans le même ordre d'idées que, Paul ayant été à Rome, la légende imagina d'y faire transporter aussi Pierre, dans le même but que Jacques en Galatie. Au IIe et au IIIe siècle, lorsqu'on fut convenu de déclarer, malgré l'évidence des textes, que Pierre et Paul avaient toujours été d'accord, qu'ils évangélisaient de concert, cette légende devenait gênante : on la transforma en celle de la lutte de saint Pierre avec Simon le Magicien. Ainsi, saint Justin représente l'apôtre attaché aux pas du thaumaturge, le suivant dans les villes qu'il fascinait de ses miracles et en opérant de meilleurs. Au IIIe siècle seulement, avec Origène et Tertullien, la légende se compléta en ce qui regarde la mort de Pierre. Denys de Corinthe (mort en 178) avait dit seulement : « Il fut crucifié à Rome; » Origène ajoute : « Crucifié la tête en bas. » Tertullien, Lactance, Augustin, Eusèbe, saint Jérôme (IIIe, IVe, et Ve siècle) suivirent la même opinion; leurs allusions prouvent l'existence de la légende concernant le séjour de Pierre à Rome, la croyance générale qu'elle obtenait, mais non pas la réalité de ce séjour. Enfin, lorsque Constantin fit bâtir la première basilique de Saint-Pierre, autour de la grotte qui passait pour renfermer le corps du martyr et que l'on montre encore dans la crypte de l'église actuelle (v. l'article ci-après), la tradition était complète; mais il est impossible de déterminer à quelle époque ce prétendu tombeau commença à être en vénération chez les premiers chrétiens.

Il a été répandu, sous le nom de Pierre, une foule de récits apocryphes : un *Evangile de saint Pierre*, une *Apocalypse de saint Pierre*, une *Proclamation* (κήρυγμα) *de saint Pierre*, les *Gestes de saint Pierre* πράξεις Πέτρου), etc.; ces livres furent composés par des Juifs hellénistes du IIe et du IIIe siècle. Les hollandistes ont tiré de manuscrits du Ve siècle les éléments d'une *Vita sancti Petri*, placée par eux au volume de juin (l'Église célèbre la fête de saint Pierre le 29 juin) et qui est absolument apocryphe. Le plus curieux des anciens documents à consulter sur saint Pierre est le recueil connu sous le titre de *Homélies de saint Clément ou Clémentines*, édité pour la première fois par Cotelier, *Patres ævi apostolici* (Paris, 1672, 2 vol. in-8°) et qui était auparavant un des plus rares de l'antiquité chrétienne. L'auteur de ce livre, le pseudo-Clément, vivait incontestablement à la fin du IIe siècle et il attribua par supercherie ses propres élucubrations à Clément de Rome, premier ou troisième successeur de saint Pierre, suivant les diverses supputations ecclésiastiques; mais cette supercherie n'empêche pas qu'on ne puise chez lui des renseignements certains. Il suppose que le pape Clément rend compte à l'Église de Jérusalem des progrès de la communauté de Rome et transmet à saint Jacques des *Extraits des prédications de Pierre durant ses missions*. Ces extraits, au nombre de dix-neuf, constituent autant d'homélies dont l'ensemble forme le roman du christianisme à son origine; c'est là que se trouve développée toute la légende de Pierre et de Simon le Magicien et la réfutation des doctrines du thaumaturge par l'apôtre. Baur, qui a fait de ce roman une étude approfondie, a parfaitement mis en lumière (les *Clémentines critiquées*, par le docteur Baur [Hambourg, 1844, in-8°], et *Eglise chrétienne des premiers siècles* [1853, in-8°]) que les doctrines de Simon ne sont autres que celles de Paul, que Simon est probablement un personnage imaginaire dans lequel on a incarné les tendances pauliniennes. C'est à lui que revient l'honneur de cet aperçu qui démêle une foule de choses restées obscures dans l'histoire de l'établissement du christianisme. V. CLÉMENTINES.

— Le *reniement de saint Pierre*, dont nous avons parlé plus haut, a donné lieu à quelques allusions :

« Il est des vices et des vertus de circonstance. Nos dernières épreuves étaient au-dessus de toutes les forces humaines! Et puis, j'ai été plutôt abandonné que trahi; il y a eu plus de faiblesse autour de moi que de perfidie : c'est le *reniement de saint Pierre*; le repentir et les larmes peuvent être à la porte. »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

Il voulait votre épée au lieu de [illegible],
Lorsque sa royauté [illegible] de sa bassesse.
Au [illegible]
Mais [illegible]
Vous [illegible]
Devant une servante, [illegible]
Au premier chant du coq renier votre maître.

BARTHÉLEMY.

« L'inventeur du régime de la communauté venait d'être élevé au rang d'un dieu quand la mort l'enleva. Peut-être y eut-il dans cette éclipse profit pour sa mémoire. Sous un jour vaporeux, ses idées acquirent plus de crédit, prirent plus d'empire. Il se survivait dans des apôtres zélés, mais qui pour cela n'en étaient pas moins prudents; plus d'un, en effet, *renia le maître avant le premier chant du coq*. C'est l'histoire de toutes les révélations. »

LOUIS REYBAUD.

Pierre (SAINT), par M. Hippolyte Rodrigues (1873, in-8°). Ce volume, qui ne traite pas de toute la vie de saint Pierre et n'embrasse qu'un très-court espace de temps, de l'an 29 à l'an 38, forme la seconde partie de l'*Histoire des chrétiens*, de [illegible], dont la première partie a paru [illegible] *Juifs* (1873, in-8°). On y assiste [illegible] éclosion de la petite Église qui se groupa autour du chef des apôtres dès le [illegible] la mort de Jésus, on en suit les [illegible] principales, fort difficiles, [illegible] de celles qui prévalurent par la suite. L'auteur a bien saisi la physionomie [illegible] sociation qui [illegible] Jésus, à [illegible] leur [illegible] [illegible] ce qui en semble raconter : mais, de l'an 29 à l'an 38, jusqu'à ce que Paul se fasse l'Apôtre des gentils et que ses idées pénètrent même le petit cénacle de Jérusalem, l'ébionisme est tout le catholicisme, quitte à passer ensuite pour une détestable hérésie. Avec la connaissance profonde qu'il a des mœurs juives, l'auteur a donné à son récit de la couleur, une grande précision de détails; à ce point de vue, son ouvrage est intéressant : il place comme tout livre qui replace les hommes et les choses de l'antiquité dans leur vrai milieu.

M. Rodrigues ne s'attache pas, comme M. Renan, à faire une [illegible] des textes, à établir des hypothèses à l'aide de rapprochements et d'inductions; il procède plutôt comme l'auteur dramatique ou le romancier qui devinent une situation sous deux phrases d'un historien et prennent quelques mots pour point de départ de toute une scène. C'est par scènes détachées, par dialogues, qu'il présente l'histoire de ces neuf années [illegible] la fuite des disciples après le supplice du maître, puis une scène entre Pilate et Caïphe le soir du supplice, le retour des disciples à Jérusalem aux fêtes de Pâques de l'année suivante, l'arrestation de Pierre, sa confrontation [illegible] à mort d'Ananias et de Zaphira, la lapidation de saint Étienne, enfin la vocation du diacre Philippe et la conversion de Paul. Sauf une petite dissertation sur ce qu'on a appelé le don des langues (v. DON, dans le *Dictionnaire*; [illegible]) sont à peu près les mêmes que celles de M. Rodrigues), une autre sur l'hellénisme et une note étendue sur l'esprit et la date des *Actes des apôtres*, tout est revêtu d'une forme dramatique qui donne du relief aux faits, mais en leur enlevant une partie de leur certitude.

M. Rodrigues explique très-bien la suite des idées qui rendaient inévitable la croyance en la résurrection de Jésus; nulle part Pierre et les apôtres [illegible] un fait, mais comme une déduction nécessaire : Jésus ne pouvait être resté au sépulcre, ce principe de vie étant incompatible avec la mort. Si Jésus n'était pas ressuscité, il fût resté inférieur aux prophètes, à Elie, à Moïse, qui « n'ont point connu la mort, » suivant l'expression biblique; à Romulus, dont le corps a disparu; à Adonis même qui, lui aussi, ressuscita le troisième jour, etc.; pour le narrateur, les apôtres et les disciples se sont enfuis de Jérusalem le lendemain même de la mort de Jésus, effrayés de ce coup de force, et n'ont plus osé reparaître qu'un an après. Mais les scènes qui suivent, la conversation de Caïphe et de Pilate, l'interrogatoire de Pierre par Caïphe lorsque l'apôtre fut revenu à Jérusalem, etc., ne peuvent être données que comme de simples fantaisies historiques; elles ne reposent sur rien, pas même sur ces quelques mots d'un historien qui peuvent servir de point de départ à un développement dramatique.

Un autre point de vue de l'auteur qu'il nous est difficile d'accepter, c'est la continuelle ingérence des Romains et de Pilate, non-seulement dans le procès de Jésus, mais dans les premiers conciliabules d'où sortit le christianisme. [illegible] par Jean seul pour désigner la troupe qui arrête Jésus, tandis que les trois autres évangélistes parlent d'une multitude armée de [illegible]. M. R[illegible] horte romaine forte de 600 hommes et envoyée par Pilate. Mais [illegible] alors que Pilate, lorsqu'on lui amène Jésus, dise : « Remmenez cet homme; jugez-le suivant votre loi. » [illegible] été inquiété par Pilate après la guérison du [illegible] lui a reproché de vouloir continuer la sédition de Jésus pour se faire roi des Juifs, toutes choses [illegible] Il n'y est question que des réclamations des Juifs orthodoxes, et, en effet, ces querelles se [illegible]

Pierre (SAINT) [illegible] XIVe siècle [illegible] d'anciens auteurs que lui fournit la riche bibliothèque de [illegible] chrétiens des premiers siècles [illegible]

[illegible] IX, XVI, XX [illegible] [illegible] images des deux apôtres se rencontrent très [illegible]

[illegible] geste oratoire propre à ceux qui se disposent [illegible]. Les attributs particuliers de saint Pierre af[illegible] peintures, mosaïques, sculptures, nous le mon[illegible] traduction figurée des promesses faites par [illegible] par une espèce de tiare dont il est coiffé, tan[illegible] saint Pierre, et saint Pierre seul, qui est mis en scène ; un sarcophage d'Arles le fait voir [illegible] tributs les plus ordinaires du prince des apô[illegible] de Jésus le volume déroulé. Cet attribut de [illegible] l'apôtre.

[illegible] Actes de saint Sylvestre, de deux personnages que Constantin au[illegible] elle-même, dit M. l'abbé Martigny, on est en [illegible] dans la chapelle de la Confession de Saint-[illegible] saint Paul, représentés à mi-corps, nimbés, vêtus d'une tunique et d'un manteau, tenant [illegible] de la main droite un geste oratoire, on y voit [illegible] la tête entourée d'un nimbe crucifère, et, au-dessous des deux apôtres, un pape entouré de trois évêques qui joignent les mains. Cette [illegible] le grandeur natu[illegible]

[illegible] marbre [illegible] [illegible] de la Trinité, à Paris), etc.

Des figures de saint Pierre, peintes en Italie au XIVe siècle, font partie de l'ancien musée Napoléon III au Louvre (nos 29, 41, 63, 69, 77, 97). Un tableau de cette collection [illegible] *[illegible] en présence de saint Pierre et de saint Paul.*

Parmi les peintres modernes qui ont représenté saint Pierre, les uns en pied, les autres en buste, nous citerons par l'ordre alphabétique : le cavalier d'Arpino dont la composition a été reproduite en mosaïque pour Saint-Pierre de Rome), Marco Basaiti (*Saint Pierre et d'autres saints*, peinture intéressante, malheureusement altérée par les restaurations, dans l'église San Pietro di Castello, à Venise), Fr. Boucher (gravé par Jean Haussart), le Caravage (*Saint Pierre, saint Jacques et saint Jean*, gravé par J. Murphy), Carpaccio (*Saint Pierre bénissant plusieurs saints*, au musée de Berlin), Annibal Carrache (gravé par F. Bartolozzi, par C. Bloemaert et Baron), B. Cesi (pinacothèque de Bologne), J.-B. de Champagne (musée de Bruxelles), P. Christophsen (*Saint Pierre et sainte Dorothée*, collection royale d'Angleterre), C. Dolci (musée des Offices), Albert Dürer (*Saint Pierre et saint Jean*, tableau daté de 1526, à la pinacothèque de Munich), Van Dyck (gravé par John Faber), D. Feti (pinacothèque de Munich), J.-B. Franck (galerie de Dresde), Giuseppe Grassi (galerie de Dresde), le Guerchin (au Louvre, gravé par J.-G. Bartsch), le Guide (musée de Madrid), Herrera (musée de Dresde), Lanfranc (*Saint Pierre en prière*, au Louvre ; gravé dans le recueil de Landon), Ch. Le Brun (gravé par N.-F. Bertrand), Liotard (pastel, au musée de Genève), Fr. Meneses y Osorio (ancienne galerie Aguado), Raphaël Mengs (aux musées de Madrid et de Vienne, gravé par D. Cunego et par Joseph Kovatsch), Navarrete el Mudo (musée de Madrid), Gius. Nogari (galerie de Dresde), J.-B. Pierre (gravé par Marguerite de Lorme), Moreels (gravé par A. Blooteling), M. Ritz (gravé par C. Forssel), Domenico Passignano (à l'Académie des beaux-arts de Florence), J. Restout (autrefois dans la chapelle de la Sorbone), Ribera (musée de Madrid, lithographié par Paul Arquel), Rubens (volet du triptyque de la *Pêche miraculeuse*, à Notre-Dame de Malines), Fr. Stringa (musée de Modène), le Tintoret (au palais Corsini, à Florence), F. Vanni (gravé), etc. Signalons encore les estampes de Ant.-Aug. Baeck, W. Baillie (1761), J.-B. Barbé, Nic. Bazin, Beccafumi (clair-obscur), Christophe Blake ou Bianchi, Gio.-Ant. da Brescia, Franz Brun (1559), J. Callot, Crispin de Passe (d'après Jodocus van Winghen), Hugo Fartedi, H. Goltzius (1589), Hemskerck, Jaspar Isac, Lagrenée, Michel van Lochon, Bart. Manini, J. Messager, B. Passarotti, etc.

Les compositions nous offrent souvent les figures de saint Pierre et de saint Paul réunies [illegible] (gravé par Bartolozzi), du Guide (gravé par Gaetano Gandolfi en 1785 et par G. Cipriani en 1804), Rubens (à la pinacothèque de Munich, gravé par R. Eynhouedts), P. Véronèse (église de San-Pietro-in-Castello de Venise). Lucas de Leyde a gravé, en 1517, *Saint Pierre et saint Paul tenant le saint suaire.*

Nous décrivons ci-après les célèbres fresques de la chapelle des Brancacci, dans l'église des Carmes, à Florence, où Masolino, Masaccio et Fra Filippo Lippi ont retracé les *Actes de saint Pierre*. Des fresques sur le même sujet ont été exécutées par Orazio di Paris Alfani sur les murs de l'église des bé[illegible] possédait des bas-reliefs en bois, représentant [illegible] qui passaient pour avoir été exécutés d'après [illegible] Vatican, par Lanfranc, dont les compositions [illegible] Bartoli. Un retable attribué à Jacopo da Ca[illegible] *dignités ecclésiastiques; Saint Pierre délivré de prison* et le *Crucifiement de saint Pierre;* [illegible] un artiste allemand du XIVe siècle a peint sur [illegible] Pierre et de saint Sylvestre : selon Waagen, ces peintures se distinguent par des propor-

tions convenables, une composition animée, des draperies de bon goût, mais les têtes sont conventionnelles et presque inexpressives. Langwierth a gravé, au XVIIIe siècle, la *Vie de saint Pierre*, en six planches, d'après J. Zimmermann. De nos jours, M. Biennoury a peint sur les murs de l'église Saint-Séverin, à Paris, les épisodes suivants : *Reniement de saint Pierre; Saint Pierre recevant les clefs du paradis; l'Aveuglement et la conversion de saint Paul; Saint Pierre et saint Paul dans la prison Mamertine; l'Exaltation de saint Pierre et de saint Paul*. M. Bougueresau a peint, dans l'église Saint-Augustin, à Paris : *Saint Pierre baptisant* et *Saint Pierre évangélisant.*

Voici maintenant l'indication sommaire de quelques-unes des représentations qui ont été faites des principaux traits de la vie du prince des apôtres.

La *Vocation de saint Pierre* ou la *Pêche miraculeuse* a été représentée par Raphaël (gravé par Ugo da Carpi, le Maître à l'étoile, Nicolas Dorigny, etc.), Dumont le Romain (autrefois dans l'église des Chartreux, à Paris). Michel Corneille (autrefois à Notre-Dame de Paris), le Baroche (musée de Bruxelles), D. Ciampelli (gravé par P. Betini, 1684), Van Geel (sculpture de la chaire à prêcher de l'église Saint-André, à Anvers), etc. V. PÊCHE MIRACULEUSE.

Saint Pierre marchant sur les eaux a été représenté par le Cigoli (Académie des beaux-arts de Florence, gravé par F. Gregori, par G.-A. Lorenzini et par G. Cantini). Vasari (au Louvre, tableau provenant de l'église Saint-Louis-des-Français de Rome), Girolamo Mutiano (gravé par Cornelis Cort, 1562, et par Cornelis Galle), Lanfranc (tableau du musée de Naples, reproduit en mosaïque à Saint-Pierre de Rome, gravé par Nicolas Dorigny et par Gérard Audran), le Giotto (composition exécutée en mosaïque pour le Vatican, en 1535, et gravée par N. Beatrizet en 1559), Alessandro Allori (musée des Offices), etc.

Le *Reniement de saint Pierre* a été figuré par le Caravage (tableaux au musée de Dresde et au palais Corsini, à Florence, et estampe datée de 1603), un artiste de l'école du Calabrese (musée du Louvre, no 312), Van Dyck (musée de Naples), le Guerchin (gravé par Pasqualini), Gérard Honthorst (musée du Louvre, no 222), Manfredi (musée du Belvédère), P. Molyn (gravé par W. Akersloot), Gérard Seghers (autrefois dans la galerie Fesch, gravé par Schelte van Bolswert et par A. Pauli), Steenwych (musée de Madrid), David Teniers (musées de Dresde et du Louvre), Valentin (anciennement dans la galerie Delessert; un second tableau dans la galerie Stermondit, à Aix-la-Chapelle), B. West (gravé par V. Green en 1780), etc.

Le *Repentir de saint Pierre* ou *Saint Pierre pleurant son péché* a été peint par Sim. Cantarini (galerie de Florence, gravé par Nicolet), J. Cossiers (gravé par C. Lauwers), Dietrich (musée de Besançon), Antoine Dieu (gravé par Pierre Drevet), Carlo Dolci (musée des Offices), le Dominiquin (musée de Madrid), Luca Giordano (musée de Madrid), le Guerchin (musée du Louvre, no 49), le Guide (au palais Pitti, aux musées de Montpellier et du Belvédère), Lagrenée (Salon de 1765), Lanfranc (musées des Offices, de Dresde, de Dijon), Rembrandt (gravé par Van Vliet en 1634), Ribera (musées de Munich et du Belvédère, et eau-forte datée de 1621), Bart. Schidone (musée de Naples), Claude Vignon (gravé par Jean Convay), Martin de Vos (gravé par Hans von Lochon), etc. Mentionnons encore les estampes de Nicolas Bazin, A. Bloemaert, Is. Briot, Cochin fils, Carlo Faucci (d'après le Guerchin), Nicolas Langlois (d'après Le Pautre).

Saint Pierre recevant les clefs de l'Église ou *Saint Pierre établi chef de l'Église*. Tableaux de Bréanon (église de La Valette, à Paris), Jacopo da Empoli (église de la Trinité, à Florence), le Guide (cathédrale de Fano, gravé par Gio.-B. Bolognini), H. de Hess (fresque de l'église de Tous-les-Saints, à Munich), Ingres (gravé par Prudhon, par Reveil), Girolamo Mutiano (chapelle de la sacristie des Bénéficiers, à Saint-Pierre de Rome), le Pérugin (fresque de la chapelle Sixtine), Raphaël (tapisserie du Vatican), Fed. Zuccaro (gravé par Corn. Cort en 1567), Giulio Clovio (aquarelle sur vélin, faisant partie de la collection des dessins du Louvre). Bas-relief du Bernin, au-dessus d'une des portes de Saint-Pierre de Rome.

Saint Pierre prêchant. Peintures de Fra Angelico (musée des Offices), Fra Filippo Lippi (gravé par C. Lasinio), Poerson (autrefois dans la cathédrale de Paris), Polidoro Caldara (gravé en camaïeu par Hugo da Carpi). Statue de [illegible] (Salon de 1824).

Saint Pierre et saint Paul voyageant avec leurs disciples. Tableau de Simon Vouet, autrefois à Notre-Dame de Paris.

La *Séparation de saint Pierre et de saint Paul*. Tableau de Lanfranc (au Louvre, gravé par Et. Picart et par A. Charpentier).

Saint Pierre conférant le diaconat à saint Étienne. Tableau de Carpaccio (musée de Berlin).

Saint Pierre bénissant la famille de Corneille le centenier. Tableaux d'Aubin Vouet (autrefois à Notre-Dame de Paris), de C. Fabricius (gravé par J.-J. Oermann).

Saint Pierre et saint Jean courant au sépulcre. Gravé par V. Green, d'après B. West.

Saint Pierre et saint Jean confirmant les premiers fidèles. Tableaux de Fr. Grellet (Salon de 1865) et de J.-M. Doze (Expos. univ. de Lyon, en 1872).

Saint Pierre trouvant la monnaie du tribut dans un poisson. Tableaux de Rubens (volet de la *Pêche miraculeuse*, à Notre-Dame de Malines) et de Ratera (au palais Corsini, à Florence).

Saint Pierre guérissant le boiteux à la porte du temple. Tableaux de Simone Cantarini (église San-Pietro de Fano, gravé par Girol. Ferroni), L. Cardi (gravé par Nicolas Dorigny), Cazes (église Saint-Germain-des-Prés, à Paris), G. Lallemand (autrefois à Notre-Dame de Paris), Raphaël (tapisserie au Vatican), Achille Lecaron (Salon de 1844), Marquis (Salon de 1838), Poussin (gravé par L. Audran), L. Sylvestre (autrefois à Notre-Dame de Paris), Perino del Vaga (gravé par Giulio Bonasone), Carle Vanloo (autrefois dans l'église de Saint-Pierre-des-Arcs, à Paris), Roncalli delle Pomarance (église des Saints-Apôtres, à Florence), Fr. Mancini (reproduit en mosaïque à Saint-Pierre de Rome), etc. Eau-forte de Rembrandt.

Saint Pierre guérissant les malades avec son ombre. Tableaux de La Hyre (au musée du Louvre), autrefois à Notre-Dame de Paris), Jouvenet (autrefois dans l'église des Grands-Augustins, à Paris), Subleyras (musée de Toulouse), Latil (Salon de 1846), J.-M. Pierre (autrefois dans la chapelle de Saint-Symphorien, à Saint-Germain-des-Prés, à Paris).

Saint Pierre ressuscitant Tabithe. Tableaux du Guerchin (au palais Colonna, à Rome, gravé par C. Bloemaert), Placido Costanzi (reproduit en mosaïque, à Saint-Pierre de Rome), C. Schoenherr (galerie de Dresde), Alex. Laemlein (Salon de 1843), Cazes (peint pour Saint-Germain-des-Prés), Testelin (autrefois à Notre-Dame de Paris, gravé par Bosse), Eustache Le Sueur (peint pour l'église Saint-Étienne-du-Mont, gravé par Duflos), Abel de Pujol (église de Saint-Pierre, à Douai).

Saint Pierre délivré de prison ou la ***Délivrance de saint Pierre***. Tableaux de l'Albane (au palais Pitti et au musée des Offices), Mario Balassi (gravé par F. Gregori), le Calabrese (musée de Dresde), un artiste de l'école du Caravage (musée du Louvre, no 534), J.-B. Corneille (autrefois à Notre-Dame de Paris, gravé par B. Picart), A. Coypel (gravé par Guill. Chasteau), Deshais (gravé par Parizeau en 1765), le Dominiquin (église de Saint-Pierre-ès-liens, à Rome, gravé par P. Daret, par A. Cunego, etc.), le Guerchin (au musée de Madrid, gravé par Lorenzini et par B. Manini), G. Honthorst (musée de Berlin), La Fosse (autrefois dans l'église de l'Assomption, à Paris), Fr. Mola (gravé par J. Collin), P. Neefs (au Louvre, no 345), Léon Paillère et Picot (Salon de 1824), J. Pinas (gravé par P. Lastman), Raphaël (fresque de la chambre d'Héliodore, au Vatican), Ribera (au musée de Dresde, gravé par Marco Pitteri), Robert-Fleury (Salon de 1840), Rubens (au palais Pallavicini, à Gênes), Aubin Vouet (musée de Toulouse), J. van Staaveren (autrefois dans la galerie Delessert), Steenwyck le père (daté de 1604, au musée du Belvédère), Steenwyck le fils (daté de 1621, même musée), Valentin (musée de Dijon), Vanloo l'aîné (autrefois à Saint Germain-des-Prés, à Paris (Cornelis Wael (église Saint-Ambroise, à Gênes). Sculpture de Luca della Robbia, au musée de Florence. Tapisserie de Beauvais, du XVe siècle, au musée de Cluny. Estampes de Bern. Rode, Bernard Lens le Vieux, Bergholz, L. Borzoni, W. Akersloot (d'après Hondius), Bause (d'après A. Bloemaert). V. DÉLIVRANCE DE SAINT PIERRE (VI, p. 365).

Jésus apparaissant à saint Pierre aux portes de Rome. Gravure de Giulio Bonasone, d'après Raphaël. Tableau de Pierre Mignard (autrefois à Notre-Dame de Paris, gravé par Bosse).

Martyre ou *Crucifiement de saint Pierre*. Fresques de Michel-Ange (chapelle Pauline, au Vatican). Fr. Imperato (église Saint-Pierre, à Naples), Giunta de Pise (église supérieure de Saint-François-d'Assise). Tableaux de Nic. dell' Abbate (musée de Dresde, gravé par Jac. Folkema). Fabrizio Boschi (galerie de l'Académie de Florence), Séb. Bourdon (autrefois à Notre-Dame de Paris, aujourd'hui au Louvre, gravé par Nic. Tardieu), Calabrese (autrefois dans la galerie d'Orléans, gravé par Desplaces), Caravage (copie par Bloemaert, au musée de Dresde), Annibal Carrache (musée de Montpellier), le Dominiquin (gravé par Jean Audran), Armand Dumaresq (Salon de 1853), Van Dyck (musée de Bruxelles), L. Gaetano (mosaïque d'après un dessin de Palma, à Saint-Marc de Venise), Justus van Ghent (autrefois dans l'église Saint-Jacques, à Gand), Ant. Gilbert (Salon de 1865), le Guide (tableau du musée du Vatican, reproduit en mosaïque à Saint-Pierre de Rome, gravé par Craffonnara et par P. Lastman), La Hyre (tableau peint en 1636), le Parmesan (gravé en clair-obscur par Antonio Fantuzzi et par Caraglio), Rubens (tableau daté de 1638, à Cologne), Subleyras (musée du Louvre, gravé par Jean Barbault), Martin de Vos (gravé), Wulffaert

(Salon de 1867). Bas-reliefs de Luca della Robbia (musée des Offices), d'Ant. Filarete et Simone, frère de Donato (porte de bronze de Saint-Pierre de Rome), de J. Berger (bois, au musée de Bruxelles). Eau-forte de Louis de Boullongne le père (1649). Gravures de Gio.-B. de Cavallerii et de Michele Lucchese (d'après Michel-Ange). V. CRUCIFIEMENT DE SAINT PIERRE (V, p. 602).

Pierre (LES ACTES DE SAINT), célèbres fresques de Masaccio, de Masolino da Panicale et de Lippi, dans la chapelle des Brancacci, église des Carmes, à Florence. La riche et puissante famille des Brancacci, dont un membre, Felice di Michele, fut plusieurs fois ambassadeur de la république florentine (de 1418 à 1434), avait fondé une chapelle particulière, comme c'était alors l'usage, dans l'église des Carmes nouvellement réédifiée et solennellement consacrée en 1422. Masolino da Panicale fut chargé de décorer cette chapelle; il y travailla en 1423 et 1424, et, étant parti pour la Hongrie en 1424, il fut remplacé par Masaccio, alors âgé de vingt-trois ans seulement, mais qui avait déjà manifesté son merveilleux génie. Masaccio lui-même s'éloigna de Florence en 1427 et laissa l'œuvre inachevée; elle fut reprise et terminée par Fra Filippo Lippi, selon quelques auteurs, ou par Filippino Lippi, comme ont essayé de le démontrer les savants annotateurs de la dernière édition de Vasari (Florence, 14 vol., 1846-1870).

Les peintures de la chapelle des Brancacci doivent être considérées comme un des plus importants et des plus admirables monuments de la Renaissance italienne. « Elles marquent un des immenses progrès de l'art, a dit un critique, et, à près d'un siècle de distance, elles participent déjà de l'ampleur magistrale qui brillera dans les œuvres de Raphaël. » Elles comprennent quatre grandes compositions et huit petites, formant deux rangées superposées. Deux des petites compositions représentent, l'une *Adam et Eve assis au pied de l'arbre de la science du bien et du mal*, l'autre *Adam et Eve chassés du paradis*; la première est attribuée à Masolino da Panicale, la seconde à Masaccio. Des six autres petites compositions, une passe encore pour avoir été peinte par Masolino, trois par Masaccio et deux par Lippi. Celle de Masolino représente *Saint Pierre prêchant* à de nombreux auditeurs, les uns debout, les autres agenouillés; parmi ceux-ci on remarque une femme, la tête encapuchonnée d'une étoffe noire. Lippi a peint *Saint Paul visitant saint Pierre dans sa prison* et la *Délivrance de saint Pierre*: dans la première de ces compositions, saint Paul, vêtu d'une robe verte et d'un manteau rouge, montre le ciel à saint Pierre dont le visage apparaît derrière une fenêtre grillée; dans la seconde, le vieil apôtre joint les mains en suivant le bel ange, vêtu de blanc, qui l'emmène hors de la prison; un jeune garde, assis et appuyé sur son arme, ne semble pas se douter de cette évasion. Les trois petites compositions peintes par Masaccio nous montrent: *Saint Pierre distribuant des aumônes*, *Saint Pierre guérissant des malades avec son ombre* et *Saint Pierre baptisant*. Dans cette dernière scène se trouve une figure d'homme nu qui a été vantée par Vasari et qui est restée célèbre dans l'histoire de l'art: admirable pour la correction du dessin, elle est admirable aussi pour la vérité de l'expression; on croit la voir frissonner de froid. Dans la *Distribution des aumônes*, Pierre, accompagné de saint Jean, met une pièce de monnaie dans la main d'une jeune femme coiffée d'un turban et qui porte un enfant en chemise sur son bras. Le personnage qui, dans la *Guérison des malades*, est coiffé d'une capuche rouge et s'appuie sur un bâton passe pour être le portrait de Masolino.

Masaccio n'a exécuté en entier qu'une des quatre grandes compositions, celle qui représente *Jésus ordonnant à saint Pierre d'aller prendre dans la gueule d'un poisson la monnaie pour payer le tribut*. La scène, distribuée avec une simplicité magistrale, est grave, solennelle, imposante. Les personnages, au nombre de quinze, sont groupés au milieu d'un vaste paysage, sur le bord d'un lac. Le Christ, retenant de la main gauche son manteau, désigne, de la droite, la pièce d'eau par un geste plein de noblesse. Les apôtres témoignent, par leurs attitudes, de leur foi et de leur dévouement. Masaccio a introduit son propre portrait dans ce tableau; c'est le personnage placé le plus près de la maison, à la gauche du Christ; il est vêtu d'un manteau violet et a le visage presque de profil; c'est une physionomie énergique et même un peu rude, qui dénote un caractère vigoureusement trempé. Deux autres groupes de cette fresque représentent, l'un *Saint Pierre retirant les quatre drachmes de la gueule du poisson*, l'autre *Saint Pierre payant le tribut*.

Chacune des trois autres grandes compositions offre deux actions, deux scènes différentes, comme cela se voit fréquemment dans les tableaux antérieurs au XVI^e siècle. Celle qui représente, comme sujet principal, *Saint Pierre et saint Paul ressuscitant Eutychus* a été commencée par Masaccio et terminée par Lippi: les deux saints, l'un à genoux, l'autre debout, sont en prière, tandis que le jeune prince, agenouillé sur un linge à côté de crânes et d'ossements humains, témoigne sa joie d'être ressuscité; une foule nombreuse, où il n'y a pas une femme, assiste au miracle. La seconde scène, à droite, nous montre *Saint Pierre prêchant*, assis sur un trône et les yeux levés au ciel, en présence de moines et d'autres personnages vêtus à la mode florentine du XV^e siècle.

L'une des deux autres grandes compositions, *Saint Pierre guérissant un estropié et ressuscitant Petronilla ou Tabithe*, est l'œuvre de Masolino. La scène principale se passe sur une place publique; l'estropié, la tête enveloppée d'un bandeau blanc, tend la main à saint Pierre, qui le relève. Dans l'autre scène, la ressuscitée, encore enveloppée de son suaire, les bras croisés sur la poitrine, est debout et regarde l'apôtre, qui la bénit.

La quatrième grande composition, enfin, est tout entière de la main de Lippi, qui y a représenté *Saint Pierre et saint Paul disputant avec Simon le Magicien* et le *Crucifiement de saint Pierre*. Dans la première scène, les deux saints se retournent vers Simon, qui tient un rouleau de papier de la main droite et qui, de la gauche, saisit Pierre au collet; le proconsul, assis sur son trône, entre deux assesseurs vieux et graves, tend la main vers les disputeurs. Dans la scène du *Crucifiement*, deux bourreaux demi-nus soutiennent la croix sur laquelle le saint est fixé la tête en bas, et un troisième la hisse au moyen d'une corde. Parmi les figures de cette fresque, accusées avec une remarquable énergie, on a cru reconnaître les portraits de Filippino Lippi, de Botticelli et de Pollaiuolo.

Dans ces fresques, où la part de Masaccio est considérable, « le maître initiateur, dit M. Paul Mantz, ne se contente pas de restituer à la figure humaine la vérité de la physionomie, de l'attitude et du costume; il rend le même service à la nature ambiante, aux paysages, aux architectures qui entourent l'homme et qui s'associent à sa vie. Masaccio n'a pas seulement réhabilité l'acteur, il a reconstitué le théâtre où le drame s'accomplit. Dans ses grandes scènes de la chapelle des Brancacci, le décor, très-sobre dans ses lignes et volontairement atténué dans ses colorations, est aussi vrai, aussi beau que les personnages dont l'artiste a raconté les aventures. Ces paysages sont sévères et solennels, comme les faits évangéliques qu'ils encadrent. »

Les *Actes de saint Pierre* ont été gravés par Ferd. Gregori et par C. Lasinio; plusieurs des compositions ont été reproduites dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*.

Pierre recevant les clefs de l'Eglise (SAINT), fresque du Pérugin, à la chapelle Sixtine (Rome). Le Christ, vêtu d'une robe violette et d'un manteau bleu, remet les clefs de l'Eglise à saint Pierre, qui est agenouillé devant lui, la main sur la poitrine. Derrière le prince des apôtres, onze autres disciples sont debout; derrière Jésus, il y a huit personnes, parmi lesquelles on distingue une femme vêtue d'un manteau sombre, deux vieillards à barbe blanche et deux jeunes gens coiffés de bonnets rouges. Ces diverses figures, dessinées avec une remarquable élégance, savamment drapées et ayant pour la plupart des têtes très-caractérisées, sont évidemment des portraits. Au fond, de nombreuses figurines montent ou descendent les degrés d'un vaste escalier qui conduit à un édifice à rotonde flanqué de deux portiques; des arcs de triomphe à trois baies s'élèvent de chaque côté de cet édifice, dont ils sont séparés par des arbres au feuillage léger.

Vasari nous apprend que cette fresque, une des plus nettes et des mieux conservées de la Sixtine, fut exécutée par le Pérugin en collaboration avec dom Bartolommeo della Gatta, abbé de Saint-Clément d'Arezzo. Elle a été gravée dans le *Vaticano descritto* (VIII, pl. 141) d'Erasme Pistolesi et dans le premier volume de l'*Ape Italiana delle belle arti* (pl. XXX).

Pierre (LE RENIEMENT DE SAINT), tableau de David Teniers le jeune (musée du Louvre). A part le violent anachronisme qui consiste à transporter la scène dans un corps de garde flamand, ce tableau est un des plus remarquables du maître. Dans une salle basse et enfumée quatre soudards jouent aux cartes et un cinquième suit le jeu d'un œil attentif. Saint Pierre, au second plan à gauche, se chauffe devant une haute cheminée contre laquelle s'appuie un paysan, assis et vu de dos. Une servante interroge l'apôtre en lui touchant le bras d'un geste familier très-naturel, et un homme placé derrière lui attend curieusement sa réponse; il vient d'ôter sa pipe de sa bouche et la tient à la main. En ce moment, un coq, perché sur la cheminée, se met à chanter. Dans le fond, trois soldats se disposent à sortir precédés d'un porte-drapeau. La toile est signée: *David Teniers, f. an.* 1646. Ce tableau si naïf et si animé est parfait au point de vue de la composition et de la couleur; il provient de la collection de Louis XVI qui l'avait acheté 10,320 livres à la vente du comte de Merle; il a été gravé par Delaunay.

Pierre recevant les clefs du paradis (SAINT) ou **Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre**, tableau d'Ingres, au musée du Luxembourg. Jésus, montrant d'une main le ciel, remet, de l'autre main, les clefs du paradis à saint Pierre qui, [illegible] terre, lève vers le Seigneur son visage [illegible] tout l'expression [illegible] et de respect. A droite sont groupés les autres apôtres. Au fond, on aperçoit une ville. Cette composition est l'interprétation du passage suivant de saint Matthieu: « Et moi aussi je vous dis que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux. » Ingres a peint cette toile en 1820 pour l'église de la Trinité-du-Mont, à Rome, où il remplaça une copie exécutée par Murat; elle a été transportée au musée du Luxembourg et a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Th. Gautier en a fait un éloge excessif: « C'est un tableau d'un style sévère, qui rappelle les cartons d'Hampton-Court; les draperies sont largement agencées, les têtes ont un caractère énergique et robuste, comme il convient à des pêcheurs d'hommes qui vont jeter le filet sur l'univers pour ramener les âmes. Le saint Pierre est superbe; la tête du Christ mêle au type traditionnel le sentiment particulier de l'artiste; c'est ainsi que les maîtres savent être neufs en traitant des sujets en apparence usés. La couleur de ce tableau, que chaque jour améliore, prend une intensité toute vénitienne; les gris, tant reprochés à M. Ingres il y a quelques années, ont disparu sous une belle teinte chaude et dorée; les draperies, d'abord un peu entières de ton, se sont harmonieusement rompues. » Une autre fois, T. Gautier a été un peu moins louangeur; il a reconnu que le type de la tête du Christ est un peu lourd et que les plis de son manteau bleu sont trop compliqués. M. Du Camp a exprimé l'avis que l'artiste aurait mieux fait de laisser à l'église de la Trinité-des-Monts ce tableau qui est, en réalité, fort inférieur à d'autres œuvres du même pinceau: « L'ordonnance générale est sans mouvement; les draperies des personnages sont lourdes; leurs chairs mates n'ont pas de transparence; dans toute cette composition on sent trop l'effort qui n'a point abouti. » Le *Saint Pierre recevant les clefs* a été gravé au burin par Pradier et au trait par Réveil. Une petite esquisse de ce tableau appartient à M^me Montett-Gilibert et a figuré à l'exposition posthume des œuvres d'Ingres en 1867.

Pierre (LE CRUCIFIEMENT DE SAINT), sujet représenté par divers artistes. V. CRUCIFIEMENT.

Pierre guérissant le paralytique (SAINT) ou la **Guérison du boiteux**, tapisserie [illegible] exécutée d'après un carton de Raphaël, au Vatican. La scène se passe sous le péristyle du temple; saint Pierre, accompagné de saint Jean, rencontre un paralytique qui lui demande l'aumône; il lui prend la main et lui dit: « Lève-toi et marche! » La foule qui se rend au temple est frappée d'étonnement et d'admiration à la vue du miracle. Quelques personnes toutefois, ignorant ce qui se passe, contrastent par leur indifférence avec celles qui sont témoins du prodige; dans ce nombre, on remarque une femme avec son nourrisson dans les bras. A droite, on voit aussi deux autres femmes avec de jeunes enfants nus, dont l'un porte deux colombes attachées au bout d'un petit bâton. A gauche, un infirme se traîne vers les apôtres dans l'espoir d'obtenir lui aussi sa guérison. Les colonnes torses du péristyle, décorées d'élégantes arabesques, semblent avoir été imitées de celles qui se voient dans l'église de Saint-Pierre et qui passent pour avoir appartenu au temple de Jérusalem.

Le carton de Raphaël se voit à Hampton-Court; il a beaucoup souffert et a été repeint en plusieurs endroits. La tête du second paralytique, qui est un des morceaux les mieux conservés, est fort belle et a sans doute été peinte par Raphaël lui-même. La manière dont sont traitées quelques autres têtes et les ombres noirâtres des chairs de quelques figures font supposer à Passavant que Jules Romain a travaillé à ce carton.

Cette magnifique composition a été gravée, d'après la tapisserie, par Louis Sommerau (1780), Carlo Della Rocca (1825) et P. Marchetti; d'après le carton, par Nic. Dorigny, B. Lépicié (1721), Sim. Gribelin, James Fittler, John Simon [illegible], E. Kirkal (manière noire), Th. Halloway; d'après des dessins, par Gio.-Bat. Franco, Dom. Veneto, le Parmesan (clair-obscur de 3 planches), Jac. Bos, etc.

Une ancienne tapisserie reproduisant celle du Vatican appartient à la [illegible] Dresde.

Pierre institué chef de l'Eglise (SAINT) ou le **Pasce oves meas**, tapisserie [illegible] exécutée d'après un carton de Raphaël, au Vatican. Le sujet de cette composition est tiré de l'Evangile de saint Jean [illegible]

[illegible]

forme le fond du tableau, on voit une barque de pêcheur, à gauche.

Le carton de Raphaël, que possède la galerie de Hampton-Court, est d'un dessin très arrêté; les lumières et les ombres sont disposées par grandes et belles masses, mais le coloris est généralement gris, quoique transparent et puissant. Raphaël, selon Passavant, semble avoir exécuté lui-même la figure du Christ, avec les trois apôtres qui en sont le plus rapprochés. La coloration des draperies accuse la manière de Francesco Penni, qui a dû [illegible] cartons pour les *arazzi* du Vatican. Le *Pasce oves meas* a été gravé, d'après la tapisserie, par Michel Sorello, A.-P. Tardieu, Louis Sommerau; d'après le carton, par Nicolas Dorigny, B. Lépicié (1721), Sim. Gribelin, James Fittler, John Simon, E. Kirkal, Th. Halloway; d'après des dessins, par Diana Ghisi (de Mantoue), Giulio Bonasone, P. Soutman (sous la direction de Rubens), F. Mazot, Gérard Audran, J.-F. Cars, etc.

Pierre (CHAÎNES DE SAINT). V. LIMAILLE (la sainte).

Pierre (ORDRE DE **Saint-**). Cet ordre religieux et militaire fut créé à Rome en 1520 par le pape Léon X pour opposer une résistance aux attaques des Turcs qui ravageaient les côtes des Etats pontificaux. Le pape Paul III créa dans le même but, en 1537, l'ordre de Saint-Paul. Les deux institutions n'ayant pas suffisamment répondu aux espérances de leurs fondateurs, ce dernier pontife les réunit en une seule, à laquelle il donna le nom d'*Ordre de Saint-Pierre-et-Saint-Paul* (1540). Cet ordre n'exista que pendant quelques années. En 1860, un nouvel ordre de Saint-Pierre fut projeté pour donner au gouvernement pontifical un corps de troupes dévouées. Il devait se recruter dans tous les pays catholiques et se composer de six divisions ou langues dites italienne, française, anglaise, ibérique, orientale et allemande. D'après les statuts, les membres devaient s'engager par serment à défendre, en tout temps et en tout lieu, les intérêts du saint-siége et l'intégrité des Etats de l'Eglise. Ce projet, imaginé par quelques légitimistes ardents, ne fut pas mis à exécution par Pie IX.

Pierre de Rome (EGLISE ET PLACE **Saint**-), Saint-Pierre de Rome, la plus colossale des basiliques chrétiennes, est située sur la rive droite du Tibre, près du Vatican et du château Saint-Ange, à l'extrémité N.-O. de la ville éternelle. Bâtie au XVI^e siècle, sous les pontificats de Nicolas V, Paul II, Jules II, Léon X, Pie V, Clément VIII et Paul V, elle occupe l'emplacement d'une ancienne basilique du même nom [illegible] la prière du pape Sylvestre, sur les ruines du Cirque et des [illegible] été bâti un petit oratoire, attribué fabuleusement au pape Anaclet [illegible] en mémoire des chrétiens massacrés après l'incendie de Rome et de ceux qui, enduits de poix, avaient éclairé, comme des flambeaux vivants, les divertissements nocturnes de l'empereur; leurs corps passaient pour avoir été [illegible] teurs, près du cirque. A la place de ce modeste oratoire, Constantin fit élever une sorte [illegible] elle était précédée d'un vaste cloître carré, dont le portique [illegible] les arceaux duquel se tenaient agenouillés les pénitents non réconciliés avec l'Eglise. Au milieu de la [illegible] rangées d'arcades s'élevait un petit temple à jour, couronné de l'énorme pomme de pin [illegible] adossé un immense bâtiment couronné d'un [illegible] ment du chapitre; ce bâtiment était lui-[illegible]

[illegible]

[illegible] de la crypte était fait de lames [illegible] revêtues de [illegible] [illegible] en argent, et [illegible] une autre châsse en [illegible] croix d'or [illegible]. Léon III le fit entourer d'une grille d'argent. Toutes ces richesses furent enlevées par les Arabes, sous le pontificat de Sergius III, mais la crypte a été [illegible].

Cette vieille basilique [illegible] au commencement du XVe siècle et [illegible] projets de reconstruction furent proposés à Nicolas V. En 1450, les travaux commencèrent sur les plans de R[illegible] et de [illegible] Alberti; le nouvel édifice [illegible] à peine à quelques pieds au-dessus du sol, lorsque la mort du pontife fit tout abandonner; on en resta là pendant un demi-siècle. Paul II fit reprendre les travaux et dépensa des sommes assez fortes inutilement; car Jules II de[illegible] ne laissèrent absolument rien subsister du temple de Constantin [illegible] le projet fut adopté, [illegible] pour base la rotonde du panthéon d'Agrippa, avec une grande coupole supportée par quatre piliers gigantesques; l'édifice devait avoir la forme d'une croix grecque. A la mort de l'architecte, les piliers étaient construits et leurs arcs cintrés; il s'y produisit aussitôt des lézardes et il fallut les consolider. Ce fut l'œuvre de Julien San-Gallo et du moine Fra Giocondo, qui leur donnèrent une [illegible] inébranlable. Raphaël, puis Balthasar Peruzzi et Antonio San-Gallo, successivement chargés de la direction des travaux, ne [illegible] poussèrent pas activement, le premier à cause de sa mort prématurée, les deux autres à cause de l'indécision où l'on resta longtemps sur la forme définitive de l'édifice. Raphaël fit un nouveau plan qui nous a été conservé par Serlio et qui substituait la croix latine à la croix grecque; Peruzzi revint au projet de Bramante; San-Gallo reprit celui de Raphaël en le compliquant de clochers, de pyramides, d'architectures de tout genre. Enfin Michel-Ange proposa la gigantesque coupole qui fut élevée, sur ses plans, à 400 pieds au-dessus du sol et laissa des plans pour l'achèvement de l'édifice en croix grecque. Près de soixante années s'étaient perdues dans ces indécisions (1506-1564) et à cette dernière date, qui est celle de la mort de Michel-Ange, le grand artiste n'avait pu construire que le tambour du dôme. On suivit d'abord exactement ses projets, dont il avait exécuté un modèle en relief; Vignole construisit les deux coupoles latérales, Jacopo della Porta la grande coupole dont il modifia seulement la courbure extérieure; mais la façade, qui devait être à colonnes isolées, fut abandonnée par Paul V, et Carlo Maderno prolongea en avant la nef principale, de façon à revenir à la croix latine, et appliqua la façade actuelle à portique et à fenêtres [illegible], qui donne à l'édifice l'apparence d'un palais plutôt que celle d'un temple (1614). Enfin, Bernin construisit, en 1666, la fameuse colonnade qui règne tout autour de la place Saint-Pierre et qui précède la basilique. D'après un compte dressé, en 1693, par Ch. Fontana, le gros œuvre seul de l'église avait coûté 250 millions de francs.

La façade de l'édifice, orienté du levant au couchant, donne sur la place Saint-Pierre, spacieuse place ovale, toute en colonnades, à laquelle elle se raccorde par son péristyle. La colonnade qui enveloppe la place est l'œuvre du Bernin et fut construite en 1661. Elle se compose de deux portiques semi-circulaires de 56 pieds de largeur; quatre rangées de colonnes doriques forment trois allées voûtées dont celle du milieu serait assez large pour le passage de deux voitures. Les colonnes, au nombre de cent quarante-deux de chaque côté, sont en pierre de travertin et ont une hauteur de 28m,60; celles des deux rangs extérieurs ont un diamètre plus grand que celles des rangs intérieurs. L'entablement est surmonté d'une balustrade où s'élèvent 192 statues de 3m,5 de hauteur. Au centre de la place a été érigé un obélisque entre deux fontaines.

De cette place, on saisit l'ensemble du monument, quoique le prolongement en avant de la nef principale, en reculant le dôme, empêche d'en apprécier la grande élévation [illegible] les plans de Michel-Ange [illegible] suivis. La façade a été justement critiquée, surtout en ce qu'elle [illegible] de chaque côté bien au delà de la largeur réelle de l'église, dont elle dissimule les véritables proportions. Elle est formée d'un grand ordre corinthien dont les colonnes [illegible] de hauteur et 3 mètres de diamètre; à chaque fenêtre succède une niche où est placée une statue; l'attique est couronné de treize statues colossales représentant [illegible] soubassement circulaire avec corniche que [illegible] 140 mètres. L'ordonnance corinthienne est [illegible]

s'élève une lanterne de 18 mètres de hauteur couronnée d'un stylobate de 10 mètres qui sert de support à une boule creuse que surmonte une croix haute de 5 mètres.

On accède à l'église par un perron à trois repos, aux angles duquel ont été placées, sous le pontificat de Pie IX, deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul. Cinq portes donnent accès dans le vestibule, qui a la même largeur que la façade et où sont placées les statues équestres de Constantin, par Bernin, et de Charlemagne, par Cornacchini; au-dessus de la porte centrale, une mosaïque du XIIe siècle représente la barque de saint Pierre, la *navicella* symbolique. Cinq portes donnent également accès au vestibule dans le temple, mais l'une d'elles, celle de droite, est murée; on ne l'ouvre que tous les vingt-cinq ans, pendant une année, lors du jubilé. Celle du milieu, en bronze, est couverte de bas-reliefs dont les sujets sont empruntés à la Bible; ils ont été exécutés par Ant. Filarète. Lorsque l'on pénètre dans l'intérieur, l'édifice paraît beaucoup moins vaste qu'il ne l'est en réalité; les architectes ont combiné de telle façon les dimensions de chaque détail avec les proportions de l'ensemble et les lois de la perspective, que tout paraît être de grandeur naturelle, quoique tout ait des proportions colossales. C'est là un jeu singulier; car, dans l'architecture chrétienne, on a plus souvent usé d'artifice en sens contraire, et avec raison. Toute la longueur de la nef jusqu'au transept est remplie par trois arcades seulement, ce qui semble diminuer l'espace, qu'une lumière vive rapetisse encore, en ne laissant dans la pénombre aucune profondeur. Il faut en quelque sorte de la réflexion pour apprécier l'immensité de ce vaisseau. La nef principale est accompagnée de deux collatérales dont elle est séparée par les pieds-droits des arcades; chaque arcade répond à une chapelle. Les pieds-droits des arcades, ornés de deux pilastres d'ordre corinthien, soutiennent un entablement qui règne tout autour de l'église; entre les pilastres s'ouvrent deux rangs de niches peuplées de statues de marbre et, sur l'archivolte des arcades, sont sculptées des Vertus colossales; les contre-pilastres, sous les arcades, présentent des médaillons que supportent des anges et où sont sculptées les effigies des papes; des groupes d'enfants supportent des attributs pontificaux. Tous ces détails ont été sculptés sur les dessins du Bernin.

La coupole (138 mètres d'élévation, 42 mètres de diamètre) s'élève à l'intersection de la grande nef et du transept. Sur les quatre énormes piliers et au-dessus des arcs qui la soutiennent règne un entablement, sur la frise duquel on lit ce verset, peint en mosaïque : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam; et tibi dabo claves regni cœlorum.* Les mosaïques des pendentifs représentent les quatre évangélistes.

La voûte de la nef centrale est à plein cintre et ornée de caissons avec rosaces en stuc doré; le pavé est tout entier formé de dalles de marbres de diverses couleurs; il a été exécuté par Jacopo della Porta, sauf celui qui s'étend entre les quatre piliers de la coupole et qui appartenait à la basilique de Constantin. Il recouvre la crypte où est placé le tombeau de saint Pierre et cette partie fut conservée intacte.

De la description générale, passons à celle des parties importantes de l'édifice. L'extrémité supérieure de la grande nef, prolongée au delà du transept, se termine en un demi-cercle où est située la tribune ou chaire de saint Pierre. Cette tribune a été construite sur les dessins de Michel-Ange; on y monte par deux rampes en porphyre, dans le fond se dresse un autel de marbre au-dessus duquel s'élève un monument de bronze dû au Bernin : quatre figures gigantesques, représentant quatre docteurs de l'Église, soutiennent un grand siége, dans lequel est placé ce que l'on nomme la chaire de saint Pierre, un siége de bois sculpté sur lequel on prétend que l'apôtre s'asseyait, au milieu des fidèles de la primitive Église; au-dessus de la chaire, deux anges tiennent suspendue la tiare pontificale. L'ensemble du monument est couronné par une gloire peuplée d'anges dorés, traversée de rayons dorés, que domine le Saint-Esprit. Des deux côtés de la chaire sont deux tombeaux; celui de Paul III, exécuté par Guglielmo della Porta, sur les dessins de Michel-Ange, et celui d'Urbain VIII, exécuté par Bernin.

Le grand autel, isolé au-dessous de la coupole et placé sous un énorme baldaquin de bronze doré que soutiennent quatre colonnes torses, également en bronze doré, recouvre la partie de la crypte où se trouve le sépulcre de saint Pierre. Cette partie, appelée Confession, est entourée d'une balustrade de marbre; on y descend par un double escalier, et elle est éclairée continuellement par cent douze lampes, que soutiennent des cornes d'abondance en laiton doré. Une lame de bronze doré indique l'endroit où, d'après la tradition, repose le corps de l'apôtre; au-dessus est une niche oblongue, qui est la Confession proprement dite (c'est là que l'on expose les reliques en certaines occasions) et au fond de laquelle se voit une mosaïque représentant la figure du Christ. Près du tombeau de saint Pierre est une statue agenouillée de Pie VI, par Canova. Carlo Maderno, sous le pontificat de Paul V, a enrichi cette crypte de festons de marbre et de bronze, d'anges sculptés et des statues de saint Pierre et de saint Paul. L'autre partie de la crypte passe pour être le cimetière où furent inhumées les victimes de Néron; on y voit quatre petites chapelles adossées aux quatre piliers de la coupole, avec autels ornés de mosaïques, et, entre une foule de tombes et d'urnes funéraires, les tombeaux des papes Adrien VI, Boniface VIII, Nicolas V, Urbain VI, Paul II, Pie II, ceux de Christine de Suède, de Charlotte, reine de Chypre et de Jérusalem, de l'empereur Othon II, du prétendant Charles-Edouard et même celui d'un préfet de Rome au IVe siècle, Junius Bassus.

Le transept méridional, dont Michel-Ange fut l'architecte, est décoré de trois autels ornés de colonnes et de tableaux en mosaïque d'après le Guide, Camuccini et Roncalli; le transept septentrional présente également trois autels offrant les mêmes dispositions; les mosaïques ont été exécutées d'après Valentin, Poussin et Caroselli. Les nefs latérales ou bas-côtés forment des galeries relativement étroites, séparant la grande nef des chapelles.

Dans la nef méridionale sont placés, en partant de la tribune : à droite, l'autel de Saint-Pierre, supporté par des colonnes de granit noir oriental; l'apôtre est représenté en mosaïque au-dessus de l'autel; en face est le tombeau d'Alexandre VIII; l'autel de Saint-Léon, qui est en même temps le tombeau du pape Léon Ier, dit le Grand; le tombeau d'Alexandre VII, par Bernin. Après avoir traversé le bras du transept, on trouve : la chapelle Clémentine, érigée par Clément VIII; on y voit le tombeau de saint Grégoire et celui de Pie VII, exécuté par Thorwaldsen; sa coupole est ornée de riches mosaïques; la chapelle du chœur, réservée au chapitre de Saint-Pierre; elle est ornée de trois rangs de siéges en noyer admirablement sculptés; au-dessous de l'arcade qui suit cette chapelle est le tombeau d'Innocent VIII, monument en bronze de Pollajuolo; la chapelle de la Présentation, où se voit une grande mosaïque retraçant la *Présentation de la Vierge*; sous l'arcade qui la suit sont les tombeaux des Stuarts, celui de Jacques III par Canova et celui de Marie-Clémentine, sa femme, par P. Bracci et Ph. Barigioni; enfin la chapelle des fonts baptismaux; les fonts sont une magnifique cuve de porphyre soutenue par des anges et ornée de festons de métal doré.

Dans la nef septentrionale sont : la chapelle de la Pietà, où se trouve la fameuse *Pietà* de Michel-Ange; cette chapelle fait face à celle des fonts baptismaux; la voûte en a été peinte par Lanfranc et les parois offrent des mosaïques d'après Pierre de Cortone et Cino Ferri. Elle est accompagnée de deux petites chapelles situées à sa droite et à sa gauche; dans l'une, on montre une colonne provenant, disent les guides, du temple de Jérusalem et contre laquelle Jésus s'appuyait en disputant contre les docteurs; dans l'autre est l'urne funéraire de Probus Anicius, préfet de Rome; on la conserve, non à ce titre, mais parce qu'elle servait de fonts baptismaux dans la basilique de Constantin. Les autres grandes chapelles de la nef sont, à la suite : la chapelle de Saint-Sébastien, ornée d'une mosaïque représentant le supplice du martyr; l'arcade qui la suit offre les tombeaux d'Innocent XII, statues de Ph. Valle, et celui de la comtesse Mathilde, construit sur les dessins du Bernin; Bernin a sculpté lui-même le masque de la comtesse; la chapelle du Saint-Sacrement, qui fait pendant à la chapelle du chœur et dont l'autel principal est surmonté d'un beau tabernacle de bronze, dû au Bernin; le tableau d'autel est une *Trinité* peinte à fresque par Pierre de Cortone; devant le second autel est placé le tombeau de Sixte IV, en bronze, exécuté par Pollajuolo; sous l'arcade se trouvent deux tombeaux de papes, œuvre de Rusconi, celui de Grégoire XIII et celui de Grégoire XIV, près desquels on voit une reproduction, en mosaïque, de la *Communion de saint Jérôme*, par le Dominiquin; la chapelle de la Vierge, nommée aussi chapelle Grégorienne parce qu'elle a été fondée par Grégoire XIII; Jacopo della Porta en fut l'architecte et suivit les dessins de Michel-Ange; l'autel est en porphyre enrichi d'améthystes et de pierreries. Elle contient les tombeaux de Benoît XIV et de Grégoire XVI. Après avoir passé le bras septentrional du transept, on rencontre l'autel dit *della Navicella*; la mosaïque du dessus d'autel représente *Saint Pierre marchant sur les eaux*, d'après Lanfranc; en face est le tombeau de Clément XIII, sculpté par Canova, l'un de ses meilleurs morceaux; il a représenté le pontife agenouillé entre deux grandes statues, la *Religion* et la *Mort*; la chapelle de Saint-Michel-Archange, dont le tableau d'autel est la plus belle mosaïque de Saint-Pierre; elle représente *Saint Michel vainqueur du démon*, d'après le tableau du Guide; un second autel est surmonté d'une mosaïque représentant l'*Exhumation de sainte Petronille*, d'après le Guerchin; près de cet autel est le tombeau de Clément X, exécuté d'après les dessins de Mathias de Rossi.

La sacristie, ajoutée au gros œuvre de l'église sous le pontificat de Pie VI, est l'œuvre de Carlo Marcioni. Elle forme comme un édifice distinct dont l'entrée est au centre de la nef latérale sud et qui, à l'extérieur, rompt désagréablement les lignes architecturales. L'édifice se compose d'un vaste vestibule, à colonnes et à pilastres de granit rouge, où se dresse la statue de saint André, et de trois galeries conduisant aux sacristies spéciales : sacristie commune, située au centre et de forme octogone; la voûte est soutenue par huit colonnes cannelées de grès antique; sacristie des chanoines, entourée d'armoires en bois du Brésil et ornée d'un beau tableau du Fattore; seconde sacristie commune, entourée aussi de garde-robes; sacristie des bénéficiers, communiquant avec de vastes appartements où logent les bénéficiers et les chanoines.

Une corporation spéciale d'ouvriers, appelés les San-Petrini, est chargée de tous les travaux de réparation de l'église et loge dans Saint-Pierre même. Leur habitation est située sur la plate-forme de l'église, près des coupoles; on y accède par un escalier à vis de 141 degrés en salite, qui n'est pas une des moindres curiosités de cette colossale basilique; la pente en est si douce qu'on peut la faire gravir à des chevaux. Au pied du dôme a été établie une fontaine, dont l'eau coule perpétuellement, tant pour la commodité des travaux de réparation que pour l'usage journalier de la corporation, qui vit comme séquestrée du monde à près de 200 pieds au-dessus du sol.

Pierre-des-Arcis (ÉGLISE Saint-). Sur les ruines d'un oratoire dépendant du monastère de Saint-Eloi, Theudon, vicomte de Paris, éleva une chapelle dédiée à saint Pierre. Cette chapelle fut l'origine de l'église de Saint-Pierre-des-Arcis, qui était située dans la Cité, rue de la Vieille-Draperie. Bien des suppositions ont été faites quant à l'étymologie du surnom *des Arcis*. La plus vraisemblable nous semble celle qui fait dériver *arcis* du mot *arcisterium*, *asceterium* qui, en basse latinité, signifiait monastère, et qui eût pu s'appliquer au prieuré de Saint-Eloi, dont l'église de Saint-Pierre-des-Arcis était un démembrement. Nous ne citerons que pour mémoire l'opinion de Sauval, qui prétend que cette église doit s'appeler Saint-Pierre-des-Assis, et que ce nom vient d'une colonie de marchands syriens ou assyriens établis à Paris sous la première race, près de Saint-Eloi.

On voyait, dans l'église de Saint-Pierre-des-Arcis le tombeau de Guillaume de Mai, capitaine de six vingts hommes d'armes, mort en 1480; ce personnage était représenté, sur le monument, revêtu du costume militaire de son époque. Cette église a été démolie en 1800.

Pierre-aux-Bœufs (ÉGLISE Saint-). Cette église, fondée au commencement du XIIe siècle, était située dans la rue du même nom, qui devint plus tard la rue d'Arcole; on croit qu'elle était le siége de la confrérie des bouchers de la Cité. L'édifice était petit, mais très-élevé; sur le portail se trouvaient deux têtes de bœuf, sortes d'armes parlantes. L'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, supprimée en 1790, ne fut démolie qu'en 1837. A cette époque, le portail, remarquable par son architecture et par sa décoration, fut appliqué à la façade occidentale de Saint-Séverin, qui n'offrait pour entrée qu'une simple baie en ogive, sans aucun ornement.

PIERRE (saint), patriarche d'Alexandrie, martyrisé en 311. Il succéda, en 300, à Théonas sur le siége épiscopal d'Alexandrie, fit preuve d'autant de prudence que de courage pendant la persécution de Dioclétien, assembla, en 306, un concile dans lequel fut déposé Mélèce, évêque de Lycopolis, se vit contraint de fuir lors de la persécution ordonnée par Maximin Daïa, fut arrêté et eut la tête tranchée. On a de lui quinze *Canons pénitentiaux*, insérés dans la collection des canons, et quelques fragments d'un traité *De deitate* et d'une homélie. L'Eglise honore ce saint le 26 novembre.

PIERRE (saint), dit **Chrysologue** (*dont les paroles sont d'or*), archevêque de Ravenne, né à Imola, mort dans cette ville en 450. Il embrassa la vie monastique, dut à ses vertus et à son éloquence d'être nommé archevêque de Ravenne en 433, s'attacha à réformer les abus qui s'étaient introduits dans son diocèse et reçut avec des marques de la plus profonde vénération saint Germain d'Auxerre, qui se rendit à Ravenne en 448. On a de lui 173 *Discours*, qui ont été imprimés pour la première fois à Cologne (1541, in-fol.). En général, il s'y attache à expliquer le texte de l'Ecriture en un style élégant, mais un peu maniéré. Il en est de même de ses pensées, qui sont ingénieuses, mais tombent souvent dans la recherche et l'afféterie. Ce saint est honoré le 4 décembre.

PIERRE (saint), religieux bernardin, archevêque de La Tarentaise (aujourd'hui Moutiers), né près de Vienne (Dauphiné) en 1102, mort en 1174. Il dirigeait depuis dix ans l'abbaye de Tamié, en Savoie, lorsqu'il fut nommé archevêque de Tarentaise (1142). Pierre s'attacha à faire disparaître les abus de son diocèse, s'enferma ensuite dans un couvent qu'il dut quitter pour reprendre la direction de son Eglise, parvint à amener la paix entre Humbert III, comte de Savoie, et Alphonse Taillefer, comte de Toulouse, et fut choisi par le pape Alexandre III pour servir de conciliateur entre Louis VII, roi de France, et Henri II d'Angleterre. En 1191,

Célestin III fit canoniser l'archevêque de Tarentaise, dont on célèbre la fête le 8 mai.

PIERRE D'ALCANTARA (saint), religieux franciscain espagnol, né à Alcantara en 1499, mort en 1562. Il était fils d'un gouverneur de Marche. Dès l'âge de seize ans, il renonça au monde, entra dans l'ordre de Saint François, se rendit célèbre par ses austérités et par ses extases, fut élu, en 1538, provincial de l'Estramadure et réunit, deux ans plus tard, à Placentia, un chapitre pour prendre des mesures afin de réprimer les désordres qui s'étaient introduits dans l'ordre dont il faisait partie. N'ayant pu parvenir à faire triompher ses idées, il se rendit en Portugal et fonda, en 1555, sur la montagne d'Arabida, près de l'embouchure du Tage, la congrégation dite des *Franciscains déchaussés* ou *conventuels*, qu'il soumit à une règle fort austère, celle de l'étroite observance, et qui fut approuvée par le Pape Paul IV en 1562. Il connut sainte Thérèse et l'engagea à réformer les Carmélites. Brisé par une vie d'austérités incessantes, Pierre d'Alcantara alla terminer ses jours au couvent des Arenas. « Pendant quarante ans, raconte sainte Thérèse, ce saint personnage ne dormit qu'une heure et demie par jour et ne mangea qu'une fois tous les trois jours. » On a de lui quelques écrits ascétiques : *De la oracion y meditacion* (Saragosse, 1560), *Tractatus pacis animæ* (Rome, 1600). L'Eglise célèbre sa fête le 19 octobre.

PIERRE NOLASQUE (saint), fondateur de l'ordre de la Merci, né à Saint-Papoul (Languedoc) vers 1189, mort à Barcelone en 1256. Il suivit Simon de Montfort dans son expédition contre les albigeois et devint ensuite le précepteur de Jacques d'Aragon. En 1218, il fonda, à Barcelone, la première maison de l'ordre de la Merci, destiné au rachat des captifs chrétiens, et contribua à la délivrance de plus de 400 chrétiens dans le royaume de Valence et sur la côte d'Afrique. Sur le bruit de sa réputation, saint Louis voulut l'emmener en Palestine; mais les infirmités de Nolasque ne lui permirent pas d'entreprendre cette longue navigation. L'Eglise l'honore le 31 janvier. L'ordre de la Merci fut confirmé par Grégoire IX en 1230.

Pierre Nolasque (SAINT), tableau de Zurbaran (musée du Louvre). Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre des pères de la Merci, est représenté au milieu du chapitre de Barcelone, présidé par Raymond, grand vicaire du chapitre. Sa pose et ses gestes indiquent qu'il prononce une allocution; Raymond et tout le chapitre l'écoutent avec bienveillance et sympathie. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la merveilleuse perfection des draperies. Ce tableau précieux est de la couleur la plus vigoureuse et la plus brillante; les têtes sont toutes remarquables par la variété d'expression que l'artiste a su leur donner, et la manière dont le sujet a été compris et rendu donne une très-haute idée du talent de Zurbaran. Comme Velazquez, Zurbaran ne peignait jamais une figure sans en avoir sous les yeux le modèle. Il rectifiait, il embellissait et donnait avec un rare bonheur l'expression qu'il voulait; mais, dans son amour du vrai, les ajustements mêmes étaient toujours disposés sur un mannequin avant qu'il les transportât sur la toile. Cette habitude, dont il ne se départit jamais, explique la parfaite correction de dessin qui forme une de ses qualités les plus saillantes. Ce grand et bel ouvrage figura longtemps dans le cabinet de travail du maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui l'avait rapporté d'Espagne. Il a été acquis pour le musée du Louvre en 1858.

PIERRE DE VÉRONE (saint), inquisiteur italien, né à Vérone dans les premières années du XIIIe siècle, mort en 1252. Sans le célèbre tableau du Titien qui l'a immortalisé (v. l'art. ci-après), ce moine, qui mourut victime de sa cruauté, ne mériterait guère que l'on parlât de lui; on sait du reste sur sa personnalité, que les récits légendaires des *Vies des saints*, avec lesquels il est impossible de constituer une biographie sérieuse. Ses parents étaient hérétiques et appartenaient à la secte des manichéens, mais « Dieu, qui sait faire sortir du feu [illegible] » dit le bon Père Ribadeneira, sut aussi faire sortir, de cette souche coupable, une des lumières de l'Eglise. Il [illegible] l'université de Bologne [illegible] le fit entrer dans l'ordre [illegible] der et qui donna l'habit de sa [illegible]. Dès l'âge de vingt ans, [illegible] théologie en [illegible] austères de l'ordre. Cependant, au couvent San-Giovanni-Battista, près de Côme, il lui arriva une mauvaise affaire. Un moine, passant près de sa cellule, y entendit [illegible] lequel il fut mandé, n'ayant pu obtenir de lui aucune explication satisfaisante, [illegible] au cachot. Le Père Ribadeneira dit qu'il recevait souvent la visite de sainte Catherine, de sainte Agnès et de sainte Cécile [illegible] avait entendues; mais Pierre de Vérone ne voulut jamais révéler, pour se disculper, les faveurs célestes dont il était l'objet. Il fallut que Dieu [illegible]. Au sortir de ce couvent, il [illegible] spécialement à Florence, dans la Romagne, les Marches d'Ancône et à Milan, où il séjournait de préférence; le pape Innocent IV l'appela aux fonctions d'inquisiteur [illegible] cette dernière ville vers 1245. La *Vie des saints* ne raconte aucune des exécutions qu'il ordonna en cette qualité; en échange, elle rapporte des miracles surprenants, comme les luttes de Pierre de Vérone avec le diable, apparaissant en public sous diverses formes quand il prêchait, et l'histoire singulière d'un jeune garçon qui, s'étant confessé à l'inquisiteur d'avoir donné un coup de pied à sa mère, fut tellement frappé de ses reproches, que, rentré chez lui, il se coupa le pied d'un coup de hache; Pierre de Vérone le fit venir au couvent, le gronda de sa violence et, s'étant fait apporter le pied qui était resté à la maison, le rejoignit facilement à la jambe. Ce n'est point par de tels faits que l'inquisiteur se serait attiré la haine des habitants; ce qui est certain c'est qu'une conspiration se trama contre lui, provoquée non par ses miracles, comme le donne à entendre le Père Ribadeneira, mais, plus probablement, par ses rigueurs. Un assassin, payé par les conjurés, un certain Carino, le guetta au coin d'un bois, entre Côme et Milan, au lieu appelé Barlasine, et le tua à coups de couteau. Un moine qui voyageait avec lui s'enfuit éperdu jusqu'à Milan et raconta la nouvelle. L'assassin trouva un asile à Forli, fit pénitence et entra lui-même comme frère lai dans l'ordre des dominicains. Pierre de Vérone fut canonisé par Innocent IV en 1253, un an après sa mort, et Sixte V fixa sa fête au 29 avril.

— Iconogr. Le moine de Vérone n'eût-il inspiré que le chef-d'œuvre du Titien, dont nous donnons ci-après la description, qu'il mériterait de survivre à la foule des bienheureux inconnus dont le catholicisme a peuplé le paradis. Comme s'il eût pressenti que cette admirable toile était destinée à disparaître dans un avenir prochain, Lanzi disait d'un tableau que le Garofalo peignit sur le même sujet pour l'église des dominicains de Ferrare : « L'œuvre du Garofalo est exécutée avec une grande vigueur et passe, parmi quelques professeurs, pour avoir été faite en concurrence avec le *Saint Pierre martyr* du Titien, et ils jugent que, si celui-ci venait à périr, l'autre serait digne de le remplacer. » Le tableau du Garofalo a été transporté, il y a quelques années, à la pinacothèque de Ferrare. Vasari en a fait l'éloge et nous apprend que l'auteur y avait déployé une manière beaucoup plus fière et moins affectée que celle de ses premiers temps. Sur la façade du Bigallo, à Florence, un artiste, que l'on croit être Taddeo Gaddi, peignit à fresque, vers le milieu du XIVe siècle, deux compositions relatives à saint Pierre martyr; dans l'une, il le représenta prêchant la parole de Dieu au peuple; dans l'autre, il le fit voir donnant un étendard blanc avec une croix rouge à douze nobles florentins qui, sous le nom de capitaines de sainte Marie, se vouèrent à la répression des hérétiques; ces peintures ont été à peu près détruites par les intempéries. La pinacothèque de Bologne possède plusieurs tableaux consacrés à saint Pierre le dominicain : celui de Fr. Brizzi nous le montre ressuscitant un enfant; dans celui d'A. Albini, il voit apparaître sainte Catherine, sainte Agnès et sainte Cécile; L. Garbieri l'a représenté priant devant un crucifix et visité par un ange; le Guerchin et Cavedone ont peint son martyre. Ce dernier sujet a été traité encore par Soderini (église San-Domenico-[illegible]), [illegible] (église San-Domenico de Sienne), F. Morandini (musée du Belvédère, à Vienne), Bernardo Castello (église Santa-Maria-di-Castello de Gênes), Bonaventura Lamberti (église Santa-[illegible]), [illegible] chez Coello (église de l'Escurial), Emile Lafon (Salon de 1848, lithographie par Soulange Teissier), etc. Des [illegible] de *Saint Pierre martyr* ont été gravées par Mathias Greuter, [illegible] J.-W. [illegible], Cornelis Galle (d'après Antoine Sallaert), etc.

Pierre de Vérone, martyr (MEURTRE DE SAINT), tableau du Titien, une de ses [illegible]. Il était à Venise, dans l'église des Saints-Jean-et-Paul (communément San-Zanipolo) [illegible]. C'est une perte irréparable, car il passait pour un des trois grands chefs-d'œuvre de la peinture, avec la *Transfiguration* de Raphaël et [illegible]. Le sujet était le meurtre du farouche inquisiteur [illegible] personnage peu sympathique, avait représenté la scène de façon à produire une impression [illegible] fèvre, H. Laurent et Reveil. A l'entrée d'un bois, sous de hauts arbres qui dominent toute [illegible] repoussante, frappe Pierre de Vérone, qu'il [illegible] énergique et expressif dans cette belle peinture. [illegible] Duchesne; la noblesse des figures, la hardiesse et la vérité des raccourcis, l'expression [illegible] des têtes, le développement des draperies agitées par le vent, la chaleur du coloris, la vigueur du paysage, sont également dignes d'admiration. » Nul genre d'honneur n'avait manqué à ce tableau. D'abord, le sénat de Venise, ayant appris qu'un certain Daniele Nil en offrait aux dominicains, possesseurs de l'église San-Zanipolo, 18,000 écus, défendit, par un décret spécial et sous peine de mort, que ce tableau sortît du territoire de la république; puis le Dominiquin en fit une répétition, qui se trouve à la pinacothèque de Bologne et qui, malgré ses beautés éminentes, n'a pas atteint la hauteur de l'original; enfin, il était venu à Paris après la conquête de Venise par nos armées républicaines, et c'est là qu'une opération hardie et heureuse lui avait rendu une nouvelle vie et tout l'éclat de la jeunesse en le faisant passer d'un bois vermoulu sur une toile neuve et plus durable. « Tant d'honneurs sont pleinement justifiés, dit M. Viardot. La mystérieuse horreur du paysage, l'effroi du meurtrier qui s'enfuit, la sainte résignation du martyr qui, tombé sous le couteau, voit s'ouvrir les cieux, l'arrangement naturel et bien entendu de la scène, son effet puissant et pathétique, relevé par cette incomparable vigueur de coloris que le nom de Titien porte avec lui, tout concourt à faire de ce tableau une œuvre grande, supérieure, et à justifier le mot de Vasari : « Jamais, dans » toute sa vie, Titien n'a produit un morceau » plus achevé et mieux entendu. » Il aurait pu ajouter que c'était probablement le premier essai de paysage historique où, par l'abaissement de la ligne horizontale, la justesse de la perspective et la profondeur des plans, le peintre produisait enfin une vue vraie de la nature. » Le même critique demandait, dans ses *Musées d'Italie*, que ce chef-d'œuvre fût transporté à l'Académie des beaux-arts, pour lui assurer une plus certaine conservation. Il est fâcheux que son vœu n'ait pas été exaucé. Titien avait peint le *Meurtre de Pierre de Vérone* en 1528, à la suite d'un concours avec Palma le vieux.

II. PIERRE (SOUVERAINS ET PRINCES).

PIERRE Ier ou PEDRO ou PEDRE, roi d'Aragon et de Navarre, mort en 1104. Il succéda, en 1094, à son père, Sanche Ramire, tué d'un coup de flèche au siège d'Huesca, et abolit l'humiliante cérémonie du serment que les rois d'Aragon étaient obligés de prêter, tête nue, aux pieds du grand justicier, dont l'autorité contre-balançait celle du roi. Ce prince reprit aux Maures Exisa, Hesca, Balastro et plusieurs autres villes; tua, d'après des récits légendaires, quatre princes musulmans dans la bataille qu'il livra aux Maures près d'Alcovaz en 1096 et eut pour successeur son frère Alphonse Ier, le Batailleur.

PIERRE ou PEDRO II, roi d'Aragon et de Catalogne, né en 1174, mort à la bataille de Muret en 1213. A la mort de son père, Alphonse II, il lui succéda (1196) et laissa à son frère Alphonse la Provence. Mû par l'esprit de son siècle, il commença son règne par des persécutions contre les hérétiques, dont il fit brûler un grand nombre, joignit ses armes à celles d'Alphonse IX, roi de Castille, contre le roi de Navarre Sanche VII, et obtint quelques avantages sur les Maures. Pour affermir son autorité sur les grands barons, il s'appropria plusieurs grands fiefs, établit un tribunal suprême de justice et assigna le premier rang aux fonctionnaires de sa cour. En 1204, il épousa Marie, fille et héritière de Guillaume VIII, comte de Montpellier, se [illegible] fit couronner par le pape Innocent III, s'engagea [illegible] au saint-siège un tribut annuel de 500 pièces d'or, épuisa le trésor par son luxe et par ses libéralités envers le clergé, altéra les monnaies, augmenta les impôts et provoqua un [illegible] qu'il parvint à comprimer. Cette même année, il fit une expédition en Provence pour délivrer son frère Alphonse, tombé entre les mains du comte de Forcalquier, puis réunit, en 1212, [illegible] sur lesquels il remporta une éclatante victoire à Tolosa. En 1213, par une contradiction [illegible] de Borneilh.

PIERRE III ou PEDRO III, [illegible] le Grand, [illegible]

L'année suivante, son père étant mort, Pierre III [illegible] tels étaient, à cette époque, les deux points principaux de la politique des rois chrétiens d'Espagne. Pierre III eut à lutter contre les [illegible] Jean de Procida, dans la fameuse conjuration qui aboutit aux Vêpres siciliennes (1282). Reconnu roi de Sicile après le massacre des Français, il eut à lutter contre son compétiteur Charles d'Anjou, dont il ruina la flotte en 1284. [illegible] IV, qui fait prêcher une croisade contre lui et donne l'investiture de l'Aragon à Charles de V[illegible] et sut faire face à tous ses ennemis. Son amirante Roger de Loria battit la flotte des Français et prit tous leurs magasins à Rosas. On sait comment cette grande expédition de Philippe se termina : la disette et les maladies forcèrent le monarque français à battre en retraite; il repassa les Pyrénées et vint [illegible] à Perpignan [illegible] vit de près au tombeau. Il avait obtenu, avant sa mort, d'être relevé de l'excommunication, sans qu'il renonçât, toutefois, à la couronne [illegible] reux surtout, fut le premier roi d'Espagne [illegible] tés, à leur donner une sorte de constitution, connue sous le nom de *privilegio general* et [illegible]

PIERRE ou PEDRO IV, dit le Cérémonieux, [illegible] couronne sur sa tête, en disant qu'il la tenait de Dieu seul et de nul autre, puis confisqua les places fortes qu'Alphonse IV avait données [illegible]. Cette conduite suscita une guerre civile à laquelle le pape mit fin en 1338. Bientôt après, ligué avec la Castille contre les Maures, il remporta la victoire navale de Ceuta (1339), puis enleva Majorque à Jacques II, son beau-frère (1343) [illegible] et la Cerdagne (1344) [illegible] se vit contraint, aux états de Saragosse, de [illegible] empoisonné, dit-on, la guerre civile recom[illegible] battit pour la possession de la Marche et [illegible]

PIERRE LE CRUEL [illegible]

PIER PIER PIER

[illegible] dernier, qui lui fraya le chemin du vice et [illegible] ministre négociait le mariage du roi de Castille avec Blanche de Bourbon, une des princesses les plus accomplies de son temps. Bien [illegible] je . ne femme et à la rejoindre Maria Padilla [illegible] reçut une réponse telle, qu'il jugea prudent de chercher son salut dans la fuite et se re- [illegible] peu après. Quant à Blanche de Bourbon, on la conduisit, par ordre du roi, au château d'Averala et on lui donna pour surveillant l'évêque de Ségovie.

Devenu, à dix-neuf ans, seul maître du pouvoir, Pierre chassa toutes les créatures de son ancien ministre, combla d'honneurs les parents de sa maîtresse, se montra dur et [illegible] néanmoins, à cette époque, de rester affable envers les petits. Les partisans d'Albuquerque s'étant soulevés en Estramadure, il marcha contre eux, prit Aquila d'assaut et fit périr les principaux chefs qui tombèrent entre ses mains. Peu après, malgré son mariage [illegible] aussitôt pour ne plus la revoir. A la nouvelle [illegible] contre Pierre; le pape le frappa d'excommunication, mit son royaume en interdit; Henri de Transtamare et don Tello, ses frères naturels, se joignirent aux insurgés, et Tolède se prononça en faveur de la reine Blanche. Vainement le roi de Castille appela ses sujets aux armes; il se vit abandonné, trahi et réduit à une telle extrémité, qu'il dut se rendre aux rebelles. Retenu prisonnier à Toro, dépouillé de toute autorité, Pierre vit l'opinion publique se déclarer en sa faveur, pendant que la discorde désunissait les chefs des révoltés en train de se partager le pouvoir. Pendant une chasse, le roi parvint à [illegible] Aragon, gagna Ségovie, réunit une puissante armée, s'empara de Tolède et de Toro, fit mettre à mort les principaux chefs de la ligue formée contre lui et se retrouva maître absolu du pouvoir.

A partir de ce moment, Pierre devint soupçonneux et méfiant pour tout le reste de sa vie. « Jusqu'alors, dit Mérimée, il s'était montré violent et impétueux; il apprit à composer son visage, à feindre l'oubli des injures jusqu'au moment d'en tirer vengeance. Autrefois, il se piquait d'être loyal autant que juste; maintenant, il se crut tout permis contre les grands coupables. Il prit bientôt sa haine pour de l'équité. Pourvu qu'il fût obéi et redouté, il se souciait peu de gagner l'amour d'hommes qu'il méprisait. Détruire le pouvoir des grands vassaux, élever son autorité sur les ruines de la tyrannie féodale, tel fut le but qu'il se proposa désormais et qu'il poursuivit avec une inflexible opiniâtreté. »

Après avoir livré au dernier supplice plusieurs chefs de l'insurrection (1356), il fit traîtreusement massacrer en sa présence don Frédéric, son frère naturel, et don Juan, son [illegible] de mettre à mort sa tante doña Léonor, reine douairière d'Aragon, d'empoisonner doña de Lara, femme de Tello, et couronna ses crimes en faisant périr de la même façon l'infortunée Blanche de [illegible].

La mort de Maria Padilla, qui suivit de près celle de Blanche, causa à Pierre le Cruel une profonde douleur. Il lui fit faire des funérailles royales, déclara qu'il l'avait épousée secrètement, proclama pour son héritier légitime don Alonzo, un enfant âgé de deux ans qu'il avait eu d'elle, et ne trouva dans les cortes aucune opposition à ses volontés. Les factions intérieures étaient abattues, et le peuple eût été satisfait de voir le roi écraser les tyrans féodaux et établir la sécurité, s'il n'avait imposé de lourdes taxes pour soutenir des guerres sans résultat contre l'Aragon (1356, 1358, 1362, 1363), contre le roi de [illegible] (1361), [illegible] Valence (1364-1365). Ces [illegible] t fini par faire de Pierre [illegible] par le célèbre [illegible] par le prince Noir et des Anglais, à remonter sur le trône, après avoir battu son compétiteur à Navarete (1367). Toutefois, par sa détestable conduite, Pierre ne tarda pas à compromettre de nouveau sa cause. Il perdit l'appui du prince Noir en ne lui payant pas le subside de guerre convenu, en refusant de lui livrer les ports de la Biscaye, exaspéra ses sujets par de nouvelles cruautés, et des insurrections éclatèrent de toutes parts contre lui, à Cordoue, à Séville, à Valladolid, etc. L'année suivante, Henri rentra en Castille, toujours secondé par Duguesclin et ses grandes compagnies, armée composée d'aventuriers et de brigands que le célèbre capitaine français avait emmenés pour en purger la France. Vaincu devant Montiel le 14 mars 1369, Pierre se jeta dans le château de cette ville, où il fut assiégé. Ne voyant aucun espoir d'échapper au vainqueur, il essaya de corrompre la fidélité de Duguesclin en lui offrant une somme immense et six villes s'il consentait à le laisser s'échapper de Montiel. Duguesclin ne fut point ébranlé par ces brillantes propositions; mais, croyant à tort qu'une tentative de corruption justifiait de sa part un acte de duplicité, il n'hésita point à laisser croire au roi de Castille qu'il acceptait ses offres, l'attira dans un piège et le livra à Henri de Transtamare. Lorsqu'ils se trouvèrent en présence l'un de l'autre, les deux frères s'apostrophèrent violemment, se précipitèrent l'un sur l'autre et engagèrent avec fureur une lutte corps à corps, lutte pendant laquelle Henri de Transtamare frappa mortellement Pierre le Cruel d'un coup de poignard.

Pierre avait une haute taille, un beau teint, des cheveux blonds, des traits réguliers, un air noble et majestueux qui inspirait le respect. Il ne manquait ni d'esprit, ni de courage, ni d'application, ni même d'un certain sentiment de justice quand la passion ne le poussait pas; mais il ternit ses qualités par ses crimes, par ses fureurs sanguinaires. « Les juifs et les musulmans, étrangers aux débats politiques qui divisaient la Castille, dit Mérimée, le bénirent comme le meilleur des maîtres parce qu'il encourageait les arts, le commerce, l'industrie et que son despotisme était doux là où il trouvait des esclaves dociles. » Il ne laissa point d'enfant légitime et Henri de Transtamare lui succéda. L'horreur qui est restée attachée au nom de Pierre le Cruel a été atténuée par plusieurs historiens, entre autres par don J.-A. de Vera y Zuniga dans son ouvrage *El rey don Pedro defendido* (Madrid, 1648). Voltaire a composé, sous le titre de *Don Pèdre* (1775), une tragédie tirée de la vie de ce prince.

— Bibliogr. Les Espagnols appellent le plus souvent Pierre le Justicier celui que l'histoire a baptisé Pierre le Cruel. La légende s'est emparée de son caractère, l'a ennobli, l'a idéalisé et en a fait un type de loyauté chevaleresque en même temps que de fermeté royale. Quelques faits ignorés, des procédés de justice sommaire, agréables au peuple parce qu'ils étaient dirigés contre les seigneurs, ont suffi pour cette réhabilitation posthume qui nous semble inexplicable. Elle fut, du reste, tardive. Les romances composées après sa mort et sous l'influence de Henri de Transtamare ne lui sont pas, en général, favorables. Le parti vainqueur étouffa sans doute la verve nationale à l'endroit du parti vaincu. Les quelques romances consacrées à Blanche de Bourbon la représentent, dans sa prison de Sidonia, comme une sainte et une martyre dont Pierre le Cruel est le bourreau; mais il a survécu une strophe accusatrice où il est dit : « Blanche de Bourbon, cède qui se prostitua au maître! » c'est-à-dire au grand maître de Saint-Jacques, que don Pèdre fit assassiner. Il est donc probable qu'il fut composé, sous don Pèdre peut-être, des romances en sa faveur, en faveur de doña de Padilla et dirigées contre Blanche de Bourbon, mais qu'elles ne lui survécurent pas dès que le parti de Henri de Transtamare se fut rendu le maître. On ne possède plus que les romances composées sous l'influence de ses ennemis.

Voici les principaux traits de l'une d'elles qui raconte sa mort, ce duel terrible où il est pris corps à corps par son frère Henri, qui le poignarde : « Les deux corps enlacés entre leurs bras robustes, luttent le cruel roi don Pèdre et don Enrique, son frère. Ce ne sont pas des embrassements d'amour qu'ils sont en train de se donner : l'un tient une dague et l'autre un poignard acéré. Le roi étreint don Enrique, don Enrique étreint le roi; l'un est rouge de colère et l'autre incendié de rage. A cette fière lutte il ne s'est trouvé qu'un témoin, un page d'épée de don Enrique; il regarde de loin la chose. Épuisés des efforts de la lutte, tous deux tombèrent sur le sol et don Enrique eut le dessous. Le page, voyant son maître en si grand péril, tira fortement le roi en arrière, disant : « Je ne fais [illegible] « complis mon devoir de serviteur. » Et il renversa le roi d'un coup d'épaule. Don Enrique prit le dessus et enfonça son poignard dans la poitrine du faux roi, et, dans les bouillons du sang, le fil de la vie coupé, s'échappa l'âme la plus cruelle qui vécut jamais [illegible] ! » Ce récit de l'intervention du page dans le meurtre n'a [illegible] chroniqueur raconte le fait tout autrement; mais ces romances sont l'œuvre de l'imagination populaire.

Don Pèdre joue un tout autre rôle sur le théâtre, dans les drames de Calderon et de Moreto. Ce n'est plus le cruel, c'est le justicier. C'est toujours dans une attitude rigide, inexorable, mais avec une loyauté, une justice inflexible qu'il apparaît. Tel on le voit dans le *Médecin de son honneur*, de Calderon. Le héros de la pièce, soupçonnant la fidélité de sa femme, la fait saigner par un médecin jusqu'à ce que mort s'ensuive. Don Pèdre non-seulement lui pardonne, empêche toute poursuite, mais le marie de sa main à une femme de sa cour. Son rôle est plus grand, plus complet dans le *Vaillant justicier*, de Moreto; il en est le personnage principal avec un don Tello d'Alcala, un de ces farouches *ricos hombres* qui reconnaissaient à peine le pouvoir royal et remplissaient le pays de terreur. Celui-là séduit une jeune fille et l'abandonne pour enlever, le jour de ses noces, la fiancée d'un de ses vassaux. Survient don Pèdre, qui, après l'avoir maté, humilié de toutes les façons, le fait condamner à mort, puis lui fournit un moyen d'évasion, lui prête une épée et lui dit : « Maintenant, défends-toi. » En quelques passes, il désarme son adversaire et lui pardonne. Certes, ce type, cher aux Espagnols et très-fréquent sur leur théâtre, est bien différent du prince que nous dépeint l'histoire et dont Ayala, ce Froissart castillan, a décrit si minutieusement les hauts faits.

Prosper Mérimée a publié l'histoire du prince dont nous venons de retracer la biographie sous le titre suivant : *Histoire de don Pèdre Ier, roi de Castille* (Paris, 1848, in-16). Cet ouvrage est l'un des plus parfaits qui soient sortis de la plume de l'auteur. Il reproduit avec une fidélité scrupuleuse et sans la moindre exagération de couleur un des plus curieux tableaux d'histoire qu'offrent les annales de l'Espagne et fait pénétrer le jour dans le chaos tout féodal de cette époque embrouillée. « Je n'ai point entrepris, dit-il dans une introduction, de défendre don Pèdre; mais il m'a semblé que son caractère et ses actions méritaient d'être mieux connus, et que la lutte d'un génie énergique comme le sien contre les mœurs du XIVe siècle était digne d'une étude historique. » Les documents ne lui manquaient pas pour ce travail; les chroniques espagnoles sont nombreuses, mais contradictoires, et il fallait toute la pénétration de P. Mérimée pour démêler le faux du vrai dans les apologies de don Pedre et dans celles de Henri de Transtamare, pleines, chacune respectivement, d'erreurs en ce qui concerne le rival ou, pour mieux dire, l'ennemi. La chronique d'Ayala lui a surtout été utile, et il en traduit, dans la vieille langue de Froissart, pour plus de fidélité, des morceaux d'une précision et d'une énergie remarquables. C'est une bonne fortune pour un écrivain presque inconnu en France que de trouver un traducteur tel que Mérimée. Toujours appuyé de documents, n'avançant rien qu'il n'ait trouvé dans des récits contemporains et quelquefois dans des témoins oculaires, l'historien paraît d'abord trop circonspect, trop sage et trop froid; de parti pris, il écarte tout ce qui ressemblerait à un mouvement oratoire, à un brillant écart de l'imagination, et il raconte d'horribles scènes avec cette insensibilité apparente qu'il aimait à mettre dans toutes ses œuvres; mais il n'en garde qu'une plus grande netteté d'esprit dans l'exposition des faits, et, tout en se contenant, il arrive au narrateur d'émouvoir. « Cette *Histoire de don Pèdre*, dit M. de Loménie, est, à mon avis, le plus intéressant de ses ouvrages du même genre; on y trouve non-seulement une étude exacte de l'état social et politique de l'Espagne, à cette époque où l'anarchie du régime féodal en décadence sévissait également des deux côtés des Pyrénées, et un récit consciencieux des événements militaires et des négociations diplomatiques, mais aussi une peinture, souvent très-pittoresque, des mœurs bizarres de cette société plus originale peut-être que la société romaine. » — « Quand M. Mérimée, dit d'un autre côté Sainte-Beuve, est soutenu par des documents, quand il s'appuie sur des faits authentiques, comme cela est arrivé dans l'*Histoire de don Pèdre*, il s'élève à des exposés d'ensemble qui ont un grand mérite, et ce sont certainement de beaux chapitres que ceux où il a retracé l'état général de l'Espagne vers le milieu du XIVe siècle. Ce ne sont pas de ces constructions à demi historiques, à demi théoriques faites à la main; on n'y marche que sur le sol et sur le roc. »

PIERRE ou **PEDRO** ou **PÈDRE Ier**, roi de Portugal, surnommé **le Cruel** et **le Justicier**, né à Coïmbre en 1320, mort à Estremoz en 1367. Il était fils d'Alphonse IV, roi de Castille, et il épousa à dix-neuf ans Constance de Castille-Villena, morte en 1345 du chagrin que lui fit éprouver l'infidélité de son époux. Une tragique aventure, dont les théâtres de tous les peuples se sont emparés, a laissé sur le nom de ce prince une empreinte de sombre et terrible tristesse que les actes de son règne bienfaisant et réparateur n'ont pas entièrement effacée. Pierre, avant de monter sur le trône, avait secrètement épousé en secondes noces Inès de Castro, dont il était éperdument amoureux et dont il eut trois fils et une fille. Les conseillers du vieux roi Alphonse, craignant l'élévation des enfants d'Inès, le déterminèrent à consentir à sa mort et se chargèrent eux-mêmes de l'exécution. Ils pénétrèrent la nuit dans l'appartement de l'infortunée princesse et lui plongèrent un poignard dans le sein; puis, redoutant la juste vengeance du prince royal, ils se réfugièrent en pays étranger. Une guerre civile éclate aussitôt entre le père et le fils; mais bientôt, vaincu par les larmes de sa mère, Pierre consent à se réconcilier avec son père. Il n'avait pourtant pas abjuré son ressentiment, et, dès qu'il fut monté sur le trône (1357), il fit alliance avec le roi de Castille, Pierre le Cruel, se fit livrer les lâches meurtriers de celle qu'il avait aimée et les fit périr au milieu des plus horribles tortures. Il fit ensuite exhumer du tombeau, où ils reposaient depuis cinq ans, les restes décomposés d'Inès, et, après avoir exigé que les grands du royaume rendissent à ce cadavre les honneurs dus à une reine, il le fit inhumer royalement dans un tombeau en marbre blanc. Malgré l'horreur de cette tragédie, le règne de Pierre le Justicier fut pour le Portugal une ère de prospérité et de sévère justice. Généreux, bienfaisant, ennemi du faste et passionné pour la justice, il diminua les impôts, fit fleurir le commerce et l'agriculture, réforma la justice, punit sévèrement l'adultère, réprima le luxe, éloigna des emplois publics tous ceux dont les mœurs étaient suspectes, protégea le peuple contre l'aristocratie et s'appliqua à diminuer l'influence d'un clergé corrompu. Il a mérité les éloges du grand poëte Camoëns et les regrets du peuple portugais. Mais sa sévérité envers les moines l'a exposé aux calomnies des historiens ecclésiastiques.

Pierre de Portugal, tragédie en cinq actes et en vers, de Lucien Arnault (Théâtre-Français, 21 octobre 1823). Le sujet de cette tragédie n'est autre que l'histoire d'Inès de Castro. Inès est unie à dom Pèdre, fils d'Alphonse, roi de Portugal, sans connaître le rang de son époux, qui ne s'est présenté à elle que comme un simple gentilhomme. Pacchéco, ministre d'Alphonse, a négocié pour dom Pedre un mariage avec l'infante de Castille. Le jeune prince, à qui on fait part de ce projet, s'indigne et déclare qu'il ne se mariera jamais qu'au gré de son cœur. Pacchéco découvre alors l'hymen clandestin et met tout en usage pour le faire rompre. Trouvant dom Pèdre inébranlable, il se décide, avec l'inflexibilité qui le caractérise, à appliquer à Inès un décret qu'il a fait rendre par le conseil et qui condamne à mort toute sujette qui contracterait sans autorisation un mariage avec l'infant. Inès, que le roi voudrait sauver, refuse les moyens de délivrance qu'on lui offre afin de ne pas enlever les prérogatives de sa naissance au fils qu'elle a de dom Pèdre. L'arrêt est prononcé; le prince, à la tête de ses amis révoltés, envahit le palais et pénètre jusqu'à Inès, qu'il croit délivrer : elle a pris du poison et expire à ses yeux. Dans le moment même, les grands viennent le saluer roi; son père n'a pu survivre à tant d'émotions violentes. L'époux d'Inès, en apprenant ce nouveau malheur, entre dans une espèce de délire; c'est alors que, prenant la couronne qu'on lui présente, il la pose sur le front de son épouse morte et qu'il ordonne aux grands de fléchir, ainsi que lui, le genou devant leur reine.

Ce sujet pathétique a été traité par Lucien Arnault avec talent; il s'est écarté en plusieurs points du chemin tracé par Lamotte, son devancier, et a suivi surtout le plan d'un beau drame espagnol de Luiz de Guevara, *Reinar después de morir*.

PIERRE ou **PEDRO II**, roi de Portugal, troisième fils de Jean IV, né à Lisbonne en 1648, mort à Alcantara en 1706. Il enleva le pouvoir à son frère Alphonse VI, se fit déclarer régent, puis roi, après la mort d'Alphonse (1683). Sous son règne, un ministre habile, le comte d'Ericeira, surnommé *le Colbert portugais*, réveilla pour un moment l'activité de la nation, établit des manufactures et réorganisa les finances; mais après lui, le Portugal, devenu l'humble satellite de l'Angleterre, qui étendait partout son monopole industriel et commercial, retomba dans sa première langueur. Pierre II, après avoir pris parti pour la France au commencement de la guerre de la Succession (1701), adopta ensuite (1703), sous l'influence du cabinet britannique, le parti autrichien contre Louis XIV et mourut en 1706, après avoir conquis quelques villes espagnoles pour l'archiduc Charles. C'est sous son règne que fut conclu le fameux traité de Methuen (1703), qui livrait aux Anglais tout le commerce du Portugal.

PIERRE ou **PEDRO III**, roi de Portugal, mort en 1786. Il était le second fils du roi Jean II. En 1760, il épousa sa nièce, qui devint reine en 1777 sous le nom de doña Maria Ire, et il prit alors le titre de roi de Portugal. Dom Pedro ne joua jusqu'à sa mort qu'un rôle des plus effacés. V. Marie Ire, reine de Portugal.

PIERRE ou **PEDRO IV**, roi de Portugal, puis empereur du Brésil. V. Pedro Ier, empereur du Brésil.

PIERRE ou **PEDRO V** (Maria-Fernando-Miguel-Rafael-Gabriel, etc., de Alcantara),

roi de Portugal et des Algarves, né à Lisbonne en 1837, mort dans la même ville en 1861. Il avait seize ans lorsqu'il succéda, en 1853, à sa mère, doña Maria II, sous la tutelle de son père, Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha. Pendant sa minorité, il compléta son instruction par des voyages en France, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en Belgique, et, devenu majeur en 1855, il prit alors la direction des affaires. Prince éclairé et libéral, dom Pedro, suivant les conseils de son père, s'attacha constamment à pousser le Portugal dans la voie du progrès et à y implanter fortement la monarchie constitutionnelle, telle que la comprenait le roi Léopold de Belgique. Le duc de Saldanha, qui avait présidé le ministère pendant la minorité du jeune roi, fut d'abord maintenu par lui à la tête des affaires. Ce ministère ayant été forcé de se retirer devant l'opposition de la Chambre haute en 1856, dom Pedro chargea Loulé de former un nouveau cabinet qui fut remplacé successivement par le ministère d'Avila (1857) et le ministère Terceira Fontès (1859). Au mois de juillet 1860, MM. Loulé et d'Avila prirent ensemble la direction des affaires et s'attachèrent à donner au gouvernement une marche essentiellement progressive. En même temps qu'on opérait de sages réformes, qu'on introduisait des améliorations dans la législation, on créait des voies ferrées, et la presse pouvait discuter librement tous les actes du pouvoir. En 1858, dom Pedro avait épousé Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen, qui mourut l'année suivante sans lui laisser d'enfants. Le courage qu'il montra lors de l'épidémie qui ravagea Lisbonne en 1859 avait encore accru la popularité dont jouissait le jeune roi, lorsqu'il mourut, emporté par une fièvre typhoïde, le 11 novembre 1861. Il fut vivement regretté des Portugais, qui, comme les autres peuples de l'Europe, comptaient peu de rois qui ne fussent pas absolument détestables. Son frère dom Louis lui succéda.

PIERRE Ier, dit **le Grand**, régénérateur de l'empire russe et l'un des grands hommes des temps modernes, né à Moscou le 9 juin 1672, mort à Saint-Pétersbourg le 8 février 1725. Il était le troisième fils du czar Alexis Michaelowitz. A la mort de Fœdor, fils aîné d'Alexis (1682), les boyards donnèrent la couronne à Pierre Ier, âgé seulement de dix ans et qu'ils espéraient dominer. Mais une révolte de la célèbre milice des strélitz les contraignit de partager le pouvoir entre les trois enfants d'Alexis, Ivan, Pierre et Sophie. Cette dernière eut, en réalité, toute l'autorité. Le jeune Pierre, relégué dans une bourgade, entouré d'étrangers sans considération et de jeunes Russes qu'on avait placés près de lui comme des compagnons de plaisir, semblait devoir grandir dans l'ineptie et la dépravation. Mais ce fut précisément ce qui devait le perdre qui prépara sa grandeur. Cette situation même développa son génie et trempa son caractère. Ces étrangers dont il était entouré, aventuriers de toutes les nations, épaves de la civilisation occidentale, lui apprirent à mépriser la barbarie moscovite et firent briller à ses yeux l'éclat des arts et des sciences de l'Europe. Guidé par le génie du Genevois Lefort (v. ce nom), il se livra avec passion à la science militaire, organisa ses compagnons de débauche, en forma, sous le nom de *potiechnie*, une compagnie qu'il augmenta successivement et qui devint le noyau de l'infanterie russe. Il songeait dès lors à opposer cette forme nouvelle au despotisme turbulent des strélitz. Cependant l'ambitieuse Sophie voyait avec inquiétude poindre et se développer dans l'âme de son frère cette sauvage énergie et cette volonté de fer qui devaient un jour étonner l'Europe et l'épouvanter. Déjà même, dans les conseils du gouvernement, il osait lui résister en face. Elle s'effraya et, pour sauver son autorité menacée, souleva de nouveau les strélitz. Mais il était trop tard. Pierre fit appel à ses partisans, s'entoura de sa fidèle *potiechnie* et brisa le pouvoir de sa sœur, qu'il fit enfermer dans un couvent. Il demeura alors seul czar et maître absolu de l'empire, car son frère Ivan, effrayé de ces scènes terribles, s'effaça de lui-même et abdiqua le pouvoir (1689). Ici commence une ère nouvelle pour cet empire à demi sauvage. Dompter et discipliner des hordes féroces, en former une nation puissante, créer une armée, une marine, une administration, des finances, emprunter à la civilisation européenne les deux grandes forces des temps modernes, l'art et la science, combattre les préjugés les plus tenaces, corriger les mœurs les plus farouches, substituer au chaos de la barbarie l'ordre, la discipline et l'organisation, tels étaient les projets grandioses de Pierre Ier et telle fut l'œuvre de sa vie. Dirigé surtout par Lefort, qui fut le conseil et la lumière de tout son règne, il jeta les bases de son organisation militaire et entreprit la création d'une marine russe. On attribue cette inspiration à la découverte d'une chaloupe anglaise abandonnée dans un magasin; mais il est difficile d'admettre que, entouré déjà d'étrangers, Pierre pût ignorer ce que c'était qu'un navire. Quoi qu'il en soit, il s'attacha à l'art de la navigation aussi fortement qu'à la guerre. Des constructeurs hollandais ainsi que des matelots et des ingénieurs furent appelés à Moscou, et, dès 1696, une petite flotte, construite sur la Voronége et descendue sur le Don, assura le succès de la conquête d'Azov sur les Turcs. Dès lors il méditait de faire un voyage dans les principales contrées de l'Europe pour s'instruire des lois, des mœurs et des arts chez les divers peuples. Ce fut en 1697 qu'il commença ses courses, après avoir réprimé par d'affreux supplices un complot des strélitz. Il visita la Livonie, la Prusse, l'Allemagne, la Hollande, et se rendit à Saardam, fameux chantier de construction, où il se fit inscrire sur le registre des charpentiers et où il travailla comme simple ouvrier, inconnu pendant plusieurs mois. Il passa ensuite en Angleterre, où il se mit en relation avec les hommes les plus habiles dans tous les arts et dans les sciences et d'où il emmena un grand nombre d'ouvriers, de matelots, ainsi que des ingénieurs pour son projet d'un canal entre le Don et le Volga, communication qui devait faciliter le commerce dans la mer Noire, la mer Caspienne et la Perse. L'Europe étonnée suivait avec intérêt et admiration les pérégrinations de ce jeune barbare qui avait quitté un trône absolu pour aller, le compas, la cognée ou le scalpel à la main, étudier chez toutes les nations les arts qu'il voulait introduire dans sa patrie pour l'enrichir et la civiliser; il rappelait ces philosophes de l'antiquité qui allaient s'asseoir au foyer de tous les peuples pour en rapporter la science et la sagesse. Comme il se préparait à passer en Italie, il apprit à Vienne que les strélitz, secrètement excités par sa sœur Sophie, s'étaient de nouveau soulevés. Il partit précipitamment pour Moscou. Rien dans les annales d'aucun peuple ne peut être comparé aux scènes sauvages qui se passèrent alors dans la capitale de l'empire russe. Le réformateur fit place au bourreau. La milice coupable fut noyée dans le sang, et le czar lui-même, exaspéré jusqu'au délire et retombant dans toute la férocité des mœurs qu'il voulait réformer, exécuta de sa propre main un nombre infini de coupables et contraignit les plus grands personnages de sa cour à faire comme lui l'office de bourreau. Puis, après ces horreurs, il reprit froidement l'exécution de ses plans de réforme, acheva l'institution de sa nouvelle armée, organisée et vêtue à l'allemande, obligea ses sujets à quitter les longues robes asiatiques pour prendre l'habit européen, affranchit les femmes de plusieurs coutumes humiliantes en leur permettant de voir leurs maris avant de les épouser et de paraître dans la société (elles vivaient auparavant recluses à la manière de l'Orient), mit le calendrier russe en harmonie avec celui des nations occidentales, confia à une administration régulière la perception des revenus publics, livrés auparavant aux dilapidations des boyards, imposa les prêtres comme ses autres sujets, défendit les vœux religieux avant l'âge de cinquante ans, laissa vacant le siége patriarcal, dignité qu'il devait abolir vingt ans plus tard (1721) par l'établissement du saint-synode, qui rendit les czars chefs suprêmes de l'Église russe, fonda des écoles de marine et de mathématiques, appela dans ses États, par une espèce de manifeste répandu dans toute l'Europe, les militaires, les artistes et les fabricants qui pouvaient y apporter une industrie ou des talents utiles, fit venir de la Saxe et de la Silésie des troupeaux et des bergers, envoya des métallurgistes dans toutes les parties de son empire où se trouvaient des mines à exploiter, fit partir de tous côtés des ingénieurs et des géographes pour lever des cartes et des plans, enfin établit sur tous les points des fabriques d'armes, d'outils et d'étoffes. Au milieu de ces grandes créations, il poursuivait ses projets de conquête. Déjà, vers 1692, ses Cosaques avaient reculé les limites de l'empire russe en Sibérie jusqu'aux frontières de la Chine. La conquête d'Azov (1696) le fortifiait au midi contre les Turcs et les Tartares de la Crimée. De bonne heure il avait senti la nécessité du commerce maritime; mais la mer lui était fermée, et la guerre seule pouvait lui ouvrir cette voie de richesse et de civilisation. Toutefois, il ne se pressa point; il attendit que son armée fût prête. Ce ne fut qu'en 1700 que, [illegible] tre la Suède, il déclara la guerre à Charles XII. Les commencements [illegible] malheureux [illegible] Narva et dans plusieurs [illegible] découragea point. « Les Suédois nous battront longtemps, [illegible] mais nous apprendrons à les battre. » [illegible] tint des succès importants en Livonie, sur le lac Peïpous, à Nyenschantz, [illegible] auprès de laquelle il jeta les fondements de Saint-Pétersbourg, [illegible] la Neva (1703). [illegible] Pultawa (1709) [illegible] une partie de la Poméranie [illegible] Charles XII [illegible] Pruth (1711) [illegible] adresse de Catherine, sa seconde épouse, qui [illegible] mes. Il répara cet échec par [illegible] la Carélie méridionale et d'Aland (1713-1714). En 1717, il entreprit un second voyage au milieu des nations européennes. Copenhague, les côtes du Danemark et de la Suède, Hambourg, Brême, le Hanovre, la Hollande et la France furent successivement explorés par lui. Tout le monde connaît son cri d'enthousiasme devant la statue de Richelieu, à la Sorbonne : « [illegible] empire à un homme tel que toi pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre. » Il signala son retour par une de ces hécatombes humaines qui [illegible] ment. Son fils Alexis, qui n'avait jamais dissimulé son aversion pour les réformes et qui était devenu le chef du parti rétrograde, fut [illegible] prétexte de conspiration, et après avoir vu ses amis expirer dans les tortures. La paix glorieuse de Nystadt (1721), conclue avec la Suède, diverses conquêtes en Perse (1723), la fondation de plusieurs bibliothèques, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de maisons d'éducation, d'orphelins et d'enfants trouvés, une immense activité donnée à tous les travaux d'utilité publique et aux manufactures, des flottes, une armée, des ports, des fortifications, des routes, des canaux, des établissements de charité, des imprimeries, etc., complétèrent l'œuvre immense de ce puissant génie [illegible] Russie, aux destinées de laquelle son esprit préside encore par un *testament politique* qui est devenu la règle de conduite de ses descendants. Pierre le Grand mourut en 1725, épuisé par le travail et surtout par les excès. On ne peut dissimuler les cruautés inouïes, le despotisme, les vices et les débauches de cet homme extraordinaire; c'est par ce côté mauvais de sa nature, héritage des sociétés barbares, qu'il appartient à sa race et à son pays; mais ce qui lui méritera l'admiration universelle, ce sont ses hautes facultés d'organisateur, sa persévérance héroïque, ses travaux prodigieux et l'indomptable énergie de sa volonté.

« Ce monarque, dit Saint-Simon, se fit admirer par son extrême curiosité, toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police. Tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il alliait d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avait établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui la sentait, et toujours, et avec tous, et en maître partout, mais qui avait ses degrés suivant les personnes. Il avait une sorte de familiarité qui venait de liberté, mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendait toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une. Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout, lui faisaient souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres même, le premier carrosse qu'il trouvait sous sa main de gens qui étaient chez lui [illegible] ne connaissait pas... »

[illegible] l'auteur d'avoir dissimulé les cruautés du czar, [illegible] considérables pour composer cette *Histoire*, [illegible] rance qu'il a tu ou excusé une partie des crimes de celui qu'il appelle ailleurs « ce czar Pierre, [illegible] J.-J. Rousseau, dans [illegible] Pierre Ier, [illegible] litique, quelques idées tranchantes et systé[illegible]

Pierre le Grand, [illegible] en prose, mêlée d'ariettes, paroles de Bouilly, [illegible] mard.

PIERRE II [illegible]

Ivanowna, duchesse de Courlande, l'héritière du trône. Mais, à l'instigation de sa famille, un compagnon de jeux du jeune czar, Ivan Dolgorouki, excita Pierre II à s'affranchir de l'humiliante tutelle dans laquelle on le maintenait, et Menchikof [illegible] Sibérie avec toute sa famille. Les Dolgorouki s'emparèrent alors du pouvoir et le jeune empereur allait épouser une princesse de cette famille, lorsqu'il mourut de la petite vérole. [illegible] un traité de délimitation de frontières fut [illegible] sie se vit contrainte de restituer à la Perse [illegible] d'Astérabad, de Ghilan et de Mazanderan.

PIERRE III, [illegible] 1762, fit la paix avec Frédéric II, rappela dix-sept mille exilés, parmi lesquels se trouvaient [illegible] tribunal cruel et tyrannique devant lequel étaient traduits ceux qu'on voulait faire condamner comme coupables de haute trahison, abrogea la loi qui frappait d'exil en Sibérie [illegible] tait un mot contre l'Église ou le souverain, [illegible] faire le bien, ce prince se rendit bientôt impopulaire par ses débauches, par les actes de violence qu'il commettait lorsqu'il était ex[illegible] son indifférence religieuse et son dédain pour les coutumes russes, par sa préférence marquée pour les étrangers, indisposa l'armée en [illegible] Catherine, en lui reprochant ses infidélités et [illegible] était sur le point de faire rompre son union avec la czarine pour épouser sa maîtresse Élisabeth Voroutsof et il venait de déclarer la guerre au Danemark pour s'emparer du [illegible] let 1762, il fut renversé par une révolution [illegible] Saint-Pétersbourg, il n'osa ni se mettre à la tête des régiments qui lui étaient restés fidèles [illegible] sept jours après. Sa femme Catherine, com[illegible]

PIERRE Ier et PIERRE II [illegible]

PIERRE, dit **l'Allemand**, [illegible] monte sur le trône, Pierre fit la guerre à [illegible] une autre version, il survécut plusieurs an[illegible]

PIERRE [illegible] le Beau [illegible] Pierre [illegible]

PIERRE DE COURTENAY [illegible]

[illegible] sa femme Yolande avait administré [illegible].

PIERRE Ier, [illegible] **Mauclerc**, duc de [illegible] V. Mauclerc.

PIERRE II, duc de [illegible], fils de Jean V [illegible] Nantes en 1457. Il succéda en 1450 à son [illegible] [illegible] [illegible], d'abord les impôts [illegible], d'encoura-ger l'agriculture, l'industrie, d'épurer les mœurs du clergé, de prévenir les extorsions des agents du pouvoir, etc., se fit aimer du peuple par ses [illegible] et s'attacha [illegible] par ses largesses. Comme homme, il [illegible] mé-lancolique, atrabilaire, et d'une piété qui allait jusqu'aux dernières limites de la superstition. Il épousa Françoise d'Amboise, mais vécut avec elle dans la plus parfaite continence; toutefois, ayant conçu de la jalousie contre sa chaste épouse, il lui arriva souvent de la traiter avec une grande brutalité et de la fouetter lui-même avec des verges. Pierre II s'était fait recevoir chanoine de Saint-Gratien de Tours. Étant tombé malade à Nantes, il se crut ensorcelé par l'évêque de cette ville, à la promotion duquel il s'était opposé, et mourut peu après, ne laissant qu'une fille naturelle et instituant pour son héritier Artus de Richemont.

PIERRE, dit **le Petit Charlemagne**, comte de Savoie, né au château de Suze en 1203, mort en 1268. Septième fils du comte Thomas Ier, il reçut le titre de comte de Romont, acquit beaucoup de réputation par sa bravoure, se rendit à la cour de Henri III, roi d'Angleterre, qui avait épousé sa nièce, devint son premier ministre et reçut, outre d'importants domaines, le gouvernement de Douvres et plusieurs places importantes. Lorsqu'en 1258 expira la trêve signée entre l'Angleterre et la France, il fut chargé, comme ambassadeur, de prendre part aux négociations de paix. En 1263, il fut appelé à succéder, comme comte de Savoie, à son neveu Boniface. Il soumit la ville de Turin, qui s'était révoltée, retourna quelque temps en Angleterre, obtint la succession du comte de Kybourg, eut pour compétiteur Eberhard de Habsbourg, avec qui il dut faire la guerre, s'allia avec la ville de Berne et mourut, laissant le gouvernement de la Savoie à son frère Philippe Ier.

PIERRE Ier, roi de Sicile (1282-1285), le même que PIERRE III, roi d'Aragon.

PIERRE II, roi de Sicile, fils de Frédéric II et d'Eléonore d'Anjou, né en 1305, mort en 1342. Il fut associé au trône en 1321 et régna seul, après la mort de son père en 1337. Ce prince, corrompu par l'éducation des cours, s'adonna entièrement à son goût pour les plaisirs et s'aliéna ses sujets par son mauvais gouvernement. Son règne de cinq ans ne fut qu'une suite de guerres civiles et extérieures. Le peuple se souleva pour se soustraire aux impôts qui l'accablaient; ce fut alors que Jean, frère de Pierre II, essaya de le renverser, et le roi de Naples, Robert d'Anjou, profita de ces dissensions pour entreprendre la conquête de la Sicile. Messine venait de capituler, lorsque Pierre II mourut de la peste, laissant le trône à son fils Louis, alors en bas âge.

PIERRE Ier (Etienne MALI), prince de Monténégro, né en Croatie vers 1730, mort en 1774. C'était un aventurier croate qui se rendit au Monténégro en 1767, s'y fit passer pour le czar de Russie Pierre III, échappé à ses meurtriers, gagna de nombreux partisans, appela les Monténégrins aux armes contre les troupes du sultan Mustapha III en 1768 et attaqua avec une telle impétuosité le camp des pachas de Bosnie et de Roumélie près de Kchevo, que les Turcs durent battre en retraite, après avoir subi des pertes considérables tant en hommes qu'en munitions. La foudre ayant, sur les entrefaites, incendié les magasins de poudre des Turcs près de la Tchernitsa et ceux que les Vénitiens, également hostiles au Monténégro, avaient à B[illegible]dua, cette coïncidence d'événements heureux fit regarder Etienne Mali comme étant protégé par le ciel. Il en profita pour asseoir son pouvoir, gouverna avec une grande fermeté, et supprima presque entièrement le brigandage dans ses Etats. Depuis trois ans, il avait perdu la vue en faisant sauter une mine, lorsqu'il fut assassiné par son domestique, à l'instigation du pacha de Scutari.

PIERRE II (Petrovitch-Niégouch), prince-évêque de Monténégro, né à Niégouch vers 1760, mort à Cettigne en 1830. Il était neveu [illegible] [illegible] comme évêque par le saint-synode de Saint-Pétersbourg, il battit le pacha de Scutari, qui avait envahi le Monténégro, proclama, en 1787, l'indépen[illegible] [illegible] avec la Porte, en 1791, tint en échec 50,000 Turcs et reçut, lors [illegible] guerre, mais n'obtint point, comme le lui [illegible] [illegible]. De 1792 à 1796, Pierre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Scutari, après [illegible] et occupée. Dé-barrassé de son ennemi, Pierre II s'occupa de réformes et d'améliorations intérieures et publia un résumé du droit civil et administratif en vigueur, sous ce titre : *De la loi fondamentale et civile du Monténégro et Berda.* L'utile appui que le prince de Monténégro donna, en 1805, à l'empereur de Russie, alors en guerre avec Napoléon, lui fit donner par Alexandre l'ordre de Saint-Wladimir-Newski. En 1809, la côte de la Dalmatie fut cédée à la France, et Napoléon s'étant allié avec la Turquie, l'ennemie naturelle du Monténégro, Pierre II se montra plus que jamais hostile à la France. Après avoir battu le pacha de Scutari, il se tourna contre les Français et les força à évacuer Cattaro en 1813. Il eut à soutenir, en 1819 et 1821, de nouvelles guerres contre les Turcs, obtint en 1825, de l'empereur Nicolas, le payement d'une rente annuelle que la cour de Russie n'avait pas envoyée depuis dix-sept ans, essaya, mais en vain, de mettre un terme aux luttes sanglantes des tribus monténégrines entre elles et laissa en mourant la réputation d'un saint.

PIERRE III (Pétrovitch-Niégouch), prince-évêque de Monténégro, poëte, neveu du précédent, né à Niégouch en 1812, mort à Cettigné en 1851. Il succéda à son oncle en 1830, institua le sénat en 1831, fit, l'année suivante, une brillante campagne contre Méhémet Rechid-Pacha et se rendit, en 1833, à Saint-Pétersbourg pour s'y faire sacrer évêque. De retour dans le Monténégro, il sévit contre une puissante coalition intérieure qui s'était formée depuis 1832 pour le renverser, exila le président et le vice-président du sénat, abolit la cour suprême de justice et d'administration, réorganisa le sénat, créa une garde du corps pour l'accompagner partout, fit exécuter les lois avec la plus grande sévérité, s'occupa en même temps de l'amélioration morale et matérielle de son pays, fonda plusieurs écoles, notamment une école supérieure à Cettigné, et rétablit l'imprimerie de cette ville. Pierre III, pendant le reste de son règne, fut en guerre avec l'Autriche de 1838 à 1840 et presque constamment en lutte avec la Turquie. A la suite de plusieurs combats heureux livrés contre divers pachas de 1839 à 1844, il avait incorporé au Monténégro les districts de Scutari et de Grahovo; mais il dut les rendre en 1845 et ne put même garder les deux îles du lac de Scutari, Lessendria et Vranina, qui dominent l'embouchure des deux principales rivières du Monténégro. De 1847 à 1849, Pierre II remporta de nouvelles victoires sur les Turcs, sans parvenir toutefois à agrandir son territoire. Ce prince parlait le français, le russe, l'italien et l'allemand. Il cultivait la poésie et fut le réformateur littéraire de son petit peuple. Pierre III a composé les plus beaux drames serbes modernes. Nous citerons de ce prince, entre autres ouvrages : *Garski Vienac* ou *Emancipation des montagnes Noires* (Vienne, 1847), drame serbe, mêlé de danses, de chœurs, et dans lequel un profond sentiment religieux se joint à des traits d'héroïsme féroce; *Poustinak* ou la *Solitude dans le Monténégro* (Cettigné, 1848), recueil de poésies lyriques pleines de grâce; *Ogledalo*, recueil de chants slaves (1850); *Stiepan Mali*, drame historique (Agram, 1851); *Slobodinka* ou *Poëme sur la liberté* (1854, in-8°); *Histoire tragique de l'aventurier autrichien qui s'était donné pour Pierre III* (Agram, 1855). Pierre III eut pour successeur Danilo Ier.

III. PIERRE (PERSONNAGES DIVERS).

PIERRE, patriarche d'Alexandrie, mort en 381. Il aida comme prêtre saint Athanase dans ses travaux apostoliques et fut désigné par ce dernier pour lui succéder sur le siége d'Alexandrie. Élu en 373, il fut déposséde peu après de son siége par les ariens, se rendit à Rome et reprit possession de son siége grâce au pape Damase (377). Pierre eut le grand tort de faire ordonner évêque de Constantinople Maxime le Cynique, au lieu de saint Grégoire de Nazianze, dont il avait d'abord approuvé l'élection. On a de ce patriarche deux *Lettres*, qui nous ont été conservées par Théodoret.

PIERRE le Patrice, historien byzantin, né à Thessalonique; il vivait au VIe siècle de notre ère. La réputation qu'il acquit à Constantinople comme rhéteur et comme avocat le fit charger par Justinien, en 534, de se rendre en ambassade auprès d'Amalasunthe, régente du royaume des Ostrogoths. Pendant son voyage, Amalasunthe fut emprisonnée par Théodote, chef goth qu'elle avait épousé, et, peu après son arrivée à Ravenne, l'ambassadeur vit mettre à mort cette princesse. Conformément aux ordres de Justinien, Pierre déclara la guerre à Théodote. Celui-ci, effrayé, offrit, pour détourner la guerre, d'abdiquer, puis, changeant de résolution, il retint prisonnier l'ambassadeur byzantin. Pierre, ayant recouvré la liberté en 538, revint à Constantinople, fut nommé maître des offices, charge qu'il exerça avec une grande capacité, reçut ensuite la dignité de patrice, et remplit des missions diplomatiques près du roi de Perse Chosroès (550), près du pape Virgile (552) et de nouveau en Perse (562). Pierre avait composé une *Histoire*, qui allait du règne d'Auguste à celui de Constantin, et un traité *Sur l'organisation de l'État.* Il reste de ces deux ouvrages des fragments qui ont été insérés dans les *Excerpta legationum.*

PIERRE, dit **l'Ermite**, le prédicateur et le chef de la première croisade, né à Amiens vers 1050, mort à l'abbaye de Neuf-Moutier, près de Liége, en 1115. Il suivit d'abord la carrière des armes et servit dans la guerre que le comte de Boulogne fit en Flandre, vers 1071. Il quitta ensuite les camps pour la vie de famille; enfin, devenu veuf, il se retira dans la solitude : de là son surnom d'**Ermite**. A cette époque, de grandes révolutions venaient de s'accomplir en Asie : les hordes turques, inondant l'Asie occidentale, avaient fondé un formidable empire qui reconnaissait pour chefs spirituels les califes arabes de Bagdad, réduits au rôle pontifical, et pour chefs politiques et militaires les sultans turcs de la famille des Seldjoucides. Ils enlevèrent Jérusalem (1076) aux Fatimites d'Égypte, conquirent sur les Grecs Antioche, la haute Syrie, presque toute l'Asie Mineure et vinrent planter leurs tentes noires et pousser leurs clameurs sauvages presque en face de la cité de Constantin. L'empire grec jeta un cri de terreur qui retentit dans toute la chrétienté. Le fanatisme conquérant des premiers musulmans reparaissait chez les Turcs, associé à une férocité inconnue de la généreuse et brillante race arabe, qui avait su rendre sa domination supportable aux chrétiens d'Orient. Les plaintes des pèlerins, qui, échappés des mains des barbares, revenaient altérés de vengeance après avoir vu les saints lieux souillés de mille outrages, nourrirent et accrurent l'impression d'horreur et de colère causée par les récits lamentables des cruautés des Turcs envers les chrétiens d'Orient. Ce fut alors que Pierre l'Ermite sortit de sa retraite pour suivre des pèlerins en Palestine; il vit de ses propres yeux les calamités de l'Église d'Asie, s'enflamma de colère et d'enthousiasme religieux dans ses entrevues avec Siméon, patriarche de Jérusalem, et rapporta en Europe l'inexprimable ardeur qui allait soulever le monde chrétien. C'était un homme de petite stature et d'apparence vulgaire, mais qui portait, disent les chroniques, « une grande âme dans son corps chétif. » Il vint à Rome et communiqua la flamme de son exaltation au pape Urbain II. Les moines étaient les tribuns de cet âge, et leur parole avait une grande action sur la multitude; aussi le pape n'hésita pas à confier au pauvre moine la mission de parcourir l'Europe en prêchant la « guerre sainte » (1094). Pierre, vêtu d'une robe grossière, le corps ceint d'une corde, la tête et les pieds nus, un crucifix dans la main, traversa d'abord l'Italie et attendrit les populations au récit des souffrances de l'Église d'Asie. Puis il vint en France, sa patrie, portant en tous lieux sa parole ardente avec l'autorité d'un prophète, et prêchant tour à tour sous la voûte des cathédrales, dans les palais seigneuriaux et sur les places publiques des cités et des plus humbles villages. Ce fut comme une étincelle sur une traînée de poudre. Dans cet âge de foi naïve et dans ce pays des élans impétueux, l'explosion fut soudaine et universelle : « On avait pleuré en Italie, dit Voltaire, on s'arma en France. » Ce fut, en effet, la France qui eut l'initiative de l'attaque dans cette immense réaction de l'Europe chrétienne sur l'Asie musulmane. Aussi les Asiatiques ont-ils confondu tous les Occidentaux sous le nom générique de « Francs. » Quand la croisade eut été résolue au concile de Clermont (1095), un mouvement immense se produisit; ce fut comme une marée humaine dont on n'avait pas d'exemple dans l'histoire : les barons vendirent ou engagèrent leurs fiefs; les serfs, les manants (*manentes*, ceux qui demeurent fixés au sol), brisant la chaîne héréditaire qui les attachait à la glèbe, s'attroupèrent par myriades sans que personne songeât à les retenir. L'armée des vilains fut prête avant celle des chevaliers, et Pierre l'Ermite accepta inconsidérément le commandement de ces bandes irrégulières qui l'acclamaient pour chef. Il n'a plus dès lors qu'à disparaître de l'histoire, car son rôle éclatant est fini. On connaît le sort misérable de cette première émigration religieuse qui entraînait dans son torrent des femmes, des enfants et des vieillards; on sait qu'après avoir traversé l'Allemagne, elle se livra en Hongrie à des brigandages que Pierre ne sut ou ne put empêcher; le fer des Hongrois et des Bulgares en fit justice, et ceux qui échappèrent, après avoir à grand'peine franchi le Bosphore, périrent presque tous sur le chemin de Nicée (V. CROISADES). Ces nuées d'hommes faciles à [illegible] plus terrible orage pour l'Orient; la vraie force militaire européenne, la chevalerie, se réunissait de toutes parts, les barons franco-germains quittaient [illegible] leurs [illegible] pour aller se tailler des principautés dans ces provinces d'Asie où les masses populaires de l'Occident étaient venues se briser : où la foi avait échoué, l'ambition devait réussir. Quant au cénobite Pierre, après avoir préparé ces immenses mouvements de population, après avoir précipité la chrétienté sur l'Orient, il rentra dans la foule obscure des pèlerins ordinaires; il n'est plus question de lui dans les chroniques qu'à l'époque du siége d'Antioche (1097), et ce qu'elles en disent n'est pas honorable pour son caractère et son courage. L'armée des croisés était en proie à une horrible disette, et Pierre s'enfuit du camp pour éviter de partager la misère de ses compagnons. Tancrède le poursuivit, le ramena et le contraignit à jurer sur l'Évangile qu'il n'abandonnerait jamais une cause qu'il avait prêchée. Après la prise d'Antioche, les croisés, assiégés à leur tour dans la ville conquise, le députèrent au sultan Kerbogah pour lui offrir une bataille générale. Il suivit les croisés à Jérusalem et ne se fit remarquer au siége de cette ville que par un discours qu'il prononça au milieu des guerriers réunis sur le mont des Oliviers. L'apôtre des croisades revint oublié en Europe, alla fonder le monastère de Neu-Moutier, près de Huy, dans le diocèse de Liége, et y mourut en 1115, dans une profonde obscurité. Amiens lui a érigé une statue en 1854.

PIERRE le Vénérable, abbé de Cluny et réformateur de son ordre, né vers 1093 de l'illustre maison des comtes de Montboissier en Auvergne, mort en 1156. D'abord prieur de Vézelay, il fut élu abbé de Cluny en 1122, rétablit la discipline, contribua, avec saint Bernard, à faire triompher en France le parti d'Innocent II sur l'antipape Anaclet (1130), fit plusieurs voyages en Italie, puis en Espagne, où il alla étudier la religion des Maures et d'où il rapporta une traduction latine du Coran, inconnu alors en Europe. Son infatigable activité l'a fait accuser, par saint Bernard lui-même, d'intrigue et d'ambition. Il mourut en 1156, laissant des *Lettres*, des traités et des poésies latines. Ses *Œuvres* ont été réimprimées dans la *Bibliothèque des Pères* (Lyon, 1677). Pierre le Vénérable avait accueilli avec bonté, en 1140, le célèbre Abailard, condamné par le concile de Sens.

PIERRE, chroniqueur français, qui vivait dans la première moitié du XIIe siècle. On croit, sans preuves certaines, qu'il fut chanoine de Saint-Martin de Tours. Il a laissé une *Chronique* qui commence à la création du monde et finit en 1137. La plus grande partie de cette compilation, dans laquelle on trouve quelques détails intéressants, a été publiée dans les *Chroniques de la Touraine* de Salmon.

PIERRE le Peintre, en latin **Petrus Pictor**, poëte latin moderne, qui vivait au XIIe siècle. Il fut chanoine à Saint-Omer et composa un poëme en vers hexamètres intitulé : *De sacramento altaris*, lequel a été imprimé dans les œuvres de Pierre le Blois.

PIERRE le Bibliothécaire ou **le Diacre**, chroniqueur italien, né à Rome en 1107, mort vers 1160. Il prit tout jeune l'habit de bénédictin au Mont-Cassin, où il remplit les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste. En 1138, il se rendit, avec plusieurs autres moines de son couvent, auprès de l'empereur Lothaire II, qui s'était constitué l'arbitre dans une querelle entre les bénédictins du Mont-Cassin et le pape Innocent II. Le pape avait excommunié les religieux pour avoir reconnu l'antipape Anaclet et exigeait d'eux serment d'obéissance avant de les relever de l'excommunication. Pierre soutint avec chaleur la cause de son ordre, parvint à convaincre l'empereur de la justice de sa cause, mais ne put ébranler la résolution du pontife, à laquelle les bénédictins durent finalement se soumettre. Mais Lothaire, qui avait conçu beaucoup d'estime pour le caractère et le talent de Pierre, le nomma successivement *logotheta a secretis, auditor*, chartulaire et chapelain impérial. Pierre passa le reste de sa vie au Mont-Cassin, qu'il dirigea pendant quelque temps, durant une vacance abbatiale, et y composa plusieurs ouvrages théologiques et historiques. Nous citerons de lui : *Libellus de viris illustribus Casinensibus* (Rome, 1655); *Liber de notis literarum* (Venise, 1525); *Disciplina monastica*, dans la *Collectio auctorum ordinis sancti Benedicti* (Paris, 1726); *Vita sancti Aldemarii*, dans le recueil des bollandistes; *Vita sancti Placidi*, dans les *Acta ordinis sancti Benedicti*; le IVe livre du *Chronicon sancti monasterii Casinensis* (Venise, 1513) et divers autres ouvrages restés manuscrits.

PIERRE le Chantre, théologien français, né dans le Beauvoisis, mort en 1197. Il professa la théologie à Paris, devint en 1184 grand chantre de la cathédrale (d'où son surnom), fut élu évêque de Tournay en 1191 et évêque de Paris en 1196, sans pouvoir prendre possession de ces siéges, reçut du pape la mission de prêcher la croisade et devint doyen de Reims peu de temps avant sa mort. On a de lui plusieurs ouvrages de théologie, dont l'un a été publié sous ce titre : *Verbum abbreviatum* (Mons, 1639, in-4°).

PIERRE, prélat français, mort à Narbonne en 1245. Il devint successivement chanoine, camérier, grand archidiacre, enfin archevêque de Narbonne (1226). Après l'extermination des albigeois, il s'attacha à pacifier son diocèse d'après les procédés de son temps, confisqua les biens possédés par les hérétiques, introduisit les dominicains dans sa ville archiépiscopale et fit prêter à tous les habitants le serment de massacrer tout hétérodoxe. Le joug qu'il faisait peser sur les habitants de Narbonne amena une insurrection pendant laquelle il fut chassé (1234). Pour rentrer, il dut renvoyer les dominicains. Par la suite, ce fougueux prélat alla auprès de Jayme Ier, roi d'Aragon, afin de combattre les Maures, prit une part active aux combats livrés sous les murs de Valence (1238), chassa, en 1239, Raymond de Tancarvel de

Carcassonne, fut une seconde fois chassé de Narbonne en 1242 et prit aux hérétiques, l'année suivante, le château de Montségur.

PIERRE (Jean DE LA), en latin **Joannes a Lapide**, théologien suisse, dont le véritable nom était **Heynlin**, né à Bâle, mort au commencement du XVIe siècle. Il se rendit à Paris, où il devint préteur de la société de Sorbonne (1467), puis recteur de l'Université (1469), introduisit alors à Paris, de concert avec son ami Fichet, les premiers imprimeurs qui aient exercé leur art dans cette ville, puis alla professer la philosophie d'Aristote à Bâle. En 1477, Jean de La Pierre contribua beaucoup à la fondation de l'université de Tubingue, où il occupa pendant quelque temps une chaire de philosophie. Il revint ensuite à Bâle et entra en 1482 dans l'ordre des chartreux. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Resolutorium dubiorum circa celebrationem missarum accuratum* (Bâle, 1492, in-8°) et *Conclusiones aut propositiones physicales* (1492), curieuse dissertation sur un aérolithe pesant 2 quintaux et demi, tombé à Ensisheim en 1492.

PIERRE (Jean-Baptiste-Marie), peintre et graveur, né à Paris en 1713, mort en 1789. Il était fils d'un riche joaillier. Elève de Natoire, Pierre remporta, en 1734, le grand prix de peinture et se rendit à Rome, où il fit de notables progrès, sans beaucoup se préoccuper de l'étude des chefs-d'œuvre qu'il avait sous les yeux. De retour en France, Pierre se mit rapidement en évidence. Il était riche, il avait fort bon air, comme on disait alors, des manières d'une extrême élégance et, par surcroît, il traitait ses amis magnifiquement. Toutes ces séductions contribuèrent en partie à lui faire remporter des succès que son mérite seul eût été impuissant à lui faire obtenir aussi complets et aussi prompts. Le *Saint Pierre guérissant un boiteux* et la *Mort d'Hérode*, pour l'église de Saint-Germain-des-Prés; le *Saint François*, pour Saint-Sulpice, qu'il exécuta peu après son retour, attestaient une extrême facilité de brosse, mais peu d'élévation de style et d'originalité. Ces productions, dans le goût de Troy et de Natoire, n'en furent pas moins parfaitement accueillies.

L'Académie le reçut dans son sein le 31 mars 1742, après qu'il eut exposé *Diomède tué par Hercule et mangé par ses propres chevaux*, maintenant au musée de Montpellier. Pour épuiser ici la liste des honneurs académiques dont il fut comblé, disons qu'il fut nommé professeur le 6 juillet 1748, recteur en 1768 et directeur de l'Académie en 1778. D'autres faveurs encore lui furent accordées; après la mort de Coypel, le duc d'Orléans l'avait nommé son premier peintre (1752); après celle de Boucher, il devint premier peintre du roi (1770); il était déjà directeur des Gobelins. Lorsque les artistes qui l'avaient tant de fois acclamé comme un génie le virent arrivé à ce degré de puissance et de faveur, ils ne lui cachèrent plus les dures vérités. Ses prétentions à être l'arbitre des arts, les immenses travaux qu'il avait accaparés au Palais-Royal, au palais de Saint-Cloud, avaient fini par lui faire parmi les peintres de nombreux ennemis. Pour exécuter rapidement ses commandes, il se faisait aider de manœuvres qu'il payait médiocrement; aussi les peintures qu'il exécuta au Palais-Royal et à Saint-Cloud sont-elles fréquemment médiocres et d'inégale valeur. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : *Dalila coupant les cheveux à Samson*; le *Martyre de saint Thomas de Cantorbéry*; la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, au Louvre; la *Coupole* de la chapelle de la Vierge, à Saint-Roch. Le musée des Gobelins possède plusieurs tapisseries exécutées d'après ses cartons.

Son œuvre, comme graveur, se compose de quarante eaux-fortes d'après ses propres dessins; outre qu'elles sont d'une composition assez pittoresque, elles ont le mérite moins grand peut-être d'une exécution originale et fort habile. Les meilleures sont celles qu'il exécuta pour une édition des *Fables* de La Fontaine.

PIERRE (Corneille DE LA), théologien belge. V. STEEN.

PIERRE-ALPHONSE (Rabbi-Moïse SEPHARDI), médecin espagnol, né à Huesca en 1062. On ignore l'époque de sa mort. A l'âge de quarante-quatre ans, il abandonna la religion juive pour se faire catholique, prit alors le nom de Pierre-Alphonse et devint médecin d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille. On a de lui douze dialogues, dans lesquels il répond à ceux qui l'accusaient d'avoir embrassé le catholicisme dans des vues intéressées, examine l'état des juifs, leur religion, le mahométisme, etc. Ces dialogues ont été publiés sous ce titre : *Dialogi lectu dignissimi in quibus impiæ Judæorum opiniones confutantur* (Cologne, 1536, in-8°). Il traduisit en outre, de l'arabe en latin, un traité intitulé : *Clericalis disciplina*, lequel a été traduit en vers français au XIIIe siècle sous ce titre : *Castoiement d'un père à son fils* (Paris, 1760, in-8°).

PIERRE D'APONO ou **D'ALBANO**, célèbre médecin, qui vivait à la fin du XIIIe siècle. « Quelques auteurs, dit M. Hœfer (*Histoire de la chimie*), ont fait à Pierre d'Apono une réputation d'alchimiste qu'il ne mérite pas. Il était plutôt médecin et admirateur exclusif de l'école des Arabes. Il posséda de grandes richesses; ce qui fit dire qu'il tenait enfermés dans une fiole de cristal sept esprits familiers qui l'instruisaient dans les sept arts libéraux, et que l'argent qu'il dépensait rentrait dans sa bourse par un effet magique. »

Point n'est besoin, pour expliquer la fortune de ce personnage, de faire intervenir le miraculeux et le surnaturel; il suffit de rappeler que, comme tous les alchimistes, Pierre d'Apono possédait, en fait de pierre philosophale, une source de revenus à laquelle il puisait abondamment. Cette source n'était autre que le trésor d'Honorius IV. Ce pape, à l'exemple de la plupart des souverains du moyen âge, manifestait des sympathies pour l'alchimie. Aussi se servait-il de Pierre d'Apono pour faire exécuter tous ses projets, tous ses essais de transmutation métallique, et lui donnait pour cela une rétribution de 400 ducats par jour. A cela il faut ajouter que Pierre d'Apono, en qualité de médecin en renom, exigeait la somme de 150 livres pour chaque visite qu'il faisait en dehors de sa résidence. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Conciliator differentiarum quæ inter philosophos et medicos versantur* (Mantoue, 1472). Au dire de certains historiens, Pierre d'Apono fut le Swedenborg de son temps. Ce qui a contribué à accréditer cette opinion, c'est qu'il existe dans la collection des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, un traité de magie écrit en français et attribué à Pierre d'Apono, et dont voici le titre exact : les *Eléments pour opérer dans les sciences magiques, avec les façons de faire les cercles magiques, les conjurations des anges, et les jours et les heures que l'on doit les invoquer*, par Pierre d'Albano (manuscrit n° 80, in-4°). Cet ouvrage peut justifier jusqu'à un certain point la réputation de magicien que son auteur s'était faite au moyen âge. En voici le début : « Il faut considérer plusieurs choses essentielles dans la science de la magie, d'où dépend toute la réussite des opérations : il s'agit de faire des pentacles, des anneaux, des images, des oraisons, des conjurations, des sacrifices. Il faut, avant tout, composer un livre consacré, où soient transcrites les conjurations que l'on fait aux esprits; il faut choisir un temps clair et serein, afin que l'esprit ne soit point lassé, et invoquer l'esprit par son nom et son caractère. Après avoir obtenu ce que vous désirez, vous congédierez l'esprit. » Nous reproduisons ce fragment à titre de curiosité. Pour montrer aussi à quel degré se manifestait au moyen âge la tendance au merveilleux et au fantastique, nous citerons une des formules mystiques et des conjurations cabalistiques que les alchimistes prononçaient au moment de leurs opérations, et que nous empruntons au *Traité de magie* de Pierre d'Apono :

CONJURATION DU JOUR DE LA LUNE.

« *Conjuro vos, confirmo super vos, angeli fortes et boni, in nomine Adonaï Eie, Eie, Cados, Cados, Achim, Achim, Ia, Ia, fortis Ia, qui apparuit in monte Sinaï cum glorificatione regis Adonaï, Sadoy, Zebaoth, Amathay, Ya, Ya, Ya, Marimatas, Abina Icia, qui maria creavit, stagna et omnes aquas in secundo die, quædam super cœlos et quædam in terra, sigillavit mare in alto nomine suo, et terminus quem ti i posuit non præteribit, et per nomina angelorum qui dominantur in primo exercitu, qui serviunt Orphaniel angelo magno; — super te conjuro scilicet Gabriel qui es præpositus diei Lunæ — impleas omnem meam petitionem juxta meum velle et votum meum negotio et causa mea.* »

PIERRE DE BAUME, en latin **Petrus de Balma**, théologien et dominicain français, né à Baume (Bourgogne), mort à Paris en 1345. Envoyé à Paris en 1321, il y fit avec un grand succès des leçons sur le *Livre des sentences* de Pierre Lombard et fut élu, en 1343, supérieur général de l'ordre des dominicains. On a de lui des *Postilles sur les Evangiles*, qu'on trouve en manuscrit à la bibliothèque de Bâle.

PIERRE DE BLOIS, homme d'Etat et écrivain français. V. BLOIS.

PIERRE DE BOLOGNE, poëte français, né vers 1724, mort à Dardenac (Gironde) en 1792. On a de lui des *Odes sacrées* qui eurent assez de vogue.

PIERRE LE BON DE LOMBARDIE, célèbre alchimiste, qui vivait au commencement du XIVe siècle. On l'appelle souvent **Pierre le Physicien**, pour le distinguer de son homonyme le célèbre philosophe scolastique, l'auteur des *Sentences* et disciple d'Abailard. Pierre Le Bon nous apprend lui-même qu'il était physicien à Ferrare et qu'il composa son principal ouvrage en 1330 dans la ville de Pola, de la province d'Istrie. Cet ouvrage a joui longtemps d'une grande renommée parmi les alchimistes; il est intitulé : *Margarita pretiosa novella correctissima, exhibens introductionem in artem chemiæ integram, ante annos plus minus ducentos septuaginta composita, auctore Petro Bono Lombardo*. Il a été inséré dans la *Bibliothèque chimique* de Manget et dans le *Théâtre chimique* d'Ashmole. Inspiré par la seule imagination, ce livre est rempli de considérations théoriques qui témoignent d'une grande habileté de dialectique, mais de fort peu d'esprit d'observation. Qu'on en juge par l'extrait suivant :

« Il y a, dit Pierre Le Bon, sept esprits alchimiques; quatre principaux, savoir : le mercure, le soufre, l'orpiment et le sel ammoniac; et trois d'un ordre secondaire : le vitriol, l'aimant et la calamine. C'est avec les métaux et avec les esprits qu'il faut faire la pierre philosophale. Les métaux seuls ne suffisent pas; car ce serait faire un corps sans âme. » Dans un autre passage de son livre, Pierre Le Bon nous apprend que les alchimistes entendent par poison toute substance qui tue les métaux, c'est-à-dire qui se combine avec eux en les altérant. Il est curieux de voir jusqu'à quel degré l'esprit argumentateur de la philosophie scolastique avait pénétré dans l'alchimie. Ici Pierre Le Bon, à l'aide de syllogismes habilement échafaudés, prouve la non-existence de l'alchimie; mais il ne s'en tient pas là, et, plus loin, pour mettre en évidence son talent de sophiste, il s'attache à démontrer, par des arguments inverses, que l'alchimie est un art vrai et réel. On le voit, ce sont toujours les mêmes généralités vagues, mystiques, sinon les mêmes absurdités, que l'on retrouve chez la plupart des alchimistes. Mais faut-il ne chercher la raison d'un pareil état de choses que dans les travers de l'esprit humain, que dans cette propension aux choses merveilleuses qui se révèle à travers tout le moyen âge? Non, une cause plus puissante avait ainsi jeté les imaginations dans des recherches aussi vaines que stériles; cette cause, c'est la misère, la souffrance qu'endurait l'humanité. En présence d'un ordre social fondé sur le privilège, attribuant aux uns richesses, honneurs, bien-être, faisant peser sur les autres toutes les charges, tous les impôts, toutes les corvées, il y eut, chez quelques-uns de ces déshérités de la fortune et de la justice, un sentiment de révolte intérieure qui les excita à sortir de cette intolérable situation. Comment s'affranchir des lourdes charges, se garantir de la peste, de la famine? Comment arriver aux honneurs, à la richesse, si ce n'est par l'or, ce souverain maître de tous les hommes, cette source unique de toutes les félicités? Et, en effet, le savant, un Pierre Le Bon par exemple, s'enfermait, s'isolait des autres hommes et demandait à l'étude et au recueillement le secret qui devait pour toujours le mettre à l'abri de l'adversité. Là, dans son laboratoire, mettant en présence les corps les plus divers, faisant réagir les unes sur les autres les substances les plus rares, obtenues au prix de laborieux efforts, réalisant les expériences les plus capricieuses, imaginées dans des moments d'exaltation, il tâchait de surprendre, au milieu de cette confusion, le suprême instant où devait se former le remède souverain et universel. Mais ce moment se faisait toujours attendre; constamment il se dérobait à son impatience. Aujourd'hui encore, le souvenir des alchimistes n'éveille chez beaucoup d'entre nous qu'un sentiment de dédain. On ne veut voir dans leurs travaux que des recherches insensées, ou tout au moins ridicules. Mais, si cette manière de voir semble juste à l'égard de quelques-uns d'entre eux, elle est loin de pouvoir être appliquée à tous. Plusieurs des hypothèses qu'ils ont créées font encore partie de la science moderne; et, chaque jour aussi, nos chimistes se servent dans leurs laboratoires de substances ou d'appareils dont la découverte leur est due. C'est ainsi que, au sein de tout le fatras philosophique des écrits de Pierre Le Bon, on trouve la mention d'une intéressante découverte, celle du vernis de poterie, fait avec du plomb et de l'étain calcinés. Dans son livre *Margarita pretiosa*, on lit : « *Vidimus quod cum plumbum et stannum fuerunt calcinata et combusta, quod potest ad ignem congruum [illegible] vitrificari [illegible]* » C'est-à-dire : « Nous voyons que, lorsque le plomb et l'étain ont été brûlés et calcinés, ils se transforment en verre, ainsi que font ceux qui vitrifient les vases de terre. » Pierre Le Bon a laissé d'autres ouvrages que ceux que nous avons déjà cité. On a encore de lui : *De secreto omnium [illegible]* (Venise, 1546, in-8°), *[illegible] ad [illegible]* et plusieurs autres écrits cités par Pierre Borel.

PIERRE DE BRUYS, hérésiarque du XIIe siècle. V. BRUYS.

PIERRE DE CAPOUE, prélat italien, né à Amalfi vers le milieu du XIIe siècle, mort à Rome en 1209. Il fut créé cardinal [illegible] par le pape Célestin III (1192) et employé par lui à quelques missions en [illegible] Lombardie. En 1200, il [illegible] en interdit de la France, à cause de la répudiation par Philippe-Auguste [illegible] Ingeburge. Trois ans plus tard, [illegible] assister en cette [illegible] la quatrième croisade.

PIERRE COMESTOR, théologien français. V. COMESTOR.

PIERRE DE CORTONE, peintre italien. V. CORTONE.

PIERRE DE CRAON, homme de guerre français. V. CRAON.

PIERRE DE DRESDE, hérésiarque allemand, [illegible] à Prague en 1440. [illegible] France, [illegible] composa avec son ami Jacobelle plusieurs ouvrages depuis longtemps oubliés et se joignit aux hussites pour combattre la primauté du pape.

PIERRE D'EBOLI, poëte latin du XIIe siècle. Il est auteur d'un poëme, *Carmen de motibus Siculis*, dédié en 1195 à l'empereur Henri VI, et où il se montre très-partial contre Tancrède et les chevaliers normands.

PIERRE FAIFEU, type de farceur, moitié écolier moitié fripon, habile, comme Panurge et Villon, dans l'art de la pince et du croc, et non moins inventif en fait de bons tours et de joyeux passe-temps. La légende de Pierre Faifeu, écolier angevin, a été chantée par Charles Bourdigné, poëte angevin du XVIe siècle : *Gestes et dicts joyeux de maistre Pierre Faifeu* (Angers, 1526, in-4°). V. BOURDIGNÉ.

PIERRE LOMBARD, dit **le Maître des sentences**, philosophe scolastique. V. LOMBARD.

PIERRE DE LUNE, antipape. V. BENOIT.

PIERRE DE MÉDICIS, grand-duc de Toscane. V. MÉDICIS.

PIERRE DE MONTEREAU, célèbre architecte français. V. MONTEREAU.

PIERRE DE POITIERS, poëte latin moderne, mort vers 1150. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint secrétaire de Pierre le Vénérable, avec qui il alla habiter Cluny (1134), puis l'Espagne (1141). Pierre de Poitiers a composé des poëmes en vers élégiaques, écrits avec élégance et facilité, lesquels ont été publiés dans la *Bibliothèque de Cluny*, avec trois lettres adressées par lui à Pierre le Vénérable.

PIERRE DE POITIERS, théologien scolastique français, né dans le Poitou; il vivait au XIIe siècle. Il enseigna pendant trente-huit ans la théologie dans les écoles de Paris, succéda en 1169 à Comestor et devint chancelier de l'université de cette ville. Il acquit beaucoup de renommée et son nom figure avec ceux de Gilbert de La Porée, d'Abailard et de Pierre Lombard dans l'ouvrage de Gautier de Saint-Victor, qui appelle ces théologiens les quatre labyrinthes de la France. On a de Pierre de Poitiers cinq livres de *Sentences*, regardés comme un résumé de ses leçons, et qui ont été publiés par dom Mathoud à la suite des œuvres de Robert Pullus (Paris, 1655, in-fol.), et plusieurs commentaires restés manuscrits sur diverses parties de l'Ancien et du Nouveau Testament. On lui attribue un abrégé généalogique et chronologique de la Bible, lequel a été imprimé.

PIERRE DE SAINT-ANDRÉ (Jean-Antoine RAMPALLE, en religion), carme déchaussé et écrivain ecclésiastique français, né à l'Isle (Comtat Venaissin) en 1624, mort à Rome en 1671. Il professa la théologie et la philosophie, puis devint définiteur général de son ordre. On a de lui : *le R[illegible]* (Lyon, 1668, in-8°), traité ascétique; *Historia generalis fratrum discalceatorum ordinis* [illegible] 1675, des *Odes* [illegible] avec beaucoup de facilité; des traductions [illegible] Sale, etc.

PIERRE DE SAINT-LOUIS (le Père), religieux de l'ordre du Carmel et poëte devenu fameux par l'extravagance de ses compositions, né à Valréas en 1626, mort [illegible] dans les Alpes, en 1684. Dès l'âge de [illegible] ans, dit un de ses biographes, il témoigna le plus grand désir de s'instruire. Son père le [illegible] de juillet 1750 (p. 13), qu'il n'y a guère de [illegible] sur le point d'obtenir la main de sa maîtresse, lorsqu'elle mourut de la petite vérole en 16[illegible] *livres* (Lyon, 1668, 1694). La Monnoye l'in[illegible]

[illegible] Mar[illegible] se tenait [illegible]

[illegible]

Puis il ajoute :

[illegible]

PIERRE DE SICILE [illegible] **Petrus Siculus** [illegible] au [illegible]

[illegible] 870, d[illegible] Arménie pour un [illegible] latin par le Père Matthieu Raderus.

PIERRE TUDEBODE [illegible] mourut peu après. On a de lui une relation [illegible] pendant la [illegible] dont le style est simple, mais grossier, est celle que Duchesne a donnée dans les *Histo*[illegible] *France*.

PIERRE DE VAULX-CERNAY, historien français, mort après 1218. Il était moine à [illegible] de Chartres), fut envoyé dans le Languedoc pour [illegible] pape Innocent III. Cette histoire, qui s'étend [illegible] de l'époque, mais offre beaucoup d'intérêt. Publiée pour la première fois à Paris (1615), [illegible] par Duchesne dans sa collection des historiens de France, [illegible] dans le tome VII [illegible] M. G[illegible] XIII [illegible] *de France*.

PIERRE DES VIGNES, en latin **de Vineis**, homme d'État italien, né à Capoue d'une famille obscure, mort en 1249. Il acquit une [illegible] civile et canonique, se fit remarquer par l'empereur Frédéric II, qui, charmé de la facilité avec laquelle il s'exprimait en latin, le prit pour premier secrétaire, puis le [illegible] conseiller, protonotaire, gouverneur de la Pouille et enfin son chancelier. Pierre des Vignes prit une part active au gouvernement, rédigea en [illegible] la Sicile (1231) et fut chargé de négociations importantes à Rome et près du concile de Lyon, qui déposa Frédéric II. Accusé de malversations ou de trahison, peut-être injustement, il subit les traitements les plus barbares. Frédéric lui fit arracher les yeux et ordonna qu'il fût promené ignominieusement dans les principales villes d'Italie. Le malheureux se brisa le crâne contre la colonne à laquelle il était [illegible] santes (Bâle, 1566, in-8°) et où abondent les [illegible]

Pierre Schlemiehl [illegible] par Chamisso (Nuremberg, 1814, in-12). C'est une œuvre très-littéraire, d'un style soigné et poétique; mais l'élément qui domine dans cette composition ne peut lui assurer un grand succès en France. Pierre Schlemiehl, qui est devenu un type en Allemagne, le type [illegible] ses entreprises, n'aurait jamais pu jouir chez nous d'une telle popularité. C'est un pauvre [illegible] de la misère, part pour l'Amérique à la recherche d'un oncle millionnaire, pour lequel il a une lettre de recommandation. L'oncle [illegible] son exemple; lui aussi il n'avait rien, et [illegible] il rencontre chez son [illegible] douter des tribu[illegible] se. Il a tout ce [illegible] et que la riche[illegible] que sa misère [illegible] pour défaire le marché, mais l'homme gris [illegible] de temps [illegible] rendre son ombre à Pierre Schlemiehl, à condition que ce dernier lui livrera son âme. Pierre Schlemiehl refuse et jette au fond d'un puits la fatale bourse de Fortunatus. Son ombre ne revient pas, mais il a désormais des bottes de sept lieues avec lesquelles il se met à parcourir le monde; il fait de la botanique, consacre le reste de sa vie à la science et recouvre ainsi une demi-tranquillité.

Ce roman a joui d'une grande vogue; les [illegible] partie philosophique. Pour nous, c'est tout simplement un conte bleu. Parmi les romans français, la *Peau de chagrin*, de Balzac, est celui qui s'en approche le plus, et ce livre a sur [illegible] tesitable. Or, la *Peau de chagrin* est peut-être le volume le moins lu de Balzac, tandis que le livre de Chamisso a eu plus de quarante éditions [illegible] l'esprit des deux [illegible] M. Xavier Marmier a donné de *Pierre Schlemiehl* une élégante traduction française (1847, in-18).

Pierre Simple, roman anglais, du capitaine Marryat (1834, in-8°). Ce livre amusant est l'odyssée d'un jeune midshipman beaucoup trop naïf, ainsi que l'indique son nom; l'auteur a réuni là toutes les plaisanteries et toutes les mystifications qui sont encore en usage parmi les aspirants de marine, en Angleterre. Pierre Simple, cadet d'un pauvre ministre protestant, est destiné, dès sa naissance, à faire son chemin sur les vaisseaux de Sa Majesté. Dès qu'il a quinze ans révolus, on le mène à la diligence, qui l'emporte à Londres, et on lui souhaite un bon voyage. A Londres, le [illegible] de son père lui fait endosser l'habit d'aspirant et l'expédie sur Plymouth. Dans la diligence, il noue connaissance avec un matelot ivre, puis avec un gentleman assez impoli pour oser décacheter la lettre de recommandation adressée par M. Simple père au capitaine de la *Diomède*, le vaisseau sur lequel il doit s'embarquer. A la taverne qui sert de théâtre ordinaire aux exploits bachiques de messieurs les aspirants de marine, le nouveau venu entend dire de si belles choses de son futur métier et de son futur capitaine, qu'il sent le cœur lui défaillir. Le lendemain matin, il se réveille malade; on lui fait croire qu'il s'est rendu en état d'ivresse au théâtre et qu'il a insulté son capitaine; il faut qu'il aille bien vite lui faire des excuses. Celui-ci, qui n'est autre que le gentleman trop curieux de la voiture, le retient à déjeuner et lui apprend qu'il n'a insulté personne et que, d'ailleurs, il n'était pas au théâtre. De retour à la taverne, Pierre Simple cherche querelle au farceur qui l'a mystifié; on [illegible] les témoins ne chargent qu'à poudre les pistolets. A bord de la *Dioméde*, les plaisanteries continuent, mais sur un autre mode, à propos des méprises qu'on lui fait commettre sur les noms donnés par les marins à tout ce qui fait partie d'un navire. Pierre Simple finit pourtant par gagner l'amitié de ses camarades en refusant de désigner au capitaine les mauvais plaisants qui le bernent sans cesse. L'un des officiers du bord, O'Brien, qui tourmentait plus que tous les autres le midshipman novice, devient même son ami dévoué. Un engagement avec les Français ne manque pas d'avoir lieu. Pierre Simple reçoit une balle à la cuisse et tombe entre les mains des ennemis. O'Brien, ne voulant pas abandonner son ami, se livre avec lui. On conduit les prisonniers de guerre dans la forteresse de Givet. O'Brien corrompt un gardien; ils s'évadent par une nuit sombre et, vivement poursuivis, ils mettent à profit la mort accidentelle d'un gendarme. O'Brien troque ses vêtements contre ceux du mort et constitue Pierre son prisonnier, de sorte qu'on les laisse passer sans méfiance. Au prix d'efforts et de peines inouïes, ils réussissent à rentrer en Angleterre, puis ils se rembarquent. Pendant ce temps, le grand-père de Pierre Simple [illegible] Pierre Simple est dépouillé de l'héritage par un oncle déloyal qui a opéré une adroite substitution d'enfant et qui fait enfermer à Bedlam, comme fou, le jeune officier. Le [illegible] Pierre Simple [illegible] parvenu au grade de premier lieutenant, [illegible] marie sa sœur Hélène à son ami le capitaine O'Brien. Quant à lui, il épouse la fille d'un [illegible] les manœuvres du susdit oncle.

Ce roman maritime, écrit avec simplicité, est l'œuvre la plus amusante du capitaine Marryat. La plaisanterie coule de source, et le tour de la pensée est vif et spirituel. Entre autres caractères, le capitaine Savage, le contre-maître Chucks, le lieutenant irlandais O'Brien, le charpentier Muddle sont d'excellents portraits. L'évasion de la citadelle est un épisode rempli d'intérêt. Les scènes maritimes, tempêtes, paysages de la nature tropicale ont inspiré au romancier [illegible] grande vérité.

Pierre Saintive, roman de M. Louis Veuillot (1840, [illegible]). L'auteur a placé ce livre sous l'invocation de la Vierge Marie qui, si l'envie lui en prend, pourra y lire des choses bien mondaines. C'est l'histoire d'une conversion; mais avant d'y aboutir, le héros, Pierre Saintive, est exposé à [illegible] tentations. D'abord il veut se marier et se trouve perplexe au moment de choisir. « Je voudrais me marier, dit-il, mais je redoute ces unions commerciales où l'on ne met en commun que des sacs d'écus. Les personnes les plus délicieuses sont bien mal élevées et il leur manque beaucoup de choses. De la vertu, toutes les jeunes filles en ont; mais cette vertu, comme les roses, fleurit l'espace d'un matin, c'est-à-dire qu'elle s'effeuille après deux ans de mariage, après cinq ans pour les plus heureux, au souffle des ouragans conjugaux. Le [illegible] sait par cœur, et le devoir, qui s'appelle préjugé, despotisme, n'apparaît plus que comme le gardien maussade des pommes d'or du plaisir et de la liberté. Que ne m'est-il donné de trouver la perle qui pourra tremper sans se dissoudre dans le vinaigre des illusions perdues! » Saintive, en outre, redoute la loi du talion, car il n'a pas toujours, dans la fièvre de la jeunesse, respecté le bien d'autrui; mais il ne se sent, d'un autre côté, aucun penchant pour l'abstinence. Loin de là, en ce moment, il est amoureux de deux femmes à la fois, une sainte et une coquette, et il se passe des mystères étranges dans ce cœur que se disputent deux passions. Le malheureux, toujours maussade, inquiet, agacé, pleure, soupire, se promène, prie, espère et, pour se désennuyer, tient le journal de ses impressions. Il écrit à tout le monde, à des dames, à des abbés, et sa correspondance amène des réflexions sur « les orties du regret qui poussent dans le mariage, sur les forçats libérés qui peuvent, quand il leur plaît, s'établir dans les villes et y fonder des écoles ou des journaux; sur les femmes chrétiennes, ces places fortes bien défendues; sur Molière et La Rochefoucauld, qui sont bien myopes et bien niais; sur *Tartufe*, qu'il faudrait brûler jusqu'au dernier exemplaire. » Après une lutte acharnée, Saintive se décide enfin; c'est la dévote qui l'emporte, non pas à cause de sa dévotion ni même de sa beauté, mais parce qu'elle est la plus riche. C'était là que l'attendait Satan : sa dot est d'un demi-million. Au dernier moment, il apprend qu'elle veut tout donner aux pauvres. Halte-là, je ne serai pas votre époux, dit-il. Mais voici bien une autre affaire : il se trouve que cette fortune se compose de biens enlevés au père de Saintive pendant la Révolution. Thérèse veut tout restituer; Saintive s'y oppose d'abord pour la forme, puis il accepte et va porter son argent et ses incertitudes dans un séminaire, tandis que Thérèse entre au couvent.

L'auteur se contente, dit-il, « d'être la main débile qui balance l'encensoir et qui sème des fleurs sur le chemin où Dieu doit passer. » En ce cas, Dieu respirera encore à travers les vapeurs de l'encens une atmosphère profane et le souffle très-mondain des souvenirs. Ce livre a l'air d'une confession. « La lecture de *Pierre Saintive*, fait remarquer M. Charles Louandre, ne serait peut-être pas sans danger pour des pénitents encore émus de leur passé. » Le style n'est pas la moindre bizarrerie de cette excentricité catholique. L'indécision qui tourmente Saintive a passé dans la forme. La coquetterie s'y mêle à la vulgarité, la franchise à l'affectation, et, comme pour compléter le contraste, quelques remarques religieuses viennent s'égarer çà et là au milieu de prétentieuses rêveries. Ce n'est plus le héros, c'est l'écrivain qui semble hésiter à chaque pas entre le boudoir et la sacristie.

Pierre et Camille, conte, par Alfred de Musset (1854). Le chevalier des Arcis s'était marié, en 1760, avec la fille d'un négociant retiré et vivait le plus heureux du monde avec sa femme qu'il adorait, dans sa maison de campagne près du Mans. Cécile, de son côté, aimait son mari, et rien ne manquait au bonheur de ces époux, si ce n'est un enfant qui vînt à tout jamais cimenter leur union. Un jour, enfin, une fille vint au monde, qu'on appela Camille. Sa mère voulut la nourrir elle-même; mais à mesure qu'elle grandissait, on fut surpris de lui voir garder une immobilité étrange. Une bonne ayant par hasard renversé un meuble auprès du berceau de la petite fille endormie, sa mère accourut et vit que Camille ne s'était pas réveillée. Il n'y avait pas à en douter, l'enfant était privée de l'ouïe et, par conséquent, de la parole. A cette époque, on le sait, les sourds-muets étaient un objet d'horreur pour tout le monde; on les considérait comme frappés de la colère céleste, car on les supposait privés même de la faculté de penser. L'abbé de L'Épée travaillait déjà, mais en silence, à apprendre aux muets à parler sans parole, mais ce n'est que plus tard que ses longs et savants travaux devaient porter leurs fruits. Le chevalier des Arcis, comme les autres, eut donc horreur de sa fille et, de jour en jour, il commença à se détacher davantage de la mère. Celle-ci cependant adorait la petite Camille, car elle seule, avec son cœur de mère, savait comprendre les petites mines de l'enfant et lui parler avec ses yeux. Mais un jour Cécile mourut, laissant Camille complètement orpheline, car le chevalier ne voulut plus la voir depuis longtemps. Ce fut un oncle, M. Giraud, qui se chargea de l'enfant, avec laquelle il vint à Paris pour tâcher de la distraire. Camille grandit, sans perdre le souvenir de sa mère, mais pleine d'affection pour son oncle qui l'entourait de tous les soins et de tout l'amour dont elle était sevrée ailleurs, en raison de son infirmité. Camille atteignit ainsi ses seize ans, et un soir, M. Giraud l'ayant menée à l'Opéra pour distraire au moins ses yeux par l'éclat des lumières et la variété des toilettes, elle aperçut dans une loge voisine un jeune homme écrivant sur une ardoise. Quand il avait fini, il passait l'ardoise à son compagnon qui la lui rendait après y avoir, à son tour, tracé quelques caractères. Camille observait trop attentivement le jeune homme pour n'en être pas remarquée à son tour. Cependant elle quitta le théâtre et, à peine rentrée dans sa chambre, contiguë à celle de son oncle, elle vit entrer par la fenêtre un homme qui, saisissant un morceau de craie, écrivit en grosses lettres sur le mur : *Pierre*. C'était le jeune homme que Camille avait vu à l'Opéra. Or, M. Pierre, ayant fait quelque bruit pour entrer chez Camille, avait réveillé l'oncle Giraud, qui entre tout à coup chez sa nièce et reste stupéfait devant le visiteur nocturne. Mais celui-ci prend un papier et un crayon et écrit cette lettre : J'aime mademoiselle, je veux l'épouser; j'ai 20,000 livres de rente. Voulez-vous me la donner? Et il signe, marquis Pierre de Maubray. Il faut, comme bien on pense, le consentement du chevalier à ce mariage, et celui-ci hésite longtemps devant une union qui, si elle doit avoir des fruits, ne peut que mettre quelque infortuné de plus au monde. Cependant, il consent, mais sans vouloir venir assister au mariage et revoir Camille.

Le marquis et la marquise de Maubray sont unis depuis quelque temps, lorsque le chevalier des Arcis reçoit une longue lettre dans laquelle sa fille lui apprend qu'elle a reçu des leçons de l'abbé de L'Épée et qu'elle est mère. Elle ne sait pas encore si son enfant sera comme elle, mais elle supplie son père de venir la voir. Le lendemain, le chevalier entre chez Camille et s'écrie, en voyant l'enfant qu'on venait de lui présenter : Encore un muet! Camille pose alors son doigt sur les petites lèvres de son fils, en les frottant un peu, comme pour l'inviter à parler : Bonjour, papa, dit le baby, répétant les deux mots que sa mère lui a fait apprendre d'avance. On peut reprocher à ce conte de n'être pas l'étude physiologique et morale qu'on devait attendre de l'auteur sur un pareil sujet. Il y avait à donner des détails curieux sur le caractère des muets, leurs aptitudes, leurs penchants, qui ne se développent pas de la même façon que les nôtres. A. de Musset s'est contenté d'une historiette, très-émouvante, il est vrai, et fort bien écrite, mais il eût pu faire mieux.

Pierre le Rouge, drame-vaudeville en trois actes, de Rougemont, Dupeuty et Antier (théâtre du Vaudeville, 12 octobre 1836). L'action commence en 1789, dans le village de Mondragon, propriété du marquis d'Entragues. Pierre le Rouge, batteur en grange, le coq de l'endroit, en dépit de la couleur peu avantageuse de ses cheveux, aime la petite Jeannette qui le paye de retour, sans s'effrayer du caractère violent du jeune paysan. La fermière Simonne, qui voit ces amours d'un mauvais œil, a recours au meunier Madré pour rompre une liaison qui la désespère. Grâce à une habile calomnie, Jeannette, se croyant trahie, consent à écouter le marquis d'Entragues, qui la fait nommer rosière. Au moment du couronnement, Pierre apparaît furieux; il foule aux pieds la couronne de sa maîtresse et, dans sa colère, se voyant traqué par les gardes et par les habitants du village, il frappe mortellement de son fléau un pauvre père de famille, le paysan Raimbault, puis il se dérobe par la fuite au sort qui l'attend. Quand le second acte commence, on est à la veille du 18 fructidor. Jeannette, devenue la citoyenne Cornélie, une des merveilleuses de l'époque, est restée fidèle au marquis d'Entragues qui, rentré en France, sollicite sa radiation de la liste des émigrés. Un homme s'oppose à cette radiation; c'est Pierre, devenu le secrétaire d'un des directeurs, Pierre qui aime toujours Jeannette. Le complot royaliste échoue et les deux rivaux sont frappés. D'Entragues, qui a fait partie du club de Clichy, est arrêté par ordre du Directoire, et Pierre, condamné à la déportation, part pour Sinnamari. Le troisième acte se passe sous la Restauration. Pierre et Jeannette sont revenus à Mondragon, leur pays natal. L'ancien batteur en grange est devenu sénateur, comte de l'Empire, millionnaire et a acquis le château d'Entragues. Depuis longtemps, il a chargé Madré de secourir en son nom la famille de Raimbault. Il n'a pas non plus oublié Jeannette qui, devenue veuve du marquis d'Entragues, veut racheter le château de son mari. Pierre apprend que Madré a gardé pour lui l'argent qu'il devait donner à la famille Raimbault. Le misérable meunier le menace de le dénoncer s'il fait connaître son infâme conduite. Pierre prend alors une résolution héroïque. Il fait assembler tout le village, dont il est aimé et vénéré pour ses bienfaits, et il a le courage de se nommer. « Je suis Pierre le Rouge, le débauché; Pierre le Rouge le meurtrier, j'ai tout tenté pour expier le

passé. J'attends votre arrêt et, quel qu'il soit, je le subirai sans murmurer. » La voix du peuple ordonne à Pierre de se pardonner à lui-même. Il servira de père à la famille Raimbault et il sera l'époux de Jeannette, la cause innocente de son crime.

Pierre Schmoll et ses voisins (*Peter Schmoll und seine Nachbaren*), opéra comique allemand, musique de Weber, représenté à Salzbourg en 1801. Ce fut un des premiers ouvrages du célèbre compositeur. Il fut joué dans la même année à Augsbourg. Malgré le suffrage de Michel Haydn, qui avait découvert dans cet essai la trace du génie, *Peter Schmoll* ne réussit pas. La partition restée dans les archives de la famille de Weber n'a pas été gravée; mais l'ouverture a été publiée et exécutée souvent.

PIERRÉ s. m. (piè-ré — rad. *pierre*). Petit canal rempli de pierre concassée : *Dans d'autres lignes de chemins de fer, on a placé les des dans de petites tranchées ouvertes parallèlement à l'axe de la route et asséchées par des* PIERRÉS *transversaux.* (A. Perdonnet.)

PIERRECLOS, village et comm. de France (Saône-et-Loire), cant. de Tromayes, arrond. et à 12 kilom. O. de Mâcon ; 1,251 hab. Commerce de bestiaux et de mercerie. Aux environs, sur une éminence, beau château du XVII^e siècle avec tours et murs en terrasse.

PIERRÉE s. f. (pie-ré — rad. *pierre*). Constr. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux.

— Pêche. Nom donné aux cailloux qui servent à assujettir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

— **Encycl.** Constr. On exécute les *pierrées* en plaçant de chaque côté du fond de la tranchée un rang de pierres de hauteur à peu près égale, de fortes dimensions, ou de grosses briques, et en les appliquant contre les faces inclinées de la fouille. Pour leur donner plus de stabilité et empêcher que la pression supérieure ne les fasse renverser en dedans, on couvre ces deux rangs avec des pierres plates ou des briques longues. Quand le fond de la tranchée est trop large pour permettre d'employer ce premier mode de construction, on établit au milieu du fond et sur une ligne continue un rang de pierres plates posées de champ et un peu enfoncées dans le sol par un battage; ensuite, de chaque côté de ce rang, et à son sommet, on place de grosses pierres en entrant leurs queues dans les côtés inclinés de la fouille et en appuyant leurs têtes sur celles du rang du milieu, de manière qu'elles se contre-butent par leurs inclinaisons opposées. Lorsqu'il ne s'agit que de simples rigoles étroites, on se borne à établir deux rangs de pierres, les plus fortes des deux côtés, en les faisant incliner et buter les unes contre les autres; quelquefois on complète le triangle en plaçant cette *pierrée* sur une pierre de fond ou contre ses bords extérieurs.

PIERREFITTE, village de France, arrond. et à 2 kil. N. de Saint-Denis (Seine), à 11 kilom. de Paris, sur la pente d'une colline; 1,075 hab. Le nom de pierrefitte désigne un lieu où se trouve une longue borne plantée en terre, *petra ficta* (pierre fichée), d'où Pierrefitte. Ces pierres ou bornes fichées en terre étaient un objet sacré pour les anciens Gaulois et servaient de limites au territoire. Une pierre semblable devait exister dans ce village. On trouve mention de Pierrefitte des le IX^e siècle. Les religieux de Saint-Denis y venaient en procession aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte et y percevaient la dîme. Pierrefitte eut beaucoup à souffrir pendant les guerres civiles et étrangères qui désolèrent la France au temps de Charles VI et de Charles VII; les Anglais la ravagèrent. Il existait encore, au XVII^e siècle, à Pierrefitte une maladrerie de fondation royale et qui remontait au moyen âge. L'église de Pierrefitte n'offre rien de remarquable; elle est placée sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protais. Comme au IX^e siècle, le territoire de ce village est couvert de vignes, mais d'une valeur de beaucoup inférieure. Pierrefitte est la patrie de Jacques Petit, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, mort en 1708.

PIERREFITTE, bourg de France (Loir-et-Cher), cant. de Salbris, arrond. et à 39 kilom. N.-E. de Romorantin; 1,110 hab. Forges. Belle église paroissiale décorée de remarquables vitraux anciens. Aux environs, près de la Sauldre, on voit cinquante-cinq buttes artificielles de 2 mètres de hauteur sur 8 mètres de diamètre à la base; ce sont des monuments gallo-romains.

PIERREFITTE, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Commercy; 565 hab. Huileries, tanneries; fabrication de cire.

PIERREFITTE, bourg de France (Allier), canton de Dompierre, arrond. et à 4 kilom. de Moulins, sur le Canal latéral et près de l'embouchure de la Loire, 1,640 hab. On remarque dans l'église paroissiale une très-curieuse horloge. Près du bourg se trouvent les restes du château Morand, qui fut brûlé pendant les guerres de religion.

PIERREFITTE, bourg de France (Calvados), canton de Blangy, arrond. et à 4 kilom. de Pont-l'Évêque, près de la Touques; 250 hab. L'église remonte en partie au XIII^e siècle et a des chapelles qui datent du XVI^e. On y remarque un bas-relief du XVII^e siècle et quelques beaux tableaux. Dans cette localité se trouve un château moderne.

PIERREFONDS, en latin *Petræ Fontes*, village et commune de France (Oise), canton d'Attichy, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Compiègne, sur la lisière de la forêt de ce nom; 1,882 hab. Source d'eau minérale froide sulfurée, calcaire et gazeuse, employée en boisson, bains, douches et vapeurs fumigatoires. L'église paroissiale, monument historique, est surmontée d'un élégant clocher du XVI^e siècle; on y remarque surtout le portail, la nef et quelques beaux vitraux gothiques. Au sud de l'église, se trouvent les restes des bâtiments romans du prieuré de Pierrefonds. Le village est dominé par un beau château, qui a été restauré dans les dernières années de l'Empire.

A une époque très-reculée, on construisit à Pierrefonds un château avec les débris d'une maison royale, située au Chêne-Herbelot et qui est indiquée dans les anciennes chroniques sous le nom de *Palladium casuum*. Charles le Chauve y résida vers 855. Cet ancien château s'élevait sur le coteau situé au-dessus du prieuré, et sur son emplacement s'élève aujourd'hui une ferme importante. Nivelon I^er, qui hérita de la seigneurie de Pierrefonds, mourut vers 1072, après avoir rebâti l'église du prieuré (paroisse actuelle), mais il ne reste aujourd'hui debout des constructions qu'il y éleva que des soubassements et une crypte. En outre, Nivelon, ayant considérablement accru son domaine, obtint que sa seigneurie fût érigée en pairie. En 1181, Philippe-Auguste acheta la seigneurie de Pierrefonds et y installa des prévôts qui, en son nom, percevaient les tailles et rendaient la justice. En 1215, une partie des bâtiments du château fut cédée aux religieux de Saint-Sulpice. Jusqu'au XIV^e siècle, l'histoire ne fait pas mention du château de Pierrefonds; mais, en 1390, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, laissa les religieux de Saint-Sulpice continuer à résider dans l'ancien château et fit élever entre deux vallons le château actuel, qui se trouva commander un magnifique domaine d'une défense stratégique parfaite. Le château de Pierrefonds fut donc, dès le début, une place de guerre du premier ordre, en même temps qu'une somptueuse résidence. Après l'assassinat du duc d'Orléans par Jean sans Peur, Charles VI envoya le comte de Saint-Pol prendre possession du château de Pierrefonds. Ce château redevint plus tard la possession de Charles d'Orléans, qui dut y réparer les dommages causés par l'incendie allumé dans la place par le comte de Saint-Pol après la reddition. En 1420, à l'époque de ces désastreuses guerres avec l'Angleterre, Pierrefonds, à bout de vivres et de munitions, ouvrit ses portes aux Anglais.

En 1422, Pierrefonds tint pour le dauphin. Louis XII y fit faire quelques réparations intérieures. Plus tard, à l'époque de la Ligue, Pierrefonds tomba au pouvoir des ligueurs (1588). Son gouverneur, le seigneur de Rieux, fait prisonnier lors d'une tentative contre Noyon, fut pendu haut et court en 1594. A cette époque, Henri IV se rendit maître de Pierrefonds, qui venait de tomber sous la domination espagnole. Repris par surprise par les Espagnols en 1595, le château fut presque aussitôt assiégé et bloqué par de Maniquant, commandant les troupes royales. Les murs soutinrent sans être entamés une canonnade nourrie; mais, quelque temps après, la garnison, privée de son chef, vendit au roi la place moyennant 18,000 ducats. Quant aux vieux ligueurs de l'ancienne garnison, ils furent presque tous pendus. Henri IV conserva Pierrefonds comme une place forte des plus précieuses de son royaume en même temps qu'une résidence royale des plus importantes. Ce fut lui qui en fit peindre le plan et la vue extérieure dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau.

Les troubles de la régence de Marie de Médicis virent de nouveau le château de Pierrefonds se tourner contre la royauté. En 1616, le marquis de Cœuvres, qui en était alors gouverneur, embrassa le parti des mécontents, et le conseil du roi décida qu'une armée serait envoyée pour prendre possession de la place rebelle. Le siège qui fut dirigé aussitôt contre Pierrefonds par le comte d'Angoulême, gouverneur de Compiègne, fut le plus terrible que la place ait eu à subir. A la suite d'un bombardement, le capitaine Villeneuve, qui commandait la place pour M. de Cœuvres, signa une capitulation. La place fut évacuée dès le lendemain 2 avril. Un an après, le conseil du roi décida que le château de Pierrefonds serait démantelé. Le comte d'Angoulême acheva immédiatement l'œuvre de destruction commencée déjà par la guerre (1617). On fit sauter les grosses tours encore debout à l'aide de la mine, toutes les charpentes furent brûlées, les logements démolis et les tours et courtines du côté du village éventrées à la sape.

Lors de la Révolution, le château de Pierrefonds, dont les ruines continuaient à dépendre du domaine de la couronne, fut vendu comme bien national. Napoléon I^er le racheta en 1813, moyennant 2,700 francs, et le fit rentrer ainsi dans les dépendances de la forêt de Compiègne. C'est sous le règne de Louis-Philippe que ces ruines [illegible] commencèrent à fixer l'attention des archéologues et furent déblayées. En 1858, sur l'ordre de Napoléon III, les travaux de déblaiement et de restauration du château de Pierrefonds furent entrepris par M. Viollet-le-Duc, qui a ressuscité complètement la vieille et célèbre demeure. Ces travaux, commencés aux frais de la liste civile, furent continués aux frais de l'État. La description qui suit est à la fois celle du château à son origine et celle du château tel qu'on peut l'admirer aujourd'hui.

Le château proprement dit est situé à l'extrémité d'un promontoire formé par le plateau du Soissonnais, [illegible] par des vallées. Quoique élevé de 25 mètres au-dessus des deux vallons, le point extrême de ce promontoire est en contre-bas du niveau du plateau de 20 mètres, en sorte que le plateau commande l'assiette du château. Il était donc obligatoire de commander ce plateau, ainsi que deux petits amphithéâtres voisins, sur lesquels l'artillerie, déjà inventée à l'époque de la fondation, se fût établie aisément lors d'un siège. On commença donc par songer aux défenses à opposer au point d'où les attaques pouvaient être dirigées. Ces défenses se composèrent d'une série de *cavaliers*, nommés alors boulevards, et qui se commandaient les uns les autres, du dedans au dehors; la configuration naturelle du sol a servi admirablement la construction de ces ouvrages. A une faible distance du château est creusé un fossé précédé d'une esplanade inclinée, d'où l'artillerie peut commander au loin. A partir des deux cornes du premier boulevard commencent des clôtures qui maintiennent l'escarpement du promontoire, dont le relief s'accentue davantage à mesure qu'on approche du château. Ces clôtures latérales, qui s'élèvent à mi-côte, sont renforcées de contre-forts et forment des redans présentant un égal nombre de flanquements. Enfin, le château lui-même se dresse sur une sorte de plate-forme, dominant le bourg. Au sud, le promontoire qui lui sert d'assiette s'élève, s'élargit et, à 200 mètres environ, se soude à la forêt de Villers-Cotterets. Des murs de soutènement, bâtis à mi-côte, se prolongent jusqu'au premier boulevard et sont également munis de contre-forts, ainsi que de redans flanquants. L'entrée du château avait lieu par deux portes qui s'ouvraient en face d'anciennes rues du bourg de Pierrefonds, encore existantes, et par une poterne qui s'ouvrait sous le rempart formant mur de soutènement. Une de ces portes, la principale, conduit à un pont-levis jeté sur un fossé qui sépare absolument le plateau de l'assiette du château. On parvient alors sur l'esplanade, légèrement inclinée et séparée elle-même du château par une fausse braie en pierre de taille. Un châtelet masque l'entrée du château proprement dit, laquelle consiste, elle aussi, en une porte et une poterne fermées par des ponts-levis, donnant sur un profond fossé dallé. En cas de siège, le plancher des ponts-levis s'enlevait aisément et la communication entre le châtelet et le château avait lieu par un étroit chemin crénelé réunissant les têtes des piles.

Nous voici parvenus dans le château. Le passage qui y conduit est couronné par trois rangs de mâchecoulis, disposés de façon que les assiégeants qui seraient parvenus à s'y introduire fussent arrêtés par la herse et écrasés de projectiles. La herse passée, on trouve, à gauche, un corps de garde communiquant avec le portique élevé en dehors de la grande salle et, par un escalier particulier, aux défenses supérieures. Le portique on parvient dans le vestibule, puis à la première salle, dans la grande salle du rez-de-chaussée, et c'est de là aussi que part l'escalier à double rampe dont nous parlerons plus loin. Mais avant de décrire les services intérieurs du château, nous devons d'abord nous occuper des tours qui en faisaient la force principale.

Les tours du château de Pierrefonds sont au nombre de huit : la première, le [illegible] du donjon, s'appelle la tour Charlemagne; la seconde, dépendant également du logis seigneurial, s'appelle tour de César; la troisième du coin, tour Artus; les suivantes, tour Alexandre, tour Godefroy de Bouillon, tour Josué, tour d'Hector et tour de David. Cette dernière contient la chapelle [illegible] Charlemagne et David [illegible] le mètres [illegible] à l'entrée des approvisionnements de la garnison. Le donjon du château [illegible] être isolé des [illegible] se composait des deux grosses tours de César et de Charlemagne [illegible] trois vastes salles et d'une tour carrée intérieure [illegible]

[illegible]

ments. La communication du donjon avec les autres défenses du château avait lieu à l'aide d'une courtine, et, avec la chapelle, à l'aide d'un couloir. Quant au surplus des bâtiments, on y arrivait par une galerie [illegible] au-dessus [illegible]

Si maintenant nous quittons le donjon, nous nous retrouvons dans [illegible] rieure du château. Au fond de cette cour, à droite, nous rencontrons le grand perron qui conduisait [illegible] étaient destinées.

A l'occident du vaste parallélogramme qui forme le périmètre de cette seigneuriale résidence, se trouve le bâtiment qui renferme les grandes salles du château. Ce bâtiment est à quatre étages : deux sont voûtés. Les deux derniers fournissent un rez-de-chaussée [illegible] semblées et qui correspondait avec le donjon à l'aide de galeries. C'est dans cette salle qu'avaient lieu les grandes cérémonies du temps, telles qu'hommages ou investitures. Là aussi avaient lieu les fêtes, divertissements et bals. Cette grande salle était ornée de magnifiques peintures [illegible] nait entrée dans le vestibule était toute brillante de sculptures et surmontée d'une claire-voie avec large tribune; la voûte était lambrissée en berceau et percée de grandes lucarnes du côté de la cour. Le manteau de la cheminée, qui terminait l'extrémité opposée à l'entrée, supportait les statues des neuf preuses, d'où le nom de salle des Neuf-Preuses que la salle porte encore aujourd'hui.

Nous croyons avoir [illegible] cède une idée générale suffisante des bâtiments du château. Ajoutons quelques mots sur ses oubliettes. Au-dessous du rez-de-chaussée se trouve un étage voûté en arcs ogives, et au-dessous de cet étage une cave d'une profondeur de 7 mètres, voûtée en ellipse. On ne peut descendre dans cette cave que par un œil central et à l'aide d'une échelle ou d'une corde à nœuds. Au centre de l'aire existe un puits profond, de 14 mètres environ de profondeur [illegible] La présence [illegible] pratique dans la muraille de cette sombre et humide retraite indique clairement qu'elle était destinée à des êtres humains, et le puits servait sans doute à engloutir ceux que l'arbitraire du temps voulait faire disparaître à tout jamais. Cette [illegible] du château de Pierrefonds qui en contient plusieurs, se trouve au-dessous de la tour d'Artus. Elle est expliquée suffisamment par le voisinage de [illegible] salle où le seigneur rendait la justice.

Au commencement de [illegible] dans la salle des Neuf-Preuses [illegible] de Pierrefonds, un musée d'armes qui se composait de la collection du prince Soltikoff, achetée 250,000 francs; de celle de M. le comte de Belleval, 72,000 francs; d'armes et armures [illegible] 416,000 francs. [illegible] pièces uniques et d'une rare beauté. Une ar[illegible] environ, qui est une pièce dont on cherche[illegible] vail; quantité de pièces de harnais très-re[illegible]

[illegible]

leur;

[illegible] set italien à re[illegible]

[illegible]

[illegible]

condition que son [illegible] serait distrait : son intégrité et que rien n'en serait distrait : [illegible]

[illegible] sur un [illegible] très-en- [illegible] a [illegible]

Au mois d'août 1870, en prévision d'une invasion, ces armes furent emballées et envoyées au Louvre, où elles arrivèrent le 17, confiées aux soins du directeur général des [illegible] la commission [illegible] nationale de la conservation des musées [illegible] dépendant de l'appartement du directeur général. Elles portaient, nous dit le mémoire, une suscription qui n'indiquait pas leur provenance, [illegible] : *Porto*. Après rensei- [illegible] tion fut conservée a [illegible]

Lors de la [illegible] de la liste civile, les représentants de l'ex-empereur revendiquèrent à la fois la propriété du musée chinois de Fontainebleau et celle du musée d'armes de Pierrefonds, qu'on avait voulu faire sortir secrètement de France et envoyer à Porto. M. Viollet-le-Duc, pour éclairer la commission [illegible] le 25 novembre 1872, écrivit un lumineux exposé des faits et se prononça formellement contre les prétentions de la famille Bonaparte. « Quand on place une œuvre d'art dans un palais de la liste civile, on la considère comme immeuble par destination et elle devient propriété de l'État; voilà la loi. Or, Pierrefonds dépend du [illegible], il en dépend si bien, qu'il s'y est trouvé [illegible] lorsqu'on a composé les listes civiles de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III... Pierrefonds était domaine de la liste civile; par conséquent il retourne à l'État à la fin du règne, d'après la loi française. [illegible] déposée, et disposée sur des meubles établis *ad hoc*, doit être considérée comme immeuble par destination... »

La commission de liquidation se rangea de cet avis. Néanmoins, dans une convention conclue le 25 octobre 1873, entre les ministres d'une part, MM. Vavin et Rouher de l'autre, il fut décidé que la collection d'armes du château de Pierrefonds était reconnue appartenir au domaine privé et serait remise [illegible] domaine. Mais, pour être valable, cette convention devait être votée par l'Assemblée nationale, qui ne s'en [illegible] septembre 1874.

— Iconogr. Les ruines pittoresques du château de Pierrefonds ont été peintes par [illegible] (Salon de 1831), par Corot (Exposition universelle de 1867) et par Paul Huet (Salon de 1868). Dans le tableau de Corot, la vue est [illegible] homme et une femme; un groupe de jeunes arbres s'élève sur la gauche; le château se dresse, au fond, sur une colline au bas de [illegible] dans la verdure. Le tableau de Paul Huet est des plus importants : le clocher du village émerge du fond de la vallée ombreuse, [illegible] bres nuages roulent dans le ciel et laissent tomber des torrents de pluie; les peupliers se courbent sous la violence de l'orage; une paysanne, [illegible] s'abriter, court à toutes jambes, précédée d'un chien qui aboie. Autant il y a de douceur et de sérénité dans la composition de Corot, autant le tableau de Paul Huet est sombre, imposant et presque pathétique. Ce dernier maître a exposé au Salon de 1865 une vue [illegible] a peint également le château, avant [illegible] (Salon de 1868). M. L[illegible], d'une bonne exé- [illegible] ur de la [illegible] de 1868). Au Salon [illegible], l'une prise près de [illegible]

PIERREFONTAINE, [illegible] de France [illegible]

(Doubs), [illegible] et à 28 kilom. [illegible] sur un plateau, pop. [illegible] fies, [illegible] Aux environs, rochers et cascades pittoresques.

PIERREFORT, [illegible] de France (Cantal), [illegible] arrond. et à 32 kilom. S.-O. [illegible] sur un rocher, pop. aggl., [illegible] hab. Fabrication [illegible] gas, etc. Ruines du château de Pierrefort.

PIERRE-GARIN s. m. (piè-re-ga-rin). Ornith. Nom vulgaire du sterne ou hirondelle de mer.

PIERRELATTE, bourg de France (Drôme), [illegible] arrond. et à 21 kilom. S. de Montélimar, dans une plaine et sur un canal [illegible] pop. aggl., 2,445 hab. — pop. tot., 3,577 hab. Commerce de garance, vin, soie et céréales. Près du bourg, ruines d'un ancien château fort couronnant un rocher isolé au milieu de la plaine.

PIERRERIES s. f. pl. (piè-re-rî — rad. *pierre*). Pierres précieuses travaillées : *Cette femme [illegible] d'or, de* PIERRERIES *et de mille autres ornements.* (Boss.)

— Encycl. V. PIERRES PRÉCIEUSES.

PIERRES (Philippe-Denis), imprimeur éditeur, né à Paris en 1741, mort à Dijon en 1808. Il appartenait à une famille dont les membres étaient depuis deux cents ans libraires imprimeurs. C'était un homme très-instruit et très-versé dans la connaissance de l'histoire et des procédés de l'art qu'il exerçait avec distinction. Il devint premier imprimeur du roi, membre des académies de Dijon, de Lyon, d'Orléans, de Rouen et imprima des ouvrages remarquables par la beauté et la correction. En 1774, l'Académie des sciences l'invita à composer un ouvrage sur l'*Art de l'imprimerie* pour la *Collection des arts et métiers*. Il se mit à l'œuvre, réunit de nombreux documents et mourut sans avoir terminé ce travail qui devait avoir 3 vol. in-fol. En 1787, il établit une imprimerie à Versailles pour le service des notables; pendant la Révolution, il perdit son état et sa fortune et accepta pour vivre, en 1807, une place dans le bureau des postes de Dijon. Outre divers articles de journaux, on a de lui : *Description d'une nouvelle presse d'imprimerie*, dont il était l'inventeur (Paris, 1786), un *Catalogue hebdomadaire ou Liste alphabétique des livres paraissant chaque semaine* (1774-1789), une *Lettre à Fréron* sur le *Salluste* stéréotypé par Ged, etc.

PIERRETTE s. f. (piè-rè-te — dimin. de *pierre*). Petite pierre.

PIERRETTE s. f. (piè-rè-te — f. de *pierrot*). Ornith. Femelle du pierrot ou moineau franc.

— Femme travestie, portant un costume analogue à celui des pierrots de carnaval.

— Anc. cost. Sorte de camisole blanche que les femmes portaient en négligé.

Pierrette, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

PIERREUX, EUSE adj. (pie-reu, eu-ze — rad. *pierre*). Qui est plein de pierres : *Un terrain* PIERREUX. *Une terre* PIERREUSE. *C'est une erreur complète que de croire que les terrains* PIERREUX *ne peuvent être convenablement cultivés par l'araire.* (M. de Dombasle.)

— Qui est de la nature de la pierre ou analogue à celle de la pierre : *Concrétion* PIERREUSE. ‖ Qui est atteint de la pierre.

— Anat. *Apophyse pierreuse* ou *Portion pierreuse de l'os temporal*, Portion de cet os [illegible]

— Zooph. Se dit de certains polypiers, dont la consistance est solide et analogue à celle de la pierre, comme le corail.

— Bot. Se dit de l'endocarpe ou noyau de certains fruits, quand sa dureté peut être comparée à celle de la pierre. ‖ Se dit des fruits qui contiennent dans leur chair des [illegible] semblables à de la pierre : *Poires* PIERREUSES.

— Substantiv. Personne atteinte de la pierre : *Cette eau soulage les* PIERREUX. (Acad.)

— s. f. Pop. Nom donné à des prostituées de bas étage, exerçant leur industrie dans les maisons en construction : *La* PIERREUSE *est une prostituée qui, [illegible] de turpitude, est tombée au plus bas degré de l'abjection.....; elle cherche toujours dans les [illegible] en ruine, elle traque l'homme que le hasard amène.* (F. Béraud.)

PIERREVILLE (SAINT-), bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Privas, près de la rive droite de la [illegible] pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 2,020 hab. Commerce de soie, toile, laine et bestiaux. Moulinage de soie.

PIERRIER s. m. (piè-rié — rad. *pierre*). Artill. Nom donné, dans les premiers temps [illegible] bouches à feu qui lançaient des boulets de pierre, et, dans les temps postérieurs, à une espèce de gros mortier servant à lancer des pierres et des grenades, [illegible] ‖ Aujourd'hui, Petit canon monté sur chandelier dont on arme les embarcations, les hunes et la dunette, et qui lance des balles ou de la mitraille.

— Techn. Morceau de bois sur lequel on monte des pierres à aiguiser divers outils.

— Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

— **Encycl.** Ce mot a d'abord servi à désigner les premiers canons de fonte, avec lesquels on lançait de grosses pierres arrondies, en guise de boulets. Aujourd'hui, l'on nomme *pierrier* un mortier du calibre de 0m,4060 (15 pouces), dont la chambre est un cône renversé, et que l'on emploie pour envoyer des pierres sur l'ennemi, lorsque celui-ci n'est plus qu'à une distance de 200 à 250 mètres environ. Pour charger cette bouche à feu, on la dresse verticalement sur son affût; la poudre est versée dans la chambre, recouverte du papier de la gargousse et pressée légèrement avec le refouloir. Sur cette charge on place un plateau de bois, une sorte de disque de 0m,4015 de diamètre et de 0m,0451 d'épaisseur; et sur ce plateau un panier d'osier, rempli de pierres, pesant ordinairement 40 à 50 kilogrammes. Si l'on n'avait pas de panier, on chargerait la pièce de couches alternées de terre et de pierres en commençant par une couche de terre. Ce genre de *pierrier* est abandonné depuis 1854 et il n'existe guère plus de *pierriers* que ceux qu'utilise la marine.

Ces *pierriers* diffèrent complètement de ceux de l'artillerie; ce sont de petits canons de bronze du calibre d'une livre de balles, montés sur un pivot et pouvant être pointés dans toutes les directions, grâce à la disposition, que l'on adopte, de les introduire dans les chandeliers fixés sur la muraille extérieure du navire. La platine des *pierriers* est adaptée comme celle des caronades. Ces légères bouches à feu servent à l'armement des passavants des navires de guerre, et quelquefois à l'armement des hunes des vaisseaux, frégates et corvettes. L'avant d'une embarcation détachée pour quelque expédition importante est protégé par un *pierrier* destiné à tirer à mitraille ou à balles sur l'ennemi.

PIERRIÈRE s. f. (piè-riè-re — rad. *pierre*) Art milit. Machine de guerre analogue au mangonneau, dont on se servait au moyen âge pour lancer divers projectiles, principalement des pierres.

PIERRISTE s. m. (piè-ri-ste — rad. *pierre*). Ouvrier qui taille et perce les pierres fines destinées à l'horlogerie.

PIERRON (Pierre-Alexis), helléniste français, né à Champlitte (Haute-Saône) en 1814. En sortant de l'École normale en 1837, il fut reçu agrégé ès lettres, devint maître surveillant à l'École normale, puis fut attaché, comme professeur, aux colléges Saint-Louis et Louis-le-Grand à Paris. M. Pierron s'est fait connaître par des traductions françaises estimées de la *Métaphysique* d'Aristote (1840, 2 vol. in-8°), avec M. Zévort, du *Théâtre d'Eschyle* (1840, in-12), des *Pensées* de Marc-Aurèle (1843, in-12), des *Hommes illustres* de Plutarque (1843, 2 vol. in-12). On lui doit, en outre : *Histoire de la littérature grecque* (1850, in-12) et *Histoire de la littérature romaine* (1852, in-12), ouvrages plusieurs fois édités et qui font partie de la collection de l'*Histoire universelle* de M. Duruy; *Hautecombe* 1861, in-8°), roman publié sous le pseudonyme de **Capitaine Jorasse**; *Voltaire et ses maîtres* (1866, in-18), etc.

PIERRON (Eugène-Athanase), artiste et auteur dramatique français, né à Mesy, près de Meaux, en 1819, mort à Paris en 1865. Il débuta, en 1837, au théâtre de Saint-Germain-en-Laye, fut engagé, en 1840, sur la scène du Panthéon et entra en 1842 à l'Odéon. Il y resta jusqu'en 1845; l'année suivante, il débuta au Vaudeville dans *Elle est folle!* et passa, en 1849, au Théâtre-Historique, après avoir fait toutefois une apparition au Gymnase. Au Théâtre-Historique, il fit plusieurs créations heureuses et parut dans des reprises importantes. Nous citerons notamment le *Chevalier d'Harmental*, la *Guerre des femmes*, *Une tempête dans un verre d'eau* et *Henri III et sa cour*, qu'il joua plus tard à la Gaîté, où il se montra de 1851 à 1856. Au sortir du Théâtre-Historique, il était rentré un instant à l'Odéon. Il devint, au mois de mars 1858, régisseur général de ce dernier théâtre; il y a joué rarement, absorbé qu'il était par ces [illegible] importantes. Il s'est cependant fait remarquer dans plusieurs pièces, entre autres les *Contes d'Hoffmann*, les *Deux Philibert*, les *Marionnettes du docteur*, *Livre III, chapitre Ier*, l'*Institutrice*. Pendant les journées de juin 1849, Pierron avait combattu comme lieutenant de la garde nationale; il fut, avec le confesseur de l'archevêque de Paris, l'un des deux derniers gardiens du corps de ce prélat, la nuit qui précéda ses funérailles. Aimant passionnément le théâtre, il lui avait consacré pour ainsi dire toutes ses facultés : à la fois comédien, auteur, administrateur, il a servi de toutes façons cet art qui occupait sa vie. On lui doit plusieurs jolies pièces, entre autres : *Aline Patin*, Vaudeville (1847), et *Livre III, chapitre Ier*, comédie jouée avec succès à l'Odéon (1851) et écrite en collaboration avec M. Laferrière. On cite encore de lui les *Œuvres d'Horace* et une notice enthousiaste ayant pour titre : *Virginie Déjazet* (1856). Membre zélé du comité de l'association des artistes dramatiques et secrétaire rapporteur de ce comité depuis 1854, c'est à son initiative, à ses études, à son énergie infatigable que fut due, en 1855, la révision des statuts primitifs et la réorganisation des pensions. C'est pour récompenser les services qu'il rendait journellement à l'association dont il faisait partie que, sur la proposition du ministre de l'intérieur, une médaille d'honneur de 1re classe lui fut décernée en 1857. Au moment où la mort l'a frappé, Pierron poursuivait le projet de l'organisation d'une nouvelle scène, le *Théâtre des arts*, dont la construction avait été commencée sous ses yeux. Comme acteur, il a manqué souvent d'énergie et de sensibilité, mais il tenait les planches avec aisance.

PIERROT s. m. (piè-ro — dimin. de *Pierre*, nom propre; du latin *Petrus*, grec *Petros*, qui apparaît pour la première fois dans le Nouveau Testament et qui est la traduction de *Cephas*, nom propre qui signifie pierre en hébreu. Le nom populaire du moineau est donc un nom d'homme. « Cette coutume, dit Roquefort, de donner des noms propres à différentes espèces d'animaux domestiques subsiste encore dans nos campagnes, et il est très-commun d'y entendre appeler un âne *Martin*, une ânesse *Manon*, une chèvre *Jeanneton*, un mouton *Robin*, sans compter le nom de *Margot* qu'on donne à toutes les pies, celui de *Jacquot* qu'on donne aux merles, aux geais et aux perroquets »). Forme populaire et diminutive du nom de Pierre, qui existe surtout à la campagne :

> Celui qui s'était vu Corydon ou Tircis
> Fut *Pierrot* et pas davantage.
>
> LA FONTAINE.

— Personnage de l'ancienne comédie italienne.

— Masque costumé comme Pierrot de la comédie italienne : *Les* PIERROTS *du bal de l'Opéra.*

> *Pierrots* et paillasses
> Charment sur les places
> Le peuple ébahi.
>
> BÉRANGER.

— Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très-petits pans relevés :

> Chez ces graves Romains, qui de nous se peindrait
> Cornélie en *pierrot* et César en gilet?
>
> DELILLE.

‖ Collerette à grands plis comme celle du personnage italien : *Madame Pochard a vu les doigts mignons d'Anne aplatir sur son corsage les mille plis d'un* PIERROT *taillé dans le dernier goût.* (Ricard.)

— Ornith. Nom vulgaire du moineau franc. ‖ *Pierrot tacheté*, Nom vulgaire du pétrel.

PIERROT (Jules-Amable), humaniste français, né à Paris en 1792, mort dans la même ville en 1845. Élève de l'École normale de 1810 à 1813, il devint successivement ensuite censeur adjoint au lycée Charlemagne (1813-1815), professeur de rhétorique aux colléges Bourbon et Louis-le-Grand et proviseur de ce dernier établissement en 1830. Sous la Restauration, Pierrot, qui avait ajouté à son nom celui de **de Selligny**, fut suspendu à deux reprises de ses fonctions comme professant des opinions libérales. Outre des articles insérés dans divers recueils, notamment dans le *Journal de l'instruction publique*, on lui doit un *Cours d'éloquence française* (1820-1822, 2 vol. in-8°); une traduction de Justin et des révisions annotées des traductions de Juvénal, de Florus, de Velleius Paterculus, des lettres de Pline le Jeune publiées dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, dont il dirigea la publication de 1825 à 1829.

PIERROT, un des types caractéristiques de la pantomime. Ce n'est que sous la Restauration, avec Gaspard Deburau, qu'il a pris quelque importance; auparavant, ce n'était qu'un personnage presque insignifiant de la comédie italienne ou plutôt de la parade. Son costume était à peu de chose près celui du Gilles de Watteau, chapeau à la Colin, souquenille blanche, large pantalon flottant, escarpins blancs. Comme caractère, il tenait le milieu entre le niais et l'ingénu; c'était le valet du beau Léandre, l'entremetteur de ses amours avec Isabelle. Il jouait le principal rôle dans quelques petites pièces comme le *Pierrot-Romulus* de Le Sage, parodie du *Romulus* de Lamothe, et il parut même à l'Opéra-Comique dans le *Tableau parlant* de Grétry.

Ce Pierrot bavard de l'ancien théâtre ne donne aucunement l'idée du terrible Pierrot muet des Funambules. Le vieux type effacé a disparu pour faire place à une création forte, originale, due tout entière à un véritable maître, Gaspard Deburau, qu'après lui Paul Legrand et Charles Deburau ont essayé de faire revivre en continuant ses traditions, mais qui depuis n'a plus trouvé d'interprète. Dans cette transformation moderne, Pierrot n'est plus ni niais ni ingénu; c'est le sournois, l'effronté, le poltron, le gourmand, le voleur; il a tous les vices et il est capable de tous les crimes. Il n'a ni ami, ni femme, ni maîtresse et n'est même pas capable d'un bon sentiment. Si son maître est tué par Arlequin, il profite de l'occasion pour lui appliquer des taloches; car autant il montre de servilité et de platitude devant ceux qu'il redoute, autant il aime à frapper ceux qui sont à terre; il s'acharne sur les morts, quitte à avoir bien peur s'ils ressuscitent. Il a conservé du Gilles

la casaque blanche à gros boutons, les larges pantalons, les souliers blancs, mais il a remplacé le chapeau à la Colin par le serre-tête noir qui fait ressortir ses oreilles comme deux anses; aucune émotion ne paraît jamais sur son masque enfariné et c'est par un geste fugitif, par un pli de la bouche, par un froncement de sourcil que les maîtres du rôle excellaient à rendre toutes ses passions tenaces et toutes ses âpres convoitises. Par exemple, personne mieux que lui ne sait détacher le coup de pied, de plein fouet; fourrer par mégarde sa pantoufle dans l'œil du beau Léandre et faire sauter la perruque de Cassandre, les mains derrière le dos. Pâle, efflanqué, famélique, il circule à travers l'action, insouciant en apparence, mais commettant en cachette toutes sortes de méfaits. Arlequin, Colombine, Cassandre s'évertuent autour de lui à sortir de situations plus ou moins tendues; pour lui, il s'agit uniquement de savoir s'il volera ou s'il ne volera pas un pâté. Charles Nodier, Jules Janin, Th. Gautier, Champfleury n'ont pas dédaigné d'étudier de très-près ce type original, tel que l'avait créé Deburau. Th. Gautier a même écrit pour le mettre en relief une pochade étonnante de verve, *Pierrot posthume;* Champfleury a composé pour Deburau et Paul Legrand le scénario d'un grand nombre de pantomimes; nous analysons les trois meilleures.

Pierrot en Afrique, pantomime (théâtre des Funambules, 1842). Dans une caverne se sont réfugiés les Arabes avec leurs femmes et leurs enfants; on entend le bruit de la fusillade, les Français approchent; le premier soldat qu'on voit apparaître, c'est Pierrot, qui après avoir été si longtemps bafoué veut devenir un héros et mériter la croix. Les Arabes le voyant seul le font prisonnier; mais il se démène si bien, que l'armée française a le temps d'arriver à son secours. Après des charges interminables des Français et des Arabes, Pierrot entre dans le palais des chefs algériens, mène mollement la vie d'un Sardanapale, et se fait promener triomphalement monté sur une girafe. Mais bientôt la voix de l'honneur le rappelle, il lui faut renouveler ses exploits; il quitte ses superbes vêtements et reprend son shako, il enlève un drapeau à l'ennemi et déploie un courage martial digne d'un des premiers rôles du Cirque.

Pierrot, valet de la Mort, pantomime en sept tableaux par Champfleury (théâtre des Funambules, septembre 1846). L'auteur affirme avoir voulu enchâsser dans cette œuvre légère une profonde conception philosophique. « L'homme spirituel, dit-il dans la préface du scénario, se débarrassera définitivement de la mort; il tuera, il écrasera la mort pour arriver à ses destinées supérieures : alors il sera délivré des conditions matérielles et relatives qui arrêtent ses progrès; les facultés psychologiques ou physiques, seules connues et étudiées jusqu'ici, se transformeront en facultés hyperphysiques et l'esprit jouira de toute sa spontanéité créatrice. » Voilà l'idée non moins ambitieuse qu'obscure que M. Champfleury essayait de faire développer par les cinq personnages éternels de toute pantomime, le vieux radoteur Cassandre; sa fille, la sensible Colombine; Pierrot, le pâle et gourmand Pierrot, Polichinelle avec sa bosse; Arlequin avec son museau noir et son habit bariolé. Les trois derniers se disputent Colombine; Cassandre veut la donner au plus adroit tireur; on apporte une cible. Polichinelle tire le premier et Pierrot va voir s'il a mis dans le noir. Arlequin s'arrange de façon à lui envoyer une balle dans le dos. Voilà Pierrot bien malade. Colombine, tout en le soignant, donne près de son chevet des rendez-vous à Arlequin, le préféré; Cassandre et Arlequin importunent le malade de leurs querelles. Pierrot chasse tout le monde. Le médecin arrive, il ordonne à Pierrot de prendre un lavement; Pierrot le prend, mais non par où il aurait dû le prendre. Le médecin ordonne alors des sangsues; on les apporte dans un verre d'eau et Pierrot, qui n'en a jamais vu, avale non moins courageusement cette bizarre médecine. Le docteur désespéré s'enfuit en emportant quelques petits souvenirs choisis dans le mobilier du mourant; Pierrot mourant le poursuit à coups de traversin, puis il meurt sur cet exploit. Nous voici chez la Mort. Pierrot arrive; la Mort, pour rire un peu, le ressuscite et le laisse retourner sur la terre à condition qu'il lui enverra Arlequin et Polichinelle. Pour ce dernier, rien de plus facile; il n'y a qu'à lui faire chanter trois fois le même air, il mourra aussitôt. Polichinelle, excité par lui, chante deux fois, puis, il a de la méfiance et se tait; impossible de le décider à continuer. Pierrot alors se bat avec Arlequin, mais c'est Cassandre qui reçoit les coups. Enfin la fée Vitalia qui protège les amours de Colombine et d'Arlequin les transporte dans son palais. Pierrot, Cassandre, Arlequin y accourent aussitôt; là ils trouvent la Mort qui accable Pierrot de reproches, pour avoir si mal tenu sa promesse; mais Polichinelle, sans perdre la tête, profite du moment où elle pérore si bien (par gestes) pour lui prendre sa faux et la faucher elle-même, d'un bon coup. La Mort supprimée, tout le monde est heureux et Pierrot marie Colombine à Arlequin. Telle est, dans une pantomime vive, amusante et assez bien conduite, la grande idée humanitaire de M. Champfleury. « Au reste, ajoute Théophile Gautier la philosophie moderne n'a rien produit de plus clair. »

Pierrot pendu, pantomime, par Champfleury (théâtre des Funambules, 1847). Cassandre a résolu de marier sa fille à celui qui lui apporterait 1,000 francs. Arlequin, Pierrot et Polichinelle aspirent à ce glorieux mariage, mais leur bourse ne contient que des toiles d'araignée. Pierrot accoste un certain capitaine, porteur d'un sac d'argent, et l'emmène jouer; mais il perd constamment et se voit forcé de laisser ses vêtements en gage. Polichinelle demande à prendre sa place à la table de jeu; aidé de Pierrot, qui posté derrière le capitaine indique toutes ses cartes, il l'allége de son argent. L'inconnu s'enfuit en lançant cette prédiction sinistre : « Pierrot, tu seras pendu ! » Arlequin a obtenu de l'argent d'une fée et va épouser Colombine; la noce est prête, mais voici Polichinelle et Pierrot qui viennent tout troubler; Pierrot avale le contrat, puis il s'enfuit, revient par la cheminée, puis, serré de près, se blottit dans le coucou; l'horloge éternue au lieu de sonner les heures. On le fait déguerpir, on l'assomme à moitié; il se réfugie chez un peintre de ses amis, dont il crève les toiles pour montrer sa figure au travers. De là il passe dans un matelas; mais justement les cardeuses se mettent au travail et il manque d'être mis en morceaux. Pour échapper au châtiment que ses méfaits lui ont mérité, il s'embarque; mais son mauvais génie veut qu'il pousse dans la mer une pauvre femme; on le ramène à terre et on le conduit en prison, puis devant les juges qu'il insulte; il est condamné. Il s'efforce alors de gagner du temps, il dénonce Polichinelle, il demande du bordeaux, un poulet, veut haranguer le peuple; mais enfin il est au bout de son peloton et on le hisse à la potence. La pièce, pleine de bouffonnerie spirituelle, se termine par le mariage d'Arlequin et de Colombine.

PIERRURES s. f. pl. (pie-ru-re — rad. *pierre*). Vénér. Ce qui entoure les meules ou la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres : *Les* PIERRURES *de la tête d'un daim, d'un cerf, d'un chevreuil.*

PIERRY, village de France (Marne), canton et à 3 kilom. d'Épernay; 864 hab. Église au portail roman. On récolte à Pierry des vins mousseux de première qualité, peu inférieurs à ceux d'Aï; ils sont plus secs, durent plus longtemps et se distinguent surtout par un goût de pierre à fusil assez prononcé. Malheureusement, des propriétaires peu soigneux changent les anciens plants pour d'autres plus productifs, mais de moindre qualité; on a multiplié outre mesure le cépage dit de Brie ou meunier, qui donne de mauvaises récoltes en grande abondance. Aussi les vins de Pierry perdent-ils peu à peu de leur valeur, et un jour viendra peut-être, où on ne les classera plus qu'au second rang parmi les vins de Champagne.

PIERS (Hector-Beaurepaire), archéologue français, né à Saint-Omer en 1793. Il est devenu bibliothécaire de sa ville natale et archiviste de la Société des antiquaires de la Morinie. Nous citerons de lui : *Variétés historiques sur la ville de Saint-Omer* (Saint-Omer, 1832); *Histoire de Thérouanne* (Saint-Omer, 1833); *Histoire de Bergues et d'autres localités* (Saint-Omer, 1833); *Biographie de Saint-Omer* (Saint-Omer, 1835); *Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel* (Saint-Omer, 1836, in-8°).

PIERSON (Christophe), peintre hollandais, né à La Haye en 1631, mort en 1714. Mis tout jeune et mis dans une maison de commerce, il abandonna bientôt sa femme et son emploi pour voyager avec le peintre B. Meyburg, son ami, qui lui avait appris son art. Par la suite, il se fixa à Gouda (1679) et se remaria. Cet artiste excellait dans les tableaux de nature morte et surtout quand il peignait des attributs de chasse. Il entendait bien la composition, distribuait avec habileté la lumière et les ombres et dessinait avec une grande correction.

PIERSON (Jean), philologue hollandais, né à Bolswaerd (Frise) en 1731, mort à Leeuwarden en 1759. Il remplit les fonctions de recteur au gymnase de cette dernière ville et se fit connaître à la fois comme poëte et comme savant philologue. Pierson a publié : *De laudibus humaniorum litterarum et poesi* (1755, in-4°) et *Verisimilium libri II* (Leyde, 1752, in-8°), recueil remarquable de corrections et de conjectures pour la restitution du texte des anciens classiques grecs et latins.

PIERSON (Blanche), actrice française, née à l'île Bourbon vers 1840. Fille d'un comédien qui joua longtemps en province et nièce de Numa, l'excellent comique du Gymnase, elle fut destinée de bonne heure au théâtre. Toute jeune encore, elle joua les ingénues au théâtre de Bruxelles, puis vint à Paris et fit ses débuts à l'Ambigu dans le rôle de la veuve Contarini de *Gaspardo le Pêcheur.* Engagée peu après au Vaudeville, elle y parut pour la première fois dans le rôle de Christine du *Roman d'un jeune homme pauvre,* en novembre 1858. Elle s'y fit remarquer aussitôt, sinon par son talent, du moins par sa beauté blonde, par le charme de son sourire et par son don inné de séduction. A la suite d'un coup de tête, Mlle Blanche Pierson quitta le Vaudeville pour entrer dans la troupe du Gymnase, dont elle n'a cessé depuis lors de faire partie. Sur ce théâtre, elle se borna pendant longtemps à n'être qu'une comédienne agréable, jolie entre les plus jolies et portant à ravir de délicieuses toilettes fort admirées des connaisseurs. Mlle Pierson doubla longtemps les rôles d'ingénue et de coquette, particulièrement ceux de Mlle Delaporte. On la vit paraître dans un grand nombre de pièces, notamment dans les *Curieuses*, de Meilhac (1864), où elle remplissait le rôle de Bébé Patapouf; dans le *Point de mire*, de Labiche (1865); le *Lion empaillé*, de Gozlan (1865); *Nos bons villageois*, de Sardou (1866), où elle joua le rôle de Mariotte; la *Cravate blanche*, de Gondinet (1867). A cette époque, Mlle Pierson se livrait à des études sérieuses et le public ne tarda pas à être frappé de ses progrès. Elle se montra bonne comédienne dans les *Grandes demoiselles*, de Gondinet (1868), dans *Fanny Lear*, de Meilhac et Halévy (1868), dans le *Monde où l'on s'amuse*, de Pailleron (1868), dans *Frou-Frou*, de Meilhac (1869), etc. Ses progrès furent encore plus sensibles lorsqu'elle interpréta, en 1871, le rôle de Mme de Termonde dans la *Princesse Georges*, d'Al. Dumas, et dans celui d'Alice, de la *Comtesse de Sommerive* (1872). Mais ce fut surtout dans la reprise de la *Dame aux camellias*, en 1872, que Mlle Pierson s'affirma enfin comme une actrice d'un talent véritablement remarquable. Un critique qui fait autorité, M. Sarcey, disait d'elle après cette reprise : « Elle a joué le rôle de Marguerite Gauthier avec une merveilleuse ardeur de tempérament. Tout son être respire la passion, une passion vigoureuse qui va bien à ce charmant sourire de ses yeux et de sa bouche. Elle a trouvé des accents d'une tendresse et d'une douleur incomparables; des mouvements et des gestes, dont le naturel et le pathétique ont emporté la salle; et, à travers toutes ces explosions d'amour et de désespoir, des finesses d'intonation délicieuses. Elle s'est montrée tout à fait comédienne; elle a réussi à balancer dans tous les esprits le souvenir de Mme Doche; elle a effacé toutes celles qui, après Mme Doche, avaient tenté de nous rendre la *Dame aux camellias.* » Depuis lors, Mlle Pierson a créé avec un vif succès et beaucoup de séduction le rôle d'*Andréa*, dans la comédie de ce nom de Sardou (1873), et, avec une passion vraie, celui de Mme de Montaiglin, dans *Monsieur Alphonse*, d'Alexandre Dumas (nov. 1873).

PIERUS (mont), montagne de la Grèce ancienne. V. PIÉRIE.

PIERUS, roi de Macédoine, père des Piérides. Il établit à Thespie le culte des Muses et composa des hymnes en leur honneur.

PIESME s. f. (piè-sme — du gr. *piesma*, pression). Arach. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, tribu des aradides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PIESTE s. m. (piè-ste — du gr. *piestos*, comprimé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des piestiniens, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PIESTINIEN, IENNE adj. (piè-sti-ni-ain, i-è-ne — rad. *pieste*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pieste.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pieste.

PIESTOCÈRE s. f. (piè-sto-sè-re — du gr. *piestos*, comprimé; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PIESTOSOME s. m. (piè-sto-so-me — du gr. *piestos*, comprimé; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des réduviens, tribu des aradides, dont l'espèce type habite la France.

PIESTRON s. m. (piè-stron — du gr. *piestos*, comprimé). Chir. anc. Instrument dont on se servait pour écraser la tête du fœtus dans la matrice.

PIET (François), littérateur français, né à Montmédy en 1771, mort à Noirmoutier en 1839. Après avoir fait les campagnes de Belgique et de Vendée au commencement de la République, il devint, en 1794, commissaire des guerres à Noirmoutier, où il se fixa et remplit successivement les fonctions de notaire (1800) et de juge de paix (1830). Outre des articles de journaux, on lui doit : *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Édouard Richer* (Nantes, 1836, in-8°) et des *Mémoires* (in-4°), publiés à un petit nombre d'exemplaires.

Pietà. Les Italiens désignent sous le nom de *Pietà*, dont la [illegible] exacte est « pitié, compassion, » les compositions [illegible] la Vierge éplorée soutenant sur ses genoux le cadavre de son fils [illegible]. Autrefois, on a [illegible] sens, une *Pietà* [illegible] propre est [illegible] fréquemment [illegible] mais aussi [illegible] [illegible] avons décrit [illegible] (XI, 484 et 485), les chefs-d'œuvre du Pérugin, d'Andrea del Sarto, de Fra Bartolommeo et du Guercin, que possède le palais Pitti, et le tableau du Corrége, qui est au musée de Parme; on trouvera, au second titre (II, 212 et 213), l'analyse de diverses compositions du Titien (Louvre), du Tintoret (église San-Francesco-della-Vigna, à Venise), Schiavone (musée de Dresde), Schidone (au Louvre), Sguazzella (au Louvre), le Caravage (au Vatican), Annibal Carrache (coll. de lord Carlisle et musée du Louvre), Rubens (musée de Bruxelles). Dans quelques-uns de ces ouvrages, le Christ est étendu sur la pierre du sépulcre ou porté par Joseph d'Arimathie et Nicodème, et la Vierge a une attitude plus ou moins douloureuse. Le titre de *Pietà* s'applique plus spécialement aux compositions qui représentent la Vierge, tantôt seule, tantôt accompagnée de saint Jean et des trois Maries, portant elle-même dans ses bras ou sur ses genoux le corps de son fils crucifié.

La *Pietà* de Michel-Ange, qui a donné son nom à une des chapelles de Saint-Pierre de Rome, est célèbre; le grand artiste l'exécuta, dit-on, à l'âge de vingt-quatre ans, pour le cardinal J. Villiers de La Grolaye, abbé de Saint-Denis. Nous consacrons ci-après un article spécial à ce chef-d'œuvre, dont il a été fait deux copies par Nanni di Baccio Bigio, l'une pour l'église Santa-Maria-dell'-Anima de Rome, l'autre pour l'église San-Spirito de Florence. Cette dernière ville possède une *Pietà* de Michel-Ange, œuvre originale, mais non terminée, qui est placée derrière le maître-autel de Santa-Maria-del-Fiore. On voit encore dans l'église de l'hospice des pauvres, à Gênes, un bas-relief attribué au grand maître florentin et représentant la Vierge pressant dans ses bras le corps de Jésus mort. Une *Pietà*, d'un style grandiose, sculptée en 1579 par Ippolito Scalza, décore la cathédrale de Sienne; elle se compose de quatre figures colossales. Dans l'église San-Severino de Naples est une *Pietà*, ébauchée par l'habile sculpteur Giovanni Merliano et terminée par son élève Domenico d'Auria. Un groupe attribué à Jean de Bologne orne une chapelle souterraine de la cathédrale d'Urbino. Un autre, sculpté par Andrea Montauti, est placé dans le caveau de la chapelle Corsini, à Saint-Jean-de-Latran : la Vierge, d'un type trop jeune et trop joli peut-être, se renverse douloureusement en arrière, soutenant de la main droite la tête du Christ qui est assis devant elle et s'affaisse sur les genoux de sa mère. L'église de la Trinité, à Florence, possède une *Pietà* en marbre, sculptée en 1743 par Vittorio Barbiere. Avant la Révolution de 1793, le pont d'Orléans était orné d'une *Pietà* en bronze d'un travail ancien, qui avait été restaurée par Jean Lescot; les statues de Charles VII et de Jeanne Darc accompagnaient ce groupe. De notre temps, des groupes représentant la *Pietà* ont été sculptés par Pradier (pour une chapelle funéraire, près de Toulon, sculpture en marbre d'une admirable exécution, exposée au Salon de 1847), Bonnardel (pour l'église Saint-Germain l'Auxerrois), Cortot (pour l'église Notre-Dame de Lorette, à Paris), Jean Cavelier (Salon de 1850, groupe en pierre de [illegible]), [illegible] (pour l'église de Nevers, Salon de 1863), Ignace Jacometti (à Rome, œuvre d'un sentiment pathétique, exécutée vers 1857). M. Maurice de Vaines a dit de la *Pietà* de Pradier : « Le Christ est beau, mort et bien affaissé sur les genoux de sa mère; on retrouve dans cette figure toute la souplesse, toute la finesse du ciseau de Pradier, et les chairs sont traitées en maître, mais la tête de la Vierge est un peu trop [illegible] jeune, les plis de sa draperie [illegible] sont trop symétriques. » Gustave Planche a jugé fort sévèrement l'œuvre de Cortot [illegible]

[illegible]

Parmi les tableaux [illegible] tant la *Pietà* [illegible] peints par [illegible] académie, à Florence, Fra A[illegible] du couvent de Saint-Marc [illegible] (peinture [illegible]) de Rome [illegible] la pinacothèque [illegible] (musée de Naples [illegible]), Giovanni [illegible] Florence [illegible] et église [illegible] Reni [illegible] (gravé par F. [illegible]) [illegible] Carrache [illegible] (musée de Naples [illegible]) Carès [illegible], à Ypres [illegible] Paris [illegible] 1844 [illegible] (gravé par J. Jacob), A. [illegible] Van Dyck [illegible] Anvers [illegible] Paolo Francesco [illegible] gène Delacroix (église Saint-Denis-du-Saint-[illegible])

Sacrement, à Paris), Francia (à la National Gallery, gravé par Aug. Blanchard), D. Ghirlandajo (pinacoth. de Munich), J.-M.-F. Guérin (Salon de 1868), le Guide (pinacoth. de Bologne), Gérard de Harlem (musées du Belvédère, à Vienne, et de Munich), Juan de Juni (cathédrale de Ségovie), Gérard de Lairesse (autrefois dans la galerie de Pommersfelden), G.-B. Lana (musée de Naples), B. Lamberti (gravé par F. Aquila), Michele Lamberti (pinacoth. de Bologne), H. Le Blanc (autrefois dans la galerie Fesch), Le Brun (au Louvre), Mantegna (galerie du Vatican et galerie de Liverpool Institution), C. Maratte (gravé par Giov. Lapi), R. Marconi (pinacoth. de Venise), L. Massari (pinacoth. de Bologne), Filippo Mazzuola (tableau daté de 1500, au musée de Naples), P. Mignard (gravé par Al. Loir et par Jean Mariette), Domenico Mona (pinacoth. de Ferrare), L. de Morales (autrefois dans la galerie Aguado), Van Orley (volet central d'un triptyque, au musée de Bruxelles), L. Orsi (musée de Modène), Palma le jeune (au Belvédère de Vienne et à la pinacoth. de Munich), Fr. Pelosi (à la pinacoth. de Bologne), Giuseppe Perini (église de la Trinité, à Florence), Pérugin (fresque signée *Petrus de Castro plebis MDXXI*, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, à Spello, et tableau au palais Pitti), Sal. Pina (Salon de 1859), Sébastien del Piombo (église de Saint-François, à Viterbe), le Pomarancio (église de Saint-Pierre-ès-liens, à Rome), Raphaël (autrefois dans l'église des Bénédictins, à Pérouse), Rubens (musées de Madrid et de Vienne), Santi di Tito (galerie de l'Académie, à Florence), G. Schalcken (musée des Offices), Émile Signol (Expos. univers. de 1855), Francesco Squarcione (musée de Dresde), J. Stradan (gravé par A. Collaert), P. de Strudel (musée du Belvédère), Tintoret (au palais Pitti), le Titien (tableau achevé par Palma le jeune, à la pinacoth. de Venise), Vasari (galerie de Dresde), Jacopo Vignali (église de Regina-Cœli, à Florence), Gio.-B. Zelotti (au Belvédère). Des estampes sur le même sujet ont été gravées par Schelte van Bolswert, S.-T. Gericke, Battista del Moro, Nicoleto de Modène, R. Marconi, Fraisinger (1599), Hieronymus Cock, Martino Rota, Paolo Fidanza (d'après Annibal Carrache), P. van Lisebetten (d'après Annibal Carrache), Pietro del Po (d'après Annibal Carrache), J.-L. Roullet (d'après Annibal Carrache), P. Ballia (d'après Annibal Carrache), Cornelis van Caukerken (d'après Annibal Carrache), J. Oertel (d'après Annibal Carrache), Joseph Franck (d'après Van Dyck), L. Vorsterman (d'après Van Dyck), Nic. Aureli (d'après le Guerchin), Benoît Farjat (d'après D. Guidi, 1694), Al. Loir (d'après Jouvenet), Jean Boulanger (d'après Rubens), Nicolas Lauwers (d'après Rubens), C. Galle le jeune (d'après Rubens), Zuliani (d'après le Titien), Michele Bisi (d'après Bellini), etc.

La *Pietà* de D. Ghirlandajo, qui appartient au musée de Munich, est, au dire de M. Viardot, « une magnifique scène, animée, noble et sainte. » Le corps de Jésus, souillé de sang, est couché sur les genoux de Marie, les pieds soutenus par Madeleine; saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste et saint Jacques entourent ce groupe, au-dessus duquel des anges, au milieu d'une gloire, portent les instruments de la passion. Dans le tableau de Mantegna, qui est au Vatican, Madeleine répand du baume sur les plaies de Jésus; cette peinture, énergique et expressive, faisait autrefois partie de la collection Aldrovandi, à Bologne. Le petit tableau du même maître, qui appartient à la Liverpool Institution, représente la Vierge vêtue de noir et tenant sur ses genoux le Christ mort; au fond, on aperçoit le Calvaire où beaucoup de figurines se pressent autour des trois croix. Le Vatican possède une *Pietà* de Crivelli (signée *Opus Caroli Crivelli Veneti*), qui est peinte dans une manière primitive, un peu sauvage, mais pleine de caractère et de force : le Christ, assis sur le sépulcre, est entouré par la Vierge, vieille et encapuchonnée d'une étoffe verte, et par saint Jean, qui lui soutiennent chacun un bras, en poussant des cris de douleur; la Madeleine lui tient la main et se livre de son côté au plus violent désespoir.

La *Pietà* de Juan de Juni, de Valladolid, est très-célèbre en Espagne. Le Christ est étendu sur un drap, portant encore les traces de toutes ses souffrances, mais sans exagération et sans vulgarité; la Vierge, un genou en terre, soutient le corps de son divin fils, dont Joseph d'Arimathie supporte la tête et les épaules. « Rien n'est admirable comme la pose de cette Mère de douleur, dit M. Pascal Madoz, comme ce visage illuminé de beauté et de majesté, où s'imprime un affreux désespoir, ces regards immobiles et secs, arrêtés sur la poitrine déchirée de Jésus, ces bras ouverts, ces lèvres sans mouvement, cette bouche serrée où la parole semble retenue et [illegible]. » Salomé n'ose pas regarder la mère du Sauveur, vers laquelle se précipite, comme s'il s'apprêtait à la soutenir, le disciple bien aimé. Madeleine, de son côté, s'abandonne à sa douleur; Nicodème attend [illegible] le Maître. De petits anges planent au-dessus de la croix, des soldats se tiennent tout hors eux-mêmes de cette passion, et, du haut du ciel, le Père éternel bénit cette scène de souffrance. « Si cette magnifique œuvre, dit encore M. Madoz, était à Paris ou à Rome, elle y serait autant admirée que le *Spasimo di Sicilia* de Raphaël; mais elle est cachée dans une chapelle presque sans lumière de la cathédrale de Valladolid.

Pietà (LA) ou la **Madonna della Pietà**, chef-d'œuvre du Guide; à la pinacothèque de Bologne. Cette grande et belle toile embrasse deux scènes assez singulièrement séparées par une bordure de tapisserie. Dans la partie supérieure, le Christ est étendu sur une large pierre que recouvre une draperie jaune, un bras replié sur lui, l'autre tombant. Marie, placée tout auprès, joint les mains et lève vers le ciel son visage empreint d'une profonde douleur. Deux beaux anges, aux ailes à demi déployées, sont en adoration devant le cadavre divin. Dans la partie inférieure sont groupés les saints protecteurs de la ville de Bologne : au milieu, saint Charles tenant un crucifix; à gauche, saint Pétrone revêtu de ses habits épiscopaux et saint Dominique, celui-ci debout, le premier agenouillé; à droite, saint Procule en costume de guerrier et saint François d'Assise. Quatre petits anges portant les insignes ou attributs de ces saints complètent la composition.

Ce tableau, qui passe à bon droit pour une des pièces capitales du Guide, fut exécuté pour la chapelle du Sénat de Bologne, dans l'église de la Madonna-della-Pietà; il en fut retiré à l'époque des conquêtes des Français en Italie et transporté au Louvre. Revenu à Bologne en 1815, il occupe à la pinacothèque la place d'honneur; le catalogue vante à bon droit le grandiose du dessin, la vivacité et la noblesse d'expression de la Vierge et des anges, la force du clair-obscur et la puissance du relief, la légèreté et en même temps le vigoureux empâtement du coloris.

Pietà ou le **Christ au tombeau**, tableau de Van Dyck, au musée d'Anvers. Van Dyck a peint plusieurs fois la Vierge en contemplation douloureuse devant le Christ déposé de la croix. Une des plus belles compositions que l'on ait de lui sur ce sujet est celle qu'il peignit pour la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'église des Récollets, à Anvers, et qui se voit aujourd'hui au musée de cette ville. Assise à l'entrée du sépulcre, la Vierge, en proie aux plus poignantes angoisses et levant vers le ciel ses yeux gonflés de larmes, laisse reposer contre son sein la tête du Christ, dont le corps est étendu sur une pierre, en partie recouverte du linceul. Saint Jean, agenouillé un peu plus bas et en partie caché par le corps sacré, montre la blessure de la main gauche du Sauveur à deux anges, dont l'un se voile la face. L'exécution du tableau est à la hauteur de l'idée « La lumière, a dit Guizot, frappe le corps de Jésus, dont la couleur est admirable; ce n'est point cette teinte générale grise et bleue que les peintres médiocres jettent uniformément sur les corps morts. Van Dyck n'a point cherché à rendre l'aspect d'un cadavre plus hideux qu'il ne l'est naturellement; on sent l'engorgement du sang dans les jointures, dans les extrémités; la tête est noble et bien affaissée; celle de la Vierge, peut-être un peu vieille et un peu maigre, est pleine d'une expression déchirante. » Ce beau tableau, qui a été malheureusement altéré par quelques repeints, a été gravé par Bolswert, par Schiavonetti et dans le *Musée Napoléon*. Il a figuré au Louvre sous le premier Empire. Notre musée national possède la première pensée de cette composition : saint Jean ne s'y trouve point et les anges placés à la gauche regardent Jésus et sa mère avec l'expression de la plus vive douleur; sur la droite, dans les nuages, de petites têtes d'anges ailés contemplent de même ce douloureux spectacle. Luca Vorsterman a gravé cette esquisse, qui a été également reproduite dans les recueils de Filhol (XI, pl. 1.) et de Landon (X, pl. 130).

Un *Christ déposé de la croix*, peint par Van Dyck pour l'église du Béguinage d'Anvers et qui est aujourd'hui au musée de cette ville, a plus d'importance que le tableau des Récollets, tant à cause de la dimension de la toile (3 mètres de hauteur, sur 2m,23 de largeur) qu'à cause du caractère dramatique et même un peu théâtral de l'agencement. Le Christ mort repose sur un rocher recouvert d'un suaire, à l'entrée d'une grotte ténébreuse; la Vierge le soutient et semble le montrer au Père éternel, qu'elle invoque dans ses angoisses. Madeleine, en pleurs et les cheveux épars, est prosternée devant le Sauveur, dont elle baise la main; derrière elle, dans la pénombre, s'avance saint Jean également éploré et tenant une draperie rouge. Les instruments de la passion et un grand bassin de cuivre couvrent le devant du tableau. Une composition analogue à celle-ci est au musée de Madrid.

La pinacothèque de Munich a deux *Pietà* peintes par Van Dyck : la plus importante, dont ce musée possède aussi l'esquisse, représente le corps inanimé de Jésus adossé aux genoux de la Vierge, qui est assise et qui lève vers le ciel son beau visage pâle et affligé; saint Jean, qui tient un bras de Jésus, et une des saintes femmes s'abandonnent à tout l'excès de la douleur; l'autre tableau fait voir le Christ étendu sur les genoux de sa mère, la tête à demi dans l'ombre, et pleuré par deux anges dont l'un est debout et l'autre à genoux. Cette dernière composition a été gravée par L. Vorsterman et par Viennot.

Une autre *Pietà* de Van Dyck est au musée du Belvédère, à Vienne : la Madeleine, saint Jean et un ange entourent le groupe de Marie et du Christ.

Pietà, groupe en marbre de Michel-Ange, placé dans la chapelle della Pietà, à Saint-Pierre de Rome. Il appartient à cette période de la vie artistique de Michel-Ange où le grand sculpteur, abandonnant l'imitation servile de la nature, commença à s'abandonner à son génie et, frappé des prédications et de la mort de Savonarole, adopta ce style sublime et terrible dans lequel personne ne l'a dépassé. Ce qui domine la composition, c'est la douleur immense de la mère de Jésus, douleur effrayante de vérité. « Le plus grand artiste ne saurait rien concevoir que le marbre ne renferme en son sein, mais il faut une main obéissante à la pensée pour l'en faire jaillir. » (*Rime de Michelagnolo Buonarroti.*) La main obéissante s'essaye déjà à faire dire à la pierre ce que jamais elle n'avait dit encore. Cette Vierge a la beauté juvénile et austère particulière aux femmes de Michel-Ange. Le corps du Christ étendu sur les genoux de sa mère paraît souffrir, jusque dans le repos de la mort, les tortures que l'homme vient d'endurer. Les jambes, les articulations, les extrémités sont d'une irréprochable beauté et font pressentir les œuvres les plus parfaites, les plus caractérisées du maître.

Cette *Pietà* fut un grand événement à Rome. On sent néanmoins que ces expressions très-marquées, ces *corps éloquents* causèrent quelque étonnement. Vasari se borne à traiter de « sots » ceux qui prétendaient que Michel-Ange avait donné à la Vierge un trop grand air de jeunesse, tout en laissant au Christ son âge véritable. Condivi, moins bref et moins dédaigneux, nous a transmis l'explication qu'il tenait de Michel-Ange lui-même. « Ne sais-tu pas, me dit-il, que les femmes chastes se conservent beaucoup plus longtemps jeunes que celles qui ne le sont point? Combien n'est-ce pas plus vrai pour une Vierge, qui n'eut jamais le moindre désir lascif qui pût altérer son corps!... Il en est tout autrement pour le Fils de Dieu, parce que j'ai voulu montrer qu'il a réellement pris un corps d'homme et qu'excepté le péché, il a supporté toutes les misères humaines. »

Ce magnifique morceau fut commandé par le cardinal Jean de La Grolaye de Villiers, abbé de Saint-Denis, ambassadeur de Charles VIII près d'Alexandre VI. C'est le seul des ouvrages de Michel-Ange qui porte sa signature. Un jour, quelques Milanais, étant venus voir ce groupe, en causaient entre eux. L'un d'eux demanda de qui il était; on lui répondit : « De notre Gobbo de Milan. » Michel-Ange, qui était là, ne dit rien, mais revint la nuit avec une petite lanterne et ses ciseaux et grava sur la ceinture de la Vierge : *Michælangelus Bonarotus. Floren.*

PIÉTAGE s. m. (pié-ta-je — rad. *pied*). Mar. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau d'un bâtiment.

PIÉTAIN s. m. (pié-tain). Art vétér. V. PIÉTIN.

PIÉTÉ s. f. (pi-é-té — lat. *pietas*; de *pius*, pieux). Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion : PIÉTÉ *sincère, profonde, exemplaire. Une* PIÉTÉ *solide. Exercices de* PIÉTÉ. *Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé, pendant sa vie, dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la* PIÉTÉ? (La Bruy.) *Il ne faut pas confondre la ferveur d'une* PIÉTÉ *raisonnable avec les excès d'un zèle indiscret.* (Boss.) *La* PIÉTÉ *n'a rien de faible, ni de triste, ni de gêné; elle élargit le cœur; elle est simple et aimable; elle se fait tout à tous pour les gagner tous.* (Fénel.) *L'hécatombe était la plus complète manifestation de la* PIÉTÉ *païenne.* (F. Pillon.)

— Par ext. Sentiment à la fois tendre et respectueux : *La* PIÉTÉ *filiale. La* PIÉTÉ *pour les morts. La* PIÉTÉ *conjugale.*

— Blas. Pélican s'ouvrant la poitrine et en faisant tomber du sang pour nourrir ses petits. ‖ Nom donné quelquefois soit au pélican lui-même, soit à ses petits.

— Hist. *Votre Piété*, Titre qu'on donnait aux empereurs grecs et aux rois mérovingiens.

— Syn. **Piété, dévotion, religion.** V. DÉVOTION.

— Encycl. Nous avons dit d'avance, au mot DÉVOTION, à peu près tout ce qu'il convient de dire sur la *piété*. Il y aurait peut-être, cependant, quelque distinction à établir entre la dévotion et la *piété*; mais, sur une question aussi délicate, nous préférons laisser la parole à un auteur dont on ne contestera pas la compétence, à l'auteur de l'*Imitation*; c'est lui qui va se charger de définir tout au long la *piété* : « Cherchez, dit-il, un temps propre à vous occuper de vous-même et pensez souvent aux bienfaits de Dieu. Laissez là ce qui ne sert qu'à nourrir la curiosité. Lisez plutôt ce qui touche le cœur que ce qui amuse l'esprit. Retranchez les discours superflus, les courses inutiles; fermez l'oreille aux vains bruits du monde et vous trouverez assez de loisir pour les saintes méditations. Les plus grands saints évitaient autant qu'il leur était possible le commerce des hommes et préféraient vivre en secret avec Dieu. Il est plus aisé de se taire que de ne point excéder dans ses paroles. Il est plus aisé de se tenir chez soi caché que de se garder soi-même suffisamment au dehors. Celui donc qui aspire à la vie intérieure et spirituelle doit se retirer de la foule avec Jésus. Nul ne se montre sans péril s'il n'aime à demeurer caché. Nul ne parle avec mesure s'il ne se tait volontiers. Nul n'est en sûreté dans les premières places s'il n'aime les dernières. Nul ne commande sans danger s'il n'a appris à obéir. » En résumé : craignez Dieu et fuyez les hommes, voilà la *piété*. Vertu douce, modeste, point turbulente, point gênante, assurément, quand elle est sincèrement pratiquée, mais un peu égoïste. La *piété*, s'il faut la comprendre ainsi, a ce grave inconvénient de n'être pas une vertu sociale et de ne convenir qu'à des anachorètes.

PIÉTÉ, divinité allégorique, à qui Acilius Glabrion éleva un temple à Rome. Elle est représentée en général sur les médailles sous les traits d'une femme couverte d'un grand voile et brûlant de l'encens sur un autel; des enfants, la cigogne et la corne d'abondance sont au nombre de ses attributs.

PIÉTÉ, ÉE (pié-té) part. passé du v. Piéter. Obstiné, ancré : *Il est* PIÉTÉ *à cela. Il est* PIÉTÉ *contre vous.* (Acad.)

— Divisé en pieds et en pouces : *Les charpentiers ont particulièrement une règle ordinairement de six pieds,* PIÉTÉE. (Gourlier.)

PIÉTER v. n. ou intr. (pié-té — rad. *pied*. Change *é* en *è* quand la terminaison commence par un *e* muet, excepté au futur et au présent du conditionnel : *Je piète; qu'ils piètent*). Jeux. Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué, en jouant aux quilles ou à la boule : *Il faut* PIÉTER. PIÉTEZ *bien.*

— Chasse. Avancer sous l'arrêt du chien : *Lorsqu'on croit trouver la bécasse, elle* A *déjà* PIÉTÉ *et fui à une grande distance.* (Buff.)

— v. a. ou tr. Disposer à la résistance : *On* AVAIT PIÉTÉ *cet homme contre tous les avis qui lui viendraient.* (Acad.)

— Mar. Tracer une échelle sur l'étrave et l'étambot.

— Techn. Teindre en bleu avant de teindre en noir. ‖ Diviser en pieds et en subdivisions du pied : PIÉTER *une règle de charpentier, de menuisier.*

Se piéter v. pr. Être piété : *Cette étoffe doit* SE PIÉTER.

— Se hausser sur les pieds : *On se moque d'un nain qui* SE PIÈTE *pour se grandir.* (Grimm.)

— S'obstiner, se roidir pour résister : *Les stoïciens* SE PIÉTAIENT *contre la douleur.* (Acad.)

PIETERMARITZBURG, capitale de Natal (Afrique), située sur la Bosjeman; 1,800 hab. C'est une jolie ville où se font des transactions assez actives en huile de palme, bois de teinture et d'ébène, en laine brute, en vins, en ivoire, en plumes d'autruche, etc., contre les produits manufacturés d'Europe. Pietermaritzburg a été fondée par les Anglais, dont elle est une des possessions.

PIETERS (Gérard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1580. Il fut le meilleur élève de Cornille Cornelisz. Après avoir exercé son art avec succès à Harlem et à Anvers, il quitta la Hollande, voyagea en Italie et se passionna pour l'école romaine. De retour dans sa patrie, il peignit des *Assemblées*, des tableaux de genre et des portraits en petit. Les succès qu'il obtint dans ce genre lui attirèrent de nombreuses demandes et l'empêchèrent de se livrer à la peinture historique, pour laquelle il avait fait de sérieuses études. Ses tableaux, pleins d'animation et de vérité, sont dessinés avec correction, bien composés, d'un fini précieux et d'une couleur harmonieuse.

PIETERS (Bonaventure), peintre flamand, né à Anvers en 1614, mort en 1652. Il fut le meilleur peintre de marine de son siècle, et il se complaisait dans la représentation des scènes de mer les plus terribles. Ses *Tempêtes*, ses *Ouragans*, ses *Coups de vent* sont d'un effet dramatique et saisissant; les figures en sont touchées de la manière la plus spirituelle. Les collections flamandes possèdent un assez grand nombre de ses tableaux. Il cultiva aussi la poésie avec quelque succès. — Jean PIETERS, frère du précédent, né à Anvers en 1625, cultiva le même genre de peinture et montra la même vérité d'imitation, la même intelligence de la couleur et la même verve que son frère.

PIETERS ou **PETER** (Jacques), peintre flamand, né à Anvers en 1649, mort vers 1720. Il eut pour maître Pierre Eykens, sous la direction duquel il fit des progrès rapides, puis se rendit à Londres dans l'espoir de faire rapidement fortune. Pieters montra un talent remarquable pour la peinture historique; mais la misère le força de se mettre aux gages de Kneller et d'autres peintres pour exécuter les draperies et les accessoires de leurs tableaux. Il s'acquitta de ce travail ingrat avec une telle supériorité que sa collaboration fut bientôt extrêmement recherchée et qu'il put la mettre à un haut prix. Très-avare et peu scrupuleux sur les moyens de gagner de l'argent, il se mit à contrefaire les tableaux des maîtres en vogue, fit de magnifiques copies de tableaux de Rubens, dont quelques-unes passent encore pour des originaux, et poussa la fraude jusqu'à vendre pour des es-

quisses de ce maître des croquis qu'il exécutait d'après des gravures. Pendant la dernière partie de sa vie, il se livra à peu près exclusivement au brocantage des tableaux, et il faisait dans ce but de fréquents voyages en Hollande, où il achetait à vil prix des toiles qu'il revendait fort cher en Angleterre. Un marchand de Londres lui ayant fait perdre une somme peu importante, il en eut un tel chagrin, dit-on, qu'il en mourut. L'Académie d'Anvers l'avait admis au nombre de ses membres en 1695. On a peu de tableaux signés de lui, mais ceux qu'on possède sont fort remarquables et très-recherchés. Sa manière était large et facile, son coloris savant et son dessin pur et correct. Les portraits les plus estimés de Kneller ne tirent leur prix que des draperies et accessoires de Pieters.

PIÉTIN ou **PIÉTAIN** s. m. (pié-tain — rad. *pied*). Art vétér. Maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes : *Rien n'est plus facile à guérir que le* PIÉTIN, *pourvu qu'il soit pris dans ses premiers temps.* (Hurtrel.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des auricules, et comprenant trois ou quatres espèces, dont le type vit dans les mers du Sénégal : *Les* PIÉTINS, *habitant les eaux de la mer, ont une respiration branchiale.* (Dujardin.)

— Agric. Maladie qui attaque le pied des tiges de froment.

— **Encycl.** Art vétér. On donne le nom de *piétin*, ou encore de *limace, fourchet, pesogne, pourriture du pied, crapaud, inflammation carcinomateuse du tissu réticulaire du pied, cutidite pustuleuse*, etc., à une inflammation spécifique ulcéreuse de la membrane kératogène du pied des bêtes ovines. Elle se caractérise par le décollement du sabot et par des lésions organiques assez graves pour la rendre incurable, lorsqu'elle n'est pas attaquée au début par des moyens rationnels.

Quant au nom de *piétin* qu'on a consacré à cette maladie et qu'on paraît décidé à conserver pour la désigner, il n'est pas plus convenable que les autres dénominations vulgaires dont on s'est servi. Peut-être tire-t-il son origine du résultat mécanique des douleurs que l'animal éprouve lorsqu'il est obligé d'appuyer sur le pied malade, ce qui l'oblige de raccourcir l'allure et de piétiner.

Tout est problématique sur l'origine de cette affection, inconnue en France avant l'introduction de la race mérine. Parmi les causes générales capables d'altérer les pieds des bêtes ovines et susceptibles de déterminer le *piétin*, on accuse surtout le froid et l'humidité, la constitution pluvieuse de l'atmosphère, les localités basses et marécageuses, la sécheresse et la chaleur excessive du sol, les terrains sablonneux, pierreux, la malpropreté des bergeries, les fumiers qui y séjournent, les boues des cours des fermes, etc. Ainsi donc, des causes entièrement opposées ont été tour à tour invoquées pour expliquer l'origine du *piétin*; dans ce nombre, une seule, l'action des fumiers, paraît bien évidemment, sinon le produire, au moins en favoriser l'éclosion.

Mais, de toutes les causes de cette maladie, la contagion paraît la moins équivoque. « Nous ne pouvons dire que nous ayons constaté l'évidence de cette cause, dit M. Lafosse ; tout au contraire : sur quinze inoculations que nous avons pratiquées à diverses époques sur des bêtes ovines plus ou moins âgées et de race indigène, nous n'avons pu réussir à produire la contagion ; mais nos insuccès, auxquels il faut joindre les opinions de Girard, de Peal, qui nient la contagion, ne peuvent détruire les observations, en apparence concluantes, d'un grand nombre d'agronomes et de vétérinaires, parmi lesquels on en compte du plus haut mérite. » En effet, on a recueilli un grand nombre de cas qui établissent la transmissibilité de la maladie, non-seulement par le pacage en commun, mais encore par la cohabitation dans les bergeries et par la fréquentation des chemins sur lesquels ont passé les moutons malades. Enfin, Gohier, Fabre de Genève, Veilhau de Tulle ont réussi un grand nombre de fois à transmettre le *piétin* par inoculation.

Le *piétin* semble jusqu'ici être une maladie particulière à l'espèce ovine, d'après les expériences de Fabre, qui en a tenté l'inoculation, toujours sans résultat, sur sept chèvres ou chevreaux, sur six individus de la race bovine et sur un plus grand nombre de chevaux. Quant à la transmissibilité de la maladie aux cochons et aux volailles, elle est loin d'être avérée.

Le cours du *piétin* peut être divisé en trois temps ou périodes.

La maladie attaque tout d'abord un seul ou les deux onglons; un, plusieurs ou les quatre pieds. Souvent elle débute par un seul et passe successivement aux autres. Quand on saisit la maladie à son origine, on observe, avant que la boiterie soit manifeste, une désunion de la paroi du sabot d'avec les parties qu'elle recouvre, désunion plus ou moins étendue en longueur et en profondeur. Quelques jours après, l'inspection du pied fait reconnaître un peu de rougeur à la réunion des doigts et un léger suintement autour du sabot, quelquefois même seulement de la chaleur. C'est vers cette époque que la boiterie commence et que l'on voit apparaître, sous la corne décollée, des pustules coniques, entourées d'une auréole rouge qui progresse, provoque le décollement de la corne et se recouvre d'une pellicule blanchâtre, qui laisse suinter un liquide d'aspect oléagineux.

A cette première période en succède une autre, que l'on pourrait appeler d'ulcération. Les pustules, en effet, s'ouvrent, laissent échapper une sérosité blanchâtre, fétide et quelquefois sanieuse. A leur place existent de petits ulcères à fond rougeâtre, dont les bords sont dentelés. Ces ulcères renferment bientôt une matière blanche, légèrement onctueuse et odorante. La corne se détache du bourrelet, se ramollit, prend une couleur grise ou noire et laisse échapper un gaz d'une odeur ammoniacale infecte. La maladie peut s'arrêter à cette période, les ulcères se cicatrisent, les tissus tuméfiés reprennent leur état normal et sécrètent une nouvelle corne.

Mais le mal, poursuivant ses progrès, peut aussi arriver à sa troisième période, qui est celle de sa plus grande intensité. L'inflammation gagne le dessous du pied; il s'y forme du pus qui détache partiellement la sole et la dissout en formant une matière colorante noire, d'odeur toute particulière. La corne, du reste, se déforme, s'allonge en pince, se recourbe en crosse et devient plus rugueuse et plus sèche, là surtout où elle cesse d'adhérer à sa matrice. Les tissus sous-jacents à la membrane formatrice de la corne s'altèrent, s'indurent, se carient ou se nécrosent. L'articulation phalangienne s'enflamme à son tour, s'ouvre et laisse écouler de la synovie altérée.

L'état général peut n'être nullement influencé lorsque la maladie n'intéresse que l'ongle ou les parties vives avec lesquelles celui-ci est en contact intime; si, plus tard, la fièvre se déclare, si l'animal perd l'appétit et maigrit, s'il ne se relève qu'avec une grande difficulté, si la laine tombe, si les brebis avortent ou si leur lait tarit, ce n'est que consécutivement, en raison de ce que les altérations locales que le mal détermine réagissent sympathiquement sur d'autres parties de l'organisme.

La durée de cette maladie est d'un mois à six semaines dans les cas les plus favorables; traitée dès le début, elle peut même être guérie avant d'avoir parcouru toute sa première période. Mais, abandonné à lui-même, le *piétin* peut durer plusieurs mois, même plus d'une année, guérir alors, mais en laissant après lui des exostoses, des ankyloses des articulations phalangiennes, des déviations et des déformations des onglons. Lorsqu'il atteint sa plus haute intensité, en deux ou trois mois il peut faire succomber les bêtes qui en sont affectées.

Le traitement de cette affection est d'autant plus fructueux qu'il est appliqué dès le début. La cautérisation avec l'acide azotique est un moyen héroïque à la première période de la maladie. On l'applique sur toute la surface dénudée de corne, à l'aide d'une plume dont les barbes en sont imprégnées. M. Dereuder a substitué à l'acide azotique une liqueur composée d'acide azotique et d'acide sulfurique, de chacun 32 grammes; opium brut, 16 grammes. Cette quantité suffit pour cent bêtes. M. Malingié a conseillé de placer à l'entrée de la bergerie une caisse en bois, de 0m,10 de profondeur et contenant une dissolution concentrée de chaux. Les bêtes se traitent en plongeant leurs pieds dans cette caisse, en rentrant ou en sortant de la bergerie. M. Lafosse assure que ce moyen est souvent inefficace et qu'il est plutôt préservatif que curatif.

Au second degré, on enlève toute la corne décollée, on cautérise les surfaces altérées avec l'acide azotique, et on panse avec une étoupade imprégnée d'onguent de Solleysel. Six ou huit jours après, on enlève ce pansement et, si la plaie a un bel aspect, on fait une application d'onguent égyptiac. Ordinairement, après cette deuxième opération les tissus se cicatrisent. C'est à cette époque qu'on emploie avantageusement les divers caustiques, tels que sulfate, sous-deuto-acétate de cuivre réduit en poudre, que l'on applique sur le mal après avoir imbibé ce dernier d'eau.

Au troisième degré, quand le *piétin* a occasionné des désordres profonds, quand il y a des fistules, des caries, des végétations, on coupe ces dernières, on applique la cautérisation actuelle sur les parties qui se nécrosent et l'on fait les pansements avec l'égyptiac ou la liqueur de Villate, jusqu'à ce que les escarres soient tombées et que les plaies prennent un bel aspect. Enfin, si les nécroses et les ulcérations articulaires se montrent rebelles, M. Lecoq conseille de pratiquer l'amputation des phalanges affectées. Le moignon se recouvre d'une cicatrice cornée, et les animaux, quoique ne marchant plus qu'à trois jambes, conservent encore presque toutes leurs qualités et leurs aptitudes.

En raison du caractère contagieux que possède le *piétin*, les mesures sanitaires prescrites par les articles 459, 460, 461 et 462 du code pénal, ainsi que par l'arrêt du 16 juillet 1784, sont applicables à cette maladie.

— Moll. Le *piétin* n'est guère connu que par ce qu'en a dit Adanson. Ce mollusque a beaucoup d'analogie avec les auricules, soit par la forme des tentacules, soit par la position des yeux, soit enfin par les organes de la génération. Il présente toutefois un caractère particulier dans la manière dont il rampe. Il est pourvu d'un pied divisé en deux parties par un large sillon transversal et ayant à chaque extrémité un talon sur lequel l'animal pose. Quand il veut marcher, il s'affermit sur le talon postérieur et avance le talon antérieur; il rapproche ensuite le premier de manière qu'il touche l'autre et fait ainsi en un pas avancer son corps de toute la longueur de l'intervalle. Ce premier pas fait, il en recommence un second de la même manière, et ainsi de suite, de telle sorte que les deux talons se servent successivement et réciproquement de point d'appui. Le *piétin*, loin de ramper à la manière de tous les autres mollusques, progresse comme certaines chenilles arpenteuses, ou plutôt il se transporte d'un lieu à un autre comme les sangsues. Dans ce singulier mode de locomotion, il devance beaucoup de mollusques de plus grande taille. Les *piétins* sont généralement très-petits; les plus grandes espèces ne dépassent guère 0m,01. Ils ont une coquille ovoïde, épaisse, spirale, à dernier tour très-grand. On les trouve au bord de la mer, dans les creux des rochers battus par les flots. Le *piétin d'Adanson* vit à l'embouchure du Sénégal.

PIÉTINÉ, ÉE (pié-ti-né) part. passé du v. Piétiner. Foulé avec les pieds : *Sol* PIÉTINÉ.

PIÉTINEMENT s. m. (pié-ti-ne-man — rad. *piétiner*). Action de piétiner, de fouler sous les pieds : *Sol foulé par les* PIÉTINEMENTS *des passants.*

— Hortic. Action de piétiner les terres légères, dans les jardins, pour les rendre plus compactes.

PIÉTINER v. a. ou tr. (pié-ti-né — rad. *pied*). Fouler avec les pieds : PIÉTINER *le sol.*

— Techn. Corroyer avec les pieds : PIÉTINER *les cuirs.*

— v. n. ou intr. Remuer fréquemment et vivement les pieds : PIÉTINER *d'impatience.*

PIÉTISME s. m. (pi-é-ti-sme — rad. *piété*). Hist. relig. Doctrine des piétistes.

— **Encycl.** La dénomination de *piétistes* a été donnée à la secte qu'elle désigne par ses détracteurs. Les allures mystiques de ces sectaires, leur piété affectée leur ont valu ce sobriquet.

Néanmoins, le sens défavorable est tombé, et les piétistes eux-mêmes ont accepté, sinon adopté, le nom qu'on leur avait d'abord donné par dénigrement.

L'origine des piétistes remonte assez loin. La Réforme, par la violence des discussions dogmatiques qu'elle avait inaugurées, avait puissamment contribué à exclure la morale et le mysticisme des spéculations théologiques et à donner aux mœurs religieuses des Églises réformées cette allure sèche et froide qui distingue encore la plupart d'entre elles. Ce défaut, si c'en est un, fut aperçu de bonne heure par certains docteurs protestants, qui sentirent la nécessité de fournir une pâture religieuse à l'imagination populaire, un aliment à cet esprit dévot que les catholiques appellent la piété et que leurs adversaires ne connaissaient pas. Ces efforts devaient aboutir, après maints essais infructueux, au protestantisme dévot, c'est-à-dire au *piétisme*; ce fut Philippe-Jacques Spener qui l'inaugura, mais Spener devait dépasser le but, aux yeux du moins des luthériens orthodoxes, car il osa contester l'autorité de Luther comme traducteur de la Bible. C'était sans doute son droit au point de vue du libre examen ; mais on sait comment les luthériens, en dépit de ce grand principe qui est la raison d'être du protestantisme, en sont venus à se faire une orthodoxie très-étroite en certains points. Aussi une opposition formidable se forma contre Spener dans les rangs du clergé et même dans les universités. On accusait Spener de mysticisme et l'on avait raison. Ce fut sur cette accusation parfaitement fondée qu'on créa le nom de piétistes, employé pour la première fois en 1689.

Déjà, à cette époque, la nouvelle Église avait fait de notables progrès. Spener donnait des conférences à Francfort depuis 1682, il alla en donner à Dresde, où il fut nommé prédicateur de la cour en 1686. Cependant, l'opposition grandissait contre le nouvel enseignement. Elle eut assez de pouvoir pour amener la fermeture de l'école de théologie de Leipzig, où les disciples de Spener s'étaient réunis. En 1691, Spener s'étant rendu à Berlin, où il avait rempli les fonctions de pasteur et de premier conseiller du consistoire, ses disciples de Leipzig furent contraints de se disperser. Le collége de piété disparut. L'intervention du philosophe Thomasius valut néanmoins aux jeunes docteurs piétistes un asile à l'université de Halle. De là, et grâce à la protection du grand duc de Prusse, électeur de Brandebourg, ils purent braver le ressentiment de leurs adversaires. La lutte ne se ralentit pas. Les ennemis du piétisme obtinrent, au commencement du XVIIIe siècle, que des mesures [illegible] prises par divers États contre la propagation des nouvelles doctrines, mais tout fut inutile; Buddæus, Deyling, Rambach, Mosheim et d'autres hommes éminents mirent leur plume au service des nouveaux mystiques. En vain les philosophes Wolff, Baumgarten et Semler entreprirent de combattre la secte avec des arguments philosophiques, elle traversa, après la mort de son chef qui arriva en 1705, le XVIIIe siècle sans encombre et, au commencement du XIXe, profitant du mouvement général de la pensée vers les idées et les sentiments de [illegible], elle se réorganisa, devint en peu de temps un parti politique et même littéraire avec lequel il fallut compter. Une propagande ardente, à laquelle des princes et des États s'associèrent, s'organisa contre la « perdition des enfants du siècle. » On fonda des chaires, on tint des synodes, on organisa des missions, on écrivit de petits traités destinés à être répandus à profusion dans les campagnes. On fit enfin tout ce qu'il fallait pour déterminer un grand courant d'opinion et l'on y réussit.

La *Gazette de l'Eglise évangélique*, devenue depuis *Gazette de la croix*, dirigée à Berlin par Hengstenberg, servit de *Moniteur* à la secte. L'appui de l'État permit aux nouveaux piétistes de rendre à leurs ennemis les persécutions qu'eux-mêmes avaient eu jadis à subir. Spener avait déjà posé en principe que, pour expliquer l'Évangile, il faut le [illegible], et que celui-là seul peut le comprendre qui en a reçu la grâce du Saint-Esprit. Or, les docteurs non piétistes, n'ayant pas reçu la grâce du Saint-Esprit et n'étant pas [illegible] par la [illegible] des livres saints, n'étaient que des païens et, à ce titre, ils devaient quitter les chaires qu'ils occupaient dans les universités. On les dénonça publiquement et un grand nombre furent [illegible]. Les esprits, d'ailleurs, frappés par l'apparition inopinée du choléra, manifestaient des tendances mystiques. Les beaux jours du *piétisme* durèrent de 1825 à 1834. A cette dernière date, le choléra ayant disparu et les excès des piétistes les ayant compromis, leur astre faillit s'éclipser. Mais les progrès du rationalisme, du panthéisme, du matérialisme, la publication des livres de Strauss et de Feuerbach ranimèrent le zèle des adhérents du *piétisme*, qui se recrutent particulièrement dans les hautes classes de la société.

Frédéric-Louis-Guillaume, roi de Prusse et empereur d'Allemagne, devint le principal appui du *piétisme*, et celui-ci, pleinement entré dans la politique, ne fut pas étranger à la création de l'empire d'Allemagne, qui parut être le triomphe définitif du parti dit de la Croix (1871).

Le *piétisme* n'est pas difficile à caractériser, pour qui connaît le mysticisme catholique, dont il ne diffère pas sensiblement. Plaçant les fruits de la foi au-dessus de la foi elle-même, le *piétisme* proclame hautement que le christianisme ne consiste pas en une aride orthodoxie et qu'il importe moins, pour le chrétien, de se graver dans la mémoire des subtilités dogmatiques que de s'imprimer dans le cœur les doctrines du salut. Laissant de côté le dogme pour la morale, le piétiste travaille de toutes ses forces à ranimer le christianisme pratique presque étouffé dans les discussions scolastiques.

Spener, très-rigide moraliste, s'occupa de développer la piété des fidèles. Ses disciples furent nombreux. Les uns suivirent fidèlement ses traces, comme Christian Thomasius, J.-F. Budde, S.-J. Baumgarten, etc. D'autres, au contraire, se [illegible] en possession de dons spirituels extraordinaires, voulurent expliquer l'Écriture, [illegible] Spener et Baumgarten, avec le secours de la [illegible], mais à l'aide d'une [illegible] interne. Convaincus que les livres saints ont été inspirés jusque dans les mots, ils [illegible] un respect extrême pour la lettre, [illegible], sous la lettre, un [illegible] sens caché, typique. C'est ainsi que, chez J.-A. Bengel et Ch.-A. Crusius, le piétisme prit une couleur apocalyptique.

PIÉTISTE s. (pi-é-ti-ste — rad. *piété*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui s'attache à la lettre de l'Évangile : *Les* PIÉTISTES *prussiens.*

PIETOLA, l'*Andes* des Romains, village du royaume d'Italie, province [illegible], S.-E. de Mantoue, sur la rive [illegible] Mincio, [illegible]. [illegible] Mantoue, [illegible] Virgile [illegible]. [illegible] de Virgile, [illegible] Romains. Les Français y [illegible] qui a été renversée par les Autrichiens.

PIÉTON, ONNE s. [illegible]. Personne qui va à pied. [illegible] (Ed. Robert.)

[illegible] piéton modeste, un bâton à la main,
[illegible] abrége le chemin.

DELILLE.

‖ Le féminin est peu usité.

— Administr. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales.

[illegible]
La poste est en retard. — Oui, d'une heure à peu
Le piéton prend courage à tous les cabarets.

E. AUGIER.

— Art milit. S'est dit autrefois pour Fantassin : *La paye ordinaire des* PIÉTONS *était d'un peu plus de trois sols.* (Roman.)

— **Encycl.** Art milit. On donnait ce nom à

une infanterie d'arrière-ban. Les hommes de pied de la milice française étaient d'abord [illegible] sergents [illegible]; plus tard et jusqu'au XIVe siècle, ce furent [illegible], puis on les nomma fantassins; enfin, aujourd'hui, on désigne sous le nom [illegible]

Les piétons étaient inférieurs aux arbalétriers à pied, on ne leur accordait que 12 deniers tournois de solde [illegible] tous [illegible] rien n'était moins [illegible] et l'habillement dont ils devaient se servir, la plupart du temps, les étaient armés d'instruments de labourage, de fléaux, de couteaux, de fourches, etc. La détestable composition des piétons [illegible] à une discipline très-sévère et même sauvage.

L'ost [illegible] des piétons était sans art, sans principes, c'était une combinaison [illegible] chaque fois l'arrateur [illegible]

PIÉTOT s. m. (pié-to). Anc. métrol. Monnaie de l'île de Malte, qui valait 3 deniers de France.

PIETRABBONDANTE, bourg du royaume d'Italie, province de Molise, district d'Isernia, [illegible]; 3,654 hab.

PIETRACATELLA, bourg du royaume d'Italie, province de Molise, district de Campobasso, mandement de Trevento, 3,262 hab.

PIETRADEFUSI, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ultérieure, district d'Avellino, mandement et à 3 kilom. N.-E. de Montefusco; 4,877 hab.

PIETRA-DI-VERDE, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. [illegible], 844 hab. Récolte et commerce de blé, vins, olives et châtaignes.

PIETRAFESA, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district et à 17 kilom. S.-O. de Potenza, mandement de Brienza, 2,717 hab.

PIETRAFITTA, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure, district de Cosenza, mandement d'Aprigliano; 2,632 hab.

PIETRAGALLA, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Potenza, mandement d'Acerenza; 5,293 hab.

PIÉTRAILLE s. f. (pie-tra-lle; *ll* mll. — rad. *pied*) Nom qu'on donnait autrefois par [illegible] fantassins.

PIETRALCINA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Bénévent, mandement de Pescolamazza, 2,950 hab.

PIETRALUNGA, bourg du royaume d'Italie, province de l'Ombrie, district de Pérouse, mandement d'Umbertide; 3,566 hab.

PIETRA-MALA (TERRE DE), localité d'Italie, située près de la route de Bologne à Florence, dans les Apennins, à 6 kilom. N.-O. de Firenzuola. Ce petit coin de terre offre un phénomène bien digne de fixer l'attention; c'est un feu qui s'exhale d'un endroit fertile [illegible], appelé *Monte di Fo*; on donne communément à ce feu le nom de *Fuoco di legno*. Le terrain occupé par la flamme a tout au plus 4 ou 5 mètres en tous sens; on n'y voit ni fente, ni crevasse, et l'on trouve à quelques pas de là du gramen et autres herbes communes. La flamme est bleue comme celle de l'esprit-de-vin en certains endroits et rouge dans d'autres; elle est si vive, surtout quand le temps est nébuleux ou que la nuit est obscure, qu'elle éclaire toutes les montagnes voisines. Si l'on y jette de l'eau, la flamme pétille et cesse pour un instant, mais elle ne tarde pas à reprendre toute sa vivacité. Les uns regardent ce feu comme les restes d'un ancien volcan; d'autres, au contraire, pensent qu'il est le prélude d'un volcan futur. A peu de distance, on trouve une fontaine d'eau froide, la *Buia*, dont l'eau est inflammable comme l'alcool.

PIETRAMELARA, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, ch.-l. de mandement; 2,866 hab.

PIETRAMONTECORVINO, bourg d'Italie, province de la Capitanate, district de San-Severo, mandement de Castelnuovo-della-Daunia, 3,188 hab.

PIETRAPERTOSA, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Potenza, mandement de Laurenzana, 2,876 hab.

PIETRAPERZIA, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Caltanissetta, district et à 22 kilom. N.-O. de Piazza-Armerina, ch.-l. de mandement; 10,549 hab.

PIETRASANTA, ville du royaume d'Italie, province, district et à 26 kilom. de Lucques, ch.-l. de mandement, 4,500 hab. Evêché, école latine. Mines de plomb argentifère. Belle église du *Duomo*. Cette petite ville est renommée par les marbres dits *clairs* des carrières de la vallée de Renout, dont l'exportation [illegible].

PIETRA SANTA (Salvestro), jésuite et auteur [illegible] à Rome en 1590, [illegible] 1647. Il [illegible] professeur à Fermo lorsque l'évêque Carafa l'attacha à sa personne comme secrétaire et l'emmena avec lui [illegible]. De retour en Italie, il fut pendant quelques années recteur au collège de Loretti, puis retourna dans sa ville natale, où il termina ses jours. C'est lui qui le premier a mis en pratique la méthode de distinguer par des points et par des lignes les différentes couleurs du blason. Ses ouvrages sont instructifs, mais d'un mauvais style qui en rend la lecture fatigante. Les principaux sont : *Series liberorum metaphoræ* (Cologne, 1631, in-4°); *De symbolis heroicis libri IX* (Anvers, 1634, in-4°); *Tesseræ gentilitiæ ex legibus fecialium descriptæ* (Rome, 1638, [illegible]), traité héraldique curieux et rare; *[illegible] sui versi religiosis contra perfidiam [illegible]* (Rome, 1645-1655, 3 vol. in-4°).

PIETRA-SANTA (Prosper DE), médecin français, né à Ajaccio (Corse) en 1820. Il vint faire ses études médicales à Paris, s'y fit recevoir docteur et s'y fixa. M. de Pietra-Santa fut attaché, en qualité de médecin par quartier, à la maison impériale. Indépendamment d'articles publiés dans la *Gazette médicale* et l'*Union médicale*, on a de lui des ouvrages intéressants : *Mazas, études sur l'emprisonnement cellulaire et la folie pénitentiaire* (1853, in-8°); *Quelques mots sur les salles d'asile* (1854, in-8°); *De l'enseignement médical en Toscane et en France* (1854, in-8°); *Du climat d'Alger dans les affections chroniques de la poitrine* (1860, in-8°); *Chemins de fer et santé publique* (1861, in-12); *La Pulvérisation aux Eaux-Bonnes* (1861, in-4°); *les Eaux-Bonnes* (1862, in-12); *Influence des chemins de fer sur la santé publique* (1864, in-8°); *Essai de climatologie théorique et pratique* (1864, in-8°), etc.

PIETRASTORNINA, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Ultérieure, district d'Avellino, mandement de Mercogliano; 2,598 hab.

PIETRAVAIRANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, mandement de Pietramelara; 3,100 hab.

PIÈTRE adj. (piè-tre — du lat. *pedestris*, proprement qui va à pied, puis pauvre, misérable; de *pes, pedis*, pied, le même que le sanscrit *pad, pada*, de la racine *pad*, aller, marcher. M. Littré remarque que *Pierre* s'est dit *Piètre*, et il croit qu'on a ici un nom propre devenu nom commun, comme Colas, Nicodème, qui signifient nigaud). Mesquin, chétif, de peu de valeur en son genre : *Un* PIÈTRE *costume. Un* PIÈTRE *personnage. Un* PIÈTRE *écrivain. Arriver dans un* PIÈTRE *équipage. L'amour de la flatterie, chez la plupart des hommes, provient de la* PIÈTRE *opinion qu'ils ont d'eux-mêmes.* (Swift.)

Les hommes d'aujourd'hui, c'est *piètre* marchandise ;
Ils ne valent plus rien.

REGNARD.

PIÈTRE (Simon), médecin français, né près de Meaux en 1525, mort à Paris en 1584. Il prit le grade de docteur en 1549, puis devint professeur et doyen de la Faculté de médecine de Paris en 1564. Ami de Ramus et attaché aux doctrines protestantes, il n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy que grâce à son gendre, le fameux Riolan, qui le cacha dans l'abbaye de Saint-Victor. Pendant la maladie de Charles IX, Catherine de Médicis le fit appeler auprès du roi. Les *Œuvres* de Fernel contiennent six consultations de ce médecin, fort renommé de son temps. — Son fils, Simon PIÈTRE, dit le *Grand*, né à Paris en 1565, mort dans cette ville en 1618, prit le grade de docteur en médecine en 1586, fut professeur à la Faculté, puis au Collège de France et acquit une grande réputation par sa remarquable éloquence et par son savoir comme praticien. On lui doit, entre autres écrits : *Disputatio de vero usu anastomoseon vasorum cordis in embryo* (Tours, 1593, in-8°); *Nova demonstratio et vera historia anastomoseon vasorum cordis in embryo* (Tours, 1593, in-8°).

PIÈTREMENT adv. (piè-tre-man — rad. *piètre*). D'une manière piètre : *Recevoir* PIÈTREMENT *ses invités.*

L'amitié chez les grands est *piètrement* logée.

RIGAUD.

PIÈTREQUIN (Antoine), théologien français, né à Langres en 1577, mort dans la même ville en 1661. Il devint chanoine de la cathédrale de Langres (1595), puis grand vicaire et archidiacre du Tonnerrois, enfin vicaire général du cardinal de La Rochefoucauld, grand aumônier de France. Piètrequin eut plusieurs conférences avec des ministres protestants pour combattre leurs doctrines. Ses principaux ouvrages sont : *Réponse à la résolution et brève décision de François Monginot, médecin, sur les doutes et controverses d'entre l'Église réformée et la romaine* (Paris, 1617, in-8°); *l'Unité de la religion défendue contre l'ancienne hérésie* (Paris, 1624, in-8°).

PIÈTREQUIN DE GILLEY (Jean-Baptiste-Louis), écrivain religieux, parent du précédent, né à Langres en 1647, mort dans la même ville en 1728. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de lieutenant particulier au bailliage et présidial de Langres. On lui doit, entre autres ouvrages : le *Gentilhomme chrétien* (Langres, 1710); *Traité sur les procès ou Réflexions sur les dangers d'offenser Dieu dans lesquels s'engagent les plaideurs* (Langres, 1719, in-12); *Entretiens de Théotime et d'Ariste ou Faux raisonnements des gens du monde sur leur conduite* (Langres, 1719); *Recueil de lettres instructives pour la conduite des curés et autres ecclésiastiques*, etc.

PIÈTRERIE s. f. (piè-tre-rî — rad. *piètre*). Chose vile et méprisable dans son genre : *C'est un marchand qui n'a que de la* PIÈTRERIE. (Acad.) ‖ Peu usité.

PIETRI (Pietro DE), peintre italien, né à Premia, près de Novare, en 1671, mort à Rome en 1716. Il se rendit fort jeune à Rome, où il prit des leçons de Carle Maratte, et étudia avec soin les œuvres de Pierre de Cortone. Il passa le reste de sa vie dans cette ville, fut chargé par le pape Clément XI de plusieurs travaux, décora notamment la tribune de Saint-Clément et exécuta des œuvres fort remarquables.

PIETRI (Pierre-Marie), homme politique et administrateur français, né à Sartène (Corse) en 1810, mort à Paris en 1864. Après avoir pris à Aix le titre de licencié en droit, il vint à Paris en 1831, se fit inscrire sur le tableau des avocats de la cour d'appel et travailla quelque temps dans le cabinet de M. Crémieux. A cette époque où tout ce qui était jeune en France faisait profession de libéralisme, Pietri se fit remarquer par l'ardeur de ses convictions, donnant toutes les fois que l'occasion se présentait des preuves irrécusables de son dévouement à la cause républicaine et déclarant très-haut que la République était la seule forme de gouvernement possible en France. Il prit part à l'insurrection de juin 1832, signa la protestation rédigée par M. Ledru-Rollin contre la mise en état de siége de Paris, fut l'un des membres les plus actifs de la Société des droits de l'homme, et lorsque l'exaltation des passions politiques amena ces duels célèbres entre les royalistes et les républicains, bien que complétement étranger au maniement des armes, il s'inscrivit un des premiers sur la liste ouverte aux bureaux de la *Tribune* pour se battre, soit à l'épée, soit au pistolet. Le passage suivant de sa circulaire électorale en date du 17 mars 1848 affirme une fois de plus des convictions dont Pietri devait, quelques années après, faire si bon marché : « Depuis dix-huit ans sur la brèche, écrivait-il, je n'ai pas hésité à prendre part au mouvement populaire qui a renversé la monarchie. Je suis franchement, radicalement républicain. Je présente ma candidature et je demande à tous les patriotes de l'adopter comme une adhésion sans réserve à la République. Républicain par raison, par sentiment, par instinct, je ne transigerai jamais avec mes principes, avec ma conscience; ma vie est au service de ma conviction. » Qui eût deviné dans cette profession de foi le préfet de police du gouvernement sorti du 2 décembre?

M. Pietri, que la République de 1848 avait nommé commissaire du gouvernement en Corse, fut élu par ce département représentant du peuple à la Constituante. Là, il fit partie du comité de l'intérieur, prit place dans les rangs de la gauche, où il vota avec le parti démocratique le plus avancé. Il s'opposa aux poursuites dirigées contre MM. Caussidière et Louis Blanc, combattit l'état de siége, s'éleva contre le rétablissement de la contrainte par corps et se joignit à M. Grévy pour demander la suppression de la présidence. Pietri se prononça, en outre, en faveur de toutes les mesures libérales adoptées par l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'il vota le décret sur les heures de travail et l'impôt progressif, etc., etc. Louis Bonaparte ayant posé sa candidature à la présidence, le député de la Corse devint partisan déclaré du prétendant et se sépara de la gauche. Pietri se rangea alors dans le parti qu'on appelait déjà le parti de l'ordre. Oubliant son passé, sa profession de foi et ses premiers votes à la Constituante, il s'associa à la proposition qui avait pour objet de dissoudre la Constituante avant la rédaction des lois organiques qu'elle s'était réservé de voter et de hâter la convocation de la Législative pour délivrer le pouvoir exécutif de l'opposition qu'il rencontrait dans la majorité républicaine. Pietri alla plus loin encore. Il demanda la suppression des clubs et appuya de son bulletin de vote la déplorable expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. Ici commence la seconde partie de la vie de Pietri, sa vie administrative. Devenu un des familiers de l'Élysée, il fut nommé, en 1849, préfet de l'Ariége, qu'il administra jusqu'à la veille du coup d'État. En prévision de cet acte, il avait été appelé dans le courant de novembre 1851 à la préfecture de la Haute-Garonne. Au commencement de 1852, après que M. de Maupas eut pris possession du ministère de la police, Pietri le remplaça comme préfet de police. Il sut se maintenir au milieu de complications et de conflits sans nombre élevés entre ces pouvoirs rivaux. M. de Maupas fut sacrifié à Pietri, qui s'était rendu l'homme indispensable. L'attentat du 14 janvier 1858 l'obligea pourtant à résigner ses fonctions. Sénateur depuis le mois de juin 1857, Pietri fut nommé en 1863 préfet de la Gironde, pour *faire* les élections dans le département. Là, comme à Paris, il se montra peu scrupuleux dans le choix des moyens et mit tout en œuvre pour faire triompher les candidatures gouvernementales. Il se montra dans cette circonstance le type complet de ces préfets à poigne qui peuplèrent le Corps législatif de l'Empire de tant et de si majestueuses nullités. Pietri reçut en récompense de ces tristes exploits la grand'croix de la Légion d'honneur. On a de lui : *Politique française et question italienne* (Paris, 1862, in-8°).

PIETRI (Joachim-Marie), administrateur français, frère du précédent, né à Sartène (Corse) vers 1818. Il fit ses études de droit à Paris, où il se fit recevoir licencié, puis retourna dans sa ville natale. M. Pietri y exerçait la profession d'avocat lorsque éclata la révolution de 1848. Après l'élection de Louis Bonaparte comme président de la République, il obtint, par l'intermédiaire de son frère, d'être nommé sous-préfet à Argentan. Il devint successivement sous-préfet de Brest, préfet de l'Ariége, du Cher, de l'Hérault et se fit remarquer par son zèle ardent. M. Pietri était depuis quelque temps à la tête de l'administration du Nord lorsqu'il fut appelé, le 21 février 1866, à remplacer M. Boittelle comme préfet de police. Il arrivait à ce poste au moment où l'esprit public, si longtemps terrorisé, commençait à secouer sa longue torpeur. Pour comprimer les moindres manifestations de l'opinion, M. Pietri lâcha complètement la bride à ses agents, qui, sous son administration, ne cessèrent de se livrer à des actes de révoltante brutalité. Le zèle intempérant de la police se produisit particulièrement lors des manifestations qui eurent lieu à la tombe de Baudin, au cimetière Montmartre (2 novembre 1867), à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de Sainte-Beuve, qui avait pris au Sénat la défense de M. Renan (1867); non-seulement il ne fit rien dans ces circonstances pour empêcher les arrestations arbitraires, pour réprimer les violences de ses agents, frappant impunément à coups de casse-tête ceux qui leur tombaient sous la main, mais encore il adressa, en décembre 1867, aux commissaires de police une circulaire « pour prémunir ses agents contre toute hésitation et toute défaillance, » ajoutant audacieusement, en réponse aux vives réclamations de la presse, que « la liberté individuelle n'avait été, sous aucun régime, ni mieux garantie ni plus respectée. » Lors des élections générales de 1869, à l'occasion des réunions publiques, M. Pietri n'eut pas besoin de renouveler ses recommandations. Sa brigade centrale fit merveille, particulièrement à l'occasion d'une réunion tenue au théâtre du Châtelet pour y entendre les explications de M. Émile Ollivier sur sa conversion à l'Empire (12 mai). L'enterrement de Victor Noir (13 janvier 1870), les troubles qui suivirent l'arrestation de Henri Rochefort (7-9 février) fournirent à M. Pietri de nouvelles occasions de se signaler. Mais si ce fonctionnaire s'attachait à réaliser en lui l'idéal du préfet à poigne envers les hommes hostiles au gouvernement, il lui arrivait aussi de se montrer fort peu tendre envers des personnages dont on ne pouvait suspecter le dévouement à l'Empire. Dans un rapport adressé au chef de l'État (28 novembre 1869) et publié dans le recueil des papiers trouvés aux Tuileries, il attaquait M. Rouher et dénonçait M. de Persigny. « Tout le monde dit, écrivait-il, que M. Leroux a eu la main forcée par M. Rouher dans cette fatale mesure de la composition de la commission d'enquête. Lui-même l'a dit; aussi M. Rouher est-il l'objet des plus violentes attaques dans notre presse. Un journal ultra-impérialiste de Roubaix le traite aujourd'hui de « Polignac de l'Empire. » Vous avez lu, sans doute, la lettre de la chambre de commerce de Roubaix, si insolente et si menaçante pour le gouvernement... Il y a quelques jours à peine, dans un restaurant de Paris, M. de Persigny (je crois pouvoir garantir le fait) mettait sa main dans celle de Glais-Bizoin. L'un contre l'Empire, l'autre contre M. Rouher, je le veux bien; mais M. de Persigny s'exprimait sur la situation dans les termes les plus alarmants. N'est-ce point un signe du temps? » Après avoir fait la grande découverte du prétendu complot qui fut jugé à Blois et après avoir, malgré ses dénégations devant la commission d'enquête du 4 septembre, encouragé les manifestations plus ou moins factices qui se produisirent à Paris au mois de juillet 1870 en faveur de la guerre, le préfet de police sentit s'évanouir son énergie lorsqu'il vit l'Empire perdu s'effondrer de lui-même. Le 4 septembre, il ne fit rien pour essayer de conjurer la catastrophe, et ses fameuses blouses blanches ne donnèrent plus signe de vie. « Ce jour même, dans l'après-midi, dit M. E. Pelletan dans son livre intitulé : le *Quatre septembre devant l'enquête*, le général Soumain recevait la visite du secrétaire de la préfecture de police. « Je pars, dit-il. » — Déjà, répondit le général; mais que fait » donc le préfet de police? — Il *décampe*. » Adieu, général. On va proclamer la République. Je vous laisse dans le pétrin, tirez-vous-en comme vous pourrez. » M. Pietri disparut, en effet, puis se rendit en 1871 auprès de son maître en Angleterre. En 1872, il sollicita du gouvernement de M. Thiers une pension de retraite, bien qu'il n'eût ni les conditions d'âge ni le temps de service exigé par la loi, en alléguant des infirmités qu'il avait contractées, disait-il, dans l'exercice de ses fonctions. Cette demande fut accueillie et, par un décret d'avril 1873, on fixa les arrérages de sa pension à 6,000 fr. — Un

de ses parents, M. Franceschini Pietri, né à Sartène vers 1830, fut attaché au cabinet de Napoléon III sur la recommandation du préfet de police Pierre-Marie Piétri. En 1859, il suivit en Italie, en qualité de secrétaire, le chef de l'État et devint, en 1864, après la mort de Mocquard, son secrétaire particulier. M. Franceschini Pietri a continué à remplir ces fonctions jusqu'à la mort de son maître (janvier 1873). Il devint ensuite secrétaire particulier de l'ex-impératrice.

PIETRO (SAN-), montagne de la Corse, sur les limites des arrondissements de Bastia et de Corte; 1,700 mètres d'altitude. Le Fiumalto y prend sa source.

PIETRO (SAN-), l'*Arcipitrum* ou *Hieracum insula* des anciens, petite île du royaume d'Italie, dans la Méditerranée, près de la côte S.-O. de la Sardaigne, dont elle est séparée par un étroit canal. Elle mesure 13 kilom. du N. au S., sur 8,500 mètres de largeur. Superficie, 43 kilom. carrés; 3,500 hab. Ch.-lieu, Carlo-Forte. Le sol est généralement montagneux et aride; il produit peu de blé, mais d'excellent vin rouge. Sur la côte s'étendent des salines importantes; pêche active. Cette île fut colonisée en 1743 par des Génois.

PIETRO-AL-FANAGRO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Sala, mandement de Pola; 2,654 hab.

PIETRO A MAIDA (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district de Nicastro, mandement de Maida; 2,073 hab.

PIETRO-A-PATIERNO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district et mandement de Casoria; 2,471 hab.

PIETRO-APOSTOLO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district de Nicastro, mandement de Gimigliano; 2,866 hab.

PIETRO-DI-BARBOZZA (SAN-), bourg du royaume d'Italie, prov. de Trevisi, district et mandement de Valdobbiadene; 2,760 hab.

PIETRO-DI-TENDA (SANTO-), bourg de France (Corse), chef-lieu de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Bastia; pop. aggl., 1,060 hab. — pop. tot., 1,079 hab. Aux environs, gorges et défilés pittoresques.

PIETRO-INCARIANO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province, district et à 13 kilom. N.-O. de Vérone, sur un affluent de l'Adige; chef-lieu de mandement; 2,127 hab.

PIETRO-IN-CASALE (SAN-), bourg du royaume d'Italie, province et district de Bologne, mandement de San-Giorgio-di-Piano; 7,194 hab.

PIETRO-SOPRA-PATTI (SAN-), bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Messine, district de Patti, mandement de Raccuia; 3,496 hab.

PIETRO (Michele DI), cardinal italien, né à Albano en 1747, mort à Rome en 1821. Après avoir brillamment achevé ses études théologiques à Rome, il y professa le droit canon et l'histoire ecclésiastique, fut chargé par Pie VI de prendre part aux travaux d'une congrégation instituée pour examiner les décisions du synode de Pistoie, favorable au jansénisme, et fut un des rédacteurs de la bulle *Auctorem fidei* (1794). Forcé de quitter Rome en 1798, Pie VI institua di Pietro délégué apostolique et n'eut qu'à se louer de sa conduite prudente dans plusieurs affaires très-délicates. En récompense de sa conduite sous son prédécesseur, Pie VII le nomma patriarche de Jérusalem (1800), cardinal (1801) et préfet de la Propagande. En 1804, di Pietro accompagna le pape à Paris pour la cérémonie du sacre. En 1809, Pie VII ayant été conduit en France chargea le cardinal di Pietro de la direction des affaires; mais Napoléon força bientôt ce dernier à se rendre à Paris, et, sur son refus d'assister au mariage religieux de l'empereur, il fut exilé et dépouillé de ses dignités. Enfermé à Vincennes en 1810, il put aller rejoindre le pape à Fontainebleau en 1813, l'engagea à protester contre le concordat qu'on lui avait fait signer, revint à Rome après la chute de Napoléon et devint successivement grand pénitencier, préfet de l'index, évêque d'Albano (1816), de Porto et Sainte Ruffine (1820), enfin sous-doyen du sacré collège. C'était un homme d'un caractère flexible, circonspect, qui avait pris part, en 1801, aux travaux du concordat et qui en fut constamment le défenseur chaleureux.

PIETRO DE CORTONE, peintre italien. V. CORTONE.

PIETRO DEL BORGO, géomètre italien du XVIe siècle. Il avait écrit sur la perspective trois livres qui n'existent plus, mais dont les contemporains font un grand éloge et dont on doit d'autant plus regretter la perte qu'ils formaient, selon toute apparence, le plus ancien traité de perspective qui ait paru; cette branche de la science géométrique n'ayant pris naissance que chez les modernes. Le traité de Pietro del Borgo n'a, du reste, disparu que remplacé avantageusement par celui de Balthasar Peruzzi de Sienne, auquel Vignole s'est référé dans son grand traité d'architecture.

PIETRO DELLA VALLE, voyageur italien. V. VALLE.

PIETRO LEONE, antipape. V. ANACLET.

PIETROLINO, peintre italien qui vivait au XIIe siècle. Il exécuta à Rome, de 1110 à 1120, avec un autre artiste, nommé Guido Guiduccio, des peintures qu'on voit encore sur les murs intérieurs de l'église de Santi-Quattro-Coronati et qui sont intéressantes au point de vue de l'histoire de l'art.

PIETTE s. f. (pi-è-te — dimin. de *pie*, par allus. au plumage). Ornith. Nom vulgaire du petit harle huppe : *La femelle de la* PIETTE *est un peu plus petite que le mâle.* (Mauduyt.) ‖ On l'appelle aussi NONNETTE BLANCHE.

PIEU s. m. (pieu — du vieux français *piel*, qui, d'après Diez, est pour *pieil*, du latin *piculus, piclus*, diminutif de *picus;* mais il est beaucoup plus probable que le vieux français *piel* est une forme diphthonguée de *pel*, qui est provenu du latin *palus*, pieu, d'où nous avons fait aussi *pal*. Quant à l'origine du latin *palus*, Pictet croit que ce mot signifiait primitivement branche, de même que l'ancien slave et russe *palitsa, palka*, même sens, polonais *pal, palka, palik*, illyrien *paliza*, pieu, bâton, massue, le kymrique *palis*, latte, etc., toutes formes qu'il rapproche du sanscrit *pallava*, branche, rejeton, pousse, et aussi extension, expansion, d'où *pallavin*, arbre, ossète *pallas*, ancien allemand *felwa*, saule. *Pallava* vient de *pall*, aller, racine de mouvement, qui se retrouve dans le grec *palló*, balancer, agiter, lancer, le latin *pello*, pousser, le kymrique *pellu*, repousser, éloigner, l'ancien allemand *fallau*, scandinave *falla*, etc., tomber, etc. Les dérivés de *palló* perdent ordinairement la réduplication du *l* comme *palma, paltos, palos*, etc., etc. En sanscrit même, on trouve *pal*, aller, à côté de *pall*. On peut donc en toute sûreté comparer le latin *palus*, pieu, et les analogues slaves. Le sanscrit *pallava* doit dériver, par le suffixe secondaire *va*, d'un thème plus simple *palla*, et une forme *pallaka* serait tout aussi régulière. Pictet compare à cette forme hypothétique le grec *pallax, pallakos, pallakê*, jeune homme, jeune fille, le latin *pellex*, primitivement une branche, un rejeton, une pousse). Pièce de bois qui est pointue par un des bouts, et qu'on emploie à divers usages : *Ficher un* PIEU *en terre.* ‖ *Se tenir droit comme un pieu*, Se tenir droit et roide.

— Chasse. Gros bâton ferré avec lequel on tue certains animaux que l'on chasse. ‖ On dit plus ordinairement ÉPIEU.

— Mar. Mâtereau d'un trois-mâts-barque, dans le langage des marins du Havre.

— Prosod. Troisième et quatrième élément dont se composent les pieds des vers arabes.

— Ornith. *Pieu des rochers*, Nom vulgaire du bruant fou.

PIEUMART s. m. (pieu-mar). Ornith. Nom vulgaire du pic vert.

PIEUMENT s. m. (pieu-man). Bot. Ancien nom de la mélisse.

PIEUQUETTE s. f. (pieu-ke-te). Ornith. Nom vulgaire de la farlouse des prés.

PIEUSEMENT adv. (pi-eu-ze-man — rad. *pieux*). D'une manière pieuse, avec piété : *Vivre* PIEUSEMENT.

> Et l'on voit des docteurs qui vont *pieusement*
> De toute piété saper le fondement.
>
> BOILEAU.

— Avec un sentiment de respect et d'amour : *Il faut conserver les traditions du passé, garder* PIEUSEMENT *la mémoire des grands hommes, mais ne pas leur sacrifier le présent.* (Th. Gaut.)

— Fam. Sans examen, avec une confiance aveugle : *Croire* PIEUSEMENT *à la vertu de sa femme. Le ciel a daigné m'accorder deux enfants dont je crois* PIEUSEMENT *être le père.* (Le Sage.)

PIEUVRE s. f. (pieu-vre. — « Ce mot, dit M. Littré, paraît être la vieille forme française du latin *polypus*, dont la langue méridionale a fait *poulpe* et dont la langue moderne a fait *polype*. *Pieu* répond à *poly;* le *r* est épenthétique, comme dans *esclandre*. » Nous croyons la conjecture de M. Littré très-hasardée, mais sans pouvoir en émettre une plus probable). Moll. Nom vulgaire des poulpes, sur les côtes du nord de la France.

— Zool. V. POULPE.

— Encycl. La *pieuvre*, c'est le poulpe vu par Victor Hugo, exagéré par son imagination et décrit avec cette puissance que le maître applique au fantastique comme au réel. Le poulpe appartient aux naturalistes; la *pieuvre* est une création de Victor Hugo et l'une de ses plus saisissantes. Il l'a révélée au monde dans ses *Travailleurs de la mer*, en donnant à entendre que les naturalistes connaissaient bien mal l'objet de leurs études, car personne n'avait l'idée de cet être effrayant. Sa description mérite d'être rapportée.

« Tous les idéals étant admis, si l'épouvante est le but, la *pieuvre* est un chef-d'œuvre. La baleine a l'énormité, la *pieuvre* est petite; l'hippopotame a la cuirasse, la *pieuvre* est nue, la jararaca a un sifflement, la *pieuvre* est muette, le rhinocéros a une corne, la *pieuvre* n'a pas de corne; le scorpion a un dard, la *pieuvre* n'a pas de dard; le buthus a des pinces, la *pieuvre* n'a pas de pinces; l'alouate a une queue prenante, la *pieuvre* n'a pas de queue; le requin a des nageoires tranchantes, la *pieuvre* n'a pas de nageoires; le vespertilio-vampire a des ailes onglées, la *pieuvre* n'a pas d'ailes; le hérisson a des épines, la *pieuvre* n'a pas d'épines; l'espadon a un glaive, la *pieuvre* n'a pas de glaive; le crapaud a un virus, la *pieuvre* n'a pas de virus, la vipère a un venin, la *pieuvre* n'a pas de venin; le lion a des griffes, la *pieuvre* n'a pas de griffes; le gypaète a un bec, la *pieuvre* n'a pas de bec; le crocodile a une gueule, la *pieuvre* n'a pas de dents... La *pieuvre* est de toutes les bêtes la plus formidablement armée. Qu'est-ce donc que la *pieuvre?* C'est la ventouse... Sa rencontre est toujours possible dans les rochers du large. Une forme grisâtre oscille dans l'eau; c'est gros comme le bras et long d'une demi-aune environ; c'est un chiffon; cette forme ressemble à un parapluie fermé qui n'aurait pas de manche. Cette loque avance peu à peu vers vous. Soudain elle s'ouvre; huit rayons s'écartent brusquement autour d'une face qui a deux yeux; ces rayons vivent; il y a du flamboiement dans leurs ondulations; c'est une sorte de roue; déployée, elle a quatre ou cinq pieds de diamètre. Épanouissement effroyable; elle se jette sur vous. L'hydre harponne l'homme. Cette bête s'applique sur sa proie, la recouvre et la noue de ses longues bandes. En dessous, elle est jaunâtre; en dessus, elle est terreuse. Rien ne saurait rendre cette inexplicable nuance poussière; on dirait une bête faite de cendre qui habite l'eau. Elle est arachnide par sa forme et caméléon par la coloration. Irritée, elle devient violette; chose épouvantable, c'est mou. Ses nœuds garrottent; son contact paralyse. Elle a un aspect de scorbut et de gangrène. C'est de la maladie arrangée en monstruosité. Elle est inarrachable. Elle adhère étroitement à sa proie. Comment? Par le vide! Ses huit antennes, larges à l'origine, vont s'effilant et s'achèvent en aiguilles. Sous chacune d'elles s'allongent parallèlement deux rangées de pustules décroissantes, les grosses près de la tête, les petites à la pointe. Chaque rangée est de vingt-cinq; il y a cinquante pustules par antenne et toute la bête en a quatre cents. Ces pustules sont des ventouses. Ces ventouses sont des cartilages cylindriques cornés; livides sur la grande espèce, elle vont diminuant du diamètre d'une pièce de cinq francs à la grosseur d'une lentille. Ces tronçons de tubes sortent de l'animal et y rentrent. Ils peuvent s'enfoncer dans la proie de plus d'un pouce. Cet appareil de succion a toute la délicatesse d'un clavier. Il se dresse, puis se dérobe. Il obéit à la moindre intention de l'animal. Les sensibilités les plus exquises n'égalent pas la contractilité de ces ventouses, toujours proportionnée aux mouvements intérieurs de la bête et aux incidents extérieurs. Ce dragon est une sensitive... Selon Denis de Montfort, un de ces observateurs que l'intuition à haute dose fait descendre ou monter jusqu'au magisme, le poulpe a presque des passions d'homme; le poulpe hait. En effet, dans l'absolu, être hideux, c'est haïr. Le difforme se débat sous une nécessité d'élimination qui le rend hostile. La *pieuvre* nageant reste, pour ainsi dire, dans le fourreau. Elle nage tous ses plis serrés. Qu'on se représente une manche cousue avec un poing dedans. Ce poing, qui est la tête, pousse le liquide et avance d'un vague mouvement ondulatoire. Ses deux yeux, quoique gros, sont peu distincts, étant de la couleur de l'eau. La *pieuvre* en chasse ou au guet se dérobe; elle se rapetisse, elle se condense, elle se réduit à la plus simple expression. Elle se confond avec la pénombre. Elle a l'air d'un pli de la vague. Elle ressemble à tout, excepté à quelque chose de vivant. La *pieuvre*, c'est l'hypocrite. On n'y fait pas attention, brusquement elle s'ouvre. Une viscosité qui a une volonté, quoi de plus effroyable! De la glu pétrie de haine. C'est dans le plus bel azur de l'eau que surgit cette hideuse étoile vorace de la mer. Presque toujours, quand on la voit, on est pris. La nuit pourtant, et particulièrement dans la saison du rut, elle est phosphorescente. Cette épouvante a ses amours; elle attend l'hymen. Elle se fait belle, elle s'illumine, elle s'allume, et, du haut de quelque rocher, on peut l'apercevoir au-dessous de soi, dans les profondes ténèbres, épanouie en une irradiation blême, soleil-spectre. La *pieuvre* nage, elle marche aussi. Elle est un peu poisson, ce qui ne l'empêche pas d'être un peu reptile. Elle rampe sur le fond de la mer. En marche, elle utilise ses huit pattes. Elle se traîne à la façon de la chenille arpenteuse. Elle n'a pas d'os, elle n'a pas de sang, elle n'a pas de chair. Elle est flasque. Il n'y a rien dedans. C'est une peau. On peut retourner ses huit tentacules du dedans en dehors comme des doigts de gant. Elle a un seul orifice au centre de son rayonnement. Cet hiatus unique, est-ce l'anus? est-ce la bouche? C'est les deux. La même ouverture fait les deux fonctions. L'entrée est l'issue. Toute la bête est froide. Le carnosse de la Méditerranée est repoussant. C'est un contact odieux que cette gélatine animée qui enveloppe le nageur, où les mains s'enfoncent, où les ongles labourent, qu'on déchire sans la tuer et qu'on arrache sans l'ôter, espèce d'être coulant et tenace qui vous passe entre les doigts, mais aucune stupeur n'égale la subite apparition d'une *pieuvre*, Méduse servie par huit serpents. Pas de saisissement pareil à l'étreinte de ce céphalopode. C'est la machine pneumatique qui vous attaque. Vous avez affaire au vide ayant des pattes. Ni coups d'ongles, ni coups de dents; une scarification indicible. Une morsure est redoutable, moins qu'une succion. La griffe n'est rien auprès de la ventouse. La griffe, c'est la bête qui entre dans votre chair; la ventouse, c'est vous-même qui entrez dans la bête. Vos muscles s'enflent, vos fibres se tordent, votre peau éclate sous une peau immonde, votre sang jaillit et se mêle affreusement à la lymphe du mollusque. La bête se superpose à vous par mille bouches infâmes; l'hydre s'incorpore à l'homme; l'homme s'amalgame à l'hydre. Vous ne faites qu'un. Ce rêve est sur vous; le tigre ne peut que vous dévorer; le poulpe, horreur! vous aspire. Il vous tire à lui et en lui; et lié, englué, impuissant, vous vous sentez lentement vidé par cet épouvantable sac, qui est un monstre. Au delà du terrible être mangé vivant, il y a l'inexprimable être bu vivant. »

On verra à l'article POULPE ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut rabattre de cette émouvante et fantastique description. Quoi qu'il en soit, la *pieuvre* ainsi présentée fit sensation. On ne parla que de *pieuvres* en l'an de grâce 1866, date de l'apparition du livre de Victor Hugo; des polémiques s'engagèrent, les uns tenant que l'animal était un proche parent du serpent de mer autrefois aperçu par le *Constitutionnel*, les autres affirmant que la *pieuvre* était on ne peut plus réelle, qu'ils avaient failli en être mangés, ou bus, comme dit V. Hugo. Les chroniqueurs s'emparèrent de cette actualité et, apercevant une vague analogie de métier entre cet appareil à succion et certaines femmes qui, elles aussi, font le vide, au moins dans le porte-monnaie de l'homme, ils baptisèrent du nom de *pieuvres* les petites dames maquillées du Casino et du boulevard. Ce nom leur resta quelque temps; loin de s'en fâcher, elles portèrent des robes à la *pieuvre*, des chapeaux à la *pieuvre*, etc.; une revue de fin d'année, au Châtelet, fit même paraître la *pieuvre* sous les traits d'une fort belle femme. Tout cela a fini par tomber dans l'oubli.

PIEUX, EUSE adj. (pi-eu, eu-ze — mot qui se rattache au même radical que *pio*, apaiser, satisfaire, concilier par le sacrifice, honorer et purifier religieusement, d'où *piamentum, piaculum, expiatio*, etc. L'origine de *pius* et de *pio* a été l'objet de plus d'une conjecture. Pott pense au sanscrit *pî*, *pyâ*, aimer, chérir, de *pri*, aimer, mais aussi à *pû*, purifier. Kuhn identifie également *pius* et *priya*. Ebel doute fort de ce rapprochement et Aufrecht plus encore, à cause de l'osque *piíhiúi*, ombrien *piho*. Kern songe au védique *pîy*, tourmenter; mais [illegible] de *pio* est bref et la transition de sens ne s'explique que d'une manière bien forcée. Pictet préfère recourir à la racine védique *pi, piyati*, remplir, augmenter, réjouir. De là aux acceptions diverses de *pio* et de ses dérivés, la transition serait beaucoup plus naturelle selon lui). Qui a de la piété, qui est fort attaché aux pratiques de sa religion : *Un homme* PIEUX. *Une jeune fille* PIEUSE. *Des âmes* PIEUSES. [illegible] PIEUSE. (Chateaub.) ‖ Qui marque de la piété; qui est inspiré par la piété : [illegible] *Œuvres* PIEUSES. *Être plongé dans de* PIEUSES *méditations.* [illegible] PIEUX [illegible]

— Par ext. Se dit des personnes qui éprouvent un amour mêlé de respect, des actes inspirés par ces sentiments : [illegible] PIEUX. [illegible] PIEUSES [illegible] *amitié*. (Mme de Sév.)

> Non, il n'est pas [illegible]
>
> PONSARD.

— Ironiq. Se [illegible] *les déclarations d'un journal officieux.*

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

> [illegible]
>
> [illegible]

PIEUX [illegible], bourg de France (Manche), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Cherbourg, sur une éminence; pop. aggl., 562 hab. — pop. tot., 1,444 hab. [illegible]

PIEVE-DEL-CAIRO, bourg du royaume d'Italie, province de Pavie, district de la Lomelline, ch.-l. de mandement, 3,28[illegible] hab.

PIEVE-DI-CADORE, ville du royaume d'Italie. V. CADORE.

PIEVE-DI-CENTO, bourg du royaume d'Italie, province de Ferrare, district et mandement de Cento; [illegible] hab.

PIEVE-DI-SOLIGO, bourg du royaume d'Italie, province de Trévise, district et mandement de Conegliano, 2,981 hab.

PIEVE-DI-TECO, bourg du royaume d'Italie, province de Porto-Maurizio, district de la même ville, ch.-l. de mandement; 3,162 hab.

PIEVE-FOSCIANA, bourg du royaume d'Italie, province de Massa-Carrara, district et mandement de Castelnuovo; 2,436 hab.

PIEVEPELAGO, bourg du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo-nel-Frignano, ch.-l. de mandement; 3,418 hab.

PIEVE-PORTO-MORONE, bourg du royaume d'Italie, province et district de Pavie, mandement de Corte-Olona, 3,341 hab.

PIEVE-SANTO-STEFANO, ville du royaume d'Italie, province et district d'Arezzo, à 61 kilom. E. de Florence, sur le Tibre, ch.-l. de mandement; 4,155 hab.

PIEVE-TORINA, bourg du royaume d'Italie, province de Macerata, district et mandement de Camerino, [illegible] hab.

PIEYRE (Pierre-Alexandre), littérateur français, né à Nîmes en 1752, mort à Paris en 1830. Il appartenait à la religion protestante et il suivit la carrière du commerce; mais, poussé par ses goûts littéraires, il ne donna aux affaires que fort peu de son temps. Le succès qu'il obtint à Nîmes et à Montpellier en 1782, avec une comédie en cinq actes et en vers, intitulée l'*Ecole des pères*, le décida à se rendre à Paris, où il fit représenter cette même pièce sur le Théâtre-Français (1er juin 1787). Là, sa comédie n'eut pas moins de quarante représentations. Louis XVI, en témoignage de sa satisfaction, envoya à l'auteur une riche épée, et le duc d'Orléans le choisit pour précepteur de son fils aîné, le duc de Chartres (1788). Pieyre habita alors le Palais-Royal et suivit en 1792 son élève à Metz et à Valmy. A cette époque, il revint à Paris pour se marier avec la veuve du poète Barthe, vécut dans la retraite pendant la Révolution et l'Empire, ne voulut accepter aucune place du gouvernement pour conserver son indépendance. Sous la Restauration, il reprit ses anciennes relations avec la famille d'Orléans, devint secrétaire des commandements de la princesse Adélaïde (1824) et reçut un logement au Palais-Royal, où il mourut. Outre la pièce précitée, on lui doit plusieurs comédies en vers : les *Amis à l'épreuve*, en un acte (1787); la *Maison de l'oncle*, en cinq actes, non représentée, mais imprimée en 1799 et rééditée sous le titre du *Garçon de cinquante ans; Orgueil et vanité*, en trois actes, non représentée; l'*Intrigue anglaise*, en cinq actes, jouée à l'Odéon en 1809; la *Veuve mère*, etc. Il a, en outre, arrangé le *Dépit amoureux* et la *Princesse d'Elide* de Molière, et le *Philosophe amoureux* de Destouches. Ses pièces ont été publiées ensemble sous le titre de *Théâtre de Pieyre*. Enfin, on lui doit quelques pièces de vers et un abrégé historique et philosophique en vers, intitulé : *la France* (1815, in-8°).

PIEYRE (baron Jean), administrateur français, frère du précédent, né à Nîmes en 1755, mort à Paris en 1839. Pendant sa jeunesse, il cultiva la poésie et composa quelques pièces de théâtre restées inédites. En 1790, il devint membre du directoire du département du Gard, fut élu, l'année suivante, député à l'Assemblée législative, puis fut successivement procureur-syndic du district de Nîmes, administrateur du département du Gard (1796), préfet du Lot-et-Garonne (1800), du Loiret (1806-1814), et se montra administrateur aussi intègre qu'habile. En 1815, le département du Gard l'élut député à la Chambre des représentants, mais il refusa ce mandat et vécut constamment depuis lors dans la retraite. Napoléon lui avait conféré le titre de baron en 1811. Le seul de ses écrits qui ait été publié est un *Discours sur l'abolition de la peine de mort* (1830, in-8°).

PIÉZATE adj. (pié-za-te — du gr. *piezô*, je comprime). Entom. Qui a le corps comprimé.

— s. m. pl. Syn. d'HYMÉNOPTÈRES.

PIÉZIE s. f. (pié-zî — du gr. *piezô*, je comprime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, voisin des anthies et des graphiptères, et comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique.

PIÉZOCÈRE s. f. (pié-zo-sè-re — du gr. *piezô*, je comprime; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant sept espèces, qui habitent le Brésil et la Guyane.

PIÉZOCORYNE s. m. (pié-zo-ko-ri-ne — du gr. *piezô*, je comprime; *korunê*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, dont l'espèce type vit au Brésil.

PIÉZODÈRE s. m. (pié-zo-dè-re — du gr. *piezô*, je comprime; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PIÉZOMÈTRE s. m. (pié-zo-mè-tre — du gr. *piezô*, je comprime; *metron*, mesure). Physiq. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité des liquides. ‖ Appareil servant à mesurer la pression de l'eau dans les conduites.

— **Encycl.** On a longtemps considéré les liquides comme incompressibles; mais les expériences faites en Angleterre par Canton et Perkins en 1761 et 1819, à Copenhague par Œrsted en 1823, par Colladon et Sturm à Genève en 1827, et par Regnault en France en 1845, ont démontré que les liquides étaient plus ou moins compressibles.

Œrsted construisit le premier, vers 1823, un appareil destiné à mesurer cette compressibilité et auquel il donna le nom de *piézomètre*. Cet appareil ayant été depuis lors simplifié, nous donnons ici celui qui a été, d'après Œrsted, construit par Despretz et Sagny.

Il se compose d'un cylindre en cristal, à parois épaisses, d'un diamètre de 0m,08 à 0m,09, solidement fixé à sa base sur une garniture en bois; à sa partie supérieure s'adapte une pièce cylindrique de cuivre, couverte par

un plateau qui se dévisse en cas de besoin et supporte un entonnoir R, au moyen duquel on peut verser l'eau dans le cylindre. Cet entonnoir ferme au moyen d'une vis visible dans la figure. Le plateau supérieur supporte un tube muni d'un piston, lequel se meut au moyen d'une vis de pression P. Dans l'intérieur de l'appareil se trouve un récipient A, qu'on remplit du liquide à comprimer. Il se termine à sa partie supérieure par un tube capillaire qui se recourbe et plonge dans un bain de mercure O. Ce tube est divisé en *n* parties égales et dont la capacité doit être une fraction N connue de la capacité du tube A. Enfin, à l'intérieur du cylindre se trouve un manomètre à air comprimé, qui se compose d'un tube de verre B plein d'air, fermé à sa partie supérieure et plongeant par sa base dans le bain de mercure O. Si l'on n'exerce aucune pression sur le liquide contenu dans l'appareil, le tube B reste plein d'air; mais si, au moyen de la vis P, on abaisse le piston qu'elle met en mouvement, le liquide, comprimé alors, transmet la pression qu'il subit au mercure qui s'élève dans le tube B et à son tour comprime l'air contenu dans ce tube. Une échelle graduée placée le long de ce tube indique la réduction de volume de l'air et, par suite, la pression exercée. V. LOI DE MARIOTTE.

Pour déterminer la compressibilité d'un liquide au moyen de l'appareil que nous venons de décrire, voici comment on procède : on remplit d'abord le tube A du liquide qu'on veut étudier, puis on remplit le cylindre d'eau au moyen de l'entonnoir R. Cet entonnoir étant fermé au moyen de la vis qu'il porte, on met le piston en mouvement. Celui-ci, en descendant sous l'impulsion de la vis P, exerce sur l'eau une pression qui se transmet au mercure. Ce dernier liquide s'élève alors dans le tube capillaire soudé au récipient A comme dans le tube B. Cette ascension du mercure dans le tube capillaire indique que le liquide a diminué de volume et donne la mesure de sa contraction. Si on représente par n' le nombre de divisions dont a monté le mercure dans le tube capillaire et par F la pression en atmosphères indiquée par le manomètre $\frac{n'}{N+n}$ est évidemment la contraction pour l'unité de volume et $\frac{n'}{(N+n)F}$ la contraction pour l'unité de volume et l'unité de pression, c'est-à-dire le coefficient de compressibilité. Ce résultat n'est pas, toutefois, d'une exactitude absolue. En effet, Œrsted admettait dans ses expériences que la capacité du réservoir restait constante sous la double influence de la pression extérieure et de la pression intérieure qu'il supportait; ce qui est inexact. C'est après avoir calculé l'écart que pouvait donner cette cause d'erreur que Colladon et Sturm ont donné pour une pression d'une atmosphère et à la température de 0° les coefficients de compressibilité absolue : du mercure, 5 millioniemes; de l'eau distillée, mais chargée d'air, 49 millioniemes; de l'eau privée d'air, 51 millioniemes; de l'éther sulfurique, 133 millioniemes.

MM. Colladon et Sturm ont déduit de leurs expériences que, dans certaines limites, la diminution de volume pour l'eau et le mercure est proportionnelle à la pression. D'ailleurs, quelle que soit la pression à laquelle on soumet un liquide, au moment où cette pression cesse de s'exercer sur lui, il reprend le volume qu'il occupait à la pression ordinaire.

— On appelle aussi *piézomètre* un appareil qu'on emploie pour déterminer la pression de l'eau dans une conduite en un point. C'est un tube en plomb, terminé en haut par un tube en verre, que l'on peut adapter par sa partie inférieure à un orifice ménagé sur le tuyau de la conduite ou percé au moment de l'expérience. L'appareil étant mis en place et les interstices fermés avec un enduit quelconque, l'eau s'élève dans le *piézomètre* et sa surface libre apparaît dans le tube de verre. La distance de cette surface libre au point de jonction fait connaître l'excès de pression de l'eau de la conduite, au point considéré, sur la pression atmosphérique.

— *Piézomètre différentiel*. M. Bellanger a donné ce nom à une couple de *piézomètres* reliés à leurs parties supérieures par un tube de verre recourbé et dont on fixe les parties inférieures sur la conduite en deux points distants de quelques décimètres. L'eau monte dans les parties droites du tube de verre, mais ne s'y élève pas à la même hauteur. La différence des deux niveaux serait égale à la différence de niveau des deux points de la conduite où sont fixés les deux tubes, s'il n'y avait pas de perte de charge due au frottement. La différence des différences fait connaître cette perte de charge pour le nombre de décimètres considéré, et on en conclut la perte de charge par mètre courant. Les indications ainsi obtenues sont naturellement peu sûres. Au lieu de déterminer la perte de charge relative à une très-petite longueur pour la multiplier par le rapport du mètre à cette longueur, il faudrait, au contraire, s'il était possible, déterminer la perte de charge relative à une grande longueur pour la diviser par le rapport de cette longueur au mètre; mais alors il faudrait donner au *piézomètre* une dimension longitudinale peu réalisable.

PIÉZONOTE s. m. (pié-zo-no-te — du gr. *piezô*, je comprime; *nôtos*, dos). Entom. Syn. d'ISOMÉRINTHE.

PIÉZORAMPHE adj. (pié-zo-ran-fe — du gr. *piezô*, je comprime; *ramphos*, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé.

— s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux qui ont le bec comprimé.

PIÉZORHOPALE s. m. (pié-zo-ro-pa-le — du gr. *piezô*, je comprime; *rhopalon*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des bostrichiens, dont l'espèce type habite le Brésil.

PIÉZOTRACHÈLE s. m. (pié-zo-tra-kè-le — du gr. *piezô*, je comprime; *trachêlos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des apionides, comprenant sept espèces, dont la plupart habitent l'Afrique australe.

PIF s. m. (piff). Pop. Nez : *Il est clair que le mot* PIF *vient de la pive ou pomme de pin, avec laquelle le nez bourgeonné présente quelque analogie*. (Fr. Michel.)

J'aimai ce gentil *pif*
Que Cupidon retrousse.
FESTEAU.

— Ornith. Nom populaire du harle.

PIF interj. (piff). Onomatopée qui sert à reproduire un bruit éclatant, tel que celui d'un soufflet, d'un coup de feu; il est presque toujours ou redoublé ou suivi de paf : PIF, *paf*, *Brrr*, *Patapan... quel bruit elles font, mes chères voisines!* (Sterne.)

— Techn. *Grès pif*, Grès de Fontainebleau, extrêmement dur.

PIFERRER (Francisco), historien et pédagogue espagnol, né dans la province de Girone en 1813. Il professa d'abord le latin dans son pays natal, puis se rendit en France, où il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence et des langues et devint professeur au collège de Toulouse. Il revint plus tard se fixer à Madrid, où il s'occupa de travaux littéraires. On a de lui : la *Langue française mise à la portée de tout le monde*; la *Langue anglaise mise à la portée de tout le monde*; *Être ou ne pas être*, étude philosophique, dans laquelle l'auteur traite les questions les plus épineuses et les plus élevées de la métaphysique; *Nobiliaire des royaumes et des seigneuries d'Espagne* (6 vol. in-fol.), ouvrage remarquable par l'importance des recherches et des documents, par l'élégance du style et le mérite artistique des gravures : *Tableau de la littérature espagnole depuis le* XIIe *siècle jusqu'à nos jours* (Toulouse, 1845, in-8°); *Anthologie espagnole* (Toulouse, 1846, in-18); *Nouveau dictionnaire français-espagnol et espagnol-français* (Toulouse, 1846, in-32), en collaboration avec M. Neira, etc.

PIFFARO s. m. Orthographe vicieuse de PIFFERO.

PIFFERARI, pluriel de PIFFERARO.

Pifferari (LES), tableau de Léopold Robert. Au coin d'un carrefour de Rome, deux pifferari se sont arrêtés devant un oratoire de la Madone : l'un souffle à pleines joues dans sa cornemuse; l'autre cesse de jouer de la clarinette pour chanter. Tous deux ont une vérité d'attitude et d'expression extraordinaire. Deux jeunes filles les écoutent, l'une assise, à gauche, sur les marches de l'oratoire, un pied déchaussé, la main droite sur la hanche; l'autre, plus enfant et d'un type moins sévère, adossée à l'oratoire et regardant de côté les pifferari. Au fond, sur la droite, on aperçoit le château Saint-Ange et l'église de Saint-Pierre.

Ce tableau, peint à Rome en 1829 et exposé au Salon de 1831, est une des œuvres capitales de Léopold Robert : « Par la simplicité de la composition, la vérité des expressions, la pureté du dessin, la limpidité de la couleur et l'extrême justesse de la touche, les *Pifferari* nous paraissent supérieurs, a dit M. Chaumelin, aux *Moissonneurs* et à la *Madone de l'Arc*. En copiant sincèrement, naïvement la nature, Léopold Robert a peut-être fait là son chef-d'œuvre. » Lorsqu'il parut au Salon de 1831, ce tableau excita dans le public une vive admiration, dont les critiques se firent presque unanimement l'écho. Gustave Planche crut devoir cependant mêler quelques reproches aux éloges qu'il lui accorda : « Les *Pifferari* de M. Robert, dit-il, séduisent tous les connaisseurs par leur exquise simplicité. Il n'y a qu'un artiste qui puisse trouver dans ce fait, si indifférent en apparence, le motif d'une composition pathétique et touchante. Nous n'élèverons pas la voix contre l'admiration publique, mais nous avouerons que la naïveté de M. Robert nous semble trop travaillée. Ce n'est pas que nous blâmions l'attitude de ses personnages; au contraire, elle nous semble pleine de vérité. On ne peut guère concevoir que la scène ait pu se passer autrement; cependant, quand on cherche à démêler au fond de sa conscience ce qui blesse et ce qui déplaît dans l'aspect général du tableau, après la première impression d'un rapide examen, on trouve que M. Robert a mis dans son dessin quelque chose de trop arrêté, de trop définitif. La position de ses figures est tellement prise qu'on se demande involontairement si elles en pourraient prendre une autre. Il semble que l'auteur, effrayé de l'exécution lâchée de quelques jeunes peintres, se soit jeté dans l'excès contraire... »

Les *Pifferari* faisaient partie, en 1831, de la collection de M. Casimir Leconte. Ils ont été payés 40,100 francs à la vente Péreire en 1872. A cette même vente a été adjugé, au prix de 17,200 francs, un excellent petit tableau de M. Gérome, daté de 1859 et représentant trois *Pifferari* donnant une aubade à la Madone, dans une rue de Rome; une des trois figures, celle d'un petit garçon vu de dos, est tout à fait charmante. D'autres *Pifferari* ont été exposés par M. Gérome au Salon de 1857 et à l'Exposition universelle de 1855.

Au Salon de 1810, Mlle Lescot (depuis Mme Haudebourt) a exposé des *Pifferari devant une Madone*. M. Cornu a peint un *Pifferaro malade* (Salon de 1833).

PIFFERARO s. m. (piff-fé-ra-ro — mot ital. dérivé de *piffero*). Musicien italien qui joue du piffero ou de la cornemuse. ‖ Pl. PIFFERARI.

— **Encycl.** Il n'est personne qui n'ait vu, même en France, quelqu'un de ces pauvres petits enfants italiens qui s'en viennent à la porte des cafés et restaurants des grandes villes sauter et danser, tout en jouant d'un petit instrument à vent qui leur sert à marquer le rhythme de leur danse lourdaude et primitive. Ces enfants sont généralement originaires de la campagne romaine. Leur teint mat et bistré, leurs yeux scintillants, leurs cheveux longs et d'un noir de jais, leur accoutrement déguenillé la plupart du temps, mais d'un effet très-original, composé d'une petite veste de drap ou de velours foncé, d'une culotte d'étoffe semblable, de guêtres de cuir, d'un grand manteau de laine brune qui les couvre entièrement et d'un énorme feutre dont les larges bords sont destinés à les garantir du soleil et qui est enroulé de rubans fanés et déteints, tout leur donne un caractère particulier, étrange et parfois saisissant. Ces infortunés sont loués généralement par leur famille à un entrepreneur qui les exploite, les fait voyager à pied, leur donne à peine de quoi manger et les roue de coups lorsque le soir, après la journée, ils ne rapportent pas la somme que lui-même a fixée.

Le mot *pifferaro* veut dire proprement joueur de fifre, *suonatore di piffero*. L'instrument dont ils se servent, le *piffero*, est ainsi décrit par le docteur Lichtenthal dans son *Dizionario di musica* : « Instrument à vent de la nature de l'octavin (petite flûte), qui

s'accompagne ordinairement avec le tambour. Il se joue comme la flûte, mais il en diffère en ceci : 1° qu'il est percé partout d'une façon égale; 2° qu'il n'a point de clefs, mais seulement six trous pour les doigts et un pour la bouche; 3° il est beaucoup moins grand que la flûte et sonne à l'octave supérieure; 4° dans les octaves hautes, il a un son plus fort et plus vibrant. Son étendue part du *ré* clef de *sol*, sur la quatrième ligne, jusqu'au *ré* suraigu, y compris les sons *fa* dièse, *sol* dièse et *ut* dièse.

Nous devons ajouter qu'aujourd'hui le *pifferaro*, tout en conservant son nom, a changé d'instrument, au moins dans la plupart des cas. Il ne joue plus du fifre, mais généralement de la musette et parfois même d'une sorte de cornemuse, dont les sons faux, éraillés et durs sont loin d'être agréables à une oreille tant soit peu délicate. Lors de l'Exposition universelle de 1867, l'Italie avait lancé sur la France toute une véritable cargaison de *pifferari*. Ces pauvres petits enfants, dont l'âge variait de cinq à douze ans, n'étaient guère à Paris moins d'un millier. Naturellement, ils y mouraient de faim, et les autorités durent prendre des mesures pour les rapatrier et les soustraire à l'exploitation indigne et immorale dont ils étaient l'objet.

PIFFERO s. m. (piff-fè-ro). Sorte de petite flûte italienne. ‖ Jeu d'orgue qui donne des sons tremblants et qui n'existe que dans les octaves supérieures.

— **Encycl.** V. PIFFERARO.

PIFFRE, ESSE s. (pi-fre, è-se. — Le premier sens de ce mot est *fifre*. De cette acception paraît s'être produite celle de joufflu, c'est-à-dire boursouflé comme un joueur de fifre, puis celle de goulu). Personne excessivement grasse et replète : *Un gros* PIFFRE. *Une grosse* PIFFRESSE.

— Gourmand, glouton.

— s. m. Techn. Gros marteau à l'usage du batteur d'or.

PIFFRER (SE) v. pr. (pi-fré — rad. *piffre*). Manger gloutonnement, se gorger de nourriture : *Ils ont tant secoué leurs guenilles, ils ont tellement bu et* SE SONT *si pleinement* PIFFRES *que la plupart en ont été malades*. (J.-J. Rouss.) ‖ Peu usité; on dit S'EMPIFFRER.

PIGACE s. f. (pi-ga-se). Chaussure recourbée, en usage au moyen âge.

PIGACHE adj. (pi-ga-che — altération des mots *pied gauche*). Vener. Se dit du sanglier lorsqu'il a une pince de l'un des pieds plus longue que l'autre et contournée en forme de croissant : *Sanglier* PIGACHE.

— Substantiv. : *Un* PIGACHE.

PIGAFETTA (François-Antoine), célèbre voyageur du XVI[e] siècle, ami et compagnon de Magellan, né à Vicence vers la fin du XV[e] siècle. Il appartenait à une famille noble, d'origine toscane. Passionné pour les voyages, il se livra de bonne heure à l'étude des mathématiques en tout ce qui a rapport à la navigation, suivit en Espagne l'ambassadeur de la cour de Rome, Chiericato (1518) et obtint, un an plus tard, de faire partie, comme volontaire, de la grande expédition envoyée par Charles-Quint aux Moluques, sous les ordres de Magellan. Parti de San-Lucar le 20 septembre 1519, il se lia bientôt avec le chef de l'expédition, à qui il fut d'une grande utilité, nota jour par jour tous les événements du voyage, fut blessé au combat de Zebu (îles Philippines), dans lequel Magellan et un grand nombre de ses compagnons trouvèrent la mort, suivit aux Moluques Cano devenu amiral, et, après avoir couru de nombreux dangers et doublé le cap de Bonne-Espérance, il débarqua le 8 septembre 1522 à Séville, avec seize de ses compagnons seulement qui, les premiers avec lui, avaient fait le tour du monde. Pigafetta visita successivement Charles-Quint, le roi de Portugal, le roi de France, les principaux princes d'Italie, le pape Clément VII, reçut partout l'accueil le plus flatteur, fut fait chevalier de Rhodes par le grand maître Philippe de Villiers de l'Ile-Adam (1524), obtint la commanderie de Novisa, passa le reste de sa vie dans le repos et mourut dans l'obscurité. Outre le journal dont nous avons parlé, il fit de son voyage, d'après ses notes originales, une relation très-circonstanciée qu'il dédia au grand maître Villiers de l'Ile-Adam. Cette relation, sans laquelle nous ne connaîtrions pas les détails du célèbre voyage de Magellan, a été retrouvée par Amoretti à la bibliothèque Ambrosienne de Milan et publiée en français sous ce titre : *Premier voyage autour du monde pendant les années 1519-1522* (Paris, an IX). On doit à Pigafetta les premiers vocabulaires connus des langues des Philippines et des Moluques, lesquels sont d'une très-grande exactitude. A côté de détails exacts et vrais, la relation de Pigafetta contient beaucoup de fables et d'erreurs; mais elle n'en a pas moins une très-grande importance pour l'histoire des découvertes.

PIGAFETTA (Philippe), voyageur et historien italien, parent du précédent, né à Vicence en 1533, mort dans la même ville en 1603. Il embrassa de bonne heure la profession des armes, fut chargé, comme ingénieur militaire, de fortifier plusieurs villes d'Italie, voyagea ensuite en Orient et fut reçu chevalier de l'ordre de Malte. Lorsque Sixte V tenta de réunir contre le sultan Amurat III les forces des princes d'Orient et d'Occident, il envoya successivement Pigafetta en ambassade auprès du schah de Perse, du roi de France (1586), du roi de Suède, du roi de Pologne, de l'empereur Rodolphe, du prince de Transylvanie, etc. Après avoir obtenu des secours de ces divers souverains, Pigafetta reprit les armes, combattit en Hongrie, en Croatie, en Pologne et en divers autres pays contre les Turcs, devint camérier du pape Innocent IX en 1591, puis passa au service du grand-duc de Toscane Ferdinand I[er] de Médicis, qui le nomma son conseiller intime. On a de lui : *Lettres et discours du cardinal Bessarion, adressés aux princes d'Italie pour les engager à former une ligue et à déclarer la guerre aux Turcs*, traduit en italien (Venise, 1573, in-4°); *Relation du royaume de Congo et des pays voisins, tirée des écrits d'Edouard Lopez* (Rome, 1591); *Discours sur l'histoire et l'usage de la boussole* (Rome, 1586); *Relation du siége de Paris en 1590* (Bologne, 1591, in-8°), avec plan. On lui doit aussi plusieurs traductions et des ouvrages restés inédits. La bibliothèque de Berlin possède sa correspondance avec J.-A. Cornaro (1574-1604).

PIGAL (Edme-Jean), peintre et caricaturiste français, né à Paris en 1794. Il s'adonna d'abord à la lithographie, se fit connaître en même temps comme caricaturiste, puis étudia la peinture et exécuta un grand nombre de tableaux, pour la plupart de genre, soit à l'huile, soit à l'aquarelle. Parmi les œuvres exposées aux Salons de peinture depuis 1827, nous citerons : le *Ménage du vieux garçon*, le *Retour du cabaret*, l'*Orgie*, l'*Arracheur de dents*, le *Charlatan*, la *Toilette en plein vent*, le *Coup d'éponge*, le *Disciple de saint Crépin*, les *Etrennes*, le *Propriétaire*, *Paillasse*, les *Gouapeurs*, les *Musiciens ambulants*, *Jeune fille mourante*, *Episode de la vie de Poussin*, le *Passe-port* (1857); la *Fontaine de Jouvence* (1861); *Finette*, le *Gibier d'amateur* (1865); *Grégoire* (1866); le *Barbier* (1869); *Un nuage*, *Une éclaircie* (1870), etc. On lui doit quelques tableaux religieux : une *Sainte Famille*, l'*Enfance du Sauveur*, des *Vierges*, des *Portraits*, des *Aquarelles*, etc. Il a peint nombre de tableaux grotesques : le *Portier qui bat sa femme*, le *Retour de la campagne*, etc. Pigal est un peintre laborieux et estimable, mais de peu d'originalité et qui n'a produit aucune œuvre saillante. Il a obtenu cependant une 3[e] médaille en 1834. Comme caricaturiste, on l'a comparé à Paul de Kock; il a dessiné les scènes de barrière d'un crayon joyeux et plein de bonhomie. C'est dans les lithographies de ce doyen du genre, bien oublié de la génération actuelle, que revivent les mœurs et les costumes de la fin de la Restauration.

PIGALLE (Jean-Baptiste), célèbre sculpteur, né à Paris le 26 janvier 1714, mort dans la même ville le 21 août 1785. Son père, menuisier du roi, le destina à suivre sa profession et chargea le sculpteur Robert Le Lorrain de lui apprendre le dessin et la sculpture sur bois. Jean-Baptiste avait alors dix-huit ans (1732). Malgré tous ses efforts, ses progrès furent à peu près nuls et son maître déclara qu'il n'en ferait jamais rien. Pigalle quitta alors l'atelier de Le Lorrain et entra dans celui de J.-B. Lemoyne. Il y resta quatre ans et, grâce à son travail opiniâtre, il finit par modeler correctement une figure d'après nature; mais ayant voulu concourir pour le grand prix de Rome, il échoua complètement. Cet échec ne le rebuta pas. Doué d'une volonté inébranlable, il s'était promis de devenir un remarquable statuaire, et celui que ses camarades d'atelier appelaient « le mulet de la sculpture » devait tenir sa promesse. Pigalle voulut aller continuer ses études en Italie; mais son père refusa de lui donner l'argent nécessaire. Il ne partit pas moins, avec une somme insignifiante que lui donna sa mère, arriva à Rome exténué par les fatigues du voyage et tomba gravement malade. Guillaume Coustou, qui avait été son camarade à Paris, apprit par hasard sa situation déplorable; il le fit transporter chez lui, le soigna, le sauva et l'aida ensuite à terminer ses études. La maladie avait transformé Pigalle. Au lieu de cette lenteur fâcheuse qui lui avait été si fatale, il se sentait dévoré d'une activité brûlante qui lui faisait exécuter n'importe quoi avec une promptitude extrême. Aussi, ses progrès dès lors furent-ils extraordinaires. Il travaillait, d'ailleurs, de l'aurore à la nuit close, se donnant à peine le temps de manger. La première œuvre qui vint donner alors la mesure de ce qu'il serait un jour fut une excellente copie de la *Joueuse d'osselets*, que l'ambassadeur de France lui acheta. Quelque temps après, Pigalle revint en France. Etant tombé malade à Lyon, il séjourna assez longtemps dans cette ville, où il exécuta quelques travaux pour des particuliers et fit une esquisse du *Mercure* qu'il exposa au Salon de 1742. Les travaux qu'il exécuta après son retour à Paris le firent rapidement connaître. Reçu agréé de l'Académie en 1741, il exécuta alors pour morceau de réception le petit groupe représentant *Milon de Crotone dévoré par un lion*, qu'on voit au musée du Louvre. Pigalle devint ensuite académicien en titre (1744), professeur adjoint en 1745, professeur titulaire en 1752, recteur (1777) et enfin chancelier de l'Académie (1785). En outre, Louis XV le nomma sculpteur du roi, écuyer, chevalier de Saint-Michel (1769) et lui donna un logement au Louvre. Devenu aussi fécond qu'habile, cet artiste exécuta un grand nombre d'œuvres. Préférant le vrai au beau, il s'attacha à imiter la nature et il devint dans l'école une sorte de novateur, faisant pour la sculpture ce que Vien faisait pour la peinture. Ses œuvres, d'une robuste virilité, étaient en quelque sorte une constante protestation contre l'art léger, agréable et facile de son temps. Mais, à force de vouloir être vrai, « il finit, dit Suard, par perdre jusqu'aux traces de ce beau idéal si bien connu des anciens. » Parmi ses œuvres, nous citerons : les bas-reliefs décorant le portail de l'église des Enfants-Trouvés (1747); la statue de la *Vierge*, pour l'hôtel des Invalides (1748), faite sur une ébauche de Van Claëve; *Vénus* et *Mercure*, statues exposées en 1748 et dont Louis XV fit don, à l'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle, à Frédéric le Grand, roi de Prusse. La plus remarquable de ces statues, qui furent placées dans le jardin du palais de Sans-Souci, est le *Mercure*, une des œuvres les plus belles de Pigalle. Un moulage en plomb de cette statue a longtemps figuré dans le parterre de l'orangerie du Luxembourg à Paris. En 1750, il exposa l'*Enfant à la cage*, statue d'une expression naïve, qui eut un vif succès et qu'il reproduisit plusieurs fois; puis il exécuta le buste de *Maurice de Saxe*, en pierre de liais, œuvre expressive et vivante que possède le musée du Louvre; le groupe de l'*Amour et de l'Amitié*, acheté par M[me] de Pompadour; la statue de *M[me] de Pompadour*; la *Vierge* de l'église Saint-Sulpice, etc. Une de ses œuvres les plus curieuses est la statue de *Voltaire*, qui décore la bibliothèque de l'Institut. L'artiste s'obstina à représenter l'illustre philosophe entièrement nu, bien que vieux et décharné, ce qui était une grave faute de goût. En 1765, Pigalle termina le monument érigé sur une des places de Reims en l'honneur de Louis XV. En partie détruit pendant la Révolution, il fut rétabli sous la Restauration et la statue du roi qui le surmonte fut refaite. Mais les autres parties du monument sont encore en état de parfaite conservation. La *France* et son *Lion* pourraient avoir plus d'énergie, mais le *Vieillard*, fouillé anatomiquement comme le *Voltaire* de l'Institut, est vraiment superbe. Peu après, Bouchardon, qui avait été choisi pour faire la *Statue équestre de Louis XV*, désigna luimême Pigalle comme seul capable de mener à bonne fin une telle entreprise. Ce bronze, qui décora un moment la place Louis XV (aujourd'hui place de la Concorde), fut diversement jugé. Très-loué par les uns, il fut assez vivement critiqué par d'autres, qui saisirent en même temps cette occasion pour faire circuler contre Louis XV des épigrammes aussi justes que mordantes. Nous en citerons deux :

> O la belle statue! ô le beau piédestal!
> Les vertus sont à pied, le vice est à cheval!
>
> Voici ce monarque imbécile,
> Sauvage tyran des forêts,
> Qui s'est pu... hors de la ville
> Comme d... cœur de ses sujets.

Citons enfin, parmi les œuvres de Pigalle : le *Mausolée du maréchal d'Harcourt*, qu'il composa d'après un rêve de sa veuve et qui figure dans une des chapelles de Notre-Dame de Paris, et son chef-d'œuvre, le *Mausolée du maréchal de Saxe*, placé dans le temple protestant de Saint-Thomas, à Strasbourg. Il exposa en 1756 le modèle de ce beau monument qu'il exécuta en marbre sur les dessins de Charles-Nicolas Cochin, son ami. Pigalle y a représenté la Mort entr'ouvant un cercueil aux pieds du héros de Fontenoy, que la France éplorée s'efforce de retenir. Lors de l'inauguration de ce mausolée en 1777, il reçut le titre de citoyen de Strasbourg. Parmi les élèves de ce remarquable artiste, nous mentionnerons Houdon, Mouette, Bocquet et P. Mouchy.

PIGALLE (Jean-Pierre), sculpteur, neveu du précédent, né à Paris vers 1725, mort en 1796. On l'a parfois confondu, à tort, avec Jean-Baptiste Pigalle, dont il est bien loin d'avoir le talent. D'une intelligence médiocre, il ne put jamais, malgré la brillante éducation qu'il reçut, faire des œuvres à la hauteur de son nom. Son oncle, après lui avoir donné des leçons, l'envoya en Italie, où il fut nommé membre de l'Académie de Florence. Rentré à Paris peu après, il exécuta quelques travaux, [illegible] la bienveillante influence de Jean-Baptiste et [illegible] sculpteur du roi. Nous citerons de lui le *Mausolée de Gontaut-Biron*, aux M[illegible] les *bas-reliefs de la chapelle de la Vierge*, à Saint-Sulpice, le [illegible] et l'une des *Figures* [illegible]. Ces œuvres [illegible] une grande [illegible] d'exécution, [illegible].

PIGAMON s. m. [illegible]. Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des [illegible], comprenant une centaine d'espèces, qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère [illegible]. Le PIGAMON *jaune est* [illegible] *de* [illegible] *des prés* (P. Lachattre.) Le PIGAMON *à feuilles d'ancolie est une* [illegible]. (Bosc.)

— **Encycl.** Les *pigamons* sont des plantes vivaces, à tiges souvent fistuleuses, portant des feuilles alternes, plus ou moins découpées, à pétiole le plus souvent dilaté à la base. Les fleurs, souvent dioïques ou polygames, groupées en panicule terminale, sont dépourvues de corolle; elles ont un calice caduc, pétaloïde, dont la couleur varie du blanc au jaune. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, souvent difficiles à déterminer, parce qu'elles passent de l'une à l'autre par des nuances intermédiaires. Elles sont répandues dans toutes les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Leurs racines renferment un suc d'abord douceâtre, puis âcre et très-amer, qui, donné à assez haute dose, présente quelques propriétés purgatives.

Le *pigamon jaune* ou *des prés* a des tiges rameuses, hautes de 1 à 2 mètres, portant des feuilles très-découpées, d'un vert gai en dessus, plus pâle en dessous et terminées par des panicules de fleurs jaunâtres. On lui donne, dans les diverses localités, les noms vulgaires de *thalitron*, *rue-de-chèvre*, *rhubarbe des pauvres*, *fausse rhubarbe*, *pied-de-milan*, etc. Il croît dans les régions tempérées et même un peu froides de l'Europe et de l'Asie. On le trouve surtout dans les prés humides, les clairières des bois, au bord des ruisseaux et des fossés. Il possède les propriétés générales du genre; comme la rhubarbe, il colore en jaune la salive et les urines. On employait beaucoup jadis et on emploie encore quelquefois en médecine ses racines et ses feuilles, qu'on récolte en juillet et en août, pour les faire sécher à l'ombre, après les avoir mondées. La racine, pulvérisée, est regardée comme purgative et diurétique. On l'a vantée contre les fièvres intermittentes, la jaunisse, la diarrhée et même, dit-on, contre la rage. Quand on coupe la racine fraîche, il s'en écoule un suc jaunâtre. On en a extrait une matière assez mal définie, appelée *thalictrine*, qui cristallise en groupes fasciculés et qu'on a préconisée comme fébrifuge. Les feuilles passent pour laxatives et on les a employées aussi à l'extérieur comme émollientes; on en faisait des cataplasmes contre la sciatique. Cette plante est fort peu usitée aujourd'hui. On s'en est servi dans l'industrie pour teindre la laine en jaune. Au point de vue agricole, elle a été fort diversement jugée. Bosc la regarde comme mauvaise pour l'alimentation du bétail et recommande de l'arracher à la houe au printemps. Mais, d'après la majorité des auteurs, les bestiaux ne repoussent pas le *pigamon*; ils le recherchent même et le mangent vert ou sec. Ce serait un fourrage excellent, quoiqu'un peu gros, dans les terrains marécageux. Bien que cette espèce, comme ses congénères, ne partage qu'à un degré plus faible les propriétés délétères des renonculacées, on l'a cependant tenue pour suspecte. Enfin, les graines ont été vantées comme astringentes. Ce que nous venons de dire s'applique plus ou moins à la plupart des autres espèces indigènes, assez répandues dans les prés et les bois.

Le *pigamon du Canada* ou *de Cornut* a une tige rougeâtre, haute d'environ 1 mètre, et des fleurs blanches. [illegible] l'emploient comme [illegible]; ses racines et ses feuilles, pilées ou en décoction, sont appliquées comme topique sur les plaies, les contusions, et pour favoriser la suppuration des abcès. Le *pigamon de Chine* est peu connu; [illegible] sans doute à cause de sa [illegible] ou [illegible], elle a les propriétés laxatives. On l'emploie dans le pays contre l'asthme, la pleurite, la toux et les maux de gorge.

La plupart des *pigamons* sont de belles plantes d'ornement, très-rustiques et faciles à multiplier par graines ou par éclats de pied.

PIGANIOL DE LA FORCE (Jean-A[illegible]), littérateur français, né en Auvergne en 16[illegible], mort à Paris en 17[illegible]. Il [illegible] précepteur des pages du comte de Toulouse. [illegible] particulièrement [illegible] plie, qu'il [illegible] la France et [illegible] notre pays, [illegible] [illegible] *Nouvelle description* [illegible] [illegible] (1742, [illegible]) [illegible] (Paris, 1742, [illegible] in-12), *Nouveau voyage en France* (Paris, 1724, 2 vol. in-12), avec cartes, [illegible] publié en 1755. On [illegible] *Histoire de* [illegible] par le P. Anselme [illegible] 1744, et *M*[illegible] 1742), [illegible] *M*[illegible] 1749, et [illegible] (1753), et [illegible] *N*[illegible] et *P*[illegible] (1754), [illegible] publié, conjointement avec l'abbé N[illegible], le *Nouveau Mercure* (Trévoux, 1708, [illegible] in-12).

PIGARD (DUBOIS, dit), [illegible]. V. DUBOIS.

PIGARGUE s. m. (pi-gar-ghe). Ornith. V. PYGARGUE.

PIGASSE s. f. (pi-ga-se). Agric. Syn. de [illegible], dans le haut Languedoc.

PIGAU s. m. (pi-gô). Arboric. Variété d'olive [illegible], panachée de rouge et de noir.

PIGAULT-LEBRUN (Charles-Antoine-Guillaume PIGAULT DE L'EPINOY, dit), romancier et auteur dramatique français, né à Calais le 8 avril 1753, mort à La Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 24 juillet 1835. Par sa mère, il descendait d'Eustache de Saint-Pierre et son père remplissait les fonctions de conseiller du roi et de lieutenant général de la police dans le gouvernement de Calais. Il fit des études assez [illegible], [illegible] que la littérature [illegible], [illegible] il devait être une [illegible] au collège chez les [illegible], qui avait l'imagination très vive, eut un instant l'idée d'entrer dans les [illegible], mais son père lui refusa son [illegible], et son accès de dévotion [illegible]. En sortant du collège, il entra [illegible] en apprentissage de commerce chez un négociant de la Cité de Londres, nommé Crawford. Au bout de deux ans, au moment de s'embarquer pour les Indes, en [illegible], il enleva la fille de son patron, qu'il avait séduite. La malheureuse périt dans une tempête et sa mort fut une source de regrets profonds pour Pigault-Lebrun. Son père, qui était envers lui d'une extrême dureté, le fit enfermer de 1771 à 1773, grâce à une lettre de cachet. Par une singulière coïncidence, deux hommes de génie bien différent étaient prisonniers en même temps, comme coupables de séduction, l'un au midi, l'autre au nord, tous les deux sur la sollicitation de leur père : l'un était l'orateur Mirabeau, l'autre le romancier Pigault-Lebrun. Il quitta la prison pour s'engager dans la gendarmerie de la reine, en disant : « Je sors d'une maison royale et j'entre dans la maison du roi. » En garnison à Lunéville, il se fit promptement la réputation d'un militaire brave, franc et spirituel, mais des plus évaporés. Une querelle ayant éclaté à propos d'un bal entre un régiment du roi et les gendarmes de la reine, douze champions de chaque camp se rendirent sur le terrain : Pigault en rapporta trois coups d'épée et de vives sympathies.

Son régiment ayant été licencié, Pigault retourne chez son père et rentre dans le commerce ; mais cette carrière n'offrait rien d'attrayant à la vivacité de son caractère et il s'enfuit, enlevant Mlle de Salens, qui devint plus tard sa femme. Arrêté le lendemain même, il dut encore à la sévérité de son père d'être logé aux frais de l'Etat. Après deux ans d'une captivité dont les rigueurs avaient été aggravées par une tentative avortée d'évasion, il s'enfuit et s'engagea dans une troupe de comédiens. Cet homme, qui savait si bien être comique la plume à la main, l'était fort peu sur la scène, car il fut sifflé avec acharnement. Un duel avec son directeur le mit à la mode ; à son entrée sur le théâtre, il fut couvert d'applaudissements qui le surprirent au point de lui faire demander au parterre : « Messieurs, est-ce pour de bon cette fois ? » Il parcourut, en jouant la comédie sur sa route, Lille, Douai et Arras, d'où, ayant appris que la sollicitude intempestive de son père s'occupait encore de pourvoir à son logement, il se sauva en Hollande. Là, il épousa Mlle de Salens, puis, gagnant la Belgique, parut sur les théâtres de Bruxelles et de Liége. Pour subvenir aux dépenses de son ménage, il donnait en même temps des leçons de français à des Anglais et traduisait le *Pygmalion* de Rousseau dans la langue de Shakspeare. Une [illegible] malencontreuse le fit expulser de Liége : il s'avisa de présenter à l'évêque une [illegible] d'attaques contre l'aristocratie et [illegible]. Peu de temps auparavant, il avait fait représenter avec succès en Hollande une bluette en un acte et en vers, intitulée : *Il faut croire à sa femme*, ce qui l'encouragea à poursuivre la carrière dramatique. Etant retourné à Calais, Pigault apprit à son arrivée qu'il était mort, du moins civilement ; son père, furieux de son mariage, avait annoncé sa mort et avait fait régulariser son décès par le tribunal de Calais. Il eut beau répéter :

> Les gens que vous tuez se portent assez bien,

la justice de Calais lui prouva qu'il était mort, et le parlement de Paris, auquel il en avait appelé, déclara que, s'il n'était pas mort, il devait l'être. Profondément irrité d'une injustice aussi criante, il voua une haine implacable à tous les despotismes. Pigault se rendit à Paris et fit jouer, en 1778, à la Comédie-Française, un drame en prose, *Charles et Caroline*, qui n'était autre chose que sa propre histoire. Sa position singulière de mort-vivant lui avait attiré les sympathies du public, qui le vengea en applaudissant à outrance cette pièce faible, diffuse et déclamatoire, [illegible] et l'indignation communicative avaient remué tous [illegible]. [illegible] à son nom [illegible] et [illegible] lui-même ce [illegible] Lebrun qu'il devait rendre [illegible].

[illegible] l'avait fait engager comme [illegible] avec un traitement de 4,000 francs. Il y fit jouer successivement [illegible] les *Rivaux d'eux-mêmes* (1778), la *[illegible] de sa [illegible]* et le *Pessimiste*, contre-partie bien supérieure de l'*Optimiste* de Collin d'Harleville et rappelant la fine raillerie de *Candide*.

Entraîné par un élan patriotique, Pigault-Lebrun donna sa démission de régisseur en 1790 et s'engagea dans les dragons, où il devint presque aussitôt sous-lieutenant, et se signala par une bravoure à toute épreuve à la bataille de Valmy. Détaché à Saumur en qualité de chef de remonte, il indisposa contre lui par son honnêteté et sa sévérité les éleveurs de chevaux habitués à voler le gouvernement de concert avec les gens chargés de défendre ses intérêts et il se vit accusé d'être un aristocrate. Sa justification fut facile ; mais, dégoûté de ses fonctions, il donna sa démission et partit pour Paris.

C'est vers cette époque, en 1792, qu'il publia son premier roman, l'*Enfant du carnaval*, dont le succès fut immense. Il avait trouvé sa voie. « A partir de ce moment, dit Parisot, la tête de Pigault-Lebrun devint une mine à romans, dont chaque année la gaieté française voulut exploiter un filon. » L'heureux romancier se montra bon prince et les volumes se succédèrent avec rapidité. Les romans les plus connus qu'il publia ensuite sont les *Hussards* ou les *Barons de Felsheim*, son chef-d'œuvre (1798) ; *Angélique et Jeanneton* (1799) ; *M. Botte* (1802), un de ses récits les plus spirituels et les plus amusants ; *Mon oncle Thomas* (1799), satire ingénieuse de la civilisation ; la *Folie espagnole* (1799), série de scènes beaucoup trop licencieuses. Mentionnons aussi le *Citateur* (1803), écrit mordant et sarcastique contre le catholicisme.

La renommée, en récompensant le talent de Pigault-Lebrun, triompha de la rancune de son père. Un raccommodement eut lieu entre eux et, à sa mort, son père l'avantagea dans son testament autant que le nouveau code l'autorisait à le faire. Mais mû par un sentiment plein de délicatesse et par son aversion profonde pour tout ce qui rappelait le système d'inégalités de l'ancien régime, il déchira ce testament et partagea l'héritage également avec ses frères et sœurs.

Outre ses romans, qui rendaient son nom populaire, Pigault-Lebrun avait obtenu un succès éclatant au théâtre par sa pièce de *Dragons et Bénédictines*. A partir de 1808, il prit quelques années de repos comme écrivain. Certaines biographies le font voyager pendant ce laps de temps en Westphalie, à la suite de Jérôme Bonaparte. Les faits avancés à ce sujet sont de pure invention ; car, de 1806 jusqu'en 1824, où il fut destitué, Pigault-Lebrun remplit les fonctions d'inspecteur des douanes à Paris.

Malgré ses succès, il n'était pas riche et le sort semblait prendre plaisir à l'éprouver. Son fils, jeune homme de grande espérance, fut tué en duel, et lui-même perdit son petit patrimoine. Devenu veuf au moment où il commençait à se faire un nom, il s'était remarié avec la sœur de Michot, du Théâtre-Français, et avait uni sa fille à un avocat distingué, Victor Augier, père de M. Emile Augier. C'est auprès d'elle qu'après un court séjour à Valence il alla terminer tranquillement ses jours. C'était, disent ses contemporains, un beau vieillard, plein de bonté, de droiture, de franchise et de loyauté, plein d'horreur pour l'intrigue et l'hypocrisie, d'indignation et de haine contre tous les despotismes et n'ayant guère qu'un défaut, une certaine brusquerie parfois trop vive. Il vit avec joie la chute des Bourbons en 1830 et s'éteignit doucement, ne s'occupant plus guère que du magnétisme, dont il était devenu un des adeptes les plus fervents.

Les jugements portés sur Pigault-Lebrun sont fort variés. Les uns, comme Parisot, l'accusent d'avoir corrompu les mœurs et prétendent que sa gloire fait la honte de son siècle ; les autres le justifient en s'appuyant sur ce mot de Voltaire : « Si la volupté est dangereuse, des plaisanteries ne l'inspirent jamais. » Le fond du talent de Pigault-Lebrun, c'est une gaieté intarissable, un esprit fin et railleur, une imagination vive et habile à inventer des situations et des événements. Son style est plein de mouvement, de variété et de vivacité. On y trouve plus de choses que de mots, qualité malheureusement trop rare. Il possédait à un haut degré le talent de l'observation et y joignait une extrême sensibilité. Très-souvent sa plume obéit à l'impulsion de son cœur bien plus qu'à celle de son esprit. Il sent vivement et chaque douleur humaine trouve un écho dans son âme bonne et aimante. Il ne réfléchit pas, il écrit *currente calamo*. « Son style, dit Parisot, a quelque chose de la *furia francese;* c'est un second Rabelais, moins la profondeur. » Son tort est d'avoir divinisé le sensualisme et d'avoir semé à travers ses écrits bon nombre de mots et de traits graveleux et de trivialités. Il est trop cru dans ses termes, ou plutôt dans ses idées. Il y a en Pigault-Lebrun deux hommes, deux écrivains, car il a eu deux manières assez distinctes. Dans la première, il trace avec verve et trop souvent avec cynisme l'épopée de la vie échevelée et nomade. Il semble ne viser qu'à un but, exciter le rire par des images licencieuses et des tableaux voluptueux. A ce genre appartiennent *Mon oncle Thomas* et la *Folie espagnole*. Sa seconde manière nous le présente sous un jour tout autre. Nous admirons un peintre de genre, dont le dessin est plein de finesse, le coloris de délicatesse. Ses tableaux sont des bluets, ce ne sont que des esquisses, mais indiquant bien leur but, sans accessoires inutiles. Il excelle à peindre les caractères et les portraits, surtout ceux qui sont conformes à sa nature, les hommes droits, francs et brusques. Ses défauts, on ne peut pas les nier; mais ils peuvent invoquer une excuse assez spécieuse. Il faut se reporter à l'époque où écrivait Pigault-Lebrun, se remettre en mémoire la corruption des mœurs sous le Directoire et le Consulat, et alors on lui accordera le bénéfice des circonstances atténuantes, en répétant avec M. Parisot : « Ses qualités sont à lui et ses défauts appartiennent à son temps. » Outre les ouvrages déjà mentionnés, nous citerons de lui : les *Cent vingt jours* (1799); *M. de Kinglin* (1800) ; *Théodore* (1800) ; *Métusko* (1800) ; *Jérôme* (1804) ; la *Famille Luceval* (1806) ; l'*Homme à projets* (1807) ; *Une Macédoine* (1811) ; *Tableaux de la Société* (1813) ; *Adélaïde de Méran* (1815) ; le *Garçon sans souci* (1816), avec René Perrin ; *M. de Roberville* (1818) ; l'*Officieux* (1818) ; *Nous le sommes tous* (1819) ; l'*Observateur* (1820), romans ; *Mélanges littéraires et critiques* (1816, 2 vol.) ; le *Beau-père et le gendre* (1822, 2 vol.), recueil de prose et de vers, avec Victor Augier ; *Histoire de France abrégée à l'usage des gens du monde* (1823-1828, 8 vol. in-8°), ouvrage remarquable par la sagacité et l'esprit philosophique, qui s'arrête au règne de Henri IV ; la *Sainte ligue* ou la *Mouche* (1829), roman historique ; *Contes à mon petit-fils* (1831, 2 vol.). Les *Œuvres complètes* de Pigault-Lebrun, renfermant les romans, les pièces de théâtre et les mélanges, ont été publiées en 1822-1824, 20 volumes in-8°.

PIGAYA s. f. (pi-ga-ia). Bot. Nom vulgaire de la racine de l'ipécacuana.

PIGÉ, ÉE (pi-jé) part. passé du V. Piger : *Prenez garde, vous seriez* PIGÉ.

PIGEAU (Eustache-Nicolas), jurisconsulte français, né à Mont-Lévêque, près de Senlis, en 1750, mort à Paris en 1818. Fils d'un ouvrier, il reçut du curé de son village une instruction élémentaire et fut envoyé à Paris pour y apprendre un état manuel. En faisant son apprentissage, il se mit à lire des ouvrages de jurisprudence et parvint à entrer dans l'étude d'un procureur. Pigeau, grâce à son ardeur au travail, à ses remarquables aptitudes, devint au bout de six mois maître clerc. Il put alors fréquenter l'Université, suivre des cours et passer des examens. En 1774, il se faisait inscrire comme avocat au parlement de Paris. Son patron étant venu à mourir, Pigeau dirigea pendant quelques années son étude, puis s'adonna complètement au barreau. En 1789, il devint secrétaire de Hérault de Séchelles, avocat général ; mais il se démit bientôt de cette place et, pendant une partie de la Révolution, il occupa un emploi chez le libraire Desains. De remarquables ouvrages qu'il avait publiés avant cette époque lui valurent d'être désigné, sous le Consulat, pour faire partie de la commission chargée de rédiger un projet de code de procédure civile et, plus tard, de prendre part à la préparation des décrets de 1807 qui contiennent les tarifs civils. Deux ans auparavant, lors de la reconstitution des Ecoles de droit, il avait été nommé titulaire d'une chaire de procédure civile. Pendant quatorze ans, de 1805 à 1818, époque de sa mort, Pigeau n'interrompit jamais son enseignement. A une science étendue il joignait une parole facile, claire, précise, une grande fermeté de principes, une logique parfaite. Il avait introduit dans l'enseignement de la procédure une méthode simple, destinée à en rendre l'étude plus facile. Ses principaux ouvrages sont : le *Praticien du Châtelet de Paris* (Paris, 1773, in-4°), ouvrage plusieurs fois réédité avec des modifications importantes, d'abord sous le titre de *Procédure civile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions du royaume* (1779, 2 vol. in-4°), puis sous celui de *Procédure civile des tribunaux de France* (1807, 2 vol. in-4°) ; *Introduction à la procédure civile* (Paris, 1784, in-8°), souvent réédité ; *Notions élémentaires du nouveau droit civil* (Paris, 1803-1805, 4 vol. in-8°), rééditées sous le titre de *Cours élémentaire du code civil* ou *Exposé méthodique des dispositions du code* (1818, 2 vol. in-8°) ; la *Procédure civile des tribunaux de France, démontrée par principes et mise en action par des formules* (Paris, 1808, 2 vol. in-4°) ; *Cours élémentaire des codes pénal et d'instruction criminelle* (Paris, 1812, 1 vol. in-8°) ; *Commentaire sur le code de procédure civile*, publié après la mort de son auteur (Paris, 1827, 2 vol. in-4°).

PIGÉE s. f. (pi-jé). Bot. Syn. d'IONIDION, genre de violariées.

PIGENAT (François), un des plus fougueux ligueurs, né à Autun, mort en 1590. Il était élève des jésuites et il figura parmi les Boucher, les Commelet, les Feu-Ardent et autres prédicateurs de ces temps de violence et de fanatisme. Membre du conseil des Quarante, il signa l'acte de dégradation de Henri III et prononça l'oraison funèbre des Guises. — Son frère, Jean PIGENAT, membre du conseil des Seize, est regardé par quelques auteurs comme l'auteur du pamphlet intitulé : *Aveuglement des politiques, hérétiques et maheustres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne de France* (Paris, 1592, in-8°).

PIGEON s. m. (pi-jon — lat. *pipio;* de *pipire*, piauler, probablement d'un radical onomatopique *pi*. Delâtre le rapporte à la racine sanscrite *pû*, purifier, nettoyer, qui, selon lui, a signifié primitivement souffler. Dans tous les cas, il est probable que *pipire* se rattache au même radical que le germanique : scandinave *pipa*, roseau, pipeau, flûte, ancien allemand *phifa*, anglo-saxon *pipe*, gothique *pfifa*, etc. V. PIPE). Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des colombins, comprenant un grand nombre d'espèces, répandues sur presque tout le globe : *Les* PIGEONS *sont évidemment une transition des passereaux aux gallinacés.* (Z. Gerbe.) *Ce n'est guère qu'à cinq ou six mois que les jeunes* PIGEONS *commencent à roucouler.* (V. de Bomare.)

> Deux *pigeons* s'aimaient d'amour tendre.
> LA FONTAINE.

> Ces *pigeons* sont dodus : mangez, sur ma parole.
> BOILEAU.

Pigeon fuyard, Pigeon qui, après avoir vécu dans un colombier, l'a quitté pour redevenir sauvage. ‖ *Pigeon voyageur* ou *messager*, Celui qu'on dresse à franchir rapidement de grandes distances, à porter des messages : *Un panier de* PIGEONS VOYAGEURS *renferme un problème à désespérer les Académies.* (A. de Gasparin.) ‖ *Pigeon de mer, Pigeon plongeur*, Noms vulgaires du pétrel ramier.

— Argot. Dupe, niais. ‖ Dans les prisons, Détenu qui, n'ayant pas d'argent pour jouer, vend d'avance à un camarade, pour s'en procurer, la ration d'aliments qu'il doit recevoir. ‖ *Plumer un pigeon*, Tricher, extorquer l'argent d'une dupe : *Combien on rencontre à Paris d'adroits cuisiniers, mis comme des princes, qui, dans un salon,* PLUMENT UN PIGEON *sans le faire crier !* (J. Janin.)

— *Gorge de pigeon*, Couleur violacée, avec des reflets changeants comme ceux de la gorge de certains pigeons : *Un tablier couleur* GORGE DE PIGEON. *Une robe* GORGE DE PIGEON.

— Prov. *Il ne faut pas laisser de semer, par crainte des pigeons*, Il ne faut pas se laisser arrêter par les inconvénients, dans une entreprise nécessaire.

— Hist. relig. *Ordre du Pigeon*, Association religieuse et militaire instituée, vers 1379, par Jean Ier, roi de Castille, et dont les membres s'engageaient à combattre les Maures. Elle disparut après quelques mois d'existence.

— Jeux. *Pigeon vole*, Jeu d'enfants dans lequel l'un des joueurs lève le doigt en disant : *Pigeon vole*, et remplaçant ensuite le mot *pigeon* par tout autre mot ; si l'objet désigné vole en effet, tous les joueurs doivent lever le doigt, et le tenir baissé dans le cas contraire ; toute erreur est punie par un gage donné par celui qui l'a commise.

— Modes. *Aile de pigeon*, Cheveux disposés de façon à figurer une aile à chaque côté de la tête : *Le vent a dérangé ses* AILES DE PIGEON. (Acad.)

— Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. ‖ Poignée de plâtre pétri : *Lever le plâtre par* PIGEONS. ‖ Morceau de pierre dans la chaux.

— Techn. Petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

— Pêche. Chacune des anses très-longues par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

— Comm. Sorte de papier de petit format.

— Art vétér. Tumeur qui survient à la jambe des bœufs.

— Moll. *Pigeon blanc, Pigeon blanc papyracé, Pigeon fauve*, Noms marchands de trois coquilles du genre strombe. ‖ *Pigeon volant*. V. PIGEONNEAU.

— Arboric. *Œuf de pigeon*, Variété de pomme à cidre. ‖ *Cœur de pigeon*, Variété de prune ronde.

— Econ. rur. *Clous à pigeons*, Grands clous à crochet appelés aussi *becs de-cane*, qui servent à suspendre les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons.

— **Syn. Pigeon, colombe.** V. COLOMBE.

— **Encycl.** Zool. Les *pigeons* ont pour caractères génériques : un bec faible, grêle, droit, comprimé latéralement, couvert à sa base d'une membrane voûtée sur les côtés et étroite en avant ; la mandibule supérieure renflée vers le bout, inclinée ou crochue à la pointe ; des narines oblongues, ouvertes vers le milieu du bec, dans un cartilage qui forme une protubérance membraneuse, plus ou moins épaisse et molle ; des ailes médiocres ou courtes ; des pieds marcheurs, de longueur moyenne, noirs ou rouges, à quatre doigts, dont trois devant et un derrière, tous articulés au même niveau. Ils se rapprochent des gallinacés par les premiers de ces caractères, ainsi que par leur sternum osseux, profondément et doublement échancré, par leur jabot extérieurement dilatable et leurs mœurs douces et familières. D'un autre côté, ils ont des rapports avec les passereaux par la structure de leurs pieds et leurs habitudes monogames. Enfin, ils ont en propre un facies tout spécial ; la faculté de dilater leur œsophage par l'introduction de l'air ; un son guttural qui remplace le chant ; une façon de boire toute particulière ; leurs singuliers témoignages de tendresse ; la fixité remarquable du nombre de leurs œufs ; la manière dont ils nourrissent leurs petits, etc.

Tous ces faits justifient la manière de voir

des ornithologistes modernes qui ont classé les *pigeons* dans un ordre à part, intermédiaire entre les passereaux et les gallinacés, celui des *colombins*. Ils constituent le genre proprement dit; mais, vu le nombre considérable des espèces et les différences secondaires qu'elles présentent, on les a réparties en plusieurs sections plus ou moins naturelles, mais commodes pour l'étude, et qui sont l'objet d'articles spéciaux : tels sont les *colombars*, les *colombi-gallines*, les *colombi-hoccos*, les *colombi-perdrix*, les *gouras*, les *ramiers*, les *tourterelles*, etc. (v. ces mots). Nous ne parlerons ici que des *pigeons* proprement dits.

Les *pigeons* sont des oiseaux essentiellement granivores; toutefois, si leur nourriture préférée vient à leur manquer, ils se rejettent sur les baies et les petits fruits sauvages, et même sur les insectes ou les escargots de petite taille. Un jabot membraneux, très-extensible, fait subir aux aliments une sorte de macération préalable qui prépare et facilite leur digestion; l'estomac, ou celle-ci s'achève, est pourvu de muscles très-puissants; l'animal aide d'ailleurs à leur action en garnissant son gésier de petits cailloux destinés à triturer les grains et autres substances. Il résulte de ce régime que les *pigeons*, quand ils se répandent dans les champs, peuvent opérer des dégâts assez considérables sur les récoltes ou sur les semis; bien qu'ils ne soient pas pulvérateurs comme les poules, ils savent très-bien écarter la terre avec leur bec pour arriver jusqu'à la graine, ou bien dévorer les cotylédons quand ils sortent de terre. Mais on s'accorde à reconnaître que le tort qu'ils peuvent faire est bien compensé par les services qu'ils rendent à l'économie rurale; on peut du reste, au moins en ce qui concerne les *pigeons* domestiques, atténuer ces dégâts, en fermant les colombiers aux époques critiques pour l'agriculture.

La voix du *pigeon* est une sorte de cri prolongé, doux et plaintif, bien désigné et connu sous le nom onomatopique de *roucoulement*; chez le mâle, ce roucoulement est plus fort, plus plein, plus soutenu, plus fréquent que chez la femelle; nous avons vu que, pendant qu'ils roucoulent, ils enflent leur jabot en y introduisant de l'air. Ils boivent beaucoup, mais sans renverser le cou; ils aiment à se baigner et à se rouler dans la poussière, pour se délivrer des parasites qui les tourmentent; mais ils ont soin de nettoyer leurs plumes, qui sont toujours très-propres. Ils ont la vue et l'ouïe excellentes et très-actives, ce qui, joint à leur vol rapide et soutenu, leur permet de se soustraire le plus souvent aux atteintes de leurs ennemis.

« Tous les *pigeons*, dit Buffon, ont certaines qualités qui leur sont communes : l'amour de la société, l'attachement à leurs semblables, la douceur des mœurs, la chasteté, c'est-à-dire la fidélité réciproque et l'amour sans partage du mâle et de la femelle; la propreté, le soin de soi-même qui suppose l'envie de plaire, l'art de se donner des grâces qui le suppose encore plus; les caresses tendres, les mouvements doux, les baisers timides qui ne deviennent intimes qu'au moment de jouir; ce moment même ramène quelques instants après par de nouveaux désirs, de nouvelles approches également nuancées, également senties, un feu toujours durable, un goût toujours constant et, pour plus grand bien encore, la puissance d'y satisfaire sans cesse. »

L'amour, chez les *pigeons*, n'est pas sans coquetterie ni galanterie; qui n'a remarqué les mouvements, le petit manège du mâle, quand il fait la cour à la femelle? Il s'approche, tourne autour d'elle, va, vient, fait la roue, le tout avec force courbettes et roucoulements. La femelle paraît d'abord insensible; mais bientôt elle répond aux avances et rend caresse pour caresse; il semble même que l'amant veut lui donner un avant-goût des douceurs de la maternité, car il lui apporte de la nourriture et la lui donne de la même manière qu'ils en donneront à leurs petits. A ces préludes succèdent les grandes privautés; mais l'acte d'union intime des deux époux ne dure qu'un moment.

Quelquefois deux mâles se battent pour la même femelle, et cela jusqu'à la mort de l'un des prétendants. Il arrive aussi qu'une femelle se dégoûte de son mâle, refuse ses caresses et finit par le fuir, pour se livrer, par un caprice étrange, au premier venu. D'autres fois, un *pigeon* ne se contente pas d'être infidèle à sa compagne, mais il la force encore à vivre en commun avec une rivale préférée; il les surveille toutes deux et les bat à l'occasion, pour les contraindre à lui rester fidèles, au moins en sa présence. Parfois on observe entre les deux conjoints unis de force (ce qui n'arrive qu'en domesticité) une antipathie due à la différence d'âge ou de tempérament. On a remarqué aussi que, lorsqu'une femelle s'est laissé couvrir par un mâle étranger, le sien depuis l'abandonne et ne veut plus la voir ou, s'il s'en rapproche, c'est pour la battre. Mais tout cela n'est rien à côté des exemples de perversité que rapporte naïvement V. de Bomare : « On a vu, dit-il, des femelles se tromper, c'est-à-dire s'entre-saisir à défaut de mâle, ce qui suppose un tempérament fort chaud dans ces individus; on a vu aussi deux mâles, mécontents respectivement de leurs femelles, faire entre eux un échange et vivre ensuite en bonne intelligence dans leur nouveau petit ménage. Nous aimons à croire que ces faits sont de simples exceptions, des aberrations si l'on veut, et qu'ils ne doivent pas détruire la bonne réputation dont les *pigeons* jouissent sous le rapport des vertus conjugales et familiales. »

Aussitôt après leur accouplement, les deux conjoints s'occupent de réunir des matériaux pour construire leur nid; les uns l'établissent sur un arbre élevé, dans les parties les plus solitaires des forêts; d'autres, dans les bosquets ou les jeunes taillis; d'autres encore, dans les crevasses des rochers ou dans les trous des bâtiments abandonnés ou en ruine; enfin il en est qui le posent simplement à terre. Ce nid, composé de ramilles, de bûchettes, de tiges de graminées ou d'autres herbes, est toujours informe, presque plat et assez large pour contenir les deux parents. Le mâle s'y établit ordinairement le premier, puis, par des roucoulements et des battements d'ailes, il semble inviter la femelle à s'y rendre; quand celle-ci est arrivée, elle garde le nid pendant quelques heures dans la journée et y couche une ou deux nuits avant de pondre. On assure même que, si elle néglige ce premier devoir, le mâle sait le lui rappeler et devient alors un maître sévère.

La ponte est de deux œufs blancs. Le père et la mère se partagent le soin de l'incubation, qui dure environ dix-huit jours. La durée de leur garde et les heures auxquelles ils se relèvent varient suivant les espèces et les saisons. Les petits, dans les premiers jours, sont couverts seulement d'un duvet très-clair-semé, ordinairement blanc; aussi la mère a-t-elle le soin de les tenir bien chaudement; elle ne s'absente que pour prendre un peu de nourriture et alors le père la remplace. Ils sont nourris avec une sorte de bouillie, un peu analogue avec le lait des mammifères, sécrétée en partie par les cryptes muqueuses dont est criblée la face interne des parois de l'œsophage, à l'endroit où cet organe se dilate pour former le jabot.

« Les *pigeons*, dit M. Z. Gerbe, ont une manière toute particulière de donner la becquée à leurs nourrissons; ces derniers, au lieu d'ouvrir largement leur bec, ainsi que le font presque tous les jeunes oiseaux élevés dans un nid afin de recevoir leur nourriture, l'introduisent en entier dans celui de leurs parents et l'y tiennent légèrement entr'ouvert; de cette façon, ils saisissent les matières à moitié digérées que les nourriciers, par un mouvement convulsif qui paraît assez pénible et qui a quelquefois des suites dangereuses pour certaines races, chassent de leur jabot. Cette opération est toujours accompagnée d'un tremblement rapide des ailes et du corps. Les pigeonneaux n'abandonnent le nid que fort tard et seulement lorsqu'ils essayent de saisir eux-mêmes leur nourriture. » Ils roucoulent de très-bonne heure. Les *pigeons* de la grande espèce s'accouplent dès l'âge de cinq à six mois, et les autres de quatre à cinq mois.

Vers la fin de l'été, quand les couvées et les éducations sont terminées, les *pigeons* se réunissent en troupes nombreuses, soit pour errer dans les bois et les champs voisins, soit pour émigrer vers des climats où ils trouveront une température et une nourriture convenables. Ces sociétés, composées entièrement d'individus de même espèce, mais où les sexes et les âges sont confondus, restent ainsi formées durant l'automne et l'hiver; mais au printemps, alors que l'instinct de la reproduction se fait sentir, elles se séparent par couples, dont chacun va se cantonner dans l'endroit qu'il préfère. Grâce au nombre considérable des espèces, à leurs longs et fréquents déplacements, à la domestication, on trouve aujourd'hui des *pigeons* dans toutes les contrées du globe. Indépendamment des types spécifiques primitifs, on possède aujourd'hui de nombreuses races ou variétés, dont la majeure partie, peut-être même la totalité, appartient à l'espèce dont nous allons parler en premier lieu.

Le *pigeon biset*, appelé aussi quelquefois *pigeon de roche*, a environ 0m,33 de longueur totale, du moins à l'état sauvage, car les individus domestiques sont plus grands; le plumage, d'un cendré bleuâtre, avec le cou d'un vert doré, à reflets violacés et chatoyants, deux bandes noires transversales sur l'aile, les pennes de la queue d'un cendré plus foncé que le corps et le croupion d'un blanc pur; le bec noirâtre; l'iris et les pieds rouges. Il est rare aujourd'hui à l'état sauvage dans les contrées peuplées de l'Europe; on ne le trouve guère que sur les côtes ou dans quelques îles rocailleuses de la Méditerranée, aux îles Féroë et sur les bords de la Kerka; il est surtout répandu à Ténériffe. Il vit de préférence au milieu des rochers et niche dans leurs crevasses ou leurs trous, et aussi dans ceux des vieilles masures ou des tours isolées. Il émigre en octobre, et on le voit alors arriver par bandes assez nombreuses dans nos départements du Midi.

Par contre, cette espèce est aujourd'hui domestique partout. Elle vit, chez nous, dans une sorte de captivité volontaire, au sein des demeures que l'homme lui bâtit et qu'on nomme *colombiers* ou *pigeonniers*. Quelques individus ont adopté certains édifices publics, où ils vivent dans une sorte de demi-sauvagerie; tels sont ceux des arches du pont Neuf, à Paris, de Saint-Marc, à Venise, etc. (Les célèbres *pigeons* des Tuileries sont des ramiers.) On s'accorde généralement à regarder cette espèce comme la souche primitive de toutes nos races de *pigeons* de colombier et de la plupart de celles des *pigeons* de volière. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre et les caractères de ces races, et des classifications très-diverses ont été proposées à cet égard. Nous adopterons ici celle de Boitard et Corbié, en passant très-sommairement en revue les vingt-quatre races, plus ou moins importantes, qu'ils ont reconnues.

1. *Pigeon biset*. Type primitif plié à la domestication, mais ayant conservé un peu de son naturel sauvage; c'est celui qu'on préfère pour peupler les colombiers. Moins productif que d'autres, il coûte moins à élever, parce qu'il va chercher sa nourriture dans les champs pour rentrer le soir à sa demeure. On en distingue deux sous-races ou variétés principales : le *pigeon de fuie* ou *fuyard*, appelé aussi *pigeon de roche* ou *rocherai*, et le *pigeon domestique*, plus gros et un peu moins vagabond. 2. *Pigeon mondain*. Le plus commun, le plus fécond, l'un des plus répandus dans les petites exploitations, et qui, avec le précédent, alimente les marchés de Paris. Il prospère en volière et même en cage, est très-sédentaire, se nourrit de tout et s'accouple indistinctement avec tous les *pigeons*; mais il devient souvent incommode par sa familiarité. 3. *Pigeon pattu*. Ainsi nommé des plumes plus ou moins longues qui couvrent ses pattes et les font paraître plus grosses, caractère qui se retrouve, du reste, dans plusieurs autres races. Peu estimé aujourd'hui, bien que très-productif. 4. *Pigeon tambour*. Caractérisé par le front surmonté d'une couronne, les pieds fortement emplumés, et surtout par son roucoulement singulier, qui imite le roulement du tambour. Il est fécond, mais peu soigneux pour ses couvées. La variété dite *glouglou* articule assez nettement ces deux syllabes. 5. *Pigeon boulant* ou *grosse-gorge*. Très-belle race, possédant plus que toute autre la faculté d'enfler son jabot ou de se rengorger, ce qui est la cause de maladies spéciales, ou à peu près, à cette race, un peu négligée aujourd'hui pour ce motif. 6. *Pigeon lillois*. Se rengorge aussi, mais moins que le précédent, et sa boule est ovoïde et non sphérique. Fécond et très-estimé. 7. *Pigeon maillé*. Diffère du grosse-gorge par sa taille plus petite, sa gorge moins enflée, ses jambes plus courtes, son manteau agréablement maillé. Très-productif, mais recherché surtout par les amateurs. 7. *Pigeon cavalier*. Se rapproche encore beaucoup du boulant, mais facile à en distinguer par ses narines épaisses, membraneuses et charnues. Belle et bonne race, très-féconde. 9. *Pigeon bagadais*. Bec long et crochu, narines tuberculeuses très-développées, large ruban caronculeux entourant tout l'œil; cou et tarses très-longs; le plus gros des *pigeons* de volière; fécond, mais farouche, s'apprivoisant mal et par cela même peu recherché. 10. *Pigeon turc*. Diffère du précédent par ses narines moins tuberculées, la caroncule des yeux plus large, le port plus trapu, les jambes plus courtes; en outre, il est presque toujours huppé. Malgré sa beauté et son produit, il devient de plus en plus rare, parce qu'il a tous les défauts du bagadais. 11. *Pigeon romain*. Très-grande taille; petit cercle rouge autour des yeux; deux sortes de fèves tuberculeuses autour des narines; fécondité moyenne. Très-répandu en Italie. 12. *Pigeon mi-outé*. Ressemble par sa forme au mondain, dont il se distingue surtout par la beauté de son plumage; iris jaune; pas de filet autour des yeux; race très-féconde. 13. *Pigeon nonnain*. Caractérisé surtout par une fraise de plumes relevées, qui, partant de derrière la tête, descend le long du cou et s'étend sur la poitrine, comme le capuchon d'un moine, ce qui le fait souvent appeler aussi *pigeon capucin*. Belle race de volière, de petite taille, mais recommandable sous tous les rapports. 14. *Pigeon coquille*. Le capuchon est réduit à une simple touffe de plumes à rebours, qui forment une sorte de coquille. Race très-féconde, ayant d'ailleurs toutes les qualités de la précédente. 15. *Pigeon* [illegible]. Couleur variée en dessus, blanche en dessous; jambes fortement emplumées, tête souvent ornée d'une huppe. Une des plus jolies races domestiques. 16. *Pigeon carme*. Très-petit et bas sur pattes; une huppe derrière la tête; dessous du corps blanc, tarses et doigts garnis de plumes. Race très-féconde, mais ne [illegible] que de petits pigeonneaux. 17. *Pigeon* [illegible]. Petit, trapu, tête carrée, bec gros et très-court, bande rouge très-large autour des yeux; caroncules très-[illegible], [illegible] peu productive. 18. *Pigeon* [illegible] très-petite taille, caractères [illegible] de la gorge [illegible] jabot, la tête carrée, le [illegible] et très-[illegible], les yeux [illegible] Grand [illegible] [illegible] 19. *Pigeon* [illegible]. Race [illegible] petite taille, formes sveltes, [illegible] [illegible] Nombreuses variétés. 20. *Pigeon* [illegible] Race très-petite, mais très-féconde, ayant la singulière habitude, quand elle vole, de tourner quatre ou cinq fois sur elle-même, la tête en arrière, comme un corps que l'on jetterait en l'air ou comme un clown qui fait le saut périlleux, ce qui, joint à son vol très-rapide, déroute quelquefois l'oiseau de proie qui le poursuit; il en est qui exécutent les contorsions les plus grotesques. 21. *Pigeon tournant* ou *batteur*. Un peu plus fort que le culbutant; iris noir; pieds chaussés. Exécute en volant des cercles continuels, comme un oiseau qui a du plomb dans l'aile, et cela même dans le colombier, ce qui fait qu'il se blesse et dérange les couveuses; il bat d'ailleurs les mâles des autres races; aussi est-il de jour en jour moins recherché. 22. *Pigeon heurté*. Plumage blanc, avec un masque de couleur variée, ainsi que la queue. Peu répandu. 23. *Pigeon paon* ou *trembleur*. Très-petite race, à ailes pendantes et à queue relevée, comme celle du paon, presque toujours agitée, surtout au temps des amours, d'un tremblement convulsif. Recherché uniquement comme curiosité. 24. *Pigeon suisse*. Race de la grandeur du biset, comprenant les individus les plus brillants en couleurs, mais, du reste, de plumage très-varié; il est très-rare de l'avoir pure.

Telles sont les races les mieux caractérisées du *pigeon* biset; elles se subdivisent en nombreuses sous-races ou variétés.

Poursuivons maintenant notre étude des espèces. Le *pigeon à croupion d'or* a les parties supérieures d'un vert brillant; la tête, le cou et le haut de la poitrine d'un rouge rose très-vif; le ventre cendré bleuâtre, séparé de la poitrine par une double ceinture blanche et noire; les parties inférieures vertes et jaunâtres; le dessous des rectrices gris et terminé comme celui d'une nuance plus claire. Il habite les îles de la Sonde et les Moluques. Ses mœurs sont encore peu connues.

Le *pigeon voyageur* a le plumage d'un gris bleuâtre, avec la gorge brun jaunâtre, la poitrine rouge vineux, les pennes des ailes et de la queue brunes, l'abdomen d'un blanc pur. Il habite l'Amérique du Nord, vit particulièrement sur les chênes et se nourrit surtout de glands, qu'il détache d'une manière assez curieuse : il monte et descend continuellement et très-rapidement, et donne chaque fois un coup d'aile au gland, jusqu'à ce qu'il l'ait fait tomber. C'est un excellent gibier et on lui fait une chasse active.

« De tous les *pigeons* de l'Amérique septentrionale, dit Vieillot, celui-ci est le plus nombreux; il traverse, au printemps et à l'automne, les contrées qui sont entre le 20e et le 60e degré de latit. N. On en voit alors une si grande quantité, que leur vol obscurcit le soleil pendant assez de temps pour qu'on puisse charger trois fois un fusil et tirer sur la même troupe; quelquefois même, des bandes couvrent deux milles d'étendue en longueur et un quart de mille en largeur. Ils voyagent matin et soir, se reposent vers le milieu du jour dans les forêts, surtout dans celles où abondent les chênes, et préfèrent s'arrêter sur les branches mortes ou dépouillées de verdure; ils s'y portent en si grand nombre et se perchent si près les uns des autres, qu'ils couvrent les arbres en entier. Tantôt ces *pigeons* parcourent les contrées voisines de la mer, tantôt ils prennent leur direction dans l'intérieur des terres; c'est alors qu'on les voit sur les bords des lacs, et traverser sans interruption celui d'Ontario, dans l'étendue de huit à dix milles. Ils se fatiguent tellement, [illegible] intérieure, qu'on peut, à leur arrivée sur le rivage, [illegible] jeunes; d'autres, de femelles et de quelques [illegible] au printemps, quinze ou vingt jours, après lesquels on ne rencontre plus ces oiseaux au centre des États-Unis. »

[illegible] de la tête, le cou et le dessus du corps d'un [illegible]

[illegible]

Le *pigeon* [illegible]

Le *pigeon* [illegible] plus [illegible] que le précédent, a [illegible] La patrie en Amérique [illegible]

[illegible] plusieurs fois et vit très-bien dans les [illegible]. Il en est de même du *pigeon* [illegible], une des plus jolies espèces, originaire de l'Australie.

Le *pigeon* [illegible]*chelle* doit son nom aux [illegible] de ses ailes bronzées [illegible] les reflets de l'opale et le [illegible]. Il habite la Nouvelle-Galles du Sud, la terre de Van Diémen [illegible] [illegible] sauvages et devient très-gras. Il niche dans les trous d'arbres [illegible] à terre. La femelle [illegible]. La chair de ce *pigeon* est [illegible]. Introduit en Angleterre [illegible], il s'y est reproduit plusieurs fois.

Il nous reste maintenant à parler de l'élevage [illegible] des *pigeons*, qui, pratiqué [illegible] forment aujourd'hui une [illegible] assez importante. On peut élever ces oiseaux en *colombier* ou en *volière*. Nous renverrons à ces mots pour les détails qui concernent l'aménagement des demeures des *pigeons*. L'éleveur doit choisir de bonnes races. Ce choix dépend souvent des conditions locales ou d'autres circonstances particulières, et il serait difficile d'établir à cet égard une règle absolue. Nous avons fait connaître plus haut les qualités et les défauts qui caractérisent les races principales. On peut d'ailleurs, par les croisements et la sélection, modifier ou améliorer le type au bout de quelques générations et le rendre plus apte à atteindre le but qu'on se propose : de là le nombre considérable de races secondaires ou sous-races créées par l'action de l'homme. Les règles générales de l'hygiène des animaux domestiques devront toujours être soigneusement observées.

La question de la nourriture est très-importante. Sans doute, les *pigeons* qui sortent [illegible] trouver dans les champs; mais il y a des époques dans l'année où, pour une cause ou pour une autre, ils restent renfermés au colombier; il faut donc pourvoir alors à leur subsistance, et cette nécessité devient absolue et permanente pour les individus élevés en volière. D'habiles éleveurs se sont même fait une règle de ne jamais laisser les *pigeons* [illegible] provende, sauf à diminuer la quantité de celle-ci aux époques de sortie. Ces oiseaux étant essentiellement granivores, les graines doivent former la base de leur alimentation. Celles qu'on emploie le plus ordinairement sont la vesce, les lentilles, les pois, les féveroles, le [illegible], le sarrasin, l'orge, le riz ou même le froment. On peut aussi utiliser soit les criblures de ces diverses semences, soit les grains avariés, qu'on trouve souvent à bas prix dans le commerce, soit encore le marc de raisin ou, mieux encore, les pepins que l'on en a séparés par le battage. Les graines oléagineuses (colza, navette, moutarde) leur plaisent beaucoup. A ces aliments secs on ajoute des betteraves, des pommes de terre crues ou cuites, des pâtées, des herbes cuites, surtout des [illegible], [illegible] et même de la mie de pain ou de la viande. En général, on doit varier les aliments et même les mélanger. Les graines trop jeunes donnent le dévoiement aux vieux *pigeons* et la variole aux jeunes. Les graines germées surtout leur font beaucoup de mal. Quant au chènevis, il est tellement échauffant qu'il suffit de le donner pendant quelques jours, pendant les grandes chaleurs, pour que les *pigeons* deviennent morveux. Les *pigeons* aiment [illegible] le sel; aussi a-t-on soin de leur en donner, soit en nature, soit sous forme de chair ou de poisson salés. On doit surtout leur fournir de l'eau en abondance, pour qu'ils puissent non-seulement boire, mais [illegible] à volonté.

Une des applications les plus curieuses que l'on ait faite des *pigeons*, c'est leur emploi comme messagers. L'étonnante faculté d'orientation et la puissance de vol que possèdent [illegible] avaient frappé les anciens, qui les employèrent comme moyen de correspondance. Le *Journal officiel* du 3 août 1874 a publié sur ce sujet un intéressant historique, que nous allons reproduire en partie.

« Sans remonter jusqu'à la colombe de l'arche, [illegible] un athlète de l'île d'Égine qui, se [illegible] aux jeux Olympiques, emporta avec lui un *pigeon* [illegible] à ses petits. Après sa victoire, il le lâcha en lui attachant un ruban de pourpre. L'oiseau retourna le même jour [illegible]. A Rome, ceux qui faisaient courir dans le cirque pour la course des chars, [illegible] assister eux-mêmes à la lutte, envoyaient à leur place des amis ou des serviteurs, qui emportaient des *pigeons* [illegible] du lieu même où était [illegible] de l'attelage. A la fin [illegible] un ou plusieurs de [illegible], teints de la couleur du parti qui [illegible] la victoire. Par le retour de [illegible], le maître était informé [illegible] il avait gagné ou [illegible] de Modène par Antoine, en [illegible] appliqué pour [illegible]. Le consul Hirtius [illegible] Brutus, con[illegible] d'un *pigeon* [illegible]. A son tour, [illegible] *pigeon* portant [illegible] attachée à [illegible] ses pattes. On sait que Pline l'Ancien a fait allusion à cette manière toute nouvelle de correspondre avec les siens en temps de guerre, lorsqu'il a dit dans son *Histoire naturelle* : « A quoi servent les remparts, et les » sentinelles, et le blocus, et les filets ten» dus à travers le fleuve, quand on peut » faire parvenir des nouvelles à travers l'es» pace? »

» Une fois connu, ce procédé ne pouvait [illegible] être mis en pratique dans les places assiégées. Toutefois, c'est seulement en 1098 que les chrétiens venus pour conquérir Jérusalem eurent pour la première fois connaissance de cette invention. Le château fort d'Hazar, entre Antioche et Edesse, était au pouvoir des infidèles; le commandant désirait pourtant se rendre aux chrétiens : c'est par *pigeons* qu'eurent lieu, entre musulmans, les négociations pour la reddition de la place. Tout le monde connaît l'épisode de la colombe poursuivie par un oiseau de proie et tombée sans vie au milieu des chrétiens, quand ceux-ci arrivèrent dans les plaines de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre; ils trouvèrent sous son aile un billet dont le contenu leur révéla les projets des musulmans. C'est cet épisode que le Tasse a immortalisé dans le XVIIIe chant de la *Jérusalem délivrée*. Pendant le siége de cette même ville de Ptolémaïs, siége qui dura deux ans (1189-1191), le fameux sultan Saladin se servit de *pigeons*. Le débarquement du roi de France saint Louis en Egypte fut mandé au sultan du Caire au moyen de *pigeons*. Il en fut de même des différentes phases de la bataille de Mansourah, si désastreuse pour les chrétiens. Mais déjà le puissant sultan Noureddin (1146-1173), fondateur d'un vaste empire, sentant le besoin d'être informé au plus vite de ce qui se passait dans ses Etats, venait d'établir, surtout en Egypte, un service de poste aux *pigeons* admirablement organisé. Par ses soins, des tours s'élevèrent de toutes parts. Ces tours étaient des colombiers ayant chacun un directeur et des veilleurs qui, nuit et jour, épiaient l'arrivée des *pigeons*. L'entretien des colombiers, des *pigeons* et de leurs gardiens coûtait des sommes considérables. Ces postes aériens étaient établis de douze en douze lieues : on les appelait *bérid*. Quand il s'agissait d'envoyer une nouvelle importante au sultan, on prenait un des *pigeons* messagers et on lui attachait au col, avec un lacet, une petite boîte en or mince comme du papier, dans laquelle on mettait une lettre écrite sur du papier de soie très-fin, qui portait le nom de *papier d'oiseau*; on y inscrivait la date du jour et l'heure à laquelle le courrier était expédié. On envoyait d'ordinaire la dépêche en double, c'est-à-dire par un second *pigeon*. Quand la distance était un peu longue, le gardien de chaque bérid était tenu d'inscrire à l'endos l'heure à laquelle le courrier avait passé. Les *pigeons* du sultan étaient marqués de son chiffre sur les pattes et sur le bec. L'espèce la plus recherchée était celle de l'Irak, c'est-à-dire des *pigeons* blancs à collier, les plus intelligents et les plus faciles à apprivoiser. Ils valaient mille pièces d'or la paire. Il était sévèrement recommandé aux gardiens de ne pas détacher eux-mêmes les messages apportés par les oiseaux; c'était le maître qui se réservait ce droit, dont il était fort jaloux; dormait-il, le gardien avait ordre de l'éveiller, était-il en chasse, on lui portait le message; aussi les guetteurs des bérids étaient-ils continuellement sur leurs gardes, examinant avec anxiété l'horizon.

» Les colombiers élevés par les sultans d'Egypte dans le but principal d'établir un service postal entre l'Egypte et la Syrie, et dont Volney a donné le catalogue dans son *Voyage en Syrie*, tombèrent peu à peu en désuétude; mais l'usage de la correspondance par *pigeons* subsista. Les Européens fixés dans le Levant en tirèrent bon parti. Maillet, consul de France en Egypte et inspecteur des établissements français dans le Levant au XVIIe siècle, raconte dans ses *Mémoires* que, de son temps, on élevait à Alexandrette des *pigeons* qu'on utilisait pour être averti, dans l'intérieur des terres, de l'arrivage des navires marchands. L'anecdote suivante avait cours dans la colonie : Un jour, à la chasse, un négociant abattit un de ces oiseaux, porteur d'un papier où il était dit que la noix de galle, alors employée pour la teinture, était devenue fort rare en Angleterre. Le chasseur, qui était en même temps spéculateur, profita de l'avis, et gagna 100,000 écus. Un autre Français, le chevalier d'Arvieux, envoyé extraordinaire de Louis XIV à la Porte Ottomane, consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli et autres lieux, et auteur de mémoires très-curieux sur ses voyages, constatait *de visu*, en venant prendre possession de son poste consulaire à Alep, l'emploi de *pigeons* comme porteurs de nouvelles. Au XVIIIe siècle, c'est par ce moyen que l'arrivée des navires à Alexandrette était signalée. La factorerie anglaise d'Alep surtout se servait de ce mode expéditif. On inscrivait sur une bande de papier les détails les plus intéressants, tels que le nom du navire, l'heure de son arrivée, etc., et ce papier était attaché sous l'aile de l'oiseau. »

En Chine, à une époque très-reculée on [illegible] l'usage des *pigeons* voyageurs. Il existe depuis très-longtemps à Hong-Kong une maison de commerce et de loterie, que l'on nomme *Pak-kop-pin* (mots qui signifient *pigeon blanc-billet*), parce que, anciennement, on y annonçait le résultat du tirage au sort par des *pigeons* messagers. « Les anciens chroniqueurs hollandais, dit M. Félix Rodenbach, rapportent que le prince Guillaume d'Orange fit également usage de *pigeons* messagers, d'abord au siége de Harlem, qu'il soutint, en 1572, contre le sanguinaire duc d'Albe, et ensuite à Leyde, assiégée par les Espagnols en 1574, et qu'en reconnaissance de leurs services les facteurs ailés furent nourris aux frais du trésor public. » Toutefois, ce ne fut que dans des cas tout à fait exceptionnels qu'on eut recours, en Europe, à la poste aérienne jusqu'au XIXe siècle. Afin d'avoir un moyen de correspondance plus rapide que la poste, des spéculateurs eurent l'idée, avant l'invention du télégraphe électrique, d'organiser des services de messagers aériens, et l'on fit un emploi fréquent des *pigeons*, notamment en Belgique, en France, en Hollande et en Angleterre, pour le transport des nouvelles sur le cours des valeurs cotées à la Bourse. En 1849, pendant le siége de Venise, les habitants se servirent de *pigeons* pour porter les dépêches en dehors des lignes ennemies. L'investissement de Paris par les Allemands, en 1870-1871, appela de nouveau l'attention publique sur les services que pouvaient rendre les *pigeons*, en mettant la capitale en communication avec la province. Au moyen de ces oiseaux, on put transmettre des dépêches microscopiques, dont nous avons parlé ailleurs (V. PHOTOGRAPHIE, paragraphe *photomicrographie*). Si l'on avait songé, avant le blocus, à transporter hors de Paris une nombreuse volée de *pigeons*, bien fixés dans la capitale, et à transporter à Paris d'autres volées fixées dans la province, les assiégés y auraient trouvé des avantages immenses; mais, dans le désarroi général, on n'avait point pris cette précaution. D'après un mémoire présenté à l'Académie des sciences par M. W. de Fonvielle, il n'entra à Paris pendant le siége que 73 *pigeons*, sur le nombre assez grand qu'on avait emporté de Paris en ballon. Sur ces 73 *pigeons*, 16 seulement apportèrent des nouvelles utiles. Le ballon qui en fournit le plus fut le *Général-Uhrich*, qui en avait emporté 36, sur lesquels 14 revinrent dans la ville assiégée. Un grand nombre succombèrent par l'excès du froid, par les balles allemandes, ou furent la victime des oiseaux de proie. On put constater alors que le double service des ballons et des *pigeons* voyageurs ne peut s'organiser efficacement en présence de l'ennemi et que, pour le rendre véritablement utile, il est nécessaire de s'y prendre à temps. Cette leçon n'a pas été perdue pour les Prussiens. En 1873, notamment, ils ont installé dans une caserne de Strasbourg 500 *pigeons* messagers destinés à faire le service de la poste en temps de siége.

Les *pigeons* cravatés et volants sont les races que l'on préfère pour le service aérien; ce sont celles qui possèdent au plus haut degré les deux qualités requises pour remplir ce rôle, savoir : la rapidité du vol et la facilité de retrouver leur colombier; mais tous les individus n'ont pas la même valeur sous ce rapport. On s'est donc attaché à améliorer les races par une sélection intelligente. Les *pigeons* les plus estimés sont : le liégeois, de petite taille, à l'œil vif, au bec court; l'irlandais, très-fort, trapu et ramassé sur lui-même; le *pigeon* d'Anvers, haut sur pattes, au gros bec emmanché d'un long cou. Les trois races croisées donnent les meilleurs produits sous le rapport de la vitesse, de la mémoire et de la vue. La vitesse d'un *pigeon* bien dressé paraît être de 60 à 80 kilomètres par heure. Aldobrande rapporte qu'un de ces oiseaux alla d'Alep à Babylone en quarante-huit heures, trajet qu'un bon marcheur n'accomplirait pas en un mois, et d'autant plus remarquable que jamais cet oiseau ne poursuit ses traversées pendant la nuit. En cinq heures et demie, des pigeons font le trajet de Spa à Paris, c'est-à-dire 398 kilomètres. Le célèbre *pigeon* Gladiateur a franchi, en une journée, la distance qui sépare Toulouse de Bruxelles. La vitesse varie, du reste, selon les circonstances atmosphériques. Le vent, la pluie, la neige sont des obstacles contre lesquels s'épuise parfois l'instinct des petits coureurs aériens. Mais ce qui est plus curieux encore que la rapidité de leur vol, c'est leur prodigieuse faculté d'orientation, restée jusqu'ici inexpliquée, et qui leur permet, lorsqu'on les emmène à une très-grande distance de leur colombier, de retrouver leur chemin, souvent sans un instant d'hésitation. Pour l'expliquer, quelques physiologistes ont admis l'hypothèse d'un sixième sens, dont le siége échappe à l'observation. Il est plus vraisemblable que la vue perçante du *pigeon* et sa mémoire jouent le rôle capital dans la rectitude avec laquelle il choisit son chemin. Quand il est lâché, on le voit s'élever aussitôt à de grandes hauteurs, d'où son œil peut embrasser une large zone, et il y plane encore quand il arrive. Sitôt qu'un obstacle se présente, qu'il y ait de la neige ou du vent, on le voit se livrer à une véritable exploration du pays. Il va du sud au nord, de l'est à l'ouest, cherchant à se rappeler les contrées qu'il a parcourues, interrogeant son point de repère jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa route. Il lui faut quelquefois plusieurs semaines de recherches avant de regagner son colombier. L'affection singulière du *pigeon* pour son colombier explique l'ardeur avec laquelle il revient à ce qu'on peut appeler son foyer domestique.

Du reste, on ne fait pas faire au *pigeon* de longs voyages sans l'avoir soumis, en quelque sorte, à un entraînement qui fortifie ses muscles, cultive sa mémoire, développe son intelligence et le rend plus agile. Cet entraînement consiste en une série de voyages intermédiaires bien combinés. A l'âge de quatre mois, les *pigeons* sont, en général, assez développés pour pouvoir bien voler et voyager. « Habituellement, dit M. Félix Rodenbach, nous commençons les entraînements dans la direction des quatre points cardinaux dans l'ordre suivant : Sud, est, nord et ouest, jusqu'à une lieue du colombier; ensuite, revenant au point de départ, les portages se font d'une manière continue, dans la même direction, c'est-à-dire vers le sud. Les exercices préliminaires ont pour but d'enseigner à bien connaître les alentours du colombier, en vue des écarts éventuels... Pour les premiers essais, qui ont lieu dans la direction du sud, nous faisons trois portages de même distance et successivement dans les autres directions deux seulement. Après le premier lâcher, qui est général, nous ne donnons la liberté qu'à un volatile à la fois, pour qu'il puisse, par ses propres moyens, apprendre à bien s'orienter seul et à bien travailler pour son propre compte. De cette façon, on juge parfaitement des qualités et des défauts de chaque élève en particulier. En reprenant la direction du sud, nous faisons le portage à deux lieues, pour doubler ensuite la distance d'une manière successive. A la distance de quatre lieues, nous lâchons les *pigeons* simultanément, parce qu'alors ils ont acquis l'habitude de bien s'orienter isolément.... Ce que nous venons de dire s'applique tant aux colombiers civils qu'aux colombiers militaires, avec cette différence toutefois qu'il importe, pour ces derniers, que les *pigeons* soient divisés en quatre groupes, afin que les sujets de chaque groupe puissent être spécialement dressés dans la direction de chacun des points cardinaux. L'entraînement vers un même point perfectionne en effet et assure le travail d'orientation, tandis qu'un changement brusque, immédiat, de direction, expose les meilleurs *pigeons* à s'égarer ou à se perdre. »

Il existe plusieurs autres systèmes d'entraînement; mais celui de M. Rodenbach paraît être le meilleur et le plus rationnel.

Un *pigeon* ne peut être chargé que d'un poids minime. Autrefois on envoyait les dépêches attachées sous l'aile. Depuis le siége de Paris on les écrit ordinairement sur des feuilles de papier pelure d'oignon, qu'on roule finement et qu'on enfonce dans un tuyau de plume, où les maintient un petit bout de bois. Le tout est attaché à une des plumes de la queue.

Depuis longtemps déjà, il s'est formé en Belgique des sociétés colombophiles, ayant pour objet de répartir sur un grand nombre de sociétaires, d'alléger, par suite, les frais dispendieux de l'éducation des *pigeons* et de stimuler l'émulation des gens qui les élèvent par des récompenses souvent considérables. Ces sociétés s'occupent d'améliorer les races, organisent de nombreux concours et publient des journaux. La Belgique semble s'être éprise d'une véritable passion pour ce qu'on a nommé la *colombophilie*. Des auteurs très-compétents, parmi lesquels nous citerons surtout M. Félix Rodenbach, l'infatigable collaborateur de l'*Epervier*, ont pris à tâche de répandre et de vulgariser l'art d'élever et de dresser les *pigeons* voyageurs, dont l'utilité pratique est incontestable. En France, on ne s'est guère occupé de ces intéressants oiseaux que depuis le siége de Paris, pendant lequel ils ont rendu de réels services. Depuis lors on a vu se fonder quelques sociétés colombophiles, notamment à Nancy, où une société de ce genre est en pleine activité. La difficulté de se procurer rapidement, même au moyen du télégraphe électrique, des dépêches et des résumés des débats de l'Assemblée siégeant à Versailles ont amené, en 1873, plusieurs journaux de Paris à établir des services de *pigeons* voyageurs entre ces deux villes, et cette innovation a donné des résultats très-satisfaisants.

Une application plus matérielle, mais qui n'est pas à dédaigner, c'est l'emploi du *pigeon* comme aliment. C'est surtout à l'âge d'un mois que le pigeonneau constitue un manger délicat, parce qu'il est alors très-gras; on a même conseillé de l'enlever du nid vers le vingtième jour, pour le soumettre à un engraissement artificiel. Cette chair, que l'art culinaire prépare de diverses manières, est tendre, succulente, très-nourrissante et de facile digestion; c'est pour cela qu'on l'ordonne souvent aux malades. L'ancienne médecine lui attribuait, ainsi qu'au sang et même à la fiente de l'animal, des vertus merveilleuses contre la frénésie, les plaies des yeux, les maux de gorge, la pituite, les tumeurs œdémateuses, etc. Quand le *pigeon* est vieux, sa chair devient dure, sèche, excitante et même échauffante, et l'on ne doit en user qu'avec modération. La fiente de ces oiseaux constitue un excellent engrais, connu sous le nom de *colombine*. V. ce mot.

— Législ. V. COLOMBIER.

— Art culin. Le *pigeon* est un mets fort apprécié; on le donne volontiers aux malades,

aux convalescents. Nous allons passer ici en revue les diverses manières de l'apprêter; il va de soi que nous n'avons pas la prétention de n'en omettre aucune; car, aux quatre ou cinq façons, pour ainsi dire réglementaires, d'accommoder les *pigeons*, il faut en joindre bon nombre d'autres adoptées dans telle ou telle contrée, et même dans telle ou telle famille. Ajoutons, d'ailleurs, que ces manières multiples de préparer les *pigeons* rentrent plus ou moins dans les procédés que nous allons décrire ci-dessous.

Et, d'abord, on n'emploie généralement que les *pigeons* de volière; ils s'engraissent plus facilement que les bisets et les *pigeons* fuyards et fournissent une chair plus blanche et plus savoureuse.

— *Pigeons rôtis.* On commence par plumer les *pigeons*, puis on les flambe, après les avoir soigneusement vidés. On les met ensuite à la broche, garnis d'une bande de lard, sous laquelle on peut mettre une feuille de vigne lorsque la saison permet de s'en procurer. Un *pigeon* ainsi préparé cuit à feu vif en moins d'une demi-heure. Lorsque la cuisson est à point, on sert le *pigeon* dans son jus.

— *Pigeons à la crapaudine.* Pour préparer les *pigeons* à la crapaudine, il convient tout d'abord de les trousser, les pattes rentrées en dedans; on les flambe alors avec soin, puis on les ouvre sur le dos, dans toute leur longueur, depuis le cou jusqu'au croupion. On les aplatit sans trop briser les os, puis on les assaisonne de poivre et de sel. On les place, ainsi préparés, dans une casserole où l'on a mis un morceau de beurre bien frais, une feuille de laurier et quelques oignons coupés en tranches. Lorsque les *pigeons* sont à moitié cuits environ, on les retire, on bat deux jaunes d'œufs dans le beurre fondu qui se trouve dans la casserole et dans lequel ont cuit les *pigeons*, puis on trempe ces animaux dans le mélange obtenu. Après quoi on les pane avec de la mie de pain, que l'on a relevée de quelques échalotes et de persil finement haché, puis on les fait griller à un feu doux et, enfin, on les sert avec une sauce à l'échalote.

— *Pigeons en compote.* On commence par brider les *pigeons*, au moyen d'une aiguille destinée à cet usage et qu'on passe dans le croupion d'abord, puis alternativement par les ailes et par les cuisses, et qu'on fait ressortir par le croupion. Ce bridage a pour but de permettre d'exercer sur le corps du *pigeon* une pression qui l'oblige à s'arrondir. Ce résultat s'obtient en tirant sur la ficelle, dont les deux bouts viennent se joindre au croupion. Les *pigeons*, ainsi préparés, sont mis dans une casserole avec du beurre frais et du petit-salé coupé en morceaux. Lorsqu'ils ont pris une belle couleur, ou qu'ils sont, comme disent les ménagères, bien revenus, on les retire de la casserole, puis on fait un roux assez clair que l'on mouille avec du jus ou du bouillon. Le roux terminé, on remet les *pigeons* dans la casserole, avec un bouquet garni et un oignon piqué d'un clou de girofle. Lorsque la cuisson s'avance et qu'elle est à peu près à point, on jette dans la casserole ou cuisent les *pigeons* de petits oignons passés au beurre très-chaud et roux, puis on ajoute au mélange soit des ris de veau, soit encore des champignons ou des fonds d'artichaut. Cette compote doit cuire trois quarts d'heure environ et doit être soigneusement dégraissée avant d'être servie.

Souvent on remplace les petits oignons par des légumes ou racines bien tendres, par des petits pois, des carottes ou navets. Dans ce cas, il suffit de faire blanchir les légumes et de les mettre dans la casserole ou cuisent les *pigeons*, au moment où ceux-ci sont à peu près à moitié cuits.

— *Pigeons aux petits pois.* Pour préparer ce plat très-estimé, et qu'on sert souvent dans les familles, il convient d'abord de vider avec soin et de faire flamber les *pigeons*, puis on les met rissoler dans une casserole avec un bon morceau de beurre, jusqu'au moment où ils présentent une belle couleur dorée. On fait alors un petit roux que l'on ajoute dans la casserole, puis on y met de petits oignons passés au beurre roux et, enfin, les petits pois au moment où les *pigeons* sont à moitié cuits. Les petits pois doivent être fins et fraîchement écossés, afin de pouvoir cuire en peu de temps dans un court-bouillon.

— *Pigeons à la Sainte-Menehould.* Pour préparer les *pigeons* à la Sainte-Menehould on les bride, puis on les met à la casserole avec bardes de lard, carottes, oignons et bouquet garni. On ajoute à ce qui vient d'être mentionné quelques cuillerées de bouillon ou mieux de jus, et on laisse cuire sur un feu assez doux. Lorsque les *pigeons* sont cuits, on les laisse refroidir, puis on les passe dans des œufs battus comme pour préparer une omelette. Après cette opération, les *pigeons* sont panés avec de la mie de pain, puis on les fait frire jusqu'à ce qu'ils prennent une belle couleur dorée; après quoi on les sert avec une sauce rémoulade.

— *Pigeons en papillotes.* On trousse les *pigeons*, les pattes rentrées en dedans, puis on les fend, du cou jusqu'au croupion, comme pour la préparation des *pigeons* à la crapaudine; on les met ensuite dans une casserole avec une feuille de laurier, du beurre bien frais, et on les laisse cuire, en ayant soin toutefois de ne les retirer que lorsqu'ils sont à peu près cuits. Alors, on les prend, on les laisse refroidir et égoutter, puis on les divise en deux dans le sens de la longueur. Cela fait, on procède comme pour les côtelettes de veau dites à la Sainte-Menehould, en prenant autant de feuilles de papier qu'il y a de moitiés de *pigeon*; on huile soigneusement ces feuilles de papier taillées en papillotes, puis on en enveloppe les moitiés de *pigeon* préalablement garnies de bardes de lard ou de farce à papillotes. On met le tout sur le gril, d'abord du côté plissé de l'enveloppe, puis on le retourne lorsque ce côté a pris couleur. Le feu doit être très-doux et la cuisson ne doit pas durer plus d'une vingtaine de minutes.

Nous arrêterons ici cette énumération des différentes façons de préparer les *pigeons*; il en est bien d'autres encore : qu'il nous suffise d'avoir donné la recette des préparations les plus estimées.

— **Allus. littér.** **Les deux pigeons**, Titre d'une des fables de La Fontaine, dans laquelle il peint avec cette sensibilité qui était le fond de son caractère tous les charmes de l'amitié, les anxiétés de l'absence et les joies du retour. Plusieurs passages de cette fable, une des plus belles et la plus touchante de l'auteur, prêtent à des applications fréquentes. Voici les principales :

> . . . Hélas! dirai-je, il pleut :
> Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut,
> *Bon souper, bon gîte et le reste?*

Ces vers touchants servent à exprimer les inquiétudes que nous inspire le sort d'une personne aimée qui est absente :

« Bataille! mes amis, bataille! Je n'ai guère envie de vous la conter. J'aimerais mieux manger que t'écrire; mais le général Reynier, en descendant de cheval, demande son écritoire. On oublie qu'on meurt de faim; les voilà tous à griffonner l'histoire d'aujourd'hui; je fais comme eux en enrageant. Figurez-vous, mes chers amis, qui avez là-bas toutes vos aises, *bon souper, bon gîte et le reste*, figurez-vous un pauvre diable, non pas mouillé, mais imbibé, percé jusqu'aux os par douze heures de pluie continuelle, une éponge qui ne sécherait de huit jours. »

P.-L. COURIER.

> . . . . . . *Quiconque ne voit guère*
> *N'a guère à dire aussi.* Mon voyage dépeint
> Vous sera d'un plaisir extrême.

« Je ne sais point de nouvelles; vous savez comme on passe ici ces jours saints; *quiconque ne voit guère n'a guère à dire aussi.* Voilà une excuse toute prête pour nos ignorances. »

Mme DE SÉVIGNÉ.

« Enfin, il est passé ce temps si cher; ma vie passait trop vite; je ne la sentais pas; je m'en plaignais tous les jours, ils ne duraient qu'un moment. Je dois à votre absence le plaisir de sentir la durée de ma vie et toute sa longueur. Je ne sais point de nouvelles; *quiconque ne voit guère n'a guère à dire aussi.* »

Mme DE SÉVIGNÉ.

> . . . . . *Ce temps, hélas! n'est plus.*

V. ÂGE.

> J'ai quelquefois aimé : je n'aurais pas alors
> Contre le Louvre et ses trésors,
> Contre le firmament et sa voûte céleste,
> Changé les bois, changé les lieux
> *Honorés par les pas, éclairés par les yeux*
> De l'aimable et jeune bergère
> Pour qui, sous le fils de Cythère,
> Je servis, engagé par mes premiers serments.

« Sans l'intérêt particulier qui attachait Blondet *aux lieux honorés par les pas, éclairés par les yeux* d'une certaine personne, il eût envié aux oiseaux leurs ailes pour retourner aux perpétuels, aux émouvants spectacles de Paris et à ses déchirantes luttes... Aussi, quand sa formidable lettre fut achevée, éprouva-t-il le besoin de sortir des jardins d'Armide et d'animer la mortelle lacune des trois premières heures de la journée. »

BALZAC.

Pigeon vole ou **Flûte et poignard**, drame lyrique en un acte, paroles et musique de Castil-Blaze, représenté au Théâtre-Italien (salle Ventadour) le 12 août 1843. La critique a immolé sans pitié ce pauvre oiseau, et le spirituel musicographe aurait dû garder en cage. Un Vénitien jaloux s'aperçoit qu'un pigeon est chargé d'une tendre correspondance pour sa maîtresse, de la part d'un artiste, habile joueur de flûte. Il tue le pigeon, fait parvenir le message à son adresse pour s'assurer de la trahison dont il est l'objet et fait poignarder l'artiste par un bravo. La musique a été trouvée généralement peu digne de son auteur, à qui le public tient [illegible] dont cependant la connaissance de plusieurs ouvrages étrangers.

Pigeons (LES DEUX), tableau de Beneuville. V. DEUX PIGEONS (les).

Pigeon (ORDRE DU). Cet ordre fut institué en Espagne par Jean Ier, roi de Castille, en 1379, pour défendre la religion catholique contre les attaques des Maures. Il fut de peu de durée et se confondit avec la foule d'ordres religieux et militaires qui existaient en Castille et en Aragon. La décoration était un pigeon d'or émaillé de blanc, pendant à une chaîne ornée de rayons solaires.

PIGEON (Victor), homme politique et industriel français, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) en 1816. En sortant de l'École polytechnique, il entra à l'École d'application de Metz (1838); mais, dès l'année suivante, il donna sa démission de sous-lieutenant d'artillerie. M. Pigeon devint bientôt un des membres les plus marquants de l'opposition libérale dans son département, et ce fut à ce titre que les électeurs de Seine-et-Oise l'envoyèrent siéger, en 1848, à l'Assemblée constituante. Le jeune représentant vota d'abord avec les républicains modérés de la nuance du *National*, puis s'en sépara, surtout après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République. Il se rangea alors parmi les membres de l'Assemblée beaucoup moins occupés de fonder la liberté en France que de maintenir l'ordre matériel par des mesures de répression et de réaction. Il vota pour la suppression des clubs, pour l'expédition qui devait renverser la république romaine, pour la proposition Rateau demandant la dissolution de la Constituante, etc. Réélu à l'Assemblée législative en 1849, M. Pigeon entra de plus en plus dans la voie de la réaction et fit partie de cette majorité, composée d'éléments monarchiques, qui ne cessa de combattre les institutions républicaines, mutila le suffrage universel le 31 mai et facilita, par son extrême impopularité, le coup d'État du 2 décembre. Le représentant de Seine-et-Oise resta jusqu'à la fin fidèle à la politique de la majorité et, après le renversement de la république, il rentra dans la vie privée. A l'époque de la guerre d'Orient, il se rendit adjudicataire de la mouture du blé destiné à l'approvisionnement de nos troupes, établit, dans ce but, des moulins à Constantinople, et continua de les exploiter après le retour de notre armée en France.

PIGEONNAGE s. m. (pi-jo-na-je — rad. *pigeonner*). Constr. Cloison de plâtre faite à la main.

— **Encycl.** Cette espèce de cloison est généralement employée à la construction des coffres et languettes de cheminée et à l'établissement des hottes des cheminées de cuisine. L'exécution d'un *pigeonnage* se fait de deux manières, à la truelle et à la planche; ce dernier moyen se nomme *cintrer*. Pour exécuter un *pigeonnage* à la truelle, par exemple pour un coffre de cheminée, le maçon, après avoir fait dans le mur dossier des arrachements pour y sceller les languettes costières et de refend du coffre, mouille ces arrachements et place deux lignes suivant l'alignement extérieur de la languette de face. Ces précautions prises, il prend avec sa truelle du plâtre gâché un peu serré, qu'il pose dans sa main gauche, en lui donnant à peu près la forme d'un plâtras plat d'une épaisseur égale à celle du *pigeonnage*. Cette poignée de plâtre, ainsi préparée, est posée au droit de la languette de face et suivant un alignement déterminé, en tenant le dos de la truelle à l'intérieur du coffre et en pressant le plâtre avec la main gauche contre le dos de la truelle, de manière à lui donner l'épaisseur et la direction convenables et à le sceller parfaitement sur le mur. Le travail se continue de même jusqu'à ce que le *pigeonnage* soit terminé. Cette opération se fait, en passant le dos de la truelle à l'intérieur du coffre et en dressant l'extérieur à la main, a pour but de rendre le crépi que l'on y pose ensuite plus brut, pour recevoir l'enduit que l'on doit appliquer dessus et qui a besoin d'une grande solidité pour résister aux intempéries. Le *pigeonnage* à la planche s'exécute en plaçant des planches à l'intérieur du coffre, suivant l'alignement des parements intérieurs, et en appliquant contre elles le plâtre auquel on donne l'épaisseur voulue. Lorsqu'elles sont entièrement garnies et que le plâtre a fait prise, on les décale pour les placer plus haut et continuer de même. Cette dernière manière de pigeonner peut être employée sans inconvénient [illegible] cintrage, dont le principal inconvénient est [illegible]

ravalées des deux côtés sont comptés comme 1 mètre carré de légers ouvrages, soit à environ 3 fr. 30 dans Paris; ceux de languettes ravalées d'un seul côté ne sont comptés que pour les 0,75 d'un mètre carré de légers ouvrages, soit [illegible] chaque centimètre en moins, on diminue 0,06 de légers, soit 0,06 × 3,30 = 0 fr. 198.

PIGEONNE s. f. [illegible]. Femelle du pigeon. ‖ Peu usité.

— Fam. Mot de tendresse [illegible] femme :

> [illegible]

— Mod. *Pigeonne* [illegible] NEAU.

PIGEONNÉ, ÉE (pi-jo-né) part. passé [illegible]

PIGEONNEAU s. m. (pi-jo-no — [illegible]). Jeune pigeon. [illegible]

— [illegible] l'orpiment chez les ouvriers qui épilent les peaux de mouton à l'aide de cette substance.

— Fam. Jeune homme que l'on dupe : *Il* [illegible] *fraîchement échappé du colombier paternel.* (Aug. Humbert.)

— [illegible]

PIGEONNER v. a. ou tr. (pi-jo-né — rad. [illegible]). Constr. [illegible]

— Fam. Traiter en pigeon, duper, tromper. *Se laisser* PIGEONNER.

PIGEONNET s. m. [illegible] *pigeon*). Arboric. Variété de pomme.

PIGEONNIER s. m. [illegible] *geon*). Petit bâtiment préparé pour élever des pigeons domestiques : *Construire un* PIGEONNIER.

— Fam. Habitation située dans un lieu élevé, comme sont souvent les pigeonniers : [illegible] *trimonial.* (Duplessis.)

— [illegible] vaient les propriétaires de trente-six arpents [illegible] bier construit en brique, mais un pigeonnier en bois, de seize pieds de hauteur et contenant [illegible]

— [illegible] terre réfractaire percées de trous, dont on se sert pour fermer des ouvertures pratiquées au-dessus des ouvreaux des fours de fusion : [illegible]

— s. m. pl. Bot. Groupe de champignons, [illegible]

— **Encycl.** V. COLOMBIER.

PIGEORY [illegible] à l'architecture et devint un architecte distingué [illegible] que Sainte-Geneviève [illegible]

PIGER v. [illegible]

PIGHIUS [illegible]

[illegible] Pays-Bas, bien qu'il eût un organe [illegible] lecteur [illegible]. Sur [illegible] Adrien VI, il se rendit en 15[illegible] à Rome. Peu [illegible], il fut envoyé en Allemagne [illegible] les réformateurs, assista aux diètes de Worms et de Ratisbonne, fut chargé de diverses [illegible] par les papes Clément VII et Paul III, devint, en 153[illegible], prévôt de Saint-Jean d'Utrecht [illegible] 1544. [illegible] pape Paul III [illegible] dit Bayle, toutes les qualités d'un bon sophiste [illegible] 1518 [illegible] Paris, 152[illegible] [illegible] 1542 [illegible] concordiæ (Cologne, 1542).

PIGHIUS (Étienne-Winand), savant antiquaire, [illegible] du précédent, né à Campen, dans les Pays-Bas, en 1520, mort en 1604. Après un séjour de huit ans à Rome, où il étudia avec soin les antiquités, il se rendit en Allemagne et le cardinal de Granvelle l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire et de [illegible]. Quatorze ans plus tard, il devint précepteur du prince de Juliers et de Clèves, qu'il accompagna à Rome. En 1575, il revint dans son pays et [illegible] une place de [illegible]. Pighius était un travailleur infatigable. Il a laissé: *Themis dea, seu de lege divina* (Anvers, 1568); *Hercules prodicius* (Anvers, 1587) et un ouvrage considérable sur la chronologie de l'histoire romaine, *Annales magistratuum et provinciarum* (Anvers, 1599, 3 vol. in-fol.), dont un extrait a été reproduit dans le *Thesaurus* de Grævius, t. XI), qu'on peut encore consulter [illegible] qui prouve une profonde érudition. On lui doit aussi une bonne édition de Valère Maxime (1567), et ses papiers inédits, ses lettres ont une grande valeur.

PIGMENT s. m. (pi-ghman — lat. *pigmentum*, couleur; de *pingere*, peindre). Anat. Matière particulière qui donne à la peau sa coloration. *Il existe chez beaucoup de femmes enceintes, sur la ligne blanche, une coloration [illegible] due à la sécrétion plus abondante du* PIGMENT. (Chomel.)

— **Encycl.** Dans l'homme blanc, le *pigment* n'existe en couches appréciables que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et les procès ciliaires. Il arrive quelquefois pourtant qu'une petite portion de *pigment* apparaisse, soit temporairement, soit d'une façon permanente, sous l'épiderme de la peau dans les régions. Le pourtour du mamelon, chez les femmes, pendant la grossesse et la lactation, la peau de la verge et du scrotum, présentent aussi des colorations pigmentaires. Les taches de rousseur, communes chez les personnes blondes et rousses, sont dues aussi à du *pigment*. Enfin ces taches [illegible] et toutes rouges, nommées *nævi*, que certaines gens ont en naissant, proviennent également d'une accumulation de *pigment*.

Le *pigment* est composé d'une substance organique particulière dont la teinte varie du fauve pâle au brun noir et au noir foncé (V. MÉLANINE), laquelle, unie à divers principes [illegible]. Ces granulations sont le plus souvent déposées dans les cellules [illegible] de la couche de Malpighi (v. ÉPIDERME), soit par places (taches de rousseur, taches vineuses, *nævi*), soit en des portions déterminées de la peau (aréole du mamelon, scrotum, grandes lèvres, verge, parties colorées de certains animaux), soit sur toute l'étendue de la peau (nègres, peaux-rouges et quelques animaux).

Chez les nègres et dans les parties très-noires de la peau des autres espèces, les granulations pigmentaires des cellules de la couche de Malpighi sont éparses dans chaque cellule. Quelques-unes cependant en offrent des [illegible]. Dans la choroïde, dans l'iris (face postérieure) et dans les procès ciliaires, les granulations sont déposées dans [illegible] *cellules pigmentaires*. [illegible] 12 à 20 millièmes de millimètre. Chez les albinos, ces cellules existent; seulement leur contenu est [illegible].

[illegible] réguliers quelquefois, mais plus souvent irréguliers [illegible] vers le centre. [illegible] *pigment* [illegible] Il y a encore le *pigment* biliaire, le *pigment* urinaire, etc., etc., qu'on ne connaît [illegible] mieux.

PIGMENTAIRE adj. (pi-ghman-tè-re — rad. *pigment*). Anat. Qui appartient au pigment, qui le contient : *Substance* PIGMENTAIRE.

PIGMENTATION s. f. (pi-ghman-ta-si-on — rad. *pigment*). Action de colorer à l'aide d'un pigment : *Le phénomène de la* PIGMENTATION *de la peau.*

PIGNA, bourg du royaume d'Italie, province de Porto-Maurizio, district de San-Remo, mandement de Dolceacqua; 3,246 hab.

PIGNA (Jean-Baptiste NICOLUCCI, surnommé), historien et littérateur italien, né à Ferrare en 1529, mort en 1575. Il consacra sa vie à l'étude des sciences et à des travaux littéraires, refusa constamment toutes les dignités que lui offrit le duc Alphonse II, avec qui il était intimement lié, et jouit de son temps de beaucoup de réputation. On lui doit : *Il principe* (Venise, 1561, in-8°); *Il duello nel quale si tratta dell' onore e dell' ordine della cavaleria* (1554, in-4°); *Istoria de' principi di Este* (Ferrare, 1570, in-8°), *I romanzi ne' quali della poesia e della vita d'Ariosto* (Venise, 1554, in-4°); *Carminum libri quatuor* (Venise, 1553, in-8°).

PIGNADE s. f. (pi-gna-de, *gn* mll. — rad. *pin*). Forêt de pins, dans les départements du Midi.

PIGNAN, bourg et commune de France (Hérault), cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Montpellier, sur un ruisseau; pop. aggl., 2,150 hab. — pop. tot., 2,166 hab. Fabrication d'eau-de-vie. On y voit les ruines d'un château du Xe siècle et une ancienne église, reste d'une abbaye de femmes.

PIGNANS, bourg de France (Var), cant. de Besse, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Brignolles, dans une belle vallée arrosée par des sources abondantes; pop. aggl., 2,372 hab. — pop. tot., 2,517 hab. Fabrication de papier, distillation d'eau-de-vie; martinets à cuivre. On y remarque une ancienne collégiale fondée au VIe siècle et portant deux inscriptions curieuses; sur une colline voisine s'élève la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, but d'un pèlerinage fréquenté.

PIGNARESSE s. f. (pi-gna-rè-se; *gn* mll. — rad. *peigner*). Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATARO-MAGGIORE, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Caserte, ch.-l. de mandement; 3,430 hab.

PIGNATELLE s. f. (pi-gna-tè-le; *gn* mll.). Anc. métrol. Petite monnaie de Rome, qui valait à peu près cinq centimes.

PIGNATELLI (François), prince de Strongoli, général napolitain, né à Naples en 1732, mort en 1812. Créature de la reine Caroline et d'Acton, il s'éleva par les moyens les plus méprisables aux emplois les plus élevés. Devenu gouverneur des Calabres, il détourna à son profit des sommes destinées à secourir les victimes de tremblements de terre, n'en fut pas moins nommé gouverneur de Naples, où il se livra à toutes sortes d'actes de rapacité, trouva dans la construction d'un grenier d'abondance une nouvelle occasion de rapines, devint capitaine général (1789), chef de la police de tout le royaume, remplit les cachots de victimes, transforma en prisons les remises et les écuries de son palais et fut investi, à l'approche des Français, de pouvoirs extraordinaires avec le titre de vicaire général (1798). Odieux au peuple, il fut alors en butte à des embarras de tout genre, arma les lazzaroni, emprisonna des suspects, n'osa défendre la ville contre Championnet et les Français et s'enfuit en Sicile, après avoir brûlé la flotte napolitaine. A peine débarqué à Palerme, il fut disgracié par Ferdinand, enfermé au château de Girgenti et relâché au bout de quelques mois. Vainement il essaya de reconquérir la faveur royale; néanmoins, lorsque Naples retomba sous la domination française en 1806, il entra dans un complot ayant pour but de ramener les Bourbons. Condamné à mort, il vit sa peine commuée en un exil perpétuel, revint à Naples sous le règne de Murat et acheva ses jours dans l'abandon et le mépris.

PIGNATELLI, pape. V. INNOCENT XII.

PIGNE s. f. (pi-gne; *gn* mll. — rad. *pin*). Bot. Nom vulgaire des fruits ou cônes des pins, et particulièrement du pin pignon, dans le midi de la France. ‖ Petite graine qu'on trouve dans ces fruits, et qui est employée dans certains gâteaux. ‖ On dit aussi PIGNON.

— Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal qu'elle contenait.

PIGNEAU DE BEHAINE. V. BEHAINE.

PIGNERE s. f. (pi-gnè-re; *gn* mll. — rad. *peigne*, qui s'est dit *pigne*). Étui contenant des peignes et divers autres objets de toilette.

PIGNEROL, en italien *Pinerolo*, ville forte du royaume d'Italie, province et à 57 kilom. S.-O. de Turin, sur le Clusone, ch.-l. de district et de mandement; 15,000 hab. Évêché suffragant de Turin, collège. Importantes fabriques de draps communs, filatures de soie, forges, papeteries, tanneries; commerce de grains, vins, eau-de-vie, bois. Toute la population [illegible] des fabriques de lainages, de soieries, de papiers, etc., et occupée à un commerce actif de grains, de soies, de vins, de drogueries, d'épiceries et de bois. On y remarque une superbe cathédrale dédiée à san Donato, le temple vaudois, la grande salle de tir et, sur une colline voisine, l'église de *San-Maurizio*, but d'un pèlerinage très-fréquenté. La place de Pignerol, clef des Alpes, fut acquise par la maison de Savoie en 1042; François Ier s'en empara en 1532, mais elle retomba au pouvoir de la maison de Savoie en 1574. En 1630, le maréchal de Créqui prit Pignerol en deux jours. Par un traité conclu à Millefleurs, le 19 octobre 1631, la ville et le château de Pignerol furent cédés à Louis XIII. Les Français défendirent courageusement Pignerol en 1693, pendant la guerre de la succession d'Espagne, et ce ne fut qu'en 1706 que le duc de Savoie parvint à s'en rendre maître. En 1796, les soldats de la république française s'en emparèrent sans difficulté, et Pignerol appartint à la France jusqu'en 1814. C'est dans la citadelle de Pignerol que furent emprisonnés l'homme au masque de fer, Fouquet et Lauzun. ‖ Le district de Pignerol, subdivision administrative de la province de Turin, mesure 70 kilom. de longueur sur 40 kilom. de largeur et présente une superficie de 1,456 kilom. carrés, avec une population de 132,168 hab. Industrie agricole; récolte de légumes, grains, vins, huile de noix, châtaignes; élève de bétail; exploitation de carrières de marbre. Arrosé par le Clusone et le Pô, le sol est accidenté par quelques ramifications des Alpes Cottiennes.

PIGNEROLLE s. f. (pi-gne-ro-le; *gn* mll). Bot. Nom vulgaire de la centaurée chausse-trappe.

PIGNEROLLE (Charles-Marcel DE), peintre français, né à Angers en 1815. Appartenant à une famille riche, il ne considéra d'abord la peinture que comme un simple délassement et ce n'est que fort tard, en 1848, après un voyage en Italie, qu'il exposa quelques tableaux de genre, à sujets italiens, dont plusieurs furent remarqués. Il avait étudié dans l'atelier de M. Léon Coigniet et, trop imbu des formules conventionnelles que ce maître prenait à tâche d'inculquer à ses élèves, il fut longtemps sans trouver sa voie. Au Salon de 1848, premier essai d'une exposition ouverte à tous, sans jury préalable, et resté célèbre dans les fastes de la peinture, son *Pèlerinage a Lorette* et ses *Petites mendiantes de l'île de Capri* furent honorés d'une 2e médaille; c'était brillant pour un début. La critique trouva à reprendre dans ces tableaux la correction trop apprêtée des figures, une observation trop superficielle s'attachant plus aux costumes qu'aux types; mais la composition en était intelligente et même pittoresque. En 1850, la *Gondole vénitienne*, petite pochade intéressante, vive d'impression, à l'allure franche et décidée, puis une *Scène d'inondation dans la campagne romaine* (Salon de 1855) affirmèrent plus nettement sa personnalité. Il y a du drame dans cette scène émue que l'artiste a transportée sur la toile et qui frappe le spectateur; la couleur en est sobre, l'exécution sévère et large; le motif principal bien indiqué se développe avec goût; les détails épisodiques sont habilement fondus dans l'ensemble. Une seconde 2e médaille fut accordée à M. de Pignerolle. Les années suivantes, il exposa : *Raphael faisant le portrait de Jeanne d'Aragon*, le *Ghetto a Rome*, le *Printemps*, un *Portrait* (Salon de 1859); les *Vendanges a Naples* (1861); *Souvenir de Castellamare*, *Portrait de Mlle de P...* (1863); *Souvenir de Naples* (1865). Toutes ces toiles sont d'une exécution habile et la dernière est une tête d'étude très-réussie. M. de Pignerolle n'a rien exposé aux dix derniers salons.

PIGNERRE s. m. (pi-gnè-re — rad. *peigner*). Ancien nom des cardeurs.

PIGNET s. m. (pi-gne; *gn* mll. — rad. *pin*). Bot. Nom vulgaire de l'épicéa.

PIGNEWART (Jean), poëte latin moderne, né à Namur vers 1590, mort en 1655. Il devint prieur des moines de Cîteaux, dans le monastère de Boneffe, comté de Namur. On a de lui : *Liber epigrammatum in honorem sanctorum* (Louvain, 1614); *Cato Bernardinus sive sententiæ morales* (Louvain, 1624); *Pii discursus, cum variis poematibus* (Namur, 1629); *Xeniolum poeticum* (Namur, 1633).

PIGNOCHER v. n. ou intr. (pi-gno-ché; *gn* mll. — C'est peut-être une variante de *épinocher*, manger par petites bouchées, de *épinoche*, sorte de petit poisson ayant des arêtes fort piquantes. On rapporte aussi *pignocher* au latin *spina*, épine, et on l'interprète par éplucher scrupuleusement ce que l'on mange en écartant les épines ou arêtes). Fam. Manger sans appétit et en ne prenant que de très-petits morceaux : *Qu'est-ce que tu as donc, bibiche? tu ne manges pas, tu es là, tu* PIGNOCHES. (Mélesville.)

— Dessin. Faire les teintes plates des lavis à petits coups de pinceau, au lieu de les étendre prestement et largement, comme on fait d'ordinaire.

PIGNOCOCO s. m. (pi-gno-ko-ko; *gn* mll.). Langue. Idiome parlé dans l'Amérique méridionale.

PIGNOLAT s. m. (pi-gno-la; *gn* mll. — rad. *pignon*). Espèce de dragée qu'on faisait autrefois avec les amandes de la pomme de pin.

PIGNON s. m. (pi-gnon; *gn* mll. — du lat. *pinna*, créneau de muraille, d'où le provençal *pena*, italien *penna*, sommet de montagne, que l'on dérive également du celtique *pen*, tête, sommet. Du reste, le latin *pinna* et le kymrique *pen* ont très-probablement la même origine). Archit. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts : *Dans les anciennes maisons, le* PIGNON *était sur la face principale.* (Acad.) ‖ *Pignon à redans*, Mur de maison qui se termine en pointe et dont les deux pentes s'élèvent en forme de degrés d'escalier. ‖ *Pignon entrapeté*, Celui qui a la forme d'un trapèze.

— Loc. fam. *Avoir pignon sur rue*, Avoir une maison à soi :

Ce sont tous bons bourgeois *ayant pignon sur rue.*
REGNARD.

— Mécan. Roue d'un petit diamètre s'engrenant sur une roue plus grande : *Le* PIGNON *sert à transmettre à l'arbre d'une roue d'un diamètre plus considérable un mouvement plus lent que celui de l'arbre sur lequel il est monté.* (F. Tourneux.) ‖ *Pignon de renvoi*, Pignon d'horloge servant à communiquer le mouvement à une partie du mécanisme éloignée de cet organe.

— Techn. Sorte de cylindre cannelé qui sert à mettre en mouvement ou à maintenir en place le pêne de certaines serrures.

— Blas. Meuble de l'écu figurant un fragment de mur coupé en forme de degrés.

— **Encycl.** Constr. Les *pignons* servent d'appui aux pannes du comble et reçoivent le plus souvent les cheminées, soit extérieurement, soit intérieurement; dans ce cas ils prennent alors le nom de *murs dosserets* Suivant la manière dont le bâtiment est tourné, il présente sur sa façade soit un des *pignons*, soit un des murs goutterots. Les maisons élevées pendant l'époque romane présentaient habituellement un des murs goutterots sur la rue; les murs *pignons* étaient alors mitoyens; ce n'est que plus tard, vers le XIVe siècle, que les habitations commencent à montrer leur *pignon* en façade. Tant que les combles n'eurent pas une inclinaison plus forte que 45°, on ne se préoccupa pas beaucoup des moyens d'augmenter leur stabilité; mais, lorsqu'on en arriva à dépasser cette pente, on fut contraint d'adopter des moyens extraordinaires. Après avoir commencé à construire des arcs de décharge reportant une partie du poids en différents points de la base du mur *pignon*, on reconnut l'insuffisance de ce procédé, qui ne changeait rien à la résistance horizontale que l'on devait offrir au vent et aux efforts résultant du mouvement des bois du comble, et l'on en vint à accoler, suivant les dimensions du mur, un certain nombre de contre-forts saillants à l'extérieur et dans les angles, contre-forts dont on profita pour décorer ces grandes surfaces triangulaires. Tout le système de la construction des grands *pignons* du moyen âge est établi sur la répartition des pesanteurs, non pas conformément à la gradation donnée par la configuration du *pignon*, mais contrairement à cette gradation. Lorsque le bâtiment ne contient qu'un vaisseau, les points d'appui sont reportés aux extrémités, le triangle du *pignon* est terminé par deux épaulements; mais, lorsqu'il est divisé dans sa longueur par un mur ou une épine de piliers, le *pignon* accuse la construction intérieure, et son milieu est maintenu par un contre-fort qui s'élève jusqu'au sommet du triangle. Tous les *pignons* dans les monuments gothiques sont décorés d'imbrications de billettes, d'incrustations de pierres de deux couleurs, blanches et noires, de roses, de sculptures et d'arcatures vitrées. Le *pignon* n'affecte pas toujours la forme rectiligne sur ses pans inclinés : il est parfois ogival, comme celui de la face occidentale de l'église abbatiale de Vézelay. Le *pignon* accuse la coupe transversale d'un édifice; c'est la partie qui indique le plus clairement sa construction et sa destination. Parmi les *pignons* les plus remarquables par leur importance et par leur richesse, on peut citer celui de la salle du palais à Poitiers et celui de la grande salle du château de Coucy, qui appartenait aux constructions élevées par Louis d'Orléans pendant les premières années du XVe siècle. Parmi les *pignons* plus simplement traités, nous citerons, avec M. Viollet-le-Duc, ceux du logis du château de Pierrefonds, dont les crénelages se combinent parfaitement avec eux. Les *pignons*, dans les édifices civils, ont l'avantage d'éviter les croupes en charpente, d'une construction et d'un entretien dispendieux, et de fournir de beaux dessous de combles bien fermés, aérés et sains. Le fronton des temples grecs n'est qu'un *pignon*, monté tantôt sur des murs, tantôt sur des colonnes, où il est soutenu par des arcs de décharge ou par des plates-bandes appareillées ou non appareillées. Si un *pignon* est mitoyen entre deux bâtiments, il n'est à proprement parler qu'un mur de refend, maintenu des deux côtés par les charpentes des combles, et auquel il n'est pas utile de donner une grande épaisseur; toutefois, pour obvier aux inconvénients qui résultent d'une moindre épaisseur et éviter autant que possible les procès de mitoyenneté, la loi règle les dimensions qu'il doit avoir et les droits de chacun sur la portion qui lui appartient.

— Mécan. Les *pignons* sont extérieurs ou

intérieurs, suivant que les roues sont à dents extérieures ou intérieures. Le rayon d'un *pignon* est à celui de la roue comme l'unité est au nombre de tours que le *pignon* doit faire par tour de roue ; il est encore égal à la distance des centres divisée par le nombre de tours du *pignon* par tour de roue augmenté de l'unité, selon que l'on se donne l'un des rayons ou la distance des centres des deux roues. Le nombre des dents d'un *pignon* est égal au rapport qui existe entre celui de la roue d'engrenage et le nombre de tours que le *pignon* doit faire pour un tour de cette dernière. Ainsi, m étant le nombre de dents de la roue d'engrenage, n le nombre de tours du *pignon* et m' son nombre de dents, on a

$$m' = \frac{m}{n};$$

or m est égal au rapport qui existe entre le développement du cercle primitif de la roue d'engrenage et le pas ; il s'ensuit donc que

$$m' = \frac{2\pi R}{na},$$

R étant le rayon de la roue, a le pas et π le rapport approché de la circonférence au diamètre. Les dents des *pignons* se tracent comme celles des roues d'engrenage, soit à l'aide d'épicycloïdes, soit à l'aide de développantes. Ce tracé, pour lequel on peut consulter le mot ENGRENAGE, reçoit quelques modifications lorsque les *pignons*, très-petits, sont soumis à de grands efforts, ou bien, très-grands, servent à transmettre des efforts très-faibles, parce que les dents pourraient être trop minces vers le bout dans le premier cas, ou trop courtes dans le second.

Pour tracer les dents d'un *pignon* qui doit conduire une crémaillère, on détermine d'abord la hauteur dont la crémaillère doit s'élever pour un tour de *pignon*. Appelant h cette hauteur et r le rayon du cercle primitif du *pignon*, on a

$$r = \frac{h}{2\pi}.$$

Connaissant la résistance que la crémaillère oppose au *pignon*, on calcule l'épaisseur de la dent de ce dernier et l'on en conclut le pas a, puis le nombre de dents m à l'aide de la relation :

$$m = \frac{2\pi r}{a} = \frac{h}{a},$$

en remplaçant r par sa valeur $\frac{h}{2\pi}$ et en simplifiant. Des importantes recherches de M. Robert Willis il résulte que : lorsqu'un *pignon* extérieur mène une roue, il peut être plus petit que lorsqu'il est mené : ainsi, lorsque l'action commence à la ligne des centres, la plus petite roue qui puisse mener un *pignon* de 11 ailes a 54 dents, tandis que le même *pignon* peut conduire une roue de 21 dents et plus. De même, il n'y a qu'une crémaillère qui puisse mener un *pignon* de 10 ailes à partir de la ligne des centres, mais ce même *pignon* peut conduire une roue de 23 dents et plus. Aucun *pignon* de moins de 10 ailes ne peut être mené, dans les conditions de l'épaisseur de la dent égale au creux ; mais des *pignons* de 6 ailes seulement peuvent conduire des roues portant un nombre quelconque de dents autre que 176. Enfin les plus petits *pignons* égaux qui puissent convenablement marcher ensemble sont des *pignons* à 16 ailes. Les engrenages internes diffèrent des précédents en ce que, avec un *pignon* déterminé, l'arc d'action de la roue dentée intérieurement augmente à mesure que son propre nombre de dents est plus petit. C'est donc, dans ce cas, le plus grand nombre de dents qui puisse marcher avec un *pignon* donné qu'il s'agit de fixer. De ses recherches, M. Robert Willis conclut, comme précédemment, que, lorsque le *pignon* mène, il peut être plus petit que lorsqu'il est mené. Ainsi, la plus petite roue qui puisse mener un *pignon* de 7 dents a 14 dents, tandis que le même *pignon* peut conduire une roue ayant un nombre de dents quelconque. De même, un *pignon* de 2 dents peut conduire une roue de 5 dents, tandis qu'il ne peut être mené par aucune roue.

PIGNON s. m. (pi-gnon ; *gn* mll. — rad. *peigner*). Comm. Laine de qualité médiocre, qu'on sépare de la laine fine en la cardant. ‖ Ce qui sort du cœur du chanvre quand on le peigne.

PIGNON s. m. (pi-gnon ; *gn* mll. — du lat. *pinus*, pin). Nom du pin parasol et de son fruit, dans le midi de la France. ‖ Graine que contient le cône du même arbre. ‖ *Pignon de Barbarie*, Nom vulgaire des graines du ricin. ‖ *Pignon d'Inde*, Nom vulgaire des graines du jatropha curcas, donné aussi quelquefois, mais improprement, à celles du croton tiglion.

— **Encycl.** Pharm. Ce nom a été donné à certaines graines employées en pharmacie. Les *pignons* doux sont fournis par une espèce de pin, le *pinus pinea*; ils sont oblongs, un peu anguleux, et renferment une amande blanche douce et huileuse, très-recherchée par les Espagnols comme friandise. On en préparait autrefois des émulsions. L'huile de *pignon* a une légère saveur térébinthacée. Les *pignons* d'Inde, *pignons* des Barbades, sont les graines du médicinier, *jatropha curcas*, L., euphorbiacée des contrées chaudes de l'Amérique. Cette semence est noirâtre, unie, faiblement luisante, privée de caroncule ; son amande est revêtue d'une pellicule blanchâtre. Trois de ces graines suffisent en Amérique pour procurer d'abondantes évacuations alvines. On en retire par expression une huile qui sert à falsifier l'huile de ricin. Les petits *pignons* d'Inde sont les semences du croton tiglion. Ce sont elles qui fournissent l'huile de croton employée comme rubéfiante à l'extérieur.

PIGNONE (Simon), peintre italien, né à Florence en 1614, mort en 1698. Élève de François Furini, il devint un des peintres toscans les plus remarquables de son temps. Ses tableaux, parmi lesquels on cite le *Bienheureux Bernard Tolomei*, à Monte-Olivetto, *Saint Louis, roi de France*, à l'église Sainte-Félicité, sont surtout remarquables par la beauté des chairs, par la finesse des carnations.

PIGNONNÉ, ÉE adj. (pi-gno-né ; *gn* mll. — rad. *pignon*). Blas. Se dit des partitions et aussi d'un château, d'une maison, d'un mur, dont le haut se termine en degrés de forme pyramidale : *Salern, en Bavière : D'argent, à la champagne* PIGNONNÉE, *à deux montants de sable.*

PIGNORATIF, IVE adj. (pi-ghno-ra-tiff, i-ve — du latin *pignus*, gage, ce qu'on remet entre les mains de quelqu'un. Delâtre rapporte ce mot au même radical que *pugnus*, poing, grec *pugmé*, savoir la racine sanscrite *puś*, *pung*, broyer, devenue en latin *pungere*, parfait *pupugi*, proprement battre, frapper, serrer. Ce nom du gage se rapporterait à l'antique coutume de frapper dans la main ou de serrer la main pour confirmer un contrat, coutume qui est usitée partout. Plusieurs expressions s'y rattachent dans les langues aryennes. Il est plus probable toutefois que le latin *pignus* se rattache au même radical que *pago*, *pango*, *paciscor*, faire un pacte, fixer, etc., savoir la racine sanscrite *paç*, lier, conservée aussi dans le grec *pêgnumi*, fixer, établir, gothique *fahan*, allemand *fahen*, *fangen*, anglais *to fang*, lithuanien *paszau*, russe *pazu*). Jurispr. Se dit d'un contrat par lequel on vend un héritage avec faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur pour les intérêts du prix de la vente.

— **Encycl.** Le contrat *pignoratif* est un contrat usuraire déguisé sous la forme d'une vente à réméré, avec relocation au vendeur. Il diffère de la vente à réméré et de l'antichrèse, en ce que la première transmet à l'acquéreur la propriété de l'héritage et n'est point mêlée de relocation ; et, à l'égard de l'antichrèse, elle a bien pour objet, comme le contrat *pignoratif*, de procurer les intérêts d'un prêt, mais avec cette différence que, dans l'antichrèse, c'est le créancier qui jouit de l'héritage pour lui tenir lieu de ses intérêts, tandis que, dans le contrat *pignoratif*, c'est le débiteur qui jouit lui-même de son héritage et en paye les loyers à son créancier, pour lui tenir lieu des intérêts de sa créance.

Le contrat *pignoratif* fut introduit à une époque où les prêts à intérêt étaient prohibés. Pour échapper à la prohibition, des créanciers se firent vendre par leurs débiteurs, sous faculté de rachat pendant un certain temps, des immeubles qu'ils relouaient au même instant à ces débiteurs, moyennant un loyer qui était ordinairement égal à l'intérêt du prix pour lequel l'immeuble pouvait être racheté. On désigna ces contrats sous le nom de *pignoratifs*, parce que la vente qui y était stipulée n'était véritablement qu'une impignoration ou engagement. C'est pour cela que le contrat *pignoratif* n'a jamais transféré au créancier aucune propriété de l'héritage qui lui était vendu en apparence sous faculté de rachat. Après l'expiration du temps stipulé pour le rachat, l'acquéreur, au lieu de prendre possession réelle de l'héritage, prorogeait au contraire la faculté de rachat et la relocation ; ou, à la fin, lorsqu'il ne voulait plus les proroger, il faisait faire un commandement au vendeur de lui payer le principal et les arrérages sous le nom de loyers, et, faute de payement, il faisait saisir réellement l'héritage.

On reconnaissait l'existence d'un contrat *pignoratif* à trois circonstances principales : 1° la vileté du prix ; 2° la relocation ; 3° l'habitude de la part du vendeur de pratiquer l'usure. Il fallait au moins le concours de ces trois circonstances. On ne pouvait pas surtout convertir en engagement ou contrat *pignoratif* le contrat dans lequel n'existait point la circonstance de la relocation au vendeur ; « parce que, dit Merlin, le seul fondement de la jurisprudence qui faisait assimiler ces contrats de vente à de purs engagements était la contravention indirecte qui en résultait aux lois prohibitives du prêt à intérêt. Par conséquent, cette jurisprudence n'était applicable qu'au cas où l'acquéreur stipulait, sous la dénomination de loyers ou de fermages, des intérêts qu'il ne pouvait pas stipuler directement, et, en effet, c'était le seul cas où l'on pût dire qu'il y eût fraude à la loi qui proscrivait les intérêts conventionnels. Quand le concours des trois circonstances dont nous avons parlé plus haut existait, on jugeait que l'intention n'avait été ni du vendeur, ni de la part du débiteur de vendre, ni de la part du créancier d'acheter, mais bien d'engager.

Suivant Brodeau, les principales règles qu'on suivait en cette matière étaient : 1° que, le temps du rachat expiré, le débiteur devait rendre la somme qu'il avait reçue, sous la forme d'un prix, sinon il ne pouvait empêcher la vente par décret de l'immeuble ; 2° que le créancier était obligé d'imputer sur le principal de sa créance les intérêts qu'il avait reçus sous le titre de fermages ou de loyers, et qui étaient alors entièrement réputés usuraires ; ce qui, par l'effet d'une jurisprudence particulière, n'avait pas lieu dans les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Loudunois ; 3° mais que les intérêts couraient, sans aucune demande, à partir du jour où le temps du rachat était expiré, époque à laquelle le créancier pouvait aussi demander son remboursement.

Depuis la loi du 2 octobre 1789, qui a permis dans toute la France le prêt à intérêt, le contrat de vente à réméré fait à vil prix et avec relocation au vendeur n'a plus dû être exécuté que comme contrat de vente proprement dit ; il semble que, ce contrat ne pouvant plus être suspecté de servir de voile à des intérêts illicites, on doive toujours le regarder comme sincère et le dégager des fictions, des présomptions de fraude que l'ancienne jurisprudence en avait fait naître ; et c'est effectivement ce qu'on avait constamment jugé jusqu'à la loi du 3 septembre 1807, qui a réglé le taux des intérêts. Mais depuis cette loi interdisant l'usure, c'est-à-dire l'intérêt excédant le taux légal, ne convient-il pas de revenir à l'ancienne jurisprudence, et de rechercher par conséquent si un contrat de vente à réméré avec relocation au vendeur n'est pas autre chose qu'un prêt usuraire déguisé? Cela paraît nécessaire et conforme en tout point aux principes sur l'interprétation des conventions. Cette opinion est adoptée par nos meilleurs jurisconsultes, notamment par Delvincourt, Troplong, Duvergier et Chardon ; suivant ce dernier auteur, on doit redoubler de sévérité parce qu'aujourd'hui le contrat de réméré est devenu plus dangereux pour les vendeurs, un jugement n'étant plus nécessaire pour prononcer la déchéance, et parce qu'aujourd'hui encore la stipulation des intérêts étant permise, si l'on continue à user du contrat de réméré pour déguiser un contrat *pignoratif*, c'est évidemment parce que les intérêts sont excessifs et qu'il y a usure. Deux arrêts de la cour de cassation, en date des 8 janvier 1814 et 13 mars 1825, consacrent également cette opinion.

Pour constituer le contrat *pignoratif*, il faut toujours qu'il y ait relocation au vendeur, puisque c'est là le moyen pour le vendeur de retirer des intérêts usuraires.

PIGNORATION s. f. (pi-ghno-ra-si-on — rad. *pignoratif*). Anc. jurispr. Action de faire un contrat pignoratif ; action de mettre ou de recevoir en gage.

PIGNORIA (Laurent), antiquaire et archéologue italien, né à Padoue en 1571, mort en 1631. Il entra dans les ordres (1602), devint secrétaire de l'évêque de Padoue, Cornaro, qu'il accompagna dans un voyage à Rome, puis devint curé de Saint-Laurent à Padoue et chanoine de Trévise. Il était très-versé dans la connaissance du droit civil et canonique, dans celle des antiquités, et il avait formé un riche cabinet de curiosités, de livres et de manuscrits. On lui doit de savants travaux sur les antiquités, entre autres : *Mensa Isiaca* (Amsterdam, 1669, in-4°), remarquable dissertation sur le précieux monument égyptien connu sous le nom de *Table Isiaque*; *De servis et eorum apud veteres ministeriis commentarius* (1613); ce traité fait encore autorité ; *Le origini di Padova* (1625), ouvrage plein d'érudition et de saine critique, etc.

PIGNOTTI (Laurent), poëte, fabuliste et historien italien, né à Figline (Toscane) en 1739, mort à Pise en 1812. Ayant pris le grade de docteur en médecine (1763), il alla exercer son art à Florence, s'y fit connaître en même temps comme poëte, puis enseigna successivement, avec beaucoup de succès, la physique à Florence et à Pise, devint historiographe du royaume d'Étrurie en 1801, conseiller pour l'instruction publique en 1802, auditeur de l'université de Pise en 1807, recteur de la même université en 1809. C'était un homme instruit, un causeur spirituel, qui était fort recherché dans le monde. On lui doit des poëmes de circonstance : la *Tomba di Shakspeare* (1778), *Ombra di Pope*; la *Treccia* [illegible] *bles* (1779) très-estimées en Italie et qui ont eu plusieurs éditions ; une *Storia della Toscana* (Pise, 1813, 9 vol. in-8°), [illegible] instructive, mais indigeste, et [illegible] une médiocre [illegible] ont été publiées à Florence (1812-1813) [illegible] bien qu'il soit fort [illegible] taine, dont [illegible] facilité, c'est [illegible] fabuliste et passe [illegible] tes, en ce [illegible] simple et naturel, et ses [illegible] sont présentés [illegible]

PIGNOUF s. m. [illegible] (Cormon.)

PIGO s. m. (pi-go). Ichthyol. Poisson du genre cyprin.

PIGOCHE s. f. (pi-go-che). Jeux. Sorte de jeu de marelle, qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie en jetant dessus une autre pièce : *La* PIGOCHE *est un jeu populaire qui fait la joie des petits et des grands enfants, comme la marelle et la bloquette.* (Dupessis.)

PIGOREAU (Alexandre-N[illegible]), [illegible] et libraire français, né à Paris en 1765, mort dans la même ville en 1851. Lorsqu'il eut terminé ses études au collège d'Harcourt, il s'adonna à l'enseignement, devint professeur de grec et de latin et suppléa à diverses reprises Gail dans les cours qu'il faisait au palais Mazarin. Vers la fin de 1792, Pigoreau abandonna l'enseignement pour se faire libraire. Ses débuts furent des plus modestes. Après avoir vendu pendant quelque temps sur une table, près du pont au Change, des livres qu'il achetait dans des ventes publiques, il s'établit dans une des échoppes adossées alors au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants, puis il exerça sa profession au Palais-Royal et enfin place Saint-Germain-l'Auxerrois. Grâce à son activité, à son économie, et surtout à ses connaissances, Pigoreau avait vu son commerce prospérer. Dans l'espace de près de quarante années, il avait édité une prodigieuse quantité de romans de tous formats. En 1835, il vendit son fonds, se retira à Crécy dans la Brie ; mais, au bout de quelques années, il revint à Paris, où il termina sa vie. Pigoreau s'était marié avec une de ses cousines, dont il avait eu quatorze enfants. Outre une traduction, avec Gail, du *Manuel d'Épictète*, [illegible] *Cébès* (2 vol. in-18), on lui doit : *Jardin de l'enfance* [illegible] suivi d'un *Petit secrétaire* à l'usage des enfants (in-18), [illegible] a été entièrement refondue par M. Desrosiers ; *Petite bibliographie biographico-romancière* ou *Dictionnaire des romanciers* [illegible] (Paris, 1821, in-8°), suivi de vingt-deux suppléments et de plusieurs appendices publiés par Pigoreau de 1821 à 1831. Cette publication, qui n'est pas une sèche nomenclature de titres de livres, mais qui présente des analyses raisonnées faites avec goût, aurait donné, dit-on, à Walter Scott l'idée de la *Biographie des romanciers célèbres*. Enfin Pigoreau a laissé, en manuscrit, un *Dictionnaire des étymologies grecques*, auquel il avait travaillé vingt ans et que la mort l'empêcha de terminer.

PIGOT s. m. (pi-go). Ornith. Espèce de bec-fin.

PIGOTITE s. f. (pi-go-ti-te). Minér. Roche alumineuse qu'on trouve en Angleterre.

— **Encycl.** La *pigotite* se présente sous forme d'incrustation brune ou de poudre jaune, insoluble dans l'eau et dans l'alcool ; soumise à l'action de la chaleur, elle donne beaucoup d'eau, noircit, dégage une huile empyreumatique et laisse pour résidu une masse blanche, composée d'alumine et d'autres substances, [illegible] végétale. On la trouve dans les cavernes des montagnes [illegible] (Angleterre), où elle forme des couches de quelques centimètres d'épaisseur.

PIGOTT (miss Harriett), femme de lettres anglaise, née à Chatwyn, [illegible] d'un ministre anglican. Après avoir habité Londres pendant quelques années et s'y être créé des relations [illegible] Paris, [illegible] embrassa le catholicisme vers 1827 et revint en 183[illegible] en Angleterre, où elle passa le reste de sa vie. [illegible]

PIGOU [illegible]

PIGOUILLE [illegible]

PIGOULIÈRE [illegible]

PIGRAY [illegible]

[illegible] suivants : *Chirurgia cum aliis medi*[illegible] *partibus conjuncta* (Paris, 1609, in-8°), [illegible] très-bien fait des œuvres de Paré, *Chirurgie raisonnée en théorie et en pratique* (Paris, 1610, in-8°); *Epitome præceptorum me*[illegible] *chirurgicæ* (Paris, 1612, in-8°), trad. en français.

PIGRÈS D'HALICARNASSE, frère d'Artémise, [illegible] ment la *Batrachomyomachie*, ou guerre entre [illegible] poëmes homériques. [illegible] grande puissance d'invention poétique, et l'introduction déjà est [illegible] l'épopée homérique; tout enfin s'accorde pour faire considérer la *Batrachomyomachie* comme un produit de la [illegible] quand même la tradition [illegible] pas à Pigrès, contemporain de la guerre des Perses et bien que les anciens [illegible] n'hésitassent point à l'at[illegible] Homère en personne. V. Plutarque, [illegible] Suidas, qui met à tort la jeune Artémise [illegible] de l'Artémise ancienne.

PIGRI s. m. (pi-gri — du lat. *piger*, paresseux). Mamm. Nom donné par quelques auteurs au bradype ou paresseux.

PIGRITIA s. m. (pi-gri-si-a — mot lat. qui signif. *paresse*). Mamm. Nom donné par quelques auteurs au bradype ou paresseux.

PIGROLIER s. m. (pi-gro-lié). Ornith. Nom vulgaire du pivert.

PIGROLLIER s. m. (pi-gro-lie). Ouvrier des ardoisières d'Angers.

PIGRUM MARE, nom latin de la mer PARESSEUSE. V. ce dernier mot.

PIHAN (Antoine-Paulin), orientaliste, né à Paris en 1810. Il s'est particulièrement occupé de l'étude de l'arabe, du persan et du turc et est devenu prote de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale. On doit à ce savant linguiste plusieurs ouvrages estimés : *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc, contenant leur étymologie, leur définition, des remarques philologiques, etc.* (Paris, 1847, in-8°), réédité en 1866; *Éléments de la langue algérienne* ou *Principes de l'arabe vulgaire* (1851, in-8°); *Notice sur les divers genres d'écriture ancienne et moderne des Arabes, des Persans et des Turcs* (1856, in-8°), *Exposé des signes de numération usités chez les peuples orientaux anciens et modernes* (1860, in-8°), etc. M. Pihan a traduit de l'arabe les *Aventures d'un négociant de Bagdad*, conte de Sabbagh.

PIHAN DE LAFOREST (Paul-François), magistrat et écrivain français, né à Pontoise en 17[illegible], mort en 1810. D'abord avocat au parlement de Paris (1764), il succéda, en 1774, à son père comme subdélégué près le bailliage de cette ville et devint commissaire du roi près le tribunal du district de Pontoise en 17[illegible]. Par la suite, il fut successivement juge de paix, commissaire du gouvernement et procureur impérial à Pontoise. On a de lui : *l'Esprit des coutumes du bailliage de Senlis* (Paris, 1771, in-12), ouvrage estimé, et *Histoire de la ville de Pontoise et du Vexin*, restée manuscrite.

PIHAN DE LAFOREST (Ange-Augustin-Thomas), littérateur français, fils du précédent, né à Pontoise en 1791, mort à Paris en 1842. En sortant de l'École normale, il devint professeur de rhétorique, puis se fit imprimeur à Paris (1827). On lui doit les ouvrages suivants : *Voyage du roi à Saint-Omer* (Paris, 1827, in-8°); *Voyages de la duchesse de Berry en Normandie et en Béarn* (Paris, 1828-18[illegible], 2 vol. in-8°); *Essai sur la vie et les ouvrages de Schall* (Paris, 1834, in-8°); *Abrégé historique de Notre-Dame de Pontoise* (1838, [illegible]). Pihan de Laforest, membre de plusieurs sociétés savantes, collabora activement aux publications de la *Société d'encouragement pour les sciences et les arts*, dont il était le secrétaire perpétuel, et écrivit pour cette société divers mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Tableau analytique de l'histoire de la littérature romaine; Notice sur le monument de Quiberon* et la *Décadence de la marine française*.

PIHAUHAU s. m. (pi-ô-o — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Grive de Cayenne : *Plus grand que tous les tyrans, le* PIHAUHAU *ne peut pas être un gobe-mouches; le caractère* [illegible] *qui paraisse le faire tenir à ce genre.* (Buff.)

PIHEL s. m. (pi-el). Gramm. Troisième des sept formes principales du verbe hébreu.

PIIS (Pierre-Antoine-Augustin, chevalier [illegible]), [illegible] né à Paris en 1755, [illegible] Sa père était tout simplement chevalier de Saint-Louis et [illegible] ses parents, Antoine de Piis, conseiller au parlement de Bordeaux, fut envoyé comme député aux états généraux de 1789. De Piis fit ses études au collége d'Harcourt et les termina au collége Louis-le-Grand. Son père aurait voulu le voir suivre la carrière des armes et l'engageait à servir dans les colonies, mais il était d'une santé délicate et il préféra rester à Paris, où il se lia avec Sainte-Foix, l'abbé de Bernis, l'abbé de Lattaignant; ces maîtres du bout-rimé, du madrigal et de la chanson galante l'initièrent aux mystères de leur art poétique et Piis fut bientôt leur rival; il révéla surtout un certain talent pour la parodie en vers. La *Bonne femme* ou le *Phénix*, parodie de l'*Alceste* de Gluck (Comédie-Italienne, 1776); l'*Opéra en province*, parodie d'*Armide* (Comédie-Italienne, 1777), ne vivront certainement pas aussi longtemps que les chefs-d'œuvre de Gluck; mais ces pochades ne manquent pas d'esprit. Une vingtaine d'autres parodies, parades ou vaudevilles suivirent, à intervalles inégaux et à peine interrompus un moment par les phases terribles de la Révolution; même en 1793, il ne crut pas devoir négliger ses petites drôleries et il s'occupait encore de marier Arlequin à Colombine. Au fond du cœur, il était royaliste, si toutefois les opinions politiques ont une grande importance pour un homme absorbé comme lui dans la confection de périphrases énigmatiques et dans la recherche à outrance de la poésie imitative. En 1784, déjà en possession d'une certaine renommée littéraire, il fut nommé secrétaire interprète du comte d'Artois, sinécure qui lui créa des loisirs grassement payés, puis il fonda avec Barré, son collaborateur ordinaire, le théâtre de la rue de Chartres, qui est devenu le Vaudeville. Il fournit abondamment la nouvelle troupe de vaudevilles inédits ou déjà joués ailleurs, écrivit spécialement pour elle quelques à-propos et y perpétua sa renommée d'homme d'esprit. Il publiait en même temps quelques poésies, épigrammes, madrigaux, chansons dans l'*Almanach des Muses;* des satires, des épîtres, entre autres la *Carlo-Robertiade*, épître badine des chevaux et mulets de ce bas monde à propos des ballons (1784, in-8°), et un grand poëme en quatre chants, l'*Harmonie imitative de la langue française* (1785-1788, in-8°), la seule de ses productions qui soit encore lue aujourd'hui par les curieux. Nous avons rendu compte de cette œuvre bizarre où se rencontrent des vers qui sont de véritables trouvailles.

Au plus fort de la Terreur, de Piis quitta Paris et alla s'abriter paisiblement dans le midi de la France; après le 9 thermidor, il revint et se fit même nommer adjoint d'une commune dans le département de Seine-et-Oise. Sous le Consulat, il remplit quelques fonctions publiques, fut l'un des administrateurs du bureau central, à Paris, puis secrétaire général de la préfecture de police (1800), poste qu'il conserva jusqu'en 1815; le comte Réal le prit pour secrétaire archiviste pendant les Cent-Jours et le comte d'Artois lui restitua néanmoins son ancienne place d'écuyer, secrétaire interprète, lors de la seconde Restauration. Il servait tous les gouvernements avec le même plaisir; aussi a-t-il mérité une belle place dans le *Dictionnaire des girouettes*. Son ambition était d'entrer à l'Académie française; ce bonheur lui fut refusé : il dut se contenter d'être membre de plusieurs académies de province, l'un des fondateurs du Portique républicain, de la Société des dîners du Vaudeville, du Caveau moderne, qu'il présida après Laujon. Comme chansonnier, il est bien au-dessous de Collé, de Désaugiers, de Laujon et à plus forte raison de Béranger; cependant il tourne le couplet avec originalité et excelle surtout dans l'épigramme; ses vaudevilles ont des qualités originales, mais ce sont surtout ses épîtres, ses satires et son poëme de l'*Harmonie imitative* qui méritent d'être lus. Il y accomplit, en fait de périphrases, des tours de force à faire pâlir Delille lui-même et trouve en analysant chaque mot, en étudiant la physionomie et le son de chaque lettre, les concordances les plus inattendues.

Les principales œuvres du chevalier de Piis sont les suivantes : la *Bonne femme* ou le *Phénix*, parodie (1776); l'*Opéra en province*, parodie (1777); *Cassandre oculiste* ou l'*Oculiste dupe de son art*, comédie-parade en un acte (1780); *Aristote amoureux* ou le *Philosophe bridé*, vaudeville en un acte (1780); les *Vendangeurs* ou les *Deux baillis*, divertissement en un acte (1780); *Cassandre astrologue* ou le *Préjugé de la sympathie*, comédie-parade en un acte (1780), les *Étrennes de Mercure* ou le *Bonnet magique*, opéra-comique en trois actes (1781); la *Matinée et la veillée villageoise* ou le *Sabot perdu*, divertissement en deux actes (1781); le *Printemps*, divertissement en deux actes (1781); les *Amours d'été*, divertissement en deux actes (1781); le *Gâteau à deux fèves*, divertissement en deux actes (1782); le *Mariage in extremis*, comédie en un acte et en vers (1782); l'*Oiseau perdu et retrouvé* ou la *Coupe des foins*, opéra-comique en un acte (1782); les *Voyages de Rosine*, opéra-comique en trois actes (1783); les *Deux porteurs de chaise*, comédie en un acte (1781), les *Quatre coins*, opéra en un acte (1783); toutes ces pièces furent faites en collaboration avec Barré; Piis fit représenter les deux dernières à Choisy, devant la cour; les *Augustins*, contes en vers (1779, 2e édit., 1781); *Carlo-Robertiade*, *épître badine des chevaux, ânes et mulets de ce bas monde*, au sujet des ballons (1784, in-8°); l'*Harmonie imitative de la langue française*, poëme en quatre chants, dédié à son père (1785-1788, in-8°); *Chansons nouvelles*, dédiées au comte d'Artois (1785-1788, in-12); les *Œufs de Pâques de mes critiques*, satire contre les journaux qui avaient critiqué l'*Harmonie imitative* (1786); les *Solitaires de Normandie*, opéra-comique en un acte (1788); les *Trois déesses rivales* ou le *Double jugement de Pâris*, musique de Propiac, divertissement en un acte (1789); la *Fausse paysanne* ou l'*Heureuse inconséquence*, opéra-comique, musique de Propiac (1789); les *Savoyardes* ou la *Continence de Bayard*, opéra-comique en un acte (1789); la *Suite des Solitaires de Normandie*, vaudeville en un acte (1790); le *Seigneur d'à présent*, comédie en un acte en prose (théâtre de la rue de Bondy, 1790); *Nantilde et Dagobert*, opéra en trois actes, musique de Cambini (théâtre Louvois, 1791); les *Deux Panthéons*, trois actes en vers (1792); les *Limousins*, un acte en vers (1792); l'*Abbé vert*, fait historique en un acte (1793), qui n'a pas été imprimé; Piis a composé une chanson sur le même sujet; le *Saint déniché* ou la *Saint-Nicolas d'été*, deux actes (1793); le *Savetier et le Financier*, un acte (1793); le *Mariage du Vaudeville et de la Morale*, un acte en vers (1794); les *Plaisirs de l'hospitalité*, un acte (1795); *Santeul et Dominique*, avec Barré, trois actes (1796); *Hippocrate amoureux*, deux actes (1796); *Gilles Garnement* ou le *Ballon Biron*, facétie (1797); *Franche et Montmutin*, parodie de *Blanche de Montcassin*, tragédie d'Arnault (1797); la *Vallée de Montmorency* ou *J.-J. Rousseau dans son ermitage*, trois actes (1798); *Hommage du petit Vaudeville au grand Racine* (1798); *Voltaire* ou une *Journée à Ferney*, deux actes (1799); *Arlequin beau-fils* ou *Petit bonhomme vit encore*, parodie d'*Orphée* de Lemercier (1800); le *Rémouleur et la Meunière*, divertissement en un acte (1800). Le chevalier de Piis a édité lui-même ses *Œuvres choisies* (1810, 4 vol. in-8°).

PIKA s. m. (pi-ka). Mamm. Genre de mammifères rongeurs formé aux dépens des lagomys : *Le* PIKA *est un animal très-laborieux, innocent et sans défense.* (Dict. d'hist. nat.) *Les* PIKAS *habitent les régions boréales et alpines de l'ancien continent.* (A. Dupuis.)

— Encycl. Zool. V. LAGOMYS.

PIKE (Albert), poëte américain, né à Boston en 1809. Il exerça pendant plusieurs années la profession de maître d'école, fit en 1834 un long voyage dans les montagnes Rocheuses, s'établit cette même année à Little-Rock, dans l'Arkansas, où il devint propriétaire rédacteur d'un journal. S'étant occupé en même temps de l'étude du droit, il se fit homme d'affaires en 1836, mais ne s'arrêta point là dans ses transformations. Lorsque éclata la guerre du Mexique, on vit en effet Pike s'engager comme volontaire (1847) et prendre part, en vaillant soldat, à plusieurs combats. De retour de cette expédition, il déposa le mousquet et il est devenu un des hommes les plus influents de l'Arkansas. On lui doit des poésies descriptives et lyriques, dont un certain nombre ont été recueillies en volume sous le titre de *Nugæ* (1854, in-12), et un récit de ses *Voyages et de ses aventures* (Boston, in-12).

PIKLE s. m. (pi-kle). Métrol. Unité de poids employée dans les colonies hollandaises, et qui vaut un peu plus de 125 livres.

PIKLER (Jean-Antoine), l'un des plus célèbres graveurs en pierres fines de l'école italienne, né à Brixen (Tyrol) en 1700, mort à Rome en 1779. D'une famille honorable (son père était un médecin distingué), il fut destiné d'abord aux sciences médicales; mais le peu de plaisir qu'il paraissait prendre à ces études changea les vues de ses parents, qui le placèrent dans le commerce, chez un oncle riche négociant. Pikler ne manifesta pas plus de goût pour les chiffres que pour la médecine; mais, ce nouveau travail lui donnant des loisirs plus étendus, il en profita pour se mettre à dessiner seul, sans maître. La rapidité de ses progrès, les jouissances vives qu'il trouvait dans ces études ne firent qu'augmenter son ardeur. Il commença dès lors à modeler de petites figurines, à fouiller les métaux et la pierre comme les matières premières lui manquaient souvent, il s'enfuit de la maison de son oncle, avec un nommé Ziegler, qui lui avait donné quelques conseils et qui allait s'établir à Naples. Après être resté deux ou trois mois dans cette ville auprès de son professeur, il le quitta pour aller chez un orfèvre graver l'ornementation et les armoiries. Ce fut le commencement de sa fortune. Il mit, en effet, tant de qualités nouvelles, un charme si réel dans ce travail modeste, que les clients enchantés s'émurent de son jeune talent. L'un d'eux même, un officier aux gardes du roi, lui offrit un logement chez lui avec tous les outils nécessaires à son art. Pikler accepta. Recommandé d'ailleurs au roi et à la reine par son bienfaiteur, il fit pour eux ses premières œuvres, ainsi qu'il résulte d'un compte de cette époque, c'étaient deux grands cachets en creux. Dans l'un, celui de la reine, se déroulait pleine de mouvement et de vie une scène d'amour un peu nue peut-être, mais d'un archaïsme exquis; dans l'autre, l'artiste avait gravé une chasse où figuraient douze ou quinze personnages avec des sangliers et des chiens, montrant ainsi tout ce qu'il y avait dans son talent de souplesse et de puissance. Le succès de ces deux morceaux fut considérable; toute la noblesse napolitaine voulut posséder des œuvres pareilles, et l'heureux créateur de tant de jolies choses sut se faire en sept ou huit années une belle fortune en même temps qu'une réputation européenne. L'Allemagne surtout, dont il était originaire, s'enthousiasma de son talent. La cour de Berlin et la cour de Vienne le comblèrent de récompenses et de faveurs; il lui fallut même, sur la prière de l'empereur, aller faire à Schœnbrun un séjour assez long. Il en revint marié. Peu après, le saint-père l'appela à Rome. Ce fut là qu'après avoir fouillé et buriné bon nombre de morceaux pour la chapelle Sixtine et le Vatican, sans compter tous ces bijoux et camées qui font l'honneur des collections italiennes, il mourut dans un âge avancé, mais sans avoir un instant, jusqu'à sa dernière heure, cessé de travailler. Le catalogue de son œuvre est immense, et tous les morceaux qui le composent ont une grande valeur. Citons seulement, comme les plus beaux, l'*Homère*, des camées de Naples, et la bague que portait Métastase et qui représente un *Centaure*. Pour les autres, nous renverrons au *Mémoire sur les graveurs en pierres dures*, publié à Livourne en 1743.

Malgré tout son talent, Antoine Pikler est resté inférieur à son propre fils.

PIKLER (Jean, chevalier), graveur en pierres fines, fils du précédent et d'une habileté plus grande encore, né à Naples en 1734, mort à Rome en 1791. Élève de son père, il eut le grand avantage de ne point perdre en pénibles recherches les premières années de sa jeunesse. Dès que sa vocation se manifesta, il fut mis dans la bonne voie et passa d'ailleurs deux ou trois ans dans l'atelier de Dominique Corvi, où il étudia sérieusement l'anatomie et la perspective; puis il alla se familiariser à Naples avec l'antique, à Rome avec Michel-Ange et Raphaël. Des études ainsi comprises devaient produire de magnifiques résultats. Quelques historiens ajoutent, nous ne savons sur quelle autorité, qu'il peignit aussi à cette même époque plusieurs tableaux d'assez grande dimension, à l'huile et au pastel. Ces tableaux, s'ils existent, ne figurent dans aucune galerie. Faut-il croire également, sur l'affirmation d'écrivains sérieux, qu'il n'avait guère plus de quatorze ans quand il modela en petit relief un *Hercule vainqueur du lion de Némée*, qui semble un véritable camée antique, tant il a de largeur et de simplicité dans l'exécution? Cette intuition d'un art à peu près perdu, d'un temps si éloigné, frappa les marchands, qui virent là un moyen de fortune. Ils achetaient, en effet, au jeune Pikler toutes ses productions à des prix relativement minimes et les revendaient aux amateurs pour des antiques véritables. Ce commerce frauduleux était tout à fait florissant quand l'artiste en fut instruit. Sa conscience révoltée lui fit une loi, à laquelle il n'a jamais manqué, de ne plus rien vendre à des marchands. Mais le mal était déjà grand; ainsi lui-même nous avoue, dans ses lettres à J.-G. de Rossi, qu'il avait répété plus de douze fois en pierres fines, ou coquilles ou camées, un *Léandre se dirigeant à la nage vers une tour éloignée, à laquelle Héro suspend un flambeau*, et un *Achille traînant le corps d'Hector autour des murs de Troie*. Un hasard heureux le lança bientôt dans les régions les plus élevées. En 1769, Joseph II étant à Rome et dînant un jour chez l'un de ses cousins de la maison de Naples, Pikler fut chargé de faire son portrait sans qu'il pût s'en douter. Mais les précautions furent insuffisantes, et l'empereur, homme d'esprit, fit avancer le peintre, jeta les yeux sur son dessin et le trouva excellent. Il engagea le jeune graveur à venir à la cour de Vienne, où le souvenir de son père vivait encore; Pikler refusa néanmoins pour des raisons de famille. Un peu plus tard, quand l'empereur eut reçu le camée exécuté d'après le croquis qu'il avait vu, il exprima de nouveau son admiration, fit don au graveur d'une grosse somme et y joignit le brevet de chevalier, avec le titre de graveur ordinaire de l'empereur Joseph II. C'est alors que l'Angleterre fit un pont d'or à l'artiste pour le posséder à Londres; Pikler accepta. Il s'était même mis en route avec sa famille quand il fut arrêté à Milan par l'offre de travaux considérables qui l'occupèrent près de deux années; ses projets d'émigration s'envolèrent et, au lieu de se diriger vers la brumeuse Angleterre, il retourna à Rome, où il exécuta les portraits de toute la haute prélature; cette série atteint le chiffre de près de cent cinquante camées, dont la plupart se peuvent comparer aux plus belles têtes antiques, travail immense qui ne l'empêcha pas de produire une foule de bas-reliefs remarquables, orgueil des collections de Naples et de Vienne. Il s'occupait aussi en même temps, nous dit Rossi, d'un vaste *Recueil de planches gravées d'après les Loges* de Raphaël et du magnifique album intitulé : *Choix d'empreintes de pierres gravées et de camées*, ouvrage qui, malheureusement, est resté inachevé.

Il est peu d'écrivains qui n'aient rendu hommage au beau talent de Jean Pikler. Mais celui qui mérite le plus d'attention, auquel

nous avons emprunté d'ailleurs les détails principaux de cette notice, c'est Rossi.

PIKOLLOR ou **PICOLLOS**, le dieu de la mort chez les Prussiens de l'antiquité. Sa face était livide, et sa longue barbe grise inculte. Quand il apparaissait aux hommes, il fallait lui offrir un sacrifice; quelquefois il exigeait même du sang humain; heureusement, il se contentait d'une incision au bras et de quelques gouttes de sang. On lui consacrait la tête d'un homme mort et l'on brûlait du suif en son honneur.

PIL s. m. (pil). Anc. art milit. Espèce de masse d'armes.

PILA s. m. (pi-la). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des nérites.

PILA ou **PILAT** (mont), montagne de France (Loire), dans la chaîne des Cévennes septentrionales. Elle se dresse sur la ligne de partage entre les dép. du Rhône et de la Loire, dans l'arrondissement et à 15 kilom. E. de Saint-Étienne, à 15 kilom. S. de Saint-Chamond. Le mont Pila est boisé sur les pentes inférieures et, plus haut, couvert de pâturages; il présente deux sommets : le pic des Trois-Dents (1,365 mètres), et le crêt de la Perdrix (1,434 mètres). De ses flancs descendent le Furens, rivière qui baigne Saint-Étienne et se jette dans la Loire, et le Guier, affluent du Rhône.

PILACRE s. m. (pi-la-kre — du gr. *pilos*, chapeau; *akron*, sommet). Bot. Genre de champignons, voisin des tuberculaires, et dont l'espèce type vit sur les arbres, dans le nord de la Russie.

PILADE (Jean-François BOCCARDO, dit), érudit italien, né à Brescia, mort vers 1505. Il s'adonna à l'enseignement d'abord à Brescia, puis à Salo, sur le lac de Garde. D'après Freytag, il était petit et contrefait. On lui doit, entre autres ouvrages : *Carmen scholasticum de nominum declinationibus* (Brescia, 1498), poème; *Vocabularium*, en vers (Brescia, 1498); *Genealogia deorum* (Brescia, 1498), poème, etc. Il a laissé, en outre, une très-belle édition de Plaute (Brescia, 1506) et une traduction en vers de la *Théogonie* d'Hésiode.

PILAGE s. m. (pi-la-je — rad. *piler*). Techn. Action de piler.

— Féod. Corvée consistant à mettre en gerbes et en piles le foin du seigneur.

PILAIRE adj. (pi-lè-re — du lat. *pilus*, poil). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux poils : *Système* PILAIRE.

PILANE s. m. (pi-la-ne — lat. *pilanus*; de *pilum*, javelot). Antiq. rom. Soldat de la milice romaine armé d'un javelot.

PILARINO (Jacques), médecin grec, né dans l'île de Céphalonie en 1659, mort à Padoue en 1718. Il se fit d'abord recevoir docteur en droit à Padoue, puis étudia la médecine. Passionné pour les voyages, il se rendit dans l'île de Candie, où il devint médecin du capitan-pacha, passa de là en Valachie, où il remplit les mêmes fonctions auprès du prince Cantacuzène (1684), se rendit en Russie, où Pierre le Grand lui donna le titre de premier médecin du czar (1688), accompagna dans ses expéditions le doge Morosini, puis visita successivement Constantinople, Smyrne, Alep, l'Égypte, remplit pendant cinq ans les fonctions de consul de Venise à Smyrne et retourna en Italie, où il termina ses jours. On lui doit : *Variolas excitandi per transplantationem methodus* (Venise, 1715); la *Medicina difesa* (Venise, 1717) et une relation de ses voyages, restée manuscrite.

PILASTRE s. m. (pi-la-stre — ital. *pilastro*; du lat. *pila*, pilier). Archit. Pilier carré, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes, et qui ordinairement est engagé dans le mur ou bien placé derrière les colonnes : PILASTRE *dorique, ionique, corinthien.* ‖ *Pilastre endenté*, Celui qui a des cannelures remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes. ‖ *Pilastre bandé*, Celui qui a des bandes sur son fût. ‖ *Pilastre plié*, Celui qui forme un angle rentrant. ‖ *Pilastre ébrasé*, Celui qui est plié en angle extérieur. ‖ *Pilastre cintré*, Celui qui suit le contour convexe ou concave d'un mur circulaire. ‖ *Pilastre flanqué*, Pilastre qui a sur les côtés deux demi-pilastres peu saillants. ‖ *Pilastre cornier*, Celui qui cantonne l'angle d'un bâtiment. ‖ *Pilastre diminué*, Celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas. ‖ *Pilastre lié*, Celui qui est joint à une colonne ou à un autre pilastre par la base ou par le chapiteau. ‖ *Pilastre ravalé*, Celui dont le parement est incrusté d'une tranche de marbre. ‖ *Pilastre double*, Pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent.

— Mar. Ornement des poupes des vaisseaux en forme de colonnes.

— Techn. Nom donné à des montants à jour placés de distance en distance dans les travées d'une grille. ‖ Premier barreau du bas d'une rampe d'escalier.

— **Encycl.** On donne aux *pilastres* les mêmes bases, les mêmes chapiteaux et les mêmes ornements que les colonnes et on leur fait supporter des entablements identiques. Les *pilastres* proprement dits ne sont autre chose que des chaînes de pierres verticales rendues apparentes et on ne doit les placer que là où la solidité réclame l'emploi de ces dernières. De nos jours, dans les maisons d'habitation on a abusé de l'emploi du *pilastre*, en voulant donner aux édifices plus d'importance qu'ils n'en ont véritablement; comme il ne remplit plus le but que l'on s'était proposé en l'adoptant dans la construction, il en résulte que les bâtiments où il est appliqué ont un air froid et plat qui détruit l'effet général. La saillie des *pilastres* est réglée par celle des moulures des plinthes, des portes ou des arcades qui sont placées dans leurs intervalles, de telle sorte qu'ils peuvent recevoir sur leurs flancs les moulures des corniches d'imposte des arcades ou des plinthes qui, sans cette condition, se trouveraient désagréablement interrompues. Ordinairement cette saillie est comprise entre 1/4 et 1/6 de leur largeur. Dans les angles rentrants on plie les *pilastres* et dans les angles saillants on les double. Les entre-colonnements des *pilastres* peuvent être plus grands que ceux des colonnes du même ordre. Quand ils décorent une façade garnie de fenêtres ou de portes, on peut les mettre à une distance, mesurée dans œuvre, égale à la moitié ou aux deux tiers de leur hauteur. Cette limite maxima peut être portée, pour les *pilastres* des attiques, à la hauteur de ceux-ci. On accouple deux *pilastres* en les espaçant d'une quantité égale au plus petit entre-colonnement.

Dans l'architecture du moyen âge, le *pilastre* est très-peu employé; on ne le rencontre que dans les édifices voisins des monuments romains; il est remplacé par la colonne engagée; cependant il existe encore, dans certaines parties de la France, des traces de l'influence romaine et de ses traditions; ainsi, dans la Bourgogne, le Morvan et la Champagne, un grand nombre d'édifices du XIIe et même du XIIIe siècle renferment des *pilastres* cannelés; à Langres, de grands *pilastres* pseudo-corinthiens forment la tête des contre-forts de l'abside à l'extérieur; à la cathédrale d'Autun, les piliers intérieurs sont cantonnés de *pilastres* cannelés; à Vézelay, dans la nef, au-dessus des archivoltes des bas côtés, des *pilastres* forment les formerets de la grande voûte. En général, le *pilastre* semble ne pas avoir dépassé l'époque du style roman, quoique, dans les édifices de cette époque construits dans l'Ile-de-France, on ne trouve jamais de *pilastres*.

PILASTRE DE LA BRARDIÈRE (Urbain-René), homme politique français, né à Soudon, dans l'Anjou, en 1752, mort en 1830. Pendant un voyage qu'il fit à Paris en 1780, il se lia avec Raynal et divers autres gens de lettres de l'école philosophique, puis visita l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. Élu, en 1789, membre des états généraux, il se prononça en faveur de toutes les réformes et de toutes les innovations, devint maire d'Angers en 1791 et alla siéger, l'année suivante, à la Convention nationale. Dans cette Assemblée, il fit partie des modérés, vota, lors du procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement après la paix, appuya la politique des girondins, protesta contre les décrets qui frappèrent ces derniers le 31 mai, donna sa démission, fut décrété d'arrestation et parvint à se cacher en exerçant sous un faux nom la profession de menuisier. En 1795, il fut élu membre du conseil des Anciens, dont il devint secrétaire, et y siégea jusqu'au coup d'État du 18 brumaire. Nommé, peu après, membre du Corps législatif, il en fut éliminé en 1802, se retira dans ses propriétés, s'occupa d'agriculture et de la propagation de la vaccine, ne voulut accepter aucune fonction publique sous l'Empire et la Restauration et reparut tout à coup sur la scène politique en 1820, comme membre de la Chambre des députés. Pilastre y vota constamment avec l'opposition, signa la protestation contre l'exclusion de Manuel (1823), ne fut pas réélu en 1824 et passa ses dernières années dans la retraite. On a de lui : *État des établissements relatifs à l'instruction publique compris dans l'étendue du canton d'Angers*, inséré dans les *Archives de l'Anjou*.

PILAT s. m. (pi-la — rad. *piler*). Mets composé de mil mondé préparé au lait, et dont on fait une grande consommation dans le sud-ouest de la France.

— Agric. Nom d'une variété d'orge cultivée en basse Bretagne.

PILATE (mont), montagne de Suisse, ramification des Alpes bernoises, située entre les cantons de Lucerne et d'Unterwald, à l'O. du lac de Waldstetten et en face du Rigi. Son nom actuel dérive du mot latin *pileatus* (couvert d'un chapeau), parce que le sommet de la montagne est presque toujours caché par les nuages; on l'appelait autrefois *Frak mont* (*mons fractus*, montagne brisée), parce qu'elle se termine par plusieurs pointes séparées. Le Pilate s'étend du N.-E. au S.-O., sur une ligne de 54 kilom. de longueur; vers le N., il s'appuie contre les montagnes du lac de Brientz; mais partout ailleurs il offre une masse isolée. Sa plus haute sommité est le Tomlishorn (2,505 m.); viennent ensuite l'Essel (2,176 m.) et le Widderfeld (2,110 m.).

PILATE (Ponce-), **Pontius Pilatus**, administrateur romain, procurateur de Judée sous Tibère, mort à Vienne (Dauphiné), selon une vieille tradition, l'an 39 de notre ère. Il était entré en charge l'an 27 comme successeur de Valerius Gratus. « Pilate, dit M. Dupin, était un de ces fonctionnaires que l'on appelait *procuratores Cæsaris*. A ce titre, il était placé sous l'autorité supérieure du gouverneur de Syrie, véritable *præses* de cette province, dont la Judée n'était qu'une dépendance. Au gouverneur (*præses*) appartenait éminemment par son titre le droit de connaître des accusations capitales; le *procurator* n'avait, au contraire, pour fonction principale, que le recouvrement des impôts et le jugement des causes fiscales. Mais le droit de connaître des accusations capitales appartenait aussi quelquefois à certains *procuratores Cæsaris* envoyés dans de petites provinces au lieu et place des gouverneurs, comme cela résulte clairement des lois romaines. Tel était Pilate à Jérusalem. » On le voit, en effet, agir comme gouverneur, sans contrôle et avec un pouvoir illimité. Un peu avant que fût portée devant son tribunal la cause de Jésus, il réprima cruellement une sédition religieuse qui avait éclaté en Galilée; « Pilate mêla le sang des Galiléens, dit Luc, avec celui de leurs sacrifices. » (Luc, XIII, 1.) Les évangélistes ni Josèphe ne mentionnent aucune autre affaire antérieure à celle qui a cloué, assez injustement ce semble, le nom de Ponce-Pilate au pilori de l'histoire.

Lorsque le vieux parti juif, les orthodoxes de la synagogue eurent résolu la mort de Jésus et obtenu une sentence du sanhédrin, il leur restait encore, pour le mener au supplice, à surprendre le consentement du procurateur, investi d'un droit de *veto* dans les causes qui emportaient la peine de mort. Les Romains, qui laissaient aux peuples vaincus leurs lois, leur religion, leur administration même, au moins en partie, s'étaient réservé ce droit afin que, sous un prétexte religieux ou autre, on ne pût supprimer leurs propres partisans; c'était d'autant plus nécessaire chez les Juifs que, avec la loi mosaïque et le peu de preuves qu'elle exigeait, l'homme le plus innocent pouvait être convaincu de blasphème et lapidé immédiatement. Lorsque Jésus fut amené devant lui, poussé par une foule fanatisée au milieu de laquelle se trouvaient les premiers prêtres de la synagogue, Pilate, qui se souciait peu de ces querelles religieuses, ne voulut d'abord rien entendre : « Emmenez cet homme, dit-il, et jugez-le suivant votre loi. » (Jean, XVIII, 31.) Mais les Juifs lui dirent qu'il y avait sentence de mort et qu'il fallait son consentement, ce qui changeait les choses de face. Il fit entrer l'accusé dans le prétoire et l'interrogea. Les orthodoxes lui reprochaient de se dire le roi des Juifs et de vouloir renverser la loi. Saint Jean, dont le récit a plus de couleur que celui des autres évangélistes, a bien rendu la tournure ironique imprimée par Pilate à son interrogatoire : « Il appela Jésus et lui dit : « Tu es le roi des Juifs? — Jésus répondit : Est-ce de toi-même que tu dis cela ou parles-tu d'après les autres? — Pilate répondit : Est-ce que je suis Juif, moi? Ta nation et les prêtres t'ont traduit devant moi; qu'est-ce que tu as fait? — Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume était de ce monde, mes ministres empêcheraient que je fusse livré aux Juifs. — Pilate dit alors : Enfin, es-tu roi des Juifs? — Jésus répondit : C'est toi qui dis que je suis roi. Je suis né et je suis venu au monde pour rendre témoignage à la vérité; tout homme de vérité entend ma voix. — Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité? et, sortant du prétoire, il dit aux Juifs : Je ne vois aucune culpabilité chez cet homme. » Il ressort bien de ce récit que le sceptique Pilate n'apercevait rien dans cette affaire qui valût la mort d'un homme. Qu'il voulût sauver Jésus de la fureur populaire, cela n'est pas douteux; il s'avisa d'un expédient. Le mot de Galiléen ayant été prononcé, il demanda si Jésus était de la Galilée (Luc, XXIII, 6); on lui répondit affirmativement et comme Hérode Antipas, le roi nominal de cette région, se trouvait par hasard à Jérusalem, il lui fit remettre l'accusé, espérant qu'il assoupirait l'affaire; mais Hérode refusa de prendre une décision et renvoya Jésus au procurateur. Pilate alors dit aux princes des prêtres, aux magistrats et au peuple assemblé : « Vous avez traduit cet homme devant moi comme détournant le peuple; je l'ai interrogé devant vous et je n'ai rien trouvé à reprendre en lui relativement à vos accusations; Hérode non plus, car je vous ai renvoyés à lui et on ne l'a convaincu d'aucun crime capital. Je vais donc le relâcher après l'avoir réprimandé. » (Luc, XXIII, 12 et suiv.) Puis il eut encore recours à un autre moyen; il était d'usage qu'aux fêtes de Pâques on graciât un condamné. Pilate demanda aux Juifs s'ils voulaient qu'il leur rendît Jésus, mais les Juifs [illegible] un certain Barabbas, criminel condamné à mort pour sédition et pour homicide, [illegible] Jésus, ils s'écrièrent : « Qu'il soit crucifié! qu'il soit crucifié! » Le tumulte et les vociférations allaient croissant, la voix du procurateur ne pouvait plus être entendue. Pilate, pour faire comprendre que l'on faisait violence à sa volonté, qu'il entendait ne pas être responsable des fureurs du peuple, se fit apporter de l'eau et, par un geste expressif, qui devait être compris de tout le monde, il se lava les mains. Matthieu est le seul des évangélistes qui ait noté cet [illegible] le caractère [illegible] que du jugement, mais le fait paraît [illegible] En tout cas, c'est par ce geste de se [illegible] ver les mains que la tradition a symbolisé l'acte de Pilate qui, après avoir usé de tous les moyens, après avoir même fait flageller Jésus par les soldats, espérant que le peuple se contenterait de lui voir infliger ce châtiment, se décida à rendre sa sentence. Ici, Jean mentionne un fait passé sous silence par les autres évangélistes et qui donne la raison du consentement de Pilate. Il est probable qu'on n'aurait rien [illegible] en laissant le débat sur le terrain religieux; les prêtres le transportèrent sur le terrain politique; ils firent passer Jésus pour un factieux. « Si tu le relâches, s'écrièrent-ils, ne crains-tu pas de te montrer ennemi de César? Quiconque veut se faire roi est hostile à César. » Pilate n'était pas sans avoir entendu parler de ce messie triomphant qui devait délivrer les Juifs de la servitude; cette insinuation devait suffire à lever ses doutes. Il se rendit à son tribunal, au lieu appelé Gabbatha (Jean, XIX, 13), et là encore il se moqua des Juifs et de leurs folles espérances : « Voici votre roi, » leur dit-il en montrant Jésus affublé d'une casaque rouge et tenant, comme sceptre, un roseau à la main. Et comme ils criaient : « Livrez-le, livrez-le; qu'on le crucifie! — Puis-je crucifier votre roi? » demanda ironiquement le procurateur. En le livrant aux prêtres pour qu'il fût conduit au supplice, il tint à faire rédiger lui-même l'écriteau qui portait, en trois langues : « Jésus le Nazaréen, roi des Juifs. » Les prêtres lui firent observer qu'il fallait mettre « se disant roi des Juifs, » mais Pilate tint bon; « Ce qui est écrit est écrit, » dit-il. Il voulait humilier les Juifs, même en leur cédant.

Sans doute Pilate, fatigué d'obsessions tumultueuses, craignant une sédition peut-être, a fini par livrer à ses juges religieux un homme que, dans sa conscience, il ne reconnaissait coupable d'aucun crime. Pour cet acte de faiblesse, l'Église a attaché à son nom un signe d'infamie; elle répète sans cesse dans son *Credo* : « Le Juste a été crucifié sous Ponce-Pilate (*Passus est sub Pontio Pilato*). » Reste à savoir si Pilate pouvait agir autrement qu'il n'a fait. Depuis cette époque, combien de sentences de mort, dictées par l'intolérance religieuse, ont violenté le bras du pouvoir civil! Ce ne fut ni Tibère ni Pilate qui condamna Jésus : ce fut le vieux parti juif, ce fut la loi mosaïque.

Il n'est plus fait mention de Pilate dans les récits évangéliques que pour rappeler qu'il permit à un ami de Jésus, Joseph d'Arimathie, de détacher son corps de la croix et de l'ensevelir; c'était une dérogation à la coutume romaine qui voulait que le corps du supplicié restât exposé sur le gibet jusqu'à ce que les oiseaux de proie l'eussent dévoré. Pilate gouverna encore la Judée pendant quatre ans; c'était, selon Josèphe, un administrateur dur et cupide. L'année qui suivit la mort de Jésus, il eut à réprimer une sédition assez violente; pour faire construire un aqueduc, il avait mis la main sur le trésor du temple et on l'accusa à la fois d'abus de pouvoir et de malversation. Un peu plus tard, les habitants de Samarie, cruellement [illegible] res, portèrent plainte au gouverneur de Syrie, le supérieur hiérarchique de Pilate, et leurs réclamations firent sans doute [illegible], car le gouverneur, Vitellius, envoya à Jérusalem Marcellus, un de ses amis, et [illegible] dut aller se justifier à Rome devant [illegible]. Avant qu'il fût arrivé en Italie (37), [illegible] était mort; ainsi tombe la fable d'après laquelle Tibère, suivant des récits légendaires, [illegible] ces du Christ, l'aurait disgracié et [illegible] mourir en exil. Ce ne put être qu'à Caligula que Pilate rendit ses comptes et l'on ignore absolument ce qu'il en advint. [illegible] sentent Pilate [illegible] une existence misérable, marqué au front d'un signe de réprobation [illegible] reconnaissent en lui le bourreau du Christ et [illegible] quante ans après la mort de Tibère, on savait [illegible] cite.

[illegible] pas la mort. Cependant, peut-être votre des- [illegible]

[illegible] leurs pères et nous l'ont racontée.

« [illegible] devant les yeux celui qu'il avait fait périr. [illegible] son ombre sur le monde entier et les terreurs [illegible] ne pouvant plus supporter l'existence, Pilate se tua [illegible].

« [illegible] qu'on trouvera le repos dans la tombe, lorsque durant [illegible] écouté la loi de Dieu, [illegible] le juste. La terre ne voulut point garder le [illegible] qui, du haut de son tribunal, n'avait pas su protéger l'innocence. On le sortit de son sépulcre et on le jeta dans [illegible] et les bateaux se trouvaient en danger sur le fleuve qui l'avait englouti. Alors, le landamman de Rome ordonna que Pilate fût tiré du Tibre et [illegible] jusqu'en France [illegible] creuser une fosse sur le sommet d'une montagne [illegible] près de Vienne. Aussitôt la montagne fut le séjour perpétuel des tempêtes, » etc., etc.

Au [illegible] siècle de l'ère moderne, il circulait parmi les chrétiens des lettres de Ponce-Pilate à Tibère, dont saint Justin et Tertullien nous ont conservé le texte. Pilate y rend compte à l'empereur des prodiges qui ont suivi la mort de Jésus, de sa résurrection, de [illegible] la divinité de celui qu'il avait fait mourir. Ce sont des supercheries qui ne pouvaient en imposer qu'à des esprits d'une crédulité sans bornes. Saint Justin et Tertullien affirmaient avoir vu les lettres originales et ils y renvoient les incrédules; ces prétendus originaux ont disparu de bonne heure, car Eusèbe avoue n'en avoir vu que des copies. Ces lettres sont tenues aujourd'hui pour apocryphes, ainsi qu'une pièce [illegible] *Sentence de Ponce-Pilate contre Jésus-Christ* [illegible] en français sous le titre de [illegible] *la sentence de Ponce-Pilate* [illegible], qu'on prétendait avoir trouvée à Aquilée, écrite sur parchemin en lettres hébraïques et dont il n'a jamais été montré que l'original italien.

— On fait souvent allusion à l'action de Pilate se lavant les mains au moment où les Juifs [illegible] la condamnation de Jésus; dans le langage familier, cela signifie qu'on ne se croit pas responsable des conséquences d'un événement auquel on se trouve mêlé.

« Je ne suis pour rien dans la formation du pouvoir actuel (le second Empire); je n'ai cessé de combattre, dans la république et dehors la république, les éléments divers qui devaient fatalement l'amener; *je puis, comme Pilate, me laver les doigts de cette création [illegible]*; Dieu sait ce que j'ai osé pour en étouffer le germe! »

P.-J. [illegible].

« S'agit-il d'un procès politique? Tout est [illegible] devoués, il violente ou dirige leurs consciences, il dispense des formes légales, il abrége [illegible] ne leur demande pas justice : il leur demande du sang...; ils en donnent.

« *Lave tes mains, Pilate!...* [illegible] blesse; tu n'es pas plus excusable que si tu [illegible]. »

[illegible].

« Interrogé si l'accusation contre Thomas [illegible] il arrive que chacun, sommé de dire son avis, se replie sur celui des autres, dérobe sa lâcheté [illegible] *Pilate*, dans une eau que [illegible]. »

NISARD.

PILATE ([illegible]), philologue grec. V. [illegible].

PILATI [illegible] en Palais-Royal, [illegible] où il fit représenter au théâtre Adelphi un opéra, [illegible] dans le goût romantique (1837). L'année suivante, de retour à Paris, il donna au théâtre de la Renaissance, en collaboration avec MM. Grisar et [illegible] *de la Méduse*, opéra [illegible]. En 1840, M. Pilati [illegible] de chef d'orchestre au théâtre de la Porte-Saint-Martin et composa, pour différentes pièces, des airs qui rendirent son nom populaire sur toute la ligne des boulevards. Après la révolution de 1848, il fit représenter au Théâtre-National, avec M. Gauthier, un opéra de circonstance, les *Barricades*, puis, en 1854, au théâtre des Folies, une opérette intitulée les *Trois dragons*, qui eut peu de succès. Depuis cette époque, M. Pilati n'a plus guère fait parler de lui.

PILATI DE TASSULO (Charles-Antoine), publiciste italien, né à Tassulo, près de Trente, en 1733, mort dans le même lieu en 1802. Tout jeune encore, il devint juge des vallées de Non et de Sole, dans le Trentin, puis il professa la jurisprudence à Gœttingue et à Trente (1760). Pilati se fit bientôt connaître de la façon la plus avantageuse par des ouvrages dans lesquels il signalait les abus de la législation en vigueur en Italie et proposait des réformes. Désireux d'étendre ses connaissances, en étudiant les différentes formes des gouvernements de l'Europe, il visita successivement la France, la Hollande, l'Allemagne, la Prusse, le Danemark, l'Autriche, entra partout en relation avec les personnages les plus distingués et reçut des preuves multipliées de la bienveillance de Frédéric II; l'empereur Joseph II le consulta sur les réformes qu'il voulait introduire dans ses États. De retour dans sa ville natale, il reprit ses travaux, rédigea les mémoires de sa vie et devint, pendant ses dernières années, presque complètement aveugle. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition, d'une grande sagacité et d'une remarquable indépendance de caractère. Ses principaux ouvrages, dans lesquels on trouve des vues excellentes, sont : l'*Esistenza della legge naturale impugnata e sostenuta* (Venise, 1764, in-8°); *Ragionamenti intorno alla legge naturale e civile* (Venise, 1765, in-8°); *Di una riforma d'Italia* (1767, in-8°), traduit en français; *Riflessioni di un Italiano sopra la Chiesa in generale* (1768, in-8°), ouvrage dans lequel il attaque les abus de l'Église, la multiplicité des couvents, le mauvais emploi des richesses du clergé; *Historia dell' imperio Germanico e dell' Italia dai tempi de' Carolingi sino alla pace di Vestfalia* (1769-1772, 2 vol. in-4°); *Traité des lois civiles* (La Haye, 1774, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel Pilati demande l'abolition des lois romaines qu'il regarde comme un fléau; *Traité du mariage et de sa législation* (La Haye, 1776, in-8°); *Voyages en différents pays de l'Europe en* 1774-1776 ou *Lettres écrites de l'Allemagne* (La Haye, 1777, 2 vol. in-12); l'*Observateur français à Amsterdam* (La Haye, 1780, 2 vol.); *Traité des lois politiques des Romains du temps de la république* (La Haye, 1776, in-8°); *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement, les lois et l'esprit humain après la conversion de Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident* (La Haye, 1783); *Lettres de Berlin sur quelques paradoxes du temps* (Berlin, 1784-1785, 2 vol. in-8°).

PILÂTRE DE ROZIER (Jean-François), physicien, aéronaute, né à Metz en 1756, mort près de Boulogne-sur-Mer en 1785. Il était professeur de chimie à l'Athénée royal, dont il fut le fondateur en 1781, et intendant du cabinet de physique de Monsieur. Lors de l'invention des frères Montgolfier, il se consacra d'enthousiasme aux expériences aérostatiques, fit plusieurs ascensions à ballon captif et enfin entreprit (21 novembre 1783), avec le marquis d'Arlandes, la première ascension où un ballon libre ait emporté des hommes. Partis du château de La Muette, à Passy, les deux voyageurs descendirent vingt minutes plus tard à la butte aux Cailles, non sans avoir couru de grands dangers. Peu après, il reçut du roi une pension de 1,000 livres. Au commencement de l'année suivante, il se rendit à Lyon, où Montgolfier voulait lui-même tenter un voyage aérien; [illegible]. Le 24 juin 1784, Pilâtre fit, en compagnie de Prouts, une nouvelle ascension à Versailles en présence du roi de Suède, et alla descendre, au bout de trois quarts d'heure, près de Chantilly. Sa pension fut alors élevée à 2,000 livres. A cette époque, Pilâtre résolut de traverser en ballon la Manche et se rendit à Boulogne-sur-Mer pour y construire, avec de l'argent fourni par le ministre de Calonne, une machine qu'il appela *aéro-montgolfière*. Il eut la malheureuse idée de combiner les deux procédés de Charles et de Montgolfier et de se servir de deux ballons, l'un supérieur gonflé d'hydrogène, l'autre qu'il alimentait d'air dilaté par la chaleur. Vainement Charles et d'autres physiciens cherchèrent à le détourner de son projet en lui disant que c'était placer une mèche allumée sous un baril de poudre; il persista à se servir d'une invention qui devait lui coûter la vie. Pendant cinq mois, les vents lui furent contraires et les rats lui dévorèrent en partie sa machine, qu'il lui fallut réparer à grands frais. Enfin il se décida à partir en apprenant que Blanchard venait de franchir le pas de Calais. Le 15 juin 1785, il monta dans son aérostat avec le physicien Romain, refusa d'accepter comme compagne Mme de Saint-Hilaire, malgré les ordres formels de M. de Calonne, repoussa de la même façon le marquis de La Maisonfort en lui disant qu'il n'était sûr ni du temps ni de sa machine, et s'éleva dans les airs à sept heures cinq minutes du matin. Parvenu à la hauteur de 200 à 300 toises, le ballon, qui se trouvait alors au-dessus de la mer, fut repoussé vers la côte par un vent contraire. Tout à coup le taffetas creva, l'enveloppe se fendit, recouvrit la montgolfière, et la machine tomba avec une grande rapidité près de la tour de Croy, à environ 5 kilomètres de Boulogne. Les deux infortunés aéronautes, précipités d'une hauteur de 500 mètres environ, furent tués sur le coup. On fit à Pilâtre de Rozier cette épitaphe :

> Ci-gît un jeune téméraire,
> Qui, dans son généreux transport,
> De l'Olympe étonné franchissant la barrière,
> Y trouva le premier et la gloire et la mort.

On a de Pilâtre quelques *Mémoires* insérés dans le *Journal de physique* et dans un livre publié par Tournon de La Chapelle sous le titre de *Vie et mémoires de Pilâtre de Rozier* (Paris, 1786, in-12).

PILAU ou **PILAW** s. m. (pi-lô — mot turc qui se rattache au persan *pûlâd*, *pô âd*, riz bouilli, de même origine que *pûrah*, pain et viande bouillis ensemble, *pûlâni*, potage de gruau, *furni*, riz bouilli dans du lait. Toutes ces formes persanes répondent au sanscrit *pûra*, *pûrâ*, *pûrikâ*, gâteau sans levain frit au beurre ou à l'huile, *pôlikâ*, *pâuli*, *pâulikâ*, gâteau, plat d'orge ou de froment, *pulaka*, boule de pain pour les éléphants, *pulâka*, grain grillé, boule de riz cuit, etc. La racine est *par*, *pûr*, *pâr*, remplir, rassasier, nourrir. On peut aussi comparer le géorgien *puri*, pain, grec *puros*, froment, *purnos*, *purnon*, pain de froment, *poltos*, bouillie. Comparez aussi le latin *puls*, *pultis*, bouillie de farine, *pulmentum*, aliment, *polenta*, gruau d'orge, lithuanien *appora*, gâteau de farine d'avoine, *pyragas*, pain de froment, illyrien *upurak*, gâteau, russe *pirogû*, pâté, polonais *pirog*, boulette de farine et de fromage, ancien slave *pyro*, froment, *pirienie*, festin, russe *pirû*, festin, *pira*, seigle, etc.). Mets oriental formé de riz à moitié cuit avec du beurre ou de la graisse, assaisonné de poivre rouge, et quelquefois mêlé avec de la viande rôtie. ‖ Plat de riz à peine crevé, servi très-épais et mêlé de diverses viandes ou coquillages, en usage dans le midi de la France : PILAU *aux moules*, *aux crabes*, *aux poulpes*.

— **Encycl.** Le *pilau* est, par excellence, la manière turque d'accommoder le riz; c'est un plat national que les Français ont plusieurs fois essayé d'imiter. Voici une recette que nous puisons dans Grimod de La Reynière et qui a, dit-il, été rapportée du Levant par un littérateur de ses amis.

« On fait le *pilau* turc soit au gras, soit au maigre. Pour le faire au gras, prenez une mesure de riz, que vous laverez bien à l'eau tiède, et trois mesures de bon bouillon; vous mettez le tout, dans un vase qui ferme hermétiquement, sur un feu bien ardent. Lorsqu'il commence à bouillir, vous délayez dans une soucoupe ou dans une tasse un peu de safran de Gâtinois avec du bouillon et le versez dans le vase. Vous faites ensuite bouillir à gros bouillon, tenant toujours le vase exactement clos. Le riz crève, se durcit et le tout prend de la consistance. Alors vous le dépotez et le servez sur un plat en pyramide. Cette opération bien conduite dure une heure, ou tout au plus une heure et demie.

» Pour faire le *pilau* au maigre, tel que les Turcs le mangent habituellement, vous mesurerez de même une partie de riz et trois parties d'eau, où l'on a fait fondre un peu de sel. On met le tout à gros bouillon dans un vase bien clos et sur un feu très-ardent. Lorsque le riz est crevé et cuit, on y fait des trous avec le manche d'une cuiller de bois et l'on introduit dans ces trous de bon beurre frais ou roussi dans la poêle. Le beurre pénètre le riz et lui sert d'assaisonnement. On dégraisse et l'on dresse le *pilau* sur un plat. Les Turcs mangent le *pilau* avec des cuillers de bois presque plates, et ne se servent que du dos de ces ustensiles.

» En suivant exactement cette recette, on sera sûr d'avoir de véritable *pilau* turc; mais nous ne garantissons pas qu'on ait un excellent ragoût; nous pensons cependant que, fait au gras et avec de bon consommé, le *pilau* peut n'être pas indifférent. »

Nos cuisiniers, ne voulant pas admettre le *pilau* dans toute sa simplicité orientale, le font servir de garniture à plusieurs préparations plus recherchées. C'est ainsi que M. Jules Gouffé nous apprend, dans son *Livre de cuisine*, la manière d'obtenir le *pilau* de homard à la turque. Voici sa recette : « Emincez les queues de homard en escalopes; rangez-les dans un plat à sauter beurré; faites-les chauffer, puis dressez-les en couronne, deux rangées l'une sur l'autre; garnissez le milieu de *pilau* turc; saucez le homard seul d'espagnole très-légère avec piment; servez à part sauce karis, que vous ferez avec du velouté maigre, dans lequel vous mêlerez de la poudre karis, faites réduire; passez à l'étamine et servez. »

PILAYELLE s. f. (pi-lè-iè-le). Bot. Genre de conserves.

PILCHARD s. m. (pil-char — mot anglais). Ichthyol. Nom donné aux petites aloses dont les dents ne sont pas encore apparentes.

PILCOMAYO, rivière de l'Amérique du Sud. Elle prend sa source dans le haut Pérou, au versant oriental des Andes, à peu de distance de Chuquisaca, coule à l'E., entre dans le grand Chaco, se dirige au S.-E. et, vers 24° de latit. S. et 62° de longit. O., se divise en deux bras, dont le plus septentrional, appelé Aracuay, va se jeter dans le Paraguay, à droite, un peu au-dessous de l'Assomption, et dont l'autre afflue à la même rivière à environ 110 kilom. plus bas. Le cours du Pilcomayo est de 1,400 kilom.; ses principaux affluents sont : à droite, le San-Juan et, à gauche, le Paspaya et le Cachimazo. Cette rivière est navigable pour des barques dans la saison pluvieuse, quoiqu'elle ait plusieurs rapides. L'île formée par ses deux branches est basse et marécageuse, au point que dans la saison pluvieuse elle est entièrement submergée. On a remarqué que cette rivière ne nourrit aucun poisson lorsqu'elle coule entre les montagnes, ce qu'on a attribué au vif argent qu'on prétend qu'elle charrie; mais cette opinion paraît être une erreur, car, arrivé dans les plaines du Chaco, le Pilcomayo est très-poissonneux et abonde surtout en alligators plus voraces que dans aucun autre cours d'eau du pays. Cette rivière inonde souvent quelques parties du territoire qui la borde et y forme de petits lacs qui ne se dessèchent jamais entièrement.

PILE s. f. (pi-le — lat. *pila*, acception sans doute dérivée de celle de mortier à broyer, parce que pour broyer on se servait dans l'origine d'une petite colonne. Ces mortiers à broyer ont souvent encore aujourd'hui la forme de petites colonnes). Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont : *On peut donner moins d'épaisseur aux* PILES *en augmentant celle des culées.* (Borghers.) *Les* PILES *sont précédées et suivies de corps en maçonnerie que l'on nomme avant et arrière-bras.* (L. Lebas.) ‖ *Pile percée*, Celle qui a une ouverture destinée au passage de l'eau.

— Amas d'objets placés les uns sur les autres : *Une* PILE *de bois. Une* PILE *de boulets. Une* PILE *de livres. Une* PILE *d'écus.*

— Pilon ou grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose. ‖ Vieux en ce sens, qui a donné lieu à l'acception suivante.

— Fam. Volée de coups, correction manuelle : *Donner une* PILE *à quelqu'un.*

— *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*, Le tourmenter beaucoup; dire beaucoup de mal de lui.

— Antiq. rom. Poupée de laine qu'on offrait aux dieux lares dans les fêtes compitales. ‖ Figure de paille que l'on présentait aux taureaux de l'amphithéâtre afin de les exciter.

— Jeux. Ensemble des dames entassées sur la première flèche du tablier du trictrac quand on commence la partie. ‖ Flèche elle-même sur laquelle ces dames sont entassées et qu'on appelle aussi talon. ‖ *Pile de misère* ou *Pile de malheur*, Coin de repos quand toutes les dames d'un joueur y sont entassées, parce qu'il n'a pu encore en passer une dans son jeu de retour.

— Métrol. *Pile de cuivre*, Série de poids de cuivre, en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres.

— Pêche. Ligne plus ou moins déliée faite de fil de pite ou de chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Techn. Appareil dans lequel on exécute le lavage et le défilage des chiffons. ‖ Caisson dans lequel on foule le drap. ‖ Grande auge de pierre dans laquelle les Provençaux conservent l'huile. ‖ Citerne aux huiles dans une savonnerie. ‖ Portion du tronc d'un arbre susceptible d'être employée dans la charpente. ‖ En termes d'assembleur, Nombre déterminé de poignées ou paquets de feuilles d'impression qui se suivent.

— Physiq. Série d'éléments dans lesquels se développe un courant électrique : PILE *de Volta.* PILE *à auges. Comme les pôles de la* PILE, *l'offre et la demande sont diamétralement opposées et tendent sans cesse à s'annuler l'une l'autre.* (Proudh.)

— **Syn. Pile, amas, monceau, tas.** V. AMAS.

— **Encycl.** Archit. Les *piles* sont les points d'appui intermédiaires d'un pont. Elles se composent d'un plan rectangulaire terminé en amont et en aval par un massif de maçonnerie faisant saillie sur les têtes du pont; celui d'amont s'appelle *avant-bec* et celui d'aval *arrière-bec*. On les élève jusqu'au niveau des plus hautes eaux pour qu'ils préservent complétement le massif de la *pile* du choc des corps flottants. Ces becs sont surmontés de demi-cônes que l'on raccorde avec les tympans du pont. Ils ont encore pour but, ceux d'amont de faciliter le passage de l'eau sous l'arche et de diminuer la contraction, et ceux d'aval d'empêcher l'action destructive des tourbillonnements qui accompagnent la sortie de l'eau et qui occasionneraient, sans cette précaution, des affouillements redoutables. La forme à leur donner a été déterminée par des expériences directes. Gauthey a reconnu que la forme rectangulaire était la plus défa-

vorable, que la forme d'un triangle rectangle favorisait les affouillements, que celle en demi-cercle était un peu plus convenable, que le triangle équilatéral l'était davantage, et qu'une forme plus favorable encore que cette dernière était celle qui se composait de deux arcs de cercle tangents aux faces de la *pile* et ayant leurs centres respectivement sur ces faces. La forme triangulaire équilatérale et celle en arc de cercle ayant l'inconvénient de présenter des angles aigus au choc des glaces et des autres corps flottants qui les endommagent promptement, on a donné la préférence aux avant-becs demi-circulaires. La forme elliptique concilie les avantages des formes circulaires et en arc de cercle; on emploie dans les ponts biais une disposition qui se rapproche beaucoup de cette dernière, en composant les becs de deux arcs de cercle tangents entre eux et aux faces de la *pile*. Dans les rivières où le terrain solide ne se rencontre qu'à une grande profondeur, on établit des *piles* en fonte ou en fer, auxquelles on donne le nom de *piles tubulaires*. Elles sont formées d'anneaux ou de tambours creux que l'on superpose les uns au-dessus des autres au fur et à mesure de l'enfoncement, lequel a lieu par un procédé spécial décrit au mot FONDATION. Lorsque cet enfoncement est complet, on remplit ces tubes de béton jusqu'au niveau supérieur et on place le pont sur ces *piles* métalliques, si c'est un pont droit lui-même en métal, ou sur des portées de culage réservées à cet effet sur la hauteur de la colonne si c'est un pont en arc en fer ou en fonte. Comme il est facile de le comprendre, chaque *pile* est formée d'un ensemble de tubes, dont le nombre est égal à celui des poutres droites ou des arcs, suivant le cas. On les entretoise au sommet par des panneaux en fonte ou en fer, munis de croix de Saint-André, afin de pouvoir former un tout pouvant résister aux efforts extérieurs qui tendraient à les renverser. Dans quelques rivières torrentielles ou à débâcle, on protège ces *piles tubulaires* par des brise-glace, également en fer, qui détournent les glaces et les corps flottants et, par suite, permettent d'éviter la rupture ou le voilement de l'une de ces colonnes. Lorsque dans un pont on est obligé de ménager une passe navigable et, par suite, d'interrompre la continuité des arches en établissant un pont tournant, les *piles* devant alors faire l'office de culées, on leur donne des dimensions qui répondent aux charges qu'elles doivent supporter et on les appelle *piles-culées*. Dans les ponts suspendus, les *piles* s'élèvent à une certaine hauteur au-dessus du tablier pour permettre aux câbles de passer sur elles et de s'infléchir pour se relever ensuite sur les piliers des culées et de là s'infléchir encore une fois pour pénétrer dans les massifs de maçonnerie auxquels on les fixe.

Les *piles* des ponts en maçonnerie et en arc de cercle ont à supporter la charge résultant du poids fixe ou accidentel des arches; mais, à cause de l'opposition des deux poussées des voûtes voisines, elles n'ont à résister qu'à la différence de ces deux actions si l'une d'elles est normalement plus forte que l'autre, ou si l'une des arches porte momentanément seule la charge passagère. Cependant, si, lors de l'exécution d'un pont, composé d'un plus ou moins grand nombre d'arches, on ne s'astreint pas à élever toutes les voûtes de front, de manière à les livrer toutes en même temps à leurs actions mutuelles, les *piles* doivent successivement faire pendant quelque temps l'office de culées, et leur épaisseur doit être calculée comme telles.

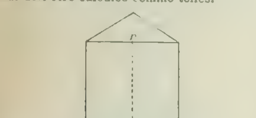

Fig. 1.

Le cas le plus défavorable à l'équilibre d'une *pile* étant celui d'un pont en arc où l'une des travées est surchargée, tandis que l'autre ne l'est pas, les résultantes des pressions des deux arcs se coupent sur l'axe de la *pile* en un point m situé à une hauteur h' au-dessus de la base pq; soient Q, la différence des composantes horizontales de ces deux forces, qui ne sont autres que les valeurs des poussées; S, la somme de leurs composantes verticales ou de leur poids respectif, y compris la surcharge; $a = po$, la distance du pied de la résultante des forces Q et S au parement extérieur; R, la résistance par mètre carré de maçonnerie; $e = pq$, l'épaisseur de la *pile*; $h = rs$, sa hauteur; d, le poids du mètre cube de maçonnerie. La résultante des forces sur la base de la *pile*, tombant évidemment au point o du côté de la travée non surchargée, aura pour composante verticale la somme des forces verticales, et, en supposant que cette pression se répartisse sur une largeur $2a$, on aura

$$2Ra = S + ehd.$$

On en déduit

$$(1) \qquad a = \frac{S + ehd}{2R}.$$

De plus, la somme des moments des forces par rapport au point o sera nulle; soit

$$(2) \qquad edh\left(\frac{e}{2} - a\right) + S\left(\frac{e}{2} - a\right) - Qh' = 0;$$

en remplaçant dans cette équation (2) a par sa valeur (1), on a

$$e^2\left(\frac{dh}{2} + \frac{d^2h^2}{2R}\right) + e\left(\frac{-dhS}{R} + \frac{S}{2}\right) - \frac{S^2}{2R} - Qh' = 0;$$

d'où l'on déduit, toutes réductions étant faites,

$$(3) \qquad e = -S\left(\frac{R - 2dh}{2dh(R + dh)}\right) + \sqrt{\left[S\left(\frac{R - 2dh}{2dh(R + dh)}\right)\right]^2 + \frac{1}{dh\left(1 + \frac{dh}{R}\right)}\left(\frac{S^2}{R} + 2Qh'\right)}.$$

Pour les ponts suspendus

$$h = h';$$

il suffit donc de remplacer h' par h dans l'équation (3) de e. Dans les ponts droits, il n'y a pas de poussée horizontale, et l'épaisseur de la *pile* est donnée par la relation suivante; soit P l'action des poutres sur la *pile*, on a

$$P + ehd = eR;$$

d'où

$$e = \frac{P}{R - hd}.$$

— Techn. Dans la fabrication du papier, on se sert d'appareils de lavage et de défilage auxquels on donne le nom de *piles à papier*. Les *piles à maillets*, employées autrefois, opérant très-lentement et d'une manière irrégulière, ont été remplacées par les *piles* dites à cylindres, qui se composent de cuves en pierre, en bois ou en fonte, dans lesquelles se meuvent des cylindres défileurs et raffineurs, dont la surface extérieure est sillonnée de cannelures parallèles à leurs génératrices, assez larges et assez profondes pour que l'on puisse y loger, non-seulement deux lames en acier, mais encore des coins en bois qui les serrent fortement contre les faces latérales de chaque cannelure. Chaque lame est taillée en biseau, de manière à présenter une arête tranchante par le bout à l'action des chiffons qui arrivent entre elles et celles qui sont fixées à une platine ajustée dans la base de la cuve. Le nombre des lames varie avec le diamètre du cylindre et la nature des matières qu'on doit lui soumettre; on donne ordinairement une quarantaine de lames aux cylindres de $0^m,60$ de diamètre, qui travaillent les chiffons propres à la fabrication du papier blanc; leur épaisseur est d'environ $0^m,008$ à $0^m,009$. Pour les cylindres raffineurs, la quantité de lames est portée à 45 ou 50 et même plus; dans ce cas, elles ne sont plus accouplées deux à deux, mais elles sont réunies de trois en trois. La vitesse de ces appareils est de 200 à 240 révolutions par minute. Les lames de la platine qui se trouvent au-dessous du cylindre dans le fond de la cuve sont au nombre de 12 à 13 et taillées en biseau comme les précédentes. Elles ne sont pas parfaitement parallèles à celles du cylindre; elles font, au contraire, un angle d'environ 2° à 3° avec le plan vertical passant par l'axe du tambour, pour former une espèce de cisaille. Le cylindre est recouvert d'une caisse en bois pour éviter la projection des matières contenues dans la cuve. Pour opérer le lavage dans ces sortes de *piles*, on soulève le cylindre afin d'éloigner les lames de ce dernier de celles de la platine d'une quantité qui permette aux chiffons de passer librement entre elles sans être triturés. On remplit la cuve d'eau et l'on met le cylindre en marche environ pendant une heure, en ayant soin de faire arriver continuellement de l'eau fraîche pour remplacer l'eau sale qui s'échappe par des ouvertures pratiquées à cet effet dans la cuve. Quand on trouve que les chiffons sont suffisamment lavés, on rapproche peu à peu le cylindre de la platine à mesure que le battage avance, jusqu'à ce que les lames du premier viennent rencontrer celles de la seconde, et on lui conserve cette position tant que la pâte n'a pas acquis la finesse voulue. Lorsque les chiffons sont suffisamment défilés, on ouvre les conduits de la cuve qui leur permettent, ainsi qu'au liquide, de se rendre à la *pile raffineuse* dont le travail est le même.

Une *pile* contient 30 à 40 kilogrammes de chiffons; la vitesse du cylindre défileur est de 195 à 220 tours par minute; l'opération dure de deux à quatre heures, suivant la nature des chiffons et la qualité du papier que l'on veut obtenir. Avec cette vitesse et cette quantité de chiffons, on estime à cinq chevaux-vapeur la consommation de travail d'une pareille *pile*. Les cylindres raffineurs ont une vitesse de 220 à 240 tours par minute, et ils dépensent une même force motrice que les précédents.

Un cylindre à demi-pâte ou défileur et un cylindre à pâte ou raffineur fournissent dans douze heures de travail la quantité suivante de pâte préparée :

		Kilogr.
Pâte préparée pour papier	à lettres. . .	1[illegible]3
—	à écrire. . .	167
—	à impression	167
—	d'emballage.	2[illegible]3

— Mathém. *Piles de boulets*. On range, dans les arsenaux, les boulets sphériques en *piles* qui peuvent recevoir trois formes différentes et qu'on nomme *piles triangulaires*, *quadrangulaires* et *rectangulaires*. Pour former une *pile* triangulaire, on place d'abord sur le sol n boulets à la suite les uns des autres, de manière que leurs centres soient en ligne droite; devant cette première file, on place $(n - 1)$ autres boulets, de manière que chacun tombe entre deux boulets de la première file; on forme ensuite de la même manière une troisième file de $(n - 2)$ boulets, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait achevé sur le sol la première couche, qui affecte la forme d'un triangle équilatéral. Cela fait, on établit la seconde couche en appuyant un boulet sur chaque groupe de trois boulets contigus de la première couche; on obtient ainsi une seconde couche triangulaire équilatérale contenant $n - 1$ boulets dans chacun de ses côtés. On continue ensuite de la même manière jusqu'à ce qu'on soit arrivé au sommet de la pyramide, qui se compose d'un seul boulet.

Pour former une *pile* quadrangulaire, on range d'abord n boulets sur le sol, en ligne droite; devant cette première file on en place une seconde égale, de manière que les boulets de la seconde file soient en regard de ceux de la première, dans une direction perpendiculaire à celle de la première file; on forme ensuite une troisième file de la même manière, et on continue ainsi jusqu'à ce qu'on ait formé n files. On obtient ainsi sur le sol la première couche, qui affecte la forme d'un carré. On établit ensuite la seconde couche en appuyant un boulet sur chaque groupe de quatre boulets contigus de la première couche; on obtient ainsi une seconde couche quadrangulaire contenant $(n - 1)$ boulets dans chacun de ses côtés. On continue ensuite de la même manière jusqu'à ce qu'on soit arrivé au sommet de la pyramide, qui se compose d'un seul boulet.

Les couches successives de la *pile* rectangulaire se forment comme celles de la *pile* quadrangulaire; mais la première couche formant un rectangle dont les côtés contiennent, l'un n boulets, l'autre $n + p$, la dernière couche se compose d'une file de $(p + 1)$ boulets.

Pour calculer le nombre de boulets que contient une *pile*, il suffit de compter le nombre de boulets que contient un côté de la base, s'il s'agit d'une *pile* triangulaire ou quadrangulaire, et les nombres de boulets contenus dans les deux côtés de la base s'il s'agit d'une *pile* rectangulaire.

La couche inférieure d'une *pile* triangulaire contient

$$n + (n - 1) + (n - 2) + \dots + 1$$

boulets ou

$$\frac{n(n + 1)}{2} = \frac{1}{2}\left(n^2 + n\right);$$

le nombre de boulets contenus dans la dernière couche s'obtient en remplaçant n par $n - 1$ dans la formule précédente : c'est

$$\frac{1}{2}\left((n - 1)^2 + (n - 1)\right).$$

et ainsi de suite; le nombre total des boulets contenus dans la *pile* est donc

$$\frac{1}{2}\left(n^2 + (n - 1)^2 + \dots + 1^2\right)$$
$$+ \frac{1}{2}\left(n + (n - 1) + \dots + 1\right);$$

mais on sait que la somme des carrés des n premiers nombres est (V. PUISSANCE)

$$\frac{n(n + 1)(2n + 1)}{6};$$

la formule précédente devient donc

$$\frac{n(n + 1)(2n + 1)}{12} + \frac{n(n + 1)}{4},$$

ou

$$\frac{n(n + 1)(n + 2)}{6}.$$

Le compte est encore plus facile dans la *pile* quadrangulaire : [illegible] contient n^2 boulets, [illegible] $(n - 1)^2$, etc.; [illegible] 1²; le nombre total des boulets est donc

$$\frac{n(n + 1)(2n + 1)}{6}.$$

La *pile* rectangulaire peut se décomposer par la pensée en une *pile* quadrangulaire, ayant n boulets à [illegible] la base et un prisme triangulaire contenant p boulets dans chaque file longitudinale et autant de files qu'il y a de boulets dans une des faces latérales de la pyramide quadrangulaire, c'est-à-dire

$$n + (n - 1) + (n - 2) + \dots + 1.$$

Le nombre total des boulets contenus dans cette *pile* rectangulaire est donc

$$\frac{n(n + 1)(2n + 1)}{6} + \frac{n(n + 1)}{2}p.$$

— Physiq. On donne aujourd'hui le nom commun de *pile* à tous les générateurs spontanés d'électricité. Ce nom leur vient de la forme qu'avait d'abord la *pile* que Volta composait de rondelles de cuivre, de zinc et de drap, empilées les unes sur les autres.

— *Pile de Volta ou pile à colonne.* La *pile* de Volta se compose d'une série de rondelles de cuivre, de zinc et de drap imbibé d'eau légèrement [illegible], toujours dans le même ordre, cuivre, zinc, drap, etc., entre

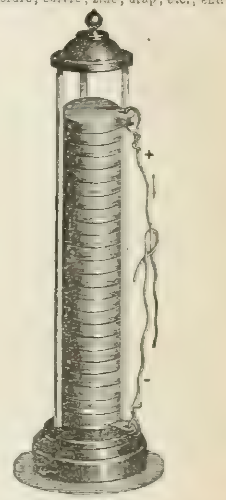

Fig. 2.

trois colonnes de verre réunies par deux pièces en bois dont l'une forme le pied de l'appareil et l'autre le [illegible]. La *pile* de Volta est [illegible] delle inférieure n'est pas autrement en communication avec le sol que par l'intermédiaire du pied en bois et de la table qui le supporte. Le bois est, en effet, assez mauvais conducteur de l'électricité pour que l'on puisse considérer la *pile* [illegible] est dite non isolée lorsque l'on en met l'une des extrémités en communication avec le sol, soit au moyen d'une chaîne métallique, soit simplement en la touchant avec le doigt mouillé. Dans la *pile* isolée, les extrémités cuivre et zinc, qui prennent le nom de pôles de la *pile*, [illegible] vérifie aisément à l'aide d'un électroscope. Le milieu de la *pile*, au contraire, ne donne pas trace d'électricité. La tension électrique, qui croît [illegible] leurs, d'autant plus forte que les rondelles sont plus larges [illegible] de drap est plus acide. Lorsqu'on touche en même temps les deux [illegible] mais moins forte. Si l'on fixe aux pôles de la *pile* deux fils [illegible] étincelle entre les extrémités de ces fils lorsqu'on [illegible] ces fils en contact par leurs extrémités, les [illegible]

[illegible] que l'une ou l'autre des deux électricités, [illegible]

[illegible]

— [illegible] Volta [illegible]

[illegible]

la recomposition des deux électricités con-[illegible]

[illegible]

reste constante, toutes choses égales d'ail-[illegible]

[illegible]

celle de l'autre diminue d'autant. Les deux substances en contact peuvent se charger de [illegible] produisant qu'une seule; mais l'une d'elles est alors plus chargée que l'autre et la différence fournit encore la mesure constante de la force électro-motrice. La quantité d'électricité dégagée variant, toutes choses égales d'ailleurs, avec la nature des corps en contact, Volta les divisait en bons et mauvais électro-moteurs, la première classe comprenant principalement [illegible] la seconde les liquides, les corps organisés, etc.

Cette théorie de Volta rendait bien compte des faits et, d'ailleurs, elle était basée sur des expériences concluantes. En effet, lorsqu'on sépare l'un de l'autre deux disques métalliques que l'on a mis en contact en les [illegible] manifestement chargés d'électricités contraires, dont la présence est facilement mise en évidence à l'aide d'un électroscope.

Toutefois, l'explication aujourd'hui adoptée [illegible] être en contradiction complète avec l'hypothèse de Volta [illegible] stances hétérogènes, on admet aujourd'hui que l'action chimique du liquide acidulé sur [illegible] delles de cuivre et de zinc, le regarde-t-on, [illegible] comme formé des rondelles en contact de zinc et de drap mouillé, et considère-t-on les rondelles de cuivre comme servant presque exclusivement à relier entre eux les différents couples de la *pile* et à conduire l'électricité de l'un à l'autre. Il est certain, en effet, que la *pile* fonctionne également bien lorsqu'elle est terminée à ses deux extrémités par des rondelles de même nature, cuivre ou zinc.

On nomme électrodes ou rhéophores de la [illegible] les deux pôles en communication. Le courant est censé aller du pôle positif au pôle négatif.

— *Pile à auges.* La disposition de la *pile* de Volta présente cet inconvénient, que le poids des rondelles métalliques comprime assez fortement les rondelles de drap pour en exprimer le liquide qui, en coulant le long de la colonne, entretient entre les deux pôles une communication par l'intermédiaire de laquelle le courant se produit aux dépens de celui qu'on voulait faire naître dans les rhéophores; et, d'un autre côté, les rondelles de drap, bientôt desséchées, ne remplissent plus qu'imparfaitement l'office auquel elles étaient destinées. La *pile* à auges, qui peut être assimilée à une *pile* à colonne horizontale, est construite de manière à obvier à ces deux inconvénients. Elle est établie dans une boîte rectangulaire en bois, enduite intérieurement d'un mastic isolant. Les plaques cuivre et zinc, soudées entre elles deux à deux, sont implantées parallèlement aux petits côtés de la boîte à une petite distance les unes des autres et laissent entre elles des intervalles en forme d'auges, où l'on verse un liquide acidulé remplissant exactement les mêmes fonctions que celui dont on imprègne les rondelles de drap dans la *pile* à colonne. On établit la communication entre les deux pôles au moyen de fils métalliques fixés à des plaques de cuivre plongeant dans les auges extrêmes. La théorie de cette *pile* est identique à celle de la *pile* à colonne. Elle présente ce grand avantage qu'il n'y a pour la mettre en

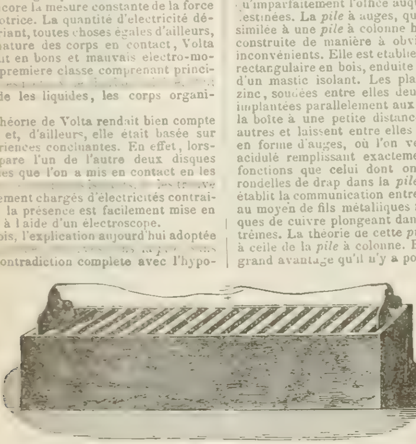

Fig. 3.

[illegible] qu'à verser le liquide dans les différentes auges. On le vide aussitôt qu'on n'en fait plus usage pour éviter l'usure, devenue inutile, des plaques de zinc, sous l'influence de l'acide.

— [illegible] se compose d'une série de tasses rangées ordinairement en ligne droite et réunies les unes aux [illegible] deux parties, cuivre et zinc, soudées par leurs extrémités. Le premier arc plonge dans la [illegible] a été [illegible] dulé nécessaire pour établir la communication entre les différents arcs. Le courant se forme au moyen de fils métalliques plongeant dans la première et dans la dernière tasse.

— *Pile de Wollaston.* La *pile* à tasses est la plus incommode; aussi ne s'en sert-on pas habituellement; nous n'en avons dit un mot que parce qu'elle peut être considérée comme le type rudimentaire de la *pile* de Wollaston, qui a joui presque exclusivement pendant [illegible] la *pile* de Wollaston ou *pile* à bocaux, les [illegible] une pièce en bois qui permet de les manœuvrer tous en même temps pour les plonger dans les bocaux ou les en retirer. Ces arcs ont reçu, d'ailleurs, une disposition nouvelle

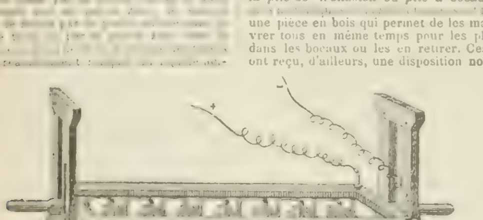

Fig. 4.

qui permet [illegible] grande [illegible] ée par une languette à la feuille de cuivre du même élément (comme dans le système de Volta), est entourée sur les deux faces par la feuille de cuivre de l'élément suivant, de manière à l'approcher de très-près, sans toutefois le toucher. Cette disposition a pour objet de faciliter la formation du courant intérieur. La *pile* se termine à ses deux pôles par un élément cuivre, la première plaque de zinc étant suspendue à une languette de cuivre qui communique avec le premier rhéophore et la dernière étant entourée par la dernière feuille de cuivre qui communique avec le second rhéophore. Le pôle positif correspond au dernier élément zinc, c'est-à-dire à la dernière feuille de cuivre qui plonge dans le dernier bocal sans toucher le dernier zinc. On ajoute habituellement à l'eau destinée à remplir les bocaux un seizième d'acide sulfurique et un vingtième d'acide azotique.

— *Pile de Münch.* La *pile* de Wollaston a reçu de M. Münch, professeur de physique à Strasbourg, une disposition plus simple : M. Münch fait plonger dans une même auge en bois, mastiquée à l'intérieur et remplie du liquide acidulé, l'ensemble des couples de Wollaston fixés à un même cadre en bois. La *pile* de Münch présente un volume beaucoup moindre que la *pile* de Wollaston et ses effets sont aussi énergiques; mais le courant s'y affaiblit plus rapidement.

— *Piles sèches.* Les *piles* sèches, proposées en 1812 par Zamboni, sont des *piles* à colonne dans lesquelles les disques sont extrêmement minces et où les rondelles acidulées sont remplacées par du papier qui contient toujours un peu d'humidité. On étame ou argente des feuilles de papier sur une face et on fixe sur l'autre, à l'aide d'un corps gras, de la poudre fine de bioxyde de manganèse; quelques-unes de ces feuilles étant empilées de manière qu'elles présentent toutes le même métal du même côté, on y découpe avec un emporte-pièce des disques de [illegible] que l'on empile les uns sur les autres, de manière toujours que les deux métaux soient alternés, et on les comprime fortement entre deux disques de cuivre, reliés par une tige qui traverse normalement tous les disques en leur centre. Les deux disques de cuivre qui terminent la *pile* en deviennent les pôles. Le pôle positif correspond au dernier élément manganèse et le pôle négatif au premier élément argent ou étain. Il faut au moins 1,200 à 1,800 couples pour former une *pile* capable de quelques effets exigeant une très-petite force, comme de dévier une feuille d'or suspendue verticalement ou une tige légère horizontale terminée par un disque de clinquant et pouvant tourner librement autour de son centre de gravité. Les plus fortes *piles* sèches ne peuvent donner [illegible] Bohnenberger les a utilisées à la construction d'un électromètre très-sensible. Cet électromètre, muni d'un appareil condensateur, se compose simplement d'une feuille d'or suspendue verticalement à égale distance des pôles contraires de deux *piles* sèches de même force. Pour peu que la feuille d'or soit électrisée, elle est attirée par le pôle voisin de l'une des *piles* et repoussée par l'autre. On s'est servi aussi des *piles* sèches pour la construction d'appareils à rotation continue pouvant servir de jouets. Une même *pile* sèche peut rester en activité pendant un grand nombre d'années.

— *Piles à courants constants.* La *pile* de Wollaston, la plus parfaite de toutes celles que nous avons décrites jusqu'ici, présente deux inconvénients auxquels on a dû chercher à porter remède : outre que l'énergie du courant y décroît assez rapidement, parce que le liquide en se saturant d'oxyde de zinc cesse de pouvoir remplir la fonction à laquelle il était destiné, ce courant même n'est que la résultante de deux courants opposés, l'un seulement plus fort que l'autre. En effet, tandis que la force électro-motrice qui se développe au contact des deux parties d'un élément cuivre et zinc oblige l'électricité positive à se porter sur le zinc et l'électricité négative à se rendre sur le cuivre, la réaction chimique, qui tend, il est vrai, à exciter à un plus haut point cette force électro-motrice, occasionne un courant inverse dans lequel l'électricité négative se porte sur le zinc et l'électricité positive sur le cuivre. Ce courant secondaire est dû à la décomposition de l'eau, dont l'oxygène chargé d'électricité négative s'unit au zinc, tandis que l'hydrogène chargé d'électricité positive se porte sur le cuivre pour se dégager ensuite en bulles. Les *piles* dites à courants constants, dont on se sert aujourd'hui, sont, non-seulement construites de manière à éviter les deux inconvénients qu'on vient d'indiquer, mais encore elles présentent cet avantage particulier de ne fonctionner qu'autant que le circuit voltaïque est fermé, c'est-à-dire précisément pendant que le courant est utilisé. Ce dernier perfectionnement a été obtenu en substituant au zinc ordinaire du commerce du zinc amalgamé. M. de La Rive avait déjà remarqué que le zinc parfaitement pur n'est attaqué par l'acide sulfurique étendu d'eau qu'autant qu'il se trouve en contact avec une lame de cuivre ou de platine plongée dans la dissolution et que les deux électricités peuvent se rejoindre; on aurait donc pu éviter la déperdition du zinc et de l'acide, pendant que le courant n'est pas utilisé, en employant du zinc parfaitement pur; mais un physicien anglais, nommé Kemp, a reconnu que le zinc amalgamé jouit de la même propriété que le zinc pur. Il suffit de le plonger une minute dans le mercure pour lui faire acquérir cette espèce de trempe.

— *Pile de Daniell.* La *pile* du chimiste anglais Daniell est la plus ancienne *pile* construite d'après les principes aujourd'hui en usage. Elle date de 1836. La figure ci-jointe

Fig. 5.

en représente un élément. Cet élément se compose d'un vase en verre ou en porcelaine rempli d'une dissolution saturée de sulfate de cuivre, d'un cylindre de cuivre rouge ouvert aux deux bouts et percé, en outre, d'un grand nombre de trous, plongeant dans la dissolution saline, d'un vase cylindrique en terre de pipe assez poreuse, rempli d'acide sulfurique étendu d'eau et plongeant dans le vase de verre à l'intérieur du cylindre de cuivre, enfin d'un cylindre de zinc amalgamé, plongeant dans l'eau acidulée. La plaque de cuivre et le cylindre de zinc sont munis de pinces en cuivre dans lesquelles on peut fixer les fils qui doivent conduire le courant.

Aussitôt que les électrodes communiquent entre eux, le zinc est attaqué par l'acide sulfurique; mais, tandis que la dissolution contenue dans le vase poreux s'appauvrit, comme dans la *pile* de Wollaston, par la production du sulfate neutre de zinc, elle se revivifie aux dépens de la dissolution de sulfate de cuivre, parce que l'hydrogène provenant de la décomposition de l'eau qui a dû fournir son oxygène au zinc, attiré vers le pôle négatif, traverse le vase poreux, décompose le sulfate de cuivre pour s'unir à l'oxygène de l'oxyde et reformer de l'eau, et met en liberté une quantité d'acide sulfurique justement égale à [illegible] l'oxyde de zinc. Cet acide sulfurique traverse le vase poreux pour se rendre au pôle positif zinc, et le cuivre mis en liberté se dépose sur le cylindre de cuivre.

La dissolution de sulfate de cuivre s'appauvrirait elle-même rapidement par l'effet de la réaction qu'on vient d'indiquer; mais on a soin d'y plonger un excès suffisant de cristaux de sulfate de cuivre, renfermés habituellement dans une petite couronne cylindrique que porte à sa partie supérieure le cylindre de cuivre.

On obtient avec la *pile* de Daniell un courant presque invariable pendant plusieurs heures.

— *Pile de Grove.* L'élément de la *pile* de Grove se compose d'un vase de verre rempli d'acide sulfurique étendu d'eau, dans lequel plonge un cylindre de zinc amalgamé, ouvert à ses deux extrémités et fendu, en outre, dans toute sa longueur, et d'un vase poreux de terre de pipe rempli d'acide azotique ordinaire dans lequel plonge une feuille de pla-

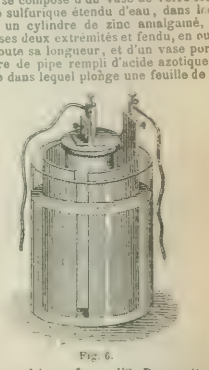

Fig. 6.

tine recourbée en forme d'S. Dans cette *pile* le pôle négatif correspond au zinc et le pôle positif au platine. L'hydrogène provenant de la décomposition de l'eau passe dans le vase poreux, où il s'oxyde aux dépens de l'acide nitrique, qui passe à l'état d'acide hypoazotique. La *pile* de Grove est beaucoup plus puissante que celle de Daniell, mais les effets sont moins constants, parce que l'acide azotique détruit n'est pas renouvelé.

— *Pile de Bunsen.* La *pile* de Bunsen, ou *pile* à charbon, ne diffère de la *pile* de Grove qu'en ce que la feuille de platine y est remplacée par un cylindre de charbon obtenu par

la calcination [illegible] en fer d'un mélange [illegible] et de houille grasse. [illegible] encore plus [illegible]

[illegible] venons de décrire, les courants secondaires intérieurs [illegible] principal et [illegible]

— [illegible] éprouvettes pleines, [illegible] d'hydrogène, [illegible] renversées par [illegible] de platine plongeant [illegible] gaz et [illegible] circuit est fermé, [illegible] de oxygène et de l'hydrogène [illegible] proportions convenables [illegible]

Cette pile, [illegible] être employée [illegible] courant, a servi utilement à la vérification de cette loi de Faraday, [illegible] de composition ou de décomposition, mesuré par la quantité en poids ou en volume des corps qui y prennent part, est proportionnel à l'énergie du courant. L'effet chimique s'y mesure, en effet, [illegible] et l'énergie du courant qui en résulte peut être appréciée très-exactement [illegible] d'un galvanomètre [illegible] entre les fils qui communiquent avec les deux lames de platine. En interposant [illegible] un voltamètre entre les deux mêmes fils, on observe que les volumes de gaz qui s'y dégagent sont précisément [illegible] se consomment dans les éprouvettes de la *pile*.

— *Pile thermo-électrique*. C'est à Seebeck, professeur [illegible] à Berlin, qu'on doit la [illegible] de la production de l'électricité qui accompagne toute transmission de chaleur, par conductibilité, dans l'intérieur d'un solide. On vérifie le fait au moyen d'un circuit formé de deux lames de cuivre et de bismuth, soudées ensemble et recourbées de [illegible] entre elles un espace vide dans lequel on puisse loger une aiguille aimantée, portée sur son pivot. Si l'on chauffe l'une des soudures, l'aiguille est déviée [illegible] le passage d'un courant de la soudure chaude à la soudure froide dans le cuivre, ou de la soudure froide à la soudure chaude dans le bismuth. Si l'on refroidit la même soudure qu'on avait échauffée, le courant se produit encore, mais le sens indiqué par la déviation de l'aiguille est renversé.

La première pile thermo-électrique a été construite par Œrsted et Fourier. Elle se composait d'un petit nombre de barreaux de bismuth et d'antimoine alternés et soudés les uns aux autres en cercle. Les points de soudure étaient de deux en deux portés à une température de [illegible] par de petites lampes, et maintenus à 0° à l'aide de bains de glace fondante.

La *pile* thermo-électrique, telle qu'on l'emploie aujourd'hui et qui a rendu tant de services entre les mains de Melloni, a été construite par Nobili. Elle se compose d'une série de [illegible] d'antimoine et de bismuth, soudés les uns aux autres et recourbés aux points de jonction, le dernier barreau de bismuth de la première couche se

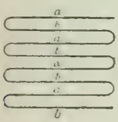

Fig. 7.

reliant au premier barreau d'antimoine de la seconde couche, et ainsi de suite. Cet ensemble de couches forme habituellement un cube renfermé dans un étui en cuivre, de manière [illegible] au dehors. Les diverses couches de barreaux sont isolées [illegible] Deux [illegible] premier antimoine et le dernier bismuth forment les pôles de la *pile*, que l'on réunit par un circuit métallique. Pour déterminer la naissance du courant, il suffit d'exposer à l'influence [illegible] Pour constater l'existence du courant, on interpose dans le circuit un galvanomètre multiplicateur [illegible] fin et de fournir un grand nombre de tours, doit être assez gros et le nombre de ses tours [illegible] *pile* thermo-électrique est telle que, à la distance [illegible] déviation sensible de l'aiguille aimantée.

— [illegible] au moyen de l'électricité dynamique se divisent [illegible] sont d'autant plus considérables que la tension électrique est plus forte aux pôles de la *pile* ou que les couples sont plus nombreux; la grandeur des effets physiques dépend, au contraire, de la quantité d'électricité dégagée dans le même temps.

— *Effets physiologiques*. Ces effets, trop connus pour que nous y insistions beaucoup, consistent en des commotions plus ou moins fortes, qui peuvent aller jusqu'à devenir dangereuses, [illegible] de grande taille. La commotion n'est très-vive qu'aux deux instants où l'animal est introduit dans le circuit et où il cesse d'en faire partie. Les contractions musculaires cessent à peu près aussitôt que le courant est établi. Les mêmes contractions s'observent sur les cadavres des animaux morts [illegible]

— *Effets calorifiques*. Un fil métallique, à travers lequel passe un courant voltaïque, s'échauffe, devient incandescent, fond ou se volatilise. L'iridium et le platine, qui résistent au feu de forge le plus intense, sont fondus avec la plus grande facilité par la *pile*. M. Despretz a pu fondre en même temps jusqu'à 250 grammes de platine; le charbon est le seul corps qui ait résisté jusqu'ici. M. Despretz, avec [illegible] ples Bunsen a cependant ramolli et soudé ensemble des baguettes de charbon bien pur. Le fer et le platine fondus par la *pile* dans l'air brûlent en répandant une lumière blanche éclatante; le plomb dégage une lumière purpurine, l'étain et l'or une lumière bleuâtre; celle que donne le zinc est mêlée de blanc et de rouge; le cuivre et l'argent donnent une lumière verte.

L'échauffement des tiges métalliques est d'autant plus considérable que leur diamètre est [illegible] bonne conductrice. On le vérifie aisément en introduisant dans le circuit une chaîne formée de plusieurs chaînons de divers diamètres et de substances diverses. Si plusieurs chaînons de même nature ont des diamètres différents, ceux de plus petit diamètre pour[illegible] se seront à peine échauffés. Si dans le circuit se trouvent, par exemple, un chaînon d'argent et un de platine, ayant même diamètre, le platine, qui est moins bon conducteur, s'échauffera beaucoup plus que l'argent. M. Joule et M. E. Becquerel, en faisant passer le fil essayé, contourné en spirale, dans un vase rempli d'eau faisant fonction de calorimètre, sont arrivés aux lois suivantes: la quantité de chaleur dégagée dans l'unité de temps est proportionnelle au carré de l'intensité du courant; elle varie proportionnellement à la résistance du fil au passage de l'électricité; toutes choses égales d'ailleurs, elle varie en raison inverse de la [illegible] M. Joule a aussi expérimenté divers conducteurs liquides renfermés successivement dans un même serpentin en verre, plongeant dans le calorimètre employé dans l'expérience précédente; les résultats ont été analogues.

M. Peltier a constaté que, lorsqu'un courant traverse la soudure de deux métaux hétérogènes, il tend à en abaisser la température lorsqu'il a la direction du courant thermo-électrique que produirait l'échauffement de la soudure, et [illegible]

— *Effets lumineux*. Nous avons déjà indiqué que les effets de lumière produits par l'incandescence des fils métalliques à travers lesquels on fait passer un courant voltaïque; nous n'y reviendrons pas. On obtient des effets beaucoup plus considérables en faisant communiquer [illegible] charbon de coke bien calciné, que l'on met [illegible] du courant, mais qu'on peut ensuite éloigner l'un de l'autre [illegible] C'est Davy qui, le premier, en 1801, imagina cette belle expérience; comme il se servait de charbon de bois, qui brûle très-vite à l'air, [illegible] emploie le charbon dur et compacte provenant des résidus des cornues à gaz, ou peut faire l'expérience dans l'air. Les deux électricités, en se recomposant dans l'intervalle qui sépare les deux cônes de charbon, ne suivent pas la ligne droite, mais forment un arc [illegible] devient lumineux le premier, mais c'est en[illegible] faire usage de la lumière électrique, il faut en régulariser le jet; pour cela, on emploie un mécanisme automatique, dû à M. Deleuil, disposé de telle sorte que, lorsque le courant devient trop faible, les deux cônes se rapprochent, par l'effet même de cet affaiblissement. [illegible] vaux publics, notamment lors de la transformation de la butte du Trocadéro. Deux [illegible]

et en même temps d'éclat, suivant la nature des électrodes employés.

Bunsen [illegible] que la lumière fournie par cinquante de ses couples équivaut à celle que donnent six cents bougies. M. Foucault, en comparant les effets produits sur l'iodure d'argent par la lumière solaire et par celle d'un arc voltaïque fourni par une pile de cent trente-huit couples Bunsen, a trouvé que l'éclat de la première ne dépassait pas le triple de celui de la seconde.

— *Effets chimiques*. La *pile* fournit le moyen le plus énergique que l'on puisse employer pour séparer les éléments des corps composés. La première décomposition obtenue par [illegible] potasse et la soude, qui étaient regardées jusque-là comme des corps simples, et découvrit ainsi le potassium et le sodium. On sait aujourd'hui préparer ces deux corps par des réactions chimiques [illegible] chaux n'ont pu encore être décomposées que par la *pile*. Tous les composés binaires sont décomposés de même; l'un des corps composants se porte au pôle positif, et l'autre au pôle négatif. Chaque corps se porte à l'un ou à l'autre pôle, suivant la nature de celui avec lequel il était combiné. Celui qui se porte au pôle positif est dit électro-négatif par rapport à l'autre, qui est électro-positif par rapport à lui. L'oxygène est cependant toujours électro-négatif, soit qu'il entre dans un composé ba[illegible] électro-négatif dans les hydracides; le potassium est toujours électro-positif.

Les sels ternaires, dissous, sont aussi décomposés par la *pile*. Lorsque l'acide et la base sont assez stables, l'acide se porte au pôle positif et la base au pôle négatif. Ainsi [illegible] toutes leurs combinaisons avec les bases. Lorsque l'acide est décomposable par le courant employé, qui, généralement, doit être d'au[illegible] ple, son oxygène se porte au pôle positif, son radical se porte au pôle négatif avec la base du sel. Si c'est l'oxyde qui est décomposable, son oxygène se porte au pôle positif; avec l'acide, le radical seul de la base va au pôle négatif. Si l'acide et l'oxyde sont décomposés [illegible] de l'autre, les deux radicaux se rendant au pôle négatif. Le plus souvent, la décomposition du sel dissous est accompagnée de celle de l'eau qui le tient en dissolution.

Lorsqu'on plonge dans une dissolution saline un métal [illegible] celui qui entre dans la base du sel, celui-ci est précipité et remplacé par l'autre.

— *Lois de Faraday*. M. Faraday a con[illegible] lutions et réunis les uns aux autres par des arcs métalliques plongeant dans le liquide [illegible] trouvées les mêmes dans tous les appareils; 2° la proportionnalité de la quantité d'électro[illegible] la suite les uns des autres ces appareils contenant des électrolytes différents, les quanti[illegible] tionnelles aux poids de leurs équivalents chi[illegible] remarquable.

[illegible] phénomènes d'électrolyse une interprétation très-simple que nous ne pouvons passer sous [illegible] deux corps composants peut se faire dans l'intervalle; comment enfin chacun des corps composants peut être mis seul en liberté à [illegible] détruit aux deux points où plongent les électrodes.

[illegible] électrodes, les suppose orientées de manière que leurs éléments électro-négatifs soient tournés vers le pôle positif et leurs éléments [illegible] provisoirement à la molécule d'oxygène com[illegible] ment, de sorte que les deux molécules d'oxy[illegible] trouvent seules mises en liberté.

— *P*[illegible] opérer une décomposition chimique se trouvent chargés, lorsqu'on les enlève de la dissolution, de petites quantités des deux corps [illegible] extrémités d'un fil galvanométrique, on con[illegible] composition. Ce courant est produit par la [illegible]

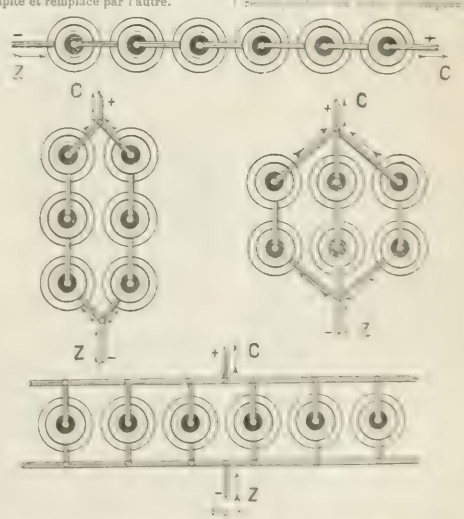

[illegible] l'une autour d[illegible] rouge.

[illegible]

[illegible] les piles par [illegible] les deux fils sur un même galvanomètre; en [illegible] guille n'éprouve aucune déviation.

2° [illegible] été indiqué pour la précédente.

3° L'intensité du courant est proportion- [illegible] la nature du fil et qui peut recevoir le nom de coefficient de conductibilité.

— [illegible] les effets qu'on peut obtenir de la *pile*. Con- [illegible] sen ou de Daniell; on pourra les grouper d'une des quatre manières indiquées dans les figures ci-jointes (fig. 8).

De la première à la dernière disposition la tension diminue, mais la production d'électricité augmente. On voit, en effet, que, dans la première figure, on a six éléments simples; dans la seconde, deux séries de trois éléments [illegible], deux éléments triples; enfin, dans la quatrième, un élément quadruple.

PILE s. f. (pi-le.— L'origine de ce mot n'est pas encore bien éclaircie; les conjectures toutefois ne font pas défaut; quelques-uns croient que *pile* est un vieux mot gaulois signifiant navire, que l'on suppose être le primitif de *pilote*. Les Romains représentaient, en effet, un navire sur leur monnaie et, d'après Macrobe, les enfants jouant à croix ou pile criaient : *capita aut navia*, parce que les as portaient d'un côté un Janus à deux têtes et de l'autre un navire. De là vient que l'on disait autrefois en français aussi *chef* et *nef*. D'autres prétendent que, sur l'un des côtés de la monnaie royale, il y avait une croix et de l'autre des piliers). Nom donné anciennement aux coins des monnaies.

— **Revers**, celui des deux côtés d'une pièce de monnaie qui est opposé à la face.

— *Croix ou pile* ou *Croix et pile, Pile et face*, Sorte de jeu de hasard dans lequel, après avoir jeté une pièce de monnaie en l'air, un des joueurs nomme à son choix un des côtés de la pièce; il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a nommé : *Jouer à* CROIX ET PILE. *Je les jetterais à croix ou à pile, à croix et à pile*. Se dit en parlant de deux choses entre lesquelles le choix est indifférent. *Jouer une chose à croix ou pile*, L'abandonner au hasard : *Le médecin, en attendant l'événement*, JOUE À CROIX OU PILE *la vie de son patient*. (Didier.) *Lorsque l'esprit de parti fascine les yeux d'une assemblée, le moindre danger serait de* JOUER *ses délibérations* À CROIX OU PILE. (Boiste.)

— *N'avoir ni croix ni pile*, N'avoir point d'argent.

PILE s. m. (pi-le — du lat. *pilum*, javelot, le même que le sanscrit *pilu*, flèche; persan *pilah, pilak, bilak*, espèce de flèche; kymrique *pilwrn*, même sens; *pilau*, lance; *ffil*, dard; anglo-saxon *pil*, scandinave *pila*, ancien allemand *phil*, moderne *pfeil*, etc., tous dérivés du latin. Si l'on compare les noms de la balle qui se lance, grec *pilos*, latin *pila*, irlandais *peileir*, kymrique *pel, peled, pelen*, armoricain *pellen*, etc., on est conduit comme racine au sanscrit *pil, pêlay*, lancer, jeter. Comparez *pêl, pal, pall*, aller, grec *pallô*, lancer; *palos*, jet; *palla*, balle; latin *pello*, kymrique *pelu*, lancer; *peliaw*, brandir, etc.). Anc. art milit. Trait, javelot : *Ils dardaient leurs* PILES *de telle roideur que souvent ils enfonçaient* [illegible] *deux hommes armés*. (Montaigne.) ‖ V. PILUM.

— Blas. Figure qui représente une sorte de pal [illegible] la pointe en bas : *De Mathy : D'azur, à trois* PILES *d'or, l'un en pal, les deux autres en barre et en bande appointés vers la base de l'écu.*

PILÉ, ÉE (pi-lé) part. passé du v. Piler. Concassé ou réduit en poudre : *Amandes* PILÉES. *Coco* PILÉ. *Si* [illegible] *affaire à un prince athée qui aurait intérêt à me faire piler dans un mortier, je suis bien sûr que je serais* PILÉ. (Volt.)

PILÉA s. m. (pi-lé-a — du gr. *pilos*, chapeau). Bot. Genre de plantes, de la famille des urticées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions chaudes du globe.

PILEANTHE s. m. (pi-lé-an-te — du gr. *pilos*, chapeau; *anthos*, fleur). Bot. Genre d'ar[illegible] des chamelanciées, comprenant plusieurs es[illegible]

PILÉE s. f. (pi-lé — rad. *pile*). Techn. Quantité de [illegible] contenir la pile ou cuve du cartonnier. ‖ Quantité d'e[illegible]

PILEIFORME adj. ([illegible]-for-me — du lat. *pileus*, chapeau, [illegible] forme). Hist. nat. Qui a la forme [illegible]

— [illegible] Famille de mollusques [illegible] correspondant [illegible]

PILENTUM s. m. (pi-lain-tomm — mot lat. [illegible]) [illegible] à quatre roues [illegible] les dames romaines.

— Encycl. Le *pilentum* était un char à quatre roues, couvert et suspendu, en usage chez les anciens Romains et dont les matrones et les vestales se servaient pour se rendre aux jeux [illegible] cérémonies publiques. Ce droit leur avait été accordé par le sénat en souvenir du patriotique dévouement dont elles avaient fait preuve, lors de l'invasion des Gaulois, en apportant leurs joyaux et leurs bijoux. Mais telle était la simplicité des mœurs, que cette permission fut inutile et que nulle ne songea à en profiter. Quand vint [illegible] corruption, on essaya au contraire de leur défendre l'usage journalier du *pilentum*; ce fut en vain : aucune Romaine n'aurait voulu se contenter de l'antique *carpentum*, char découvert et non suspendu.

PILÉOLAIRE s. f. (pi-lé-o-lè-re — du lat. *pileolus*, petit chapeau). Bot. Genre de champignons, de la famille des urédinées, dont l'espèce type croît sur les feuilles des pistachiers.

PILÉOLE s. m. (pi-lé-o-le — du lat. *pileolus*, petit chapeau). Bot. Nom donné au chapeau de quelques petits champignons.

— s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des néritacées, voisin des navicelles et des nérites, et comprenant plusieurs espèces fossiles des terrains tertiaires.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires, formé aux dépens des phorcynies et dont l'espèce type vit dans le détroit de Gibraltar.

PILÉOLÉ, ÉE adj. (pi-lé-o-lé — rad. *piléole*). Bot. Qui est muni d'un piléole : *Champignons* PILÉOLÉS.

PILÉOPHORE s. m. (pi-lé-o-fo-re — du gr. *pilos*, chapeau; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type habite le Brésil.

PILÉOPSIS s. m. (pi-lé-o-psiss — du gr. *pilos*, chapeau; *opsis*, aspect). Moll. Syn. de CABOCHON, genre de mollusques.

PILÉORRHIZE s. f. (pi-lé-o-ri-ze). V. PILORRHIZE.

PILER v. a. ou tr. (pi-lé — du latin *pila*, mortier à piler, contraction de *pinsa*, diminutif de *piso*, de *pinso*, broyer, moudre, d'où aussi *pistor*, boulanger, *pistrina*, moulin; *pistillum*, pilon, etc. *Pinso* se rattache à la racine sanscrite *pish*, broyer, d'où aussi *pishta*, farine; *pêçara*, qui broie, qui pile; *pêçala*, tendre, mou. En zend, on trouve aussi *pish, pis*, broyer, en arménien *pshrel*, moudre. Le grec nous offre *ptissô* pour *pissô*, d'où *ptisanê*, bâle de grain, son. Comparez : kymrique *pesuyl*, scandinave *fis*, ancien allemand *fesa*, paille. A la même racine se lient l'irlandais *piosa*, de *pinsa*, miette, morceau, armoricain *pezel*, *pesel*, *pensel*, même sens, le lithuanien *paisyti* signifie émonder l'orge en la faisant fouler par des chevaux, et *pesta* désigne le mortier et le pilon, en russe *pestu*. Au sanscrit *pishta*, broyé, pétri, farine, *pishtaka*, gâteau de farine; *pishtikâ*, gâteau de riz, se rattache également l'ancien slave *pishta*, russe *pushcha*, illyrien *pichja*, nourriture, peut-être proprement farine ou pain. On peut comparer aussi le persan *pichidan*, diviser en parties; le grec *pekô*, peigner; le lithuanien *peszti*, arracher, tirer les cheveux; le polonais *pękać*, se rompre, crever, etc.). Broyer, écraser, réduire en fragments, en poudre ou en pâte : PILER *des amandes*. PILER *du verjus*. PILER *des drogues*. *Écrase et pile*, [illegible] *tyran qui le mit dans un mortier : « Écrase,* PILE *et tue; tu n'atteins pas l'âme. »* (Michelet.)

— Fam. *Piler du poivre*, Piétiner sans avancer, se fatiguer pour faire peu de chemin. ‖ Se dit aussi d'un mauvais cavalier qui saute sur sa selle à chaque pas du cheval.

— Syn. **Piler, broyer, pulvériser, triturer.** V. BROYER.

PILERIE s. f. (pi-le-rî — rad. *piler*). Atelier où l'on pile certaines matières : *Une* PILERIE *mécanique*.

PILES (Roger DE), peintre, écrivain et diplomate français, né à Clamecy en 1635, mort à Paris en 1709. Issu d'une famille riche, il reçut une éducation brillante et put se livrer sans entraves à son goût pour la peinture. Dans ce but, il partit pour l'Italie et y prit des leçons dans l'atelier de Frate Luca. A cette époque, il connut Alphonse Dufresnoy, qui venait de composer un poëme latin sur la peinture. Trouvant cet ouvrage fort beau, il résolut de le traduire en français et ajouta à la traduction des notes explicatives. De retour en France, [illegible] travail, [illegible] président Amelot, [illegible] de la [illegible] de ses connaissances, le [illegible] Amelot [illegible] de Gournay. De Piles [illegible] Gournay, ayant été nommé ambassadeur à Venise, choisit pour secrétaire d'ambassade son ancien précepteur. De Piles le suivit dans cette ville, puis l'accompagna successivement au même titre en Portugal (1685) et en Savoie (1685). Ce fut lui que de Gournay chargea de porter à Louis XIV le traité de neutralité qu'il venait de signer avec les treize cantons. Quelque temps après, Louvois envoya de Piles en mission secrète en Hollande. Celui-ci s'occupa ostensiblement d'art et de peinture et traita secrètement avec le parti qui voulait la paix. Ses menées ayant été découvertes, il fut jeté en prison et il employa le temps de sa captivité à écrire son *Abrégé de la vie des peintres*. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, de Piles revint en France, reçut une pension de Louis XIV, puis suivit en Espagne Amelot, qui venait d'y être envoyé comme ambassadeur (1705); mais, au bout de quelque temps, il retourna à Paris, où il termina sa vie. De Piles reçut le titre de conseiller amateur de l'Académie de peinture et de sculpture. Ses missions diplomatiques et la composition de plusieurs ouvrages l'avaient détourné de la peinture. Il n'exécuta qu'un petit nombre de tableaux et de portraits, parmi lesquels on cite ceux de Boileau et de Mme Dacier. De Piles était un admirateur enthousiaste de Rubens, qu'il considérait comme le plus grand des peintres. Sa prédilection marquée pour ce grand artiste et pour les coloristes l'a souvent rendu injuste dans ses jugements envers les peintres des autres écoles, notamment envers N. Poussin. Outre l'*Art de la peinture* d'Alphonse Dufresnoy, traduit en français avec des remarques (Paris, 1668, in-12), souvent réédité, notamment en 1753 sous le titre d'*École d'Uranie*, on lui doit : *Abrégé d'anatomie accommodée aux arts de la peinture et de la sculpture* (Paris, 1667, in-fol.), sous le pseudonyme de Tortebat; *Conversations sur la connaissance de la peinture* (Paris, 1677, in-12); *Dissertations sur les ouvrages des plus fameux peintres avec la vie de Rubens* (1681, in-12); les *Premiers éléments de la peinture pratique* (Paris, 1684, in-12); *Abrégé de la vie des peintres* (Paris, 1699, in-12); *Idée du peintre parfait* (Paris, 1699, in-8°; Londres, 1707; Amsterdam, 1736, in-12); *Cours de peinture par principes*, avec une *Dissertation sur la balance des peintres* (Paris, 1708, in-8°); *Dialogue sur le coloris*, etc. Ses divers écrits ont été réunis sous le titre d'*Œuvres diverses de M. de Piles* (Paris, 5 vol. in-12).

PILES, écrivain français. V. FORTIA DE PILES.

PILESTE s. m. (pi-lè-ste). Bot. Nom vulgaire de l'arum commun.

PILET s. m. (pi-lè — dimin. de *pile*). Techn. Nom qu'on donne à de petites colonnes en terre réfractaire, qui soutiennent les plaques ou tuiles des planchers, dans le système d'enfournement dit en chapelle.

— Ornith. Division du genre canard.

— **Encycl.** Ornith. V. CANARD.

PILET (Hippolyte-Jules), poëte français. V. LA MESNARDIÈRE.

PILETTE s. f. (pi-lè-te — rad. *piler*). Techn. Instrument qui sert à carder la laine.

PILETTE (Egide-Armand-Désiré), publiciste français, né à Saint-Amand (Nord) en 1817. Il vint étudier le droit à Paris et il était encore sur les bancs de l'école lorsqu'il publia un pamphlet d'une extrême violence, intitulé les *Stigmates* (1835). M. Pilette passa quelques années après ses examens de licence, se fit recevoir docteur et se fit inscrire comme avocat à la cour d'appel de Paris, mais il s'occupa beaucoup moins des affaires du barreau que de politique. Il entra en relation avec les membres les plus avancés du parti républicain, fonda avec Louis Blanc, en 1845, un recueil mensuel intitulé les *Écoles* et entra, l'année suivante, à la rédaction de la *Réforme*. Lorsque Louis-Philippe eut été renversé en 1848, M. Pilette fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire général dans le département du Nord, où il se porta sans succès candidat lors des élections pour l'Assemblée constituante. De retour à Paris, M. Pilette prit une part active à la rédaction de la *Révolution démocratique et sociale*, journal qui fut supprimé pour s'être prononcé pour l'appel aux armes le 13 juin 1849. Quelque temps après, Pilette fut condamné à une année de prison, comme un des membres de la Solidarité républicaine. Son dévouement à la cause démocratique lui attira bientôt de nouvelles persécutions. C'est ainsi qu'en 1851 il fut frappé d'une nouvelle condamnation à deux ans de prison, qu'il subit à Sainte-Pélagie. Sous l'Empire, Pilette donna des répétitions de droit et fut en butte, à diverses reprises, aux tracasseries de la police. Il a publié : *Candide*, grand opéra-bouffe en cinq actes et sept tableaux (1861, in-8°); *Lettre à M. de Rozière sur le concubinat chez les Romains* (1865, in-8°).

PILEUR, EUSE s. (pi-leur, eu-ze — rad. *piler*). Personne qui pile, qui est occupée à piler : *Ce pharmacien est un habile* PILEUR.

PILEUS s. m. (pi-lé-uss — mot lat. dérivé de *pilus*, poil). Antiq. rom. Sorte de bonnet de feutre que portaient les Romains. ‖ Chapeau placé au bout d'une pique, sous lequel on faisait passer les esclaves mis en vente. ‖ On dit aussi PILEUM.

— Bot. Nom scientifique du chapeau des agarics, bolets et autres champignons.

— **Encycl.** Cette coiffure avait la forme d'un œuf coupé par le milieu, c'est-à-dire qu'elle était presque hémisphérique et un peu conique. On pourrait lui appliquer plus justement la qualification de bonnet que celle de chapeau; aussi l'appelle-t-on assez souvent « le bonnet de l'affranchi. » C'est qu'effectivement il était donné à l'esclave le jour de son affranchissement et qu'il était ainsi l'emblème de la liberté. « Appeler les esclaves au *pileum* » (*servos ad pileum vocare*) était une formule souvent employée, par laquelle on signifiait que les esclaves étaient provoqués à la révolte et excités à revendiquer leur liberté les armes à la main. Spartacus appela au *pileum* (*vocavit ad pileum*) tous les esclaves de l'Italie. Quelques médailles d'Antonin le Pieux, frappées en 145, portent la figure de la Liberté tenant un *pileum* de la main droite. Les Dioscures sont, en général, représentés avec cette coiffure. Sous l'empire, ce ne fut plus exclusivement la coiffure des affranchis; elle fut prise quelquefois par des citoyens libres, pour se garantir du froid pendant la mauvaise saison. Le *pileum* était en étoffe de laine ou de feutre; la couleur en était blanche.

Il ne faut pas oublier, parmi les usages du *pileum*, la coutume où l'on était de ranger les esclaves que l'on voulait vendre près d'une pique surmontée d'un *pileum*. De là venait l'expression : « Être mis sous le *pileum*; » elle signifiait être mis en vente comme esclave. On disait de celui qui avait été vendu, qu'il avait été mis sous le *pileum*. Il est donc indispensable de bien distinguer l'expression : « Appeler ou Être appelé au *pileum*, » de l'expression : « Être mis sous le *pileum*; » la première marque le chemin de la liberté, la seconde le chemin de l'esclavage.

PILEUX, EUSE adj. (pi-leu, eu-ze — lat. *pilosus*; de *pilus*, poil). Hist. nat. Qui est garni de longs poils : *Organe* PILEUX. *Surface* PILEUSE.

— Anat. Syn. de PILAIRE.

PILGRAM, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 43 kilom. E. de Tabor; 9,327 hab. Filatures de laine et importante fabrication de draps, papeteries, sources minérales et bains.

PILIAT-CHOUT-CHI, le dieu suprême au Kamtchatka. Le soleil et la lune sont ses yeux; de sa ceinture s'échappent les fleuves et l'arc-en-ciel borde ses habits. Il habite sur les nues, d'où il verse la pluie et lance les éclairs.

PILICA, rivière de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne. Elle prend sa source dans le gouvernement de Radom, près de la ville de Pilica, qu'elle baigne, forme une partie de la limite des gouvernements de Radom et de Varsovie et se jette dans la Vistule, à 9 kilom. S.-E. de Czersk, après un cours de 350 kilom. ‖ La petite ville de ce nom, dans le gouvernement de Radom, est comprise dans le district et à 28 kilom. d'Olkusz, sur la Pilica; 3,000 hab., dont la moitié juifs.

PILIDION s. m. (pi-li-di-on — du gr. *pilos*, chapeau; *eidos*, aspect). Bot. Genre de petits champignons, de la famille des sphéropsidés, dont l'espèce type vit sur les feuilles de l'érable sycomore.

PILIER s. m. (pi-lié — rad. *pile*). Ouvrage de maçonnerie servant de support isolé, mais dépourvu des proportions et des ornements particuliers qui caractérisent les colonnes : *Les* PILIERS *d'une église. Se cacher derrière un* PILIER.

Un pilier manque; et le plafonds,
Ne trouvant plus rien qui l'étaye,
Tombe sur le festin, brise plats et flacons.
LA FONTAINE.

‖ Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. ‖ *Pilier butant*, Corps de maçonnerie élevé pour soutenir la poussée d'une voûte. ‖ *Pilier butant en console*, Sorte de pilastre attique, dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée.

— Fig. Soutien moral : *C'est en ne fléchissant sous le poids d'aucune considération, que la magistrature continuera d'être le plus ferme* PILIER *de la société!* (E. de Gir.)

L'Empire avait de grands piliers.
V. HUGO.

— Pop. Jambes d'une grosseur disproportionnée : *Il est solide sur ses* PILIERS, *sur ses gros* PILIERS.

— Fam. Personne qui est presque constamment dans un certain endroit : *C'est un* PILIER *de palais, un* PILIER *de café, d'estaminet.*

Qu'est-ce qu'un gentilhomme? Un pilier d'antichambre.
RACINE.

— Argot. *Pilier de boutanche*, Commis de magasin qui vole son patron. ‖ *Pilier de pacquelin*, Escroc qui prend la qualité de commis voyageur pour voler les hôteliers.

— Hist. Nom donné, dans l'ancien ordre de Malte, aux chefs des huit classes ou langues qui composaient cette institution : *Les* PILIERS *résidaient à Malte, auprès du grand maître, et, depuis 1646, chacun d'eux était*

investi d'une des grandes charges de l'ordre; ainsi, le PILIER *de la langue de Provence était grand commandeur; celui de la langue d'Auvergne, grand maréchal; celui de la langue de France, grand hospitalier; celui de la langue d'Italie, amiral; celui de la langue d'Aragon, drapier ou grand conservateur; celui de la langue d'Angleterre, turcopolier; celui de la langue d'Allemagne, grand bailli, et celui de la langue de Castille, grand chancelier.*

— Hist. jurid. Nom qu'on donnait à des poteaux de justice et aux fourches patibulaires : *Il y avait tant de* PILIERS *à cette justice.* (Acad.) ‖ *Gros pilier, Pilier des consultations,* ou simplement *Pilier,* Pilier de la grande salle du Palais de justice, à Paris, près duquel se tenaient les avocats pour donner leurs consultations :

> Entre ces vieux appuis, dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
> Est un pilier fameux, des plaideurs respecté,
> Et toujours des Normands à midi fréquenté.
>
> BOILEAU.

— Min. Masse de pierres qu'on laisse de distance en distance pour soutenir le ciel d'une carrière.

— Métall. *Pilier du cœur,* Masse formée par le double muraillement des hauts fourneaux.

— Anat. *Pilier du voile du palais,* Replis membraneux, distingués en *pilier antérieur* et *pilier postérieur.* ‖ *Pilier du diaphragme,* Gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. ‖ *Voûte à trois piliers,* Nom donné à trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte.

— Manége. Chacun des poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres. ‖ Chacun des poteaux entre lesquels on place un cheval, pour commencer à le dresser. ‖ *Monter entre les piliers,* Monter les sauteurs, dans les manéges. ‖ *Sauter entre les piliers,* Se dit du cheval qu'on exerce à faire des sauts sur place, après l'avoir attaché aux deux piliers.

— Mar. *Piliers de bitte,* Deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les anciennes montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre.

— **Encycl.** Archit. En architecture, on désigne sous le nom de *pilier* tout corps isolé et massif, s'élevant pour servir de support à une charge de charpente ou de maçonnerie quelconque. C'est au moyen de *piliers* qu'on soutient les arcades, les voûtes en plein cintre, les plafonds, les combles des galeries et des grandes salles. Le *pilier* appartient à l'architecture du moyen âge. Dans l'antiquité grecque et romaine, on n'élevait pas de *piliers* proprement dits, car on ne saurait assimiler aux *piliers* les colonnes ou les masses de blocage qui, dans la salle des Thermes de Julien, à Paris, par exemple, supportent et contre-butent les voûtes. Le *pilier* est trop grêle pour résister à des poussées obliques; à moins donc que la résultante de ces poussées obliques ne soit une poussée verticale, le *pilier* est insuffisant. Tant que les églises furent couvertes de toits en charpente, les *piliers* purent être très-légers, la charge qu'ils supportaient étant relativement faible; mais lorsque, vers le VIIe et le VIIIe siècle, on commença à voûter les églises, il fallut songer à donner aux *piliers* une résistance proportionnelle aux charges plus grandes qu'ils devaient supporter. Les premiers architectes songèrent tout d'abord à augmenter le diamètre des *piliers,* puis à joindre ensemble plusieurs *piliers* d'un moindre diamètre; ils tâtonnèrent enfin du IXe au XIIe siècle, pendant lequel on adopta un système de structure entièrement nouveau. « Mieux que tout autre membre de l'architecture, dit M. Viollet-le-Duc dans son remarquable *Dictionnaire,* le *pilier,* pendant le moyen âge, exprime les essais, les efforts des architectes et les résultats logiques des principes qu'ils admettent au moment où l'art vient aux mains des écoles laïques. »

Ces quelques considérations générales étant exposées, nous allons passer en revue les diverses formes des *piliers* et mentionner les transformations subies par eux. Les *piliers* varient considérablement de formes; les *piliers* des monuments indous sont quelquefois sculptés. L'usage des *piliers* proto-doriques remonte à une époque très-reculée en Égypte, puisque l'on en rencontre dans les hypogées de Beni-Hassan, à Hamada, à Karnac et à Bet-Ouani. Dans les tombeaux égyptiens, on a observé des *piliers* carrés, taillés sur place dans le rocher, ils sont couverts de bas-reliefs; à l'intérieur du temple d'Ebsamboul se trouvent des spécimens assez originaux des *piliers* égyptiens. Au devant de chacun de ces *piliers* est adossée une figure de roi ou de dieu, sculptée en ronde bosse, debout, sur une base particulière, si bien qu'il semble que ces figures servent elles-mêmes de *piliers.*

Les *piliers* byzantins sont généralement carrés. Les Occidentaux ont eu, jusqu'au XIIe siècle, des *piliers* carrés, présentant sur chacune de leurs faces une colonne cylindrique engagée (cette disposition est extrêmement commune dans les églises du XIe et du XIIe siècle). Souvent, dans plusieurs basiliques romanes de l'Auvergne, la face du *pilier* qui regarde la nef ne présente pas de colonne engagée. Le *pilier* peut même n'être cantonné que de deux colonnes engagées dans les faces latérales. On rencontre encore des *piliers* cruciformes, et les angles rentrants de la croix sont munis d'une colonnette. En Normandie, l'ensemble d'un *pilier* carré et des colonnes cylindriques se complique. Ainsi, on a un *pilier* cruciforme, avec quatre colonnes engagées dans les quatre grandes faces, et quatre et même huit colonnettes placées dans quatre angles rentrants. Le nombre des colonnes groupées autour des *piliers* correspond toujours aux divers membres d'architecture qui leur sont supérieurs; ainsi, quand les colonnes rangées autour d'un *pilier* sont au nombre de huit, c'est que, en outre, il y a deux colonnes sur les bas côtés pour recevoir les nervures diagonales ou arcs ogives des voûtes d'arête et deux sur la nef, correspondant à la double archivolte de chacun des arcs formerets.

Dans l'ouest de la France, il y a des *piliers* dont le plan est une croix grecque; de chaque face se détache une colonne cylindrique engagée d'un tiers et chaque angle rentrant de la croix offre une colonnette de même hauteur que les autres. C'est un acheminement aux colonnes fasciculées du XIIIe siècle. Au centre de la France, le *pilier* est carré avec une colonne engagée sur chaque face. En Bourgogne et dans le Languedoc, les *piliers* carrés affectent souvent des ornements particuliers; ils ont sur chaque face un pilastre cannelé ou lisse, dont la base et le chapiteau sont imités de l'antique.

Les *piliers* des églises du style ogival primaire sont quelquefois ronds et cantonnés de quatre colonnettes, ou cruciformes, avec une colonne engagée sur chaque branche de la croix et quatre colonnettes secondaires, disposées dans les angles du massif; souvent même le *pilier* se complique à ce point qu'il est décoré d'une colonne sur chacune de ses quatre faces principales et de huit colonnettes placées dans les huit angles rentrants; le nombre de ces colonnettes est subordonné au nombre des retombées des arcs; le plan général peut être quelquefois, mais rarement, elliptique.

Au XIVe siècle, les *piliers* sont supportés par des socles, qui sont égaux en nombre aux colonnettes groupées. La partie inférieure du *pilier* est un massif dans lequel ces socles semblent pénétrer. D'ailleurs, les *piliers* du XIVe siècle ne sont qu'une modification des *piliers* cruciformes du style ogival primaire. Vers chaque angle, on a toujours une colonne engagée, accompagnée de deux autres colonnes plus petites; ce qui fait pour la masse du *pilier* douze fuseaux. Les angles droits, saillants et rentrants des *piliers* style ogival primaire s'effacent et se confondent dans le nouveau style. Cette complication de *piliers* fasciculés correspond à la complication des archivoltes et des arcs-doubleaux auxquels ils servent de supports.

Au XVe siècle, on rencontre souvent des *piliers* sans chapiteaux; on n'y retrouve que rarement la forme des *piliers* ronds ou fasciculés des siècles précédents; plus de colonnettes cylindriques, mais, à leur place, des meneaux à arête allongée, qui n'ont pas de chapiteau et qu'on appelle prismatiques. Ils se rattachent les uns aux autres par des surfaces courbes concaves et rappellent les angles saillants et les angles rentrants des *piliers* cruciformes. La masse des *piliers* du XVe siècle semble se composer des diverses moulures qui constituent les archivoltes des arcs formerets, les arcs ogives et les arcs-doubleaux des voûtes.

Dans certaines circonstances, les architectes du XVe siècle tordaient les *piliers* en spirale et décoraient d'ornements sculptés les intervalles laissés entre les côtes. On voit un curieux *pilier* ainsi taillé au fond du chevet de l'église de Saint-Séverin, à Paris. On en voit un composé de gros boudins en spirale dans l'église de Sainte-Croix de Provins. En Angleterre, on voit des *piliers* de cette époque composés avec une très-grande recherche des effets les plus surprenants. La Normandie fournit bon nombre d'exemples de ces caprices d'artiste.

Les architectes distinguent plusieurs sortes de *piliers* : le *pilier butant,* corps de maçonnerie ou de construction, élevé en dehors de la bâtisse ou contre un mur de terrasse, pour contenir la poussée des voûtes ou des terrains. Ces sortes de *piliers* produisent généralement assez mauvais effet.

Le *pilier butant et cornier,* sorte de pilastre attique, dont la partie inférieure se termine en encorbellement, dans la forme d'une colonne renversée. On trouve des *piliers* de ce genre à l'extérieur du dôme des Invalides.

Le *pilier de dôme,* qui est l'un des quatre corps de maçonnerie isolés servant à porter la tour d'un dôme.

Rondelet a calculé et publié, dans son *Art de bâtir,* la charge que supportent les *piliers* de différents dômes par centimètre carré de surface. Nous extrayons les résultats suivants, qui ne laissent pas que d'être assez curieux. La charge des *piliers* qui supportent le dôme de Saint-Pierre de Rome est, pour chaque mètre superficiel, de 163,539 kilogrammes; celle des *piliers* du dôme de Saint-Paul de Londres est de 193,498 kilogrammes; celle des *piliers* du dôme des Invalides est de 147,826 kilogrammes; celle des *piliers* du dôme de l'église Sainte-Geneviève ou du Panthéon est de 294,290 kilogrammes; celle des colonnes de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs est de 197,609 kilogrammes; enfin, 1 mètre superficiel d'un des *piliers* qui supportent la tour de Saint-Merry porte une charge de 294,234 kilogrammes. Donnons, pour finir, quelques renseignements sur la construction des *piliers* en général. Leur épaisseur varie de 1/8 à 1/12 de leur hauteur. Les *piliers* posent ordinairement sur une assise de pierre d'une plus grande section que celle qui leur est propre et qui porte le nom de dé, de socle ou de base. A leur sommet, ils sont couronnés d'une assise de même espèce qu'on désigne en général sous le nom de chapiteau, mais à laquelle on donne aussi le nom d'imposte lorsqu'elle reçoit la retombée des voûtes. On les fait ordinairement en pierre de taille, mais ils peuvent être construits en fonte, d'une seule pièce ou par tambours qui s'ajustent les uns sur les autres. Dans les arcades sur *piliers,* la largeur de ces derniers est ordinairement égale à la moitié de l'ouverture de l'arcade. On peut diminuer cette largeur; ainsi, rue de Rivoli, à Paris, les *piliers* ont 0m,86 de largeur sur 0m,65 d'épaisseur, pour une distance de 2m,86 mesurée entre les *piliers,* soit environ 1/4; les arcades ont 5m,83 de hauteur; la distance des *piliers* aux pilastres qui leur font symétrie contre les devantures de boutique est de 3m,40; les dés qui leur servent de base ont 0m,75 de hauteur et ils font une saillie de 0m,05 tout autour des *piliers.* Le *pilier* est trop grêle à lui seul pour résister à des poussées obliques; il faut, pour qu'il puisse conserver la ligne verticale, qu'il soit chargé verticalement ou que les résultantes des poussées des voûtes agissant sur lui se neutralisent de manière à se résoudre en une pression verticale.

—Hist. *Gros pilier* ou *Pilier des consultations,* endroit fameux du Palais de justice, à Paris, où les grands avocats du dernier siècle se réunissaient et donnaient leurs avis aux pauvres plaideurs qui ne pouvaient payer leurs consultations. A ce *gros pilier,* qui n'était autre qu'un des *piliers* doriques quadrangulaires de 8m,25 de hauteur de la très-célèbre galerie appelée autrefois la Grand'salle, et aujourd'hui la Salle des pas perdus, à ce *gros pilier,* disons-nous, venaient chaque jour s'adosser les Cochin, les Gerbier, les Guéan de Reverseau, les de La Malle, les Berryer père, tous nos vieux avocats du parlement, heureux de servir la cause de la justice et de la vérité; plaçant au-dessus de toutes choses l'accomplissement exact de leurs devoirs et le triomphe du bon droit, ces sages et illustres avocats n'attachaient qu'une importance secondaire au lucre légitime qu'ils devaient retirer de leurs veilles et de leurs travaux. L'un d'eux, le savant et judicieux Loisel, disait un jour à de riches clients, qui faisaient briller à ses yeux l'espoir d'honoraires considérables : « Je vous défendrai, non pas parce que vous êtes riches, mais parce que vous êtes opprimés; je vous défendrai plus vivement encore, non pas parce que cette oppression est inique et que de votre côté se trouvent l'innocence, la raison et le droit. » Cette doctrine admirable, ce respectable désintéressement, la gloire et l'honneur du barreau français, brillaient de tout leur sympathique éclat sous les voûtes en pierre de la Grand'salle, à l'ombre du *gros pilier,* si fameux dans les fastes juridiques.

Piliers (MAISON AUX). On désignait ainsi, au moyen âge, une maison soutenue par de gros piliers, assez semblables aux piliers des halles qu'on voyait naguère encore aux abords de la rue Saint-Honoré, à Paris. Cette maison, élevée au XIIIe siècle par un chanoine de Paris nommé Roger Clavin, fut, vers 1212, acquise par Philippe de Valois, qui d'abord en fit don à Clémence de Hongrie, veuve du roi Louis X, le Hutin. Néanmoins et malgré ce don antérieur, Philippe de Valois donna cette même maison, en 1324, à Guy, dauphin de Viennois, et, en 1355, à Humbert, d'où le [illegible] rien, qu'elle appartint aux deux derniers princes [illegible] [illegible] avec ses fenêtres à vitrage maillé de plomb, sa décoration sculptée, ses balcons de bois, ses piliers massifs et sa galerie du rez-de-chaussée sur laquelle s'ouvrait une sombre porte en ogive, la maison aux Piliers avait un grand caractère et portait l'empreinte typique des constructions de cette époque. Mais bientôt la prévôté et ses nombreux bureaux se trouvèrent à l'étroit dans ses murs et ce fut alors (1532) que, sur l'emplacement de la vieille construction abattue sans respect pour ses souvenirs et son style pittoresque, furent jetés les fondements de l'Hôtel de ville actuel, dont l'histoire commence précisément au point où celle de la maison aux Piliers finit.

PILIET s. m. (pi-li-è). Bot. Variété d'orge à deux rangs ou d'orge sucrion.

PILIFÈRE adj. (pi-li-fè-re — du lat. *pilus,* poil; *fero,* je porte). Hist. nat. Qui est muni de poils : *Organe* PILIFÈRE.

— s. m. pl. Mamm. Nom donné par quelques auteurs aux mammifères dont le corps est en tout ou en partie couvert de poils.

PILIFORME adj. (pi-li-for-me — du lat. *pilus,* poil, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIGÈNE s. f. (pi-li-gè-ne — du lat. *pilus,* poil, *geno,* j'engendre). Bot. Syn. de [illegible], genre de cryptogames.

PILIMICTION s. f. (pi-li-mi-ksi-on — du lat. *pilus,* poil; *mictio,* action d'uriner). Pathol. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils.

PILINGRE s. f. (pi-lain-gre). Bot. Nom vulgaire de la renouée persicaire.

PILIOLOBE s. f. (pi-li-o-lo-be). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des opatrides, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PILIPÈDE adj. (pi-li-pè-de — du lat. *pilus,* poil; *pes, pedis,* pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poils.

PILIPOGON s. m. (pi-li-po-gon — du gr. *pilos,* coiffe; *pôgôn,* barbe). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes du Pérou.

PILISCÉLOTE s. m. (pi-lis-sé-lo-te — du gr. *pilos,* chapeau; *skelos,* jambe). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, dont l'espèce type vit dans la mer du Nord.

PILKINGTON (Lætitia VAN LEWEN, mistress), femme de lettres irlandaise, née à Dublin en 1712. [illegible] jeune encore, par sa vive imagination, son goût pour les lettres, surtout pour la poésie. [illegible] littéraire par un recueil de poésies intitulé [illegible], son collaborateur anonyme, fut l'admirateur de Lætitia et bientôt il devint son mari. Mais cette union fut peu heureuse et les deux époux [illegible]. Pilkington se rendit alors à Londres, où il devint chapelain du lord maire. Au bout de quelque [illegible] vint habiter avec lui, et ils retournèrent en [illegible] tit pour Londres dans l'espoir d'y vivre de sa [illegible] dettes et fut emprisonnée pour ce motif pendant deux mois. Peu après, mistress Pilkington ouvrit une librairie qui eut peu de succès et elle se décida alors à retourner dans sa [illegible]

PILKINGTON [illegible]

[illegible]

PILLAFF, PILLARD [illegible] [illegible] 1748, in-4°), un poëme sur la guerre des peuples [illegible] (Nancy, [illegible]

PILLAGE s. m. [illegible] — rad. *piller*). Action de piller; dégât qui est le ré[illegible] LAGE. *Turenne était adoré de ses soldats parce qu'il tolérait le* PILLAGE. (V. Hugo.) *Henri IV* [illegible] *tées d'assaut durât plus de vingt-quatre heures.* (Gén. Bardin.)

— [illegible] dans la marine, [illegible] ne dépassait pas une valeur de 30 livres.

— [illegible] *cette maison. L'administration des finances est* [illegible] *pillage; il n'a qu'un jour, il n'a pas de lende-* [illegible]

— Encycl. Le mot *pillage* ne s'est pas pris d'abord en mauvaise part, quoique le substantif pillard, qui en dérive, ait toujours comporté l'idée de voler avec violence. On punissait le *pillage*, dans la milice romaine, [illegible] *dée*. Le signal du *pillage* était une *haste sanglante* (*hasta cruentata*), une lance rougie de sang. A l'attaque de Reggium, comme cette [illegible] 4,000 soldats [illegible] quence de la défaite. Le *pillage* était la solde des aventuriers. Le connétable de Bourbon, marchant sur Rome, promet le sac de cette ville à ses soudards; il prend l'engagement [illegible] pille Anvers. Suivant Brantôme, Louis XI [illegible] le velours avec la pique; je vous enrichirai [illegible] XI [illegible] ses du *pillage* moyennant 900 écus. Un genre de *pillage* singulier était celui des cloches, [illegible] tillerie de France, pour s'indemniser, di[illegible]

Dans les temps modernes, le *pillage* est [illegible] souvent parce qu'elle se défend trop bien.

C'est en 1791 et en 1793 que furent prises [illegible] pillards. Néanmoins, le *pillage* ne fut pas aboli, car Bonaparte permit un *pillage* et un [illegible] cette disparition d'une troupe qui s'évanouit [illegible] nition d'un *pillage!* Ce que la discipline juge déplorable, c'est la contradiction entre la loi et l'usage. Tel capitaine qui vient de faire lire devant sa compagnie les prohibitions du code pénal sera obligé, le même jour peut-être, de lui dire : « Le général vous ordonne » de piller. » Pendant la conquête de l'Algérie, nos troupes se sont fréquemment livrées au *pillage*, notamment à Mascara et à Tlemcen. Toutefois, dans les grandes guerres faites en Europe depuis une trentaine d'années, les nations civilisées ont renoncé à rendre [illegible] de la soldatesque, et le système des contributions de guerre a prévalu. Parmi les exemples de *pillage* les plus récents, nous citerons le sac du Palais d'été, en Chine, par les soldats français et anglais, le 12 octobre 1860, et le *pillage*, suivi d'atroces barbaries, auquel se livrèrent les carlistes dans la ville espagnole de Cuença en 1874.

PILLARD, ARDE adj. (pi-llar, ar-de; *ll* mll. — rad. [illegible]) [illegible] l'habitude de piller : *Soldat* PILLARD. *Troupe* PILLARDE. [illegible] LARDS *et pillés, conquérants et conquis.* (De Ségur.)

— Chasse. *Chien pillard*, Chien querelleur, hargneux.

— Jeux. *As pillard*, As d'atout, à une variété du jeu de la triomphe où cette carte donne le droit de piller, c'est-à-dire de prendre la retourne à celui qui l'a en main.

— Substantiv. Personne qui pille, qui a [illegible] : *Une troupe de* PILLARDS. [illegible] *une franc-maçonnerie de* PILLARDS. (Proudh.)

[illegible]

V. Hugo.

— Plagiaire : *Rameau prétendait ne voir en* [illegible] *petit* PILLARD *sans talent et sans goût.* (J.-J. Rouss.)

PILLAU, ville forte de Prusse, régence et à 45 [illegible] de Kœnigsberg, sur la Pregel, à l'entrée du Frische-Haff, lagune ou golfe de la mer Baltique; [illegible] hab. Port de Kœnigsberg pour les gros navires, Pillau possède les bureaux de déclaration en douane des bâtiments se rendant à Kœnigsberg, des chantiers de construction, une école de navigation renommée d'où sortent la plupart des officiers de la marine marchande des villes hanséatiques. Pêche de l'esturgeon, dont les œufs servent à la préparation du caviar, objet d'une exportation considérable. Le mouvement commercial de Pillau est important. En 1871 sont entrés au port de Pillau et à Kœnigsberg 2,032 navires à vapeur et à voiles, jaugeant ensemble 371,122 tonnes, et, en 1872, [illegible] navires jaugeant 357,824 tonnes; chargements : bronze, coke et houille, fer, rails et machines, harengs, pierre à chaux, tuiles, guano, ballast, huiles de pétrole, etc.

En 1871 sont sortis du port de Pillau 2,030 navires à vapeur et à voiles, jaugeant ensemble 380,704 tonnes, et, en 1872, 1,956 navires avec 349,208 tonnes.

La récente ouverture (juin 1874) du chemin de fer de Prosken-Bialystock, qui relie le réseau sud-oriental de la Russie à Kœnigsberg et à Pillau, assure à Kœnigsberg une grande partie du commerce des parties centrale et orientale de la Russie et aura ainsi pour résultat d'augmenter considérablement le mouvement du port de Pillau.

Cette ville a été prise en 1626 par les Suédois et, en 1758, par les Russes.

PILLE s. f. (pi-lle; *ll* mll.). Jeux. Action de piller, de prendre la retourne : *Celui qui* [illegible]

PILLE (Louis-Antoine, comte), général français, né à Soissons en 1749, mort dans la même ville en 1828. Secrétaire général de l'intendance de Bourgogne avant la Révolution, il se montra, en 1789, un chaud partisan des idées nouvelles, organisa les volontaires de la Côte-d'Or (1791), devint chef du 1er bataillon, avec lequel il combattit en Belgique, fut nommé adjudant général en 1792, général de brigade peu de temps après, et fit une telle opposition aux projets de Dumouriez, que [illegible] temps que les commissaires de la Convention et du ministre de la guerre chargés de l'ar[illegible] citadelle de Maëstricht, Pille recouvra la liberté, se rendit à Paris, fut chargé, sous le titre de commissaire général, du ministère de la guerre, déploya autant d'activité que d'intelligence pour réorganiser les armées et dut [illegible] chef de brigade, Pille reçut, en l'an IV, le [illegible] Après le coup d'Etat du 18 brumaire, auquel il se montra d'abord très-opposé, il se rallia, [illegible] mé, en 1806, général de division et comte de l'Empire; il fut mis à la retraite par [illegible]

PILLÉ, ÉE (pi-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Piller. Pris dans un pillage; livré au pillage : *Richesses* PILLÉES. *Ville* PILLÉE.

— Copié par un plagiaire : *Un chapitre* PILLÉ.

— Chasse. Se dit du gibier à terre sur lequel le chien se jette :

[illegible] se présentent, [illegible] la bruyère ensanglantée.

VOLTAIRE.

PILLEMENT s. m. (pi-lle-man; *ll* mll. — rad. *piller*). Action de piller. ‖ Peu usité.

PILLEMENT (Jean), peintre et graveur français, né à Lyon en 1727, mort en 1808. Il fit preuve de talent dans le portrait, le paysage et les marines, devint le peintre de Marie-Antoinette et du dernier roi de Pologne, parcourut avec son fils la plus grande partie de l'Europe, perdit sa charge à la Révolution et donna jusqu'à sa mort des leçons pour vivre. On trouve de ses ouvrages en Allemagne, en France, dans les musées de [illegible], d'Edimbourg et de Florence. Un de ses meilleurs tableaux, les *Quatre saisons*, a été gravé par Woollet.

PILLEMENT (Victor), graveur français, fils du précédent, né à Vienne (Autriche), mort à Paris en 1814. Il reçut les leçons de son père, avec qui il parcourut une partie de l'Europe. Il grava sur bois, au pointillé, à la manière du crayon, au burin, à l'eau-forte, obtint le premier prix de gravure en 1801 et excella surtout dans la reproduction du paysage. Nous citerons de lui : les *Voyages en Egypte*, d'après Denon; les *Rives du Bosphore*, d'après Melling; *Œdipe à Colone*, d'après Valenciennes; *Etude de paysages* (Paris, 1811, 2 liv. in-fol.).

PILLER v. a. ou tr. (pi-llé; *ll* mll. — espagnol et provençal *pillar*, italien *pigliare*, prendre. Ces mots viennent soit du latin *pilare*, *i* bref, de *pilus*, poil, épiler et métaphoriquement dépouiller, piller, voler, soit d'un autre verbe *pilare*, *i* long, que l'on trouve dans Ammien avec le sens du composé *expilare*, également dépouiller. La persistance de l'*i* dans toutes les formes romanes appuie la dernière étymologie. Quant au *ll* mouillé, Diez pense qu'il pourrait avoir été motivé par le désir de distinguer le verbe de l'homonyme *piler*, broyer, et Scheler adopte cette opinion, après avoir cru d'abord que les mots romans étaient formés du latin *peculari*, de *pecus*, troupeau, prendre les troupeaux. Il signale ce fait que le *ll* mouillé s'est également produit, sans qu'il y eût même nécessité de le distinguer d'un homonyme, dans un composé de *pilare*, savoir l'italien *compigliare*, latin *compilare*, compiler. M. Littré croit que ce *ll* mouillé suppose une forme *pileare*). Dépouiller de ses biens, de ses richesses par la violence : PILLER *une ville, un village, un château.*

. . . On voit les frelons, troupe lâche et stérile,
Aller *piller* le miel que l'abeille distille.

BOILEAU.

— Par ext. Voler, dépouiller par des concussions, par des gains illicites et scandaleux : *Cet intendant a si bien* PILLÉ *son maître qu'il est devenu plus riche que lui.* (Acad.) *J'admire le train de la vie humaine : nous plumons une coquette, la coquette mange un homme d'affaires, l'homme d'affaires en* PILLE *d'autres.* (Le Sage.)

Je hais ces oppresseurs qui poursuivent la veuve
Et pillent les biens de l'absent.

PONSARD.

L'on [illegible]
[illegible]
[illegible]
Sur tout on gaspille,
Et Thémis va
Cahin-caha.

PANARD.

— Emporter, faire disparaître rapidement et avidement : PILLER *une collation, un dessert.*

— S'approprier par le plagiat : *Je vous envoie Virgile, Horace, Térence et Catulle, où vous verrez notés en marge tous les endroits qu'il a* PILLÉS. (Mol.) *Un auteur a toujours* [illegible] *puisque cela prouve qu'on le lit.* (De Loménie.) *Le génie égorge ceux qu'il* PILLE. (Rivarol.)

— En parlant d'un chien, Se jeter sur les personnes ou sur d'autres animaux : *C'est un chien qui* PILLE *tous les passants. Il t'a fait* PILLER *par son chien.* (Acad.)

— Chasse. *Pille!* Cri par lequel on excite les chiens à se jeter sur le gibier ou sur ce qu'on leur présente à manger.

— Jeux. A la triomphe, Prendre plus de cartes [illegible] A une certaine variété du jeu de la triomphe, Prendre la retourne quand [illegible] est un as, ou quand on a en main l'as d'atout.

Se piller v. pr. Se prendre, se dérober [illegible] : *Les poëtes* SE PILLENT *sans le vouloir.* (Boiste.)

— Se jeter l'un sur l'autre avec fureur : [illegible] SE PILLENT.

PILLÉRA s. m. (pil-lé-ra). Bot. Syn. de [illegible]

PILLERI s. m. (pi-lle-ri; *ll* mll.). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc, dans la basse Normandie.

PILLERIE s. f. (pi-lle-rî; *ll* mll. — rad. *piller*). Fam. Action de piller; volerie, extorsion : *Les* PILLERIES *des anciens traitants.*

PILLERSDORF (François, baron DE), homme d'Etat autrichien, né à Brunn (Moravie) en 1786, mort en 1862. Entré, en 1805, dans la carrière administrative, il fut attaché deux ans plus tard au conseiller d'Etat Baldacci, à Vienne, et suivit avec lui l'armée autrichienne en 1809. Après la guerre, il fut nommé chambellan. De 1813 à 1815, il accompagna de nouveau Baldacci dans la campagne de France et, à son retour, rentra dans l'administration des finances, où il travailla longtemps dans la section du crédit et de la dette publique. Un changement s'étant opéré, en 1830, dans la direction des finances, il fut nommé chancelier et prit en cette qualité une part importante à l'administration intérieure; mais ses idées se trouvèrent peu d'accord avec le système de pure répression alors dominant. Après la révolution du 20 mars 1848, il fut appelé au ministère de l'intérieur. Le soulèvement de l'Italie, les mouvements de Vienne et de Prague et la marche rapide des événements en Allemagne, tout sembla se réunir pour mettre un obstacle invincible à l'exécution de la réforme paisible, mais complète, qu'il se proposait d'introduire dans l'organisation politique de l'Autriche. Après une lutte continuelle avec la situation des choses, qu'aggravaient encore les démonstrations de la garde nationale et des étudiants de Vienne, démonstrations dirigées surtout contre la constitution qu'il avait mise en vigueur, il se vit forcé de quitter le ministère le 8 juillet 1848. Il fut alors élu à Vienne membre de la diète; mais, d'un caractère doux et modéré, il ne put exercer dans cette assemblée aucune influence au milieu des luttes ardentes des partis extrêmes. Après la dissolution de la diète, il rentra dans la vie privée et publia plusieurs brochures dans lesquelles il exposait les réformes qu'il eût voulu opérer. En 1849, sa conduite pendant qu'il était au ministère et son attitude lors du soulèvement de Vienne, en septembre 1848, furent soumises à une sorte d'enquête disciplinaire, à la suite de laquelle il lui fut interdit de paraître à la cour. Il vécut alors dans la retraite jusqu'en 1861, où il fut élu membre de la landtag de la basse Autriche, qui le choisit pour son représentant à la Chambre des députés. Peu de temps avant sa mort, il avait obtenu l'autorisation de se représenter à la cour. On a publié depuis ses *Ecrits posthumes* (Vienne, 1863).

PILLET (le Père Etienne), religieux de l'ordre des Frères mineurs, né à Saint-Malo, mort au couvent de Bernon (Bretagne) en 1499 ou 1502. Docteur de l'Université de Paris, il s'adonna à la controverse scolastique et s'y fit un nom. On l'avait surnommé **Brûlefer** à cause de son ardeur à disputer. Il remplit une mission à Rome dans l'intérêt de son ordre. On a de ce docteur, qui joignait à beaucoup d'érudition un esprit très-subtil, différents ouvrages, « indépendamment d'une dissertation curieuse contre ceux qui font des peintures immodestes des personnes de la sainte Trinité. » Les principaux sont : *Formulitates cum argumentationibus ad eas* (Milan, 1496, in-4°); *De venerabili sacramento et valore missarum* (Paris, 1497, petit in-4°), discours prononcé dans un synode de Mayence; *Opuscula varia* (Paris, 1499, in-8°; Venise, 1516, in-8°), contenant un écrit dirigé contre un évêque appartenant à l'ordre des Frères mineurs, qui blâmait les frères de l'Observance de ce qu'ils adoptaient un nom différent de celui que marquait la règle; plus un *Traité de la crainte servile et des dons de Dieu, etc.*; *Sermons sur la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres* (Paris, 1500, in-4°); *Tractatus identitatum* (Bâle, 1501 et 1507); *In quatuor sententiarum libros sancti Bonaventuræ interpretatio subtilissima* (in-4° goth., sans date), ouvrage qui eut beaucoup de succès.

PILLET (René-Martin), général français, né à Tours en 1762, mort à Paris en 1816. Venu à Paris pour y étudier le droit et suivre la carrière du barreau, Pillet entra dans l'étude d'un procureur au Châtelet. Jeune, remuant, plein d'ardeur et ennuyé de la procédure, il adopta avec enthousiasme les idées de la Révolution, se mit à la tête de ses camarades (1789) et devint le chef des clercs de la basoche. Quelque temps après, il devint un des aides de camp de La Fayette, puis il servit comme commissaire des guerres aux armées du Centre et du Nord; il fut arrêté avec La Fayette aux avant-postes de l'armée prussienne, relâché, obtint de se retirer sur un sol neutre, se mit à parcourir l'Allemagne, les Pays-Bas, puis aux Etats-Unis et de là vint en Angleterre, où il séjourna quatre ans. En 1799, il revint à Paris et se fit admettre, avec le grade de lieutenant-colonel, dans l'état-major de Berthier. Nommé ensuite adjudant général, il partit pour l'armée de Portugal, reçut au combat de Vimiero (1808) une grave blessure et tomba entre les mains des Anglais, qui l'envoyèrent sur leurs pontons. En 1814, il vit mettre un terme à sa cruelle captivité et fut alors nommé maréchal de camp par Louis XVIII. On a de lui : l'*Angleterre vue à Londres et dans ses provinces*

pendant un séjour de dix années, dont six comme prisonnier de guerre (Paris, 1815, in-8°).

PILLET (Claude-Marie), littérateur français, né à Chambéry (Savoie) en 1771, mort à Paris en 1826. Il étudia le droit à Turin, fut ensuite employé dans les bureaux du cadastre de Chambéry et, après avoir servi pendant quelque temps à l'armée d'Italie, il se rendit à Paris (1802), où il se fixa. Là, il fut successivement employé à la direction des travaux du canal de l'Ourcq et à diverses maisons de banque. En 1810, Michaud l'attacha à la rédaction de sa *Biographie universelle*, puis le chargea de revoir toutes les épreuves à partir du tome V jusqu'au tome XLIV. Pillet fut chargé d'un pareil travail pour la *Biographie des hommes vivants*. C'était un homme d'une vaste érudition, d'une excellente mémoire et d'un grand sens. « Logé dans un galetas, vêtu grotesquement de vieux habits achetés à la friperie, ne vivant que de pain sec et d'aliments grossiers et de mauvais fruits, sans feu chez lui, sans chapeau dans les rues, dit Rabbe, il bornait ses dépenses à acheter des livres. » Outre de nombreux articles, Pillet a laissé les ouvrages suivants : *Barème des mesures agraires de Savoie* ou *Tableau de réduction des mesures agraires de Morienne* (Paris, an II, in-8°); *Analyse des cartes et plans dressés pour l'*Histoire des croisades *de Michaud l'aîné* (Paris, 1812), avec une suite de cette même analyse publiée en 1814.

PILLET (Fabien), littérateur, journaliste et administrateur français, né à Lyon en 1772, mort à Passy en 1855. Issu d'une famille pauvre, il ne put achever ses études et alla chercher fortune à Paris. Actif, intelligent, désireux de faire son chemin dans les lettres, mais édifié sur les difficultés qui obstruent l'entrée de la carrière, il commença prudemment par se caser dans un bureau pour gagner le pain quotidien. Il se mit alors à faire des chansons, des épigrammes qui parurent dans le *Mercure de France* et des articles pour les *Affiches* et le *Journal général*. Survint la Révolution. Pillet se jeta aussitôt dans le parti de la réaction, attaqua les démocrates dans les *Actes des apôtres* et le *Journal de la ville et de la cour*. Néanmoins, il ne fut point inquiété. Il occupait un emploi dans l'administration de la comptabilité nationale lorsque, en 1793, la réquisition le prit pour l'incorporer dans l'armée du Nord. L'année suivante, il fit jouer sur la scène de la Montansier *Wenzel* ou le *Magistrat du peuple*. Cet opéra, tout de circonstance, eut du succès. Il valut à l'auteur d'être exempté du service militaire et on le plaça dans les bureaux de la Convention (1794). Après la mort de Robespierre, Pillet collabora à une pièce dont le titre dit assez les tendances : les *Jacobins et les brigands* ou les *Synonymes*. Ensuite il attaqua avec véhémence le Directoire et participa à la rédaction du journal royaliste le *Déjeuner*, dont la rédaction fut condamnée en masse à la déportation après le 18 fructidor. Pillet parvint à se cacher; après l'attentat du 18 brumaire, il devint secrétaire général de la direction de l'instruction publique, puis fut successivement chef du bureau des théâtres, des collèges royaux, des bourses royales et des livres classiques au même ministère. Il prit sa retraite en 1833 et, malgré son âge avancé, il fit dans le *Moniteur* les comptes rendus de l'Exposition annuelle des arts de 1844 à 1852. Ses autres ouvrages sont : *Des uns et non du sang!* (Paris, 1794, in-8°); *Quelques vers, dialogues, historiettes, couplets, épigrammes, etc.* (Paris, 1798, in-8°); *Vérités à l'ordre du jour* (Paris, 1798, in-12); *Melpomène et Thalie vengées* (Paris, 1799, in-18), critique théâtrale des pièces de 1798, dont il publia une suite sous ce titre : *Revue des théâtres* (Paris, 1801, in-18); la *Lorgnette des spectacles* ou la *Revue des acteurs* (Paris, 1799, in-18), réimprimée en 1801 avec additions sous le titre de la *Nouvelle lorgnette*; *Duval* ou *Une erreur de jeunesse*, comédie (Paris, 1802, in-8°), en collaboration avec Grétry neveu; *Revue des comédiens* ou *Critique raisonnée de tous les acteurs, danseurs et mimes de la capitale, par M..., vieux comédien* (Paris, 1808, 2 vol. in-18), ouvrage estimé et utile, fait en collaboration avec Grimod de La Reynière; l'*Opinion du parterre* ou *Revue de tous les théâtres*, 9e et 10e années (Paris, 1812, 1813, 2 vol. in-18); *Bigarrures anecdotiques, contes, sornettes, épigrammes, etc.* (Paris, 1838, in-18), le *Rossignol de M. de Lamartine* (Paris, 1848, in-8°). On attribua à Pillet, par erreur, une *Revue des auteurs vivants* (Lausanne, 1796, in-18), qui lui attira de la part du Directoire beaucoup de tracasseries. Enfin il a collaboré à la *Biographie universelle* de Michaud. Pillet eut sous l'Empire une piquante guerre d'épigrammes avec Vigée, Legouvé, Baour-Lormian, Lebrun, Cubières, Geoffroy, etc.

PILLET (Raymond-François-Léon), littérateur, publiciste et administrateur, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort en 1868. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit, Pillet passa quelque temps dans une étude d'avoué et dans le cabinet de l'avocat Mauguin. En 1827, il prit part à la fondation du *Nouveau Journal de Paris*, où il rédigea le feuilleton dramatique. Lorsque cette feuille littéraire se fut transformée en journal politique, Pillet en devint rédacteur en chef et gérant et en fit un des organes les plus avancés de l'opinion libérale. Il avait été frappé de plusieurs condamnations lorsqu'il signa, en 1830, la protestation des journalistes contre les ordonnances. Pendant les trois journées de la révolution de Juillet, il publia plusieurs fois par jour le *Journal de Paris* pour répandre des proclamations. Après l'avènement de Louis-Philippe, ce journal ayant été acheté par des capitalistes favorables au nouveau gouvernement, Léon Pillet en eut la direction et défendit la politique ministérielle. Il suivit, en 1832, le duc d'Orléans au siège d'Anvers en qualité d'officier d'ordonnance, fut décoré cette même année, devint maître des requêtes en service extraordinaire (1834), commissaire royal près le théâtre de l'Opéra (1838) et fut associé, en 1840, comme directeur de ce théâtre, à Duponchel, qui lui abandonna entièrement l'administration de l'Opéra en 1841. Léon Pillet monta et fit jouer un assez grand nombre de pièces, notamment : le *Drapier* (1840), la *Favorite* (1840), la *Reine de Chypre* (1841), *Don Sébastien* (1843), *Charles VI* (1843), *Othello* (1844), etc. Il fit remonter, en outre, le *Philtre*, *Gustave III*, la *Juive*, les *Huguenots*, etc. En 1847, à la suite de l'orageuse représentation de *Robert Bruce*, Mme Stoltz, dont l'influence prédominait à l'Opéra, ayant quitté ce théâtre, Léon Pillet se démit de ses fonctions et fut remplacé par Duponchel. Pendant son active administration, il avait eu à soutenir plusieurs procès contre divers artistes, Duprez, Gardoni, Baroilhet, Mmes Elssler et Dupont, et avait été loin de s'enrichir. En 1849, il obtint d'être nommé consul de France à Nice, puis il remplit les mêmes fonctions à Cagliari et à Palerme (1861). Outre des articles de journaux, des *Lettres*, des *Mémoires* en réponse à une foule d'attaques, on a de lui : l'*Obstiné* ou les *Bretons* (1837), vaudeville en un acte, sous le pseudonyme de **Renaud**; la *Liste de mes maîtresses*, *Un mari du bon temps*, le *Cabaret de la veuve*, la *Mazurka* ou les *Clarinettes et les marionnettes*, vaudevilles, avec divers collaborateurs; la *Vendetta*, opéra en trois actes (1830); *De la situation actuelle des théâtres royaux et notamment de celle de l'Académie de musique* (1844, in-4°), etc. — Son frère, Gustave-Fabien PILLET, est devenu chef de division au ministère de l'instruction publique. Il a fait représenter à l'Odéon un drame en cinq actes et en vers, intitulé l'*École des veuves* (1826).

PILLET (Victor-Evremont), littérateur français, né à Saint-Aubin-sur-Mer (Calvados) en 1802, mort à Tournières en 1857. D'abord professeur à Caen, puis à Lisieux, Pont-l'Evêque et Saint-Lô, il fut nommé, en 1830, à la chaire de rhétorique du collège de Bayeux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il devint membre de l'Académie de Caen et de la Société des antiquaires de Normandie. Dès sa jeunesse, Pillet cultiva les lettres. Il publia ses premiers vers dans l'*Almanach des Muses*, le *Chansonnier des Grâces*, puis fit paraître un petit volume de vers, intitulé *Essai poétique*. Par la suite, il s'adonna à des recherches sur les antiquités de la Normandie. Ses principaux ouvrages sont : *Saint-Lô*, poème latin de Guillaume Ybert, trad. en français (Bayeux, 1840, in-8°); *Notice sur Serlow*, suivie de son poème latin sur la prise de Bayeux en 1106 (1839, in-8°), traduction; *Histoire de l'abbaye du Bec*, traduit de l'anglais de J. Bourget (Caen, 1841, in-8°); *Observations sur l'histoire d'Adelize, sœur de Guillaume le Conquérant*, traduit de l'anglais de Th. Stapleton (Bayeux, 1841, in-4°); *Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux*, traduit de l'anglais de M. Bolton-Corney (Bayeux, 1841, in-8°); *Notice du collège de Bayeux* (Caen, 1842, in-8°); *Miscellanées* (Bayeux, 1843, in-8°); *Mélanges* (Bayeux, 1849, in-8°); *Notre-Dame-de-la-Délivrande* (Bayeux, 1840 et 1851, in-8°); *Léproseries de l'arrondissement de Bayeux* (Bayeux, 1850, in-8°); les *Chartes historiques* (Bayeux, 1852, in-8°). Il a, de plus, publié dans l'*Annuaire de la Manche* une quantité de notices biographiques.

PILLET-WILL (Michel-Frédéric, comte), financier français, né à Montmélian (Savoie) en 1781, mort en 1860. Il descendait par sa mère des d'Aguesseau. Pillet-Will vint s'établir à Paris sous l'Empire, s'y occupa de commerce, puis de banque, fonda, en 1818, avec Benjamin Delessert, la caisse d'épargne, dont il devint un des directeurs, fut nommé, dix ans plus tard, régent de la Banque de France (1828) et fit partie, à compter de 1831, du conseil supérieur de santé. Il fonda à l'Académie de Turin, dont il était membre, quatre grands prix de physique, de chimie, de mathématiques. On a de lui divers opuscules sur des matières de finances, un *Rapport au conseil général du commerce sur les [illegible] et [illegible]* (1821), un *Examen [illegible]* (1822), *De la dépense et du produit des canaux et des chemins de fer* (1837, 2 vol. in-4°).

PILLEUR s. m. (pi-leur; *ll* mll. — rad. *piller*). Celui qui pille, qui aime à piller.

PILLIARD (Jacques), peintre français, né à Vienne (Isère) en 1814. Elève de V. Orsel et de Bonnefond, il manifesta un goût décidé pour la peinture religieuse et partit pour Rome, où il a presque constamment résidé depuis. Il a envoyé à nos Expositions périodiques un assez grand nombre de tableaux qui attestent des études sérieuses, mais qui manquent d'originalité. M. Pilliard débuta au Salon de 1841 par l'*Éducation de la Vierge*; puis il exposa la *Mort de Rachel* (1842); l'*Évanouissement de la Vierge* (1843), qui lui valut une 3e médaille; *Jésus-Christ chez Marthe et Marie* (1844), dont une heureuse mise en scène et l'exécution savante firent obtenir à l'artiste une 2e médaille; une *Peste* (1845); la *Résurrection de la fille du chef de la synagogue* (1848); *Saint Jean recevant la sainte Vierge après la mort du Christ* (1849); *[illegible] de saint André et [illegible]* (1852); *Martyre de saint Hippolyte* (1857); [illegible] à Rome; [illegible] (1859); [illegible] (1861); [illegible] (1867); [illegible] (1870). Depuis cette époque, M. Pilliard n'a plus rien exposé.

PILLOLET s. m. (pi-llo-le; *ll* mll.) Bot. Nom vulgaire du serpolet.

PILLON (Anne-Adrien-Firmin), littérateur, né à Paris en 1766, d'une famille originaire de Picardie, mort dans la même ville en 1844. Il débuta dans les lettres en 1790, puis voulut se livrer à la peinture et entra dans l'atelier de David. La Révolution ayant éclaté, il suivit une autre voie et se fit admettre dans l'administration de l'enregistrement. Il a composé des ouvrages [illegible] sous le nom de **Pillon-Duchemin** : les *Pourquoi d'un [illegible]* (1792), le *[illegible]* (1794, in-8°); le *[illegible] Alcide à Athènes*, drame héroïque en vers (Paris, 1806, in-8°); *Essai sur la [illegible]*, poème en trois chants (Paris, 1807, in-8°); *[illegible]* (Paris, 1807, 2 vol. in-8°); le *Cri des Français : le roi est mort, vive le roi!* stances élégiaques sur la mort de Louis XVIII et sur l'avènement de Charles X (Rouen, 1824, in-8°); *Nouveau théâtre d'éducation* (Paris, 1836, in-12). Pillon a collaboré pour le théâtre avec Pixérécourt, Rougemont, Aubert, Perin, etc. En outre, il a publié nombre de vers et de chansons dans des recueils. On cite surtout : les *Hommages poétiques*, le *Flageolet d'Erato*, le *Chansonnier des demoiselles*, les *Petites affiches*. Cet auteur a laissé quantité de manuscrits dont nous ignorons le sort.

PILLON (Alexandre-Jean-Baptiste), helléniste français, fils du précédent, né à Amiens en 1792. En sortant du lycée, il suivit pendant quelques années la carrière administrative, puis obtint, en 1820, un emploi à la Bibliothèque du roi et fut nommé, en 1848, conservateur adjoint. Qui ne se souvient de cet homme plus que mûr, à demi [illegible] et de petite taille, qui, placé au bureau principal du département des imprimés de la Bibliothèque de la rue Richelieu, répondait à vingt demandes à la minute et était, en petit, [illegible] un catalogue incarné? Cet homme, c'était M. Pillon, et pendant bien des années il fit, en qualité de premier employé, cette besogne aride. En 1855, il entra à la Bibliothèque du Louvre, dont il fut pendant douze ans le conservateur. M. Pillon est un érudit [illegible] dans [illegible] grecque. On lui doit les ouvrages suivants : *Traité des synonymes grecs*, trad. du grec d'Ammonius (Paris, 1824, in-8°); *[illegible] pensées de Platon*, texte grec, suivi de notes (Paris, 1825, in-12, trad. franç.; Paris, 1839, in-12); [illegible] in-8°; Paris, 1858, nouvelle édit., in-8°), ouvrage qu'il composa avec [illegible]; *Synonymes grecs* (Paris, 1847, in-8°), travail [illegible] inscriptions); *Vocabulaire grec-français des [illegible]* (Paris, 1855, [illegible]) est aussi poète. On lui doit [illegible]

[illegible]

PILLON (François-Thomas), né à [illegible] (Yonne) en 1830. Il fit ses études classiques au petit séminaire d'Auxerre, il venait de les terminer lorsque éclata la révolution de 1848. [illegible]

[illegible]

M. Larousse. Cette collaboration a été importante surtout dans les six premiers volumes. En 1865, il fonda avec M. Renouvier l'*Année [illegible]*, qui eut deux volumes et qui fut interrompue par la guerre de 1870-1871. En 1872, MM. Renouvier et Pillon transformèrent l'*Année philosophique* en une revue hebdomadaire intitulée la *Critique philosophique* et dont l'objet est de développer les principes de la philosophie [illegible] *que*, qui est aujourd'hui au milieu de sa troisième année. [illegible]

[illegible] phie adoptée et défendue par M. Pillon dans l'*Année philosophique* et dans la *Critique philosophique*. Disciples de Kant, MM. Renouvier et Pillon n'acceptent l'héritage du philosophe de Kœnigsberg que sous bénéfice d'inventaire. Leur criticisme maintient contre le sensualisme la distinction des lois de l'esprit, idées aprioriques ou catégories et des données empiriques; contre l'utilitarisme, la distinction de l'impératif catégorique et des impératifs hypothétiques; contre le fatalisme et le déterminisme, la liberté; contre le [illegible] croyance à la vie future, les postulats de la raison pratique. C'est surtout sur la question de la substance et des antinomies qu'il s'éloigne de Kant. [illegible] négation de l'infini actuel, qu'il considère [illegible] son, mais comme contradictoire.

PILLOT (Gabriel-Maximilien-Louis), historien et magistrat français, né à Avesnes (Nord) en 1801. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il se fit inscrire au barreau d'Avesnes, où il exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, puis il entra dans la magistrature. M. Pillot fut successivement procureur du roi à Avesnes (1830), [illegible] (1832), conseiller à la cour de cette ville en 1838 et président de chambre à la cour de Colmar. On lui doit les ouvrages suivants, qui sont estimés : *Histoire du parlement de Flandre* [illegible] 1774, [illegible] nier de Richardin (Douai, 1850, in-8°); *Histoire* [illegible] Neyremand, etc.

PILLOT, médecin français, membre de la Commune de Paris en 1871, né en 1809. Destiné à l'état [illegible] une Église nouvelle, qu'il appela l'Église unitaire. Traduit, en 1836, devant le tribunal correctionnel de cette ville, il fut condamné à six mois de prison pour bris de scellés, [illegible] sociation illicite. En 1841, Pillot se vit en [illegible] sil, y obtint un brevet de médecin homœopathe. [illegible] les [illegible] l'arrestation des quarante-trois [illegible] de

[illegible] et [illegible] aux travaux [illegible]

PILLOTER [illegible] — [illegible] : *Les* [illegible] (Montaigne.) Vieux mot.

PILLU s. m. [illegible]

PILLURION s. m. (pil-lu-ri-on). Ornith. Syn. de TANTALE.

PILLWEIN (Benoît), littérateur et archéologue [illegible] en 1817, directeur des contributions directes et chef du cadastre. On lui doit, entre autres [illegible] *Histoire et statistique de l'archiduché de haute Autriche* [illegible] (1827-1839, 10 vol.); *Contes, légendes populaires et tableaux des temps passés de la haute Autriche et du Salzbourg* (1834, 2 vol.); *Recueil des légendes populaires de toute la monarchie autrichienne* (1837, 2 vol.); *Guide* [illegible] *du voyageur à travers le cercle de la Traün et le district domanial des Salines* (1838); *Linz, autrefois et maintenant* (1845-1847, 3 vol.), etc. On lui doit encore des nouvelles, des notices biographiques, des pièces de vers insérées dans divers journaux et des cartes chorographiques.

PILMA s. m. (pil-ma). Sorte de jeu de balle en usage dans l'Amérique du Sud : *Les Indiens* [illegible] *au jeu du* PILMA, *la joie bruyante de nos écoliers.* (Fr. Lacroix.)

PILNITZ, village de Saxe, dans le cercle et à 9 kilom. S.-E. de Dresde, sur la rive droite de l'Elbe; 650 hab. Ce village n'a d'intéressant que son château, résidence d'été de [illegible]. Ce château, mélange d'architecture de tous les âges, se compose de trois parties reliées entre elles par des galeries. Mais le nom de ce village évoque un souvenir historique très-intéressant. Ce fut, en effet, au château de Pilnitz que, du 24 au 27 août 1791, fut posée la base de la coalition contre la France, à laquelle nous consacrons l'article suivant.

Pilnitz (CONVENTION DE), convention célèbre, renfermant en germe toutes les coalitions qui se formèrent ensuite contre la République française. Les divers souverains de l'Europe s'étaient profondément émus à la nouvelle des [illegible] de Louis XVI, ils se sentaient atteints eux-mêmes dans la personne du roi de France; l'impératrice Catherine, voyant le principe de l'autorité absolue chanceler sous les coups que lui portait la Révolution, désirait vivement qu'une digue fût opposée à ce torrent, qui menaçait d'ébranler tous les trônes. Aussi se hâta-t-elle de conclure la paix avec la Turquie, afin d'avoir la libre disposition de ses forces. Le belliqueux Gustave, roi de Suède, s'attribuait déjà le commandement de l'armée qui envahirait la France; Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, et Léopold, empereur d'Allemagne, avaient [illegible] pour se concerter en face du danger qui leur semblait grossir tous les jours. Outre leurs frayeurs mutuelles, leur jalousie contre la France, leur haine pour les nouveaux principes de gouvernement qu'elle inaugurait, les princes commençaient à éprouver toutes les passions des émigrés, à force d'entendre leurs déclamations furibondes contre le nouvel ordre de choses. Ces nobles, pour qui la France n'était plus rien depuis qu'on avait aboli leurs priviléges, qui servaient avant tout leurs intérêts et leur égoïsme impitoyable, tout en faisant sonner bien haut leur dévouement pour la famille royale, dévouement qu'ils trouvaient encore moyen de se faire payer, ces nobles, disons-nous, étaient les premiers à pousser l'étranger sur le sol français et prêchaient contre leur patrie une guerre d'extermination. Parmi ces émigrés, le marquis de Bouille se faisait surtout remarquer par ses emportements royalistes, par ses explosions de haine contre l'Assemblée législative. La main étendue vers la France, il semblait [illegible] : « Voici les points vulnérables; frappez là. » Nous n'avons pas besoin [illegible] deux frères de Louis XVI pressaient toutes ces menées.

Une entrevue fut décidée d'abord entre Frédéric-Guillaume et Léopold; elle eut lieu [illegible] électoral de Pilnitz [illegible] électeur [illegible] marquis de Bouillé, avec un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières [illegible] intrigues à conduire. Le soir du 24 août, tous ces personnages prirent place à une table de quarante couverts, et le festin fut suivi du spectacle, des illuminations, du cercle. En ce [illegible] du comte d'Artois, que son impatience des résolutions belliqueuses faisait passer un peu par-dessus les convenances. Lui-même s'aboucha avec les souverains; mais il eut beau les presser de tirer l'épée du fourreau, Bouillé eut beau leur développer son plan d'invasion, Calonne eut beau se montrer souple, hardi, persuasif, la perspective d'une guerre avec la France, d'une guerre terrible avec un peuple tout frémissant encore d'avoir secoué ses chaînes séculaires, une guerre de ce caractère ne plaisait que médiocrement à Léopold, dont l'esprit circonspect en redoutait les suites. Aussi, les résolutions qui furent adoptées se ressentirent de ces dispositions. Tout ce que purent obtenir le comte d'Artois, Bouillé et Calonne, dans cette conférence fameuse, fut la déclaration suivante, datée de Pilnitz, 27 août 1791, et signée *Léopold* et *Frédéric-Guillaume :*

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leursdites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un commun accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

Cette pièce est curieuse; jamais, croyons-nous, la théorie de l'autocratie, du pouvoir absolu, du droit divin ne s'était étalée avec un si naïf orgueil. Comme le mot Majesté est répété avec complaisance! On glisse un mot du *bien-être des Français*, mais on sait ce que le mot *bien-être* signifie dans les bouches impériales, royales, princières, ducales, etc. Telle fut cette célèbre déclaration, qui renfermait, en outre, des articles secrets portant que l'Autriche ne mettrait aucun obstacle aux prétentions de la Prusse sur une partie de la Pologne. Quoiqu'elle ne spécifiât aucune mesure immédiate et qu'elle trahît même les intentions pacifiques de Léopold, elle n'en avait pas moins un caractère comminatoire dont le premier effet fut d'exaspérer le sentiment national. C'était l'éclair sinistre, précédant le long et sanglant orage qui allait éclater.

PILOBOLE s. m. (pi-lo-bo-le — du gr. *pilos*, chapeau; *bolos*, action de lancer). Bot. Genre de champignons, de la famille des mucédinées, type de la tribu des pilobolés, comprenant trois ou quatre espèces qui croissent sur les excréments des animaux : *Les spores du* PILOBOLE *sont sphériques, lisses, transparentes.* (Léveillé.)

PILOBOLÉ, ÉE adj. (pi-lo-bo-lé — rad. *pilobole*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pilobole.

— s. m pl. Groupe de champignons, de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre pilobole.

PILOC s. m. (pi-lok). Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et de l'Asie Mineure, qui valait près de quatre pintes.

PILOCARPE s. m. (pi-lo-kar-pe — du gr. *pilos*, chapeau; *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, type de la tribu des pilocarpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Brésil.

PILOCARPÉ, ÉE adj. (pi-lo-kar-pe — rad. *pilocarpe*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pilocarpe.

— s. f. pl. Tribu de la famille des diosmées, ayant pour type le genre pilocarpe.

PILOCIERGE s. m. (pi-lo-siér-je — du lat. *pileus*, bonnet, et de *cierge*). Bot. Genre de plantes, de la famille des cactées. ‖ On le nomme aussi CIERGE À BONNET.

PILOGYNE s. f. (pi-lo-ji-ne — du gr. *pilos*, chapeau; *gunê*, femelle). Bot. Syn. de ZEHNERIE.

PILOIR s. m. (pi-loir — rad. *piler*). Techn. Bâton dont se sert le mégissier pour renfoncer les peaux dans la cuve lorsqu'elles remontent au-dessus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILON s. m. (pi-lon — rad. *piler*). Instrument dont on se sert pour piler dans un mortier : PILON *de fer, de fonte.* PILON *de bois, de verre. Avant que l'on connût les moulins, on se servait de* PILONS *pour écraser le blé et le réduire en farine.* (P. Vinçard.)

— Techn. Barre de fer servant à remuer le verre fondu. ‖ Nom donné à de gros maillets avec lesquels on pile le tan ou le papier. ‖ Rondin de bois muni d'un manche, dont on se sert pour fouler les terres.

— *Mettre un livre au pilon*, En déchirer tous les feuillets et les livrer aux cartonniers pour les piler et les réduire en pâte.

— Pêche. Bonde d'un étang.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre strombe.

— Bot. Nom vulgaire de l'arum commun.

— **Encycl.** Techn. Le *pilon* que l'on emploie dans l'exécution des terrassements, pour tasser les terres rapportées au fur et à mesure de leur dressement, se compose d'un énorme bloc en bois de chêne ou d'orme, ayant la forme d'un cône tronqué de faible hauteur et fretté solidement au droit des deux bases du cône; cette masse, qui pèse de 20 à 40 kilogrammes, est fixée à l'une des extrémités d'un manche ayant environ 1 mètre de longueur et recevant à son autre extrémité une petite traverse qui sert à la soulever. Cet outil est employé pour faire l'opération que, dans les travaux publics, on nomme le pilonnage; il fait partie, avec la pelle, la pioche et la brouette, du matériel ordinaire indispensable aux cantonniers chargés de l'entretien des routes macadamisées.

Dans différentes industries, le *pilon* sert à écraser ou à concasser des matières que l'on veut réduire en poudre, telles que les minerais, le tan, etc. Dans ces cas, le *pilon* est une énorme poutre verticale, le plus souvent bardée de fer et armée d'une masse pesante que l'on manœuvre à l'aide de cames montées sur un arbre animé d'un mouvement de rotation. Ces *pilons* ne sont jamais employés seuls; ils sont installés en batterie de quatre, six, huit, dix, douze, etc., et sont mus par le même arbre; ils composent les bocards, dont nous avons donné la description au mot BOCARD, où on trouvera les détails théoriques et pratiques des résistances et des effets des *pilons* mus par des cames.

Pour forger les grosses pièces de machines, ainsi que pour corroyer les paquets qui sortent des fours à réchauffer, on emploie des *pilons* mis en mouvement par la vapeur et auxquels on a donné le nom de marteau-pilon. Ces appareils, si utiles dans les ateliers de construction et dans les forges, s'établissent depuis 150 kilogrammes jusqu'à 10,000 kilogrammes; ce chiffre a même été souvent dépassé, et l'on emploie, pour forger les grosses pièces destinées aux machines à vapeur des navires, par exemple, des marteaux-pilons dont le poids excède 10,000 kilogrammes. Ces appareils se composent d'une masse ou marteau emmanché à l'extrémité d'une tige verticale dont l'autre extrémité, armée d'un piston, se meut dans un cylindre à vapeur placé au-dessus de l'appareil et reposant sur un bâti en fonte à deux branches. La tige verticale, placée entre celles-ci, roule ou glisse sur des glissières, soit par l'intermédiaire de galets horizontaux, soit par l'intermédiaire de crosses à manchons. A la partie inférieure, entre les branches du bâti et immédiatement au-dessous du marteau, se trouve une enclume d'un poids considérable qui repose sur un massif appelé chabotte, d'autant plus pesant et d'autant plus étendu que la pression produite par le marteau est plus grande. Pour faire fonctionner cet appareil, on place la pièce à forger sur l'enclume, puis, afin de soulever la tige et le marteau, on fait entrer la vapeur sous le piston à l'aide d'un obturateur quelconque et d'un petit mécanisme spécial. Aussitôt que le piston est au sommet du cylindre et, par suite, qu'il a parcouru sa course ascendante, on fait échapper la vapeur que l'on avait admise et le *pilon* retombe par son propre poids sur la pièce placée sur l'enclume. Ce système nécessitant une chute d'une très-grande hauteur et un très-grand poids du marteau lorsqu'il est nécessaire de produire un choc considérable, on a cherché à remédier à ces inconvénients par divers modes d'agencement et d'installation qui ont plus ou moins réussi. Parmi les meilleurs, on peut citer celui qui consiste à faire passer la vapeur au-dessus du piston après qu'elle a agi en dessous, de façon à utiliser ce qui lui reste de puissance pour activer la descente du marteau et, par suite, augmenter la force du choc. D'ailleurs, les appareils construits pour la manœuvre du marteau-pilon sont très-nombreux et varient non-seulement avec les effets à obtenir, mais encore, pour un même effet, avec les dispositions des locaux occupés par les machines, qui sont tantôt verticales, tantôt horizontales, suivant les cas. Toutefois, les machines verticales sont plus fréquemment utilisées. La facilité avec laquelle on peut faire varier la chute et la vitesse des marteaux-pilons, selon les dimensions et l'état de dureté de la pièce que l'on forge, est un des grands avantages que présentent ces appareils.

PILON (Germain), l'un des plus grands statuaires de l'école française, né à Loué-sur-la-Vangre (Sarthe) vers 1515, mort à Paris en 1590. Son père était aussi sculpteur, et diverses églises du Maine, notamment la cathédrale du Mans, conservent de lui des morceaux intéressants. Le père apprit à son fils les premiers éléments de l'art. Une quarantaine de statues en pierre de liais, exécutées pour l'abbaye de Solesmes et que, dans le pays, on appelle encore les *Saints de Soulesmes*, sont attribuées à Germain Pilon; il en reste encore un certain nombre dans les ruines du prieuré. Mais le père s'appelait aussi Germain, ce qui cause quelque incertitude; il ne serait pas étonnant que tous les deux y eussent travaillé ensemble. Quelques-unes de ces figures, d'un style primitif, mais remarquables par une plus grande distinction, un modelé plus fin et qui ont un certain cachet d'originalité, peuvent donc être considérées comme les essais du grand statuaire s'exerçant sous la tutelle paternelle. Un *Saint Bernard*, de grandeur naturelle comme les figures précédentes, et qui existait autrefois dans l'église de Lepau, près du Mans, appartenait à la même époque et pouvait donner lieu aux mêmes observations. Vers 1550, Germain Pilon vint à Paris. On ignore absolument quelles furent ses relations avec Jean Goujon et même si ces deux artistes se fréquentèrent; ils devaient être à peu près du même âge et, cependant, on ne les voit pas collaborer ensemble aux grands monuments commandés à cette époque par Henri II, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis. En même temps que Diane de Poitiers confiait à Jean Goujon les sculptures du château d'Anet (1552), Henri II faisait ériger, dans la basilique de Saint-Denis, ce magnifique tombeau de François Ier, pour l'exécution duquel furent appelés à concourir les plus brillants artistes de l'époque. On voulait surpasser, par la grandeur des proportions et par la richesse des décorations sculpturales, tout ce qui avait été fait jusqu'alors en France. Philibert Delorme avait dressé le plan du monument; Pierre Bontemps et Ambroise Perret, grands artistes presque inconnus auxquels sont dus les admirables travaux de sculpture de l'église de Brou, avaient exécuté la plus grande partie des statues et des bas-reliefs; on confia à Germain Pilon l'exécution de la voûte; il y représenta le *Christ vainqueur des ténèbres* et des *Génies éteignant le flambeau de la vie*, morceaux délicats où se révèle la main d'un maître. Il travaillait en même temps au *Mausolée de Guillaume Du Bellay* (cathédrale du Mans), œuvre capitale qui lui appartient tout entière et qui dut lui coûter trois ou quatre années. Ce monument fut mis en place en 1557; c'est un des chefs-d'œuvre de la sculpture française. Il a été mutilé en 1793, mais le gros œuvre reste intact ainsi que la statue de Du Bellay, les trophées, les cariatides sur lesquelles s'appuie le sarcophage et la plus grande partie des bas-reliefs. Là s'épanouit dans toute sa splendeur le style pur, original et presque antique de Germain Pilon; rien n'est faible dans cette conception, et le maître se maintint, depuis, toujours à la même hauteur. Le *Tombeau de Henri II* fut exécuté par lui (1560-1565) sur les plans de Philibert Delorme; tous les détails de sculpture lui appartiennent, et il semble s'y être surpassé. Les figures de bronze qui couronnent le monument sont celles de Henri II et de Catherine de Médicis; Germain Pilon a représenté ces deux personnages à genoux devant un prie-Dieu et en longs manteaux de cour; plus bas sont quatre énormes bas-reliefs : la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité* et les *Bonnes œuvres.* La Charité, représentée nue, sans draperies et soutenant deux enfants pendus à ses mamelles, est un morceau du plus haut style; les figures couchées de Henri II et de Catherine de Médicis, dont l'effigie se voit ainsi deux fois sur ce monument et qui sont en grande partie nues (la reine le voulut ainsi), forment un groupe admirable où la grâce du Primatice est alliée à la puissance de Michel-Ange. Ce tombeau, replacé en 1821 dans la basilique de Saint-Denis, avait été pieusement conservé, durant la tourmente révolutionnaire, dans le musée des monuments français.

Vers la même époque, Germain Pilon dut exécuter ce beau groupe des *Trois Grâces* qui est actuellement un des ornements du Louvre. C'était aussi un monument funéraire. Les Grâces sont représentées debout, drapées, adossées l'une à l'autre et réunies par les mains qui se touchent à peine; leurs têtes sont disposées de manière à soutenir l'urne qui devait contenir le cœur de Henri II et celui de Catherine de Médicis. Ce monument, pris dans un seul bloc de marbre et supporté par un piédestal en forme de trépied antique, orné de feuillages et de palmettes, fut placé dans une des chapelles du couvent des Célestins. L'urne ne contint jamais que le cœur de Henri II et elle en a été détachée lorsque ce groupe, une des productions les plus insignes de la sculpture française, après avoir figuré dans le musée des monuments français, prit enfin place au Louvre en 1822. Le couvent des Grands-Augustins possédait aussi un des chefs-d'œuvre de Germain Pilon, une statue en terre cuite de *Saint François*, que le grand artiste devait exécuter en marbre pour la chapelle du Louvre; la tête, détachée du corps, fut retrouvée, en 1819, par le comte de Chabrol, qui la fit rajuster au corps décapité et plaça la statue restaurée dans l'église de Saint-François-d'Assise, au Marais. Sauval et Félibien citent encore comme ayant été vues par eux, dans diverses églises de Paris, quelques autres statues de saints de Germain Pilon; quelques-uns de ces morceaux ont disparu et pareil sort a failli anéantir le groupe des *Trois Parques*, presque aussi célèbre que celui des *Trois Grâces.* Sculpté par Germain Pilon à une époque un peu antérieure, pour Diane de Poitiers, à ce que l'on présume, car l'une des Parques présente le profil si connu donné toujours à Diane par Jean Goujon, ce magnifique groupe, après avoir longtemps moisi, totalement ignoré, dans le jardin d'un hôtel, allait être détaillé en petits morceaux par un praticien ignorant, lorsqu'il fut sauvé par hasard de la destruction. Il figure aujourd'hui au musée de Cluny. En dehors de la signature habituelle de l'ar-

tiste, un grand G gravé sous le bloc, on y reconnaît sa main surtout à ces draperies légères rendues avec une si étonnante vérité.

Un [illegible] monument, dont la date peut être fixée et qui est encore un chef-d'œuvre, c'est le *Mausolée de Valentine Balbiani et du chancelier de Birague* (musée du Louvre). Ces deux mausolées, érigés d'abord séparément, l'un vers 1574, l'autre quelques années plus tard, dans l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers (Culture-Sainte-Catherine), furent réunis lorsque, la vieille église étant tombée en ruine, on transféra ce monument dans la chapelle des jésuites de la rue Saint-Antoine. C'est dans cet état qu'ils ont été conservés au Louvre, et, quoique l'artiste n'eût pas l'intention de réaliser cet ensemble complet, sa pensée a plutôt gagné que perdu à la réunion des deux tombeaux. La statue de bronze du chancelier, à genoux et en longue simarre, est placée au sommet du monument; un peu plus bas, la belle Italienne qui fut sa femme est couchée, se soulevant à demi sur des coussins, dans une pose d'une aisance incomparable et lisant la Bible. Le bas-relief du soubassement représente la même femme à l'état de cadavre, dans l'attitude rigide du cercueil; cet effrayant contraste de la vie et de la mort est du plus grand effet. Le chancelier de Birague étant mort en 1583, son mausolée serait une des dernières œuvres de Germain Pilon, si l'on était certain qu'il ne fut exécuté qu'après le décès de celui qui devait en faire sa dernière demeure. Mais Birague, qui mourut dans un complet dénûment, après avoir gaspillé une énorme fortune, s'était probablement passé la fantaisie de se faire faire son tombeau de son vivant, et bien lui en prit, car on n'eût pas trouvé dans son héritage de quoi lui élever ce monument splendide.

Parmi les autres morceaux dus à Germain Pilon et recueillis çà et là, pour le musée du Louvre, dans les églises de Paris et dans quelques châteaux des environs, on compte: la *Prédication de saint Paul*, bas-relief en pierre de liais; la *Déposition*, bas-relief en bronze; des bustes d'albâtre de *Henri II*, de *Charles IX* et de *Henri III*, provenant du château du Raincy; quatre statues de bois, *Mars*, *Minerve*, *Junon* et *Vénus*, exécutées pour l'entrée à Paris de Charles IX et de la reine Elisabeth d'Autriche, en mars 1571; quatre autres figures, en bois également, représentant des *Vertus* et provenant d'une vieille chaire à prêcher de l'église des Grands-Augustins. « On a cru les embellir en les faisant dorer, dit le bénédictin Germain Brice, mais on s'est trompé. » Les principales œuvres du grand artiste ont des articles spéciaux dans le *Grand Dictionnaire*. V. HENRI II (tombeau de), GRÂCES et PARQUES.

Germain Pilon est un artiste complet; il sut allier la force à l'élégance, mais ses figures n'ont pas autant de caractère que celles de Jean Goujon; on peut aussi leur reprocher quelque chose de maniéré, défaut qu'il dut sans doute à son admiration pour le Primatice; ce maître, qui fut un révélateur de l'art italien en France, eut une influence décisive sur presque tous les artistes français du XVIe siècle. A son exemple, Germain Pilon rechercha les grâces étudiées et voulut même traduire et immobiliser dans le marbre ce qu'il y a de plus fugitif, des impressions en quelque sorte insaisissables. « Vous remarquerez, dit Alex. Lenoir en parlant de celle des trois Grâces qui passe pour représenter Catherine de Médicis, vous remarquerez cette jambe retirée sur elle-même; elle indique un malaise que les femmes nerveuses éprouvent souvent et qu'on nomme *inquiétude*. Je fais cette observation parce que c'est un trait d'esprit de la part du sculpteur. » Presque toutes ses statues de femmes peuvent donner lieu à des remarques du même genre. « Elles ont, dit H. Martin, une molle suavité, une rondeur voluptueuse; charme décevant, attrait plein de péril qui dégénèrent en affectation et en mignardise dans les œuvres moins heureusement inspirées et qui présagent une décadence prochaine. L'art du XVIe siècle, en effet, était parvenu à son apogée avec Cousin et Goujon, Delorme et Lescot; bien moins puissant et moins durable que cet art du moyen âge qu'il avait détrôné, il allait déjà commencer à redescendre la pente fatale; l'art éclos avec les Valois devait descendre avec les Valois au tombeau. »

Germain Pilon mourut dans un âge avancé, laissant quatre fils: Raphaël, Gervais, Jean et Antoine. Le premier avait travaillé avec son père au tombeau du chancelier de Birague; le second était contrôleur des effigies, le troisième contrôleur du poinçon et le quatrième conseiller à l'élection de Melun.

La ville de Paris a rendu un juste hommage à Germain Pilon, en donnant son nom à la rue qui, des hauteurs de Montmartre, descend vers la place Pigalle, dont le nom rappelle une autre célébrité de l'école française.

PILON (Frédéric), auteur dramatique anglais, né à Cork (Irlande) en 1750, mort à Londres en 1788. Il étudia d'abord la médecine à Edimbourg, puis se fit acteur, joua sans succès sur plusieurs théâtres, se rendit à Londres, où il chercha des ressources en écrivant dans les journaux et en composant de petites pièces pleines de verve et de gaieté. Prodigue, insouciant, ami des plaisirs, Pilon dut, pour échapper à ses créanciers, se réfugier en France. Toutefois, il put revenir à Londres, et c'est là qu'il termina sa vie. Nous citerons de lui: l'*Invasion* (1778, in-8°); la *Capture de Liverpool* (1779); l'*Illumination* ou la *Conspiration des verriers* (1779, in-8°); l'*Amant sourd* (1780); le *Siége de Gibraltar* (1780, in-8°); les *Mœurs d'une élection* (1780, in-8°); *Il voudrait être soldat* (1786). Citons aussi un *Essai sur le caractère d'Hamlet tel qu'il est représenté par Henderson*.

PILONE s. m. (pi-lo-ne). Ouvrier américain employé à la culture du cacaoyer.

PILONNAGE s. m. (pi-lo-na-je — rad. *pilonner*). Techn. Action de pilonner: *Le* PILONNAGE *de la poudre est excessivement dangereux.*

— **Encycl.** Le *pilonnage* s'exécute sur les terres rapportées à l'aide d'une dame ou d'un pilon, pour leur donner un tassement artificiel qui ne se produirait qu'à la longue. Dans la construction des routes, des canaux et des chemins de fer, on pilonne les grands remblais, ainsi que leurs talus, pour leur donner une certaine assiette et éviter les tassements qui pourraient résulter du mouvement des véhicules chargés ou des infiltrations d'eau. Derrière les ouvrages en maçonnerie, tels que ponts, murs de soutènement, culées, etc., on a pour habitude de pilonner les terres au fur et à mesure qu'elles atteignent 0m,20 de hauteur. Cette compression à laquelle on les soumet a pour but de créer une cohésion factice entre toutes les molécules du remblai, afin de diminuer la poussée que ce dernier engendrerait derrière le mur s'il prenait son talus naturel d'inclinaison.

Dans l'entretien des chaussées macadamisées, le *pilonnage* est utilisé pour faire adhérer les rechargements partiels avec ce qui reste de l'ancienne chaussée. Sur les routes neuves, la dame et le pilon sont remplacés par le rouleau compresseur, à traction de chevaux ou à vapeur; la compression que l'on opère à l'aide de ces engins puissants n'est autre qu'un *pilonnage* énergique, que l'on pousse parfois, à tort, jusqu'à l'écrasement des matériaux de la chaussée. En général, chaque fois que l'on dresse une plate-forme, on est obligé d'avoir recours au *pilonnage* pour donner à toute la surface en déblai ou en remblai un certain degré de stabilité. Cette opération, dont on fait usage même dans les tranchées de fondation, est une partie intégrante de tous les ouvrages de terrassement; aussi la voit-on figurer en dépense dans tous les devis estimatifs de cette partie des constructions.

PILONNÉ, ÉE (pi-lo-né) part. passé du v. Pilonner: *Terre* PILONNÉE.

PILONNÉE s. f. (pi-lo-né — rad. *pilonner*). Pêche. Genre de pêche au goujon, dans laquelle on pilonne le sable pour troubler l'eau.

PILONNER v. a. ou tr. (pi-lo-ne — rad. *pilon*). Techn. Battre avec le pilon: PILONNER *un remblai.* ‖ *Pilonner la laine*, La fouler. ‖ *Pilonner le verre*, Le remuer dans le creuset.

PILOPHORE s. m. (pi-lo-fo-re — du gr. *pilos*, chapeau; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. de MANICAIRE, genre de palmiers.

— s. f. Syn d'ASCOPHORE, genre de champignons.

PILORI s. m. (pi-lo-ri. — Du Cange rattache ce mot au bas latin *pelorium*, sorte d'augmentatif de *pila*. Il donne aussi la forme intermédiaire *pilorus*, qui signifiait colonne. Grimm rattache *pilori* au moyen haut allemand *pfilaere*, qui est la forme germanique de *pilier*. Cette étymologie ne concorde pas beaucoup avec l'anglais *pillory* ni le provençal *espillori*; elle n'a pour elle que le bas latin *pilaricum*; mais, outre cette forme, le bas latin présente encore *pilloricum*, *pellericum*, *pellorium*, *piliorium*, *spiliorium*, ce qui fait que la véritable origine est encore à trouver). Machine qui tournait sur un pivot, et à laquelle on attachait ceux que la justice avait condamnés à l'exposition publique: *On était tellement habitué à voir dans tous les carrefours la vieille Thémis féodale, bras nus et manches retroussées, faire sa besogne aux fourches, aux échelles et aux* PILORIS, *qu'on n'y prenait presque pas garde.* (V. Hugo.)

— Fig. Lieu métaphorique où une personne, une chose restent comme exposées à la haine, à l'indignation publique: *Tacite a fait de Caprée le* PILORI *de Tibère.* (V. Hugo.) *L'histoire est l'éternel* PILORI *des noms infâmes.* (Lamart.)

> Nous irons au gibet d'un despote irrité,
> Mais vous au pilori de la postérité.
>
> V. Hugo.

— Mamm. Espèce de rat qui vit aux Antilles: *Le* PILORI *est de la même forme que nos rats d'Europe.* (V. de Bomare.) ‖ On écrit aussi PILORIS.

— **Encycl.** Hist. Le *pilori* était le poteau ou pilier où l'on attachait les criminels, en signe d'infamie, pour les exposer aux regards et aux insultes de la foule. Il y avait un *pilori* dans chaque ville et dans chaque justice un peu importante du royaume. Les seigneurs hauts justiciers faisaient placer un écusson à leurs armes au-dessus du pilier de leur justice et au milieu étaient scellés les chaînes et carcans qui servaient à attacher le condamné.

Les *piloris* étaient d'origine féodale; on les regardait comme le signe d'un droit ou d'un pouvoir, et les hauts justiciers avaient seuls le droit d'en élever, mais dans la circonscription de leur seigneurie seulement. On en distinguait de plusieurs sortes: les uns étaient simplement de gros pieux dressés dans les places publiques et auxquels étaient attachés des colliers de fer pour mettre au cou des condamnés. Les autres, comme les principaux *piloris* de Paris, se composaient d'une tourelle ronde ou octogone divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage; au milieu était une roue ou cercle de fer tournant sur pivot et percé de trous, à travers lesquels on faisait passer la tête et les bras des condamnés.

Tel était le fameux *pilori* des halles, le plus important de Paris et établi au milieu même de la halle au poisson. Il se composait d'une plate-forme, haute de cinq à six mètres, surmontée d'une lanterne à jour dans laquelle se mouvait la roue; on faisait parcourir au pivot un quart de la circonférence toutes les demi-heures, de façon que, pendant ses deux heures d'exposition, il fût présenté de face aux quatre côtés. Le *pilori* des halles, construit en 1542, en avait remplacé un autre, brûlé en 1516 par la populace, indignée de voir le bourreau Fleurant s'y reprendre à deux fois pour trancher la tête d'un condamné. Le bourreau périt étouffé dans les décombres. Ce fait prouve que l'on exécutait quelquefois à mort sur le *pilori*.

Ce fut au *pilori* des halles que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, eut la tête tranchée le 4 août 1477. On avait tapissé les chambres du marché au poisson où il devait se reposer; on y avait répandu du vinaigre et brûlé du genièvre pour dissiper l'odeur de la morue. Il fut ensuite, dit Sainte-Foix, conduit à l'échafaud par une galerie faite exprès; on avait eu l'attention de rembourrer le carreau où il se mit à genoux. Le bourreau, après lui avoir tranché la tête et l'avoir plongée dans un baril plein d'eau, la montra au peuple. Cent cinquante cordeliers, avec des torches allumées, vinrent terminer ce sanglant spectacle; on portait devant eux un cercueil découvert; on y mit la tête et le corps du malheureux duc de Nemours; on leur donna de l'argent pour l'inhumer et ils s'en retournèrent en chantant, suivis par la foule, toujours avide de ces sortes de spectacles.

L'exposition au *pilori* était d'ordinaire de deux heures, par trois jours de marché consécutifs. Souvent le *pilori* constituait la seule peine prononcée; tel était le cas pour les monopoliseurs, les valets condamnés pour insolence, les soldats insubordonnés, les mendiants; le plus souvent il n'était que l'accessoire d'une autre peine, les galères, comme pour les banqueroutiers, les concussionnaires, les bigames, etc. Un écriteau relatait quelquefois le nom et le crime du condamné.

Le *pilori* fut aboli en France en 1789; on lui substitua le carcan; celui-ci fit lui-même place à l'exposition publique, abolie en 1848. En Angleterre, le supplice du *pilori* existe toujours et l'instrument est à peu près semblable à notre ancien *pilori* des halles. La victime est placée si près du peuple, qu'elle peut être atteinte très-cruellement; il n'est pas rare de voir un pauvre diable sortir du carcan avec les dents brisées et la face couverte de contusions. On a remarqué plaisamment à ce sujet que les Anglais ne laisseraient pas impunément maltraiter à ce point un simple cheval de fiacre: la Société protectrice des animaux y mettrait bon ordre.

— Mamm. Le *pilori* est à peu près de la taille du surmulot; son pelage est d'un beau noir lustré, à l'exception du menton, de la gorge et de la base de la queue, qui sont d'un blanc pur; la queue est courte et cylindrique. Cet animal habite les Antilles, vit dans des terriers et niche jusque dans les cases; heureusement il multiplie moins que le rat commun. Il exhale une odeur musquée, forte et désagréable, qui persiste dans les lieux où il passe et surtout dans son habitation. Les habitants de la Martinique, notamment les nègres, mangent le *pilori*, après l'avoir écorché et exposé à l'air pendant une nuit entière; on a même soin d'en jeter le premier bouillon. Ses rognons desséchés, appelés [illegible] de musc, sont estimés comme prolifiques.

Pilori (LE), tableau de M. Glaize (expos. univers. de 1855). L'idée qui a inspiré ce tableau est une idée [illegible] et une de celles qui sont accessibles à la peinture, de celles même dont la peinture est la plus éloquente traductrice. L'artiste a voulu mettre en relief cette vérité désolante, que la plupart des bienfaiteurs de l'humanité, au lieu de récompense, ont reçu le martyre. C'est la pensée que Gœthe [illegible] Faust: « Le peu d'hommes qui ont su quelque chose et qui ont été assez fous pour ne point garder leur secret dans leur propre cœur, ceux qui ont découvert au peuple leurs sentiments et leurs vues ont été de tout temps crucifiés et brûlés. »

Le *Pilori* est [illegible] tres allégoriques, la Misère, l'Ignorance, la Violence [illegible] ses regards vers le ciel; à sa gauche sont: Homère, aveugle et [illegible], courbé par l'âge, appuyé sur son bâton et portant sa lyre [illegible] pain de l'exil; Cervantes, avec son bras mutilé, cachant [illegible]; Jeanne Darc, [illegible] au poteau du bûcher; Christophe Colomb, chargé de fers; Salomon de Caus, expliquant sa découverte d'un air égaré, qui [illegible] mort pauvre [illegible] martyrs de la liberté de conscience, Etienne Dolet et Jean Hus. A [illegible] figurent: Socrate, buvant la ciguë, Esope, tenant à la main le vase sacré placé dans sa valise par les Delphiens et prêt à expier le prétendu vol dont on l'accuse; Hypathie, se présentant, sereine et résignée, à l'ignoble populace chrétienne ameutée contre elle par l'évêque Cyrille; viennent ensuite Kepler et Galilée, l'un debout, tenant le compas, l'autre ayant encore en main le cierge de l'amende honorable et se relevant après avoir demandé pardon à un conclave d'imbéciles d'avoir découvert la vérité; Bernard Palissy mort à la Bastille pour cause de religion; les derniers poteaux sont occupés par le Corrége et par Lavoisier; ce dernier tient à la main la lettre touchante qu'il écrivit à la Convention pour demander un sursis afin d'achever une expérience.

On peut critiquer [illegible] des choix de M. Glaize; par exemple, on ne voit pas pourquoi le Corrége, qui mourut pour s'être trop échauffé en portant un énorme sac d'argent [illegible], figure parmi les martyrs. Lavoisier, si déplorable que soit sa mort, ne fut pas une victime de la science; on le condamna comme ancien fermier général et non pas comme chimiste; Papin ne fut pas entièrement méconnu, peut-être ne soupçonnait-il pas lui-même toute l'étendue et toute la puissance de sa découverte; la folie de Salomon de Caus est une légende. En revanche, de véritables martyrs de l'hypocrisie, de l'ignorance et de l'intolérance religieuse, comme Campanella et Savonarole, ne figurent pas sur le *Pilori* symbolique. Mais le peintre, comme le poëte, est libre d'accentuer ses préférences; l'idée à laquelle a obéi M. Glaize est généreuse et cela suffit. La composition de cette toile magistrale est très-calme et dépouillée de tout détail inutile; la sobriété des accessoires met plus en relief la pensée; la couleur est nourrie et vigoureuse, le dessin ferme et correct.

PILORIÉ, ÉE [illegible] part. passé du v. Pilorier: [illegible]

PILORIER v. a. ou tr. (pi-lo-ri-é — rad. *pilori*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. [illegible] *Nous piloriions* [illegible] Mettre au pilori: PILORIER [illegible]

> . . . . . . [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

— Fig. Faire connaître comme infâme: [illegible]

PILORIOT s. m. (pi-lo-ri-o). Ornith. Un des [illegible]

PILORIS s. m. (pi-lo-ri). Mamm. V. PILORI.

PILORRHIZE [illegible]

PILOSELLE s. f. (pi-lo-zè-le — lat. mo- [illegible] « C'est, dit Nicot, comme qui dirait *peluette* ou *celuette* »). Bot. Nom vulgaire d'une espèce [illegible]

PILOSISME [illegible]

PILOSITE [illegible] est couverte de poils.

PILOSTYLE [illegible]

PILOT [illegible]

— [illegible] connu sous le nom de *folle*.

— [illegible]

PILOT [illegible] Pilot-Dethorey [illegible] lie, puis était venu se fixer à Grenoble. Le [illegible]

[illegible]

... *de l'année* (1841) : *Intendants du Dauphiné*, [illegible]

[illegible] *sa suppression* (1842) ; *Prix de quelques den-* [illegible]

[illegible]

PILOTAGE [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible]

PILOT [illegible] dans l'Amérique du Nord.

[illegible] trace de [illegible]

[illegible] Matne [illegible]

[illegible]

[illegible] Non donné aux deux vaisseaux qui [illegible] toujours accompagner le vaisseau-amiral, soit en route, soit au combat : *Premier, second* PILOTE. [illegible] vue des côtes, des ports et des rades dont il [illegible] reçu et commissionné pour diriger toute espèce de bâtiment à l'entrée et à la sortie des baies, rades, havres, rivières de la localité [illegible]

— Fig. Ce qui guide, conduit, dirige : *La présence d'esprit est un* PILOTE *qui nous garantit du naufrage.* (Beauchêne.) *Du moment* [illegible] *devenir le* PILOTE *de la société, sachez du moins le vouloir avec suite et sérieusement.* (Ste-Beuve.)

— Par ext. Atlas contenant les cartes et les vues de certaines côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs : *Le* PILOTE *de la Manche. Le* PILOTE *des côtes d'Afrique.*

— Pêche. Celui qui, sur les bâtiments pêcheurs, commande la manœuvre pour jeter les filets à la mer.

— Techn. Baguette qui lève les soupapes dans l'orgue et qui fait agir les étouffoirs dans le piano.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scombéroïdes, comprenant plusieurs espèces, dont le type habite la Méditerranée : *Les* PILOTES *offrent une grande ressemblance avec les maquereaux.* (C. [illegible]) *Le* PILOTE *est d'une couleur* [illegible]*ndtre, avec des reflets dorés.* (V. de Bomare.) ‖ On l'appelle aussi NAUCRATE.

— Adjectiv. *Bateau pilote.* Embarcation sur laquelle les pilotes vont au large attendre les bâtiments qui se dirigent vers le port.

— Chem. de fer. *Locomotive pilote.* Celle qui parcourt la voie pour s'assurer qu'elle est libre, après des travaux de réparation ou des changements dans l'ordre des trains.

— Comm. *Drap pilote*, Drap très-fort et très-serré, qui a été ainsi nommé parce qu'il a été créé en vue de garantir les marins des intempéries des saisons.

— **Syn. Pilote, nautonier, nocher.** V. NAUTONIER.

— **Encycl.** Mar. On connaissait autrefois deux sortes de *pilotes* : le *pilote hauturier*, le *pilote côtier*, appelé aussi en France *pilote lamaneur*. Quoique le grade et les fonctions de *pilote* hauturier aient été supprimés en 1791, on a conservé le nom pour désigner celui qui dirige la navigation en pleine mer, ou plutôt quiconque a les connaissances nécessaires pour cela. Le chef de timonerie a conservé à bord des bâtiments de l'Etat une partie des fonctions de l'ancien *pilote* hauturier. Autrefois ce *pilote* hauturier était le *premier pilote* ou le *maître-pilote*.

Le *pilote* côtier est un maître, un patron naviguant pour le petit cabotage, qui possède une connaissance spéciale de certaines côtes, de certaines parties de mer et qui dirige les bâtiments étrangers à ces parages. Chaque bâtiment de guerre embarque un *pilote* côtier, [illegible]

En France, le *pilote* lamaneur est un marin [illegible] des rades, baies, rivières, etc. de la localité dans laquelle il veut exercer, après avoir jus- [illegible] vingt-quatre ans accomplis et compter six ans [illegible] une petite ancre d'argent de deux pouces, qu'il [illegible] neur est appelé *locman* dans les pays du Nord.

[illegible] dernier ne décharge pas de toute responsa- [illegible] Le service du *pilote* est payé d'après un tarif réglementaire : le capitaine qui refuse ce service n'en est pas moins tenu de payer le prix.

On appelle *bateau-pilote* l'embarcation sur laquelle les *pilotes* vont attendre au large les navires qui rentrent.

— Ichthyol. V. CENTRONOTE.

Pilote (LE), roman de Fenimore Cooper (1824, 2 vol. in-8°). Le héros de ce roman, le pilote dont on raconte les aventures mystérieuses, n'est autre que ce marin écossais, Paul Jones, qui passa au service des Américains pendant la guerre de l'Indépendance, et fit tout le mal qu'il put aux Anglais, dont il avait à se plaindre. Une de ses plus audacieuses entreprises fut la tentative d'enlèvement du comte de Selkirk, qu'il se proposait de garder comme otage, tentative qui échoua par la faute des officiers placés sous ses ordres. C'est cet épisode de sa vie que Fenimore Cooper a mis en scène ; il ne nomme pas le héros, qui reste toujours soigneusement voilé, mais il le fait reconnaître à certains détails caractéristiques. Deux petits vaisseaux américains ont jeté l'ancre sur la rive orientale de la Grande-Bretagne ; l'équipage a mission de prendre à bord un pilote, homme sombre et mystérieux qui reste inconnu jusqu'à la fin. Ce pilote, aidé de l'équipage, doit enlever quelques nobles lords, membres de la Chambre haute, et rapporter au congrès américain ces échantillons de la morgue anglaise. L'entreprise manque par la faute de deux jeunes officiers, amants aimés de deux cousines, jolies recluses d'une abbaye située près du rivage. Les deux marins oublient les lords pour leurs maîtresses et se laissent surprendre par la garnison du pays. Sauvés par le pilote, ils amènent à bord, non pas les membres du Parlement, mais leurs fiancées, dont ils font leurs épouses légitimes au milieu d'un combat contre une escadre anglaise.

Cette petite intrigue romanesque encadre assez bien des scènes maritimes d'une grande variété, dans lesquelles F. Cooper a développé tout son talent. Il excelle dans les calmes peintures de la vie du marin, dans celles des types de vieux loups de mer, comme dans les descriptions de tempêtes, de combats, d'abordages. L'action, quoique concentrée entre les parois d'un navire, ne manque ni d'intérêt ni d'émotion ; ce qui est vibrant surtout, c'est l'enthousiasme du narrateur pour les héros de cette guerre d'affranchissement dont ses livres retracent les principaux épisodes.

PILOTÉ, ÉE (pi-lo-té) part. passé du v. Piloter. Conduit par un pilote : *Vaisseau habilement* PILOTÉ *dans la passe.*

— Où l'on a fait un pilotis ; qui est établi sur pilotis : *Sol* PILOTÉ. *Digue* PILOTÉE.

PILOTER v. a. ou tr. (pi-lo-té — rad. *pilote*). Mar. Conduire en qualité de pilote : PILOTER *un navire.*

— Fam. Conduire, diriger : *Qui nous* PILOTERA *dans la ville?*

PILOTER v. a. ou tr. (pi-lo-té — rad. *pilot*). Etablir un pilotis dans : PILOTER *un terrain.*

— v. n. ou intr. Enfoncer des pilotis pour bâtir dessus : *Dans les lieux où le fond n'est pas solide, il faut* PILOTER *avant de bâtir.* (Acad.)

PILOTIN s. m. (pi-lo-tain — dimin. de *pilote*). Jeune marin qui apprend le pilotage à bord des navires de guerre. ‖ Jeune marin embarqué sur un vaisseau de commerce pour se préparer à devenir officier.

PILOTIN s. m. (pi-lo-tain — dimin. de *pilot*). Pêche. Nom des principaux pieux employés dans la construction des bourdigues.

PILOTIS s. m. (pi-lo-ti — rad. *pilot*). Ensemble de pilots, de gros pieux pointus, ordinairement ferrés par le bout, qu'on fait entrer avec force dans le sol pour asseoir les fondements d'un ouvrage, losqu'on veut bâtir dans l'eau ou dans quelque lieu dont le fond n'est pas solide : *Bâtir sur* PILOTIS. ‖ Pilot, chacun des pieux qui entrent dans un pilotis : *Enfoncer des* PILOTIS. ‖ *Pilotis de support*, Pilots sur lesquels repose la pile d'un pont. ‖ *Pilotis de retenue* ou *de remplage*, Pilots qui servent à maintenir le terrain autour d'un bâtiment.

— **Encycl.** On distingue : les *pilotis ordinaires*, qui sont généralement en chêne et [illegible], appointée sur une longueur de $0^m,40$ à $0^m,50$, est armée d'un sabot en fer ou en fonte pour faciliter la pénétration dans le sol ; leur tête est garnie d'une frette en fer qui les empêche d'éclater sous le choc du mouton ; les *pilotis à vis*, que l'on substitue aux précédents dans quelques ouvrages d'art, à cause de la très-grande résistance qu'ils présentent à l'arrachement et à la compression, et de la facilité qu'ils donnent d'établir des constructions [illegible] sur des sols excessivement mauvais et difficiles. Ces pilotis, imaginés par M. A. Mitchell, de Belfast, se font en bois, en fer ou en fonte, et les vis s'adaptent et se fixent à leur extrémité inférieure en remplacement du sabot. Pour les terrains très-peu résistants, les vis sont très-larges et leurs filets font peu de tours ; au contraire, pour les terrains très-durs et le rocher, elles se réduisent à des espèces de tarières coniques à filets [illegible] faisant un certain nombre de tours. La tête de ces *pilotis* est carrée sur une hauteur de $0^m,20$ à $0^m,40$, pour permettre d'y placer un manchon en fer auquel s'adaptent des barres de cabestan ; en agissant sur celles-ci, on fait tourner le *pilotis* à la manière d'une vrille, et l'enfoncement a lieu jusqu'au terrain suffisamment résistant pour supporter le poids de la construction à établir. Les *pilotis* enfoncés dans toute l'étendue d'une fondation sont disposés en quinconce et espacés de $0^m,80$ à 1 mètre, selon la charge qu'ils doivent supporter et suivant leur diamètre, qui est, en général, le 1/24 de leur longueur, sans avoir moins de $0^m,18$. Les *pilotis* étant enfoncés, on les recèpe tous de niveau à une hauteur convenable ; puis, s'ils n'ont pour but que de consolider le sol, on pose dessus, en travers de la fondation, des racinaux que l'on y fixe solidement au moyen de chevillettes en fer, et alors on établit une plate-forme en madriers sur laquelle on pose la maçonnerie des fondations. Dans le cas où ils servent eux-mêmes de fondation sous l'eau, soit à des piles de pont, à des jetées avancées dans la mer, soit, en général, à des constructions dont le pied est noyé, on enlève entre eux la terre ameublie par le battage et on la remplace par un blocage en pierres sèches, si l'on opère à sec, ou par du béton ou de la maçonnerie à mortier de chaux hydraulique dans le cas contraire, en ayant soin de comprimer fortement ces matériaux à mesure qu'on les pose, afin qu'ils maintiennent bien les têtes des pieux, qu'ils augmentent les frottements latéraux s'opposant à l'enfoncement et qu'ils ajoutent le plus possible à la rigidité du système. On pose ensuite un grillage en charpente, formé de longrines reliant les files longitudinales des *pilotis* et de traversines s'assemblant à mi-bois sur les longrines. On arase le remplissage au niveau de ce grillage et sur le tout on établit une plate-forme en madriers sur laquelle on élève l'édifice. On remplace quelquefois la plate-forme par une couche de béton enveloppant les têtes des pieux, sauf à placer sur ce massif, si on le juge nécessaire, un ou deux rangs de libages répartissant convenablement la pression. Les *pilotis* s'emploient encore dans les fondations *par caissons*, quand le sol du fond de la rivière demande à être consolidé à l'avance, ainsi que dans celles *par encaissement*, dans lesquelles ils servent, avec les palplanches, à former l'enceinte qui doit renfermer le béton de la fondation.

Le battage des *pilotis* se fait au moyen de sonnettes à tiraudes et à déclic, mues à bras d'homme ou par la vapeur (v. SONNETTE). Le *refus d'un pilotis* indique la limite de son enfoncement ; celle-ci est ordinairement basée sur le poids dont il doit être chargé, et une longue expérience a démontré que pour des charges extraordinaires et maxima, comme celle de 25,000 kilogrammes par *pilotis* de $0^m,23$ de diamètre à la tête, ou de 50,000 kilogrammes par *pilotis* de $0^m,33$, le refus est obtenu lorsque l'enfoncement n'est plus que de $0^m,0045$ par volée de vingt-cinq coups d'un mouton de 300 kilogrammes, tombant de $1^m,30$ de hauteur, ou lorsque cet enfoncement n'est plus que de $0^m,01$ environ par volée de dix coups d'un mouton de 600 kilogrammes tombant de $3^m,60$ de hauteur ; refus à peu près équivalent à celui qu'on obtient sous une volée de trente coups avec un mouton du même poids de 600 kilogrammes tombant seulement de $1^m,20$ de hauteur. Si l'on compare les poids, les hauteurs et les nombres de coups des moutons de 300 et de 600 kilogrammes, on remarque que le refus est proportionnel au travail de chacun d'eux, soit dans le rapport de 21,600 kilogrammètres à 9,750 kilogrammètres, soit dans celui de 1 à 2,21. Lorsque des *pilotis* de $0^m,33$ de diamètre en tête ne doivent supporter que des charges de 8,000 à 10,000 kilogrammes chacun, on admet qu'ils sont battus à un refus suffisant lorsque leur enfoncement n'est plus que de $0^m,03$, $0^m,04$ ou $0^m,05$ pour une des volées précédentes, si toutefois on est sûr qu'ils ont pénétré dans le sol résistant. Dans tous les cas, on ne doit pas chercher à avoir un refus exagéré, dont les conséquences pourraient être la rupture ou le broyage du *pilotis* dans son alvéole, surtout quand la longueur de fiche est supérieure à 8 ou 10 mètres.

L'expérience prouve que l'enfoncement des *pilotis* est proportionnel au produit de la masse m du mouton, plus la masse m_1 du *pilotis*, par le carré de la vitesse commune de ces deux masses après le choc, soit

$$e = (m + m_1)\, u^2,$$

u étant la vitesse du centre de gravité commune au mouton et au pieu après le choc, et sensiblement aussi celle de tous les points du système à l'instant considéré, dans le cas de très-faibles vibrations. Si v est la vitesse du mouton avant le choc, on a

$$(m + m_1)u^2 = \frac{m^2 v^2}{m + m_1};$$

mais v^2 étant égal à $2\,gh$, g étant l'accélération de vitesse due à la pesanteur et h la levée du mouton, l'enfoncement est donc proportionnel à

$$e = \frac{2\,gm^2h}{m + m_1} = \frac{2\,gmh}{1 + \frac{m_1}{m}}.$$

L'expression

$$\frac{2\,gm^2h}{m + m_1}$$

fait voir que, pour une même masse du mouton, l'effet [illegible] d'un même *pilotis* est proportionnel à la levée du mouton; et l'expression

$$\frac{2\,gmh}{1+\frac{n}{m}}$$

montre que, pour un même produit *mh*, l'effet est d'autant plus grand que la masse *m* est plus grande, et que, par conséquent, pour [illegible] travail qui est représenté par *mh*, il faut prendre de gros moutons et les élever à une hauteur modérée de 2m,50 à 3 ou 4 mètres. Pour les derniers coups frappés sur un *pilotis*, on peut porter la hauteur *h* à 5 ou 6 mètres.

Comme nous l'avons vu plus haut, il convient de faire supporter aux *pilotis* en bois de 50 à 7[illegible] kilogrammes par centimètre carré, ce qui correspond à une résistance R = 50[illegible] à 70[illegible] kilogrammes; en appelant D le diamètre des *pilotis* que l'on veut employer, ω la section de chacun d'eux, *n* leur nombre et P le poids total à supporter, on a

$$n\omega R = n\frac{1}{4}\pi D^2R = P,$$

d'où

$$n = \frac{4P}{\pi D^2R}$$

Tel est le nombre de *pilotis* cylindriques que l'on doit employer, π étant le rapport approché de la circonférence au diamètre, égal à 3,1416. [illegible] étant le côté du carré, et *a* et *b* les côtés du rectangle, on a, pour les valeurs de *n* pour *pilotis* carrés et rectangulaires

$$n = \frac{P}{c^2R};\quad n = \frac{P}{abR}.$$

Lorsque les *pilotis* sont des tubes creux en fonte, il convient de prendre R = 2000 [illegible] à [illegible], et on a, en appelant D' le diamètre intérieur du tube:

$$n = \frac{4P}{\pi(D^2 - D'^2)R}.$$

De cette formule, connaissant D et *n*, on déduirait la valeur de D' et par suite l'épaisseur *e* du tube, soit

$$D' = \sqrt{D^2 - \frac{4P}{n\pi R}};\quad e = \frac{D-D'}{2}.$$

On admet que les *pilotis* inclinés employés quelquefois dans les terrains coulants pour s'opposer au renversement d'un mur de quai ou d'une culée présentent une résistance qui est à celle des *pilotis* enfoncés verticalement comme le sinus de leur inclinaison est à l'unité; ainsi l'on a, α étant l'angle d'inclinaison, R et R_1 les résistances des *pilotis* verticaux et inclinés:

$$\frac{R_1}{R} = \sin\alpha,$$

d'où

$$R_1 = R\sin\alpha.$$

On établit encore des ponts militaires avec des *pilotis;* ils s'établissent sur les derrières de l'armée pour rendre disponibles les équipages de bateaux. Les *pilotis* que l'on emploie ont ordinairement 6 à 7 mètres de longueur et 0m,30 de diamètre; on en garnit la pointe d'un sabot si le fond l'exige et on les enfonce d'environ 3 mètres sous l'eau. On établit des palées avec deux ou un plus grand nombre de *pilotis* coupés à la même hauteur et coiffés par un chapeau qu'on fixe par des clameaux ou des broches ou qu'on assemble à tenons et à mortaises. Sur les chapeaux on place les longerons ou poutrelles qu'on recouvre de madriers cloués. Ces ponts prennent le nom de *ponts de pilotis*. Selon les circonstances, on les renforce par des *pilotis* avancés, des moises horizontales et en écharpe, des blocs de pierre, etc.

Pour arracher les *pilotis*, on les ébranle d'abord à coups de masse, on les entoure ensuite le plus bas possible avec une chaîne ou un cordage arrêté par des clameaux et on les enlève avec un levier d'abatage ou avec des crics agissant sur une traverse fixée contre le *pilotis* à la chaîne qui l'entoure, ou bien encore avec des cabestans, en les faisant déraper comme pour une ancre, etc. V. le mot SONNETTE.

PILOTRIC s. m. (pi-lo-trik — du gr. *pilos*, coiffe, *thrix*, cheveu). Bot. Syn. de CRYPHÉE, genre de mousses.

PILOTY (Charles), peintre allemand, né à Munich en 1826. Il étudia les premiers principes de son art sous la direction de son père, Ferdinand Piloty, mort en 1844, qui était lui-même un dessinateur de talent et qui avait fondé, avec Löhle, un établissement lithographique, qui est encore aujourd'hui l'un des premiers de l'Allemagne. Charles Piloty se rendit à l'Académie de Munich pour terminer ses études, qu'il continua sous la direction de son beau-frère, Charles Schorn (V. ce nom), et fit ensuite un voyage à Paris, à Bruxelles et à Londres. A son retour, le roi Maximilien Ier le chargea de peindre, pour le Maximilianeum, un grand tableau historique, représentant *l'Électeur Maximilien Ier* [illegible] *en 1620 à la Ligue catholique*. Cette toile, terminée en 1854, révélait un talent sérieux et de rares qualités artistiques; on y sentait surtout l'influence des savants coloristes belges. Un second tableau, représentant *Seni devant le cadavre de Wallenstein*, et qui fut terminé l'année suivante, vint mettre le sceau à la réputation du jeune artiste, qui fut nommé membre honoraire de l'Académie de Munich et professeur à cette Académie, en remplacement de Schorn. Vinrent ensuite: la *Bataille de la montagne Blanche, près de Prague;* le *Meurtre de Wallenstein; Néron dansant*, avec [illegible] *sur les ruines de Rome incendiée; Galilée en prison* (1864); *Wallenstein marchant contre Eger*, toiles dans lesquelles l'artiste ne s'est jamais montré au-dessous de lui-même. Il a, en outre, exécuté une partie des peintures murales, qui décorent le côté extérieur du Maximilianeum et, en 1867, il s'occupait de peindre un tableau de grande dimension, représentant la *Découverte de l'Amérique* et destiné à la galerie du baron de Schack, dont M. Piloty a exécuté aussi le portrait, qui est un véritable chef-d'œuvre. Cet artiste éminent s'est également acquis une grande réputation par son enseignement, et les salles de l'Académie ont dû être agrandies pour donner accès aux nombreux élèves qui se pressent à ses leçons. Il est aujourd'hui le représentant le plus remarquable de l'école réaliste allemande.

PILOU (Anne BAUDESSON, dame), une des femmes bel esprit de la société de Mlle de Scudéri, née en 1580, morte en 1668. Elle était fille d'un procureur au Châtelet, et elle épousa, en 1595, un autre procureur, Jean Pilou. Ce fut, avec Mme Cornuel, une des rares bourgeoises que ne dédaigna point la société aristocratique du XVIIe siècle. Son salon était très-fréquenté et la justesse, le bon sens de ses reparties, souvent [illegible], la faisaient à la fois estimer et craindre de tout le monde.

« Il n'y a peut-être jamais eu une moins belle femme, dit Tallemant des Réaux [illegible] sens. » Tallemant passe trop légèrement sur le [illegible] de Mme Pilou; il était fort remarquable; [illegible] de cette spirituelle femme n'était pas moins célèbre que ses bons mots et son excellent esprit. On fit dans une pièce contre le cardinal de La Valette, attribuée au chevalier de Rivière:

> Cardinal de La Valette,
> Vous avez la tête faite
> Et le visage et le cou
> Comme madame Pilou;

et dans l'*Enfer burlesque*, le poëte voulant peindre les monstres de l'enfer:

> Toutes les [illegible]
> [illegible]
> Qui voudrait le plus desbauché
> Avoir avec elles couché!
> Ces guenons, ces sales furies,
> Ces vieilles chenues, ces [illegible],
> Ces laides masques, ces [illegible]
> Sont autant de dames Pilou.

Il paraît même qu'elle avait de la barbe, d'après un virelai de Perrin, qui commence ainsi:

> O vous, barbe à triple étage

Elle allait partout, chez les grands comme chez les bourgeois, [illegible] pour assister au sacre du roi en 1654. On aimait à converser avec elle, et s'il arrivait quelque événement extraordinaire on disait: « Mme Pilou sera bonne pour cela. » Elle était très-âgée quand sa réputation commença à se répandre. Veuve de Jean Pilou, elle en avait un fils nommé Robert; ils habitaient ensemble une maison de la rue Saint-Antoine. Sans être riches, ils vivaient dans une honnête aisance. Le fils, qui [illegible] marié, donnait dans une grande dévotion; [illegible]

Elle partageait le monde en trois classes: ses inférieurs, ses égaux et les grands seigneurs. Elle disait de ceux-ci que, dans une ville comme Paris, on ne pouvait pas être trop fier avec eux, [illegible] maxime. [illegible]

[illegible]

s'écria la bonne femme! vous regorgez d'a[illegible] » Prononcées dans le cabinet de la reine, ces paroles ne pouvaient manquer de faire sensation.

Dans sa *Clélie*, Mlle de Scudéri a peint Mme Pilou sous le nom d'Arricidie. Son portrait a été gravé par Spirinx pour la grande édition [illegible] des *Mémoires* de Conrart; au bas se lisent ces vers tout à fait médiocres:

> Sous ce front que trace le style [illegible],
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Méritent [illegible].

PILOU-PILOU s. m. [illegible] — nom [illegible] de l'Océanie [illegible] Nouvelle-Calédonie, de l'ordure les [illegible].

— Mœurs et Cout. Nom donné par les naturels de la Nouvelle-Calédonie à leurs assemblées et fêtes de guerre et de réjouissance, par [illegible].

— **Encycl.** Mœurs et Cout. Les assemblées qui portent le nom de *pilou-pilou* sont de quatre espèces: 1° le *pilou-pilou* des récoltes; 2° [illegible]; 3° [illegible]; 4° les *pilous-pilous* de Nouméa, des arrondissements de Bourail, Ourail et Kanala.

1° P[illegible] de la Nouvelle-Calédonie, lorsque les ignames, [illegible] ainsi que les cocos, les bananes, les papayes et [illegible] lune, tous les chefs des villages sous ses ordres [illegible] des récoltes [illegible].

[illegible] des députations aux chefs des tribus avec lesquels il est en relation d'amitié, pour les convier au *pilou-pilou* avec leurs femmes et leurs enfants.

Des invitations sont faites aussi à quelques Européens, quand il s'en trouve dans les environs; mais, généralement, les chefs de camp chargés de faire exécuter les travaux de routes dans l'intérieur sont seuls invités.

Aussitôt que le *pilou-pilou* des récoltes a été décidé par le grand chef, il réunit les [illegible] pour leur donner ses instructions; il ordonne de plus de pêcher dans les rivières et les marais toutes les crevettes et les anguilles qu'on pourra prendre, et de les fumer. Au jour fixé pour le *pilou-pilou*, aussitôt que le soleil est levé, tous les plus beaux fruits récoltés dans les plantations de chaque village sont portés à dos par les femmes au village principal habité par le grand chef. Tous les fruits, les légumes et les poissons [illegible] sur une immense pelouse, en face de la case du grand chef, sous le grand banian sacré qui peut couvrir de ses vastes rameaux plusieurs milliers d'hommes.

Sous les ordres du médecin de la tribu (*ta-*[illegible]), les femmes, les [illegible] jeunes gens font autant de tas de vivres de toutes sortes [illegible] Européen est convié au *pilou-pilou*, il a un [illegible] vités.

Dans le courant de l'après-midi, tous les [illegible] des villages arrivent avec toute leur population [illegible] mes ont le visage peint soit en bleu, soit en [illegible] blanc sont rarement employés; les cheveux [illegible] sur le sommet du crâne; les têtes sont or[illegible]

[illegible] de son village et la place, sur l'ordre du [illegible]

[illegible]

grand chef, ils enlèvent la pièce d'étoffe qui couvre leur lot, la placent sur leurs épaules et [illegible] enfants désignés par village se précipitent sur les tas et enlèvent, avec une grande prestesse et en même temps avec beaucoup d'ordre, les fruits, les légumes ainsi que les [illegible].

[illegible] fours chauffés préalablement.

[illegible] conversation, le grand chef fait un signe et tout le monde se tait subitement; il prend deux cocos frais dont il casse l'extrémité avec sa hache en pierre de serpentine et en donne un au principal invité; puis il boit et fait signe à celui-ci de l'imiter. Il invite ensuite les chefs des villages et les chefs des guerriers à boire; chacun d'eux prend un coco qu'il [illegible] riers et chefs, après avoir bu, enlèvent avec les doigts la gélatine qui se trouve à l'intérieur des cocos frais et en font part à leurs [illegible].

Les légumes étant cuits, les femmes et les [illegible] partie consommée.

Quand la lune se montre dans son plein, [illegible] commencent leur concert. Les Kanaks, par [illegible] tone, célèbrent le *pilou-pilou* de la récolte. Après chaque strophe, les femmes jettent tou[illegible] sont terminés, les danses commencent, ac[illegible] deux, ainsi que les enfants, puis ils exécu[illegible] cre. Les torches de résine sont allumées. Après cette danse fantastique, qui ne se termine qu'à la suite d'une extrême lassitude, on [illegible] nes et des papayes. Des jeunes filles nubiles [illegible] gens pubères non circoncis subissent cette [illegible] dans les cases et s'endort [illegible] leil. Le grand chef prononce [illegible]

Dès que les pirogues sont en vue, les feux [illegible]

[illegible] est. Le [illegible] le grand banian [illegible]

[illegible] des guerriers de [illegible] leurs Kanaks ar- [illegible] [illegible] zagaie [illegible] tomahawk [illegible] d'une [illegible] de [illegible] et sont pointus [illegible]

Les [illegible] de la manière sui- [illegible] tête; le sac en [illegible] est attaché à la [illegible] ou de [illegible] est placé [illegible] la hache; la [illegible] de la main droite, l'une des extrémités appuyée sur la terre.

Tous les Kanaks sont nus; les parties naturelles seules sont enveloppées d'un morceau d'étoffe; les cheveux sont dressés sur le som- [illegible] par une bande d'étoffe; dans les cheveux sont placées des [illegible] d'oiseaux de proie. Le visage et le corps sont peints en noir, rouge et bleu.

Le grand chef et les chefs des guerriers ont les jambes ornées, au-dessous du genou, de cordons en poil de roussette, dans lesquels sont enfilées de petites coquilles d'un blanc de lait nommées *ouatiti*. Le grand chef seul porte au bras gauche le débris d'un coquillage blanc scié en forme d'anneau; au cou, suspendue par un cordon en poil de roussette, il porte sa grande conque marine; de plus, dans ses cheveux, il met un panache formé [illegible] et du duvet de cet oiseau.

Après avoir passé tous ses guerriers en revue, le grand chef ordonne les exercices [illegible] commencent par la zagaie, que les Kanaks [illegible] lancer sur un bambou très-mince planté en terre; il est rare qu'ils [illegible] à 30 ou 40 pas, plus de 5 fois sur 10. Vient ensuite l'exercice du tomahawk ou casse-tête, qui est lancé à la même distance contre un gros bambou planté [illegible] terre; [illegible] le but est manqué. L'exer- [illegible] est un simple simulacre, car il faut ménager le tranchant de la pierre de jade. Les pierres de fronde sont lancées ensuite; le but est fixé à 100, 200 ou 300 pas; les Kanaks lancent les pierres avec la plus grande vigueur et manquent très-rarement l'objet qu'ils visent; mais, pour cet exercice, ils se servent des cailloux qu'ils ramassent le long des rivières et ils gardent leurs pierres [illegible] pour le combat.

La revue et les exercices terminés, un poste, composé des 10 guerriers les plus connus par leur adresse et leur courage, est placé pour garder la case du grand chef. La grande pelouse ombragée par l'immense banian sacré est transformée en camp de [illegible]; tous les guerriers ont leurs armes à leur portée, un grand silence se fait. Le grand [illegible] sur le sommet de sa case et fait une proclamation pour enflammer le cœur de ses guerriers, qui répondent par des acclamations, en brandissant leurs armes. Le grand [illegible] distribuer ensuite par les femmes des cocos, des légumes, des fruits et du pois- [illegible] à tous les guerriers. Immédiatement après le repas, les jeunes gens pubères réputés dignes de cet honneur par leur adresse et leur force recommencent les exercices des guerriers adultes. Sur un signal du grand chef, ils vont ensuite se former sur deux lignes, derrière les femmes placées de la même manière.

Quand le repas des guerriers est achevé, [illegible] partagés en deux camps commandés par les deux principaux chefs; chaque camp se forme sur deux lignes à 10 pas de distance; [illegible] entre les deux camps est de 30 ou 40 pas. Le grand chef donne le signal de l'attaque; les deux premières lignes marchent l'une sur l'autre et s'arrêtent à 10 pas [illegible] les guerriers des deux partis [illegible] et se livrent ensuite à des contorsions horribles, se menacent de leurs armes, évitent les coups simulés qui leur sont portés, et bientôt, l'animation arrivant au [illegible], on échange de véritables coups. Le grand chef sonne de la trompe : aussitôt [illegible] comme par enchantement; [illegible] ligne, dans chaque camp, bat en retraite et, au signal donné, la seconde ligne [illegible] la première. Enfin, lorsque le grand chef voit que la seconde ligne des combattants vient à s'animer comme la première, il sonne encore de la trompe pour faire cesser [illegible] guerriers se massent alors [illegible] chef devant les femmes et [illegible]

[illegible] que le grand *pilou-pilou* de [illegible] qu'il y ait des blessés [illegible] Les Kanaks qui ont été [illegible] des blessures qu'ils ont [illegible]

[illegible] *pilou-pilou* de guerre étant ter- [illegible] de coco, la moitié des [illegible] pendant que l'autre va re- [illegible] chef reste devant [illegible] allumés pour éloigner les moustiques et pour faire cuire les aliments.

Le lendemain, après le lever du soleil, le grand chef convoque les chefs des guerriers des autres villages et leur donne l'ordre de se tenir tous prêts à marcher au premier signal, c'est-à-dire au premier feu allumé sur la grande montagne.

Le grand *pilou-pilou* de guerre change d'aspect, quand il s'agit une invasion en pays ennemi ou une victoire remportée sur des tribus voisines. Dans ce cas, il a presque toujours lieu dans un village situé sur une hauteur, au delà d'une rivière, et sur les frontières du territoire ennemi. Généralement, à la fin de ce grand *pilou-pilou*, les prisonniers sont mangés; les mains et les pieds sont les morceaux que les chefs se réservent comme étant les plus délicats; souvent ils envoient à leurs amis, en guise de présents, de semblables morceaux, pour leur faire part de la victoire qu'ils viennent de remporter.

4° *Pilous-pilous de Nouméa et des arrondissements de Bourail, Ouarail et Kanala.* A Nouméa, le dimanche ou le jeudi, les Kanaks en résidence dans cette ville demandent au chef du bureau des affaires indigènes l'autorisation de faire un *pilou-pilou*, pour danser avec leurs femmes, à la lueur des torches. Ces danses commencent vers huit heures du soir et durent jusqu'à 10 ou 11 heures; elles sont souvent mêlées de chants et de cris; mais ce *pilou-pilou* donne aux habitants de Nouméa une faible idée d'un *pilou-pilou* véritable; les hommes et les femmes sont habillés, ce qui enlève tout le cachet à ce soi-disant *pilou-pilou*.

Dans les chefs-lieux d'arrondissement de Bourail, Ouarail et Kanala, situés les deux premiers sur la côte ouest et le dernier sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie, les chefs d'arrondissement préparent eux-mêmes leur *pilou-pilou* et invitent les chefs de l'intérieur à y assister avec leurs tribus; quelques-uns s'y rendent avec plusieurs centaines de Kanaks, femmes et enfants, plutôt pour se gorger des liqueurs et des mets européens que pour célébrer un véritable *pilou-pilou*; néanmoins, ils mettent assez d'entrain dans les danses et les exercices du corps; mais aucune des coutumes suivies dans l'intérieur pour le *pilou-pilou* des récoltes n'est observée, pas plus que celles qui sont en usage dans le grand *pilou-pilou* de guerre. La fête se termine bien avant dans la nuit; tous les Kanaks couchent dans les chefs-lieux, et le lendemain ils regagnent la plaine ou la montagne, emportant toujours quelques étoffes et des haches européennes, qui sont offertes aux chefs de préférence; ces présents sont envoyés par le chef du 3e bureau du secrétariat colonial, par ordre du gouverneur, aux chefs d'arrondissement, qui en font eux-mêmes la répartition.

Les *pilous-pilous* d'arrondissement ont pour but d'attirer les Kanaks de l'intérieur aux chefs-lieux, afin de bien leur faire comprendre qu'ils dépendent des chefs d'arrondissement et qu'ils sont sous la domination française.

Les détails ci-dessus ont été empruntés à un livre, encore inédit, dû à la plume d'un Européen qui a habité la Nouvelle-Calédonie pendant sept années.

PILPAY ou **BIDPAY**, brahmane et gymnosophiste indien, dont le nom signifie *médecin charitable*, ou littéralement, selon d'autres, *pied d'éléphant*. Il vivait, d'après certains auteurs, 2000 ans avant notre ère, d'après d'autres quelques siècles seulement av. J.-C. On n'a que des renseignements fort incertains sur la vie de cet écrivain, qui devint vizir d'un ancien roi de l'Inde, nommé Dabschelim, et fut chargé d'administrer l'empire. On lui attribue un recueil de *Fables* en langue sanscrite, dont l'original porte le titre de *Pantcha-Tantra* (les cinq livres); ces fables furent traduites au VIe siècle en pehlvi, par le mage Burzonyèh, puis en arabe, en hébreu, enfin en latin, vers 1262, par Jean de Capoue, sous ce titre : *Directorium vitæ, parabolæ antiquorum sapientium*. Ces antiques apologues ont été traduits et imités dans presque toutes les langues connues. Quelques savants modernes pensent que leur véritable auteur est Vichnou-Sarma. Galland et Gaulmin ont traduit en français l'ouvrage de Pilpay sous le titre de : *Livre des lumières en la conduite des rois* (Paris, 1644, in-8°).

PILS (Isidore-Alexandre-Augustin), peintre français, né à Paris en 1813. Élève de Lethière, puis de Picot et de l'École des beaux-arts, il fut entraîné d'abord par la nature de ses études vers la peinture classique. En 1838, il remporta le grand prix de Rome avec une composition bien entendue sur ce sujet : *Saint Pierre guérissant les boiteux à la porte du temple*. M. Pils partit alors pour l'Italie et y poursuivit avec ardeur ses études pendant cinq ans. De retour en France, il continua de s'adonner à la peinture religieuse et historique, et exposa plusieurs tableaux. Pendant la guerre d'Orient, il se rendit en Crimée avec nos troupes et, à partir de ce moment, il s'est consacré à peu près exclusivement à la peinture militaire. Dans cette nouvelle voie, M. Pils a conquis rapidement la réputation et s'est placé au premier rang. Nommé professeur de peinture à l'École des beaux-arts, en 1863, il a succédé, en 1867, à Picot comme membre de l'Académie des beaux-arts et a été promu, en 1867, officier de la Légion d'honneur. Parmi les nombreux tableaux qu'il a exposés, nous citerons : le *Christ prêchant dans la barque de Simon* (1846), composition à la mise en scène savante et pittoresque, qui lui valut une seconde médaille; *Scène de la Saint-Barthélemy* (1846); la *Mort de sainte Madeleine* (1847); le *Passage de la Bérézina; Bacchantes et Satyres; Baigneuses et Satyres* (1848); *Rouget de Lisle chantant pour la première fois la Marseillaise chez Dietrich*; la *Gondole* (1849); la *Mort d'une sœur de charité; Sainte Famille*; un *Renard* (1850); les *Athéniens esclaves à Syracuse; Soldats distribuant du pain aux indigents* (1852); *Prière à l'hospice; Costumes militaires*, aquarelle (1853); une *Tranchée devant Sébastopol* (1855), tableau remarqué qui obtint une médaille de 2e classe; le *Débarquement de l'armée française en Crimée* (1857), œuvre fort remarquable, bien composée et attestant une étude approfondie des types militaires. Ce tableau valut à l'artiste la croix de la Légion d'honneur et une 1re médaille. Au Salon de 1859, M. Pils exposa : le *Défilé des zouaves dans la tranchée de Sébastopol*, l'*École à feu de Vincennes* et plusieurs portraits. La *Bataille de l'Alma*, qui parut à l'Exposition de 1861, obtint la grande médaille d'honneur. « M. Pils a encadré cette manœuvre hardie, dit Théophile Gautier, dans une vaste toile, et au premier plan ses hommes ont la grandeur naturelle. L'Alma vient battre le bord du cadre. Dans ses eaux troublées, le général Bosquet s'avance à cheval suivi de ses officiers et de son porte-fanion. L'effet général du tableau est harmonieux. Les premiers plans, d'une couleur sobre et solide, repoussent les fonds, et la lumière détache au flanc de la montagne la fourmillante ascension d'une multitude de figurines, si justes de mouvement qu'il semble qu'on les voie marcher. » Ce qui manque à cette œuvre, aussi savamment composée qu'habilement peinte, c'est ce don puissant de la vie, cet entrain, cette fougue puissante que possédait l'inimitable Salvator Rosa. Après l'exécution de ce tableau, qui fut acheté par l'État, M. Pils cessa pendant quelques années d'exposer des toiles aux Salons de peinture. Il envoya à l'Exposition universelle de 1867, outre sa *Bataille de l'Alma*, la *Fête donnée à l'empereur et à l'impératrice à Alger en* 1860 et cinq aquarelles; au Salon de 1869, *Retour d'une battue au château de la B...*; à celui de 1873, les *Tuileries en* 1871, scène militaire rendue avec une grande vérité, et un spirituel et piquant portrait de *Mlle H****; enfin, en 1874, le *Jeudi saint en Italie, dans un couvent de dominicains.*

PILSEN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, à 116 kilom. S.-O. de Prague, chef-lieu du cercle de son nom, sur la rive droite de la Mies; 23,680 hab. Tribunal criminel; haute école des sciences et de lettres; gymnase. Fabrication active de draps; hauts fourneaux et forges aux environs. Exportation de laines, toiles, cuirs, fers, potasse, plumes, draps. Pilsen possède des brasseries très-remarquables. Sa bière est renommée; on en boit sur divers points de l'Europe, d'Amérique et d'Asie. Le gouvernement du Japon vient de faire suivre une forte commande, pour le compte de la cour de Yeddo, de l'envoi à Pilsen de jeunes Japonais pour y apprendre la fabrication de la bière. La ville possède une belle église gothique.

PILTEN, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Courlande, chef-lieu de district, à 166 kilom. N.-O. de Mittau, sur la rive droite de la Windau, non loin de la Baltique; 1,900 hab. Château bâti, en 1220, par Waldemar II, roi de Danemark, qui y fonda un évêché pour la conversion des habitants idolâtres; quelques années après, cet évêché, ainsi que toute la Courlande, passa sous la domination allemande et y resta jusqu'en 1559; il fut encore vendu, avec celui d'Œsel, à Frédéric II, roi de Danemark, qui le céda à son tour à son frère Magnus; celui-ci en prit possession en 1560 et sécularisa l'évêché de Pilten; ce territoire fut depuis successivement soumis aux Polonais, aux Danois, aux Suédois, retourna enfin aux Polonais en 1661 et tomba au pouvoir des Russes en 1795.

PILULAIRE adj. (pi-lu-lè-re — rad. *pilule*). Pharm. Qui tient de la pilule, qui appartient aux pilules : *La forme* PILULAIRE *a l'avantage de diviser la dose des médicaments et de permettre de l'augmenter ou de la diminuer sans calcul, outre qu'elle est plus portative qu'aucune autre*. (Richer.) ‖ *Masse pilulaire*, Pâte préparée pour être divisée en pilules.

— Entom. Se dit de certains insectes qui roulent en boules, en pilules, des matières fécales.

— s. m. Art vétér. Instrument à l'aide duquel on administre les pilules aux grands animaux.

— s. m. pl. Entom. Syn. d'ATENCHITES, groupe de scarabées ou bousiers.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des marsiléacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions marécageuses de l'Europe.

— **Encycl.** Bot. Les *pilulaires* sont des plantes à tiges grêles, rampantes, rameuses, portant des feuilles solitaires ou groupées, plus ou moins longues, linéaires, subulées, roulées en crosse dans leur jeune âge comme celles des fougères. A l'aisselle de ces feuilles naissent des réceptacles globuleux, pisiformes, petits, sessiles, formés de deux feuillets distincts, et dont l'intérieur est divisé, par des cloisons membraneuses, en quatre loges qui renferment les organes reproducteurs. La *pilulaire globulifère* croît abondamment dans les lieux marécageux, au bord des étangs, où elle forme de petits tapis de verdure qui ressemblent à de jeunes gazons. On la trouve aux environs de Paris. L'ancienne médecine lui a attribué des propriétés apéritives, atténuantes et incisives. On ne la cultive que dans les jardins botaniques, où on la propage d'éclats de pied.

PILULE s. f. (pi-lu-le — lat. *pilula*, dimin. de *pila*, boule, balle. V. PILE). Pharm. Composition médicinale qu'on met en petites boules : PILULES *purgatives. Prendre des* PILULES. *Un buveur était à table, et au dessert on lui offrit du raisin : « Je vous remercie, dit-il en repoussant l'assiette; je n'ai pas coutume de prendre mon vin en* PILULES. (Brill.-Sav.)

La *pilule* ne plaît que lorsqu'on l'enveloppe.
BOILEAU.

‖ *Pilules gourmandes*, Nom vulgaire donné à des pilules apéritives.

— Fig. Chose désagréable : *Le mépris est une* PILULE *qu'on peut bien avaler, mais qu'on ne peut guère mâcher sans faire la grimace*. (Mol.)

— *Avaler la pilule*, Se déterminer à faire une chose pour laquelle on avait beaucoup de répugnance :

Ma sœur, tout doucement, *avalez la pilule*.
DANCOURT.

— *Argenter, dorer une pilule*, La couvrir d'une légère feuille d'argent ou d'or, pour en masquer le goût. ‖ Fig. *Dorer la pilule*, Faire accepter ou accomplir, par le tour agréable qu'on lui donne, une chose qui excite la répugnance : *A un homme qui comprend et que la vanité n'aveugle pas, il ne faut pas espérer de* DORER LA PILULE. (G. Sand.)

Le seigneur Jupiter sait *dorer la pilule*.
LA FONTAINE.

— **Encycl.** Pharm. On donne le nom de *pilules* à des médicaments qui s'administrent sous forme de petites boules et dont la consistance est celle d'une pâte assez ferme pour ne pas adhérer aux mains et pour prendre et garder une forme sphérique ou sphéroïdale. Les *pilules* sont ordinairement du poids de 0gr,05 à 0gr,30. On donne le nom de *bols* aux *pilules* d'un poids plus élevé, ayant une consistance moins ferme et la forme d'une olive.

Les *pilules* sont des médicaments très-variables dans leur composition, qui est simple ou complexe. On donne le nom d'*excipients* aux substances qui servent à leur donner la consistance convenable; il en est qui n'ont pas besoin d'excipient, la térébenthine cuite par exemple. L'huile est l'excipient des *pilules* de savon; le vinaigre, celui des *pilules* de Bontius; le baume de soufre anisé, celui des *pilules* de Morton; l'oxymel scilliti-que, celui des *pilules* de scille; un sirop médicamenteux, celui d'un grand nombre de *pilules*. Les excipients doivent se délayer facilement; le miel et le savon remplissent les meilleures conditions à cet égard.

Il y a deux sortes d'excipients, les mous et les solides. Parmi les excipients mous se comptent les sirops, les extraits, le miel, les conserves, les mucilages, etc. Ces derniers ont l'inconvénient de durcir trop la masse pilulaire en se desséchant et il en résulte cet autre inconvénient que les *pilules* peuvent traverser l'appareil digestif sans être attaquées par le suc gastrique. Les essences ne lient bien les masses pilulaires qu'autant qu'elles sont riches en parties résineuses; autrement les *pilules* où elle sentrent se dessèchent et se désagrègent. Les excipients solides sont employés quand le mélange pilulaire est d'une consistance trop molle. Les poudres de guimauve, de réglisse, d'amidon, résineuses, de phosphate de chaux sont des excipients solides.

Pour confectionner les *pilules*, on met les extraits dans un mortier de fer que l'on a échauffé avec de l'eau bouillante; on mêle bien toutes ces matières, on y ajoute la quantité convenable d'excipient ou les poudres que l'on a eu soin de mélanger d'avance. On pile longtemps la masse pour en bien lier toutes les parties, et, quand elle est devenue homogène, l'opération est terminée. Une masse pilulaire a acquis la consistance convenable lorsqu'elle cesse d'adhérer au fond du mortier, s'attache peu aux doigts et ne s'aplatit pas quand on en fait une *pilule*. Le pharmacien doit faire attention aux matières qui ont la propriété de se ramollir quand on les mêle ensemble; il doit prévoir, par exemple, que l'extrait de fiel de bœuf mêlé à des matières alcalines donnera un mélange qui se ramollira.

On divise les masses pilulaires à l'aide d'un instrument particulier nommé *pilulier*, et on recouvre les pilules d'une poudre pour qu'elles n'adhèrent pas entre elles. La poudre qui mérite la préférence est celle de lycopode, d'abord à cause de sa ténuité, ensuite parce que, vu son peu d'hygrométricité, elle garantit les *pilules* contre l'humidité. On peut aussi recouvrir les *pilules* d'une mince couche d'or ou d'argent. Pour cela, on les agite dans une boîte contenant quelques feuilles minces de ces métaux. La feuille se pulvérise et la poussière ainsi formée revêt les *pilules*. Pour que le métal s'y attache bien, il faut qu'elles

ne soient ni trop molles ni trop dures. Dans le premier cas, elles prennent une trop grande quantité de poudre métallique et n'ont pas de brillant; dans le second, le métal ne s'attache à elles que par plaques. Il est des *pilules* qu'il est impossible de dorer ni d'argenter. Ce sont celles dans la composition desquelles il entre quelque matière capable de s'unir au métal. Telles sont les préparations mercurielles et les préparations sulfureuses. On peut recouvrir celles d'iodure ferreux d'un vernis au baume de Tolu. La plupart des *pilules* ne doivent être préparées qu'au fur et à mesure de l'usage. Celles que l'on conserve doivent être soigneusement enfermées.

Il est impossible de décrire ici toutes les *pilules* employées en médecine, d'autant plus que chaque jour en voit surgir de nouvelles, et que presque toute la matière médicale a été mise en *pilules*. Nous citerons cependant, comme ayant acquis une renommée universelle, celles de Dupuytren (v. ce mot), Blaud, Vallet, Méglin, Anderson, Morton, Blancard, Dickson, Trousseau, etc.

Partant de la définition que nous avons donnée du mot *pilule*, la dénomination de *capsule*, appliquée au moyen d'administrer le copahu inventé, en 1837, par Raquin, est tout à fait impropre. Ces capsules sont de véritables *pilules* et le pharmacien de Clamecy a, sans doute, fait un sacrifice à la routine en leur donnant un autre nom. En effet, antérieurement à cette époque, le public était déjà accoutumé à n'employer le copahu que sous la forme de capsules gélatineuses; or, le système des capsules de gélatine était défectueux sous plus d'un rapport. L'enveloppe, quoique épaisse, mais d'une épaisseur inégale, laissait quelquefois suinter son contenu; elle renfermait toujours une bulle d'air qui ajoutait inutilement à son volume; elle se dissolvait en partie ou se crevassait dans l'estomac, et de ce fait résultaient des renvois, des éructations très-désagréables. Le procédé imaginé par Raquin paraît à tous ces inconvénients. En effet, au moyen d'une infime quantité (3 à 4 pour 100) de magnésie, le copahu est épaissi de manière à pouvoir acquérir la forme sphérique; il est ensuite enrobé d'une pellicule de gluten et se trouve constitué à l'état de *pilule*. Ce procédé offre des résultats plus sérieux encore : à volume extérieur égal, la *pilule* glutineuse contient une plus grande quantité de copahu que la capsule gélatineuse; elle se ramollit dans l'estomac qu'elle traverse sans se rompre, et ce n'est que dans l'intestin, là où le copahu est efficace, que le gluten, émulsionné par les sucs gastriques, puis digéré, met la substance active en contact avec l'organisme. L'Académie de médecine, frappée des immenses avantages de cette ingénieuse préparation, n'a pas hésité, après expériences faites dans les hôpitaux, à lui donner son approbation sans réserve.

Les dragées du docteur Rabuteau au protochlorure de fer sont également de véritables *pilules*. Elles ont rapidement acquis une notoriété et sont à cette heure presque universellement adoptées par les sommités médicales. Le docteur Rabuteau, lauréat de l'Institut, a constaté et démontré que, pour être absorbée et assimilée par l'organisme, toute préparation ferrugineuse devait être préalablement transformée en protochlorure de fer. Il était donc rationnel d'épargner aux organes du malade le travail de cette transformation, qui devait résulter de l'action du suc gastrique, et plus avantageux d'administrer un médicament immédiatement actif. En effet, l'absorption du fer ainsi administré à l'état de protochlorure a lieu normalement, et les causes qui avaient nécessité le traitement par les ferrugineux disparaissent avec rapidité. Les expérimentations faites dans les hôpitaux de Paris avaient démontré que les *pilules* ou dragées Rabuteau régénèrent les globules rouges du sang mieux et plus rapidement que toute autre préparation martiale; l'administration de l'Assistance publique a décidé, le 21 mai 1874, que ces préparations au protochlorure de fer (*pilules* et sirop) seraient mises à la disposition des médecins et chirurgiens des hôpitaux.

Les capsules Mathey-Caylus ont la forme, l'apparence, le mode de préparation et d'emploi des *pilules* en général. Ce sont donc de véritables *pilules* recouvertes d'une enveloppe de gluten; mais nous leur conserverons le nom de capsules sous lequel elles sont connues dans la thérapeutique. La difficulté d'administrer au malade certains médicaments d'odeur nauséeuse et de saveur repoussante, tels que térébenthine, goudron, copahu, cubèbe et des opiats où le copahu est allié au fer, au cubèbe, au cachou, etc., a suggéré l'idée d'enfermer ces substances et de les présenter sous une forme globulaire inodore et insipide. Les nombreux inconvénients de la capsule de gélatine avaient discrédité ce mode de préparation. En effet, les capsules de gélatine gonflent outre mesure dans l'estomac, agissent comme corps étranger, puisque, en aucun cas, elles ne sont digérées, et elles occasionnent souvent des accidents du côté du tube digestif. L'enveloppe de gélatine devait donc être rejetée. Le procédé Mathey-Caylus consiste à faire subir aux médicaments un abaissement de température suffisant pour permettre de leur donner la forme pilulaire; ils sont immédiatement emprisonnés dans une enveloppe de gluten et constituent les capsules Mathey-Caylus. Le grand avantage de cette médication, c'est que l'enveloppe glutineuse, malgré son extrême ténuité, traverse sans se rompre l'estomac, où elle se ramollit, et qu'elle ne laisse échapper la substance active qu'elle contient que dans l'intestin où l'effet doit être produit. Ce fait est démontré par l'absence de renvois, d'éructations et de nausées, tandis que ces désagréments sont, pour ainsi dire, inhérents aux autres modes d'administration.

La *Gazette des hôpitaux* du 1er septembre 1874 nous donne d'intéressants détails sur la formule, l'emploi et les propriétés des *pilules* ou dragées au bromure de camphre dites du docteur Clin; elles sont dues à la collaboration de ce dernier et du chimiste R.-D. Silva. Au mot BROME, nous avons constaté que ce corps se combine avec le camphre; si nous ne sommes pas entré dans plus d'explications, c'est que, à cette époque, la nouvelle substance était restée à l'état de produit de laboratoire et qu'elle n'avait encore reçu en thérapeutique qu'un emploi restreint et pas assez défini. Nous saisissons cette occasion d'enregistrer les renseignements nouveaux qui nous parviennent. Le bromure de camphre ou, pour employer l'expression de MM. Maisch et W.-A. Hammond, le monobromure de camphre, le camphre monobromé de M. Wurtz, est un produit de substitution dans lequel un équivalent d'hydrogène du camphre est remplacé par un équivalent de brome, de telle sorte que ce composé nouveau est très-riche en brome, puisqu'il en contient un peu plus du tiers de son poids. C'est un corps parfaitement défini, se présentant, lorsqu'il est bien préparé et par conséquent pur, sous l'aspect d'une substance blanche, à reflets satinés, cristallisant en prismes allongés et quelquefois assez volumineux. Souvent, ces aiguilles prismatiques, se réunissant par leurs bases, constituent des aigrettes bien fournies et extrêmement belles. L'odeur du monobromure de camphre, que nous désignerons, pour plus de simplicité, sous le nom de bromure de camphre, est assez pénétrante et rappelle celle du camphre mélangée d'une odeur de bois moisi.

Déjà des essais d'emploi du bromure de camphre avaient été tentés et réussis à Gand, New-York, Philadelphie, dans des cas de *delirium tremens*, convulsions des enfants, hystérie, et dans la céphalalgie consécutive à une excitation mentale ou à une étude excessive.

Aujourd'hui que, grâce aux recherches du docteur Clin, la médecine possède un moyen facile d'administrer le bromure de camphre, nous pouvons en indiquer l'action physiologique et les effets thérapeutiques. Chaque *pilule* ou dragée contient exactement 0gr,10 de bromure de camphre enrobé dans une couche mince de sucre qui assure la conservation du médicament, en masque l'odeur et la saveur. Les expériences ont commencé à la Salpêtrière (c'est-à-dire dans les plus désavantageuses conditions, puisque l'on opérait sur des malades réputés complètement incurables), dans le service et sous la direction du professeur Charcot; elles ont été suivies par le docteur Bourneville, puis continuées dans les divers hôpitaux de Paris. Insomnie, sommeil agité par des cauchemars, paralysie agitante, chorée rhumatismale, chorée hystérique, incontinence nocturne d'urine, toux nerveuse, nymphomanie et priapisme ont jusqu'à présent cédé au traitement par le bromure de camphre. Dans l'état actuel de nos connaissances sur l'action physiologique et les effets thérapeutiques du bromure de camphre, nous ne pouvons que constater les résultats heureux et parfaitement observés de ce médicament.

Les *pilules d'eucalyptus* de P. Ramel, composées d'extrait et de feuilles réduites en poudre, contiennent tous les principes fixes de cette plante. Elles sont éminemment toniques et fortifiantes. Leurs vertus fébrifuges sont surtout préconisées, et, dans le traitement des fièvres intermittentes qui souvent résistent à l'emploi même prolongé du sulfate de quinine, elles passent pour procurer la guérison. Ceux qui résident ou qui voyagent dans les pays où les fièvres paludéennes sont endémiques trouveraient donc dans ces *pilules* un remède efficacement préventif ou un puissant antidote.

Un des médicaments les plus nauséabonds est certes l'huile de foie de morue; on s'est ingénié à l'administrer sous diverses formes sans grand succès. Parmi les diverses sortes d'huile, l'huile brune non purifiée est la plus efficace (il en faut trois fois moins que des autres); cela tient à ce qu'elle renferme une bien plus forte dose de propylamine (principe volatil à odeur désagréable), ou plus correctement de triméthylamine, qui constitue la majeure partie de ses propriétés curatives. Les malades répugnent surtout à prendre de l'huile brune non rectifiée, et c'est pour suppléer à cette médication difficile que des *pilules* ou dragées, contenant tous les principes extractifs du foie de morue, ont été préparées par M. Meynet. Ces *pilules* sont composées d'un extrait concentré des eaux de foie de morue associées à du beurre de cacao; elles contiennent d'après l'inventeur les principes solubles de la bile, la matière glycogène du foie, des chlorures, bromures, iodures, de l'acide phosphorique, des matières azotées et une forte proportion de propylamine, en un mot, tous les principes médicamenteux des foies, solubles dans l'eau, peu solubles, au contraire, dans l'huile, ce qui explique que l'huile de foie de morue n'en contient que des traces. Au point de vue thérapeutique, ces *pilules* sont employées dans le rhumatisme articulaire aigu et autres affections rhumatismales, dans le traitement des maladies circulatoires et fébriles, dans les bronchites, les névroses, le rachitisme, les maladies de peau, les leucorrhées, l'anémie, la chlorose, le catarrhe des bronches et celui de la vessie, etc.

Enfin, nous devons enregistrer aussi dans la famille des *pilules* les cachets médicamenteux de Limousin. Une certaine quantité de substances ne peuvent être administrées efficacement qu'en poudre. Les malades reculent souvent devant la difficulté, le désagrément et même l'impossibilité de les prendre. Ces substances, ne pouvant ni subir la forme concrète de la *pilule*, parce qu'elles se dessécheraient, se durciraient et traverseraient les organes digestifs sans produire l'effet voulu, ni être introduites dans des capsules à cause de leur volume, ni être délayées parce qu'elles communiquent au liquide qui les dissout ou les tient en suspension leur amertume ou leur goût nauséeux, ce qui est un obstacle à l'ingurgitation, la méthode ordinaire consistait à les prendre enveloppées dans une feuille de pain azyme; heureux quand la feuille ne se crevait pas et ne laissait pas son contenu s'éparpiller dans la bouche et dans le gosier. Il s'agissait donc de supprimer les désagréments que comportent ces divers modes opératoires et d'administrer ces substances comme de simples *pilules*, sans que pour cela la préparation en poudre fût changée ni modifiée. C'est ce problème qu'a résolu, en 1873, un des pharmaciens les plus distingués de Paris, M. Limousin. Deux disques de pain azyme de 0m,03 de diamètre, légèrement concaves, renferment la poudre médicamenteuse. Les bords de ces disques sont collés mécaniquement de manière à soustraire le contenu aux influences atmosphériques. Ces disques, pour éviter toute erreur, portent le nom de la substance y renfermée. Le malade n'a plus qu'à mouiller le cachet dans une cuiller et avaler. C'est ainsi que se prennent aujourd'hui la rhubarbe, le quinine, l'ipécacuana, l'émétique, le kousso, la pepsine, etc.

Il existe en pharmacie, outre les principales *pilules* que nous avons indiquées, un nombre assez considérable d'autres *pilules* dont la composition est tenue plus ou moins secrète par leurs inventeurs ou leurs fabricants. La plupart sont des *pilules* purgatives; d'autres ont le fer pour base; presque toutes se disent reconstitutives du sang, ou des muscles, ou du système osseux.

— Art vétér. La confection des *pilules* et des bols pour les animaux ne présente rien de particulier. On leur donne la grosseur d'une petite noix ou d'une grosse noisette et la forme ovoïde; en général, on doit les préparer assez longtemps à l'avance pour qu'elles se durcissent. Elles sont administrées soit avec la main (procédé anglais), soit avec un morceau de bois préparé pour cet usage, soit avec la pilulaire inventée par le pharmacien Lebas. On doit toujours, autant qu'il se peut, donner à boire au cheval après l'administration des *pilules* et lui pincer la bouche. Les Anglais donnent généralement les médicaments aux chevaux sous cette forme, et les grooms sont extrêmement adroits pour les leur faire avaler avec la main. C'est une très-bonne pratique que celle des *pilules* pour le cheval, le porc et le chien; elle est facile, expéditive et sans danger pour l'animal; mais elle doit être rejetée, dans l'immense majorité des cas, pour les ruminants, tels que le bœuf, le dromadaire, le mouton et la chèvre, parce que la *pilule* leur tombe toujours dans le rumen.

Pilules du diable (LES), féerie en cinq actes, par MM. Anicet Bourgeois, Ferdinand Laloue et Laurent (Cirque-Olympique, février 1839; reprise au théâtre du Châtelet, janvier 1874). Les *Pilules du diable* sont restées célèbres dans les fastes du théâtre; elles ont eu un millier de représentations à Paris, et, comme elles étaient montées à l'aide des trucs les plus simples, on a pu les jouer en province sur les scènes de tout ordre. Les changements à vue, jugés trop coûteux pour être fréquemment répétés dans la pièce originale, ont été remplacés par des transmutations miraculeuses : les gens se transforment en dindons, les berceaux en mars, les [illegible] en seringues, tous trucs devenus classiques et que l'on n'a même pas songé à améliorer lorsque la pièce fut remontée avec plus de luxe.

Toute la féerie repose sur les mésaventures de Seringuinos et de son [illegible] à la recherche d'Isabelle, [illegible] et qui court le monde avec son [illegible]. Seringuinos, apothicaire à [illegible], se fait suivre de son valet, [illegible] Magloire, et les trois infortunés ont [illegible] les plus grands voyages, les génies protègent si bien les deux amoureux que [illegible] ne peuvent les atteindre. Le [illegible] se renverse pour s'opposer à leurs desseins [illegible] sous des chaumes paysannes [illegible] et [illegible], la [illegible] se met à fuir par [illegible], des [illegible] se dressent à [illegible], tantôt ils se croient à la campagne, au milieu des prés et des chaumières, et les voici enfermés dans les dédales d'un palais merveilleux, étincelant de dorures, ou dans une île enchantée, avec kiosques et pavillons chinois. Ils voient s'accomplir sous leurs yeux les choses les plus merveilleuses : un imprudent s'accoude sur les rasoirs de bois qui servent d'enseigne à un barbier, les rasoirs lui coupent le cou; passe un marchand de têtes de plâtre : on met au décapité une de ces têtes sur les épaules et il continue de flâner par la ville; un autre est coupé en morceaux par une locomotive, on le raccommode [illegible] sur une tête de bois à l'aide d'une pommade mirifique, etc. Seringuinos, plus éreinté encore qu'émerveillé, veut enfin se coucher et dormir; Magloire, qui est doué d'un appétit formidable, ne songe qu'à se mettre à table. Rien de plus simple, en apparence, que de satisfaire ces deux besoins, mais ils ne peuvent jamais y parvenir. Si Seringuinos veut s'asseoir, les chaises se dérobent sous lui ou se transforment en échelles; s'il va pour se coucher, les lits deviennent des baignoires d'eau glacée, des coups de fusil partent, les cloches sonnent à pleine volée dès qu'il ferme l'œil; même dans une maison de santé, qui ne renferme que des moribonds, il est victime du plus infernal charivari; tous les corps de métier travaillent à la fois aux murs, aux fenêtres, aux portes, aux parquets, aux plafonds, aux serrures, à grand renfort de marteaux, de limes, de scies; la maison s'écroule, les poutres volent avec fracas..., et le médecin lui persuade que tout est tranquille, qu'il est le jouet d'un songe facétieux. Quant à Magloire, il n'est pas plus heureux; au moment où il va boire, l'enseigne de l'auberge s'anime et il en descend le *More couronné*, qui vide son verre; des grenouilles gigantesques sortent d'une mare voisine et emportent la bouteille; il change d'hôtellerie : là, les pigeons rôtis s'envolent de l'assiette et vont s'engloutir dans la bouche d'un énorme Gargantua peint sur le mur; les pâtés éclatent et livrent passage à des animaux fantastiques; le pauvre diable se sauve à toutes jambes et rencontre enfin une rôtisserie à succulent étalage de volailles dorées à point; dès qu'il approche, la boutique se transforme en officine d'apothicaire et on lui offre... un lavement. Ce fantastique à outrance est le vrai domaine de la féerie et c'est ce qui a assuré aux *Pilules du diable* un si long succès.

PILULIER s. m. (pi-lu-lié — rad. *pilule*). Pharm. Instrument qui sert à diviser la masse pilulaire et à rouler [illegible] à la fois. ‖ Boîte dans laquelle on met des pilules.

— Encycl. Le *pilulier* est constitué par une tablette en fer ou en cuivre creusée de sillons demi-cylindriques, sur laquelle vient se placer une pièce garnie de même, de sorte que les deux pièces appliquées l'une sur l'autre forment une série de cylindres parallèles. La masse emplastique, roulée en cylindre, est appliquée sur les dents de la tablette, et, par un mouvement de va-et-vient de la pièce supérieure, le cylindre est coupé en pilules. On achève d'égaliser les pilules en les roulant [illegible] de détacher les pilules les unes des autres, M. M[illegible] arrière des cannelures, une lame de tôle den[illegible] dont les cannelures sont en rapport avec le volume des pilules désirées.

PILUM s. m. [illegible] que le sanscrit *pilu*, flèche; persan *pilah*, [illegible] lourde javeline.

— Encycl. Le [illegible] que porta[illegible] ron 7 [illegible] fer [illegible] Il [illegible]

[illegible]

PILUMNE [illegible]

[illegible]

PILUMNOÏDE [illegible] metopes, tribu des canceriens, dont l'espèce [illegible]

PILUMNUS. [illegible]

PILUS [illegible] net). Entom. Genre d'insectes coléoptères [illegible] qui habitent l'Australie.

PIMA [illegible] Linguist. Idiome parlé par les Indiens Pimos.

— Encycl. [illegible] dans l'Anahuac (Mexique) sous le 31e parallèle, cet idiome est très-répandu. Il n'a ni [illegible] ron, les pronoms seuls indiquent les person- [illegible] dans la province de Sonora, le *pima* a de [illegible]

PIMALOT [illegible]

PIMAR PIMARD ou **PIMART** s. m. [illegible] Ornith. Nom vulgaire du grand pic noir et [illegible]

PIMARIQUE adj. [illegible]

— Encycl. [illegible] par Laurent, qui lui a [illegible]

[illegible]

[illegible] nier lieu, des recherches ont été faites par [illegible]

[illegible] s'empare d'une essence et d'une résine amor- [illegible] qui dissout l'acide *pimarique* et le laisse déposer, par le refroidissement, sous forme de croûtes dures. On recueille ces croûtes et on [illegible] dans l'alcool bouillant.

[illegible] dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il fond, [illegible]

[illegible]

[illegible]

dans l'eau, [illegible] par une quantité [illegible] Le sel d'argent [illegible] Le sel de plomb est cristallisable dans l'éther.

Lorsqu'on traite le pimarate d'argent par [illegible] rate d'éthyle, mais de l'acide *pimarique* ré- [illegible] M. [illegible] motique au lieu de donner son éther lorsqu'on le traite par les iodures d'éthyle ou de mé- [illegible] actuel de nos connaissances; il est extrêmement probable que l'humidité intervient.

Le perchlorure de fer agit aussi sur l'acide *pimarique*, mais son action n'est pas nette.

Une solution alcoolique d'acide *pimarique*, traitée par un courant d'acide chlorhydrique gazeux, se colore en brun et laisse déposer ensuite un précipité cristallin, qui n'est pas [illegible] fié, lequel fournit avec l'ammoniaque, non plus des aiguilles, mais une masse gélati- [illegible]

[illegible] se forme une résine jaune, cassante et trans- [illegible] ble. Cette résine est un acide dont le sel ammoniacal, gélatineux au moment où il vient d'être préparé, devient cristallin au bout de quelques jours. L'acide libre fond à 122°; ce n'est donc plus de l'acide *pimarique*, comme le prétendait M. Siewert, mais un acide nouveau, l'acide sylvique. L'acide sylvique et l'acide *pimarique* sont lévogyres.

PIMART s. m. V. PIMAR.

PIMBÊCHE s. f. (pain-bè-che. — Les Provençaux appellent *pimpe*, *pimpa* une cornemuse, du gothique *pipa*, roseau. Delâtre voit dans *pimbêche* une mauvaise *pimpe*, une mauvaise cornemuse. Génin repousse cette explication : « La comtesse de *Pimbêche*, dit-il, n'est pas une mauvaise cornemuse ; c'est la comtesse de *pince-bec* ou du *bec-pincé* : la [illegible] au milieu a la fin et [illegible] C'est un sobriquet; je n'en veux d'autre preuve que le nom du mécanicien anglais *Pinchbeck*, imitateur [illegible] de notre Vaucanson, et de plus inventeur de ce métal composé qui s'appelle en Angleterre du *pinchbeck* et en France du *similor*. Notez bien que ce mot de *pinchbeck* était d'usage en France au milieu même du XVIIIe siècle. Dans l'*Almanach parisien* pour 1768, on lit, page 181 : « Boutons d'habit d'or, [illegible] » Il est clair que le nom *pinche-bec* existait avant le XVIIe siècle. Racine est-il inventeur de la [illegible] Je ne le pense pas; il aura trouvé ce sobriquet attaché à un caractère; mais il a rajeuni et renforcé l'un et l'autre par l'application qu'il en a faite, et la célèbre comtesse des *Plaideurs* restera le type immortel de la dame au bec pincé, de la vieille [illegible], de la *pimbêche* enfin. » [illegible] le mot *pimbêche* antérieur à Racine, car on rencontre le mot *espimbesche* dès le XIVe siècle. Le *Mesnagier de Paris* donne la recette d'un *espimbesche* de rougets, d'un *espimbesche* de bouilli lardé. Il entrait dans cette sauce du verjus, qui faisait *pincer le bec*, d'où lui venait, selon Génin, son nom. Richelet, qui écrit *pimbèche*, entend par ce mot une femme fainéante, à qui il faut mettre le pain au bec). Femme pincée et ridicule : *Ce n'est qu'une* PIMBÊCHE.

— [illegible] : *Il faut être ne tout sucre et tout miel pour ne re pas* PIMBÊCHE, *quand on [illegible]* (Bussy-Rab.)

PIMBÊCHE (la comtesse de), personnage de la comédie des *Plaideurs*, de Racine, qui est resté le type de la *plaideuse*. Son carac- [illegible]

LA COMTESSE.

[illegible]

CHICANEAU.

Ce n'est pas trop.

LA COMTESSE.

Hélas!

CHICANEAU.

Et quel âge avez-vous ? Vous avez bon visage.

LA COMTESSE.

[illegible]

CHICANEAU.

Comment, c'est le bel âge Pour plaider!

LA COMTESSE.

[illegible] ne sont pas au bout ; J'y vendrai ma chemise, et je veux rien ou tout.

Ce personnage est souvent pris comme type [illegible]. En voici quelques applications :

« [illegible] que Mirabeau l'économiste, cet [illegible] apparemment, ne faisait pas entrer sa famille en ligne de compte, car il fut toute sa vie avec elle, comme *Mme de Pimbêche* avec la sienne, peut-on dire, en procès, et obtint contre tous ses proches quantité de lettres de cachet. »

LAHARPE.

« Depuis quelque temps, la directrice avait été obligée de prendre des associés; son immense fortune grevée par les emprunts usuraires, réduite par d'énormes pertes, livrée à des gens d'affaires, ne lui laissait pas d'autre existence qu'une trentaine de mille livres de rente, hypothéquées sur une quarantaine de procès; la brillante Mlle Montansier n'était plus qu'une copie de la *comtesse de Pimbêche*. »

MERLE.

PIMBERAH s. m. (pain-bé-ra — nom indien du reptile). Erpét. Serpent de grande taille, qui vit dans l'île de Ceylan.

PIMÉLATE s. m. (pi-mé-la-te — du gr. *pimelê*, gras). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pimélique avec une base.

PIMÉLÉE s. f. (pi-mé-lé — du gr. *pimelê*, graisse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des daphnoïdées ou thyméléées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Australie et les îles voisines : *Quelques* PIMÉLÉES *sont cultivées en France*. (Jussieu.) Syn. de CANARION, autre genre de végétaux.

— Encycl. Les *pimélées* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, rarement alternes; les fleurs, axillaires ou terminales, disposées en fascicules ou en épis, ont un périanthe coloré, en entonnoir, à quatre divisions; le fruit est une nucule monosperme, recouverte d'une écorce (péricarpe) mince. Ces végétaux croissent en Australie et dans les îles voisines. Plusieurs sont cultivées dans nos serres. La *pimélée* à feuilles de lin, qui atteint la hauteur de 1 mètre au plus, se fait remarquer par ses feuilles vert foncé en dessus, bleuâtres en dessous, qui font admirablement ressortir ses fleurs d'un blanc pur. La *pimélée* drapée est un peu plus grande que la précédente, dont elle se distingue aussi par ses feuilles jaunâtres en dessous et ses fleurs d'un rose tendre.

PIMÉLEPTÈRE s. m. (pi-mé-lè-ptè-re — du gr. *pimelê*, graisse; *pteron*, nageoire). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans les deux Océans.

— Encycl. Les *pimélepières* sont caractérisés par un corps ovale ou oblong, couvert d'écailles, la tête obtuse, une seule rangée de dents portées sur une base ou talon horizontal, au bord antérieur duquel est une partie verticale tranchante, les nageoires épaisses par les écailles qui les recouvrent. Le *pimélepière* de Bosc a environ $0^m,12$ de longueur, la tête petite, le museau arrondi, les lèvres protractiles, les mâchoires garnies de petites dents; le corps et la queue d'un blanc argentin, avec des raies longitudinales brunes. Ses mœurs et ses habitudes ont beaucoup d'analogie avec celles du pilote; il suit les vaisseaux et se tient de préférence auprès du gouvernail; il saisit avidement les matières [illegible] qu'on jette dans la mer. Il est difficile de le prendre à l'hameçon, car il a l'adresse d'emporter l'appât sans être retenu par le crochet.

PIMÉLIAIRE adj. (pi-mé-li-è-re — rad. *pimélie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pimélie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, ayant pour type le genre pimélie.

— Encycl. Les *piméliaires* sont des insectes aptères, noirs ou d'une teinte cendrée terreuse, caractérisés par des antennes moniliformes, insérées sous un rebord; des mandibules bifides ou échancrées à la pointe; des mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée, et des élytres durs, enveloppant la majeure partie de l'abdomen et ordinairement soudés. Ces insectes sont répandus dans les deux continents, mais surtout dans les pays chauds. Ils sont généralement fouisseurs, aussi se tiennent-ils de préférence dans les lieux secs et sablonneux, où ils se creusent facilement des trous au moyen de leurs pattes; plusieurs espèces fréquentent exclusivement les bords de la mer ou les terres salines. D'autres se cachent sous les pierres ou sous les corps posés à terre. Quelques-uns habitent les caves, les écuries ou d'autres endroits sombres de nos maisons. Les teintes de ces insectes sont uniformes et en harmonie avec celle des lieux où ils vivent. La forme de leurs mandibules et de leurs mâchoires indique des animaux rongeurs. Quelques-uns, tels que certaines pimélies, exsudent souvent une humeur blanchâtre qui laisse sur leur corps une croûte ou une poussière de cette couleur. Leurs larves n'ont pas été observées; on suppose qu'elles doivent être analogues à celles des ténébrionites. Cette tribu comprend les genres pimélie, tachyderme, cryptochile, érodie, zophose, nyctélie, hégètre, tentyrie, akis, élenophore, eurychore, psammétique, scotobie, etc.

PIMÉLIE s. f. (pi-mé-li — du gr. *pimelê*, graisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, type de la tribu des piméliaires, comprenant plus de soixante espèces, répandues dans l'ancien continent.

— Encycl. Les *pimélies* sont caractérisées par des antennes et des antennules filiformes, les premières moniliformes vers leur sommet; le corselet court, bombé, rebordé; point d'écusson ni d'ailes proprement dites; les élytres ordinairement soudés et embrassant l'abdomen. On ne connaît pas bien leurs larves ni leurs métamorphoses. Ce genre renferme une soixantaine d'espèces, qui habitent les terres sablonneuses et salines de l'Europe méridionale, de l'Asie occidentale et de la partie de l'Afrique située au nord de l'équateur. Les *pimélies* se creusent, à l'aide de leurs pattes, des trous qui leur servent de retraite. La *pimélie ponctuée*, longue de $0^m,015$, d'un noir un peu cendré, se trouve dans le midi de la France.

PIMÉLIQUE adj. (pi-mé-li-ke — du gr. *pimelos*, gras). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'oxydation des huiles et des graisses en général.

— Encycl. L'acide *pimélique*

$$C^6H^{12}O^4 = (C^6H^{10}O^2)''(OH)^2$$

a été découvert par Laurent dans les eaux mères qui restent de l'action de l'acide azotique sur l'acide oléique. Il se produit également dans l'action de l'acide azotique sur la cire, sur le blanc de baleine et sur d'autres corps gras. Sacc l'a préparé aussi en faisant réagir l'acide azotique sur l'huile de lin.

Pour préparer l'acide pimarique, il faisait bouillir pendant douze heures 200 à 300 grammes d'acide oléique avec un égal volume d'acide azotique, en cohobant de temps en temps le liquide. L'acide azotique était ensuite décanté, la portion restée indissoute était traitée par une portion d'acide azotique égale à la première et l'ébullition continuée pendant douze autres heures. On répétait cinq ou six fois cette opération de manière qu'un sixième au plus de l'acide oléique restât indissous. On réunissait alors les diverses portions d'acide azotique décanté et on les évaporait au quart de leur volume. Le résidu abandonné à lui-même pendant une douzaine d'heures laissait déposer des granules d'acide subérique que l'on prenait, que l'on mouillait avec de l'eau et que l'on comprimait de nouveau. On continuait ensuite à évaporer le liquide en ayant soin de le laisser refroidir de temps en temps et d'enlever à chaque fois l'acide subérique qui se déposait. On recueillait ce dernier à ce caractère, qu'il forme des granules qui deviennent mous lorsqu'on les a pressés avec une baguette de verre. Petit à petit cependant l'acide *pimélique* commençait à se séparer en grains durs de consistance de sable, mêlés d'abord à de l'acide subérique que l'on en séparait par lévigation. Par une nouvelle évaporation, on obtenait une nouvelle quantité d'acide *pimélique*; mais la cristallisation de ce corps s'opérait difficilement et était encore incomplète après plusieurs jours. On ne pouvait pas pousser l'évaporation au delà, parce que la liqueur préparée comme nous venons de le dire renferme d'autres acides plus solubles encore. L'acide *pimélique* peut être débarrassé d'acide subérique par des lavages à l'alcool qui dissout facilement ce dernier, et l'on achève de le purifier en lui faisant subir une seconde cristallisation dans l'eau bouillante.

L'acide *pimélique* forme des grains de la grosseur des têtes de pin, qui, vus avec un verre grossissant, apparaissent formés par des groupes de cristaux dont la forme n'a pas pu être déterminée. Il est inodore, mais présente une saveur aigre. Il fond à 140° environ d'après Laurent, à 114° d'après Bromeis et distille à une température plus élevée. 1 partie de cet acide se dissout dans 35 parties d'eau à 18°. Il est très-soluble dans l'eau bouillante, dans l'alcool tiède et dans l'éther; il se dissout aussi à chaud dans l'acide sulfurique concentré. Quand on le chauffe avec de l'hydrate de potassium, il dégage de l'hydrogène sans noircir. Le résidu renferme de l'acide oxalique et donne, par les

acides minéraux un acide volatil, qui ressemble à l'acide valérique (Gerhardt) :

$$C^7H^{12}O^4 + 2H^2O$$
Acide pimélique. Eau.

$$= C^2H^2O^4 + C^5H^{10}O^2 + 2H^2$$
Acide oxalique. Acide valérique. Hydrogène.

L'acide *pimélique* est bibasique; mais on n'en connaît jusqu'à ce jour que les sels neutres, répondant à la formule $C^7H^8M^2O^4$ ou à la formule $C^7H^8M''O^4$ suivant l'atomicité du métal. Le sel d'ammonium abandonne son ammoniaque quand on fait bouillir sa solution, ou simplement, mais alors à la longue, quand on l'expose à l'air. L'acide neutralisé par l'ammoniaque ne précipite ni les sels de baryum, de strontium ou de calcium, ni ceux de magnésium, ni ceux de manganèse, ni ceux de zinc. Avec les sels de plomb, il forme un précipité blanc qui paraît être insoluble dans l'eau et dans l'alcool; avec les sels ferriques, il donne un précipité rouge tendre; avec le chlorure mercurique, il donne un précipité blanc; le sel de cuivre $C^7H^{10}Cu''O^4$ est un précipité bleu, insoluble dans l'eau et dans l'alcool; le sel d'argent $C^7H^8Ag^2O^4$ s'obtient également par précipitation.

— ÉTHERS PIMÉLIQUES. *Pimélate de méthyle* $C^7H^{10}(CH^3)^2O^4$. On le prépare de la même manière que le composé éthylique et il subit la même décomposition lorsqu'on le fait bouillir.

— *Pimélate d'éthyle* $C^7H^{10}(C^2H^5)^2O^4$. On l'obtient en faisant agir pendant longtemps l'acide chlorhydrique sur une solution d'acide *pimélique* dans l'alcool. On sépare par distillation la portion du produit qui est volatile vers 100° et l'on neutralise le résidu par le carbonate de sodium. Il se sépare alors une huile rouge foncé dont la quantité s'accroît si l'on ajoute de l'eau. On décante cette huile et on la dessèche sur du chlorure de calcium. Ce liquide a une odeur de fruit et donne à l'analyse 61,44 pour 100 de carbone et 9,76 d'hydrogène (le calcul exigerait 61,11 de carbone et 8,25 d'hydrogène). Il commence à bouillir vers 185°, mais le point d'ébullition s'élève peu à peu et il se forme un dépôt de charbon en même temps qu'un liquide qui distille et qui fait effervescence avec le carbonate de sodium. On ne connaît pas exactement la composition de ce liquide, mais on le suppose constitué par de l'acide éthyl-pimélique $C^7H^{11}(C^2H^5)O^4$. Il donne à l'analyse 57,03 pour 100 de carbone et 9,10 d'hydrogène. Le calcul exigerait 57,44 pour 100 de carbone et 8,50 d'hydrogène.

— *Pimélate d'amyle* $C^7H^{10}(C^5H^{11})^2O^4$. On l'obtient comme le précédent composé, c'est-à-dire par l'action de l'acide chlorhydrique sur une solution d'acide *pimélique* dans l'alcool amylique. C'est un liquide d'un rouge foncé, légèrement huileux, d'une odeur qui est pénétrante sans être désagréable. Il bout entre 170° et 200°. L'eau ne le dissout pas, l'alcool et l'éther le dissolvent. A l'analyse, il donne 67,64 pour 100 de carbone et 10,99 d'hydrogène; le calcul exigerait, pour la formule ci-dessus, 68,00 de carbone et 10,67 d'hydrogène.

PIMÉLITE adj. (pi-mé-li-te — du gr. *pimelos*, gras). Entom. Syn. de PIMÉLIAIRE.

— s. f. Pathol. Inflammation du tissu adipeux.

— Minér. Variété de stéatite.

— **Encycl.** Minér. La *pimélite* est une substance vert-pomme, douce, onctueuse et comme grasse au toucher, se laissant facilement couper ou rayer par un instrument tranchant; elle est attaquable par digestion dans les acides et donne de l'eau par la calcination. On l'a regardée comme un talc coloré par l'oxyde de nickel; mais la magnésie y est en trop petite quantité pour former du talc et l'oxyde de nickel ne peut guère être isolé comme matière colorante; il est plus probable que c'est un silicate de nickel hydraté, avec adjonction d'alumine et d'oxyde de fer; c'est ce qu'une nouvelle analyse pourrait seule démontrer. La *pimélite* se trouve, associée à la chrysoprase, dans les ophiolites, à Kosemutz, à Glassendorf et à Baumgarten (Silésie).

PIMÉLOCÈRE s. m. (pi-mé-lo-sè-re — du gr. *pimelos*, gras; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléomides, dont l'espèce type habite Java.

PIMÉLODE s. m. (pi-mé-lo-de — du gr. *pimelos*, gras; *eidos*, aspect). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, comprenant plus de quarante espèces, qui habitent les eaux douces de l'Inde et de l'Amérique.

— **Encycl.** Les *pimélodes*, confondus autrefois avec les silures, s'en distinguent par leur tête large, déprimée, couverte de grandes lames dures; le corps privé d'écailles et couvert d'une peau gluante et visqueuse; la bouche placée à l'extrémité du museau et munie de barbillons; une nageoire dorsale antérieure rayonnée, accompagnée d'une seconde qui est adipeuse; le premier rayon de la dorsale et des pectorales dur, robuste, souvent dentelé. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, qui toutes vivent dans les grands fleuves de l'Inde et de l'Amérique, et dont la plupart sont très-estimées comme aliment. Nous citerons, comme type, le *pimélode chat*, poisson d'assez grande taille, bleuâtre en dessus, argenté en dessous, à nageoires armées de rayons très-forts et dentelés, pouvant faire des blessures dangereuses; il habite l'Amérique.

PIMÉLOPE s. m. (pi-mé-lo-pe — du gr. *pimelos*, gras; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Australie.

PIMÉLOSE s. f. (pi-mé-lô-ze — du gr. *pimelos*, gras). Pathol. Transformation d'un tissu en graisse : PIMÉLOSE *du foie*.

PIMENT s. m. (pi-man — du latin *pigmentum*, venu de *pingere*, peindre. *Pigmentum* signifie proprement matière colorante; dans la moyenne latinité, il a pris le sens d'épice, d'aromate, et aussi boisson composée de miel, de vin et de diverses espèces d'épices. Ce mot est le même que *pigment*). Boisson qu'on préparait anciennement avec du miel, des épices et du vin : *Pierre le Vénérable défendit les* PIMENTS *aux religieux dans les statuts qu'il fit en* 1132 *pour l'ordre de Cluny.*

— Bot. Genre de plantes, de la famille des solanées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicale : *Il est avantageux de semer de bonne heure la graine du* PIMENT *annuel*. (Bosc.) ‖ Fruit de la même plante, nommé vulgairement POIVRE LONG. ‖ *Piment aquatique* ou *Piment royal*, Nom vulgaire de la renouée poivre d'eau. ‖ *Piment d'abeilles*, Nom vulgaire de la mélisse officinale. ‖ *Piment d'eau*, Nom vulgaire de la renouée poivre d'eau. ‖ *Piment de la Jamaïque*, Nom vulgaire du myrte piment. ‖ *Piment de marais*, Nom vulgaire du galé. ‖ *Piment des Anglais*, Nom vulgaire du myrte piment. ‖ *Piment royal*, Nom vulgaire du galé. ‖ *Piment enragé*, Fruit du piment à baies ou piment des Antilles. ‖ *Faux piment*, Nom vulgaire d'une morelle.

— Fig. Objet qui a pour but d'en relever un autre, de lui donner plus de piquant, plus de saveur : *Je trouve tout fade, même le* PIMENT *de mes épigrammes*. (Balz.) *Il y a des gens qui trouvent l'amour fade et qui lui donnent l'adultère en guise de* PIMENT. (Duplessis.)

— Art culin. *Beurre de piment*, Beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre et qui sert pour certains assaisonnements.

— **Encycl.** On donne ce nom à des matières diverses, fournies par des plantes de familles très-différentes et qui présentent le caractère commun d'une saveur âcre et brûlante. Nous allons passer en revue ces diverses matières, en groupant ensemble celles qui sont fournies par une même famille.

— I. Le *piment des jardins*, appelé aussi *corail des jardins*, *poivron*, *poivre long*, *poivre de Guinée*, *poivre d'Inde*, *capsique*, *poivre de Turquie*, *poivre d'Espagne*, est le fruit d'une plante de la famille des solanées, le *capsicum annuum*. C'est une plante herbacée, annuelle, atteignant de 0m,30 à 0m,40 de hauteur; sa tige, cylindrique, est presque simple; ses feuilles, à longs pétioles, sont entières, ovales, aiguës et alternes; ses fleurs sont solitaires, à calice très-ouvert, à corolle blanchâtre. Le fruit, appelé *piment*, plus ou moins gros, suivant les conditions dans lesquelles la plante s'est développée, est conique et légèrement recourbé vers son extrémité; sa surface, lisse et brillante, est d'abord d'un beau vert, puis prend, à maturité, une coloration rouge très-éclatante.

Ce fruit possède une saveur âcre et caustique extrêmement prononcée. Les Espagnols et les Portugais en font un usage très-fréquent pour assaisonner tous leurs mets. En France, on ne s'en sert guère que pour le vinaigre, dont il relève le goût, et pour la préparation des cornichons, auxquels il communique une saveur piquante et agréable. On le cultive en assez grande quantité en Provence et en Languedoc. On le propage aussi dans les jardins d'agrément, à raison de la belle couleur rouge de ses fruits. Dans le commerce, on le trouve frais sur les marchés à légumes; mais il ne donne lieu dans ces conditions qu'à un trafic sans importance et tout à fait négligeable à côté de celui dont il est l'objet lorsqu'il est sec. Dans ce dernier état, on le vend débarrassé de ses pédoncules et de ses semences, ce qui nécessite une opération assez désagréable pour ceux qui la pratiquent, à cause des propriétés caustiques du fruit. Il faut, pour préparer le *piment*, prendre la précaution de s'envelopper la figure d'un linge mouillé, afin d'éviter une poussière très-fine qui se détache du fruit et possède une action particulière si marquée sur la membrane olfactive et sur la trachée-artère, qu'elle cause un éternument continu extrêmement violent et une toux convulsive capable de rompre quelques vaisseaux.

Quelle que soit la saveur âcre et caustique des baies de *piment* récoltées en France, elle n'est cependant pas comparable à celle des fruits que produit le même végétal lorsqu'il est cultivé dans les pays chauds, aux Indes ou en Amérique. La différence est même tellement prononcée que quelques auteurs pensent que la plante qui produit le *piment* que nous recevons de ces contrées est différente de la nôtre et que c'est le *piment frutescent*.

Ce *piment* des pays chauds porte des noms différents suivant son origine; on lui donne le plus souvent celui de *piment enragé*, précisément à cause de l'énergie de ses propriétés. Le commerce en distingue deux variétés principales : 1° le *piment de Cayenne*, qui nous arrive en baies sèches de 0m,020 à 0m,035 de longueur, rouges ou vertes, à calice en forme de godet notablement différent du calice en plateau du *piment* d'Europe; 2° le *piment de l'île Maurice*, le plus âcre de tous, qui est assez semblable au précédent, mais de plus petite dimension : il est muni de longs pédoncules.

La plus grande partie de ces *piments* est employée pour la cuisine; on en consomme, pour cet objet et dans certains pays, des quantités énormes, notamment dans l'Amérique espagnole. S'il faut en croire Frezier, une seule contrée du Pérou en exporterait chaque année pour plus de 80,000 écus. Certains Indiens le mangent cru et y trouvent assez de plaisir pour ne pas manquer d'en emporter lorsqu'ils vont en voyage. En Angleterre, on prépare et l'on vend, sous le nom de *cayenne-peper*, une poudre rousse très-épicée que l'on obtient en formant, avec du *piment* enragé et de la farine de blé, une pâte que l'on cuit au four et que l'on pulvérise ensuite. Les propriétés excitantes de cette substance pourraient être utilisées en médecine, dans la dyspepsie, la paralysie, la goutte atonique, et surtout comme rubéfiant. Se fondant sur l'extrême rareté des hémorroïdes dans les populations qui en font usage, on a proposé de l'appliquer au traitement de cette affection. Dans le cas où l'emploi du *piment* en médecine viendrait à se répandre, il serait à désirer que l'on changeât les usages du commerce relativement à son mode de dessiccation. Le commerce, en effet, livre, comme nous l'avons dit, le *piment* privé de ses semences; or celles-ci possèdent à un plus haut degré que toutes les autres parties de la baie les propriétés âcres que l'on recherche. Ces semences seraient donc, au contraire, la portion du fruit qui devrait être utilisée.

A quel principe doit-on attribuer les propriétés énergiques de ces *piments?* D'après Braconnot, qui a publié, il y a longtemps déjà, une étude chimique du *piment*, ce principe serait une huile fluide, d'un rouge brun, assez analogue comme apparence aux huiles fixes, mais soluble dans l'eau. Ce principe, la *capsicine*, comme on l'a appelé, est d'une excessive âcreté; mis en très-petite quantité sur la langue, il développe aussitôt dans toute la bouche une saveur brûlante insupportable, mais qui se dissipe au bout d'une demi-heure. La capsicine est d'ailleurs fort peu connue; son étude chimique est à faire.

Les *piments* fournis par les plantes de la famille des solanées se distinguent essentiellement des autres parce qu'ils ne renferment pas de principes aromatiques.

— II. Une autre famille fournit au commerce des substances importantes auxquelles on donne le nom de *piment* : c'est celle des *myrtacées*.

Le *piment de la Jamaïque* ou *poivre de la Jamaïque*, *piment des Anglais*, *amomi*, *toute-épice*, est le fruit recueilli et desséché avant maturité du *myrte-piment*, arbre très-remarquable que l'on cultive avec le plus grand soin dans les Antilles et surtout à la Jamaïque. Le myrte-*piment* a un très-beau feuillage; on le plante en quinconces, dans les promenades; toutes ses parties sont aromatiques et sont employées à divers usages en Amérique. Le *piment*, qui est d'ailleurs le seul des produits du myrte-*piment* que l'on expédie en Europe, constitue des baies bioculaires, sèches, grosses comme un petit pois, presque sphériques, de couleur brune, à surface rugueuse ou tuberculeuse; il est couronné par le limbe du calice, presque toujours réduit à l'état d'un simple bourrelet blanchâtre. Chaque loge du fruit contient une semence noirâtre, hémisphérique et cependant réniforme. Tout le fruit possède une odeur très-forte et cependant [illegible] suave; mais cette odeur est plus marquée encore dans le péricarpe que partout ailleurs. Ce parfum rappelle à la fois celui du girofle et celui de la cannelle; c'est la [illegible] [illegible] qui a valu au *piment* de la Jamaïque le nom de *toute-épice*. Le *piment* de la Jamaïque, distillé avec de l'eau, fournit une huile pesante qui [illegible] propriétés que l'essence de girofle; 100 kilogr. de *piment* fournissent ainsi 6 kilogr. d'essence. [illegible] grande valeur; son prix atteint 150 francs le kilogr. [illegible] l'essence de girofle, qui est [illegible] [illegible] d'autres huiles aromatiques pour les savons. C'est cependant un parfum très-agréable et qui mérite [illegible] [illegible]

Le *piment* [illegible] [illegible]

cas, il paraît avoir été cueilli dans un état de maturité complète, et cette circonstance suffirait pour expliquer son odeur plus faible. Enfin, quelques auteurs un peu anciens font mention d'un *piment de Tabasco* au Mexique et ne parlent pas de *piment* tabago; serait-ce donc par une fausse locution que le fruit actuel porterait ce dernier nom? »

Le *piment* tabago est [illegible] estimé que le *piment* de la Jamaïque. Quelques auteurs pensent que ces deux [illegible] sont fournis par un même végétal et que leurs différences tiennent aux [illegible] des pays producteurs et aux modes de récolte.

Le *piment couronné* ou *poivre de Thevet* est également fourni par un arbre de la famille des myrtacées, le *myrte pimentoïde*. Cet arbre est assez analogue au *myrte âcre*, auquel Guibourt attribue le *piment* tabago. Son fruit constitue des baies sèches, rougeâtres, tuberculeuses, à large couronne très-marquée (*piment couronné*) et de forme ovale. Ce dernier caractère le distingue nettement des *piments* précédents. Il est en général [illegible] mais porte les indices d'une troisième loge avortée; chaque loge contient deux semences. Le *piment* couronné est assez rare aujourd'hui dans le commerce; les auteurs anciens, Poncet, Chomel et Murray le signalent comme fort répandu à leur époque; après eux il disparut pendant longtemps. Enfin, au commencement de ce siècle, il en arriva une notable quantité, et depuis il n'en a plus été expédié en Europe.

— III. On nomme vulgairement *piment aquatique* ou *piment d'eau* diverses plantes aquatiques à saveur brûlante : la *persicaire* [illegible]; *piment des mouches* ou *piment des abeilles* la *mélisse citronnelle; faux piment* une espèce de morelle dont les baies présentent quelque analogie avec celles du *capsicum; piment royal* ou *des marais* les fruits de diverses espèces de *myrica* dont il a été question à ce mot et surtout aux articles CIRIER et GALÉ.

PIMENTADE s. f. (pi-man-ta-de — rad. *piment*). Art culin. Sauce au piment.

PIMENTÉ, ÉE (pi-man-té) part. passé du v. Pimenter. Où il y a du piment : *La [illegible] [illegible]* PIMENTÉ, *mais je [illegible]* *qu'elle n'avouait pas tout.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Où il y a quelque chose de fort, qui est relevé à l'excès : *Une [illegible]* PIMENTÉE.

PIMENTEL (Manuel), géographe portugais, né à Lisbonne en 16[illegible], mort en 17[illegible]. Il était fils d'un général qui lui fit donner une excellente éducation. Il s'adonna avec ardeur à l'étude de la géographie, [illegible] *grafo mór* en 1687 et fut chargé, en 17[illegible], de diriger l'éducation [illegible] devint plus tard Joseph Ier. [illegible] reçut la mission d'établir sur [illegible] Plata les limites de [illegible] Sacramento. On lui doit des ouvrages très-estimés en Portugal et qui sont été [illegible] siques. Le principal a pour titre : *Arte practica de navegar e [illegible] Brasil, [illegible] Indias, etc.* (Lisbonne, 1699, in-fol.).

PIMENTEL (J[illegible]-Maximo [illegible]), vicomte de V[illegible], [illegible] né à La Torre-de-M[illegible] [illegible] l'université de Coïmbre. Elu à plusieurs re[illegible]

PIMENTEL [illegible]

[illegible] affaires, et fut [illegible] [illegible] M. Pimentel remplit, en outre, les fonctions de [illegible] mesures financières ayant pour objet d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État pour l'exercice de 1874-1875.

PIMENTER v. a. ou tr. ([illegible] — rad. *piment*). Art culin. Assaisonner de piment : [illegible]

— Fig. Relever, rendre extrêmement piquant [illegible]

PIMENTIQUE adj. (pi-man-ti-ke — rad. [illegible]) [illegible] extrait des [illegible] l'essence de girofle et de celle de cannelle blanche.

PIMODAN (Georges, marquis DE), général [illegible] en France en 1822, mort à Castelfidardo en 1860. Il avait huit [illegible] son grand-père, qui s'exila [illegible] après la chute des Bourbons, [illegible] la France. Le jeune Pimodan fut élevé chez les jésuites de Fribourg; de là, il passa à l'école de cavalerie de Neustadt, [illegible] son éducation militaire, puis il entra comme officier dans l'armée autrichienne. Appartenant par les idées à un autre âge, admirateur enthousiaste du despotisme monarchique, il fut charmé, lorsque éclata, en 1848, la guerre entre l'Autriche et l'Italie, de trouver l'occasion de tirer l'épée contre un peuple qui se soulevait au nom de l'indépendance [illegible] et de la liberté. Chargé par le général Giulai d'une mission à Venise, il arriva dans cette ville au moment où elle venait de proclamer la République, et il dut à Manin de pouvoir en sortir librement. Pimodan se rendit alors à Vérone, où le maréchal Radetzky l'attacha à son état-major comme officier d'ordonnance. Peu après, il prit part aux engagements qui eurent lieu entre l'armée piémontaise et l'armée autrichienne. « C'était, dit-il dans ses *Souvenirs*, une guerre charmante... Nous vivions dans l'abondance et la joie. Le jeu, le vin, les femmes, tout était là pour qui voulait s'étourdir. » Peu après, il retourna à Vérone par une route couverte de cadavres. « Jamais je n'ai vu et ne verrai, dit-il encore, de spectacle plus *beau* et plus terrible... Les soldats, enivrés de l'ardeur du combat et de [illegible], dansaient au milieu des cadavres de leurs camarades morts; soixante-douze canons foudroyaient la ville pendant que les cris d'effroi des habitants et le son éclatant des trompettes se mêlaient à nos chants de triomphe. » Cette *charmante* guerre terminée, Pimodan trouva une nouvelle occasion de se distinguer. Il alla se battre contre les Hongrois, en qualité d'attaché à l'état-major du ban Jellachich. Le 30 décembre 1849, il fut grièvement blessé sur les hauteurs de Moor. A peine rétabli, il tomba entre les mains des patriotes hongrois et fut enfermé dans la forteresse de Peterwardin. De concert avec d'autres prisonniers, il forma alors le projet de nouer des intelligences au dehors et de livrer la forteresse aux Autrichiens; mais ce complot fut découvert. Les conjurés passèrent devant un conseil de guerre, qui les condamna à mort; mais Pimodan obtint, comme Français, du général Gœrgei d'être mis en liberté, et, à son retour à Vienne, il fut nommé major par l'empereur d'Autriche. Quelque temps après, [illegible] de gentilhomme. Lorsque, en 1860, Pie IX [illegible] le commandement à Lamoricière, pour faire, selon l'expression de ce dernier, la guerre à la Révolution, « ce nouvel islamisme, » Pimodan accourut à Rome, fut nommé colonel, puis presque aussitôt général, et reçut l'ordre de garder la frontière de Toscane. Une armée italienne, sous les ordres de Fanti, ayant pénétré dans l'État romain, Pimodan quitta le camp de Terni avec sa brigade et opéra [illegible] avec Lamoricière. Le 18 septembre 1860, après avoir reçu la communion, les deux généraux se portèrent à la rencontre des Italiens et s'établirent sur les hauteurs de Castelfidardo. La bataille s'engagea aussitôt; mais, aux premiers coups de canon, l'armée des croisés presque tout entière, saisie d'une folle terreur, se débanda et se dispersa dans toutes les directions. Pimodan parvint à rallier autour de lui quelques braves, se battit vaillamment et tomba au pouvoir des Italiens, percé de quatre balles et de deux coups de baïonnette. Peu après, il [illegible] à Rome, [illegible] veuve et enterré en grande [illegible] ment [illegible] p, pr[illegible] ent [illegible] celle des soldats tombés à Castelfidardo pour la défense du [illegible]

[illegible]

Pimodan [illegible]

demeure du XVIIe siècle, située dans l'île Saint-Louis, à Paris. Cet hôtel fut bâti de 1650 à 1658 par un financier, nommé Charles Gruyn, dont le père avait été, comme tenancier du fameux cabaret de la *Pomme de pin*, le prédécesseur du célèbre Cresnet. Entraîné dans la chute de Fouquet et emprisonné comme celui-ci, Gruyn mourut peu après, laissant son hôtel à sa veuve, qui le vendit à Lauzun, mari de Mlle de Montpensier. Lauzun déploya un luxe inouï dans sa nouvelle demeure, qui devint une des plus opulentes habitations de Paris. L'hôtel passa successivement entre les mains du marquis de Richelieu, d'un receveur du clergé, Ogier (1709), puis de la famille Pimodan, qui le posséda à l'époque de la Révolution. En 1840, le baron Pichon en fit l'acquisition et le loua pendant quelque temps, en 1844, au romancier Roger de Beauvoir, qui y composa son roman intitulé : les *Mystères de l'île Saint-Louis*. L'architecture de cet hôtel est d'un caractère élégant, et les fenêtres, le balcon du premier étage sont d'une légèreté svelte. Les souterrains de cette demeure s'étendent sous le quai et sous une partie de la Seine.

PIMOLIS, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans le Pont, capitale de la petite contrée nommée Pimolisène. Sur son emplacement s'élève le village turc d'Osmandjik.

PIMPANT, ANTE adj. (pain-pan, an-te — provençal *pimpar*, *pipar*, de *pimpa*, pipeau. La langue du XVIe siècle avait *pimper*, *pimpeloter*, *pimpelocher* et aussi *piper*, pour exceller). Mis avec élégance, avec recherche : *Les arbres du jardin des Tuileries étaient inondées de femmes* PIMPANTES. (Chateaub.) *Je ne te reconnais plus; tu étais si gaie, si heureuse, si* PIMPANTE *en arrivant!* (Balz.)

> Il vit passer une dame jolie,
> Leste, *pimpante* et d'un page suivie.
>
> La Fontaine.

‖ Qui est d'une élégance recherchée : *Une toilette* PIMPANTE. *Un petit tableau frais et* PIMPANT.

PIMPELORÉ, ÉE adj. (pain-pe-lo-ré). Se dit d'une étoffe ornée d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle.

PIMPERNEAU s. m. (pain-pèr-no). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce d'anguille.

PIMPESOUÉE s. f. (pain-pe-zou-é). Femme qui fait la précieuse, qui a des manières ridicules : *Voilà une belle mijaurée, une* PIMPESOUÉE *bien bâtie, pour vous donner tant d'amour!* (Mol.)

PIMPIGNON s. m. (pain-pi-gnon; *gn* mll.). Pêche. Nom donné, en Provence, à des anneaux de fil que l'on fait pour joindre les unes aux autres les nappes des tremaillades.

PIMPINELLE s. f. (pain-pi-ne-le — autre forme du mot *pimprenelle*). Bot. Nom scientifique des boucages. ‖ Syn. de POTERIUM ou PIMPRENELLE, genre de rosacées.

PIMPINELLÉ, ÉE adj. (pain-pi-nel-lé — rad. *pimpinelle*). Bot. Qui ressemble au boucage.

— s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères.

PIMPLA, montagne de Macédoine, sur les confins de la Thessalie, dans la Piérie. Au pied du Pimpla coulait une fontaine consacrée aux Muses, appelées, pour cette raison, *Pimpléides*.

PIMPLE s. m. (pain-ple — du gr. *pimplêmi*, je remplis). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, type de la tribu des pimplites, dont l'espèce principale habite l'Europe.

— **Encycl.** Les *pimples* sont caractérisés par des antennes filiformes; les mandibules bidentées à l'extrémité; les palpes maxillaires composées de cinq articles, dont quelques-uns beaucoup plus gros que les autres; l'abdomen épais, cylindrique, tronqué obliquement et terminé par une longue tarière chez les femelles. Leurs mœurs rappellent celles des ichneumons. Le *pimple persuasif*, une des plus grandes espèces, est noir, avec l'écusson blanc jaunâtre, deux points de cette couleur sur chaque anneau de l'abdomen et les pieds rouges; il est assez répandu en France. Le *pimple manifestateur*, noir, avec les pattes fauves, se rencontre dans une grande partie de l'Europe. Le *pimple instigateur* est d'un noir chagriné, avec des ailes transparentes, à nervures brunes; on observe le plus souvent un point noir sur les ailes; cette espèce habite les environs de Paris, où on la trouve communément près des bois abattus ou dans les chantiers.

PIMPLIM s. m. (pain-plain). Nom vulgaire du poivre long.

PIMPLITE adj. (pain-pli-te — rad. *pimple*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pimple.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumoniens, ayant pour type le genre pimple.

PIMPRELOCHER v. a. ou tr. (pain-pre-lo-che). Fam. Coiffer d'une manière bizarre, [illegible] : *La Martin l'AVAIT PIMPRELOCHÉE par pure malice, et lui avait mis, cette fois-ci, une coiffure qu'on ne peut imaginer.* (Mme de Sév.) ‖ Vieux mot.

PIMPRENELLE s. f. (pain-pre-ne-le. — Ce mot nous vient de l'italien *pimpinella*, provençal *pempinela*, qu'on a fait venir, par une dérivation un peu forcée, du latin *bipennella*, qui a deux ailes. Il est plus probable que pimprenelle vient du latin *pampinus*, pampre; le catalan *pampinella* confirme cette conjecture). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe centrale, la région méditerranéenne et les îles Canaries : *On met ordinairement la* PIMPRENELLE *dans les salades.* (Rozier.) *Dans l'économie rurale, on peut retirer beaucoup d'avantages de la* PIMPRENELLE. (V. de Bomare.) *La* PIMPRENELLE *qui croît naturellement dans les prés n'est pas moins bonne que celle des jardins.* (Raspail.) ‖ *Pimprenelle blanche*, Ancien nom des boucages. ‖ *Pimprenelle d'Afrique*, Nom vulgaire des mélianthes. ‖ *Pimprenelle saxifrage*, Nom vulgaire d'une espèce de boucage. ‖ *Pimprenelle de la Nouvelle-Zélande*, Ancistre. ‖ *Pimprenelle d'Italie*, Sanguisorbe commune.

— **Encycl.** Les *pimprenelles* sont des plantes herbacées vivaces, rarement frutescentes, ou des arbustes. Elles ont des feuilles alternes, imparipennées, à folioles dentées; leurs fleurs, rapprochées en tête terminale, entourées de bractées, sont monoïques ou dioïques; dans ces dernières, les supérieures sont femelles, les inférieures hermaphrodites; celles-ci comptent de dix à trente étamines, tandis que le nombre des autres varie d'une à cinq. Elles ont un calice à quatre divisions, à tube court; deux nucules monospermes constituent le fruit dans le tube du calice endurci et rugueux.

La *pimprenelle commune* a une racine vivace, la tige droite, un peu anguleuse et rameuse, des feuilles ailées, à folioles arrondies ou ovales, glabres et dentées. La hauteur de la tige est de $0^m,40$. Les fleurs sont verdâtres et en têtes terminales. C'est une plante commune dans les prés secs et sur les montagnes boisées de l'Europe.

La *pimprenelle réticulée* a une tige dressée verte ou rougeâtre, souvent laineuse, surtout à la base, haute de $0^m,15$ à 1 mètre. Elle croît spontanément en France, en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans les provinces méridionales de la Russie, dans le Caucase, etc.

La *pimprenelle hybride* a une tige rameuse et un peu velue, haute de $0^m,65$. Elle croît dans le midi de la France et dans presque toute l'Europe; elle se plaît dans les lieux secs.

La *pimprenelle épineuse* a une tige ligneuse et frutescente, dépassant 1 mètre, à rameaux étalés et épineux. Aux fleurs succèdent de petites baies charnues et arrondies. Elle croît dans l'île de Candie, dans plusieurs îles de l'Archipel et du Levant, en Italie.

Cette plante a reçu des applications médicales et économiques; elle a une saveur astringente et amère, ce qui indique qu'elle est tonique; on lui a attribué des vertus apéritives, diurétiques, vulnéraires, et son emploi a été conseillé dans la gravelle, les obstructions, l'hémoptysie, la dyssenterie; on lui a accordé la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Pline dit que, de son temps, on la considérait comme un bon stomachique; elle atténuait la pituite de la rate, du foie et des reins; elle était emménagogue, antibilieuse, arrêtait les pertes séminales et favorisait la conception; mais, chez les anciens, l'imagination jouait un grand rôle dans l'observation des phénomènes naturels.

La *pimprenelle* se trouve communément dans les jardins potagers; on la cultive également comme herbe fourragère. Comme telle, elle est d'un usage fréquent dans l'assaisonnement des salades, dont elle relève le goût et facilite la digestion; on la fait entrer parfois dans la confection des bouillons aux herbes.

Dans les jardins, on la plante en bordure, qu'on fait soit de semis, en mars, soit de racines de vieux pieds choisies en automne.

Quelques agronomes la cultivent comme fourrage en prairies artificielles. Elle réussit dans les terrains maigres et elle résiste si bien aux sécheresses, qu'elle garde ses feuilles tandis que la luzerne et le sainfoin sont desséchés et grillés. Les moutons, les bœufs et les vaches aiment la *pimprenelle*.

PIN s. m. (pain — lat. *pinus*, mot qui se rapporte au sanscrit *pitana*, *pitadâru*, *pitadru*. La racine *pita* signifie jaune et forme beaucoup d'autres noms d'arbres et de plantes composés, comme *pitadru*, *pitadaru*, arbre ou bois jaune, ainsi que *pitaparni*, feuille jaune, *pitasâra*, suc jaune, etc. L'étymologie de ce mot, qu'on retrouve dans le grec *pitus*, est obscure. Il semble difficile de ramener régulièrement le sanscrit *pita*, jaune, et *pitta*, bile, à une même racine, et Pictet pense qu'il faut les séparer. Il s'en tient donc au rapprochement de *pita* avec le grec *pitus* et l'ancien allemand *fieta* pour le nom du pin; mais il se demande en même temps si l'acception de *jaune* est bien la primitive en sanscrit. Aucune étymologie, en effet, ne justifie ce sens, et l'épithète d'arbre jaune, *pitadru*, ou de jaune, *pitana*, ne se comprend guère appliquée à deux espèces de pins. Comme *pittala* ou *pitala*, jaune, bronze, dérive de *pitta*, bile, il semble probable que *pita* a l'origine de même, dans l'origine, une substance jaune, sans doute la résine). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des abiétinées, comprenant une centaines d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal : *Le* PIN *maritime égaye la vue, purifie l'air et fixe la dune mouvante.* (M. Du Camp.) *Les grands* PINS, *gémissant sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes.* (Fén.)

> Plus on est élevé, plus on court de danger : [pête.
> Les grands *pins* sont en butte aux coups de la tem-
>
> Racan.

‖ *Pin aquatique*, Nom vulgaire de la pesse commune. ‖ *Pin du Liban*, Nom vulgaire du cèdre du Liban.

— *Pomme de pin*, Nom donné au cône ou fruit du pin.

— Pêche. Nom donné aux mailles du fond de la manche, ayant une très-faible ouverture.

— Ichthyol. Poisson du genre trigle.

— **Encycl.** Les *pins* sont des arbres de grande ou de moyenne taille, à racines pivotantes. La tige varie de hauteur, suivant les espèces, depuis 1 mètre jusqu'à 50 mètres; elle est revêtue d'une écorce rugueuse et écailleuse, d'une couleur gris clair ou gris brun foncé; cette tige est dépourvue de branches jusqu'à plus des deux tiers de sa hauteur; elle ne conserve que les traces des verticilles. Les rameaux, lisses et arrondis, sont moins chargés de feuilles que dans les autres conifères; ils se dirigent selon des arcs de cercle horizontaux inclinés ou redressés; leur étendue, qui devient moindre à mesure qu'ils occupent un rang supérieur, leur donne la figure d'une pyramide plus ou moins convexe. Les feuilles, dont la couleur varie du vert gai au vert sombre, sont filiformes, linéaires, en aiguilles, ce qui leur a valu le nom d'*aciculées*; elles sont réunies dans une enveloppe membraneuse cylindrique. Le feuillage persiste trois ans; il donne, vers la fin de l'automne et pendant les tristes jours de l'hiver, la douce illusion du printemps. La feuillaison, quand elle a lieu, est plus ou moins précoce.

Les fleurs sont monoïques et monadelphes. Les fleurs mâles forment des chatons en grappes; privées de calice et de corolle, elles sont nues, presque sessiles, en spirales imbriquées comme des écailles; elles forment des épis à la base des nouveaux bourgeons. Les fleurs femelles sont en chatons ovoïdes, dont les écailles, solides, serrées sur un axe commun, ont la même disposition que les mâles. Elles n'ont point de corolle; les deux ovaires sont demi-adhérents, et chacun se change en un akène ovoïde globuleux, osseux, membraneux. Le pollen des fleurs mâles est si abondant, qu'en avril, quand il pleut et que souffle le vent d'ouest, il forme d'épais nuages de poussière autour des forêts de *pins*. Ces nuages, emportés au loin, puis tombant tout à coup sur la terre, ont fait croire à des pluies de soufre, erreur populaire qui subsiste encore dans certains pays.

Le fruit est un cône ou strobile; il est de forme plus ou moins ovoïde. Les écailles, serrées, imbriquées, abritent des graines nues, de couleur brune ou noirâtre plus ou moins foncée. Leur développement est lent. Parfois, le cône ouvre ses écailles dès la maturité; ailleurs, ce n'est qu'un an ou deux ans plus tard. Cette maturité n'a lieu que dans l'année qui suit la fécondation. Les graines sont revêtues d'un tégument coriace et d'une aile membraneuse qui facilite leur dissémination par les vents. L'amande est formée par un albumen charnu, quelquefois oléagineux; dans quelques espèces, elle est alimentaire.

Les *pins* forment le genre le plus utile de la famille des conifères et le plus nombreux en espèces; ce genre, en effet, en renferme plus de cent, parmi lesquelles dix croissent naturellement en Europe; la plupart des autres sont cultivées dans les jardins botaniques ou paysagers.

Le *pin sylvestre* a reçu les noms de *pin de Riga*, *pin de Genève*, *pin d'Écosse*, *pin d'Haguenau*, *pin pinasse*, *pin à mâture*; il forme l'essence dominante dans beaucoup de grandes forêts, où il se trouve fréquemment mélangé avec le chêne et le bouleau. Cet arbre peut s'élever droit à une hauteur de 26 mètres. Son tronc, ordinairement nu lorsqu'il croît en forêt pressée, est rameux presque dès sa base s'il est isolé. Les rameaux, ternés ou quaternés, forment des étages en verticilles deux à quatre ensemble et jusqu'à six, à disposition invariable autour du tronc, ce qui indique l'âge, chaque entre-nœud correspondant à une année. Son écorce est brunâtre, épaisse et crevassée. Ses feuilles sont plus larges que celles du sapin et de l'épicéa; leur ombrage est d'une faible intensité. Le strobile, petit la première année, grossit au printemps suivant seulement et se trouve développé vers la fin de l'été; il est mûr en novembre ou décembre, mais sa graine demande dix-huit mois pour mûrir et deux ans à peu près pour sa dissémination. Le *pin* sylvestre ne devient réellement fécond que vers la quarantième année; mais, à vingt ans, il peut déjà donner quelques bonnes graines.

Les climats les plus favorables au *pin* sylvestre sont les climats tempérés; cependant il supporte bien les pays froids. Il prospère dans le nord de l'Europe, dans les plaines et sur les pentes; il réussit moins bien sur les hautes

montagnes, où il se trouve souvent fracturé à diverses hauteurs par le poids des givres ou des neiges que retiennent ses longues feuilles. Il s'accommode de toutes les expositions et aime même le plein midi. Il est commun en France, dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges; on le trouve aussi en Bourgogne, en Auvergne, aux îles d'Hyères, sous le climat de Paris, dans le Nord et dans les terrains un peu humides. Quand il croît pressé en forêt, il s'élève très-haut et très-droit; dans le Midi, aux lieux secs et arides, quand il est planté isolé, il s'élève moins et devient tortu et rabougri. La forêt de Fontainebleau en contient 10.000 arpents de différents âges, dont le premier semis a été fait en 1786 avec des graines de Russie. Le *pin* sylvestre aime les sols profonds, légers, siliceux, calcaires, la craie sèche; il vient même dans les sables, et son bois y acquiert une excellente qualité; les terres compactes lui sont défavorables; dans celles qui sont humides et tourbeuses, il prend un aspect particulier et sa végétation devient languissante; il croît dans les sols secs, caillouteux, granitiques ou argileux; il végète encore très-bien dans les sols secs et pauvres; il se plaît dans les montagnes siliceuses, granitiques; là, ses racines s'allongent et courent en serpentant le long des roches.

L'exposition nord est la plus favorable au *pin* sylvestre; ses qualités varient ou se perdent à mesure qu'il s'éloigne des parallèles placés entre le 50^e et le 60^e degré de latitude N. de l'Europe. Sous les latitudes méridionales, dans les lieux secs et arides, ses feuilles deviennent plus courtes et plus rares, ses cônes diffèrent par la forme, qui devient parfois pyramidale triangulaire. Il croît spontanément dans une grande partie de l'Europe, surtout dans le Nord et les pays de montagnes; le soleil et le grand air lui sont indispensables.

Le bois du *pin* sylvestre est résistant, uni, liant, élastique, léger, à grain épais et inaltérable. Il est blanc jaunâtre dans l'aubier; il tend au rougeâtre vers le cœur ou duramen. Il varie de poids et de densité suivant l'âge et les circonstances de son développement; il renferme beaucoup de térébenthine dans ses canaux résinifères. Si le *pin* de la Baltique est supérieur pour la menuiserie et les mâtures, c'est aussi le meilleur bois pour les constructions navales. On le débite pour madriers, planches, bois de fente, poteaux télégraphiques, etc. De ses rameaux et de ses feuilles, comme de ceux et de celles de tous les conifères, on extrait de la laine, de l'huile, de l'éther, du savon balsamique; son écorce est assez astringente pour être substituée à celle du chêne, dans le nord de l'Europe, pour le tannage des peaux. En temps de disette, les Lapons et les Finlandais font une sorte de pain avec ses couches intérieures triturées, qui renferment un principe muqueux nutritif. Son écorce est tellement légère, qu'elle peut remplacer le liége pour quelques usages, par exemple pour soutenir sur l'eau les filets des pêcheurs. Les peuples du Nord construisent leurs maisons avec le bois du *pin* sylvestre; ils en font des meubles, des traîneaux, des torches pour s'éclairer la nuit; pour cet éclairage, on emploie également les cônes. Le *pin* sylvestre produit, en grande partie, le goudron de la marine; on l'en retire communément en soumettant dans des fourneaux, à une combustion lente et graduée, les souches et les racines. Ses produits résineux ont beaucoup d'importance. En Suède, en Norvége, en Allemagne, son bois est d'une grande ressource pour le chauffage, et son charbon est recherché pour les forges. Il fournit, avec ses feuilles ou aiguilles, la laine des forêts, base d'une industrie nouvelle qui sera exposée plus loin.

Le *pin laricio* ou *de Corse* est indigène dans cette île; il y forme de grandes forêts. Ses racines sont fortes, nombreuses et pivotantes; son feuillage donne un couvert ni trop léger ni trop épais; ses fleurs, monoïques, paraissent en mai; sous chaque écaille du strobile, il y a deux amandes à noyau dur, agréables au goût; ce fruit mûrit à l'automne, en même temps que celui du sylvestre. Ses semences, ailées et légères, se disséminent immédiatement. Ce *pin* atteint de grandes dimensions en Corse, où il vit plusieurs siècles; il s'élève à 45 mètres de hauteur, avec une circonférence en proportion; sans la saignée résineuse, il deviendrait encore plus haut et donnerait un bois d'une qualité supérieure. Il habite ordinairement les montagnes, d'où on peut conclure qu'un sol léger lui est favorable; il vient cependant très-bien dans les terrains argileux, gras et dans les graviers provenant de la décomposition des roches granitiques; il ne réussit pas aussi bien que le sylvestre dans les sables purs.

Le *laricio* est très-estimé comme bois de charpente et pour les constructions navales; son bois n'a pas néanmoins, pour ce dernier usage, la force et l'élasticité du *pin* sylvestre; il fournit des planches longues de 15 mètres et de bons madriers. Ce bois est d'un travail facile pour la menuiserie et pour diverses industries; il a le grain très-fin. Sa résine, très-abondante, est confondue, dans le commerce, avec la térébenthine de Venise.

Le *pin pignon* (*pin [illegible] d'Italie*) se reconnaît à l'étendue de sa tête, qui forme parasol, à son tronc droit et dénudé, à ses branches horizontales. Le tronc s'élève jusqu'à 17 mètres; l'écorce est blanchâtre, crevassée. Les feuilles, d'un vert foncé, sont épaisses, longues et géminées. Les fleurs poussent en mai; les chatons mâles sont jaunâtres, disposés en grappes de quinze à vingt sur des rameaux grêles. Les cônes sont gros, ovoïdes, renflés, luisants, et leur maturité n'a lieu que la troisième année; sous chaque écaille sont logées deux amandes grosses comme une petite noisette, enveloppées chacune d'une coquille ligneuse. Le *pin* pignon, qu'on ne rencontre en France qu'à l'état isolé dans la Provence, qu'il habite particulièrement, se trouve à l'état sauvage ou à l'état de culture dans toute la région méditerranéenne; il croît dans les pays chauds et il ne peut végéter trop au nord. Il réussit dans nos départements maritimes du sud, où il se plaît dans les plaines et dans les vallées. Il peut atteindre un âge très-avancé. Il s'élève jusqu'à 20 mètres, ce qui doit faire supposer qu'en massif il peut atteindre de 30 à 35 mètres. Son bois est très-propre à la charpente; on en fait des planches et des corps de pompe; en Orient, on l'emploie pour la mâture et le bordage des vaisseaux. Le *pin* pignon donne un fruit très-recherché; on en mange les amandes à la main et on les fait entrer dans des friandises qu'on nomme *pignonat*. En Italie, ces amandes paraissent avec distinction sur les tables, mêlées à divers ragoûts; on en fait d'excellentes dragées et pralines; en Provence, où elles sont également appréciées, on les mêle avec des raisins de Corinthe.

Le *pin d'Alep* ou *de Jérusalem*, originaire de Syrie et de Barbarie, est assez commun dans nos départements du Midi. Il a des racines plus traçantes que pivotantes; ses rameaux sont étalés; ses feuilles, fines, rapprochées contre les rameaux, donnent un couvert léger; disposées deux à deux ou trois à trois dans la même gaîne, elles sont longues, étroites et d'un vert foncé; les cônes, de couleur jaune fauve, sont attachés aux rameaux par de forts pédoncules; la graine est ailée et légère; sa maturité se fait deux ans après la floraison et sa dissémination a lieu aussitôt. Le *pin* d'Alep se contente d'un sol très-médiocre, pourvu qu'il soit léger et sec. Le bois est dur, résistant, propre à la charpente, à la menuiserie et aux diverses industries.

Le *pin maritime* ou *pin de Bordeaux*, par ses racines fortes, à disposition pivotante, et par sa végétation rapide et vigoureuse, parvient à fixer les sables des dunes. Ses feuilles sont longues; leur ensemble ne donne qu'un faible ombrage; elles tombent à la troisième année, comme celles du *pin* sylvestre. Les fleurs, monoïques, paraissent en avril dans le Midi, en mai dans les autres parties de la France, notamment dans le nord-ouest; les chatons mâles sont jaunâtre fauve, nombreux, en grappe serrée à la base et autour du bourgeon qui doit former la nouvelle pousse de l'année; les cônes, roussâtres et luisants, ont une forme pyramidale; la semence, ailée et plus grosse que celle du *pin* sylvestre, mûrit et se dissémine à la même époque. Le *pin maritime* croît naturellement dans le midi de l'Europe, dans les sables du bord de la mer et dans les contrées adjacentes; il est commun en France dans la Provence, le Languedoc, les Landes. La variété à petit fruit est plus répandue dans l'ouest de la France; c'est elle qui croît en Bretagne et dans les sables arides des environs du Mans. Une de ses variétés, le *pin hamilton*, se trouve aux environs de Nice et à Corte, en Corse. Le *pin* maritime est originaire du midi de l'Europe; il ne peut être cultivé dans les pays trop au nord; il brave nos hivers ordinaires, mais il court des dangers quand ils sont rigoureux; il couvre des parties de forêts considérables dans les Landes; quoiqu'il appartienne plus particulièrement aux climats chauds, on le cultive avec succès dans les départements de l'ouest, vers les bords de la mer. Des semis faits dans la forêt de Fontainebleau ont également réussi; mais il est douteux que, transporté plus au nord, il puisse être acclimaté, attendu que les froids vifs lui font beaucoup de mal; il paraît se plaire de préférence dans les plaines. On le nomme *pin des Landes*, *pin du Maine*.

Le bois du *pin* maritime est pâle à l'aubier, rougeâtre au cœur; sa fibre est grossière, dure, lourde, sans souplesse; il est jugé de beaucoup inférieur à celui du sylvestre et de beaucoup d'autres essences résineuses; on s'en sert pour différentes constructions civiles; il sert à la charpente, à la menuiserie, à l'emballage, à faire des pilots et des étais dans les chantiers de la marine pour soutenir les vaisseaux en construction; on le débite en planches, en échalas, comme bois de chauffage et comme charbon, il est de faible qualité; il est employé dans la boulangerie parce qu'il donne un feu flambant. Il contient beaucoup de substances résineuses, et on extrait d'excellent goudron de ses souches.

C'est le *pin* maritime qu'on exploite le plus spécialement et sur la plus large échelle pour la récolte des produits résineux. Cette récolte se fait par des [illegible], c'est à vingt-cinq ou trente ans que les arbres ont la force de les supporter, elle a lieu d'avril en mai jusqu'en septembre; le résinier juge à sa dimension si le *pin* est bon à tailler. A la hauteur de $0^m,50$, il enlève une bande d'écorce de $0^m,12$ à $0^m,18$, il entaille de façon à pénétrer l'aubier, et alors, d'entre l'écorce et le bois, le suc résineux s'écoule du corps ligneux; chaque semaine le résinier rafraîchit la plaie; chaque année se suivent des entailles à des hauteurs successives; on opère ainsi jusqu'à la hauteur de 5 mètres; on recommence ensuite par le pied dans l'intervalle des anciennes incisions, et l'on fait, par ce procédé, le tour de l'arbre. Dans les Landes, les entailles sont nommées quarres. Tel est le mode de saignée le plus modéré, car il est une méthode dans laquelle on attaque, à la fois, l'arbre par le haut et par le bas; la première entaille est dite quarre haute, la seconde basson; parfois, sur toutes les faces de l'arbre on pratique la taille dite simultanée; c'est surtout pour son suc résineux qu'on cultive le *pin* maritime; quand les arbres sont très-nombreux dans une *pignada* (bois de pins) et qu'on y emploie la méthode de taille simultanée, on dit qu'on *taille à pin perdu*. Le suc résineux qui s'écoule par l'entaille pratiquée jusqu'au liber est reçu dans de petites auges mises au pied des *pins* et qu'on vide de temps en temps; on se contente parfois de simples trous en terre; la résine coule d'autant plus abondante qu'il fait plus chaud; les *pins* exposés au soleil en donnent plus que ceux qui sont à l'ombre; l'écorce laisse suinter des gouttes résineuses qui se dessèchent et forment des grains qu'on emploie au lieu d'encens dans les églises de campagne.

La matière résineuse fournie est purifiée, soit par la liquéfaction à la chaleur artificielle, soit au soleil et à travers des filtres de paille; dans ce dernier cas, on obtient une huile volatile liquide, épaisse, visqueuse, jaune clair, d'une saveur âcre, amère, à odeur forte et pénétrante. Une seconde espèce de matière résineuse se recueille dans de petites fossettes creusées à la base des entailles quatre fois dans le courant de la saison; elle est destinée à être transformée en brai sec ou résine jaune ou bien à être traitée par les procédés à l'aide desquels on en retire l'huile essentielle. La première espèce de résine est le barras, qui se fixe le long des entailles et y forme des croûtes blanchâtres; le brai sec se fait en ajoutant au galipot une quantité de barras suffisante pour lui donner de la consistance; on en forme des pains de 100 à 125 kilogr. Le goudron est une matière résineuse, liquide, noirâtre, qu'on obtient par la combustion lente et graduée du bois des vieux *pins* qui ont fourni la résine et qu'on réduit en petites bûchettes. On retire également du goudron de la paille qui a servi à filtrer la résine et des petits copeaux qu'on ramasse dans les pignadas après la taille des *pins*.

Pour le *pin cembro*, v. CEMBRO.

Le *pin de lord Weymouth* (*pin strobe*) a été importé en Angleterre par le lord dont il porte le nom. Quoique exotique, on l'associe aux bois indigènes de la France, parce qu'il y est acclimaté depuis longtemps. Il se distingue par son utilité et par la beauté de son port. Ce *pin*, originaire de l'Amérique septentrionale, est très-commun dans le Canada. On le cultive avec succès dans tous les climats de la France, à l'exception de celui du midi, qui paraît ne pas lui convenir; il préfère les régions un peu froides. Il a pour racines un pivot très-prononcé, accompagné de racines latérales nombreuses; le feuillage, fin et léger, donne peu de couvert. Les fleurs sont monoïques et paraissent en mai ou en juin; les strobiles sont mûrs seize mois après la floraison, et la dissémination de la graine, qui est légère et ailée, a lieu aussitôt. L'arbre porte semence très-jeune. Il prospère dans un terrain légèrement humide, profond et substantiel; la croissance est très-rapide; il atteint un âge très-avancé et prend les plus fortes dimensions. Son bois est ferme, léger, peu noueux et facile à travailler. En Amérique, on l'emploie pour la charpente et même pour la construction des vaisseaux, surtout pour la mâture; mis à l'abri de l'humidité, il a la durée et la consistance de nos meilleurs *pins*; il est très-recherché par différents métiers; sa texture est fine et il prend un beau poli.

Les *pins* de toutes espèces couvrent les zones froides des deux mondes de forêts immenses, [illegible] pays chauds, que des espèces particulières; avec les sapins, ils couvrent la moitié du sol forestier en France. Avec eux, on peut changer en admirables forêts les [illegible] et les terrains incultes, repeupler les clairières, boiser ou reboiser les versants des montagnes et en couvrir leurs flancs les plus abrupts et les plus sauvages.

On cultive en France et en Europe un grand nombre d'espèces exotiques de *pins*. On les place dans les parcs [illegible] et autour des châteaux, où [illegible] et des montagnes, [illegible] dit M. Raw[illegible], ont des [illegible] et fortes qui disposent [illegible] je ne sais quel attrait particulier et profond.

— *Semis et plantations de pins.* Toutes les espèces de *pins* ne se multiplient que de semence, mais leur fécondité est prodigieuse; à vingt ans un arbre donne plus de cent cônes; à un âge plus avancé il en donne des milliers, et chaque cône contient de soixante à cent graines, dans quelques espèces de deux cents à trois cents, qui conservent leur faculté germinative pendant plusieurs années si elles restent renfermées dans leurs cônes. Dans la plupart des espèces, les fruits s'ouvrent naturellement au printemps, quand la chaleur a desséché les écailles du cône; alors celles-ci s'écartent et laissent tomber à terre les graines, qui germent spontanément.

L'extraction des graines peut se faire à la chaleur artificielle d'un fourneau; mais à l'aide de la chaleur solaire on obtient des graines d'une qualité supérieure. Pour le désailement des graines, on les humecte après les avoir mises dans un sac qu'on ne remplit qu'au quart, on les frotte fortement jusqu'à ce que les ailes s'en détachent, on les étend ensuite dans un lieu aéré et, quand on les juge assez sèches, on les nettoie entièrement au moyen du van. Ce désailement rend le transport plus facile et moins coûteux. La semence désailée est moins dispersée par les vents quand on sème, mais elle se conserve moins. Les semences de *pin* sont noires ou blanches; ces dernières en renferment un plus grand nombre de vaines; elles doivent peser par litre de 120 à 140 grammes si elles sont ailées, de 440 à 500 grammes si elles sont désailées. Ces graines réclament des soins de conservation; il faut les soustraire à l'humidité dans des greniers frais, aérés, en couches de $0^m,30$. Elles ne restent bonnes que jusqu'au printemps qui suit la récolte. Pour connaître leur qualité, il faut en faire germer une quantité que l'on compte; on en juge par la proportion de celles qui réussissent. On peut aussi ouvrir les graines au couteau pour voir si l'amande et le germe sont en bon état; on peut encore les faire germer entre deux morceaux de laine humide et consulter cette germination. Les semis se font en novembre et en décembre, dans le Nord à la fin de mars. On se conduit différemment selon qu'on se propose de former des bois ou des pépinières; la quantité de semence à employer est, en moyenne, de 16 kilog. de graine ailée et de 12 kilogr. si la graine est désailée. On laboure ordinairement par bandes alternées ou par pots; il faut remuer la terre le moins possible; le râteau en fer pourrait suffire; pour recouvrir la graine, on se sert de la herse ou d'un fagot d'épines; il n'est pas nécessaire de ménager beaucoup l'abri; pour pépinières, on sème les graines dans de petites plates-bandes labourées à l'exposition nord ou nord-est; on forme des abris contre les ardeurs du soleil avec des paillassons ou des claies; les graines lèvent en trente ou cinquante jours, parfois elles lèvent plus tard ou ne lèvent pas. On peut mêler la graine de *pin* à de l'orge ou à de l'avoine, dans la proportion d'un cinquième ou d'un sixième; les céréales croissent plus promptement et garantissent les jeunes arbres des rayons du soleil; à la récolte, on coupe seulement les épis pour que les chaumes continuent leur protection. Quand le terrain se trouvera garni de myrtille, de genêts à balais, de bruyères, il suffira de les conserver dans les bandes qu'on laisse en friche. Lorsque les graines sont semées, le terrain ne demande plus d'autre soin que celui d'en écarter les oiseaux et de le protéger contre les bestiaux par des palissades et des fossés. Si le semis réussit, il est inutile de labourer et de sarcler, les mauvaises herbes étant plus utiles comme abri qu'elles ne sont nuisibles; on peut même se dispenser [illegible], car les *pins* croissent bien serrés les uns contre les autres; ainsi serrés, ils s'entre-soutiennent.

Dans le Nord et à l'exposition du nord, on pourrait élever les [illegible] le sol doit être, pour [illegible] moyenne, frais, non humide, léger, sableux [illegible] contre le soleil levant et le soleil couchant, [illegible] ter les gelées [illegible]. Dans la pépinière, [illegible] et des petites bandes [illegible] ameublit.

Pour faciliter les [illegible] les racines, [illegible] ne [illegible] tées.

A [illegible] prennent [illegible] des [illegible] leurs racines [illegible] terre fraîche et de [illegible] de l'eau; [illegible] les garantit du contact de l'air et contribue à leur conservation. Pour la transplantation, il faut choisir un jour [illegible] pins [illegible] sont [illegible] de semis. L'a[illegible] il n'est pas absolument nécessaire [illegible]

[illegible] et si les [illegible] en [illegible].

— [illegible]

[illegible] la ligature. On pratique la greffe sur des sujets [illegible] six ans de semis, selon [illegible].

C'est à la fin de l'automne et pendant l'hiver [illegible] de faire les coupes. Dans les Alpes, les Pyrénées et les [illegible], ont [illegible] des *pins* pendant [illegible] en sève, [illegible] en qualité, [illegible] à enlever. L'exploitation des *pins* est [illegible] de celle des [illegible] à la coupe en jardinant les éclaircies périodiques, par lesquelles on enlève les plants qui viennent mal; on exploite par bandes et allées perpendiculaires à la direction du vent dominant. C'est en hiver, pendant le repos de la sève, [illegible] les *pins*; [illegible] on fait la coupe [illegible] la qualité inférieure. En Auvergne, on [illegible] les têtards avec les *pins*; on leur coupe la tête et, tous les trois ou quatre ans, les branches latérales.

Il est des contrées où les frais de transport [illegible] la valeur du bois de *pin*; alors il [illegible] de le vendre [illegible] en charbon, résine ou goudron, ou l'exploiter en bois de charpente [illegible]. Dans beaucoup de pays, on [illegible] des [illegible] sur la valeur [illegible] à cinquante ans, [illegible] 500 fr. l'hectare, ce qui donne [illegible] par an, sans tenir compte des gelées, piqûres de vers et de la mortalité pour causes diverses.

Comme les autres arbres, les *pins* sont [illegible] et exposés à des accidents, [illegible] maladies, [illegible] excroissances. Le ravage [illegible] pour eux, les chenilles de plusieurs phalènes leur causent [illegible] chenilles peuvent dévaster de grandes forêts. Parmi les espèces [illegible] le bolytus [illegible], la phalène hibou, [illegible] du sphinx du *pin*, [illegible] etc. Parmi les moyens de détruire les insectes se place l'écorcement des sujets malades [illegible] On peut [illegible] des feux la nuit, à [illegible] où les papillons se montrent, à la lueur de ces feux, qu'on fait clairs et flambants, [illegible] les papillons. Dans le Maine, [illegible] *pins* [illegible] [illegible] Parmi [illegible] des *pins*, [illegible] la foudre et les incendies; la dent des animaux et le maraudage [illegible] aux autres causes de destruction.

— Appl. thérap. On [illegible] autrefois en médecine [illegible] du *pin pignon doux*, comme adoucissants et nutritifs; mais c'est surtout dans les maladies chroniques du rein, [illegible] la bronchorrhée, dans tous les flux muqueux, [illegible] résineux du *pin* et l'infusion de ses bourgeons. [illegible] cissantes, très-agréables pour les enfants et [illegible]

[illegible] ment de la seconde moitié [illegible] procédés ont été réalisés dans cette industrie, qui a pris, en Allemagne, de très sérieux développements. Ces substances extractives arrivent en France depuis quelques années, et leur usage commence à s'y répandre. Elles sont connues sous les noms de *produits Schmidt-Missler*. Voici les principaux de ces produits :

— *Laine de pin.* Elle s'emploie à l'état d'ouate, de fil et de tissu. Ouate, elle ressemble à celle de coton, mais elle en diffère quant à la couleur, qui est jaunâtre, et, de plus, elle dégage un arome très-agréable de bourgeons de sapin. On l'utilise avec avantage pour conjurer les rhumes, les bronchites, les asthmes, les enrouements, les lumbagos, etc., par simple application sur la peau; elle sert aussi à faire des matelas hygiéniques coûtant moitié moins cher que les matelas de laine animale ou de crin. Son odeur tue les insectes, neutralise les miasmes organiques, et son élasticité est telle que ces matelas n'ont jamais besoin d'être refaits. Quelques coups de poing, chaque jour, sur les deux faces, et ils gardent toujours leur volume primitif. Convertie en tissu, cette laine remplace avec avantage la flanelle dite de santé, grâce à l'arome que la chaleur du corps en dégage et qui imprègne la peau. Rhumatismes, goutte, névralgies et autres incommodités qui sont plus que de petites misères de la vie, sont presque toujours guéris radicalement par cette flanelle de laine de *pin* employée en gilets, caleçons, ceintures, genouillères, plastrons, serre-tête, bas, chaussettes.

— *Huile éthérée de pin.* On l'emploie en frictions dans les débuts de la paralysie et de l'apoplexie. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée suffisent pour combattre les crampes d'estomac, tuer les vers intestinaux chez les enfants, dissiper la névralgie et résoudre l'hydropisie à ses débuts.

— *Esprit de pin.* Dès qu'on se sent atteint de lassitude physique ou intellectuelle, de migraine, de vertige, etc., il convient de respirer cette substance, de s'en frictionner le front, les tempes, le visage entier et même la tête. Quelques gouttes versées sur un fer chauffé suffisent à remplir un appartement d'effluves balsamiques aussi suaves que si on les respirait en pleine forêt.

— *Extrait solide des feuilles de pin.* Dissous à la dose de 100 grammes, il constitue un bain médicinal doué de toutes les propriétés des eaux de Franzenbad, recommandées contre la goutte et les maladies de la peau. N'oublions pas un *savon* de toilette fabriqué avec l'huile éthérée du *pin*, et qui est un précieux cosmétique pour la santé de la peau, du visage surtout.

Il est admis, et hors de conteste aujourd'hui, que les émanations des arbres résineux influent d'une manière tout particulièrement favorable sur l'économie animale de l'homme, et principalement sur l'organe respiratoire; aussi les médecins les recommandent-ils. Malheureusement, tout en donnant leur ordonnance, les médecins ne fournissent pas aux malades les moyens de se transporter dans ces forêts privilégiées et d'y vivre plongés au milieu de ces effluves balsamiques si salutaires des *pins* alpestres ou maritimes. Il y a donc là une difficulté que l'on croyait insurmontable pour une foule de gens. Mais à quoi serviraient les difficultés si elles n'étaient pour nous des problèmes à résoudre, ou tout au moins à tourner? Donc, grâce aux produits de cette industrie nouvelle, dont la feuille de *pin* est la base, on peut, sans être tenu à de lointains voyages, sans fatigue et sans grande dépense, se plonger tout à son aise, chez soi, au milieu des susdites effluves, les absorber de différentes manières et obtenir de ce traitement en chambre des résultats heureux, beaucoup plus immédiats, avec une grande économie de temps et d'argent.

L'eau de Brocchiéri, qu'on emploie comme hémostatique, n'est que de l'eau distillée de *pin*. La sève du *pin* maritime sert à faire un sirop qu'on administre contre la phthisie et la bronchite. On obtient encore du *pin*, par la combustion, divers produits très-employés dans l'industrie et en thérapeutique. V. GOUDRON.

— Mythol. Le *pin*, chez les anciens, était consacré à Cybèle; les prêtres de cette déesse portaient un thyrse terminé par une pomme de *pin* ornée de rubans, dans les cérémonies de son culte. Selon la Fable, Atys, jeune Phrygien, prêtre de Cybèle avait fait vœu de chasteté; mais, s'étant épris de la nymphe Singaride, il oublia son serment, et la déesse, pour le punir, lui inspira un accès de fureur pendant lequel le malheureux se mutila; touchée de son infortune, elle le changea en *pin*.

Il y a une autre version mythologique que voici : Pan et Borée aimaient tous deux la nymphe Pitys; Borée ayant eu ses faveurs, Pan furieux jeta la nymphe contre un rocher avec tant de violence qu'elle fut tuée. Borée affligé pria la Terre de la métamorphoser en un arbre que les Grecs nommèrent πιτυς, *pin*.

Le *pin* était consacré à Sylvain, on représentait ce dieu tenant de la main gauche une branche de *pin* ornée de ses fruits. C'était à la lueur des torches de *pin* enflammées que, chez les anciens, on célébrait les mystères de Bacchus et de Cérès. On prétend que la déesse de l'agriculture s'en était servie pour descendre aux enfers à la recherche de sa fille Proserpine, enlevée par Pluton. Dans l'antiquité, les jeunes mariées étaient toujours précédées de flambeaux de *pin* lorsqu'ils emmenaient, le soir, leur nouvelle épouse dans leur maison; c'est pourquoi, dans un langage figuré, les poëtes ont appliqué le mot *tæda* au mariage même. L'usage de s'éclairer avec des torches de *pin* a subsisté jusqu'au XIIIe siècle, époque de l'invention des chandelles et des bougies; cet usage se maintient encore dans les montagnes des pays septentrionaux.

Les poëtes latins se servaient souvent du mot *pinus* pour désigner un navire, ce qui s'explique de soi, mais ce qui prouve que ce bois a été, de tout temps, le plus employé dans les constructions navales.

On se servait du bois de *pin* pour la construction des bûchers destinés à brûler les morts. Aux jeux Isthmiques, une couronne de *pin* était la récompense du vainqueur.

— Chim. *Résines de pin.* Composés résineux qui s'écoulent, en même temps que la térébenthine, des diverses espèces de *pins*.

Lorsqu'on fait des incisions aux diverses espèces de *pins* et de sapins, il s'en écoule des résines dissoutes dans une essence. C'est à ces résines que nous donnons, suivant la plupart des auteurs, le nom d'essence de *pin*. Il y en a deux groupes : celles de térébenthine et celles du *pinus sylvestris*.

— RÉSINES DE TÉRÉBENTHINE. La térébenthine, suc résineux qui s'écoule spontanément des incisions que l'on fait dans les branches des *pins*, des sapins et de quelques autres arbres de la famille des conifères, est un mélange d'une essence répondant à la formule $C^{10}H^{16}$ et d'une résine appelée colophane, dont la formule est $C^{20}H^{30}O^{2}$, qui résulte probablement de la fixation de 3 atomes d'oxygène sur 2 molécules d'essence réunies en une seule.

La colophane est surtout un mélange de deux acides isomériques, savoir : l'acide sylvique, qui est cristallin, et l'acide pinique, qui est amorphe. La térébenthine, qui s'écoule pendant les mois d'hiver des incisions faites aux arbres vers la fin de l'automne, se solidifie aux environs des incisions en croûtes opaques d'un blanc jaunâtre qui ont reçu le nom de galipot. Ce galipot consiste en un mélange d'huile essentielle de térébenthine et d'un autre acide résineux, cristallin, connu sous le nom d'acide pimarique, qui répond lui aussi à la formule $C^{20}H^{30}O^{2}$.

— RÉSINES DU PINUS SYLVESTRIS. Les feuilles du sapin d'Écosse renferment plusieurs matières résineuses dont l'étude a été faite par M. Kawalier.

— *Acide kinoveux* $C^{12}H^{18}O^{2}$? Pour obtenir cet acide, on coupe les aiguilles du sapin en petits morceaux et on les fait bouillir dans de l'alcool à 40°. On distille ensuite la solution alcoolique au bain-marie. La plus grande partie de l'huile essentielle distille avec l'alcool, dont elle se sépare par une addition d'eau. Ce dernier liquide détermine également la séparation d'une masse verte, qui est un mélange d'acide céropique, d'acide kinoveux, d'une petite quantité d'essence et d'un liquide aqueux trouble qui renferme de la pinipicrine, du sucre, des traces d'acide citrique, de l'acide oxypinitannique et de l'acide pinitannique quand on l'ajoute au résidu de la distillation. Les aiguilles qui ont été épuisées par l'alcool renferment encore de la pinipicrine et une substance gélatineuse. La masse résineuse formée de toutes les substances que nous venons d'énumérer est redissoute dans l'alcool à 40°, et l'on ajoute à la solution alcoolique de l'acétate neutre de plomb qui précipite du céropate plombique impur. On filtre, on débarrasse le liquide filtré de l'excès de sel plombique au moyen d'un courant d'hydrogène sulfuré, on filtre de nouveau pour séparer le précipité, qui est un mélange de chlorophylle et de sulfure de plomb. Le liquide est distillé de manière à chasser la plus grande partie de l'alcool, puis abandonné à lui-même. Il laisse alors déposer une substance résineuse semi-fluide, qui se dissout dans les lessives étendues de potasse, en formant un liquide brun clair d'où l'on peut aisément précipiter les résines en combinaison avec la chaux, au moyen du chlorure de calcium. Le liquide filtré réuni aux eaux de lavage est précipité ensuite par un léger excès d'acide chlorhydrique; sous l'action de ce dernier, il se dépose des flocons d'acide kinoveux d'un jaune léger. On les purifie en les redissolvant dans la potasse étendue, traitant la liqueur par le noir animal pour en opérer la décoloration, et précipitant ensuite le liquide devenu tout à fait incolore au moyen de l'acide chlorhydrique.

L'acide kinoveux constitue une masse blanche ou d'un jaune tendre qui fournit une poussière fort électrique. Sa solution dans l'eau de chaux donne, avec l'azotate d'argent, un précipité dont la composition s'accorde, d'après Kawalier, avec la formule

$$(C^{12}H^{18}O^{2})^{2}3Ag^{2}O,H^{2}O.$$

— *Résine* $C^{15}H^{40}O^{3}$. Le composé de résine et de chaux que précipite le chlorure de calcium dans la préparation de l'acide kinoveux est presque entièrement soluble dans l'éther; et, si l'on évapore la solution et que l'on fasse digérer le résidu dans de l'alcool à 40°, on obtient une solution qui laisse, lorsqu'on l'évapore, un résidu complexe. Ce résidu étant traité par l'acide chlorhydrique étendu fournit du chlorure de calcium qui se dissout, tandis qu'il reste à l'état insoluble une résine jaune brunâtre, dont la composition est exprimée par la formule $C^{15}H^{40}O^{3}$, comme nous l'avons dit plus haut. Distillée avec de la chaux hydratée, cette résine fournit deux huiles dont les formules sont, suivant M. Kawalier, $C^{30}H^{48}O$ et $C^{50}H^{80}O$. Ces deux huiles, par une distillation sur l'anhydride phosphorique, se convertissent en un hydrocarbure de la formule $C^{10}H^{16}$. Si l'on fond la résine et qu'on la fasse tomber sur de la chaux sodée maintenue à la température de 220°, elle se dédouble en produits huileux dont les uns sont relativement riches et les autres relativement pauvres en oxygène.

Les résultats que nous venons d'exposer suivant les expériences de M. Kawalier sont loin de nous paraître concluants. D'une part, en effet, la résine à laquelle on attribue la formule $C^{15}H^{40}O^{3}$ est un corps non cristallin qui ne présente aucune garantie de simplicité, qui en un mot pourrait être un mélange, et dont, même en supposant que ce soit un corps défini, le poids moléculaire et partant la vraie formule n'ont pas pu être déterminés. D'autre part, M. Kawalier prétend que par la calcination avec de l'hydrate de chaux cette résine se résout en deux essences dont les formules seraient $C^{30}H^{48}O$ et $C^{50}H^{80}O$. Si cela était exact, les produits huileux qui distillent dans la distillation de cette résine sur la chaux seraient plus compliqués par leur composition que la résine elle-même. Ce serait le premier exemple d'une huile obtenue par voie de distillation sèche qui serait plus compliquée que la substance dont elle provient, quand celle-ci est elle-même compliquée, la distillation sèche étant une méthode destructive et non synthétique. M. Kawalier pourrait toutefois se rabattre sur ce que, le poids moléculaire de sa résine n'étant pas déterminé, la formule $C^{15}H^{40}O^{3}$ n'exprime qu'un rapport, la molécule pouvant correspondre à un multiple de cette formule, ce qui expliquerait que ses huiles eussent pu se produire par voie destructive. Mais il reste même alors un fait inexplicable dans les expériences de M. Kawalier. Ce chimiste admet que ces huiles traitées par l'anhydride phosphorique se réduisent l'une et l'autre en un hydrocarbure de la formule $C^{10}H^{16}$. S'il en est ainsi, les formules $C^{30}H^{48}O$ et $C^{50}H^{80}O$ qu'il attribue à ces huiles sont inadmissibles. L'anhydride phosphorique agit d'ordinaire sur les composés organiques en leur enlevant de l'eau. Or, si l'on enlève $H^{2}O$ à l'une ou à l'autre de ces deux formules, on obtient les nouvelles formules $C^{30}H^{46}$ et $C^{50}H^{78}$, qui ne sont point des multiples de $C^{10}H^{16}$; en effet

$$3 \times C^{10}H^{16} = C^{30}H^{48}$$

et

$$5 \times C^{10}H^{16} = C^{50}H^{80}.$$

M. Kawalier, pour être logique, devrait donc au moins écrire les deux huiles oxygénées $C^{30}H^{50}O$ et $C^{50}H^{82}O$. Toutes ces expériences sont donc à recommencer.

PIN (LE), village et commune de France (Orne), cant. d'Exmes, arrond. et à 15 kilom. E. d'Argentan, sur la rive droite de l'Orne; 413 hab. Beau haras national, avec plus de 100 étalons de race percheronne; son établissement remonte à 1714. Vacherie nationale fondée en 1848. Courses de chevaux.

PINS (île des), île française de l'Océanie, située dans la Mélanésie, au S.-E. de la Nouvelle-Calédonie, dont elle est une dépendance, par 22° 40' de latit. S. et 165° de longit. E. Elle est au centre d'un groupe d'îlots boisés et couverts de pins, au nombre desquels on remarque l'île Alméne, dont on tire beaucoup de bois pour Port-de-France, chef-lieu de notre colonie de la Nouvelle-Calédonie. Les abords de l'île des Pins, parsemés de récifs, sont d'un accès difficile. Séparée de la grande terre par un chenal de 20 à 24 kilom., elle affecte la forme d'un cercle irrégulier de 10 milles de diamètre environ. Sa superficie consiste presque entièrement en un immense plateau ferrugineux, aride, que domine une montagne, le pic N'gu, dont le sommet, haut de 266 mètres, s'aperçoit à 40 kilom. en mer. La zone du littoral présente une succession de prairies étroites, il est vrai, mais parfaitement arrosées et très-fertiles en pâturages, orangers, citronniers, vignes, légumes d'Europe, cyprès colonnaires pour la construction. A l'exception de la zone du littoral formant une étroite lisière cultivable, tout le reste de l'île est couvert de plaines stériles. La température y est plus basse et plus régulière que dans la Nouvelle-Calédonie; l'air est pur et sec, le climat sain, les pluies fréquentes, mais de peu de durée. Le long des petits cours d'eau de l'île se trouvent des bois peuplés de ramiers, de merles, de tourterelles, de perroquets, etc. On voit dans l'île le *gallicallus lafresnayanus*, appelé par les indigènes *laude dio*, sorte de grosse poule à bec rouge, à long cou, très-domesticable, et des chiens sauvages qui attaquent les moutons. Certains légumes d'Europe y viennent très-bien; on y cultive surtout en grande abondance, sur le littoral, des choux, qu'on envoie à Nouméa avec diverses plantes de jardinage.

L'île des Pins, dont la population est d'environ 800 habitants, est habitée par des indigènes de la même race que ceux de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyalty. Leurs

mœurs se sont beaucoup adoucies, bien que le cannibalisme [illegible] M. J. Garnier qu'il [illegible] « Vous laissez pourrir vos morts, ajoutait-il, parce que vous [illegible] de viande. Nous, nous [illegible] les grandes [illegible] c'est différent. [illegible] à dévorer avec des [illegible] enfants mal conformés, dont le [illegible] ou la famille trop nombreuse [illegible] fait beaucoup de bien à la mère... »

L'île des Pins fut découverte par Cook le 23 septembre 1774. Quand il accosta au mouillage de Gadji, où se trouve un des principaux villages indigènes, il se trouva en présence de grands arbres propres à fournir des bois de mâture et dont les branches croissent autour de la tige en formant de petites touffes. Cook en fit couper plusieurs et donna à l'île le nom d'île des Pins. La France établit son protectorat sur cette île. En 1848, le P. Goujon y établit le centre des établissements des missionnaires à la Nouvelle-Calédonie. En 1872, l'île fut choisie, par l'Assemblée nationale, pour servir de lieu de déportation aux individus condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Pin (CABARET DE LA **Pomme de**). V. POMME DE PIN.

PIN (Elzéar), littérateur et homme politique français, né à Apt (Vaucluse) en 1813. Tout en s'occupant de travaux agricoles, il cultiva les lettres et la poésie, collabora au *Messager de Vaucluse*, à la *Revue aptésienne*, au *Mercure aptésien*, au *Vert-Vert*, au *Corsaire*, etc., et prit une part active à la politique. Sous le règne de Louis-Philippe, M. Elzéar Pin se fit connaître comme un des chefs du parti républicain dans son département et combattit à outrance la politique du ministère Guizot. Lorsque la révolution de 1848 eut renversé la monarchie de Juillet, M. Pin fut nommé sous-commissaire de la république à Apt et, quelque temps après, le département de Vaucluse l'élut représentant du peuple à la Constituante. Arrivé à Paris, il fit partie du comité de l'agriculture, se rangea parmi les républicains avancés, fit, après l'élection de Louis-Bonaparte comme président de la république, une opposition constante à la politique rétrograde du pouvoir exécutif et ne fut point réélu lors des élections pour la Législative. De retour dans son département, il continua à se mêler activement de politique, à défendre les institutions démocratiques contre la réaction, devenue maîtresse de la situation, et fut payé de son dévouement à la république par l'exil. Expulsé du territoire français après le coup d'État du 2 décembre, M. Pin se réfugia dans le Piémont, où il passa plusieurs années. De retour en France après l'amnistie de 1860, il vécut à l'écart jusqu'à la chute de l'Empire. Lors des élections du 8 février 1871, les électeurs de Vaucluse l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Mais la Chambre ayant ordonné une enquête sur les opérations électorales de ce département, il donna sa démission avec ses quatre collègues. Le 2 juillet suivant, il fut réélu le premier de la liste par 35,228 voix. De retour à l'Assemblée, il se fit inscrire dans le groupe de l'Union républicaine, avec lequel il a constamment voté contre les mesures rétrogrades adoptées par la majorité, sans jamais prendre part aux discussions publiques. Le canton d'Apt l'a appelé, le 8 octobre 1871, à faire partie du conseil général de Vaucluse.

Nous citerons de lui : *Poèmes et sonnets* (Paris, 1859, in-8°); *Projet de ferme régionale et essai d'enseignement de la* [illegible] (1848, in-8°); *Souvenirs poétiques* (1870, in-8°).

PINA, bourg d'Espagne, province et à 45 kilom. S.-E. de Saragosse, ch.-l. de juridiction civile, sur la rive gauche de l'Èbre; 2,500 hab.

PINA (Ruy DE), historien portugais, né à Guarda [illegible] XVe siècle, mort en [illegible]. Il remplit diverses missions secrètes sous Jean II, Emmanuel et Jean III, et fut notaire royal, [illegible] garde des archives de Torre do Tombo. Ses *Chroniques*, longtemps enfouies aux archives de Torre do Tombo, comprennent l'histoire du Portugal depuis Sanche Ier jusqu'à Alphonse IV et ont été publiées [illegible] Fernand Lopes.

PINA (Jean-François-Calixte DE), marquis de SAINT-DIDIER, numismate français, né dans le Dauphiné en 1779, mort à Grenoble en 1842. Il fut maire de cette ville et membre de la Chambre des députés sous la Restauration. Outre des articles insérés dans la *Revue* [illegible], on a de lui : [illegible] *Les Monnaies des évêques de Valence et des comtes de Valentinois* (1837).

PINA (Mariano), auteur dramatique espagnol, né vers 1820. Il suivit d'abord la carrière [illegible] et devint secrétaire du gouvernement de la province de Jaen, mais il quitta [illegible] l'administration pour se consacrer à la littérature, dans laquelle il avait déjà débuté par des articles de presse. Il a abordé le théâtre avec succès, et parmi celles de ses compositions qui ont été le mieux accueillies nous citerons : la *Bouche noire*, comédie en trois actes; *Au* [illegible], intermède lyrique et dramatique; *Amour et crainte*, comédie en trois actes et en vers; *Affaires de* [illegible], comédie en un acte; *Bracchino*, vaudeville en deux actes, etc.

PINACE s. f. V. PINASSE.

PINACLE s. m. (pi-na-kle — lat. *pinnaculum*, faîte; de *pinna*, créneau, probablement le même que *pinna*, plume, aigrette, qui est une corruption de *penna*, plume). Antiq. Comble, partie la plus élevée du temple de Jérusalem, où Jésus aurait été transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

— Fig. Situation très-élevée : *Il tomba du haut même de ce* PINACLE *de sûreté et d'importance où il croyait être.* (St-Simon.) *Pasquier, âgé de trente-cinq ans, se trouva soudainement porté au* PINACLE *de sa profession comme avocat.* (Ste-Beuve.)

— *Mettre quelqu'un sur le pinacle*, Le louer à l'excès, le mettre, par des louanges, au-dessus de tout le monde : *La comtesse est trop plaisante sur M. de Lauzun, qu'elle voulait* METTRE SUR LE PINACLE *et qui n'a* [illegible] *ni logement à Versailles, ni les entrées qu'il avait.* (Mme de Sév.)

Mon industrie ainsi *nous eût mis au pinacle*.
E. AUGIER.

PINACOTHÈQUE s. f. (pi-na-ko-te-ke — du gr. *pinax*, tableau, et *thêkê*, boîte, dépôt). Antiq. Salle des Propylées d'Athènes, où se trouvait une collection de tableaux : *Personne n'a oublié cette charmante idylle de* Ma sœur n'y est pas, *un délicieux badinage qui, deux mille ans plus tôt, eût été suspendu, par les Athéniens eux-mêmes,* [illegible] *dans le portique de la* PINACOTHÈQUE *des Propylées.* (Th. Gaut.)

— Cabinet, musée de peinture : *La* PINACOTHÈQUE *de Munich.*

— **Encycl.** Les Grecs donnaient le nom de *pinacothèque* à toute galerie de tableaux, publique ou privée; parmi les galeries publiques, la *pinacothèque* d'Athènes était célèbre entre toutes. On connaît une partie des tableaux qui y figuraient et l'on a essayé, de nos jours, d'en retrouver l'emplacement. A l'imitation des Athéniens, les Romains donnèrent le nom de *pinacothèques* à leurs galeries de tableaux; la plupart des patriciens en avaient de fort riches. Dans leurs palais, la *pinacothèque* s'ouvrait sur l'atrium; le plan de la maison de Pansa, à Pompéi (v. MAISON ROMAINE), la place dans le fond de l'atrium, près de la salle des archives. On y conservait non-seulement des tableaux, mais aussi des statues et toutes sortes d'objets d'art.

Grâce à une indication de Pausanias, on croit avoir reconnu la *pinacothèque* d'Athènes dans une des salles des Propylées. « A la gauche de l'escalier des Propylées, dit l'antique voyageur, est un bâtiment où l'on voit des peintures. » Ce mot de bâtiment pouvait un instant faire supposer un corps d'édifice isolé, et on trouve en effet, au-dessous de l'aile gauche, entre son soubassement, le piédestal d'Agrippa et les murailles extérieures, un espace carré d'environ 10 mètres sur chaque côté; mais les fouilles de 1845-1846 n'ont fait découvrir là aucune trace de construction. Au reste, on renonce aisément à chercher la *pinacothèque* en dehors des Propylées en se souvenant qu'un ancien, Polémon le Périégète, a écrit un livre sous ce titre exact : *Sur les tableaux qui sont dans les Propylées*. Pausanias indique donc bien certainement l'aile gauche de cet édifice; on reconnaît justement dans ses ruines une grande salle de 30 pieds environ sur 36, percée d'une porte entre deux fenêtres, disposition qui laisse trois parois de la salle sans ouvertures, car il ne faut pas tenir compte des fenêtres que les ducs d'Athènes y ont fait percer au moyen âge. En face de ces trois murs nus, la première question qui se présente est celle-ci : étaient-ils couverts de fresques? supportaient-ils des tableaux mobiles? La fresque est tellement dans les habitudes antiques, que c'est cette première hypothèse qu'on fut tenté de vérifier tout d'abord; mais l'examen des murs [illegible] M. Beulé n'y a découvert aucune trace de couleur, tandis que les chapiteaux, les pilastres et les encadrements des fenêtres en présentent encore aujourd'hui des restes assez abondants pour guider dans la restitution de la décoration primitive. De plus, M. Dubuis [illegible] été préparés pour recevoir le stuc.

Les tableaux [illegible] la plupart des épisodes de la guerre de Troie : *Diomède chargé des flèches de Philoctète;* [illegible] gens, disent les auteurs, et froncer le sourcil aux vieillards. Au temps de Pausanias, les tableaux de la *pinacothèque* commençaient à s'effacer et allaient périssant.

On a fait revivre le nom de *pinacothèque* pour l'appliquer aux grandes galeries publiques de peinture; mais la vieille dénomination de musée, qui ne vaut rien, a prévalu jusqu'ici et il semble difficile de s'habituer à dire la *pinacothèque* du Louvre, la *pinacothèque* du Luxembourg. [illegible] restauration antique, le roi Louis Ier de Bavière a imposé ce nom à la grande galerie de peinture de Munich [illegible] ce genre qui l'ait gardé, dans la langue courante. V. MUSÉE.

PINAIGRIER (Robert), dit **le Bon Pinaigrier**, l'un des plus grands peintres-verriers de la France, né à Tours vers 1490, mort dans la même ville vers 1560. Ses contemporains, qui pourtant l'appréciaient à sa juste valeur, ne nous ont laissé sur lui aucun document; ce n'est que par des conjectures que l'on peut fixer la date de sa naissance et de sa mort, de même que son pays natal. On présume qu'il est né à Tours parce qu'il s'y fixa dans les dernières années de sa vie et que ses enfants y restèrent après sa mort. Il fut un des nombreux artistes français dont la présence [illegible] Valois à Blois et à Chambord [illegible]

M. Doublet de Boisthibault, dans sa *Notice sur les Pinaigrier* (1854, in-4°), semble ignorer le séjour de cet artiste à Rome, vers 1510 ou 1515, ou du moins paraît-il n'y pas croire. Or, ce voyage en Italie est presque incontestable. Si Robert n'eût pas vu les maîtres de la Renaissance, Léonard de Vinci, Perugin, Pollajuolo, etc., il n'aurait pu, malgré tout son génie, deviner si complètement le leur, sentir comme eux et voir comme eux la nature. Or, dans l'un des vitraux qu'il peignit, à son retour sans doute, pour l'église Saint-Hilaire de Chartres, vers 1520, vitraux que l'on voit maintenant dans l'église Saint-Pierre de la même ville, il y a tout un fond de paysage occupé par une *Vue de Rome* d'une exactitude irréprochable et dans une gamme ardente, claire, dorée, qui prouve que ses yeux avaient gardé souvenir de la couleur locale, de ces teintes italiennes que le ciel de la Touraine ne lui eût pas révélées. Quand bien même ce fait ne viendrait pas lever tous les doutes, nous trouverions encore des preuves non moins convaincantes dans le style italien, les types italiens et les draperies italiennes de son œuvre tout entier, à en juger seulement par les morceaux qui nous restent, car nous avons à déplorer des pertes irréparables dans cette collection de vitraux magnifiques. Pourtant, les contemporains semblent avoir apprécié à sa juste valeur cet homme de génie; leurs éloges ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'on lui donne à présent, et l'on ne peut s'expliquer leur indifférence sur les choses de sa vie, de sa famille, de son existence. Cette observation n'est pas d'ailleurs spéciale à Pinaigrier. Nous l'avons déjà faite souvent pour la plupart des artistes du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. Toujours est-il qu'on ne sait pas grand'chose de la biographie proprement dite de cet homme extraordinaire, qui s'est élevé, dans son art étroit et difficile, à la hauteur de Léonard de Vinci, son maître probablement; mais il ne l'a jamais imité, il s'en faut bien. Pour suivre les traces de n'importe qui, il avait une nature trop franchement prime-sautière. Il était Gaulois avant tout, Gaulois de la rabelaisienne Touraine. On trouve en toute leur puissance ces deux instincts contraires dans ses mêmes vitraux de Saint-H[illegible] scène que l'un d'eux représente. Elle pourrait s'appeler [illegible] On y voit des papes, des rois, des empereurs, des cardinaux, des prélats de toute robe, en grande tenue, emplissant des tonneaux et les roulant vers une cave ouverte où sont rangés déjà des tonneaux pareils. Ces tonneaux [illegible] du corps de Jésus-Christ, que l'on écrase sous un pressoir, au second plan. La scène [illegible] patriarches labourent la vigne, d'autres la [illegible] neau conduit par un ange. Plus loin, des [illegible]

[illegible] succès si grand [illegible] dans la chapelle Saint-Louis, à Saint-Jacques-la-Boucherie [illegible] l'attention de François Ier, qui se fit le protecteur de l'artiste. Il lui confia d'abord l'église Saint-Victor, où Pinaigrier déroula en groupes splendides toutes les *Débauches de* [illegible] des latérales. Dans ceux qui éclairaient la voûte du maître-autel, il peignit la *Résurrection de Laz*[illegible] *de la vie de saint Léger.* Il ne reste que des copies et des dessins de missels coloriés d'après l'original de ces œuvres capitales, qui [illegible] d'œuvre du maître. Aux Enfants-Rouges, il y avait aussi de fort belles choses, entre autres : [illegible] dernier vitrail surtout est porté aux nues par les historiens du temps. Si nous avons à déplorer la perte de ces travaux, nous pouvons, en revanche, admirer à Saint-Gervais, dans la chapelle de la Vierge, derrière le maître-autel, trois vitraux représentant les trois grandes phases de l'*Histoire de la Vierge* [illegible] puissance de modelé, finesse de sentiment, magnificence de couleur, tout est là. Eh bien, ces morceaux, d'un charme si réel, sont [illegible] *Joseph* et qui sont parfaitement conservés. Les figures en sont grandes comme nature; par malheur, un des curés de Saint-Merry en a [illegible] fit replacer dans d'autres fenêtres, parmi des [illegible] arrangement subsiste encore; mais les œuvres du maître se distinguent aisément des autres par l'éclat de leur couleur et la supé[illegible] de l'ensemble représentent les *Deux songes de Joseph*. On voit dans les vitraux du chœur [illegible] *Joseph expliquant les songes; Joseph vendu;* [illegible] dire assez vraiment toutes les grandeurs de ces admirables scènes, qu'on ne peut comparer qu'aux merveilles de Léonard de Vinci. On peut dire qu'à cette époque, où l'art français n'existait pas encore, il avait déjà, pla[illegible] Jean Cousin et Pinaigrier. Un peintre italien, visitant Paris cinquante années plus tard, s'écriait devant ces vitraux : « *Sono delicate, dolcissime e di grandissima maniera.* » (Ils sont d'une douceur, d'une délicatesse extrêmes et du style le plus gran[illegible]

[illegible] des gloires de l'art français, il est encore le père et le maître de trois artistes : Nicolas, [illegible] fut le plus renommé des trois; on lui attri[illegible] gnan, et ceux de la crypte Notre-Dame de [illegible] viron deux mètres de hauteur, représentent l'un un *Portement de croix*, l'autre un *Juge*[illegible] de M. Villemain. — Un second Nicolas, petit-fils de Robert, avait exécuté un grand nom[illegible] de lui, au XVIIIe siècle, de belles verrières [illegible] du-Mont; dans cette dernière il avait repro[illegible]

PINAIOUA [illegible]

PINAKOLINE [illegible] — [illegible] kone.

— Encycl [illegible]

nez et sur les yeux à la manière de la dichlo-racétone, c'est-à-dire qu'elle les irrite énergiquement. Elle fond à 51° et bout à 178°. Elle est presque insoluble dans l'eau froide et peu soluble dans l'eau chaude, dans laquelle cependant elle peut cristalliser. La solution alcoolique ou éthérée est précipitée par l'eau.

PINAKONE s. f. (pi-na-ko-ne). Chim. Corps isomère de l'hexylglycol, qui résulte de l'action de l'hydrogène naissant sur l'acétone.

— **Encycl.** La *pinakone* $C^6H^{14}O^2$ prend naissance dans l'action du sodium ou mieux de l'amalgame de sodium sur l'acétone aqueuse. 2 molécules d'acétone C^3H^6O s'ajoutent en fixant H^2 et donnent le corps

$$C^6H^{14}O^2.$$

Il y a tout lieu de supposer que la *pinakone* est un glycol tertiaire.

Pour préparer la *pinakone*, après avoir traité l'acétone pendant plusieurs semaines par l'hydrogène naissant, on distille le liquide alcalin qui renferme ce corps à l'état d'hydrate en même temps que de l'alcool isopropylique, et l'on soumet le produit à la distillation fractionnée. La *pinakone* hydratée se trouve dans les dernières portions, qui l'abandonnent en cristaux lorsqu'on les refroidit à une température assez basse. En distillant de nouveau cet hydrate, qui renferme 6 molécules d'eau, on le résout en eau et en *pinakone*, que l'on sépare aisément l'une de l'autre au moyen de la distillation fractionnée. On recueille les portions qui passent entre 170° et 180°. Ces portions distillées de nouveau fournissent la *pinakone* pure. Il existe deux modifications de la *pinakone*, l'une liquide, l'autre solide.

— *Pinakone liquide.* La *pinakone* liquide est un sirop incolore de 0,96 de densité à 15°. Elle ne se solidifie pas à 0°, bout à 176° et à 177°, sous la pression de 0mm,738. Elle est soluble dans l'eau, d'où elle se sépare presque aussitôt à l'état d'hydrate cristallisé, fusible à 46°,5. Lorsqu'on la protège contre l'humidité, elle se transforme lentement, mais complètement dans la modification solide.

— *Pinakone solide.* La *pinakone* solide, complètement débarrassée de *pinakone* liquide par pression entre des feuilles du papier buvard et purifiée par distillation, est une masse cristalline d'un blanc de neige, qui se ramollit et fond entre 35° et 38° et qui distille à 171° et à 172°, sous la pression de 0m,739, en donnant un liquide incolore, inodore, visqueux, qui se solidifie aussitôt. Elle se dissout rapidement dans l'alcool et dans l'éther froid, peu dans le sulfure de carbone froid. Elle se dissout mieux dans le sulfure de carbone bouillant qui, par le refroidissement, l'abandonne cristallisée en fines aiguilles. Par l'évaporation spontanée de sa solution alcoolique ou éthérée, on l'obtient sous la forme d'une masse cristalline formée par une masse d'aiguilles disposées comme autant de rayons autour d'un centre commun. L'eau froide la dissout peu, l'eau bouillante la dissout beaucoup mieux, mais l'abandonne bientôt sous la forme de *pinakone* hydratée fusible à 46°,5 (Linnemann). La *pinakone*, qu'elle soit dans l'une ou dans l'autre de ces modifications, se convertit en acétone sous l'influence des agents d'oxydation.

— *Pinakone hydratée*, $C^6H^{14}O^2,6H^2O$ (Fittig et Stadeler admettent $7H^2O$). On l'obtient, soit par la combinaison directe de la *pinakone* avec l'eau, soit directement par l'action de l'amalgame de sodium sur l'acétone aqueuse. C'est une substance transparente, légère, qui cristallise ordinairement en longs cristaux prismatiques. Elle est parfaitement inodore lorsqu'elle est pure. Lorsqu'elle est enfermée dans un vase clos, elle se volatilise et se sublime d'une partie du vase sur l'autre même à la température ordinaire. Elle se dissout peu à froid dans l'eau et dans l'éther. L'alcool la dissout facilement, et on peut aussi la faire cristalliser dans l'eau bouillante. Elle fond à 46°,5 en un liquide incolore qui se solidifie en se refroidissant. Sous l'influence de la distillation sèche, elle se résout en *pinakone* et en eau. Mais, lorsqu'on la fait bouillir avec de l'eau, elle est entraînée inaltérée par les vapeurs de ce liquide. Lorsqu'on la distille avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique, ou encore lorsqu'on la maintient en fusion et qu'on la soumet en même temps à l'action d'un courant de chlore, elle se convertit en pinakoline. Fittig dit avoir obtenu deux autres hydrates de *pinakone* renfermant 2 et 1 molécules d'eau.

— *Benzopinakone*, $C^{26}H^{22}O^2$. Ce composé est à la benzophénone ce que la *pinakone* est à l'acétone [illegible] glycol tertiaire qui résulte de 2 molécules de benzophénone

$$C^{13}H^{10}O$$

réunies par la fixation de 2 atomes d'hydrogène. [illegible] A [illegible] liqueur on ajoute 6 parties [illegible] 1 partie; eau, 1 partie; alcool, 4 parties, et [illegible]

pinakone se déposer, sous la forme d'une croûte solide, sur le zinc. Une autre partie du même corps reste en dissolution dans la liqueur, d'où on peut la séparer, soit en retirant l'alcool par la distillation, soit en précipitant par l'eau. Pour retirer la partie de benzopinakone attachée au zinc, on attaque le zinc par de l'acide sulfurique étendu d'eau. La benzopinakone se détache alors, et on la sépare du zinc par lévigation; finalement on achève de purifier, soit celle qu'on a détachée du zinc, soit celle qu'on a extraite de la solution, par plusieurs cristallisations dans l'alcool. La benzopinakone cristallise en prismes microscopiques, transparents, bien définis, peu solubles dans l'alcool bouillant, facilement solubles dans l'éther, le chloroforme et le sulfure de carbone. Elle fond entre 178° et 180°, et ne se solidifie plus par le refroidissement. Par fusion et par distillation, elle se convertit en une modification isomérique.

La benzopinakone est intermédiaire, par sa composition, entre la benzophénone et le benzhydrol. Elle se convertit en benzophénone lorsqu'on l'oxyde par l'acide sulfurique et le chromate de potassium, exactement comme la *pinakone* proprement dite se convertit en acétone. Sous l'influence de l'hydrogène naissant développé par l'amalgame de sodium, au contraire, elle fixe H^2 et se dédoublant et se transforme en benzhydrol

$$C^{13}H^{12}O,$$

alcool primaire qui se forme aussi d'une manière plus directe par la fixation de H^2 sur la benzophénone.

Lorsqu'on fait bouillir la benzopinakone avec un excès de chlorure de benzoïle, elle répand des vapeurs d'acide chlorhydrique et se convertit en une substance $C^{26}H^{20}O$ par perte d'une molécule d'eau. Cette nouvelle substance est à la benzopinakone ce que la pinakoline est à la *pinakone* ordinaire. Si l'on traite le produit par une lessive concentrée de potasse, il reste pour résidu une poudre blanche. Celle-ci, épuisée par l'éther et recristallisée dans la benzine bouillante, fournit le corps $C^{26}H^{20}O$ à l'état de pureté, sous la forme d'une poudre blanche, indistinctement cristalline, soluble dans l'alcool bouillant, l'éther et la benzine, et fusible à 182°. Ce corps ne diffère de l'éther benzhydrolique que par 2 atomes d'hydrogène; néanmoins l'amalgame de sodium ne le convertit pas en ce dernier corps.

— *Isobenzopinakone.* Nous avons dit que, par fusion ou volatilisation, la benzopinakone se convertit en une modification isomérique liquide qui ne se solidifie pas même à — 15°. Cette variété de benzopinakone est sirupeuse, fortement réfringente, bout sans décomposition à 297°,5 sous la pression de 0,733 et possède un poids spécifique de 1,10 à 19°. Lorsqu'on reçoit dans une chambre noire un cône de lumière transmis à travers ce liquide, on aperçoit une belle fluorescence bleue. Elle est facilement soluble dans l'alcool froid, l'éther et la benzine. Sous l'influence du chlorure de benzoïle, elle dégage de l'acide chlorhydrique, mais se transforme dans un produit liquide au lieu de se transformer dans un produit solide.

— *Isobenzopinakone solide.* Abandonnée à elle-même pendant plusieurs mois, la variété liquide de benzopinakone se solidifie peu à peu et complètement, et se transforme ainsi en une substance facilement soluble dans l'alcool froid, l'éther et la benzine, et fusible à 31°, tandis que le point de fusion de la benzopinakone ordinaire est situé entre 170° et 180°. Cette variété diffère donc à la fois et de la modification liquide et de la modification ordinaire qui se produit par l'action directe de l'hydrogène naissant sur la benzophénone. Elle se transforme avec une extrême facilité dans la modification liquide. C'est ainsi que, lorsqu'on la dissout et qu'on évapore ses solutions, ou même lorsqu'on cherche à la pulvériser, elle subit cette transformation moléculaire.

La modification solide et la modification liquide de benzopinakone se convertissent en benzhydrol lorsqu'on les soumet à l'action de l'amalgame de sodium, comme le fait la benzopinakone elle-même.

Un fait curieux dans l'histoire des *pinakones*, c'est leur dédoublement sous l'influence de l'oxygène ou de l'hydrogène naissant en l'acétone génératrice ou en les produits qui en dérivent. La seule manière de s'expliquer la formation des *pinakones* est, en effet, d'admettre que l'oxygène qui sature 2 atomes de carbone dans l'acétone n'en sature plus qu'un seul, par suite de ce fait qu'il fixe 1 atome d'hydrogène. Les 2 atomes de carbone de 2 molécules d'acétone voisine qui restent ainsi non saturés peuvent alors ou fixer chacun 1 atome d'hydrogène et donner un glycol secondaire, comme cela a lieu dans la formation de l'alcool isopropylique ou du benzhydrol, ou se coller l'un à l'autre pour former un glycol tertiaire ou *pinakone*. Ainsi, l'acétone ordinaire étant

$$\begin{array}{c} CH^3 \\ | \\ CO \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

devient, par la fixation de H,

$$\begin{array}{l} CH^3 \\ | \\ C\begin{smallmatrix}-\\ OH\end{smallmatrix} \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

corps non saturé. Ce corps, ou fixe H et donne de l'alcool isopropylique

$$\begin{array}{l} CH^3 \\ | \\ C\begin{smallmatrix}H\\ OH\end{smallmatrix} \\ | \\ CH^3 \end{array}$$

alcool qui renferme l'élément

$$C\begin{smallmatrix}H\\ HO\end{smallmatrix}$$

et qui, par conséquent, est un alcool secondaire, ou se combine à lui-même et donne une *pinakone*

$$\begin{array}{ccc} H^3C & & CH^3 \\ | & & | \\ OHC & - & COH \\ | & & | \\ H^3C & & CH^3 \end{array}$$

qui renferme deux fois l'élément alcoolique COH et qui, par conséquent, est un glycol tertiaire. Ajoutons toutefois que, dans les alcools, les glycols tertiaires, l'atome de carbone qui renferme l'oxhydryle est lié à trois autres radicaux d'alcools, tandis que, dans les *pinakones*, il est lié à deux radicaux d'alcools et à un élément d'alcool tertiaire COH. Ce caractère fait des *pinakones* un alcool tertiaire d'une classe particulière, une fonction particulière qui mérite d'être séparée de la fonction alcoolique, tout comme on en a séparé les phénols, qui sont aussi des espèces d'alcools tertiaires.

Mais pourquoi les *pinakones* se dédoublent-elles exactement en leurs produits générateurs? Il est difficile de répondre à cette question, tous les atomes étant liés entre eux. Il est probable toutefois que les atomes de carbone qui renferment l'oxhydryle et qui sont liés à 3 autres atomes du même élément ont l'un pour l'autre une affinité moindre que ceux qui sont combinés avec de l'hydrogène et qui ne sont unis qu'à 1 ou à 2 atomes de carbone n'en ont entre eux. Il en résulte alors que la scission de la molécule devant nécessairement se faire dans le sens de la moindre résistance, ces 2 atomes se séparent, séparation dont le résultat est la formation d'une molécule incomplète qui reproduit une acétone sous l'influence des agents oxydants, et un alcool secondaire par l'action des agents réducteurs.

PINALIE s. f. (pi-na-lî). Mamm. Syn. de CROSSOPE.

PINAMONTI (Jean-Pierre), écrivain ascétique italien, né à Pistoie en 1632, mort à Orta, près de Novare, en 1703. Il entra dans l'ordre des jésuites, se consacra aux missions de la campagne et devint confesseur de la duchesse de Modène, puis du grand-duc de Toscane, Cosme III. On lui doit un certain nombre d'ouvrages ascétiques, qui ont été réunis et publiés à Parme (1706, in-fol.) et dont deux ont été traduits en français; ce sont : le *Directeur dans les voies du salut* (1728) et *Lectures chrétiennes sur les obstacles du salut* (1737, in-12).

PINANG s. m. (pi-nangh — nom malais). Bot. Syn. d'AREC, genre de palmiers.

PINARA, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Lydie, au pied du mont Cragus. On y voit encore, près du village moderne de Minara, les ruines imposantes de temples, théâtres, tombeaux, et de plusieurs maisons particulières.

PINARD (Marie-Oscar), magistrat français, né à Auxerre en 1801, mort en 1867. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il se fixa dans cette ville, où il se fit connaître comme un avocat de talent et devint membre du conseil de l'ordre. Après la révolution de 1848, Pinard entra dans la magistrature comme avocat général, puis fut nommé procureur de la république à Paris et, enfin, conseiller à la cour d'appel (1849). Outre une collaboration active à divers journaux de jurisprudence et à la *Tribune*, où il a fait pendant longtemps le compte rendu des procès politiques, on doit à ce magistrat deux ouvrages estimés : le *Barreau de Paris* (1843, in-8°), série d'études sur les avocats contemporains les plus remarquables, continuée et complétée sous ce titre : le *Barreau au XIXe siècle* (1864, 2 vol. in-8°), et l'*Histoire à l'audience*, 1840-1848 (1848, in-8°).

PINARD (Pierre-Ernest), avocat et homme politique français, né à Autun en 1822. Il vint étudier le droit à Paris, où il passa son doctorat en 1846. Inscrit alors au barreau de cette ville, il devint secrétaire de la conférence des avocats stagiaires, puis entra dans la magistrature. Nommé successivement substitut à Tonnerre (mai 1849), à Troyes (décembre 1849), à Reims (décembre 1852) et à Paris (octobre 1853), il eut l'heureuse chance, dans cette dernière ville, de porter la parole dans plusieurs affaires importantes, qui attirèrent sur lui l'attention publique, notamment dans l'affaire Doudet, dans le procès de Mme Pescatore, qui avait contracté à l'é-

tranger un mariage clandestin et purement religieux, et dans le procès intenté au duc d'Aumale, relativement à la possession de la forêt de Vallée. Ce fut également lui qui prit la parole, au nom du ministère public, dans un procès intenté au Crédit mobilier. Son réquisitoire, dans lequel il s'éleva contre la fièvre de l'époque, l'amour effréné des jeux de bourse, produisit un grand effet et lui valut d'être nommé, en avril 1859, substitut du procureur général. Au mois d'octobre de l'année suivante, il était appelé aux fonctions de procureur général près la cour de Douai. Dans cette ville, il eut encore l'occasion de se signaler dans l'affaire Doize et dans les débats de l'assassinat du Favril. « La fortune, dit M. Taxile Delord, voulut que le procès Mirès vînt se dérouler devant la cour de Douai. Il soutint l'accusation avec force et talent. Vanté, pour son éloquence, à l'empereur, qui cherchait des hommes capables de défendre son gouvernement à la tribune, et à l'impératrice pour ses sentiments religieux, il fut mis comme en apprentissage au conseil d'État. » Nommé conseiller (5 mai 1866), M. Pinard fut désigné pour préparer l'exposé des motifs de la loi sur la révision des procès criminels et correctionnels, et pour soutenir ce projet de loi devant le corps législatif, en qualité de commissaire du gouvernement; il fut, en outre, chargé du rapport sur la loi relative au régime de la presse et de la préparation du projet de loi sur le droit de réunion (1867). Dans une note adressée au chef de l'État le 15 octobre 1867, au sujet du choix d'un ministre de l'intérieur, M. Rouher, passant en revue les candidats les plus en vue pour ce poste, repoussait M. Pinard. Il trouvait que l'autorité morale de ce magistrat, orateur au palais, n'était pas suffisamment assise et développée, qu'il était encore inexpérimenté et qu'il passait généralement pour peu propre à l'administration. Malgré l'avis du ministre d'État, M. Pinard, dont la fortune avait été si rapide, était appelé, le 14 novembre 1867, à prendre le portefeuille de l'intérieur, que venait de déposer le marquis de La Valette. Il arrivait au pouvoir au moment où commençait à se produire contre l'Empire une opposition de plus en plus active et où le malaise croissant des affaires, l'inquiétude des esprits venaient encore ajouter à la difficulté de la situation. M. Pinard prit la parole, dans les premiers mois de 1868, pour la discussion de deux projets de loi importants, à la rédaction desquels il avait pris la plus grande part, le projet de loi sur la presse, voté en février 1868, et le projet sur le droit de réunion, voté en mai suivant. Ce fut lui qui, comme ministre de l'intérieur, fut chargé de surveiller l'exécution de ces nouvelles dispositions législatives. Dans ses nouvelles fonctions, M. Pinard montra aussi peu de tact que de mesure et ne fit, par ses maladresses et ses rigueurs intempestives, qu'attiser le feu qu'il s'imaginait éteindre. Grâce à la suppression de l'autorisation préalable, plusieurs journaux parurent et, dès le 1er mai, Henri Rochefort, dont le ministre avait voulu briser la plume en l'empêchant d'écrire dans le *Figaro*, publiait son célèbre pamphlet, la *Lanterne*, dont le succès fut foudroyant. M. Pinard, au lieu de charger les tribunaux de le débarrasser de la *Lanterne*, engagea avec son auteur une lutte personnelle, déchaîna contre lui des folliculaires soudoyés, mit en branle toute sa police, et ne fit que se couvrir de ridicule, en augmentant la popularité de l'impitoyable satiriste. D'autres journaux, le *Figaro*, la *Situation*, le *Courrier français*, même des feuilles illustrées et littéraires, étaient l'objet de poursuites et de condamnations. La mise à exécution de la loi sur les réunions publiques donnait lieu, de son côté, à des tracasseries de la police, ayant pour objet de mettre des entraves à l'exercice d'un droit récemment reconnu. Les manifestations qui eurent lieu au cimetière Montmartre, le 2 novembre 1868, sur la tombe de Baudin, mort le 2 décembre 1851, en défendant la république, fournirent à M. Pinard l'occasion de faire de nouvelles maladresses. On dissipa, par la force, les groupes qui se rendaient à la tombe de l'ancien représentant, on fit des arrestations; on intenta des poursuites à l'*Avenir national*, au *Réveil*, à la *Revue politique*, qui avaient annoncé l'ouverture d'une souscription pour élever un monument en l'honneur de Baudin, et ces poursuites eurent pour résultat de fournir à M. Gambetta l'occasion de prononcer, le 13 novembre, contre l'Empire et le coup d'État, le magnifique plaidoyer qui le mit en pleine lumière. Pour le même motif, le *Temps*, le *Journal de Paris*, la *Tribune* furent également poursuivis et condamnés. A la même époque, les journaux officieux répandirent le bruit que les républicains se proposaient de faire, le 3 décembre, une grande manifestation à la tombe de Baudin. Ce jour-là, M. Pinard envoya au cimetière toute la garde de Paris, de Versailles, de Compiègne et mit sur pied la totalité de sa police. Mais la force armée attendit inutilement, l'arme au bras. La grande armée de Clichy, pourvue de ses ambulances et de cinq jours de vivres, dut rentrer dans ses quartiers, après avoir arrêté quelques curieux obstinés. Ce fut, dans Paris, un éclat de rire général, et M. Pinard, qui, par excès de zèle, avait couvert de ridicule le gouvernement, dut donner sa

démission (17 décembre 1868). A titre de compensation, Napoléon III le nomma sénateur, mais il refusa, se trouvant trop jeune pour s'enterrer dans la Chambre haute. Quelques jours après, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris. Au mois de mai suivant, lors des élections pour le Corps législatif, M. Pinard posa sa candidature dans la septième circonscription du Nord et fut élu député par 29.8[illegible] voix. Dans sa profession de foi, on l'avait vu, non sans étonnement, se déclarer partisan de « l'intime alliance de l'ordre et de la liberté, de la libre discussion de toutes les doctrines. » On fut encore plus étonné lorsqu'on le vit, le 6 décembre suivant, donner son adhésion au programme libéral de M. Josseau et déclarer qu'en matière de presse il regardait comme préférable de rentrer simplement dans le droit commun, en abrogeant toutes les lois spéciales. Il appuya, en 1870, à peu près constamment, le ministère Ollivier, émit, le 9 février, cette opinion singulière qu'une réunion n'est vraiment privée que lorsque les personnes réunies se connaissent entre elles, se prononça pour la nomination des maires par le pouvoir (23 juin), vota pour la guerre avec la Prusse, etc. Après la révolution du 4 septembre 1870, il se retira à Autun. Arrêté dans cette ville, le 5 janvier 1871, sous l'inculpation de menées bonapartistes, il fut transféré à Lyon et rendu à la liberté le 16 du même mois. Après la guerre, il revint habiter Paris, où il a repris sa place au barreau.

PINARDE s. f. (pi-nar-de — de *Pinard*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrophularinées, tribu des gratiolées. ‖ On dit aussi MICRANTHÈME.

PINARDIE s. f. (pi-nar-dî — de *Pinard*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des chrysanthèmes.

PINARE s. m. (pi-na-re — du gr. *pinaros*, sale). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant sept espèces, qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PINARIEN s. m. (pi-na-ri-ain — lat. *pinarius*). Antiq. rom. Prêtre ou flamine d'Hercule.

— **Encycl.** La tradition faisait remonter l'institution des *pinariens* au roi Évandre, qui avait été le contemporain et l'ami d'Hercule. Virgile, dans l'*Énéide* (l. VIII, v. 277 et suiv.), fait raconter par ce roi à Énée comment le culte d'Hercule fut établi pour célébrer sa victoire sur Cacus, comment Potitius et Pinarius, l'un chef de la famille des Potitiens, l'autre de celle des Pinariens, furent les ministres de ce culte, et comment fut placé, dans un bois sacré, l'autel qui, dès le commencement, porta le nom de *Maxime* et qui le conserva par la suite :

Ex illo celebratus honos, lætique minores
Servavere diem; primusque Potitius auctor,
Et domus Herculei custos Pinaria sacri
Hanc aram luco statuit, quæ maxima semper
Dicetur nobis, et erit quæ maxima semper.

Virgile, dans ces vers, faisait allusion à l'autel Maxime consacré à Hercule sur le Forum Boarium et que desservirent les familles des Potitiens et des Pinariens. Pour compléter la fable relative à ces deux familles, il faut ajouter les détails suivants, extraits par Montfaucon de divers auteurs de l'antiquité. Potitius et Pinarius étaient des compagnons d'Évandre. Hercule lui-même leur enseigna la manière dont il voulait être honoré, et demanda qu'on lui offrît des sacrifices le matin et le soir. Le premier sacrifice fut fait le matin. Au sacrifice du soir, Potitius arriva bien avant Pinarius; celui-ci se présenta au moment où la cérémonie allait être terminée. Hercule, indigné de sa négligence, ordonna que les Pinariens seraient inférieurs aux Potitiens, tant dans le sacrifice que dans le repas dont il était suivi. De là vint qu'il n'était pas permis aux Pinariens de goûter aux entrailles des victimes et que ce droit était réservé aux seuls Potitiens. Suivant Denys d'Halicarnasse, ce fut au sacrifice du matin que Pinarius arriva trop tard et lorsque, déjà, Potitius avait mangé une partie de la chair immolée.

Les familles des Potitiens et des Pinariens restèrent pendant plus de quatre siècles chargées du culte d'Hercule; mais elles finirent par confier leurs fonctions à des esclaves achetés des deniers publics et en furent punies, comme le raconte Tite-Live : « Tandis qu'Appius Claudius faisait les fonctions de censeur, il engagea les Potitiens à se décharger du soin des sacrifices dont ils étaient les ministres et à l'instruire des cérémonies dont ils avaient seuls la connaissance, mais il arriva que, la même année, de douze branches dont était composée alors la famille des Potitiens, il mourut trente personnes, toutes en âge d'avoir postérité, et que toute la race fut éteinte. Appius, lui-même, pour avoir donné ce conseil, devint aveugle, comme si Hercule eût voulu venger sur Appius et sur tous les Potitiens le mépris qu'ils avaient fait de ses sacrifices, en les remettant en d'autres mains. » D'après les érudits, ce que Tite-Live dit ici des seuls Potitiens doit s'entendre des Potitiens et des Pinariens réunis.

PINARIUS. V. PINARIEN.

PINAROPAPPE s. m. (pi-na-ro-pa-pe — du gr. *pinaros*, gras; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant des espèces qui croissent au Mexique.

PINART s. m. (pi-narr). Archéol. Nom d'une ancienne petite monnaie dont parle Rabelais.

PINART (Michel), orientaliste français, né à Sens en 1659, mort dans la même ville en 1717. Il se perfectionna dans la connaissance de l'hébreu, de façon à pouvoir aider le P. Thomassin à composer son glossaire, donna des leçons particulières, puis devint successivement sous-maître au collège Mazarin, théologal du chapitre de Sens (1712), et membre de l'Académie des inscriptions (1706). Pinart a laissé des *Mémoires* sur le nom de Byrsa, citadelle de Carthage, sur une médaille d'Hélène, sur des médailles samaritaines, une *Dissertation sur les bibles hébraïques*, estimée pour l'exactitude des recherches, etc.

PINARU s. m. (pi-na-ru). Ichthyol. Poisson du genre blennie, qui vit dans la mer des Indes : *La tête du* PINARU *est comprimée par les côtés.* (V. de Bomare.)

PINARUS, rivière de l'ancienne Asie Mineure, dans la partie occidentale de la Cilicie, affluent du golfe d'Issus; elle porte aujourd'hui le nom de Deli-Tchat.

PINAS (Jean), peintre hollandais, né à Harlem vers 1596. Il passa plusieurs années à visiter l'Italie, en compagnie du paysagiste Pierre Lastman, et s'y livra avec un égal succès à la peinture d'histoire, de genre et de paysage. Ses œuvres, exécutées d'un pinceau vigoureux, sont bien dessinées et d'un chaud coloris, qui tombe parfois dans le noir. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite son *Histoire de Joseph vendu par ses frères.* On voit de lui, au musée du Louvre, un beau dessin à la plume et colorié. — Son frère, Jacques PINAS, cultiva également la peinture, sans faire toutefois le voyage d'Italie. Il reçut des leçons de Jean, dont il adopta complètement la manière, et l'on confond quelquefois leurs ouvrages.

PINASCA, bourg du royaume d'Italie, province de Turin, district et mandement de Pignerol; 2,870 hab.

PINASSE s. f. (pi-na-se — rad. *pin*). Bot. Nom du pin commun, dans les Vosges.

— Mar. Ancien bâtiment de mer à poupe carrée, long et étroit, qui avait trois mâts et allait aussi à rames. Nom donné ensuite à des embarcations légères.

— Comm. Étoffe unie de fabrication indienne, qui est faite avec des filaments tirés de l'écorce d'un arbre dont la nature est inconnue. On l'appelle aussi BIAMBONÉE.

— **Encycl.** Mar. Au XIII[e] siècle, la *pinasse* était, en Espagne, un petit navire ayant à peu près l'importance de la caravelle; les Anglais ne la connurent pas avant le XV[e] siècle; Monstrelet dit *espinace*. Les *pinasses* de Biscaye avaient une certaine renommée au XVI[e] siècle et même au XVII[e] siècle. La *pinasse* était légère, rapide, portait voiles ou se manœuvrait à l'aviron. Voici ce qu'en dit Fournier dans son *Inventaire des mots* : « *Pinasses* sont petits vaisseaux longs, étroits, forts et légers, propres à faire course ou descendre du monde en une côte; ils sont faits de pin, pour l'ordinaire; les Bayonnais s'en servent fort, tant à la voile qu'à la rame. » Richelieu fit construire à Bayonne trente *pinasses* pour secourir l'île de Ré; on voit ces navires figurer sur les gravures de Callot représentant le siège de l'île de Ré. La renommée des *pinasses* bayonnaises n'était pas moindre à la fin du XVII[e] siècle. Le gouvernement français en faisait construire [illegible]. On fit aussi des *pinasses* en Hollande; elles étaient moins étroites que celles de Bayonne et présentaient quelque analogie avec les flûtes. Elles étaient parfois très-grandes. [illegible] quelques-uns de ces navires ayant 130 pieds de long, sur près de 30 pieds de large. C'est tout au plus si les *pinasses* de Biscaye avaient 50 pieds de long sur 12 pieds de large. La [illegible] goëlette ou en sloop.

Au siècle dernier, les Français appelaient *pinasses* des embarcations légères, longues, armées de huit ou dix avirons et destinées, comme les chaloupes, au service des vaisseaux. De nos jours, les Européens n'emploient plus les *pinasses*; mais, par les Portugais, les Indes en ont appris l'usage. Les [illegible] grands bateaux plats qui servent à transporter les voyageurs et les marchandises; elles n'ont pas moins de 80 pieds; elles sont surmontées de deux mâts, dont le plus petit est situé à l'arrière. Ces bateaux sont parfois ornés avec beaucoup de luxe.

PINASTELLE s. f. [illegible]

PINASTRE s. m. (pi-na-stre — [illegible] *pinus*, pin). Bot. Nom vulgaire du pin maritime.

PINAU s. m. (pi-no). Bot. Champignon du genre bolet.

PINAULT (Pierre-Olivier), littérateur français, mort en 1790. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris et écrivit pendant ses loisirs les ouvrages suivants : *Jugement porté sur les jésuites par les grands hommes de l'Église et de l'État* (1761, in-12); la *Nouvelle philosophie dévoilée* (1770, in-12); *Origine des maux de l'Église* (1787, in-12). On lui doit aussi diverses traductions d'ouvrages portugais et italiens, ainsi qu'une édition des *Lois ecclésiastiques de France* de Héricourt (1771, in-fol.).

PINÇADE s. f. (pain-sa-de — rad. *pincer*). Action de pincer : *Donner des* PINÇADES *jusqu'au sang.*

— Fig. Critique virulente.

PINÇAGE s. m. (pain-sa-je — rad. *pincer*). Agric. Action de pincer. V. PINCEMENT.

PINCARA, bourg du royaume d'Italie, province de Rovigo, district et mandement d'Occhiobello; 2,001 hab.

PINÇARD, ARDE adj. (pain-sar, ar-de — rad. *pince*). Art vétér. Se dit d'un cheval qui, en marchant, appuie sur la pince du pied : ce cheval : *Jument* PINÇARDE. *Pied* PINÇARD.

— s. m. Cheval pinçard.

— s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PINCE s. f. (pain-se — rad. *pincer*). Action ou propriété de pincer : *Cet instrument, cet outil n'a pas de* PINCE. ‖ Action ou faculté de saisir fortement :

Deux pas les prend d'inégale grandeur,
Du doigt les serre : il avait bonne pince.
LA FONTAINE.

— Action de pincer quelqu'un, de le saisir, de l'arrêter : *Craindre la* PINCE. *Être menacé de la* PINCE. *Gare la* PINCE !

— Sorte de longue tenaille dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée : *Il faut prendre cette bûche avec la* PINCE. (Acad.)

— Fig. Action de dérober ou d'être dérobé : *Cet homme est sujet à la* PINCE. *L'argent des communautés est ordinairement sujet à la* PINCE. (Acad.)

— *Pince à noyés*, Instrument destiné à extraire les noyés du fond de l'eau, et qui consiste en une longue perche terminée par deux pièces de fer ayant à peu près la forme et la disposition des branches d'un forceps.

— Pop. *Chaud de la pince*, Débauché.

— Chasse. *Pince d'Elitzky*, Piège qui porte le nom de son inventeur et qui pince les oiseaux par les pattes ou par le cou au moyen d'une détente.

— Mar. Partie inférieure de la proue, voisine de la quille.

— Comm. *Mesurer pince à pince*, Mesurer trop juste.

— Techn. Tenaille en usage dans un grand nombre de métiers : *Les horlogers, les arquebusiers ont de petites* PINCES *pour prendre et placer les goupilles et autres pièces légères.* (Acad.) *On a vu parfois l'hiver, en Hollande, des vaisseaux, saisis comme par une* PINCE, *se fendre en deux sous l'effort des glaçons.* (H. Taine.) ‖ Pli qu'on fait à du linge ou à de l'étoffe et qui se termine en pointe : *Pour un* [illegible] *bit, ce qui produit le double du bombage nécessaire.* (Journal des Tailleurs.) ‖ Barre de fer [illegible] PINCE. [illegible] *Il chargea son sac de voyage de crampons de fer, de boulons et de la courte* PINCE *indispensable* [illegible] Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant. [illegible] environ 3 mètres de longueur qui sert, dans la fabrication des glaces coulées, à détacher les cuvettes de leurs siéges quand elles y sont fixées soit par du verre fondu, soit par la fusion d'une portion de la terre du fond des cuvettes. ‖ *Grande pince*, Grand levier de fer au moyen duquel, dans la même fabrication, on soulève les cuvettes pleines quand on les prend avec le chariot à tenailles pour faire la coulée.

— Anat. et chir. Instrument formé de deux ou plusieurs branches, qui sert à saisir, à attirer, à fixer les parties qu'on dissèque ou [illegible]

— [illegible]

— [illegible] CES, *il a trois ans.* (Acad.)

— [illegible]

— [illegible] certains insectes : *Les* PINCES *des insectes sont* des instruments d'une matière dure et solide, avec lesquels ils saisissent et broient leurs aliments. (Buff.)

— [illegible] Genre [illegible] *La* PINCE [illegible] (H. [illegible]) *L*[illegible] PINCE *est large et court.* (V. de Bomare.)

— Moll. *Pince* [illegible]. Nom marchand de la telline rostrée.

— s. m. Outil avec lequel l'ouvrier veloutier coupe le velours : *Lorsqu'un* PINCE *est bien aiguisé et qu'il coupe bien franc, le velours a beaucoup plus de fraîcheur.* [illegible]

— **Encycl.** Techn. La *pince* la plus commune est celle des forgerons, des serruriers, des chaudronniers, etc.; elle sert à mettre au feu les objets que l'on veut rougir et se compose de deux branches de fer réunies à peu près comme celles d'une tenaille. Cette *pince* peut avoir depuis 1 pied jusqu'à 4 ou 5 pieds, selon les dimensions du foyer avec lequel on travaille et la température à laquelle doivent être portés les objets retirés du foyer avec les *pinces*. L'ouvrier saisit les deux branches de fer par l'extrémité arrondie qui sert de poignée; ouvrant la pince comme il pourrait faire avec une tenaille, il s'empare du métal [illegible], qui est plate, de façon à le maintenir, et, grâce à cette pince, le métal peut être tourné [illegible] pour l'ouvrier. Quelques *pinces* sont munies d'un ressort qui les tient ouvertes naturellement lorsqu'on ne serre pas le manche dans la [illegible]

La *pince* des treillageurs, inventée par M. Arnheiter, est armée de deux mâchoires servant à saisir le fil de fer pour l'étirer ou le tordre. Sur la partie latérale de ces mâchoires [illegible] sont armées, en outre, d'un fort renflement [illegible] d'un marteau et sert à enfoncer les clous.

La *pince* des carriers consiste en une barre de fer arrondie, longue ordinairement de [illegible]. Elle joue le rôle de levier lorsqu'on détache ou déplace des quartiers de roche. L'une de ses extrémités est taillée en biseau pour lui permettre d'entrer dans les joints des pierres.

Ces *pinces* servent aussi aux mineurs du génie, qui en ont de plusieurs espèces : la [illegible] biche, noms qui viennent de la figure de [illegible] porte en son milieu une sorte de nœud qui arrête la main.

[illegible] jettir les cuirs lorsqu'ils les cousent. Cet instrument, qui peut être de bois ou de métal, se compose de deux pièces : la première a environ 3 ou 4 pieds de longueur, est arrondie par en bas et se termine par un plat en haut; [illegible] milieu de la première par une charnière. L'ouvrier place l'instrument entre ses jambes, il passe le cuir entre les deux *pinces*, qu'il serre fortement ensuite entre ses genoux.

[illegible] longueur de 5 à 6 pouces; il se compose de [illegible] font tenaille.

[illegible] de tenailles en [illegible] gueur; leur [illegible]

[illegible]

Nous allons maintenant donner quelques détails sur les principales pinces employées par les chirurgiens et les vétérinaires.

— *Pince à dissection et à suture.* [illegible] composée de deux lames d'acier [illegible] réunies par leur extrémité postérieure, s'écartant l'une de l'autre par leur propre ressort et se joignant lorsqu'on les serre entre les doigts. Elles vont en diminuant de largeur et en augmentant d'épaisseur vers leur extrémité libre, qui est munie et garnie à sa face interne de petites dents transversales qui s'engrènent les unes dans les autres quand on comprime les branches pour serrer plus exactement les corps ou les tissus que l'on veut saisir.

— *Pince à pansement* [illegible]. Elle est composée de deux branches [illegible] ressort [illegible] [illegible] l'une à l'autre et aplaties ou munies seulement de quelques dentelures superficielles. Cet instrument sert à enlever les parties d'un appareil de pansement, à nettoyer les plaies, à soulever [illegible] de la charpie dans le fond d'un foyer purulent, etc.

— *Pince de Museux.* C'est une *pince* à anneaux dont les branches sont terminées par quatre crochets qui se regardent et se croisent à leur extrémité de manière à faire l'office d'érigne.

— *Pince à polypes.* Elle est formée de deux branches disposées comme celles de la *pince* à pansement et garnies de même d'anneaux adaptés à leur face externe. Seulement, elle est plus forte et chaque branche a son extrémité libre large, mousse, arrondie, creusée en dedans en forme de cuiller et percée de deux petites ouvertures de $0^m,009$ de hauteur sur $0^m,006$ de diamètre. Les bords de cette espèce de cuiller fenêtrée sont garnis de dentelures qui s'entre-croisent avec celles de la branche opposée.

— *Pince de Civiale.* On l'emploie dans les opérations de lithotritie. Pour l'introduire, on fait entrer la *pince* dans la gaîne, de manière que les branches se touchent par l'extrémité et forment un bout arrondi, tandis que vers le talon elles sont assez écartées pour loger entre elles le bouton du stylet. On serre la vis de pression et l'on introduit l'instrument ainsi monté et huilé jusqu'au calcul, derrière lequel les doigts d'un aide se trouvent appliqués sur l'urètre. On desserre la vis de pression, on fait ouvrir la *pince* et l'on retire le stylet; la main gauche du chirurgien remplace celle de l'aide. Le calcul se trouve ainsi placé entre deux puissances qui agissent simultanément et en parfaite harmonie.

— *Pinces à pression continue. Pinces* disposées de manière que leurs branches se croisent et exercent une pression proportionnée à [illegible] de ces branches. Pour [illegible] l'objet, on exerce avec le pouce et l'index une pression sur les branches, ce qui fait écarter les mors de la *pince.* Il suffit alors de cesser la pression avec les doigts pour que l'objet soit saisi. On les emploie dans les injections pour oblitérer les vaisseaux coupés [illegible] et l'on en a de différent volume; on les emploie aussi dans le cours des opérations [illegible].

On emploie encore, dans la pratique physiologique et chirurgicale, d'autres *pinces.* Il nous suffit d'avoir indiqué les principales.

— Chasse. *Pince d'Elbasky.* Piège assez compliqué qui a pris le nom de l'inventeur et qui se compose d'une pièce de bois plate de 6 pouces de longueur sur 4 de largeur et 15 lignes d'épaisseur. A une des extrémités de cette planche se trouve un trou servant au passage d'un piquet que l'on enfonce en terre pour maintenir l'appareil que le gibier pris chercherait à entraîner. Sur la planche fixée au sol comme nous venons de le dire est attaché un ressort en fil de fer formant *pince* coudée. Les branches coudées sont embrassées par un anneau de fil de fer qui les empêche de se séparer et empêche aussi les deux bras de s'écarter davantage lorsque la *pince* est fermée.

Le bout de la marchette porte un bâton transversal; la détente est absolument la même que celle du collet à ressort et agit de la même manière. Au lieu de la traverse, la marchette porte quelquefois un appât à son [illegible] (V. COLLET À RESSORT). [illegible] plus petites servent pour les oisillons, près [illegible] dont le jeu doit être parfaitement libre, et on [illegible] un succès complet si l'appareil est sensible et convenablement établi.

[illegible] ent il s'exécute. A deux [illegible] daptent deux fortes viroles de fer forgé. A [illegible]

clocheton très-évasé du bas, quelque chose comme une cloche à fromage quadrangulaire. Ces fils de fer sont, à l'extrémité, tournés en anneaux à travers lesquels glissent deux tringles mobiles traversant un sac de filet dont les mailles ont la dimension légale; le filet est lui-même passé dans les carcasses de fil de fer.

Quand, en descendant le courant, par une eau limpide, on aperçoit le poisson au fond de l'eau, on fait arrêter le bateau, on ouvre les deux manches de la *pince* comme s'ouvrent des branches de ciseaux; les tringles se tendent dans toute leur longueur, les fils de fer de la carcasse s'écartent, glissant sur les tringles; la poche de filet se dilate et on pose cette sorte de cloche sur le poisson entrevu. D'un coup sec, on referme les branches du manche; les fils de fer, glissant de nouveau sur les anneaux des tringles, se collent l'un à l'autre, et le poisson est enfermé dans la [illegible] du filet, sans subir la moindre meurtrissure.

Avec cet engin à peine connu aujourd'hui, et qui, dans la suite, prendra, croyons-nous, un grand développement, on peut facilement peupler ses viviers, sans avoir à redouter le froissement du poisson.

— Arachn. Les *pinces* ou chélifères sont caractérisées par deux yeux; des mandibules terminées par un stylet articulé; le thorax divisé transversalement par un sillon profond; des pattes allongées, de grosseur à peu près égale. Leur corps est ovoïde et déprimé, ou oblong et presque cylindrique, revêtu d'un derme un peu coriace, peu velu ou presque glabre. Leurs palpes sont en forme de serres, terminées par une *pince* didactyle. Les *pinces* vivent en général dans les lieux écartés et humides, dans les endroits peu fréquentés des maisons, sous les pierres, les herbes ou les mousses, sur le sol humide, ou bien encore sous les écorces des vieux arbres, les caisses et les pots à fleurs des jardins, dans les papiers, les livres ou les herbiers. « Ces *pinces,* dit M. Lucas, ont été les premières connues; leur analogie avec les scorpions a frappé de tout temps les observateurs. Aristote, en parlant du scorpion, dit qu'il a des *pinces,* comme en a aussi, ajoute-t-il, cette petite espèce de scorpion qui s'engendre dans les livres. Ailleurs, il dit que les scorpions de cette sorte, qu'il appelle *skorpiodès,* sont extrêmement petits et n'ont point de queue. »

Du reste, ces arachnides se trouvent, non-seulement partout où il y a des scorpions, mais encore dans d'autres pays. Leur aire s'étend depuis les régions septentrionales de l'Europe jusqu'au nord de l'Afrique. Partout leurs habitudes sont les mêmes. Les *pinces* se nourrissent de petites espèces d'insectes et d'arachnides, telles que psoques ou poux des bois, mites, pucerons, etc. On en a même trouvé qui étaient parasites de la mouche domestique. Linné dit que ces arachnides s'introduisent quelquefois dans la peau et qu'elles y produisent une brûlure douloureuse; il rapporte, sur la foi du docteur Bergius, qu'un paysan ayant eu la cuisse percée pendant la nuit par une *pince,* il s'y forma une pustule de la grosseur d'une noisette, qui lui causa des douleurs très-vives. Ces arachnides marchent assez vite, en avant, de côté ou même à reculons, surtout lorsqu'on les touche, ou qu'il s'agit pour elles d'éviter un objet qu'elles rencontrent et qui leur porte ombrage. Suivant Rœsel, la femelle pond des œufs petits, d'un blanc verdâtre, qu'elle rassemble les uns auprès des autres; d'après Hermann, elle les porte sous son ventre, ramassés en une petite pelote, comme le font plusieurs arachnides.

L'espèce la plus répandue et la mieux connue est la *pince* cancroïde, appelée par quelques auteurs scorpion-araignée; elle atteint à peine $0^m,005$ de longueur; sa couleur est d'un brun rougeâtre. Elle paraît habiter presque toutes les contrées du nord de l'Europe et n'est pas rare à Paris et dans les environs. De Theis l'a prise très-abondamment, par un froid de 15°, sous l'écorce des pommiers. Elle était alors aplatie et engourdie par le froid, et sa marche était aussi lente que le mouvement de l'aiguille d'une grande horloge. Elle sort de sa retraite dès les premiers beaux jours et pénètre parfois dans les habitations.

PINCÉ, ÉE (pain-sé) part. passé du v. Pincer. Saisi et serré entre deux doigts ou entre deux objets rapprochés l'un de l'autre : *Être* [illegible]

— Resserré, mince en serrant : [illegible]

— Fermé, serré étroitement : *Sa bouche* [illegible] *taches grises et une royale.* (A. de Vigny.)

— Fig. Prétentieux, pincé, affecté : [illegible] (Volt.) *La petite est insignifiante, la mère est* [illegible] (Balz.)

— Fam. Pris, saisi, arrêté : *Si je venais à* [illegible] *quent jamais de se faire appliquer la peine de* [illegible] *a fait des spéculations de bourse et y a été* PINCÉ. (Balz.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui est très-mince dans ses parties basses : *Frégate* PINCÉE.

— Mus. Se dit des cordes d'instruments qu'on fait vibrer avec les doigts : *Les cordes de la harpe, vigoureusement* PINCÉES, *vibraient avec une sorte de fureur.*

— s. m. Mus. Sorte d'agrément du genre des trilles, qui était propre à quelques instruments. ‖ Syn. de PIZZICATO.

— **Encycl.** Mus. On appelait *pincé* autrefois, dit Rousseau, une sorte d'agrément propre à certains instruments, et surtout au clavecin : il se fait en battant alternativement le son de la note écrite avec le son de la note inférieure, et observant de commencer et finir par la note qui porte le *pincé.* Il y a cette différence, ajoute Rousseau, du *pincé* au tremblement ou trille, que celui-ci se bat avec la note supérieure, et le *pincé* avec la note inférieure. Ainsi le trille sur l'*ut* se bat sur l'*ut* et sur le *ré;* et le *pincé,* s'il est écrit sur l'*ut,* se battra sur le *si.* Le *pincé* est marqué dans les pièces de Couperin avec une petite croix fort semblable à celle avec laquelle on marque le trille dans la musique ordinaire. On peut voir les signes de l'un et de l'autre, du *pincé* et du trille, à la tête des pièces de cet auteur. On voit que le *pincé* n'est autre que notre trille d'aujourd'hui, exécuté en dessous.

PINCEAU s. m. (pain-sô — latin *penicillum,* diminutif de *peniculum,* brosse à nettoyer ou à peindre, diminutif de *penis,* pour *petnis,* la queue des animaux, ainsi nommée, selon Delâtre, de la racine sanscrite *pat,* tomber, voler. Scheler rattache *pinceau* à une forme latine *pennicillum,* diminutif de *penna,* plume, pour *petna,* de la même racine sanscrite *pat,* voler). Instrument formé d'un assemblage de poils, attaché fortement à l'extrémité d'une hampe, et dont on se sert pour appliquer et étendre des couleurs : *Gros* PINCEAU. PINCEAU *fin et délié.* PINCEAU *de poil de blaireau. Les poëtes peignent avec la parole et les peintres parlent avec le* PINCEAU. (Annibal Carrache.) *Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule* [illegible] *tout honnête homme qui prend la plume, le* PINCEAU *ou le ciseau.* (Dider.) *Quittez-moi la règle et le* PINCEAU, *prenez un fiacre et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité.* (J.-J. Rouss.) *Charles-Quint ramassait le* PINCEAU *du Titien.* (V. Hugo.) *Le* PINCEAU *est un favori et non un ami : on le prend et on le rejette.* (Th. Gautier.)

La toile prend une âme et vit sous le *pinceau.*
COLARDEAU.

— Par ext. Art ou manière de peindre : *Il travaillait avec une promptitude étonnante, un* PINCEAU *hardi!* (Bailly.) *Il possède un* PINCEAU *aventureux qui distribue avec un rare bonheur les jeux de l'ombre et de la lumière.* (Th. Gautier.)

D'un *pinceau* délicat l'art fice agréable
Sait d'un objet hideux faire un objet aimable.
BOILEAU.

— Fig. Action qui produit ou modifie des couleurs : *La nuit commençait à promener son noir* PINCEAU *sur les contours de l'horizon.* (H. Castille). *L'automne avait peint de son brillant* PINCEAU *le feuillage des bois; l'ombre épaisse des bois se dessinait sur les ondes du fleuve qui s'enfuyaient en silence.* (G. de La Bedollière.) ‖ Action ou manière de peindre par la parole : *Tu demeures surpris et changes de couleur à ce discours : ce n'est là qu'une ébauche du personnage; et, pour en achever le portrait, il faudrait bien d'autres coups de* PINCEAU. (Mol.) *La mollesse conduit le* PINCEAU *avec lequel Quinault peint les plaisirs et la volupté.* (Condillac.) *Il faut se défier du* PINCEAU *des contemporains, conduit presque toujours par la flatterie ou par la haine.* (Volt.)

C'est assez, il est temps de quitter le *pinceau.*
BOILEAU.

Mes *pinceaux* [illegible] n'effleurent que les vices.
COLNET.

— Pop. Balai : *Les hommes de corvée sont là tout prêts, le* PINCEAU *en main, je veux dire le balai en joue.* (Vidal.) *Tenant en main un* PINCEAU, *plus vulgairement appelé balai de bouleau.* (E. de La Bédollière.)

— *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau,* Le terminer, l'achever entièrement.

— *Donner un coup de pinceau à quelqu'un,* Faire de lui un portrait désavantageux.

— Fr. maçon. [illegible] *Le F.·. secrétaire tenait le* PINCEAU.

— Techn. Brosse de graveur. ‖ Brosse de relieur.

— Mamm. Taupe de l'Amérique septentrionale.

— Moll. *Pinceau en plume,* Nom vulgaire d'une coquille du genre mitre. ‖ *Pinceau marin,* Nom vulgaire du genre arrosoir.

— Ann. *Pinceau de mer,* Nom vulgaire des amphitrites.

— Bot. Genre d'algues, du groupe des confervées, rangé par quelques auteurs parmi les polypiers calcifères.

— Phys. Syn. de faisceau : *Un* PINCEAU *lumineux.*

— **Encycl.** Le *pinceau* est un instrument fait de poils assemblés, liés à leur base et introduits dans le tube d'une plume ou dans un tube de cuivre appelé *virole.* Les plumes employées pour la confection des *pinceaux* sont surtout celles d'oie, classées par grosseurs. On emploie aussi pour les petits *pinceaux* des plumes de pigeon ou de corbeau; les grosseurs au-dessus sont demandées aux plumes de cygne et d'aigle. Pour les grosseurs supérieures, on se sert de viroles. Commercialement, les *pinceaux* à plume d'oie sont ainsi désignés : superfins, fins, mi-fins et communs. Chacune de ces sortes comporte trois qualités, sauf la sorte commune, qui n'a qu'une qualité; et chacune de ces qualités se divise en huit numéros, marquant les huit grosseurs de plumes employées. Chaque sorte et chaque qualité se distinguent par la couleur ou la nature du lien qui enserre le poil dans le tube transparent de la plume. Ces *pinceaux* ont généralement leur extrémité pointue; pour la gouache et la peinture à l'huile, la pointe est carrée; elle est bombée pour l'aquarelle, biseautée pour la céramique, etc., etc. Le *pinceau* à plume de la sorte la plus commune se vend 3 fr. 50 la grosse de douze douzaines assorties de grosseurs; la troisième sorte, de 5 fr. 75 à 7 fr. 50; la seconde sorte, de 8 fr. 50 à 10 francs; la première, de 11 à 13 francs. Quand le poil atteint une certaine longueur, les prix augmentent dans des proportions énormes et arrivent jusqu'à 200 fr. la grosse, comme pour les *pinceaux* à voitures; ils dépassent même ce prix pour les *pinceaux* à laver à plume de cygne. Les poils employés à la confection des *pinceaux* à plume sont ceux de capret (sorte de chèvre), de putois, de martre noire, de martre rouge, de petit-gris, d'ours, de blaireau, de sibérion (provenance de la Russie d'Asie). Ces *pinceaux* sont adoptés dans la peinture à l'huile, artistique et décorative, pour la gouache, l'aquarelle, le lavis, la photographie, la peinture céramique, la dorure, la carrosserie et dans certaines parties de la décoration d'intérieurs, pour l'imitation des marbres et des bois exotiques.

Une autre sorte de *pinceaux* a reçu, on ne sait pourquoi, le nom de *brosses,* nom qu'on ne saurait raisonnablement justifier, car, sauf le tube de plume, les autres matériaux sont ceux des *pinceaux,* et ces brosses sont destinées aux mêmes emplois. Leurs proportions cependant diffèrent. Parmi ces brosses, les unes sont à virole de cuivre, de maillechort ou de fer-blanc; les autres ont les poils liés simplement au manche de bois avec de la corde ou des fils métalliques. Elles sont de douze grosseurs différentes pour chaque genre. La plupart sont rondes, quelques-unes sont plates. Les poils employés pour leur confection sont les mêmes que pour les *pinceaux,* mais en plus et surtout les soies longues et fines de porc et de sanglier des Ardennes, de Bretagne, de Champagne et de Lorraine, ainsi que d'Allemagne et de Russie. Plusieurs genres de ces brosses ont reçu des noms différents, soit à cause de leur forme, soit à cause de leur destination : celles dites *queue de morue,* renflées au milieu et terminées en pointe arrondie, sont employées par les peintres, les vernisseurs, les photographes, les carrossiers et les décorateurs d'appartements; les *blaireaux,* par les doreurs, les lithographes, les artistes peintres; les *palettes,* par les doreurs; les *peignes,* pour le faux bois; les *spalters,* pour le vernissage; le *pied de biche,* pour la céramique; les *veinettes,* les *ébouriffoirs,* les *ballons,* pour le faux bois; les *balais,* pour le collage des papiers de tenture; la brosse *de pouce,* employée par toutes les industries et qui doit son nom à sa grosseur qui est celle du pouce de la main; la brosse *à poire,* dont la forme rappelle celle de ce fruit, etc., etc. D'autres brosses sont plus spéciales à l'industrie de la peinture en bâtiment, pour peindre à l'huile, à la colle, pour le lessivage des murs, lambris, plafonds, persiennes, pour goudronner, pour encaustiquer, etc., etc.

La série des *brosses à décors de théâtre* est assez importante. Toutes ont un manche de 1 mètre de longueur. Comme les autres brosses, elles sont de douze grosseurs différentes. Elles sont désignées ainsi : brosses à poire, brosses-balais, queues de morue, brosses pour fond, brosse à feuillage (de 2 à 6 branches) et brosses de pouce, dont le poil a de 1 à 3 pouces de longueur.

L'industrie des *pinceaux* occupe en France 8,000 à 9,000 ouvriers, hommes, femmes et enfants, et une force motrice d'environ 200 chevaux qui représente 2,500 ouvriers. L'ensemble total des affaires de cette industrie se chiffre ainsi :

Consommation intérieure.	7,000,000 de fr.
Exportation.	15,000,000

dont Paris peut revendiquer près des deux tiers.

Terminons ces lignes par quelques renseignements sur l'entretien des *pinceaux* en général. Et d'abord, il est nécessaire de ne pas laisser les *pinceaux* enduits de la couleur dont on s'est servi; il faut les nettoyer lorsqu'on ne doit pas en faire immédiatement usage, sans quoi la couleur sèche, colle les poils les uns aux autres et les durcit. Pour les *pinceaux* de soie ou brosses, on peut se borner à les essuyer et les mettre tremper dans l'huile ou l'essence. Mais ces deux procédés ont chacun un inconvénient; le premier graisse par trop les soies, le second les durcit, et tous

deux n'empêchent pas complètement la couleur qui reste dans les brosses d'y sécher; le mieux serait de les laver dans l'esprit-de-vin; mais ce moyen est trop coûteux et on peut y suppléer par un lavage au savon noir et à l'eau. Les *pinceaux* dont on ne s'est servi que pour l'aquarelle ou l'usage des couleurs broyées à l'eau peuvent être nettoyés avec de l'eau pure; s'ils ont été trempés dans la couleur à l'huile ou dans l'essence, on peut employer le lavage au savon noir comme pour les brosses.

Dans la fabrication des *pinceaux* de poils qui exige beaucoup d'habileté et de soin, il arrive parfois que la confection est défectueuse et que les poils du *pinceau*, au lieu de se réunir naturellement en pointe, s'écartent en deux ou trois parties; dans la fabrication des brosses, autre inconvénient : on emploie parfois, souvent même, des soies blanchies à la chaux, ce qui les assouplit, mais les brûle en même temps et les fait friser et se rouler. Ces défauts sont presque toujours cachés à l'acheteur par un apprêt de gomme pour les premiers, de colle pour les secondes, dans lequel on les trempe afin de maintenir les poils et d'empêcher la poussière de s'y attacher. Aussi, pour vérifier l'état des *pinceaux*, il faut d'abord les tremper dans l'eau pour dissoudre l'apprêt qui les recouvre.

PINCEAUTAGE s. m. (pain-sô-ta-je — rad. *pinceauter*). Techn. Action de pinceauter; résultat de cette action : PINCEAUTAGE *de papiers de tenture.*

PINCEAUTÉ, ÉE (pain-sô-té) part. passé du v. Pinceauter : *Papiers* PINCEAUTÉS.

PINCEAUTER v. a. ou tr. (pain-sô-té — rad. *pinceau*). Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint; les terminer, en y ajoutant les couleurs que l'impression n'a pu donner.

PINCEAUTEUSE s. f. (pain-sô-teu-ze — rad. *pinceauter*). Techn. Femme qui termine au pinceau les étoffes imprimées ou les papiers peints.

PINCE-BALLE s. f. Mar. Tenaille avec laquelle on retire les boulets rouges du feu. ‖ Pl. PINCE-BALLES.

PINCÉE s. f. (pain-sé — rad. *pincer*). Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les saisissant entre deux ou trois doigts : *Une* PINCÉE *de sel. Une* PINCÉE *de farine. Une* PINCÉE *de poivre. Il tira sa tabatière, l'ouvrit, y prit une* PINCÉE *de tabac qu'il se mit à humer à petits coups.* (Balz.) *L'on n'eût pas trouvé dans toute la vallée une* PINCÉE *de terre végétale.* (Th. Gautier). *Ici, M^me Lemoine s'illustra le nez d'une seconde* PINCÉE *de macouba.* (Ad. Paul.)

PINCELIER s. m. (pain-se-lié — rad. *pinceau*). Techn. Petit bassin de fer-blanc formant deux godets, dans l'un desquels les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, et dont l'autre sert à nettoyer les pinceaux.

PINCE-LISIÈRE s. f. Techn. Appareil au moyen duquel on assujettit la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. ‖ Pl. PINCE-LISIÈRES.

PINCE-MAILLE s. m. (pain-se-ma-lle; *ll* mll. — de *pincer*, et de *maille*, ancienne petite monnaie). Fam. Homme fort intéressé, qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses : *Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rente, n'en dépensera que cinq ou six et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants est réputé, par ses voisins avaricieux,* PINCE-MAILLE, *vilain, fesse-mathieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre; on lui donne tous ces noms injurieux dont on peut s'aviser.* (Volt.)

> Un *pince-maille* avait tant amassé,
> Qu'il ne savait où loger sa finance.
>
> LA FONTAINE.

PINCEMENT s. m. (pain-se-man — rad. *pincer*). Action de pincer : *Le* PINCEMENT *des cordes de la guitare.*

— Agric. Opération qui consiste à couper avec les ongles l'extrémité herbacée des bourgeons des arbres ou des plantes cultivées.

— **Encycl.** Agric. Le *pincement* consiste à couper, à retrancher avec les ongles la sommité herbacée d'un rameau en végétation, dans le but de le faire ramifier par anticipation ou de l'affaiblir au profit d'un autre. En effet, la sève contrariée se porte vers les bourgeons voisins et le développement de la partie pincée s'arrête.

Le *pincement* est une des opérations les plus importantes de l'arboriculture moderne; il permet :

1° D'équilibrer la végétation entre les diverses parties d'un arbre;

2° D'annuler l'action de la sève sur certains points de l'arbre où l'on veut avoir un développement vigoureux;

3° De hâter la mise à fruit et le développement des fruits.

L'observation et l'expérience ont démontré maintes fois que, dans les arbres, les boutons à fleur ne se montrent que sur des rameaux peu vigoureux. Pour obtenir ces derniers et favoriser ainsi la production abondante des fleurs, il faut amoindrir la vigueur des bourgeons destinés à former les rameaux fructifères, et ce résultat est obtenu à l'aide du *pincement* appliqué à ces bourgeons; mais le mode d'opérer varie suivant les espèces d'arbres.

Pour tous les arbres fruitiers, moins le pêcher et la vigne, on pince les bourgeons qui se développent le long du prolongement de la branche de charpente, lorsqu'ils ont atteint une longueur d'environ $0^m,10$; ce *pincement* s'opère en coupant la pointe avec l'ongle; on excepte le bourgeon qui doit prolonger la branche. Si, par malheur, on pince d'une manière exagérée, en ne laissant que deux ou trois feuilles à la base du bourgeon, ce dernier cesse de végéter, se dessèche l'année suivante et laisse un vide à sa place, principalement chez les poiriers, parce que les variétés de cet arbre à fruit n'offrent pas, pour la plupart, d'yeux dès la base de leurs bourgeons. Parfois, cependant, on voit apparaître, un an ou deux après le *pincement* exagéré ou trop intense, deux boutons placés de chaque côté du point d'insertion de ce petit rameau, lesquels se transforment en boutons à fleur, trois ans après leur naissance; le vide laissé par le rameau primitif se trouve ainsi rempli, mais on perd au moins une année sur la formation des boutons à fleur. D'autres fois, lorsque les feuilles inférieures de ces bourgeons offrent des yeux à leur aisselle, ces yeux donnent lieu à autant de petits bourgeons anticipés qui se transforment en rameaux mal constitués, lesquels rameaux se mettent tardivement à fruit. Il est donc préférable de pratiquer le *pincement* de façon à laisser au bourgeon une longueur de $0^m,08$ ou $0^m,09$. On pince les gourmands qui naissent sur les espaliers et en général sur tous les arbres fruitiers, parce que, si on les laissait pousser, ils enlèveraient la sève aux branches.

Dans les pépinières, il est des arbres auxquels on veut former une tête, et l'on y réussit en pinçant l'extrémité de leur tige montante; cependant, on arrive au même but en retranchant, en hiver, leur branche terminale.

Plusieurs arbres étrangers entrent fort tard en végétation dans nos climats; pour accélérer la formation de leurs yeux, on pince l'extrémité de leurs bourgeons et on gagne par ce seul moyen une anticipation de huit, dix et même quinze jours. Le pêcher se pince de deux manières bien différentes :

1° Par le *pincement* long, d'après l'ancienne méthode. On attend que les bourgeons destinés à la fructification aient atteint entre $0^m,20$ et $0^m,40$ de longueur (on les pince d'autant plus tôt qu'ils ont un aspect plus vigoureux) et on pince à $0^m,02$ ou $0^m,03$ de l'extrémité. Quelquefois le bourgeon pincé développe vers son extrémité un ou deux bourgeons anticipés, qu'il faut pincer à leur tour lorsqu'ils ont atteint $0^m,20$. S'il se forme ensuite une seconde génération de bourgeons, on les coupe à la longueur de 1 ou 2 pouces, excepté l'un d'eux que l'on pince tout simplement. On pince également les bourgeons anticipés du gourmand.

2° Par le *pincement* court, que préconisent depuis une vingtaine d'années quelques arboriculteurs de talent. On y procède de la manière suivante : aussitôt que les bourgeons destinés à former des rameaux à fruit ont atteint une longueur de $0^m,07$ à $0^m,08$, on les coupe avec les ongles au-dessus des deux feuilles de la base bien développées qui viennent immédiatement après les petites folioles inférieures. Presque aussitôt l'aisselle de chacune de ces deux feuilles donne naissance à un bourgeon anticipé que l'on pince, à son tour, au-dessus de la première feuille, lorsqu'il a atteint $0^m,05$. De nouveaux bourgeons anticipés apparaissent encore à l'aisselle des feuilles des premiers; mais comme la saison est avancée, la sève agit avec peu d'intensité et ils ne se développent que faiblement; mais s'ils atteignent $0^m,05$, on doit les pincer. Tous les autres bourgeons qui paraîtraient ensuite doivent être supprimés.

Ce mode de *pincement*, qui est des plus rigoureux, n'a pas été admis par tous les arboriculteurs, parce qu'il offre de graves inconvénients, parmi lesquels nous citerons celui de faire affluer la sève en très-grande quantité dans le bourgeon de prolongement qui se couvre de bourgeons anticipés formant des rameaux mal constitués. On a essayé d'obvier à cet inconvénient en conservant deux bourgeons de prolongement au lieu d'un, à l'extrémité de chaque branche, et l'on est même quelquefois obligé de conserver un des bourgeons qui poussent sur ce prolongement, afin d'offrir une issue suffisante à la sève.

Il ne convient, d'ailleurs, d'appliquer le *pincement* court qu'aux pêchers ayant plus d'une année de plantation.

Le *pincement* court des bourgeons proprement dits doit être commencé le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que les bourgeons ont atteint une longueur convenable, et continuer sans interruption à mesure que les bourgeons s'allongent; commencer trop tard ou répéter trop rarement cette opération amène ensuite le *pincement* d'un trop grand nombre de bourgeons à la fois, manœuvre nuisible qui peut suspendre complétement la végétation dans toutes les parties de l'arbre et, par suite, produire la ... des fruits, on ... car tels sont les accidents que peut provoquer un *pincement* court ... excessif.

Le *pincement* de la vigne n'a d'autre but que de favoriser le développement des fruits. On sait que les fruits ont besoin, pour se développer, de recevoir une suffisante quantité de sève et que les bourgeons attirent une grande partie de cette même sève; donc, si les bourgeons sont nombreux et vigoureux, leur force d'absorption domine celle des fruits et ces derniers restent petits ou même succombent avant leur développement complet. Il est donc utile, dans certaines contrées, de diminuer la vigueur des bourgeons au moyen du *pincement* des bourgeons fructifères qui ne sont pas nécessaires à la taille de l'année suivante. Non-seulement cette mutilation favorise l'accroissement des raisins, mais elle diminue les chances de coulure en économisant la sève au profit des jeunes grappes, et, en outre, elle hâte la maturation en arrêtant la végétation annuelle de la vigne avant l'époque à laquelle elle s'arrêterait sans cette opération. Pour produire ces résultats, le *pincement* doit être exécuté sur les bourgeons fructifères aussitôt qu'ils ont atteint une longueur d'environ $0^m,30$; ces bourgeons doivent être coupés une ou deux feuilles au-dessus de la jeune grappe la plus élevée. Si, à la suite de ce *pincement*, des bourgeons anticipés apparaissent, on devra les supprimer complétement aussitôt qu'ils auront atteint une longueur d'environ $0^m,30$.

Dans les départements de Charente, où la production de la vigne est très-considérable, le *pincement* est à peu près inconnu. Le cultivateur, en se promenant dans ses vignes, un peu avant la floraison, pince çà et là quelques bourgeons ou quelques gourmands, mais sans aucune méthode et sans aucune suite, puisqu'il ne prend même pas la peine d'examiner tous les ceps et qu'il se contente de pincer deux ou trois bourgeons au hasard.

Dans les pays méridionaux de la France, on ne pince que le cépage appelé *clairette*, en retranchant l'extrémité des sarments fructifères quelques jours avant la floraison. On l'enlève avec l'ongle du pouce sur une longueur de $0^m,01$ environ. La végétation est tout à coup arrêtée au profit du raisin, la fleur s'épanouit plus vite; les fruits nouent plus régulièrement et la coulure est moins à craindre. Le *pincement* a été souvent essayé sur les autres cépages, mais aussitôt abandonné.

Le *pincement* ou *châtrage*, pour nous servir d'une expression populaire, est indispensable pour la clairette, parce que ce cépage s'emporte facilement en bois, au préjudice du raisin. On le châtre alors dans la semaine qui précède la floraison et l'opération s'opère en abattant, à coups de baguette, l'extrémité des sarments; jeunes ou vieilles, toutes les vignes de clairette y sont assujetties.

Les autres cépages ne sont point pincés dans le Midi, parce que les arbustes peuvent produire assez de sève pour les sarments et pour les raisins.

Mille expériences ont été tentées et voici leur résultat : la première année, la récolte est augmentée; mais les années suivantes, la vigne est fatiguée, elle dépérit et la récolte subit une diminution considérable.

On peut cependant pincer dans les années humides, où la coulure est à craindre, mais craignez de fatiguer le cep.

D'ailleurs, le *pincement* de la vigne ne doit s'effectuer que dans les contrées arrosées et peu ventilées; s'il peut être appliqué aux vignes jeunes qui ..., il ... être évité dans les vignes vieilles, dont la végétation est mieux réglée, et dans toutes celles qui présentent un juste équilibre entre la production du sarment et du fruit.

Au siècle dernier, on n'était pas le moins du monde ... sur les raisons et les effets du *pincement*; les uns pinçaient pour empêcher les bourgeons de ... et les autres avaient à peu près les mêmes ... mais ils ne ... pas ... Mais un grand nombre de ... regardaient le *pincement* comme un ... et au moins comme une source ... pour les arbres. Cette haine aveugle contre le *pincement* provenait tout simplement de ce que le système avait été trouvé par des paysans ... [illegible] ... Notre siècle ... [illegible] ... sève des plantes.

... *pincement* est utile ... [illegible] pourtant impossible d'indiquer exactement le moment ... [illegible] ... que année, mais encore suivant le terrain et son exposition. La pratique seule peut guider ... [illegible]

Les ... des grosses graines germées, noix, amandes, glands, etc., se pincent aussi pour arrêter le développement du pivot dans les arbres qu'elles doivent donner et assurer par là leur reprise lors de leur transplantation.

PINCE-NEZ s. m. Sorte de binocle à ressort qui tiennent sur le nez : *Ah! voici un instrument dont je comprends l'usage, c'est un* ... [illegible]

— Manége. Appareil dont on se sert pour arrêter les chevaux qui s'emportent.

PINCER v. a. ou tr. (pain-sé — du germanique : allemand *pfetzen*, *pitsen* ... *pitsen*, pincer, serrer, tenailler, peut-être de la racine sanscrite *pish*, broyer, écraser; zend *pish*, *piç*, grec *ptissô* pour *pissô*, même sens, et aussi *pekô*, peigner; latin *pecto*, peigner, *pinso*, broyer; lithuanien *peszti*, arracher, tirer les cheveux, etc., peut-être aussi de la racine *pit*, pointe, qui est conservée dans *petit*. Prend une cédille sous le *ç* devant les voyelles *a*, *o* : *Il pinça* ...). Serrer entre les doigts ou entre deux objets ... *sang. Cette porte lui a* PINCÉ *le doigt. Le Ca*... *content de moi, me donnait de petits coups sur l'épaule, me tirait doucement les oreilles et* ... *pattes.* (Laveaux.)

— Serrer étroitement l'une contre l'autre, ... *Fermi* PINÇAIT *le bec à la pensée qu'on allait la laisser seule pendant toute la journée.* (F. ...)

— Serrer fortement pour amincir : PINCER *sa taille.*

— Par ext. Saisir, surprendre, arrêter : PINCER ... *celui qui m'a joué ce mauvais tour. Ah! je te* ... *laissé* PINCER *leurs galions.* (Fourier.) *En An*... (E. Sue.) ‖ Faire subir un échec, un inconvénient ... *croyait* PINCER *son adversaire, il fut pris lui-même.*

— ... [illegible]

— ... *d'Orléans se passait difficilement de* PINCER *ceux qu'il ne trouvait pas ce qu'il appelait francs du collier.* (St-Sim.)

> [illegible]

— Absol. : ... *C'est une femme très-spirituelle dans la con*... [illegible]

— ... l'offenser sans faire semblant d'en avoir le ...

> Vous aimez l'épigramme et vous ...
>
> ANDRIEUX.

— *Pince-sans-rire.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— ... [illegible]

— Mar. ... au plus près : *Il vit qu'il aurait le temps de* ... [illegible]

— ... [illegible] livre.

— Agric. ... [illegible]

— ... [illegible]

— ... [illegible]

— Pincer son propre corps : SE PINCER ...

— ... : SE PINCER *le doigt* ...

— Jeux ... [illegible]

PINCERAIS (le), en latin *Pin*[illegible] [illegible] de l'ancienne France, [illegible] [illegible] l'Ile-de-France; [illegible] [illegible] Poissy. [illegible] partie du département de Seine-et-Oise.

PINCERIE s. f. (pain-se-ri — rad. [illegible]). Fam. [illegible] *Cette dame* [illegible] [illegible] *son air* [illegible] *fille.* (F. Soulié.)

PINCE SANS-RIRE s. Homme [illegible] qui [illegible] [illegible] coups [illegible].

— [illegible] *débite M. César de son air* PINCE-SANS-RIRE. (E. Sue.)

PINCETAGE s. m. (pain-se-ta-je — rad. [illegible]) [illegible] [illegible] les [illegible] étrangers qui peuvent s'y être introduits.

PINCETÉ, ÉE (pain-se-té) part. passé du v. P[illegible] [illegible] PINCETÉES.

PINCETER v. a. ou tr. (pain-se-te — rad. [illegible]) [illegible] pincette : *Ils se* [illegible] PINCETER *tout le poil.* (Montal[illegible])

— [illegible] Soumettre à l'opération du pincetage : PINCETER *des étoffes.*

Se pinceter v. pr. S'arracher le poil avec une pincette :

> P[illegible] j'ai perdu mes pincettes,
> Et [illegible],
> Point [illegible] me pincetterais.
>
> SCARRON.

PINCETTE s. f. (pain-sè-te — rad. *pince*). Ustensile de métal à deux branches égales, dont on se sert pour arranger le feu, s'emploie presque toujours au pluriel : *Caroline,* [illegible] PINCETTES. (Balz.) *Perdue dans cette contemplation, elle se brûla le bout du pied avec sa* PINCETTE *rougie au feu.* (A. de Muss.)

> H[illegible] qui, près du feu, peut avoir des *pincettes,*
> He[illegible] qui peut rêver conscience et [illegible].
>
> DU CERCEAU.

— Petite pince de fer à deux branches, dont on se sert pour prendre ou pour placer certains [illegible] qu'on ne pourrait prendre ou placer facilement avec les doigts : PINCETTES d'[illegible]. ‖ Petite pince dont on se sert pour s'arracher le poil : *Le vieillard, après avoir écrit, s'arracha quelques poils de la barbe avec des* PINCETTES, *puis il se lava les yeux pour ôter une épaisse chassie dont ils étaient pleins.* (Le Sage.)

— *Baiser quelqu'un à la pincette, en pincette,* Le [illegible] en lui pinçant doucement les deux joues avec les doigts.

— *On ne le toucherait pas avec des pincettes,* Se dit d'un objet fort sale, d'une personne excessivement malpropre.

— Bot. *Pincette de mer,* Nom vulgaire de la zostère.

PINCEUR, EUSE s. (pain-seur, eu-ze — rad. *pincer*). Personne qui aime à pincer, qui a [illegible] de pincer.

— s. m. Nom donné au contre-maître des bardeurs, parce qu'il est spécialement chargé de diriger, au moyen de la pince, les mouvements de la pierre sur le bard.

PINCHARD s. m. (pain-char). Ornith. Syn. de PINSON.

PINCHBECK, mécanicien anglais, mort à Londres en 17[illegible]. Il exécuta plusieurs instruments et mécanismes qui excitèrent l'admiration de ses contemporains. On cite notamment un piano dont le son imitait la flûte, la trompette et les cymbales et une machine très-compliquée représentant Orphée jouant de la lyre, entouré d'animaux faisant divers mouvements, etc. Une invention plus utile et [illegible], composé de cuivre et de zinc, qui imite l'or et que les A[illegible].

PINCHE s. m. (pain-che). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'ouistiti : *La voix du* PINCHE [illegible] *d'un petit oiseau qu'au cri d'un quadrupède.* (V. de B[illegible].)

PINCHEBECK ou **PEINCHEBECK** s. m. [illegible] — du nom de l'inventeur, [illegible]. Laiton, alliage de cuivre et de zinc.

PINCHINA ou **PINCHINAT** s. m. [illegible]. *Le* [illegible] PINCHINA *n'était pas croisé; c'était une sorte de* [illegible] *sivement à Toulon et dans quelques autres lo*[illegible] PINCHINATS, [illegible] *très-forts et croisés qui se faisaient dans le Berry et dans la Champagne.*

PINCHINADE [illegible]

PINCHON (saint Guillaume), prélat fran[illegible] [illegible] en 12[illegible] [illegible] Pierre Mau-clerc, ayant publié une ordonnance qui dépouillait les évêques de ce duché de leurs principaux privilèges, Guillaume Pinchon se joignit aux autres prélats bretons pour excommunier le duc, fut exilé, se rendit à Poitiers, où il fut pendant quelque temps coadjuteur de l'évêque de cette ville, puis retourna à Saint-Brieuc (1231) où il réforma les abus qui s'étaient introduits dans le clergé et fit en partie reconstruire la cathédrale. Innocent III a canonisé ce prélat, dont on célèbre la fête le 29 juillet.

PINCIACUM, nom latin de POISSY.

PINCIANUS (Nonnius), en espagnol **Fernando Nuñez**, érudit et philologue espagnol, né à Valladolid (en latin *Pintium*) vers 1473, mort à Salamanque en 1553. Il était de l'illustre famille des Guzman. Pincianus suivit la carrière de l'enseignement, professa la langue grecque à l'université d'Alcala, puis la rhétorique à Salamanque, et fut un des savants qui ont le plus contribué au progrès des lettres en Espagne. On a de lui : *Annotationes in Senecæ philosophi opera* (Venise, 1536), ainsi que plusieurs autres commentaires et travaux d'érudition; *Observationes in Pomponium Melam* (1543, in 8°); *Observationes in loca obscura et depravata Historiæ naturalis C. Plinii* (1544); *Refranos y proverbios glosados* (Salamanque, 1555, in-4°), recueil de proverbes, etc.

PINCKNEYA s. m. (pain-kné-ia — de *Pinckney*, savant angl.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Caroline.

PINÇON s. m. (pain-son — rad. *pincer*). Meurtrissure qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé : *Faire un* PINÇON. *Je me suis fait un* PINÇON *en fermant cette porte.* (Acad.) *Dites donc, si vous vouliez ne pas me faire des* PINÇONS! *je ne les aime point.* (Cognard.)

— Art vétér. Rebord mince, élevé, qu'on ménage à la pointe d'un fer à cheval, surtout à celle des fers de derrière.

PINÇON (Pierre), bibliographe français, né à Montauban en 1802. Il se fit coiffeur et, tout en exerçant pendant de longues années cette profession, il se prit de goût pour les lettres. Le plan d'une *Encyclopédie synoptique* qu'il dressa attira sur lui l'attention de M. Dupin, qui lut, à ce sujet, un rapport à l'Académie française, et lui valut un emploi à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1841). L'année suivante, il prononça un discours au banquet offert par les coiffeurs de Paris au poëte Jasmin. Nommé sous-bibliothécaire de Sainte-Geneviève en 1846, il y remplit ensuite les fonctions de bibliothécaire de 1856 à 1871. On lui doit : *Monographie bibliographique* ou *Catalogue des ouvrages manuscrits et imprimés relatifs à sainte Geneviève, à son église,* etc., publiée à la suite de l'*Histoire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève* de M. de Bougy (Paris, 1847); *Manuel de bibliographie universelle* (Paris, 1857, gr. in-8° à 3 col. ou 3 vol. in-12), en collaboration avec MM. Ferdinand Denis et Alfred de Martonne, élève de l'École des chartes.

PINÇON (Martin-Alonzo et Vicente-Yanez), navigateurs espagnols. V. PINZON.

PINÇOTER v. a. ou tr. (pain-so-té — fréquent. de *pincer*). Pincer fréquemment :

> Laissons-le discourir, la barbe *pinçoter.*
>
> RÉGNIER.

PINÇURE s. f. (pain-su-re — rad. *pince*). Action de pincer.

— Techn. Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

PINCZON DU SEL DES MONTS, économiste français, né à Rennes. Il vivait au XVIII[e] siècle et fonda, à Rennes, une manufacture de toiles, exploita sur une grande échelle cette branche de commerce, contribua à donner une grande impulsion à l'industrie en Bretagne, y prit une part active à la fondation de la Société d'agriculture, du commerce et des arts et reçut, à plusieurs reprises, des gratifications du parlement pour services rendus. Ayant critiqué dans un écrit l'administration du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, lors des états de 1770, Pinczon fut enlevé, en vertu d'une lettre de cachet, conduit à Angoulême, et vainement les états envoyèrent auprès du roi des députés pour réclamer contre cette mesure. On a de Pinczon : *Considérations sur le commerce de la Bretagne* (Rennes, 1750) et *Manuel à l'usage des laboureurs bretons* (Rennes, 1784).

PINCZOW, ville de la Russie d'Europe, en Pologne, gouvernement de Radom, à 30 kilom. N.-O. de Stopnica, sur la rive gauche de la Nida; 3,100 hab., dont plus de la moitié juifs.

PINDA-BÂLOU, ligne de rochers qui forment, près du village de Bâlou, un barrage dans la rivière de Falémé, affluent du Sénégal. Aux basses eaux, ils rendent le passage impraticable. A ces rochers se rattache une légende fameuse dans le pays sur les infortunes de la princesse Pinda-Bâlou, qui leur a donné son nom. Jeune, d'une beauté extraordinaire, douée des qualités les plus rares, la princesse se vit ardemment recherchée par de nombreux prétendants, mais à tous elle répondait par un refus, car elle s'était éprise d'un beau jeune homme qu'elle avait rencontré dans les rochers de Bâlou. Sa mère, à qui elle raconta son amour, déclara qu'elle ne consentirait jamais à cette union, et Pinda, cédant à l'entraînement de son amour, consentit à s'enfuir avec le beau jeune homme. Or, celui-ci n'était autre que le terrible génie Goloksabe, qui, pour la séduire, avait pris une forme humaine. Mais à peine fut-elle en son pouvoir, que le charme disparut et que, mettant un terme à ses déguisements désormais inutiles, Goloksabe reprit la terrible nature dont l'esprit du mal l'avait fatalement pourvu. A sa forme séduisante succéda la forme hideuse d'un caïman au ventre vert; aux palais enchantés que l'imagination de la jeune fille avait aperçus, à travers les brillantes descriptions de son amant, succédèrent des cryptes noires et fétides; aux joyeux chants des suivantes et des captives, aux sons harmonieux des instruments de musique succédèrent les coassements des reptiles et les sourds mugissements de la tempête. En présence de la hideuse réalité, Pinda-Bâlou captive tomba dans un profond désespoir. Elle entendit alors une voix mystérieuse qui lui dit : « Tu peux échapper à la puissance de ton terrible époux. En lui résistant tu parviendras bien à te soustraire à ses odieuses assiduités; mais tu perdras ta forme gracieuse et tu seras changée en rocher. Telle est la volonté du destin : choisis, et hâte-toi. » Pinda-Bâlou suivit ce conseil; elle opposa une résistance opiniâtre aux séductions du génie. Le lendemain, les habitants du village de Bâlou remarquèrent avec effroi un bloc de quartz qui dominait le groupe des rochers noirs, et la nuit ils entendirent depuis ce jour-là des pleurs et des gémissements; car la pauvre Pinda-Bâlou n'avait pas fini ses tortures : chaque nuit elle se débat dans les bras ardents de l'affreux génie. Ce qui a contribué dans le peuple à faire croire à cette légende, c'est le bruit étrange qui se produit aux roches noires. A leur base se trouve une large crevasse dans laquelle le Falémé s'engouffre en produisant un bruit que de loin on pourrait prendre pour des gémissements qui tiennent le milieu entre la voix de l'homme et celle de la femme. Le jour, les bruits du village couvrent cette voix que l'on entend plus distinctement la nuit.

PINDAR, poëte arabe et persan, né à Reï, dans le Kouhistan, dans la seconde moitié du X[e] siècle de notre ère. Il était contemporain du célèbre Firdousi, jouit de la faveur des princes Bouïdes et composa pour le roi Medscheddaulet Aboutalib de gracieux poëmes en arabe et en persan qui n'ont pas été publiés, mais dont M. Hammer a donné des extraits dans ses traités sur la poésie arabe et persane.

PINDARE, un des plus illustres poëtes de la Grèce, surnommé le **Prince des lyriques**, né aux environs de Thèbes, en Béotie, vers 520 av. J.-C., donnant ainsi un éclatant démenti aux railleries spirituelles de la moqueuse Athènes sur la stupidité héréditaire des habitants de cette province. « La postérité saura, dit-il lui-même (VI[e] *Olymp.*), si j'ai évité le proverbe ridicule du *pourceau béotien.* » On sait peu de chose sur la vie de ce grand homme, qui fut comblé de faveurs par les princes et les tyrans de Sicile, de Macédoine et de Thessalie, et qui, comme tous les poëtes, célébra avec enthousiasme la gloire de ses protecteurs. La brillante et féconde imagination des Grecs a entouré de prodiges le berceau et la tombe de leur grand lyrique. Dans son enfance, il s'endormit sur le chemin de Thespies et, pendant son sommeil, des abeilles vinrent se poser sur ses lèvres et y laissèrent un rayon de miel, emblème gracieux de l'éloquence et de la douceur. Proserpine elle-même lui apparut en songe pour lui annoncer sa mort, etc. Ce qui reste vrai au milieu de ces légendes poétiques, c'est l'enthousiasme des Grecs et les faveurs éclatantes qu'ils accordèrent à Pindare : les Athéniens le déclarèrent hôte public de leur cité; Thèbes lui érigea, de son vivant, une magnifique statue, où il était représenté le front ceint du diadème; aux fêtes d'Apollon, il siégeait, couronné de lauriers, sur un trône d'airain; le conseil amphictyonique lui décerna le droit d'hospitalité dans toutes les cités de la Grèce; les oracles mêmes devenaient les interprètes de l'admiration universelle, et la Pythie avait prescrit aux habitants de Delphes de donner au poëte la moitié des offrandes qui étaient déposées sur les autels d'Apollon; le même privilège fut accordé à ses descendants, qui furent, en outre, comblés d'honneurs par les Thébains. Plus d'un siècle après sa mort, au moment où la colère terrible d'Alexandre allait passer sur Thèbes et la détruire, il ordonna que l'épée macédonienne épargnât la famille de Pindare et que la torche incendiaire respectât sa maison. Pindare mourut, dit-on, après avoir assisté aux exercices du gymnase, et le front appuyé sur les genoux du jeune Théoxène, son disciple. Il avait atteint sa quatre-vingtième année (vers 440 av. J.-C.). La plus grande partie de ses sublimes compositions sont perdues : ses *Odes triomphales*, ses *Hymnes*, ses *Prosodies*, ses *Dithyrambes*, ses *Parthénies*, ses *Thrènes*, prières, odes sacrées, chœurs pour les danses religieuses, chants de deuil ou d'allégresse, élégies pleines de larmes ou de tendresse érotique, tout a disparu; le temps a dévoré toutes ces harmonies épanchées de cette lyre d'or dont les échos enivraient la Grèce et la soulevaient d'enthousiasme. Il ne nous est resté que quatre livres d'odes composées en l'honneur des athlètes vainqueurs aux divers exercices du stade : les *Olympiques*, les *Pythiques*, les *Néméennes* et les *Isthmiques*. La hardiesse des pensées et des métaphores, l'harmonie, l'éclat et la majesté du style, l'énergie de l'expression, l'abondance et la richesse des images, la chaleur et la pompe extraordinaire du récit, la puissance audacieuse de l'invention, sont les qualités dominantes de ces odes, auxquelles, toutefois, quelques commentateurs reprochent de la monotonie, de l'obscurité et de trop fréquentes digressions. On conjecture, au reste, que les *Odes* n'étaient pas les poésies de Pindare les plus goûtées de l'antiquité; et il faut bien reconnaître, en effet, que les pièces qui ont été perdues, les hymnes aux dieux, les chants héroïques, les strophes élégiaques, prêtaient bien plus à l'enthousiasme lyrique que ces *Odes* consacrées toutes au panégyrique d'un même genre de faits, d'un triomphe athlétique. » Pindare, dit M. Pierron, donne fréquemment à ses héros de grandes et nobles leçons. Il n'épargne pas les remontrances, même à ses puissants et redoutables protecteurs, les Hiéron, les Arcésilas. Il proclame devant eux que la tyrannie est odieuse, que le mérite et la vertu sont les seuls biens véritables et qu'ils finissent toujours par triompher de l'aveuglement du vulgaire et de la calomnie; il montre comme une menace éternellement suspendue sur la tête de ceux qui abusent de la force le sort de Tantale, d'Ixion, de Typhon, de Phalaris; il réclame avec énergie contre l'injuste bannissement de Damophilus, qu'Arcésilas tenait éloigné de Cyrène et qui vivait à Thèbes, soupirant en vain après son rappel. Rien, dans Pindare, qui sente le complaisant vil ou le mercenaire. Partout et toujours le poëte thébain est digne de se déclarer, comme il le fait, l'interprète des lois divines. Une morale pure et sainte respire dans ses vers; les tableaux qu'il déroule devant les yeux ne sont pas moins propres à élever qu'à charmer l'âme : c'est, par exemple, Pollux qui se dévoue pour Castor, c'est Antilochus qui meurt pour son père. Sans être un philosophe de profession, Pindare laisse échapper de temps en temps quelques-uns de ces mots profonds, quelques-unes de ces images saisissantes, où se révèle le penseur qui a longuement médité sur les choses humaines. C'est lui qui s'écrie, avec une éloquence comparable à celle du psalmiste pénitent : « Que sommes-nous? que ne sommes-nous pas? le rêve d'une ombre, voilà » les hommes. » L'amour-propre national lui-même ne l'aveugle ni sur les défauts de ses concitoyens ni sur les vertus des étrangers. On sait que les Thébains, durant les guerres médiques, avaient pris parti pour les Perses contre les Grecs. Pindare n'essaye nulle part d'atténuer leur trahison; et, dans plusieurs de ses chants, il proclame ouvertement son admiration pour l'héroïsme des vainqueurs de Salamine et de Platée. Il insiste particulièrement sur les services rendus à la cause commune par les Eginètes; et comme Egine, d'après les vieilles légendes de la race dorienne, avait un étroit lien de parenté avec Thèbes, on dirait qu'il cherche indirectement à relever, suivant l'expression d'un critique, la tête humiliée de la Béotie. » Parmi les nombreuses éditions de Pindare, il faut citer l'édition princeps d'Alde l'Ancien (Venise, 1513); la plus récente est celle de Dissen (Gotha, 1830 et 1847-1850), avec un excellent commentaire. La dernière traduction française en prose est celle de M. Poyard (1853), couronnée par l'Académie.

Aujourd'hui, on donne quelquefois le nom de *Pindare* aux poëtes, aux écrivains qui, sans avoir les brillantes qualités du grand lyrique, n'en imitent que l'emphase et les expressions trop recherchées.

« A leurs moments perdus, ces *Pindares* travaillent en cachette, avec cette ivresse connue du seul poëte, à leurs œuvres capitales, où ils versent toute leur tête et tout leur cœur; ce sont ordinairement des charades monumentales, des énigmes dignes de rivaliser avec celles du sphinx, qu'ils polissent avec la sage lenteur recommandée par Boileau et qu'ils envoient au *Journal des Demoiselles* ou au *Magasin des Familles*, pour exercer la sagacité des Œdipes du foyer. »

VICTOR FOURNEL.

PINDARÉ, rivière de l'empire du Brésil, dans la province de Maranhao. Elle prend sa source dans la partie occidentale de cette province, coule au N.-E. et se jette dans le Miarim près de son embouchure, après un cours de 450 kilom.

PINDARESQUE adj. (pain-da-rè-ske). Qui a le caractère des poésies de Pindare : *Voici un gros mensonge et coup abîé, tout lyrique et* PINDARESQUE *qu'il veut avoir l'air d'être.* (Nadar.)

PINDARIQUE adj. (pain-da-ri-ke). Qui a l'enthousiasme, l'exaltation qu'on remarque dans les odes de Pindare : *Ode* PINDARIQUE. *Style* PINDARIQUE. *Comme c'est beau, s'écria le perruquier avec un accent* PINDARIQUE, *de mourir sur le champ de bataille!* (V. Hugo.) *La Révolution mit l'esprit éminent et froid de Volney dans un état en quelque sorte* PINDARIQUE. (Ste-Beuve.)

— Métriq. anc. Se disait d'une sorte de trimètre brachycatalectique.

— Linguist. *Dialecte pindarique*, Dialecte de Pindare, formé d'un mélange des dialectes épique, dorique et éolien. ‖ On l'appelle aussi dialecte ÉOLO-DORIEN.

PINDARIS, c'est-à-dire *habitants des montagnes*, peuplade de l'Indoustan (Malwah), dans les États d'Holkar, de Sinddhia et de Bopal. Elle se forma de brigands de toutes sectes, qui recevaient à bras ouverts les soldats licenciés ou déserteurs, les mécontents, les aventuriers, les criminels échappés à la justice, etc. Les Pindaris ne commencèrent guère à figurer dans l'histoire qu'en 1761, époque où ils soutinrent les Mahrattes à la bataille de Panipet. Les Anglais les exterminèrent à peu près entièrement en 1817.

PINDARISÉ, ÉE (pain-da-ri-zé) part. passé du v. Pindariser :

On rit d'un auteur symétrique,
D'un éloge *pindarisé*
Et d'une ode antipindarique.
M.-J. CHÉNIER.

PINDARISER v. a. ou tr. (pain-da-ri-zé). Écrire dans le genre de Pindare. ‖ Écrire dans un ton ampoulé : PINDARISER *son style.*

— v. n. ou intr. Écrire à la manière de Pindare :

Si, dès mon enfance,
Le premier, en France,
J'ai *pindarisé* ;
De telle entreprise,
Heureusement prise,
Je me vois prisé.
RONSARD.

‖ Écrire dans un ton ampoulé : *Voilà déjà bien du temps que je* PINDARISE *assez ridiculement.* (Th. Gaut.)

Ce petit magistrat qui toujours *pindarise.*
DESTOUCHES.

PINDARISEUR, EUSE s. (pain-da-ri-zeur, eu-ze — rad. *pindariser*). Personne qui pindarise, qui écrit dans un style ampoulé.

PINDARISME s. m. (pain-da-ri-sme). Littér. Imitation du genre de Pindare ; style d'un lyrisme emphatique : *Son artifice perpétuel est de se tenir sans cesse à perte de vue dans les plus hautes régions du* PINDARISME, *d'entasser les métaphores les plus dures et les plus baroques.* (Boissonade.) *Lyrisme et* PINDARISME, *folie et gâchis.* (J. Janin.)

PINDE, chaîne de montagnes de la Grèce ancienne, appelée de nos jours monts Agrapha ou Mezzovo, entre l'Épire et la Thessalie, depuis les monts Cambuniens jusqu'à la chaîne de l'Othryx. Elle est célèbre chez les poëtes anciens et modernes comme consacrée à Apollon et aux Muses. Le Pinde, le Parnasse et l'Hélicon sont pris indistinctement par les poëtes pour le séjour d'Apollon et des neuf sœurs. Aussi appellent-ils Apollon le *dieu du Pinde*, les Muses les *déesses du Pinde* et se donnent-ils à eux-mêmes le titre de *nourrissons du Pinde.*

PINDEMONTE (Marc-Antoine), poëte italien, né à Vérone en 1694, mort en 1744. Il remplit les premiers emplois de la magistrature dans sa ville natale. C'était un homme d'une mémoire prodigieuse, qui retenait tout ce qu'il avait lu et avait acquis facilement un savoir aussi étendu que varié. Il cultiva la poésie et composa une foule de pièces agréablement versifiées, mais dépourvues d'imagination et d'originalité. Nous citerons de lui : *Poesie latine e volgari* (Vérone, 1721, in-8°; Venise, 1776, 2 vol. in-8°) ; des discours sur les règles de l'art dramatique et du poëme épique ; une traduction des *Argonautiques* de V. Flaccus (1776), etc.

PINDEMONTE (le marquis Jean), auteur dramatique italien, de la famille du précédent, né à Vérone en 1751, mort à Milan en 1812. Il remplit les fonctions de préteur à Vicence, voyagea ensuite en France, puis devint membre du parlement italien. De bonne heure, il avait manifesté du goût pour la poésie. Il se fit connaître par sa facilité à improviser et par quelques pièces de théâtre, plus pompeuses que naturelles, plus déclamatoires que touchantes, qui réussirent beaucoup moins à la représentation, mais qui ne peuvent supporter la lecture, tant le style en est négligé. Outre ces pièces de théâtre, réunies et publiées sous le titre de *Componimenti teatrali* (Milan, 1804, 4 vol. in-8°), et dont une seule, intitulée *I Baccanali*, est véritablement remarquable, on a de lui une traduction en vers des *Remèdes d'amour* d'Ovide (Vicence, 1791, in-8°), suivie de plusieurs pièces de vers originales.

PINDEMONTE (le chevalier Hippolyte), célèbre poëte italien, frère du précédent, né à Vérone en 1753, mort en 1828. Tout enfant, il fut admis dans l'ordre de Malte et il signala ses dispositions précoces pour la poésie en composant des pièces de vers légères et en traduisant la *Bérénice* de Racine. Désireux de voyager, il parcourut le midi de l'Italie, la Sicile, puis se rendit à Malte, où il resta jusque vers 1783, quitta l'ordre à la suite d'une maladie qui avait fortement ébranlé sa santé, revint alors dans sa famille et fixa sa résidence à sa campagne d'Aversa, près de Vérone. C'est là qu'il écrivit ses *Poesie campestri* (1785), élégantes et gracieuses compositions, au style élégant et naturel, et qui rappellent sans trop d'infériorité les exquises productions de Gray. Reprenant ensuite le cours de ses voyages, il visita successivement la Suisse, la Hollande, la France, où il se rendit en 1788, se lia, à Paris, avec plusieurs littérateurs distingués, notamment avec son compatriote Alfieri, qu'il avait déjà connu à Venise, parcourut ensuite l'Angleterre et l'Allemagne, puis revint en Italie (1791), séjourna dans plusieurs villes de la péninsule et retourna enfin à Vérone (1795), où il assista à l'envahissement de l'armée française. Pindemonte ne cessa de cultiver les lettres jusque dans ses dernières années, qui furent attristées par le mauvais état de sa santé et par la perte de ses amis intimes, Foscolo et Monti. C'était un homme rempli de qualités, aux manières aimables, au vaste savoir, et qui s'était concilié de nombreuses sympathies. Ses ouvrages sont, en général, empreints de grâce, de mélancolie, de douceur et d'élévation. Nous citerons de ce remarquable poëte : *Volgarizzamento dal latino e dal greco in versi italiani* (Vérone, 1781) ; *Versi* (Bassano, 1784, in-8°), recueil publié sous le pseudonyme de **Polidete Melponio** ; *Saggio di poesie campestri* (Parme, 1785) ; *Poesie* (Pise, 1788) ; *Arminio* (Pise, 1804, in-8°), tragédie non destinée à la représentation et qui contient des beautés du premier ordre ; *Epistole in versi* (Vérone, 1805, in-12) ; *I Sepolcri* (Vérone, 1805, in-8°), poëme plein de sentiments pathétiques et de pensées élevées sur l'immortalité ; *Sermoni* (Vérone, 1808), satires à la manière d'Horace, dans lesquelles il fustige les vices et les folies de son temps avec plus d'esprit que de vigueur et d'indignation ; *Stanze* (Vérone, 1828). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons sa traduction en vers blancs de l'*Odyssée* d'Homère (1809-1822), laquelle est fort estimée, et ses *Elogi di letterati* (1825-1826), contenant des notices biographiques sur S. Maffei, L. Targa, A. Tiraboschi, Gaspard Gozzi, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Milan (1829, 2 vol. in-16). « Les productions de ce poëte, dit M. Alby, offrent des métaphores vives et justes, des comparaisons et des descriptions aussi neuves que pleines de vérité ; un style harmonieux, grave, correct et original. On voit par ses écrits que, s'il s'était inspiré de la littérature nationale et étrangère, il avait encore plus étudié la nature, et c'est pour cela que sa renommée vivra autant que la langue italienne. »

PINDER (Ernest), administrateur et jurisconsulte allemand, né à Adorf, dans le Voigtland, en 1775, mort à Naumburg en 1838. Il se fit recevoir docteur en droit à Leipzig, puis devint notaire impérial auprès du tribunal électoral de Dresde (1796), avocat à Naumbourg-sur-la-Saale (1800), assesseur du conseil municipal de cette ville, et rendit dans ces dernières fonctions d'importants services. C'est ainsi qu'il améliora le cours de la Saale, organisa les brasseries, sécularisa l'école du Dôme, fonda une école usuelle pour les arts professionnels et les sciences exactes, supprima plusieurs abus dans l'administration, etc. Après avoir protesté, en 1815, contre le morcellement de la Saxe, Pinder devint, sous le gouvernement prussien, conseiller au tribunal de Mersebourg, puis à celui de Naumbourg (1817), fut chargé, en 1820 et en 1824, de régler les délimitations de frontières avec les cours de Dresde et de Weimar et fit de la ville de Naumbourg une des cités les plus florissantes de la Prusse, au point de vue littéraire et commercial. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Vues patriotiques sur les rapports de la confession protestante avec la confession catholique* (1807) ; *Sur l'administration des biens communaux* (1814) ; *Sur le [illegible] d'une caisse d'épargne* (1815) ; *Sur le morcellement de la Saxe* (1815) ; *le Droit provincial de la Saxe prussienne à l'exclusion de la Lusace* (Leipzig, 1836, 2 vol.), etc.

PINDY (Louis-Jean), membre de la Commune de Paris, né à Brest en 1840. Il apprit l'état de menuisier, puis se rendit à Paris et, après avoir fait partie de la *Marianne* (1862), il se fit affilier à l'Internationale. Pindy devint un des membres les plus actifs de l'association naissante. Il fut chargé de créer à Brest une section, dont il devint le secrétaire, fut délégué successivement aux congrès de l'Internationale à Bruxelles (1868) et à celui de Bâle (1869) et contribua de tout son pouvoir à amener la fameuse association à sortir des questions purement sociales pour se lancer dans le mouvement politique. A l'occasion du troisième procès qui fut intenté à l'Internationale en 1870, Pindy se vit condamné, le 20 juin, à un an de prison et 100 francs d'amende. La révolution du 4 septembre le rendit à la liberté. Élu peu après officier de la garde nationale, il se montra dans les clubs un adversaire acharné du gouvernement de la Défense, mais ne fut pas compromis toutefois dans la journée du 31 octobre. Après la capitulation de Paris, Pindy se porta candidat à l'Assemblée nationale dans cette ville, où il n'obtint que 3,924 voix. Peu après, il participa à l'enlèvement des canons de la garde nationale qui furent conduits sur la butte Montmartre, devint un des organisateurs du fameux Comité central et contribua au mouvement du 18 mars 1871 ; mais il ne signa pas les proclamations du Comité. Le 26 mars, 7,816 électeurs du IIIe arrondissement l'envoyèrent siéger à la Commune. Il fit partie de la commission militaire (30 mars), reçut le grade de colonel, succéda à Assi le 2 avril, comme gouverneur de l'Hôtel de ville, où il s'installa, et fut délégué, le 3 du même mois, à la mairie de son arrondissement. Comme membre de la Commune, il se rangea dans la minorité modérée, se prononça, le 2 mai, contre la création d'un comité de Salut public, qu'il regardait « comme aussi inutile que fatal, » et signa la déclaration par laquelle la minorité annonçait qu'elle cesserait de prendre part aux délibérations de la Commune. Lors de l'entrée de l'armée de Versailles, Pindy était encore gouverneur de l'Hôtel de ville. Lorsque, le 24 mai, le comité de Salut public et les quelques membres de la Commune groupés autour de lui durent quitter le siége de leurs délibérations pour se retirer à la mairie du XIe arrondissement, Pindy, voyant l'Hôtel de ville sur le point de tomber au pouvoir des troupes régulières, y fit mettre le feu avec du pétrole et parvint à s'échapper. En janvier 1873, il a été condamné par un conseil de guerre à la peine de mort par contumace.

PINE (John), graveur anglais, né à Londres en 1690, mort dans la même ville en 1756. Il étudia son art, on ne sait sous la direction de quel maître, et ne tarda pas à devenir un artiste habile. George II le nomma graveur du sceau, marqueur des dés, et le collège des hérauts l'admit, en 1743, au nombre de ses membres. Ses premières gravures connues, la *Représentation des cérémonies usitées à la procession des chevaliers du Bain, telles qu'on les voit dans la chapelle de Henri VII à Westminster* ; la *Destruction de l'Armada ou de la flotte invincible de Philippe II, roi d'Espagne*, d'après les tapisseries de la Chambre des pairs d'Angleterre, sont des œuvres soignées, d'un travail minutieux, pointillé, proprement entendu, tel qu'il devait être pour plaire au goût anglais. Pine reproduisit ensuite par le burin diverses scènes d'apparat des deux Chambres, notamment : l'*Installation de Charles Brandon, duc de Suffolk*, et le *Procès de lord Lovat*, particulièrement remarquables par la ressemblance des portraits et l'exactitude des costumes. Le *Plan de Londres et Westminster* est la dernière production de John Pine. Cet immense travail fut publié en 1746, en 25 feuilles gr. in-fol, mais l'art du graveur n'y est que secondaire ; c'est plutôt l'œuvre consciencieuse d'un géomètre. Pine ne se borna pas à être graveur. Il fit une étude approfondie des classiques latins ; sa traduction d'Horace (1737, 2 vol. in-8°) et celle des *Bucoliques* et des *Géorgiques* de Virgile, illustrée de dessins d'après les bas-reliefs et les camées antiques, sont de véritables monuments bibliographiques.

PINE (Robert-Edge), peintre anglais, fils du précédent, mort à Philadelphie en 1790. Il s'adonna d'abord avec succès au portrait, puis fit de la peinture historique, remporta deux prix de la Société d'encouragement des arts avec la *Prise de Calais par Édouard III* (1760) et *Canut entendant les vagues de la mer* (1762) ; fit paraître ensuite une série de tableaux, dont les sujets étaient tirés des pièces de Shakspeare (1782), et se rendit en Amérique, où il termina sa vie. Ses tableaux, qui pèchent par le dessin, sont remarquables par la composition et par un coloris plein de vigueur.

PINÉ-ABSOU s. m. (pi-né-ab-sou). Bot. Arbre d'Amérique, dont le fruit passe pour très-vénéneux. *L'écorce du* PINÉ-ABSOU *est [illegible].* (V. de Bomare.)

PINÉAL, ALE adj. (pi-né-al, a-le — du lat. *pinea*, pomme de pin). Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin. ‖ *Glande pinéale*, Petit corps ovale qui se trouve au devant du cervelet.

— **Encycl.** *Glande pinéale.* On appelle ainsi un petit organe situé entre les deux feuillets de la toile choroïdienne, au niveau de la partie moyenne de la fente cérébrale de Bichat. C'est dans la glande *pinéale* que Descartes plaçait le siége de l'âme. Cet organe a le volume d'un pois et la forme d'un cône dont le sommet est dirigé en arrière et en haut. La glande pinéale est [illegible] à sa surface par de la substance grise contenant des capillaires et du tissu conjonctif. Chez l'embryon et dans quelques espèces animales, la glande pinéale est [illegible] conformation des tubercules mamillaires. Il repose par sa face inférieure sur les tubercules quadrijumeaux antérieurs, et par sa face postérieure il est en rapport avec le bourrelet du corps calleux. Il est assez ordinaire de trouver dans cette glande de petites concrétions [illegible]. De [illegible] *pinéale* partent trois pédoncules : l'antérieur, le moyen et l'inférieur. Le pédoncule antérieur [illegible] ventricule, et vient se terminer au niveau du trou de Monro, où il constitue, au dire de quelques auteurs, une des origines du trigone. [illegible] antérieurs de la glande *pinéale* seraient formés en partie par des fibres récurrentes des [illegible]

Les fonctions de la glande *pinéale* sont entièrement ignorées. V. CERVEAU.

PINEAU s. m. (pi-nô — rad. *pin*, parce que le raisin a la forme d'une pomme de pin). Vitic. Variété de vigne qui produit un raisin noir, à petit grain, avec lequel on fait les meilleurs vins de Bourgogne.

— Bot. Palmier de la Guyane, appelé aussi OUASSI : *Toutes sortes de* PINEAUX *sont utiles.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Vitic. Le cépage appelé pineau mérite d'être placé en première ligne dans les régions du centre de la France, dans toute la Franconie et dans toute la Hongrie. Il forme dans tous les pays où il est cultivé la base des vignobles qui ont le plus de réputation, excepté dans ceux de la Gironde. A peine est-il connu au Midi, où on ne le cultive que comme objet de curiosité et presque avec mépris, à cause de sa faiblesse et de son peu de rapport ; il l'est encore moins en Italie et en Espagne. Mais il fait l'honneur de la Bourgogne et de la Champagne. [illegible] qu'un climat à peu près semblable à celui de ces provinces.

Cependant, la culture de ces plants ne s'étend guère parce qu'ils rapportent peu et sont coûteux d'entretien. Ils ne dépassent guère les départements de Saône-et-Loire, du Loiret, d'Indre-et-Loire, etc., et même, dans l'ancienne Touraine, ils deviennent rares, sont [illegible] plants nobles et produisent le vin noble.

Dans le Midi, on a vainement essayé d'introduire le *pineau* : il [illegible] trop tôt, les mouches font promptement disparaître les grains ; il exige de grands frais d'entretien, rapporte peu et ne s'établira jamais dans des contrées où le plus grand mérite d'un cépage est sa fertilité.

Le *pineau* est un des principaux cépages de la haute Bourgogne ; on lui donne les noms de noirien, de franc *pineau* pour le noir et de chardenay pour le blanc. Le premier donne le vin rouge, le second produit le vin blanc. C'est le *pineau* qui peuple par excellence les grands crus de la Côte-d'Or.

Le noirien, [illegible] Bourgogne, règne presque seul sur les coteaux exposés au sud et à l'est, dans les terres de consistance moyenne, riches en carbonate de chaux et en oxyde de fer.

Le *pineau* blanc est moins cultivé ; on le rencontre sur une vaste échelle à Meursault et à Puligny. Son raisin, d'un goût exquis, produit le fameux vin de [illegible] de Meursault.

On rencontre encore dans les bons vignobles de la première [illegible] plus robuste et plus fertile que le chardenay. [illegible] l'être. On lui reproche d'être fade, de donner [illegible] beaucoup de crus.

Dans la basse Bourgogne, le *pineau* se trouve encore en majorité parmi les cépages. Il occupe essentiellement les parties basses des coteaux, celles qui ont du fond et dont l'exposition [illegible] il est mélangé de beaunois.

Les vignobles des [illegible] sont peuplés de *pineau* noir à petits grains, associé à une petite quantité de *pineau* blanc et mélangé aussi parfois de *pineau* gris. Indépendamment de ces cépages [illegible] tont des premières et des secondes cuvées admettent encore d'autres variétés fort estimées ; tels sont : le *pineau* à grandes feuilles, [illegible] productif que le précédent.

— [illegible] *blanc et gris.* Le *pineau* noir, qui est, dit-on, [illegible] en Alsace et franc-pineau dans le Tonnerre [illegible] souche est délicate, son sarment grêle, [illegible] est courte et inégale ; leur face supérieure [illegible]

[illegible] a-dessous du renflement. Les grains sont [illegible] temps que le noirien. Il donne de la douceur [illegible]

[illegible] différence consiste dans la couleur, la tribu se distingue en une foule de membres qui ne [illegible] la liste :

— [illegible] (Haut-Rhin, Loiret, Loir-et-Cher); orléans [illegible] noir (Jura et Cortaillod, en Suisse); schwartz- [illegible] tete-de-nègre (Haute-Saône); menu noir (Mo- [illegible]

— *Gris. Pineau* grisou-burot (Bourgogne); [illegible] malvoisie, auvernat gris (Loiret, Indre-et- [illegible] auxerrois vert (Auxerre); grauver tokayer, [illegible]

— [illegible] blanc (Côte-d'Or, Yonne, Saône-et-Loire); plant de Tonnerre ou rousseau (Indre-et-Loire, Tonnerre, Yonne); morillon blanc [illegible] nat blanc (Haut-Rhin, Loiret, Loir-et-Cher); [illegible]

[illegible] met quelquefois du sucre. Les habitants, qui [illegible] *pineau* comme une sorte de liqueur préférable.

— [illegible] turels l'appellent encore *ouassi*. Son bois, roide et compacte, est employé pour les constructions, après avoir été débité en planches. On en tire aussi des lattes, dont on se sert pour faire des parquets, ou pour rendre les chemins praticables.

PINEAU (Séverin), habile chirurgien fran- [illegible] du xvi^e siècle, mort à Paris en 1619. Il fit ses études à Paris, où il fixa définitivement sa résidence après avoir été reçu docteur. Il devint le gendre de Colot, qui l'initia dans [illegible] réputation; mais ce qui donna surtout de la célébrité à son nom, c'est l'ouvrage qu'il pu- [illegible] virginité, ouvrage qui n'est pas resté exclusivement dans [illegible] recherché par des lecteurs d'une autre classe, dans des vues qui n'étaient probablement pas celle de s'instruire. Il a pour titre : *Opus-* [illegible] *et ilium distrahi dilucide docetur* (Paris, [illegible]).

PINEAU (Gabriel DE), en latin **Pinellus**, jurisconsulte français, né à Angers en 1573, mort en 1644. Après avoir exercé avec succès la profession d'avocat dans sa ville natale et à Paris, il fut nommé conseiller au présidial d'Angers, puis maître des requêtes de l'hôtel de Marie de Médicis. Du Pineau, à qui son intégrité et sa vertu sévère avaient [illegible] **Caton de l'Anjou**, contribua beaucoup, en 1620, à opérer un rapprochement entre la reine mère et Louis XIII. [illegible] ans plus tard, ce prince le nomma maire et capitaine général d'Angers, et il [illegible] titre de **Père du peuple**. Par la suite, ce savant et intègre magistrat reprit la place de conseiller au présidial et se fit, vers la fin de sa vie, avocat consultant. Il avait fait de sa maison une sorte d'académie, où l'on se réunissait pour discourir sur les sujets les plus divers. Ses *Œuvres complètes*, publiées à Paris (1725, 2 vol. in-fol.), contiennent des *Observations, questions et réponses sur quelques articles de la coutume d'Anjou* (Angers, 1646, in-fol.); *Commentaire sur la coutume d'Anjou* (Angers, 1698, in-fol.); des *Consultations*, des *Dissertations*, etc.

PINEAU (la), femme galante. V. BELEM (Jeanne DE).

PINEDA (Jean DE), théologien espagnol, né à Medina-del-Campo, qui vivait dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il appartenait à l'ordre des jacobins et il composa plusieurs ouvrages : *Historia maravillosa de S. Juan Baptista* (Salamanque, 1574, in-4°); la *Mo-* [illegible] (Salamanque, 1588, 14 vol. in-fol.); *Agricultura christiana* (Salamanque, 1589, 2 vol. in-fol.). Un grand nombre d'écrits de Pineda sont restés manuscrits.

PINEDA (Jean DE), théologien espagnol, né à Séville en 1557, mort dans la même ville en 1637. Admis dans l'ordre des jésuites, il professa dans divers collèges la philosophie et la théologie, puis devint consulteur général de l'inquisition et fut chargé par le grand inquisiteur Zapata de visiter les bibliothèques de l'Espagne pour en faire disparaître les ouvrages regardés par l'Église comme dangereux. Ce jésuite était très-versé dans la connaissance des langues orientales. Nous [illegible] *Fernando III* (Séville, 1627, in-fol.), etc.

PINÈDE s. f. (pi-nè-de — du lat. *pinus*, pin). Nom donné, dans le Midi, aux bois de [illegible]

— [illegible] des bixacées, tribu des prockiées, compre- [illegible] rou.

PINÉE s. f. (pi-né). Comm. Morue sèche [illegible]

PINÉEN, ÉENNE adj. (pi-né-ain, é-è-ne — [illegible]

PINÉGA, rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement de Vologda, entre dans ceux d'Arkhangel et de [illegible] Nord, par la rive droite, à 17 kilom. E.-S.-E. [illegible] principaux de la Pinega sont l'Ioura et la Pokchenga, à gauche. Ses bords sont couverts de belles forêts de mélèzes, dont on construit des navires à Arkhangel.

PINEL (le Père), oratorien et illuminé, né, croit-on, dans l'île de Saint-Domingue, mort vers 1777. Il se rendit en France, où il entra dans la congrégation de l'Oratoire et professa quelque temps les humanités au collège de Juilly (1732), puis à Vendôme. A la suite de contestations avec ses supérieurs, il quitta la congrégation, adopta les idées des millénaires et des convulsionnaires, parcourut les provinces comme le précurseur d'Élie, en compagnie d'une religieuse, sœur Brigitte, qu'il avait enlevée de l'hôpital de Paris, et fit paraître divers écrits dans lesquels il attaquait la primauté du pape, la bulle *Unigenitus*, etc. Dans le cours de ses pérégrinations, il mourut, laissant la moitié de sa fortune à la sœur Brigitte. Nous citerons de lui : *Horoscope des temps* ou *Conjectures sur l'avenir; De la primauté du pape* (Londres, 1769, in-4°).

PINEL (Philippe), célèbre médecin français, né au château de Rascas, commune de Saint-André (Tarn), le 20 avril 1745, mort à Paris le 25 octobre 1826. Fils d'un médecin qui exerçait son art à Saint-Paul, il fut élevé au collège de Lavaur, puis alla étudier la médecine à Toulouse, où il fut reçu docteur en 1773. Pinel alla perfectionner ensuite ses connaissances médicales à Montpellier et il y donna des leçons de mathématiques. En 1778, il se rendit à Paris et demanda à l'enseignement particulier les ressources nécessaires à son existence. Les premiers travaux qui commencèrent à le faire connaître furent des traductions de l'anglais, notamment celle du *Traité de médecine pratique* de Cullen. A la même époque, il se lia d'amitié avec les hommes les plus éminents de son époque, s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des maladies mentales et fut nommé, en 1793, médecin en chef de Bicêtre. C'est là qu'il acquit son plus beau titre de gloire, en opérant une véritable révolution dans le traitement des fous. Pinel rendit un grand service à l'humanité en brisant les chaînes dont on avait jusqu'alors chargé les aliénés et en substituant à une méthode absurde et barbare celle de la bonté, de la douceur, de la justice et de la fermeté, toujours tempérée par la patience. Mais là ne devait pas se borner la tâche de Pinel. Frappé du vague et de l'incertitude où se trouvait la science médicale, il méditа la reconstruction de cette science. Il déplorait surtout les entraves apportées à la marche de la pathologie par les vains systèmes de l'humorisme. « Quelle stérile profusion d'écrits publiés depuis Galien jusqu'à nous, dit-il dans sa *Nosographie philosophique*, sur les désordres produits par la bile, la pituite, le sang, l'atrabile..., qui ont passé de la poussière des écoles dans le langage familier! » C'est alors qu'il résolut de faire une nosographie vraie, c'est-à-dire fondée sur la structure organique des parties malades, et, avant de formuler sa pensée, il se posa à lui-même cette question : « La médecine est-elle susceptible de former un ensemble régulier de doctrine et peut-on lui appliquer une méthode d'enseignement analogue à celle des autres sciences physiques? » Après avoir résolu la question par l'affirmative, il établit que « les faits particuliers, c'est-à-dire les histoires individuelles des maladies internes, tracées avec soin pendant leur cours entier, ont été et seront à jamais les vrais fondements de toute doctrine solide. » Il avait une grande vénération pour Hippocrate et ses travaux, mais il n'était pas ontologiste. « Il faut en médecine, dit-il, une exactitude sévère dans les descriptions, de la justesse et de l'uniformité dans les dénominations, une sage réserve pour s'élever à des vues générales sans donner de la réalité à des termes abstraits; une distribution simple, régulière et fondée invariablement sur *les rapports de structure ou les fonctions organiques des parties*. » Là se trouve cet admirable jet de lumière qui alluma plus tard le flambeau d'une science nouvelle, de l'anatomie générale. Pénétrant plus avant encore dans cette grande conception, Pinel posa les principes qui, évidemment, ont servi de fondements à la doctrine physiologique; il dit, en effet : « L'idée heureuse de fonder la distribution des maladies internes sur la structure anatomique des parties n'a jamais paru aussi féconde en résultats utiles que dans les phlegmasies... L'état inflammatoire offre, en effet, des propriétés communes, quelle que soit la partie qui en est attaquée, et les points de contact sont d'autant plus marqués qu'il [illegible] les fonctions organiques des tissus. » Une autre grande pensée l'occupa aussi, celle de [illegible] les altérations morbides envisagées comme individus ce que les botanistes avaient fait [illegible] ladie étant donnée, déterminer son vrai caractère et le rang qu'elle doit occuper dans un tableau nosologique. Pinel, dans cette seconde conception, ne fut pas aussi heureux que dans la première, et sa classification des maladies, comme celles qui l'ont précédée, laisse beaucoup à désirer. Par le fond de sa doctrine, il est éclectique, adoptant pour base de ses opinions médicales « le dégagement scrupuleux de toute prévention, de tout esprit de parti, de toute opinion dominante des écoles. »

Si nous voulions pousser plus loin les citations, nous arriverions facilement à prouver que le génie investigateur de Pinel a positivement ouvert la voie d'un grand nombre de travaux modernes du plus haut intérêt, notamment de l'*Anatomie générale* de Bichat, des *Phlegmasies chroniques* de Broussais, des *Gastralgies* de Barras, etc.; qu'il a, par conséquent, exercé une influence puissante et féconde sur le retour de la science pathologique dans les voies de l'expérience raisonnée.

Pinel, après avoir été médecin en chef de Bicêtre, fut nommé à la Salpêtrière (1795). Il devint, en outre, professeur de physique médicale à l'École de médecine de Paris et, bientôt après, professeur de pathologie interne, enfin membre de l'Institut (1803) et secrétaire général de ce corps savant. La suppression de la Faculté de médecine en 1822 et la réorganisation qui suivit le frappèrent de destitution. Il fut emporté par une attaque d'apoplexie. Pinel était un homme désintéressé, généreux, plein de bonté et d'une grande simplicité de vie. Condorcet poursuivi trouva chez lui un asile pendant la Révolution. Ce savant avait une grande modestie, qu'on prenait pour de la timidité; il détestait les intrigues, les cabales et ne tenait ni aux emplois ni aux honneurs. Il fit école dans la Faculté de Paris, et ses cours furent très-suivis, bien qu'il n'eût pas l'élocution facile et qu'il détachât ses phrases par efforts saccadés.

Voici la liste de ses œuvres : *Nosographie philosophique ou la Méthode de l'analyse appliquée à la médecine* (Paris, 1798, 3 vol. in-8°); *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie* (Paris, 1801, in-8°); la *Médecine clinique rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse* (Paris, 1802, in-8°); *Mémoire sur l'application des mathématiques au corps humain et sur le mécanisme des luxations* (*Journal de physique*, 1787); *Mémoire sur le mécanisme de la luxation de l'humérus* (*Journal de physique*, 1788); *Mémoire sur les vices originaires de conformation des parties génitales et sur le caractère apparent ou réel des hermaphrodites* (*Journal de physique*, 1789); *Sur les moyens de préparer les quadrupèdes et les oiseaux destinés à former des collections d'histoire naturelle* (*Journal de physique*, 1791); *Observations sur une espèce particulière de mélancolie qui conduit au suicide* (la *Médecine éclairée par les sciences physiques*, 1791); *Réflexions sur les buanderies comme objet d'économie domestique et de salubrité* (la *Médecine éclairée par les sciences physiques*, 1791); *Recherches sur l'étiologie ou le mécanisme de la luxation de la mâchoire inférieure* (la *Médecine éclairée par les sciences physiques*, 1792); *Mémoire sur une nouvelle classification des quadrupèdes, fondée sur les rapports de structure mécanique que présente l'articulation de la mâchoire inférieure* (*Mémoires de la Société d'histoire naturelle*, 1791); *Mémoire sur la manie périodique ou intermittente* (*Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1802); *Recherches et observations sur le traitement des aliénés* (*Mémoire de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1798); *Nouvelles observations sur la conformation des os de la tête de l'éléphant* (*Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1799); *Observations sur les tenias et leur division en espèces distinctes* (*Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1799); *Sur les vices originaires de conformation des parties génitales de l'homme et sur le caractère apparent des hermaphrodites* (*Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1801); *Résultats d'observations pour servir de base aux rapports indiqués dans les cas d'aliénation mentale* (*Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris*, 1817); *Résultat d'observations et construction de tables pour servir à déterminer le degré de probabilité de la guérison des aliénés* (*Mémoires de l'Institut*, 1807). Pinel, outre ces nombreux écrits, a encore dirigé longtemps la *Gazette de santé* et collaboré au *Dictionnaire des sciences médicales*, ainsi qu'à l'*Encyclopédie méthodique*.

PINEL (Scipion), médecin français, fils du précédent, mort à Paris en 1859. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1818 et s'adonna particulièrement à l'étude des maladies mentales. Le docteur Pinel devint surveillant de la Salpêtrière, médecin d'une division d'aliénés de Bicêtre et médecin honoraire des hospices de Paris. Il a publié sur les maladies nerveuses et mentales plusieurs écrits estimés : *Recherches sur l'endurcissement du système nerveux* (1822); *Recherches sur les causes physiques de l'aliénation mentale* (1826); *Mémoire sur le choléra en Pologne*, où il avait été envoyé de Paris par le comité polonais (1831); *Physiologie de l'homme aliéné* (1833, in-8°); *Traité complet du régime sanitaire des aliénés* ou *Manuel des établissements qui lui sont consacrés* (1834, in-8°); *Traité de pathologie cérébrale* (1844, in-8°), couronné par l'Institut.

PINEL (J.-P. Casimir), médecin français, neveu de Philippe Pinel, né à Saint-Paul

(Tarn) en 1830. Successivement interne des hôpitaux civils de Paris, élève du Val-de-Grâce et chirurgien-major à l'armée, il se fit recevoir docteur en 182?. M. Pinel dirige depuis plus de trente ans une maison de santé spécialement consacrée aux maladies nerveuses et mentales, qui fut d'abord à Chaillot et qui fut transportée plus tard au château Saint-James, à Neuilly. Cet établissement jouit [illegible]. Il a publié : *Recherches sur [illegible] des maladies nerveuses et mentales* [illegible] *et principalement par les bains [illegible] et des arrosements d'eau fraîche sur la tête* (Paris, 1856, in-8°).

PINELLI (Lucas), théologien et jésuite italien, né à Melfi, mort à Naples en 1607. Il appartenait à une famille qui avait donné des doges à Gênes. Après avoir enseigné à [illegible], à Ingolstadt et à Pont-à-Mousson, il devint successivement recteur à Florence, à Pérouse et à Palerme. Le Père Pinelli a composé plusieurs ouvrages qui ont joui d'une grande vogue et ont été souvent réédités. Les principaux sont : *Meditazioni del sacramento* (Brescia, 1599, in-12), trad. en français sous le titre de *Pieux entretiens* (1850); *[illegible] della perfezione religiosa*, traduit en français (1847, in-8°); *Trattato [illegible] essa* (Venise, 1604), curieux ouvrage traduit en français sous le titre de *Traité de l'autre vie* [illegible]; *Meditationes de IV hominis novissimis quæ sunt mors, judicium, infernus, paradisus* (Cologne, 1605), etc. L'édition la plus complète des *Œuvres spirituelles* du Père Pinelli est celle de Cologne (1604, 3 vol. in-12).

PINELLI (Jean-Vincent), bibliophile italien, né à Naples en 1535, mort à Padoue en 1601. Il était de la famille du précédent et fils d'un riche négociant. Passionné pour l'étude, il étudia, outre les mathématiques, la médecine, la jurisprudence, la philosophie, la littérature, la musique, les langues anciennes, l'hébreu, le français et l'espagnol, fonda dans sa ville natale un jardin botanique, où il réunit des plantes rares, puis alla vers 1558 se fixer à Padoue, où il fit de sa maison une sorte d'académie fréquentée par tout ce qu'il y avait d'hommes distingués dans cette ville. Pinelli consacra une partie de sa fortune à protéger les artistes et les lettrés, à former une magnifique bibliothèque, un cabinet d'antiquités et de médailles, une collection d'instruments de musique, de physique, de métaux, de dessins, etc. On n'a, de ce savant érudit, que des *Lettres* publiées dans divers recueils et des *Notes* sur les *Chronica Veneta* d'Andrea Dandolo. Plusieurs contemporains de Pinelli lui ont dédié des ouvrages. De Thou le compare pour le savoir et la libéralité à Pomponius Atticus.

PINELLI (Maffeo), bibliophile italien, né à Venise en 1735, mort dans la même ville en 1785. Il succéda à son père comme directeur de l'imprimerie ducale. A ce goût passionné des beaux livres, il joignait celui des [illegible] bibliothèque, dont son ami, l'abbé Morelli, a dressé le catalogue sous le titre de *Bibliotheca Maphæi Pinelli* (Venise, 1787, 6 vol. in-8°) et qui fut vendue à Londres en 1789. On doit à Pinelli : *Prospetto di varie edizioni degli autori classici greci e latini* (Venise, 1780, in-8°), traduction de la *Bibliothèque des classiques* par Harwood, avec des notes intéressantes.

PINELLI (Bartolomeo), célèbre peintre et graveur italien, né à Rome le 20 novembre 1781, mort le 1er avril 1835. Son père, qui faisait des figurines en terre pour un faïencier, le fit étudier à l'Académie de Saint-Luc. Pinelli n'avait pas neuf ans lorsqu'il suivit son père à Bologne, où la rigueur de quelques créanciers le contraignit à se réfugier. Le jeune Bartolomeo y demeura sept ans et, grâce aux secours du prince Lambertini, il y put continuer ses études de manière à remporter le premier prix de peinture à l'âge de quinze ans. Peu après, le jeune artiste quitta cette ville et rentra à Rome pour n'en plus sortir. Sans protecteurs, presque sans moyens d'existence, il recommença avec courage à fréquenter l'Académie et fit de rapides progrès dans l'art de grouper les figures, grâce à l'étude approfondie et passionnée de Raphaël et de Michel-Ange. La statuaire eut part aussi à ses travaux, et tels furent ses succès dans les deux branches, qu'il remporta la même année le grand prix de peinture et celui de sculpture. Ces grands prix étaient peu de chose, pécuniairement parlant. Pressé par le besoin, le jeune homme était souvent forcé de manquer l'école pour faire quelque dessin au crayon ou à la plume, qu'il vendait ensuite à vil prix dans les cafés. Il er qui de cette façon, à la plume, quelques faits historiques d'une manière si originale et avec tant de [illegible], que ces premiers essais suffirent à lui attirer la renommée. Ce succès l'éloigna [illegible] de l'Académie, où il ne rencontrait que de rigoureux censeurs, tandis qu'il était ailleurs choyé et encouragé par d'aimables et spirituels amateurs. Il copia pour eux, avec une incomparable vivacité, des dessins de moyenne grandeur, quelques-uns des plus beaux tableaux de l'Albane. Le nombre de dessins d'une rare vigueur qu'il a faits ainsi pour le premier étranger venu qui lui en demandait est incalculable.

Il marqua ses débuts dans ce genre par une collection de costumes tant anciens que modernes, laquelle a été copiée, imitée et répandue dans toute l'Europe. Vers ce temps, il peignit aussi à l'aquarelle quelques petits tableaux. Keisermann, peintre allemand, en fut émerveillé et se lia avec Pinelli au point de loger et de faire ménage commun avec lui. Ce fut pendant le cours de cette intimité que Pinelli peignit le plus à l'aquarelle et à l'huile. Les deux amis étaient cependant presque toujours en course hors de Rome, parcourant ensemble, un Virgile à la main, la scène des six derniers livres de l'*Enéide*.

Pinelli fit, durant cette période, un assez grand nombre de paysages et de vues d'une remarquable exactitude, prises, pour la plupart, dans les délicieux environs de Tivoli. En 1809, il se mit à graver à l'eau-forte ces espèces de caricatures populaires, qui, sous le nom de *Caratteristi* ou *Buffi caricati*, forment une des plus notables parties de son œuvre, et il donna la figure et un peu l'air de Keisermann à un personnage comique d'un des meilleurs dessins de cette série; ce dernier en fut vivement blessé et rompit avec l'artiste italien. Les *Caratteristi* ou *Buffi caricati* avaient été enlevés et couraient le monde : le mal était irrémédiable. Keisermann s'éloigna pour toujours de son ami.

Pinelli, s'abandonnant au cours de ses inspirations, quelquefois un peu abruptes, mais toujours pleines de chaleur et de vie, publia coup sur coup des collections de dessins sur toutes sortes de sujets. Les illustrations d'un Virgile et d'un Dante qu'il fit paraître peu après obtinrent le même succès. Mais ce qui le mit tout à fait hors ligne et lui fit une réputation à lui, dans un genre nouveau, quoique les modèles s'en trouvassent sous les yeux de tout le monde, ce furent ses costumes et ses scènes des habitants de la campagne et des faubourgs de Rome. Rien de plus vrai, de plus énergique et de plus vivant que ses *Transteverini*, que ses *Ciociare*, que ses paysannes d'Anagni, de Monte-Circeo, de Spoleto, etc. Le fougueux artiste voulut être à la fois et fut, en effet, dessinateur, graveur, peintre et sculpteur. Il gravait surtout à merveille à l'eau-forte, et l'on a de lui en ce genre des œuvres d'une touche pleine de vivacité, de force et d'éclat. Nous citerons particulièrement les cinquante-deux planches in-4° oblong qu'il publia en 1823 pour l'illustration de la seconde édition d'un poëme héroï-comique, intitulé : *Il Meo Patacca, poema giocoso nel linguaggio romanesco*, par Giuseppe Berneri, etc. En même temps, il faisait force groupes en terre, très-appréciés des connaisseurs. D'ordinaire, ces excellentes statuettes représentent des hommes et des femmes de la campagne romaine. Il exécuta un grand nombre de ces groupes dans sa première jeunesse et un plus grand nombre encore dans les dernières années de sa vie. Quelques-uns des plus remarquables sont maintenant à Paris dans divers cabinets d'amateurs; de ce nombre est le groupe si pittoresque, si animé des *Joueurs de boule*. Il faut citer encore le *Berger des marais Pontins*, conduisant à cheval, comme au temps de Virgile, une lance à la main, son turbulent troupeau.

Pinelli était grand et bien fait de sa personne; il avait une figure belle et noble, des cheveux bruns, des yeux noirs très-vifs. Il était très-négligé dans son extérieur. Quand on lui en faisait des reproches, il disait comme le grand Corneille : « Je n'en suis pas moins Pinelli. » Il avait beaucoup lu et avait des connaissances étendues en histoire et en poésie. Ami des pauvres, affable avec les petits, il était altier et parfois même insolent avec les grands. On cite à ce sujet divers refus faits à des Anglais de travailler pour eux, même au plus haut prix. Il tirait d'ailleurs, peu de profit de ses travaux, qui enrichirent les marchands, et connut toute sa vie la pauvreté, par suite de son excessive générosité, de son insouciance et de son désintéressement. Il travaillait incessamment pour vivre, toujours exploité par les marchands, et c'est à cette dure nécessité de toujours produire, de toujours graver sur cuivre ou modeler la terre en statuettes expressives pour les vendre immédiatement, qu'on doit cette innombrable suite de vigoureuses esquisses du maître, mais, de là aussi, l'impossibilité où il fut, dès sa jeunesse, de s'appliquer à la grande peinture et à la grande statuaire. Dans les derniers temps de sa vie, le pauvre artiste faisait marcher de front trois ouvrages différents; il s'occupait d'une suite de dessins sur les traits les plus saillants de *Don Quichotte* et il en put finir la dernière gravure peu de jours avant sa mort. Les deux autres ouvrages sont restés inachevés, c'étaient : les scènes surprises de l'histoire romaine, et le *Meo [illegible]*, poëme dans le genre du *Meo Patacca*, écrit dans le langage populaire de Rome. Pendant les heures avant de mourir, il dessinait la dernière main à une gravure de cet ouvrage.

Pinelli a laissé, tant en gravures qu'en dessins, plusieurs milliers de sujets. On a de lui quelques rares tableaux et statues [illegible] et une [illegible] vraiment prodigieuse de groupes et de sujets variés en terre cuite. Parmi ses séries à l'eau-forte, les plus célèbres sont celles qui se rapportent à l'histoire de la république romaine et des empereurs, aux œuvres de Virgile, de Dante, de l'Arioste, du Tasse, au *Télémaque*, à l'histoire de Pie VII, aux sept collines de Rome et au *Meo Patacca*. On a aussi de lui un certain nombre de lithographies sur des sujets tirés du roman de Manzoni *I Promessi sposi*. Elles datent des premiers temps de la lithographie; mais il n'eut jamais beaucoup de goût pour ce procédé. Dans tous ses ouvrages, l'artiste romain fit preuve d'une grande fécondité d'imagination et se montra d'une incomparable habileté à grouper les figures, à marquer les poses, à faire ressortir les accidents pittoresques des physionomies et des costumes. Il fut vrai, simple, varié, plein de vigueur et d'expression. Quelquefois, un œil [illegible] pourra y surprendre plus d'un trait de dessin incorrect; mais n'oublions pas que Pinelli improvisait constamment.

PINELLIE s. f. (pi-nè-lî — de *Pinelli*, érudit italien). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des anaporées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PINELO (Antonio DE LÉON-), écrivain espagnol du Pérou et celui qui a le plus travaillé à l'histoire de l'Amérique espagnole, né dans les dernières années du XVIe siècle. Lorsqu'il eut achevé son éducation à Lima, il se rendit en Espagne et fut successivement avocat ou rapporteur au conseil des Indes, juge honoraire au tribunal de la *Contratation*, à Séville, et enfin historiographe des Indes. On croit qu'il mourut entre les années 1672 et 1680. Pinelo avait fait d'immenses recherches sur l'histoire des Indes. Frappé de la confusion qui régnait dans la législation civile et administrative des colonies espagnoles, par suite de la multiplicité des édits, souvent contradictoires, il entreprit d'en former une collection méthodique, publia en 1623 le plan de son ouvrage, obtint de pouvoir compulser toutes les archives publiques et, après un immense travail, il parvint à terminer son entreprise. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite particulièrement : *Recopilacion general de las leyes de las Indias* (1680, 4 vol. in-fol.), collection complète des édits et des ordonnances royales pour les colonies espagnoles; *Traité des confirmations royales* (Madrid, 1630), ouvrage important pour la jurisprudence de l'Amérique espagnole; *Sumarios de la recopilacion general* (1628, in-fol.); *Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental, nautica y geografica* (Madrid, 1629, in-4°), répertoire bibliographique, précieux pour l'histoire littéraire de l'Amérique espagnole et refondu dans une nouvelle édition (Madrid, 1739, 3 vol. in-fol.); *Velos antiguos y modernos en los rostros de las mugeres, sus conveniencias y daños* (Madrid, 1641, in-4°); *Aparato politico de las Indias occidentales* (1653, in-fol.); *El Paraiso en el nuevo mundo* (1656, in-fol.); *Acuerdos del consejo de Indias* (1658, in-4°), etc.

PINEROLO, nom italien de PIGNEROL.

PINESSE s. f. (pi-nè-se). Bot. Nom vulgaire du sapin.

PINET s. m. (pi-nè). Bot. Nom donné aux champignons comestibles, dans la basse Provence.

PINET (Jacques), homme politique français, mort à Bergerac en 1844. Avocat dans sa [illegible] au moment de la Révolution, il [illegible] les idées nouvelles, [illegible] administrateur du district de Bergerac en 1790, fut élu l'année suivante membre de la Législative, où il siégea parmi les membres les plus avancés, et fut également renvoyé par les électeurs à la Convention nationale. Dans cette assemblée, Jacques Pinet s'assit à côté des votes de la Montagne, se prononça lors du procès du roi pour la peine de mort sans sursis ni appel au peuple, remplit diverses missions à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans l'Ardèche et dans les Landes, avec Cavaignac et Dartigoeyte, se vit dénoncé pour abus de pouvoir [illegible] et fut arrêté [illegible] (1795). Rendu à la liberté par l'amnistie de l'an IV, il devint peu après un des administrateurs [illegible] (1796) [illegible] rentra en France en 1830, et retourna finir ses jours dans son département natal, après la révolution de Juillet.

PINET (Antoine DU), écrivain et traducteur français. V. DUPINET.

PINETON DE CHAMBRUN (Jacques), ministre protestant. V. CHAMBRUN.

PINEY [illegible]

PING s. m. (pingh). Métrol. Mesure de capacité chinoise valant 560 litres.

PINGEL [illegible] et des sciences naturelles. De retour en Danemark, [illegible] de ce pays, visita les États scandinaves, explora [illegible] fut nommé, en 1842, membre de l'Académie des sciences de Copenhague [illegible] grand nombre de savants mémoires insérés dans les *Transactions* de cette Académie, dans les *Monuments historiques du Groenland* et dans divers autres recueils.

PINGERON (Jean-Claude), littérateur français, né à Lyon vers 1730, mort à Versailles en 1795. Il prit du service en Pologne, devint capitaine d'artillerie et ingénieur à Zamosc, [illegible] les bureaux de la couronne, à Versailles. Pendant les loisirs que lui laissaient ses fonctions, [illegible] parmi lesquelles nous citerons : *Traité des vertus et des récompenses*, de Dragonetti (1768); [illegible] *tectes*, de Milizia (1771, 2 vol.); *Voyage dans la Grèce* [illegible]

PINGO s. m. (pain-go). Mamm. Un des noms vulgaires du [illegible].

PINGOLIER s. m. (pain-go-lié). Ornith. Nom vulgaire du pivert.

PINGON (Emmanuel-Philibert DE), baron DE CUSY, [illegible] né à Chambéry en 1525, mort à Turin en 1582. [illegible] se concilier tellement [illegible] le duc de Savoie [illegible] à découvrir la vérité [illegible] fabuleux contenus [illegible] in-fol.), ant[illegible] tion de médailles rares, dont [illegible]

PINGOUIN s. m. [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible] à sa base ; des nari- [illegible] [illegible] les ailes courtes, impropres au vol, les pieds fort en arrière, à trois doigts antérieurs, entièrement palmés et [illegible]. Ces caractères permettent de les distinguer facilement des genres [illegible], les manchots, etc. Leur corps est chargé d'une grande quantité de graisse huileuse.

Les espèces peu nombreuses de ce genre [illegible] fixes ou flottantes. On ne les voit guère sur le rivage qu'au moment des pontes ; à toute autre époque, leur présence à terre est purement accidentelle ; c'est aussi par exception qu'on les trouve dans les mers de l'intérieur des [illegible]. Quelques *pingouins*, notamment le *pingouin commun*, ont un vol très-rapide ; mais le plus souvent ils ne font qu'effleurer la surface des eaux ; un seul, propre aux mers glaciales, a les ailes complètement dépourvues de pennes et ne vole pas. D'un autre côté, ils plongent et nagent très-bien. Ils ont les mêmes habitudes que les guillemots, habitent les mêmes lieux et pondent un seul œuf très-gros. D'après Temminck, il n'y a pas de différence sensible entre les sexes. Les *pingouins* muent deux fois dans l'année ; leur plumage d'hiver est celui que les anciens auteurs avaient signalé comme caractérisant la femelle ; les jeunes sont aisés à distinguer par leur bec beaucoup plus petit et n'offrant aucune trace de sillon.

Le *grand pingouin* est à peu près de la taille de l'oie. La couleur générale de son plumage est noire en dessus, cendrée sur les flancs et blanche en dessous, avec une grande tache de cette dernière couleur en avant de chaque œil et un peu de brun foncé sur le cou ; le bec est sillonné de blanc, et les pieds sont noirs. Telle est du moins sa livrée de printemps, la seule que l'on connaisse jusqu'à présent. Cet oiseau habite les plus hautes latitudes arctiques, les régions constamment glacées, qu'il quitte peu. Il visite assez souvent le Groenland et bien plus rarement Terre-Neuve, les îles Féroë et les Orcades. D'après les voyageurs, il se nourrit de gros poissons et de plantes marines. Il niche au voisinage des glaces flottantes, dans les cavernes, les fentes des rochers et les terriers profonds, toujours au milieu des rochers les plus escarpés, où il grimpe en s'aidant des pieds et des ailes. La femelle pond un seul œuf, de la grosseur d'un œuf de cygne, d'un blanc isabelle, marqué de raies et de taches noires.

Le *pingouin commun* ou *macroptère*, appelé aussi *petit pingouin*, est de la taille d'un canard ordinaire ; sa longueur totale atteint 0m,38 ; son plumage est noir en dessus et blanc en dessous, avec une ligne de petits traits bruns et blancs depuis le bec jusqu'aux yeux, un peu de cendré sur les côtes de l'occiput et un trait blanc sur l'aile ; le bec est noir, sillonné de blanc, et les pieds noirâtres. C'est la livrée d'hiver. En été, la petite bande entre le bec et l'œil est d'un blanc pur ; la gorge, les joues et le haut du cou en avant sont d'un noir intense comme lavé de rougeâtre ; le reste du plumage ne varie pas. Les jeunes sont d'un cendré noirâtre en dessus et ont une tache brune près de l'œil ; le bec, moins large et peu crochu, manque de sillons blancs.

Cet oiseau habite les mêmes régions que le précédent ; mais, dans ses migrations périodiques, il s'avance beaucoup plus loin vers le Midi. Il fréquente les côtes de la Norvége, de l'Angleterre, de la Hollande et de la France. Crespon dit qu'il ne manque pas de visiter tous les ans les bords de la Méditerranée. Il se nourrit de zoophytes, de mollusques, de crustacés et de petits poissons, particulièrement de jeunes harengs. Il niche en société, dans les trous et les fentes des rochers qui bordent la mer ; la femelle pond un œuf très-gros, oblong, d'un blanc pur ou jaunâtre, marbré de taches noires et brunes, irrégulières, souvent accompagnées de petites taches cendrées. Les bandes sont quelquefois si nombreuses que le capitaine Vood, dans une de ses expéditions, a pu faire recueillir plusieurs milliers d'œufs.

Les autres espèces sont étrangères à l'Europe et, par suite, beaucoup moins connues.

PINGRE s. m. (pain-gre. — On a fait venir [illegible] ; mais la forme ne convient pas plus que le sens. D'autres, [illegible] [illegible] d'enfoncer des pingres dans la chair des enfants et disent que, pour ce fait, le nom de [illegible], puis aux usuriers. C'est toute une série de faits extraordinaires dont on s'abstient de donner des preuves. On peut donc considérer comme [illegible]

[illegible]

VADÉ.

— [illegible] avare : *Cette femme est tr*[illegible]

— s. f. [illegible]

PINGRÉ (Alexandre-Gui), astronome, né à Paris en 1711, mort dans la même ville en 1796. A seize ans, il entra dans l'ordre des génovéfains, puis il professa la théologie ; mais des opinions jansénistes le firent confiner dans un collége obscur, où il enseigna la grammaire. Lecat, avec qui il était lié, ayant voulu fonder à Rouen une Académie des sciences, appela près de lui Pingré, pour le tirer de son exil. Celui-ci se livra alors avec ardeur à l'étude de l'astronomie et, par ses observations, s'acquit bientôt une juste renommée. Il devint successivement correspondant (1753), puis associé libre de l'Académie des sciences, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, à Paris, et chancelier de l'Université. On lui éleva un petit observatoire dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. Pingré composa un almanach nautique intitulé : *État du ciel* pour les années 1754, 1755, 1756 et 1757, ajouta à l'*Art de vérifier les dates* le calcul des éclipses des dix siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, détermina l'orbite de vingt-quatre comètes, etc. En 1760, il alla dans les mers de l'Inde et attendit à l'île Rodrigue le passage de Vénus sur le soleil, mais il ne put réaliser ses observations qu'à Saint-Domingue en 1769. Il publia, en 1768, 1773 et 1778 les relations de trois voyages entrepris pour faire l'essai des montres marines de Leroy et de Berthoud, etc. Quelques années après, il donna sa *Traduction de Manilius* (1786). Il écrivit aussi une *Histoire de l'astronomie*, depuis Tycho-Brahé, qu'il ne termina qu'en 1790 et qui n'a pas été publiée ; enfin, il composa de nombreux mémoires, insérés dans les *Recueils de l'Académie*, et un remarquable ouvrage sur les comètes, intitulé : *Cométographie* (1783, 2 vol. in-8°).

PINGRÉE s. f. (pain-gré — de *Pingré*, savant français). Bot. Syn. de BACCHARIDE, genre de composées.

PINGRET (Joseph-Arnold), sculpteur et graveur en médailles né à Bruxelles en 179[illegible], mort en 1862. D'origine française, il vint faire à Paris son éducation d'artiste. Pingret prit des leçons du sculpteur Bosio et étudia, sous la direction d'Albert Lenglet, la gravure en médailles. Cet artiste fut un très-habile praticien, mais n'eut qu'un talent très-secondaire. Il n'a exposé qu'à de rares intervalles. Il débuta au Salon de 1824, où il envoya un cadre de médailles et des *Esquisses allégoriques*, puis il exposa : la *Séparation d'Héloïse et d'Abailard* (1839) ; le buste en marbre de *M. Pingret* (1846) ; *Michel de L'Hospital, Isabelle II, Rachel, Bourgelot, l'Horticulture*, etc., médailles (1848) ; *Médailles commémoratives de la colonisation française en Algérie* (1853), etc.

PINGUECULA s. f. (pain-gué-ku-la — dimin. du lat. *pinguis*, grasse). Pathol. Petite tumeur d'un blanc jaunâtre, développée sur la sclérotique, au voisinage de la cornée.

— **Encycl.** Cette tumeur, du volume d'un petit grain de chènevis, ne s'enflamme jamais et n'est point nuisible à la vision ; mais elle nuit à la beauté de l'œil, sur lequel elle forme une tache jaunâtre. La *pinguecula* ne se développe guère chez les enfants ; on l'observe principalement chez les adultes et chez les vieillards. Elle se place ordinairement au côté externe de l'œil et quelquefois des deux côtés. Elle est complètement insensible et, une fois formée, elle ne disparaît plus. D'apparence graisseuse, sa texture est composée uniquement d'épithélium pavimenteux de la conjonctive un peu hypertrophié. Si, exceptionnellement, la *pinguecula* occasionne quelque gêne, on peut l'enlever avec un bistouri, en la saisissant préalablement avec une petite pince à agrafe. Pour agir commodément et avec sûreté, on maintient les paupières écartées avec des élévateurs et l'on fixe l'œil au moyen d'une pince appliquée sur la conjonctive bullaire. (Desmarres.)

PINGUÉDINE s. f. (pain-gué-di-ne — du lat. *pinguedo*, graisse). Agric. Maladie à laquelle les racines du figuier sont sujettes, et qui les fait grossir si extraordinairement que l'arbre meurt bientôt.

PINGUÉDINEUX, EUSE adj. (pain-gué-di-neu, eu-ze — rad. *pinguedo*). Gras, chargé de graisse. ‖ Peu usité.

PINGUETTE s. f. (pain-guè-te — dimin. du lat. *pinguis*, gras). Bot. Nom vulgaire de la grassette.

PINGUICULA s. f. (pain-gui-ku-la — dimin. du lat. *pinguis*, gras). Bot. Nom scientifique du genre grassette.

PINGUICOLE adj. (pain-gui-ko-le — du lat. *pinguis*, gras ; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUIFOLIÉ, ÉE adj. (pain-gui-fo-li-é — du lat. *pinguis*, gras ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUINAIRE s. f. (pain-gui-nè-re — du lat. *pinguis*, gras). Ornith. Syn. d'APTÉNODYTE.

PINGUINAL, ALE adj. (pain-gui-nal, a-le — du lat. *pinguis*, gras). Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUINUS s. m. (pain-gui-nuss — du lat. *pinguis*, gras). Ornith. Un des noms scientifiques du genre pingouin.

PINGUITE s. f. (pain-gui-te — du lat. *pinguis*, gras). Minér. Silicate aleatin à éclat gras, trouvé dans les roches dolomitiques de la Somma. ‖ Silicate de fer trouvé dans l'Erzgebirge.

PINHEIRO (Antoine), érudit portugais, né à Porto-de-Mos, mort à Lisbonne vers 1582. S'étant rendu à Paris, il y enseigna la rhétorique au collége Sainte-Barbe, puis retourna dans son pays, devint principal aumônier du roi Jean III, précepteur du prince royal, historiographe, garde des archives du royaume, et fut nommé par le roi don Sébastien évêque de Miranda et de Leiria. Les efforts qu'il fit pour engager ce dernier prince à renoncer à sa seconde expédition en Afrique amenèrent sa disgrâce. Après la mort de Sébastien, il se rendit auprès du roi d'Espagne Philippe II (1580), pour l'engager à ne point annexer le Portugal à l'Espagne avant que les juges eussent prononcé sur la succession au trône de Portugal ; mais il échoua complètement. Outre des *Commentaires sur Quintilien* (Venise, 1567, in-fol.), on lui doit divers *Opuscules* et *Discours* publiés dans la *Collection* de J. de Souza (Lisbonne, 1784).

PINHEIRO (François), écrivain portugais, né à Gouvea, mort à Coïmbre en 1661. Il professa successivement la philosophie, la théologie, la scolastique à Évora et devint chancelier de cette université. On lui doit deux ouvrages : *De censu et emphyteusi* (Coïmbre, 1655, in-fol.) et *De testamentis* (Coïmbre, 1681-1684, 2 vol. in-fol.).

PINHEIRO-CHAGAS (Manuel), littérateur portugais, né à Lisbonne en 1842. Destiné à la carrière des armes, il fut élevé à l'École militaire, puis suivit les cours de l'École polytechnique et fut nommé sous-lieutenant en 1859. Quatre ans plus tard, en 1863, M. Pinheiro fut chargé par M. Teixeira de Vasconcellos de rédiger le feuilleton hebdomadaire de la *Gazette du Portugal*. Ses articles de critique théâtrale et littéraire, dans lesquels il faisait de fréquentes digressions politiques, furent remarqués ; mais comme il avait des idées avancées, il dut quitter ce journal. Il entra alors au *Journal du commerce* (1864). Là, il continua à donner à ses feuilletons un caractère politique, jugeant avec une juste sévérité, sous une forme humoristique, les hommes qui gouvernaient en Europe à l'aide du despotisme, particulièrement Napoléon III. Un article sur la reine d'Espagne Isabelle fit interdire l'entrée du *Journal du commerce* dans ce pays jusqu'à la révolution de 1868. Dans un autre article, publié en septembre 1870 dans la *Gazette du peuple*, M. Pinheiro-Chagas manifesta la plus ardente sympathie pour la France vaincue. En 1871, il fut élu député aux cortès, où il siége parmi les libéraux avancés, et succéda à Rodrigues Sampayo, devenu ministre de l'intérieur, comme rédacteur en chef de la *Révolution de septembre*. Il est le plus jeune des membres de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. Depuis 1865, époque où il donna sa démission d'officier, M. Pinheiro-Chagas a beaucoup écrit. Nous citerons de lui deux poëmes, le *Poëme de la jeunesse* et l'*Ange du foyer*, publiés en 1 vol. ; des romans, *Fleur desséchée ; Tristesses au bord de la mer* ; la *Cour de Jean V* ; la *Vierge Guaraciaba* ; le *Masque rouge* ; le *Serment de la duchesse* ; les *Guérillas de la mort* (1872), dont le succès a été très-vif ; le *Major Napoléon*, recueil de récits militaires ; le *Secret de la vicomtesse ; Ruses d'une femme amoureuse*. Il a donné, en outre, des pièces de théâtre, dont quelques-unes ont été très-applaudies, notamment *Mlle de Valflor* (1869), beau drame qui eut 90 représentations ; *Hélène* ; la *Juive* ; *Madeleine* ; *Pendant le combat* (1870), pièce de circonstance, inspirée par la bataille de Champigny près de Paris, et dans laquelle il introduisit la *Marseillaise*. M. Pinheiro a réuni en volumes, sous le titre de *Ministres, prêtres et rois* et de *Rouges, blancs et bleus*, des articles politiques, et, sous ceux d'*Essais critiques* et de *Nouveaux essais critiques*, ses feuilletons de critique littéraire. Il a publié, en outre : *Contes et descriptions ; Scènes et fantaisies portugaises*, recueils d'articles humoristiques ; les *Portugais célèbres* ; *Histoire de la guerre entre la France et la Prusse* ; *Madrid*, impressions de voyage, etc. Enfin il a traduit du français : *M. de Camors*, d'Octave Feuillet ; la *Maison de Penarvan*, de Jules Sandeau ; la *San-Felice*, d'Alex. Dumas ; la *Cravate blanche*, d'Ed. Gondinet ; *Nos bons villageois*, de Sardou ; le *Cas de conscience*, d'Octave Feuillet ; les *Beaux messieurs de Bois-Doré*, de George Sand, etc.

PINHEIRO-FERREIRA (Silvestre), philosophe, publiciste et homme d'État portugais, né à Lisbonne le 31 décembre 1769, mort dans la même ville le 1er juillet 1846. Admis à quatorze ans dans la congrégation de l'Oratoire, il s'y fit remarquer par sa vive intelligence et fut chargé d'enseigner la philosophie à l'université de Coïmbre, où il eut la hardiesse d'introduire la doctrine de Locke et de Condillac. Obligé de s'expatrier en 1793, pour éviter des persécutions, il se rendit en Angleterre, puis en Hollande, où, après avoir fait un voyage à Paris en 1797, il devint secrétaire de légation du ministre de Portugal. Pinheiro fit ensuite divers voyages en Allemagne, y accrut ses connaissances et fut appelé, en 1802, au poste de chargé d'affaires à Berlin. Pinheiro-Ferreira, pendant son long séjour dans cette ville, se lia avec les hommes les plus distingués de la diplomatie et de la science. En 1807, Napoléon, irrité de ce que Pinheiro avait informé le prince régent de ses projets sur le Portugal, demanda le rappel de l'ambassadeur d'une façon qui n'admettait pas de refus. Celui-ci retourna alors en Portugal ; mais, en arrivant à Lisbonne, il trouva toute la famille royale sur le point de s'embarquer pour le Brésil, pendant qu'une armée française sous les ordres de Junot s'avançait vers Lisbonne. Pinheiro-Ferreira suivit le régent dans le nouveau monde, gagna la confiance de Jean VI et devint successivement membre de la direction du commerce, commis de la secrétairerie d'État et directeur de l'imprimerie royale. Le premier, en 1814, il conseilla à Jean VI de donner spontanément une constitution, d'établir la monarchie représentative dans ses États d'Europe et d'Amérique, et fut nommé, après la révolution d'Oporto, ministre des affaires étrangères et de la guerre (1821). L'habile homme d'État fit alors tous ses efforts pour implanter le gouvernement constitutionnel au Brésil et au Portugal ; il suivit le roi Jean dans ce dernier pays en 1822, se démit de son portefeuille lorsque l'absolutisme prévalut (1824), se retira alors à Paris pour se livrer tout entier à son goût pour la littérature et pour les sciences, et ne revint en Portugal qu'en 1843. Il siégea alors aux cortès, où il avait été élu successivement en 1826, 1827, 1838, et 1842 pendant son absence.

Pinheiro, partisan des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle, avait sur beaucoup de points des idées fort avancées. Il voulait que tous les citoyens fussent électeurs et éligibles, que l'élection fût appliquée non-seulement à la Chambre des députés et à la Chambre haute, mais encore à la magistrature ; que tout citoyen fût soldat ; il demandait l'abolition de la peine de mort, la publicité complète de la procédure, la censure publique pour les magistrats félons, des maisons et des colonies pénitentiaires ; il voulait que l'État fût seul maître du sol, et ne reconnaissait qu'une seule propriété, celle du travail. L'intégrité de son caractère, le libéralisme de ses idées lui avaient acquis l'estime et la sympathie publique. Il devint membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, de l'institut géographique et historique du Brésil, correspondant de l'Institut de France, etc. On lui doit un nombre considérable de mémoires et d'ouvrages écrits soit en portugais, soit en français, soit en allemand. Nous nous bornerons à citer les principaux : *Préjugés légitimes sur la religion naturelle* (1796) ; *Principes de mécanique* (1808, in-8°) ; *Mémoire sur les vices de l'administration portugaise* (1811) ; *Sur les moyens de détruire l'esclavage au Brésil* (1812) ; *Sur le gouvernement représentatif au Portugal et au Brésil* (1814) ; *Précis sur la procédure civile en Portugal* (Paris, 1826) ; *Essai sur la psychologie* (Paris, 1825, in-8°) ; *Observation sur le manuel diplomatique de Ch. de Martens* (Paris, 1825, in 8°) ; *Précis d'un cours de droit public interne et externe* (Paris, 1830-1835, 3 vol. in-8°) ; *Constitution politique de l'empire de Brésil* (1830) ; *Observations sur une charte constitutionnelle pour le Portugal et le Brésil* (Paris, 1831, in-8°) ; *Projet d'ordonnances pour le royaume de Portugal* (Paris, 1831, 3 vol. in-8°) ; *Projet de code politique pour la nation portugaise* (Paris, 1832, 2 vol. in-8°) ; *Essai sur les rudiments de la langue allemande* (Paris, 1832, in-8°) ; *Opinions et projets concernant le rétablissement du gouvernement représentatif en Portugal* (Paris, 1832) ; *Manuel du citoyen dans un gouvernement représentatif* (Paris, 1834, 3 vol. in-8°) ; *Principes du droit public, constitutionnel, administratif et des gens* (Paris, 1834, 3 vol. in-12) ; *De la régence du royaume* (1834, in-8°) ; *Déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen* (Paris, 1836) ; *Cours de droit public* (Paris, 1838, in-8°) ; *Précis d'un cours de philosophie élémentaire* (1841, in-12) ; *Précis d'un cours de droit public, administratif et des gens* (1846, 2 vol. in-12) ; *Précis d'un cours de théologie naturelle et révélée* (1846) ; *Questions de droit public et administratif* (Lisbonne, 1844), etc. Outre un grand nombre de notes, de mémoires, d'articles de journaux, on lui doit encore des *Notes sur le Droit des gens* de Vattel (1832, 3 vol. in-8°).

PINHEL, autrefois *Pinetus*, bourg de Portugal, province de Beira, comarca et à 14 kilom. N.-O. d'Almeida, sur une colline, près de la petite rivière de son nom ; 2,000 hab. Évêché suffragant de Braga. Ce bourg, entouré de murailles, possède une belle cathédrale, un palais épiscopal remarquable et plusieurs jolies fontaines.

PINI (Pierre-Matthieu), médecin italien, né dans le duché d'Urbin vers 1540. Il eut pour maître d'anatomie le célèbre Eustachi, sous la direction duquel il fit de rapides progrès, puis il trouva un protecteur dans le cardinal Julien de La Rovère dont il fut le médecin. A la mort de ce prélat, il retourna dans sa ville natale et y composa les ouvrages suivants : *Annotationes in opuscula anatomica B. Eustachii, ex Hippocrate, Aristotele, Galeno, etc.* (Venise, 1563, in 8°) ; *Compendium instar indicis in Hippocratis opera omnia* (Venise, 1599, in-fol.), table générale des œuvres d'Hippocrate, dont les exemplaires sont fort rares.

PINI (Erménégild), physicien italien, né à Milan en 1739, mort dans la même ville en 1825. Il entra dans la congrégation des barnabites, changea alors son petit nom de Carlo

on celui d'**Ermenegildo** et, après avoir étudié avec ardeur la théologie, la philosophie, les sciences mathématiques, l'architecture, etc., à Rome et à Naples, il devint, en 1766, professeur de mathématiques au collège de Saint-Alexandre à Milan. En 1772, Pini, qui avait acquis une grande réputation de savoir, fut nommé par l'impératrice Marie-Thérèse professeur d'histoire naturelle et directeur du muséum établi dans ce collège. Dans de fréquents voyages qu'il fit, aux frais du gouvernement autrichien, dans les Alpes, en Italie, en France, en Suisse, etc., il observa de nombreux phénomènes géologiques, découvrit une belle variété de feldspath, à laquelle il donna le nom d'*adularia*, et rapporta à Milan de nombreuses productions des trois règnes, qu'il avait amassées à grands frais. Sous l'administration française, Pini devint successivement membre de l'institut italien, de la Société des sciences, du conseil des ministres et inspecteur général de l'instruction publique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Della architettura* (Milan, 1770, in-4°) ; *Introduzione allo studio della storia naturale* (Milan, 1773, in-8°); *Osservazioni mineralogiche sulle miniere di ferro dell' isola d'Elba* (Milan, 1777, in-8°); *De venarum metallicarum excutione* (Milan, 1779, 2 vol. in-4°) ; *Mémoires sur de nouvelles cristallisations de feldspath* (Milan, 1783); *Di alcuni fossili della Lombardia* (Milan, 1790); *Sulla metachimica, o' sia nova teoria chimica* (Milan, 1793); *Protologia* (Milan, 1803, 3 vol. in-8°); *Elementi di Storia naturale* (Milan, 1808, in-4°) ; *Sistemi geologici* (Milan, 1811, in-8°), ouvrage dans lequel il soutient que la fluidité primitive du globe était aqueuse ; *Sulla felicita, dialogo* (Milan, 1812), etc. On doit encore à ce laborieux savant de nombreuses dissertations publiées dans les *Memorie della Società italiana*, les *Atti dell' Instituto italiano*, dans *Scelta d'opuscoli interessanti*, etc.

PINICOLE adj. (pi-ni-ko-le — du lat. *pinus*, pin ; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou les sapins.

— Entom. Syn. de XYÈLE, genre d'insectes qui vit sur les pins.

PINIER s. m. (pi-nié — rad. *pin*). Bot. Espèce de pin, connu aussi sous le nom de PIN CULTIVÉ, PIN PIGNON, PIN DOUX.

PINIÈRE s. f. (pi-niè-re — rad. *pin*). Terrain planté en pins. ‖ Bois de pins : *D'immenses* PINIÈRES *ou forêts de pins enceignent la Nouvelle-Orléans dans la direction du lac Pontchartrain*. (X. Ayma.)

PINIFÈRE adj. (pi-ni-fè-re — du lat. *pinus*, pin ; *fero*, je porte). Qui produit des pins, où il croît des pins.

PINIFOLIÉ, ÉE adj. (pi-ni-fo-li-é — du lat. *pinus*, pin ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PINILLOS (Alfonso-Gonzalez), jurisconsulte et philanthrope péruvien, né à Cuzco vers 1790, mort à Truxillo en 1861. Il fit ses études à l'université de Lima, prit une part active à la guerre de la délivrance et se montra un des partisans les plus décidés de l'émancipation des noirs. Ses opinions libérales lui valurent d'être nommé membre de plusieurs juntes départementales. En 1852, c'est-à-dire deux ans avant l'émancipation officielle, Pinillos, qui était alors conseiller à la cour départementale de justice de Truxillo, mit en liberté ses esclaves, qui étaient au nombre de cent trente, et contribua beaucoup par cet acte de justice à hâter le triomphe de ses idées sur cette question. La ville de Truxillo doit à Pinillos plusieurs établissements de bienfaisance qu'il fonda de ses deniers.

PINILLOSIE s. f. (pi-nil-lo-zî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

PININE s. f. (pi-ni-ne — rad. *pin*). Chim. Résine du pin.

PINIPERDE adj. (pi-ni-pèr-de — du lat. *pinus*, pin ; *perdere*, détruire). Entom. Se dit des insectes qui endommagent ou détruisent les jeunes pins.

PINIPHILE s. m. (pi-ni-fi-le — du gr. *pinos*, pin ; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de PISSODE.

PINIPICRINE s. f. (pi-ni-pi-kri-ne — du lat. *pinus*, pin ; *pikros*, amer). Chim. Substance amère découverte dans les diverses parties du sapin d'Ecosse.

— **Encycl.** La *pinipicrine*

$$C^{22}H^{36}O^{11}$$

est une substance amère que Kawalier a découverte dans les aiguilles, l'écorce extérieure et l'écorce intérieure du sapin d'Ecosse (pinus sylvestris); on la rencontre aussi, d'après le même chimiste, dans les parties vertes du thuia occidentalis.

— I. PRÉPARATION. On coupe en menus morceaux les aiguilles du sapin d'Ecosse ou les branches du thuia et on les épuise par l'alcool à 40°, après quoi, on chasse l'alcool par la distillation. Le résidu mêlé avec l'eau abandonne une masse résineuse verte qui se sépare (et qui sert pour la préparation de l'acide kinoveux), tandis que le liquide trouble qui surnage retient en dissolution de la *pinipicrine*, du sucre, des traces d'acide citrique, de l'acide oxypinitannique et de l'acide pinitannique. On ajoute à ce liquide quelques gouttes d'une solution d'acétate neutre de plomb qui le rendent filtrable, on le filtre et l'on y ajoute un excès du même réactif qui en précipite de l'oxypinitannate de plomb ; on filtre de nouveau et l'on ajoute au liquide du sous-acétate de plomb, qui précipite l'acide pinitannique ; on laisse refroidir le liquide et on le filtre. Le liquide, évaporé dans un courant d'anhydride carbonique, laisse un résidu d'une consistance d'extrait. Ce résidu épuisé par l'éther abandonne de la *pinipicrine* à ce dissolvant tandis que le sucre reste insoluble. On précipite de petites quantités de matière que la liqueur renferme en la traitant par l'acétate basique de plomb, on la filtre, on la soumet à l'action d'un courant d'hydrogène sulfuré, on la filtre de nouveau et on l'évapore. Après que l'éther a été chassé par la distillation, on reprend le résidu par l'alcool absolu mêlé d'éther, et l'on répète les opérations jusqu'à ce que ce liquide ne laisse plus la moindre trace de matières insolubles. Par l'évaporation de la liqueur, on obtient la *pinipicrine*, encore contaminée, toutefois, par de l'acide acétique provenant de l'acétate de plomb. Cet acide acétique lui adhère avec une assez grande ténacité. On l'élimine en agitant la masse avec de l'éther pur, qui malheureusement dissout en même temps un peu de *pinipicrine* et occasionne ainsi une perte. Les aiguilles qui ont été épuisées par l'alcool renferment encore un peu de *pinipicrine*. On peut l'en extraire en faisant une décoction aqueuse que l'on soumet à la même série d'opérations que nous venons de décrire à propos de la dissolution dans l'alcool.

— II. PROPRIÉTÉS. La *pinipicrine* est une poudre d'un jaune brillant qui se ramollit à 55°, qui devient visqueuse à 80°, mobile à 100° et qui se solidifie, par le refroidissement, en une masse friable d'un jaune brunâtre. Elle est hygroscopique et possède une saveur amère fort prononcée. L'eau la dissout avec beaucoup de facilité ; il en est de même de l'alcool, de l'alcool chargé d'éther et de l'éther aqueux; mais l'éther pur ne la dissout pas.

La *pinipicrine* se boursoufle considérablement lorsqu'on la chauffe sur une feuille de platine, et laisse un charbon difficilement combustible. Ses solutions aqueuses donnent immédiatement une odeur d'éricinol (v. ce mot) lorsqu'on les chauffe et se résolvent complètement en cette substance et en glucose :

$$C^{22}H^{36}O^{11} + 2H^2O = 2C^6H^{12}O^6 + C^{10}H^{16}O$$

Pinipicrine. Eau. Glucose. Ericinol.

Avec l'émulsine, la solution de *pinipicrine* émet une odeur d'huile volatile, mais l'action déterminée par ce ferment s'arrête aussitôt.

On pourrait concevoir quelques doutes sur la composition de la *pinipicrine* en voyant que ce corps ne cristallise pas et n'offre aucun des caractères auxquels on reconnaît avec certitude un principe chimiquement défini. On ne peut cependant pas dire relativement à ce corps ce que nous avons dit relativement aux résines de pin (v. PIN [résines de]). La *pinipicrine* est un glucoside qui se dédouble, en absorbant les éléments de l'eau, en deux substances dont la composition ne laisse pas le moindre doute, le sucre de glucose et l'éricinol. Cette réaction démontre que, suivant toutes les probabilités, la formule de la *pinipicrine* est bien celle que propose M. Kawalier.

PINIPINICHI s. m. (pi-ni-pi-ni-chi — nom indien). Bot. Espèce d'euphorbe arborescente, appelée aussi KALI, et qui croît au Malabar ; elle sécrète un suc laiteux employé contre plusieurs maladies : *Il paraît que le* PINIPINICHI *est le pinipinichy des Caraïbes*. (V. de Bomare.) ‖ On l'appelle aussi ARBRE À LAIT ou ARBRE LAITEUX DES ANTILLES.

PINIQUE adj. (pi-ni-ke — rad. *pin*). Chim. Que l'on tire du pin. ‖ *Acide pinique*, Résine non cristallisable, extraite de la colophane.

PINITE s. f. (pi-ni-te — de *Pini*, nom de lieu). Minér. Silicate d'alumine et de fer, ainsi appelé parce qu'on l'a trouvé, pour la première fois, dans la mine de Pini, en Saxe.

— Chim. Substance alimentaire extraite de la sève d'une espèce de pin de Californie.

— **Encycl.** Chim. La *pinite*

$$C^6H^{12}O^{10}$$

est une substance sucrée que Berthelot a extraite de la sève du pinus lambertiana de Californie. On fait un extrait aqueux du suc concret de cet arbre, et l'on fait cristalliser. La *pinite* se dépose alors sous la forme de nodules cristallins blancs et rayonnés. Sa densité est de 1,52. La *pinite* est aussi sucrée que le sucre candi. Elle est très soluble dans l'eau et presque insoluble dans l'alcool. Elle est dextrogyre, ne fermente pas et ne réduit pas les solutions alcalines de cuivre, même lorsqu'on la fait bouillir au préalable avec de l'acide sulfurique étendu. L'acide azotique concentré la décompose. Il se forme des produits [illegible] et une petite quantité d'acide oxalique. [illegible] de plomb [illegible] précipite ses solutions aqueuses. Elle forme, avec les acides, des combinaisons éthérées analogues aux mannitanides et aux dulcitanides.

La *pinite* est-elle un alcool pentatomique non saturé, ou est-elle la première aldéhyde de l'alcool pentatomique inconnu

$$C^6H^{14}O^5 ?$$

Il est actuellement impossible de résoudre cette question. Toutefois, si la *pinite* est un alcool non saturé ou une aldéhyde, on pourrait la transformer en l'alcool

$$C^6H^{14}O^5$$

sous l'influence de l'hydrogène naissant. On verrait ensuite si cet alcool régénérerait la *pinite* par l'oxydation ; si la régénération avait lieu, on en conclurait la nature aldéhydique de la *pinite ;* sinon, on serait conduit à penser que ces corps sont simplement des alcools. En effet, un alcool, en s'oxydant, donne des aldéhydes, mais jamais d'autres alcools isologues du premier.

— **Minér.** La *pinite* se présente toujours à l'état cristallisé, mais sa forme cristalline a longtemps offert une assez grande incertitude. Ses cristaux, qui sont des prismes à dix et à douze pans, semblables à ceux de la cordiérite, atteignent souvent des dimensions de 0m,015 à 0m,020. Ils se divisent quelquefois, parallèlement à leurs bases, en lames feuilletées. Quelquefois aussi ils renferment un petit noyau de cordiérite. Ce minéral est opaque et sans éclat. Il raye à peine le carbonate de chaux, mais il est rayé par la fluorine. Sa densité varie de 2,78 à 2,98. Sa couleur est le gris de cendre, le brun rougeâtre ou le bleu noirâtre. Elle blanchit au chalumeau et fond difficilement, sur le charbon, en un verre qui est blanc et bulleux. L'acide chlorhydrique ne l'attaque qu'en partie. La composition de la *pinite* présente quelques différences suivant les localités. Hydratée dans certaines lieux, elle est anhydre dans d'autres. L'eau qu'elle contient dans le premier cas est probablement hygroscopique. Un des échantillons recueillis en Saxe a donné à l'analyse : 45 parties de silice ; 30 d'alumine ; 12,60 de peroxyde de fer et 12,40 de potasse. Dans un autre échantillon, provenant de notre ancienne province d'Auvergne, on a trouvé : 55,96 de silice ; 25,48 d'alumine ; 7,89 de potasse ; 5,51 de peroxyde de fer ; 3,76 de magnésie ; 0,39 de soude et 1,41 d'eau. La *pinite* se trouve dans les granits, les porphyres et les pegmatites plus ou moins altérés, à Neustadt et à Penig, en Saxe ; à Saint-Pardoux et à Pontgibaud, dans le département du Puy-de-Dôme ; au mont Bréven, près de Chamouny, dans le département de la Haute-Savoie ; à Diana, dans l'Etat de New-York, aux Etats-Unis ; à Lisens, dans le Tyrol, etc. Les plus beaux cristaux viennent ordinairement des environs de Vire, dans le Calvados.

PINITIFÈRE adj. (pi-ni-ti-fè-re — de *pinite*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient de la pinite : *Roche* PINITIFÈRE.

PINKAFELD, bourg d'Autriche, dans la Hongrie, comitat d'Eisenburg, à 50 kilom. N.-O. de Stein-Am-Anger, sur la Pinka, petite rivière qui se jette dans la Raab ; 2,399 hab. Sources ferrugineuses acidules. Beau château des comtes Batthiany.

PINKERTON (John), géographe, historien et numismate écossais, né à Edimbourg en 1758, mort à Paris en 1826. Il publia, en 1784, un *Essai sur les Médailles* qui fut l'origine de l'amitié dont Horace Walpole ne cessa de lui donner des preuves. Des *Lettres sur la littérature* (1785), pleines de personnalités virulentes et dans lesquelles il proposait un nouveau système d'orthographe, lui attirèrent de puissants ennemis. D'un caractère irritable, hargneux, insociable, il éloigna de lui bien des personnes qui appréciaient son savoir et son talent, et sollicita vainement à plusieurs reprises une place de bibliothécaire au Muséum britannique ou une place de garde des archives dans le *Register office*. Condamné à l'isolement et à un état précaire, il chercha un remède à sa situation en se livrant avec une infatigable ardeur à l'étude. En 1802, il quitta l'Angleterre et se fixa à Paris, où il fut charmé de la politesse française et de l'accueil qui lui fut fait par les savants. Ce fut là que mourut, dans l'obscurité et dans un état voisin de la misère, cet homme qui joignait à un vaste savoir un esprit vigoureux et puissant, mais qui sut mal employer ses facultés et qui a beaucoup trop écrit. Sa *Dissertation sur l'origine des Scythes et des Goths*, mais, surtout, sa *Géographie moderne* (18[illegible]) sont ses plus beaux titres. Ce dernier ouvrage, [illegible] Malte-Brun, est le premier où la science géographique, [illegible], ait été présentée d'une manière intéressante et vraiment instructive. Il faut encore citer, parmi ses autres ouvrages historiques : *Vie des saints écossais*, en latin (1789, in-8°), *Recherches sur l'histoire d'Ecosse avant le règne de Malcolm III* (1789, 2 vol. in-8°), [illegible] (179[illegible], in-4°), [illegible] (17[illegible]-179[illegible], 2 vol. in-8°), [illegible] de Marie Stuart [illegible] ; [illegible] (1[illegible], 2 vol. in-12), [illegible] 16 vol. [illegible] (1808-1813), *Pétrologie ou Traité sur les roches* (1811, 2 vol. in-8°). Pinkerton s'était aussi fait connaître comme poëte, et avait fait paraître, dès 1776, une élégie intitulée le *Château de Craigmillar*, que suivirent différents recueils de *Poésies* (1781), de *Ballades tragiques écossaises* (1781), de *Ballades du genre comique* (1783), de *Contes en vers* (1783), d'*Anciens poëmes écossais* (1786, 2 vol. in-8°). Quoique Pinkerton eût prétendu que les pièces contenues dans ce dernier recueil avaient été extraites des manuscrits originaux, il avoua plus tard que la plupart avaient été écrites par lui. Quatre ans après sa mort, on publia un recueil de ses *Lettres* (2 vol. in-8°) qui n'offrent en général qu'un médiocre intérêt.

PINKJE s. m. (paink-je). Mar. Nom donné, en Hollande, à de grands bateaux de pêche.

PINKNÉA s. m. (pain-kné-a). Bot. V. PINCKNEYA.

PINKNEY (William), diplomate américain, né à Annapolis (Maryland) le 17 mars 1764, mort le 25 février 1822. Il suivit la carrière du barreau avec un grand succès, devint membre du congrès en 1790 et se fit remarquer par Washington, qui le chargea de se rendre à Londres en 1796, pour d'importantes négociations. L'année suivante, il alla remplir une mission diplomatique à Paris, puis il fut accrédité par son gouvernement près la cour de Madrid, où il régla les intérêts de son pays relativement à la cession de la Floride. En 1802, il quitta l'Espagne pour aller en Italie inspecter les consulats américains. De retour aux Etats-Unis en 1804, il reprit sa place au barreau, puis reçut en 1806 une nouvelle mission en Angleterre au sujet de la grande affaire des neutres et du droit de navigation. Malgré toute son habileté, il n'obtint que des concessions de peu d'importance. Il revint en Amérique en 1812 et fut nommé peu après procureur général. Lorsque éclata en 1814 la guerre avec l'Angleterre, Pinkney se démit de ses fonctions pour se mettre à la tête d'un corps de volontaires, avec lequel il combattit, notamment lors de l'attaque de Washington, où il fut blessé (1815). Peu après, la ville de Baltimore l'envoya siéger au congrès, où il se fit remarquer par le passé par son éloquence. En 1816, le gouvernement le chargea de se rendre à Naples, puis à Saint-Pétersbourg pour y réclamer des indemnités pour le commerce américain, et il revint en 1818, après avoir obtenu tout ce qu'il demandait. Cette même année, il fut nommé membre du sénat et prit part, en cette qualité, à des affaires de la plus haute importance. On trouve des lettres et des discours de lui dans un *Mémoire sur la vie, les écrits et les discours de W. Pinkney* (1826, in-8°), par M. Wheaton.

PINNA, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium, dans le pays des Vestins. Sur son emplacement, on voit aujourd'hui la ville de *Civita-di-Penne*.

PINNAS s. m. (pinn-nass). Bot. Nom donné quelquefois à l'ananas.

PINNATIFIDE adj. (pinn-na-ti-fi-de — du lat. *pinnatus*, penne ; *findere*, fendre). Bot. Qui a des nervures [illegible]

PINNATIFOLIÉ [illegible] du lat. *pinnatus* [illegible] Qui a des feuilles pinnatifides.

PINNATILOBÉ adj. (pinn-na-ti-lo-be — du lat. *pinnatus*, penne, et [illegible]. Qui a des nervures pennées et des lobes.

PINNATIPÈDE adj. ([illegible] — du lat. *pinnatus*, penne ; *pes*, [illegible]. Ornith. Qui a les doigts des pieds [illegible] chaque côté, par une membrane découpée en festons.

PINNATISÉQUE adj. ([illegible] — du lat. *pinnatus*, penne ; [illegible]. Qui a des nervures [illegible] est divisé en plusieurs parties.

PINNATISTIPULE adj. ([illegible] — du lat. *pinnatus*, [illegible]. Qui a des stipules [illegible].

PINNE s. f. ([illegible] — du lat. [illegible]. Moll. Genre de [illegible] [illegible] PINNE MARINE [illegible]

— **Encycl.** [illegible] [illegible] bientôt très-fragiles après la dessiccation. [illegible]

[illegible] mers. Leur byssus se compose de longs fila- [illegible] partie pointue de sa coquille dans le sable ou [illegible] et même à 10 mè- [illegible] main de l'homme qui veut l'ar- [illegible] On la trouve surtout [illegible] es côtes méridionales de [illegible] cédente et qui vit dans l'océan Atlantique [illegible] trouvée à l'état fossile dans le terrain crétacé. Quelques mol- [illegible] la coquille toujours bâillant; aussi n'ont-ils pas besoin d'écarter les valves pour laisser arriver l'eau; dans ces espèces, le ligament est beaucoup moins faible, et quelquefois il se [illegible] complétement avec les valves, excepté à l'endroit où passe le byssus.

La pêche de ces coquilles présente un certain intérêt, bien qu'elle ait aujourd'hui beaucoup perdu de son importance. On la pratique surtout sur les côtes de l'Italie méridionale, de la Sicile et de l'île de Malte. Là, les [illegible] en troupeaux ou en parcs immenses, au milieu des forêts de plantes sous-marines. Quand on veut avoir le byssus dans son entier, on y fait descendre des plongeurs qui les pêchent à la main. Mais il faut une grande habileté et surtout une grande force, de plus il faut pouvoir rester sous l'eau assez longtemps pour vaincre la résistance causée par l'adhérence de la coquille et de ses longs filaments.

Le plus souvent, on se sert d'un instrument appelé crampe; c'est une sorte de fourche ou de râteau en fer, dont les dents sont plus ou moins longues ainsi que le manche, suivant [illegible] en pêche. A l'aide de [illegible] est en quelque sorte harponnée, puis détachée, soit à force de [illegible] la barque, enfin amenée au niveau de l'eau et recueillie à la main; mais de cette manière on perd beaucoup de byssus, car il se casse très-court et ses brins ont au plus 0m,10 à 0m,15 de longueur.

Ce genre de pêche a, en outre, un grave inconvénient; beaucoup de jeunes coquilles sont détruites et celles qui restent sont plus ou moins troublées dans leurs conditions d'existence. Si l'on n'y prend pas garde, le nombre des sujets diminuera de jour en jour, et l'espèce pourrait finir par disparaître presque complétement. Aussi faudrait-il faire pour [illegible] ce qu'on a fait pour le corail, c'est-[illegible] qu'on ne pêche qu'en certains [illegible] et qu'on les re- [illegible] qu'on les rejette [illegible] détaché le byssus.

Cette matière, quand elle sort de l'eau, est [illegible] d'abord dans l'eau de savon, puis dans l'eau pure, elle brunit un peu et prend une belle teinte mordorée. Cette couleur reste inaltérable et conserve toujours le brillant de la soie. On [illegible] des tissus remarquables par leur souplesse et leur douce chaleur. Ces tissus étaient déjà très-recherchés du [illegible]. Au XVIIIe siècle, ils formaient encore l'objet d'un commerce très-intéressant. En 1754, on présenta au pape Benoît XIV une paire de bas faits avec ce byssus et qui, malgré leur finesse extrême, préservaient les jambes du froid et du chaud. [illegible] la décadence de cette matière, appelée dans le commerce [illegible] d'abord le prix élevé des objets fabriqués, ensuite l'addition d'un brin de soie à deux brins de byssus. En 1758, on a essayé d'utiliser les *pinnes* qui vivent sur nos côtes, notamment dans le golfe de [illegible] ces essais n'ont pas été cou- [illegible]

[illegible] plus récente, MM. Ternaux [illegible] étoffes avec le byssus de [illegible] de la Corse [illegible] exposées chez [illegible] n'est guère qu'à Tarente, à [illegible] aujourd'hui que [illegible]

« [illegible] sur les ouvrages [illegible] les *pinnes*, écrit T. de Berneaud, on a dit que les tissus obtenus de ces filaments perdaient leur éclat naturel et leur souplesse quand on les tient à côté des étoffes de laine; que les odeurs et les parfums, même les plus délicats, leur sont excessivement nuisibles; qu'ils repoussent l'eau; que l'usage leur ôte leur superbe teinte, mais qu'on la rétablit en les lavant [illegible] de citron dans de l'eau de [illegible], etc. »

Le byssus est le principal, mais non l'unique produit de ces mollusques; leur chair est bonne à manger. De plus, les pinnes fournissent des perles. Théophraste les mentionne sous ce rapport; il ajoute qu'on les tirait de l'Inde et de la mer Rouge. Pline ne parle aussi que des perles fournies par la *pinne;* les unes, les plus grosses, se trouvent, dit-il, sous le manteau de l'animal; c'étaient, d'après quelques érudits, celles que les dames romaines portaient à leurs oreilles; les autres sont creuses et adhèrent à l'intérieur de la coquille; les valves qui en offraient servaient de vase pour les cosmétiques; ces perles sont formées de carbonate de chaux combiné avec un peu de matière animale.

On trouve souvent dans la *pinne* un petit crustacé appelé pinnophylax ou pinnotère. On a prétendu que, en reconnaissance de l'hospitalité qu'elle lui donne, il l'avertit de l'approche de ses ennemis. Ces ennemis sont surtout les poulpes, qui la surprennent et la dévorent quand ils voient sa coquille s'entr'ouvrir.

PINNÉ, ÉE adj. (pinn-né — du lat. *penna*, plume). Bot. V. PENNÉ.

PINNEBERG, ville de Prusse, dans la nouvelle province de Slesvig-Holstein, à 35 kilom. S.-E. de Gluckstadt, sur un petit affluent de l'Elbe; 3,074 hab. C'est le chef-lieu d'un comté qui comprend les trois seigneuries de Pinneberg, Altona et Herzhorn.

PINNICAUDE adj. (pinn-ni-kô-de — du lat. *pinna*, plume; *cauda*, queue). Moll. Qui a une queue divisée en lobes.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures.

PINNIDACTYLE adj. (pinn-ni-da-kti-le — du lat. *pinna*, nageoire, et du gr. *daktulos*, doigt). Ornith. Qui a les doigts palmés.

— s. m. pl. Famille d'échassiers.

PINNIER s. m. (pinn-nié). Moll. Nom qu'on donnait anciennement à l'animal de la pinne.

PINNIFÈRE adj. (pinn-ni-fè-re — du lat. *pinna*, nageoire; *fero*, je porte). Zool. Qui est muni de nageoires.

— s. m. pl. Nom donné par quelques auteurs aux poissons qui se meuvent à l'aide de nageoires.

PINNIFORME adj. (pinn-ni-for-me — du lat. *pinna*, nageoire, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈNE s. f. (pinn-ni-jè-ne — de *pinne*, et du gr. *genos*, genre). Moll. Genre de coquilles fossiles, formé aux dépens des pinnes, et dont l'espèce type se trouve dans le calcaire corallien.

PINNIGRADE adj. (pinn-ni-gra-de — du lat. *pinna*, nageoire, *gradior*, je marche). Zool. Qui se meut à l'aide de nageoires.

— s. m. pl. Mamm. Syn. de PINNIPÈDES.

PINNIPÈDE adj. (pinn-ni-pè-de — du lat. *pinna*, nageoire; *pes, pedis*, pied). Qui a les pieds en forme de nageoires.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, comprenant les phoques, otaries et morses, qui ont les pieds transformés en nageoires.

— Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les genres pélican, cormoran, fou, frégate et phaeton, qui ont les quatre doigts réunis dans une même membrane.

PINNIRAPE s. m. (pinn-ni-ra-pe — du lat. *pinna*, aigrette de casque; *rapere*, enlever). Antiq. rom. Gladiateur qui combattait un gladiateur samnite, et qui devait enlever à celui-ci le cimier de son casque.

PINNITARSE adj. (pinn-ni-tar-se — du lat. *pinna*, nageoire, et de *tarse*). Crust. Qui a les tarses conformés en nageoires.

— s. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, comprenant les genres matute, orythie, portune, etc., qui ont les tarses conformés [illegible].

PINNITE s. f. (pinn-ni-te — rad. *pinne*). Moll. Nom donné aux pinnes fossiles.

PINNODACTYLE adj. (pinn-no-da-kti-le — du lat. *pinna*, nageoire, et du gr. *daktulos*, doigt). Qui a les doigts conformés en nageoires.

— s. m. pl. Groupe de crustacés, qui comprend les tribus des arguliens et des caligiens.

PINNOPHILAX s. m. (pinn-no-fi-laks — de *pinne*, et du gr. *phulax*, gardien). Crust. Syn. de PINNOTÈRE.

PINNOTÈRE s. m. (pinn-no-tè-re — gr. *pinnotérès*; de *pinna*, pinne, et *tèreô*, je garde). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, type de la tribu des pinnotériens, comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers d'Europe et d'Amérique: *Les* PINNOTÈRES *sont des crustacés remarquables par leur taille et leurs mœurs.* (H. Lucas.) ‖ Plusieurs écrivent à tort PINNOTHÈRE.

— Encycl. Les *pinnotères* sont en général de petits crustacés à corps globuleux et uni, du moins chez les mâles; celui des femelles est presque carré, avec les angles arrondis. Les yeux sont situés de chaque côté du chaperon, un peu écartés, terminés par un pédicule court, assez gros, presque globuleux; les quatre antennes, placées sur une ligne transversale et contiguës, sont petites, minces, longuement coniques, composées d'un petit nombre d'articles. L'abdomen est fort large; les dix pattes sont courtes, onguiculées, les deux antérieures terminées en pinces. Ce qui caractérise encore ces crustacés, c'est la nature de leur test, qui, chez les femelles surtout, est mou et presque membraneux. Les *pinnotères* seraient ainsi exposés à de graves et continuels dangers, s'ils n'avaient l'instinct de se réfugier entre les valves de certains mollusques, tels que les moules, les huîtres et les pinnes ou jambonneaux. On a même prétendu qu'il existait entre eux et ces derniers une véritable amitié, une sorte d'alliance offensive et défensive.

Les noms de *pinnotère* et de pinnophylax, donnés à ces crustacés, font allusion à ce fait merveilleux. Voici ce que raconte à ce sujet V. de Bomare: « C'est une espèce de petit cancre nu comme le bernard-l'ermite, mais pourvu de très-bons yeux: c'est, dit-on, le satellite de la pinne marine; ils vivent et logent ensemble dans la même coquille qui sert à la pinne marine; quand elle a besoin de manger, elle ouvre ses valves et envoie son fidèle pourvoyeur à la picorée; mais s'il aperçoit le poulpe, il revient précipitamment auprès de son hôtesse aveugle et dont les autres sens ne sont pas fort exquis, pour l'avertir du danger; de sorte qu'en refermant ses valves, elle évite alors la fureur de son ennemi; il lui en coûterait la vie; enfin, quand il est chargé de butin, il fait un petit cri à l'endroit où elle s'ouvre; la porte s'ouvre, le locataire entre aussitôt, et alors les deux amis partagent entre eux le butin. Ils font chambrée ensemble. Hasselquist prétend avoir observé cette admirable industrie, lors de son voyage en Palestine. »

Les anciens ont de très-bonne heure connu et observé les *pinnotères;* on les trouve figurés sur les monuments de l'ancienne Égypte. Aristote et Pline leur ont attribué les prétendus traits de mœurs que nous venons d'exposer. Linné lui-même a cru à la réalité de cette histoire. Mais on sait bien maintenant que la coquille des pinnes ne se ferme pas complétement, et on rencontre beaucoup de ces mollusques dépourvus de *pinnotères*, ce qui ne les empêche pas de vivre. Si donc ces crustacés s'introduisent entre leurs valves, c'est, comme nous l'avons dit, pour abriter leur frêle carapace, peut-être aussi pour chercher un abri contre le froid. En effet, c'est surtout pendant l'hiver que l'on trouve des *pinnotères* dans l'intérieur des moules, et il n'est pas encore bien démontré qu'ils y restent toute l'année. Sur les bords de la mer, on attribue quelquefois des propriétés malfaisantes aux bivalves ainsi habités; mais c'est là un préjugé, et le *pinnotère* lui-même peut être mangé sans danger.

PINNOTERELIE s. m. (pinn-no-tè-re-li — rad. *pinnotère*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, voisin des pinnotères, dont l'espèce type vit sur les côtes du Chili.

PINNOTÉRIEN, IENNE adj. (pinn-no-té-ri-ain, i-è-ne — rad. *pinnotère*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au pinnotère.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, ayant pour type le genre pinnotère.

PINNOUX s. m. (pinn-nou). Bot. Nom vulgaire de l'alchémille commune.

PINNULAIRE s. f. (pinn-nu-lè-re — du lat. *pinnula*, petite nageoire). Ichthyol. Nom donné aux nageoires des poissons fossiles.

PINNULE s. f. (pinn-nu-le — lat. *pinnula*, dimin. de *pinna*, créneau). Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade et percée d'un petit trou, servant à prendre des alignements: *Dans les instruments perfectionnés, les* PINNULES *ont été remplacées par des lunettes.* (F. Tourneur.)

— Ichthyol. Très-petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions.

— Bot. Nom donné aux folioles, segments ou divisions des feuilles composées. ‖ On dit aussi PENNULE.

PINO (Marco DA), dit **Marco da Sienna**, peintre et architecte italien, né à Sienne vers 1510, mort à Naples en 1587. Ce maître, qui a laissé des œuvres considérables et de haute portée, est néanmoins inférieur aux illustrations de la Renaissance, parmi lesquelles il vécut. On doit le regarder comme l'un des précurseurs de cette déplorable décadence qui devait, en moins de cent cinquante années, jeter l'Italie dans une si affligeante médiocrité. Peruzzi et Beccafumi passent pour avoir été ses premiers maîtres; cependant, comme le dit Vasari, il est probable que ses jeunes années se passèrent dans l'atelier de Sodoma; on retrouve en effet, plus ou moins, mais d'une manière constante, les traditions de ce maître dans l'œuvre de da Pino. Il alla s'établir à Rome vers 153.. Il fut d'abord le collaborateur de Ricciarelli et de Perino del Vaga. La vigueur de conception qu'il montrait, sa sûreté de main, son incroyable prestesse de brosse, frappèrent Michel-Ange, qui conçut de lui les plus belles espérances. Il alla même, lui qui n'était ni bien accessible, ni d'un commerce banal, jusqu'à offrir l'hospitalité au jeune Marco, qui passa ainsi quelque temps chez lui. Mais le grand Florentin ne tarda pas à être désabusé sur la valeur de son disciple. Lui qui n'avait pas grande estime pour les talents faciles, et qui jugeait sévèrement les jongleurs de la brosse, il cessa bientôt toute relation avec da Pino. Cependant celui-ci n'avait pu que gagner à ces relations imprévues; son style, dès lors, se montra, en effet, plus sobre. On pourrait donc avancer sans erreur que Michel-Ange est celui de ses maîtres qui laissa en lui les plus heureux germes; cela même n'en implique pas moins une infériorité relative, car s'il avait eu un véritable tempérament de peintre, sa personnalité n'aurait pas été si entièrement absorbée. Peu de temps après avoir quitté Michel-Ange, il partit de Rome. Avant de s'éloigner, cependant, pour aller habiter Naples, qui devint sa seconde patrie, il eut le temps d'achever une *Notre-Dame de Pitié* dans l'église d'Ara-Cœli et une *Descente de croix*, avec plusieurs figures de saints, dans la chapelle du Gonfalon. Ces peintures, agréables de ton, d'une forme aisée, où les draperies se déroulent en cassures hardies dans la manière de Léonard de Vinci, avaient été fort remarquées parmi les chefs-d'œuvre que l'Italie voyait éclore de toutes parts. C'est probablement à la suite de ce succès que la cour de Naples fit appeler da Pino. Le maître accepta les propositions qui lui furent faites, avec d'autant plus de plaisir qu'il se sentait dépassé de bien haut par les grands génies de Florence et de Rome. Naples, un peu en dehors, un peu loin de ces splendeurs, offrait un cadre plus favorable à sa personnalité; il risquait moins d'être écrasé. L'accueil qu'il y reçut, d'ailleurs, fut mieux que sympathique; il fut brillant et tel qu'on l'eût fait à Titien ou à Corrége (1560). Son premier travail fut une variante de la *Descente de croix* qu'il avait peinte à Sienne. Ce sujet semble lui avoir été demandé souvent, car, dans son œuvre, on ne trouve pas moins de neuf *Descentes de croix*, qu'on pourrait appeler neuf copies de la première, et qui toutes ont été peintes à la même époque, c'est-à-dire dans les dix premières années de son installation. La plus réussie, comme ton et comme sentiment, est celle qui fut placée à Saint-Jean-des-Florentins en 1577. Néanmoins, ces répétitions fréquentes d'une même idée ne prouvent pas en faveur de son imagination, de sa fécondité. Marco donna bientôt une idée plus haute de son talent dans la *Circoncision* de Gesu-Vecchio et dans l'*Adoration des mages* de Saint-Séverin. Ces deux toiles, de grandes proportions, sont pleines d'architecture à la manière du Véronèse, mais d'une architecture plus grandiose, plus savante, plus pittoresque, et qui ne pouvait être due qu'à un spécialiste consommé. Les contemporains nous apprennent, en effet, que Marco da Pino s'était déjà fait connaître comme architecte d'érudition et de goût. Ses *Mémoires sur les antiquités de Rome*, pleins de dessins excellents, avaient paru à cette époque. Nous avons le regret de n'avoir pu trouver nulle part la moindre trace de ce travail, vanté par des écrivains sérieux. Ces mérites divers avaient fait à da Pino une place importante parmi les artistes de son temps. A Naples surtout, il jouissait d'une vogue immense. Il avait fait école. Son atelier était très-fréquenté.

Da Pino n'eut pas en partage la puissance créatrice, la féconde originalité des maîtres de la Renaissance. Ce qui lui manqua surtout, ce fut la spontanéité d'invention qui laisse à chacun des artistes de cette époque brillante sa grande personnalité. Il est rarement lui-même et semble avoir pris quelque chose à chacun des plus forts; sans en imiter aucun particulièrement, il les rappelle tous, avec bonheur quelquefois. Sous le bénéfice de cette observation, on doit reconnaître qu'il savait admirablement la figure, qu'il composait avec autant de science que de goût, et qu'il avait l'instinct de la couleur à un si haut point, que certaines de ses pages font penser à Titien, à Corrége, à Tintoret. La moindre de ces qualités suffirait pour assurer à un peintre un glorieux renom. Si Marco da Pino fût venu cinquante ans plus tard, il eût été le plus illustre de son temps. Mais dans le milieu où il vécut, la place était prise par des génies si complets, que sa personnalité s'en trouve bien amoindrie.

PINO (Bernard), littérateur italien, né à Cagli, près d'Urbin. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, entra dans les ordres et devint doyen de la cathédrale de sa ville natale. Outre un discours intitulé *Della comodità dello scrivere* (Venise, 1574, in-8°) et un petit ouvrage, intitulé *Il Galantuomo* (Venise, 1604), on a de lui plusieurs comédies: la *Sobrat̃ta* (Rome, 1552); *I faldi sospetti* (Venise, 1588); *Gli ingiusti sdegni* (Rome, 1553); l'*Evagria* (Venise, 1574).

PINO (Dominique, comte), général italien, né à Milan en 1760, mort dans la même ville en 1826. Il adopta avec chaleur les idées de la Révolution, s'enrôla lors de l'invasion

française en Italie (1796), devint en 1797 colonel d'une légion cisalpine, avec laquelle il pénétra dans le duché de Parme pour en prendre possession au nom de la république française, puis résolut, de concert avec son ami le général Lahoz, de rendre la péninsule indépendante du Directoire. Mais ce projet ayant été découvert par le général Montrichard, les deux officiers italiens furent destitués. Pendant que Lahoz se mettait à la tête d'une insurrection contre les Français, Pino se rendit auprès du général Monnier qui commandait à Ancône, protesta de son dévouement à la France, contribua à la défense d'Ancône et fut nommé général de brigade à la fin de 1798. Pendant le siége de cette ville, Lahoz fut dangereusement blessé et, fait prisonnier par les Français, il demanda à voir Pino, qui, sur sa volonté expresse, ordonna de le faire achever pour lui éviter une mort infamante. Lors de l'invasion de l'Italie par les Austro-Russes, en 1799, Pino se réfugia en France. L'année suivante, il retourna en Italie avec Bonaparte, assista à la bataille de Marengo, devint général de division, prit part à l'invasion de la Toscane et de la Romagne, reçut le titre de comte, et fut, de 1804 à 1805, ministre de la guerre du royaume d'Italie. Appelé, en 1805, à faire partie de la grande armée, il combattit en Allemagne, en Espagne, en Russie, retourna en Italie, en 1813, pour aider le vice-roi Eugène à arrêter les progrès de l'Autriche, puis, soupçonné par le prince Eugène de vouloir seconder les desseins secrets de Murat, il perdit son commandement et vint vivre en particulier à Milan. Lorsque les Français se trouvèrent, en 1814, dans la nécessité d'abandonner l'Italie, Pino se prononça contre le sénat, qui délibérait pour conserver au vice-roi la couronne d'Italie, ne fut pas étranger, dit-on, à l'insurrection populaire qui éclata alors à Milan, devint un des sept membres du gouvernement provisoire et commandant de la force armée; mais dès que les troupes autrichiennes eurent repris possession de la Lombardie, Pino fut mis à la retraite avec le grade de feld-maréchal lieutenant. Depuis lors, il vécut dans l'isolement et consacra les dernières années de sa vie à former une magnifique galerie de tableaux.

PINOCHE s. f. (pi-no-che). Techn. Nom donné par les tonneliers aux chevilles dont ils se servent pour retirer le cercle du jable.

PINOLS, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. S. de Brioude, près du Châlon, petit affluent de l'Allier; pop. aggl., 349 hab. — pop. tot., 877 hab. Près du bourg, on voit un autel druidique, dont la pierre principale mesure 3 mètres de longueur, sur 2m,50 de largeur et 0m,30 d'épaisseur.

PINON (Jacques), poëte latin moderne, mort à Paris en 1641. Fils d'un avocat général au parlement de Paris, il suivit également la carrière de la magistrature et devint conseiller au parlement de Paris. Il s'adonna avec succès à la poésie latine et composa, outre un poëme, *De anno romano*, suivi d'un commentaire plein d'érudition, un assez grand nombre de pièces de vers publiées à Paris 1615, in-8°). — Son fils, Jacques PINON, abbé de Condé et chanoine de Paris, était très-versé dans la théologie et dans les lettres et composait avec talent des poésies latines. On lui doit une *Paraphrase des sept psaumes de la pénitence*, avec diverses pièces que Marolles a publiées à la suite de sa traduction de l'*Ibis* d'Ovide (Paris, 1661, in-8°).

PINONIE s. f. (pi-no-ni — de *Pinon*, savant fr.). Bot. Syn. de CIBOTION, genre de fougères.

PINOPHILE s. m. (pi-no-fi-le — du gr. *pinos*, ordure; *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, type de la tribu des pinophiliniens, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.

PINOPHILINIEN, IENNE adj. (pi-no-fi-li-niain, iè-ne — rad. *pinophile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pinophile.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, ayant pour type le genre pinophile.

PINOS, île des Antilles. V. FILIPINA-NUEVA.

PINOTEAU (Pierre-Armand), général français, né à Ruffec en 1769, mort dans la même ville en 1833. Il s'enrôla comme volontaire en 1791, devint adjudant général, chef de demi-brigade en 1801, fut emprisonné l'année suivante, puis interné à Ruffec comme hostile au gouvernement consulaire, et rentra dans le service actif en 1808, à la suite d'une entrevue avec Napoléon. Envoyé en Espagne, il s'y signala par sa bravoure en maintes circonstances, reçut le grade de général de brigade en 1811, se distingua principalement pendant la retraite de l'armée française, [illegible] ensuite Napoléon en Champagne et prit une part brillante au combat de Bar-sur-Aube. Pendant les Cent-Jours, l'empereur lui donna le titre de baron. Le gouvernement de la Restauration le mit à la retraite en 1826.

PINQUE s. f. (pain-ke — de l'angl. *pink*, sorte de bateau, dérivé d'un type [illegible], de *pinus*, qui signifie proprement pin, d'où l'acception de navire, bateau en bois de pin). Mar. Bâtiment de commerce à plates varangues, portant ordinairement trois mâts à voiles latines.

PINS (Odon DE), grand maître de l'ordre des Hospitaliers, issu d'une ancienne famille de Catalogne, mort en 1300. Il fut élu grand maître en 1297, passa son temps en prières, au lieu de s'occuper des intérêts matériels de son ordre, fut accusé d'incurie par les chevaliers et mourut en allant rendre compte de sa conduite à Boniface VIII. — Un parent du précédent, Roger DE PINS, né dans le Languedoc en 1294, mort en 1365, fut élu grand maître de l'ordre des Hospitaliers en 1355, parvint, malgré le désir d'Innocent VI, à faire maintenir le siége de son ordre à Rhodes, tint, en 1364, un chapitre général pour réformer des abus qui s'y étaient introduits et se signala à la fois par l'austérité de ses mœurs, par sa grande charité et par ses talents comme administrateur. — Un membre de la même famille, Gérard DE PINS, entra également dans l'ordre des Hospitaliers, fut désigné par le pape Jean XXII, en 1315, pour gouverner l'ordre pendant un intérim, combattit les musulmans, qui voulaient profiter des dissensions élevées parmi les chevaliers de Saint-Jean pour s'emparer de Rhodes, les vainquit, fit une descente dans l'île d'Episcopia et fit passer au fil de l'épée tous les membres des anciennes familles de Rhodes qui s'étaient alliés aux musulmans pour être rétablis dans leurs propriétés patrimoniales. Après l'élection de Hélion de Villeneuve comme grand maître en 1319, Gérard de Pins quitta le généralat provisoire et continua à servir son ordre jusqu'à sa mort.

PINS (Jean DE), en latin **Pinus**, prélat et diplomate français, de la famille du précédent, né à Toulouse vers 1470, mort dans la même ville en 1537. Après avoir visité pour s'instruire les universités de Toulouse, de Poitiers, de Paris, de Bologne, où il eut pour maître Beroaldo l'Ancien, il revint dans sa ville natale (1497), entra dans les ordres et retourna peu après en Italie, où il resta cinq ans auprès de son ancien maître. De retour en France, Jean de Pins fut nommé conseiller clerc au parlement de Toulouse (1511). Par la suite, le chancelier Duprat l'emmena avec lui en Italie et le fit entrer comme conseiller au parlement créé à Milan par François Ier. Le talent et l'habileté dont il fit preuve dans l'exercice de ses fonctions attirèrent l'attention du roi, qui le chargea de négociations à Venise (1516) et à Rome (1520). En récompense de ses services, il fut nommé évêque de Pamiers (1520), puis de Rieux (1523), et s'occupa dès lors de l'administration de son diocèse. De Pins était en relations épistolaires avec Erasme, Sadolet, Louis Le Roi et autres savants de son temps, qui ont beaucoup loué son érudition et l'élégance de son style, comparé par Erasme à celui de Cicéron. On a de lui: *Vita sanctæ Catharinæ Senensis* (Bologne, 1505, in-4°), *Divi Rochi vita* (Venise, 1516, in-8°); *Allobrogicæ narrationis libellus* (Venise, 1516, in-4°), *De vita aulica* (Toulouse, in-4°), ouvrage estimé; *De claris fœminis* (Paris, 1521, in-fol.), et quelques épigrammes latines en l'honneur d'Urceus Codrus, dans le recueil des *Œuvres* d'Urceus Codrus.

PINSARD s. m. (pain-sar). Ornith. Nom vulgaire du pinson.

PINSK, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 272 kilom. S.-O. de Minsk; 11,000 hab. Elle est bâtie presque tout entière en bois et assez commerçante. En 1648, les Cosaques et les Polonais s'y livrèrent une bataille, pendant laquelle cinq mille maisons furent incendiées et quatorze mille personnes perdirent la vie. Elle n'est pas revenue depuis à son ancienne splendeur. Depuis le second partage de la Pologne (1793), Pinsk appartient à la Russie.

PINSK (marais de), situés dans la partie méridionale du gouvernement de Minsk et dans le nord de celui de Volhynie. Suivant quelques géologues, ces marais seraient le fond d'une ancienne mer. « Les marais de la Polesie, dit Schnitzler, couvrent une étendue de plus de 80,000 kilom. carrés. La ville de Pinsk est située dans un immense marécage, dont le fond consiste, il est vrai, en sable mêlé d'un bon terreau noir, mais où l'eau couvre tout et forme des étangs, des lacs, des marais; partout le sol est détrempé, et, dans les prairies basses, les étangs, les rivières, les lacs deviennent de plus en plus fréquents. » Sur ce point, le plus bas de la Lithuanie, beaucoup de rivières, dont quelques-unes sont importantes et qui ont leur source au sud, sur le plateau d'Avratyne (ou de Kremenets), lequel s'abaisse vers le nord, viennent presque toutes grossir le Pripet, [illegible] la Pina, près de Pinsk, et la Iaciolda, qui arrive du nord au Pripet et qui déverse au printemps, suivant M. Eichwald, [illegible] beaucoup de son eau, à grossir la masse d'eau de cette rivière. Il en résulte qu'un peu au nord de Pinsk [illegible] le pays est inondé dans tous les sens et l'on traverse [illegible] des lacs. [illegible] de ces marais est couverte de forêts. La population est pauvre et clairsemée. Le climat est [illegible] et très-malsain. [illegible] le percement de [illegible] canaux suffirait, dit-on, pour dessécher les marais de Pinsk et les rendre propres à la culture. On a entrepris le percement de plusieurs canaux au XVIIIe siècle, sous le gouvernement polonais; quelques-uns à peine furent terminés; mais le manque de capitaux et les événements politiques qui survinrent firent oublier ce projet, auquel il n'a pas été donné suite depuis.

PINSON s. m. (pain-son — du bas latin *pincio*, [illegible]; ancien allemand *fincho*, *finco*, anglo-saxon *finc*, [illegible] *finch*, allemand *fink*, [illegible] danois *finke*, suédois *fink*, [illegible]). Ce nom européen du pinson est imitatif, mais il a sûrement une origine très-ancienne. Le grec *spingos*, *spidzô*, *spinos*, pour *spingos*, se rattache sans doute à *spidzô*, chanter, en latin *pipire*; mais la concordance de l'ancien allemand *fincho* et de ses analogues indique une affinité primitive que Benfey a signalée avec raison. C'est cependant à tort, selon Pictet, qu'il incline à chercher dans ces noms autre chose que des onomatopées, en les rapportant au sanscrit *pinga*, jaune, fauve. La racine *ping*, résonner, murmurer, d'où *pingola*, murmure des feuilles, et *pinga*, jeune animal en général, comme le polonais *piskla*, petit enfant, jeune animal, de *piskac*, criailler, gémir, fournit une explication plus directe, et le lithuanien *spengti*, résonner, tinter, nous ramène au grec *spingos*). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringillidées, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Europe et le nord de l'Afrique: *Pris dans le nid et élevés auprès d'autres oiseaux chanteurs, les* PINSONS *ont la faculté de s'approprier leur chant.* (Z. Gerbe.) *Le* PINSON *est un oiseau très-vif, toujours en mouvement; cela joint à la gaieté de son chant, a donné lieu sans doute à la façon de parler proverbiale: gai comme* PINSON. (Buff.)

Le *pinson* remplit l'air de sa voix éclatante.
MICHAUD.

Pinson d'Auvergne, Nom vulgaire du bouvreuil commun. || *Pinson des Ardennes* ou *d'Ardennes*, Montifringille. || *Pinson de Barbarie*, Casse-noix. || *Pinson des* [illegible] || *Pinson de neige*, [illegible] nivéole. || *Pinson de chardon*, [illegible] Chardonneret. || *Pinson à gros bec*, [illegible] || *Pinson rouge*, Gros-bec. || *Pinson de mer*, *Pétrel de tempête*, Pétrel. || *Pinson royal*, Gros-bec.

— Loc. fam. *Être gai, être vif comme un pinson*, Etre très-gai, très-vif. *Je me sens* GAI COMME UN PINSON. (Dancourt.) || *Chanter, babiller comme un pinson*, Ne faire que chanter, que babiller: *Dès le matin, nous* [illegible] *rien fait autre chose que de* [illegible] *et* BABILLER COMME DES PINSONS. (X. Marmier.)

.... Tu tiens beaucoup à ce garçon maussade? — Non.
— Lui, maussade! mon Pierre [illegible]
PONSARD.

— Encycl. Les *pinsons* forment, dans le vaste groupe des *fringilles* ou gros-becs, une section assez naturelle, caractérisée par un bec plus droit, plus court, moins fort, conique; des ailes allongées; la queue longue et fourchue; les ongles très-comprimés. Ils se distinguent aussi des autres gros-becs par quelques traits de leurs habitudes ou de leurs mœurs. Leur vol, peu rapide, a lieu par élans successifs ou comme par saccades; ils marchent plutôt qu'ils ne sautent et relèvent souvent les plumes de la tête. D'un naturel confiant, ils se rencontrent partout, dans les endroits sauvages ou habités et jusque dans l'intérieur des villes. Leur gaieté a donné lieu à un proverbe bien connu. Enfin, ils occupent un rang distingué parmi les oiseaux chanteurs. Ils chantent et s'accouplent au premier printemps, sont omnivores et susceptibles d'éducation. Trois ou quatre espèces sont sédentaires ou de passage en Europe.

Le *pinson ordinaire*, vulgairement [illegible] suivant les localités, *pinson*, [illegible] *pinsard*, *pinçard*, [illegible] a 0m,17 de longueur totale; le haut de la tête et la nuque [illegible] cendré pur; le dos et les scapulaires [illegible] avec une légère nuance olivâtre, [illegible] vert; les ailes et la queue noires, avec deux bandes transversales [illegible] tache de [illegible] de vin roussâtre, qui devient plus claire vers le ventre et [illegible] bleuâtre. Après la mue, toutes ces teintes [illegible] ment nuancé d'olivâtre et de cendre bleuâtre. [illegible] plusieurs variétés accidentelles de coloration [illegible]

[illegible]

un autre, mais sans se livrer à des déplacements étendus. Dès les premiers jours d'octobre, d'après Crespon, les *pinsons* arrivent en grand nombre dans les contrées du Midi, et ce sont les femelles qui se montrent les premières, puis les mâles; ils se plaisent au milieu des vignes et des olivettes. Dès le mois de mars, ils remontent vers le Nord, et il n'en reste qu'un petit nombre pour nicher dans les environs. En hiver, ils se mêlent souvent aux bruants, aux friquets, aux linottes, aux verdiers et se répandent en bandes nombreuses dans les champs et les [illegible] quand le sol est couvert de neige, ils vont chercher leur nourriture jusque dans les granges.

« Dans nos contrées, dit V. de Bomare, le *pinson* vit dans les bois, dans les parcs, les vergers et les jardins; il s'approche en tout temps des maisons [illegible] pagne, venir dans les cours prendre part au grain qu'on distribue à la volaille, ou chercher celui qui se perd dans les fumiers; dans toutes ses allures, le *pinson* [illegible] hardi ou plus confiant que le moineau même; [illegible] se familiarise assez pour ramasser près de nous le grain qui tombe de nos mains ou les miettes qu'on lui livre; il met moins de promptitude à se retirer en emportant ce qu'il a pris ou trouvé. En général, quoique vif et agile, il n'a point la pétulance du moineau; sa gaieté est [illegible] ses mouvements sont faciles et ils ont de la grâce; il marche sans sautiller, [illegible] portant la tête haute, en relevant les plumes qui la couvrent, en sorte qu'il paraît [illegible] huppé. »

C'est surtout quand il arrive dans une nouvelle localité que le *pinson* se montre peu méfiant; il donne facilement alors dans les filets qu'on lui tend en rase campagne. Mais, dès qu'il a choisi son cantonnement, qu'il s'y est bien établi, il devient très-rusé et sait éviter les engins et les piéges de toute sorte. Quand on veut le prendre, il mord et pince très-fort; [illegible] claquer rapidement ses deux mandibules. Le *pinson* est beaucoup plus granivore qu'insectivore; il se nourrit de semences farineuses et paraît préférer celles du hêtre, de l'aubépine, du millet, du panic, de la bardane, du chanvre, du pavot, etc.; aussi nuit-il parfois aux semis et aux récoltes.

Nous avons vu que les *pinsons* vivent en troupes pendant l'hiver; mais, dès les premiers beaux jours, ils se forment par couples, dont les uns restent dans les jardins et les vergers, tandis que les autres se retirent dans les bois. C'est alors surtout qu'ils font entendre leur chant, sur lequel nous reviendrons [illegible] soient couverts de feuilles, ce qui a lieu surtout dans les climats du Nord; il préfère pour cela les arbustes et les arbres de moyenne taille, mais touffus, des vergers et des bois, [illegible] par leur couleur avec l'écorce des branches [illegible] par des toiles d'araignée. Quoique souvent [illegible]

[illegible] devient très-[illegible]

[illegible]

Le pinson est un des oiseaux [illegible]

[illegible] En hiver, il est à peu près muet [illegible] qu'on peut expri- [illegible] répéter plusieurs [illegible] est commun aux deux sexes. [illegible] son ramage est [illegible] et se termine par [illegible] Les amateurs [illegible] étude et [illegible] en faire art- [illegible] des airs a [illegible] le pinson, [illegible] autres oiseaux, [illegible] beau- [illegible] lorsqu'il [illegible] des objets extérieurs. [illegible] pinson existe [illegible] dans les Flandres, de- [illegible] temps, et a été introduit dans [illegible] France par les ouvriers belges. [illegible] on place d'abord [illegible] pendant une [illegible] jours, [illegible] dans la cage qui lui est destinée. Après cette séquestration, durant laquelle le *pinson* se familiarise avec sa petite prison, on procède à la cruelle opération au moyen d'un [illegible] chauffé au rouge. Ce fer doit avoir à [illegible] de l'œil de l'oiseau. [illegible] la lumière et sentant la chaleur du fer que l'on approche de son œil, le *pinson* ferme les paupières sur lesquelles on applique [illegible] l'instrument. On replace ensuite le pauvre petit oiseau dans l'obscurité pendant quelques jours encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que la brûlure soit entièrement cicatrisée. Et voilà comment, au printemps, le plus gai des oiseaux, privé de la vue, jette aux échos ses refrains continuels. Aussi, l'on [illegible] donne au *pinson* [illegible] titre. Certains oiseleurs brûlent [illegible] les yeux mêmes des *pinsons*; mais, [illegible] on n'atteint qu'imparfaitement le but que l'on se propose, car, indubitablement, on expose la vie de l'oiseau et on diminue [illegible]. Le célèbre oculiste Li[illegible], de Gand, a mis en usage, avec plein [illegible], un troisième moyen d'aveugler les [illegible]; ce moyen consiste à attacher les paupières par un fil d'argent et à les couvrir d'une couche de [illegible]; il est moins cruel et permet de rendre la vue à l'oiseau si on le désire.

En Belgique, on organise annuellement, [illegible] nombre de localités, des concours [illegible] privés de la vue, concours [illegible] intéressants et où tout le [illegible] à parier. Les cages sont placées [illegible] par le tirage au sort des numéros correspondant au nombre des concurrents. Elles sont séparées par une distance ordinairement $2^m,66$, et c'est votre concurrent qui annote le nombre des refrains chantés par votre *pinson*, et ainsi de suite. [illegible] chanteurs qui achèvent le plus de [illegible] dans un temps donné remportent [illegible] souvent des *pinsons* qui, dans [illegible] heure, répètent jusqu'à huit [illegible] Un *pinson* qui, dans un concours, avait chanté 1,105 fois en une heure fut acheté 125 francs.

Le [illegible] d'Ardennes, appelé aussi *pinson* [illegible] d'Espagne, [illegible] la tête, le dessus et les côtés du cou, le dos, d'un beau noir [illegible] le devant du cou, la poitrine et le haut de l'aile roux; le ventre et les flancs blancs; quelques plumes d'un jaune d'or sous le pli de l'aile; la queue noire, avec les deux pennes du milieu et les latérales bordées de blanchâtre; le bec bleuâtre, noir à la pointe. En automne et en hiver, les couleurs sont moins vives; la tête et le dos sont variés de brun, de noir et de roussâtre; le bec est jaunâtre. La femelle a des couleurs plus ter[illegible] deux bandes noirâ[illegible]. Les jeunes ressemblent [illegible] à la femelle. Cette espèce est, d'ailleurs, sujette aussi à de nombreuses variations de couleur.

Cet oiseau habite les régions froides du nord de l'Europe. Mais il émigre régulièrement tous les ans, à l'automne, vers les con[illegible] l'hiver, pour [illegible] côté des Ardennes, on leur a [illegible] étape. Il abonde tellement dans [illegible]

et aux autres granivores, et forment ainsi des troupes nombreuses qui [illegible] dans les champs. On les distingue aisément en ce qu'ils se tiennent serrés entre eux et jettent souvent un cri qui rappelle assez celui du chat. Les femelles ne voyagent pas seules, [illegible] elles se mêlent avec les [illegible] un de ces oiseaux se pose quel[illegible] en fait autant.

Cet oiseau se retire pour nicher, dans le nord de l'Europe, sur les pins et les sapins les plus élevés. Vers la fin d'avril, il construit son nid avec les lichens et les mousses des arbres et en garnit l'intérieur de crin, de laine et de plumes; la ponte est de cinq œufs jaunâtres et tachetés. Il donne plus facilement dans les pièges que le *pinson* commun; d'un naturel plus doux, il se ploie mieux à la captivité; il vit quatre à cinq ans en cage; on le nourrit de panic, de millet et de chènevis. Mais son ramage, plus faible, plus monotone, se réduit à un petit gazouillement qu'on entend seulement de très-près; il imite le cri de quelques oiseaux. Sa chair est amère et peu estimée comme gibier.

Le *pinson de neige*, appelé aussi *nivereau* ou *niverolle*, dépasse un peu le précédent; il a $0^m,19$ de longueur; le haut de la tête et du cou, la nuque et les joues gris cendré; le dos et le manteau brun foncé; les couvertures des ailes blanches; la queue blanche, avec un peu de noir au bout, et les deux plumes du milieu noires; toutes les parties inférieures blanches, sauf la gorge, dont les plumes sont noires et blanches au bout; le bec noir en été et jaune en hiver; les pieds bruns. La femelle se distingue par le cendré de la tête qui est nuancé de roussâtre et par le blanc des parties inférieures moins pur.

Cet oiseau habite les montagnes les plus élevées de l'Europe, au voisinage des neiges; en hiver, il descend dans les régions montagneuses moins hautes, plus rarement dans les plaines, quand elles sont couvertes de neige; il s'avance quelquefois jusque sur les bords de la Méditerranée. Plus insectivore que ses congénères, il se nourrit aussi des graines de diverses espèces d'arbres, notamment des pins et des sapins, ainsi que de quelques plantes aquatiques. Il ne niche pas, comme les autres, sur les arbres, mais bien sur les rochers ou dans leurs crevasses; la ponte est de cinq œufs d'un vert clair taché de cendré. On l'élève peu en cage, parce qu'il supporte mal la captivité.

PINSON (Nicolas), peintre et graveur français, né à Valence (Drôme) vers 1640. Il se rendit en Italie, où il séjourna longtemps, exécuta à Rome, entre autres tableaux, un *Saint Louis* pour l'église de ce nom, fut chargé, en 1666, de peindre les décorations pour la cérémonie funèbre qui eut lieu dans cette ville à l'occasion de la mort d'Anne d'Autriche, revint en France et exécuta d'importants travaux pour le palais et la chapelle du parlement d'Aix vers 1672. Outre ses tableaux, on a de lui quelques gravures dans la manière de Carle Maratte.

PINSON (M.), modeleur en cire, né à Paris en 1746, mort dans la même ville en 1828. Il étudia le dessin, l'anatomie, la sculpture, devint un habile artiste et trouva un procédé pour colorier les cires des nuances les plus légères. Pinson s'avisa le premier de copier en cire les parties du corps humain les plus délicates, les moins connues, et sut mettre dans ces études arides un rare talent. Il donnait à toutes les parties la couleur voulue et obtenait ainsi des imitations parfaites bien plus intéressantes que des moulages. Présentés à l'Académie de médecine en 1770, ses premiers essais, dont on voit des spécimens au Muséum d'histoire naturelle, furent très-admirés. L'impératrice de Russie fit faire à Pinson des offres séduisantes pour l'attirer à Saint-Pétersbourg; mais il les repoussa. Il fut nommé chirurgien-major honoraire des gardes du roi en 1777, puis, en 1792, directeur des hôpitaux de Saint-Denis et de Courbevoie; enfin, en 1794, directeur de l'École de médecine de Paris. Tout en remplissant avec zèle ces diverses fonctions, il trouva le temps de donner à ses cires coloriées les proportions d'une galerie contenant les morceaux anatomiques les plus intéressants. Ce genre de reproduction s'est développé depuis; mais, malgré les progrès accomplis, Pinson conserve le mérite de l'invention.

PINSON, navigateur espagnol. V. PINZON.

PINSONNÉE s. f. (pain-so-né — rad. *pinson*). [illegible] que l'on fait la nuit aux petits oiseaux.

— Ornith. Nom vulgaire de la grosse mésange.

PINSONNIÈRE s. f. (pain-so-niè-re — rad. *pinson*). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

PINSSON (François), jurisconsulte français, né à Bourges, mort à Paris en 1691. Comme son père, il suivit la carrière du barreau, se fit recevoir avocat à Paris en 1633, acquit beaucoup de réputation et devint, en 1682, bâtonnier de la communauté des avocats et procureurs du parlement. Pinsson [illegible] la connaissance du droit canonique et des matières bénéficiales. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de [illegible]* (Paris, 1654, in-fol.); [illegible] (Paris, 1663, in-4°); *Caroli VII, Francorum regis, pragmatica sanctio cum glossis* (Paris, 1666, in-fol.); *Dissertation historique de la régale* (Paris, 1676, in-fol.); *Manuale juris pontificii, cæsarei et gallici* (Paris, 1681, in-fol.); *Traité singulier des régales ou Des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques* (Paris, 1688, 2 vol. in-4°).

PINSSON DE LA MARTINIÈRE (Jean), écrivain français, mort en 1678. Il fut avocat à Paris, puis procureur du roi en la juridiction de la connétablie et maréchaussée de France. On lui doit les ouvrages suivants : *Recueil des priviléges de la maison du roi* (Paris, 1645); *le Vrai état de la France* (1650); *Traité de la connétablie et maréchaussée de France* (Paris, 1661, in-fol.).

PINTADE s. f. (pain-ta-de — espagnol *pintada*, de *pintar*, *peindre*, à cause des couleurs du plumage de cet oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des méléagridées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Afrique : *L'influence des climats dans lesquels on a transporté les* PINTADES *a fait subir à leur plumage des variations nombreuses.* (Z. Gerbe.) ‖ On écrit quelquefois PEINTADE.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de serpent de l'Inde.

— Moll. Syn. de PINTADINE.

— Bot. Nom vulgaire de la fritillaire.

— **Encycl.** Les *pintades* sont caractérisées par une tête ordinairement nue, surmontée d'une crête calleuse ou d'une huppe de plumes; le bec court, robuste, voûté, garni à sa base d'une membrane verruqueuse, à mandibule inférieure munie de deux fanons caronculés, charnus et pendants; des narines basales et percées dans la cire du bec; le cou comprimé et coloré; la queue courte et pendante; les tarses dépourvus d'éperons. Les espèces peu nombreuses de ce genre sont toutes originaires de l'Afrique; mais elles peuvent facilement s'acclimater dans d'autres pays, parce qu'elles supportent bien le froid, et la *pintade* commune, transportée en Amérique, s'y est trouvée bien naturalisée que, sur certains points, elle erre en liberté dans les bois et les savanes. D'ailleurs, elles sont depuis longtemps réduites en domesticité sous nos climats. Toutes ces espèces se ressemblent au point qu'on pourrait les prendre pour de simples variétés d'un même type spécifique.

La *pintade* commune, appelée aussi *méléagride*, *poule peinte* ou *perlée*, *poule de Pharaon*, *d'Afrique* ou *de Numidie*, *perdrix des terres unies*, etc., a le plumage noir, strié de gris cendré et entièrement parsemé de taches blanches, arrondies, de grandeur variable; la tête est nue, d'une couleur rouge mêlée de blanc et de bleuâtre, et les tubercules ou barbillons de cette dernière couleur, mais bordés de rouge vif chez les mâles, entièrement rouges chez les femelles. Cet oiseau était bien connu des anciens et joue un certain rôle dans leur histoire mythologique. D'après la Fable, les sœurs de Méléagre pleurèrent tellement la mort de leur frère qu'elles en moururent; mais Diane les changea en oiseaux qui portèrent leur nom (méléagrides) et voulut même que leur plumage gardât la trace des larmes qu'elles avaient versées.

La *pintade* est originaire du nord de l'Afrique, et plus particulièrement de la Numidie. On en trouve beaucoup aussi en Arabie, dans les montagnes du Tahama, etc. Ses mœurs, qu'on a comparées à celles des poules, se rapprochent bien plus de celles des perdrix. Elle ressemble encore à celles-ci par son port gracieux, son dos voûté et sa queue penchée vers le sol, qui lui impriment un faciès particulier, enfin par sa légèreté à la course. Ses mœurs, à l'état sauvage, ont été peu étudiées; mais on peut s'en faire une idée assez complète par l'observation des *pintades* qui vivent à l'état de demi-liberté, dans de grands parcs. On les voit former de petites troupes, composées d'un mâle, deux au plus, et de plusieurs femelles. Le mâle rassemble son harem, en poussant un cri perçant et désagréable, qui devient plus fort au moment des amours; ces gallinacés ont encore un autre cri bien moins bruyant qu'ils répètent fréquemment, même dans le repos; leur humeur est querelleuse, et il leur arrive assez souvent de se battre entre eux.

« Les *pintades*, dit M. Z. Gerbe, ont des heures marquées pendant lesquelles elles pourvoient à leur subsistance. C'est pour l'ordinaire le matin et le soir qu'on les voit courir dans les halliers, dans les buissons pour chercher leur nourriture ou se rendre au lieu habituel dans lequel elles trouvent celle que la main de l'homme leur fournit. Si, pendant qu'elles sont occupées à la recherche de leurs aliments (ce qu'elles font toujours de compagnie), un objet quelconque les effraye, elles font entendre à plusieurs reprises un petit cri rauque, lèvent la tête, restent quelques instants dans une immobilité complète et, si la cause de leur effroi s'est évanouie en même temps qu'elle a été produite, alors on les voit se livrer de nouveau à leur occupation; si, au contraire, elle persiste, soudain elles baissent la tête, penchent leur corps en avant et courent avec une vitesse extraordinaire. De temps à autre, elles interrompent brusquement leur course, s'arrêtent et regardent. D'autres fois, au lieu de courir, elles prennent leur essor toutes en masse et vont arrêter leur vol à une très-petite distance du lieu d'où elles sont parties. »

La *pintade* élevée en domesticité conserve toujours plus ou moins son naturel sauvage, et il semble même qu'il empire à certains égards. Turbulente, inquiète, impatiente, d'humeur dominatrice, elle pousse presque constamment son cri aigre et perçant. Elle se bat souvent, soit contre ses semblables, soit contre les poules ou les dindons; et, bien que d'une taille inférieure, elle a ordinairement l'avantage contre ces derniers, grâce à son agilité, à la vivacité et à la brusquerie de ses mouvements, à ses attaques précipitées et réitérées, à la force et à la dureté de son bec. Ses accès de colère et de jalousie sont fréquents. Elle est assez vagabonde, aime la liberté, veut un grand espace à parcourir et semble se plaire à percher, la nuit, sur les toits ou sur les arbres. Quand elle peut, elle abandonne le poulailler pour aller pondre dans les buissons, les halliers, les champs de blé, les luzernières, etc.

On a remarqué que son cri devient plus fréquent et plus fort aux approches du mauvais temps, qu'elle prédit ainsi, ou bien encore quand elle veut appeler ses compagnes à son secours, surtout si elle est blessée. Bien que granivore, elle mange aussi des insectes et des vers. C'est un oiseau pulvérateur, aimant à se rouler dans la poussière pour se débarrasser des parasites qui l'attaquent. Plusieurs auteurs regardent la *pintade* comme une espèce demi-aquatique; ce qui appuie cette opinion, c'est, d'une part, la membrane peu développée qui unit les doigts; de l'autre, l'habitude qu'a cet oiseau, à l'état de liberté, de rechercher les lieux marécageux ou inondés. Malgré son naturel farouche, on assure qu'elle peut s'apprivoiser aisément si on la prend jeune; on a vu des *pintades* venir manger dans la main du maître.

La *pintade* est rarement élevée dans les basses-cours; c'est une espèce incommode, importune et dont l'éducation présente quelques difficultés. Un mâle peut suffire à douze femelles et même davantage. A l'époque des amours, ses barbillons sont plus rouges; il devient plus criard et très-jaloux. L'accouplement s'opère à peu près comme chez les perdrix. La fécondité de la femelle est très-considérable; la ponte, qui, à l'état sauvage, s'élève rarement au-dessus de dix œufs, atteint et dépasse même, en domesticité, le chiffre de cent; elle dure depuis le commencement de mai jusqu'en août, pourvu que la pondeuse ne soit pas dérangée et qu'elle ait une nourriture abondante. Les œufs sont plus petits que ceux de la poule et ont la coquille plus épaisse. La femelle les dépose à l'aventure, partout où elle se trouve, et c'est avec beaucoup de peine qu'on parvient à la fixer au poulailler. Le mâle lui est fort attaché, surtout quand ils vivent ensemble au milieu des poules; il ne la quitte jamais quand elle pond et reste constamment sur le panier jusqu'à ce que l'opération soit terminée.

Si l'on s'aperçoit que la *pintade* a commencé de pondre dans un champ de blé, on peut sans inconvénient la laisser continuer, parce que l'époque de l'éclosion coïncide à peu près avec celle de la moisson. Mais, si c'est dans une luzernière, il faut faire en sorte de lever les œufs, surtout au moment de la coupe, car la fauchaison pourrait déranger la couveuse, qui alors serait perdue. En général, les *pintades* passent pour mauvaises couveuses; on leur reproche d'avoir peu d'attachement pour leurs petits. D'ailleurs, la prolongation de la ponte fait que la femelle ne pourrait couver que vers la fin d'août, et il serait alors trop tard, du moins dans nos climats, pour pouvoir élever convenablement les jeunes. Si on fait couver la *pintade* elle-même, il faut la soustraire aux regards du mâle, qui pourrait casser les œufs.

Pour ces divers motifs, on fait couver les œufs de *pintade* par des poules ou mieux par des dindes, qui s'acquittent parfaitement de cet emploi. L'incubation est de vingt-huit à trente jours; ces légères variations sont dues au climat, ainsi qu'à la taille et à la qualité de la couveuse. Les *pintadeaux* percent aisément la coquille, quoique fort dure, et semblent disposés à manger et à marcher d'eux-mêmes, comme les poussins. Ils sont alors, comme tous les jeunes gallinacés, couverts d'un duvet mou et soyeux et n'ont rien encore de la livrée qui les caractérisera plus tard. Ils sont, d'ailleurs, très-délicats et difficiles à élever, surtout si la saison est froide et humide. On les nourrit d'œufs de fourmis, de vers, de viande hachée crue ou cuite, de chènevis, de millet et autres graines, de pâtée de pain et d'œufs, etc.

Un mois après leur naissance, les jeunes *pintades* sont assez fortes et peuvent être soumises au régime ordinaire des poules. On leur donne alors du chènevis, de l'avoine, du sarrasin, du blé, du son, des pommes de terre cuites, des herbes de toute sorte, notamment les poirées, les laitues et les choux. Comme elles sont douées d'un grand appétit, on peut très-bien les engraisser sans avoir besoin de recourir à la castration ou à d'autres moyens violents; il suffit de placer ces gallinacés dans un endroit calme, de les empêcher de courir, enfin de leur donner à discrétion des aliments substantiels et assez consistants. La chair des jeunes *pintades* est délicate, succulente, d'une saveur particulière, qui rappelle assez celle du faisan et que les gourmets ap-

précient beaucoup ; mais, avec l'âge, elle devient plus dure et plus coriace que celle des poules. Les œufs sont aussi très-bons à manger. Le *pintadeau* sauvage est un gibier distingué.

Les différences des climats et des autres conditions dans lesquelles vivent les *pintades* ont produit chez elles d'assez nombreuses variations de taille et de plumage ; il ne paraît pas toutefois qu'on ait cherché à fixer ces variations accidentelles pour en faire des races. Il n'est pas rare de trouver des individus dont les couleurs sont tout à fait altérées. Les uns ont le fond du plumage d'un bleu noirâtre ; les autres, d'un gris blanchâtre ; d'autres encore ont un large plastron blanc sur la poitrine ; enfin, à la ménagerie du Muséum de Paris, on a vu des *pintades* entièrement blanches. Le mâle, dans cette espèce, s'accouple très-bien avec la poule ordinaire ; mais les métis obtenus de ce croisement sont inféconds et ne peuvent se reproduire.

Parmi les autres espèces, nous citerons surtout la *pintade mitrée*, tellement voisine de la précédente qu'on a pu la regarder comme n'en formant qu'une simple variété ; elle s'en distingue surtout par une protubérance conique, en forme de mitre, au-dessus de la tête, et par une peau nue et pendante sous le bec, comme chez le dindon. La *pintade huppée* a les caroncules charnues remplacées par un pli membraneux et la crête calleuse par une huppe de plumes noires, épaisses et un peu recourbées en avant ; le plumage noir avec des taches d'un blanc bleuâtre sur la moitié postérieure du corps, quelques bandes blanchâtres sur la queue et les pennes des ailes brunes. Elle habite Sierra-Leone, la Guinée et le Cap de Bonne-Espérance, où elle vit en troupes nombreuses ; son cri est discordant et sinistre, et elle le fait entendre surtout au lever et au coucher du soleil. La *pintade ptilorhynque* a un casque très-petit et, à la base du bec, une touffe de petites tiges courtes, presque sans barbes et semblables à des poils. La *pintade nègre* a le cou garni de plumes et pas de barbillons ; elle vit en troupes dans le pays des Cafres. La *pintade vautourine* a la tête et le cou nus en partie ; elle habite les côtes occidentales de l'Afrique.

PINTADEAU s. m. (pain-ta-do — dimin. de *pintade*). Ornith. Jeune pintade : *La chair des* PINTADEAUX *est très-délicate.* (Buff.)

PINTADINE s. f. (pain-ta-di-ne — dimin. de *pintade*). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des malléacées ou margaritacées, formé aux dépens des avicules, et dont l'espèce type, connue sous les noms de *mouie perlière* ou *avicule mère perle*, habite les mers des pays chauds.

— Encycl. [illegible] V. AVICULE et PERLE.

PINTAGA s. m. (pain-ta-ga — altér. de *pitanga*, un des noms de l'oiseau). Ornith. Syn. de BIENTEVEO.

PINTAGE s. m. (pain-ta-je — rad. *pinte*). Anc. [illegible] Droit [illegible] de mesures.

PINTAIL s. m. (pain-tail ; *ll* mll. — altér. de *pintade*). Ornith. Nom vulgaire de l'eider ou faisan de mer.

PINTAT s. m. (pain-ta — rad. *pinte*). Anc. métrol. Demi-pinte.

PINTE s. f. (pain-te. — Chevallet tire ce mot du germanique : anglo-saxon *pynt*, sorte de mesure pour les liquides ; ancien allemand, *pinta*, *pint* ; hollandais *pint* ; allemand *pinte*, etc. ; mais il ne donne pas l'origine de toutes ces formes, qui peuvent fort bien provenir du roman. Scheler signale l'espagnol *pinta*, qui signifie marque, signe ; or, ce *pinta* vient de *pintar*, peindre, marquer ; *pinte* signifierait donc proprement, d'après lui, chose marquée, étalonnée, jaugée). Métrol. Mesure de capacité usitée en France pour les liquides avant l'établissement du système décimal et qui, variable suivant les lieux, valait à Paris 0lit,93. ‖ Quantité de liquide que contient une pinte : *Boire une* PINTE.

> Adieu, nous boirons pinte à la première vue.
> MOLIÈRE.

‖ Mesure de capacité, usitée en Angleterre, et qui [illegible] litres.

— *Mettre pinte sur pinte*, S'enivrer.

— *Vendre à pot et à pinte*, Vendre des liquides au détail.

— *Se faire une pinte de mauvais sang*, Être très-vivement contrarié. ‖ *Se faire une pinte de bon sang*, Éprouver une grande satisfaction.

— *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang, et que cela fût arrivé*, ou *que cela ne fût pas arrivé*, Se dit pour marquer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque chose.

— *Être haut comme une pinte*, Être de très-petite taille.

— Prov. *Il n'y a que la première pinte qui coûte*, En toute chose, après le premier pas, la pente est facile.

— Jeux. Valeur de quatre jetons au jeu de la guingnette : *Il doit deux* PINTES.

PINTE (LE GRAND-), partie de l'ancienne banlieue de Paris, qui appartenait à la commune de Bercy.

PINTELLI (Baccio), architecte italien, né à Florence vers 1430, mort à Rome vers 1495. Élève de Francione, il s'inspira d'abord des travaux de Brunelleschi et d'Alberti, et débuta dans sa ville natale par des constructions conçues sous l'influence de ces maîtres illustres. Ces édifices lui valurent sans doute une notoriété véritable ; car, dès son arrivée à Rome vers 1471, Sixte IV le chargea de travaux considérables. Il construisit alors l'église Santa-Maria-del-Popolo, dans le style gothique fleuri, avec une grande richesse d'ornementation, et le palais della Rovere, pour le cardinal de ce nom, dans le Borgo-Vecchio. Mais ces édifices, remarquables par d'heureuses proportions et une grande harmonie d'ensemble, ne peuvent être comparés, comme originalité de conception, au chef-d'œuvre de ce maître, l'église Santa-Maria-della-Pace, que Sixte IV fit ériger en mémoire de la paix survenue parmi les princes de la chrétienté. Cette basilique de forme octogone, qui fonda la réputation de Pintelli, fut copiée dans la plupart des villes italiennes ; sa silhouette, élégante, hardie et pittoresque d'aspect, est fort appréciée de nos jours encore : l'église de la Trinité, à Paris, en est la preuve récente. L'église Santa-Maria de Pintelli fut profondément modifiée par la restauration de Pierre de Cortone. Elle n'en reste pas moins l'un des titres les plus sérieux pour la gloire de son auteur. Là pourtant n'étaient pas encore résumées toutes les facultés de ce génie puissant, qui fut le précurseur de Michel-Ange. C'est dans l'église Saint-Augustin qu'il devait se révéler tout entier. Cette basilique fut commandée, en 1483, à l'éminent architecte par un cardinal français, Guillaume d'Estouteville. Baccio Pintelli la surmonta d'un dôme de construction toute nouvelle. Il osa poser, sur les arcs d'un quadrilatère et sur les pendentifs d'angle, non pas un modeste tambour de pesanteur insignifiante, mais bien une tour de dôme complète, portant, en plein cintre, une coupole immense. L'audace de cette innovation architectonique ne fut pas d'abord très-sensible, à cause de la solidité des matériaux. Mais, deux cents ans plus tard, cette résistance n'étant plus si grande ; il y eut effondrement par suite de la faiblesse des points d'appui, de leur isolement, de l'écartement trop grand des arcs. Cependant, dans cette idée téméraire, il y avait du génie, et c'est le dôme de Saint-Augustin qui donna à Michel-Ange la pensée de son dôme de Saint-Pierre. Il l'a prise tout entière, sans la modifier autrement que pour donner à cet édifice la solidité qui manquait à celui de Pintelli.

On comprend quel dut être le succès d'une construction pareille. Le grand artiste bâtit, en outre, l'église de San-Pietro-in-Montorio, celle des Saints-Apôtres, reconstruite à la fin du XVIIIe siècle ; il réédifia l'église de San-Pietro-in-Vincoli, qui est encore admirablement conservée, et le pont du Janicule, bâti par Marc-Aurèle. Achevé sur un autre plan en 1472, le nouveau pont prit le nom de Ponte-Sisto. Un peu plus tard, Baccio Pintelli construisit au Vatican les salles de la grande Bibliothèque, la chapelle Sixtine, que devait illustrer le génie de Michel-Ange. Enfin Innocent VIII, pour qui il avait exécuté des travaux dans des forteresses de la Marche d'Ancône, lui donna, en 1490, une pension de 25 florins d'or.

PINTER v. n. ou intr. (pain-té — rad *pinte*). Pop. Boire avec excès :

> Énéas, ivre de sagesse,
> Pintait [illegible] qu'il mainte esse
> Et même deux ou trois faux pas.
> SCARRON.

— v. a. ou tr. Boire :

> Parfois au cabaret [illegible] compagnon me mène
> [illegible] du vin qu'il s'offre de payer.
> [illegible] ma femme après je rentre m'écrayer,
> Elle m'appelle chien, dissipateur, ivrogne.
> N. LEMERCIER.

PINTEUX (Pierre-Henri), boucher français, né en 1773, mort à Versailles en 1843. Il devint maître boucher, puis syndic de la boucherie à Paris, et se fit connaître par un ouvrage très-estimé, intitulé : *Réflexion sur la production et la population des bestiaux, sur la valeur de substance nutritive qu'ils produisent, sur l'influence de l'agriculture et de la température sur leurs produits, etc.* (1825).

PINTIA ou **PINTIUM**, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, près du Durius (Douro) C'est aujourd'hui VALLADOLID.

PINTO (Ferdinand-Mendez), voyageur portugais, né à Montemor-Velho, près de Coïmbre, vers 1509, mort en 1583. Il commença par être page de Jean Georges, duc de Coïmbre, puis s'embarqua, en 1537, pour les Indes orientales. Arrivé dans ce pays, il fut chargé d'aller croiser contre les Turcs à l'entrée de la mer Rouge, tomba entre les mains de ces derniers qui le traitèrent en esclave, parvint ensuite à retourner à Goa et entra au service de Pedro de Faria, capitaine général de Malacca, qui le chargea de diverses missions dans les pays voisins des possessions portugaises. Pinto mena pendant vingt ans une existence des plus aventureuses, fit du commerce, se battit contre les corsaires chinois, devint lui-même pirate dans les mers de la Chine et du Japon en compagnie d'Antonio de Faria, parent du gouverneur de Malacca, se rendit au Pégu, où il fut témoin de grandes révolutions qui eurent lieu dans ce pays, retourna à Goa, d'où il alla faire du commerce dans les îles de la Sonde, rencontra à Malacca saint François-Xavier qu'il accompagna au Japon, fut sur le point d'entrer dans l'ordre des Jésuites et reprit, en 1558, la route de Lisbonne. Après avoir vainement sollicité quelque emploi en récompense des services qu'il avait rendus dans les colonies portugaises, il se retira dans le bourg d'Almada, près de Lisbonne, s'y maria et y termina sa vie. Mendez Pinto a laissé une relation de ses voyages, laquelle a été publiée pour la première fois à Lisbonne sous le titre de *Peregrinação* (1614, in-fol.). Cet ouvrage, qui a été traduit dans presque toutes les langues d'Europe, et en français par B. Figuier sous le titre de *Voyages adventureux* (Paris, 1628), jouit d'une grande réputation en Portugal, où Pinto est regardé comme un des premiers prosateurs de ce pays. Il règne dans toute cette relation un air de sincérité qui prévient en faveur de l'auteur ; c'est un miroir fidèle du caractère et des mœurs des premiers conquérants de l'Inde. On y trouve des détails très-curieux, très-attachants, dont quelques-uns sont embellis, mais qui reposent sur un grand fond de vérité.

PINTO (Hector), écrivain portugais, né à Villa-de-Covilhão, mort en 1584. Il entra dans l'ordre des Hiéronymites en 1543, fut nommé, en 1571, recteur d'un collège de Coïmbre et mourut empoisonné en Castille. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé *Imagem da vida christam, ordenada per dialogos* (Coïmbre, 1563-1565, in-8°). Cet ouvrage de philosophie religieuse, remarquablement écrit, a eu un grand nombre d'éditions et a été traduit en plusieurs langues.

PINTO (Isaac), moraliste juif, d'origine portugaise, né à Amsterdam en 1715, mort à La Haye en 1787. Il habita pendant quelque temps Bordeaux, puis s'établit à La Haye, où sa grande fortune, son vaste savoir, sa générosité lui acquirent une grande considération et le mirent en relation avec les hommes politiques et les hommes de lettres les plus distingués. Le stathouder Guillaume IV consulta à plusieurs reprises Pinto sur des matières d'économie politique et de finances, et suivit ses conseils en réformant de graves abus. Lorsque, en 1748, le trésor public des Provinces-Unies fut épuisé par suite de la guerre, Isaac Pinto versa de grandes sommes pour venir en aide à sa patrie adoptive et contribua à sauver l'État. Après la mort du stathouder, il séjourna pendant plusieurs années à Paris et à Londres, et se lia avec plusieurs hommes éminents. On lui doit plusieurs ouvrages écrits en français : *Essai sur le luxe* (Amsterdam, 1762) ; *Apologie pour la nation juive ou Réflexions critiques* (Amsterdam, 1762), dans laquelle il combattit les attaques dirigées par Voltaire contre les juifs ; *Du jeu de cartes* (1768, in-8°) ; *Traité de la circulation et du crédit* (Amsterdam, 1771, in-8°) ; *Précis des arguments contre les matérialistes* (La Haye, 1771, in-8°) ; *Lettres de M. de Pinto à l'occasion des troubles des colonies d'Amérique* (La Haye, 1776), etc. Les ouvrages d'Isaac Pinto lui acquirent la réputation d'un publiciste éminent. Il s'y montre comme un esprit philosophique, tolérant, toujours à la recherche du bien et désireux de contribuer aux progrès du genre humain. Il comptait au nombre de ses amis Hume, Steward, Mirabeau et Pereire, le premier promoteur de l'instruction des sourds-muets, avec qui il travailla activement à améliorer le sort des Israélites.

PINTO-DELGADO (Jean), poëte espagnol, né à Tavira (royaume d'Algarve), mort en 1590. A la suite de démêlés avec l'Inquisition, il se rendit en Italie, puis en Flandre, où il se fit avantageusement connaître par des poésies au style d'une grande pureté, aux accents inspirés et pathétiques. Ses œuvres, parmi lesquelles nous citerons le poëme d'*Esther*, l'*Histoire de Ruth* les *Lamentations de Jérémie*, ont été réunies et publiées à Paris (in-8°, sans date).

PINTO DE FONSECA (Emmanuel), grand maître de l'ordre de Malte, né en Portugal en 1681, mort en 1773. Il avait été vice-chancelier et [illegible] grand maître en 1741. Pinto se fit remarquer par la fermeté de sa conduite, lorsqu'il [illegible] en 1749, une conspiration ourdie par des prisonniers turcs et ayant pour objet de s'emparer de l'île de Malte, et l'empêcha d'éclater ; supprima, en 1769, les jésuites dans l'étendue du territoire de son ordre, leur donna des [illegible] considérables dont l'ordre de Malte avait été privé.

PINTO DE MAGALHAES [illegible] homme d'État portugais, né à [illegible], mort à Lisbonne en 18[illegible] [illegible] et pair du royaume, il fut ministre de l'intérieur du 27 [illegible] au [illegible] 1835, puis ministre de la justice jusqu'au [illegible] bre de la même année.

PINTO-RIBEIRO [illegible] portugais, célèbre par le rôle qu'il a joué dans la révolution qui [illegible] la maison de Bragance sur le trône de Portugal, né à Lisbonne vers la fin du XVIe siècle [illegible]. Secrétaire du duc de Bragance, il organisa avec un art et un secret [illegible] la fameuse conspiration [illegible] Portugal du joug des [illegible] et [illegible] la couronne à son maître (V. JEAN IV). Après l'expulsion des Espagnols, il fut élevé aux premières dignités de la magistrature, devint premier président de la chambre des comptes et garde des archives royales. Pinto ne s'est pas moins distingué par ses talents littéraires que par son patriotisme et son courage. Il a laissé divers ouvrages remarquables : des *Réponses* aux manifestes du roi d'Espagne ; un *Recueil des lois du Portugal* ; un *Commentaire sur Camoëns*, etc. Les ouvrages de Pinto-Ribeiro ont été recueillis et publiés sous le titre de : *O[illegible] casos* (Coïmbre, 1729-1730, 2 part. in-fol.). Le style de cet homme d'État est élégant et ferme, et tout ce qu'il a écrit est d'un goût exquis. Il a enrichi la langue portugaise de plusieurs mots qui ont été adoptés par les meilleurs auteurs.

PINTON s. m. (pain-ton — dimin. de *pinte*). Hist. ecclés. Petit vase qui contenait la mesure de vin servie à chaque moine pour ses repas.

PINTOR (Pedro), médecin espagnol, né à Valence en 1423, mort à Rome en 1503. Il se fixa à Rome en 1493 et fut attaché, en qualité de médecin, au pape Alexandre VI. On a de lui quelques ouvrages écrits d'un style diffus et dans lesquels on voit que la syphilis existait à Rome en 1494 : *Aggregator sententiarum doctorum omnium de præservatione et curatione pestilentiæ* (Rome, 1499, in-fol.) ; *De morbo fœdo et occulto his temporibus affligente* (Rome, 1500, in-fol.).

PINTURICCHIO (Bernardino BETTI, dit), peintre italien, né à Pérouse en 1454, mort à Sienne en 1513. Élève de [illegible], il eut pour condisciple le Pérugin, un peu plus âgé que lui, devint son ami, son collaborateur et se rendit avec lui à Rome. Il [illegible] en présence [illegible] Sixte IV sur la porte principale du palais situé dans le Borgo-Vecchio. Innocent VIII lui confia bientôt après la décoration des trois plus grandes galeries du Belvedere. Avant d'entreprendre cet immense travail, qui n'est pas son chef-d'œuvre, le Pinturicchio acheva, pour les Colonna, dans leur palais de San-Apostolo, un [illegible] subsisté jusqu'à nous. Immédiatement après, vers 1484, il s'enferma au Vatican pour y peindre ces fresques intéressantes, dont quelques parties seront toujours admirées. Dans une des salles, il peignit des paysages et représenta les vues de plusieurs villes d'Italie. Mais dans ce genre il montra un talent inférieur à celui qu'il déploya dans le genre religieux. On trouve des beautés du premier ordre dans la *Dispute de sainte Catherine avec les docteurs*, *Saint Antoine visitant saint Paul*, le *Martyre de saint Sébastien*, la *Visitation*, la *Chasteté de Suzanne*, *Sainte Barbe*, la *Résurrection de Jésus-Christ*, [illegible] [illegible] au maître douze années de travail, et à peine [illegible] ficat d'Alexandre VI. Le Pinturicchio avait, en outre, vers 1493, peint dans les appartements [illegible] à profusion des ornements d'une richesse orientale ; ils sont d'or, suivant la mode du temps. Connu de l'Italie tout entière après ses travaux du Vatican, le Pinturicchio fut appelé à [illegible] cathédrale [illegible] *Dispute* [illegible] rence. Ces travaux [illegible] est une des plus étonnantes créations de la Renaissance. A Sainte-Croix-de-Jérusalem, [illegible] *une gloire* lui valurent un magnifique triomphe dans cette Rome, si grande alors par sa [illegible] Marc-Antoine [illegible] ce succès [illegible] lourdes, [illegible] tant connu alors que de ses amis et [illegible].

[illegible] prouve nullement que le peintre d'Urbin, en- [illegible]

[illegible] ricchio fut chargé de peindre, dans l'église [illegible] meublée, il recommanda d'enlever les objets qui, diminuant l'espace, devaient le gêner. [illegible] mur, et qui d'ailleurs n'occupait que fort peu de place. L'artiste, en entrant avec tout son bagage, aperçut ce meuble malencontreux, et, furieux de se voir si mal obéi, fit appeler les desservants de l'église, qui reçurent l'ordre d'avoir à l'enlever sur-le-champ. Le bahut était si vieux qu'il se brisa aux premiers efforts que l'on fit pour le soulever, et une [illegible] ler aux pieds de l'artiste. « A la pensée, dit-il, que ce trésor eût pu lui appartenir et que la colère le lui avait ravi, Pinturicchio, l'avare artiste, l'artiste peu délicat, fut pris d'une douleur si grande qu'il en mourut en quel- [illegible] inique, que la fin du maître illustre eut d'autres causes plus dramatiques et plus vraies. Il était affligé (Orlandi et Ticozzi nous en donnent les preuves irréfutables) d'une femme méchante et stupide, dont la prodigalité égalait l'inconduite. Pinturicchio, après avoir essayé de tous les moyens, n'avait eu pour dernière ressource que celle de lui refuser de l'argent. De là la haine profonde de cette femme, et ce sentiment prit bientôt des proportions si grandes qu'elle résolut d'empoisonner son mari. L'artiste, qui jouissait d'une santé robuste, fut trouvé mort, un jour, dans un coin de sa maison. Les amis de sa veuve répandirent le bruit que Pinturicchio était mort de faim, parce qu'il se refusait la nourriture nécessaire, préférant amonceler ses richesses, tant son avarice était grande.

Ses funérailles furent magnifiques; son tombeau se voit encore dans la cathédrale de Sienne, près du maître-autel.

Pinturicchio, plus moderne, plus païen que son ami Perugin, est l'homme qui relie les mystiques du XVe siècle et les pseudo-païens de la Renaissance. Il tient une place éminente entre Mazaccio et Léonard de Vinci. Ses compositions et ses figures sont pleines de vérité. Il excellait dans la perspective et dans la représentation des édifices. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir trop prodi- [illegible] [illegible] dans les accessoires.

PINUS [illegible]. Bot. Nom scientifique du genre pin.

PINY [illegible] la théologie, tout en s'occupant de la direction des novices, et se distingua bien plutôt [illegible]

PINZANO-UDINESE, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mande- [illegible]

PINZGER (Charles-Gustave-Edouard), phi- [illegible] teur au gymnase de Ratibor et directeur du [illegible] érudit, enlevé par une mort prématurée, plu- [illegible]

PINZI [illegible]

[illegible] *Ravennatibus* (Venise, 1750, in-4°); *Della con-* [illegible] Ravenne, 174[illegible]. Un certain nombre de ses écrits sont restés ma- [illegible]

PINZON, PINSON ou **PINÇON** (Martin-Alonzo), navigateur espagnol, mort en 1493. [illegible] pendant que son frère dirigeait un autre na- [illegible] mier découvert la terre. Arrivé sur les côtes [illegible] para de Colomb, navigua seul pendant six semaines, puis rejoignit l'amiral dont il s'était montré beaucoup moins le subordonné que le rival, ce qui amena entre eux une haine secrète. Au retour, il prit encore les devants, dans l'espoir de faire valoir ses prétentions à la découverte du nouveau monde, débarqua à Baiona, en Galice, pendant que Colomb [illegible] nir une audience de la cour et en mourut de chagrin.

PINZON ou **PINÇON** (Vicente-Yanez), navigateur espagnol, frère du précédent. Il avança à Christophe Colomb le huitième des dépenses de l'expédition, dans laquelle il [illegible] se posa point, comme son frère, en rival du grand amiral, qu'il servit au contraire avec autant de dévouement que de fidélité. Dans [illegible] couvertes sur les côtes de l'Amérique, fut le premier Espagnol qui passa la ligne en 1499, découvrit le cap Saint-Augustin, l'embouchure du fleuve des Amazones, la rivière de [illegible] Brésil. On perd ses traces après 1523. — La famille des PINZON, qui a longtemps conservé des prétentions à la découverte de l'Amérique, s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans une lignée de hardis marins.

PINZONA [illegible] (pin-zo-na — de *Pinzon*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille [illegible] au Brésil.

PIO (Alberto), prince DE CARPI, érudit italien, [illegible] 1477, mort à Paris en 1531. Il [illegible] La Mirandole. Pio eut pour précepteur Alde Manuce, [illegible] littératures anciennes, s'entoura, à Carpi, des hommes les plus instruits de son temps : Triphone, André Barro, Pomponazzo, Musurus, [illegible] vres et d'objets d'art. Ayant été dépouillé de sa principauté par un de ses parents, Albert Pio devint ambassadeur de l'empereur Maximilien, puis de Charles-Quint près de la cour de Rome. [illegible] impériales (1527), dont, après sa mise en liberté, chercher un refuge en France, et fut [illegible]

PIO (Battista), humaniste italien, né à Bologne [illegible] sières et pédantesques, dont la lecture de [illegible] ment professeur de belles-lettres à Bologne, [illegible] Léon X le prit pour lecteur, de nouveau à [illegible] qu'un jour, après avoir dîné gaiement, Pio ouvrit un ouvrage de Galien, intitulé : *Des* [illegible] un de ces signes dans les taches de ses ongles, il fit ses dernières dispositions et mou- [illegible] les *Métamorphoses* d'Ovide (1516, in-8°), sur Cicéron, Columelle, etc., dont un certain [illegible] *Præfationes gymnasticæ* [illegible] in-4°).

PIOBERT (Guillaume), général et savant [illegible] 1793, mort à Paris en 1871. Élève de l'École polytechnique de 1813 à 1815, il entra dans [illegible] a se faire remarquer par son savoir. Au bout de quelques années, Piobert fut attaché, comme professeur, à l'École d'application de Metz. Dès cette époque, il se livra à d'incessantes recherches sur la balistique, fit des expériences et publia des mémoires et des ouvrages. L'Académie des sciences, qui lui décerna un prix en 1839, l'admit au nombre de ses membres l'année suivante, en remplacement de Prony. Nommé colonel d'artillerie en 1845, il fut appelé à Paris, où il fit partie du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique. En 1852, il reçut le grade de général de division, fut compris, en 1858, dans la réserve de l'état-major général et fut promu, à la même époque, grand officier de la Légion d'honneur. Le général Piobert était un savant fort remarquable, dont les travaux sont très-estimés. Si un gouvernement inepte l'avait écouté, notre armement n'aurait point été inférieur à celui de la Prusse lors de la guerre de 1870-1871. Il mourut le cœur brisé par nos revers. On lui doit un grand nombre de mémoires insérés dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, notamment : *Théorie des effets de la poudre* (1835); *Sur la pénétration des projectiles et sur la rupture des solides par le choc* (1836), avec M. Morin; *Influence de la rotation des mobiles sur leur mouvement de translation dans les milieux résistants* (1837); *Sur les moulins employés en Algérie et qui sont mus par une roue hydraulique à axe vertical* (1840); *Sur un perfectionnement des moyens de transport* (1841-1842), *Sur les dangers que présentent les chemins de fer* (1844); *Sur l'emploi du coton-poudre* (1846), etc. Il a publié, en outre : *Mémoire sur les effets des poudres de différents procédés de fabrication et sur le mode de chargement à adopter pour les rendre inoffensives dans les bouches à feu* (Paris, 1830, in-8°); *Cours d'artillerie, résumé des leçons sur les bouches à feu* (in-fol.); *Traité d'artillerie théorique et pratique* (Paris, 1838, 2 vol. in-8°), réédité en 1845-1847 et en 1859-1860; *Cours d'artillerie de l'École d'application de Metz* (Metz, 1841, in-4°), réédité par MM. Didion et de Saucy; *Mémoire sur le tirage des voitures* (Paris, 1842, in-4°); *Expériences sur les roues hydrauliques à axe vertical* (Paris, 1845, in-4°); *Mémoires sur les poudres de guerre* ou *Résumés des épreuves comparatives faites sur les poudres* (1844, in-8°), etc.

PIOBESI-TORINESE, bourg du royaume d'Italie, province et district de Turin, mandement de Carignano; 2,246 hab.

PIOCHAGE s. m. (pio-cha-je — rad. *piocher*). Agric. Action ou manière de piocher, de travailler avec la pioche; travail qu'on fait en piochant : *Un* PIOCHAGE *fatigant. Un* PIOCHAGE *mal fait.*

— Fig. Travail assidu : *Quand j'étais étudiant, je me livrais à un* PIOCHAGE *qui m'étonnait moi-même.*

PIOCHE s. f. (pio-che. — Ce mot est probablement pour *picoche*, de *pic*, instrument pointu). Instrument de terrassier et d'agriculteur, dont le fer a un côté terminé en pointe, comme celui du pic, et l'autre un tranchant semblable à celui de la houe, mais d'une largeur très-variable, suivant l'usage auquel on destine l'outil : *L'épée d'une main et la* PIOCHE *de l'autre, ces colons défrichèrent et semèrent les immenses plaines situées entre les Kromt[illegible] et la mer Noire.* (Aug. Thierry.) *La* PIOCHE *du mineur, voilà, mon ami, le symbole de l'avenir du monde.* (G. Sand.)

> [montagne?
> Qu'est-ce qu'un coup de *pioche* aux flancs d'une
> V. Hugo.

— Fam. Action de piocher, travail assidu, [illegible] *Les coups redoublés de pioche et le temps de* PIOCHE [illegible] (La Bedollière.)

— Encycl. La *pioche* sert à exécuter les déblais dans les terres ordinaires ou à tailler les pierres dures et tendres. Dans le premier cas, on lui donne le nom de *tournée;* elle est [illegible] dont les extrémités acierées sur 0m,06 de lon- [illegible] est [illegible] pour recevoir un manche de 0m,85 de [illegible] par des pointes acierées à quatre pans. Pour les pierres très-dures, ces pointes ne sont pas trop fines, pour éviter qu'elles ne se brisent [illegible] et l'autre par une herminette de même largeur. L'œil a 0m,060 de diamètre; le manche est droit et à section elliptique; il tourne ainsi moins facilement dans la main, ce qui est toujours difficile à éviter lorsqu'on a un manche rond et un outil lourd. Le manche est renforcé vers l'emmanchement, et l'œil n'est pas exactement cylindrique; on le fait un peu plus large vers l'extrémité et on y [illegible] tion plus solide. Le manche est quelquefois terminé par un talon, afin d'éviter que la pioche n'échappe [illegible] tour de bras. Le plus souvent, la *pioche* est [illegible] stitue ainsi deux outils avec un seul manche, autour duquel ils s'équilibrent, ce qui fait que l'instrument ne tend pas à tourner quand on frappe de côté. Mais les mineurs se servent aussi d'une *pioche* à un seul bras, dite *pioche simple*, dont le maniement n'exige pas tant de place.

La *pioche* du cultivateur diffère du pic en ce que son fer est plus large et plus arrondi. Dans la *pioche* ordinaire, ce fer est large d'environ 0m,10 et long du double, recourbé et emmanché à angle droit à l'extrémité d'un manche d'environ 0m,80 de longueur; d'autres fois il est ovale, à peu près comme une feuille de sauge; il y a aussi des *pioches* à pic, d'autres à marteau, c'est-à-dire dont le fer a deux côtés. La *pioche* sert particulièrement pour fouir la terre dans les sols un peu pierreux, pour ouvrir les rigoles destinées à la plantation des haies ou pour faire des fossettes à provins. Mais on peut aussi l'employer subsidiairement à beaucoup d'autres usages, ce qui en fait un des outils les plus commodes et les plus utiles dans la culture.

PIOCHÉ, ÉE (pio-ché) part. passé du v. Piocher : *Ce terrain doit être* PIOCHÉ.

PIOCHEMENT s. m. (pio-che-man — rad. *piocher*). Action de piocher.

— Constr. Action d'abattre la partie excédante d'une pierre.

PIOCHER v. a. ou tr. (pio-ché — rad. *pioche*). Fouir, remuer avec une pioche : PIOCHER *la vigne.* PIOCHER *la terre.*

— Fam. Travailler, élaborer avec ardeur : *Nous ferons des vaudevilles ensemble, et je vous* PIOCHERAI *la besogne au bureau.* (Balz.)

— Pop. Battre rudement : *Tais-toi ou tu vas te faire* PIOCHER.

— v. n. ou intr. Travailler avec ardeur, avec assiduité : *Voici le premier argent que vous touchez, et voilà bientôt cinq ans que vous* PIOCHEZ! (Balz.)

Se piocher v. pr. Être pioché : *Les terres fermes doivent* SE PIOCHER.

— Pop. Se battre : *Nos deux dandys* SE SONT PIOCHÉS. (Balz.)

PIOCHET s. m. (pio-che — rad. *pioche*). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau, dans quelques localités.

PIOCHEUR, EUSE s. (pio-cheur, eu-ze — rad. *pioche*). Ouvrier, ouvrière qui manie la pioche.

— Fam. Personne laborieuse : *J'avais toujours été ce qu'on appelle un* PIOCHEUR *opiniâtre.* (E. Sue.) *Les professeurs établissent deux catégories, celle des élèves forts dans leurs classes, des travailleurs, et celle des faibles qu'on flétrit du nom de paresseux; en style technique, les* PIOCHEURS *et les cancres.* (H. Rolland.)

— s. f. Mécan. Machine à piocher, à défoncer le sol.

— Encycl. *Piocheuses mécaniques.* Dans les opérations de défrichement qui offrent des facilités exceptionnelles par la forme unie du terrain et le peu de dureté du sol, on peut se servir avec avantage de la charrue en fer que les Anglais emploient à cet usage; mais, dans un grand nombre de cas, il devient nécessaire de recourir à la pioche à main ou aux appareils mécaniques qui font un travail analogue au sien. Malheureusement, les instruments de ce genre, exposés à fatiguer beaucoup et astreints à opérer dans des conditions très-variées, n'ont pas encore atteint le degré de perfection nécessaire pour faire un bon service. On a dit du bien, cependant, de la *piocheuse* de Barrut, qui a été essayée au parc de Neuilly; mais il est certain qu'elle laisse à désirer. Il faut en dire autant de la bêcheuse de Bauer et de celles de Usher, de Samuelson, de Jasper, de Boydell. La question d'une *piocheuse* mécanique est donc posée par la mécanique, mais elle n'a pas encore été résolue d'une façon satisfaisante, malgré le prix de 5,000 francs offert par la Société royale de Londres.

PIOCHON s. m. (pi-o-chon — rad. *pioche*). Petite pioche.

— Techn. Espèce de besaiguë de charpentier.

PIOIS s. m. (pi-oi). Gazouillement des oiseaux. ‖ Vieux mot.

PIOLA, nom d'une famille d'artistes italiens dont les plus remarquables sont les suivants : — JEAN-GRÉGOIRE, né en 1583, mort à Marseille en 1625, était un miniaturiste de talent qui acquit de la réputation en ornant les manuscrits de vignettes. — PELLEGRO, né à Gênes en 1617, mort assassiné en 1640, n'a laissé que de rares ouvrages, par suite de sa mort prématurée. On connaît de lui une *Madone* dans la galerie du marquis de Brignole et un *Saint Éloi* qu'on voit dans le quartier des Orfèvres, à Gênes. — DOMINIQUE, élève du précédent, né en 1628, mort en 1703, adopta la manière de Pietro de Cortone, exécuta un grand nombre d'œuvres qu'on voit principalement dans les églises de la ville et des États de Gênes, et acquit surtout de la réputation par le talent qu'il avait pour représenter des enfants. En général, son dessin est mou et [illegible], son clair-obscur peu étudié et ses formes manquent de beauté. Toutefois, on cite de lui quelques bons tableaux, notamment : le *Martyre de saint Pierre* à la *porte Speciosa*, à Carignan, et le *Repos de la Sainte Famille*, dans l'église de Jésus. — Son

fils, Paul-Jérôme PIOLA, né en 1666, mort à Gênes en 1724, suivit les leçons de Carlo Maratta, se rendit à Rome, étudia beaucoup les œuvres des Carrache, dont il adopta la manière, et montra un talent tout particulier pour la peinture à fresque. C'était un artiste fort instruit, à qui son instruction inspira des compositions savantes et bien entendues. Parmi ses plus belles œuvres, on cite : *Saint Dominique [illegible]*, dans l'église de [illegible] *Pa[illegible]asse*, qu'il peignit pour Philippe [illegible].

PIOLÉ, ÉE [illegible] (pi-o-lé — rad. *pie*). Qui est noté [illegible] et moitié d'une autre :

De rubans piolés s'agencent proprement.

REGNIER.

‖ Vieux mot.

— *Piolé, piolé comme la chandelle des rois*, Se disait d'une personne portant des habits de diverses couleurs, parce qu'autrefois on bigarrait ainsi des chandelles qu'on brûlait la veille de l'Épiphanie.

PIOLENC, bourg et commune de France (Vaucluse), canton, arrond. et à 7 kilom. O. d'Orange, près du Rhône ; pop. aggl., 1,131 hab. — pop. tot., 2,017 hab. On y voit un ancien couvent de bénédictins, occupé actuellement par une congrégation religieuse. Restes d'anciens remparts.

PIOLLE ou **PIAULE** s. f. (pi-o-le. — On a fait venir ce mot de *piauler*; mais cette origine est plus que douteuse). Argot. Logement, habitation : *Moutard, dit Gavroche, on ne dit pas un logement, on dit une* PIOLLE. (V. Hugo.)

PIOMBINO, autrefois *Plumbinum*, mais plus anciennement *Portus Trajanus*, ville du royaume d'Italie, naguère chef-lieu d'une principauté de son nom, dans la province de Pise, district de Volterra, chef-lieu de mandement, sur le canal de son nom, en face de l'île d'Elbe, à 50 kilom. N.-O. de Grosseto ; 3,283 hab. Port de commerce peu important ; pêche active. Palais ci-devant grand-ducal. La ville est protégée par un fort au S.-E.

PIOMBINO (PRINCIPAUTÉ DE), petit État d'Italie, qui était enclavé dans le territoire du duché de Toscane et placé sous la suzeraineté du souverain de ce pays. Lors des événements de 1859, la révolution italienne, tout en laissant la propriété des terres à leurs anciens maîtres, les Buoncompagni, a placé ce territoire sous la règle commune. Cette principauté, qui avait à peu près 40 kilom. carrés et 25,000 hab., était autrefois un fief possédé par la famille Appiano, puis par la famille Buoncompagni, qui l'avait acheté 1,060,000 florins en 1634. Le prince de Piombino fut dépossédé par le traité de Florence en 1801, entre la France et le roi de Naples. A la suite, et comme interprétation de ce traité, Bonaparte s'empara de la principauté et même des propriétés particulières de la famille Buoncompagni, qui retirait de Piombino la rente annuelle de [illegible] francs. En 1805, Napoléon l'inféoda à sa sœur Élisa Bacciochi. Le traité de Vienne (1815) rendit ses droits à la famille Buoncompagni et celle-ci les céda, ainsi que ses biens, au grand-duc de Toscane, moyennant 4,7[illegible] francs.

Aujourd'hui, la famille princière de Piombino, qui est fixée à Rome, se compose de deux branches : 1° la maison Buoncompagni-Ludovisi, dont le chef, don Antoine Ier, né en 1808, est prince de Piombino et grand d'Espagne de 1re classe, son fils, Rodolphe, duc de Sora, né en 1832, marié à Agnès Borghèse, a quatre enfants ; 2° la maison Buoncompagni-Ludovisi-Ottoboni est représentée par don Marc, duc de Fiano, né en 1832, marié à la fille du prince de Piombino, de laquelle il n'a que des filles. La famille Buoncompagni-Ludovisi ne possède plus que les titres et les revenus de ses vastes possessions d'autrefois, la principauté dont elle porte le nom, le duché de Monte-Rotondo dans les États romains, le duché de Sora au royaume de Naples et le marquisat de Vignola dans le duché de Modène.

PIOMBINO (canal de), petit bras de mer qui sépare la ville de Piombino de l'île d'Elbe ; 8 kilom. de largeur.

PIOMBINO (lac de), petit lac d'Italie, situé à 5 kilom. N.-E. de la ville de ce nom et communiquant av. la mer Tyrrhénienne. Il mesure 7 kilom. de longueur sur 5 de largeur.

PIOMBINO-PADOVANO, bourg du royaume d'Italie, province de Padoue, district et mandement de Camposampiero ; 3,631 hab.

PIOMBO (fra Sebastiano LUCIANO, dit SÉBASTIEN DEL), peintre italien, de l'école vénitienne, né à Venise en 1485, mort à Rome en 1547. Ce maître éminent dut le surnom sous lequel il est connu à l'emploi que lui conféra le pape Clément VII à la chancellerie des bulles (*frate del piombo*). La plupart des biographes et Vasari lui-même, tout en rendant pleine justice à son talent, le donnent comme un peintre paresseux, ami de la bonne chère, [illegible] joyeuse vie et quittant les pinceaux dès qu'il put vivre à l'aise sans travailler. [illegible] travaux, sans être [illegible] sont pas rares et [illegible] [illegible] [illegible] Michel-Ange, dont il prit

le dessin hardi et vigoureux, Luciano rencontra d'heureuses circonstances auxquelles il dut d'être rapidement mis en relief. Il vint de bonne heure à Rome (1512) et, bien recommandé au célèbre banquier Agostino Chigi, qui faisait alors décorer par Raphaël et par Peruzzi son palais de la Farnésine, il obtint d'être associé à ces deux maîtres ; il reste encore de ces premières œuvres un plafond du palais, où il peignit *Persée tenant la tête de Méduse*, et des camaïeux où se révèle une brosse habile. Son infériorité vis-à-vis du peintre d'Urbin était trop grande pour qu'il en pût douter lui-même ; mais il avait la conscience de sa force et il alla demander à Michel-Ange de l'aider dans une lutte qu'il lui était difficile de soutenir à lui seul. Le grand Florentin composa pour lui les cartons des belles compositions qu'on peut voir à Saint-Pierre-in-Montorio, à Rome, et dans la cathédrale de Viterbe. On a vu dans cette aide généreusement donnée au jeune Vénitien par Michel-Ange l'effet d'une mesquine jalousie, le désir de donner à Raphaël un rival ; le fait est contestable. D'autres, arguant de ce que le dessin de Sébastien del Piombo rappelle souvent celui de Michel-Ange, ont prétendu que ses plus belles œuvres étaient peintes sur des cartons de son maître ; c'est là une conclusion tout aussi exagérée. La collaboration de Michel-Ange aux tableaux de son élève n'est avérée que pour la *Flagellation* de Saint-Pierre-in-Montorio, la *Descente de croix* de Viterbe et la *Résurrection de Lazare*, destinée à la cathédrale de Narbonne et qui figure maintenant à Londres, dans la National Gallery, dont elle est un des morceaux les plus précieux. Cette *Résurrection de Lazare* est une œuvre capitale et elle marqua dans la vie du peintre. Le cardinal Jules de Médicis, qui devint pape sous le nom de Clément VII, avait commandé à Raphaël, pour la cathédrale de Narbonne, un tableau d'autel ; c'est la fameuse *Transfiguration*. Le tableau exécuté, le cardinal eut regret de laisser quitter Rome à une œuvre de si haute valeur et il chargea Sébastien de composer un tableau d'égales dimensions, pour en tenir lieu. Michel-Ange en exécuta les cartons et peignit même, dit-on, la figure de Lazare : « Je remercie Michel-Ange, écrivit à cette occasion Raphaël, de l'honneur qu'il me fait en me croyant digne de lutter contre lui, et non contre Sébastien seul. » Ce tableau appartenait, en 1792, à la galerie du Palais-Royal ; il passa en Angleterre avec presque toute la belle collection de Philippe-Égalité. Napoléon, qui voulait le placer au Louvre en face de la *Transfiguration*, en offrit 250,000 francs à son possesseur, M. Angerstein, qui refusa ; la National Gallery l'acquit, lors de sa fondation, au prix de 350,000 francs.

La faveur de Jules de Médicis valut encore à l'artiste des travaux importants, exécutés dans les églises et les palais de Rome et qui depuis ont été dispersés. Enfin, son protecteur étant devenu pape, il fut pourvu, en 1531, d'un office à la chancellerie et il ne peignit presque plus que des portraits. Son œuvre, dispersée dans les grandes collections européennes, se compose principalement des toiles suivantes : le *Martyre de sainte Agathe* (Florence, palais Pitti), composition mouvementée, d'un réalisme à donner le frisson ; *Moïse et le serpent d'airain* (Gênes, galerie Adorno) ; *Déposition du Christ* (musée des Études, à Naples), et une *Sainte Famille*, peinte sur ardoise, placée dans la Salle des chefs-d'œuvre ; *Persée tenant la tête de Méduse* (Rome, palais de la Farnésine) ; *Présentation au temple* (Venise, galerie Manfrini) ; *Saint Bernard* (Rome, palais du Quirinal) ; la *Flagellation* (Rome, Saint-Pierre-in-Montorio) ; une *Descente de croix* (cathédrale de Viterbe) ; la *Résurrection de Lazare* (Londres, National Gallery) ; une *Madone* (galerie Baring, à Londres) ; une *Déposition du Christ*, demi-nature, chef-d'œuvre malheureusement altéré (galerie Ellesmere, à Londres) ; un triptyque, représentant au centre une *Déposition*, où l'on remarque surtout les têtes de la Vierge et de Madeleine ; à gauche, *Jésus dans les limbes*, reproduit du même sujet traité par Sébastien del Piombo dans un grand tableau du musée de Madrid ; à droite, *Apparition de Jésus aux apôtres après sa résurrection* (galerie de lord Nortwich, à Londres) ; c'est une des œuvres capitales du maître ; un *Portement de croix* et la *Descente de Jésus dans les limbes* (musée de Madrid), le *Sauveur*, de *Jésus* (à Séville), [illegible] et d'une grande fraîcheur de coloris ; la *Visitation de la Vierge à sainte Élisabeth* (musée du Louvre), morceau précieux, [illegible] restaurations nombreuses et à qui il ne reste que peu de chose de sa moelleuse et fine exécution ; *Saint Antoine*, *saint N[illegible]* [illegible] [illegible], une des compositions où l'alliance du dessin de Michel-Ange et du coloris de Giorgione [illegible].

[illegible] excelle dans le portrait, et il est à regretter que le Louvre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Londres, celui de

Giulia Gonzaga (National Gallery) et, dans un même tableau, ceux du cardinal *Hippolyte d'Este* et de *Sébastien del Piombo* ; le peintre tient à la main le cachet de plomb, insigne de son office à la chancellerie papale ; les deux figures, l'une fine et rusée, l'autre (celle du peintre), plus commune, mais pleine de franchise, sont vivantes par le coloris et l'expression. On connaît encore de Sébastien del Piombo : le portrait du *Cardinal Polus* (musée de Vienne) ; un portrait de *Dame espagnole* (musée de Hampton-Court, à Londres) ; deux portraits d'inconnus (galerie Lansdowne) ; celui de l'*Arétin* (musée de Berlin), un chef-d'œuvre ; enfin, il avait peint deux portraits de son grand protecteur Clément VII ; l'un d'eux a figuré à la vente de M. Despinoy en 1850.

PION s. m. (pi-on — du lat. *pedo*, *pedonis*, homme de pied, fantassin, de *pes*, *pedis*, pied, qui se rapporte à la racine sanscrite *pad*, aller, marcher. *Pion* a formé *pionnier*, vieux français *peonier*, provençal *pezonier*, d'abord fantassin en général, puis plus spécialement fantassin occupé aux tranchées et aux autres travaux de siège. Quant aux *pions* du jeu d'échecs, c'étaient primitivement des fantassins ; chaque partie du jeu forme, en effet, une sorte de camp retranché, où figurent les divers moyens d'attaque et de défense : les cavaliers, les fantassins ou pions et les tours). Jeux. Aux échecs, Nom des huit petites pièces de chaque joueur, qui se placent, au commencement de la partie, sur la ligne antérieure : PION *noir*. PION *blanc*. *Gagner, perdre un* PION. *Faire [illegible]* PION *de trait. Les* PIONS *marchent toujours en avant sur la bande perpendiculaire où ils ont été primitivement placés, à moins qu'ils ne prennent, ce qu'ils ne peuvent faire que par les angles antérieurs. T[illegible] hommes comme un habile joueur d'échecs en use avec les* PIONS : *elle ne s'attache pas tellement à l'un, qu'elle n'ait encore l'œil sur un autre, qui pourrait lui procurer de plus grands avantages.* (Pope.) ‖ *Pion découvert*, Pion désigné au commencement de la partie et avec lequel un joueur s'engage à donner le mat. On l'appelle aussi *pion coiffé*, parce que, pour le marquer, on le coiffe d'un morceau de papier. ‖ *Pion doublé*, Pion qui, à la suite d'une prise, vient se placer, soit devant, soit derrière, sur une case immédiatement contiguë à celle qu'occupe un autre pion. ‖ *Pion isolé*, Pion qui n'est pas soutenu par un autre. ‖ *Pion lié*, Pion qui est immédiatement soutenu par un autre. ‖ *Pion passé*, Pion qui n'a plus de pions devant lui qui puissent arrêter sa marche et l'empêcher d'aller à dame. ‖ *Pion à dame*, Pion arrivé à la huitième case de l'échiquier, dans le jeu de l'adversaire, ce qui donne au joueur le droit de le remplacer par la pièce qui lui convient, le roi excepté ; d'autres joueurs ne lui accordent que le droit de choisir une pièce parmi celles qu'il a perdues précédemment. ‖ *Pions du centre*, Les pions du roi et de la dame, ou ceux du roi et du fou réunis, ou ceux, également réunis, de la dame et du fou. ‖ Aux dames, Chacune des pièces rondes avec lesquelles on joue ce jeu.

— Nom que l'on donne, dans l'Inde, à des domestiques qui vont à pied : *Les* PIONS *du docteur coururent l'annoncer.* (B. de St-P.)

— Pop. Homme sans bien, sans protection, sans ressources.

— Argot des collèges. Surveillant, maître d'étude : *L[illegible] est le* PION. (Toussenel.) *Le* PION *aigri fait* [illegible] *emploie dans les couvents de filles ce qu'on appelle des [illegible] femelles.* (G. Sand.)

— Loc. fam. [illegible], L'emporter sur lui avec une supériorité marquée : [illegible] *ches de fausses lettres de femmes que je leur lirai.* (Le Sage.)

— [illegible] On dit aussi PIONE s. f.

PIONCER [illegible]

[illegible] *traquée, fatiguée, dépitée, appelée voleur* [illegible] *moins les oreilles veillent, doublées de pru*[illegible]

PIONE [illegible] des perroquets. ‖ V. PION.

PIONET [illegible]

PIONNAGE [illegible] (— [illegible] *ner*). Travail de pionnier.

PIONNER v. n. ou intr. (pi-o-né — rad. *pion*). Jeux. Prendre beaucoup de pions. ‖ Au [illegible]

PIONNER v. n. ou intr. (pi-o-né — rad. *pionnier*). Faire un travail de pionnier.

PIONNIER [illegible] — rad. *pion*). Art mil. Travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins, pour creuser des lignes et des tranchées, pour remuer la terre dans différentes occasions : *Avoir de bons, d'habiles* PIONNIERS. *En mille circonstances, un* PIONNIER *devient* [illegible] *plus utile que le soldat le plus brave.* (Gal Bardin.) ‖ *Soldat des* [illegible] ‖ *Pionnier à cheval*, Cavalier d'un régiment russe qui est armé d'une hache.

— Par anal. Défricheur de contrées incultes : *A* [illegible] *servir d'asile, le* PIONNIER *abat quelques arbres à la hâte et* [illegible] *feuillée.* (De Tocqueville.)

— Fig. Personne qui fait un travail préparatoire, qui prépare un succès : *Ces bonnes vieilles à chaperon pendant, qui sont d'ordinaire les* PIONNIERS *dont Satan mine et renverse les plus fortes tours des dames les plus chastes...* (Le Sage.) *Les commerçants sont les* PIONNIERS *de la politique.* (Michel Chevalier.)

— Arachn. *Mygale pionnière*, Aranéide qu'on trouve dans l'île de Corse, sur les bords [illegible] *voit surtout en Corse, chez la* MYGALE PIONNIÈRE. (Michelet.)

— **Encycl.** C'est sous François Ier que l'on commence à distinguer le fantassin du *pionnier*, du *mercenaire non combattant*, du *terrassier* à proprement parler, et, depuis le règne de ce prince, [illegible] à désigner le travailleur de siège, l'ouvrier en fortification, le fabricateur de routes et de chaussées ; le mot *fantassin* est devenu le nom du combattant à pied.

Dans l'origine, le grand maître des arbalétriers était le chef suprême des *fossiers* ou anciens *pionniers*, qui passèrent plus tard sous le commandement du grand maître de l'artillerie. « Ce genre de troupes a toujours été trop peu nombreux, et quantité de désastres de guerre en ont résulté. Pour tâcher d'y remédier en prenant un biais, la loi a créé des sapeurs, qui ne sont, en réalité, que des *pionniers* armés et des militaires revêtus d'attributions plus étendues et pourvus de connaissances spéciales. Depuis le XIXe siècle, il s'est vu en France des corps nègres organisés en *pionniers*. Il a été ensuite formé, comme corps de discipline, des *pionniers* à peau blanche : ces circonstances n'étaient pas [illegible] (Gal Bardin.) [illegible] semble avoir été empruntée aux anciens, puisque les plus humiliantes punitions de la milice de Rome consistaient à contraindre le soldat ou les troupes coupables à des travaux de terrassiers, de *pionniers*.

Les Russes possèdent des *pionniers à cheval*, dont on ne saurait nier l'utilité. Cette idée [illegible] France ; quelques exemples suffiront à prouver [illegible] cheval de la maison militaire de Louis XIV étaient de véritables *pionniers* ; les *pionniers* de la grosse cavalerie étaient les dragons [illegible] portaient une hache en guise de pistolet.

Pionniers [illegible] per. V. DERNIER DES MOHICANS (le).

PIONSAT, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de canton, arrond. et à 50 kilom. N.-O. de R[illegible] hab.

PIOPHILE s. f. (pi-o-fi-le — du gr. *piôn*, graisse, *philos*, qui aime). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères [illegible] pèces, qui habitent la France et l'Allemagne.

PIOPHILIDE adj. (pi-o-fi-li-de — de *piophile*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Qui ressemble à [illegible]

— s. f. pl. Groupe d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, [illegible]

PIORLIN [illegible]

PIORRY [illegible]

[illegible] tribunal de révision de Trèves, enfin con- [illegible] sa mort.

PIORRY (Pierre-Adolphe), médecin français, [illegible] 1794. [illegible] appelé par la conscription. Il partit pour l'armée d'Espagne en qualité d'aide-chirurgien [illegible] étudier et d'observer les symptômes et le caractère [illegible] très-analogue à la fièvre jaune. Atteint lui-même [illegible] vations lors de la discussion que souleva plus tard, dans le monde médical, la fièvre jaune d'Espagne. Il profita encore de son séjour à [illegible] un grand nombre [illegible] pression des trajets fistuleux des plaies par armes à feu, sur la nécessité de les sous- [illegible] France. M. Piorry [illegible] de l'invasion de 1815, à organiser les élèves de l'École de médecine en compagnie d'artillerie. Après ces journées de tristesse et de deuil, qui virent la France [illegible] aux pieds par l'étranger, M. Piorry déposa les armes et se remit à étudier la médecine. Le 16 juin 1816, à l'âge de vingt et un ans, M. Piorry soutenait sa thèse de docteur : *Sur le danger de la lecture des livres de médecine par les gens du monde.* Ce travail, remarquable à plusieurs titres et tout à fait original, attira l'attention des savants et fut inséré tout au long dans le *Dictionnaire des sciences médicales.* Une fois docteur, M. Piorry, malgré l'exiguïté de ses ressources, resta à Paris et continua de suivre les leçons de Roux et de Pinel, dont il avait tout d'abord adopté les idées. Mais l'apparition de Broussais et de ses doctrines, les découvertes de Magendie ébranlèrent ses convictions médicales et contribuèrent fortement à lui faire abandonner le vitalisme de Barthez et de Bichat, pour entrer dans l'ordre des faits plus sévère de Haller et des continuateurs de sa doctrine. Il comprit, ainsi qu'il l'a dit lui-même, que l'art de soulager et de guérir les hommes doit reposer sur les mêmes bases que les autres connaissances humaines. L'exactitude devait être la règle de [illegible], et la médecine proprement dite ne pouvait avoir d'autres fondements que l'organisation. M. Piorry créa alors en quelque sorte l'*organopathisme*, dont il est toujours resté le plus zélé partisan et le plus [illegible] défenseur. En 1823, il se présenta à l'agrégation; mais on raya son nom de la liste des candidats, parce que son père avait été conventionnel. Cependant, Laënnec parvint à faire réparer cette injustice en le faisant réintégrer sur la liste; mais, comme on le pense bien, M. Piorry ne fut pas nommé à ce concours, malgré la supériorité de ses épreuves. Ce fut alors qu'Esquirol lui proposa de le faire nommer professeur d'anatomie à Montpellier. Le jeune docteur refusa et concourut encore quelques mois plus tard, mais sans succès encore, pour une place de chirurgien des hôpitaux. Ces deux échecs [illegible], loin de le décourager, ne firent que redoubler son ardeur pour le travail et, en 1826, il concourut de nouveau pour l'agrégation et fut reçu, après avoir soutenu [illegible] thèse : *Sur la mort des noyés.* L'année suivante, il fut nommé médecin des hôpitaux. En 1828, il publia son traité *De la percussion médiate*, qui lui valut un prix Montyon. Lorsque éclata la révolution de 1830, M. Piorry prodigua ses soins aux blessés que l'on transportait à l'hospice de la rue de Sèvres et reçut, en récompense de son dévouement, [illegible]. Après 1830, [illegible] fut [illegible] à l'École. M. Piorry prit part sans succès à plusieurs de ces concours, et fut enfin nommé, en 1840, professeur de pathologie médicale. Il conserva cette chaire jusqu'en 1851, époque à laquelle il prit la chaire de clinique, devenue vacante par la mort de Fouquier et qu'il a occupée jusqu'en 1867, époque de sa retraite.

Bien avant de faire de l'enseignement officiel, M. Piorry s'était livré à l'enseignement [illegible]. Dès 1827, il se mit à professer la [illegible] proprement dite et la physiologie [illegible]. De 1828 à 1840, il fit un grand nombre de cours, soit sur la percussion médiate et l'auscultation, soit sur l'anatomie [illegible] content de ses cours à la Faculté, il fit en- [illegible] hôpital, [illegible] moires originaux sur diverses branches des [illegible]

de la [illegible] de M. Piorry, l'application du plessimètre à la percussion médiate. Grâce à [illegible] instrument, il obtint des résultats étonnants, des indications d'une exactitude vraiment prodigieuse sur les lésions internes. C'est ainsi que les aiguilles que l'on introduit sur le cadavre au niveau des limites indiquées sur les dessins plessimétriques tracés au crayon par M. Piorry tombent toujours sur la circonscription des organes indiquée à l'extérieur. Ce savant fit faire alors à l'auscultation des progrès remarquables. Toutefois, exagérant singulièrement le mérite de sa découverte, dit Lachaise, « M. Piorry se crut, dès le moment où elle reçut l'assentiment général, appelé au rôle de réformateur. Ne rêvant que percussion et plessimétrie, il prit un langage à part et se créa une sorte d'existence idéale qui donna à ses rivaux un droit de critique dont quelques-uns abusèrent. Il attacha surtout une grande importance à définir la plupart des maladies par un seul mot composé de racines grecques. » Frappé du chaos qui règne dans la terminologie médicale, il créa une nomenclature dont l'idée principale est de placer le nom de l'organe malade au milieu du mot, celui de la lésion à la fin de ce mot, et de faire précéder celui-ci d'une particule initiale qui désigne le degré, le siége, la marche, la cause de l'affection, tout cela avec des éléments tirés du grec. Cette nomenclature, qui témoigne d'une connaissance incomplète des éléments de philologie, n'est point devenue classique.

Membre de l'Académie de médecine dès 1823, officier de la Légion d'honneur en 1866, M. Piorry est, en outre, membre des sociétés médicales de Poitiers, de Tours, de Boulogne, d'Alger, de Gœttingue, de l'Académie royale de Madrid, des sociétés médicales de Suède, d'Athènes, de la Société impériale de médecine de Vienne, membre honoraire de l'université de Moscou, de Kharkow, etc.

Indépendamment d'un grand nombre de mémoires, d'observations, d'articles insérés dans les dictionnaires, les bulletins des sociétés savantes, les journaux de médecine, tels que les *Archives générales de médecine*, la *Gazette des hôpitaux*, la *Gazette médicale*, l'*Union médicale*, l'*Esculape*, le *Courrier médical* et l'*Événement médical*, journal dont il est en ce moment rédacteur en chef, on doit à M. Piorry : *De l'irritation encéphalique des enfants* (Paris, 1823, in-8°); *Du procédé opératoire à suivre dans l'exploration des organes par la percussion médiate* (Paris, 1831, in-8°); *Clinique médicale de la Pitié et de la Salpêtrière* (Paris, 1833, in-8°); *Traité de médecine pratique déduit des faits recueillis dans les hôpitaux* (1835-1836, in-8°), avec Lhéritier; *Traité de diagnostic et de séméiologie* (1836-1837, 3 vol. in-8°); *Des habitations et de l'influence de leurs dispositions sur l'homme* (Paris, 1838, in-8°); *De l'hérédité dans les maladies* (1840, in-8°); *Traité des altérations du sang* (1840, in-8°); *Traité de médecine pratique et de pathologie iatrique* (1841-1851, 8 vol. in-8°); *Mémoire sur la curabilité et le traitement de la phthisie pulmonaire* (1859, in-8°); *Discours sur l'organisme, le vitalisme et le psychisme* (1860, in-8°); *Atlas de plessimétrie; Traité de plessimétrisme et d'organographisme* (Paris, 1866, in-8°); la *Médecine du bon sens* ou l'*Emploi des petits moyens en médecine* (Paris, 1864, in-18; 2e édit., 1868). Ce dernier livre est une publication humanitaire et doctrinale, ayant pour but de faire voir que la véritable médecine curatrice consiste, non pas dans un empirisme grossier, mais dans un rationalisme prudent et qui, fondé sur des faits, s'accorde toujours avec le bon sens. Il est écrit dans l'intention de faire voir que les médicaments dangereux, prodigués si généralement alors que trop souvent on n'a pas étudié les conditions de leur emploi, doivent, autant que possible, être évités, et que les plus simples précautions hygiéniques valent souvent beaucoup mieux que les médications hasardeuses et fantaisistes qui plaisent si fort au public.

Rappelons en terminant que M. Piorry a cultivé la muse, mais avec peu de succès. Apollon, le dieu de la médecine, n'est-il pas aussi le dieu de la poésie? Nous devons au célèbre docteur un volume intitulé : *Dieu, l'âme, la nature*, poème de près de trois mille vers (Paris, 1854, in-8°), dans lequel l'auteur a cherché à harmoniser ses pensées animistes et déistes avec la manière dont il a compris la médecine et la science de l'organisation. L'auteur a ajouté à la fin de ce volume quelques fragments d'un poëme épique sur Napoléon Ier, qu'il avait commencé en Espagne en 1812 et qu'il n'a jamais terminé.

PIORUNI, idole inconnue retrouvée à Kiev et qui appartient à l'ancien culte moscovite.

PIOSSASCO, bourg du royaume d'Italie, province et district de Turin, mandement d'Orbassano; 3 606 hab.

PIOT s. m. (pi-o — du vieux français *pier*, chopiner, qui paraît être plaisamment formé [illegible] *piein*, boire). Pop. Vin : [illegible] PIOT.

> A tout [illegible] je m'accordais,
> Leur voyant de *piot* la cervelle échauffée.
>
> RÉGNARD.

PIOT [illegible]. Ornith. Nom vulgaire du [illegible].

PIOTE ou **PIOTTE** s. f. (pi-o-te). Mar. Espèce de gondole vénitienne.

PIOTRKOW, ville de la Russie d'Europe (Pologne), ch.-l. du gouvernement de son nom, à 175 kilom. S.-O. de Varsovie, sur la Strava; 13,536 hab., parmi lesquels beaucoup de juifs. Cour civile et criminelle. Gymnase de jeunes gens établi depuis 1833; gymnase de filles depuis 1865. La ville est assez commerçante; elle compte une douzaine de fabriques : tanneries, fabriques de fer, d'huile, de tissus, etc. Une des principales curiosités de la ville est l'église des piaristes; elle est d'un beau style et remarquable par les fresques et les sculptures sur bois qui en ornent l'intérieur. Le collège des piaristes qui existait dans cette ville a été supprimé en 1864. Il est déjà parlé de Piotrkow dans les annales polonaises du XIIe siècle. Sous les Jagellons, cette ville fut souvent le théâtre de l'élection des rois; de nombreuses diètes y furent tenues jusqu'en 1569, époque à partir de laquelle elles se tinrent à Varsovie. Etienne Bathori établit à Piotrkow le tribunal de la couronne, qui décidait en dernier ressort sur les affaires criminelles et qui fut supprimé en 1792. ‖ Le gouvernement de Piotrkow est situé entre ceux de Kalisch et de Varsovie au N., de Radom à l'E., de Kielce au S. et à l'E. et la Silésie (Prusse) au S. et à l'O.; superficie, 13,100 kilom. carrés; 662,490 hab. Il est divisé en huit districts. Le gouvernement de Piotrkow est un des plus industriels parmi ceux de la Pologne russe. Il possède 327 fabriques de tissus de coton, qui emploient 9,513 ouvriers et produisent pour 9,115,790 roubles de marchandises; 110 fabriques de drap, qui emploient 2,137 ouvriers et produisent pour 2,188,960 roubles; 5 fabriques de toiles, qui emploient 70 ouvriers et produisent pour 31,325 roubles; 140 fabriques de goudron et de térébenthine; 68 fabriques de bière; 60 fabriques d'huile, 14 de savon, 10 de miel; enfin 800 moulins, qui emploient 1,186 ouvriers et dont le produit s'élève à 781,982 roubles.

PIOTROWSKI (Gratien), poëte et prédicateur polonais, né dans le palatinat de Sandomir en 1735, mort en 1785. Il entra dans la Société des piaristes et, après avoir terminé ses études, fut nommé professeur de rhétorique, puis devint recteur de la même école, enseigna à Varsovie la philosophie et la théologie avec un grand succès, fut nommé chanoine de Lisk (en Galicie) et visiteur des écoles de ce diocèse. Outre un grand nombre de brochures, d'articles et une foule de productions poétiques insérées dans différents journaux et publications de Pologne, tels que le *Moniteur de Varsovie*, dont il fut un des collaborateurs les plus actifs, il publia séparément : *Oratio pro instauratione studiorum de necessitate eloquentiæ in libera republica* (Varsovie, 1765); *Sermons* (Varsovie, 1772, in-8°); *Satires* (Varsovie, 1773, 2 vol. in-4°); *Grammaticarum institutionum libri IV* (Varsovie, in-4°); *Brevis et vera informatio*, etc.

PIOUBIM s. m. (piou-bain). Ornith. Nom vulgaire du cincle et du castagneux.

PIOULAIRE s. m. (piou-lè-re — rad. *piauler*, avec la terminaison *aire*, en lat. *arius*, conservée dans les langues du Midi pour exprimer l'habitude). Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUPIOU s. m. (piou-piou. — Il paraît naturel de rapporter l'étymologie de ce nom à une onomatopée du cri du moineau : *piou, piou.* « Cotgrave, qui donne ce mot, dit M. Francisque Michel, le traduit par *peep, peep, the voice of chickens.* Il est à croire qu'on aura ainsi désigné les fantassins à cause de l'habitude qu'ils ont en campagne de faire main basse sur les poules du paysan, qu'ils attirent en imitant leur cri. » L'origine nous paraît aussi peu probable que l'explication est douteuse). Pop. Nom donné aux soldats de la ligne : *Beaucoup de* PIOUPIOUS *sont rêveurs.* (V. Hugo.) *C'était un grand artiste et un profond penseur que ce Charlet, qui fit dire au* PIOUPIOU *dans son naïf langage : Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien.* (Toussenel.) *Hâtons-nous de le dire à sa louange, le* PIOUPIOU *est le symbole de la plus parfaite innocence.* (L. Huart.) *Militairement parlant, le* PIOUPIOU, *comme l'euphonie de ce nom semble l'indiquer, est au Jean-Jean et au tourlourou ce que, musicalement parlant, le demi-ton est à deux tons naturels qui se suivent dans l'ordre de la gamme.* (Marco St-Hilaire.)

PIOUQUEN s. m. (piou-kain). Ornith. Espèce d'outarde.

PIOVE, ville du royaume d'Italie, province de Padoue, ch.-l. de district et de mandement, à 16 kilom. S.-E. de Padoue, sur le Fiumicello; 6,828 hab. Manufactures de laine et de soie.

PIOZZI (Esther-Lynch SALUSBURY, dame THRALE, puis dame), femme auteur anglaise, née à Boswell, comté de Carnarvon, en 1739, morte à Clifton, près de Bath, en 1821. Elle apprit les langues anciennes, l'hébreu, le français, l'italien, les mathématiques, reçut une instruction toute virile et épousa, à vingt-quatre ans, un riche brasseur de Southward, membre du Parlement, nommé Henri Thrale. Son savoir, sa beauté, son esprit, le charme de ses manières firent accueillir la jeune femme avec distinction dans le monde. Bientôt (1764) elle entra en relation avec le célèbre Samuel Johnson, qui devint l'ami de la maison et, à partir de cette époque, habita presque constamment chez Henri Thrale, à Streatham. Johnson était, comme on sait, un homme d'un caractère bizarre, bourru jusqu'à l'excès et incapable de gouverner convenablement sa maison. Il trouva dans M. Thrale et dans sa femme des admirateurs sincères de sa personne, qui se faisaient un bonheur de supporter patiemment les irrégularités de son caractère, et cette intimité dura depuis 1764, époque de leur première connaissance, jusqu'à la mort de M. Thrale en 1781. Cette perte fut vivement sentie par Johnson, qui continua d'entretenir les mêmes relations avec la veuve de son ami; mais celle-ci n'eut plus la même résignation à supporter les brusqueries du docteur contre toutes les personnes qui venaient rendre visite à mistress Thrale. Elle prit prétexte de la perte d'un procès pour quitter Londres et ses environs, où elle prétendit que ses moyens pécuniaires ne lui permettaient plus de résider et pour se retirer avec ses quatre filles à Bath, où elle savait qu'elle ne serait pas suivie par Johnson. Cette séparation fut suivie d'une correspondance qui offre toutes les traces de la bienveillance; mais ce dernier lien fut lui-même rompu, en 1784, par le mariage inattendu de mistress Thrale avec le Florentin Piozzi, maître de musique à Bath, trois ans après la mort de son premier mari. Johnson blâma vivement ce mariage et, voyant que ses conseils n'étaient pas écoutés, il cessa, à partir de ce moment, de correspondre avec son amie. Cette même année, Mme Piozzi quitta l'Angleterre avec son mari, traversa la France, séjourna à Milan, parcourut l'Italie et habita quelque temps Florence. Là, elle prit une part active aux travaux de la Crusca, visita ensuite Naples, l'Allemagne, la France, la Hollande, puis retourna en Angleterre. Elle devint veuve pour la seconde fois en 1809 et passa les dernières années de sa vie à Clifton, près de Bath. On doit à cette femme auteur, qui avait une grande connaissance du monde, des hommes et des choses, plusieurs ouvrages, dont quelques-uns firent grand bruit et furent l'objet de vives attaques. Nous citerons d'elle : les *Trois avis*, conte en vers, imité de La Fontaine et publié dans les *Mélanges* d'Anne Williams; *The Florence miscellany* (1786, in-8°), recueil de vers et de prose en collaboration avec Parsons, Merry, etc.; *Anecdotes sur Samuel Johnson* (Londres, 1786, in-8°), ouvrage que ses relations avec le célèbre auteur firent lire avec un vif intérêt; *Lettres de Johnson ou adressées à cet écrivain* (Londres, 1788, 2 vol. in-8°); *Observations et réflexions faites dans un voyage par la France, l'Italie, l'Allemagne* (Londres, 1789, 2 vol. in-8°); *Synonymie anglaise* (Londres, 1794, 2 vol. in-8°), ouvrage à la fois utile et amusant qui a obtenu un grand succès; *Coup d'œil en arrière* ou *Revue des événements, des faits et des caractères les plus importants ou les plus frappants que les dix-huit cents dernières années ont présentés au monde* (1801, 2 vol. in-4°).

PIPA s. m. (pi-pa — de *pipal*, nom vulgaire de l'animal, à la Guyane). Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des crapauds et comprenant plusieurs espèces qui habitent la Guyane et le Brésil : *Les* PIPAS *ont une physionomie aussi hideuse que bizarre.* (P. Gervais.)

— s. m. pl. Famille de batraciens anoures, comprenant les genres pipa et dactylèthre. On dit aussi PIPÆFORMES.

— **Encycl.** Les *pipas* sont caractérisés par un corps large, aplati, sans verrues ni parotides; le tympan caché sous la peau; l'anus arrondi; les pattes postérieures de la longueur du corps; les doigts dépourvus d'ongles, les doigts antérieurs libres, égaux et arrondis. Ces animaux sont remarquables par leur aspect hideux et repoussant. La seule espèce connue a $0^{m}.20$ de longueur sur $0^{m}.12$ de largeur; elle a la tête large, plate et triangulaire; les yeux petits, écartés, situés en dessus et munis d'une petite pointe à leur bord supérieur; le museau tronqué; la gueule largement fendue; les doigts des pattes antérieures terminés par trois ou quatre petites pointes; sa couleur est olivâtre, sombre, parsemée de petits tubercules roussâtres. On trouve ce batracien dans l'Amérique du Sud, notamment à la Guyane et au Brésil.

Le *pipa* se tient ordinairement à terre. L'accouplement se fait comme chez les autres batraciens; mais, dès que les œufs sont fécondés, le mâle les rassemble sous son ventre et les distribue sur le dos de la femelle; celle-ci, ainsi chargée, se rend à l'eau; le contact de l'œuf et de la matière fécondante produit une irritation locale; la peau se gonfle, se boursoufle aux endroits où ils ont été déposés et il en résulte de petites cellules dans lesquelles ils restent logés. Après l'éclosion, les jeunes têtards y restent encore jusqu'à ce qu'ils aient opéré leurs métamorphoses, perdu leur queue, etc. Alors ils sortent de leur retraite; la femelle quitte l'eau et vient à terre; elle a soin de se frotter le dos contre les pierres pour se débarrasser des restes de cellules; elle subit ainsi une sorte de mue. On prétend que les nègres de l'Amérique mangent avec plaisir les cuisses du *pipa*, mais que sa chair séchée et pulvérisée est un poison.

PIPABLE adj. (pi-pa ble — rad. *piper*). Qui peut être pipé, trompé : *Au cas que cette pi-*

*perie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-t-il à voir que je suis très-*PIPABLE. (Montaigne.)

PIPA-CRAPAUD s. m. (pi-pa-kra-pô). Erpét. Section du genre crapaud, érigée par plusieurs auteurs en genre particulier, sous les noms de DACTYLÈTHRE ou XÉNOPE.

PIPÆFORME adj. (pi-pé-for-me — de *pipa*, et de *forme*). Erpét. Qui a la forme d'un pipa.

— s. m. pl. Famille de batraciens anoures, comprenant les pipas et les dactylèthres.

PIPAGE s. m. (pi-pa-je — rad. *pipe*). Anc. cout. Droit qu'on payait sur chaque pipe de vin.

Pi-pa-ki (LE) ou l'**Histoire du luth**, drame chinois, composé vers la fin du XIV[e] siècle de notre ère, par Kao-tong-Kia, surnommé Tsë-tching, et qui n'obtint du vivant de l'auteur que des succès fort équivoques. Ce drame célèbre qui, selon l'expression d'un éditeur chinois, « fait aujourd'hui couler tant de larmes, » est regardé comme le chef-d'œuvre du théâtre chinois. C'est à Mao-tseu qu'il doit sa célébrité. Mao-tseu était un savant commentateur qui perdit la vue à force de travailler et qui avait, paraît-il, ce qui manque assez souvent aux commentateurs, de l'esprit et du goût. Le drame de Kao-tong-Kia, retouché par lui, fut accueilli avec enthousiasme, et l'on rendit, lors de sa représentation sur le théâtre de Pékin en 1404, un tardif et inutile hommage à la mémoire de l'auteur. Trois siècles plus tard, on recommandait la lecture du *Pi-pa-ki* aux époux et aux serviteurs de l'Etat. » Une des éditions du *Pi-pa-ki* sur lesquelles M. Bazin, traducteur français de ce drame, a travaillé ne renferme pas moins de quatorze préfaces, dans lesquelles, malheureusement, on ne parle jamais du caractère et des circonstances de la vie de l'auteur. A défaut de notices biographiques sur Kao-tong-Kia, on trouve un grand nombre de notices littéraires sur le *Pi-pa-ki*. Les critiques cherchent avec curiosité les sources historiques où l'auteur a puisé le sujet de sa pièce; ils citent plusieurs anecdotes et chaque mot devient pour eux l'objet d'un commentaire. Quant au style, les critiques se livrent à des recherches sur les emprunts faits par Kao-tong-Kia aux poëtes de la dynastie des Thang, et Ching-Chan, éditeur sévère, à l'œil de qui rien n'échappe, ne manque jamais de les signaler. « Ce qu'il y a d'incontestable, dit M. Bazin, c'est que la main qui a tracé les caractères du *Pi-pa-ki* n'était pas une main vulgaire. Le *Pi-pa-ki* est un de ces ouvrages qui marquent l'état d'une littérature et la font estimer. Kao-tong-Kia a de la naïveté, de l'esprit, de la sensibilité et de la verve... Plus que tous les écrivains dramatiques qui l'ont précédé, Kao-tong-Kia intéresse par le récit des faits et la variété des incidents, par le mérite et la singulière beauté des détails. Chaque personnage a une physionomie distincte... La morale de Kao-tong-Kia est supérieure à celle des écrivains des Youen... Enfin, avec le *Pi-pa-ki*, on pourra se faire une idée très-exacte des modifications que le temps a fait subir aux mœurs et aux coutumes, aux idées religieuses et philosophiques des Chinois. »

Le *Pi-pa-ki* nous est connu par la traduction qu'en a donnée M. Bazin aîné sur le texte original (Paris, 1841, in-8°). Il est précédé d'une préface chinoise, curieuse en ce qu'elle contient, pour ainsi dire, une histoire de la littérature du Céleste-Empire. C'est un dialogue entre un éditeur chinois et un jeune lettré, daté de la 40[e] année de Kang-hi (1704). Il débute par un argument comme celui de Plaute et de Térence; les personnages ne s'annoncent plus eux-mêmes, comme chez les devanciers de l'auteur; ils sont annoncés. L'art dramatique a fait des progrès. La scène se passe alternativement dans un village de la frontière, nommé Tchin-lieou, et dans la ville de Tchang-Ugan, alors capitale de l'empire. Tchao-ou-niang est une jeune femme d'une beauté accomplie. Tsaï-yong est un bachelier instruit. Deux mois à peine se sont écoulés depuis leur mariage, lorsque arrive l'époque des concours. Le père de Tsaï, ancien magistrat, veut envoyer son fils à ces concours, malgré la mère qui fait tous ses efforts pour le conserver à la maison. Tsaï lui-même résiste, faisant valoir les devoirs d'un fils à l'égard de ses parents âgés. Enfin, il part pour la capitale, obtient la palme académique et se place tout d'un coup au premier rang des docteurs. Il devient magistrat de première classe et ministre d'Etat. L'ordre exprès de l'empereur l'a contraint d'épouser la belle et séduisante Nieou-chi, fille du précepteur de la famille impériale. Plein du souvenir de sa jeune femme, Tsaï-yong est accablé de remords et dévoré par la tristesse; il maudit la science, les succès littéraires, les grandeurs, la beauté même et les grâces de sa nouvelle épouse. Rien n'est touchant comme la douce et affectueuse froideur avec laquelle il ajourne les questions et élude les caresses de Nieou-chi. Une scène surtout atteint le dramatique en fait d'émotion tendre et délicate; c'est celle qui a fait donner à la pièce le nom d'*Histoire du luth*.

Un soir, seul, et pensif dans sa bibliothèque, Tsaï-yong essaye tristement quelques accords sur son luth. Il est surpris par Nieou-chi, qui le prie de la laisser l'entendre; car elle aussi elle a du chagrin et elle croit qu'une romance lui ferait du bien. Tsaï-yong cède à ses supplications. Il offre à Nieou-chi de lui chanter le *Faisan qui le matin prend son vol*; mais la jeune femme n'approuve point ce choix; il n'y a pas d'amour là-dedans; c'est une chanson de chasseur. « Eh bien! dit Tsaï-yong, je vais vous chanter l'*Oiseau séparé de sa compagne qu'il aime*. — L'époux et l'épouse ne sont-ils pas réunis? Pourquoi voulez-vous déplorer sur votre luth les regrets du veuvage? — Alors chantons une autre chanson. Que dites-vous de la romance intitulée le *Ressentiment de la belle Tchao-kiun?* — Qu'avez-vous besoin de chanter la vengeance dans le palais de Hon? La paix et la concorde habitent ici. Seigneur, dans le calme de cette belle soirée, devant ces perspectives ravissantes, chantez-moi la romance *Quand la tempête agite les pins*. » Tsaï-yong y consent, mais il se trompe et chante l'air: *Quand je pense que je retournerai dans mon pays natal*. La jeune femme l'interrompt et il recommence; mais il se trompe encore et chante l'air de la *Cigogne délaissée*. La scène se prolonge ainsi quelque temps et finit par amener une demi-explication entre les époux. Enfin, Tsaï-yong se résout à confesser sa position à sa femme et à son beau-père. Tous deux approuvent qu'il fasse venir sa famille de Tchin-lieou. Sa première épouse partagera son lit avec Nieou-chi; car en Chine on peut avoir deux femmes, ce qui est un moyen fort commode de dénouer les intrigues des drames ou des romans.

Pendant ce temps, la famine exerce ses ravages dans son pays natal. Son père et sa mère meurent l'un après l'autre, après avoir montré beaucoup d'injustice et de dureté envers la pauvre Tchao, leur bru, qui les a nourris, qui a mendié, après avoir vendu ses bijoux et ses parures, pour leur venir en aide, et qui a même voulu, de ses propres mains, leur élever un tombeau, ouvrage que des génies ont été obligés d'achever à sa place tant elle était fatiguée; les génies ont été touchés de sa piété filiale. Elle avait coupé sa chevelure et l'avait vendue pour faire des funérailles aux parents de son époux. Avertie par un songe prophétique, elle revêt l'habit blanc de religieuse, prend un luth et s'achemine vers la capitale en chantant et demandant l'aumône. Elle découvre l'hôtel habité par son mari et vient se présenter à Nieou-chi, qui cherche deux servantes pour la famille de Tsaï-yong dont elle attend l'arrivée. De question en question, de confidence en confidence, les deux femmes finissent par se reconnaître; elles éprouvent de la sympathie l'une pour l'autre, et Tsaï-yong part avec ses deux épouses pour aller accomplir des cérémonies funèbres en l'honneur de son père et de sa mère.

Ce drame, en vingt-quatre tableaux, est réellement touchant et tout rempli de sentiments puisés à la source la plus profonde du cœur humain. Kao-tong-Kia l'aurait composé, s'il fallait s'en rapporter à la préface chinoise, dans le but de corriger un de ses amis qui avait délaissé sa femme pour convoler à de nouvelles noces. Quoi qu'il en soit, le *Pi-pa-ki* obtient toujours à la représentation un grand succès de larmes, et il n'est pas de comédiens ambulants qui, s'arrêtant dans le moindre village du Céleste-Empire, ne soient invités aussitôt à jouer l'*Histoire du luth*. Le *Pi-pa-ki* est écrit en prose; mais chaque fois que le sentiment s'élève et arrive à la poésie, il emprunte, comme la plupart des pièces chinoises, le secours de la musique; alors une improvisation s'élance de la bouche du personnage qui est en scène et ajoute à l'intérêt du drame le charme des vers et de la mélodie.

PIPAL s. m. (pi-pal — nom guyanais). Erpét. Nom du pipa, chez les anciens auteurs: *Les mamelles de ces petits* PIPALS *sont repues sur le corps avec beaucoup d'art*. (V. de Bomare.)

PIPAL s. m. (pi-pal). Bot. Espèce du genre figuier, appelé aussi FIGUIER DES PAGODES.

PIPARÉE s. f. (pi-pa-ré). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des violacées.

PIPASTE s. m. (pi-pa-ste — altér. de *pipit*). Ornith. Genre formé aux dépens des *pipits* et ayant pour type le pipit des buissons.

PIPE s. f. (pi-pe. — La signification primitive de *pipe* était celle de tuyau, de roseau, ainsi qu'on peut le voir par la forme *pipa* de la basse latinité. *Pipa* appartient à la fois, par ses origines, aux langues germaniques et aux idiomes celtiques. On le retrouve d'un côté dans l'ancien haut allemand *phifa*, dans le gothique *pipa*, dans l'allemand *pfeife*, dans l'anglo-saxon *pipe*, dans l'anglais *pipe*, dans le hollandais *pijp*, dans le danois *pibe*, dans le suédois *pipa*, etc., mots qui ont tous le sens de pipeau, flûte, roseau, canne, tuyau, etc. D'un autre côté, il est impossible de méconnaître la frappante analogie qui existe entre le radical germanique et le *pi*... *piob* de l'écossais, de l'irlandais et du gallois, qui a la même signification. Du latin *pipa* dérivent *pipiare*, instrument de musique, *pipeo*, *piper*, *pipeur*. Il faut probablement rattacher au même radical le mot *fifre*, qu'on disait autrefois *piffre*, vieux terme conservé dans cette phrase: « *Boire comme un piffre*, *s'empiffrer*, Boire comme un joueur de *fifre*. »

L'italien appelle encore aujourd'hui *pifferaro* le petit montagnard qui joue d'une espèce de musette. Lorsque l'usage du tabac à fumer se répandit en France, on appela *pipe*, c'est-à-dire tuyau, le petit appareil que tout le monde connaît aujourd'hui. C'est de la même façon que l'on a donné le nom de *calumet*, de *chalumeau*, en latin *calamus*, aux pipes des Indiens. Les Turcs appellent également la pipe *tchibouq*, mot d'origine tartare qui a aussi le sens de roseau). Petit fourneau armé d'un tuyau, dans lequel on met du tabac ou quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée: *Remplir sa* PIPE *de tabac. Charger, bourrer sa* PIPE. *En France, la petite* PIPE *blanche fait la consolation de l'ouvrier, du pauvre, du soldat, du matelot; les* PIPES *à petits sont réservées à la classe aisée*. (Deleuze.)

> La *pipe* est du vieux temps, le cigare est nouveau.
> BARTHÉLEMY.

> La *pipe* de l'époque est la *pipe* d[illegible],
> La *pipe* du fumeur, c'[illegible].
> BARTHÉLEMY.

— Par ext. Tabac qu'on met dans la pipe: *Allumer sa* PIPE. *Fumer sa* PIPE. ‖ Habitude, action de fumer: *En Hollande, la* PIPE *dénote une heureuse application du far-niente napolitain*. (Balz.)

— *Ne valoir pas une pipe de tabac*, Etre absolument dépourvu de mérite.

— *Se soucier d'une chose autant que d'une pipe cassée*, Ne pas s'en soucier du tout, n'en faire aucun cas: *Théoricien fantasque, il* SE SOUCIAIT *autant de renommée* QUE D'UNE PIPE CASSÉE. (Balz.)

— *Fumer sans pipe et sans tabac*, Eprouver une contrariété extrême.

— Pop. *Casser sa pipe*, Mourir: *Papa avait beaucoup de blessures et un jour* IL CASSA SA PIPE, *comme on dit au régiment*. (Méry.)

— Anc. liturg. Sorte de chalumeau dont le célébrant se servait pour boire le vin consacré. ‖ Objet auquel on attachait les signets des livres d'office.

— Métrol. Futaille qui contenait à Paris un muid et demi, mais dont la valeur était variable suivant les provinces: *Une* PIPE *de vin, d'eau-de-vie*. ‖ Mesure pour les liqueurs, usitée en Angleterre et valant 476[lit],9018.

— Techn. Petite cale servant à serrer une barre de fer dans une pièce qu'elle traverse.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre syngnathe.

— Bot. Nom donné, dans la Bourgogne et le Gâtinais, à toutes les fleurs de printemps. ‖ *Pipe de tabac*, Nom vulgaire de l'aristoloche siphon.

— **Encycl.** Indust. et Comm. Toute *pipe* se compose de deux parties essentielles: 1° le fourneau ou foyer destiné à recevoir la matière combustible, qui est ordinairement du tabac; 2° le tuyau, dont on introduit l'extrémité dans la bouche et qui sert à aspirer la fumée du corps comburant. « Les *pipes* varient de forme, de matière, de valeur, dit M. Kauffmann, depuis la *pipe* de 0 fr. 02 à 0 fr. 03 jusqu'au riche narghileh d'argent ou de cuivre doré, découpé, ciselé, où l'on aspire, au moyen de longs tuyaux flexibles, la fumée du tabac de Latakie. Le dessinateur, le potier, le sculpteur, le tourneur, le polisseur, le peintre, le doreur, l'orfèvre sont employés à la confection des *pipes*. Les matières mises en usage sont diverses argiles, l'écume de mer, la porcelaine, la racine de bruyère, le buis et quelques bois de couleurs foncées, tels que le palissandre et le bois d'ulm. »

— *Diverses sortes de pipes*. On peut diviser les *pipes* en deux grandes catégories, celles dont le tuyau et le fourneau forment un tout homogène et les *pipes* à foyer séparé du tuyau ou plutôt à tuyau distinct, ajouté par la douille après coup. On les distingue, en outre, d'après la matière avec laquelle elles sont fabriquées.

— *Pipe de terre*. La *pipe* de terre est la plus répandue; c'est la *pipe* populaire, la *pipe* de l'ouvrier, son prix [illegible] 0 fr. 10) explique cette popularité. La fabrication des *pipes* de terre occupe en France, dans la Drôme, [illegible], à Nîmes, à Marseille et surtout dans le Nord, aux environs d'Arras et de Saint-Omer (Pas-de-Calais), des milliers d'ouvriers, de femmes et même d'enfants, qui y trouvent une ressource précieuse. La produit en est immense et les formes sont extrêmement nombreuses, elles sont blanches, [illegible], ou [illegible] et à arêtes, ou blanches en dedans et [illegible] à l'extérieur, ou [illegible] représentant des têtes d'hommes, de femmes, d'animaux, etc. Ces *pipes* se font avec une argile plastique [illegible] M. [illegible], comment on les [illegible] une boule d'argile qu'il roule à la main sur une planchette [illegible] prépare aussi des tuyaux [illegible] presse à [illegible] une petite masse [illegible] passe alors [illegible] avec une tige [illegible] qu'il pousse [illegible] distance [illegible] tient sa direction [illegible] avec deux doigts de l'autre main. Il met alors le cylindre de pâte ainsi préparée, en [illegible] la queue en place, dans un moule formé de deux coquilles en cuivre, qu'il serre ensuite au moyen d'une vis de pression; [illegible] le fourneau au moyen d'un refouloir ou étampoir en cuivre, qu'il enfonce en tournant dans la partie correspondante du moule; il termine le tuyau en poussant l'aiguille jusqu'à ce que son extrémité apparaisse [illegible] fourneau. Il ne reste plus ensuite qu'à ébarber la *pipe* et à la retirer du moule. Quand les tuyaux doivent recevoir une forme courbe, on la leur donne aussitôt après. Les ornements du fourneau viennent en général du moulage; quelques-uns, ainsi que les marques, se font au moyen de roulettes gravées. On laisse sécher très-lentement, à l'ombre, les *pipes* ainsi façonnées avant de les cuire. Un ouvrier fait environ 500 *pipes* par jour. » La cuisson a ordinairement lieu dans de petits fours cylindriques ou rectangulaires et dure de huit à neuf heures. Dans chaque fournée, on cuit de 3,000 à 5,000 *pipes*. Afin que les *pipes* soient moins happantes aux lèvres, on les fait tremper, lorsqu'elles sont communes, dans de l'eau mêlée avec de l'argile grasse, puis on les frotte avec de la flanelle dès qu'elles sont sèches. Lorsqu'elles sont fines, on les frotte avec de la flanelle trempée dans un vernis composé de cire, de gomme, de savon et d'eau. On expédie ces *pipes* dans des caisses dont les interstices sont remplis de paille d'avoine. Les *pipes* unies se vendent ordinairement 3 fr. 50 la grosse; les petites *pipes*, dites lilliputiennes, 3 fr.; les *pipes* à tête simple, à guirlandes de feuillage, 5 fr.; celles à figures plus compliquées de 6 à 18 fr. la grosse.

— *Pipe d'écume de mer*. Les *pipes* ainsi nommées sont les plus belles et les plus chères, car leur moindre prix varie de 15 fr. à 20 fr.; elles sont légères, d'un blanc d'ivoire [illegible]. Tout le monde, dit Alphonse Karr, parle de *pipes* d'écume de mer, [illegible] sottise comme nous: il faut dire des *pipes* de Kummer, du nom de l'inventeur de la pâte dont ces pipes sont faites. » En dépit d'Alphonse Karr, en dépit de Kummer, l'usage a prévalu; on continue à dire une *pipe* d'écume de mer et, en y réfléchissant, cette expression n'est pas aussi ridicule qu'elle paraît tout d'abord. La science désigne sous le nom d'écume plusieurs substances, soit naturelles, soit produites par l'art; telles sont: l'écume de verre, mélange de sulfate qui, pendant la fusion du verre, vient nager à la surface; l'écume de terre, sorte de calcaire de couleur blanche, jaunâtre ou verdâtre; de même, les anciens naturalistes désignaient sous le nom d'écume de mer tous les corps marins ayant quelque analogie avec les alcyons, les éponges, etc. Aujourd'hui on a, par extension, donné ce nom à une variété spongieuse de magnésite, composée de magnésie carbonatée et de silice. C'est avec cette matière, préparée d'une certaine façon, qu'on fabrique les *pipes* dites d'écume de mer. Jusqu'en 1850, la *pipe* d'écume de mer que l'on fumait en France était un produit exotique. L'Autriche avait le monopole de cette fabrication, uniforme d'ailleurs dans ses produits, consistant en un fourneau emmanché d'un tuyau de bois ou de corne, avec [illegible] garniture d'argent. A cette époque fut fondée à Paris une première fabrique [illegible], presque immédiatement suivie de plusieurs autres, qui prirent bientôt un grand développement. Dès lors, la France [illegible] sa consommation intérieure; son exportation prit même des proportions inattendues. La fabrication s'y perfectionna rapidement et [illegible], des modèles nouveaux ne cessaient d'être créés. La fabrication [illegible] n'a plus guère de secrets pour les Parisiens depuis que l'un des importateurs de cette industrie, M. S[illegible], a [illegible] dans un des principaux passages de Paris, un atelier où, sous les yeux du public, [illegible] ouvriers tourneurs et sculpteurs se livrent à la confection de la *pipe* [illegible] de bruyère. La *pipe* d'écume se compose: [illegible] *pipe* subit six opérations principales: 1° mouil[illegible] [illegible] des deux [illegible] d'une virole en argent.

L'écume de mer arrive d'Anatolie en caisses régulières de 35 à 40 kilogr. Les prix va

[illegible]

L'ambre vert et l'ambre citron mat sont les sortes les plus estimées et les plus appréciées. [illegible] ...mation intérieure. Dans [illegible]

[illegible] pendant encore très-considérable; elle atteint [illegible] ...naire et de formes courantes, dites classiques, c'est-à-dire ne variant jamais. La *pipe* artis- [illegible] parfois en or, et leur prix peut s'élever très- [illegible]

Des fabricants remplacent artificiellement [illegible] dans les proportions voulues; mais les *pipes* [illegible] porosité des écumes naturelles. On a pour- [illegible] avec des coquilles d'œufs réduites en pâte, [illegible] se laisser tromper à ces diverses fraudes, que [illegible] à découvrir.

— [illegible] ...uent avec un kaolin très-pur, recouvert d'un émail brillant; tantôt la porcelaine est unie, tantôt elle est peinte, ce qui augmente son prix en raison de la perfection du travail. C'est en Allemagne qu'on fabrique presque toutes les *pipes* de porcelaine, et c'est de [illegible] dans le reste de l'Europe.

— [illegible] La *pipe* de bois ou de ra- [illegible] des chasseurs et généralement de tout individu obligé, soit par état, soit par circonstance, de marcher fréquemment et d'essuyer des heurts ou des chocs. La matière solide de ces sortes de *pipes* les met à l'abri des fractures auxquelles ne sauraient résister à l'occasion les *pipes* de terre. On fabrique des *pipes* en buis, en poirier, en palissandre, mais surtout en racine de bruyère. L'industrie des *pipes* en racine de bruyère a pris depuis quelques années une importance très-grande au détriment de la *pipe* de terre, et le développement de cette fabrication tend à s'accroître encore d'année en année. Entre autres avantages, cette *pipe* offre celui d'être bonne à fumer dès la première charge. Légère aux dents, défiant les chutes, incassable dans la poche, accessible à toutes les bourses, elle réalise une importante économie dans le budget d'un fumeur; elle est la *pipe* du chasseur, du campagnard, de l'ouvrier. Seul entre tous les bois connus, celui de la racine de bruyère jouit de la propriété de ne point brûler au contact du tabac en combustion. Par l'usage, il se forme dans l'intérieur du fourneau une espèce de gangue qui en rétrécit la capacité, mais que l'on enlève facilement avec la lame d'un couteau. [illegible] par les paysans des Pyrénées pour leur usage personnel, avaient une forme tout à fait enfantine et sauvage; taillées au couteau, elles présentaient l'apparence d'une pyramide très- [illegible] creusé le fourneau, d'où un conduit abou- [illegible] villages des Flandres que l'on fabrique en- [illegible] que fut fondée à Paris, par MM. Ganneval, Bondier et Donninger, la première fabrique de *pipes* en racine de bruyère, continuée par [illegible] MM. Maréchal et Bine. Elle devint bientôt une in- [illegible]

moyen d'une sorte de champignon recouvert de peau de buffle et de ponce en poudre. Les sortes communes de *pipes* de bruyère sont fabriquées en majeure partie dans le Jura; ces *pipes*, généralement mal proportionnées, sont ce que l'on appelle des *pipes* de pacotille; elles se vendent très-bon marché. Les *pipes* de Paris, au contraire, sont très-soignées en général dans tous leurs détails, et la variété des modèles est infinie. Cette industrie donne lieu, à Paris, à un [illegible] d'affaires de 1,200,000 francs à 1,500,000 francs, dont les deux tiers en exportation.

On confectionne également des *pipes* d'un seul morceau en différentes autres substances, telles que la pierre, l'ambre jaune; mais, outre que ces matières (la dernière surtout qui exige une doublure intérieure afin de ne pas éclater) sont de beaucoup inférieures au résultat qu'on en attend, on se borne le plus souvent, dans le rare usage qu'on en fait, à y tailler des fourneaux ou foyers auxquels on relie un tuyau de substance autre par l'orifice de ces fourneaux ou foyers, appelé douille.

Toutes les *pipes* que nous venons de passer en revue, sauf la *pipe* de terre, sont munies généralement, à l'extrémité supérieure de leur tuyau, d'un bout factice d'une matière dure, pouvant résister aux dents du fumeur plus longtemps que le bois et l'écume; c'est le plus souvent, pour la *pipe* de racine, un bout de corne, pour la *pipe* d'écume un bout d'ambre. L'ouvrier se borne quelquefois à entourer l'extrémité du tuyau de sa *pipe* de terre dans un réseau serré de fil ou de ficelle très-ténue qui, en même temps qu'il arrête l'usure de la terre en corrige la dureté désagréable aux dents du fumeur.

— *Pipe à foyer séparé du tuyau.* Nous retrouvons dans cette catégorie toutes les substances de *pipe* passées en revue déjà par nous. On vend séparément des foyers de *pipe* de terre, de bois, de racine et d'écume, auxquels l'amateur adapte des tuyaux plus ou moins longs, suivant l'importance du foyer et suivant son goût, la chaleur et l'âcreté de la fumée étant plus ou moins vives suivant la longueur du tuyau qu'elle a dû traverser. Les *pipes* à tuyau distinct offrent sur les autres l'avantage de pouvoir être démontées et par conséquent nettoyées aisément, sans avoir recours au fil de fer ou à l'aiguille à tricoter traditionnels. Indépendamment des *pipes* ordinaires dont nous venons de parler, c'est dans cette catégorie qu'il faut ranger la *pipe* éthiopienne et la *pipe* indienne : la première, à foyer très-évasé par le haut, perdant de son diamètre par la base et finissant par se confondre avec le tuyau, lequel est ordinairement un roseau long et peu incliné sur le foyer; la seconde, à tuyau non arrondi, moins long que dans le type précédent, à foyer moins évasé et presque perpendiculaire sur le tuyau et de substance éclatante, le plus souvent de terre rouge; il faut aussi comprendre dans la même catégorie le chibouk, *pipe* turque d'un usage à peu près universel dans toutes les classes des Orientaux; les chibouks varient de grandeur, depuis 2 jusqu'à 6 et 7 pieds. Les tuyaux se font ordinairement avec le jasmin, le rosier et le cerisier. Le tuyau du chibouk est en général richement orné de velours et même d'or et de pierreries. Son bout ou bouquin est ordinairement d'ambre jaune ou gris, quelquefois d'ivoire, de corail ou d'ébène. Son foyer ou fourneau (on dit aussi cheminée) est en terre rougeâtre, ciselée et dorée. Il y a encore une autre espèce de chibouk, en bois très-tendre, dont la tige est entourée d'étoffe de soie, plissée tout autour et ornée de bandelettes en fil d'or, croisées plusieurs fois. Le fumeur humecte cette étoffe, la fait gonfler en soufflant dans un pli du haut, et, grâce à l'introduction de ce courant d'air, le bois conserve longtemps une humidité relative qui donne à la fumée une certaine fraîcheur. C'est cet élément de fraîcheur qui manque, en général, au chibouk et qui est inconnu des peuples occidentaux, qu'on trouve dans la *pipe* vraiment orientale, le narghileh. V. ce mot.

— *Histoire, usage, inconvénients et physiologie de la pipe.* L'usage de la *pipe* était très-répandu dans les Indes occidentales, régions originaires du tabac, lorsque les Portugais [illegible] la même époque, en 1560, que Nicot, ambassadeur de France en Portugal, apporta dans [illegible] quelque temps, néanmoins, on se contenta de prendre du tabac par le nez. Ce ne fut que quelques années plus tard que la *pipe* commença [illegible] en de longs chalumeaux terminés par un petit réchaud d'argent que Nicot fit venir de Lisbonne. Bientôt après, on se procura, à grands frais, l'*oucka* des Orientaux et le *cadjan* des Perses. Toutefois, la *pipe* ne s'introduisit guère d'abord que dans les classes inférieures; l'usage s'en répandit surtout parmi les marins, parmi les soldats, et l'on se [illegible] des tavernes. Dans son roman du *Capitaine Fracasse*, si exact par les détails historiques, Théophile Gautier nous représente son bretteur Jacquemin Lampourde partageant sa prédilection entre le vin et la *pipe* bourrée de *pétun* (c'est ainsi qu'on nomma primitivement le tabac). Sous Louis XIV, le gouvernement se mit à distribuer du tabac aux troupes d'une façon régulière. Presque chaque soldat eut sa *pipe* et son briquet. On avait sans doute calculé que la *pipe* diminuant l'appétit, la ration de tabac remplacerait en partie celle du pain. C'est toujours pendant la guerre que s'est le plus propagée l'habitude de fumer, surtout quand la guerre se faisait dans des pays froids et humides. Ainsi, pendant la conquête de la Hollande, Louvois s'occupa plus encore de l'approvisionnement du tabac que de celui des vivres. A cette époque, l'histoire nous offre la grande figure d'un fumeur de *pipe* émérite, Jean Bart, le héros légendaire des anciens débits de tabac, fumant paisiblement à côté de la sainte-barbe, prêt à faire sauter son bâtiment en cas de défaite.

On connaît l'escapade des princesses à Marly, rapportée par Saint-Simon : le Dauphin, en se retirant chez lui, monta chez les princesses et les trouva qui fumaient des *pipes* qu'elles avaient envoyé chercher au corps de garde suisse. Le XVIII^e siècle fuma peu, sinon dans les estaminets, que le succès toujours croissant du café avait peu à peu conduits à détrôner les cabarets. Mais cette époque ne nous fournit aucun nom de fumeur historique; ni Voltaire ni les encyclopédistes ne connurent la *pipe*, le café leur suffisait. Lors de la Révolution, cet instrument, aujourd'hui si universellement adopté, n'avait pas encore franchi les régions populaires; ni Robespierre, ni Danton, ni aucune autre illustration du temps ne paraissent en avoir jamais fait usage. L'expédition d'Égypte par Bonaparte commença à mettre la *pipe* à la mode; au retour des troupes; on vendit à Paris, sous le nom de *pipes* de limon du Nil, des *pipes* assez grossièrement taillées, que le commerce contrefit bientôt avec succès. Mais ce n'est guère que sous l'Empire que commence le véritable succès, le véritable règne de la *pipe*. Elle commença à faire école dans l'armée. Deux noms historiques se présentent tout d'abord : celui du général Lasalle, qui chargea souvent, la *pipe* à la bouche, à la tête de ses hussards, et celui d'Oudinot, auquel Napoléon fit cadeau d'une *pipe* d'honneur, en écume, figurant un mortier traîné sur son affût. Cette *pipe*, au tuyau richement orné de pierreries, valait environ 30,000 fr. Le célèbre général Moreau, au moment d'être amputé des deux cuisses, demanda à fumer sa *pipe* pendant l'opération. Le gros de l'armée ne demeura pas en reste, et les *grognards* de l'Empire accueillirent la *pipe* avec passion; plus d'une fois elle trompa l'ennui des longues marches, et sa chaleur dut consoler plus d'un brave pendant la désastreuse retraite de Russie. La Restauration provoqua une réaction contre la *pipe;* elle fut de nouveau reléguée par les *pékins*, comme on disait alors, dans les rangs de l'armée inférieure et du peuple. Le rigide Royer-Collard lui fit plus tard l'honneur de se prononcer contre elle, et les hommes d'État, qui avaient déjà sacrifié leur moustache pour se distinguer des militaires, proscrivirent la *pipe* pour accentuer encore plus la distinction. Une seule et curieuse exception doit être notée ici : à l'inventaire fait après la mort du duc de Richelieu, deux fois président du conseil sous Louis XVIII, on trouva dans son hôtel une collection de *pipes* qui fut estimée 100,000 fr. Ce petit fait prouve assez que cette antipathie pour la *pipe* n'était guère alors qu'apparente, extérieure, et qu'à huis clos plus d'un réformateur se dédommageait de la contrainte qu'il s'imposait publiquement. Louis-Philippe ne fuma jamais la *pipe*, mais ce fut cependant en 1830 qu'elle commença à jouir d'une popularité dont nul n'a pu jusqu'à ce jour la déposséder. L'influence du romantisme contribua puissamment à cette réaction en sa faveur. En même temps que le goût espagnol introduisait en France, parmi la jeunesse littéraire d'alors, la passion de la cigarette, le goût allemand y faisait pénétrer la *pipe* dans ses innombrables variétés, la *pipe* de porcelaine entre autres, essentiellement allemande, et pourtant l'une des moins agréables à fumer. La *pipe* devint, aux belles époques du romantisme, le complément indispensable de toute orgie échevelée, cette fameuse orgie tant de fois décrite et dont Th. Gautier s'est moqué si finement dans son livre des *Jeune-France*. De ce jour, par droit de conquête, la *pipe* fut maîtresse du terrain. Aujourd'hui, bien qu'il continue à être admis en principe que le cigare seul est de bon ton dans la rue, la *pipe* est, à huis clos, le délassement des classes sociales les plus haut placées aussi bien que du peuple. La *pipe* distrait, désennuie, vient en aide au repos; elle trompe la faim, mais pas pour longtemps. Dans la solitude, c'est une compagne, dont le nuage favorise les longues rêveries; le sauvage, livré à lui-même, sans idées, sans souvenirs, sans prévoyance, ne s'occupe qu'à fumer sa *pipe;* c'est son unique bonheur; sans elle, il ne saurait que faire de la vie ni de son temps. Que deviendrait également le Turc si on le privait de fumer sa *pipe?* Elle est la source de ses plus grandes jouissances. En Allemagne, en Suisse, la plupart des savants ne peuvent penser et méditer que la *pipe* à la bouche. Leur cabinet de travail est rempli d'un nuage de fumée; les livres, les papiers en sont imprégnés. L'immortel Haller lui-même ne pouvait se passer de sa *pipe*. Cependant, il faut le dire à leur avantage, ces fumeurs érudits laissent la *pipe* sur leur table quand ils quittent le travail; ce que ne font pas la plupart de leurs compatriotes, surtout les militaires et les jeunes élégants, qui ne se croiraient pas habillés s'ils ne portaient dans leur poche une énorme *pipe* dont le tuyau sort de plusieurs centimètres. C'est un objet de luxe et de somptuosité que de posséder une *pipe* bien culottée, c'est-à-dire jaunie ou noircie régulièrement par le tabac. Certains personnages allemands sont connus par leurs riches collections de *pipes*. Ainsi, l'ancien duc de Deux-Ponts en possédait une, à Karlsberg, qu'on estimait à plus de 100,000 florins; le roi de Wurtemberg avait aussi des *pipes* d'un prix exorbitant. Un usage assez dégoûtant et généralement répandu en Allemagne parmi les grands, c'est de se faire allumer la *pipe* par un valet et de la mettre à sa bouche en la retirant des lèvres souvent mal essuyées de celui-ci. On conçoit tout ce qu'il peut y avoir d'inconvénients dans cette habitude, sans même tenir compte de la malpropreté.

En France, l'usage de la *pipe* est généralement répandu, surtout dans les départements du Nord. Mais la *pipe* n'est pas reçue dans les salons, en bonne compagnie, ni même dans la rue. Quiconque se pique d'une certaine distinction ne fume la *pipe* que chez lui; les ouvriers seuls la fument dans la rue. Chez les Orientaux, la *pipe* est un objet de délices, un passe-temps; ils la fument nonchalamment couchés sur leur divan, mais ils ne crachent pas; ils avalent la salive, ce qui leur permet de fumer jusqu'à dix *pipes* sans s'épuiser, sans priver leur estomac d'un récrément utile. La salive ne s'imprègne que légèrement de la fumée; ce n'est pas comme lorsqu'on mâche ou qu'on chique le tabac. Dans ce dernier cas, la salive est âcre et, si on l'avale, elle agit sur la muqueuse des voies digestives en produisant une irritation et parfois même une inflammation dangereuse. Chez le fumeur ordinaire, elle n'occasionne aucun de ces effets désastreux; le seul inconvénient qui en résulte, lorsqu'il crache, est l'affaiblissement produit par l'abondance de la salive rejetée hors de l'économie. Dans le Nord, on croit y suppléer en buvant une grande quantité de bière; mais cette boisson est loin de réparer les pertes des glandes salivaires, et cet autre excès ne remédie point au premier. Rien de plus dégoûtant que certains fumeurs de *pipe;* leur bouche ruisselle de salive et, même après qu'ils ont cessé, elle en est encore inondée, sans parler de l'odeur infecte qu'elle exhale. Les commissures des lèvres sont rouges, excoriées et le siége d'une tuméfaction considérable. C'est le plus souvent parmi ces sales fumeurs qu'on rencontre le carcinome de la lèvre inférieure; cette affection est occasionnée par la pression continue du tuyau de la *pipe* et par l'âcreté et la causticité du tabac auxquelles les muqueuses labiales sont extrêmement sensibles; cette espèce de cancer est le partage ordinaire des fumeurs de brûle-gueule. Celui-ci n'est autre chose qu'une *pipe* ordinaire dont le tuyau, ayant été cassé par accident ou à dessein, est extrêmement court; de sorte que le fourneau touche aux lèvres qu'il brûle le plus souvent et que la cendre entre dans la bouche en même temps que la fumée. Rien de plus dangereux et de plus ignoble que cette façon de fumer la *pipe;* aussi, parmi ceux qui usent du brûle-gueule ne trouve-t-on généralement que les ivrognes, les débauchés et les habitués d'hôpital ou de prison. C'est ordinairement l'abus de la *pipe* qui conduit au brûle-gueule, comme l'abus du vin conduit à l'excès des liqueurs fortes. On cherche toujours des sensations, et comme la sensibilité du goût se trouve considérablement émoussée, on veut l'exciter par tout ce qu'il y a de plus fort. Le brûle-gueule est pour le vieux fumeur, dit Percy, ce qu'est l'eau-de-vie pour l'ivrogne incorrigible; ils sont blasés l'un et l'autre, et tous deux périssent à peu près de même; ils se nourrissent mal; aucun aliment n'est assez assaisonné pour leur palais et leur bouche brûlée; ils ont toujours soif; ils vieillissent de bonne heure et une cachexie incurable les fait périr avant le temps. Dans le Nord, les fumeurs qui abusent de la *pipe* meurent ordinairement d'anasarque, d'hydropisie, tandis que dans les pays chauds ils succombent à la consomption ou par suite d'un endurcissement squirreux et d'un cancer de l'estomac. Cependant, on peut établir en règle générale que l'usage excessif de la *pipe* entraîne des dangers beaucoup plus grands dans les régions sèches, chaudes et élevées que dans les pays bas et humides. Les Espagnols n'aiment pas la *pipe*, mais ils abusent de la cigarette; la plupart crachent beaucoup en fumant, ce qu'ils devraient éviter, car leur tempérament nerveux, sec et bilieux s'altère plus facilement que tout autre par la déperdition de la salive. Chez nos voisins du Nord, on n'observe pas les mêmes inconvénients; leur constitution de texture molle, bouffie, devrait, au contraire, tirer de bons effets de l'usage du tabac s'ils ne le poussaient pas jusqu'à l'excès. Ils ont, plus que les autres peuples, besoin de ménager cette salive dont ils remplissent leurs nombreux crachoirs non-seulement en fumant, mais encore longtemps après avoir fumé. Cracher n'est pas toujours saliver; mais on fait l'un et l'autre en fumant; et ce qui prouve que cette double sputation n'est pas indifférente,

c'est l'état de faiblesse, d'abattement, de langueur où tombe un fumeur à jeun, qui ne se presse pas assez de quitter sa *pipe* pour prendre les aliments (Percy). Les marins se croiraient perdus s'ils ne fumaient pas; des que ce goût leur passe, ils se croient malades, tandis que, au contraire, ils sentent revenir la santé lorsqu'ils peuvent reprendre leur *pipe*. Cette observation, qui ne manque pas d'une certaine exactitude, est confirmée par tous ceux qui font usage du tabac, soit à fumer, soit à priser. Les matelots croient se préserver du scorbut à force de fumer ou de chiquer; mais leur erreur est très-grande, car cette affection est déterminée surtout par l'affaiblissement et rien n'affaiblit tant que l'abus de la *pipe* ou de la chique. Les fumeurs, pour conserver la santé et la propreté, doivent se laver la bouche et les dents chaque fois qu'ils ont fumé. Cette précaution, que ne manquent pas de prendre nos fumeurs de haut et de moyen étage, a l'avantage d'enlever la mauvaise odeur qui s'exhale de la bouche et de permettre ainsi de parler aux dames sans les infecter; car, en général, elles n'aiment guère l'odeur de la *pipe*.

Dans les tabagies, dans les estaminets, la fumée du tabac forme ordinairement un nuage tellement épais que les fumeurs ne peuvent faire autrement que d'en avaler une grande quantité. Cette fumée, dit Percy, mêlée à l'air, peut convenir dans certaines affections de poitrine, dans l'asthme humide, dans quelques catarrhes chroniques, dans certains engouements des poumons, dans l'œdématie de ces organes, dans la faiblesse congénitale ou accidentelle de leur parenchyme, etc.; et, sous ces rapports, les peuples septentrionaux, les habitants des contrées brumeuses, aquatiques, peuvent s'en trouver assez bien; elle agit sur l'appareil pulmonaire, comme excitant; elle donne ou réveille le ton jusque dans les dernières radicules bronchiques et détermine partout des réactions salutaires; mais, dans les climats plus heureux, à moins qu'on n'en ait une longue habitude, elle cause des irritations, des dyspnées, des étouffements, une chaleur mordicante, une toux âcre et assez souvent des engorgements fluxionnaires, qu'une imprudente persistance peut rendre très-dangereux. On a souvent essayé de faire fumer à certains malades, tels que phthisiques, asthmatiques, des substances médicamenteuses, recommandées sous d'autres formes dans les mêmes affections; mais les résultats obtenus ont été nuls, parce que la fumée de ces substances brûlées est bien différente de leurs vapeurs. Cependant, quelques asthmatiques éprouvent du soulagement en fumant des feuilles de belladone. Les Orientaux fument des *pipes* à long tuyau, ce qui pourrait porter à croire que l'aspiration de la fumée est plus pénible et que leur usage fatigue plus vite les poitrines délicates. L'expérience démontre le contraire; on peut même ajouter que la fumée est beaucoup plus douce, parce que, avant d'arriver dans la bouche, elle a le temps de se refroidir et de se dépouiller d'une partie des principes âcres qui, chez les fumeurs, enflamment souvent les muqueuses et produisent des espèces d'aphthes sur la langue et sur les lèvres. La fumée de la *pipe* est beaucoup plus forte que celle du cigare et de la cigarette. Quoiqu'on dise, en général, que la *pipe* et le cigare préservent de certaines maladies épidémiques, on peut affirmer qu'il n'en est rien, ou plutôt que cette habitude prédispose à contracter ces mêmes affections; car a sa livraison épuise, et l'épuisement est une condition très-fâcheuse en temps d'épidémie. Que de fumeurs jeunes et vieux ne voit-on pas mourir de consomption! La *pipe* surtout détermine ces résultats funestes. Elle donne d'abord à ceux qui n'y sont pas habitués des vertiges, des nausées et des vomissements; ceux-ci disparaissent bientôt ordinairement; mais on les a vus quelquefois être le point de départ de maladies très-graves. Il est des personnes qui ne peuvent pas supporter l'odeur du tabac, principalement celle de la *pipe*; d'autres n'en sont nullement incommodées. Quelques femmes hystériques et vaporeuses s'en trouvent bien; chez d'autres, elle détermine des accès d'hystérie, des syncopes et jusqu'à des convulsions. Il est toujours imprudent et quelquefois très-dangereux de se servir de la *pipe* d'un autre; car, comme nous l'avons déjà dit, la plupart des fumeurs sont malpropres et leur *pipe* l'est quelquefois encore plus qu'eux. En outre, l'extrémité du tuyau, surtout quand il est en bois ou en corne, se trouve assez souvent imbibée et imprégnée d'une salive impure ou de la sanie d'un ulcère de mauvaise nature; et rien de plus facile que de contracter alors par la muqueuse buccale des affections très-graves. Un garçon de dix ans, dit Percy, fils du dépensier d'un de nos hôpitaux ambulants, curieux de fumer, rencontra une *pipe* qui, malheureusement, avait appartenu à un soldat qu'on venait de traiter pour des ulcères vénériens au nez, au palais, avec carie et perforation de la voûte palatine; bientôt il en eut lui-même à la bouche et au fond de la gorge. Nous fûmes quelque temps à douter du caractère et de la nature d'accidents et de symptômes si rares à cet âge; la *pipe* nous les fit découvrir. On se pressa d'administrer les remèdes antisyphilitiques et, cependant, l'enfant perdit les os propres du nez et les os palatins, et il resta sourd de l'oreille droite. (*Dict. des sciences médicales.*) Nous pourrions citer bien d'autres exemples analogues, qui prouvent le danger qu'il y a dans l'habitude qu'ont certains fumeurs de se servir d'une *pipe* quelconque qu'on leur présente.

Il nous reste, pour compléter la partie historique et technique de notre travail, à traiter une grande question : celle du *culottage*. Le culottage est l'art d'imbiber une *pipe* de jus de tabac, mais jusqu'à une certaine hauteur du foyer seulement et avec symétrie. Chose singulière, les Français sont à peu près les seuls qui connaissent le culottage et l'apprécient. En Hollande, où la *pipe* est pour le moins aussi cultivée qu'ici, on offre à tout nouveau venu dans un café la classique *pipe* de terre; mais, le client une fois parti, on passe la *pipe* dont il s'est servi au feu, afin de la purifier et de lui rendre sa couleur claire. Il est, cependant, incontestable qu'une *pipe* culottée est infiniment supérieure à une *pipe* neuve : elle acquiert une douceur et communique au tabac et à la fumée un arome spécial. Les *pipes* blanches, soit en terre, soit en écume, sont seules culottables; leur matière poreuse et perméable l'explique suffisamment. La terre rouge des *pipes* ethiopiennes ou turques, le bois de racine, etc., ne se culottent pas dans le sens véritable de la locution. Tout ce qu'on peut en obtenir, c'est d'arriver à rendre leur teinte plus sombre, plus noire. On ne parvient au culottage des *pipes* de porcelaine, ou *pipes* allemandes, que par la dessiccation du rogomme à la surface interne du fourneau ou croûtage. Tous ces culottages ne sont que des exceptions. A plus forte raison ne parlerons-nous que pour mémoire du culottage factice qui se produit à l'extérieur de la *pipe*, sans tabac, mais à l'aide du foin, de l'ail et d'autres substances qui n'ont rien de commun avec le tabac. Ce culottage ne saurait être pris au sérieux. La *pipe* de terre la plus renommée pour ce travail est la *pipe* Gambier. On la reconnaît à sa sonorité et à sa couleur blanc rosé. Le culottage des *pipes* est une science, science qui, d'ailleurs, paraît n'avoir pas dit son dernier mot, car nous trouvons dans un désaccord complet les deux principales autorités sur la matière : le poëte Barthélemy et le docteur Anselmier. Écoutons le poëte, dans son joli poëme sur la *Pipe et le Cigare;* suivant lui :

> C'est à tort qu'on en fait une [illegible] science.
> Voulez-vous éclairer votre inexpérience?
> Peu de mots suffiront : sans vider le brûlot,
> Chargez, chargez toujours sur le même culot;
> Fumez-la lentement, sans brutale secousse,
> Vous la verrez bientôt prendre une teinte rousse,
> Assombrir par degrés son cordon régulier,
> Jusqu'à ce que, formant un superbe collier,
> Il étale à la fois sa couleur blanche et noire,
> La culotte d'ébène et le turban d'ivoire.

Le docteur Anselmier est d'un avis différent. Voici les principes qu'il fournit sur ce grave sujet : « La hauteur de la culotte varie suivant la rapidité du tirage, le plus lent amenant la culotte plus haut; mais gardez-vous bien de laisser dans vos *pipes* ces culots infects dans lesquels la salive s'aigrit et fermente à la haute température à laquelle vous l'élevez. La culotte qui résulte de cette pratique est toujours irrégulière, fade et malsaine, à cause des liquides âcres que l'aspiration fait affluer dans la bouche. Choisissez des formes très-simples. Repoussez ces *pipes* à double courant, qui se réduisent tout simplement à une *pipe* dont le tuyau est mal luté et qui fatiguent le fumeur par une aspiration trop fréquente et incomplète. Les diverses espèces de terre rouge sont, en général, sujettes à croûter comme celles de la porcelaine... Les foyers en métal, en argent, sont dans le même cas. Certains tuyaux en os ou en ivoire peuvent aussi se culotter; les meilleurs dans ce genre sont les tuyaux de lièvres [illegible] ou les os de l'oie. Les *pipes* d'écume de mer sont celles qui deviennent les plus belles; quand on veut les culotter, on doit d'abord s'armer de patience et faire le choix de *pipes* irréprochables dans leur confection; choisissez-les bien blanches, épaisses, bien régulières ou bien sculptées; que les premières *pipes* que vous y fumerez soient allumées avec précaution. Si le tabac est un peu sec, arrosez-le avec de l'eau salée, vous rappelant toute l'influence que le sel joue dans la rapidité de la culotte. L'huile ou la cire dans laquelle la terre se cuit fréquemment donne souvent un goût très-désagréable; mais, après quelques jours, la partie du tabac à la température, la culotte est [illegible], ne la laissez plus sécher, fumez-la tous les jours et, après quelques mois, on verra apparaître au dehors cette éclatante couleur jaune rougeâtre d'un éclat charmant. On devra, chaque fois qu'on se sera servi de la *pipe*, la nettoyer complétement avec un stylet. Au moyen d'un peu de cire et de potée d'étain, on maintiendra la surface parfaitement propre et, après chaque nettoyage, on replacera le fourneau dans sa gaine de cuir ou de soie, d'où l'on ne doit le sortir qu'alors que toute odeur de cire ou d'huile a disparu. » Si, nous étant permis de donner notre humble avis après les autorités que nous venons de citer, nous dirons qu'il en peut, ce nous semble, abréger de temps, s'en tenir s [illegible] le culottage des *pipes* d'écume par l'application extérieure de [illegible] la hauteur du culot qu'on veut obtenir. Quant à la *pipe* de terre neuve, on facilite son culottage en la remplissant à moitié d'eau ou d'eau-de-vie; on laisse séjourner cette eau une demi-heure, puis on jette toute celle que la *pipe* a refusé de boire. Ensuite, on bourre, et le tabac fumé dans le fourneau attendri par le liquide le pénètre rapidement de son jus. On accélère ainsi le début du culottage, dont le couronnement ne s'obtient, d'ailleurs, qu'à force de patience et de temps.

Le culottage des *pipes* est encore aujourd'hui une des mille industries inconnues de la cité parisienne. On lit dans *Paris-Fumeur*, petite physiologie publiée en 1855 : « Le culottage des *pipes* est une profession qui rapporte, en prélevant les frais pour l'achat des matières premières, de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour. Le métier n'est pas très-lucratif, mais il est agréable à exercer quand on a la vocation. Dans certains ménages pauvres, la femme brode et le mari culotte des *pipes* pour les marchands ou pour des clients particuliers. Une *pipe* de 1 sou bien culottée se vend 20 sous. » Toutefois, en général aujourd'hui, le fumeur, surtout le fumeur du peuple, aime à culotter sa *pipe* lui-même. C'est une distraction parmi les fatigues et les ennuis de sa vie d'ennuis et de labeurs.

Car la *pipe* est pour beaucoup une distraction unique, plus qu'une distraction, une consolation suprême. Il est de pauvres diables qui préféreraient pour ainsi dire manquer de pain que de *pipe*, ou qui, tout au moins, rognent sur leurs vivres pour pouvoir fumer. La *pipe* a d'ailleurs, pour bien des prolétaires, l'avantage de tromper la faim : *qui [illegible]* pourrait-on dire, changeant le proverbe.

La première *pipe*, qui ne s'en souvient! Elle a souvent eu de fâcheuses conséquences. « Enfin, dit une ancienne *Physiologie* qui sténographie plaisamment ces premières et désagréables impressions, enfin me voilà au comble de mes vœux. Je viens d'allumer ma première *pipe* : je suis un homme maintenant; si la chambrière de la maison en valait la peine, je crois, palsambleu! que je lui prendrais le menton; je voudrais que l'univers entier vit avec quel air magistral je lance la fumée dans les airs. Je regarde à chaque instant si ma *pipe* n'est pas encore culottée. Décidément, je suis le plus heureux des mortels... Ah! grands dieux! qu'est-ce que je sens donc? Ma tête s'alourdit, mon estomac se brouille : je veux marcher, mes jambes chancellent; j'ai d'affreuses nausées, une sueur froide inonde mes tempes; une tasse de tilleul, au nom du ciel!... Il n'est plus temps, j'ai à peine la force d'appuyer mon front contre le mur. Jetons un voile sur ce qui s'est passé. » Mais la *pipe* est bonne fille et, bientôt aguerri, on recommence, on apprécie ses qualités sérieuses, on lui pardonne sa première brusquerie et on lui est fidèle jusqu'à la mort, c'est-à-dire jusqu'au jour où elle est cassée par un accident.

Les poëtes ont fréquemment comparé l'existence humaine à une *pipe* dont le contenu se dissout en cendre et en fumée. Dans un vieux recueil du XVII[e] siècle, intitulé *Morale de Guérard*, nous trouvons une très-curieuse gravure représentant un jeune homme fumant la *pipe* avec indolence. Au-dessous, on lit cette [illegible] *Le portrait universel*, [illegible] ci-après :

[illegible]

Un poëte [illegible]

[illegible]

Poëtes, écrivains, moralistes ont, au sur[illegible]

[illegible]

Amis, prenez le deuil! Bourdon de Notre-Dame,

[illegible]

[illegible]
Il n'est pas de malheur qui surpasse ma peine :
[illegible]

Ce désastre a inspiré également un poëte du XVIII[e] siècle, Vadé, le chantre des Halles, qui, sous le titre de la *Pipe cassée*, a composé un petit poëme plein d'humour et de fantaisie dont nous parlons plus loin. Les prosateurs ne sont pas [illegible] tes. Alphonse Karr, dans *Geneviève*, consacre [illegible] écrit sur la *pipe* une page magistrale en adoptant la forme allégorique. Voici enfin, pour terminer, un choix de maximes et de mots sur le même sujet :

« Je te laisse ma femme et [illegible] bien sûr de ma *pipe*. »

GAVARNI.

Un dessin du même [illegible] cette légende : « La paix à tout prix! »

[illegible]

S[illegible] terre, c'est dans le feu de deux fumeurs qu'il faudrait la chercher. »

— [illegible] une grande futaille ou tonneau dont la capacité varie [illegible] Paris (de 0,931 litres) ou 1 1/2 muid. Le tonneau de Bordeaux contenait 2 *pipes* ou 864 pintes; [illegible] de Cognac contient 624 litres, celle de Lan[illegible] ancienne mesure sèche, pour les grains principalement. Elle se composait de 10 charges, chacune de 4 boisseaux. Elle devait, remplie de blé, peser 600 livres. Le mot est fort an[illegible] cite une vieille chanson du temps de Fran[illegible]

[illegible]

Pipe cassée [illegible] sard, créé par Vadé. Le poëte chante la destruction de la pipe de l'infortuné La Tulipe, malheur qui n'arrive qu'au quatrième chant. Au début, La Tulipe et deux de ses compères, déchargeurs au port aux Blés, boivent [illegible] autres femmes stupéfie les ivrognes, traités d'importance et qualifiés de cocus. L'une de ces dames proteste, au moins pour son mari; [illegible] flets de pleuvoir de chaque côté. Les buveurs [illegible] mandent la carte et un jeu de cartes. Pen[illegible] quin neuf, l'une d'elles prend mal le compli[illegible]

[illegible] ser ceci. Les gens [illegible]

[illegible]
sa vieille pipe. L'hercule du port au Blé s'évanouit. Dix verres de vin sont nécessaires pour rendre à la vie le malheureux La Tulipe, qui prononce en quelques sourdes exclamations de désespoir l'oraison funèbre de la défunte :

> « [illegible] était [illegible]
> [illegible] !
> [illegible]
> Et [illegible] par [illegible]

Tel est ce petit poëme, le chef-d'œuvre du genre. Son principal mérite est d'être fort court; il y joint, en outre, celui d'une versification facile et leste, d'une observation piquante de la nature, triste nature, mais non nature triste, car l'esprit est partout d'une franche gaieté. L'auteur avait une connaissance parfaite des mœurs et du langage du peuple de l'ancien Paris; il en applique admirablement les locutions pittoresques au dialogue de ses acteurs. Son vocabulaire n'est pas indigne de l'étude du philologue et Vadé mérite, jusqu'à un certain point, d'être appelé le « [illegible] de la littérature. »

PIPÉ, ÉE (pi-pé) part. passé du v. Piper. Pris à la pipée : *Oiseaux* PIPÉS.

— Fig. Trompé, attrapé : *Il y a des hommes* [illegible] *être* PIPÉS.

— Jeux. Se dit des cartes ou des dés qu'on a préparés frauduleusement, de façon à se donner un avantage contre son adversaire : [illegible] *jours les mêmes points? vous diriez qu'ils sont* [illegible] *les coups, c'est que les dés sont* PIPÉS (Scribe.)

> Je sais, dans un trictrac, quand il faut un sonnez,
> Glisser des dés heureux ou chargés ou *pipés*.
>
> REGNARD.

PIPEAU s. m. (pi-pô — de *pipe*, qui avait [illegible] le sens de musette. La série des sens est tuyau d'une musette, puis flûte champêtre, puis petit bâton fendu avec lequel on imite le cri des oiseaux, et enfin petites branches enduites de glu). Flûte champêtre, chalumeau : *Ces prairies n'avaient jamais ouï d'autre mélodie que le* PIPEAU *de quelque enfant désœuvré.* (G. Sand.)

> Une [illegible] parlait si doux au fond de l'âme,
> Qu'un frisson de plaisir en courait sur ma peau;
> Ce [illegible] le vent, la cloche, le *pipeau*,
> [illegible] voix d'enfant, d'homme ou de femme;
> C'était vous....
>
> LAMARTINE.

— Poétiq. Instrument métaphorique qu'on donne aux auteurs de poésies pastorales :

> Où [illegible] Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
> Vient encor fredonner ses idylles gothiques.
>
> BOILEAU.

— Chasse. Petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de quelque autre plante, et qui sert à contrefaire le cri de différents oiseaux : *Le laurier, ajusté dans un* PIPEAU, *permet de contrefaire le cri des vanneaux; le poireau, celui du rossignol; le* PIPEAU *le plus ordinaire*, [illegible] *la meilleure chasse, est celui qui imite le cri de la chouette.* (Teulet.) ‖ Nom donné aux petites branches et aux brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre des oiseaux : *Disposer, placer des* PIPEAUX. ‖ Fig. Petite ruse, artifice par lequel on cherche à tromper quelqu'un.

— Bot. Nom vulgaire de la potentille rampante.

PIPÉE s. f. (pi-pé — rad. *pipeau*). Chasse. Sorte de chasse dans laquelle on imite le cri de la chouette ou de quelque autre oiseau, pour attirer les oiseaux dans un arbre dont [illegible] de gluaux auxquels [illegible] *Prendre des oiseaux à la* PIPÉE. *La* PIPÉE *est l'art d'attirer les oiseaux dans le piége par un langage trompeur.* (Toussenel.) ‖ Lieu où sont disposés les appareils de la pipée : *Le renard devance le pipeur dans les* PIPÉES *comme dans les piéges où l'on* [illegible] ‖ *Faire une pipée*, Préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse à la pipée.

— Fig. Piége, tromperie : *Lorsque l'esprit humain s'est échappé de la* PIPÉE, *il n'est pas* [illegible] (Boiste.)

— Encycl. La chasse à la *pipée* est fondée [illegible] seaux portent à la chouette et au hibou, haine [illegible] oiseaux à se précipiter sur leurs nocturnes ennemis lorsque ceux-ci se sont attardés le matin et ont laissé lever le soleil avant de regagner leur gîte, ou lorsqu'ils en sont sortis trop tôt le soir. L'homme a trouvé moyen d'imiter, avec l'aide des appeaux, les cris plaintifs d'une chouette ou d'un hibou attaqué par ses nombreux ennemis, et [illegible] la fureur des oiseaux qui se trouvent à portée.

[illegible] la *pipée* ne doivent pas [illegible] de la chouette [illegible] seaux ennemis de la chouette, et surtout celui des plus acharnés, tels que le geai, le merle, le [illegible] les premiers [illegible]

[illegible] réussira du reste jamais, parce que les oiseaux sont plus rusés qu'on ne s'imagine et qu'un piége qui a réussi une fois ne tarde pas à être éventé; le pipeur ne doit donc point être routinier; il faut, au contraire, qu'il modifie sa manière, qu'il en change suivant les pays, les temps, les heures, les saisons.

La chasse à la *pipée* est prohibée dans les forêts de l'État, ainsi que dans celles des communes; on doit donc s'en abstenir, à moins que l'on n'ait un bois à soi. Pourtant, quand l'oiseleur sait profiter des clairières et que l'expérience dirige sa main, le dommage causé aux arbres devient insignifiant.

La meilleure saison pour la *pipée* s'étend du commencement de septembre jusqu'au milieu d'octobre, époque où l'on prend une grande quantité de rouges-gorges et de grives. Les *pipées* de novembre attirent les oiseaux tardifs, ainsi que les geais et les merles.

On ne pipe jamais en hiver, d'abord parce que les oiseaux répondent difficilement et ensuite parce que la glu se durcit.

Les seuls moments de la journée favorables à la *pipée* sont le matin et le soir. Le matin, on peut la commencer dès qu'on distingue les objets et la terminer à neuf heures. Le soir, on la commence deux heures avant le coucher du soleil, jusqu'à ce qu'on ne distingue plus les objets. La *pipée* du soir est la plus productive.

Tous les temps ne sont pas également propices; trop de chaleur rend la glu trop liquide, le froid la durcit, la pluie la mouille et la rend inoffensive; le vent fait tomber les gluaux. On doit donc choisir de préférence un temps couvert, calme et doux, ou encore le moment qui succède à la pluie.

On choisit un endroit près de la lisière d'un bois, éloigné de tout chemin, à l'abri des vents, près de quelque abreuvoir, d'un verger ou d'une vigne. Si on ne réunit pas toutes ces conditions, ce qui est presque impossible, on en réunit le plus grand nombre possible.

Après avoir fait choix d'un emplacement, on cherche un arbre à peu près isolé, ou, s'il ne l'est pas entièrement, on élague les menues branches, ainsi que les taillis qui embarrassent les alentours; un grand nombre de branches nécessiterait trop de gluaux. Cela fait, le pipeur monte sur l'arbre et commence à dépouiller quelques branches à la partie la plus élevée, destinées aux gros oiseaux qui ne se posent jamais sur les branches inférieures; il laisse néanmoins la cime de l'arbre sans la dépouiller totalement, afin de ne pas effrayer les oiseaux; ensuite, il dépouille en descendant les branches qui lui paraissent les plus convenables et coupe toutes celles qui ne le sont pas. Dix ou quinze branches sont ordinairement suffisantes; on laisse, au bout de chacune d'elles, un bouquet de feuilles, afin que l'arbre ne soit pas trop dépouillé et suspect aux oiseaux. L'arbre étant ainsi préparé, on fait des entailles aux branches en dessus, de 0m,15 en 0m,15, aussi loin qu'on peut atteindre. Ces entailles sont obliques et faites d'un seul coup de serpette; on les ouvre en soulevant un peu l'écorce de manière à recevoir le gros bout des gluaux taillé en coin. Ces gluaux doivent à peine tenir dans les crans, parce qu'il faut que l'oiseau tombe à terre aussitôt qu'il est pris, sans quoi il se débat et s'échappe. Le premier gluau se place dans le sens de la longueur de la branche, le second un peu incliné, le troisième davantage et ainsi de suite.

Lorsqu'on se contente de tendre l'arbre de *pipée*, on place au pied la cabane où l'on doit se cacher, cabane faite en forme de buisson; mais, pour augmenter le nombre de gluaux et en même temps la chance de succès, on tend aussi sur des pliants, le long d'avenues convergeant sur l'arbre de *pipée*. Ces pliants sont des branches prises dans les taillis mêmes, qu'on fait incliner sur l'avenue en fixant leur extrémité après d'autres branches ou des objets quelconques, et en leur faisant une entaille en dessus, à 1 mètre de terre.

Aux *pipées* du matin, on doit avoir fini de tendre au lever du soleil; surtout, l'arbre doit être tendu le premier, en commençant par les branches supérieures. Le soir, on doit avoir tendu deux heures avant le coucher du soleil.

Quand tout est disposé, le pipeur entre dans la cabane; il doit être vêtu d'étoffe brune, pour se mieux dissimuler à travers le feuillage. Le plus profond silence doit être religieusement observé.

On froue d'abord tout doucement avec la feuille de lierre, afin d'exciter l'attention des oiseaux, puis on pipe en augmentant le bruit et en y mêlant les cris des nocturnes; les appeaux, l'herbe à piper, la feuille de lierre jouent tour à tour leur rôle; on doit principalement imiter le cri du rouge-gorge, qui a le don d'attirer toutes les autres espèces d'oiseaux; le cri du pinson attire les grives, les merles, les geais et les pies. Les rouges-gorges, les roitelets, les mésanges sont les premiers à répondre au frouement; c'est alors que l'on imite le cri de la chouette; les premiers coups de l'appeau doivent avoir une demi-minute d'intervalle, ensuite on pipe et on froue alternativement. Bientôt paraissent les pinsons, les geais, les merles, les grives, les draines, les pics verts, les fauvettes, les verdiers, les bruants, les moineaux, les rossignols, les gros-becs, etc.

Lorsque les oiseaux sont arrivés en grand nombre, on leur promet une facile victoire en faisant entendre plus rarement les cris de la chouette, qui semble crier d'un ton lugubre et presque étranglé. Alors l'ennemi, espérant voir succomber le nocturne et cherchant à le découvrir pour achever sa défaite, va, vient, retourne, voltige et rencontre enfin les funestes gluaux. Quelques pipeurs cassent même la cuisse à une chouette qu'ils attachent solidement au-dessus de leur tête, dans les feuillages de leur loge; de temps en temps, avec une baguette, ils frappent l'oiseau sur sa jambe malade; la douleur est telle que le patient fait entendre des cris lamentables, et alors la *pipée* devient bien plus productive; les oiseaux se précipitent à l'envi; la terre se couvre de gibier. Quelques chasseurs, encore plus barbares, ramassent, sans se découvrir, les oiseaux qui sont le plus à la portée de leur main, pendant la *pipée;* ils leur cassent une mandibule du bec et leur retroussent les ailes sur le dos pour les faire crier; mais ce moyen par trop cruel n'est pas indispensable, puisque les prisonniers qui se débattent à terre avec les gluaux font entendre assez de cris sans qu'il soit encore nécessaire de les martyriser.

PIPELET s. m. (pi-pe-lè — nom d'un personnage d'Eugène Sue, dans les *Mystères de Paris*). Pop. Portier, concierge : *Il n'est pas à Paris. — C'est ce qu'm'a dit son* PIPELET, *et ça me contrarie beaucoup.* (X. de Montépin.)

PIPELET (Claude), médecin français, né à Coucy-le-Château, près de Soissons, en 1718, mort à Paris en 1792. Il fut directeur de l'Académie royale de chirurgie et communiqua à ce corps savant les mémoires suivants : *Mémoire sur une hernie intestinale avec gangrène; Mémoire sur la ligature de l'épiploon; Mémoire sur la réunion de l'intestin qui a souffert déperdition de substance.*

PIPELET (François), médecin français, frère du précédent, né à Coucy-le-Château en 1722, mort dans cette ville en 1809. Il exerça d'abord la chirurgie dans sa ville natale, vint ensuite à Paris, où son ami et ancien condisciple Louis le fit entrer à l'Académie royale de chirurgie, devint plus tard conseiller de cette société savante et fut nommé premier chirurgien du roi. En 1792, il se retira dans sa ville natale, où il mourut. Pipelet a fourni au *Recueil des mémoires de l'Académie de chirurgie* les articles suivants : *Observation sur une plaie au bas-ventre; Nouvelles observations sur les hernies de la vessie et de l'estomac; Remarques sur les signes illusoires des hernies épiploïques.*

PIPELET (Jean-Baptiste), chirurgien, fils du précédent, né à Paris en 1759, mort à Tours en 1823. Il fut admis à l'Académie de chirurgie en 1786, se fit connaître par quelques perfectionnements introduits dans son art, épousa, en 1789, une jeune fille qui s'est fait connaître comme poëte, Mlle Constance-Marie de Theïs; mais leur union ne fut point heureuse et ils divorcèrent en 1799. Vers 1805, il se retira à Tours et s'y remaria. Sa première femme avait épousé, deux ans auparavant, le prince de Salm-Dick. On doit à Pipelet un *Manuel des personnes incommodées de hernies ou descentes* (Paris, 1805, in-12).

PIPELET (monsieur et madame), personnages introduits par Eugène Sue dans les *Mystères de Paris* (1842); types populaires dans lesquels se résument les travers et les ridicules du *portier* parisien, du portier des quartiers populeux surtout, celui qui ne saurait prétendre à la qualité de *concierge* et encore moins au titre de *suisse*. Le mot est aujourd'hui passé dans le langage familier du peuple goguenard de nos faubourgs, qui lui donne le sens de portier.

La légende, ou plutôt l'histoire, car c'est une histoire et une histoire presque lamentable malgré son apparence comique, l'histoire des Pipelet remonte au mois de mars 1829. Eugène Sue avait ses raisons pour la ressusciter, car il y avait joué un rôle, hélas! des plus actifs; il s'est peint, à peu de chose près, dans le rapin Cabrion, cette bête noire du Pipelet de son roman, et l'on serait fondé à dire qu'en immortalisant sa victime il exerçait une vengeance. Voyons d'abord M. et Mme Pipelet dans la vie réelle; nous les verrons ensuite tels que les a exécutés l'auteur des *Mystères de Paris*.

C'était, nous le répétons, au mois de mars de l'an 1829, que l'on pourrait appeler l'an premier de la persécution des portiers parisiens; c'est depuis ce temps, en effet, que ces derniers sont devenus mélancoliques. On jouait au vaudeville, sous le titre de la *Cour du roi Pétaud*, une parodie de *Henri III et sa cour;* scène par scène, la charge suivait le drame; à la fin du quatrième acte, les adieux de Saint-Mégrin à son domestique étaient remplacés par ceux du héros de la parodie à son portier; ils étaient très-tendres, très-touchants, remplis de sentiment, et le partant demandait au portier une mèche de ses cheveux, sur l'air *Dormez donc, mes chères amours!* fort en vogue à cette époque-là et tout à fait approprié à la situation. Le soir de la représentation, tout le monde sortit en fredonnant l'air et les paroles de la chanson. Trois ou quatre jours après, Alexandre Dumas, à qui nous empruntons ces détails (V. ses *Mémoires*); de Leuven et Rousseau, auteurs de la parodie; Eugène Sue, Desmares, le fils de l'actrice du Vaudeville; Desforges et quelques autres jeunes auteurs, dînaient chez Véfour. A la fin du dîner, qui avait été fort gai et où le fameux refrain :

> Portier, je veux
> De tes cheveux!

avait été chanté en chœur, Eugène Sue et Desmares résolurent de donner une réalité à ce rêve de vaudevilliste et, entrant dans la maison no 8 de la rue de la Chaussée-d'Antin, dont Eugène Sue, qui n'avait pas alors vingt-cinq ans, connaissait le concierge de nom, ils demandèrent au brave homme s'il ne se nommait pas M. Pipelet. Celui-ci, naturellement, répondit oui. Alors, au nom d'une princesse polonaise qui l'avait vu et qui était devenue amoureuse de lui, ils réclamèrent avec tant d'instances une boucle de ses cheveux, que, pour se débarrasser d'eux, le pauvre Pipelet finit par la leur donner. Du moment qu'il eut commis cette faiblesse, Pipelet fut un homme perdu. Le même soir, trois autres demandes lui furent adressées de la part d'une princesse russe, d'une baronne allemande et d'une marquise italienne; à chacune de ces demandes, un chœur invisible chantait sous la porte :

> Portier, je veux
> De tes cheveux!

Le lendemain, la plaisanterie continua. « Nous envoyâmes, dit Alexandre Dumas qui était de l'affaire, nous envoyâmes les gens de notre connaissance demander des cheveux à maître Pipelet, qui ne tirait plus le cordon qu'avec angoisse et qui, mais inutilement, avait enlevé de sa porte l'écriteau sacramentel : *Parlez au portier.* » De plus en plus impitoyables, Eugène Sue et Desmares résolurent de donner au pauvre diable une sérénade en grand; ils entrèrent dans la cour à cheval et, chacun une guitare à la main, ils se mirent à chanter l'air persécuteur. Mais, nous l'avons dit, c'était un dimanche; les maîtres étaient à la campagne; le portier, se doutant qu'on chercherait à empoisonner son jour dominical comme les autres, avait prévenu tous les domestiques de la maison. Il se glissa derrière les chanteurs, ferma la porte de la rue, fit un signal convenu d'avance et auquel cinq ou six gaillards accoururent à son aide; les deux troubadours, forcés de convertir en armes défensives leurs instruments de musique, ne sortirent de là que le manche de leur guitare à la main. C'était, il faut l'avouer, fort bien fait, et l'on ne comprend plus guère aujourd'hui quel plaisir pouvaient trouver des jeunes gens d'une éducation distinguée et d'une intelligence peu commune à tourmenter ainsi un pauvre homme inoffensif, à se faire un jouet de son humble personne. Quoi qu'il en soit, le combat dut être terrible; personne n'en connut jamais les détails, les combattants les ayant gardés pour eux; mais on sut qu'il avait eu lieu, et, dès lors, le portier Pipelet fut mis au ban de la jeune littérature, tant dans sa personne que dans celle de Mme Pipelet, *son épouse*. Si bien qu'à partir de ce moment, la vie de ces deux êtres devint un enfer anticipé : on ne respecta plus même le repos de la nuit; tout littérateur attardé dut faire, sur l'autel du romantisme, le serment de revenir à son domicile par la rue de la Chaussée-d'Antin, ce domicile fût-il situé à la barrière du Maine. Cette persécution dura plus de trois mois. Un soir, comme un des mystificateurs se présentait pour faire la demande accoutumée, Mme Pipelet, tout en pleurs, se présenta au vasistas et annonça que son mari, succombant à l'obsession, venait d'être conduit à l'hôpital sous le coup d'une fièvre cérébrale. Le malheureux avait le délire et, dans son délire, il ne cessait de répéter avec rage le refrain infernal qui lui coûtait la raison et la santé. Voilà, selon Alexandre Dumas, la vérité sur cette grande persécution des Pipelet, qui fit tant de bruit pendant les années 1829 et 1830.

M. Pipelet fut-il emporté par la fièvre? Vécut-il assez longtemps pour se voir caricaturé en compagnie de sa chaste moitié et livré à la risée universelle par cette main qui, du cordon de la maison no 8, avait fait son instrument de supplice? Nous l'ignorons; mais on est attristé en songeant à ce jeu d'enfants terribles; on n'approuve pas Eugène Sue d'avoir continué dans le livre cette scie d'atelier qui eût été drôle en ne durant qu'un soir, mais qui devint, en se prolongeant, une cruauté inexcusable. Dans le roman, Cabrion semble avoir pour mission, par ses affreux tours, de tirer vengeance des mésaventures que le romancier transformé en troubadour essuya, comme nous l'avons vu précédemment, mésaventures on ne peut plus méritées, selon nous. Cela dit, et maintenant que nous connaissons les originaux, passons aux copies.

C'est dans le chapitre intitulé *Une maison de la rue du Temple* que nous faisons connaissance avec M. et Mme Pipelet. Le portier se livre à la restauration des vieilles chaussures; la portière, dont le petit nom est Anastasie, fait le ménage de deux ou trois locataires : c'est la plus laide, la plus ridée, la plus bourgeonnée, la plus sordide, la plus dépenaillée, la plus édentée, la plus hargneuse, la plus *venimeuse* des portières. Ajoutez à cet idéal une bizarre coiffure composée d'une perruque à la Titus; perruque originairement blonde, mais nuancée par le temps d'une foule de tons roux et jaunâtres, bruns et fauves, assez semblables à la feuillaison d'automne, qui émaillent une confusion inex-

tricable de mèches dures, roides, hérissées, emmêlées. Mme Pipelet n'abandonne jamais cet unique et éternel ornement de son crâne sexagénaire, et c'est d'un ton rogue qu'elle jette à tout venant ces trois mots sacramentels : « Où allez-vous? » A part cela, la meilleure femme du monde, écoutant gravement *chanter* sa marmite, sifflant le rogomme avec délices, abominablement bavarde et hideusement *amoureuse* de « son vieux chéri. » Le *vieux chéri*, c'est-à-dire M. Pipelet, ne dépose jamais, quoi qu'il advienne, son air magistral. Il a soixante ans environ, un nez énorme, un embonpoint respectable, une grosse figure taillée et enluminée à la façon des *bonshommes casse-noisettes* de Nuremberg. Ce masque étrange est coiffé d'un chapeau tromblon à larges bords, roussi de vétusté. Il ne quitte pas plus ce chapeau que sa femme ne quitte sa perruque fantastique, et il se prélasse dans un vieil habit vert à basques immenses, aux revers pour ainsi dire plombés de souillures, tant ils paraissent çà et là d'un gris luisant. A ce chapeau tromblon et à cet habit vert, qui ne sont pas sans un certain cérémonial, M. Pipelet ajoute le modeste emblème de son métier, qu'il garde même quand il sort dans la rue : un tablier de cuir dessinant son triangle fauve sur un long gilet diapré d'autant de couleurs que la courte-pointe arlequin de Mme Pipelet. Cet homme ne manque pas d'une certaine affabilité; mais, hélas! son sourire est amer... On y lit l'expression d'une profonde mélancolie. Pourquoi! C'est qu'il a un *peintre* dans sa vie, un *artiste!* Aussi, tout locataire qui se présente pour louer dans sa maison le verra porter la main au rebord antérieur de son chapeau et l'entendra dire d'une voix de basse, digne d'un chantre de cathédrale : « Nous vous satisferons, môsieur, comme portier, de même que môsieur nous satisfera comme locataire : qui se ressemble s'assemble... *à moins pourtant, môsieur, que vous ne soyez peintre?* » On lui donne sa profession. Il ajoute : « Alors, môsieur, à vous rendre mes humbles devoirs. Je félicite la nature de ne pas vous avoir fait naître un de ces monstres d'artistes! » C'est que les peintres ont empoisonné la vie du sieur Pipelet. Cabrion en particulier a été son bourreau; il a failli le rendre fou, il l'a hébété par ses horribles tours. Ces tours, ils ressemblent singulièrement à ceux que l'on avait joués au Pipelet de 1829, et Eugène Sue n'a eu qu'à se souvenir. Qu'on en juge. C'est le Pipelet des *Mystères de Paris* qui parle : « Il n'y a pas un instrument à vent dont il n'ait fait bassement son complice pour démoraliser les locataires! Oui, monsieur, depuis le cor de chasse jusqu'au flageolet, il a abusé de tout,... poussant la vilenie jusqu'à jouer faux, et exprès, la même note pendant deux heures entières. C'était à en devenir enragé! On a fait plus de vingt pétitions au principal locataire pour qu'il chassât ce gueux-là. Enfin, on y parvint en lui payant deux termes... Il part... Vous croyez peut-être que c'est fini de Cabrion? Vous allez voir! Le lendemain, à onze heures du soir, j'étais couché : Pan! pan! pan! — Je tire le cordon. On vient à la loge : « Bonsoir, » portier, dit une voix, voulez-vous me donner » une mèche de vos cheveux, s'il vous plaît! » Mon épouse me dit : « C'est quelqu'un qui se » trompe de porte. » Et je réponds à l'inconnu : « Ce n'est pas ici; voyez à côté. — Pourtant, » c'est bien le no 17? Le portier s'appelle bien » Pipelet? reprend la voix. — Oui, que je dis, » je m'appelle bien Pipelet. — Eh bien, Pipelet, » mon ami, je viens vous demander une mèche » de vos cheveux pour Cabrion; c'est son idée, » il y tient, il en veut. » Vous comprenez, monsieur?... C'est à moi, son ennemi mortel, à moi qu'il avait abreuvé d'outrages, qu'il venait impudemment demander une mèche de mes cheveux, une faveur que les dames refusent même quelquefois à leur bien-aimé!... Eût-il été bon locataire,... je ne lui aurais pas davantage accordé cette mèche; ce n'est ni dans mes principes ni dans mes habitudes; mais je me serais fait un devoir, une loi de la lui refuser poliment. » On devine qu'à partir de ce moment, le matin, le soir, la nuit, à toute heure, une nuée de rapins déchaînés par Cabrion vinrent l'un après l'autre demander au portier une mèche de ses cheveux. « Aussi, continue le malheureux, j'aurais eu commis des crimes affreux, que je n'aurais pas eu un sommeil plus bourrelé. A chaque instant, je me réveille en sursaut, croyant entendre la voix de ce damné de Cabrion. Je me méfie de tout le monde... Dans chacun je suppose un ennemi qui va me demander de mes cheveux; je perds mon aménité, je deviens soupçonneux, renfrogné, sombre, épilogueur comme un malfaiteur... Cet infernal Cabrion a empoisonné ma vie... » C'est à ce point que Pipelet veut quitter Paris, la France, fuir en pays étranger.

Nous ne rapporterons pas toutes les incartades de Cabrion; sa figure maigre et narquoise, son chapeau pointu, ses longs cheveux, son rire satanique, sa barbe effilée et son regard fascinateur passent sans cesse devant les yeux du pauvre Pipelet. Cabrion va jusqu'à introduire son propre portrait, peint à l'huile, dans l'alcôve conjugale, après avoir écrit au bas, en lettres rouges : *Cabrion à son ami Pipelet, pour la vie;* jusqu'à accrocher au-dessus de la porte de l'allée cet écriteau : PIPELET ET CABRION FONT COMMERCE D'AMITIÉ ET AUTRES. *S'adresser au portier.* Un soir que Mme Pipelet est sortie,

notre homme, occupé à ressemeler une vieille botte, voit la porte de la loge s'ouvrir et une femme entre. Cette femme est enveloppée d'un manteau à capuchon; il se soulève honnêtement de son siége et porte la main à son chapeau. A ce moment, une seconde femme, aussi enveloppée d'un manteau à capuchon, entre à son tour et ferme la porte en dedans. Alors, les manteaux tombent et deux nymphes, disons-le tout de suite, deux danseuses amies de Cabrion, vêtues de maillots et d'un costume de ballet, lui apparaissent. Dans son trouble, il les croit nues. Elles lui semblent seulement parées d'une ceinture de feuillage; le voilà pétrifié... ses yeux se couvrent de nuages... sa pudeur s'offense... Toutes deux s'avancent vers lui et lui tendent leurs bras, comme pour l'engager à s'y précipiter; elles l'enlacent en cadence... L'une d'elles se penche sur son épaule, lui enlève son chapeau, toujours en cadence avec des ronds de jambe et une pantomime expressive; la seconde, tirant une paire de ciseaux de son feuillage, lui coupe l'unique mèche de cheveux qui lui reste et toutes deux chantent, en marquant le pas : « C'est pour Cabrion! c'est pour Cabrion! » Cabrion, pendant ce temps, rit, le visage collé aux vitres. Nous en passons; mais on comprend qu'une telle vie n'est pas tenable. Pipelet va trouver le commissaire. Ce magistrat se contente de lui dire : « Mon brave homme, ce Cabrion est un très-drôle de corps, c'est un mauvais farceur; ne faites pas attention à ses plaisanteries. Je vous conseille, moi, tout bonnement d'en rire, car il y a vraiment de quoi. » En rire! voilà la moralité de cette mise en scène de l'infortuné Pipelet; mais nous voudrions bien savoir si les mystificateurs de 1829 eussent ri à la place de leur victime. Quoi qu'il en soit, le Pipelet du roman finit moins tragiquement que le vrai Pipelet. Cabrion lâche sa proie; il passe en Allemagne. En montant en diligence, il crie au bonhomme : *Je pars pour toujours,... à toi pour la vie!* Désormais les époux Pipelet pourront filer des jours heureux. Que Dieu les ait en sa sainte et digne garde.

Plusieurs personnages des *Mystères de Paris* ont vivement ému l'imagination populaire; mais ceux de M. et Mme Pipelet sont restés typiques entre tous. Le portier de la rue de la Chaussée-d'Antin ne se doutait guère, au milieu de son infortune, qu'il serait plus tard un héros de roman et que son nom enrichirait la langue française d'une expression de plus. *Du haut du ciel, sa demeure dernière*, que cela lui soit une consolation.

PIPELINE s. f. (pi-pe-li-ne). Ornith. Espèce de mouette.

PIPER v. a. ou tr. (pi-pé — rad. *pipée*). Chasse. Chercher à prendre à la pipée : PIPER *des oiseaux. L'agouti a la vue bonne et l'ouïe très-fine; lorsqu'on le* PIPE, *il s'arrête pour écouter.* (Buff.)

— Fig. Tromper, leurrer : *Platon dit tout ouvertement dans sa* République *que, pour le profit des hommes, il est souvent besoin de les* PIPER. (Montaigne.) *Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous* PIPE, *et, de malheur en malheur, nous mène jusqu'à la mort, qui en est le comble éternel.* (Pasc.) *Les Parisiennes sont précoces dans l'art de* PIPER *leurs maris.* (E. Sue.)

> L'honneur cruel nous *pipe* et nous veut faire accroire
> Qu'au travail seulement doit consister la gloire.
> RÉGNIER.

‖ Escamoter, prendre par des moyens de filou : *Il m'a* PIPÉ *cent écus.*

— Jeux. *Piper des dés, des cartes,* Les préparer frauduleusement pour se ménager des avantages sur son adversaire.

— v. n. ou intr. Jouer des pipeaux. ‖ Vieux mot.

— Pop. *Ne pas piper,* Ne dire mot, garder le silence.

Se piper, v. pr. Se flatter, se leurrer : *Il semble à peu près démontré que l'homme* SE PIPE *lui-même.* (Guéroult.)

PIPER v. n. ou intr. (pi-pé — rad. *pipe*). Fam. Fumer la pipe : *Il me semble qu'on* A PIPÉ *ici.* (Gavarni.)

PIPER s. m. (pi-pèr — mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre poivrier.

PIPER (Charles, comte DE), favori et premier ministre de Charles XII, né vers 1660, mort en 1716. Issu d'une famille obscure, il s'éleva, par ses propres talents, aux premières dignités de la Suède, devint conseiller d'État sous Charles XI et gagna la faveur de Charles XII, qui le nomma son chancelier. Il pressa en vain Charles XII de s'emparer de la couronne de Pologne lorsqu'elle fut déclarée vacante, lui donna de bons conseils, qui ne furent pas toujours suivis, tomba au pouvoir des Russes à la bataille de Pultawa, servit d'ornement à l'entrée triomphale de Pierre Ier dans Moscou et succomba dans la forteresse de Schlusselbourg, après une rigoureuse captivité. Son maître lui fit des funérailles magnifiques. — Son fils, Charles-Frédéric PIPER, qui était devenu, à son tour, favori du roi Adolphe-Frédéric, mourut en 1770, dans ses terres, où il s'était retiré en 1756, à la suite de la fin tragique de son gendre, le comte de Brahe. [illegible]

PIPERACÉ, ÉE adj. (pi-pe-ra-se — du lat. *piper*, poivrier). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au poivrier.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre poivrier.

— **Encycl.** La famille des *pipéracées* renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, plus ou moins charnus, dont la tige présente une structure notablement différente de celle des autres dicotylédones. Les feuilles sont alternes, opposées ou verticillées, entières, charnues ou membraneuses, souvent marquées de points transparents, munies ou non de stipules. Les fleurs, réunies en épis grêles ou filiformes, axillaires, terminaux ou opposés aux feuilles, sont portées sur des axes plus ou moins renflés, et consistent en une écaille peltée, dans l'aisselle de laquelle naissent plusieurs étamines; au milieu de celles-ci se trouve un pistil, composé d'un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style cylindrique terminé par un stigmate qui est quelquefois sessile. Le fruit est une baie sèche ou charnue, presque entièrement formée par une graine dressée, à embryon très-petit, entouré d'un albumen farineux ou un peu cartilagineux, très-gros, et constituant la presque totalité de l'amande.

Cette famille, qui a des affinités avec les urticées et les saururées, renferme les genres suivants, groupés en deux tribus :

I. PIPÉRÉES : *poivrier, potomorphe, macropiper, chavique, rhyncholepis, cubèbe, muldère, coccobryon, callianire, enckée, peltobryon, artanthe, ottonie, zippélie.*

II. PÉPÉROMIÉES : *pépéromie, verhuellie, phyllobryon, érasmie, acrocarpide.*

Ces végétaux se trouvent entre les tropiques ou un peu au delà, surtout dans le nouveau continent. Ils renferment une résine âcre et une huile volatile qui leur communiquent des propriétés énergiques.

PIPÉRÉ, ÉE adj. (pi-pé-ré — du lat. *piper*, poivrier). Bot. Syn. de PIPÉRACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des pipéracées, ayant pour type le genre poivrier.

PIPÉRELLE s. f. (pi-pé-rè-le — dimin. du lat. *piper*, poivrier). Bot. Syn. de MICROMÉRIE.

PIPÉRIDINE s. f. (pi-pé-ri-di-ne — du lat. *piper*, poivre). Chim. Base volatile qui provient du dédoublement de la pipérine par les alcalis.

— **Encycl.** La *pipéridine* a pour formule

$$C^5H^{11}Az.$$

C'est une base volatile qui prend naissance dans le dédoublement de la pipérine par les alcalis. Il se forme en même temps de l'acide pipérique dans la réaction (pour l'équation, V. PIPÉRIQUE [acide]). La *pipéridine* a été signalée pour la première fois par Wertheim et Rochledaz; mais ce dernier la confondit d'abord avec l'aniline et plus tard avec la picoline. Anderson et Cahours l'ont obtenue séparément et ont reconnu ensuite l'identité de leur produit respectif. C'est surtout Cahours qui a étudié les réactions de ce corps.

— **I. PRÉPARATION.** Lorsqu'on distille une partie de pipérine avec 2 parties et demie ou 3 parties de chaux potassée dans une cornue en communication avec un récipient refroidi, il se condense dans ce dernier un produit complexe qui renferme de l'eau, deux alcaloïdes volatils et une substance neutre d'une agréable odeur aromatique. En traitant le liquide brut par des morceaux de potasse solide, on voit s'en séparer une huile légère d'une forte odeur ammoniacale, qui est soluble en toutes proportions. Soumise à la distillation, cette huile passe presque entièrement entre 105° et 108°. Vers la fin de la distillation, toutefois, le thermomètre monte à 210° et s'y maintient stationnaire. Le produit le plus volatil forme environ les neuf dixièmes de l'huile primitive. Par une nouvelle rectification, il bout à 106° d'une manière constante. Il constitue la *pipéridine*.

M. Anderson préparait la *pipéridine* par une autre méthode. Il traitait d'abord la pipérine par l'acide azotique. Dans cette réaction, il se dégage des vapeurs rutilantes, il se forme une substance qui rappelle l'essence d'amandes amères par son odeur et une résine brune. Cette résine est soluble dans la potasse, à laquelle elle communique une coloration rouge de sang. Par l'ébullition de cette solution, on obtient de la *pipéridine*. Enfin on peut, comme il sera dit à l'article PIPÉRIQUE (acide), faire bouillir la pipérine avec une dissolution [illegible] de potasse, [illegible] [illegible] On sépare les cristaux de ce dernier sel et [illegible] alcoolique en recevant les vapeurs dans un [illegible] On obtient ainsi le chlorhydrate [illegible]

— II. PROPRIÉTÉS. La *pipéridine* est un liquide incolore, très-limpide, d'une forte odeur ammoniacale [illegible] [illegible] [illegible] Elle se dissout [illegible] [illegible]

possède la curieuse propriété pour un alcali de coaguler l'albumine du blanc d'œuf au bout d'un quart d'heure.

L'acide azoteux agit énergiquement sur la *pipéridine* et donne naissance à un liquide lourd et aromatique. La vapeur de l'acide cyanique transforme la même base en pipéryl-urée (pipérylène-carbamide). La réaction consiste dans l'union directe des deux substances. Les cyanates de méthyle et d'éthyle se combinent à la *pipéridine* comme l'acide cyanique et fournissent de la méthyl ou de l'éthyl-pipéryl-urée. Avec le chlorure de benzoïle et le chlorure de méthyle, la *pipéridine* donne naissance à des produits de substitution qui résultent du remplacement d'un atome d'hydrogène par une molécule d'éthyle ou de benzoïle.

— III. SELS DE PIPÉRIDINE. La *pipéridine* sature les acides les plus énergiques et forme des sels cristallisables avec les acides sulfurique, iodhydrique, chlorhydrique, bromhydrique, oxalique et picrique.

Le chlorhydrate forme de longues aiguilles incolores facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool; il se volatilise à une chaleur modérée et ne s'altère pas lorsqu'on l'expose à l'air. Sa solution forme avec le trichlorure d'or de petites aiguilles d'une couleur jaune tendre et avec le tétrachlorure de platine des aiguilles rouge orangé très-solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, qui répondent à la formule

$$(C^5H^{11}AzHCl)^2PtCl^4.$$

Avec le dichlorure de platine (protochlorure), la *pipéridine* donne le composé

$$(C^5H^{11}Az)^2PtCl^2,$$

dont la solution dans une grande quantité d'eau bouillante dépose un composé de *pipéridine* analogue au chlorure de platine ammoniacal vert de Magnus.

L'iodhydrate de *pipéridine*

$$C^5H^{11}AzHI$$

cristallise en longues aiguilles et ressemble au chlorhydrate. L'azotate

$$C^5H^{11}AzHAzO^3$$

cristallise aussi en aiguilles; il en est de même de l'oxalate.

Le pipérate de *pipéridine*

$$C^5H^{11}Az,C^{12}H^{10}O^4$$

prend naissance lorsqu'on dissout l'acide pipérique dans une solution aqueuse de *pipéridine*. C'est une pulpe cristalline qui, lorsqu'on l'étend d'eau, se divise en lamelles incolores d'un éclat soyeux. Au contact de l'air, surtout sous une cloche renfermant de l'acide sulfurique, il perd de la *pipéridine* et devient jaune. A 100°, il fond sans s'altérer; à une température plus élevée, il se décompose en dégageant de la *pipéride*. Lorsqu'on le maintient pendant quelque temps à 150°, il devient partiellement insoluble dans l'eau; mais, si on le dissout alors dans une solution alcaline et qu'on ajoute un acide à la liqueur, on voit se précipiter de l'acide pipérique inaltéré. Avec le pentachlorure de phosphore, il réagit comme l'acide pipérique.

Le sulfate de *pipéridine*

$$(C^5H^{11}Az)^2H^2SO^4$$

s'obtient par la saturation réciproque de l'acide et de la base. Il est cristallisable, déliquescent et fort soluble dans l'eau. Lorsqu'on [illegible] Wöhler prépare l'urée.

— *Combinaison de la pipéridine avec le sulfure de carbone*

$$(C^5H^{11}Az)^2CS^2.$$

Ce corps est du pipéryl-sulfocarbonate de pipérylène-ammonium. Sa formule [illegible] est

[illegible]

On l'obtient [illegible] du sulfure de carbone dans la *pipéridine* et en faisant cristalliser le produit dans l'alcool. [illegible]

— IV. [illegible] [illegible]

[illegible]

ou toute autre formule semblable.

1° Méthyl-pipéridine

[illegible]

On obtient [illegible] [illegible] Les deux corps s'ajoutent [illegible] l'un à l'autre.

La solution de l'iodhydrate de [illegible]

[illegible] la base [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

forme de très-fines aiguilles incolores. Le chloroplatinate

[illegible]

s'obtient par l'évaporation spontanée de sa [illegible]

— [illegible] nium

$$C^7H^{16}AzI = (C^5H^{10})^2(CH^3)^2AzI.$$

[illegible] de méthyle et en mé- [illegible]

2° [illegible]

$$[illegible] = (C^5H^{10})''C^2H^5Az.$$

On prépare [illegible] de cette base comme [illegible] correspondant en [illegible] thyle. Ce sel fournit la base libre lorsqu'on le distille avec la potasse. Cette base constitue un liquide incolore, mobile, moins aromatique que la méthyl-pipéridine. Elle est plus légère que l'eau, dans laquelle elle se dissout moins [illegible] méthyle. Elle se [illegible] et l'éther. Elle bout à 128°, [illegible] est de 3,956; le calcul exigerait 3,917. Le chlorhydrate

[illegible]

forme de belles aiguilles d'un grand éclat. Le chloroplatinate

$$(C^7H^{15}AzHCl)^2Pt^{IV}Cl^4$$

cr[illegible] aqueuses tièdes en cristaux oranges.

— [illegible] -ammonium

$$[illegible] = (C^5H^{10})''(C^2H^5)^2AzI.$$

On l'obtient comme son correspondant méthylé. [illegible] dans l'eau en toutes proportions et incristallisable. Au contact de l'eau et de l'oxyde d'argent, il fournit de l'iodure d'argent et une solution alcaline amère qui abandonne, en s'évaporant, des cristaux déliquescents d'hydrate [illegible] -ammonium. Ces [illegible] de la chaleur, se résolvent en éthyl-pipéridine et en gaz combu[illegible] (de l'éthylène). L'hydrate [illegible] se dissout dans l'acide chlorhydrique et forme [illegible] évapore, abandonne [illegible] déliquescents de chlorure de [illegible]. En ajoutant une solution aqueuse de tétrachlorure de platine [illegible] de ce chlorure, on obtient [illegible]

$$(C^9H^{20}AzCl)^2PtCl^4$$

qui se précipite lorsqu'on opère à froid et qui [illegible] des dissolutions chaudes et qu'on laisse ensuite la liqueur se refroidir lentement. Ses cristaux sont d'un jaune orange et ressemblent à ceux du chloroplatinate de potassium.

3° [illegible]

$$[illegible] = (C^5H^{10})''C^5H^{11}Az.$$

On prépare ce corps comme la méthyl et l'éthyl-pipéridine. C'est une huile incolore qui bout à 186° et qui a l'odeur de l'ammoniaque et de l'alcool amylique. Sa densité de vapeur égale 5,477; la théorie exigerait 5,373. Elle est moins soluble dans l'eau que la méthyl ou l'éthyl-pipéridine et elle forme des sels cristallisables avec la plupart des acides. Son iodhydrate cristallise en lamelles blanches et brillantes. Son chloroplatinate cristallise dans l'alcool d'une concentration moyenne en prismes [illegible]

— DÉRIVÉS DE [illegible] DE LA PIPÉRIDINE [illegible] DES RADICAUX [illegible]. 1° [illegible]

$$[illegible] = (C^5H^{10})''C^7H^5OAz.$$

Ce corps, qui n'est autre que la pipéryl-benzamine, prend naissance lorsqu'on traite la [illegible] de benzoïle. En traitant la masse qui résulte de cette réaction par l'eau acidulée, on dissout du chlorhydrate [illegible] Cette masse, [illegible] ment. Purifiée par une cristallisation dans [illegible] prismes incolores.

2° [illegible] -namide

$$[illegible] = (C^5H^{10})''[illegible]Az.$$

On l'obtient, comme le corps précédent, par l'action du chlorure de cumyle sur la pipéri[illegible]

PIPÉRI[illegible] [illegible] à la ra- [illegible]

[illegible] Pas.) [illegible] Journ.) [illegible] *M* [illegible] (Bez.)

PIPÉRINE s. f. (pi-pé-ri-ne — du lat. *piper*, poivre). Chim. Alcaloïde de composition découvert dans le poivre noir. ‖ On dit aussi [illegible]

— Encycl. La *pipérine*

$$C^{17}H^{19}AzO^3$$

[illegible] Œrsted a découvert, en 1819, dans le [illegible] *piper* [illegible] et *piper longum*). Elle existe aussi d'après Stenhouse dans le poivre noir de l'Afrique occidentale [illegible] ne renferme pas de cubébine. D'après Landerer, cet alcaloïde se rencontre également dans les baies du *schinus mollis*, arbre qui appartient à la famille des térébinthacées.

— I. PRÉPARATION. On épuise le poivre noir par de l'alcool de 0,833 de densité, on évapore la teinture jusqu'à consistance d'extrait et l'on mêle cet extrait avec une lessive de potasse qui dissout une résine et laisse une poudre grise. On recueille cette dernière, on la lave à l'eau, on la redissout dans l'alcool de 0,833 de densité et on l'abandonne à la cristallisation. Au bout de deux ou trois cristallisations, la *pipérine* est incolore. Stenhouse fait un extrait de cubèbe en évaporant la teinture méthylique de ce corps (teinture obtenue au moyen de l'esprit de bois), il dissout cet extrait dans l'alcool et ajoute une lessive très-concentrée de potasse à la liqueur alcoolique. Il se sépare alors une huile qu'on décante et qui fournit des cristaux de *pipérine* par le repos. L'eau mère, traitée de nouveau par l'alcool, donne une seconde portion d'huile qui fournit également des cristaux quand on la laisse reposer. On purifie ces cristaux par pression entre plusieurs doubles de papier joseph et cristallisation dans l'alcool.

Wackier fait une teinture alcoolique de poivre noir, distille cette teinture de manière à en extraire la plus grande partie de l'alcool; puis il reprend le résidu par la quantité d'alcool bouillant exactement suffisante pour le dissoudre et il précipite la liqueur par le sous-acétate de plomb. Le liquide filtré est mêlé, pendant qu'il est encore tiède, d'assez d'acide [illegible] pour en précipiter l'excès de plomb, puis filtré de nouveau. On distille le liquide filtré pour en chasser l'alcool, on reprend le résidu par l'eau aussi longtemps que ce liquide dissout quelque chose. Le résidu est [illegible] dernière fois dans l'alcool bouillant, qui laisse déposer la *pipérine* par le refroidissement. On purifie ce corps par plusieurs cristallisations successives. Quand on a de la *pipérine* impure du commerce, on peut la purifier en la lavant avec de l'alcool faible, puis avec une lessive de potasse.

— II. PROPRIÉTÉS. La *pipérine* cristallise en prismes monocliniques incolores, fond à 100° d'après Pelletier ou au-dessus de 100°, d'après Wackenroder, en une huile limpide d'un jaune pâle qui se prend par le refroidissement en une résine de la même couleur, transparente, et d'un pouvoir réfringent considérable. La densité de la *pipérine* fondue égale 1,1931 à 18°.

La *pipérine* est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante. Elle est soluble dans l'alcool surtout à chaud; l'éther la dissout moins. La solution alcoolique a une saveur très-chaude qui rappelle celle du poivre. Elle se dissout également dans les huiles volatiles et dans l'acide acétique; mais elle est insoluble dans les alcalis. Elle est sans action sur la lumière polarisée.

— III. DÉCOMPOSITION. 1° La *pipérine* noircit à la distillation sèche et donne une huile brune empyreumatique, au sein de laquelle il se dépose, au bout d'un certain temps, des cristaux de carbonate d'ammonium. Chauffée dans une cuiller de platine, elle fond comme la cire. Si la température est plus élevée, elle prend feu et laisse comme résidu un charbon peu combustible. 2° Suspendue dans l'eau acidulée et soumise à l'action d'un courant électrique, la *pipérine* est vivement attaquée. L'acide azotique l'attaque aussi. 3° Elle se colore en rouge de sang sous l'influence de l'acide sulfurique concentré. Cette coloration disparaît lorsqu'on ajoute de l'eau au mélange [illegible] n'a pas été longtemps prolongée, la *pipérine* que l'eau en sépare est presque complétement inaltérée. 4° Le brome convertit la *pipérine* en un produit particulier qui n'est pas cristallisable. L'iode n'agit sur ce corps que quand les deux substances sont en fusion et forme alors une masse d'un brun noirâtre qui durcit en se refroidissant. 5° L'acide azotique colore la *pipérine* en jaune verdâtre, puis en rouge orangé, enfin en rouge. Il la dissout s'il est en quantité suffisante, en prenant lui-même une couleur jaune et en formant les liqueurs d'où l'eau précipite des flocons de la même couleur. Par une action plus prolongée, cet acide donne naissance à de l'acide oxalique et à un jaune artificiel amer. L'acide azotique concentré forme une résine rouge orange qui se dissout en partie quand on la chauffe et se fonce alors en couleur. La solution, traitée à ce moment par l'eau ou par les alcalis, ne fournit plus de *pipérine*. La résine brune qui se produit avec une action violente quand on soumet la *pipérine* à l'action de l'acide azotique et dont la production s'accompagne d'un dégagement d'acide azoteux et d'une substance qui rappelle l'odeur de l'essence d'amandes amères, cette résine prend une couleur rouge de sang quand on la traite par l'hydrate de potassium, et fournit de la pipéridine lorsqu'on la fait bouillir avec cet hydrate alcalin. Von Babo et Keller, en soumettant la *pipérine* à l'action de l'acide azoteux et en distillant ensuite le produit avec une lessive de potasse, ont obtenu des aiguilles volatiles dont l'odeur est celle de la coumarine. Fondue dans l'eau bouillante, dissoute dans l'alcool et l'éther après fusion préalable avec l'hydrate potassique, la *pipérine* donne, avec le chlorure ferrique, les réactions de l'acide salicylique. 6° Par une ébullition avec de l'hydrate de potassium, la *pipérine* se convertit en pipéridine et pipérate de potassium (V. PIPÉRIDINE et PIPÉRIQUE [acide]); distillée avec de la chaux potassée, elle fournit de la pipéridine en même temps que d'autres produits inconnus. Si la température ne s'élève pas au-dessus de 150°-160°, il ne se dégage pas d'ammoniaque et le résidu brun renferme un acide azoté que l'on peut en séparer par l'acide chlorhydrique. Cet acide est jaune, résineux et devient fortement électrique par le frottement. Si l'on chauffe à 200° le mélange de *pipérine* et de chaux, il se dégage de l'ammoniaque et le résidu renferme souvent un acide non azoté et incristallisable. D'après Gerhardt, la *pipérine*, chauffée avec de la potasse, fond, répand une forte odeur de poivre et donne un distillat aqueux d'apparence laiteuse; si la température est plus élevée, il se sépare de l'hydrogène, puis de l'ammoniaque. 7° La pipéridine, chauffée avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium, donne lieu à un abondant dégagement d'acide carbonique et fournit un produit aqueux légèrement acide que l'on recueille à la distillation. Ce produit réduit l'azotate d'argent. (Gerhardt.) 8° Le permanganate potassique, lorsqu'on l'ajoute à une dissolution de *pipérine* mélangée d'acide sulfurique, donne, au bout de quelques heures, une coloration verte. 9° L'acide phosphomolybdique colore la *pipérine* en jaune brunâtre et précipite ensuite cette substance en flocons. La *pipérine* forme aussi un précipité jaune avec l'acide phosphantimonique.

— IV. SELS DE PIPÉRINE. La *pipérine* fait fonction de base, mais de base très-faible. Aussi ne fournit-elle pas de sel avec tous les acides.

— *Chlorhydrate de pipérine*. La *pipérine* absorbe de 13 à 13,7 pour 100 de gaz acide chlorhydrique en formant un produit qui fond et cristallise par le refroidissement. Elle se dissout dans l'alcool, mais l'eau la décompose.

— *Chloromercurate*

$$(C^{17}H^{19}AzO^3,2HCl)Hg''Cl^2.$$

On obtient ce sel double en ajoutant 2 parties de chlorure mercurique en solution dans l'alcool à une solution de 1 partie de *pipérine* dans de l'alcool très-concentré et faiblement acidulé par de l'acide chlorhydrique. Le mélange doit être abandonné à lui-même pendant quelques jours. Le sel mercurique se dépose alors en cristaux tricliniques, jaunes, brillants et transparents; ces cristaux prennent une nuance plus foncée lorsqu'on les expose à l'air ou qu'on les chauffe à 100°. Ils sont insolubles dans l'eau, un peu solubles dans l'acide chlorhydrique concentré et dans l'alcool froid, plus solubles dans l'alcool bouillant.

— *Chloroplatinate*

$$(C^{17}H^{19}AzO^3)^4,2HCl,PtCl^4.$$

On l'obtient en gros cristaux monocliniques rosés en mêlant une solution alcoolique concentrée de *pipérine* avec une solution alcoolique concentrée de chlorure platinique acidulée par de l'acide chlorhydrique fort. Il est très-peu soluble dans l'eau et paraît être en partie décomposé sous l'influence d'une quantité considérable de ce liquide. Il se dissout modérément dans l'alcool bouillant, d'où il se sépare, par le refroidissement, sous la forme d'une poudre cristalline couleur orange. Il ne s'altère pas lorsqu'on le dessèche à 100°, mais si la température est plus élevée, il fond et se boursoufle en se décomposant.

— *Iodure de pipérine*. La *pipérine* se combine à l'iode et forme des aiguilles brillantes d'un bleu noirâtre. Ces aiguilles sont solubles dans l'alcool et renferment

$$(C^{17}H^{19}AzO^3)^4I^3.$$

PIPÉRINÉ, ÉE (pi-pé-ri-né — du lat. *piper*, poivrier). Bot. Syn. de PIPÉRACÉ et de PIPÉRITÉ.

PIPÉRIQUE adj. (pi-pé-ri-ke — du lat. *piper*, poivre). Chim. Se dit d'un acide qui provient d'un dédoublement de la pipérine.

— Encycl. L'acide *pipérique* $C^{12}H^{10}O^4$ provient d'un dédoublement de la pipérine sous l'influence de la potasse, ce corps se dédoublant en acide *pipérique* et en pipéridine

$$\underset{\text{Pipérine.}}{C^{17}H^{19}AzO^3} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O} = \underset{\text{Acide pipérique.}}{C^{12}H^{10}O^4} + \underset{\text{Pipéridine.}}{C^5H^{11}Az}$$

La pipérine peut donc être considérée comme un pipéryl-pipéramide. V. PIPÉRINE.

— *Préparation*. On fait bouillir 1 partie de pipérine et 3 parties d'hydrate de potassium dissous dans 16 à 20 parties d'alcool absolu, dans un appareil à reflux, c'est-à-dire dans un appareil disposé de telle manière que les vapeurs qui se condensent refluent sans cesse dans le vase où l'ébullition a lieu. On continue l'ébullition pendant douze heures, ou plutôt on la continue jusqu'à ce qu'un échantillon du liquide prélevé sur la masse par un essai particulier ne soit plus précipité par l'eau. Foster trouve encore préférable de dissoudre des poids égaux de pipérine et d'hydrate de potassium dans la plus petite quantité d'alcool possible, et de chauffer le liquide pendant plusieurs jours à 100° dans des vases scellés. Il se produit ainsi de nombreuses plaques cristallines de pipérate alcalin. On les sépare de l'eau mère brune qui surnage, on les purifie en les faisant cristalliser dans une petite quantité d'eau bouillante, après avoir traité leur solution par du charbon animal. Enfin, on les dissout dans l'eau et on les décompose par l'acide chlorhydrique. L'acide *pipérique* libre se sépare alors sous la forme d'une gelée; on le recueille sur un filtre, on le lave et on le purifie en le faisant cristalliser dans l'alcool. On peut encore neutraliser exactement la solution impure du sel de potassium par de l'acide acétique, ajouter une petite quantité d'acétate de plomb au liquide, filtrer, séparer l'excès de plomb au moyen de l'acide sulfhydrique, filtrer de nouveau et évaporer jusqu'à consistance de cristallisation du sel potassique. L'acétate de plomb remplace ici le noir animal.

— *Propriétés*. L'acide *pipérique* forme des aiguilles jaunâtres, très-minces, qui ressemblent à des cheveux. Lorsqu'il est humide, il a l'aspect d'une gelée jaune de soufre qui se contracte par la dessiccation. Il fond à 150°, se sublime vers 200° en partie inaltéré. Pendant cette sublimation, il répand une odeur de coumarine et laisse un résidu de charbon. La réaction est faiblement acide. Il est presque insoluble dans l'eau, se dissout dans 270 parties d'alcool absolu froid, facilement dans le même liquide bouillant, très-peu dans l'éther, assez peu dans le sulfure de carbone et les huiles minérales, un peu plus dans la benzine.

— *Décompositions*. L'acide *pipérique*, lorsqu'on le chauffe à l'air, brûle en répandant une odeur d'anis et en laissant un charbon d'une combustion difficile. L'hydrogène naissant dégagé au moyen de l'amalgame de sodium le convertit en acide hydro-pipérique. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge de sang et le charbonne ensuite. Traité par le chlore, le brome et l'iode, il donne des produits de substitution. L'acide iodhydrique agit énergiquement sur lui-même au-dessous de 100°, en dégage de l'anhydride carbonique et donne naissance à une substance noire, incristallisable, humoïde. Au contact du perchlorure de phosphore, il prend une teinte rouge vermillon et se liquéfie avec production d'oxychlorure de phosphore et de cristaux rouges. La réaction exige quelques jours pour être complète. Lorsqu'on ajoute de la pipéridine aux cristaux rouges qui résultent de l'action du perchlorure de phosphore sur l'acide *pipérique*, on obtient une substance insoluble dans l'eau et les lessives alcalines, mais soluble dans l'acide concentré, l'alcool et l'éther.

L'acide azotique, même étendu, convertit l'acide *pipérique* en un composé nitré de couleur orange qui répand une odeur de coumarine lorsqu'on le chauffe avec de la potasse.

L'hydrate de potassium fondu contenant un léger excès d'eau dissout d'abord l'acide *pipérique*. Le mélange brunit ensuite, dégage de l'hydrogène et finit par renfermer du protocatéchate de potassium, ainsi que de l'acétate, de l'oxalate et du carbonate du même métal, en même temps qu'une quantité comparativement faible d'un corps humique, qui est probablement un produit secondaire provenant de la décomposition du protocatéchate. Il y a lieu de croire que la réaction est la suivante (Strecker) :

$$\underset{\text{Acide pipérique.}}{C^{12}H^{10}O^4} + \underset{\text{Eau.}}{8H^2O} = \underset{\text{Acide protocatéchique.}}{C^7H^6O^4} + \underset{\text{Acide acétique.}}{C^2H^4O^2}$$

$$+ \underset{\text{Acide oxalique.}}{C^2H^2O^4} + \underset{\text{Anhydride carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{Hydrogène.}}{7H^2}$$

— PIPÉRATES. L'acide *pipérique* est monobasique et, par conséquent, probablement triatomique (à moins que ce ne soit un acide acétonique), puisqu'il renferme 4 atomes d'oxygène. La formule générale de ses sels est $C^{12}H^9O^4,M'$ ou $(C^{12}H^9O^4)^2,M''$, avec les métaux diatomiques.

Le pipérate d'ammonium $C^{12}H^9(AzH^4)O^4$ forme des écailles satinées et incolores qui ressemblent à la cholestérine. Il perd rapidement de l'ammoniaque à l'air humide et à la température ordinaire, plus rapidement entre 100° et 150°; entre 180° et 200°, il se décompose en émettant une odeur d'anis.

Le pipérate de potassium $C^{12}H^9KO^4$ obtenu, soit comme nous l'avons dit plus haut, soit directement en dissolvant l'acide dans la potasse, forme des lames soyeuses d'un blanc jaunâtre, qui appartiennent probablement au système triméttrique. Chauffé, il s'enflamme et répand une odeur d'anis; soumis à la distillation sèche, il donne une petite quantité d'un goudron renfermant du phénol et laisse un mélange de charbon et de carbonate de po-

tassium. Il se dissout assez peu dans l'éther, dans l'alcool et dans l'eau froide. L'eau bouillante le dissout au contraire facilement.

Le pipérate de sodium, $C^{12}H^9NaO^4$, se précipite lorsqu'on dissout l'acide dans une lessive de soude chaude et qu'on laisse refroidir. C'est une poudre cristalline, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude. L'alcool le dissout à peine et le précipite de ses dissolutions dans l'eau.

Le sel de baryum, $(C^{12}H^9O^4)^2Ba''$, s'obtient par précipitation, au moyen du chlorure de baryum et du pipérate potassique. Il est formé par une masse peu cohérente d'aiguilles microscopiques. Il se dissout dans 5,000 parties d'eau froide et dans un peu moins d'eau bouillante. Encore cette faible dissolution s'accompagne-t-elle d'une décomposition partielle. Il est complètement décomposé par un courant de gaz carbonique.

Le sel de calcium forme des aiguilles déliées; il est un peu plus soluble dans l'eau que le sel de baryum.

Le sel de strontium est un précipité blanc.

Le sel de cadmium est une poudre blanche; le sel de cobalt, une poudre rose; le sel de nickel, une poudre insoluble d'un vert tendre.

Le sel de cuivre se précipite en aiguilles déliées d'un bleu de soie lorsqu'on mêle des dissolutions de pipérate de potassium et du sulfate de cuivre, surtout si l'on ajoute de l'ammoniaque au mélange des deux sels.

Le sel ferreux est blanc jaunâtre, insoluble et facilement oxydable.

Le sel de plomb est un précipité jaunâtre qui se dissout légèrement à chaud et qui se précipite sous la forme d'une poudre cristalline par le refroidissement.

Le sel de magnésium se sépare au bout de quelques jours, sous la forme d'aiguilles déliées, d'un mélange de pipérate de potassium et de chlorure de magnésium en solution étendue.

Le sel de manganèse forme de petites lames soyeuses et jaunâtres.

Le sel mercurique est un précipité blanc jaunâtre, d'où la potasse sépare du bioxyde de mercure.

Le sel mercureux est un précipité blanc qui est réduit par l'ammoniaque.

Le sel d'argent, $C^{12}H^9AgO^4$, s'obtient sous la forme d'une poudre incolore, légèrement cristalline, lorsqu'on précipite l'azotate d'argent par le pipérate de potassium. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool et ne perd rien de son poids à 100°.

Le sel de zinc est un précipité blanc jaunâtre caillebotté.

— **Acide hydropipérique** $C^{12}H^{12}O^4$. M. Foster a obtenu cet acide, qui renferme 2 atomes d'hydrogène de plus que l'acide *pipérique*, en soumettant l'acide *pipérique* à l'action de l'hydrogène naissant, obtenu au moyen de l'amalgame de sodium. Lorsqu'on soumet une dissolution aqueuse de pipérate potassique à l'action de l'amalgame de sodium, à une douce chaleur et pendant quelques heures, le liquide ne renferme plus ensuite du pipérate, mais de l'hydropipérate de potassium, et, si on le sature par un acide, il s'en sépare des gouttes huileuses d'acide hydropipérique qui, petit à petit, se solidifient lorsqu'on les abandonne au repos. On peut le purifier en le faisant cristalliser dans une grande quantité d'eau bouillante, ou en le dissolvant dans l'alcool et en décolorant la solution alcoolique par le noir animal.

L'acide hydropipérique est incolore. Insipide d'abord, il devient, au bout de quelques minutes, d'une saveur brûlante. Cette saveur ne se manifeste pas immédiatement, probablement à cause de la faible solubilité de l'acide. Tel qu'il se dépose au sein de l'eau bouillante, il forme de longues aiguilles soyeuses excessivement minces; par l'évaporation spontanée de sa solution éthérée, on peut l'obtenir en cristaux durs assez volumineux, qui appartiennent probablement au système monoclinique et qui sont pour la plupart hémitropiques. Cet acide fond à 63° ou 64° pour ne plus se solidifier qu'à 56°. Il n'est pas volatil sans décomposition. Il est très-peu soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau chaude. Ses solutions saturées à chaud ont une réaction acide prononcée; par le refroidissement, elles laissent déposer l'acide sous la forme de gouttes huileuses tant que la liqueur est à une température supérieure au point de fusion de l'acide. Mais, dès que la température est descendue au-dessous de ce point de fusion, l'acide se dépose en longs et minces cristaux. Il se dissout en toutes proportions dans l'alcool et il est excessivement soluble dans l'éther.

Chauffé un peu au-dessus de son point de fusion, l'acide hydropipérique répand des fumées blanches, qui ont une odeur d'anis lorsqu'elles sont étendues d'une grande quantité d'air, et laisse un résidu charbonneux, facilement combustible et peu abondant. L'acide iodhydrique le décompose au-dessous de 100° avec production d'anhydride carbonique et d'une substance noire humique qui se dissout dans les alcalis, qu'il colore en noir. L'acide azotique concentré lui communique une teinte rouge de sang; l'acide azotique ordinaire étendu de son volume d'eau agit vivement sur lui lorsqu'on chauffe, et donne une solution d'où l'eau précipite un acide nitré semi-fluide. L'acide sulfurique concentré le colore en rouge de sang. Fondu avec un excès d'alcali, l'acide hydropipérique dégage beaucoup de gaz et laisse une masse brune qui présente toutes les réactions de l'acide hypogallique $C^7H^6O^4$, que l'on obtient aussi par l'action de l'acide iodhydrique sur l'acide hémipinique. Avec le chlorure d'acétyle à 150°, l'acide hydropipérique donne de l'acide chlorhydrique et une huile neutre, insoluble dans l'eau et les solutions alcalines.

— Hydropipérates $C^{12}H^{11}O^4, M'$ ou $(C^{12}H^{11}O^4)^2 M''$.

Le sel d'ammonium $C^{12}H^{11}(AzH^4)O^4$ cristallise dans l'eau bouillante en petites écailles brillantes, facilement solubles à chaud, beaucoup moins solubles à froid, dans l'eau. Leur solution aqueuse concentrée peut dissoudre un excès d'acide hydropipérique et former une liqueur d'où l'eau précipite cet excès d'acide, et qui, au contraire, saturée par une solution concentrée d'ammoniaque, se prend presque entièrement en une masse solide d'hydropipérate d'ammonium.

Le sel de potassium $C^{12}H^{11}O^4, K. C^{12}H^{12}O^4$ est un sel acide que l'on obtient en faisant bouillir une solution alcoolique d'acide hydropipérique (faite avec de l'alcool presque absolu) avec du carbonate de potassium bien sec. Ce sel cristallise, par le refroidissement, en masses hémisphériques formées d'aiguilles rayonnées.

Le sel de baryum $(C^{12}H^{11}O^4)^2Ba''$ cristallise, de sa dissolution aqueuse saturée et bouillante, en touffes de cristaux formés d'aiguilles.

Le sel de calcium $(C^{12}H^{11}O^4)^2Ca''$ s'obtient par l'ébullition de l'acide hydropipérique avec un lait de chaux. On filtre la liqueur bouillante, on chasse l'excès de chaux par un courant d'anhydride carbonique, on fait bouillir de nouveau pour éviter qu'il ne reste du bicarbonate de chaux en dissolution, et on fait évaporer. On peut aussi précipiter le chlorure de calcium par l'hydropipérate ammonique, en ayant soin d'employer ces deux sels en dissolution très-concentrée. Pour purifier l'acide hydropipérique, on le fait cristalliser dans l'alcool à 35°. Il forme alors de petits cristaux en forme d'aiguilles. Il est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, qui le décompose en partie; ses cristaux contiennent de l'eau, qu'ils perdent à 100°.

Le sel d'argent $C^{12}H^{11}AgO^4$ est un précipité cristallin presque insoluble dans l'eau froide. Il s'altère facilement lorsqu'on l'expose à la lumière et lorsqu'on le chauffe en présence de l'eau.

Les hydropipérates des autres métaux sont, pour la plupart, des précipités insolubles dans l'eau froide.

— *Hydropipérate d'éthyle*

$$C^{14}H^{16}O^4 = C^{12}H^{11}(C^2H^5)O^4.$$

On l'obtient en faisant passer un courant de gaz acide chlorhydrique à travers une solution concentrée d'acide hydropipérique dans l'alcool absolu et en chauffant ensuite la liqueur pendant quatre ou cinq heures à 130° dans un tube scellé à la lampe. On purifie ce corps en le faisant dissoudre dans l'éther et en décolorant la liqueur par du charbon animal. C'est un liquide neutre d'un jaune brunâtre, plus lourd que l'eau, insoluble dans ce liquide. Les solutions étendues de potasse et d'ammoniaque sont sans action sur lui, mais l'ammoniaque gazeuse le décompose en formant, selon toute apparence, de l'hydropipéramide.

PIPÉRITÉ, ÉE adj. (pi-pé-ri-té — du lat. *piper*, poivrier). Bot. Syn. de PIPÉRACÉ.

— s. f. pl. Genre de végétaux dicotylédones, comprenant les familles des pipéracées, des chloranthées et des saururées.

PIPÉRIVORE adj. (pi-pé-ri-vo-re — du lat. *piper*, poivre; *vorare*, manger). Qui mange du poivre.

— Ornith. Se dit de quelques oiseaux qui se nourrissent des baies du poivrier.

PIPERNO, ville des États du pape, dans la délégation et à 24 kilom. S.-O. de Frosinone; 4,000 hab. Évêché. Aux environs se voient les ruines de l'ancienne *Privernum*, capitale des Volsques.

PIPÉRONAL s. m. (pi-pé-ro-nal — du lat. *piper*, poivre). Chim. Aldéhyde de la série pipéronylique.

— **Encycl.** L'aldéhyde pipéronylique ou *pipéronal* prend naissance lorsqu'on oxyde l'acide pipérique et correspond à l'alcool et à l'acide pipéronyliques (V. PIPÉRONYLIQUE [acide] et PIPÉRONYLIQUE [alcool]). Elle n'est que le dérivé méthylénique de l'aldéhyde protocatéchique. Aussi la désigne-t-on aussi sous le nom d'aldéhyde méthylène-protocatéchique. Sa formule $C^8H^6O^3$ doit être écrite

$$C^6H^3 \begin{cases} COH \\ O \\ O \end{cases} CH^2.$$

En d'autres termes, c'est l'éther d'une aldéhyde diphénol dans lequel le méthylène diatomique se trouve substitué aux deux atomes d'hydrogène des oxhydryles phéniques.

Pour obtenir le *pipéronal*, on ajoute une solution de permanganate potassique à une solution de pipérate de potassium. Le permanganate se décolore immédiatement, il se développe une odeur agréable et, si l'on distille, l'aldéhyde pipéronylique passe avec les vapeurs d'eau. Il se précipite en même temps un peu d'acide pipéronylique qui, n'étant pas entraîné par les vapeurs d'eau, reste dans la solution.

Le *pipéronal* cristallise dans l'eau en longs prismes transparents et brillants. Il se dissout dans 500 à 600 parties d'eau froide; il est plus soluble dans l'eau bouillante. L'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. Il fond à 37° et bout à 263°. Il donne, avec le bisulfite de sodium, une combinaison cristalline peu soluble dans l'eau et dans l'alcool. En solution aqueuse chaude, par addition de permanganate de potasse, il se transforme en acide pipéronylique (v. ce mot). Soumis à l'action de l'hydrogène naissant, il donne de l'hydropipéroïne, de l'isohydropipéroïne et de l'alcool pipéronylique. V. ce dernier mot.

La production de deux composés de réduction condensés et isomères, l'hydropipéroïne et l'isohydropipéroïne, [illegible] *pipéronal* des aldéhydes aromatiques. Samosadsky et plus tard Rossel ont, en effet, observé un fait analogue avec l'aldéhyde anisique et, plus récemment encore, Ammann a obtenu, au moyen de l'essence d'amandes amères (aldéhyde benzoïque), un corps isomère de l'hydrobenzoïne de Zinin.

Chauffé à 200° avec de l'acide chlorhydrique étendu de six à douze fois son volume d'eau, le *pipéronal* subit un dédoublement analogue à celui qu'éprouve, dans les mêmes conditions, l'acide pipéronylique, et donne naissance à du charbon et à de l'aldéhyde protocatéchique. Le méthylène se détruit dans ce cas : ses deux atomes d'hydrogène se fixent sur les oxygènes phéniques et son carbone se sépare à l'état de liberté :

$$C^6H^3 \begin{cases} COH \\ O \\ O \end{cases} CH^2 = C^6H^3 \begin{cases} COH \\ OH \\ OH \end{cases} + C.$$

Pipéronal. Aldéhyde protocatéchique. Carbone.

— *Chlorure de pipéronal*

$$C^8H^6O^2Cl^2 = C^6H^3 \begin{cases} CCl^2H \\ O \\ O \end{cases} CH^2.$$

Il se produit par l'action à froid du perchlorure de phosphore sur le *pipéronal*. Il est liquide, ne se solidifie pas lorsqu'on l'abandonne à lui-même et distille entre 225° et 240° en se décomposant. L'eau le décompose à la longue en régénérant le *pipéronal*. On ne l'a jamais obtenu pur; mais l'analogie ne laisse subsister aucun doute sur sa formule. Les chlorures avec l'aldéhyde benzoïque et avec l'aldéhyde anisique, chlorures dont les formules sont bien établies, se forment, en effet, dans les mêmes conditions et jouissent de propriétés semblables.

Pour obtenir le chlorure de *pipéronal*, on fait agir une molécule de perchlorure de phosphore sur une molécule de *pipéronal*.

Lorsque, sortant de cette proportion, on triple la quantité de perchlorure de phosphore, la même réaction a lieu à froid, mais si l'on chauffe légèrement le mélange, une nouvelle réaction se produit. Il se dégage de l'acide chlorhydrique gazeux, il se forme du protochlorure et de l'oxychlorure de phosphore qui distillent lorsqu'on élève suffisamment la température, et il reste un liquide huileux qui bout à 280° en se décomposant. Placé dans une atmosphère humide, ce liquide se recouvre d'un nuage d'acide chlorhydrique et il se dépose des cristaux sur les parois du vase. On ne peut pas faire recristalliser ceux-ci dans l'eau ou l'alcool, parce que, dès qu'on les chauffe en présence de ces liquides, ils dégagent de l'anhydride carbonique et de l'acide chlorhydrique. Mais si on les dissout dans l'acide [illegible] et qu'on ajoute à la solution assez d'eau pour y produire un trouble persistant, il se dépose de longues aiguilles brillantes. On peut encore [illegible] toluène. Les cristaux de première ou de seconde cristallisation fondent les uns et les autres [illegible] de la substance pure, desséchée dans le vide, ont donné des chiffres intermédiaires entre [illegible]

[illegible]

pipéronal forme d'abord dans une première phase de la réaction :

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

Le chlorure de dichloropipéronal, qui est le produit intermédiaire entre le chlorure de [illegible] n'est autre que le liquide volatil à 280° qui reste dans le vase distillatoire après que le trichlorure et l'oxychlorure de phosphore provenant de la réaction ont passé.

Comme on le voit, le perchlorure de phosphore [illegible] laisse intact l'oxygène phénique et, une fois l'oxygène aldéhydique enlevé, n'exerce plus qu'une action substitutive sur l'hydrogène en [illegible].

— *Action de l'eau chaude sur le* [illegible] [illegible] corps qui ne renferme plus de chlore et qui est susceptible de cristalliser dans l'eau, l'alcool et l'éther. Le meilleur moyen pour obtenir ce corps par consiste à éviter le contact de l'air pendant l'action de l'eau et à se servir [illegible] premiers cristaux. Ainsi préparé, le nouveau [illegible] 150° et se décompose à quelques degrés au-dessus de cette température. Sa solution aqueuse colore le chlorure ferrique en vert [illegible] une nouvelle addition du même réactif. Elle possède une réaction acide faible; mais l'éther en extrait néanmoins le nouveau corps [illegible] due alcaline au moyen du carbonate de sodium. Il est probable que cette substance, dérivée d'une aldéhyde, renferme encore le groupe CHO, supposition confirmée par ce fait que ses solutions ammoniacales réduisent l'azotate d'argent. [illegible] pas de cristaux [illegible] de sodium, mais il est cependant probable que le composé métallico-sulfureux existe, parce que l'éther ne dissout plus rien lorsqu'on l'a [illegible] nous occupe dans le bisulfite sodique. D'après [illegible] ses connexions avec l'acide protocatéchique, il était donc probable que le composé $C^7H^6O^3$ [illegible] et de fait il donne naissance à cet acide lorsqu'on le traite par [illegible]. La réaction qui transforme le dichloropipéronal en aldéhyde protocatéchique est exprimée par l'équation suivante :

$$C^6H^3 \begin{cases} COH \\ O \\ O \end{cases} CCl^2 + 2H^2O$$

Dichloropipéronal. Eau.

$$= 2HCl + CO^2 + C^6H^3 \begin{cases} COH \\ OH \\ OH. \end{cases}$$

Acide chlorhydrique. Anhydride carbonique. [illegible]

— *B*[illegible] sance [illegible] l'alcool. Il se dépose d'abord [illegible] pient.

Le [illegible] froide, un peu soluble dans l'eau bouillante [illegible]

[illegible]

qu'on peut [illegible] PIPÉRIQUE [illegible]

— [illegible]

$$C^8H^5(AzO^2)O^3 = C^6H^2(AzO^2) \text{[illegible]}$$

[illegible] concentré. [illegible]

— [illegible]

A l'[illegible]

[illegible]

qui en [illegible] par fixation de O; un alcool, l'alcool pipéronylique

$$C^8H^8O^3,$$

qui en dérive par la fixation de H^2; enfin, deux produits de condensation plus hydrogénés [illegible] et [illegible] hydrogénés que [illegible] benzoïne et [illegible] l'hydropipéroïne et son isomère l'isohydropipéroïne

$$C^{16}H^{14}O^6.$$

V. PIPÉRONYLIQUE (acide) et PIPÉRONYLIQUE (alcool).

Nous avons déjà dit qu'on peut considérer ces corps comme étant : l'un, le *pipéronal*, l'éther [illegible] d'un aldéhyde diphénol, l'aldéhyde protocatéchique ; l'autre, l'alcool pipéronylique, l'éther méthylénique d'un alcool [illegible] protocatéchique ; le troisième, enfin, l'acide pipéronylique, l'éther méthylénique d'un acide-diphénol, l'acide [illegible]. Les formules suivantes font ressortir ces relations.

Série [illegible].	Série pipéronylique.
$C^6H^3 \begin{cases} COH \\ OH \\ OH \end{cases}$ Aldéhyde protocatéchique.	$C^6H^3 \begin{cases} COH \\ O \\ O \end{cases} CH^2$ Aldéhyde pipéronylique.
$C^6H^3 \begin{cases} CH^2,OH \\ OH \\ OH \end{cases}$ Alcool protocatéchique.	$C^6H^3 \begin{cases} CH^2,OH \\ O \\ O \end{cases} CH^2$ Alcool pipéronylique.
$C^6H^3 \begin{cases} CO,OH \\ OH \\ OH \end{cases}$ Acide protocatéchique.	$C^6H^3 \begin{cases} CO,OH \\ O \\ O \end{cases} CH^2$ Acide pipéronylique.

Ces formules sont en parfait accord avec les faits suivants, que nous résumons ci-dessous :

1° L'hydrogène naissant n'agit pas sur l'acide pipéronylique et n'agit que sur le groupe [illegible].

2° L'eau de baryte, qui n'exerce, en général, aucune action sur les éthers des phénols, n'agit pas sur l'acide pipéronylique.

3° A une haute température et sous pression, l'attraction des deux atomes d'oxygène phénique pour l'hydrogène renfermé dans le méthylène CH^2 brise ce groupe en formant de l'oxhydryle avec élimination de carbone, ce qui explique l'action de l'eau et de l'acide chlorhydrique étendu.

4° Le perchlorure de phosphore, en agissant sur l'acide ou sur l'aldéhyde pipéronylique, ne remplace pas par du chlore d'autre oxygène que celui qui est renfermé dans le groupe CO^2H ou dans le groupe COH, ce qui est conforme à la loi récemment découverte par M. Henry et en vertu de laquelle le chlorure phosphorique, en agissant sur un composé organique, n'élimine jamais l'oxygène qui est simultanément uni à deux atomes de carbone. C'est, en effet, là le cas des deux atomes d'oxygène phénique qui, d'une part, sont unis au noyau C^6 et, de l'autre, au groupe CH^2.

5° Le chlorure de *pipéronal*, le chlorure de pipéronyle, le chlorure de dichloropipéronal et le chlorure de dichloropipéronyle peuvent échanger ou Cl^2 contre O, ou Cl contre OH, comme le font généralement les chlorures des acides et des aldéhydes.

6° L'acide pipéronylique a été obtenu synthétiquement par l'action de l'iodure de méthylène et de la potasse sur l'acide protocatéchique.

Peu de formules de constitution sont donc aussi solidement établies que celles des composés de la série pipéronylique.

— *Acide pipéronylique.* L'acide pipéronylique (acide méthylène-protocatéchique)

$$C^8H^6O^4 = C^6H^3 \begin{cases} CO^2H \\ O \\ O \end{cases} CH^2$$

n'est rien autre que l'éther méthylénique de l'acide protocatéchique. Fittig et Mielch l'ont obtenu d'abord en oxydant l'acide pipérique, ou plutôt en oxydant le *pipéronal* ou aldéhyde pipéronylique, qui est le produit principal de l'oxydation de l'acide pipérique. Il prend encore naissance, et ce mode de formation démontre l'exactitude de la formule attribuée à ce corps, par l'action de l'iodure de méthylène sur l'acide protocatéchique en présence de la potasse. Lorsque, dans cette opération, on remplace l'iodure de méthylène par le bromure d'éthylène, on obtient un acide, l'acide éthylène-protocatéchique, homologue de l'acide pipéronylique, avec lequel il a de grandes analogies. Nous décrirons ce corps en appendice.

— I. PRÉPARATION. 1° *Au moyen du pipéronal* [v. PIPÉRONYLIQUE (aldéhyde)]. L'acide pipéronylique se produit en petite quantité [illegible] de la préparation du [illegible] obtient facilement à l'aide de celui-ci. Il suffit pour cela de traiter la solution aqueuse chaude de ce corps par du [illegible] de potassium, jusqu'à ce que son odeur ait disparu. On filtre la liqueur [illegible] précipite par [illegible] on purifie l'acide par cristallisation [illegible] par sublimation.

2° [illegible] *de l'acide protocatéchique.* [illegible] effectuer cette synthèse, on enferme dans un tube scellé à la lampe une molécule d'acide protocatéchique, trois molécules d'hydrate de potassium et une molécule et demie d'iodure de méthylène. Après quoi on chauffe le tube pendant plusieurs heures, à 100° d'abord dans un bain-marie, puis à 140° dans un bain d'air. On ouvre ensuite le tube, on en extrait le contenu au moyen de l'alcool bouillant et l'on ajoute à la solution alcoolique une lessive de potasse. On fait bouillir pendant quelque temps la liqueur pour décomposer tous les éthers méthyléniques de l'acide méthylène-protocatéchique qu'elle pourrait contenir. Cela fait, on l'étend d'eau et on l'acidifie par l'acide chlorhydrique. Dans ces conditions, il se forme un précipité brun et amorphe, qu'on sépare par le filtre, et une liqueur qui abandonne, après concentration suffisante, des cristaux bruns d'acide pipéronylique. On n'a plus qu'à purifier les cristaux en les redissolvant dans l'eau, décolorant leur solution par le charbon animal, évaporant la liqueur pour les faire cristalliser de nouveau et les soumettant enfin à la sublimation.

— II. PROPRIÉTÉS. L'acide pipéronylique est presque insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante, dans l'alcool froid et dans l'éther. L'alcool bouillant le dissout facilement et l'abandonne sous la forme de longues aiguilles. Chauffé, il se sublime en cristaux volumineux, durs, incolores et miroitants, qui paraissent avoir la forme de prismes monocliniques. Il fond entre 227° et 228°,5. Chauffé à 100° avec de l'acide chlorhydrique étendu, il ne subit aucune action; mais si on élève la température jusqu'à 170°, en opérant dans un tube scellé, le liquide, d'abord très-limpide et incolore, se remplit d'une substance noire formée d'acide inaltéré, mélangé avec du carbone pur. Il ne se dégage aucun gaz. La liqueur séparée de la substance noire par le filtre ne renferme plus que de l'acide protocatéchique, que l'on peut en extraire en l'évaporant, la précipitant par un sel de plomb et décomposant le sel plombique par l'hydrogène sulfuré. La réaction peut être exprimée comme il suit :

$$C^8H^6O^4 = C + C^7H^6O^4.$$

Acide pipéronylique. — Carbone. — Acide protocatéchique.

Avec l'eau pure à 170°, il ne se produit aucune réaction ; mais le dédoublement en carbone et acide protocatéchique a lieu si l'on porte le mélange d'acide pipéronylique et d'eau à la température de 210°. Seulement alors la réaction va plus loin et l'acide protocatéchique formé se dédouble à son tour en pyrocatéchine et en anhydride carbonique. La pyrocatéchine ainsi obtenue peut être purifiée d'une manière complète par cristallisation dans le toluène. Elle est identique, sous tous les rapports, avec la protocatéchine préparée par toute autre méthode.

L'eau de baryte à l'ébullition n'agit pas sur l'acide pipéronylique, même si l'on prolonge l'ébullition pendant plusieurs semaines. L'hydrogène naissant le convertit en un acide aromatique soluble dans l'eau bouillante et dans l'éther.

Sous l'influence du perchlorure de phosphore, l'acide pipéronylique donne naissance à quatre produits, qui sont : le chlorure pipéronylique, le chlorure dichloropipéronylique, l'acide dichloropipéronylique et l'acide protocatéchique. Ces quatre corps prennent naissance en vertu des équations suivantes :

(1) $C^8H^6O^4 + PCl^5$
Acide pipéronylique. — Pentachlorure de phosphore.

$= POCl^3 + HCl + C^8H^5O^3,Cl$
Oxychlorure de phosphore. — Acide chlorhydrique. — Chlorure pipéronylique.

(2) $C^8H^5O^3Cl + 2PCl^5$
Chlorure pipéronylique. — Pentachlorure de phosphore.

$= 2PCl^3 + 2HCl + C^8H^3Cl^2O^3,Cl$
Trichlorure de phosphore. — Acide chlorhydrique. — Chlorure dichloropipéronylique.

(3) $C^8H^3Cl^2O^3,Cl + H^2O$
Chlorure dichloropipéronylique. — Eau.

$= C^8H^4Cl^2O^4 + HCl$
Acide dichloropipéronylique. — Acide chlorhydrique.

(4) $C^8H^4Cl^2O^4 + 2H^2O$
Acide dichloropipéronylique. — Eau.

$= 2HCl + CO^2 + C^7H^6O^4$
Acide chlorhydrique. — Anhydride carbonique. — Acide protocatéchique.

Le chlorure pipéronylique et le chlorure dichloropipéronylique n'ont pu être séparés ni l'un de l'autre, ni du trichlorure et de l'oxychlorure de phosphore formés en même temps qu'eux. Mais, lorsqu'on distille une molécule d'acide pipéronylique avec trois molécules d'oxychlorure de phosphore, il passe une huile incolore, que l'eau froide décompose rapidement en dégageant de l'acide chlorhydrique et en donnant de l'acide dichloropipéronylique comme l'exige l'équation (3). Cette production de l'acide dichloropipéronylique n'est pas douteuse bien qu'on n'ait pas isolé ce corps, parce que la solution froide renferme un acide chloré

$$C^8H^5ClO^5$$

qui provient de l'acide dichloropipéronylique par la substitution de OH à Cl, et parce que la même solution portée à l'ébullition donne une liqueur qui renferme des acides chlorhydrique et protocatéchique, comme l'exige l'équation 4. Or, s'il se forme de l'acide dichloropipéronylique, cet acide a été nécessairement précédé par le chlorure dichloropipéronylique, précédé lui-même par le chlorure pipéronylique, aux dépens duquel il s'est formé (équations 1, 2 et 3).

— III. SELS DE L'ACIDE PIPÉRONYLIQUE. *Pipéronylate d'argent*

$$C^8H^5O^4,Ag.$$

C'est un précipité grenu qu'on obtient en traitant la solution aqueuse d'un pipéronylate soluble par l'azotate d'argent. Il se dissout un peu dans l'eau bouillante, où il cristallise en grandes lames incolores.

— *Pipéronylate de baryum*

$$(C^8H^5O^4)^2Ba'' + H^2O.$$

Ce sel se dépose en prismes durs et brillants par le refroidissement de sa solution aqueuse saturée et bouillante.

— *Pipéronylate de calcium*

$$(C^8H^5O^4)^2Ca'' + 3H^2O.$$

Il forme des aiguilles soyeuses ou des lamelles peu solubles dans l'eau froide.

— *Pipéronylate de potassium*

$$C^8H^5O^4,K.$$

Il cristallise dans l'alcool en petits prismes durs, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool froid.

— *Pipéronylate de zinc.* Il forme des cristaux lancéolés peu solubles dans l'alcool froid.

— IV. CONSTITUTION DE L'ACIDE PIPÉRONYLIQUE. Nous examinerons la constitution de tous les composés pipéronyliques (acide, aldéhyde, alcool) au mot PIPÉRONYLIQUE (aldéhyde).

— APPENDICE. *Acide éthylène-protocatéchique*

$$C^9H^8O^4 = C^6H^3 \begin{cases} CO^2H \\ O \\ O \end{cases} C^2H^4.$$

On obtient cet acide, homologue de l'acide pipéronylique, par un procédé analogue à celui qui a permis de réaliser la synthèse de ce dernier corps, c'est-à-dire en chauffant un mélange d'acide protocatéchique (3,5 p.), de bromure d'éthylène (10 p.) et d'hydrate potassique solide (4,5 p.) au bain-marie pendant plusieurs heures. Il faut agiter souvent. On reprend le produit par l'alcool, on fait bouillir ensuite la liqueur alcoolique avec de la potasse et de l'eau, puis on élimine l'excès d'alcool, on laisse refroidir, on neutralise par l'acide chlorhydrique et l'on agite avec de l'éther qui s'empare de l'acide éthylène-protocatéchique et l'abandonne en s'évaporant. On purifie ce corps par cristallisation et sublimation.

Cet acide ressemble beaucoup à l'acide pipéronylique ; mais il est un peu plus soluble dans l'eau que lui. L'alcool le dissout en toutes proportions ou à peu près. Il fond à 133° et se sublime ensuite en prismes brillants. Ses sels de calcium et de baryum sont cristallins. Comme l'acide pipéronylique, il précipite en jaune le chlorure ferrique.

— *Alcool pipéronylique.* L'alcool pipéronylique

$$C^8H^8O^3 = C^6H^3 \begin{cases} CH^2,OH \\ O \\ O \end{cases} CH^2$$

provient de l'hydrogénation de l'aldéhyde pipéronylique ou *pipéronal* (aldéhyde méthylène-protocatéchique) [v. ce mot]. Lorsqu'on traite le *pipéronal* en solution alcoolique par de l'amalgame de sodium et une quantité d'eau insuffisante pour produire un trouble persistant, on obtient, outre l'alcool pipéronylique, l'hydropipéroïne et l'isohydropipéroïne

$$C^{16}H^{14}O^6.$$

Le *pipéronal* se comporte, dans cette réaction, absolument comme l'aldéhyde benzoïque. Quand l'action de l'amalgame de sodium est complète, ce qui exige environ une semaine et ce que l'on reconnaît à ce fait que le précipité formé dès le début cesse de s'accroître, on filtre pour recueillir ce précipité, qu'on fait cristalliser dans l'alcool et qui constitue l'hydropipéroïne pure. En ajoutant de l'eau en quantité considérable au liquide filtré, on obtient un nouveau précipité qui constitue l'isohydropipéroïne, beaucoup plus soluble dans l'alcool que son isomère. Enfin, la liqueur filtrée une seconde fois, soumise à l'ébullition jusqu'à expulsion complète de l'alcool et agitée avec de l'éther, après refroidissement, abandonne de l'alcool pipéronylique à ce dissolvant. On peut aussi faire agir l'amalgame de sodium sur le *pipéronal* en présence d'une grande quantité d'eau qu'on maintient en ébullition dans un appareil à reflux. Lorsque le *pipéronal* a complètement disparu, l'hydropipéroïne se sépare sous la forme d'une poudre brune et l'isohydropipéroïne cristallise en aiguilles quand on laisse refroidir la liqueur séparée de l'hydropipéroïne par filtration.

Il suffit de purifier ces corps en les traitant par l'alcool tiède, qui dissout l'hydropipéroïne seule, de les comprimer entre plusieurs doubles de papier buvard et de les faire recristalliser dans l'alcool bouillant. La liqueur aqueuse alcaline, refroidie et agitée avec de l'éther, lui abandonne l'alcool pipéronylique. L'hydropipéroïne et l'isohydropipéroïne ne pouvant pas logiquement être séparées de l'alcool pipéronylique, nous les étudierons en appendice dans cet article.

L'alcool pipéronylique, obtenu par l'évaporation de sa solution éthérée, reste sous la forme d'une huile épaisse qui se solidifie au bout de quelque temps, quand on le dessèche sous une cloche au-dessus d'un vase renfermant de l'acide sulfurique concentré. Il cristallise dans l'alcool en longs cristaux incolores, qui sont fusibles à 51°. La vapeur d'eau ne l'entraîne pas, ce qui permet de le séparer du *pipéronal* qui, lui, distille avec les vapeurs d'eau. L'alcool et l'éther le dissolvent en toute proportion. L'eau chaude le dissout aussi avec facilité ; l'eau froide plus difficilement. On ne peut pas le faire cristalliser dans l'eau parce qu'il se sépare de ce menstrue sous la forme d'une huile qui ne se solidifie qu'à la longue lorsqu'on la dessèche, comme nous l'avons déjà dit. Par la distillation, il se décompose avec production de *pipéronal*, de charbon et de quelques autres substances. Soumis à l'action des chlorures d'acétyle et de benzoyle, l'alcool pipéronylique donne des éthers acétique et benzoïque, liquides épais que leur auteur n'a pas examinés à fond parce qu'il manquait de matière. L'alcool pipéronylique est à la fois alcool monoatomique primaire et éther méthylénique d'un diphénol. En effet, la pyrocatéchine étant

$$C^6H^4 \begin{cases} OH \\ OH, \end{cases}$$

l'acide protocatéchique est

$$C^6H^3 \begin{cases} CO^2H \\ (OH)^2 \end{cases}$$

et l'alcool protocatéchique, provenant de la substitution du groupe

$$CH^2,OH$$

au groupe CO^2H de l'acide correspondant, est un alphénol à la fois alcool monoatomique primaire et phénol diatomique, comme l'indique la formule

$$C^6H^3 \begin{cases} CH^2,OH \\ (OH)^2 \end{cases}.$$

Or, l'alcool pipéronylique n'est autre que l'éther méthylénique de l'alcool protocatéchique et provient de la substitution du méthylène diatomique

$$(CH^2)''$$

aux deux atomes d'hydrogène phénique de ce dernier corps, comme le montre la formule

$$C^6H^3 \begin{cases} CH^2,OH \\ O \\ O \end{cases} CH^2.$$

L'acide azotique d'une densité de 1,33 convertit l'alcool pipéronylique en nitropipéronal

$$C^8H^5(AzO^2)O^3.$$

Il exerce donc à la fois sur cet alcool une action oxydante et une action substitutive.

— *Hydropipéroïne*

$$C^{16}H^{14}O^6.$$

Ce corps, constitué comme la benzoïne, cristallise en prismes durs et brillants, incolores ou d'un jaune très-léger. Il est presque insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid. L'alcool bouillant le dissout même avec une certaine difficulté. Il fond à 202° et se décompose à une température plus élevée. Il ne se volatilise pas avec les vapeurs d'eau et n'est pas attaqué par une lessive bouillante de potasse.

Le chlorure d'acétyle n'agit pas facilement sur l'hydropipéroïne. Cependant, lorsqu'on chauffe l'hydropipéroïne pendant vingt-quatre heures avec un grand excès de chlorure d'acétyle bouillant, il se forme un chlorure d'hydropipéroïne d'après l'équation

$$\begin{matrix} C^7H^5O^2,CH,OH \\ | \\ C^7H^5O^2,CH,OH \end{matrix} + 2(CH^3,COCl)$$

Hydropipéroïne. — Chlorure d'acétyle.

$$= \begin{matrix} C^7H^5O^2,CHCl \\ | \\ C^7H^5O^2,CHCl \end{matrix} + 2(CH^3,CO,OH)$$

Chlorure d'hydropipéroïne. — Acide acétique.

Le chlorure d'hydropipéroïne est presque insoluble dans l'eau et l'alcool, soit à froid, soit à chaud. Par une longue ébullition avec l'eau, il se décompose en donnant de l'acide chlorhydrique. Il jaunit légèrement à 150°, fond à 198° et se décompose, en dégageant une grande quantité de gaz, à une température peu supérieure à son point de fusion. C'est l'éther chlorhydrique de l'hydropipéroïne et de l'isohydropipéroïne.

L'acide azotique attaque l'hydropipéroïne même à froid en donnant du nitropipéronal

$$C^8H^5(AzO^2)O^3.$$

Cette substance, qui se forme aussi dans l'action de l'acide azotique sur le *pipéronal* ou

aldéhyde pipéronylique, a été décrite plus haut.

— *Isohydropipéroïne*

$C^{16}H^{14}O^{6}$.

Ce composé diffère surtout de son isomère par sa solubilité beaucoup plus grande dans l'eau et dans l'alcool; l'alcool bouillant le dissout presque en toute proportion, et l'alcool froid lui-même le dissout avec facilité. Il cristallise en aiguilles incolores et fond d'abord à 135°; mais, après s'être solidifié, il fond à 132°, c'est-à-dire à 3° plus bas que la première fois. Il ne peut pas être sublimé et n'est point entraîné par les vapeurs d'eau.

Le chlorure d'acétyle agit beaucoup plus énergiquement sur l'isohydropipéroïne que sur son isomère. L'hydropipéroïne se dissout facilement à froid dans un grand excès de ce réactif, sans dégager d'acide chlorhydrique. Au bout d'un temps relativement court, il se sépare de gros prismes incolores, et, après vingt-quatre heures, il ne reste plus trace d'hydropipéroïne dissoute dans le liquide, qui renferme alors de l'acide acétique. Ces cristaux, quoique différant un peu, en apparence, de ceux préparés au moyen de l'hydropipéroïne, sont cependant identiques avec eux et, comme eux, formés par le chlorure

$C^{16}H^{12}O^{4}Cl^{2}$

déjà décrit. De fait, le point de fusion des deux chlorures est le même, 198°; tous deux commencent à se colorer à 150°; tous deux se décomposent en dégageant des produits gazeux à la température où ils fondent; aussi ne peut-il exister aucun doute sur leur identité.

L'acide azotique agit sur l'isohydropipéroïne comme sur son isomère, et donne naissance à du nitropiperonal.

PIPÉRONYLIQUE adj. (pi-pé-ro-ni-li-ke). Chim. Se dit d'un acide dérivé par oxydation de l'acide pipérique et dont le pipéronal est l'aldéhyde. ‖ *Aldéhyde pipéronylique*, Syn. de PIPÉRONAL. ‖ *Alcool pipéronylique*, Alcool dont le pipéronal est l'aldéhyde. ‖ *Chlorure pipéronylique*, Chlorure qui résulte de l'action du pentachlorure de phosphore sur l'acide pipéronylique.

— **Encycl.** V. PIPÉRONAL.

PIPET s. m. (pi-pè). Ornith. Nom vulgaire de la farlouse.

PIPETTE s. f. (pi-pè-te — dimin. de *pipe*). Petite pipe.

— Chim. Sorte de tube à décanter.

— **Encycl.** Chim. La *pipette* la plus simple et la plus usitée se compose d'un tube en verre effilé à ses deux extrémités; on plonge l'une dans le liquide que l'on veut prendre, on fait monter, au besoin, ce dernier dans le corps de l'instrument en aspirant par l'extrémité supérieure, on bouche cette extrémité avec le doigt et, lorsqu'on enlève la *pipette*, le liquide y reste par suite de la pression atmosphérique qui s'exerce sur l'extrémité inférieure; on le fait écouler en enlevant le doigt. Cet instrument sert beaucoup, spécialement dans les laboratoires; mais il est aussi employé dans d'autres cas, comme, par exemple, lorsqu'on veut prendre une petite quantité d'un liquide renfermé dans un tonneau sans le mettre en perce. On donne aussi le nom de *pipette* ou *pissette* à un autre appareil bien simple qui sert dans les laboratoires d'analyse pour laver les filtres. Il se compose d'un ballon fermé par un bouchon percé de deux trous, dans lequel s'engagent deux tubes, recourbés chacun presque à angle droit dans la partie qui reste en dehors du ballon. L'un des tubes plonge jusque vers le fond du vase rempli du liquide laveur; l'autre ne fait qu'arriver dans l'intérieur à une petite distance du bouchon. Quand on veut lancer sur le filtre le liquide destiné à laver le papier ou le précipité qu'il contient, on souffle par le petit tube; l'air, qui remplit la partie laissée libre du ballon, est alors comprimé et la pression exercée fait monter le liquide dans le grand tube, qui l'envoie par son extrémité effilée sur le filtre. Cet appareil très-simple donne d'excellents résultats; le précipité est beaucoup mieux lavé que si l'on verse directement le liquide laveur d'un verre sur le filtre.

PIPEUR, EUSE ou **ERESSE** s. (pi-peur, eu-ze ou e-re-se — rad. *piper*). Personne qui chasse aux pipeaux, qui prend les oiseaux à la pipée : *Le troglodyte est si peu défiant et si curieux, qu'il pénètre à travers la feuillée jusque dans la loge du* PIPEUR. (Buff.)

— Fig. Personne qui pipe, qui trompe au jeu ou autrement :

Je maudis le *pipeur* qui m'a tant abusé.
DESPORTES.

— *Pipeur de dés*, Celui qui joue avec des dés pipés : *Les costumes indiquent le milieu du* XVIe *siècle, et le lieu de la scène est un de ces cabarets d'honneur fréquentés par les spadassins, les* PIPEURS DE DÉS *et les mauvais garçons de toute sorte, où les épées sortent à chaque instant du fourreau et où il coule autant de sang que de vin.* (Th. Gaut.)

— Adjectiv. Qui pipe, qui trompe : *L'amour est une passion violente et* PIPERESSE. (Charron.) *L'éloquence pathétique fut de tout temps au barreau une éloquence* PIPERESSE, *comme l'appelle Montaigne.* (Marmontel.)

Qu'à la foi des amants est un gage *pipeur !*
Que leurs serments sont vains et notre espoir trom-
[peur !
CORNEILLE.

PIPI s. m. (pi-pi). Philos. Nom par lequel les Grecs ont quelquefois désigné le Dieu unique, ayant lu ainsi le mot hébreu qu'on lit ordinairement Jéhovah et dont les caractères ressemblent assez au mot grec ΠΙΠΙ (pipi).

— Fam. Urine; action d'uriner, dans le langage des enfants : *Renverser du* PIPI. *Faire* PIPI.

— Pharm. Nom donné à deux racines étrangères.

— Ornith. V. PIPIT.

— **Encycl.** Pharm. Le nom de *pipi* a été donné aux racines de deux plantes de la Jamaïque et du Brésil, les *petiveria alliacea* et *tetrandra* Gomez, de la famille des phytolaccacées. La première croît dans les prairies; toutes deux sont pourvues d'une forte odeur alliacée et produisent des racines ligneuses, fibreuses, jaunâtres, d'une odeur très-forte et désagréable et d'une saveur âcre et alliacée. Ces racines sont très-fortement diurétiques, ainsi que l'indique leur nom. On les emploie contre l'hydropisie, la paralysie, les rhumatismes articulaires.

PIPIEMENT s. m. (pi-pi-man). Autre forme du mot PEPIEMENT.

PIPIER v. n. ou intr. (pi-pi-é). Autre forme du mot PEPIER.

PIPIER, IÈRE adj. (pi-pié, iè-re — rad. *pipe*). Qui a rapport à la fabrication des pipes : *Industrie* PIPIÈRE.

PIPIL s. m. (pi-pil). Linguist. Idiome parlé par les Pipils, peuple mexicain.

— **Encycl.** Parlé par la nation de ce nom, qui, sous le règne d'Autzol, huitième empereur mexicain, s'établit dans le Guatemala et s'étendit le long de la côte du grand Océan, dans la province de Zonzonate et dans les districts de San-Salvador et de San-Miguel, cet idiome n'est, à proprement dire, que l'idiome mexicain très-corrompu et mêlé à beaucoup de mots étrangers. Les *Pipils* descendent des Mexicains. Leur gouvernement était une espèce de république militaire et aristocratique. Chez eux, il n'y avait point de sacrifices humains; la plupart des crimes étaient punis par l'exil et les assassins seuls étaient précipités du haut d'un rocher. Selon Domingo Juarros, l'historien de Guatemala, quelque temps après la conquête espagnole, des *Pipils* ont rédigé en leur langue des mémoires sur leur pays, en se servant des caractères latins.

PIPILE s. m. (pi-pi-le — onomat. du cri de l'oiseau). Ornith. Espèce de marail ou de pénélope, de la Guyane.

PIPILO s. m. (pi-pi-lo). Ornith. Nom scientifique latin du genre touit.

PIPIN, INE adj. (pi-pain, i-ne — rad. *pipa*). Erpét. Qui ressemble ou qui se rapporte au pipa.

— s. m. pl. Syn. de PIPÆFORMES, groupe de batraciens.

PIPIO MORT-DE-FROID. Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé ou coulemelle, dans le midi de la France.

PIPISTRELLE s. f. (pi-pi-strè-le). Mamm. Espèce de chéiroptère ou chauve-souris du genre vespertilion, devenu pour quelques auteurs le type d'un genre particulier.

— **Encycl.** Les *pipistrelles* ont les oreilles ovales, courtes, échancrées sur le bord extérieur; le crâne très-saillant, convexe en dessus; l'occiput arrondi, sans crête; le pelage bien fourni; les membranes nues. Toutes les parties supérieures du corps sont café au lait et celles de dessous d'une teinte légèrement plus claire. L'envergure est de 0m,25. Les *pipistrelles*, qui sont, après les oreillards, les plus petits chéiroptères d'Europe, sont remarquables au premier coup d'œil par la couleur de leur pelage et de leur membrane, ainsi que par la longueur de leur queue. Elles se trouvent en commun avec d'autres chauves-souris sous les combles des habitations, dans les tours et les clochers. Elles habitent les quatre parties du monde. On en rencontre abondamment en France. V. VESPERTILION.

PIPIT ou **PIPI** s. m. (pi-pi — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des alaudidées, formé aux dépens des alouettes, et comprenant une trentaine d'espèces répandues dans toutes les parties du monde : *Les* PIPITS *commencent à émigrer dans les premiers jours de septembre.* (Z. Gerbe.)

— **Encycl.** Les *pipits* ou *pipis* ont pour caractères : un bec droit, grêle, cylindrique, taillé en alêne, à bords infléchis en dedans vers le milieu, à pointe légèrement échancrée; des narines basales, latérales, à moitié fermées par une membrane voûtée; les ailes à grandes couvertures; deux de celles-ci aboutissant à l'extrémité des rémiges; point de pennes bâtardes; les tarses nus, les pieds à quatre doigts, trois antérieurs, un postérieur, l'ongle de celui-ci quelquefois plus long que le doigt et toujours plus ou moins arqué. Ce genre forme le passage des alouettes aux bergeronnettes; il tient aux premières par les pennes secondaires échancrées à l'extrémité, par une manière de vivre toute terrestre, par l'habitude de chanter en volant et de s'élever à une certaine hauteur dans les airs, comme aussi par la forme des ailes et des ongles, le plumage, la disposition des couleurs, etc. D'un autre côté, il se rapproche davantage des bergeronnettes par des formes sveltes, par la mandibule supérieure échancrée au bout, enfin par un léger mouvement de la queue de bas en haut.

Les *pipits* ont des stations et des habitations très-variées. Les uns préfèrent les montagnes, les falaises, les écueils, les pâturages maritimes; les autres fréquentent, pendant l'été, les collines, les lieux pierreux ou sablonneux et se tiennent, à l'arrière-saison, au bord des cours d'eau; d'autres encore se répandent dans les prairies et les champs cultivés; d'autres enfin se plaisent, surtout durant la belle saison, sur la lisière des bois, dans les clairières, les terrains arides, les bruyères et les bosquets clair-semés. Ils peuvent percher sur les arbres ou, du moins, sur les grosses branches; mais cette attitude est pour eux assez pénible et la plupart des espèces n'y restent pas longtemps. Leur démarche est lente et assez gracieuse, quand rien ne les inquiète; mais, lorsqu'ils sont poursuivis, ils courent aussi légèrement que les alouettes. Leur nourriture consiste en insectes, en petits fruits et en graines.

Ces oiseaux ne sont nullement sauvages et on peut les approcher facilement; s'ils se déterminent à fuir, c'est pour aller se poser un peu plus loin. Ils ont un cri, qu'ils répètent en volant et surtout quand ils s'élèvent du sol, et, en outre, un chant sonore et fort agréable, qu'ils font entendre au temps des amours. Ils nichent à terre, dans une touffe d'herbe ou de bruyère, au pied d'un buisson, contre une pierre ou une simple motte de terre; leur nid se compose de mousse ou de tiges herbacées, et l'intérieur est revêtu de brins plus déliés, de crin, de laine. Les *pipits* émigrent à la fin de l'été; ils voyagent, les uns isolément ou par petits groupes, les autres par bandes nombreuses; alors ils sont souvent très-gras et on leur donne les noms impropres de *bec-figue* ou d'*ortolan*.

Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, répandues dans les deux continents; elles sont souvent assez difficiles à caractériser, et les auteurs ne sont pas d'accord même sur la détermination de celles qui habitent l'Europe, les uns élevant au rang d'espèce ce que d'autres regardent comme simple variété, et réciproquement. Le mâle et la femelle ne diffèrent le plus souvent que par des nuances presque insensibles. Les jeunes, avant leur première mue, se distinguent par un plumage plus foncé et plus varié, ou par une livrée spéciale. Tous les *pipits* ont des mœurs analogues. Seulement, pour ceux des régions australes, la saison des amours arrive naturellement en septembre et octobre.

Le *pipit commun* ou *des buissons*, qui porte aussi les noms vulgaires et parfois impropres d'*alouette des prés*, *alouette pipi*, *farlouse*, *grasset*, *pivote ortolane*, *bec-figue*, etc., a 0m,15 de longueur totale; le plumage cendré olivâtre en dessus, avec une tache brune au centre de chaque plume, blanc en dessous; les petites et moyennes couvertures des ailes bordées de blanc jaunâtre; les pennes noirâtres; la poitrine et les flancs jaunâtres, mouchetés de noir. On trouve quelquefois des individus entièrement blancs.

Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe, mais plus particulièrement dans les contrées du Midi. Il arrive vers la fin de l'été dans nos provinces méridionales et se répand dans les champs humides, les prés, les luzernes; il s'engraisse alors beaucoup en mangeant du raisin; aussi est-il bien connu des chasseurs. Il repasse au printemps, mais sans s'arrêter. En été, il recherche plutôt les lieux secs et boisés, aime à se poser sur les grands arbres et s'y tient caché pendant qu'il fait chaud. « Le mâle, dit M. Z. Gerbe, se tient, dans le temps des couvées, sur un arbre voisin de son nid, mais de préférence sur une branche morte, et c'est là qu'il fait entendre un ramage qui n'est pas sans agrément. Il prélude étant perché, prend ensuite son essor, en chantant, s'élève droit en battant des ailes et descend en planant, ordinairement sur la branche d'où il est parti et sur laquelle il finit son chant commencé. Après un instant de repos, il recommence le même jeu jusqu'à six ou huit reprises et toujours en chantant. Son cri ordinaire, qu'il fait entendre toutes les fois qu'on le fait envoler, exprime la première syllabe de son nom. » Il niche à terre et pond cinq ou six œufs blanc rougeâtre, tachés de rouge foncé.

Nous ne ferons que nommer certaines espèces qui ont reçu des noms particuliers et sont l'objet d'articles spéciaux; ce sont la *farlouse*, la [illegible] et [illegible].

Le *pipit Richard* a 0m,[illegible] de longueur; le plumage [illegible] en dessus et [illegible] en dessous, avec des taches [illegible] sur les côtés du cou et sur la poitrine; les couvertures des ailes frangées de blanc, la queue variée de brun, de blanc et de roux. Cet oiseau, l'un des plus grands du genre, habite l'Europe, mais il y est rare. D'après Crespon, il arrive dans le Midi au mois d'octobre et se plaît dans les terres labourées et les luzernières fraîchement fauchées. Il se montre de nouveau en avril, mais sans s'arrêter. Il court très-vite à terre et ne perche pas. Son cri est assez fort pour qu'on l'entende de très-loin. D'après P. Roux, il niche en Provence. Ses œufs sont blancs et tachetés de brun.

Le *pipit à gorge rousse* a 0m,14 de longueur; le plumage cendré foncé en dessus, blanc ou isabelle clair en dessous, avec la gorge brun rougeâtre et les ailes noirâtres, bordées de vert olive et de blanc. Il habite la Syrie et l'Egypte, où il est très-répandu. Sa présence en Europe est tout à fait accidentelle. Cependant on en a vu plusieurs années de suite, au printemps, dans le bas Languedoc. Il vole par petites troupes et fait entendre un cri qu'on peut exprimer par les syllabes *cici* ou *fifi*.

Le *pipi variole* a 0m,14 de longueur; le plumage agréablement varié, noirâtre et teinté de roux en dessus, blanchâtre en dessous; les grandes pennes des ailes grises, les moyennes brunes et bordées de roussâtre; les deux pennes latérales de la queue brunes et lisérées de blanc. Il habite l'Amérique du Sud et suit ordinairement les sentiers dans les campagnes, la tête levée et l'œil attentif pour se garder contre les oiseaux de proie. Il va le plus souvent seul ou par couples; quelquefois on voit cinq ou six de ces couples l'un près de l'autre, mais agissant chacun pour son compte. Son ramage est agréable, mais ne se fait presque jamais entendre quand l'oiseau est à terre. Il perche rarement sur les petits arbrisseaux, et jamais sur les grands arbres. Son vol est assez bizarre. L'oiseau s'élève d'abord dans une direction verticale ou faiblement circulaire, se laisse retomber de même, puis s'élève un peu plus haut, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il se soit perdu dans les airs. C'est surtout à l'époque des amours qu'il vole et chante beaucoup. Quelques espèces voisines de celles-ci font entendre une sorte de bourdonnement singulier.

Le *pipit rousset* a toutes les parties supérieures brunes et fauves; la gorge blanche; le cou et la poitrine roussâtres avec quelques taches brunes; les parties postérieures rousses; les ailes noirâtres, bordées de roux; la queue d'un brun sombre, blanche à l'extrémité. Cette espèce habite le Bengale; ses mœurs sont peu connues.

Le *pipit sentinelle*, appelé aussi *alouette du Cap*, *alouette sentinelle*, *cravate jaune*, etc., est une espèce de grande taille, à tarses élevés, qui a la gorge et le devant du cou d'un jaune orangé brillant. Il habite le Cap de Bonne-Espérance; ses mœurs ne sont pas non plus bien connues.

PIPIZE s. f. (pi-pi-ze — du gr. [illegible], je piaule). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des syrphides, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PIPLEY, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, à 36 kilom. N.-E. de Balasore, à 16 kilom. de la mer, sur la Samarinka, à 13 kilom. du golfe du Bengale. Autrefois le port était considérable; mais aujourd'hui, il n'est plus fréquenté que par quelques petits bâtiments du pays qui exportent des grains et du sel à la côte de Coromandel.

PIPOIDE (pi-po-i-de — de *pipa*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Syn. de PIPÆFORME. ‖ On dit aussi PIPOÏDE, ÉE.

PIPOIR s. m. (pi-poir — rad. *piper*). Chasse. Instrument qui sert à piper, à contrefaire le cri de la chouette.

PIPOIS s. m. (pi-poi). Nom donné au silex par les carriers qui exploitent la pierre meulière : *Quand* [illegible] *ne fait pas de doute.* (B. [illegible].)

Ce mot s'emploie surtout à La Ferté-sous-Jouarre.

PIPONCLE ou **PIPUNCLE** s. m. (pi-pon-kle). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des céphalopsides, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'Europe centrale.

PIPPAL s. m. (pi-pal). Bot. Nom que porte dans l'Inde le figuier des pagodes.

PIPPI (G[illegible]), [illegible], plus connu sous le nom de **Jules Romain**. V. ROMAIN.

PIPPING (Henri), [illegible]

PIPRA s. m. (pi-pra). Ornith. Nom scientifique du genre manakin.

PIPRADÉ, ÉE adj. (pi-pra-dé — de *pipra*, et du gr. *eidos*, forme). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au manakin.

— s. f. pl. Groupe de passereaux, comprenant les genres manakin et rupicole.

PIPRÉIDÉE s. f. (pi-pré-i-dé — de *pipra*, et du gr. *eidos*, forme). Ornith. Genre de passereaux, intermédiaire entre les [illegible] et les cotingas.

PIPRÉOLE s. f. (pi-pre-o-le — [illegible] de

[illegible] passereaux, formé [illegible]

PIPRIA [illegible]

PIPRIDÉ, ÉE [illegible]

— S. f. [illegible]

PIPRIS [illegible] par les [illegible]

PIPROÏDÉE s. f. (pi-pro-i-de). Ornith. Syn. de [illegible]

PIPTANTHE s. m. [illegible] — du gr. [illegible] Bot. Syn. [illegible]

PIPTATHÈRE s. m. (pi-pta-tè-re — du gr. *piptô*, je tombe; [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu [illegible] espèces [illegible] croissent dans l'Asie centrale.

PIPTOCARPHE s. f. (pi-pto-kar-fe — du gr. [illegible]). Bot. Genre [illegible] de la famille des [illegible] espèces [illegible] au Brésil. Syn. de [illegible] vernoniées.

PIPTOCOME s. m. (pi-pto-ko-me — du gr. [illegible] chevelure). Bot. Genre de [illegible], de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant [illegible] espèces qui croissent aux Antilles et au Brésil.

PIPTOLEPIS s. m. (pi-pto-le-piss — du gr. *piptô*, je tombe; *lepis*, écaille). Bot. Genre [illegible], de la famille des forestiérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

PIPTOSTOME s. m. (pi-pto-sto-me — du gr. *piptô*, je tombe; *stoma*, bouche). Bot. Genre de [illegible], de la famille des [illegible] dont le type croît sur les écorces, à Saint-Domingue.

PIPUNCLE s. m. V. PIPONCLE.

PIQUADE s. f. (pi-ka-de — rad. *piquer*). [illegible] Barre de métal dans laquelle on a [illegible] une entaille, afin de la couper plus facilement.

PIQUAGE s. m. (pi-ka-je — rad. *piquer*). Techn. Action de percer les cartons employés pour la confection des tissus façonnés; résultat de [illegible] opération. ‖ Machine servant à exécuter d'un seul coup tous les trous d'un carton. [illegible] on dit aussi PER[illegible]. ‖ *Piquage en piqûre*, Passage des fils de trame [illegible]. ‖ *Piquage d'once*, Soustraction frauduleuse qui a lieu dans la fabrication de la soie, à la faveur des diverses [illegible] nécessitées par la teinture : *Le* PIQUAGE D'ONCE *est la ruine des fabriques de soie unie.* (L.-J. Boucher.)

— Constr. Action de repiquer les pierres.

— Agric. Action du soc qui s'enfonce en terre. ‖ Action de piquer les sapins, pour en tirer la résine.

— **Encycl.** Techn. Par le décreusage qu'elle doit subir avant la teinture, la soie perd une quantité de son poids, qui est moyennement de 25 à 30 pour 100 et qui provient des corps étrangers dont on l'a débarrassée. Par la teinture, au contraire, elle en gagne une quantité considérable, résultant de l'addition de la matière colorante et qui peut s'élever jusqu'à 80 pour 100. De tout temps, ces variations de poids ont donné lieu à des discussions continuelles, et avec d'autant plus de raison que, presque toujours, elles étaient aggravées par l'infidélité des ouvriers teinturiers, lesquels s'appropriaient une partie de la soie qui leur avait été confiée et dissimulaient cette soustraction en ajoutant aux bains de teinture des [illegible] à être [illegible] par le [illegible]. C'est à ces vols [illegible] le nom de *piquage d'once.* [illegible] en a [illegible] à déterminer, d'un côté, la perte réelle que les diverses soies du commerce doivent subir au decreusage et, de l'autre, l'augmentation de poids qu'elles peuvent acquérir par la teinture; [illegible] mais on n'a pas tardé à comprendre que ces appréciations sont très-difficiles à faire exactement dans une foule de circonstances, à moins d'opérer chaque fois une véritable analyse chimique, ce qui, malgré [illegible] apporter, ne conduirait même pas toujours [illegible]. On a [illegible] à la fois plus sûr, plus prompt et plus facile. Après [illegible] appelé Arnaud [illegible] écheveaux. Les [illegible]

tient deux, trois ou quatre *écheveaux*. Les pantines, les mains et les écheveaux sont [illegible] par des liens qui ont pour objet de [illegible] se mêler. [illegible] à lever, nous pouvons ex[illegible] Arnaud. Il consiste à se servir [illegible] les mains et les pantines, [illegible] de leur nature, leur couleur ou leur contexture. Les liens [illegible] en place, le fabricant [illegible] poids des mains; puis, il en choisit [illegible] chacune des quatre pantines avec une grande exactitude. Il prend ensuite avec le plus grand soin le poids de la main, c'est-à-dire des quatre pantines réunies, comme vérification; il note exactement ces poids et les pantines sur lesquelles il a opéré avant de livrer à la teinture. Lorsque la soie lui est rendue par le teinturier, il agit de nouveau de la même manière sur les parties et sur la masse. Supposons, pour fixer les idées, que le poids de la main, après la teinture, soit égal à 1; si le fabricant a livré 100 main, elles devront peser 100. Si le poids est sensiblement plus grand ou plus petit que 100, il y a eu fraude; s'il est plus grand, c'est une preuve que la soustraction a eu lieu sur la main qui a servi pour faire la vérification; si celui de la masse est plus petit, c'est une preuve qu'elle a eu lieu sur une partie de la masse. « On voit, dit M. Alcan, que le procédé n'est complètement efficace qu'autant qu'il n'y aurait pas une égale soustraction sur chaque main et chaque pantine, ce qui est, pour ainsi dire, impossible. Les vols n'ont jamais lieu que par portions; aussi le moyen de M. Arnaud offre-t-il toute la sécurité désirable, surtout si l'on s'astreint à opérer minutieusement sur les pantines. » Du reste, dès son origine même, l'invention Arnaud parut aux industriels de Lyon et de Saint-Étienne présenter des avantages si considérables, que les principaux d'entre eux formèrent, pour l'exploiter, une association qui reçut le nom de *Société de garantie contre le piquage d'once.*

PIQUAMMENT adv. (pi-ka-man — rad. *piquant*). D'une manière piquante : *Une épigramme* PIQUAMMENT *tournée.* ‖ Peu usité.

PIQUANT, ANTE adj. (pi-kan, an-te — rad. *piquer*). Qui pique, qui est propre à piquer : *Les porcs-épics portent des espèces de plumes* PIQUANTES *et sans barbes, mais dont le tuyau est semblable à celui des plumes des oiseaux.* (Buff.) *Les armes* PIQUANTES *et tranchantes peuvent être employées de plusieurs manières : sur la pointe, c'est-à-dire d'estoc; par le tranchant, c'est-à-dire de taille.* (Dupuytren.)

— Par ext. Qui fait une impression vive sur les organes des sens : *Du vin* PIQUANT. *Une odeur* PIQUANTE. *Un froid* PIQUANT.

> Loin de vous l'aquilon fougueux
> Souffle sa *piquante* froidure.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> Et toi, tyran du monde, inexorable hiver,
> De quel souffle *piquant* tu viens irriter l'air!
>
> DELILLE.

— Fig. Mordant, satirique, capable d'irriter l'amour-propre : *La raillerie la plus* PIQUANTE *est celle dont on ne peut se fâcher sans se rendre encore plus ridicule.* (Cœuilhé.)

> Croyez-moi, si *piquant* pour celui qui l'écoute,
> Un bon mot ne vaut pas ce que parfois il coûte.
>
> DUMANOIR.

‖ Pénible, douloureux : *Plus les illusions sont flatteuses, plus les désillusions sont* PIQUANTES. (Mme de Staël.) ‖ Qui a du relief, de la cent, qui est vif et agréable : *Le tempérament de l'âme se gâte, aussi bien que le goût, par la recherche des plaisirs vifs et* PIQUANTS. (Fén.) *Il y a quelque chose de* PIQUANT *dans les inégalités des femmes.* (St-Évrem.) *On imite volontiers bons nageurs les gens noyés, parce que cela donne plus de* PIQUANT *au récit.* (A. Karr.)

> Fraîches beautés à l'air *piquant* et doux,
> Au [illegible] fin, à l'œil plein d'innocence,
> Portant déjà d'inévitables coups.
>
> MALFILATRE.

‖ Dont les paroles sont piquantes, c'est-à-dire amusantes, vives, malignes : *Parler et offenser, pour certaines gens, est la même chose : ils sont* PIQUANTS *et amers.* (La Bruy.) ‖ Dont la physionomie ou la personne est vive et attrayante : *Une beauté* PIQUANTE. *Comte, lui dit-il, est-il possible que parmi les [illegible]* PIQUANTES *pour mériter les regards des hommes d'Europe?* (Le Sage.) *Et des dents!... une bouche!... sans compter un orgueil enragé qui en fait [illegible] la femme la plus* PIQUANTE. (E. Legouvé.)

> Belise, en m'aimant point, sait mieux se faire aimer,
> [illegible] d'artifice, et plus elle est *piquante*.
>
> DESMAHIS.

— Art culin. *Sauce piquante*, Sauce dans laquelle il entre des ingrédients d'une saveur très-relevée.

> [illegible] cette affaire importante,
> Et le [illegible] à la *sauce piquante*.
>
> BERCHOUX.

— S. m. Ce qui est piquant, séduisant, agréable, curieux : *Il faut du* PIQUANT *et de [illegible] pour vous toucher.* (La Font.) *Une bouffonnerie répétée perd tout son* PIQUANT *et [illegible] qu'une bêtise.* (Bérard.) *La grâce des mouvements et le piquant de l'esprit n'abandonnent jamais les femmes françaises.* (De Ségur.)

— Aiguillon ou épine qui vient sur diverses parties de certaines plantes : *Il y a peu de végétaux armés de* PIQUANTS *dans les climats tempérés; il y en a, au contraire, un très-grand nombre dans les climats chauds.* (Mirbel.)

— Bot. Nom donné aux organes fructifères des HYDNES. V. ce mot.

— **Syn. Piquant, poignant.** *Piquant* se dit quelquefois des choses qui plaisent par la vivacité même des sentiments qu'elles excitent; tandis que *poignant* suppose toujours quelque chose de pénible et de douloureux. Dans ce dernier sens, *piquant* est plus faible que *poignant*; ce qui est *piquant* cause d'abord une sensation douloureuse assez vive, mais la blessure est souvent légère, tandis qu'elle est profonde et la souffrance durable quand on se sert du mot *poignant*. Une épigramme est *piquante*, le remords est *poignant*.

— **Encycl.** Bot. On confond sous le nom de *piquants* deux sortes d'organes très-différents, les *épines* et les *aiguillons*. Ceux-ci, comme les poils, sont de simples dépendances de l'épiderme; ils présentent une structure purement cellulaire, sont dispersés sans ordre sur l'axe et peuvent en être séparés sans déchirement des tissus; tels sont les aiguillons, et non pas, comme on le dit improprement, les épines du rosier. Les véritables épines, au contraire, naissent de la transformation d'un rameau, dans le prunellier; du pédoncule, dans l'alysse épineuse; des nervures des feuilles, dans le chardon, le houx ou l'épine-vinette; des stipules, dans le robinier faux acacia. La transformation inverse peut avoir lieu, et on voit souvent, en effet, les épines disparaître dans les végétaux cultivés.

PIQUE s. f. (pi-ke — rad. *piquer*). Arme formée d'un long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu : *Les Flamands, les Picards se sont rendus célèbres par l'emploi de la* PIQUE. (Gén. Bardin.) *Le fer des* PIQUES *ne produit que du sang; il n'y a que le fer des charrues qui produise du pain.* (Fréquelmont.)

> La forge ou s'entassaient les sabres et les *piques*
> Haletait nuit et jour sur les places publiques.
>
> BARTHÉLEMY.

— Par ext. Soldat armé d'une pique : *Une troupe de six cents* PIQUES.

— Fig. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes : *Nous sommes en* PIQUE *depuis trois jours. Les* PIQUES *du cardinal de Richelieu et du duc de Buckingham, pour une suscription de lettre, ont armé l'Angleterre contre la France.* (St-Évrem.) *Je ne finirais pas si je voulais répondre à toutes les affectes de certains écrivains qui, parce qu'on ne les entend pas, semblent vouloir, par* PIQUE, *ne pas entendre ce qu'on leur dit.* (Condillac.) *La* PIQUE *est un mouvement de la vanité.* (H. Beyle.) *On ne peut guérir l'amour que par [illegible]* PIQUE *d'amour-propre.* (Stendhal.) *On dirait qu'il y a de la* PIQUE *entr'eux.* (É. Augier.)

— *Demi-pique*, Pique plus courte de moitié que les piques ordinaires : *Dans les légions romaines, les triaires n'eurent d'abord que la* DEMI-PIQUE; *plus tard la pique devint l'arme des triaires.* (Gén. Bardin.) ‖ On dit aussi ESPONTON.

— *Avoir passé par les piques*, Avoir passé par de grands dangers, ou avoir fait des pertes considérables.

— Métrol. Ancienne mesure, de la longueur d'une pique ordinaire : *C'est un spectacle de voir les pélicans raser l'eau, s'élever de quelque* PIQUES *au-dessus et tomber le cou roide et le sac à demi-plein.* (Buff.)

— Fam. *Être à cent piques d'une chose*, Être fort éloigné de la deviner : *Vous n'y êtes pas, vous en* ÊTES À CENT PIQUES. ‖ *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*, Lui être fort supérieur, fort inférieur : *J'ÉTAIS élevé de* CENT PIQUES AU-DESSUS DE *l'intérêt.* (Mme de Maintenon.) *L'esprit des affaires que vous avez est une [illegible]* EST CENT PIQUES AU-DESSUS DE *ma tête.* (Mme de Sév.)

— Comm. *Traiter à la pique, à la longueur de la pique*, Faire une négociation avec les sauvages, en ayant soin de se tenir armé et à distance, pour éviter les surprises.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un lutjan.

— Vitic. Cep de vigne que l'on courbe en arc, pour lui faire produire plus de fruit.

— S. m. Jeux. Une des couleurs noires, aux cartes françaises, laquelle est ainsi appelée à cause de sa forme, qui est celle d'un fer de pique : *Dame, as de* PIQUE. *Sixième majeure en* PIQUE. *Le père Daniel prétend que les* PIQUES *représentent les munitions de guerre, et le père Menestrier qu'ils symbolisent les gens de guerre.*

> Avec les sept carreaux, il avait quatre *piques*.
>
> MOLIÈRE.

‖ *As de pique*, Nom familier du croupion d'une volaille servie sur table. ‖ *C'est un bon as de pique*, Se dit d'un homme ignorant et stupide. ‖ *Voilà bien rentrer de piques noires*, Se dit en parlant d'une personne qui entre mal à propos dans un sujet, dans une conversation, par des causes qui n'ont aucun rapport avec celles dont on parle.

— **Encycl.** Art milit. La *pique* est une arme de main, composée d'une hampe en bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. Si le mot *pique* ne date que de la seconde moitié du XVe siècle, l'arme est beaucoup plus ancienne, on peut dire aussi ancienne que le monde. La *pique* est un des premiers produits de l'industrie humaine; Pline commet donc une erreur quand il prétend que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la *pique*. Les bas-reliefs de Thèbes en offrent des images variées; elle sert à la défense des héros d'Homère et de ceux de Virgile. Les dimensions de la *pique* ont beaucoup varié de peuple à peuple et suivant les temps. Ces armes étaient plus courtes chez les anciens (5 à 12 pieds) que chez les modernes (10 à 20 pieds). Les Hébreux, les Égyptiens et les Perses s'en servaient dans les combats; celles des Éthiopiens étaient garnies de cornes de chèvre en guise de fer. Chez d'autres nations, on se contentait d'effiler le bout du bois, durci au feu, comme cela se pratique encore de nos jours chez les sauvages. La phalange grecque avait la grande *pique* (*enchos*, sarisse) et la *pique* courte (*doru, doratos*). Les Romains nommaient indifféremment *contus, hasta, lancea*, la grande *pique* et la *demi-pique* ou *pique* courte; d'autres noms sont même venus encore augmenter cette confusion de langage.

Selon Virgile, la hampe de la *pique* romaine était de myrte ou de cornouiller, de là le mot *cornus* ou cornouiller pour désigner un dard, une *pique*. D'autres poëtes l'appellent *fraxinus*, parce que les hampes étaient en frêne, ayant la poignée en olivier. Pline dit qu'on faisait aussi des *piques* ou des javelots en roulant sur lui-même un morceau de cuir d'hippopotame. Le colonel Carrion prétend, et nous lui laissons la responsabilité de son assertion, que la *pique* fut donnée aux Romains par Camille, à la bataille livrée à Anio contre les Gaulois. Chez les Romains, la *pique* était une récompense militaire.

« La *pique* armée de son fer, ou même la hampe sans fer, qu'on appelait *hasta pura* et que les statuaires donnèrent quelquefois à quelques divinités comme un sceptre, était, dit le général Bardin, une récompense militaire; de là vient que Caton appelle *honores*, honneurs, la *pique* qu'il nomme *hasta donativa*, *pique* accordée en don. »

L'usage des *piques* noires est venu des Suisses, qui s'en servirent avec tant de bravoure en maints combats et notamment à Granson. Les *piques* furent entremêlées d'abord, dans nos troupes, aux arbalètes, puis aux arquebuses; elles devinrent ensuite une de nos armes les plus employées. L'invention des armes à feu finit par les faire abandonner peu à peu. Sous le règne de Louis XIV, elles avaient presque disparu; la baïonnette au bout du fusil les remplaçait et les rappelait; on avait même appelé *pique à feu* un fusil à canon dans lequel on introduisait une *demi-pique*, que l'on rendait mobile au moyen d'un ressort adapté à la partie antérieure du canon; parfois on substituait un sabre à la *pique* et ce fut là le premier pas vers notre fusil à baïonnette, muni d'une douille.

« A la mort de Turenne, les *piques* n'étaient plus que dans la proportion du quart de l'infanterie; vers la fin du siècle, il n'y avait plus que douze *piques* par compagnie de cinquante hommes d'infanterie française, et même, en 1688, suivant M. le colonel Carrion, il n'y en avait plus que dix par compagnie de cinquante-cinq hommes. Cet affaiblissement était en raison de l'augmentation des armes à feu portatives. » (Gén. Bardin.)

Citons en passant une origine que l'on a donnée aux mots *Picard, Picardie*. La Picardie aurait été renommée pour le fréquent usage qu'elle faisait de la *pique*.

— **Hist.** Les *piques* ont joué un rôle célèbre dans la première Révolution. A la veille de la prise de la Bastille, au début de l'insurrection parisienne, le peuple, à défaut de fusils, s'arma d'abord de *piques*; les ouvriers en fer en forgèrent cinquante mille en trente-six heures. La *pique* fut dès lors populaire; elle devint non-seulement une arme, mais encore un symbole et figura dans les armoiries révolutionnaires, comme une des pièces essentielles du blason de la liberté. Il y eut plus tard à Paris une section des *Piques* (place Vendôme); sous la République, une frégate fut baptisée la *Pique*. Une légende se forma sur le *général La Pique*, auquel on prêtait un rôle dans tous les mouvements populaires, et qui n'était qu'un être imaginaire, le symbole du faubourg Saint-Antoine. Enfin, la *pique*, comme le bonnet de la Liberté, conquit une telle vogue, qu'on la retrouve encore aujourd'hui sur les monnaies et parmi les emblèmes de toutes les républiques de l'univers.

On la vit figurer comme emblème et comme arme dans tous les mouvements populaires et dans les solennités publiques.

Les non actifs, ayant été écartés des rangs de la garde nationale, s'armèrent de leur côté pour la patrie et la Révolution, surtout à partir des premiers mois de 1792, et reprirent l'arme populaire et improvisée de 1789, arme peu sérieuse en réalité, mais facile à fabriquer, peu dispendieuse, défense commode contre les spadassins de l'aristocratie, qui battaient le pavé des villes, insolents et provocateurs. Les prolétaires pouvaient ainsi

former une sorte de garde civique hors cadre, s'organiser et se préparer. Les *piques* conduisaient inévitablement aux fusils, à l'armement des masses populaires. Les girondins et généralement tous les patriotes encouragèrent ce mouvement avec ardeur. Partout on ouvrait des souscriptions pour fabriquer des *piques* et armer les pauvres. Ce fut, dans toute la France, une véritable vogue, qui coïncida avec celle du bonnet rouge. Menacée de toutes parts, la Révolution cherchait naturellement son point d'appui dans le peuple.

Nul doute qu'en beaucoup de localités cet armement ne contribuât à contenir les factieux de la contre-révolution. En certains endroits, le service des postes et des gardes était fait alternativement par des gardes nationaux réguliers et par des citoyens armés de *piques*. Cette union de la bourgeoisie et du peuple, à la veille d'une guerre dont on ne pouvait prévoir l'issue, était essentiellement politique et conduisait à la suppression de la malheureuse distinction des citoyens actifs et passifs, une des grandes fautes de la Constituante. C'était l'idée de Danton, quand, aux Jacobins, il appelait, il proclamait, aux applaudissements de tous, « l'alliance éternelle des *piques* et des baïonnettes. »

Au début de la guerre, un ancien colonel de dragons, nommé Scott, présenta à l'Assemblée législative un *Manuel des citoyens armés de piques;* un autre officier, qui devait bientôt jouer un grand rôle dans la défense nationale, Carnot, proposa à cette occasion l'établissement d'une fabrique nationale de *piques* pour en armer des corps spéciaux. Les hommes du métier considéraient donc alors la *pique* comme une arme sérieuse et militaire, mais c'était évidemment une réminiscence antique et en faveur des combats corps à corps.

Militairement, les *piques*, avec l'armement moderne, ne pouvaient guère être employées avec avantage, et l'on ne voit pas même qu'elles aient joué un rôle sérieux dans les journées révolutionnaires. Comme nous l'avons dit, elles eurent leur utilité contre l'épée du bretteur et du gentilhomme. De là l'engouement dont elles furent l'objet parmi les patriotes.

Le roi, qui trouvait bon de s'environner de nuées d'audacieux aventuriers, sous le prétexte de garde constitutionnelle, s'effraya des proportions que prenait cet armement général du peuple, et, sur ses réclamations réitérées, la municipalité, par une sorte de transaction, rendit (11 février 1792) un arrêté qui n'interdisait pas les *piques*, fusils ou autres armes aux citoyens non inscrits sur les rôles de la garde nationale, mais qui leur prescrivait d'en faire la déclaration au comité de leur section; en outre, ils ne pouvaient se former en compagnies particulières, marcher sous d'autres drapeaux et obéir à d'autres officiers que ceux de la garde nationale.

Cet arrêté, arraché par les obsessions du gouvernement, ne contestait pas, en somme, aux non gardes nationaux, le droit de s'armer « pour défendre la patrie dans les jours de danger; » il les constituait seulement en simples auxiliaires de la garde nationale; ce n'était pas encore l'égalité, mais ce n'était déjà plus l'exclusion du système des non actifs. Bientôt, l'organisation des sections armées rendra les *piques* inutiles. Les pauvres vont recevoir l'arme des citoyens en même temps que le droit de suffrage.

PIQUÉ, ÉE (pi-ké) part. passé du v. Piquer. Atteint d'une piqûre; percé par un objet pointu : *Une dame fut* PIQUÉE *par un frelon sur le dos du doigt médius de la main gauche : la douleur fut si vive, qu'en moins de ... quelques secondes, le corps entier se tuméfia.* (Percy.)

— Percé, attaqué par des insectes : *Nos pommes* PIQUÉES *du ver mûrissent plus tôt que les autres.* (Cuv.) *Une tâche* PIQUÉE *de vers creuse dans le feu comme un marron d'artifice et vous réveille avec transes au moment où vous alliez vous assoupir.* (Th. Gaut.)

— Se dit des étoffes traversées par places de points serrés qui en diminuent l'épaisseur : *Tout étant prêt, draps parfumés, oreillers fins et couvertures de satin* PIQUÉES, *on eut bientôt préparé le lit.* (Le Sage.) *Plus loin s'avance une psyché aux manches à gigots ouatées et* PIQUÉES *comme une courte-pointe, à la taille coupée sous les bras, aux jupons épais et pressés à petits plis.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Orné çà et là de points colorés : *Les prés sont* PIQUÉS *de fleurs jaunes, blanches, jaunes, violettes, comme au printemps.* (V. Hugo.) *Sur le ciel,* PIQUÉ *de ... étoiles, se découpe, au sommet ... silhouette ...* (Th. Gaut.) *... tout* PIQUÉ, *c'est-à-dire tout ...* (L. Sue.)

— Fig. Froissé, offensé, irrité : *Ce qu'il faut surtout éviter, c'est de parler aux gens de ce qui nous intéresse dans le moment où nous en sommes* PIQUÉS, *et de commencer par laisser ... avant d'en tirer un éclaircissement.* (Turgot.)

Rarement on peut voir sans en être piqué
Posséder par un autre un cœur qu'on a manqué.

Molière.

— *Être piqué au jeu*, s'entêter, persévérer ... une sotte de ... chose ... .

— *Ne pas être piqué des vers* ou *des hannetons*, Se dit d'une chose ou d'une personne qui a une grande valeur ou une grande intensité : *C'est qu'il fait un froid qui* N'EST PAS PIQUÉ DES VERS *ici.* (Gavarni.) *Voilà de jolis rideaux de soie et un lit en acajou qui* N'EST PAS PIQUÉ DES VERS! (Balz.) *Une ... qui* N'EST PAS *du tout* PIQUÉE DES HANNETONS. (J. Arago.) *Une jeunesse entre quinze et seize,* POINT PIQUÉE DES HANNETONS, *un vrai bouton de rose.* (X. Montépin.)

— Mus. *Notes piquées*, Suite de notes sur chacune desquelles on met un point ou un autre signe, pour indiquer qu'elles doivent être rendues par des coups secs et détachés.

— Art culin. Lardé : *Rôti de veau* PIQUÉ. *Gigot* PIQUÉ *d'ail. Oignon* PIQUÉ *de clous de girofle.*

— Constr. Se dit du moellon et du grès dont le parement a été travaillé de façon qu'on y voit la trace de l'outil.

— Techn. *Papier piqué*, Celui qui présente des taches de moisissure, parce qu'il a été emmagasiné dans un endroit un peu humide. ‖ *Rouleau piqué*, Rouleau garni de pointes très-fines dont on se sert pour la fabrication de certaines étoffes à long poil, comme les peluches et les velours communs.

— Comm. *Taffetas piqué*, Genre de tissu de soie qui imite la dentelle et s'emploie pour fichus, modes et rubans. On l'appelle aussi TAFFETAS À JOUR.

— Agric. *Vin piqué*, Vin légèrement aigri.

— s. m. Comm. Étoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points formant des dessins. ‖ Étoffe de coton épaisse ornée de dessins qui imitent le travail du piqué proprement dit.

— Techn. Opération qui fait partie du polissage des glaces. ‖ Opération pour laquelle on marque sur les pièces de bois les traces des joints et assemblages.

— Constr. Moellon piqué.

— Agric. Goût du vin piqué.

— **Encycl.** Mus. Les notes *piquées* sont des notes ou des suites de notes montant ou descendant diatoniquement, ou rebattues sur le même degré, sur chacune desquelles on met un point ou bien un demi-cercle, pour indiquer qu'elles doivent être marquées et exécutées égales, soit par la glotte pour la voix, ou bien pour l'instrument par l'archet, soit d'un seul coup sec et détaché, en le faisant passer en frappant et sautant sur la corde autant de fois qu'il y a de notes, dans le même sens qu'on a commencé. Les notes *piquées* diffèrent des notes portées en ce que, dans ces dernières, l'archet n'est pas détaché de sa corde, tandis que, dans la note *piquée*, il s'en détache au contraire beaucoup. C'est ainsi du moins que l'enseignait Galeazzi, célèbre professeur italien. Mais beaucoup d'autres professeurs, et des plus savants, veulent qu'on obtienne les notes *piquées* en se servant de la pointe de l'archet, frappant toutes les notes avec force sans lever l'archet de la glotte. Quant aux notes *piquées* par la glotte, on les obtient par le même moyen que l'on emploie pour l'exercice du trille, car la note *piquée* n'est autre qu'un trille sur une seule note, ou même degré, ou moins pour l'exécution par les organes. On sait que le trille s'obtient par le relâchement des cordes vocales et leur contraction pour monter soit d'un ton, soit d'un demi-ton, suivant l'intervalle que l'on a choisi. La note *piquée* s'obtient de même par le relâchement et cette contraction, avec cette différence que la voix fait entendre le même son, sur le même degré, pendant le travail des muscles. On peut employer ici efficacement le système si malheureusement placé ailleurs pour la pose du son, et que l'on ne saurait trop redouter, mais dont l'emploi pour la note *piquée* donnera des résultats excellents. On sait que ce système appelé coup de glotte consiste à amasser une somme d'air considérable dans les poumons et à comprimer ensuite cet air en fermant la glotte complètement pour l'ouvrir ensuite et subitement, à la manière de l'archet attaquant la corde. On obtient, en effet, une note qui n'est autre que la note *piquée*, car elle en a toute la sécheresse et le nerveux timbre.

PIQUE-ASSIETTE s. m. (pi-ka-sie-te — de *piquer*, et de *assiette*). Fam. Parasite, homme qui court les dîners : *Pour ... un* PIQUE-ASSIETTE, *il faut dîner aux ... pas d'invitation ... qui ... pour gagner sa ...* (Brillat.)

PIQUE-BŒUF s. m. (pi-ke-beuf — de *piquer*, et de *bœuf*). Charretier qui ... qui ... donne les bœufs. ... dont on se sert pour piquer les bœufs. ‖ Pl. PIQUE-BŒUFS.

— Ornith. Genre de passereaux conirostres, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent l'Afrique. *Les pique-bœufs ... les ... des ... (Z. Gerbe.)*

— **Encycl.** Ornith. Ce genre est caractérisé par le bec plus court que la tête, robuste, gros, obtus, renflé à l'extrémité des deux mandibules, les narines ... , ... sur le ... , ... , ... , ... , les pieds ... , ... ; les ongles forts, très-recourbés, crochus, épais et aigus. Ce genre ne renferme que deux espèces. La manière de vivre des *pique-bœufs* se rapproche assez de celle des étourneaux; mais M. de La Fresnaye range ce genre dans la liste des passereaux grimpeurs, par des considérations dont il exprime ainsi les motifs :

« Les *pique-bœufs*, auxquels la nature a donné l'instinct le plus bizarre que l'on puisse imaginer, celui de se percher sur le dos des buffles et autres ruminants d'Afrique et d'extraire avec leur bec, en pinçant la peau, les larves d'œstre qui s'y logent et dont ils font leur nourriture, sont pourvus de tarses et de doigts tout à fait robustes; les doigts sont d'une brièveté extraordinaire; l'externe est soudé par ses trois premières articulations, et tous sont terminés par les ongles les plus forts et les plus arqués que l'on puisse rencontrer dans tout l'ordre des passereaux et même des grimpeurs. Ce sont de vrais crampons arqués en demi-cercle, élevés et comprimés; ils servent habituellement à ces oiseaux à se maintenir sur le cuir épais des grands quadrupèdes pendant qu'ils leur rendent un service aussi bizarre. »

Les deux mandibules du bec se renflent chacune en même temps à la pointe et forment un bout obtus qui leur donne une grande force et qui est nécessaire à ce genre pour lui faciliter les moyens d'enlever du cuir des quadrupèdes les larves de taon qui y sont déposées; les *pique-bœufs* recherchent avec soin les troupeaux de bœufs, de gazelles, de buffles et de tous les quadrupèdes sur lesquels ces mouches-taons déposent ordinairement leurs œufs. C'est en se cramponnant fortement sur le cuir ... de ces animaux, par de grands coups de bec, et en pinçant fortement le cuir dans l'endroit où l'oiseau sent une élévation qui indique la présence d'une larve, qu'ils la font sortir avec effort, comme nous pourrions le faire nous-mêmes avec nos doigts. Les animaux, accoutumés au manège de ces oiseaux, les souffrent avec complaisance et sentent apparemment le service qu'ils leur rendent en les débarrassant de vrais parasites qui ne vivent qu'aux dépens de leur propre substance.

Les *pique-bœufs* ne sont pas les seuls oiseaux qui se perchent sur le dos des quadrupèdes; plusieurs autres ont la même habitude; mais beaucoup de ceux-là se contentent d'enlever les poux de bois qui s'attachent sur le cuir de ces animaux, n'ayant pas dans leur bec la force nécessaire pour extirper les larves qui sont sous la peau, office que le corbivau partage seul avec le *pique-bœuf*. Aussi remarque-t-on dans la construction des mandibules de ce corbeau *pique-bœuf* une forme analogue à celle des mandibules de l'oiseau dont nous parlons et dont la force est surprenante, vu sa petitesse. Levaillant raconte qu'il eut le bout du pouce enlevé par un de ces oiseaux, auquel il avait cassé l'aileron et qui lui avait saisi le doigt avec son bec.

Les *pique-bœufs* sont assez ordinairement plusieurs ensemble; mais jamais cependant ils ne volent en grandes bandes. « Il m'est rarement arrivé, dit ce même naturaliste, de voir plus de six à huit dans le même troupeau, soit de bœufs ou de gazelles. Ils sont très-farouches et ne se laissent pas approcher pas facilement; aussi, lorsqu'il en venait auprès de nos ... , je ... pour ... que je faisais avancer lentement du côté de ceux sur le dos desquels ils étaient perchés, et toujours j'étais obligé de les tuer au vol, à moins que je n'eusse voulu risquer d'estropier le bœuf sur lequel j'aurais pu les tuer. » Outre les larves de taon, dont ces oiseaux sont fort friands, ils mangent aussi les poux de bois, lorsqu'ils sont pleins de sang, et généralement toutes sortes d'insectes.

Ces oiseaux accompagnent aussi les caravanes, au dire de M. Rüppell, et c'est par petites bandes qu'on les observe au milieu des chameaux ou sur le dos de ces animaux; car ils se nourrissent principalement des hippobosques ... dans la bourre laineuse qui recouvre la peau de ces grands quadrupèdes. Levaillant ne leur a jamais entendu exprimer d'autre ramage qu'un cri aigu, que chacun d'eux jetait au ... .

Il n'a point été à même de connaître la manière dont ils construisent leur nid et les lieux où ils le placent, ni de rien savoir sur leur ponte et sur le temps de l'incubation.

... *pique-bœuf* à bec de corail perché sur les ar- ...

[illegible]

PIQUE-BOIS s. m. Ornith. Nom vulgaire ...

[illegible]

PIQUE-BROC s. ...

[illegible]

PIQUE-CHASSE s. m. Techn. Poinçon qui sert à percer les sacs à ... ‖ Pl. PIQUE-CHASSES.

PIQUE-MADRILLE s. m. ... quelques rapports avec le piquet et le médiateur. ... PIQUE-MADRILLES.

PIQUE-MINE s. m. Métall. Ouvrier qui ... carde.

PIQUE-MOUCHE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange ... ‖ Pl. PIQUE-MOUCHES.

PIQUENAIRE s. m. ... — rad. *pique*. ... d'une pique. ...

PIQUE-NIQUE s. m. ... terme est ... qu'un repas à pique-nique pourrait s'être dit ... de discuter de pareilles fantaisies. Voici une autre explication proposée par Génin : « Tout le monde, dit-il, sait ce que c'est qu'une *pique* entre deux amis. *Nique*, faire la nique est d'origine allemande. *Nick*, en allemand, signifie un clin d'œil; *nicken*, faire ce clin d'œil, ... querie ou de mépris. Le français disait *nique* et *niquet*. « Perrin Cohen fist au suppliant en » soi mocquant de lui le *niquet*. » [*Lettre de rémission* ... 1405.] ... un moment que le verbe *niquer* existât en ... *piques*, ... *a bien attaqué, bien défendu*. C'est partie et revanche, c'est l'expression de l'équilibre, de ... *pique-nique*, c'est faire un repas dans lequel ... qu'entre *pique* et *nique*, dont l'un vaut l'autre, même matériellement par la rime et par ... langue, elle avait le plus souvent la forme adverbiale *à pique-nique*; cependant on commençait à dire substantivement un *pique-nique*. ...

[illegible]

PIQUE-NIQUER ...

[illegible]

PIQUE-NIQUEUR ...

[illegible]

PIQUE-OUATE ...

[illegible]

PIQUER ...

[illegible]

La Fontaine.

[illegible]

— ... *piquer par ces ...*

[illegible] *Ce discours l'*A PIQUÉ *jusqu'au* [illegible] LE PIQUE. *La déraison* [illegible] *de bonne foi m'offense.* (Mme de Sév.) *Les hommes sont comme les* [illegible] *les petits, et les* [illegible] (Volt.) ‖ Intéresser, animer, exciter : *Les grands essayent de tout, et* [illegible] *rien ne les réveille.* (Mass.) [illegible] *les cœurs généreux.* (Boss.) *Il faut toujours* PIQUER *la curiosité des Français.* (Volt.) *La fable* PIQUE *la curiosité de l'homme et* PIQUE *son imagination.* (Laharpe.)

— Parsemer, orner çà et là, rehausser : *Les* [illegible] *des* [illegible] PIQUENT *d'étoiles d'or* [illegible] *des berges.* (G. de Nerval.)

— Absol. : *Un malheur continuel* PIQUE *et offense,* [illegible] *hospitalité par la fortune.* (Mme de Sév.) *C'est l'acide carbonique qui fait pétiller et* PIQUER *l'eau gazeuse.* (J. Macé.)

— *Piquer une tête,* Se jeter dans l'eau d'une certaine hauteur, la tête en avant. ‖ Tomber [illegible] droit, la tête la première : PIQUER UNE TÊTE *du premier étage dans la rue.*

— *Piquer d'honneur,* Exciter, animer, émoustiller : *Elle parcourut les casernes, elle essaya d'électriser les soldats; elle les* PIQUA D'HONNEUR. (Ste-Beuve.)

— *Piquer les tables, Piquer l'assiette,* Faire le parasite, être toujours en quête d'invitations à dîner : *Je m'aperçus que c'était un vilain métier que celui d'aller* PIQUER LES TABLES. (Le Sage.)

— *Piquer le coffre, le tabouret,* Attendre dans les antichambres des grands personnages.

— Pop. *Piquer un soleil,* Rougir beaucoup : *Tiens, qu'est-ce qu'elle avait donc à* PIQUER UN SOLEIL? (Clairville.) ‖ *Piquer un renard,* Vomir.

— Argot des écoles. *Piquer un Laïus,* Faire un discours. Se dit à l'École polytechnique par allusion au sujet du premier morceau oratoire traité par les élèves en 1804, lors de la création du cours de composition française : *Les députés à la Chambre, les avocats au barreau, les journalistes dans les premiers-Paris,* PIQUENT DES LAÏUS. (La Bédollière.) ‖ *Piquer l'étrangère,* Rêvasser pendant les classes : *Il en est qui ne se font pas scrupule de* PIQUER L'ÉTRANGÈRE. (La Bédollière.) ‖ *Piquer un chien* ou *Piquer son chien,* Dormir au lieu de travailler.

— Prov. *Quelle mouche le pique?* Se dit d'un homme qui se fâche sans sujet connu :

On ne sait bien souvent *quelle mouche vous pique.*
BOILEAU.

Quelle mouche la pique? à qui diable en a-t-elle?
REGNARD.

— Administr. Dans un chapitre, un bureau, un atelier, Noter comme absent ou comme arrivé après l'heure réglementaire : *On l'*A PIQUÉ *trois fois ce mois-ci. Il ne veut pas se faire* PIQUER, *il arrive toujours avant l'heure.* (Acad.) ‖ On dit aujourd'hui POINTER. ‖ *Piquer l'escabeau,* S'est dit des jeunes gens qui travaillent dans les études de notaire et d'avoué.

— B.-arts. *Piquer un dessin,* En rehausser les parties claires par des tailles de crayon blanc ou des touches blanches à la détrempe.

— **Jeux.** *Piquer la bille,* La toucher presque perpendiculairement avec la queue, au jeu de billard. ‖ *Piquer une carte,* Lui imprimer certaines marques imperceptibles, afin de pouvoir la reconnaître, pour filouter.

— Manége. Frapper de l'éperon : *Il prit le parti de* PIQUER *son cheval et de passer devant son vieux domestique.* (A. de Vigny.)

— Mar. Frapper la cloche de bord du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé : PIQUER *l'horloge.* PIQUER *six coups.* PIQUER *la fin du quart. L'on fait des rêves extravagants, entrecoupés par la cloche qui* PIQUE *l'heure et marque le quart aux matelots.* (Th. Gaut.) ‖ Frapper avec un bout de corde : PIQUER *un mousse, un matelot.* ‖ Brocheter, mesurer avec des brochettes.

— Pêche. *Piquer un poisson,* Donner à la ligne une secousse plus ou moins forte, pour accrocher l'hameçon, quand on sent que le poisson a mordu.

— Art culin. Larder, assaisonner de lardons ou d'autres objets qu'on enfonce dans la pièce : PIQUER *un filet de bœuf.* PIQUER *un fricandeau.* PIQUER *d'ail un gigot. Quand le faisan est arrivé là, on le plume, et non plus tôt, et on le* PIQUE *avec soin.* (Brill.-Sav.)

— Constr. *Piquer un moellon,* En tailler le parement de manière que chacun des coups [illegible] ‖ *Piquer une pièce de* [illegible] le trait et l'ouvrage [illegible].

— Techn. Faire avec du fil ou de la soie, sur deux étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent : [illegible]. PIQUER *un collet d'habit.* PIQUER *des manchettes.* ‖ Faire des points également espacés sur un objet rembourré : PIQUER *le dossier d'un fauteuil.* ‖ *Piquer du taffetas, du* [illegible] *petits trous dont l'ensemble forme un dessin.* ‖ *Piquer des glaces,* Polir deux glaces en les frottant l'une contre l'autre, [illegible] un peu d'émeri entre deux. ‖ *Piquer du marbre,* Le polir en le frottant avec de l'émeri ou une autre substance qui en tient lieu. ‖ *Piquer des satins, des taffetas, des draps,* En enlever quelque partie avec un fer et y faire quantité de petites mouchetures. ‖ *Piquer des chaussures,* Y faire des rangs de points tout autour de la première semelle ; y faire, sur l'empeigne, diverses coutures en fil, à l'aiguille ou à la machine à coudre. ‖ *Piquer une futaille,* Y faire une petite ouverture avec le foret, pour en goûter le contenu. ‖ *Piquer une conduite d'eau,* Y adapter un robinet. ‖ *Piquer une serrure,* Tracer les places où doivent être posées les pièces et les garnitures.

— Chir. Entamer la peau avec la lancette, pour ouvrir la veine et en tirer du sang : *Le chirurgien l'*A *mal* PIQUÉ, *l'*A PIQUÉ *deux fois sans pouvoir lui tirer de sang.* (Acad.) ‖ *Piquer l'artère, le nerf,* Blesser une artère, un nerf, en croyant ouvrir la veine pour pratiquer une saignée.

— Art vétér. *Piquer un cheval,* Lui faire entrer la pointe du clou jusqu'à la chair vive, en le ferrant.

— Agric. *Piquer les bœufs,* Les exciter avec l'aiguillon.

— v. n. ou intr. Faucon. *Piquer après la sonnette,* Suivre l'oiseau.

— Chasse. *Piquer dans le fort,* Pousser son cheval au galop dans le fort, dans le plus épais du bois. ‖ *Piquer à la queue des chiens,* Les suivre de près pour diriger leur course.

— Manége. Se dit du cheval qui, dans sa foulée de galop, au lieu de lancer librement ses pieds devant lui, les laisse tomber péniblement sur le sol, comme s'ils étaient retenus par un lien. ‖ *Piquer des deux,* Faire sentir les deux éperons à un cheval, afin d'accélérer son allure : *Nos cavaliers* PIQUENT DES DEUX *et se perdent rapidement dans un champ.* (Arago.) *Le guide, croyant le voyageur tué,* PIQUA DES DEUX *dans la direction de Monterey.* (E. Feydeau.) ‖ *Piquer vers,* Se diriger au galop vers : *Mon père sortit de la maison à la dérobée, monta vite à cheval et* PIQUA VERS *Séville.* (Le Sage.) ‖ Fam. *Piquer des deux,* Aller très-vite, faire beaucoup de diligence : *Pour réussir dans cette affaire, il faut* PIQUER DES DEUX. (Acad.)

— Jeux. *Piquer sur,* Faire perdre de l'avance à : *La chance tourne, je commence à* PIQUER SUR *vous.* ‖ *Piquer sur quatre,* Gagner une partie d'écarté presque perdue, lorsque l'adversaire a quatre points d'avance.

— Mar. *Piquer au vent,* Marcher au plus près du vent.

Se piquer v. pr. Être piqué : *Ces poignets de chemise doivent* SE PIQUER *avec du fil très-fin.*

— Se dit d'un papier de tenture qui commence à se gâter par suite de l'humidité.

— S'aigrir, prendre une saveur piquante : *Ce vin commence à* SE PIQUER.

— Se faire une piqûre : *Voilà le train de la vie : l'un court à travers les ronces sans* SE PIQUER ; *l'autre a beau regarder où il met le pied, il arrive au gîte, écorché tout vif.* (Dider.)

Tu n'as rien si tu n'oses ;
L'amour doit tout risquer ;
Qui craint de *se piquer*
Ne cueille point de roses.
SALLENTIN.

— Piquer à soi : SE PIQUER *les doigts.*

— Fig. Se fâcher, se sentir offensé : *Les véritables précieuses auraient tort de* SE PIQUER *lorsqu'on joue les ridicules.* (Mol.) ‖ Se glorifier, être fier, tirer avantage, avoir des prétentions : *Un honnête homme sait tout et ne* SE PIQUE *de rien.* (La Rochef.) *Les personnes à qui le ciel a donné de l'esprit* SE PIQUENT *d'exercer un empire tyrannique sur les opinions.* (Fléch.) *Le secret de se rendre ridicule, c'est de* SE PIQUER *des talents que l'on n'a pas.* (Christine de Suède.) *De quelque sévérité que je* ME PIQUE, *je n'approuve point une farouche sagesse.* (Le Sage.) *Les poëtes ne* SE PIQUENT *pas d'exactitude et, pour un nom harmonieux, donneraient bien des soufflets à la vérité.* (P.-L. Courier.) *Toutes les mères* SE PIQUENT, *en France, de mettre tous les jours leurs filles au feu sans souffrir qu'elles se brûlent.* (Balz.) *Jadis les parents ne* SE PIQUAIENT *point de tendresse; ils n'embrassaient leurs enfants que le dimanche.* (Mme de Gir.) *Femme qu'amour et jeunesse quittent* SE PIQUE *d'un rien.* (G. Sand.)

Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous *piquez* point d'une folle vitesse.
BOILEAU.

En tout pays on se *pique*
De molester les talents.
VOLTAIRE.

— *Se piquer le nez,* S'enivrer.

— *Se piquer d'honneur,* Montrer de l'émulation, de l'amour-propre en quelque occasion : *On l'accusait d'avarice ;* IL SE PIQUA D'HONNEUR *et nous invita à dîner.*

— *Se piquer au jeu,* S'opiniâtrer, persister malgré l'insuccès.

— *Qui s'y frotte s'y pique,* Se dit d'une personne qu'on n'attaque pas, d'une chose qu'on ne fait pas impunément.

— **Syn. Piquer (se), affecter, afficher.** V. AFFECTER.

PIQUER (André), médecin espagnol, né à Fornoles (Aragon) en 1711, mort à Madrid en 1772. Il commença ses études dans la maison paternelle, les continua dans les écoles de Fresnado et alla les achever à Florence. Il embrassa, en 1730, la carrière médicale et fut reçu docteur en 1734. En 1735, il mit au jour son premier ouvrage, et cet ouvrage était celui d'un homme profondément instruit dans toutes les parties de son art. En 1742, il fut nommé professeur d'anatomie à l'université de Valence, puis professeur de médecine, médecin des épidémies et inspecteur du grand hôpital de la même ville. En 1751, il devint vice-président de l'Académie de médecine de Madrid. On lui doit : *Medicina vetus et nova* (Valence, 1735, in-4°); *Fisica moderna, racional y experimental* (Valence, 1745, in-8°); *Cartas apologeticas por la fisica moderna* (Valence, 1745, in-8°); *Reflexiones criticas sobre los escritos que han publicado los doctores y catedraticos de medicina Manuel Morera, Joseph Gonzalvez y Luis Nicolau* (1746); *Tratado de calenturas* (Valence, 1747, in-4°); *Las obras de Hippocrates mas selectas con el texto griego y latino puesto in castellano* (Madrid, 1757-1781, 3 vol.); *Institutiones medicæ* (Madrid, 1762); *Praxis medica* (1766); *Oratio de medicinæ experimentalis præstantia et utilitate*, etc.

PIQUEREAU s. m. (pi-ke-ro). Ornith. Nom vulgaire du casse-noix.

PIQUERIE s. f. (pi-ke-rî — rad. *piquer*). Action de piquer par des railleries. ‖ Vieux mot.

PIQUÉRIE s. f. (pi-ké-rî — de *Piquer*, sav. espagn.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique et surtout au Pérou.

PIQUÉRIOIDE s. f. (pi-ké-ri-o-i-de — de *piquerie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Section du genre piquérie.

PIQUERON s. m. (pi-ke-ron). Techn. Outil qui sert à battre et préparer la terre destinée à la fabrication des pipes, et qui consiste en un morceau de bois cylindrique dont les extrémités sont amincies.

PIQUET s. m. (pi-kè — rad. *pique*). Petit pieu ou bâton pointu qu'on fiche en terre : *Les* PIQUETS *d'une tente. Planter des* PIQUETS. ‖ Gros pieu qu'on enfonce en terre pour y attacher des chevaux.

— *Planter le piquet,* Établir un campement. ‖ S'installer pour quelque temps dans un endroit : *On nous connaît, allons* PLANTER LE PIQUET *chez l'oncle.* (Mariv.) *J'ai bien l'air d'avoir* PLANTÉ LE PIQUET *pour jamais sur les bords du lac de Genève.* (Volt.)

— *Lever le piquet,* Décamper.

— Fam. *Être droit comme un piquet,* Se tenir droit et roide. ‖ *Être planté comme un piquet,* Se tenir debout et immobile : *Ne sois point dans ma maison* PLANTÉ *tout droit* COMME UN PIQUET, *à observer tout ce qui se passe et à faire ton profit de tout.* (Mol.)

Vous, monsieur le distrait,
Vous êtes là debout, *planté comme un piquet.*
REGNARD.

— Art milit. Petite troupe de soldats qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre : *Le bataillon de* PIQUET *gagne au pas de course le lieu du combat.* (Baron de Bazancourt.) ‖ Ancienne punition militaire qui consistait à rester deux heures debout, un pied sur un piquet : *Ce châtiment, aboli sous le ministère Choiseul, présentait les plus graves inconvénients, parce que le militaire au* PIQUET, *en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras.* (Gal Bardin.)

— Enseignem. Punition infligée dans les colléges et autres maisons d'éducation, consistant à rester debout à une place marquée pendant les heures de récréation. ‖ *Piquet ambulant,* Punition dans laquelle les élèves punis marchent en rang et en silence.

— Géodésie. Perche, jalon qui sert à indiquer un alignement.

— Techn. En termes de fleuriste artificiel, Réunion de plusieurs feuilles ou de plusieurs fleurs ayant un pétiole commun : *En général, le cercle extérieur des bouquets de main est formé de* PIQUETS *de feuilles.*

— **Encycl.** Fortif. Les *piquets* fournissent une défense accessoire souvent employée pour rendre inaccessible l'abord d'une place assiégée. Ces *piquets* sont plantés irrégulièrement de distance en distance, à 0m,30 ou 0m,40 les uns des autres. Ils sont taillés en pointe et ont 0m,50 à 0m,60 de longueur et 0m,05 à 0m,06 de diamètre. Ils dépassent le terrain de 0m,30 à 0m,40, mais inégalement, pour que l'assaillant ne puisse franchir cet obstacle en posant des planches, des fascines ou des clayonnages épais sur leurs extrémités.

On place généralement les petits *piquets* en avant de la contrescarpe ou dans les fossés d'un ouvrage. On les garnit quelquefois de quatre ou cinq clous horizontaux qui les traversent; on les joint aussi les uns aux autres avec du fil de fer solide. L'ennemi est alors forcé de les arracher un à un. Dans tous les cas, toutes les fois que les petits *piquets* doivent être exposés au feu de l'artillerie, il faut avoir soin de les couvrir par une espèce de glacis.

— Art milit. Le *piquet*, infligé comme punition, était un pieu de cavalerie, un pied ferré, qu'on plantait à peu de distance d'un arbre ou d'un mur. Un des poignets du patient était attaché et retenait son bras dans une position verticale et la main en l'air ; le pied du côté opposé au poignet posait à nu sur le bout supérieur du *piquet*, et l'homme était forcé de s'y tenir en équilibre à deux ou trois pieds de terre. Ce châtiment, aboli sous le ministère de Choiseul, pouvait avoir les plus fâcheux résultats, parce que le militaire au *piquet*, en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras, comme s'il eût subi l'estrapade. Aussi, depuis le milieu du siècle, n'attachait-on plus les poignets, et une sentinelle veillait à ce que pendant deux heures l'un ou l'autre pied appuyât sur le *piquet*.

Une ordonnance de 1716, dit le général Bardin, imposait le *piquet* en répression des fautes graves et dans les mêmes cas où les baguettes étaient infligées au fantassin ; mais les baguettes étaient infamantes et le *piquet* ne l'était pas. C'était une affaire de privilége, ou au moins d'exception, parce qu'on regardait l'homme de cheval comme d'une caste plus relevée que l'homme de pied.

Le *piquet* a aussi désigné une forme systématique de tactique pour l'infanterie. C'était la réunion d'un certain nombre d'hommes de toutes les compagnies d'un corps ; il faisait le pendant de la compagnie des grenadiers. Cette dernière était à la droite et le *piquet* à la gauche du régiment ou du bataillon, mais ne faisant pas corps avec eux, de sorte que, dans les marches de flanc, les grenadiers formaient l'avant-garde et le *piquet* l'arrière-garde. Les gardes-françaises avaient un *piquet* de ce genre.

Le *piquet* n'est plus aujourd'hui, à proprement parler, un ensemble déterminé constitué par telle ou telle fraction de troupes. C'est un groupe quelconque, mais peu nombreux, de soldats appartenant à n'importe quelle arme, aussi bien à la cavalerie qu'à l'infanterie.

PIQUET s. m. (pi-kè. — Ce jeu passe pour avoir été ainsi nommé du nom de son inventeur). Jeu qui se joue avec trente-deux cartes : *Jouer au* PIQUET. *Perdre, gagner une partie de* PIQUET. *Croira-t-on qu'il y a eu des agioteurs qui jouaient familièrement au* PIQUET *les billets de cent mille livres, tout comme s'ils badinaient aux pièces de dix sous?* (Duhaut-Champ.) *Le* PIQUET *est sans contredit un des jeux de hasard les plus intéressants, puisqu'il a survécu à une foule d'autres qui ont eu tour à tour la vogue.* (Deadde.)

Je ne sais si souvent vous jouez au *piquet*,
Mais au moins faites-vous des écarts admirables.
MOLIÈRE.

‖ *Piquet à écrire,* Manière de jouer le piquet, qui consiste dans une longue série de parties. ‖ *Piquet normand* ou *à trois,* Piquet qui se joue à trois, et qui diffère peu du piquet ordinaire. ‖ *Piquet voleur,* Piquet qui se joue à quatre, deux contre deux. ‖ *Cent de piquet,* Partie de piquet; le nombre de points nécessaires pour gagner étant ordinairement de cent. ‖ *Un jeu de piquet,* Jeu de trente-deux cartes qui sert au piquet, par opposition au jeu complet, qui est de cinquante-deux cartes. ‖ *Sixain de piquet,* Un paquet de six jeux de trente-deux cartes. ‖ *Faire le piquet de quelqu'un,* Jouer habituellement au piquet avec lui.

— Fam. *Compter au piquet,* Être fort extraordinaire ou tout à fait intolérable : *Voilà qui* COMPTE AU PIQUET.

— **Encycl.** Jeux. On compte quatre sortes de *piquet* : le *piquet* ordinaire, qui se joue à deux ; le *piquet* à trois ou *piquet* normand ; le *piquet* à quatre ou *piquet* voleur, et enfin le *piquet* à écrire, qui ne diffère du *piquet* ordinaire que par la manière de compter. Nous allons exposer successivement les règles de ces quatre manières de jouer au *piquet*.

Le *piquet* ordinaire se joue à deux personnes, avec un jeu de trente-deux cartes portant le nom de jeu de *piquet* et disposées, comme valeur, dans l'ordre suivant : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit et sept. L'as vaut onze points, les trois figures comptent pour dix chacune et les autres cartes comptent pour le nombre de points qu'elles portent, soit le dix pour dix, le neuf pour neuf, etc. On joue la partie ordinaire en cent cinquante, sans revanche, ou en cent cinquante liés, c'est-à-dire en deux parties au moins. Si chacun des adversaires gagne une de ces deux parties, on joue la belle, qui décide du sort des enjeux. On marque les points au *piquet*, soit en les écrivant puis en les additionnant, soit, plus ordinairement, au moyen d'une marque. Cette marque est, soit une carte divisée d'une certaine façon, soit une petite planchette de bois, moins grande qu'une carte ordinaire et pourvue de petites languettes qui s'abaissent et peuvent se relever au gré des joueurs. La carte-marque est divisée comme suit : sur un des côtés de sa plus grande longueur, elle porte quatre entailles qui, faites à l'emporte-pièce, ont isolé quatre petits rectangles ne tenant plus à la carte que par un de leurs côtés. Ces petites languettes sont mobiles et peuvent se relever ou s'abaisser ; de l'autre côté de la carte, mais à l'extrémité opposée, se trouve une même série d'entailles produisant une même série de languettes. Enfin, à deux angles opposés de la carte, on fait, toujours avec l'emporte-pièce, d'un côté une entaille qui coupe l'angle que font les côtés de la carte par le milieu, et de l'autre une entaille parallèle au côté de la carte, de

façon à détacher, dans les deux cas, un morceau mobile. La première de ces deux entailles, faites au milieu des coins de la carte, indique le chiffre cinq; celle qui lui est diagonalement opposée vaut cinquante; enfin, du côté du cinquante, les entailles dont nous avons parlé au début de cette description marquent les dizaines, les unités sont de l'autre côté. A la simple lecture de cette description, on a compris la manière de se servir de cette marque; aussi n'insisterons-nous pas.

Quand on a arrêté les diverses conditions de la partie, chacun des deux adversaires tire une carte dans le jeu pour savoir quel est celui qui donnera les cartes; la donne étant un désavantage, celui auquel le hasard a donné la plus basse carte doit donner; il mêle les cartes et les présente à couper à son adversaire; puis la distribution commence, soit deux à deux, soit trois à trois; une de ces deux façons de distribuer étant adoptée par les joueurs doit être conservée durant toute la partie. Celui qui donne commence par servir son adversaire, puis se sert et va ainsi jusqu'à ce que, soit par deux, soit par trois, il ait distribué vingt-quatre cartes, soit douze par joueur. Les huit cartes qui restent sont divisées en deux paquets, un de cinq et un de trois; le premier en cartes prendra le premier de ces deux paquets pour remplacer les cinq cartes qu'il peut écarter; celui qui donne prend le second. L'écart est la première chose dont les joueurs doivent s'occuper, celle à laquelle on procède avant de parler et de jouer. Lorsque le premier en cartes en laisse une, deux, trois et même quatre (il doit toujours en prendre une au moins), son adversaire peut les prendre en écartant un nombre de cartes convenable; le joueur qui laisse une partie de son écart peut regarder les cartes qu'il laisse; si le second en cartes ne prend point toutes les cartes laissées à l'écart, soit sept cartes si le premier en cartes en a laissé quatre, il est tenu de commencer par prendre les cartes laissées par son adversaire, et cela dans l'ordre où elles sont disposées à l'écart; il peut, après avoir pris le nombre de cartes qui lui est nécessaire, regarder à son tour celles qu'il laisse.

L'écart est une des parties les plus importantes du jeu de *piquet*. On pourrait même affirmer qu'un joueur qui a une bonne manière d'écarter double, par ce seul fait, ses chances de gagner. On a, lorsqu'on écarte, plusieurs choses en vue : faire le point d'abord; puis, s'il est possible, faire un quatorze, c'est-à-dire réunir dans son jeu les quatre as, rois, dames, valets ou dix, ou faire des tierces, des quatrièmes, des quintes, des seizièmes, des dix-septièmes et des dix-huitièmes. Une chose ne doit point être perdue de vue : savoir quel peut être le jeu de l'adversaire et chercher s'il ne lui est point possible de faire un point supérieur à celui qu'on a soi-même ou que l'on cherche. Un exemple fera saisir notre idée : Supposons que, dans le jeu d'un des deux adversaires, on ne compte pas un pique, il est de toute évidence que le joueur en question, s'il est premier, devra supposer que dans les cinq cartes du talon il y a des piques, et il devra écarter de façon à les ramasser, quelque beau jeu qu'il ait d'autre part, car il craint une dix-huitième. On ne peut établir de règles fixes pour l'écart; en effet, la façon d'écarter varie suivant le jeu, suivant qu'on est premier ou second en cartes et suivant les habitudes connues de tel ou tel adversaire avec lequel on se sera mesuré plus ou moins souvent et dont on connaîtra la manière. Disons cependant que tout joueur, avant d'écarter, doit étudier le jeu probable de son adversaire et se guider, pour écarter, plus sur ce qu'il craint que sur ce qu'il a.

Le point consiste, pour l'un ou l'autre des joueurs, en un nombre de cartes de même couleur dont les points additionnés (11 l'as, 10 le roi, etc.) donnent un total supérieur à celui que fournissent les cartes de son adversaire. Celui qui a le chiffre le plus élevé compte autant de points qu'il a de cartes. On nomme tierce la réunion de trois cartes de même couleur et qui se suivent : la tierce majeure est celle qui commence à l'as et va jusqu'à la dame incluse; la tierce au roi comprend le roi, la dame et le valet; la quatrième majeure comprend l'as, le roi, la dame et le valet; la quatrième au roi va du roi au dix inclus; la quatrième à la dame, de la dame au neuf inclus, etc.; les mêmes dispositions s'appliquent à la quinte, qui comprend cinq cartes de même couleur et se suivant; à la seizième, qui comprend six cartes; à la dix-septième et à la dix-huitième, qui comprennent, la première sept cartes, la deuxième huit, soit toute une couleur. La tierce compte pour trois, la quatrième pour quatre, la quinte pour quinze, la seizième pour seize, la dix-septième pour dix-sept et la dix-huitième pour dix-huit.

Une dix-huitième entre les mains d'un des joueurs empêche son adversaire de compter les dix-septième, seizième, quinte, etc., une dix-septième empêche l'adversaire de compter une seizième, une quinte, etc., et ainsi de suite. Si deux adversaires ont une quinte ou une seizième de même valeur, c'est-à-dire commençant à la même figure, on dit la quinte ou la seizième payée, et rien ne compte. Si l'un des deux possède une quinte majeure et l'adversaire une quinte au roi, la première empêche la seconde de compter et compte seule. Il en est de même pour les tierces, quatrièmes, quintes, seizièmes et dix-septièmes, qui peuvent être : la dix-septième de deux sortes, majeure ou au roi; la seizième de trois sortes, majeure, au roi ou à la dame; la quinte de quatre sortes, majeure, au roi, à la dame ou au valet; la quatrième de cinq sortes, majeure, au roi, à la dame, au valet et au dix; enfin pour la tierce, qui peut être de six sortes, majeure, au roi, à la dame, au valet, au dix et au neuf. La tierce, quatrième, etc., à une carte supérieure rend inutile aux mains de l'adversaire une tierce, quatrième, etc., d'une carte inférieure, l'as étant pris pour la première et la plus forte carte. Les quatorzes, comme nous l'avons dit plus haut, sont constitués par la réunion aux mains d'un même joueur de quatre as, rois, dames, valets ou dix. D'après ce qui a été dit plus haut sur la valeur relative des cartes, on comprendra facilement que le quatorze d'as soit le premier et empêche un adversaire de compter même un quatorze de rois s'il en avait un. Le quatorze de rois joue le même rôle vis-à-vis des quatorze de dames, valets, etc. Un quatorze, même de dix, empêche de compter trois as, trois rois, etc. Enfin, lorsqu'un des deux adversaires possède une seizième, par exemple, et se trouve en présence d'une quinte, qu'il empêche de compter, il peut, à la faveur de sa seizième bonne, compter des quatrièmes et tierces qui n'eussent rien valu sans sa seizième. Même chose se passe, lorsqu'un des adversaires possède trois as, par exemple, il peut compter alors trois valets, trois dames, trois dix, s'il les a, bien que ces dernières cartes soient inférieures aux trois rois que, dans le coup dont il s'agit, nous supposons possédés par celui qui lui tient tête.

On compte dans le jeu de *piquet* trois séries de hasard qu'on nomme pic, repic et capot. Le pic a lieu lorsque le joueur, arrivant à trente sans que son adversaire ait compté un, compte soixante et ajoute à ce chiffre les points qu'il peut faire ensuite. Le repic a lieu lorsqu'un des joueurs compte trente points avant de jouer et sans que l'adversaire ait rien compté. Arrivé à trente, le joueur compte quatre-vingt-dix, franchissant ainsi soixante points d'un coup. Le pic ne peut se faire que par le joueur qui est premier, puisque l'adversaire, s'il est premier, comptera toujours un en jouant. Le capot a lieu lorsqu'un des joueurs fait toutes les levées; il compte alors quarante de capot. Ce coup n'empêche point l'adversaire de compter ses quinte et quatorze, s'il en a. Lorsqu'un joueur, avant de faire son écart, constate qu'il n'a pas une seule figure, il annonce cartes blanches et montre son jeu à son adversaire; il compte dix pour ce coup.

Telles sont les notions indispensables à connaître lorsqu'on veut jouer au *piquet*. Disons quelques mots maintenant de la façon dont une partie doit se conduire. Lorsque chacun des joueurs a fait son écart et pris au talon les cartes qui doivent remplacer celles qu'il a jetées, la première chose qu'il doive faire est de ranger ses cartes de telle sorte que toutes ses cartes de couleur semblable soient réunies ensemble et groupées suivant leur valeur, l'as à gauche. Cette disposition obtenue, le joueur compte mentalement ce qu'il a, puis évalue ce que peut posséder son adversaire. Celui qui est le premier en cartes accuse son point avant de jouer; chaque fois qu'il annonce, soit une tierce, soit un quatorze, soit trois as, etc., son adversaire, doit dire si cela est bon ou mauvais. Son point annoncé, le premier en cartes joue et compte, en posant sa première carte sur la table, tout ce qui a été déclaré bon par son adversaire, auquel il doit faire voir successivement les tierces, quatrièmes et autres points déclarés bons. Lorsque le premier en cartes a joué sa première carte, l'adversaire montre à son tour son point avant de jouer, puis annonce ses tierces, quatrièmes, quintes, etc., s'il en possède qui soient bonnes. Lorsqu'un des joueurs possède une quatrième, une quinte, etc., et le point bon, il additionne les points que lui donne sa quatrième et ceux qui lui viennent de son point supérieur à celui de l'adversaire. Supposons, pour mieux faire saisir cette règle, qu'un des deux joueurs ait à la fois une quinte et six cartes bonnes. Il dira : quinze (pour la quinte) et six (pour le point) vingt et un et jouera, s'il est le premier en cartes, en disant vingt-deux. Le joueur qui est le second en cartes doit toujours, lorsque son adversaire vient de jeter sa première carte, fournir de la couleur demandée et s'efforcer de donner une carte qui enlève celle de son adversaire; s'il n'a point de carte de la couleur demandée, il jette d'une autre couleur, mais ne peut songer à enlever la carte de son adversaire, si faible qu'elle soit, jetât-il même un as sur un sept. D'ailleurs, c'est à l'usage qu'on peut apprendre le *piquet* et nous nous contenterons [illegible] de dire, qu'aussitôt la première carte jetée, et tous les points étant annoncés, les joueurs doivent savoir, à fort peu de chose près, ce qui compose le jeu de leurs adversaires. C'est sur cette notion, plus ou moins exacte, [illegible] que sur les cartes qu'ils ont en mains qu'ils doivent décider de la marche à suivre [illegible] la carte, ce qui vaut [illegible]. Lorsque les douze cartes ont été jouées, chaque joueur compte les levées faites par lui, annonce le chiffre de points qu'il doit marquer, les marque, puis la partie continue, si un des joueurs n'a pas du premier coup atteint le chiffre fixé. Celui qui était premier en cartes cède son tour à son adversaire, et ainsi de suite.

Tel est le jeu de *piquet* ordinaire. A côté des règles générales que nous venons de donner, il est quelques prescriptions bonnes à connaître; les voici : S'il arrive, par exemple, que celui qui distribue le jeu se donne treize cartes, le premier en main a le droit de garder son jeu ou de faire refaire. S'il se décide à garder son jeu, le joueur qui a treize cartes en écarte une de plus, n'en relève que le nombre réglementaire et l'équilibre est rétabli. Si un joueur a plus de treize cartes, on refait le coup. Si un joueur n'écarte pas ce qu'il déclare écarter et se trouve posséder plus de douze cartes en jouant, il ne compte rien, pas même les levées qu'il aurait pu faire; c'est ce qu'on appelle compter à la muette. Si le joueur a des cartes en moins, il compte ce qu'il fait; mais son adversaire ne peut être capot, car sa douzième carte est nécessairement bonne, l'adversaire ne pouvant rien lui opposer. Dans ce cas, la dernière carte jouée vaut deux points pour celui qui a le compte réglementaire de cartes. On ne doit point toucher au talon avant d'avoir fait son écart. Celui qui écarte moins de cartes qu'il n'en prend, ne peut pas revenir sur son écart; mais, s'il reconnaît son erreur avant d'avoir regardé les cartes qu'il a prises, il a le droit de remettre au talon celles qu'il a de trop. S'il a vu les cartes, l'adversaire peut exiger qu'il refasse ou joue le coup.

Tant qu'un joueur n'a pas jeté une carte, il peut rectifier l'erreur qu'il aurait commise à son désavantage en annonçant son point; la carte jetée, il est trop tard. En annonçant les tierces, quatrièmes, etc., qu'on peut avoir, il faut toujours commencer par la plus forte, sous peine de ne pouvoir compter cette dernière dans le cas où l'adversaire en aurait une supérieure à celle qu'on avait tout d'abord annoncée. Une carte retournée au talon, à moins que cette carte ne soit celle de dessus, n'oblige pas à refaire; il n'en est plus ainsi lorsqu'il y a deux cartes retournées. Toute carte jouée ne peut se relever; toutefois, lorsqu'on renonce par mégarde, et qu'on s'en aperçoit immédiatement, on peut reprendre la carte jouée et lui substituer celle qu'on aurait dû jouer. Si on ne peut pas fournir la couleur demandée, et qu'on joue une carte pour une autre, on ne peut la reprendre. Lorsqu'un joueur, croyant avoir perdu, jette son jeu sur la table, si son adversaire l'imite immédiatement, ce dernier compte toutes les levées, alors même qu'en jouant, il ne les eût point faites.

— *Piquet à écrire*. Le *piquet* à écrire diffère du précédent seulement par la manière de compter et admet toutes les combinaisons du *piquet* ordinaire. Avant de commencer à jouer, on convient que la partie se fera en un certain nombre de rois ou de tours. Un roi, c'est deux tours, un tour, c'est deux coups. Le *piquet* à écrire peut se jouer à trois, quatre, cinq et même à un plus grand nombre de personnes; mais il n'y en a toujours que deux qui tiennent les cartes à la fois, et, à chaque tour, celui qui a fait le moins de points cède sa place à un autre. A la fin de chaque coup, on établit le compte de chacun des joueurs, et toutes les fois qu'une nouvelle personne rentre, on dispose une nouvelle colonne sur le papier, de façon qu'il y ait autant de colonnes que de joueurs.

Pour faire comprendre plus aisément la façon dont on compte les points au *piquet* à écrire, supposons deux joueurs en présence et désignons-les par les lettres X, Y. Au premier tour, X fait quarante points et Y trente, on dit alors : $40 - 30 = 10$ à l'avoir de X; si, au second tour, Y fait 60 points et X 30 seulement, on dit : $60 - 30 = 30$ pour Y, qui, se trouvant en présence de X, qui n'a que 10 points, se trouvera en avance sur lui de 20 points. On compte pour 10 toute fraction de 5 à 9. On ne marque point au-dessous de 5. Celui qui fait le plus de points dans un coup compte 20 points [illegible] plus de son point de gain. Quand on a joué le nombre de rois ou de tours voulu, on additionne, et les payements se font au moyen de fiches ou jetons dont la valeur est fixée à l'avance.

— *Piquet à trois ou piquet* [illegible]. Ce jeu n'est autre que le *piquet* ordinaire joué à trois. Les modifications qu'il comporte sont les suivantes : [illegible] par la droite. Chacun reçoit dix cartes; les deux qui restent au talon sont prises par celui qui donne, après qu'il a écarté deux cartes. Tout se compte comme au *piquet* ordinaire. Le joueur qui compte vingt [illegible] pour arriver à [illegible] une ou plusieurs [illegible] que soixante. Le [illegible] levées compte dix points, si deux des trois joueurs ont fait chacun quatre levées, celui qui fait les [illegible] compte dix points. Quand un des joueurs ne fait point de levée, [illegible]. Celui des joueurs qui atteint le premier le chiffre fixé [illegible] et la partie se continue entre les deux autres.

— *Piquet à* [illegible]. C'est le *piquet* [illegible] personnes, deux contre deux. L'association des joueurs et la donne sont tirées au sort. Les quatre joueurs se placent de façon que les deux associés ne puissent jouer l'un sur l'autre et soient coupés par un de leurs adversaires. Chaque joueur reçoit huit cartes, distribuées par deux ou par [illegible] fois deux. Il n'y a [illegible] annonce son point à tour de rôle ainsi que tout ce qui peut compter. Celui des joueurs qui possède soit un point, soit une tierce ou quinte supérieure à ce que peuvent compter ses adversaires, permet à son associé de compter une tierce ou une quatrième plus faible que celle que possède l'adversaire. Les deux associés qui font le plus de levées comptent dix; ils comptent quarante si leurs adversaires sont capots. Sauf les modifications dont nous venons de parler, tout se passe au *piquet* voleur comme au *piquet* ordinaire.

— Prestidig. *Piquet de l'aveugle*. Ce coup de *piquet*, dans lequel on fait repic et capot son adversaire, a été imaginé, au siècle dernier, par le célèbre escamoteur Comus, qui l'exécutait très-habilement. Depuis cette époque, il n'est [illegible] exécuté au grand ébahissement des spectateurs. Voici comment on procède : Tout d'abord le prestidigitateur, en prenant le jeu, par une feinte maladresse, brouille les cartes de manière qu'un grand nombre soient tournées figure [illegible], ce qui lui donne l'occasion de les retourner et, sous ce prétexte, de choisir, pendant l'opération, et de placer sous le jeu les douze cartes qui lui sont nécessaires pour la seizième majeure, le quatorze d'as et le quatorze de rois. Ce choix se fait en un clin d'œil et si subtilement, que l'adversaire n'a [illegible]. Une fois les cartes placées sous le jeu, le prestidigitateur, d'un coup de main rapide, en plie légèrement l'angle, ce qui leur laisse une cambrure imperceptible pour tout le monde, excepté pour lui. Il pose les cartes sur la table et se fait bander les yeux, ce qui ne l'empêche pas de voir par les interstices que laisse la proéminence du nez.

A qui fera, dit-il en s'asseyant? Puis il fait couper dans le pont. On coupe un sept, inévitablement. Quant à l'escamoteur, il sait où sont les as et les rois et mélange les cartes, puis fait successivement passer sur le jeu :

1° Trois cartes du dessous.
2° Trois cartes indifférentes, prises dans le milieu du jeu.
3° Trois cartes du dessous.
4° Trois cartes indifférentes.
5° Trois cartes du dessous.
6° Trois cartes indifférentes.

Après ce faux mélange, qui peut être suivi d'un autre simulacre de mélange, pendant lequel les cartes ne changent pas de place, l'artiste fait couper, fausse la coupe, bien entendu, et distribue par trois. Sur les douze cartes mises sous le jeu, il lui en revient neuf et les trois dernières lui parviendront par l'entrée. Il a [illegible] pique, un quatorze d'as et un quatorze de rois, ce qui produit un total de cent-soixante-trois points. L'adversaire, ébahi, se déclare repic et capot. Mais s'il demandait sa revanche, le [illegible]. Voici alors comment les choses se passent : L'amateur fait à son tour. L'escamoteur est [illegible] distribution des cartes. Douze cartes lui sont distribuées par son adversaire et cinq autres lui sont réservées au talon. Il évitera, à tout prix, de [illegible] son adversaire celles de ces dix-sept cartes qui lui sont nécessaires; [illegible] écarte tout d'abord et en fait un petit tas à sa droite, et, sur ce tas, il place successivement et sans affectation les as, rois et piques qu'il peut enlever à son adversaire; c'est toujours autant de pris. Le coup terminé, tout en ayant l'air de tâtonner, il lui faut ressaisir les cartes qui lui manquent et qui [illegible]

[illegible] relevant le jeu, les cartes qui lui manquent [illegible]

[illegible] quinte. Ce [illegible] les cartes à leur [illegible]

[illegible] dans lequel [illegible] se trouve sur la table pour un autre jeu disposé à l'avance, dans l'ordre suivant :

1° [illegible]	17° [illegible]
2° Neuf de trefle.	[illegible]
3° Huit de trefle.	[illegible]
4° Sept de trefle.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] carreau.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] carreau.
[illegible]	[illegible] carreau.
[illegible]	27° Huit de carreau.
[illegible]	[illegible] carreau.
13° As de pique.	29° As de trefle.
[illegible]	[illegible] trefle.
15° Valet de pique.	[illegible] Valet de trefle.
16° Dix de pique.	[illegible] Dix de trefle.

Les quatre sept sont des cartes larges, [illegible] artifice presque invisible à l'œil, mais qui sert admirablement le prestidigitateur qui, en [illegible] dans le jeu à la fin de chaque couleur, est toujours sû[illegible] cartes d'une même couleur; par conséquent, si celui contre le[illegible] à être repic en trefle, en coupant au sept de trefle, qui est la premiere carte large, le prestidigitateur placera nécessairement les huit trefles sous le jeu et aura, pour la rentrée, la quinte majeure en trefle. Il en serait de même pour toutes les [illegible] en coupant au sept de chacune d[illegible].

S[illegible] l'adversaire demande à être repic en trefle et qu'il veuille que la distri[illegible] par deux, voici le jeu tel qu'il se presentera :

Je[illegible] cartes.	Jeu du deuxième en cartes.
As de cœur.	Valet de cœur.
Roi de cœur.	Dix de cœur.
Dame de cœur.	Huit de cœur.
Neuf de cœur.	Sept de cœur.
As de pique.	Valet de pique.
Roi de pique.	Dix de pique.
[illegible]	Huit de pique.
Neuf de pique.	Sept de pique.
As de carreau.	Valet de carreau.
Roi de carreau.	Dix de carreau.
Dame [illegible]	Huit de carreau.
Neuf de carreau.	Sept de carreau.
R[illegible] premier.	Rentrée du second.
As [illegible]	Neuf de trefle.
Roi de trefle.	Huit de trefle.
Valet de trefle.	Sept de trefle.
Dix [illegible]	
Dame de trefle.	

[illegible] le droit de choisir le jeu qui lui convient; s'il prend celui du premier en cartes, le prestidigitateur écarte les trois sept qu'il a dans son jeu (cœur, pique, carreau) et deux huit quelconques. Il est bien entendu que l'adversaire, quel que soit le jeu qu'il choisit, est toujours considéré comme le dernier en cartes, c'est-à-dire que le prestidigitateur se réserve la rentrée du premier, qui lui donne la quinte majeure en trefle, plus quatorze de valets et quatorze de dix. Si, au contraire, l'adversaire avait choisi le jeu du deuxième en cartes, le prestidigitateur aurait écarté les neuf de cœur, pique, [illegible] trefle, [illegible] repic. [illegible] veuille recevoir les cartes par trois. Il en r[illegible]

Je[illegible]	[illegible]
As de cœur.	[illegible]
[illegible]	Dame de cœur.
[illegible]	[illegible]
Huit de cœur.	[illegible]
[illegible]	Valet de pique.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] carreau.
Valet de carreau.	[illegible]
[illegible]	[illegible] carreau.
Dame de carreau.	Sept de carreau.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Neuf de trefle.
[illegible]	Huit de trefle.
[illegible]	Sept de trefle.

[illegible]

majeure en trèfle, tierce à la dame en carreau, trois as, trois dames et trois valets, avec lesquels il fait repic.

PIQUET [illegible] **PIQUET** (Claude), cordelier [illegible], mort après 1621. Il professa la philosophie et la théologie et remplit d'importantes fonctions dans [illegible] *Commentaria super [illegible] Franciscani. Minorum requiem ac sancti Francisci testamentum* (Lyon, 1597, [illegible] *Bonaventuræ, seu* [illegible] *observ*[illegible] (Tournon, 1616, in-8°).

PIQUET (François), prélat français. V. PICQUET.

PIQUETAGE s. m. (pi-ke-ta-je — rad. *piqueter*). Action ou manière de planter des piquets : *Le* PIQUETAGE *de l'emplacement d'un camp.*

PIQUETÉ, ÉE (pi-ke-té) part. passé du v. Piqueter. Où l'on a planté des piquets : *Terrain* PIQUETÉ.

— Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres : *Le geai, avec ses ailes* PIQUETÉES *d'azur, me paraît plus beau sur ce chêne que sur tout autre arbre.* (B. de St-P.)

PIQUETER v. a. ou tr. (pi-ke-té — rad. *piquet.* Double le *t* devant un *e* muet : *Je piquette, nous piquetterons*). Planter de piquets marquant des alignements : PIQUETER *un terrain.*

— Par ext. Tacheter, marquer de points isolés : *De légères taches de sang* PIQUETAIENT *le chemin.* (Alex. Dum.)

— Constr. Marquer sur une pièce de bois brute la forme de la pièce que l'on se propose d'en tirer.

— Art milit. *Piqueter des fascines*, Les fixer au moyen de piquets.

PIQUETON s. m. (pi-ke-ton — dimin. de *piquette*). Pop. Petit vin, piquette : *Boire du* PIQUETON. *Un litre de* PIQUETON. *Maintenant que nous avons qu ope à mort, mon ami Pierrot, paye-moi un coup de* PIQUETON, *mon fiston!* (E. Sue.)

> Petit piqueton de Mareuil,
> Plus clairet qu'un vin d'Argenteuil,
> Que ta saveur est souveraine!
>
> G. DE NERVAL.

PIQUETTE s. f. (pi-ke-te — rad. *piquer*, à cause du goût aigrelet de cette boisson). Boisson que l'on fait en jetant de l'eau sur du marc de raisin, des prunelles ou d'autres fruits, et la laissant fermenter : *Faire de la* PIQUETTE. *Boire de la* PIQUETTE.

— Par ext. Mauvais vin, vin dépourvu de force : *Les cabaretiers changent leur aigre* PIQUETTE *en vin douçâtre de bois de Campêche.* (F. Soulié.)

> Devant champagne ou piquette
> J'ai toujours dit : Amis, pompons.
>
> DÉSAUGIERS.

> Arrose donc, fade piquette,
> Les fleurs peintes sur mon assiette.
> Vive le vin qui ne vaut rien!
> Notre santé s'en trouve bien.
>
> BÉRANGER.

— Fig. Chose de peu de valeur :

> N'allez pas mêler, je vous prie,
> Ma piquette à votre ambroisie.
>
> VOLTAIRE.

— Pop. *Piquette du jour*, Petite pointe du jour : *A la* PIQUETTE *du jour, la colonne sera sous vos fenêtres* (H. Cast.)

— Mar. Syn. de BROCHETTE.

— **Encycl.** On peut donner le nom de *piquette* à des boissons économiques de diverses especes, faites avec des fruits, des graines, des feuilles, des écorces, soit à l'état vert, soit à l'état sec, et traitées d'après des méthodes qui varient suivant les contrées. La plus ordinaire et la principale est celle qu'on fait avec du raisin ou du marc de raisin et de l'eau. Les Grecs désignaient leur *piquette* sous le nom de *thamna*, et les compositeurs d'Hippocrate sous celui de *deuterias*. Les Romains appelaient la leur *lora, lorea, loriola* ou *vappa;* et, lorsqu'elle était un peu aigrie, ils la nommaient *acetum*; en y ajoutant encore une petite quantité de vinaigre ils obtenaient l'*acetatum*. Ce dernier breuvage, considérablement étendu d'eau, formait la boisson favorite du bas peuple, des esclaves et des gladiateurs; il prenait alors le nom de *posca*. Les malades mêmes avaient une grande confiance dans l'usage de cette boisson. Galien parle souvent, dans ses ouvrages, d'une *piquette* qu'il appelle [illegible] *cariques* qu'on faisait fermenter dans l'eau en les agitant plusieurs fois dans la journée. Le même auteur fait connaître encore une autre [illegible] Celle-ci était fabriquée avec des fèves douces, cuites et mises en fermentation dans une eau de source qui devenait acidule. Les Hébreux eux-mêmes avaient une sorte de bière [illegible] soucis et donnait de la gaieté ; cette boisson était préparée avec des pois verts. Les Indiens se procurent leur délicieux *calou* en [illegible] du cocotier, au milieu duquel ils enfoncent un chalumeau qui en fait découler la sève dans un récipient qui est d'ordinaire un *couis*. Cette boisson excite l'ivresse et détermine assez souvent le tétanos. Il en est de même du *koumis* des Tartares et des Mongols. Les sauvages de l'Amérique se servent du maïs pour faire leur *chica*, espèce de bière ou de *piquette* qui ne manque pas d'une certaine force. Dans quelques cantons de la Russie, on prépare avec la même céréale le *kwas*, boisson piquante et spiritueuse qu'on boirait avec plaisir sans l'odeur de fleur de marronnier qu'il est impossible de lui ôter. En Syrie, on torréfie l'orge et, au moyen de certaines manipulations, on en prépare une boisson assez agréable; c'est à peu près la même liqueur que les Egyptiens appellent *bouza* et qu'ils préparent avec du pain d'orge très-cuit. L'*ouicou* des Caraïbes est une des meilleures boissons qu'on trouve parmi les *piquettes;* on l'obtient par un mélange d'eau avec du sirop de sucre, des patates, des bananes, des citrons découpés et un morceau de cassave grillé qu'on fait fermenter pendant quelques jours. Le suc du *palm-wine*, que les nègres du Congo tirent d'une espèce de palmier, a également un goût très-agréable. Les Russes font une espèce de *piquette* avec le fruit du sorbier des oiseaux, qu'ils écrasent et font fermenter dans une grande quantité d'eau; mais cette boisson, très-alimentaire, est extrêmement amère et par cela même très-difficile à avaler. Dans le même pays, on fabrique une autre genre de boisson avec les betteraves râpées et fermentées dans l'eau; cette *piquette* serait excellente sans le goût de betterave qu'on ne peut lui enlever complètement. En Allemagne, c'est l'orge qui sert de base à la fabrication de plusieurs espèces de boissons plus ou moins agréables, mais excellentes sous le rapport hygiénique. Au reste, toutes celles que nous avons enumérées sont non-seulement bienfaisantes, mais encore, pour la plupart, alimentaires. Dans les climats chauds, elles remplacent avantageusement le vin et surtout les alcools qui, joignant leur action à celle de la chaleur brûlante de certaines contrées, consumeraient rapidement la constitution sèche des habitants. Les Ostiaks et quelques peuplades voisines de leur pays fabriquent une espèce de bière grossière en faisant infuser dans l'eau la fausse oronge; cette boisson les plonge dans une ivresse furieuse qui dure quelquefois trois jours; et les domestiques qui veulent imiter leurs maîtres, ne pouvant se procurer la même liqueur, boivent les urines de ceux-ci, lesquelles possèdent à un haut degré des qualités enivrantes.

Occupons-nous des *piquettes* de nos contrées. Nous aurons décrit les principales quand nous aurons passé en revue : 1° la *piquette* de raisin ou petit vin, qui est la *piquette* proprement dite; 2° la *piquette* de pommes ou petit cidre; 3° la *piquette*-râpé ou simplement râpé; 4° la *piquette* de cormes ou simplement corme; 5° la *piquette* de raisins secs; 6° la *piquette* de pommes ou poires seches; 7° enfin, la *piquette* de l'herboriste ou *piquette* Datin, qui n'est ni la moins économique, ni la moins bonne, ni la moins intéressante, puisqu'elle ne se compose d'aucun des ingrédients qui servent à fabriquer les autres et que le *Grand Dictionnaire* sera le premier ouvrage qui en donnera la recette.

La *piquette* de raisin, qu'il ne faut pas confondre avec le râpé, dont nous dirons plus loin quelques mots, est connue, dans plusieurs provinces, sous les noms de petit vin, de revin ou de buvande. Olivier de Serres ne la connaissait que sous le nom de vin de dépense; il nous fournit trois ou quatre méthodes de fabrication dans un long article qu'il lui consacre; de toutes ces méthodes, celle qu'il faut préférer, sans contredit, consiste à jeter sur le marc, en une ou plusieurs fois, toute la quantité d'eau qu'on présume nécessaire; la fermentation se fait lentement, il est vrai, mais lorsqu'elle est bien conduite et qu'on soutire à propos, on obtient un vin très-potable qui doit être bu dans l'année.

Voici la méthode de fabrication indiquée par Chaptal :

« Après que la vendange fermentée a rendu sur le pressoir la quantité de vin qu'elle contient, les valets prennent le marc, l'émiettent, le jettent dans la cuve et y ajoutent une quantité d'eau proportionnée à celle du marc ; c'est-à-dire que, si le vin d'une cuvée a rempli quinze ou vingt barriques, le marc peut en fournir deux ou trois de petit vin. Lorsque le marc est placé dans la cuve et bien émietté, on l'arrose, le premier jour, avec 100 pintes d'eau; il s'établit une petite fermentation. Le lendemain, on ajoute la même quantité d'eau, et ainsi pendant plusieurs jours de suite, jusqu'à ce que l'on ait à peu près la quantité de petit vin que l'on désire. Si, dès le premier jour, on mettait toute la quantité d'eau, il n'y aurait point de fermentation vineuse; elle passerait tout de suite à la putride, attendu que le principe spiritueux et mucilagineux se trouverait noyé dans une trop grande masse de véhicule aqueux. Il est donc nécessaire que l'eau s'imprègne peu à peu des principes susceptibles de la fermentation vineuse. Après huit ou douze jours au plus de cuvage, on tire la *piquette* de la cuve, et on la vide dans des barriques. Elle y bouillonne, elle y écume pendant quelques jours comme le vin, plus ou moins, suivant le climat, l'année, la qualité du vin. L'écume n'est pas aussi colorée que celle du vin; elle n'est presque pas visqueuse ni chargée de couleur. Dès qu'elle diminue et s'arrête, on bouche vigoureusement la futaille et on la roule à la cave. Si la cave est bonne, cette boisson est susceptible de se conserver jusqu'à la récolte suivante; mais pour peu qu'elle éprouve les vicissitudes de l'atmosphère, les effets de la chaleur, c'est une boisson perdue. Si on craint de tels effets, on peut muter cette boisson.

» La *piquette* contient beaucoup moins de principes spiritueux lorsque la grappe a été séparée des grains avant que la vendange fût mise dans la cuve; mais la boisson est moins acerbe, et il faut une plus grande quantité de marc pour faire une quantité égale de boisson. On a dit que la *piquette* préparée avec la grappe se conservait plus longtemps que l'autre, à cause de son principe acerbe; et de là on conclut qu'elle était nécessaire pour le même objet, dans la première fermentation vineuse. L'assertion et la conséquence sont fausses. Si la grappe contribue à la conservation de la *piquette*, c'est que, pendant la première fermentation, elle s'est approprié une quantité assez considérable du principe mucilagineux et sucré, et du spiritueux qui a été le résultat de la fermentation. Si la *piquette* tourne, pousse ou se pourrit (mots synonymes), c'est qu'elle ne contient pas assez des principes sucrés qui créent le principe spiritueux... Le moyen le plus simple, le plus assuré de donner du corps à la *piquette*, c'est d'y ajouter le principe qui lui manque et qui la constitue vin, c'est-à-dire le corps sucré. Avec du soufre ou du miel, de la gomme ou un mucilage quelconque étendus dans une certaine quantité d'eau et mis à fermenter, on obtient une liqueur vraiment vineuse, à laquelle il ne manque que l'arome du vin. Il faut donc faire pour la *piquette* ce que l'on pratique pour les vins de petite qualité, c'est-à-dire y ajouter un corps mucilagineux, sucré. Le miel est ce corps par excellence, puisqu'il renferme et le principe mucilagineux et le principe sucré, seuls créateurs du vin. Il n'est pas possible d'en fixer exactement la quantité, puisqu'elle dépend du plus ou du moins de principes que l'eau qui constitue la *piquette* s'est appropriés pendant la seconde fermentation dans la cuve. Deux ou trois livres par cent pintes d'eau sont généralement suffisantes; mais si le miel est à bon marché dans le canton, on fera mieux de doubler et de tripler la dose. Il faut encore ajouter du tartre et de la crème de tartre, parce que cette dernière substance aide singulièrement la fermentation et facilite la formation du spiritueux : une ou deux onces de crème de tartre suffisent pour cent pintes; mais il faut auparavant faire dissoudre le tartre dans l'eau chaude, mêler le tout avec le miel et l'ajouter à la *piquette* lorsqu'on la retire de la cuve. Si cette addition était faite pendant la fermentation de l'eau et du marc dans la cuve, cette fermentation serait plus complète et les principes mieux combinés; mais ce marc retiendrait un peu trop des principes qu'on a ajoutés; cependant on peut essayer l'une et l'autre méthode, on s'en trouvera bien. »

Tous les écrivains sont d'accord sur les précautions minutieuses qu'il faut prendre pour empêcher les cuves dans lesquelles on fait la *piquette* d'être altérées par le séjour du marc; la *piquette*, sujette à prendre un goût de moisi, en imprègne si profondément le bois, qu'on ne peut plus, quoi qu'on fasse, guérir les tonneaux. Si on se servait de semblables cuves, l'année suivante, pour faire le vin, elles lui communiqueraient indubitablement une saveur désagréable qui nuirait à sa qualité. Le seul moyen d'éviter cet inconvénient est d'avoir des cuves uniquement destinées à la fermentation du marc.

Dans les petits vignobles, la *piquette* se conserve rarement au delà de six mois; aussi a-t-on soin de la faire boire dès qu'elle a acquis l'état vineux. On prétend qu'on peut améliorer cette boisson en faisant fermenter le marc avec des substances contenant du mucoso-sucré; mais ce moyen ne produit pas toujours, d'une manière complète, les effets que l'on désire.

Dans nos provinces du Sud-Ouest, on remplit les futailles de râpe fraîche, on les fonce et on les bouche hermétiquement. A mesure que le besoin de faire de la *piquette* se fait sentir, on ouvre les tonneaux et on y jette de l'eau; quelques jours après, la *piquette* est bonne à boire. D'ailleurs, chaque province a sa mode ; ici, on pousse à la fermentation avec des prunelles; là, on la laisse s'établir toute seule, etc.

La meilleure *piquette* est celle qui se fabrique dans la Provence et dans le Languedoc; elle est même supérieure, malgré la quantité d'eau qu'elle contient, à tous les petits vins des environs de Paris. Mais les trois énormes perçus par l'octroi sont cause que cette bo[illegible] ne peut pas être consommée par les habitants de Paris.

La *piquette de pommes*, ou *petit cidre* se fait en Normandie, soit avec les pommes ordinaires, pressurées comme d'habitude, mais en y ajoutant beaucoup d'eau relativement à la quantité de pommes ou de poires, soit avec le marc des pommes qui ont déjà donné leur jus. Quand la ferme fabrique beaucoup de cidre, elle fait la *piquette* pour les gens de la maison avec ce marc, qu'elle repile en l'ar-

rosant de beaucoup d'eau, y ajoutant une très-petite quantité de pommes pures et pressurant le tout. On obtient ainsi un petit cidre qui se conserve une année et qui constitue une boisson très-rafraîchissante, assez agréable et excellente pour la santé. Cette *piquette* est la boisson domestique ordinaire de toute la Normandie.

La *piquette-râpé*, ou le *râpé*, fort en usage dans le Beauvoisis et dans beaucoup de nos départements durant l'époque de la maturation du raisin, se fait comme il suit : On met dans une cuve ou dans une barrique à très-large bonde des grappes de raisin pas trop mûr, de manière que le cinquième du vase environ soit occupé par le tas de grappes, puis on achève de le remplir avec de l'eau. Deux ou trois jours après, on commence à tirer par la cannelle une boisson agréable, piquante, un peu gazeuse et que beaucoup préfèrent même au vin, surtout si les raisins sont de bonne qualité. Par suite de la fermentation, le moût remonte sur le liquide et y forme chapeau; mais, à mesure qu'on puise à la cuve ou au tonneau, on remet sur ce chapeau autant d'eau qu'on a soutiré de liquide et l'on continue de la sorte jusqu'à ce que la boisson commencé à perdre sa vertu; alors on s'arrête et l'on ne fait plus que puiser. Si l'on veut remettre de nouveau raisin, on la fait durer, toujours excellente, beaucoup plus longtemps. S'il n'y avait pas assez d'eau dans le râpé, l'usage pourrait en devenir dangereux : alors il altère, échauffe et dessèche la bouche et la gorge; il irrite, enflamme parfois la muqueuse de l'estomac et produit constamment le pyrosis. L'appétit en est diminué, la digestion devient difficile; il survient des irritations, des dégagements de gaz brûlants et acides alcooliques.

La *piquette de cormes*, ou le *corme*, est faite avec les petites poires rouges, de la grosseur d'un petit œuf de pigeon, que porte l'espèce de sorbier vulgairement nommé cormier. Cette boisson fermentée se prépare comme la précédente, mais dans un tonneau fermé, soit que l'on n'y emploie que des cormes devenus presque secs, soit qu'on se serve, pour l'obtenir, d'un mélange de cormes et de pommes ou de poires. On met de l'eau sur ces fruits; cette eau prend leur substance, fermente et devient une boisson gazeuse d'excellente qualité, ressemblant beaucoup au cidre pétillant tiré de la poire, que l'on nomme *poiré*.

La *piquette de raisins secs* (raisins de Corinthe) se prépare encore comme les précédentes, en mettant de l'eau sur les raisins dans une barrique à large bonde que l'on a soin de fermer quand on y a introduit les éléments nécessaires; mais, pour qu'elle soit bonne en même temps qu'économique, il faut ajouter aux raisins un peu de graine de houblon, un peu de baies de genièvre, un peu de sucre ou de cassonade et un peu d'eau-de-vie ou d'esprit-de-vin. On obtient, moyennant ces conditions réunies, une excellente boisson qui coûte de 0 fr. 10 à 0 fr. 15 le litre et qui peut remplacer le vin lorsqu'il est trop cher.

La *piquette de pommes* ou *de poires sèches*, qui se fait encore par un procédé semblable, a besoin aussi de modifications additionnelles pour être à la fois bonne et économique. Nous ne saurions mieux faire que de citer, sur cette matière, l'article suivant de M. Thiriot, membre de la Société d'émulation des Vosges : « Dans la région montagneuse des Vosges, où les cultivateurs sont généralement pauvres, le vin n'apparaît sur la table du travailleur agricole que les jours de grandes fêtes; on n'use que trop rarement de cette boisson les jours ordinaires et seulement pendant les travaux fatigants de la fenaison. L'eau pure, qui est d'une si grande fraîcheur, d'une si grande limpidité dans cette région granitique, est la boisson ordinaire; et l'eau-de-vie remplace le vin très-souvent comme fortifiant et comme liqueur sociale dans les entrevues et les relations des habitants entre eux. Cependant l'eau pure, quelle que soit ici sa qualité hors ligne comme boisson, étanche peu la soif lors des grandes chaleurs qui font abondamment suer. De plus, au lieu de fortifier contre la fatigue, elle énerve et augmente la sueur. Quelques économistes conseillent de mélanger le vin à l'eau : c'est un excellent breuvage dont on fait grand usage entre les repas dans les travaux de la campagne; mais à ceux qui n'ont pas le moyen d'ajouter du vin à leur eau (et dans notre région il y en a beaucoup) nous recommandons les recettes suivantes de vin économique, recettes qui sont bien connues déjà dans les Vosges, mais qu'on peut mettre en pratique partout, et que pour ce motif on doit propager le plus possible.

» Dans une futaille contenant un demi-hectolitre, on fait entrer : pommes sèches en morceaux, 4 kilogrammes; cerises sèches, 1 à 2 kilogrammes, brimbelles sèches (fruits des myrtilles), demi-kilogramme, baies de genièvre, une poignée. On remplit d'eau et on bouche le tonneau. Au bout de quelques jours, la liqueur est potable; elle est d'un beau pourpre, d'un goût agréable, mais d'une saveur un peu trop sucrée. Ce n'est qu'après une quinzaine de jours qu'elle prend par la fermentation une saveur aigrelette qui rappelle celle de la limonade. Si on la tirait alors en bouteilles et que les bouteilles fussent bien bouchées, cette *piquette* acquerrait une qualité comparable à celle du petit vin des Vosges. Ordinairement on la laisse en fût, et d'ailleurs un demi-hectolitre est bien vite épuisé quand une famille entière boit de la *piquette* en place d'eau. Pour faire durer indéfiniment une provision de cette boisson, on doit avoir soin de verser dans le tonneau un litre d'eau chaque fois qu'on tire un litre de *piquette*. La fermentation continue et le liquide se conserve pendant plusieurs mois agréable, mousseux et limpide; on cesse d'ajouter de l'eau quand on voit qu'il perd ses qualités, ou bien on remet dans le tonneau des pommes sèches et des cerises. Quelquefois un demi-hectolitre de *piquette* est ainsi continué pendant un an; on ne cesse d'ajouter des fruits secs et de l'eau que quand le fût est rempli de marc. Alors on le vide et on recommence de nouveau.

» La *piquette* ainsi préparée est très-gazeuse et perd rapidement de sa qualité au contact de l'air; on doit la boire aussitôt tirée du tonneau et avoir soin de boucher celui-ci hermétiquement chaque fois qu'on y verse de l'eau.

» On fait une *piquette* de meilleure qualité encore en ajoutant aux fruits cités ci-dessus une jointée (plein les deux mains) de baies de prunier sauvage sèches et quelques poires sèches. On doit éviter de faire entrer dans le mélange trop de brimbelles et de baies de genièvre. Les premières rendent la liqueur trop rouge et lui communiquent une saveur trop sucrée; les secondes lui donneraient une trop forte odeur de genièvre. En tout cas, les doses peuvent varier sans grand inconvénient de la moitié au double des quantités que nous donnons.

» Cette boisson économique ne coûte à peu près rien dans les montagnes des Vosges, où chaque cultivateur peut recueillir et faire sécher des pommes, des poires, des prunes, des brimbelles, des cerises, etc. Les baies de genièvre abondent sur certains coteaux, et si l'on habite une localité où il ne s'en trouve point, on peut fort bien faire la *piquette* sans cela. Ces baies n'étant qu'un accessoire, on pourrait les remplacer par d'autres aromates. C'est un essai à tenter. Nous faisons usage ici depuis bien longtemps de cette *piquette* de fruits secs, et je puis certifier que cette boisson, aussi agréable que le vin de certaines vendanges, est très-hygiénique et beaucoup plus fortifiante que l'eau pure. Elle est enfin une excellente boisson pour le cultivateur peu aisé pendant les travaux de l'été.

» On fait aussi une *piquette* en écrasant des pommes vertes qu'on place dans une futaille avec des brimbelles, des cerises, etc. Cette *piquette* est aussi excellente; mais comme il faut la faire à l'automne ou en hiver, les pommes ne se conservant pas jusqu'en avril, on préfère généralement faire sécher les pommes au four après les avoir divisées en petits morceaux plats, pour les utiliser au printemps. »

La *piquette de l'herboriste*, ou *piquette Datin*, du nom de son inventeur, se fait avec de l'eau, quelques ingrédients qui se trouvent chez les herboristes et du sucre, dans une barrique ordinaire, que l'on a soin de tenir bondée pendant quelques jours; puis on la met en bouteilles et quelques jours après, un peu plus ou un peu moins de jours, selon la température, on commence à la boire. Voici la recette, avec les indications pratiques pour une barrique de 25 litres :

Eau	25 lit.
Fleurs de houblon	15 gr.
Fleurs de violette	15
Fleurs de tilleul mondées, c'est-à-dire débarrassées de leurs bractées	15
Fleurs de sureau	8
Semence de coriandre, grossièrement broyée	15
Sucre	1,500
Acide acétique	100

On remplit la barrique d'eau, moins l'espace suffisant pour pouvoir ajouter ensuite les substances indiquées. On y met immédiatement les fleurs et semences de la recette, on remue et on laisse macérer dans la cave pendant trois à quatre jours, selon la température, soit dans l'été trois jours et dans l'hiver quatre. Au bout de ce temps, on ajoute le sucre et l'acide acétique et l'on remue. On laisse encore macérer et fermenter pendant trois à quatre jours, selon la température. On a soin, pendant ce temps, d'agiter le liquide avec un bâton, une fois ou deux, pour bien mélanger le sucre; puis on met en bouteilles, en ayant soin de soutirer par une cannelle garnie d'un petit morceau de gaze, afin que les fleurs ne passent point. Si l'on doit boire aussitôt, on couche les bouteilles, en ayant soin d'en luter les bouchons, car, s'il fait chaud, toutes feraient explosion.

La boisson ainsi obtenue est pâle; pour la colorer, il suffit d'un peu de caramel. Mais on peut aussi l'obtenir convenablement colorée en remplaçant le sucre par une égale quantité de cassonade. On pourrait aussi remplacer le sucre par de la mélasse en une plus grande quantité. Au reste, la quantité de matière sucrée peut varier de 2 livres et demie à 3 livres. Si l'on emploie de la mélasse ou du miel, la boisson s'en ressent pour le goût. Le litre revient à 0 fr. 06 environ. On peut remplacer l'acide acétique par du vinaigre en proportion un peu plus grande. Cette *piquette* est très-sensible aux variations de température, surtout dans l'été, et, pour la boire bonne, il faut la prendre à point, ce qui dépend d'un tact particulier que donne bientôt l'expérience. Avec un nombre convenable de bouteilles que l'on couche en temps opportun, selon l'état de la température, on s'arrange facilement de manière à en avoir toujours de bonne à dépenser. V. BIÈRE, VIN, CIDRE, POIRÉ, etc.

— Jurispr. *Droits sur les piquettes*. Les anciens législateurs, considérant sans doute que ce liquide est la boisson du pauvre, avaient résolu de ne l'affecter d'aucun droit et de n'en point parler; mais la régie veillait, et aujourd'hui, grâce à elle, la question des *piquettes* est tranchée comme il suit :

« Ceux qui achètent pour leur consommation en route des boissons dites *piquettes* doivent acquitter le droit de circulation à l'enlèvement, à moins que la quantité ne soit inférieure à 100 litres en cercles ou à 25 litres en bouteilles; auquel cas le droit de détail est dû. » La loi du 28 avril 1816 reconnaît que « les boissons dites *piquettes* fabriquées par les propriétaires récoltants avec de l'eau jetée sur de simple marc, sans pression, ne seront pas inventoriées chez eux et se trouveront, par conséquent, exemptes de droit, à moins qu'elles ne soient déplacées pour être vendues en gros ou en détail. »

Cette loi, on le voit, ne s'explique pas d'une manière précise sur ce qu'il faut entendre par *piquette*. Elle dit bien « sans pression; » mais elle ne nous apprend pas si le raisin ou la pomme peuvent n'avoir pas été pressés avant qu'on y jette de l'eau. Il s'agirait alors d'un véritable *râpé* et non de *piquette*. D'ailleurs, la loi ne se plie pas aux besoins des différentes localités qui ont chacune leur façon de fabriquer de la *piquette*.

Cette boisson, au reste, vendue en détail par les débitants est passible du droit.

La régie perd plus qu'elle ne gagne à ces lois qui dénotent un bien profond besoin d'argent. Et, en effet, la plupart des propriétaires font entrer en ville leurs vins sous le nom de *piquette* et payent ainsi des droits bien moins élevés. A cela la régie nous répondra que la fraude existait autrefois comme aujourd'hui. Mais nous lui dirons, à notre tour, que c'est la justice qu'il faut considérer dans la répartition des impôts et qu'il sera toujours injuste de les faire tomber sur les choses qui sont de nécessité pour le pauvre.

Nous devons, du moins, supposer que la loi, dans son obscurité, ne peut tomber que sur la fabrication des deux premières espèces de *piquette* dont nous avons parlé et que chacun peut se permettre chez soi la fabrication de toutes les autres sans crainte des commis, ce qui n'a pas lieu pour la fabrication de la bière.

— On nomme *piquette*, en basse Normandie, le fromage à la crème préparé d'une manière un peu différente de celle selon laquelle on le prépare à Paris; mais il n'en est que plus [illegible]. V. FROMAGE À LA CRÈME.

PIQUEUR, EUSE s. (pi-keur, eu-ze — rad. *piquer*). Personne qui pique, qui a l'habitude ou la charge de piquer.

— Homme de cheval qui a pour fonction de suivre et de diriger une meute de chiens : [illegible] (Acad.)

— Domestique à cheval chargé de courir devant la voiture de son maître pour [illegible] la route et préparer les relais.

— Employé de manège chargé de monter les chevaux pour les dresser.

— Employé qui surveille les écuries et préside à tous les soins qu'il faut donner aux chevaux. [illegible]

— Sorte de contre-maître qui tient le rôle des maçons, des tailleurs de pierre, manœuvres et autres ouvriers, qui marque les absents et surveille les travaux.

— Agent placé sous la direction immédiate du conducteur et qui est ordinairement attaché à la surveillance d'une construction quelconque sur les routes ou les chemins de fer.

— Nom donné, dans plusieurs parties de la France, aux mendiants qui simulent des infirmités ou qui montrent de faux certificats attestant qu'ils ont été ruinés.

— [illegible] PIQUE-ASSIETTE.

— Administr. [illegible] des [illegible]

— Jeux. [illegible] gros intérêt.

— Art culin. [illegible]

— Constr. [illegible] ployé à piquer du grès.

— [illegible] *bottines*. ‖ Ouvrière qui pique les dessins des [illegible]

— [illegible]

n'e[illegible] plus que le board [illegible] confus de [illegible] les piqueurs [illegible] se balancent [illegible] dans les forêts américaines. (F. Denis.)

— Encycl. [illegible] Les piqueurs des ponts et chaussées sont chargés de recevoir en compte les matériaux, de surveiller les ouvriers employés en régie. Le décret du 17 août 1853, [illegible] inférieurs du service des ponts et chaussés, donne aux *piqueurs* le titre d'employés secondaires. Ils sont divisés en quatre classes.

Des décisions ministérielles fixent chaque année, sur la proposition de l'ingénieur en chef et sur l'avis du préfet et de l'inspecteur divisionnaire, le nombre des employés des différentes classes [illegible] détermine la résidence des *piqueurs* et les répartit entre les arrondissements des ingénieurs ordinaires, suivant les besoins du service.

Les *piqueurs* sont nommés par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur en chef. Aux termes [illegible] du 17 août 1853, nul ne peut être nommé employé secondaire des ponts et chaussées s'il n'a été déclaré admissible à la suite d'un examen sur les connaissances ci-après : Écriture; principes de la langue française; arithmétique élémentaire; exposition du système métrique des poids et mesures; notions de géométrie relatives à la mesure des angles, des surfaces et des solides; éléments de dessin linéaire. Les candidats doivent être âgés de [illegible] militaires porteurs d'un congé régulier peuvent concourir jusqu'à trente-deux ans.

Les candidats reconnus admissibles peuvent être nommés employés secondaires de quatrième, de troisième ou de deuxième classe, d'après les résultats de leur examen et eu égard à leur âge, à leurs antécédents, à [illegible] services qu'ils peuvent rendre à l'administration. L'ingénieur en chef fait à ce sujet des propositions auxquelles il annexe le procès-verbal [illegible].

La promotion des employés secondaires à une classe supérieure est prononcée par le préfet, sur la [illegible] en chef. Les *piqueurs* ne peuvent passer à une [illegible] de service effectif dans celle qu'ils occupent. Ils [illegible] classe âgés de vingt et un ans au moins, ayant fait au moins trois ans de service depuis leur première nomination et porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'ingénieur en chef; ce certificat doit, en outre, constater qu'ils [illegible] déclarés, par décision ministérielle, admissibles au grade de conducteur auxiliaire et qui n'au[illegible]

Tout employé secondaire qui n'a pu obte[illegible] dant lequel ils doivent être employés (art. 13 [illegible])

[illegible]

PIQUE-VERON s. m. (pi-ke-ve-ron). [illegible]

PIQUICHIN s. m. [illegible] Hist. [illegible]

[illegible] au XIIIe siè-[illegible]

— Encycl. [illegible] de vers de Guillaume Lebreton :

[illegible]

[illegible] le terme dérisoire *pequin, pekin*, dont se servent les soldats dans le sens de bourgeois, sor-[illegible] a pris naissance dans l'armée d'Italie à la fin du dernier siècle et qu'il a été répandu par [illegible] Les *piquechins* étaient principalement des aventuriers de Flandre et de Picardie.

PIQUIER s. m. (pi-kié — rad. *pique*). Sol-[illegible] *Les premiers d'aujourd* [illegible] (Voltaire.)

[illegible] un piquier son corselet à dos.
REGNARD.

[illegible] flots, jamais diminués, [illegible] en tête et sonnant du clairon, [illegible]
V. HUGO.

— Encycl. Le *piquier* était armé d'une pique, qu'il portait élevée le long du bras droit dans les marches, qu'il fichait en terre, aux haltes, et qu'il tenait à deux mains en combattant. Froissart témoigne que, primitivement, en idiome picard ou flamand, les *piquiers* se sont nommés *hochebos, hoquebos* ou *hokebos*, c'est-à-dire *remue-bois*. Le mot *piquier* n'a prévalu sur ces appellations que depuis le XVe siècle; il s'appliqué, si l'on en [illegible] à un genre d'*hommes* [illegible]

Les premiers, les Suisses eurent des corps [illegible] les piques de ce peuple étaient longues de 6 mètres, et leurs bataillons carrés, hérissés de ces armes, reçurent le nom [illegible] Les Espagnols ne tardèrent pas à imiter les Suisses ; ces peuples acquirent une grande habileté dans l'art de manier la pique, et leur infanterie passa pour la meilleure de l'Europe.

Les *piquiers* flamands du XIIIe siècle savaient déjà former des carrés, présentant un vide intérieur, dans lequel se trouvaient des chevaux de rechange pour les gens de cheval et qui servait au besoin de refuge à ces derniers. En France, on possédait des *piquiers* au moyen âge; ils étaient attachés aux espè-[illegible] *échelles*. Les *gens d'armes* du moyen âge, les Albanais mettaient quelquefois pied à terre pour combattre comme *piquiers*; les lansquenets étaient des *piquiers*. [illegible] avait des *piquiers* dans les francs archers; les chefs des francs archers étaient armés de la pique, c'était l'insigne de leur commandement. Sous Charles VIII, la proportion des *piquiers* aux escopettiers était de dix à un; [illegible] formaient les quatre cinquièmes des légions organisées par ce dernier roi. Sous Henri IV, on comptait trois *piquiers* pour deux arque-[illegible] que les piques, finirent par faire abandonner [illegible] XVIIIe siècle, il n'y avait qu'un *piquier* par deux mousquetaires, et plus tard un *piquier* par quatre mousquetaires.

Les officiers *piquiers* de l'armée française étaient armés d'une demi-pique, que l'on nommait *esponton*; ils conservèrent cet esponton assez longtemps après l'adoption des armes à feu.

En 1794, les armées anglaise, autrichienne, bavaroise, danoise, hessoise, hollandaise et [illegible] *piquiers*. En France, les Cent-Suisses rappelaient les [illegible] étaient les *lanzes*, [illegible]

La Révolution a fait revivre les *piquiers*. Une circulaire de 1792 (27 août), dit le général Bardin, adressée aux directoires des dé-[illegible] partiellement. Cette institution n'eut pas de [illegible] à Bergues un bataillon de cette nature, qui avait été [illegible]

Piquillo [illegible] voleur espagnol, n'inspire pas une grande [illegible] Colon : *Je ne suis* [illegible] *la déesse* [illegible] *Mon doux pays des Espagnes*, chanté par Chollet au théâtre, et dans les concerts par Ponchard père, avec un grand succès. C'est une mélodie colorée, pittoresque, pleine de souffle et de chaleur, à laquelle on ne peut reprocher qu'un peu de monotonie. Nous la reproduisons ci-après.

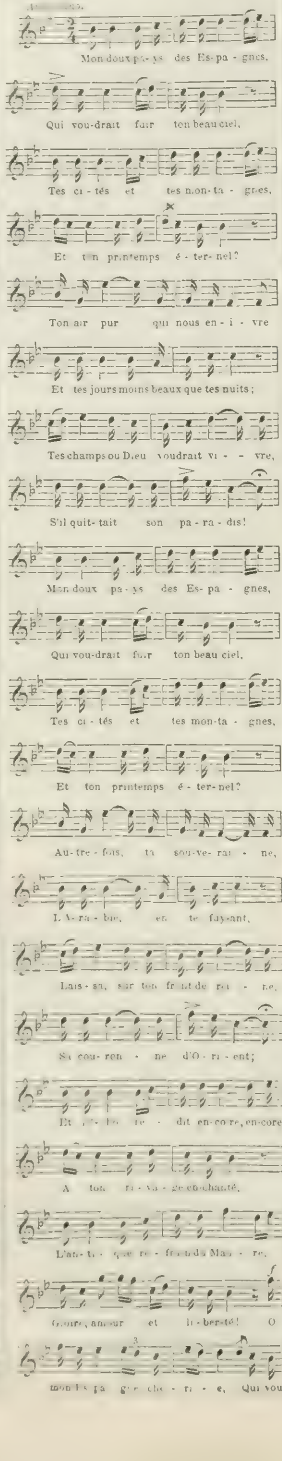

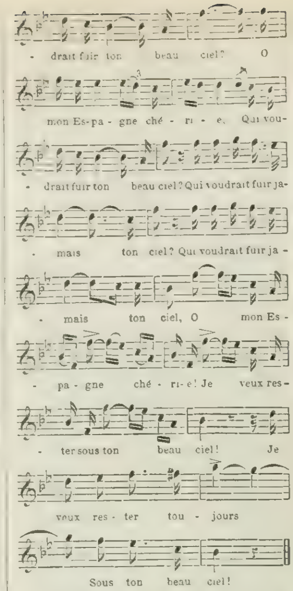

Piquillo Alliaga ou les **Maures sous Philippe III**, roman d'Eug. Scribe (1847, 11 vol. in-8o). Le héros de ce roman est un personnage historique et les événements auxquels l'auteur l'a mêlé ne sont pas tous imaginaires; c'est Fray Luiz Aliaga (et non Alliaga, comme l'écrit Scribe), confesseur de Philippe III, personnage assez louche, sur lequel les historiens donnent peu de détails, mais qui joua certainement un grand rôle lors de l'expulsion des Maures en 1609, coup d'État qui fut encore plus funeste à l'Espagne que la révocation de l'édit de Nantes à la France (v. ALIAGA, au *Supplément*). Scribe, à l'imitation d'Alexandre Dumas, a essayé de suppléer par son imagination à l'insuffisance de l'histoire; mais il a complètement dénaturé la physionomie repoussante de son héros afin de le rendre intéressant.

D'abord il en fait un Maure. C'est un pauvre enfant abandonné dans un couvent, mis à la porte par les bons pères dès qu'il peut se tenir sur les jambes et répondant au nom de Piquillo, le seul qu'il se connaisse. Il tombe d'abord, comme Gil Blas, dans une bande de brigands dont le capitaine, auquel il échappe, devient son ennemi mortel. De là, le petit vagabond passe dans les cuisines du vice-roi de Navarre, dont les filles Carmen et Aïxa, émerveillées de sa gentillesse, s'intéressent à lui, lui apprennent à lire, puis le font nommer secrétaire de leur père. Devenu ainsi un personnage, Piquillo découvre sa mère; c'est la Mauresque Géralda, brillante actrice autrefois, maintenant réduite à la misère et habitant un abominable galetas. Géralda reconnaît bien son fils, mais elle ne peut pas lui dire au juste quel est son père : elle était si fêtée dans ce temps-là! Il est probable cependant qu'il doit le jour au duc d'Uzède (Uceda), fils du comte de Lerme, premier ministre de Philippe III. Son père putatif, chez qui se rend Piquillo, muni d'une lettre de la Géralda, le fait mettre à la porte, et l'actrice, au récit de cet affront, meurt de douleur. Sur ces entrefaites, Piquillo, qui a pris son nom de famille, Aliaga, perd son protecteur, le vice-roi, dont les filles sont recueillies par une intrigante, dévouée aux jésuites, la comtesse Altamira, d'après les recommandations de sa mère mourante, il se rapproche d'une riche famille mauresque établie à Valence, les Delescar-Albérique, dont le fils Yezid devient son intime ami; mais il lui faut bientôt retourner à Madrid chercher fortune et il retombe entre les mains de ce chef de brigands, Juan-Baptista, qu'il avait déjà connu dans sa jeunesse. Il leur échappe encore, en se réfugiant dans un couvent de jésuites; là, il rencontre le fameux Escobar, qui veut absolument le convertir au catholicisme; Piquillo résiste, cependant il songe que sous l'habit religieux il pourra rendre quelques services à ses frères et il consent à se convertir, puis à prendre l'habit; mais, en haine des jésuites, il se fait dominicain. Il avait bien raisonné; sous cette robe mirifique, le Maure vagabond devient le conseiller du duc de Lerme et le confesseur de Philippe III. Enfin, le voilà parvenu au pouvoir, et l'on croit qu'il va empêcher le roi de proscrire les Maures; pas du tout; il ne parvient qu'à sauver quelques-uns de ses amis et à faire exécuter le chef de brigands qui depuis si longtemps le poursuit partout. La mort de Philippe III met fin à son rôle politique et il rentre dans la vie privée. C'était bien la peine de bouleverser toute l'histoire d'Espagne pour arriver à ce mince résultat. La biographie véritable de Fray Luiz Aliaga, persécuteur acharné des Maures, ennemi de Cervantes, dont il essaya de contrefaire le *Don Quichotte*, et l'assassin probable du comte de Villamediana, prêtait au roman tout autant que cette biographie fantaisiste. Quelques peintures seulement, relatives à la situation des Maures en Espagne au XVIe et au XVIIe siècle, quelques types secondaires, comme celui d'Escobar, sont assez réussis.

PIQUINI-BASSAM, territoire qui a été annexé à l'établissement du Grand-Bassam, après une convention passée en 1844 entre la France et Gadji, roi de la tribu.

PIQUINIS. V. PIQUICHIN.

PIQUITINGA s. m. (pi-koui-tain-ga). Ichthyol. Poisson du genre ésoce, qui habite l'Amérique.

PIQUOIR s. m. (pi-koir — rad. *piquer*). B.-arts. Aiguille emmanchée dont on se sert pour piquer un dessin.

— Pêche. Sorte de harpon à main, avec lequel on pique le poisson : *Quand les chaloupes arrivent, les pêcheurs, à l'aide du* PIQUOIR, *tige de fer pointue au bout d'un manche, piquent la morue au fond de la chaloupe et la jettent sur la galerie*. (Illustr.)

PIQUONNIER s. m. V. PICONNIER.

PIQUOT s. m. (pi-ko — rad. *piquer*). Anc. art milit. Sorte d'épée anciennement en usage.

PIQÛRE s. f. (pi-ku-re — rad. *piquer*). Petite blessure faite par un objet aigu : *Une* PIQÛRE *d'épingle. Une* PIQÛRE *de guêpe. L'âne est bien moins sensible que le cheval au fouet et à la* PIQÛRE *des mouches*. (Buff.) *Une* PIQÛRE *d'épingle peut donner un tétanos mortel*. (Cuv.) *La plupart des panaris n'ont d'autre cause que la* PIQÛRE *du doigt par un éclat de bois, une épine et par tous les instruments aigus dont nous nous servons habituellement*. (Percy.)

— Trou pratiqué par un insecte : PIQÛRE *de ver. Un fruit qui a une* PIQÛRE *est bientôt gâté*.

— Fig. Chagrin; dépit causé par une chose blessante : *Les* PIQÛRES *de la satire blessent plus cruellement que les attaques de la calomnie. Quelque bonne mine que je fisse à ma peste, je ne laissais pas d'en avoir au dedans de la* PIQÛRE. (Montaigne.) *Il m'est impossible de ne pas sentir la* PIQÛRE *des chagrins journaliers*. (G. Sand.)

— *Piqûres de mouches*, Nom impropre des taches que laissent les mouches sur tous les objets où elles se posent, et qu'on appelle plus exactement CHIURES.

— Comm. Livre qui, ne contenant qu'un petit nombre de feuilles, est piqué sur la couverture au lieu d'être broché.

— Chir. Ouverture faite à la veine pour tirer du sang : *La marquise a été saignée, c'est un fait certain; j'ai ôté la compresse qu'elle a au bras et j'ai vu la* PIQÛRE. (Le Sage.) ‖ *Piqûre du nerf, de l'artère*, Blessure faite avec la lancette au nerf, à l'artère, dans l'opération de la saignée. ‖ *Piqûre anatomique*, Petite blessure, souvent très-dangereuse, produite par un instrument ou par une esquille, pendant la dissection d'un cadavre.

— Art vétér. Blessure que le maréchal fait, par maladresse, au pied du cheval qu'il ferre, en enfonçant un clou jusqu'au vif.

— Techn. Rang de points et arrière-points qui se font symétriquement, soit pour unir deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, soit pour orner certaines parties d'un vêtement : *La* PIQÛRE *d'une jupe, d'un corset, d'une courte-pointe*. ‖ Nom donné aux ornements que l'on fait sur certaines étoffes en les perçant symétriquement avec de petits fers.

— Moll. *Piqûre de mouche*, Nom vulgaire d'une coquille du genre cône, appelée aussi MERDE DE MOUCHE.

— **Encycl.** Méd. En général, quelque légère que soit une *piqûre*, elle intéresse toujours quelque vaisseau et, si l'hémorragie n'a pas toujours lieu, c'est que les tissus, n'ayant pas été largement divisés, reviennent sur eux-mêmes et empêchent le liquide de s'échapper au dehors. L'écartement des bords d'une *piqûre* n'est pas considérable. La douleur qui en résulte varie selon les circonstances. Elle est quelquefois nulle, tandis qu'elle peut être très-vive lorsque, les aponévroses n'ayant pas été déchirées, elles limitent et étranglent les tissus enflammés qu'elles renferment.

Les doigts sont la partie du corps la plus exposée aux *piqûres*, et la sensibilité dont ces organes sont doués rend presque toujours ces lésions très-douloureuses, quelquefois même mortelles. Presque tous les panaris reconnaissent pour cause une *piqûre*. Pour empêcher les *piqûres* des doigts d'avoir des conséquences fâcheuses, la plupart des ouvriers jettent, aussitôt après l'accident, quelques gouttes d'huile sur des charbons incandescents et placent la partie blessée au milieu de la fumée chaude qui s'en dégage; il se produit ainsi une espèce de cautérisation presque toujours salutaire. Les *piqûres* des orteils sont plus rares que celles des doigts, mais elles sont peut-être plus dangereuses. Rien de plus fréquent que le développement du téta-

nos chez les nègres après une légère *piqûre* au pied, soit avec du verre, soit avec une épine. Le meilleur moyen de prévenir les accidents après une *piqûre* profonde aux pieds ou aux mains, c'est d'inciser crucialement les aponévroses [illegible] palmaires et plantaires qui, n'étant point extensibles, entraîneraient, par [illegible] résistance qu'elles opposent à l'inflammation, les douleurs les plus vives et parfois [illegible] gangrène.

La *piqûre* d'un nerf ou d'un tendon détermine les accidents convulsifs les plus graves; le moyen le plus sûr de les prévenir consiste à achever la section de ces organes. Les *piqûres* faites aux articulations peuvent devenir très-dangereuses lorsque le corps vulnérant a pénétré jusque dans la synoviale; aussi faut-il recourir dès le début aux antiphlogistiques les plus actifs. Lorsque l'instrument vulnérant présente une certaine épaisseur, comme une épée ou un fleuret, s'il pénètre dans l'abdomen ou dans la poitrine, il peut produire une mort instantanée par la lésion des viscères ou des vaisseaux importants. Dans le premier cas, il s'opère un épanchement dans le péritoine qui détermine une inflammation mortelle de cette membrane; dans le second, la mort est due à une hémorragie. Quelquefois, cependant, le fer glisse sur la surface des organes intérieurs sans les perforer. Les accidents sont alors moins graves.

Les *piqûres* faites par les abeilles, les guêpes et autres insectes causent une douleur très-vive et sont fréquemment suivies d'une inflammation assez violente. Celle-ci est produite, non-seulement par le dard de l'insecte, resté dans la partie blessée, mais plus encore par la présence d'une petite vessie remplie de venin, qui se trouve à la base de l'aiguillon et qui s'épanche dans la plaie. La première chose à faire en pareil cas, c'est, après avoir enlevé l'aiguillon, d'appliquer sur la petite plaie des compresses d'eau froide à laquelle on ajoute un peu de vinaigre. Le vinaigre est d'une efficacité remarquable contre les *piqûres* de tous les insectes, puces, punaises, cousins, etc., etc. L'ammoniaque produit aussi des effets très-rapides, lorsqu'il s'agit d'une *piqûre* venimeuse, comme celle des guêpes et des abeilles. On a préconisé aussi l'usage de l'eau de chaux et celui de la moutarde. Toutes ces substances sont destinées à produire une véritable cautérisation.

Le diagnostic des *piqûres* est généralement difficile, parce qu'il est souvent impossible de mesurer la profondeur à laquelle l'instrument a pénétré, et les difficultés sont encore plus grandes lorsque le corps étranger a ouvert une cavité splanchnique. Le pronostic est également très-incertain; mais lorsqu'il n'y a que les parties molles qui aient été lésées, lorsque les viscères ou les vaisseaux importants n'ont pas eu à souffrir, les plaies par *piqûre* guérissent plus facilement et avec plus de rapidité que les autres. La première indication à remplir dans le traitement de ces sortes de plaies, c'est d'aller à la recherche du corps étranger vulnérant; si l'on reconnaît sa présence dans les tissus, on en fait l'extraction. Les ventouses appliquées sur la plaie sont souvent d'une très-grande utilité; les débridements ne sont indiqués que lorsqu'il y a à craindre des accidents fâcheux. Dans tous les autres cas, on doit s'en abstenir.

Les *piqûres* anatomiques méritent d'être étudiées à part, à cause de la gravité qu'elles présentent trop souvent. Il se passe peu d'années sans que la Faculté de médecine de Paris ait à enregistrer la mort de quelque élève à la suite d'une *piqûre* anatomique. Lorsque le scalpel ou un fragment osseux vient à produire sur la peau de l'opérateur une solution de continuité, la petite plaie ne présente d'abord rien d'anomal; elle est seulement un peu lente à se cicatriser. Il se forme à sa surface une légère pellicule épidermique, qui simule une cicatrice, mais qui tombe et se renouvelle plusieurs fois sans qu'il y ait complète guérison. Il se fait parfois une légère suppuration, et, chaque fois que la pellicule se détache, il s'écoule une petite quantité de matière sanieuse. Dans quelques circonstances, il y a production de croûtes à la surface de la plaie. Celle-ci est le plus souvent accompagnée de gonflement et entourée d'un petit cercle inflammatoire qu'on n'observe pas dans les plaies ordinaires. En même temps que tous ces phénomènes se passent du côté de la plaie, il se produit de petites traînées rouges partant du foyer d'infection et se dirigeant du côté des ganglions lymphatiques de l'aisselle. Ce sont les vaisseaux blancs qui commencent à s'enflammer. Ils sont sensibles à la pression, et les ganglions eux-mêmes sont douloureux au toucher et pendant les mouvements du bras. Le développement de tous ces symptômes dure ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels il n'est pas rare d'observer quelques frissons, de l'inappétence et un léger mouvement fébrile. Dans certains cas, la maladie ne fait pas d'autres progrès et bientôt tout rentre dans l'ordre habituel. Mais plus souvent la maladie continue sa marche ascendante, et il se développe tantôt un phlegmon local, tantôt une affection générale avec les phénomènes locaux. Dans ce dernier cas, on voit apparaître, trois ou quatre jours après la *piqûre*, un accablement général, des frissons, des nausées, des vomissements et une céphalalgie très-intense. Les vaisseaux lymphatiques s'enflamment dans toute leur étendue; ils forment un véritable cordon très-douloureux à la pression, qui s'étend du niveau de la *piqûre* jusqu'aux ganglions de l'aisselle. Ceux-ci se tuméfient, s'enflamment, et bientôt on voit apparaître tous les symptômes d'une adénite très-intense. La suppuration ne tarde pas à se déclarer, et souvent elle s'accompagne d'un énorme phlegmon du bras et de l'épaule. Alors surviennent une fièvre intense, la prostration des forces, le délire et la mort. A l'ouverture des cadavres, on trouve une multitude d'abcès développés sur différents viscères, et principalement sur les poumons.

Si pendant les dissections on se fait une *piqûre* ou une écorchure, il faut laver largement la plaie à l'eau pure ou alcoolisée, en comprimant fortement la partie blessée pour en faire sortir le plus de sang possible. On a conseillé longtemps la cautérisation immédiate avec le nitrate d'argent, mais l'expérience a prouvé que ce moyen était plus dangereux qu'utile. La petite plaie doit être mise à l'abri du contact de l'air et surtout des matières putrides, si l'individu continue à disséquer, par un morceau de diachylon ou par une couche de collodion. Si plus tard il survient du gonflement et de la rougeur, on a recours aux antiphlogistiques et aux bains locaux. Dès que la douleur se fait sentir à l'aisselle, on y fait une forte application de sangsues, et si, malgré tous les soins, la suppuration se déclare, il faut ouvrir de bonne heure une large issue à la collection purulente. Lorsque les symptômes adynamiques apparaissent, il faut les combattre par le vin et les stimulants diffusibles. Le camphre et la morphine seront employés pour calmer les douleurs.

On peut assimiler à la *piqûre* anatomique et traiter de la même façon les *piqûres* que se font quelquefois les individus qui dépouillent les animaux morts de maladies contagieuses.

PIRABE s. m. (pi-ra-be). Ichthyol. Syn. de PRIONOTE : *Le* PIRABE *a beaucoup de ressemblance avec le rouget volant.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** V. PRIONOTE.

PIRACRUCA, ville du Brésil, province de Piauhi, sur les bords du rio Piracruca ou Piracuruça; 5,000 hab. Son sol est fertile et son climat sain. Le coton, le manioc, l'eau-de-vie sont l'objet de son commerce, tant avec l'étranger qu'avec l'intérieur. Elle possède une église assez ancienne, qui est Santa-Theresa.

PIRAINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Messine, district de Patti, mandement de Sant'Angelo-di-Brolo; 3,462 hab.

PIRALA (Antonio), littérateur espagnol, né à Madrid en 1827. Il a occupé divers emplois administratifs et a été attaché, pendant plusieurs années, à la maison du duc d'Ossuna. On a de lui : *Catéchisme historique de Fleury*, traduction en vers; la *Révolution de Paris*, étude historique; *Chronique de nos jours; Histoire de la guerre civile* (5 vol. in-8°); *Album des dames; le Professorat*, etc. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles à l'*Encyclopédie moderne*.

PIRAMOWICZ (Grégoire), littérateur polonais, né en 1733, mort en 1801. Il fit pendant quelque temps partie de la société de Jésus, puis, après la suppression de cet ordre en Pologne, il donna des leçons particulières et compta parmi ses élèves Stanislas et Ignace Potocki. Piramowicz était fort instruit et d'une grande éloquence. Il prit une part active aux travaux de la diète constituante. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Dictionnaire de l'antiquité* (Varsovie, 1779); *les Devoirs des instituteurs dans les écoles primaires* (1787); *De l'éloquence* (1792, 3 vol.); *la Science morale pour le peuple* (1802).

PIRAN s. m. (pi-ran). Vitic. Cépage très-répandu dans le midi de la France.

— **Encycl.** Le *piran*, appelé *ribeyrenc* dans le département de l'Aude, produit un vin de choix et délicat; son fruit est d'un goût délicieux.

Le *piran*, ou *aspirant* ou *spirant*, se distingue aux caractères suivants : La souche est médiocre; le sarment est fort, à stries bien prononcées; il est dur, droit, court, flexible, à mérithalles assez rapprochés et tachetés de violet, sans grappillons. Les bourgeons sont gros et pointus; les bourgeons [illegible] les vrilles sont longues et rameuses; les feuilles, de moyenne grandeur, partagées en cinq profondes divisions qui les font paraître comme incisées; la denture est forte, presque égale; la face supérieure est gaufrée, d'un vert uni, souvent teintée de rouge sur ses bords; la face inférieure gris verdâtre, sans coton; les nervures sont peu saillantes; le pétiole est moyen et verdâtre.

La fleur resté [illegible] coulure. La grappe, de moyenne grosseur, allongée, un peu renflée à sa base, est simple; les grains sont ronds, [illegible] noir, très-fleuris et [illegible] le pédoncule est court, [illegible] sont restreints; les grains croquants, à saveur fine et sucrée, la peau est un peu épaisse, la maturité est précoce.

Le *piran* [illegible] dont nous venons de parler, est [illegible] mais il existe d'autres variétés, parmi lesquelles nous citerons : le *piran* gris, qui mûrit plus facilement; le *piran* verdaou, cépage peu fertile dans les pays non méridionaux, mais qui est, dans le Midi, un cépage comparable aux pineaux de la Bourgogne. C'est un raisin de cuve qui concourt dans une grande proportion à la qualité d'un vin renommé, celui de Langlade, qui est appelé le bordeaux du Languedoc. Le vin du *piran* verdaou est clairet, légèrement coloré, fin, pétillant, mais un peu fumeux.

PIRANESI (Jean-Baptiste), graveur italien, né à Venise en 1720, mort à Rome en 1778. Après avoir reçu des leçons de son oncle Lucchesi, il quitta sa famille, se rendit à Rome, où il peignit des décors de théâtre, apprit ensuite la gravure sous la direction de Vasi, retourna à Venise dans l'intention d'apprendre l'architecture, mais renonça bientôt à ce projet et reprit la route de Rome. Là, il dessina d'abord d'après nature des mendiants et des infirmes, étudia ensuite la peinture historique, parcourut l'Italie en faisant des portraits pour vivre et revint enfin se fixer à Rome, où il s'adonna entièrement depuis lors à la gravure et fonda une maison de commerce pour la vente des estampes, principalement des siennes. Cet artiste, dont l'imagination était exubérante, avait un caractère des plus bizarres. Nous n'en citerons qu'un exemple. Il dessinait un jour sur une place, lorsqu'il vit passer deux paysannes dont l'une était jeune et jolie. « Est-elle à marier la belle enfant? demanda-t-il à la plus âgée des deux. — Oui, » lui répondit-on. Sur cette réponse, il s'avança vers la jeune fille, lui proposa de l'épouser, obtint son consentement et, sans plus tarder, la conduisit à l'église, où un prêtre les unit. Peu d'artistes ont été aussi laborieux, aussi infatigables que Piranesi. « Il n'a point eu d'égal, dit Périès, pour le talent avec lequel il dessinait l'architecture et les ruines, et le XVIIIe siècle n'a pas de graveur plus pittoresque. » D'après un autre critique, « jamais on n'a gravé avec tant de goût l'architecture; il a eu des imitateurs et n'a pas encore de rivaux. Il a fait des ouvrages de caprice dans lesquels on ne sait ce qu'on doit le plus louer de l'esprit qui règne dans la composition ou de celui qui petille dans le manœuvre. » Enfin, il joignait à l'invention, au goût, la chaleur d'une exécution énergique, et il a porté son art à un haut degré de perfection. Piranesi a exécuté au burin et à l'eau-forte environ 1,700 planches d'un grand format qu'on a réunies en séries, sous le titre de : *Antiquités romaines* (220 pl.); *Fastes consulaires et triomphes* (133 pl.); *Vues de Rome* (130 pl.); *Statues antiques, vases et bustes* (350 pl.); *Antiquités d'Herculanum et de Pompéi* (91 pl.); *Antiquités d'Albano* (48 pl.); *Champ de Mars* (48 pl.); *Magnificence des Romains* (47 pl.); *Ruines de Pæstum* (20 pl.); *Architecture étrusque, grecque et romaine* (85 pl.), etc. L'édition la plus complète des œuvres de cet artiste et de son fils est celle qu'a donnée Firmin Didot en 1836. Elle comprend 29 volumes in-fol., contenant avec le texte près de 2,000 planches.

Piranesi s'est occupé d'architecture. Le pape Clément XIII le chargea de restaurer quelques édifices, entre autres le prieuré de Malte, où on lui a élevé un mausolée.

PIRANESI (François), graveur italien, fils du précédent, né à Rome en 1748, mort à Paris en 1810. Il grava dans le genre de son père, mais avec un talent bien inférieur, continua son commerce d'estampes, dont les recueils de Jean-Baptiste formèrent le principal fonds, fut nommé par le roi Gustave III, qui le vit lors de son voyage à Rome, [illegible] de Suède à Naples et [illegible] cette [illegible] et son poste [illegible] tribunal napolitain à être pendu pour avoir favorisé la fuite du baron d'Arnsfeldt, ambassadeur de Suède à Naples, accusé de haute trahison. Piranesi revint alors à Rome et concourut à l'établissement de la république dans la ville des papes. Lorsque cette république fut renversée par les Napolitains et leurs alliés, le gouvernement militaire qui s'établit alors à Rome voulut faire exécuter l'arrêt rendu à Naples contre Piranesi; mais celui-ci trouva un refuge chez le comte d'Allonville, qu'il suivit en France, et il alla se fixer alors à Paris, où il transporta sa collection d'estampes. Là, il publia une édition complète et soignée des *Antiquités romaines*, une magnifique collection de dessins coloriés, plusieurs gravures nouvelles et fonda une manufacture de vases peints et de [illegible] en terre cuite. Mais cette dernière entreprise causa sa ruine, et il fut heureux de pouvoir céder son établissement à l'État.

PIRANO, ville de l'empire d'Autriche, dans l'Illyrie, à 27 kilom. S.-O. de Trieste, [illegible] Trieste; 6,090 hab. Aux environs, salines les plus importantes [illegible] commerce de vins et [illegible]

PIRAPEDE s. [illegible]

— **Encycl.** V. [illegible]

PIRARDE s. [illegible]

PIRATE s. m. (pi-ra-te — grec *peiratês*, proprement homme qui tente la fortune, aventurier, de *peira*, tentative, effort, qui se rapporte au verbe *peirô*, percer, s'efforcer, tenter; d'autres dérivent *peiratês* de *peraô*, traverser, parce que les *pirates* courent continuellement sur la mer pour attaquer les navigateurs. [illegible] coup plus vraisemblable qu'il faut les rattacher au radical même qui a produit cette préposition, savoir la racine sanscrite *par*, traverser, mouvoir. Écumeur de mer, homme qui, n'ayant de commission d'aucune puissance, court les mers pour voler et piller : *Les* PIRATES *sont sur mer ce que sont* [illegible] (J. Bastide.)

Je vais sur mer, un pirate maudit
Livre combat, et mon vaisseau périt.
VOLTAIRE.

‖ Se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques, qui ont commission de leur gouvernement pour écumer les mers : *Les* PIRATES *de Tripoli, de Salé.*

— Par ext. Homme qui s'enrichit aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes : *C'est un* PIRATE. [illegible] PIRATE.

— Ornith. Nom vulgaire des [illegible] du genre frégate. ‖ *Pirate de mer*, [illegible] de Cayenne.

— Adjectiv. Arachn. *Lycose pirate*, Aranéide de France, de Suède et d'Allemagne.

— **Encycl.** Hist. V. PIRATERIE.

— Ornith. V. FOU et FRÉGATE.

Pirate (LE), roman de Walter Scott (1822, 2 vol. in-8°). [illegible] étroite, irrégulière, vulgairement appelée *Main-Land*, c'est-à-dire le continent des îles Shetland, parce qu'elle est la plus grande de cet archipel, que se passe en grande partie le récit de Walter Scott. Un jeune homme d'origine écossaise, Mordaunt Mertoun, fils d'un sombre et misanthropique gentilhomme, qui habite le manoir d'Iarlshof, a été élevé avec les deux jeunes filles de Magnus Troil, bon Shetlandais, descendant d'une ancienne famille de Norvége. Minna et Brenda ont été dès l'enfance habituées à considérer Mordaunt comme un frère, et celui-ci ressent pour elles une affection également partagée, jusqu'au jour où s'introduit dans la famille de Magnus un étranger que Mordaunt a sauvé des flots et qui se fait appeler Clement Cleveland. Ce dernier, chef de pirates, assez peu scrupuleux en amour, supplante son sauveur dans la maison du vieux Norvégien. La jalousie de Mordaunt s'éveille alors et il comprend qu'il aime la plus jeune des deux sœurs Brenda, mais c'est Minna qui a charmé le jeune et beau pirate, et l'innocente fille répond bientôt à son amour. Cette passion est traversée par Mordaunt qui, rassuré sur les sentiments de Brenda à son égard, n'en veut pas moins sauver celle qu'il regarde comme sa sœur des [illegible] audacieux; d'un autre côté, Norna, vieille parente de Magnus, [illegible] le jeune Mordaunt, qu'elle protége dans son entreprise. [illegible] des péripéties, bien des dangers courus de part et d'autre [illegible] le forcent à enlever Minna et à les rejoindre [illegible] du jeune pirate que c'est son propre fils, le [illegible] tôt cette dernière, qui, par amour pour Mordaunt [illegible] Cleveland, plus malheureux [illegible] grandes dames dont le nom [illegible]

Pirates du Mississipi [illegible]

[illegible] fleuve et dans la ville [illegible]. Une bande de pirates s'est organisée [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les maraudeurs se rassemblent [illegible] à tous les regards, pour [illegible] exploits et rendre compte de leur prouesses au chef de [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le squire Dayton. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les tenants et fait [illegible] ceux du chef, quand ce dernier lui délègue le gouvernement [illegible]; de nouveaux crimes, de nouveaux vols rendent [illegible] pour les fermiers et les commerçants. Un Irlandais, [illegible] Smart, jure de découvrir leur retraite. Il [illegible] bateaux qui [illegible] Mississipi, et, en en suivant un, il s'assure de la justesse de ses conjectures. Aussitôt il vient informer de la [illegible] squire Dayton : c'était tomber juste. Dayton achète un bateau à vapeur dans le[illegible] se propose d'enlever les rapines accumulées dans l'île, pour fuir plus loin. Pendant ces préparatifs, les colons du pays se réunissent en troupe; James Lively, l'amoureux [illegible], les commande, et sont résolus [illegible] par eux-mêmes. Dayton, un moment repentant, ne peut se décider à abandonner sa femme légitime, qui lui porte une profonde affection. Il veut s'éloigner avec elle et tâcher d'oublier son odieux passé. Mais, au moment de s'embarquer, il aperçoit Georgina, qui le dénonce aux fermiers en armes et qui leur signale le capitaine Kelly en la personne du squire Dayton. Se voyant [illegible], il appelle à son aide les brigands [illegible] aux environs. A son signal, on accourt [illegible] prêter main-forte; une affreuse mêlée s'engage. Un des colons, doué d'une force [illegible], se jette sur le squire et lui plonge son couteau dans la poitrine. Avant de mourir, Dayton frappe mortellement de [illegible] Georgina, qui tombe à ses pieds. Les pirates épargnés par le combat sont tous [illegible] les eaux du Mississipi; la chaudière du steamboat, trop fortement chauffée, éclate, et l'explosion lance dans les airs des débris de navire et des corps mutilés.

Ce roman, où s'enchevêtrent les aventures et les coups de main [illegible] à l'imagination du conteur allemand. Son récit est plein d'intérêt et de mouvement. Les caractères des personnages, habilement opposés et rendus avec originalité, y mettent en relief les mœurs d'une contrée où la barbarie et la civilisation sont en état de guerre, de sorte que la civilisation s'y fait barbare et que la barbarie s'y fait civilisée. Aux traits [illegible] se mêlent des tableaux, des scènes [illegible] à la riche nature qui encadre de [illegible] paysages la vallée du Mississipi.

Pirates de la savane (LES), drame en cinq actes et six tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué (théâtre de la [illegible], 6 août 1859, repris en 1870). Par lui-même, ce drame n'offre rien d'extraordinaire; depuis les *Mohicans* de Cooper, nous sommes trop familiarisés avec ce genre de personnages. Les *Pirates de la savane* font l'effet d'un roman de Cooper découpé en scènes [illegible] l'émotion qu'avait excitée, en [illegible] les *Fugitifs*, à l'A[illegible]. Mais ce nouveau [illegible] n'a pas l'intérêt que [illegible] au [illegible] l'Inde. [illegible] tous [illegible] à la [illegible] efforts ne [illegible] toujours heureux. Cette pièce est un tableau de mœurs [illegible], de sites extraordinaires, de [illegible] inouïs, de dangers horribles; une lutte acharnée [illegible] entre des scélérats qui [illegible] une aimable petite fille et ses protecteurs [illegible] et [illegible] autres aussi [illegible] que les tigres et les jaguars qu'ils font métier de chasser. On [illegible] avec un pareil sujet la [illegible] à peu près [illegible], des auteurs [illegible] principal collaborateur, [illegible]. Les *Pirates de la savane* [illegible] trucs [illegible] où l'on voit [illegible] la savane, garrottée sur un cheval fougueux. C'est aussi [illegible] en [illegible] en voyage, [illegible] avec beau[illegible] la jeune [illegible] attachée et [illegible] les attitudes du Ma[illegible].

Pirate (LE) [*Il Pirata*], opéra italien en deux actes, livret de Romani, musique de Bellini, représenté pour la première fois à Milan en 1827. Cet ouvrage, la troisième œuvre dramatique du compositeur, fixa définitivement sur lui l'attention du public. On y [illegible] à [illegible] de originalité, et il ne tarda pas à être représenté sur les principales scènes de l'Europe. Cependant ce ne fut que le 1er février 1832 qu'il fut joué au Théâtre-Italien à Paris. La note fournie par le livret est lugubre. Gualtiero, de la famille des M[illegible], a perdu sa fortune et son rang, cède au désespoir et quitte sa patrie. Il [illegible] Imogène, sa fiancée, dont il est tendrement aimé. Il devient chef de pirates. Pendant son absence, Imogène, pour sauver les jours de son père, a été contrainte d'épouser Ernest, duc de Calabre, ennemi de Gualtiero. Ce dernier est jeté par la tempête sur des écueils contre lesquels son vaisseau se brise; il parvient à gagner le rivage avec quelques amis et reconnaît son propre pays qu'il a quitté. Il apprend qu'Imogène est l'épouse d'Ernest. Dans sa fureur, il veut tuer le fils qu'elle a eu de ce mariage; mais il cède aux angoisses maternelles et ne songe plus qu'à arracher la vie à son rival. Un combat s'engage, Ernest succombe; mais les chevaliers condamnent Gualtiero au supplice. Imogène devient folle. Tel est ce mélodrame, assez mal conçu au point de vue littéraire, mais riche en belles situations et en beaux vers. L'ouverture du *Pirate* est assez médiocre, comme la plupart des compositions instrumentales de Bellini. La cavatine de Rubini : *Nel furor delle tempeste*, que nous donnons ci-après, est d'un beau jet mélodique et a fourni au célèbre chanteur une occasion de triomphe. Le chœur des pirates est bien rhythmé et a de la couleur. Quant au duo d'Imogène et de Gualtiero : *E desso tu sciagurato*, il brille au premier rang des duos dramatiques; l'expression en est juste, et c'est un morceau bien conduit. Le finale du premier acte, le trio : *Vieni, vieni*, et l'air : *Tu vedrai la sventurata*, doivent encore être signalés parmi les bonnes inspirations du maître sicilien. Rubini, Santini et Mme Schrœder-Devrient ont été les interprètes de cet opéra au Théâtre-Italien. Cet ouvrage fut écrit à l'âge de vingt ans par le compositeur. Il a été chanté au Théâtre-Italien, à Paris, en 1846, par Mario, Coletti et Mlle Grisi, qui était admirable dans le rôle d'Imogène. Le chœur de la tempête et celui des pirates font de l'effet à la représentation.

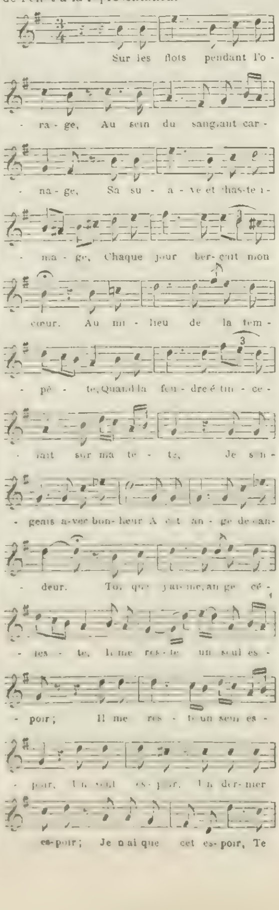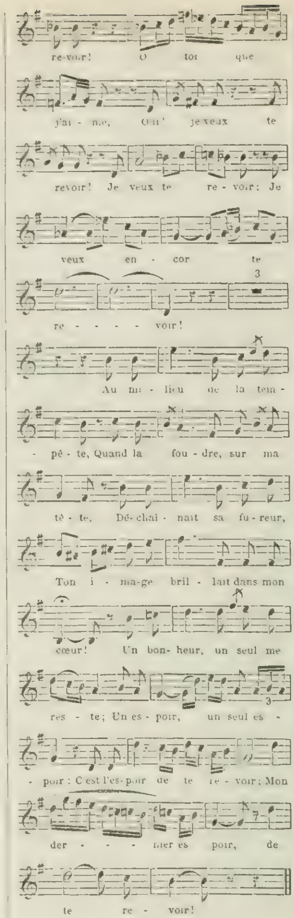

PIRATEN ou **PIRATES** (îles des), groupe de petites îles situées près de la côte, au fond du golfe de Tonkin, par 21° 15' de latit. N. et 106° 5' de longit. E.

PIRATER v. n. ou intr. (pi-ra-té — rad. *pirate*). Faire le métier de pirate : *Un jour, j'étais à Narbonne, quelques barques de ces maudits vinrent* PIRATER *jusque dans le port.* (E. Sue.)

— Fig. En parlant des œuvres de l'esprit : *Quelqu'un a dit que de prendre sur les anciens, c'était* PIRATER *au delà de la ligne.* (Chamf.)

PIRATERIE s. f. (pi-ra-te-rî — rad. *pirate*). Métier de pirate : *La Méditerranée a toujours été une mer malheureuse pour le commerce, car la* PIRATERIE *y était depuis plusieurs siècles organisée d'une manière régulière, surtout dans la régence d'Alger.* (Tenlet.) *Les Arabes, dans le temps de leur grande puissance, ont eu recours aussi à la* PIRATERIE *pour ajouter à leurs richesses, et leurs navires ont infesté la mer des Indes.* (Depping.) *La* PIRATERIE, *c'est le brigandage maritime à main armée; c'est la profession de voleur de grand chemin sur la mer.* (De Broglie.) ‖ Acte de pirate : *Les Crétois étendaient leur commerce et leurs* PIRATERIES *jusqu'en Italie et en Égypte.* (Malte-Brun.) *Les héros grecs sont aussi bien des entrepreneurs de* PIRATERIE *que des chefs d'État.* (Proudh.)

— Par ext. Exaction, pillerie : *Ce gouverneur a fait d'énormes* PIRATERIES. (Acad.) ‖ Plagiat : *La* PIRATERIE *fait vivre une partie de la presse.*

— **Encycl.** Hist. Les poëtes ont fort mal à propos idéalisé ces brigands, véritables fléaux de la mer et du commerce maritime, que tous les codes ont poursuivis des pénalités les plus sévères. Leur existence aventureuse, en dehors des lois sociales, a quelque chose de séduisant, comme celle des bandits napolitains et espagnols ou des outlaws, et il n'est personne qui, un moment du moins, ne se soit promené, en imagination, sur la crête des vagues, à la recherche d'une proie fantastique, en compagnie du *Lara* de lord Byron, du *Corsaire rouge* de Cooper ou du *Pirate* de Walter Scott. Ces peintures où domine l'amour du sang et de l'or, où des scènes de meurtre et de pillage alternent avec des scènes de débauche, sont cependant plus propres à dégrader qu'à élever l'imagination.

Vus de près et dépouillés de l'auréole poétique, les pirates ne sont que de hideux et grossiers pillards; mais les mauvais instincts de l'homme sont aussi anciens que l'homme même et les premiers monuments de l'histoire et de la littérature en témoignent suffisamment. L'expédition des Argonautes n'est, à la regarder avec les idées modernes, qu'une expédition de flibustiers; les croisières dont Ménélas se vante et dans lesquelles il a recueilli 122 talents de butin sont des faits de *piraterie;* le sac de la ville des Cicons, par Ulysse, dans l'*Odyssée*, met le roi d'Ithaque au-dessous d'un négrier. Cependant, au milieu de ces violences, au milieu de ces actes féroces, à travers tous ces massacres et ces incendies, apparaissent quelques rayons lumineux qui laissent entrevoir les premiers jalons de l'élément social. Embarquez-vous avec les Phéniciens, avec les Grecs; allez à Tyr, visitez Colchos, remontez le Simoïs, passez à Argos, voguez jusqu'aux colonnes d'Hercule, là où s'étendent les champs heureux des Tartessiens, et vous trouverez partout les germes de la civilisation que les premiers navigateurs ont laissés derrière eux. Aussi les poëtes de l'antiquité, ne s'arrêtant qu'aux résultats, chantèrent ces aventuriers comme des dieux qui avaient signalé par des bienfaits célestes leur pèlerinage sur la terre. Après la poésie, l'histoire; aux peuples inconnus, dont il ne nous reste que le nom et des souvenirs aussi vagues que les réminiscences d'un songe, succèdent des peuples connus, ceux qui nous ont légué leurs pensées, leur langue et cet espace immense où les sociétés modernes s'élèvent. Ils passeront devant vous le livre de leurs annales à la main, et vous lirez encore à la première page les mêmes traditions qui ont inspiré les poëtes; vous trouverez toujours l'homme bandit sur le continent et pirate sur la mer. L'amant et l'époux, le père et le fils, le chasseur et le berger ont disparu sans laisser la moindre trace de leur passage. Des souvenirs de brigandage ou de *piraterie* furent les seules traditions conservées dans l'enfance des sociétés; résultat nécessaire de cette ébauche de civilisation. A cette époque, où il n'y avait encore pour l'homme d'autre vertu que le courage, rien ne devait tant exalter l'imagination que cette vie aventureuse et vagabonde. Les lois d'Athènes autorisaient les associations des pirates; ils étaient obligés de compléter la flotte de la république en temps de guerre, de protéger le commerce pendant la paix, de donner aide et secours, moyennant une rétribution, aux navires des alliés. Quand le nombre des armateurs ne suffisait pas pour le service de la marine, le sénat pouvait expédier des autorisations temporaires aux citoyens qui lui en demandaient. La flottille qui recouvrait les deniers de l'impôt était une escadre de véritables écumeurs de mers. La réponse du pauvre corsaire à Alexandre résume la morale de cette époque; le pirate et le roi représentaient alors le monde. Non-seulement on ne concevait pas d'horreur pour cette vie de meurtre et d'injustice, mais elle s'offrait aux yeux de la société comme une profession généreuse, dont le courage et la fortune rachetaient les forfaits. Les Phocéens considéraient la *piraterie* comme une espèce de chevalerie; les plus grands seigneurs parmi les Germains étaient fiers de commander une troupe de brigands; les Ibériens pillaient, les Lusitaniens volaient. Alors tout était de bonne prise : hommes, meubles ou bestiaux. Le plus fort traînait le vaincu au marché. Mais les progrès de la civilisation devaient nécessairement apporter quelques modifications dans ces actes de violence. On en vint à surprendre par la finesse, à conquérir par la ruse, et insensiblement le commerce fut le seul moyen d'obtenir les richesses, qu'on ne s'était d'abord procurées que par la force. Comme instrument de civilisation, le commerce agit dès lors en pacificateur; mais, comme industrie, ce fut longtemps encore une profession guerrière. Aucun navire ne s'éloignait du port sans être en état de se défendre; souvent même dans les chances du voyage entrait la possibilité d'un combat, l'espoir d'une prise; tel fut le retour vers un ordre de choses plus rationnel. Ainsi la *piraterie*, après avoir produit la navigation, perfectionné la science nautique et créé l'esprit des entreprises commerciales, avait accompli sa destinée. N'étant donc plus utile, elle devenait un mal; aussi la société qui résume toutes les forces, parce qu'elle accumule tous les droits, imposa ses lois à la mer, comme elle les avait imposées au continent. Un successeur de Busiris défend les croisières; les descendants de Ménélas condamnent les écumeurs de mer; la traite des esclaves est persécutée par les Grecs, et le conseil des amphictyons alla même jusqu'à fixer l'équipage de chaque navire : un vaisseau marchand ne pouvait avoir plus de cinq hommes à son bord. Puis on institua les déripoles, corps civique composé de toute la jeunesse d'Athènes, qui montait la garde au Pirée et faisait des rondes sur les côtes pour prévenir l'approche des pirates; enfin Ptolémée Philadelphe, dans sa sollicitude pour le commerce, voulut que deux escadres fussent

constamment en campagne pour protéger la navigation. Mais toutes ces mesures, toutes ces précautions étaient insuffisantes; on avait trop laissé grandir le mal pour qu'il fût possible de s'en débarrasser à si bon marché. D'ailleurs, le commerce et l'industrie n'avaient pas encore assez pénétré dans les masses; les populations n'étaient pas assez façonnées au joug de la civilisation, les guerres ressemblaient trop à de la *piraterie* pour que les âmes ardentes s'engageassent à trouver dans le négoce ou l'industrie une occupation convenable à la fougue de leur caractère. Dès lors, ce ne fut plus sur de frêles barques que les pirates coururent à leurs expéditions. Ils équipèrent des escadres nombreuses, que des chefs habiles dirigeaient, et tinrent ainsi la société en échec, profitant de ses dissensions intestines pour infester les côtes ou pour piller en pleine mer. Les oiseaux de proie ne sont pas plus acharnés sur un cadavre. La Sicile, la Grèce, les îles de l'Archipel étaient sans cesse le théâtre de leurs exploits, et partout ils ne rencontraient qu'une faible résistance. Rome seule n'accorda jamais de quartier aux pirates. Aucun lien, aucun intérêt n'éveillait sa sympathie pour eux, elle les poursuivait avec acharnement sur toutes les eaux, dans tous les pays; car, si à Rome on ne faisait pas grand cas des commerçants, on aimait à profiter des avantages de leur industrie. Rome voulait toutes les gloires et tous les trésors et tenait à conserver intacts les éléments de sa grandeur et de son pouvoir. Elle ne tenait pas moins à la sûreté des marchands et des navigateurs qu'à la dignité de ses consuls; l'orgueil national était enté sur la politique, et Rome se serait crue offensée si la nacelle du dernier pêcheur romain n'eût été respectée comme le sol de la république. La puissance maritime de Rome était loin cependant d'avoir atteint le degré de suprématie où était parvenue sa puissance continentale. L'armée romaine n'avait jamais subi de conditions humiliantes de l'ennemi; la flotte les accepta, et les accepta des Carthaginois. Dans le traité conclu entre Rome et Carthage, on stipula que ni les Romains ni leurs alliés ne dépasseraient le cap Formose, à moins qu'ils n'y fussent poussés par la tempête ou que l'ennemi ne les poursuivît. Plus tard, Rome vengea son affront en ensevelissant ce traité sous les décombres de Carthage, et le sceptre brisé de sa rivale lui revint par droit de conquête. Les factions de Sylla et de Marius faillirent cependant compromettre la puissance maritime de la république. Les pirates ciliciens, profitant des troubles qu'elles excitaient, quittèrent leurs cavernes, couvrirent de leurs vaisseaux la Méditerranée et portèrent sur ses côtes la dévastation et l'effroi.

Ce fut à cette époque que Jules César, très-jeune alors, revenant de la cour de Nicomède, roi de Bithynie, tomba au pouvoir de ces aventuriers dans le golfe de Pharmacusa. Sans son manteau de pourpre et la suite nombreuse qui l'accompagnait, ils auraient jeté à l'eau le prisonnier, mais ils préférèrent le garder pour en tirer une rançon proportionnée à la condition du jeune Romain. Durant sa captivité, Jules César fit preuve de ce courage et de ce sang-froid qui ne l'abandonnèrent jamais. Les Ciliciens lui demandèrent 20 talents pour sa délivrance. « Vous ne m'avez pas estimé ce que je vaux. Je vous en donne cinquante, » leur dit-il, ajoutant avec un sourire moqueur : « Vous ne tarderez pas à me les rendre. » Pendant tout le temps qu'il resta parmi eux, César conserva le même enjouement, la même liberté d'esprit; il composait des vers, les récitait, proposait à ses familiers des problèmes à résoudre et menaçait sans cesse les pirates de les faire pendre, lorsqu'ils venaient par hasard l'interrompre dans ses études ou ses plaisirs. Enfin, la somme exigée pour la rançon arriva et César fut libre : « Merci! s'écria-t-il, mille fois merci, mes bons amis de Milet, non de l'argent que vous m'avez envoyé, mais de l'occasion que je vous dois de tenir ma parole. » Peu de jours après, César, à la tête de quelques vaisseaux armés à la hâte, vainquit les Ciliciens, les captura et les conduisit à Pergame, où il les fit mettre en croix pour ne pas manquer à sa parole. Cet exemple n'intimida pas les Ciliciens. Le désespoir et la vengeance redoublèrent leur courage; ils reparurent sur la Méditerranée avec des forces encore plus imposantes. Ces ennemis de tous les peuples avaient été encouragés par Mithridate, qui leur prêtait sa protection. Leur nombre s'accrut après la chute de Carthage, et, lors de la prise de Corinthe, leur pouvoir était devenu formidable; ils possédaient sur tous les points des arsenaux, des ports, des tours, de belles et bonnes forteresses. Les gens perdus de tous les pays ainsi que des personnes de distinction s'associaient à eux. Les plus habiles pilotes gouvernaient leurs vaisseaux. Vaisseaux à la poupe d'or, aux voiles de pourpre, aux rames incrustées d'argent, où les vins de Falerne et de Chypre coulaient à flots, où le mugissement des vagues était sans cesse étouffé par la voix des chanteurs et les sons d'une musique voluptueuse. Et puis, [illegible] cette flotte éclatante de [illegible] quittait [illegible] qui l'arrêtait? [illegible] C'était au milieu de leurs chants, de leurs orgies que les Ciliciens attaquaient les villes, dépouillaient les sanctuaires et préludaient à la célébration du culte barbare de leur dieu Mithra. Ce fut alors qu'on introduisit la coutume, maintenue jusqu'à nos jours, chez les pirates, et désignée par l'expression de « passer le bord. » Elle consiste à faire monter le prisonnier sur le bord du navire et à le précipiter dans la mer s'il ne veut pas s'y jeter de bonne grâce. Chez les Ciliciens, ce supplice devenait une farce sanglante lorsque le malheureux qui allait périr était Romain. Ce qu'il y avait de plus humiliant, remarque Plutarque, c'est le tour ridicule qu'ils donnaient à leur cruauté quand le prisonnier s'écriait : « Je suis Romain! » A ce cri, tout l'équipage feignait d'être terrifié; ceux-ci tremblaient, ceux-là tombaient à genoux, quelques-uns allaient jusqu'à lui apporter ses sandales, d'autres l'aidaient à passer sa toge, pour qu'on ne se méprît plus sur sa qualité de Romain. Le pauvre homme, voyant les pirates si soumis, si empressés à lui demander pardon, leur pardonnait une fois, mille fois; mais lorsqu'ils avaient joué leur pantomime et qu'ils s'étaient bien amusés aux dépens du citoyen romain, ils le priaient poliment de quitter le navire, en lui souhaitant un bon voyage, et le jetaient à l'eau s'il ne s'y précipitait lui-même. Soit vengeance, soit que le butin fût plus riche et plus abondant, ces brigands infestaient sans cesse les côtes d'Italie; ils brûlèrent la flotte romaine dans le port d'Ostie, ils se rendirent maîtres de deux préteurs en costume, avec leur suite et leurs licteurs; ils s'emparèrent de la fille d'Antoine, qui retournait à sa maison de campagne de Misène, après avoir assisté au triomphe de son père; et Rome elle-même fut menacée de la famine, parce qu'ils interceptaient les convois de grains. Enfin, Publius Servilius fut envoyé contre eux avec une escadre puissante et les mit en fuite. La Méditerranée resta libre tant que les galères de la république la sillonnèrent en tout sens; mais sitôt qu'elles rentrèrent dans le port, les Ciliciens reprirent la mer avec une ardeur nouvelle, et de toutes parts on entendit encore leurs fanfares, leurs orgies et les cris de leurs victimes. Le préteur Marc-Antoine, fils de l'orateur et père du triumvir, homme sans caractère et sans énergie, fut chargé de réprimer leurs brigandages; on l'investit du commandement suprême de toutes les forces maritimes de la république; mais il se borna à inquiéter l'escadre de Crète, qui finit par le battre et le força de signer une capitulation si déshonorante, qu'on lui donna par dérision le sobriquet de *Creticus*. Marc-Antoine mourut de honte. Dès ce moment, l'audace des pirates ne connut plus de bornes; ils pénétrèrent dans la mer d'Étrurie, coururent sur tous les navires et paralysèrent le commerce et la navigation des Romains. Le danger était imminent; d'épouvantables brigandages avaient jeté l'alarme sur toutes les côtes. La république dut songer sérieusement à les réprimer, et Pompée fut chargé de cette importante mission. Admirable effet d'un choix mérité! A peine le sénat eut-il publié le décret qui confiait à Pompée la dictature maritime, cinq cents navires furent équipés, et quarante jours après son départ de Rome, il n'existait plus un seul corsaire ni dans la mer d'Étrurie, ni sur les côtes d'Afrique, ni dans le voisinage des îles de Sardaigne et de Sicile. Les pirates se réfugièrent dans leurs rochers de Cilicie, comme des aigles dans leur aire; Pompée les y poursuivit, les combattit à outrance, fit 24,000 prisonniers, s'empara de 90 vaisseaux, de leurs villes et de leurs chantiers. Mais nous devons dire ici que Pompée se montra aussi profond politique que général habile. Il ne voulut pas sacrifier toute une nation; cependant, comme il ne pouvait laisser à des masses si considérables la possibilité de s'armer encore une fois, il chercha à les retenir éloignés des côtes. Le succès couronna la pensée du général romain; la nouvelle colonie devint florissante, l'abondance régna partout, la tranquillité ne fut plus troublée, et le prix des denrées diminua sur les marchés de la ville et de [illegible]. Maintenir la paix dans le territoire des provinces romaines et utiliser les conquêtes en développant le commerce maritime fut toujours la politique des empereurs de Rome, devenus maîtres de la Méditerranée. Pour atteindre ce but, ils établirent des stations navales et des croisières; mais, n'ayant pas d'ennemis à combattre, ils laissèrent insensiblement les vaisseaux de guerre pourrir dans l'abandon, et bientôt la marine romaine, qui avait [illegible] à Carthage [illegible] des mers, ne compta plus [illegible] La station du Bosphore, et c'était toute la flotte impériale [illegible] Sévère [illegible] Byzance [illegible] en grande partie [illegible] nement, la flotte romaine ne figure ni dans la guerre [illegible] ni dans les [illegible] testines. [illegible] Tant que les Romains l'oublièrent, plongés dans un repos [illegible] porte une nouvelle horde de pirates [illegible]

[illegible] leurs forces navales vinrent donner un stimulant nouveau à leur soif de conquêtes et d'aventures. [illegible] audace, on est surpris de leurs succès en lisant la description des misérables navires dont ils se servaient pour réaliser leurs périlleuses conquêtes. Rien de plus léger, rien de plus frêle; qu'on se figure une barque à fond plat, construite seulement de bois, sans la moindre addition de fer, ni pour fixer les planches, ni pour renforcer la carène; ajoutez à cela [illegible] tantôt [illegible] seul abri pour les passagers et les matelots contre la fureur des tempêtes et la rigueur des nuits. Eh bien! ce fut dans ces huttes flottantes que les Goths, enflammés par l'attrait du pillage, s'abandonnèrent à la merci d'une mer qu'ils ne connaissaient pas et au caprice de pilotes étrangers dont la science et la fidélité devaient leur être également suspectes. Trois expéditions successives réussirent au delà de leurs espérances. Les pirates du Nord saccagèrent sans pitié un grand nombre de villes, coururent toute la Bithynie, subjuguèrent la Grèce et l'Archipel et firent trembler le Capitole. Rome ne dut son salut qu'à la vénalité des chefs et à leurs divisions personnelles. La passion du pillage avait été cependant trop exaltée chez ces peuples par une réussite constante, pour qu'ils renonçassent ainsi à leur système d'invasion. Les terribles barbares se ruèrent avec plus de fureur encore sur les côtes de l'empire. Mais cette fois leur course fut arrêtée par la bataille sanglante que leur livra Claudius Gothicus. Les pirates combattaient pour le butin, les légions romaines pour la patrie; Rome l'emporta sur le nombre et le désespoir des barbares. La défaite des Goths fut complète; ils laissèrent 50,000 morts sur le champ de bataille; le reste tomba peu de temps après au pouvoir des vainqueurs, et leur flotte éprouva le même sort. Sous les empereurs Aurélien et Probus, on fut encore obligé de réprimer la *piraterie*. Les désordres qui alors régnaient partout, le luxe et la richesse qui avaient énervé toutes les classes expliquent assez ces tentatives toujours renaissantes. Encore cette fois, les navires furent détruits et les brigands internés; mais un certain nombre de Francs, auxquels on avait alloué des terres dans le Pont, résolurent de revoir à tout prix leur patrie. Après avoir surpris quelques bâtiments sur les bords de la mer Noire, ils commencèrent leur course à l'aventure avec l'audace du désespoir; ils cinglèrent le long du Bosphore et de l'Hellespont et entrèrent dans la Méditerranée. Ces hommes ignoraient entièrement et l'art de la navigation et les mers qu'ils traversaient. Ils ne songèrent d'abord qu'à satisfaire leur haine contre les conquérants par des descentes capricieuses, des brigandages et des cruautés inouïes, puis, après avoir dévasté les côtes sans défense de l'Asie, de la Grèce et de l'Afrique, ils entrèrent dans l'océan Atlantique par les colonnes d'Hercule; le canal des îles Britanniques les entraîna ensuite vers la Hollande, où ils débarquèrent pour se reposer de leurs fatigues. C'est probablement l'expédition des Francs, si glorieusement [illegible] Carausius et lui inspira le projet de s'emparer [illegible] voyage qu'on peut faire remonter l'origine de ces courses qui ont rendu si célèbres les *rois de mer* du moyen âge? Ce fut vers l'an [illegible] Genseric avait passé la mer avec ses Vandales et chassé les Romains de l'ancien territoire de Carthage; son ambition était loin [illegible] habiles dans la navigation et dans l'architec[illegible] dacieux Vandales que le nouveau système de guerre qu'il allait entreprendre rendait tou[illegible] brique. La pêche fut d'abord leur seule in[illegible] L'esprit de [illegible]

[illegible] au front d'une des plus belles possessions de Charlemagne. Celui-ci, irrité de leur insolence, fit fortifier les embouchures des fleuves [illegible] Mais au moment où Charlemagne aurait pu tirer parti de ces [illegible] les Arabes l'appela dans les provinces méridionales de son empire. Quelque temps après, de nouveaux aventuriers normands, animés par le même esprit [illegible] dans l'intention de venger les injures faites à leurs [illegible] sur les côtes de France et [illegible] avant dans l'intérieur des terres. [illegible] en rendirent la conquête facile; et qui d'ailleurs eût disputé le terrain à des hommes [illegible] résidence? Les descendants de Charlemagne étaient trop dégénérés pour le tenter. Déjà Louis le Débonnaire avait employé tous les moyens possibles pour se maintenir en bonne intelligence avec les conquérants, et il se [illegible] que la paix lui coûtait en essayant d'en convertir quelques-uns au christianisme.

Après le partage de l'empire entre les fils turbulents de Louis, les pirates profitèrent de l'anarchie qui régnait en France, pour recommencer leurs courses. Presque tous les ans, vers la saison de l'été, ils s'élançaient dans leurs bateaux légers, remontaient la Seine, la Somme et la Loire, et ravageaient les [illegible] parties de la France. En 845, ils arrivèrent jusqu'à Paris, saccagèrent cette [illegible] ils se portèrent sur Bordeaux. Un peu plus tard, ils retournèrent à Paris avec des forces plus considérables, saccagèrent de nouveau cette ville [illegible] Walland, célèbre pirate normand, de retour d'Angleterre, prit ses quartiers à Givet, sur les [illegible] la Touraine, enleva les femmes et les filles, et distribua les garçons entre ses équipages pour les élever dans sa profession. Charles le Chauve, n'ayant pas des forces suffisantes à lui opposer, l'engagea, pour une somme de [illegible] patriotes, qui harcelaient dans ce moment [illegible] les-Martel, les Arabes se retirèrent dans la pé[illegible] leurs navires ne cessèrent d'infester les côtes de l'Italie et de menacer même l'empire d'Orient. Tandis que l'empereur Alexis était oc[illegible] ne résista aux armes de ce bandit : aussi, après [illegible] poignarda de sa propre main. Quoi qu'il en soit, le succès de Zacchas dans les îles grec[illegible] protéger contre les attaques des pirates. Sous [illegible] une escadre française, la [illegible]

[illegible] mettre une trêve aux exploits de la *piraterie*. Non-seulement les chevaliers, les [illegible] rois, mais encore les simples [illegible] et tout ce qu'il y avait en Europe d'hommes perdus, accoururent se ranger sous les bannières de la croix. Les navires manquaient pour transporter ces masses armées qui, à neuf reprises différentes, vinrent s'abattre sur l'Orient. Venise et Gênes, qui s'étaient chargées du transport, prirent à leur solde tous les navires qui se présentaient, et comme le butin était promis à ceux qui faisaient partie de la croisade, les pirates ne furent pas les derniers à venir offrir leurs services.

Ce temps d'arrêt ne fut qu'un point dans l'histoire. Pendant tout le moyen âge, l'histoire moderne et jusqu'au seuil de l'histoire contemporaine, la *piraterie* a son refuge et son organisation à Alger et sur la côte marocaine. Nulle puissance n'est assez forte, jusqu'à Louis XIV, pour châtier sévèrement ces bandits; ils ne cessaient d'infester la Méditerranée, de courir sus à toutes les proies faciles et, le butin partagé, d'en jouir avec délices et en toute sécurité. L'or une fois dépensé dans de monstrueuses orgies, ils écumaient de nouveau la mer. On se défendait héroïquement contre eux; héroïsme de désespérés! On jetait des boulets dans les flancs de leurs navires; on cassait leur mâture avec de la mitraille; mais ils avançaient toujours, et tout à coup leurs grappins saisissaient comme des serres le bâtiment vaincu. Alors c'était une mêlée horrible, qui le plus souvent tournait à l'avantage de ces odieux bandits. Tout était pillé, saccagé. Ils attachaient les matelots aux mâts, et, avec des lanières, des fouets à nœuds leur coupaient la peau en tranches rouges. Ils faisaient, par-dessus les bastingages, sauter au tranchant des haches la tête du capitaine; quant aux belles miss blondes, on liait leurs poignets avec des cordes à voile, on coupait avec des couteaux saignants les lacets de leur corsage, et elles sentaient à travers leurs chemisettes la griffe des bêtes sur leurs gorges haletantes! Et pantelantes comme des chiens en rut, toutes ces brutes furieuses leur léchaient les joues et leur mordaient les lèvres! Navrées, meurtries, agonisantes, on les jetait après dans la cale, pour vendre un jour leur chair blanche au marché. Le monde s'effraya de leurs brigandages. Charles-Quint envahit Alger; les chevaliers de Malte, ces fameux chevaliers dont Bonaparte détrôna le dernier grand maître, s'organisèrent pour lutter contre eux. Plus tard, Louis XIV envoya Duquesne bombarder leur ville. Les bombes trouèrent la terrasse des maisons; l'incendie éleva jusqu'au ciel ses langues de flamme; les marabouts en prières léchaient la terre au fond des mosquées. Dans les sérails, les esclaves se faisaient petites, se blottissaient dans les coins, tremblantes, échevelées sous leurs tuniques de soie et leurs turbans rouges. Dans les rues, la populace atterrée grouillait, portant ses enfants sur le dos. Les derviches couraient embarrassés dans leurs longues barbes. On criait, on hurlait, on brûlait. Les chameaux chargés trottaient, en dressant l'oreille, entre les maisons fumantes. Le dey, dans la *Kasbah* crénelée, entre ses murailles hautes, trouées par des meurtrières où les canons, comme des chiens de bronze, grognaient sourdement, le dey tremblait; il appelait ses soldats, ses femmes, ses eunuques, les suppliant de le sauver. Cette brûlure cautérisa la plaie, qui se rouvrit un peu cependant et que lord Exmouth fut forcé de faire fumer encore en 1816. Ce fut le coup de grâce donné aux pirates barbaresques; ils n'osèrent plus affronter la mer. La *piraterie*, comme le coup d'éventail du dey sur la joue du consul de France, ne fut que le prétexte, adroitement saisi par la Restauration, pour doter la France d'une grande colonie, placée à ses portes.

A peine trouverait-on encore quelques pirates marocains sur la côte du Riff; les mers lointaines, les parages des régions américaines en proie à la guerre civile voient encore surgir parfois ces écumeurs de mer, hardis en temps de troubles. Lors de la guerre de Crimée, quelques pirates grecs et albanais, capturés par la flotte anglo-française, payèrent cher leur imprudence. On pourrait dire que cette race a disparu, si la mer et les détroits de la Malaisie n'en recélaient encore d'assez nombreuses flottilles, dont il faut incessamment surveiller les manœuvres et corriger les méfaits. N'est-il pas singulier qu'en plein XIXe siècle, alors que la civilisation dispose de tant de ressources et s'empare si vite, grâce à la vapeur, de toutes les régions du [illegible] encore, à l'extrémité de l'Asie, des bandes de forbans qui tiennent bravement la mer [illegible] que ces vestiges de barbarie [illegible] depuis longtemps disparaître devant le pavillon européen, qui sillonne sans relâche toutes les routes de l'archipel asiatique [illegible], à plusieurs reprises, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et même la France ont infligé aux Malais de rudes leçons. Cependant la *piraterie* résiste; à peine [illegible] sur un point, elle reparaît sur un autre, elle se multiplie par l'extrême mobilité de ses escadres [illegible] des détroits, pénètre au fond des baies [illegible] des fleuves, elle a son organisation [illegible] pour la course et pour les combats, ses points de rendez-vous et de ravitaillement, ses marchés pour la vente du butin. Ce n'est point seulement une habitude, encouragée longtemps par le succès et l'impunité ou entretenue par de sauvages instincts, c'est une véritable industrie, une profession traditionnelle, à laquelle se livrent des tribus entières. Comment s'étonner dès lors que les croisières européennes aient tant de peine à lutter contre de pareils ennemis? Les Malais, qui s'accommodent bien de leur métier de pirate et qui ont pris dès leur enfance le goût de cette vie aventureuse et nomade, ne se laisseront pas aisément persuader qu'ils doivent préférer la paisible culture d'un champ de riz. Ils mourront comme ils ont vécu, et la guerre que la civilisation leur déclare aujourd'hui ne peut être qu'une guerre d'extermination. Les navires européens sont rarement attaqués par les pirates; encore faut-il que les capitaines fassent bonne garde et qu'ils aient sans cesse leurs canons chargés; malheur à ceux qui se laisseraient surprendre en temps de calme! Les Malais sont très-agiles à l'abordage, et, une fois sur le pont, ils se rendent bientôt maîtres du bâtiment. Quant aux navires échoués ou naufragés sur leurs côtes, c'est une proie facile, et le pillage s'effectue avec une dextérité prodigieuse. L'équipage est massacré, la cargaison enlevée, l'eau-de-vie bue sur place; en pareil cas, les tribus les plus inoffensives sentent s'éveiller en elles l'amour du butin et elles font cause commune avec les pirates, sauf à leur disputer ensuite les dépouilles de l'ennemi. Ces sinistres, il est vrai, sont peu fréquents, et l'on pourrait citer, dans toutes les mers, des exemples de cruautés commises par les indigènes sur les équipages naufragés. Ce sont principalement, d'ailleurs, les barques malaises et les innocentes jonques chinoises qui excitent la convoitise des pirates. Lorsque la navigation est peu active, ceux-ci débarquent et vont dans l'intérieur envahir les tribus qui se livrent à l'agriculture; ils détruisent les plantations, pillent les cases, emmènent la population en esclavage; puis, remontant sur leurs *pros*, ils partent vers une autre île, où le butin est vendu au profit de la bande. On comprend que de semblables pratiques entravent le développement des échanges réguliers et l'exploitation des richesses naturelles du sol. Le commerce européen en souffre par contre-coup, et dès lors il semble rationnel qu'indépendamment des intérêts de la civilisation et de la morale, l'intérêt mercantile doive déterminer les divers gouvernements à rétablir dans ces parages voisins de leurs établissements coloniaux la sécurité des communications et des affaires.

— *Législ.* De tout temps, la *piraterie* a été punie de peines sévères. Différentes dispositions furent successivement édictées par l'ordonnance de 1584, la déclaration du 1er février 1650, l'ordonnance sur la marine de 1681, l'édit de juillet 1691, l'ordonnance du 5 septembre 1718, la loi du 21 août 1790 et l'arrêté du 2 prairial an XI.

Enfin, la loi du 10 avril 1825 vint refondre tous les anciens textes législatifs sur la matière et prescrire de nouvelles dispositions, en ajoutant, toutefois, que toutes lois et règlements auxquels elle ne dérogeait point devaient continuer d'être exécutés en ce qu'ils n'avaient pas de contraire à sa teneur.

Cette loi a pour titre : « Loi pour la sûreté de la navigation et du commerce maritime. » Elle est ainsi conçue :

Art. 1er. Seront poursuivis et jugés comme pirates : 1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer quelconque, armé et naviguant sans être ou avoir été muni pour le voyage de passe-port, rôle d'équipage, commission ou autres actes constatant la légitimité de l'expédition; 2° tout commandant d'un navire ou bâtiment de mer, armé et porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances ou États différents.

Art. 2. Seront poursuivis et jugés comme pirates : 1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer français, lequel commettrait à main armée des actes de déprédation ou de violence, soit envers des navires français ou des navires d'une puissance avec laquelle la France ne serait pas en état de guerre, soit envers les équipages ou chargements de ces navires; 2° tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer étranger, lequel, hors l'état de guerre et sans être pourvu de lettres de marque ou de commissions régulières, commettrait lesdits actes envers des navires français, leurs équipages ou chargements; 3° le capitaine et les officiers de tout navire ou bâtiment de mer quelconque qui aurait commis des actes d'hostilité sous un pavillon autre que celui de l'État dont il aurait commission.

Art. 3. Seront également poursuivis et jugés comme pirates : 1° Tout Français ou naturalisé Français qui, sans l'autorisation du chef de l'État, prendrait commission d'une puissance étrangère pour commander un navire ou bâtiment de mer armé en course; 2° tout Français ou naturalisé Français qui, ayant obtenu, même avec l'autorisation du chef de l'État, commission d'une puissance étrangère pour commander un navire ou bâtiment de mer armé, commettrait des actes d'hostilité envers des navires français, leurs équipages ou chargements.

Art. 4. Seront encore poursuivis et jugés comme pirates : 1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer français qui, par fraude ou violence envers le capitaine ou commandant, s'emparerait dudit bâtiment; 2° tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment français qui le livrerait à des pirates ou à l'ennemi.

Art. 5. Dans le cas prévu par le § 1er de l'article 1er de la présente loi, les pirates seront punis, savoir : les commandants, chefs et officiers de la peine des travaux forcés à perpétuité, et les autres hommes de l'équipage de celle des travaux forcés à temps. Tout individu coupable du crime spécifié dans le § 2 du même article sera puni des travaux forcés à perpétuité.

Art. 6. Dans les cas prévus par les § 1er et 2 de l'article 2, s'il a été commis des déprédations et violences sans homicide ni blessures, les commandants, chefs et officiers seront punis de mort, et les autres hommes de l'équipage seront punis des travaux forcés à perpétuité; et si ces déprédations ou violences ont été précédées, accompagnées ou suivies d'homicides ou de blessures, la peine de mort sera indistinctement prononcée contre les officiers et les autres hommes de l'équipage. Le crime spécifié dans le § 3 du même article sera puni des travaux forcés à perpétuité.

Art. 7. La peine du crime prévu par le § 1er de l'article 3 sera celle de la reclusion. Quiconque aura été déclaré coupable du crime prévu par le § 2 du même article sera puni de mort.

Art. 8. Dans le cas prévu par le § 1er de l'article 4, la peine sera celle de mort contre les chefs et contre les officiers, et celle des travaux forcés à perpétuité contre les autres hommes de l'équipage; et si le fait a été précédé, accompagné ou suivi d'homicide ou de blessures, la peine de mort sera indistinctement prononcée contre tous les hommes de l'équipage. Le crime prévu par le § 2 du même article sera puni de la peine de mort.

Art. 9. Les complices des crimes spécifiés dans le § 2 de l'article 1er, le § 3 de l'article 2, le § 2 de l'article 3 et le § 5 de l'article 4 seront punis des mêmes peines que les auteurs principaux desdits crimes. Les complices de tous autres crimes prévus par la présente loi seront punis des mêmes peines que les hommes de l'équipage. Le tout suivant les règles déterminées par les articles 59, 60, 61, 62 et 63 du code pénal et sans préjudice, le cas échéant, de l'application des articles 265, 266, 267 et 268 dudit code.

Art. 10. Le produit de la vente des navires et bâtiments de mer capturés pour cause de *piraterie* sera réparti conformément aux lois et règlements sur les prises maritimes. Lorsque la prise aura été faite par des navires de commerce, ces navires et leurs équipages seront, quant à l'attribution et la répartition du produit, assimilés à des bâtiments pourvus de lettres de marque et à leurs équipages. (La disposition qui assimile les bâtiments de commerce aux bâtiments pourvus de lettres de marque est une innovation.)

Le titre II de la loi du 10 avril 1825 est relatif au crime de baraterie.

On a reproché à la loi de ne pas contenir une énumération complète des cas de baraterie, et voici ceux qui ont été indiqués par M. Basterrèche : 1° Celui où le capitaine aurait signé et délivré des connaissements attestant le chargement d'effets non chargés ou faussement qualifiés; 2° celui où il aurait faussement affirmé le jet, l'enlèvement ou la perte d'une manière quelconque d'effets non chargés et frauduleusement portés sur des connaissements, ou que lui-même aurait cachés; 3° celui où, par fausse déclaration à l'arrivée ou dans un lieu de relâche, il aurait cherché à déguiser la nature des dommages qu'il aurait éprouvés et à faire ranger en avaries communes des dommages particuliers au navire, ou à faire considérer comme avaries affectant la responsabilité des assureurs des pertes résultant de vice propre et vétusté, et souvent effectuées à dessein. M. Pardessus avait d'avance répondu à ce reproche dans son rapport : « Il ne faut pas perdre de vue, avait-il dit, que, dans le cas où le code pénal peut être appliqué, une loi nouvelle n'est point nécessaire; en outre, on doit se rassurer par le maintien des lois antérieures qui ont trait directement au commerce maritime. Ainsi, le capitaine qui signerait un faux connaissement, ou qui en falsifierait un véritable, ou qui substituerait d'autres ordres à ceux qu'il a reçus, serait atteint par les articles 146 et 147 du code pénal; ainsi, le capitaine qui aurait fait un faux rapport ou suborné les gens de l'équipage pour en affirmer un serait atteint par les articles 363 et suivants du même code, et si les armateurs ou chargeurs étaient ses complices, ils seraient également punis en vertu de l'article 60; ainsi, le capitaine qui, naviguant sous escorte, l'abandonnerait et compromettrait par là le sort du navire confié à son commandement pourra être poursuivi et puni conformément à l'article 37 de la loi du 29 août 1790.

Voici, du reste, le texte du titre II de la loi de 1825 :

Art. 11. Tout capitaine, maître, patron ou pilote, chargé de la conduite d'un navire ou autre bâtiment de commerce, qui, volontairement et dans une intention frauduleuse, le fera périr par des moyens quelconques sera puni de la peine de mort.

Le mot *échouer* qui se trouvait dans le projet a été supprimé comme pouvant donner lieu à une fausse interprétation, en ce qu'on distingue l'échouement simple et l'échouement avec bris; d'ailleurs, il a été reconnu que l'échouement frauduleux pourrait être puni comme tentative de crime : « Ou la perte du navire, a dit le garde des sceaux, sera la suite de l'échouement, et alors l'article 11 s'y applique; ou la tentative aura manqué son effet, mais alors elle retombe sous l'empire de l'article 2 du code pénal; dans les deux cas, le mot *échouer* est superflu. » M. Duvergier présente à cet égard une observation très-juste : « Il est de principe que la tentative d'un fait n'est punissable que lorsque le fait l'est lui-même; si donc un capitaine tente de faire périr son bâtiment, soit par échouement, soit de toute autre manière, il y a *tentative* de crime, point de doute sur ce point; si, au contraire, le capitaine fait échouer son bâtiment avec une mauvaise intention quelconque, mais sans le dessein de le faire périr, il y aura non pas une tentative criminelle, mais un fait accompli, coupable en lui-même et cependant non prévu par la loi; il ne suffirait pas que la perte fût un résultat possible de l'échouement pour que l'échouement fût nécessairement considéré comme une tentative de faire périr.

Art. 12. Tout capitaine, maître ou patron, chargé de la conduite d'un navire ou autre bâtiment de commerce, qui, par fraude, détournera à son profit ce navire ou bâtiment, sera puni des travaux forcés à perpétuité.

Art. 13. Tout capitaine, maître ou patron qui, volontairement et dans l'intention de commettre ou de couvrir une fraude au préjudice des propriétaires, armateurs, chargeurs, facteurs, assureurs et autres intéressés, jettera à la mer ou détruira sans nécessité tout ou partie du chargement, des vivres ou des effets de bord, ou fera fausse route, ou donnera lieu, soit à la confiscation du bâtiment, soit à celle de tout ou partie de la cargaison, sera puni des travaux forcés à temps.

Art. 14. Tout capitaine, maître ou patron qui, avec une intention frauduleuse, se rendra coupable d'un ou de plusieurs des faits énoncés en l'article 236 du code de commerce, ou vendra, hors le cas prévu par l'article 237 du même code, le navire à lui confié, ou fera des déchargements en contravention à l'article 248, sera puni de la reclusion.

Art. 15. L'article 386, § 4, du code pénal est applicable aux vols commis à bord de tout navire ou bâtiment de mer par les capitaines, patrons, subrécargues, gens de l'équipage et passagers. L'article 387 du même code est applicable aux altérations de vivres et marchandises commises à bord par les mêmes personnes.

— *Des poursuites et de la compétence.* Art. 16. Lorsque des bâtiments de mer auront été capturés pour cause de *piraterie*, la mise en jugement des prévenus sera suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité de la prise. Cette suspension n'empêchera ni les poursuites ni l'instruction de la procédure criminelle.

Art. 17. S'il y a capture de navires ou arrestation de personnes, les prévenus de *piraterie* seront jugés par le tribunal maritime du chef-lieu de l'arrondissement maritime dans les ports duquel ils auront été amenés. Dans tous les autres cas, les prévenus seront jugés par le tribunal maritime de Toulon, si le crime a été commis dans le détroit de Gibraltar, la mer Méditerranée ou les autres mers du Levant, et par le tribunal de Brest, lorsque le crime aura été commis sur les autres mers. Toutefois, lorsqu'un tribunal maritime aura été régulièrement saisi du jugement de l'un des prévenus, ce tribunal jugera tous les autres prévenus du même crime, à quelque époque qu'ils soient découverts et dans quelque lieu qu'ils soient arrêtés. Sont exceptés des dispositions du présent article les prévenus du crime spécifié au § 1er de l'article 3, lesquels seront jugés suivant les formes et par les tribunaux ordinaires.

L'attribution confiée aux tribunaux maritimes a été l'objet d'une discussion animée; les défenseurs du projet de loi ont fait remarquer que déjà ces tribunaux avaient des attributions analogues et qu'il serait difficile de composer un jury propre à statuer sur de pareilles matières; qu'enfin l'organisation de ces tribunaux et la procédure établie offrent toutes les garanties désirables; on a répondu que tous les jours les jurés sont appelés à prononcer sur des faits plus compliqués et d'une application plus difficile que ceux qui constituent la *piraterie;* qu'ainsi il n'y avait pas de motifs pour établir une exception au droit commun. M. Lanjuinais a même contesté l'existence des tribunaux maritimes, établis par un simple décret; il a rappelé la loi du 20 septembre 1791.

Art. 18. Il sera procédé à l'instruction et au jugement conformément à ce qui est prescrit par le règlement du 12 novembre 1806. Néanmoins, si, pour quelque cause que ce soit, des témoins ne peuvent être produits aux débats, il y sera suppléé par la lecture des procès-verbaux et de toutes autres pièces qui seront jugées par le tribunal maritime être de nature à éclaircir la vérité.

Art. 19. Les complices des crimes de *pira-*

terie spécifiés au titre Ier de la présente loi seront jugés par les tribunaux maritimes, ainsi qu'il est prescrit par les deux articles précédents. Sont exceptés et seront jugés par les tribunaux ordinaires les prévenus de complicité, français ou naturalisés français, autres néanmoins que ceux qui auraient aidé ou assisté les coupables dans le fait même de la consommation du crime. Et dans les cas où des poursuites seraient exercées simultanément contre les prévenus de complicité, compris dans l'exception ci-dessus, et contre les auteurs principaux, le procès et les parties seront renvoyés devant les tribunaux ordinaires.

Ainsi, les armateurs ou assureurs d'un navire ne pourront être traduits devant les tribunaux maritimes. Il a été fait dans cet article un changement de rédaction pour faire ressortir d'une manière plus claire cette idée, que les complices français ou naturalisés français, même dans le cas où ils seraient coauteurs, ne pourront être traduits que devant les tribunaux ordinaires, s'ils sont poursuivis seuls et indépendamment des auteurs principaux. Au surplus, c'est une règle constante de notre législation que, lorsque, parmi les coaccusés d'un même fait, les uns sont justiciables des tribunaux ordinaires et les autres de tribunaux d'exception, les tribunaux ordinaires restent saisis de l'affaire à l'égard de tous les accusés.

Art. 20. Les individus prévenus des crimes ou de complicité des crimes spécifiés au titre II de la présente loi seront poursuivis et jugés suivant les formes et par les tribunaux ordinaires.

— *Dispositions générales.* Art. 21. Les lois et règlements auxquels il n'est point dérogé par la présente loi, notamment ceux relatifs à la navigation, aux armements en course et aux prises maritimes, continueront d'être exécutés en ce qui n'est pas contraire à la présente loi.

Nous avons vu qu'aux termes de l'article 16 de la loi du 10 avril 1825, lorsque des bâtiments en mer ont été capturés pour cause de *piraterie*, la mise en jugement des prévenus est suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la validité de la prise. La décision sur la validité de la prise par le conseil d'État doit nécessairement précéder le jugement du crime; mais dans le cas où il n'y a pas de prise sur laquelle il faille prononcer, il est incontestable que les prévenus doivent être traduits *de plano* devant les tribunaux.

« Les décisions du conseil d'État sur la validité de la prise, dit M. d'Auvilliers, offriront presque toujours un préjugé très-grave sur la question de *piraterie*, mais les tribunaux maritimes ne sont pas liés pour cela par l'arrêt du conseil, et les accusés peuvent toujours remettre en question les faits et leur moralité. « Si la prise est déclarée nulle, disait » M. Portal, rapporteur, les prévenus ne » pourront être mis en jugement; et si elle » est déclarée valable, les tribunaux reste» ront libres d'apprécier tous les moyens de » défense. »

A cela M. Beaussant ajoute que le jugement de prise, qui appartient à un autre tribunal que celui compétent pour connaître de la *piraterie*, doit nécessairement être rendu le premier pour éviter les décisions contraires. En effet, il ne peut y avoir de pirates si la prise est déclarée nulle comme ayant eu lieu hors des cas de *piraterie*; au contraire, l'existence de la *piraterie* ayant été reconnue, suffisante pour valider la prise, il n'y a rien de contradictoire à acquitter les prévenus en décidant qu'ils n'en sont pas les auteurs.

PIRATÈSE s. f. (pi-ra-tè-ze — du gr. *peiratês*, pirate). Annél. Genre d'annélides, voisin des amphitrites et des sabelles, dont l'espèce type vit à l'île de France, dans les récifs madréporiques.

PIRATINÈRE s. f. (pi-ra-ti-nè-re). Bot. Genre d'arbres, de la famille des artocarpées, qui habite la Guyane. ‖ On l'appelle aussi PIRATINIER et BROSIME.

— **Encycl.** La *piratinère de la Guyane* est un grand arbre, dont la tige, haute de 15 mètres et plus, est couverte d'une écorce lisse et grisâtre; ses rameaux très-nombreux portent des feuilles alternes, ovales, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, à l'aisselle desquelles naissent des fleurs jaunes. Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane. Son écorce laisse exsuder, quand on la blesse, un suc laiteux. Son bois est blanc, compacte, très-dur, ayant au centre une tache rouge foncé, mouchetée de noir, simulant des caractères d'écriture, d'où lui vient le nom de *bois de lettres* que lui donnent ordinairement les créoles. Ce bois est recherché pour les ouvrages qui demandent beaucoup de résistance, tels que des pilons, des arcs, des cannes. Le *bois de lettres blanc* n'est qu'une variété d'âge.

PIRATIQUE adj. (pi-ra-ti-ke — rad. *pirate*). Qui a rapport, qui appartient aux pirates : *Plusieurs circonstances les inclinaient à une guerre* PIRATIQUE *contre les Espagnols.* (Heine.)

PIRAULT DES CHAUMES (Jean-Baptiste-Vincent), littérateur et homme de loi, né à Paris en 1767, mort à Nanterre en 1838. Fils d'un procureur au parlement de Paris, avoué, puis avocat, il se montra toujours fervent royaliste, partant ennemi déclaré des principes proclamés par la Révolution. Sous le Consulat, il professa le droit civil à l'Académie de législation (1800), puis devint, en 1808, avocat à Paris. Désolé et irrité de voir la révolution triompher de nouveau en 1830, Pirault se retira à Nanterre, dont il avait été maire, et là bouda jusqu'à sa mort la monarchie de Juillet qui ne daigna pas y prendre garde. On lui doit les ouvrages suivants : *l'Art de plaire*, traduction en vers français du poëme d'Ovide, *l'Art d'aimer*, et suivi d'une version, également en vers français, du *Remède d'amour*, autre poëme d'Ovide, avec le texte latin en regard (Paris, 1818, in-12); *Voyage à Plombières en* 1822, suivi du poëme latin de *De thermis Plombariis*, trad. pour la première fois en français de Joachim Camerarius, avec le texte en regard, ou *Lettre à M. V.*, par P. D. C. (Paris, 1823, in-18); ce poëme de Camerarius vit le jour à Venise en 1563; les *Amours d'Ovide*, trad. nouvelle en vers, avec l'élégie du *Noyer*, suite et complément aux œuvres d'Ovide, trad. par de Saint-Ange (Paris, 1824, in-12); *Examen d'une controverse au sujet des grammaires grecques publiées en Allemagne, en Angleterre et en France* (Paris, 1825, in-8° de 4 p.), travail extrait de la *Revue encyclopédique; Notice biographique sur feu le comte de Schlaberndorf*, pour servir de complément à la preuve des faits de soustraction de son testament ou codicille (Paris, 1828, in-4° de 10 p.; *Fables nouvelles* (Paris, 1819, in-18); ce sont des apologues politiques pour la plupart; *Contes et nouvelles en vers*, par P*** (Bruxelles, 1829, in-12, VII ch. et 212 p.), morceaux du genre érotique; la *Tante supposée*, nouvelle inédite de Michel Cervantes de Saavedra, traduite pour la première fois en français, suivie de *Gaudebert* ou *l'Auteur détrompé*, comédie en un acte, en vers, et de dix-huit nouvelles fables politiques (Paris, 1831, in-12); *Fagoua* ou *le Philosophe, chronique du royaume de Fez* (Paris, 1832, 4 vol. in-12), roman politique. Il a laissé aussi des ouvrages inédits : *Précis sur l'histoire politique de l'Europe et des colonies, de* 1729 *à* 1818; *Tableau de l'histoire ecclésiastique*, renfermant la chronologie des conciles, des papes et des empereurs jusqu'à Léon XII; *l'Homme de société* ou *Dictionnaire de morale et de philosophie; Prudence ne vaut pas folie*, roman philosophique; *Traduction en vers des* Tristes *et des* Pontiques *d'Ovide*; cet ouvrage aurait entièrement complété la traduction faite par de Saint-Ange; *Des amours des plantes*, premier chant du poëme anglais de Darwin.

PIRAVÈNE s. m. (pi-ra-vè-ne.). Ichthyol. Nom vulgaire du dactyloptère volant.

PIRAVÉRA s. m. (pi-ra-vé-ra). Ornith. Espèce d'aigle, peu connue.

PIRAZE s. m. (pi-ra-ze). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des cérithes et non adopté.

PIRCKHEIMER (Wilibald), célèbre érudit allemand. V. PIRKHEIMER.

PIRE adj. (pi-re — du lat. *pejor*, comparatif qu'Aufrecht rattache à la racine sanscrite *piy*, attaquer, blesser, d'où le sanscrit *piyu*, *piyant*, *piyatnu*, ennemi, scélérat; *piydru*, ennemi; *dêvapîyu*, ennemi des dieux. Aufrecht, qui traite spécialement de la racine *piy*, lui attribue principalement le sens d'insulter, de blâmer, de haïr; il compare aussi le gothique *fijan*, haïr, et *faian*, blâmer, d'où *fijands*, ennemis, et *fiathva*, inimitié. Comparez encore l'anglais *fiau* et *fiend*, *fiand*, scandinave *fid* et *fiandi*, ancien allemand *fiêu* et *fiant*, etc. Comme l'irlandais change parfois en *f* un *p* primitif, il est possible que *fi*, mauvais, méchant, *fiamh*, horrible, abominable, *fiamhan*, crime, forfait, appartiennent au même groupe, d'autant mieux que le kymrique offre *ffaidd*, abominable, d'où *ffieiddiaw*, exécrer. D'autre part, comme le *p*, dans quelques cas, devient aussi *b*, on pourrait également comparer l'erse *bidi*, *biüidh*, *biuthaid*, ennemi, combattant). Plus mauvais, plus méchant, plus dommageable, plus nuisible : *Ce vin-là est encore* PIRE *que le premier. Il est* PIRE *qu'il n'était. La crainte du mal est quelquefois* PIRE *que le mal même.* (Acad.) *Craindre la mort et* PIRE *que mourir.* (P. Syrus.) *Les femmes sont extrêmes; elles sont meilleures ou* PIRES *que les hommes.* (La Bruy.) *Il y a de mauvais exemples qui sont* PIRES *que les crimes.* (Montesq.) *Les mauvaises maximes sont* PIRES *que les mauvaises actions.* (J.-J. Rouss.) *Méconnaître est* PIRE *qu'ignorer.* (V. Hugo.) *Ce qu'il y a de* PIRE *est la corruption de ce qu'il y a de meilleur.* (V. Cousin.) *Il est bien rare que la peur* [illegible] *ne soit pas* PIRE *que le mal lui-même.* (E. de G...)

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*.
BOILEAU.

Je ne sais bête au monde *pire*
Que l'écolier, si ce n'est le pédant
LA FONTAINE.

Nos pères, plus méchants que [illegible] vieux,
Ont eu pour successeurs des enfants plus coupables,
Qui seront remplacés par de *pires* neveux
LA MOTHE.

Il devrait vous suffire
Que votre premier [illegible] et deux;
De cel [illegible],
De peur d'en rencontrer un *pire*.
LA FONTAINE.

— *Le remède est pire que le mal*, Ce qu'on propose empire la situation au lieu de l'amender.

— Prov. *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, On perd sa peine à vouloir convaincre une personne qui, décidée d'avance à ne pas se laisser ébranler, feint de ne pas entendre ce qu'on lui dit. ‖ *Il n'est pire eau que l'eau qui dort*, Les gens sournois et taciturnes sont ceux dont il faut se défier le plus :

Il n'est, comme l'on dit, *pire* eau que l'eau qui dort.
MOLIÈRE.

— Mauvais au plus haut degré : *C'est le* PIRE *de tous. De toutes les espèces, c'est la* PIRE. (Acad.) *Le* PIRE *état est n'être sans caractère.* (Mme de Puysieux.) *La* PIRE *des bêtes parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur.* (Marmontel.) *Être pauvre sans être libre est le* PIRE *état où l'homme puisse tomber.* (J.-J. Rouss.) *De toutes les maladies de l'âme, la* PIRE *est celle dont on désespère.* (P. Lanfrey.) *La misère est la* PIRE *des servitudes.* (Vacherot.) *La* PIRE *des corruptions n'est pas celle qui brave les lois, mais celle qui s'en fait à elle-même.* (De Bonald.)

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit au hasard la meilleure ou la *pire*.
CORNEILLE.

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le *pire* destin,
Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.
MALHERBE.

— s. m. Ce qu'il y a de pire, de plus mauvais : *Dans les arts d'agrément, il n'y a point de degrés du médiocre au* PIRE. (Acad.) *L'homme s'ennuie du bien, cherche le mieux, trouve le mal et s'y tient crainte du* PIRE. (Lévis.)

On prend toujours le mal pour éviter le *pire*.
A. DE MUSSET.

Défiez-vous des rois;
Leur faveur est glissante, on s'y trompe, et le *pire*,
C'est qu'il en coûte cher.
LA FONTAINE.

— Gramm. Lorsque *pire*, *pis* (comparatif), dépendant d'une proposition affirmative, sont suivis de la conjonction *que* et d'une proposition complétive, le verbe de cette proposition prend *ne* lors même qu'il exprime une pensée plutôt affirmative que négative : *Notre position est devenue pire qu'elle* N'était. Mais *ne* cesse d'être employé quand *pire* ou *pis* dépend d'une proposition négative, et si la proposition est interrogative, on met *ne* seulement lorsque la pensée, dans la proposition principale, incline plus vers l'affirmative que vers la négative.

Après le *pire*, le *pis* suivis d'un pronom conjonctif, le verbe de la proposition secondaire se met souvent au subjonctif. V. la note du mot SUBJONCTIF.

— Allus. littér. **Il n'est point de degrés du médiocre au pire**, Vers de Boileau. V. MÉDIOCRE.

Pire n'est pas toujours certain (LE), [*No siempre lo peor es cierto*], comédie de cape et d'épée, de Calderon (représentée à Madrid, dans le Palacio-Real, en 1652). Il y a un proverbe espagnol qui dit : *Siempre lo peor es cierto.* Le poëte en a pris le contre-pied, afin de prouver que le pire n'arrivait pas toujours.

Don Carlos, l'amoureux de Léonor de Lara, a trouvé un homme, pendant la nuit, dans la chambre de sa bien-aimée. Trompé par ces apparences, il croit avoir affaire à un rival et le tue d'un coup d'épée. Pour préserver la réputation de Léonor, et bien qu'il la croie coupable, il l'enlève et lui donne un asile, mais il se refuse à prêter l'oreille à ses protestations d'innocence. Grâce à un concours de nombreuses erreurs [illegible] et à une intrigue incidente mêlée avec beaucoup d'art à l'action principale, Don Carlos en arrive à croire qu'il s'est trompé; mais le spectateur est habilement tenu dans la perplexité jusqu'à ce qu'enfin l'amant reconnaisse que sa maîtresse lui est restée fidèle. Le talent très-grand qu'a montré le poëte dans les développements de cette habile intrigue est encore surpassé par la peinture des caractères. Les deux principaux personnages, Carlos et Léonor, dévoilent chez le poëte une grande science du cœur humain; l'un a des sentiments nobles et généreux, et c'est la [illegible] de son caractère qui le porte à [illegible]; l'autre fait preuve d'une bonté excessive et d'un attachement inébranlable envers l'homme qui la méconnaît si profondément. Cette comédie est d'une exécution [illegible] et l'on y rencontre une foule de [illegible] bles. M. Damas-Hinard l'a traduite en français. [illegible]

PIRÉ, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de [illegible] km. S.-E. de Rennes [illegible] — [illegible] Commerce de [illegible] glands, [illegible].

PIRÉ (Hippolyte-Marie-Guillaume de ROSNYVINEN, [illegible]) Rennes en 1778 [illegible] petit-fils [illegible] marquis de 1788 [illegible] avec sa famille, [illegible] ces, prit part, en 1795, à l'expédition de Quiberon, où il reçut une blessure, et continua à combattre dans les rangs des royalistes en Bretagne jusqu'au Consulat. Il entra alors dans la légion des hussards du premier consul, se signala par son intrépidité à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, reçut alors le grade de colonel de chasseurs (1807) et passa l'année suivante en Espagne, où il donna de nouvelles preuves de sa bravoure. Appelé à la grande armée, il assista aux batailles d'Eckmuhl, de Ratisbonne, de Wagram, à la tête d'une brigade de cavalerie, se distingua particulièrement à Ostrowno et pendant la campagne de Russie, fut alors créé baron de l'Empire, puis nommé général de division (1813), pour avoir battu à plusieurs reprises les Saxons commandés par Thielmann. Le général Piré s'empressa, en 1814, de faire acte d'adhésion à Louis XVIII; néanmoins, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se rattacha à sa fortune, fut chargé par lui de combattre les royalistes dans le Midi, força le duc d'Angoulême à signer la capitulation de La Palud, puis rejoignit la grande armée en Belgique, combattit à Waterloo, ramena sa division mutilée près de Paris et détruisit, près de Versailles, un corps de hussards de Brandebourg et de Poméranie. Mis en non-activité par la Restauration, il alla servir en Russie, revint en France en 1819, rentra dans le service actif après la révolution de Juillet, remplit divers commandements à l'intérieur, fut mis à la retraite en 1848 et, malgré son grand âge, combattit avec la garde nationale contre les insurgés de juin.

PIRÉ (Alexandre-Élisabeth DE ROSNYVINEN, marquis DE), homme politique français, fils du précédent, né à Rennes en 1809. Il eut pour parrain et marraine le prince et la princesse de Wagram et fut, selon ses expressions, « le courtisan de la famille impériale dans l'exil. » De 1846 à 1848, il visita l'Italie, entra en relation avec Farini, qui devait être plus tard dictateur de l'Émilie, et constata, d'une part, les aspirations profondes du peuple italien vers la reconstitution de sa nationalité; de l'autre, l'impopularité des petits souverains, particulièrement du roi de Naples, dont le gouvernement détestable contribuait à l'agitation des esprits. Après la proclamation de l'Empire, le marquis de Piré fut élu, par le canton de Jozé, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine (1853), puis membre du conseil municipal de Rennes (1855), et devint chevalier d'honneur de la princesse Bacciochi. Une élection complémentaire pour le Corps législatif ayant eu lieu en 1856 dans une circonscription de l'Ille-et-Vilaine, il posa sa candidature, que patronna chaudement l'administration. Élu député, il fut successivement réélu, dans les mêmes conditions, en 1857, en 1863 et en 1869. Un des membres les plus ardents de la majorité à la fois bonapartiste et cléricale, il sanctionna de ses votes les mesures les plus déplorables et les plus oppressives proposées par le gouvernement. Mais tout en obéissant docilement à la consigne ministérielle dès qu'on passait au scrutin, il tint à paraître conserver des allures indépendantes. Ce que le marquis de Boissy était au Sénat, le marquis de Piré tenta de l'être au Corps législatif [illegible] mais avec moins d'esprit humoristique [illegible] imprévu et de finesse. Il se fit remarquer par ses interruptions, par ses boutades, par le [illegible] et ses protestations de dévouement dès qu'il s'agissait du chef de l'État, par des appréciations fort vives parfois des actes du gouvernement. « Il a de l'esprit [illegible] écrivain, mais il en a [illegible] propos et en dehors du sujet... C'est évidemment un homme distingué [illegible] beaucoup et qui retient... Il ne fait pas [illegible] proprement parler, de discours. Il se [illegible] d'une espèce d'exorde qui n'est qu'un hors-d'œuvre. [illegible]

ne le satisfit point et il lui fit une opposition [illegible]. Le 17 janvier 1870, il se déclara [illegible] demandées par le ministre contre Henri Rochefort. « Si je gêne le centre droit, dit-il alors, eh bien! j'irai [illegible]... Je voudrais voir le gouvernement [illegible] hardiment l'initiative d'une grande [illegible]. Je demande le [illegible] de tous les princes de la maison de Bourbon. Je demande la levée du séquestre sur les biens de la famille d'Orléans. [illegible] très parlementaires [illegible] haute audace : « La [illegible] *Sic itur ad astra!* » Le 2 juillet suivant, il accusa le ministère « de faire de la petite politique, d'agir avec le [illegible] d'une façon [illegible]. Enfin, lorsque [illegible] le 15 juillet, M. Thiers combattit avec [illegible] la folie [illegible] la Prusse et mit à la [illegible] certain qu'il y [illegible] jetterez votre pre- [illegible] tenenant : « Vous êtes [illegible] patriotique de nos désastres, [illegible]. » Cette parole malheureuse devait être une des dernières [illegible] de Piré au Corps législatif. Le 4 septembre, l'empire s'effondrait et le député d'Ille-et-Vilaine rentrait dans la vie privée.

PIRÉE (le), port d'Athènes, à l'embouchure du Céphise, sur une presqu'île appelée autrefois presqu'île du Pirée ou de Munychie, à 7 kilom. S.-O. de la ville, à laquelle il fut réuni par de hautes murailles construites par Thémistocle et par Périclès. Le port d'Athènes, avant les guerres médiques, était Phalère; la bataille de Salamine apprit aux Athéniens l'avantage qu'ils pouvaient tirer de leurs forces maritimes, et Thémistocle, trouvant le port de Phalère insuffisant, persuada à ses concitoyens d'utiliser un havre excellent, un peu plus éloigné d'Athènes, il est vrai, mais encore assez rapproché pour répondre à tous les besoins de la république. Ce fut sous son archontat (477 av. J.-C.) que fut commencée la construction du Pirée. « La presqu'île du Pirée ou de Munychie, dit M. Hanriot, consiste en deux collines rocheuses, réunies par un isthme étroit; celle de l'E. est la plus haute et la plus rapprochée de la ville. Cette péninsule est creusée de trois bassins naturels. Il fut un temps où l'on conservait encore le souvenir de l'époque à laquelle cette presqu'île n'était pas unie au continent et formait une île au devant de la plaine. Après même que cette réunion se fut opérée par l'exhaussement spontané du sol, la partie de la plaine qui jadis était recouverte par la mer continua de s'appeler *fond de mer*, et aujourd'hui encore c'est un fond de mer, stérile, plat, hérissé de joncs, revêtu bien son ancien état. Le nom même du Pirée, qui veut dire le passage, le trajet, se rapporte à cette circonstance. »

Le port du Pirée était à la fois un port de commerce, un port militaire, un entrepôt, un arsenal et un marché. Les *Longs murs* de Thémistocle et de Périclès empêchaient qu'on ne l'isolât de la ville par une attaque de terre et faisaient partie des fortifications d'Athènes. Le port se composait de trois bassins : le *Cantharos* (port militaire), le *Zéa*, destiné spécialement aux navires chargés de blé, et l'*Aphrodision* pour les autres bâtiments. Ces bassins étaient assez vastes pour contenir cinq cents trirèmes; l'entrée du port, resserrée par un môle, était et est encore très étroite; on la fermait avec une chaîne. Deux grands piliers, dont il reste les bases à fleur d'eau, supportaient deux magnifiques lions de marbre qui furent enlevés, en 1686, par l'amiral vénitien Morosini; l'un d'eux est actuellement placé à Venise, devant la porte de l'Arsenal. Au temps de la splendeur d'Athènes, le Pirée devint le centre d'une activité commerciale considérable; c'était le grand *emporium* de la Grèce. « Toutes les denrées, dit Isocrate, qui ne sont que dispersées par petites portions dans les autres marchés de la Grèce, se trouvent réunies au Pirée en grande abondance. » La place du Pirée, qu'on nommait le *Digma*, était la bourse la plus fréquentée de la Grèce, plus fréquentée que celle de Corinthe même, malgré sa situation exceptionnelle et ses deux ports de l'un et de l'autre côté de l'isthme. On y voyait aborder toutes les nations répandues sur les côtes de la Méditerranée et du Pont-Euxin, depuis Marseille jusqu'à Carthage et depuis Carthage jusqu'à Trébizonde. Aristote prétendait que, [illegible] réputation des habitants d'Athènes, ils avaient, en réalité, moins de politesse et moins d'urbanité que les habitants du Pirée, où l'abord continuel des étrangers de toutes les nations avait singulièrement adouci les mœurs et répandu sur les manières une certaine grandeur et une certaine noblesse. Les marchands, les passagers et les navigateurs qui abordaient à ce port fameux [illegible] d'émulation. Les Athéniens [illegible] le Pirée [illegible] temples et divers [illegible] monuments remarquables. Ces monuments [illegible] encore lors du voyage de Pausanias en Grèce. « Une enceinte consacrée à Jupiter et à Minerve, dit le savant voyageur, est ce que le Pirée offre de plus remarquable. Jupiter tient un sceptre d'une main, une Victoire de l'autre, et Minerve tient une pique; ces deux statues sont en bronze. On y voit le tableau où Arcésilas a peint Léosthène et ses enfants; un long portique sert de marché à ceux qui demeurent près de la mer, car il y a un autre marché pour ceux qui sont plus éloignés du port. On voit derrière ce portique deux statues représentant Jupiter et Démos (le peuple), tous deux debout; elles sont de Léocharès. Sur le bord de la mer est un temple de Vénus que Conon fit bâtir après une victoire navale qu'il remporta sur les Lacédémoniens, vers Gnide, dans la Chersonèse de la Carie. » Les murs du Pirée furent rasés par Lysandre en 404 av. J.-C., après la bataille d'Ægos-Potamos, si funeste à la puissance d'Athènes, puis relevés en partie par Conon et détruits de nouveau par Sylla. Le Pirée ne se releva jamais de sa ruine. Strabon le décrit comme un petit village situé autour du port et du temple de Jupiter Sauveur. Cette bourgade perdit même jusqu'à son nom et prit celui de *Porto Leone*, à cause des célèbres lions situés à l'entrée du port; on n'y voyait qu'un couvent abandonné, appelé couvent du Saint-Esprit, et quelques masures qu'habitaient des douaniers turcs. Quand le roi Othon vint, en 1836, prendre possession du trône de Grèce, il débarqua au Pirée et n'y trouva qu'une seule habitation; il lui rendit son nom, que ce port a conservé depuis. De nos jours, le Pirée est une station de la navigation à vapeur dans la Méditerranée. Le port est petit, mais bon et peut recevoir des vaisseaux de ligne.

Le port a, comme au temps de la grande puissance d'Athènes, trois bassins : l'avant-port, le port et la vieille darse. On entre dans l'avant-port en laissant à droite le cap Thémistocle ou Phanari et, à gauche, l'île Psitalie; sa profondeur varie entre 6 et 33 mètres; le port, dont le fond de vase est excellent, est bien abrité; quant à la vieille darse, elle est presque entièrement comblée. A son entrée se trouvent la quarantaine et le débarcadère; un chemin de fer relie aujourd'hui Athènes au Pirée. La petite ville, reconstruite peu à peu autour du port, a repris quelque importance; on y compte sept à huit cents maisons, des églises, de vastes magasins; là a été établie l'École navale du royaume. Le mouvement du port est annuellement de 1,700 vaisseaux à l'entrée et à la sortie; les marchandises exportées ou importées s'élèvent à une valeur de 30 à 35 millions de francs.

Des restes d'antiquités assez considérables se remarquent au milieu des constructions modernes; ce sont d'abord les ruines des Longs murs, à droite de la route d'Athènes; celles du théâtre de Bacchus, sur la colline de Munychie, actuellement le mont Castelli, nom qui lui vient d'un château fort qui avait été construit au moyen âge pour défendre le Pirée. Dans l'intérieur de la ville sont les restes des thermes romains, d'un aqueduc, des égouts, de vastes citernes; près de l'église Saint-Nicolas, une petite colonne avec inscription indique l'emplacement de l'ancien marché du Pirée. Sur la rive occidentale de l'isthme, au cap Phanari, ancien cap Alcyme, se trouve le tombeau de Thémistocle, grand sarcophage placé au niveau du sol dans un encaissement taillé dans le roc, au bord de la mer, à la pointe du cap où s'élevait le trophée de Salamine. L'eau de la mer, que les vagues agitées y jettent quelquefois, y séjourne, claire et tranquille, comme dans un bassin. On voit auprès du tombeau les débris du trophée. Non loin de là se trouve une ruine intéressante, celle de ce qu'on appelait le *tribunal du Puits*. C'est là que les bannis par l'ostracisme venaient en appeler du jugement qui les exilait.

— **Allus. littér. Prendre le Pirée pour un homme,** Allusion à la fable de La Fontaine, le *Singe et le Dauphin*, dans laquelle le singe parle du Pirée comme étant de ses amis :

> C'est une vieille connaissance.
> Notre magot prit, pour ce coup,
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.
> De telles gens il est beaucoup
> Qui prendraient Vaugirard pour Rome,
> Et qui, caquetant au plus dru,
> Parlent de tout et n'ont rien vu.

Dans l'application, ces mots *prendre le Pirée pour un homme* expriment d'une manière plaisante la confusion grossière que l'on fait de deux choses qui n'ont entre elles aucun rapport.

« On donne à la femme une éducation en rapport avec sa situation présumée. On lui apprend à broder des pantoufles pour son tyran, à festonner des mouchoirs, à tourner passablement une lettre et à tapoter sur le piano une éternelle polka. Elle sait assez d'histoire sainte pour faire sa première communion, assez de géographie pour ne pas *prendre le Pirée pour un nom d'homme* et assez d'histoire pour savoir que Louis XIV était le successeur de Louis XIII. »

VICTOR BORIE.

« M. About ne fait pas ses *Salons* comme les historiographes racontent les batailles. Il daigne descendre dans la tranchée et se compromettre un peu dans les bivouacs. Ni sa grandeur ni ses feuilletons ne le retiennent toujours *at home*. Il ne parle point avec étonnement dans ses théories de ce qui est élémentaire dans la pratique et ne *prend ni le Pirée pour un homme,* ni M. Courbet pour un dessinateur. »

LEGRELLE.

« Je dois rectifier une faute d'impression qui s'est glissée dans mon dernier article sur la traduction de Shakspeare par M. François-Victor Hugo. On a pu croire, quand j'ai parlé *de pecorone* au lieu *du pecorone*, que *je prenais le Pirée pour un homme. Il pecorone* est un recueil de cinquantes nouvelles du sieur *Giovanni Fiorentino.* »

HIPPOLYTE LUCAS.

PIRÉE (le fou du), bizarre personnage de l'antiquité, dont la folie, d'un genre particulier, a été l'objet, chez les écrivains grecs, de quelques allusions littéraires. Ce fou s'appelait Thrasylle; il était originaire d'Œxone et appartenait à la tribu de Cécrops. Élien, dans le vingt-cinquième chapitre de ses *Histoires diverses*, nous a donné sur cet original les seuls détails que l'on possède. « Thrasylle d'Œxone, dit-il, fut atteint d'un genre de folie nouveau et tout à fait inouï. Ayant quitté la ville, c'est-à-dire Athènes, il s'était établi au Pirée, et là il se figurait que tous les vaisseaux qui y abordaient étaient à lui; il en tenait compte dans ses registres, leur donnait ordre de repartir pour de nouveaux voyages et, quand il les voyait revenir et rentrer au port en bon état, il en ressentait la joie la plus vive. Cette maladie dura plusieurs années jusqu'à ce que son frère, étant revenu de Sicile, amena avec lui un médecin qui le guérit.

Rendu complètement à la raison, Thrasylle aimait à raconter à ses amis les années qu'il avait passées dans cette démence; il disait que jamais il n'avait goûté plus de plaisir qu'en voyant arriver préservés du naufrage des vaisseaux qui cependant ne lui appartenaient en aucune façon. »

Ch. Nodier a composé sur ce sujet une petite fable, insérée dans un recueil de poésies bien peu connues qu'il publia en 1829. Les écrivains font souvent allusion au *fou du Pirée* :

« Il faut que vous remarquiez, s'il vous plaît, que nous sommes tous faits naturellement comme un *certain fou athénien*, dont vous avez entendu parler, qui s'était mis dans la fantaisie que *tous les vaisseaux qui abordaient au Pirée lui appartenaient.* Notre folie, à nous autres, est de croire aussi que toute la nature, sans exception, est destinée à nos usages; et quand on demande à nos philosophes à quoi sert ce nombre prodigieux d'étoiles fixes, dont une partie suffirait pour faire ce qu'elles font toutes, ils vous répondent froidement qu'elles servent à réjouir la vue. »

FONTENELLE.

« Depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à l'assemblée des notables, voilà le vaste champ où je me promène de long en large et tout à loisir. Tous les événements qui ont eu lieu entre ces deux époques, tous les pays, tous les mondes et tous les êtres qui ont existé entre ces deux termes, tout cela est à moi; tout cela m'appartient aussi bien, aussi légitimement que *les vaisseaux qui entraient dans le Pirée appartenaient à un certain Athénien.* »

XAVIER DE MAISTRE.

« Il y a des riches ruinés qui deviennent fous. Leur folie consiste à se croire toujours riches. *Tous les navires chargés de denrées qui entrent dans le Pirée leur appartiennent.* Douce erreur! s'écrie Horace; funeste également, dirai-je à mon tour, quand c'est celle d'un peuple entier. »

CUVILLIER-FLEURY.

PIREL s. m. (pi-rel). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre telline.

PIREMENT adv. (pi-re-man — rad. *pire*). D'une manière pire. ‖ Vieux mot.

PIRÈNE s. f. (pi-rè-ne). Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des mélanopsides, et dont l'espèce type vit dans les eaux douces de l'Inde et des Moluques.

PIRÈNE (fontaine). V. CORINTHE.

PIRÈS (Thomas), diplomate portugais, mort vers 1533. Il recueillait dans les Indes des plantes médicinales, lorsque le gouverneur de Malacca, Fernan Perez d'Andrade, qui avait apprécié ses talents, l'envoya auprès du gouvernement chinois pour y traiter d'affaires commerciales (1517). Pirès fut le premier Européen qui ait été chargé d'une ambassade officielle en Chine. Il se rendit à Canton, y fut retenu longtemps sous divers prétextes et arriva à Pékin vers 1521. L'empereur de la Chine, ayant reçu sur les Portugais des renseignements peu favorables, n'accueillit point l'ambassadeur comme il l'espérait. En l'envoyant vers le souverain de l'empire du Milieu, le gouverneur de Malacca lui avait remis une lettre, écrite comme on écrivait alors aux rajahs tributaires du Portugal. Le style de cette lettre, si éloigné du style ordinaire de la chancellerie chinoise, mit à son comble l'irritation de l'empereur. Considéré comme un espion, Pirès fut reconduit à Canton, jeté en prison, soumis, avec douze de ses compagnons, aux plus cruelles tortures, puis exilé dans l'intérieur de l'empire, où il mourut.

PIRGO s. f. (pir-go). Moll. V. PYRGO.

PIRGOPOLE s. m. (pir-go-po-le). Moll. Coquille fossile, rapportée d'abord aux bélemnites, mais qui paraît appartenir au genre dentale.

PIRHING (Henri), canoniste allemand, né à Sigarten (Bavière) en 1606, mort vers 1680. Il étudia le droit et la philosophie à Ingolstadt, se fit admettre dans l'ordre des jésuites (1628), puis professa le droit canon, l'exégèse et la morale. Ses principaux ouvrages sont : *Apologia Cæsaris* (Ingolstadt, 1652, in-8°); *De juridictione prælatorum et rectorum* (Dillingen, 1663, in-8°); *De constitutionibus et consuetudine* (Dillingen, 1676, in-8°); *De renuntiatione beneficiorum* (Dillingen, 1667, in-8°); *Commentaria in decretales* (Dillingen, 1674, 3 vol. in-fol.); *Jus canonicum explicatum* (Dillingen, 1674-1678, 5 vol. in-fol.).

PIRI-PACHA (Mohammed), grand vizir ottoman, mort en 1524. Il devint trésorier du sultan Selim Ier, dont il gagna la confiance, lui conseilla, contrairement à l'avis de tous les vizirs assemblés, de livrer sans retard la bataille de Tschaldiran (1514), dans laquelle fut complètement battu le schah de Perse, et il jouit, à partir de ce moment, de la plus haute faveur près du sultan, qui le nomma vizir, le chargea de l'éducation de son fils Soliman, lui confia le gouvernement de Constantinople pendant une expédition qu'il fit en Égypte et l'éleva, à son retour, au poste de grand vizir (1517). Ce fut d'après les conseils de Piri que Sélim fit construire un arsenal maritime, équiper cinq cents vaisseaux de guerre et renonça au projet qu'il avait de faire massacrer tous les chrétiens de ses États. Après avoir vu mourir le sultan dans ses bras (1519), Piri-Pacha fut maintenu dans ses fonctions par son élève, Soliman le Grand, auquel il donna, comme toujours, de sages avis. En 1521, il assiégea Belgrade; puis, bien qu'il se fût montré opposé à l'expédition de Rhodes, il ne reçut pas moins l'ordre de la diriger, conjointement avec Mustapha-Kirlou, beau-frère du sultan, mis à la tête de l'armée. Pendant le long et terrible siège de cette ville, Piri-Pacha assiégea le bastion d'Italie, se signala par de nombreux traits de modération et d'humanité, et régla avec le grand maître les articles de la capitulation de Rhodes (21 octobre 1522). Tombé en disgrâce l'année suivante et remplacé par Ibrahim-Pacha, il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

PIRI-RÉIS, capitan égyptien, mort en 1553. Il apprit le métier de marin sous son oncle, le fameux corsaire Kemal-Reis et se rendit redoutable aux chrétiens par sa bravoure et par ses entreprises aventureuses. Il était devenu capitan de la flotte ottomane, lorsqu'il s'empara de Mascate avec une flotte de trente vaisseaux (1551), puis assiégea Gibraltar. Les assiégés parvinrent à lui faire lever le siège en lui donnant des sommes considérables, et il retourna en Égypte; mais Ali-Pacha, gouverneur de ce pays, informé de ce qui s'était passé, le fit arrêter au Caire, saisit le riche butin qu'il rapportait et reçut du sultan Soliman l'ordre de le mettre à mort. La bibliothèque de Berlin possède deux atlas maritimes, intitulés *Bahriyé*, qui sont dus à Piri-Réis et qui indiquent avec une grande exactitude les courants, les bas-fonds, les lieux de débarquement, etc., de la mer Rouge et de l'Archipel.

PIRIA (Raffaele), chimiste italien, né à Naples en 1805, mort à Turin en 1865. Il se rendit à Paris et devint l'un des élèves particuliers de M. Dumas, dans le laboratoire duquel il fit, en 1840, ses premiers travaux. « M. Piria, a dit M. Dumas, a illustré pour toujours une substance qui ne promettait assurément rien aux chimistes, la salicine. Il en a fait sortir tout un peuple de produits dérivés, et il nous a appris en même temps comment ces substances inertes pouvaient, par une combinaison lente, passer des vaisseaux de la plante dans ceux de la fleur ou dans les organes d'un animal, d'un insecte, par exemple, et y devenir le point de départ des matières les plus dignes d'intérêt. » Piria réussit le premier à changer la salicine, par l'action de corps oxydants, tels que le chromate de potasse, en acide formique et en huile de *spiræa ulmaria*. Un des fondateurs de l'enseignement de la chimie organique en Italie, il fut nommé sénateur par Victor-Emmanuel.

PIRIFORME adj. (pi-ri-for-me — du lat. *pirum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire : *C'était un homme sec, dont le crâne, chauve par devant, garni de cheveux rares par derrière, avait une conformation* PIRIFORME. (Balz.)

— Anat. *Muscle piriforme*, Premier des muscles abducteurs de la cuisse. ‖ Substantiv. : *Le* PIRIFORME.

PIRIGARA s. m. (pi-ri-ga-ra). Bot. Syn. de GUSTAVIA, genre d'arbres de la Guyane.

— **Encycl.** Les *pirigaras* sont des arbres

élevés, à feuilles grandes, alternes, glabres, entières ou dentées. Les fleurs, peu nombreuses, blanches, accompagnées de deux bractées, sont disposées en grappes terminales. Le fruit est une capsule ovoïde ou arrondie, coriace, ombiliquée au sommet, à trois ou six loges polyspermes. Ces végétaux croissent, pour la plupart, dans l'Amérique équatoriale. Le *piriguara à quatre pétales* est un très-bel arbre qui croît à la Guyane. Ses fleurs ont l'odeur de celles du lis; mais son bois exhale une odeur infecte, qu'il conserve longtemps, même après être coupé et travaillé de diverses manières. Les indigènes l'emploient néanmoins, en raison de sa grande souplesse, pour faire des cerceaux. Le *piriguara élégant* a des fruits comestibles.

PIRIMÈLE s. f. (pi-ri-mè-le). Crust. Syn. de PERIMÈLE.

PIRINGER (Benoît), graveur allemand, né à Vienne en 1780, mort à Paris en 1826. En sortant de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, il fut pendant quelque temps maître de dessin chez la comtesse Potocka, puis s'adonna à la gravure et suivit, en 1809, à Paris le comte Alex. de Laborde. Piringer a acquis beaucoup de réputation en perfectionnant la gravure à l'aqua-tinta, et il a gravé un grand nombre de planches estimées, qui lui valurent une médaille d'or à l'Exposition de Paris (1814) et le diplôme de membre de l'Académie des beaux-arts. Ses plus belles pièces sont : la *Danse du village*, son chef-d'œuvre; les *Quatre points du jour*; le *Lever et le coucher du soleil*, d'après Cl. Lorrain; des *Paysages* d'après ses propres dessins; les *Vues pittoresques du Tyrol*, d'après Runk (29 pl.); des *Vues des environs de Lyon* (8 pl.), etc. Piringer a exécuté en outre des gravures pour les *Monuments de la France*, d'Al. de Laborde; pour le *Voyage dans les Pyrénées*, de Melling; pour le *Voyage à Constantinople*, de Pertusier; pour le recueil manuscrit des romances de la reine Hortense, etc. Enfin, on lui doit : l'*Ecole de paysage* (Paris, 1823, in-fol.).

PIRIPÉA s. m. (pi-ri-pé-a). Bot. Syn. de BUCHNÈRE, genre de plantes de la Guyane.

PIRIQUÉTA s. f. (pi-ri-ké-ta). Bot. Genre de plantes, de la famille des turneracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PIRITHOÜS s. m. (pi-ri-to-uss). Astron. Ancien nom de la constellation des Gémeaux.

PIRITHOÜS, personnage à la fois historique et mythologique, fils de Jupiter et de Dia, ou d'Ixion et de la Nue, roi des Lapithes, peuplade de la Thessalie. Il épousa Hippodamie ou Déidamie, malgré l'opposition des Centaures, qui vinrent à ses noces et essayèrent d'enlever la jeune femme. Ami de Thésée, il combattit avec lui les Centaures et l'emmena aux enfers pour enlever Proserpine; mais Pluton les retint prisonniers et condamna Pirithoüs au supplice de la roue.

PIRITU s. m. (pi-ri-tu). Bot. Espèce de palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque et du Sinu.

PIRKER (Marie-Anne), cantatrice allemande, née en 1713, morte en 1783. Douée d'une de ces voix sympathiques qui vont au cœur, on la vit, dans la première partie de sa carrière, aller de succès en succès. Elle fut acclamée à Vienne, à Turin, à Naples, à Londres, où le roi George III ne dédaigna pas de chanter avec elle, lui troisième, et une princesse de la cour.

Anne Pirker fut l'amie de la duchesse de Wurtemberg et devint sa confidente. Elle se trouva compromise en 1755, lorsque cette princesse se sépara de son époux, et fut emprisonnée à la forteresse de Hohen-Asperg, où elle resta dix ans. Au sortir de son cachot, elle se retira à Heilbronn et vécut en donnant des leçons. Elle mourut à l'âge de soixante-dix ans.

PIRKHEIMER ou **PIRCKHEIMER** (Willibald), célèbre érudit allemand, un des savants qui ont le plus efficacement contribué à répandre en Allemagne la culture des lettres et des sciences, né à Eichstædt en 1470, mort à Nuremberg en 1530. Son père, conseiller de l'évêque d'Eichstædt, lui fit donner une instruction aussi solide que variée, puis l'emmena avec lui dans divers voyages en Allemagne. De retour à Eichstædt, le jeune Willibald apprit le métier des armes, prit part à diverses expéditions militaires, puis se rendit en Italie pour augmenter ses connaissances; il étudia à Padoue et à Pise le droit, la médecine, la théologie, les mathématiques, etc. Après un séjour de sept ans dans la Péninsule, Pirkheimer partit pour Nuremberg, où se trouvait alors sa famille (1497), épousa une des plus riches héritières de la ville, Crescentia Rieter, devint au bout de peu de temps membre du sénat, fut chargé par ce corps de plusieurs négociations importantes, dont il s'acquitta avec habileté, et reçut, en 1499, le commandement du contingent envoyé par les Nurembergeois au secours de l'empereur Maximilien, en guerre avec les Suisses. La bravoure et la prudence dont Willibald fit preuve dans cette campagne lui valurent de l'empereur, après la paix, le titre de conseiller impérial. Cette faveur lui attira des envieux, à son retour à Nuremberg, et il se vit en butte à des tracasseries qui le déterminèrent à rentrer dans la vie privée (1501); mais, au bout de peu d'années, il revint aux affaires, fut envoyé comme député aux diètes de Trèves (1511) et de Cologne (1512), montra autant de talent que d'éloquence dans la conduite des négociations dont il fut chargé et se retira définitivement de la vie publique en 1522.

Pirkheimer était intimement lié avec les hommes les plus éminents de son époque, Erasme, Reuchlin, Pic de La Mirandole, Tritheme, Albert Dürer, etc.; il réunit dans sa maison des lettrés, des artistes et forma une précieuse bibliothèque, riche en manuscrits, qu'il mit à la disposition de tous ceux qui avaient besoin de faire des recherches. « Après avoir considérablement amélioré l'état des écoles à Nuremberg, dit un biographe, il parvint à établir dans cette ville un des centres les plus actifs de la culture intellectuelle. Hutten n'hésite pas à lui attribuer, quant à la propagation des lumières en Allemagne, une influence égale à celle qu'exercèrent Erasme et Reuchlin. » Pirkheimer ne s'attacha pas seulement à propager avec ardeur le goût des études littéraires et scientifiques; il fut un des plus actifs partisans de la réforme dans l'Eglise et de Luther, défendit Reuchlin dans un pamphlet plein de verve; mais bientôt il vit avec une grande peine le dédain que professaient la plupart des réformateurs pour les belles-lettres, et il se rattacha, dit-on, vers la fin de sa vie, au catholicisme. Outre des traductions latines de divers auteurs grecs, on lui doit : *Eccius dedolatus* (1520, in-4°); *Apologia seu laus podagræ* (Nuremberg, 1522, in-4°), écrit humoristique; *De vera Christi carne* (Nuremberg, 1526, in-8°), suivi d'un pamphlet intitulé *De convitiis monachi illius qui Œcolampadius nuncupatur* (1527, in-8°); *Germaniæ ex variis scriptoribus perbrevis explicatio* (Nuremberg, 1530, in-8°); *Priscorum nummorum æstimatio* (1533), écrit publié en outre dans le recueil de Budel, intitulé *De monetis et re nummaria*; *Opera politica, historica, philologica et epistolica* (Francfort, 1610, in-fol.), *Bellum Helveticum duobus libris descriptum*, publié dans les *Germanicarum rerum scriptores* de Freher; c'est une intéressante relation de la guerre de Maximilien contre les Suisses, guerre dans laquelle il joua un rôle actif et brillant. Enfin on a de lui des *Lettres* qui ont été insérées dans divers recueils. — Sa sœur, Charitas PIRKHEIMER, née en 1464, morte en 1532, était très-versée dans la connaissance des langues anciennes et devint, en 1504, abbesse du couvent de Sainte-Claire, à Nuremberg. On a conservé quelques-unes de ses lettres à Erasme.

PIRLOUETTE s. f. (pir-lou-è-te). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette de mer.

PIRMASENS, ville de Bavière, cercle du Rhin (Bavière rhénane), à 57 kilom. S.-O. de Spire, 20 kilom. S.-E. de Deux-Ponts; 8,563 hab. Fabrication de chapeaux de paille, instruments de musique, chaussures, tabac, verrerie. Cette ville, agréablement située sur la chaîne de montagnes des Vosges, près des sources de la Lauter, possède un beau château.

PIRNA, ville de Saxe, cercle et à 16 kilom. S.-E. de Dresde, sur la rive gauche de l'Elbe; 6,370 hab. Fabrication de lainages, poteries, encre, bonneterie, cotons; commerce important de marbre, pierre à chaux, tuiles, bois. On y voit une belle église et un hospice d'aliénés, établi dans l'ancienne citadelle ou château de Sonnenstein. Les Prussiens y battirent les Autrichiens et les Saxons en 1745 et y prirent 15,000 Saxons par la famine en 1756. Cette ville fut, en 1813, le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les alliés.

Pirna (PRISE DU CAMP DE), par Frédéric II. En apprenant que le roi de Prusse venait d'envahir brusquement ses Etats, l'électeur de Saxe se retira avec toutes ses troupes dans l'inexpugnable camp de Pirna, où Frédéric vint l'assiéger après s'être emparé de Dresde; mais Prussiens et Saxons restèrent inactifs en présence les uns des autres, ces derniers attendant l'arrivée des Autrichiens pour les dégager et Frédéric ne pouvant rien entreprendre contre une position plus forte que le nombre et la valeur. Voici comme il décrit lui-même ce camp fameux, dans son *Histoire de la guerre de Sept ans* :

« La nature s'était complu, dans ce terrain bizarre, à former une espèce de forteresse, à laquelle l'art n'avait que peu ou rien ajouté. A l'orient de cette position coule l'Elbe entre des rochers qui, en rétrécissant son cours, le rendent plus rapide. La droite des Saxons s'appuyait à la petite forteresse de Sonnenstein, près de l'Elbe. Dans un bas-fond, au pied de ces rochers, est située la ville de Pirna, dont le camp tire son nom. Le front, qui fait face au nord, s'étend jusqu'au Kohlberg; celui-ci fait comme le bastion de cette courtine, devant laquelle règne un ravin de 60 à 80 pieds de profondeur, qui, de là, tournant vers la gauche, entoure tout le camp et va aboutir au pied du Kœnigstein. Du Kohlberg, qui forme une espèce d'angle, une chaîne de rochers, dont les Saxons occupaient la crête, ayant l'aspect tourné vers l'occident, va, laissant Rottendorff devant soi et se rétrécissant vers Struppen et Leupoldshean, se terminer aux bords de l'Elbe, à Kœnigstein. Les Saxons, trop faibles pour remplir les contours de ce camp, qui présentait de tous côtés des rochers inabordables, se bornèrent à bien garnir les passages difficiles et cependant les seuls par lesquels on pût venir à eux; ils y pratiquèrent des abatis, des redoutes et des palissades; à quoi il leur était facile de réussir, vu les immenses forêts de pins dont les cimes de ces monts sont chargées. »

C'est dans ce poste, réputé inexpugnable, qu'Auguste espérait trouver son salut. Frédéric, en effet, désespérant de l'emporter de vive force, résolut de prendre les Saxons par la famine et fit intercepter tous les passages accessibles aux vivres. Sur ces entrefaites, il apprend que le maréchal autrichien, comte de Brown, a reçu de sa cour l'ordre de marcher sur le camp de Pirna pour le dégager. Laissant alors une partie de ses troupes devant le camp, Frédéric vole avec l'autre à la rencontre des Autrichiens, les bat à Lowositz (v. ce mot) et rend inutiles toutes leurs autres tentatives pour secourir les Saxons. Le comte de Brown, se voyant gravement compromis par tous ces échecs, se hâta de battre en retraite et se replia sur Prague, abandonnant aux Prussiens les alliés de l'Autriche. Sans espoir d'être secourus, menacés de la famine, en présence d'un ennemi résolu, actif et vigilant, les Saxons se virent sans espoir et ne songèrent plus qu'à obtenir la plus honorable capitulation possible.

Le 16 octobre 1756, 17,000 hommes, mettant bas les armes, se rendirent prisonniers de guerre, ce que le roi de Pologne contemplait douloureusement du haut du Kœnigstein, où il s'était réfugié, accompagné seulement de deux gardes du corps et de quelques courtisans, dernier point qui fait honneur à ce prince, car cette race d'hommes n'est pas coutumière du fait. Les officiers furent relâchés, en s'engageant sur l'honneur de ne plus servir contre la Prusse durant cette campagne. Quant aux soldats, Frédéric les incorpora dans ses troupes et en forma vingt bataillons prussiens. Ce fut une faute dont il subit plus tard les conséquences : à la première occasion, tous ces Prussiens de fraîche date désertèrent. Frédéric eut le bon esprit de ne pas s'en plaindre; il savait qu'on ne retourne pas les cœurs comme un uniforme.

PIRO (François-Antoine), philosophe italien, né près de Cosenza en 1702, mort à Rome en 1778. Il entra tout jeune dans l'ordre des Minimes et devint provincial. Ayant adopté avec chaleur les idées philosophiques de Locke, il les développa avec une hardiesse qui lui attira des persécutions. On lui doit : *Riflessioni intorno all' origine de le passioni* (Naples, 1742), ouvrage qui fut mis à l'index par l'inquisition; *Dell' origine del male contra Baylo, nuova sistema antimanicheo* (Naples, 1749), écrit dans lequel il s'efforce de concilier la bonté et la sagesse de Dieu avec l'origine et la nature du mal.

PIRO (Joseph-Marie DE), baron DE BUDACK, administrateur maltais, né à La Valette en 1791. Il fit ses études à Rome, puis revint dans l'île de Malte et entra à vingt ans dans l'administration. Nommé membre du conseil de l'université et du lycée en 1833, membre du conseil du gouvernement en 1835, commandeur de l'ordre de Saint-George en 1837, M. de Piro devint, en 1842, protecteur du théâtre. Parmi ses écrits, relatifs à l'histoire de son île natale et qui lui ont valu d'être appelé à faire partie de diverses sociétés savantes, nous citerons : *Tableau de la peste de Malte en 1813 et 1814* (1833, in-8°).

PIROGOFF (Nicolas), médecin russe, né vers 1810. Après avoir pris le grade de docteur, il s'est fait rapidement connaître par ses talents comme praticien et par ses ouvrages, et il a été successivement nommé chirurgien en chef d'un hôpital militaire à Saint-Pétersbourg, professeur à l'Académie médico-chirurgicale, chef des travaux anatomiques, membre de l'Académie des sciences. Enfin le czar lui a donné le titre de conseiller d'Etat. Nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Recherches pratiques et physiologiques sur la ténotomie* (1840, in-8°); [illegible] avec un atlas de 4 pl. [illegible] les armes à feu, etc.

PIROGUE s. f. (pi-ro-ghe — esp. [illegible]) [illegible]

— Mar. [illegible]

— Encycl. Les *pirogues* [illegible] rent-ils, ceux qui les montent ne se donnent généralement pas la peine de les retourner : [illegible] puis, sans inquiétude, continuent leur voyage. Il n'y a pas [illegible] de manœuvre sont terminées par des pelles étroites portant une longue pointe acérée et peuvent servir de lances dans les combats. Les premiers navigateurs dans la mer du Sud ont rendu [illegible] remarquèrent surtout certaines *pirogues* de [illegible] moins de 140 pagayeurs, 8 pilotes, 1 chef de chiourme et 30 guerriers sur la plate-forme.

PIROGUIER s. m. (pi-ro-ghié — rad. *pirogue*). Celui qui conduit une pirogue. ‖ Peu usité.

PIROGUIS s. m. (pi-ro-ghiss). Sorte de pâte de [illegible] en Russie.

PIROLACÉ, ÉE [illegible] V. PYROLACÉ.

PIROLE s. f. Bot. V. PYROLE.

PIROLI [illegible], graveur italien, né à Rome en 175[illegible] 1824. Après avoir étudié le dessin et la gravure à Florence [illegible] natale et s'y fit connaître par de nombreuses productions [illegible] trait ou à la façon du crayon. En 1804, Piroli se rendit à Paris [illegible] *Napoléon* (Paris, 1804 et suiv., 4 vol. in-4°, avec 318 pl.). Nous signalerons, parmi ses meilleurs travaux : les *Prophètes et les sibylles*, le *Jugement dernier*, d'après Michel-Ange; [illegible] la *Vie de Jésus* [illegible] nent les œuvres d'Homère, d'Hésiode, d'Eschyle et du Dante, [illegible] (Rome, [illegible] in-fol.), etc.

PIROLI (Prosper), peintre et graveur italien, [illegible] s'établit en 1794 à Milan, où il dut s'occuper, pour vivre, de restauration de tableaux, [illegible] 1803. [illegible] par l'empereur Alexandre [illegible] restaurateur des tableaux de la galerie de l'Ermitage avec des appointements considérables, s'acquitta avec habileté de sa tâche et, devenu maître d'une belle fortune, il retourna en [illegible] termina ses jours. Piroli avait exécuté environ [illegible]

PIROLL s. m. [illegible] Ornith. Genre de passereaux [illegible]

— Encycl. Les [illegible] par leur plumage varié des plus riches couleurs. Ils ont le bec court, dur, robuste, [illegible]

PIROLLE [illegible]

PIROMALLI [illegible]

ménie. Piromalli obtint de grands succès, convertit un grand nombre de schismatiques et d'eutychéens, se rendit ensuite en Géorgie et en Perse, puis passa, en qualité de nonce d'Urbain VIII, en Pologne pour y mettre un terme aux disputes, tomba entre les mains de corsaires algériens en se rendant en Italie (1654), recouvra la liberté au bout de quatorze mois, puis devint successivement archevêque de Naschivan (1655) et évêque de Bisignano, dans le royaume de Naples (1664). On lui doit, entre autres ouvrages : *Theanthropologia* (Vienne, 1656, in-8°); *Apologia de duplici natura Christi* (Vienne, 1656, in-8°).

PIROMI, dieu suprême de l'ancienne Egypte, lequel contenait en germe toutes les divinités.

PIRON s. m. (pi-ron — du bas latin *piro*, *pironis*, que Delâtre rapporte au grec *peroné*, pointe de l'agrafe, esse ou cheville qui tient la roue attachée à l'essieu. Quant au nom de l'oison, on a cru pouvoir le tirer du nom d'homme *Pierrot*, comme le nom du moineau; mais la forme nous semble trop éloignée). Techn. Espèce de gond.

— Agric. Batteur en grange novice ou mal placé.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oison, dans le Poitou.

PIRON (Aimé), poëte bourguignon, né à Dijon en 1640, mort en 1727. Il était apothicaire et il devint échevin de sa ville natale. Doué d'un caractère ouvert et enjoué qui, vers la fin de sa vie, devint grave et morose, Aimé Piron se mit à composer en patois bourguignon des poëmes, des chansons et un nombre considérable de noëls, genre auquel il dut sa popularité et dans lequel son ami La Monnoye le dépassa, mais sans faire oublier sa rondeur et sa naïveté. Les noëls de Piron parurent en quelque sorte périodiquement pendant plus de trente années. « L'à-propos de quelques saillies, dit Foisset, des rapprochements inattendus, une gaieté presque toujours bouffonne et des allusions qui nous échappent aujourd'hui font le mérite de ces pièces, qui tiennent du conte et du vaudeville, et dont un très-petit nombre a survécu aux événements qui leur avaient donné l'intérêt du moment. » Dans la plupart de ses pièces, Piron s'apitoie sur les souffrances des pauvres et prend la défense du peuple contre les vexations dont il est l'objet. Outre ses compositions en patois, il a écrit des vers latins et français qui sont loin de valoir ses noëls.

Sa gaieté, un peu crue et emportant la pièce, comme on dit, sa verve gauloise, l'agrément de sa conversation le firent fort rechercher des princes de Condé, qui venaient fréquemment en Bourgogne. Piron était reçu à leur table, les égayait par ses vives reparties et célébrait en vers les fêtes qu'on leur donnait. A maintes reprises, il eut maille à partir avec Santeuil, le poëte, qui avait accompagné le prince de Condé à Dijon, et sut presque constamment mettre les rieurs de son côté. De son second mariage avec Anne Dubois, fille d'un remarquable sculpteur dont les ouvrages décorent les églises de Dijon, il eut Alexis Piron, le célèbre auteur de la *Métromanie*. On raconte qu'un jour, voulant savoir ce que l'avenir réservait à ses trois fils, il les enivra. Quand ils furent complètement sous l'influence de la dive bouteille : « Toi, dit-il à l'aîné, tu as le vin d'un porc. » L'enfant s'était endormi après boire. « Toi, dit-il au cadet, tu as le vin d'un lion. » Le cadet avait cherché à se battre. Enfin, s'adressant au troisième : « Toi, tu as le vin d'un singe. » Ce troisième était Alexis, qui s'était répandu en une foule de saillies plus amusantes les unes que les autres. Ces prédictions, d'ailleurs, ne se vérifièrent qu'à demi. Le premier des trois frères entra dans l'ordre de l'Oratoire, le deuxième se consacra à la pharmacie, le dernier seulement eut une destinée conforme à celle qu'on avait augurée de lui.

PIRON (Alexis), célèbre poëte français, fils du précédent, né à Dijon le 9 juillet 1689, mort à Paris le 21 janvier 1773. Ce rival de Voltaire eut une destinée bien moins brillante; avec tout son esprit, c'est à peine s'il parvint jamais à vivre dans la plus modeste aisance, et, même après sa mort, il ne lui a pas été rendu pleine justice. Un péché de jeunesse lui a laissé un renom d'obscénité qu'il ne mérite pas, car ses mœurs furent meilleures que celles de la plupart de ses contemporains, et sa fécondité de reparties est cause qu'on a égayé sa biographie d'une foule d'anecdotes absurdes.

Ses premiers pas dans la vie furent pénibles. Son père n'avait pas de fortune, et, lorsqu'il eut terminé ses études tant bien que mal, il lui fallut gagner sa vie. On le plaça [illegible] chez un financier [illegible], qui l'employait à mettre au net ses élucubrations. « Vous n'aurez à copier que des vers, lui dit son protecteur. — C'est une tâche facile, s'ils sont bons, répondit le jeune homme. — S'ils sont bons! Je [illegible] » dit [illegible] superbement le financier, qui lui promit 200 livres par an. Mais Piron n'eut pas la patience d'at[illegible], il quitta ce Turcaret [illegible] de sa famille et se rendit à Besançon pour y faire son droit. Il en revint avec le titre d'avocat (1710), titre bien inutile pour lui, car il ne plaida jamais. Il s'était déjà essayé dans la poésie; diverses pièces de vers, adressées à une beauté dijonnaise qu'il appelle Lysis et qui fut l'objet de sa première passion, durent être composées vers 1707 ou 1708. Elles sont assez fades et personne ne les croirait écrites de la même plume que l'*Ode à Priape*. Cette fameuse ode, qui a pesé sur toute l'existence de Piron et qui poursuit même ses mânes, fut le produit d'un défi; composée à table, entre jeunes gens, elle n'était pas destinée à la publicité, et Piron, après l'avoir écrite pour son ami Jehannin (plus tard président au parlement de Dijon), lui avait bien recommandé de la jeter au feu. Loin de là, Jehannin la communiqua à de jeunes conseillers; elle courut la ville et fit scandale. Le procureur général fit mander l'auteur, et il était même question de poursuites en règle; heureusement pour Piron, le président Bouhier, un de ces vieux magistrats qui font leur régal des choses licencieuses, s'intéressa à lui et ne craignit pas de lui suggérer un expédient bizarre. « Si le procureur général vous tourmente, dit-il au poëte, désavouez hardiment et déclarez que j'en suis l'auteur; je ne vous démentirai pas. » C'est ce que fit Piron, et, quoiqu'on sût bien à quoi s'en tenir, l'affaire en resta là. Disons tout de suite que cette fameuse ode ne mérite pas sa réputation; elle n'est qu'obscène, les gros mots y tiennent lieu d'esprit, et l'on ne trouve pas, dans son lyrisme guindé, la verve à laquelle on s'attendait.

Une autre occasion fit briller d'une meilleure façon l'esprit de Piron, cet esprit de repartie qui le rendit plus tard si redoutable, et lui acquit une certaine célébrité, au moins dans sa province; ce sont les petits événements qu'il a relatés dans son *Voyage de Piron à Beaune*, dont la première édition n'est pas bien connue, mais qui a été souvent réimprimé depuis, en dernier lieu par G. Peignot (Dijon et Paris, 1847, in-8°). Il y avait depuis longtemps, entre Beaune et Dijon, de ces querelles de clocher si fréquentes autrefois; Piron les raviva et fut le héros de l'une d'elles. En 1715, à propos d'un concours entre les sociétés rivales d'arquebusiers des deux villes, Piron, qui appartenait à celle de sa ville natale, se rendit à Beaune avec ses collègues. Les arquebusiers de Beaune furent vainqueurs. Pour venger la défaite des Dijonnais, Piron cribla les Beaunois d'épigrammes, dont quelques-unes en action. Par exemple, il costuma un âne en arquebusier et le promena par la ville; le soir, au théâtre, un Beaunois s'étant écrié : « On n'entend pas! — Ce n'est pas faute d'oreilles! » aurait répliqué Piron, et, à la suite de cette apostrophe, il aurait eu grand'peine à échapper aux coups de canne et même aux coups d'épée. Le lendemain, on le rencontra dans un champ, décapitant des chardons. « Que faites-vous là? lui dit un curieux. — Je suis en guerre avec les Beaunois, répondit-il; je leur coupe les vivres. » C'est depuis ce temps-là que l'on dit : les ânes de Beaune; ce qui agace beaucoup ces braves gens, qui n'ont pas encore pardonné à Piron. Il est probable que toutes ces anecdotes ont été arrangées après coup, comme la plupart de celles qu'on attribue à Piron, et, d'après Chevignard de La Pallue (les *Anes de Beaune* et les *Frères Lasne*, brochures dijonnaises citées par M. Honoré Bonhomme), ce surnom d'*ânes de Beaune* est bien plus ancien; il proviendrait d'une vieille maison de commerce, celle des frères Lasne, dont les produits, répandus dans toute la région, donnèrent l'idée d'appliquer aux Beaunois ce sobriquet facétieux. Piron ne fit que l'exploiter; en tout cas, il en tira bon parti.

Piron vint à Paris en 1719. Il était recommandé comme un bel esprit du premier ordre par un président du parlement de Dijon, M. de Berbizey, et par le marquis de Montmain, à quelques personnes influentes, entre autres aux deux petits-fils du surintendant Fouquet, le comte et le chevalier de Belle-Isle. Ce dernier lui fit dire qu'il lui donnerait un emploi. Piron voulut se présenter et remercier ce bienfaiteur : « Je n'ai pas besoin de voir sa personne, répondit dédaigneusement le chevalier; qu'il montre seulement son écriture. » L'emploi en question était celui d'un copiste à 40 sous par jour, et l'on installa Piron dans un grenier, en compagnie d'un garde-française livré à la même besogne, mais qui n'avait que 20 sous parce qu'il venait seulement à ses heures perdues. Il s'agissait de mettre au net un tas énorme de manuscrits du comte de Boulainvilliers sur l'art militaire; il y en avait là pour une dizaine d'années. Au bout de six mois de travail, Piron n'avait pas encore touché un sou; il réclama d'une façon ingénieuse, au moyen de la levrette du maître, qui venait parfois le visiter et à qui il confia un message. Le chevalier s'emporta, donna quelque argent, mais fit entendre à son copiste qu'il le trouvait bien indiscret. Piron quitta cette ingrate besogne et entra, en qualité de commis, chez un financier; il ne s'y plut pas davantage. A cette époque, le théâtre de la foire Saint-Laurent brillait d'un certain éclat; le poëte brocha quelques petites pièces et alla les porter à Francisque, l'entrepreneur de ce spectacle; il fut éconduit. Le Sage, Fuselier et d'Orneval étaient ses fournisseurs attitrés, et il se souciait peu de les mécontenter pour un inconnu. Peu de temps après cependant, Francisque vint en personne solliciter Piron de venir à son aide. La Comédie-Française, réclamant son ancien monopole, venait d'obtenir un arrêt (1722) qui interdisait aux théâtres forains de jouer des pièces à plusieurs personnages. Le Sage et Fuselier refusèrent de travailler dans ces conditions, et Francisque, réduit à toute extrémité, se souvint du pauvre diable qu'il avait si dédaigneusement repoussé. Piron accepta et lui remit quelques jours après un opéra-comique en trois actes, à un seul personnage, véritable tour de force qu'il avait accompli en se jouant. C'est l'*Arlequin-Deucalion* (théâtre de la foire Saint-Laurent, 1722). La pièce eut un succès inouï; la querelle de la Comédie-Française avec le théâtre forain avait eu du retentissement, et l'on était curieux de voir comment Francisque se tirerait d'affaire. L'esprit et la verve de ce monologue en trois actes mirent tous les rieurs du côté du petit théâtre. Piron avait bien choisi son sujet : Deucalion, échappé seul au déluge, allait à merveille à une pièce où un seul acteur pouvait parler. Les rôles de comparses furent joués par des marionnettes : Polichinelle, Apollon, l'Amour, Pégase, etc.; il y avait même un perroquet. Piron tira un excellent parti de cet assemblage bizarre; les couplets ont de la verve, de l'imprévu, et Rameau, qui écrivit la musique, soutenait que le livret était un pur chef-d'œuvre. Le poëte toucha 600 francs et se vit sur le chemin de la fortune. Pendant une dizaine d'années, tantôt seul, tantôt en collaboration avec Le Sage, il continua de fournir le théâtre de Francisque de ces petites pièces improvisées qui ne rapportaient pas grand'chose, mais qui enfin le faisaient vivre : les *Trois commères*, *Colombine-Nitetis*, *Philomèle*, la *Robe de dissension*, l'*Ane d'or*, *Atis*, les *Chimères*, *Crédit est mort*, le *Claperman*, le *Caprice*, les *Enfants de la joie*, les *Jardins de l'Hymen* ou la *Rose*, l'*Antre de Trophonius*, l'*Endriague*, l'*Enrôlement d'Arlequin*, etc. La plupart de ces pièces, opéras-comiques, parodies ou comédies, n'ont pas été imprimées.

Dès ce moment, Piron commençait à compter parmi les auteurs en vogue; mais il lui manquait la consécration de la Comédie-Française. Mlle Quinault, qui fut sa maîtresse, à ce qu'on présume, l'y introduisit. Il y débuta, en 1728, par une comédie en cinq actes et en vers, dans le genre indécis que venait d'inaugurer La Chaussée, les *Fils ingrats;* reprise sous le titre de l'*École des pères* (même année), elle eut vingt-trois représentations. Il s'essaya ensuite dans la tragédie et donna *Callisthène* (1730) et *Gustave Wasa* (1733). Il y a une telle exagération de grands sentiments dans la première, que Voltaire disait : « Pour que cette pièce eût du succès, il faudrait que tous les spectateurs fussent des Caton ou des Socrate. » Maupertuis prétendit de plus que ce n'était pas la représentation d'un événement en vingt-quatre heures, mais de vingt-quatre événements en une heure, tant l'action est chargée et surchargée d'incidents. Quant à *Gustave Wasa*, on y voit défiler toute l'histoire des révolutions de Suède en longs récits. Ces tentatives témoignaient d'un esprit original qui s'écartait des chemins battus, cherchait de nouvelles voies tant dans la tragédie que dans la comédie. Les *Courses de Tempé*, pastorale en un acte, et l'*Amant mystérieux*, comédie en trois actes et en vers, jouées le même soir (1734), obtinrent, la première un succès complet et la seconde une chute non moins complète, ce qui fit dire à Piron qu'il avait reçu un soufflet sur une joue et un baiser sur l'autre. Enfin, la *Métromanie*, comédie en cinq actes et en vers (1738), son chef-d'œuvre et l'une des meilleures comédies du siècle, consacra la gloire du poëte. Une dernière tragédie, *Fernand Cortez*, tomba (1744) et n'ajouta rien à sa réputation; Piron avait eu la trop ingénieuse idée d'envoyer son héros découvrir le nouveau monde par amour pour une Dulcinée inconnue. C'est à propos de cette pièce et des retouches que lui demandaient les comédiens, alléguant la facilité de Voltaire à se plier à toutes leurs exigences, que Piron répondit le mot si connu : « M. de Voltaire travaille en marqueterie; mais moi, je coule en bronze. » Son grand défaut n'était pas la modestie.

Quelle que soit la valeur de son théâtre et surtout de sa *Métromanie*, Piron est moins connu comme auteur dramatique que comme homme d'esprit, à la repartie vive, à l'épigramme mordante. Il avait la plaisanterie redoutable; c'est l'effet qu'il produisit à tous ses contemporains. « Ceux qui penchent à considérer l'homme comme une pure machine et comme de la matière organisée, dit Grimm, devaient se confirmer singulièrement dans leur opinion en fréquentant ce poëte. C'était une machine à saillies, à épigrammes, à traits. En l'examinant de près, on voyait que ces traits s'entre-choquaient dans sa tête, partaient involontairement, se poussaient pêle-mêle sur ses lèvres, et qu'il ne lui était pas plus possible de ne pas dire des bons mots, de ne pas faire des épigrammes par douzaine que de ne pas respirer. Piron était donc un vrai spectacle pour un philosophe, et un des plus singuliers que j'aie vus. Son air aveugle (Piron était très-myope et il devint aveugle à la fin de sa vie) lui donnait la physionomie d'un inspiré qui débite des oracles satiriques, non de son cru, mais de quelque suggestion étrangère. C'était, dans ce genre de combats à coups de langue, l'athlète le plus fort qui eût jamais existé nulle part. Il était sûr d'avoir les rieurs de son côté; personne n'était capable de soutenir un assaut avec lui; il avait la repartie terrassante, prompte comme l'attaque et plus terrible que l'éclair. Voilà pourquoi M. de Voltaire craignait toujours la rencontre de Piron, parce que tout son brillant n'était pas à l'épreuve des traits de ce combattant redoutable, qui les faisait tomber sur ses ennemis comme une grêle. »

Le café Procope, rendez-vous de tous les beaux esprits, était son quartier général; c'est de là qu'il fit pleuvoir sur tous ceux qui l'approchaient sa grêle d'épigrammes et de bons mots. C'est là qu'il écrivit ce joli dizain sur Voltaire :

> Son enseigne est : *A l'Encyclopédie.*
> Que vous plait-il? De l'anglais, du toscan?
> Vers, prose, algèbre, opéra, comédie?
> Poëme épique, histoire, ode ou roman?
> Parlez, c'est fait. Vous lui donnez un an?
> Vous l'insultez... En dix ou douze veilles,
> Sujets manqués par l'aîné des Corneilles,
> Sujets remplis par le fier Crébillon,
> Il refond tout. — Peste! voici merveilles!
> Et la besogne est-elle bonne? — Oh! non!

Il y frayait surtout avec Duclos, l'adorateur de Mme d'Epinay; Fréron, le redoutable pamphlétaire; Crébillon, Boucher, Rameau, Desfontaines. Ce fut contre Desfontaines que Piron lâcha une de ses plus sanglantes épigrammes, celle qui se termine ainsi :

> Non. C'est l'eunuque au milieu du sérail;
> Il n'y fait rien et nuit à qui veut faire.

Desfontaines, comme on sait, avait une détestable réputation. Il ne se fâcha point, malgré la cruauté de la satire dirigée contre lui. Le Bourguignon trouva même le moyen de lui faire écrire sous sa dictée les vers que nous venons de citer. Mais, arrivé à celui-ci :

> Que fait le bouc en si joli bercail?

« Le bouc! Moi, un bouc! dit Desfontaines. Jamais je n'écrirai cela, mon ami. — Hé quoi! dit l'autre, vous reculez pour si peu? Bouc est pourtant fort convenable. Allons mettez un *b*... suivi de points, et chacun cherchera ce que cela signifie. »

Il n'y a presque pas un seul de ses contemporains que Piron ait épargné. A ce métier-là, on se fait peu d'amis, peu de protecteurs; on blesse plus de gens qu'on n'en amuse; aussi resta-t-il pauvre. Le théâtre ne l'avait pas enrichi; il vivait dans un galetas et se morfondait, quand il était chez lui, dans la société d'un perroquet et d'une duègne maussade. Las de cette existence misérable, il se maria (1741); il avait près de cinquante-trois ans et celle qu'il épousait en possédait cinquante-quatre. C'était une de ses vieilles amies, qu'il avait connue chez la marquise de Mimeure dont elle était la lectrice, Thérèse Quenaudon, connue sous le nom de Mlle de Bar (v. l'article ci-après). Les faiseurs d'anecdotes, ne pouvant croire que Piron s'était marié comme tout le monde, ont raconté que, le poëte se trouvant chez l'épicier Gallet un beau soir, Mlle de Bar entra acheter des allumettes. Personne ne la connaissait. On la plaisanta; on lui demanda si, par hasard, elle ne venait pas aussi chercher un mari. La pauvre demoiselle se mit à rire. Piron s'offrit en riant pour cet hymen improvisé; la belle le prit au mot et, quelques jours après, le couple se faisait bénir à l'église. M. Arsène Houssaye, dans sa *Galerie du XVIIIe siècle*, 1re série, a réédité cette bourde. Piron connaissait Mlle de Bar vingt ans environ avant d'en faire sa femme. Elle apportait à Piron 2,000 écus de rente et, lorsqu'elle mourut, après dix ans de mariage, la gêne vint de nouveau accabler le poëte. Heureusement, il rencontra quelques protecteurs dévoués : le marquis de Lassay, qui lui fit tenir jusqu'à sa mort une petite rente de 600 livres avec tant de discrétion, que Piron ignora toujours le nom de son bienfaiteur; la marquise de Mimeure, chez qui il eut son couvert mis pendant vingt ans; le duc de La Vrillière, Maurepas, le prince Charles, quelques autres encore, ne le laissèrent jamais dans le besoin. Mme Geoffrin continua d'envoyer comme étrennes, à celui qu'elle appelait son ami dévoué, le sucre et le café pour toute l'année; elle joignait toujours à son envoi une culotte, qu'elle appelait spirituellement « la feuille de vigne de l'*Ode à Priape*. » Ce souvenir poursuivait Piron. L'Académie elle-même, dont il s'était tant de fois moqué, ne lui tint pas rancune et voulut faire quelque chose pour lui. Il fut dispensé des visites, qu'il n'aurait pas faites, et élu à la presque unanimité, en remplacement de Languet de Gergy (1753); mais Louis XV refusa de confirmer ce choix, et l'élection fut invalidée. C'était le résultat d'une intrigue ourdie, suivant Grimm, « par des gens de lettres fort décriés, dont un vieux cafard, le théatin Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ne fut que l'instrument. » L'abbé d'Olivet alla porter « au vieux cafard » la trop fameuse *Ode à Priape*, et le pudibond Louis XV se fit un scrupule de permettre que son auteur fût de l'Académie. Fontenelle s'était montré plus accommodant : « S'il a fait l'*Ode*, il faut le bien gronder et le recevoir, disait-il; mais s'il ne l'a pas faite, il ne faut pas l'admettre. » Pour adou-

cir le refus du roi, Mme de Pompadour fit accorder à Piron une pension de 1,000 livres sur sa cassette.

Dans les dernières années de sa vie, Piron devint tout à fait aveugle et dévot. Il se mit à traduire les *Sept psaumes de la pénitence* et publia un volume de *Poésies sacrées*. Il avait une belle Bible in-folio, sur les marges de laquelle il s'était amusé à écrire des parodies en épigrammes et des commentaires en vers en regard d'un grand nombre de versets. Il y avait des remarques très-originales, et il disait que, de tous ses ouvrages, ce commentaire était celui qui l'avait le plus amusé. Son confesseur, l'abbé Sallier, le tourmenta jusqu'à ce qu'il eût jeté cette Bible au feu. Il versifia aussi un *De profundis*. « Si dans l'autre monde on se connaît en vers, dit l'abbé de Voisenon, ce *De profundis* empêchera Piron d'entrer au ciel comme son *Ode à Priape* l'a empêché d'entrer à l'Académie. »

Malgré tout, Piron était resté l'homme aux épigrammes. Il avait déjà fait son épitaphe :

Ci gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Quelques jours avant de mourir, il s'adressa à lui-même les vers suivants :

J'achève ici-bas ma route,
C'était un vrai casse-cou ;
J'y vis clair, je n'y vois goutte,
J'y fus sage, j'y fus fou.
Pas à pas j'arrive au trou
Que n'échappe fou ni sage,
Pour aller je ne sais où...
Adieu, Piron ; bon voyage !

Son dernier trait fut excellent; persuadé que Voltaire ne lui pardonnerait jamais, il composa trois épigrammes pour répondre à celles que Voltaire pourrait faire sur lui après sa mort!

Voici le jugement qu'a porté sur lui Sainte-Beuve : « L'épigramme étant son vrai talent, il y aurait à lui assigner son rang dans ce petit genre. Il y est moins agréable, moins facile, moins simple, moins naïf que Marot; moins travaillé et moins artificieux que Rousseau. Il se rapproche de Saint-Gelais dans le genre libre; dans l'épigramme littéraire, il est souverain, et ce qui le distingue, c'est une certaine vigueur et hauteur dans laquelle Lebrun seul l'a égalé ou même surpassé... Cette originalité de Piron, si verte et si vigoureuse, qui tenait plus encore à sa personne qu'à ses écrits, a reçu sa récompense telle quelle et a triomphé. Tous le connaissent; il est devenu populaire et ce qu'on appelle un type courant; il est le premier de son espèce. Qui dit Piron rappelle à l'instant quelque chose et quelqu'un, une figure distincte, et tous, plus ou moins, vous comprennent. Son nom ne réveille rien, sans doute, de bien délicat ni de bien pur; mais il exprime au plus haut degré la vivacité, la verve, le piquant, le nerf et la gaillardise; ce nom, rien qu'à le prononcer, est devenu le signe représentatif assez exact et durable de tout ce qu'il y avait de viager en lui. Il est de ces riches auxquels volontiers on prête : il est l'Hercule du genre; on en a fait un de plusieurs. Somme toute, il n'a pas à se plaindre de la postérité; mélange pour mélange, et sans trop de déchet sur la qualité, on lui rend ou on lui attribue de confiance à peu près autant qu'il a perdu. Les gens de goût qui vont au butin dans ses œuvres feraient volontiers, de ses épigrammes, de ses contes et de ses bons mots, une anthologie qui serait trop courte, mais exquise; si choisie qu'elle fût, on ne saurait toutefois y mettre pour épigraphe ce vers, qui est de lui, et qui lui ressemble si peu :

« La mère en prescrira la lecture à sa fille. »

Les *Œuvres complètes* de Piron ont été publiées par un de ses amis, Rigoley de Juvigny, auquel il avait légué tous ses manuscrits (Paris, 1776, 7 vol. in-8° et 9 vol. in-12); M. Honoré Bonhomme a édité, sous le titre de : *Œuvres inédites de Piron* (1859, in-8° et in-12), les pièces que Juvigny avait écartées on ne sait pourquoi, et reproduit intégralement celles dans lesquelles il avait fait des coupures assez inintelligentes.

On peut consulter sur Piron : Cl. Cerret, *Éloge de M. Piron* (Dijon, 1774, in-8°), Rigoley de Juvigny, *Vie de Piron*, en tête des *Œuvres complètes* (1776, in-8°), Garnier et Amanton, *Particularités très inédites ou peu connues* (Dijon, 1822, in-8°); Collé, *Journal* (1805-1807, 3 vol. in-8°), Cousin d'Avallon, *Pironiana* (1800, in-18); Gabriel Peignot, *Voyage d'Alexis Piron à Beaune* (1847, in-8°); Honoré Bonhomme, *Piron et Mlle Quinault à Fontainebleau* (1865, in-18).

— **Anecdotes.** Piron a commis beaucoup de bons mots; mais il est un de ceux à qui on en a le plus prêté. Le *Pironiana*, la *Galerie de l'ancienne cour*, son biographe, Rigoley de Juvigny, lui en attribuent d'absurdes, qui ne sont pas de lui, et d'autres qui étaient déjà vieux avant que Piron fût né. On trouve dans le *Pironiana* des anecdotes de tous les temps, depuis le « Frappe, mais écoute, » de Thémistocle, jusqu'au « Voilà bien du bruit pour une omelette, » de Desbarreaux. Nous avons cité, au courant de la biographie, quelques-uns des traits qui se rattachent à la vie de Piron et qui ont une certaine authenticité; en voici d'autres, parmi lesquels il s'en trouve certainement de fort douteux :

∴

Dans sa jeunesse, Piron allait subir une réprimande de son père pour quelque escapade. Il se sauve dans l'escalier et franchit rapidement quatre marches. Arrivé là, il se redresse et dit : « Une fois qu'on a franchi les quatre degrés, il n'y a plus rien à reprendre; vous devez savoir cela, vous qui êtes apothicaire. »

∴

Tout enfant, à Dijon, Piron portait un crucifix dans une procession. La pluie survint, les assistants déguerpirent; il jeta le crucifix dans un ruisseau en s'écriant : « Puisque tu as fait la sauce, bois-la. »

∴

Piron travailla un temps pour l'Opéra-Comique, qui était alors un théâtre de foire. Comme il était pressé, il faisait beaucoup de besogne, et la quantité surpassait la qualité. Aussi disait-il à ce propos : « J'ai fait toutes les nuits des opéras-comiques qui tombaient tous les jours. »

∴

Il était allé à Bruxelles pour voir Jean-Baptiste Rousseau. Un jour que tous deux se promenaient dans la campagne, midi venant à sonner, Rousseau se met à genoux pour dire l'*Angelus* : « Monsieur Rousseau, lui dit Piron, cela est inutile, Dieu seul nous voit. »

∴

Quelques jours après la représentation des *Fils ingrats*, Piron s'était grisé avec un professeur de chant et un maître à danser. Tous trois furent conduits devant le commissaire de police de leur quartier, frère du célèbre La Fosse, l'auteur de *Manlius*. « Qui êtes-vous? demande le commissaire à Piron. — Je suis le père des *Fils ingrats*. — Et vous, que faites-vous? — Nous apprenons à danser et à chanter aux *Fils ingrats*. » Le commissaire comprit de quoi il retournait. « Ne vous effrayez pas, dit-il aux personnages incriminés, je vois maintenant qui vous êtes. Nous sommes un peu de la même famille; moi-même, ajouta-t-il, j'ai un frère qui est homme d'esprit. — Pardieu, riposta Piron, j'en ai bien un, moi aussi, qui n'est qu'un imbécile. »

∴

Piron, se trouvant au spectacle à côté d'une femme suspecte qu'il connaissait bien, ne cessait de jeter les yeux sur elle. A la fin, celle-ci, impatientée, lui dit : « M'avez-vous bientôt assez considérée? — Madame, reprit Piron avec un malicieux sourire, je vous regarde, mais je ne vous considère pas. »

∴

Un jeune homme vint lire à Piron une tragédie où abondaient des vers pris à droite et à gauche. A chaque endroit pillé, Piron ôtait son bonnet, et il avait fort à faire. L'auteur de la pièce, ayant remarqué ce geste, lui en demanda la raison. « C'est, répondit l'auteur de la *Métromanie*, que j'ai l'habitude de saluer les gens de ma connaissance. »

∴

Un jeune poëte se présente à Piron pour savoir de lui auquel des deux sonnets qu'il venait de faire il donnait la préférence. Il lit le premier. « J'aime mieux l'autre, » dit Piron sans vouloir en entendre davantage.

∴

Piron s'était fait la plus haute idée de l'état d'homme de lettres. Il ne souffrait jamais qu'on osât le rabaisser en sa présence. Un jour, étant près d'entrer dans l'appartement d'un grand seigneur, comme celui-ci conduisait une personne qualifiée : « Passez, monsieur, dit le maître de la maison à la personne, qui s'arrêtait par politesse, passez, ce n'est qu'un poëte. — Puisque les qualités sont connues, repartit Piron, je prends mon rang. » Et il passa le premier.

∴

Lorsque Crébillon mourut, Piron écrivit à Mme la marquise de La Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin, le billet suivant : « Voilà l'apothéose de Crébillon, qui a plus fumé de pipes en sa vie que Voltaire n'a pris de lavements et que Piron n'a bu de bouteilles. Dieu veuille que sa haute réputation, ainsi que sa belle passion, ne s'en aille pas en fumée. »

∴

Piron se promenait un jour avec Voltaire, quand vient à passer un prêtre qui, suivi de son escorte, portait le saint viatique. Voltaire ôte [illegible] son chapeau. « Tiens, s'écria Piron, vous vous êtes donc réconciliés tous les deux? — Oh! répondit Voltaire, pas entièrement; nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas. »

∴

Un matin qu'il était allé chez la marquise de M..., il y trouva Arouet établi devant une cheminée et jouissant à lui seul des délices d'un large feu. Piron s'approche et salue. Voltaire ne bouge pas; l'un prend sa montre, l'autre sa tabatière; celui-ci tire de sa poche une croûte de pain, celui-là en tire une bouteille. « Monsieur, dit Voltaire, quelle [illegible] ? — Ce n'est pas une plaisanterie, dit Piron, puisque la bouteille est vide. — Je mange, monsieur, parce que je suis malade. — Et moi, monsieur, je bois parce que j'ai soif. »

∴

Un aveugle qui demandait l'aumône dans le passage des Feuillants, à Paris, avait affiché sur la porte d'assez mauvais vers. Sa poésie ne lui étant d'aucun rapport, on lui conseilla de s'adresser à Piron, et, en effet, la première fois que ce poëte passa, l'aveugle, averti à propos, lui présenta sa requête pour en avoir d'autres. « Très-volontiers, confrère, dit l'auteur de la *Métromanie*; j'y ferai de mon mieux, sois-en bien sûr. » Au retour de la promenade, il lui remit ces six vers :

Chrétiens, au nom du Tout-Puissant,
Faites-moi l'aumône en passant.
Le malheureux qui la demande
Ne verra point qui la fera;
Mais Dieu, qui voit tout, la verra :
Je le prierai qu'il vous la rende.

∴

Ses bons mots et épigrammes contre l'Académie sont célèbres :

Piron passait un jour dans le Louvre avec un de ses amis. « Tenez, voyez-vous, lui dit-il en lui montrant l'Académie française, ils sont là-dedans quarante qui ont de l'esprit comme quatre. »

∴

En France, on fait par un plaisant moyen
Taire un auteur, quand d'écrits il assomme :
Dans un fauteuil d'académicien,
Lui quarantième, on fait asseoir cet homme;
Lors il s'endort et ne fait plus qu'un somme.
Plus n'en avez prose ni madrigal.
Au bel esprit ce fauteuil est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

∴

Gens de tous états, de tout âge,
Ou bien ou mal ou non lettrés,
De cour, de ville ou de village,
Castorisés, casqués, mitrés,
Messieurs les beaux esprits titrés,
Au diable soit la pétaudière
Où l'on dit à Nivelle : « Entrez, »
Et : « Nescio vos » à Molière.

∴

Piron assurait, l'autre jour, qu'un discours de réception à l'Académie française ne devait pas s'étendre au delà de trois mots. « Je prétends que le récipiendaire doit dire : « Messieurs, grand merci, » et le directeur lui répondre : « Il n'y a pas de quoi. » Si cet usage s'était introduit, nous aurions, depuis la fondation de l'Académie, quelques centaines de discours ennuyeux de moins. »

GRIMM.

∴

Piron, sortant de voir une de ses pièces qui n'avait pas eu beaucoup de succès, fit un faux pas. Quelqu'un s'empressant de le soutenir, il lui dit : « C'est ma pièce, et non pas moi, qu'il fallait soutenir. »

∴

L'abbé Leblanc étant logé à côté d'un maréchal ferrant, quelqu'un qui ignorait sa demeure la demanda à Piron. « C'est, répondit celui-ci, dans telle rue, juste à côté de son cordonnier. »

∴

Fontenelle dînait chaque jour en ville dans une bonne maison. Le jour où on l'enterra, Piron s'écria : « Voilà la première fois que M. de Fontenelle sort de chez lui pour ne pas aller dîner en ville.

∴

Piron s'est fait dévot depuis plusieurs années; mais cela n'a pas valu une épigramme de moins à son prochain. Étant allé voir un jour M. l'archevêque de Paris en qualité de prosélyte, le prélat lui dit : « Monsieur Piron, avez-vous lu mon dernier mandement? » Piron répondit : « Et vous, monseigneur? »

GRIMM.

— Allus. littér. **Ci-gît Piron, qui ne fut rien, Pas même académicien.** On fait, en littérature, de fréquentes allusions à l'épitaphe du spirituel satirique :

« Cette fidélité à la mauvaise fortune de la [illegible] fut récompensée par la perte de sa place de professeur à l'université de Munich et de toutes ses distinctions honorifiques. Il ne sauva de la débâcle que son titre de membre de l'Académie des sciences, en sorte qu'on peut retourner pour lui le mot de Piron et dire de Fallmerayer qu'il ne fut rien.

[illegible]

(*[illegible]*)

« Béranger n'est pas de l'Académie française, [illegible]. C'est une singularité dont il se flatte et dont [illegible] fut rien, pas même académicien, c'est une épitaphe [illegible]. »

SAINTE-BEUVE.

Quelquefois, la tournure, le sens, la marche de la phrase amène, dans la citation, un autre mot que *académicien*. Cette substitution a lieu quand on passe du général au particulier, comme dans l'exemple suivant :

« Le roi ouvrit ses bras au vicomte de Montdauphin et le tint longtemps sur son cœur. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ses yeux étaient mouillés de larmes. « Nous ne » ferons rien pour vous, lui dit-il enfin avec » bonté; puisque vous l'exigez, *vous ne serez » rien, pas même pair de France*. Seulement, » quoi que vous demandiez, soit pour vos » proches, soit pour vos amis, [illegible] » [illegible] noble jeune homme, de notre royale » gratitude. »

JULES SANDEAU.

PIRON (Marie-Thérèse QUENAUDON, Mme), femme du précédent, née à Revigny (Meuse) en 1688, morte en 1751. Elle était lectrice de la marquise de Mimeure et connue sous le nom de Mlle de Bar, quoiqu'elle fût veuve. Elle avait d'abord épousé un certain Christian, bourgeois de Paris, né à Copenhague. Collé la maltraite fort dans son *Journal*. « Elle se nommait de Bar, dit-il; elle était laide à faire peur. Moi qui la connaissais depuis vingt-trois ans, je l'ai toujours vue vieille. C'était une de ces physionomies malheureuses qui n'ont jamais été jeunes; elle avait de l'esprit, mais peu agréable; nul goût; au contraire, elle en était l'antipode... Elle n'avait point de principes... Ses mœurs étaient basses... » (*Journal de Collé*, t. Ier.) Au contraire, les autres écrivains du temps parlent avec éloge de son instruction et de son esprit. Elle avait cinquante-quatre ans quand Piron l'épousa, après une intimité de vingt ans. Il reste d'elle des *Lettres* qui témoignent d'un esprit singulièrement vif et piquant, et que M. Honoré Bonhomme a insérées dans les *Œuvres inédites de Piron* (1859). Dans les deux dernières années de sa vie, elle fut frappée d'aliénation mentale et, dans ses accès, elle allait jusqu'à battre le poëte, qui l'estimait beaucoup et qui la pleura sincèrement.

PIRON (Bernard), poëte français, neveu d'Alexis, né à Dijon en 1718, mort dans la même ville en 1812. Comme son oncle et son grand-père, il avait un esprit très-mordant, tout imprégné de sève gauloise. C'était un épicurien, un original incapable de supporter une contrainte quelconque, un irrégulier, comme on dirait aujourd'hui. Il refusa d'entrer dans les gabelles, [illegible] sa famille, étudia le droit, mais dès qu'il eut été admis comme avocat au parlement de Dijon, il se [illegible] toujours à plaider. Désireux de vivre entièrement indépendant et sans profession, il vendit à sa sœur sa part [illegible], moyennant une pension viagère qui lui permit de ne plus [illegible] de toute entrave, Bernard Piron mena dans sa jeunesse une existence [illegible] et composa des pièces de vers qui manquent [illegible] trouve du trait, de la verve, une gaieté [illegible] Paris, il passa quelque temps auprès de son [illegible] vivement celui-ci qui, en mourant, légua ses [illegible] l'épitaphe suivante :

[illegible]

[illegible] reur :

[illegible]

Bernard Piron a composé [illegible]

[illegible] pi de verve ni le verdeur épicurienne :

[illegible]

Passant, tu peux toujours dire un *De profundis* :

[illegible]

PIRON DE LA VARENNE [illegible] commandant d'une des divisions de l'armée [illegible] affaires de Mortagne, de Cholet, de Laval, de Granville et commanda l'arrière-garde [illegible] dard de la révolte dans le Poitou et fut tué [illegible]

PIRONNEAU s. m. [illegible]
— Ichthyol. Nom donné, sur les côtes de [illegible], à une espèce de [illegible].

PIROSKI s. m. (pi-ro-ski). Art culin. Nom [illegible] lettes aplaties, frites dans le beurre ou le [illegible] Corinthe, d'œufs, de sucre, de muscade, de sel et de farine.

PIROT (E[illegible]), théologien français, né à [illegible] en 1631, mort à Paris en 1713. Il [illegible] réputation d'un des théologiens les plus distingués de son temps, fut nommé chanoine de Notre-Dame de Paris et devint chancelier de cette église. Pirot devint examinateur [illegible] sur cette matière. Ce fut à ce titre qu'il se [illegible] ques légers changements au manuscrit et déclara que ce livre était *tout d'or ;* mais lorsqu'il vit Bossuet se prononcer vivement contre cet ouvrage, il changea lui-même complètement d'avis et rédigea en 1698, contre [illegible] soixante autres docteurs. On a de lui quelques ouvrages restés inédits, notamment un *Mémoire sur l'autorité du concile de Trente en France*.

PIROUETTE s. f. (pi-rou-è-te. — Delâtre prétend que *pirouette* est un diminutif du vieux français *piron*, gros clou, gond de porte, qui vient du bas latin *piro, pironis*, que Delâtre rapporte au grec *peroné*, qui signifie proprement pointe de l'agrafe, esse ou cheville qui tient la roue attachée à l'essieu. [illegible] inusité *pirou*, qu'il prend pour un composé [illegible] tournant sur un pied. Ménage le fait venir de *gyrus*, tour, mouvement circulaire). Sorte [illegible] plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner : *Faire* [illegible]

[illegible] ROUETTE, *déclare son amour au moyen d'un* [illegible] (Th. Gaut.)

[illegible] (J.-J. Rouss.)

[illegible]

HÉG. MOREAU.

[illegible]

— Manége. Volte sur place que fait le cheval, en tournant sur l'un de ses pieds : [illegible] *en dedans par une* PIROUETTE. (Chateaub.)

— Jeux. [illegible] mail qui [illegible] bâton à l'aide d'une baguette.

— Encycl. Manége. Les *pirouettes* sont d'une ou de deux pistes. On appelle *pirouette d'une piste* le tour entier que fait un cheval en tournant court, d'une seule allure et presque en un seul temps, de manière que sa tête vient à l'endroit où était sa queue, sans qu'il soit hors de ses hanches. Dans la *pirouette à deux pistes*, le cheval fait ce tour dans un terrain à peu près de sa longueur, qui marque tant sa partie antérieure que de sa partie postérieure. On appelle aussi *pirouette* ou demi-*pirouette* d'un temps une passade ou demi-volte exécutée prestement en faisant un tour des épaules ou des jambes. Afin que les chevaux fassent plus facilement la *pirouette*, on leur en fait faire dans les manéges cinq ou six d'une suite sans quitter la place. Elles sont utiles dans un combat singulier pour gagner la croupe sur l'ennemi. Pour bien faire les *pirouettes* de deux pistes, il faut que le cheval tourne avec beaucoup de prestesse et [illegible]

— Jeux. La *pirouette* est un jeu connu de tous les enfants. On s'arme de deux bâtons, l'un d'environ 2 pieds ou davantage, l'autre de 6 pouces; on creuse, dans la terre, un trou d'environ 5 pouces de longueur sur 3 de largeur et 2 de profondeur; on place transversalement le petit bâton sur le trou et, avec le grand que l'on tient à deux mains à l'une des extrémités, tandis que l'autre bout est appuyé sur le fond du trou, derrière le petit, on pousse ce dernier comme un projectile lancé par une machine et on le jette aussi loin que possible. L'adversaire, du lieu où le petit bâton est venu tomber, le jette à son tour avec la main et cherche à atteindre le grand, qui est étendu transversalement sur le trou. S'il le touche, c'est à son tour de jouer; sinon, le premier joueur continue. Il place alors le petit bâton en long sur le trou, de façon que l'une des extrémités touche le fond et que l'autre sorte un peu. Un coup sec, frappé avec le grand bâton sur cette extrémité qui sort du trou fait faire une *pirouette* à ce petit bâton et le joueur doit, pendant qu'il est en l'air, le frapper du bois qu'il a à la main comme avec une raquette; alors la *pirouette* est réussie. S'il réussit à le frapper plusieurs fois, la *pirouette* est double, triple, quadruple, etc.

On compte ensuite combien de fois l'espace compris entre le lieu où est tombé le petit bâton et le trou contient de longueurs égales au grand bâton pour les *pirouettes* simples et au petit pour les doubles, etc. Le chiffre de ces longueurs forme autant de points pour le joueur. D'ailleurs, les règles de ce jeu varient à l'infini.

PIROUETTÉ (pi-rou-è-té) part. passé du v. Pirouetter.
— s. m. S'est dit pour Pirouette : *Le* PIROUETTÉ *est un pas qui se fait en place; sa propriété est de faire tourner le corps sur un pied comme sur un pivot.* (Rameau.)

PIROUETTEMENT s. m. (pi-rou-è-te-man — rad. *pirouette*). Néol. Succession de pirouettes : *L[illegible] longtemps en F[illegible] une suite de* PIROUETTEMENTS *ridicules.* (Compl. de l'Acad.)

PIROUETTER v. n. ou intr. (pi-rou-è-té — rad. *pirouette*). Faire une ou plusieurs pi[illegible] *culent, ils crient, ils s'agitent.* (La Bruy.)

[illegible]

PARNY.

‖ Tourner en rond : *Un ouragan fondit sur le* [illegible]

[illegible]

TH. GAUTIER.

— Fam. Répéter [illegible] PIROUETTER [illegible]

— Fig. Changement soudain d'opinion ou [illegible]

— Manége. Exécuter des pirouettes : *Cette jument* PIROUETTE *bien.*

PIROUOT s. m. ([illegible]). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'alouette.

PIROUX (Joseph), instituteur des sourds-muets, né à [illegible] ture, puis devint aspirant surnuméraire dans l'enregistrement. Pendant ses loisirs, il s'oc[illegible] donner, à Épinal, des leçons à trois jeunes [illegible] sous son patronage, une école spéciale. M. Piroux refusa et, pour se perfectionner, il entra, en 1825, en qualité d'élève professeur, à l'École [illegible] sourds-muets, où dix-huit mois plus tard il fut chargé de la direction d'une classe supérieure. De retour dans son département, M. Piroux résolut de fonder une école de sourds-muets à Épinal (1827); mais le manque de local et l'insuffisance de ressources pécuniaires le déterminèrent bientôt à créer à Nancy l'établissement projeté. La municipalité de cette ville lui fournit, en 1828, les moyens d'ouvrir une école d'externes, qu'il transforma, l'année suivante, en pensionnat. A partir de 18[illegible], M. Piroux travailla à propager l'enseignement des sourds-muets dans les écoles primaires, fonda, en 1849, de concert avec quelques personnes bienfaisantes, une société de patronage pour les sourds-muets, les aveugles, les aliénés guéris et les orphelins, et créa, en 1853, une section pour l'instruction des enfants arriérés. L'établissement de M. Piroux compte actuellement environ cent vingt-cinq élèves et les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges y entretiennent soixante-dix-huit bourses.

Cet habile instituteur, qui est membre de l'Académie de Nancy et de plusieurs autres Académies de province, a publié un grand nombre d'ouvrages dans le but de perfectionner et de vulgariser l'enseignement des sourds-muets. Son système et sa méthode, ramenés à leur plus simple expression, sont contenus dans deux petits ouvrages intitulés : *Méthode de dactylologie* et *Méthode de pa[illegible] à l'usage des sourds-muets et des sourds-parlants dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde.* Outre les écrits précités, des *Méthodes*, des *Tableaux* pour l'enseignement, etc., on lui doit : le *Vocabulaire des sourds-muets* (Paris, 1830, in-12), *l'Ami des sourds-muets* (Paris, 1838-1841, 5 vol. in-8°); *Solution des principales questions re[illegible]* (Paris, 18[illegible], in-4°); *Phrases primordiales* (Paris, 1842, in-16); *Exercice d'arithmétique à l'usage des sourds-muets* (Paris, 1858, in-16). M. Piroux a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1864.

PIRRHONIEN. PIRRHONISME. V. PYRRHONIEN, PYRRHONISME.

PIRRIDS, mauvais esprits qui sont, au dire des Mongols, les âmes des méchants et qui ont beaucoup de rapport avec les larves des Romains. Ils quittent fréquemment la fournaise du roi des enfers Ihongor pour aller effrayer les vivants sur la terre.

PIRRO (Rocco), historien sicilien, né à Neto en 1577, mort à Palerme en 1651. Il se fit recevoir le même jour docteur en droit et en théologie (1601), entra dans les ordres et devint successivement chanoine de Palerme, chapelain du roi, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Élie, à Neto, et historiographe du roi Philippe IV (1643). Sa grande réputation de savoir, la considération dont il jouissait le firent charger par plusieurs prélats de l'examen des questions les plus délicates et lui valurent d'être fréquemment consulté par les vice-rois, dont l'un, le duc d'Alcala, lui offrit, mais vainement, l'évêché de Cefalù. Pirro s'attacha particulièrement à éclaircir l'histoire ecclésiastique de la Sicile. On lui doit : *Sinonimi* (Palerme, 1594, in-4°); *Chronologia regum penes quos Siciliæ fuit imperium post exactos Saracenos* (Palerme, 1630, in-fol.), *Notitiæ Siciliensium ecclesiarum* (Palerme, 1630-1633, in-fol.), ouvrage réimprimé sous le titre de *Sicilia sacra* (Palerme, 1644-1647, 3 vol. in-fol.). — Un religieux cistercien du même nom, PIRRO, mort à Naples en 1636, prit, en entrant en religion, le nom de Barthélemy de Saint-Fauste, dirigea plusieurs couvents en Italie et en Savoie et composa divers ouvrages qui ont été recueillis et [illegible] *Theologia moralis* (Naples, 1633-1634, 3 vol. in-fol.).

PIRUS (M[illegible]), astronome français, qui vivait au XVII[e] siècle. On ne sait rien de sa vie. Il ne nous est connu que par un ouvrage, devenu extrêmement rare, publié vers 1672 et intitulé : *Prophéties et révélations des saints Pères, tant de ce qui est passé que à l'avenir et des choses [illegible] qui nous peuvent arriver et leurs effets apparaîtront jusqu'à la fin du monde* (Paris, in-12).

PIS adv. (pi — lat. *pejus*, même sens). Plus mal, d'une manière plus mauvaise : *Il se porte un peu mieux, mais il est* PIS *que jamais.* (Acad.)
— *Tant pis.* V. TANT.
— Adjectiv. Plus mauvais, pire : *Il ne me saurait rien arriver de* PIS. *Il faut accoutumer son imagination à tout ce qu'il y a de* PIS. (Mme de Sév.) *Rien de* PIS *que de désirer [illegible] cesse le lendemain.* (Mme de Genlis.) *Il y a quelque chose de* PIS *que de n'avoir pas certaines qualités, c'est de les feindre.* (A. Karr.)

Désir de fille est un feu qui dévore,
Désir de nonne est cent fois pis encore.

GRESSET.

— *Qui pis est,* Ce qui est pire, plus désagréable, plus fâcheux : *Elle est vieille, laide et,* QUI PIS EST, *méchante. L'homme personnel est nécessairement ennuyé et,* QUI PIS EST, *ennuyeux.* (Le Sage.)

Bacchus le déclare hérétique
Et jansén[illegible] qui pis est.

BOILEAU

— Substantiv. :

De crainte d'avoir *pis*, ne nous plaignons de rien

CORNEILLE

. . . . L'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté
Et nous réduire à *pis* que la mendicité

BOILEAU.

— *Dire pis que pendre de quelqu'un,* En dire toute sorte de mal : *Et les socialistes? N'en a-t-on pas* DIT PIS QUE PENDRE? *cependant ils valent cent fois mieux que leurs calomniateurs.* (Duplessis.)

— *On ne lui a pas dit pis que son nom,* Son nom est la plus cruelle injure qu'on puisse lui adresser, tout le mal qu'on dit de lui est au-dessous de ce qu'il mérite.

— Prov. *Qui trop choisit prend pis,* En hésitant trop longtemps, on s'expose à faire un mauvais choix.

— Ce qu'il y a de pire : *Le* PIS *qui puisse survenir. Le* PIS *de l'affaire est que souvent ceux qui gouvernent n'en savent pas plus que ceux qui sont gouvernés.* (Volt.)

— *Faire du pis qu'on peut,* Faire de son pis, S'appliquer volontairement à faire mal ce que l'on fait : *Il semble que vous preniez plaisir à* FAIRE *toutes choses* DU PIS QUE VOUS POUVEZ. (Acad.) *Les gouvernements ont beau* FAIRE DE LEUR PIS, *la pitié se fera jour partout où il y aura des hommes.* (De Custine.) Faire tout le mal qu'on peut : *Il n'a qu'à* FAIRE DU PIS QU'IL POURRA, *je ne le crains point.* (Acad.)

— *Mettre quelqu'un au pis, au pis faire, à pis faire,* Le défier de faire le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire : *Qui, vous? m'écriai-je à mon tour en me levant avec fureur,* JE VOUS METS AU PIS. (Le Sage.) ‖ *Mettre quelqu'un à pis faire,* Signifie aussi Le défier de faire plus de mal qu'il n'a déjà fait.

— *Prendre, mettre les choses au pis,* Les envisager dans le pire état où elles peuvent être, et en supposant tout ce qui peut arriver de plus fâcheux : METTONS LES CHOSES AU PIS : *supposé qu'il soit mort; [illegible] comme vous me l'avez assuré, son héritier, vous ferez rendre compte à ceux de ses parents qui se seront emparés de ses biens.* (Le Sage.)

— *Pis aller,* Ce qui peut arriver de plus fâcheux, hypothèse la plus défavorable : *Son* PIS ALLER *sera d'avoir fait un voyage où il se sera instruit et dont il reviendra avec de l'argent et de la considération.* (Volt.) ‖ Chose à laquelle on se résout faute de mieux : *Épouse mademoiselle Lourdois, la fille du peintre en bâtiments, elle a trois cent mille francs de dot; je t'ai ménagé ce* PIS ALLER. (Balz.) *La philosophie, pour Catherine II, était un* PIS ALLER, *il était toujours temps d'y recourir.* (Ste-Beuve.)

— Loc. adv. *Au pis aller,* En supposant les choses au pire état où elles puissent être : AU PIS ALLER, *quelques contrariétés seules seraient à craindre.* (E. Sue.)

— *De mal en pis. De pis en pis,* De mal ou De plus mal en plus mal : *Ses affaires vont* DE MAL EN PIS. *Le malade va* DE PIS EN PIS.

. . . . . Les gens n'ont point de honte
De faire aller le mal toujours de pis en pis.

LA FONTAINE.

— Gramm. Quelques grammairiens ont vu dans ce mot, lorsqu'il est employé adjectivement, une trace du genre neutre dans notre langue. *Pire,* disent-ils, est masculin ou féminin et sert toujours pour qualifier les substantifs ou les pronoms dont le sens est déterminé; *pis* est neutre et se met en rapport avec les pronoms indéfinis ou avec des infinitifs : *Il n'y a rien de pis que cela; On ne saurait lui dire pis que son nom.* (Acad.) Dans ce dernier exemple, on peut dire que *quelque chose* est sous-entendu, et c'est une espèce de pronom indéfini. Dans ce système, *neutre* serait, pour notre langue, presque l'équivalent de vague, indéfini. *Pis* ne serait pas, d'ailleurs, le seul adjectif neutre en français; il en serait de même de *mieux,* neutre de *meilleur* dans *quelque chose de mieux, rien de mieux,* et de quelques autres mots.
V. la note sur PIRE.

PIS s. m. (pi. — Delâtre rapproche ce mot de l'allemand *biez,* mamelle, téton, sanscrit *payasa,* le lait, qu'il rapporte à la racine *pi,* forme secondaire de la grande racine aryenne *pâ,* boire. Il cite à l'appui le suédois *patt,* pis, qui remonte directement à la racine *pâ;* mais cette explication tombe en présence des autres formes romanes : vieux français *peis,* provençal *peitz, pitz,* italien *petto,* qui se rapportent certainement au latin *pectus,* poitrine). Mamelle d'une vache, d'une femelle [illegible] : *Un* PIS *volumineux ou charnu n'est pas toujours l'indice d'une sécrétion lactée abondante.* (Lecoq.)

— Il s'est dit autrefois pour poitrine, gorge, estomac : *Elle avait sa robe pourfendue sur le* PIS. (Al. Chartier.)

— Anc. pratiq. *Mettre la main au pis,* Se disait des ecclésiastiques à qui l'on faisait prêter serment, parce qu'au lieu de lever la main ils la mettaient simplement sur la poitrine.

— Techn. Partie inférieure et longitudinale du ventre du bœuf, dans le langage des bouchers.

PISAN, ANE s. et adj. (pi-zan, a-ne).

Géogr. Habitant de Pise; qui appartient à Pise ou à ses habitants : *Les* PISANS. [illegible] PISANE.

PISAN (Thomas DE), astrologue bolonais du XIVe siècle. Appelé en France par le roi Charles V, il y jouit d'un grand crédit jusqu'à la mort du roi (1380). Il est le père de Christine de Pisan.

PISAN (Christine DE). V. CHRISTINE DE PISAN.

PISANDRE, poète grec, antérieur à Homère. C'est lui qui, le premier, dans un poème intitulé *l'Héracléide*, peignit Hercule armé d'une massue.

PISANDRE, général athénien, un des principaux chefs de la révolution aristocratique qui abolit le gouvernement populaire à Athènes et établit l'oligarchie des Quatre-Cents (411 av. J.-C.).

PISANELLI (Joseph), avocat et homme politique italien, né dans le royaume de Naples vers 1815. Il s'était fait connaître au barreau de Naples par ses connaissances étendues, la facilité de sa parole et son aptitude aux affaires, lorsque, après la révolution de 1848, il alla siéger au parlement napolitain. Pisanelli fut un des signataires de la fameuse protestation du 15 mai; et lorsque, après la dissolution de la Chambre qui suivit le coup d'Etat, il alla reprendre sa place au parlement, ce fut pour y soutenir la cause de la liberté et pour demander l'abolition de la peine de mort. Jeté en prison, puis exilé, il vint se réfugier à Turin, où il exerça sa profession d'avocat jusqu'au moment où les événements de 1860 lui permirent de rentrer dans sa patrie et dans la vie politique. Il fut ministre sous la dictature de Garibaldi; mais les quelques mois qu'il resta au pouvoir suffirent à lui faire perdre une bonne partie de sa popularité, grâce aux accusations de népotisme et d'incapacité qui s'élevèrent contre son administration. Nommé professeur de droit constitutionnel à l'université de Naples à sa sortie des affaires, il fut en même temps élu député au parlement de Turin. Il y siégea au centre, comme chef reconnu de la *consorteria*, coterie de députés napolitains qu'on a malheureusement définie une association de mutuelle défense d'incapacités et d'assurances mutuelles de profits. Il prononça à la Chambre plusieurs discours, plutôt en avocat qu'en homme d'Etat, et, néanmoins, son influence était telle qu'il reçut le portefeuille de la justice dans le ministère Farini-Minghetti-Peruzzi (8 décembre 1862). Comme garde des sceaux chargé aussi des affaires ecclésiastiques, son œuvre principale est le projet de loi sur la suppression des couvents, qui fut modifié, puis retiré par son successeur, M. Vacca. En 1873, il contribua à la chute du cabinet Lanza-Sella, mais il refusa le portefeuille que lui offrit M. Minghetti.

PISANELLO (Victor), peintre italien. V. PISANO.

PISANG s. m. (pi-zangh — nom donné par les naturels). Bot. Syn. de BANANIER (v. ce mot) : *Les fruits du* PISANG *fournissent aux habitants de la zone torride l'un des principaux articles de leur alimentation.* (T. de Bernard.) || On écrit aussi PIANG. || Le fruit est également désigné sous le nom de PISANG.

PISANI (Nicolas), amiral vénitien. Il vivait au XIVe siècle et la réputation d'habile marin qu'il avait acquise lui fit donner le commandement des forces navales de Venise lorsque, en 1350, la guerre éclata pour la troisième fois entre cette république et celle de Gênes. Au commencement des hostilités, il se mit à la tête d'une flotte de [illegible] galères, fit voile vers la Grèce, se rendit avec quelques galères à Constantinople pour amener l'empereur Jean Cantacuzène à faire cause commune avec les Vénitiens, trouva en revenant sa flotte bloquée à Chalcis par les Génois, réunit 70 vaisseaux épars dans les mers du Levant et livra à Paganino Doria, à l'embouchure du Bosphore, une terrible bataille qui n'eut pas de résultat marqué (1352). L'année suivante, Pisani attaqua à l'improviste, devant la pointe de la Loiera, en Sardaigne, 52 galères génoises, commandées par Grimaldi, en coula [illegible] les Vénitiens [illegible] prisonniers. Quelque temps après, Pisani se rendit dans l'Archipel. Fait prisonnier avec toute sa flotte par Paganino Doria (1354), à Porto Longo, il fut conduit à Gênes et orna le triomphe de son vainqueur. Rendu à la liberté (1355), il mourut dans l'obscurité.

PISANI (Victor), amiral vénitien, fils ou neveu du précédent, mort en 1380. Il commanda la flotte vénitienne lors de la quatrième guerre contre Gênes (1378), battit les Génois devant Antium, [illegible] l'Adriatique, [illegible] par toutes ses entreprises, [illegible] par ordre du Sénat. Les nouveaux revers de la république, la prise de Chiozza par les Génois, [illegible] du peuple et des marins l'ayant rappelé au commandement, [illegible] la passe de Chiozza [illegible] et [illegible] avec tous ses équipages (1380). Il mourut peu après à Manfredonia [illegible]. Pisani était devenu l'idole du peuple et des marins, qui l'avaient toujours trouvé plein de courage et de patriotisme et aussi humain que modeste après la victoire.

PISANI (André), capitaine général vénitien, mort en 1718. Il prit une part active aux guerres pendant lesquelles les Vénitiens perdirent leurs possessions de l'Archipel et de la Morée, puis fut chargé de mettre Corfou en état de défense. Le 5 juillet 1716, une flotte turque vint mettre le siège devant cette ville. Grâce aux compagnies allemandes du comte de Schulembourg, Pisani repoussa les assauts multipliés de l'ennemi avec une telle vigueur, que les Turcs abandonnèrent le siège le 18 août. L'année suivante, le général vénitien livra à la flotte turque, près de Cerigo, un combat qui n'eut rien de décisif, puis s'empara de Prevesa et de Vonizza. De retour à Corfou après la signature de la paix de 1718, Pisani périt avec environ 2,000 personnes dans l'explosion d'une poudrière, qui renversa une partie des maisons et des fortifications.

PISANI (Louis), doge de Venise, né en 1663, mort en 1741. Il succéda, en 1735, à Carlo Ruzzini, ouvrit en franchise les ports de Venise pour pouvoir lutter contre ceux de Trieste et d'Ancône, refusa, en 1737, de s'allier avec l'empereur Charles VI en guerre avec le sultan, conserva la neutralité entre les belligérants, mais n'en dut pas moins payer aux Turcs vainqueurs 60,000 sequins pour ne s'être pas prononcé en leur faveur. Enfin, Pisani eut des démêlés avec le pape Clément XII au sujet d'une foire franche établie par le pontife à Sinigaglia.

PISANI FERRI, [illegible] littérateur français. V. FERRI-PISANI.

PISANO (Giunta), peintre italien, né à Pise, mort vers 1236. Il fut un des peintres les plus habiles de son temps, s'écarta un des premiers des procédés routiniers employés par les peintres grecs qui étaient venus décorer le Dôme de Pise et ouvrit à Cimabue la route dans laquelle ce dernier s'est immortalisé. Il n'existe de lui, dans sa ville natale, qu'une seule peinture authentique, une demi-figure de *Christ*, à laquelle il a mis son nom. Appelé à Assise vers 1230, il exécuta dans cette ville ses plus beaux ouvrages. Le mieux conservé est un *Christ* peint sur une croix de bois, aux extrémités latérales et au sommet de laquelle on voit la figure à mi-corps de la Vierge et de deux saints.

PISANO (Nicolas), dit **Nicolas de Pise**, sculpteur et architecte italien, né à Pise au commencement du XIIIe siècle, mort en 1273. Il fut un des plus grands artistes du XIIIe siècle. Son *Urne* de marbre pour le tombeau de saint Dominique, à Bologne (1225-1231), est un travail merveilleux et le plus beau monument de la renaissance de la sculpture en Italie. Comme architecte, on cite de lui : la magnifique basilique de Saint-Antoine, à Padoue; l'église des Frari, celle de la Sainte-Trinité, à Florence; la célèbre chaire du Baptistère de Pise et, dans la même ville, le clocher de Saint-Nicolas, dont l'escalier est une véritable merveille et que Bramante a imité au Belvédère et San-Gallo au puits d'Orviéto.

PISANO (Giovanni), sculpteur et architecte italien, fils du précédent, né à Pise vers 1240, mort en 1320. Il eut pour maître son père, dont il fut loin d'égaler le talent, surtout comme sculpteur. Comme architecte, il se fit connaître par [illegible] de Santa-Maria-della-Spina, à Pise, le fameux Campo-Santo de la même ville, le Castel-Nuovo, à Naples, le couvent et l'église des Dominicains, à Prato. Parmi ses œuvres de sculpture, on cite l'admirable autel de la cathédrale d'Arezzo, la statue de la Vierge qui orne la cathédrale de Prato, une autre statue de la Vierge [illegible] cathédrale de Florence, le mausolée de Benoît XI et la fontaine de la place de la cathédrale à Pérouse, [illegible] de la cathédrale d'Orvieto, [illegible] Niccolo, etc.

PISANO (Mathieu), historien italien, né en 1385, mort à une époque inconnue. Il était, croit-on, fils de la célèbre Christine de Pisan. [illegible] précepteur de l'infant Alphonse et écrivit [illegible]

PISANO (Victor), dit **Pisanello**, peintre et graveur [illegible]

[illegible] mieux, et il acquit surtout une grande réputation comme graveur en médailles et en [illegible] conserver la gloire de son nom. Il a gravé les portraits de la plupart des princes de son temps; il fit école dans cet art et un grand nombre de ses ouvrages sont considérés comme des chefs-d'œuvre. Le style en est facile et large, l'expression naïve, le dessin correct et les raccourcis sont d'une remarquable hardiesse.

PISANO (Andrea), sculpteur et architecte italien. V. ANDREA PISANO.

PISANSKI (Georges-Christophe), théologien protestant et érudit allemand, né à Johannisberg en 1725, mort en 1790. Il suivit la carrière de l'enseignement, se fit recevoir docteur en théologie et professa successivement [illegible] mande. Pisanski possédait parfaitement l'histoire, surtout celle de la Prusse. On lui doit [illegible] sont : *Curiosités du lac de Spirding* (Kœnigsberg, 1749, in-4°); [illegible] (Dantzig, 1778, in-4°); *Remarques sur la mer Baltique* (Dantzig, 1781); *L'esquisse d'une histoire littéraire de la Prusse* (Dantzig, 1791, in-8°).

PISANT (dom Louis), érudit et bénédictin français, né à Sassetot, près de Fécamp, en 1646, mort à Rouen en 1726. Il fut supérieur de plusieurs abbayes de son ordre et termina sa vie dans celle de Saint-Ouen. On a de lui : [illegible] (1711, in-12); [illegible] *et exemptions ecclésiastiques* (Luxembourg, 1715, in-4°) et deux *Lettres* sur la signature du formulaire au sujet du cas de conscience (Rouen, 1702).

PISARI (Pascal), compositeur italien, né à Rome vers 1725, mort dans la même ville en 1778. Il adopta le style de Palestrina, dont il devint un heureux imitateur, et fut attaché, en 1752, à la chapelle Sixtine, où il n'occupa jamais qu'une position subalterne, bien qu'il eût un réel talent. Sa misère était telle qu'il n'avait pas de quoi acheter du papier de musique. Il en était réduit à se servir du papier qu'il ramassait dans les rues et à le ligner lui-même. Pisari a laissé un grand nombre de morceaux de musique religieuse, notamment un remarquable *Dixit* à quinze voix et un service complet pour les dimanches et fêtes de toute l'année.

PISARONI (Benedetta-Rosamunda), cantatrice italienne, née à Plaisance le 6 février 1793, morte en 1872. Elle apprit d'un maître obscur les éléments de l'art musical et fut ensuite placée sous la direction du fameux sopraniste Marchesi, qui lui enseigna les principes [illegible] Paër, Mme Pisaroni possédait une voix de soprano [illegible] notes supérieures s'éteignirent, tandis que les cordes basses acquéraient un volume énorme. Alors elle se vit obligée de chanter les rôles de contralto. [illegible] l'artiste lancer, d'une voix formidable, le [illegible] et vrai. Cette science profonde du récitatif, [illegible] chanta, avec une voix de poitrine et des sanglots [illegible] Mme Pisaroni passa à [illegible] revint en Italie [illegible] de la portée, cette artiste compensait les lacunes [illegible] large de Pacchiarotti et de Guadagni. Forte, [illegible] de variété. Mais elle eut la gloire de découvrir et de populariser le pathétique de Rossini, ce pathétique que le maître voile sous les fleurs du chant, comme ces lames de poignard [illegible] constellés de pierreries. [illegible] figures de l'art lyrique contemporain.

PISARRO [illegible], homme d'Etat portugais, né à Bobeda en [illegible] 5e division et reçut, en 1835, le titre de vicomte de Bobeda. Pisarro fut successivement [illegible] interim à la même époque, puis une seconde [illegible] en 1837.

PISATCHA s. m. (pi-za-tcha). Mauvais es[illegible]

PISATELLO, l'ancien *Rubicon*, rivière du [illegible] la province de Forli, près de Raversaco, [illegible]

PISAURE s. f. [illegible]

PISAURUM, ville [illegible] l'Ombrie, au S.-E. d'Ariminum, à l'embouchure du Pisaurus. Elle fut détruite par Totila et relevée par Bélisaire. C'est aujourd'hui la ville de PESARO.

PISAURUS, [illegible]

PISAY (P[illegible] DE FLEURY [illegible]), femme poète française, qui vivait dans la se[illegible] tit un profond chagrin et, comme Young, dit-on, la douleur la fit poète. Elle écrivit les [illegible] qui témoigne d'un certain talent poétique et surtout d'une vive sensibilité. Peu à peu ce[illegible]

PISCANTINE s. f. (pi-skan-ti-ne). Écon. [illegible]

PISCATAQUA [illegible]

PISCATOIRE [illegible]

PISCATOR [illegible]

PISCATORIAL, ALE adj. [illegible]

PISCATORIEN, IENNE adj. (pi-ska-to-ri-[illegible] Tibre.

— Encycl. [illegible]

PISCATORY [illegible]

majorité conservatrice, fit partie, peu après, d'une commission envoyée en Algérie et se prononça à son retour contre l'abandon de nos possessions africaines. En 1837, il entra dans la coalition qui battit en brèche et renversa le ministère Molé; mais, après la chute de ce cabinet, il fit partie de la majorité ministérielle que devait diriger M. Guizot jusqu'à la chute de la monarchie. Les électeurs de Chinon ayant élu à sa place, en 1842, M. Crémieux, membre de l'opposition, M. Piscatory fut appelé à siéger au conseil général d'agriculture et fit envoyé, en 1844, comme ministre plénipotentiaire, en Grèce, où il fit preuve d'une grande habileté en contre-balançant l'influence anglaise et en maintenant au pouvoir le ministère Coletti. C'est pendant son séjour à Athènes qu'eut lieu dans cette ville la fondation de l'Ecole française (1845), à l'établissement de laquelle il donna tous ses soins. Rappelé en France en 1846, il reçut un siége à la Chambre des pairs, puis il passa, à la fin de 1847, en Espagne, où il succéda comme ambassadeur à M. Besson. La révolution de février 1848 fit rentrer M. Piscatory dans la vie privée. Après s'être pendant quelque temps tenu à l'écart des affaires publiques, il se mêla activement au mouvement de réaction qui suivit l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la république et fut élu, en 1849, représentant du peuple à la Législative par le département d'Indre-et-Loire. Il devint bientôt un des membres influents de la majorité contre-révolutionnaire et du comité de la rue de Poitiers, vota les mesures rétrogrades proposées par le ministère, fut un des membres de la commission chargée de mutiler le suffrage universel et de préparer la loi du 31 mai 1849, demanda la révision de la constitution, etc.; mais finit par se ranger parmi les membres de la majorité que mécontentaient les mesures prises par Louis-Napoléon et qui entrevoyaient ses projets ambitieux. Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il se réunit aux représentants qui se rendirent à la mairie du Xe arrondissement pour prononcer la déchéance du président. Après l'accomplissement du coup d'Etat, il rentra définitivement dans la vie privée et mourut un mois après la chute de l'Empire.

PISCATRICE adj. f. (pi-ska-tri-se — du lat. *piscatrix*, pêcheuse). Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche : *Vénus* PISCATRICE.

PISCEM NATARE DOCES (*Vous voulez apprendre à un poisson à nager*), C'est-à-dire, dans l'application, vouloir en remontrer à quelqu'un sur son art, son métier, sur ce qui fait sa spécialité. C'est notre proverbe : Gros-Jean veut en remontrer à son curé.

PISCENNÆ, ville de la Gaule ancienne, dans la Narbonnaise Ire. C'est aujourd'hui PEZENAS.

PISCHEK (Jean-Baptiste), chanteur allemand, né à Melnik (Bohême) en 1814. Il étudiait le droit lorsque, sur les instances de quelques connaisseurs, frappés de la beauté de sa voix de baryton, il se décida à prendre des leçons de chant. Son éducation musicale terminée, Pischek aborda résolûment le théâtre et débuta avec succès à Prague en 1835. Guhr, chef d'orchestre à Francfort, l'engagea, en 1840, pour son théâtre, où Berlioz eut occasion d'entendre l'artiste dans *Fidelio*. Voici dans quels termes l'éminent critique a jugé le baryton allemand : « Quant à Pischek, que j'ai pu mieux apprécier quelques mois après dans le *Faust* de Spohr, il m'a réellement fait connaître toute la valeur de ce rôle du gouverneur que nous n'avons jamais pu comprendre à Paris; et je lui dois, pour ce fait seul, une véritable reconnaissance. Pischek est un artiste; il a sans doute fait des études sérieuses, mais la nature l'a beaucoup favorisé. Il possède une magnifique voix de baryton, mordante, souple, juste et assez étendue. Sa figure est noble, sa taille élevée; il est jeune et plein de feu. Quel malheur qu'il [illegible] ! » Quelque temps après, Meyerbeer fit engager Pischek au théâtre de Berlin. En 1845, l'artiste se fit entendre à Londres. Il s'y posa comme un chanteur du premier ordre, à ce point que, depuis ce moment, il a été mandé à plusieurs reprises pour les grandes fêtes musicales qui ont eu lieu dans cette ville. Pischek a été longtemps un des meilleurs chanteurs de l'Allemagne. Il a composé de très-remarquables *lieders* qui ont encore accru sa réputation.

PISCHON (Frédéric-Auguste), historien et théologien allemand, né dans la Marche de Brandebourg en 1785, mort à Berlin en 1857. Il fut [illegible] prédicateur et professeur [illegible] Frédéric-Guillaume (1815), professeur d'histoire à l'École des cadets militaires et archidiacre du temple Saint-N[illegible] ouvrages destinés à l'enseignement. Nous nous bornerons [illegible] *[illegible]* (1822-1824), [illegible] *[illegible]* ([illegible]) [illegible] *[illegible]* de [illegible] *graphie* (1840), etc.

PISCHTIAN ou **PUSCHTIN**, petite ville des Etats autrichiens (Hongrie), près de la Waag; 3,200 hab. Ses environs renferment des sources thermales et alcalines qui jouissent d'une grande réputation.

PISCICEPTOLOGIE s. f. (piss-si-sè-pto-lo-jî — du lat. *piscis*, poisson; *capere*, prendre, et du gr. *logos*, discours). Traité sur l'art de la pêche.

PISCICOLE s. f. (piss-si-ko-le — du lat. *piscis*, poisson; *colere*, habiter). Annél. Syn. D'HÉMOCHARIS, genre d'annélides.

PISCICULTEUR s. m. (piss-si-kul-teur — du lat. *piscis*, poisson; *cultor*, ce qui cultive). Celui qui pratique la pisciculture.

PISCICULTURE s. f. (piss-si-kul-tu-re — du lat. *piscis*, poisson, et de *culture*). Art de multiplier et d'élever les poissons : *La* PISCICULTURE *était devenue, sous l'influence des idées ichthyophagiques, une industrie fructueuse*. (Toussenel.)

— **Encycl.** La fécondation artificielle des œufs de poisson est un art essentiellement moderne, on peut même dire contemporain. Des recherches faites dans ces derniers temps constatent, il est vrai, que, dès le XIVe siècle, un moine, dom Pinchon, de l'abbaye de Réome, près de Montbard (Côte-d'Or), se livrait déjà à la multiplication artificielle des poissons. « Il avait, dit M. de Montgaudry dans ses *Observations sur la pisciculture*, des boîtes longues en bois fermées aux deux extrémités par un grillage d'osier. Sur le fond de bois, il formait un lit de sable fin et, imitant la truite qui creuse un peu le sable avant d'y déposer ses œufs, il préparait une légère excavation dans la couche de sable pour déposer les œufs qu'il avait préalablement fait féconder. Il plaçait la boîte dans un lieu où l'eau était faiblement courante et attendait l'éclosion qui, à son dire, s'opérait après vingt jours rarement et pour tous les œufs dans le mois à peu près. » Cette découverte ne reçut pendant longtemps que peu d'applications et demeura le privilége exclusif de quelques pêcheurs de profession, pour lesquels elle constituait ce que les gens du peuple nomment un secret. Cependant, au XVIIIe siècle, la science avait abordé les questions relatives aux modes de reproduction des poissons. On savait que le contact de l'œuf et de la semence était un phénomène externe réalisé entre deux produits expulsés de l'organisme des parents et se combinant en dehors de cet organisme. C'est alors qu'un lieutenant des miliciens du comté de Lippe-Detmold, plus tard major au service de la Prusse, G.-L. Jacobi de Hohenhausen, eut connaissance du procédé employé par dom Pinchon et conservé par quelques pêcheurs. Jacobi comprit aisément tout le parti qu'on pouvait tirer de cette découverte. Le résultat de ses observations fut publié dans un mémoire que Fourcroy traduisit en français en 1773 et que Duhamel introduisit dans son *Traité général des pêches*. Jacobi ne se borna pas à la publication de son mémoire; il établit des piscifactures à Hambourg, à Hohenhausen et à Nortelem. Le procédé qu'il mit en usage différent peu de ceux qu'on emploie de nos jours. Il ne tarda pas à avoir des imitateurs dans toute l'Allemagne. En Italie, Rusconi; en Suisse, Agassiz et Vogt; en Angleterre, Shaw et Boccius suivirent aussi son exemple. Néanmoins, la *pisciculture* n'était pas encore, à proprement parler, sortie du domaine de la science; c'était à la France qu'était réservée la tâche de la rendre véritablement populaire. En 1842, un pauvre pêcheur de la Bresse (Vosges), nommé Remy, entreprit les premiers essais de *pisciculture* qui devaient rendre son nom célèbre. Le premier, dans notre pays, il appliqua réellement la fécondation artificielle à l'élève du poisson. Dans l'isolement où il se trouvait, cette application doit avoir pour lui tout le mérite d'une véritable invention. Cependant il est probable, et des témoignages recueillis sur les lieux mêmes semblent en faire foi, que les procédés employés par lui étaient connus dans le pays, mais qu'on ne s'en servait pas faute de voir la possibilité de retenir le poisson fécondé artificiellement dans les eaux de la localité. Cependant la découverte de M. Remy n'ayant été notifiée qu'à la Société d'émulation des Vosges, qui decerna une médaille à M. Remy et à son associé, M. Gehin, elle resta inconnue de 1842 à 1848. A cette époque, une communication de M. de Quatrefages à l'Académie des sciences amena une réclamation en faveur des deux pêcheurs. L'Académie chargea une commission d'examiner les résultats obtenus et, sur le rapport de M. Milne Edwards, le gouvernement, voulant donner à ces deux pêcheurs un témoignage de bienveillance, accorda à M. Remy un bureau de tabac et une indemnité annuelle de 1,500 francs, à M. Gehin un bureau de tabac et une subvention annuelle de 500 francs, 1,200 francs de traitement, 10 francs par jour quand il est en voyage, 2 fr. 50 par myriamètre lorsqu'il change de département. Cette découverte connue, on vit tout le profit que l'on pourrait en retirer; sur la proposition de M. Coste, un établissement fut fondé près d'Huningue et la direction en fut confiée à MM. Berthot et Detzem. Des expériences furent instituées dans un laboratoire du Collége de France pour étudier toutes les conditions qui entravent ou favorisent le succès des opérations. A la suite de la guerre de 1870-1871, notre établissement d'Huningue nous a été pris par la Prusse; mais le laboratoire du Collége de France subsiste et continue l'œuvre commencée à une autre époque. Pour faire une fécondation artificielle, on se procure au moment du frai quelques mâles et femelles de l'espèce qu'on a choisie. On les conserve dans des réservoirs convenablement disposés ou bien on les met dans une huche dite boutique à poisson. Cette huche est une espèce de caisse en bois percée de trous et baignant dans l'eau. Si l'on n'avait pu se procurer des poissons vivants, on pourrait encore se servir d'individus morts depuis deux ou trois heures au plus. Lorsqu'on s'aperçoit que les femelles sont prêtes à jeter leurs œufs, c'est-à-dire lorsque leur ventre est mollement distendu, que l'orifice anal est fortement injecté, gonflé et proéminent, on les prend avec précaution, en ayant soin, si elles sont très-grosses, de les envelopper dans un linge. On passe légèrement la face interne du pouce ou celle de deux doigts sur le ventre, en allant du dessous de la tête à l'anus sans déployer la moindre force. Les œufs, s'ils sont mûrs, coulent alors naturellement et sous la plus légère pression, en jaillissant même d'une manière marquée. Le vase dans lequel on les reçoit peut être de verre, de faïence ou de bois; mais le fond doit en être plat et assez large pour que les œufs ne s'y accumulent pas trop. On le remplit d'une eau claire et très-propre à la hauteur de 0m,08 ou 0m,10. Si les œufs n'étaient pas assez mûrs, on sentirait une résistance qu'il ne faudrait pas chercher à vaincre; on remettrait la femelle dans le réservoir ou dans la boutique et on attendrait un temps plus propice, à moins que l'on n'eût d'autres femelles sous la main. Si, pendant la ponte, l'eau du vase avait été salie par les mucosités dont le corps des poissons est englué, il faudrait la renouveler, en ayant soin de ne jamais laisser les œufs à sec. L'eau doit avoir la même température que celle observée lors du frai naturel. La fécondation doit être faite immédiatement après la ponte. Pour cela, on prend un mâle et on fait tomber la laitance sur les œufs par les mêmes moyens et avec les mêmes précautions prises à l'égard de la femelle. Si la laitance est à l'état complet de maturité, elle coulera abondante, blanche, épaisse comme de la crème. Dès qu'il en sera assez tombé pour que le mélange prenne les apparences du lait très-coupé, on jugera que la saturation est suffisante. On aura soin d'agiter le mélange soit avec la main, soit avec la queue du poisson ou les barbes d'un pinceau. Après avoir laissé reposer une minute ou deux, on fera écouler l'eau laitancée et on placera les œufs dans l'appareil à éclosion. Un seul mâle peut suffire à la fécondation des œufs de trois ou quatre femelles et même plus, pourvu qu'il soit bien nourri et qu'on ait soin de le prendre au moment où la laitance entre en pleine maturité. La température de l'eau employée doit être, pour les poissons d'hiver, comme la truite, de 4° à 8°; pour ceux de premier printemps, comme le brochet, de 8° à 10°; pour ceux de second printemps, comme la perche, de 14° à 16°; enfin, pour les poissons d'été, comme la carpe, le barbeau, la tanche, de 20° à 25°. Pratiquement et dans les circonstances ordinaires, on n'utilise guère ces renseignements, car on opère purement et simplement avec l'eau d'où sort le poisson. Il y a une autre manière d'opérer le mélange des molécules fécondantes avec l'eau qui leur sert de véhicule et de favoriser leur absorption par les œufs qu'elles doivent féconder : c'est de placer dans le récipient une passoire bien criblée ou mieux une corbeille à mailles fines. On élève ensuite et l'on abaisse, on agite en sens divers, après que les œufs et la laitance y sont tombés, cette passoire ou cette corbeille, en évitant de jamais la faire sortir du liquide. On peut encore exprimer d'abord dans l'eau du récipient la laitance du mâle et faire arriver les œufs dans l'eau toute préparée. Tous ces procédés ont une valeur à peu près égale. La fécondation artificielle permet d'obtenir, par le croisement des espèces, des métis qui peuvent avoir des qualités différentes de celles des parents dont on aura mêlé la semence. On a déjà fait des croisements de cette nature; ainsi on a fécondé des œufs de truite avec la laitance du saumon et réciproquement. Les Chinois se livrent à ces pratiques sur les carpes dorées, dont ils varient les espèces à l'infini; mais leur industrie se borne à opérer sur des races de la même espèce, qu'ils séquestrent dans des viviers où elles se croisent par la propagation naturelle.

Telle est dans sa simplicité la fécondation artificielle; c'est à tort qu'on a cherché à en faire un art hérissé de difficultés; en réalité, elle n'exige qu'un peu de soin et une habileté de main que la pratique enseigne mieux que les minutieuses prescriptions des savants. C'est ainsi qu'ont toujours agi les plus célèbres praticiens, Remy et Glaser par exemple. Les œufs une fois fécondés, il reste à les faire éclore. Pour cela, on se sert d'appareils dont les formes et les dispositions peuvent varier à l'infini. Pour les personnes qui ne regardent pas à la dépense, nous citerons l'appareil à ruisseaux factices et à courants continus inventé par M. Coste et employé par lui au Collége de France. Cet appareil est formé par l'assemblage de canaux parallèles, disposés en gradins de chaque côté d'un canal supérieur et central qui les alimente tous. On garnit chacun de ces canaux ou ruisseaux artificiels d'une claie en osier ou en verre placée à environ 0m,02 ou 0m,03 au-dessous de la surface de l'eau. C'est sur cette claie que sont placés les œufs fécondés. Les rigoles peuvent être en terre ou en fonte émaillée; elles doivent être munies à leur partie inférieure d'un robinet de décharge qui permet de les vider à volonté. Au Collége de France, l'eau arrive par un robinet à l'une des extrémités du canal supérieur. Elle s'échappe vers l'extrémité opposée au moyen d'échancrures latérales et va alimenter les deux canaux situés au-dessous. De nouveaux courants se forment dans ces canaux en sens inverse du premier et trouvent à leur tour une issue à l'extrémité opposée par une échancrure qui les précipite dans d'autres canaux inférieurs. L'appareil tout entier n'a pas 1 mètre carré de surface et cependant il peut contenir près de 300,000 poissons nouvellement éclos ou sur le point d'éclore. Les pisciculteurs qui sont dans l'impossibilité de faire construire un semblable appareil ou qui opèrent dans les cours d'eau peuvent employer dans les eaux courantes et pures, ne laissant aucun sédiment, des boîtes en fer-blanc ou en terre cuite vernie, percées de petits trous. Les œufs étant fécondés, on les dépose avec précaution dans les appareils à éclosion. Si l'on suit la méthode de M. Coste, on dépose simplement les œufs sur les claies en verre dont nous avons parlé; si l'on fait usage de la boîte de Remy, on en garnit le fond d'une petite couche de gravier sur laquelle les œufs sont déposés, de manière à former une couche uniforme. Les œufs libres des saumons, truites et ombres, dont la pesanteur spécifique est de beaucoup supérieure à celle de l'eau, sont placés sans autre soin sur les claies ou le gravier. Quant aux œufs qui s'attachent aux corps étrangers, comme ceux des carpes, des tanches et qui sont plus légers que l'eau, il est indispensable de les placer dans l'appareil avec les herbes sur lesquelles on les a reçus. Il ne faut pas s'imaginer qu'une fois placés dans les appareils à éclosion les œufs n'ont plus besoin d'aucun soin; ils exigent, au contraire, des soins minutieux et une sollicitude de tous les instants. Il faut vingt fois par jour enlever les œufs gâtés, régler les courants, ne rien laisser qui puisse altérer la pureté de l'eau, en noter la température, qui doit être étudiée d'une manière permanente. On peut se dispenser presque entièrement de ce dernier soin, si l'on adopte l'excellente pratique de quelques éleveurs, qui consiste à déposer les œufs, immédiatement après leur fécondation, dans les eaux mêmes où les poissons doivent passer tout le temps de leur vie. Si on opère en grand, il faut un homme spécial, si on opère sur une petite échelle et qu'on ne soit pas certain de rester chez soi pendant toute la durée de l'incubation, il faut absolument avoir quelqu'un qui soit en état de vous remplacer au besoin. Ce n'est pas non plus une petite tâche pour le pisciculteur de préserver les œufs des maladies auxquelles ils sont exposés et des ennemis qui cherchent à en faire leur proie. Des conferves et diverses plantes parasites engendrées par l'humidité s'emparent d'abord des œufs avariés, que l'on reconnaît à leur teinte blanchâtre et opaque, et les recouvrent d'une couche de filaments multicolores. Elles s'attaquent ensuite aux œufs sains et bientôt la couvée entière est perdue. Le seul remède à ce fléau consiste dans l'enlèvement, au moyen d'une pince, de tous les œufs attaqués. Plusieurs espèces de la famille des diatomées, entre autres les méridions et les vauchéries, sont aussi des ennemis très-redoutables pour la couvée. Leur présence se décèle par une sorte de tapis brunâtre ou vert jaunâtre qui recouvre le fond des appareils. Le moyen le plus efficace et le plus simple d'empêcher la multiplication de ces végétaux consiste dans la suppression de la lumière. On recommande aussi, dans ce cas, de procéder au transvasement des œufs, qui s'opère facilement au moyen de l'instrument appelé pipette. Les œufs peuvent être aussi attaqués par des larves d'insectes, surtout par celles de quelques hydrocanthares. Le *gammarus des poissons*, l'*argulus de la carpe* et un autre petit insecte, probablement l'*ascarides minor*, à l'état de larve, exercent aussi de grands ravages dans les appareils à éclosion. Ce n'est que par une surveillance attentive qu'on peut parvenir à en préserver les couvées. Les œufs subissent différents changements après leur fécondation. On dirait d'abord qu'ils se troublent et deviennent moins transparents. Pourtant ce changement n'est que momentané et ils reprennent insensiblement leur première couleur. Les yeux apparaissent ensuite sous la forme de deux points noirs; puis la queue, la tête et la vésicule ombilicale. Le jeune poisson n'est pas encore maître de ses mouvements; il reste à demi enfermé dans l'enveloppe de l'œuf. Après quelques heures d'efforts réitérés, il peut enfin sortir de sa prison. Ce n'est pas tout de faire éclore les œufs; il faut savoir la manière de les transporter, et cette opération exige certaines précautions qu'il est utile de connaître. On prend une de ces boîtes légères, circulaires ou oblongues, formées de feuilles minces de bois blanc dans lesquelles on a coutume de conserver les fruits secs; puis au fond de cette boîte on dépose une couche de sable fin bien mouillé; sur cette

première couche, on place une assez grande quantité d'œufs, mais pas assez pour qu'ils se touchent les uns les autres. On met ensuite une nouvelle couche de sable et une nouvelle couche d'œufs, et ainsi de suite jusqu'à ce que la boîte soit pleine. Ainsi arrangés, les œufs peuvent être conservés pendant un assez grand laps de temps. On peut remplacer avantageusement le sable par des herbes aquatiques mouillées. Le transport du poisson est aussi assez facile; mais il est d'autant plus aisé que le poisson est plus jeune. Ceux-là même qui sont destinés à vivre dans les eaux courantes et qui en ont besoin pour leur éclosion se conservent longtemps dans des vases où l'eau n'est pas renouvelée souvent. Pour cela, il faut avoir soin de les y introduire immédiatement après leur naissance et de mêler à l'eau une certaine quantité de plantes aquatiques. On a appliqué la *pisciculture* aux poissons de mer et on a obtenu des résultats très-satisfaisants. Les instruments les plus nécessaires au pisciculteur pendant la période de l'incubation sont la pince, une petite pelle criblée et la pipette. La pince ne doit pas être plus forte qu'une pince anatomique ordinaire; seulement, au lieu d'être dentelées ou cannelées, les extrémités portent chacune une cavité ovoïde qui permet de toucher l'œuf par plusieurs points à la fois. Lorsqu'on prend un œuf avec une pince, il faut agir avec précaution, surtout à l'époque de l'éclosion; la moindre pression peut crever l'œuf et faire périr l'embryon. Quand on veut prendre un assez grand nombre d'œufs pour les transporter d'un endroit dans l'autre, on se sert préférablement d'une petite pelle criblée faite sur le modèle de celle dont les bateliers se servent pour tirer le sable. Le manche est en bois et la pelle en plomb mince, troué comme le fond d'une passoire. Il y a deux sortes de pipettes, l'une droite et l'autre courbe. La première sert à nettoyer le fond des rigoles, à y rechercher les œufs tombés ou les jeunes poissons qui auraient passé à travers les claies. Chacun, en cas de presse ou d'accident, peut faire soi-même une pipette de ce genre. On prend un verre à quinquet auquel on ajuste un fort bouchon à chaque bout. Au moyen d'un fer rouge, on perce chacun de ces bouchons en son milieu et l'on y fait entrer deux tubes de verre. La pipette courbe sert particulièrement pour de grandes pêches de corps étrangers, d'œufs ou de jeunes poissons et pour nettoyer l'appareil à éclosion. Rien n'est plus facile que de se servir de ces petits instruments. On saisit solidement avec les quatre doigts et l'avant de la paume de la main droite une des extrémités, la plus longue; on applique fortement le pouce sur l'ouverture la plus rapprochée et on introduit l'autre extrémité dans l'eau, en dirigeant le tube opposé vers les objets qu'on veut saisir. Aussitôt en place, on lève le pouce et ce dont on veut s'emparer est entraîné dans la partie renflée; on bouche alors de nouveau avec le pouce et on retire de l'eau contenant et contenu. Le temps nécessaire pour l'éclosion des œufs n'est pas le même pour toutes les espèces. Les unes, comme le brochet, arrivent au terme de leur évolution au bout de huit, dix ou quinze jours; d'autres, comme les saumons, mettent un mois et demi ou deux mois pour atteindre ce terme. Après leur éclosion, les jeunes poissons gardent une diète rigoureuse dont le terme, variable selon les espèces, est cependant annoncé chez toutes par la disparition de la vésicule ombilicale. La truite ne commence à manger que quatre semaines après sa naissance, et le saumon six semaines. De nombreuses expériences ont été faites sur le genre d'aliment qu'il faut donner aux jeunes poissons. D'abord on leur a donné de la pâtée de viande de bœuf crue; mais on lui a bientôt substitué la viande cuite, à cause de la difficulté qu'on éprouvait pour diviser la première en petits morceaux. Dans un espace restreint, l'alimentation avec de la chair morte a un inconvénient, c'est que, se déposant au fond, les parties qui ne sont pas mangées aussitôt sont décomposées et altèrent l'eau, ce qui nuit aux jeunes animaux. Aussi a-t-on cherché à substituer une proie vivante à la chair morte. On emploie pour cela un artifice assez ingénieux : on met en incubation dans les réservoirs où sont parqués les jeunes saumons des œufs de brochet fécondés artificiellement; il sort de jeunes brochets d'assez petite taille pour être facilement déglutis, et l'on voit les saumoneaux se précipiter sur eux à mesure qu'ils se dégagent de leur coque. Ce procédé est très-simple, très-facile à employer et le plus conforme à ce qui se passe dans la nature. Quel que soit le régime auquel on soumette les jeunes poissons, soit qu'on leur procure de petits animaux vivants, soit qu'à défaut on les nourrisse avec des proies mortes et broyées, toujours est-il que l'on peut les élever en grand nombre dans des espaces très-restreints et leur faire prendre un accroissement assez rapide pour qu'on puisse les disperser alors dans les grandes eaux.

Nous terminerons cet article par un aperçu de l'état de la *pisciculture* dans les pays de l'Europe où elle a été introduite avec le plus de succès. Nous empruntons cette étude au remarquable rapport adressé en 1873 au ministre de l'instruction publique par M. Bouchon-Brandely, secrétaire adjoint au Collége de France.

— *Suisse*. C'est la Suisse surtout qui a su mettre à profit la science nouvelle de la *pisciculture*, et les progrès accomplis dans ce pays méritent d'être signalés. Le gouvernement, l'administration cantonale, l'initiative individuelle ont senti qu'il y avait là une source nouvelle et féconde de produits pour ce pays si bien partagé sous le rapport des eaux et de leur qualité; la *pisciculture* a fait de la Suisse sa patrie adoptive. Des établissements ont été fondés par les cantons et par des particuliers; à ces derniers l'Etat accorde de grands priviléges, et les lois sur la pêche les protégent et favorisent en même temps leurs tentatives. En Suisse, comme en France, le dépeuplement des cours d'eau et des lacs marchait rapidement et il était temps d'y mettre un terme; la *pisciculture* artificielle a rempli ce programme, et aujourd'hui on repeuple au fur et à mesure qu'on détruit. Les habitants du village de Vallorbe, près de Lausanne, vivaient du produit des pêches qu'ils faisaient dans la rivière de l'Orbe; à force d'épuiser ce cours d'eau, fertile en salmonides, sans jamais le repeupler, le poisson vint à manquer, et les pêcheurs et leurs familles se trouvèrent réduits à la misère. Les observations du pêcheur Remy, confirmées par les expériences faites au Collége de France, parvinrent aux oreilles du régent du village; il s'occupa d'abord de *pisciculture* à un point de vue théorique, puis tenta quelques épreuves qui furent couronnées de succès. La commune s'intéressa à ces expériences et quelques centaines de francs furent mis annuellement à la disposition du régent pour l'aider dans son entreprise. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre. Aujourd'hui, la rivière foisonne de poisson, et, chiffre officiel, 80 familles vivent actuellement du produit de la pêche.

La Suisse possède plusieurs établissements de *pisciculture* importants. Un des plus intéressants est celui de M. Vougu. Sa méthode de fécondation artificielle consiste à mettre les œufs dans un vase sans eau et à verser la laitance dessus; sur 6,000 œufs qu'il a ainsi fécondés l'année dernière, pas un seul n'a été frappé de stérilité. L'établissement de M. Vougu n'est pas encore entièrement organisé, mais il a déjà rendu de grands services, et la Reuss, dont M. Vougu est le fermier, se trouve, par ses soins, complétement repeuplée. L'établissement de M. Hasler, d'Interlaken, est alimenté par une source très-pure et par la Lutschine, torrent formé par les glaciers de la Jungfrau. Il y a quatre ans seulement que M. Hasler fait de la *pisciculture*, et l'on peut voir chez lui des sujets très-remarquables qu'il a élevés et nourris artificiellement. La question de la nourriture est une de ses préoccupations constantes, et nous croyons que le système qu'il a adopté et qui consiste à mettre ses alevins dans de l'eau peu renouvelée, permettant aux infusoires de se développer, la mènera à bonne fin.

L'établissement cantonal de Zurich, situé à Meilen, fonctionne déjà depuis seize années; il est destiné au repeuplement du lac de Zurich, des cours d'eau qui l'alimentent, et à l'amélioration des espèces qui se trouvent dans cette partie de la Suisse. L'administration alloue annuellement une somme de 3,000 francs pour l'entretien de l'établissement et le traitement du gardien. Au mois d'octobre de chaque année, des pêcheurs sont chargés par l'administration cantonale de recueillir aux sources du Rhin des saumons destinés à la reproduction. Ces saumons sont placés au nombre de cinq par chaque tonneau rempli d'eau et d'une contenance de 400 à 500 litres. Ils sont expédiés à Zurich par le chemin de fer et de là à Meilen par bateau à vapeur; pendant le trajet, on renouvelle l'eau trois fois. A Meilen, ils sont mis dans des réservoirs en attendant l'époque de la maturité. D'autre part, dans les bassins de l'établissement sont conservées de très-belles truites, des lacs avec lesquelles on fait des croisements. Le but de ces croisements est celui-ci : on cherche à produire une variété de salmonidés, ayant la taille et la qualité du saumon, qui conserverait les habitudes de la truite; c'est-à-dire qu'on veut produire un saumon sédentaire, se contentant des eaux du lac, sans éprouver le besoin de descendre à la mer; on croit être arrivé à ce résultat et même on pense que ces mulets sont susceptibles de se reproduire; les expériences de M. Samuel Chantran, au Collége de France, l'ont prouvé. Dans tous les cas, n'aurait-on obtenu que ce seul résultat, on aurait déjà fait beaucoup pour l'amélioration de l'espèce. Un million d'alevins sont jetés tous les ans dans le lac de Zurich qui, sans cette précaution, ne contiendrait plus une seule truite, en raison de l'accroissement des espèces carnassières et particulièrement des brochets.

L'établissement de M. Massart, de Berne, est un des plus complets et des mieux organisés qui existent. Il est situé sur les bords de l'Aar, à 7 ou 8 kilomètres de Berne. L'eau qui alimente les bassins est de deux sortes, eau de source et eau de rivière; pendant l'été, on fait usage de cette dernière, parce qu'elle est plus abondante et comporte avec elle plus de matières alimentaires que l'eau de source; elle a, en outre, autant de fraîcheur à cette époque de l'année, à cause de la fonte des neiges de l'Oberland, qui s'effectue dans le voisinage. L'eau de source sert pendant l'hiver et pour les éclosions. Les bassins de l'établissement sont petits, mais profonds; le plus grand n'a pas plus de 80 mètres carrés et peut-être 2 mètres de profondeur; ils sont creusés dans la terre. M. Massart est arrivé à conjurer les malheurs qui semblaient particulièrement frapper les jeunes générations. On sait que le moment le plus difficile de l'élevage est celui qui vient après la résorption de la vésicule ombilicale; pendant cette période, qui ne dure pas moins de quatre à cinq mois, les jeunes alevins sont fréquemment atteints de ce qu'on appelle vulgairement la maladie des branchies, et à ce moment le choix de la nourriture est aussi une chose extrêmement importante. M. Massart, quinze jours avant la résorption, transporte ses jeunes salmonidés dans un bassin spacieux, peu profond et peu alimenté d'eau, qui reste presque entièrement à sec durant sept ou huit mois de l'année; pendant ce temps, les germes d'infusoires ont eu le temps de s'y développer, et, lorsqu'on y transporte les alevins, ils y trouvent une nourriture qui convient à leur âge. M. Massart se trouve actuellement dans des conditions qui lui permettent d'élever 20,000 truites tous les ans, de fournir à l'administration prussienne d'Huningue des millions d'œufs embryonnés qui, de là, sont expédiés dans les divers pays de l'Europe. Des quantités considérables de poissons blancs vivent avec les salmonides et leur servent de nourriture; M. Massart y joint du maïs cuit et réduit en pâte. Inutile d'ajouter que les brochets ou les perches qui font apparition dans les eaux de l'établissement sont immédiatement poursuivis et détruits. La *pisciculture* de M. Massart est appelée à prendre un grand développement et à rendre de véritables services à la ville de Berne; le gouvernement lui a accordé le droit de pêche en toute saison et exerce une active surveillance sur sa propriété. Un voisin, convaincu d'avoir dérobé deux truites dans ses bassins, fut poursuivi par la police cantonale et paya bien cher sa coupable action. Depuis cette époque, M. Massart n'a rien à redouter des malfaiteurs. En outre, les pêcheurs qui prennent des poissons n'ayant pas la taille réglementaire sont tenus de les reverser dans les bassins de l'établissement, s'ils sont vivants; s'ils sont morts, ils sont confisqués et donnés comme pâture aux autres. M. Massart s'est livré aussi à d'intéressantes recherches ayant pour but de déterminer l'influence des eaux de diverses provenances sur le développement du poisson; et, des spécimens qu'on peut voir chez lui, on a conclu que la rapidité du courant et la fraîcheur de l'eau ne sont pas des choses indispensables à l'élevage des salmonidés.

Nous achèverons notre revue de la Suisse par quelques mots sur l'établissement de M. de Loës d'Aigle et sur les mesures que l'Etat a prises dans ce canton pour le repeuplement des rivières. Sur la demande de M. de Loës, l'Etat a fait établir sur les bords du Rhône, à Lay, deux viviers dans lesquels sont mis en réserve des sujets qu'on destine à la reproduction. Un préposé de l'Etat est chargé d'examiner le produit des pêches et retient les poissons qui doivent faire partie de cette réserve; et comme la pêche, dans cette partie du fleuve, ne peut avoir lieu qu'au temps du frai, les saumons et les truites ne venant pas dans ces parages en toute autre saison, il en résulte qu'on trouve facilement des sujets du premier choix. Plus tard, ces poissons sont rendus à leurs propriétaires, qui perdraient tous leurs droits s'ils refusaient de souscrire à cette convention. Cette excellente idée, un peu modifiée, a été mise en pratique sur deux rivières du canton de Vaud, sur la Thièle et sur l'Arnon, et les pêcheurs fermiers doivent déposer tous les ans, dans ces viviers établis sur les bords de chacune d'elles, une quantité d'œufs fécondés qui plus tard fournissent des alevins à ces deux rivières. M. de Loës est soumis aux mêmes obligations en ce qui concerne le canal parallèle au Rhône et dans lequel il est autorisé à pêcher en toute saison, et son laboratoire d'éclosion est assez bien organisé pour lui permettre de remplir largement ses promesses. Après s'être procuré les sujets dont il a besoin, il les fait placer dans ses bassins en attendant le moment favorable à la reproduction; les œufs sont ensuite déposés dans des appareils qui reçoivent directement, de la montagne, les eaux d'une magnifique source; les éclosions, qui réussissent parfaitement, lui permettent de jeter dans les eaux plus d'alevins qu'il n'est obligé d'en fournir. L'établissement d'élevage, situé un peu plus bas, dans la vallée du Rhône, est alimenté par une source très-abondante, qui forme un ruisseau auquel M. de Loës a donné un développement de 1 kilomètre, en le faisant se replier plusieurs fois sur lui-même, dans un espace carré dont chaque côté n'a pas plus de 100 mètres. Des lacs sont ménagés de distance en distance sur le cours du ruisseau et des trous profonds et bien ombrages servent de refuge à des quantités considérables de poissons de tout âge. Les résultats que M. de Loës a obtenus sont très-remarquables. Ajoutons qu'il a fait de temps à autre, dans son canton, des [illegible] sur la *pisciculture*, pour mettre à la portée de tout le monde les secrets de cette [illegible], appelée à rendre de si grands services à la Suisse.

Italie. Le besoin de repeupler les rivières ne s'est pas encore fait sentir en Italie comme dans les autres Etats de l'Europe. Ce pays, par sa situation géographique, se trouve dans des conditions exceptionnellement favorables à la pêche, et les mers qui l'entourent dans sa plus grande partie peuvent fournir assez de poisson pour les besoins de la population. Comme en Suisse, il y a en Italie beaucoup de lacs contenant aussi des espèces d'eaux douces excellentes; mais la Suisse ne peut avoir recours à la pêche maritime et n'a pour toutes ressources que ses lacs, qui seraient bientôt épuisés si on ne repeuplait pas à mesure qu'on détruit. Ensuite, les rivières et les ruisseaux d'Italie, à quelques exceptions près, sont formés par des torrents qui sont complétement à sec pendant une grande partie de l'année; les autres cours d'eau qui ne tarissent jamais subissent, à l'époque de la fonte des neiges, des crues tellement considérables, qu'il serait inutile et même imprudent de faire la moindre tentative pour fonder des établissements de *pisciculture*. On fait encore aujourd'hui ce qu'on a fait il y a des siècles; à Venise comme à Naples, rien n'est changé. A [illegible], mêmes dispositions que celles si bien décrites par M. Coste. Dans les villes de l'Adriatique et de la Méditerranée, Ancône, Bari, Brindisi, Civita-Vecchia, Livourne, Gênes, etc., la mer offre des ressources inépuisables. Mais il n'en est pas moins vrai que le besoin de reviser les lois sur la pêche a été compris des hommes de l'administration, et un projet en ce sens va être prochainement soumis aux délibérations de l'Assemblée. Là aussi, les lois sont devenues insuffisantes pour la protection des pêches, et les dilapidations qui se commettent dans les eaux en même temps que l'abus des engins prohibés et de destruction ont nécessité des mesures protectrices et répressives. De là à comprendre la nécessité de repeupler les cours d'eau et les rivières qui présentent des conditions favorables, il n'y a qu'un pas, et, tôt ou tard, le gouvernement sera obligé d'intervenir.

Autriche. Ce fut seulement en 1865 que l'usage de la *pisciculture* artificielle a été introduit en Autriche. Le gouvernement en a pris lui-même l'initiative en faisant établir dans ses propriétés particulières des laboratoires d'éclosion qui versent chaque année des milliers d'alevins dans les lacs et dans les cours d'eau avoisinants. L'établissement de Salzbourg a été le premier créé (1865); l'Etat, au début, lui a accordé une subvention annuelle considérable; mais, depuis trois ans, il peut couvrir ses dépenses en élevant de 10 à 15,000 sujets et en envoyant 3 millions d'œufs embryonnés dans les principaux districts de l'Autriche, en Suisse, en Hollande et même à Huningue. Chaque province possède maintenant son établissement de *pisciculture*. Dans l'Autriche supérieure, deux sociétés se sont constituées, l'une à Linz (1870) et l'autre à Ischl (1866); la première compte 93 membres et la seconde 29. Dans la province de Salzbourg, la société a pour titre : Institut central de *pisciculture* artificielle; elle compte 96 membres. Dans le Tyrol, à Inspruck (1869), le club se compose de neuf membres; à Torbole (1873), une compagnie anonyme vient de se former et compte déjà 42 membres. Dans la Bohême, à Nachod, le nombre des sociétaires est de 43. Dans la province de Bukowine une réunion s'organise sous la direction de M. L. Lindes, et le ministre de l'agriculture vient de lui accorder une subvention de 800 florins. Ajoutons à cela la *Pisciculture* des princes Schwarzenberg, qui ont envoyé à l'Exposition de Vienne des spécimens de leurs pêches; l'établissement du baron Washington, le plus grand éleveur de l'Autriche, à Wildon, près de Gratz, et de M. [illegible], à Gratz, qui empoissonne le lac et la Mur, et nous aurons un aperçu du mouvement qui se produit en Autriche.

L'établissement de Salzbourg, le plus considerable de tous, a été fondé sur les données de celui d'Huningue; on se sert des appareils à éclosion du Collége de France, [illegible] Ces appareils, [illegible] permettent [illegible] 500,000 œufs. Il est situé [illegible]-teau impérial de Salzbourg, au pied des Alpes et à une lieue seulement de la ville. Les bassins, au nombre de [illegible] [illegible] de profondeur. Deux autres bassins sont réservés, l'un aux carpes et l'autre aux poissons [illegible], qui [illegible] avec une rapidité incroyable et qui sont d'un rapport considérable pour l'établissement, dont la superficie est d'environ [illegible] mètres carrés. [illegible] (2 fr. 50 par jour), on nourrit 30,000 sujets, petits ou grands.

Bavière. La Bavière n'est pas restée en arrière de l'Autriche, et [illegible] on trouve beaucoup d'[illegible] dans ce pays. [illegible]

fait des progrès très-sensibles. Les lois sur la pêche y sont rigoureuses, mais aussi très-mal observées. Les marchés publics sont très-surveillés et des amendes considérables sont infligées aux récidivistes. L'écrevisse compte au nombre des espèces dont la pêche est prohibée au moment du frai. Les femelles portant des œufs doivent être rejetées à l'eau, et il n'est pas permis de les prendre avant qu'elles soient adultes. Il y a à Munich divers établissements, et celui de M. Küffer offre un très-grand intérêt sous le rapport de la simplicité d'installation, du peu d'espace qu'il occupe et des résultats obtenus. Ainsi l'on voit plus de 200 truites de deux ans, d'un poids moyen de 350 à 450 grammes, dans une seule cuve en pierre de 1^m,50 de longueur sur 0^m,75 de largeur et 0^m,60 de profondeur. Dans un autre compartiment, de 2^m,50 de longueur sur 1^m,50 de largeur, sont entassées plus de 6,000 écrevisses dont les plus belles pèsent plus de 250 grammes. Des *huchen* et des saumons au nombre de 6 et pesant en moyenne de 10 à 12 kilogr., sont tellement à l'étroit dans une de ces petites cuves, qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de se retourner sur eux-mêmes et ne paraissent pas souffrir de cette position qu'ils occupent déjà depuis longtemps. Ces résultats remarquables ont été obtenus par le renouvellement de l'eau dans de larges proportions et une nourriture abondante. Les expériences de M. Küffer ont surtout porté sur l'acclimatation du huchen (*salmo hucho*), variété de salmonidés propre aux eaux de la Bavière et dont l'acclimatation en France serait facile, d'après des expériences faites au Collège de France. Ce poisson, qui aux qualités du saumon joint les habitudes sédentaires de la truite, atteint en très-peu de temps un développement considérable; il s'acclimate dans toutes les eaux, et les changements de température lui sont indifférents. On le nourrit très-facilement avec des poissons blancs et de la viande de cheval *salée*, d'après un nouveau système dont l'expérience a démontré l'efficacité. M. Küffer pratique toutes ses éclosions sur le sable.

En Bavière, l'omble chevalier, si rare en France et en Suisse, abonde dans les lacs et les rivières. La féra, que nous regardons comme un poisson de luxe, y est très-commune, et le bondel, qu'on ne retrouve ailleurs que dans le lac de Neufchâtel, est un des poissons les plus ordinaires qui servent à l'alimentation. La carpe, le brochet et la perche se donnent presque pour rien sur le marché de Munich. Mais ici, tout naturellement, se pose cette question : Pourquoi les Bavarois, qui s'occupent tant de *pisciculture* n'ont-ils pas cherché à détruire les brochets et les perches, qui sont les requins des eaux douces? Voici la raison. Les brochets et les perches vivent dans des rivières où il y a pas de salmonidés, mais seulement des poissons blancs, et réciproquement les salmonidés vivent dans d'autres cours d'eau où il n'y a ni brochets ni perches, mais des poissons blancs dont ils se nourrissent. Il n'en est malheureusement pas de même en France, où les espèces carnassières se retrouvent dans toutes les rivières, et c'est ce qui est cause en grande partie de leur dépeuplement. La nécessité d'une bonne loi qui réglemente l'élevage de ces espèces se fait de plus en plus sentir; c'est une des conditions indispensables au succès de la *pisciculture*.

France. En France, il faut l'avouer, il y a eu un temps d'arrêt; ce temps d'arrêt a été rempli, il est vrai, par les belles expériences de M. Samuel Chantran sur les écrevisses, par les progrès de quelques établissements fondés dans le Puy-de-Dôme, dans les Pyrénées, dans la Creuze, dans la Savoie par M. Costa de Bauregard; dans la Haute-Vienne, etc., et par les intéressantes publications de MM. de Lablanchere, Haxo, Millet, Jourdier, Wallon, Koltz, Carbonnier, Chabot, Maslieurat, le vicomte de Beaumont, Lamy, Chenu, Blanchard et les communications diverses faites à l'Académie des sciences, etc., etc., indépendamment des sociétés huîtrières qui se sont formées et dont les services seront bientôt appréciables.

Ce qui fait qu'en France la *pisciculture* n'a pas pris le développement qu'on était en droit d'attendre après les expériences si concluantes de M. Coste, c'est l'ignorance des moyens à employer. Beaucoup de personnes bien intentionnées ont fait et font des tentatives, ou plutôt des expériences, qui ne leur donnent qu'un demi-résultat. Cela se comprend aisément; étrangères aux procédés connus, elles sont obligées de tout chercher, de tout apprendre ou de tout deviner, et celles qui ne se découragent pas après deux années de recherches n'ont pas toujours les moyens de faire face aux nouvelles dépenses qu'exigerait une réorganisation démontrée nécessaire par leur propre expérience. Si ces personnes trouvaient les enseignements dont elles auraient besoin dans des écoles modèles de *pisciculture* qui seraient des établissements régionaux, comme il y a des fermes-écoles pour l'agriculture, elles seraient certaines de réussir et ne reculeraient pas devant des sacrifices dont elles seraient à coup sûr récompensées. Ces écoles modèles auraient sans aucun doute le plus grand succès et créeraient à la France une source nouvelle de production.

M. Bouchon-Brandely propose, dans son rapport, de remplacer l'établissement d'Huningue, que nous avons perdu, par la création de quatre établissements de *pisciculture*, placés dans les bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône, et ayant pour objet de propager la connaissance et le goût de la *pisciculture*, de repeupler les rivières, d'y acclimater des espèces nouvelles, enfin d'appliquer les découvertes dont on aura constaté la valeur.

PISCIDIE s. f. (piss-si-dî — du lat. *piscis*, poisson, et du gr. *idea*, forme, par allus. à la forme des gousses). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** Les *piscidies* sont des arbres à feuilles alternes, paripennées, à fleurs papilionacées, ayant des étamines diadelphes; le fruit est une gousse longue, linéaire, munie de quatre ailes larges, membraneuses et coriaces et renfermant des graines ovoïdes comprimées. Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent dans les régions chaudes de l'Amérique centrale. L'écorce, les jeunes rameaux et les feuilles de ces végétaux ont la propriété, quand on les jette dans l'eau, d'enivrer et d'engourdir les poissons, qui alors flottent presque sans mouvement et se laissent prendre à la main; on n'a pas remarqué néanmoins que cet engourdissement passager exerçât une mauvaise influence sur la chair de ces animaux. Les *piscidies*, sous nos climats, exigent la serre chaude et sont peu répandues.

PISCIFACTURE s. f. (piss-si-fa-ktu-re — du lat. *piscis*, poisson; *facio*, je fais). Partie de la pisciculture qui se rapporte à la fécondation et à l'éclosion des œufs de poisson. ‖ Établissement où l'on opère la fécondation et l'éclosion des œufs de poissons. ‖ Peu usité.

— **Encycl.** V. PISCICULTURE.

PISCIFORME adj. (piss-si-for-me — du lat. *piscis*, poisson, et de *forme*). Qui a la forme d'un poisson : *Mettez-le dans un plat* PISCIFORME *destiné à recevoir l'omelette.* (Bril.-Sav.) *La femme à extrémités* PISCIFORMES, *que Spanheim a prise pour une amphitrite, n'est peut-être pas autre chose qu'une sirène.* (Val. Parisot.)

PISCINE s. f. (piss-si-ne — lat. *piscina;* de *piscis*, poisson). Antiq. Vivier, réservoir d'eau où l'on nourrissait du poisson : *On voit encore les restes des* PISCINES *de Lucullus.* (Acad.) ‖ Bassin rempli d'eau où l'on se baignait, où l'on se livrait à l'exercice de la natation.

— Hist. ott. Réservoir d'eau près d'une mosquée, où les mahométans font leurs ablutions avant la prière.

— Hist. sainte. *Piscine probatique* ou simplement *Piscine*, Réservoir d'eau qui était près du parvis du temple, à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices : *L'ange descendait une fois tous les ans dans la* PISCINE *pour en troubler l'eau; c'est dans la* PISCINE *que se fit le miracle du paralytique.* (Acad.) *La* PISCINE PROBATIQUE *est un réservoir long de cent cinquante pieds et large de quarante.* (Chateaub.)

— Hist ecclés. Nom donné, dans quelques monastères, à la fontaine où les religieux se lavaient les mains avant et après les repas. ‖ Fonts baptismaux : *Là est cette* PISCINE *salutaire où l'on purifie l'enfant nouveau-né.* (De Frayssinous.) *Les soldats de Phocas eussent plutôt noyé les néophytes dans la* PISCINE *que de les laisser partir sans baptême* (A. Thierry.) ‖ Endroit d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges servant à l'autel. ‖ Sacrement de la pénitence : *Approchez-vous de la* PISCINE *sacrée qui lave toutes les souillures.* (Boss.)

— Pisciculture. Bassin où l'on fait éclore les œufs de poisson.

— **Encycl.** La *piscine*, chez les Romains, était un réservoir où l'on conservait le poisson; ces réservoirs ou viviers, que les Romains établissaient auprès de leurs villas, étaient d'un grand rapport et augmentaient considérablement la valeur de leurs établissements ruraux. Varron dit qu'ils coûtaient très-cher à construire et à entretenir. De toutes les *piscines* que firent établir un grand nombre de Romains, celles de Lucullus furent les plus belles et celles dont le prix fut le plus élevé. Le mot *piscine* s'appliquant, en général, à des bassins plus ou moins grands contenant de l'eau, un grand nombre d'appareils destinés à divers usages portent ce nom. Dans les bains antiques, la *piscine* était le bassin placé au milieu du *caldarium* et où plusieurs personnes entraient à la fois. Dans les aqueducs, on désignait par le nom de *piscine* un réservoir qui interrompait la continuité des canaux ou des tuyaux; c'est ce que nous appelons aujourd'hui le *regard;* ces réservoirs, dont le fond était placé à une faible distance du radier du canal ou de la paroi inférieure du tuyau, avaient pour but de laisser les eaux déposer les parties terreuses et la vase qu'elle charriaient, avant de continuer leur trajet; ils servaient aussi dans les conduites en terre cuite à retrouver plus facilement les parties endommagées. Quelquefois ces *piscines* étaient recouvertes d'une voûte ou d'une dalle, mais le plus souvent elles étaient à découvert; de nos jours, on élève au-dessus d'elles de petits édifices rectangulaires surélevés au-dessus du sol, et dans lesquels on pénètre par une porte ou par une trappe placée au niveau du sol. On suppose que, sur la paroi intérieure de ces *piscines*, des lignes étaient tracées pour indiquer les niveaux, les quantités d'écoulement, en un mot tous les renseignements à l'aide desquels on pouvait calculer le débit des canaux et des conduites.

On donnait, chez les Hébreux, le nom de *Piscine probatique* à un réservoir d'eau placé près du parvis du temple de Salomon et dans lequel on lavait les animaux destinés aux sacrifices. Les fontaines, comme celle de Siloé, où le Christ accomplit le miracle de guérir l'aveugle-né, étaient des *piscines* où l'on se baignait et dont on employait l'eau en libations ou en ablutions.

Dans les églises chrétiennes, les *piscines* servaient à faire les ablutions après la communion. Selon Grancolas, il y avait deux sortes d'ablutions: la première était celle du calice et la seconde était celle des mains du célébrant; c'était le diacre qui faisait celle du calice. Le pape Léon IV ordonna qu'il y eût deux *piscines* dans chaque église ou dans les sacristies, afin de ne pas jeter le sang du calice dans le bassin où l'on se lavait les doigts. Le pape Innocent III ayant décidé que les ablutions devaient être faites par le prêtre, « on a voulu, dit l'abbé Crosnier dans son *Rational des divins offices*, tout à la fois conserver les anciens usages et tenir compte, sinon de la décision du pape, du moins des motifs qui l'avaient suscitée. On établit deux *piscines*, l'une réservée aux ablutions proprement dites et l'autre destinée à recevoir les eaux ordinaires. » C'est à la fin du XII^e siècle que l'on voit les *piscines* géminées dans les chapelles des églises; elles disparaissent vers le XV^e siècle, alors que l'usage de prendre les ablutions est admis dans toutes les églises. Dès le principe, ces *piscines* ne furent autre chose que des cuvettes accolées aux piliers des églises; plus tard, elles furent supportées par des colonnettes ou installées dans des niches à arcures simples ou doubles. Elles devinrent le sujet de décorations très-heureuses; le XV^e siècle nous en a laissé quelques-unes qui sont très-délicates et très-riches de sculptures. Lors de l'établissement des premières *piscines*, on perdait les eaux sous le sol même de l'église, en leur donnant écoulement par les supports qui les soutenaient. Plus tard, on les munit de gargouilles rejetant les eaux, à l'extérieur, sur la terre sacrée qui environnait les églises. Parmi les belles *piscines* qui existent encore en France, nous citerons, avec M. Viollet-le-Duc, celles de la cathédrale d'Amiens, élevées vers 1220; de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris; de Saint-Urbain de Troyes et de l'église de Semur. Ces ouvrages accessoires des édifices gothiques présentent une grande variété dans la conception et dans l'exécution; ils sont tous, en général, d'une composition charmante.

Chez les Turcs, la *piscine* est le bassin où ils font leurs ablutions avant la prière; elle est placée au milieu de la cour de la mosquée ou sous les portiques qui l'environnent.

Piscine publique (RÉGION DE LA), l'une des quatorze régions de Rome selon la division d'Auguste. C'était une des plus vastes de la ville, mais en même temps la plus vide de monuments. On y remarquait l'autel de Laverne, déesse des voleurs, aux environs de la porte Lavernale, dans la petite vallée qui séparait les deux vallées du mont Aventin. Près de la porte Capène était l'*Area radicaria* ou marché aux racines. C'est dans cette région que se trouvaient les fameux jardins d'Asinius, situés en dehors de la ville, à gauche de la voie Appienne, et qui appartenaient à Asinius Pollion.

PISCIPULE s. f. (piss-si-pu-le). Bot. Syn. de PISCIDIE, genre de légumineuses.

PISCIVORE adj. (piss-si-vo-re — du lat. *piscis*, poisson; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de poisson.

— Substantiv. Personne qui se nourrit principalement de poisson : *Toujours au maigre et faiblement nourris, les* PISCIVORES *sont dominés par un estomac exigeant.* (Michelet.)

— s. m. Erpét. Serpent venimeux de l'Amérique du Sud.

— s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères, qui correspond aux phoques. ‖ On dit aussi ICHTHYOPHAGES.

PISCO, ville et port du Pérou, département de Lima, sur la gauche et à l'embouchure de la petite rivière de son nom dans le grand Océan, par 13° 43′ de latit. S. et 78° 36′ 54″ de longit. O.; 8,000 hab. La rade, qui peut contenir une flotte considérable, est bien abritée de tous côtés, excepté au N., dont le vent n'est pas dangereux sur cette côte; le port est sûr et bien fréquenté. Très-bon vin. Entrepôts de nitrate de soude apporté par le chemin de fer d'Ica; commerce actif par suite de sa proximité avec les îles Chinchas et Lobos, où se font d'énormes chargements de guano. Pêche active. Cette ville, fondée par le vice-roi marquis de Cañete, autrefois riche et grande, fut prise et pillée en 1624 et en 1686 par des pirates, puis détruite par un tremblement de terre et submergée en 1687. On la rebâtit alors un peu plus haut que l'endroit où elle avait été fondée, et elle n'a jamais recouvré son ancienne prospérité. En 1820, lord Cochrane y débarqua avec l'armée indépendante et les troupes royales se replièrent sur Lima.

PISE s. f. (pi-ze). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent les mers d'Europe : *Les* PISES *vivent en général dans les eaux assez profondes.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Crust. Les *pises* sont caractérisées par leur forme triangulaire, leur rostre très-long et formé de cornes ordinairement coniques, leur carapace et leurs pattes ordinairement hérissées de poils souvent recourbés au bout. On en connaît un petit nombre d'espèces qui presque toutes habitent les mers d'Europe et vivent pour la plupart dans les eaux profondes. Leurs poils accrochent les corps qu'ils touchent; aussi n'est-il pas rare de voir les *pises* couvertes d'algues marines, de polypiers ou de spongiaires. Dans les grandes marées, on les trouve quelquefois cachées sous les pierres; on en prend souvent, à la basse mer, dans les filets traînants des pêcheurs; mais on ne les emploie pas comme aliment. La *pise tétraodon*, longue de 0^m,06 à 0^m,08, vit sur les côtes de France.

PISE, en latin *Pisa*, ville de la Grèce ancienne, dans l'Élide. Sa rivalité avec Élis pour la présidence des jeux Olympiques fut cause de sa ruine. Les habitants d'Élis, réunis aux Lacédémoniens, la détruisirent en 456 av. J.-C. A l'époque où vivait Strabon, il n'en restait plus de traces; on montrait seulement son emplacement à l'E. d'Olympe, entre deux montagnes appelées Olympe et Ossa. Cette ville fut la capitale d'une petite contrée de la Grèce nommée *Pisatide*, dans l'Élide, et qui renfermait, outre Pise, les villes de Salmoné, Héraclée, Harpina et Dyspontion. Cette petite contrée fait actuellement partie du nome d'Élide-et-Achaïe, dans la partie méridionale de cette division administrative de la Grèce moderne.

PISE, en latin et en italien *Pisa*, ville du royaume d'Italie, ch.-l. du district et de la province de son nom, sur l'Arno, à 10 kilom. de son embouchure dans le golfe de Gênes, à 75 kilom. O. de Florence, par 43° 43′ de latit. N. et 8° 3′ de longit E.; 50,341 hab. Archevêché fondé en 1117; cour d'appel, tribunal civil et de 1re instance; consistoire israélite et synagogue. Célèbre université fondée en 1343, restaurée par les Médicis en 1472 et en 1542, avec Facultés de droit, de théologie, de médecine, de sciences physiques; bibliothèque, jardin botanique et collections scientifiques; trois collèges : Ferdinando, Puteano et Ricci; écoles de théologie hébraïque et de sourds-muets; Académie des beaux-arts. Pise est une ville assez industrielle, dont les produits manufacturés prennent un développement de plus en plus important. Les chemins de fer qui la relient à Livourne, Florence, Sienne, Lucques et Pistoie ont considérablement augmenté son industrie, son commerce et sa population. Elle possède des filatures de soie, de coton, des tissages mécaniques et des teintureries; des fabriques d'étoffes de laine, de rubans de coton, de bougies, d'huile d'olive, de faïence, de poterie, de briques, de chaussures, de savon, etc. Son commerce consiste en grains, farines, chapeaux de paille, huile d'olive, en vins communs et en tous les produits manufacturés de la contrée. Dans les environs, nombreux moulins à farine et à huile. A peu de distance de la ville, près du mont Pisano, on trouve les bains d'eau minérale de Saint-Julien, alimentés par trente-six sources d'eaux chaudes et sulfureuses; ces sources, déjà célèbres du temps de Pline, attirent tous les ans un grand nombre de baigneurs et de curieux. Le climat, d'une douceur exceptionnelle, est fréquemment recommandé contre les maladies de poitrine. Cette température est due principalement à la chaîne des monts Pisans, qui protége la ville contre les vents du nord. L'eau de l'Arno, insalubre, n'est pas employée à la consommation. L'aqueduc qui dessert la ville et y apporte l'eau des monts Asciano remonte aux premières années du XVII^e siècle. Malgré ses avantages et sa situation à l'intersection de plusieurs voies ferrées, Pise n'est plus ce qu'elle fut au moyen âge, alors que 150,000 habitants se pressaient dans son enceinte trop resserrée et que, rivale de Gênes, de Florence et de Venise, elle jouissait de son autonomie et dictait des lois à ses voisins.

Pise est bâtie dans une plaine vaste, fertile et salubre, sur les deux rives de l'Arno; elle a la forme d'un quadrilatère, est entourée de murailles qui ont près de 11 kilom. de circuit et est défendue par deux citadelles, dont l'une, de construction moderne, est située à l'O., et l'autre, beaucoup plus ancienne, s'élève au S. Ces murailles étaient autrefois fortifiées par de nombreuses tours, de même que la plupart des habitations des patriciens. L'histoire conserve encore le nom de la tour Victorieuse, construite en 1336 par le comte Boniface, en commémoration de sa victoire sur les Gualandi, et celui de la tour de la Faim, qui rappelle l'atroce supplice du comte Ugolin et de ses enfants. La ville est divisée en deux parties par l'Arno, dont le lit, large et majestueux, est flanqué de quais magnifiques; on traverse le fleuve sur trois ponts, dont l'un, entièrement construit en marbre blanc, était le théâtre du célèbre jeu du Pont,

qui se célébrait tous les trois ans. Les rues de la ville sont larges, bien pavées, munies de trottoirs commodes; mais il n'y en a qu'une qui soit ornée de portiques. Des neuf places publiques que renferme Pise, les principales sont : la place du Dôme, la place Sainte-Catherine et la place de Cavalieri. L'ancienne cité du moyen âge, qui comprend les principaux édifices de Pise, est comme isolée de la ville habitée.

— *Edifices religieux.* La cathédrale, ou le Dôme de Pise, commencée en 1063 par l'architecte Buschetto, terminée en 1118 et dédiée à la Vierge, en commémoration de la victoire remportée sur les Sarrasins, est une des plus belles églises de l'Italie. Par son caractère général, elle appartient au XIIe siècle, sauf par la coupole, qui appartient au XIIIe. Les assises extérieures sont composées de blocs de marbre alternativement blancs et noirs. A l'intérieur, la plupart des détails, tels que colonnes, chapiteaux, corniches, ne sont autres que des fragments antiques rassemblés et harmonisés avec une habileté singulière. L'édifice offre, en outre, cette particularité assez rare de reproduire exactement à l'extérieur les dispositions intérieures. Le portail fut achevé par Rainaldo, collaborateur et successeur de Buschetto. Le Dôme de Pise a malheureusement beaucoup souffert du temps et sa façade, dont des tassements successifs avaient ébranlé les fondations, penchait en avant d'une façon menaçante, lorsque le gouvernement italien donna des ordres en 1862 pour sa restauration. La façade du dôme est disposée en cinq ordres, à quatre galeries ouvertes superposées et cinquante-huit colonnes. L'édifice était clos à l'origine de portes de bronze qu'un incendie détruisit en 1596, à l'exception d'une seule encore existante au transsept sud. Celles qui les ont remplacées ne remontent pas au delà de 1602 et ont été exécutées sur les dessins de Jean de Bologne. L'intérieur est divisé en cinq nefs; celle du milieu est soutenue par vingt-quatre colonnes d'ordre corinthien. « Les colonnes, dit M. du Pays, ne sont pas liées par un entablement, mais bien, selon l'usage des bas siècles de l'architecture romane, par des arcades au-dessus desquelles s'élève une galerie (triforium) à colonnes plus nombreuses et plus petites, destinée aux femmes, selon les rites primitifs. Cette galerie est séparée des arcs inférieurs par une haute architrave dont les longues lignes horizontales rappellent la disposition des édifices antiques. Les transsepts ont également une nef et des bas-côtés avec des colonnes isolées. » Les proportions de l'édifice sont les suivantes : longueur depuis la porte d'entrée jusqu'au mur de l'abside, 95 mètres; longueur de la nef transversale, $70^m,80$; largeur des cinq nefs, $32^m,49$; hauteur de la nef centrale, $33^m,26$; la largeur des bras du transsept n'étant pas la même que celle de la nef, la coupole, à base octogone, affecte à peu près la forme d'une ellipse; sa hauteur jusqu'au sommet atteint $51^m,36$. La coupole est ornée de peintures par Riminaldi (1630). Dans le chœur, on remarque surtout la marqueterie des stalles, œuvre de Giuliano da Majano, Giul. da San-Gallo, etc., etc.; de beaux vitraux du XIVe et du XVe siècle; le maître-autel de vert antique, de lapis-lazuli (1774), surmonté d'un crucifix en bronze de Jean de Bologne, et deux colonnes de porphyre à chapiteaux sculptés par Staggi et Foggini (1737). L'abside est décorée d'une mosaïque de Jacopo Turrita (aidé d'Andrea Tafi et Gaddo Gaddi), représentant le Christ et saint Jean; quatre peintures sur bois, œuvre d'Andrea del Sarto, représentant saint Pierre, saint Jean, sainte Catherine et sainte Marguerite, surmontent les siéges épiscopaux. Une sainte Agnès du même maître orne un pilier à l'angle du transsept de droite. Les deux transsepts présentent : l'un, un élégant autel de san Biagio (saint Blaise), le tombeau de l'archevêque d'Elci, par Vacca, une *Adoration des mages*, par Lomi, et un grand tableau de Pierino dal Vaga, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus au milieu des saints; l'autre, la chapelle du Sacrement, ornée d'une belle mosaïque (*Annonciation*), par Gaddo Gaddi. Le Dôme de Pise contient encore un grand nombre de chapelles, de monuments et de tableaux remarquables à divers titres, mais on comprendra qu'il est impossible d'en donner ici la nomenclature complète. Nous citerons seulement les bénitiers de Jean de Bologne, le tombeau de l'archevêque Renuccini, par Tacca; quelques débris de la célèbre chaire de Jean de Pise, détruite par l'incendie de 1596; ces débris ont été appliqués à la chaire actuelle, qui date de 1607, la *Vierge et les saints* d'Andrea del Sarto; la *Dispute du saint sacrement*, par Vanni; le *Triomphe des martyrs*, par Passignano, etc.; enfin une grande lampe de bronze, suspendue dans la nef et dont les oscillations, si l'on en croit la tradition locale, furent le point de départ des recherches de Galilée sur la théorie du pendule.

Le Campanile, plus connu sous le nom de *Tour penchée* de Pise, fut construit en 1174, par Bonnano de Pise et Guillaume d'Inspruck, et terminé seulement au XIVe siècle par Thomas, fils d'André de Pise. Il se compose d'une tour véritable, comptant huit étages de colonnades superposées et deux cent sept colonnes. La matière exclusivement employée dans la construction est le marbre. L'édifice mesure $54^m,474$ de hauteur et $45^m,638$ de circonférence externe à la base. Son inclinaison extérieure est de $4^m,319$. On aurait tort de croire avec le vulgaire que cette inclinaison est un fait voulu des constructeurs, une sorte de tour de force chargé de démontrer les lois du centre de gravité; elle n'est qu'accidentelle, et tout porte à croire qu'un tassement imprévu du terrain sur lequel l'édifice est assis en fut l'unique cause. On prétend, il est vrai, et le fait est possible, que ce tassement se produisit alors que la tour était déjà élevée à la moitié de sa hauteur actuelle, et que les architectes, après s'être assurés, par des calculs précis, de l'absence de tout danger, en continuèrent la construction comme si aucun tassement n'avait eu lieu. Néanmoins, dit un écrivain contemporain, « les corrections qu'on a cherché à faire à l'inclinaison sont visibles à partir du quatrième étage; des colonnes plus hautes d'un côté que de l'autre attestent les efforts faits pour ramener le plus possible la plate-forme à la ligne horizontale; les murs furent également fortifiés par des barres de fer. » L'inclinaison de la Tour penchée de Pise servit à Galilée à faire ses fameuses expériences sur les lois de la gravitation. Il ne paraît pas que la solidité de l'édifice se soit jamais démentie un instant, et aujourd'hui encore les sept grandes cloches qui chaque jour, à plusieurs reprises, sonnent à toute volée à l'intérieur ne l'ont jamais compromise. Du sommet de la plate-forme, à laquelle conduisent 293 marches, on embrasse, dans un magnifique panorama, les Apennins, la mer, et même, par les temps clairs, la Corse et l'île d'Elbe.

Le Baptistère de Pise qui, comme la cathédrale et la Tour penchée, orne la place du Dôme, fut commencé vers 1153 dans le style romano-toscan, par Diotisalvi. Continué, après une longue suspension de travaux, en 1278, grâce à des contributions volontaires, il ne fut terminé qu'au XIVe siècle. L'édifice porte la trace de la lenteur des travaux, dans le mélange du style ogival, du plein cintre et des colonnes corinthiennes. Le soubassement, d'une simplicité sévère, jure avec les floritures gothiques. Le Baptistère est construit en marbre, comme le Campanile et le Dôme. Sa porte principale est ornée de sculptures du XIIe siècle. L'intérieur se divise en deux ordres : le premier formant douze arcades à plein cintre, soutenues par huit grandes colonnes d'ordre corinthien et quatre gros piliers. Les chapiteaux antiques sont décorés de sujets mythologiques. La voûte, conique à l'intérieur, hémisphérique à l'extérieur (cette dernière disposition faite après coup est d'un aspect lourd et disgracieux), mesure, du sol au sommet de la coupole, une hauteur de 55 mètres. Extérieurement, la circonférence totale de l'édifice atteint $107^m,24$. Le bassin (ou baptistère proprement dit) est en marbre blanc, de forme octogone, posé sur trois marches et décoré d'une statue de saint Jean-Baptiste, de l'école de Bandinelli. On remarque également la chaire, chef-d'œuvre de Nicolas de Pise (1260); elle est de forme hexagone et supportée par sept colonnes auxquelles des lions et des figures diverses servent de bases, suivant le style byzantin. Un beau bas-relief représentant le jugement dernier décore les côtés.

Entre le Dôme et le Baptistère s'étend le *Campo-Santo*, célèbre cimetière dont la terre fut apportée de Jérusalem et dont nous avons longuement parlé ailleurs. V. CAMPO-SANTO.

Parmi les autres monuments religieux de Pise, nous citerons les suivants : l'église Santa-Catarina qui remonte à 1353 et eut pour architecte Guglielmo Agnelli, élève de Nicolas de Pise. Elle faisait partie à l'origine d'un monastère de dominicains où résida saint Thomas d'Aquin; le bas de la façade est décoré d'arcatures plein cintre; le haut, d'arcatures ogivales. L'église possède plusieurs beaux tableaux, entre autres celui, fort curieux, de Traini, élève d'Orcagna (1340) : « Au-dessus de saint Thomas est le Rédempteur, de qui partent des rayons de lumière qui vont frapper les évangélistes et d'eux se réfléchissent sur saint Thomas qui, à son tour, illumine Platon, Aristote, et vont se diviser sur une foule de docteurs, d'évêques et de papes. » Saint-François (San-Francesco) fut construit vers 1211. On y remarque plusieurs belles fresques : celles du chœur, par Taddeo Gaddi; celles de la sacristie, par Taddeo di Bartolo, de Sienne (1392), et celles de Nic. Pietri, élève de Giotto (1391). San-Frediano ne présente d'intéressant que quelques débris antiques encastrés dans sa façade. Santa-Maria-della-Spina (qui prend son nom d'une relique de la couronne d'épines apportée jadis de la terre sainte) est une élégante chapelle de marbre blanc commencée en 1230 et terminée au XIVe siècle. A l'extérieur, les arcs plein cintre s'y mêlent aux ogives. A l'intérieur, orné de plusieurs tableaux, on remarque surtout celui qui représente la *Madone avec des saints*, par le Sodoma; le grand autel et trois statues de Nino, en marbre blanc, saint Pierre, saint Jean-Baptiste et la Vierge donnant une rose à l'Enfant Jésus. L'église San-Martino, du XIVe siècle, possède de belles peintures murales, par Spinello Spinelli; San-Michele-in-Borgo (1304) présente une particularité intéressante pour l'histoire des transformations de l'art : « Dans la façade, dit Vasari, l'architecte Guglielmo Beato Agnelli, frère dominicain, substitua les arcs en ogive à l'usage des arcades en plein cintre. Cette innovation est encore si timide, qu'au rez-de-chaussée l'architecte a conservé les arcs circulaires. Cette espèce d'anomalie est le cachet distinctif de ce portail, qui, par la fermeté de la partie inférieure et l'élégance des loges disposées au-dessus, est digne d'une attention spéciale. » La voûte de l'église s'est effondrée en 1846, à la suite d'un tremblement de terre. Sous l'édifice se trouve une crypte du XIe siècle, caveau barbare et d'une ornementaton primitive. San-Nicola possède un clocher fort remarquable de Nicolas de Pise, mais hors de la perpendiculaire et assez analogue à la Tour penchée. Ce clocher, octogone, présente à l'intérieur un escalier en limaçon, que supportent des colonnes de marbre et dont Nicolas de Pise fut également l'architecte. L'escalier de San-Nicola est une des curiosités de Pise. San-Paolo, édifice de la fin du XIe siècle, récemment restauré et dont la façade dépasse de beaucoup la hauteur du bâtiment, est décoré intérieurement de colonnes en granit oriental, avec chapiteaux de marbres variés. Un badigeon vandale a malheureusement fait disparaître les anciennes fresques de Memmi et de Buffalmacco. San-Pietro-in-Vincoli (Saint-Pierre-ès-Liens) se compose de deux églises superposées, toutes deux du XIIe siècle; l'église supérieure seule est utilisée. Une architrave antique en surmonte la porte principale, mais des restaurations successives en ont altéré le caractère. San-Sepolcro, édifice octogone du XIIe siècle, attribué à Diotosalvi (1153), est une ancienne église des templiers surmontée d'une coupole. San-Stefano, église des chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne, commencée par Vasari en 1565, terminée en 1596, offre à l'intérieur une fresque de voûte représentant l'*Institution de l'ordre de Saint-Étienne*, par Cigoli, et un assez grand nombre de trophées pris sur les Turcs. Quelques tableaux de Ligozzi, Christ. Allori, da Empoli complètent l'ornementation.

— *Monuments civils.* Les principaux palais de Pise sont les suivants : le palais Carovana, des chevaliers de l'ordre de Saint-Etienne, aujourd'hui transformé en école normale; sa façade, œuvre de Vasari, est décorée d'arabesques et présente au-dessus de la porte principale six bustes de maîtres de l'ordre, entre autres celui de Côme II par Tacca; c'est à droite de cet édifice que s'élevait au moyen âge la tour de la Faim, que la mort d'Ugolin a rendue célèbre; elle a disparu aujourd'hui; le palais Ducal est une belle construction, mais sans caractère original; le palais Lanfranchi, qui passe pour avoir eu Michel-Ange pour architecte, a été habité par lord Byron. Le palais Lanfreducchi présente une façade sur laquelle, au-dessus d'une chaîne suspendue, on lit ces mots : *Alla giornata*, « rapprochement pittoresque et poétique, dit Valéry, et qui peut être le secret de quelque touchante histoire. » Citons enfin le palais Scotto, le palais de la Douane, etc., etc.

— *Etablissements divers.* L'université de Pise, fondée au XIIe siècle par Bonifacio della Ghirardesca a, par suite du transport, par le dernier grand-duc, de l'école de droit à Sienne, perdu peu à peu son antique célébrité. La bibliothèque, annexée à l'université et occupant quatorze salles, est riche de 90,000 volumes et s'augmente tous les ans. Entre autres curiosités, on y conserve l'original des statuts de la république de Pise de 1286 et l'*Oplomachia Pisana* (Lucques, 1713), décrivant un combat populaire qui avait lieu jadis sur le pont de l'Arno et auquel prenaient part tous les habitants. Cette fête, instituée en souvenir de la résistance des femmes toscanes contre une attaque de Sarrasins, vers l'an 1005, tandis que leurs maris étaient occupés au siége de Reggio en Calabre, fut abolie au temps de la domination française. On voit encore aujourd'hui, près de l'église San-Martino, une statue très-mutilée, incrustée dans le mur; cette statue immortalise le souvenir de Kinseca de Sismondi, l'une des héroïnes toscanes. Pise possède encore : une Académie des beaux-arts, dont la galerie de tableaux compte des œuvres de Cimabué, de Giotto, de Giunta, de Sim. Memmi, de Buffalmacco, de Fra Filippo Lippi, etc., etc.; un musée d'histoire naturelle et un jardin botanique fondé en 1544 et dont le premier directeur fut l'illustre Césalpin. Le jardin botanique de Pise compte aujourd'hui au delà de 3,000 espèces.

A 8 kilomètres de Pise se trouve la Chartreuse, fondée en 1367, rétablie en 1814. Mentionnons également aux environs la ferme de la Casema, fondée par les Médicis sur une plage abandonnée par la mer, 2,000 vaches et 1,500 chevaux, paissant en liberté, en constituent la principale richesse. Le service de la ferme (chose bizarre) est fait par un troupeau d'une cinquantaine de chameaux qu'on emploie aux courses et aux transports.

— *Histoire.* Suivant Pline et Strabon, une colonie partie de Pise en Péloponèse aurait fondé la Pise italienne et lui aurait donné le nom de la métropole. Virgile en fait mention, dans le Xe livre de l'*Énéide*, comme d'une ville contemporaine de la guerre de Troie. Mais ce n'est qu'à partir de la domination romaine que son histoire sort du domaine de la légende. Elle était une des douze cités florissantes de l'Etrurie, lorsqu'elle devint l'alliée de Rome en 561. Pise fut élevée successivement à l'état de colonie, puis de municipe. Auguste lui donna le nom de *Julia Obsequens* et en distribua le territoire à ses vétérans. Adrien et Antonin construisirent à Pise un grand nombre de monuments, entre autres des amphithéâtres et des arcs de triomphe. Il n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir, mais ce souvenir dit assez l'importance rapide qu'avait prise sous les Césars l'antique colonie grecque. Son commerce était florissant et son port sur l'Arno était d'autant plus fréquenté que la mer n'était, à cette époque, distante que de deux milles à peine. Les invasions barbares, en anéantissant momentanément cette prospérité, firent entrer Pise dans une nouvelle période historique. Saccagée par les Goths au Ve siècle, puis comprise dans la monarchie lombarde, elle tomba plus tard avec elle sous la puissance de Charlemagne, qui y établit des comtes investis par lui de la fonction de protéger les côtes. Lorsque l'Italie entière secoua le joug, Pise leva l'étendard de la liberté et, rivale heureuse de Venise, elle se signala par de grandes entreprises. En l'an 1000, la république pisane était devenue opulente, redoutable et conquérante. En 1003 éclate entre Pise et Lucques une guerre dont les épisodes se multiplieront pendant le moyen âge. On sait les rivalités des grandes cités italiennes à cette époque. En 1009, les Sarrasins opèrent une descente à Pise et la dévastent; mais sept ans plus tard les Pisans s'allient à Gênes et conquièrent la Sardaigne sur leurs anciens envahisseurs. Peu après, ils reçurent du pape la Corse en fief, et ils étendirent leurs relations dans le Levant, établissant des comptoirs à Ptolémaïs, Tyr, Tripoli, Antioche, Constantinople, etc. Les croisades ajoutèrent encore à la puissance de Pise, qui forma d'importants établissements sur la rive africaine. En 1099, Pise prit une part capitale à la croisade. Déjà, depuis près de trente ans, l'antique cité, profitant habilement des querelles survenues entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII, avait secoué le joug de l'empereur d'Allemagne et fondé une république indépendante. Cette république commit néanmoins l'inconséquence, bien explicable pour quiconque fait la part des étroites passions municipales du temps, de fournir à l'empereur Frédéric Ier des secours contre la ligue lombarde. En 1114, nouvelle expédition des Pisans contre les Sarrasins, auxquels ils enlèvent les îles Baléares. La ville fournit encore à la croisade de 1189 un contingent considérable. Ces grands faits historiques se détachent parmi les incessantes luttes de rivalité entre Pise, Lucques, Gênes et Florence, luttes qui ne compromettent en rien la prospérité de Pise jusqu'en 1250. A cette époque seulement, les guelfes de Florence s'allient contre elle avec Sienne et le pape, et Pise, fidèle au parti des gibelins, fut réduite à tenir tête seule à un triple adversaire. Elle soutenait héroïquement la lutte quand, en 1284, la flotte génoise écrasa sa flotte à Meloria. De ce désastre date la décadence de Pise, dont un grand nombre de citoyens finirent leurs jours captifs des Génois. C'est vers la même époque qu'eut lieu l'épisode célèbre immortalisé par Dante : la mort du comte Ugolin della Gherardesca. Ugolin, nommé pour dix ans capitaine du peuple, ayant refusé d'abandonner le pouvoir à l'expiration de ce délai, se vit assiégé par l'évêque, qui, pour venger son neveu assassiné par le tyran, enferma Ugolin dans une tour, où il mourut de faim avec ses enfants. Pise perdit peu à peu toutes ses conquêtes et ne dut enfin sa conservation qu'à l'intervention toujours humiliante et dangereuse de seigneurs étrangers, sous la tyrannie desquels elle végéta pendant de longues années. Pise accueillit avec empressement l'empereur Henri VII. Mais l'empereur meurt en 1313, et cet événement laisse de nouveau la ville aux prises avec les factions des guelfes. L'armée pisane, commandée par [illegible], bat cependant, en 1315, à [illegible], l'armée florentine. Mais [illegible], podestat et capitaine, se rend odieux à son tour par sa tyrannie, et il est chassé l'année suivante. Pise passe alors successivement sous l'autorité de Castruccio Castracani, célèbre capitaine lucquois, puis sous celle d'un gouverneur allemand, [illegible] en 1329, elle enlève Lucques aux Florentins, mais la division se met dans son sein, fomentée par la rivalité des familles [illegible] de la ville. Galeas II Visconti, seigneur de Milan, profitant de cette rivalité et [illegible] entre les républiques de Lucques, de Pise, de Sienne et de Florence, fait assassiner Gambacorta, chancelier de Pise, et s'empare du pouvoir ([illegible]). En [illegible], son fils, d'accord avec le général Boucicaut, gouverneur de Gênes, cède la ville aux Florentins contre 206,000 écus d'or. Pise, néanmoins, ne se rend qu'après un long siége, pendant lequel elle subit toutes les horreurs de la famine. Un instant, l'arrivée de Charles VIII (1494) lui donna l'espoir d'une délivrance prochaine, mais elle fut livrée à ce prince par les Florentins. Toutefois, les lieutenants de Charles VIII vendirent les forts de la ville aux Pisans eux-mêmes, qui recouvrèrent ainsi leur indépendance et montrèrent un vif attachement à la France. Lorsque Louis XII eut rendu aux Florentins la ville de Pise, que

son parti, qui leur avait reçue en quelque sorte en dépôt, les Pisans refusèrent de retomber sous le joug de Florence, et Louis XII chargea le cardinal d'Amboise d'en faire le siège (24 juin 1500). Mais l'armée, émue des supplications des Pisans, montra une telle sympathie pour les habitants, que le général français dut lever le siège après un simulacre d'assaut (6 juil. 1500). Pise, aidée de Venise et du duc de Milan, recommença la lutte contre Florence, soutint un nouveau siège, se vit abandonnée de ses alliés et finalement, après une résistance désespérée qui dura près de quinze ans, elle retomba sous le joug florentin pour ne plus se relever (1509). Un grand nombre d'habitants s'exilèrent. Sous Cosme Ier, Pise jouit de quelque tranquillité, et les Médicis firent tous leurs efforts pour cicatriser les plaies de cette ville infortunée; mais elle ne recouvra jamais son ancienne splendeur. L'histoire de Pise se confond depuis cette époque avec celle de Florence. Le 12 février 1664, un traité y fut signé entre Louis XIV et le pape Alexandre VII, dont le neveu, le cardinal Chigi, alla faire réparation au roi de l'insulte faite à Rome à son ambassadeur Créquy, en 1662. De 1807 à 1814, cette ville fut comprise dans le premier Empire français et fut un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Méditerranée. En 1859, elle fut annexée, ainsi que les autres villes de Toscane, au royaume de Sardaigne.

Pise a donné naissance à un certain nombre d'artistes distingués qui, suivant l'usage généralement adopté au moyen âge, ont ajouté le nom de leur patrie au leur et l'ont immortalisé; nous citerons : Nicolas de Pise (1207-1278); son fils, Jean de Pise (Giovanni Pisano [1320]); André de Pise (1270-1345), tous sculpteurs du premier ordre; et parmi les peintres, Giunta (XIIIe siècle), talent peu original, imbu des traditions byzantines et néanmoins intéressant. L'architecture fut, à la même époque, représentée à Pise par des œuvres considérables dont nous avons parlé plus haut. Enfin Galilée est né à Pise.

Trois conciles ont été tenus à Pise. En 1134, le pape Innocent II, forcé de quitter Rome, se réfugia à Pise et y convoqua un concile auquel assistèrent presque tous les évêques d'Occident. On ignore les détails de ce qui se passa à ce concile, parce que les actes en sont perdus. On sait seulement qu'on y excommunia l'antipape Anaclet. On y déposa aussi Alexandre, usurpateur de l'évêché de Liége et accusé de simonie, et l'on y excommunia l'hérésiarque Henri qui, depuis le pontificat de Pascal II, n'avait cessé de répandre ses doctrines dans les Eglises de France.

Le 25 mars 1409 s'ouvrit à Pise un second concile dans le but de mettre un terme au schisme qui s'était formé dans l'Eglise après la mort du pape Grégoire XI en 1378. Les cardinaux convoquèrent l'assemblée conciliaire pour juger Benoît XIII et Grégoire XII, qui prétendaient chacun être papes. La réunion comprenait 22 cardinaux, 4 patriarches et un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de généraux d'ordre, de docteurs en théologie, etc., ainsi que les ambassadeurs des puissances. Les deux papes, sommés de comparaître, ne répondirent pas à cet appel. A la suite de longs débats, qui durèrent quinze sessions, le concile prononça, le 5 juin, la condamnation et la déposition solennelle des deux compétiteurs, reconnut vrais et manifestes les crimes dont ils étaient accusés et déclara le saint-siége vacant. Le 15 juin, les cardinaux se formèrent en conclave et proclamèrent pape le lendemain, sous le nom d'Alexandre V, le cardinal Pierre Philargi. Le nouveau pape confirma tout ce qu'avait fait le concile, qui tint en tout vingt-trois sessions et s'occupa dans les dernières de régler diverses matières relatives aux biens de l'Eglise, à la collation des bénéfices, etc. « Si le schisme, ce monstre cruel qui désolait l'Eglise de Dieu, dit Bossuet, ne fut pas exterminé dans le concile de Pise, il y reçut du moins un coup qui fut le prélude de son extinction totale au concile de Constance. »

Enfin, le 1er novembre 1511, Louis XII convoqua à Pise un nouveau concile destiné à combattre le pape Jules II; mais les Vénitiens ayant attaqué Pise, l'assemblée dut se retirer à Milan, où elle tint sa quatrième session le 4 janvier 1512. Elle cita le pape Jules II à comparaître, à réformer les abus ou à convoquer un concile général. Le pape n'ayant pas répondu à cet appel, le concile exhorta la chrétienté à ne plus reconnaître Jules II, comme étant déclaré notoirement contumax, auteur du schisme, incorrigible et endurci, et comme tel ayant encouru les peines portées dans les saints décrets des conciles de Constance et de Bâle, et suspens de toute administration pontificale, laquelle était dévolue de plein droit au concile. Le roi Louis XII accepta ce décret et fit défense à ses sujets d'avoir égard aux bulles du pape. Jules II mit le royaume de France en interdit et la France ne fut réconciliée avec le saint-siége que lorsque François Ier eut fait la paix avec Léon X au concile de Latran.

On peut consulter sur Pise : les *Fabbriche principali di Pisa*, par R. Grassi (Pise, 1838, in-fol.); *Theatrum basilicæ pisanæ*, par J. Martini (Rome, 1728, in-fol.); *Collezione di vedute e monumenti di Pisa, incisi da Aug. Capponi*, par J. Rosini (Florence, 1823, in-fol.); *Pisa illustrata nelle arti del disegno*, par Al. de Morrona (Pise, 1787, 3 vol. in-8°); *Memorie istoriche della città di Pisa*, par P. Troni (Livourne, 1682, in-4°); *Annali di Pisa*, par P. Tremi, refondu par H. Montazio et continué par G. Tabani (Pise, 1842, 2 vol. in-8°); *Dissertazioni sopra l'istoria pisana*, par Fl. de Borgo (Pise, 1761, 2 vol. in-4°); *l'Oplomachia pisana, ovvero la battaglia del ponte di Pisa*, par Camille Ranieri Borghi (Lucques, 1713, in-4°); *Delle Istorie pisane libri XVI*, par R. Roncioni (Florence, 1844, in-8°); *Statuti inediti della città di Pisa*, par Fr. Bonaini (Florence, 1854, in-4°).

PISE (PROVINCE DE), division administrative du nouveau royaume d'Italie. Elle est comprise entre la province de Lucques au N., celle de Florence à l'E., celles de Sienne et de Grosseto au S. et la Méditerranée à l'O. Elle a une superficie de 3,056 kilom. carrés, partagée en deux districts, Pise et Voltera; elle renferme 38 communes et 265,959 hab. Les îles d'Elbe et de Pianosa en dépendent.

Pise (LA GUERRE DE), carton de Michel-Ange. V. GRIMPEURS (les).

PISE (Barthélemy de), théologien italien, né à Pise, mort vers 1345. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et composa plusieurs ouvrages de théologie, dont les principaux sont : *Summa de casibus conscientiæ* (Cologne, 1474, in-fol.) et *De documentis antiquorum opus morale* (Trévise, 1601, in-fol.).

PISE (Barthélemy de), médecin italien, né à Pise. Il vivait au XVe siècle, exerça la médecine à Sienne pendant dix ans, sauva d'une grave maladie Jean de Médicis, devint son médecin et, lorsque ce personnage eut été élevé sur le siége pontifical sous le nom de Léon X, il fut nommé professeur au Collége romain. Parmi ses ouvrages, on cite : *Epitome medicinæ theoricæ et practicæ* (Florence, in-4°).

PISE (André de), sculpteur et architecte italien. V. ANDREA PISANO.

PISE (Léonard de), mathématicien italien. V. LÉONARD.

PISÉ, ÉE (pi-zé) part. passé du v. Piser : *Terre* PISÉE.

— s. m. Sorte de maçonnerie faite avec de la terre que l'on comprime sur place, ou que l'on transforme préalablement en moellons factices : *L'homme abandonné à ses propres forces n'aurait pu se procurer les pierres de construction et se serait vu réduit à la hutte grossière, ou tout au plus à la chaumière en* PISÉ. (A. Fée.) *L'hirondelle et la sittelle bâtissent en* PISÉ *plus solidement que les hommes.* (Toussenel.)

— **Encycl.** Ce genre de construction, qui ne convient parfaitement que pour les bâtiments de peu d'importance, dans les contrées où les pierres sont rares, ne peut être adopté que dans les localités où l'on n'a à redouter ni des gelées ni des pluies d'une longue durée. La maçonnerie en *pisé* exige une terre franche, grasse, collante et un peu graveleuse; les terres végétales un peu fortes sont très-convenables; l'argile proprement dite ne convient nullement, parce qu'elle se fendille au soleil. La terre, après avoir été passée à la claie et mouillée légèrement si cela est nécessaire, est triturée avec du foin et de la paille pour l'empêcher de gercer en se desséchant; pour faire ce travail, il faut éviter les temps pluvieux et les grandes sécheresses. Pour les constructions grossières, on pose simplement ce corroi dans l'emplacement du mur à construire en se servant à cet effet d'une fourche ordinaire, qui sert en même temps à dresser les parements. Les maçonneries qui exigent plus de soin doivent reposer sur une fondation en pierre ou en brique, qui s'élève d'environ 0m,50 au-dessus du sol pour mettre les murs à l'abri de l'humidité. Les murs se construisent par parties, au moyen d'un coffrage formé par un châssis mobile, dont les deux parois en planches sont maintenues à une distance égale à l'épaisseur du mur. Entre ces deux parois, qui forment les parements du mur, on étend la terre par couches de 0m,10 d'épaisseur et on la comprime avec des pilons ou des battoirs jusqu'à ce que son épaisseur soit réduite de moitié. Le coffre a ordinairement 3 mètres de longueur, 1 mètre de hauteur et 0m,50 à 0m,60 de largeur, suivant l'épaisseur que l'on veut donner au mur. Quand ce coffre est rempli, on enlève les parois ainsi que les traverses qui l'entretoisaient et on le place en un autre point du mur, où l'on recommence la même opération. A mesure que la construction s'élève, on rapproche les parois de façon à donner à ce genre de maçonnerie un fruit de 0m,007 à 0m,008 par mètre de hauteur pour chaque parement. Lorsque la façon d'un rang de niveau exige que l'on déplace horizontalement le moule, ou que l'on en dispose plusieurs les uns à la suite des autres, on enlève l'une des faces dans le sens de l'épaisseur et l'on donne à tous les joints montants d'un rang de niveau une inclinaison d'environ 60°, en ayant soin que celle-ci se trouve en sens contraire dans l'assise voisine; comme dans toutes les autres maçonneries, on évite que les joints montants se correspondent dans deux assises superposées.

Ce genre de construction n'est employé le plus souvent que pour des bâtiments peu élevés et qui ne doivent pas supporter de fortes charges; on en fait un fréquent usage pour les murs de clôture, que l'on recouvre par un toit en chaume faisant saillie de 0m,12 à 0m,15 sur les parements; on le maintient en place en le chargeant d'une espèce de chaperon en terre, enduit que l'on renouvelle de temps à autre. Dans les départements de l'Ain, du Rhône et de l'Isère, où le sol argileux ne fournit pas de pierre, on construit des maisons à plusieurs étages en *pisé*. On rend les murs solidaires entre eux au moyen de pièces de bois de faible équarrissage, reliées entre elles et posées à plat dans les murs de refend et de face. On augmente beaucoup la solidité du *pisé* en plaçant dans l'intérieur des murs, à des hauteurs différentes, des lattes disposées horizontalement dans le sens longitudinal. Pour les portes et les fenêtres, on bâtit les jambages et le linteau en pierre ou en brique et on lie le *pisé* aux pierres par du mortier. Pour les planchers, on établit des sablières en bois sur le *pisé* pour recevoir les bouts des charpentes; on emploie la même disposition pour le comble. Le *pisé* acquiert une grande consistance lorsqu'au lieu d'eau pure pour humecter la terre on emploie un lait de chaux. On le rend capable de résister à l'action destructive de l'eau et de la pluie en le recouvrant d'un enduit formé d'une partie de chaux pour quatre d'argile et d'une quantité de bourre suffisante pour en parsemer toute la masse. Ces constructions, avant de recevoir l'enduit, exigent au moins six mois de dessiccation; mais celles qui sont terminées en mai ou en juillet peuvent être crépies avant l'hiver; en général, plus le *pisé* est sec, mieux l'enduit s'y attache.

Quand la terre est à pied d'œuvre, deux ouvriers habitués à ce genre de travail font environ 8 à 9 mètres cubes de maçonnerie de *pisé* dans une journée de douze heures.

PISEK, petite ville des Etats autrichiens (Bohême), ch.-l. du cercle de son nom, à 96 kilom. S.-S.-O. de Prague; 5,300 hab. Ecole pour les enfants de militaires. Aux environs, diamants et grenats. ‖ Le cercle de Pisek, au S.-O. de la Bohême, a une population d'environ 300,000 hab.

PISER v. a. ou tr. (pi-zé — du latin *pisare* ou *pisere*, fouler, broyer, qui, comme *pinsere*, se rapporte à la racine sanscrite *pish*, broyer). Const. Battre la terre entre deux planches, pour la rendre plus compacte et propre à servir à des constructions.

— v. n. ou intr. Vèner. *Mettre un chevreuil à piser*, Le mettre sur pied, le faire lever.

PISEUR s. m. (pi-zeur — rad. *piser*). Techn. Celui qui bâtit en pisé. ‖ On dit aussi PISEYEUR.

PISIDÈS (Georges), poëte grec. V. GEORGES PISIDÈS.

PISIDIE s. f. (pi-zi-dî — de *pise*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Genre de crustacés, réuni par plusieurs auteurs aux porcellanes.

— Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des cyclades, et non adopté.

PISIDIE, en latin *Pisidia*, contrée de l'ancienne Asie Mineure, au N. de la Pamphylie, limitée au N.-E. par la Lycaonie, au N.-O. par la Phrygie et à l'E. par la Cilicie. Ce pays, situé sur le versant septentrional du Taurus, qui le couvrait en partie de ses ramifications, était cependant fertile; on y trouvait de vastes et abondants pâturages, des vignobles, entre autres celui d'Amblada, dont les vins étaient employés comme remède, des oliviers et de belles forêts, où croissait le storax, dont on retirait une espèce de gomme. La capitale de la Pisidie était Antioche de Pisidie, aujourd'hui *Ak-Schehr*, les autres localités importantes étaient : Selgé, Sagalassus et Telmissus. Les Pisidiens, enclins au brigandage et redoutés de leurs voisins, surent longtemps se maintenir indépendants au milieu de leurs montagnes, malgré tous les conquérants qui soumirent l'Asie Mineure. Les Perses, Alexandre et ses successeurs n'exercèrent sur eux qu'une domination nominale; les Romains seuls parvinrent à les soumettre entièrement. Après Théodose le Grand, la Pisidie forma une puissance particulière, dépendant de l'empire d'Orient dans le diocèse d'Asie. De nos jours, elle est comprise dans le pachalik turc de Caramanie, où elle forme le livah d'Ak-Schehr.

PISIFÈRE adj. (pi-zi-fè-re — du lat. *pisum*, pois; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des semences semblables à des pois.

— Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres sont chargés de papilles arrondies.

PISIFORME adj. (pi-zi-for-me — du lat. *pisum*, pois, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un pois.

— Anat. *Os pisiforme*, Quatrième os de la première rangée du carpe. On l'appelle aussi OS LENTICULAIRE, OS ORBICULAIRE, OS HORS RANG. ‖ *Tubercule pisiforme*, Tubercule mamillaire, situé à la face inférieure du cerveau.

PISISTRATE, tyran d'Athènes, contemporain et parent de Solon, né vers 612 av. J.-C., mort en 528. Il était chef du parti des montagnards (hypéracriens) et forma le projet d'usurper l'autorité souveraine dans la république. Une immense ambition l'avait placé à la tête du parti populaire, qu'il trompait en le caressant. Souple, adroit, éloquent, habile à faire valoir les qualités dont il n'avait que les apparences, possesseur d'immenses richesses, issu d'une famille illustre, il était éminemment propre à éblouir la multitude et à l'enchaîner. Profitant des troubles causés par la lutte des factions, il usa d'un stratagème bien connu pour intéresser le peuple en sa faveur. Après s'être blessé lui-même, il se fit porter dans la place publique et souleva la multitude en accusant les Eupatrides de l'avoir ainsi maltraité pour le punir de son dévouement aux intérêts populaires. Ce fut en vain que Solon chercha à le démasquer en lui criant : « Fils d'Hippocrate, tu copies l'Ulysse d'Homère : il ne se blessa que pour surprendre ses ennemis, et toi, tu l'as fait pour tromper tes concitoyens. » La pitié publique était trop fortement excitée pour que la voix du législateur vénéré ne se perdît pas dans le tumulte; et le peuple ayant été immédiatement convoqué, un décret, adopté par acclamation, accorda à Pisistrate des gardes pour sa sûreté. Le pouvoir fut dès lors entre ses mains; successivement il augmenta le nombre de ses satellites, puis leva le masque, désarma la multitude, se rendit maître de la citadelle et se revêtit enfin de l'autorité suprême (561 av. J.-C.). Solon protesta plus énergiquement encore contre l'usurpation. Malgré ses quatre-vingts ans, il descendit en armes sur la place publique en cherchant à soulever le peuple, et voyant que la terreur avait enchaîné tous les courages et que personne ne répondait à son appel, il rentra, sombre et irrité, dans sa maison. Mais, pour remplir jusqu'au bout son devoir de citoyen, il exposa ses armes devant sa porte, comme un appel permanent à l'insurrection, méprisant les conseils des amis qui le conjuraient de prendre la fuite pour éviter les vengeances du tyran. Au reste, Pisistrate était trop habile pour compromettre son triomphe par le sang de ce vieillard, protégé par la vénération publique. Il sentait trop que le suffrage du législateur pouvait seul justifier son usurpation. Il le prévint par des marques réitérées de déférence et de respect; il lui demanda instamment des conseils, et à la fin Solon, cédant à la séduction en croyant céder à la nécessité, ne tarda pas à lui en donner, se flattant sans doute de l'engager à porter moins d'atteintes aux lois fondamentales de la république. Pisistrate, au reste, maintint la plupart des lois de Solon. Toutefois, il ne garda pas longtemps l'autorité qu'il avait usurpée. Dès 560, il fut chassé d'Athènes par les deux partis qui avaient pour chefs Lycurgue et Mégaclès. En 556, ce dernier, après lui avoir fait promettre d'épouser sa fille, passa dans son parti et contribua à son rétablissement en l'aidant dans un stratagème qui trompa de nouveau les Athéniens (v. PHYA). Chassé une seconde fois d'Athènes (552), Pisistrate subit un exil de onze ans, après lequel il rentra à main armée dans la ville. Dès lors, il jouit paisiblement du pouvoir jusqu'à sa mort (528) et le transmit à ses fils Hippias et Hipparque. Quelques critiques ont cherché à représenter cet usurpateur comme une sorte de dictateur populaire dont la tyrannie fut utile à l'affermissement de la démocratie athénienne. Cette théorie paradoxale, reproduite systématiquement à propos de tous les usurpateurs, s'évanouit devant une sévère analyse des hommes et des événements de cette période historique. Cependant, on doit reconnaître que Pisistrate usa avec modération de la puissance absolue. Il administra avec habileté les affaires de la république, protégea l'industrie, l'agriculture et les arts, respecta la législation de Solon, enrichit Athènes de plusieurs monuments remarquables, ordonna qu'on nourrît aux dépens du public ceux qui avaient été estropiés à la guerre, ouvrit la première bibliothèque publique, donna une nouvelle édition d'Homère, etc. Toutefois, en prélevant comme tribut le dixième du produit des terres, en rejetant d'Athènes tous ceux qui s'étaient signalés dans le parti populaire pendant les dissensions politiques, en établissant son autorité par les armes, en faisant enfin de la république son domaine privé, il montra bien que son triomphe avait été la ruine de la liberté publique.

Pisistrate Caxton, roman, par sir Bulwer Lytton (1850). Le véritable héros de cette histoire est la jeunesse, non la jeunesse oisive, qui se donne des ridicules et des vices à la mode, mais la jeunesse active et audacieuse, qui vit de mouvement et de lutte. On voit une ancienne famille, ruinée par l'orgueil aristocratique, se relever de sa déchéance et reprendre vigueur, grâce aux stoïques efforts de ses divers membres. Le chef de la famille, Austin Caxton, est un *scholar*, un lettré, qui s'occupe à bâtir des projets inoffensifs. Pisistrate, son fils, élevé dans la paisible atmosphère des livres, se jette dans la vie active; il émigre en Australie, y gagne quelques mille livres, au prix de dures fatigues, et, rapportant une modeste fortune, revient labourer ses champs, dessécher ses marais, fertiliser ses landes. Pisistrate est un jeune homme de ce temps, positif, modéré dans ses désirs, bravant la peine, aimant le danger. De retour en Angleterre, il se sent presque étranger dans ces rues de Londres, où circulent tant de visages maladifs; plein de force et de santé, il a peur de coudoyer les passants, qu'un choc pourrait renverser. Au lieu de reprendre les élégan-

ces de la vie mondaine, il va, au prix de nouveaux labeurs, restaurer l'héritage de sa famille. Herbert Caxton, son cousin, imite ce salutaire exemple; il fuit la corruption des villes, où il s'est gâté; il demande au travail la régénération du vieil homme. Tour à tour colon, berger, ouvrier sous un autre hémisphère, il en revient soldat. L'oncle Jack, le personnage plaisant du roman, représente l'activité mal employée. Grand spéculateur, il s'est voué à la philanthropie; à ce métier, il perd trois fois une modeste fortune. En premier lieu, il crée la Grande Compagnie nationale et bienfaisante de vêtements confectionnés. Mais la jalousie des tailleurs et la stupidité du public mettent la Société en déconfiture et, de ses 6,000 livres sterling, il ne lui reste qu'un bel assortiment de culottes fabriquées à la vapeur. Toujours par philanthropie, il s'intéresse aux emprunts polonais, grecs, mexicains, espagnols, etc.; il y regagne 3,000 livres; il lance alors le magnifique prospectus de la Nouvelle Grande Compagnie nationale et bienfaisante d'assurance sur la vie pour les classes industrielles; les intérêts seront de 24 fr. 50 pour 100. Mais l'ignorance des masses fait échouer cette utile entreprise. Au bout de trois ans, grâce à l'héritage d'une tante, qui lui lègue une petite ferme en Cornouailles, Jack rentre dans le courant des grandes affaires; il découvre une mine de houille dans un magnifique champ de navets. Les ingénieurs inspectent la localité, et bientôt surgissent de tous côtés des annonces relatives à la Grande Compagnie nationale et antimonopoliste de charbons de terre, instituée en faveur des pauvres ménages de Londres et promettant aux actionnaires des profits de 48 pour 100. La mine est, en effet, d'une richesse merveilleuse; les actions doublent de valeur; le directeur mène à Londres une existence de nabab; mais on apprend un beau jour qu'il vient de passer en Amérique. Depuis un an, la mine de houille s'est changée en une belle pièce d'eau. L'oncle Jack est doué d'une gaieté inaltérable. Privé de ressources personnelles, il fonde, aux frais du scholar Austin Caxton, un grand journal intellectuel, philosophique et humanitaire qui, par une évolution assez ordinaire, devient le Grand journal des capitalistes, l'organe des publicains. Après ce dernier naufrage, il ne lui reste plus qu'à émigrer en Australie. C'est ce qu'il fait.

La seule conclusion qu'on puisse tirer de ce livre, c'est que l'émigration ouvre une carrière féconde à l'activité humaine; l'Australie appelle tous les bras de bonne volonté. Tous les personnages du roman y vont les uns après les autres.

PISITHOÉ s. f. (pi-zi-to-é — de *pise*, et du gr. *thoos*, prompt). Crust. Genre de crustacés, réuni par plusieurs auteurs aux phrosines.

PISKOPIA, l'ancienne *Telos*, île de la Turquie d'Asie, dans l'archipel des Sporades, près de la côte de l'Asie Mineure, dans le sangiac et à 34 kilom. N.-O. de Rhodes, à 50 kilom. S.-E. de Co. La pointe septentrionale de l'île est par 36° 26′ de latit. N. et 25° de longit. E. Piskopia mesure 15 kilom. de longueur sur 8 de largeur; sa superficie est de 9 kilom. carr. Sol fertile; élève de bétail. ‖ Sur la côte S.-O., on trouve un petit port qui porte le même nom que l'île.

PISMÉ s. m. (pi-smé). Sorte de romance monotone qu'on chante en Dalmatie : *Tout à coup, le postillon se mit à entonner un* PISMÉ *dalmate.*

PISO s. m. (pi-zo). Métrol. Unité de poids usitée en Guinée, et valant 0kil,00804.

PISOCARPE s. m. (pi-zo-kar-pe — du lat. *pisum*, pois, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Syn. de POLYSACCUM, genre de champignons.

PISOGNE, ville du royaume d'Italie, province de Brescia, district de Breno, sur la rive N.-E. du lac d'Iseo, à 7 kilom. E. de Lovere, ch.-l. de mandement; 3,292 hab. Usine à fer; pêche active. Mine de fer aux environs.

PISOIDE s. m. (pi-zo-i-de — de *pise*, et du gr. *eidos*, aspect). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, très-voisin des pises, et dont l'espèce type vit sur les côtes du Chili.

PISOIR s. m. (pi-zoir). Constr. Syn. de PISON.

PISOLITHE s. f. (pi-zo-li-te — du lat. *pisum*, pois, et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Pierre calcaire ayant la forme et la grosseur d'un pois.

— Bot. Syn. de POLYSACCUM, genre de champignons.

PISOLITHIQUE adj. (pi-zo-li-ti-ke — rad. *pisolithe*). Minér. Se dit d'une roche qui contient des pisolithes.

PISON s. m. (pi-zon — rad. *piser*). Constr. Sorte de masse en bois dur et à long manche, dont le piseur se sert pour battre la terre dans le moule. ‖ On dit aussi PISOIR.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des crabroniens, groupe des nyssonites, dont l'espèce type habite le midi de la France et la rivière de Gênes.

PISON, famille romaine appartenant à la *gens Calpurnia*. Elle a produit un grand nombre d'hommes d'État et de guerre distingués, à partir de la seconde guerre punique. Les plus remarquables sont les suivants :

PISON (Calpurnius Caïus), consul, mort en 180 av. J.-C. Il devint préteur en 186, passa en Espagne, battit à plusieurs reprises les Lusitaniens et les Celtibères, et mourut l'année même où il venait d'être élu consul.

PISON (Lucius Calpurnius Cæsoninus), consul romain, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Il passa par adoption de la famille Cæsonia dans celle des Pisons, fut envoyé en Espagne comme préteur en 154, éprouva un échec dans une rencontre contre les Lusitaniens, fut élu consul en même temps que Postumius Albinus (148), fit la guerre contre Carthage, mais donna des preuves de son incapacité militaire et fut remplacé en 147 par Scipion.

PISON (Lucius Calpurnius Frugi), homme d'État et historien romain, qui vivait au IIe siècle avant notre ère. Il fut tribun (149 av. J.-C.), consul (133) et censeur, fit voter contre les exactions des fonctionnaires la loi *Calpurnia de pecuniis repetundis*, fit une opposition énergique aux mesures proposées par Caïus Gracchus et composa des *Annales romaines* souvent citées par les anciens, mais qui sont perdues. Pison dut à sa frugalité son surnom de **Frugi**.

PISON (Marcus Pupius), homme d'État et orateur romain, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Il épousa en 84 la veuve de Cinna, fut nommé questeur en 83, se prononça pendant la guerre civile pour Sylla, qui le força à répudier sa femme, et remplit ensuite en Espagne les fonctions de proconsul de façon à mériter, à son retour à Rome, les honneurs du triomphe (69). Après avoir pris part, sous Pompée, à la guerre contre Mithridate, il obtint le consulat (62) et eut d'assez vifs démêlés avec Cicéron. Pison était instruit et éloquent; mais l'irritabilité de son caractère, son manque de calme dans les discussions l'avaient empêché de suivre la carrière du barreau, où il s'était acquis dans sa jeunesse beaucoup de réputation.

PISON (Caïus Calpurnius), homme d'État romain, du Ier siècle av. J.-C. Il se prononça en faveur du parti aristocratique, devint consul en 67, passa l'année suivante, en qualité de proconsul, dans la Gaule Narbonnaise et y commit de telles exactions qu'il dut passer en jugement après son retour à Rome (63). Ce fut Cicéron qui se chargea de sa défense.

PISON (Lucius Calpurnius), consul l'an 58 av. J.-C. Il était arrière-petit-fils de Pison Cæsoninus. Successivement préteur et gouverneur de province, il se signala par ses exactions, fut mis pour ce fait en accusation en 59 et parvint, non sans peine, à se faire acquitter. Cette même année, il donna en mariage à César sa fille Calpurnie, fut élu consul (58), grâce à l'influence de son gendre, contribua au bannissement de Cicéron qui flétrit, en 55, ses rapines en Macédoine, resta neutre pendant la guerre civile et fut un des exécuteurs testamentaires de César. Après avoir résisté pendant quelque temps aux entreprises d'Antoine, il finit par se rallier à lui et fut, en 43, un des ambassadeurs que le sénat lui envoya à Modène.

PISON (Lucius Calpurnius), consul, fils du précédent, né en 48 av. J.-C., mort en 32 de notre ère. Il devint consul l'an 15 avant notre ère, puis gouverneur de la Pamphylie, fut envoyé l'an 11 en Thrace, où, après trois ans de combats, il soumit ce pays, obtint à son retour le triomphe, gagna la faveur de Tibère, devint préfet de Rome et remplit ces fonctions avec autant de zèle que d'intégrité. C'est à lui et à ses fils qu'Horace a dédié son *Art poétique*.

PISON (Cneius Calpurnius), consul romain, mort l'an 20 de notre ère. Il est célèbre par ses crimes et son insolence. Tacite nous a tracé de lui un portrait vigoureux dans ses *Annales*. Après avoir été consul (l'an 7 av. J.-C.) et légat en Espagne, il fut nommé gouverneur de la Syrie sous Tibère, dont il était le confident, et devint, de concert avec l'empereur, l'ennemi de Germanicus, qui avait été envoyé à la tête des légions, afin d'apaiser les troubles d'Arménie. Tibère, jaloux de sa gloire et de sa popularité, encouragea secrètement les menées de Pison qui, dignement secondé par sa femme Plancine, ne négligea rien pour humilier Germanicus et Agrippine. Il profita de l'absence du général, qui était allé faire un voyage en Égypte, pour lui aliéner l'esprit de ses soldats. A cet effet, il corrompit la discipline et, par ses largesses et ses criminelles complaisances, se fit appeler le père des légions. A son retour, Germanicus trouva la province désorganisée, les troupes en tumulte. Une querelle s'ensuivit. Germanicus supporta longtemps avec une grande patience les lâches menées de son ennemi. Mais enfin, exaspéré, il ordonna au coupable de quitter la province. Il était déjà trop tard. Pison s'était vengé. Peu de jours après, Germanicus était emporté par une maladie aiguë (19 après J.-C.). Il fit assez entendre, par ses dernières paroles, qu'il se croyait empoisonné et que ses soupçons portaient naturellement sur Pison et Plancine. Ceux-ci, avec une arrogance extraordinaire, traversaient triomphalement la province, malgré l'indignation publique, et le jour où la mort de Germanicus leur fut annoncée, ils ne surent contenir leur joie : ils firent des sacrifices et remercièrent les dieux. Pison écrivit à Tibère pour se disculper et essaya de rentrer dans la province, mais il en fut repoussé. D'ailleurs, le peuple le rappelait à Rome pour instruire son procès. Se croyant sûr de l'appui de Tibère, Pison revint sans inquiétude et affecta même pendant le voyage et en abordant à Rome une confiance hautaine et arrogante. L'affaire fut portée, non devant le peuple, mais devant le sénat. Tacite nous a rapporté le discours que prononça Tibère à cette occasion, discours d'une habileté singulière, où le prince, sans soutenir ouvertement le coupable, indique cependant ses désirs et ses espérances. Qu'on nous permette de citer quelques passages de cet admirable morceau : « Pison avait-il aigri le jeune césar par des hauteurs et des contradictions? S'était-il réjoui de sa mort? L'avait-il hâtée par un crime? Voilà ce qu'il fallait rechercher avec impartialité. Oui, pères conscrits, si un lieutenant est sorti des bornes du devoir, s'il a manqué de déférence pour son général, s'il a triomphé de sa mort et de ma douleur, je le haïrai, je lui fermerai ma maison, je vengerai mon injure privée et non celle du prince... Examinez si Pison a tenu à la tête des armées une conduite turbulente et factieuse, s'il a brigué ambitieusement la faveur des soldats, s'il est rentré de vive force dans la province ou bien si ce ne sont là que des faussetés, grossies par les accusateurs dont, au surplus, le zèle trop ardent a droit de m'offenser. Que servait-il, en effet, de dépouiller le corps de Germanicus, de l'exposer nu aux regards de la foule et de répandre jusque dans les nations étrangères des bruits d'empoisonnement, si le fait, douteux encore, a besoin d'être éclairci? Je pleure mon fils, il est vrai, je le pleurerai toujours; mais qu'il soit permis à l'accusé de produire tout ce qui peut appuyer son innocence, de dévoiler même les torts de Germanicus, s'il en eut quelques-uns. Que le douloureux intérêt que j'ai dans cette cause ne vous engage pas à prendre de simples allégations pour des preuves... »

Malgré ces paroles de Tibère, l'indignation contre Pison éclata dans le sénat. Alors l'empereur, consommé dans l'art de tromper et de trahir, abandonna la défense de son complice. Pison se sentit perdu. Déjà Plancine, qui, tant que Pison eut quelque espérance d'être absous, lui avait promis d'être la compagne de sa vie ou de sa mort, avait séparé sa cause de celle de son mari. Enfin, Pison étant venu une dernière fois au sénat, et essuya les invectives des sénateurs, leurs cris de haine et de vengeance. « Rien pourtant ne l'effraya plus que de voir Tibère impassible, sans pitié, sans colère, fermant son âme à toutes les impressions : *Obstinatum clausumque ne quo affectu perrumperetur.* » Rentré chez lui, il s'enferma après avoir écrit ses dernières recommandations. Le lendemain, on le trouva égorgé (20 ap. J.-C.).

V. Tacite, *Annales*, I, XIII, LXXIV, LXXIX; II, XXXV, XLIII, LV; III, VII-XV.

PISON (Cneius Calpurnius), homme politique romain, mort en 65 de notre ère. Exilé par Caligula, qui lui avait enlevé sa fiancée Livia Orestilla, il revint à Rome après l'avénement de Néron, se rendit populaire par son affabilité, par ses largesses, s'adonna avec passion à un luxe effréné et à son goût pour tous les plaisirs, et devint, en 65, le chef de la grande conspiration qui se forma pour mettre à mort Néron, au milieu du cirque, le jour de la fête de Cérès. Si l'on en croit Tacite, l'ambition contribua plus que l'amour de la patrie et de la liberté à l'entraîner dans une entreprise où s'était engagée l'élite du sénat et de l'armée. C'est, en effet, Pison qui devait être proclamé empereur à la place de Néron assassiné, et ses hésitations, causes de l'échec et de la mort des conjurés, tinrent surtout à ce qu'il craignait qu'on ne proclamât, soit la république, soit son rival Silanus. Il montra la plus grande indécision au moment suprême, crut tout perdu, alors que tout pouvait encore être sauvé, et, songeant déjà à se faire ouvrir les veines, abandonna ses amis. Il eut même la faiblesse d'implorer Néron en faveur de sa femme Arria Galla, pour qu'il lui conservât une partie de ses biens. Il expira au moment où les licteurs venaient s'emparer de sa personne. V. l'article ci-après.

Pison (CONSPIRATION DE), l'an 65 de l'ère chrétienne. Cette conspiration est célèbre surtout par le nombre et l'illustration des victimes dont elle entraîna la mort. Néron régnait depuis dix ans et les excès du pouvoir absolu commençaient à peser aux Romains. Stoïciens et épicuriens, également indignés de la honteuse servitude que leur imposaient les caprices du maître, tombèrent d'accord sur la nécessité de s'y soustraire par un coup de force, et les conjurés comptèrent bientôt dans leurs rangs des hommes courageux de tous les partis et des doctrines les plus opposées. De vieux républicains comme Thraseas, Corbulon, un descendant de Cassius, s'allièrent à des épicuriens comme Pétrone, Sénécion, compagnons de débauches de Néron, aussi fatigués qu'eux de la tyrannie; des sénateurs, Scœvinus et Afranius, un ancien consul, Lateranus, le poète Lucain, le préfet du prétoire, F. Rufus, acquiescèrent à la conspiration, qui étendit ses rameaux jusque dans l'armée. Mais ces éléments disparates en compromirent le succès. La plupart des mécontents, qui ne songeaient qu'à changer de maître, voyaient dans Calpurnius Pison, descendant de la plus illustre famille romaine après celle des Césars, le successeur naturel de Néron, et Pison ne promit son appui qu'à la condition d'être proclamé empereur. C'était un homme de plaisir, beau, riche, éloquent, couvrant ses vices d'un vernis d'élégance et qui semblait devoir inaugurer une ère de tyrannie plus supportable; les stoïciens lui préféraient Silanus, d'une vie plus pure et élevé dans les rigides principes de la vertu; toutefois, ils se rallièrent à Pison. Il fut convenu que Néron serait assassiné dans une villa que Pison possédait à Baïa et où l'empereur se rendait souvent sans escorte, plein de confiance dans la loyauté de son ami. Pison refusa, par scrupule, dit-il, ne voulant pas violer en traître les lois de l'hospitalité; au fond parce qu'il craignait, si le coup s'effectuait loin de Rome, que les stoïciens ne profitassent de son absence pour proclamer Silanus. La conspiration traîna en longueur et l'imprudence d'une femme découvrit tout. Epicharis, affranchie qui jusque-là ne s'était fait connaître que par la légèreté de ses mœurs, voulut grossir le nombre des conjurés et séduire des officiers de marine. Un tribun, Volusius Proculus, se rendit maître de son secret et la dénonça. Les conjurés, alarmés par cet accident, se décidèrent alors à hâter l'affaire et fixèrent l'exécution aux fêtes de Cérès. Lateranus, remarquable par sa force extraordinaire, devait, sous prétexte de demander une grâce, s'approcher du tyran et lui porter le premier coup. Epicharis n'avait nommé personne. Le succès paraissait certain; malheureusement Scœvinus eut l'imprudence de faire son testament, de donner à aiguiser un poignard, d'affranchir à l'avance ses esclaves et fut surpris dans ses préparatifs par un homme de sa maison, Melichius, qui le dénonça à Epaphrodite, secrétaire de Néron. Scœvinus se défendit avec prudence et courage; mais un de ses amis, Natalis, arrêté et interrogé sur le sujet d'une longue conversation qu'on les avait vus tenir ensemble, se troubla. Croyant que Scœvinus avait parlé, il se décida à dire ce qu'il savait et nomma quelques-uns des conjurés. Les soldats de Néron fouillèrent tous les quartiers et amenèrent par troupes à l'empereur tous ceux que l'on soupçonnait; ceux des affiliés qui étaient attachés à sa personne et dont la complicité n'avait pas encore été découverte se montraient les plus ardents dénonciateurs, non pour perdre leurs amis, mais pour embarrasser Néron et retarder le résultat des poursuites; eux-mêmes cherchaient l'occasion de le tuer, et il y eut un moment où la vie de Néron fut suspendue entre les conspirateurs et les traîtres. Si Calpurnius Pison, avec un peu d'audace, s'était jeté, à la tête de quelques centurions, au milieu du Forum en faisant un appel au courage des citoyens, il eût peut-être tout sauvé. Mais le cœur lui manqua, il craignait pour sa femme et ses enfants, il s'ouvrit les veines et légua ses biens au tyran. Cependant les aveux de Scœvinus avaient compromis Lucain, Quintianus et Sénécion. Lucain effrayé dénonça sa propre mère, Atilia. Epicharis, mise à la question, ne céda ni aux promesses, ni aux menaces, ni aux tortures les plus affreuses; ayant fait un nœud coulant, elle s'étrangla et mourut avec son secret. Ainsi une femme, une affranchie illustra sa mort lorsque tant d'hommes libres déshonorèrent leur vie. Sénèque dit à ses amis, en recevant l'arrêt qui prononçait sa mort et confisquait ses richesses : « On m'empêche de faire un testament et de vous prouver ma reconnaissance; je vous laisse le seul bien qui me reste, l'exemple de ma vie. » L'auteur de la *Pharsale* mourut courageusement, en répétant des vers qu'il avait fait prononcer à un soldat voyant sa vie s'écouler par ses blessures. Thraseas et Corbulon, non soupçonnés d'abord, ne périrent que plus tard. Pétrone se fit servir un somptueux festin et mourut en [illegible]. Néron, surpris de voir au nombre des conjurés un centurion de sa garde, Sulpicius Asper, lui demanda pourquoi il avait conspiré contre lui. « C'est par pitié pour vous, lui répondit-il; il ne restait plus que ce moyen d'arrêter le cours de vos crimes. » Granius Sylvanus, [illegible]; mais, ne pouvant [illegible] de la tyrannie, il se perça de son épée. [illegible] et Suétone nous ont transmis [illegible] cette grande conjuration. Néron en triompha, mais l'heure du châtiment allait bientôt sonner. Déjà se formait l'orage qui devait l'emporter; déjà Galba et Vindex, dont la tête avait été mise à prix, se préparaient à marcher sur Rome.

PISON (Lucius Calpurnius Licinianus), césar romain, né en 38 de notre ère, assassiné en 69. Il était fils de L. Crassus et ce fut par adoption qu'il entra dans la famille des Pisons. Il avait passé sa jeunesse dans l'exil. A [illegible] l'avénement de Galba, il put revenir à Rome. Ses vertus et ses talents attirèrent l'attention du nouvel empereur, qui l'adopta, le nomma césar et le désigna pour son successeur (69). Othon profita du mécontentement des prétoriens, qui n'avaient reçu aucune distribution

à cette occasion et qui étaient irrités de la sage parcimonie de Galba, pour les pousser à la révolte. Lorsque la révolte éclata peu de jours après, Pison se mit à la tête d'une cohorte, défendit vaillamment, mais en vain, la vie de Galba, se vit entraîné lui-même dans la destinée tragique du vieil empereur et fut massacré par les prétoriens.

PISON (Lucius Calpurnius), usurpateur romain, mort en 261 de notre ère. En 258, il suivit l'empereur Valérien dans son expédition contre les Perses, se rendit, lorsque ce prince eut été fait prisonnier (260), auprès de Macrin, que les légions venaient de proclamer empereur, et fut chargé par ce dernier de surprendre et de mettre à mort Valens, proconsul d'Achaïe. N'ayant pu mettre à exécution ces ordres et voyant Valens revêtir la pourpre, il se fit lui-même proclamer empereur. Mais, attaqué peu après par Valens, il fut battu et mis à mort par les soldats de ce dernier.

PISON (Jacques), poëte latin moderne, né en Transylvanie, mort à Presbourg en 1527. Il se rendit à Rome, où il acquit la faveur de Jules II et de Léon X, fut chargé, en 1510 et en 1514, de missions importantes en Pologne, reçut de l'empereur Maximilien la couronne de poëte lauréat et devint précepteur du jeune Louis II, roi de Hongrie, qui l'admit à son conseil et le dota richement. Le chagrin que lui causa la mort de ce prince, tué à la bataille de Mohacz, le conduisit, dit-on, au tombeau. Pison était lié de la plus étroite amitié avec Érasme, qui faisait le plus grand cas de son talent. On a de lui : *Epistola de conflictu Polonorum et Lithuanorum cum Moscovitis* (Rome, 1514, in-4°) et *Schedia* (Vienne, 1554, in-4°), recueil de poésies latines, publié par Werner.

PISON (Guillaume), naturaliste hollandais du commencement du XVIIe siècle. Il exerça la médecine à Leyde et à Amsterdam, puis accompagna avec Margraff le prince de Nassau dans son voyage au Brésil (1637). Les découvertes de ces deux savants ont été publiées par Laet sous le titre de *Historia naturalis Brasiliæ* (Leyde, 1648). Cet ouvrage a été pendant longtemps ce qu'on avait de plus complet sur le Brésil. On leur doit la découverte et l'importation de l'*ipécacuana*. Pison est l'auteur d'un traité intitulé *De medicina brasiliensi libri IV*, que Laet a publié à la suite de l'*Historia naturalis* et qui est intéressant, bien qu'écrit dans un style diffus. Plumier a donné en son honneur le nom de *pisonia* à un genre de plantes de la famille des nyctaginées.

PISON DU GALLAND (Alexis-François), constituant et célèbre avocat grenoblois, né à Grenoble en 1747, mort en 1826. Avant la Révolution, il était une des renommées du barreau de sa ville natale, et sa réputation, qui s'étendait dans toute la province, l'avait fait nommer juge seigneurial et épiscopal pour des centaines de paroisses, spécialement dans la vallée du Grésivaudan. Lors des mouvements du Dauphiné en 1788, il se prononça pour la résistance et assista aux assemblées de Vizille et de Romans. Élu député du tiers aux états généraux, il se montra fort modéré et s'occupa moins de questions purement politiques que de questions d'affaires, de législation et d'administration. L'un des premiers secrétaires de l'Assemblée, il convoqua avec Bailly l'Assemblée au Jeu de paume, prêta d'enthousiasme le mémorable serment, demanda l'admission provisoire des députés coloniaux, demanda que les pétitionnaires ne fussent plus reçus à la barre et qu'ils communiquassent leurs réclamations par l'intermédiaire du comité des rapports et proposa qu'une propriété territoriale fût une condition essentielle d'éligibilité à la représentation nationale. Il s'occupa aussi beaucoup de la liquidation des propriétés féodales, de l'organisation judiciaire et fit adopter le plan d'une nouvelle administration forestière.

Après la session, il fut nommé président du tribunal du district de Grenoble et un moment emprisonné comme fédéraliste, au commencement de 1794.

Élu député de l'Isère aux Cinq-Cents en 1797, il devint secrétaire, puis président de cette assemblée, membre du comité des finances et souvent rapporteur dans les débats sur cette matière, ainsi que sur des questions de législation. Réélu au Corps législatif après le 18 brumaire, il renonça presque aussitôt au mandat de député pour aller remplir à Grenoble les fonctions de juge au tribunal d'appel, qu'il conserva sous tous les gouvernements et jusqu'à sa mort. On a de lui un grand nombre d'opuscules politiques, de discours, de rapports, etc.

On connaît aussi de lui des *Observations sur le projet du code pénal*, travail considérable qui, malgré les changements survenus dans cette partie de la législation, pourrait encore, au témoignage de M. Berriat Saint-Prix, être consulté avec fruit pour la confection du nouveau code rural.

PISONI (Hon[illegible]), médecin italien, né à Crémone, mort à Padoue en 1748. Il obtint en 16[illegible] une chaire de médecine pratique à Padoue, l'occupa avec talent, mais se montra ennemi des innovations, combattit Morgani et refusa jusqu'à la fin de sa vie d'admettre la circulation du sang. Ses principaux ouvrages sont : *Ultio antiquitatis in sanguinis circulationem* (Crémone, 1690, in-8°); *Methodus medendi* (Padoue, 1735, in-4°); *Spicilegium curationum* (Padoue, 1742).

PISONIE s. f. (pi-zo-nî — de *Pison*, bot. holland.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des nyctaginées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tropicales. ‖ Syn. de MABA, autre genre de végétaux.

— Encycl. Les *pisonies* sont des arbrisseaux souvent épineux, à rameaux recourbés, portant des feuilles alternes ou presque opposées; les fleurs, hermaphrodites ou polygames, sont disposées en grappes corymbiformes; le fruit est une capsule uniloculaire, monosperme, à cinq valves. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces qui croissent en Amérique. Les habitants emploient les rameaux pour faire des cerceaux. Leurs baies produisent sur les oiseaux l'effet de la glu; elles collent les plumes de leurs ailes, de telle sorte qu'ils se laissent prendre à la main. Ces arbrisseaux sont d'ailleurs incommodes par leurs fruits visqueux qui se collent à tout ce qu'ils touchent, et par leurs épines courtes et crochues qui déchirent les vêtements des passants. On ne les cultive, en Europe, que dans les jardins botaniques.

PISPANNE s. f. (pi-spa-ne). Chacun des bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse : *Assise sur les* PISPANNES *comme aux plus glorieux jours de sa vie, la vieille Saqui envoyait au public des sourires et des baisers.* (Aug. Humbert.)

PISQUETON, ville d'Italie. V. PIZZIGHETTONE.

PISSANG s. m. (piss-san). Bot. Un des noms du bananier.

PISSAREFF (Alexandre-Alexandrowitch), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1780, mort dans la même ville en 1828. En sortant de l'École des cadets, il entra dans un régiment de la garde (1797), prit part aux grandes batailles que livra l'armée russe en Allemagne, en Russie, en France, devint général de brigade en 1813, puis fut mis à la tête de la brigade des grenadiers à Kalouga. Pissareff était très-instruit, surtout en matière de beaux-arts, et faisait partie de l'Académie russe. Outre les traductions de Voltaire, de Diderot, etc., dans sa langue maternelle, on lui doit les ouvrages suivants : *Sujets de représentations artistiques dans l'histoire russe, la mythologie slave et en général dans toutes les œuvres russes en prose et en vers* (Saint-Pétersbourg, 1807, 2 vol.); *Règles générales pour le théâtre, puisées dans la collection complète des œuvres de Voltaire* (Saint-Pétersbourg, 1809); *Lettres et observations militaires se rapportant surtout aux incomparables années de* 1812 *et de* 1813 (Moscou, 1817, 2 vol.); *Compendium des beaux-arts* ou *Règles de la peinture, sculpture, gravure en taille-douce et architecture* (Saint-Pétersbourg, 1819); *Colomb*, drame, fragment (1821).

PISSASPHALTE s. m. (piss-sa-sfal-te — gr. *pissasphaltos;* de *pissa*, poix, et de *asphaltos*, asphalte). Minér. Espèce de bitume mou : *Le* PISSASPHALTE *et la poix minérale se tiraient autrefois de Babylone.* (Fourcroy.)

— Encycl. V. BITUME.

PISSASPHALTIQUE adj. (piss-sa-sfal-ti-ke — rad. *pissasphalte*). Minér. Qui a les caractères du pissasphalte : *Roche* PISSASPHALTIQUE.

PISSAT s. m. (pi-sa — rad. *pisser*). Urine de quelques animaux : *Du* PISSAT *de cheval, d'âne.*

— Fam. Urine d'homme.

— Pop. *Pissat d'âne*, Mauvaise boisson.

— Pharm. *Pissat de blaireau*, Sorte de castoréum formé par l'urine que le blaireau dépose dans les creux des rochers.

PISSATOIRE s. m. (pi-sa-toi-re — rad. *pisser*). Vase propre à recevoir les urines et à empêcher leur exhalaison.

PISSE s. f. (pi-se — rad. *pisser*). Fam. Pissat, urine.

— Pêche. *Tenir les harengs à la pisse*, Les laisser égoutter leur eau et leur huile.

PISSÉ, ÉE (pis-sé) part. passé du v. Pisser : *Sang* PISSÉ.

PISSE-CHIEN s. m. (pi-se-chiain). Terme injurieux, que l'on appliquait autrefois aux valets de chasse.

— Bot. Nom vulgaire des coprins, dans le centre de la France.

PISSÉE s. f. (pi-sé — rad. *pisser*). Quantité d'urine pissée en une fois.

— Métall. Écoulement des scories.

PISSE-FROID s. m. Pop. Homme flegmatique, que rien ne peut émouvoir. ‖ On dit souvent PISSE-FROID DANS LA CANICULE.

PISSÉLÆON s. m. (piss-sé-le-on — du gr. *pissa*, poix; *elaion*, huile). Matière liquide qui, dans la préparation de la poix, se sépare de celle-ci.

PISSELEU (Anne DE), maîtresse de François Ier. V. ÉTAMPES (duchesse D').

PISSEMENT s. m. (pi-se-man — rad. *pisser*). Action de pisser : PISSEMENT *involontaire.* PISSEMENT *de sang.*

PISSENLIT s. m. (pi-san-li — de *pisser, en, lit*. La plante de ce nom est ainsi nommée à cause de ses propriétés diurétiques). Enfant qui a l'habitude de pisser au lit.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant un grand nombre d'espèces ou de variétés, qui habitent les régions tempérées des deux mondes : *Le* PISSENLIT *se multiplie de graines choisies sur les pieds les plus vigoureux.* (P. Duchartre.) *La plupart des bestiaux mangent le* PISSENLIT. (Bosc.)

> Adieu les églantines
> Et, moissons enfantines,
> Les bluets dans les blés,
> Les vertes sauterelles
> Et les *pissenlits* frêles
> Sans cesse échevelés.
>
> TH. GAUTIER.

— Pop. *Manger des pissenlits par la racine*, Être enterré : *Être mort, cela s'appelle* MANGER DES PISSENLITS PAR LA RACINE. (V. Hugo.)

— Encycl. Bot. Le *pissenlit* est une plante herbacée et vivace. Les feuilles, toutes radicales, s'étalent en rosette; elles sont oblongues, roncinées ou lancéolées. Les fleurs, jaunes, souvent lisérées de rouge à la circonférence, forment des capitules et sont portées par une hampe simple, nue, souvent fistuleuse. Le *pissenlit* est peut-être la plante la plus généralement répandue sur le globe. On la trouve abondamment dans les cinq parties du monde; elle croît également dans les plaines et sur les montagnes, au milieu des marais et sur les rochers les plus arides. Elle fleurit pendant la plus grande partie de l'année et varie si prodigieusement, qu'on pourrait en faire des centaines d'espèces. Tout le monde la connaît et il n'est personne qui, dans son enfance, ne se soit amusé à livrer au vent ses semences en forme de volant. Le *pissenlit* est, nous venons de le dire, une plante essentiellement polymorphe; aussi de Candolle avait-il cherché, dans son *Prodromus*, à classer toutes ses espèces; mais aujourd'hui les botanistes s'accordent à n'en regarder les variétés que comme des dérivés d'une espèce type, qui est le *pissenlit officinal*. Cette espèce, très-répandue dans nos campagnes, est remplie d'un suc laiteux, d'une odeur forte et vireuse. C'est un bon fourrage pour les animaux et un aliment fort sain pour les hommes. Au printemps, on recueille les jeunes pousses et les cœurs du *pisssenlit* pour en faire une salade très-rafraîchissante. Plus tard, les feuilles durcissent, se colorent d'un vert foncé et sont peu digestives. Plusieurs horticulteurs ont songé à cultiver le *pissenlit* à l'égal de la chicorée, pour le faire entrer d'une manière régulière dans l'alimentation. Cette culture se multiplie par des semis que l'on fait sur un terrain bien préparé, puis la plante se repique.

— Chim. Les pharmaciens utilisent la racine du *taraxacum*, ou *pissenlit*, pour la préparation d'un extrait auquel ils donnent le nom d'extrait de Daudélion. On l'emploie aussi à l'état simple. Les éléments actifs de cette plante sont surtout l'albumine, la gomme, le sucre et le mucilage. La racine renferme un suc laiteux qui, exposé à l'air, se coagule, laisse déposer du caoutchouc et acquiert une coloration brun violet. John y a trouvé une substance amère extractive en même temps que du sucre, de la gomme, des traces de résine, un acide végétal libre et des sels ordinaires. La substance à laquelle cet auteur donne le nom de gomme est en partie peut-être de l'inuline, ce principe immédiat ayant été trouvé dans l'extrait de Daudélion par M. Frickinger, M. Widemann, M. Overbeck et d'autres. T. et H. Smith, en chauffant l'extrait de la racine préparé avec de l'eau froide et en l'évaporant à consistance sirupeuse avec de l'alcool, ont obtenu un précipité d'albumine et de pectine. Le liquide, séparé de ce précipité par le filtre, laissait déposer par l'évaporation des cristaux de mannite. Ces chimistes pensent cependant que la mannite ne préexiste pas dans la racine, mais résulte d'une fermentation particulière du sucre de canne ou de l'inuline, fermentation déterminée par l'albumine. Peut-être sa formation est-elle connexe avec celle de l'acide lactique, dont le sel de calcium constitue le dépôt qui se forme souvent dans le *mellago taraxaci*, surtout lorsqu'on l'abandonne à un repos longtemps prolongé.

La substance amère de la racine a reçu le nom de *taraxacine;* elle a été, ainsi que la résine, étudiée par Palen. On verse dans l'eau le jus laiteux de la racine et l'on porte le liquide à l'ébullition. Le liquide est séparé, par filtration, du coagulum d'albumine et de résine qui se forme par le refroidissement; puis on le concentre et l'on achève de l'évaporer à l'air à une douce chaleur. La taraxacine se dépose alors en cristaux verruqueux, que l'on peut purifier par cristallisation dans l'eau et dans l'alcool. La saveur de ce corps est d'une amertume assez agréable, quoique un peu âcre. La taraxacine fond aisément en répandant des vapeurs inflammables, non ammoniacales. Elle se dissout promptement dans l'éther, l'alcool et l'eau bouillante. La taraxacine se dissout aussi sans altération dans les acides concentrés et elle est indifférente à la plupart des réactifs.

Si l'on épuise par l'alcool le coagulum mentionné plus haut et qu'on abandonne la liqueur filtrée à l'évaporation spontanée, la résine de *taraxacum* se dépose en croûtes blanches qui ont la forme de choux-fleurs. Cette résine fond facilement, mais prend feu avec difficulté. Elle est soluble dans l'éther, insoluble dans les alcalis caustiques, peu attaquée par l'acide azotique et soluble dans l'acide sulfurique légèrement chauffé, qu'elle colore en jaune. La solution alcoolique possède une saveur âcre. Elle n'est pas précipitée par le sous-acétate de plomb. Kromayer désigne le suc desséché de la racine de *taraxacum* sous le nom de *leontodium*.

— Thérap. Le *pissenlit* est laxatif et diurétique, propriétés auxquelles il doit ses deux noms, latin et français. La médecine en fait usage surtout comme antiscorbutique et dépuratif.

PISSER v. n. ou intr. (pi-sé. — Delâtre rappelle que le latin *urina*, urine, vient du sanscrit *vari*, eau, grec *ouron*, de la même racine que *ouranos*, le réservoir de l'élément liquide, le ciel, sanscrit *varuna*, le dieu des eaux. Les Germains auraient de même adopté un des noms sanscrits de l'eau pour désigner l'urine, et ils auraient choisi le primitif *payas*, d'où viendraient ainsi le hollandais *pis* et l'allemand *pisse*, qui nous aurait donné *pisser*. A cette étymologie, on objecte que l'allemand *pisse* paraît être emprunté du roman, car il n'est pas fort vieux dans la langue; les langues celtiques ne présentent aucun vocable analogue qui puisse être considéré comme leur étant propre. L'étymologie reste donc inconnue. Diez ne pense pas que l'on puisse invoquer, comme quelques-uns ont cru pouvoir le faire, le latin *pytissare, pitissare*, grec *putizein*, qui signifie proprement cracher; il voit plutôt dans *pisser* une onomatopée). Uriner, évacuer son urine : *Avoir envie de* PISSER. PISSER *avec peine, avec difficulté. Le vin blanc fait* PISSER, *est diurétique.* (Dider.) *Puisses-tu* PISSER *comme tu payes, goutte à goutte!* (Galiani.) *Souvent, une fausse pudeur nous fait longtemps résister au besoin de* PISSER. (Chamberet.)

> Il semble, en leurs discours hautains et généreux,
> Que le cheval volant n'ait *pissé* que pour eux.
>
> RÉGNIER.

— Par ext. Couler, laisser échapper du liquide : *Le tonneau* PISSE *encore.*

— Loc. pop. *Envoyer quelqu'un pisser*, Lui marquer qu'il ennuie, qu'il obsède; se débarrasser avec brusquerie de sa présence. ‖ *Pisser contre le soleil*, Tenter l'impossible, faire des efforts inutiles. ‖ *Pisser sur la fosse de quelqu'un*, Lui survivre. ‖ *Laisser pisser la bête*, Ne pas se hâter, attendre patiemment. Se dit dans le Midi, à cause de l'habitude où sont les bêtes de somme de s'arrêter longuement lorsqu'elles veulent pisser. En argot parisien, on dit : *Laisser pisser le mérinos.* ‖ *Pisser au bénitier*, Faire des choses extravagantes et scandaleuses pour appeler sur soi l'attention :

> Jaloux d'un sot honneur, d'une bâtarde gloire,
> Comme gens entendus s'en veulent faire accroire;
> A faux titre insolents et sans fruit hasardeux,
> *Pissent au bénitier*, afin qu'on parle d'eux.
>
> RÉGNIER.

‖ *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, Se dit d'un homme qui s'occupe des moindres détails du ménage.

— Argot. *Pisser à l'anglaise*, Disparaître, s'échapper au moment décisif.

— v. a. ou tr. Évacuer avec les urines ou par la voie ordinaire des urines : PISSER *le sang.* PISSER *du pus.*

— Mettre au monde, enfanter : *Maman, comment se font les enfants? — Mon fils, répond la mère, les femmes les* PISSENT *avec des douleurs qui leur coûtent quelquefois la vie.* (J.-J. Rouss.)

— *Pisser sa côtelette, Pisser des os*, Accoucher.

— *Pisser de la copie*, Composer très-vite, fournir une grande quantité de matière pour l'impression.

— Pop. *Tu me fais pisser des lames de rasoir, des lames de rasoir en travers*, Tu m'excèdes, tu m'ennuies.

— Pêche. *Pisser des harengs*, Faire égoutter leur eau et leur huile. ‖ On dit aussi TENIR DES HARENGS À LA PISSE.

PISSE-SANG s. m. Pathol. Syn. de SANG-DE-RATE.

— Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, qui a la propriété de colorer en rouge les urines.

PISSE-TROIS-GOUTTES s. m. Pop. Personne qui pisse souvent et en petite quantité.

PISSEUR, EUSE s. (pi-seur, eu-ze — rad. *pisser*). Personne qui pisse souvent : *C'est un grand* PISSEUR.

> Tu m'as tout compissé, *pisseuse* abominable.
>
> SCARRON.

— s. f. Par dénigr. Petite fille : *Tais-toi*, PISSEUSE.

PISSEUX, EUSE adj. (pi-seu, eu-ze — rad. *pisse*). Imprégné, sali d'urine : *Linge* PISSEUX.

— Qui a l'apparence de l'urine, qui rappelle l'urine : *Odeur* PISSEUSE.

— Se dit d'une couleur passée, qui a pris le ton jaunâtre d'une tache d'urine : *Ces tons sont trop* PISSEUX. *Cinq ou six chaises, que les années et l'usage rendaient d'un roux* PISSEUX, *boitaient sur des pieds impairs.* (Th. Gautier.)

PISSEVACHE, une des plus jolies et des plus célèbres cascades de la Suisse. Elle se trouve dans le canton du Valais, entre les villages de La Barma et de Vernayaz. Elle est formée par la Sallenche, petite rivière qui descend des glaciers de la Dent-du-Midi et qui, arrivée à quelques mètres du Rhône, où elle se jette, tombe à pic d'une hauteur de 70 mètres le long d'une paroi de roc jaunâtre où elle forme une sorte de fissure encadrée de rochers verts et pittoresques. La chute, dont le nom indique la blancheur éblouissante (par une métaphore analogue à celle des Italiens qui nomment plus élégamment une chute analogue *fiume di latte*), n'est ni aussi haute ni aussi abondante que plusieurs de celles de l'Oberland. Elle ne se prête ni aux mêmes effets d'arc-en-ciel par le soleil du matin ni aux mêmes lueurs fantastiques par un beau clair de lune. Son charme particulier est de tomber avec tant de grâce et, si on l'osait dire, avec une cadence si harmonieuse, qu'on ne se lasse pas de voir glisser dans l'air qui la soutient (car elle ne touche plus au rocher) cette fine et blanche colonne d'eau qui coule si doucement qu'on la croirait immobile. Si ce n'est pas un spectacle grandiose, c'est un des plus gracieux que la Suisse romande offre aux touristes. Il y faut joindre tous les agréments des environs, la vue du mont Velan, véritable cime du Saint-Bernard, les excursions à la gorge du Trient et à la Batiaz, d'où le regard embrasse un des plus immenses panoramas de la Suisse.

PISSE-VINAIGRE s. m. Avare, homme qui ne donne qu'avec difficulté, avec douleur, comme pisserait quelqu'un qui rendrait du vinaigre au lieu d'urine.

PISSIÈRE s. f. (pi-siè-re — rad. *pisser*). Armur. Syn. de FLANÇOIS.

PISSITE s. m. (pi-si-te — gr. *pissitês;* de *pissa*, poix). Antiq. gr. Vin qu'on préparait avec du moût de raisin et du goudron.

PISSODE s. m. (pi-so-de — du gr. *pissodês*, résineux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent sur les arbres résineux : *La couleur des* PISSODES *est d'un brun clair mélangé de gris.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Les *pissodes* sont caractérisés par une tête petite, arrondie ; les yeux ronds, écartés, enfoncés ; les antennes courtes, coudées, terminées en massue ovoïde ; le rostre long, cylindrique, arqué, mince, un peu aplati vers le bas ; le corselet convexe, transversal, subitement rétréci à l'extrémité ; l'écusson distinct ; le corps oblong, souvent obscur et tacheté ; les élytres oblongs ; les pattes robustes. Les nombreuses espèces de ce genre habitent presque toutes l'Amérique et surtout le Brésil. L'Europe n'en possède que quelques-unes, parmi lesquelles nous citerons le *pissode du pin*, brun marron, long de 0m,01, et le *pissode noté*. Ces deux espèces vivent sur les pins et les autres arbres résineux ; elles se multiplient quelquefois à tel point qu'elles causent des ravages incalculables.

PISSOIR s. m. (pi-soir — rad. *pisser*). Lieu destiné, dans quelques endroits publics, pour y aller pisser : *Le* PISSOIR *d'un café. Aller au* PISSOIR. ‖ Tonneau ou baquet placé en quelque endroit et destiné au même usage : *Mettre des* PISSOIRS *dans un jardin public.* (Acad.)

PISSONNAGE s. m. (pi-so-na-je — du lat. *piscis*, poisson). Féod. Droit que le seigneur percevait sur le poisson qui était pris dans sa seigneurie.

PISSOPHANE s. f. (pi-so-fa-ne — du gr. *pissa*, poix ; *phainô*, je parais). Nom donné par Breithaupt à une substance amorphe, de couleur verte et d'apparence résineuse, qu'on a trouvée près de Saalfeld et à Reichenbach, en Saxe, et qu'on a reconnue être un sulfate hydraté d'alumine et de protoxyde de fer.

PISSOS, bourg de France (Landes), chef-lieu de cant., arrond. et à 58 kilom. N.-O. de Mont-de-Marsan, sur la Grande Leyre ; pop. aggl., 639 hab. — pop. tot., 1,886 hab. Forges, hauts fourneaux, moulins. Commerce de laines, charbon, résine.

PISSOT (Noël-Laurent), littérateur, né à Paris vers 1770, mort en 1815. Fils d'un libraire ruiné et libraire lui-même, il se ruina également et alla finir ses jours à l'hôpital. Pissot a publié un assez grand nombre d'ouvrages médiocres et justement oubliés : *Marcellin* ou les *Épreuves du monde*, roman (Paris, 1799, in-18) ; la *Galerie anglaise* ou *Recueil de traits plaisants, anecdotes, etc, retracés à dessein de caractériser cette nation* (Paris, 1802, in-18) ; *Vocabulaire de l'histoire moderne* (1803, in-8°) ; l'*Amour dans l'île des Amazones*, mélodrame en un acte (1803), *Histoire du clergé pendant la Révolution* (1803, 2 vol. in-12), sans nom d'auteur ; les *Friponneries de Londres mises au jour* (1805, in-12) ; *Manuel du culte catholique*, nouv. édit. (1810, in-12) ; *Précis historique sur les Cosaques* (1812, in-8°), *Célestine* ou les *Épreuves de l'amour, histoire véritable et intéressante* (1813, in-18) ; le Mea culpa *de Napoléon Bonaparte, aveu de ses perfidies et de ses cruautés* (1814, in-8°) ; *Histoire de plusieurs aventuriers fameux depuis la plus haute antiquité jusques et y compris Bonaparte* (1814, 2 vol. in-12) ; *Sièges soutenus par la ville de Paris depuis l'invasion des Romains jusqu'au* 30 *mars* 1814 (1815, in-8°) ; *Cérémonial de la cour de France* (1816, in-18) ; les *Véritables prophéties de Michel Nostradamus, en concordance avec les événements de la Révolution pendant les années* 1789, 1790 *et suivantes, jusques et y compris le retour de Sa Majesté Louis XVIII* (1816, 2 vol. in-12).

PISSOTE s. f. (pi-so-te — rad. *pisser*). Techn. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier de lessive.

PISSOTER v. n. ou intr. (pi-so-té — fréquent. de *pisser*). Uriner fréquemment et en petite quantité : *Il ne fait que* PISSOTER.

PISSOTIÈRE s. f. (pi-so-tiè-re — rad. *pissoter*). Fam. Pissoir, urinoir public : *Les* PISSOTIÈRES *des boulevards.*

— Fam. Jet d'eau ou fontaine qui jette peu d'eau.

— Mar. Chacun des trous percés dans la muraille du navire, pour donner issue aux eaux qui pénètrent par les joints des mantelets.

PISSYRE, ancienne ville de la Thrace méridionale, près de laquelle s'étendait un étang qui fut desséché par l'armée de Xerxès sans pouvoir étancher la soif des innombrables soldats du grand roi.

PISTACHE s. f. (pi-sta-che — du lat. *pistacium*, provenu du grec *pistakion*, qui se rattache au sanscrit *pishta*, farine, d'où aussi *pishtaka*, gâteau de farine, *pishtika*, gâteau de riz). Bot. Fruit du pistachier : *Les* PISTACHES *constituent un aliment très-agréable, mais toujours d'un prix assez élevé.* (P. Duchartre.) *Les* PISTACHES *sont plus adoucissantes que les amandes.* (Dutour.) *Les confiseurs couvrent de sucre les amandes de* PISTACHES, *pour en faire ce que l'on appelle des* PISTACHES *en dragées.* (V. de Bomare.) ‖ *Pistache de terre*, Nom vulgaire de l'arachide.

— Adjectiv. Se dit d'une couleur verte qui rappelle celle de la pellicule qui enveloppe l'amande de la pistache : *Un vert* PISTACHE. *Il était vêtu d'une pelisse* PISTACHE *passée de couleur.* (Th. Gaut.) *Un salon* PISTACHE *et un salon nankin suffisent aux besoins du répertoire.* (Th. Gaut.)

— Arachn. *Atte pistache*, Aranéide à abdomen ovale, d'un vert pistache uniforme, qui habite la Géorgie.

PISTACHIER s. m. (pi-sta-chié — rad. *pistache*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des térébinthacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne : *Le* PISTACHIER *térébinthe est originaire de l'île de Chio.* (Dutour.) *Le* PISTACHIER *était, dès le temps de Jacob, un des arbres les plus nobles de Chanaan.* (Munk.) ‖ *Faux pistachier* ou *Pistachier sauvage*, Nom vulgaire du staphylier.

PISTACITE s. f. (pi-sta-si-te — du lat. *pistacium*, pistache, à cause de la couleur). Minér. Un des noms de l'épidote. ‖ On écrit aussi PISTAZITE.

PISTE s. f. (pi-ste — du vieux verbe *pister*, fouler, venu du latin *pistus*, participe passé du verbe *pinsere*, broyer, qui se rattache à la racine sanscrite *pish*, broyer). Vestige, trace que laisse l'animal aux endroits où il a passé : *Suivre la bête à la* PISTE. *Perdre la* PISTE *de la bête. Les loups se suivent à la* PISTE ; *ils mettent si exactement leurs voies les unes sur les autres qu'on parierait qu'il n'y en a jamais qu'un.* (E. Chapus.)

Il vous faudra courir, souvent un jour entier
Comme un basset qui suit le gibier à la *piste*.
BARTHÉLEMY.

— Par ext. Trace laissée par une personne, par une troupe d'hommes : *Suivre des voleurs à la* PISTE. (Volt.) *Des carcasses de chameaux jalonnent dans le désert la* PISTE *des caravanes.* (Toussenel.)

— Fig. Ce qui guide dans une recherche : *Nature est un doux guide, mais non pas plus doux que prudent et juste ; je quête partout sa* PISTE ; *nous l'avons confondue de traces artificielles.* (Montaigne.)

— Manège. Nom donné aux lignes que le cheval qui travaille suit sur le chemin : PISTE *simple.* PISTE *double. Travailler un cheval sur deux* PISTES. *Galoper sur deux* PISTES. (Acad.)

— Turf. Voie que les chevaux ont à parcourir sur l'hippodrome ; terrain des courses : *Quitter la* PISTE. *Rentrer sur la* PISTE. *La* PISTE *de Newmarket est la plus belle* PISTE *du monde.* (E. Chapus.)

— **Encycl.** **Turf.** On donne le nom de *piste* à cette partie d'un champ de course dans laquelle se meuvent les chevaux lorsque la lutte est engagée. Cette partie est isolée du champ par des piquets reliés entre eux au moyen de cordes et formant ainsi un espace fermé duquel les chevaux ne doivent point sortir tant que dure la course. La forme d'une *piste* varie beaucoup. En France, les *pistes* affectent la forme elliptique ; elles figurent un rectangle allongé dont les angles sont abattus de telle sorte que les chevaux puissent tourner facilement et sortir insensiblement de la ligne droite en obliquant légèrement. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ce point, chacun ayant vu au moins une fois une *piste* et se rendant compte très-facilement de la nécessité où l'on est de ne pas obliger des chevaux lancés à toute vitesse de tourner à angle droit.

L'étendue d'une *piste* varie selon les dimensions du terrain où l'on peut la tracer. En France, on a généralement adopté le chiffre de 2,000 mètres, qui se prête assez bien aux conditions de nos courses, lesquelles comportent généralement des distances de 2,000, 2,200, 2,500, 3,000, 3,200, 3,500 et 4,000 mètres. Lorsque la course est de 2,500 mètres, par exemple, il suffit de faire partir les chevaux d'un point situé à 500 mètres en arrière du poteau d'arrivée pour que, la *piste* étant de 2,000 mètres, l'espace parcouru soit de 2,500. Cette disposition présente l'avantage de faire passer les chevaux deux fois devant les tribunes, d'abord quelques secondes après le départ et enfin au moment de l'arrivée. Les sportsmen regardent comme une des conditions les plus importantes d'une bonne *piste* qu'elle présente entre le dernier tournant et le but une ligne droite assez longue pour permettre aux chevaux qui doivent ralentir en tournant de donner près du but tout ce qu'ils peuvent fournir de vitesse.

Lorsque la *piste* doit servir pour des courses de très-courte distance, de 800 à 1,200 mètres, par exemple, il est préférable qu'elle soit en ligne droite. En effet, dans ce genre de course, les chevaux sont généralement lancés à toute vitesse, ce qui les empêche de tourner facilement et sans danger ; de plus, la moindre longueur perdue par un cheval pendant qu'il tourne ne peut être regagnée, la distance restant à franchir étant ordinairement trop faible. En un mot, le temps employé à tourner est trop grand pour la longueur de la *piste*, et tel cheval qui tourne bien peut arriver premier sur un autre plus rapide que lui, mais tournant mal.

A côté du tracé de la *piste*, il est un élément dont il faut tenir compte si l'on veut obtenir un bon résultat, c'est le sol. Malheureusement pour les sportsmen, ils ne peuvent que rarement choisir un terrain qui, sous ce rapport, soit à leur convenance. On regarde comme les plus favorables entre tous les terrains de bruyère, qui conservent constamment une certaine élasticité. Les prairies conviennent moins bien ; elles sont, en effet, le plus souvent ou trop sèches et alors elles manquent d'élasticité, ou trop humides, et alors il est presque impossible d'y faire courir. Toutefois, comme elles présentent de grandes surfaces et permettent d'installer de vastes hippodromes, on se contente, en France, d'aménager ces prairies et de prendre quelques précautions destinées à les maintenir dans de bonnes conditions. D'ailleurs, on peut toujours, avec quelques soins, transformer un terrain en bonne *piste* ; il suffit pour cela de l'entretenir et de ne le point employer à des travaux d'agriculture. Ce qui fait que les champs de course de province, à part quelques villes, Marseille entre autres, sont mauvais et n'attirent que peu les sportsmen, c'est que, n'étant pas exclusivement réservés aux courses et n'étant que loués pour quelques jours, ils se ressentent trop de leur destination ordinaire. Telle est la cause des défectuosités que présentent les champs de course en France. En Angleterre, pays où les courses passionnent presque également toutes les classes de la société, plusieurs compagnies puissantes possèdent des hippodromes exclusivement réservés aux courses. Le champ de Newmarket, propriété du Jockey-Club depuis plus d'un siècle, est le plus beau spécimen du genre. Son terrain est exclusivement composé de terre de bruyère et compte dix-huit *pistes* de toutes dimensions.

PISTÉRINE s. f. (pi-sté-ri-ne). Nom donné, sur la côte occidentale d'Afrique, aux pièces de 1 fr., et, dans les colonies anglaises, au schelling.

PISTES ou **PITRES**, village et commune de France (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arrond. et à 20 kilom. N. de Louviers, près de l'embouchure de l'Andelle dans la Seine ; 930 hab. Moulins à blé et à foulon, briqueterie. Pistes a eu une véritable importance à l'époque carlovingienne ; mais il est certain que cette localité avait été déjà habitée par les Romains. On y a retrouvé, il y a peu d'années, des constructions romaines dont la partie supérieure était enfouie à plus de 1 mètre dans la terre, on a reconnu l'existence de salles et de voies aujourd'hui recouvertes par des habitations rurales, et un grand nombre d'objets gallo-romains en ont été extraits. Pépin parla de Pitres en 751, dans un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, cette commune est également désignée dans un diplôme de Charlemagne en 775. Charles le Chauve résida fréquemment à Pistes et y tint plusieurs assemblées, dans lesquelles il prit des mesures pour arrêter la marche des Normands et régler les affaires de l'État. En juin 861, le roi y ouvrit un concile composé des évêques de quatre provinces et présidé par Hincmar. Cette assemblée, attribuant aux péchés du peuple les malheurs dont la France était alors affligée, ordonna aux évêques de veiller à la réforme des mœurs, à la répression du brigandage, et confirma les privilèges de plusieurs monastères. Dans une diète tenue en 863, Charles le Chauve obtint les subsides nécessaires pour établir des travaux de fortification et de défense, à l'effet d'intercepter le passage de la Seine en avant des vallées de Pistes et de Vaudreuil ; il fit construire une forteresse composée d'un pont crénelé et d'une tour à chacune de ses extrémités. Cette construction fut faite sous la direction de l'archevêque Hincmar et d'ingénieurs byzantins. Dans un autre concile tenu à Pistes en 864 et dont les résolutions portent le nom d'*édit de Pitres*, on s'occupa de l'organisation du système monétaire, on ordonna la démolition des châteaux bâtis par les seigneurs, qui en avaient fait de véritables repaires de voleurs, et on accorda à plusieurs villes le droit de frapper monnaie ; l'assemblée y instruisit aussi le procès de Pépin II, roi d'Aquitaine, qu'on déclara déchu de ses États. En 868 et 869, Pistes vit de nouveau se réunir dans son château un grand nombre d'évêques, parmi lesquels figurait Hincmar. Dans ce concile, on rédigea treize capitulaires relatifs à l'Église et à l'État. Pistes dut son importance militaire et sa célébrité momentanée aux invasions des Normands ; mais les Normands une fois maîtres du pays, la ville impériale fut abandonnée et ne joua plus aucun rôle important dans le moyen âge. L'antique église de Pistes, qui a vu les champs de mai et les assemblées nationales des carlovingiens et qui existe encore en partie, est menacée d'une destruction complète. C'est un édifice entièrement construit avec des matériaux de l'époque romane.

PISTEUR s. m. (pi-steur — lat. *pistor;* de *pinso*, je pile). Antiq. rom. Esclave chargé de piler les grains dans un mortier, avant qu'on eût inventé les meules. ‖ Nom donné plus tard aux ouvriers qui réduisaient le grain en farine au moyen des meules.

— Pop. Employé d'hôtel chargé d'aller à la piste des voyageurs.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter qui, d'après la tradition, aurait donné aux Romains, assiégés dans le Capitole, le conseil de jeter du pain dans le camp des Gaulois, pour qu'ils ne soupçonnassent pas que la forteresse commençait à manquer de vivres.

PISTIA s. m. (pi-sti-a). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des aroïdées, type de la tribu des pistiacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tropicales du globe. ‖ On dit aussi PISTIE s. f.

— **Encycl.** Les *pistias* sont des plantes entièrement nageantes, plus rarement enracinées au bord des eaux ; les feuilles sont toutes radicales et disposées en rosette ; les fleurs axillaires, sessiles, presque solitaires, sont dépourvues de corolle proprement dite ; elles présentent un calice monosépale, ligulé, entier ; six ou huit étamines ; un pistil simple ; le fruit est une capsule uniloculaire, entourée par le calice persistant. Ces plantes sont répandues dans les eaux douces des contrées chaudes du globe. Quelques espèces ont des racines très-grosses, presque ligneuses, à écorce rougeâtre, amère et possédant, dit-on, des propriétés un peu analogues à celles du quinquina ; les Indiens l'emploient contre la dyssenterie. On trouve quelquefois, dans les bassins de nos serres chaudes, le *pistia stratiotes*, recherché à cause de la bizarrerie de sa végétation.

PISTIACÉ, ÉE adj. (pi-sti-a-sé — rad. *pistia*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pistia.

— s. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre pistia, et érigée par plusieurs auteurs en famille distincte.

PISTICCI, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Matera, ch.-l. de mandement ; 6,494 hab.

PISTIE s. f. (pi-stî). Bot. V. PISTIA.

PISTIL s. m. (pi-stil — du lat. *pistillus*, qui signifie proprement pilon. Les Allemands nomment cet organe de la fleur *stempel*, proprement pilon). Organe femelle des végétaux phanérogames : *Quand le* PISTIL *manque, la fleur est stérile.* (Acad.) *Les étamines et les* PISTILS [illegible] *dans la fonction* [illegible] *de la génération.* (De Candolle.) [illegible] (A. Martin.)

[illegible]

A. MARTIN.

— **Encycl.** On a donné le nom de *pistils* [illegible] de la fleur. Il peut être formé par un corps central ou bien par plusieurs corps disposés en verticille. Dans l'un et l'autre cas, chaque corps distinct et séparé qui entre dans la formation du verticille central ou qui le compose à lui seul en entier a été désigné depuis longtemps, en botanique, sous le nom de *pistil*. Il se compose généralement de trois parties, de l'ovaire, du style et du stigmate. L'ovaire est la partie essentielle du *pistil*.

On considère aujourd'hui tout *pistil* comme une feuille modifiée appelée *feuille carpei-*

[illegible] l'organe qui en résulte a été nommé *carpelle*.

On a divisé les *pistils* en simples ou composés, suivant qu'ils sont formés d'un ou de plusieurs carpelles.

Le *pistil* représente l'organe femelle de la fructification des plantes.

PISTILLAIRE adj. (pi-sti-lè-re — rad. *pistil*). Bot. Qui a rapport au pistil. ‖ *Stigmate pistillaire*, Stigmate. ‖ *Cordon pistillaire*, Ensemble des vaisseaux qui vont des stigmates à l'ovaire. ‖ *Nectaires pistillaires*, Ceux qui sont situés sur le [illegible]. ‖ *Fleurs pistillaires*, Fleurs doubles dans lesquelles le changement est dû à la dégénérescence pétaloïde des pistils.

— s. f. Genre de champignons.

PISTILLARIN, INE adj. (pi-stil-la-rain, i-ne — rad. *pistillaire*). Bot. Qui ressemble à une pistillaire.

— s. f. pl. Famille de champignons, ayant pour type le genre pistillaire.

PISTILLIFÈRE adj. (pi-stil-li-fè-re — du lat. *pistillus*, pistil; *fero*, je porte). Bot. Qui porte ou renferme un pistil : *Fleur* PISTILLIFÈRE. *Ovaire* PISTILLIFÈRE. *Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs staminées et* PISTILLIFÈRES *s'élèvent sur deux pieds différents.* (A. Martin.) ‖ On dit aussi PISTILLÉ, ÉE.

PISTILLIFORME adj. (pi-stil-li-for-me — du lat. *pistillus*, pilon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pilon.

PISTILLO-STAMINÉ, ÉE adj. (pi-stil-lo-sta-mi-né — du lat. *pistillus*, pilon, pistil; *stamen*, filament, étamine). Bot. Qui porte un ou plusieurs pistils et des étamines.

PISTOCCHI (Francisco-Antonio), compositeur italien, né à Bologne en 1659 (la date et le lieu de sa mort sont inconnus). Il manifesta dès son enfance de prodigieuses dispositions musicales, car, à l'âge de huit ans, il avait composé un livre de *Caprices enfantins : Da un balbetto in età d'anni 8*. Ses études terminées par les soins de divers professeurs, Pistocchi fut nommé maître de chapelle de Saint-Jean-sur-le-Mont. A l'âge de vingt ans, il essaya de se faire une réputation comme chanteur de théâtre; mais, ses débuts ayant été vertement accueillis, il rompit avec le monde et entra chez les oratoriens. Le margrave d'Anspach l'appela près de lui en qualité de maître de chapelle; il se rendit à l'invitation, fit à cette cour un séjour assez long, puis revint à Venise en passant par Vienne. A ce moment, on perd les traces de Pistocchi dans l'histoire de la musique.

Comme compositeur, cet artiste a laissé des œuvres qui ne dépassent pas une honnête médiocrité; mais sa gloire réelle est d'avoir fondé, à Bologne, cette superbe école de chant d'où sortirent les plus grands chanteurs de la première moitié du XVIIIe siècle.

PISTOIA ou **PISTOIE**, anc. *Pistoria*, ville du royaume d'Italie, province et à 33 kilom. N.-O. de Florence, ch.-l. de district et de mandement, sur la Bronia et près de l'Ombrone, au pied des Apennins; 16,000 hab. Evêché, tribunal criminel et de première instance. Séminaire épiscopal, collége, école de chirurgie, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique. Manufactures d'orgues renommées; nombreuses forges, verreries; fabriques d'armes à feu, d'instruments de précision, de pâtes alimentaires, de draps, de quincaillerie fine, papeteries estimées; filature de soie; tanneries. Depuis qu'elle est reliée par des chemins de fer à Lucques, Sienne, Florence et Livourne, son commerce a pris beaucoup d'accroissement. On prétend que c'est à Pistoia qu'ont été fabriqués les premiers pistolets. Pistoia est située au milieu d'une plaine fertile; il est peu de villes en Italie dont les rues soient aussi larges et aussi droites que celles de Pistoia; on y remarque plusieurs palais qui ne sont pas sans magnificence, mais les édifices religieux surtout y sont dignes d'attention. La cathédrale possède un trésor de reliques fort précieux et plusieurs peintures remarquables; le baptistère, détaché de la cathédrale, est élevé sur les dessins d'André de Pise. La plus considérable des églises de Pistoia est celle de l'*Humilité*, dont l'admirable architecture est due aux dessins de Vasari. Mentionnons encore l'hôtel de ville, le palais épiscopal et la bibliothèque publique.

Pistoia est une ville fort ancienne; c'est l'antique cité de l'Etrurie où Catilina fut défait et tué par Petreius, l'an 61 av. J.-C. Pendant le moyen âge, elle s'érigea en république, fut souvent en guerre contre Pise et subit enfin la domination de Florence en 1406. C'est dans cette ville que se formèrent les factions des noirs et des blancs, des *cancellieri* et des *panciatichi*. En 1815, Joachim Murat y fut battu par les Autrichiens. En 1786, l'évêque de Pistoia, Ricci, convoqua dans cette ville, sur la demande du prince Léopold, frère de l'empereur d'Autriche Joseph II, un synode dans lequel on s'occupa [illegible] de leur gouvernement, du culte et [illegible]. On y approuva les quatre articles du clergé de France en 1682, les idées jansénistes sur la grâce; on rejeta la dévotion au sacré cœur de Jésus, on abolit quelques empêchements dirimants au mariage, etc. En 1794, Pie VI condamna par une bulle les actes de ce synode et [illegible] les sept propositions qu'il avait votées. Pistoia est la patrie du pape Clément IX. Le district de Pistoia a une superficie de 736 kilom. carrés avec une population de 95,262 hab., répandus dans 14 communes.

Pistoia (BATAILLE DE), dans laquelle Catilina fut vaincu et perdit la vie (61 av. J.-C.). Lorsque ce redoutable conspirateur eut vu ses desseins les plus secrets dévoilés en plein sénat par Cicéron, il quitta Rome en faisant le serment de noyer la république dans le sang. Bientôt il apprit l'exécution de ses principaux complices, étranglés dans leur cachot par l'ordre du consul, et, jugeant dès lors la lutte impossible, il chercha à franchir les Apennins pour se réfugier dans les Gaules avec l'armée des conjurés et échapper ainsi à la poursuite d'Antoine, qui le serrait de près. Mais, d'un autre côté, Metellus Celer lui coupa la route et Catilina ne put éviter la lutte. Il se retourna donc contre Antoine, le plus menaçant, et entreprit de le combattre avec la résolution du désespoir. Il harangua la poignée de fidèles qu'il avait autour de lui et essaya de faire passer dans leur âme une espérance que la sienne n'éprouvait pas. Au moment où l'action devenait imminente, Antoine prétexta une attaque de goutte pour s'éloigner du champ de bataille, ce qui fit supposer assez naturellement qu'il était ami secret de Catilina. Il laissait à Petreius le commandement de son armée. Bientôt on en vint aux mains, et le choc fut terrible entre tous ces hommes décidés à vaincre ou à mourir. Catilina remplit tous les devoirs d'un grand capitaine et d'un soldat intrépide, se portant successivement sur tous les points et animant les conjurés par ses exemples autant que par ses discours. Petreius fit marcher alors contre lui la cohorte prétorienne, toute composée de vétérans d'une valeur éprouvée. Cette troupe d'élite fit plier le centre de Catilina et le mit en désordre. En même temps, ses deux ailes furent rompues et toute son armée se dispersa. Ne voyant presque plus de conjurés autour de lui et se jugeant irrévocablement perdu, il ne voulut pas, du moins, donner à ses ennemis la satisfaction de le prendre vivant. Par un élan désespéré, il se jeta au plus épais des bataillons, tua encore quelques soldats romains et ne tarda pas, tout criblé de coups, à tomber lui-même, *pulcherrima morte*, dit Florus, *si pro patria sic concidisset*, « de la plus belle mort s'il fût tombé ainsi pour sa patrie. » Ses soldats s'étaient montrés dignes de lui; tous couvraient de leur corps le poste où ils avaient été placés, et pas un seul ne fut fait prisonnier, ni pendant ni après le combat. « Catilina lui-même, ajoute Salluste, fut trouvé loin des siens, au milieu des cadavres de ceux qu'il avait immolés. Il respirait encore et conservait sur ses traits cette férocité indomptable (*ferociam animi*) qu'il avait eue pendant sa vie. Trois mille conjurés gisaient avec lui sur le champ de bataille. Ainsi la vigilance de Cicéron avait, dans cette mémorable circonstance, sauvé la république d'un effroyable déchirement.

PISTOIA (Paul DE), peintre italien qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il eut pour maître Bartolomeo della Porta, dont il fut un des plus heureux imitateurs, et fit partie comme lui de l'ordre des dominicains. Ce fut le frère Paul qui hérita des études et des dessins de Fra Bartolomeo, et il exécuta pour la ville de Pistoie plusieurs tableaux d'après les dessins de ce maître, notamment le grand tableau qui orne le maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Paul.

PISTOIA (Léonard de), peintre italien. V. GRAZIA.

PISTOIE, ville d'Italie. V. PISTOIA.

PISTOIE (Cino de), jurisconsulte et poëte italien. V. CINO DE PISTOIE.

PISTOLADE s. f. (pi-sto-la-de — rad. *pistole*). Coup de pistole ou de pistolet : *Pour qu'on donne à notre ennemi d'une* PISTOLADE *en la tête, estimons-nous qu'il s'en repente?* (Montaigne). ‖ Vieux mot.

PISTOLE s. f. (pi-sto-le. — On a prétendu sans aucun fondement que ce mot dérive de *Pistoia*, comme le mot *florin* de *Florence*. D'après Muhn, c'est une corruption de *piastruola*, diminutif de *piastra*, piastre). Métrol. Monnaie de compte anciennement usitée en France, et qui valait un peu plus de onze livres : *L'argent est la semence de l'argent, et la première* PISTOLE *est quelquefois plus difficile à gagner que le second million.* (J.-J. Rouss.)

> ... A cinq chevaliers, en nous cotisant tous,
> Et ramassant écus, livres, deniers, oboles,
> Nous n'avons encor pu faire que deux *pistoles*.
> REGNARD.

‖ Monnaie d'or du duché de Brunswick, qui valait 23 fr. 57. ‖ Monnaie d'or de Mecklembourg-Strelitz, qui valait 19 fr. 48. ‖ Monnaie d'or de Lucerne, qui valait 23 fr. 17. ‖ Monnaie d'or de Soleure, qui valait 23 fr. 64. ‖ Monnaie d'or de Berne, qui valait 23 fr. 76. ‖ Monnaie d'or de Bâle, qui valait 23 fr. 44. ‖ Monnaie d'or d'Espagne, qui, avant 1772, valait 21 fr. 30; de cette époque à 1785, 20 fr. 98, et, depuis 1786, 20 fr. 38. ‖ Monnaie d'or des Etats de l'Eglise, qui valait 17 fr. 28. ‖ Monnaie d'or du duché de Parme et de Plaisance, qui valait, avant 1786, 23 fr. 01, et, après cette époque, 21 fr. 92. ‖ Monnaie d'or de Gênes, valant 20 fr. 83. On l'appelait aussi DOPPIA. ‖ Monnaie sarde de Victor-Amédée et de Charles-Emmanuel IV, qui valait 28 fr. 46. ‖ *Pistole neuve*, Monnaie d'or de Charles-Emmanuel III, depuis 1755, et de Victor-Amédée, depuis 1773, valant au pair 30 fr. 02. On l'appelle aussi DOPPIA. ‖ *Pistole neuve de* 1816, Monnaie d'or de Savoie, valant 20 fr. ‖ *Vieille pistole*, Monnaie d'or de Genève, qui valait 20 fr. 21. ‖ *Pistole neuve*, Monnaie d'or de Genève, qui valait 17 fr. 84.

— Nom qu'on donne, dans certaines prisons, à des chambres où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais : *Etre à la* PISTOLE. *Prêtez-moi vingt francs, afin que je prenne une* PISTOLE *et que j'achète une robe de chambre.* (Al. Dum.)

> J'aurai quelque plaisir à retrouver encor
> La porte aux longs verrous, la cour, le corridor,
> La *pistole* qu'on paye à l'avare régie,
> Et ma place encor chaude à Sainte-Pélagie.
> BARTHÉLEMY.

— Pop. *Pistole volante*, Pistole qu'on suppose toujours revenir à celui qui l'emploie : *Cet homme fait tant de dépense, qu'on dirait qu'il a la* PISTOLE VOLANTE. (Acad.) ‖ *Pistole de gueux*, Liard, menue pièce de billon.

— *Etre cousu de pistoles, tout cousu de pistoles*, Etre fort riche : *Je crains qu'un jour on ne vienne me couper la gorge, dans la pensée que je* SUIS TOUT COUSU DE PISTOLES. (Mol.)

— *Cette chose-là vaut mieux pistole qu'elle ne valait écu*, Elle a augmenté de prix, grâce aux soins qu'on en a pris.

— Comm. Nom donné aux pruneaux de Brignoles, pruneaux d'un jaune doré, débarrassés de leur noyau, aplatis et ronds comme des pièces de monnaie.

— **Encycl.** Métrol. Ce mot ne signifiait pas toujours une pièce de monnaie, il désignait le plus souvent une somme de 10 livres; ainsi on entendait par 12 ou 15 *pistoles* douze ou quinze fois 10 livres, c'est-à-dire 120 ou 150 livres; cela provenait de ce que les *pistoles* d'Espagne avaient cours en France après le mariage de Louis XIV et valaient 10 livres; elles eurent beau, dans la suite, changer de valeur, le terme *pistole*, désignant 10 livres, est resté dans la langue, bien que le cours de cette monnaie fût déjà fort rare à la mort de Louis XIV et hors d'usage longtemps avant la Révolution. Les *pistoles* étaient frappées en Espagne et dans quelques villes d'Italie; elles étaient du poids et du titre de nos anciens louis. On en frappa aussi en Franche-Comté. Dans les guerres de 1628, elles ont valu chez nous jusqu'à 14 livres.

Le terme *pistole* est encore employé fréquemment dans les campagnes du Midi. Les propriétaires préfèrent dire 100, 200, 300 *pistoles*, à 1,000, 2,000, 3,000 francs. Cette habitude, si profondément enracinée, s'explique par le voisinage de l'Espagne, d'où l'or de l'Amérique nous est arrivé par les provinces méridionales. Il n'est pas étonnant que les termes espagnols aient été admis par des paysans qui jusque-là avaient été peu habitués à voir de l'or, métal alors fort rare. Ces pièces, qui arrivèrent en abondance après le mariage de Louis XIV, conservèrent leur nom étranger.

Actuellement, la *pistole* d'Espagne est une pièce d'or qui vaut 20 fr. 35 et pèse un peu plus de 6 grammes. Il y a aussi des pièces de 4 *pistoles*.

La *pistole* du royaume Lombard-Vénitien valait 19 fr. 75; celle de Bâle, 23 fr. 45; celle de Berne, 23 fr. 75; celle de Genève, 21 fr. 15; de Parme, 21 fr. 50; celle de Florence, 21 fr. 10; celle des Etats romains, 17 fr. 25; enfin celle du Piémont, 28 fr. 45. Cette liste montre combien variait la valeur de cette pièce et fait sentir l'avantage qu'il y a à adopter un système uniforme de poids et mesures.

PISTOLE s. f. (pi-sto-le. — V. PISTOLET). Arquebuse courte et légère, que l'on nommait également PISTOLET : *Il est bien plus apparent de s'assurer d'une épée que nous tenons au poing que du boulet qui échappe de notre* PISTOLE. (Montaigne.)

PISTOLER v. a. ou tr. (pi-sto-lé — rad. *pistole*). Tuer à coups de pistole, de pistolet. ‖ Vieux mot.

PISTOLET s. m. (pi-sto-lè. — Covarruvias dérivait l'espagnol *pistola*, qui représente exactement le mot français, du latin *fistula*, mais cela ferait violence aux règles de transmutation romane. On lit dans Henri Estienne : « A Pistoie, petite ville qui est à une bonne journée de Florence, se souloient faire de petits poignards, lesquels estans par nouveauté apportez en France, furent appelez du nom du lieu, premièrement *pistoiers*, depuis *pistoliers* et en la fin *pistolets*. Quelque temps après, estant venue l'invention des petites arquebuses, on leur transporta le nom de ces petits poignards, et ce pauvre mot ayant esté ainsi promené longtemps, en la fin encore a esté mené jusques en Espagne et en Italie, pour signifier leurs petits escus; et croy qu'encore n'a-t-il pas fini, mais que quelque matin les petits hommes s'appelleront *pistolets* et les petites femmes *pistolettes*. » Henri Estienne avait bien prévu que le rôle de *pistolet* ne se bornerait pas aux significations qu'il lui connaissait, et sa prédiction est à moitié accomplie. Si donc il est vrai que le *pistolet* ait été inventé par l'officier de cavalerie dont nous donnons plus loin la biographie, il faut admettre que cet officier, surnommé *Pistollet* [v. ce nom] à cause de l'arme qu'il avait inventée, avait appliqué à cette arme un nom déjà en usage pour désigner une arme toute différente. C'est par un procédé analogue qu'on donne encore le nom de *coup de poing* à un très-petit pistolet. Le président Fauchet déduit également le mot *pistolet*, dans sa signification de petite arquebuse, du nom de *Pistoie*. Diez rejette cette étymologie, qui lui semble faite pour la circonstance, d'abord parce que les Italiens ne possèdent aucun mot correspondant au dérivé français *pistoier*, puis parce que *pistola* ne peut être une forme dérivative de *Pistoia*. Il est disposé, toutefois, à admettre comme définitive l'acception de poignard, parce que les Italiens nomment encore un sabre court un *pistolese*. Quant à l'origine du mot, il incline pour l'opinion de Frisch, d'après laquelle *pistola* serait une modification du latin *pistillus*, italien *pestello*, pilon, et signifierait proprement un instrument pourvu d'un bouton; il cite à l'appui le vénitien *piston*, *peston*, petite arquebuse, mot identique à l'italien *pestone*, pilon. Dans une des séances de la Société de Berlin pour l'étude des langues modernes, l'étymologie du mot *pistola* a fait l'objet d'une discussion approfondie; M. Mahn y a défendu l'étymologie tirée du nom de ville *Pistoria*, en s'appuyant de preuves tant historiques que grammaticales. Quant au mot *pistolet*, petit pain au lait, il n'a sans doute rien de commun avec *pistor*, boulanger; il est probablement tiré par métaphore du nom de l'arme à feu, de même que *pistolet*, en parlant d'un homme). Armur. Arme à feu de petite dimension, qui se tire d'une seule main : *Charger, décharger un* PISTOLET. *Tirer un coup de* PISTOLET. *Etre à une portée de* PISTOLET. *Si quelqu'un me tirait un coup de* PISTOLET *dans la tête, je le remercierais avant que d'expirer si j'en avais le temps.* (H. Beyle.) ‖ *Pistolet d'arçon*, Long pistolet que les cavaliers portent à l'arçon de la selle : *Il avait le choix des armes; il prit des* PISTOLETS D'ARÇON. (Godefroy Cavaignac.) ‖ *Pistolet d'abordage*, Long pistolet à l'usage de la marine de guerre : *Les mineurs, les mameluks, les porte-aigle ont eu des pistolets de ceinture; la marine s'est servie de* PISTOLETS D'ABORDAGE. (Gal Bardin.) ‖ *Pistolet de poche*, Petit pistolet qu'on porte sur soi, dans sa poche. ‖ *Pistolet à réveil*, Pistolet chargé à blanc et disposé de manière à faire explosion à un moment voulu.

— Nom que les Bruxellois donnent à de petits pains au lait.

— Demi-bouteille de champagne.

— Pop. Homme bizarre : *Ah ça! monsieur, vous êtes un singulier* PISTOLET; *si vous n'êtes pas content, je vous rendrai raison.* (Balz.) *On rit avec toi et tu te fâches... En voilà un drôle de* PISTOLET! (Gavarni.) *Quel drôle de* PISTOLET *ça faisait! vous souvient-il de la nuit où on alla le dénicher à la plus haute cime de ces arbres?* (A. Daudet.)

— *Pistolet de Sancerre*, Nom qu'on avait donné à la fronde, à cause de l'usage meurtrier que les habitants de Sancerre firent de cette arme pendant un siége qu'ils eurent à soutenir.

— *Mettre à quelqu'un le pistolet sur la gorge, sous la gorge*, Le presser vivement pour l'obliger à faire une chose qui lui répugne : *Soyez donc tranquille, je n'irai pas lui mettre le* PISTOLET SUR LA GORGE. (Scribe.) *Réfléchissez : on ne vous* MET *pas* LE PISTOLET SUR LA GORGE. (J. Sandeau.)

— *Tirer son coup de pistolet*, Dire quelque chose de vif, de piquant dans une conversation, dans une dispute.

— *Tirer des coups de pistolet dans la rue*, Faire ou dire des extravagances pour attirer l'attention.

— *Si ses yeux étaient des pistolets, il le tuerait*, Se dit en parlant d'un homme qui lance à quelqu'un des regards menaçants.

— Archéol. Sorte de petit poignard que l'on fabriquait à Pistoie, en Italie.

— Dessin. Règle dont les bords diversement découpés permettent de tracer d'une manière approximative un très-grand nombre de courbes.

— Mar. *Pistolet de galerie*, *Pistolet d'amure* ou simplement *Pistolet*, Pièce de bois saillante en arrière du plancher de la dunette, sur laquelle on amarre la misaine.

— Vénér. *Pistolet de botte*, Petit fusil à crosse brisée, que les piqueurs portent dans leur botte.

— Techn. Instrument avec lequel le parcheminier retourne le fil d'un fer à raturer. ‖ Trépan de mineur, appelé aussi FLEURET. ‖ Espèce de fourneau qui sert, dans la fabrication du papier à la main, à chauffer l'eau de la cuve à ouvrer, afin d'y maintenir une certaine température pendant tout le temps du travail.

— Physiq. *Pistolet de Volta* ou *Pistolet électrique*, Petite bouteille de métal, dans laquelle on introduit un mélange d'air atmosphérique et de gaz hydrogène, qui, enflamme par l'étincelle électrique, détone et fait sauter le bouchon.

— *Faire le coup de pistolet*, Se dit d'un cavalier qui sort du rang pour aller défier les ennemis. ‖ Combattre dans la cavalerie. ‖ Vieille loc.

— **Encycl.** Armur. Le *pistolet* date de la première moitié du XVIe siècle, mais on ne possède aucun renseignement précis sur son origine. On attribue généralement son invention à un officier de cavalerie du nom de Corbion, qu'on surnomma à cause de cela *Pistollet*. C'est en 1544 que les historiens français commencent à parler du *pistolet*. Trois ans après, une ordonnance de François Ier donna cette arme aux archers du ban et de l'arrière-ban. Enfin, les reîtres allemands qui figurèrent un peu plus tard dans nos armées avaient tous des *pistolets*, et ils durent à cette circonstance le nom de *pistoliers*, sous lequel on les trouve désignés dans les textes du temps.

« C'est à la bataille de Cerisoles, de l'an 1544, dit La Chesnaye des Bois, qu'on a commencé à voir l'infanterie armée de *pistolets* et se servir avantageusement de cette arme, soutenue néanmoins par des piquiers. »

Suivant Montluc, le *pistolet* à rouet aurait été employé en 1570 seulement.

Nous ne décrirons pas les divers perfectionnements successifs apportés au *pistolet*; ces perfectionnements ont été, à toutes les époques, les mêmes que ceux apportés au mécanisme des fusils. Le *pistolet* est un fusil en petit; il se compose des mêmes parties, et nous renvoyons à l'article FUSIL le lecteur qui voudrait savoir comment on en est arrivé à fabriquer le *pistolet* employé de nos jours.

Les *pistolets* de guerre moderne se divisent en *pistolets* d'arçon (grands *pistolets*) et *pistolets* de demi-arçon (petits *pistolets*). La forme et les dimensions de ces armes ne furent soumises à aucune règle jusqu'à la fixation des modèles arrêtés en 1763. Les cavaliers avaient des *pistolets* garnis de fer ou de cuivre; les officiers faisaient orner les leurs de ciselures, souvent d'un grand luxe. Les divers modèles de *pistolets* de guerre sont des années 1763, 1777, 1801, 1805, 1816, 1822. Ceux de cette dernière année se divisent en *pistolets* de cavalerie et *pistolets* de gendarmerie, dont les modèles ont été successivement transformés.

Le *pistolet* de cavalerie, modèle 1822, a un canon de 0m,20 de longueur. La platine, appropriée aux dimensions de l'arme, est la même que pour les petits mousquetons. La crosse est très-recourbée; elle est munie d'un anneau qui sert à suspendre l'arme à l'aide d'une courroie fixée à l'arçon de la selle. La baguette est à tête de clou; la garniture est en cuivre. Le calibre de ce *pistolet* est de 17mm,7; son poids de 1kil,230; il coûte 18 fr. 29.

« Ce *pistolet* dérive de celui de 1816, dont il ne diffère presque pas. Le modèle 1816 dérivait de celui de l'an IX, qui manquait de point d'attache et avait la poignée trop courte pour être bien en main; le canon était fixé sur le bois à l'aide d'un embouchoir en cuivre à deux bandes, comme celui du fusil. On donnait autrefois deux *pistolets* à chaque cavalier; depuis 1816, on ne leur en donne plus qu'un seul. » (Thiroux, *Instructions théoriques et pratiques d'artillerie*.)

Le *pistolet* de gendarmerie, modèle 1822, n'est, à vrai dire, qu'un gros *pistolet* de poche, dont la solidité est suffisante pour qu'il puisse être manié par les soldats. Le canon a 0m,13 de longueur. Les formes sont celles du *pistolet* de cavalerie, mais les dimensions sont plus petites. Les garnitures sont en fer. Son calibre est de 15mm,2. Ce *pistolet* n'a ni hausse, ni guidon, ni bride de poignée, ni point d'attache à la crosse. Cette arme dérive de celle de 1816. Le modèle 1816 n'était lui-même qu'un perfectionnement du modèle an IX, que l'on peut distinguer à première vue, à cause de son embouchoir à deux bandes. Ce dernier remonte au modèle 1763, qui en diffère peu.

Nous avons aussi un *pistolet* de gendarmerie, modèle 1842, dont la platine a les formes de celles de 1847. La bride de capucine est maintenue par la vis du pontet.

Le nouveau modèle, modifié en 1848, ne diffère du précédent qu'en ce que la tête du chien et sa fraisure sont de forme ovale.

Le *pistolet* de gendarmerie n'est pas de calibre : il exige des balles plus petites que les balles ordinaires. Bien que cet inconvénient soit moindre que si cette arme était destinée à des troupes pouvant aller au feu, il n'en est pas moins à désirer que ce *pistolet* soit ramené au principe de l'unité de calibre.

Les armes à feu des officiers furent, jusqu'en 1859 :

1° Le *pistolet* facultatif d'officier de cavalerie, modèle 1833. Le canon de ce *pistolet* est à rubans en trompe. Sa longueur est de 0m,20; il est carabiné à quarante-huit raies triangulaires, de 0mm,3, formant une révolution sur 0m,54. La charge (un peu plus de 1 gramme de poudre) se loge dans une chambre cylindrique située au fond du canon. Un tiroir fixe le canon sur le bois. La culasse est munie d'une hausse à visière, et le bout du canon d'un guidon. La cheminée doit être appropriée à l'emploi des capsules de guerre.

Comme la platine des armes de luxe, la platine de ce *pistolet* est en acier, à percussion et à chaînette. La monture est en noyer et les garnitures sont en fer. La poignée, très-recourbée, est quadrillée pour être mieux en main.

Les crosses, creuses, sont fermées par un bouchon à vis, à piton et à anneau s'adaptant à la calotte. La crosse de l'un des *pistolets* renferme la mesure à poudre et l'autre les cheminées de rechange. La baguette, d'acier, porte, vers la tête, une virole en cuivre pour ne point user les angles vifs des rayures du canon. Le poids d'un pareil *pistolet* est de 0kil,89; la paire de *pistolets*, qui peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs *pistolets* de luxe, revient à 76 fr. Les officiers sont tous armés aujourd'hui de révolvers.

2° Le *pistolet* d'officier de gendarmerie, modèle 1836. Le canon de ce *pistolet* est rond, de 0m,11 de longueur, du calibre de 14mm,6; il se termine par cinq pans courts. Ce *pistolet* est carabiné à trente-six raies triangulaires de 0mm,3 de profondeur. La chambre contient 0gr,8 de poudre. La cheminée est appropriée à l'emploi des capsules du commerce. La platine est à percussion et à chaînette; la monture est en noyer. Les crosses, creuses, fermées par une calotte à chaînette, contiennent, l'une la mesure à poudre, l'autre des cheminées de rechange. Toutes les parties en fer ou en acier sont polies et brunies. Le poids d'un seul *pistolet* est de 0kil,67.

3° Le *pistolet* d'officier d'état-major, modèle 1855. Ce *pistolet* a un canon double en rubans moirés, couleur de rouille, et du calibre de 17mm,1. Il a quarante-huit rayures dites à cheveux. Sa culasse est à chambre; la crosse est creuse comme celle des armes précédentes. La monture est du genre nommé *Renaissance;* la poignée est cannelée; les garnitures sont trempées et de couleur jaspée. Ces officiers sont armés aujourd'hui de révolvers.

Les *pistolets* de la marine, modèle 1822, ne diffèrent de ceux en usage dans la cavalerie que par un crochet de ceinture en acier, fixé par un pivot et par la grande vis du milieu de la platine.

La marine se sert aussi d'un *pistolet* modèle 1837, canon lisse, à chambre tronconique, qui a reçu plusieurs améliorations, entre autres une hausse sur la culasse, à la naissance de la queue; d'un *pistolet* modèle 1849 (canon lisse); du *pistolet* de gendarmerie, modèle 1822 transformé, modifié pour l'usage de la marine; et enfin d'un *pistolet* révolver Lefaucheux, pour lequel nous renvoyons le lecteur à l'article RÉVOLVER.

M. Minié a inventé un *pistolet* se chargeant par la culasse, dont nous empruntons une courte description à M. le lieutenant de vaisseau Cavelier de Cuverville :

« Dans le *pistolet* Minié, le canon tourne autour d'un axe perpendiculaire à sa longueur; il suffit de faire exécuter à sa sous-garde une demi-révolution autour de sa partie antérieure; le canon la suit dans son mouvement, en sorte que, la demi-révolution étant achevée, le tonnerre se trouve à l'endroit où se trouvait la bouche, et *vice versa;* on verse alors la poudre, qui, en suivant le canon, tombe dans une chambre fixe; on place ensuite la balle à l'entrée du tonnerre et on remet le canon en place par un mouvement inverse de la sous-garde; en reprenant sa position, le tonnerre rejette en dehors la poudre qui pourrait se trouver en excédant dans la chambre. La sous-garde est maintenue par un verrou de sûreté.

» Cette arme avait été munie d'une fausse crosse ou couche mobile, formée d'une pièce de fer coudée qui permettait de la tirer à l'épaule en guise de mousqueton. » (Cavelier de Cuverville, *Cours de tir.*)

Parmi les *pistolets* de fantaisie, on distingue d'abord les *pistolets de tir et de combat*, qui sont spécialement destinés aux exercices de tir et aux duels. Ce sont des armes de grande dimension et d'une fabrication très-soignée, dont le canon est ordinairement carabiné et la platine munie d'une double détente. Nous nommerons encore les *pistolets de poche*, que leur petitesse permet de mettre dans la poche; ils ne peuvent guère servir que pour la défense et ne peuvent être tirés qu'à bout portant. On appelle *coups de poing* ceux dont la longueur totale ne dépasse pas 0m,108. Quant aux *pistolets de salon*, dont on se sert, en guise de jouets, dans l'intérieur des appartements, ce sont de petits *pistolets* rayés, dans lesquels une balle ogivale est lancée par l'explosion d'une grosse capsule fulminante placée dans l'axe du canon. V. RÉVOLVER.

Disons en terminant que les *pistolets* tendent à disparaître aujourd'hui de l'armée, où ils sont remplacés par les revolvers ou *pistolets* à six coups se chargeant par la culasse. Tous les officiers d'infanterie ou de cavalerie sont aujourd'hui armés de revolvers, et les simples cavaliers conservent seuls le *pistolet* d'arçon, qui tend à disparaître comme inutile depuis la création de petites carabines à longue portée se chargeant par la culasse et d'un maniement plus commode que des *pistolets* longs à charger.

— Physiq. *Pistolet de Volta*. Le *pistolet de Volta* est un vase en fer-blanc, ayant la forme d'une bouteille, dans lequel on opère, au moyen de l'électricité, la combinaison des gaz oxygène et hydrogène, mélangés dans la proportion nécessaire pour former de l'eau. La combinaison produit une détonation assez forte pour faire sauter le bouchon de la bouteille. L'appareil porte sur le côté une tubulure en verre par laquelle passe une tige métallique terminée à ses extrémités par deux boules, l'une extérieure, que l'on approche assez de la machine électrique pour que l'étincelle puisse jaillir, l'autre intérieure et assez voisine de la paroi métallique de la bouteille pour que, par contre-coup, l'étincelle jaillisse aussi à l'intérieur, la bouteille étant tenue à la main.

— Dessin. On donne le nom de *pistolet* à une règle courbe présentant, dans les diverses parties de son contour, des arcs de courbures aussi variées que possible et dont les dessinateurs se servent pour guider le crayon ou le tire-ligne, dans le but d'éviter le tracé à la main. C'est une planchette de bois compacte, à faces bien polies, que l'on a découpée suivant des courbes de fantaisie. Pour s'en servir, on applique l'instrument sur le papier de façon que le bord, dans une certaine étendue, coïncide avec la portion de la courbe qu'on veut tracer ou passe par les points de cette courbe qu'on a construits exactement.

PISTOLETADE s. f. (pi-sto-lè-ta-de — rad. *pistolet*). Coup de pistolet : *Avec si grand flot de* PISTOLETADES *et de coups d'épée.* (N. Pasq.) ‖ Vieux mot.

PISTOLETIER s. m. (pis-to-le-tié — rad. *pistolet*). Anc. art milit. Soldat armé d'un pistolet. ‖ On a dit aussi PISTOLIER.

PISTOLETTER v. a. ou tr. (pi-sto-lè-té — rad. *pistolet*). Tuer à coups de pistolet. ‖ Vieux mot.

PISTOLIER s. m. (pi-sto-lié — rad. *pistole*). Anc. art milit. Pistoletier, soldat armé d'une pistole ou pistolet : *Le cercle entier des spectateurs éclata de rire à cette parodie de la dévotion intéressée du capitaine des* PISTOLIERS. (V. Hugo.)

— Nom donné, dans les prisons, aux détenus qui sont à la pistole.

PISTOLLET (Sébastien DE CORBION, surnommé), officier et inventeur, né dans le XVe siècle, près de Bouillon, dans la terre de Corbion, dont sa famille possédait la seigneurie conjointement avec l'évêque de Liége. Corbion était capitaine de cavalerie lorsqu'il inventa, à Sedan, une sorte de mousquet très-petit que l'on pouvait tirer d'une seule main et auquel il donna le nom de *pistollet*. Ce nom, qui s'écrivait alors avec deux *l*, servait, à cette époque, à désigner une petite épée facile à manier et ainsi appelée parce qu'elle provenait de la fabrique de Pistoia, en Italie. Ce fut par analogie que Corbion donna le même nom à son petit mousquet. Son invention permit aux cavaliers de se servir d'armes à feu, jusqu'alors employées, à cause de leur dimension, par les fantassins seulement; il fut, à partir de ce moment, désigné par le nom de l'arme qu'il avait le premier fait fabriquer et appelé **le capitaine Pistollet.** Il prit alors pour armoiries des pistolets et pour devise : *Ante ferit quam flamma micat.* Ce nom, désormais célèbre, resta dans sa descendance.

PISTOLLET DE TERNAY (Claude-Bonne), poëte et voyageur français, de la famille du précédent, né à Troyes en 1738, mort en Belgique en 1783. C'était le fils d'un conseiller et l'auteur de quelques poésies *fugitives* insérées dans les recueils de l'époque. Sa mort fut tragique. Parti pour faire un voyage de plusieurs années dans les différents États de l'Europe et en Asie, il arrivait d'Angleterre et traversait la Belgique pour se rendre en Allemagne et de là en Orient, lorsqu'il fut assassiné et dépouillé des sommes importantes qu'il emportait pour le long voyage qu'il avait projeté.

PISTON s. m. (pi-ston — du vieux verbe *pister*, piler, fouler, lequel vient du latin *pistus*, participe passé de *pinsere*, broyer). Mécan. Cylindre qui se meut à frottement dans un corps de pompe ou dans le cylindre d'une machine à vapeur : PISTON *d'une seringue.* PISTON *d'une machine pneumatique. Donner un coup de* PISTON. *Il ne doit pas se rencontrer le moindre passage entre le contour du* PISTON *et la paroi du tuyau, autrement le* PISTON *n'atteindrait pas son but, qui est de s'opposer au passage de l'air.* (E. Pascali.) ‖ *Course de piston*, Espace déterminé que parcourt alternativement le piston dans le corps de pompe ou le cylindre. ‖ Pièce mobile d'une soupape de fond.

— Fig. Première cause d'action, de mouvement : *Les commis voyageurs, ces intelligents* PISTONS *de la machine à vapeur nommée spéculation, trottent, frappent et [illegible] au profit de l'industrie parisienne.* (Balz.)

— Mus. *Cornet à pistons* ou simplement *Piston*, Instrument de musique à vent, dans lequel les intonations sont produites à l'aide de petits corps de pompe dans lesquels jouent des pistons. ‖ Musicien qui joue de cet instrument.

— Armur. *Fusil à piston*, Fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur une capsule fulminante qui enflamme la charge.

— Techn. Nom donné quelquefois par les ouvriers à l'appareil de verrier que l'on appelle généralement pompe de Robinet. V. POMPE. ‖ Cylindre de cuivre qui obture la cuvette, dans les lieux à l'anglaise. ‖ Petit bouton sur lequel on presse pour ouvrir une boîte.

— Adjectiv. Argot. Important : *Je le trouve bien* PISTON.

— **Encycl.** Mécan. Les *pistons* sont les obturateurs mobiles dans l'intérieur des cylindres des machines à vapeur, des machines soufflantes et des corps de pompe. Ils se composent de trois parties principales : 1° le *corps*, cloison dont le contour affecte à peu près exactement la section intérieure des cylindres dans lesquels ils se meuvent, et dont l'épaisseur varie suivant le système de garniture dont ils sont munis; 2° la *garniture*, composition essentiellement élastique et uniformément répartie sur le contour du corps, dont la pression sur la paroi du cylindre est tout à fait suffisante pour rendre hermétique la séparation des deux milieux interceptés; 3° la *tige*, qui pénètre dans le corps du *piston* par l'une de ses extrémités et qui est fixée par l'autre à la bielle, à laquelle elle communique le mouvement, ou dont elle le reçoit, suivant qu'il s'agit de machines à vapeur ou de pompes. On distingue trois espèces de *piston*, savoir : les *pistons à vapeur*, les *pistons à eau* et les *pistons à air*.

— *Pistons à vapeur*. Les *pistons* à vapeur se composent, en général, de trois parties : 1° une pièce fixée invariablement à la tige; 2° une autre pièce, habituellement aussi fixée à la tige ou bien à la première pièce, mais pouvant s'en séparer; 3° une garniture comprise entre les pièces dont nous venons de parler. Cette garniture a pour but de rendre le *piston* parfaitement étanche. Pour qu'un *piston* satisfasse aux exigences du service auquel il est destiné dans les machines à vapeur, il doit être : *simple* pour diminuer les chances de dérangement et, par suite, l'arrêt du moteur, *léger*, 1° dans les machines fixes, afin de n'absorber que le moins de force possible pour opérer son déplacement dans le cylindre et, par suite, faire rendre au moteur un maximum d'effet utile plus considérable; 2° dans les locomotives, pour éviter la flexion de la tige sous l'action de son poids, lorsqu'il est à bout de course, et pour diminuer l'importance du rôle que joue le poids même de cet organe dans la stabilité de la machine en mouvement; *étanche*, afin que, faisant l'office d'une véritable cloison mobile, il empêche la vapeur de passer du côté du cylindre opposé à celui dans lequel elle a pénétré. Cette condition doit être obtenue sans cependant donner lieu à des frottements trop sensibles, pour éviter une dépense de force plus considérable que celle nécessaire au déplacement du *piston*. Dans les machines horizontales, l'usure des garnitures des *pistons*, supposés guidés convenablement, est due au poids du *piston* lui-même et à la pression que la garniture doit exercer sur la paroi intérieure du cylindre. Dans les machines sans détente, le *piston* peut être considéré comme sensiblement équilibré; mais dans les machines à détente, ceci n'est vrai que pour le temps où la vapeur agit en pleine pression; car, à chaque coup, à partir du moment où elle se détend, le *piston* pèse de plus en plus sur le cylindre et, par suite, le frottement et l'usure augmentent.

On distingue encore les *pistons* à vapeur par le genre de garnitures employé. Dans l'origine et pendant assez longtemps, la garniture se composait de tresses en chanvre que l'on répartissait uniformément sur une cloison verticale cylindrique venue de fonte avec le plateau recevant la tige du *piston*. Cette garniture exigeait, de la part du chauffeur, une certaine habileté pour être bien faite; de plus, elle ne pouvait résister à l'action de la vapeur ayant une tension supérieure à deux atmosphères et ne durait que deux à trois mois avec la vapeur à basse pression, c'est-à-dire à une température ne dépassant jamais 122°. Pour remédier à ces inconvénients, on a remplacé ces *pistons* à garniture de chanvre par des *pistons* à garniture mixte de chanvre recouvert [illegible] en fonte. Ce système, employé pendant [illegible] longtemps, a été presque complétement abandonné, et on lui a substitué des *pistons* à garniture métallique, [illegible] grande variété de types [illegible] mais qui [illegible] désirer. [illegible] C'est à Cartwright [illegible] l'on doit la première application de ce système. [illegible] frottement doux.

Les *pistons* à garniture métallique laissent beaucoup à désirer pour les machines servant à la navigation sur mer. Le mouvement du navire lance le *piston* contre le cylindre, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et les ressorts sont bientôt brisés; aussi remplace-t-on assez souvent dans ces machines les ressorts en acier par des tresses de chanvre sur lesquelles on applique la garniture métallique; mais le chanvre est peu élastique et ne résiste pas longtemps à l'action de la chaleur. On a essayé nouvellement en Amérique de lui substituer le caoutchouc vulcanisé, qui paraît devoir bien réussir.

On remarque que, dans les machines sans enveloppe de vapeur, les *pistons* se comportent mieux que dans celles à enveloppe. A peine s'ils ont besoin d'être graissés dans les premières, la vapeur qui se condense contre la paroi de leur cylindre semble remplacer la graisse, tandis que, si on ne lubrifie pas abondamment les *pistons* des secondes, il y a grippement rapide, et les cylindres se couvrent de raies qui occasionnent des fuites de vapeur.

On admet généralement que la garniture des *pistons* doit être élastique et qu'il est nécessaire que chaque unité de surface de cette garniture soit pressée contre le cylindre avec une force capable de faire au moins équilibre à la tension de la vapeur qui s'introduirait entre les segments et la paroi du cylindre. Il résulte de cette règle que le frottement des *pistons* serait proportionnel à la surface de la garniture, ce qui conduirait à diminuer autant que possible la hauteur de cette dernière, afin d'amoindrir cette cause de perte de travail. Quelques auteurs indiquent la proportion de 1/6 à 1/5 entre la hauteur de la partie frottante des *pistons* et leur diamètre; cette proportion, qui paraît convenable pour les machines dont le cylindre a moins de $0^m,50$ de diamètre, ferait construire, pour les grandes machines, des *pistons* plus épais que ceux employés habituellement. Il paraît évident que la hauteur de garniture qui suffit pour tenir la vapeur dans les petites machines doit également suffire pour la tenir dans les grandes, et qu'il ne peut exister de relation rationnelle entre le diamètre d'un *piston* et la hauteur en épaisseur de sa garniture. Les équations suivantes font apprécier la tension considérable à donner aux ressorts des *pistons* et, par suite, le frottement qui en résulte avec les dispositions ordinaires des *pistons*, dans le cas où l'on admet que la vapeur peut pénétrer entre les garnitures et les parois du cylindre et tend à faire fléchir les ressorts : soient D le diamètre du *piston; h* la hauteur de la garniture; la surface frottante de celle-ci est égale à πDh; $\pi = 3,1415926$, le rapport approché de la circonférence au diamètre. Si la vapeur possède une tension t, la pression par centimètre carré est

$$t \times 1 \text{ kilogr. } 033,$$

que l'on peut appeler p, et la pression totale exercée sur la garniture s'élève à

$$P = \pi Dhp, \tag{1}$$

équation qui exprime la tension minimum des ressorts, puisqu'ils doivent au moins faire équilibre à la pression de la vapeur. Si la machine est sans détente, le frottement est presque nul; mais si elle fonctionne à une détente, les ressorts auront, en moyenne, pendant la durée de la course un excès de tension de $p - p'$ par centimètre carré sur la contre-pression p' exercée par la vapeur, ce qui occasionne de leur part, contre les parois du cylindre, un effort moyen de

$$P = (\pi Dh)(p - p'); \tag{2}$$

si v est la vitesse du piston par seconde, le travail absorbé par le frottement résultant de l'excès de tension des ressorts est représenté par

$$Pvf = (\pi Dhvf)(p - p'). \tag{3}$$

Pvf, divisé par 75 kilogrammètres, donne la force en chevaux-vapeur absorbée par ce frottement. Pour une machine dont le *piston* a $0^m,40$ de diamètre, $0^m,07$ de hauteur de garniture, et dans laquelle la vapeur possède une tension de 4 atmosphères, la tension des ressorts devrait être au moins de 3,632 kilogr., et le travail, avec 1 mètre de vitesse, occasionné par le frottement, en admettant une détente de 1/6, serait de 140 kilogrammètres ou 1 cheval-vapeur 86. Cette perte serait considérable; aussi a-t-on plusieurs fois proposé des dispositions de *pistons* qui rendent la poussée des segments contre le cylindre proportionnelle à la tension de la vapeur; mais ces dispositions, quand même elles rempliraient pratiquement leur but, ne seraient pas préférables en réalité à celles employées. Du reste, une longue expérience a montré qu'il suffit de donner aux ressorts une tension égale au quart de celle qu'exercerait la vapeur si elle s'introduisait par-dessus toute la garniture du *piston*.

La vitesse des *pistons* n'étant pas constante dans les machines à manivelle à cause de l'irrégularité du mouvement de cet organe, on entend par *vitesse du piston* la vitesse moyenne, c'est-à-dire le chemin qu'il a parcouru au bout d'un certain temps divisé par ce temps exprimé en secondes. Le travail moteur développé par une machine étant directement proportionnel à la vitesse du *piston* pour une valeur constante de la pression initiale de la vapeur, l'accroissement de vitesse des *pistons* permet de construire des machines d'une grande force à un prix très-réduit. On accroît cette vitesse de deux manières : en augmentant le nombre de coups de *piston*, ou en allongeant sa course. Le premier mode a l'avantage de diminuer les fuites autour du *piston*, de réduire le prix de construction et d'installation, de donner une plus grande régularité de marche, même avec un volant moindre, et de faciliter l'application directe des machines aux outils. En général, ces avantages ne sont pas contre-balancés par les inconvénients qui consistent dans une augmentation du frottement du *piston*, de sa tige et surtout des tiroirs. Le frottement du *piston* et de sa tige est proportionnel à la circonférence de ces organes, tandis que le travail de la machine croît comme le carré de cette circonférence pour une même vitesse; on en déduit que leur frottement à travail égal augmente seulement comme la racine carrée de la vitesse. Lorsque l'on a recours au deuxième mode, c'est-à-dire en allongeant la course, les avantages précédents diminuent et l'emportent, en général, assez peu sur les inconvénients pour que l'on doive chercher à dépasser la vitesse ordinaire, qui est ordinairement d'un mètre par seconde pour les machines de manufactures. En Amérique, la vitesse la plus souvent employée est de $1^m,30$ à $1^m,50$. Dans la plupart des bateaux et des locomotives, la vitesse des *pistons* atteint 3 mètres. La théorie n'indique aucune limite de vitesse, car, pour celle de 10 mètres, trois à quatre fois plus grande que celles en usage dans les locomotives, la perte de force vive de la vapeur ne s'élèverait pas à 1/2000 du travail obtenu; cette perte tout à fait insensible fait voir qu'il existe encore beaucoup de marge entre ce qui se pratique et ce qui peut se pratiquer.

— *Pistons à eau.* Les *pistons à eau* sont de deux espèces : les *pistons pleins* et les *pistons à clapets*. Les premiers se subdivisent eux-mêmes en deux catégories : 1º les *pistons sans garniture* ou *plongeurs*, qui sont des cylindres tantôt pleins et assemblés à leur tige par une douille droite; tantôt creux et assemblés à leur tige par une charnière. Ils se meuvent dans un presse-étoupe disposé de manière à intercepter la communication entre l'intérieur du corps de pompe et l'air extérieur. 2º Les *pistons pleins à garniture*, qui consistent en un disque en fonte ou en bois, d'une certaine épaisseur, dont la surface convexe est creusée d'une gorge pour recevoir une garniture de chanvre. Ce disque est percé en son milieu d'un trou pour recevoir la tige. Les *pistons à clapets* se construisent de différentes manières, suivant l'importance de la pompe dans laquelle ils doivent servir. Dans ces *pistons*, le disque est percé, autour de la partie ménagée pour fixer la tige, de trous circulaires ou oblongs que l'on recouvre avec des clapets en cuir, en métal ou en caoutchouc, suivant le cas. Dans les petites pompes, la garniture se fait généralement en cuir embouti; mais dans celle d'un fort diamètre on emploie préférablement le chanvre, qui ne présente pas à l'eau les inconvénients relatés plus haut pour la vapeur.

Dans les pompes mues à bras d'homme, la course du *piston* est de $0^m,30$ environ; pour celles mues par des machines, elle est ordinairement de 1 mètre à $1^m,20$; elle va quelquefois jusqu'à 2 mètres et, à Huelgoat, pour l'épuisement des eaux de cette mine, on a donné au *piston* des pompes une course de $2^m,30$. Pour l'épuisement des mines de plomb de Bleyberg, on a établi des pompes dans lesquelles les *pistons* ont des diamètres de $2^m,67$ et une course de $2^m,86$. La vitesse des *pistons* d'une pompe marchant régulièrement atteint rarement $0^m,30$; à Huelgoat, elle est cependant de $0^m,42$; mais il convient qu'elle soit comprise entre les limites $0^m,16$ à $0^m,24$. Dans les pompes à incendie, les *pistons* ont ordinairement $0^m,12$ de course, $0^m,12$ de diamètre et une vitesse de $0^m,24$ qui correspond à 60 levées par minute.

— *Pistons à air.* Les *pistons à air*, généralement employés dans les machines soufflantes, ont le corps en fonte et la garniture en cuir maintenue en place par des segments en bois assemblés à boulons. On fait encore usage d'une disposition fort ingénieuse de *piston* qui le dispense de garnitures en cuir, tient parfaitement l'air, ne frotte pas, ne s'échauffe pas et n'exige aucun entretien. Ce système, dû à M. Cavé, consiste simplement en un disque creux en fonte, de même diamètre que le cylindre, moins $0^m,002$ à $0^m,003$, dont la surface convexe est sillonnée de cannelures annulaires et carrées dont le nombre est proportionnel à la pression. Il arrive, au moyen de cette disposition, que, si le *piston* monte et comprime l'air au-dessus de lui, celui-ci s'infiltre en partie entre la surface concave du cylindre et celle convexe du disque; mais, arrivé dans la première cannelure, il se dilate tout en comprimant légèrement celui qui y est contenu, et alors, d'une part, perd une portion de la force en vertu de laquelle il s'était infiltré, ce qui ralentit son mouvement, et, de l'autre, oppose une certaine résistance à celui qui tend à le suivre. L'air, qui a passé dans cette première cannelure, réagit successivement sur les autres avec une force sans cesse décroissante qui peut devenir nulle si le nombre des cannelures est suffisant. Pour les machines à faire le vide dans les tubes propulseurs dans le système de chemins de fer atmosphériques, on préfère les *pistons* pleins à garniture de chanvre à ceux à garniture de cuir, à cause de l'échauffement qui se produit dans les cylindres par suite de la grande vitesse que l'on donne au *piston*. Pour les machines soufflantes à cylindre, la vitesse du *piston* varie de $0^m,50$ à 1 mètre par seconde et l'on fait ordinairement la course égale au diamètre. Pour les machines à caisse carrée, la vitesse du *piston* varie de $0^m,25$ à $0^m,30$ par seconde.

— *Métal des pistons.* Dans les machines à vapeur, les premiers *pistons* métalliques se sont construits en cuivre, probablement pour satisfaire à une ancienne règle de mécanique qui disait qu'on ne devait pas employer le même métal pour les pièces frottantes et pour celles supportant le frottement. Peu à peu la pratique a appris que la fonte valait mieux que le cuivre et même qu'il fallait choisir de la fonte d'un grain identique à celle du cylindre, ou mieux employer la même fonte; en effet, si les matériaux employés pour le *piston* ont identiquement la même dureté et le même grain, il y a moins de chances pour que l'une des pièces commence à rayer l'autre. L'expérience montre qu'après un certain temps de frottement la fonte acquiert un poli parfait, supérieur à celui du bronze. L'essai de l'acier pour la construction des garnitures de *piston* a donné de moins bons résultats que l'emploi de la fonte.

Dans les pompes de peu d'importance, le *piston* n'est quelquefois qu'un simple morceau de bois de charme que l'on fait bouillir dans l'huile; mais pour celles d'un certain volume, on le fait en bronze ou en fonte.

Dans les machines à air, les *pistons* s'établissent en fonte ou en bois.

— *Tige de piston.* Ces pièces, tantôt destinées à transmettre le mouvement d'un *piston* à vapeur, tantôt à mettre en mouvement un *piston* de pompe, sont cylindriques et se font en fer forgé ou en acier. Elles sont toujours terminées par deux têtes, dont l'une, conique ou à vis, se loge dans la douille du *piston*, et l'autre, cylindrique, se fixe à la crosse du *piston* ou coquille. Les tiges ont à résister, tantôt à la traction, tantôt à la compression, et quelquefois à la flexion; elles sont soumises parfois à deux de ces efforts; telles sont celles des locomotives et des machines horizontales. Ces pièces passent pour sortir du cylindre à travers un presse-étoupe ou *stuffing-box* dont le frottement absorbe un certain travail de la machine.

On a trouvé par expérience que le diamètre d'une tige de *piston* à vapeur de machine à basse pression doit être égale au dixième du diamètre de ce *piston*. On peut déterminer cette dimension au moyen des données expérimentales qui indiquent à quelle limite se rompt une barre de fer ou d'acier soumise à un effort de traction, de compression ou de flexion. Si D est le diamètre du *piston*, *p* la pression de la vapeur que ce dernier supporte par centimètre carré, on a pour la pression totale

$$P = p\,\frac{\pi D^2}{4}. \tag{4}$$

Si R est le coefficient de résistance du métal employé et dont on peut se servir avec sécurité, on aura pour la section ω de la tige

$$\omega = \frac{P}{R} = p\,\frac{\pi D^2}{4R}, \tag{5}$$

d'où le diamètre D′ de la tige

$$D' = \sqrt{\frac{4R\omega}{p\pi}}. \tag{6}$$

Si la tige est, en outre, sollicitée à la flexion par son propre poids, il faut ajouter à cette valeur (6) celle résultant de ce genre de résistance, soit

$$D'' = \frac{dl^2}{2R} + \sqrt{\frac{d^2l^4}{4R^2} + \frac{4N}{\pi R}} \tag{7}$$

dans laquelle d est le poids du mètre cube du métal, l la longueur de la tige, N l'effort transversal ou le poids de la tige.

Dans les machines telles que les locomotives, où l'inertie du *piston*, soumis à des mouvements très-rapides, augmente dans certaines parties de la course l'effort supporté par la tige, où des vices de montage peuvent accroître encore la fatigue qu'elle éprouve, il convient de forcer les dimensions trouvées par les équations (6) et (7).

Le frottement de la tige du *piston* dans le *stuffing-box* est considérable et d'autant plus grand que la tige est moins bien guidée; car, dans ce cas, il faut ajouter au frottement résultant de la pression de la garniture celui provenant de l'excès de pression occasionnée par une direction non rectiligne. Soient D le diamètre de la tige du *piston*, *h* la hauteur du presse-étoupe, la surface frottante est πDh: en admettant que la pression de l'étoupe soit juste égale à la tension de la vapeur dans le cylindre et que la machine soit à condensation, la pression exercée par l'étoupe contre la tige est

$$P = \pi Dph. \tag{8}$$

Pendant la descente du *piston*, cette pression est détruite par la présence de la vapeur interposée entre le presse-étoupe et la tige, mais elle subsiste entièrement pendant toute la durée de la montée du *piston*, le vide existant dans le cylindre, et elle occasionne une perte de travail

$$Pf\frac{v}{2} = \pi Dphf\frac{v}{2}, \tag{9}$$

v étant la vitesse du *piston* et f le coefficient de frottement de l'étoupe contre le fer ou l'acier. Si la machine était à détente, la vapeur ne contre-balancerait la pression de la garniture que pendant une portion de la descente, et cette perte (9) déjà si forte se trouverait augmentée à peu près de moitié. Pour une machine à condensation de 100 chevaux ayant une tige de $0^m,10$ de diamètre, une hauteur de garniture de $0^m,25$ et une vitesse de $1^m,20$, l'équation (9) donnerait pour cette perte : 291,8 kilogrammètres, soit 2,9 chevaux-vapeur, en prenant $f = 0,15$.

Ce frottement ainsi que le refroidissement occasionné par la tige, qui plonge alternativement dans la vapeur et dans l'atmosphère, sont deux causes de perte évidemment proportionnelles au diamètre de cette tige, à laquelle on doit, pour cette raison, donner une faible dimension. Le seul moyen d'y parvenir consiste à faire les tiges de *piston* en acier fondu, métal qui présente la plus grande résistance et a, en outre, l'avantage de résister le mieux à l'usure assez grande qui résulte du frottement dans la boîte à étoupe.

Les tiges des *pistons* à eau et à air étant dans les mêmes conditions, les considérations précédentes leur sont applicables. V. MACHINE À VAPEUR, POMPE, PRESSE-ÉTOUPE, STUFFING-BOX, MACHINE SOUFFLANTE, TIGE.

PISTONNER v. a. ou tr. (pi-sto-né — rad. *piston*). Pop. Ennuyer, tourmenter, tracasser : *Tais-toi; tu me* PISTONNES.

PISTORIA, nom latin de PISTOIA.

PISTORINIE s. f. (pi-sto-ri-nî — de *Pistorini*, savant ital.). Bot. Genre de plantes de la famille des crassulacées, tribu des diplostémones, comprenant des espèces qui croissent en Espagne et dans le nord de l'Afrique.

PISTORIUS (Jean), historien et controversiste allemand, né à Nidda (Hesse) en 1544, mort à Fribourg vers 1607. Devenu médecin de Jacques, margrave de Bade-Dourlach, il acquit une grande influence sur son esprit et l'amena à introduire la Réforme dans ses Etats. Par la suite, s'étant brouillé avec les protestants, il se fit catholique, amena le margrave Jacques à faire comme lui, entra dans les ordres lorsqu'il fut veuf et devint par la suite confesseur, puis conseiller de l'empereur Rodolphe II. Vers la fin de sa vie, il eut à soutenir de nombreuses controverses contre les protestants, dont il était devenu un adversaire acharné. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Rerum polonicarum scriptores* (Bâle, 1582, 3 vol. in-fol.), recueil rare et estimé; *Rerum germanicarum scriptores* (Bâle, 1582-1584-1607, 3 vol. in-fol.); *Artis cabalisticæ hoc est reconditæ theologiæ et philosophiæ scriptores* (Bâle, 1587, in-fol.); *De vita et morte Jacobi, marchionis Badensis, orat. II* (Cologne, 1591, in-4º).

PISTORIUS (Jean), médecin français, né à Nîmes, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il passa son doctorat à Montpellier en 1605, pratiqua la médecine dans sa ville natale et devint membre de l'Académie de Bâle. On a de lui : *Microcosmus, seu liber cephalæ anatomicus de proportione utriusque mundi* (Lyon, 1619, in-12), et on lui attribue : *Consilium anti-podagricum* (Halberstadt, 1659, in-4º).

PISTRINE s. f. (pi-stri-ne — lat. *pistrina*, même sens). Antiq. rom. Sorte de moulin public ou privé.

— **Encycl.** On donnait ce nom à Rome à un certain nombre d'établissements publics où les citoyens acheteurs du blé de la République ou simples gratifiés apportaient leur blé pour le réduire en farine. Le mot *pistrinum* vient d'un vieux mot qui signifie piler, parce que autrefois les Romains, ignorant l'art de réduire le blé en farine, le mettaient en pâte au moyen d'un pilon, après l'avoir torréfié pour le débarrasser de sa première enveloppe. Plus tard, la *pistrine* devint l'accessoire obligé de toute villa importante, et les maisons urbaines considérables en firent même construire pour leur usage particulier. L'opération un peu grossière du pilon fut remplacée dans la suite par celle de la meule. Il y avait des meules jumentaires ou manuelles, c'est-à-dire mues par des bêtes de trait ou par des hommes; d'autres enfin étaient mises en mouvement à peu près de la même manière que nos moulins à eau. Les bêtes de trait que l'on employait étaient de petites ânesses, des mulets ou des chevaux; les hommes qui étaient employés à ce travail fort pénible étaient des ouvriers de louage ou des esclaves que l'on condamnait à cette occupation; on sait, du reste, que les peuples anciens faisaient de la meule un supplice; nous lisons dans l'histoire des Hébreux que Samson, pris par les Philistins, fut condamné à tourner la meule. A gauche de la salle où se trouvaient les moulins, était ordinairement une chambre destinée à contenir des cuves de pierre dans lesquelles on pétrissait la pâte. Comme on ne mangeait à Rome que du pain fermenté, la fermentation était provoquée au moyen d'une portion de pâte délayée dans du vin doux.

Tout près de l'endroit où se confectionnait la pâte se trouvait une longue écurie munie d'une auge basse en maçonnerie servant de mangeoire aux bêtes de trait de l'établissement. Les esclaves logeaient au-dessus de cette écurie. Du côté opposé, sur la droite de la salle aux meules, étaient le four et diverses pièces, soit pour ranger le pain en attendant que la pâte fût levée, soit pour le faire refroidir. Sur le four, dont la forme intérieure était un rond parfait de cinq pieds environ de diamètre, se trouvait un réceptacle pour recevoir la braise; devant ce réceptacle, un petit caveau, fermé d'une dalle de pierre, dans lequel on jetait la cendre, et à gauche, auprès de la bouche du four, un vase scellé en maçonnerie et destiné à recevoir la farine dont on saupoudrait la pelle pour empêcher la pâte de s'y attacher. L'usage du four n'était pas général pour toute espèce de pain; il y en avait que l'on cuisait sous la cendre, ou sous des vases de métal et de terre couverts et entourés de charbons ardents; les pains cuits au four portaient le nom de *furnacei*. Les *pistrines* étaient fort nombreuses; il y en avait environ deux cents répandues dans les différents quartiers de la ville. L'usage de moudre le blé fut importé assez tard à Rome; avant l'an 580, il n'y avait pas de *pistrines* publiques; le peuple fabriquait lui-même son pain, c'était l'ouvrage des femmes. Les riches faisaient préparer le leur par leurs cuisiniers, et l'on n'appelait *pistores* (nom que l'on donna plus tard aux directeurs des *pistrines*) que ceux qui pilaient littéralement le blé. La fête des *pistores* tombait le 5 des ides de juin (8 juin) et portait le nom de *Vestalia*. Nous renvoyons à ce mot pour les détails des cérémonies de cette fête. Nous avons puisé, pour cet article spécial, dans le savant ouvrage de M. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*.

PISTRUCCI (Benedetto), graveur italien, né près de Bologne en 1782, mort près de Londres en 1855. En 1815, il quitta l'Italie pour se rendre en Angleterre, se fit connaître comme un habile graveur en médailles, exécuta avec succès le portrait du prince régent, fut attaché, en 1817, comme graveur en second à l'hôtel de la Monnaie et exécuta, de 1818 à 1822, d'après ses dessins, les types des monnaies de George III et George IV, des médailles commémoratives des événements, etc. Le roi ayant voulu, en 1822, que Pistrucci prît pour modèles les dessins du peintre Chantrey, le graveur italien quitta la Monnaie et n'y revint qu'en 1828, avec les titres d'ingénieur en chef et de médailliste de Sa Majesté. En 1838, il inventa un nouveau procédé de modelage et de gravure sur acier et fut chargé, en 1848, de graver une plaque commémorative de la bataille de Waterloo, dont l'exécution lui prit plus de trois ans. Nous citerons parmi ses œuvres les plus remarquables : la grande médaille de George IV entre deux dauphins; la médaille du duc d'York avec un casque sur le revers; lord Maryborough, sir Robert Blank; le portrait colossal du duc de Wellington; le portrait colossal du duc d'York; la médaille du couronnement de la reine Victoria, etc.

PISUERGA, autrefois *Pisoraca*, rivière d'Espagne. Elle prend sa source dans la partie septentrionale de la province de Palencia, au versant méridional de la sierra de Sejos, coule au S., entre les provinces de Burgos et de Palencia, baigne ensuite celle de Valladolid, où elle se jette dans le Douro, après un cours de 260 kilom. Ses principaux affluents sont le Carrion et l'Arlanzon.

PISUM s. m. (pi-zomm — *pisum*, du gr. *pison*, même sens). Bot. Nom scientifique du genre pois.

PITA (Marie), héroïne espagnole, qui vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Les Anglais assiégeaient la Corogne en 1589, lorsque Marie Pita, voyant les ennemis sur la brèche et la garnison près de capituler, reprocha aux Espagnols leur lâcheté, arracha l'épée et la rondache des mains d'un soldat et courut sur la brèche en criant : « Que ceux qui ont du cœur fassent comme moi! » Tous la suivirent et chargèrent les Anglais avec tant d'intrépidité, qu'après leur avoir tué quinze cents hommes, ils les forcèrent à lever le siège. Philippe II récompensa la valeur de Pita en lui donnant le grade et la paye d'enseigne en activité; et Philippe III perpétua dans sa famille le grade et la paye d'enseigne réformé.

PITANATE s. et adj. (pi-ta-na-te). Géogr. anc. Habitant du quartier de Lacédémone appelé Pitane; qui appartient à ce quartier ou à ses habitants : *Les* PITANATES. *La population* PITANATE.

— s. f. pl. Antiq. gr. Jeux publics qu'on célébrait dans le quartier de Pitane.

PITANCE s. f. (pi-tan-se. — Le Duchat propose le latin *petentia*, de *petere*, demander, ce que les moines se procurent par leurs quêtes. Muratori pensait à l'italien *piatto*, plat, qui ne s'accorde pas avec les formes romanes correspondant au français *pitance*. La forme italienne *pietanza* a fait supposer que le mot venait du latin *pietas* et signifiait œuvre charitable. Mais les correspondants espagnol et français ayant pour radical *pit*, il est plus rationnel de voir dans la forme italienne une modification de *pitanza*, qui est en effet le mot usuel en Lombardie. Or, *pitanza* paraît à Diez un rejeton de la racine *pit*, peu de chose, bagatelle, par l'intermédiaire d'un verbe *pitare*, qui aurait signifié prendre un même repas, de sorte que *pitance* serait la petite portion. Il nous semble que Diez a trouvé la véritable explication, et qu'il aurait pu la mettre hors de toute contestation, s'il avait connu le provençal *pitar*, becqueter et manger grain à grain, comme on fait un raisin. Le mot *pitance* n'a jamais offert aucune difficulté étymologique aux habitants du Midi : la *pitance*, c'est la nourriture que l'on *pite*, que l'on prend par menues portions, comme un oiseau qui becquete un fruit). Subsistance journalière : *Quoique sa* PITANCE *fût fortement restreinte par le mauvais état de ses finances, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses tavernes de Londres.* (Brill.-Sav.) *On entendait Thomas Morus répéter souvent qu'il fallait au corps le même traitement qu'on fait subir à une âme : force coups et maigre* PITANCE. (Franck.)

> Certain chien qui portait la *pitance* au logis
> S'était fait un collier du dîner de son maître.
>
> LA FONTAINE.

‖ Ce que l'on mange avec son pain : *La pomme de terre est la* PITANCE *du pauvre*. (L. Cruveilhier.)

— Hist. ecclés. Ce qu'on donne à un moine pour son repas.

PITANCERIE s. f. (pi-tan-se-rî — rad. *pitance*). Lieu d'un couvent où se distribuait la pitance. ‖ Office de pitancier.

PITANCIER s. m. (pi-tan-sié — rad. *pitance*). Officier d'un couvent qui était chargé de distribuer la pitance.

PITANE, ville de l'ancienne Asie Mineure, dans la Mysie, sur l'Evenus. On y fabriquait des briques qui flottaient sur l'eau. Patrie du philosophe Arcésilas. Sur son emplacement s'élève de nos jours le village turc de Tchanderli.

Pitane, quartier de Lacédémone habité par la troisième tribu.

PITANGUI, ville du Brésil, province de Minas-Geraes, par 19° 42′ 30″ de lat. S., dans une vallée arrosée par le rio Para et le rio de Saõ-Joaã, à 230 kilom. de Ouro-Preto. Son commerce consiste en l'exportation du coton, du sucre, du maïs, de l'eau-de-vie, des porcs, des chevaux et des bestiaux. Elle reçut, en 1719, le titre de villa. La ville de Pitanqui s'appelle encore Villa-Nova-do-Infante.

PITANGUS s. m. (pi-tan-guss). Ornith. Syn. de TYRAN.

PITAO s. m. (pi-ta-o). Bot. Nom vulgaire de la galvézie ponctuée.

PITAR s. m. (pi-tar). Moll. Nom donné à une coquille du genre cythérée.

PITARD (Jean), chirurgien français, né en Normandie en 1228, mort à Paris en 1315. Saint Louis le nomma son premier chirurgien et l'emmena avec lui à la croisade. De retour en France, il fonda, avec l'autorisation du roi, un collège de chirurgie, dont il rédigea lui-même les statuts (1260) et tira par là la chirurgie de l'état de servitude et de dégradation dans lequel elle était tombée. Pitard remplit par la suite les fonctions de premier chirurgien de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, et vit ses statuts confirmés par un édit de ce dernier roi. En 1310, il fit construire, à ses frais, dans la Cité, un vaste puits, destiné à l'usage du public, pour le préserver des dangers de boire l'eau de la Seine lorsqu'elle était bourbeuse et malsaine. Il n'a laissé aucun ouvrage.

PITARO (Antoine), médecin, physicien et littérateur italien, né à Borgia (Calabre) en 1774, mort à Paris vers 1840. Il prit à Salerne le diplôme de docteur et se fit si avantageusement connaître qu'il devint, à vingt ans, professeur de physique au corps royal d'artillerie et médecin à l'hôpital de ce corps. Lorsqu'en 1799, par l'intervention de la République française, Naples adopta le gouvernement républicain, Pitaro se montra favorable aux idées nouvelles, inventa une bombe incendiaire, dont Caraccioli fit usage pour combattre les Anglais, et alla chercher un refuge à Paris lorsque la république Parthénopéenne eut été renversée. Il se fit naturaliser Français en 1816, exerça la médecine, fut pendant longtemps médecin légiste auprès de la cour de Paris et devint membre de plusieurs sociétés savantes. Ses principaux ouvrages sont : *Contemplazioni di materia medica* (1798); *Considérations sur la tarentule de la Pouille* (1807); *Lettere filologiche* (Paris, 1812, in-12); *Analisi della Napoleonide* (Paris, 1813, in-8°); la *Science de la sétifère* ou l'*Art de produire la soie* (Paris, 1828, in-8°); *Poesie elegiache* (Paris, 1832).

PITAU s. m. (pi-tô — de l'ital. *pedito*, fantassin). Nom qu'on donnait à des paysans qui formaient des compagnies à pied dans les armées du moyen âge.

PITAU (Nicolas), célèbre graveur de l'école française, né à Anvers en 1634, mort à Paris en 1676. Ce maître éminent n'acquit qu'assez tard toute son habileté et se méprit même longtemps sur sa vocation. Fils d'un marchand, mais non fils unique, car il avait quatre frères, il lui fallut choisir de très-bonne heure un moyen d'existence. Entraîné par l'un de ses frères, bien plus que par sa propre vocation, il entra avec lui chez Corneille Galle le jeune pour y apprendre la gravure. Galle n'était qu'un simple éditeur de gravures, mais il avait près de lui des praticiens auxquels il confiait des cuivres à retoucher. Dans ce milieu peu favorable au développement d'un grand artiste, Nicolas Pitau progressait si lentement, qu'on le crut atteint d'une incapacité réelle, et que ses parents songèrent à faire de lui un marchand de vin. « Pitau, dit Mariette en son style naïf, piqué de honte d'estre ainsi resté en arrière, fit un effort extraordinaire et tout à coup, les écailles qui lui avoient pour ainsy dire bouché jusques alors les yeux, tombèrent d'elles-mêmes. Il comprit combien il estoit éloigné du chemin qu'il falloit tenir pour devenir habile; il y entra, et bientost il y marcha à pas de géant. » Les œuvres qui donnèrent la mesure de ce qu'il pourrait un jour devenir ne sont pas importantes. Ce sont sept ou huit reproductions de gravures très-faibles dont on ne sait même pas l'auteur. Il n'aurait pu, d'ailleurs, faire mieux dans cet atelier. Il le comprit si bien qu'il quitta Anvers pour se rendre à Paris (1656). L'année même de son arrivée, il exécutait, pour Herman Weyen de Cologne, le *Portrait de Bourdoise*, mort en 1655; un *Saint Benoît*, d'après Ph. de Champaigne, ainsi qu'une *Annonciation* et *Saint Bruno et ses disciples*, d'après le même maître (1657). Ce fut pour Van Morle d'Anvers qu'il travailla le plus. Citons : une superbe *Vierge*, d'après Ph. de Champaigne, en 1659; un *Saint Joseph*, d'après J. Cossiers, en 1660; une *Vierge* de Raphaël, en 1662, etc. L'artiste réparait avec rapidité le temps perdu, et, malgré cette prestesse d'exécution, chacune de ses planches montrait des mérites nouveaux, un progrès toujours croissant sur les précédentes. Il nous faut dire ici que seul, sans autre aide que sa propre force, il ne fût pas arrivé si rapidement peut-être à cette supériorité; mais il eut les conseils excellents et particulièrement affectueux de Philippe de Champaigne, « qui d'une humeur bienfaisante devenoit l'amy et le conseil de tous les Flamands. »

Dans cette même année 1662, Nicolas Pitau exécuta sous les yeux de ce maître le *Christ mort* de Louis Carrache, appartenant à Trichet-Dufresne, et le *Christ mort* de Guerchin, que possédait alors l'abbé Tallemant. Ce sont deux gravures capitales dont la valeur ne s'est pas amoindrie. Mariette, pourtant, les a critiquées : « L'on ne peut rien désirer de mieux, dit-il, pour l'exécution de la graveure; il seroit seulement à souhaitter que l'excellent goût des auteurs y fût moins altéré; mais c'est un défaut ordinaire aux Flamands de remettre dans la manière de leur pays tout ce qu'ils font d'après les maîtres d'Italie. » L'année suivante, il exécuta un grand sujet pour une thèse, dédiée au chancelier Séguier par Gilles Le Maistre, sur les dessins de Sébastien Bourdon. Immédiatement après, il fit un travail identique d'après le carton de Jean Le Pautre. Cette dernière thèse, dédiée au roi et fort remarquable, lui fut payée, dit-on, royalement.

Depuis cette époque, Nicolas Pitau ne cessa, jusqu'à sa mort, de produire cette énorme quantité de planches intéressantes et dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Citons, entre autres, le *Portrait de Habert de Montmor* d'après Ph. de Champaigne (1667); celui de *Petau* (1669). Mais avant d'arriver à cette dernière gravure, qui est d'une incomparable beauté, il faut conter comment Pitau fut amené à graver des portraits de cette grandeur, spécialité exclusive jusque-là de l'illustre Nanteuil. Laissons parler Mariette, qui raconte fort bien cette anecdote : « Nanteuil se croyoit le seul qui sçut graver des portraits de grandeur naturelle, et, parce qu'il en avoit introduit l'usage en France, il sollicitoit à la cour, sous ce prétexte, un privilège pour en avoir seul le droit; mais Pitau, ayant trouvé l'occasion de graver, en 1668, le portrait en grand du chancelier Séguier, d'après N. de Platte-Montagne, lui fit abandonner ce projet; ce portrait est, en effet, gravé de chair et fort empasté, d'une manière pure et point tourmentée et beaucoup plus brillante que celle de Nanteuil. Pitau y prit d'autant plus de soin qu'il le faisoit en concurrence et qu'il estoit bien aise de faire connoistre à Nanteuil que, si d'autres que luy n'avoient point encore entrepris de graver de pareils portraits, c'étoit moins faute d'être capables, que le manque d'occasion ... beaux portraits sont encore ... par ... reproduction de la *Sainte Famille*, du Louvre, que Watelet juge ... *dictionnaire des beaux-arts* : « Cette gravure ... un chef-d'œuvre pour la beauté de l'outil, la pureté du dessin, la vigueur et ... l'effet. Le caractère de Raphaël n'a ... jamais été mieux traité ... [illegible] ... gravé par Edelinck ... [illegible] sons plusieurs de ... »

Ces divers succès ... les faveurs de ... [illegible] ... se rappela ... Pitau et ... [illegible] ... [illegible] ... Pitau ... [illegible] ... [illegible] ... des ... [illegible] ... qui sont d'une ... [illegible]

je ne sache personne qui les ait traitées aussi légèrement. » Pitau était malade alors; la mort, qui devait le prendre au plus beau moment de sa carrière, le menaçait déjà. Il ne pouvait plus guère quitter son atelier; il eût même été dans l'impossibilité de faire honneur à ses nombreuses commandes, malgré l'aide des praticiens qu'il avait sous sa direction, si un heureux hasard ne lui eût donné un collaborateur excellent, Gérard Edelinck, son compatriote, qui devint son ami. Citons encore Mariette dont la notice sur Pitau est précieuse : « Edelinck, dit-il, demeura chez lui pendant trois ou quatre années, et n'en sortit qu'à sa mort, et, pendant cet intervalle de temps, Pitau lui fit graver plusieurs planches, telles que l'*Annonciation* d'après le Poussin; un *Miracle arrivé dans le saint sacrement*, en 1668, et la *Samaritaine*, de Champagne, en 1670. Quelque habile que fût Edelinck lorsqu'il arriva à Paris, l'on ne peut disconvenir qu'il n'ait beaucoup appris auprès de Pitau, et lui-même le reconnaît. Outre les ouvrages dont on vient de faire mention, Pitau l'employa encore à lui aider dans quelques-unes de ses dernières planches, surtout dans le *Portrait du roi Louis XIV*, gravé en 1670, d'après Claude Lefèvre... »

Cette collaboration, tout importante qu'elle fût, était complètement subordonnée à la direction du maître. Edelinck ne touchait aux cuivres que lorsque les dessins de Pitau étaient parfaitement achevés et celui-ci en surveillait en outre la reproduction avec le plus grand soin. Malgré ces précautions, les gravures ainsi faites se distinguent aisément de celles qu'on lui doit tout entières. Elles ont moins de personnalité, de caractère. Quelques planches, qu'il laissa inachevées, sont dues en partie à un autre de ses amis, Van Schuppen.

Nicolas Pitau mourut d'épuisement. « Il aimait trop le plaisir, dit Mariette, et comme son tempérament plein de feu l'empêchait de se modérer, il se trouva bientôt épuisé dans la fleur de son âge. » Son portrait, peint par Cl. Lefèvre, révèle en effet un homme sensuel et donne raison à l'observation de Mariette. Son œuvre considérable le montre comme un des maîtres du burin, une des gloires de la gravure française; il mérite l'attention et l'étude. Il comprenait la gravure à la manière des maîtres anciens, qui ont égalé, dans leurs belles gravures, les chefs-d'œuvre originaux dont elles sont la reproduction; qui ont mis dans leur interprétation un talent égal et parfois supérieur à celui que révèlent les peintures mêmes. Un tiers peut-être des tableaux qu'il a reproduits seraient à peu près oubliés maintenant, la plupart des amateurs eux-mêmes étant incapables d'y remarquer les qualités exquises que sut y voir le graveur, grâce à sa finesse d'observation, qualités qu'il compte une à une, qu'il développe, qu'il grandit en élevant la portée de l'œuvre originale. En attirant l'attention sur des mérites inaperçus, Pitau force en quelque sorte l'admiration pour un tableau et sa gravure le remet en mémoire tout rayonnant des beautés qu'elle lui a presque données. Tel est le rôle des graveurs ... Tels ... Marc-Antoine, tels sont les ... du XVI^e siècle, tel est de nos jours Henriquel Dupont.

PITAU (Nicolas), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1675, mort en 1724. Il avait six ans à peine quand ... rut. Héritier d'une belle fortune, il fut gâté, comme le sont d'habitude les enfants riches. Mais, vers quinze ans, cependant, on put observer ... les traces de son père ... Nicolas, ... l'artiste. Les commencements ... L'élève travaillait d'une façon sérieuse; ses progrès étaient rapides. « ... cuivre, la couleur de son burin était agréable. » ... 1704, un portrait ... très-recherchée; elle obtint ... [illegible]

PITAUD AUDE ... [illegible]

— Par anal. Sot, niais : *En vérité, vous êtes une vraie* PITAUDE, *quand je pense avec quelle simplicité vous êtes malade!* (Mme de Sév.)

PITAUT s. m. (pi-tô). Moll. Nom vulgaire des pholades, des modioles et, en général, de tous les mollusques qui percent les pierres.

PITAVAL (François GAYOT DE), jurisconsulte et écrivain français. V. GAYOT DE PITAVAL.

PITAVIA s. m. (pi-ta-vi-a — de *Pitau*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des zanthoxylées, originaire du Chili.

PITAYNE s. f. (pi-tè-ne). Chim. Base organique que l'on trouve dans le quinquina de Pitaya, et qui est isomérique avec la quinine.

— **Encycl.** La *pitayne* est un alcaloïde isomère de la quinine, qui donne, comme cette dernière base, une coloration verte avec le chlore et l'ammoniaque, et qui se rapproche de la cinchonine par les autres caractères. C'est le même alcaloïde que l'on a nommé quinidine, β-quinidine, β-quinine, quinoïdine cristallisée, cinchotine et conchinine. La formule est

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2.$$

La *pitayne* est dextrogyre comme la cinchonine; elle forme, avec l'acide tartrique droit, un sel neutre soluble qui n'est pas précipité par une solution étendue de sel de Seignette, tandis que les bases lévogyres donnent un sel neutre peu soluble dans l'eau et insoluble dans une solution de sel de Seignette.

La *pitayne* existe surtout dans le quinquina pitaya, qui en renferme jusqu'à 1.6 pour 100. Elle accompagne en grande quantité la quinoïdine, d'où on l'extrait facilement. A cet effet, on agite la quinoïdine avec huit fois son poids d'éther, on décante, on distille l'éther et l'on dissout le résidu dans de l'acide sulfurique étendu. Après avoir neutralisé exactement par l'ammoniaque à chaud, on ajoute du sel de Seignette à la solution jusqu'à cessation de précipité cristallin; on sépare ce précipité, qu'on lave avec une solution étendue de sel de Seignette; on décolore la liqueur filtrée par du noir animal, puis on ajoute à la liqueur chaude une solution d'iodure de potassium; par le refroidissement, la liqueur devient laiteuse et laisse déposer une poudre cristalline qui est de l'iodhydrate de *pitayne*. Cette solution doit être faite avec une solution étendue d'iodure de potassium, sans quoi il se dépose une masse résineuse. On traite le précipité par de l'ammoniaque pour mettre en liberté la base, que l'on combine ensuite à l'acide acétique; on reprécipite par l'ammoniaque et l'on fait recristalliser dans l'alcool.

La *pitayne* se dépose de la solution alcoolique bouillante en gros prismes carrés brillants, efflorescents à l'air sec. Elle forme facilement, avec l'alcool, des solutions sursaturées qui se prennent, par l'agitation, en un magma de fines aiguilles, qui se forment aussi lorsqu'on étend d'eau la solution alcoolique. La *pitayne* est également susceptible de cristalliser dans l'eau.

Une partie de *pitayne* se dissout à 15° dans 2,000 parties d'eau, à 10° dans 35 parties d'éther et à 20° dans 22 parties d'éther et dans 26 parties d'alcool à 80°. Sa solubilité dans l'éther la place entre la quinine et la quinidine. Elle se dissout aussi en petite quantité dans la benzine, le chloroforme et le sulfure de carbone. Son point de fusion est situé à 168°. Par le refroidissement, elle se concrète en une masse cristalline; chauffée plus fort, elle se décompose sans donner de sublimé. Le chlore et l'ammoniaque colorent la solution alcoolique en vert foncé lorsqu'on les y fait agir successivement; les solutions aqueuses acides sont fluorescentes. Chauffée à 100° avec de l'acide sulfurique étendu, elle se modifie, devient amorphe, et donne, avec l'acide iodhydrique, un sel soluble, incristallisable. Séchée à 120°, elle répond à la formule

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2;$$

mais elle paraît former plusieurs hydrates définis. Précipitée d'une solution aqueuse plus étendue de chlorhydrate, elle est d'abord amorphe, mais se transforme peu à peu en petits cristaux très-efflorescents, fusibles au-dessous de 100°. Les cristaux déposés de l'alcool fondent à 120° et perdent leur eau à cette température; ils renferment 2 1/2 molécules d'eau dont 1/2 s'évapore à l'air libre.

— *Chlorhydrate basique de pitayne*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,HCl,H^2O.$$

Ce sel se présente en longs prismes soyeux, solubles dans l'alcool et dans l'eau bouillante, très-peu solubles dans l'éther. A 10°, 1 partie de ce sel exige 62,5 parties d'eau pour se dissoudre. La solution, additionnée d'acide chlorhydrique, donne, avec le chlorure de platine, un chloroplatinate d'un jaune pâle, presque insoluble dans l'eau, qui renferme

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2 2HCl,PtCl^4 + H^2O.$$

— *Iodhydrate basique*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2HI.$$

L'iodhydrate de *pitayne* cristallise en lamelles formées de petits prismes, si l'on opère la pr[illegible] d'une solution concentrée d'un sel de *pitayne*, l'iodhydrate forme une poudre cristalline constituée par des prismes courts. Ce sel est peu soluble dans l'alcool et dans l'eau bouillante et surtout dans l'eau froide. 1 partie exige 1,270 parties d'eau à 10° pour le dissoudre. Il est tout à fait anhydre.

— *Iodhydrate neutre*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2 2HI + 3H^2O.$$

Ce sel forme de beaux prismes d'un jaune d'or. Il prend naissance lorsqu'on ajoute de l'iodure de potassium à la solution de sulfate neutre. Il est assez soluble dans l'alcool et dans l'eau bouillante; il ne fond point à 120°, mais brunit; à l'air humide, il reprend sa couleur.

— *Azotate basique*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,AzO^3H.$$

Il se présente en prismes courts, anhydres, solubles dans 85 parties d'eau à 15°.

— *Sulfate basique*

$$(C^{20}H^{24}Az^2O^2)^2,H^2SO^4 + 2H^2O.$$

Le sulfate basique forme des prismes déliés, blancs, non efflorescents, solubles dans l'eau et dans l'alcool, très-peu solubles dans l'éther. Il exige, pour se dissoudre, 108 parties d'eau à 10°. Le sulfate de quinidine est un peu plus soluble.

On trouve le sulfate de *pitayne* dans le commerce sous le nom de sulfate de β-quinine; son prix étant inférieur à celui du sulfate de quinine, il sert quelquefois à falsifier ce dernier sel.

— *Sulfate neutre*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,H^2SO^4 + 4H^2O.$$

Il constitue de longs prismes incolores qui se dissolvent dans 8,7 parties d'eau à 10°.

— *Hyposulfite basique*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,H^2S^2O^3 + 2H^2O.$$

On obtient ce sel par double décomposition. Il forme de petits prismes brillants, solubles dans 415 parties d'eau à 10°.

— *Phosphate acide*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,H^3PO^4.$$

Il forme des prismes quadrangulaires anhydres, solubles dans 131 parties d'eau à 10°, peu solubles dans l'alcool.

— *Tartrate basique*

$$(C^{20}H^{24}Az^2O^2)^2C^4H^6O^6 + H^2O.$$

Il se présente en prismes soyeux qui exigent, pour se dissoudre, 38,8 parties d'eau à 15°.

— *Tartrate neutre*

$$C^{20}H^{24}Az^2O^2,C^4H^6O^6 + 3H^2O.$$

Ce sel forme de petits prismes nacrés, fusibles vers 100° en une masse jaune, solubles dans 400 parties d'eau à 10°.

— *Émétique de pitayne* ou *Tartrate de pitayne et d'antimonyle*. On obtient ce sel, d'après M. Stenhouse, par l'ébullition de la *pitayne* avec une solution aqueuse d'émétique. On l'obtient plus facilement encore en mélangeant à chaud des solutions d'émétique et d'un sel basique de *pitayne*. Il se sépare, par le refroidissement, en longues aiguilles soyeuses, solubles dans 540 parties d'eau à 20°. Ils renferment $4H^2O$ qu'ils perdent à 100°.

— *Succinate basique de pitayne*

$$2C^{20}H^{24}Az^2O^2,C^4H^6O^4 + 2H^2O.$$

Il forme des prismes blancs très-déliés, qui fondent au-dessous de 100° en perdant leur eau de cristallisation. Ils sont insolubles dans l'éther, très-solubles dans l'alcool et exigent 41,5 parties d'eau à 10° pour pouvoir se dissoudre.

L'acétate paraît être incristallisable.

Le ferrocyanhydrate s'obtient en beaux prismes d'un jaune d'or lorsqu'on emploie des solutions étendues et chaudes; avec des solutions concentrées, on n'obtient qu'un précipité jaune.

PITCAIRN, île de l'Océanie, dans la Polynésie, au S.-E. de l'archipel des îles Basses, par 25° 3' de latit. S., 132° 28' de longit. O. Elle produit le plantain, la banane, les noix à coco, le fruit-pain, la canne à sucre, les pommes de terre, le gingembre et une plante de laquelle on tire une liqueur spiritueuse. Découverte par Carteret en 1767, elle fut colonisée, en 1788, par quelques Anglais et Otaïtiens qui s'y réfugièrent au nombre de 37 (9 Anglais), après s'être emparés du navire britannique le *Bounty*. Leurs descendants, restés maîtres de l'île, atteignaient, en 1852, le chiffre de 170 colons. Ils n'ont pas de code pénal; la terre est possédée en commun; les boissons spiritueuses sont défendues. On trouve très-peu d'argent monnayé (environ 200 dollars).

PITCAIRNE ou **PITCARNE** (Archibald), médecin anglais, né à Edimbourg en 1625, mort dans la même ville en 1713. Après avoir étudié dans sa ville natale la théologie et la jurisprudence, il s'adonna avec passion aux mathématiques, puis apprit la médecine et vint compléter son instruction médicale à Paris, où il suivit particulièrement les cours de Duverney. De retour en Écosse, il publia des ouvrages qui lui acquirent une grande réputation dans le monde savant. Sur le bruit de sa renommée, on lui offrit, en 1692, une chaire de médecine à Leyde. Pitcairne accepta, se rendit dans cette ville et compta au nombre de ses élèves Boerhaave. Mais son enseignement, dans lequel il s'attachait à appliquer aux lois de l'économie animale les principes de la mécanique et de la géométrie, n'ayant pas eu le succès qu'il espérait, il quitta Leyde en 1693, retourna en Écosse, s'y maria et se livra entièrement depuis lors à ses études favorites. « Pitcairne, dit la *Biographie médicale*, attaqua sans ménagement la doctrine chimiatrique qui tyrannisait alors presque toute l'Europe, et l'on doit convenir qu'il a servi utilement l'art de guérir en contribuant à renverser ce désastreux système. Mais en détruisant quelques-unes des monstrueuses erreurs qui déparaient la physiologie, il en établit beaucoup d'autres qui n'avaient pas, il est vrai, une influence aussi directe sur la pratique. Toutes prenaient leur source dans son goût pour les mathématiques et dans sa prétention d'expliquer les fonctions par l'action mécanique des organes, qu'il soumettait ou plutôt croyait soumettre aux formules d'un calcul rigoureux. Ses principaux ouvrages sont: *De inventoribus* (1688); *De sanguinis circulatione* (1693); *De theoria morborum oculi* (1693); *De curatione febrium* (1695); *De legibus historiæ naturalis* (1696), etc. Ses ouvrages scientifiques ont été réunis et publiés sous le titre de *Opera omnia* (Venise, 1793, in-4°, et Leyde, 1797, in-4°). Pitcairne s'occupa, en outre, de littérature, composa des pièces de vers latins, dont plusieurs ont été insérées dans un recueil de *Selecta poemata* (1727, in-12), une comédie satirique, intitulée l'*Assemblée* (Londres, 1722, in-8°), etc.

PITCAIRNIE s. f. (pit-ker-nî — de *Pitcairn*, bot. angl.) Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale et aux Antilles.

PITCHÉRIE s. f. (pi-tché-rî — de *Pitcher*, n. pr.). Bot. Syn. de RHYNCHOSIE.

PITCHON s. m. (pi-tchon). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette, dans le midi de la France : *On peut douter que la chauve-souris attaque le* PITCHON. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *pitchon* est une espèce de bec-fin ou de fauvette, qui ressemble beaucoup, pour la taille, à la fauvette noire. Il a 0m,14 de longueur totale; le plumage cendré foncé en dessus, roux et ondé de blanc en dessous; la gorge, la poitrine et les flancs ferrugineux au printemps, brique ou lie de vin dans les autres saisons; la queue noirâtre, longue et étagée; les pennes de chaque côté blanches à l'extrémité. La femelle se distingue par des teintes plus pâles et par de fines raies blanchâtres sur la gorge. Cet oiseau habite les contrées méridionales de l'Europe, où il est à peu près sédentaire; on ne le trouve pas dans le Nord; il se tient toujours sur les coteaux couverts de genêts et de bruyères. « D'un naturel vif et pétulant, dit Crespon, il ne reste jamais à la même place et disparaît souvent sans qu'on le voie, parce qu'il court à terre ou vole très-bas, mais il va bientôt se poser à l'extrémité d'une broussaille, en poussant son cri favori *pchâd, pchâd*, tout en relevant fortement sa longue queue. » Le ramage du mâle est très-doux et rappelle assez celui du bec-fin à lunettes. Du reste, par ses mœurs et ses habitudes, le *pitchon* se rapproche beaucoup des fauvettes.

PITE s. f. (pi-te — du bas latin *picta*, *pictavina*, petite monnaie frappée à Poitiers, ville nommée en latin *Pictavium*; de *Picti*, les *Pictes*, peuple celtique). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre qui valait un quart de denier.

— Bot. Espèce d'agave qui croît dans les îles d'Amérique et qui fournit des fibres textiles.

— s. m. Matière textile fournie par diverses espèces d'agaves et d'aloès, dont les anciens Mexicains faisaient une sorte de papier. ‖ Filaments de la même plante dont on fait des lignes pour la pêche.

PITEA, rivière de Suède. Elle prend sa source au versant oriental des monts Kiolen, coule au S.-E., traverse le lac de Tjoekel et se jette dans le golfe de Botnie, près de la ville de son nom, après un cours de 350 kilom.

PITEA, ville de Suède, chef-lieu de la Botnie septentrionale, sur une langue de terre qui s'avance dans le golfe de Botnie, avec un port de commerce à l'embouchure de la rivière de son nom, à 900 kilom. N. de Stockholm; 1,295 hab. Commerce de goudron, planches, fourrures, poisson.

PITEAU s. m. (pi-to). Hist. V. GUITRES.

PITEGLIO, bourg du royaume d'Italie, province de Florence, district de Pistoia, mandement de San-Marcello-Pistoiese; 2,795 hab.

PITEL (Françoise), femme SIRET-RAISIN, actrice française. V. RAISIN.

PITEUSEMENT adv. (pi-teu-ze-man — rad. *piteux*). D'une manière piteuse, misérable, digne de pitié ou de mépris : *Être* PITEUSEMENT *accoutré. Il s'en vint à moi tout dolent et m'expliqua* PITEUSEMENT *l'affaire.* (Dider.) *Le pauvre monument avorté lève* PITEUSEMENT *comme un moignon son clocher arrêté depuis trois siècles.* (H. Taine.)

PITEUX, EUSE adj. (pi-teu, eu-ze — rad. *pitié*). Digne de pitié, de compassion; propre à exciter la pitié, misérable : *Il avait un air* PITEUX *qui ne prévenait pas les yeux en faveur de sa bourse.* (Le Sage.) *Mes sens sont en* PITEUX *état; je dégringole assez vite.* (Volt.) *Il y a des situations* PITEUSES *où l'on n'a pas le choix des issues : on se sauve comme on peut.* (E. de Gir.)

— Mesquin et ridicule : *Il a prononcé un* PITEUX *discours. Il s'est retiré d'un air* PITEUX. *Quelle* PITEUSE *figure je ferais dans le monde!*

— Rechigné, désagréable : *Faire* PITEUSE *mine.*

— Substantiv. *Faire le piteux*, Se lamenter sans sujet et d'une façon ridicule.

— **Syn. Piteux, pitoyable.** On pourrait dire que *piteux* diffère surtout de *pitoyable* en ce qu'il est familier et s'emploie souvent d'une manière ironique. Mais il en diffère encore en ce qu'il se dit des objets qui excitent réellement la pitié, tandis que *pitoyable* se dit de ceux qui doivent l'exciter, qui en sont dignes. Et c'est précisément cette idée d'être digne qui empêche de prendre *pitoyable* dans un sens aussi ironique que *piteux*; car la pitié qu'une chose inspire peut être mêlée d'un certain mépris, mais celle qui peut être méritée semble, par cela même, se présenter sous un autre caractère.

PITHANOTE s. m. (pi-ta-no-te — du gr. *pithanos*, docile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite l'Australie.

PITHÉCHIRE s. m. (pi-té-ki-re — contract. du gr. *pithêkos*, singe; *cheir*, main). Mamm. Genre de mammifères rapporté, suivant les divers auteurs, au groupe des rongeurs ou à celui des quadrumanes, et dont l'espèce type paraît être originaire du Bengale.

PITHÉCIE s. f. (pi-té-sî — du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Syn. de SAKI, genre de quadrumanes.

PITHÉCIÉ, ÉE adj. (pi-té-si-é). Mamm. Syn. de PITHÉCIEN.

PITHÉCIEN, IENNE adj. (pi-té-si-ain, i-è-ne — du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'orang.

— s. m. pl. Tribu de singes comprenant les genres orang, troglodyte et hylobate.

PITHÉCOPSIS s. m. (pi-té-ko-psiss — du gr. *pithêkos*, singe; *opsis*, aspect). Erpét. Syn. de CYCLORHAMPHE, genre de batraciens.

PITHÉCOSÉRIDE s. f. (pi-té-ko-sé-ri-de — du gr. *pithêkos*, singe; *seris*, chicorée). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PITHÉCUS s. m. (pi-té-kuss — du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Nom scientifique du genre orang. ‖ Nom donné par les anciens auteurs au magot.

PITHECUSA, nom ancien de la petite île d'ISCHIA, dans le golfe de Naples. Le géant Typhon, dit la Fable, y fut écrasé sous une montagne et les habitants de l'île furent changés en singes par Jupiter.

PITHÉGIES s. f. pl. (pi-té-jî — du gr. *pithos*, tonneau; *oigô*, j'ouvre). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Bacchus, durant lesquelles on ouvrait des tonneaux et l'on donnait à boire aux gens du peuple.

PITHÉLÉMUR s. m. (pi-té-lé-mur — du gr. *pithêkos*, singe; *lemur*, maki). Mamm. Syn. du genre INDRI.

PITHÈQUE s. m. (pi-tè-ke — du gr. *pithêkos*, singe). Mamm. Espèce de singe du groupe des macaques ou des magots.

PITHESCIURE s. m. (pi-tè-si-u-re — contract. du gr. *pithêkos*, singe; *skiouros*, écureuil). Mamm. Section du genre sagouin, comprenant le saïmiri.

PITHIVIÉRIN, INE s. et adj. (pi-ti-vié-rain, i-ne). Géogr. Habitant de Pithiviers; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PITHIVIÉRINS. *La population* PITHIVIÉRINE.

PITHIVIERS, ville de France (Loiret), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 42 kilom. N.-E. d'Orléans, sur le ruisseau de l'Œuf, qui prend plus bas le nom d'Essonne; pop. aggl., 4,452 hab. — pop. tot., 4,585 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 98 communes et 59,574 hab. Tribunal de 1re instance; justice de paix. Importante fabrication de pâtés d'alouettes renommés, gâteaux d'amandes, plâtre, chandelles, bonneterie, mégisserie, corroieries; éducation d'abeilles. Commerce de safran, laines, miel, cire, vins, bois, grains. Exploitation de pierres de taille. La ville de Pithiviers, située sur la croupe et le penchant d'une colline, est assez bien bâtie. Pithiviers possède encore des restes de son château fort du moyen âge et une belle promenade s'étend au pied de ses anciens remparts. L'église Saint-Georges jouissait jadis des prérogatives attachées aux collégiales. L'église de Saint-Salomon présente des parties considérables de la Renaissance; d'autres parties, entre autres la tour, appartiennent au style de transition. Près de Pithiviers se trouve la fontaine minérale de Segrais, dont le sieur Rosset, « chirurgien barbier, très-expert en son art, » découvrit les propriétés en 1560. Pithiviers est la patrie de Poisson, dont la statue, œuvre de Deligaud, a été inaugurée le 15 juin 1851 sur la place du Martroy.

Pithiviers (*Aviarum Pithiverium* ou *Pithiveris*, puis *Piviers*, *Puiviers*, *Pluviers*) est d'origine incertaine. Son nom provient, suivant Robert Cenal, des pluviers qui abondent

dans les environs. La ville, quoi qu'il en soit, avait déjà quelque importance à l'époque de la domination romaine, car des fouilles ont mis à jour de nombreuses médailles à l'effigie des Césars. Pithiviers, à cette époque, n'occupait pas son emplacement actuel, mais celui du bourg connu encore aujourd'hui sous le nom de Pithiviers-le-Vieil. En 999, la comtesse Aloïse de Champagne, ayant fait construire un château au nord-est de la ville actuelle, promit aide et protection à quiconque se ferait son vassal. Le vieux bourg commença dès lors à se dépeupler et, en 1205, le nouveau Pithiviers, déjà constitué, possédait une église dédiée à saint Salomon, demeuré le patron de la ville. En 1058, le roi Henri I^{er} vint mettre le siége devant le château, défendu par le comte Ranulphe, et la ville, réduite par la famine, fut livrée aux flammes par le vainqueur. Elle se releva rapidement de ses ruines et les comtes de Champagne revinrent souvent, pendant le moyen âge, tenir leur cour au château de Pithiviers, au milieu des quarante-huit vassaux nobles qui relevaient de la châtellenie. Vers 1251, à leur retour d'Orléans, les pastoureaux tentèrent de s'emparer du château; mais, n'ayant pu y réussir, ils se bornèrent à saccager la contrée. Les Anglais, en 1360, ne furent pas plus heureux et virent leurs assauts repoussés victorieusement. En 1428, ils reparurent et dévastèrent la ville, qui perdit ses murailles du sud et de l'est, reconstruites plus tard par Louis XI. En 1562, les protestants, commandés par le prince de Condé, s'emparèrent de Pithiviers et y massacrèrent les prêtres; ils y revinrent cinq années plus tard, et, en 1568, les reîtres ruinèrent ce que Condé avait laissé debout. Le 23 juin 1589, Henri IV, venant de Châteauneuf et marchant sur Paris, somma Pithiviers de lui ouvrir ses portes. Sur le refus du gouverneur, il en commença le siége, s'en empara et détruisit une partie des murs de la place. Pithiviers cessa dès lors de jouer un rôle dans l'histoire jusqu'en 1814; à cette époque, les habitants se signalèrent par leur patriotisme. Un officier envoyé auprès d'eux en parlementaire par l'hetman des Cosaques Platow ayant été tué, Platow fit le siége de la ville, y entra et la livra au pillage. Pithiviers dut au second comme au premier Empire de se voir livré à l'invasion étrangère. En novembre 1870 toutes les forces allemandes se concentrèrent autour de la ville, devenue le quartier général de Frédéric-Charles. Avant 1789, Pithiviers dépendait du diocèse et de l'intendance d'Orléans. C'était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une élection et le siége d'une justice royale. La seigneurie en appartenait à l'évêque d'Orléans. La prospérité de Pithiviers prit, sous le règne de Louis XIV, un grand essor, dû principalement à la richesse de son territoire et à la culture du safran. Quant à la fortune des fameux pâtés de pluviers et d'alouettes qui a popularisé jusqu'à nous le nom de la ville, elle est due, dit-on, à Charles IX, qui plus d'une fois vint visiter sa maîtresse, Marie Touchet, retirée au château du Hallier, dans les environs. Il mit le premier en faveur ces excellents pâtés, dont il avait apprécié toute la succulence chez un *talmelier* protestant de Pithiviers.

PITHO s. m. (pi-to — nom mythol.). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des oxyrhynques, tribu des maïens, comprenant deux espèces, dont le type vit sur les côtes des îles Gallapagos.

PITHO, la déesse de la persuasion chez les Grecs, regardée, en général, comme la fille de Vénus, qu'elle accompagnait avec les Grâces. Egialée lui bâtit un temple à Athènes. Phidias représenta cette déesse couronnant Vénus sur la base du trône de Jupiter Olympien, et Praxitèle fit sa statue, qu'on voyait dans le temple de Bacchus, à Mégare.

PITHOCARPE s. m. (pi-to-kar-pe — du gr. *pithos*, tonneau; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PITHOIS (Claude), littérateur. V. PITHOYS.

PITHOM, nom égyptien de la ville d'HÉROOPOLIS.

PITHOMÈTRE s. m. (pi-to-mè-tre — du gr. *pithos*, tonneau; *metron*, mesure). Métrol. Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

PITHOMÉTRIE s. f. (pi-to-mé-trî — rad. *pithomètre*). Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE adj. (pi-to-mé-tri-ke — rad. *pithométrie*). Qui concerne la pithométrie : *Procédé* PITHOMÉTRIQUE.

— *Echelle pithométrique*, Tables au moyen desquelles on détermine la quantité de liquide qu'on a tirée d'une futaille. ‖ On dit aussi TABLES DE DÉPOTEMENT.

PITHON, un des capitaines d'Alexandre, mort en 316 av. J.-C. Il gouverna la Médie après la mort du conquérant, contribua à l'assassinat de Perdiccas et fut mis à mort par Antigone, qu'il avait trahi.

PITHON-COURT (Jean-Antoine), historien français, né à Carpentras en 1703, mort en 1780. Il entra dans les ordres, devint curé de Boissy, puis de Verneuil, dans le diocèse de Chartres, et fut nommé membre correspondant de l'Académie des inscriptions. On lui doit une *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, d'Anjou et de la principauté d'Orange* (Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4°), où l'on trouve d'utiles renseignements mêlés à beaucoup d'erreurs.

PITHOPHAGE s. m. (pi-to-fa-je — du gr. *pithos*, tonneau; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des engides, tribu des cryptophagites, formé aux dépens des cryptophages, et dont l'espèce type habite l'Europe.

PITHOPHILE s. m. (pi-to-fi-le — du gr. *pithos*, tonneau; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de PITHOPHAGE.

PITHOSILLE s. m. (pi-to-zil-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des synanthérées sénécionidées.

PITHOU (Pierre), jurisconsulte français, né à Ervy, près de Troyes, en 1496, mort à Troyes en 1554. Il exerça la profession d'avocat dans cette ville, devint au barreau l'oracle de la Champagne et fut, dit Loisel dans ses *Opuscules*, un « homme docte en toutes sortes de lettres et principalement en droit. » Cet érudit, à qui l'on doit la conservation du traité *De providentia* de Salvien et d'une quarantaine de *Constitutions* et de *Novelles* de Théodose le Jeune, de Majorien, d'Anthemius, etc., était partisan de la Réforme, que par prudence il ne professa pas publiquement. Il fut enterré dans le couvent des cordeliers de Troyes, bien qu'il eût refusé en mourant de se confesser. Il s'était marié deux fois et il eut dix enfants, dont quatre ont été remarquables; ce sont : JEAN qui fut médecin, NICOLAS, PIERRE et FRANÇOIS qui, comme lui, devinrent jurisconsultes.

PITHOU (Jean), médecin français, fils du précédent, né à Troyes en 1524, mort à Lausanne en 1602. Il s'adonna à l'étude de la médecine, devint un zélé sectateur de Calvin, jouit d'une grande considération parmi ses coreligionnaires, vit sa maison saccagée par les catholiques et parvint, non sans dangers, à se réfugier à Brienne, puis à Lausanne, lors de la Saint-Barthélemy. On lui doit : *Traité de la police et du gouvernement des républiques* (Lyon, s. d., in-8°); l'*Institution du mariage chrétien* (Lyon, 1565, in-8°), en collaboration avec son frère Nicolas.

PITHOU (Nicolas), jurisconsulte français, frère jumeau du précédent, né à Troyes en 1524, mort dans la même ville en 1598. Il vécut dans l'union la plus étroite avec son frère Jean, à qui il ressemblait autant au moral qu'au physique. Il suivit la carrière du barreau, se rendit avec Jean à Brienne, d'où il gagna Genève, en apprenant le massacre de la Saint-Barthélemy, et revint par la suite dans sa ville natale. C'était un homme vertueux et instruit, à qui l'on doit, outre l'*Institution du mariage chrétien*, écrite avec son frère (1565), un *Thesaurus a monumentis Bernardi Clarevallensis abbatis erutus* (Lyon, 1589, in-8°), recueil des plus beaux passages de saint Bernard, et une *Histoire ecclésiastique de l'Eglise réformée de Troyes*, qui est restée manuscrite.

PITHOU (Pierre), célèbre jurisconsulte et littérateur français, frère des précédents, né à Troyes le 1^{er} novembre 1539, mort à Nogent-sur-Seine le 1^{er} novembre 1596, jour anniversaire de sa naissance. Pierre Pithou, dont le talent et le caractère conquirent l'admiration de ses contemporains, nous est connu par ses œuvres remarquables, aussi bien que par les intéressants détails biographiques recueillis par son ami Loisel. Dès son enfance, Pierre Pithou fut destiné au barreau par son père, avocat lui-même, et dont Cujas a pu écrire : « *Pater talibus filiis dignissimus*. » Il fit ses études de droit sous le savant Cujas, qu'il suivit à Bourges et à Valence. Telle était l'estime de l'éminent professeur pour Pierre et François Pithou, qu'il disait d'eux : *Pithœi fratres, clarissima lumina*. A vingt et un ans, P. Pithou était reçu avocat au parlement de Paris. Les premières années furent pour lui une sorte de stage, qu'il voulut employer à former son jugement et son expérience, et ce n'est qu'à vingt-cinq ans qu'il plaida sa première et sa seule cause. Car, malgré le succès qu'il obtint, il ne voulut pas s'exposer de nouveau au jugement du public et aux variations de la vogue, qui fait et défait tant de réputations. Les travaux solitaires de l'avocat consultant l'attiraient invinciblement, et c'est dans son cabinet, au milieu de ses chers livres, qu'il trouvait la liberté d'esprit, la sagacité, la justesse de raisonnement, la hauteur de vues que l'on remarqua chez lui. La réputation de Pierre Pithou grandit rapidement et il dut à sa science, à sa probité sévère, à ses vertus le surnom de **Sage arbitre.** A l'approche de la seconde guerre civile, il quitta Paris et se rendit à Troyes; mais ayant été repoussé du barreau de sa ville natale comme calviniste, il résolut de passer à l'étranger. C'est alors qu'il se rendit dans la principauté de Sedan, à l'appel du duc de Bouillon, qui le chargea de rédiger la coutume de ce territoire, où les protestants étaient en majorité. Lorsqu'il eut achevé ce travail, Pithou passa à Bâle, où il donna une édition de la *Vie de Frédéric Barberousse*, par Othon de Freisingen, annaliste allemand, et une autre de l'*Histoire* de Paul Diacre. L'édit de pacification de 1570 le rendit à la France. Cette même année, il accompagna en Angleterre le duc de Montmorency, ambassadeur, sur la prière que lui en avait faite ce diplomate. La Saint-Barthélemy le retrouva à Paris, et Pithou ne dut qu'à son sang-froid d'échapper au massacre qui décima ses coreligionnaires (1572). Pendant que l'on pillait ses meubles et ses livres, Pithou s'en allait tranquillement chez un confrère, l'avocat Lefebvre, et de là chez Loisel, émerveillé du calme avec lequel son ami reprit immédiatement son travail, « aussi bien que s'il eust esté en son estude ordinaire. » C'est en effet là que Loisel annota les lois mosaïques conférées avec les lois romaines. L'année suivante (1573), Pithou abjura la religion protestante, et telle était sa réputation de loyauté que personne ne blâma cet acte. Peu après, il accepta les modestes fonctions de bailli de Tonnerre, puis il devint, en 1581, procureur général en Guyenne, pour ne pas quitter son ami Loisel, avocat général à la même chambre, et qu'il suppléa parfois dans l'exercice de sa charge. De retour à Paris, Pithou se prononça hautement contre la Ligue et prit part à la publication de la *Satire Ménippée*, qui devait, suivant le président Hénault, n'être « pas moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry. » Il composa pour ce pamphlet célèbre la harangue du lieutenant civil Daubray, orateur du tiers état, qui peint de la manière la plus énergique les maux de la patrie et les manœuvres coupables des fanatiques qui la déchiraient. Pithou rendit d'importants services à Henri IV et leva les dernières difficultés qui s'opposaient à son avénement, entre autres la résistance des prélats, à qui il sut arracher une adhésion qui entraîna celle de Rome. Le 2 mars 1594, en entrant à Paris, le roi chargea Pithou d'organiser, comme procureur général, un parlement provisoire. Toujours modeste, Pithou s'empressa de quitter ces fonctions dès que sa tâche fut remplie. Il revint « à ses livres et à ses compagnons du palais, comme devant » et ne les quitta plus jusqu'à sa mort, en 1596.

On retrouve en Pithou les hautes et sévères vertus, l'amour de la patrie, la loyauté, la passion du travail qui brillaient chez les Molé, les Séguier, les Pasquier, les de Harlay. Il faut y joindre une grande modestie, un éloignement invincible pour tout ce qui était ovation populaire, louange publique, tous ces triomphes dont quelques-uns de ses rivaux, Brisson entre autres, se montrèrent si avides. « Quoique opposé par conviction et par principes aux prétentions de la politique ultramontaine, dit Dupin aîné, P. Pithou, loin de montrer de l'hostilité aux jésuites, mit plutôt ses soins à les contenir; quoiqu'il ne les aimât pas et qu'il en fût détesté, il détourna quelques-unes des rigueurs dont cette société se trouva menacée après l'attentat de Jean Châtel. »

On doit à cet éminent jurisconsulte : *Adversariorum subsecivorum lib. II* (Paris, 1565, in-12); *Mémoires des comtes de Champagne* (Paris, 1572, in-4°); *Raisons pour lesquelles les evêques de France ont pu donner l'absolution à Henri de Bourbon, roi de France* (1593, in-8°), sans nom d'auteur; les *Libertés de l'Eglise gallicane* (Paris, 1594, in-12), livre, dit Loisel, « qui sera trouvé un chef-d'œuvre par ceux qui le considéreront comme il faut » et qui a servi de base à la déclaration du clergé en 1682. M. Dupin en a donné deux éditions annotées (Paris, 1824-1825); *Commentaires sur les coutumes de Troyes* (Paris, 1628, in-4°); *Observationes ad codicem et novellas Justiniani* (Paris, 1689, in-fol.); *Opera sacra, juridica, historica, miscellanea collecta* (Paris, 1609, in-4°). On doit, en outre, à Pithou la découverte du code des Wisigoths, *Leges Wisigothorum*, qu'il publia en 1579. Il laissa en outre plusieurs textes de droit annotés : *Mosaicarum et romanarum legum collatio* (Paris, 1573), *Caroli Magni, Ludovici Pii et Caroli Calvi capitula* (Paris, 1588), *Corpus juris canonici* (Paris, 1687, 2 vol. in-fol.), deux recueils de chroniqueurs français du moyen âge (Francfort, 1594-1596 in-8°). Enfin, on lui doit des éditions d'auteurs classiques : le *Declamationes* de Quintilien, les *Œuvres* de Salvien, les *Fables* de Phèdre, le *Satyricon* de Pétrone, le *Pervigilium Veneris*, la *Cosmographie* d'Ethicus.

PITHOU (François), sieur DE BIERNE, frère des précédents, jurisconsulte français, né à Troyes en 1543, mort dans la même ville en 1621. Comme son frère Pierre, il fit ses premières études de droit sous la direction de son père et suivit ensuite les cours de Cujas. Séduit par les théories de Calvin, il en avait adopté les doctrines, qu'il abandonna plus tard pour éviter les persécutions. Ce n'est qu'en 1580 qu'il fut reçu avocat au parlement. Il avait alors trente-sept ans.

Henri IV le chargea d'assister, comme commissaire, aux conférences de Fontainebleau, puis de débattre la délimitation de frontière entre la France et les Pays-Bas, et l'appela aux fonctions de président [illegible] près la chambre instituée pour la répression de la maltôte. La grande réputation de Pierre Pithou a jeté un peu d'ombre sur celle de François. Il n'y avait cependant pas infériorité de talent de la part de ce dernier. Il arriva souvent aux deux frères de travailler ensemble aux mêmes recueils. On peut citer le *Recueil des canons*, le *Corps de droit canonique*, les *Observations sur le code et les novelles*. Cette différence dans le rang que la postérité a assigné aux deux frères s'explique par la nature de certains travaux de Pierre Pithou. Nous avons vu dans sa biographie que ce jurisconsulte s'occupa activement des grandes questions politiques de son époque, et prit un parti vigoureux dans les hésitations du parlement en face de la Ligue. François, au contraire, s'occupa plus volontiers de questions d'un ordre moins élevé. Les études de jurisprudence, de droit ecclésiastique, de littérature ancienne furent surtout l'objet de ses travaux. Du reste, François avait pour son frère une telle estime qu'il le plaçait très-fort au-dessus de lui-même. Cette opinion, qu'il a exprimée en plusieurs endroits de ses œuvres, contribua beaucoup à faire celle de la postérité. Ainsi, nous lisons dans la préface d'une édition du *Commentaire de la coutume de Troyes*, par Pierre Pithou, édition que François avait revue et augmentée : « Mon intention ne fut oncques d'entreprendre sur Pierre Pithou, mon frère, duquel je ne me suis jamais reconnu digne de baiser les pas. » Pour être exagéré dans l'expression, le sentiment n'en est pas moins vrai au fond. François Pithou ne sortit qu'une fois de son silence sur les affaires publiques. Les jésuites avaient voulu fonder un collége à Troyes, et s'installer comme ils avaient déjà fait en plusieurs endroits. François publia contre eux un discours plein de violence et de reproches amers. Cette haine qu'il manifestait contre cette société se retrouve dans son testament, où, après avoir laissé sa maison et d'autres biens pour l'érection d'un collége, il ajoute : « et sans que les jésuites y soient aucunement reçus. » Au surplus, ce legs fut singulièrement exécuté par les oratoriens de Troyes. François léguait à ce collége sa bibliothèque, riche de son propre fonds et enrichie encore des livres de Pierre. Les oratoriens classèrent les manuscrits, non par ordre de matières, mais suivant la hauteur des cahiers et en faisant rogner impitoyablement par le relieur ceux qui, réunis dans le même volume, n'étaient pas exactement du même format. Ce vandalisme n'était pas rare à cette époque; et il faut lui attribuer la perte de nombreux manuscrits dont on trouve l'indication dans maint auteur et qui n'ont jamais été retrouvés.

Parmi les ouvrages laissés par François Pithou, il faut citer, outre ceux qu'il a faits en collaboration avec Pierre : *Traité de la grandeur, des droits, prééminences [illegible] du royaume de France* (Troyes, 1587, in-fol.); *Traité d'aucuns droits du roi [illegible] II [illegible] états qu'il tient à présent* (Lyon, 1594, in-8°); un *Commentaire* de Pétrone; un *Mémoire sur les bornes de la puissance ecclésiastique*; un *Glossarium obscuriorum verborum quæ in lege salica habentur* (Paris, 1702, in-fol.); une édition des *Rhetores latini* (1599, in-4°), etc.

PITHOYS ou **PITHOIS** (Claude), littérateur français, né en Champagne vers 1596, mort en 1676. Il faisait partie de l'ordre des minimes, lorsque, [illegible] par des tracasseries de la vie monastique, il s'enfuit à Sedan (1632), s'y fit protestant, suivit avec succès la carrière du barreau, devint professeur de philosophie au collége de cette ville en 1633 et fut nommé, en 1637, bibliothécaire par le duc de Bouillon. Peu de temps avant sa mort, il obtint une pension de 1,000 livres. On a de lui la *[illegible] utile pour reconnaître et discerner les simulations et feintises et illusions d'avec les vraies et réelles possessions [illegible]* ([illegible]-sur-Marne, 1621, in-8°), ouvrage dans lequel il s'attache à démontrer, contrairement à l'opinion de l'évêque de Toul, que la possession d'Elisabeth de Raufaing, fondatrice de l'ordre de Notre-Dame-du-Refuge, était simulée, [illegible] Richard, aux [illegible] attribuait cette possession, d'être brûlé vif en 1622, l'*[illegible] gieuses* (Paris, 1627, in-12); *Cosmographie* ou *[illegible]* (Paris, [illegible]), [illegible] in-8°), [illegible] in-12, [illegible] évêque de Belley.

PITHYS s. m. [illegible] MANAKIN.

PITHYUSES, [illegible] des pins dont elles étaient couvertes.

PITIC, ville du Mexique, Etat de Sonora, [illegible] Un torrent traverse cet endroit, mais l'eau en est mauvaise. Pitic est très-[illegible] de Guaymas et [illegible] pour la Sonora supérieure et pour le Nouveau-Mexique; on y importe des An[illegible], de [illegible] café, du chocolat, [illegible], les retours se font en or, argent,

cuivre, blé, et sont ensuite embarqués à Guaymas pour Loreto, Mazatlan, Acapulco et l[illegible]. Il y réside de riches négociants de la Sonora supérieure. Les environs sont cultivés en vignes et plantes potagères.

PITICO s. m. (pi-ti-ko). Ornith. Oiseau peu connu, du genre des pics ou de celui des martins-pêcheurs, qui habite le Chili.

PITIÉ s. f. (pi-tié — latin *pietas*, qui a donné aussi *piété*. Le sens de piété a, par une analogie facile, passé, dans les langues romanes, à celui de pitié. Au reste, en quelques textes, les deux sens se confondent). Compassion, sentiment pénible qu'on éprouve à l'occasion des souffrances, des peines d'autrui : *Être touché de* PITIÉ. *Avoir* PITIÉ *de quelqu'un. Émouvoir la* PITIÉ. *Faire* PITIÉ. *Jeter sur quelqu'un un regard de* PITIÉ. *La* PITIÉ *est souvent un sentiment de nos propres maux dans les maux d'autrui.* (La Rochef.) *La* PITIÉ *naturelle est fondée sur les rapports que nous avons avec l'objet qui souffre.* (Buff.) *La* PITIÉ *est le contre-poison des fléaux de ce monde.* (Volt.) *Le sentiment de la* PITIÉ *dort dans le cœur de l'homme, jusqu'à ce que la douleur vienne le réveiller.* (J.-J. Rouss.) *La* PITIÉ *n'est qu'un sentiment mêlé de tristesse et d'amour.* (Vauven.) *La* PITIÉ *est un des plus nobles sentiments qui honorent l'homme.* (J. de Maistre.) *Une feinte incrédulité sur les maux d'autrui est une ruse inventée par l'égoïsme pour se dispenser de la* PITIÉ. (Latena.) *Autant la* PITIÉ *est douce quand elle vient à vous, autant elle est amère, même dans ses secours, quand il faut l'implorer.* (Lacretelle.) *Il faudrait appeler la* PITIÉ *la passion conservatrice par excellence.* (Alibert.) *De tous les principes d'action, la* PITIÉ *est le plus prompt et le plus irrésistible.* (Mme de Rémusat.) *Tel fait envie, qui est digne de* PITIÉ. (La Rochef.-Doud.) *Tout s'use en ce monde, mais rien si vite que la* PITIÉ. (Lamenn.) *La* PITIÉ *que nous avons des maux d'autrui nous empêche de désespérer des nôtres.* (St-Marc Gir.) *La* PITIÉ... *est un bon, un divin sentiment, qui fait encore plus de bien à ceux qui l'éprouvent qu'à ceux qui en sont l'objet.* (G. Sand.)

> . . . . On a pour les fous
> Plus de *pitié* que de courroux.
>
> LA FONTAINE.

> L'amour, qui prend souvent le nom de l'amitié,
> Emprunte quelquefois celui de la *pitié*.
>
> DEMOUSTIER.

> C'est chez l'infortuné que la *pitié* se trouve;
> Sans peine on compatit au malheur qu'on éprouve.
>
> ARNAULT.

— Sentiment de profond mépris : *De pareilles prétentions me font* PITIÉ. *Il croit faire peur, il fait* PITIÉ. *Il regarde en* PITIÉ *ceux qui ne pensent pas comme lui. Bien souvent j'ai souri de* PITIÉ *sur moi-même, en voyant avec quelle force une idée s'empare de nous, comme elle nous fait sa dupe et combien il faut de temps pour l'user.* (A. de Vigny.) *Le croyant poursuit de son indignation et de sa* PITIÉ *ceux qui ne se rangent pas à ce qu'il croit.* (Guizot.) *Le génie fait* PITIÉ *quand on le voit aux prises avec l'impossible.* (Lamart.)

> ... Les deux bras croisés, du haut de son esprit,
> Il regarde en *pitié* tout ce que chacun dit.
>
> MOLIÈRE.

— Chose digne d'inspirer un sentiment de commisération ou de mépris : *C'est* PITIÉ. *C'est une* PITIÉ. *Quelle* PITIÉ! ‖ Chose d'une médiocrité ridicule : *Que vous a-t-il dit? — Des* PITIÉS.

— *Prendre quelqu'un en pitié*, Lui pardonner à cause de la pitié qu'il inspire. ‖ *Regarder quelqu'un en pitié*, Éprouver pour lui des sentiments de compassion : *Son créancier l'a* REGARDÉ EN PITIÉ *et lui a accordé du temps.* (Acad.)

— Interjectiv. Se dit pour exciter la pitié, la commisération :

> *Pitié!* madame,
> Pour l'orphelin
> Qui vous réclame
> Un peu de pain
> *Pitié!* madame,
> *Pitié! pitié!* pour l'orphelin.
>
> GUST. LEMOINE.

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié*, Il vaut mieux être heureux et subir les sentiments d'envie que le bonheur inspire, qu'être malheureux et s'attirer des témoignages de bienveillance et de compassion. ‖ *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble*, La guerre rend impitoyable. ‖ *C'est grande pitié*, *C'est grand pitié que de nous*, *C'est une étrange pitié que de nous*, La condition humaine est sujette à beaucoup de misères.

— Syn. **Pitié, commisération, compassion**, etc. V. COMMISÉRATION.

— Allus. littér. **Cet âge est sans pitié**, Hémistiche de la fable de La Fontaine, les *Deux Pigeons*. V. AGE.

Pitié (LA), poëme didactique de l'abbé Delille (1802, in-8°). Entre les mains d'un vrai poëte, ce sujet pouvait devenir la matière d'une belle composition; la pitié, ce sentiment excellemment humain, méritait de rencontrer son chantre. Delille n'y a vu qu'un prétexte à amplifications banales; son ouvrage, exalté par la réaction royaliste, est des plus médiocres, comme tous ceux où, dès les premières pages, [illegible] un thème à développements connus d'avance. Son ordonnance est d'une symétrie tout à fait classique. Dans le premier chant, l'auteur décrit la pitié domestique, celle qui s'exerce dans la famille, envers les parents, les amis, les serviteurs et même les animaux; deux épisodes retracent parallèlement la misère dans les villes et la misère dans les campagnes. Tout froid qu'il est, ce chant est encore le meilleur; mais on y cherche vainement ces accents profonds de la compassion et de la sensibilité qu'on était en droit d'attendre. Le second chant célèbre la pitié collective, celle qui s'exerce dans les prisons, les hôpitaux, les tribunaux, celle qu'émeuvent les guerres étrangères et les guerres civiles. Il se termine par un épisode (historiquement controuvé, imité de la *Pharsale* de Lucain), celui de deux camps français de la Vendée, volant l'un vers l'autre dans un moment de trêve et reprenant leurs armes et leurs fureurs fratricides dès que le signal du combat est donné de nouveau. Le troisième chant a pour sujet la pitié dans les temps orageux des révolutions et pour thème la grandeur déchue, la beauté malheureuse, la vertu proscrite, la vieillesse et l'enfance persécutées, les infortunes de la famille royale, les supplices de la Terreur, l'éloge des femmes qui montèrent sur l'échafaud avec courage. Le quatrième chant, appendice du précédent, exalte la pitié en faveur des proscrits; le but serait excellent si l'auteur restait dans les applications générales; mais le dénigrement de la grande œuvre révolutionnaire, dans laquelle il ne voit qu'un prétexte aux spoliations, aux sentences de mort et d'exil, est par trop systématique. N'y a-t-il eu des proscrits qu'en 1793, et les émigrés, rebelles aux lois de leur pays, sortis de France dès 1789, soudoyés par l'ennemi, étaient-ils des proscrits dans l'acception ordinaire du mot? L'auteur achève ses déclamations antipatriotiques par le tableau de la vie de deux jeunes émigrés réfugiés en Amérique.

Ce prétendu poëme est un réquisitoire royaliste et bourbonnien contre la révolution française; dans un passage supprimé par les éditeurs, Delille allait jusqu'à invoquer la vengeance des rois de l'Europe contre la France. L'auteur, avec une facilité déplorable, met en vers incolores et flasques ce que les journaux monarchiques disaient en prose. Il n'a ni l'inspiration, ni l'art, ni le style poétique. Cet ouvrage médiocre n'en eut pas moins une grande vogue, comme tout ce qui sortait de la plume de Delille.

Pitié dans la justice (LA) [*la Pietad en la justicia*], drame espagnol de Guilhem de Castro (représenté vers 1610; impr. en 1625, in-8°). Le sujet en est intéressant et habilement traité; la pièce est digne de celui à qui Corneille a emprunté tant de belles idées et de vers énergiques, dans sa tragédie du *Cid*. Un roi de Hongrie a un fils qui est extrêmement libertin. Ce prince a conçu une violente passion pour la belle Celaura, nouvellement mariée; il la fait prisonnière, ainsi que son époux, et les enferme tous les deux dans un de ses donjons. Là, pour forcer l'infortunée à se donner à lui, il la menace de tuer son époux, dans le cas où elle ferait une plus longue résistance. Celaura, placée dans cette cruelle alternative, se résigne aux volontés du tyran; mais à peine a-t-elle succombé, que le prince n'en fait pas moins tuer l'époux afin de pouvoir posséder Celaura tout à son aise. Désespérée, cette dernière se jette aux pieds du roi et lui demande justice. Le prince est condamné à mort. La seconde partie de la pièce roule sur le combat qui se livre dans le cœur du roi entre l'amour paternel et le devoir qui lui est imposé par la justice. Son fils, qui possède des qualités élevées, obscurcies par ses mœurs dissolues et ses passions violentes, compte un grand nombre de partisans qui implorent son pardon. Mais le roi, après de longues hésitations, se décide à laisser à la justice son libre cours. Un soulèvement populaire le détrône, délivre le prince et le nomme roi à sa place. Le père, qui a signé l'arrêt de mort avec une profonde douleur, se résigne à ces événements, qui rendent impossible l'exécution de la sentence. Mais, dans la prison, en face de la mort, le prince a appris la sagesse; il déplore le crime qu'il a commis et dépose la couronne aux pieds de son père, qui lui pardonne avec joie.

Pitié (HÔPITAL DE LA). Des lettres patentes, en date du 28 mai 1612, ayant ordonné aux magistrats et à la ville de Paris de prendre des mesures pour la répression de la mendicité, il fut résolu que les mendiants seraient enfermés dans des maisons spéciales où on les emploierait à divers travaux et où il serait pourvu à leur subsistance. En conséquence, les directeurs des Pauvres enfermés acquirent, entre la rue du Battoir et celle du Jardin-du-Roi, un jeu de paume à l'enseigne de la Trinité, plusieurs maisons et des terrains sur l'emplacement desquels ils construisirent l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Pitié. Toutefois, on se borna d'abord à entretenir, dans la maison de la Pitié, un certain nombre d'enfants de l'un et de l'autre sexe, de femmes vieilles et de filles repenties. L'édit du 27 avril 1656, portant création de l'Hôpital-Général, désigna, parmi les lieux destinés à enfermer des pauvres, « la maison et l'hôpital tant de Grande et de Petite-Pitié que du Refuge... » D'après un procès-verbal dressé, en 1663, par les commissions du parlement, « la maison de la Pitié est celle où les pauvres sont reçus, soit qu'ils y viennent volontairement, ou qu'ils y soient amenez; et y a pour cet effet, proche de ladite maison, deux lieux de dépost, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, où ils sont retenus, jusques à ce que les directeurs qui sont commis voyent chaque jour s'ils doivent être renvoyez ou menez en quelqu'une des maisons. La partie de la maison appelée la Grande-Pitié est occupée par des filles, depuis sept ans jusqu'à seize et dix-huit, et par de vieilles femmes, dont la plupart sont infirmes et ne laissent pas de travailler et filer pendant leurs infirmitez. »

Dans l'origine, une partie des dépendances de la Pitié fut consacrée par les directeurs de l'Hôpital-Général à l'*enfermement* des femmes et filles débauchées, sous le nom de Refuge; mais bientôt le nombre des pauvres et des mendiants s'accrut dans de telles proportions, qu'il fallut employer à les loger plusieurs bâtiments consacrés d'abord à la maison de Refuge. Des lettres patentes d'avril 1665 constatent que ce changement de destination avait entraîné de graves inconvénients et soulevé des plaintes nombreuses et enjoignent aux directeurs de l'hôpital de la Pitié de rétablir la maison de Refuge « dans le lieu qu'ils jugeront le plus propre et le plus sûr pour recevoir les femmes et filles débauchées. Là seront renfermées celles de ces femmes et filles qui seront envoyées par l'autorité du prévôt et gens tenant le présidial au Châtelet de Paris ou gens tenant le parlement, pour être, lesdites femmes et filles, employées aux ouvrages de leur condition. » Bien que cette maison fût une annexe de la Pitié, elle jouissait d'une manse distincte. Grâce aux libéralités de Marie de Sita, veuve de Jacques Viole, conseiller au Châtelet, les lettres patentes de 1665 reçurent leur exécution. Les directeurs de l'Hôpital-Général acquirent plusieurs maisons englobées dans l'hôpital de la Pitié ou contiguës à cet établissement et y établirent la nouvelle maison de Refuge, qui contenait 60 cellules pour les femmes et filles renfermées par force et appelées les *forcées* et 60 lits pour les femmes et filles pénitentes recluses volontairement. Des murs de séparation étaient élevés entre les *forcées*, et les *volontaires*. En 1672, les directeurs de l'Hôpital-Général résolurent d'établir la maison de Refuge hors de l'enceinte de la Pitié. C'est alors que fut créée la maison de Sainte-Pélagie, qui resta une annexe de l'Hôpital-Général. Les bâtiments acquis par Marie de Sita appartiennent désormais, en toute propriété, à la maison de la Pitié.

Les enfants de l'un ou de l'autre sexe placés à la Pitié y recevaient l'enseignement élémentaire et y apprenaient un état; ils fabriquaient des draps pour l'habillement des hôpitaux et même pour les troupes; la Pitié était habitée par des enfants abandonnés, par des orphelins, par des enfants surpris en flagrant délit de mendicité et non réclamés par leurs parents. En 1790, quand La Rochefoucauld-Liancourt visita cette maison, elle renfermait 1,396 enfants; ce philanthrope assure que la gale et la teigne étaient les seules maladies traitées à la Pitié et que le scorbut était très-fréquent parmi les enfants placés dans cet hôpital; les enfants malades étaient portés à l'Hôtel-Dieu, et ce déplacement forcé aggravait leur maladie; ceux qui n'y mouraient pas en rapportaient la gale. Pendant la Révolution, les enfants de la Pitié reçurent le nom d'*Élèves de la patrie* et, plus tard, celui d'*Orphelins du faubourg Saint-Victor*. En janvier 1809, la maison de la Pitié ayant été désignée pour servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu, les enfants qui l'habitaient furent envoyés dans la maison des Enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine, où étaient déjà placées les orphelines de la rue de Sèvres. Le nombre de lits de cet hôpital, fixé d'abord provisoirement à 200, s'élève aujourd'hui à 620, dont 403 de médecine, 168 de chirurgie, 31 d'accouchement et 18 berceaux. Le personnel administratif comporte : 1 directeur, 1 économe comptable, 4 employés subalternes, 2 aumôniers, 23 sœurs, 85 sous-employés et serviteurs. Le personnel médical comprend : 5 médecins, 2 chirurgiens, 1 pharmacien, 18 élèves internes, 36 élèves externes.

La plus grande partie de l'hôpital de la Pitié a été reconstruite de 1792 à 1802, par l'architecte Viel; les salles qui datent de cette époque ne laissent rien à désirer, au point de vue du service des malades, de l'hygiène et de la salubrité. Il reste encore quelques-uns des bâtiments construits en 1612, lors de la fondation de l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Pitié; nous indiquerons, parmi ces vestiges de l'architecture hospitalière du commencement du XVIIe siècle, un corps de logis au toit élevé, formant pignon sur la rue Lacépède et contigu à l'entrée principale de l'hôpital.

PITIGLIANO, ville du royaume d'Italie, province, district de Grosseto, ch.-l. de mandement; 4,104 hab. Petite place forte. Synagogue.

PITIGLIANO (Nicolas, comte DE), célèbre capitaine italien, de la famille des Ursins ou Orsini, né en 1442, mort en 1510. Lorsque la ligue de Cambrai se forma, il commanda avec Alviano les troupes vénitiennes qui devaient combattre l'armée française. Tous deux avaient reçu l'ordre d'éviter la bataille. Pitigliano se conforma à ces instructions et put ainsi soustraire l'avant-garde vénitienne à la défaite qu'Alviano subit à Agnadel (1509). Il défendit ensuite avec succès Padoue contre l'empereur Maximilien Ier.

PITINUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium, chez les Vestins. C'est aujourd'hui le bourg de Torre-di-Pitino. ‖ Autre ville de l'Italie ancienne, dans l'Ombrie, près de la ville moderne de Macerata.

PITIPOFF (Nicolas), général et littérateur russe, né près de Pultawa vers 1800, mort dans le Caucase en 1850. Il servit successivement contre les Tcherkesses, sous Yermoloff (1825-1826), contre les Persans, sous Paskewitch, puis en Pologne lors de l'insurrection de 1830. Envoyé dans le Caucase en 1835, lors de l'apparition de Schamyl, il combattit ce fameux chef comme hetman des cosaques de la mer Noire, puis de ceux du Don. Pitipoff s'est fait connaître comme poëte en composant dans le gracieux dialecte de la Petite-Russie des pièces de vers et en traduisant dans le même dialecte : *Choix des Harmonies et Méditations* de Lamartine (1833); *Choix des Odes et Ballades* de Victor Hugo (1840); *Choix des Orientales et des Chants du crépuscule* d'Hugo (1845); *Choix de chansons* de Schiller, de Gœthe, Coleridge, T. Moore, etc. (1847).

PITISCUS (Barthélemy), mathématicien et astronome allemand, né près de Grunberg en 1561, mort à Heidelberg en 1613. D'abord précepteur de Frédéric IV, électeur palatin, il devint plus tard son théologal. Il fit de notables additions aux tables trigonométriques que Rheticus avait laissées manuscrites et obtint, de concert avec Adrien Romain, que Jonas Rosa en entreprît la publication à ses frais. C'est là la principale obligation qu'on lui a. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Trigonometriæ libri quinque, item problematum variorum libri decem* (Heidelberg, 1595, in-8°), dont la 3e édition est de 1612. Il dit dans sa préface que rien n'est plus propre à adoucir les mœurs que l'étude de l'astronomie : « Bon Dieu! quel ornement que la douceur et qu'il est rare chez les théologiens, et combien ne serait-il pas à souhaiter qu'en ce siècle tous les théologiens fussent mathématiciens, c'est-à-dire des hommes doux et faciles à vivre! » Dans sa gnomonique, il suit Copernic, mais sans d'ailleurs se prononcer directement sur le mouvement de la terre. Citons encore de lui : *Canon triangulorum emendatissimus* (Francfort, 1612); *Thesaurus mathematicus, sive canon sinuum* (Francfort, 1613); des oraisons funèbres, des sermons, etc.

PITISCUS (Samuel), savant philologue allemand, neveu du précédent, né à Zutphen (Hollande) en 1637, mort à Utrecht en 1717. Il étudia les langues anciennes à Deventer, sous le célèbre Gronovius, apprit ensuite la théologie à Groningue, entra dans les ordres et revint à Zutphen, où il se voua à la carrière de l'enseignement. Appelé, en 1685, à Utrecht, il y remplit pendant trente-deux ans les fonctions de recteur du collége de Saint-Jérôme. On lui doit de bonnes éditions de *Quinte-Curce*, d'*Aurelius Victor*, etc. On a, en outre, de lui : *Lexicon latino-belgicum* (Amsterdam, 1704, in-4°); *Lexicon antiquitatum Romanorum* (Leuwarden, 1713, 2 vol. in-fol.), abrégé en français par Barral (1766), ouvrage qui lui coûta dix années de travail et qui est devenu classique pour cette matière.

PITO s. m. (pi-to). Ornith. Espèce de pie d'Amérique.

PITOIT s. m. (pi-toi). Techn. Pinceau gros et court.

PITON s. m. (pi-ton). Techn. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau : *Mettre des* PITONS *pour soutenir une tringle.* (Acad.)

— Géogr. Pic, pointe d'une montagne élevée : PITON *inaccessible. Ces montagnes sont surmontées de hauts* PITONS, *autour desquels se rassemblent sans cesse des nuées pluvieuses.* (B. de St-P.)

— Pop. Gros nez : *Ote ton* PITON *de devant mon soleil.*

PITON-DE-FOURNAISE, volcan en activité de l'île de la Réunion; 2,625 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il se trouve dans la partie la plus aride de l'île.

PITON-DES-NEIGES, volcan éteint de l'île de la Réunion; 3,865 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le Piton-des-Neiges domine la partie la plus fertile et la mieux cultivée de l'île.

PITONI (Giuseppe-Ottavio), compositeur italien, né à Reti en 1657, mort à Rome en 1743. Il était encore enfant de chœur à l'église des Douze-Apôtres quand il fit entendre en public ses premières compositions. Ces ouvrages étaient naturellement émaillés de fautes grossières et d'incorrections sans nombre, mais ils décelaient, chez leur auteur, une très-haute intelligence musicale. Un maître de chapelle, dont le nom n'a point été transmis, offrit aux parents de Pitoni d'apprendre à Giuseppe le contre-point et l'art d'écrire. Les parents acquiescèrent à la proposition et le jeune homme fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de dix-sept ans il était nommé maître de chapelle à la cathédrale d'Assise. Quatre ans après, il fut attaché, au même titre, à l'église Saint-Marc de Rome, puis passa à Saint-Jean-de-Latran et enfin à Saint-Pierre-du-Vatican. La renommée scientifique de ce musicien était telle, qu'in-

dépendamment de ses éminentes fonctions dans l'église cathédrale de Rome, il était encore chargé de six autres maîtrises dans des églises secondaires de la même ville. Il mourut à son poste à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La quantité de musique sacrée écrite par ce compositeur est réellement incalculable. Citons seulement, pour donner un aperçu de ses travaux, parmi ses ouvrages, dont les titres même ne sont pas tous connus, soixante psaumes et messes, et enfin la collection des offices en musique pour tous les jours et fêtes de l'année.

PITONILLE s. m. (pi-to-ni-lle; *ll* mll.). Moll. Syn. d'HÉLICINE et de ROULETTE.

PITOT (Henri), physicien et ingénieur français, né à Aramon (Languedoc) en 1695, mort en 1771. Il ne prit de goût à l'étude qu'à l'âge de vingt ans. S'étant rendu à Paris en 1718, il fut reçu élève pensionnaire à l'Académie des sciences en 1724 et membre titulaire peu d'années après. Il publia, en 1731, une *Théorie de la manœuvre des vaisseaux*, que le gouvernement français adopta pour notre marine et qui, traduite en anglais, valut à son auteur d'être élu associé à la Société royale de Londres. Nommé, en 1740, ingénieur en chef des états du Languedoc, il enrichit cette province d'un grand nombre de monuments remarquables. Le plus important est l'aqueduc de Saint-Clément à Montpellier, qui a une longueur de 16,000 mètres, dont 15,000 sont franchis sur arcades. Son nom est resté dans la science pour désigner l'inventeur d'un instrument propre à fournir la mesure de la vitesse d'un cours d'eau. Cet instrument, encore employé aujourd'hui, se compose d'un tube recourbé en verre, dont la branche verticale est maintenue en grande partie hors de l'eau, tandis que la branche horizontale, munie à son extrémité d'un pavillon semblable à celui d'un cor de chasse, y est plongée en entier, parallèlement au courant. L'ouverture du pavillon étant dirigée vers la source, l'eau monte dans le tube vertical à une hauteur d'autant plus grande, au-dessus du niveau, que la vitesse du courant est elle-même plus grande. Une table, qu'il est toujours facile de construire, permet de transformer en vitesse les hauteurs indiquées par le *tube de Pitot*.

On a relevé plusieurs erreurs dans ses ouvrages: il croyait, par exemple, avantageux de conserver la forme plane aux aubes des roues hydrauliques et conseillait de leur donner la direction d'un rayon prolongé, plutôt que de les incliner à l'encontre du courant.

PITOU (Louis-Ange), littérateur français, né près de Châteaudun en 1769, mort vers 1828. Pendant la Révolution, Pitou, qui était entré dans les ordres, abandonna la carrière ecclésiastique et se fit, pour vivre, chanteur des rues. Chaud partisan de la royauté, il composa des chansons antirévolutionnaires qu'il chanta dans les rues de Paris, en les accompagnant de lazzis et de commentaires en prose. Après avoir été quinze fois arrêté par la police et quinze fois relâché, il fut déporté à Cayenne par ordre du Directoire le 18 fructidor. Gracié sous le Consulat, il revint à Paris, se fit de nouveau emprisonner quelque temps après et conserva, après sa mise en liberté, un silence prudent. En 1805, il fit paraître une *Relation de son voyage à Cayenne et chez les anthropophages*, ouvrage qui piqua la curiosité publique et fut réédité en 1808 (2 vol. in-8°), bien qu'il soit plein de détails inexacts. « Cette relation, dit M. Paul Foucher, est précédée d'un récit extra-politique et fort peu intéressant de la vie de l'auteur et d'une sorte de note où Pitou plaide les circonstances atténuantes du 18 fructidor, derrière lequel le 18 brumaire avait déjà l'arme au bras. « La république, dit-il, est » un beau rêve; l'anarchie est l'ivresse de la » liberté. » Pitou conclut qu'il faudrait un chef; mais il s'abstint prudemment de dire lequel. La Restauration parut fort peu pressée de reconnaître dans Ange Pitou un Monk du couplet. Il fallut que Pitou rappelât ou plutôt qu'il avançât dans des brochures qu'il avait fait à la royauté par ses chansons plus de 50,000 prosélytes et dépensé pour la bonne cause 260,000 francs que ses chansons lui avaient rapportés, pour qu'il pût obtenir de Louis XVIII une malheureuse pension de 1,500 francs, littéralement arrachée. » Il publia alors un assez grand nombre de brochures et de lourds factums royalistes, justement oubliés, un pamphlet intitulé : *De l'incrédulité intéressée contre la religion, les Bourbons, la Vendée, la justice, la vérité et l'honneur* (1825), et mourut dans une profonde obscurité.

On a d'Alexandre Dumas un roman qui a pour titre *Ange Pitou;* mais le personnage mis en scène par le célèbre conteur n'a aucun rapport avec celui dont il vient d'être question. V. ANGE PITOU au *Supplément*.

PITOXINE s. f. (pi-to-ksi-ne). Chim. Substance mal connue, qui appartient à la série des alcaloïdes du quinquina.

PITOYABLE adj. (pi-toi-ia-ble ou pi-to-ia-ble — rad. *pitié*). Qui est naturellement enclin à la pitié : *La femme du meunier*, PITOYABLE *comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher.* (Scarr.) *Sois doux et* PITOYABLE *envers les animaux, car ils sont sensibles comme toi.* (Ch. Fauvety.)

D'un regard *pitoyable* ils ont séché mes larmes
MOLIÈRE.

Quand on a des parents, il faut les soutenir,
César, et pour les siens se montrer *pitoyable*
V. HUGO.

Avec des regards *pitoyables*,
Soleil, l'ami de tous pays,
Aux sauvages, aux pauvres diables,
Economise des habits.
ED. PLOUVIER.

‖ Ce sens a vieilli; on peut cependant l'employer encore, en évitant l'amphibologie que peut produire le sens suivant, plus usité.

— Qui excite la pitié, la commisération : *Une santé* PITOYABLE.

— Qui inspire la pitié, la risée; qui est d'une médiocrité ridicule; qui est tout à fait mauvais en son genre : *Son raisonnement, sa conduite, ses discours sont* PITOYABLES. *C'est un* PITOYABLE *auteur. Cette comédie est* PITOYABLE. *Voilà une excuse, un prétexte* PITOYABLE. *C'est un* PITOYABLE *écrivain. C'est une erreur bien* PITOYABLE *que l'exercice du corps nuise aux opérations de l'entendement.* (J.-J. Rouss.)

Quels *pitoyables* vers! quel style languissant!
BOILEAU.

— s. m. Ce qui est pitoyable : *Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le* PITOYABLE *que d'éclater sur le ridicule?* (La Bruy.)

— Syn. **Pitoyable, déplorable, lamentable.** V. DÉPLORABLE.

— **Pitoyable, piteux.** V. PITEUX.

PITOYABLEMENT adv. (pi-toi-ia-ble-man ou pi-to-ia-ble-man — rad. *pitoyable*). De manière à exciter la pitié : *Il se plaignait* PITOYABLEMENT. *Le peuple, dans ce cas, dépenserait bien moins pour faire bonne chère qu'aujourd'hui pour vivre* PITOYABLEMENT. (Fourier.)

— D'une manière médiocre, mauvaise, qui excite la risée : *On ne saurait agir plus* PITOYABLEMENT. *Dangeau était très-*PITOYABLEMENT *glorieux et tout à la fois valet.* (St-Sim.)

PITPIC s. m. (pit-pik). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des fauvettes, d'après les auteurs anciens; c'est probablement le même que le PITPIT.

PITPIT ou **PIT-PIT** s. m. (pitt-pitt — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Genre de passereaux conirostres, formé aux dépens des motacilles, et dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale : *Les* PITPITS *ont des mœurs sociales et vont en grandes troupes.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Les *pitpits*, qu'il ne faut pas confondre avec les *pipis* ou *pipits*, sont caractérisés par un bec long, très-pointu, légèrement recourbé, arrondi, à bords lisses; des narines basales et percées dans une membrane nue; des ailes moyennes; la queue fourchue; les tarses médiocres et grêles. Le *pitpit bleu* a un plumage qui varie beaucoup, mais qui est généralement mélangé de noir et d'un beau bleu. Il habite l'Amérique tropicale, où il est sédentaire. Il se tient dans les bois, se perche sur les grands arbres et se plaît surtout à leur cime. Ses habitudes sont sociales et il se mêle familièrement avec de petits oiseaux d'espèces étrangères; il est gai, vif et toujours sautillant. Ces traits de mœurs permettent de le distinguer des figuiers, avec lesquels on l'a confondu, mais qui en diffèrent par des habitudes plus solitaires et plus voyageuses.

PITRA (dom Jean-Baptiste), cardinal et bénédictin français, né à Champforgeuil, près d'Autun, en 1812. Il est fils d'un percepteur, qui lui fit donner une bonne éducation. De bonne heure, Jean-Baptiste Pitra se fit remarquer par son intelligence, par sa piété, et il résolut de suivre la carrière ecclésiastique. Après avoir enseigné pendant quelque temps la rhétorique au petit séminaire d'Autun, il entra chez les bénédictins de Solesme, y prononça ses vœux et ne cessa depuis lors de s'adonner à des travaux d'érudition qui lui ont acquis une réputation méritée. Le Père Pitra visita les principales bibliothèques d'Europe, où il recueillit de nombreux et importants matériaux, prit part, en 1856, au concile provincial de Périgueux, se rendit, en 1858, à Rome, à l'appel de Pie IX, qui le chargea d'étudier les canons anciens et modernes des Églises orientales, fit, dans ce but, de nouveaux voyages d'érudition, devint, en 1862, membre de la congrégation pour les affaires religieuses de l'Orient et reçut, en 1863, le chapeau de cardinal. Outre une *Histoire de saint Léger*, on lui doit : *Spicilegium Solesmense* (Paris, 1852-1860, 5 vol. magnifiques), ouvrage fort remarquable en ce qu'il contient de nombreux documents inédits sur les antiquités ecclésiastiques; *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta* (Rome, 1864 et suiv.), etc.

PITRE s. m. (pi-tre — corruption du latin *Petrus*, Pierre). Paillasse, sorte de valet de parade; compère d'un escamoteur :

. . . Dans des vers gazés qui font rougir un *pitre*,
Faire éclore, en prenant la flûte et le tambour,
Un édit paternel pour les filles d'amour.
TH. DE BANVILLE.

— Fig. Grossier, bouffon : *Certains journaux ont leur* PITRE *attitré, comme les saltimbanques.*

— **Encycl.** Mœurs. Le *pitre* est une variété du paillasse; c'est un des héros de la parade en plein vent; il exerce sur des tréteaux, dans les foires, devant les baraques de bateleurs. Sa spécialité est la bagatelle de la porte; il n'a pas de rôle dans la farce proprement dite. Vêtu d'une mauvaise souquenille faite de pièces et de morceaux, plus peut-être par nécessité que par recherche du pittoresque, coiffé d'un feutre mou ou d'une toque que surmonte un plumeau consterné, chaussé de savates, le pauvre diable s'exténue à être drôle, à faire des grimaces comiques, à se souvenir de calembours hors d'âge, mais encore bons pour les badauds qui l'écoutent. Il harangue les foules et reçoit des coups de pied dans le derrière. Chez les joueurs de gobelets qui s'intitulent maintenant physiciens, il sert de compère à l'opérateur, il distrait l'attention du public tandis que le Bosco d'occasion se tire du nez des pièces de cent sous ou exécute la fameuse omelette dans le chapeau. Son sort n'est pas beaucoup plus digne d'envie s'il accompagne dans sa vie nomade quelque arracheur de dents, marchand de thé suisse ou charlatan. C'est sur lui que le docteur Mirobolan essaye ses drogues; c'est lui qu'il saigne et purge, pour prouver l'efficacité de ses remèdes; c'est lui qui avale des sabres, du plomb fondu, de l'étoupe enflammée, qui se balafre les bras à coups de rasoir et que le docteur guérit instantanément par une application de poudre de perlimpinpin. Et pour surcroît, c'est encore lui souvent qui fait la musique et qui débite l'annonce, le boniment : « Ecoutez, messieurs, mesdames! or çà ne croyez pas que mon maître, le docteur Mirobolan, soit un charlatan, un bateleur, un escamoteur, un baladin! c'est tout simplement un grand homme, un savant, un philosophe et le plus grand docteur qui ait jamais existé. Pourquoi donc ne roule-t-il pas sur l'or? Pourquoi n'habite-t-il pas un palais? C'est qu'il est aussi modeste qu'il est savant et qu'il aime trop les autres pour penser à lui-même. Si vous saviez comme il me parlait de vous encore ce matin! « Gringalet, me » disait-il, tu sais combien je fais cas de ces » braves gens (de Pontoise, de Jargeau ou de » Landerneau, à l'occasion), je les aime ten» drement, et, pour le leur prouver, j'ai ré» solu de faire aujourd'hui même présent d'un » petit écu à tous ceux d'entre eux qui vou» dront bien l'accepter. » Profonde sensation dans l'auditoire; on se rapproche; un peu plus on tendrait les mains pour recevoir le petit écu. « Messieurs, continue le *pitre*, voici le merveilleux remède qui, avec la permission de Dieu (il ôte son chapeau), empêche de mourir. Voici cette fameuse *panacea panacearum* que les souverains de la terre achèteraient au prix de tous leurs trésors... Messieurs, c'est à vous, à vous seuls qu'elle est destinée. Jusqu'ici, le docteur Mirobolan avait vendu ses paquets à raison de 3 francs 40 centimes; mais en votre considération et par faveur spéciale, il m'a ordonné de rabattre les 3 francs, ce qui fait bien un écu au profit de chacun de vous! Qui en veut? Voici, voilà! suivez la foule! » Et là-dessus, long ronflement de grosse caisse.

Le *pitre*, grotesque par état, mélancolique de caractère, profond observateur et grand philosophe, car il en a vu, dans la vie, de toutes les couleurs, serait capable de trouver la sublime définition du public donnée par Bilboquet : « Combien de recette, Atala? — 4 francs! — A 2 sous par tête, cela fait quarante imbéciles. »

PITRE-CHEVALIER (Pierre-Michel-François CHEVALIER, dit), littérateur français, né à Paimbœuf, Loire-Inférieure, en 1812, mort à Paris en 1863. Il débuta dans la carrière des lettres par quelques poésies, épousa, en 1835, Mlle Decan de Chatouville, qui a publié des nouvelles sous le pseudonyme de *Lady Jane* et est morte à Paris en 1859, et entra à la rédaction du *Figaro*, dont il devint rédacteur en chef après Alphonse Karr en 1845. Cinq ans plus tard, Pitre-Chevalier prit la direction en chef du *Musée des familles*. Il acquit en tiers, en 1849, la propriété de ce dernier recueil littéraire et en fut depuis lors le directeur. Outre un grand nombre d'articles et de pièces de vers insérés dans les publications précitées, dans l'*Artiste*, la *Revue de Paris*, le *Plutarque français*, le *Commerce*, le *Courrier*, la *France maritime*, la *Presse*, etc., on doit à ce littérateur distingué : les *Jeunes filles; Mystères* (1835), poésies; *Dona Inès* (1838, 2 vol.); *Études sur la Bretagne* (1839-1842, 6 vol.), *Brune et Blonde* (1841, 2 vol. in-8°), la *Chambre de la reine* (1842-1843, 4 vol. in-8°), la *Bretagne ancienne* (1844, in-8°); la *Bretagne moderne* (1844, in-8°), *Bretagne et Vendée* (1844-1848, in-8°); les *Bretonnes d'autrefois, chroniques de la Bretagne* (1852, in-18); *Nantes et la Loire-Inférieure* (Nantes, 1858, 2 vol. in-fol. avec pl.), avec Ém. Souvestre, etc.; *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne* (1859, in-18), etc. Citons encore une comédie intitulée *Un mari, s'il vous plaît* (1843), la traduction des *Romans de Schiller* (1838, 2 vol.) et des *Contes de la princesse Amélie de Saxe* (1841).

PITREPITE s. m. (pi-tre-pi-te). Comm. Liqueur forte, espèce d'eau-de-vie que l'on fabrique dans les colonies françaises d'Amérique.

PITRES, village de France. V. PISTES.

PITRION s. m. (pi-tri-on). Ornith. Nom vulgaire de la [illegible].

PITRON s. m. (pi-tron). Poutre de 12 à 15 pieds, en Languedoc.

PITROU (Robert), inspecteur général des ponts et chaussées, né à Mantes en 1684, mort en 1750. Il imagina de nouveaux procédés pour la construction des cintres des voûtes, l'assemblage des ponts en bois et les échafaudages. Le recueil de ses différents projets a été publié en 1756 (1 vol. gr. in-fol.).

PITS (John), en latin **Pitseus**, littérateur anglais, né à Alton (Hampshire) en 1560, mort à Liverdun (Lorraine) en 1616. Il étudiait à l'université d'Oxford lorsqu'il abjura le protestantisme, passa en France, compléta son instruction au collége des Anglais à Reims, puis se rendit à Rome, où il étudia la philosophie et la théologie, et se fit ordonner prêtre. De retour à Reims, il s'adonna à l'enseignement, quitta cette ville pour aller habiter successivement Pont-à-Mousson, Trèves, Ingolstadt, devint ensuite confesseur de la duchesse de Clèves, retourna en Lorraine vers 1610 et y obtint, outre un canonicat, le doyenné de Liverdun. On a de lui : *De legibus tractatus theologicus* (Trèves, 1592, in-4°); *De beatitudine* (Ingolstadt, 1595, in-8°); *De peregrinatione*, et un recueil intitulé : *Vies des rois, évêques, hommes apostoliques et écrivains de l'Angleterre* (4 vol. in-fol.) dont le tome IV, qui comprend les écrivains anglais, a été seul imprimé sous le titre de : *Relationum historicarum de rebus anglicis, seu de academiis et illustribus Angliæ scriptoribus* (Paris, 1619). Cet ouvrage, écrit dans un latin élégant, est rempli d'erreurs, d'omissions, et tiré en grande partie d'un ouvrage de Thomas James, dont Pits parle néanmoins avec un grand mépris.

PITSCHAFT (Jean-Jacques-Adolphe), médecin allemand, né à Mayence en 1783, mort à Bade en 1848. Il alla exercer son art dans le duché de Bade, devint professeur à Heidelberg et fut nommé, en 1819, médecin officiel des eaux de Bade. Pitschaft ne se borna point à la médecine pratique; il s'occupa de philosophie, de belles-lettres et composa de petits romans, des poésies lyriques, etc., qu'il publia dans divers journaux littéraires. Outre divers mémoires scientifiques, on a de lui : *Traité sur la période des femmes, sur la grossesse, l'accouchement et l'éducation des enfants dans les premiers cinq ans de leur vie* (Heidelberg, 1812); *Guide médical des familles* (Heidelberg, 1812); le *Médecin comme conseiller et ami des familles* (Heidelberg, 1817); *Quelques idées sur le choléra asiatique* (1831), *Sur les eaux et le climat de la ville de Bade* (1831), etc. — Son frère, Jean-Baptiste PITSCHAFT, né à Mayence en 1786, mort dans la même ville en 1856, a rempli diverses fonctions judiciaires et publié plusieurs ouvrages, notamment : *[illegible]*; *Jean Ronge et la doctrine du catholicisme allemand réfutée* (1844); *Sur le droit de [illegible] commun par toute l'Allemagne* (1847), etc.

PITT (Christophe), poëte anglais, né à Blandford en 1699, mort à Pimpern en 1748. Il entra dans les ordres et devint recteur de Pimpern, dans le comté de Dorset. On a de lui un recueil de poëmes intitulé : *Miscellany* (1727, in-8°), et des traductions en vers de l'*Énéide* de Virgile, de l'*Art poétique* de Vida, lesquelles sont remarquables par l'harmonie et le charme du style, par l'éclat et la pureté de la versification.

PITT (William), comte DE CHATHAM ou CHATAM, célèbre homme d'État anglais, surnommé **le grand député des communes**, né à Boconnoc (Cornouailles) le 15 novembre 1708, mort au château de Hayes (comté de Kent) le 11 mai 1778. Il était petit-fils d'un gouverneur de Madras et fils d'un simple écuyer, Robert Pitt, qui lui laissa pour toute fortune une rente de 2,500 francs. Lorsqu'il eut achevé ses études à Oxford, ses parents lui achetèrent une commission de [illegible], mais des attaques de goutte auxquelles il était sujet depuis l'âge de seize ans le forcèrent à renoncer au métier des armes. Après avoir visité la France et l'Italie, il se tourna vers la carrière politique, [illegible] un [illegible] Old-Sarum, [illegible] 1735 et prit [illegible] chefs du parti [illegible] contre le ministre Robert Walpole [illegible] 1742. [illegible] Walpole [illegible] expressions [illegible] il n'avait réussi qu'à faire de Pitt un [illegible] encore plus [illegible] dans sa retraite par [illegible]. En 1738, le prince de Galles l'avait attaché à sa [illegible] en le nommant gentilhomme de sa chambre. La duchesse de Marlborough, en mourant (1744), légua à Pitt 10,000 livres sterling (250,000 francs), « en récompense du noble désintéressement avec lequel il avait maintenu l'autorité des lois et prévenu la ruine de son pays. » Ce legs améliora sensiblement la position pécuniaire, jusque-là fort gênée, du député d'Old-Sarum. Nommé, en 1746, par le duc de **Newcastle**, vice-trésorier d'Irlande, conseiller privé et payeur général de l'armée, il se démit de ces fonctions en 1755, mais accepta l'année suivante celles de secrétaire d'État pour le département des affaires étrangères; mais George II ayant

voulait entraîner l'Angleterre dans la confédération des princes de l'Allemagne, dans le but de conserver ses États de Hanovre, Pitt s'opposa énergiquement à cette politique belliqueuse et donna sa démission (avril 1757). Rappelé de nouveau au gouvernement par l'opinion publique, il présida le cabinet de juin 1757 au mois d'octobre 1761.

Lorsque Pitt prit la direction des affaires, l'Angleterre était dans la plus déplorable position, ses armées étaient battues, sa marine était inactive et son crédit au plus bas. Grâce à son énergie, les choses ne tardèrent pas à changer de face. Il fit attaquer avec succès la France dans l'Inde et en Amérique, anéantit presque sa marine, ruina ou lui enleva ses plus importantes colonies, conquit Gorée et le Sénégal, rétablit les finances et le crédit public et donna par là au commerce une vive impulsion. Exerçant un pouvoir incontesté, ayant réduit l'opposition au silence, Pitt gouvernait à peu près seul, car il avait forcé ses collègues du ministère à s'incliner devant sa supériorité, devant son goût de domination, qui n'était pas sans froisser son entourage. Lorsqu'il apprit que Louis XV et Charles III d'Espagne venaient de signer le pacte de famille (15 août 1761), destiné à mettre une barrière à la puissance de l'Angleterre, Pitt voulut qu'on déclarât aussitôt la guerre à l'Espagne; mais les autres membres du cabinet furent d'un avis différent et il donna sa démission le 5 octobre 1761. George III, qui était monté sur le trône l'année précédente, subissait alors l'influence de lord Bute, représentant de l'absolutisme, et Pitt avait vu son crédit sensiblement baisser. Pendant quelque temps, il ne prit plus part aux débats du Parlement, d'où sa santé déplorable le tenait éloigné. Il y reparut toutefois pour entrer dans l'opposition et attaquer le traité de paix signé avec l'Espagne, puis pour défendre la liberté de la presse et la liberté individuelle, qui venaient de recevoir de graves atteintes. Lorsque éclata, en 1766, entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique, la grande lutte qui devait aboutir à une séparation et à la création des États-Unis, Pitt se prononça avec une grande éloquence à la fois en faveur des libertés et des justes réclamations des colons et pour le maintien de la suprématie de la métropole. La situation était des plus difficiles, et encore une fois l'opinion publique le désigna pour prendre la direction des affaires. Après avoir refusé de former un cabinet, il finit par céder aux vives sollicitations qui lui furent faites. Mais, dans le nouveau ministère qu'il combina en 1766, il se borna à prendre le poste de garde des sceaux et refusa celui de premier ministre, sa santé ne lui permettant plus de prendre tout le poids des affaires. Cette même année, il reçut du roi, avec un siége à la Chambre des lords, le titre de comte de Chatham et de vicomte de Burton-Pynsent. Mais ses infirmités croissantes, la tournure fâcheuse que prenaient les affaires en Amérique, les mesures impolitiques qu'il voyait prendre à l'égard des colonies transocéaniques le décidèrent, vers la fin de 1768, à quitter définitivement le pouvoir. La haine contre la France, l'humiliation de cette nation étaient au nombre des grandes préoccupations de sa politique. Il avait montré d'ailleurs une grande capacité administrative et politique, fait triompher les intérêts anglais au Canada, au Sénégal, dans l'Inde, où il s'était emparé d'une partie des possessions françaises, joué enfin un rôle très-brillant pendant la durée de la guerre de Sept ans. Quoique tourmenté par de cruelles souffrances, il ne manquait jamais, dans les grandes occasions, d'élever la voix dans le sein du Parlement. Lorsque le duc de Richmond proposa de reconnaître l'indépendance des États-Unis, le vieux Chatham s'arracha à son lit de douleur et, appuyé sur ses deux fils, John, qui hérita de son nom, et William, l'héritier de son génie, il parut pour la dernière fois à la Chambre des lords et éleva la voix contre le démembrement de la monarchie. Après avoir terminé sa harangue, en demandant que l'Angleterre tournât tous ses efforts contre la France, dont l'humiliation lui paraissait l'unique remède à tous les embarras de son pays, il tomba évanoui. Quelques mois après, la dépouille de cet implacable ennemi de la France était déposée à Westminster, avec une pompe quasi royale, et le Parlement votait 20.000 livres sterling pour l'acquittement des dettes de Pitt.

L'éloquence vive, simple et saisissante de lord Chatham n'a été égalée assurément par aucun [illegible], si ce n'est peut-être Burke, Fox et l'autre Pitt lui-même; aucun n'a eu l'*os magna sonaturum* au même degré. « Je n'hésite point, dit Villemain, à comparer les discours de Chatham, pour la véhémence de la conviction, pour la grandeur des mouvements, aux plus beaux de Démosthène. Il y a, de plus, un tour d'imagination grave et [illegible] qui tient à [illegible] de [illegible], à son âge, à son infirmité, et qui lui donne un caractère particulier d'éloquence. [illegible] où son éloquence s'éleva le plus haut sont les discours qu'il prononça contre l'inepte ministère de lord North et en faveur de ces colons [illegible] qui devenaient tout à coup patriotes et citoyens pleins de vertus, grands, simples et sages et, par ces qualités mêmes, fondèrent la grande république des États-Unis là où ne s'élevaient naguère que treize petits États de planteurs et de pionniers. Partout lord Chatham prend la défense des Américains, vilipendés par les orateurs ministériels, plaide sympathiquement leur cause, en préconise la justice, raille les superbes mépris et l'outrageux langage avec lesquels on traitait en Angleterre ces héroïques insurgés d'outre-mer. « Protester au nom de la justice et de l'humanité contre les barbaries de cette guerre civile, dit Villemain, au nom de la prudence contre de fausses promesses et un succès impossible, prévoir les maux, proposer le remède, offrir à l'Angleterre de lui rendre ce monde qu'elle va perdre et de concilier ses droits légitimes avec la liberté nécessaire des colonies, voilà la mission que remplit alors lord Chatham. » Citons un fragment de l'un des plus beaux discours qu'il ait prononcés à la tribune anglaise :

« Oh! que nous montrons bien un peuple corrompu par nos forces et par nos richesses! s'écriait lord Chatham en 1777. Que nous disent nos faiseurs de relations pour décrier nos ennemis et les faire tomber sous notre mépris? ils nous répètent qu'ils sont pauvres, ils écrivent qu'ils sont malades, qu'ils mangent peu, qu'ils sont maigres, qu'ils sont poltrons, qu'ils n'ont pour tout vêtement que des couvertures de laine. Milords! milords! ces poltrons, ces malades, ces hommes maigres nous battront; ces gens nus nous dépouilleront; ces gueux (pour parler comme nos gazettes) s'enrichiront à nos dépens. Les Macédoniens étaient mal vêtus et pauvres quand ils subjuguèrent l'Asie, et nous sommes déjà efféminés et riches comme les Perses. Eh! ne voyez-vous pas que ces mensonges nous disent tous une fatale vérité : c'est que nous n'estimons que l'or, que le bien-être, que la facilité de vivre. L'esprit national est bien déchu de sa générosité première, et le peuple anglais n'agit, ne pense et ne parle plus que comme un simple bourgeois fier de son bien, de son repos, de son aisance et même de son embonpoint. Oui, milords, et ce fait est certain, car les discours bien accueillis ne peignent pas seulement ceux qui les tiennent, mais aussi ceux qui les écoutent; oui, milords, je gémis de voir dans nos papiers publics ce que jamais on n'a vu : un peuple entier montrer, dans une affaire nationale, toute l'insolence, tout le ricanement, toutes les plates bassesses de l'orgueil que montrent les particuliers dans leurs menues affaires. Milords! milords! prenez-y garde! l'honneur même de cette nation, celui qui tient à la bravoure, est compromis. Eh! ne voyez-vous pas combien il est exposé par le soin qu'on prend de publier partout et de dire, même en ce Parlement, que les Américains manquent de courage? N'aura-t-on pas le droit de croire que, pour nous exciter au combat, on a besoin de nous apprendre que nous n'avons rien à risquer, que l'armée ennemie a peur, que nous avons affaire à des poltrons? »

Le comte de Chatham joignait à une physionomie expressive une taille élevée et pleine de noblesse. Il était né orateur. « Le timbre sonore de sa voix, dit M. Dezos, devenait effrayant lorsqu'il versait des flots d'invectives sur ses adversaires (ce qu'il faisait souvent avec succès), et son œil d'aigle imposait à ses auditeurs avant que ses lèvres eussent prononcé une syllabe. A peine arrivé au ministère, on peut le dire, malgré le roi et contre le vœu du parti aristocratique, il força tous les partis à concourir à ses vues. Il montra une sagacité presque prophétique dans plusieurs circonstances importantes. Gai, aimable dans la société, il était, dans ses relations politiques, d'un amour-propre excessif, fier, impérieux et impatient de contradiction. La passion qui le dominait était une ambition sans bornes; mais s'il aimait le pouvoir, ce n'était pas pour enrichir ses amis ou lui-même, car on admirait surtout son extrême désintéressement, mais pour agrandir son pays et humilier ses ennemis. » Bien qu'appartenant au parti tory, il avait un goût très-vif pour la liberté. « La presse, s'écriait-il un jour, porte sa charte en elle-même; rien ne la comprimera jamais. » La liberté individuelle trouva toujours en lui un vigoureux défenseur. C'est ainsi qu'il se prononça en faveur de Wilkes poursuivi. Dans un de ses discours, il prononçait ces mémorables paroles : « C'est une maxime de notre constitution que la maison de tout Anglais est son château fort, défendue qu'elle est non par des remparts et par des créneaux, mais par la majesté de la loi. Le plus pauvre citoyen du royaume peut défier dans sa chaumière toutes les forces de la couronne. Il n'importe qu'elle soit fragile, que son toit tremble au moindre souffle; les vents, la pluie, l'orage peuvent y entrer; le roi ne le peut pas : toute sa puissance expire devant le seuil de l'humble manoir. » Disons en terminant que William Pitt fut le premier exemple illustre d'un parvenu au pouvoir au milieu de l'aristocratie anglaise. On peut consulter sur sa vie : *Anecdotes sur W. Pitt*, par J. Almon (Londres, 1792, 2 vol. in-4°); *Histoire de W. Pitt*, par F. Thackeray (Londres, 1824-1827, 2 vol. in-4°); *Correspondance de W. Pitt* (Londres, 1838-1840, 4 vol. in-8°); *Essai historique sur les deux Pitt*, par L. de Viel-Castel (Paris, 1846, 2 vol. in-8°); *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, par Villemain (1828). — Son fils aîné, John PITT, comte DE CHATHAM, né en 1756, suivit la carrière des armes. Devenu général, il dirigea, en 1809, la malheureuse expédition de Walcheren, puis fut gouverneur de Gibraltar.

PITT (William), célèbre homme d'État anglais, fils du précédent, né à Hayes (Kent) le 28 mai 1759, mort à Putney-Heath le 23 janvier 1806. Il fut élevé d'une façon austère par sa mère, lady Esther Grenville, et par son père, qui lui inculqua de bonne heure la haine de la France et le forma avec le plus grand soin pour la vie politique. Bien que sa santé délicate le forçât souvent à interrompre ses études, le jeune Pitt fit des progrès extraordinaires. Il apprit à fond le grec et le latin, joignit à l'étude des belles-lettres celle des sciences et de la philologie et composa à quatorze ans une tragédie politique. Après avoir reçu les leçons d'un savant précepteur, nommé Wilson, il alla suivre, en 1773, les cours du collége de Pembroke-Hall à Cambridge. Là, il redoubla d'ardeur et frappa d'étonnement ses condisciples et ses maîtres par la précocité de son intelligence, par sa vive sagacité. Il s'attacha particulièrement à étudier les différents styles des auteurs grecs et latins, le tour, les expressions, la manière de disposer le récit; en même temps, il notait toutes les pensées éloquentes, toutes les expressions fortes et énergiques qu'il rencontrait dans ses lectures. Lorsque son père mourut en 1778, il venait d'avoir dix-sept ans. N'ayant pour toute fortune que 300 livres sterling de rente, il dut songer à choisir une profession et se décida pour celle d'avocat. Admis au barreau en 1780, il plaida quelques causes. « Dans la simplicité nerveuse de son langage, dit M. Villemain, on apercevait déjà le génie qui l'appelait plus haut. En même temps, il fréquenta les séances du Parlement. Il écoutait avec soin les plus habiles orateurs des deux Chambres et s'exerçait à leur exemple. Il choisissait dans les débats qu'il avait entendus l'opinion qui lui plaisait comme vraie et comme utile; et il s'étudiait à la développer, à la fortifier d'arguments nouveaux et à combattre toutes les objections. Ce travail solitaire l'occupa deux années. C'est ainsi qu'il avait acquis une facilité singulière à tout exprimer avec justesse et netteté et à mettre toujours le meilleur mot dans la meilleure place. »

Pitt avait vingt et un ans lorsqu'il se porta candidat à la Chambre des communes pour l'université de Cambridge. Malgré sa réputation prématurée et l'éclat de son nom, il n'obtint que quelques voix. Plus heureux l'année suivante (1781), il fut élu, grâce à sir James Lowther, par le bourg d'Appleby et il put alors, avec une joie inexprimable, entendre, selon ses expressions, sa voix dans le Parlement. En ce moment, le ministère tory de lord North était au pouvoir, mais profondément ébranlé par suite de la guerre avec les colonies d'Amérique définitivement séparées de la métropole. Pitt débuta par l'opposition. Il prononça son premier discours le 26 février 1781, en appuyant la réforme économique proposée par Burke. Ce discours produisit une grande sensation. Ce jeune homme, à la diction nette et précise, à la dialectique pressante, à la voix harmonieuse et claire, aux gestes d'une élégante noblesse, apparaissait tout à coup comme un maître de l'éloquence. « Ce n'est pas un rameau du vieux chêne, c'est le chêne lui-même », s'écria Burke après l'avoir entendu; et Fox, qui devait être bientôt son adversaire acharné, s'empressa de le féliciter, déclarant qu'il était un des premiers hommes du Parlement. Pitt prononça d'autres discours contre le ministère; mais on fut frappé de son langage mesuré, qui décelait l'homme d'État déjà mûr pour le pouvoir. Le ministère de lord North ayant donné sa démission (20 mars 1782), le marquis de Rockingham, chargé de former un nouveau cabinet, proposa à Pitt le poste lucratif de vice-trésorier d'Irlande; mais il refusa parce que ces fonctions ne lui donnaient pas accès aux délibérations du conseil. Il commença presque aussitôt contre Fox une lutte qui ne devait finir qu'avec la vie des deux champions. Pour battre en brèche celui-ci, alors un des chefs du cabinet, il demanda la réforme parlementaire (7 mai 1782); mais Fox déjoua cette intrigue en appuyant la motion avec plus de bonne foi que son antagoniste n'en avait mis à la faire. Malgré sa jeunesse, il montra une habileté très-déliée au milieu des luttes de parti et parvint au poste de chancelier de l'Échiquier à l'âge de vingt-trois ans. Le cabinet whig venait de se dissoudre par suite de la mort de lord Rockingham (1er juillet 1782), et lord Shelburne, appelé par George III à la tête des affaires, s'était empressé d'introduire dans le nouveau ministère l'orateur qui lui semblait le plus propre à lutter contre la formidable opposition avec laquelle il allait être aux prises à la Chambre des communes. Dans l'espoir de gagner l'éloquent Fox, qui disposait de quatre-vingt-dix voix, Pitt eut avec lui une entrevue pour lui proposer d'entrer dans le cabinet (11 février 1783); mais Fox déclara qu'il ne pouvait entrer au pouvoir si Shelburne était à sa tête, et la négociation avorta. Trois jours plus tard, Fox formait, avec ce même lord North qu'il avait tant attaqué, qu'il avait accusé, non-seulement d'avoir perdu, mais encore vendu l'Amérique, une coalition célèbre ayant pour objet de renverser le ministère. Le jeune Pitt, malgré toute sa sagacité, n'avait pu prévoir que Fox et North, réconciliés par une chute commune, se réuniraient pour l'attaquer. Les deux nouveaux alliés, réunissant leurs forces, déclarèrent aussitôt la guerre au cabinet et obtinrent une grande majorité dans la Chambre des communes en votant contre les préliminaires de paix signés avec l'Amérique, la France et l'Espagne. En conséquence, le 24 février 1783, lord Shelburne et ses collègues donnèrent leur démission. Pendant cinq semaines, George III, qui haïssait les whigs, refusa de l'accepter. Il proposa à Pitt de se mettre à la tête d'un nouveau cabinet; mais le jeune homme d'État, comprenant que sa position serait intenable, refusa, et le roi se vit contraint, le 2 avril suivant, de consentir à la formation d'une nouvelle administration ayant à sa tête Fox, Portland et North. Pour fortifier le ministère, Fox offrit à Pitt de conserver ses fonctions de chancelier de l'Échiquier; mais sa proposition fut repoussée.

Pitt, en tombant du pouvoir, comprenait que la coalition triomphante, discréditée dans l'opinion, profondément antipathique au roi, avait peu de chance de rester longtemps à la tête des affaires. Pour se rendre populaire, il demanda de nouveau la réforme électorale et une réforme économique dans les offices publics; puis, après avoir repoussé de nouvelles ouvertures faites par Fox, il se rendit en France, visita Paris et se fit présenter à Louis XVI. Sa jeunesse et la haute position qu'il venait d'occuper dans son pays faisaient de Pitt un personnage excitant vivement la curiosité, et l'impression qu'il laissa fut tout à son avantage. Lorsqu'il revint en Angleterre, le cabinet Fox-North avait signé la paix avec les États-Unis, la France et l'Espagne. Il paraissait affermi, lorsqu'une circonstance fortuite vint en précipiter la chute. « Fox, pour fortifier le pouvoir parlementaire dont il se croyait maître, aux dépens de la royauté dont il se défiait, dit Villemain, avait imaginé le projet d'un bill qui, dépouillant la Compagnie des Indes d'une part de ses priviléges, attribuait à la Chambre des communes la nomination directe des commissaires qui devaient surveiller l'administration de cette immense colonie. Le roi George III, inquiet de cette extension de pouvoir, fit échouer le bill de l'Inde dans la Chambre des pairs (17 décembre), et ces pièces mal jointes qui formaient le ministère de la coalition se séparèrent et tombèrent de toutes parts. Il n'y eut plus de gouvernement. Alors ce jeune homme de vingt-quatre ans, qui déjà était tombé une fois du pouvoir et dont la parole, en rappelant avec moins d'éclat l'éloquence de l'illustre Chatham, semblait avoir quelque chose de plus sage et pour ainsi dire de plus mûr, Pitt vint par droit de conquête prendre le ministère et, fort de son génie, appuyé, non pas, comme Walpole, sur la corruption, mais sur la confiance de l'Angleterre, il y resta vingt ans. »

Le 18 décembre 1783, Pitt forma non sans peine un cabinet dont il devint le chef et y prit, avec le poste de chancelier de l'Échiquier, celui de premier lord de la trésorerie. Sa situation était difficile, car il avait contre lui la majorité de la Chambre des communes. Toutefois, comme il voyait l'opinion publique s'affirmer en sa faveur, il n'hésita pas à engager la lutte. Le Parlement, d'abord ajourné, se réunit le 12 janvier 1784 et Fox engagea aussitôt les hostilités avec une grande vigueur. Pendant trois mois, Pitt s'efforça de vaincre l'opposition qui faiblit, et, dès qu'il eut fait voter les lois nécessaires à la marche du gouvernement, il fit signer par le roi la dissolution de la Chambre des communes (24 février). Cette mesure audacieuse eut l'approbation du pays, tant elle fut conduite avec habileté. Les élections firent perdre à l'opposition cent soixante membres et donnèrent au premier ministre, élu député à Cambridge, une immense majorité. Pitt gouverna dès lors avec un ascendant presque absolu. La première période de son administration (1784-1792) fut paisible et presque entièrement consacrée à des améliorations intérieures et à des luttes contre le parti wigh. Il s'appliqua surtout avec ardeur à la restauration des finances. La répression de la contrebande, l'établissement d'un impôt sur les fenêtres, sur l'entrée des vins, des rubans, des gazes, etc.; la réduction de l'impôt sur le thé, la création d'une caisse d'amortissement, la libre concurrence pour les emprunts nationaux, telles sont les mesures à l'aide desquelles il combla le déficit en moins de trois années et créa un excédant de 900,000 livres sterling. En faisant des réformes qui eurent pour résultat d'importantes économies, Pitt s'attacha à introduire dans le système financier de son pays les maximes libérales de l'école d'Adam Smith. Les affaires intérieures du pays, sa prospérité, le perfectionnement de ses institutions, le développement de ses forces propres et vitales, le progrès de la justice envers tous et le bien-être de tous, telle était alors la constante préoccupation de Pitt. Il avait surtout à cœur le bon gouvernement au dedans et la paix au dehors, convaincu que le bon gouvernement au dedans ferait au dehors, dans l'occasion, la grandeur comme la force de la patrie. Parmi les grands faits de politique générale qui signalèrent son administration, nous rappellerons, outre la réforme du système financier de l'Angleterre, le bill pour le gouvernement de l'Inde (1784),

qui plaçait le droit de gouverner laissé à la Compagnie sous la surveillance d'une commission ministérielle et qui est resté en vigueur pendant soixante-quatorze ans; le traité de commerce avec la France (1786), destiné à produire d'heureux résultats pour les deux pays; l'intervention en Hollande (1787), pour rétablir le stathouder chassé par le parti patriotique que soutenait la France; le traité d'alliance défensive avec la Prusse (août 1788), enfin la loi de régence (1788). Au mois d'octobre de cette même année, le roi George III fut frappé d'aliénation mentale. Les whigs, voyant Pitt privé de son plus ferme appui, ne doutèrent point alors qu'ils ne pussent facilement le renverser, car le prince de Galles appartenait tout entier à la cause de l'opposition. Pitt, en ouvrant la session du Parlement, annonça l'événement qui rendait impossible le discours royal et proposa la nomination d'une commission chargée de rechercher dans l'histoire d'Angleterre tous les documents qui pourraient servir de règle dans une circonstance aussi grave. Pendant que Fox, impatient de saisir le pouvoir, repoussait tout ajournement en déclarant que la maladie du roi transférait de plein droit l'autorité suprême à l'héritier présomptif, au prince de Galles, Pitt affirmait au contraire que, lorsque le roi est incapable, le pouvoir retourne au Parlement, ayant seul le droit de conférer la régence et d'y apporter les restrictions qu'il juge convenable. Son avis prévalut. Il conserva le pouvoir pendant qu'on préparait la loi de régence, c'est-à-dire pendant quatre mois. Au moment où elle allait être votée, George III recouvra la raison et Pitt, au lieu de tomber du ministère, s'y vit plus que jamais solide et affermi.

« Je n'hésite pas, disait Pitt en 1787, à la Chambre des communes, à m'élever contre cette idée trop souvent exprimée, que la France est et doit rester l'ennemie irréconciliable de l'Angleterre. Mon esprit se refuse à cette assertion comme à quelque chose de monstrueux et d'impossible. C'est une faiblesse et un enfantillage de supposer qu'une nation puisse être nécessairement et à jamais l'ennemie d'une autre. » Ces affirmations pacifiques étaient sincères; car Pitt, qui venait de conclure un traité de commerce avec la France, désirait la paix. Mais, héritier des préjugés paternels contre notre pays, il ne devait pas tarder, par suite d'événements extraordinaires, à devenir notre implacable ennemi. Son attitude hostile contre le cabinet de Versailles dans les troubles de Hollande, le traité de la Triple Alliance qui en fut la suite, présageaient en 1788 le rôle qu'il allait jouer vis-à-vis de la Révolution française.

Pitt ne parut d'abord prêter qu'une attention distraite aux premiers actes de la Révolution, malgré les pamphlets et les excitations de Burke. Mais, après le 10 août, il fut entraîné par sa haine contre les principes démocratiques et contre la France, et peut-être aussi par l'explosion de l'opinion publique en Angleterre, à prendre des mesures sourdement hostiles contre la République. En ce moment, la plus grande partie des whigs, ayant Burke à sa tête, s'était ralliée à Pitt, qui, en prévision de la guerre, s'efforça inutilement, à la fin de 1792, de gagner Fox en lui offrant un portefeuille. Mais Fox ne disposait plus que d'une quarantaine de voix, de sorte que Pitt se trouva tout-puissant dans le Parlement lorsque la rupture éclata entre l'Angleterre et la France.

Le 1er février 1793, la Convention déclara la guerre au roi d'Angleterre, qui avait, dit-elle dans son exposé des motifs, « donné des preuves de son attachement à la coalition des têtes couronnées, rappelé son ambassadeur de Paris, refusé de reconnaître l'ambassadeur de la République, soumis les Français en Angleterre à des formalités vexatoires, donné protection et des secours aux émigrés, etc. » Dès lors, l'histoire de Pitt se lie à la grande histoire de ces temps héroïques. Mais il est généralement admis aujourd'hui qu'il fut au-dessous des circonstances et qu'il se montra aussi incapable dans la direction suprême de la lutte qu'il était habile et supérieur dans la direction du Parlement anglais. La mort de Louis XVI devint pour Pitt le prétexte bien plus que le motif d'un déchaînement dont les annales de l'histoire offrent peu d'exemples. C'est par le renvoi de Chauvelin, notre ambassadeur, qu'il débute. Il arme contre nous toutes les nations du continent avec l'or de l'Angleterre, soudoie les émigrés, pendant qu'il fait chasser les étrangers suspects de républicanisme, au moyen d'une loi si connue depuis sous le nom d'*alien bill*, alimente la rébellion de la Vendée et du Midi, jette partout des émissaires et fomente des complots en France, dirige des expéditions mal conçues et mal conduites, comme celle de Quiberon, suscite mille entreprises déloyales, paye à des prix exorbitants les services médiocres et souvent nuls de la coalition dont il était l'âme, et ne réussit qu'à donner à la République française un ressort qu'elle n'eût pas eu sans ce stimulant. Il y eut un autre résultat, celui de permettre à la Grande-Bretagne de s'emparer de nos colonies et de notre commerce pendant que nous étions aux prises avec les puissances continentales, et c'est le trait distinctif de la politique de Pitt.

Cet homme d'État, qui, dans la première moitié de sa carrière, s'était montré attaché aux idées libérales, parut les avoir oubliées pendant sa lutte acharnée avec la France. Devenu un véritable dictateur dans son pays, il ne pouvait plus souffrir la contradiction. « Soit, dit M. Joubert, qu'il s'exagérât les dangers que les principes démocratiques faisaient courir à la constitution anglaise, soit qu'il cédât aux avis de quelques légistes qui avaient la confiance du roi, il poursuivit avec une rigueur extrême les personnes qui avaient l'imprudence de professer des opinions révolutionnaires. Il suspendit plusieurs fois l'*habeas corpus*; il soumit le droit de réunion aux plus dures restrictions; il obtint du Parlement et exécuta sévèrement le droit d'expulser les étrangers suspects de mauvais desseins. La peine de la déportation fut appliquée à des délits de presse. Enfin, quelques réformistes coupables d'excès de parole furent accusés de haute trahison en 1794, et si le jury, révolté d'une pénalité aussi barbare, n'eût rendu un verdict d'acquittement, ils auraient été envoyés à la potence. »

Cependant, au premier entraînement qui avait poussé à la guerre à outrance avait succédé un retour vers les idées pacifiques chez le peuple anglais. Pitt en fut frappé et, dès 1795, il fit faire des ouvertures de paix à Barthélemy, ministre de la République en Suisse. En 1796, il envoya vers le Directoire Malmesbury, chargé de proposer la restitution des colonies enlevées à la France en échange de la Belgique, qu'on rendrait à l'Autriche; mais le Directoire répondit par un refus catégorique et ordonna au diplomate anglais de quitter immédiatement le territoire (29 décembre 1796). Malgré cet échec, l'année suivante, après la signature des préliminaires de paix de Leoben, Pitt envoya encore une fois, malgré l'avis de ses collègues, lord Malmesbury en France; mais les négociations entamées à Lille furent rompues tout à coup après le coup d'État du 18 fructidor. Peu après, Pitt se jeta avec une nouvelle ardeur dans la coalition qui venait de se reformer contre la France et qui lui fit subir d'importants échecs sur mer et sur terre. Aussi l'homme d'État anglais repoussa-t-il à son tour les ouvertures de paix que lui fit Bonaparte après le 18 brumaire. En 1798, à la suite d'une insurrection qui éclata en Irlande, Pitt résolut de réunir ce pays à l'Angleterre. Il y envoya lord Cornwallis, puis lord Castlereagh, qui promirent l'émancipation des catholiques et firent voter par le Parlement irlandais l'acte d'Union, en mars 1800. Mais, lorsque cet acte fut voté, le roi George refusa d'émanciper les catholiques, c'est-à-dire de supprimer les incapacités politiques qui pesaient sur eux. Pitt insista. Il fit de l'adoption de cette mesure une question de cabinet, convaincu que George III céderait pour ne pas se priver de ses services; mais le roi chargea Addington de former un ministère, et Pitt dut donner sa démission (5 février 1801). Sur ces entrefaites, George III fut atteint de nouveau de folie et, comme le nouveau ministère n'était pas encore installé, Pitt eut un instant l'idée de garder le pouvoir en remettant à une autre époque la solution de la question d'Irlande. Toutefois, il finit par se retirer devant Addington, après avoir occupé sans interruption le pouvoir pendant dix-sept ans.

Pitt quittait la direction des affaires au moment où la coalition des ennemis de la France venait d'être brisée par la victoire de Marengo, ce qui fit croire qu'il s'était retiré pour faciliter la conclusion de la paix avec la République. Le ministre Addington, à peine installé, ouvrit des négociations avec le premier consul Bonaparte. Des préliminaires furent signés à Londres le 1er octobre 1801, et la paix conclue à Amiens, le 27 mars 1802, accordait à l'Angleterre les îles de Ceylan et de la Trinité, en compensation de 4 milliards de dettes. Pitt approuva la paix et ne prit point part aux débats du Parlement en 1802. Cependant il désirait ardemment remonter au pouvoir, quoiqu'il ne fît pas d'abord une opposition ouverte à Addington. Celui-ci, devinant son secret désir, lui offrit d'entrer au ministère et de partager avec lui l'autorité. Mais Pitt, habitué à la domination souveraine, repoussa ces ouvertures, ne voulant entrer dans un cabinet qu'autant qu'il le formerait lui-même. Sur ces entrefaites, une nouvelle rupture éclata entre la France et l'Angleterre, qui avait retenu Malte et les autres possessions qu'elle devait rendre en vertu du traité d'Amiens. Le 18 mai 1803, la guerre fut déclarée par le ministère Addington, et Pitt approuva la guerre. Au commencement de l'année suivante, il se joignit ouvertement à Fox, Canning et Grenville, qui battaient en brèche le ministère, attaqua vivement Addington au sujet de la conduite de la guerre et l'amena à donner sa démission (30 avril 1804). Pitt reprit encore une fois, par droit de conquête, possession du pouvoir, mais ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à constituer un cabinet. Le roi, très-attaché à Addington, tenait médiocrement à avoir Pitt pour ministre, et il entrava la formation du nouveau cabinet en s'opposant à ce que Fox en fît partie. Cette exclusion de Fox eut pour résultat d'éloigner tous les whigs du ministère, et Pitt en fut réduit à le constituer presque entièrement avec des membres de l'ancienne administration. En janvier 1805, pour fortifier sa faible majorité, il amena Addington, avec qui il s'était efforcé de se réconcilier, à accepter la place de président du conseil et le titre de lord Sidmouth; mais, au mois de juillet suivant, lord Sidmouth quitta le ministère de plus en plus affaibli. Des malversations, constatées dans une enquête et dont la responsabilité incombait au premier lord de l'amirauté, lord Melville, intime ami de Pitt, aboutirent à une motion de censure qui porta un nouveau coup au cabinet. Pitt en fut très-affecté; toutefois, il espérait que le triomphe de la quatrième coalition contre la France rendrait à son administration son ancien prestige; mais, encore une fois, il fut profondément déçu dans ses espérances. Les victoires d'Ulm et d'Austerlitz (oct. et déc. 1805) brisèrent de nouveau les efforts des coalisés. Les subsides anglais étaient dévorés; l'Angleterre pliait sous le poids d'une dette énorme; la confiance dans l'habileté du ministre était ébranlée devant de tels désastres. L'âme altière de Pitt ne résista pas à tant de chocs contraires. Son patriotisme et son orgueil furent également désespérés. Sa santé, déjà chancelante, reçut un coup mortel. Dans l'espoir de reprendre des forces, il passa quelque temps à Bath, puis se rendit à Putney-Heath, dans le Surrey. Là, il dut s'aliter, et, au moment où les chefs de l'opposition s'apprêtaient à le renverser, on apprenait la nouvelle de sa mort. Il est remarquable, d'ailleurs, que ses fautes et les nombreux échecs de sa politique n'amoindrirent pas son ascendant ni sa confiance en lui-même. Vaincu par les événements, il paraissait les conduire ou, du moins, leur être supérieur, et il eut cet immense mérite d'inspirer à sa nation une confiance inaltérable en elle-même au milieu des circonstances les plus critiques. On ne peut méconnaître en lui un ministre éminent et même, à certains égards, un grand ministre; mais sa grandeur tenait plus à l'éclat de son éloquence qu'au mérite de ses conceptions et au résultat de ses œuvres, et sa supériorité réelle était dans son indomptable ténacité, dans sa puissance oratoire bien plus que dans ses qualités d'administrateur et d'homme d'État.

« Pitt, dit M. Léo Joubert, n'était assurément ni cruel ni tyrannique; mais il manquait de cette générosité de cœur qui s'inquiète des milliers de souffrances que peut causer ou que pourrait soulager une mesure politique. Le sort des classes pauvres le préoccupait peu; le sort des littérateurs ne le préoccupait pas du tout. Il fut aussi éclairé, aussi exempt de préjugés que pas un de ses contemporains; mais il ne sut ou ne voulut jamais mettre la ferme résolution d'un homme d'État au service des idées que lui suggérait son bon sens. La réforme électorale et l'abolition de la traite des nègres obtinrent son assentiment et lui fournirent de beaux sujets de discours; mais il ne leur prêta point l'influence ministérielle qui aurait pu les faire triompher. Il abandonna le pouvoir pour l'émancipation des catholiques; mais presque aussitôt il offrit d'abandonner l'émancipation pour reprendre le pouvoir. »

« Pitt, dont le nom rappelle en France les souvenirs d'une grande lutte, a été avant tout pour son pays, dit M. L. de Lavergne, ce qu'est sir Robert Peel de nos jours, un ministre des finances... Quand il prit, en 1783, les rênes du gouvernement, les finances anglaises étaient dans l'état le plus déplorable. Dans la période de neuf années qui s'écoula de 1784 à 1792, il parvint, par la vigueur et par la sagesse de son administration, à créer tous les moyens de revenu et de crédit public dont il a fait plus tard un si formidable usage. Aujourd'hui encore, c'est comme financier que les Anglais l'admirent le plus, et leur admiration se porte surtout avec raison sur ces premières années où il assit les fondements de l'édifice qu'il a élevé si haut. Cette supériorité particulière de Pitt ne s'explique pas seulement par la force de son esprit et par l'énergie de sa volonté. Ce qu'il a appliqué pour la première fois, il ne l'a pas imaginé. Les finances de tous les États, sans en excepter, à certains égards, celles de l'Angleterre, étaient encore, à la fin du dernier siècle, dans le chaos du moyen âge; mais l'esprit d'examen, qui avait pris un si grand essor pendant ce siècle, s'était exercé sur la source de la richesse des nations comme sur les autres branches des connaissances humaines... Le mérite de Pitt fut de s'approprier ce qu'il y avait de vrai dans les théories qui avaient cours de son temps et d'oser le mettre en pratique. Il n'en eut pas moins de mérite, car en toute chose l'exécution est la grande difficulté. Cependant il trouva un appui solide dans l'opinion des hommes éclairés qui suivaient comme lui le mouvement des idées. Il eut aussi le bonheur de s'adresser à l'intelligence d'une nation éminemment positive, qui le comprit vite et ne l'abandonna jamais. Il rencontra bien des difficultés qu'il ne put vaincre au premier effort, il se trompa [illegible] des fois; mais son pays lui resta fidèle, même dans ses erreurs, et ce n'est qu'ainsi qu'il put venir à bout de son œuvre. Les hommes les plus éminents ne peuvent rien que quand ils sont secondés. »

Pitt fut un des plus grands orateurs de son époque. « Dès son début au Parlement, dit Macaulay, Pitt se montra supérieur à tous ses contemporains par la faculté de la parole. Il pouvait improviser une suite de périodes arrondies et pompeuses, sans chercher un mot et sans en répéter un, d'une voix claire et avec une prononciation nettement articulée. Burke avait plus de grandeur dans les idées et une imagination plus riche; Windham plus de finesse; Sheridan plus d'esprit; Fox plus de dextérité dans la dialectique et plus d'éloquence, de cette éloquence qui consiste dans la raison et la passion fondues ensemble. Cependant, d'après le jugement presque unanime de ceux qui entendaient habituellement cette réunion remarquable, Pitt était, comme orateur, au-dessus de Burke, au-dessus de Windham, au-dessus de Sheridan, et pas au-dessous de Fox. Sa déclamation était abondante, polie, splendide. Aucun orateur ancien ou moderne ne le surpassa probablement jamais par la force de ses sarcasmes, et il se servait impitoyablement de cette arme redoutable. Il était singulièrement habile dans les deux parties de l'art oratoire qui sont les plus utiles à un ministre d'État. Personne ne sut jamais mieux comment être lumineux ou comment être obscur. Lorsqu'il voulait être compris, il ne manquait jamais de l'être. Sur le sujet le plus étendu et le plus complexe, il pouvait facilement présenter à ses auditeurs un exposé lucide et plausible, quoique ce ne fût peut-être pas toujours un exposé exact et profond. »

Il est resté de la vie de cet homme célèbre, ennemi acharné de la France, une phrase qui a été répétée à satiété pendant la Révolution et jusque sous l'Empire : *Agent, partisan de Pitt et Cobourg*. On sait que le duc de Saxe-Cobourg, feld-maréchal autrichien, était le chef des armées coalisées contre la France, et l'on n'ignore pas ses fanfaronnades contre la Révolution, qu'il se flattait d'anéantir en quelques jours. Les républicains avaient enveloppé dans une commune haine le nom de ce généralissime et celui du ministre anglais Pitt, et la plus sanglante injure que l'on pût lancer à la face de ses adversaires était de leur appliquer l'épithète d'*agent de Pitt et Cobourg*. Robespierre usait et abusait de cette qualification pour perdre ceux dont il voulait se défaire. On a généralisé cette façon de parler; aujourd'hui encore on dit : *Pitt et Cobourg*, pour caractériser une accusation politique banale.

Comme son père, Pitt avait toujours eu une santé faible, qu'altérèrent rapidement ses longs travaux. Il était très-instruit, possédait à un degré éminent la faculté d'assimilation, apprenait avec une extrême facilité et avait le don d'exposer avec une étonnante clarté ce qu'il savait à peine. « Quel homme étonnant que Pitt! disait un jour Adam Smith, il me fait comprendre mes propres idées. » Il ne se maria jamais. Froid et hautain en public, il était excellent dans ses relations de famille et plein d'abandon et de gaieté dans un petit cercle d'amis. Dans son enfance, les médecins ordonnèrent qu'on lui donnât du vin de Porto pour fortifier son tempérament et depuis lors le goût du vin lui resta, sans toutefois aller jusqu'à l'excès. Quoiqu'il n'eût ni goûts coûteux ni famille à lui, et que ses [illegible] tassent des appointements considérables, il ne mourut pas moins fort endetté. Après sa mort, le Parlement vota 40,000 livres sterling (un million) pour payer ses dettes, et son corps fut enseveli à Westminster, près de celui de son père. On a publié à Paris, en 12 vol. in-8° [illegible] Cette collection, qui est loin d'être complète, nous présente le premier comme un orateur passionné et convaincu; le second, comme un habile dialecticien, un improvisateur abondant, mais dépourvu de [illegible] qu'il ne soit animé par la colère.

Parmi les ouvrages les [illegible] à consulter sur Pitt, nous citerons : *William Pitt*, par Macaulay, [illegible] 1846 [illegible] *W. Pitt* [illegible] in-8°, *H*[illegible] dres, 1839-1843, in-8°), par lord Brougham, trad. en français (1840); *Tableau de la littérature* [illegible] 1828), *Pitt* [illegible] lord Stanhope (Londres, 1831, 4 vol.), trad. en français [illegible] instructif, dans lequel l'auteur s'attache à [illegible]

« [illegible] comte Stanhope à écrire ce livre, dit Guizot; [illegible] par des contemp[illegible] Il a clos l'histoire d'un grand siècle par l'histoire d'un grand homme, car, à [illegible] Pitt est le plus grand ministre qui ait [illegible] gouverné l'Angleterre. Au milieu [illegible] jetés révolutionnaires, il l'a maintenue [illegible] et il l'a faite plus grande en la laissant libre. »

PITTA s. f. (pit-ta — mot gr. qui signif. [illegible]). Ornith. Nom scientifique du genre [illegible].

PITTACAL s. m. (pitt-ta-kal — du gr. *pitta*, poix, *kalos*, beau). Chim. Substance découverte dans les produits de la distillation de la houille.

— **Encycl.** Chim. Le *pittacal* est une substance de composition inconnue qui fait partie d'un nombreux groupe de corps découverts par Reichenbach dans le cours de ses recherches sur le goudron de bois. On l'obtient en traitant les huiles les plus [illegible], ce qui revient au même, les huiles [illegible], par la potasse, de manière à en saturer les acides libres, et puis par [illegible]. Il se produit ainsi une [illegible]. Ce corps bleu est du *pittacal* [illegible]. A l'état solide, il possède [illegible] bronze; mais cette propriété [illegible] d'être caractéristique, car [illegible] à tous les principes [illegible] de la houille, à l'état [illegible].

Le *pittacal* [illegible] des caractères basiques décidés; en effet, les acides le dissolvent et les alcalis le précipitent de ses dissolutions. Il est insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, insipide, inodore et non volatil sans décomposition. Il en résulte qu'il n'existe aucun procédé qui puisse permettre de l'isoler des autres substances avec lesquelles il se trouve mélangé et d'en déterminer l'identité. Avec l'alumine, il forme une espèce de laque, et l'on affirme qu'il teint en bleu les tissus mordancés avec l'étain ou l'alumine. Ses solutions acides sont rougeâtres; mais lorsqu'elles sont étendues de beaucoup d'eau, elles prennent, dit-on, une teinte verdâtre.

Par la plupart de ses réactions, le *pittacal* se rapproche des substances colorantes bleues qui se forment dans l'action de l'oxyde d'argent ou des alcalis sur les iodures des bases ammoniacales dérivées de certaines amines tertiaires, telles que l'iodure de picrammonium, par exemple. C'est pourquoi Gregory, dans la dernière édition de sa *Chimie organique*, prétend que la belle couleur bleue qui se forme quand on traite l'iodure d'éthyl-chinoléylammonium par l'oxyde ou le sulfate d'argent est peut-être identique au *pittacal*. Mais il ne faut pas oublier que les couleurs se produisent aux dépens des bases dérivées de la cinchonine seulement et ne se produisent pas aux dépens des bases de la série de la leukoline. D'autre part, les corps bleus qui prennent naissance lorsqu'on fait agir la potasse ou l'ammoniaque sur une solution d'iodhydrate de pélamine résultent de réactions qui rappellent de très-près les phénomènes observés dans la production du *pittacal* (V. PÉLAMINE). Enfin, l'insolubilité dans l'alcool semble être un caractère distinctif qui s'oppose à ce que l'on puisse confondre le *pittacal* avec les dérivés colorés du goudron de houille et de la cinchonine.

En traitant les bases les plus lourdes du goudron de houille par la potasse pour les déshydrater, comme nous l'avons dit à l'article PICOLINE, le liquide, qui cependant, assure-t-on, ne renferme pas de cuivre, prend une légère teinte bleue qui semble indiquer une substance plus ou moins voisine de celle qui donne origine au *pittacal*.

L'intérêt qui s'attache au *pittacal* s'accroît plutôt qu'il ne diminue à la suite des recherches qui ont été pratiquées sur les matières colorantes dérivées du goudron de houille, parce que ce corps démontre que le goudron de bois peut, lui aussi, devenir la source de nouvelles couleurs. En même temps, la proportion relativement faible d'azote que le bois renferme limite la formation des alcaloïdes et démontre que les huiles basiques les plus lourdes et les moins connues doivent être les principales sources des nouveaux dérivés.

PITTACIUM s. m. (pitt-ta-si-omm — mot lat. tiré du gr. *pittakion*, de *pitta*, poix) Antiq. rom. Espèce d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des bouteilles, pour indiquer l'âge et le cru du vin. ‖ Petite tablette enduite de poix sur laquelle on prenait des notes.

PITTACUS, l'un des sept sages de la Grèce, né à Mytilène vers 6[illegible]0 av. J.-C., mort en 569. Il délivra sa patrie des tyrans qui l'opprimaient et de la guerre qu'elle soutenait contre les Athéniens, fut investi de la puissance souveraine par ses concitoyens, les gouverna, dit-on, sagement pendant dix ans (589-579), donna des lois à sa patrie et abdiqua volontairement. Comme on lui demandait la raison de cette abdication, il répondit : « J'ai été effrayé de voir Périandre de Corinthe devenir le tyran de ses concitoyens après en avoir été le père. Il est trop difficile d'être toujours vertueux. » On a conservé plusieurs des reparties et des maximes de Pittacus. Ces dernières sont en général fort courtes et contiennent des [illegible] devenus populaires, telles que les suivantes : Reconnais l'occasion, [illegible]. Écoute volontiers. Ne te laisse point juger entre deux de tes amis. Ne dis point de mal, même de ton ennemi. Rien de trop, etc. Les maximes de ce sage ont été publiées dans le recueil *Septem sapientum dicta* (Paris, 1551-[illegible]). Pittacus se fit également connaître [illegible]. Diogène Laërce nous apprend [illegible] avait composé des *Élégies* et un *Discours* [illegible].

PITTAH s. m. (pi-tà). Nom donné, dans l'Inde, aux lieux de résidence des gourous ou prêtres d'un ordre inférieur.

— **Encycl.** Les *pittahs* sont comme les succursales des *sinhassanas* ou siéges pontificaux où résident les gourous d'un ordre supérieur. Ces *pittahs* se rencontrent dans toutes les parties de l'Inde, depuis l'Himalaya jusqu'au cap Comorin. Toutes les castes, toutes les sectes ont leurs *pittahs* particuliers. Ainsi, par exemple, les brahmes de la secte marta en ont de différents de ceux de la secte tatouvady, et ceux-ci en ont de différents de ceux des brahmes veichnavas. Les différentes branches des sectes de Vichnou et de Siva ont leurs pontifes et leurs gourous particuliers. Les gourous ne demeurent pas à poste fixe dans leurs *pittahs*, qui sont leurs domiciles légaux, officiels plutôt qu'effectifs. En effet, les gourous sont presque toujours en voyage, allant de village en village sur tous les points de leur district, afin de recueillir les hommages palpables et sonnants de leurs dévots fidèles et de s'assurer ainsi de larges moyens d'existence.

PITTE s. m. (pitt-te). Bot. Nom vulgaire de l'agave du Mexique : *On multiplie le* PITTE *par les rejetons qu'il pousse du collet de ses racines.* (Bosc.)

PITTERI (Jean-Marc), graveur italien, né à Venise en 1703, mort dans la même ville en 1787. Il eut pour maîtres Jean Baroni et A. Faldoni et se fit une manière particulière, consistant à couvrir sa planche de tailles légères dirigées perpendiculairement ou diagonalement, puis à renfler plus ou moins ces tailles à petits coups de burin, semblables à des points allongés, selon qu'elles devaient être plus ou moins ressenties pour décider le contour ou le clair-obscur des objets qu'il avait à retracer. Les estampes de cet artiste ont un aspect singulier, mais sont néanmoins remarquables par la vérité et par l'effet produit. On lui doit vingt-trois sujets historiques, d'après Pierre Longhi, et vingt-sept portraits et têtes, pour la plupart d'après Piazzetta.

PITTHÉE, roi de Trézène, fils de Pélops et d'Hippodamie. Il se fit remarquer par sa sagesse et par son éloquence, donna sa fille Éthra en mariage à Égée, roi d'Athènes, fit élever sous ses yeux son petit-fils Thésée, puis dirigea de même l'éducation de son petit-fils Hippolyte. On montrait à Trézène son tombeau et le lieu où il rendait la justice. Pausanias rapporte que Pitthée avait composé un ouvrage sur l'éloquence.

PITTHEM, petite ville de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 20 kilom. S. de Bruges; 5,000 hab.

PITTI (Buonaccorso), historien italien, né à Florence dans la seconde moitié du XIVe siècle. Il mena une vie des plus aventureuses, courut le monde, essaya de faire fortune en ayant recours à toutes sortes de moyens, au jeu, à l'agiotage, aux spéculations mercantiles, à l'intrigue, vécut tour à tour dans l'opulence et dans la misère, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Il se rendit, vers 1380, en France, puis en Brabant, où il perdit de grosses sommes au jeu, revint par la suite à Florence, fit un autre voyage en France en 1394, s'attacha au service du duc d'Orléans, gagna de l'argent dans le commerce des vins, joua beaucoup pour son compte et pour celui du duc d'Orléans et retourna en 1396 dans sa ville natale, où, à partir de cette époque, il mit fin à son existence aventureuse. On lui doit : *Cronica di Buonaccorso Pitti* (Florence, 1720, in-4°), mémoires dans lesquels il raconte sa vie et qui offrent un vif intérêt.

Pitti (PALAIS), un des plus beaux palais de Florence. V. FLORENCE.

PITTIZITE s. f. (pitt-ti-zi-te). Minér. Minerai de fer.

— **Encycl.** La *pittizite*, appelée aussi *fer sulfaté ocreux, fer oxydé résinite*, est une substance brune en masse, jaune quand elle est réduite en poussière, insoluble dans l'eau, attaquable par les acides. C'est un sulfate de peroxyde de fer hydraté. Par la calcination, elle donne de l'eau et un résidu rouge. Sa solution précipite en bleu par le cyanoferrure de potassium. On ne l'a pas encore cristallisée; on la trouve tantôt en petites masses mamelonnées, tantôt à l'état pulvérulent et constituant des dépôts dans les galeries des mines, tantôt enfin sous forme de pellicules à la surface de divers minéraux. Elle provient, d'après Beudant, de la décomposition des sulfures ou bien de la néoplase dans l'intérieur des mines. On la trouve aussi dans les solfatares, où elle se forme par l'action des acides sur des matières ferrugineuses.

PITTOCARPE s. m. (pitt-to-kar-pe — du gr. *pitta*, poix, *karpos*, fruit). Bot. Genre de champignons microscopiques, qui se présentent sous forme de poussière fuligineuse, qu'on appelle aussi ÆTHALIONS ou ETHALIONS et FULIGO.

PITTON (Jean-Scolastique), historien français, né à Aix en 1621, mort dans la même ville en 1689. Il se fit recevoir docteur en médecine, mais négligea bientôt l'exercice de sa profession pour s'occuper d'histoire. Veuf pour la deuxième fois, il résolut de se faire prêtre et demanda des dispenses à Rome; mais quand il les reçut, il venait de se marier pour la troisième fois. On a de lui : *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence, depuis sa fondation, etc.* (Aix, 1666, in-fol.), ouvrage insuffisant et mal écrit; *Annales de la sainte Église d'Aix* (Lyon, 1668, in-4°), suivies de cinq *Dissertations*, dans lesquelles Jean Pitton s'efforce de prouver que saint Maximin et sainte Madeleine sont morts en Provence; *Traité des eaux chaudes d'Aix, de leurs vertus et de la raison de s'en servir* (Aix, 1678, in-8°); *De conscribenda historia rerum naturalium Provinciæ* (Aix, 1679, in-8°), plan d'un ouvrage qu'il n'écrivit pas; *Sentiments sur les historiens de Provence* (Aix, 1682, in-12), livre qui a été corrigé par Templery, auditeur des comptes.

PITTON-DESPREZ (Martial), littérateur français, né à Coutances (Normandie) en 1799, mort dans la même ville en 1851. Il fut curé de Saint-Germain-de-Varreville (1824), puis de la paroisse de Saint-Nicolas à Coutances. L'abbé Pitton fonda dans cette dernière ville un pensionnat, qu'il dirigea tout en s'occupant d'art, d'antiquités, de numismatique et de l'histoire du département de la Manche. Outre des articles dans la *Feuille coutançaise*, il a publié : *Étrennes coutançaises* ou *Annuaire ecclésiastique, civil, archéologique et littéraire du diocèse de Coutances* (1832, 1833, 1834 et 1839, 4 vol.). Dans le dernier volume se trouve une étude assez intéressante, intitulée : *Statistique ancienne et moderne du diocèse de Coutances.*

PITTON DE TOURNEFORT (Joseph), célèbre botaniste français. V. TOURNEFORT.

PITTONE s. f. (pitt-to-ne — de *Pitton de Tournefort*). Genre de plantes, de la famille des borraginées.

PITTONI (Jean-Baptiste), canoniste italien, né à Venise en 1666, mort dans cette ville en 1748. Il entra dans les ordres et passa une partie de sa vie à Rome. On a de lui : *Vita di Benedetto XIII* (Venise, 1730, in-4°); *De commemoratione omnium fidelium defunctorum* (Venise, 1739, in-8°); *De octavis festorum* (Venise, 1746, 2 vol. in-8°); enfin un *Recueil des constitutions pontificales et des décisions des différentes congrégations romaines* (Viterbe, 1745 et suiv., 14 vol. in-8°).

PITTONI (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Venise en 1687, mort en 1767. Il délaissa la manière de l'école vénitienne et s'en forma une qui lui était particulière et qui se distingue par la correction du dessin, la bonne entente de la composition, la grâce du style, la vigueur du coloris. Cet artiste a exécuté un grand nombre de tableaux d'histoire et d'autel qu'on voit dans les galeries et les églises des États de Venise. Parmi ses œuvres, dont les plus estimées sont celles dans lesquelles les figures sont moins grandes que nature, on cite : le *Martyre de saint Barthélemy*, au Santo de Padoue; le *Miracle des cinq pains*, à Saint-Côme-della-Giudecca, une de ses meilleures œuvres; le *Martyre de saint Thomas*, à Saint-Eustache de Venise. — Quelques écrivains ont confondu cet artiste avec Battista PITTONI, peintre et graveur de Vicence, qui vivait au XVIe siècle et à qui l'on doit notamment quarante planches sur les antiquités de Rome pour l'ouvrage de Scamozzi (Venise, 1582, in-fol.).

PITTONIE s. f. (pi-to-nî — de *Pitton de Tournefort*). Bot. Syn. de TOURNEFORTIE.

PITTORESQUE adj. (pitt-to-re-ske — ital. *pittoresco*, de *pittore*, peintre, du latin *pictor*, même sens). Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture : *Le génie* PITTORESQUE *a des rapports avec le génie poétique. La composition* PITTORESQUE *a ses règles particulières.* (Acad.) *Le dessin, le relief, la couleur forment la triade* PITTORESQUE. (Th. Gaut.) ‖ Se dit d'une peinture qui a une tournure piquante, frappante, point banale ni froide. ‖ Se dit d'un objet qui, par sa disposition, est éminemment propre à fournir un sujet de tableau ou autre composition artistique : *Leur manteau est drapé d'une manière* PITTORESQUE, *comme celui des statues antiques.* (Sismondi.) *Les rives de cette rivière sont basses et peu* PITTORESQUES. (Chateaub.) *De grands rochers nus, couleur de bistre, percent au milieu de la plus belle verdure et des accidents de feuillage les plus* PITTORESQUES. (H. Beyle.) *Une campagne occupée par des genêts et de la bruyère est plus* PITTORESQUE *qu'un champ cultivé.* (Renan.) *La Saxe abonde en sites* PITTORESQUES. (Mich. Chevalier.) ‖ Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres : *Guide* PITTORESQUE. *Voyage* PITTORESQUE *en Suisse, en Italie.*

— Littér. Qui fait de l'effet, qui a du relief, du piquant : *Expression* PITTORESQUE. *Style* PITTORESQUE. *Mme Du Deffant excellait dans le portrait et y fixait les ridicules, les sottises d'une façon* PITTORESQUE, *ineffaçable.* (Ste-Beuve.) *C'est encore un plaisir d'entendre ces idiotismes* PITTORESQUES *régner sur le vieux territoire du centre de la France.* (G. Sand.)

— Librair. Se dit de certaines publications ornées de gravures dans le texte : *Magasin* PITTORESQUE. *Édition* PITTORESQUE. ‖ En ce sens, le mot *illustré* a généralement remplacé le mot *pittoresque*.

— s. m. Ce qui est pittoresque : *Son talent favori est de dessiner des ruines d'après nature, à la légère; il saisit le* PITTORESQUE *des sites les plus sauvages.* (Bailly.) *Le* PITTORESQUE *n'est pas une boîte à couleurs qui se vide et s'épuise en un jour; c'est une source éternelle de lumière, un soleil intarissable.* (Ste-Beuve.) *Le* PITTORESQUE *a été créé exprès pour lui; le provincial est un amateur passionné du* PITTORESQUE. (E. Guinot.) *Si vous courez après le* PITTORESQUE, *allez en Suisse.* (Michel Chevalier.)

— **Encycl.** Le *pittoresque* étant l'élément propre à la peinture, c'est-à-dire ce qui peut être reproduit par des couleurs, il n'est pas étonnant qu'on ait désigné de même, en littérature, l'emploi de la couleur et du relief dans le style; le même terme pouvait servir à exprimer ce qui peint à l'esprit comme ce qui peint aux yeux.

La préoccupation marquée du *pittoresque* a été une des tendances du romantisme, en Allemagne et en France; cette tendance était contraire à celle des périodes littéraires précédentes, portées davantage vers les expressions abstraites de la pensée, et le *pittoresque* passa pour un élément nouveau. Ce n'était cependant qu'un retour au plus ancien et au plus naturel des procédés poétiques. Toute la poésie antique est *pittoresque* au suprême degré; elle vit d'images autant que de pensées. Homère est à la fois le plus grand poëte et le plus grand peintre qui ait existé. C'est bien mal à propos que l'on a parlé de sa simplicité nue, et ceux qui le croient simple, comme La-harpe, ne l'ont lu sans doute que dans les incolores traductions du XVIIe siècle. Homère dépeint et décrit tout; à l'aide d'épithètes caractéristiques, de digressions, de comparaisons, il fait de ses récits autant de tableaux; il ne peut parler d'une ville, d'une île, d'un port, d'une forêt, d'un vaisseau sans les présenter de la façon la plus saisissante; d'un héros, sans mettre sous les yeux sa taille, ses armes, son vêtement; d'un objet quelconque, sans nous dire sa forme, sa couleur. Il reproduit le bruit d'airain des armures qui s'entre-choquent, le sifflement des javelots, le son du galop d'un cheval, le heurt des chariots et tout le tumulte des champs de bataille. Ses paysages, quoique peints à grands traits, ne sont pas moins achevés; il a de prestigieuses épithètes pour tout peindre : les teintes rosées de l'aurore, les rougeurs du soleil qui s'éteint dans les flots, le vert glauque des feuillages, les cimes couvertes de neige, les ondulations des moissons. A son exemple, non-seulement tous les poëtes grecs, mais tous les poëtes latins ont fait du *pittoresque* l'élément indispensable de la poésie. Virgile, Lucrèce, Catulle peignent à l'imagination tout ce qu'ils décrivent; les grands écrivains de la Renaissance, Dante, l'Arioste, Boccace et, chez nous, la Pléiade ont obéi aux mêmes tendances; l'axiome d'Horace, *ut pictura poesis*, se trouve vérifié dans chacune de leurs œuvres. Montaigne et Rabelais, de même que les chroniqueurs Froissart, Montluc, empruntent à l'élément *pittoresque* les plus savoureuses qualités de leur style, au point qu'il semble singulier qu'on ait pu, au XVIIe et au XVIIIe siècle, s'écarter de traditions qui avaient pour elles l'exemple de l'antiquité. C'est cependant ce qui eut lieu. Les règles et les conventions reléguèrent la nature au second plan; or c'est de la nature seule que le poëte, comme le peintre, peut tirer les éléments du *pittoresque*; on ne voulut plus l'apercevoir qu'à travers les poëtes grecs et latins et, comme on ne peut copier, sous peine de faire un pastiche, des façons de sentir et de voir tout à fait individuelles, qu'on emprunte bien des sentiments vagues et généraux, mais non pas des peintures nettes et précises, la littérature de ces deux grands siècles, tout en vivant de l'imitation de l'antiquité, laissa de côté ce qui en faisait le principal charme. L'horreur du *pittoresque* fut poussée si loin que, même en traduisant l'antiquité, on la travestissait; le vrai était réputé bas ou barbare. Cependant, ce furent surtout les grands poëtes qui furent atteints de cette monomanie du style noble, qui les conduisit à appauvrir, à dessécher la langue, à préconiser ce style abstrait et glacé qui, pour eux et leurs disciples, était l'extrême perfection. Les écrivains du second ordre ne s'écartèrent pas autant des traditions léguées par Montaigne, Rabelais, Ronsard et la Pléiade, et l'on voit subsister, côte à côte, les deux courants, celui de la nature et celui de la convention. Sainte-Beuve l'a bien justement remarqué pour le siècle de Louis XIV. Les styles de cette époque se rattachent à deux procédés différents, à deux manières opposées. Malherbe et Balzac fondèrent le style savant, châtié, poli, travaillé, dans l'enfantement duquel on arrive de la pensée à l'expression, lentement, par degrés, à force de tâtonnements et de ratures. C'est le style que Boileau a conseillé en toute occasion; il veut qu'on remette vingt fois son ouvrage sur le métier, qu'on le polisse et le repolisse sans cesse. « Mais, ajoute Sainte-Beuve, à côté de ce genre d'écrire, toujours un peu uniforme et académique, il en est un autre, bien autrement libre, capricieux et mobile, sans méthode traditionnelle, et tout conforme à la diversité des talents et des génies. Montaigne et Régnier en avaient déjà donné d'admirables échantillons, et la reine Marguerite un charmant en ses familiers mémoires, œuvre de quelques *après-disnées*; c'est le style large, lâché, abondant, qui suit davantage le courant des idées; un style de première venue et prime-sautier, pour parler comme Montaigne lui-même; c'est celui de La Fontaine

et de Molière, celui de Fénelon, de Bossuet, du duc de Saint-Simon et de Mme de Sévigné. Cette dernière y excelle : elle laisse trotter sa plume la bride sur le cou et, chemin faisant, elle sème à profusion couleurs, comparaisons, images, et l'esprit et le sentiment lui échappent de tous côtés. » C'est précisément chez les écrivains plus libres, plus vrais, plus naturels que les autres, qu'il faut en général chercher le *pittoresque*. La Fontaine, nourri de la lecture des vieux auteurs, admirateur de Regnier et de Marot, profond observateur de la nature, est plein de traits *pittoresques ;* il ne les étend pas, sa manière reste sobre, mais ces traits suffisent pour donner à son style une saveur particulière.

Quand, à la suite de Jean-Jacques Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, le paysage prit une place importante dans la littérature française, le *pittoresque* se développa en même temps, finit par prendre des proportions excessives et, au lieu de rester la simple conséquence du style naturel et libre, devint souvent un produit de convention. On a vu, de nos jours, des ouvrages écrits d'un bout à l'autre avec la préoccupation d'être constamment *pittoresque*. Cet excès se manifeste déjà chez M. Victor Hugo, mais allié à de si hautes qualités et à une telle force de génie que, dans son défaut même, il devient une puissance. Ce n'est plus cette description classique, dont les anciens cours de littérature fournissaient les règles et les modèles, cette imitation factice de certains bruits de la nature au moyen de mots choisis et savamment combinés, et qu'on appelait l'harmonie imitative. C'est une véritable éruption de sentiments, d'impressions, d'idées, qui entraîne dans un courant impétueux tous les mots pêle-mêle de la langue, archaïsmes oubliés, néologismes inconnus. Le procédé est celui de l'amplification à outrance. S'il s'agit de vagues, de rochers, d'écueils, de bruit, d'ombre, de lumière, de pluie, de vent, d'orages, de trombes, etc., l'objet décrit sera montré sous tous ses aspects, pris à son origine, suivi dans toutes ses transformations. La langue poétique, la langue scientifique seront tour à tour épuisées.

Quelle que soit, du reste, l'exagération apportée par les poëtes et les prosateurs de notre siècle dans l'emploi du *pittoresque*, et bien qu'on ne puisse nier les défauts qui en résultent souvent, il est impossible aussi de se refuser à reconnaître les beautés qui naissent du *pittoresque* mis en œuvre à propos et savamment. Chez tous les écrivains de la période romantique, l'élément *pittoresque* a repris dans le style la place qu'il n'aurait jamais dû perdre. Chateaubriand, dans son *Atala*, dans ses *Martyrs*, a montré comment les grandes images pouvaient traduire les grandes pensées sans rien leur faire perdre, en les rendant au contraire visibles et tangibles. Lamartine, avec ses grands coups d'ailes, ses larges périodes qui s'étalent comme des fleuves, n'a jamais décrit pour décrire, et cependant que de pages *pittoresques* dans les *Méditations*, dans *Jocelyn*, dans *Raphaël!* Auguste Barbier doit au *pittoresque* de ses expressions, à la fois si vraies et si brutales, l'incomparable vigueur de ses *Iambes*.

Th. Gautier est le chef d'une école qui a poussé le *pittoresque* à l'excès, qui n'écrit que pour peindre. Chez lui, quoique le *pittoresque* soit admirablement ordonné et mis en relief avec un art extrême, il est des critiques qui ont appelé des défauts ses vivantes qualités. « Singulier cerveau, dit M. de Pontmartin, en qui les tons et les contours tiennent la place des sentiments et des pensées! Étrange talent qui vibre par le regard comme d'autres par l'oreille, par l'imagination et par l'âme. Pour une pensée fine, délicate, pour un sentiment vrai, pour une analyse attentive et pénétrante des ténuités du cœur humain, pour une étude psychologique me livrant un nouvel aperçu de passions et de caractères, le tout en style grisâtre et même un peu janséniste, je donnerais toutes les perles et tous les rubis que l'école matérialiste enchâsse dans l'or ciselé de ses métaphores. » Demandez à Gautier une étude psychologique! Gautier eût sans doute été un pauvre homme et un médiocre écrivain si, écoutant ce critique borné, il s'était mis à parler de Dieu, de l'âme, du souverain bien, de nos destinées futures et autres questions toujours intéressantes quoique un peu vieilles, mais qui n'étaient pas l'objet de ses études. Dans le cercle où il s'est borné, poésies matérialistes et sensuelles, récits de voyages, romans fantaisistes, descriptions minutieuses de tableaux et d'objets d'art, patientes analyses d'écrivains et de poëtes, Th. Gautier est resté un maître ; pas une de ses pages, si curieusement travaillées, qui ne se transforme en peinture et ne mette sous les yeux la couleur, le relief, la physionomie des choses dont il parle. Dans ses critiques d'art, ses descriptions de tableaux valent les tableaux et quelquefois elles les dépassent ; ses récits de voyages reproduisent, grâce à la magie du style, tout ce qu'il est possible à l'œil de voir et au pinceau de rendre. Ses disciples, en exagérant ces qualités, en ont fait des défauts. Dans son avidité à s'emparer de tout ce monde de réalités que la poésie négligeait avant lui, et par une espèce de réaction contre la pauvreté de formes et de couleurs de l'art classique, le romantisme, dit M. Scherer, a versé dans le matérialisme. L'art classique était trop spiritualiste, il manquait de corps ; le romantisme a versé avec excès dans la chair et dans la chose. La forme, pour les classiques, n'était qu'un voile assez mince et assez pauvre ; les romantiques en ont fait une magnifique parure sous laquelle la personne humaine a souvent disparu. Les vices s'accentuent avec l'âge; les imitateurs n'imitent guère que les défauts de leurs modèles. Le romantisme eut une seconde époque, dans laquelle s'exagéra le trait que je viens de signaler. Nous avions la forme pour le beau, nous eûmes la forme pour la forme ; elle débordait déjà le fond parfois, elle l'opprima, le supprima, elle en prit la place. On donna une importance capitale aux parties subordonnées de l'art ; on sacrifia tout au *pittoresque*. On ne parla plus à l'esprit, mais aux yeux ; on s'étudia aux raffinements. On mit sa gloire aux difficultés vaincues. On courut la terre et les mers à la recherche de mots rares et nouveaux ; le style eut son *chic* et son ragoût. On a, en passant de l'atelier des maîtres dans celui de ces inimitables ouvriers, la même impression qu'en sortant du musée des Antiques pour entrer chez un marchand de curiosités. » Ce *pittoresque* à outrance est sensible dans les poésies de Leconte de Lisle, de Th. de Banville, de Baudelaire et plus encore dans les mauvais copistes de ce dernier. Baudelaire s'y est laissé entraîner plus d'une fois ; mais il y a porté un talent très-personnel, et en même temps il a caché sous ses peintures les plus audacieusement réelles une idée morale, un enseignement fort visible pour ceux qui pénètrent au fond de sa pensée. Chez ses imitateurs, le talent moins pénétrant et une sorte de réalisme gratuit laissent mieux voir à quelle recherche de laideur peut mener un tel parti pris. Nous en donnerons pour exemple ces quelques vers d'un sonnet compris dans le recueil des *Sonnets et eaux-fortes*, publié en 1868, par M. A. Lemerre, et mis en regard de la *Mort de César*, de M. Gérome :

César sur le pavé de la salle déserte
Gît, drapé dans sa toge et dans sa majesté.
Le bronze de Pompée avec sa lèvre verte
A ce cadavre blanc sourit ensanglanté...
Et sur le marbre nu des bancs, tout seul au centre,
Des mouvements égaux de son énorme ventre
Rhythmant ses ronflements, dort un vieux sénateur...

Tout ce volume, qui est l'expression la plus juste des tendances de la jeune école *pittoresque* et qui contient d'ailleurs des morceaux fort remarquables, au moins comme métier, n'est rempli que de descriptions du même style; c'est une série de tableaux de genre, peints avec la plume.

PITTORESQUEMENT adv. (pi-to-rè-ske-man — rad. *pittoresque*). D'une manière pittoresque : *Un hameau* PITTORESQUEMENT *perché sur un rocher.*

PITTORI ou **PITTORIO** (Ludovico RIGI, dit), en latin **Pictorius**, poëte latin moderne, né à Ferrare en 1454, mort dans la même ville en 1520. Il étudia la philosophie, la théologie, sans entrer toutefois dans les ordres, et s'adonna d'une façon toute particulière à la poésie. La facilité extrême avec laquelle il composait des vers latins et son humeur facile le firent rechercher des grands, notamment de Pic de La Mirandole, du prince de Carpi, des ducs de Modène, d'Urbin, etc. Pittori avait de l'imagination ; mais, se fiant à sa facilité, il écrivait avec peu de soin, de sorte que son style abonde en incorrections. Nous citerons de lui : *Candida*, poëme (Modène, 1491, in-4º) ; *Tumultuariorum carminum libri VII* (Modène, 1492, in-4º); *Christianorum opusculorum libri III* (Modène, 1496, in-4º); *Epigrammata in Christi vitam* (Milan, 1513, in-4º); *Sacra et satyrica epigrammata* (Modène, 1514, in-4º); *Epigrammata moralia* (Modène, 1516, in-8º), etc.

PITTOSPORE s. m. (pi-to-spo-re — du gr. *pitta*, poix ; *sporos*, graine). Bot. Genre d'arbrisseaux ou de petits arbres, type de la famille des pittosporées, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent et de l'Océanie : *Le* PITTOSPORE *ondulé croît dans la Nouvelle-Galles du Sud.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les *pittospores* sont de petits arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, ordinairement entières, à fleurs solitaires ou groupées en corymbes axillaires ou terminaux, munies de bractées; le fruit est une capsule à parois épaisses et coriaces, renfermant de nombreuses graines visqueuses. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins, à cause de l'élégance ou de l'odeur agréable de leurs feuilles ou de leurs fleurs. On remarque surtout le *pittospore* ondulé, petit arbre à feuilles longues, odorantes quand on les froisse, à fleurs blanches exhalant une odeur de jasmin, les *pittospores* coriace et tobira, qui se distinguent surtout du précédent par leur taille plus petite. La plupart de ces arbrisseaux exigent l'orangerie ou la serre tempérée; on les conserve très-bien aussi, avec quelques soins, dans les appartements.

PITTOSPORÉ, ÉE adj. (pi-to-spo-ré — rad. *pittospore*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pittospore.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pittospore.

— **Encycl.** Les *pittosporées* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, dépourvues de stipules. Les fleurs, solitaires ou diversement groupées, ont un calice à cinq sépales libres ou soudés à la base ; une corolle à cinq pétales ; cinq étamines ; un ovaire libre, à une ou plusieurs loges multiovulées, surmonté d'un style que termine un stigmate simple ou lobé. Le fruit est une baie ou une capsule, renfermant des graines arrondies, anguleuses ou réniformes, à tégument lisse et luisant, à embryon très-petit à l'extrémité d'un albumen charnu. Cette famille, qui a des affinités avec les rhamnées, comprend les genres pittospore, citriobathe, bursaire, oncospore, marianthe, sollya, billardière, etc. Ces végétaux croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent.

PITTS (William), sculpteur, surnommé le **Cellini** de l'Angleterre, né à Londres en 1790, mort dans la même ville en 1840. Son père, qui était ciseleur, lui apprit son art. William se maria fort jeune, se débattit dans de constants embarras d'argent, n'obtint point de son vivant la réputation qu'il méritait et finit par s'empoisonner. C'était un artiste d'un rare talent, comme ciseleur et comme sculpteur. Ses œuvres sont en général pleines de grâce et d'un sentiment exquis, mais elles n'ont pas la fougue du célèbre Florentin, auquel on a voulu le comparer. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables : *le Déluge* (1823), les *Boucliers d'Énée* (1828), *de Brunswick* (1830), *d'Hercule* (1834); *l'Enlèvement de Proserpine* (1829); le *Triomphe de Cérès* (1840); les *Apothéoses de Spenser, de Shakspeare, de Milton*; des vases, etc.

PITTSBOURG, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Pensylvanie, à 588 kilom. N.-O. de Philadelphie, au confluent de l'Alleghany et de la Monongahela, dont la réunion forme l'Ohio. La population de cette ville, qui n'était en 1800 que de 1,650 hab., s'élève aujourd'hui à 90,000 hab., et, en comprenant les annexes qui ne font plus aujourd'hui avec elle qu'une seule agglomération, elle compte 240,000 hab. Évêché catholique, tribunal d'arrondissement, académie, bibliothèque. Pittsbourg a des rues droites et perpendiculaires aux deux rivières; mais ses maisons noircies par la fumée de la houille lui donnent un aspect triste. Située dans une plaine triangulaire, au confluent de deux cours d'eau importants, sur le chemin de fer de Pensylvanie, elle doit à sa position et à ses nombreuses voies de communication son importance commerciale et industrielle. Elle est entourée de nombreux villages remplis d'usines et qui semblent ne faire qu'un tout avec la ville. Ses environs abondent en hauts fourneaux, en fonderies de fer et de cuivre, en établissements métallurgiques de toute sorte. On y compte à peu près 500 machines à vapeur. Dans son voisinage existent de vastes et riches mines de charbon et de houille. Par sa position, Pittsbourg est le principal entrepôt de la Pensylvanie avec le Nord, la grande voie de communication des États de l'Ouest avec ceux de la côte. Ses usines sont au nombre de plus de 2,000 et on en compte 220 à ses portes, dans les villes de l'Alleghany. Ses établissements industriels les plus importants sont : une fonderie de canons et des fabriques d'autres armes rayées, de grands ateliers de machines, de locomotives, de nombreux hauts fourneaux, des fonderies, des fabriques de roues de moulin, de blanc de plomb, de soude, de clous, de laine et de coton, d'huile de lin, des verreries, des papeteries, des distilleries. Le produit annuel de ces manufactures est évalué à 150 millions de francs ; les ouvriers employés dépassent 25,000 et leurs salaires annuels 100 millions. Les industries de Pittsbourg et de ses environs élèvent naturellement les échanges à un chiffre considérable; on le porte à 250 millions par année. Les principaux articles d'exportation sont : les cotons, les tabacs manufacturés, les fers bruts et ouvragés, le lard. Ses exportations ne s'opérant en grande partie que par eau, il s'ensuit une grande activité dans le mouvement de son port. On compte annuellement pour l'entrée et la sortie 17,000 steamers et barques, jaugeant ensemble plus de 3 millions de tonnes. On peut juger de l'importance industrielle de cette ville de manufactures par ce fait, que la part de Pittsbourg dans la production totale des États-Unis est de 4? pour 100 pour le verre, de 38 pour 100 pour le fer et de 68 pour 100 pour l'acier. Aussi a-t-elle reçu le surnom de *Birmingham américain*. En échange des produits de sa fabrication, cette ville reçoit une grande quantité de produits agricoles. C'est le grand marché de jambons de l'Ohio, du beurre, des vaches, de la farine, du chanvre, du tabac, du coton, du sucre, des mélasses, du café et autres produits coloniaux, qui remontent le Mississipi, et l'Ohio comme fret de retour. Sur l'emplacement de cette ville était autrefois le fort Duquesne, appartenant aux Français et qui fut cédé aux Anglais, [illegible] rable.

PITTSFIELD, bourg des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Massachusetts, à 180 kilom. O. de Boston, à 9 kilom. N. de Lenox ; 6,500 hab. Nombreuses manufactures, principalement filatures de coton et de laine, fabrication de lainages.

PITUERIUM, nom latin de PITHIVIERS.

PITUITAIRE adj. (pi-tui-tè-re — rad. *pituite*). Anat. Qui a rapport à la pituite, qui a le caractère de la pituite : *Liquide* PITUITAIRE. ‖ *Membrane pituitaire*, Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx : *La* MEMBRANE PITUITAIRE *est le siége de l'odorat.* (Acad.) ‖ *Fosse pituitaire* ou *Selle turcique*, Enfoncement quadrilatère profond, que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. ‖ *Glande pituitaire*, Petit corps arrondi qui porte aussi le nom d'APPENDICE SUSPHÉNOÏDAL DU CERVEAU. ‖ *Tige pituitaire*, Prolongement mince et conique qui se continue inférieurement avec la glande pituitaire.

— s. f. Bot. Nom vulgaire de la dauphinelle staphisaigre.

— **Encycl.** Anat. La membrane *pituitaire*, qu'on désigne encore sous le nom de *membrane de Schneider*, présente une épaisseur considérable, ce qui fait que les fosses nasales paraissent beaucoup plus étroites à l'état frais que sur le squelette. La membrane *pituitaire* bouche un grand nombre d'ouvertures, en rétrécit d'autres, prolonge les saillies formées par les cornets et efface leurs inégalités. En dedans, elle tapisse le cartilage de la cloison médiane, ainsi que la lame perpendiculaire de l'ethmoïde ; à la partie supérieure, elle envoie un prolongement dans le sinus sphénoïdal, après avoir rétréci l'ouverture de cette cavité. En dehors, après avoir tapissé le méat inférieur, elle va [illegible] et continuer la muqueuse du canal nasal, puis elle revêt le cornet inférieur, qu'elle prolonge en avant et en arrière. Arrivée dans le méat moyen, elle pénètre dans l'infundibulum, dans les cellules ethmoïdales, les sinus frontaux et maxillaires, passe sur le cornet moyen, arrive dans le méat supérieur et dans les cellules ethmoïdales postérieures. En avant, elle se confond avec la peau ; en arrière, elle se continue sans ligne de démarcation avec les muqueuses du pharynx, de la trompe d'Eustache et de la face supérieure du voile du palais. Le chorion de la membrane de Schneider est très-épais, très-résistant, il se confond dans presque toute son étendue avec le périoste et se trouve par cela même extrêmement adhérent aux os sous-jacents. La partie libre est cotonneuse, pleine de sang, qui lui donne une couleur rose foncé, riche en nerfs, qui la rendent sensible à la douleur et aux impressions mécaniques, enfin pourvue de papilles, de flocons, de plis et d'une multitude de glandes mucipares, de sorte qu'elle est susceptible de sécréter abondamment un mucus épais, connu sous le nom de morve. [illegible] La membrane *pituitaire* est composée d'un tissu propre, d'une couche épithéliale et d'un grand nombre de glandes. Le tissu propre est formé de fibres lamineuses disposées en faisceaux qui s'entre-croisent en tous sens. La surface libre est tapissée par [illegible] maxillaire supérieur, et qui s'étend à toute la muqueuse située au-dessus de cette ligne, à l'exception du *locus luteus*. Le reste est couvert d'épithélium pavimenteux. Les glandes de la pituitaire, décrites par M. Sappey, appartiennent à la classe des glandes dites en grappe ; elles sont très-[illegible] et constituées par des acini pourvus de leurs canaux excréteurs qui vont se rendre à un canal commun à toute la glande. Les artères de la membrane *pituitaire* viennent de la maxillaire interne ou de l'ophthalmique. Les nerfs émanent de la branche [illegible] et du maxillaire supérieur [illegible] important est le nerf olfactif, qui préside à la perception des odeurs. V. OLFACTION.

— [illegible] connues.

PITUITE s. f. [illegible]

[illegible] Curtius et Delâtre [illegible] au grec *pitû*, [illegible] sanscrite *pû*, nettoyer, purifier). Humeur blanche et visqueuse que sécrètent divers organes, et particulièrement les muqueuses des bronches et des fosses nasales.

— Particul. Mucosité des membranes du nez, des bronches, de l'estomac : *Une* PITUITE [illegible]. *Une* PITUITE *épaisse et* [illegible]. *La* PITUITE [illegible] *Abou-Hassan* [illegible] *et il jeta un peu de* PITUITE, *qui* [illegible] *dans un petit bassin d'or, comme la première fois.* (Gall.)

Le sang d'un hydropique en pituite se change.
RÉGNIER.

‖ Dans l'ancienne médecine, Nom d'une des quatre humeurs fondamentales du corps.

— s. f. pl. Pathol. Affection caractérisée par des vomissements glaireux, et que les médecins appelent GASTRORRHÉE.

— **Encycl.** Pathol. On connaît vulgairement sous cette dénomination une maladie caractérisée par des vomissements glaireux [illegible] le matin à jeun. La quantité de mucus ainsi rejeté est quelquefois considérable. Ces vomissements s'observent le plus souvent chez les gens qui font abus des boissons alcooliques, et le plus ordinairement ils coïncident avec une inappétence notable; ils ne sont cependant pas incompatibles avec l'obésité, bien au contraire. Trousseau a toujours regardé ces vomissements comme l'expression d'une gastrite chronique. Le traitement des vomissements pituiteux ne diffère pas de celui de la gastrite chronique. On emploiera donc les reconstituants, les bains sulfureux, l'hydrothérapie, les bains de mer, etc.

PITUITEUX, EUSE adj. (pi-tui-teu, eu-ze — rad. *pituite*). Qui abonde en pituite, en qui la pituite domine : *Humeur* PITUITEUSE. *Tempérament* PITUITEUX. *Vieillard* PITUITEUX.

— Pathol. *Fièvre pituiteuse*, Fièvre muqueuse.

— Substantiv. Personne incommodée de la pituite. ‖ Personne qui a le tempérament pituiteux : *Le* PITUITEUX *sent, pense et agit lentement et peu.* (Cabanis.)

PITYLE s. m. (pi-ti-le — du gr. *pitulos*, agitation). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des fringilles, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent les régions chaudes de l'Amérique : *On connaît fort peu les mœurs des* PITYLES. (Z. Gerbe.)

PITYONTE, en latin *Pityus*, ville de l'ancienne Colchide, sur la côte N.-E. du Pont-Euxin, chez les Lazes, au N.-O. de Dioscurias. Sous l'empire romain, c'était l'entrepôt du commerce du Nord avec l'Orient.

PITYOPHAGE s. m. (pi-ti-o-fa-je — du gr. *pitus*, pin; *phagô*, je mange). Entom. Syn. de IPS.

PITYOPHILE s. m. (pi-ti-o-fi-le — du gr. *pitus*, pin; *philos*, qui aime). Entom. Syn. de PINOPHILE.

PITYORNE s. m. (pi-ti-or-ne — du gr. *pitus*, pin; *ornis*, oiseau). Ornith. Espèce de bruant.

PITYRIASIS s. m. (pi-ti-ri-a-ziss — grec *pituriasis*, de *pituron*, son, probablement pour *pisuron*, de *pisua*, balle de grain, son, qui se rattache à la racine sanscrite *pish*, broyer.) Pathol. Inflammation chronique superficielle, qui attaque principalement le cuir chevelu et se caractérise par de petites écailles semblables à du son. ‖ On dit quelquefois PITYRIASE.

— Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des cassicans.

— **Encycl.** Pathol. Lorsque les pellicules dont se couvre la peau dans cette maladie sont très-petites et se détachent en molécules pulvérulentes présentant quelque analogie avec du son, on donne à la desquamation le nom de furfuracée, du mot latin *furfur*, son. Cette affection était connue des Grecs et des Latins, et quelques auteurs nous en ont laissé des descriptions qui ont été diversement interprétées par les savants de différentes époques.

Le *pityriasis* peut quelquefois se borner au cuir chevelu, mais il peut aussi occuper, sur une étendue variable, toutes les autres parties du corps. C'est, en général, une affection très-superficielle, n'attaquant jamais les parties situées au-dessous de l'épiderme, accompagnée, quelquefois, d'une coloration rosée de la peau et très rarement d'une sécrétion morbide de celle-ci. On connaît plusieurs variétés de *pityriasis*, auxquelles on a donné les noms de *alba*, *rubra*, *versicolor* et *nigra*.

La forme la plus bénigne est celle du *pityriasis alba*. Elle est caractérisée par de petites plaques à contours arrondis, siégeant au visage, sur les côtés du menton ou sur les joues, et présentant un aspect furfuracé. Le malade n'éprouve aucune sensation désagréable, [illegible] quelquefois un peu de prurit. On l'observe le plus fréquemment de dix-huit à trente ans et [illegible] à l'époque du printemps. [illegible] bains, des frictions avec [illegible] le font disparaître au [illegible]. Lorsque le *pityriasis alba* se montre chez l'adulte et lorsqu'il a pour cause une contagion, par exemple l'usage d'un rasoir malpropre, il dure plus longtemps, est plus difficile à guérir et peut dégénérer en mentagre. Si ce *pityriasis* a envahi le cuir chevelu, les sourcils, la barbe ou les autres parties du corps recouvertes de poils, il est encore plus tenace. Sous cette forme, il se montre également chez l'homme et chez la femme, mais principalement chez cette dernière. Cette affection est plus désagréable que dangereuse. Elle n'atteint pas, en général, la substance des cheveux ni leurs bulbes, mais elle peut occasionner leur chute et s'opposer à leur remplacement. Elle débute par une certaine exagération dans la sensibilité du cuir chevelu, accompagnée de démangeaisons. Les pellicules commencent alors à se former. Elles se détachent, se mêlent aux cheveux et s'en séparent, à chaque mouvement, pour venir tomber à la surface des épaules et du col des vêtements, qu'elles recouvrent d'une poussière blanchâtre. Les soins de propreté, l'usage prolongé du peigne et de la brosse, au lieu de les faire disparaître, semblent, au contraire, accroître leur nombre et favoriser leur multiplication. Quelle est la cause qui préside à la formation de ces pellicules? Quelques auteurs l'attribuent à la présence d'un végétal cryptogame, mais il n'y a encore rien de démontré à cet égard. Le *pityriasis* blanc, qui se montre aux sourcils, à la barbe et aux autres parties du corps recouvertes de poils, présente les mêmes caractères que celui du cuir chevelu. Sa guérison est souvent très-difficile. Comme il est indépendant de l'état de santé général et s'accompagne rarement de complications du côté des voies digestives, on n'emploie le plus ordinairement qu'un traitement local. On conseille ordinairement l'emploi des bains alcalins, des bains de vapeur suivis de douches froides sur la partie affectée. Lorsque les démangeaisons persistent, on les calme en faisant des lotions avec une eau légèrement vinaigrée. On peut, dans les intervalles, saupoudrer d'amidon ou de poudre de riz la racine des cheveux ou des poils et pratiquer, tous les cinq ou six jours, un nettoyage à l'eau de savon. Si la maladie résiste à ces moyens, il est indispensable de couper les cheveux, sacrifice pénible pour certaines femmes qui possèdent une belle chevelure, mais souvent nécessaire. On recommande de couper les cheveux et non de les raser, l'inflammation légère produite par le rasoir pouvant occasionner une recrudescence du mal. Il est bon ensuite de favoriser la période de décroissance par des douches sulfureuses et des frictions à l'huile de cade.

Le *pityriasis rubra* est plus rare. Il se présente surtout vers l'âge de quarante ans, particulièrement chez les femmes, dans la période critique. Dans cette forme de *pityriasis*, la peau est colorée en rouge et laisse exsuder un liquide qui empèse le linge sans le tacher. La maladie peut occuper des étendues variables de la surface du corps, telles que les parties antérieures du tronc, les faces internes des membres, quelquefois la peau tout entière. Elle débute par une rougeur foncée, uniforme, à bords bien tranchés, avec accompagnement de chaleur, de cuisson, épaississement de la peau et desquamation de l'épiderme. La peau devient ensuite le siége du suintement dont nous avons parlé. Dans la période de décroissance, le suintement diminue et la desquamation augmente. Cette affection, assez rare du reste, peut avoir une durée d'autant plus longue qu'elle récidive plus facilement. Elle s'accompagne souvent de diarrhée et finit par affaiblir les malades; elle devient même dangereuse lorsqu'elle atteint des personnes débilitées par l'âge ou la maladie. Le *pityriasis rubra* peut être confondu avec l'eczéma. Le traitement de cette affection consiste en bains prolongés pendant la période inflammatoire, en cataplasmes ou en frictions avec l'axonge. En même temps, on fait prendre au malade des boissons rafraîchissantes. Lorsque la chaleur et la cuisson sont tombées, on emploie, à l'intérieur, les préparations arsenicales, si l'estomac peut les supporter; à l'extérieur, les bains alcalins, les frictions à l'huile de cade ou avec une pommade à base de goudron, et enfin les bains de sublimé.

Le *pityriasis versicolor* ou *chloasma*, désigné autrefois sous le nom de *taches hépatiques*, se présente sous l'aspect de plaques d'un jaune verdâtre, grisâtre ou safrané, à contours arrondis, séparées par des intervalles où la peau est saine, n'altérant pas le tissu de l'épiderme, qui conserve sa souplesse, et s'accompagnant, quelquefois seulement, d'un peu de démangeaison et d'une légère desquamation furfuracée. La poitrine, le cou, le ventre en sont le siége habituel. On a établi deux variétés du *pityriasis versicolor*. On le nomme diffus lorsque les taches sont irrégulières, et circonscrit lorsqu'elles sont limitées par des contours réguliers. Cette deuxième forme porte encore le nom de taches hépatiques. Les plaques du *pityriasis versicolor* diffus peuvent quelquefois occuper une grande surface de la peau. Elles apparaissent sans aucun symptôme précurseur, gagnent peu à peu en étendue, se rejoignent et se fondent ensemble. Il n'est pas rare de rencontrer, dans quelques points de l'espace qu'elles occupent, des taches blanches arrondies où la peau a conservé sa couleur normale. Les plaques du *pityriasis* diffus occupent rarement la face; chez la femme cependant, elles se montrent sur les côtés du front et tendent à s'accroître sous l'influence des émotions vives. Cette forme ne présente aucun danger et disparaît assez rapidement sous l'influence d'un traitement sulfureux. Le soufre s'emploie : à l'intérieur, sous forme de tablettes; à l'extérieur, sous forme de bains et de pommades. Le *pityriasis versicolor* circonscrit est une affection souvent symptomatique, bien que cette opinion ait été combattue. Son nom de taches hépatiques indique qu'il se lie souvent à des lésions ayant pour siége le foie. On remarque qu'il se rencontre fréquemment chez les phthisiques et chez les femmes enceintes. On a découvert dans cette maladie l'existence d'un cryptogame, nommé *microsporon furfur* par M. Ch. Robin.

Les plaques du *pityriasis* circonscrit sont arrondies, du diamètre d'une pièce de 1 ou 2 francs, de couleur café au lait. Elles se montrent sur les parties antérieures du corps.

Le *pityriasis nigra* ne consiste que dans une forme plus accentuée du *pityriasis versicolor*. Il ne diffère du *pityriasis rubra* qu'en ce qu'il repose sur un fond noir plus ou moins foncé au lieu de reposer sur un fond rouge.

Les *pityriasis*, en général, se développent sous l'influence soit de la malpropreté, soit de l'irritation de la peau produite par l'insolation, soit par suite d'un régime échauffant et trop épicé, ou bien encore par le frottement résultant des soins excessifs de propreté. Quant au traitement, des lotions émollientes ou légèrement alcalines, l'emploi de pommades douces et de quelques laxatifs le constituent tout entier durant la période aiguë. Si le mal siége au menton, on devra s'abstenir du rasoir et couper seulement la barbe avec des ciseaux. Le *pityriasis capitis* des nouveau-nés cède communément aux soins de propreté, à quelques lotions alcalines et à des frictions douces exercées avec une brosse fine. Contre tout *pityriasis* rebelle, on opposera les bains sulfureux, les bains et les douches de vapeur simples ou aromatiques, les bains de mer, les lotions chlorurées, les pommades astringentes faites avec l'alun, le borax, l'acétate de plomb; Devergie et Gibert conseillent même, dans les cas tenaces, l'emploi, à l'intérieur, de solutions arsenicales. (Grisolle.)

— Art vétér. Cette maladie se fait remarquer très-souvent chez les chevaux nerveux, âgés, nourris constamment au sec. La chaleur, l'insolation, la malpropreté paraissent avoir une influence sur sa production. Le *pityriasis* siége principalement dans les points où la peau repose sur les os, au bord supérieur de l'encolure et à la queue. Cette affection est caractérisée par une exfoliation épidermique, sous forme de petites lamelles grises ou d'un blanc grisâtre. D'abord faible, la sécrétion peut s'augmenter beaucoup et, de plus, s'accompagner d'un prurit plus ou moins vif, enfin d'alopécie. La *queue de rat* est occasionnée par cette maladie qui diminue la valeur des animaux, car elle les défigure considérablement, surtout lorsqu'elle les prive des crins de la queue et de la crinière; il est, en outre, très-difficile d'en obtenir la guérison.

La médication générale consiste dans l'emploi des laxatifs lorsqu'il y a constipation; des arsenicaux lorsque le mal est ancien et tenace; enfin, le régime vert, des aliments doux, prennent une bonne part à la guérison. Quant à la médication locale, elle consiste surtout en lotions émollientes, alcalines, acidulées et calmantes, et en frictions faites avec des pommades au chloroforme, au camphre et avec la moelle de bœuf, alternées avec des lavages alcalins. On obtient encore de bons effets des pommades au borate de soude, au carbonate de potasse, de l'huile de cade, du goudron, avec lotions émollientes et alcalines. Enfin, les émissions sanguines, chez les sujets vigoureux, produisent souvent de très-bons effets. Les tisanes amères, comme véhicule des arsenicaux, alternées avec les laxatifs, sont très-utiles dans le traitement du *pityriasis* déjà ancien.

PITYRODIE s. f. (pi-ti-ro-dî — du gr. *pitūrodes*, semblable au son). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, originaire des régions tropicales de l'Australie.

PITZIPIOS (Jacques-Georges), publiciste grec, né à Scio en 1802. Il descend d'une ancienne famille d'origine byzantine, qui se rendit à Gênes lors de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, puis habita les îles de l'Archipel et fournit à la diplomatie ottomane plusieurs membres distingués. Lorsqu'il eut terminé ses études dans sa ville natale, M. Pitzipios fut envoyé, à dix-huit ans, à Paris pour y étudier le droit; mais, au bout de quelques mois, il retourna en Grèce pour prendre part à la guerre de l'indépendance, devint membre de l'hétairie, combattit dans les rangs du bataillon sacré à la malheureuse bataille de Sculeni, sur le Pruth, puis retourna à Paris, où il acheva ses études de droit. Il accepta ensuite du gouvernement russe une chaire de littérature grecque et de rhétorique, au lycée Richelieu, à Odessa. Lorsque, en 1827, Capo d'Istria eut été nommé, en qualité de régent, à la tête du gouvernement de la Grèce, M. Pitzipios revint dans sa patrie et remplit diverses fonctions diplomatiques. Après la mort de Capo, il dut quitter la Grèce et retourner en Russie; mais à l'avénement du roi Othon, il put revenir à Athènes, où il resta jusqu'en 1843. A cette époque, il passa à Constantinople, entra dans la diplomatie turque et devint directeur général des écoles de la communion grecque, puis secrétaire de la commission chargée de veiller à l'exécution du tanzimat (1849). En 1853, M. Pitzipios établit à Rome une société chrétienne orientale, que le pape a prise sous son patronage. On a de lui, indépendamment de plusieurs ouvrages estimés, écrits dans sa langue natale, quelques ouvrages publiés en français : les *Chrétiens d'Orient* (Malte. 1853, in-8°); l'*Eglise orientale* (Rome, 1855, 2 vol. in-8°); *l'Orient* (Paris, 1858, in-8°); le *Romanisme* (Paris, 1860, in-8°), écrit qui a pour objet d'amener la fusion des Églises grecque et latine; la *Question d'Orient en* 1860 (1860, in-8°); la *Nation hébraïque, le christianisme et la société*, etc.

PIU adv. (piou — mot ital. qui signif. *plus*). Mus. Se met sur les partitions devant d'autres mots, comme *piano*, *forte*, *lento*, etc., pour indiquer qu'il faut marquer encore davantage le mouvement que ces mots indiquent.

PIURA, ville du Pérou, ch.-l. de province, sur la rive droite de la rivière de son nom, qui l'inonde quelquefois dans la saison pluvieuse; à 56 kilom. du port de Payta, par 5° 13' de latit. S., 82° 55' de longit. O.; 13,000 hab. Quoique la température y soit chaude et sèche, cette ville est néanmoins renommée pour sa salubrité et des convalescents s'y rendent souvent. Ce fut le premier établissement fondé dans le Pérou en 1531, par Pizarre. Piura était alors dans la vallée de Targasala, près de la mer, et elle était appelée San-Miguel-de-Piura; le site en ayant été reconnu insalubre, on l'abandonna pour la rebâtir où elle est actuellement. Cette ville, autrefois très-florissante, a beaucoup perdu de son importance; cependant elle commence à se relever depuis que ses habitants se livrent au commerce, lequel consiste en cire, salpêtre, fil d'aloès et autres produits du pays. ‖ La province littorale de Piura, entre l'Équateur au N., le département de Libertad au S. et à l'E., l'Océan, à l'O., produit en abondance du maïs, du coton, du sucre, des fruits, un peu d'indigo, et nourrit beaucoup de bestiaux; 74,800 hab.

PIVALIQUE adj. (pi-va-li-ke). Chim. Se dit d'un acide isomère de l'acide valérique.

— **Encycl.** L'acide *pivalique* $C^5H^{10}O^2$ est un acide volatil et cristallisable, isomérique avec l'acide valérique que MM. C. Friedel et R.-D. Silva ont obtenu en oxydant la pinacoline avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium. Purifié par fusion et par distillation, il bout à 163° et cristallise à 30°. Ces déterminations sont très-exactes, MM. Friedel et Silva y ayant apporté un grand soin à cause de l'extrême ressemblance qui existe entre l'acide *pivalique* et l'acide triméthacétique de Boutlerow, lequel, d'après les déterminations de ce dernier chimiste, fond entre 34° et 35° et bout à 161° et donne un sel de baryum cristallisé en fines aiguilles groupées en étoiles qui renferment $(C^5H^9O^2)^2Ba'' + 5H^2O$.

Le pivalate de baryum renferme aussi 5 molécules d'eau de cristallisation. L'identité des deux acides n'est donc nullement improbable. Cependant on obtient toujours l'acide *pivalique* à l'état cristallin, et jamais à l'état vitreux, tandis que l'acide triméthacétique présente en partie l'état vitreux. Les cristaux d'acide *pivalique* sont de petits octaèdres du système régulier et sont groupés ensemble sous la forme de masses dendritiques ou granulaires. L'acide est soluble dans 46 fois son poids d'eau à 20°.

Le sel d'argent s'obtient en petites lames cristallines lorsqu'on précipite un pivalate soluble par l'azotate d'argent. Le sel sodique cristallise en deux molécules d'eau, qu'il perd à l'air sec. Le sel potassique est déliquescent. Ces trois sels sont facilement décomposés par l'acide acétique, qui met l'acide *pivalique* en liberté.

Le pivalate de cuivre est presque insoluble dans l'eau et se convertit facilement en un sel basique lorsqu'on le traite par une grande quantité d'eau. Il se dissout toutefois dans l'alcool, au sein duquel il cristallise en beaux prismes d'un vert bleuâtre qui contiennent à la fois de l'eau et de l'alcool de cristallisation, probablement dans la proportion d'une molécule d'eau et d'une demi-molécule d'alcool $(H^2O + 1/2C^2H^6O)$ pour une molécule de sel cuivrique supposé anhydre $(C^5H^9O^2)^2Cu''$. Lorsqu'on expose à l'air le sel cristallisé, il perd rapidement son alcool.

Lorsqu'on le chauffe, le pivalate de cuivre présente un curieux phénomène : une épaisse fumée blanche se dégage du sel et se condense de nouveau à sa surface sous la forme d'une masse fibreuse, non cristalline, qui ressemble à du coton. Ces fibres ne sont pas volatiles et consistent en un sel de cuivre (cuivreux) qui se dissout dans l'ammoniaque en formant une solution incolore qui bleuit au contact de l'air.

Les pivalates de baryum et de calcium sont très-solubles dans l'eau et renferment respectivement cinq et quatre molécules d'eau de cristallisation.

Lorsqu'on fait agir l'iodure d'éthyle sur le pivalate de sodium, on obtient du pivalate d'éthyle sous la forme d'un liquide limpide, d'une odeur agréable, qui bout à 118°,5 et qui renferme $C^5H^9O^2.C^2H^5$. La densité de cet éther est de 0,8773 à 0° et de 0,8535 à 25°.

Le pivalate calcique distille avec du formiate du même métal donne, en faible quantité, un liquide d'une odeur d'aldéhyde, qui bout vers 90° environ et qui régénère l'acide *pivalique* par l'oxydation.

Si l'on arrivait à démontrer la non-identité des acides *pivalique* et triméthacétique, le premier de ces acides serait représenté par la troisième des trois formules suivantes :

$(CH^3)^2COH$ $(CH^3)^2C\diagdown$ $(CH^3)^2C$
$\quad\quad\quad\quad O \quad\quad\quad > O.$
$(CH^3)^2COH$ $(CH^3)^2C\diagup$ $(CH^3C$ / $OH\diagup$

Pinacone. Pinacoline. Acide *pivalique*.

Il est à remarquer cependant que ces formules ne renferment pas le groupe CO^2H, que l'on regarde comme l'élément primordial de la formation acide en chimie organique.

PIVANE s. m. (pi-va-ne). Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil.

PIVATI (Jean-François), savant italien, né à Padoue en 1689, mort à Venise en 1764. Après avoir étudié la médecine, il alla habiter Bologne, devint membre, puis secrétaire de l'Académie des sciences de cette ville et fut appelé, en 1749, aux fonctions de garde des archives de la bibliothèque de l'université. Pitavi a publié : *Dizionario universale, contenente ciò che spetta al commercio, all' economia, etc.* (Venise, 1774, in-4°), ouvrage qui a été réédité et considérablement augmenté sous le titre de *Nuovo dizionario scientifico e curioso* (Venise, 1750, 10 vol. in-fol.); *Riflessioni fisiche sopra la medecina elettrica* (Venise, 1749, in-4°).

PIVE s. f. (pi-ve). Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

— Crust. Nom vulgaire de quelques petits crustacés qui vivent en parasites sur le corps des poissons marins : *La* PIVE *est une espèce de pou de poisson.* (V. de Bomare.)

PIVÉRONE s. f. (pi-vé-ro-ne). Moll. Nom marchand de la vénus chinoise.

PIVERT s. m. (pi-ver — de *pic*, et de *vert*). Ornith. Nom vulgaire du pic vert : *Le* PIVERT *se tient à terre plus souvent que les autres pics, surtout près des fourmilières.* (Buff.) *Au fond des bois, aux troncs des vieux arbres, le* PIVERT *travaillait obstinément; on l'entendait encore fort tard quand tous les bruits avaient cessé.* (Michelet.) ‖ *Pivert d'eau, Pivert bleu*, Noms vulgaires du martin-pêcheur.

PIVETTE s. f. (pi-vè-te). Ornith. Nom vulgaire du bécasseau.

— Agric. Nom donné, dans le Poitou, à la première pousse des herbes au printemps.

PIVINE s. f. (pi-vi-ne). Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée.

PIVOINE s. f. (pi-voi-ne — latin *pæonia*, du grec *paiônia*, sorte de plante médicinale dont les feuilles sont blanches, rouges ou panachées; de *Paiôn*, le dieu de la médecine). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, type de la tribu des pæoniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère austral boréal : *La plupart des* PIVOINES *sont aujourd'hui cultivées dans nos jardins.* (P. Duchartre.) *La* PIVOINE *a une odeur désagréable.* (V. de Bomare.)

— Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces de bouvreuil. ‖ *Grosse pivoine*, Nom vulgaire du durbec.

— **Encycl.** Le genre *pivoine* se compose de plantes herbacées, rarement ligneuses, vivaces ou frutescentes, qui croissent naturellement dans les pays tempérés de l'hémisphère boréal et dont la plupart sont aujourd'hui répandues dans nos jardins. Elles ont les racines vivaces, fusiformes et tubéreuses, se rattachant à un rhizome horizontal; ses tiges sont rameuses et engainées par des écailles à leur base; ses feuilles grandes, plus ou moins découpées, alternes et pétiolées; ses fleurs solitaires, grandes, riches de couleur, rouges, roses, blanches ou jaunes; un calice à cinq folioles ovales, inégales, persistantes; une corolle de cinq à dix pétales et plus, ouverts et sans onglets; des étamines nombreuses, attachées au réceptacle; les ovaires supères, libres et au nombre de deux à cinq, uniloculaires, dépourvus de style et terminés par un stigmate sessile, papilleux et coloré. Le fruit est un follicule contenant des semences presque arrondies, luisantes et lisses.

On connaît plus de vingt espèces de *pivoine*, parmi lesquelles nous décrirons les suivantes : 1° la *pivoine officinale* a de gros tubercules allongés, brunâtres à l'extérieur, blanchâtres à l'intérieur, à odeur forte et même nauséabonde; desséchés ils perdent leur odeur, mais non leur saveur amère, acerbe, âcre. La tige herbacée, droite, striée, glabre et peu rameuse, s'élève de 0m,50 à 0m,70. Ses feuilles, à folioles ovales ou lancéolées, entières, bi ou trilobées, sont lisses, d'un vert tendre en dessus et plus tendre en dessous; ses fleurs, grandes et d'un beau rouge cramoisi, sont solitaires et terminales à l'extrémité de la tige et des rameaux; la culture les rend doubles. Dans la variété dite vulgairement *pivoine mâle*, la graine est rouge; dans celle dite *femelle*, elle est d'un bleu très-foncé; les deux pistils sont cotonneux; les capsules qui leur succèdent le sont également.

Cette plante croît naturellement dans les montagnes du midi de la France, en Espagne et en Sibérie, dans les bois montueux de l'Europe méridionale, sur les Pyrénées, les Alpes maritimes, en Suisse, en Grèce et en Asie Mineure. Par la culture, on en a obtenu de panachées et plusieurs variétés doubles, blanches, roses ou d'un rouge cramoisi, qui sont l'ornement de nos jardins; c'est surtout la dernière variété qu'on y rencontre. Elles se plantent en pleine terre, où elles restent plusieurs années. En automne, pour les multiplier, on éclate les racines des vieux pieds, ou bien on pratique le semis de ses graines, qui sont noires quand elles sont mûres.

La culture est facile, elle réussit dans tous les terrains et à toutes les expositions; dans la méthode par séparation des tubercules, il faut laisser un œil sans lequel la plante pourrirait au lieu de végéter. On la multiplie en France par les rejetons des racines de vieux pieds et aussi par les marcottes, qui prennent plus difficilement racine; enfin, par semis, pour avoir, comme en Chine, des variétés de couleurs et de nuances différentes. La multiplication par semis donne des pieds dont la floraison n'a lieu qu'à la septième ou huitième année.

En Chine, on sème leurs graines, on divise leurs racines, on couche leurs branches en marcottes, on les greffe sur racines. Il paraît que les Chinois greffent sur les racines de notre *pivoine*, qui est commune chez eux. Les détails de leurs procédés de culture sont minutieux et se rattachent au moyen de les élever, de les planter, de les déplanter et de les éclater.

Lécluse a distingué deux variétés de *pivoine* officinale; l'une, la *pivoine* mâle, s'élève à 0m,65; ses feuilles sont tomenteuses en dessous; l'autre, la *pivoine* femelle, de moindre taille, a des feuilles qui sont bizarrement découpées et les corolles moins belles, moins grandes.

La *pivoine Moutan* est un arbuste d'un bel aspect, à racines uni ou multituberculeuses, napiformes. Dans nos jardins, elle s'élève à 1 mètre et plus; dans son pays natal, à une plus grande hauteur. Sa tige est rameuse, flexueuse, cylindrique et lisse. Ses feuilles, pétiolées et profondément divisées, paraissent biternées ou bipennées; leurs folioles ovales sont d'un beau vert en dessus, glauques et pubescentes en dessous; les unes sont entières, les autres bi ou trilobées. Ses fleurs terminales, belles et grandes, sont roses ou blanches; leur odeur est agréable et analogue à celle de la rose; elles sont solitaires au sommet des rameaux. Leur calice a huit ou neuf folioles; elles ont plusieurs rangs de nombreux pétales.

L'horticulture possède déjà beaucoup de variétés de cette belle *pivoine*, qui se rattachent à trois genres, selon les uns, et qui, selon d'autres, forment des espèces distinctes; ce sont : 1° la *pivoine* Moutan papavéracée, à douze pétales blancs, dont la corolle ressemble à celle du pavot des jardins; 2° la *pivoine* de Banks à fleurs très-doubles, d'un rose tendre, ayant beaucoup de pétales à divisions irrégulières au sommet; 3° la *pivoine* rose odorante en arbre, dite *des horticulteurs*.

La *pivoine* Moutan devient par la culture bien supérieure à celle qu'on trouve à l'état sauvage. Elle est remarquable par la beauté et l'éclat de ses fleurs, aux teintes variées, comme aussi par leur forme gracieuse. La floraison de toutes les variétés est très-printanière. On les cultive en pleine terre avec la précaution de les protéger contre les froids avec des feuilles sèches et avec de la litière qu'on répand à leur pied. La terre de bruyère ou son mélange avec de la terre d'oranger qu'on renouvelle tous les trois ans leur est très-favorable. Pour être plus sûr de les conserver, on les plante en caisse, et l'hiver on les rentre dans l'orangerie. Andrews considère comme une espèce distincte la *pivoine* papavéracée; c'est une belle plante aux fleurs inodores et d'un blanc pur, mais dont chaque pétale est purpurine à la partie inférieure. Au fond de la corolle est un disque cartilagineux pourpre, sur lequel reposent les étamines dont les anthères sont très-jaunes. Les feuilles sont plus petites et les lobes moins profonds que dans la *pivoine* Moutan. Leur teinte est d'un beau vert.

La *pivoine* Moutan est originaire de Chine, d'où elle fut apportée par Banks en Angleterre, en 1789.

Elle fut cultivée pour la première fois en France dans le jardin de la Malmaison, de là, elle s'est répandue dans nos départements. Découverte en Chine, il y a quatorze cents ans, dans les montagnes du Ho-nan, par un voyageur qui en recueillit plusieurs pieds, elle ne fut cultivée et ne commença à faire admirer quelques-unes de ses nombreuses variétés horticoles que vers le XVIIIe siècle, quand, après de grands troubles, la dynastie des Tang monta sur le trône. Elle acquit alors une vogue extraordinaire, et son prix s'éleva très-haut. La nouvelle fleur reçut l'hommage des poëtes, les empereurs la mirent sous leur haute protection. Des peintres habiles en décorèrent les lambris du palais impérial, les parterres où elle était cultivée furent consacrés par des inscriptions où se révélait comme un religieux enthousiasme. Les révolutions politiques ne lui enlevèrent rien de cette passion vive et respectueuse des Chinois pour sa culture. Sous le titre de roi des fleurs et de cent onces d'or, elle fut placée au premier rang dans les jardins de la dynastie des Sang. L'empereur Yong-lo, de la dynastie des Ming, ayant transféré la cour de Kain-sing-fou dans le Ko-nan, à Pékin, ordonna que tous les ans on lui apportât des Moutan du Hou-Kouang. Cet usage subsiste encore, et la présentation est solennelle. Les Chinois font leurs délices de la *pivoine* Moutan; ils en ornent leurs appartements et leurs galeries.

Ils en ont obtenu, par une savante culture, plus de trois cents variétés, roses, rouges, pourpres, amarantes, jaunes, blanches, bleues, violettes, etc.; ils excluent de leurs jardins les panachées, comme étant des sujets inférieurs. Ils divisent les Moutans de chaque saison en doubles et semi-doubles; les premiers se subdivisent en cent-feuilles et mille-feuilles, ce qui ne veut dire que grand nombre de pétales. Ils élèvent les Moutans en espalier, en éventail, en buisson et en boule; ils en ont de petite et de grande taille, de 1 à 10 pieds, formant une tête comme celle des orangers. Ils en ont dont la floraison se fait au printemps, en été, en automne. Les Moutans qu'on apporte chaque année à l'empereur, vers la fin de l'automne, fleurissent en décembre et janvier. Les Chinois ne cultivent la *pivoine* Moutan qu'en pleine terre; mais, pour conserver l'éclat de ses couleurs et la protéger contre la pluie, la poussière, sans la priver des rayons solaires, ils arrangent avec une ingénieuse patience des nattes au moyen desquelles ils dispensent à leur gré la chaleur et la lumière à leur plante favorite. La greffe qu'ils pratiquent est, nous l'avons dit, celle qui se fait sur racines. Chaque année, ils déplantent le Moutan en automne pour séparer les jeunes racines, qu'ils replantent à part.

En France, on multiplie la *pivoine* par les rejetons des racines des vieux pieds. On a tenté le semis des graines et il a assez bien réussi. Ce mode de propagation ne peut que rendre cette plante plus commune et permettre de multiplier ses belles et nombreuses variétés. Elle demande le terreau de bruyère, la pleine terre, la cage vitrée et les paillassons pendant les pluies et les froids prolongés. Il faut la garantir aussi contre un soleil trop ardent. Comme ses graines mûrissent peu chez nous, le plus souvent, il faut, pour sa multiplication, avoir recours aux jeunes pousses, aux marcottes.

La *pivoine* de Sibérie a des racines noirâtres, tuberculeuses, d'une odeur forte. De ses tubercules naissent plusieurs tiges hautes de 0m,40. Elles sont garnies de feuilles ternées; glabres, luisantes, à folioles découpées en trois divisions ovales. Ses fleurs solitaires, d'abord rosées, deviennent blanches. Autour de leur calice, il y a dix feuilles florales; leur odeur est agréable. La corolle est à huit pétales. Il y a trois ovaires glabres et luisants. A maturité, les graines sont jaunâtres. Cette espèce est originaire de Sibérie. On la cultive dans les jardins et, par le semis, on a obtenu une variété à fleurs doubles. Dans son pays natal, ses racines se mangent cuites. Avec ses graines pulvérisées et infusées dans l'eau bouillante, on compose une boisson que les habitants de ces contrées boivent en guise de thé.

La *pivoine anomale* a des racines composées de gros tubercules jaunâtres à odeur forte; ils produisent des tiges hautes de 0m,40, à feuilles ternées d'un vert gai et composées de folioles laciniées. Les fleurs sont roses, leur calice est à trois folioles, leur corolle à six pétales; les ovaires, au nombre de cinq, sont glabres, coniques et verdâtres. Les graines des capsules, rouges avant leur maturité, deviennent noires. Cette plante croît en Sibérie. Les habitants mangent ses racines cuites. On la cultive dans les jardins.

La *pivoine à feuilles menues* a des racines rampantes, à petits tubercules gros comme des noisettes. Ils donnent naissance à des tiges simples, glabres, hautes de 0m,30, garnies de feuilles biternées, [illegible] neaires d'un beau vert. Les fleurs, solitaires au sommet des tiges, sont d'un rouge pourpre foncé. Le calice a cinq folioles, dont trois ovales, plus trois grandes et trois petites arrondies. Elle a deux à quatre ovaires velus d'un rouge foncé. Elle croît en Russie et en Sibérie.

Dans l'ancienne médecine, la *pivoine* a joui d'une grande vogue, à cause des vertus merveilleuses qu'on lui attribuait dans un grand nombre de maladies; [illegible] qu'elle avait de chasser les esprits et d'éloigner les tempêtes. Comme ces [illegible] naïvetés se retrouvent encore [illegible] nos campagnes, où une tradition routinière les propage, on comprend ce qu'a pu créer en ce genre [illegible] vert, on perdait la vue.

[illegible] fantastiques de [illegible] du moyen âge, elle guérissait l'épilepsie, l'éclampsie et la folie; elle cicatrisait bien les plaies et était utile contre le catarrhe, la toux, la coqueluche. Aujourd'hui, elle est abandonnée, [illegible] dique et antiépileptique que comme emménagogue et fondante. Il en est de même de sa conserve et de son eau distillée.

Outre les prétendues vertus antispasmodiques de la *pivoine*, on attribuait aux graines de la *pivoine* femelle le pouvoir de faciliter la dentition. C'est une croyance répandue dans les Alpes. Dans nos ouvrages modernes de matière médicale, elle est encore indiquée comme un antispasmodique légèrement narcotique. On administre [illegible] sa décoction et son infusion à la dose de [illegible] à 60 grammes par litre d'eau; son eau distillée, à celle de 50 ou 100 grammes dans une potion; son sirop, à 30 ou 60 grammes; sa teinture, de 0gr,50 à 4 grammes [illegible] potion; son extrait, à 1 ou 4 grammes [illegible] ou pilules; enfin sa poudre, à 2 ou 4 grammes.

On retire de sa racine une fécule blanche analogue à celle de la parmentière. C'est pour cette raison qu'on mange en Sibérie les racines napiformes de la *pivoine* comestible à fleurs blanches. Les fleurs de la *pivoine* ont la propriété de teindre en rouge foncé la laine et le coton, en rouge [illegible] et les étoffes de soie. Elle est par excellence une plante d'ornement pour les jardins; elle y produit un effet admirable par ses touffes d'un vert gai, par ses belles corolles blanches, roses ou d'un rouge cramoisi. Ses nombreuses et magnifiques variétés sont un des triomphes de l'horticulture.

PIVOIS s. m. (pi-voi. — L'origine de ce mot n'est pas certaine. Il est possible qu'il appartienne à la famille slave. On peut comparer, en effet, l'ancien slave *pivo*, bière, boisson, lithuanien *pywas*, bière, nom qui est probablement [illegible] gothique hypothétique *bius*, représentant un thème slave [illegible] le thème primitif de [illegible]. De [illegible] est venu *beer*, bière, par le changement ordinaire de *s* en *r*, anglo-saxon *beor*, scandinave *bior*, ancien allemand [illegible]. Quant au slave [illegible] exactement, sauf le genre, le sanscrit *piva*, [illegible] de la racine *pâ*, boire, grec [illegible] latin *bibo*, slave *pi*, *piti*, [illegible] même sens. Le mot *pivois* nous serait venu du slave par l'intermédiaire des Bohémiens qui avaient traversé les terres slaves). Argot. Vin :

Avons-je du vin? Non.
Parlez donc, [illegible] le garçon,
Apportez du pivois, [illegible]

[illegible]

PIVORI s. m. (pi-vo-ri). Liqueur [illegible] que l'on fait avec le pain de [illegible].

PIVOT s. m. (pi-vo. — L'origine de ce mot est douteuse. Diez y rattache l'italien *pivo*, qui signifie proprement tuyau, de même que le français *pipe*, [illegible] comme un diminutif de *pipe*, proprement un morceau de bois ou de fer allongé. Cette étymologie ne satisfait pas Scheler. Il aime beaucoup mieux s'en tenir à la racine hypothétique *pit*, chose pointue, qui, entre autres dérivés, aurait [illegible] cylindrique qui s'enfonce dans une autre pièce [illegible]

[illegible]

— Fig. Ce qui sert [illegible] de base, de règle : [illegible]

[illegible]

— Techn. Chacune des extrémités [illegible] des axes qui portent les [illegible] d'une montre.

— Bot. Axe central de la racine, qui se ra-

naît latéralement, ou partie de la racine qui s'enfonce verticalement dans le sol. *Retranché, le* PIVOT *coupé se reproduit.* (Bosc.) || Nom donné improprement au pédicule des champignons.

— Arboric. Ce qui reste d'un arbre lorsqu'on l'a scié tout à l'entour pour en faire monter quelque temps la sève avant de l'abattre.

— Syn. **Pivot, arc-boutant.** V. ARC-BOUTANT.

— **Encycl.** Mécan. Le *pivot* appuie contre le fond d'une crapaudine, il reçoit diverses formes. Tantôt il se termine par une surface plane frottant sur une autre surface plane ; tantôt on lui donne une forme convexe appuyant par un point sur une pièce convexe elle-même et placée au fond de la crapaudine ; quelquefois, on l'amincit en forme conique ; d'autres fois, on évide le centre de l'arbre pour le réserver aux parties frottantes qu'un anneau cylindrique ; enfin il arrive encore que la crapaudine forme le *pivot* et entre dans l'axe par le travail du frottement. V. CRAPAUDINE.

Coulomb a recherché par expérience la résistance éprouvée par les corps qui tournent sur des *pivots*, à la manière des aiguilles aimantées. Les *pivots* étaient en acier ; les chapes et les plans de support ont été successivement en grenat, agate, cristal de roche, verre et acier. Pour expérimenter, on faisait pirouetter le corps tournant sur la pointe de son *pivot*, on observait très-exactement, au moyen d'une montre à secondes, le temps que le corps employait à accomplir les quatre ou cinq premiers tours et l'on déduisait de cette observation un tour moyen qui donnait la vitesse initiale, puis l'on comptait le nombre de tours accomplis jusqu'à ce que le mouvement eût cessé. *b* étant la fraction de tour accomplie pendant la première seconde du mouvement du corps tournant et X le nombre total de tours accomplis depuis l'origine du mouvement jusqu'à son extinction, Coulomb a trouvé que le rapport $\frac{b^2}{X}$ était sensiblement constant et égal, pour un *pivot* d'acier et des plans de : grenat, à $\frac{1}{1029}$; agate, à $\frac{1}{847}$; cristal de roche, à $\frac{1}{784}$; verre, à $\frac{1}{579}$; acier, à $\frac{1}{487}$; de sorte que les effets produits par le frottement sont comparativement et respectivement :

1, 1,214, 1,313, 1,717, 2,257 ;

c'est-à-dire plus que doubles pour l'acier que pour le grenat. V. FROTTEMENT, TOURILLON.

PIVOTAL, ALE adj. (pi-vo-tal, a-le — rad. *pivot*). Qui tient du pivot, qui fait les fonctions de pivot : *L'ovaire occupe, dans la corolle, la place* PIVOTALE. (Toussenel.)

— Philos. soc. Principal, central, dans le langage de Fourier : *Le mouvement* PIVOTAL *est le type des quatre autres mouvements.* (Fourier.) *Le mouvement passionnel est le mouvement* PIVOTAL *de la mécanique céleste.* (Toussenel.) *La gamme des saveurs et des odeurs et la gamme du sens* PIVOTAL, *le tact, sont à peine ébauchées chez l'homme.* (Toussenel.)

PIVOTANT, ANTE adj. (pi-vo-tan, an-te — rad. *pivot*). Bot. Se dit des racines centrales qui s'enfoncent perpendiculairement en terre : *Racine* PIVOTANTE. *Les racines* PIVOTANTES *demandent un terrain plus profond que les autres.* (Raspail.) || *Anthère pivotante*, Anthère qui est allongée et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTATION s. f. (pi-vo-ta-si-on — rad. *pivoter*). Philos. soc. Action de pivoter : *Mercure, par sa* PIVOTATION, *nous sera infiniment précieux en correspondance et nous donnera à chaque instant des nouvelles de nos antipodes.* (Fourier.)

PIVOTE s. f. (pi-vo-te). Ornith. Nom vulgaire de deux espèces de fauvettes, l'une d'Europe, l'autre de Chine.

PIVOTER v. n. ou intr. (pi-vo-te — rad. *pivot*). Tourner sur un pivot ou comme sur un pivot : *Cette machine ne* PIVOTE *pas bien.* (Acad.)

— Boire à la régalade. || Vieux mot.

— Fig. Se mouvoir, exercer son action comme sur un pivot : *Cette société n'étant accessible que pour ceux qui, vivant sans cesse dans son cercle, peuvent être au fait des sempiternelles médisances, plaisanteries ou rivalités sur lesquelles* PIVOTENT *ordinairement les beaux esprits de l'endroit.* (E. Sue.)

— Bot. Se dit des racines qui s'enfoncent perpendiculairement en terre : *La racine de la carotte* PIVOTE.

— Art milit. Faire une conversion : *En pivotant sur l'aile seulement à Castel Ceriolo, il aura un point d'appui au milieu de cette vaste plaine, il pourra* PIVOTER *autour de son aile raffermie, ramenant son aile battue en arrière pour la dérober aux coups de l'ennemi.* (Thiers.)

— V. a. ou tr. Sylvic. *Pivoter des arbres*, Les couper en pivot, c'est-à-dire de telle sorte qu'une partie de la souche qui reste sur le sol présente un creux dans le milieu.

PIVOTON s. m. (pi-vo-ton). Ornith. Nom vulgaire de la farlouse, en Provence.

PIVOUL s. m. (pi-voul). Bot. Nom vulgaire du peuplier noir, dans le midi de la France.

PIVOULADE s. f. (pi-vou-la-de — rad. *pivoul*). Bot. Nom vulgaire, dans le Midi, de certains champignons comestibles, du genre agaric, qui croissent surtout au pied des peupliers.

PIVRE s. f. (pi-vre). Agric. Maladie des pommes de terre, appelée aussi FRISÉE. || On dit aussi PIVRE s. m.

PIX (Mary GRIFFITH, dame), femme auteur anglaise, née à Nettlebed, comté d'Oxford, vers 1665. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'elle était la fille d'un ecclésiastique et qu'elle fit paraître ses ouvrages du temps de Guillaume III. Cette femme s'adonna au théâtre et composa des tragédies et des comédies dans lesquelles on trouve un talent réel. Parmi les premières, nous citerons : *Ibrahim XII* (1696) ; *Queen Catherine* (1698) ; *The false friend* (1701) ; *The czar of Muscovy* (1701) ; *The double distress* (1701) ; *The conquest of Spain* (1705). Ses comédies sont : *The innocent mistress* (1697) ; *The deceiver deceived* (1698) ; *The beau defeated* (1706) ; *Adventures of Madrid* (1709).

PIXÉRÉCOURT (René-Charles GUILBERT DE), auteur dramatique français, né à Nancy le 22 janvier 1773, mort dans la même ville le 27 juillet 1844. Il était fils d'un ancien officier, qui l'éleva avec une extrême sévérité. Guilbert de Pixérécourt fit ses études au collége de Nancy, dirigé par des ecclésiastiques, et y obtint de brillants succès. Au sortir du collége, il se mit à étudier le droit pour suivre la carrière du barreau ; mais en ce moment commençait la Révolution. Son père, très-hostile aux idées nouvelles, ne tarda pas à émigrer et l'emmena avec lui à Coblentz (1791). Le jeune homme entra dans l'armée des princes et servit comme officier pendant la campagne de 1792 contre la France ; mais, bientôt après, il quitta l'armée de Condé pour revenir en Lorraine, où il avait laissé, à son départ, une jeune fille dont il était vivement épris. Là, il épousa, sans le consentement de son père, celle qu'il aimait et, pour échapper plus facilement aux poursuites dont il était menacé comme ayant servi contre son pays, il se rendit avec sa femme à Paris. Pour vivre, il comptait sur ses talents littéraires et sur son aptitude à composer des pièces de théâtre ; mais le moment était peu favorable à ses projets. Guilbert, pendant près de cinq ans, ne put parvenir à faire jouer une seule pièce, bien qu'il en eût fait recevoir plusieurs par des directeurs. Ses ressources étaient complétement épuisées. Pour empêcher sa femme et son enfant de mourir de faim, il se mit à enluminer des éventails aux gages d'un marchand de la rue Saint-Martin, nommé Sauton, et pendant dix-huit mois consécutifs, du matin au soir, il fit ce métier. Enfin, on vint lui annoncer qu'une comédie de lui, les *Petits Auvergnats*, serait représentée sur le théâtre de l'Ambigu. Cet événement eut lieu le 16 septembre 1797, et le succès vint lui faire oublier ses privations et ses misères passées. Depuis ce jour, tous les théâtres secondaires ouvrirent leurs portes à Guilbert ; ils jouèrent même simultanément plusieurs de ses productions, tant leur vogue était grande. Pendant trente ans, il travailla seul et produisit cent onze pièces, dont soixante-neuf ont été imprimées. A partir de 1830 seulement, il s'associa des collaborateurs, dont les principaux ont été Antier, Dubois, Brazier, Teger, François Cornu, Mélesville et Victor Ducange. Pixérécourt fut, de son temps, le roi des théâtres secondaires ; il tint le sceptre sans partage et on le surnomma **le Shakspeare, le Corneille** des boulevards. Une seule fois, il eut la tentation d'écrire une pièce pour le Théâtre-Français. Cette pièce, en vers, intitulée *Benserade*, fut reçue avec empressement, mais elle n'avait aucune qualité réelle. Pixérécourt le comprit et il la retira presque aussitôt, avant qu'elle eût été jouée. Sa véritable place était au boulevard, où il gagnait jusqu'à vingt-cinq mille francs par an. Son but, en allant frapper à la porte de la maison de Molière, était de conquérir les suffrages de l'Académie, où Raynouard l'admirait sincèrement. *Benserade* ayant été retiré, Pixérécourt ne se présenta jamais. Il obtint du directeur général des domaines, M. Duchâtel, une place dans cette administration. Le maréchal Lauriston, aide de camp du roi, lui fit accorder la direction de l'Opéra-Comique (1827-1828) et plus tard celle de la Gaîté (1832-1835) avec Dubois et Marty. Un sinistre vint ébranler à cette époque la fortune de Pixérécourt. Le théâtre dont il avait le privilége fut consumé par les flammes le 21 février 1835. Plusieurs procès s'ensuivirent et, aidé de son bon droit, non moins que de l'éloquence de son avocat, M. Teste, l'écrivain gagna complétement sa cause. Néanmoins, il vendit la maison de campagne qu'il avait achetée à Fontenay-sous-Bois aux héritiers de Dalayrac et dut se défaire, en 1839, de sa bibliothèque, amassée à grand'peine et d'une valeur de cent mille francs. Chaque volume portait cette devise : « Un livre est un ami qui ne change jamais. » Il y avait une collection fort curieuse de facéties et de chansons révolutionnaires, avec les gravures du temps, laquelle allait de l'année 1789 au commencement de ce siècle. A partir de 1835, Guilbert de Pixérécourt cessa complétement d'écrire pour le théâtre. Il était depuis de longues années déjà sujet à de cruels accès de goutte. Après avoir fait un voyage en Suisse et sur les bords du Rhin, il se retira dans sa ville natale. Ce fut là qu'en 1840 il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il en resta paralysé, et sa vue s'affaiblit au point qu'il mourut à peu près aveugle.

Bien que les œuvres dramatiques de Pixérécourt soient aujourd'hui tombées à peu près dans l'oubli, elles n'étaient point, tant s'en faut, dénuées de tout mérite. On peut leur reprocher une enflure de style qui ne déplaisait pas au public auquel elles s'adressaient. Guilbert n'a pas inventé le mélodrame, mais il l'a perfectionné à un très-haut point. Ses sujets furent le plus ordinairement puisés dans les romans en vogue ; il avait une très-grande habileté de la mise en scène, du *truc*, comme on dit aujourd'hui, mais peu de fonds personnel. A défaut de nature et de vraisemblance, « on trouve dans ses productions, dit Desnues, du mouvement, des situations pathétiques, des contrastes, des surprises, une grande entente des effets dramatiques, un enchaînement heureusement ménagé des événements. Ajoutez à ces éléments un dialogue heurté, parfois solennellement emphatique, exerçant, par conséquent, un puissant effet sur la foule, et l'on aura l'explication de l'immense succès qu'obtinrent la plus grande partie des mélodrames de Guilbert. Quant au fond, c'est toujours le même canevas sur lequel ressortent un tyran des plus barbares, un traître lâche et dissimulé, une innocente héroïne s'exposant plus ou moins volontairement à des dangers de toute espèce ; un niais qui vient, par des lazzis d'un comique douteux, jeter çà et là quelques lueurs de gaieté sur la noire intrigue qui se développe en longs actes ; enfin la Providence qui, dans un invariable dénoûment, vient punir le crime et venger la vertu. » Charles Nodier prisait beaucoup ce dramaturge. « Le talent dramatique de M. de Pixérécourt, dit-il, n'a pas été apprécié à sa juste valeur, et cependant l'ingénieuse abondance de cet écrivain a doté la scène d'un grand nombre d'ouvrages intéressants, remarquables par la clarté des expositions, par l'habileté de la conduite, par l'entente merveilleuse des effets, par l'enchaînement si progressif et si bien ménagé des événements, par la nouveauté si hardie et cependant si vraisemblable des moyens, par la propriété même du style général que sa forme solennelle et apophthegmatique rend plus propre, quand elle est nécessaire, à laisser de profondes traces dans l'esprit, mais qui offre partout ailleurs assez de correction, de naturel et de grâce pour faire honneur à des drames d'un ordre plus élevé. »

Voici la liste complète de ses ouvrages, consistant en drames, mélodrames, comédies, vaudevilles, opéras-comiques, parodies, etc., telle qu'il nous l'a lui-même laissée, rangée par ordre chronologique : *Séligo* ou le *Nègre généreux* (1793), drame en quatre actes, joué à Nancy ; *Claudine* ou l'*Anglais vertueux*, comédie en un acte ; *Alexis* ou la *Maisonnette dans les bois*, comédie en trois actes ; *Jacques et Georgette*, comédie en deux actes ; *Marat-Mauger* ou le *Jacobin en mission* (1794), en un acte ; *Sot-Car* ou le *Mari complaisant*, parodie en deux actes ; *Zamor et Zulmé* (1796), ballet en trois actes ; le *Docteur amoureux* ou les *Vieillards dupés*, comédie en trois actes et en vers ; le *Mannequin vivant* ou le *Mari de bois*, opérette en un acte ; les *Fausses déclarations* ou la *Veuve*, comédie en un acte et en vers ; *Auguste et Sophie*, en un acte ; le *Moine* ou la *Victime de l'orgueil*, pièce en quatre actes ; l'*Héritage* ou la *Fille à marier*, opéra-comique en un acte ; le *Coffre de fer* ou le *Juge de son crime*, drame en trois actes ; *Artaxerce*, en trois actes et en vers. Aucune des pièces qui précèdent n'a été imprimée ; les *Petits Auvergnats* (1797), en un acte ; la *Nuit espagnole* ou la *Cloison* (1797), comédie en deux actes ; *Victor* ou l'*Enfant de la forêt* (1798), drame en trois actes ; les *Trois tantes*, en un acte ; la *Forêt de Sicile* (1798), drame en deux actes ; le *Château des Apennins* ou les *Mystères d'Udolphe* (1798), drame en cinq actes ; *Blanchette* (1798), en un acte ; *Bobinet* ou le *Pâté d'anguilles*, en un acte ; la *Soirée des Champs-Élysées* (1799), en un acte ; *Léonidas* ou le *Départ des Spartiates*, en un acte ; *Zozo* ou le *Malavisé* (1799), comédie en un acte ; l'*Auberge du diable* (1800), folie en deux actes ; le *Petit page* ou la *Raison d'État* (1800), opéra-comique en un acte ; la *Musicomanie* (1800), opéra-comique en un acte ; *Rancune* ou les *Chaircuitiers troyens* (1800), parodie ; la *Jarretière* (1800), parodie ; *Rose* ou l'*Ermitage du torrent* (1800), mélodrame en trois actes ; *Cœlina* ou l'*Enfant du mystère* (1801), mélodrame en trois actes ; *Marcel* ou l'*Héritier supposé* (1801), comédie en un acte ; le *Chansonnier de la paix* (1801), opéra-comique en un acte ; *Flaminius à Corinthe* (1801), opéra-comique en un acte ; le *Pèlerin blanc* ou les *Orphelins du hameau* (1801), mélodrame en trois actes ; *Quatre maris pour un* (1801), opéra-comique en un acte ; le *Vieux major* (1801), vaudeville en un acte ; l'*Homme à trois visages* (1801), mélodrame en trois actes ; *Madame Villeneuve* (1801), vaudeville en un acte ; *Galiga* ou le *Réveil*, comédie en trois actes, non jouée ; la *Place de l'ours* (1802), mascarade en un acte ; la *Femme à deux maris* (1803), mélodrame en trois actes ; *Raymond de Toulouse* (1803), drame lyrique en trois actes ; *Pizarre* ou la *Conquête du Pérou* (1803), mélodrame en trois actes ; le *Sac et le portefeuille* (1802), comédie en deux actes ; les *Mines de Pologne* (1803), mélodrame en trois actes ; la *Chaumière et le trésor* (1803), vaudeville en un acte ; *Tékéli* (1804), mélodrame en trois actes ; les *Maures d'Espagne* (1804), mélodrame en trois actes ; *Avis aux femmes* ou le *Mari colère* (1804), opéra-comique en un acte ; le *Grand chasseur* (1804), mélodrame en trois actes ; *Robinson Crusoé* (1805), mélodrame en trois actes ; le *Solitaire de la Roche-Noire* (1806), mélodrame en trois actes ; *Koulouf* ou les *Chinois* (1807), opéra-comique en trois actes ; l'*Ange tutélaire* (1808), mélodrame en trois actes ; la *Citerne* (1809), mélodrame en quatre actes ; la *Rose blanche et la Rose rouge* (1809), drame lyrique en trois actes ; *Marguerite d'Anjou* (1810), mélodrame en trois actes ; les *Paysans de la ville*, vaudeville, non représenté ; les *Trois moulins* (1810), vaudeville ; les *Ruines de Babylone* (1810), mélodrame en trois actes ; *Dulcinée de Toboso*, drame comique en trois actes, non joué ; le *Berceau* (1811), vaudeville en un acte ; le *Précipice* ou les *Forges de Norvége* (1812), mélodrame en trois actes ; le *Fanal de Messine* (1812), mélodrame en trois actes ; le *Petit carillonneur* (1812), mélodrame en trois actes ; l'*Ennemi des modes* (1814), comédie en trois actes ; le *Chien de Montargis* (1814), mélodrame en trois actes ; *Charles le Téméraire* (1814), drame héroïque en trois actes ; *Christophe Colomb* (1815), drame en trois actes ; le *Suicide* (1816), mélodrame en deux actes ; le *Monastère abandonné* (1816), mélodrame en trois actes ; *Ovide en exil*, opéra en un acte, non représenté ; la *Chapelle des bois* (1818), mélodrame en trois actes ; *Benserade*, comédie en un acte et en vers ; le *Belvédère* ou la *Vallée de l'Etna* (1810), mélodrame en trois actes ; la *Fille de l'exilé* (1819), mélodrame en trois actes ; les *Chefs écossais* (1819), mélodrame en trois actes ; *Bouton de rose* (1819), féerie en trois actes ; le *Mont Sauvage* (1821), mélodrame en trois actes ; l'*Amant sans maîtresse* ou *Quinze et soixante*, opéra-comique en un acte, non joué ; *Valentine* ou la *Séduction* (1821), mélodrame en trois actes ; le *Pavillon des fleurs* (1822), opéra-comique en un acte ; *Ali-Baba* (1822), mélodrame en trois actes ; le *Château de Loch-Leven* (1822), mélodrame en trois actes ; la *Place du Palais* (1824), mélodrame en trois actes ; la *Statue de pierre*, mélodrame en trois actes, non représenté ; le *Baril d'olives* (1825), vaudeville en un acte ; le *Moulin des étangs* (1827), mélodrame en quatre actes ; les *Natchez* (1827), mélodrame en trois actes ; la *Tête de mort* (1827), mélodrame en quatre actes ; la *Muette de la forêt* (1828), mélodrame en un acte ; *Guillaume Tell* (1828), mélodrame en trois actes ; le *Cabaret de l'Arc*, mélodrame en trois actes, non représenté ; la *Rose de Venise*, mélodrame en trois actes, non représenté ; la *Peste de Marseille* (1828), mélodrame en trois actes ; *Polder* (1828), mélodrame en trois actes ; l'*Aigle des Pyrénées* (1829), mélodrame en trois actes ; les *Compagnons du Chêne* (1829), mélodrame en trois actes ; *Alice* (1829), mélodrame en trois actes ; *Ondine* ou la *Nymphe des eaux* (1830), féerie en quatre actes ; *Judacin* (1830), mélodrame en six tableaux ; *Fénelon* (1830), pièce en vers et en trois actes ; *Malmaison et Sainte-Hélène* (1831), mélodrame en trois actes ; le *Jésuite* (1830) ; l'*Oiseau bleu* (1831), féerie en trois actes ; la *Lettre de cachet* (1831), drame en trois actes ; les *Dragonnades* (1831), mélodrame en six tableaux ; l'*Abbaye aux Bois* (1832), mélodrame en six tableaux ; le *Petit homme rouge* (1832), féerie en six tableaux ; *Six florins* (1832), mélodrame en six tableaux ; l'*Allée des Veuves* (1833), mélodrame en six tableaux ; les *Quatre éléments* (1834), féerie en cinq actes ; la *Fontaine de Vaucluse*, mélodrame, non représenté ; la *Ferme et le château* (1834), mélodrame en cinq actes ; *Latude* (1834), mélodrame en cinq actes ; le *Four à chaux* (1835), mélodrame en trois actes ; *Bijou* ou l'*Enfant de Paris* (1838), féerie en cinq actes, etc. Guilbert de Pixérécourt a publié son *Théâtre choisi*, précédé d'une introduction par Charles Nodier et accompagné de *Notices* (Nancy, 1841-1842, 4 vol. in-8°). On lui doit encore : *Esquisses et fragments de voyages en France, à Bade, en Suisse et à Chamouny* (Paris, 1843, in-8°) ; le *Mélodrame* dans le *Livre des cent et un* ; quelques traductions d'ouvrages allemands de Kotzebue et autres, etc. Enfin, Pixérécourt a fondé la *Société des bibliophiles français*.

PIXIS (Frédéric-Guillaume), violoniste allemand, né à Manheim en 1786, mort à Prague en 1842. Il était fils de l'organiste Frédéric-Guillaume Pixis, qui a laissé des préludes pour l'orgue, des sonatines et des trios. Le jeune Pixis commença, dès l'âge de cinq ans, l'étude du violon. A dix ans, sous la direction de son père, il parcourut les principales villes d'Allemagne en compagnie de son frère et fit partout applaudir son précoce talent. Lors de son séjour à Hambourg en 1797, il eut la bonne fortune de rencontrer le célèbre violoniste Viotti, qui lui donna de précieux conseils. En 1804, Pixis fut at-

taché à la chapelle du prince palatin de Manheim. Deux ans après, il se rendit à Prague et fut nommé professeur au conservatoire de cette ville. Parmi les compositions de cet artiste, on cite des variations pour violon et orchestre et un concertino.

PIXIS (Jean-Pierre), pianiste et compositeur allemand, frère du précédent, né à Manheim en 1788. Il partagea les ovations de son frère Frédéric-Guillaume lorsque celui-ci parcourut l'Allemagne en donnant des concerts. En 1809, il se fixa à Munich, en qualité de professeur de piano, passa de là à Vienne et, enfin, vint à Paris en 1829. Il se fit remarquer tant comme professeur et virtuose que comme compositeur. Ayant adopté une jeune orpheline nommée Güringer, qui prit alors le nom de Francilla Pixis, il se voua exclusivement à son éducation musicale, fit d'elle une cantatrice distinguée et essaya de la faire attacher à une scène lyrique parisienne. N'ayant point réussi dans sa tentative, il prit le parti de voyager avec sa fille adoptive en Allemagne et en Italie. Quand Francilla fut mariée, M. Pixis se retira à Baden et reprit l'enseignement du piano. On ignore l'époque de sa mort. Compositeur estimable et correct, mais sans grande originalité, Pixis a écrit des quintettes, quatuors, trios, concertos, sonates, et une symphonie. On a représenté, sans succès, deux opéras de lui : l'un, *Bibiana*, chanté à Paris par Mme Schrœder-Devrient en 1831; l'autre, le *Langage du cœur*, donné au théâtre de Berlin en 1836. — Sa fille adoptive, Mlle Güringer, connue sous le nom de Francilla Pixis, fut assez froidement accueillie dans des concerts à Paris. Elle se rendit ensuite, avec Pixis, en Allemagne, se fit entendre avec succès à Prague, Leipzig et Dresde, puis partit pour l'Italie. Là, elle entra au théâtre et, jusqu'en 1845, fut comptée parmi les cantatrices *di primo cartello* de la Péninsule. C'est pour elle que Pacini écrivit son opéra de *Safo*. Vers l'année que nous venons de citer, Mlle Pixis se maria et quitta la scène.

PIXIS (Théodore), violoniste allemand, fils de Frédéric-Guillaume, né à Prague en 1831, mort à Cologne en 1856. Son père lui enseigna les éléments du violon, puis l'envoya à Paris, près de son oncle Jean-Pierre Pixis qui l'adressa à Baillot, pour terminer son éducation musicale. Quand Théodore Pixis se crut assez fort pour voler de ses propres ailes, il se mit à voyager en donnant des concerts et arriva à Cologne. Quelque temps après sa venue en cette ville, il fut nommé professeur au conservatoire. Un bel avenir s'ouvrait devant lui, quand un coup de sang l'emporta à l'âge de vingt-cinq ans. Cet artiste, enlevé prématurément à l'art, a laissé deux recueils de *lieders* et quelques compositions pour le violon.

PIYADASI ou **AÇOKA**, roi de l'Inde, de 263 à 226 avant notre ère. Il régna d'abord au nord de l'Inde, puis étendit sa domination sur toute la presqu'île et fonda une souveraineté immense, qui se démembra après sa mort. Le roi Piyadasi (surnom qui signifie *agréable à voir*) abandonna la foi brahmanique pour se faire un chaleureux propagateur du bouddhisme, convoqua, en 247, à Patalipoutra, sa capitale, une espèce de concile, dans lequel le canon des Écritures bouddhiques fut régulièrement fixé, et envoya son frère Mahendra à Ceylan pour y introduire la foi nouvelle. Ce prince couvrit la presqu'île indienne de quatre-vingt-quatre mille *stoûpas* ou monuments en l'honneur du Bouddha. C'est à lui qu'on doit le grand nombre d'inscriptions gravées sur des colonnes et sur des rochers dans diverses parties de l'Inde et dans lesquelles on trouve des préceptes de morale adressés au peuple. Le règne de ce prince fut aussi bienfaisant que glorieux. Il abolit la peine de mort dans ses États et donna à ses ministres l'exemple de la plus sincère humilité.

PIZARRE (François), dit le **Grand marquis**, aventurier espagnol qui se rendit célèbre par la conquête du Pérou, né à Truxillo (Estramadure) en 1475, assassiné à Cuzco en 1541. Il était fils naturel d'un gentilhomme dont il prit le nom. Dans sa jeunesse, il garda les pourceaux, s'enfuit après avoir égaré un de ces animaux et s'embarqua pour l'Amérique espagnole. Actif et audacieux, il se distingua, en 1513, sous Balboa, le premier qui pénétra dans la mer du Sud. Plus tard, il s'associa avec Diego d'Almagro pour essayer la conquête du Pérou, partit de Panama, en 1524, avec un unique vaisseau, explora la côte et, après des misères sans nombre, revint à l'isthme, épuisé, mais non découragé (1527). Peu après, il retourna en Espagne pour demander du secours au gouvernement. Ayant obtenu de Charles-Quint le titre de gouverneur de tous les pays qu'il pourrait découvrir, il repartit en 1531 avec ses frères, 3 vaisseaux et 200 hommes, et s'empara de l'île de Puna, qui facilitait l'entrée du pays. L'empire des Incas était alors déchiré par les guerres civiles; deux frères, Huascar et Atahualpa, se disputaient le trône les armes à la main. Profitant habilement de ces dissensions, Pizarre s'établit librement sur la côte et consent à fournir des secours à Huascar; mais à peine était-il en marche qu'il apprend sa défaite. Frappés de l'aspect des Espagnols, de leurs armes qui lançaient le tonnerre, et des animaux formidables qu'ils montaient, les Péruviens les regardaient comme des hommes d'une nature supérieure; aussi, après une sorte de négociation, Atahualpa consentit à recevoir Pizarre comme ambassadeur du roi d'Espagne (1532); le perfide aventurier cessa bientôt de feindre; il se saisit par trahison du prince inca, lui imposa une contribution énorme et, peu après, le fit périr dans les flammes. Il acheva ensuite la réduction du pays et jeta les fondements de la ville de Lima, pendant qu'Almagro, qui avait amené des renforts de troupes, entreprenait la conquête du Chili (1535). Deux factions ne tardèrent pas à se former entre les conquérants; Pizarre et Almagro, à la tête de leurs partisans, se livrèrent un sanglant combat sous les murs de Cuzco (1538); le parti de Pizarre resta le maître; mais il abusa tellement de la victoire, que les anciens compagnons d'Almagro, voulant venger la mort de leur chef, forcèrent le palais de Pizarre à Cuzco et le massacrèrent (1541). Telle fut la fin de cet homme extraordinaire qui, après avoir longtemps vécu en aventurier, gouverna pendant plusieurs années en monarque un empire qu'il avait subjugué. Charles-Quint lui avait conféré le gouvernement général du Pérou, l'ordre de Saint-Jacques, et l'avait créé marquis de Las Charcas. Pizarre possédait les grandes qualités nécessaires de son temps pour être un conquérant et un grand homme de guerre : l'audace, la valeur, la persévérance. Au lieu de dévaster, il s'attacha à construire des villes, à établir des colonies, à introduire au Pérou les manufactures et l'industrie de l'Europe. Mais s'il avait des qualités, s'il était sobre et infatigable, il eut aussi de grands vices. Il se montra jaloux, avide, rapace, plein de duplicité, et l'ambition et l'orgueil le rendirent souvent barbare et cruel. Il aima avec excès le jeu et les femmes et eut pour maîtresses plusieurs Indiennes, notamment une sœur de l'inca Atahualpa, laquelle prit le nom de *doña Angelica* et lui donna un fils. Pizarre était dénué de toute instruction au point, dit-on, de ne pas même savoir lire.

PIZARRE (Gonzalès), conquérant espagnol, frère du précédent, qu'il suivit dans ses conquêtes, né à Truxillo en 1502, décapité à Cuzco en 1548. Il montra beaucoup de courage et de résolution contre les Péruviens et contribua à la défaite du parti d'Almagro (1538). Nommé par son frère gouverneur de Quito, il entreprit une expédition pénible et hardie, qui le conduisit jusqu'à la rivière des Amazones, ne rentra au Pérou qu'après l'assassinat de son frère, rallia ses partisans (1544), chassa le vice-roi de Lima et le tua dans une bataille (1546). Il gouverna ensuite le Pérou en maître absolu; mais, en 1548, Pedro de La Gasca, envoyé par Charles-Quint avec des pouvoirs illimités, le fit prisonnier et le condamna à mort comme rebelle. « Gonzalès Pizarre, dit Beauchamp, était infatigable, propre à tous les exercices et particulièrement au métier des armes. Il n'employa jamais la ruse ou la politique; ce fut ce qui le perdit. Quoiqu'il eût peu d'instruction et de lumières, il sut administrer avec sagacité et droiture. S'il versa quelquefois le sang hors du champ de bataille, on doit moins l'imputer à son caractère qu'à la violence des conseils de ses favoris. »

PIZARRE (Hernando), conquérant espagnol, frère des précédents, né à Truxillo, mort en 1567. Il fit avec ses frères la conquête du Pérou, commanda la cavalerie à la bataille de Caxamalca, dans laquelle l'inca Atahualpa fut pris, et fut le seul parmi les Espagnols qui témoigna de la sympathie à ce dernier. Au commencement de 1534, Pizarre porta à Charles-Quint le cinquième du butin fait sur les Péruviens. A son retour en Amérique, il reçut le gouvernement de Cuzco, se vit assiégé dans cette ville par les Indiens, tomba ensuite entre les mains d'Almagro, qui s'était déclaré indépendant, recouvra la liberté, marcha alors contre ce dernier, le battit (1538) et le fit mettre à mort. Peu après, il se rendit en Espagne pour exposer sa conduite. Arrivé à Madrid, il fut accusé d'avoir empoisonné Diego d'Alvaredo, qu'il avait provoqué à un combat singulier, et jeté en prison, où il languit pendant vingt-trois ans. — Le quatrième frère des précédents, Juan PIZARRE, né à Truxillo vers 1505, mort à Cuzco en 1535, prit part à la conquête du Pérou, fut nommé gouverneur de Cuzco en 1535, alla secourir ses frères Gonzalès et Hernando assiégés dans cette ville par l'inca Manco-Capac, donna des preuves du plus grand courage en attaquant les Indiens et trouva la mort en combattant.

PIZZI (Gioacchino), littérateur italien, né à Rome en 1716, mort dans la même ville en 1790. Des poésies légères écrites avec facilité et d'une remarquable pureté de style le firent admettre, en 1751, à l'Académie des Arcades, dont il devint custode ou gardien général en 1757. Pizzi prit, en cette qualité, une part des plus actives au couronnement de Madeleine Morelli (*Corilla Olympica*) au Capitole (1776) et se montra, auprès de la belle improvisatrice, d'une assiduité galante qui ne fut pas sans lui attirer quelques désagréments. Nous citerons de lui : *Discours sur la poésie tragique et comique* (Rome, 1772); la *Vision de l'Eden*, poème (Rome, 1778); le *Triomphe de la poésie*, publié dans les *Actes du couronnement de Corilla* (Parme, 1782, in-4°).

PIZZICATO s. m. (pi-dzi-ka-to — mot italien qui vient du verbe *pizzicare*, becqueter. Comparez le vénitien *pizza*, piqûre, sarde *pizzu*, bec, toutes formes de même radical que *pincer*). Mus. Mot qu'on met aux passages qu'on doit exécuter en pinçant les cordes d'un instrument que l'on joue ordinairement avec l'archet : *Les basses seules feront le* PIZZICATO. (Acad.) ‖ On écrit souvent en abrégé PIZZ. ‖ Passage qui se joue de cette façon : *Ce violoniste est particulièrement habile dans les* PIZZICATO.

— Adv. En pinçant, au lieu de jouer avec l'archet : *Les basses joueront* PIZZICATO.

— **Encycl.** Ce mot ne s'applique qu'aux instruments à archet, et sa présence sous une phrase quelconque indique que l'exécutant doit dire cette phrase en pinçant les cordes à chaque note, et non en se servant de l'archet. Lorsque le compositeur veut faire cesser le *pizzicato* et ramener l'emploi de l'archet, il se sert de deux autres mots italiens : *col arco*, qui signifient avec l'archet.

Le *pizzicato*, lorsqu'on n'en abuse pas, est d'un effet agréable et piquant, surtout quand il s'applique aux parties de violon; il est alors léger, pimpant et coquet. On en a la preuve, entre autres, dans la romance du page des *Nozze di Figaro*, dont l'accompagnement est écrit entièrement en *pizzicato*, et dans l'incomparable sérénade de *Don Giovanni*, où l'accompagnement en *pizzicato* des premiers violons est si élégant, si vif, si sémillant et si poétique. Employé dans les basses et surtout dans les contre-basses, le *pizzicato* acquiert un caractère grave, mélancolique, parfois même pathétique et d'une grande puissance. Meyerbeer, dans ses opéras, Beethoven, dans ses symphonies, l'ont prouvé chacun à son tour. Du reste, le *pizzicato* apporte une très-grande variété dans les accompagnements et, sous ce rapport, il est d'une extrême utilité. Les compositeurs le savent bien, car on peut dire qu'il n'est pas une œuvre musicale, si peu importante qu'elle soit, pourvu que l'orchestre y prenne part, ou seulement les instruments à cordes, dans laquelle le *pizzicato* ne soit plus ou moins employé. Opéra, symphonie, quatuor instrumental, valse, fantaisie, quadrille, etc., nous répétons qu'il n'existe peut-être pas une seule pièce de musique où le *pizzicato* n'ait trouvé place.

PIZZIGHETTONE, le *Pisqueton* des auteurs français, ville du royaume d'Italie, province, district et à 24 kilom. N.-O. de Crémone, au confluent de l'Adda et du Serio; 5,189 hab. Sucreries, martinet, moulins, pilon pour le riz. La ville est divisée en deux parties par l'Adda; la partie située sur la rive droite de cette rivière se nomme Gera et communique avec l'autre partie par un pont de bateaux; elle est entourée d'une vieille muraille bastionnée et défendue par un fossé de 2m,50 de profondeur. Un château fort, aujourd'hui démantelé, servait autrefois de citadelle et faisait de cette ville une place de guerre assez importante. Ce château, construit en 1125 par les Crémonais contre les Milanais, fut démantelé par l'empereur Joseph II. Pizzighettone soutint plusieurs siéges; elle fut prise en 1735 et 1746; les Français s'en emparèrent en 1796; les Autrichiens en 1799; peu après, elle tomba au pouvoir des Français, qui la gardèrent jusqu'en 1814.

PIZZO, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district et à 9 kilom. N.-E. de Monteleone, sur le golfe de Sainte-Euphémie, chef-lieu de mandement; 6,000 hab. Cette ville possède un petit port, servant d'entrepôt aux marchandises expédiées pour l'intérieur et de station d'escale aux bateaux à vapeur napolitains faisant le voyage de Naples à Messine; pêche active, dépôt de forges d'acier. Son commerce consiste principalement en huile d'olive, en thon mariné, anchois, etc. L'ancien roi de Naples, Joachim Murat, y débarqua le 8 octobre 1815, pour reconquérir le royaume de Naples; il fut arrêté immédiatement, condamné et fusillé le 13 du même mois. Le roi de Naples, Ferdinand V, exempta la ville d'impôts et lui donna le titre de [illegible].

PIZZOLI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et à 14 kilom. N.-O. d'Aquila, chef-lieu de mandement; 3,436 hab.

PIZZUTO (Paul), médecin italien, né à Palerme, mort en 1684. Il fut conseiller de santé et protomédecin du royaume de Sicile, et institua dans sa ville natale un collège de médecine, dont il fut à plusieurs reprises nommé doyen. Nous [illegible] *pro officio protomedicatus* (Palerme, 1647, [illegible]) [illegible] 1657 [illegible] sia, augmentée et [illegible] ments.

PJOULQUES s. f. [illegible]

PLA s. m. (pla — [illegible]). Mus. milit. Coup fort frappé sur le tambour avec la baguette [illegible]. ‖ On dit aussi PA.

PLAATT (André-Henri-Jean VAN DER), ingénieur et général hollandais, né à Grave en 1761, mort à Anvers en 1819. Il était lieutenant du génie en 1787, lorsqu'il passa comme major au service de la Russie, prit part aux campagnes contre les Suédois (1788) et contre les Turcs (1789-1791), fut grièvement blessé à la prise d'Ismaïl (1790), se signala également dans la victoire remportée sur le grand vizir Youssouf-Pacha, fut nommé colonel par l'impératrice Catherine et chargé, peu après, de la défense des provinces méridionales de l'empire, ainsi que des travaux du port d'Odessa. En récompense de ses services, Plaatt reçut la direction du département du génie dans la Livonie, l'Œstland, l'Esthonie, le gouvernement de Riga, et le grade de général-major (1796). De retour en Hollande en 1798, il s'y maria et vécut dans la retraite jusqu'en 1807, époque où le roi Louis Bonaparte le nomma inspecteur des travaux hydrauliques pour la défense de la Hollande. Trois ans plus tard, Napoléon, qui venait de réunir la Hollande à la France, l'appela au poste d'ingénieur en chef du département du Zuyderzée. Lorsque, en 1813, les alliés envahirent la Hollande, Van der Plaatt, qui s'était déclaré contre la France, fut député auprès d'eux pour les engager à accélérer leur marche, reçut du nouveau roi, outre le grade de général-major, le gouvernement de Breda, défendit vaillamment cette ville contre les Français et devint, en 1815, lieutenant général et gouverneur d'Anvers.

PLABENNEC, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 273 hab. — pop. tot., 3,556 hab. Aux environs, dans une vaste lande, nombreux monuments druidiques dans le genre de ceux de Carnac.

PLACABILITÉ s. f. (pla-ka-bi-li-té — rad. placable). Néol. Qualité de celui qui est placable, clément, que l'on peut apaiser.

PLACABLE adj. (pla-ka-ble — lat. *placabilis*; rad. *placare*, apaiser). Néol. Qui peut être apaisé, qui se laisse apaiser : [illegible] *infinité de moyens d'apaiser la colère de l'Être* [illegible] *Dieu* PLACABLE. [illegible]

PLACAGE s. m. (pla-ka-je — rad. plaquer). Action ou manière de plaquer, art de plaquer : *Le* PLACAGE *des meubles*. ‖ Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles qui sont appliquées sur d'autre bois de prix inférieur : *Table, commode de* PLACAGE. *Un* PLACAGE [illegible].

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux pris çà et là, ou partie d'ouvrage qui semble avoir été faite à part et non d'après un plan général : [illegible] PLACAGE [illegible] *n'est que du* PLACAGE. [illegible]

— Techn. Mortier fait de terre grasse.

— Mar. Planche ou feuille de métal qu'on place sous le pied d'une pompe. ‖ Doublage qu'on met aux joues d'un navire.

— Arboric. Entaille faite sur l'écorce d'un arbre, à l'endroit où l'on veut appliquer l'empreinte du [illegible] [illegible] d'écorce munie d'un œil.

— Hortic. Action de plaquer du gazon.

— **Encycl.** Industr. Le *placage* des meubles est une vieille industrie; au XVe siècle, Jean [illegible] tion pour ses marqueteries. Sous Catherine de Médicis, la vogue du *placage* fut telle qu'on ne se [illegible] meubles, mais qu'on fit ainsi revêtir des appartements entiers, plafond, parquets et murailles. Sous Louis XIV et Louis XV, les meubles furent plaqués d'ivoire; sous Louis XVI, le [illegible] puis quelques années, un nouveau bois attirait l'attention des praticiens et des artistes. En 1720, Gibson, médecin anglais, avait reçu [illegible] tiers de Lon[illegible] outils. On abs[illegible] [illegible] est entré depuis longtemps en France dans

[illegible] et ce n'en est ni [illegible] recherche. Cette [illegible] permet d'obtenir à bon marché des meubles d'un aspect riche et [illegible]. Le *placage* [illegible] dans des meubles de [illegible], prend porter alors le nom de *marqueterie*. L'importance de ce procédé est [illegible] bois précieux étant divisé en feuilles extrêmement minces, dont la solidité n'est plus en question, on peut tailler à [illegible] une partie riche de veines ou d'éclat sans avoir à se préoccuper de la rareté de la matière première. Certains bois ne nous parvenant qu'en fragments de très-petite dimension, il faudrait renoncer à les employer dans les arts d'ameublement, si le *placage* ne permettait d'en utiliser jusqu'au plus petit morceau. Les meubles destinés au *placage* sont préparés en blanc et portent le [illegible] ils sont construits par les méthodes ordinaires, mais exigent beaucoup de [illegible] on ainsi que dans le choix des bois. Le bois le plus généralement employé pour la confection des bâtis est le chêne tendre; des qualités du premier ordre le recommandent pour cette construction; solide, les pores très-apparents, prenant bien la colle, il devrait être le seul mis en travail pour la préparation du *placage*. Tous les bois ne sauraient, en effet, recevoir le *placage*. C'est ainsi que les bois forts, les fruitiers par exemple, donnent un mauvais bâti. Il faut proscrire également les bois noueux ou tortueux, ceux qui sont susceptibles de jouer longtemps après leur complète dessiccation, sous l'influence de la chaleur ou de l'humidité. Pour les meubles qui n'exigent point une solidité exceptionnelle, on utilise le bois blanc composé de beaucoup de morceaux rapportés. Toutefois, lorsque les pièces à établir doivent être d'une extrême solidité, lorsqu'il s'agit, par exemple, de lits ou commodes, on utilise des bois très-résistants, tels que le chêne bien sec, sans nœud ni gerce, le hêtre et le châtaignier. Si les assemblages des différentes pièces qui doivent composer le meuble sont à queues, elles seront recouvertes. On ne saurait, en effet, poser de *placage* sur un assemblage à queues non recouvertes, d'abord parce que la colle prend difficilement sur le bois de bout, ensuite et surtout parce que, le retrait de la matière ayant toujours lieu dans le sens de la largeur et peu dans celui de la longueur, on aurait des contractions inégales résultant de la juxtaposition nécessaire de bois de fil et de bois de bout. Les bois d'aune et tous ceux qui sont trop tendres ne reçoivent pas bien le *placage*; ils doivent être, avant leur emploi, graissés avec une couche de colle claire, dans laquelle on a pris soin de mettre un peu d'eau-de-vie. On laisse sécher cette couche avant de plaquer.

Disons tout de suite que les meubles riches sont contre-plaqués, c'est-à-dire recouverts d'abord sur le bâti d'une feuille mince d'un bois de choix sur laquelle on place ultérieurement le *placage*. Il est inutile de dire que cette façon de procéder est beaucoup plus coûteuse que les autres. Elle donne d'ailleurs d'excellents produits. On s'abstient autant que possible, en général, de plaquer sur les assemblages et, après avoir préparé les pièces à assembler de telle sorte qu'il n'y ait plus pour ainsi dire qu'à les juxtaposer, on les plaque, puis on les assemble en dernier lieu.

Les montants et les traverses du meuble sont en bois de bout, excepté aux extrémités, où ils devront être assemblés à tenons, pour [illegible]; les chevilles sont bannies de la fabrication, afin d'éviter que, par le séchage, elles ne fassent saillie et ne crèvent le *placage*. Les panneaux sont forts d'épaisseur, pour supporter la pression dans les [illegible] du *placage*. Les assemblages, pour être bons, doivent être en bois de fil. L'ouvrier aura calculé le sens de son bois de telle sorte que le fil des feuilles coupe toujours celui du chêne et que les jointures du *placage* ne puissent jamais venir se rencontrer aux mêmes places que les jointures du bâti.

Après s'être assuré que toutes les parties du meuble sont bien dressées, qu'elles ne font en aucun endroit ni saillies, ni rentrées autres que celles qui doivent servir à l'ornementation du meuble, on fait passer une grande varlope sur toutes les surfaces pour planer l'ensemble et les raccorder. Ce résultat très-important obtenu, on termine la préparation du bâti en le rabotant partout et dans tous les sens avec un rabot à bretter (v. ce mot). Le meuble est alors couvert de stries entrecoupées qui aideront puissamment [illegible] à l'adhérence du *placage*. Le meuble ainsi fini en blanc sera mis à sécher le plus longtemps possible.

— *[illegible] du bois de placage*. Les feuilles [illegible] *placage* [illegible] ensuite. Ces procédés trop primitifs sont de[illegible], et il en est [illegible] prompte et plus régulière; d'autre part, on a pu fournir des [illegible] marché.

[illegible] que a résolu ces d[illegible] parfaite. Des deux [illegible] dans [illegible] de va-et-vient, [illegible] sur la feuille de *placage* la marque de chacun de ses coups; il en résulte un aspect désagréable et, de plus, l'obligation de raboter le côté destiné à être mis en vue; aussi, bien que facile à établir partout et à bon marché, est-elle généralement peu employée. La seconde scie est composée dans sa partie principale d'une fraise (v. ce mot) à dents fines, animée d'un mouvement rapide de rotation. Le bloc de bois à débiter est fixé sur un chariot mobile muni d'un système de vis latérales permettant de faire glisser le bloc par le côté, d'une quantité aussi faible qu'on le désire. Une courroie de transmission amène le bloc sous l'effort de la scie; par suite de son mouvement de sciage dirigé toujours dans le même sens et sans interruption, la feuille tombe presque unie. Ce système ne perdant pas de bois, le scieur peut arriver à débiter une moyenne de cent feuilles par madrier de 0m,10 d'épaisseur. On débite le bois pour *placage* de deux façons différentes, soit en coupe, si on se propose d'utiliser les veines concentriques, soit en biais, si on désire produire une plus grande variété dans les ramifications. La coupe de biais tranchant les nœuds et les fils longitudinaux, il en résulte des effets imprévus dans la décoration. On ne scie le bois dans le sens de la longueur que lorsqu'il s'agit de bois uni, tel que l'ébène. Les feuilles sciées sont classées par l'ouvrier en vue du travail qu'il doit exécuter. S'il se propose d'imiter un meuble en bois plein, il disposera ses feuilles pour panneaux dans le sens perpendiculaire du meuble. S'il veut former des rosaces, des croix de Saint-André, des marbrures, des losanges, il repercera, dans les feuilles et aux places qui lui conviendront le mieux, des profils géométriques. Ce repercé s'opère à l'aide d'un couteau de taille, espèce de grattoir bien emmanché, solide de lame et de calibre, en zinc, cuivre, etc. On dispose son calibre bien à plat sur la feuille à repercer et on suit les contours. Lorsqu'il doit y avoir un grand nombre de morceaux du même modèle, on réunit autant de feuilles les unes sur les autres qu'il est nécessaire, et on repercе à l'aide d'une scie spéciale à lame mobile. Dans les grandes usines, ce travail est effectué à la scie ruban, qui donne des résultats des plus surprenants, tant au point de vue du fini qu'à celui de la difficulté vaincue. Le *placage* s'effectue à l'aide de la colle forte, que l'on emploie alors qu'elle est claire et jaune et qu'elle file, suivant l'expression consacrée. Le bâti et la feuille de *placage* ont été bien dressés, bien ajustés l'un sur l'autre, et l'ouvrier s'est attaché à faire disparaître toute trace de corps gras; leur présence ayant pour effet d'empêcher la colle de prendre, il en résulterait plus tard des soufflures. On frotte rapidement avec de l'eau le côté de la feuille de *placage* qui ne doit pas être collé, et on encolle immédiatement après le côté qui devra s'appliquer sur le bâti. Le bâti est badigeonné abondamment de colle à la partie correspondante à la feuille, et on applique promptement l'une sur l'autre. Il est très-important de commencer par mouiller la feuille de bois; si on l'encollait seulement, la colle pénétrerait le bois, le dilaterait et rendrait le morceau plus grand, tout en déterminant une courbure, ce qui rendrait le travail de beaucoup plus difficile. Si on ne mouillait qu'après l'encollage, il faudrait poser sa feuille, elle adhérerait à l'établi, puis l'eau refroidirait la colle. Enfin, comme les feuilles de *placage* sont expédiées en rouleau ou courbées par la sécheresse, l'eau fait disparaître les courbes et simplifie les manipulations.

Quand la colle a été appliquée et les morceaux mis en place, le *placage* proprement dit s'effectue avec le marteau à plaquer. Ce marteau a une panne très-large et des arêtes arrondies. L'ouvrier maintient de la main gauche la feuille sur le bâti ou, s'il est nécessaire, la fixe à l'aide d'une presse ou de petits clous. De la main droite, il appuie avec le marteau sur la partie la plus près de lui et pousse en avant avec vitesse et agilité; il passe d'abord sur tous les points, puis recommence l'opération jusqu'à ce que la colle forte qu'il aurait déposée en trop sous la feuille sorte par l'une des extrémités; au fur et à mesure que la colle sort, il l'enlève avec un ciseau fermoir. La rapidité et le soin sont les bases du *placage*; si, par suite de trop de lenteur dans le travail, il restait des excédants de colle, à chaque changement de temps, les parties trop chargées se dilateraient ou se resserreraient et le *placage* se décollerait en roulant. Pour faciliter l'opération, on tient la pièce chaude à l'aide de fers semblables au carreau du tailleur, que l'ouvrier promène pour maintenir la colle fluide. Cette manœuvre est très-délicate et, malgré tout le savoir de l'ouvrier, il peut se glisser des imperfections dont on ne s'aperçoit que trop tard. Le collage parfait se reconnaît au son plein que rend l'objet plaqué lorsqu'on le frappe avec le marteau; il semble que les deux parties n'en font plus qu'une.

Les grandes maisons plaquent à la cale. On donne le nom de *cale* à des plateaux bien unis et bien dressés, dont la grandeur varie avec le travail à exécuter. On les fabrique en bois dur; il est préférable de les avoir en fer fondu, le poids est plus considérable et il est plus facile de les maintenir à une douce chaleur. Pour plaquer à la cale, on prépare le travail comme pour le *placage* au marteau; mais, au lieu de donner au plaqueur, on porte sous les cales préalablement chauffées et on serre le tout par des moyens convenables; l'effet est immanquable : sous la double influence du poids et de la chaleur, toute la colle superflue sort par les extrémités des feuilles de *placage* et les points de contact sont parfaits. Pour éviter l'adhérence de la cale sur la feuille, s'il venait à suinter de la colle, on la frotte de savon dur; on peut également employer du talc en poudre, l'effet est le même. Il arrive que certains praticiens se servent de deux pièces de même forme pour remplacer les cales; on attache les deux pièces ensemble, feuille sur feuille, en ayant eu soin de savonner; on charge et on chauffe les bâtis à l'aide du fer. Quand le *placage* est abîmé par des soufflures, on le répare facilement en crevant les poches avec un couteau, faisant passer de la colle sous le plaqué et en repassant avec un petit fer chaud. Les surfaces courbes à trop petits rayons ne sauraient être plaquées; les bois se briseraient plutôt que de se plier et replier autant qu'il serait utile. Les moulures ne sont donc jamais plaquées. Si, pour les surfaces à grandes courbures, les procédés manuels sont les mêmes, il n'en est pas ainsi pour les cales, dont il faut modifier les formes, par l'interposition entre les plateaux et le meuble de coussins de diverses grandeurs. Dans la grande fabrication, on substitue à cet attirail de coussins des matrices de plomb, serrées contre les objets plaqués à l'aide de ficelles ou de petites presses. On emploie également pour plaquer des pièces affectant des formes courbes ou irrégulières, soit des sangles disposées convenablement et manœuvrées au moyen de boucles solides, soit des sacs de sable fin qui prennent facilement la forme de l'objet à plaquer. Sur ce point, d'ailleurs, les appareils varient avec les maisons et les spécialités, et les ateliers plus particulièrement affectés au *placage* des lits, par exemple, possèdent un matériel spécial qui leur permet de plaquer sur les formes les plus diverses. En tout cas, si l'appareil manque, l'ouvrier, en combinant les formes les plus voisines de celles qu'il veut obtenir, atteint rapidement le résultat. Les colonnes sont plaquées au tour; à cet effet, on les fixe de façon qu'elles puissent résister à un fort tirage, tout en ayant une grande rapidité de mouvement; on mouille suffisamment la feuille de *placage* et on encolle seulement la colonne. On présente la feuille, toute courbée par suite de sa grande humidité, et on enroule en pressant pour faire sortir la colle. La feuille à peu près fixée, on attache un fort ruban de fil à une des extrémités de la colonne, on tourne rapidement; le mouvement de rotation enroule en spirale le ruban, qui presse alors avec une grande force et fait sortir toute la colle. Par-dessus le ruban, on enroule de même façon une sangle. Cette opération s'exécute à deux, et tandis que l'un tient la sangle tendue, l'autre fait tourner la colonne au moyen d'une manivelle. Tandis que l'objet à plaquer tourne ainsi sur lui-même, on le fait suivre dans ce mouvement par un réchaud allumé et qui doit maintenir à l'état liquide la colle qu'on veut expulser; l'ouvrier qui manie la sangle prend soin que la feuille s'enroule bien exactement sans jamais repasser sur elle-même.

On a vu que la feuille a été rendue courbe en la mouillant du côté extérieur, sans l'encoller du côté de la colonne; pour obtenir l'effet inverse il faudra mouiller, mais avec de la colle forte. On pourra alors l'appliquer sans effort dans des creux arrondis. Quand les feuilles ont une épaisseur un peu forte, on les mouille et on les moule sur un fer chaud. Il est souvent bon de faire tremper la feuille dans de l'eau chaude et de profiter de sa grande flexibilité pour la mouler approximativement sur le bâti. A moitié de dessiccation, on encolle le meuble, on applique et on serre avec des cordes. Il se rencontre souvent que les angles des meubles à plaquer offrent de sérieuses difficultés aux ouvriers chargés d'exécuter ce travail. Ces angles sont souvent, en effet, ornés de sculptures ou pourvus d'angles rentrants profondément fouillés. Pour plaquer les surfaces, on encolle la gorge et après avoir bien évalué la surface à travailler, on y applique la feuille en mouillant et en chauffant, suivant le cas. Cette opération exige un bon ouvrier. On serre le *placage* avec des coussinets.

— *Replanissage du placage*. Le *placage* simple terminé, on enlève ce qui reste de colle avec un ciseau, puis, à l'aide d'un rabot à bretter fin, on frotte toute la surface du meuble, en opérant toujours obliquement, afin de ne pas rencontrer les fonds de face; les feuilles seraient entamées et le meuble perdrait toute sa valeur commerciale; à mesure que le nettoyage avance et que le *placage* devient plan, on diminue le fer du rabot. Le rabot à replanir doit être savonné, pour que, par le frottement, il ne puisse adhérer aux traces de colle, ce qui ralentirait le travail.

La marqueterie est une des branches du *placage*; les procédés généraux de fabrication sont communs aux deux parties; elle ne diffère du *placage* que par un emploi plus spécial de matières précieuses, qui viennent s'ajouter au bois dans la décoration.

Donnons, avant de terminer cet article, quelques renseignements sur les bois qui servent le plus fréquemment au *placage*. Ces bois sont, en première ligne, l'acajou, divisé en acajou d'Haïti, qui vient de la côte de Santo-Domingo (c'est le plus bel acajou connu); acajou de Cayenne, nommé aussi acajou amarante pour sa teinte vineuse; les acajous veiné, moiré, flambé, chenillé, moucheté, tigré, rubané, panaché, ronceux, dont les noms indiquent suffisamment les caractères décoratifs. Après l'acajou, le palissandre, plus moderne encore, mais fort prisé des artisans pour sa facilité à être réparé; en effet, sa poussière, incorporée à de la colle forte, se polit comme le bois lui-même. C'est aussi la poudre de palissandre qui sert à fabriquer à chaud le bois durci. Puis viennent les loupes d'olivier, de platane, d'aune, de frêne; le bois de thuia, appelé aussi citre, qui présente une grande richesse de tons, de mouchetures et des moires de veines unis à une grande fermeté de grains et à une dureté inaltérable, tout en étant susceptible d'un beau poli; c'était le bois de luxe des Romains qui, comme nous, le tiraient d'Algérie. Le bois de cèdre sert au *placage* d'intérieur, son parfum éloignant les insectes. Noyer, alizier, aloès, anis, amboine, ailanthe, buis, cornouiller, ébène, cyprès, genévrier, bois de fer, bois de rose, santal, chêne-liège, cactus, bois de coubaril, racine d'érable sont aussi beaucoup employés en *placage*.

Le *placage* en bois exotique ou rare coûtant encore assez cher par suite du prix élevé des matières premières, l'industrie s'est empressée de faire des imitations assez réussies, qu'elle débite, soit comme imitation de *placage* acajou, soit même comme *placage* d'acajou ou autre bois précieux.

Les bâtis, au lieu d'être en chêne, sont en n'importe quel bois, quelquefois même en sapin; les bois plaqués sont des bois ordinaires préparés par des procédés chimiques ou des peintures; on imite :

Teinture. L'acajou clair à reflet doré, avec sycomore ou érable teint par la garance; l'acajou rouge clair, avec le noyer blanc teint par du brésil en infusion; l'acajou fauve, avec le sycomore teint au bois de Campêche; acajou foncé, avec l'acacia et teint are de garance ou châtaignier vieux teint par le safran; le citronnier, avec le sycomore trempé dans une solution de gomme-gutte dissoute dans l'essence de térébenthine; le corail, avec sycomore, charme, platane ou acacia teint par le campêche et passé à l'acide sulfurique; avec le gaïac, avec la garance sur platane; le grenat, avec le sycomore aluné, mouillé d'acétate de cuivre; enfin, le noir ébène avec le hêtre, tilleul, platane teints de campêche et baignés dans l'acétate de cuivre.

Peinture. Préparer le bois bien lisse, le mouiller fortement avec de l'eau-forte à 20°, laisser sécher, faire dissoudre dans 6 centilitres d'alcool 5 grammes de sang-dragon et 1 gramme de carbonate de soude. Retirer la dissolution et l'étendre avec un pinceau sur le bois bien sec, laisser sécher. Dissoudre également, dans égale quantité d'alcool, 5 grammes de gomme laque, 1/2 gramme de carbonate de soude, étendre cette seconde comme la première, laisser sécher. Doucir avec la pierre ponce d'abord, puis polir avec un morceau de hêtre ou de poirier saturé d'huile de lin. Cette préparation, ne masquant pas les veines du bois, donne l'aspect d'un fort *placage* d'acajou.

Pour réparer les éraflures ou les parties usées par frottement, on emploie la préparation suivante : dans un verre d'huile de lin, mettre, pendant douze ou quinze heures, une forte pincée de racine d'orcanette et une autre de pétales d'œillets rouges; mettez de ce mélange sur la partie, laissez sécher et polissez au chiffon de laine.

Enfin, on fait l'imitation de *placage* en papier imprimé et verni. Toutes ces imitations de *placage* riche, aussi bien celles qui s'exécutent au moyen de *placage* de bois commun que celles qui consistent en une couche de peinture ou de vernis spécial, sont, les premières surtout, assez difficiles à distinguer du *placage* riche, et l'œil du connaisseur peut seul, lorsque le *placage* en faux est bien exécuté, s'apercevoir de la fraude. La substitution d'un vernis au *placage* est plus facilement reconnaissable. C'est surtout à l'usage, c'est-à-dire lorsqu'il est trop tard, qu'on s'aperçoit qu'un meuble qu'on croyait plaqué d'acajou est plaqué avec du vieux sycomore. En effet, ces bois d'imitation, en raison de l'épaisse couche de préparation dont ils sont enduits, se noircissent rapidement à l'air. L'acajou vrai brunit, mais moins vite. Hâtons-nous de dire que les meubles plaqués en imitation d'acajou sont aujourd'hui fort bien accueillis partout; car on est arrivé à imiter le bois riche au point de faire absolument illusion. Les meubles de prix sont donc les seuls qui soient plaqués en vrai, encore ne le sont-ils souvent que sur la face principale, les côtés étant plaqués par le procédé commun.

PLAÇAGE s. m. (pla-sa-je — rad. *place*). Action de placer : *Le* PLAÇAGE *des invités est une question délicate.*

— Administr. Distribution des places dans un marché, une foire, etc. ‖ Droit perçu pour cette distribution.

PLACARD s. m. (pla-kar — rad. *plaque*). Constr. Assemblage de menuiserie, qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plafond : *Il faut un* PLACARD

au-dessus de cette porte. (Acad.) ‖ Armoire pratiquée dans l'enfoncement d'un mur : *Grands* PLACARDS *et profonds tiroirs, bonnes armoires de chêne à mettre le linge, voilà ce qu'aime la femme.* (Michelet.) ‖ *Porte à placard,* Porte ornée de diverses pièces. ‖ *Placard double,* Celui qui, dans une baie de porte, est répété devant et derrière. ‖ *Placard feint,* Partie de lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire.

— Ecrit ou imprimé qu'on affiche dans les lieux publics, pour faire connaître quelque chose : *Afficher un* PLACARD. *Lire un* PLACARD. *La liberté n'est pas un* PLACARD *qu'on lit au coin de la rue.* (Lamenn.)

— Ecrit injurieux ou séditieux qu'on fait connaître en l'affichant dans les lieux publics : *Il fut condamné pour avoir affiché un* PLACARD *séditieux.*

— Affiche indicative des biens à vendre judiciairement.

— Grav. Cul-de-lampe. ‖ Vieux mot.

— Diplomatiq. *Lettre* ou *Pièce en placard,* Lettre, pièce quelconque dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

— Mar. Double poulie plate. ‖ Soupape de toile ou de cuir disposée à l'orifice d'un dalot.

— Typogr. Epreuve imprimée en colonnes espacées et sans pagination, pour recevoir des corrections.

PLACARDÉ, ÉE (pla-kar-dé) part. passé du v. Placarder. Affiché contre un mur : *Il sera* PLACARDÉ, *dans la matinée, une adresse aux Parisiens.* (Ste-Beuve.)

— Couvert de placards : *Ce mur est tout* PLACARDÉ. (Acad.)

— Fig. Attaqué publiquement par la satire.

PLACARDER v. a. ou tr. (pla-kar-dé — rad. *placard*). Coller, afficher sous forme de placard : *On vient de* PLACARDER *une ordonnance de police.* (Acad.) ‖ Couvrir de placards : *Il est des gens qui ont la rage de* PLACARDER *tous les murs.*

— Fig. Railler dans des écrits satiriques : PLACARDER *ses adversaires politiques.*

— Mar. *Placarder une voile,* La doubler lorsqu'elle commence à s'affaiblir.

— Typogr. Mettre en placard : PLACARDER *des épreuves.* ‖ Peu usité.

— Techn. Pratiquer, construire un placard, des placards dans : PLACARDER *un mur.* ‖ Masquer par un placard : PLACARDER *une encoignure.*

PLACCIUS (Vincent), bibliographe allemand, né à Hambourg en 1642, mort dans la même ville en 1699. Il s'adonna à l'étude des belles-lettres et de la jurisprudence, non-seulement en Allemagne, mais encore en France, en Italie, en Hollande, puis se fixa dans sa ville natale. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière du barreau, Placcius se tourna vers l'enseignement (1675) et professa la morale et l'éloquence. C'était un studieux érudit, à qui l'on doit les ouvrages suivants : *Atlantis retecta sive de navigatione Christophori in Americam poema* (Hambourg, 1659, in-8°); *De interpretatione legum* (Orléans, 1665, in-4°); *Carmina puerilia et juvenilia* (Amsterdam, 1667, in-12); *De scriptis et scriptoribus anonymis et pseudonymis syntagma* (Hambourg, 1674, in-4°), ouvrage qu'il s'attacha à compléter dans un supplément publié après sa mort sous le titre de : *Theatrum anonymorum et pseudonymorum* (Hambourg, 2 part. in-fol.); *Institutiones medicinæ moralis* (Hambourg, 1675, in-8°); *De pseudomagnanimitate aristotelica* (1676, in-4°); *Dixta moralis philosophico-christiana* (1686, in-8°); *De arte excerpendi* (1689, in-8°); *De contemptu logicæ apud eos qui ad discendam eam multum temporis collocarunt* (1692, in-8°); *Accessiones ethicæ, juris naturalis et rhetoricæ* (1695, in-8°).

PLACE s. f. (pla-se. — Latin *platea,* place publique, du grec *plateia,* féminin de *platus,* large, le même que le sanscrit *prithu,* large, étendu, de la racine *prath, parth,* répandre, déployer. Ce mot est commun à la plupart des langues aryennes : zend *peretha,* persan *partha,* gothique *braids,* scandinave *flatr,* allemand *platt,* anglais *flat,* lithuanien *platus,* etc. On peut comparer aussi le latin *latus,* large, qui semble avoir perdu un *p* initial, comme le persan *lâtu,* le plat de la rame, auquel correspond exactement le grec *platé,* qui a conservé le *p*). Lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose : *La* PLACE *est occupée. La* PLACE *est vide. La* PLACE *est trop petite pour deux. Il y a* PLACE *pour vingt couverts. Mettre, ranger chaque chose à sa* PLACE, *en sa* PLACE. *Changer des livres, des meubles de* PLACE. *Prendre* PLACE *au banquet. Retenir une* PLACE *à la diligence. Faites-moi une petite* PLACE *à côté de vous. La ville donne à loyer des* PLACES *dans les marchés.* (Acad.) *Il y a pour l'homme un grand charme à changer de* PLACE. (A. Karr.)

— Lieu métaphorique : *Il semble que l'esprit humain ne peut contenir qu'un certain nombre de vérités; mais il y a toujours une* PLACE *pour l'erreur.* (Malesherbes.) *La notion de cette fin est le fruit de la pensée humaine, et l'idée du néant n'y trouve aucune* PLACE. (Franck.) *Dans toute révolution d'idées, le scepticisme trouve sa* PLACE. (Jouffroy.) *Il y a* PLACE *pour tout le monde au banquet de la vie.* (Général Foy.) *Il y a* PLACE *pour tout le monde au soleil de la révolution.* (Proudh.) *Quand un droit nouveau réclame sa* PLACE *au soleil, la plupart des souverains lui font obstacle.* (L. Plée.) *Ce n'est pas la vertu, c'est le génie et le succès qui ont la belle* PLACE *dans l'histoire.* (Vacherot.)

— Par ext. Lieu, situation, rang qui appartient ou convient à une personne, à une chose : *Le goût consiste à mettre les choses à leur* PLACE. (Volt.) *Reste à la* PLACE *que la nature t'assigna dans la chaîne des êtres.* (J.-J. Rouss.) *La* PLACE *de la femme est dans l'intérieur de la maison.* (Bautain.) *Les hommes, comme les mots, n'ont de prix qu'à leur* PLACE. (Pariset.) *Il faut que chaque chose soit à sa* PLACE : *la poésie avec la jeunesse, avec l'âge mûr la raison.* (C. Renouvier.) *Rien n'est beau, rien n'est vrai qu'à sa* PLACE. (E. Scherer.) *Le temps en sait beaucoup pour développer ce qui est bien, corriger ce qui est mal, combler les lacunes, satisfaire aux nécessités, mettre enfin chaque chose à sa* PLACE *et trouver une* PLACE *pour chaque chose.* (Guizot.)

Tout est bien, tout est bon, tout est grand à sa *place.*
LAMARTINE.

— Charge, emploi public : *Solliciter une* PLACE. *Avoir une* PLACE *lucrative, avantageuse. Ce ne sont pas les* PLACES *qui honorent les hommes, mais les hommes qui honorent les* PLACES. (Agesilas.) *Après ceux qui possèdent les premières* PLACES, *je ne connais personne de plus malheureux que ceux qui les envient.* (Mme de Maintenon.) *Les plus hautes* PLACES *sont toujours au-dessous des grandes âmes.* (Massillon.) *On peut se consoler de n'avoir pas les grands talents comme on se console de n'avoir pas les grandes* PLACES. (Vauven.) *Le pouvoir qui donne les* PLACES *est tout, du moment que l'opinion qui distribue la considération n'est plus rien.* (Mme de Staël.) *Tel homme est propre à toute* PLACE, *la veille du jour qu'on l'y nomme.* (Talleyrand.) *Il y a des hommes publics pour lesquels le mépris est une espèce d'aimant qui les attache à leurs* PLACES. (Chateaub.) *La passion universelle des* PLACES *est devenue la source commune des révolutions et de la servitude.* (De Tocqueville.) *Dans une société démocratique, il n'est qu'un moyen de donner une* PLACE *à chacun, c'est de mettre chacun à sa* PLACE. (E. de Gir.) *Il faut choisir les hommes pour les* PLACES, *et non les* PLACES *pour les hommes.* (E. de Gir.)

Une *place* est de droit à qui peut s'en passer.
C. DELAVIGNE.

Qui mérite une *place* est loin de l'obtenir;
Et le sot, en rampant, est sûr d'y parvenir.
PICARD.

Sans *place,* dites-moi, vous ne pourriez donc vivre!
Mais, pour vouloir ainsi rester au gouvernail,
Avec l'Etat, messieurs, avez-vous passé bail?
C. BONJOUR.

— Situation d'une personne qui remplit auprès d'une autre personne ou dans une administration des fonctions rétribuées : *N'avoir pas de* PLACE. *Chercher une* PLACE. *Renoncer à une bonne* PLACE. *Changer de* PLACE. *Entrer en* PLACE.

— Rang, condition sociale qui résulte de la naissance, des talents, de la fortune, des diverses circonstances de la vie : *Quoique le roi d'Angleterre sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde* PLACE *de France, que la dignité d'un si grand monarque peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde.* (Boss.)

— Lieu public découvert et environné de bâtiments, destiné soit à l'embellissement d'une ville, soit à certain commerce public : PLACE *publique. La* PLACE *Vendôme. La* PLACE *Dauphine. La rue et la* PLACE *appartiennent aux hommes, le foyer domestique est à la femme.* (J. Janin.)

— *Sur la place, Au milieu de la place,* A terre, par terre : *Cela est tombé* AU MILIEU DE LA PLACE. *Du premier coup de poing, il l'a étendu* SUR LA PLACE. (Acad.) ‖ *Etre tué sur la place, Tomber mort sur la place,* Etre tué, tomber mort sur-le-champ, tout d'un coup, à l'endroit même où l'on est frappé. ‖ *Demeurer sur la place,* Etre tué dans une bataille, tomber mort sur le lieu du combat : *Il* EST DEMEURÉ *deux mille hommes* SUR LA PLACE.

— *Sur place,* A l'endroit même : *Ces marchandises doivent être vendues* SUR PLACE. *La* [illegible] *des végétaux* SUR PLACE. (L. Figuier.)

— *Place marchande,* Place commode pour la vente d'une marchandise : *Si vous voulez vendre, mettez-vous en* PLACE MARCHANDE, *choisissez une* PLACE MARCHANDE. (Acad.) *Etre, se mettre en place marchande,* Etre, se mettre en lieu propre pour être vu et entendu. ‖ *Nous ne sommes pas en place marchande,* Nous ne sommes pas dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires. ‖ *Place de fiacres, de cabriolets,* Endroit où doivent stationner les fiacres et les cabriolets à l'usage du public, quand ils ne sont pas employés : *La tête de la* PLACE. ‖ *Voiture, cabriolet de place,* Voiture, cabriolet qui stationnent et qu'on loue sur la place.

— *Prendre la place de quelqu'un,* Se substituer à lui :

C'est un vice-gérant, un blondin favori,
Qui *prend* en tapinois *la place* du mari.
DESTOUCHES.

‖ *Mettre à la place d'une personne, d'une chose,* Substituer à cette personne, à cette chose : *Je voudrais* METTRE À SA PLACE *quelque habile homme. — Je vous vois venir, madame, cela me regarde.* (Le Sage.)

Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent,
Mettez une pierre *en sa place,*
Elle vous vaudra tout autant.
LA FONTAINE.

‖ *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un,* Se supposer dans l'état, dans la situation où il se trouve : *Le grand défaut des hommes, c'est qu'ils ne* SE METTENT *jamais* À LA PLACE DE *ceux qu'ils jugent.* (Mme d'Epinay.) *Tout écrivain, pour écrire nettement, doit* SE METTRE À LA PLACE DE *ses lecteurs.* (La Bruy.) *Voulez-vous savoir comment il faut donner,* METTEZ-VOUS À LA PLACE DE *celui qui reçoit.* (Mme de Puisieux.)

Mon cœur *se met* sans peine *à la place du vôtre.*
RACINE.

‖ *Se mettre à la place du niais,* Se mettre au milieu de la table. ‖ *A ma place, A sa place, A ta place,* Si vous étiez à ma place, à sa place, si j'étais à ta place : A MA PLACE, *tu aurais fait comme moi.* À TA PLACE, *je le renverrais.*

— *Je ne voudrais pas être à sa place,* Se dit en parlant d'une personne qui est dans une situation pénible, embarrassante, ou qui est menacée de quelque événement fâcheux.

— *Céder la place à quelqu'un,* Se retirer devant lui, lui abandonner la place qu'on occupait : *Si je vous gêne, je* VOUS CÉDERAI LA PLACE. ‖ *Quitter la place,* Se retirer, renoncer à ce qu'on faisait : *Allons, je ne pourrais me retenir, et il vaut mieux* QUITTER LA PLACE. (Mol.)

— *Laisser place à,* Permettre, laisser de la latitude pour :

Je suis vaincu, Pompée a saisi l'avantage
D'une nuit qui *laissait* peu de *place au* courage.
RACINE.

Non, je ne croirai point qu'un cœur si magnanime
Parmi tant de vertus ait *laissé place au* crime.
CHAMFORT.

— *Faire place,* Se ranger, laisser un espace libre pour qu'on puisse passer ou circuler.

— *Faire place à,* Se ranger pour laisser passer ou pour laisser se placer : FAITES PLACE À *ce pauvre vieillard.* ‖ Donner une place auprès de soi : *Venez auprès de nous, nous vous* FERONS PLACE. (Acad.) ‖ Céder sa place à : *Il y a longtemps que vous êtes là,* FAITES PLACE AUX *autres.* (Acad.)

. . . Mes respects redoublent vos mépris
Et je vais *faire place à* ce bienheureux fils.
RACINE.

‖ Etre remplacé par : *Les bois abattus* FONT PLACE AUX *champs,* AUX *pâturages,* AUX *hameaux et enfin* AUX *villes.* (B. de St-P.) *Le droit coutumier* A FAIT PLACE AU *droit écrit, et la justice y a gagné.* (E. de Gir.) *Le temps est venu où l'allégorie doit* FAIRE PLACE À *la réalité.* (Proud.)

Mon respect *a fait place aux* transports de la reine.
RACINE.

‖ Céder à :

Je prodiguais mon sang, *tout fit place à* mes armes.
RACINE.

— *Faire faire place,* Faire écarter pour ouvrir un espace libre : *Les esclaves détournent la foule et* FONT FAIRE PLACE. (La Bruy.) ‖ *Se faire place, Se faire faire place,* Pénétrer, arriver, se mettre où l'on veut être, en écartant les autres devant soi : *Il* SE FAIT FAIRE PLACE. (La Bruy.)

Le chantre arrive et *se fait place.*
BOILEAU.

— *Faire place nette,* Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter les meubles. ‖ Ne rien laisser, chasser tout : *Un ministre qui ne* FERAIT *pas* PLACE NETTE *dans son département et qui ne remplacerait pas tous les hommes capables par des hommes dévoués passerait pour un sot et un* [illegible]. (E. About.)

— *Prendre la place de,* Se substituer à : [illegible] *La où l'illusion cesse, la resignation vient* PRENDRE SA PLACE [illegible]

— *Ne pas tenir, ne pas rester en place,* Aller et venir sans cesse, être tourmenté, impatient : *Je ne puis* RESTER EN PLACE [illegible]

— *La place n'est pas tenable* [illegible]

— *Se tenir à sa place,* Observer les bienséances [illegible] *je* ME TENAIS À MA PLACE. (J.-J. Rouss.)

— *Etre à sa place,* Etre [illegible] situation, dans l'emploi que l'on mérite ou [illegible]

— [illegible]

— *Trouver sa place, Trouver place,* Etre placé, introduit, mentionné : *Ce fait* TROUVERA SA PLACE *dans la suite. Un livre consacré à l'interprétation des fables que Bayle ne trouvait bonnes qu'à* [illegible] A PRIS PLACE *parmi les œuvres les plus sérieuses de notre siècle.* (Renan.)

— *Remettre quelqu'un à sa place,* Le rappeler au respect, aux égards [illegible] : *Toute femme* [illegible] À SA PLACE [illegible]

— *Compliment de la place Maubert,* Insulte grossière.

— *A côté, il y a de la place,* Se dit pour narguer quelqu'un qui manque le but qu'il visait.

— Ellipt. *Place! place!* Faites de la place, écartez-vous : PLACE, PLACE *à la coiffeuse de madame!* (Mariv.)

Messieurs, j'ai fait comme vous autres;
Honorables laquais, *place!* je suis des vôtres.
PONSARD.

‖ *En place!* Mettez-vous en place : EN PLACE *pour la contredanse!*

— Prov. *Qui va à la chasse perd sa place; Il est aujourd'hui Saint-Lambert, qui quitte sa place la perd,* Quand on quitte sa place, on est exposé à la trouver occupée lorsqu'on revient. ‖ *Les vieux font place aux jeunes,* A mesure que les jeunes gens avancent dans la vie, les vieillards s'en retirent; les jeunes se substituent progressivement aux vieux.

— Archit. Espace destiné pour bâtir ou occupé par des bâtiments déjà construits.

— Enseignem. Rang qu'un élève obtient par sa composition : *On compose demain pour les* PLACES. *On donne aujourd'hui les* PLACES. *Il a eu la première* PLACE, *une bonne* PLACE, *une mauvaise* PLACE.

— Pratiq. *En son lieu et place,* A sa place, en son nom : *Son mandataire s'est présenté à l'audience* EN SON LIEU ET PLACE.

— Jeux. *Tirer les places,* Tirer l'ordre des places pour savoir où chaque joueur doit se placer, ou dans quel ordre doit venir son tour de prendre part au jeu.

— Manège. Espace entre deux poteaux destiné à un cheval, dans une écurie.

— Art milit. Forteresse, ville de guerre : PLACE *frontière.* PLACE *maritime.* PLACE *imprenable, inexpugnable. Fortifier une* PLACE. *Assiéger, prendre une* PLACE. *Enlever une* PLACE *d'assaut. Prendre une* PLACE *par famine. Ravitailler une* PLACE. *Depuis l'invention de la poudre, il n'y a plus de* PLACES *imprenables.* (Montesq.) ‖ Fig. Situation qu'il s'agit de conquérir : [illegible] *du premier coup au centre de la* PLACE. (Balz.) ‖ Siége de l'état-major dans une ville : *Aller à la* PLACE. ‖ *Place forte,* Localité défendue par des fortifications permanentes. ‖ *Place régulière,* Celle dont les angles, les côtés, les bastions et les autres parties sont égaux. ‖ *Place irrégulière,* Celle dont les côtés et les angles sont inégaux. ‖ *Places en première ligne,* Celles qui couvrent les provinces frontières [illegible] ‖ *Places de seconde ligne, de troisième ligne,* Celles qui forment une espèce de [illegible] enceinte, derrière la première. ‖ *Place d'armes,* Lieu [illegible] troupes destinées à repousser les sorties; ville [illegible] vivres, des munitions de l'armée, et sous la [illegible] *d'armes rentrante,* Emplacement ménagé dans [illegible]

[illegible]

[illegible] et les fabricants envoient [illegible] chercher à y placer leurs [illegible] produits.

— [illegible] Ustensile de fer enfoncé par le [illegible] de bois, qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ses clous.

— [illegible] Clairière. ‖ [illegible] Endroit dépourvu de végétation.

— **Syn. Place, endroit, lieu.** V. ENDROIT.

— **Encycl.** Hist. Chez les nations modernes, la place publique n'est plus que le centre de la cité; chez les peuples anciens, et surtout dans les grandes républiques, elle en était aussi le cœur. C'est là que le peuple vivait, qu'il délibérait sur les affaires communes, qu'il jugeait les causes, qu'il déléguait ses [illegible], en [illegible] qu'il exerçait sa souveraineté. A Athènes, les deux *places* publiques, l'Agora et le Pnyx, vaste enceinte avoisinant l'Acropole, servaient à la fois de lieu de réunion pour la tenue des comices, [illegible] et de tribunal. Là, devant tous les citoyens assemblés, se lisaient les projets de décrets intéressant la chose publique, et il fallait qu'ils fussent ratifiés au [illegible] suffrages. La tribune était ouverte à quiconque avait ou croyait avoir à donner un avis utile, du jour au lendemain, [illegible] grand orateur. « Centre primitif de la cité naissante, l'Agora, dit M. G. [illegible], [illegible] d'arbres par Cimon, le vainqueur des Perses; il y planta ces nobles platanes et peut-être ces gracieux peupliers aux larges feuilles qu'aimaient à chanter les poëtes attiques. Peu après, cette place s'entoura de [illegible] édifices; c'était là que s'élevaient [illegible] le palais du sénat et la plupart des tribunaux; c'était là que se trouvaient réunis les objets de toute sorte nécessaires à la vie; c'était là que la foule se pressait devant les comptoirs des changeurs et les boutiques des barbiers. » On y vit lutter les plus grands orateurs : Thémistocle, Démosthène, Eschine, Hypéride, Isocrate, Périclès.

Le Forum évoque de pareils souvenirs. Là aussi se concentra, pendant plusieurs siècles, toute la vie publique d'un grand peuple. Ce vaste espace couvert de ruines, exhaussé [illegible] des monuments disparus, était pour les Romains l'objet d'une vénération superstitieuse. Ils forcèrent le consul Valerius [illegible] à démolir sa maison parce qu'elle semblait dominer la *place* publique et présager un maître. Le forum, entouré d'édifices, de [illegible], de temples, de tribunaux, de [illegible], comme l'Agora, eut aussi sa tribune aux harangues, non moins célèbre, dont les Gracques, les deux Caton, Cicéron, Hortensius furent les Démosthène et les Isocrate. Là, les grands orateurs prononçaient leurs discours, à la veille d'une guerre ou d'un traité; là portaient la parole les tribuns au nom du peuple; là se faisaient et se défaisaient les lois en présence du peuple assemblé.

Les civilisations modernes répugnent à cet exercice complet de la souveraineté populaire en plein air; la *place* publique changea de caractère, et si elle fut encore dans quelques villes, au moyen âge, le lieu de réunion des citoyens appelés à délibérer sur les affaires communes, elle ne tarda pas à ne plus être que ce [illegible] est restée, c'est-à-dire un simple lieu de promenade. L'influence de la *place* publique sur les affaires disparut nécessairement en même temps que tout pouvoir était retiré au peuple pour passer de ses mains dans celles d'une aristocratie ou d'un souverain.

Cependant, la *place* publique resta longtemps le centre de la cité; dans toutes les vieilles villes, c'est elle qu'on trouve ornée des édifices les plus remarquables. Paris n'eut longtemps que sa fameuse *place* de Grève, à la fois marché, lieu d'exécution, théâtre des réjouissances publiques et des émotions populaires. Longtemps aussi, toutes les autres capitales n'eurent qu'une grande *place* publique, [illegible], où se trouvaient souvent [illegible] l'hôtel de ville et le palais [illegible]. L'extension prise par les villes, les [illegible] de salubrité imposées aux grandes agglomérations ont forcé depuis à multiplier les *places*, et, par leur décoration architecturale, par les statues, les fontaines qui les ornent généralement, elles ont contribué pour une large part à l'embellissement des cités.

Toutes les capitales et les principales villes de l'Europe possèdent des *places* remarquables, [illegible] ont un article spécial [illegible]. Nous nous contenterons donc de les passer ici rapidement en revue [illegible] par quelques mots rapides leurs dispositions générales et leur architecture.

Paris possède, entre autres, huit grandes *places* [illegible]; la *place* [illegible], aujourd'hui [illegible] architecture, la *place* [illegible] dresse à son centre; la *place* du Carrousel, dont les con[illegible] la *place* Royale [illegible] et le [illegible], la *place* Dauphine, dont toute vie s'est retirée et qui est déserte, au centre même de Paris; la *place* Vendôme, d'un aspect trop sévère, trop uniforme, et qui semble une immense cuve de pierre; la *place* de la Concorde, dont les lignes ne sont pas assez arrêtées, mais qui toutefois, décorée de ses deux belles fontaines, de l'obélisque, bordée de l'hôtel du ministère de la marine et de l'ancien Garde-Meuble, avec ses perspectives ouvertes sur les Champs-Elysées, le jardin des Tuileries et la Seine, est une des plus pittoresques du monde; enfin, la *place* de l'Europe, plus remarquable par ses vastes dimensions que par les constructions qui l'entourent et dont la singularité est d'être en partie suspendue au-dessus des profondes tranchées du chemin de fer de l'Ouest, ce qui lui donne la nuit un aspect fantastique. Parmi les belles *places* des villes de province, nous ne citerons que la *place* Stanislas, à Nancy, bordée par l'hôtel de ville et par quatre petits palais symétriques, séparée de la *place* des Carrières par un bel arc de triomphe et au centre de laquelle s'élève la statue du roi Stanislas; c'est une *place* digne d'une capitale; à Lyon, la *place* Bellecour, ornée d'une statue de Louis XIV; la *place* des Terreaux, bordée par l'hôtel de ville et le palais des Arts, ornée de fontaines monumentales.

Presque toutes les grandes villes de l'Italie, anciennes capitales de petits Etats, possèdent de belles *places*, bordées d'édifices célèbres : Rome vante sa *place* Saint-Pierre, remarquable par la colonnade qui l'enveloppe et sur laquelle s'ouvre la grande basilique du catholicisme, et la *place* du Peuple, plus vaste encore, formée de deux immenses hémicycles, ornée de fontaines, de statues, d'un obélisque gigantesque; Venise, la *place* Saint-Marc, où s'élèvent de trois côtés des édifices grandioses, les *Procuratie - Nuove*, les *Procuratie - Vecchie* et la basilique de Saint-Marc, précédée du fameux Campanile; Florence, la *place* du Grand-Duc, ornée d'une statue en bronze de Cosme Ier, de fontaines monumentales, et bordée d'un côté par le palais Vieux, d'une si admirable architecture, devant les portes duquel sont le *David* de Michel-Ange, l'*Hercule* colossal de Baccio Bandinelli et bien d'autres chefs-d'œuvre; Pise, la *place* du Dôme, où se trouvent la cathédrale, le baptistère, la tour penchée et le fameux Campo-Santo.

A Londres, les *places* s'appellent ordinairement squares; les principales sont : Grosvenor square, Belgrave square, Portman square, Trafalgar square, où se dresse la statue de Nelson. Bruxelles possède la *place* Royale, bâtie sur le plan de la *place* Stanislas de Nancy, entourée d'édifices réguliers à arcades et au milieu de laquelle s'élève la statue de Godefroi de Bouillon; la *place* des Martyrs, qui enveloppe un monument funéraire ombragé de tilleuls, où reposent les restes des combattants de 1830; elle est entourée d'édifices d'ordre dorique; la *place* de l'Hôtel-de-Ville, où furent décapités les comtes d'Egmont et de Horn. Munich a la *place* Max-Joseph, autour de laquelle se développent les élégantes constructions du Kœnigsbau, résidence du roi de Bavière; Berlin, la *place* de l'Opéra, bordée de somptueux édifices : l'Opéra, l'Université, la Bibliothèque, et la *place* de l'Arsenal, où s'élèvent l'arsenal, au devant duquel sont les statues de Blücher, du général d'York et de Gleisman, le Vieux-Palais et le Corps de garde royal. Saint-Pétersbourg possède de belles *places*, entre autres celle de l'Amirauté; Madrid, la *plaza Mayor*, entourée d'un portique, et la *plaza de Oriente*, élégante promenade où il y a presque autant de statues que d'arbres; Constantinople, enfin, a son At-Meïdan, aujourd'hui désert, vaste enceinte formée par deux rangées de colonnes, peuplées de trophées de marbre et de bronze en ruine, de pyramides, d'obélisques, de colonnes, qui servait d'hippodrome sous le Bas-Empire et qui fut le théâtre de l'horrible tuerie des janissaires ordonnée par Mahmoud. Ispahan a également son Meïdan-Chah, tout aussi désert, où autrefois avaient lieu les courses de chevaux et les combats de taureaux; c'est un vaste carré long, entouré de fossés, au milieu duquel se dresse l'arbre de justice, protégé par d'énormes bornes de granit.

— Art milit. *Places fortes*. Les *places* se divisent en plusieurs catégories, suivant leur importance. On appelle *places de premier ordre* celles qui ont douze fronts ou davantage; *places de second ordre* celles qui ont de huit à onze fronts, et *places de troisième ordre* celles qui ont de quatre à sept fronts. Les *places* de premier ordre sont aussi appelées *places de dépôt*, parce que leur étendue permet d'y former les divers établissements nécessaires pour contenir les objets d'armement et d'approvisionnement des troupes et des forteresses. Une raison analogue fait donner aux *places* de second ordre le nom de *places d'entrepôt*. On appelle *corps de place* la ligne continue de fronts qui entoure une position. Une *place* de guerre pourrait, à la rigueur, n'avoir qu'une enceinte de ce genre; il n'y aurait, pour la compléter, qu'à former en avant de la contrescarpe un glacis assez étendu pour soustraire l'escarpe aux coups de l'ennemi; mais il est très-rare que la défense soit aussi simple. En général, on ajoute, sur un ou plusieurs fronts, quelquefois même sur tous, un ou plusieurs ouvrages particuliers, qui sont destinés à retarder l'attaque du corps de *place*. Ces ouvrages forment quatre catégories : les dehors, qui sont renfermés sous la même contrescarpe; les ouvrages extérieurs ou avancés, qui sont situés hors des glacis, mais assez près des ouvrages placés en arrière pour être soutenus par eux; les ouvrages détachés, qui sont isolés dans la campagne et obligés de suffire à leur propre défense, et les retranchements intérieurs, que l'on établit dans l'intérieur même des bastions pour en prolonger la défense. Enfin, pour augmenter la force d'une *place*, on y adjoint assez souvent une citadelle.

La loi du 10 juillet 1791 classe les *places* fortes sous trois régimes différents, suivant qu'elles sont en état de paix, en état de guerre ou en état de siége. Le décret impérial du 24 décembre 1811 a reproduit ce classement, de nouveau consacré et réglementé par le décret impérial du 13 octobre 1863. Dans une *place* en état de paix, la police intérieure et tous les actes du pouvoir civil émanent des magistrats et officiers civils ayant droit. L'autorité militaire, pour le maintien de l'ordre, doit obtempérer aux réquisitions écrites de l'autorité civile, dans les différents cas prévus par la loi. Les clefs de la ville sont toujours entre les mains de l'autorité militaire. Dans une *place* en état de guerre, l'autorité militaire prend le pas sur l'autorité civile, mais ne l'annihile pas; elle a le droit de requérir cette dernière de se prêter aux mesures d'ordre et de police intéressant la sûreté de la *place*; tous les hommes légalement armés, garde nationale, pompiers, passent sous ses ordres et ne relèvent que d'elle. Dans une *place* en état de siége, tous les droits que possèdent les officiers civils passent entre les mains du commandant supérieur de la *place*, qui les exerce sous sa seule responsabilité et peut en déléguer à l'autorité civile ce qu'il juge convenable. Expliquons ce qu'est cette autorité militaire. Il existe dans chaque *place* (décret du 13 octobre 1863) un état-major permanent, composé d'un commandant de *place*, du grade de colonel au plus, et d'un certain nombre d'officiers adjoints. Le commandant de *place* en temps de paix est sous les ordres directs du commandant de la subdivision territoriale. Dans une *place* en état de guerre, le commandant de *place* prend le commandement de tous les corps légalement armés, civils et militaires. Dans l'état de siége, il a le pouvoir absolu, et les officiers de passage, quel que soit leur grade, doivent déférer à ses ordres. Dans ce dernier cas, comme on le voit, un colonel aurait pu être appelé à donner des ordres à un général. Pour éviter cet inconvénient, le décret de 1863 décide qu'en temps de guerre ou dans des circonstances extraordinaires, le commandement d'une *place* peut être confié à un commandant supérieur nommé par le chef de l'Etat.

Les fortifications élevées autour d'une *place* étant construites dans un intérêt général, (*salus populi supremo lex esto*), la mise en état de défense exige que les habitants et les propriétés soient soumis à certaines servitudes dont on comprend et dont nous ne discuterons pas la nécessité. Nous allons seulement dire quelques mots de ces servitudes. Elles peuvent gêner parfois la circulation. Quoique l'article 96 du décret du 13 octobre 1863 prescrive de laisser habituellement les portes ouvertes jour et nuit, il conserve néanmoins à l'autorité militaire le droit d'en fermer la totalité ou une partie, quand elle le juge nécessaire.

Nous venons de voir les servitudes atteindre les personnes; elles atteignent aussi les propriétés. Le décret du 10 août 1853, rendu en conformité de la loi du 10 juillet 1851, distingue deux séries de *places* fortes et, autour de ces *places* fortes, trois zones, dites *zones de servitude*, dans lesquelles tout levé de terrain est expressément défendu, excepté les levés nécessaires à l'arpentage des propriétés. « Autour des *places* de la première série, les limites des zones sont respectivement à 974 mètres, 487 mètres et 250 mètres des saillants des ouvrages les plus avancés; autour des *places* de la deuxième série, on restreint seulement la limite de la zone la plus éloignée, tenue à 584 mètres des mêmes saillants.

« La troisième zone, dit Ratheau dans son *Traité des fortifications*, comprend tout le terrain qui s'étend entre la fortification d'une part et la limite de 974 mètres pour les *places* de la première série ou celle de 584 mètres pour les *places* de la seconde série; on ne peut y faire ni chemins, ni chaussées, ni levées de terre, ni excavations, rien, en un mot, de ce qui servirait à abriter l'ennemi sans pouvoir être détruit par le canon de la *place*. La deuxième zone comprend tout le terrain qui s'étend entre la fortification et la limite de 487 mètres. Dans cette zone, autour de la première série, sont défendues toutes les constructions en maçonnerie; mais on autorise les constructions en bois, à condition toutefois que les propriétaires se soumettent par écrit à démolir sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire, si la *place* était mise en état de guerre. Dans la même zone, autour des *places* de la deuxième série et jusqu'à la limite de la zone de 250 mètres, les constructions en maçonnerie sont permises; mais leur destruction, si elle était nécessaire, ne donnerait droit à aucune indemnité en faveur des propriétaires. Enfin, dans la première zone, s'étendant jusqu'à 250 mètres, sont défendues toutes plantations, constructions et clôtures, sauf les haies sèches et les planches à claire-voie, sans préjudice, bien entendu, des défenses faites pour les deux autres zones. »

L'autorité militaire doit délivrer une autorisation pour permettre les réparations et l'entretien des constructions en maçonnerie; elle ne l'accorde qu'à la condition, pour le demandeur, de faire une soumission par écrit, dans laquelle le propriétaire consent à une démolition totale, sans réclamer d'indemnité. Comme la loi n'a pas d'effet rétroactif, cette disposition n'est pas applicable si le propriétaire établit que sa construction est antérieure à l'établissement des zones de servitude.

Outre les servitudes intérieures, l'administration municipale d'une *place* de guerre doit prendre les alignements de manière que la rue militaire ait au moins 7m,79 (4 toises) de largeur.

La loi permet aussi d'imposer des servitudes sur les propriétés privées lorsque le besoin de la défense l'exige; mais ces servitudes ne peuvent être établies qu'en vertu d'une ordonnance ou d'un décret. C'est ainsi que le prescrivent les lois du 10 juillet 1791, 29 floréal an X, 8 mars 1810 et 17 juillet 1819.

« Les *places* fortes, dit M. Ratheau (*Traité des fortifications*), ont d'abord été créées pour mettre à l'abri les richesses de l'Etat, tant particulières que générales. Parmi ces richesses, nous comprendrons surtout, au point de vue militaire, tout le matériel, tous les approvisionnements nécessaires à la guerre, comme aussi tout le matériel naval. Tel a été le premier but des fortifications permanentes; puis subsidiairement on a reconnu que les *places* fortes servent de point d'appui aux troupes actives, dont elles forment les véritables bases d'opération, en leur fournissant le matériel et assurant leurs communications, tandis que, en cas de revers, les armées trouvent un refuge sous leurs murailles; elles s'y réorganisent, y complètent leur effectif et se remettent en campagne, manœuvrant en sûreté au milieu de toutes ces positions pendant que les habitants, dont l'esprit militaire est entretenu par l'esprit guerrier qu'ils ont constamment sous les yeux, soulagent la garnison d'une partie de ses fatigues. »

Malgré cela, des les temps les plus anciens et jusqu'à nos jours, l'utilité des *places* a été contestée. Tout le monde connaît à cet égard l'opinion de Lycurgue, qui ne voulait d'autres remparts à Sparte que les poitrines de ses vaillants défenseurs. Platon disait que les forteresses peuvent rendre les hommes lâches ou paresseux; mais Aristote, moins rêveur et plus positif, répondait qu'il n'était pas plus sage de soutenir que les villes doivent rester sans murailles que de dire qu'on doit choisir son habitation dans un pays ouvert et facile ou que l'on doit y aplanir les montagnes. Machiavel condamnait toutes les *places*, parce que, si elles sont faibles, disait-il, l'ennemi s'en emparera et les tournera contre vous et, si elles sont fortes, il passera outre sans s'en inquiéter.

Sans entrer dans une longue discussion sur le point de savoir si les *places* fortes sont, comme plusieurs le prétendent encore aujourd'hui, plutôt un embarras qu'un moyen sérieux de défense, nous pouvons dire qu'une des objections les plus décisives qui aient été faites contre la multiplicité des *places* fortes est la nécessité qui en résulte de disséminer sur une foule de points des garnisons qui affaiblissent le corps d'armée. Le premier Bonaparte pensait à ce sujet que des hommes étant nécessaires à la défense des *places* fortes, et non des soldats, il n'y avait aucun inconvénient à multiplier les lieux fortifiés. Un fait certain, c'est que les *places* fortes seules peuvent mettre à l'abri des atteintes de l'ennemi les arsenaux et les divers établissements militaires de terre et de mer d'un Etat; que jamais, dans les guerres du Consulat et de l'Empire, Napoléon n'a négligé de s'emparer des *places* fortes de l'ennemi, se croyant maître du pays seulement quand elles étaient toutes en son pouvoir; que les alliés n'auraient pas laissé derrière eux nos *places* frontières, grandes masses menaçantes, si la capitale de la France n'avait pas été une ville ouverte; que les étrangers sont bien loin de partager l'opinion de l'inutilité des *places* fortes; que nous avons été enveloppés par eux d'une véritable ceinture de forteresses; toutes raisons qui militent suffisamment en faveur des *places* fortes et nous permettent de conclure que les ennemis les plus acharnés de la fortification permanente devraient se borner à demander, au plus, la diminution du nombre de nos *places* de guerre.

« Les Etats ne peuvent se défendre, dit le général Brognart, que par le moyen des armées; mais les armées ne peuvent se former, s'organiser, trouver de la sûreté et de la stabilité et vivre qu'à l'appui des *places* fortes. Seules, les *places* fortes sont insuffisantes pour la défense des frontières, car ce ne sont que des masses mortes dont l'influence ne s'étend guère au delà de la portée du canon de leurs ouvrages; mais considérées comme les points d'appui et le refuge des armées défensives, considérées comme des têtes de pont pour assurer les manœuvres

d'armées sur les lignes des fleuves, considérées comme les dépositaires assurés de nos richesses militaires, elles deviennent précieuses, indispensables pour la stabilité des États. »

Pour les frontières ouvertes, les auteurs les plus compétents prescrivent trois lignes de *places* fortes en échiquier, les *places* d'une ligne correspondant aux intervalles qui se trouvent entre celles de la ligne précédente. Les *places* d'une même ligne sont, en général, à une journée de marche les unes des autres, c'est-à-dire à une distance de 32 à 40 kilom. Cormontaigne veut qu'on ne mette en première ligne que de petites *places*; peut-être vaudrait-il mieux suivre le conseil du général Darçon qui met, au contraire, de grandes *places* en première ligne, cette disposition étant plus favorable à l'offensive, tout en ne nuisant pas à la défensive. Mais des frontières complètement ouvertes sont des frontières hypothétiques. La nature présente toujours, soit des cours d'eau, soit des collines, des montagnes, des marécages, etc., dont l'art devra savoir tirer parti. Si une chaîne de montagnes s'étend parallèlement à la frontière, comme l'ennemi ne pourra arriver que par des cols étroits, il suffira, pour se rendre maître de ces cols, d'établir de petits forts à cheval sur les vallées, comme le fort de Bar qui, en 1800, faillit arrêter la marche de l'armée française venant de vaincre toutes les difficultés d'un passage des Alpes.

Si un grand fleuve limite un État, de grandes *places* protégeront les ponts faisant communiquer les deux rives; la seconde ligne de *places* fortes se trouvera sur les principales voies de communication, etc.

Sur les frontières maritimes, où les tentatives d'invasion réussissent rarement, on se contente, en général, d'une seule ligne de défense. On fortifie avec soin les arsenaux, les ports militaires, les ports marchands de grande importance; des batteries défendent les ports de refuge ou de cabotage.

Outre les *places* formant les frontières, un État doit aussi construire dans l'intérieur du pays quelques grandes *places*, principalement la capitale et d'autres villes considérables.

D'ailleurs, l'artillerie à longue portée a considérablement modifié les théories mises en pratique jusqu'en 1840 pour la construction des *places*. Les plans arrêtés pour les nouvelles fortifications à construire autour de la capitale démontrent qu'on a dû renoncer à l'emploi de petits forts détachés trop voisins du corps de *place* et, profitant des accidents de terrain si nombreux autour de Paris, on s'est décidé à construire sur les points les plus importants de puissantes forteresses reliées entre elles par des forts moins grands et à reporter tout le système de défense à 2 lieues en moyenne des fortifications construites sous le règne de Louis-Philippe. La perte de nos frontières de l'Est et des *places* de Metz, Strasbourg, Thionville, Bitche, Haguenau, Phalsbourg, Schelestadt, Neuf-Brisach et Marsal nous oblige à refaire notre cordon de *places* fortes. Pour réparer les désastres de la guerre de 1870 et construire une nouvelle ligne de défense en arrière de celle que nous avons perdue, l'Assemblée nationale a voté, en 1874, le projet de loi suivant :

Article 1er. Il sera construit de nouveaux ouvrages autour des *places* de Verdun, Toul, à Épinal, dans la vallée de la haute Moselle, autour de Belfort, de Besançon, à Dijon, Chagny, Reims, Épernay, Nogent-sur-Seine, autour de Langres, de Lyon, de Grenoble, dans la vallée de l'Isère, à Albertville et à Chamousset, autour de Briançon, sur les emplacements indiqués par la commission de défense.

Ces travaux sont déclarés d'utilité publique et d'urgence.

Art. 2. Sur le montant total de l'estimation de ces ouvrages, s'élevant à 88,500,000 francs, il sera affecté à leur établissement, en 1874, un premier à-compte de 29 millions, à prélever sur les crédits ouverts au département de la guerre, au titre du compte de liquidation.

Les crédits ou portions de crédit qui n'auront pu être employés dans l'exercice seront reportés sur l'exercice suivant.

Art. 3. Ces ouvrages de fortification seront classés dans la première série des *places* de guerre.

La commission de défense, tout en s'occupant des fortifications nouvelles, a pensé qu'il convenait de mettre les anciennes au niveau des progrès de l'artillerie; aussi a-t-elle appelé l'attention de l'Assemblée nationale sur les travaux à exécuter. Nous donnons ci-dessous le résumé des propositions faites par elle en 1874.

FRONTIÈRE DU NORD-EST.

1° Verdun. Occuper les hauteurs de la rive droite de la Meuse et notamment la position de Bois-Brûlé, entre la route et le chemin de fer d'Étain.

2° Toul. Occuper les positions du Mont-Saint-Michel, de Villey-le-Sec, de Domgermain et d'Écrouves.

3° Belfort. Étendre du côté du Ballon d'Alsace les défenses avancées de la position de Belfort; restaurer les ouvrages des Hautes et Basses-Perches et de Bellevue; occuper les positions du Mont-Salbert, du Mont-Vaudois, de Roppe et de Vézelois; occuper la hauteur du mont Bard; s'établir sur les positions du Pont-de-Roide et de Blamont. Le comité a également reconnu la nécessité d'occuper la position d'Épinal et de défendre l'accès des trois routes principales conduisant par Saint-Loup, Luxeuil et Lure, de la haute Moselle dans la Franche-Comté.

4° Langres. L'organisation de la position de Langres comportait la création de trois forts à Dampierre, Beauchemin et au Cognelot; l'achèvement des ouvrages de la Bonnelle, de Peigné et de Buzon et la construction de batteries sur les positions de Saint-Menge et de la Pointe-de-Diamant.

5° Besançon. La reconstitution des défenses de Besançon comprendrait l'occupation des positions de Fontain, de Montfaucon et de Tallenay-Châtillon.

FRONTIÈRE DU SUD-EST.

1° Lyon. Occuper les positions du Mont-Verdun, de Vancia, de Bron et de Feyzin.

2° Grenoble. Couronner par des ouvrages les hauteurs du Mont-Eynard et des Quatre-Seigneurs et construire les batteries du Mûrier, de Bourcet et de Montavie; compléter la défense de la vallée de l'Isère par l'occupation des positions de Chamousset et d'Albertville.

3° Briançon. Construire des ouvrages sur les positions de l'Infernet, du Gondran et sur celle de la Croix-de-Bretagne.

Nous allons donner ici comme complément de ce qui vient d'être dit la nomenclature des *places* fortes de France par division militaire et en indiquant le grade de l'officier qui commande la *place*.

Nous ferons une exception pour les *places* fortes de la première division militaire comprenant les départements de la Seine et Seine-et-Oise, où doivent être construites les défenses nouvelles de la capitale, nos lecteurs pouvant trouver à l'article PARIS tous les renseignements désirables à ce sujet.

Division	Département	Place	Grade
2e Division militaire.		Le Havre	Lieutenant-colonel.
		Château de Dieppe	Capitaine.
3e Division militaire.	Nord	Gravelines	Chef d'escadron.
		Dunkerque	Colonel.
		Bergues	Major.
		Lille	Colonel.
		Citadelle de Lille	Capitaine.
		Douai	Colonel.
		Fort de Scarpe	Capitaine.
		Condé	Chef de bataillon.
		Valenciennes et citadelle	Colonel.
		Bouchain	Major.
		Maubeuge	Lieutenant-colonel.
		Le Quesnoy	Chef d'escadron.
		Cambrai et citadelle	Colonel.
		Avesnes	Chef d'escadron.
		Landrecies	Chef d'escadron.
	Pas-de-Calais.	Calais	Colonel.
		Boulogne-sur-Mer	Capitaine.
		Saint-Omer et fort Notre-Dame	Colonel.
		Aire et fort Saint-François	Chef de bataillon.
		Montreuil	Capitaine.
		Béthune	Capitaine.
		Arras et citadelle	Colonel.
	Somme	Abbeville	Capitaine.
		Amiens, citadelle	Capitaine.
		Doullens, citadelle	Capitaine.
		Ham, château	Capitaine.
		Péronne	Chef d'escadron.
4e Division militaire.	Marne	Vitry-le-François	Capitaine.
	Aisne	La Fère	Chef d'escadron.
		Soissons	Lieutenant-colonel.
	Ardennes.	Charlemont et Les Givets	Colonel.
		Rocroy	Chef d'escadron.
		Mézières	Lieutenant-colonel.
		Sedan et château	Chef d'escadron.

Les 5e et 6e divisions militaires ont été supprimées à la suite des événements de 1870-1871. Elles comprennent les départements cédés à la Prusse. Voir plus haut pour les *places* fortes cédées à l'Allemagne.

Division	Département	Place	Grade
7e Division militaire.	Doubs	Besançon	Colonel.
		Citadelle de Besançon	Capitaine.
		Fort de Joux	Capitaine.
	Jura	Salins et fort Saint-André	Capitaine.
	Côte-d'Or	Auxonne	Chef d'escadron.
	Haute-Marne.	Langres	Lieutenant-colonel.
8e Division militaire.	Rhône	Lyon	Général de brigade commandant la subdivision. Chef d'escadron.
		Forts de la rive gauche du Rhône	Capitaine.
		Forts de la rive droite du Rhône	Capitaine.
		Forts de Montepaye et Calorre	Capitaine.
	Ain	Fort l'Écluse	Capitaine.
		Pierre-Châtel	Capitaine.
9e Division militaire.	Bouches-du-Rhône	Fort Saint-Nicolas de Marseille	Capitaine.
		Marseille	Colonel.
	Var	Antibes	Chef de bataillon.
		Fort Sainte-Marguerite	Capitaine.
		Toulon	Colonel.
		Fort Lamalgue	Capitaine.
		Iles d'Hyères	Capitaine.
	Basses-Alpes.	Sisteron et citadelle	Capitaine.
	Alpes-Maritimes	Citadelle de Villefranche	Capitaine.
10e Division militaire.	Hérault	Citadelle de Montpellier	Capitaine.
		Fort de Cette	Chef de bataillon.
11e Division militaire.	Pyrénées-Orientales	Perpignan	Colonel.
		Citadelle de Perpignan	Capitaine.
		Fort-les-Bains	Capitaine.
		Collioure et château	Capitaine.
		Port-Vendres et fort	Capitaine.
		Pratz-de-Mollo et fort Lagarde	Capitaine.
		Bellegarde	Chef de bataillon.
		Mont-Louis et citadelle	Chef de bataillon.
		Villefranche et château	Capitaine.
	Aude	Narbonne	Capitaine.
12e Division militaire.		Pas de *place* forte.	
13e Division militaire.	Basses-Pyrénées	Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port	Chef de bataillon.
		Navarrens	Capitaine.
		Bayonne	Colonel.
		Citadelle de Bayonne	Capitaine.
	Gironde	Blaye et fort Médoc	Major.
14e Division militaire.	Charente-Inférieure	Oléron et citadelle	Chef de bataillon.
		Ile d'Aix et fort Liédot	Major.
		Rochefort	Colonel.
		Forts de la Charente et de l'Aiguille	Capitaine.
		La Rochelle	Lieutenant-colonel.
		Saint-Martin (île de Ré)	Major.
15e Division militaire.	Maine-et-Loire.	Château de Saumur	Capitaine.
16e Division militaire.	Ille-et-Vilaine.	Saint-Malo	Lieutenant-colonel.
	Morbihan	Belle-Ile et citadelle	Lieutenant-colonel.
		Forts Penthièvre et Quiberon	Capitaine.
		Lorient	Colonel.
		Port-Louis	Major.
	Finistère	Brest	Colonel.
	Manche	Granville	Chef de bataillon.
		Cherbourg et fort d'Artois	Colonel.
		Fort Royal	Capitaine.
		Fort des Flamands à Cherbourg	Capitaine.
		Fort de Querqueville	Capitaine.
		Mont-Saint-Michel	Capitaine.
17e Division militaire.	Corse	Citadelle d'Ajaccio	Chef d'escadron.
		Calvi et fort Mozello	Capitaine.
		Saint-Florent	Capitaine.
		Bastia	Lieutenant-colonel.
		Corte	Chef de bataillon.
		Bonifaccio	Chef d'escadron.
18e, 19e, 20e et 21e Divisions militaires.		Sans *place* forte.	
22e Division militaire.	Isère	Grenoble	Colonel.
		Citadelle de Rabot et fort de la Bastille	Capitaine.
		Fort Barrault	Capitaine.
	Hautes-Alpes.	Briançon	Colonel.
		Fort des Têtes	Capitaine.
		Queyras	Capitaine.
		Mont-Dauphin	Major.
		Embrun	Major.
Divisions d'Algérie.	Division d'Alger.	Alger	Colonel.
		Casbah d'Alger	Capitaine.
		Fort de l'Empereur	Capitaine.
		Fort Napoléon	Chef d'escadron.
		Tizi-Ouzou	Capitaine.
		Blidah	Lieutenant-colonel.
		Médéah	[illegible]
		Milianah	[illegible]
		Cherchell	Capitaine.
		Orléansville	[illegible]
		Ténès	[illegible]
		Teniet-el-Haad	[illegible]
		Dellys	[illegible]
		Aumale	Chef de bataillon.
		[illegible]	[illegible]
	Division d'Oran.	Oran	Colonel.
		Mostaganem	Chef de bataillon.
		Mascara	Major.
		Tlemcen	Lieutenant-colonel.
		[illegible]	Capitaine.
		[illegible]	Capitaine.
		[illegible]	Capitaine.
		Sebdou	Capitaine.
		Daya	Capitaine.
		Nemours	Capitaine.
		Sidi-bel-Abbès	Chef de bataillon.
	Division de Constantine.	Constantine	[illegible]
		Philippeville	Chef de bataillon.
		Bône	Chef d'escadron.
		Sétif	Chef de bataillon.
		[illegible]	Capitaine.
		Batna	Chef de bataillon.
		Bougie	Capitaine.
		Biskra	Capitaine.

— *Places fortes en Allemagne.* Après avoir longuement parlé des *places* fortes en France, il ne nous paraît point inutile de donner quelques renseignements sur les *places* fortes en Allemagne et, plus particulièrement, sur les améliorations que cette puissance a cru devoir introduire dans son système de défense. Nos lecteurs verront, par ce qui va suivre, que nos ennemis, bien que vainqueurs, n'ont point perdu leur temps et prennent leurs précautions en cas d'une attaque qui viendrait de notre côte.

Au lendemain de la signature du traité de paix entre la France et l'Allemagne, le roi de Prusse demandait à la commission de la défense nationale son avis concernant les transformations et les améliorations auxquelles il convenait de soumettre le système de défense allemand. Cette commission, qui siége d'une manière permanente sous la présidence du prince royal de Prusse et se compose du chef de l'état-major général de l'armée allemande, des inspecteurs généraux d'artillerie et du corps du génie, ainsi que de quelques généraux nommés par l'empereur, se mit immédiatement à l'œuvre et produisit le travail qui a servi de motifs à la loi que le Reichstag a votée en 1872.

La commission s'était montrée d'avis qu'il fallait créer quelques plus grandes places de guerre, mais, cette condition remplie, supprimer certaines forteresses de peu d'importance et améliorer, agrandir et considérablement fortifier celles dont l'intérêt de la défense exigeait la conservation.

Cette manière de voir fut adoptée par l'empereur, qui n'eut rien de plus pressé que de l'appliquer à la frontière occidentale de l'empire. En juin 1872, le Reichstag accordait au gouvernement fédéral la somme assez considérable de 147,191,062 francs pour la réparation, l'achèvement et l'armement des forteresses de Strasbourg, de Neuf-Brisach, de Thionville et de Metz, ainsi que pour la construction et l'ameublement d'un certain nombre de casernes, d'hôpitaux et d'autres établissements de ce genre.

Dans le premier semestre de 1874, le Reichstag accorda au gouvernement fédéral deux nouveaux crédits, l'un de 134,058,938 fr. pour les autres forteresses de l'empire, l'autre de 93,750,000 francs pour la sûreté des côtes, des ports et stations militaires et de l'embouchure des grands fleuves. Les sommes votées dans le but de la défense territoriale, et qui, toutes, ont été distraites des 5 milliards d'indemnité, s'élèvent donc au chiffre respectable de 375 millions de francs, soit 100 millions de thalers, dont 33,5 pour 100 serviront ou ont en partie servi à fortifier la frontière du sud et de l'ouest de l'Allemagne, 26,5 pour 100 à fortifier les côtes et l'embouchure de quelques fleuves, depuis Memel jusqu'à Wilhelmshaven, 25,2 pour 100 à fortifier la frontière du côté de la Russie, 10,4 pour 100 à protéger la seconde ligne de défense (Mayence, Coblentz et Cologne) du côté de la France, et 4,4 pour 100 à fortifier Spandau et ses environs.

Les remaniements doivent porter, selon le projet dont il est parlé ci-dessus, sur les villes et forteresses de Rastadt, Mayence, Cologne, Coblentz, Ulm, Ingolstadt, Spandau, Kustrin, Posen, Thorn, Dantzig, Kœnigsberg, Neisse, Memel, Pillau, Kolberg, Stralsund, Sonderbourg-Duppel, Wilhelmshaven et Kiel. Seront également fortifiées les embouchures de l'Elbe, du Weser et de l'Ems.

— *Tracé des fortifications.* A l'article FORTIFICATION, nous avons fait l'historique de l'emploi des *places* fortes dans l'antiquité, au moyen âge et jusqu'à nos jours; nous venons de donner tout-à-l'heure la nomenclature complète des *places* fortes françaises et de fournir quelques renseignements sur les modifications apportées à notre système de défense; il nous reste maintenant à parler du tracé des *places* fortes. C'est ce que nous allons faire ici.

Avant d'entrer en matière, il est utile cependant de bien définir ce qu'on entend par un tracé de fortification. Un tracé n'est point l'ensemble des constructions détaillées d'un front, avec tous ses dehors, tous ses retranchements intérieurs; ce n'est point le dessin noir des projections de toutes les lignes du parapet et des communications. Un tracé, le tracé de Vauban, par exemple, est l'ensemble des ouvrages créés ou modifiés par Vauban, ouvrages représentés généralement par leurs seules magistrales ou par la projection d'une crête quelconque du parapet. Il n'est point question de profil, de relief dans un tracé, et les tracés sont toujours exécutés, dans le cas d'un terrain horizontal, sur une *place* fictive, ayant la forme d'un polygone régulier, dont on fait varier le nombre des côtés. Malgré toutes ces hypothèses, il est certain que les tracés caractérisent parfaitement la manière des ingénieurs et qu'il n'y a qu'un pas à faire ensuite pour arriver à l'étude d'une fortification d'un système quelconque, si compliquée qu'elle soit des considérations de défilement et de commandement auxquelles on veut plier cette fortification.

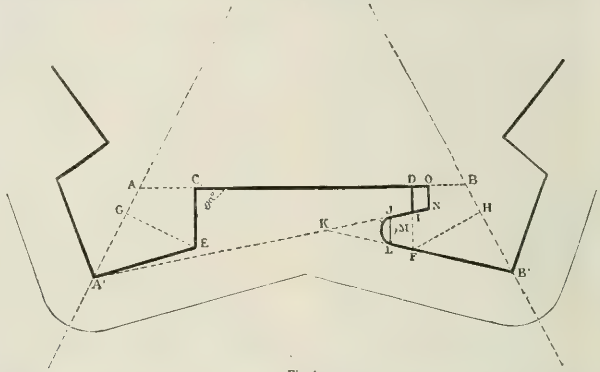

Fig. 1.

— *Tracé d'Errard.* Supposons que le polygone à fortifier soit un hexagone et que AB soit l'un des côtés de cet hexagone (v. la figure). AC et BD sont les rayons allant des sommets A et B au centre du polygone à fortifier.

On obtient la direction des lignes de défense en menant les droites AG et BF, inclinées à 45° sur AC et BD; on termine ces lignes à leurs intersections avec les bissectrices AF et BG des angles CAG et DBF. La courtine FG se trouve ainsi déterminée. Pour avoir les flancs des bastions, il suffit d'abaisser les perpendiculaires FE et GH sur les lignes de défense. En faisant les mêmes opérations sur chacun des côtés de l'hexagone, cet hexagone sera fortifié à la manière d'Errard.

Cet ingénieur emploie parfois des orillons qu'il trace de la façon suivante. Il prend FK égale au tiers du flanc EF et mène KL parallèle à la courtine FG et mesurant 3 à 4 toises. Par l'extrémité L, il tire LM parallèle au flanc EF jusqu'à sa rencontre avec la ligne de défense AG en M. L'orillon à pan coupé KLME est ainsi complètement déterminé. Pour avoir un orillon arrondi, il suffit de décrire un demi-cercle sur LM comme diamètre et de remplacer ce diamètre par le demi-cercle.

La construction du fossé est des plus simples. Avec un rayon égal à la longueur des flancs FE et GH, on décrit des arcs de cercle, des points A et B comme centres, et l'on mène à ces arcs des tangentes RN et NS, parallèles aux lignes de défense AG et BF.

On peut remarquer que, dans ce tracé, les données sont les angles des bastions ou le nombre des côtés du polygone à fortifier; c'est la grandeur du flanc qui détermine toutes les autres parties de la fortification. Errard donne 16 toises aux flancs d'un hexagone, 19 toises aux flancs d'un heptagone et 21 toises dans l'octogone.

Errard fait peu de cas des demi-lunes, qu'on nommait alors *ravelins.* Il n'en place que devant les portes. Ses chemins couverts ou corridors ont 5 à 6 toises et ne présentent pas de traverses.

On voit que les principes de l'ingénieur de Bar-le-Duc sont : 1° que l'angle flanqué de bastions doit être droit; 2° que les lignes de défense ne doivent pas dépasser 100 à 120 toises de longueur; 3° que, dans un front quelconque, les deux flancs doivent se découvrir l'un l'autre; 4° que la longueur et l'épaisseur des flancs doivent dépendre de la grandeur de la *place.*

Le système d'Errard a été appliqué à Sedan, à Doullens et aux citadelles d'Amiens et de Verdun.

— *Tracés de Marolois.* Marolois, ingénieur hollandais, contemporain d'Errard de Bar-le-Duc, décrit, dans ses ouvrages, plusieurs tracés qui méritent souvent la préférence sur ceux de l'ingénieur français.

Comme Errard, Marolois adopte pour angles flanqués des angles droits; mais les flancs sont perpendiculaires à la courtine, au lieu d'être perpendiculaires aux faces des bastions. Ses constructions s'appliquent spécialement à des *places* en terre; son enceinte a deux étages de parapets, dont le moins élevé est au niveau du sol naturel. Un large fossé, plein d'eau, entoure l'enceinte fortifiée; ce fossé est précédé d'un chemin couvert sans traverses.

Marolois était partisan des demi-lunes et des contregardes sur les saillants des bastions.

— *Tracé du chevalier de Ville.* Le chevalier de Ville trace son front par le côté intérieur, qu'il fait varier entre 125 et 150 toises.

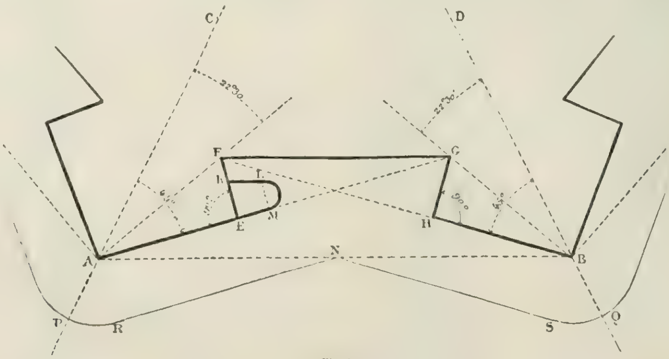

Fig. 2.

Soient AB le côté d'un hexagone à fortifier et AA' et BB' les droites qui joignent les sommets A et B au centre du polygone. On prend AC et BD, égaux tous les deux au sixième du côté AB, et l'on a les demi-gorges des bastions. Les flancs CE et DF sont perpendiculaires à la courtine CD, précédemment déterminée. Ces flancs ont une longueur égale à celles des demi-gorges.

Pour avoir les faces des bastions, on abaisse les perpendiculaires EG et FH sur AA' et BB'. On prend GA' = GE et HB' = FH. Les lignes A'E et B'F sont les faces des bastions.

Le chevalier de Ville construit parfois un épaulement ou un orillon. On obtient l'épaulement en joignant le point I, situé au tiers du flanc DF, à partir de D, avec le saillant A' et en prenant IJ = DI. D'autre part, on prolonge la face B'F jusqu'à sa rencontre en K avec A'I, et, du point K comme centre, avec KJ pour rayon, on décrit un arc de cercle qui coupe en L la face B'F. La figure IJLF est l'épaulement.

L'orillon diffère de l'épaulement en ce qu'il est arrondi; voici comment on a l'arrondissement. Des points J et L on élève des perpendiculaires sur les lignes A'K et B'K et, de leur rencontre M, on décrit l'arc de cercle JL.

Outre l'orillon, le chevalier de Ville ajoutait souvent une *place* haute à son flanc. Dans ce but, il n'élevait la partie DI qu'un peu au-dessus du niveau de la campagne et établissait un second flanc ON. Ce second flanc s'obtient en prolongeant A'I de 7 toises dans l'intérieur du bastion jusqu'en N et en abaissant de N une perpendiculaire sur la courtine. ON est le second flanc ou la *place* haute, et DI la casemate ou la *place* basse.

Le fossé, arrondi aux saillants des bastions, est mené parallèlement aux faces de ces bastions et à une distance de 20 toises.

Le chevalier de Ville ne recommande la fausse braie que devant les courtines. Il fait grand cas des ravelins, auxquels il donne 50 à 60 toises de face. Ses chemins couverts n'ont pas de traverses. Un défaut du tracé de de Ville est la perpendicularité des flancs à la courtine; dans cette position, ils défendent beaucoup trop obliquement la face et les fossés du bastion opposé.

— *Tracé du comte de Pagan.* Le comte de Pagan distingue trois espèces de fortification : la grande, la moyenne et la petite. Cet ingénieur trace toujours son front par le côté extérieur, auquel il donne 200 toises dans la grande fortification, 180 toises dans la moyenne et 160 toises dans la petite. Nous allons indiquer les constructions pour la fortification moyenne et nous les exécuterons sur le côté d'un hexagone (voir la figure 3).

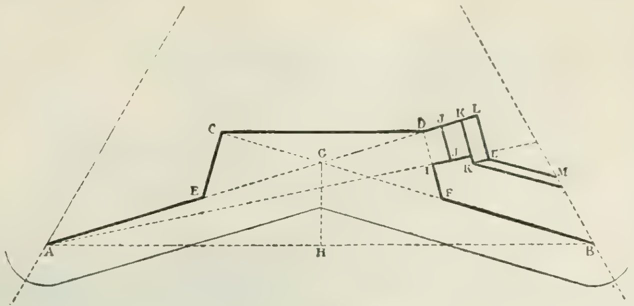

Fig. 3.

Soit AB ce côté. Sa longueur est de 180 toises. Par son milieu H, on élève une perpendiculaire HG, égale à 30 toises. Les lignes de défense sont AG et BG. Les faces AE et BF ont 55 toises. Si l'on prolonge AG et BG chacune de 32 toises jusqu'en D et en C, on obtiendra, du même coup, les flancs EC et FD, ainsi que la courtine CD. On peut aussi déterminer les flancs en élevant des perpendiculaires aux lignes de défense par les points E et F et prolongeant ces perpendiculaires jusqu'à leur rencontre avec la courtine tracée comme précédemment.

Dans la grande fortification, la perpendiculaire HG a toujours 30 toises, mais les faces des bastions ont 60 toises; dans la petite, la perpendiculaire restant de 30 toises, les faces n'ont plus que 50 toises et les flancs sont toujours perpendiculaires aux lignes de défense.

Pour avoir plus de feux sur le flanc, le comte de Pagan construit trois flancs en amphithéâtre ou, autrement, trois casemates et trace un deuxième bastion dans le premier. On obtient les trois flancs en amphithéâtre en portant, à partir de D, sur le prolongement de la ligne de défense AD, trois longueurs DJ, JK et KL, égales chacune à 7 toises. Par les points J, K et L, on mène les parallèles JJ', KK' et LL' au flanc DF jusqu'à leur rencontre, la première avec le prolongement de la droite AI, qui joint le saillant A, au point milieu du flanc DF; la troisième LL', avec une parallèle L'M à la face du bastion, menée à 16 toises de cette face; et la seconde KK', avec K'L' parallèle à KL. La droite L'M est la face du bastion intérieur; LL' est le flanc de ce bastion. On se rend dans les deux *places* basses au moyen de souterrains pratiqués dans le rempart de la brisure de la courtine.

Le fossé du corps de *place* a 16 toises de largeur; celui qu'on creuse devant le bastion intérieur n'en a que 4.

Le comte de Pagan ne met pas de traverses dans ses chemins couverts. Il construit de grandes demi-lunes de 50 toises de face et indique de grandes contregardes à flancs triplés, formant une première enceinte extérieure.

— Tracés de Cohorn. Cohorn, le célèbre ingénieur hollandais, le rival et le contemporain de Vauban, a donné deux tracés dans ses ouvrages, tous deux par le côté intérieur.

— *Premier tracé.* Supposons donné le côté AB d'un hexagone à fortifier. Cohorn prend ce côté de 150 toises. Soient AC et BD les rayons de l'hexagone passant par les sommets A et B. Ces lignes sont les capitales des bastions (v. fig. 1).

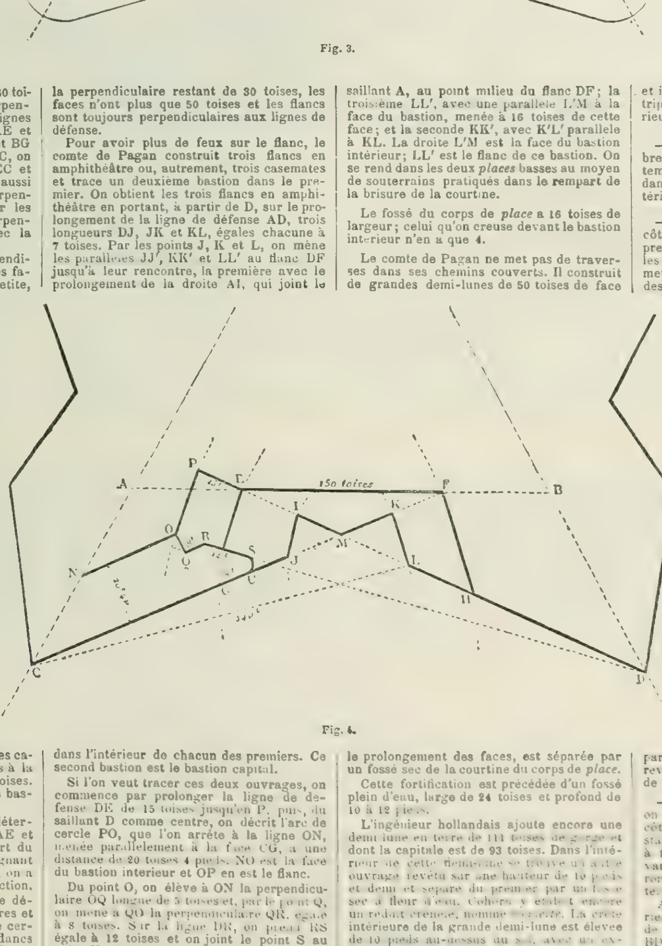

Fig. 4.

On porte, à partir de A et de B, sur ces capitales les longueurs AC et BD, égales à la moitié du côté AB, c'est-à-dire à 75 toises. Les points C et D sont les saillants des bastions.

Les lignes de défense DE et CF se déterminent en prenant les demi-gorges AE et BF des deux bastions égales au quart du côté AB ou à 37 toises 3 pieds, et en joignant deux à deux les points D et E, C et F, on a la courtine EF en grandeur et en direction.

Pour avoir les flancs, il suffit alors de décrire, des points C et D comme centres et avec les rayons CF et DE, les arcs de cercle FG et FH. Ces arcs sont les flancs des bastions, CG et DH en sont les faces. Ces bastions sont en terre.

Cohorn construit vis-à-vis de la courtine une espèce de tenaille à laquelle il donne le nom de courtine basse, parce qu'elle est moins élevée que la courtine EF. Pour tracer cette tenaille, du point C comme centre et avec un rayon CL de 140 toises, on décrit l'arc de cercle KL, que l'on limite aux lignes de défense DE et CF. On joint K et M et on prolonge la face du bastion D jusqu'en L. On a ainsi la partie de la courtine basse angulaire MKL; on aurait l'autre partie JIM de la même manière.

Cohorn place, en outre, à l'extrémité des faces de ses bastions des orillons, qu'il appelle tours de pierre, et un second bastion dans l'intérieur de chacun des premiers. Ce second bastion est le bastion capital.

Si l'on veut tracer ces deux ouvrages, on commence par prolonger la ligne de défense DE de 15 toises jusqu'en P, puis, du saillant D comme centre, on décrit l'arc de cercle PO, que l'on arrête à la ligne ON, menée parallèlement à la face CG, à une distance de 20 toises 4 pieds. NO est la face du bastion intérieur et OP en est le flanc.

Du point O, on élève à ON la perpendiculaire OQ longue de 5 toises et, par le point Q, on mène à QO la perpendiculaire QR, égale à 8 toises. Sur la ligne DR, on prend RS égale à 12 toises et on joint le point S au point U, situé à 8 toises du point G. Sur la corde US, on décrit alors un arc de cercle, qui a pour centre l'intersection des perpendiculaires à RS et CU, élevées par les points S et U. L'arc de cercle SU est l'arrondissement de l'orillon.

Dans le front de Cohorn, le bastion capital est séparé du bastion extérieur par un fossé, dont le fond est à fleur d'eau et a un revêtement de 12 pieds et demi. Sa crête intérieure s'élève à 22 pieds au-dessus de la campagne. L'orillon moyenne et voûté s'élève à la hauteur du bastion capital. La crête intérieure des grands bastions ne s'élève qu'à 12 pieds au-dessus du sol, mais, vers le saillant, il y a un exhaussement de 3 pieds. La tenaille, à flancs et à courtine brisée dans le prolongement des faces, est séparée par un fossé sec de la courtine du corps de *place*.

Cette fortification est précédée d'un fossé plein d'eau, large de 24 toises et profond de 10 à 12 pieds.

L'ingénieur hollandais ajoute encore une demi-lune en terre de 111 toises de gorge et dont la capitale est de 93 toises. Dans l'intérieur de cette demi-lune se trouve un autre ouvrage revêtu sur une hauteur de 10 pieds et demi et séparé du premier par un fossé sec à fleur d'eau. Cohorn y établit encore un redant crénelé, nommé [illegible]. La crête intérieure de la grande demi-lune est élevée de 10 pieds au-dessus du sol, avec un exhaussement de 3 pieds au saillant. La crête de l'ouvrage intérieur est élevée de 14 pieds, 4 pieds au-dessus de la crête de la grande demi-lune.

Enfin Cohorn place des contregardes de 43 pieds de largeur en avant des faces de ses bastions. Ces contregardes sont [illegible] d'un fossé [illegible] 14 [illegible]. Tous ces ouvrages sont [illegible] chemin couvert [illegible] d'armes rentrants [illegible] ses et [illegible] d'armes [illegible] par des [illegible] et des palissades, [illegible] des [illegible] crénelées et, en avant [illegible] leurs crêtes, des galeries crénelées dites *tambours* ou *coffres*. De pareils tambours existent dans le fossé sec qui sépare les deux demi-lunes, et une [illegible] de revers est adossée [illegible] de la demi-lune basse et du bastion bas.

— *Deuxième tracé.* [illegible] on peut partir [illegible] côté extérieur. [illegible] stant et de 1 [illegible] à fortifier, [illegible] variable [illegible] rons [illegible] térieur et [illegible]

A partir [illegible] rieur AB, [illegible] de [illegible] BD [illegible] 55 toises et, sur [illegible] AF et EB [illegible] droites CE et DF [illegible] le point G, [illegible] cercle, avec [illegible] de cercle [illegible] les flancs EP, FQ et les faces CQ, PD.

Si l'on veut [illegible] par le côté extérieur CD, les constructions suivantes conduisent aux mêmes résultats.

Sur le milieu K de ce côté, de 180 toises, on élève une perpendiculaire KG [illegible] et on joint les points C et [illegible] qui donne les lignes de [illegible] CQ et DP des bastions [illegible] tant, à partir des saillants C et D, sur les li-

[illegible] de défense, les longueurs CQ et DP [illegible] toises. Il suffit, maintenant, pour [illegible] le même front que tout à l'heure, de [illegible] G comme centre, avec les rayons CQ et GP, les arcs de cercle FQ et EP.

Pour tracer les orillons et les arrière-flancs, on prolonge les lignes de défense de 10 toises jusqu'en H et I, et, du point G comme centre, on décrit les arcs de cercle HR et IS, qui sont les arrière-flancs. On joint les milieux M et L et ces arcs aux saillants C et D. Les lignes CM et DL donnent les revers des orillons et limitent, en V et en X, les premiers flancs ou flancs bas E'P et FQ. Pour avoir l'arrondissement de l'orillon, on mène deux parallèles à VM et à PD, à 3 toises de distance, et, de leur intersection U, comme centre, avec un rayon de 3 toises, on décrit un petit arc de cercle.

Cohorn supprime, dans ce deuxième tracé,

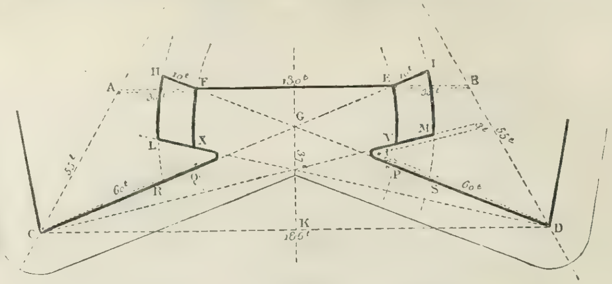

Fig. 5.

la tenaille ou courtine basse de son premier tracé, mais il conserve les ouvrages extérieurs, demi-lunes, *places* d'armes rentrantes, etc.

Ce qui caractérise la fortification de cet ingénieur, c'est la succession des fossés secs et des fossés pleins d'eau. Cette succession permet de mettre tour à tour en œuvre tous les genres de défense. A côté de cet avantage et de bien d'autres qui ressortiraient d'un examen plus approfondi, un grand défaut est le manque de communication avec les ouvrages extérieurs.

— Tracés de Vauban. Le maréchal de Vauban a adopté successivement trois tracés différents. Il a fortifié la majeure partie de nos *places* d'après le premier tracé et n'a appliqué le second et le troisième qu'aux villes de Landau et de Neuf-Brisach.

— *Premier tracé* (fig. 6 et 7). Vauban donne au côté extérieur AB du polygone à fortifier une longueur de 180 toises. Sur le milieu de ce côté, on élève une perpendiculaire CD égale au 1/8, au 1/7 ou au 1/6 du côté extérieur, suivant que l'on a affaire à un carré, à un pentagone ou à un polygone d'au moins six côtés. AD et BD donnent la direction des lignes de défense. Les faces AE et BF des bastions s'obtiennent en prenant, à partir des saillants, des longueurs égales aux 2/7 du côté extérieur, c'est-à-dire à 5 toises 9 pieds. Quant au flanc du bastion Q, par exemple, il suffit pour l'avoir de décrire, du point B comme centre, avec BF pour rayon, un arc de cercle qui coupe en G la ligne de défense BD; la corde GE est le flanc cherché. Les flancs des deux bastions voisins étant déterminés, la courtine GH est déterminée.

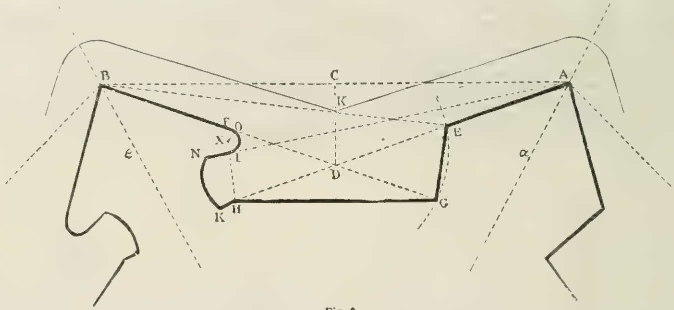

Fig. 6.

A la place des flancs droits, Vauban employa parfois des flancs *brisés à orillons.* L'orillon met le flanc à l'abri des feux croisés des assiégeants. Il n'a pas moins de 6 toises d'épaisseur pour le carré, ni plus de 8 toises pour les polygones de six côtés et au-dessus. Si l'on veut remplacer le flanc droit FH par un flanc brisé, on mesure sur FH, à partir de F, une longueur FI de 6 à 8 toises, épaisseur de l'orillon. Du milieu X de FI, on abaisse une perpendiculaire XO sur la face BF prolongée, et la magistrale de l'orillon est l'arc de cercle décrit du point X comme centre, avec OX comme rayon. On lui mène du point A une tangente qui le limite en I. Il suffit alors, pour avoir le flanc brisé, de prolonger AI de 5 toises jusqu'en N et de décrire, de A comme centre, un arc de cercle NK jusqu'à la rencontre du prolongement de la ligne de défense AH. On a, de cette façon, le flanc brisé à orillons HKNIOF.

Vauban reconnut par sa propre expérience que ces flancs brisés avaient plus de défauts que de qualités. Il les abandonna dans la suite, et nous supposerons les flancs droits pour la continuation du tracé.

Tenaille. La tenaille est séparée des flancs des bastions par un fossé de 4 à 5 toises et de la courtine, à la gorge, par un fossé de 5 à 6 toises. Ses faces sont sur le prolongement des faces des bastions. On achève de la déterminer en portant 7 à 8 toises à partir des faces et menant à cette distance des parallèles à ces faces, puis une parallèle à la courtine à cette même distance de 7 à 8 toises, à partir de la gorge (fig. 7).

Fossés (fig. 6). Secs ou pleins d'eau, ils sont toujours *le plus profonds que faire se peut.* Les fossés secs sont moins larges que les fossés pleins d'eau. Les premiers ont de 12 à 16 toises de largeur et les autres 20 toises. Les fossés de la demi-lune n'ont que 10 à 12 toises de largeur quand ceux du corps de *place* ont 14 à 16 toises.

Pour tracer les fossés, on décrit, des saillants des bastions A et B, des arcs de cercle de 15 à 20 toises de rayon. On cherche sur la perpendiculaire CD, élevée sur le milieu du

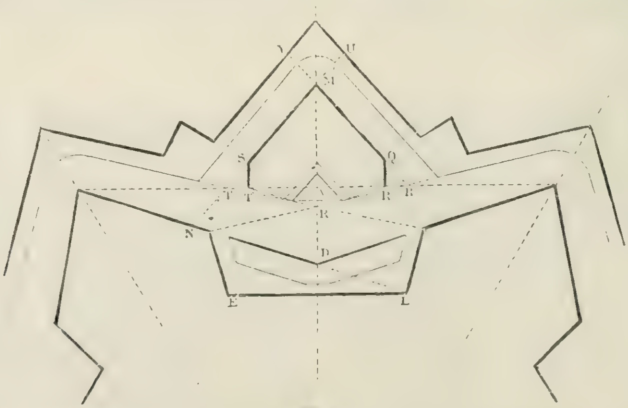

Fig. 7.

côté extérieur AB, un point K, tel que sa distance [illegible] de défense BG et AH soit 2 [illegible] la longueur du rayon [illegible] et de ce point K on mène [illegible] aux arcs de cercle [illegible] la direction de la contrescarpe. On peut remarquer que, par suite de cette construction, les fossés s'évasent vers les angles d'épaule des bastions.

La contrescarpe de la demi-lune se projette suivant des lignes parallèles à la magistrale de cet ouvrage. Les fossés ont partout même largeur.

Demi-lune (fig. 7). La perpendiculaire KD, élevée sur le milieu du côté extérieur AB, est la capitale de la demi-lune. A partir du point K de cette ligne, point d'intersection des alignements des bords des fossés du corps de *place*, on porte sur cette capitale une longueur de 35 à 40 toises. On a ainsi le saillant M de la demi-lune. Pour obtenir les faces de cet ouvrage, il suffit de joindre ce point aux points N et P, pris à 4 ou 5 toises des angles d'épaule des bastions. On se contente quelquefois de joindre le point M aux sommets des angles d'épaule. Les magistrales des flancs AR et ST sont des parallèles à la capi-

tale menées par les points R et T, distants de 6 à 8 toises des points R' et T'.

On échancre généralement la demi-lune à la gorge. Pour cela, on retranche tout ce qui serait vu du logement des assiégeants dans le chemin couvert des bastions, c'est-à-dire ordinairement le triangle compris entre les lignes du tracé des fossés du corps de *place* et une droite allant de l'un des profils de l'ouvrage à l'autre profil.

Réduit de demi-lune. Le réduit de demi-lune V n'est autre chose qu'une petite demi-lune dont les faces sont parallèles à celles de la demi-lune. Ces faces ont 8, 10 ou 12 toises. Une ou deux rangées de palissades inclinées vers l'ennemi ou, ce qui vaut mieux, un mur crénelé défendent l'accès de ce réduit. Ce mur n'a que 2 pieds d'épaisseur; il est précédé d'un fossé de 18 pieds de longueur, comme dans la *place* de Fribourg en Brisgau. Le meilleur réduit est celui de Neuf-Brisach : il a un terrassement comme la demi-lune; les faces ont 30 toises et le fossé 5 à 6 toises.

Contrescarpe (fig. 7). La contrescarpe doit toujours être revêtue. L'ennemi descendrait trop facilement dans les fossés si l'on se contentait d'un talus de contrescarpe. Le tracé de la contrescarpe n'est autre que celui des fossés. La contrescarpe s'arrondit à tous les saillants des ouvrages. Le centre de cet arrondissement est sur la ligne qui représente le pied de l'escarpe, à l'intersection de cette ligne avec la bissectrice de l'angle saillant de la contrescarpe.

Chemin couvert (fig. 7). C'est le plus utile des ouvrages. Sa largeur est de 5 toises, parallèlement à la contrescarpe. L'arrondissement de la contrescarpe aux saillants des ouvrages, dont nous venons de parler, n'a pour but que de fournir un lieu de rassemblement pour les défenseurs aux saillants mêmes des chemins couverts. Cette *place* d'armes saillante est fermée par des traverses MU, MY, dirigées suivant le prolongement des faces de l'ouvrage dont cette *place* protège le saillant.

Les rentrants de la contrescarpe étant plus sûrs que les saillants, on y établit des *places* d'armes rentrantes, lieux de ralliement pour les assiégés repoussés dans une sortie malheureuse. Les faces de ces *places* d'armes sont inclinées de 100° à 110° sur les magistrales des chemins couverts. Elles ont 16 à 18 toises. Leur direction et un point pris sur la magistrale de la contrescarpe, à 14 ou 15 toises de chaque côté de son angle rentrant, permettent de les tracer. La bissectrice de l'angle rentrant est la capitale de la *place* d'armes.

Deux traverses ferment ces *places* d'armes rentrantes. Elles sont tracées dans le prolongement des faces de l'ouvrage ou perpendiculairement à la contrescarpe. S'il y a 30 toises de ces traverses à la traverse située au saillant de la demi-lune, on établit une traverse au milieu de cet intervalle, à angle droit sur la contrescarpe.

Parapet et banquette. Les parapets en terre ont généralement 18 pieds d'épaisseur au sommet, et les parapets en maçonnerie 8 pieds, et cela afin de pouvoir résister au boulet de 24, qui pénètre de 14 pieds dans les terres fortes et de 3 pieds dans les maçonneries. On doit éviter, autant que possible, les parapets en maçonnerie, parce que les éclats de pierre blessent les défenseurs. Le parapet a 4 pieds 3 pouces de hauteur. Au pied de ce parapet est une banquette de 4 à 5 pieds de largeur et dont le niveau est à 3 pieds au-dessous du rempart ou du terre-plein de l'ouvrage.

Rempart. Le rempart doit avoir au moins 4 toises de largeur dans les ouvrages détachés, si l'on veut qu'il puisse recevoir une pièce de 24. Le rempart du corps de *place* devra avoir 7 toises au moins de largeur, pour le passage de deux voitures derrière les batteries.

Barbettes. A chaque saillant de bastion, on doit construire une barbette ou plate-forme, supportant des pièces tirant par-dessus le parapet. Ces barbettes sont à 2 pieds 1/2 au-dessous du sommet du parapet. Cette hauteur de 2 pieds 1/2 est la *hauteur de genouillère*. Les barbettes mesurent 10 toises de face dans les bastions et 10 à 13 toises dans les ouvrages moins importants. On y arrive par deux rampes établies de chaque côté de la plate-forme. Ces rampes ont 12 pieds de largeur et facilitent singulièrement la mise rapide en batterie des pièces au commencement d'un siége.

Escarpe ou *chemise.* C'est le parement extérieur de l'ouvrage. Elle est en gazon, en demi-revêtement de maçonnerie et en gazon, entièrement en maçonnerie ou en fascines. La meilleure escarpe est l'escarpe en pierre, de 30 pieds de hauteur pour les fossés secs, même 36 pieds, et de 24 pieds quand le fossé contient 6 pieds d'eau.

Communications. Il est inutile de prouver l'importance des communications dans un ouvrage. Cette importance ressort d'elle-même. Une des communications les plus commodes et les plus nécessaires est la rampe; elle sert à monter les pièces et les voitures sur les remparts. Sa pente est la plus douce possible et généralement comprise entre 1 pied par toise et 6 pouces par toise. Il y a des rampes à tous les flancs des bastions.

On sort de la *place* par une poterne qui descend dans le fossé et dont la sortie est couverte par la tenaille. Il y a une poterne au milieu de chaque courtine. Dans le cas de fossés secs, on pratique aussi une poterne dans le terre-plein de la tenaille, à 1 pied environ au-dessus du fond du fossé. Cette poterne conduit souterrainement à la gorge de la demi-lune. Dans le cas de fossés pleins d'eau, on va dans tous les dehors au moyen de ponts en charpente, que l'on démonte à volonté. On monte sur la tenaille au moyen d'un escalier à deux rampes, et de même dans la demi-lune et dans les *places* d'armes rentrantes.

La communication de la tenaille à la demi-lune est assurée par une double caponnière large de 6 toises d'un parapet à l'autre. Ces parapets sont palissadés et terminés en glacis allant mourir dans le fond du fossé. Cette double caponnière s'arrête un peu avant la gorge de la demi-lune, pour laisser un passage libre, qui ne peut, à cet endroit, être vu de l'ennemi. Des demi-caponnières font également communiquer la demi-lune avec les *places* d'armes rentrantes, et des rampes, aux faces de ces *places* d'armes, permettent de se rendre sur les glacis.

Il est clair que le principe général qui guide dans l'établissement de ces communications est de les disposer de telle sorte qu'elles soient indépendantes et à l'abri, le plus possible, des coups de l'assiégeant.

— *Second et troisième tracés.* Les progrès faits dans l'art de l'attaque des *places* forcèrent Vauban, en 1680, à modifier son premier tracé; il eut recours à deux nouveaux tracés, qu'il appliqua, le second à Belfort et à Landau, le troisième à Neuf-Brisach. Par ces deux tracés, il se propose surtout de conserver quelques pièces d'artillerie jusqu'à la fin du siége, en les mettant à l'abri des bombes et des coups de ricochet. Dans ce but, il établit à Belfort des tours bastionnées. Les flancs de ces tours ont 6 toises, leurs faces à peu près la même longueur, et leur angle flanqué est de 90°. Ces tours, casematées, ont deux embrasures sur chaque flanc et portent un parapet en maçonnerie, dont l'épaisseur est de 8 pieds. Pour les protéger, Vauban a construit de grands bastions détachés formant contregardes. Le tracé de ces bastions ressemble à celui des bastions de son premier système.

A Landau, en 1687, Vauban met une tenaille entre les deux contregardes, comme dans ses fronts ordinaires, et, en avant, une demi-lune dont la capitale a 40 toises et dont les faces prolongées tombent à 5 toises des angles d'épaule des bastions.

Vauban améliore encore ce second tracé, en 1697, dans la construction de la *place* de Neuf-Brisach. Il augmente alors les dimensions des tours et bastionne la courtine qui les joint, en prenant une perpendiculaire de 5 toises. Les deux nouveaux flancs ainsi obtenus sont casematés et peuvent résister après que l'ennemi s'est emparé des contregardes.

Les contregardes se tracent en prenant un côté extérieur de 180 toises entre deux saillants voisins. On élève, sur le milieu de ce côté, une perpendiculaire de 30 toises, et on a les lignes de défense en joignant l'extrémité de cette perpendiculaire aux extrémités du côté extérieur. Les flancs sont construits d'après la méthode ordinaire, ce qui porte leur longueur à 22 toises environ. Les contregardes, séparées [illegible] de 15 toises de largeur.

Pour la demi-lune, Vauban adopte une capitale de 55 toises. Cette demi-lune recouvre de 15 toises les faces des [illegible] a des flancs et contient un réduit de demi-lune terrassé. Les contregardes et la demi-lune n'ont que des demi-revêtements. La tenaille et la demi-lune sont tout à fait comme à l'ordinaire.

Dans ces deux tracés, on voit qu'il y a réellement deux enceintes, la première constituée par les bastions détachés et la seconde par le corps de *place* lui-même; ou, si mieux on aime, le corps de *place* est un excellent retranchement intérieur qui soutient les bastions détachés et donne aux assiégés la facilité de les défendre, jusqu'au dernier moment, avec énergie et opiniâtreté. C'est dans les casemates des tours qu'on loge la troupe et qu'on met à couvert les quelques pièces d'artillerie utiles surtout à la fin du siége. En résumé et malgré quelques défauts réels, comme celui de la trouée comprise entre la tenaille et les flancs des contregardes, Belfort, Landau et Neuf-Brisach sont trois *places* bien fortifiées, capables d'une longue et sérieuse résistance.

— TRACÉ DE CORMONTAIGNE. [illegible] n'a fait que perfectionner les tracés de Vauban. « [illegible] suivre, autant que [illegible] le permettre, les maximes de M. de Vauban notre [illegible] maître. »

Cormontaigne rejette les [illegible] courbes. Il trouve que les revêtements de Vauban sont en prise [illegible] rie de l'assiégeant et [illegible] magistrale de manière [illegible] vue de la campagne, par-dessus [illegible] glacis. Cette dernière modification est peut-être la plus importante que cet ingénieur ait apportée aux principes de Vauban.

Cormontaigne prend [illegible] pour le côté extérieur AB [illegible] carré [illegible] au 1/6 pour tous les autres polygones. Supposons donc CD égal au 1/6 du côté extérieur, c'est-à-dire à 30 toises. Les lignes de défense sont les droites AD et BD. Ces droites font un angle de 18° 26' avec le côté extérieur AB. Si l'on porte sur ces lignes de défense, à partir des points A et B, des longueurs AB et BF égales au tiers de AB ou à 60 toises, on a les faces AF et BF des bastions. V. la figure.

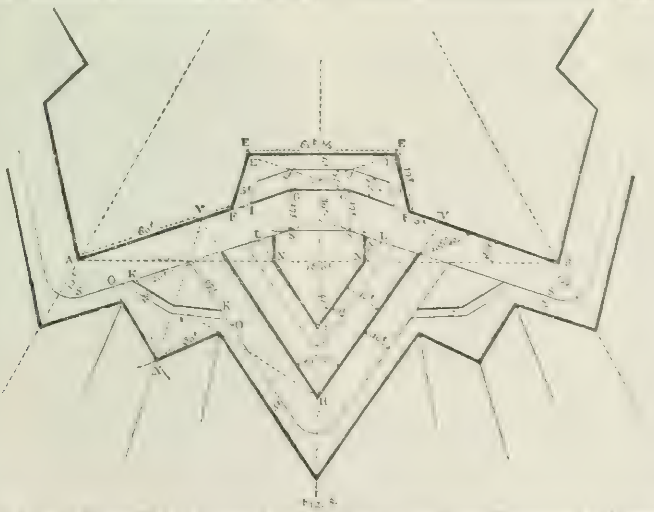

Fig. 8.

On prend alors, sur les lignes de défense, les longueurs DE égales à 32 toises et l'on joint EE. En menant E'E' parallèle à EE et à 2 toises de cette droite et en arrêtant cette parallèle aux lignes EF, on obtient la courtine E'E' qui a 61 toises 1/4, et les flancs E'F, qui ont chacun 19 toises.

Pour tracer la tenaille, on mène *gg* parallèle à la courtine, à 6 toises de cette courtine, et GG parallèle à *gg*, à 7 toises de cette ligne. La ligne GG, limitée aux lignes de défense, est la courtine de la tenaille. Le fossé des flancs ayant 5 toises, en menant des parallèles aux lignes de défense à 7 toises en arrière de ces lignes, la tenaille est complètement déterminée.

Le fossé du corps de *place* va en s'évasant des saillants des bastions aux angles d'épaule. Voici comment Cormontaigne l'obtient. Il décrit, des saillants A et B comme centres, des arcs de cercle de 15 toises de rayon, et des arcs de cercle de 17 toises de rayon des extrémités G de la courtine de la tenaille. Les tangentes communes SS' à ces arcs de cercle, pris deux à deux, limitent le fossé et forment le bord supérieur de la contrescarpe. La tangente commune SS aux deux arcs, de 17 toises de rayon, donne l'échancrure à la gorge de la demi-lune.

Pour avoir les faces de la demi-lune, on joint les points V, pris à 15 toises des angles d'épaule F, au point H, pris à 48 toises [illegible] en avant du côté extérieur et sur la perpendiculaire CD, élevée au milieu de ce côté extérieur. Les faces de la demi-lune sont HV. Elles ont à peu près 60 toises. [illegible] elles un angle de 74° 30' et [illegible] des bastions [illegible]

Le fossé de la demi-lune [illegible] au saillant, a 10 toises de largeur et se trace parallèlement aux faces de cet ouvrage.

Les faces du réduit de demi-lune sont parallèles aux faces de la demi-lune et en sont distantes de 15 toises. Ces faces sont les droites JL. Les flancs du réduit s'obtiennent en [illegible]

[illegible]

Les chemins couverts ont une largeur [illegible] 5 toises.

Le fossé du réduit de demi-lune a [illegible] 5 toises de largeur, et ses [illegible]

Les *places* d'armes rentrantes [illegible] dont l'intersection X [illegible]

l'ouvrage, les faces OX résultant immédiatement de cette construction.

Le tracé de la place d'armes est d'une construction aussi simple. On prend les points K à 20 toises du point T et l'on tire les lignes KH. L'intersection M de ces lignes avec la bissectrice ou capitale de la *place* d'armes est le saillant du réduit, dont les faces sont KM. Le réduit a un fossé de 15 pieds tracé parallèlement aux faces de l'ouvrage.

Ces réduits de *places* d'armes rentrantes constituent un perfectionnement remarquable apporté aux chemins couverts de Vauban. Ils évitent pendant le siége la construction des tambours en charpente et favorisent les retours offensifs de la garnison.

Cormontaigne a indiqué, pour l'intérieur des bastions, des retranchements de diverses natures, s'appuyant, soit aux angles de flancs, soit aux angles d'épaule. L'ouvrage dont il fait le plus de cas est le cavalier. Il emploie aussi parfois des contregardes en avant de ses bastions et parle, dans ses *Mémoires*, de contregardes en avant des demi-lunes, contregardes dont il n'a donné aucun exemple. Cet ingénieur propose aussi de faire des coupures dans la demi-lune pour empêcher l'ennemi, maître de cet ouvrage, de tourner les réduits de *places* d'armes rentrantes et de s'en emparer sans coup férir.

Place Royale (LA) ou l'**Amoureux extravagant**, comédie en cinq actes et en vers, par P. Corneille, représentée en 1635. Cette pièce est la contre-partie de la *Galerie du Palais*. Il s'agit d'un amant capricieux que le bien-être pousse au changement et qui se brouille de gaieté de cœur avec une maîtresse, dont l'unique défaut est de n'en avoir point. Cette brouille sans motif ne se rajuste pas; elle conduit Angélique au cloître et laisse Alidor dans le célibat. Ce sujet singulier n'a pu être choisi que par un auteur en quête de nouvelles combinaisons propres à lui faire trouver des effets nouveaux. Malheureusement la matière ne vaut pas les soins de l'ouvrier. Cette comédie se termine par un épilogue en stances de quatre vers. Les dames se plaignirent vivement d'avoir été trop maltraitées dans la *Place Royale*. Dans sa dédicace à Gaston, duc d'Orléans, Corneille leur fit amende honorable : « Je les prie de se souvenir que, par d'autres poëmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir pour effacer les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. » Sa comédie eut un succès prodigieux, qu'on ne saurait s'expliquer aujourd'hui, si l'on ne comparait cette pièce à ce que la scène comique avait alors de plus remarquable.

PLACE (Charles-Philippe), prélat français, né à Paris en 1814. Il étudia le droit, se fit recevoir docteur, puis devint avocat à Paris et accompagna, en qualité de secrétaire, M. de Corcelle, chargé, en 1849, d'une mission auprès du pape, alors réfugié à Gaëte. Peu après, M. Place entra au séminaire, reçut les ordres, fut nommé par l'évêque d'Orléans supérieur du petit séminaire de cette ville, puis grand vicaire. De retour à Paris en 1861, il prit la direction du petit séminaire et remplaça à Rome, en 1863, comme auditeur de rote, M. Lavigerie, devenu évêque de Nancy. Ses tendances gallicanes ou tout au moins son peu de goût pour les emportements de l'ultramontanisme lui valurent d'être appelé, après la mort de M. Cruice (1866), à l'évêché de Marseille. Il se fit remarquer par sa modération, suivit la ligne de conduite pleine de prudence de l'archevêque de Paris, Darboy, de M. Landriot, alors évêque de La Rochelle, et, lors de la convocation du concile du Vatican en 1869, il se rangea dans le groupe de prélats français hostiles à la proclamation de l'infaillibilité personnelle du pape. A la suite du mandement qu'il publia en novembre 1869, à l'occasion de son départ pour le concile, il recommanda à son clergé la lettre de M. Dupanloup. « Nous ne saurions, dit-il, exprimer aussi fortement des sentiments qui sont les nôtres. Nos excellents prêtres verront avec quelle prudence il faut envisager certaines questions qu'on a soulevées si intempestivement. » A Rome, il se rangea parmi les opposants, à la suite de MM. Darboy, Dupanloup, du cardinal Mathieu, etc., et vota contre le dogme de l'infaillibilité. Lorsqu'au mois de novembre 1870 le gouvernement de la Défense nationale demanda qu'on utilisât des cloches à la fonte des canons, M. Place écrivit à son clergé (19 novembre) : « Je n'hésite pas à penser qu'il y a lieu d'offrir largement et généreusement à la patrie, et cela [illegible] retard, les cloches dont nous pouvons disposer, en réservant seulement [illegible] les besoins du service religieux. »

PLACE (Victor), agent diplomatique, frère du précédent, né à Paris en 1819, mort en 1875. A la suite de brillants examens, il fut [illegible] comme élève consul, au ministère des affaires étrangères en 1840. Agent consulaire à Naples, il fut chargé, en 1846, de faire des achats de fourrages pour le [illegible] de la guerre et demanda [illegible] 2 pour 100 qui [illegible] M. Place [illegible] à Khorsabad, a [illegible] et [illegible] par sa vive intelligence. [illegible] en 1851 [illegible] à M[illegible], dans l'Asie Mineure, il poursuivit avec une grande activité, de concert avec le savant M. Oppert et Fulgence Fresnel, les fouilles commencées par M. Botta à Khorsabad et découvrit un grand nombre d'antiquités assyriennes fort intéressantes. Voulant envoyer ces objets en France, il les fit empaqueter et placer sur un radeau. Ce radeau, fort chargé de caisses, flottait sur le Chat-el-Arab, au moyen d'outres gonflées d'air et accrochées tout autour. Une nuit, à peu de distance de Bassora, des indigènes percèrent les outres; le radeau s'enfonça dans le fleuve, et toutes les recherches qu'on fit pour retrouver les précieuses antiquités restèrent sans résultat. De retour à Paris en 1855, M. Place exposa à l'Institut le résultat de ses travaux, de ses découvertes, ainsi qu'une restauration du palais de Khorsabad; et, l'année suivante, l'Académie des inscriptions plaça son nom parmi ceux des candidats au grand prix de l'Institut, qui fut décerné à M. Fizeau. Appelé ensuite au poste de consul général à Jassy, en Moldavie, M. Place fut, pendant le cours de sa gestion, dénoncé par des résidents français au ministre des affaires étrangères comme ayant abusé de ses fonctions, et, à la suite d'une enquête ordonnée à ce sujet, une censure lui fut infligée. Il fut alors déplacé et envoyé en disgrâce à Andrinople. Néanmoins, au mois d'avril 1870, M. Place obtint le poste de consul général à New-York, aux appointements de 60,000 francs. C'est là que, en cette qualité, il fut chargé par le gouvernement de la Défense nationale, à partir du 8 octobre, de surveiller les achats d'armes dont la France avait besoin, d'en hâter l'expédition, de vérifier les factures et les connaissements, enfin d'acheter lui-même des armes, des chaussures et des vivres. Investi d'une mission de confiance en un moment où la France était accablée par les plus grands désastres et voyait ses finances épuisées par les dilapidations de l'empire, M. Place non-seulement fit des achats d'armes défectueuses, à des prix fabuleusement élevés, mais encore il s'attribua pour lui-même une commission de 602,000 francs qu'il commença par encaisser. Cette inqualifiable spéculation sur les malheurs de la patrie fut publiquement dénoncée à l'Assemblée nationale le 27 juin 1871, par le duc d'Audiffret-Pasquier, et la justice fut saisie de l'affaire. Il fut rappelé en France et traduit devant le tribunal de la Seine le 11 octobre de la même année, sous l'inculpation d'abus de confiance et de prélèvements abusifs au préjudice du gouvernement. Le tribunal acquitta le prévenu le 18 du même mois, en se fondant sur ce que l'intention frauduleuse n'était pas établie ; mais à la suite de nouvelles productions de pièces, le ministère public fit appel de ce jugement, et, le 25 janvier 1872, la cour condamna M. Place à deux ans de prison et 2,000 francs d'amende, non-seulement pour s'être indûment attribué une commission de 602,000 francs, mais encore pour avoir perçu sur les marchés d'armes des commissions dissimulées, en faisant figurer sur les factures un prix surélevé qui comprenait sa remise.

PLACE (Henri), peintre, né à Paris vers 1819. Il s'adonna à l'étude du paysage et, après avoir voyagé dans une partie de la France et en Suisse, il débuta au Salon de 1846 par un tableau : les *Falaises d'Etretat*. L'année suivante, il exposa *Vue du pont d'Espagne près de Cauterets* et la *Barque de pêcheur*, qui lui valurent une 3me médaille. M. Place obtint, en 1848, une 2me médaille pour sa *Vue du pic du Midi de Pau* et les *Environs de Cherbourg ;* puis il envoya au Salon de 1849 : *Marine*, la *Falaise de Douvres* et *Vue prise à Rosenlaui*. Si l'on en excepte l'Exposition universelle de 1855, où il envoya *Souvenir d'Etretat* et des *Natures mortes*, cet artiste n'a plus rien exposé aux Salons de peinture. M. Place a été décoré en 1855. C'est un peintre naturaliste, s'attachant à reproduire ce qu'il voit avec une grande exactitude. Ses tableaux, exécutés avec une grande habileté de brosse, sont d'un coloris vigoureux et chaud.

PLACE (DE LA). Pour les différents personnages de ce nom, v. LA PLACE.

PLACÉ, ÉE (pla-sé) part. passé du v. Placer. Mis à sa place, à une place : *Livres* PLACÉS *dans une bibliothèque. Pièces de vin* PLACÉES *dans une cave. Un tombeau est un monument* PLACÉ *sur les limites des deux mondes.* (B. de S.-P.) *Chaque peuple se crut naturellement* PLACÉ *au milieu du monde.* (M.-Brun.)

— Qui est dans une certaine position : *Avoir la poitrine, les épaules bien* PLACÉES. (Acad.) *Pour que la tête soit le plus avantageusement* PLACÉE, *il faut que le front soit perpendiculaire à l'horizon.* (Buff.)

— Qui occupe une situation déterminée : *La justice est* PLACÉE *au-dessus des assemblées constituantes, tout aussi bien qu'au-dessus des rois.* (Barthe.) *Toute liberté est* PLACÉE *entre l'oppression et la licence.* (Guizot.)

— A qui l'on assigne une place : *Un fait* PLACÉ *par les historiens au commencement de notre ère.*

— Qui est selon les convenances, qui est fait à propos : *Une estime bien* PLACÉE. *Une observation mal* PLACÉE. *S'il est un impôt raisonnable, bien* PLACÉ, *c'est l'impôt sur le tabac.* (A. Karr.)

— Qui a obtenu, qui occupe un emploi, une charge : *Il y a moins de honte d'être refusé pour un emploi qu'on mérite que d'y être* PLACÉ *sans le mériter.* (La Bruy.) *L'avocat non* PLACÉ *est un ennemi-né du gouvernement qui n'a pas reconnu sa capacité et ses titres.* (Toussenel.)

— *Personne haut placée*, Personne qui a une position élevée, importante.

— *Avoir le cœur bien* ou *mal placé*, Avoir de l'honneur, de la vertu, des sentiments honnêtes ou n'en avoir pas.

— *Etre bien placé partout*, Etre propre à tout, avoir du talent pour tout, être capable des plus hauts emplois.

— Manége. *Cheval bien placé*, Cheval dont le front tombe perpendiculairement sur le nez.

— Turf. Se dit d'un cheval qui, n'ayant été distancé par le gagnant que de quelques longueurs, peut être considéré comme ayant pris une part sérieuse à la lutte : *Trois chevaux seulement, sur dix concurrents, ont été* PLACÉS.

— Comm. Prêté ou cédé pour produire intérêt : *Avoir de l'argent* PLACÉ.

PLACEBO s. m. (pla-sé-bo — mot lat. qui signifie *je plairai*). Courtisan, homme qui cherche à plaire au prince. ‖ Complaisant en général. ‖ Vieux mot.

— Prov. *Aller à placebo*, Aller au-devant du bon plaisir, flatter faussement : *Les ministres, comme on dit*, VONT *toujours* À PLACEBO. (Villars.)

PLACEL s. m. (pla-sèl — rad. *place*). Anc. mar. Nom qu'on donnait, dans la Méditerranée, à un endroit de la mer où le fond est également élevé et où la surface est unie.

PLACEMENT s. m. (pla se-man — rad. *placer*). Action de placer; résultat de cette action : *Il s'occupe du* PLACEMENT *des domestiques. Le* PLACEMENT *des livres dans une bibliothèque est très-important pour les recherches.*

— Action de placer de l'argent; résultat de cette action : PLACEMENT *avantageux. Dans un* PLACEMENT *quelconque, plus il y a d'avantages, moins on trouve de sûreté.* (De Théis.)

— Action de placer, de vendre, d'écouler des denrées : *Le chemin de fer a ouvert à tous les braconniers le* PLACEMENT *sûr et avantageux de leurs produits.* (Toussenel.)

— Fig. Parti que l'on réussit à tirer d'une chose : *Le désintéressement n'est parfois qu'un* PLACEMENT *à de meilleurs intérêts.* (A. d'Houdetot.) *Dans le roman, la vertu est d'un* PLACEMENT *difficile.* (Cuvillier-Fleury.)

— *Bureau de placement*, Etablissement dans lequel on procure des places d'employé, de domestique à ceux qui en ont besoin, et des employés, des domestiques à ceux qui en manquent.

— Encycl. V. BUREAU.

PLACENTA s. m. (pla-sain-ta — mot lat. qui signifie gâteau, du grec *plakous*, gâteau, qui vient de *plax*, plaque, planche. Le gâteau est dit *plakous* à cause de sa forme, et le *placenta* est ainsi nommé par comparaison avec un gâteau). Anat. Masse charnue et spongieuse, qui est à l'extrémité du cordon ombilical et par laquelle le fœtus s'attache à la matrice et reçoit la nourriture que lui fournit le corps de sa mère : *Le* PLACENTA, *l'amnios et le chorion composent l'arrière-faix.* (Acad.) *Dans les cas de grossesse composée, le nombre des* PLACENTAS *répond toujours à celui des enfants.* (Murat.) *Les mammifères didelphes, durant leur vie embryonnaire, ne tirent pas leur existence d'un* PLACENTA. (L. Figuier.)

— Bot. Organe intérieur de l'ovaire ou du fruit, auquel sont attachés les ovules ou les graines : *Le* PLACENTA *affecte un grand nombre de formes dans les plantes.* (C. Lemaire.)

— Echin. Genre d'échinides, non adopté, et dont les espèces ont été réparties entre les genres scutelle et galérite.

— Zooph. Madrépore, nommé aussi MÉANDRITE.

— **Encycl.** Anat. Le *placenta* est un corps vasculaire, lâche, mou et spongieux, le plus souvent de forme circulaire, quelquefois ovale ou échancré en forme de haricot, d'autres fois enfin divisé en plusieurs lobes affectant chacun l'apparence d'un *placenta* distinct. Il adhère par une de ses faces à la paroi interne de l'utérus, reçoit par l'autre les vaisseaux ombilicaux et constitue le rapport le plus immédiat, la connexion principale de l'œuf avec l'utérus. Il sert à la nutrition et à la respiration du fœtus. Plus épais au milieu que sur les bords, le *placenta*, chez la femme, mesure généralement de $0^m,015$ à $0^m,020$ d'épaisseur au centre, de $0^m,004$ à $0^m,006$ à la circonférence. Son diamètre moyen est de $0^m,16$ à $0^m,22$; sa circonférence, par conséquent, de $0^m,48$ à $0^m,66$. Ces chiffres sont loin d'avoir une valeur absolue; comme la forme du *placenta*, ses dimensions sont susceptibles de varier à l'infini. Quelquefois très-mince, il est très-étendu; d'autres fois, au contraire, il est d'un diamètre fort restreint et d'une épaisseur considérable.

La face utérine ou externe du *placenta* est séparée de l'utérus par la membrane utéro-épichoriale ou tissu inter-utéro-placentaire. Cette face est convexe et rugueuse. De nombreuses scissures la sillonnent et la divisent en cotylédons réunis par un tissu albumineux sans consistance. La face fœtale du *placenta*, recouverte par le chorion et l'amnios, à travers lesquels serpentent les vaisseaux dont la réunion forme le cordon ombilical, est concave, unie et de consistance ferme. La circonférence du *placenta*, contiguë au double feuillet de la membrane caduque ou utérine, se continue avec le chorion. Elle est mince et dépourvue d'égalité. Au point où la circonférence placentaire est contiguë à la membrane caduque se trouve le sinus coronaire du *placenta*, communiquant d'une part avec l'utérus, de l'autre avec le *placenta* lui-même, qu'il pénètre en traversant les scissures qui séparent les cotylédons. « Sa situation dans la matrice, dit Littré, correspond généralement à l'intervalle de l'insertion des deux trompes. On le trouve souvent fixé en arrière et, plus souvent encore, en avant, tantôt un peu plus à droite, tantôt un peu plus à gauche. Quelquefois son attache se rapproche davantage de la cavité du col (insertion près du col) ou de l'origine du col, ce qui est souvent la source d'hémorragies graves avant ou pendant le travail de l'accouchement. »

Ce n'est qu'à la fin du premier mois après la conception que l'on commence à observer le *placenta*. Il est entièrement formé de vaisseaux sanguins nés des villosités choriales qui existent particulièrement au point où la caduque primitive se renverse pour former la caduque réfléchie. La masse de ces vaisseaux, multipliés à l'infini, ramifiés en tout sens, réunis par le tissu albumineux et recouverts par la membrane utéro-épichoriale, forme les lobes placentaires. Ils s'anastomosent ensuite, augmentant ainsi de plus en plus de volume, pour former enfin le cordon ombilical. Le chorion sert d'enveloppe à ces vaisseaux dans toute leur étendue. Les vaisseaux sanguins maternels qui se rendent au *placenta* sont constitués par le prolongement des vaisseaux utérins. Ils pénètrent dans les lobules placentaires, au travers du tissu inter-placentaire, en s'accolant aux vaisseaux qui viennent au fœtus, sans toutefois communiquer avec eux, puis ils se réfléchissent pour se diriger vers les veines de l'utérus. C'est par échange endosmotique au travers de la paroi propre des ramifications des villosités cotylédonaires que le fœtus prend et rejette dans le sang des sinus maternels les matériaux d'assimilation et de désassimilation. Il n'y a aucune communication directe entre le sang fœtal et le sang maternel. Les artères utéro-placentaires sont celles de la caduque inter-utéro-placentaire dont les veines correspondantes aboutissent aux sinus ou lacs maternels. Lorsque la grossesse est simple, le *placenta* est toujours unique. Dans les grossesses multiples, au contraire, il existe autant de *placentas* que de fœtus. Le plus souvent, en ce cas, les *placentas* sont réunis en un seul corps, sans que pour cela cependant il y ait communication entre eux.

L'expulsion du *placenta* suit l'expulsion du fœtus. Immédiatement après celle-ci, l'utérus se resserre, sa capacité se réduit. C'est alors que les adhérences se détachent et le décollement du *placenta* a lieu. Le décollement opéré, le *placenta* agit comme corps étranger et, comme tel, sollicite les contractions de l'utérus, qui l'expulse après un petit nombre d'efforts. Le temps qui s'écoule entre l'expulsion du fœtus chez la femme et celle du *placenta* est tellement variable, que vouloir sur ce point établir même des généralités serait une entreprise téméraire.

La forme, l'épaisseur et la structure du *placenta* varient dans les diverses classes de femelles chez les animaux. Les villosités qui se développent à la surface du chorion y prennent uniformément de l'extension dans certains animaux, les solipèdes entre autres, pour former un immense *placenta* recouvrant exactement l'enveloppe externe et s'engrenant avec la totalité de la muqueuse utérine. Au contraire, dans la plupart des espèces, ces villosités s'hypertrophient seulement en un ou plusieurs endroits pour former un *placenta* simple comme celui de la femme, de la chienne, de la chatte, de la plupart des carnassiers et des rongeurs, ou un *placenta* multiple, tel que celui des animaux ruminants. Cependant les petites villosités qui se trouvent disséminées sur le chorion, dans les intervalles des amas placentaires, persistent en parties plus ou moins clair-semées et quelquefois jusqu'au terme de la gestation. On peut donc, d'après cela, distinguer deux espèces de *placentas : un placenta disséminé* et un *placenta aggloméré*, et, dans cette dernière espèce, on peut établir deux variétés : l'une qui est celle du *placenta* aggloméré *simple* et l'autre celle du *placenta* aggloméré *multiple*.

Le *placenta* disséminé existe chez les solipèdes, chez le dromadaire, le chameau, le lama et le porc; le *placenta* aggloméré simple ou unique se rencontre chez les carnassiers et les rongeurs, comme chez la femme; il y revêt deux formes bien distinctes, celle d'un disque ou d'un gâteau, comme chez la lapine, la taupe et la souris, ou celle d'une ceinture, comme chez la chienne et la chatte; elle entoure alors l'œuf dans son milieu et perpendiculairement à son grand axe. Enfin, le *placenta* aggloméré multiple existe dans la plupart des ruminants, tels que les ruminants à bois et ceux à cornes creuses.

Chez la femelle du singe, le *placenta* a

deux disques séparés par un intervalle membraneux, que traversent les vaisseaux qui vont de l'un à l'autre. Celui auquel aboutit le cordon ombilical, généralement le plus grand, est vraisemblablement le plus anciennement formé par la première arrivée de l'allantoïde en contact avec la partie de la matrice à laquelle il adhère.

Chez la jument, le *placenta* n'existe pas à proprement parler; des vaisseaux très-nombreux et ramifiés en grand nombre couvrent la surface externe du chorion, auquel ils sont unis par un tissu cellulaire abondant. Par sa surface externe, cette couche vasculaire est en rapport avec la matrice, offrant seulement des houppes très-délicates de vaisseaux très-fins. A ces lacis vasculaires du chorion correspondent d'autres semblables du côté de la matrice; en sorte que la surface utérine et celle de l'œuf tiennent l'une à l'autre par des liens très-lâches, entre lesquels on trouve ordinairement une certaine quantité d'un liquide blanchâtre. Ces houppes vasculaires de l'utérus constituent le *placenta* utérin; elles procèdent de mamelons sphériques qui appartiennent à la surface utérine. Ces mamelons sont petits et clairsemés vers les extrémités des cornes, surtout à l'extrémité de celle qui ne contient pas les membres du petit sujet. Le tissu du *placenta* est rouge, facile à déchirer et toujours pénétré d'une certaine quantité de sang; il ne présente dans sa structure que des vaisseaux sanguins, soutenus par une trame de tissu cellulaire. Chacune des villosités qui constituent le *placenta* se compose d'une artériole et de deux veinules; on n'a encore démontré la présence ni de nerfs ni de vaisseaux lymphatiques.

Chez les ruminants, les villosités placentaires se réunissent pour former des corps sphéroïdes aplatis; en sorte que le *placenta* des femelles est divisé en une multitude de ces productions isolées qui constituent pour ainsi dire autant de *placentas* séparés. La muqueuse utérine présente en regard de chaque *placenta* un disque épais, pédiculé, désigné sous le nom de cotylédon. Ces cotylédons sont des appendices muqueux qui, déjà, se montrent à l'état rudimentaire dans l'utérus du fœtus, prennent quelque peu de développement après la naissance, s'hypertrophient pendant la gestation et persistent durant toute la vie. Ceux de la vache ont une surface convexe et sont recouverts chacun par un *placenta* correspondant disposé en large cupule; ceux de la brebis, au contraire, sont fortement concaves et forment la cupule à ouverture étroite qui reçoit le *placenta*. Chez les ruminants, tels que la vache, la brebis, la chèvre, la biche, etc., l'adhérence des *placentas* à la muqueuse est considérable; aussi la sortie du délivre n'a-t-elle souvent lieu que plusieurs jours après le part.

Chez les multipares, chacun des *placentas* est expulsé après la sortie du fœtus auquel il appartient en propre.

Chez la truie, le *placenta* ressemble, pour la forme, à celui de la chienne, et, pour la structure, à celui de la jument. Chaque fœtus a ses enveloppes propres et représente une masse allongée, renflée dans le centre et dont les extrémités prolongées ou appendices, formés seulement par le chorion, se terminent par une pointe mousse arrondie. Chacune de ces extrémités choriales de l'œuf correspond à l'œuf qui précède et à celui qui suit; elle est refoulée sur elle-même et comme engainée dans l'extrémité choriale des œufs qui l'avoisinent. Le *placenta* de la truie, comme dans la jument, enveloppe l'œuf partout, excepté à ses extrémités, où le chorion est à découvert. Il est vasculaire et membraneux; il est formé par les terminaisons des vaisseaux ombilicaux qui se réunissent en un très-grand nombre de petits disques, qui sont bien apparents à la fin de la gestation. Ce sont, comme on le voit, des variétés de *placentas* multiples. A ces *placentas* fœtaux correspondent les *placentas* utérins, sous forme de petites facettes.

Chez les rongeurs, il n'y a qu'un *placenta* en forme de double disque ou de cupule à couvercle, dont l'un appartient à l'utérus et l'autre au fœtus. Le *placenta* de la lapine a la forme d'un chapeau de champignon bilobé; on y remarque des cotylédons analogues à ceux des ruminants. Il ressemble à celui de la femme; il forme une masse spongieuse et vasculaire en relief à la surface du chorion, lisse du côté fœtal et rugueuse par sa face utérine. Les vaisseaux utéro-placentaires sont très-volumineux et fournissent beaucoup de sang par leur rupture. La surface interne de l'utérus présente aussi un double tubercule pour former le *placenta* utérin.

Chez les carnivores, il n'y a qu'un *placenta* qui entoure, comme une large zone, la partie moyenne de l'œuf, dont la forme est ovale, en laissant à découvert les deux extrémités formant les deux autres tiers de sa longueur. Le *placenta* de la chienne et de la chatte forme une ceinture charnue qui sépare la surface du chorion en deux moitiés [illegible] ou segments d'ovoïdes. [illegible] d'abord les premiers temps de la gestation, et, plus tard, d'une teinte brune, il est constitué par les terminaisons des vaisseaux ombilicaux qui, dans le principe, [illegible] une couche de villosités [illegible]. Le *placenta* utérin forme une zone vasculaire, d'une teinte vert foncé sur ses [illegible], le long desquels on trouve un liquide dont la quantité est d'autant plus considérable que l'œuf se rapproche davantage des premiers temps de sa formation. Le *placenta* de la chienne ne diffère de celui de la chatte que par une double bande colorée en vert, qui le borde de chaque côté et dont la nature paraît être la même que celle de la matière colorante de la bile.

Le *placenta* des insectivores a beaucoup de rapport avec celui des rongeurs. En même temps, il ressemble à un cotylédon de ruminant, avec cette différence, dans le macroscélide du moins, que c'est le *placenta* fœtal qui est concave et qui reçoit dans sa cavité le *placenta* utérin un peu plus petit. Les chauves-souris ont un *placenta* discoïde, comme les autres insectivores. Les musaraignes reçoivent dans la capsule de leur *placenta* utérin un *placenta* fœtal en forme de bouton.

Le *placenta* des paresseux comprend des lobules de différentes grandeurs, distincts et formant dans leur ensemble un disque assez étendu.

En botanique, on appelle *placenta* ou *trophosperme* la portion de l'ovaire qui donne attache aux ovules, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un funicule.

PLACENTAIRE adj. (pla-sain-tè-re — rad. *placenta*). Anat. Qui appartient ou a rapport au placenta : *Débarrassé de ses enveloppes* PLACENTAIRES, *l'être formé continue encore à vivre aux dépens de sa mère par ses mamelles.* (Geoffroy St-Hilaire.)

— s. m. Bot. Organe formé par la réunion de plusieurs placentas.

PLACENTAIRIEN, IENNE adj. (pla-sain-tè-ri-ain, i-è-ne — rad. *placenta*). Bot. Qui appartient ou qui se rapporte au placenta ou au placentaire. ‖ *Cloisons placentairiennes*, Cloisons formées par des prolongements du trophosperme.

PLACENTATION s. f. (pla-sain-ta-si-on — rad. *placenta*). Bot. Mode de disposition des placentas dans l'intérieur de l'ovaire ou du fruit. ‖ *Placentation pariétale*, Celle dans laquelle les placentas sont adhérents aux parois de l'ovaire.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom la disposition ou la distribution des placentas et par conséquent des ovules dans un ovaire simple ou composé. La *placentation* présente des dispositions très-diverses, mais qui peuvent se ramener à trois cas principaux. 1° La *placentation* est *axile* lorsque les placentas se soudent complètement avec l'axe ou la columelle qui va de la base au sommet de l'ovaire; c'est ce qui a lieu quand les feuilles carpellaires, dont les placentas suivent toujours les bords, se trouvent repliés complètement, de telle sorte que ces mêmes bords se rejoignent et déterminent ainsi une loge ou un carpelle exactement fermé; si l'ovaire est à plusieurs loges, le placenta est dans l'angle formé par deux cloisons voisines. 2° La *placentation* est *pariétale* quand les placentas se trouvent sur les parois du fruit, ce qui résulte de ce que les feuilles carpellaires se sont soudées par leurs bords, ou même un peu repliées en dedans, mais sans arriver jusqu'au centre, jusqu'à l'axe réel ou fictif de l'ovaire. Il s'ensuit que, dans ce genre de *placentation*, l'ovaire est toujours uniloculaire; les exceptions à cette grande loi ne sont qu'apparentes; il peut y avoir, en effet, des cloisons incomplètes ou de fausses cloisons. 3° Enfin, la *placentation* est *centrale* quand les placentas sont réunis au centre et à la base de l'ovaire, mais sans former un axe qui traverse celui-ci dans toute sa longueur, par conséquent sans adhérer ni au sommet ni aux parois; l'ovaire est encore ici uniloculaire, et les ovules forment une masse unie et isolée dans la loge unique. La *placentation* a été appelée pseudo-centrale lorsque, axile dans l'origine, elle est devenue centrale par suite de la rupture des cloisons et des placentas.

Ce dernier organe peut présenter des modifications considérables. Il est lisse ou comme mamelonné et affecte, suivant les cas, la forme d'un renflement, d'une aréole glanduleuse, d'une ligne ou même d'un simple point. Il peut encore être, d'après sa consistance, charnu, tubereux, coriace ou ligneux; d'après l'état de sa surface, alvéolé, tuberculeux, glabre ou velu; d'après sa forme, sphérique, cylindracé, subulé, anguleux, septiforme, filiforme, lobé ou rayonnant; d'après sa position, axile, apicilaire, basilaire, latéral, valvaire, marginal, obsutural, septile, libre, adné; d'après sa durée, caduc ou persistant, etc.

PLACENTERIEN, IENNE adj. Autre orthographe du mot PLACENTAIRIEN.

PLACENTIA, nom latin de PLAISANCE.

PLACENTIFORME adj. (pla-sain-ti-for-me — du latin *placenta*, gâteau, et de *forme*). Bot. Qui ressemble à un gâteau, c'est-à-dire qui est épais, arrondi et déprimé.

PLACENTIUS, jurisconsulte italien, né à Plaisance, mort à Montpellier en 1192. Il professa le droit à Mantoue, puis à Bologne, qu'il quitta pour échapper à la vengeance de son collègue Henri de Baila, qu'il avait tourné en ridicule, et se retira alors à Montpellier, où il fonda la première école de droit [illegible] en France au moyen âge. Par la suite, Placentius retourna en Italie, enseigna successivement la jurisprudence à Bologne, à Plaisance, puis revint prendre possession de sa chaire de Montpellier. C'était un homme très-lettré, très-instruit et qui fut un des meilleurs interprètes des lois romaines de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *De varietate actionum* (Mayence, 1530, in-8°), traité souvent réédité *Summa ad codicem* (Mayence, 1536, in fol.); *Summa ad institutiones* (Mayence, 1535-1537, in-fol.), etc. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

PLACENTIUS (Jean-Leo), écrivain et poëte, né à Saint-Trond, pays de Liége, vers 1500, mort vers 1550. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il entra dans l'ordre des dominicains et qu'il habita Louvain, Anvers, Maëstricht. On a de lui, outre plusieurs ouvrages manuscrits : *Catalogus omnium antistitum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium* (Anvers, 1529, in-4°), histoire pleine de fables des évêques de Tongres et de Liége; *Dialogi duo, prior clericus eques, alter Lucium Aulicus* (Anvers, 1535), deux espèces de comédies, l'une en vers, l'autre en prose, et un petit poëme tautogramme, intitulé *Pugna porcorum per P. Porcium poetam* (1530, in-8°), lequel est composé de 253 vers dont tous les mots commencent par la lettre P. Cet ouvrage, dont tout le mérite consiste dans la difficulté vaincue, et qui est encore recherché des curieux, a été souvent réimprimé, notamment à Bâle (1552), avec l'églogue de Hugbald : *De calvis*, dont tous les mots commencent par la lettre C, et avec d'autres pièces du même genre.

PLACENTULE s. f. (pla-sain-tu-le — dimin. de *placenta*). Foram. Genre de foraminifères, comprenant deux espèces fossiles, qui ont été rapportées par les divers auteurs aux genres lenticuline, nonionine et pulvinule.

PLACER v. a. ou tr. (pla-sé — rad. *place*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a, o : Il plaça; nous plaçons*). Mettre dans une place, en un lieu : PLACER *des arbres dans un jardin, des fleurs dans une jardinière, des livres dans une bibliothèque, son chapeau sur un meuble. Agir sans principes, c'est consulter sa montre après* AVOIR PLACÉ *l'aiguille au hasard.* (Mme Roland.) *On* PLACE *souvent dans les tableaux quelque personnage difforme pour faire ressortir la beauté des autres.* (Chateaub.) *La meilleure manière de faire connaître un objet est de le* PLACER *sous les yeux de l'auditeur.* (L. Pinel.)

— Assigner la place de : PLACER *ses invités. Où me* PLACEZ-VOUS? ‖ Attribuer la place propre de : *On* PLACE *ce fait vers le règne de François Ier. Il n'est guère de savants qui ne* PLACENT *volontiers au centre de toutes les sciences celle dont ils s'occupent.* (D'Alemb.) *Le législateur qui* PLACE *la loi au-dessus de tout établit un gouvernement plus divin qu'humain.* (Guichardin.) *L'homme* PLACE *toujours dans l'inconnu ses idées religieuses.* (B. Constant.) *Pline, sur l'autorité de Juba, place des Arabes en Éthiopie.* (Renan.) *Les bourgeois arrivés à l'aisance* PLACENT *à la campagne leur repos.* (Guizot.)

— Faire occuper un rang à : *Ses vertus le* PLACENT *parmi les hommes les plus dignes de respect.*

— Donner des fonctions, un emploi à : PLACER *un général à la tête de l'armée.* PLACER *un valet de chambre dans une bonne maison.* PLACER *un jeune homme dans une maison de commerce.* ‖ Donner, procurer un établissement à : *Ce père de famille a* PLACÉ *avantageusement tous ses enfants.*

— Établir dans une situation : *Il est pénible de se* PLACER *un homme entre son honneur et son* [illegible]. (Chateaub.)

— Introduire, faire entrer dans la conversation, dans un écrit : PLACER *un propos, un mot, une parole. Cet homme* PLACE *bien,* PLACE *mal ce qu'il dit. Je n'ai pas pu* PLACER *un mot. Les femmes sont heureuses dans le choix des termes qu'elles* PLACENT *si juste.* (La Bruy.)

> J'avais fait dans ma tête et je venais lancer
> Deux ou trois petits mots que je n'ai pu placer.
> C. DELAVIGNE.

— Faire, accomplir dans certaines conditions : PLACER [illegible]

— Prêter ou céder à intérêt : PLACER *de l'argent.* PLACER [illegible]

> Soyez sobre, attentif à placer votre argent
> VOLTAIRE.

— Vendre, écouler; faire [illegible]. PLACER [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

fait exécuter; le mettre dans une certaine position pour le faire voir.

— Turf. *Placer les chevaux*, Indiquer l'ordre dans lequel les premiers arrivent au but : *Le juge de l'arrivée peut ne* PLACER *que deux* CHEVAUX; *mais, dans les grandes courses, il en* PLACE *quelquefois trois ou quatre, quand cela lui est possible.*

— Escrime. *Placer son coup*, Frapper son adversaire dans certaines conditions : *Ce tireur* PLACE *bien* SON COUP.

Se placer v. pr. Être placé : *Ces soldats doivent* SE PLACER *sur deux rangs.*

— Se mettre dans une situation : *C'est une loi de la nature que la faiblesse* SE PLACE *sous la protection de la force.* (Portalis.) *La conversation actuelle* S'EST PLACÉE *sous l'égide de la liberté civile.* (Mich. Chev.)

— Prendre place : PLACEZ-VOUS *où vous pourrez.* (Acad.)

— S'arranger :

> Mes mots viennent sans peine et courent se placer.
> BOILEAU.

— Se procurer une place, un emploi : *Un domestique qui cherche à* SE PLACER. *Quelque grande difficulté qu'il y ait de* SE PLACER *à la cour, il est encore plus difficile de se rendre digne d'être placé.* (La Bruy.)

— Prendre place, s'élever : PLACEZ-VOUS *au rang de ceux qui, comme le disent les sages, unissent, par leurs vertus, les cieux avec la terre, les aïeux avec les hommes.* (B. [illegible]) *On est disposé à regarder comme un être supérieur celui qui* SE PLACE *au-dessus des lois.* (Chateaub.) *Il faut* SE PLACER *au-dessus de soi* [illegible] *n'en rien attendre.* (Mme de Staël.) *Celui qui* SE PLACE *hors des lois du genre humain ne peut en réclamer les garanties.* (Proudh.)

> Parmi tant de héros je n'ose me placer.
> RACINE.

— S'interposer :

> Il faut toujours qu'un tiers se place entre nous deux.
> C. DELAVIGNE.

— **Syn. Placer, mettre, poser.** V. METTRE.

PLACER s. m. (pla-ser — espagn. *placer*, banc de sable). Gisement aurifère de Californie ou d'Australie : *Ces [illegible] mineurs qui se rendaient de San-Francisco aux* PLACERS *de Mariposa.* (E. Feydeau.)

PLACET s. m. (pla-cè — mot latin qui signifie *il plaît*; de *placere*, plaire. Ce mot constitue la formule par laquelle celui à qui une pétition est adressée y accorde son consentement. *Placet* signifie donc proprement une requête accordée, et c'est par abus qu'il a pris le sens de requête en général. Le mot initial des suppliques est généralement la forme subjonctive *placeat*, c'est-à-dire qu'il plaise; le *placeat*, mis pour provoquer le *placet*, eût mieux convenu pour désigner une pétition, mais non pas une pétition accordée ou *placitée*, comme on dit). Pétition, demande succincte par écrit : *Présenter un* PLACET *au roi, au ministre. Répondre à un* PLACET. *Accueillir favorablement un* PLACET.

> C'est un placet, monsieur, que je voudrais vous offrir.
> MOLIÈRE.

> . . . . O Dieu, que de [illegible]
> Qui d'un regard auguste attendent [illegible]
> C. DELAVIGNE.

‖ Prière, supplication, demande :

> Nous [illegible] à force de placets.
> LA FONTAINE.

‖ Mot vieilli; on dit aujourd'hui PÉTITION.

— Par ext. [illegible] *France, le gouvernement accorde d'ordinaire* [illegible]

— **Anc. littér.** Sorte de pétition en vers : *Les* PLACETS *de Voiture.*

— Jurispr. [illegible]

— Hist. ecclés. *Lettres de placet* [illegible]

— **Encycl.** [illegible] d'accorder une remise.

[illegible]

[illegible] La note inscrite sur le registre d'audience [illegible]. Il est considéré comme une simple note [illegible].

Il n'est alloué par le tarif aux officiers ministériels aucun émolument pour la rédaction [illegible] soit en matière ordinaire, soit en matière sommaire.

Le mot *placet* vient du mot latin *placet*, il [illegible] roi, le juge ou un supérieur quelconque, lorsqu'ils consentaient à l'entenure.

[illegible] épiscopal et dont les quêteurs devaient être [illegible]

PLACET s. m. (pla-se. — [illegible]) changement de genre est une difficulté [illegible]

[illegible]

BOILEAU.

[illegible]

BOILEAU.

[illegible] mot.

PLACET [illegible] tif, on dit *non placet*, Cela ne me plaît pas.

PLACETTE (Jean La), théologien protestant. V. LA PLACETTE.

PLACEUR, EUSE s. (pla-seur, eu-ze — [illegible]) qui fait le [illegible]

— Employé qui est spécialement chargé de placer le public dans un théâtre ou autre lieu [illegible]

— Personne qui fait profession de placer [illegible]

— [illegible]

— Comm. Commis chargé de faire le placement [illegible] PLACIER, IÈRE.

— [illegible] *Commis* PLACEUR. *Ouvrier* PLACEUR.

PLACEYEUR s. m. (pla-sè-ieur — rad. *place*) [illegible]

PLACIDE [illegible] (Rég.)

PLACIDE (saint), [illegible] Grégoire, qui raconte la légende avec une candeur parfaite. Placide tomba un jour dans le [illegible] ses moines, nommé Maur, et lui dit d'aller au secours de Placide. Maur demanda à Be[illegible] miracle, disent les légendaires, accrut l'af[illegible] nomma abbé d'un nouveau monastère fondé [illegible] le 5 [illegible].

PLACIDE DE SAINTE-HÉLÈNE (le P.), re[illegible] du roi Louis XI [illegible]

Ce religieux a [illegible] cartes géographiques estimées, savoir : le *Cours du Da*[illegible] 3 feuilles; [illegible] en 5 feuilles; les *Ports de France et d'Italie*; [illegible] *tholiques*. On a le portrait du P. Placide, gravé par Langlois (in-fol.); mais il est rare aujourd'hui, les augustins ayant brisé les [illegible] fait représenter avec une [illegible]

PLACIDEMENT adv. (pla-si-de-man — rad. *placide*). D'une manière placide : *Atten*[illegible] PLACIDEMENT.

PLACIDIE (Galla Placidia Augusta), impératrice romaine, fille de Théodose le Grand, [illegible] née à Constantinople, morte à Ravenne en 450. Elle [illegible] beau-frère du vainqueur, une irrésistible passion et devint son épouse (414). L'empire qu'elle acquit sur l'esprit de ce barbare fut tel, qu'elle le fit renoncer à son dessein de dévaster l'Italie et le conduisit contre les Vandales d'Espagne. Ataulphe ayant été tué à Barcelone (415), Placidie retomba en esclavage sous le successeur de ce prince, Singeric, et ne recouvra la liberté qu'à la suite d'un traité entre les Romains et les barbares, qui exigèrent pour sa rançon 600,000 mesures [illegible] Constance [illegible] parvint à faire associer à l'empire en qualité d'auguste. Devenue veuve pour la seconde fois, cette princesse se brouilla tout à coup avec son frère Honorius, sur l'esprit duquel elle avait eu jusqu'alors la plus grande influence, se réfugia à Constantinople (423), auprès de son neveu Théodose le Jeune, et parvint, après la mort d'Honorius, à faire monter [illegible] Valentinien III, sous le nom duquel elle régna pendant trente-cinq ans. Pour dominer son fils, Placidie lui fit donner une éducation molle, efféminée et favorisa, dit-on, son précoce penchant pour les plaisirs. Elle ne sut pas se servir du pouvoir [illegible] funestes, notamment l'abandon de l'Afrique par le comte Boniface, celle de l'Illyrie, persécuta les hérétiques, exclut des charges publiques les païens et les juifs et se montra avare, jalouse, soupçonneuse. Sa piété et son zèle [illegible] fait oublier aux écrivains catholiques ses vices et le relâchement de ses mœurs. Ses restes furent transportés à Ravenne, où l'on voyait encore son tombeau au commencement du XVIIIe siècle.

PLACIDITÉ s. f. (pla-si-di-té — rad. *placide*). Caractère placide, tranquillité douce, tranquillité d'esprit : *Les guerriers contrastent* [illegible] PLACIDITÉ *sacerdotale et théurgique du mage*. (Th. Gautier.)

PLACIER, IÈRE s. (pla-sié, iè-re — rad. *place*). Syn. de PLACEUR, EUSE.

— Personne qui prend à bail les places d'un marché, pour les sous-louer aux marchands.

PLACITÉ, ÉE adj. (pla-si-té — rad. *placitum*). Anc. jurispr. Jugé, prononcé dans un [illegible] Revêtu du placet : *Pétition* PLACITÉE.

— Substantiv. Arrêt placité : *Un* PLACITÉ. ‖ *Placités de Normandie*, Articles arrêtés par les chambres assemblées du parlement de Rouen, concernant plusieurs usages de province.

PLACITRE s. m. (pla-si-tre). Féod. Vaste terrain vague.

PLACITUM s. m. (pla-si-tomm — nom lat. qui signif. *chose voulue, chose qui a plu*). Anc. jurispr. Jugement prononcé dans les plaids. [illegible]

— [illegible]

PLACK s. m. (plak). Anc. métrol. Très-[illegible]

PLACOBRANCHE s. m. (pla-ko-bran-che — [illegible])

— Encycl. Les *placobranches* sont caractérisés par un corps charnu, cylindracé, oblong; la tête peu distincte, portant sur son [illegible] à bouche inférieure fendue en long; le manteau dilaté de chaque côté en deux lobes ou nageoires membraneuses, embrassant toute la longueur du corps et pouvant se croiser sur le dos, en formant une sorte de canal ouvert aux deux extrémités; les branchies formées de lamelles très-fines, partant d'un centre commun sur le devant du dos et tapissant toute la surface de celui-ci et des lobes du manteau; l'anus situé au côté droit antérieur; le pied long et réuni au manteau. Le *placobranche ocellé* atteint 0m,10 de longueur; on le trouve sur les côtes de l'île de Java, dès que sa surface respiratoire est exposée à l'air, elle se couvre d'une humeur blanche et sans âcreté.

PLACOCÈRE s. m. (pla-ko-se-re — du gr. *plax*, plaque; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones.

PLACODE s. m. (pla-ko-de — du gr. *plakôdês*, en forme de plaque). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes.

PLACODIE s. f. (pla-ko-di — du gr. *plakôdês*, en forme de plaque). Bot. Genre de lichens qui croissent ordinairement sur les rochers et les murs.

— Encycl. Les *placodies* sont caractérisées par une fronde en rosette, crustacée, granuleuse, adhérente au centre, foliacée, plissée, lobée et radiée sur les bords; les apothécies ou scutelles adhérentes, placées vers le centre. Ces végétaux croissent ordinairement sur les rochers, les murs ou les pierres, quelquefois sur la terre, très-rarement sur les écorces. Les espèces sont assez nombreuses, mais souvent difficiles à définir. La *placodie des murs*, une des plus communes, est verdâtre à l'état frais et jaunit par la dessiccation; ses scutelles sont parfois si nombreuses et si serrées qu'elles masquent complètement la fronde; elle croît en abondance sur les rochers calcaires, les vieux murs, les pierres dures. La *placodie blanchâtre* a des scutelles noires, qui tranchent sur la couleur du fond; elle croît sur les pierres et les troncs d'arbres.

PLACODINE s. f. (pla-ko-di-ne — du grec *plakôdês*, qui est en forme de plaque). Minér. Sous-arséniure de nickel naturel, qu'on trouve sous forme de plaques.

PLACOMA s. m. (pla-ko-ma). Bot. Altération du mot PLOCAMA.

PLACOME s. m. (pla-ko-me — du gr. *plax*, plaque; *omos*, semblable). Zooph. Genre de polypiers verruqueux, formé aux dépens des gorgones.

PLACOSTIGMA s. m. (pla-ko-sti-gma — du gr. *plax*, plaque, et *stigma*, stigmate). Bot. Syn. de PODOCHILE.

PLACOSTYLE adj. (pla-ko-sti-le — du gr. *plax*, lame, et de *stylos*). Moll. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli oblique.

PLACTIQUE adj. (pla-kti-ke — du gr. *plazô*, j'égare). Astrol. Se disait d'un aspect approximatif.

PLACUNANOMIE s. f. (pla-ku-na-no-mî — de *placune*, et de *anomie*). Moll. Genre de mollusques acéphales, intermédiaire entre les placunes et les anomies, et comprenant une espèce fossile.

PLACUNE s. f. (pla-ku-ne — dimin. du gr. *plax*, plaque). Moll. Genre de mollusques acéphales, intermédiaire entre les huîtres et les anomies, et comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'océan Indien ou la mer Rouge : *La* PLACUNE *vitrée est connue vulgairement sous le nom de vitre chinoise*. (L. Rousseau.)

— Encycl. Les *placunes* sont des mollusques à coquille libre, irrégulière, aplatie, à deux valves presque égales, à charnière intérieure offrant sur une valve deux côtes longitudinales tranchantes, rapprochées à leur base et divergentes en forme de V, et sur l'autre valve deux impressions qui correspondent aux côtes cardinales et donnent attache au ligament. Ces mollusques ont beaucoup d'analogie avec les anomies; ils ont, comme celles-ci, une coquille mince, très-aplatie et à test nacré. Lorsque les deux valves sont fermées, elles laissent entre elles si peu d'espace qu'on s'explique difficilement comment l'animal peut s'y loger. Du reste, cet animal est encore inconnu; on peut croire seulement qu'il a le corps très-comprimé. On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces dans ce genre. La *placune selle* est quelquefois très-grande; elle atteint jusqu'à 0m,30 de longueur; sa couleur est rosée et l'intérieur est très-brillant, comme elle a sa partie médiane élevée et les deux côtes abaissés, mais se relevant à l'extrémité, elle a tout à fait la forme d'une selle, d'où le nom vulgaire de *selle polonaise* que lui donnent les amateurs. On la trouve dans l'océan Indien. La *placune vitrée* ou *placenta* est un peu plus petite et quelquefois si aplatie et si transparente qu'on l'emploie dans certains pays en guise de verre, ce qui lui a valu le nom de *vitre chinoise*. On la pêche en très-grande abondance dans la mer Rouge et l'océan Indien. La *placune papyracée* habite les mêmes mers et on la trouve aussi, dit-on, à l'état fossile, en Égypte.

PLACUS s. m. (pla-kuss). Bot. Genre de plantes, de la famille des corymbifères.

PLACYSTE s. m. (pla-si-ste). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des siluroïdes.

PLADAROSE s. f. (pla-da-rô-ze — du gr. *pladaros*, flasque). Anc. méd. Tumeur des paupières molle et enkystée.

PLADÈRE s. f. (pla-de-re — du gr. *pladon*, humeur). Bot. Syn. de CANSCORE.

PLAFOND s. m. (pla-fon — de *plat*, et de *fond*). Archit. Surface plane et horizontale qui ferme, dans une construction, la partie supérieure d'un lieu couvert : *Les* PLAFONDS *les péristyles grecs étaient ornés de caissons*. (Acad.) ‖ Surface plane ou cintrée, de plâtre ou de menuiserie, qui forme le haut d'une pièce : *Les* PLAFONDS *sont faits pour cacher les poutres et les solives*. (Acad.) *Les Phidias et les Zeuxis de notre siècle déploient toute leur science sur vos* PLAFONDS *et sur vos lambris*. (La Bruy.) ‖ Dessus des linteaux d'une ouverture, dans l'épaisseur du mur, ou l'ébrasement. ‖ *Dessus de plafond*, Morceau de lambris qui se met pour remplir l'espace qu'il y a entre le plafond ou la corniche en plâtre et le bord du plafond des ébrasements des croisées. ‖ *Plafond de corniche*, Dessous du larmier.

— Pop. Tête, cerveau, intelligence : *Paris est le* PLAFOND *du genre humain*. (V. Hugo.)

— *Être bas de plafond*, Avoir peu d'intelligence.

— *Avoir une araignée, un hanneton dans le plafond*, Avoir le cerveau détraqué, être quelque peu fou : *Bon! se dit Marie te en hochant la tête, est-ce que par hasard mademoiselle* AURAIT UNE ARAIGNÉE AU PLAFOND? (Ad. Paul.)

— B.-arts. Peinture qui orne le plafond d'une salle : *L'Apothéose d'Homère servait de* PLAFOND *à une des salles du musée de Charles X, et Dieu sait combien de torticolis nous avons gagnés en la contemplant*. (Th. Gautier.)

Regardez ces *plafonds*, qui sont du Primatice.

V. [illegible]

‖ *Être de plafond*, Se dit des figures qui, dans un tableau, sont disposées comme les figures d'un plafond : *La tête, qui est de* PLAFOND, *est d'un mauvais goût de dessin*. (Dider.) On dit dans le même sens PLAFONNER.

— Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir.

— Mar. Carène, œuvre vive d'un navire au-dessus de l'eau. ‖ Plate-forme établie à fond de cale. ‖ Plate-forme qui fait le fond de la chambre d'un bateau.

— Art culin. Grand plateau de métal qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four. ‖ Tranche de marbre placée en retour d'équerre, au bas et en arrière d'un chambranle.

— Encycl. Archit. Le *plafond* forme le ciel de l'appartement; les formes et la décoration varient avec l'importance de la construction. Les *plafonds* sont tantôt de simples surfaces planes sans moulures et sans ornementations, et tantôt des surfaces courbes avec des sculptures, des peintures, des arabesques ou des fresques. Dans les bâtiments de la Renaissance, les *plafonds* ont la forme d'une ellipse aplatie, relevée par des torsades et des guirlandes. De nos jours, les édifices et les constructions princières présentent des *plafonds*, parfois trop surchargés d'ornements; on y trouve à la fois les sculptures et les peintures à profusion; leur forme est tantôt celle des planchers, tantôt celle des combles. Dans le premier cas, si l'espace que couvre le *plafond* est grand, celui-ci paraît d'autant plus bas qu'il est plus surchargé par la décoration; dans le second cas, on arrive à l'effet contraire. Les *plafonds* des dômes sont les seuls qui aient véritablement le caractère de grandeur qui convient à ces ouvrages; ils [illegible] point de raccordements brusques, point d'arêtes vives et difficulté très-avantageuse de pouvoir abuser de l'ornementation; une simple moulure aux naissances ou à la retombée, en rapport avec le caractère de l'intérieur du monument, et une peinture à fresque d'une composition ample et sévère sont les seules décorations qui leur conviennent.

Dans les maisons d'habitation, les *plafonds* sont ordinairement établis sur hourdis pleins, sur lattis jointifs ou sur augets plats ou cintrés; leur exécution, qui présente quelques difficultés, demande non-seulement des ouvriers habiles, mais encore une certaine ordonnance dans la manière d'opérer. Il faut que le nombre des ouvriers soit suffisant pour faire le *plafond* d'un seul jet, sans qu'il y ait de reprise et de soudure; quand cependant il y a impossibilité d'obtenir ce résultat, on réserve une partie du *plafond*, que l'on jette ensuite aussitôt que le plâtre de la première partie est employé; il est préférable d'agir ainsi plutôt que de vouloir faire un *plafond* d'un seul coup avec un nombre insuffisant d'ouvriers, parce que, par cette dernière manière d'opérer, on a presque toujours un plâtre excessivement tendre et un enduit qui se gerce en séchant. Pour exécuter 1 mètre carré de *plafond* : 1° sur augets plats de 0m,027 d'épaisseur, il faut 8 lattes, 38 grammes de clous, 65 décimètres cubes de plâtre et 2 heures d'un maçon avec son garçon; 2° sur lattis jointifs : 20 lattes, 100 grammes de clous, 50 décimètres cubes de plâtre et 1 h.,9 d'un maçon avec son garçon; 3° sur hourdis pleins et lattis espacés, 8 lattes, 38 grammes de clous, 100 décimètres cubes de plâtre et 2 heures d'un maçon avec son garçon; le volume de 100 décimètres cubes comprend le plâtre de le hourdis, dans lequel il entre 80 décimètres cubes de plâtras blancs par mètre carré de *plafond*.

Le plancher est formé de poutres ou chevêtres et de solives d'enchevêtrure assemblées à mortaises et tenons, séparant l'étage supérieur de l'étage inférieur. Des solives de remplissage posées dans le même sens que celles d'enchevêtrure s'assemblent à leur tour

avec les poutres ou chevêtres et servent de tablier au plancher. Enfin, des lattes garnies de clous pour qu'elles puissent maintenir solidement le plâtre sont clouées en croisillons sur ces solives. C'est par-dessus ce tablier qu'on pose, soit les briques ou carreaux, soit le parquet qui doit former la face apparente du plancher. Le dessous sera le *plafond*. On fait celui-ci en jetant d'abord à la main une couche de plâtre grossier, un peu épaissi, qu'on appelle le *gobetage*. Ce plâtre s'attache aux lattes après lesquelles il est maintenu par les clous qui, plantés obliquement, le fixent sitôt qu'il est pris, c'est-à-dire sitôt qu'a eu lieu l'évaporation de l'eau qu'il contient. Sur cette première couche quelque peu inégale et très-rugueuse, on en applique une seconde qu'on nomme le *crépi*, qu'on égalise et unit à l'aide d'une règle en bois. Enfin, sur cette seconde couche on en étend une dernière de plâtre fin qu'on unit de nouveau et qui forme la surface apparente du *plafond*; [illegible] une épaisseur de 0m,3. Quand le *plafond* doit rester uni, on le peint soit à la colle, soit à l'huile, après y avoir préalablement étendu une couche de chaux qui absorbe l'humidité du plâtre et donne à la surface un certain poli. La peinture est alors exécutée comme sur tous les autres plâtres. Seulement, il ne faut peindre les *plafonds* qu'avec des teintes très-claires, blanc, gris clair, jaune pâle, lilas ou gris bleu toujours très-pâle, afin de ne point enlever de clarté à l'appartement. Lorsqu'on veut obtenir un blanc égal, pur, doux et solide à la fois, il faut d'abord appliquer sur le *plafond* une couche de teinte noire, sur laquelle, lorsqu'elle est sèche, on étend la couche de teinte blanche ou gris blanc. S'il ne faut pas se servir pour les *plafonds* de teintes trop foncées ou capables de ne point refléter la lumière, telles que les tons roux par exemple, il ne faut pas non plus employer un blanc trop cru, qui s'altérerait vite et donnerait des reflets désagréables. Lorsqu'on décore les *plafonds* de peintures, on peint en général des ciels, des étoffes légères simulant une sorte de veranda, ou encore des treillages garnis de fleurs au travers desquels perce le ciel. Quand ces peintures sont habilement exécutées, elles ont l'avantage d'agrandir l'appartement, de faire illusion, en donnant aux murs une hauteur fictive. Mais si ce genre de décoration convient très-bien à un appartement d'été, il contraste en hiver avec les tentures chaudes et le feu flambant des cheminées. On peut en dire autant, mais en sens inverse, des décorations de *plafond* obtenues au moyen de tapisseries. Si elles conviennent parfaitement à un appartement d'hiver, elles ne conviennent plus à un appartement d'été et, en toute saison, elles ont l'inconvénient de lui enlever beaucoup de clarté. La meilleure décoration pour un *plafond*, la plus rationnelle, celle qui s'accommode le mieux avec les variations de notre climat, est l'imitation d'émaux, l'ornementation de nielles larges et simples, d'arabesques, de jeux de fond, ou toute autre chose du même genre, en tenant toujours grand compte de cette règle absolue : qu'un *plafond* doit être peint avec des teintes claires et lumineuses. Souvent le *plafond* est décoré d'ornements moulés en carton-pâte, formant rosace ou cul-de-lampe au milieu, surtout lorsqu'un lustre doit y être appendu. Il va sans dire que dans ce cas, et lorsque le lustre a le moindre poids, il est nécessaire d'en visser le support dans une des solives de remplissage; encore serait-il préférable de le fixer à une solive d'enchevêtrure ou à une poutre, ce qui donnerait encore plus de sécurité. On décore l'ouverture d'angle que forme le *plafond* avec les murs latéraux en y appliquant des moulures qui rompent la monotonie de cet angle. Dans les décorations un peu sérieuses, cette moulure se compose d'une large gorge, qui se termine sur le *plafond* et sur le mur par un [illegible] avec le style affecté par l'appartement; des consoles soutiennent cette gorge et semblent, par conséquent, soutenir le *plafond* qui est au-dessus.

Dans les anciennes constructions du moyen âge ou de la Renaissance, les solives du plancher étaient apparentes dans l'appartement [illegible] *plafond*, qui se trouvait ainsi divisé en bandes creuses, formant, [illegible] *plafond*, [illegible]. La décoration de ces *plafonds*, quoique très-variée dans ses détails, était presque toujours exécutée suivant un mode [illegible] très-habilement. Les poutres conservaient la teinte apparente du bois, tout au [illegible] étaient peints de couleurs vives et les [illegible] solives, recevaient une teinte plus ou moins pâle, en harmonie avec celle qui régnait dans l'appartement et sur laquelle on [illegible] teinte différente. Plus tard, on agença la charpente [illegible] plus seulement les solives, mais [illegible] trouvait le *plafond* [illegible] carrés, réguliers et égaux, formant le *plafond*, ces caissons furent tantôt [illegible] de sculptures, tantôt décorés d'ornements peints de couleurs éclatantes et rehaussés d'or. Rien n'est plus riche et d'un aspect plus grand que ces sortes de *plafonds* qui ne conviennent, il est vrai, qu'à des salles hautes et larges; le palais de Fontainebleau en offre de très-beaux modèles.

On donne aussi le nom de *plafond* aux plates-bandes appareillées ou non que les Égyptiens, les Grecs et les Romains construisaient au-dessus des entre-colonnements. Les Grecs, à l'imitation des Égyptiens, commencèrent à exécuter les *plafonds* en pierres non appareillées; ce genre d'ouvrage ne leur parut susceptible de comporter aucune disposition architectonique; aussi n'y a-t-il rien de plus simple et de moins ordonné, comme décoration, que l'arrangement des pierres qui forment le ciel des monuments de l'Égypte. Il en est de même dans quelques temples de la Grèce, dont les soffites de marbre sont parvenus jusqu'à nous; il est impossible de reconnaître [illegible] dans les compartiments formés par les traverses et les dalles qui recouvrent le pronaos et les ailes de ses temples, [illegible] de reconnaître une certaine adresse dans la manière de disposer les pierres, afin d'éviter des portées trop considérables, mais la composition de formes, dans laquelle l'art se trouve entraîné par l'insuffisance des moyens, contraste d'une façon choquante avec l'élégante correction qui distingue si éminemment l'architecture grecque; mais aussi que de difficultés n'y avait-il pas à vaincre pour arriver à former en pierre, sans le secours de l'appareil, un *plafond* d'une certaine étendue!

« Le *plafond*, qui est le trait caractéristique des architectures égyptienne et grecque, dit M. Aimé Rochet dans son *Supplément* à l'*Art de bâtir* de Rondelet, forme à la fois, dans la première, couverture intérieure et extérieure et est, eu égard à la nature des matériaux, dans les meilleures conditions possibles, n'ayant rien à soutenir; d'ailleurs, aucune force ne tendant à détruire l'équilibre au moyen duquel subsiste l'édifice qu'il couvre, cet édifice est dans un repos absolu et doit durer autant que la matière dont il est formé, qui paraît éternelle. Dans l'architecture grecque, le *plafond* n'est que la couverture intérieure; la couverture extérieure est le toit construit en marbre; il simule les pièces nécessaires au maintien de la poussée des pans du toit, mais ne les remplace pas, vu qu'il n'est pas dans la nature des pierres d'offrir une résistance suffisante à l'effort de traction qui en résulterait. Il y a donc à la fois, dans le temple grec, le *plafond* visible en marbre qui cache le *plafond* utile en bois et le représente, ainsi que les compartiments qu'il serait naturel d'y former, s'il était apparent. » Les Romains, qui accueillirent avec tant d'enthousiasme les ordonnances si parfaites de l'architecture grecque, n'adoptèrent les *plafonds* non appareillés que pour couronner les entre-colonnements des portiques; ce sont les seuls espaces où la couverture en pièces de marbre ou de pierre d'un seul morceau leur ait semblé praticable. Dans les parties plus spacieuses du temple et des portiques, ils substituèrent quelquefois à l'emploi des pierres la pierre, ou à la charpente que les Grecs avaient coutume d'employer, des *plafonds*, des armatures, des voûtes en métal et plus ordinairement en maçonnerie. A ces *plafonds* non appareillés ont succédé ceux en pierres appareillées, composés de claveaux taillés en forme de coin. La construction de ce nouveau système de *plafond* semble remonter aux premiers temps de Rome. L'action qu'exercent les *plafonds* appareillés sur leurs points d'appui, ainsi que la régularité de la coupe de chaque pierre firent sans doute, pendant longtemps, rejeter ce genre de construction. Cependant il paraît que les Romains en avaient d'abord essayé l'application aux architraves des temples d'ordonnance grecque, ainsi que le témoignent les sommiers demeurés sur les chapiteaux du temple de Junon, dans le portique d'Octavie. Dans la suite, l'expérience ayant démontré l'avantage de ce moyen de construction sur celui des *plafonds* non appareillés, l'usage s'en répandit dans les ouvrages d'architecture; mais l'appareil n'y existe que d'une manière [illegible]. Tout porte à croire que ce fut [illegible] dans les derniers temps de l'empire que l'on vit un appareil rationnel, appliqué à toutes les parties et devenir [illegible] décoration des édifices en pierre de taille. On en voit même à faire figurer dans l'ensemble, à l'aide de bossages, les claveaux dont se composait l'architrave, à dessiner nettement les joints pour faire ressortir la coupe des pierres et à orner dans le *plafond* [illegible] de rosaces et le [illegible] autre chose que [illegible] peintures à fresque.

PLAFONNAGE s. m. (pla-fo-na-je — rad. *plafonner*). Action de plafonner; résultat de cette action, travail de celui qui plafonne : *Le plafonnage de cet appartement a coûté fort cher.* (Acad.)

PLAFONNÉ, ÉE (pla-fo-né) part. passé du v. *Plafonner*. Garni d'un plafond : [illegible]

PLAFONNEMENT s. m. (pla-fo-ne-man — rad. *plafonner*). B.-arts. Perspective des objets vus au-dessus, de bas en haut, des figures ou des ornements d'architecture peints dans un plafond ou dans les parties supérieures d'un édifice. Ouvrage qui reproduit cette perspective et dans lequel les objets sont représentés comme s'ils étaient vus en dessous.

PLAFONNER v. a. ou tr. (pla-fo-né — rad. *plafond*). Constr. Garnir d'un plafond : PLAFONNER *une chambre*.

— Peint. Exécuter avec les raccourcis nécessaires quand le sujet est vu de bas en haut : PLAFONNER *habilement ses figures*.

— v. n. ou intr. Produire l'effet voulu des figures exécutées en plafond : *Il n'y a guère que les élèves des écoles qui puissent* PLAFONNER *convenablement; il faut se contenter d'un décor de voûtes.* (Th. Gaut.)

PLAFONNEUR s. m. (pla-fo-neur — rad. *plafonner*). Ouvrier qui plafonne, qui fait les plafonds de plâtre.

PLAGAL, ALE adj. (pla-gal, a-le — du gr. *plagios*, oblique, parce que la quarte se trouve placée à côté de la tonique. Suivant d'autres, mais suivant Littré, parce que les modes plagaux sont moins parfaits que les autres authentiques, qui donnent une gamme toute naturelle). Mus. Se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave : *Le mode* PLAGAL *est opposé au mode authentique.* || *Cadence plagale*, Cadence complémentaire qui, venant après la cadence parfaite qui a déjà terminé le sens musical, produit une sorte de prolongation finale due et d'un effet tout particulier.

— s. m. Mode plagal.

— **Encycl.** *Mode plagal.* Lorsque le pape saint Grégoire, le trouvant que les suffisante l'échelle sonore musicale que saint Ambroise avait établie à l'aide des quatre gammes, modes ou tons fixés par lui pour l'exécution du plain-chant, imagina une réforme ou plutôt une modification considérable du système de ce dernier, il ne trouva rien de plus rationnel que d'ajouter et de juxtaposer aux quatre modes existants quatre modes nouveaux et complémentaires. Il fit donc dériver de chaque mode un autre, par le renversement de la quarte supérieure au grave, un mode nouveau, et il résulta de cette façon de procéder que les quatre modes de saint Grégoire, au lieu de s'étendre depuis la corde finale jusqu'à son octave, s'étendirent depuis la quarte inférieure jusqu'à l'octave de celle-ci, tout en conservant la même finale que les modes primitifs. C'est à cause de cet intervalle de quarte au bas que ces modes furent appelés *plagaux*, d'un mot grec qui signifie de côté, la quarte se trouvant placée à côté de la tonique. Ces mêmes modes sont appelés *collatéraux* parce que le chant s'y promène, pour ainsi dire, de chaque côté de la tonique. *Collaterales*, a dit Gaforio (*Musica practica*), *dicti, quoniam constitutibus ducuntur lateribus. Seniores autem assurit et sapien es species; vel ex contrariis ane utius lateris scincet a diessu in superioris deorsum ducta.*

Ces modes étaient encore appelés *disciples*, comme étant au-dessous de leurs maîtres, faits ou inventés à leur imitation, par inversion, en mettant au-dessous de la quinte la quarte qui était au-dessus; *irréguliers*, parce qu'ils ne suivaient pas, par ces raisons, la même route que les premiers; *pairs*, vu la position qu'ils occupaient relativement à eux-ci, puisqu'ils formaient les deuxième, quatrième, sixième et huitième modes.

Les premiers modes, ceux de saint Ambroise, prirent le nom de modes *authentiques*, comme étant les premiers créés, ceux dont la tradition s'était régulièrement conservée et qui avaient enfanté les autres. Or, comme il y avait quatre modes authentiques, il y eut, comme on vient de le voir, aussi quatre modes *plagaux*, puis chaque ton authentique avait donc naissance à un ton plagal qui le suivait immédiatement.

Voici, du reste, le tableau exact de ces huit modes, qui constituent la tonalité complète du plain-chant :

[illegible]

— Cadence plagale. [illegible]

PLAGE [illegible]

[illegible] plane). Rivage de mer plat et découvert : *L'Océan verdit et dépeuple sa* PLAGE. (H. Taine.)

Ecoutons le [illegible]
Le flot qui [illegible]
SAINTE-BEUVE.

— Poétiq. Contrée, climat : Voyez ces PLAGES désertées [illegible]

Est-il dans l'univers [illegible]
Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter?
BOILEAU.

— Géogr. Espace de terre qui [illegible] à une région [illegible] : *On [illegible] que quatre principales* PLAGES : *le nord, le midi, le l. l'ouest.* (Buffon.)

— **Encycl.** Les *plages* sont formées de sable, de cailloux, souvent de galets et de tout ce qu'apportent et déposent les flots en se retirant. L'étendue des *plages* varie beaucoup suivant l'état des marées. Le flux et le reflux; elle varie peu, par conséquent, sur les bords de la Méditerranée, [illegible] sont, au contraire, sablonneuses lorsque la mer vient [illegible]

[illegible]

Le capitaine Vassiley-Straigh [illegible]

[illegible]

PLAGGON s. m. [illegible] l'amour.

PLAGI ... **PLAGIO** [illegible]

PLAGIAIRE [illegible]

[illegible] Celui qui pille et s'approprie les ouvrages des autres : *C'est un* PLAGIAIRE *impudent. Le* PLAGIAIRE *est un gueux revêtu d'habits qu'il a volés.* (Boiste.) *Le* PLAGIAIRE *est un hardi forban qui pille sur l'océan des lettres.* (L. Veuillot.)

> Allez, fripier d'écrits, impudent *plagiaire!*
> MOLIÈRE.

> Je hais comme la mort l'état de *plagiaire*
> A. DE MUSSET.

> Il est assez de geais à deux pieds, comme lui,
> Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui
> Et que l'on nomme *plagiaires*
> LA FONTAINE.

— Dr. rom. Personne qui débauchait, recélait ou vendait les enfants ou les esclaves d'autrui, qui réduisait en esclavage une personne libre.

— Adjectiv. : *Auteur, écrivain* PLAGIAIRE. *Ils sont* PLAGIAIRES, *traducteurs, compilateurs.* (La Bruy.) *Si vous demandiez de Théodote s'il est auteur ou* PLAGIAIRE, *original ou copiste, je vous donnerais ses ouvrages.* (La Bruy.)

PLAGIANTHE s. m. (pla-ji-an-te — du préf. *plagi*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des sterculiacées, tribu des hélictérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Van-Diémen et dans la Nouvelle-Zélande.

PLAGIARISME s. m. (pla-ji-a-ri-sme — rad. *plagiaire*). Plagiat érigé en procédé littéraire. Barbarisme créé par l'abbé Richesource, inventeur du procédé : *Le* PLAGIARISME *est l'art de changer ou déguiser toutes sortes de discours, de telle sorte qu'il devienne impossible à l'auteur lui-même de reconnaître son propre ouvrage.* (Richesource.)

PLAGIAT s. m. (pla-ji-a — rad. *plagiaire*). Acte de plagiaire, de celui qui s'approprie les productions d'autrui : *Accuser un auteur de* PLAGIAT. *Le véritable* PLAGIAT *est de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui, de coudre dans vos rapsodies de longs passages d'un bon livre avec quelques petits changements.* (Volt.) *La mémoire fait faire des* PLAGIATS *involontaires.* (Ch. Nodier.)

— Dr. rom. Vente d'un esclave, d'un enfant volé, d'une personne libre : *Le* PLAGIAT, *c'est-à-dire la vente d'un enfant volé, est rare dans l'Europe chrétienne.* (Volt.)

— **Encycl.** Chez les Romains, les plagiaires étaient les coupables condamnés au fouet pour avoir vendu comme esclaves des hommes libres. Aujourd'hui, le mot *plagiat* peut se définir : l'action de s'approprier la pensée d'autrui, ou, comme le dit Charles Nodier dans ses *Questions de littérature légale*, « de tirer d'un auteur le fond d'un ouvrage d'invention, le développement d'une notion nouvelle ou encore mal connue, le tour d'une ou plusieurs pensées. » Mais il faut s'entendre sur le mot *plagiat* et ne pas confondre le larcin de la pensée et du style avec l'usage de ce fonds commun, de ces banalités inévitables auxquelles l'intelligence est condamnée, comme le corps l'est aux lois du mouvement. Il ne faut pas davantage confondre le *plagiat* avec les rencontres du hasard, plus fréquentes qu'on ne le croit et qui ont donné lieu au proverbe : « Les grands esprits se rencontrent, » ni même avec l'appropriation féconde et perfectionnée de ce qu'un autre avait trouvé auparavant. Il y a plus : la copie d'un ouvrage entier ne constitue pas réellement un *plagiat*, mais bien une supercherie, et, pour nous servir d'une comparaison, le *plagiat* est à la supercherie littéraire ce qu'est l'escroquerie habile au vol proprement dit. Plagier un écrivain, c'est lui dérober ses pensées sans y attacher aucun cachet personnel; c'est, comme dit Bayle, « enlever les meubles de la maison et les balayures, prendre le grain, la paille, la balle et la poussière en même temps. » Voltaire fait clairement comprendre ce qu'il faut entendre par *plagiat* dans le passage suivant de son *Dictionnaire philosophique* : « Ramsay, dit-il, fit les *Voyages de Cyrus* parce que son maître (Fénelon) avait fait voyager Télémaque. Il n'y a jusque-là que de l'imitation. Dans ces voyages, il copie les phrases, les raisonnements d'un ancien auteur anglais qui introduit un jeune solitaire disséquant sa chèvre morte et remontant à Dieu par sa chèvre. Cela ressemble beaucoup à un *plagiat*. Mais, en conduisant Cyrus en Egypte, il se sert, pour décrire ce pays singulier, des mêmes expressions employées par Bossuet : il le copie mot pour mot sans le citer. Voilà un *plagiat* dans toutes les formes. L'un de mes amis le lui reprochait un jour, Ramsay lui répondit qu'il pouvait se rencontrer et qu'il n'était pas étonnant qu'il pensât comme Fénelon et qu'il s'exprimât comme Bossuet. Cela s'appelle être fier comme un Ecossais. »

Le *plagiat* est pratiqué depuis les temps les [illegible], et nous essayerons d'esquisser [illegible] à l'aide d'exemples à l'appui; [illegible] n'en ont pas été à l'abri [illegible], ne se sont pas donné [illegible]. Virgile, Shakspeare et Molière, [illegible] ceux-là, ont toujours avoué leurs *plagiats* avec une [illegible]. Virgile, convaincu d'avoir [illegible] à Ennius, dit [illegible] perles d'un *fumier*, et l'ex[illegible] est devenue proverbiale. Pourtant Virgile était l'auteur du fameux *Sic vos non vobis*, dans lequel il s'est plaint si amèrement d'avoir été plagié. Shakspeare et Molière ne répondaient pas moins vigoureusement à leurs accusateurs, et notre grand romancier, Alexandre Dumas, atteint et convaincu d'emprunts un peu trop directs, exposait, en se retranchant derrière ces deux grands noms, la théorie littéraire suivante : « Ce sont les hommes, et non pas l'homme, qui inventent; chacun arrive à son tour, à son heure, s'empare des choses connues de ses pères, les met en œuvre par des combinaisons nouvelles, puis meurt, après avoir ajouté quelques parcelles à la somme des connaissances humaines qu'il lègue à ses fils, une étoile à la voie lactée. Quant à la création complète d'une chose, je la crois impossible. Dieu lui-même, lorsqu'il créa l'homme, ne put ou n'osa l'inventer : il le fit à son image. C'est ce qui faisait dire à Shakspeare, quand un critique stupide l'accusait d'avoir pris parfois une scène tout entière dans quelque auteur contemporain : « C'est une fille que j'ai tirée » de la mauvaise société pour la faire entrer » dans la bonne. » C'est ce qui faisait répondre plus naïvement encore à Molière lorsqu'on lui adressait le même reproche : « Je prends » mon bien où je le trouve. » Et Shakspeare et Molière avaient raison; car l'homme de génie ne vole pas, il conquiert : il fait de la province qu'il prend une annexe de son empire; il lui impose ses lois, il la peuple de ses sujets, il étend son sceptre d'or sur elle, et nul n'ose lui dire, en voyant son beau royaume : Cette parcelle de terre ne fait point partie de ton patrimoine. »

Disons, toutefois, que Virgile, Shakspeare et Molière n'ont guère fait d'emprunts qu'à des écrivains profondément obscurs, tandis que A. Dumas, empruntant à Schiller des scènes entières, à Walter Scott des chapitres, à Chateaubriand des pages, est, ce semble, assez mal venu à prétendre « que ce sont là des filles de mauvaise société qu'il fait entrer dans la bonne. » Autre chose est, nous le répétons, une imitation féconde et une copie servile ou matériellement déguisée, comme c'est le cas le plus fréquent des plagiaires. Au surplus, cette question du *plagiat* a soulevé les théories les plus bizarres. Indépendamment de celle toute moderne que nous venons de transcrire, voici celles de deux écrivains plus anciens. « Le Marin (J.-B. Marini) disait, rapporte Scudéri dans sa préface d'*Alaric*, que prendre sur ceux de sa nation, c'était larcin; mais que prendre sur les étrangers, c'était conquête, et je pense qu'il avait raison. Nous n'étudions que pour apprendre, et nous n'apprenons que pour faire voir que nous avons étudié... Si j'ai pris quelque chose dans les Grecs et dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les Italiens, dans les Espagnols ni dans les Français, me semblant que ce qui est étude chez les anciens est volerie chez les modernes. » La Mothe Le Vayer disait de même : « Prendre des anciens et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au delà de la ligne; mais voler ceux de son siècle, en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le pont Neuf. L'on peut dérober à la façon des abeilles sans faire tort à personne; mais le vol de la fourmi qui enlève le grain entier ne doit jamais être imité. » On voit qu'au XVII^e siècle la morale littéraire était des plus faciles et qu'on était admirablement en règle avec elle, pourvu qu'on n'imitât pas ses contemporains et compatriotes. Ce fut, dès les temps anciens, une sorte de règle admise en littérature et on ne réclama que contre ceux qui s'en écartaient.

Porphyre cite un auteur oublié qui avait, dit-il, composé un traité où il accusait Hérodote d'avoir emprunté des morceaux entiers de sa description de l'Egypte à Hécatée de Milet. L'accusation tombe faute de preuves plus sûres. Un philosophe d'Alexandrie et un grammairien nommé Latinus composèrent des traités analogues, le premier sur les *plagiats* de Sophocle, le second sur ceux de Ménandre. Il est fâcheux que ces curieux documents soient perdus. Diogène Laërce accuse Eschine de s'être attribué des dialogues qu'il n'avait pas composés; Saumaise affirme que Diodore de Sicile a dérobé à Agatharchide un grand nombre de morceaux; Euripide, Tite-Live, Salluste n'ont pas été à l'abri de reproches semblables. Macrobe, au sixième livre de ses *Saturnales*, dans le premier chapitre intitulé : *Quos vel ex dimidio sui, vel solidos etiam versus ab antiquis latinis poetis sit mutuatus Virgilius*, a rassemblé les vers que Virgile a empruntés, soit tels quels, soit en les modifiant légèrement, à Ennius, à Pacuvius, à Suevius, à Nævius, à Accius, à Lucrèce. Nous n'en citerons que les emprunts faits à Ennius et à Lucrèce. On va juger. E. désigne Ennius; V., Virgile; L., Lucrèce :

> E. *Vertitur interea cœlum*, cum ingentibus signis.
> V. *Vertitur interea cœlum*, et ruit Oceano nox.
> E. Tum, cum corde suo, *divum pater atque hominum rex*
> Effatur. . . . .
> V. Cœlicolumque vocat, *divum pater atque hominum rex*.
> E. *Teque, pater Tiberine*, tuo cum *flumine sancto*.
> V. *Tuque, o Tibri*, tuo genitor, *cum flumine sancto*.
> E. Cum superum lumen *nox intempesta teneret*.
> V. Et lunam in nimbo *nox intempesta tenebat*.
> E. *Quis potis ingentes oras evolvere belli?*
> V. Et mecum *ingentes oras evolvere belli?*
> E. *Tollitur in cœlum clamor* exortus utrisque.
> V. *Tollitur in cœlum clamor*, cunctique Latini...
> E. Unus homo *nobis cunctando restituit rem*.
> V. Unus qui *nobis cunctando restituit rem*.

Et jusqu'au fameux vers d'harmonie imitative si connu ;

> E. *Consequitur summo sonitu quatit ungula terram*,

que Virgile refait bien supérieurement à son modèle, mais dont il ne profite pas moins :

> *Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.*

Voici maintenant les copies de Lucrèce, poëte remarquable lui-même et qui eût dû être à l'abri de pareilles entreprises :

> L. Cum *primum* aurora *respergit lumine terras*.
> V. Et jam *prima* novo *spargebat lumine terras*.
> L. Nunc hinc, nunc illinc, *abruptis nubibus ignes*.
> V. . . . Ingeminant *abruptis nubibus ignes*.
> L. . . . . . . Cum sæpe figuras
> Contuitur mirans, *simulacraque luce carentum*.
> V. . . . . . . *simulacraque luce carentum*.
> L. *Asper acerba tuens*, immani corpore serpens.
> V. *Asper acerba tuens*, retro redit.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais ceux qui précèdent nous paraissent suffire. On peut voir que, si Virgile est toujours au-dessus d'Ennius, il n'a guère amélioré les vers empruntés à Lucrèce et que, par conséquent, il aurait mieux fait de les lui laisser.

Le moyen âge nous offre de nombreux exemples de *plagiat*, principalement parmi les chroniqueurs, qui se pillent volontiers successivement. Matthieu de Westminster a copié Matthieu Pâris, ce dernier ayant déjà copié Roger, prieur de Wendoves; Villani a copié Malaspina. Ralph ou Ranulph Higden, auteur du *Polychronicon*, résumé encyclopédique des connaissances au XIV^e siècle, s'est borné à copier avec de légères modifications un ouvrage antérieur, dû à un moine appelé Roger et intitulé : *Polycratica temporum*. Le fait suivant, aconté par J. de Notre-Dame dans son *Histoire des plus célèbres et anciens poëtes provençaux*, montre cependant que le *plagiat* des ouvrages d'imagination proprement dit était plus difficile que celui des œuvres de science ou d'histoire, et qu'une ancienne loi impériale punissait même les plagiaires. Un troubadour, Albertet de Sisteron, congédié par sa dame, se retira à Tarascon, et là, avant d'expirer de langueur et de chagrin, « il bailla, dit l'historien, ses chansons à un sien ami et familier, nommé Peyre de Valieras ou Valernas, pour en faire un présent à la marquise de Malespina; et, au lieu de ce faire, il les vendit à Fabre d'Uzès, poëte lyrique, se fesant ouïr qu'il les avoit dictées et composées; mais ayant été reconnu par plusieurs savants hommes, au rapport qu'en fit ledit de Valieras, le Fabre d'Uzès fut pris et fustigé pour avoir injustement usurpé le labeur et œuvres de ce poëte tant renommé, *suivant la loi des empereurs*. » Cette loi des empereurs, inconnue dans l'histoire, était sans doute une tradition légendaire du moyen âge. « Lorsqu'au XV^e siècle, dit M. Ludovic Lalanne, l'étude de l'antiquité eut repris faveur, les auteurs grecs et latins, dont il ne restait quelquefois qu'un seul manuscrit, offrirent beau jeu aux plagiaires; aussi a-t-on élevé contre quelques philologues de cette époque des accusations qu'il est assez difficile d'apprécier aujourd'hui. Léonard Arétin (Bruni d'Arezzo) publia comme de lui une *Histoire des Goths*, en quatre livres; après sa mort, survenue en 1444, on découvrit un manuscrit de l'historien grec Procope, d'où Arétin avait tiré ou plutôt traduit sa prétendue œuvre tout entière. Perotti, archevêque de Manfredonia, mort en 1480, a laissé un grand nombre de fables latines, parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs dérobées textuellement à Phèdre. Le fameux traité perdu, *De Gloria*, de Cicéron, fut, dit-on, détruit par P. Alcyono, Vénitien, mort en 1527, qui en avait accaparé l'exemplaire unique et qui appliqua, dit-on, les plus beaux passages de l'œuvre à son œuvre personnelle. Machiavel ne ménagea pas davantage les *Apophthegmes des anciens*, livre de Plutarque, dont il possédait le manuscrit; seulement il en fit un choix qu'il mit habilement dans la bouche de son héros Castruccio Castracani. L'Italien Domenichi a pris dans les *Marmi*, ouvrage de F. Doni, publié dix ans auparavant, son fameux dialogue *Della stampa* (1562, in-8°). Il fit plus : il inséra dans son *plagiat* trois violentes invectives contre sa victime. Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre des jésuites, passe pour avoir copié littéralement les *Exercices spirituels*, œuvre de l'abbé de Montserrat, Cisneras, mort en 1510. En 1649 eut lieu un *plagiat* dans des conditions singulières : un des domestiques de Barbosa, évêque d'Ugento, revenant du marché, lui apporta un poisson enveloppé dans une grande feuille de papier. L'évêque, jetant un regard machinal sur cette feuille, reconnut qu'elle faisait partie d'un curieux manuscrit relatif aux devoirs des évêques; il courut aussitôt chez le marchand de poisson, lui acheta à vil prix le reste du manuscrit et le publia sous le titre de : *De officio episcopi*, qu'il signa. En 1614, un certain Pelliier, ou du Pelliel, gentilhomme breton, publia un ouvrage intitulé : *Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'empire des Turcs*; un sieur Lucinge, que du Pelliel croyait mort, actionna le plagiaire en justice et obtint la restitution de son livre. En 1620, un Frison, homme Dominique de Hottinga, publia sous son nom une traduction de la *Polygraphie* de Trithème, qui n'était autre qu'une copie servile de celle de Collange, éditée en 1540. Citons maintenant quelques noms plus connus : Montaigne, dans ses *Essais*, emprunte à tout moment à Sénèque et à Plutarque leurs pensées et leurs maximes; mais il en fait l'aveu plaisant, déclarant « qu'il est bien aise que ses critiques donnent à Sénèque des nasardes sur son nez. » Nous avons cité la théorie de La Mothe Le Vayer sur le *plagiat* littéraire; c'est assez dire qu'il y joignit fréquemment la pratique. Saint-Evremond n'en fut pas davantage exempt, non plus que Bayle, qui, pour ne pas se mettre en contradiction avec ses emportements contre ce qu'il appelait la piraterie littéraire, eût bien fait de s'abstenir. Pascal enfin, Pascal lui-même fut un plagiaire, et beaucoup de ses *pensées* ont été prises chez les auteurs anciens. Passons à Shakspeare, à ce génie qui aimait si fort à « tirer une fille de la mauvaise société pour la faire entrer dans la bonne. » D'Israeli, dans ses *Aménités littéraires*, fournit sur l'auteur de *Richard III* et sur ses *plagiats* audacieux les renseignements les plus complets et les plus précis. Malone, le célèbre critique anglais, surnommé *Minutius* à cause de sa minutieuse sagacité, est arrivé au résultat suivant, que nous résumons d'après les *Curiosités littéraires* : « Sur 6,043 vers, 1,771 ont été écrits par quelque auteur antérieur à Shakspeare; 2,373 ont été refaits, et le reste, soit 1,899, appartient à Shakspeare. Malone, qui a donné une édition de ce dernier, a imaginé de distinguer ces différentes espèces de vers dans le texte. Les vers qui ont été empruntés par Shakspeare sont imprimés en caractères ordinaires; ceux qu'il a refaits sont désignés par des virgules renversées, et enfin ceux dont il est l'auteur portent en tête un astérisque. Il est bon de remarquer, ajoutent les *Curiosités littéraires*, que le poëte a dû mettre encore à contribution un grand nombre d'écrivains dont les productions ont péri. » Nos grands poëtes français du XVII^e siècle ont imité Shakspeare en ceci, sinon dans la même et énorme proportion que nous venons de signaler. Corneille est sans contredit le plus sobre en emprunts : voici à peu près l'unique *plagiat* que nous trouvions chez lui et encore la forme diffère-t-elle d'une manière sensible de son mauvais patron. Qui ne connaît la magnifique page des imprécations de Camille :

> Rome, l'unique objet de mon ressentiment. . .
> Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
> Moi seule en être cause et mourir de plaisir.

Cette page est trop connue pour que nous la citions ici. Elle n'en est pas moins la paraphrase d'un obscur morceau de la *Sophonisbe* de Mairet :

> Cependant, en mourant, ô peuple ambitieux,
> J'appellerai sur toi la colère des cieux.
> Puisses-tu rencontrer, soit en paix, soit en guerre,
> Toute chose contraire et sur mer et sur terre;
> Que le Tage et le Pô, contre toi rebellés,
> Te reprennent les biens que tu leur as volés;
> Que Mars, faisant de Rome une seconde Troie,
> Donne aux Carthaginois tes richesses en proie;
> Et que, dans peu de temps, le dernier des Romains
> En finisse la race avec ses propres mains.

Racine a su également profiter plus d'une fois du travail de ses devanciers. L'*Hippolyte* de Gilbert (mort avant 1680) contenait entre Thésée et Hippolyte le dialogue suivant :

HIPPOLYTE.

> Si je suis exilé pour un crime si noir,
> Hélas! qui des mortels voudra me recevoir?
> Je serai redoutable à toutes les familles,
> Aux frères pour leurs sœurs, aux pères pour leurs filles.

THÉSÉE.

> Va chez les scélérats, les ennemis des cieux,
> Chez ces monstres cruels, assassins de leurs mères;
> Ceux qui se sont souillés d'incestes, d'adultères,
> Ceux-là te recevront.

Racine, à son tour, traite la même scène et reproduit les mêmes idées :

HIPPOLYTE.

> Chargé du crime affreux dont vous me soupçonnez,
> Quels amis me plaindront, quand vous m'abandonnez?

THÉSÉE.

> Va chercher des amis dont l'estime funeste
> Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste;
> Des traîtres, des ingrats sans honneur et sans foi,
> Dignes de protéger un méchant tel que toi.

C'est ici, nous en convenons, une imitation heureuse plutôt qu'un *plagiat*. Il en est de même du beau vers :

> Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Avant Racine, R.-J. Neree, dans son *Triomphe de la Ligue* (Leyde, 1607, in-12), avait dit :

> Je ne crains que mon Dieu : lui tout seul je redoute.

Il ne faudrait pas croire à une rencontre fortuite, comme celles que nous aurons occasion de signaler en terminant ce travail; car ailleurs, dans le même ouvrage de Nérée, nous lisons ces vers :

> — Las! nos petits-enfants en auraient bien besoing!
> — Dieu nous les a donnés, Dieu en aura le soing.
> — Les pourrions-nous laisser en si grande misère?
> — Celuy n'est délaissé qui a Dieu pour son père :

Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la viande aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forests, des prés et des montagnes,
Tout vit de sa bonté. . . . .

Et Racine (dans *Athalie*, toujours) écrit :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Ces imitations, ces ressemblances méritaient d'être signalées; car elles n'ont aucun rapport avec l'imitation proprement dite et avouée, comme celles, par exemple, qu'a faites La Fontaine de Boccace et d'autres conteurs. Celles que nous venons de citer longent au moins, sauf le respect que nous devons à nos maîtres, la lisière du *plagiat*. On peut reprocher de même à Molière des emprunts trop directs faits à Plaute et aux farces inconnues de la comédie italienne; il tirait de là-dedans, comme d'une carrière, des scènes entières, des fragments de dialogue comique, des mots plaisants. Ce qui est moins excusable chez lui, c'est d'avoir pris presque littéralement une scène de Cyrano de Bergerac, son contemporain, pour en faire une des meilleures de ses *Fourberies de Scapin*. V. PÉDANT JOUÉ (le), où nous avons comparé les deux scènes.

Le XVIIe siècle eut un professeur de *plagiat*. Il se nommait Richesource et prenait le titre de *directeur de l'Académie des orateurs philosophiques*. Sa prétention était de rendre écrivains distingués ceux-là même qui n'avaient aucun talent littéraire. Il publia un ouvrage intitulé : *Masque des orateurs* ou *Manière de déguiser toutes sortes de compositions, lettres, sermons, etc.* Sa méthode, à laquelle il donnait le nom barbare de *plagiarisme*, consistait à faire cueillir dans les jardins des autres les fruits qu'on ne pouvait produire soi-même et à les cueillir si habilement que le public ne pût s'apercevoir de ces larcins. « Le plagiarisme des orateurs, dit-il, est l'art que quelques-uns emploient avec beaucoup d'adresse de changer ou déguiser toutes sortes de discours composés par eux ou sortis d'une plume étrangère, de telle sorte qu'il devienne impossible à l'auteur lui-même de reconnaître son propre ouvrage, son propre style et le fond de son œuvre, tant le tout aura été adroitement déguisé. » Pour cela, il faut ranger toutes les parties dans un nouvel ordre, remplacer les mots et les phrases par des mots et des phrases équivalents. Un orateur a-t-il dit que l'ambassadeur doit posséder *probité, capacité* et *courage*, le plagiaire dira, en changeant l'ordre des termes : *courage, capacité* et *probité*. Mais c'est là un changement trop simple et qui ne peut tromper fréquemment. Pour s'élever à l'originalité par le plagiarisme, il faut changer toutes les expressions. Ainsi, l'on substituera à *probité* l'un des mots *sincérité* ou *vertu*; au lieu de *courage*, on mettra *force d'âme, constance* ou bien *vigueur de caractère*. Cette singulière école fut fréquentée. On assure même que des hommes célèbres, entre autres Fléchier, furent quelque temps les élèves de Richesource.

Le XVIIIe siècle n'eut pas de Richesource, mais il ne manqua pas de *plagiats*. L'un des plus curieux est celui que commit le Père Barre, auteur d'une *Histoire d'Allemagne* en 10 volumes. Voltaire, que ce *plagiat* touchait directement, en parle en ces termes : « On venait d'imprimer l'*Histoire de Charles XII*, et il en prit plus de deux cents pages qu'il inséra dans son ouvrage. Il fait dire à un duc de Lorraine précisément ce que Charles XII a dit. Il attribue à l'empereur Arnould ce qui est arrivé au monarque suédois. Il dit de l'empereur Rodolphe ce qu'on avait dit du roi Stanislas. Valdemar, roi de Danemark, fait et dit précisément les mêmes choses que Charles à Bender, etc. Le plaisant de l'affaire est qu'un journaliste, voyant cette prodigieuse ressemblance entre ces deux ouvrages, ne manqua pas d'imputer le *plagiat* à l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, qui pourtant avait écrit vingt ans avant le Père Barre. » Mais Voltaire lui-même, si prompt à signaler le *plagiat* chez les autres, n'en est pas exempt non plus. Charles Nodier, dans ses *Questions de littérature légale*, rappelle notamment celui que citait Fréron, à propos de *Zadig* (1767). Suivant Fréron, le chapitre de *Zadig, Du chien et du cheval*, a été copié par Voltaire d'un ouvrage intitulé : les *Voyages et aventures des trois princes de Sarendip*, traduit de l'italien par le chevalier de Mailly (1719, in-12). « Grand et sublime effort d'imagination! » ajoute méchamment Fréron. Un autre épisode du même conte de Voltaire, celui de l'*Ermite*, ne serait également que la copie presque littérale de *The Hermit*, pièce de Thomas Parwell, d'environ cent trente vers. « Mais, dit M. Ludovic Lalanne, ni Fréron ni Nodier, qui a reproduit cette assertion, n'ont remarqué que l'auteur anglais l'avait tiré littéralement d'un fabliau français du XIIIe siècle, dont Legrand d'Aussy a donné une analyse dans le tome V de son recueil (édition de 1781, in-12), et il est très-possible que Voltaire n'ait pas eu recours à Parwell. » Nous enregistrons cette défense de Voltaire; mais M. Lalanne est muet relativement au premier *plagiat* cité par Fréron. Quelques nouveaux exemples achèveront de prouver au surplus que l'auteur de *Zadig*, à tort ou à raison, ne fut pas sur cette matière plus scrupuleux que ses devanciers. On trouve dans une tragédie de *Brutus*, aujourd'hui profondément oubliée, due à une certaine Catherine Bernard et jouée en 1690, ces vers :

BRUTUS.

. . N'achève pas! dans l'horreur qui m'accable,
Laisse encore douter à mon esprit confus
S'il me demeure un fils ou si je n'en ai plus.

TITUS.

Non, vous n'en avez plus. . . . .

Voltaire, dans sa tragédie de *Brutus*, a dit :

BRUTUS.

. . . . Arrête! téméraire!
De deux fils que j'aimai le ciel m'avait fait père :
J'ai perdu l'un; que dis-je! Ah! malheureux Titus,
Parle! ai-je encore un fils?

TITUS.

Non, vous n'en avez plus.

On le voit, mêmes personnages, mêmes noms, mêmes effets scéniques. Nous ne parlons pas des réminiscences de Shakspeare dont cette tragédie abonde. Ces réminiscences sont avouées par l'auteur, et ce qui constitue le *plagiat*, c'est l'hypocrisie, c'est le fait de ne pas nommer ses modèles, ou les auteurs originaux. Deux autres vers de Voltaire :

Et qu'un plomb, dans un tube entassé par des sots,
Peut casser d'un seul coup la tête des héros,

sont renouvelés de Voiture, qui a écrit longtemps auparavant :

... Et qu'un peu de plomb peut casser
La plus belle tête du monde.

Mais voici qui est plus flagrant encore. Maynard, un des poëtes qui ont quelque peu trouvé grâce devant le sévère Boileau, avait fait le sonnet suivant, adressé à un favori :

Par vos humeurs l'État est gouverné;
Vos seuls amis font le calme et l'orage,
Et vous riez de me voir confiné
Loin de la cour, dans mon petit village.
Cléomédon, mes désirs sont contents;
Je trouve beau le désert où j'habite
Et connais bien qu'il faut céder au temps,
Fuir le grand monde et devenir ermite.
Je suis heureux de vieillir sans emploi,
De me cacher, de vivre tout à moi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance;
Et si le ciel qui me traite si bien
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien.

Voltaire, qui ne faisait pas de sonnets, a transformé la pièce en madrigal :

Par votre humeur le monde est gouverné;
Vos volontés font le calme et l'orage.
Vous vous riez de me voir confiné,
Loin de la cour, au fond de mon village,
Mais n'est-ce rien que d'être tout à soi?
D'être sans soin, de vieillir sans emploi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance?
Ah! si le ciel qui me traite si bien
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien.

C'est un *plagiat* sans pudeur. Voici encore un exemple. Les deux premiers vers de la *Henriade* :

Je chante ce héros qui régna sur la France,
Et par droit de conquête et par droit de naissance,

sont pris textuellement à Cassaigne, tant raillé par Boileau, sauf toutefois le dernier mot : Cassaigne avait mis *chevance* au lieu de naissance. Ceci montre que l'article *plagiat* du *Dictionnaire philosophique* n'est pas bien complet.

Relatons encore, parmi les *plagiats* du dernier siècle, celui dont fut victime C. Martirano, poëte latin, mort en 1557, auteur de huit tragédies latines, deux comédies et autres pièces publiées en 1556, in-8°. Son recueil était devenu presque introuvable, quand un inconnu s'avisa de le publier sous son nom en 1736, en y joignant quelques pièces de vers encore plus obscures. La fraude fut découverte par J.-A. Volpi, professeur à Padoue, auquel le plagiaire avait eu la maladresse d'adresser un exemplaire de son œuvre.

En 1705, R. Simon ayant pillé presque mot à mot la dissertation de Longuerue sur les *Antiquités des Chaldéens et des Égyptiens*, Thoynard publia, à ce propos, un amusant pamphlet sous le titre de : *Phénomène littéraire* ou *Ressemblance de deux auteurs*.

Un sieur Cadot fit réimprimer à Paris en 1757, sous son nom, et presque sans modification aucune, un poëme de Janvier, la *Conversation*, publié à Autun en 1742.

Limiers, sous le nom de Chevigny, publia en 1713 et refondit plus tard, dans la *Science de l'homme de cour*, le *Traité des plus belles bibliothèques*, œuvre de Le Gallois.

Ginguené raconte qu'il composa sa première pièce à vingt ans, au fond de la Bretagne; quatre ans après, en 1772, étant venu à Paris, il la fit lire dans plusieurs salons et, comme elle fut fort goûtée, Rochefort, ami de Ginguené et qui avait fait cette lecture, eut l'imprudence de laisser copier la pièce. Elle circula ainsi manuscrite de par le monde, et chacun s'empressa de la mettre sur le compte d'auteurs tout autres que le véritable : le duc de Nivernais, notamment, à qui elle fut attribuée, souriait modestement quand on essayait de lui arracher l'aveu de paternité. Mais il y eut mieux encore : il se trouva des gens qui la revendiquèrent hautement comme leur œuvre. Ginguené, alors inconnu, mais jeune et très-vif, parvint à grand'peine à se faire reconnaître à la fin comme le véritable auteur.

Delille n'a pas dédaigné plus que ses illustres maîtres de prendre son bien où il le trouvait. Rien que dans son poëme de l'*Imagination*, il supplée deux fois à cette belle qualité par des emprunts hardis. Il écrit, par exemple :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence,

quand Théophile de Viau a écrit avant lui :

On n'oit (n'entend, que le silence, on ne voit rien que
[l'ombre.

Et encore :

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille!

lorsque Saurin a dit longtemps auparavant, dans sa tragédie de *Blanche et Guiscard* :

Qu'une nuit paraît longue à la douleur qui veille.

Les disciples de Delille, de Saint-Ange, le traducteur d'Ovide, et Aignan, le traducteur d'Homère, ont pris à tâche de suivre jusqu'au bout l'exemple de leur maître. Le premier a emprunté environ quinze cents vers à Thomas Corneille, et le second douze cents à la traduction de Rochefort.

Le vers si connu de Legouvé :

Un frère est un ami donné par la nature,

a été emprunté littéralement par lui à une tragédie oubliée d'un sieur Baudouin, *Demetrius*. Ces emprunts textuels ne peuvent être excusés.

Mais il est des cas dans lesquels le *plagiat* apparent cesse de mériter ce nom.

« Il n'y a que la rhétorique, dit Victor Cousin, qui puisse jamais supposer que le plan d'un grand ouvrage appartient à qui l'exécute. » Et M. Ludovic Lalanne, citant ce mot si juste, ajoute : « Tous les hommes qui nous apparaissent à diverses époques dominant le plus leur siècle, ces hommes tiennent à leur génération et aux générations précédentes, non par des fils invisibles, mais par des liens puissants et forts que l'on aperçoit facilement dès qu'on veut s'en donner la peine. » Partant de ce principe, M. Labanne prend les trois génies les plus originaux qui aient paru depuis la chute de l'empire romain, Dante, Shakspeare et Milton, et il examine la question de l'analogie de sujets, qu'il sépare, vu le génie de ses modèles, du *plagiat* vulgaire. Ici, il ne s'agit plus de copie matérielle, de forme, en un mot, mais surtout de fond. Il est incontestable que Dante a connu avant d'écrire son poëme les légendes chrétiennes relatives à l'enfer. Les plus remarquables sont celles du *Soldat*, de saint Grégoire le Grand, des trois moines orientaux, Théophile, Serge et Hygin, du Northumbrien Drithelme, du bénédictin Wettin, de saint Brendan, d'Albéric et d'un chevalier irlandais, Owen. C'est de celle-ci surtout qu'il a pu s'inspirer; elle a été racontée par Matthieu Pâris (1153). Un chevalier, nommé Owen, s'enfonce dans la caverne qu'au VIe siècle saint Patrice avait ouverte en Irlande, près de Dungal, et qui menait à l'autre monde. Quelques lignes de citation suffiront à ce que nous voulons établir ici : « Il parvint, dit le chroniqueur anglais, à une plaine longue et large dont l'étendue en longueur ne pouvait être embrassée par l'œil, lieu rempli de douleurs et de misères. Cette plaine était couverte de malheureux des deux sexes, de tout âge, nus et étendus le ventre contre terre. Leurs corps et leurs membres, fixés au sol par des clous de fer rougis au feu, étaient torturés d'une manière horrible. De temps en temps, dans les angoisses de la douleur, ils mordaient la terre, ils criaient, ils hurlaient : « Grâce! grâce! pitié! pitié! » Mais il n'y avait personne qui eût pitié d'eux. Les démons, en outre, couraient sur le dos de ces malheureux et les meurtrissaient à grands coups de fouet... » De là, Owen passe dans une autre plaine où des dragons de feu torturent les damnés, puis dans une autre ou les damnés sont pendus à des croix de fer au-dessus des flammes, etc., etc. Finalement, Owen est entraîné par les démons dans un abîme, invoque le nom de Jésus-Christ et est délivré. Il est clair que Dante a connu ce poëme, cette légende; car son enfer n'est autre, agrandi par le génie, que celui que nous venons de faire entrevoir.

Une autre vision, racontée par Orderic Vital dans l'*Histoire des* [illegible], est à peu près analogue : là aussi est décrit un spectacle infernal et terrible. Il n'est pas moins douteux que Dante n'en ait eu connaissance. Nous avons ces divers [illegible] sous les yeux, nous les avons comparés à la *Divine comédie*; sans doute, [illegible] ils ont servi de point de départ et de [illegible] au génie du grand poëte de Florence, [illegible] *Divine comédie* n'en est pas [illegible] originale, toute personnelle, [illegible] rivale, et à propos de [illegible] serait un sacrilège. « Avant [illegible] M. Labitte, avec chaque [illegible] légendaire auquel appartient la *Divine comédie* s'étend et se [illegible]. On [illegible] jusqu'à Dante, [illegible] de tous ces [illegible] comme fait un [illegible] mêmes [illegible]. »

Même [illegible] pour Shakspeare. Malone et [illegible] ont prouvé, [illegible] plus tard, que le grand poëte [illegible] sans scrupule un grand nombre de vers d'autres poëtes. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que leurs calculs ne portent que sur ses œuvres de début, alors que Shakspeare n'avait d'autre soin que celui de retoucher et de refondre les pièces grossières de ses contemporains. On a retrouvé un curieux passage d'un certain Robert Greene, auteur dramatique lui-même, dans lequel cet auteur se plaint avec vivacité des *plagiats* continuels du grand poëte, alors à peine connu. Il lui donne le sobriquet railleur de *John Factotum* et l'accuse de copier Marlowe, Lodge, Peele, etc., etc. Mais pas une des pièces qu'il a simplement retouchées ne figure aujourd'hui dans ses œuvres, sauf peut-être la deuxième et la troisième partie de *Henri VI*, refonte simple de plusieurs drames. Pour les autres, il s'est, comme Dante, inspiré d'œuvres antérieures, mais en les transformant; ainsi, l'original de *Falstaff* se retrouve dans une vieille pièce, *Sir John Oldcastle*; le *Winter's Tale* est emprunté au *Dorastus and Fawnia* de Greene, *As you like it* à la Rosalinde de Lodge, *Romeo and Juliette* à une chronique italienne. Que l'on compare les copies aux originaux et l'on verra ce que le génie sait faire d'un embryon informe. Shakspeare, cela n'est pas douteux, a plagié des vers : il n'a pas plagié ses drames. Et pourtant, chose singulière, avec cette modestie, cette humilité si commune aux génies du passé, il semble lui-même renoncer à tous droits de conception première sur ses chefs-d'œuvre : dans sa dédicace du poëme de *Vénus et Adonis*, publié en 1593, il appelle cette production « le premier enfant de son imagination! »

Milton enfin, avant d'écrire son *Paradise lost*, connaissait certainement et l'*Angeleida*, épopée en trois chants sur le combat des bons et des mauvais anges, publiée à Venise, en 1590, par Erasme de Valvasone, et les trois poëmes religieux de *Noé, Moïse, David et Goliath* de Michel Drayton (1620), et le poëme latin de Zaroti, *De Angelorum pugna* (Venise, 1642), et les drames *Lucifer, Samson* et *Adam* du poëte hollandais Vondel. En outre, dans son voyage en Italie, Milton avait assisté à la représentation d'une mauvaise pièce d'Andreini, *Adamo*, sorte de mystère en cinq actes, dont les personnages sont le Père éternel, Adam, Eve, saint Michel et des anges et séraphins (Milan, 1613 et 1617). Lucifer, Satan, Belzébuth, les sept Péchés mortels, le serpent, etc., etc., y figurent également. Il est évident que Milton s'est servi de tout cela; sa sublime apostrophe au soleil est, entre autres, empruntée (comme canevas) au mauvais drame dont nous venons de parler; mais personne, pas plus pour Milton que pour Shakspeare et pour Dante, n'oserait et ne pourrait prononcer le mot de *plagiat*.

En 1788 parut en Hollande un méchant petit volume in-12, intitulé les *Abus dans les cérémonies et dans les mœurs, développés par M. Du L***, auteur du* Compère Mathieu, trouvés en manuscrit dans son portefeuille. On lit dans cette élucubration du capucin défroqué Dulaurens : « M. Rousseau a pillé son *Contrat social* tout entier et mot pour mot d'*Ulrici Huberti* (il faut lire *Huberi*), *De jure civitatis*, lib. III, imprimé à Franquer (lisez Francker), en Frise, et réimprimé à Francfort en 1688. Ce livre est dans toutes les bibliothèques; on peut vérifier cette accusation. » En [illegible] *plagiat* [illegible] pour mot, ce pillage d'un livre tout entier consiste simplement dans l'inévitable ressemblance d'opinions communes à deux auteurs qui, dans le même esprit et les mêmes sentiments généraux, traitent le même sujet.

Le Sage [illegible] *plagiat* à propos [illegible] *Gil Blas* et [illegible] autres romans picaresques dont il avait trouvé les éléments dans divers auteurs espagnols. Walter Scott, [illegible] la question, l'a jugée à l'avantage du romancier français : « [illegible] délicieux ouvrage, dit-il, a été sottement, je dirais presque avec ingratitude, contesté à Le Sage par ces demi-critiques qui s'imaginent découvrir un *plagiat* dès qu'ils peuvent [illegible] entre le plan d'un bon ouvrage et celui d'un autre de même nature traité plus anciennement [illegible] doption de détails mis en œuvre précédemment [illegible] l'artiste, et c'est la même question dans les [illegible] ex[illegible]. »

[illegible] sujets, [illegible] sujet forme une matière inépuisable qui conti[illegible] surtout aux sujets tragiques que peut s'appliquer cette observation. Avant Corneille, [illegible] Racine (Lyon, 1585), May une [illegible] leurs élèves une *Athalie* en [illegible] probablement Racine ignora toujours jusqu'à

[illegible] *Henriade* et [illegible] *Voltaire* [illegible] *Henriade* [illegible] aujourd'hui perdu, et J. M[illegible] *Tarare*, ce dernier [illegible] à Voltaire quelques [illegible]. Mais rien ne dit que [illegible] par une nouvelle *Esther* [illegible] une nouvelle *Henriade*. La [illegible] peut-être [illegible].

[illegible] se sont fréquemment [illegible] commencement du XIX[e] siècle jusqu'à nos jours. Nous ne relèverons que les [illegible].

[illegible] à propos des *Deux Gendres*, comédie [illegible] pièce, prétendait-on, sur une pièce de collège, [illegible] *Conaxa*. Les [illegible] raient, sans [illegible] du *Roi Lear*, [illegible] de Shakspeare, et même [illegible] drames d'amour filial; car, si jamais comédie ressem[illegible] c'est bien [illegible] et [illegible] il se trouva, plus tard, des cri[tiques] [illegible] prétendre que le *Père Goriot* [de] Balzac était une copie des *Deux Gendres*.

En 1811, une autre accusation de *plagiat*, [illegible] grave, mais plus justifiée, fut dirigée contre Malte-Brun, qu'on accusa, non sans raison, d'avoir copié Gossellin, Lacroix, Walckenaer, Pinkerton et Pallas. A ce propos, M. Dentu, père de l'éditeur, publia une curieuse brochure intitulée : *Moyen de parvenir en littérature*, et dirigée tout entière contre le géographe.

En 1812, on découvrit un audacieux *plagiat* qui remit à sa place une gloire menteuse du commencement de ce siècle. A cette époque, un écrivain soi-disant orientaliste, nommé Langlès, était parvenu à se faire une grande réputation; entre autres ouvrages qu'il avait [illegible], soit comme auteur, soit comme éditeur, qualités, dit son biographe, qu'il ne distinguait pas scrupuleusement sur les frontispices, on avait spécialement remarqué un certain *Voyage d'Abdul-Rizzak*, traduit par lui du persan. Les orientalistes considérèrent longtemps cet ouvrage, qui ne formait guère que la moitié d'un volume, comme l'unique essai des tentatives philologiques de Langlès, lorsque, en 1812, M. Audiffret découvrit une traduction du même ouvrage, ou plutôt une traduction faite par Galland d'une *Histoire de Chah-Rokh et autres descendants de Tamerlan*, par Abdul-Rizzak, contenant l'épisode traduit soi-disant par Langlès. Ainsi ce dernier avait audacieusement publié comme sien l'ouvrage de Galland; il y a plus : afin de faire disparaître les traces du *plagiat*, il avait soustrait de l'un des deux exemplaires uniques existants les cahiers qui contenaient les passages relatifs au voyage de l'auteur persan, sans se rappeler qu'il y en avait deux; et, cependant, sur le second il avait marqué avec des crochets les mêmes paragraphes. Cette découverte en amena une autre; Langlès avait également pris déjà dans la même traduction de Galland un petit opuscule publié en 1788, sous ce titre : *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse et d'un empereur de Chine*. La renommée usurpée de Langlès descendit au dernier échelon.

En 1821, M. Castil-Blaze, l'auteur du *Dictionnaire de musique*, copia sans vergogne 342 articles du *Dictionnaire de musique* de Jean-Jacques Rousseau et, non content de ce procédé de pirate, il n'oublia pas, suivant l'exemple de beaucoup de plagiaires, de traiter Jean-Jacques Rousseau d'ignorant toutes les fois qu'il put en saisir l'occasion. Mme de Genlis, l'intarissable conteuse, eut aussi recours au *plagiat* pour essayer de soutenir sa réputation un peu ébranlée. Elle s'était engagée, en 1830, à composer pour le libraire Roret, l'éditeur bien connu des *Manuels*, un *Manuel encyclopédique de l'enfance*. Roret avait payé l'ouvrage d'avance (un prix modeste d'ailleurs, 400 francs); mais quand Mme de Genlis l'eut livré, on s'aperçut qu'il n'était que la copie servile d'un autre livre [illegible] genre, publié en 1820 par M. Mas[illegible].

[illegible] analogue et beaucoup plus bruyant se produisit à propos d'un feuilleton sur Cagliostro que la *Presse* publiait [illegible] plusieurs numéros avaient paru, quand le *National* apprit ou [illegible] que ce feuilleton [illegible] d'un livre publié [illegible]. La *Presse* suspendit [illegible] sa publication, qu'elle arrêta définitivement quand elle eut reconnu la vérité de [illegible] *pla*[illegible]

développements historiques et autres qui rendent [illegible] appartiennent [illegible] Que son *Charles VII* reproduise [illegible] l'intrigue d'*Andromaque*, il n'y a pas non plus de quoi crier. A ce compte, les *Marrons du feu* d'Alfred de Musset, qui roulent exactement aussi sur la même donnée, seraient un *plagiat*. Mais voici qui est plus grave. Un jour, il insère dans ses *Impressions de voyage* une nouvelle [illegible] *Capitaine* [illegible], et on découvre que cette nouvelle n'est que la reproduction d'une autre, publiée peu de temps auparavant par la *Revue britannique*, sous le titre de *[illegible]*. De même, son *Jacques Ortis* n'est qu'une traduction des *Lettres de Jacopo Orti*, d'Ugo Foscolo; mais ce n'est même pas une traduction nouvelle, il a simplement rajeuni celle de Gosselin. Dans son étude historique intitulée : *Gaule et France*, on trouve des phrases entières copiées dans Chateaubriand, Augustin Thierry et autres; dans ses *Louves de Machecoul*, des passages de Walter Scott, il s'est seulement donné la peine de substituer un vieux Vendéen à un vieil Écossais; il n'y aurait pas grand mal si ce n'était, dans les deux romans, une situation très-pathétique. Nous la citerons comme exemple :

Rob-Roy.	*Les Louves de Machecoul.*
... Pour s'assurer le prisonnier, le duc l'avait fait placer en croupe derrière un de ses soldats nommé Ewan de Briggands; une sangle qui les entourait tous deux, et qui était attachée sur la poitrine du soldat, mettait Rob-Roy dans l'impossibilité de se débarrasser de son gardien.	Le vieux Vendéen avait été mis en croupe d'un chasseur. . . . . ; une sangle qui les serrait par le milieu du corps avait été bouclée sur la poitrine du cavalier, de façon que Jean Oullier ne put échapper au soldat.
En ce moment, on entendit le duc crier : « Faites passer le prisonnier. » et j'entendis Rob-Roy lui dire : « Ne mettez pas en balance le sang d'un Mac-Gregor avec une misérable sangle qu'il s'agit de rompre. »	« Maintenant, dit le général, faites passer le prisonnier. »
Plus haut il y a : « C'est une chose bien pénible de voir Ewan de Briggands, que Rob Mac-Gregor a si souvent aidé de son bras et de sa bourse, songer plus à la colère d'un grand seigneur qu'à la vie de son ami. »	« En vérité, Thomas, lui dit Jean Oullier, à ta place je craindrais une chose : c'est que le spectre de mon père ne se dressât devant moi, pour avoir mis en balance le sang de son excellent ami avec une méchante sangle qu'il s'agit de déboucler. . . . .
Le passage n'était pas encore effectué, lorsqu'un bruit soudain, accompagné du rejaillissement de l'eau, m'apprit que l'éloquence de Mac-Gregor avait décidé Ewan à lui donner la liberté et une chance de salut. Le duc l'entendit comme moi et en devina immédiatement la cause. « Messieurs, s'écria-t-il aussitôt, dispersez-vous et poursuivez le brigand; cent louis de récompense à celui qui m'amènera Rob Roy... » « Chien ! s'écria-t-il à Ewan lorsqu'il fut près de lui, où est ton prisonnier? » Et, sans attendre la réponse, il lui tira un coup de pistolet.	Tout à coup, un grand bruit accompagné du rejaillissement de l'eau prouva que ce n'était pas en vain que Jean Oullier avait évoqué devant le pauvre soldat breton l'image vénérée de celui qui lui avait donné la vie. Le général ne se méprit pas un moment sur la cause du bruit qu'il avait entendu. « Le prisonnier s'évade, cria-t-il d'une voix de tonnerre. Dispersez-vous sur la rive, allumez des torches, et feu sur lui s'il se montre. Quant à toi, ajouta-t-il en s'adressant à Thomas Tinguy, tu n'iras pas plus loin. » Et, tirant un pistolet de ses fontes : « Meurent ainsi tous les traîtres ! » Et il fit feu.
Rob-Roy, dégagé de ses liens, sans doute parce que Ewan avait débouclé la sangle, avait plongé dans l'eau, en passant sous le ventre du cheval du soldat qui était à sa gauche. Mais comme il fut obligé de revenir à la surface pour respirer, son plaid attira l'attention des soldats. . . .	Jean Oullier, débarrassé de son lien principal, du moment où Thomas Tinguy avait consenti à déboucler la sangle qui le retenait, s'était laissé glisser à bas du cheval et avait plongé dans la rivière, en passant entre les jambes de la monture du cavalier de droite. . . . . Au bout de quelques secondes, Jean Oullier eut besoin de respirer, force lui fut donc de paraître à la surface de l'eau. Mais au même instant dix coups de feu. . . .
Mac-Gregor eut recours à une ruse... Il [illegible] à se dégager de son plaid, qu'il laissa flotter sur l'eau.	Il détacha doucement la casaque de poil de chèvre qui recouvrait son gilet et la laissa aller au fil de l'eau. . . . .

Quérard, qui avait on sait quelle dent contre le romancier, a rempli une trentaine de pages de ses *Supercheries littéraires* de ces emprunts trop peu déguisés; il a dû passer une partie de sa vie à colliger les textes et à retrouver les sources auxquelles Dumas avait puisé. Si l'on considère l'ensemble de l'œuvre de Dumas, ensemble gigantesque, ces emprunts n'apparaissent guère que comme des pailles entraînées dans un torrent; cependant, on a eu raison de lui trouver une trop grande facilité à prendre son bien chez les autres.

D'après le même Quérard, M. Arsène Houssaye se serait rendu, vers 1847, coupable d'un *plagiat* plus considérable encore dans son *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*. Un jeune écrivain, M. Jules Périer, publia à ce propos une curieuse brochure, sous le titre de : *Un entrepreneur de littérature*, et dans laquelle il établissait, paraît-il, que M. Houssaye avait pris presque mot à mot le texte de son livre à M. Alfred Michiels, auteur d'un ouvrage antérieur sur un sujet identique, et les planches et illustrations à un recueil de Le Brun.

De nos jours, une violente accusation de *plagiat* a été portée contre M. Edmond About, à propos de son roman de *Tolla*, copié en partie, comme on l'a démontré, d'un petit volume italien fort rare. Un autre roman du même auteur, *Germaine*, n'est que la reproduction du sujet de la *Cousine Bette* de Balzac; mais ce livre naquit, dit-on, à la suite d'une discussion littéraire dans laquelle M. About, soutenant que Balzac ne savait pas écrire, aurait parié de refaire un des livres de l'auteur de la *Comédie humaine*. *Germaine* fut, dit-on, le résultat de ce pari.

Plus récemment encore, M. Victorien Sardou, l'auteur à succès de tant de comédies, a été accusé de prendre son bien partout où il le trouvait. Les *Pommes du voisin*, comédie-vaudeville jouée au théâtre du Palais-Royal, sont empruntées d'un bout à l'autre à une nouvelle de Charles de Bernard, intitulée : *Une aventure de magistrat*, les *Pattes de mouche* ont pour point de départ la *Lettre volée* d'Edgar Poë, et l'*Oncle Sam* une nouvelle américaine de M. Alfred Assolant, les *Butterfly*.

Nous arrêterons ici cette revue des *plagiats* célèbres. Le *plagiat*, quoique très-surveillé aujourd'hui par la presse, n'en continue pas moins une carrière brillante et féconde, car jamais on n'a tant écrit, et, faute du temps nécessaire pour vérifier la fraude, telle imitation ou copie passe comme œuvre originale, puis est oubliée du jour au lendemain. Il faudrait un nouveau Quérard, une nouvelle série des *Supercheries littéraires* pour écrire complètement cette histoire, qui n'a pas plus de dénoûment qu'elle n'a de début.

On peut presque toujours appliquer, comme conclusion dernière à l'acte des plagiaires, ce que Bayle en pensait il y a un siècle et demi. « Les interprètes de l'Écriture disent que la perdrix dérobe les œufs des autres oiseaux et qu'elle les couve, mais que les petits qu'elle fait éclore ne la reconnaissent point pour leur mère, et qu'ils la quittent et vont trouver l'oiseau qui avait perdu ses œufs. Voilà le sort ordinaire des écrivains plagiaires. Ils moissonnent ce qu'ils n'ont point semé, ils enlèvent les enfants d'autrui, ils se font une famille d'usurpation; mais ces enfants enlevés font comme les autres richesses mal acquises, *male parta male dilabuntur;* ils prennent des ailes et s'enfuient chez leur véritable père. Un auteur volé réclame son bien, et si la mort l'en empêche, un fils, un parent, un ami fait valoir ses droits. Un homme même qui ne sera pas de ses amis lui rendra ce bon office, afin de se faire honneur de la découverte du vol, ou afin de couvrir de confusion le plagiaire. Ce que l'amour de l'équité n'inspirerait pas, la malignité, le désir de la vengeance le suggéreront. Et ainsi, tôt ou tard, les productions enlevées abandonnent le voleur. Notez qu'il y a des plagiaires qui n'imitent pas en tout la perdrix; ils ne prennent pas la peine de couver; ils prennent les pensées et les paroles d'autrui toutes formées. » V. SUPERCHERIES LITTÉRAIRES.

PLAGIAULE s. f. (pla-ji-ô-le — gr. *plagiaulos*; de *plagios*, oblique, et de *aulos*, flûte). Antiq. gr. Espèce de flûte oblique, inventée en Libye.

PLAGIE s. f. (pla-jî — du gr. *plagios*, oblique). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans le pourtour du bassin méditerranéen.

PLAGIÉ, ÉE (pla-ji-é) part. passé du v. Plagier : *Ouvrages effrontément* PLAGIÉS.

PLAGIÈDRE adj. (pla-ji-è-dre — du gr. *plagios*, oblique; *edra*, base). Minér. Qui a des facettes obliques.

PLAGIER v. a. ou tr. (pla-ji-é — rad. *plagiaire*. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du subj. prés. : *Nous plagiions, que vous plagiiez*). Se rendre coupable de plagiat : PLAGIER *un auteur*.

Se plagier v. pr. Plagier, piller les œuvres l'un de l'autre : *Des écrivains qui* SE PLAGIENT.

PLAGIEUX s. m. (pla-ji-eu — du gr. *plagios*, oblique). Ichthyol. Espèce de pleuronecte des mers de la Caroline.

PLAGIMYONE adj. (pla-ji-mi-o-ne — du gr. *plagios*, oblique; *muôn*, muscle). Moll. Se dit des coquilles qui ont deux impressions musculaires.

PLAGIO, préfixe. V. PLAGI.

PLAGIOBASIQUE adj. (pla-ji-o-ba-zi-ke — du préf. *plagio*, et de *base*). Minér. Se dit des systèmes de cristallisation à coordonnées obliques.

PLAGIOBOTRYDE s. f. (pla-ji-o-bo-tri-de — du préf. *plagio*, et du gr. *botrus*, grappe). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant des espèces qui croissent au Chili.

PLAGIOCHASME s. m. (pla-ji-o-ka-sme — du préf. *plagio*, et du gr. *chasma*, ouverture). Bot. Genre de cryptogames, de la famille des hépatiques, tribu des marchantiées, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe.

PLAGIOCHILE s. m. (pla-ji-o-ki-le — du préf. *plagio*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Sud.

— s. f. Genre d'hépatiques, formé aux dépens des jongermannes, et comprenant cent cinquante espèces, dont la plupart habitent les régions les plus chaudes du globe; cinq ou six seulement croissent en Europe.

PLAGIODÈRE s. f. (pla-ji-o-dè-re — du préf. *plagio*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une quarantaine d'espèces, la plupart américaines, et dont une seule habite l'Europe : *Les* PLAGIODÈRES *ont un peu le facies des coccinelles*. (Chevrolat.)

PLAGIODONTE s. m. (pla-ji-o-don-te — du préf. *plagio*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des rats, dont l'espèce type habite les Antilles : *Le* PLAGIODONTE *est un peu plus petit que le lapin*. (E. Desmarest.)

PLAGIOGNATHE s. m. (pla-ji-o-ghna-te — du préf. *plagio*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, de la famille des furculariens, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les eaux douces : *Les* PLAGIOGNATHES *ont ordinairement un ou deux points oculiformes*. (Dujardin.)

PLAGIOGONE s. m. (pla-ji-o-go-ne — du préf. *plagio*, et du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des bousiers, et dont l'espèce type vit en France, dans les lieux sablonneux.

PLAGIOLE s. m. (pla-ji-o-le — dimin. du gr. *plagios*, oblique). Moll. Section du genre obliquaire, qui comprend des espèces qui vivent dans les eaux douces de l'Amérique du Nord, et surtout dans l'Ohio.

PLAGIOLOBE s. m. (pla-ji-o-lo-be — du préf. *plagio*, et du gr. *lobos*, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent dans l'est de l'Australie.

PLAGIONITE s. f. (pla-ji-o-ni-te — du gr. *plagios*, oblique). Minér. Sulfure double de plomb et d'antimoine, qui cristallise en prismes rhomboïdaux obliques.

PLAGIONOTE s. m. (pla-ji-o-no-te — du préf. *plagio*, et du gr. *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

PLAGIOPE s. m. (pla-ji-o-pe — du préf. *plagio*, et du gr. *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des colydiens, dont l'espèce type vit à Porto-Rico.

PLAGIOPHYLLE s. m. (pla-ji-o-fi-le — du préf. *plagio*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Syn. de CONTRADÉNIE, genre de plantes.

PLAGIOPODE adj. (pla-ji-o-po-de — du préf. *plagio*, et du gr. *pous*, pied). Bot. Qui a le pied ou le pédicule oblique.

PLAGIORUTE s. m. (pla-ji-o-ru-te — du préf. *plagio*, et du gr. *ruta*, rue). Bot. Syn. de MÉLILOT.

PLAGIOSTÉMON s. m. (pla-ji-o-sté-mon — du préf. *plagio*, et du gr. *stêmôn*, étamine). Bot. Syn. de SIMOCHILE.

PLAGIOSTOME adj. (pla-ji-o-sto-me — du préf. *plagio*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche oblique ou transversale.

— s. m. Moll. Genre de mollusques acéphales, voisin des limes et des spondyles, comprenant plusieurs espèces fossiles : *Le genre* PLAGIOSTOME *doit faire partie des limes*. (L. Rousseau.)

— s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons cartilagineux, caractérisée par une bouche oblique, et qui correspond à l'ordre des sélaciens.

— **Encycl.** Les *plagiostomes* sont caractérisés par une coquille presque équivalve, libre, un peu auriculée, à base cardinale droite, transverse; les crochets un peu écartés, leurs parois internes s'étendant en facettes transverses, aplaties, externes, l'une droite, l'autre inclinée obliquement; la charnière sans dents, mais présentant deux condyles latéraux et distants; une fossette cardinale, conique, située au-dessous des crochets, en partie interne, s'ouvrant au dehors pour recevoir le ligament. Ce genre, très-voisin des limes, auxquelles plusieurs auteurs ont proposé de le réunir, ne renferme que des espèces fossiles, appartenant aux terrains plus anciens que la craie. Le *plagiostome* semi-lunaire atteint jusqu'à 0m,20 de longueur; il est trigone et arrondi en arrière et en dessous, on le trouve très-abondamment aux environs de Nancy.

PLAGIOTAXIS s. m. (pla-ji-o-ta-ksiss — du préf. *plagio*, et du gr. *taxis*, disposition). Bot. Syn. de CHICKRASSIE.

PLAGIOTOME s. m. (pla-ji-o-to-me — du préf. *plagio*, et du gr. *tomê*, section). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des bursariens, dont l'espèce type vit dans l'intestin des lombrics.

PLAGIOTRICHE s. m. (pla-ji-o-tri-ke — du préf. *plagio*, et du gr. *thrix*, cheveu). Infus. Genre non adopté d'infusoires, de l'ordre des trichodes, famille des mystacinées, comprenant des espèces qui ont une rangée de cils sur un des côtés du corps.

PLAGIURE adj. (pla-ji-u-re — du préf. *plagi*, et du gr. *oura*, queue). Zool. Qui a la queue transversale.

— s. m. Ichthyol. Nom donné par les auteurs anciens aux poissons et aux mollusques qui n'habitent que la haute mer.

— s. m. pl. Mamm. Syn. de CÉTACÉS, d'après plusieurs auteurs.

PLAGIUSE s. f. (pla-ji-u-ze — du gr. *plagios*, oblique). Ichthyol. Poisson du genre pleuronecte, qui vit sur les côtes de la Caroline.

PLAGNIÈRE s. f. (pla-gniè-re; *gn* mll.). Comm. Nom d'une variété de toile de ménage, en fil de chanvre, qui se fabriquait anciennement dans le Forez. ‖ On l'appelait aussi TOILE PLEINE.

— Adjectiv. : *Toile* PLAGNIÈRE.

PLAGUSIE s. f. (pla-gu-zî — du gr. *plagios*, oblique). Crust. Genre de décapodes brachyures, de la famille des catométopes, tribu des grapsoïdiens, formé aux dépens des crabes, et comprenant trois ou quatre espèces qui habitent surtout l'océan Indien : *La* PLAGUSIE *écailleuse habite la mer Rouge*. (H. Lucas.)

— Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des pleuronectes.

— **Encycl.** Crust. Les *plagusies* ont pour caractères principaux : un test presque carré, un peu rétréci aux deux extrémités; les yeux situés près des angles antérieurs; les antennes intermédiaires logées chacune dans une entaille du front, les antennes latérales ou extérieures très-petites, insérées près de l'origine des pédoncules oculaires; le chaperon entaillé (ce qui les distingue des grapses); le corps aplati; les pattes comprimées; les pieds-mâchoires extérieurs écartés entre eux. Ces crustacés appartiennent surtout à l'océan Indien; ils se tiennent à l'embouchure des rivières ou dans les fentes des rochers, près des bords de la mer, courent très-rapidement, et se retirent quelquefois sous les racines et les écorces des arbres. On en connaît quatre espèces. La *plagusie aplatie* est la seule qui habite les mers d'Europe; elle vit dans la Méditerranée et se trouve aussi en Amérique.

— Ichthyol. Les *plagusies* forment, dans le grand groupe des pleuronectes, une section assez naturelle, que plusieurs auteurs ont élevée au rang de genre, tandis que d'autres la réunissent aux achires; elles diffèrent néanmoins de ces derniers en ce qu'elles ont les nageoires verticales réunies à la caudale; la conformation de celle-ci et sa réunion aux dorsales et à l'anale impriment à ces poissons un faciès particulier assez remarquable. La *plagusie ornée* est un très-beau poisson, aux couleurs éclatantes, à mâchoire supérieure proéminente, à dents menues et pointues. L'espèce appelée autrefois *plagieux* ou *plagiuse* est très-voisine de celle-ci; sa grosseur est celle du turbot, sa forme allongée, sa couleur grise d'un côté et blanche de l'autre; elle est rude au toucher; elle habite les mers de la Caroline et fait un très-bon manger.

PLAÏA (Melchior), savant italien, né à Palerme, mort dans cette ville en 1704. Il s'adonna particulièrement à la botanique, devint pharmacien et fut nommé examinateur des apothicaires du royaume des Deux-Siciles. On a de lui : *Tyrocinii pharmaceutici examen in tres libros distinctum* (Palerme, 1682) et *Lucidarium pharmaceuticum*, ouvrage resté inédit.

PLAICT s. m. (plè). Ancienne forme du mot PLAID :

> Heureux celui qui, loin de *plaict* et noise,
> Se va loger au paradis des champs.
>
> E. PASQUIER.

— Féod. *Droit de plaict seigneurial*, Droit dû par mutation de seigneur.

PLAID s. m. (plè — du bas latin *placitum*, assemblée publique, ainsi dite parce que les édits qui la convoquaient portaient *Quia ta e est nostrum placitum*, « Car tel est notre plaisir. » Scheler croit que le sens véritable de *placitum* est opinion, jugement, arrêt de justice, ce *qui plaît*; de cette signification première procéderaient celles d'assemblée de justice, audience, puis d'affaire judiciaire, procès). Hist. juridiq. Assemblée dans laquelle se jugeaient les procès, sous les deux premières races des rois de France. ‖ Jugements rendus dans ces assemblées, et en particulier Jugements prononcés sur des procès discutés en présence du roi et de ses principaux ministres. ‖ *Plaids de l'épée*, Haute justice. ‖ *Plaids inférieurs*, Justice subalterne. ‖ *Plaids francs*, Séances dans lesquelles on instruisait des procès contre des absents. ‖ *Plaids de la porte*, Juridiction établie par Louis IX. ‖ *Service du plaid*, Devoir du vassal, qui était tenu d'assister son seigneur lorsque celui-ci rendait la justice. ‖ *Cour des plaids communs*, Une des quatre principales cours de justice d'Angleterre.

— Par ext. Tribunal : *Il espérait d'ailleurs que l'affaire ne s'ébruiterait pas, que son nom, lui absent, y serait à peine prononcé et, en tout cas, ne retentirait pas au delà du* PLAID *de la Tournelle.* (V. Hugo.) ‖ Audience, séance d'un tribunal; ne s'employait qu'au pluriel en ce sens : *M. Cuvier aimait les affaires pour les affaires, et s'il n'eût pas été naturaliste il eût été procureur; toujours le premier aux* PLAIDS, *il feuilletait les dossiers avec une espèce de passion.* (Cormen.)

> Tous les jours, le premier aux *plaids*, et le dernier...
>
> RACINE.

> Il nous le faut garder jour et nuit, et de près;
> Autrement, serviteur, et notre homme est aux *plaids*.
>
> RACINE.

‖ Action de l'avocat qui plaide, plaidoyer : *Celui devant qui se faisait le* PLAID *nommait un d'entre eux, qui poursuivait la querelle.* (Montesq.)

— *Cour des plaids communs*. Cette cour de justice se compose d'un président, chef justicier et trois autres juges nommés par lettres patentes du roi. Ils siégent tous les jours et connaissent des causes civiles, tant en première instance qu'en appel, et particulièrement de ce qui regarde les francs fiefs; on en appelle de leurs jugements comme d'abus au banc du roi; les sergents es lois peuvent seuls plaider à ce tribunal.

— *Les plaids tenants*, A l'audience : *Se désister les* PLAIDS TENANTS.

— Loc. fam. *Être sage au retour des plaids*, Perdre l'envie de plaider, après avoir soutenu quelque procès.

— Prov. *Peu de chose, peu de plaid*, Il ne faut pas de longs discours pour éclaircir, pour vider une affaire de peu de conséquence.

— Rem. Ce mot ne s'emploie plus qu'avec son sens historique.

— **Encycl.** Hist. On donnait le nom de *plaids* aux assemblées nationales des Francs, lesquelles ne se composaient, comme on le sait maintenant, que des seuls propriétaires d'hommes et de terres; plus tard, on y admit aussi les grands dignitaires ecclésiastiques. Les leudes et les vassaux de ces grands seigneurs n'y paraissaient que pour augmenter le crédit de leur suzerain. Le *placitum majus*, nommé aussi *mallum*, était l'assemblée générale de la nation; cette assemblée était en même temps législative, judiciaire et militaire. Les seigneurs francs, sous la présidence du roi ou d'un maire du palais, y délibéraient sur les affaires publiques, y terminaient les procès et donnaient leur avis sur toutes les questions d'intérêt général. Sous les deux premières races, ces *placita* se réunissaient deux fois l'an (v. CHAMP DE MARS et CHAMP DE MAI). Il y avait aussi les *plaids locaux*, *placita minora*, du comte, du centenier, du gouverneur de chaque district, pour régler les affaires provinciales et les transactions civiles, rendre la justice, etc., et où assistait la masse des hommes libres. Ces assemblées locales se tenaient fréquemment. Le même nom de *plaid* fut donné plus tard à un tribunal qui recevait les appels des rachimbourgs et des juridictions locales, ainsi qu'aux assemblées de justice des seigneurs après Charlemagne.

— *Plaids de la porte*. Cette juridiction est mentionnée par Joinville dans son *Histoire de saint Louis*. Joinville dit que saint Louis, son maître, avait coutume de l'envoyer avec les sieurs de Nesle et de Soissons aux *plaids* de la porte et que, s'il y avait quelque question qu'ils ne pussent décider, ils lui en faisaient le rapport; alors saint Louis envoyait chercher les parties et prononçait. Les maîtres des requêtes furent chargés dans la suite de recevoir les suppliques adressées au roi et de prononcer sommairement sur les affaires soumises à son jugement. Dans sa deuxième dissertation, intitulée : *Des plaids de la porte*, Du Cange s'exprime ainsi : « Si les rois ont esté de tout temps jaloux de leur autorité, et s'ils ont affecté de faire éclater leur puissance sur leurs sujets, aussi bien que sur leurs ennemis, ils ont voulu aussi signaler la douceur et la modération de leur gouvernement par la distribution de la justice et par l'établissement des gouverneurs et des juges en toutes les places de leur royaume, pour la leur rendre en leur nom. Mais comme il arrive souvent que les peuples sont oppressez par ceux mêmes qui sont instituez pour les garantir de l'outrage, et que ceux qui ont l'autorité en main pour les défendre n'en usent que pour en former leurs avantages particuliers, on a esté pareillement obligé d'avoir recours aux princes, et d'apporter les plaintes à leurs trônes, pour obtenir de leur équité ce que l'abus et l'injustice des juges sembloit refuser. C'est ce qui a donné sujet à nos rois, pour ne pas remonter plus haut, d'établir des justices dans leurs palais mêmes et d'y présider en personne, pour recevoir et pour décider les plaintes de leurs sujets. Et parce que les grandes affaires de l'Estat, dont ils étoient accablez, ne leur permettoient pas toujours de vaquer à ces exercices pénibles, ils y commettoient en leurs places des comtes, qui y rendoient la justice en leur nom et décidoient les affaires en dernier ressort. Ils envoyoient encore ces comtes quelquefois dans les provinces éloignées de leurs royaumes, pour soulager leurs sujets et leur épargner de longs et fâcheux voyages. D'autre part, pour maintenir les juges ordinaires dans leur devoir et pour veiller à leurs actions, ils envoyoient en tous les endroits de leurs Estats des intendants de justice, nommez *missi dominici*, qui examinoient leurs jugemens, réformoient les abus qui se glissoient dans la distribution de la justice et recevaient les plaintes des sujets du prince. Dans les chartes anciennes et dans nos histoires, on lit souvent que les juges des provinces, à l'imitation des Hébreux qui tenoient leurs *plaids* aux portes des villes, des hôtels et des temples, tant pour faciliter l'accès des parties que pour rendre la justice publiquement, les juges des provinces, dis-je, tenoient leurs assises et leurs *plaids* dans les champs, dans les rues, dans les lieux publics, devant les portes et dans les cimetières des églises, ce qui fut depuis défendu par nos rois dans leurs capitulaires, à l'égard des lieux sacrez; et enfin devant les portes des châteaux et des villes, comme on recueille de cet acte qui se lit au cartulaire de l'abbaye de Vendôme : *Perrexit il uc Prior noster tenuitque placitum in castro Haynaldi ante portam ipsius castri quæ est à m rotie, ubi interrogatus ille quare saisisset placitum nostrum, respondit*, etc. C'est ce que saint Louys et nos rois pratiquoient ordinairement, lorsqu'ils vouloient écouter les plaintes de leurs sujets et leur rendre la justice; car ils descendoient de leurs trônes et de leurs appartements, pour venir à la porte de leurs palais; ou bien alloient dans les lieux publics, où l'accès estoit libre à un chacun, et là assistez de quelques-uns de leurs plus fidèles conseillers, recevoient les requêtes, écoutoient les plaintes et faisoient expédier promptement les parties. Cette grande facilite, que le roy saint Louys apportoit pour estre approché de ses sujets, est fort bien exprimée par le sire de Joinville, en ces termes : « Maintes fois ay veu que le bon saint, » après qu'il avoit ouy messe en esté, il se » alloit esbattre au bois de Vincennes et se » seoit au pié d'un chesne, et nous faisoit seoir » tous emprès lui; et tous ceux qui avoient » affaire à lui, venoient à lui parler, sans ce » que aucun huissier ne autre leur donnast empeschement; et demandoit hautement de sa » bouche, s'il y avoit nul qui eust partie. » Et, peu auparavant, cet illustre auteur nous apprend que cette justice véritablement royale, puisqu'elle estoit exercée par la personne même du roy, estoit reconnue pour lors sous le nom de *Plaits de la porte*, parce qu'elle se rendoit à la porte du palais, où il estoit libre à un chacun de venir plaider sa cause, de déduire ses interests et d'adresser ses plaintes... »

PLAID s. m. (plè — mot écossais dont on ignore l'origine). Manteau que portent les montagnards écossais : *Combien de fois n'a-t-on pas vu Trilby sautiller sur le rebord des pierres calcinées avec son petit tartan de feu et son* PLAID *ondoyant, couleur de fumée!* (Ch. Nodier.)

> J'errais parmi les clans sous le *plaid* montagnard.
>
> C. DELAVIGNE.

— Manteau à manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements.

— Couverture de voyage en étoffe à carreaux, comme le plaid des Écossais.

PLAIDABLE adj. (plè-da-ble — rad. *plaider*). Qui peut être plaidé : *Cette cause n'est pas* PLAIDABLE.

— Anc. jurispr. *Jour plaidable*, Jour d'audience. ‖ On a dit aussi PLAIDOYABLE.

PLAIDAILLER v. n. ou intr. (plè-da-llé; *ll* mll. — rad. *plaider*). Faire de nombreux petits procès : *Aimer à* PLAIDAILLER.

> Nous avions de jeunesse ensemble plaidaillé,
> Bataillé, chicané, bretaillé, ferraillé.
>
> DUFRESNY.

— Plaider comme avocat de nombreuses petites causes : *J'en serais là si, après avoir* PLAIDAILLÉ *d'arides affaires, je ne m'élançais pas à la tribune.* (Balz.)

PLAIDAILLEUR s. m. (plè-da-lleur; *ll* mll. — rad. *plaidailler*). Celui qui plaidaille, qui aime à plaidailler : *Tout* PLAIDAILLEUR *rend chicaneur.* (J. Joubert.)

PLAIDANT, ANTE adj. (plè-dan, an-te — rad. *plaider*). Qui plaide : *Que faut, dans cette occurrence, les parties* PLAIDANTES? (Proudh.)

— *Avocat plaidant*, Avocat qui fait profession de plaider, par opposition à *avocat consultant*, celui qui ne fait que donner des consultations : *Les* AVOCATS PLAIDANTS *ont dans l'une des poches de leur sac les raisons pour, et dans l'autre poche les raisons contre.* (Cormen.)

PLAIDÉ, ÉE (plè-dé) part. passé du v. Plaider : *Cette cause fut fort bien* PLAIDÉE.

PLAIDER v. n. ou intr. (plè-dé — rad. *plaid*). Soutenir ou contester quelque chose en justice : PLAIDER *pour ... [illegible]* (Acad.) *C'est être ... [illegible] ... que d'avoir à* PLAIDER *... [illegible] en* PLAIDE, *il y en a toujours un ... [illegible] quelquefois tous les deux.* (S... [illegible])

> Depuis qu'il est des lois, l'homme, pour ses péchés
> Se condamne à *plaider* la moitié de sa vie.
>
> LA FONTAINE.

> Gardons-nous de ... [illegible]
> On ... [illegible]
>
> LA FONTAINE.

> Accordez-vous ... [illegible]
> Si votre ... [illegible]
>
> ... [illegible] BOURSAULT.

‖ Défendre, soutenir de vive voix, devant les juges, la cause, le droit d'autre, [illegible] sa propre cause : *Il est plus aisé de prêcher que de* PLAIDER, *et plus difficile de bien prêcher que de bien* PLAIDER. (La Bruy.) PLAIDER *cinq heures durant, d'un seul trait, semble être la limite de l'art oratoire.* (L. Reybaud.)

> L'un veut plaider toujours, l'autre toujours juger.
>
> RACINE.

— Par ext. Parler en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Tu* PLAIDES *bien pour lui, tu me disposes on ne peut pas mieux.* (Marivaux.) *La satire est sœur de la ... [illegible] une* PLAIDE *pour les opprimés, l'autre combat contre les oppresseurs.* (H. Taine.)

> ...Mon esprit poussé d'un courroux légitime,
> Veut devant la raison *plaider* contre le crime.
>
> BOILEAU.

— Fig. Servir la cause ou les intérêts de quelqu'un; fournir une présomption favorable : *Sa franchise* PLAIDE *pour lui. Tout* PLAIDE *en sa faveur.*

> Ce trait plaide pour vous d'une façon puissante;
> Touchez là.
>
> PONSARD.

— Hist. juridiq. Tenir, présider les plaids.

— v. a. ou tr. Défendre en justice : *J'ai été obligé de* PLAIDER *moi-même ma cause.* (Acad.) *Il* PLAIDE *depuis dix ans cette affaire juste, capitale, et où il y va de toute sa fortune.* (La Bruy.) *Un avocat ne perd rien et gagne même de l'argent en perdant la cause qu'il* PLAIDE. (Fén.)

— Défendre, parler en faveur de : *Il* PLAIDA *la cause de l'innocence.* (Mass.)

— Chercher à faire prévaloir, à démontrer en justice : PLAIDER *un fait, un moyen.* PLAIDER *l'incompétence du tribunal.* PLAIDER *la bonne foi de l'accusé.* PLAIDER *les circonstances atténuantes.*

— Témoigner en faveur de, fournir une présomption favorable pour : *Voyez-vous, il vient toujours un moment où le bien qu'on a fait* PLAIDE *votre cause devant Dieu.* (Alex. Dum.)

— Appeler en justice, faire un procès à : *Si vous ne me satisfaites pas, je serai obligé de vous* PLAIDER. (Acad.) *Les* [illegible] PLAIDANT, *nous dépouillent, nous ruinent jusqu'à ... [illegible]* (P.-L. Courier.)

> Et c'est un grand hasard s'il conclut l'affaire
> Sans plaider le curé, le gendre et le notaire.
>
> RACINE.

> Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
> Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui.
>
> [illegible]

— *Plaider les causes perdues*, Ne soutenir que des thèses paradoxales.

— *Plaider le faux pour savoir le vrai*, Dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour tirer de lui la vérité.

Se plaider v. pr. Être plaidé, pouvoir être plaidé : *L'affaire* SE PLAIDE *demain.* [illegible] SE PLAIDE. (Balz.)

— Plaider l'un contre l'autre :

[illegible]

— Adag. litter. Plaider pour sa maison. V. PR... [illegible]

PLAIDEREAU s. m. [illegible] — rad. *plaider*. [illegible] Vieux mot.

PLAIDERESQUE adj. (plè-de-res-ke — rad. *plaider*). Qui est propre aux plaideurs, à la chicane : *Éloquence* PLAIDERESQUE. (Montaigne.) ‖ Vieux mot.

PLAIDERIE s. f. (plè-de-rî — rad. *plaider*). Manie de plaider, chicane : *Des ... [illegible] de* PLAIDERIE. (Nic. Pasquier.) ‖ Vieux mot.

— Fam. Action de plaider, plaid, procès : [illegible]

[illegible]

PLAIDEUR, EUSE s. [illegible] — rad. *plaider*. [illegible]

[illegible]

— Encycl. N[illegible] entreprendrons pas [illegible] de faire l'histoire du plaideur; c'est une variété de bipèdes trop connue pour que nous nous croyions obligé d'en donner la description. Sans parler de la terre classique de la petite ... [illegible] [illegible] la Normandie —, dans quel pays au monde, dans quel village ne trouve-t-on pas de

ces gens qui, pour un pouce carré de terrain, pour un buisson d'épine, une touffe de buis, un simple caillou, ne reculeraient pas d'une semelle et plaideraient toute l'éternité pour faire valoir un droit plus ou moins litigieux! On a beau leur prêcher la conciliation, leur mettre sous les yeux les frais énormes que va leur coûter un fol entêtement : peines perdues : « Je plaiderai, morbleu! je plaiderai, quand je devrais y laisser ma dernière chemise! » Et voilà comme quoi un sot amour-propre les mène à la ruine, et comme quoi aussi, par compensation, messieurs les avoués, avocats, greffiers et huissiers, leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, leurs chevaux et leurs chiens vivent grassement aux frais du bon *plaideur* et se gaudissent de lui par-dessus le marché. C'est qu'en effet ces frais sont énormes et bien faits pour inspirer des réflexions à un homme raisonnable. Quand on en lit la nomenclature, on se sent frissonner des pieds à la tête. Il n'y a qu'à voir cet exposé dans les *Fourberies de Scapin*; c'est de l'ancienne procédure, soit; mais la nouvelle n'a rien à lui envier.

« ARGANTE. J'aime mieux plaider.

» SCAPIN. Hé, monsieur, de quoi parlez-vous là, et à quoi vous résolvez-vous? Jetez les yeux sur les détours de la justice; voyez combien d'appels et de degrés de juridiction; combien de procédures embarrassantes, combien d'animaux ravissants, par les griffes desquels il vous faudra passer : sergents, procureurs, avocats, greffiers, substituts, rapporteurs et leurs clercs. Il n'y a pas un de tous ces gens-là qui, pour la moindre des choses, ne soit capable de donner un soufflet au meilleur droit du monde. Un sergent baillera de faux exploits, sur quoi vous serez condamné sans que vous le sachiez. Votre procureur s'entendra avec votre partie et vous vendra à beaux deniers comptants; votre avocat, gagné de même, ne se trouvera pas lorsqu'on plaidera votre cause ou dira des raisons qui ne feront que battre la campagne et n'iront point au fait. Le greffier délivrera par contumace les sentences et arrêts contre vous. Le clerc du rapporteur soustraira des pièces, ou le rapporteur même ne dira pas ce qu'il a vu; et quand, par les plus grandes précautions du monde, vous aurez paré tout cela, vous serez ébahi que les juges auront été sollicités contre vous, ou par des gens dévots, ou par des femmes qu'ils aimeront. Hé, monsieur, si vous le pouvez, sauvez-vous de cet enfer-là : c'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider, et la seule pensée d'un procès me ferait fuir jusqu'aux Indes.

» ARGANTE. Allons, allons, nous plaiderons... Je veux plaider.

» SCAPIN. Mais, pour plaider, il vous faudra de l'argent; il vous en faudra pour l'exploit; il vous en faudra pour le contrôle; il vous en faudra pour la procuration, pour la présentation, conseils, productions et journées du procureur. Il vous en faudra pour les consultations et les plaidoiries des avocats, pour le droit de retirer le sac et pour les grosses d'écritures. Il vous en faudra pour le rapport des substituts, pour les épices de conclusion, pour l'enregistrement du greffier, façon d'appointement, sentences et arrêts, contrôles, signatures et expéditions de leurs clercs, sans parler de tous les présents qu'il vous faudra faire... »

Si encore le *plaideur* qui gagne son procès le gagnait sans dépens! Mais ce fortuné mortel sait lui-même ce que coûtent les faveurs de Thémis. Un peintre a fait comprendre avec beaucoup d'esprit que, tout compte fait, gagnant et perdant n'ont pas grand'chose à s'envier. Comme il venait d'être ruiné par un procès, il peignit deux *plaideurs* dont l'un avait gagné sa cause et l'autre l'avait perdue. Il représentait le premier en chemise et l'autre tout nu.

Mais on aura beau dire, le prédicateur le plus éloquent aura beau tonner en chaire, le *plaideur* est, comme le Juif errant, condamné à vivre jusqu'à la fin du monde, de même qu'il vit depuis le commencement, depuis qu'on a dit le *mien* et le *tien*. Essayons de le caractériser par quelques anecdotes.

— **Anecdotes.** Louis XI reprochant à Illiers, évêque de Chartres, sa passion pour les procès : « Ah! sire, je vous supplie de m'en laisser vingt ou trente pour mes menus plaisirs. »

⁂

Une *plaideuse* disait : « Que je suis malheureuse! je ne sais comment gagner mon rapporteur; il n'a ni confesseur ni maîtresse. »

⁂

La comtesse de Crissé était une *plaideuse* de profession, qui avait passé toute sa vie dans les procès et qui dissipa de grands biens dans une si ennuyeuse et si triste occupation. Le parlement, fatigué de son obstination à plaider, lui défendit d'intenter aucun procès sans l'avis par écrit de deux avocats que la cour lui nomma. Cette interdiction de plaider la mit dans une telle colère qu'elle alla porter ses plaintes à un greffier, chez lequel se trouvait par hasard un président, qui s'avisa de lui donner des conseils. Elle les [illegible], mais, à un malentendu qui survint entre eux, elle crut qu'il voulait l'insulter et se mit à l'accabler d'injures. Racine, qui eut connaissance du fait, le mit en scène dans ses *Plaideurs*, entre Chicaneau et la comtesse de Pimbêche.

⁂

Mme de Châtillon plaidait au parlement de Paris contre la comtesse de La Suze. Ces deux *plaideuses* se rencontrant tête à tête dans la salle du palais, M. de La Feuillade, qui donnait la main à Mme de Châtillon, dit d'un ton gascon à Mme de La Suze, qui était accompagnée de Benserade et de quelques autres poëtes de réputation : « Madame, si vous avez la rime de votre côté, nous, nous avons la raison. » La comtesse de La Suze, piquée de cette raillerie, répondit avec beaucoup d'à-propos : « Eh bien, monsieur, on ne dira pas que nous plaidons sans rime ni raison. »

⁂

Un ami de Malherbe lui représentait l'indignité de ses procédés envers sa famille : « Ne plaiderez-vous jamais, lui dit-il, qu'avec vos parents? — Avec qui donc, reprit Malherbe, voulez-vous que je plaide? avec les Turcs et les Moscovites, qui ne me disputent rien? »

⁂

Une bourgeoise plaidait contre son tapissier. Impatientée du long discours dans lequel se perdait l'avocat de son adversaire : « Messieurs, interrompit-elle avec volubilité, il ne faut pas tant de grandes phrases et je vais vous mettre au fait en deux mots. J'ai fait marché avec ma partie adverse pour une tapisserie à personnages beaux, grands, bien faits comme M. le président que voilà : au lieu de me livrer une tapisserie de cette espèce, il veut m'obliger à en recevoir une dont les personnages sont mal faits, mal bâtis comme son avocat. Suis-je donc obligée d'accepter cette tapisserie? » L'avocat du tapissier, démonté par cette saillie, se troubla et la bourgeoise gagna sa cause.

⁂

Un paysan qui plaidait alla voir son avocat, qui lui dit : « Mon ami, tu perdras ton procès; la loi décide formellement contre toi. » Il lui montra en même temps avec le doigt dans son *Corps de droit* la loi en question. Le paysan lui dit alors : « Monsieur, ne laissez pas que de plaider; que sait-on? les juges se tromperont peut-être. » Dans ce moment une affaire appela l'avocat hors de son cabinet; il y laissa le paysan, qui profita de cette absence pour déchirer le feuillet où était consignée la loi qui devait le condamner. Il mit ce feuillet dans sa poche et s'esquiva prestement. L'avocat plaida avec une grande chaleur, il éblouit les juges et gagna sa cause. Le paysan, au sortir de l'audience, l'aborda. « Mon ami, lui dit l'avocat, tu as gagné ton procès contre mon sentiment. — Oh! monsieur, lui dit le paysan, je ne pouvais pas perdre, puisque j'avais bien caché la loi qui me condamnait; tenez, la voilà, » continua-t-il en lui montrant le feuillet qu'il tira de sa poche.

⁂

Un paysan alla consulter un avocat sur une affaire. L'avocat, après l'avoir examinée, lui affirma qu'elle était bonne. Le madré campagnard, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur la valeur de ces assurances, paya la consultation et dit ensuite à l'avocat : « A présent que vous êtes payé, dites-moi franchement, trouvez-vous encore mon affaire bonne? »

⁂

Un paysan sollicitait un procureur pour qu'il mît un peu plus d'ardeur à suivre son procès. Mais le procureur, qui ne voyait point venir d'argent, répondait toujours à son client : « Mon ami, ton affaire est si embrouillée que je n'y vois goutte. » Le paysan comprit à la fin ce que cela voulait dire et, tirant de sa poche deux écus, les présenta à son procureur : « Tenez, monsieur, dit-il, voici une paire de besicles. »

⁂

On sait qu'en vertu d'un vieil adage tout *plaideur* qui a perdu son procès a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Un individu qui se trouvait dans ce cas dit en sortant de l'audience, par manière d'exhaler sa mauvaise humeur, que l'un de ses juges était un fou et l'autre un cocu. Un des juges voulait intenter une action à ce *plaideur* irritable; l'autre, plus patient, disait qu'il méprisait une pareille injure. Après une contestation à ce sujet, le premier se fâcha et dit au second qu'il était un fou : « Je suis enchanté, répondit celui-ci, que vous ayez expliqué l'énigme; car, puisque je suis le fou, il est clair que vous êtes le cocu. »

⁂

Un évêque de Metz qui eut un procès au parlement contre son chapitre le perdit. Il voulut savoir le nom des juges qui l'avaient condamné et, à mesure qu'on les lui nommait, il ne manquait pas de donner à chacun un sobriquet injurieux. Quand on fut arrivé au *cinquième*, nommé Hennequin, jeune homme peu habile : « Bon! fit l'évêque : *asinus quintus* » (âne quint).

⁂

Un capitaine au cabotage, assigné devant le tribunal de commerce de Bordeaux, ne s'était pas pourvu d'avocat. Celui de son adversaire bavardait et éreintait à plaisir le pauvre marin, qui n'avait pas la langue de Cicéron. Impatienté à la fin, il se leva : « Monsieur le président, dit-il, je demande le renvoi à huitaine pour avoir le temps de trouver un *blagueur* qui puisse répondre à celui-là. » Et le renvoi à huitaine fut prononcé.

⁂

Pour une affaire d'importance
Iris sollicitait un jour;
Son rapporteur avec instance
La sollicitait à son tour.
La vertu d'Iris fit naufrage;
Son affaire eut un bon succès :
Elle perdit son p...,
Mais elle gagna son procès.

⁂

Vainement la riche Emilie
Plaide, requiert, conclut et veut
Que d'avec un Jean *qui ne peut*
Un prompt divorce la délie.
Les experts ayant affirmé
Que l'époux est bien conformé,
Quoiqu'en lui la nature dorme,
Les choses de manière iront
Qu'il l'emportera pour la forme,
Quoiqu'il n'ait pas droit dans le fond.

— **Allus. littér.** L'**Huître et les Plaideurs**, Titre d'une fable de La Fontaine. V. HUÎTRE.

Plaideurs (LES), comédie en trois actes et en vers, de Racine (Comédie-Française, 1668). La comédie des *Plaideurs* est la plus spirituelle critique des mœurs et du langage du palais au XVIIe siècle; elle est digne de Molière pour le comique des caractères, et Molière même n'a peut-être pas fait une seule pièce qui renferme un plus grand nombre de ces vers qui se gravent dans la mémoire. Chicaneau, la comtesse de Pimbêche, Petit-Jean, Perrin-Dandin sont demeurés des types. Racine a pris un peu partout pour composer sa pièce; il a imité dans certains endroits les *Guêpes* d'Aristophane, qui ont à peu près la même donnée; dans d'autres, il s'est inspiré d'aventures contemporaines. Ainsi, il paraît que la comtesse de Pimbêche n'est autre que la comtesse de Crissé, plaideuse de profession, à qui le parlement interdit d'intenter aucun procès sans l'avis écrit de deux avocats désignés d'office. Racine put l'entendre faire ses doléances chez le greffier Boileau, qu'elle prit pour confident, ou bien Boileau-Despréaux lui raconta l'affaire. A la première représentation, l'actrice qui jouait ce rôle portait une robe couleur de rose sèche et un masque sur l'oreille, ce qui était l'ajustement ordinaire de la comtesse de Crissé. D'autres traits plaisants lui ont été fournis par des avocats ou des magistrats. Louis Racine dit que ce fut un conseiller, M. de Brilhac, qui indiqua à son père tous les termes de procédure et les moyens de les mettre en œuvre; Dufresny passe, en outre, pour avoir fourni quelques vers heureux et quelques traits spirituels, ce qui a fait dire que c'était lui qui avait fait les vers. A ce compte, il ne resterait rien à Racine, car l'idée dramatique des *Plaideurs* est peu de chose, et il la doit d'ailleurs à Aristophane pour une partie et à Rabelais pour l'autre. Ce petit travail de marqueterie, ces emprunts faits à droite et à gauche et délicatement ajustés de manière à faire un ensemble original étaient de mode au XVIIe siècle, et l'on ne peut s'en plaindre quand le résultat, comme dans les *Plaideurs*, est une pièce amusante, d'un vrai comique. On voit, d'ailleurs, au style dont elle est écrite, qu'elle est bien d'une seule main et que les divers morceaux dont elle a été formée sont fondus ensemble avec le plus grand art. L'intrigue est nulle en quelque sorte.

Léandre, fils de Perrin-Dandin, aime Isabelle, fille de Chicaneau, plaideur obstiné; il pénètre sous le déguisement d'un homme de loi dans le domicile de ce dernier et obtient par surprise son consentement à son union avec sa fille, en lui faisant signer un contrat de mariage au lieu d'un exploit. Tout l'intérêt de la pièce est dans les détails et le comique des personnages. Le type de Perrin-Dandin, ce juge obstiné qui s'érige en tribunal et veut connaître solennellement des moindres affaires, les doléances de la comtesse de Pimbêche, empêchée de plaider et s'en plaignant à Chicaneau, Chicaneau lui-même, cette excellente physionomie de vieux procureur, le plaidoyer de Petit-Jean, l'incident d'audience des petits chiens, tout est de cette gaieté qui provoque le rire. « Les *Plaideurs*, dit La Harpe, sont remarquables en ce que la pièce n'est qu'une farce et qu'elle est écrite d'un bout à l'autre du style de la bonne comédie. D'ailleurs, elle manque absolument d'intrigue et d'intérêt, et ne se soutient que par la gaieté des détails et le comique des personnages. Mais aussi jamais on n'a prodigué avec plus d'aisance et de goût le sel de la plaisanterie; presque tous les vers sont des traits; et tous sont si naturels et si gais, que la plupart sont devenus proverbes. »

Plaideurs sans procès (LES), comédie en trois actes et en vers, d'Etienne (Théâtre-Français, 29 octobre 1821). Me Renard, vieux procureur, destine à Floridor, son confrère, sa fille Jenny, qui préfère au maussade praticien le jeune Saint-Léger. Celui-ci consulte Raymond, son ami, sur le moyen de s'ouvrir une libre entrée dans la maison de Me Renard, et Raymond n'en trouve pas de meilleur que d'imaginer un procès. Raymond et Saint-Léger passeront pour être frères; il y aura entre eux litige sur le partage de grands biens situés en Égypte. Saint-Léger confie sa cause à son rival Floridor, et Raymond la sienne à Renard. Les deux procureurs s'arrangent pour faire payer à leurs clients la dot de Jenny; car Renard ne veut pas avantager sa fille, et Floridor ne peut, sans déroger à la coutume et à sa profession, épouser sans dot. Les deux parties et leurs défenseurs sont réunis chez Renard. Les jeunes gens font semblant de se disputer avec fureur, se disent des gros mots et se provoquent en duel. Renard et Floridor regardent le procès comme devant offrir des développements magnifiques : que d'écritures à faire quand des plaideurs s'injurient *a limite juris!* Mais ces deux furieux reparaissent, ils ne se sont point battus, une explication franche a tout terminé; les voilà amis pour toujours, plus de procès, plus d'émoluments pour les procureurs. Saint-Léger est riche et le prouve; il avoue son amour pour Jenny, offre de l'épouser sans dot, et ce mot magique décide Me Renard à le prendre pour gendre.

PLAIDIN s. m. (plè-dain — rad. *plaid*). Etoffe écossaise dont on fait les plaids. ‖ Vieux mot.

PLAIDOIR s. m. (plè-doir — rad. *plaid*). Anc. jurispr. Lieu où se tenaient les plaids.

PLAIDOIRIE s. f. (plè-doi-rî — rad. *plaid*). Art ou profession de celui qui plaide, de l'avocat : *Il résigna lui-même les fonctions de secrétaire pour entrer dans l'exercice de la* PLAIDOIRIE. (Mignet.) ‖ Action de plaider : *Cette plaidoirie a tenu six audiences.* (Acad.)

— Discours de l'avocat qui soutient une cause : *Ouïr les* PLAIDOIRIES. *La* PLAIDOIRIE *se tournait souvent, chez les Romains, en déclamations fastueuses.* (Fén.)

— **Encycl.** V. PLAIDOYER.

PLAIDOYABLE adj. (plè-doi-ia-ble — rad. *plaider*). Où l'on peut plaider : *Jour* PLAIDOYABLE. ‖ Vieux mot. On a dit aussi PLAIDABLE.

PLAIDOYER s. m. (plè-doi-ié — infinitif de l'ancien verbe *plaidoyer*, plaider). Discours prononcé à l'audience pour défendre la cause d'une partie : *Un avocat ne publie pas ses* PLAIDOYERS *sans les revoir.* (S. de Sacy.)

Voyez avec quel art ce *plaidoyer* commence!
REGNARD.

— Par ext. Thèse, raisonnement en faveur d'une cause : *Cette pièce de théâtre est un éloquent* PLAIDOYER.

— Anc. pratiq. Salle d'audience : *Il y avait dans cette maison une chambre de parade ou d'audience appelée* PLAIDOYER. (Sauval.)

— **Encycl.** Législ. En principe, le droit de plaider appartient exclusivement aux avocats. Néanmoins, ce droit ne fait point obstacle à ce que les parties présentent elles-mêmes leur défense, ni à ce que les avoués plaident, dans certains cas, pour les affaires dont ils sont chargés.

Nous devons classer, parmi les prérogatives les plus anciennes de l'avocat, la faculté dont il jouissait, sous l'empire des parlements, d'aller porter partout le secours de sa parole. L'avocat qui voulait plaider hors de son ressort n'avait qu'à se faire délivrer un *exeat* par le bâtonnier de son ordre. Il obtenait toujours cet *exeat*, dont le but réel n'était que de faire connaître la qualité de l'avocat qui se présentait devant un tribunal étranger.

« Mais ce privilège, dit Dalloz, fut gravement compromis par les dispositions législatives qui suivirent la réorganisation de l'ordre à l'issue de la Révolution française. Le décret du 14 décembre 1810 y porta une première atteinte, en exigeant que l'avocat qui voulait plaider hors du département de son tribunal se munît d'une permission du ministre de la justice. Et plus tard, l'ordonnance du 20 novembre 1822 renchérit encore. En effet, aux termes des articles 39 et 40 de cette ordonnance, les avocats inscrits au tableau des cours royales pouvaient seuls plaider devant elles; ils ne pouvaient plaider hors du ressort de la cour près de laquelle ils exerçaient qu'après avoir obtenu, sur l'avis du conseil de discipline, l'agrément du premier président de cette cour et l'autorisation du garde des sceaux. Quant aux avocats attachés à un tribunal de première instance, ils ne pouvaient plaider que devant la cour d'assises et devant les autres tribunaux du même département. »

Tant qu'elles subsistèrent, ces prohibitions furent, de la part du barreau, l'objet de vives et justes critiques : elles blessaient son indépendance, elles étaient essentiellement contraires à ses traditions. L'ordonnance du 27 août 1830 vint faire droit aux plaintes des avocats. Aux termes de l'article 4 de cette ordonnance, « tout avocat inscrit au tableau peut plaider devant les cours du royaume sans avoir besoin d'aucune autorisation, sauf les dispositions de l'article 295 du code d'instruction criminelle. »

Toutefois, l'article 4 de l'ordonnance de 1830 ne paraît pas avoir complètement aboli les dispositions restrictives de l'ordonnance de 1822, aux termes desquelles les avocats attachés à un tribunal de première instance ne peuvent plaider que devant la cour d'assises

et les autres tribunaux du même ressort. M. Mollot dit à ce sujet : « Si le ministère de l'avocat se trouve restreint dans ce cas particulier, c'est parce que l'avocat n'est point inscrit au tableau d'une cour royale. L'article 40 est une conséquence de la première disposition de l'article précédent. L'article 39 ne confère, en effet, le droit de plaider devant les cours royales qu'aux avocats inscrits au tableau de ces cours. Dans son *Dictionnaire de procédure*, M. Bioche combat cette opinion et prétend, mais à tort selon nous, qu'il n'y a plus de distinction à faire ni entre les tableaux, ni entre les cours. »

Mais lorsqu'un avocat est inscrit au tableau des cours royales, il peut plaider devant toutes les juridictions sans avoir besoin d'une autorisation. Il peut, par conséquent, porter la parole devant les conseils de guerre, devant les tribunaux maritimes, devant les conseils de discipline de la garde nationale, les chambres de discipline des officiers ministériels et devant les arbitres. Ce droit est néanmoins subordonné à certaines restrictions. Ainsi, il ne peut point plaider devant la cour des comptes, car cette juridiction n'admet point le ministère des avocats; il ne peut non plus plaider devant la cour de cassation et le conseil d'État, car ce droit appartient exclusivement à une corporation distincte.

Nous avons dit qu'en principe les avocats seuls avaient le droit de plaider. L'article 86 du code de procédure déroge cependant à cette règle : « Pourront, dit-il, les juges, procureurs généraux, avocats généraux, procureurs du roi et substituts des procureurs généraux et du roi plaider devant les tribunaux leurs causes personnelles et celles de leurs femmes, parents ou alliés en ligne directe, et de leurs pupilles. » L'usage a même étendu cette règle à toute personne, et chacun peut aujourd'hui plaider sa propre cause; cette faculté est même accordée aux femmes.

Une autre exception a été introduite en faveur des avoués. Ce droit, que leur accorde la loi du 22 ventôse an XII, a été successivement restreint par les décrets des 14 décembre 1810 et 2 juillet 1812, ainsi que par l'ordonnance du 27 février 1822. Cette ordonnance, qui autorise les cours royales à interdire aux avoués le droit de plaider quand le nombre des avocats leur paraît suffisant, a été souvent présentée devant les tribunaux comme inconstitutionnelle, en ce qu'elle aurait abrogé, sur une matière non réglementaire, la loi du 22 ventôse an XII et le décret du 2 juillet 1812; mais un arrêt de la cour de cassation du 18 mars 1835 l'a déclarée obligatoire.

De nos jours, les avoués, même ceux des chefs-lieux de département, ne peuvent plaider que les incidents de procédure et les demandes incidentes susceptibles d'être jugées sommairement.

Les avoués des chefs-lieux de département n'ont pas le droit de plaider concurremment avec les avocats les affaires sommaires dans lesquelles ils occupent.

La prohibition de plaider n'est pas applicable aux avoués lorsque le nombre des avocats inscrits au tableau ou stagiaires, exerçant et résidant dans le chef-lieu, est jugé insuffisant pour la plaidoirie et l'expédition des affaires; ils peuvent, dans ce cas, plaider toutes les affaires dans lesquelles ils occupent. Les contestations entre le ministère public et les avoués, sur l'exercice du droit de plaider conféré à ceux-ci, doivent être jugées en audience publique et par la juridiction ordinaire. Les avocats peuvent intervenir lorsque les avoués réclament le droit de plaidoirie.

Devant quelque juridiction qu'ils portent la parole, les avocats parlent toujours la tête couverte. Ce droit, qui est un témoignage de la liberté de leur profession, leur était formellement attribué par l'article 35 du décret de 1810 et par l'article 12 du décret du 2 juillet 1812. Néanmoins, les avocats se découvrent lorsqu'ils prennent des conclusions ou quand ils lisent les pièces du procès, parce qu'ils font alors l'office d'avoué. Ils se tiennent également debout et découverts quand les magistrats prononcent le jugement. Mais ils ont le droit d'être couverts quand ils lisent l'opinion d'un jurisconsulte, parce qu'alors c'est encore le jurisconsulte qui est censé parler.

On avait voulu, dès le principe, sous la Restauration, empêcher les avocats de se couvrir devant la cour des pairs, mais leur droit ne tarda pas à être reconnu et n'a plus été contesté depuis. M. Dupin aîné a très-bien expliqué que le « couvrez-vous, avocat » ne veut pas dire : « ne vous gênez pas, mettez-vous à votre aise, » mais bien : « parlez librement. »

« La liberté, l'indépendance, dit M. Dalloz, sont les signes auxquels on a pu, de tout temps, reconnaître les hommes qui, par les forces de leur intelligence, l'étendue de leur instruction, et par leur désintéressement, se sont fait distinguer de leurs semblables; car, outre que la servilité existe peu du supérieur à l'inférieur, ou même de l'égal à l'égal (et aux yeux de la philosophie, dont les jurisconsultes sont les sectateurs, la différence des rangs est marquée par la différence du mérite), la science, l'instruction dissipent les nuages qui enveloppent la vérité; et, dès que la liberté luit à l'homme qui a su dépouiller l'attache des intérêts matériels, nulle crainte ne saurait étouffer sa voix courageuse; il parle, il révèle la conviction dont il est animé. »

Le XVI[e] siècle donnait déjà des exemples de cette liberté. C'est ainsi que le premier président de Thou ayant mal accueilli une proposition présentée par Dumoulin, les confrères de ce célèbre avocat se trouvèrent offensés dans la personne de celui-ci et nommèrent une députation qui s'adressa en ces termes à M. de Thou : « *Objurgasti hominem doctiorem te et doctiorem quam unquam eris.* » (Vous avez insulté un homme plus savant que vous et plus docte que vous ne serez jamais.) A ces paroles hardies, le premier président se contenta de répondre : « Messieurs mes anciens confrères, bien loin de condamner votre démarche, je l'approuve et vous prie de vous trouver demain à l'audience avec maître Dumoulin; vous ne vous retirerez pas mécontents. » Et le lendemain à l'audience, qui était nombreuse, M. de Thou prononça ces remarquables paroles : « Dumoulin, hier, en plaidant, vous fîtes une proposition que je condamnai mal à propos; c'est une faute dans laquelle je suis tombé par rapport à messieurs, dont je n'avais pas pris les avis, et par rapport à vous; je supplie la cour et vous, et tous vos confrères aussi, de l'oublier. »

En principe, l'avocat peut refuser de plaider une cause, et son ministère est entièrement libre à cet égard. « Sans le droit précieux d'accorder ou de refuser leur ministère, dit le préambule du 20 novembre 1812, les avocats cesseraient bientôt d'inspirer la confiance et peut-être de la mériter. Ils exerceraient sans honneur une profession dégradée. La justice, toujours condamnée à douter de leur bonne foi, ne saurait jamais s'ils croient eux-mêmes à leurs récits ou à leurs doctrines et serait privée de la garantie que lui offrent leur expérience et leur probité. »

Néanmoins, l'avocat nommé d'office pour la défense d'un accusé ne peut refuser son ministère sans faire approuver ses motifs d'excuse ou d'empêchement par les cours d'assises. « On s'est élevé, dit Dalloz, contre cette disposition de l'article 42 de l'ordonnance de 1822, que l'on a considérée comme l'une de celles qui contrarient le plus vivement les priviléges et la dignité du barreau; elle est, en effet, contraire à la liberté de l'avocat, qui, dans les causes de son refus, ne doit relever que de sa conscience et ne peut être tenu de rendre compte de ses motifs qu'aux membres du conseil de son ordre, c'est-à-dire à ses juges, en tout ce qui peut être considéré comme une infraction en dehors des règles établies pour tous les autres citoyens. Il y a dans la révélation ou la justification exigée par l'ordonnance une sorte d'abîme devant lequel aurait dû, ce semble, s'arrêter le législateur. D'autres considérations encore ont été présentées; ainsi, on a dit que cette disposition se concilie mal avec les devoirs qu'impose à l'avocat la confiance de son client, car les motifs qui forcent l'avocat à s'abstenir peuvent être de nature à ne pouvoir pas être révélés sans danger pour l'accusé. Mais on peut objecter que les causes de danger que l'on allègue ne sont qu'accidentelles; il peut être au contraire du plus grand danger qu'un accusé manque d'un défenseur. D'un autre côté, si les causes d'excuse sont de nature à n'être pas divulguées publiquement, l'avocat pourra être admis à s'expliquer devant la cour en chambre du conseil : rien ne le défend. Après cela, on peut reconnaître qu'il vaudrait encore mieux que l'avocat ne fût tenu d'exposer ses motifs qu'au conseil de l'ordre; mais on n'a pu en décider autrement dans l'intérêt du service même, et pour l'expédition des affaires, qui aurait été nécessairement ralentie par la nécessité de recourir au conseil, lorsque la juridiction saisie peut vider instantanément la difficulté. Aussi voit-on que, loin de tenir compte des critiques dirigées contre l'article 42 de l'ordonnance de 1822, le législateur a étendu la disposition en la rendant applicable devant la cour des pairs. L'ordonnance du 1[er] avril 1835 ayant expressément déclaré que les avocats appelés à remplir leur ministère devant la cour des pairs seront tenus du même devoir que devant la cour d'assises, soit qu'ils aient été choisis par les accusés, soit qu'ils aient été nommés d'office, et que la cour des pairs demeure investie, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises, il en résulte évidemment que l'avocat nommé d'office ne pourrait refuser son ministère sans faire approuver ses motifs d'excuse et d'empêchement par la cour des pairs, qui, en cas de résistance, serait autorisée à prononcer l'une des peines déterminées par l'article 18 de l'ordonnance de 1822. »

Les dispositions précitées n'en doivent pas moins être entendues dans un sens restrictif. L'avocat n'est donc point tenu de porter la parole quand le client s'y refuse obstinément, ce qui arrive quelquefois, soit avant, soit pendant l'audience. « L'avocat doit s'abstenir si le prévenu refuse le défenseur qui lui a été donné. » (Cour d'Orléans, arrêt du 28 mars 1838.)

L'indépendance de l'avocat doit être plus grande encore en matière civile. Il serait, on le comprend, difficile d'obliger les avocats à rendre compte, même [illegible] de discipline, des causes qui les détermineraient à refuser leur assistance à un plaideur dans une affaire civile. La conscience seule doit guider [illegible] barreau [illegible] parti qu'il a à prendre; et ce serait violenter sa liberté, anéantir son indépendance, que de soumettre à une autorité quelconque la décision émanée de sa conscience. L'avocat peut, en matière civile, refuser les causes qui lui sont présentées, même après avoir conseillé le procès; il le peut même après avoir été désigné par le bâtonnier pour le défendre, et cela sans être tenu de faire connaître les motifs de son refus au conseil de l'ordre.

Nulle contrainte ne doit être exercée sur le libre arbitre des membres du barreau.

Toutefois, le ministère des avocats est, dans certains cas, obligatoire en matière civile. Ainsi, ils ne peuvent se refuser à donner des avis et des consultations dans certaines matières concernant les mineurs, les communes, les établissements publics, les militaires en activité et les indigents. Il en est de même en matière de requête civile. La procédure de cette voie de recours extraordinaire est réglée par l'article 495 du code de procédure, aux termes duquel « la quittance du receveur sera signifiée en tête de la demande, ainsi qu'une consultation de trois avocats exerçant depuis dix ans au moins près un des tribunaux du ressort de la cour royale dans lequel le jugement a été rendu. »

— *Des formes du plaidoyer.* Un plaidoyer se compose ordinairement de six parties, savoir : les conclusions, l'exorde, le récit du fait, celui de la procédure, l'établissement des moyens et la réponse aux objections.

Autrefois, les conclusions ne se prenaient qu'à la fin du *plaidoyer*. Le juge [illegible] à l'avocat de conclure, et le dispositif du jugement était toujours précédé de cette clause en mots latins : *postquam conclusum fuit in causa.* Mais depuis longtemps les avocats ont pris l'usage de prendre leurs conclusions avant de commencer leur *plaidoyer*. Ce qui est sagement établi, afin que les juges sachent d'abord exactement quel est l'objet de la cause. (Guyot.)

— *Des plaidoyers en matière criminelle.* La défense doit être libre, complétement libre. « Qu'on la réfute s'il y a lieu, disait M. Dupin, mais qu'elle ne soit jamais interrompue, pour qu'il soit bien constant aux yeux de tous que la société aux prises avec un seul homme n'use pas de son pouvoir pour l'écraser, mais seulement pour se défendre elle-même. » Le juge ne doit jamais interrompre une plaidoirie ni montrer un visage irrité. Rien de plus sacré que la défense, et quand la vindicte publique secoue ses foudres sur la tête d'un malheureux, la voix qui lutte contre elle, quelle qu'elle soit, froide ou animée, timide ou éloquente, a droit à la bienveillance et au respect du magistrat. Pline le Jeune disait : « Toutes les fois que je juge, j'accorde à la défense tout le temps qu'elle demande, persuadé que le juge doit, avant tout, à sa religion d'être patient, car la patience est elle-même une grande partie de la justice. »

La loi romaine défendait aux juges tous mouvements de physionomie qui pouvaient faire deviner ce qui se passait dans leur âme. Conçue dans le même esprit, notre législation ne permet au président que d'avertir l'avocat de l'accusé qu'il ne doit rien dire contre sa conscience ou le respect dû aux lois et qu'il doit s'exprimer avec décence et modération.

Les magistrats ne doivent point interrompre les avocats. « J'ai ouï, dit M. Dupin, un avocat général interrompre le défenseur de l'accusé pour lui faire remarquer qu'il n'avait pas répondu à telle ou telle charge. Ceci a le plus grand danger. *Quid*, en effet, s'il n'y a pas de bonne réponse? Forcerez-vous l'avocat à en convenir au préjudice de son client? La prétérition sera-t-elle une figure interdite à son art? Et, s'il y a une réponse, mais qu'elle ne s'offre pas immédiatement à l'esprit du défenseur! qu'il se trouble! qu'il se taise! l'interruption n'aura-t-elle pas le triste effet de [illegible] »

De son côté, le défenseur de l'accusé ne doit point oublier que le président jouit, dans l'accomplissement de ses devoirs, d'une certaine [illegible] justice; qu'il est investi d'un pouvoir discrétionnaire pour ordonner tout ce qu'il croit utile à la découverte de la vérité. Et l'avocat ne doit point seulement respecter, dans ses paroles ou ses écrits, les lois et les autorités établies; il doit encore se garder avec soin de [illegible] partie adverse ou de ceux qui la représentent. [illegible] à ce sujet des dispositions que la philosophie et la [illegible] avocats. Nous ne pouvons mieux faire que de [illegible] vous avez du zèle pour vos parties, et nous [illegible] juste défense vous oblige souvent de révéler [illegible] lorsqu'il est absolument nécessaire. Apprenez [illegible] pens de votre vertu. Quel triste talent que celui de savoir médire. [illegible] lies de certains esprits sont peut-être les plus grandes épines de notre ministère; et, bien loin que ce qui fait rire le peuple puisse mériter [illegible] toujours sur les infortunés qu'on déshonore. Quoi! la honte suivra tous ceux qui approchent de ce sacré tribunal! Hélas! craint-on que les grâces de la justice ne soient trop pures? Que peut-on faire de pis pour les parties? On les fait gémir sur leurs succès mêmes, et on leur rend, pour me servir des termes de l'Écriture, [illegible] comme de l'absinthe. Eh! de bonne foi, que voulez-vous que nous répondions quand on viendra nous dire : « Nous sommes venus devant vous, et on nous y a couverts de confusion et d'ignominie; vous avez vu nos plaies, et vous n'avez pas voulu y mettre [illegible] qu'on nous a faits loin de vous, et on nous en a fait sous vos yeux de plus réels, et vous n'avez rien dit; vous que, sur le tribunal où vous étiez, nous regardions comme les dieux sur la terre, vous avez été muets comme des statues de bois et de pierre. Vous dites que vous nous conservez nos biens : eh! notre honneur nous est mille fois plus cher que nos biens! Vous dites que vous mettez en sûreté notre vie : [illegible] prix que notre vie! Si vous n'avez pas la force d'arrêter les saillies d'un orateur emporté, indiquez-nous du moins quelque tribunal plus juste que le vôtre; que savons-nous si vous n'avez pas partagé le barbare plaisir que l'on vient de donner à nos parties, si vous n'avez pas joui de notre désespoir et si ce que nous vous reprochons comme une faiblesse, nous ne devons pas plutôt vous le reprocher comme un crime. » Avocats, nous n'aurions jamais la force de soutenir de si cruels reproches, et il ne serait jamais dit que vous auriez été plus prompts à [illegible] vous les faire connaître. »

Un avocat ne doit point, dans ses plaidoiries, énoncer des faits diffamatoires étrangers à la cause, quand bien même il y aurait été invité par son client. Une pareille conduite ravalerait le rôle du défenseur.

S[illegible] un membre du barreau, c'est-à-[illegible] dont les allures doivent avo[illegible] N[illegible], l'avocat n'est point responsable de ce qu'il a écrit et publié pour son client, avec l'autorisation de celui-ci. Il ne peut donc, sous le prétexte que les faits plaidés ou publiés avec l'agrément du client seraient évidemment faux et calomnieux, être tenu d'une réparation personnelle envers la partie qui se dit calomniée. Telle est du moins l'opinion résultant d'un arrêt rendu par la cour de Paris le 13 prairial an XIII. Mais elle est critiquée [illegible] cas pareil, fait-il observer, l'avocat ne doit point signer l'écrit. Chaque citoyen doit avoir ses garanties. Or, si l'individu au nom duquel [illegible] avocat ne doivent point, en définitive, couvrir de réels délits.

[illegible] contre un tiers dans ses plaidoiries n'est point [illegible] ci. Les juges ont néanmoins, dans ce cas, un [illegible] à juger de la bonne foi de l'avocat.

[illegible] lui-même sa ca[illegible] à celle de l'av[illegible] les mêmes dev[illegible] le président, en lui ôtant la parole après un rappel à l'ordre, ne violerait pas plus le droit naturel que la loi positive.

[illegible] écarts [illegible] doire [illegible]

[illegible] défense ne vont pas jusqu'à permettre à celui qui en est pourvu la présomption d'une att[illegible] pays d'étendre encore le foyer de ses attaques et d'atteindre ceux des hommes à qui la société a confié le dépôt de ses lois. Ces considérations ne justifieraient pas à elles seules l'attribution de cette juridiction toute spéciale, mais la raison s'en tire surtout de ce que le délit est flagrant. La société n'en est malheureusement pas arrivée à ce point où il lui sera permis de tout entendre et de tout supporter, à supposer qu'il soit désirable qu'elle arrive là un jour. »

En matière civile, comme en matière criminelle, le président a toujours le droit de rappeler l'avocat à la question lorsqu'il s'en éloigne dans la discussion du point en litige.

— *De la durée du plaidoyer.* D'après la loi des Douze Tables, la durée des plaidoiries ne devait point dépasser l'heure de midi, et toutes les causes devaient être jugées avant le coucher du soleil ; mais cette disposition fut modifiée plus tard et on laissa à cet égard toute latitude aux juges. C'est ainsi que Cicéron parla pendant quatre audiences en faveur de Cornelius Barbus. Mais, en 701, une loi de Pompée accorda deux heures à l'accusation, trois heures à la défense. On finit enfin par en revenir au système inter[illegible] et à confier aux tribunaux le soin de régler les plaidoiries. Devant l'avocat était placé une clepsydre (instrument rempli d'eau) qui servait à mesurer le temps dans les proportions de la loi Pompeia, c'est-à-dire en donnant à la défense un tiers de plus qu'à l'accusation.

En droit français, la durée du temps qu'il convient d'employer à la défense d'un accusé rentre dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire du président, qui ne doit en user cependant qu'avec la plus grande réserve.

— Rhétor. Le *plaidoyer*, ayant pour objet de faire pénétrer la conviction dans l'esprit des juges, doit être surtout fort de preuves et présenter un enchaînement solide de déductions et de raisonnements; il exige de l'adresse dans la manière d'exposer les faits, de les mettre dans le jour le plus favorable à la cause, une connaissance approfondie de tous les moyens dont peut s'étayer le bon droit. Inutile d'ajouter que, sans la science du jurisconsulte, sans l'étude des textes et du formidable arsenal de lois, d'ordonnances, d'arrêts, de décisions de cours suprêmes qui fournissent à peu près dans tous les cas prévus des armes toutes prêtes, on peut faire, par hasard, un bon *plaidoyer*, par exemple dans sa propre cause, mais que, dans la plupart des cas, cette science acquise et l'habitude d'en manier les éléments constituent pour l'avocat et pour le jurisconsulte une supériorité incontestable.

Comme genre oratoire, le *plaidoyer* rentre dans l'éloquence modérée; les grands mouvements en sont généralement bannis et, à moins qu'une cause exceptionnelle n'y prête, on s'expose à paraître ridicule en prenant un ton passionné. Ce n'est pas que le pathétique soit absolument interdit, mais il doit être amené avec art et l'on ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit plutôt de convaincre que d'émouvoir.

Les anciens nous ont laissé des modèles accomplis de *plaidoyers*. Pour ne parler que des maîtres de l'éloquence judiciaire à Athènes et à Rome, Démosthène et Cicéron peuvent être, même aujourd'hui encore, étudiés avec fruit et celui qui se pénétrerait de leur manière d'exposer les faits, d'enchaîner les preuves, ne pourrait qu'y gagner en vigueur et en sobriété. Si l'on compare leurs *plaidoyers* à ceux des maîtres actuels du barreau, on les trouvera bien courts, pauvres de développements, en apparence, et resserrés en quelque sorte dans les plus étroites limites. Qu'on les lise avec attention pourtant, on verra que rien n'y manque, qu'ils sont complets et que cette brièveté même, qui ne permet pas à l'attention de s'égarer, fait leur plus grande force. Le nom de Démosthène, dès qu'on le prononce, éveille aussitôt l'idée d'une éloquence véhémente et hardie, d'apostrophes qui secouent la torpeur des juges, d'invectives qui réduisent l'adversaire au silence ou même à la fuite; tel il se montre en effet dans ses discours politiques; il est tout autre dans ses simples *plaidoyers*, tout en gardant ses habitudes d'argumentation serrée et précise. On y remarque une logique pleine de subtilité, une grande vivacité oratoire. Démosthène y prend le ton propre à chaque sujet, descend, sans s'abaisser, dans les plus petits détails, y jetant toute la chaleur et tout l'intérêt dont ils sont susceptibles. Ses harangues politiques nous ont fait connaître la vie publique des Athéniens; ses *plaidoyers* nous initient à tous les secrets de la vie privée de ce peuple léger, nous introduisent dans l'intérieur des familles, nous montrent de simples particuliers, que l'esprit d'intérêt ou de [illegible] met aux prises les [illegible] enfin [illegible] apprennent [illegible] ont toujours [illegible] les hommes. Ils se dis[illegible] la [illegible] de la discus[illegible] emploi du sophisme, l'art de profiter des circonstances. [illegible] forme le fond du talent de [illegible] que par éclairs [illegible] l'en-traîne au sublime. Quoique les procès, les lois et les mœurs de cette époque soient si loin de nous, que les savants seuls y puisent de curieux détails d'érudition, ceux qui étudient l'art oratoire y trouveront des modèles de brièveté, de fécondité prodigieuse de preuves et de moyens, d'inconcevable rapidité pour retourner une cause en tout sens, un art parfait pour accumuler les raisons et ménager les phrases, sans jamais tomber dans la déclamation. La précision de ces *plaidoyers* n'ôte cependant rien aux développements, aux tableaux, aux effets de l'éloquence, car leur style habituel, toujours soigné, est animé par une foule d'images, peinture énergique et courte de la pensée. Les traits sont rapides, pénétrants, empreints de cette amertume, de cette âpreté qui rendait Démosthène plus propre à l'attaque qu'à la défense. Il néglige les artifices oratoires, car ses pensées s'enchaînent naturellement. Parfois ses expressions tombent dans la bizarrerie par excès de violence, et dans la trivialité lorsqu'il vise à la plaisanterie qui, chez lui, semble toujours lourde et froide. Il réussit médiocrement dans le pathétique attendrissant; la corde sensible est toujours trop tendue et les sons qu'elle rend sont forcés et criards. Son génie véhément était plutôt fait pour la menace que pour la prière.

Ses principaux *plaidoyers* sont : *Contre Onétor*, sur un divorce fictif; *Contre Nausimaque*, à propos d'un compte de tutelle; *Contre Olympiodore*, sur un partage de biens; *Contre Léocharès*, sur une affaire de succession; *Contre Beotus*, en revendication de nom; *Contre Apaturius*, à propos de coups et blessures; *Contre Phormion*, sur une demande en restitution; *Contre Dionysiodore*, sur une affaire de commerce maritime; *Contre Phénippe*, sur un échange de biens; *Contre Evergus et Mnésibule*, pour faux témoignage, etc. Nous avons consacré des analyses spéciales à la plupart de ces *plaidoyers*.

Les *plaidoyers* de Cicéron, moins serrés et moins vigoureux, présentent encore à un haut degré d'éminentes qualités oratoires; ils sont remarquables surtout par la clarté de l'exposition, par l'art suprême qui se manifeste dans le récit des faits de la cause et dans la couleur qu'il donne aux événements. Avec son imagination mobile, l'orateur jette de l'éclat et de la vivacité dans toutes ses discussions et parcourt toutes les gammes des moyens oratoires, de l'apostrophe virulente à l'épigramme et de l'indignation à l'enjouement. Le *Pro Roscio comœdo*, les *Verrines*, le *Pro Archia*, le *Pro Calpurnio Pisone*, le *Pro Murena*, le *Pro Ligario*, le *Pro Milone*, montrent dans toute la variété de ses aptitudes diverses ce talent souple et charmant, surtout par la facilité des développements, l'harmonie de toutes les parties du discours, l'élégance et la pureté du style.

Ces secrets de l'éloquence judiciaire se perdirent vite. Déjà, sous les empereurs, les épigrammatistes se moquaient de la faconde intarissable des avocats, de leur pédantisme et de la manie qu'ils avaient, pour agrandir leurs causes, de remuer tous les vieux souvenirs historiques et mythologiques. « J'ai un procès à propos de trois chèvres, disait Martial à l'un d'eux, et voici que tu parles de la guerre de Troie et de l'œuf de Léda; parle un peu de mes trois chèvres, je te prie. » Sénèque le rhéteur nous a conservé le résumé et le plan d'un certain nombre de *plaidoyers* de son temps; ce sont, pour la plupart, d'oiseuses déclamations dont le vide est masqué par la pompeuse ordonnance des moyens, et remarquables seulement par la subtilité des sophismes. Ces défauts furent encore exagérés lorsque, après la Renaissance, l'art oratoire commença à être cultivé. Les *plaidoyers* du XV^e^ et du XVI^e^ siècle sont grotesques; la scolastique, avec ses divisions et ses subdivisions, ses accumulations de preuves tirées de la Bible, ses mélanges macaroniques de français, de grec et de latin, envahit les *plaidoyers* comme les sermons. Un curieux monument subsiste de l'éloquence judiciaire à cette époque; c'est le *plaidoyer* de Jean Petit pour les meurtriers du duc d'Orléans, *plaidoyer* prononcé en présence du roi et de la reine le 8 mars 1408. Toute la science, toute l'éloquence des écoles est là. Le volumineux discours est un syllogisme, précédé d'un exorde insinuant et solennel : « Quand je considère la très-grande matière dont j'ai à parler et la grandeur des personnes dont il me conviendra et faudra toucher en si très-noble et solennelle assemblée comme il y a ici, et, d'autre part, que je me regarde et me treuve de petit sens, povre de mémoire et faible d'engin, et très-mal orné de langage, une très-grande peur me fiert au cœur. » Cela dit, il entre en matière avec cette parole de saint Paul : « Dame convoitise est de tous maux la racine, puisque, lorsqu'on est en ses lacs et tient sa doctrine, apostats elle a faits aucuns qui l'ont tant aimée et autres déloyaux. » C'est ce qu'il prouve en quatre points, le second point se subdivisant en deux, le troisième en quatre parties, plus trois exemples, le quatrième point en huit vérités, d'où il tire « neuf conclusions par matière de corollaire. » La s'étale et foisonne l'indigeste et grotesque érudition qui était alors fort à la mode. Les exemples sont tirés de la mort de Julien l'Apostat, qui renia Jésus-Christ pour gagner la faveur des Sarrasins; de celle de Zambry, prince et duc de Siméon, qui fut épris de convoitise et délectation charnelle pour une dame païenne; du bel Absalon, que le bon chevalier Joab occit contre le commandement du roi, etc. C'est à l'aide de ces exemples que le cordelier prouve qu'il est licite à chaque sujet, sans aucun mandement, selon les lois morale, naturelle et divine, d'occire et faire occire le traître et déloyal tyran, comme d'occire un larron, comme fit Michel archange, le meurtrier de Lucifer; et ce n'est rien encore; le féroce logicien, s'enfonçant dans son implacable et fanatique raisonnement, établit qu'il vaut mieux que le tyran soit tué par un duc que par un comte, par un comte que par un baron, etc.; qu'aucune promesse ou engagement ne peut empêcher un homme de tuer le tyran, qu'il est plus glorieux et plus méritoire encore de tuer un de ses parents et des plus proches, que de tuer un étranger; qu'il est mieux de tuer un prince, un frère du roi, que d'occire un simple particulier. Toutes ces propositions sont nettement et rigoureusement déduites.

Restait à prouver que le duc d'Orléans avait été ce traître et déloyal tyran qu'il est non-seulement licite, mais glorieux de tuer : c'est l'objet de la *mineure*. Aucun des bruits populaires, aucune des sombres et fantastiques calomnies rêvées par le mysticisme grossier de la foule n'échappe à l'apologiste. Et quels bruits! quelles calomnies! La belle et douce Valentine, la dernière amie du pauvre roi fou, soupçonnée d'avoir voulu l'*envoûter* et d'avoir tenté par une pomme l'empoisonnement du dauphin; le jeune et brillant frère de Charles VI, l'aimable et léger Louis d'Orléans, représenté comme un hideux sorcier se dépouillant nu auprès d'un buisson, fichant en terre deux épées, évoquant deux diables vêtus de brun vert, dont l'un se nommait Heremas et l'autre Estramain, ou bien encore faisant faire par un moine un sortilége d'une branche de cornouiller trempée dans le sang d'un cochet rouge et d'une poule blanche, ou bien, et surtout, organisant, pour brûler vif le pauvre fol, le fameux ballet des sauvages. En conséquence de tous ces griefs, maître Petit requérait que non-seulement le roi ne blâmât ni ne reprît en rien le meurtrier, mais encore le tînt pour agréable.

Le *plaidoyer* prononcé par Guillaume Cousinot en réponse à cette furieuse diatribe est plus modéré, mais n'est pas moins symétrique. Les divisions et subdivisions sont aussi nombreuses. Dans la première partie, il prouve par six raisons que le roi est tenu de faire justice à tous ses sujets, et c'est parfois avec une véritable éloquence qu'il fait appel à la justice ou à la compassion royale. Dans la seconde partie, c'est également par six raisons qu'il démontre la grandeur et abomination du *péché* de la partie adverse. Dans la troisième, il réfute encore en six points les accusations dont le duc d'Orléans a été l'objet et compare son client au roi David; enfin, dans la péroraison, il trouve des accents pathétiques dont Bossuet s'est peut-être inspiré pour composer la prosopopée célèbre de l'oraison funèbre du prince de Condé; il invite à venir pleurer autour de ce cadavre tous les princes que le duc aimait : « Pleure, duc de Bourbon, car ton amour est enfouie en terre; et vous autres, princes et nobles, pleurez, car le chemin est commencé à vous faire mourir traîtreusement et sans advertance. Pleurez, hommes et femmes, jeunes et vieux, pauvres et riches, car la douceur de paix et de tranquillité vous est ôtée, etc. »

Un jurisconsulte du XVI^e^ siècle, Chasseneux, homme grave, devenu plus tard président du parlement d'Aix, examine doctement devant l'officialité d'Autun s'il faut excommunier de petites bêtes (on ne sait trop de quelle espèce) qui dévastaient les environs de Beaune et contre lesquelles les Beaunois s'étaient portés plaignants. Chasseneux plaida pour eux; son *plaidoyer* a été conservé (*Repertorium consiliorum domini Bartholomei de Chassaneo*, Lyon, 1531, in-8°). « L'avocat, dit M. Lalanne, divise cette importante affaire en cinq questions qu'il traite en autant de chapitres : 1° s'il faut donner à ces petites bêtes le nom d'hurebers locustes (espèces du genre *attelabus*, de l'ordre des coléoptères); 2° si l'on peut assigner en justice ces hurebers; 3° s'ils doivent être cités à comparaître en personne ou par procureur; 4° quel est leur juge naturel; 5° ce que c'est que l'anathème et la malédiction dont on les menace. Ces cinq questions sont subdivisées en deux cent cinquante-six paragraphes. Viennent ensuite des objections ou réponses; des preuves de l'une et de l'autre opinion; dix arguments dans lesquels Chasseneux développe avec une incroyable prolixité les raisons qui s'opposent à la condamnation des hurebers; douze, qu'on peut au moins les anathématiser. »

Cette manie des divisions et des subdivisions empruntée à la scolastique, jointe à celle de s'étayer des versets de la Bible, de rapporter, en faveur d'une cause toute moderne, un tas de faits relatifs à Salomon, David ou Abraham, d'entremêler le français et le latin, à l'imitation des prédicateurs, dura jusqu'au XVIII^e^ siècle et n'épargna pas même ceux que l'on considère comme les premiers maîtres du barreau français. O. Talon, plaidant devant le parlement de Paris en 1673, pour les héritiers de M^lle^ de Canillac, s'exprimait ainsi dans son exorde : « Au chapitre XIII du *Deutéronome*, Dieu dit : Si tu te rencontres dans une ville ou dans un lieu où règne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition; rassemble dans les places publiques toutes les dépouilles de la ville, brûle-la tout entière avec ses dépouilles et qu'il ne reste qu'un monceau de cendres de ce lieu d'abomination. En un mot, fais-en un sacrifice au Seigneur et qu'il ne reste rien entre tes mains des biens de cet anathème. » Pour donner plus de poids à sa citation, l'avocat la reprend en latin : « *Si audieris in una urbium*, etc.; » puis il continue : « Le procès ayant été fait à Naboth, *quia maledixerat regi*, le roi Achab se mit en possession de son héritage. David, étant averti que Miphiboseth s'était engagé dans la rébellion, donna tous ses biens à Siba, qui lui en apporta la nouvelle : *Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth.* » Au milieu de tout cela, les héritiers de M^lle^ de Canillac deviennent ce qu'ils peuvent.

Un autre avocat de la même époque, plaidant en séparation de corps pour sa propre fille, s'exprime ainsi : « *Verum est dicere*; oui, messieurs, il est bien vrai! Ma fille est heureuse et malheureuse tout ensemble; heureuse *quidem*, d'avoir trouvé un époux distingué par sa naissance; malheureuse *autem*, de ce que ce gentilhomme a renversé sa fortune par sa mauvaise conduite. En sorte, messieurs, que ma fille court risque de se trouver réduite à mendier son pain, ce pain que les Grecs appelaient τὸν ἄρτον! »

Il semblerait qu'il y a plus de deux siècles entre l'époque actuelle et celle où ces informes élucubrations pouvaient être écoutées par les cours de justice. Mais il est juste de dire que, si le procureur général Talon suivait encore, au XVII^e^ siècle, les procédés du XV^e^ et expliquait les infortunes de Canillac par celles de Miphiboseth, il avait des contemporains d'un goût plus sûr. Les beaux *plaidoyers* de Servin, de Lemaître et de Patru, ceux que composa Pellisson pour la défense de Fouquet, l'œuvre entière de d'Aguesseau protestent contre ces excentricités. Il y a longtemps déjà que l'on se moque de ces avocats qui, à propos d'un mur mitoyen, parlent de la création du monde, et qu'on les prie, comme Petit-Jean, de passer au moins au déluge. Quelques avocats généraux, imbus des vieilles traditions, ont seuls conservé dans leurs réquisitoires cette éloquence boursouflée et ridicule. Ce que l'on prise le plus aujourd'hui dans un *plaidoyer*, c'est une éloquence calme et tempérée, alliée à une discussion serrée et vigoureuse. C'est par là qu'ont brillé ou que brillent encore Berryer, Dupin, Dufaure, Senard, Jules Favre, Léon Duval, etc. V. JUDICIAIRE [éloquence].

Des divers *plaidoyers* qui sont proposés comme modèles, il n'en est peut-être pas qui offre d'une manière plus frappante l'alliance de la vigueur et du calme que celui de Lacordaire pour la défense de l'école libre, en réponse aux pauvres arguments du procureur général Persil. En voici le début : « Nobles pairs, je regarde et je m'étonne. Je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que M. le procureur général est au banc du ministère public; je m'étonne que M. le procureur général ait osé se porter mon accusateur, lui qui est coupable du même délit que moi et qui l'a commis dans l'enceinte où il m'accuse, devant vous, il y a si peu de temps. Car de quoi m'accuse-t-il? D'avoir usé d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi; et lui vous demandait naguère la tête de quatre ministres en vertu d'un droit écrit dans la charte et non encore réglé par une loi! S'il a pu le faire, j'ai pu le faire aussi, avec la différence qu'il demandait du sang et que je voulais donner une instruction gratuite aux enfants du peuple. Tous deux nous avons agi au nom de l'article 60 de la charte. Si M. le procureur général est coupable, comment m'accuse-t-il? Et s'il est innocent, comment m'accuse-t-il encore? »

— Bibliogr. Recueils de *plaidoyers* célèbres : *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de nostre temps* (Paris, 1609, in-8°); *Actions notables et plaidoyers de L. Servin* (Paris, 1640, in-fol.); *Barreau français* ou *Collection des chefs-d'œuvre d'éloquence judiciaire en France, ancien et nouveau barreau*, publié par MM. Clair et Clapier (Paris, 1821-1827, 16 vol. in-8°); *Éloquence judiciaire*, par les mêmes (1825-1826, 2 vol. in-8°); *Annales du barreau français* ou *Choix de plaidoyers les plus remarquables depuis Lemaistre et Patru jusqu'à nos jours* (Paris, 1823-1839, 20 vol. in-8°); *Œuvres d'Omer et de Denis Talon, avocats généraux au parlement de Paris*, publiées sur les manuscrits autographes par D.-B. Rives (Paris, 1821, 6 vol. in-8°); *Plaidoyers historiques*, par Tristan (Lyon, 1650, in-8°); *Plaidoyers et harangues de Le Maître* (Paris, 1657, in-fol., ou 1705, in-4°); *Plaidoyers et autres œuvres de Fr.-P. Gillet et de Laur. Gillet* (Paris, 1696, 2 vol. in-4°); *Recueil des défenses de Fouquet*, par Pellisson et autres (1665, 12 vol. pet. in-12); *Factum pour Fouquet* (1666, 1 vol. pet. in-12); *Conclusion des défenses* (1668, 1 vol. pet. in-12), *Œuvres d'Olivier Patru* (Paris, 1732, 2 vol. in-4°), *Œuvres de Mathieu Terrasson* (Paris, 1737, in-4°); *Œuvres du chancelier d'Aguesseau* (Paris, 1759-1789, 13 vol. in-4°); *Œuvres de Cochin* (Paris, 1751, 6 vol. in-4°); *Mémoires et plaidoyers*, par Delamalle (Paris, 1827,

4 vol. in-8°); *Discours, plaidoyers et mémoires de L.-F. Bonnet* (Paris, 1839, 2 vol. in-8°); *Réquisitoires, plaidoyers et discours de rentrée prononcés par M. Dupin l'aîné depuis le mois d'août* 1830 (Paris, 1834-1852, 11 vol. in-8°); *Tribune judiciaire; recueil des plaidoyers et des réquisitoires les plus remarquables des tribunaux français et étrangers*, par J. Sabbatier (Paris, 1856-1861, 10 vol. gr. in-8°).

PLAIE s. f. (plè — latin *plaga*, du grec *plêgê*, coup, de *plêssein*, frapper, qui est rattache par Delâtre à la racine sanscrite *pric, prig, pring, parg, prag*, joindre, toucher, qui a fourni aussi le grec *plekô*, latin *plecto, plico*, tresser, lier, tisser, etc. Mais Eichhoff rattache *plêssein* à la racine sanscrite *plus*, nuire, consumer). Solution de continuité avec désorganisation plus ou moins profonde des tissus, qui est produite dans les parties molles du corps : PLAIE *dangereuse.* PLAIE *gangréneuse. Panser une* PLAIE. *Sonder, cautériser une* PLAIE. *Les sangsues enveniment les* PLAIES. (Raspail.)

— Cicatrice, marque qu'une plaie a laissée sur le corps : *Le soldat montre avec orgueil les* PLAIES *qu'il a reçues en servant la patrie.*

— Poétiq. Brèche, trouée :

Horrible et large *plaie*
Que l'on fit à la pauvre haie.
LA FONTAINE.

— Impression funeste et durable produite sur l'âme : *Souffrir d'une* PLAIE *secrète. La* PLAIE *qui blesse le cœur ne peut trouver son remède que dans le cœur même.* (Mass.) *Les plaisanteries que se permet notre frivolité font souvent des* PLAIES *profondes.* (D'Alembert.) *Les* PLAIES *de l'âme, comme celles du corps, laissent leur empreinte sur ce qu'elles touchent.* (Chateaub.) *Il est peu de* PLAIES *morales que la solitude ne guérisse.* (Balz.) ‖ Cruel inconvénient, mal profond : *L'ennui est la* PLAIE *du riche.* (De Custine.) *Le patriotisme d'antichambre est la grande* PLAIE *morale de l'Italie.* (H. Bayle.) *Il est impossible de ne pas considérer comme la* PLAIE *de l'instruction publique ces ombres de collèges qui couvrent la France.* (V. Cousin.) ‖ Malheur public, fléau : *Le paupérisme est la plus tenace des* PLAIES *sociales.*

— *Ne demander que plaie et bosse*, Souhaiter qu'il survienne des batailles, des querelles, des procès : *L'esprit charitable de* VOULOIR PLAIE ET BOSSE *à tout le monde est extrêmement répandu.* (Mme de Sév.)

— *Mettre le doigt sur la plaie*, Indiquer exactement où est le mal : *Vous* AVEZ MIS LE DOIGT SUR LA PLAIE. *Quand on* MET LE DOIGT SUR LA PLAIE, *on ne manque guère de faire crier.*

— *Rouvrir une plaie*, Faire revivre, renouveler une ancienne douleur.

— Prov. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, Une perte d'argent est toujours réparable.

— Hist. hébr. *Plaies d'Egypte*, Série de fléaux que Dieu envoya sur l'Égypte, selon la Bible, pour amener le roi de ce pays à laisser partir les Israélites. ‖ Fam. *C'est une plaie d'Egypte*, Se dit d'une personne ou d'une chose insupportable, considérée comme un fléau.

— Arboric. Lésion produite sur la tige ou les branches des arbres, et qui résulte de l'enlèvement de l'écorce, de l'amputation ou de la rupture d'une branche ou d'un rameau : *Si la* PLAIE *se ferme avant que la carie ait fait des progrès, il arrive souvent qu'elle s'arrête.* (Bosc.)

— Mysticisme. *Les plaies de Notre-Seigneur, Les cinq plaies*, Blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion et que les fidèles adorent.

— Encycl. On divise les *plaies*, d'une manière générale, en : 1° *plaies* par instruments tranchants, incisions ou coupures; 2° *plaies* par instruments piquants ou piqûres; 3° *plaies* par instruments contondants ou contusions; 4° *plaies* par arrachement; 5° *plaies* par morsure; 6° *plaies* empoisonnées et virulentes; 7° *plaies* sous-cutanées; 8° *plaies* par armes à feu.

— *Plaies par instruments tranchants.* Dans ces sortes de *plaies*, l'instrument agit en pressant et en sciant les chairs, d'où résulte une solution de continuité nettement tranchée, présentant deux lèvres saignantes réunies à angle aigu par leur partie profonde. Les *plaies* par instrument tranchant sont dites *superficielles* ou *profondes*, selon qu'elles intéressent seulement les téguments ou qu'elles atteignent les parties profondes. Leur étendue, leur direction, leur forme présentent de nombreuses variétés. Leur nombre est quelquefois très-considérable. Dupuytren parle d'un cordonnier chez lequel on compta trois cent soixante-seize *plaies* faites avec un tranchet. Il n'est pas rare de rencontrer de pareilles mutilations chez les aliénés et chez certains mystiques qui croient trouver un grand mérite dans leurs souffrances.

Phénomènes primitifs. Que la coupure soit superficielle ou profonde, il existe toujours des phénomènes locaux, dont l'intensité varie avec la gravité de la blessure. C'est ainsi qu'on observe une douleur plus ou moins vive, due à la section des filets nerveux, plus ou moins nombreux, qui animent la partie blessée. La peau est, sous ce rapport, douée d'un triste privilége; aussi les *plaies* des téguments sont-elles les plus douloureuses. Si l'individu est dans un état de sommeil, de syncope, d'ivresse, d'épilepsie, la douleur est bien moins sensible. C'est sur ce principe que repose l'anesthésie par inhalation d'éther ou de chloroforme. Un autre phénomène local bien appréciable, c'est l'écartement des bords de la *plaie*, écartement dû à la forme de l'instrument, à l'élasticité et à la contractilité des parties blessées. Les *plaies* de la peau sont celles dans lesquelles l'ouverture est le plus béante. Toute *plaie* est accompagnée d'un écoulement sanguin plus ou moins considérable, selon que l'instrument a divisé de grands ou de petits vaisseaux.

Phénomènes consécutifs. Les phénomènes qui viennent après les accidents primitifs d'une *plaie* varient selon que les lèvres de celle-ci sont rapprochées ou restent écartées l'une de l'autre. Dans le premier cas, lorsque la *plaie* est simple, le fond est anguleux et les surfaces vont en s'écartant à mesure qu'elles avancent vers la peau. Du sang baigne la *plaie;* il y en a très-peu dans le fond, un peu plus à la superficie; là, il se condense et le contact de l'air le dessèche. Le gonflement arrive; les surfaces vont au-devant l'une de l'autre; d'abord elles se touchent dans le fond; de là, la contiguïté s'établit progressivement vers la surface cutanée. Le peu de sang qui servait d'intermédiaire aux deux surfaces traumatiques est chassé à l'extérieur par la pression mutuelle due au gonflement des tissus, lesquels soulèvent la croûte qui se détachera plus tard. Il s'est formé un suc, un composé de fibrine et d'un peu d'albumine, appelé *lymphe plastique* ou *coagulable*, qui, en s'organisant, a rétabli et assuré la continuité des tissus; reste une cicatrice linéaire. Ce travail peut être terminé en moins de cinq jours; c'est la réunion par première intention. » (Vidal.) Mais assez souvent, malgré tous les soins qu'on prodigue, on ne peut obtenir cette réunion immédiate. Les bords de la solution de continuité ne se rapprochent pas, la *plaie* reste exposée au contact de l'air et les phénomènes consécutifs se compliquent davantage. En effet, « après que l'hémorragie a cessé, dit Vidal, survient un suintement sanguinolent qui disparaît vers le troisième jour. Cependant, une partie de ces humeurs se dessèche et couvre la *plaie;* le gonflement arrive avec une douleur tensive; alors une nouvelle sérosité baigne la *plaie*, qui présente, à cette période, un aspect blafard, quelquefois livide et hideux, comme le dit Boyer. Peu à peu, le liquide séreux se trouble, s'épaissit, devient d'un blanc jaunâtre; c'est du pus qui s'est formé et qui détache les croûtes. Si on l'enlève, on trouve au-dessous une membrane de nouvelle formation, qui est considérée par Delpech comme la matrice de ce pus. Cette membrane est soulevée par de petites saillies mamelonnées, mollettes, sensibles et saignant avec une grande facilité; ce sont les bourgeons charnus. La *plaie*, qui, dès le début du gonflement, paraissait plus large et plus irrégulière, s'affaisse, se régularise et est réduite à de moins grandes dimensions. La douleur diminue et cesse même dès que la suppuration est tout à fait établie. La membrane pyogénique est pourvue d'une grande rétractilité, ainsi que les bourgeons charnus. Quand la *plaie* est peu considérable, c'est sur un seul point que se développe cette propriété; si la surface traumatique est très-étendue, il naît plusieurs centres d'attraction formant comme de petits îlots qui se dessèchent et deviennent le point de concentration des lèvres de la *plaie*. Les bourgeons disparaissent, la membrane s'épaissit, se condense et devient de plus en plus rétractile; elle se constitue en une espèce de tissu fibreux appelé *tissu inodulaire.* » C'est la guérison ordinaire des *plaies* avec perte de substance. Lorsqu'on rapproche les lèvres d'une *plaie* sur lesquelles se trouvent déjà des bourgeons charnus, ceux-ci s'animent; il se forme dans leur intérieur un réseau vasculaire destiné à nourrir le tissu de nouvelle formation; les bourgeons des deux côtés se rapprochent, se collent ensemble; la suppuration tarit et il résulte un tissu nouveau qui a fait donner à ce phénomène le nom de *régénération des chairs.* Bell a donné à ce mode de guérison la dénomination de *réunion par seconde intention.* Enfin, il est une quatrième terminaison des *plaies*, c'est la cicatrisation sous une croûte qui se forme à la surface de la *plaie* et qui est produite par les éléments du sang desséché ou par des globules de pus mêlés à des cellules épidermiques et retenus par une matière cireuse, cassante, due à la dessiccation du sérum. Ces croûtes sont dures, imperméables, jaunâtres ou brunes et elles adhèrent assez intimement aux parties qu'elles recouvrent. On ne peut guère discerner le travail qui se produit au-dessous de ces enveloppes protectrices des *plaies;* mais la suppuration y est à peine perceptible ou nulle. La cicatrisation semble s'y faire sans l'intermédiaire des bourgeons charnus et, au bout d'un certain temps, quand la croûte se détache spontanément, on trouve à sa place une pellicule cicatricielle résistante. (Follin.) Ce mode de cicatrisation des *plaies* est, en général, satisfaisant, la guérison s'y fait lentement, sans suppuration, à peu près comme elle a lieu dans les *plaies* sous-cutanées. L'état général des blessés ne présente aucun symptôme particulier lorsque les *plaies* sont peu nombreuses ou d'une petite étendue. Dans le cas contraire, il survient, vers le troisième ou quatrième jour et quelquefois plus tôt, un appareil fébrile qu'on désigne sous la dénomination de *fièvre traumatique.* Cette fièvre débute, le plus souvent, par un accès de chaleur ou par un frisson; puis viennent l'accélération du pouls, l'animation des traits, la fréquence de la respiration, la soif, la perte d'appétit, etc. Dès que la suppuration est établie, la fièvre traumatique diminue et disparaît bientôt entièrement.

Traitement. Le traitement des *plaies* par instrument tranchant comprend des moyens généraux et des moyens locaux. Parmi les premiers, lorsqu'il existe de grandes *plaies*, il faut un repos absolu d'esprit et de corps; le malade doit rester au lit, dans une position telle que les parties blessées soient, autant que possible, au-dessus du niveau du reste du corps. Il faut entretenir dans la chambre du malade une douce température et renouveler l'air de temps en temps pour l'empêcher de se vicier. On doit toujours éviter le refroidissement, sans trop élever la température. La diète absolue n'est jamais nécessaire; il faut, au contraire, entretenir les forces du blessé par une alimentation suffisante et consulter un peu ses goûts dans le choix des aliments. Cependant, s'il existait un embarras gastrique, il faudrait faire précéder l'alimentation d'un léger purgatif. La fièvre traumatique, si elle se développait avec énergie, devrait être combattue par des boissons délayantes et par quelques antispasmodiques.

Traitement local. Ce traitement des *plaies*, dit Follin, comprend l'exposé des diverses méthodes mises en usage par les chirurgiens pour obtenir la réunion immédiate ou favoriser la cicatrisation des *plaies* qui suppurent. Cette seconde indication peut être remplie de trois façons, soit en laissant la solution de continuité bourgeonner et se recouvrir peu à peu d'une pellicule cicatricielle, soit en mettant en contact les lèvres granuleuses de la *plaie* et favorisant l'adhérence et la fusion des bourgeons charnus, soit enfin en développant artificiellement sur la *plaie* une croûte au-dessous de laquelle se fait une cicatrice.

— *Plaies par instruments piquants.* Il existe un nombre infini d'agents qui peuvent produire ces sortes de lésions. Depuis la simple épine d'un arbuste, depuis l'aiguille la plus fine jusqu'au pieu, tous les instruments acérés produisent des *plaies* qu'on range dans la même catégorie. Les plus communes sont celles qui sont faites par l'épée, le fleuret, la baïonnette, le couteau, le canif, les clous, les fragments d'os, de bois ou de verre. Les plus compliquées de ces *plaies* sont celles dans lesquelles s'est brisé l'agent vulnérant.

Description. Les instruments perforants sont enfoncés d'une manière tantôt oblique, tantôt perpendiculaire; il agissent dans le même sens et présentent toujours un grand danger quand ils pénètrent au voisinage de quelque cavité splanchnique. Les *plaies* qui en résultent se distinguent par une très-petite étendue et par leur profondeur souvent considérable. L'instrument pénètre dans les tissus en écartant et refoulant les fibres; puis, quand il a été retiré, les parties reviennent sur elles-mêmes, la *plaie* perd de sa largeur et n'est plus en rapport avec le diamètre du corps vulnérant. L'hémorragie est, en général, peu intense, quelquefois même nulle, parce que le sang, au lieu de s'échapper au dehors, s'infiltre à travers les tissus et donne lieu à une ecchymose. La douleur est peu considérable lorsque l'instrument est très-effilé; elle est beaucoup plus grande quand la pointe de l'instrument est mousse, parce qu'alors il y a contusion des bords de la *plaie*. Les anciens regardaient comme très-dangereuses les *plaies* par instruments piquants, mais ce danger était dû, le plus souvent, à un mauvais traitement. Les abcès, les fusées purulentes, les phlegmons diffus, la gangrène qui en résultent parfois sont presque toujours produits par la présence de corps étrangers restés dans les *plaies* ou par le croupissement des liquides. Le diagnostic complet des blessures par instruments piquants est souvent difficile, parce qu'on ne peut pas toujours déterminer à quelle profondeur a pénétré l'instrument et qu'il serait très-dangereux d'enfoncer un stylet pour sonder la *plaie*. On ne doit procéder ainsi que lorsqu'on soupçonne la présence du corps étranger dans les tissus. Si la *plaie* a deux ouvertures, on peut, jusqu'à un certain point, en mesurer les dégâts et prévoir quelle en sera la fin. Le pronostic des *plaies* simples est ordinairement peu grave; cependant, il faut faire quelques réserves pendant les deux ou trois premiers jours qui suivent l'accident.

Traitement. La première indication veut qu'on procède immédiatement à la recherche des corps étrangers et à leur extraction si on les a constatés. Il est difficile de remplir cette indication quand ces corps étrangers sont à de grandes profondeurs, quand ils sont petits ou fortement implantés dans un os. Quelquefois même cette pratique est dangereuse, et mieux vaut attendre la suppuration qui donnera plus de liberté aux corps étrangers. Tant que ceux-ci restent dans les tissus, l'inflammation a de la tendance à persister. (Vidal.) Après l'élimination naturelle ou artificielle du corps étranger, le pansement le plus simple est aussi le plus convenable. On se borne à rapprocher les lèvres de la *plaie* et, s'il y a menace d'inflammation violente, on a recours aux antiphlogistiques, principalement aux irrigations froides continues, aux bains tièdes et enfin au débridement.

— *Plaies contuses.* Les corps contondants qui agissent sur les tissus vivants ne produisent pas tous les mêmes effets. Les uns froissent et écrasent les tissus sans les diviser (V. CONTUSION); les autres, soit qu'ils agissent avec plus de violence, soit qu'ils présentent des aspérités, produisent, outre la contusion, une véritable solution de continuité, et on observe alors ce qu'on appelle les *plaies contuses.* Celles-ci peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais la tête, à cause de sa structure osseuse, et les extrémités, à cause de leurs usages, y sont plus particulièrement exposées.

Description. Les *plaies* contuses sont superficielles ou profondes. Les premières consistent dans une excoriation plus ou moins grande des téguments, tandis que les dernières peuvent intéresser tous les tissus sous-cutanés. Dans le premier cas, si l'excoriation est légère, il y a à peine un petit suintement sanguin et l'on aperçoit de petits lambeaux d'épiderme irrégulièrement flottants à la surface du derme. Si la cause vulnérante a agi avec plus de force, tout l'épiderme est enlevé et quelquefois avec lui la couche superficielle du derme. La douleur est, le plus souvent, fort vive; il y a hémorragie légère, coloration rouge ou plutôt inflammation de la peau. Bientôt il se forme sur la *plaie* une croûte plus ou moins épaisse et, quand celle-ci se détache, la peau est recouverte d'un nouvel épiderme. Quelquefois, cependant, les *plaies* suppurent et sont suivies d'une cicatrice indélébile. Dans les *plaies* contuses profondes, les bords sont inégaux, mâchés, dentelés et plus ou moins écartés les uns des autres. Il est cependant des *plaies* contuses qui ont la plus grande ressemblance avec les *plaies* par incision; ce sont celles où le corps contondant ayant agi au niveau d'une saillie osseuse, celle-ci a coupé les tissus de dedans en dehors, comme le ferait un instrument tranchant; telles sont quelquefois les *plaies* de l'orbite.

Traitement. « Quelles que soient les différences qu'offrent les *plaies* contuses, dit Boyer, toutes les fois qu'elles sont simples et même lorsqu'elles sont compliquées de corps étrangers dont on peut facilement faire l'extraction, elles doivent être réunies immédiatement; car, quoique leurs lèvres n'aient pas cette régularité qu'on observe dans les *plaies* faites par instruments tranchants et que les parties vasculaires et autres qui aboutissent à leur surface aient éprouvé une contusion plus ou moins grande, l'expérience journalière démontre qu'elles sont susceptibles d'agglutination et que souvent elles guérissent par première intention, c'est-à-dire sans suppurer. Cependant, comme la contusion est toujours plus grande à la partie extérieure de la *plaie* que dans le reste de son étendue, cette partie suppure ordinairement un peu, mais il est toujours vrai qu'en réunissant d'une manière immédiate ces sortes de *plaies*, leur fond s'agglutine en général très-promptement. Par ce procédé, on accélère singulièrement leur guérison et l'on obtient une cicatrice bien moins apparente que si, en abandonnant à la nature, on n'en obtenait la guérison que par voie de suppuration... Les *plaies* à lambeaux doivent être réunies lors même que le sommet des lambeaux serait tellement contus qu'il paraît [illegible]. Dans ce cas, s'il est réellement désorganisé, il ne se réunira pas et la nature en opérera la séparation. Mais comme leur base est toujours [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une perte de substance [illegible] est impossible d'affronter les lèvres de la *plaie* [illegible] les *plaies* du visage [illegible] est [illegible], dans ce cas, [illegible] les lèvres de la *plaie* contuse, à les aviver sur d'autres points, si l'on croyait pouvoir, par ces divers moyens, favoriser la réunion immédiate. (Follin.) Lorsque la suppuration est établie, on panse les *plaies* contuses comme on panse, en général, toutes les *plaies* qui suppurent.

— *Plaies par arrachement.* Les *plaies* par arrachement sont des solutions de continuité produites par une violente traction et offrant des caractères tout particuliers, selon le point du corps où la partie a été séparée. Les plus communes de ces lésions ont trait à l'arrachement des doigts et des phalanges. Mais on rencontre parfois des cas beaucoup plus graves. C'est ainsi que Cheselden raconte, dans les *Transactions philosophiques*, qu'un jeune meunier, ayant une corde fixée au poignet par un nœud coulant, fut tout à coup

PLAI PLAI PLAI

[illegible] traction, et celle-ci fut telle, que le bras et l'épaule furent séparés du reste du corps. [illegible] plus remarquable est celui que raconte un journal [illegible] (janvier 1842, vol. CI) au sujet d'une femme [illegible] pogastre et un poids considérable dans le vagin. L'accoucheuse, inexpérimentée, rapporta ces douleurs à la présence d'un second [illegible] à l'extraire. Quatre hommes robustes furent chargés de maintenir la patiente, tandis que, saisissant fortement un corps volumineux qu'elle sentait dans le vagin, elle parvint à le faire sortir de la vulve; là, pour tirer avec plus de force, elle le serra étroitement avec un mouchoir et, par de puissantes tractions, elle parvint enfin à arracher le corps qui lui avait coûté tant d'efforts. L'accouchée fut prise d'une [illegible]. Le docteur Perrachi, appelé par les parents de la malade, trouva celle-ci dans l'abattement le plus complet, avec un pouls imperceptible et d'énormes caillots de sang vers les parties génitales, à travers lesquelles il découvrit plusieurs anses d'intestin. Effrayé à ce spectacle, le médecin demanda à voir le corps expulsé et reconnut l'utérus avec toutes ses annexes; il réduisit l'intestin, fit placer la [illegible] plus élevé que le reste du corps et donna quelques cordiaux. Après avoir traversé de graves accidents inflammatoires, cette femme finit par guérir de cette affreuse *plaie*. (Follin.) Les *plaies* par arrachement sont caractérisées par l'irrégularité des surfaces. La peau, les muscles, les artères, les nerfs ont été également déchirés, mais à une hauteur différente. Ainsi, on observe ordinairement du côté de la partie séparée du corps le bout des artères qui pend quelquefois de plusieurs centimètres, tandis que, du côté du tronc, ces mêmes vaisseaux sont toujours plus ou moins enfoncés dans les chairs. Les muscles se divisent plutôt au niveau des fibres charnues qu'au niveau des tendons; aussi, ces derniers pendent, le plus souvent, comme des cordons blancs sur l'une ou l'autre des deux surfaces. L'hémorragie est peu abondante et, la plupart [illegible] grands vaisseaux aient été divisés. Ce phénomène tient à une modification particulière des tuniques moyenne et interne des artères, qui se replient sur elles-mêmes et ferment le passage à l'ondée sanguine en favorisant la formation d'un caillot. La douleur est peu considérable relativement à l'étendue des désordres. Enfin, le pronostic n'est presque jamais aussi fâcheux que pourraient le faire croire d'abord d'épouvantables mutilations.

Traitement. « Si l'arrachement des parties molles ne donne point lieu à des lambeaux trop irréguliers, s'il n'existe point d'os saillants ou brisés comminutivement dans la *plaie*, il faut éviter l'intervention du bistouri et se borner, dans les premiers jours, à quelques pansements à l'eau froide et, plus tard, [illegible] rent. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on [illegible] traumatiques et, dans ce dernier cas, on les pansera comme les *plaies* par instruments tranchants. » (Follin.)

— [illegible]. V. [illegible].

— *Plaies empoisonnées.* On désigne sous [illegible] quelles ont été déposées des substances vénéneuses, telles que poisons végétaux ou minéraux, matières septiques des cadavres, [illegible]; 4° [illegible] *lentes.*

— *Plaies empoisonnées proprement dites.* [illegible] certaine quantité de strychnine ou de mor[illegible] res sont rapidement absor[illegible] Bouillaud [illegible] n efficace [illegible] l'interrompre la [illegible]

née. Ce traitement provisoire est ensuite complété par un lavage de la plaie à grande eau, par l'application d'un certain nombre de ventouses pour remplacer la succion dans les cas où elle serait dangereuse, et enfin par la cautérisation, avec les caustiques ou le fer rouge, des lèvres de la solution de continuité.

— *Plaies anatomiques.* On désigne ainsi les blessures faites aux mains pendant les autopsies, les opérations ou la dissection des cadavres. Ces *plaies* peuvent être faites par les instruments dont on se sert ou bien encore par des fragments d'os fracturés. Le danger de ces lésions provient d'une absorption de fluides putréfiés qui irritent par leur contact les lymphatiques et les ganglions, ou bien d'une intoxication par un poison particulier, agissant d'abord sur le sang et secondairement sur le système nerveux. (Follin.) Cela se voit de préférence après la dissection de cadavres encore frais, morts de certaines maladies aiguës, telles que la fièvre puerpérale, la péritonite qui succède à l'opération de la hernie étranglée. L'absorption des matières septiques peut avoir lieu sans piqûre, par une petite *plaie*, une légère écorchure préexistantes, ou même, sans affection locale, par une sorte de contagion à distance.

Symptômes. Les symptômes des *plaies* anatomiques sont les uns locaux, les autres généraux. Parmi les premiers, on trouve le tubercule anatomique, légère hypertrophie papillaire du derme développée autour de la *plaie* et remarquable par sa couleur violacée et son peu de sensibilité. Quelquefois, au lieu d'un seul tubercule, on en voit une multitude se développer en même temps autour de la blessure; mais, tant que les accidents se bornent à ce phénomène, il n'y a qu'un peu de gêne dans les mouvements de la main et la santé de l'individu n'est point compromise. On ne peut pas en dire autant lorsqu'il y a manifestation de symptômes généraux; car, dans les cas les plus bénins, la partie blessée se gonfle, se tuméfie, devient douloureuse et le siège d'une chaleur brûlante. Les lymphatiques du bras, les ganglions axillaires sont affectés, et bientôt la suppuration, avec un mouvement fébrile, s'annonce dans le point lésé et dans les ganglions. « D'autres fois, dans la forme maligne, dit Follin, les accidents généraux débutent brusquement et portent tout de suite une atteinte profonde, quelquefois irrémédiable, à la constitution. Ainsi, de douze à dix-huit heures après l'accident, le malade est pris de tremblements, d'une grande anxiété et d'une dépression profonde du système nerveux; le pouls est faible, quoique rapide. Si l'on examine le doigt piqué, on trouve au siège de la piqûre une petite vésicule circulaire ou ovale qui ne tarde pas à prendre le caractère d'une pustule à liquide trouble. Cette lésion, d'abord limitée au doigt, n'est pas douloureuse, mais bientôt le malade accuse des douleurs vives dans l'aisselle et dans l'épaule; les ganglions axillaires, et avec eux le tissu cellulaire ambiant des régions sous-scapulaire et sous-pectorale, sont très-tuméfiés et cette bouffissure, couverte d'une coloration érythémateuse, donne la sensation de quelque chose de spongieux; en même temps, l'avant-bras et le bras se tuméfient et peuvent passer à la suppuration. On a vu quelquefois le malade succomber très-rapidement, en un ou deux jours, sans que les phénomènes locaux aient fait des progrès sensibles. Dans ce cas, à une grande excitation on voit succéder une dépression profonde des forces; puis surviennent une difficulté subite à respirer, des irrégularités du mouvement circulatoire, enfin une excessive torpeur et la mort. » Il est des cas où le terme funeste arrive avec moins de rapidité; il survient une suppuration gangréneuse de toutes les parties atteintes d'inflammation; le malade tombe dans un état adynamique et ataxique et, au bout d'une dizaine de jours, la mort arrive au milieu des symptômes d'une infection purulente entée sur un phlegmon diffus gangreneux.

Traitement. Les piqûres anatomiques, quelque légères qu'elles paraissent, ne doivent jamais être négligées. Le moyen de les traiter le plus prompt et le plus efficace consiste à exercer une forte pression tout autour de la *plaie* et à pratiquer la succion, afin d'expulser le sang et le liquide septique qu'elle renferme. On peut ensuite, mais sans un grand avantage, cautériser avec le nitrate d'argent ou le chlorure de zinc. S'il survient des accidents généraux coïncidant avec la présence d'une pustule, on cautérise celle-ci avec le fer rouge et on administre au malade un purgatif salin. Le traitement doit être complété par l'emploi des toniques, des alcooliques et des sudorifiques. Si la suppuration envahit un membre, on y applique le traitement du phlegmon diffus. V. PHLEGMON DIFFUS.

— *Plaies envenimées.* On désigne sous cette dénomination les *plaies* dans lesquelles certains animaux, après avoir pratiqué avec leurs dents ou leur dard la solution de continuité, déposent le venin contenu dans leur bouche. Les animaux pourvus de venin et [illegible] morsure appartiennent aux insectes (abeille, guêpe, frelon), aux arachnides (scorpion, tarentule) et aux reptiles (vipère, crotale). V. [illegible]

— *Plaies virulentes.* Les *plaies* virulentes diffèrent des précédentes par l'introduction dans l'économie d'un produit de sécrétion morbide, capable de s'engendrer de nouveau et qui ne manifeste sa présence qu'après une période d'incubation. (Follin.) A cette classe morbide appartiennent la rage, la pustule maligne, la morve et la syphilis. V. ces mots.

— *Plaies sous-cutanées.* Quelques *plaies* sous-cutanées peuvent être contuses ou par arrachement; mais on désigne presque toujours sous cette dénomination la section des tendons, des muscles ou des nerfs, pratiquée par les chirurgiens dans un but thérapeutique. V. TÉNOTOMIE.

— *Plaies par armes à feu.* V. ARMES À FEU.

— Bibliogr. Magatus, *De rara medicatione vulnerum, libri duo* (Venise, 1616, in-fol.); Corbeus, *Oratio de vulneribus lethalibus et sanabilibus* (Francfort, 1620, in-8°); Knopius, *Dissertatio de vulneribus* (1628, in-4°); Read, *Chirurgical lectures on wounds*, Leçons chirurgicales sur les plaies (Londres, 1638); Feyo, *Tratado de come si devem abrir las feritas*, Traité sur la manière d'inciser les plaies (Lisbonne, 1649); Goski, *Dissertatio de vulneribus* (1659, in-4°); Israelis, *Dissertatio de vulnerum symptomatibus* (Heidelberg, 1673); Brown, *Complete description of wounds, both in general and particular*, Description complète des plaies, tant en général qu'en particulier (Londres, 1678); Harvey, *The art of curing the most dangerous wounds by the first intention*, Méthode pour guérir les plaies les plus dangereuses par première intention (Londres, 1685); Faudacq, *Réflexions sur les plaies avec la méthode de procéder à leur curation* (Paris, 1726); Cignozzi, *La curra delle piaghe*, le Traitement des plaies (Venise, 1739); Chirac, *Observations de chirurgie sur la nature et le traitement des plaies* (Paris, 1742, in-12); Guisard, *Pratique de chirurgie ou Traité des plaies en général et en particulier* (Paris, 1747); Good, *A practical treatise on wounds*, Traité pratique des plaies (Londres, 1768); Disdier, *De consolidatione vulnerum cum amissa substantia* (Paris, 1768); Ecker, *Quelles sont les causes qui peuvent rendre dangereuses les plaies légères?* (Vienne, 1794); Lemaire, *Essai sur la réunion des plaies* (Paris, an VII); Lombard, *Clinique des plaies récentes où la suture est utile et de celles où elle est abusive* (1800, in-8°); Roux, *Considérations sur les plaies* (an VIII); Périer, *Dissertation médicale sur les plaies, dans les divers ordres de tissus anatomiques* (Paris, 1803); Dutertre, *Réflexions et observations sur les plaies en général* (an VIII); Richerand, article *Plaie* dans le *Dictionnaire des sciences médicales* en 60 vol. (Paris, 1820); Sanson, *De la réunion immédiate* (Paris, 1834); Sanson, article *Plaie* dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique* (1836); Dupuytren, *Traité des plaies par armes à feu* (1834); Amussat, *De l'emploi de l'eau en chirurgie* (Paris, 1850); Bérard, article PLAIE dans le *Dictionnaire en 30 vol.* (1841); Parmentier, *Quelques recherches sur la cicatrisation des plaies exposées au contact de l'air* (Paris, 1851); Gosselin, *Des pansements rares* (Paris, 1851); Dupont, *Des sutures*, thèse (Paris, 1854); Girouard, *Cicatrisation des plaies à l'air libre* (Paris, 1858); Bouisson, *Mémoire sur la ventilation des plaies*, dans la *Gazette médicale* (1858); Piédagnel, *Mémoire sur la réunion des parties complètement séparées du corps*, dans les *Bulletins de la Société anatomique*.

Paré, *Manière de traiter les plaies faites par les arquebuses, flèches, etc.* (Paris, 1551); Maggius, *De vulnerum sclopetorum et lombardarum curatione* (Bonne, 1552); Rota, *De tormentorum vulnerum natura et curatione* (1555); Botallus, *De curandis sclopetorum vulneribus* (Lyon, 1560); Paulmier, *De la nature et curation des plaies de pistolet, d'arquebuse, etc.*; Compagnon, *Discours des arquebusades* (Lyon, 1576); Filbiol, *Des plaies faites par arquebusade* (Paris, 1578); Tanneguy, *Traité de chirurgie pour guérir les plaies d'arquebusade* (Lyon, 1581); Dionise, *Si avec la seule eau froide et simple on peut guérir tant les plaies d'arquebusade que d'autres* (Paris, 1581); Veyras et Guilhemet, *Traité de chirurgie pour guérir les plaies d'arquebusade* (Lyon, 1581); Moelius, *Dissertatio de horribilium atque horrisonorum προβόλων καὶ ὀργάνων tormentorum bellicorum vulnerum natura ac curatione* (Tubingue, 1594); D. Planiscampi, *Traité des playes faites par les mousquetades* (Paris, 1613); Dailly, *Traité des blessures et plaies faites par armes à feu* (Paris, 1668); Tassin, *la Chirurgie militaire* ou *l'Art de guérir les playes des arquebusades* (Nimègue, 1673); Abeille, *Traité des plaies d'arquebusade* (Paris, 1695); Le Dran, *Traité ou réflexions tirées de la pratique sur les plaies par armes à feu* (Paris, 1740); Ranby, *The method of treating gunshot wounds*, Méthode pour traiter les plaies par armes à feu (Londres, 1744); Louis, *Cours de chirurgie pratique sur les armes à feu* (Paris, 1746); Faudac, *Nouveau traité des plaies par armes à feu avec des remarques et des observations* (Namur, 1746); Desportes, *Traité des plaies par armes à feu* (Paris, 1747); Chaignebrun, *Lettres sur les plaies d'armes à feu* (Paris, 1749); Louret, *Traité des plaies par armes à feu* (Paris, 1753); Ravaton, *Chirurgie d'armée* ou *Traité des plaies d'armes à feu et armes blanches* (Paris, 1768); Marsot, *Essai sur les plaies d'armes à feu* (Saint-Pétersbourg, 1791); Percy, *Manuel du chirurgien d'armée* ou *Instruction de chirurgie militaire sur le traitement des plaies, et spécialement de celles d'armes à feu* (Paris, 1792); Méhée, *Traité des plaies d'armes à feu* (Paris, an VIII); Dufouart, *Analyse de blessures par armes à feu et de leur traitement* (Paris, 1801); Lombard, *Traité de clinique des plaies faites par armes à feu* (Strasbourg, 1804); Chevalier, *Treatise on gunshot wounds*, Traité sur les plaies d'armes à feu (Londres, 1804); Guilhet, *Considérations générales sur les plaies d'armes à feu* (Paris, 1816, in-4°); Percy et Laurent, article ***Plaies** par armes à feu* dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* en 60 vol. (1821); Legouest, la *Chirurgie d'armée* (Paris, 1867). V., en outre, les traités de pathologie externe.

— Art vétér. Chez les animaux, comme chez l'homme, les *plaies* forment un grand nombre de variétés par rapport à leur situation, à leur direction, à leur étendue, à leur forme, à la nature des parties intéressées, aux instruments qui les ont produites, à leur état de simplicité ou de complication et à leur ancienneté. On distingue ainsi des *plaies* par incision, par piqûre, par contusion, par morsure, par arrachement; les *plaies* envenimées, les *plaies* avec corps étrangers, etc.

Toutes ces *plaies* présentent des phénomènes primitifs, qui sont : la douleur, l'hémorragie et l'écartement des bords; des phénomènes consécutifs, qui sont : la cessation de l'hémorragie, l'apparition d'un suintement séro-sanguinolent plus ou moins abondant qui cesse vers le deuxième ou le troisième jour. Cette matière séro-sanguinolente est formée par la lymphe plastique organisable. Si les bords de la *plaie* sont maintenus rapprochés, la lymphe se solidifie, s'organise et amène la guérison complète de la blessure. « Mais si, dit M. Gourdon, par suite d'une perte de substance ou pour toute autre cause, cette réunion ne peut avoir lieu, la lymphe épanchée se dessèche, recouvre la *plaie*, qui présente alors une surface durcie, irrégulière, blafarde. En même temps, un travail inflammatoire se déclare dans la partie blessée et se communique à toute l'économie, déterminant cet état particulier connu sous le nom de fièvre traumatique, sorte de mouvement de réaction générale, nécessaire, paraît-il, aux phénomènes locaux qui vont se manifester dans la blessure. » Puis un nouveau liquide, le pus, commence à se former; des bourgeons charnus ou cellulo-vasculaires apparaissent et constituent par leur réunion une sorte de membrane considérée comme l'appareil sécréteur du pus, et que, pour cette raison, on désigne sous le nom de membrane pyogénique. Enfin, après un certain temps, la douleur s'apaise et finit par disparaître, le pus devient moins abondant, les bourgeons se dépriment et pâlissent, la *plaie* se resserre et bientôt commence le travail de la cicatrisation.

Chez nos animaux domestiques, les *plaies* peuvent se terminer de deux manières : par réunion adhésive ou par cicatrisation; sinon, elles se transforment en fistules, en ulcères, ou se terminent par gangrène. La réunion adhésive a lieu soit dans des *plaies* récentes encore saignantes, et elle constitue le mode de réunion par première intention; soit dans des *plaies* suppurantes dont les surfaces sont mises en contact, ce qui forme le mode dit par seconde intention. Plusieurs conditions sont nécessaires pour que cette réunion immédiate ait lieu. Ainsi, il faut que les bords de la *plaie* soient exactement en contact, qu'ils soient parfaitement dépouillés de toute matière étrangère, enfin qu'ils soient ou saignants, ou recouverts de bourgeons charnus de bonne nature, et surtout que la partie soulevée par la blessure tienne encore au reste du corps, de manière que les vaisseaux continuent d'y apporter les matériaux de nutrition.

Quant à la cicatrisation, elle est la terminaison naturelle des *plaies* suppurantes abandonnées à elles-mêmes. Elle est annoncée par une diminution de la sécrétion purulente, par la formation d'une pellicule mince, blanchâtre, sous laquelle s'affaissent et se rétractent les bourgeons vasculaires. Cette pellicule forme une croûte qui abrite les bourgeons contre le contact de l'air et leur permet de se transformer en un tissu nouveau, d'apparence fibreuse et jouissant d'une rétractilité extrême; c'est la cicatrice.

Le traitement des *plaies* varie, suivant qu'elles doivent se terminer par réunion adhésive ou par cicatrisation.

Les soins à donner aux *plaies* se terminant par réunion adhésive consistent naturellement à favoriser l'adhésion de leurs bords, en débarrassant la *plaie* de tous les corps étrangers qui peuvent séjourner à sa surface et en attendant, avant de réunir les bords de la *plaie*, que l'écoulement du sang ait cessé; sans quoi, il est presque impossible d'obtenir la réunion chez les animaux, dont on ne peut modérer les mouvements. « De là, dit M. Gourdon, le petit nombre de succès que ce moyen de guérison compte entre les mains des vétérinaires. Il n'en serait pas ainsi avec la précaution que nous indiquons, consistant à attendre que le sang, cessant de couler, ait fait place à la lymphe plastique, qui peut s'organiser immédiatement et déterminer la réunion adhésive dès qu'on a opéré le rapprochement des bords de la solution de continuité. » Pour maintenir les lèvres de la *plaie*

en contact, on a recours à différents moyens, savoir : la position, les bandages unissants, les emplâtres agglutinatifs ou les sutures. Les soins consécutifs à donner aux *plaies* réunies par première ou par seconde intention consistent seulement à maintenir jusqu'à parfaite guérison le pansement primitivement appliqué.

Quant au traitement des *plaies* qui se terminent par cicatrisation, il est plutôt passif qu'actif et doit se borner en général à écarter les obstacles qui pourraient s'opposer à la formation de la cicatrice. Parmi les moyens qui paraissent favoriser la cicatrisation, on doit mentionner les pansements imperméables, soit avec des matières qui se tassent facilement sur la *plaie*, comme la ouate ou le coton, soit avec des poudres dessiccatives de charbon, de craie, de bois de quinquina, etc. Enfin, lorsque la cicatrisation est achevée, il faut pendant quelque temps surveiller la cicatrice, qui peut se déchirer et retarder la guérison. C'est pourquoi il est bon de faire usage de bandages préservatifs, ou au moins d'éviter de réappliquer trop vite les harnais sur les cicatrices, etc.

— Arboric. *Plaies des arbres.* On désigne, dans la pratique, sous la dénomination un peu vague de *plaie*, toute lésion qui meurtrit ou enlève, sur un tronc ou sur une branche, une surface assez large d'écorce, ou même de bois si elle pénètre plus profondément. Les *plaies* sont quelquefois produites par des causes naturelles, telles que la foudre, la grêle, les vents violents qui rompent la tige ou les rameaux, la dent des mammifères ou le bec des oiseaux, etc. Le plus souvent, elles sont le fait de l'imprudence ou de la malveillance de l'homme. Si elles sont assez profondes pour entamer le bois, elles sont incurables, parce que le tissu nouvellement formé n'adhère pas parfaitement à l'ancien. Il n'en est pas de même de celles qui n'intéressent que l'écorce; celles-ci se ferment et se guérissent très-facilement; quelquefois même elles se red[u]isent à une simple meurtrissure ou à une désorganisation peu profonde, causée par une forte gelée ou par ce qu'on nomme vulgairement un coup de soleil. Dans ce cas, la partie lésée de l'écorce meurt, mais elle est remplacée par une écorce nouvelle.

Quand la *plaie* pénètre dans le bois, ce qui a lieu, par exemple, si elle provient d'un coup de hache, il se forme, autour de la partie dénudée, un bourrelet qui grossit peu à peu, surtout du côté du bois; les bords finissent par se rejoindre au bout d'une ou plusieurs années; le laps de temps varie, suivant l'essence et l'âge de l'arbre, la largeur de la *plaie*, l'humidité de la saison et d'autres circonstances locales; dans tous les cas, il arrive que la lésion ne se traduit plus à l'extérieur que par une cicatrice ou une simple suture à peine sensible; mais à l'intérieur, comme nous l'avons dit, il n'y a pas de véritable adhérence entre l'ancien et le nouveau bois. C'est ce qui arrive aussi pour les *plaies* produites par le frottement trop brusque d'une roue, par l'amputation d'une grosse branche ou par toute autre cause analogue.

Toutefois, s'il n'y a que la partie antérieure et encore tendre du liber qui soit entamée et que la *plaie* se referme assez promptement, on peut espérer obtenir une certaine adhérence entre les anciennes et les nouvelles couches ligneuses. En général, la mollesse des tissus est la condition la plus favorable à la guérison des *plaies* des arbres; ainsi on a remarqué que dans une atmosphère humide, à l'exposition du nord ou sur les arbres à bois tendre, cette guérison était plus prompte. Pour réaliser cette condition, il faudrait soustraire la *plaie* au contact de l'air sec et surtout des rayons solaires; le meilleur moyen pour atteindre ce but consiste dans l'emploi d'un emplâtre ou *engluement* que l'on étend sur la partie dénudée. Nous avons donné, à ce dernier mot, l'indication des principales substances dont la pratique a constaté l'efficacité. Nous ajouterons seulement que, pour hâter la guérison d'une *plaie*, il importe d'enlever toute la partie morte ou nécrosée et de rendre la surface aussi nette que possible.

Les *plaies* ne restent pas toujours simples; elles entraînent souvent des accidents consécutifs, notamment la *carie* (v. ce mot). Il est rare aussi qu'il n'y ait pas une abondante extravasation de sucs, ce qu'on peut observer surtout dans les essences qui ont des sucs propres gommeux, laiteux ou résineux. On comprend, dès lors, que les *plaies* soient faites à dessein et deviennent une opération agricole, lorsqu'on veut obtenir ces sucs; c'est ainsi que l'on récolte le lait végétal, le caoutchouc, l'euphorbe, les gommes, les résines, etc. Mais si la *plaie* est par trop grande, la sève elle-même peut s'écouler en excès et entraîner ainsi la mort de l'arbre.

— Hist. sainte. *Plaies d'Egypte.* Ce nom a été donné aux dix miracles opérés, d'après le livre de l'*Exode*, par Moïse et Aaron, son frère, et qui affligèrent diversement l'Egypte, pour déterminer le pharaon à laisser le peuple hébreu regagner son pays. Moïse et son frère allèrent d'abord demander au pharaon la liberté de leur peuple et, pour lui prouver qu'ils étaient envoyés par Dieu, ils opérèrent un miracle. Aaron jeta son bâton par terre et ce bâton fut changé en serpent. Mais le pharaon appela ses enchanteurs, qui, dit la Bible, par le secret de leur art firent le même miracle, en sorte que le pharaon ne fut nullement convaincu de la mission des deux frères. Ce fut alors que ceux-ci firent venir sur l'Egypte les dix *plaies* suivantes :

1° Aaron, en présence du pharaon et de ses ministres, frappa l'eau du Nil avec son bâton et l'eau fut changée en sang; les poissons qui étaient dans le fleuve moururent et se corrompirent et, pendant sept jours, les Egyptiens, privés d'eau potable, furent contraints de se creuser des puits (ce qui prouve que toute l'eau ne fut pas ainsi transformée, sans quoi l'eau des puits creusés eût été également rouge). Le pharaon ne fut pas convaincu par ce prodige, parce que ses enchanteurs le firent eux-mêmes de la même manière et avec un égal succès.

2° Moïse et Aaron recoururent à un nouveau prodige; ils firent sortir des fleuves, des rivières et des marais une quantité énorme de grenouilles qui couvrirent la terre égyptienne, entrèrent dans le palais même du pharaon, dans son lit et jusque sur ses aliments. Les enchanteurs firent encore le même miracle et firent sortir d'autres grenouilles; mais on ne put s'en débarrasser que par l'intercession de Moïse, grâce à laquelle, dit l'*Exode*, Dieu fit périr toutes les grenouilles. Cependant, le pharaon, qui avait promis de rendre la liberté aux Israélites, revint à ses premiers refus.

3° Aaron frappa alors de son bâton la poussière du sol et de cette poussière se levèrent des essaims de moucherons qui s'attachèrent aux hommes et aux animaux. Cette fois, les magiciens furent moins habiles et ne surent pas faire ce miracle. Le pharaon resta cependant insensible à cette *plaie*.

4° Une nuée de mouches envahit l'Egypte et remplit toutes les maisons. Le pharaon promit alors ce que Moïse et Aaron lui demandaient; mais une fois les mouches parties, « il endurcit son cœur et ne laissa point aller le peuple. »

5° Une terrible contagion fit alors périr toutes les récoltes, toutes les brebis, tous les chevaux, les ânes, tous les chameaux et tous les bœufs des Egyptiens, sans toucher à ceux des Hébreux. Le pharaon ne s'émut pas cette fois encore.

6° Moïse prit de la cendre et la répandit en présence du roi; cette cendre se dispersa dans tous les pays d'Egypte, et « alors se formèrent des ulcères et enflures brûlantes sur les hommes et sur les animaux. » Le pharaon ne put pas faire essayer le prodige par ses magiciens, ceux-ci se trouvant hors d'état de se présenter à cause des ulcères dont ils étaient couverts. Cette *plaie* laissa cependant le pharaon insensible.

7° Moïse étendit sa main, par ordre de Dieu, et un orage terrible éclata; la grêle et la foudre ravagèrent les champs, firent mourir les hommes, les animaux et les récoltes qui s'y trouvaient. Le pharaon, un instant résolu à laisser partir les Hébreux, revint sur sa parole lorsque l'orage fut apaisé. Cependant, prévoyant une nouvelle *plaie*, il proposa un compromis à Moïse et à Aaron. Il laissait partir les hommes faits, mais il voulait conserver les enfants hébreux. Les deux frères refusèrent.

8° Aussitôt des nuées de sauterelles couvrirent le pays, dévorèrent ce que la grêle avait respecté, ne laissèrent aucune verdure dans la campagne et remplirent même les maisons et y souillèrent tout. Le pharaon demanda son pardon et persista dans ses refus dès que les sauterelles eurent quitté le pays.

9° Moïse étendit les mains vers le ciel et des ténèbres horribles se répandirent sur toute l'Egypte, sauf dans les endroits habités par les Hébreux. Au bout de trois jours d'obscurité, le pharaon autorisa les Hébreux à partir avec leurs femmes et leurs enfants, mais leur défendit de rien emporter avec eux. Moïse et Aaron refusèrent d'accepter cette proposition et exigèrent qu'on laissât les Hébreux emmener leurs troupeaux. Le pharaon irrite les congédia.

10° Au milieu de la nuit, Dieu passa dans toutes les maisons des Egyptiens et fit périr tous les premiers-nés, tant des hommes que des animaux, et jusqu'au fils aîné du pharaon; il ne respecta que les demeures des Hébreux, qui mangeaient la pâque (v. ce mot). Cette fois, le pharaon appela Moïse et Aaron et les pressa d'emmener hors d'Egypte tous les Hébreux, leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Aussitôt, les Hébreux se hâtèrent de partir, non toutefois sans dépouiller les Egyptiens de leurs vases d'or et d'argent, ainsi que d'une quantité considérable de vêtements.

Ces époques antiques sont trop obscures pour que nous puissions démêler le vrai du faux dans l'histoire des *plaies* de l'Egypte. Plusieurs théologiens protestants, plusieurs philosophes incrédules ont essayé de trouver la vérité et n'y sont point parvenus. Au reste, de l'*Exode* ils ont substitué des hypothèses plus ou moins ingénieuses; mais la substitution n'est pas de mise en présence de ces récits. [illegible] Il est évident, pour les premiers miracles surtout, pour ceux que des enchanteurs du pharaon ont refaits, qu'il s'agissait de ces tours de magie familiers aux prêtres égyptiens, au milieu desquels Moïse avait vécu, mais il n'est aussi certain que l'imagination orientale, l'amour du merveilleux ont singulièrement amplifié ces récits patriotiques pour les Juifs. Or, les légendes ne se discutent pas.

Le récit des *plaies* d'Egypte tient tout entier dans ces cinq vers latins :

Prima rubens unda est; ranarum plaga secunda,
Inde culex terris; post musca nocentior istis;
Quinta pecus stravit, anthraces sexta creavit;
Post sequitur grando, post bruchus dente nefando;
Nona tegit solem; primam necat ultima prolem.

Les *plaies* d'Egypte ont passé dans le langage figuré, mais c'est presque toujours à la huitième, aux sauterelles, qu'on fait allusion.

Un de ces jeunes dissipateurs qui sont à eux-mêmes leurs propres sauterelles, en ce qu'ils mangent leur bien en herbe, disait que, si Moïse avait frappé l'Egypte d'une onzième *plaie*, il l'aurait certainement couverte d'usuriers.

« Je voyageais un jour avec deux dames que je conduisais à Melun. Nous étions partis de grand matin et nous arrivâmes à Mongeron avec un appétit qui menaçait de tout détruire.

» Menaces vaines; l'auberge où nous descendîmes, quoique d'une assez bonne apparence, était dépourvue de provisions. Trois diligences et deux chaises de poste avaient passé, et véritables *plaies d'Egypte, comme les sauterelles, elles avaient tout dévoré.* »

BRILLAT-SAVARIN.

« Le *lemming*, à qui je conserve son nom anglais, ressemble à notre campagnol. C'est un petit rongeur, une sorte de rat sans queue, tantôt roux, tantôt noir; les lemmings vont de compagnie, dévorant tout sur leur route; où ils ont passé, il n'y a plus rien; on retrouve leur trace comme celle des *sauterelles de l'Egypte;* ils la marquent par des dévastations. C'est une des *plaies* de la Norvège. »

LOUIS ENAULT.

« Vous aurez votre part de périls : tous ne sont point passés. En attendant, on nous promet, à nous, le titre de république Parthénopéenne, et déjà vos fournisseurs, vos commissaires, vos munitionnaires fondent sur cette pauvre république naissante, comme autant de *plaies*, et comme jadis les *sauterelles sur l'Egypte.* »

HENRI DE LATOUCHE.

Plaies du pays (LES), poëme allemand, de Reinhold Lenz (1772, in-8°). Ce poëme appartient au genre descriptif et traite de tous les fléaux qui peuvent accabler une contrée. Son auteur n'avait qu'un peu plus de vingt ans lorsqu'il l'entreprit. C'est là une grande et terrible épopée qui était au-dessus des forces d'un jeune poëte, ce poëte dût-il avoir l'originalité et le talent de Lenz. La guerre, la famine, la peste, l'incendie, l'inondation, le tremblement de terre sont des fléaux qui, pour être peints avec vérité, demandent des études approfondies et une inspiration aussi constante qu'énergique. Chacune de ces plaies a eu son chanteur spécial : Boccace et Manzoni ont dépeint la peste; Schiller, dans son poëme de la *Cloche*, a fait un tableau saisissant des horreurs de l'incendie; Byron a consacré plus d'une page à la guerre; Dante a retracé les tortures de la faim; la *Genèse* enfin a raconté le déluge, et le Poussin, dans son immortel tableau, l'a figuré aux yeux. Lenz, malgré sa jeunesse, entreprit la lourde tâche de réunir dans un seul poëme tous ces fléaux à la fois. Tout en faisant preuve de talent, il ne pouvait pas surpasser les maîtres que nous venons de citer. « Son talent, dit Gœthe, reposait sur une profondeur véritable, sur une grande force de productivité, et la souplesse, la délicatesse, la subtilité semblaient s'y disputer la première place; mais à travers tout ce qu'il offrait de bon, on voyait percer quelque chose de maladif, et les talents de cette nature sont plus difficiles à juger. On retrouve dans tout ce qu'il a écrit des passages excessivement saillants. »

Plaies de l'Eglise (LES CINQ), en italien *Cinque piaghe della santa Chiesa*, par l'abbé Antonio Rosmini-Serbati, publié en 1846. Cet ouvrage, célèbre en Italie, est d'autant plus important qu'il révèle les progrès qu'a faits depuis longtemps dans ce pays l'idée d'une réforme catholique. Avec une imagination quelque peu mystique, Rosmini fait de chacune des plaies du Christ sur la croix le symbole d'une injure spéciale faite à l'Eglise. Toutefois, le raisonnement en est clair et exempt de tout alliage inutile. Le titre et les divisions de l'ouvrage en constituent toute la partie mystique; les sujets qui y sont traités étaient, lorsque l'ouvrage parut, d'un grand intérêt.

L'ouvrage de Rosmini se divise en cinq chapitres, dont chacun porte le nom d'une des plaies du Christ et offre un sens allégorique : [illegible] *Plaie* [illegible] ques, [illegible] évêques abandonnée au pouvoir civil; *Plaie du pied gauche* : dépendance des biens ecclésiastiques. Tel est cet ouvrage, qui n'offre plus aujourd'hui qu'un intérêt médiocre, car les événements ont marché depuis la date de cette publication. Que dirait l'abbé Rosmini aujourd'hui? Que de plaintes et de gémissements lui arracherait le spectacle de l'Eglise, et combien surtout il trouverait cruellement envenimée la *plaie du pied gauche*, depuis la guerre d'Italie! La gangrène s'y est mise et a nécessité l'amputation du membre : les biens du clergé, dans ce pays, ne dépendent plus de l'autorité civile, ils lui appartiennent.

PLAIGNANT, ANTE adj. (plè-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *plaindre*). Qui se plaint. ‖ Peu usité.

— Qui se plaint, qui porte plainte en justice : *La partie* PLAIGNANTE.

— Substantiv. Personne qui se plaint en justice : *Faire droit aux* PLAIGNANTS.

PLAIGNARD, ARDE adj. (plè-gnar, ar-de; *gn* mll. — rad. *plaindre*). Fam. Qui a coutume de se plaindre, qui se plaint aisément : *Une femme* PLAIGNARDE.

— Substantiv. : *Les* PLAIGNARDS *et les niais suivent de près les sensibles.* (Ste-Beuve.)

PLAIN, PLAINE adj. (plain, plè-ne — lat. *planus*, mot qui a donné aussi *plan*). Qui est uni, plat, égal : *La Beauce est un pays* PLAIN. *La bataille s'est livrée en* PLAINE *campagne.* (Acad.)

— Comm. *Velours plain, Satin plain,* Velours, satin uni [illegible]. On dit aujourd'hui UNI. ‖ *Linge plain*, Linge uni, par opposition au linge ouvré et au linge damassé.

— s. m. Anc. mar. Haute mer : *Aller au* PLAIN. *Gagner le* PLAIN. ‖ *Plain de la poupe*, Partie du pont de l'arrière, comprise entre l'habitacle et les premiers bancs de droite et de gauche, sur une galère.

— Techn. Grande cuve dans laquelle le tanneur fait tremper les peaux avant d'en opérer le dépilage.

— Fauconn. *Aller de plain*, Se dit d'un oiseau qui plane, c'est-à-dire qui vole les ailes étendues, sans les remuer d'une manière sensible.

— Syn. **Plain, égal, plat**, etc. V. ÉGAL.

PLAINAGE s. m. (plè-na-je — rad. *plain*). Techn. Mise des peaux dans le plain.

PLAIN CHANT s. m. (plain-chan — de *plain*, et de *chant*, pour dire chant uni ou à l'unisson). Chant ordinaire de l'Eglise romaine : *Ambroise, archevêque de Milan, fut, à ce qu'on dit, l'inventeur du* PLAIN-CHANT. (J.-J. Rouss.) *Dans sa marche lente et grave, le* PLAIN-CHANT *offre un caractère de* [illegible] *calme qui le rend excellemment propre à l'expression religieuse.* (Lamennais.) [illegible] *sa vieillesse, apprenait le* PLAIN-CHANT *aux enfants de sa paroisse.* (Nisard.) *Qu'est-ce que le* PLAIN-CHANT, *si ce n'est la grande et vraie musique, la musique des Grecs?* (Renan.)

— *Plain-chant musical.* Celui dans lequel on a introduit quelques-uns des procédés de la musique.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du genre hespérie.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre volute.

— Encycl. On donne, dans l'Eglise catholique romaine, le nom de *plain-chant* au chant ecclésiastique, qui [illegible] religieuses. L'étymologie de ce mot vient du latin *planus cantus*, chant plane, chant uni. Le *plain-chant*, tel qu'il existe encore et [illegible] peut être considéré comme un reste de la musique grecque, comme un legs fait à la civilisation moderne par [illegible] ajouter que les modifications que les chrétiens y ont apportées en l'introduisant dans leurs églises ont enlevé à cette musique la plus grande partie de son énergie primitive. Telle qu'elle est encore cependant, on peut dire que parfois rien n'est plus noble, plus vigoureux, plus élevé que cette musique [illegible] ter les louanges de leur Dieu, à lui porter leurs prières, [illegible] grâces. Il est certain qu'on ne peut entendre, [illegible] le *Dies iræ* ou le *De profundis*.

[illegible]

de saint Augustin? Peut-être, et c'est tout ce qu'on peut dire. Ce qu'on sait à peu près, c'est que dans celui-ci la voix des chantres était si peu soutenue, que c'était plutôt une parole accentuée qu'un chant proprement dit, tandis que dans les autres Églises orientales le chant, au contraire, était pompeux et orné à l'excès. A Rome, si l'on peut s'en rapporter à Tertullien, le chant participait de la voix grave et soutenue dans certaines parties de l'office et, dans d'autres, de la voix éclatante et flexible. En résumé, et d'après ce qu'en disent les Pères de l'Église eux-mêmes, on peut croire que, dans l'origine, le chant religieux dut se plier au génie particulier de chaque nation et ne fut point soumis à une règle générale et inflexible.

On n'est guère plus fixé en ce qui concerne les formes mêmes de la liturgie, et l'on sait seulement que l'usage des heures canoniques nocturnes, c'est-à-dire tierce, sexte, none et vêpres, ainsi que celui des matines, s'établit dans certains monastères dès le XII^e siècle. Les hymnes datent des premiers temps du christianisme. « Nous avons la preuve, dit M. Fétis, de l'usage des hymnes dans la liturgie dès les premiers temps; car saint Paul, s'adressant aux Éphésiens en l'an 61, leur dit : « Vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, et chantant au Seigneur ces cantiques et ces psaumes du fond de vos cœurs... » Au III^e siècle, on trouve des autorités irrécusables qui ne permettent pas de doute sur la pratique régulière de ces diverses parties de l'office divin. Ainsi, Origène parle des vêpres et des matines dans le troisième livre de ses *Commentaires sur Job;* Clément d'Alexandrie mentionne les heures de tierce, sexte et none dans sa *Septième stromate;* il en est de même de saint Cyprien, dans son livre sur l'*Oraison dominicale*. Arnobe nous apprend, dans son premier livre contre les gentils, que la plus grande partie de ces heures était composée du chant des psaumes. Suivant saint Léon, le chant de ces psaumes était celui dont les Hébreux avaient fait usage dans le temple de Jérusalem, et nous apprenons d'Origène, qui écrivit ses *Commentaires sur les psaumes* vers l'an 231, de saint Basile de Césarée et de saint Ambroise, que tout le peuple les chantait à l'unisson. L'usage de faire exécuter ainsi la psalmodie par le peuple à l'unisson s'était conservé jusqu'au temps de saint Jean Chrysostome, au moins dans l'Église d'Orient, car ce Père de l'Église s'exprime ainsi dans une de ses homélies : « Le psaume que nous avons chanté a réuni toutes les voix en une seule et le cantique s'est élevé harmonieusement à l'unisson. Jeunes et vieux, riches et pauvres, femmes, hommes, esclaves et citoyens, tous nous n'avons formé qu'une seule mélodie. »

On sait que plus tard il fut interdit aux femmes de prendre part à l'exécution des cantiques, hymnes, psaumes, etc., enfin de toute espèce de musique religieuse.

Saint Ambroise fut l'un des premiers Pères de l'Église qui s'occupèrent de régulariser le chant ecclésiastique; c'est lui qui choisit, parmi les modes de la musique des Grecs, quatre tons dans lesquels devaient être renfermées les mélodies religieuses. Plus tard, et ces quatre tons ou modes ayant été reconnus insuffisants, saint Grégoire y en ajouta quatre autres qui vinrent s'y entremêler. Les premiers furent alors nommés *tons authentiques* et les seconds *tons plagaux*. Ces deux pontifes s'occupèrent aussi de former un recueil des meilleures mélodies grecques et de les adapter aux chants du culte; ils en composèrent même un certain nombre, et l'on en doit d'autres à saint Gélase, à saint Damase, à Prudentius, etc., etc. Dans son livre *De l'analogie de la musique avec le langage*, Villoteau a fait saisir le rapprochement qui existe entre le *plain-chant* et la musique grecque : « Les diverses formules, dit-il, des chants prosodiques que l'on trouve notés dans les rituels de l'Église ainsi que dans les autres livres qui servent à diriger les ecclésiastiques dans les cérémonies, et surtout celles qui prescrivent la manière de lire les épîtres, les évangiles, les leçons de matines et, en général, tout ce qui doit être récité à haute voix et sans mélodie figurée, sont autant de monuments qui nous ont été transmis de la pratique du chant du discours. Quant aux règles du chant musical des anciens, nous les retrouvons en partie dans la théorie de cette musique religieuse que nous appelons aujourd'hui le *plain-chant*. Les tons ou modes de cette musique furent même désignés pendant très-longtemps, dans l'Église chrétienne, par les premiers noms que leur avaient donnés les Grecs. Chacun de ces tons a encore aujourd'hui ses notes modales propres, c'est-à-dire sa dominante, sa médiante ou discrétive et sa finale, exactement déterminées ainsi que l'étendue des sons. Enfin, la mélodie de notre *plain-chant* nous donne une idée juste des chants graves et religieux des anciens, et il s'y trouve un certain nombre de morceaux qui sont encore regardés, par les gens de goût et par les plus célèbres musiciens, comme des chefs-d'œuvre inimitables, de la plus belle et de la plus sublime simplicité. Ces morceaux ont, en effet, un caractère religieux si plein d'aménité et de grâce et tout à la fois si noble et si imposant, qu'ils commandent toujours le recueillement et le respect; ils portent même à l'adoration, quand ils sont chantés avec toute la pureté et la décence qu'ils exigent. »

D'autre part, et sur les beautés très-réelles des mélodies du *plain-chant*, beautés, nous n'avons pas besoin de le faire remarquer, d'un ordre spécial et particulier, voici l'opinion de l'abbé Baini, musicien profond et prêtre intelligent, le savant et émouvant biographe de l'immortel Palestrina : « Les anciennes mélodies du chant grégorien sont absolument inimitables. On peut les copier, les adapter, Dieu sait comment, à d'autres paroles; mais en composer de nouvelles comparables aux anciennes, on ne saurait le faire et personne ne l'a fait. Je ne dirai pas que la plus grande partie de ces chants fut l'ouvrage des premiers chrétiens, que quelques-uns appartiennent à l'antique synagogue et qu'ils sont nés, s'il m'est permis de me servir de cette expression, quand l'art était vivant; je ne dirai pas que beaucoup sont l'œuvre de saint Damase, de saint Gélase et principalement de saint Grégoire le Grand, pontifes illuminés de l'esprit de Dieu pour cette mission; je ne dirai pas que quelques-uns de ces chants ont pour auteurs les moines les plus saints et les plus doctes qui fleurirent dans les VIII^e, IX^e, X^e, XI^e et XII^e siècles, et qui, avant de les écrire, s'inspiraient par le jeûne et par la prière; je ne dirai pas, bien que cela soit évident par une multitude de monuments encore existants, qu'avant de composer un chant ecclésiastique les auteurs considéraient la nature, la forme et le sens des paroles, les circonstances dans lesquelles il devait être exécuté, et que, en prévoyant le résultat, ils se plaçaient dans le mode ou ton dont l'élévation ou la gravité, le mouvement ou manière de procéder, soit par le placement des demi-tons, soit par les formes particulières de modulations, soit enfin par le mouvement propre de la mélodie, y correspondaient le mieux, établissant des différences entre le chant de la messe et celui des offices; qu'ils avaient soin de faire qu'autre fût le caractère du chant pour l'introït, autre pour le graduel, autre pour le trait, autre pour l'offertoire, autre pour la communion, autre pour les antiennes, autre pour les répons, autre pour la psalmodie après l'antienne de l'introït, autre pour la psalmodie dans les heures canoniques, autre pour le chant qui devait être exécuté à voix seule, autre pour le chant du chœur, et tout cela dans l'extension limitée de quatre, cinq ou six intervalles et quelquefois, mais rarement, de sept ou huit. Je ne dirai, je le répète, rien en particulier de ces choses; mais je dis que de tous ces mérites réunis résulte, dans l'ancien chant grégorien, un je ne sais quoi d'admirable et d'inimitable, une finesse d'expression indicible, un pathétique qui touche, un naturel élégant et facile, toujours frais, toujours nouveau, toujours fleuri, toujours beau, qui ne se fane pas, qui ne vieillit point; tandis qu'on reconnaît immédiatement que les mélodies des chants changés ou ajoutés depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'à l'époque actuelle sont stupides, insignifiantes, fastidieuses et grossières. »

Essayons maintenant de caractériser le *plain-chant*.

Le *plain-chant*, quoiqu'il ait emprunté pour sa notation les figures et les valeurs de l'ancien art profane, constitue un chant qui n'est ni mesuré ni figuré, ce qui ne veut pas dire qu'il soit absolument dépourvu de rhythme; mais il va sans dire que ce rhythme est beaucoup moins accusé que dans la musique mondaine et qu'il repose tout entier dans l'exécution. De plus, il ne supporte point d'harmonie, parce que, comme on l'a fait très-justement observer, l'harmonie, même consonnante, qu'on pourrait plaquer au-dessous des mélodies du *plain-chant* détruirait radicalement les caractères des divers modes. De vives discussions ont eu lieu cependant à ce sujet, et certains musiciens, certains ecclésiastiques même, ne seraient pas éloignés d'accepter l'harmonisation du *plain-chant*, laquelle a d'ailleurs été plus d'une fois essayée. Quant à la tonalité du *plain-chant*, qui constitue son vrai caractère et son originalité, il va sans dire qu'elle est essentiellement différente de la tonalité moderne. Pour ceux qui s'occupent un peu de musique proprement dite, tout morceau doit effectuer son repos final sur l'accord parfait de la tonique; c'est là une règle absolument exigée par notre oreille et à laquelle on ne saurait se soustraire. Il n'en est aucunement de même dans le *plain-chant*. Ici, toutes les notes de la gamme, à l'exception de la septième (du *si*, puisque le *plain-chant* est toujours écrit en *ut* et que c'est la différence des tons qui fait celle de l'intonation ou, pour mieux dire, du diapason), peuvent être prises pour finales ou notes de repos sans que l'on introduise dans l'échelle d'autres altérations que certaines altérations accidentelles, dont le but est d'éviter l'intervalle de triton ou quarte augmentée, lequel est sévèrement proscrit. Pour ce qui se rapporte à ces notes finales, nous renvoyons au mot TONS DU PLAIN-CHANT, où le mécanisme en est soigneusement expliqué. Mais ce qui différencie encore d'une façon caractéristique le *plain-chant* de la musique profane, c'est l'absence chez lui de toute espèce de note sensible; cette absence lui donne un caractère vague, flottant, indéterminé, qui tranche singulièrement avec celui de la musique proprement dite.

Poisson, dans son *Traité du chant grégorien*, s'exprime en ces termes au sujet du *plain-chant :*

« Le *plain-chant* est, comme on l'a dit, le genre diatonique de la musique : *planus et simplex cantandi modus*, c'est-à-dire le chant le plus grave, le plus simple, le plus naturel, qui va plus uniment que ce qu'on entend généralement par musique et qui n'admet point cette multitude d'inventions de mélodies dont la plupart sont peu propres à la majesté de l'office divin. On peut donc le définir ainsi : *récit mesuré et animé, toujours également grave et mélodieux*. On l'appelle *récit* parce qu'il exprime toujours quelque texte, ou plutôt qu'il en est une déclamation mélodieuse, plus propre que le simple récit à inculquer et produire les affections et les sentiments dont l'âme doit être animée et pénétrée en le récitant. Pour bien réciter ou bien déclamer, il faut bien prononcer, ce qui ne se peut sans tout articuler d'une manière tellement distincte, qu'aucune syllabe n'échappe à la prononciation; il faut rigoureusement observer les accents et la quantité, sans rien précipiter; que les mots se suivent avec la liaison qui leur est naturelle; que les membres de chaque phrase soient tellement liés et unis entre eux, qu'ils fassent un tout qui soit intelligible tant à celui qui récite ou qui déclame qu'à ceux qui l'entendent. Il faut, par conséquent, observer les points et les virgules, suspendre où la pluralité des paroles du texte peut, sans interruption de sens, souffrir cette suspension. Il faut, de plus, faire sentir l'énergie des paroles, baisser le ton où la nature de la chose l'exige, l'élever lorsque l'expression ou la chose exprimée le demande. On appelle *mesuré* le récit dont il s'agit ici pour le distinguer du récit ordinaire, qui est quelquefois prompt et vif, suivant la matière qui en est le sujet ou suivant le tempérament du récitateur; au lieu que, dans le *plain-chant*, c'est la note qui gouverne la voix et la fait prononcer lentement et d'une mesure toujours égale, excepté les syllabes brèves de prononciation qu'on prononce avec plus de légèreté. On dit de ce récit qu'il est *toujours grave*, pour le distinguer de la musique proprement dite, dont les mouvements sont tantôt graves, tantôt prompts, vifs et précipités; au lieu que le *plain-chant* va toujours avec la même gravité. On le dit *mélodieux* pour le distinguer du ton d'orateur, qui est éclatant et varié sans être mélodieux... »

Voilà pour le caractère général du *plain-chant* et pour ce qui se rapporte à l'exactitude de son exécution; nous allons voir plus loin ce qu'il en est aujourd'hui de cette dernière. Mais, auparavant, nous rappellerons les règles générales qui avaient été fixées jadis aux artistes pour la composition du *plain-chant*. Pour bien composer le chant, disait-on, il faut : 1° Bien entendre le texte qu'on doit mettre en chant et savoir la quantité. « La quantité de prononciation s'y doit garder entièrement, dit M. Nivers, parce que le chant doit perfectionner la prononciation et non pas la corrompre. » 2° Bien comprendre les différents rapports de la lettre pour les faire accorder, en sorte que le substantif ne soit point séparé de son adjectif, le cas de son verbe, la préposition de son régime, etc.; avoir égard aux différentes parties qui composent le texte pour en faire un tout conforme aux règles. 3° Se pénétrer soi-même, pour ainsi dire, de l'énergie des paroles, pour les animer et les rendre sensibles aux autres, parce que le chant est une expression plus authentique de la prononciation des paroles, dit le même M. Nivers. 4° Observer également que les chutes, les repos, les notes terminantes ne se trouvent qu'où le sens des paroles le peut souffrir. 5° Que le choix du mode et la modulation conviennent au texte et à son objet, car tout mode n'est pas propre à tout texte. 6° Posséder parfaitement tous les modes et leurs différences spécifiques, pour ne les pas confondre les uns avec les autres. Ceux qui ont du goût pour le *plain-chant*, qui sont capables d'y apporter toute l'attention qu'il mérite, trouveront aisément que, si les compositeurs avaient eu en vue ces règles dictées par le bon sens, on ne trouverait pas des fautes aussi souvent qu'on en rencontre, même dans ce que l'on chante le plus ordinairement ou qu'on a presque tous les jours à la bouche. Les réviseurs de chant et les nouveaux compositeurs n'auraient pas non plus perpétué ces fautes en ne les corrigeant pas dans les livres nouveaux.

Nous avons dit plus haut, d'après Poisson, quelles qualités sont nécessaires pour une bonne, logique et rationnelle exécution du *plain-chant*. Ces qualités, on les chercherait en vain aujourd'hui, et le chant religieux est tombé, sous ce rapport, dans un état de décrépitude et de décadence vraiment déplorable. Cette décadence a commencé depuis longtemps déjà; mais, loin de s'arrêter, elle ne fait que s'accuser chaque jour davantage, en dépit des efforts de quelques hommes intelligents et soucieux des intérêts du *plain-chant*, mais trop peu nombreux pour réagir avec efficacité contre la faiblesse et l'inertie générales. Voici comment un savant musicien, Félix Danjou, a caractérisé un jour la situation :

« La décadence du *plain-chant* et l'altération de son exécution ont commencé au temps où la musique moderne venait de naître, c'est-à-dire au XVI^e siècle. Un organiste de Metz, Claude Sébastiani, publia, en 1562, un pamphlet grotesque intitulé *Bellum musicale inter planum cantum et musicam*. Déjà la guerre était déclarée; deux camps s'étaient formés dans le clergé et dans le monde : dans l'un se trouvaient les partisans de la musique, dans l'autre ceux du *plain-chant*, et, depuis, il n'y a eu ni paix ni trêve entre les deux partis. On a livré au vieux chant de l'Église catholique de rudes assauts, on l'a attaqué et battu en brèche dans toutes les églises, et si on ne se hâte pas de relever les ruines qui en subsistent, c'est un art qu'il faudra effacer bientôt du catalogue des connaissances humaines et qu'on pourra ranger, comme les hiéroglyphes, au nombre des sciences dont on parle et que personne ne connaît.

» L'Allemagne, la première, a abandonné le chant ecclésiastique. Au plus fort du combat contre l'antique et austère musique de l'Église, Luther vint entonner ses chœurs, et l'effet en fut tel, que les catholiques allemands abandonnèrent presque partout le *plain-chant* pour imiter servilement les créations musicales du protestantisme. Là, tout est consommé; les chants catholiques ont cessé de retentir, la musique moderne règne sans rivale. L'Italie, malgré l'exemple des souverains pontifes, qui ont toujours conservé au moins des fragments du *plain-chant* dans leur chapelle et dans les offices de Saint-Pierre, l'Italie aussi a renié le *plain-chant*. Aujourd'hui, la musique dramatique a envahi le lieu saint, et on peut choisir entre le théâtre de la Scala et le Dôme de Florence pour aller entendre ce qu'on appelle en ce pays la musique religieuse. L'Espagne, la catholique Espagne, par une dégradation du goût qui ne se peut comprendre, a adopté dans ses églises une musique légère, sautillante, qui demande les castagnettes et qui rappelle le fandango. C'est, du moins, le jugement que nous en pouvons porter après avoir entendu la légion d'organistes, de maîtres de chapelle et de chantres réfugiés qui sont venus apporter depuis quelques années, dans le midi de la France, un spécimen de la musique religieuse espagnole.

» Il n'y a donc plus que notre seule patrie où on peut apprécier encore quelques débris du chant ecclésiastique; mais l'exécution en est si mauvaise, qu'elle inspire le dégoût au lieu de l'enthousiasme, qu'elle fait fuir les profanes au lieu de commander leur admiration. Toutefois, il est temps encore de porter remède au mal, d'arrêter cette décadence du chant religieux et de réorganiser dans toutes nos églises des chants solennels et harmonieux. »

Après avoir indiqué les causes principales de la mauvaise exécution du *plain-chant* en France, l'écrivain continue ainsi : « Tel est l'état du chant religieux en France, et, chose étrange, le clergé, en général, n'en est pas choqué. On a vécu au milieu du charivari, on y a été habitué dès l'enfance, on n'imagine pas que cela puisse être autrement organisé. Il y en a même qui tirent vanité, en quelque sorte, de leur défaut de savoir. « Je ne suis pas musicien, » s'écrie en riant plus d'un digne ecclésiastique quand on lui parle d'améliorations ou de réformes en ce genre, et, à l'aide de cette réponse, on éconduit quiconque propose des mesures ou fait des vœux pour ce progrès. La belle gloire de n'être pas musicien, quand toutes les grandes lumières de l'Église catholique ont pratiqué, recommandé, honoré cette science de la musique sacrée que l'on dédaigne aujourd'hui! On se préoccupe seulement de la rareté et, par suite, de la cherté des chantres. Dans les églises de Paris, on se dispute, on s'arrache ces messieurs. Ils mettent leur voix et leur talent aux enchères : combien donne Saint-Roch? combien Saint-Eustache? combien la Madeleine? La Madeleine paye mieux, on va à la Madeleine. Saint-Roch se fâche, Saint-Eustache se plaint, Saint-Laurent se désole; on rassemble la fabrique, on augmente les honoraires, et puis on recommence l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur. En province, ces luttes inconvenantes n'existent guère; mais, en revanche, les chantres disparaissent progressivement et le chant dépérit chaque jour. Il y a des diocèses entiers où on ne chante plus la messe, si ce n'est à la cathédrale et dans deux ou trois grandes églises. Le clergé a donc tort de ne pas se préoccuper gravement de cette situation du chant ecclésiastique et de ne pas songer sérieusement à en arrêter la ruine par des mesures énergiques. »

Il est malheureusement probable que, malgré tous les efforts, la décadence signalée et caractérisée dans les lignes qui précèdent, loin de s'atténuer, ira au contraire en progressant chaque jour. D'abord, nous l'avons dit, la faiblesse et l'inertie des intéressés portent surabondamment à le croire. D'autre part, la foi, la foi qu'avaient nos pères, tend chaque jour à disparaître. Une société nouvelle, fondée sur les ruines de l'ancienne, basée sur la logique et la raison, ayant pour principe l'analyse, qui chasse les croyances révélées et les mystères inexpliqués, bat en brèche le vieux sentiment chrétien, lequel court risque de disparaître. Au point de vue de la question qui nous occupe, c'est un grand dommage, car le *plain-chant* est une forme originale, particulière de l'art, et sa

décadence, sa disparition seront choses fâcheuses. Au point de vue général, il n'y aura sans doute pas lieu de le regretter si, avec lui, doivent disparaître des formules et des superstitions qui ne sont plus de notre temps. Mais ce qui nous semble prouver que nous sommes strictement dans le vrai en ce qui le concerne, c'est que, dans l'Eglise même, une sorte de schisme s'est déclaré relativement au *plain-chant*, et que l'on voit certains ministres du culte se demander si la célébration du culte n'aurait pas à gagner à voir la musique profane, la musique proprement dite, venir supplanter le vieux chant grégorien, se substituer à lui et le faire disparaître. La question est posée maintenant, et, lorsqu'une question de ce genre est seulement discutée et débattue, on peut dire que la solution ne saurait s'en faire beaucoup attendre.

PLAINDRE v. a. ou tr. (plain-dre — lat. *plangere*, plaindre, proprement frapper avec bruit, battre, puis se battre soi-même par douleur. On a fait venir ce mot de la racine sanscrite *pric, princ, prig, pring, parg, prag*, joindre, réunir, toucher, frapper, qui a aussi donné le grec *plêssein*, frapper, *plêgê*, coup. Cette racine est restée, non plus avec le sens de frapper, mais avec celui de tresser, lier, tisser, dans la plupart des langues indo-européennes : grec *plekô*, latin *plico*, etc. *Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent; je plaignais, nous plaignions; je plaignis, nous plaignîmes; je plaindrai, nous plaindrons; je plaindrais, nous plaindrions; plains, plaignons; que je plaigne, que nous plaignions; que je plaignisse, que nous plaignissions; plaignant; plaint, plainte*). Témoigner de la compassion pour : PLAINDRE *les malheureux. Je vous* PLAINS *sincèrement. Je* PLAINS *votre malheur, votre disgrâce. Il est fort à* PLAINDRE. *Je vous* PLAINS *de la perte que vous avez faite. Qui se fait* PLAINDRE *sans raison est homme pour n'être jamais plaint quand la raison y sera.* (Montaigne.) *On est toujours à* PLAINDRE *quand on agit contre son devoir.* (Fén.) *Nous* PLAIGNONS *le sort de l'enfance, et c'est le nôtre qu'il faudrait* PLAINDRE. (J.-J. Rouss.) *Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les* PLAINDRE. (Vauven.) PLAIGNEZ *l'homme qui n'a pas un but.* (Latena.) *Souvent on ne* PLAINT *les malheureux que par vanité.* (Grimm.) *Qui ne* PLAINT *personne ne mérite pas qu'on le* PLAIGNE. (Chateaub.) *Les hommes vraiment à* PLAINDRE *ne se plaignent plus.* (De Custine.) *Il faut* PLAINDRE *un pays dont la fortune et la liberté dépendent du caractère d'un homme.* (A. Peyrat.)

Le travail est toujours le père du plaisir;
Plaignons l'homme accablé du poids de son loisir.
VOLTAIRE.

Sous ce champêtre monument
Repose une fille encor chère.
Elle mourut presque en naissant :
Plaignez sa mère.
MILLEVOYE.

— Employer, donner avec répugnance, à regret ou d'une manière insuffisante : *Il ne faut pas* PLAINDRE *sa peine pour ses amis. Il ne* PLAINT *ni son temps ni ses soins quand il s'agit d'obliger. Il* PLAINT *le pain à ses gens. On a* PLAINT *l'étoffe à cet habit. Le débutai par un alguazil qui avait une pleurésie; j'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde et qu'on ne lui* PLAIGNÎT *point l'eau.* (Le Sage.)

— *N'être pas à plaindre*, Etre dans une condition avantageuse : *Trente mille livres de rente! le bonhomme* N'EST PAS À PLAINDRE.

— v. n. ou intr. Faire des plaintes, pousser des gémissements : *Un malade qui ne fait que* PLAINDRE.

Se plaindre v. pr. Se lamenter, exprimer sa douleur : *Il est malaisé de ne pas* SE PLAINDRE *quand on souffre. Il* SE PLAINT *comme une femme.*

— Poétiq. Faire entendre des bruits semblables à des gémissements :

Sous les fougueux coursiers l'onde écume et *se plaint*.
BOILEAU.

— Déplorer son sort; témoigner son mécontentement : *On n'est pas heureux quand on* SE PLAINT. *Tout le monde* SE PLAINT *de sa mémoire et personne ne* SE PLAINT *de son jugement.* (La Rochef.) *Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à* SE PLAINDRE *de sa brièveté.* (La Bruy.) *Le monde, depuis qu'il est monde,* SE PLAINT *qu'il s'ennuie.* (Mass.) *On* SE PLAINT *de la brièveté de la vie, et tous nos efforts tendent à la passer brièvement.* (Mme de Maintenon.) *Ceux qui* SE PLAIGNENT *de la fortune n'ont bien souvent à* SE PLAINDRE *que d'eux-mêmes.* (Volt.) *Le comble des malheurs, c'est d'avoir à* SE PLAINDRE *de soi-même.* (Mme de La Fayette.) SE PLAINDRE *d'un ingrat, c'est presque le justifier.* (Beauchêne.) *On* SE PLAINT *pour être plaint, et, quand on s'aperçoit qu'on inspire de la compassion, on est fâché.* (Mme Du Deffant.) *Ne nous* PLAIGNONS *jamais de notre destinée : qui se fait plaindre se fait mépriser.* (Chateaub.) *On n'admire l'homme qui souffre que lorsqu'il ne* SE PLAINT *pas.* ((De Ségur.) *Il faut vous* PLAINDRE *à quelqu'un, car la douleur qui reste emprisonnée dans le cœur le ronge et le dévore.* (A. Karr.) *Prendre du plaisir aux dépens de sa santé, c'est perdre le droit de* SE PLAINDRE *quand on sera malade.* (Raspail.)

— Porter plainte en justice : *Il est allé* SE PLAINDRE *au commissaire. Je* ME PLAINDRAI *au parquet.*

— Plaindre à soi, se refuser : *Ils* SE SONT *toujours* PLAINT *les choses dont ils avaient le plus besoin.* (Acad.)

— Récipr. Se témoigner une compassion mutuelle.

— **Gramm.** Après *se plaindre que*, le verbe de la proposition complétive se met ordinairement au subjonctif : *Il se plaint qu'on l'*AIT *calomnié.* Si pourtant le verbe *se plaindre* emportait l'idée d'une affirmation positive, on n'emploierait pas le subjonctif : *Phèdre se plaint que je* SUIS *outragé.* (Racine.) Après *se plaindre de ce que*, c'est toujours l'indicatif qu'on emploie : *Je me plains de ce que vous ne m'écoutez pas.*

Le participe est toujours variable dans les temps composés de *se plaindre* : *Ils se sont plaints sans motif.*

— **Syn. Plaindre, regretter.** Ces deux mots ne peuvent être regardés comme synonymes que lorsque *plaindre* est employé dans le sens de donner ou dépenser à regret, c'est-à-dire avec peine. Mais alors même ils diffèrent d'une manière très-marquée, puisque l'avare qui *plaint* le pain à ses gens ou l'avoine à ses chevaux éprouve un sentiment de déplaisir dans le temps même où il donne le pain et l'avoine, tandis que *regretter* se dit toujours du passé et suppose qu'on a perdu l'objet que l'on *regrette*.

PLAINE s. f. (plè-ne — rad. *plain*). Vaste champ plat, grande étendue de pays uni : *Depuis Sparte jusqu'à la mer se déroule une* PLAINE *unie et fertile, arrosée par l'Eurotas.* (Chateaub.) *La mer est généralement peu profonde sur les côtes de France, qui se prolongent sous les eaux comme une* PLAINE *unie.* (Toussenel.)

Je cherche vainement dans cette triste *plaine*
Les oiseaux, les zéphyrs, les ruisseaux argentés.
J.-B. ROUSSEAU.

Je promène au hasard mes regards sur la *plaine*
Dont le tableau changeant se déroule à mes pieds.
LAMARTINE.

— Par ext. Vaste surface unie : *Au-dessous de nous, cette immense* PLAINE *d'eau, que le lac forme au sein des Alpes, nous séparait des riches côtes du pays de Vaud.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Objet dépourvu de variété, d'accidents : *Au milieu de cette* PLAINE *uniforme que l'égalité a créée autour de nous, une seule forteresse est restée debout, celle de l'esprit.* (Renan.)

Dans les *plaines* du temps, solitudes immenses,
Heureux celui qui peut jeter quelques semences!
A. BARBIER.

— Poétiq. *Plaines du ciel, Plaine céleste, Plaines de l'air, Plaine azurée, Plaine étoilée*, Ciel, firmament :

Dans les *plaines du ciel* Dieu sema la lumière.
VOLTAIRE.

‖ *Plaine liquide*, Mer :

Cependant sur le dos de la *plaine liquide*
S'élève à gros bouillons une montagne humide.
RACINE.

— Hist. Partie des bancs de la Convention où siégeaient les députés de l'opinion modérée. ‖ Membres de la Convention qui occupaient ces bancs; parti qu'ils représentaient.

— Blas. Nom donné à la champagne réduite à la moitié de sa hauteur ordinaire et se terminant supérieurement par une ligne droite : *De Petite-Pierre : De gueules, au chevron d'argent, à la* PLAINE *d'or.*

— Chirom. *Plaine de Mars*, Partie du milieu de la main, qu'on appelle aussi le TRIANGLE : *M. Auber a eu à lutter sans doute, car la ligne du soleil, comme chez presque tous les gens supérieurs, part chez lui de la ligne de vie et se brise en traversant la* PLAINE DE MARS, *puis elle reprend plus haut à la ligne de cœur.* (Ad. Desbarrolles.)

— Agric. Sorte de petite charrue.

— **Encycl.** Blas. On coupe l'écu en carré un peu au-dessus de la pointe, et l'espace que la pointe laisse vide au-dessous du carré, étant d'un autre émail que l'écu, est ce qu'on appelle *plaine*.

La *plaine* a servi quelquefois de marque de bâtardise. Les descendants légitimes des bâtards, en ôtant la barre, le filet ou traverse que portaient leurs pères, coupaient ainsi la pointe de leurs écus d'un autre émail, ce qui annonçait la légitimité dans une branche originairement bâtarde.

La *plaine* se rencontre rarement en armoiries; elle se nomme après les pièces et meubles qui se trouvent sur le champ, excepté le chef. Nous nous contenterons de citer comme exemple les armes d'une seule famille : **Geoffroy des Murets**, en l'Ile-de-France : d'azur, à trois épis de blé, tigés et feuillés d'or, mouvants d'une *plaine* d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles, du troisième émail.

PLAINE s. m. (plè-ne). Bot. Syn. de PLANE.

PLAINFAING, bourg de France (Vosges), cant. de Fraize, arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Saint-Dié, sur la rive droite de la Meurthe; pop. aggl., 703 hab. — pop. tot., 4,215 hab. Industrie active, importante papeterie, filature et tissage de coton. Fontaine renommée dont l'eau, dit on, est employée avec succès contre les ophthalmies.

PLAINFIELD, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Connecticut, à 24 kilom. N.-E. de Norwich, sur la Quinebang; 6,500 hab. Industrie active. Commerce de bois et bestiaux.

PLAIN-PIED s. m. Logement, appartement composé de pièces de niveau, sans pas ni ressauts : *Il y a beaucoup de* PLAIN-PIED *dans cette maison.* (Acad.)

— Loc. adv. *De plain-pied*, Sans monter ni descendre, au même niveau : *Le père Athanase avait huit à neuf pièces de* PLAIN-PIED, *toutes ornées de tableaux et magnifiquement meublées.* (Le Sage.) *Le rez-de-chaussée de la maison était de* PLAIN-PIED *avec la rue et la place.* (Balz.)

— Fig. Dans le même état, sans différence : *Sa position malheureusement précaire est* DE PLAIN-PIED *avec celle de ces gens-là.* (Balz.) *M. Théodore Leclercq aime que sa comédie soit* DE PLAIN-PIED *en quelque sorte avec la société où il vit.* (Ste-Beuve.) ‖ Sans difficulté, de soi, tout naturellement : *Cela va* DE PLAIN-PIED. *Entrer* DE PLAIN-PIED *dans une administration. Un succès de tribune, un talent de parole ne devraient pas suffire pour faire arriver* DE PLAIN-PIED *au ministère un pair ou un député.* (E. de Gir.)

PLAINT, AINTE (plain, plain-te) part passé du v. Plaindre : *Cet homme n'est* PLAINT *de personne.*

Plaise au ciel que jamais je n'entre en jalousie!
Car c'est le plus grand mal et le moins *plaint* de tous.
LA FONTAINE.

— s. m. Action de se plaindre, gémissement douloureux. ‖ Vieux mot.

PLAINTE s. f. (plain-te — rad. *plaindre*). Action de se plaindre, d'exprimer sa douleur par des gémissements, des cris ou des paroles : *Les* PLAINTES *d'un enfant, d'un malade. Être sensible aux* PLAINTES *d'un malheureux. Avoir le courage d'étouffer ses* PLAINTES. *Il est des chagrins qui n'ont ni* PLAINTES *ni larmes.* (Mme Cottin.) *La* PLAINTE *est un soulagement naturel.* (J. Joubert.) *Les* PLAINTES *sont l'évaporation naturelle du chagrin qui, sans issue, devient le désespoir.* (D. Héricault.)

. . . . . . Quand le mal est certain,
La *plainte* ni la peur ne changent le destin.
LA FONTAINE.

De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
La douleur est toujours moins forte que la *plainte*.
LA FONTAINE.

... Il faut laisser la *plainte*
S'écouler librement du cœur,
Comme l'eau fuit d'une urne sainte.
A. BARBIER.

‖ Paroles de mécontentement, récrimination : *Avoir des sujets de* PLAINTE. *Ecouter les* PLAINTES *de quelqu'un. Faire des* PLAINTES *sur quelqu'un. Les* PLAINTES *tombent dans le gouffre éternel de l'oubli.* (Volt.) *L'effet de la* PLAINTE *sur un amour qui s'affaiblit est celui de l'eau sur un feu près de s'éteindre.* (Latena.) *Il est des femmes vertueuses qui assassinent les anges de leurs* PLAINTES. (Balz.)

Les rois craignent surtout le reproche et la *plainte*.
RACINE.

Le bruit est pour le fat, la *plainte* est pour le sot,
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.
LA NOUE.

— Poétiq. Bruit imitant des gémissements : *Les* PLAINTES *du vent. Les montagnes se dressaient à ma droite et à ma gauche comme de noirs géants; le vent s'y engouffrait et courait sur leurs croupes avec de longues* PLAINTES. (G. Sand.)

— Jurispr. Exposé qu'on fait en justice d'un fait dont on déclare avoir à se plaindre : *La* PLAINTE *d'une injure publique ne peut jamais être une diffamation.* (Merlin.) ‖ Requête qu'on adressait au roi contre les juges, baillis ou sénéchaux, pour les accuser d'avoir mal jugé.

— Anc. cout. *Plainte à la loi*, Espèce de demande introductive d'instance.

— Anc. litter. Pièce de poésie sur la mort d'une personne regrettée, ou sur un malheur quelconque.

— Art vétér. Gémissement court, caractérisé par un bruit laryngien bref, se faisant entendre pendant l'expiration et arraché par la douleur.

— **Syn Plainte, gémissement, lamentation.** V. GÉMISSEMENT.

— Encycl. Art vétér. Tous les animaux se plaignent, mais parmi eux les grands ruminants, puis le cheval, le chien et enfin le porc sont ceux qui gémissent le plus lors des opérations qu'on leur fait subir et pendant le cours des maladies.

La *plainte* ne consiste parfois qu'en un gémissement étouffé, perçu à peu de distance de l'animal. Ce [illegible] quer dans les maladies aiguës internes, telles que la pneumonite, la pleurite et la péritonite aiguës, maladies qui [illegible] leurs profondes. Dans ces [illegible] la [illegible] nasaux, [illegible] que lorsque [illegible] est à son [illegible] tance. Elle s'affaiblit à mesure que la maladie marche vers la guérison. Enfin, elle disparaît avec la douleur qui lui avait donné naissance. La *plainte* se fait aussi très-souvent entendre pendant la fièvre de réaction produite par des opérations graves et douloureuses, et notamment pendant les souffrances atroces que le cheval éprouve quand on lui extirpe l'ongle. Souvent aussi la *plainte* se manifeste après des efforts que les animaux ont faits pour se relever et se maintenir debout. « Chez les grands ruminants, dit M. Delafond, la *plainte* se fait très-fréquemment entendre pendant le cours des maladies aiguës internes dont ils sont atteints; mais, parmi ces affections, il en est une qui, dans l'immense majorité des cas, s'accompagne de *plaintes* fortes et répétées lorsqu'elle est parvenue à sa période d'accroissement : c'est la péripneumonie contagieuse. Dans toutes les provinces du nord de la France, les cultivateurs expriment la manifestation du phénomène morbide dont il s'agit par le mot *téguer*, et, lorsque la bête à cornes se *plaint*, on dit alors qu'elle tègue. » Le cheval et le chien expriment aussi parfois les vives douleurs qu'ils éprouvent par une *plainte* forte et accentuée. Ces *plaintes* sont souvent alternées par des cris plaintifs que font entendre le chien, le porc et quelquefois même le cheval. Très-souvent aussi, les grands ruminants expriment leurs souffrances par des beuglements prolongés et réitérés.

Enfin, la *plainte*, pendant le cours des maladies internes, indique toujours une affection grave et redoutable, et d'autant plus qu'elle est plus accentuée et persiste plus longtemps.

— Jurispr. V. INSTRUCTION EN MATIÈRE CRIMINELLE.

PLAINTEL, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plœuc, arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 349 hab. — pop. tot., 2,880 hab. Restes d'un ancien manoir, transformé en hôpital.

Plaintes du roi sage (LES) [*Las querellas del rey sabio*], drame en trois actes et en vers, de don Luiz de Eguilaz, poëte espagnol contemporain (représenté à Madrid, théâtre del Principe, le 19 novembre 1858). Alphonse le Sage, *el rey sabio*, a fait lui-même sous ce titre, *Las querellas*, un poëme fort curieux, dont le sujet est la tristesse qui l'accabla pendant la rébellion de son fils don Sanche le Brave. C'est un des plus anciens monuments de la littérature espagnole. Don Luiz de Eguilaz, un des poëtes les plus sympathiques de la jeune école, entreprit de faire revivre cette grande figure d'un des rois les plus éclairés qu'ait eus l'Espagne, le rédacteur du fameux code des *Sept parties*, qui vit ses meilleures intentions calomniées et son propre fils, à la tête des nobles mécontents, lui disputer la couronne. Tout le drame d'Eguilaz est dans la révolte audacieuse de ce don Sanche et dans l'énergique peinture de ce sentiment paternel qui, chez Alphonse, survit aux plus amères humiliations. Comme exposé de la situation historique, cette œuvre est assez faible; l'auteur n'a certainement pas tiré tout le parti qu'il aurait pu de ce soulèvement des seigneurs, de la *ricohombria*, irritée du retrait des vieux *fueros*, véritable code de féodalité espagnole, auquel Alphonse substituait des lois plus humaines et plus égalitaires, des lois qui consacraient les droits du peuple. Mais, comme ressorts dramatiques, c'est une composition véritablement belle, empreinte dans toutes ses parties de l'esprit de l'époque et qui décèle chez son auteur une rare intuition de la vieille langue et des vieilles coutumes espagnoles. Malheureusement, elle n'est guère accessible qu'aux lettrés. Eguilaz s'est complu à l'écrire tout entière dans l'idiome du XIIIe siècle; c'est une saveur de plus pour les délicats, mais qu'on se figure un drame écrit chez nous, de nos jours, dans la langue de Joinville et de Froissart! Pourtant, on ne peut pas en vouloir à un poëte si consciencieux, et cet archaïsme répand sur l'œuvre entière une singulière couleur de vérité. Les personnages, peu nombreux, sont peints d'une main très-sûre et offrent une série de caractères étudiés avec soin; [illegible] mise en scène, comme dans [illegible] a une recherche fort louable du pittoresque. Ainsi le drame s'ouvre sur [illegible] le marché, dans la foule, où [illegible] pour quelques sous, dit la [illegible] aux gens et découvre l'avenir dans les lignes de la main. [illegible] amoureuse de don Sanche, dont elle s'est [illegible] est assurément une création heureuse. Mais il faut admirer surtout la [illegible] des caractères, du roi sage et de son fils rebelle. Lorsqu'il les met en présence, le poëte [illegible] Voyez la fin de cette scène [illegible] acte. Alphonse vient [illegible] don Sanche de reproches.

DON SANCHE. Mon père, il est temps que tu finisses; je vais oublier qui tu es!

[illegible] Je suis le fils de Ferdinand, je suis celui qui ne doute ni ne craint, je suis... le [illegible]

DON SANCHE. [illegible]

[illegible] malgré que tu veuilles.

DON SANCHE. Mon père!

[illegible] ton père!

DON SANCHE. Prends garde que je ne sois pas ton fils!

LE ROI (après un silence). Ah! transfuge! fauteur de mal! Je me soucie bien du trône! Je te baiserais la main comme à mon roi, si

[illegible] la main comme à ton père! [illegible] à ton père, en [illegible] des deux [illegible]. Non, [illegible] que Dieu a [illegible] et [illegible]! Mon fils! mon [illegible] mon sceptre pour une étreinte!

Don Sanche. Tes yeux ne me verront jamais [illegible] devant toi!

[illegible] Dieu!

Don Sanche. Je ne crains pas même Dieu!

[illegible]. Lâche, parricide, blasphémateur, sois maudit! sois maudit!

Au dernier acte, après une scène de reconnaissance [illegible], la [illegible] demande [illegible] à don Sanche : « Tu as tout [illegible] Alphonse, qui est-ce [illegible] père [illegible] à son fils? » Un poète qui crée de telles situations émouvantes et qui trouve ces cris partis du cœur n'est pas à coup sûr d'un talent vulgaire. *Las [illegible] del rey sabio*, œuvre [illegible] que de poète dramatique, occupent à coup sûr une place honorable dans le théâtre espagnol contemporain.

PLAINTIF, IVE adj. (plain-tiff, i-ve — rad. *plainte*). Qui a l'accent de la plainte : *Voix* PLAINTIVE. *Ton* PLAINTIF. *Le cri* PLAINTIF *des [illegible]. Des [illegible]* PLAINTIFS. *Les sons de sa voix* PLAINTIVE *me font tressaillir.* (J.-J. Rouss.) *La douleur physique est le cri* PLAINTIF *de nos organes malades.* (Descuret.) ‖ Qui exprime la plainte : *Romance* PLAINTIVE. *Chants* PLAINTIFS.

— Qui est porté à la plainte, qui a l'habitude de se plaindre : *Les ombres* PLAINTIVES *des morts.*

> ... Je [illegible] des âmes *plaintives*
> Qui sont comme les sensitives,
> Et que le bonheur fait mourir.
>
> Th. de Banville.

— Poétiq. Qui produit des sons semblables à des gémissements : *Les vents* PLAINTIFS.

> En vain ma rame avec effort
> Fatigue la vague *plaintive*,
> Toujours ma nacelle dérive.
>
> Sainte-Beuve.

PLAINTIVEMENT adv. (plain-ti-ve-man — rad. *plaintif*). D'une façon plaintive : *Il lui répondit d'une voix* PLAINTIVEMENT *accentuée : En effet, monsieur, je suis souffrant.* (E. Sue.)

PLAIRE v. n. ou intr. (ple-re — latin *placere*, mot qui est à *placare*, apaiser, dans le même rapport que *jacere*, être étendu, à *jacere*, jeter, *pendere*, être suspendu, à *pendere*, pendre. *Placere* et *placare* sont rapportés par Eichhoff à la racine sanscrite *pal*, aimer, soigner, qu'il croit également reconnaître dans le grec *philein*, aimer, *phulassein*, garder, etc. Dans l'ancienne langue, il y avait de ce verbe deux infinitifs : *plaisir* et *plaire;* le premier vient du latin *placere* avec *e* long, l'autre d'une prononciation vicieuse de *placere* avec *e* bref. Comparez les deux formes *loire* et *loisir*, de *licere; nuire* et *nuisir*, de *nocere; taire* et *taisir*, de *tacere. Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent; je plaisais, nous plaisions; je plus, nous plûmes; je plairai, nous plairons; je plairais, nous plairions; plais, plaisons, plaisez; que je plaise, que nous plaisions; que je plusse, que nous plussions, plaisant; plu*). Agréer, être agréable : *Cet homme-là me* PLAÎT *beaucoup. Il a tout ce qu'il faut pour* PLAIRE. *Sa franchise me* PLAÎT. *On ne* PLAÎT *pas longtemps quand on n'a qu'une sorte d'esprit.* (La Rochef.) *L'art de persuader consiste autant en celui de* PLAIRE *qu'en celui de convaincre.* (Pasc.) *L'envie de* PLAIRE *est à l'esprit ce que la parure est à la beauté.* (Volt.) *L'art de* PLAIRE *est l'art de tromper.* (Vauven.) *Plus on est près de la nature, plus on est sûr de* PLAIRE. (Grimm.) *La fanante [illegible]* PLAÎT, *même sans bonté; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) *Pour* PLAIRE *à l'homme il faut contenter sa curiosité sans éteindre ses désirs.* (Dufresny.) *Savoir l'art de* PLAIRE *ne vaut pas tant que savoir* PLAIRE *sans art.* (Balz.) *Plus on* PLAÎT *généralement, moins on* PLAÎT *profondément.* (H. Beyle.) *On tient plutôt à ce qui* PLAÎT *qu'à ce qui mériterait de* PLAIRE. (La Rochet-Doud.)

— Inspirer de l'amour, de l'amitié, des sentiments d'affection : *Les hommes appellent coquette la femme qui leur* PLAÎT, *s'ils ne peuvent réussir à lui* PLAIRE. (Mme de Puysieux.)

> Jeune fillette a toujours soin de *plaire*.
>
> La Fontaine.

> ... l'on devrait cesser d'aimer
> Au moment qu'on cesse de *plaire*.
>
> Parny.

> [illegible] qui fut
> Une merveille sans seconde;
> [illegible] tout le monde,
> [illegible].
>
> Saint-Gelais.

— *Cela vous plaît à dire*, [illegible] *Vous prétendez que c'est un [illegible]*, CELA VOUS PLAÎT À DIRE. *[illegible]*, CELA VOUS PLAÎT À DIRE. (Acad.)

— *[illegible] et nous plaît ce qui suit*, Formule employée autrefois dans les édits et déclarations du roi.

— Impersonnel. *Il plaît à*, C'est le bon plaisir de : *Changez tant qu'il* VOUS PLAIRA *les situations d'un [illegible] juste, sa vertu ne changera pas avec la fortune.* (Mass.) *Les [illegible]* QU'IL PLAIRA AUX *[illegible].* (J.-J. Rouss.) *Chacun met son bonheur où il* LUI PLAÎT. (Renan.)

> Je fais, comme il me plaît, le calme et la tempête.
>
> Racine.

— *Comme il vous plaira*, Comme vous voudrez : *Ce sera* COMME IL VOUS PLAIRA. *Me permettez-vous de prendre congé de vous? —* COMME IL VOUS PLAIRA. ‖ *Comme il vous plaira, Tant qu'il vous plaira*, Sorte de défi par lequel on fait entendre qu'on ne redoute nullement une menace, qu'on ne craint nullement les conséquences d'un acte annoncé ou qu'on s'en désintéresse : *Vous voulez plaider?* COMME IL VOUS PLAIRA. *Il peut écrire contre moi* TANT QU'IL LUI PLAIRA. *Si vous tenez à vous rendre ridicule, ce sera* COMME IL VOUS PLAIRA.

— *Comme il plaît à Dieu*, Au hasard, sans direction, sans règle :

> Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni lieu,
> Je me loge où je puis et *comme il plaît à Dieu*.
>
> Boileau.

— *S'il vous plaît*, Formule de politesse dont on fait ordinairement précéder une demande adressée à quelqu'un : *Voulez-vous*, S'IL VOUS PLAÎT, *me faire une petite place?* ‖ Se place aussi devant une question, comme pour en atténuer l'indiscrétion :

> . . . . . . Et pourquoi, *s'il vous plaît*,
> Lui donner un savant qui sans cesse épilogue?
> Il lui faut un mari, non pas un pédagogue.
>
> Molière.

‖ Se dit souvent avec ironie, pour donner un ordre : *Sortez, et tout de suite*, S'IL VOUS PLAÎT. ‖ S'emploie encore pour affirmer fortement, pour appuyer ce qu'on a dit : *Comment donc! du vin de Beaune! — Et authentique*, S'IL VOUS PLAÎT.

— *Plaît-il?* Que vous plaît-il? que demandez-vous de moi? ‖ Il se dit aussi pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. ‖ *Être auprès de quelqu'un à plait-il maître*, Être pour quelqu'un d'une complaisance servile.

— *Plaise*, Formule dont on se sert dans certains écrits ou mémoires qu'on présente au chef de l'État, aux magistrats : PLAISE *au roi.* PLAISE *à la cour.*

— *Plaise à Dieu, plût à Dieu que*, Façon de parler dont on se sert pour marquer qu'on souhaite quelque chose : PLAISE À DIEU QUE *cette affaire réussisse!* PLÛT À DIEU, *ma fille, que, par un effet de magie blanche ou noire, vous pussiez être ici!* (Mme de Sév.)

> . . . . Mes mains ne sont point criminelles;
> *Plût à Dieu* que mon cœur fût innocent comme elles!
>
> Racine.

> . . . . . . *Plût à ce Dieu* puissant
> Qu'Athalie oubliât un enfant innocent.
>
> Racine.

— *A Dieu ne plaise, Ce qu'à Dieu ne plaise*, Façons de parler dont on se sert pour témoigner l'éloignement, l'aversion que l'on a pour quelque chose : À DIEU NE PLAISE *que j'y consente jamais. S'il meurt*, CE QU'À DIEU NE PLAISE, *je quitterai cette maison.* (Acad.)

Se plaire v. pr. Être satisfait, être content de soi : *Pour un écrivain, le meilleur moyen de plaire à ses lecteurs est de ne pas* SE PLAIRE *trop aisément à lui-même.* (Acad.) *Il y a peu d'avantage à* SE PLAIRE *à soi-même quand on ne plaît à personne.* (La Rochef.) *Le caractère le plus ordinaire de ceux qui déplaisent aux autres est de* SE PLAIRE *trop à eux-mêmes.* (Daguess.)

> Vous plairiez un peu plus aux autres
> Si vous vous *plaisiez* un peu moins.
>
> J.-B. Rousseau.

— Plaire les uns aux autres : *Les femmes ne* SE PLAISENT *pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes.* (La Bruy.)

— Trouver du plaisir : *Nestor, au déclin de l'âge*, SE PLAISAIT *trop à raconter.* (Fénel.) *Quelques philosophes* SE SONT PLU *à nous peindre l'homme comme un Dieu.* (B. de St.-P.) *Le talent d'instruire est de faire que le disciple* SE PLAISE *à l'instruction.* (J.-J. Rouss.) *L'intelligence comme la beauté* SE PLAÎT *à se contempler.* (J. de Maistre.)

> Oui, mon âme *se plaît* à secouer ses chaînes.
>
> Lamartine.

> On *se plaît* au récit des maux qu'on ne sent plus.
>
> C. Delavigne.

‖ Aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien : *Les étrangers* SE PLAISENT *à Paris. On ne voit guère que les gens qui [illegible]* SE PLAIRE *au sein de la famille.* (J.-J. Rouss.) *On* SE PLAÎT *partout où l'on plaît.* (A. d'Houdetot.)

> Laissons les bons bourgeois *se plaire* en leur ménage.
>
> La Fontaine.

> Comment peut-on *se plaire* en ce maudit Paris?
>
> C. d'Harleville.

‖ Se trouver volontiers, vivre volontiers : SE PLAIRE *avec les artistes.* ‖ Croître plus particulièrement, se développer d'une façon spéciale : *Le bouleau* SE PLAÎT *dans les pays froids et humides.*

PLAIS s. m. (pless). Ichthyol. V. PLAISE.

PLAISAMMENT adv. (ple-za-man — rad. *plaisant*). D'une manière plaisante; d'une manière agréable : *Il a raconté fort* PLAISAMMENT *cette aventure.* (Acad.) *Vous me parlez bien* PLAISAMMENT *de notre coadjuteur.* (Mme de Sév.) *Vous me contez très-*PLAISAMMENT *des anecdotes fort plaisantes; ne vous lassez pas, je vous prie.* (Volt.) *La fortune arrange* PLAISAMMENT *les événements de ce monde.* (J.-J. Rouss.)

— Ridiculement : *Il est* PLAISAMMENT *habillé.*

> Les enfants de votre pays
> Ont, ce me semble, des bavettes
> Que je trouve *plaisamment* faites.
>
> La Fontaine.

‖ D'une façon bizarre, opposée au bon sens, à l'équité : *C'est* PLAISAMMENT *reconnaître un service. Il y a des crimes* PLAISAMMENT *bâtis en ce monde.* (Mme de Sév.)

PLAISANCE s. f. (ple-zan-se — rad. *plaire*). Plaisir, joie, volupté : *J'ai pris ma* PLAISANCE *et délectation à voir le monde.* (Al. Chartier.) ‖ Vieux mot.

— *De plaisance*, Qui sert au plaisir, à l'agrément : *Lieu* DE PLAISANCE. *Maison* DE PLAISANCE. *Bateau* DE PLAISANCE. *L'Italie, pleine de maisons* DE PLAISANCE, *n'était proprement que le jardin de Rome.* (Montesq.)

— Fig. *Lieu de plaisance*, Situation de pur agrément : *Il chercha sa consolation dans les sciences; ce qui n'avait été pour lui qu'un* LIEU DE PLAISANCE *devint un asile.* (Fonten.)

PLAISANCE, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. N.-O. de Mirande, sur la rive gauche de l'Arros; pop. aggl., 1,890 hab. — pop. tot., 1,996 hab. Commerce de vins.

PLAISANCE, la *Placentia* des Romains, *Piacenza* en italien, ville forte du royaume d'Italie, ch.-l. de la province et du district de son nom, près de la rive droite du Pô et de l'embouchure de la Trebbia, à 53 kilom. N.-O. de Parme, 185 kilom. N.-O. de Florence, par 45° 2′ de latit. N. et 7° 21′ de longit. E.; 33,000 hab. Évêché, cour d'appel, tribunaux civil et criminel. Séminaire épiscopal; collège Alberoni; institut de peinture et de sculpture; il y eut jadis une université, avec Facultés de droit et de médecine, qui rivalisait avec celle de Parme. Bibliothèque publique. L'industrie de cette ville, autrefois chef-lieu du duché de son nom, est peu développée; on y trouve quelques fabriques d'étoffes de laine, de futaine, de coton, de bas et de chapeaux, et des filatures de soie; son commerce consiste en productions territoriales, comme grains, vins, fromages et bestiaux, en liqueurs, soies et denrées coloniales.

Plaisance est une belle et grande ville bâtie dans une situation charmante, au milieu d'une plaine fertile et bien arrosée; elle est de forme oblongue, entourée de remparts qui servent de promenade et qui sont environnés de fossés. Au S.-O. de la ville s'élève une citadelle flanquée de cinq bastions. On entre dans la ville par quatre portes : celle de Borghetto au nord, celle de Saint-Lazare à l'est, la porte Saint-Raymond au sud et la porte Saint-Antoine à l'ouest. La petite rivière de Rifiuto vient baigner ses murailles avant de se jeter dans la Trebbia. Les rues y sont généralement vastes et belles, mais irrégulières. La plus large, appelée le Cours ou Stradone ou encore rue Saint-Augustin, a peu d'égales en Italie. Elle est flanquée de superbes palais, véritables chefs-d'œuvre d'architecture, qui ont été construits sur les dessins des architectes les plus célèbres. La place de la Citadelle, la Grande-Place, celles du Palais et du Dôme méritent également une mention.

— *Monuments.* La cathédrale de Plaisance, construite en grande partie de 1122 à 1233, est un édifice de style roman-lombard, sauf quelques additions du XV^e siècle. On remarque le portail à colonnes, supportées, celles du milieu par des lions, celles des côtés par des grotesques accroupis. Intérieurement, les arcs sont en plein cintre, la voûte est à ogive surbaissée. Une fresque à huit compartiments décore la coupole. Une partie est l'œuvre du Guerchin, mais elle est malheureusement en mauvais état. On remarque également dans le chœur un *Couronnement de la Vierge*, par Procaccini; les *Limbes*, par les Carrache; les fresques de l'abside, par les mêmes, l'*Assomption*, de Procaccini, occupant le fond de l'abside; le tableau des *Dix mille martyrs*, par Sirani, et quelques autres toiles de maîtres contemporains. Dans le clocher de la cathédrale, érigé en 1233 et haut de 68 mètres, se trouve une grande cage de fer dans laquelle, au moyen âge, étaient enfermés les sacrilèges.

Les autres églises de Plaisance sont : San-Savino, construite en 903 et rebâtie au XV^e siècle; elle possède une crypte de l'époque de sa fondation, San Francesco-Grande, construite en 1278 et qui possède de belles fresques ornant sa coupole, ainsi qu'une *Conception* de B. Trotti, contemporain d'Annibal Carrache; Sant'Antonino, ancienne cathédrale, rebâtie dès 903, puis en 1104, enfin en 1562 et restaurée en 1567; on en remarque le beau vestibule gothique, légèrement altéré par des adjonctions de la Renaissance; Sant'Agostino, œuvre de Vignole, qui présente une façade régulière en granit, et à l'intérieur une nef soutenue par 34 colonnes massives également en granit et d'un seul morceau; San-Sepolcro, monument dû à Bramante et dont la façade demeure inachevée; San-Sisto, construction du XVI^e siècle, précédée d'un cloître et à deux coupoles; elle contient le monument de Catherine d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, femme d'Octave Farnèse et gouvernante des Pays-Bas; on y remarque encore quelques bons tableaux, entre autres une *Sainte Barbe* de Palma le jeune, et un *Martyre de sainte Martine*, par le Bassan; mais San-Sisto a perdu depuis longtemps son joyau le plus précieux : la fameuse *Madone* de Raphaël dite *Madone de Saint-Sixte*, vendue, en 1753, par les moines au roi de Pologne, moyennant 40,000 écus romains, et qui orne aujourd'hui le musée de Dresde; enfin, Santa-Maria-in-Campagna, édifice attribué à Bramante et maladroitement retouché en 1792. Les fresques de la coupole, œuvre de Pordenone et de Gatti, sont très-délabrées; l'église contient plusieurs tableaux de maîtres contemporains des précédents.

Parmi les principaux palais de Plaisance, nous mentionnerons : le palais Farnèse, commencé par ordre de Marguerite d'Autriche en 1558, sur les plans de Vignole, et qui sert aujourd'hui de caserne; le palais Barattieri et le palais Costa.

La statue de Romagnesi a été inaugurée en 1867, au centre de la grande place de Plaisance. Sur la place du Palais de la commune s'élèvent les statues équestres d'Alexandre Farnèse et de son fils Ranuccio, un des plus sanguinaires tyrans de l'époque; ces statues, coulées d'un seul jet en 1620 et 1624, sont l'œuvre de Mocchi, élève de Jean de Bologne. Les têtes seules ont une valeur artistique. Enfin, au centre de la place du Dôme, s'élève depuis quelques années une colonne consacrée à l'immaculée conception de la Vierge.

Les environs de Plaisance étaient autrefois très-remarquables et lui valurent le nom qu'elle porte; mais de nos jours ils ne présentent qu'une longue suite de campagnes bien cultivées, dont la vue serait monotone si de riantes collines ne venaient çà et là varier la perspective de ces fertiles plaines. Le climat y est d'une douceur et d'une pureté extrêmes. C'est dans ces campagnes qu'on a déterré, en 1747, une table de bronze destinée aux enfants de Trajan Auguste, et, en 1760, les ruines de la ville de Velleja, nommée par Pline *Vellejacum*, et qui fut ensevelie à une époque inconnue par des avalanches ou par un volcan.

— *Histoire.* La fondation de Plaisance par les Romains remonte à l'an 219 avant notre ère. Cette colonie fut par eux destinée, ainsi que Crémone, dont la fondation est contemporaine, à faciliter l'incorporation à la république des territoires conquis sur les Gaulois. Saccagée une première fois (217 av. J.-C.) par les Carthaginois, après la déroute qu'Annibal fit subir aux Romains sur les bords de la Trebbia, Plaisance fut presque complètement détruite lors de la lutte entre Othon et Vitellius (70). Totila, roi des Goths, soumit cette ville à un siége aussi terrible qu'obstiné. En 923, Rodolphe II, roi de Bourgogne Transjurane, y remporta sur Bérenger I^{er} une victoire qui lui assura la couronne d'Italie. En 1076, un concile des évêques de Lombardie y prononça la déchéance du pape Grégoire VII; dans un autre concile (1095), Urbain II prêcha aux Italiens la première croisade. Pendant la longue lutte du sacerdoce et de l'empire, Plaisance se constitua en république et prit parti pour les guelfes. En 1132, le pape Innocent II y tint un nouveau concile. Il fit excommunier l'antipape Anaclet et défendit de recevoir à la pénitence ceux qui ne voudraient pas renoncer au concubinage, à la haine ou à quelque autre péché mortel. Plaisance était devenue à cette époque une cité importante; mais elle se vit bientôt la proie de nombreuses familles patriciennes qui, à cette époque, se disputaient la possession des villes de la Péninsule. Après avoir subi la tyrannie des Scotti, des Landi, des Anguissola, des Torriani et des Visconti, elle passa sous le joug du trop célèbre Pierre-Louis Farnèse, fils naturel du pape Paul III (Alexandre Farnèse), qui érigea en duchés, en faveur de ce fils, les villes de Parme et de Plaisance. On connaît la fin tragique de Pierre-Louis Farnèse, renversé par une conspiration dirigée par les Anguissola, les Gonfalonieri et les Pallavicini. Après sa mort, le gouverneur du Milanais, Ferrante de Gonzague, s'empressa de prendre possession des duchés au nom de l'empereur. Mais, en 1547, le fils de Pierre-Louis, Octave Farnèse, réussit, grâce à la protection de la France, à recouvrer ses États. Dès lors, l'histoire de Plaisance est intimement liée pendant plusieurs siècles à celle de Parme, dont les ducs étendaient leur souveraineté sur les deux villes. En 1718, le traité de la Quadruple-Alliance spécifia que les duchés de Parme et de Plaisance seraient tenus, comme celui de Toscane, pour fiefs masculins de l'empire. L'extinction mâle de la maison de Farnèse et le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse firent passer Plaisance sous la main de l'Espagne. Elle y resta quelque temps, après diverses vicissitudes, également subies par Parme. En 1796, les Français occupèrent la ville, qui fut plus tard, ainsi que Parme, incorporée à l'empire et fut, de 1802 à 1814, un chef-lieu d'arrondissement du département du Taro. Sous l'Empire, Lebrun fut créé duc de Plaisance. Après avoir été attribuée à la duchesse de Lucques, peu de temps après la mort de Marie-Louise, déclarée duchesse de Parme par les traités de 1815, Plaisance passa à

Charles II, duc de Lucques, qui en prit possession, résignant son précédent duché à la Toscane. Plaisance suivit enfin la fortune de Parme jusqu'en 1860, époque où les duchés furent annexés au royaume d'Italie. La décadence de Plaisance, dit Sismondi, date de l'épouvantable pillage ordonné en 1447 par François Sforza, qui réduisit en esclavage et fit vendre à l'encan 10,000 citoyens, « preuve, dit l'éminent historien, que ce n'est pas le christianisme qui a aboli l'esclavage. » Les habitants durent, sous la menace des derniers supplices, livrer leurs trésors. Plaisance est la patrie de Grégoire X, du cardinal Alberoni, des artistes Pannini et Landi, du médecin Salicetti, de Ferrante Pallavicini et du littérateur Laurent Valla.

PLAISANCE (Anne-Charles LEBRUN, duc DE), général français. V. LEBRUN.

PLAISANT, ANTE adj. (plè-zan, an-te — rad. *plaire*). Qui plaît, qui est agréable : *Je ne trouve pas* PLAISANT *que vous me mêliez dans vos discours. Il n'est pas* PLAISANT *d'avoir affaire à des gens de chicane.* (Acad.) *Tout ce qui est* PLAISANT *ne nous est pas toujours salutaire.* (Montesq.)

— Qui égaye, qui fait rire : *Votre histoire est des plus* PLAISANTES. *C'est une* PLAISANTE *aventure. Avec un mot* PLAISANT *Annibal rassure son armée effrayée, et la fait marcher en riant à la bataille qui lui livra l'Italie.* (J.-J. Rouss.) *Quand la critique est juste, je me corrige; quand le mot est* PLAISANT, *je ris; quand il est grossier, je l'oublie.* (Chateaub.) ‖ Qui fait ou dit des choses gaies, amusantes, piquantes : *Force gens croient être* PLAISANTS *qui ne sont que ridicules.* (Balz.) *Molière n'était pas toujours gai et* PLAISANT, *tant s'en faut; on l'appelait le contemplatif.* (Ste-Beuve.)

— Bizarre, singulier, ridicule; se met presque toujours avant le substantif : *Voilà un* PLAISANT *personnage! C'est une* PLAISANTE *chose que les provinces; tout le monde y est nouvelliste dès le berceau.* (Racine.) *N'est-ce pas une chose* PLAISANTE *que nos yeux nous trompent toujours?* (Volt.)

Que le cœur des amants est un *plaisant* mystère!
E. AUGIER.

Par la sambleu! messieurs, je ne croyais pas être
Si *plaisant* que je suis.
MOLIÈRE.

Dans ses *plaisants* accès qui se croit tout permis,
De ses propres rieurs se fait des ennemis
BOILEAU.

O le *plaisant* projet d'un poëte ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand!
BOILEAU.

Je vous trouve *plaisante*,
Adieu, petite impertinente,
Mêlez-vous de vos tourtereaux.
FLORIAN.

— s. m. Celui qui fait rire, qui cherche à faire rire par ses actions, par ses propos : *Vous faites le* PLAISANT. *Un bon* PLAISANT *est une pièce rare.* (La Bruy.) *On marche sur les mauvais* PLAISANTS, *et il pleut partout de cette sorte d'insectes.* (La Bruy.) *Les princes ne résistent guère aux demandes des mauvais* PLAISANTS. (Fén.) *Les* PLAISANTS *de profession ont presque tous l'esprit faux et superficiel.* (Volt.) *Les* PLAISANTS *de profession sont, de tous les êtres, les plus insupportables.* (Mme d'Arconville.)

— Chose qui plaît, qui est agréable : *Joindre l'utile au* PLAISANT. ‖ Ce sens a vieilli.

— Chose plaisante, qui fait rire : *Il y a souvent une grande différence entre le* PLAISANT *et le comique.* (Acad.) *La bouffonnerie est une exagération du comique et du* PLAISANT. (Marmontel.) *Le grave est au sérieux ce que le* PLAISANT *est à l'enjoué.* (Volt.) *La sculpture ne souffre ni le bouffon, ni le burlesque, ni le* PLAISANT, *rarement le comique.* (Dider.)

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère.
BOILEAU.

— Côté plaisant : *Voici le* PLAISANT *de l'histoire.*

— **Allus. littér. Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.** Allusion à un vers de Boileau, *Art poétique*. V. GRAVE.

— **Gramm.** Cet adjectif change quelquefois de signification selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : *Un plaisant homme* est un homme ridicule; *un homme plaisant* est celui qui amuse, qui fait rire par ses plaisanteries.

PLAISANTÉ, ÉE (plè-zan-té) part. passé du v. Plaisanter. Qui est un objet de plaisanterie : *Être* PLAISANTÉ *de tout le monde.*

PLAISANTER v. n. ou intr. (plè-zan-té — rad. *plaisant*). Railler, badiner; dire ou faire des choses pour amuser, pour faire rire : *Aimer à* PLAISANTER. *Souvent le faux ami, en abusant du droit de* PLAISANTER, *vous blesse.* (Mme de Lambert.) *Pour* PLAISANTER *avec succès, il faut avoir trois fois raison; contentons-nous de l'avoir une.* (B. Constant.) *La comédie* PLAISANTE, *le drame argumente.* (St-Marc Girard.)

Aux dépens du bon sens gardez de *plaisanter*.
BOILEAU.

C'était la Régence alors,
Tous les hommes *plaisantaient*
Et les femmes se prêtaient
A la gaudriole.
BÉRANGER.

‖ Ne pas parler sérieusement : *Vous dites cela sans doute pour* PLAISANTER. *Il* PLAISANTE, *assurément. Comment! lui, donner à dîner! Vous* PLAISANTEZ, *je pense. La chose est sûre, je ne* PLAISANTE *pas.*

— *Ne pas plaisanter*, Être rigide, sévère, dur, susceptible : *C'est un gaillard qui* NE PLAISANTE PAS. *Prenez garde, il* NE PLAISANTE PAS *là-dessus.*

— v. a. ou tr. Railler, faire des plaisanteries sur : *Ceux qui* PLAISANTENT *tout le monde n'aiment guère qu'on les* PLAISANTE.

Se plaisanter v. pr. Se railler réciproquement : *Ils* SE SONT PLAISANTÉS *tous deux avec esprit et avec politesse.* (Acad.)

PLAISANTERIE s. f. (plè-zan-te-rî — rad. *plaisanter*). Action de plaisanter; parole dite ou chose faite pour plaisanter : PLAISANTERIE *de mauvais goût.* PLAISANTERIE *spirituelle. Prendre une chose en* PLAISANTERIE. *Dire une chose par manière de* PLAISANTERIE. *Apprenez à déplisser votre front par la* PLAISANTERIE. (Martial.) *Il ne faut jamais hasarder la* PLAISANTERIE, *même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit.* (La Bruy.) *Les* PLAISANTERIES *ne sont bonnes que quand elles sont servies toutes chaudes.* (Volt.) *Les* PLAISANTERIES *que se permet notre frivolité font souvent des plaies profondes.* (D'Alemb.) *On ne veut point passer les bornes de la* PLAISANTERIE; *mais on les recule toujours.* (A. d'Houdetot.) *Le sérieux apparaît avec bien plus de puissance quand c'est la* PLAISANTERIE *qui l'annonce.* (H. Heine.)

— Dérision insultante, moquerie : *Je suis las de cette* PLAISANTERIE. *Ceci dégénère en* PLAISANTERIE. (Acad.)

— Chose qui n'est pas sérieuse, qui n'a pas de valeur ou de bon sens : *Il veut s'associer avec vous! mais c'est une mauvaise* PLAISANTERIE. *Voyager dans cette saison, quelle* PLAISANTERIE!

— *Plaisanterie à part*, Sérieusement, sans plaisanter. ‖ *Entendre la plaisanterie*, Prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser : *Les médecins* ENTENDENT *mieux* LA PLAISANTERIE *que les autres classes de la société.* (Grimm.) ‖ *Ne pas entendre plaisanterie*, Ne pas plaisanter, être rigide, sévère en général ou sur un point spécial. On dit plus ordinairement NE PAS ENTENDRE RAILLERIE.

— *Tourner une chose en plaisanterie*, La considérer ou la présenter sous un côté plaisant : *Sitôt qu'il sut de quoi il était question, il voulut* TOURNER LA CHOSE EN PLAISANTERIE. (J.-J. Rouss.)

— **Syn. Plaisanterie, bouffonnerie, facétie.** V. BOUFFONNERIE.

— **Encycl.** « Il y a, dit Cicéron, deux sortes de *plaisanterie* : l'une ignoble, effrontée, méchante, obscène; l'autre élégante, polie, ingénieuse, agréable. » C'est une distinction qu'il n'est pas toujours facile de faire; s'il est aisé de distinguer une *plaisanterie* ignoble et obscène d'un trait d'esprit ingénieux, il ne l'est pas autant de savoir où commence et où finit la méchanceté. Une *plaisanterie* trouvée agréable par son auteur et par la galerie peut très-bien passer pour méchante aux yeux de celui dont elle fait rire. Cicéron lui-même, dans ses plaidoyers, et même dans ses grands discours politiques, a fourni maints exemples de ces *plaisanteries* mordantes dont on dit vulgairement qu'elles emportent le morceau; celles-là ne sont pas agréables pour tout le monde.

L'emploi de la *plaisanterie*, dans la conversation comme dans le discours, est affaire de tact; entre gens polis, il y a certaines bornes qu'il est prescrit de ne pas franchir, certaines cordes qu'il est interdit de toucher trop fort. « Tout ce qui intéresse la réputation, dit La Bruyère, ne doit point passer pour *plaisanterie*. Il ne faut jamais en hasarder une, même la plus adoucie et la plus permise qu'avec des gens polis et qui ont de l'esprit. Il est difficile de se ménager dans l'emportement d'une *plaisanterie* à laquelle tout le monde applaudit. On a vu les amitiés les mieux cimentées s'altérer par d'innocentes *plaisanteries*; dès qu'elles peuvent avoir du danger, le plus sûr est de s'abstenir. »

Cependant, même au milieu d'une discussion sérieuse, une *plaisanterie* délicate, placée à propos, fait une diversion heureuse et ramène la bonne humeur; c'est quelquefois le meilleur moyen de réfuter une opinion fausse, un sophisme; c'est aussi un excellent moyen de se tirer d'affaire et de couvrir sa retraite quand on voit qu'on a fait fausse route et qu'on ne pourrait plus se soutenir à l'aide d'arguments valables; mais, dans ce cas, on laisse voir qu'on a plus compté sur son esprit que sur son jugement.

La *plaisanterie* est l'arme familière des polémistes; Voltaire l'a bien prouvé. Ses *Dialogues*, sa *Bible enfin expliquée*, ses *Commentaires sur les Evangiles* ne sont guère que des suites de *plaisanteries*; mais que de bon sens se cache derrière ces traductions railleuses, ces objurgations au lecteur de savoir mener sa raison devant les incompréhensibles mystères de l'histoire sainte! Ses *Facéties*, ses *Romans* même montrent comment cet esprit souple savait appliquer la *plaisanterie* à toutes sortes de sujets, aux querelles littéraires comme aux discussions morales et philosophiques. Les pamphlétaires, P.-L. Courier, Cormenin, Rochefort, se sont aussi fait de la *plaisanterie* une arme redoutable.

En dehors de cette forme raffinée et savante de la *plaisanterie* employée comme engin d'attaque ou de défense, il y a ce que l'on pourrait appeler la *plaisanterie* populaire, qui n'est pas moins bonne que l'autre, quoiqu'on ne puisse assigner de père à ces bons mots, à ces appellations goguenardes, à ces sobriquets ridicules par lesquels elle se révèle. Le tempérament d'un peuple se juge à la saveur de cette sorte de *plaisanterie*, à la facilité avec laquelle elle est comprise et répandue instantanément. C'est le tempérament particulier à l'esprit français de tourner tout en *plaisanterie*, de se hâter de rire de tout, de peur peut-être, comme dit Beaumarchais, d'être forcé d'en pleurer; l'histoire de France pourrait s'écrire en bons mots, car il n'y a pas d'événement si sérieux qui ne prête à rire par quelque côté, et c'est toujours ce côté-là que la foule aperçoit d'abord; elle appelle impitoyablement les royalistes des *ci-devant* et le nom leur reste; la *queue de Robespierre*, les *grognards* de l'Empire, *nos bons amis les ennemis*, sous la Restauration, le *ventre* des Chambres législatives, la manifestation des *bonnets à poil*, les *décembraillards* sont autant de mots topiques par lesquels s'est caractérisé notre goût inné pour la *plaisanterie*. L'argot même, la langue populaire par excellence, témoigne du même esprit railleur; car la plupart de ses termes ont été forgés d'une manière aussi plaisante que pittoresque; le plus grand nombre est d'une *plaisanterie* assez grossière; mais il en est qui ne manquent pas de finesse : le juge est appelé *curieux*, la pince un *monseigneur*, devant qui s'ouvrent toutes les portes; les claqueurs, *chevaliers du lustre*; de mauvaises raisons, des *brides à veaux*; la hotte, un *cachemire d'osier*; le crochet de chiffonnier, le *numéro sept*; une figure grotesque, un *casse-noisettes*; un interrogatoire, la *messe du diable*; une pièce de cinq francs, une *roue de derrière*, etc.

— **Anecdotes.** Cicéron, voyant entrer son gendre Dolabella, qui était fort petit, avec une longue épée au côté, s'écria : « Qui donc a attaché mon gendre à cette épée? »

∴

Le coadjuteur (Paul de Gondi) avait levé à ses frais un régiment, qu'on nomma le régiment de Corinthe, parce que ce prélat était archevêque titulaire de Corinthe. Ce régiment ayant été battu par un petit détachement de l'armée royale, on appela cet échec, « la première aux Corinthiens. »

∴

Un homme de la cour jouait au piquet, et était impatienté par un voisin à vue courte et à long nez. Pour s'en débarrasser, il prit son mouchoir et moucha le nez de cet homme incommode. « Ah! monsieur, lui dit-il aussitôt, je vous demande pardon; je l'avais pris pour le mien. »

∴

Il paraît que Louis XIV n'a jamais fait dans toute sa vie qu'une *plaisanterie*; c'est le duc de Lévis qui raconte dans ses *Souvenirs et portraits* cette *plaisanterie* unique : « Les plus anciens courtisans se rappelaient d'avoir entendu faire une *plaisanterie* à Louis XIV, mais on ne pouvait en citer une autre. C'était quelque temps après avoir fait construire la ménagerie à l'extrémité d'une des branches du canal de Versailles. Il y faisait élever des dindons, et allait assez souvent les visiter dans ses promenades. Un jour qu'il ne les trouva pas en bon état, il fit appeler l'inspecteur, qui avait le titre de capitaine, et lui dit du ton le plus imposant : « Capitaine, si » vos dindons ne profitent pas mieux, je vous » casserai, et je vous mettrai à la queue de la » compagnie. » La vérité de cette anecdote, curieuse parce qu'elle est unique, m'a été confirmée par l'un des descendants de ce prince. »

∴

Un grand seigneur camard ayant donné l'aumône à un pauvre : « Dieu vous conserve la vue! lui dit ce misérable. — Pourquoi fais-tu cette prière? — Eh! monsieur, si votre vue s'affaiblissait, comment pourriez-vous porter des lunettes? »

∴

« La reine Marie Leszczinska, dit le comte de Tressan, ne peut veiller dans sa chambre ni y rester après son souper. Il faut qu'elle aille causer chez quelque dame du palais, surtout chez la duchesse de Villars, sa dame d'atour.

» Là se trouvent le cardinal de Tencin, souvent mon frère, toujours le sieur de Moncrif, l'abbé de Broglie, Tressan, exempt des gardes, etc. On y médit assez joliment, la conversation est même fort gaie, à en juger par le propos qui y fut tenu l'autre soir.

» On disait que les houssards faisaient des courses dans nos provinces, et approcheraient bientôt de Versailles. La reine dit : « Mais si » j'en rencontrais une troupe, et que mes gardes » me défendissent mal. — Madame, dit quelqu'un, » Votre Majesté con[illegible] grand [illegible] être » houssardée. — Et vous, monsieur de Tressan, que feriez-vous? — Je défendrais Votre » Majesté au péril de ma vie. — Mais si vos » efforts étaient inutiles? — Madame, il m'arriverait comme au chien qui défend le dîner » de son maître : après l'avoir défendu de son » mieux, il se laisse tenter d'en manger comme » les autres. »

« Propos agréable et galant, si l'on veut, d'égal à égal, mais bien inconvenant, l'on m'avouera, de Tressan à la reine. La reine est si bonne qu'elle ne fit qu'en rire. »

∴

Une dame anglaise ayant prié le docteur Johnson de lui indiquer le moyen de conserver un tonneau d'excellente bière dont elle faisait le plus grand cas, et d'empêcher que ses gens n'y touchassent : « Le moyen est bien simple, lui répondit le docteur; vous n'avez qu'à faire mettre à côté une pièce de vin de Bourgogne. »

∴

Un chasseur qui se plaignait de toujours tuer des hases, disait : « Je voudrais bien connaître un moyen pour distinguer les lièvres de leurs femelles : « Il n'y a rien de si aisé, répondit un plaisant; lorsque c'est un mâle, *il* court; et lorsque c'est une femelle, *elle* court. »

∴

« Apprenez-moi, disait un Gascon, ou demeure, dans cette rue, M. Cheval? — Monsieur, lui dit un marchand, il n'y a point d'homme de ce nom dans cette rue; mais vous êtes devant la porte de M. Poulain. — Eh! c'est cela; mais depuis dix ans que je l'ai vu, il a bien eu le temps de changer de nom : je le vois, il fait encore le jeune. »

∴

Un soir, Odry manqua son entrée de vingt-cinq minutes; le public commençait à désarticuler les banquettes, lorsque l'acteur se décida à paraître. On s'attendait aux excuses les mieux senties; voici par quelle *plaisanterie* il s'en tira. S'adressant à Vernet, qui avait pris le parti de s'asseoir : « Mon cher, lui dit-il d'un accent ému, il vient de m'arriver un accident déplorable. — Quoi donc? demanda Vernet feignant une grande inquiétude. — J'avais besoin d'un pantalon neuf pour jouer la pièce; j'entre chez un marchand d'habits afin d'en acheter un d'occasion. La marchande était seule dans sa boutique; elle m'en présente un; j'essaye la jambe droite qui me va comme un gant. Arrivé dans ma loge, je veux mettre le pantalon et... voilà où ça se corse. — Va donc. — Au moment où je tâche d'entrer la jambe gauche, je m'aperçois qu'elle a été taillée pour une jambe de bois. J'avais acheté le pantalon d'un invalide. — Il fallait le rapporter. — C'est ce que j'ai fait; seulement la marchande n'a jamais voulu le reprendre. Elle m'a dit : Puisque votre pantalon est taillé pour une jambe de bois, c'est bien simple, faites-vous mettre une jambe de bois. J'ai trouvé l'idée excellente; malheureusement les magasins de jambes de bois étaient fermés; mais demain matin, de bonne heure, j'irai me faire mettre une jambe de bois. J'ai même envie de m'en faire mettre deux, parce qu'en prenant la paire on obtient une forte diminution. Voilà pourquoi je suis un peu en retard. — Comment! fit Vernet entrant dans la situation, tu n'as mis que vingt-cinq minutes pour toutes ces courses-là? — Et encore, ajouta Odry avec aplomb, en voyant cette brave marchande qui travaillait courageusement dans sa boutique, j'ai pris le temps de sortir deux ou trois fois pour cacher mes larmes! »

∴

Il y a une classe d'horticulteurs fanatiques des désinences en *us*, en *a* et en *um*; le moindre oignon s'ennoblit pour eux dès qu'on le latinise. « Tenez, mon cher, disait un jour l'un d'eux à Méry en se promenant à travers son jardin, il n'y a pas chez moi une feuille qui n'ait son nom latin. Savez-vous celui de cette plante? — Vraiment non, dit Méry, et vous m'obligerez de me l'apprendre. — C'est [illegible] — Je vous confesse pareillement mon ignorance. — C'est [illegible] — [illegible] — C'est le [illegible] — Méry. Et ce [illegible] ? — Ah! [illegible] c'est la [illegible] ! — [illegible] — Vous le savez? — Oui; c'est [illegible].

PLAISANTIN [illegible] — rad. [illegible] PLAISANTIN [illegible]

— Nom d'un personnage des anciennes farces. [illegible]

PLAISANTIN, INE s. et adj. (plè-zan-tain, ine). Habitant de Plaisance, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PLAISANTINS. *La* [illegible] PLAISANTINE. [illegible] *les Visconti furent proscrits à leur* [illegible] (Desmichels.)

PLAISE s. f. (plè-ze — du latin *platessa*, que l'on trouve dans Ausone et qui vient du grec *platus*, de *platus*, plat, large). Ichthyol. Poisson du genre [illegible], qui vit sur les côtes de la Caroline. ‖ On dit aussi PLAIS s. m.

PLAISIR s. m. (plè-zir — rad. *plaire*). S[illegible]

[illegible] excitée dans l'âme par la [illegible] bien : *L'étrange [illegible] appelle le* PLAISIR, *et [illegible] a de merveilleux rapports [illegible] son contraire!* (Platon.) *Le* PLAISIR *est fautif comme la pensée [illegible].) Le* PLAISIR *dont on est assuré de se repentir ne peut jamais être tran[illegible].* (Mme de La Vallière.) *Le* PLAISIR *de [illegible] nous paye comptant de notre [illegible].* (Mme [illegible].) *[illegible] bien de la peine à avoir du* PLAISIR. (Mme Du Deffant.) *Une fantaisie [illegible] ne donne jamais autant de* PLAISIR [illegible]. (Mme Necker.) *En [illegible] le* PLAISIR, *on [illegible] la douleur.* (M[illegible].) *Les* PLAISIRS *de l'imagination sont [illegible] physiques que les autres.* (Condillac.) ***Le plus grand* PLAISIR** *qu'un honnête homme puisse ressentir est celui de faire* PLAISIR *à ses amis.* (Volt.) *Le* PLAISIR *[illegible] que la douleur et ne sait presque jamais [illegible] nous en consoler.* (D'Alembert.) *Le* PLAISIR *est une chose d'opinion, qui varie selon les temps, les mœurs et les peuples.* (Chateaub.) *Le* PLAISIR *est l'ennemi [illegible].* (Beauchêne.) *La bonne route* ***pour gagner le* PLAISIR, *c'est le travail.*** (Picard.) *Le* PLAISIR *du succès est toujours proportionné à sa peine.* (De Lévis.) *Le* PLAISIR *donné est plus grand que le* PLAISIR *reçu.* (Senancour.) *Le bonheur est le* PLAISIR *en* ***gros, le* PLAISIR *est le bonheur en détail.*** (A. d'Houdetot.) *Le* PLAISIR *d'aimer est le pre*-***mier des* PLAISIRS.** (Azaïs.) ***Le vrai* PLAISIR *du*** *[illegible], c'est l'étude.* (Mme Guizot.) *Il y a* PLAISIR *avec les autres quand on n'en fait point* ***et avec des amis tant qu'on n'a que faire d'eux.*** (Ste Beuve.)

Le *plaisir* des bons cœurs, c'est la reconnaissance.
LAHARPE.

Quel *plaisir* de penser et de dire en soi-même :
Partout en ce moment, on me bénit, on m'aime!
RACINE.

Fi du *plaisir*
Que la crainte peut corrompre.
LA FONTAINE.

Le travail est toujours le père du *plaisir*;
Je plains l'homme accablé du poids de son loisir.
VOLTAIRE.

Que j'aurais de *plaisir* à chamailler un peu
Ces têtes [illegible] qui vont outrageant Dieu!
V. HUGO.

Le *plaisir* d'abord nous enivre,
Puis vient la peine au pied boiteux.
PONSARD.

Qu'heureux est le mortel
Qui de la liberté forme tout son *plaisir*
Et ne rend qu'à lui seul compte de son loisir!
BOILEAU.

On passe par différents goûts
En passant par différents âges :
Plaisir est le bonheur des fous,
Bonheur est le *plaisir* des sages.
BOUFFLERS.

— Délice, volupté, impression agréable transmise par les sens : *Les* PLAISIRS *de la table. Les* PLAISIRS *de l'amour. Se livrer aux* PLAISIRS. ***Aimer le* PLAISIR *de la chasse.*** *L'homme est né pour le* PLAISIR; *il le sent, il n'en faut pas d'autre preuve.* (Pasc.) ***Usez rarement des* PLAISIRS *de l'amour, et seulement*** *pour votre santé ou pour avoir des en*-***fants, sans compromettre votre conscience, votre réputation et celle des autres.*** (Franklin.) *Les* PLAISIRS *de l'amour sont toujours en pro*-***portion de la crainte.*** (H. Beyle.)

Craignez d'un vain *plaisir* les trompeuses amorces.
BOILEAU.

Mes organes lassés sont morts pour les *plaisirs*.
VOLTAIRE.

— Divertissement, distraction, amusement : *Les pires de tous les flatteurs, ce sont les* PLAISIRS. (B[illegible].) *Les* PLAISIRS *passent par [illegible].* (Mass.) *Les* PLAISIRS *du monde sont trompeurs; ils promettent plus qu'ils ne donnent.* (Mme de Lambert.) *Les* PLAISIRS ***fatiguent plus que les affaires.*** (Christine de Suède.) *Le cheval partage les* PLAISIRS *de l'homme.* (Buff.) *Un* PLAISIR *honnête est fort bon pour la santé.* (V[illegible].) *Les* PLAISIRS *sont* ***un bien quand ils s'accordent avec l'honnêteté.*** (Gramm.) *Les* PLAISIRS *sont comme* ***les aliments; les plus simples sont ceux dont*** *on se dégoûte le moins.* (Ch. Nodier.) *On ne cherche les* PLAISIRS *qu'à défaut du bonheur.* (Mme Guizot.) *La fureur des* PLAISIRS *est la [illegible] énergie dont soient capables les [illegible].* (St-Marc Girard.) *Les* PLAISIRS *des [illegible] sont des ennuis de convention.* (Bonnin.) *[illegible], les* PLAISIRS *doivent être un [illegible].* ([illegible].)

[illegible] que l'âge a ses *plaisirs*, son esprit et ses mœurs.
BOILEAU.

[illegible] d'abord qu'on en [illegible].
MME DESHOULIÈRES.

[illegible]
[illegible] d'un songe
[illegible]
RACINE.

— [illegible] un bon office : [illegible] *Le* PLAISIR [illegible] PLAISIR [illegible] *de faire* PLAISIR [illegible]. *Qui vient me voir me fait [illegible], qui ne vient* ***pas me fait*** PLAISIR. (J. Janin.)

— [illegible] : *Si c'est* ***votre*** PLAISIR, *[illegible] mon* PLAISIR ***que cela soit. Sous votre bon*** PLAISIR, ***je ferai telle chose.*** (Acad.) *S'il m'avait été donné d'organiser ma vie à mon* PLAISIR, *j'aurais voulu qu'elle pût avoir pour devise : L'art dans la rêverie et la rêverie dans l'art.* (Ste-Beuve.)

C'est mon plaisir, je veux me satisfaire.
BOILEAU.

— *Homme de plaisir*, Homme qui recherche les plaisirs, qui vit habituellement dans le plaisir : *Dans Regnard, au fond, il n'y a que le bon vivant et l'*HOMME DE PLAISIR ***le plus désintéressé et le plus libre, à qui la vie n'est qu'un pur carnaval.*** (Ste-Beuve.)

— *Prendre plaisir à quelque chose*, Trouver de l'agrément à s'en occuper, à en jouir : *Je* PRENDS *un sensible* PLAISIR A *voir de jeunes* ***personnes belles, fleuries, capables de plaire.*** (St-Evrem.) *Tout siècle semble* PRENDRE PLAISIR A *se calomnier lui-même.* (L. Jourdan.)

Si Peau d'âne m'était conté,
J'y prendrais un *plaisir* extrême.
LA FONTAINE.

— *Menus plaisirs*, Petites dépenses que l'on fait pour son divertissement : *Il avait au collège dix francs par mois pour ses* MENUS PLAISIRS.

— Fam. *Bon plaisir*, Volonté arbitraire : *L'unité de l'ouverture de la chasse supprime la juridiction du* BON PLAISIR *des préfets.* (Toussenel.) *On n'est pas libre quand on ne l'est que par la grâce et sous le* BON PLAISIR *d'autrui.* (E. Laboulaye.) ***D'assez bonne heure, les mythes ne furent plus que des thèmes romanesques que l'artiste taillait et ajustait selon son*** BON PLAISIR. (Renan.)

— Volonté du souverain mise au-dessus de la loi : *Le règne du* BON PLAISIR. ***Dans la monarchie absolue, le* BON PLAISIR *royal était*** *tout.* (Chateaub.) *Dans une monarchie pure, le* BON PLAISIR *et la faveur disposent généralement des emplois.* (Vacherot.) ‖ *Car tel est notre bon plaisir*, Formule de chancellerie, par laquelle le roi marquait sa volonté dans les déclarations, dans les édits, etc.

— ***Jouer pour le plaisir, pour son plaisir***, Ne point jouer d'argent, jouer seulement pour se divertir.

— Prov. ***Pas de plaisir sans peine***, Tout agrément doit s'acheter au prix de quelque inconvénient ou de quelque effort pénible. ‖ *Chacun prend son plaisir où il le trouve*, Il ne faut pas gêner les gens à propos de leurs goûts, il faut leur laisser le choix de leurs amusements. ‖ *Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir*, La contrainte empêche de jouir.

— Anc. cout. *Plaisirs du roi* ou simplement *Plaisirs*, Étendue de pays où, dans une capitainerie royale, la chasse était réservée au roi : *Il ne pouvait chasser dans sa terre* ***sans permission, parce qu'elle était dans les*** PLAISIRS DU ROI. (Acad.) ‖ ***Menus plaisirs*** ou simplement ***Menus***, Nom qu'on donnait à certaines dépenses du roi qui étaient réglées par une administration particulière, et qui avaient pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. : *Intendant, trésorier des* MENUS PLAISIRS. ‖ *Hôtel des menus plaisirs*, Lieu où se trouvaient les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration.

— Fauconn. ***Faire plaisir à un oiseau***, Lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec.

— Pâtiss. Espèce d'oublie roulée en cornet : *Marchande de* PLAISIRS. ‖ *Régalez-vous, mesdames, voilà le plaisir!* Cri des marchands de plaisirs, à Paris.

— Loc. adv. *A plaisir*, Avec soin, de manière à faire plaisir : *Cela est travaillé* A PLAISIR. (Acad.) ‖ Peu usité. ‖ D'imagination, contrairement à la réalité : *Conte fait* À PLAISIR. *Inventer* A PLAISIR. ‖ Sans sujet, comme si on le faisait pour le simple plaisir : ***Se tourmenter*** À PLAISIR.

— ***Par plaisir***, Par divertissement : ***C'est un*** *homme qui ne travaille à cela que* PAR PLAISIR. (Acad.) ‖ Pour essayer, pour éprouver, pour voir : *Ce n'est pas tout de bon, ce n'est que* PAR PLAISIR. ***Lisons*** PAR PLAISIR *ce discours. Goûtez* PAR PLAISIR *ce vin.* PAR PLAISIR, ***venez voir comme elle est drôle. Essayer*** PAR PLAISIR.

— *Avec plaisir*, Volontiers, je le veux bien : *Acceptez-vous?* — AVEC PLAISIR.

— Syn. **Plaisir, jouissance, volupté.** V. JOUISSANCE.

— **Plaisir, amitié, bienfait**, etc. V. AMITIÉ.

— Encycl. Physiol. Envisagés au point de vue physiologique, les *plaisirs* sont de trois sortes : *plaisirs* physiques, *plaisirs* intellectuels, *plaisirs* moraux. Les premiers paraissent être, au premier abord, purement corporels et fournis par les cinq sens, auxquels Brillat-Savarin proposait d'adjoindre un sixième, le sens génésiaque. Les organes du goût, du toucher, de la vue, de l'ouïe et de l'odorat en sont les ministres. Les sensations voluptueuses que causent au palais un mets bien assaisonné, une liqueur savoureuse; aux yeux, un frais paysage, une belle peinture; à l'odorat, les parfums suaves; aux lèvres et aux mains le contact d'un objet agréable; à l'oreille, le charme de la musique ou le timbre d'une belle voix, ces sensations sont, en apparence, toutes physiques. Mais l'homme est un, il est à la fois un être physique, un être intelligent et un être moral, et, quel que soit le caractère d'une sensation, c'est toujours son intelligence qui la perçoit. De là cette conséquence que les *plaisirs* physiques sont en partie des *plaisirs* intellectuels. S'il s'agit du goût, c'est l'intelligence qui compare les saveurs et qui les apprécie; de l'ouïe, ce n'est pas l'oreille, c'est l'entendement qui est impressionné par les sons; les *plaisirs* de la vue sont tout intellectuels, malgré leur caractère apparent; quant au toucher et à l'odorat, qui semblent exclusivement sensuels, ils ont aussi avec l'intelligence d'étroits rapports; les parfums éveillent ou assoupissent l'imagination, évoquent des souvenirs avec une puissance extraordinaire; le toucher a une action bien plus grande encore; non-seulement il régularise l'intelligence en rectifiant les données erronées fournies par les autres sens, mais il la crée. Nous n'aurions pas plus d'intelligence que le cheval ou le bœuf si nous avions comme eux les extrémités cornées.

Ainsi, les *plaisirs* physiques et les *plaisirs* intellectuels peuvent en partie se confondre; ils sont tous fournis par les organes et appréciés par l'intelligence; ils seront d'autant plus vifs que l'intelligence sera plus développée, et ils coopèrent eux-mêmes, chacun dans une certaine mesure, à son développement. Cependant, il en est de plus purs, de plus élevés que les autres. Les *plaisirs* que fournissent la vue et l'ouïe agissent directement sur l'organe de la pensée, le cerveau, communiquent la notion du beau, du sublime; le toucher et le goût, si on ne les envisage qu'au point de vue des *plaisirs* qu'ils procurent et non à celui des notions qu'ils fournissent, sont certainement d'un ordre inférieur; l'odorat, par les voluptés purement sensuelles qu'il fournit et l'exaltation qu'il peut donner aux facultés intellectuelles, tient le milieu entre les uns et les autres.

Il en est autrement des *plaisirs* moraux, auxquels aucun organe ne paraît concourir directement; ils ont pour théâtre la conscience et dérivent de la bienveillance, de la sympathie, de la pitié. Est-il sûr cependant que ces *plaisirs* n'aient pas leur organe propre, quoiqu'il échappe au scalpel des anatomistes?

Il est peu de matières sur lesquelles on ait autant raisonné et déraisonné que le *plaisir*. Certaines écoles de philosophie ont fait de sa recherche la loi de la plupart des déterminations humaines et l'ont considéré, en morale, comme le but suprême de la vie. Cette morale étroite était celle d'Épicure; il l'élargissait un peu en posant pour principe que le véritable *plaisir* consiste dans la pratique de la vertu, et il ressortait de là que la vertu doit être pratiquée, non pour elle-même, mais parce qu'elle préserve des troubles, des agitations et des amertumes qui s'opposent au *plaisir* durable. Ses disciples, l'école cyrénaïque entre autres, en sont restés au premier point, à savoir que le *plaisir* était le but suprême de la vie, et ils ont déclaré ne l'apercevoir que dans la satisfaction des appétits sensuels. Aristippe professait ouvertement la légitimité des *plaisirs* physiques et leur supériorité sur tous les plaisirs moraux. Il ne pouvait guère être réfuté par les épicuriens purs; car, le premier principe étant admis, il est loisible à chacun de rechercher ce qui lui paraît être le plus grand *plaisir* et de s'y attacher une fois qu'il pense l'avoir trouvé. Les platoniciens et les stoïciens ont, au contraire, placé au-dessus du *plaisir*, considéré par eux comme chose mobile, relative et individuelle, l'idée du bien absolu dont ils ont fait la loi morale, commune à tous, qu'il n'est permis à personne d'interpréter ni de changer. Ces sortes de questions sont de celles qui se plaident éternellement; les mêmes arguments se répètent pour et contre pendant des siècles, et les individus, suivant leur éducation et leurs penchants, inclinent vers Épicure ou vers Platon, qu'ils ne connaissent pas autrement, du reste, absolument comme s'il n'avait pas été écrit là-dessus des centaines de volumes.

Les *plaisirs* moraux doivent être placés par tout homme intelligent au-dessus des *plaisirs* purement physiques. Le *plaisir* d'avoir fait son devoir, d'avoir agi suivant sa conscience, d'avoir accompli une bonne action, de s'être rendu utile à l'humanité est une des plus grandes satisfactions, la plus grande même que l'homme puisse désirer. Mais la profonde joie intérieure qui en résulte doit-elle être appelée du même nom que les *plaisirs* des sens, et le langage philosophique ne se montre-t-il pas là un peu pauvre? Quoi qu'il en soit, ces *plaisirs*, de l'ordre le plus élevé, ne peuvent suffire à l'homme; il lui est interdit même d'y songer, quand il le voudrait, car les satisfactions des besoins physiques, satisfactions qui constituent autant de *plaisirs*, sont les conditions inévitables de son existence. Si l'on se demande pourquoi l'homme est sur cette terre, dans quel but, il n'y a guère que la religion qui puisse répondre : c'est pour glorifier le Créateur; ce qui est une niaiserie, mais il est certain qu'il y est et que la nature, attachant sans doute un grand prix à ce qu'il y restât, craignant qu'il ne laissât périr son individu et s'éteindre l'espèce, l'a poussé par de vifs *plaisirs* à sa propre conservation et, par des *plaisirs* plus vifs encore, à la propagation de l'espèce. Elle l'a doué, parmi les êtres vivants, de l'appareil nerveux le plus sensible et constitué de telle sorte que, tant que son organisation est saine, que la maladie ou la vieillesse n'en a encore altéré aucune des parties, le simple jeu du mécanisme humain, comme de marcher, de respirer, de penser, de se souvenir, est à lui seul une volupté. Celui qui, par ascétisme ou pour échapper, comme disent les sages, à l'étreinte de la matière, se flatterait de mutiler ses sens, de les annihiler, tomberait dans la plus étrange illusion; car, tant que le souffle vital lui resterait, il serait encore la proie des jouissances physiques. Quand même il se châtrerait, quand même il se crèverait les yeux, s'obstruerait le nez et les oreilles, il serait encore forcé de manger, de respirer, de se mouvoir, et il attacherait involontairement à ces actes mécaniques d'autant plus de *plaisir* qu'il serait sevré des autres.

Mais cette sensibilité d'organisation, qui fait la supériorité de l'homme, fait aussi son supplice; environné de tant de séductions, il lui est très-difficile de se tenir en équilibre et de ne pas verser dans l'une ou dans l'autre. Le *plaisir* attaché à chaque fonction naturelle, à la satisfaction de chaque besoin le conduit fatalement, soit à exagérer quelqu'une de ces fonctions, soit à répéter, au delà même du besoin, l'acte qui lui cause le plus de *plaisir*. Or, cet appareil nerveux qui vibre extraordinairement à toute sensation est irritable en raison même de sa sensibilité; tout acte répété au delà de la mesure fixée par les lois naturelles constituant un excès a des conséquences aussi désastreuses que logiques. « Pour absorber, résorber, décomposer, s'assimiler, rendre ou recréer quelque substance que ce soit, opérations qui constituent le mécanisme de tout *plaisir* sans exception, l'homme envoie sa force ou une partie de sa force dans celui ou ceux des organes qui sont les ministres du *plaisir* affectionné. La nature veut que tous les organes participent à la vie dans des proportions égales, tandis que la société développe chez les hommes une sorte de soif pour tel ou tel *plaisir* dont la satisfaction porte dans tel ou tel organe plus de force qu'il ne lui en est dû et souvent toute la force; les affluents qui l'entretiennent désertent les organes sevrés en quantités équivalentes à celles que prennent les organes gourmands. De là les maladies et, en définitive, l'abréviation de la vie. Cette théorie est effrayante de certitude comme toutes celles qui sont établies sur les faits, au lieu d'être promulguées *à priori*. Appelez la vie au cerveau par des travaux intellectuels constants, la force s'y déploie; elle en élargit les délicates membranes, elle en enrichit la pulpe; mais elle aura si bien déserté l'entresol que l'homme de génie y rencontrera la maladie décemment nommée frigidité par la médecine. Au rebours, passez-vous votre vie au pied des divans sur lesquels il y a des femmes infiniment séduisantes; êtes-vous intrépidement amoureux, vous devenez un vrai cordelier sans froc; l'intelligence est incapable de fonctionner dans les hautes sphères de la conception. La vraie force est entre ces deux excès. Quand on mène de front la vie intellectuelle et la vie amoureuse, l'homme de génie meurt comme sont morts Raphaël et lord Byron. Chaste, on meurt par excès de travail aussi bien que par la débauche; mais ce genre de mort est extrêmement rare. » (Balzac, *Traité des excitants modernes*.) De plus, la sensibilité de l'organe, à force d'être surexcitée, s'émousse et exige, pour être ébranlée, des secousses plus vives et plus fréquentes. C'est le cercle vicieux dans lequel condamne à tourner l'abus des *plaisirs* : recherche de jouissances plus raffinées, satiétés plus grandes succédant à ces jouissances, dégoûts profonds, ennuis incurables; il ne reste plus à poursuivre que ces voluptés désordonnées au terme desquelles on trouve l'atrophie et la mort.

— Psychol. Le *plaisir*, comme fait psychologique, ne se sépare pas de la douleur; ces deux phénomènes, quoique diamétralement opposés et qu'on ne peut définir qu'en disant qu'ils sont le contraire l'un de l'autre, se passent sur le même théâtre et affectent, pour ainsi dire, les mêmes fibres. Nous n'avons donc pas pu les séparer lorsque nous avons étudié la douleur et nous ne pourrions que reprendre ici les développements de cet article, auquel il est plus simple de renvoyer le lecteur.

— Pâtiss. V. OUBLIE.

— Iconogr. Dans son *Salon de* 1763, Diderot raconte que, se trouvant un jour chez le baron d'Holbach, il fut témoin d'une excentricité du peintre La Tour, qui avait l'humeur la plus fantasque. Le baron montra deux beaux pastels de Raphaël Mengs. « La Tour les regarda longtemps; c'était avant le dîner. On sert, il se met à table; il mange sans parler; puis, tout à coup, il se lève, va revoir les deux pastels et ne reparaît plus. » Diderot ajoute que des deux pastels, qui avaient eu le pouvoir de préoccuper si fort La Tour, représentaient l'*Innocence*, sous la figure d'une jeune fille caressant un agneau, et le *Plaisir*, sous la figure d'un jeune garçon enlacé de soie, couronné de fleurs et la tête entourée de l'arc-en-ciel. De Prézel, dans son *Dictionnaire iconologique* (1779), indique une façon beaucoup plus compliquée de représenter le *Plaisir*. Selon lui, on doit lui donner la figure d'un jeune homme ailé, dont les regards inspirent la joie, dont la tête est

couronnée de myrte, de roses et de toutes sortes de plantes odoriférantes, qui, d'une main, tient une lyre et, de l'autre, un aimant et aux pieds duquel, enfin, deux colombes se becquètent amoureusement. « Le *Plaisir*, ajoute de Prezel, a encore été exprimé par un jeune homme qui joue d'une cymbale à l'antique; à ses côtés est une sirène ou la déesse de la Volupté, qui lui présente une coupe; cette coupe n'est que trop souvent celle de Circé, qui changeait en pourceaux les compagnons d'Ulysse. » L'allégorie antique d'*Hercule entre le Vice ou le Plaisir et la Vertu* a été souvent mise en peinture (v. HERCULE). Fr. Bartolozzi a gravé, d'après Gio.-B. Cipriani, une allégorie représentant le *Plaisir accompagné de l'Abondance*. M. Desbœufs a exposé au Salon de 1854 un groupe intitulé le *Plaisir et la Douleur* : le *Plaisir* sème sur son chemin des fleurs, la Douleur se traîne lentement derrière lui. Au Louvre est un tableau du peintre Hendrik van Limborch représentant les *Plaisirs de l'âge d'or* : au milieu, un jeune homme, assis sur un tertre, couronne de fleurs une jeune femme sur le genou de laquelle dort un jeune enfant; une autre femme, nue et debout, tient une guirlande de fleurs; une troisième donne une fraise à des enfants; d'autres personnages, hommes, femmes et enfants, mangent, boivent, dansent.

Johann van Londerseel a gravé, d'après David Vinckboons, une planche intitulée les *Plaisirs de l'été* (1608). Des scènes réalistes ont été gravées d'après Teniers sous les titres suivants : le *Plaisir des Vieillards*, par Beauvarlet : le *Plaisir des dames* et le *Plaisir des fous*, par F. Basan ; les *Plaisirs flamands*, par J. Daullé. Citons encore : le *Plaisir des buveurs*, gravé par J. Pelletier, d'après Adr. van Ostade ; les *Plaisirs des jardins*, gravure de Benoît Audran, d'après Pierre Mignard ; les *Plaisirs du bal*, tableau de Watteau, qui a fait partie de la collection de Morny ; les *Plaisirs de la jeunesse*, gravure de J.-G. Huquier, d'après Watteau ; les *Plaisirs champêtres*, gravure de Joseph de Longueil, d'après Ch. Eisen fils ; le *Plaisir innocent*, gravé par Gilles Demarteau, d'après Huet ; les *Plaisirs champêtres*, gravure de J.-C. Baquoy, d'après J.-B. Bénard ; le *Plaisir du retour*, gravé par Th. Gaugain, d'après G.-H. Morland (1785) ; les *Plaisirs de l'été*, gravure de R.-S. Marcuard et tableau de Le Poittevin (Salon de 1861) ; les *Plaisirs de l'hiver*, tableau de Joseph Lies (Exposition universelle de 1855) ; le *Plaisir d'être soldat*, tableau de Maurice Blum (Salon de 1867).

Plaisirs de l'imagination (LES), poëme, par Akenside (1744). Ce poëme en vers non rimés, comme celui de Milton, est en son genre un cours d'esthétique. L'auteur s'occupe en philosophe des pouvoirs et des effets de l'imagination ; il en examine les lois, les rapports avec le beau et le bon, l'influence dans la production du sublime ; il traite des passions et de l'effet agréable qui résulte en notre âme de l'activité philosophique ou de la découverte de la vérité. Les plaisirs qu'il veut décrire tirent leur origine, soit des beautés naturelles, comme une prairie en fleur, une source d'eau vive qui murmure, une mer calme par un clair de lune, soit des œuvres de l'art, telles qu'un imposant édifice, une symphonie, une statue, un tableau, un poëme. Ces motifs, avec les idées et les aperçus qui en dérivent, lui fournissent de nombreux sujets de description. Mais Akenside puise de préférence dans les abstractions métaphysiques. Il eût dû parler en poëte des intérêts et des passions humaines et représenter les scènes de peine ou de plaisir qui se succèdent dans les conditions ordinaires de la vie. Il descend rarement des hauteurs de la spéculation philosophique ou morale et il met à contribution Platon, Lucrèce, Hutcheson, Shaftesbury, Addison. Contrairement au sentiment d'un autre poëte, Campbell, il estime que la science physique, par exemple la théorie des rayons et des couleurs de Newton, a rendu plus sensibles les charmes de la nature. En insistant trop sur les sujets abstraits et pas assez sur les tableaux qu'enfante l'imagination, cette merveilleuse faculté qui appartient plus particulièrement aux esprits jeunes et aux peuples restés naïfs, Akenside a obscurci son poëme, regardé néanmoins comme un des plus beaux morceaux de la littérature anglaise. Lord Chesterfield disait : « C'est le plus beau des ouvrages que je n'entends pas. » Ce poëme est devenu classique, parce qu'il brille par une vive imagination, par l'harmonie et la pompe du langage, par le coloris du style ; les plus beaux fragments, souvent cités, sont très-répandus. D'Holbach l'a traduit en français (1769).

Plaisirs de la mémoire (LES), poëme, par Samuel Rogers (1792). Ce poëme est une de ces œuvres si nombreuses de la fin du XVIIIe siècle qui appartiennent au genre didactique ou descriptif. Rogers, en véritable Anglais, a traité le sujet choisi par lui au point de vue de la philosophie morale. Il réfléchit plus qu'il ne décrit ; il exprime des pensées élevées, des sentiments tendres et purs, il esquisse d'un trait fin et correct des tableaux de genre, des miniatures où tous les détails sont caressés, polis, raffinés ; son poëme, excellent pour l'époque, est rempli d'antithèses brillantes, d'heureuses allitérations, de métaphores ingénieuses. Peu d'imagination, de force, d'originalité, mais de la correction, du goût, une élégance classique : c'est une poésie limpide, tempérée, telle qu'elle convient à une nature droite, candide, modeste jusqu'à mettre de la réserve dans la peinture de ses émotions intimes ; Rogers est un dilettante qui aime la raison, la vérité, les plaisirs légitimes du cœur, le bien, pour tout dire, car il le pratiquait. L'art et la poésie ne sont pas en lui un don de nature, un instinct passionné, mais un caprice de lettré, une fantaisie devenue une habitude sérieuse et agréable. Son poëme, écrit en strophes héroïques, obtint une vogue rapide ; de 1792 à 1853, il en a été donné plus de vingt éditions, sans compter les traductions. Ce succès s'explique : à l'exception de la renommée de Cowper, nulle célébrité ne brillait à l'horizon poétique ; le génie de Burns était méconnu, Walter Scott, avec ses ballades, n'avait pas encore rompu le charme du classique pur ; Pope régnait encore. Au lieu d'imiter ce génie trop méthodique, trop correct, Rogers préféra s'inspirer de Gray et de Goldsmith, les plus simples et les plus naturels des disciples de Pope.

Plaisirs de l'espérance (LES), poëme didactique, par Thomas Campbell (1799, nombreuses éditions). Ce poëme descriptif, composé par l'auteur à l'âge de vingt et un ans, est un chaînon qui relie l'école de Pope et de Thomson à celle des lakistes. Campbell rajeunit le genre didactique, moraliste et compassé, par la délicatesse des sentiments et par l'élégance souvent très-poétique du style. Au début, il chante en quelques vers harmonieux la douce rêverie qu'une lointaine perspective, encadrée de montagnes, fait naître dans l'esprit ; puis il célèbre l'espérance comme la mère de l'activité, comme le mobile qui pousse le génie à l'accomplissement de sa destinée. Il dit comment elle inspire l'amour et embellit le bonheur domestique. L'idée d'espérance évoque bientôt celle de progrès. En espérance, le poëte entrevoit l'avenir des peuples, la civilisation éclairant les sauvages, la liberté brisant les chaînes. Enfin, il montre l'espérance consolant le moribond par la promesse d'une autre existence de bonheur. A vrai dire, il n'y a pas de plan dans ce poëme, et s'il y en avait un il ne pourrait être que factice : un sujet vague, indéfini, n'admet pas des contours déterminés, et, si on l'astreint à une ordonnance régulière, cette régularité sera toujours artificielle. Toute la poésie du XVIIIe siècle vit d'abstractions. Campbell paye, lui aussi, tribut à la métaphysique ; il personnifie des entités, des êtres sans corps : le *doute*, père de l'*effroi* ; la *pitié*, qui veille au chevet de la *souffrance* ; l'*expression*, qui met la dernière main à la beauté de Vénus. Les raisons logiques des choses, les catégories, interviennent dans les affaires humaines. Au lieu d'imiter la nature qui déroule une succession ou un conflit de phénomènes, déjà commencés, jamais accomplis, en cachant leurs causes, le poëte s'applique à révéler des causes en train de terminer leur œuvre. A côté et au-dessus de l'univers réel, il voit un monde métaphysique, suprasensible, peuplé d'apparences, d'illusions et de substances idéales. A un autre point de vue, le poëme de Campbell reflète le goût général et l'esprit de l'époque. Les hommes de son temps se préoccupaient beaucoup des tendances de la Révolution française, du criminel partage de la Pologne, de l'abolition de la traite des noirs. Philanthrope, négrophile et radical, le poëte déplore le démembrement de la Pologne, lance des prophéties contre les tyrans et s'indigne contre les philosophes matérialistes. Il ne sait pas raconter. Quelque chose de faux et de maladroit apparaît dans son œuvre ; les vieilles habitudes d'une poésie artificielle y ont laissé certaines traces ; la sentence, l'antithèse, l'hyperbole, les tropes, les exclamations, cette formule si anglaise : *Ecoutez!* donnent à son style un air guindé ; mais il possède au plus haut degré le don de choisir et d'harmoniser, le talent de transmettre des impressions et de retracer des tableaux où se fait jour une sensibilité vraie. Artiste soigneux et difficile à satisfaire, il concerte sa pensée, polit son rhythme et ses images ; c'est le Byron des douces émotions, de l'attendrissement passionné, des rêves exaltés. Elégant et correct jusqu'à la recherche, concis jusqu'à l'obscurité, son génie manque de variété et d'étendue, de verve et d'éclat ; mais des inspirations heureuses, un trait vigoureux, une extrême délicatesse de goût, les exquises modulations de son style pur, ferme et froid à force de travail, la solidité du fond, préservent son œuvre de l'oubli. Les *Plaisirs de l'espérance* eurent un succès d'enthousiasme, et la renommée de Campbell éclipsa tout d'abord celle de Byron, Wordsworth, Coleridge, Southey. Son poëme a été traduit en vers français par Albert Montémont (1824).

Plaisir et de la douleur (DU), par Francisque Bouillier (Paris, 1865, in-12). « D'où viennent le plaisir et la douleur ? Quels caractères les distinguent des autres phénomènes de conscience ? Quel est le principe, quelle est la règle et la mesure de leurs diverses manifestations ? Quels rapports unissent entre eux ces deux états, si opposés et cependant si étroitement associés ? L'un pourra-t-il exister sans l'autre ? Quel est celui des deux qui est le fait primitif de notre nature, qui est la condition sans laquelle l'autre ne saurait exister ? Enfin, d'après quelle méthode le psychologue doit-il classer cette multitude si variée de plaisirs et de peines, dont la trame continue s'étend à travers toute la vie humaine ? » Telle est la longue série de questions que l'auteur se pose au début de son livre et qu'il est loin de résoudre. Ce livre est un ensemble d'analyses parfois ingénieuses, mais peu originales et souvent superficielles ; l'auteur se contente trop souvent de grouper, de réunir les aperçus de ses devanciers sur cette question importante et délicate. Nous nous bornerons à indiquer les points de vue principaux de l'ouvrage.

D'abord le plaisir et la douleur se distinguent des faits intellectuels ; en effet, tandis qu'il y a du moi et du non-moi dans toute connaissance, le plaisir et la douleur ne nous font pas sortir de nous-mêmes. Cette différence une fois marquée, où chercher, où trouver la raison première de la sensibilité ? Nous la trouverons en nous-mêmes, dans notre activité. Supposons une nature inerte ; en vain vous la soumettrez à toutes les épreuves, à toutes les modifications, rien ne la fera sortir de son inertie, rien ne lui sera agréable ou désagréable. C'est ce qu'entendait Spinoza lorsqu'il disait que toute chose, autant qu'il est en elle, s'efforce de persévérer dans son être ; que l'effort par lequel toute chose tend à persévérer dans son être n'est rien de plus que l'essence actuelle de cette chose. Qu'une cause quelconque tende à modifier cette essence, il y a réaction de la part de l'être et de là plaisir ou douleur. Tous nos plaisirs naissent de l'activité, ils croissent ou ils diminuent avec elle. Le plaisir le plus grand du corps, celui qui résulte de l'union des sexes, n'est si vif que parce que toutes les forces de la vie se concentrent sur un seul point en un seul instant. Les plaisirs de l'esprit, par exemple ceux qui résultent d'une découverte, sont d'autant plus grands qu'ils ont plus dépensé d'activité intellectuelle. On objectera les plaisirs de l'oisiveté. Mais au sein même de l'oisiveté, on ne cesse pas d'agir, soit du corps, soit de l'esprit. Ce qui plaît dans l'oisiveté, ce n'est pas l'inaction ; c'est un travail sans excès, sans obligation, sans contrainte. Par conséquent l'objection tombe d'elle-même. Les plaisirs même de la sympathie, cette sympathie qui, jouant dans le monde moral le même rôle que l'attraction dans le monde physique, relie tous les hommes entre eux par le lien si doux et si fort de la communauté des sentiments, ont leur origine dans l'activité. Rien n'est plus doux à l'homme que l'homme lui-même, a dit Aristote dans la *Morale à Eudème*. C'est que par voie de réflexion ou de représentation, d'une manière indirecte il est vrai, les plaisirs de la sympathie et ses douleurs viennent de la source commune de tous les phénomènes affectifs : de l'activité qui, tantôt libre et sans contrainte, produit le plaisir, et tantôt gênée dans son jeu, n'ayant pas pour ainsi dire ses coudées franches, donne naissance à la douleur.

La douleur est intimement liée au plaisir. Mais la douleur est-elle la condition, l'antécédent du plaisir ? Leibniz et Kant ont essayé de le prouver. Mais le plaisir est le fait primitif de notre nature. « Pourrions-nous, en effet, avoir conscience d'un obstacle, d'un choc, d'un arrêt quel qu'il soit, si d'abord nous n'avions débuté par ce qui est la cause même du plaisir, à savoir par un déploiement quelconque d'activité, aussi faible, aussi court qu'on voudra le supposer. Ce que nous sentons d'abord, ce n'est pas un besoin, mais un plaisir qui accompagne notre activité spontanée et la dirige dans tel ou tel sens. » La douleur, si nous la considérons à ce point de vue, est un avertissement que donne l'être vivant du péril continuel où il serait sans elle.

Plaisir d'amour, romance de Florian, musique de Martini. Cette pièce est citée comme un chef-d'œuvre du genre ; elle est devenue classique et a maintenu le nom du musicien. Plaisir d'amour [illegible] de la mélodie, tout est [illegible] dans ce chant [illegible]. Aux concerts du Conservatoire, la seconde reprise est confiée au chœur.

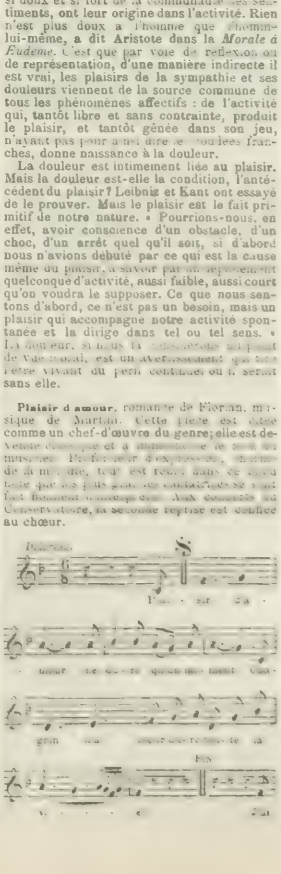

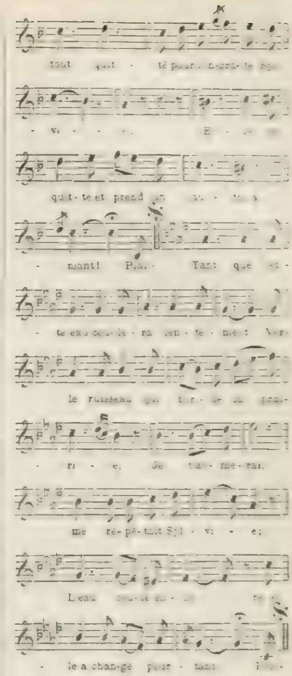

PLAMAGE s. m. (pla-ma-je — rad. plamer). Techn. Action ou manière de plamer : Procéder au PLAMAGE. Un PLAMAGE [illegible].

PLAMÉ, ÉE (pla-mé) part. passé du v. Plamer : *Peaux* PLAMÉES.

— s. f. Chaux [illegible] les tanneurs se servent pour enlever le poil des cuirs.

PLAMER v. a. ou tr. (pla-mé — rad. [illegible]). Techn. Gonfler, amollir et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux.

PLAMERIE s. f. (pla-me-rî — rad. plamer). Techn. Lieu où l'on plame les peaux.

PLAMOTAGE s. m. [illegible] — rad. plamoter). Techn. Action de [illegible].

PLAMOTÉ, ÉE (pla-mo-té) part. passé du v. Plamoter : Sucre PLAMOTÉ.

PLAMOTER v. a. [illegible]. Techn. [illegible]

PLAN, PLANE adj. [illegible] — lat. [illegible]

[illegible]

— Géom. [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

PLAN s. m. [illegible] — de plan adj. [illegible]

— Dessin. Tracé qui représente, sur une surface plane, les différentes parties [illegible] : Faire, [illegible], dessiner un PLAN. Relever le PLAN d'une [illegible], d'une forteresse. [illegible]

On avait fait des plans fort beaux sur le papier,
Où le [illegible]

[illegible]

[illegible] Celui qui donne les dimensions [illegible] d'après une échelle, et sans tenir compte des accidents de la perspective. ‖ *Plan perspectif*, Celui qui donne les [illegible] avec les modifications que leur [illegible] la perspective. ‖ *Plan relevé*, Projection horizontale qui ne donne que les parties supérieures des edifices. ‖ *Plan en relief*, Ouvrage qui représente un objet en relief, reduit d'après une certaine échelle. ‖ *Plan-relief*, Représentation d'une ville ou d'une contrée, offrant en relief les principales constructions et les accidents de terrain ayant quelque importance : *Les* PLANS RELIEFS *des villes de France.* ‖ *Lever un plan*, Faire les operations géométriques nécessaires pour le tracer : LEVER LE PLAN *d'un édifice, d'une place de guerre, d'un terrain.* (Acad.) ‖ *Plan géométral*, Plan qui passe par la base ou la ligne de terre d'un tableau. ‖ *Plan vertical*, Plan d'un tableau qui passe par l'œil de l'observateur.

— Fig. Dessein, projet d'un ouvrage, disposition de ses parties : *Le* PLAN *d'un roman, d'une pièce de théâtre. C'est faute de* PLAN *qu'il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient d'un seul jet.* (Buff.) *Le* PLAN *doit être le premier travail de l'orateur, du poète, du philosophe, de l'historien.* (Marmontel.) ‖ Ensemble de dispositions qu'on arrête pour l'exécution d'un projet : *La plupart des gens tracent aux autres un* PLAN *de conduite qu'ils ne suivent pas eux-mêmes.* (Nicole.) *Le despotisme traite les âmes ainsi que les pierres, les façonne et les assemble à son gré, selon le* PLAN *qu'il conçoit.* (C. Dollfus.) *Assez souvent les hommes se font un* PLAN *de vertu, rarement un système de vice.* (Chateaub.) *Il n'y a pas de gouvernement sans homogénéité de* PLAN, *de volonté et d'action.* (Cormen.) *Tourmentons-nous bien toute la vie en prévision de l'avenir; faisons* PLANS *sur* PLANS, *nous ne sommes le plus souvent séparés de notre dernier moment que par une misérable journée!* (Champfl.) *Les gouvernements qui durent ne sont pas ceux qui font des* PLANS, *ce sont ceux qui font des œuvres.* (E. de Gir.)

— Pop. Engagement au mont-de-piété : *Mettre sa montre en* PLAN. *On mettra tout en* PLAN *plutôt que de refuser un cataplasme à ce pauvre chéri.* (L. Reybaud.)

Pour faire à sa belle
Un don digne d'elle,
L'employé met sa montre en *plan.*
DÉSAUGIERS.

— *Laisser en plan*, Abandonner, planter là : *Et cet animal de barbier qui me* LAISSE EN PLAN! (Cormon.)

— *Sur le plan de*, Semblablement à, d'après les mêmes règles que : *Chaque famille particulière doit être gouvernée* SUR LE PLAN DE *la grande famille qui les comprend toutes.* (Montesq.)

— B.-arts. Chacune des diverses surfaces verticales, parallèles au plan du tableau, auxquelles on rapporte les diverses parties de la composition : *Une figure qui est sur le premier, sur le deuxième* PLAN. *Ce personnage n'est pas à son* PLAN. ‖ Chacune des surfaces qui limitent l'épaisseur des figures dans un bas-relief.

— Théâtre. Chacune des parties du théâtre déterminées par le manteau d'arlequin, les diverses coulisses et la toile du fond : *La scène peut comprendre jusqu'à dix* PLANS.

— Mécan. *Plan incliné*, Machine simple qui sert à soulever les corps pesants, et qui consiste dans une surface inclinée à l'horizon : *Le* PLAN INCLINÉ *sert à élever des fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement.* ‖ *Plan incliné de Galilée*, Corde inclinée sur laquelle Galilée faisait passer un petit chariot, pour déterminer les lois de la chute des corps. ‖ *Plan automoteur*, Chemin de fer incliné employé dans certaines exploitations, et sur lequel les wagons chargés descendent par leur propre poids, remontant en même temps les wagons vides.

— Mar. *Se mettre à plan*, S'asseoir dans le fond d'une embarcation pour en augmenter la stabilité. ‖ Fortif. *Plan de comparaison*, Plan horizontal passant au-dessus du terrain, au moyen duquel on représente graphiquement le relief d'une fortification sans le secours des profils. ‖ *Plan de défilement*, Plan qui passe au-dessus d'un ouvrage à une hauteur telle que l'intérieur de cet ouvrage est à l'abri des feux plongeants des positions voisines qui le commandent. ‖ *Plan de site*, Plan du terrain sur lequel une fortification est établie. ‖ *Plan directeur des attaques* ou simplement *Plan directeur*, Plan des abords et des ouvrages d'une place, qui est dressé, au moment du siège, par les ingénieurs de l'assiégeant, et d'après lequel celui-ci exécute ses travaux.

— Géol. *Plan d'eau*, Niveau des eaux d'une rivière en un point donné. ‖ *Plan d'un glacier*, Partie sensiblement horizontale de ce glacier.

— Physiq. *Plan de réflexion*, Celui que déterminent le rayon incident et le rayon réfléchi. ‖ *Plan de réfraction*, Celui que déterminent le rayon incident et le rayon réfracté.

— Syn. **Plan, dessein, entreprise**, etc. V. [illegible]

— Encycl. Géom. On dit bien dans les éléments que le *plan* est une surface telle qu'une droite qui y a deux points y est contenue tout entière; mais il serait impossible d'établir que cette définition appartienne à un objet réel. Tout le monde sait parfaitement ce qu'est un *plan*, et il n'est pas de définition qui puisse reproduire tout ce que le mot peint à notre esprit; pourquoi n'en pas convenir nettement? Si l'on voulait donner une définition claire du *plan*, on pourrait dire qu'il est engendré par une droite assujettie à passer par un point fixe et à rencontrer une droite fixe; cette définition serait assurément inattaquable, mais elle ne comprendrait pas les notions intuitives : qu'une droite indéfinie peut être appliquée sur un *plan* dans tous les sens; que par trois points donnés on ne peut faire passer qu'un *plan*; que deux *plans* appliqués l'un sur l'autre peuvent glisser d'une infinité de manières l'un par rapport à l'autre sans cesser de coïncider; qu'une droite qui rencontre un *plan* le traverse nécessairement, etc. Le pédantisme a divisé la géométrie en définitions, propositions, corollaires et scolies; il a omis les deux cases où l'on mettrait les remarques de sens commun ou philosophiques.

— *Angle plan.* On nomme angle *plan* d'un angle dièdre l'angle formé par des perpendiculaires à l'arête élevées en un même point de cette arête dans les deux faces de l'angle dièdre.

— *Géométrie descriptive.* On nomme *plan* d'une machine, d'un bâtiment, le dessin en projection horizontale de cette machine, de ce bâtiment. Le *plan* est dit coté lorsqu'on a inscrit sur le dessin les cotes de niveau des points représentés en projection. V. COTE, COTÉ.

— *Géométrie analytique.* L'équation du premier degré

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

représente un *plan*. En effet, si on coupe la surface qu'elle représente par un plan $z = h$ parallèle au *plan* des xy, la section représentée par le système des équations

$$z = h \quad \text{et} \quad Ax + By + Ch + D = 0$$

est une droite de direction constante rencontrant toujours la droite

$$y = 0, \quad Ax + Cz + D = 0,$$

car l'élimination de x, y et z entre ces quatre équations donne une identité. Ainsi, une équation du premier degré représente un *plan*; d'ailleurs, comme le *plan* représenté par l'équation

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

peut être amené à passer par trois points choisis à volonté, il est quelconque, c'est-à-dire que tous les *plans* imaginables sont représentés par cette équation. L'intersection de deux *plans* est représentée par le système de leurs équations; les coordonnées du point de rencontre de trois *plans* s'obtiendraient en résolvant le système de leurs équations. L'équation la plus générale des *plans* passant par une droite $P = 0$, $Q = 0$ est

$$P + \lambda Q = 0,$$

λ désignant une constante arbitraire. En effet, d'abord P et Q étant supposés des expressions du premier degré, $P + \lambda Q$ est aussi une expression du premier degré; par conséquent $P + \lambda Q = 0$ représente un *plan*. En second lieu, ce *plan* passe bien par la droite $P = 0$, $Q = 0$, puisque les coordonnées d'un point quelconque de cette droite satisfont à son équation; enfin le *plan* $P + \lambda Q = 0$ peut encore être amené à passer par un point arbitraire.

Le z du point de rencontre d'un *plan*

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

et d'une droite

$$x = az + p, \; y = bz + q$$

est donné par l'équation

$$(Aa + Bb + C)z + Ap + Bq + D = 0,$$

les autres coordonnées du même point se tireraient ensuite des équations

$$x = az + p, \; y = bz + q.$$

Si une droite est parallèle à un *plan*, le z de son point de rencontre avec le plan doit être infini; la condition de parallélisme entre la droite et le *plan* proposés est donc

$$Aa + Bb + C = 0.$$

Si une droite est contenue dans un *plan*, le z de son point de rencontre avec ce *plan* doit être indéterminé; les conditions pour que la droite proposée soit contenue dans le *plan* proposé sont donc

$$Aa + Bb + C = 0 \quad \text{et} \quad Ap + Bq + D = 0.$$

Pour obtenir l'équation du *plan* déterminé par trois points $x'y'z'$, $x''y''z''$, $x'''y'''z'''$, on peut d'abord prendre l'équation la plus générale des *plans* menés par la droite qui joint les deux premiers points; c'est

$$\frac{x - x'}{x' - x''} - \frac{z - z'}{z' - z''} + \lambda\left(\frac{y - y'}{y' - y''} - \frac{z - z'}{z' - z''}\right) = 0,$$

et exprimer que le *plan* qu'elle représente passe par le troisième point $x'''y'''z'''$. La condition à remplir par λ est

$$\frac{x''' - x'}{x' - x''} - \frac{z''' - z'}{z' - z''} + \lambda\left(\frac{y''' - y'}{y' - y''} - \frac{z''' - z'}{z' - z''}\right) = 0.$$

En éliminant λ, on trouve l'équation cherchée

$$\left(\frac{x - x'}{x' - x''} - \frac{z - z'}{z' - z''}\right)\left(\frac{y''' - y'}{y' - y''} - \frac{z''' - z'}{z' - z''}\right)$$
$$= \left(\frac{y - y'}{y' - y''} - \frac{z - z'}{z' - z''}\right)\left(\frac{x''' - x'}{x' - x''} - \frac{z''' - z'}{z' - z''}\right).$$

Lorsque les axes sont rectangulaires, on donne à l'équation générale du *plan* une autre forme remarquable en y introduisant les coefficients angulaires de son axe, c'est-à-dire de la parallèle à ses perpendiculaires, menée par l'origine. Soient α, β, γ les angles que cette parallèle fait avec les axes des x, des y et des z, de sorte que ses équations soient

$$\frac{x}{\cos\alpha} = \frac{y}{\cos\beta} = \frac{z}{\cos\gamma};$$

soit d'ailleurs p la distance de l'origine au *plan*: si l'on projette sur l'axe de ce *plan* le rayon mené de l'origine à un quelconque de ses points, on devra toujours trouver pour projection la longueur p; mais la projection du rayon se formera de la somme des projections des trois coordonnées du point. Ces trois coordonnées doivent donc constamment satisfaire à l'équation

$$x\cos\alpha + y\cos\beta + z\cos\gamma = p,$$

qui ainsi est l'équation du *plan*. On voit par là que les équations de la perpendiculaire au *plan*

$$Ax + By + Cz + D = 0,$$

menée par l'origine, sont

$$\frac{x}{A} = \frac{y}{B} = \frac{z}{C};$$

que les cosinus des angles que ce *plan* fait avec les *plans* coordonnés sont

$$\frac{A}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}, \quad \frac{B}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}, \quad \frac{C}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}$$

et que sa distance p à l'origine est

$$\pm\frac{D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}.$$

Pour avoir la distance d'un point $x'y'z'$ quelconque à ce même *plan*, on peut transporter d'abord l'origine des coordonnées en ce point, ce qui fait prendre à l'équation du *plan* la forme

$$Ax + By + Cz + D + Ax' + By' + Cz' = 0;$$

alors, en appliquant la formule précédente, on a pour la distance cherchée

$$\pm\frac{Ax' + By' + Cz' + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}.$$

L'angle de deux *plans* est celui de leurs axes; son cosinus est donc donné par la formule

$$\cos V = \frac{AA' + BB' + CC'}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}\,\sqrt{A'^2 + B'^2 + C'^2}}.$$

— *Plan imaginaire.* Les solutions d'un même système CC' de l'équation du premier degré à coefficients imaginaires

$$(M + N\sqrt{-1})x + (P + Q\sqrt{-1})y$$
$$+ (R + S\sqrt{-1})z + 1 = 0$$

représentent encore un *plan*. En effet, si l'on pose

$$x = \alpha + \beta C\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta C'\sqrt{-1},$$
$$z = \alpha'' + \beta\sqrt{-1}$$

et

$$x_1 = \alpha + \beta C, \; y_1 = \alpha' + \beta C', \; z_1 = \alpha'' + \beta,$$

l'ensemble des conditions se traduira par une équation du premier degré entre x_1, y_1 et z_1.

Tous les *plans* imaginaires représentés par l'équation

$$(M + N\sqrt{-1})x + (P + Q\sqrt{-1})y$$
$$+ (R + S\sqrt{-1})z + 1 = 0$$

passent par la même droite réelle

$$Mx + Py + Rz + 1 = 0,$$
$$Nx + Qy + Sz = 0.$$

L'équation à coefficients réels

$$Mx + Ny + Pz + Q = 0$$

peut aussi représenter des *plans* imaginaires; mais leurs caractéristiques C et C' ne sont plus arbitraires, elles doivent remplir la condition

$$MC + NC' + P = 0.$$

Du reste, tous les *plans* imaginaires ainsi représentés se confondent avec le *plan* réel lui-même. En effet, si, dans l'équation

$$Mx + Ny + Pz + Q = 0,$$

on fait

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$
$$z = \alpha'' + \beta''\sqrt{-1},$$

il en résulte

$$M\alpha + N\alpha' + P\alpha'' + Q = 0$$

et

$$M\beta + N\beta' + P\beta'' = 0;$$

d'où, en ajoutant,

$$M(\alpha + \beta) + N(\alpha' + \beta') + P(\alpha'' + \beta'') + Q = 0,$$

c'est-à-dire que le point réalisé appartient au *plan* réel.

— Mécan. *Plan incliné.* C'est une rampe inclinée sur laquelle on traîne ou roule les fardeaux pour les élever sans avoir à vaincre entièrement la force due à la pesanteur.

C'est encore un appareil tel que celui dont s'est servi Galilée pour constater les lois de la chute des corps. C'est enfin la troisième machine simple, en statique.

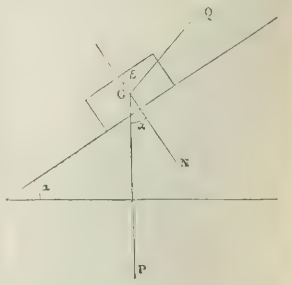

Fig. 1.

Considérons un corps reposant sur un *plan* incliné par une surface plus ou moins étendue et soumis à l'action de deux forces, l'une P, son poids, l'autre Q, appliquées toutes deux à son centre de gravité : on pourra demander qu'elles conditions devra remplir la force Q, soit pour que le corps reste en repos, soit pour qu'il prenne un mouvement uniforme ascendant ou descendant. Le mouvement, s'il a lieu, devant se faire suivant la ligne de plus grande pente du *plan*, nous supposerons que la force Q est contenue dans le *plan* perpendiculaire aux horizontales du *plan* incliné. Soient α l'angle de ce *plan* incliné avec le *plan* horizontal, ou de sa normale GN avec la verticale, et β l'angle de la force Q avec cette même normale, ce dernier angle pouvant varier de 0° à 360°; les composantes normales au *plan* incliné des forces P et Q seront, le sens GN étant pris pour sens positif, $P\cos\alpha$ et $-Q\cos\beta$; la réaction normale du *plan*, dans le sens NG, sera donc $P\cos\alpha - Q\cos\beta$; d'un autre côté, les composantes de P et de Q parallèlement à la ligne de plus grande pente, le sens descendant étant pris pour sens positif, seront

$$P\sin\alpha \quad \text{et} \quad -Q\sin\beta.$$

Si les surfaces en contact étaient indéfiniment polies, la condition d'équilibre serait

$$P\sin\alpha = Q\sin\beta,$$

et la réaction du *plan*, entièrement normale, serait

$$N = P\cos\alpha - Q\cos\beta.$$

Dans cette hypothèse, l'angle β ne pourra jamais dépasser 180°, car autrement l'équation $P\sin\alpha = Q\sin\beta$ aurait son premier membre positif et son second négatif. A une même valeur de Q correspondront deux valeurs supplémentaires de β; mais, en supposant que le *plan* ne puisse réagir que dans le sens NG, β devra rester plus grand que α, sans quoi N serait négatif. Pour $\beta = \alpha$, on aurait $N = 0$ et $Q = P$, résultats qui s'interprètent d'eux-mêmes. Pour $\beta = 90°$, Q serait minimum et égal à $P\sin\alpha$; ainsi la puissance aurait d'autant plus d'avantage qu'elle se rapprocherait plus de la direction de la ligne de plus grande pente. Si la force Q devenait horizontale, c'est-à-dire si elle faisait avec la normale un angle égal à $90° + \alpha$, son intensité serait P tang α. Enfin, si β devenait égal à 180°, Q et par suite N dépasseraient toute limite de grandeur; c'est-à-dire que, sans l'intermédiaire du frottement, on ne pourrait retenir aucun corps sur un *plan* si peu incliné qu'on le supposât.

Introduisons maintenant la résistance due au frottement; soit f le coefficient de frottement correspondant aux surfaces en contact, c'est-à-dire le rapport de la réaction tangentielle à la réaction normale; la pression exercée sur le *plan* sera toujours

$$N = P\cos\alpha - Q\cos\beta;$$

mais la somme des forces appliquées au corps parallèlement au *plan* sera maintenant

$$P\sin\alpha - Q\sin\beta + Nf,$$

si le corps tend à monter, et

$$P\sin\alpha - Q\sin\beta - Nf,$$

s'il tend à descendre; ou, en remplaçant N par sa valeur,

$$P(\sin\alpha \pm f\cos\alpha) - Q(\sin\beta \pm f\cos\beta).$$

Supposons $P\cos\alpha - Q\cos\beta$ positif, les forces extérieures appliquées au corps tendant à le faire descendre, il faudra prendre pour expression de la réaction tangentielle du *plan* $-Nf$ ou $-Pf\cos\alpha + Qf\cos\beta$. Tant que $P\cos\alpha - Q\cos\beta$ n'atteindra pas la va-

leur de Nf, la réaction du *plan* n'étant pas vaincue, le corps restera en repos; si

$$P \cos \alpha - Q \cos \beta = Nf,$$

c'est-à-dire si

$$P (\sin \alpha - f \cos \alpha) = Q (\sin \beta - f \cos \beta),$$

le mouvement descendant sera sur le point de naître, et, s'il a commencé, il se poursuivra uniformément. Cette équation donne

$$Q = P \frac{\sin \alpha - f \cos \alpha}{\sin \beta - f \cos \beta},$$

ou, en appelant φ l'angle de frottement, c'est-à-dire l'angle dont la tangente serait f,

$$Q = P \frac{\sin (\alpha - \varphi)}{\sin (\beta - \varphi)};$$

tant donc que Q sera moindre que

$$P \frac{\cos \alpha}{\cos \beta},$$

s'il est supérieur à

$$P \frac{\sin (\alpha - \varphi)}{\sin (\beta - \varphi)},$$

le corps, quoique tendant à descendre, se maintiendra en repos. L'expression

$$P \frac{\sin (\alpha - \varphi)}{\sin (\beta - \varphi)}$$

s'annule pour $\alpha = \varphi$. Cela signifie qu'un corps placé sur un *plan* d'abord horizontal, mais qu'on incline de plus en plus, reste en repos tant que l'inclinaison est inférieure à l'angle de frottement; au moment où l'égalité est atteinte, il y a équilibre, et, si l'inclinaison du *plan* augmente, le corps glisse. Tant que α resterait moindre que φ, le mouvement descendant ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'on appliquerait au corps une force tendant dans ce sens.

Supposons $\alpha > \varphi$, la force Q nécessaire pour retenir le corps sera dirigée dans le sens ascendant, mais elle ne pourra pas faire un trop petit angle avec la normale, parce que si le *plan* ne peut réagir que dans le sens NG, il faudra toujours que $P \cos \alpha - Q \cos \beta$ soit positif. La limite de β sera donnée par l'équation

$$\frac{\cos \alpha}{\cos \beta} = \frac{Q}{P} = \frac{\sin (\alpha - \varphi)}{\sin (\beta - \varphi)},$$

à laquelle correspond $\beta = \alpha$.

β variant, le minimum de Q,

$$P \frac{\sin (\alpha - \varphi)}{\sin (\beta - \varphi)},$$

change de valeur; le minimum minimorum correspond à $\beta = 90^{\circ} + \varphi$, c'est-à-dire qu'il a lieu lorsque Q fait avec le *plan* incliné un angle égal à l'angle de frottement. Q deviendrait infini si β atteignait la valeur $180^{\circ} + \varphi$.

Supposons maintenant $P \cos \alpha - Q \cos \beta$ négatif, les forces P et Q tendant à faire monter le corps, il faudra prendre pour expression de la réaction tangentielle Nf ou

$$Pf \cos \alpha - Qf \cos \beta.$$

Le corps restera au repos tant que

$$P (\sin \alpha + f \cos \alpha) - Q (\sin \beta + f \cos \beta)$$

sera positif. Si cette différence est nulle, le mouvement ascendant sera sur le point de naître, et, s'il a commencé, il se poursuivra uniformément.

La condition d'équilibre est donc

$$P (\sin \alpha + f \cos \alpha) = Q (\sin \beta + f \cos \beta),$$

d'où l'on tire

$$Q = P \frac{\sin (\alpha + \varphi)}{\sin (\beta + \varphi)}.$$

Le corps restera en repos, quoique tendant à remonter, tant que Q sera compris entre

$$P \frac{\cos \alpha}{\cos \beta} \quad \text{et} \quad P \frac{\sin (\alpha + \varphi)}{\sin (\beta + \varphi)}.$$

La force Q propre à déterminer la naissance du mouvement correspondra à l'hypothèse $\beta = 90^{\circ} - \varphi$, la force Q fera alors l'angle φ avec le *plan* incliné; mais elle tendra à enlever le corps de ce *plan*, tandis que, dans le cas analogue correspondant à l'hypothèse précédente, elle devait l'appuyer sur le *plan*. La force Q, dans l'hypothèse actuelle, ne saurait être nulle pour aucune valeur de β; elle deviendrait infinie si β atteignait $180^{\circ} - \varphi$.

— *Plans automoteurs*. Les *plans* automoteurs sont des chemins de fer établis pour transporter les produits des mines vers les points d'embarquement. Ils ont pour objet d'utiliser le poids d'un convoi qui descend pour en faire monter un autre. Mais, quand les mines sont situées sur des élévations et qu'il faut mener les produits dans des parties basses, il y a avantage à utiliser l'action de la gravité. Les chemins de fer de ce système sont établis à une ou deux voies, dans l'axe desquelles se trouve une poulie à frein, sur laquelle passe le câble que l'on attache aux wagons. Les cordages reposent, de distance en distance, sur de petites poulies fixes établies au milieu des voies, et, dans le haut du *plan*, où l'amplitude des oscillations de la corde est la plus grande, on se sert de rouleaux en bois. Dans les courbes, on emploie des poulies dont l'axe est incliné à l'horizon ou dont l'axe est vertical. Les freins placés sur l'axe de la grande poulie de roulement servent à modérer la vitesse des convois ou à les arrêter au besoin. Sur les *plans* très inclinés, où l'excès de la gravité est considérable, on préfère les treuils aux poulies, parce qu'il arrive assez souvent qu'on arrête celles-ci sans que pour cela le convoi, entraîné par une force supérieure, cesse de marcher. Lorsque l'on établit deux voies dans toute la longueur du *plan* automoteur, le câble est alors développé sur la voie des wagons vides qui doivent remonter, auxquels l'un des crochets est attaché, tandis que l'autre l'est au convoi chargé placé au sommet du *plan*. Ce dernier, étant abandonné à lui-même, descend sur la voie gauche, en entraînant le cordage et en faisant remonter l'autre convoi sur la voie droite. Quand celui-ci arrive au sommet, le convoi chargé est au bas de sa course et la corde se trouve alors détendue sur la voie. On détache alors de part et d'autre les wagons pleins et vides, on les remplace par des vides et des pleins, et l'opération recommence de même, mais dans le sens contraire, c'est-à-dire que le convoi chargé descend par la voie de droite, tandis que le convoi vide remonte par celle de gauche, et ainsi de suite. Dans quelques *plans* automoteurs, on ne pose deux voies que dans le milieu, où les convois montants et descendants se croisent, puis on se contente pour le reste d'une voie simple. On passe de la simple voie sur la double voie au moyen d'aiguilles mobiles, liées par une bielle de manière à rester constamment parallèles l'une à l'autre. Pour faciliter le départ des convois pleins, on augmente l'inclinaison des *plans* automoteurs dans le voisinage du sommet; souvent aussi on donne au chemin de fer, un peu avant le pied du *plan*, une pente en sens inverse. Les wagons du convoi montant, placés sur cette contre-pente, entrent plus facilement en mouvement que s'ils se trouvaient sur une partie de niveau. On établit encore des *plans* inclinés desservis par des machines fixes; on adopte généralement ce système lorsqu'il s'agit du transport des voyageurs ou de l'exploitation d'un chemin d'une grande longueur. Parmi ceux-ci, on peut citer : les *plans* inclinés de Liége à Ans, en Belgique; de Londres à Blackwall et de la Croix-Rousse à Lyon. On trouve encore des *plans* inclinés à machines fixes ou automoteurs pour remplacer des écluses; tels sont ceux du canal Morris, aux États-Unis, et des grandes usines de charbon des environs de Manchester et de Silésie.

Sur ces *plans*, pour obtenir la résistance due au frottement de la corde et à sa roideur et au frottement des axes du tambour, des petites poulies et des rouleaux qui supportent la corde, on a fait descendre librement un wagon chargé qui en faisait remonter un autre à vide, et l'on a tiré cette résistance de la formule suivante :

$$E = \frac{1}{2} g \frac{(P + p + c) \sin \alpha - (P + p) \sin \alpha - \frac{P + p + c + P + p}{240} - X}{P + p + c + P + p + \omega + 0{,}54\,(2p + p')} T^2,$$

dans laquelle X est la résistance cherchée; E l'espace parcouru pendant le temps T qu'a duré l'expérience; P le poids du wagon descendant (on suppose qu'il est le même pour le wagon montant); p le poids des roues de chaque wagon; p' le poids des pièces qui tournent, autres que les roues de wagon; c la charge du wagon descendant; $\frac{1}{240}$ le coefficient de résistance à la traction des wagons sur le chemin de fer; ω le poids de la corde; $0{,}54(2p + p')$ le poids des masses fictives, lesquelles, appliquées à la circonférence des pièces qui tournent, roues, tambours, poulies et rouleaux, et ayant, par conséquent, la vitesse des wagons, auraient, par rapport aux axes de ces pièces, le même moment d'inertie que ces pièces elles-mêmes; α l'angle d'inclinaison du *plan*, et g l'accélération de vitesse due à la pesanteur. M. Wood, en opérant ainsi, a trouvé $X = \text{de } \frac{1}{4} \text{ à } \frac{1}{3} (p' + \omega)$, cette résistance étant appliquée sur les tourillons des petites poulies, et comme le diamètre de ces tourillons est $\frac{1}{12}$ de celui des poulies, cette résistance, appliquée au pourtour des poulies, est $\frac{1}{36} (p' + \omega)$.

— Dessin. *Plans en relief*. La France possède en ce genre une galerie unique en Europe, laquelle est située à l'hôtel des Invalides. Ce fut Louvois qui, en 1668, ordonna pour la première fois de faire le *plan* en relief de la place d'Ath, auquel on ajouta peu après ceux de la citadelle de Lille et de Narbonne. Louis XIV, ayant reconnu l'utilité de réunir les *plans* en relief des diverses places qu'il avait conquises ou fortifiées, poussa vigoureusement les travaux entrepris par Louvois et assigna pour emplacement à ces *plans* la galerie de communication entre les Tuileries et le Louvre, connue sous le nom de galerie du Louvre. En plaçant son musée de *plans* en relief en cet endroit, le roi avait en vue de les faire servir à l'éducation de ses enfants. On comptait cinquante *plans* à la mort de Louis XIV. Son successeur en fit construire aussi quelques autres, et, sous Louis XVI, quelque temps avant la Révolution, on comptait cent vingt *plans*, qui furent transportés, en 1777, dans la partie de l'hôtel des Invalides où ils se trouvent. Ce déplacement amena la destruction de plusieurs d'entre eux.

Les *plans* qui existaient alors avaient été construits sur les lieux par des procédés plus expéditifs, mais moins exacts et moins perfectionnés que ceux qu'on emploie actuellement. « Dès l'origine, dit le colonel Augoyat, on eut l'idée de construire tous ces *plans* sur une échelle commune, qui est la même pour les dimensions verticales et pour les dimensions horizontales. Cette échelle, qui n'a pas changé depuis, est de 1 pour 600 (1 pied pour 100 toises). Elle paraît la plus convenable pour représenter tous les détails qu'on a besoin d'exprimer dans un *plan* d'ensemble et permet de renfermer dans le périmètre du relief toute l'étendue de terrain qui importe à la fortification, sans dépasser la largeur de $7^{m},50$, au delà de laquelle il ne resterait pas, dans les galeries dont on dispose, l'espace nécessaire pour une circulation aisée. Les reliefs des forts isolés, les reliefs d'étude se construisent sur une échelle plus grande, et les reliefs des positions militaires sur une échelle plus petite... Nommé ministre de la guerre en 1758, le maréchal de Belle-Isle, qui, pendant dix-sept ans de commandement sur la frontière de Rhin-et-Moselle, avait vu exécuter de grands travaux de fortification, témoigna l'intérêt qu'il prenait à la galerie par les ordres qu'il donna pour la restauration des anciens *plans*. Gengembre, artiste distingué, s'exprime ainsi sur l'état dans lequel le ministre trouva les anciens *plans* faits sous le règne de Louis XIV : « La rapidité » avec laquelle on construisait ces *plans* se » fait remarquer dans leur exécution : la me» nuiserie mal faite, le relief en carton cloué » sur de légers tasseaux incapables de résis» ter aux moindres chocs et susceptibles de » changer de forme, suivant les différents » degrés de sécheresse ou d'humidité. Au lieu » de soie, on employait la laine pour repré» senter les cultures et les gazons; les mites » avaient tout rongé, de manière qu'à l'arri» vée du sieur Larcher au Dépôt, tous ces » *plans* sans couvertures ne présentaient que » des tableaux gris, dépouillés de toutes cou» leurs et presque entièrement abandonnés. » Ils exigeaient une grande réparation, que le ministre ordonna, que l'on commença en 1765 et qui occupa les employés jusqu'en 1794. »

En 1794, on construisit le *plan* de Toulon et, sous l'Empire, ceux de Brest et de Cherbourg. Les ordonnances qui défendent de communiquer les *plans* des places firent pendant longtemps considérer la galerie comme un dépôt dont l'entrée devait être interdite au public. Avant 1792, on ne découvrait les reliefs que pour les ministres, les généraux, les étrangers de distinction, et l'ordre en était donné au nom du roi. Au commencement de la Révolution, le ministre de la guerre fit ouvrir plusieurs fois la galerie aux jeunes généraux de la République, qui, connaissant encore peu nos places frontières, avaient un grand intérêt à en voir les reliefs. En mars 1799, il donna l'ordre d'imprimer mille cartes d'entrée à la galerie pour les membres du Directoire exécutif, les généraux et les représentants du peuple. A dater de cette époque, on ne vit aucun inconvénient à admettre le public à visiter la galerie, sous la surveillance de soldats qui empêchaient de dessiner ou de prendre aucune note d'après les reliefs.

En 1815, la galerie perdit vingt reliefs de places de la frontière entre le Rhin et l'Océan, qui furent enlevés par les Prussiens. La réunion à la France du Piémont et de la Hollande avait mis en notre possession plusieurs reliefs de places fortes de ces puissances. Ces reliefs furent rendus par ordre du ministre de la guerre, ceux de la Hollande en 1815, ceux du Piémont en 1816. Les premiers, construits sur une très-petite échelle, étaient entièrement en carton, auquel on avait conservé sa blancheur. Ils étaient très-délicatement travaillés, mais n'avaient pas d'autre mérite. Chaque place composait un petit tableau avec un cadre d'ébène. Deux espèces de buffets, aussi en ébène, renfermaient tous ces cadres, posés à plat les uns sur les autres et pouvant se tirer au moyen d'un bouton d'argent, à la manière de tiroirs ou tablettes à coulisse. Les reliefs des places du Piémont étaient à très-grande échelle, en bois peint, d'une mauvaise construction, et étaient en partie brisés lorsqu'ils arrivèrent à la galerie en 1816. Ils ne furent pas déballés et furent rendus tels quels. Le *plan* d'Anvers fut construit en 1833, en l'espace de quatre-vingt-quatre heures, pour être montré dans une fête que donnait le ministre de la guerre à des princes et à des officiers généraux ayant fait le siége de la citadelle.

Un grand nombre d'autres reliefs sont venus enrichir la collection. Presque tous les *plans-reliefs* portent aujourd'hui, sur les faces extérieures des tables qui les supportent, l'indication des altitudes et quelques-uns même la désignation des couches géologiques du terrain.

Pendant le temps que les galeries sont fermées à la curiosité publique, les reliefs sont préservés par des couvertures, soutenues par des grillages en fil de fer à barreaux très-espacés. On a imaginé de faire servir les intervalles des cadres de ces grillages à marquer les distances; ainsi, l'intervalle d'un barreau à un autre représente la distance de 200 mètres, ce qui permet de se servir des grillages comme d'échelle dans tous les sens.

La ligne méridienne est indiquée par un fil de laiton, aux extrémités duquel sont marquées les désignations *nord* et *sud*. Les bas-reliefs représentent des surfaces d'eau, des arbres, des rochers, la végétation avec une rare exactitude.

L'hôtel des Invalides possède cent cinq *plans* en relief de places fortes et un certain nombre de reliefs représentant des scènes diverses : la défense de Mazagran; l'attentat de Fieschi, relief peignant admirablement le drame sanglant qui faillit coûter la vie au roi Louis-Philippe; rien n'a été négligé dans les détails, rien ne manque, pas même l'assassin, qui cherche à s'enfuir sur les toits et qui laisse après lui une longue traînée de sang; un épisode de la bataille d'Austerlitz; une prison anglaise, monument froid et triste; un *plan-relief* de l'hôtel de ville de Paris et de la place de Grève en 1830.

La France possède aussi quelques autres galeries de *plans-reliefs*, parmi lesquels nous citerons celles du Conservatoire des arts et métiers; celle du musée de marine, au Louvre; celle de la Bibliothèque nationale; ce sont des *plans-reliefs* géographiques et scientifiques. La bibliothèque de l'hôtel des Invalides possède un relief de cet hôtel.

— Administr. *Plan terrier*. V. TERRIER.

— Littér. L'art d'écrire a emprunté le mot *plan* à l'architecture et l'emploie pour signifier l'ensemble des linéaments qui forment le premier dessin d'un ouvrage, qui circonscrivent son étendue, qui en indiquent le commencement, le milieu, la fin, qui en ordonnent les parties principales, en marquent les rapports et l'enchaînement. C'est la base de la composition littéraire, et c'est le premier travail de tout écrivain, qu'il soit poëte, orateur, philosophe, historien, romancier, auteur dramatique, lorsqu'il se propose de faire un tout ayant de l'ensemble et de la régularité. Dans quelques ouvrages on peut laisser, au gré de la fantaisie, se produire la suite des pensées et se contenter d'une intention générale, sans se former un véritable *plan* : c'est le cas des *Essais* de Montaigne. Mais de tels ouvrages sont peu fréquents et, pour y réussir, il faut des esprits du premier ordre.

Puisque le *plan* est, en définitive, l'esquisse de la composition, il ne peut être bon que s'il réunit les qualités essentielles d'une bonne composition. L'unité en est la condition première. C'est que, effectivement, tout sujet, quelque vaste qu'il paraisse, est réellement un; les parties qu'il renferme sont les fractions d'un même tout, et ces parties doivent toutes concourir à un but unique. Cependant elles doivent être distinctes, ne pas rentrer les unes dans les autres, et cette distinction des parties, qu'il faut cependant lier entre elles par d'habiles et d'heureuses transitions, n'est pas une des moindres difficultés du *plan*. De là résulte la netteté. Il faut, de plus, que le *plan* embrasse tout le sujet, sinon il manque de justesse; qu'il indique, pour chacune des parties, un développement conforme à l'importance qu'elle peut avoir, sinon il manque de proportion. Enfin, il faut que tout soit disposé dans l'ordre le plus convenable pour la clarté, et de telle manière que l'intérêt aille croissant, que les preuves deviennent de plus en plus concluantes.

Bien souvent un homme, malgré une intelligence peu commune, se trouve embarrassé pour écrire et ne sait par où commencer, faute de s'être fait un *plan*. Les [illegible] se présentent en foule et à la fois devant son esprit; rien ne le détermine à préférer l'une à l'autre, parce qu'il [illegible] subordonnées. Que de fois nous avons entendu [illegible] carrière littéraire et qui n'en connaissent pas les difficultés : les idées abondent dans mon esprit, je [illegible] S'ils savaient se tracer un *plan*, mettre en ordre les pensées essentielles à leur sujet, sentir le point où la production qu'ils veulent mettre au jour [illegible] maturité, ils écriraient alors naturellement et facilement; [illegible] fectionne par un mouvement continu et dans [illegible] la contemplation aux vérités les plus sublimes, [illegible] il établira sur des fondements inébranlables des monuments immortels. »

Parmi les œuvres littéraires, les pièces de théâtre sont celles où la nécessité d'un *plan* [illegible]

[illegible] comédie s'impose le plus impérieusement, [illegible], le sujet devant se développer en un petit nombre d'actes et former un tout complet. Dans une brillante étude sur Scribe (février 1874), M. Legouvé a tracé avec autant d'art que d'agrément les règles à suivre par l'auteur dramatique pour tracer un plan. Ne voulant pas défigurer ce passage, nous aimons mieux le reproduire en entier.

« Après l'invention du sujet, dit-il, vient le plan. Racine disait : « Quand mon plan est » achevé, ma pièce est faite... » Il comptait ses admirables vers pour rien; il est vrai que cela tient peut-être à ce qu'il était sûr de les faire. Toujours est-il que le plan est, pour une pièce de théâtre, ce qu'il est pour une maison, la première condition de toute solidité et de toute beauté. En vain couvrirez-vous un bâtiment des plus riches ornements, en vain emploierez-vous à sa construction les plus solides matériaux, s'il n'est pas édifié selon les lois de l'équilibre et selon les règles de la proportion, il ne durera pas et il ne plaira pas. Ainsi des poëmes dramatiques. Le poëme dramatique doit, avant tout, être écrit; sans plan, pas de charte. Il doit marcher sans arrêt vers un but précis; sans plan, pas de progression. Il doit placer chaque personnage à son rang, chaque fait à son point; sans plan, pas de proportion. Eh bien! personne, même parmi les plus grands maîtres, n'a surpassé et peut-être égalé Scribe dans l'art de faire un *plan*. Il avait plus que le talent, il avait le génie de l'ordonnance; à peine un sujet de pièce trouvé, tous les matériaux de l'œuvre venaient, comme par enchantement, se ranger sous sa main dans leur ordre logique. Je me rappelle toujours qu'à une de nos premières conversations sur *Adrienne Lecouvreur*, lorsque les situations de la pièce étaient encore à l'état d'ébauche, je le vis tout à coup se lever, s'asseoir à sa table et écrire. « Qu'écrivez-vous donc? lui » dis-je. — L'ordre des scènes du premier acte. » — Mais nous ne sommes pas fixés sur ce que » nous mettrons dans ce premier acte. — » Laissez! laissez! ne me faites pas perdre le » fil... » et il écrit : Scène Ire. La princesse de Bouillon, l'Abbé. Scène IIe. Les mêmes, la duchesse d'Aumont. Scène IIIe. Les mêmes, le prince de Bouillon. « Mais mon ami, lui » dis-je en l'interrompant, avant de faire en» trer là le prince de Bouillon, il faudrait sa» voir... — Je sais, me répondit-il, je sais que » le prince de Bouillon doit paraître deux fois » dans l'acte, et si je ne le place pas à ce mo» ment, je ne saurais plus qu'en faire, » et il continua d'écrire; et quelques jours après, quand tous les incidents et les mouvements de scène de ce premier acte furent arrêtés, les personnages vinrent se placer naturellement à l'endroit qui leur avait été marqué, comme des convives vont prendre à table la place où la maîtresse de la maison a inscrit leur nom. Ce fait m'aida à comprendre un mot que j'entendis plus d'une fois de la bouche de Scribe. « Savez-vous où je suis, me » dit-il, quand j'écris une comédie? au milieu » du parterre! » Il voyait la pièce; elle ne se passait pas seulement dans sa tête, elle se jouait devant ses yeux; il était spectateur en étant auteur.

» Le *plan* ne comprend pas seulement l'ordonnance, il contient aussi l'art que Dumas père proclamait la première loi du théâtre, l'art des préparations. Il faut avouer, messieurs, que le public... vous savez qu'on excepte toujours les personnes à qui l'on parle... ainsi le public ce n'est pas vous; il faut donc avouer que le public est un être bien bizarre, bien exigeant et bien inconséquent. Il veut qu'au théâtre tout soit à la fois préparé et imprévu. Si quelque chose tombe des nues, comme on dit vulgairement, cela le choque; si un fait est trop annoncé, cela l'ennuie; nous devons, pour lui plaire, le prendre à la fois pour confident et pour dupe, c'est-à-dire laisser tomber négligemment dans un coin de la pièce un mot révélateur, mais inaperçu, qui lui entre dans l'oreille sans qu'il y fasse attention, et qui, au moment où éclate le coup de théâtre, lui arrache cette exclamation de plaisir, ce ah!..., qui veut dire : « C'est vrai, » on nous l'avait annoncé! Que nous sommes » bêtes de ne pas l'avoir deviné! » Et les voilà enchantés. Scribe excellait dans cet artifice. Je vous engage à lire un chef-d'œuvre de lui, la *Famille Riquebourg*, et je vous recommande un petit verre de liqueur placé à la troisième scène. Il n'a l'air de rien du tout, ce petit verre de liqueur, il arrive sur son plateau comme un comparse, comme un garde de tragédie. Eh bien! toute la pièce est [illegible]; sans lui elle n'est pas possible, [illegible] pas d'issue, le dénoûment [illegible] ce petit verre.

» L'adresse et l'habileté ne suffisent pas pour faire un bon *plan*, il y faut de l'imagination; car c'est au *plan* que se rattache la création des divers incidents de l'ouvrage, [illegible], la gradation de [illegible] présentée sous la forme la plus heureuse. Personne n'a eu [illegible] Scribe le talent de [illegible] dans un sujet le côté par où il devait plaire. Un [illegible] chez lui un de ses confrères, qui [illegible] sur un drame très tragique [illegible] et destiné à la Porte-Saint-Martin. Scribe ne refusa jamais à personne [illegible] ni son aide désintéressée. La lecture commence. Après le premier acte : « Eh bien! cher maître, votre avis? » dit l'auteur. — Continuez, mon ami, conti» nuez, répond Scribe d'un air préoccupé. » Voyons le second acte. » La lecture continue; plus la pièce avançait, plus elle devenait sombre, et, plus elle devenait sombre, plus la physionomie de Scribe devenait gaie. Un peu interdit de ce genre de succès, auquel il ne s'attendait pas, le pauvre auteur balbutie, se trouble, jusqu'au moment où Scribe, éclatant tout à coup, s'écrie : « Ah! c'est à » mourir de rire! — Assez, cher maître, assez! » dit l'auteur un peu piqué, je vois bien que » ma pièce est mauvaise. — Comment, mau» vaise! dites donc excellente, charmante. Il » y a là des effets d'un comique irrésistible! » Ferville sera aussi amusant qu'Arnal! »

» A ce nom d'Arnal, l'auteur tragique bondit, indigné. Il s'imagina que Scribe n'avait pas écouté un mot de la pièce. Erreur. Non-seulement il l'avait écoutée, mais il l'avait refaite! A mesure qu'arrivaient les scènes les plus lugubres, il les transformait soudain en scènes de vaudeville, et quand la lecture fut finie, le gros mélodrame en cinq actes, bien commun, bien lourd, était devenu une ravissante et pimpante comédie en un acte, la *Chanoinesse*.

» Enfin, le point fondamental d'un *plan* bien fait, c'est le dénoûment. L'art du dénoûment dans la comédie est un art presque nouveau à quelques égards. Le public y est beaucoup plus difficile, et les auteurs y sont beaucoup plus experts. Je n'offenserai pas la mémoire de Molière en disant qu'en général il ne dénoue pas ses pièces, il les finit. Une fois la peinture des caractères achevée, une fois le développement des passions terminé, il fait venir on ne sait d'où un père qui retrouve son fils on ne sait comment, tout le monde s'embrasse et la toile tombe. Cette façon de conclure, vaille que vaille, ne nous réussirait pas aujourd'hui; il faudrait être Molière pour se la permettre. Aujourd'hui, une des premières lois de l'art dramatique est que le dénoûment soit la conséquence logique, forcée des caractères ou des événements. La dernière scène d'une pièce est quelquefois celle qu'on écrit la première; tant que la fin n'est pas trouvée, la pièce n'est pas faite et, une fois que l'auteur tient le dénoûment, il doit ne jamais le perdre de vue et lui tout subordonner. Que le romancier commence sans savoir où il va, que, comme le lièvre de la fable, il s'arrête, broute, écoute d'où vient le vent, il le peut; mais l'auteur dramatique doit prendre pour modèle la tortue, en tâchant d'aller un peu plus vite qu'elle, c'est-à-dire partir toujours à point, et toujours s'avancer l'œil fixé sur le but. »

PLAN s. m. (plan). Altération du mot PELAN.

PLAN, ville d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 44 kilom. N.-O. de Pilsen; 3,200 hab. Exploitation de rubis; fabrication de vitriol; eaux minérales.

PLAN-CARPIN (Jean DU), franciscain et voyageur italien. V. CARPIN.

PLANA (Jean-Antoine-Amédée, baron), astronome italien, né à Voghera (Piémont) le 8 décembre 1781, mort à Turin en 1864. Entré en 1800 à l'École polytechnique qui venait d'être fondée à Paris, il en sortit trois ans plus tard et fut nommé professeur de mathématiques à l'École d'artillerie d'Alexandrie, en Piémont. En 1809, il présenta à l'Académie des sciences de Turin un premier travail sous le titre de : *Équation de la courbe formée par une lame élastique, etc.* En 1811, il fut, sur la recommandation de Lagrange, nommé professeur d'astronomie à l'université de Turin et, en 1813, directeur de l'observatoire de cette ville. La Restauration le maintint dans ce double poste. Reçu membre de l'Académie des sciences de Turin, dont il fut plus tard le président, Plana a publié dans les *Mémoires* de ce corps savant un nombre très-considérable de travaux scientifiques. Uniquement préoccupé de l'étude des sciences mathématiques, il publia, en 1832, sa *Théorie du mouvement de la lune*, dérivée du seul principe de la gravitation universelle. Ses travaux astronomiques valurent à leur auteur, outre une célébrité méritée, le titre de baron, un siége de sénateur en 1848 et de nombreuses distinctions honorifiques, entre autres la grande médaille d'or de la Société astronomique anglaise et celle de Copley, décernée par la Société royale de Londres. L'Institut de France (Académie des sciences), qui plusieurs fois déjà lui avait donné des encouragements, le nomma membre correspondant et ensuite, en 1860, le compta au nombre de ses huit associés étrangers, distinction fort enviée hors de France. Durant le cours de sa longue vie, Plana fut en correspondance suivie avec la plupart des premiers mathématiciens et physiciens de ce siècle, tels que le baron de Zach, Poisson, Puissant, de Humboldt, Arago, Herschel, Biot et Oriani, mort en 1832, qui lui fit un legs de 50,000 francs pour lui témoigner son estime.

PLANAGE s. m. (pla-na-je — rad. *planer*). Techn. Action d'unir, de polir avec la plane.

PLANAGETE s. m. (pla-na-je-te). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, originaire du Brésil.

PLANAIRE s. m. (pla-nè-re — du lat. *planus*, plan). Helminth. Genre de vers aquatiques, à corps déprimé, comprenant de nombreuses espèces : *Les* PLANAIRES *ont un système nerveux composé de deux ganglions cérébraux plus ou moins confondus entre eux.* (P. Gervais.) ‖ On trouve aussi quelquefois ce nom employé au féminin.

— s. f. pl. Syn. de PLANARIÉES, famille d'helminthes.

— Encycl. Muller a donné, en 1776, le nom de *planaria* à un genre de vers dont les espèces, pour la plupart d'eau douce, sont remarquables par leur forme aplatie. Ils sont de consistance à demi gélatineuse, très-contractiles. On a constaté un organe propre pour la digestion. Ces animaux sont monoïques. Le mâle et la femelle ont chacun un organe génital particulier. Les *planaires* ont un système nerveux composé de deux ganglions cérébraux plus ou moins confondus. On n'a pas constaté chez eux de collier œsophagien. Les *planaires* sont ovipares, à n'en pas douter; car, au printemps, il est facile de voir leurs œufs, par transparence, amoncelés sur un des côtés du corps. C'est vers le mois d'avril qu'ils se débarrassent de leurs œufs et, vers le mois suivant, on les trouve en grande abondance. Pendant l'hiver, ils s'enfoncent dans la vase à la manière des sangsues, et on peut supposer qu'ils passent toute cette saison sans manger. M. Ehrenberg, qui a étudié les *planaires* avec soin, en compte cinq genres différents. Il se fonde pour les distinguer sur la présence et le nombre des yeux ainsi que sur de petits appendices tentaculiformes que l'on rencontre à la partie antérieure de leur corps. M. de Quatrefages a ajouté plus récemment trois genres à ceux précédemment établis. Passons rapidement ces huit genres en revue en donnant leurs caractères différentiels.

1° *Stylochus :* plusieurs yeux; deux prolongements tentaculaires sur le tiers antérieur du corps.

2° *Eolidiceros :* corps bitentaculé en avant; yeux multiples; dos garni d'appendices.

3° *Proceros :* yeux multiples.

4° *Polycelis :* yeux multiples en rang sur la région frontale; pas de tentacules ni d'appendices tentaculiformes.

5° *Tricelis :* yeux au nombre de trois.

6° *Planaria :* deux yeux seulement; point d'appendices sur le dos.

7° *Geoplana :* on appelle ainsi le groupe des *planaires* terrestres, qui se distinguent surtout des autres par leur forme, rappelant celle des limaces.

8° *Thyphloplana :* semblables aux *planaria*, mais dépourvus d'yeux.

Les *planaires* sont des animaux aquatiques; quelques-uns se trouvent à terre, mais toujours dans des lieux très-humides. Le plus grand nombre habite les eaux douces ou salées. On en a rencontré dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes; mais on est encore loin de bien connaître la généralité des espèces. Celles d'Europe, et particulièrement de France, de Danemark et d'Allemagne, ont été les mieux étudiées. Leur taille est généralement petite et ne dépasse guère, chez la plupart d'entre elles, 0m,02 à 0m,03; toutefois, quelques espèces marines atteignent une dimension beaucoup plus grande. Elles rappellent assez, par leur forme, les mollusques du genre *doris*, mais s'en distinguent aisément par l'absence de branchies et de vrais tentacules.

Les *planaires* rampent à la surface des plantes aquatiques, sur le rivage ou à proximité; ils semblent avoir besoin d'abri contre les rayons solaires. On peut conserver ces vers chez soi, dans un vase, et les observer ainsi plus facilement; on est même parvenu à les faire pondre. On trouve du reste abondamment leurs œufs, fixés par des pédicules aux pierres submergées. Les fœtus, d'un gris pâle, ont, à leur naissance, environ 0m,002 de longueur et sont presque aussi petits que des infusoires; mais leur accroissement est rapide et, en quelques semaines, ils ont acquis les dimensions des adultes. Ces animaux jouissent, comme les hydres, de la faculté de reproduire les parties amputées, ou même de se propager par fragments. On ne connaît bien ni leur circulation ni leur respiration. Leurs organes des sens sont très-imparfaits et leurs sensations très-bornées.

PLANANTHE s. m. (pla-nan-te). Bot. Genre de mousses.

PLANARD (François-Antoine-Eugène DE), auteur dramatique français, né à Millau (Aveyron) le 4 février 1783, mort à Paris le 13 novembre 1853. Il était fils d'un maître des comptes du bureau des finances de Montauban, qui émigra pendant la Révolution et eut alors ses biens confisqués. Eugène de Planard resta en France avec sa mère et se rendit en 1805 à Paris, où il étudia le droit. Dès l'année suivante, il obtint un emploi aux archives du conseil d'État, puis passa au même titre dans la section des affaires contentieuses. Frappé de son intelligence, Treilhard le fit nommer greffier du comité de législation. De Planard fut, sous la Restauration, secrétaire de la section de législation du conseil d'État; il remplaçait le secrétaire général en cas d'absence. Il sut concilier les devoirs de sa place avec son goût pour l'art dramatique. Doué d'une vive imagination, Planard devint, à un moment donné, le rival de Scribe pour les scénarios d'opéra-comique. Il avait plus de naturel et de délicatesse que ce dernier, mais moins de gaieté, d'entrain. Outre un roman, *Almedan* ou le *Monde renversé* (1825, 3 vol. in-12), et des pièces de vers de circonstance, publiées dans divers recueils, on lui doit les comédies suivantes : le *Curieux*, en un acte et en vers (1807); le *Paravent*, en un acte et en vers (1807); l'*Épouseur de vieilles femmes*, en trois actes et en prose (1808); le *Portrait de famille*, en un acte et en vers libres (1809); le *Faux paysan*, en trois actes et en vers libres (1811); les *Pères créanciers*, en un acte et en vers (1811); la *Nièce supposée*, en trois actes et en vers (1813), dont le succès fut très-vif; les *Deux seigneurs*, en trois actes et en vers (1816); le *Grand marronnier*, en un acte (1818); la *Pacotille* ou l'*Ambition subalterne*, en trois actes (1819); l'*Heureuse rencontre* ou les *Deux valises*, en trois actes et en vers (1821); le *Lit de circonstance*, comédie-vaudeville en deux actes (1827); *Caleb*, comédie-vaudeville en un acte (1827); le *Notaire de Moulins*, comédie en un acte mêlée de couplets, avec Paul Duport (1828); les *Marais Pontins* ou les *Trois bijoux*, vaudeville en deux actes, avec Théaulon et Lange (1835); *Monsieur Bonhomme* ou *La léthargie*, vaudeville en un acte, avec Léopold de Planard, son frère (1836). Planard a composé, en outre, un grand nombre de livrets d'opéras-comiques : l'*Échelle de soie*, en un acte, musique de Gaveaux (1808); l'*Emprunt secret* ou le *Prêteur sans le savoir*, en un acte, musique de Prudher (1812); le *Mari de circonstance*, en un acte, musique de Plantade (1813); les *Héritiers de Michau* ou le *Moulin de Lieursaint*, en un acte, musique de Bochsa (1814); le *Règne de douze heures*, en deux actes, musique de Bruni (1814); les *Noces de Gamache*, en trois actes, musique de Bochsa (1815); la *Lettre de change*, en un acte, musique de Bochsa, agréable opéra-comique resté longtemps au répertoire; le *Testament et les billets doux*, en un acte, musique d'Auber (1819); la *Bergère châtelaine*, en trois actes, musique d'Auber (1820); l'*Auteur mort et vivant*, en un acte, musique d'Hérold; *Emma* ou la *Promesse imprudente*, en trois actes, musique d'Auber (1821); le *Solitaire*, en trois actes et en prose, musique de Carafa (1822); les *Sœurs jumelles*, en un acte, musique de Fétis (1823); *Marie Stuart en Écosse*, en trois actes, avec Roger, musique de Fétis (1823); les *Deux contrats*, en deux actes, musique de Garcia père (1824); l'*Auberge supposée*, en trois actes, musique de Carafa (1824); la *Belle au bois dormant*, en trois actes, musique de Carafa (1825); *Marie*, en trois actes, musique d'Hérold (1826), œuvre gracieuse; le *Colporteur* ou l'*Enfant bûcheron*, en trois actes, musique d'Onslow (1827); *Sangarido*, en un acte, musique de Carafa (1827); la *Violette*, en trois actes, musique de Carafa et de Leborne (1828); *Emmeline*, en trois actes, musique d'Hérold (1831); les *Deux familles*, en trois actes, musique de Th. Labarre (1831); le *Livre de l'ermite*, en un acte, musique de Carafa et d'Adam (1831); le *Mannequin de Bergame*, en un acte, musique de Fétis (1832); le *Pré-aux-Clercs*, en trois actes, musique d'Hérold (1832), le chef-d'œuvre de ce compositeur; la *Prison d'Édimbourg*, en trois actes avec Scribe, musique de Carafa (1833); le *Marchand forain*, en trois actes, avec Paul Duport, musique de Marliani (1834); l'*Éclair*, en trois actes, avec de Saint-Georges, musique d'Halévy (1835); la *Double échelle*, en deux actes, musique de M. Ambroise Thomas (1837); *Guise* ou les *États de Blois*, drame lyrique en trois actes, avec M. de Saint-Georges, musique d'Onslow (1837); *Thérèse*, en deux actes, avec M. de Leuven, musique de Carafa (1838); la *Mantille*, opéra-comique en un acte, avec Hautefeuille (1838); le *Perruquier de la Régence*, en trois actes et en prose, avec Paul Duport, musique d'Ambroise Thomas (1838); les *Deux bergères*, en un acte, musique d'Ernest Boulanger (1843); *Mina* ou le *Ménage à trois*, en trois actes, musique de M. Ambroise Thomas (1843), les *Deux gentilshommes*, en un acte, musique de M. Justin Cadaux (1844); le *Caquet du couvent*, en un acte, musique de M. Henri Potier (1846); le *Bouquet de l'infante*, en trois actes, musique d'Adrien Boieldieu (1847); la *Cachette*, en trois actes, musique d'Ernest Boulanger (1847).

PLANARIÉ, ÉE adj. (pla-na-ri-é — rad. *planaire*). Helminth. Qui ressemble ou qui se rapporte au planaire. ‖ On dit aussi PLANARIENNE.

— s. f. pl. Famille d'helminthes, ayant pour type le genre planaire.

PLANARIOLE s. f. (pla-na-ri-o-le — dimin. de *planaire*). Infus. Genre d'infusoires marins, ressemblant par la forme à de très-petits planaires, et dont l'espèce type est très-commune dans les étangs salés du Languedoc.

PLANASIA, nom ancien de PLANOSA et de LÉRINS.

PLANAXE s. m. (pla-na-kse — du lat. *planus*, plan, et de *axe*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des paludines, comprenant une douzaine d'espèces.

PLANC DU TINEUR (François-Hyacinthe DE), prélat français, né en Bretagne en 1662, mort en 1739. Grâce à la protection du P. de La Chaise, il fut nommé, en 1707, évêque de

Quimper, où il fit construire la belle église du séminaire. On lui doit : *Statuts et règlements synodaux de Quimper* (Quimper, 1710); *Proprium sanctorum diœcesis Leonensis* (Saint-Pol-de-Léon, 1736, in-12), encore en vigueur dans le diocèse de Quimper.

PLANCHAGE s. m. (plan-cha-je — rad. *planche*). Ouvrage de planches.

PLANCHE s. f. (plan-che — bas lat. *planca*. Cette forme de la basse latinité semble dériver d'une racine germanique qu'on retrouve en ancien allemand *plank*, en allemand moderne et en danois *planke*, en anglais et en hollandais *plank*, en suédois *planka*, etc. On peut encore rapprocher le mot français *planche* de l'irlandais *planc*, du gallois *planc*, du breton *planken*, de l'écossais *plang*, etc., même sens qu'en français. L'italien et l'espagnol n'ont pas adopté cette racine. Cependant Quicherat rapproche *planche* du grec *plax*, plaque, qu'il dérive de la racine sanscrite *prig*, joindre). Ais, morceau de bois refendu, ayant peu d'épaisseur : PLANCHE *de chêne, de sapin, de noyer. Scier des* PLANCHES. *Assembler des* PLANCHES. *Quelques sauvages aplatissent le visage de leurs enfants en leur serrant la tête entre deux* PLANCHES. (Buff.)

Un ruisseau se rencontre, et pour pont une *planche*.
LA FONTAINE.

— Poétiq. Navire, bâtiment :

Oh ! pourquoi s'embarquer sur une faible *planche*,
Quand la feuille jaunit et quand la paille est blanche !
A. BRIZEUX.

— Fig. Moyen de salut dans une situation qui semble désespérée, comme une planche est un moyen de salut pour un naufragé : *Le remords est la* PLANCHE *qui sauve après le naufrage.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Dernier débris qui survit à une ruine : *C'est une* PLANCHE *qu'il a sauvée du naufrage de sa fortune.*

— Pop. Femme dont les formes sont très-peu saillantes.

— *Planches de bateau*, Planches qu'on tire des bateaux démolis, et dont on fait usage dans les constructions.

— *Planche pourrie*, Ce qui n'offre qu'un appui incertain et dangereux : *Compter sur cet homme, c'est s'appuyer sur une* PLANCHE POURRIE.

— *Avoir du pain sur la planche*, Avoir des ressources pour l'avenir; savoir sur quoi compter.

— *Faire la planche aux autres* ou simplement *Faire la planche*, Préparer la voie, ouvrir le chemin en donnant le premier l'exemple, dans des conditions qui pouvaient offrir des difficultés ou des dangers. ‖ Donner un premier exemple qui pourra être suivi : *Il faut prendre garde que cette trop grande facilité ne* FASSE PLANCHE *pour une autre fois, pour une autre occasion.* (Acad.)

— Argot. *Sans planche*, Sans façon.

— Natat. *Faire la planche*, Nager étendu sur le dos, sans mouvement apparent : *Un frisson passa par tout le corps du nageur; il essaya de* FAIRE *un instant* LA PLANCHE *pour se reposer.* (Al. Dum.)

— Art dramatiq. Scène : *Paraître sur les* PLANCHES. *De prime saut, ils découpent la vie en scènes et la portent par morceaux sur les* PLANCHES. (H. Taine.) ‖ *Monter sur les planches*, Jouer la comédie : *Je dois m'estimer heureux que vous n'ayez pas eu la fantaisie de* MONTER SUR LES PLANCHES. (G. Sand.) ‖ *Connaître les planches*, Savoir couper les scènes, ménager les entrées, prendre, dans la disposition d'une pièce, toutes les précautions qu'exige la bonne exécution de l'œuvre. ‖ *Brûler les planches*, Jouer son rôle avec beaucoup de feu.

— Grav. Surface sur laquelle on a exécuté quelque ouvrage de gravure, pour en tirer des estampes. ‖ Estampe tirée à l'aide d'une planche gravée : *Une belle* PLANCHE. *Un ouvrage orné de* PLANCHES *d'après les grands peintres.*

— Mar. Sorte de pont volant qu'on jette du bord au quai, pour opérer l'embarquement ou le débarquement. ‖ *Planche de roulis*, Petite planche qu'on adapte à une couchette, pour empêcher le dormeur de tomber par l'effet du roulis. ‖ *Planche à vernais*, Sorte de plancher ou de trottoir en planches cintrées et garnies de barres transversales, sur lequel marche le pilote quand il manœuvre la barre. ‖ *En planche*, Se dit des marchandises qui restent à bord d'un bâtiment : *Le blé qui reste longtemps* EN PLANCHE *est fort exposé à s'avarier.* ‖ *Faire planche*, Se dit de la mer, quand elle est parfaitement unie.

— Techn. Fer de forme particulière, que l'on ajuste au pied des mulets. ‖ Partie de l'étrier sur laquelle le pied repose. ‖ Garde ou garniture de la serrure, qui partage ordinairement le panneton de la clef en deux parties égales. ‖ Forme qui sert au coulage du laiton. ‖ Solive sous laquelle le vinaigrier presse la lie. ‖ Ensemble de l'appareil qui porte la meule d'un rémouleur. ‖ Bloc d'ardoise, avant qu'il soit fendu. ‖ Tablette de plâtre disposée sous le manteau d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer. ‖ *Planche d'arquine*, Planche percée de trous dans lesquels passent les aiguilles du métier jacquard et des armures mécaniques. ‖ *Planche d'arcades*, Planche percée de trous en quinconce, qui fait partie des mêmes mécaniques, et dans laquelle passent toutes les cordes dites d'arcades. ‖ *Planche à collet*, Autre planche dont les trous servent au passage des collets.

— Agric. Bande de terrain comprenant de dix à vingt sillons longitudinaux.

— Hortic. Portion longue et étroite d'un jardin maraîcher : *Les jardins sont distribués par carrés, et les carrés divisés en* PLANCHES. (Rozier.)

— Adjectiv. Mar. *Mer planche*, Mer tout à fait unie.

— Syn. **Planche, ais.** V. AIS.

— **Encycl.** Techn. On fait des *planches* avec des bois de toute essence. Cette façon de débiter les arbres est une de celles qui ont le plus d'applications. On connaît les nombreux usages des *planches* et il n'est pas nécessaire d'en faire ici l'énumération. Dans le commerce, on n'admet que celles qui ont certaines dimensions déterminées et qu'on sait susceptibles de permettre une utilisation plus complète de la matière. Les dimensions à donner aux *planches* varient nécessairement avec les usages des pays de consommation. C'est donc sur ces usages que doivent se régler ceux qui entreprennent des sciages. Dans tous les arbres, le cœur et l'aubier sont de qualité inférieure. L'aubier se conserve moins longtemps, a moins de dureté et de résistance. Le cœur ou partie centrale est très-sujet à se gondoler, à se fendre, à se tordre dans tous les sens au moindre changement de température. Aussi l'emploie-t-on le moins possible en sciages de peu d'épaisseur et se résout-on même fort souvent à le mettre entièrement de côté. Sur les bords de la Saône, les *planches* destinées à être expédiées sur Lyon, Beaucaire, Arles, Marseille, sont prises dans toute la longueur et la largeur de l'arbre à scier. A Paris, il n'en est pas de même. Le commerce a adopté les dimensions suivantes :

NATURE DES PLANCHES.	ÉPAISSEUR.	LARGEUR.
Feuille	$0^m,02$	$0^m,24$ à $0^m,27$
Entrevous . . .	$0^m,03$	$0^m,24$ à $0^m,27$
Echantillon . .	$0^m,04$	$0^m,24$ à $0^m,26$
Planche	$0^m,047$	$0^m,21$ à $0^m,24$
Membrure . . .	$0^m,08$	$0^m,15$ à $0^m,18$
Doublette. . . .	$0^m,063$	$0^m,33$ à $0^m,34$
Battant.	$0^m,12$	$0^m,32$ à $0^m,34$

Les *planches* de chêne présentant les dimensions indiquées dans ce tableau suffisent à la plupart des travaux de la menuiserie. Les longueurs marchandes vont de 2 à 4 mètres, par augmentations successives de $0^m,25$. Les longueurs de 2 mètres sont relativement et, toutes choses égales d'ailleurs, les moins estimées. Les battants ne doivent jamais avoir moins de 3 mètres et leur longueur va souvent jusqu'à 5 mètres. Pour l'ébénisterie, on fait débiter le chêne en feuilles plus minces. Les bois qu'on choisit pour le débit spécial doivent être exempts de nœuds, de gerçures et être bien maillés. Le commerce parisien de l'ébénisterie emploie les dimensions suivantes en largeur et en épaisseur : le panneau épais de $0^m,020$ à $0^m,022$, large de $0^m,22$; la volige épaisse de $0^m,013$ à $0^m,015$. La *planche* et la doublette dont nous avons donné les dimensions au premier tableau sont aussi des mesures d'ébénisterie. Les autres bois durs, tels que le hêtre et le charme, doivent avoir une plus grande épaisseur pour être reçus dans le commerce sous les mêmes dénominations que le chêne. Pour ces bois, l'entrevous doit avoir de $0^m,03$ à $0^m,04$ d'épaisseur, la *planche*, de $0^m,05$ à $0^m,06$; la membrure, de $0^m,08$ à $0^m,09$, sur une largeur de $0^m,16$ à $0^m,17$, la doublette, $0^m,08$ d'épaisseur, sur $0^m,33$ de largeur. Les bois blancs servent à faire presque exclusivement des voliges et des *planches*. Les voliges forment trois catégories : la volige à ardoises, qui a de $0^m,014$ à $0^m,015$ d'épaisseur, sur une largeur de $0^m,15$; la volige de Champagne, épaisse de $0^m,018$ à $0^m,020$, sur $0^m,15$ à $0^m,16$ de largeur, la volige de Bourgogne, épaisse de $0^m,020$ à $0^m,024$, large de $0^m,20$ à $0^m,24$. Les plus beaux troncs servent à faire des plateaux ou madriers plus longs et plus épais, qui ont une plus-value de 10 à 20 pour 100, bien qu'ils exigent des frais de sciage beaucoup moindres. Les sapins fournissent des *planches*, des solives, des poutres d'une beauté remarquable. Les *planches* ont une longueur ordinaire de $3^m,66$ à 4 mètres et même 5 mètres. Au-dessus de 5 mètres, on ne travaille que sur commande. L'épaisseur moyenne est de $0^m,027$, la largeur, de $0^m,24$ à $0^m,25$. On classe les *planches* de sapin de la manière suivante : dosse ou dousseau, première *planche* détachée du tronc, en coursière *planche* veraie après la dosse, dont les côtés sont encore en biseau, et qui a une largeur moyenne de $0^m,162$ à $0^m,189$; [illegible], *planche* tirée en fendue; *planche* [illegible], de 4 mètres de longueur; *planche* réduite, ayant la même longueur sur une largeur un peu moindre; *planche* large, ayant $0^m,324$ de largeur. Les solives et les poutres de sapin ont des dimensions variables suivant les bâtiments où elles doivent être employées. Les forêts des Vosges et du Jura fournissent des sapins à la plupart des départements du Nord et de l'Est. Les montagnes du centre de la France alimentent les départements circonvoisins. La France, du reste, est loin de subvenir à sa propre consommation en bois de sciage de toute nature et elle en importe annuellement de l'étranger pour 30 à 40 millions. Parmi les bois exotiques, les qualités diffèrent suivant les provenances. Le Canada occupe le premier rang pour les conifères. Il nous envoie une espèce de mélèze, connu vulgairement sous le nom d'*épinette rouge*, aussi estimé que le chêne pour le bordage des navires. Après le Canada vient la Russie, dont les bois sont remarquables par leur grain serré et leurs nuances claires. La Norvège et les rivages de la Baltique nous envoient des sapins presque analogues à ceux de notre Jura. En France, nous avons dans les Pyrénées des millions d'hectares occupés par des sapins séculaires et encore inexploités faute de routes. Le chêne forme avec le sapin la majeure partie de nos importations. Chose singulière, la France produit peut-être les meilleurs bois de chêne qui existent au monde et ses forêts ne peuvent suffire à sa consommation. Le peu de soin que les particuliers apportent à l'aménagement de leurs futaies a amené ce résultat déplorable d'un pays produisant un bois excellent, mais le produisant en si petite quantité qu'il est obligé d'en importer chaque année de qualité très-inférieure pour une somme considérable. Les forêts de l'État sont bien aménagées; mais le résultat coûte cher; car l'État a, pour l'obtenir, besoin d'une armée d'auxiliaires. Nous tirons la plus grande partie des sciages de chêne que nous ne savons pas produire des bords de la Baltique et du Canada. Ces sciages, malgré la beauté de leurs formes et la régularité de leur débit, sont de qualité très-inférieure. Il faut aller dans l'Italie et en Algérie pour trouver des chênes qui vaillent les nôtres. L'Algérie surtout, cette France transméditerranéenne, que la mère patrie laisse écraser sous un régime déplorable, nous donne le chêne zéen, le meilleur de tous quoique encore peu connu. On désigne sous le nom impropre de *chêne de Hollande* notre chêne rouvre débité d'une façon particulière. La Hollande ne peut nous fournir les chênes qu'elle n'a pas; mais ses habitants ont appris depuis longtemps à débiter cet arbre de manière à lui communiquer des qualités que le mode ordinaire de sciage ne peut lui donner. De là le nom de chêne hollandais donné au bois ainsi travaillé, qui n'est autre que le bois maillé. Le bois maillé ne se gerce pas; quelque mince qu'il soit, il conserve sa forme sans se déjeter; il sert à faire les meubles de prix, les boiseries artistiques. Sa supériorité est si grande qu'on devrait toujours scier sur maille, s'il n'en résultait un déchet considérable. Pour scier sur maille, on commence par ouvrir l'arbre en quatre parties égales; puis on débite chaque quartier en ayant soin de prendre alternativement une *planche* sur chaque face du triangle représenté par chaque quartier de l'arbre ainsi divisé. Chaque *planche* est ainsi un peu moins large que la précédente; il reste, en outre, sur chaque quartier, une portion assez notable de bois entièrement perdu, sans compter l'aubier. Il faut que la scie suive les rayons médullaires, qui, comme on sait, ont une direction constamment perpendiculaire. Ce sont ces rayons médullaires qui constituent à la surface du bois scié ces mailles ou facettes brillantes, signe distinctif des bois maillés. Malgré les déchets qu'il occasionne, le sciage du bois sur maille produit une plus-value largement rémunératrice.

— Agric. En grande culture, on désigne sous le nom de *planche* une bande de terrain plus ou moins large et composée d'un nombre de raies ou de sillons, qui varie en général de dix à vingt. Le labour en *planches* convient surtout aux terrains secs et situés en plaine; quant à la largeur à donner aux *planches*, elle dépend des circonstances locales et surtout des usages suivis. Le mode opposé constitue le labourage en billons.

Dans le jardinage, le sol est divisé par carrés et ceux-ci sont partagés en *planches*. La longueur des *planches* est la même que celle des carrés, leur largeur est variable, mais elle ne doit guère dépasser $1^m,50$, afin de permettre à l'ouvrier placé [illegible] de [illegible] la terre, d'arracher les mauvaises herbes, etc.

PLANCHE (Joseph), professeur et lexicographe, né à Paris en 17[illegible], mort dans la même ville en 1853. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège [illegible] [illegible] (1784-17[illegible]) et fut attaché par la suite au lycée Bonaparte en [illegible] troisième et de rhétorique. En 1808, Planche se retira [illegible] sous [illegible] à la Sorbonne [illegible] 1846 et reçut alors le titre [illegible] honoraire. C'est [illegible] [illegible] longs et illustres services. » Il était gai et alerte; il faisait avec facilité des vers macaroniques et intercalait volontiers des drôleries [illegible] dans ses chansons françaises. On dit que quelques plaisants l'avaient surnommé **Planche à bouteilles**, parce qu'il passait pour ami du vin.

L'emploi de conservateur à la Sorbonne fut pour le professeur devenu vieux une passion sincère, dont malheureusement il ne jouit pas longtemps.

Les livres de Planche, remplacés par des ouvrages plus complets, [illegible], commencent à être [illegible]. Il convient de rappeler que ses [illegible] ou la plupart d'entre nous ont appris [illegible] étaient les premiers essais de ce genre [illegible] près à devenir classiques. Le *Th[illegible] linguæ græcæ*, qui avait précédé le *Dictionnaire grec-français* et qui lui a servi de base, était d'un usage fort pénible pour les élèves. Planche rendit donc un signalé service aux études en l'adaptant aux besoins de l'enseignement [illegible], en le traduisant en français, le complétant et l'amendant. Il a commencé ainsi le premier pas, et le plus nécessaire, dans la voie toute nouvelle qu'allait suivre l'enseignement du grec. Malheureusement, son œuvre est loin d'être parfaite. Les textes grecs n'y sont pas toujours bien compris, la traduction des mots y est souvent inexacte, les [illegible] y sont nombreuses et quelquefois sérieuses; enfin, trop confiné dans son étude favorite, Planche commet d'étranges bévues lorsqu'il est ou se croit contraint d'en sortir. Sa [illegible] histoire naturelle, notamment, ne va pas au delà de celle de Pline et parfois ne l'atteint pas. Pour lui, les polypes (lisez les poulpes) sont des poissons; la moule est un [illegible] poisson, à [illegible] est une [illegible] de la deuxième grandeur et de la deuxième force; » le [illegible] est une « grenouille venimeuse, » le pinnothère, crabe que tout le monde a pu voir dans les moules et qui a une réputation aussi mauvaise que imméritée, le pinnothère est un « petit crabe qui naît avec la nacre. » (Celle-ci est, selon Planche, un coquillage bivalve.) « Quand la nacre, ajoute-t-il, a ouvert sa coquille pour attirer de petits poissons, aussitôt qu'il en est entré suffisamment, le pinnothère mord la nacre pour l'avertir de refermer sa coquille. » Ces [illegible] ne sont pas seulement [illegible], elles ont le grave inconvénient de faire entrer des idées burlesques dans la tête des élèves. Heureusement, les continuateurs de Planche ont eu grand soin de les faire disparaître. Voici la liste des ouvrages de Planche : *Cours de littérature grecque ou Recueil des plus beaux passages de tous les auteurs grecs les plus célèbres dans la prose et dans la poésie, avec la traduction française en regard et une notice historique et littéraire sur chaque auteur* (Paris, 1827-1828, 7 vol. in-8°); *N[illegible] thèmes grecs à l'usage des collèges* (Paris, 1823, [illegible]), avec corrigés des thèmes; *Dictionnaire français de la langue oratoire et poétique*, suivi d'un vocabulaire de tous les mots qui appartiennent au langage vulgaire (Paris, 1819-1822, 3 vol. in-8°); *Dictionnaire français-grec*, avec Alexandre et Defauconpret (Paris, 1824, in-8°), ouvrage souvent réimprimé; [illegible] (Paris, 1815, in-8°); [illegible] (Paris, 1820, in-12); [illegible] (Paris, 1822, in-8°); [illegible] (Paris, 1841, 2 vol. [illegible]); [illegible] (Paris, 1827); [illegible] (Paris, 18[illegible], in-4°).

PLANCHE (Louis-Antoine), [illegible], né à Paris en 17[illegible], mort dans la même ville en 18[illegible]. [illegible] (Paris, 1827, [illegible]); [illegible] (Paris, 1811, 2 vol. [illegible]); [illegible] (1827, in-8°), etc.

PLANCHE (Jean-Baptiste-Gustave), littérateur et critique, fils du précédent, né à Paris le 16 février 1808, mort dans la même ville le 18 septembre 1857. Entraîné par ses goûts artistiques et littéraires, il trompa les espérances de son père, qui l'avait voué à l'étude de la médecine, et persévéra, malgré la volonté de ce dernier, à suivre ce qu'il regardait comme sa vocation. Planche eut beaucoup à souffrir de cette lutte, à la suite de laquelle il devint irascible, morose, découragé, et il ne parvint point à désarmer le ressentiment paternel, même lorsqu'il fut devenu célèbre. Gustave Planche avait puisé dans de vastes lectures une érudition très-variée et un style net et précis. Il commença par publier des traductions de Thomas Moore dans le *Globe*. Une série d'articles qu'il fit paraître dans l'*Artiste*, sur le Salon de 1831, fut très-remarquée et commença sa réputation. Cette même année, Alfred de Vigny le présenta à Buloz, qui lui ouvrit les colonnes de la *Revue des Deux-Mondes* et n'eut point à s'en repentir, car nul plus que lui n'a contribué au succès de ce recueil. Dès son début, le jeune écrivain se plaça au premier rang, d'abord par une vive protestation contre les *haines littéraires*, qui fit dire bien injustement que l'écrivain était *plein de son sujet*; puis par ses critiques d'art et de littérature qui resteront comme des modèles d'analyse lumineuse, de jugement solide et sain, de savoir, de bon sens et de raison, et parmi lesquelles nous citerons les articles intitulés : les *Royautés littéraires;* la *Moralité de la poésie;* les *Amitiés littéraires; De l'état du théâtre en France; De la critique française*, etc. De juillet à novembre 1832, Planche collabora au *Journal des Débats*. Vers cette époque, il se lia intimement avec George Sand, dont il resta toujours le grand admirateur et l'ami dévoué; il ne se borna point à défendre de sa plume vigoureuse cette femme illustre; il n'hésita pas à descendre sur le terrain pour elle et à se battre avec Capo de Feuillide, qui avait violemment attaqué l'auteur d'*Indiana*. C'est Planche et Mme Sand que Balzac a mis en scène dans son roman de *Béatrix*, sous les noms de Claude Vignon et de Mlle des Touches. En 1836, Balzac, ayant acheté la *Chronique de Paris*, s'empressa de s'attacher, comme collaborateur, Planche, dont il redoutait les attaques plus encore qu'il n'admirait le talent. Quelques années plus tard, le critique de la *Revue des Deux-Mondes*, ayant recueilli un héritage d'environ 80,000 fr., partit pour l'Italie (1840), où il passa plus de six ans à étudier les chefs-d'œuvre de l'art et à s'instruire. De retour en France, en 1846, après avoir mangé son héritage, il revint prendre sa place à la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle il ne cessa depuis lors de collaborer jusqu'à la fin de sa vie.

Après l'établissement de l'Empire, Napoléon III, qui tenait en grande estime son talent, lui fit offrir la direction des Beaux-Arts; mais Planche refusa pour ne point aliéner sa liberté. Il mourut à l'hospice Dubois des suites d'un abcès au pied. L'*Homme sans nom*, inséré en 1832 dans l'*Artiste*, nous offre le portrait, le roman intime de G. Planche, écrit par lui-même. Jules Janin a prononcé son éloge le jour de ses funérailles au cimetière Montmartre.

On a reproché à Planche une sévérité souvent outrée, et Alphonse Karr l'avait plaisamment surnommé **Gustave le Cruel**. Il est vrai qu'un manque de goût et de vérité le choquait au point de lui faire méconnaître des beautés réelles, et qu'il a quelquefois erré dans ses appréciations sur la poésie, qu'il jugeait avec l'intelligence plus qu'il ne la sentait avec le cœur. Son indépendance d'esprit, ses jugements nets et un peu tranchants, ses exécutions impitoyables de médiocrités triomphantes, ses sévérités même envers les plus hautes renommées, Lamartine, Hugo, Lamennais, Balzac, etc., lui avaient fait beaucoup d'ennemis et lui attirèrent de nombreuses attaques. M. Alfred Michiels, qui avait sujet de se plaindre de lui, l'a jugé avec beaucoup de sévérité lorsqu'il dit : « M. Planche n'a ni théorie, ni principes, ni connaissance réelle de la littérature et des arts; il ignore complétement l'esthétique, il ignore tous les grands travaux accomplis depuis deux mille ans par l'humanité pour éclaircir les questions relatives à l'essence et aux formes du beau, à l'histoire de la poésie et aux arts plastiques. Tout son bagage se compose d'une seule donnée, la plus fausse et la plus absurde qui ait été jamais mise en avant, à savoir que la littérature doit vivre uniquement d'analyses intimes, de psychologie, qu'on doit écrire éternellement des drames intimes, des romans intimes, des dissertations [illegible] et faire de l'art invisible. » Planche n'était point l'ignorant dont parle M. Michiels. Il [illegible] éminemment et savait beaucoup, mais il était tranchant, exclusif; il avait [illegible] rogues et pédantes, qui blessaient; il était méticuleux et relevait vertement dans les ouvrages qu'il jugeait de légères erreurs, sans songer que lui-même était loin d'être infaillible. Dans un [illegible] publié dans la *Revue de Paris* [illegible], M. Laurent-Pichat a [illegible] et des anachronismes, [illegible] de Corneille, par ceux qui [illegible] magister de la littérature. » M. Laurent-Pichat juge ainsi le célèbre critique : « M. Gustave Planche n'a aucun talent d'invention, aucune force d'initiative, aucun lyrisme; il est incapable de créer une phrase qui ne soit pas consacrée à la critique. Il a le sentiment de la valeur des mots et la lourdeur de son style donne à sa malveillance une apparence de justice. » Quel que soit le jugement qu'on ait porté sur le talent au fond très-réel et très-sérieux de Planche, nul n'a pu lui reprocher d'avoir manqué de sincérité. Étranger à toutes les coteries, il vivait comme retiré en lui-même, et avec une simplicité qui allait, dit-on, jusqu'à la négligence des soins les plus élémentaires de sa personne. Ses travaux les plus importants ont été réunis en volumes sous les titres suivants : *Salon de 1831* (Paris, 1831, in-4°); *Portraits littéraires* (Paris, 1846-1849, 4 vol. in-18); *Portraits d'artistes* (1853, 2 vol. in-18); *Nouveaux portraits littéraires* (1854, in-18); *Études sur l'école française de 1831 à 1852* (1855, 2 vol. in-18); *Études sur les arts* (1855, in-18); *Nouvelles études sur les arts* (1856, in-18). On lui doit encore des articles insérés dans la *Revue littéraire;* le *Dictionnaire de la conversation;* la *Journée d'un journaliste*, dans le tome V du *Livre des cent et un;* une bonne édition de *Manon Lescaut*, avec appréciation (1855), etc. — Son frère, Louis-Augustin PLANCHE, mort à Paris en 1862, s'est beaucoup occupé d'économie politique et a traduit plusieurs ouvrages anglais : *Principes d'économie politique*, par Mac-Culloch (1851, 2 vol. in-8°); *De la découverte des mines d'or en Australie et en Californie*, par P.-J. Stirling (1853, gr. in-18); *Introduction à un cours d'économie politique*, par le docteur Whately.

PLANCHE (Louis REGNIER DE LA), historien français. V. LA PLANCHE.

PLANCHÉ (Jacques-Robinson), littérateur anglais, né à Londres en 1796, d'une famille d'origine française qui s'était réfugiée en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il s'adonna de bonne heure à son goût pour la littérature. Une petite pièce comique intitulée : *Amoroso, roi de la Petite-Bretagne*, qu'il composa en 1818, tomba par hasard entre les mains d'un acteur nommé Harley; celui-ci, frappé du talent de l'auteur, l'engagea à la présenter au comité du théâtre de Drury-Lane, qui la reçut à la première lecture. Le succès qu'elle obtint à sa représentation décida Planché à se consacrer à la littérature dramatique, et il écrivit successivement pour différents théâtres de Londres plusieurs pièces, qui réussirent toutes. Parmi ces pièces, il faut citer l'opéra de la *Vierge Marie*, dont la musique fut composée par Bishop, et celui d'*Oberon*, dont Planché écrivit le livret exprès pour la musique de Weber. Il fut, en outre, chargé par plusieurs directeurs d'arranger pour la scène moderne un grand nombre de pièces des anciens auteurs dramatiques anglais, et, comme il avait fait une étude spéciale des costumes anciens, les directeurs du théâtre de Covent-Garden le prièrent de dessiner ceux des acteurs des principaux drames de Skakspeare. Il fut même envoyé à Paris pour y assister au couronnement de Charles X et en rapporter des dessins, destinés à servir de guide pour la représentation de cette cérémonie sur la scène anglaise. En 1826, Planché visita une grande partie du nord de l'Europe et, à son retour, fit paraître un recueil de *Chansons et légendes du Rhin*. L'année suivante, il parcourut de nouveau l'Allemagne et descendit le Danube, de Ratisbonne à Vienne; il publia une relation de ce voyage sous ce titre : la *Descente du Danube*. Il n'en continuait pas moins à écrire pour le théâtre et, en novembre 1828, il fit représenter à Drury-Lane son célèbre drame de *Charles XII*, qui était la cinquante-cinquième de ses productions dramatiques. En 1830, il devint membre de la Société des antiquaires et, en 1854, fut créé rose-croix poursuivant d'armes. Le nombre des pièces de tout genre qu'il a fournies au théâtre est d'environ deux cents, et peu d'auteurs dramatiques peuvent se flatter d'un succès aussi constant que celui qui a accueilli toutes ses productions. Il a, en outre, collaboré à différents recueils littéraires et à différents ouvrages, tels que le *Shakspeare* de Knight, l'*Histoire illustrée de l'Angleterre*, auxquels il a fourni d'intéressantes notices sur le costume en Angleterre, et la *Penny Cyclopædia*, où il a donné des articles de biographie dramatique. On a encore de lui : *Histoire du costume en Angleterre* (1834); *Regal Records*, pièce de circonstance à l'occasion du couronnement de la reine Victoria (1838); le *Poursuivant d'armes* ou le *Blason fondé sur la vérité* (1852); une traduction des *Contes de fées* de Mme d'Aulnoy (1855), etc.

PLANCHÉIAGE s. m. (plan-ché-ia-je — rad. *planchéier*). Action ou manière de planchéier; garniture de planches : *Le* PLANCHÉIAGE *d'un appartement. Un* PLANCHÉIAGE *solide.*

PLANCHÉIÉ, ÉE (plan-ché-ié) part. passé du v. Planchéier : *Salle à manger* PLANCHÉIÉE *en chêne.*

PLANCHÉIER v. a. ou tr. (plan-ché-ié — rad. *planche*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj : *Nous planchéiions, que vous planchéiiez*). Garnir d'un parquet de planches : PLANCHÉIER *les principales pièces de son appartement.* ‖ Garnir d'un plafond d'ais minces, cloués contre les solives : PLANCHÉIER *un comble.*

— Mar. *Planchéier un navire*, En construire les ponts.

PLANCHÉIEUR s. m. (plan-ché-ieur — rad. *planchéier*). Ouvrier qui fait des planchers.

PLANCHER s. m. (plan-ché — rad. *planche*). Constr. Ouvrage de charpente, ordinairement recouvert de planches, qui sépare deux étages d'un bâtiment : *Établir les* PLANCHERS *d'une maison.* ‖ Face supérieure du même ouvrage, formant le sol d'un appartement : PLANCHER *parqueté, carrelé. Balayer le* PLANCHER. *La pauvre Françoise est presque sur les dents, à frotter les* PLANCHERS *que vos biaux maîtres viennent crotter régulièrement tous les jours.* (Mol.) *Quand les grains sont battus, on doit les transporter immédiatement sur le* PLANCHER *d'un grenier.* (Matth. de Dombasle.) ‖ Partie inférieure, dessous du même ouvrage, formant le plafond d'un appartement : *Toucher de la tête au* PLANCHER. *Suspendre quelque chose au* PLANCHER.

> Le galant fait le mort et, du haut d'un *plancher*,
> Se pend la tête en bas; la bête scélérate
> A de certains cordons se tenait par la patte.
>
> LA FONTAINE.

‖ Parquet de bois établi sur le sol d'un rez-de-chaussée. ‖ *Plancher de frise*, Celui qui est fait de planches refendues. ‖ *Plancher plein*, Celui dont les entrevous sont maçonnés. ‖ *Plancher creux*, Celui dans lequel l'espace entre les solives est laissé vide. ‖ *Faux plancher*, Plancher établi au-dessus et à un certain intervalle du plancher principal.

— Par anal. Division horizontale d'une capacité quelconque : *Une chaudière divisée par un* PLANCHER. *Le diaphragme est un* PLANCHER *qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale.*

— Loc. fam. *Plancher des vaches*, Terre ferme, par opposition à la mer : *Il n'est rien tel que le* PLANCHER DES VACHES. ‖ *Il faut soulager, il faut décharger le plancher*, Se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, qu'il faut que plusieurs personnes en sortent. ‖ *Faire sauter quelqu'un au plancher*, L'impatienter, le pousser à bout : *Ne me dites pas de pareilles choses, vous me* FERIEZ SAUTER AU PLANCHER.

— Techn. Ensemble de plaques de terre cuite ou de tuiles, formant une espèce de plancher sur lequel on dispose les pièces qu'on enfourne.

— Typogr. *Plancher de la presse*, Petite élévation en planches sur laquelle on posait la presse à bras.

— Anat. Surface inférieure d'une cavité quelconque : PLANCHER *du cerveau.* PLANCHER *des fosses nasales.*

— Zooph. Chacune des lames étendues horizontalement que présente le centre du polypier, et qui divisent la cavité viscérale en autant d'étages superposés.

— **Encycl.** Constr. Les *planchers* se composent de trois parties principales : le plafond, la charpente et le carrelage ou parquet. La charpente se compose de poutres, de poutrelles ou de solives en bois, en fonte ou en fer forgé, qui peuvent se combiner d'un grand nombre de manières, suivant l'écartement et la disposition des murs. On distingue quatre espèces de *planchers :* 1° les *planchers* entièrement en bois; 2° ceux en bois et maçonnerie; 3° ceux en fer et maçonnerie; 4° ceux en fer et poterie. Parmi les *planchers*, on rencontre : 1° les *planchers* formés par des solives parallèles, portées sur les murs ou soutenues par des poutres traversant d'un mur à l'autre; 2° les *planchers* formés par des pièces qui ne traversent pas d'un mur à l'autre et qui sont assemblées les unes aux autres; 3° les *planchers* formés de plusieurs couches de planches jointives, assemblées à rainures et languettes, dont les directions se croisent et qui sont clouées les unes sur les autres.

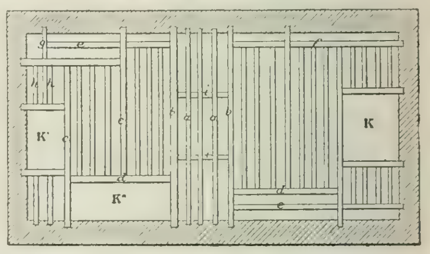

La figure ci-dessus résume les dispositions généralement adoptées pour les *planchers* des deux premières catégories; *aa* sont les solives dont les extrémités reposent sur des murs, des pans de bois, des cloisons, et quelquefois, dans les anciennes constructions, sur de fortes poutres; *bb*, solives d'enchevêtrure; elles peuvent reposer comme les précédentes; *cc*, solives d'enchevêtrure boiteuses; une de leurs extrémités repose comme pour les précédentes, mais l'autre est assemblée à tenon et mortaise dans un chevêtre ou un linçoir; *dd*, chevêtres; leurs extrémités sont assemblées dans les solives d'enchevêtrure; quelquefois une seule extrémité est ainsi assemblée, l'autre repose sur le mur. Ils supportent les extrémités des solives de remplissage. On en fait usage non-seulement quand on manque de solives d'une longueur suffisante, mais aussi pour laisser vide l'espace occupé par une cheminée ou un escalier; *ee*, faux chevêtres; ce sont des chevêtres placés derrière d'autres, pour remplir l'espace entre un vrai chevêtre et le mur; *f*, linçoir, pièce de bois dans laquelle on assemble les solives qui correspondent aux fenêtres et portes des murs de face, ou aux tuyaux de cheminée des murs de refend. On appelle aussi linçoir une pièce de peu de longueur, telle que la pièce *g*, qui s'assemble dans un chevêtre à une extrémité, repose sur le mur par l'autre, et qui reçoit l'assemblage d'un faux chevêtre. On appelle encore linçoir la pièce qui reçoit les abouts des chevrons d'une charpente, en face d'une lucarne ou d'un tuyau de cheminée; *hh*, soliveaux; ce sont de petites solives assemblées entre un ou deux chevêtres ou linçoirs, et qui remplissent l'espace libre à côté d'une cheminée ou d'un passage de cheminée; *ii*, entretoises; *k*, place d'un âtre; *k'*, passage d'un tuyau de cheminée; *k"*, passage d'un escalier.

L'objet que l'on se propose en construisant les *planchers* de la troisième espèce est de former une masse pleine, comprise entre deux plans parallèles et dont toutes les parties sont, autant que possible, liées les unes aux autres. Les lois de la résistance d'un tel corps, en le supposant homogène dans toutes ses parties, ont été recherchées par Navier, dans un mémoire que cet ingénieur éminent a présenté à l'Académie des sciences en 1820, et qui a paru dans le *Bulletin des sciences de la Société philomathique* en 1823.

Les *planchers* à la Serlio se composent : de solives d'enchevêtrure reposant par une extrémité sur le mur et assemblées entre elles par l'autre, en divers points de leur longueur, et de solives, liées d'un côté à ces pièces, et reposant de l'autre sur le mur. Ces *planchers* demandent, en général, à être composés avec des solives très-étroites dans le sens horizontal et très-épaisses dans l'autre sens, afin que l'on puisse donner toute la force aux assemblages, sans être obligé d'employer des moyens de liaison en métal, ce qui en augmenterait le prix. Le *plancher* se monte sur un échafaudage ou une espèce de cintre, qu'on démolit lorsque toutes les pièces sont solidement assemblées, fixées et recouvertes de l'aire en planches fortement clouée ou chevillée. Les *planchers* à compartiments, dits d'assemblage ou d'enrayure, présentent de très-grandes variétés dans les dispositions; car elles dépendent non-seulement des pièces de bois dont on peut disposer, mais encore de la forme de l'enceinte à couvrir. Pour une salle carrée, on peut placer diagonalement dans chaque angle un coyer, portant par ses deux bouts dans le mur où il est scellé et disposé de façon à diviser les côtés du carré en trois parties. Ces coyers reçoivent l'assemblage des linçoirs parallèles aux murs, lesquels ont pour objet de soutenir les poutres jumelles qui se croisent à angle droit et s'assemblent à mi-bois au milieu du *plancher*, où elles sont serrées par quatre boulons. La queue carrée d'un bouton formant cul-de-lampe remplit l'espace libre que les poutrelles laissent au centre. Des goussets et des soliveaux et empannons forment les remplissages.

Dans les *planchers* en bois, les solives d'enchevêtrure, en raison du poids considérable qu'elles supportent, sont scellées de 0m,22 à 0m,25 dans les murs, et chacune de leurs dimensions transversales a au moins 0m,027 de plus que les solives ordinaires ou de remplissage. Au lieu de sceller les solives dans le mur, on les supporte quelquefois par des pièces de bois appliquées contre ce dernier. Ces pièces, que l'on appelle lambourdes, sont scellées par leurs extrémités dans les murs en retour et soutenues en différents points de leur longueur par des corbeaux en fer fixés dans les murs qu'elles longent. La dimension verticale des solives étant 1, la même dimension des lambourdes serait 1,5 et leur dimension horizontale 1. D'après Rondelet, on doit donner à chaque solive des

planchers de maisons d'habitation 1/24 de leur longueur quand elles sont espacées tant vide que plein, et plus quand l'écartement augmente. La largeur des solives ne doit pas être moindre que la moitié de la hauteur, à moins qu'on ne place des fourrures ou des liernes pour les empêcher de gauchir. Quant aux poutres, il conseille de leur donner pour équarrissage 1/18 de leur portée quand elles sont espacées de $3^m,00$ à $3^m,50$. Dans tous les cas, on pourrait calculer leur section au moyen de la relation

$$\frac{pL^2}{8} = \frac{Rbh^2}{6},$$

dans laquelle p est la charge par mètre de longueur, y compris le poids de la pièce; L la longueur; R le coefficient de résistance à la flexion; b la largeur et h la hauteur. Les solives s'espacent de $0^m,33$ environ d'axe en axe, et l'on fait à peu près $h = 2b$; on fait même $h = 3b$ avec espacement de $0^m,30$ d'axe en axe. La relation précédente donnerait pour la valeur de h, en remplaçant b par sa valeur $\frac{h}{3}$,

$$h = 3\sqrt[3]{\frac{pL^2}{4}}$$

— *Planchers en fer.* Depuis quelques années, on substitue très-souvent le fer au bois dans la construction des *planchers;* les solives que l'on emploie sont en fer à double T; on les espace de $0^m,80$ à 1 mètre; elles sont engagées de $0^m,20$ à $0^m,25$ dans les murs et y sont retenues par des harpons et des ancres. Leur hauteur est ordinairement comprise entre le 1/30 et le 1/35 de leur longueur, et on leur donne environ 1/200 de flèche avant la pose. Les solives sont reliées entre elles par des entretoises en fer carré qui s'agrafent dans les murs et sur les solives; quelquefois, les entretoises sont en fer rond et boulonnées; dans tous les cas, elles sont perpendiculaires aux solives et espacées entre elles de $0^m,80$ à $0^m,90$. Sur les entretoises, parallèlement aux solives, on accroche des fantons, petites tringles en fer carré de $0^m,010$ à $0^m,011$ de côté, qui se recourbent à angle droit pour descendre au niveau de la face inférieure des solives. Les fantons sont espacés de $0^m,25$ environ, et c'est sur le treillage qu'ils forment qu'on exécute le hourdis, soit en plâtras secs, soit en briques creuses, soit en poterie; ces deux dernières matières ont l'avantage de donner des *planchers* secs, légers, résistants et communiquant peu le bruit d'un étage à l'autre.

PLANCHER v. a. ou tr. (plan-ché). Techn. Émoudre dans leur longueur les ciseaux appelés forces.

— v. n. ou intr. Mus. Faire sur l'ophicléide des fioritures de mauvais goût : *Dans les églises de Paris, on a perdu entièrement la mauvaise habitude de* PLANCHER.

PLANCHER-BAS, bourg de France (Haute-Saône), cant. de Champagney, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Lure, sur la rive gauche du Rahin; pop. aggl., 940 hab. — pop. tot., 2,216 hab. Commerce important d'écorce de chêne. ‖ Non loin de ce bourg, et sur la rive opposée du Rahin, on trouve le village de PLANCHER-LES-MINES; 1,730 hab. Commerce de bois de construction et de planches.

PLANCHER (Urbain), bénédictin et historien français, né à Chenus (Anjou) en 1667, mort dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon en 1750. Il enseigna la philosophie et la théologie à Vendôme et devint supérieur de plusieurs monastères de Bourgogne. Il est connu pour son *Histoire générale de Bourgogne* (Dijon, 1739-1748, 3 vol. in-fol.), livre mal fait, diffus, mais exact, dont les gravures sont précieuses, en ce qu'elles retracent beaucoup de monuments qui ont été détruits pendant la Révolution. Dom Merle y a ajouté un quatrième volume en 1781.

PLANCHER (Philippe-Aristide-Louis-Pierre), auteur et acteur français, plus connu sous le nom de Valcour. V. VALCOUR.

PLANCHES-EN-MONTAGNE (LES), village de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Poligny, sur les deux rives de la Saône, dans une des plus pittoresques contrées du Jura; pop. aggl., 115 hab. — pop. tot., 225 hab. Fromagerie, horlogerie, papeterie. Aux environs, belle cascade.

PLANCHETTE s. f. (plan-chè-te — dimin. de *planche*). Petite planche : *Poser une* PLANCHETTE *sous le pied d'une table, pour l'étayer.* ‖ Petite planche de bois dont on se sert dans la fabrication des cazettes, et qui porte en creux les traces des trous à pratiquer sur les parois intérieures de ces dernières pour le placement des pernettes. ‖ Chez les tisseurs, Fraction d'une planche d'arcades. ‖ *Empoutage à planchettes*, Empoutage particulier au montage des métiers pour châles.

— Géod. Instrument dont on se sert pour lever des plans, et qui consiste en une petite planche portée sur un pied, et sur laquelle on pose une alidade ou une lunette.

— Art milit. Petit appareil servant à mettre le feu à une mine.

— Manége. Petite planche qu'on attachait autrefois à la selle, pour servir d'étrier aux femmes qui vont à cheval.

— Techn. Petite planche que les tourneurs et quelques autres artisans mettent devant leur estomac, lorsqu'ils se servent du vilebrequin.

— **Encycl.** Géodésie. La *planchette* est un instrument qui sert à lever des plans par la méthode des intersections. Elle se compose d'une *planchette pp*, bien dressée et solidement encadrée comme une planche à dessin ordinaire (fig. 1). On donne ordinairement à cette *planchette* $0^m,50$ de largeur sur $0^m,60$ de longueur. Les côtés les plus longs sont garnis de rouleaux RR de même longueur, destinés à maintenir sur la *planchette* la feuille de papier qu'on n'y peut pas coller.

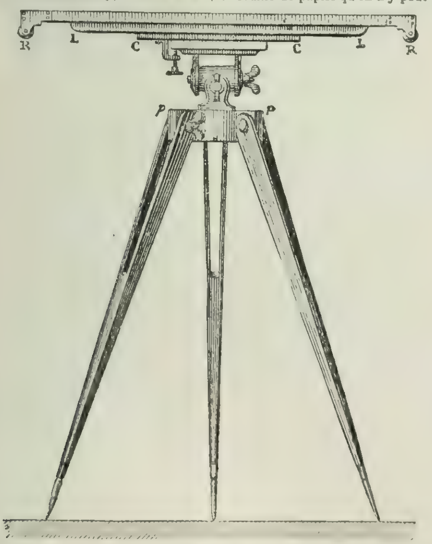

Fig. 1.

Ces rouleaux tournent dans des collets adaptés à la *planchette* et permettent de tendre la feuille de papier. Sous la *planchette* se trouvent deux traverses longitudinales LL, le long desquelles glisse dans des coulisses une planche carrée CC fixée au pied de l'appareil. La pièce carrée est réunie au plateau *pp* par un système articulé dit *genou à la Cugnot*. Sur un disque DD (v. fig. 2) fixé à la pièce CC sont établis deux supports dans lesquels peut tourner un cylindre en bois C, un second cylindre *c'* est également mobile entre les supports fixés au plateau *pp*. Les axes de ces deux cylindres sont perpendiculaires et se pénètrent mutuellement jusqu'à la moitié de leur diamètre, ce qui les lie l'un à l'autre. Deux écrous à oreille V et V' permettent d'arrêter le mouvement de chacun de ces cylindres dans ses collets. Lorsque l'écrou V' est seul serré, la *planchette* peut tourner autour du cylindre C, comme l'indique la figure 2. Si l'écrou V est seul serré, c'est autour de l'axe C' que pourra se mouvoir la *planchette*. C'est le cas de la figure 1. Par ce

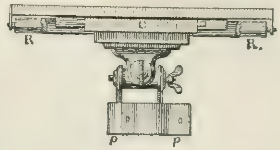

Fig. 2

qui vient d'être dit, on voit qu'au moyen de ce double mouvement la *planchette* peut prendre toutes les inclinaisons possibles. Le pla-

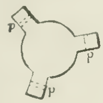

Fig. 3.

teau *pp*, que l'on voit représenté dans la figure 3, porte trois pieds solides garnis de pointes de fer qui pénètrent dans le sol et servent à fixer l'appareil quand on veut opérer. Ces pieds sont fixés au plateau *pp* par des vis à écrou qui garantissent la solidité du point d'appui de l'appareil.

Bien que la *planchette* munie du genou à la Cugnot soit la plus employée, on se sert quelquefois d'appareils où le genou à la Cugnot est remplacé par une articulation connue sous le nom de *genou à coquille* et dont nous avons donné la description au mot GRAPHOMÈTRE (v. ce mot). Nous ne dirons rien de l'usage de la *planchette*, tout ce qui concerne l'emploi de cet appareil ayant été dit à l'article LEVÉ DES PLANS. V. LEVÉ.

PLANCHETTE (Bernard), hagiographe et bénédictin français, né à Aubigny-les-Pottés (Ardennes) en 1609, mort à Reims en 1680. Il s'adonna avec un certain succès à la prédication et publia : *Vie de saint Bernard* (Paris, 1562, in-4°); *Panégyriques des saints* (Paris, 1675, in-8°); enfin une traduction d'un ouvrage latin, *l'Histoire des miracles faits à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive* (Caen, 1671).

PLANCHEUR s. m. (plan-cheur — rad. *planche*). Anc. administr. Officier qui surveillait, à Paris, la pose des planches servant aux débarquements opérés sur les quais.

PLANCHON s. m. (plan-chon). Sorte d'ancienne lance.

— Agric. Forme flamande du mot PLANÇON : *Des* PLANCHONS *de colza.*

PLANCHOY (Jean-Baptiste), médecin belge, né à Renaix en 1734, mort à Tournay en 1781. Fils d'un médecin, il étudia la médecine à Louvain, où il prit ses grades en 1758, puis il exerça successivement son art à Leuze, à Pernevelc et à Tournay. Outre des *Mémoires* et un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal de la médecine*, on a de lui : *Dissertation sur la fièvre militaire* (Paris, 1772) et le *Naturisme* ou la *Nature considérée dans les maladies et leur traitement* (Paris, 1778, in-8°).

PLANCIADE FULGENCE, écrivain chrétien du VIe siècle. V. FULGENCE.

PLANCINE, dame romaine, morte l'an 32 de notre ère. Elle épousa Cneius Calpurnius Pison, que Tibère nomma gouverneur de Syrie et qui fut chargé par ce prince d'empoisonner Germanicus, après avoir essayé de le discréditer dans l'armée d'Orient.

Digne complice de son mari, Plancine ne négligeait rien de ce qui pouvait discréditer Germanicus. Elle seconda Pison dans ses lâches complaisances pour les légions qu'on voulait exciter contre Germanicus. Tacite (*Annales*, l. II, 55) nous la montre « oubliant les bienséances de son sexe, assistant aux exercices de la cavalerie, aux évolutions des cohortes, se répandant en injures contre Agrippine. » Cette rivalité devait avoir une issue terrible. Germanicus mourut empoisonné (19) et n'hésita point sur son lit de mort à accuser Pison et sa femme. Du reste le doute n'était point possible. On connaissait les relations de Plancine avec une célèbre empoisonneuse nommée Martina, et le jour où la mort de Germanicus fut annoncée à Pison et à Plancine, qui avaient quitté la province, ils ne surent se contenir. Ils immolèrent des victimes, coururent remercier les dieux dans les temples. Plancine ne sut [illegible] insolente. Elle était en deuil d'une sœur qu'elle avait perdue récemment, elle reprit ce jour-là même des habits de fête. Pourtant l'indignation était générale. Pison et sa femme n'en tenaient aucun compte. En arrivant à Rome, Pison, entouré de nombreux clients, Plancine, suivie d'un nombreux cortége de femmes, s'avancèrent le front haut et radieux. Le procès de Pison fut instruit sur-le-champ et porté, non devant le peuple, mais devant le sénat. Pison vit bientôt qu'il était perdu, malgré la protection non avouée de l'empereur. « Plancine, non moins odieuse que lui, dit Tacite, avait plus de crédit; aussi ne savait-on pas jusqu'à quel point le prince serait maître de son sort. Elle-même, tant que Pison eut encore de l'espoir, protesta qu'elle suivrait sa destinée, prête s'il le fallait à mourir avec lui. » Les intrigues et la puissance de Livie la firent acquitter; alors, voyant la condamnation de Pison inévitable, elle se détacha peu à peu de lui et ne plaida plus que sa propre cause, faisant tous ses efforts pour la séparer de celle de son mari. L'accusé comprit ce que cet abandon avait de sinistre et il se tua (v. PISON). Plancine, superbe et violente, continua, à l'instigation de Livie, de persécuter Agrippine. Mais ses crimes devaient recevoir leur châtiment. Après la mort d'Agrippine, le peuple obligea le sénat à mettre en jugement Plancine, qui n'attendit pas sa condamnation et qui se tua.

PLANCIUS (Pierre), savant hollandais, né à Drenoutre (Flandre) en 1552, mort à Amsterdam en 1622. Lorsqu'il eut fait ses études théologiques en Allemagne et en Angleterre, il devint ministre protestant dans le Brabant et dans les Flandres, dut quitter, en 1585, Bruxelles, où il était pasteur, après la prise de cette ville par le duc de Parme, et chercha un refuge à Amsterdam, où il exerça son ministère. Zélé calviniste, Plancius attaqua les partisans de Luther et d'Arminius, prit part, en 1619, au synode de Dordrecht et fit partie de la commission chargée de réviser la nouvelle traduction hollandaise de l'Ancien Testament. Ce théologien intolérant serait complétement tombé dans l'oubli s'il n'avait rendu de véritables services au commerce par ses connaissances astronomiques et nautiques. Il dressa des cartes de route et conseilla les expéditions envoyées dans les deux Indes en 1594, 1595 et 1596.

PLANCK (Théophile-Jacques), théologien allemand, né à Nurtingen (Wurtemberg) en 1751, mort à Gœttingue en 1833. D'abord répétiteur à la Faculté de théologie de Tubingue (1774), il devint successivement aumônier (1780) et professeur (1781) à l'Académie de Stuttgard, professeur de théologie à Gœttingue (1784), conseiller du consistoire et premier professeur à la Faculté de théologie (1791), enfin surintendant de la principauté de Gœttingue (1805). Par ses cours sur l'histoire de l'Église et des dogmes, ce théologien exerça une grande influence sur l'enseignement théologique de l'université de Gœttingue. Son principal ouvrage est intitulé : *Histoire de la naissance des [illegible] et de la formation de notre doctrine protestante* (Leipzig, 1781-1800, 6 vol. in-8°). Planck l'a continué par l'*Histoire de la théologie protestante depuis l'introduction de la formule de concorde jusqu'au [illegible] du XVIIIe siècle* (Gœttingue, 1831). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Anecdota quædam ad historiam concilii Tridentini pertinentia* (Gœttingue, 1791-1801, in-4°); *Histoire de la naissance et du développement de l'organisation de l'Église chrétienne jusqu'au commencement du VIIe siècle* (Hanovre, 1803-1805, 5 vol. in-8°); *Sur la séparation et su[illegible] des principales sectes chrétiennes* ([illegible], 1803); *Considérations sur les changements récents survenus dans l'Église catholique en Allemagne* (Hanovre, 1808, in-8°); *Paroles de paix aux catholiques* (Hanovre, 1809); *Sur la situation et les rapports actuels du parti catholique et du parti protestant en A[illegible]* (Hanovre, 1816); *Histoire du christianisme dans la période de sa propagation par les apôtres* (Gœttingue, 1819, 2 parties, in-8°); *Sur la valeur des preuves historiques en faveur de la divinité du christianisme* (Gœttingue, 1822, in-8°); *Histoire de la [illegible] protestante jusqu'au milieu du XVIIIe siècle* (Gœttingue, 1831, in-8°). Citons encore de lui une étude sur *Spittler, considéré comme historien* (Gœttingue, 1811).

PLANCK (Henri-Louis), théologien allemand, fils du précédent, né à Gœttingue en 1785, mort en 18[illegible] [illegible]

PLANCK (Georges-Guillaume), jurisconsulte allemand, frère du précédent, né à Gœttingue en 1785, mort dans la même ville en 1858. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il enseigna la jurisprudence d'abord comme privat-docent, puis comme assesseur de la Faculté (1808), entra, en 1812, dans la magistrature et devint successivement juge à Eschwege (Hesse-Cassel), procureur à la chancellerie de justice à Gœttingue (1816), conseiller à la cour de cassation de Celle

[illegible] du tribunal d'appel [illegible] *Doctrine de* [illegible] *français* (1819) [illegible] *après le même droit* (1811) [illegible] *de procédure pour le* [illegible] *de H*[illegible] (1836).

PLANCOËT, bourg de France (Côtes-du-N[ord]), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kil. N.-E. de Dinan, au bord de l'Arguenon; [illegible] 1,188 hab. — pop. tot., [illegible] hab. Four à chaux; tanneries. Commerce de bois de chauffage et de construction maritime, ce[réales], pommes de terre, cidre. Aux environs s'élève le tertre de Grandfer, d'une altitude de 80 mètres, où Chateaubriand a placé l'épisode de Velléda dans les *Martyrs*.

PLANÇON s. m. (plan-son — bas lat. *plancio*; du latin *planta*, plante, arbre). Agric. Jeune plant : *On ne doit pas ébourgeonner les* PLANÇONS. (Bosc.) ‖ On dit quelquefois PLANTARD.

— Techn. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie, pour en faire du bois de charpente.

— Encycl. Agric. Les *plançons* ou *plantards* sont de grosses branches qu'on met en terre par un de leurs bouts préalablement taillé en pointe, et dans des trous faits avec un pieu ou un morceau de fer conique, qu'on enfonce à coups de maillet. Ce mode de plantation s'applique surtout aux arbres à bois tendre, tels que les saules et les peupliers, et même à l'ailante ou vernis du Japon. Il présente ce grand avantage de fournir des jeunes plants capables de se défendre contre les attaques des bestiaux. Mais en général il est contraire aux bonnes théories d'arboriculture. Il vaudrait mieux, en effet, établir une pépinière proportionnée à l'importance du domaine et des plantations à faire; on y trouverait en tout temps de jeunes sujets vigoureux et bien pourvus de racines et de rameaux. Dans tous les cas, il est bon de ne pas étêter les *plançons* de saule, mais d'y laisser au contraire, autant que possible, deux ou trois rameaux munis de bourgeons, de manière à assurer et accélérer leur reprise. Par la même raison, il ne faut pas les ébourgeonner, comme on ne le fait que trop souvent. Tout au plus doit-on supprimer les bourgeons de la partie inférieure, qui poussent beaucoup plus vigoureusement que les autres. « C'est en automne, dans les terrains frais, dit Bosc, et au printemps, dans les terrains secs, qu'il faut mettre en terre les *plançons*, parce que, dans le premier cas, les racines se disposent à percer pendant l'hiver et que, dans le second cas, la sève contenue dans la tige s'évaporerait en pure perte. Le moment où la sève commence à se mouvoir est l'instant préférable dans ces derniers; en conséquence, on y laisse les *plançons* sur l'arbre, ou on les met dans l'eau pour l'attendre. » Dans la plantation au pieu, on comprime la terre autour des parois du trou, de telle sorte que les jeunes racines ne peuvent y pénétrer et meurent avant de s'être suffisamment développées; de là, la végétation chétive et souffreteuse d'un grand nombre de *plançons*, surtout dans les terres argileuses. Il serait bien préférable de creuser des trous à la bêche; le sol serait ainsi mieux ameubli, et les racines, en s'étendant davantage, rendraient la reprise plus facile et augmenteraient la durée des arbres ainsi obtenus. Le léger surcroît de dépense que ce mode occasionnerait serait amplement couvert par les résultats.

PLANÇON (Guillaume), médecin français, né à Javron (Maine), mort au Mans en 1611. Il étudia la médecine sous Fernel, dont il épousa la nièce, acquit en même temps des connaissances étendues en grec, en mathématiques, en théologie et, après avoir habité longtemps Paris, il se retira au Mans, où il reçut une prébende du cardinal de Rambouillet. On doit à cet érudit des traductions estimées du commentaire de Galien sur les *Aphorismes* d'Hippocrate (Lyon, 1551, in-8°), des œuvres de Philon le juif, des *Homélies* de Synésius, de divers traités de saint Jean Chrysostome; une édition des *Lettres grecques* de [illegible] (1540), la première édition des œuvres de Fernel (Lyon, 1602, in-8°).

PLAN-CONCAVE adj. Physiq. Dont une face est plane et l'autre concave : *Lunettes à verres* PLANS-CONCAVES.

PLAN-CONVEXE adj. Physiq. Dont une face est plane et l'autre convexe : *Lunettes à verres* PLANS-CONVEXES.

PLANCUS (L. Munatius), général et homme d'État romain. V. MUNATIUS.

PLANCUS PLOTIUS, frère de Munatius Plancus, mort en 43 av. J.-C. Il se signala par un trait d'humanité héroïque. Proscrit par les triumvirs, il parvint à se soustraire à toutes les recherches. Suivant les mœurs romaines, on mit ses esclaves à la torture afin de leur arracher le secret de la retraite de leur maître, mais aucun d'eux ne voulut le révéler. Plancus, afin de mettre un terme [illegible] de ses fidèles serviteurs, sortit de sa retraite et, s'avançant au milieu du [illegible], vint offrir de lui-même sa tête aux sicaires des triumvirs.

PLANCY, village et commune de France (Aube), cant. de Méry-sur-Seine, arrond. et à [illegible] d'Arcis-sur-Aube, sur l'Aube; [illegible] hab. Église du XVI[e] siècle, avec de beaux vitraux du XVI[e] siècle. Vestiges d'une voie romaine. Restes de constructions du moyen âge.

PLANCY (Collin DE), littérateur français. V. COLLIN.

PLANE s. m. (pla-ne — alter. du mot *platane*). Nom vulgaire du platane, de l'érable plane, du lamnier.

PLANE s. f. (pla-ne — rad. *plan* adj.). Techn. Outil tranchant, à deux poignées, dont se servent les charrons et les tonneliers. On dit aussi PLAINE. ‖ Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. ‖ Sorte de couteau de bois dont se sert le mouleur, dans les briqueteries, pour unir la surface supérieure des briques. ‖ Couteau avec lequel on détache la languette de l'hameçon. ‖ Ensemble des carrés de parchemin qui séparent les feuillets de vélin, de parchemin ou de baudruche, dans l'opération du planage. ‖ Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. ‖ *Plane droite*, Outil avec lequel on unit les surfaces que l'on veut souder. ‖ *Plane ronde*, Outil servant à déborder les tables de plomb.

— Ichthyol. *Plane de mer*, Nom vulgaire de la plaise et de la plie.

— s. m. Face intérieure, celle qui est aiguisée, dans chaque lame de ciseau.

PLANÉ, ÉE (pla-né) part. passé du v. Planer. Travaillé à la plane : *Douves* PLANÉES.

PLANER v. a. ou tr. (pla-ne — rad. *plane*). Techn. Unir, polir, égaliser avec la plane ou le marteau : PLANER *une douve*. PLANER *de la vaisselle d'argent*. PLANER *une feuille de tôle*. ‖ *Planer du plomb*, Le déborder, en enlever les bavures et le polir. ‖ *Planer le moule*, En unir le sable. ‖ *Planer une peau*, La dépouiller de son poil. ‖ *Planer une forme à sucre*, La placer sur un pot et la préparer au terrage.

PLANER v. n. ou intr. (pla-né — rad. *plan*. V. PLANÈTE). Voler en se soutenant sur ses ailes étendues, sans paraître les faire mouvoir : *Un aigle, un milan qui* PLANE. *Au-dessus des régions où l'air respirable manque à l'homme,* PLANE *encore l'aigle*. (Toussenel.)

Et l'aigle impérieux, qui *plane* dans le ciel,
Rentre dans le néant, aux yeux de l'Éternel.
VOLTAIRE.

— Se soutenir dans les airs, y rester immobile et étendu : *Au-dessus du sol de la Hollande* PLANENT *de lourds nuages, nourris par les exhalaisons éternelles du sol*. (Taine.)

— Par ext. *Planer sur*, Regarder de haut : *D'ici le regard* PLANE SUR *la campagne*. ‖ Considérer dans son ensemble; se tenir au-dessus de; être une menace constante pour : *Ma pensée* PLANE SUR *les débris entassés par le temps*. (Thomas.) *La véritable garantie contre tous les crimes est dans le châtiment qui* PLANE SUR *eux*. (B. Const.) *L'accusation de modéré ou d'exagéré* PLANAIT SUR *toutes les têtes, sans se fixer positivement sur aucune*. (Thiers.)

Un silence émouvant *planait sur* la campagne.
E. FEYDEAU.

La foudre dort encore, et *sur* la foule immense
Plane avec la terreur un lugubre silence.
LAMARTINE.

PLANER s. m. (pla-nèrr — du nom de *Planer*, bot. allem.). Ichthyol. Nom spécifique d'une lamproie.

PLANER (Jean-Jacques), médecin et botaniste allemand, né à Erfurt en 1743, mort en 1789. Sa pauvreté était extrême et ce fut grâce à quelques protecteurs généreux qu'il put étudier les sciences naturelles à Berlin et à Leipzig. Lorsqu'il eut achevé ses études, il retomba dans l'indigence jusqu'en 1773, époque où il fut nommé prosecteur à l'amphithéâtre d'anatomie de sa ville natale. Par la suite, il devint professeur de médecine (1779), puis de chimie et de botanique, et se fit, comme médecin, une clientèle considérable. On doit à ce savant plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai d'une nomenclature allemande des genres de Linné* (Erfurt, 1771, in-8°); *Dissertation sur la méthode d'étamer le cuivre par le moyen du sel ammoniac* (1776); *Projet pour perfectionner la poterie* (1776); *Moyen de tirer le meilleur parti possible des productions naturelles d'Erfurt* (1776); *Remarques sur la culture du bois dans le territoire d'Erfurt* (1778); *Recherches sur le bleu et la garance* (1779); *Observations météorologiques faites à Erfurt* (1782); *De l'influence de l'électricité sur l'état barométrique* (1782).

PLANÈRE s. m. (pla-nè-re — de *Planer*, bot. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des ulmacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord et au voisinage de la mer Caspienne : *Le* PLANÈRE *crénelé est connu sous le nom impropre d'orme de Sibérie*. (P. Duchartre.)

— Encycl. Les *planères* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, ovales, dentées, un peu rudes, à fleurs hermaphrodites ou polygames, auxquelles succèdent pour fruits des samares, comme dans l'orme. L'espèce la plus intéressante est le *planère crénelé*, appelé aussi *zelcova* ou *orme de Sibérie*. C'est un grand et bel arbre, dont la tige, haute de 25 mètres et plus, est couverte d'une écorce qui se détache par lames, comme celle du platane, et se termine par une cime large, touffue et régulière. Malheureusement, ses fleurs exhalent une odeur forte et désagréable. Cet arbre croît dans la région du Caucase et aux environs de la mer Caspienne. Il peut être cultivé en pleine terre dans presque toute l'étendue du territoire français; il végète parfaitement sous le climat de Paris, mais ses fruits n'y mûrissent pas bien. Il aime les sols un peu frais et se multiplie de graines, de boutures, de marcottes et plus souvent par la greffe en fente ou en écusson sur l'orme commun. Sa croissance est plus rapide que celle de l'orme et il a encore sur celui-ci l'avantage de n'être jamais attaqué par les insectes; enfin, son écorce, toujours unie, nette, d'un vert grisâtre, n'offre jamais ni crevasses, ni ulcères, ni écoulements sanieux.

Le bois du *planère crénelé* est rougeâtre, lourd, tenace, très-dur, bien veiné, d'un grain fin et susceptible d'un très-beau poli. Plus fort et plus dur que celui de l'orme, il paraît assez difficile à travailler, surtout au rabot. On l'emploie néanmoins avec avantage pour la charpente, les planchers, la fabrication des meubles, etc., et, sous ces divers rapports, on le préfère au chêne dans certains pays. Peu ou point sujet aux alternatives de sécheresse et d'humidité, ainsi qu'à la vermoulure, il se conserve très-longtemps en terre ou dans l'eau. Comme il est très-élastique et très-tenace, on l'utilise aussi pour le charronnage et la confection des maillets. L'aubier, qui est blanc, passe pour posséder toutes les qualités du frêne. Enfin, ce bois est excellent pour le chauffage et la fabrication du charbon.

En attendant que le *planère* crénelé occupe dans nos forêts la place que ses qualités lui assignent, il reste un de nos plus beaux arbres d'ornement ou d'avenue. Les autres espèces, moins connues et moins rustiques, ne se trouvent encore que dans nos jardins d'agrément.

PLANÈS, bourg de France (Pyrénées-Orientales), cant. de Mont-Louis, arrond. et à 45 kilom. de Prades; 200 hab. Planès possède une des églises de France les plus anciennes et les plus bizarrement construites. Si l'on en croit les traditions locales, la fondation de cet édifice serait due aux Arabes, et les habitants le désignent encore, en effet, sous le nom de la *Mesquita* (la mosquée). Un examen attentif permet néanmoins de lui assigner une date moins ancienne et M. Viollet-le-Duc n'hésite pas à affirmer, s'appuyant surtout sur le système de la bâtisse et sur la forme du plan, que l'église de Planès n'est pas antérieure au XII[e] siècle. Ce plan est celui d'un triangle équilatéral, dans lequel se trouve inscrit un cercle dont le diamètre est celui de la coupole. Une demi-circonférence de même diamètre que celui de la circonférence intérieure est décrite sur chaque face du triangle, en sorte que le monument présente extérieurement un périmètre régulier, composé de trois demi-circonférences ou absides alternant avec trois niches angulaires. Un campanile moderne surmonte la coupole. La porte, pratiquée jadis au milieu de la demi-circonférence qui fait face à l'occident, s'ouvre aujourd'hui dans un angle tourné vers le midi. A l'intérieur, deux des absides sont formées par des tribunes où se placent les chantres et les hommes. Les femmes occupent la partie inférieure de l'église.

PLANÉTAIRE adj. (pla-né-tè-re — rad. *planète*). Astron. Qui appartient aux planètes : *Région* PLANÉTAIRE. *Le centre du soleil est le foyer physique des mouvements* PLANÉTAIRES. (Arago.) ‖ *Système planétaire*, Ensemble des planètes qui tournent autour d'un soleil. ‖ *Année planétaire*, Temps qu'une planète met à faire sa révolution autour du soleil.

— Astrol. *Heure planétaire*, Heure où l'on croyait que chaque planète dominait le plus fortement. ‖ *Jour planétaire*, Chaque jour de la semaine, considéré relativement à la planète dont il a reçu le nom.

— Mécan. *Mouvement planétaire*, Mouvement excentrique dans un mécanisme.

— s. m. Machine au moyen de laquelle on imite le mouvement des planètes.

PLANÈTE s. f. (pla-nè-te — lat. *planeta*; du grec *planêtês*, de *planos*, errant. Delâtre rattache *planos* à un primitif inusité *plaô*, étendre, s'étendre, errer, qui se rapporterait à la racine sanscrite *pra*, *pri*, étendre). Astron. Corps céleste qui emprunte sa lumière du soleil, autour duquel il fait sa révolution : *La* PLANÈTE *Jupiter. La* PLANÈTE *Vénus. Le mouvement des* PLANÈTES. *Toutes les analogies sont pour la population des* PLANÈTES; *il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre*. (J.-J. Rouss.) *Il y avait encore, il y a trente ans, des scandales dans le ciel; il y avait des* PLANÈTES *réfractaires aux tables des astronomes*. (Royer-Collard.) *L'homme est le roi de la terre, sa mission est de cultiver et d'embellir sa* PLANÈTE. (Toussenel.) ‖ *Planètes supérieures*, Celles dont la distance au soleil est plus grande que celle de la terre à cet astre. ‖ *Planètes inférieures*, Celles qui sont plus rapprochées du soleil que n'est la terre : *On ne connaît que deux* PLANÈTES INFÉRIEURES, *Vénus et Mercure*. ‖ *Planètes secondaires*, Satellites, planètes qui se meuvent autour d'autres planètes. ‖ *Planètes télescopiques*, Celles que nous ne pouvons distinguer qu'à l'aide des instruments.

— Loc. fam. *Être né sous une heureuse planète*, Être heureux, réussir dans tout ce qu'on entreprend, par allusion à la croyance des astrologues, que les planètes présidaient à la naissance des hommes.

— Pop. Petit papier dans lequel on dit la bonne aventure à la personne qui le reçoit : *Les marchands de* PLANÈTES *les donnent, aujourd'hui, par-dessus le marché, lorsqu'on leur achète d'autres menues marchandises*.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant trois espèces, qui habitent l'Inde.

— Encycl. Les *planètes* sont les astres qui, comme la terre, tournent autour du soleil dans des orbes presque circulaires et forment avec lui un ensemble qu'on a pu avec raison désigner sous le nom de *système solaire*, toutes les parties en étant gouvernées par les mêmes lois et tous les mouvements s'y effectuant dans le même sens.

La terre n'est définitivement rangée parmi les *planètes* que depuis Copernic.

Les *planètes* connues des anciens étaient Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, et ils donnaient aussi le nom de *planètes* au Soleil et à la Lune. Les deux premières portaient le nom de *planètes inférieures*, parce qu'elles pouvaient passer entre la terre et le soleil. Les anciens n'étaient, au reste, pas bien fixés sur la question de savoir si les orbes de ces deux astres enveloppaient le soleil ou étaient entièrement compris entre la terre et le soleil. Il était d'ailleurs impossible qu'ils tranchassent la question, n'ayant aucun moyen d'apprécier les variations des diamètres apparents d'astres vus sous de si petits angles et ne pouvant être témoins de leurs phases. Ils regardaient la terre comme le centre commun de tous les mouvements, et la théorie géométrique de ces mouvements, destinée seulement à rendre compte des apparences, pouvait rester la même, quelques grandeurs qu'on supposât à certaines données qui n'étaient pour chaque *planète* assujetties qu'à se trouver dans des rapports convenables.

Mars, Jupiter et Saturne portaient le nom de *planètes supérieures* parce qu'elles pouvaient se trouver en opposition avec le soleil; les anciens ne savaient pas davantage si, lors de leurs conjonctions avec le soleil, ces astres se trouvaient entre la terre et le soleil ou de l'autre côté du soleil par rapport à la terre. Les raisons de leur incertitude à cet égard étaient celles-là mêmes que nous venons d'indiquer pour les *planètes* inférieures.

La première *planète* découverte par les modernes est Uranus, que Herschel aperçut le 13 mars 1781 dans la constellation des Gémeaux. La seconde est Cérès : elle ouvre la liste nombreuse, et qui paraît loin encore d'être épuisée, des petites *planètes* dites télescopiques; elle fut découverte par Piazzi à Palerme le 1[er] janvier 1801. Neptune est venu ensuite, en 1846, s'ajouter à la série des grosses *planètes*; elle forme aujourd'hui la limite de notre monde solaire.

— *Ancienne théorie géométrique des mouvements apparents des planètes*. Les grands travaux d'Hipparque, qui ont fondé l'astronomie proprement dite, avaient eu pour objet presque exclusif les théories du soleil et de la lune. Ce grand homme, pour représenter géométriquement les lois des mouvements des deux astres, lois accusées par les variations de leurs diamètres apparents, avait proposé, comme s'accordant suffisamment avec les faits, l'une et l'autre des deux hypothèses suivantes, qui s'équivalent d'ailleurs complétement : le soleil et la lune se mouvaient uniformément dans des cercles appelés épicycles, de diamètres relativement petits, dont les centres décrivaient eux-mêmes uniformément des cercles plus grands nommés déférents, ayant la terre pour centre; ou bien ils parcouraient d'un mouvement uniforme des cercles nommés excentriques, égaux aux déférents conçus dans la première hypothèse et dont les centres étaient séparés de la terre par des distances égales aux rayons des épicycles. Dans la seconde hypothèse, la ligne menée du centre de la terre au centre de l'excentrique formait la ligne des apsides, passant par le périgée et l'apogée; dans la première, les mouvements de l'astre et du centre de l'épicycle devaient être de même durée et réglés de telle manière que, quand le centre de l'épicycle arrivait sur la ligne des apsides, l'astre y parvînt en même temps et se trouvât entre la terre et le centre de l'épicycle au moment du périgée; de l'autre côté du centre de l'épicycle, par rapport à la terre, au moment de l'apogée, comme l'expliquent suffisamment les deux figures ci-jointes.

T représente la terre, P et A sont le périgée et l'apogée; c est le centre de l'excentrique, o, o', o'', o''' est le déférent. Le mouvement sur l'épicycle est de sens contraire à celui du mouvement du centre de cet épicycle sur le déférent et il est tel que le rayon mené de ce centre à l'astre conserve une direction constante, de façon que l'astre parcourt son épicycle précisément dans le même temps que le centre de cet épicycle parcourt le déférent. V. DÉFÉRENT et ÉPICYCLE.

Cette hypothèse d'Hipparque n'était pas seulement simple et lumineuse; elle était, de plus, en conformité presque exacte avec les faits, puisque les trajectoires du soleil et de la lune autour de la terre supposée fixe, au lieu d'être des cercles excentriques à la terre,

sont des ellipses très-peu aplaties, dont la terre occupe un des foyers.

Hipparque, lorsqu'il mourut, méditait de grandes recherches sur les *planètes* et il est possible que son génie lui eût fait entrevoir la vérité; mais Ptolémée se borna à étendre aux *planètes* les combinaisons de mouvements imaginées par le grand astronome pour établir les théories du soleil et de la lune, combinaisons qui, en ce qui concerne ces deux astres, constituaient de véritables découvertes, fondées sur l'examen des faits, tandis

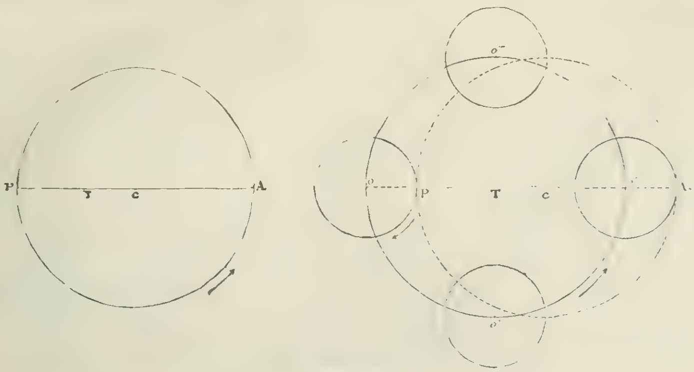

Fig. 1 et 2.

que, transportées aux *planètes*, elles ne formaient plus que de simples hypothèses, arrangées pour s'accorder à peu près avec les apparences, mais qu'il devait rester impossible de contrôler par l'observation, faute de pouvoir comparer les diamètres apparents d'une même *planète* dans ses différentes positions. Les hypothèses d'Hipparque relatives au soleil et à la lune étaient, d'ailleurs, simples et indépendantes, tandis que celles qui devaient rendre grossièrement compte des mouvements apparents des différentes *planètes*, quoique prenant la terre pour centre de rotation, devaient forcément faire acception des lois du mouvement du soleil.

Ainsi, les plus grandes digressions orientale et occidentale de Vénus étant sensiblement égales, il fallait supposer que la ligne menée de la terre au centre de l'épicycle de cette *planète* passait constamment par le soleil. Du reste, les rayons de l'épicycle et du déférent pouvaient être pris quelconques, pourvu que leur rapport fût égal au sinus de la plus grande digression, comme on le voit sur la figure ci-jointe, où T représente la terre, TC le rayon du déférent de Vénus et CV le rayon de son épicycle. Lorsque Vénus est le plus éloignée du soleil, qui peut être indifféremment supposé en un point quelconque de TC, la droite TV est tangente à l'épicycle de la *planète* et le sinus de l'élongation CTV est $\frac{CV}{CT}$. La valeur moyenne de l'élongation maxima CTV est de 46° 30′ et le calcul donne, pour le rapport $\frac{CV}{CT}$, 0,72.

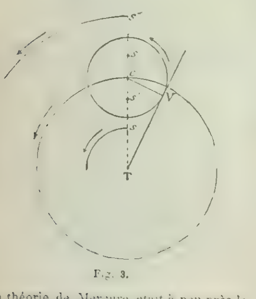

Fig. 3.

La théorie de Mercure était à peu près la même que celle de Vénus, mais quelques inégalités propres de cette *planète* avaient obligé d'y introduire des complications nouvelles.

Celle des *planètes* supérieures n'en différait qu'en apparence. Ptolémée avait simplement substitué pour ces *planètes* l'hypothèse d'un mouvement uniforme sur un cercle excentrique à la terre à celle d'une combinaison de mouvements sur un épicycle et sur un déférent ayant la terre pour centre; mais nous avons déjà vu que les deux hypothèses s'équivalent. Le fait capital qui avait fixé les hypothèses relativement à Mercure et à Vénus, fait qui consiste dans l'entraînement apparent de ces *planètes* par le soleil, faisait entièrement défaut pour les *planètes* supérieures, dont les écarts par rapport au soleil sont sans limites; mais une autre circonstance venait y suppléer : d'une part, les stations et rétrogradations des *planètes* supérieures eussent été inexplicables dans l'hypothèse du mouvement sur un excentrique fixe et, d'un autre côté, l'identité observée des inégalités du mouvement apparent à tous les retours successifs de la *planète* dans les mêmes positions relatives, par rapport au soleil, obligea d'admettre que le centre de son excentrique restait constamment sur la ligne qui joignait la terre au soleil; on fit mouvoir ce point dans un cercle décrit autour de la terre comme centre. L'hypothèse revenait donc entièrement à celle qui avait servi à établir la théorie des *planètes* inférieures.

Nous avons vu que le rapport des rayons de l'épicycle et du déférent était déterminé, pour chaque *planète* inférieure, par la grandeur de son élongation maxima. Une circonstance analogue venait de même assigner une valeur précise au rapport de l'excentricité d'une *planète* supérieure au rayon de son excentrique, car la distance au soleil du point de station de la *planète* dépend de ce rapport. Pas plus, d'ailleurs, que pour les *planètes* inférieures, les grandeurs absolues de l'excentricité et du rayon de l'excentrique n'étaient déterminées par aucune condition.

— *Système de Copernic.* La théorie des *planètes* resta jusqu'à Copernic dans l'état de confusion et d'incertitude que nous venons de faire connaître. Ce grand homme y ramena d'un seul coup l'unité et la simplicité. Et d'abord, le rapport du rayon de l'épicycle de chaque *planète* à celui de son déférent étant seul déterminé, Copernic fait observer que rien dans la théorie ancienne ne s'oppose à ce que l'on admette que les rayons de tous les déférents sont précisément égaux à la distance de la terre au soleil, hypothèse dans laquelle les épicycles deviendraient les trajectoires réelles des *planètes* autour du soleil. En second lieu, il fait voir que toutes les apparences resteraient les mêmes si, au lieu de faire mouvoir autour de la terre le soleil et son cortége de *planètes*, on supposait que la terre tourne elle-même autour du soleil et n'est qu'une *planète* comme les autres. Enfin, il montre que le mouvement diurne de toute la sphère céleste s'expliquerait plus simplement par une rotation isochrone de la terre autour d'une ligne menée de son centre parallèlement à l'axe du monde.

Copernic n'eût pas pu donner une seule preuve positive de la justesse de ses idées, puisqu'il n'avait pas plus de moyens que les anciens de juger des distances réelles qui nous séparent des différentes *planètes*. Il n'eût pas même pu prouver que Mercure et Vénus circulent effectivement autour du soleil. Son système ne pouvait donc conquérir des adhérents que par sa simplicité et sa grandeur; aussi fut-il l'objet d'une infinité de disputes. Ce ne fut que lorsque l'invention du télescope permit à Galilée d'observer les phases de Vénus et de Mars, à d'autres astronomes d'apercevoir le disque de Vénus sur le soleil, dans ses conjonctions inférieures, et de constater par l'absence de la *planète* qu'elle passe bien derrière le soleil dans ses conjonctions supérieures; ce ne fut qu'alors que commencèrent à abonder les preuves en faveur du système de Copernic. Mais Kepler avait déjà réalisé un nouveau et immense progrès.

— *Lois de Kepler.* Kepler n'était pas observateur; il avait toujours été trop pauvre pour pouvoir acquérir les instruments déjà fort dispendieux qui lui eussent été nécessaires pour arriver à rivaliser avec Tycho-Brahe; mais les malheurs de celui-ci mirent entre ses mains la précieuse collection de ses innombrables observations. Kepler n'était pas non plus analyste, mais il avait à un rare degré le génie intuitif, une patience au-dessus des travaux les plus ardus, les plus rebutants, et un ardent amour de la vérité. Copernicien convaincu, il sentait que le système du maître de Thorn n'était qu'une ébauche [illegible] les points de détail n'avaient pas même été envisagés, et il rêva d'être le législateur du ciel.

Nous avons déjà dit que, dès que l'on donnait à toutes les *planètes*, pour déférent commun, le cercle décrit autour de la terre comme centre, avec un rayon égal à la distance qui nous sépare du soleil, tous les éléments linéaires de notre système planétaire devenaient déterminés; les distances à peu près constantes des *planètes* au soleil et leurs distances variables à la terre avaient dès lors, avec la distance de la terre au soleil, des rapports constants ou variables que le calcul pouvait fournir. Kepler passa d'abord un long temps à essayer toutes sortes de lois pour relier entre elles les distances au soleil des différentes *planètes*, la terre comprise; enfin, son génie analogique le conduisit à la découverte de cette première loi : « Les carrés des temps des révolutions des *planètes* autour du soleil sont comme les cubes de leurs moyennes distances à cet astre. » On ignore comment il fut amené à la découverte de cette loi, qui serait rigoureusement exacte si les systèmes formés du soleil et des diverses *planètes* prises séparément pouvaient être regardés comme semblables, aux trois points de vue géométrique, physique et dynamique. Le goût que Kepler a montré pour la géométrie ancienne rend, jusqu'à un certain point, admissible l'hypothèse que des considérations théoriques n'aient pas été entièrement étrangères à sa découverte.

Les inégalités des mouvements des *planètes* n'étaient pas moins embarrassantes dans le système de Copernic que dans celui de Ptolémée. L'astronome polonais avait provisoirement conservé tout le système des anciens épicycles, mais Kepler rêvait quelque chose de plus simple. Ayant construit avec soin l'orbite de Mars, d'après les nombreuses observations de Tycho, il crut y reconnaître une ellipse, plaça le soleil au foyer de cette courbe et s'assura, par d'immenses calculs, qu'il avait deviné juste. Passant ensuite en revue les autres *planètes*, il vérifia que leurs orbites rentrent dans le même type géométrique et formula cette seconde loi : « Les *planètes* décrivent autour du soleil des ellipses dont celui-ci occupe un des foyers. »

Il ne restait plus à trouver que la loi des mouvements des différentes *planètes* sur leurs trajectoires respectives; de nouvelles recherches plus ardues encore que les précédentes, mais où Kepler se trouvait encore dirigé par ses idées préconçues d'ordre et d'harmonie dans l'organisation du monde, l'amenèrent à la constatation de cette troisième loi : « L'aire décrite par le rayon vecteur mené du soleil à chaque *planète* croît proportionnellement au temps. » Cette troisième loi convient à tout mouvement produit par une force constante ou variable, dirigée vers un point fixe; et, réciproquement, la force qui produit un mouvement dans lequel la loi des aires s'observe passe [illegible] quelconque par le centre des aires. D'un autre côté, Kepler a [illegible] dans ses ouvrages [illegible] conceptions théoriques l'aient [illegible] probable, Galilée venant à peine alors de former [illegible] la dynamique; mais le bonheur qui aurait suivi Kepler dans toutes ses recherches hasardées [illegible]?

— [illegible] de Newton [illegible] Kepler

avec les faits observés, au moins dans les limites auxquelles pouvaient alors atteindre les erreurs d'observation, les fit universellement accepter comme rigoureusement vraies. Le perfectionnement des procédés d'observation ne les a pas, d'ailleurs, infirmées depuis; les différences constatées entre les faits et les lois de Kepler ont, au contraire, fourni de nouvelles preuves de la justesse des déductions tirées de ces lois, en permettant d'étendre à toutes les parties de notre système planétaire la loi de la gravitation, qui en est la conséquence immédiate, et de soumettre au calcul les actions mutuelles de toutes ces parties, de façon à pouvoir rendre compte des perturbations qu'elles introduisent ou des dérogations aux lois formulées d'abord pour une seule *planète*.

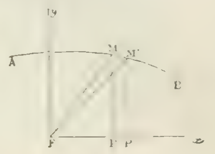

Fig. 4.

La troisième loi de Képler, ou la loi des aires, a pour conséquence presque immédiate ce premier fait que la force à laquelle chaque *planète* obéit dans son mouvement est dirigée vers le soleil. En effet, soient, en général, AB la trajectoire d'un mouvement plan tel que l'aire décrite par le rayon vecteur FM, menée d'un point fixe F au mobile M, soit proportionnelle au temps. Fx et Fy deux axes [illegible] passant par le point F : l'aire MFM′ décrite dans le temps dt est

$$FMP - MPP'M' = FM'P';$$

elle est donc représentée par

$$\frac{1}{2}xy + y\,dx - \frac{1}{2}(y + dy)(x + dx);$$

ou

$$\frac{1}{2}(y\,dx - x\,dy);$$

[illegible]

$$\frac{1}{2}(y\,dx - x\,dy) = C\,dt,$$

C désignant une constante, ou

$$y\frac{dx}{dt} - x\frac{dy}{dt} = 2C.$$

On en déduit, par [illegible],

[illegible]

ou

[illegible]

m désignant la masse du mobile. Or,

[illegible] et [illegible]

[illegible] des x et à l'axe des y, de la force qui agit sur le mobile, et

[illegible]

[illegible] dernière équation exprime donc que la somme des moments des deux composantes de la force [illegible] la force passe par ce point.

[illegible]

limination de t entre les équations (2) et (3) donne d'abord

$$d\,\frac{dr^2 + r^2 d\theta^2}{r^4 d\theta^2} = \frac{1}{2C^2}\,J\,dr$$

ou

$$d\left(\frac{1}{r^2} + \frac{\frac{dr^2}{d\theta^2}}{r^4}\right) = \frac{1}{2C^2}\,J\,dr;$$

c'est-à-dire

$$d\left[\frac{1}{r^2} + \left(\frac{d\frac{1}{r}}{d\theta}\right)^2\right] = \frac{1}{2C^2}\,J\,dr.$$

Cela posé, l'équation

$$r = \frac{p}{1 - e\cos\theta}$$

donne

$$\frac{1}{r} = \frac{1}{p}\,(1 - e\cos\theta),$$

d'où

$$\frac{d\frac{1}{r}}{d\theta} = \frac{1}{p}\,e\sin\theta;$$

l'équation précédente devient donc

$$d\left(\frac{1}{r^2} + \frac{e^2\sin^2\theta}{p^2}\right) = \frac{1}{2C^2}\,J\,dr;$$

mais

$$e\cos\theta = \frac{r-p}{r},$$

d'où

$$e^2\cos^2\theta = \left(\frac{r-p}{r}\right)^2$$

et par suite

$$e^2\sin^2\theta = e^2 - \frac{(r-p)^2}{r^2} = \frac{e^2r^2 - (r-p)^2}{r^2};$$

par conséquent, l'équation propre à donner J devient

$$d\,\frac{p^2 + e^2r^2 - (r-p)^2}{p^2r^2} = \frac{1}{2C^2}\,J\,dr$$

ou

$$\frac{d\,\frac{2pr - (1-e^2)r^2}{p^2r^2}}{dr} = \frac{1}{2C^2}\,J;$$

c'est-à-dire

$$\frac{\left[2p - 2(1-e^2)r\right]p^2r^2 - 2p^2r\left[2pr - (1-e^2)r^2\right]}{p^4r^4} = \frac{1}{2C^2}\,J,$$

ou enfin

$$\frac{-2p^2r^2}{p^4r^4} = \frac{1}{2C^2}\,J,$$

d'où

$$J = -\frac{4C^2}{pr^2} = -\frac{4C^2}{\frac{b^2}{a}r^2} = -\frac{4C^2}{a(1-e^2)r^2},$$

a désignant le grand axe de l'orbite.

Ainsi l'accélération, et par suite la force, varie en raison inverse du carré de la distance. Elle est affectée du signe —, par conséquent elle est dirigée de la *planète* vers le soleil, c'est-à-dire qu'elle est attractive.

Enfin, la première loi de Kepler permet de constater que la force qui retient chaque *planète* dans son orbite ne lui est en rien spécifique, c'est-à-dire que toutes les *planètes* se meuvent comme une quelconque d'entre elles se mouvrait si elle était successivement transportée à toutes les distances qui séparent les autres du soleil et y était placée dans les mêmes conditions initiales, relativement à la vitesse. En effet, l'accélération J d'une *planète* quelconque à une époque quelconque est

$$J = \frac{4C^2}{a(1-e^2)}\,\frac{1}{r^2}$$

si cette même *planète* était transportée à une distance du soleil égale à 1, l'accélération de son mouvement deviendrait

$$\frac{4C^2}{a(1-e^2)}.$$

C est l'aire que décrit son rayon vecteur dans l'unité de temps, l'aire de son orbite est donc CT, si T désigne la durée de sa révolution, mais cette aire est aussi

$$\pi ab \quad \text{ou} \quad \pi a^2\sqrt{1-e^2};$$

donc

$$CT = \pi a^2\sqrt{1-e^2},$$

et par suite

$$C^2 = \frac{\pi^2a^4(1-e^2)}{T^2};$$

par conséquent, l'accélération de la *planète* transportée à l'unité de distance du soleil serait représentée par

$$\frac{4\pi^2a^3}{T^2},$$

et puisque, d'après la troisième loi de Kepler, $\frac{a^3}{T^2}$ est constant, on voit que toutes les *planètes* portées à la même distance du soleil y auraient la même accélération, c'est-à-dire que, pour toutes les *planètes*, la force motrice est une même constante multipliée par la masse de la *planète* et divisée par le carré de la distance au soleil.

Toutefois, la première loi de Kepler ne peut pas être considérée comme rigoureusement exacte, car elle serait en désaccord avec la loi de la gravitation universelle, qui résulte si positivement des deux autres lois. En effet, si F désigne la force attractive de l'unité de masse sur l'unité de masse, à l'unité de distance, et que M et m représentent les masses du soleil et d'une *planète* quelconque, la force attractive qui s'exercera entre ces deux corps à l'unité de distance sera

$$FMm.$$

Cette force communiquera à la *planète* une accélération FM et au soleil une accélération en sens contraire égale à Fm; mais pour pouvoir considérer le mouvement relatif de la *planète*, par rapport au soleil, comme un mouvement absolu, il faudra appliquer aux deux astres, et dans le sens de la droite menée de la *planète* au soleil, des forces proportionnelles à leurs masses et telles que le soleil soit ramené au repos. Ces forces seront pour le soleil FMm et pour la *planète* Fm^2. La force qui produit le mouvement relatif d'une *planète* par rapport au soleil, supposé fixe, est donc

$$FMm + Fm^2$$

et l'accélération correspondante est

$$F(M+m).$$

Ce serait donc

$$F(M+m)$$

qui aurait la même valeur pour toutes les *planètes*, si les carrés des temps des révolutions étaient exactement proportionnels aux cubes des grands axes des orbites. Mais les *planètes* ayant des masses différentes, $M + m$ ne saurait être constant. La première loi de Kepler ne peut donc pas être rigoureusement exacte; l'accord presque complet qu'elle présente avec les faits prouve seulement que $M + m$ varie très-peu d'une *planète* à l'autre, c'est-à-dire que m est très-petit par rapport à M, ou que les *planètes* ont toutes de très-petites masses par rapport à celle du soleil, ce qui est en effet conforme à la réalité.

— *Mouvement d'un point matériel attiré vers un centre fixe par une force variant en raison inverse du carré de la distance.* La théorie qui précède serait restée purement physique et diverses circonstances que présentent les phénomènes observés n'auraient pas trouvé d'explication si l'on ne s'était pas proposé, en renversant la question, d'étudier d'une manière abstraite les lois de tous les mouvements qui pourraient naître de l'action d'une force telle que celle que l'étude physique des faits astronomiques avait assignée pour cause aux révolutions des *planètes*. Aussi Newton s'empressa-t-il d'envisager la question sous ce nouveau point de vue.

Soient m la masse du mobile, μ la force qui agirait sur lui à l'unité de distance du point fixe, de sorte que $\frac{m\mu}{r^2}$ représente la force qui le sollicitera à la distance r; en désignant toujours par θ l'angle avec une direction fixe du rayon vecteur mené du centre d'attraction pris pour pôle au point mobile, le théorème des aires donnera d'abord

$$(1) \qquad r^2d\theta = C\,dt,$$

C désignant le double de l'aire décrite dans l'unité de temps; d'un autre côté, le théorème des forces vives donnera

$$(1) \quad \frac{ds^2}{dt^2} = \frac{dr^2}{dt^2} + \frac{r^2d\theta^2}{dt^2} = -2\int_{r_0}^{r}\frac{\mu}{r^2}\,dr + v_0^2$$

$$= -2\frac{\mu}{r_0} + v_0^2 + \frac{2\mu}{r} = \frac{2\mu}{r} + K,$$

K désignant une constante qui dépendra des circonstances initiales du mouvement et dont on a d'ailleurs déjà une expression

$$K = v_0^2 - 2\frac{\mu}{r_0}.$$

En éliminant dt entre les équations (1) et (2), on trouve

$$C^2\,\frac{dr^2 + r^2d\theta^2}{r^4d\theta^2} = \frac{2\mu}{r} + K,$$

d'où

$$d\theta = -\frac{C\,dr}{r\sqrt{Kr^2 + 2\mu r - C^2}},$$

ce qui est l'équation différentielle de la trajectoire.

Pour effectuer l'intégration, décomposons en ses deux facteurs du premier degré le trinôme

$$Kr^2 + 2\mu r - C^2.$$

Les deux racines de l'équation de ce trinôme à zéro doivent nécessairement être réelles, autrement ce trinôme, qui est négatif pour $r = 0$, le resterait toujours, de sorte que $d\theta$ serait constamment imaginaire. Désignons ces deux racines par

$$a(1-e) \quad \text{et} \quad a(1+e),$$

a et e seront liés à C et K par les deux équations

$$2a = -\frac{2\mu}{K} \quad \text{et} \quad \frac{C^2}{K} = a^2(1-e^2),$$

qui donnent

$$K = -\frac{\mu}{a} \quad \text{et} \quad C = \sqrt{a\mu(1-e^2)};$$

l'équation différentielle de la trajectoire pourra alors être écrite sous la forme

$$d\theta = \frac{dr}{r}\,\frac{\sqrt{a\mu(1-e^2)}}{\sqrt{-\frac{\mu}{a}\left[r - a(1-e)\right]\left[r - a(1+e)\right]}} = \frac{dr}{r}\,a\,\frac{1}{\sqrt{-\frac{\left[r-a(1-e)\right]\left[r-a(1+e)\right]}{1-e^2}}}$$

$$= \frac{dr}{r^2}\,\frac{a}{\sqrt{-\frac{a^2}{r^2} + \frac{2a}{r(1-e^2)} - \frac{1}{1-e^2}}}$$

ou

$$d\theta = \frac{-d\frac{1}{r}}{\sqrt{-\frac{1}{r^2} + \frac{2}{ar(1-e^2)} - \frac{1}{a^2(1-e^2)}}} = \frac{-d\frac{1}{r}}{\sqrt{\frac{1}{a^2}\left[\frac{1}{(1-e^2)^2} - \frac{1}{1-e^2}\right] - \left[\frac{1}{r} - \frac{1}{a(1-e^2)}\right]^2}}$$

$$= \frac{-d\frac{1}{r}}{\sqrt{\frac{e^2}{a^2(1-e^2)^2} - \left[\frac{1}{r} - \frac{1}{a(1-e^2)}\right]^2}} = \frac{-d\left[\frac{1}{r}\frac{a(1-e^2)}{e}\right]}{\sqrt{1 - \left[\frac{1}{r}\frac{a(1-e^2)}{e} - \frac{1}{e}\right]^2}},$$

d'où enfin

$$\theta = \alpha + \arccos\frac{1}{e}\left[\frac{a(1-e^2)}{r} - 1\right];$$

c'est-à-dire

$$\frac{a(1-e^2)}{r} - 1 = e\cos(\theta - \alpha),$$

d'où

$$r = \frac{a(1-e^2)}{1 + e\cos(\theta-\alpha)},$$

équation qui représente une section conique. Ainsi, dans tous les cas, le mobile décrit une courbe du second degré dont le centre d'attraction est le foyer et dont e représente l'excentricité; mais cette courbe pourra n'être pas toujours une ellipse, ce sera une hyperbole si e est plus grand que 1 et une parabole si e est égal à 1. Dans ce dernier cas, a devra être infini, pour que $a\,(1 - e^2)$ reste fini.

Il est intéressant de rechercher dans les conditions initiales les circonstances qui détermineront le mouvement elliptique, parabolique ou hyperbolique.

Nous avons successivement posé

$$K = v_0^2 - 2\frac{\mu}{r_0}, \quad K = -\frac{\mu}{a} \quad \text{et} \quad C^2 = a\mu(1-e^2);$$

or, la dernière équation donne

$$e = \sqrt{1 - \frac{C^2}{a\mu}} = \sqrt{1 + \frac{C^2}{a^2K}}$$

$$= \sqrt{1 + \frac{C^2}{a^2\left(v_0^2 - 2\frac{\mu}{r_0}\right)}};$$

la trajectoire sera donc une ellipse si

$$v_0^2 < 2\frac{\mu}{r_0};$$

ce sera une parabole si

$$v_0^2 = 2\frac{\mu}{r_0},$$

et une hyperbole si

$$v_0^2 > 2\frac{\mu}{r_0}.$$

Cherchons l'interprétation de la condition

$$v_0^2 = 2\frac{\mu}{r_0},$$

qui exprime que le mouvement est parabolique; supposons que l'on ait pris pour origine des temps l'époque où le mobile était au sommet de sa trajectoire représentée par l'équation

$$y^2 = 2px + p^2;$$

l'origine étant au foyer, r_0 sera précisément $\frac{p}{2}$; or, le rayon de courbure d'une parabole en son sommet est donné par l'équation

$$R = \frac{\left[1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2x}{dy^2}}$$

ou

$$R = \frac{1}{\frac{d^2x}{dy^2}},$$

puisque $\frac{dx}{dy}$ est nul au point considéré. L'équation

$$y^2 = 2px + p^2$$

donne d'ailleurs

$$2y = 2p\frac{dx}{dy} \quad \text{ou} \quad y = p\frac{dx}{dy}$$

et

$$1 = p\frac{d^2x}{dy^2},$$

d'où

$$\frac{d^2x}{dy^2} = \frac{1}{p}.$$

Le rayon de courbure de la parabole en son sommet est donc p. Mais dans l'hypothèse où nous raisonnons, la condition

$$v_0^2 = 2\frac{\mu}{r_0}$$

revient à

$$v_0^2 = 2\frac{\mu}{\frac{p}{2}}$$

ou

$$\frac{v_0^2}{2\frac{p}{2}} = \frac{\mu}{\left(\frac{p}{2}\right)^2}$$

ou encore

$$\frac{v_0^2}{R_0} = \frac{\mu}{r_0^2},$$

ce qui signifie que la force centrifuge du mobile serait égale à la force attractive qu'il éprouve.

Ainsi, pour que les trajectoires des *planètes* eussent été des hyperboles, il aurait fallu qu'au moment de leur départ du périhélie leur force centrifuge eût dépassé la force attractive qu'elles éprouvaient de la part du soleil. Or, si l'on admet l'hypothèse cosmogonique de Laplace, cette circonstance n'a évidemment pas pu se présenter; en effet, dès que la force centrifuge d'une couche extérieure du soleil serait devenue égale à la force attractive, il y aurait eu séparation et la *planète* séparée aurait pris un mouvement parabolique. Laplace admet que la séparation s'est produite en raison seulement de la concentration de la masse centrale par refroidissement, et cette hypothèse est entièrement d'accord avec les faits; elle rend compte de l'ellipticité des orbites planétaires.

Si, au lieu de prendre pour point de départ le sommet de la trajectoire, on raisonnait dans une hypothèse indéterminée, le résultat serait moins simple, mais tout aussi remarquable.

Le rayon de courbure de la trajectoire en un quelconque de ses points est

$$R = \frac{\left[1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2x}{dy^2}},$$

de sorte que la force centrifuge du mobile est

$$\frac{v^2\frac{d^2x}{dy^2}}{\left[1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}.$$

La trajectoire étant parabolique, la normale fait avec le rayon vecteur le même angle qu'avec l'axe, c'est-à-dire un angle dont la tangente est $\frac{dx}{dy}$. Si donc on voulait avoir la force, dirigée suivant le rayon vecteur, dont la composante suivant la normale serait la force centrifuge, il faudrait diviser cette force centrifuge par

$$\frac{1}{\sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2}},$$

ce qui donnerait

$$\frac{v^2\frac{d^2x}{dy^2}}{1 + \left(\frac{dx}{dy}\right)^2};$$

or, l'équation de la trajectoire étant

$$y^2 = 2px + p^2,$$

$$\frac{dx}{dy} = \frac{y}{p} \quad \text{et} \quad \frac{d^2x}{dy^2} = \frac{1}{p},$$

de sorte que l'expression précédente devient

$$\frac{v^2\frac{1}{p}}{\frac{p^2+y^2}{p^2}} = \frac{v^2}{\frac{p^2+y^2}{p}} = \frac{v^2}{\frac{2px + 2p^2}{p}}$$

$$= \frac{v^2}{2(x+p)} = \frac{v^2}{2r}.$$

Ainsi la condition

$$v_0^2 = 2\frac{\mu}{r_0},$$

pour que le mouvement soit parabolique, condition qui peut s'écrire sous la forme

$$\frac{v_0^2}{2r_0} = \frac{\mu}{r_0^2},$$

signifie qu'à l'origine la force accélératrice avait pour composante, suivant la normale, précisément la force centrifuge.

Revenons à la discussion générale du mouvement qui nous occupe pour trouver la loi du mouvement du mobile le long de l'orbite dont nous avons déterminé la forme ; il faudra éliminer θ entre l'équation différentielle de la trajectoire

$$d\theta = \frac{-d\frac{1}{r}}{\sqrt{-\frac{1}{r^2}+\frac{2}{ar(1-e^2)}-\frac{1}{a^2(1-r^2)}}},$$

et l'équation

$$r^2 d\theta = C dt,$$

fournie par le théorème des aires, ce qui donnera

$$dt = \frac{dr}{C\sqrt{-\frac{1}{r^2}+\frac{2}{ar(1-e^2)}-\frac{1}{a^2(1-e^2)}}}$$

ou, comme

$$C = \sqrt{a\mu(1-e^2)},$$

$$dt = \frac{r\,dr}{\sqrt{-\frac{\mu}{a}r^2+2\mu r-a\mu(1-e^2)}}.$$

Posons

$$r = a(1-e\cos u),$$

u désignant une variable auxiliaire, la valeur de dt deviendra

$$dt = \frac{a\sqrt{a}}{\sqrt{\mu}}(1-e\cos u)\,du,$$

d'où, en intégrant, remplaçant

$$\frac{\sqrt{\mu}}{a\sqrt{a}}$$

par une autre constante n, et désignant par ε la constante arbitraire,

$$nt+\varepsilon = u - e\sin u.$$

Dans cette équation, u représente ce qu'on a appelé l'*anomalie excentrique*, tandis que l'angle $(\theta-\alpha)$ du rayon vecteur avec l'axe focal porte nom d'*anomalie vraie*. Il est facile de voir ce qu'est cet angle u; comme

$$r = a(1-e\cos u),$$

la plus petite valeur de r correspond à $u = 0$ et sa plus grande à $u = \pi$; ainsi u prend en même temps que $(\theta-\alpha)$ les valeurs $0, \pi, 2\pi$, etc.; d'ailleurs, comme on a à la fois

$$r = a - \frac{Cx}{a} \quad\text{et}\quad r = a(1-e\cos u),$$

x désignant la distance au centre de la projection du mobile sur l'axe focal, il en résulte

$$\frac{Cx}{a} = ae\cos u,$$

d'où

$$\cos u = \frac{Cx}{a^2e} = \frac{x}{a};$$

u est donc l'angle avec l'axe focal du rayon mené du centre au point du cercle, décrit sur le grand axe, qui se trouverait avec le point mobile sur une même perpendiculaire à ce grand axe.

Si l'on suppose que l'on compte le temps à partir de l'instant du passage du mobile au sommet le plus voisin du centre d'attraction, t sera nul en même temps que u, la constante ε disparaîtra donc et l'on aura simplement

$$nt = u - e\sin u$$

ou

$$u = nt + e\sin u.$$

Cette dernière formule se simplifie considérablement lorsque e est très-petit, ce qui est le cas des *planètes*; en effet, on peut l'écrire sous la forme

$$u = nt + e\sin(nt + e\sin u)$$

ou

$$u = nt + e\sin nt\cos(e\sin u) + e\cos nt\sin(e\sin u).$$

Si e est très-petit, comme $e\sin u$ sera encore plus petit, on pourra remplacer $\cos(e\sin u)$ par 1 et $\sin(e\sin u)$ par zéro; il viendra alors

(a) $$u = nt + e\sin nt;$$

d'un autre côté on avait posé

$$r = a(1-e\cos u),$$

les mêmes transformations donneront

(b) $$r = a(1-e\cos nt).$$

Enfin, si l'on veut avoir l'anomalie vraie $(\theta-\alpha)$, que nous désignerons par ω, on l'obtiendra en comparant les formules

$$r = a(1-e\cos u) \quad\text{et}\quad r = \frac{a(1-e^2)}{1+e\cos\omega},$$

il en résulte

$$(1-e\cos u)(1+e\cos\omega) = 1-e^2,$$

d'où

$$e\cos\omega - e\cos u = e^2(1-\cos u\cos\omega);$$

c'est-à-dire

$$\cos\omega = \cos u + e(1-\cos u\cos\omega).$$

Cette formule montre que ω diffère très-peu de u, quand e est très-petit; on peut donc dans ce cas poser

$$\cos\omega = \cos u + e(1-\cos^2 u) = \cos u + e\sin^2 u.$$

Si, dans cette dernière formule, on pose

$$\omega = u + h,$$

il en résulte

$$\cos u\cos h - \sin u\sin h = \cos u + e\sin^2 u$$

ou, en négligeant les puissances supérieures de h,

$$\cos u - h\sin u = \cos u + e\sin^2 u,$$

c'est-à-dire

$$h = -e\sin u;$$

donc enfin

$$\omega - e\sin u = u$$

ou

$$\omega = u + e\sin u = (nt + e\sin nt) + e\sin(nt + e\sin nt),$$

ou simplement

(c) $$\omega = nt + 2e\sin nt.$$

Les formules (a), (b), (c) sont celles dont on se sert en astronomie.

La dernière,

$$\omega = nt + 2e\sin nt,$$

montre que le mouvement angulaire de la *planète* autour du soleil serait uniforme si $2e\sin nt$ était négligeable. Cette quantité $2e\sin nt$ est ce qu'on nomme l'*équation du centre*; c'est la quantité variable qu'il faut ajouter à l'anomalie approchée nt pour avoir l'anomalie vraie; elle est nulle aux instants des passages à l'aphélie et au périhélie.

Les *planètes* qui ont plusieurs satellites forment avec eux des systèmes analogues à celui du soleil et de son cortége de *planètes*. Les satellites décrivent autour de leurs *planètes* respectives des orbites elliptiques dont ces *planètes* occupent l'un des foyers; l'aire décrite par le rayon vecteur mené de la *planète* à chacun de ses satellites croît proportionnellement au temps; enfin les carrés des temps des révolutions des satellites d'une même *planète* sont comme les cubes des grands axes de leurs orbites. On en conclut que la force qui retient chaque satellite dans son orbe émane de la *planète*, varie en raison inverse du carré de la distance et est la même pour tous les satellites ramenés à l'unité de masse et à l'unité de distance.

Enfin les attractions mutuelles des différentes *planètes*, manifestées par les perturbations qu'elles entraînent dans leurs mouvements, obéissent encore aux mêmes lois de variation, proportionnellement aux masses et en raison inverse des carrés des distances. La loi de la gravitation s'étend donc à toutes les parties de notre système solaire et, après avoir été déduite analytiquement de l'étude attentive des faits, peut maintenant être prise pour base d'une théorie synthétique embrassant non-seulement l'ensemble des mondes connus, mais encore ceux qui auraient jusqu'ici échappé aux puissants moyens d'investigation qu'ont fournis les meilleurs télescopes. C'est ce qu'a justifié de la manière la plus heureuse la découverte de la *planète* Neptune, dont les effets perturbateurs sur Uranus avaient décelé l'existence dès la fin du siècle dernier et dont M. Leverrier a pu calculer les coordonnées assez exactement pour indiquer aux astronomes la région du ciel où ils devaient la chercher et où ils l'ont trouvée en effet.

— *Masses des planètes.* Le problème de la comparaison entre elles des masses du soleil, des différentes *planètes* et de leurs satellites présente divers cas particuliers qu'il faut distinguer les uns des autres. Le plus simple, par lequel nous commencerons, est celui où la *planète* considérée a un satellite. M désignant la masse du soleil, m celle de la *planète*, m' celle de son satellite et f l'attraction de l'unité de masse sur l'unité de masse à l'unité de distance, la force, rapportée à l'unité de distance, qui produira le mouvement relatif de la *planète* par rapport au soleil sera $f(M+m)$; on aura donc

$$\frac{4\pi^2a^3}{T^2} = f(M+m),$$

a désignant le grand axe de l'orbite de cette *planète* et T la durée de sa révolution. On aura de même pour le mouvement relatif du satellite, par rapport à la *planète*,

$$\frac{4\pi^2a'^3}{T'^2} = f(m+m');$$

d'où

$$\frac{a^3T'^2}{a'^3T^2} = \frac{M+m}{m+m'},$$

a, a', T et T' pouvant être connus avec une grande approximation, on aura donc une valeur suffisamment approchée de

$$\frac{M+m}{m+m'}.$$

En négligeant d'abord m' devant m, on obtiendra une première valeur approchée de $\frac{M}{m}$ par l'équation

$$\frac{a^3T'^2}{a'^3T^2} = \frac{M}{m}+1.$$

On obtiendra ensuite les valeurs de fM et de fm par les formules

$$\frac{4\pi^2a^3}{T^2} = fM\left(1+\frac{m}{M}\right) = fm\left(\frac{M}{m}+1\right).$$

Connaissant ainsi fm et $f(m+m')$, dont la valeur est

$$\frac{4\pi^2a'^3}{T'^2},$$

on aura aisément fm', par conséquent il sera facile d'obtenir $\frac{m'}{m}$; reportant alors à la place de $\frac{m'}{m}$ sa valeur, ainsi obtenue, dans

$$\frac{a^3T'^2}{a'^3T^2} = \frac{M+m}{m\left(1+\frac{m'}{m}\right)},$$

on en conclura une valeur plus approchée de $\frac{M}{m}$, puis une valeur plus approchée de $\frac{m'}{m}$ et ainsi de suite. On arrivera bientôt de la sorte à des valeurs suffisamment exactes de $\frac{M}{m}$ et de $\frac{m}{m'}$.

fM étant maintenant connu, on peut passer à la détermination de la masse d'une *planète* dépourvue de satellite. En effet, pour cette *planète* de masse m_1, on aura

$$\frac{4\pi^2a_1^3}{T_1^2} = f(M+m_1);$$

le premier membre étant connu ainsi que fM, il sera facile d'obtenir fm_1 et le rapport de fM à fm_1 donnera celui de M à m_1.

Considérons maintenant le cas d'une *planète* ayant plusieurs satellites; soient m la masse de cette *planète*, m', m'', m''', etc., les masses de ses différents satellites, a le grand axe de son orbite autour du soleil, T le temps de sa révolution, a', a'', a''',.., les grands axes des orbites des satellites, enfin T', T'', T''',... les durées de leurs révolutions : on aura d'une part

$$\frac{4\pi^2a^3}{T^2} = f(M+m),$$

d'où l'on déduira fm et $\frac{m}{M}$; et de l'autre

$$\frac{4\pi^2a'^3}{T'^2} = f(m+m'),$$

$$\frac{4\pi^2a''^3}{T''^2} = f(m+m''),$$

$$\frac{4\pi^2a'''^3}{T'''^2} = f(m+m'''),$$

d'où l'on déduira

$$\frac{m'}{m},\quad \frac{m''}{m},\quad \frac{m'''}{m},\quad \text{etc.}$$

La méthode que nous avons indiquée pour une *planète* pourvue d'un satellite ne serait pas suffisamment exacte pour la terre, parce que la masse de la lune est loin d'être négligeable devant celle de notre *planète*. Mais dans ce cas particulier on peut disposer d'un moyen spécial pour obtenir directement le rapport des masses à comparer. En effet, la pesanteur n'est qu'un cas particulier de la gravitation universelle; il est facile de le constater en comparant l'accélération g due à la pesanteur à celle de la lune à son périgée par exemple; on trouve que ces deux accélérations sont comme le carré de la distance périgée de la lune au carré du rayon de la terre. On a donc

$$\frac{fm}{r^2} = g,$$

m désignant la masse de la terre et r son rayon. D'un autre côté, m' désignant la masse de la lune, a' le grand axe de son orbite et T' la durée de sa révolution, on a

$$\frac{4\pi^2a'^3}{T'^2} = f(m+m');$$

fm étant donc déjà connu, on peut trouver fm' et par suite $\frac{m}{m'}$. Reprenant alors l'équation

$$\frac{a^3T'^2}{a'^3T^2} = \frac{M+m}{m+m'},$$

on aura aisément $\frac{m}{M}$ et par suite $\frac{m'}{M}$.

Nous n'avons encore indiqué que quelques moyens de comparer entre elles les masses des différentes parties du système planétaire, mais diverses expériences directes, entre autres celles de Cavendish (V. ce mot), ont fait connaître la masse de la terre; on peut donc obtenir toutes les autres.

Ajoutons que les perturbations exercées par les *planètes* les unes sur les autres fournissent de nouveaux moyens de vérifications et de corrections. Il ne [illegible] toutefois, qu'il ne reste rien à faire dans cet ordre de recherches, ainsi la masse de Mercure est considérée comme [illegible].

— *Diamètres apparents des planètes.* Nous avons déjà dit comment, depuis [illegible], les distances vraies des *planètes* [illegible] pu être déterminées même avant [illegible] des puissantes lunettes qui [illegible] apprécier directement les variations des diamètres apparents de ces astres, [illegible] celles des distances qui les séparent de nous. Nous devons faire remarquer [illegible] une méthode ne pouvait faire connaître que quelques distances de [illegible] au soleil et par conséquent à la terre, tandis que la méthode moderne permet de déterminer aisément les distances à toute époque quelconque. Il en résulte une facilité extrême pour apprécier toutes les irrégularités que peuvent présenter les différentes *planètes* dans leur mouvement, irrégularités que, jusqu'au dernier siècle, on ne pouvait constater que par des moyens détournés et des recherches très-pénibles.

Les diamètres apparents des *planètes*, sauf pour celles qu'on nomme télescopiques, sont très-appréciables. Ainsi le diamètre apparent de Mercure peut aller jusqu'à [illegible], de Vénus à 50'', celui de Mars à [illegible], celui de Jupiter à 50'', celui de Saturne à [illegible], ceux d'Uranus et de Neptune vont encore à 4'' et 2'',7. Chacun de ces diamètres apparents éprouve des variations plus ou moins considérables dans le cours d'une révolution de la *planète*. Or le diamètre apparent d'une *planète* varie en raison inverse de la distance qui la sépare de nous. Les variations du diamètre apparent feront donc connaître celles de la distance, et si l'on a pu déterminer à une époque quelconque les valeurs simultanées de la distance et du diamètre apparent, il suffira par la suite d'observer le diamètre apparent pour en conclure immédiatement la distance par une simple proportion.

Cela posé, soient, à une époque quelconque, T la terre, S le soleil et P une *planète*; la

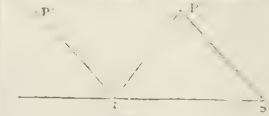

Fig. 5.

distance TS sera toujours connue d'une façon suffisamment approchée; la distance TP sera déterminée, au moment de l'observation, par le procédé que nous venons d'indiquer; enfin, l'angle PTS résultera, par un calcul facile, des coordonnées équatoriales du soleil et de la *planète*. On pourra donc résoudre le triangle PTS et calculer la distance SP; on pourra même connaître, par rapport aux étoiles, la direction dans laquelle la *planète* serait vue du soleil, ou le point du ciel que cette *planète* cacherait au soleil. En effet, ayant résolu le triangle PTS, on connaîtra l'angle PST; d'ailleurs le plan du triangle PTS sera également connu; il sera donc facile, à l'aide du calcul, de déterminer le point du ciel où irait passer la parallèle TP' menée de la terre au rayon SP; or, à cause de l'immensité de la distance qui nous sépare des étoiles, ce point coïncidera exactement avec le point du ciel par lequel passerait SP. On voit donc que l'on pourra d'abord construire par points la route apparente de la *planète*, vue du soleil, et en outre la figure vraie de la trajectoire de cette *planète* autour du soleil. [illegible] à ce [illegible] la [illegible] apparente, une longueur proportionnelle à la distance calculée SP. C'est ainsi que l'on reconnaît que les orbites réelles des *planètes* sont planes, que l'on détermine leur inclinaison sur l'écliptique, que l'on détermine pour chacune d'elles la ligne des nœuds, la direction du grand axe, l'excentricité et la durée de la révolution.

— *Sens du mouvement des planètes.* [illegible] autour du soleil. Ce sens, que l'on appelle [illegible], est l'opposé de celui [illegible] sphère céleste. Tous les satellites de notre système se meuvent aussi [illegible] autour de leurs *planètes* respectives.

— [illegible] que est aplati dans un certain sens; le plus [illegible] l'hypothèse d'une rotation de la *planète* autour [illegible] on se sert d'un assez fort grossissement, l'hy[illegible]

— [illegible]

A[illegible] et au moyen des formules [illegible], on peut [illegible] de la [illegible] époque quelconque.

— *Planètes télescopiques.* On désigne sous ce nom [illegible] petites *planètes* que l'on a découvertes depuis le commencement du siècle entre Mars et Jupiter;

elles sont, jusqu'ici (1874), au nombre de 115. Elles occupent la place laissée vide dans la formule empirique connue sous le nom de loi de Bode.

Nous croyons utile d'en donner ici le tableau d'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. Ce tableau contient les renseignements qui nous ont paru les plus intéressants.

NOMS DES PLANÈTES.	DURÉES des révolutions sidérales en jours moyens.	DISTANCES moyennes au Soleil.	AUTEURS et date de la découverte.	
Mercure	87,969258	0,3870987		
Vénus	224,7007869	0,7233322		
La Terre	365,2563744	1,0000000		
Mars	686,9796458	1,5236913		
Jupiter	4332,584821	5,202798		
Saturne	10759,2198174	9,538852		
Uranus	[illegible]	19,182639		
Neptune	60126,72	30,03697		
Flore	1193,231	2,201727	HIND	18 octobre 1847.
Ariadne	1194,373	[illegible]	POGSON	15 avril 1857.
Feronia	1245,976	2,266077	PETERS et SAFFORT	12 février 1862.
Eunomia	1246,249	2,267256	DE GASPARIS	29 juillet 1851.
Harmonia	1247,333	2,267723	GOLDSCHMIDT	31 mars 1856.
Melpomène	1270,437	2,295639	HIND	24 juin 1852.
Sapho	1271,047	2,296375	POGSON	2 mai 1864.
Victoria	1301,419	2,332812	HIND	13 septembre 1850.
Euterpe	[illegible]	2,347304	HIND	8 novembre 1853.
Vesta	1324,767	2,360630	OLBERS	29 mars 1807.
Clio	1325,694	2,361731	LUTHER	25 août 1865.
Uranie	1328,945	2,365591	HIND	22 juillet 1854.
Nemausa	1329,667	2,366448	LAURENT	22 janvier 1858.
Amalthée	[illegible]	[illegible]	LUTHER	12 mars 1871.
Artemise	[illegible]	[illegible]	WATSON	16 septembre 1868.
Iris	1346,371	2,386225	HIND	13 août 1847.
Métis	1346,727	2,386646	GRAHAM	26 avril 1848.
Echo	1353,143	[illegible]	FERGUSSON	15 septembre 1860.
Ausonia	1355,639	2,397163	DE GASPARIS	10 février 1861.
Phocéa	1358,948	2,401061	CHACORNAC	6 avril 1853.
Massalia	1365,949	[illegible]	DE GASPARIS	19 septembre 1852.
Asia	1376,511	2,421706	POGSON	17 avril 1861.
Nysa	1377,979	[illegible]	GOLDSCHMIDT	27 mai 1857.
Hébé	1379,635	2,425368	HENCKE	1er juillet 1847.
Pomona	1384,982	2,431631	DE GASPARIS	26 avril 1865.
Iphigénie	1385,135	2,431810	C.-H.-F. PETERS	19 septembre 1870.
Lutetia	1388,236	2,435442	GOLDSCHMIDT	15 novembre 1852.
Isis	1392,137	[illegible]	POGSON	23 mai 1856.
Fortuna	1393,301	[illegible]	HIND	22 août 1852.
Eurynome	1394,965	2,443317	WATSON	14 septembre 1863.
Parthénope	[illegible]	[illegible]	DE GASPARIS	11 mai 1850.
Thétis	1420,130	2,472598	LUTHER	17 avril 1852.
Hestia	1470,161	2,530335	POGSON	16 août 1857.
Julia	1487,184	[illegible]	STEPHAN	6 août 1866.
Amphitrite	1491,591	[illegible]	MARTH	1er mars 1854.
Egine	1494,656	2,558364	BORELLY	4 novembre 1866.
Ate	1509,798	[illegible]	C.-H.-F. PETERS	14 août 1870.
Egérie	1510,893	[illegible]	DE GASPARIS	2 novembre 1850.
Astrée	1511,369	2,577400	HENCKE	8 décembre 1845.
Hélène	[illegible]	[illegible]	WATSON	15 août 1868.
Irene	1518,287	2,585260	HIND	19 mai 1851.
Pomone	1519,644	2,586799	GOLDSCHMIDT	26 octobre 1854.
Melete	1529,341	2,597793	GOLDSCHMIDT	9 septembre 1857.
Panope	1542,854	2,613050	GOLDSCHMIDT	5 mai 1861.
Calypso	1548,833	2,619817	LUTHER	4 avril 1858.
Diane	1550,479	2,621675	LUTHER	15 mars 1863.
Thalie	1558,368	[illegible]	HIND	15 décembre 1852.
Fides	1568,875	2,642371	LUTHER	5 octobre 1855.
Virginia	1576,563	2,650995	LUTHER	19 octobre 1857.
Maïa	1576,791	2,651252	TUTTLE	9 avril 1861.
Io	1579,114	2,653855	C.-H.-F. PETERS	19 septembre 1865.
Proserpine	1581,093	2,656071	LUTHER	5 mai 1853.
Cassandre	1585,238	[illegible]	C.-H.-F. PETERS	23 juillet 1871.
Miriam	1586,718	2,662306	C.-H.-F. PETERS	22 août 1868.

NOMS DES PLANÈTES.	DURÉES des révolutions sidérales en jours moyens.	DISTANCES moyennes au Soleil.	AUTEURS et date de la découverte.	
Clytie	1588,771	2,664664	TUTTLE	7 avril 1862.
Junon	1592,304	2,668613	HARDING	1er septembre 1804.
Clotho	1592,737	2,669097	TEMPEL	17 février 1868.
Eurydice	1593,378	2,669812	C.-H.-F. PETERS	22 septembre 1862.
Frigga	1596,791	2,673624	C.-H.-F. PETERS	15 novembre 1862.
Angelina	1603,339	2,680928	TEMPEL	4 mars 1861.
Ianthe	1606,576	2,684535	C.-H.-F. PETERS	18 avril 1868.
Circé	1608,226	2,686373	CHACORNAC	6 avril 1855.
Lydie	1612,515	2,691147	BORELLY	19 avril 1870.
Felicitas	1616,479	2,695556	C.-F.-H. PETERS	16 octobre 1869.
Concordia	1620,815	2,700373	LUTHER	10 avril 1860.
Hera	1624,019	2,703932	WATSON	7 septembre 1868.
Alexandra	1628,850	2,709332	GOLDSCHMIDT	10 septembre 1858.
Olympia	1632,282	2,713096	CHACORNAC	12 septembre 1860.
Eugenia	1638,986	2,720519	GOLDSCHMIDT	27 juin 1857.
Léda	1656,604	2,739980	CHACORNAC	12 janvier 1856.
Atalante	1661,512	[illegible]	GOLDSCHMIDT	5 octobre 1855.
Minerve	1669,161	2,753808	WATSON	24 août 1867.
Alcmène	1669,977	2,754706	LUTHER	27 novembre 1864.
Niobé	1671,299	2,756160	LUTHER	13 août 1861.
Pandore	1673,945	2,759068	SEARLE	10 septembre 1858.
Cérès	1680,752	2,766541	PIAZZI	1er janvier 1801.
Thisbé	1681,204	2,767038	C.-H.-F. PETERS	20 juin 1866.
Daphné	1681,535	2,767402	GOLDSCHMIDT	22 mai 1856.
Pallas	1683,523	2,769582	OLBERS	28 mars 1802.
Lætitia	1684,447	2,770595	CHACORNAC	8 février 1856.
Bellone	1688,546	2,775089	LUTHER	1er mars 1854.
Galathée	1691,676	2,778516	TEMPEL	29 août 1862.
Leto	1693,400	2,780404	LUTHER	29 avril 1861.
Lomia	1699,73	2,7873	BORELLY	12 septembre 1871.
Dike	1742,546	2,833942	BORELLY	28 mai 1868.
Terpsichore	1760,450	2,853321	TEMPEL	30 septembre 1864.
Polymnie	1752,731	2,862496	CHACORNAC	28 octobre 1854.
Aglaé	1788,379	2,883421	LUTHER	15 septembre 1857.
Calliope	1812,275	2,909049	HIND	16 novembre 1852.
Psyché	1823,702	2,921265	DE GASPARIS	17 mars 1852.
Hesperia	1876,997	2,977903	SCHIAPARELLI	29 avril 1861.
Danaé	1882,244	2,983451	GOLDSCHMIDT	19 septembre 1860.
Leucothée	1895,100	2,997020	LUTHER	19 avril 1855.
Eglé	1949,702	3,054314	COGGIA	17 février 1868.
Arethuse	1963,576	3,068786	LUTHER	23 novembre 1867.
Palès	1976,746	3,082494	GOLDSCHMIDT	19 septembre 1857.
Hécate	1990,130	3,096390	WATSON	11 juillet 1868.
Europa	1993,498	3,099883	GOLDSCHMIDT	6 février 1858.
Doris	2002,687	3,109402	GOLDSCHMIDT	19 septembre 1857.
Sémélé	2005,164	3,111990	TIETJEN	4 janvier 1866.
Erato	2020,613	3,127929	FORSTER et LESSER	14 septembre 1860.
Antiope	2028,991	3,136570	LUTHER	1er octobre 1866.
Thémis	2033,839	[illegible]	DE GASPARIS	6 avril 1853.
Euphrosine	2042,5264	3,150503	FERGUSSON	1er septembre 1854.
Hygie	2043,386	3,151388	DE GASPARIS	14 avril 1849.
Clymène	2043,166	3,151162	WATSON	13 septembre 1868.
Mnemosyne	2049,128	[illegible]	LUTHER	22 septembre 1859.
Aurore	2052,168	3,160409	WATSON	6 septembre 1867.
Dionee	2056,119	3,164466	WATSON	10 octobre 1868.
Minerve	2071,091	3,179810	WATSON	13 septembre 1868.
Undine	2083,309	3,192302	C.-H.-F. PETERS	7 juillet 1867.
Hécube	2113,988	3,223567	LUTHER	2 avril 1869.
Freia	2276,197	3,386424	DARREST	21 octobre 1862.
Maximiliana	2309,979	3,419849	TEMPEL	8 mars 1861.
Sylvia	2385,626	3,494109	POGSON	16 mai 1866.

PLANETER v. a. ou tr. (pla-ne-té — rad. *plane*). Techn. Rendre un morceau de corne assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne.

PLANÉTIS s. m. (pla-né-tiss — du gr. *planétés*, errant). Ornith. Genre d'oiseaux, formé [illegible] des sternes.

PLANÉTOLABE s. m. (pla-né-to-la-be — de *planète* et du gr. *lambanô*, je prends). Anc. astron. Instrument dont on se servait pour mesurer le cours des planètes.

PLANETTE s. f. ([illegible] — dimin. de *plane*). Techn. Petite plane. ‖ Outil de vannier, servant à aplatir les brins d'osier.

PLANEUR s. m. (pla-neur — rad. *planer*). Techn. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent. ‖ Celui qui dresse et polit les plaques de cuivre destinées à la gravure.

PLANÈZE, haut plateau de France, dans les montagnes du Cantal, à l'O. de Saint-Flour; la Planèze, d'une altitude partout supérieure à 1,000 mètres, s'adosse, à l'O., au [illegible] Cantal et se termine, à l'E., aux escarpements de la Truyère. Ce plateau, autrefois boisé, est de nos jours nu et battu par les vents, qui lui donnent un climat rigoureux. Néanmoins, le sol est très-fertile en [illegible], ce qui a fait donner à la Planèze le surnom de Grenier de la haute Auvergne.

PLANICAUDE adj. (pla-ni-kô-de — du lat. *planus*, [illegible] *cauda*, queue). Zool. Qui a la [illegible].

PLANICEPS s. m. (pla-ni-sèps — du lat. [illegible]. Genre [illegible], de la famille des [illegible], et est [illegible] qui habitent l'Europe.

PLANICORNE adj. ([illegible] — du lat. [illegible] et de *corne*). Zool. Qui a [illegible].

PLANICOSTÉ, ÉE adj. ([illegible] — du lat. [illegible]). Zool. [illegible] est [illegible] de côtes [illegible].

PLANIDENTÉ, ÉE, adj. (pla-ni-dan-té — du lat. *planus*, plan, et de *denté*). Zool. Qui a des dents aplaties.

PLANIÈDRE adj. (pla-ni-è-dre — du lat. *planus*, plan, et du gr. *edra*, face). Minér. Qui a des faces planes : *Cristal* PLANIÈDRE.

PLANIER s. m. (pla-nié — du lat. *planus*, plan). Géogr. Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIFORME adj. (pla-ni-for-me — du lat. *planus*, plan, et de *forme*). Qui a une forme aplatie.

— s. m. pl. Entom. Syn. d'OMALOÏDES, famille ou ordre d'insectes.

PLANIMÈTRE s. m. (pla-ni-mè-tre — du lat. *planus*, plan, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Instrument servant à mesurer des surfaces planes.

— **Encycl.** On nomme *planimètres* des appareils destinés à tourner les aires de surfaces planes à contours curvilignes, dessinées sur le papier. Nous décrirons les deux principaux. Le premier a été inventé en 1827 par M. Oppikofer, ingénieur suisse, et perfectionné en 1837 par M. Ernst, constructeur d'instruments de précision à Paris. Il est représenté en élévation et en plan par les fig. 1 et 2.

Cet appareil donne les mesures des surfaces en millimètres carrés; les unités, dizaines et centaines sont marquées par l'aiguille A du cadran horizontal, et les mille et dizaines de mille par l'aiguille A' qui apparaît sur le cadran vertical.

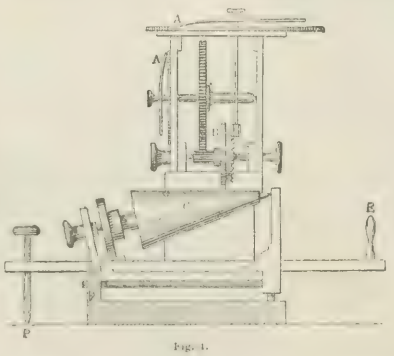

Fig. 1.

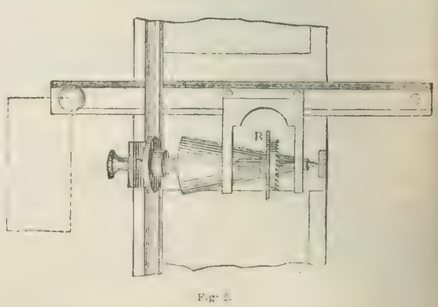

Fig. 2.

La partie principale de l'instrument est le cône C qu'on voit au milieu de la figure; il peut s'avancer de gauche à droite, d'arrière en avant, ou inversement, avec le châssis qui le supporte. Lorsqu'il va de gauche à droite ou inversement, la roue R, qui s'appuie sur son arête supérieure, glisse sur cette arête, mais ne tourne pas; au contraire, lorsqu'il marche d'arrière en avant ou inversement, la roue tourne sur elle-même et fait marcher les aiguilles A et A' par l'intermédiaire d'autres roues.

Or, la vitesse de la roue à sa circonférence est justement égale à celle du point par lequel elle touche la surface du cône, et l'on va voir que celle-ci se trouve être proportionnelle à l'aire du segment de la courbe à carrer, qui passe alors en vue de l'appareil.

Le dessin ou contient cette courbe est placé sur la table qui supporte l'appareil, et l'on manœuvre à la main, au moyen de la poignée E, de façon que la pointe P, que l'on voit à gauche de la figure, suive le contour du dessin.

Soient $X - x$ la longueur d'une transversale menée de gauche à droite dans l'intérieur de la courbe à carrer, h la distance de cette transversale à une parallèle très-voisine, $(X - x)\ h$ sera un élément de l'aire à obtenir. Or, quand le style P décrit successivement les limites gauche et droite de cet élément, la roue R touche le cône en des points dont les distances à son sommet sont Z et z, $Z - z$ étant égal à $X - x$ et les chemins parcourus en sens contraire par un point de cette roue sont proportionnels à hZ et hz, de sorte que le chemin parcouru en définitive est proportionnel à $h\ (Z - z)$ ou à $h\ (X - x)$, c'est-à-dire à l'élément de l'aire. On voit donc que, quand le style a achevé de décrire le contour considéré, le chemin parcouru par la grande aiguille, qui a successivement marché dans un sens et dans l'autre, représente, à un facteur constant près, l'aire enfermée dans ce contour.

L'autre *planimètre*, imaginé par M. Beuvière, géomètre en chef du cadastre, donne de même les mesures des segments de l'aire proposée compris entre des parallèles équidistantes. Ces parallèles sont tracées sur une lame de verre VV, que l'on peut faire glisser de gauche à droite et dont on amène successivement la ligne médiane, ou ligne de foi *mm*, à passer par les milieux des petits arcs qui terminent chaque segment à gauche et à droite. Le chemin parcouru dans un sens

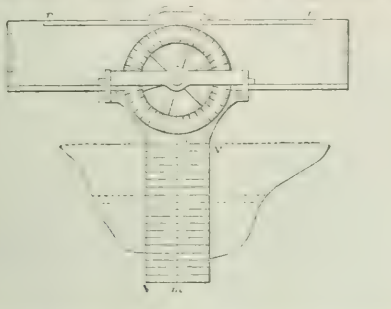

Fig. 3.

ou dans l'autre par cette ligne de foi est égal à la demi-somme des bases du segment trapézoïdal considéré; ce chemin est indiqué par le nombre de divisions d'une roue qui passent devant un repère fixe. Cette roue, dont l'axe est fixe, peut être rendue solidaire ou indépendante du mouvement de va-et-vient de l'appareil, selon qu'on abaisse ou qu'on relève la réglette *rr* qu'on voit en haut de la figure. On abaisse la réglette quand l'appareil va dans un sens et on la relève quand il marche en sens contraire, de sorte que la roue, dont le mouvement est intermittent, marche toujours dans le même sens. Le nombre total des divisions de cette roue qui ont passé devant le repère fait connaître la somme des dimensions longitudinales de tous les segments, et cette somme multipliée par la distance de deux parallèles fournit l'aire cherchée.

PLANIMÉTRIE s. f. (pla-ni-mé-trî — du lat. *planus*, plan, et du gr. *metron*, mesure). Science, art de mesurer les surfaces planes.

— **Encycl.** La *planimétrie* ne comprend que deux des opérations topographiques, la mesure des distances et la mesure des angles. Les instruments employés pour la mesure des distances sont : le mètre, le double mètre, le quadruple mètre pour les petites distances; les règles et la chaîne pour les grandes. On distingue deux cas dans la mesure des distances : celui où l'on opère en terrain horizontal, et celui où le terrain est incliné. Dans ce dernier cas, il faut chercher la projection du terrain sur un plan horizontal; c'est ce que l'on appelle réduire les distances à l'horizon. Pour y arriver, il y a deux partis à prendre : on peut réduire cette distance à l'horizon par l'opération même, en la mesurant par parties horizontales, ou par le calcul, en la mesurant suivant la pente et en faisant une correction, qui consiste à multiplier la longueur obtenue sur la pente par le cosinus de l'angle que cette dernière fait avec l'horizon. Pour réduire une distance à l'horizon, en employant le quadruple mètre, on met celui-ci dans une position horizontale, au moyen du niveau de maçon ou du niveau à bulle d'air, et, par une de ses extrémités, on laisse glisser un fil à plomb qui projette cette extrémité sur le sol en un point où l'on place une fiche. Cette dernière sert de point de départ pour poser de nouveau le quadruple mètre, que l'on installe comme précédemment, jusqu'à ce qu'on ait mesuré la distance cherchée. Avec la chaîne, cette opération ne peut se faire commodément et sans erreur, à cause de la courbure que prend la chaîne par l'effet de son poids. Lorsqu'on mesure la pente d'un terrain en degrés, en même temps qu'on prend les distances à la chaîne, ce qui est le cas ordinaire des levés à la boussole, on mesure la distance suivant la pente, comme si l'on opérait en terrain horizontal, et on calcule la projection comme il est dit plus haut. Pour la mesure des angles, on emploie des instruments divers. L'idée la plus naturelle pour mesurer un angle consiste à placer au sommet de l'angle le centre d'un cercle ou d'une portion de cercle graduée, puis à diriger successivement vers les deux objets qui le déterminent une alidade mobile autour du centre de la graduation demeurée fixe; l'arc compris entre les deux positions de l'alidade mesure l'angle observé. Tel est, en effet, le principe sur lequel était fondée la construction de tous les instruments goniométriques employés autrefois avant l'invention du cercle répétiteur. Les angles se mesuraient dans les opérations géodésiques importantes avec des quarts de cercle de deux ou trois pieds de rayon. Les observations de latitude se faisaient avec deux grands secteurs de six à huit pieds de rayon. Avec le quart de cercle, on ne pouvait former les triangles qu'à 20 ou 30 secondes près, et les secteurs ne pouvaient pas donner la latitude à la seconde; on n'avait d'autres moyens d'atténuer les erreurs que de multiplier considérablement le nombre des observations. Les instruments dont on se sert aujourd'hui pour la mesure des angles sont : le graphomètre, dont le limbe est divisé en 180 degrés ou 200 grades; le cercle répétiteur, dont le limbe est un cercle entier; il a l'avantage d'atténuer presque entièrement les erreurs de division et celles des observations, en répétant suffisamment la mesure des angles; la boussole, dont l'aiguille aimantée marque la direction du méridien magnétique et à l'aide de laquelle on obtient, outre la mesure des angles, une ligne de repère qui permet l'orientation des plans et qui sert d'origine pour la mesure des angles compris entre les directions observées et le méridien magnétique. Outre ces instruments, on se sert encore de l'équerre d'arpenteur, de l'équerre-graphomètre et de la planchette. V. TOPOGRAPHIE et LEVÉ DES PLANS.

PLANIMÉTRIQUE adj. (pla-ni-mé-tri-ke — rad. *planimétrie*). Qui appartient, qui a rapport à la planimétrie : *Méthode* PLANIMÉTRIQUE.

PLANINA, l'*Alpes Juliæ* des Romains, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Carniole, à 7 kilom. N. d'Adelsberg, sur l'Unz, qui porte plus bas le nom de Laybach ; 1,272 hab. Grande fabrication d'amadou, aux environs, mines de mercure et châteaux de Hansberg et de Kleinhausen. Ce dernier est en ruine.

PLANIPÈDE adj. (pla-ni-pè-de — du lat. *planus*, plan ; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds aplatis.

— s. m. Antiq. rom. Mime qui paraissait, non sur le théâtre, mais dans l'orchestre, et de plain-pied avec les premiers rangs des spectateurs.

PLANIPENNE adj. (pla-ni-pe-ne — du lat. *planus*, plan ; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes planes.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, caractérisée par des ailes planes.

PLANIROSTRE adj. (pla-ni-ro-stre — du lat. *planus*, plan ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec déprimé.

— s. m. pl. Syn. de FISSIROSTRES, famille de passereaux.

PLANISILIQUÉ, ÉE adj. (pla-ni-si-li-ké — du lat. *planus*, plan, et de *silique*). Bot. Qui porte des siliques planes.

PLANISPHÈRE s. m. (pla-ni-sfè-re — du lat. *planus*, plan, et de *sphère*). Carte où les deux moitiés du globe céleste ou terrestre sont représentées sur une surface plane : PLANISPHÈRE *céleste*. PLANISPHÈRE *terrestre*.

— Machine imitant les mouvements des corps célestes sur une surface plane.

PLANISPHÉRIQUE adj. (pla-ni-sfé-ri-ke — rad. *planisphère*). Qui a rapport aux planisphères : *Cartes* PLANISPHÉRIQUES.

PLANITE s. f. (pla-ni-te — du lat. *planus*, plan). Moll. Genre de mollusques [illegible] fossiles, [illegible] et [illegible] les espèces à coquille [illegible].

PLANITUDE s. f. (pla-ni-tu-de — lat. *planitudo*, de *planus*, plan). État de ce qui est plane : *La* PLANITUDE *d'une surface*. Peu usité.

PLANO (DE) loc. adv. V. DE PLANO.

PLANOCÈRE s. m. (pla-no-sè-re — du lat. *planus*, plan, et du gr. *keras*, corne). Helminth. Genre d'helminthes, formé aux dépens des planaires.

PLANODE s. m. (pla-no-de — du gr. *planôdês*, errant). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite les îles Philippines.

PLANOIR s. m. (pla-noir — rad. *planer*). Techn. Ciselet à bout aplati, dont les ciseleurs se servent pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANORBE s. m. (pla-nor-be — du lat. *planus*, plan, et de *orbe*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des lymnéens, comprenant un grand nombre d'espèces qui vivent dans les eaux douces des régions tempérées : *Le* PLANORBE *est le coquillage le plus aisé à découvrir dans les eaux*. (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Zool. Ce genre de mollusques gastéropodes renferme un grand nombre d'espèces, les unes de moyenne taille, les autres très-petites, qui habitent les eaux douces stagnantes des régions tempérées. L'animal est allongé, grêle, en spirale, à tête distincte, munie de deux tentacules contractiles, longs et oculés à leur base interne. Le pied est ovale et court. La coquille est fragile, discoïde, à spire aplatie, enroulée dans le même plan et concave des deux côtés. L'ouverture est ovalaire, oblongue, à bords tranchants et sans opercule. La bouche de l'animal est armée supérieurement d'une dent en croissant, et inférieurement d'une langue hérissée. L'anus et l'orifice respiratoire sont au côté gauche. On en avait conclu que le *planorbe* avait une coquille sénestre ou enroulée à gauche; mais M. Desmoulins a fait voir que, malgré cette interversion des orifices, les organes de la génération et de la digestion conservent la même direction que chez les mollusques enroulés à droite.

La classification des *planorbes* a donné lieu à quelques discussions. C'est Lister qui, le premier, a indiqué ce genre comme une section des coquilles fluviatiles. Mais c'est à Guettard que l'on doit de l'avoir déterminé plus nettement. Plus tard, Linné le classa dans le genre hélice, et enfin Cuvier, après avoir donné une anatomie assez complète de ce mollusque, le rangea définitivement à la place qu'il occupe encore aujourd'hui.

La plus grande espèce que l'on trouve dans nos rivières est le *planorbe corné* (large de $0^m,025$ à $0^m,030$). Ces animaux expriment des bords du manteau une liqueur abondante, rougeâtre, mais qui n'est pas leur sang comme on l'avait prétendu à tort. Les *planorbes* sont une nourriture végétale; ils peuvent nager, et souvent on les aperçoit à la surface de l'eau. Ils sont très-abondants dans certaines de nos rivières. Les canards et les poissons en font volontiers leur nourriture. On a essayé, dans certains pays, de s'en servir comme engrais, mais il paraît que ces essais n'ont pas été satisfaisants.

Citons encore le *planorbe vortex*, le *planorbe* [illegible] et le *planorbe* [illegible], qui est blanc et offre cinq tours de spire.

— Paléont. On a trouvé plusieurs espèces de *planorbes* fossiles. Sowerby en a figuré sept dans la [illegible] de la Grande-Bretagne. Les *planorbes* paraissent être les mollusques gastéropodes pulmonés les plus anciens dans les [illegible] du globe, [illegible] tent jusqu'à l'époque du lias, selon Dunker, qui en a trouvé un, qu'il a appelé [illegible], dans les schistes inférieurs du lias à Halberstadt. En résumé, on a découvert des types de ce genre dans les terrains tertiaires les plus anciens, de formation lacustre, et, durant toute l'époque tertiaire, les couches en deviennent de plus en plus riches, en sorte que l'époque en contient quelques-unes, et [illegible] un plus grand nombre et le [illegible] encore d'avantage, avec continuation des mêmes espèces.

PLANORBIER s. m. (pla-nor-bi-é — rad. *planorbe*). Moll. Ancien nom de l'animal des planorbes.

PLANORBULINE s. f. (pla-nor-bu-li-ne — dimin. de *planorbe*). Moll. Genre de foraminifères [illegible], de la famille des turbinoïdes, comprenant plusieurs espèces vivantes et fossiles, [illegible], dont le type habite la Méditerranée et l'Océan.

PLANOSPIRE adj. (pla-no-spi-re — du lat. *planus*, plan, et de *spire*). Moll. Qui a la spire [illegible]. [illegible] PLANOSPIRE.

PLANOSPIRITE s. m. (pla-no-spi-ri-te — rad. *planospire*). Moll. Syn. d'EXOGYRE, genre de mollusques voisin des gryphées.

PLANOT s. m. (pla-no — [illegible]). [illegible]

PLANQUE (François), médecin français, né à Amiens en 1696, mort à Paris en 1765. Il vint à Paris, se chargea [illegible] d'un chirurgien, [illegible] aux à étudier la médecine. Mais, avant de passer son doctorat et de chercher à se faire une clientèle, Planque s'attacha [illegible] traité pour s'y livrer à la lecture et faire des extraits de tout ce qu'il lisait. Il ne prit [illegible] de docteur qu'à l'âge de cinquante-quatre [illegible]. Outre une édition augmentée [illegible] du *Traité des accouchements* de La Motte (1765, 2 vol. in-8°), une édition à [illegible] de Viardel, une autre [illegible] et une traduction française des *Observations* de [illegible] (1758, 2 vol. [illegible]), on lui doit : *Chirurgie complète suivant le système des modernes* (Paris, 1744, 2 vol. [illegible]); *Bibliothèque choisie de médecine* [illegible] (1748-1770, 10 vol. in-4° et [illegible]).

PLANT s. m. (plan — rad. *planter*). [illegible] Jeune sujet d'arbre ou de plante, [illegible] à être planté : PLANT *de vigne*. [illegible] *La manière d'[illegible] le* PLANT [illegible]. *Les* PLANTS *de* [illegible] [illegible] *arrachés dans les forêts*. M. [illegible] basle.)

Il avait de *plant* vif fermé cette étendue;
Là croissaient à plaisir l'oseille et la laitue.

LA FONTAINE.

— Plantation, espace de terrain où l'on a planté de jeunes végétaux : *Un* PLANT *de* [illegible]. *Un* PLANT *de cerisiers, de pommiers. Un* PLANT *d'artichauts*.

— **Encycl.** Arbor. et hort. Le mot *plant*, en agriculture, a une signification un peu vague et qui varie suivant les [illegible]. C'est ainsi que, dans les pays [illegible], [illegible] comme synonyme de [illegible] de terre, et, dans la Normandie, un *plant* n'est autre chose, dans l'acception la plus ordinaire du mot, qu'un champ planté de pommiers. Mais, en général, on donne ce nom aux jeunes végétaux herbacés et surtout ligneux qui, ayant été semés en planche ou en pépinière, sont assez forts pour être [illegible] ou plantés à demeure; quelquefois aussi aux boutures ou aux marcottes de vigne ou d'autres végétaux [illegible] [illegible] parmi les espèces ligneuses, ont même acquis [illegible] [illegible] gne, etc. Enfin, le mot *plant* prend une signification [illegible] de jeunes sujets destinés à [illegible] [illegible] guliere, l'écorce fraîche, nette et intacte, les [illegible] ment pourvu de jeunes rameaux; mais la condition la plus essentielle est qu'il possède [illegible] [illegible] difficile.

Considéré sous le rapport des différents modes d'arrachage, le *plant* peut se diviser

en trois catégories : le *plant en motte*, le *plant en pot* et le *plant en arrachis*. Le *plant* en motte est celui qu'on arrache avec la plus grande partie de la terre qui entoure ses racines. Pendant l'été, lorsque les plantes sont dans un état de végétation active, il convient toujours de les lever avec leurs mottes. Ce mode d'arrachage doit même être le seul employé lorsqu'il s'agit d'arbres verts résineux ou autres, qui ne reprennent généralement que lorsqu'ils sont transplantés en motte.

Le *plant* en pot est celui qui, semé dans des vases de terre, est arrivé à la hauteur requise pour être repiqué [illegible] avec succès. Ce *plant* est ordinairement plus délicat que celui qui est venu en pleine terre. Il faut avoir soin de l'arroser fréquemment et de le préserver des rayons [illegible] jusqu'à ce qu'il ait bien repris. S'il appartient à des plantes [illegible] des pays [illegible], il convient de l'exposer à une [illegible] et humide : celle, par exemple, que procure une couche de [illegible] couverte de cloches ou de châssis ombragés.

Le *plant* en arrachis est celui qui a été levé de terre sans motte et dont les racines sont à nu. Pour lever en arrachis un *plant* qui est en pleine terre et en pleine végétation, on choisit un temps chaud, mais couvert, afin que la terre ne soit ni trop sèche ni trop humide et que les racines ne puissent se rompre. Les plantes qu'on lève ainsi sont souvent des légumes ou des fleurs destinés à être replantés sur-le-champ. Aussitôt qu'ils sont en place, il faut les arroser abondamment jusqu'à ce qu'ils aient repris et les couvrir de paille ou de feuillage pour les préserver des grandes chaleurs. Mais les arboriculteurs donnent plus particulièrement le nom de *plant* en arrachis à celui qui a été levé dans les bois où il avait crû naturellement et sans culture. Ces *plants*, à raison des circonstances défavorables au milieu desquelles s'est opéré leur développement, sont généralement jugés inférieurs à ceux des pépinières. Cependant, pour les plantations de bois mous, tels que peupliers, saules, aunes, etc., qui reprennent facilement, même de boutures et de plançons, il n'y a pas grand inconvénient à s'en servir, pourvu que la tige soit d'ailleurs saine et droite. Quant aux bois durs, tels que chênes, érables, hêtres, etc., il vaut beaucoup mieux, en général, prendre des sujets dans une pépinière dont le sol soit plus maigre que celui où on les plante ; les *plants* en arrachis, malgré leur bon marché, finissent par devenir très-onéreux aux cultivateurs, dont ils trompent presque toujours les espérances. Si, par suite de la difficulté ou de l'impossibilité de se procurer des sujets venus en pépinière, on prend du *plant* en arrachis, il faut avoir soin de ne choisir que des sujets beaux, sains et qui n'aient point trop souffert ; on rejettera sans balancer tous ceux dont les racines ne sont que des portions de vieilles souches éclatées, sans chevelu ni racines latérales, et tous ceux dont la tige faible ou chargée de mousse indique la conformation défectueuse.

Quand on procède à l'extraction des *plants* de pépinière, il ne faut pas les arracher, comme on le fait trop souvent, en prenant à la lettre cette expression, mais les déplanter avec précaution, de manière à ménager le plus possible les tiges et les racines. Pour les très-jeunes *plants*, cette opération ne présente aucune difficulté. Pour peu que la terre soit humide, et on peut toujours la rendre telle au moyen d'un arrosement préalable, on les extrait à la main, ou, ce qui vaut mieux, à l'aide d'un simple couteau. Si, au contraire, le sol est compacte et les *plants* plus forts, on se sert d'une petite pioche. Si cela ne suffit pas encore pour la dimension des tiges, comme celles-ci sont ordinairement plantées en rigole, on ouvre une tranchée parallèle à la première rigole et le plus près possible des *plants* ; puis, avec la bêche, on détache ceux-ci par mottes, en les soulevant un peu, et on les renverse doucement dans la tranchée, de manière que la terre reste adhérente aux racines. On peut employer aussi, pour les *plants* qui doivent être transplantés en motte, les bâches demi-circulaires. Pour extraire les hautes tiges, il faut d'abord creuser une petite fosse autour de l'arbre, à une distance convenable pour lui laisser les racines nécessaires ; puis, avec une bêche bien tranchante, on coupe les racines latérales et, après avoir élargi la fosse, on finit par atteindre obliquement le pivot ; il faut éviter de pencher le *plant* avant d'en avoir détaché toutes les racines, ou de l'arracher avec effort.

« [illegible] les [illegible] et les arbres les plus gros, dit M. Carrière, sont ceux dont l'arrachage doit être exécuté avec le plus de soin et de précaution. L'époque de ce travail comprend donc les mois pendant lesquels les arbres sont dans leur période de repos, c'est-à-dire depuis novembre, décembre [illegible] ordinairement [illegible], jusqu'en février, mars. On peut [illegible] tes et s'écarter sans [illegible] ent de cette [illegible] certaines circonstances puissent justifier quelques [illegible].

A [illegible] extraction [illegible] *plants* [illegible] les racines. On les transporte le plus tôt possible à l'endroit de la plantation, soit dans les paniers mêmes, soit sur des brouettes ou de petits tombereaux ; pour les tiges plus fortes, on emploie des voitures ; il faut éviter, dans tous les cas, que les tiges ne soient meurtries par les frottements ou les racines desséchées par l'action de l'air chaud ; pour cela, on se servira de bouchons de mousse ou de paille. Si la distance à parcourir est longue, on réunit les tiges par bottes et on entoure les racines de foin humide ou de mousse fraîche. Quand les *plants* sont rendus à destination, on les laisse ainsi jusqu'au moment de les employer.

Les sujets semés ou plantés en pots ou en mannequins présentent beaucoup plus de facilité, soit pour l'extraction, soit pour le transport et la reprise. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on doit expédier les *plants* au loin, comme cela arrive tous les jours chez les pépiniéristes, il faut, après les avoir bien étiquetés, les emballer soigneusement. On attache ensemble les individus de même espèce ; on met à part les sujets les plus grands et les moins branchus pour former l'entourage extérieur des ballots ; on place à l'intérieur les sujets les plus petits et les plus délicats, ainsi que ceux qui sont en mottes ou en pots. Pour ces derniers, on peut, quand ils ne sont pas trop fragiles, enlever les pots, que l'on remplace par une enveloppe de mousse humide, solidement maintenue avec de la ficelle. « On dispose le tout, ajoute M. Carrière, en un ballot long, recouvert d'une petite épaisseur de paille mêlée, autour de laquelle on ajuste une enveloppe de grande paille très-propre, que l'on fixe avec des liens d'osier ou avec des cordes si les premiers sont insuffisants. Si les colis doivent être longtemps en route et s'ils ont à traverser des pays froids qui pourraient nuire aux *plants*, on fait alors un double emballage, qu'on recouvre encore au besoin d'une grosse toile ou d'une natte de jonc. Nous ne saurions trop recommander les soins d'emballage, toujours trop négligés en France, si on les compare à ceux usités dans les nations voisines. »

S'il doit s'écouler un temps assez considérable entre la réception des *plants* et leur plantation, on les mettra en *jauge* (v. ce mot). Mais si ce laps de temps doit être court, on peut se contenter de mettre les *plants* dans l'eau ; toutefois, ils doivent n'y rester que peu de jours. C'est encore un procédé que l'on emploie avantageusement pour raviver les *plants* qui auraient souffert d'un long transport, du hâle ou de la sécheresse ; il est à peine besoin d'ajouter qu'on doit les tenir dans l'obscurité. C'est encore une excellente précaution, pour les conserver longtemps, que de faire tremper leurs racines dans une bouillie faite d'argile et de bouse de vache.

Après ces généralités sur les *plants*, il conviendrait de passer en revue les différentes espèces de *plants* par rapport aux catégories de végétaux qui peuvent être l'objet de la culture ; il y aurait à distinguer les *plants* d'herbes potagères, les *plants* de fleurs et plantes d'ornement, les *plants* d'arbres fruitiers, les *plants* d'arbres de parc, les *plants* d'arbres d'avenue, les *plants* d'arbres de forêt, etc., et à étudier les conditions propres à chacun d'eux quant aux précautions à prendre dans l'élevage, l'arrachage, la déplantation, la plantation ou mise en terre, les dispositions à donner aux sujets, etc. ; mais nous renvoyons aux articles spéciaux, tels que les suivants : SEMIS, PLANTATION, REPIQUAGE, PÉPINIÈRE, BOUTURE, MARCOTTE, etc. ; JARDIN POTAGER, JARDIN FRUITIER, JARDIN PAYSAGER, FORÊT, etc.

PLANT (Jean-Traugott), savant littérateur allemand, né à Dresde en 1756, mort à Géra en 1794. Pendant plusieurs années, il donna des leçons particulières à Stettin, puis devint secrétaire de la légation prussienne à Hambourg. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Aperçu chronologique, biographique et critique de l'histoire de la poésie allemande* (Stettin, 1782, in-8°) ; *Poésies humoristiques, sentimentales et morales* (Stettin, 1782) ; *Tableau complet des formes de gouvernement établies dans tous les Etats de l'Europe* (Berlin, 1787, in-fol.) ; *Dictionnaire politique de l'empire turc* (Hambourg, 1789, in-8°) ; *Exposé impartial de la constitution turque* (Berlin, 1790) ; *Manuel complet de la géographie et de l'histoire de la Polynésie* (Leipzig, 1793, in-4°).

PLANTA, nom d'une des plus anciennes familles patriciennes du canton des Grisons (Suisse). Elle fait remonter son origine à Pompéius Planta, Romain qui, n'ayant pu se résoudre à supporter, dans son pays, le joug des envahisseurs du Nord, serait venu fonder, en 490, à quelques lieues du Rhin, la ville de Coire (*Curia*). Il y organisa un gouvernement consulaire, et ses descendants furent toujours les notables et les chefs du petit Etat républicain. Plus tard, ils représentèrent le parti autrichien. — Un des membres de cette famille, Rodolphe PLANTA, embrassa le protestantisme au XVIe siècle et le fit pénétrer dans la vallée alpestre de la haute Engadine. — Un de ses descendants, Pompéi PLANTA, victime d'une trahison, fut surpris et massacré avec toute sa famille dans son château de Rietberg (25 février 1621). Ce tragique événement a fourni à Spindler, romancier allemand contemporain, le sujet d'une de ses *Nouvelles*, publiée en 1848. A partir de la mort de Pompéi Planta, la famille se scinda en trois branches principales : les PLANTA-SAMADEN, SUS et WILDENBERG. Parmi ses membres les plus remarquables depuis cette époque, on cite les suivants :

PLANTA-SAMADEN (Florian-Ulric DE), homme politique suisse, né à Samaden en 1763, mort en 1843. Il entra dans la carrière administrative, devint membre du syndicat de la Valteline, puis, en 1795, landamman de la haute Engadine. Fidèle aux traditions aristocratiques de sa famille, il embrassa le parti des Autrichiens qui, après leur invasion de 1798, le nommèrent landamman de toute la contrée. Mais les Français ayant, à leur tour, envahi les vallées du haut Rhin, il perdit cette dignité et fut l'un des 60 otages emmenés à Paris. Rendu à la liberté à la chute de la république helvétique, il devint membre du grand conseil du canton des Grisons, puis député à la diète et fut, après 1807, élu, à diverses reprises, président des Trois-Ligues. Il eut assez d'influence pour empêcher, en 1814, que le canton des Grisons ne fût séparé de la confédération. Il s'acquit aussi un titre à la reconnaissance de ses concitoyens en faisant décréter, en 1818, l'établissement de la grande et belle voie commerciale du Splügen qui traverse les Alpes.

PLANTA-SAMADEN (Vincent DE), administrateur et publiciste suisse, fils du précédent, né à Coire en 1799, mort en 1851. Il étudia le droit à Berlin et, à son retour dans sa patrie, devint successivement bailli de Furstenau, puis président de la cour criminelle de Coire et directeur de la chancellerie grisonne. Il employa surtout son influence à activer les progrès de l'enseignement public et à s'opposer aux empiétements de la société de Jésus. On a de lui les ouvrages suivants : le *Canton des Grisons et la question des jésuites* (Coire, 1845) ; *Vie et activité de Jean-Frédéric Tscharner, homme d'Etat suisse* (Coire, 1848) ; *Rapport sur l'administration des fonds d'assistance, adressé à la Société suisse d'utilité publique le 27 septembre 1850* ; *Matériaux pour une histoire du canton des Grisons*, ouvrage posthume. Planta a publié la *Feuille mensuelle du canton des Grisons*, journal libéral.

PLANTA-SUS (André DE), théologien suisse, né en 1707, mort en 1774. Entré de bonne heure dans les ordres, il devint successivement pasteur à Certaspe (Grisons), professeur de théologie à Erlangen, précepteur du prince de Baireuth et chapelain de la cour d'Angleterre. Il joignait à ces dernières fonctions celles de conservateur du British Museum.

PLANTA-SUS (Joseph DE), historien suisse, fils du précédent, né dans le canton des Grisons en 1744, mort en 1827. D'abord attaché à la légation anglaise de Bruxelles, il devint ensuite sous-bibliothécaire, puis premier bibliothécaire (1799) du Musée britannique et membre de la Société royale de Londres. Planta-Sus s'occupa presque exclusivement de travaux littéraires. Son principal ouvrage est une *Histoire de la Confédération helvétique*, en anglais (Londres, 1800, 2 vol. in-4°), qu'il écrivit surtout par sentiment patriotique, à l'époque où Bonaparte menaçait sérieusement l'antique indépendance des cantons. Il compléta cet ouvrage par son *Tableau de la restauration de la république helvétique* (Londres, 1821, in-8°).

PLANTA-SUS (Joseph DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Londres en 1787, mort dans la même ville en 1847. Il obtint, en 1802, un emploi au ministère des affaires étrangères, y devint secrétaire des expéditions en 1807, suivit lord Castlereagh à Paris (1814) et à Vienne (1815) et, deux ans plus tard, fut nommé sous-secrétaire d'Etat au même ministère. En 1827, il fut appelé aux fonctions de secrétaire de la trésorerie, reçut peu après des lettres de noblesse et entra à la Chambre des communes, où il siégea jusqu'en 1844, époque où il prit sa retraite.

PLANTA-SUS (Martin DE), physicien et mathématicien suisse, né à Sus en 1727, mort en 1772. Il était le neveu d'André de Planta, qui le fit venir à Londres, où il se livra à l'étude de la théologie, de la philologie et des sciences physiques et mathématiques. Après avoir été plusieurs années précepteur en Suisse, il devint, en 1750, pasteur de l'Eglise allemande réformée de Londres, mais fut forcé, par l'état de sa santé, de revenir plus tard en Suisse. Il s'y occupa avec ardeur de l'instruction de la jeunesse et il doit, à bon droit, être regardé comme le précurseur de Pestalozzi, de Zellweger et de Fellenberg. Ce fut à Zizers qu'il essaya, pour la première fois, de fonder un établissement d'enseignement universel, dans l'organisation et la direction duquel il fut secondé par son ami, le professeur Nesemann de Magdebourg. En 1761, il le transporta au château de Haldenstein, dont il fit un établissement qui jouit bientôt, dans toute la Suisse, d'une grande réputation. Le château de Haldenstein étant à son tour devenu trop étroit, il accepta l'offre du seigneur de Salis-Marschlins et vint s'établir dans le vaste château de Marschlins. Son institution pédagogique était dans l'état le plus florissant lorsqu'il mourut subitement. Cette mort porta un coup fatal à la prospérité de l'établissement, qui fut remplacé, quelques années plus tard, par une école communale. Quoique incessamment occupé de l'enseignement du peuple, Martin de Planta n'en avait pas moins continué de se livrer avec ardeur à l'étude des sciences physiques, qui lui durent l'invention de la machine électrique à plateau (1755), si universellement employée dans les écoles. Il eut aussi l'idée d'employer la vapeur comme force motrice et se rendit à Paris pour soumettre son invention au ministre Choiseul ; mais ce dernier en renvoya l'examen au général Gribeauval, directeur de l'artillerie, qui, à son tour, en remit l'appréciation à l'Académie des sciences. La docte société déclara que la découverte de Planta était excessivement ingénieuse en théorie, mais que l'application pratique en était impossible. La persévérance de Fulton fit plus tard justice de cet arrêt. Martin de Planta n'a laissé que quelques opuscules populaires, à peu près inconnus aujourd'hui.

PLANTADE s. f. (plan-ta-de — rad. *planter*). Terrain planté, plantation : *Nous vîmes Montpellier se présenter à nous, environné de ces* PLANTADES *et de ces blanquettes que vous connaissez.* (Chapelle et Bachaumont.) ‖ Vieux mot qui n'était usité que dans certaines parties du midi de la France.

PLANTADE (François DE), astronome français, né à Montpellier en 1670, mort en 1741. Après avoir fait ses études de droit, il se rendit à Paris (1693), entra en relation avec Cassini et s'adonna depuis lors aux sciences exactes, particulièrement à l'astronomie. En 1698 et 1699, il voyagea en Angleterre et en Hollande, où il se lia avec Bayle, puis revint dans sa ville natale, fut nommé, en 1700, conseiller à la cour des aides en survivance de son père et remplit, de 1711 à 1730, les fonctions d'avocat général. En 1706, il avait fondé à Montpellier une société royale des sciences, dont il fut le premier directeur. Plantade, tout en s'acquittant avec zèle de sa charge, ne cessa de s'occuper d'astronomie et de la levée des cartes nécessaires pour la description géographique de la province du Languedoc. En 1729, il exécuta avec Clapiès et Danysi la carte du diocèse de Narbonne, remarquable par son exactitude, leva successivement ensuite les cartes de treize diocèses du Languedoc et mourut subitement en gravissant le pic du Midi. On a de lui des notes et des mémoires, insérés dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris et dans celui de la Société royale de Montpellier. Nous citerons : ses *Observations sur l'aurore boréale du 15 février 1730, sur la planète Mercure* (1736), un mémoire *sur la véritable position du Forum Domitii*, etc.

PLANTADE (Charles-Henri), compositeur, né à Paris le 19 octobre 1764, mort en la même ville le 18 décembre 1839. Dès l'âge de sept ans, il entra dans la musique des pages de Louis XV. Son intelligence musicale le fit remarquer et, comme il avait une jolie voix, il fut souvent chargé d'interpréter des récits dans les grandes messes solennelles de Versailles. Gluck lui-même lui fit l'honneur de le choisir, pour faire sa partie, dans les duos que se complaisait à chanter la reine Marie-Antoinette. A sa sortie des pages, il se livra à l'étude de la composition, sous la direction de Langlé. En même temps, Dupont lui apprit le violoncelle et Hullmandel le piano, puis Pietrini la harpe. Pianiste habile et accompagnateur à la partition, mérite fort rare à cette époque, il vit tous les salons s'ouvrir devant lui. La vogue de Plantade devint de l'engouement quand il eut abordé la romance, le genre musical attractif du moment. Le gracieux compositeur fit paraître successivement : *Ma peine a devancé l'aurore*, dont la première partie respire le charme rêveur inhérent à la romance du XVIIIe siècle ; *Languir d'amour, gémir de ton silence*, mélodie assez largement conduite et toute pleine de larmes, et son chef-d'œuvre, *Te bien aimer, ô ma chère Zélie* (1790), qui eut un succès extraordinaire. Toutes ces productions se faisaient remarquer par un certain instinct dramatique dans les accompagnements et tranchaient vivement sur la foule des fadeurs notées qui naissaient chaque jour pour mourir le soir même de leur apparition. Malgré ces succès mondains, l'artiste, peu rétribué des éditeurs, entra en qualité de contre-basse à l'orchestre de l'Opéra-Comique. A ces fonctions il joignit le professorat du chant. Accompagnateur en titre de Garat, Plantade, patronné par l'illustre chanteur, vit affluer la clientèle. Nommé, en 1799, professeur de chant au Conservatoire, attaché en cette qualité à l'institution Campan, maître de chant de Mlle de Beauharnais, le compositeur avait vu s'ouvrir devant lui les portes de l'Opéra-Comique. De 1794 à 1800, il donna à ce théâtre huit partitions, qui n'obtinrent qu'une réussite contestée. Il revint vite se consoler dans les salons de ces insuccès réitérés, et le monde l'accueillit avec plus d'empressement que jamais. En 1806, il suivit en Hollande Mlle de Beauharnais, devenue reine par son mariage avec Louis Bonaparte, et reçut les titres de maître de chapelle et de directeur de la musique du roi. Lorsque la Hollande fut, en 1810, annexée à l'empire français, Plantade revint à Paris avec sa protectrice, près de laquelle il conserva ses fonctions. C'est à lui que la dilettante couronnée confiait le soin d'écrire les accompagnements de ses productions musicales. L'aristocratie impériale le fêta à l'envi. Nommé chef du chant à l'O-

péra, l'artiste fit deux dernières tentatives dramatiques à Feydeau, tentatives infructueuses qui l'éloignèrent pour toujours de la scène. Décoré de l'ordre de la Légion d'honneur en 1814, après une grande scène lyrique d'*Ossian*, dont le sujet avait flatté la prédilection bien connue de Bonaparte pour le pseudo-barde gallois, Plantade succéda, en 1816, à Persuis, dans la maîtrise de la chapelle royale, et, dès ce moment, se consacra entièrement à la musique religieuse. Parmi les nombreuses compositions de ce genre échappées à sa plume, on a remarqué sa *Messe des morts*, exécutée souvent à Saint-Denis pour les cérémonies funèbres, et le *Te Deum* écrit à l'occasion du sacre de Charles X. Comme nous l'avons dit plus haut, Plantade avait été nommé professeur de chant au Conservatoire en 1799. Admis à la retraite en 1807, réintégré dans son poste le 1er janvier 1815, réformé en 1816, rappelé le 1er janvier 1818 et enfin mis définitivement à la retraite en 1828, l'artiste perdit, à la révolution de 1830, la maîtrise de la chapelle royale. Le gouvernement lui conserva toutefois sa place de chef de chant à l'Opéra, position qu'il garda jusqu'à sa mort. Parmi ses opéras, nous citerons : les *Deux sœurs*, en un acte (1791); les *Souliers mordorés*, en deux actes (1793); *Palma*, en deux actes (1797); *Zoé*, en un acte (1800); *Bayard à La Ferté*, en trois actes (1811); le *Mari de circonstance*, en deux actes (1813); *Blanche de Castille*, avec Habeneck, composé pour l'Opéra et non représenté.

PLANTADE (Charles-François), compositeur, fils du précédent, né à Paris le 14 avril 1787, mort dans la même ville le 25 mai 1870. Après avoir achevé son éducation et ses études musicales au Conservatoire, il fut appelé sous les drapeaux et servit sept ans. Il était sous-lieutenant dans la jeune garde, lorsqu'il quitta le service pour s'adonner tout entier à la composition. Ses premiers essais obtinrent du succès; néanmoins, sur le conseil de son père, il entra, comme employé, au ministère des finances, où il parvint au poste relativement élevé de chef de bureau au mouvement général des fonds. Cependant ses occupations administratives ne lui faisaient pas oublier la musique, pour laquelle il s'était passionné dans les premières années de sa vie. Il lui consacrait tous ses loisirs et l'on peut aisément se rendre compte de sa fécondité en songeant que le nombre de ses productions signées ne s'élève pas à moins de trois cents.

En 1828, il fut l'un des membres fondateurs de la société des concerts du Conservatoire. En outre, il devint, sous la direction d'Auber, secrétaire agent comptable de la musique du roi Louis-Philippe. Nous ne devons pas omettre de faire mention ici des services qu'il a rendus à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, du syndicat de laquelle il fut, dès la création (1851), nommé président, puis président honoraire et en même temps trésorier. Enfin, en 1854, il fut appelé au théâtre de l'Opéra comme chef des bureaux de l'administration, emploi qu'il quitta pour la maison de l'empereur lorsque l'Académie de musique passa dans les attributions de ce ministère.

Artiste de race et de nature, bien qu'affectionnant le genre familier, Plantade est toujours resté dans les limites du goût. Il a laissé un répertoire de chansonnettes qui suffiraient à défrayer toute une série de concerts, et, chose digne de remarque, ses dernières productions n'ont aucun caractère sénile et ne le cèdent en rien à ses premiers succès. L'une de ses chansons, éditée il y a quelques années à peine, a été chantée dans toutes les villes de France et il n'est pas de réunion où Berthelier ne l'interprète encore avec la verve qu'on lui connaît. Nous voulons parler du *Baptême du petit ébéniste*, ce succès de fou rire qui ne s'éteindra pas de sitôt. Bon nombre de ses œuvres légères qui ont charmé notre enfance sont encore toutes vivaces aujourd'hui. Citons au hasard : les *Jolis soldats*, *Madame Gibou*, le *Retour du voltigeur*, le *Volcan d'amour*, la *Lettre de Félicité à Isidore*, *Adelaïde*, la *Chanson de Fortunia*; puis, dans un ordre plus sérieux : le *Retour de Pierre*, la *Chute des feuilles*, le rondeau de *Kettly*, etc., etc.

Plantade eut pour collaborateurs F. de Courcy, Désaugiers, E. Barateau, Alex. Dumas, Vial, Th. Muret, Léon Halévy, Charles Delange, Bourget, qui lui donnèrent tour à tour leurs productions afin qu'il les mît en musique. C'était le meilleur moyen de les faire connaître et de leur assurer le succès.

PLANTAGE s. m. (plan-ta-je — rad. *planter*). Action ou manière de planter : *Le* PLANTAGE *du blé est une opération fort coûteuse*. (M. de Dombasle.) ‖ Dans les colonies, Plantation de cannes à sucre, de café, de tabac.

— Mar. Charpente placée dans une corderie, et composée de poteaux sur lesquels est fixé un madrier percé de trous où tournent les axes des manivelles servant à tordre les cordages.

PLANTAGENET ou **PLANTE-GENET**, dynastie de rois d'Angleterre, dont le surnom vint, dit-on, de ce que son fondateur Geoffroy V, comte d'Anjou, portait ordinairement une branche de genêt à sa toque. Au reste, on ne sait rien de bien certain sur l'origine de cette qualification. Les Plantagenets occupèrent le trône d'Angleterre depuis Henri II (1154), fils de Geoffroy, jusqu'à l'avénement de Henri VII (1485). Dans le XIVe siècle, ils s'étaient divisés en deux branches rivales, York et Lancastre, qui donnèrent naissance aux factions de la *Rose blanche* et de la *Rose rouge*.

Dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Fontevrault (Maine-et-Loire) se trouvent quatre tombeaux surmontés de statues couchées. Là furent enterrés quatre membres de la famille des Plantagenets : Henri II, son fils Richard Cœur de Lion, Eléonore de Guyenne, femme de Henri II, et Elisabeth, femme de Jean sans Peur. En 1867, le gouvernement anglais demanda la permission de faire enlever ces quatre monuments historiques; mais cette demande fut repoussée. Au sujet de ces statues, un plaisant composa alors les couplets suivants :

> C'est des vieux rois de pierre
> Qu'ont régné sur l'Anjou;
> Ils portaient pour bannière
> Un' plante-à-genêt, d'ou
> Leur vint par sobriquet
> Leur nom d Plantagenet.
>
> C'était dans la bataille
> De rudes compagnons;
> Comme rois, rien qui vaille,
> Sans foi, cruels, larrons....
> Mais, en fait d' monuments,
> Faut pas voir c' qu'est dedans.
>
> L'adultèr', l' sacrilége,
> Le meurtr', la trahison,
> La honte et son cortége
> Ont souillé leur blason....
> Voilà le bilan net
> Du nom d' Plantagenet.

PLANTAGENET (Edmond), comte DE KENT, prince anglais, né en 1302, exécuté à Londres en 1339. Il était fils d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et de Marguerite de France. Son frère Edouard II lui donna le titre de comte de Kent (1322) et l'envoya, deux ans plus tard, en France pour y défendre les conquêtes anglaises contre Charles IV. Edmond Plantagenet, dépourvu de talents militaires, s'enferma dans La Réole et fut contraint de capituler. Peu de temps après, il adopta le parti de sa belle-sœur, la reine Isabelle, retourna en Angleterre, prit part à la révolution qui mit sur le trône son neveu Edouard III (1327) et devint membre du conseil de régence; mais, irrité de voir Isabelle s'emparer de l'autorité tout entière, il se joignit aux barons mécontents et fut bientôt arrêté, ainsi que d'autres personnages qui gênaient le favori Mortimer. Accusé d'avoir comploté de renverser le jeune roi et condamné à subir le supplice des traîtres, il eut la tête tranchée.

PLANTAGENET (Edouard), comte DE WARWICK, prince anglais, né en 1475, exécuté à Londres en 1499. Il était fils de George, duc de Clarence, et, par conséquent, neveu des rois d'Angleterre Edouard IV et Richard III. Son oncle Edouard IV le fit venir à sa cour et lui donna le titre de comte de Warwick. Sous Richard III, il reçut le titre d'héritier présomptif; mais ce prince soupçonneux le relégua bientôt dans un château du Yorkshire. Dès qu'il fut monté sur le trône (1485), Henri VII s'empressa de faire conduire Edouard Plantagenet à la Tour de Londres, dans la crainte de trouver en lui un compétiteur dangereux. Plusieurs imposteurs, L. Simnel, Wulford, Perkins Warbeck, usurpèrent le nom du jeune prince et suscitèrent des troubles dans le royaume. Warbeck, ayant été enfermé à la Tour de Londres, y trouva Edouard Plantagenet, se lia avec lui d'une étroite amitié, et les deux détenus formèrent, en 1499, un plan d'évasion qui fut découvert. Traduit devant la Chambre des communes, le dernier rejeton mâle de la race des Plantagenets fut condamné à la peine capitale par la Chambre des lords, comme coupable de haute trahison, et il eut la tête tranchée dans l'intérieur de la Tour. — Sa sœur, Marguerite PLANTAGENET, comtesse de Salisbury, qui fut la mère du cardinal Pole, fut également décapitée en 1541.

PLANTAGINÉ, ÉE adj. (plan-ta-ji-né — du lat. *plantago*, plantain). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au plantain.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre plantain.

— **Encycl.** La famille des *plantaginées* renferme des végétaux herbacés, rarement sous-frutescents, à feuilles alternes ou opposées, quelquefois toutes radicales et réunies en rosette, entières, dentées ou pennatifides, quelquefois charnues. Les fleurs sont ordinairement hermaphrodites et groupées en épis terminaux compactes et plus ou moins longs; quelquefois elles sont diclines ou polygames. Dans tous les cas, elles présentent un calice persistant, à quatre divisions scarieuses sur les bords; une corolle tubuleuse, membraneuse, à quatre lobes; quatre étamines (rarement moins), à filets grêles et allongés, insérés sur le tube de la corolle, à anthères oscillantes et caduques; un ovaire libre, le plus souvent à deux loges uniovulées ou pluriovulées, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate indivis ou, plus rarement, bilobé. Le fruit est ordinairement une pyxide membraneuse, plus rarement un nucule monosperme; les graines, sous un tégument membraneux ou mucilagineux, renferment un embryon droit, entouré d'un albumen charnu.

Cette petite famille, qui a quelques affinités avec les plumbaginées, comprend les genres plantain, littorelle et bouguérie. Ces végétaux sont répandus surtout dans les zones tempérées; ils sont rares sous les tropiques et dans les régions froides; on les trouve souvent au voisinage des habitations et dans les terrains sablonneux et salés. Leurs propriétés sont peu marquées; ce sont des plantes astringentes, un peu amères, la plupart assez recherchées par les bestiaux; leurs graines sont mucilagineuses et antiophthalmiques.

PLANTAGINELLE s. f. (plan-ta-ji-nè-le — dimin. du lat. *plantago*, plantain). Bot. Syn. de LITTORELLE.

PLANTAGO s. m. (plan-ta-go — mot lat. dérivé de *planta*, plante). Bot. Nom scientifique du genre plantain.

PLANTAIN s. m. (plan-tain — lat. *plantago*, même sens). Bot. Genre de plantes, type de la famille des plantaginées, comprenant environ cent vingt espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord : *Le* PLANTAIN *majeur a eu une très-grande réputation auprès des médecins anciens*. (P. Duchartre.) *Les* PLANTAINS *se multiplient principalement dans les prairies, lorsqu'elles sont fatiguées de porter des graminées*. (Bosc.) *Le* PLANTAIN *ne contient point sensiblement de principes volatils actifs*. (V. de Bomare.) ‖ *Plantain arbre*, Nom vulgaire du bananier, dans certains pays. ‖ *Plantain aquatique* ou *Plantain d'eau*, Nom vulgaire de l'alisme ou flûteau. ‖ *Plantain de moine* ou *Plantain des étangs*, Noms vulgaires de la littorelle. ‖ *Plantain de montagne*, Nom vulgaire du doronic plantain. ‖ *Plantain pulicaire*, Nom vulgaire de l'inule à feuilles de plantain.

— Pharm. *Eau de plantain*, Eau distillée que l'on prépare avec le plantain, et que l'on emploie comme lotion dans les ophthalmies.

— **Encycl.** Les *plantains* sont des végétaux annuels ou vivaces, ordinairement acaules et à feuilles toutes radicales; les fleurs, groupées en épis terminaux sur des pédoncules radicaux ou axillaires, ont un calice et une corolle à quatre divisions et quatre étamines; le fruit est une petite capsule membraneuse. Les espèces de ce genre sont très-nombreuses, et la France en possède pour sa part une vingtaine. La plupart croissent abondamment dans les prairies, les lieux herbeux, les pelouses, les terres incultes, les friches, les jachères, au bord des chemins, etc. Quelques-unes ont une certaine importance en médecine, en agriculture ou dans l'industrie.

Le *plantain majeur* ou *grand plantain* est une plante vivace, à feuilles larges, toutes radicales, groupées en rosette. Il est très-répandu dans tous les terrains gras et humides, le long des haies, sur les berges des fossés, dans les jardins et surtout dans les prairies; pour peu que celles-ci soient vieilles ou épuisées, il les envahit en étouffant sous ses larges feuilles les plantes plus délicates. On cherche donc souvent à le détruire; pour cela, on peut, vers la fin de l'hiver, le faire arracher avec une pioche à fer étroit; mais il vaut mieux encore rompre la prairie, labourer le sol, y cultiver de l'avoine pendant un an, puis remettre le terrain en pâturage.

Ce n'est pas que le *plantain* soit par lui-même une herbe sans valeur; ses feuilles plaisent beaucoup aux chèvres, aux moutons et aux cochons; elles ont une saveur amère, herbacée, astringente; leur infusion précipite en noir les sels de fer. Elles ont eu autrefois une grande réputation en médecine; on administrait leur décoction ou l'eau distillée contre les maladies des yeux. On les vantait contre la phthisie. On a attribué à leur suc, ainsi qu'à la décoction des racines, des propriétés fébrifuges. Aujourd'hui, elles ne servent guère que pour l'usage externe. On les applique en cataplasme sur les dartres, contusées et réduites en pulpe sur les ulcères; on a prétendu, mais à tort, qu'elles pouvaient guérir le cancer. La décoction des feuilles et des racines sert en fomentations contre les contusions, ainsi que contre les cuissons et les démangeaisons de l'anus. En un mot, le *plantain* est usité comme astringent et vulnéraire; mais on ne doit pas perdre de vue que les bons effets produits par l'application de ses feuilles sur les plaies résultent surtout de la conservation d'une humidité lubrifiante et de la suppression du contact de l'air extérieur.

Les racines du *plantain majeur* peuvent être recueillies toute l'année, les feuilles avant la floraison, car plus tard elles deviendraient dures et coriaces, les graines ou les épis à leur maturité. Ces graines sont fort goûtées des petits oiseaux chanteurs, et il est rare qu'on n'en mette pas quelques épis sur leur cage; elles forment même, à Paris et ailleurs, l'objet d'un petit commerce qui fait vivre de pauvres femmes. Elles contiennent dans leur épisperme une matière mucilagineuse très-abondante qui se gonfle dans l'eau; cette propriété se retrouve, du reste, à un degré plus ou moins marqué, dans les autres espèces.

Le *plantain moyen* diffère du précédent par sa taille plus petite; ses feuilles moins grandes, un peu plus velues, plus étalées; ses épis plus courts. Il possède d'ailleurs les mêmes propriétés et peut lui être substitué. On le trouve dans les lieux secs et arides, et surtout sur les montagnes calcaires.

Le *plantain lancéolé* est aussi vivace et se reconnaît aisément à ses feuilles longues, lancéolées ou linéaires, velues, blanchâtres, marquées de trois et plus souvent de cinq nervures longitudinales très-apparentes, et à ses épis blanchâtres, ovoïdes ou oblongs, très-courts et compactes. Il est très-commun dans toute l'Europe et croît le long des chemins, dans les pâturages, les prairies sèches, les gazons, les pelouses. Il partage les propriétés du grand *plantain*; mais il est moins nuisible dans les prés, parce que ses feuilles, qui atteignent 0m,22 de longueur, ne s'étalent pas, mais sont au contraire dressées, au point qu'on peut les faucher sur un terrain uni. Aussi le cultive-t-on en Angleterre comme fourrage; on a même proposé d'en faire autant en France; mais il ne semble pas que cette culture puisse être avantageuse sous un climat relativement sec. D'un autre côté, les bestiaux le broutent sans le rechercher beaucoup; toutefois, d'après Haller, c'est à cette plante que le laitage des Alpes doit ses hautes qualités.

Le *plantain corne-de-cerf* est une espèce annuelle, à feuilles profondément découpées en segments presque linéaires et à fleurs blanchâtres formant un long épi terminal. Il habite l'Europe centrale et méridionale, et croît dans les lieux secs et sablonneux, où il couvre souvent, à lui seul, des espaces considérables. On le mange en salade ou en épinards. Il est brouté par les chèvres et les moutons.

Le *plantain maritime* est vivace; il a les feuilles semi-cylindriques, entières, dressées, et des fleurs en épi allongé. Il croît sur les bords de la mer, souvent en très-grande abondance; mais il végète aussi très-bien dans l'intérieur des terres. Comme il monte d'ailleurs jusqu'à 0m,40, que ses feuilles sont nombreuses et aisées à faucher, c'est celui qui serait le plus susceptible d'entrer avec avantage dans la composition des prairies artificielles. Il est recherché par tous les animaux domestiques, et surtout par les vaches et les chevaux.

Le *plantain des sables* est une espèce annuelle, à tiges feuillées, et répandue dans l'Europe centrale et méridionale. Ses graines, beaucoup plus riches en mucilage que celles des autres espèces, sont employées en médecine comme émollientes; on les administre quelquefois en décoction contre la gonorrhée. On s'en sert aussi, dans le bas Languedoc, pour gommer les mousselines.

Le *plantain psyllion*, vulgairement nommé *herbe aux puces*, est aussi annuel et a la tige feuillée et rameuse. Il croît abondamment sur les sols sablonneux les plus arides. Le mucilage qui se trouve en grande proportion dans ses graines est employé, dissous dans l'eau, comme émollient dans les inflammations et, en particulier, dans celles des yeux. On s'en sert pour préparer la bandoline que les coiffeurs emploient pour fixer les cheveux. On a attribué à ces graines la prétendue vertu de chasser les puces. La plante a été recommandée comme engrais vert.

Parmi les autres espèces, nous citerons le *plantain œil-de-chien*, qui jouit des propriétés du précédent; les *plantains velu*, *rude*, *blanchâtre*, *des Alpes*, *des bois*, etc., usités en médecine ou en économie domestique.

PLANTAIRE adj. (plan-tè-re — du lat. *planta*, plante du pied). Anat. Qui appartient à la plante du pied : *Nerfs* PLANTAIRES. *Artères* PLANTAIRES. *Aponévroses* PLANTAIRES. *Arcade* PLANTAIRE. *Voûte* PLANTAIRE.

— s. m. Nom de divers muscles de la plante du pied : *Le* PLANTAIRE *grêle*.

— **Encycl.** *Aponévrose plantaire*. C'est une couche fibreuse, épaisse, dense, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau et fournissant des insertions à plusieurs muscles de cette région. Elle s'attache en arrière aux éminences postérieures et inférieures du calcanéum et se confond en devant avec les ligaments des articulations métatarso-phalangiennes des orteils. Les anatomistes divisent cette aponévrose en trois, savoir une moyenne et deux latérales. L'aponévrose *plantaire* moyenne, extrêmement forte, s'implante à la tubérosité [illegible] se rétrécit [illegible] [illegible] passeur. Parvenue au niveau des extrémités antérieures des métatarsiens, elle se divise en quatre bandelettes, [illegible] mêmes pour embrasser les [illegible] seurs des quatre derniers orteils, leur [illegible] une gaîne [illegible] à la [illegible] des articulations métatarso-phalangiennes et se continuent avec les gaînes [illegible] des orteils. L'aponévrose *plantaire* externe, très-forte dans sa moitié postérieure, mince dans sa moitié antérieure, donne attache, par sa face supérieure, au muscle abducteur du petit orteil et se bifurque au niveau de l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien. L'aponévrose *plantaire* interne est mince; elle commence en arrière par une arcade étendue de [illegible] interne au calcanéum; elle s'attache, par son bord interne, au bord interne du tarse et se continue avec le ligament annulaire dorsal et avec l'aponévrose dorsale du pied; elle se continue, par son bord externe, avec l'aponévrose *plantaire* moyenne, ou plutôt elle se

réfléchit de bas en haut pour compléter la gaîne des muscles internes du pied. L'aponévrose *plantaire* forme trois gaînes bien distinctes dans leurs cinq sixièmes antérieurs, gaînes qui communiquent entre elles postérieurement.

— *Artères plantaires.* Ce sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure; elles naissent dans la concavité du calcanéum, sous le ligament annulaire interne du tarse, et sont distinguées en interne et externe. La *plantaire* interne, plus petite que la *plantaire* externe, se porte horizontalement d'arrière en avant, le long du côté interne de la plante du pied, et se termine le plus souvent en deux branches qui vont, l'une former la collatérale interne du gros orteil, l'autre s'anastomoser avec le tronc commun des collatérales du premier et du deuxième orteil. La *plantaire* externe, qui est la continuation directe de la tibiale postérieure sous le rapport du calibre, se porte obliquement en bas, en dehors et en avant, sous le calcanéum, entre le court fléchisseur commun et l'accessoire du long fléchisseur commun des orteils; aussitôt qu'elle atteint le bord externe du court fléchisseur, elle se porte directement en avant et, parvenue au-dessous de l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien, elle change de direction, se recourbe de dehors en dedans et d'arrière en avant, pour gagner l'extrémité postérieure du premier espace interosseux, où elle s'anastomose avec l'artère pédieuse : c'est cette courbe, étendue du quatrième au premier espace interosseux, qui constitue l'arcade *plantaire.*

— *Ligaments plantaires.* Ce sont de petits faisceaux ligamenteux très-multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure des os du tarse et du métatarse.

— *Nerfs plantaires.* Ce sont les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum. On les distingue, comme les artères, en interne et externe : le nerf *plantaire* interne, plus volumineux que le *plantaire* externe et destiné aux muscles et à la peau de la plante du pied, est situé à son origine derrière la malléole interne. Il se réfléchit au-dessous de cette malléole, pour devenir horizontal, gagne la gouttière calcanéenne et se trouve, pendant son trajet, protégé par un canal fibreux, subjacent aux coulisses des tendons. Au sortir du canal fibreux, il se trouve placé sur la limite de la région *plantaire* interne et de la région *plantaire* moyenne, fournit un rameau considérable qui va former le nerf collatéral interne *plantaire* du gros orteil et, parvenu au niveau de l'extrémité postérieure des os métatarsiens, il se divise en quatre branches qui vont former les nerfs collatéraux des orteils. Ce nerf fournit des rameaux cutanés, des rameaux musculaires et des filets articulaires. Le nerf *plantaire* externe, moins volumineux que l'interne, se place comme lui dans la gouttière calcanéenne, se porte de haut en bas et de dedans en dehors, entre le muscle court fléchisseur et l'accessoire du long fléchisseur, se réfléchit d'arrière en avant et se divise en deux branches, l'une superficielle, l'autre profonde. La branche terminale superficielle, qui est la continuation du tronc, se divise en deux rameaux, l'un interne, l'autre externe. La branche terminale profonde va se perdre dans l'abducteur oblique du gros orteil. Le nerf *plantaire* externe fournit aussi des rameaux cutanés, des rameaux musculaires et des filets articulaires.

— *Régions plantaires.* On distingue à la plante du pied trois régions, dites *plantaire* externe, *plantaire* interne, *plantaire* moyenne, d'après leur position relative à la ligne médiane du corps. La région *plantaire* externe répond à l'abducteur et au court fléchisseur du petit orteil; l'interne, au ligament annulaire interne et aux muscles abducteur, petit fléchisseur, abducteur oblique et transverse du gros orteil; la moyenne, au petit fléchisseur commun, aux lombricaux et, spécialement, à l'aponévrose *plantaire.*

— *Plantaire grêle* (petit fémoro-calcanéen [Chaussier]). Ce petit muscle doit être considéré comme un accessoire du jumeau externe, ou plutôt comme un muscle rudimentaire chez l'homme. On trouve son petit corps, charnu, fusiforme, très-variable pour le volume, au-dessous du jumeau externe ; il naît de la capsule fibreuse qui revêt le condyle externe du fémur, quelquefois de la partie inférieure de la bifurcation externe de la ligne âpre; de là, il se porte obliquement en bas et en dedans et, après 0m,07 à 0m,08 de trajet, il se termine par un tendon aplati, long et grêle qui, d'abord situé entre les muscles jumeaux et soléaires, vient ensuite s'accoler le long du bord interne du tendon d'Achille, pour se fixer au calcanéum, tantôt à côté, tantôt au devant de ce tendon; d'autres fois enfin, le petit tendon du *plantaire* grêle se perd dans le tissu de la peau sous-cutané. Ce muscle, qui manque souvent, est quelquefois double.

PLANTANIER s. m. (plan-ta-nié — rad. *plantain*). Bot. Nom vulgaire du fruit du bananier de paradis.

PLANTARD s. m. (plan-tar — rad. *plant*). Agric. Syn. de PLANÇON.

PLANTAT s. m. (plan-ta — rad. *plant*). Agric. Dans quelques départements de la France, Vigne qui n'est plantée que depuis un an.

PLANTATION s. f. (plan-ta-si-on — rad. *planter*). Agric. Action de planter : *On ne doit point toucher aux branches des arbres la première année de leur* PLANTATION. (Bosc.) ‖ Réunion de plantes : *Le bel effet des* PLANTATIONS *et la durée des arbres dépendent de leur éloignement.* (Bosc.) ‖ Dans les colonies, Établissement où l'on cultive certaines plantes industrielles : PLANTATION *de café, de tabac, d'indigo, de cannes à sucre.*

— **Encycl.** La *plantation* est une des opérations les plus importantes de l'agriculture; de la manière dont elle est conduite dépendent les résultats qu'elle produit. On ne saurait donc y apporter trop de soins; car il ne s'agit plus ici d'une de ces pratiques qui se renouvellent tous les ans, comme les semis de la plupart des plantes agricoles, et qui, si elles sont mal faites, n'influent défavorablement que sur une année ou sur une récolte. Il s'agit, au contraire, de végétaux ligneux qui doivent rester en place pendant une série d'années qui dépend de leur longévité; or, celle-ci peut être augmentée si la *plantation* a été faite d'une manière convenable, et les dépenses que l'on ferait à cette occasion diminueraient, en se répartissant sur un plus grand nombre d'années. Le premier objet qu'on doit avoir en vue, c'est de se procurer des plants de bonne qualité. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à cet égard, aux articles PÉPINIÈRE et PLANT. Nous arrivons donc à ce qui concerne essentiellement la *plantation* proprement dite.

D'abord, à quelle époque doit-on planter? A la rigueur et avec les soins convenables, on peut le faire toute l'année; mais il est bien préférable de choisir l'époque du repos de la végétation, c'est-à-dire le temps qui s'écoule depuis la chute des feuilles jusqu'au moment où les bourgeons commencent à s'ouvrir. On comprend en effet que, si l'on plantait en plein été, quand les arbres sont couverts de feuilles, les lésions qui se produisent presque nécessairement dans les *plantations* causeraient un retard, souvent même un insuccès. D'un autre côté, dans le fort de l'hiver, la terre est souvent couverte de neige, durcie par la gelée ou détrempée par un excès d'humidité; d'ailleurs les jours sont courts et les ouvriers moins bien disposés au travail.

Il reste donc deux époques favorables pour la *plantation*, l'une correspondant au cœur de l'automne, l'autre à la fin de l'hiver et au commencement du printemps. Chacune de ces deux époques présente des conditions spéciales; chacune a des avantages et des inconvénients qui varient suivant le climat, la nature du sol ou celle des essences à planter; celles-ci ont, en effet, leurs exigences particulières, suivant qu'il s'agit d'arbres ou d'arbrisseaux, d'espèces fruitières, forestières ou d'ornement, à feuilles caduques ou persistantes, à racines pivotantes ou traçantes, à graines volumineuses, etc.

« Quand on plante en automne, disent Lorentz et Parade, les arbres, lors de l'extraction, souffrent moins de se trouver quelque temps hors de terre, parce que l'évaporation est moindre dans cette saison qu'en toute autre; en second lieu, la terre, par l'humidité dont elle s'imbibe et par les gelées, se tasse mieux autour des racines; enfin, il paraît constant que, dans certains cas, des sujets plantés en automne peuvent être pourvus, dès le printemps, de nouvelles racines; on peut donc, en général, considérer l'automne comme la meilleure saison pour les *plantations* à faire en grand. Cependant il existe aussi des cas où le printemps est préférable; ainsi on doit choisir cette saison pour les essences qui peuvent avoir à souffrir des fortes gelées d'hiver, et, à cet égard, il faut nécessairement tenir compte du climat local; elle est encore la plus convenable pour les bois résineux qui, généralement, reprennent moins bien quand ils sont plantés en automne. Dans les terrains trop humides, la *plantation* du printemps mérite souvent aussi la préférence. »

Ce qui précède concerne surtout les arbres forestiers; mais on peut aussi l'appliquer aux arbres fruitiers, ainsi qu'aux arbres et arbrisseaux d'ornement à feuilles caduques. En thèse générale, on ne saurait trop le répéter, ces *plantations* doivent toujours, autant que possible, se faire en automne, et le résultat sera même d'autant meilleur qu'on aura planté plus tôt. Cependant on peut planter des arbres fruitiers au printemps et même à la fin de l'été. Dans ce cas, on supprime les feuilles en les coupant avec des ciseaux, de manière à conserver seulement le pétiole. Pour les arbres très-précieux, on retranche l'extrémité des bourgeons trop herbacés et on recouvre les plaies avec un peu de cire à greffer.

Quant aux arbres et arbrisseaux à feuilles persistantes, qui sont constamment en végétation, il est bon de choisir un moment où la température soit assez élevée pour activer cette végétation. Suivant M. Carrière, l'époque la plus favorable est du 15 avril au 15 mai, ou mieux encore la fin de l'été, quand la chaleur est encore assez forte pour permettre aux plants de reprendre et de pousser avant l'hiver. Seulement, si les racines ont été mutilées, il sera convenable et même nécessaire de supprimer un nombre proportionné de feuilles, comme nous l'avons dit plus haut. Pour toutes les *plantations* en général, et cette règle est sans exception, on fera bien de choisir une journée où le temps soit couvert ou bien la pluie imminente.

Avant de procéder à la *plantation*, il importe de bien déterminer la place que doivent occuper les plants, et par conséquent la distance qui doit exister entre ceux-ci. Cet espacement varie dans les limites les plus étendues, suivant qu'il s'agit de hautes ou de basses tiges, ou bien encore d'arbres fruitiers, d'essences forestières destinées à former des massifs, d'arbres de ligne ou d'avenue, enfin de végétaux d'ornement. Il est impossible, surtout pour ces derniers, de donner des règles fixes et invariables. On devra prendre en considération la nature et la richesse du sol, l'âge et la force des plants et aussi le but qu'on se propose. Les arbres forestiers, par exemple, doivent être plantés plus serrés que les têtards ou les arbres de vergers, qui doivent laisser entre eux un espace assez grand pour ne pas nuire aux cultures destinées à utiliser leurs intervalles. Pour les *plantations* de ligne, on aura égard à la largeur des routes ou des chemins; ici, les arbres seront disposés en lignes droites et parallèles et placés en face l'un de l'autre, du moins pour l'allée principale, et sauf à les faire alterner dans les contre-allées. Les arbres forestiers, quand le sol le permet, sont disposés en carrés, en quinconces ou en triangles équilatéraux. Quant aux arbres d'ornement, dans les parcs et les jardins, on évite en général l'excès de régularité, et c'est surtout ici que souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Pour assurer le succès d'une *plantation*, la meilleure préparation à donner au sol serait de le défoncer profondément dans toute son étendue; mais, comme un pareil défoncement serait fort coûteux si l'on avait à opérer sur de grandes surfaces, on se contente de creuser, à la place que doit occuper chaque sujet, un trou d'une surface et d'une profondeur proportionnées à la force du plant et au développement des racines. La nature du sol doit encore ici entrer en ligne de compte. Ainsi, dans les terres très-compactes, on fera les trous très-grands, afin de donner au sujet la plus grande masse possible de terre meuble; on leur donnera au contraire peu de profondeur dans les sols humides. Dans tous les cas, il est bon de mettre à part, en trois tas distincts sur les bords du trou, les couches de terre enlevées, savoir : la couche superficielle gazonnée ou herbue; puis la couche immédiatement inférieure, qui est ordinairement la plus riche en humus; enfin, la couche inférieure, moins fertile ou même tout à fait inerte. Nous verrons plus loin les motifs de cette façon d'agir. « Lorsque le sol est de bonne qualité, ajoute Lorentz, les trous ne doivent être ouverts que peu de temps avant de planter; non-seulement pour que la terre reste plus fraîche, mais encore pour que l'humus qu'elle renferme ne perde pas ses propriétés nutritives par l'action de l'air et de la pluie. Ce n'est que dans les sols très-compactes qu'il devient nécessaire de faire les trous quelque temps à l'avance, afin que la terre se divise; ainsi, pour planter au printemps, les trous peuvent être faits en automne. »

Si toutes ces précautions préliminaires ont été bien prises, la *plantation* définitive ou la mise en terre des plants n'offre plus aucune difficulté, et la réussite est à peu près assurée. Les sujets, ayant été préparés comme nous l'avons vu à l'article PLANT, sont rendus à l'endroit où ils doivent être mis à demeure. On procède alors à leur habillage; c'est une sorte de taille qui a pour but principal de rafraîchir les racines, qui sont presque toujours lésées, meurtries ou rompues lors de l'extraction; on les coupe net avec un instrument bien tranchant; mais on a soin de conserver autant que possible le pivot, qui sert à fixer plus solidement les végétaux au sol et à les garantir contre les coups de vent. Par la même occasion, on supprime une quantité de rameaux proportionnée; mais on conserve la cime, sauf dans des cas exceptionnels. Quelquefois on recèpe le plant, à quelques centimètres du collet, au moment de le mettre en terre. Cette opération convient quand on veut créer des massifs forestiers, surtout des taillis, ou bien encore lorsque, dans les jardins et les parcs d'agrément, on plante des arbrisseaux destinés à former des touffes. Mais on doit l'éviter pour les arbres d'avenue, et il est à peine besoin de dire qu'il faut la proscrire complètement pour les arbres résineux.

Quand on met enfin le plant en terre, on commence par répandre au fond du trou une épaisseur de quelques centimètres de la terre gazonnée qu'on a mise à part. On place le plant bien droit et au milieu du trou, en ayant soin de bien étaler les racines avec la main. Quelques auteurs recommandent d'orienter le plant dans la position qu'il avait dans la pépinière; mais il n'est pas toujours facile de remplir cette condition, heureusement superflue. Ce qui est plus aisé et plus important, du moins dans les *plantations* d'avenues, c'est de placer l'arbre de telle sorte que ses ramifications principales soient dans le plan de l'allée. Le plant ainsi posé, on achève de répandre la terre dont nous avons parlé, ou, quand on le peut, de bonnes terres neuves et riches, comme par exemple celles qui proviennent du curage des fossés et des étangs. On imprime de temps en temps de légères secousses verticales à l'arbre, afin que la terre s'introduise entre les racines et qu'il n'y ait pas d'interstices. On répand en même temps la terre de couche moyenne et enfin on achève de remplir le trou avec la couche inférieure. Il faut encore avoir soin de raffermir de temps en temps la terre, soit avec la main, soit avec le pied, d'abord légèrement, puis de plus en plus fortement. Si l'on plante en motte ou en panier, on doit aussi remplir de bonne terre les interstices qui pourraient se trouver entre la motte et la paroi du trou.

La *plantation* proprement dite se trouve ainsi terminée; mais, pour mieux en assurer le succès, il est certaines précautions qu'on fera bien de prendre toutes les fois que ce sera possible sans trop de frais. D'abord, dès que le trou est comblé, il faut donner un arrosement copieux; il est bon même, dans les terrains secs, de creuser autour du pied de l'arbre une sorte de petite cuvette où les eaux de pluie ou autres puissent s'amasser et se conserver; un paillis répandu sur le sol concourra encore à empêcher la trop prompte évaporation de l'humidité. Dans les sols trop humides, au contraire, on élèvera la terre de manière à former une petite butte. Dans les avenues, on peut creuser des fossés ou des rigoles longitudinales pour renouveler de temps en temps l'arrosage, ou mieux encore établir un système d'irrigation par rigoles souterraines, comme cela se pratique dans le midi de la France.

Si les arbres risquent d'être ébranlés par le vent ou par le choc des voitures ou des animaux, on leur donnera des tuteurs, auxquels on les fixera de distance en distance par des liens de paille, afin d'éviter les frottements. Si les sujets sont très-exposés, on les protége par des armures de paille longue, de lattes ou mieux d'épines. Comme ce moyen ne serait pas applicable en grand, on peut y suppléer par des fossés, des clôtures ou des défenses de ce genre. Si l'on craint que des arbrisseaux délicats ne reprennent pas bien, on peut enduire leurs tiges d'une bouillie d'argile, pour s'opposer à l'évaporation produite par la jeune écorce. Quant aux arbres déjà grands et précieux, on les entoure de paille. Si, malgré tout cela, les *plantations* ne réussissent pas, on a recours au recépage, excepté toutefois pour les arbres résineux. Les soins à donner ultérieurement consistent en labours, ébourgeonnement et élagage. V. ces mots.

Lorsqu'on veut transplanter de très-grands arbres, il faut, un an ou deux à l'avance, cerner le sujet, en creusant tout autour une tranchée circulaire, dont la distance et la profondeur soient en raison de la force du sujet et de la masse des racines et qui se dirige obliquement vers le pivot de l'arbre. La motte ainsi obtenue a la forme d'un cône renversé. Cela fait, on remplit de terre la tranchée; quand le moment de la *plantation* est venu, on la creuse de nouveau, en tenant l'arbre assujetti avec des cordes. On entoure la motte de claies ou de paillassons; puis on soulève l'arbre à l'aide d'une chèvre et on le laisse descendre sur un camion, qu'on a préalablement fait avancer au-dessous. On le transporte ainsi à la place qu'il doit occuper et où un trou est creusé; on l'y fait descendre avec les mêmes précautions; on débarrasse la motte de son entourage et l'on achève de combler le trou, en foulant fortement la terre.

PLANTAVIT DE LA PAUSE (J. DE), érudit français. V. LA PAUSE.

PLANTE s. f. (plan-te — lat. *planta*, végétal et plante des pieds. On croit que *planta* désigne proprement la plante du pied; c'est une forme nasalisée du grec *platus*, plat, large, le même que le sanscrit *parthu*, *prithu*, large, étendu, de la racine *parth*, *prith*, répandre, déployer. Il aurait eu primitivement la signification de chose plate et aurait passé de là au sens de plante du pied, et ensuite à celui de végétal. Il serait possible cependant que ce mot désignât proprement ce qui s'étend et croît, le végétal, de la même racine sanscrite *parth*, *prath*, étendre). Bot. Végétal, être organisé et vivant, mais dépourvu de sensibilité et de mouvement volontaire : PLANTE *vivace.* PLANTE *annuelle.* PLANTE *aromatique.* PLANTE *médicinale.* PLANTE *vénéneuse.* PLANTE *rampante.* PLANTE *grimpante.* *Cultiver des* PLANTES. *Les* PLANTES *qui naissent de terre fournissent des aliments aux sains et des remèdes aux malades.* (Fén.) *On façonne les* PLANTES *par la culture, et les hommes par l'éducation.* (J.-J. Rouss.) *Pour se suffire à soi-même, il faut être* PLANTE, *polype ou dieu.* (Keratry.)

> Toute *plante* en naissant déjà renferme en elle
> D'enfants qui la suivront une race immortelle.
>
> L. RACINE.

> La *plante* a son hymen, la *plante* a ses amours;
> Des deux sexes divers, de leurs divers organes,
> Ces peuples végétaux jouissent comme nous.
>
> DELILLE.

‖ Herbe, végétal qui ne pousse point de bois:

> . . . . Les arbres et les *plantes*
> Sont devenus chez moi créatures parlantes.
>
> LA FONTAINE.

‖ *Plante à jaunir*, Nom vulgaire du caille-lait jaune. ‖ *Plante britannique*, Nom vulgaire de la patience. ‖ *Plante éponge*, Nom vulgaire de

l'éponge d'eau douce ou cristatelle. ‖ *Plante sacrée*, Nom vulgaire du sainfoin.

— Fig. Objet qui croît et se développe comme un végétal : *L'enfant est une jeune* PLANTE *qu'il faut cultiver avec soin. Le bonheur est une* PLANTE *délicate et veut être entouré des soins les plus tendres.* (J. Janin.) *La liberté est une* PLANTE *rustique; elle grandit sous les vents et l'orage et donne, en mûrissant, des fruits incomparables.* (E. Laboulaye.)

— *Jardin des plantes*, Jardin public, où l'on cultive des plantes pour l'étude de la botanique et de l'horticulture.

— Entom. *Plante ver*, Nom vulgaire de la mouche végétante.

— Anat. *Plante du pied*, Dessous du pied de l'homme, partie qui pose à terre, et qui est comprise entre les doigts et le talon.

— Techn. *Plante du jarre*, Endroit d'une peau où le jarre est implanté.

— **Encycl.** Bot. Le mot *plante*, dans le langage usuel, se prend quelquefois comme synonyme d'*herbe;* dans son acception scientifique, la seule exacte, il correspond parfaitement au mot *végétal*. C'est dans ce sens qu'on dit l'*histoire des plantes* et que nous le prenons dans cet article de généralités sur le règne végétal.

Dans notre histoire de la botanique, nous avons parlé des connaissances et des travaux des anciens Hébreux et des anciens Grecs et Romains sur les *plantes;* mais nous avons passé sous silence les anciens Aryas et les anciens Chinois; quelques lignes suffiront pour résumer ce qui les concerne relativement à l'étude des *plantes*.

Les livres de l'Inde et de la Chine, les livres sanscrits surtout, sont très-riches en noms de *plantes* et de fleurs; on en peut tirer des nomenclatures considérables; mais leurs végétaux diffèrent trop des nôtres pour qu'il soit possible, à l'aide des connaissances que nous en avons jusqu'à présent, d'établir des rapports bien fixes entre les noms de leurs *plantes* et les noms de nos *plantes* européennes, tant au point de vue des étymologies qu'au point de vue des déductions à tirer sur l'ancienne botanique de ces peuples. Il serait nécessaire, pour arriver à des données sérieuses sur ces points intéressants, que nos botanistes allassent étudier les flores du bassin de l'Oxus et celles des bassins des grands fleuves de la Chine, et qu'ils fussent, en même temps, des linguistes orientalistes capables d'établir des études comparées des noms que leur donnent les indigènes avec ceux que nous leur donnons. Or, ce travail n'a pas même été commencé. Jusqu'ici, Pictet et ses confrères n'ont signalé que des analogies très-rares portant sur des *plantes* cultivées de première utilité. Nos arbres forestiers, le chêne, le bouleau, l'orme, l'aune, le pin, le sapin, etc.; nos arbres ou arbrisseaux à fruit, tels que le groseillier; quelques-unes de nos *plantes* médicinales, comme la menthe, la ciguë, portent des noms qui, en général, font allusion aux emplois qu'on en fait. La même remarque s'applique encore mieux à nos céréales et à nos légumes. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces végétaux prospèrent dans les vallées de l'extrême Orient, comme dans celles de la Boukharie; le blé de Balkh est célèbre et l'orge abonde dans tous les hauts pays de ces contrées. Ce qu'il y a de certain encore, c'est que nos botanistes s'accordent à assigner à beaucoup de nos *plantes* les plus importantes ces mêmes contrées pour patrie originelle. Mais, bien qu'il y ait lieu de soupçonner dans tout l'extrême Orient, depuis l'ancien pays des Aryas jusqu'au Japon, des mines inconnues à exploiter pour l'histoire des *plantes*, la science, sous ce rapport, est encore à naître.

La *plante* est un être organisé, vivant, mais privé de sensibilité et de mouvement volontaire. Cet être organisé se compose essentiellement d'oxygène et d'hydrogène, surtout de carbone, et rarement d'azote; les autres éléments ne jouent dans sa composition qu'un rôle accessoire et pour ainsi dire accidentel. Il se réduit en définitive à un seul organe élémentaire, l'utricule ou cellule, multiplié et modifié à l'infini. Il puise dans le sol et dans l'atmosphère les éléments de sa nutrition, qu'il absorbe par ses racines ou par divers points de sa surface et qu'il élabore dans l'intérieur de son tissu. La vie de la *plante* se résume et existe, en quelque sorte à l'état latent, dans le germe, graine ou spore. Dès que celui-ci est mis dans des conditions convenables de chaleur et d'humidité il se gonfle, ses enveloppes se déchirent, et les organes qu'il renfermait se montrent à nu. Les cotylédons se séparent, livrent passage à la plantule et, dès lors, le végétal est dans un premier état de germination. La végétation commence; la radicule se dirige vers la terre, s'y enfonce, grossit, émet des fibres latérales qui formeront le chevelu, tandis qu'elle sera le pivot; la gemmule ou plumule paraît peu de temps après; elle tient encore aux cotylédons qui la nourrissent, jusqu'à ce que la radicule soit apte à remplir cette fonction. Si c'est une herbe, la tige sans consistance périra tous les ans, ou si elle renaît des racines, ce ne peut être que pour un petit nombre d'années. Si c'est un arbuste, sa tige aura plus de consistance et de solidité; elle sera d'une plus longue durée, résistera aux changements de saison et pourra donner tous les ans des fleurs et des fruits. Si c'est un arbrisseau, souvent il se divisera dès sa base en plusieurs rameaux d'une consistance ligneuse; il présentera des bourgeons aux aisselles des feuilles, annonçant par là son accroissement successif et sa fécondité. Si c'est un arbre, il s'élèvera majestueusement et d'un seul jet; ce jet deviendra un tronc dont la consistance sera très-durable et qui produira de nombreux rameaux; toutes ses aisselles seront munies de bourgeons. Bientôt ces bourgeons se développent à leur tour; ils émettent d'abord des feuilles, à l'aide desquelles le végétal respire, se nourrit, élabore la sève et les produits qui en dérivent. Plus tard, la fleur s'épanouit; les organes sexuels arrivent au terme de leur accroissement normal, puis périssent quand leurs mystérieuses amours se sont accomplies. L'ovaire seul subsiste en général; il continue à se développer, à mûrir, à se transformer en fruit, tandis que les ovules qu'il renferme deviennent des graines. Celles-ci parviendront bientôt à l'état où elles sont aptes, en se détachant du végétal, à en reproduire un pareil. Ainsi s'établit ce cercle merveilleux de la végétation, que l'on peut à volonté faire commencer à la graine ou à toute autre période.

Les végétaux contribuent beaucoup à former la couche d'humus par leurs déjections, et l'agriculture leur doit, en grande partie, ce sol arable auquel elle fait produire ensuite les plantes les plus variées. Dans tous les sols, sous tous les climats, à toutes les hauteurs, par toutes les latitudes, dans les conditions les plus mauvaises en apparence, croissent spontanément quelques espèces végétales, dont les débris préparent une sorte de lit à des espèces de plus en plus élevées. Il ne faut pas oublier non plus les végétaux des temps anciens, dont l'accumulation a formé ces couches puissantes de houille, de lignite ou de tourbe que l'industrie exploite aujourd'hui, ni ces *plantes* marines qui, recueillies en abondance, fournissent à l'agriculture un excellent engrais.

Considérés au point de vue du pur agrément, que de beautés n'étalent pas les végétaux, depuis les mousses microscopiques qui tapissent les rochers, les murs ou les vieux troncs d'arbre, jusqu'aux brillantes fleurs qui s'épanouissent dans nos jardins, tandis que les arbres isolés ou en massifs nous donnent en été leur ombre salutaire contre le soleil et en hiver un abri contre le froid et les grands vents! Il ne faut pas s'étonner si les arts plastiques, et jusqu'à l'architecture, ont cherché constamment des modèles dans cette infinie variété de formes.

Le nombre des *plantes* connues est très-considérable; il dépasse aujourd'hui cent mille espèces. C'est l'objet de la botanique (v. ce mot) d'établir des classifications pour les grouper et les reconnaître. A des points de vue plus vulgaires, on divise les *plantes*, sous le rapport de la consistance, en herbacées et ligneuses; de la durée, en annuelles, bisannuelles et vivaces; de la provenance, en indigènes et exotiques, spontanées et cultivées; des propriétés et des usages, en alimentaires, fourragères, médicinales, industrielles, textiles, tinctoriales, ornementales, vénéneuses, etc.; du tempérament, en rustiques et délicates; de la station, en terrestres, aquatiques, alpines, parasites, etc.; du rôle dans l'assolement, en fertilisantes et épuisantes; de l'arome, en odorantes, inodores et fétides, etc.

— *Anatomie et physiologie des plantes.* V. les mots BOTANIQUE, ANATOMIE, ORGANOGRAPHIE, PHYSIOLOGIE, PHYSIQUE VÉGÉTALE, etc.

— Législ. *Vente des plantes médicinales.* On comprend que, plusieurs de ces *plantes* pouvant donner lieu à des accidents en raison de leur nature vénéneuse, on ait dû imposer des conditions spéciales aux individus qui sont chargés de ce commerce. Aujourd'hui, les pharmaciens et les herboristes sont seuls autorisés à vendre ces *plantes*, et les herboristes ne doivent même vendre que des *plantes* indigènes. Pour les principales dispositions qui règlent l'exercice de ces deux professions, v. PHARMACIEN et HERBORISTE.

— Paléont. C'est vers le commencement du siècle dernier que les restes des *plantes* enfouis dans les couches du sol ont attiré l'attention des observateurs. On remarqua tout d'abord les différences qui existent entre ces espèces et nos végétaux actuels. A. de Jussieu, dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences en 1718, fit remarquer que, si ces espèces diffèrent, en effet, beaucoup de celles qui croissent dans nos climats, elles offrent une assez grande analogie avec celles des régions équatoriales. Les premières études faites sur ce sujet ne permirent que de constater un certain nombre de faits isolés. La botanique et surtout la géologie étaient trop peu avancées pour qu'on pût établir des comparaisons, des théories, en un mot une étude d'ensemble. Dans le courant du siècle actuel, de grands progrès ont été faits à cet égard, des travaux remarquables ont été publiés; mais c'est surtout à M. Ad. Brongniart que l'on doit les recherches les plus étendues et les plus approfondies sur ce sujet; c'est lui, on peut le dire, qui a fondé la science de la botanique fossile.

Une difficulté inhérente à cette étude, c'est que les *plantes* trouvées dans les couches anciennes et appartenant à des espèces perdues sont bien rarement complètes et en bon état de conservation; ce sont presque toujours des organes isolés, tiges, feuilles, fruits, etc., et souvent altérés, décomposés, ou même réduits à de simples empreintes; ainsi, dans la plupart des cas, on ne peut reconnaître que les formes extérieures ou l'état de la surface de ces organes. Il n'est donc pas toujours facile de déterminer les affinités botaniques des *plantes* fossiles avec les espèces actuelles. On peut distinguer trois cas, suivant que ces *plantes* peuvent se rapporter à des genres aujourd'hui vivants, ou former des genres voisins dans la même famille ou enfin constituer des genres nouveaux. On comprend d'ailleurs que plusieurs de ces déterminations, basées sur un organe particulier, un fruit, une feuille, un fragment de tige, souvent même une empreinte ou un simple moule, sont essentiellement provisoires, et susceptibles d'être réformées lorsque de nouvelles recherches font découvrir des échantillons plus complets. En général, les genres voisins des genres de la flore actuelle sont désignés par la terminaison *ite;* exemple : *zamite, thuyite, lycopodite*, etc.

Des associations très-diverses de végétaux se sont succédé sur notre globe; elles correspondent aux grandes divisions admises par les géologues. Celle qui a paru la première, couvrant toutes les parties de la surface terrestre à mesure qu'elles sortaient du sein des eaux, paraît avoir duré fort longtemps; ses débris accumulés ont formé ces puissantes houillères qui accusent l'existence de vastes forêts primitives bien des siècles avant l'apparition de l'homme sur la terre. On trouve, il est vrai, quelques végétaux dans les formations qui ont précédé le terrain houiller; mais les espèces qu'ils représentent sont peu nombreuses et plus ou moins analogues, souvent même identiques, avec celles de la houille; elles se rattachent donc à la grande flore primitive. Faible et peu nombreuse d'abord, cette végétation s'est progressivement étendue et accrue, en conservant toutefois les mêmes caractères essentiels, jusque vers la fin de la période houillère, où elle a atteint son plus grand développement. Ses détritus accumulés, altérés, modifiés de diverses manières, ont formé les couches de houille, suivant l'opinion généralement admise aujourd'hui. Les nombreuses empreintes de feuilles, de tiges ou de fruits qu'elles présentent suffiraient pour démontrer l'origine végétale de cette formation. Ces empreintes servent encore à déterminer la nature des espèces végétales qui occupaient alors la surface du globe et les époques de leurs apparitions successives.

Les frondes ou feuilles les plus nombreuses sont celles des fougères; ceux de ces végétaux qui croissent aujourd'hui dans nos contrées ne donnent, soit pour le nombre, soit pour la variété, soit pour les dimensions, qu'une faible idée de ceux qui s'y trouvaient dans ces âges reculés. L'Europe renferme tout au plus une quarantaine d'espèces, toutes herbacées et dont la taille dépasse rarement 1 mètre. Les fougères du monde primitif, au nombre de près de trois cents, étaient bien plutôt analogues aux espèces tropicales actuelles. Beaucoup d'entre elles étaient arborescentes, comme l'attestent les fragments souvent considérables de leurs tiges. Les fougères sont accompagnées de *plantes* appartenant aux groupes des prêles et des lycopodes; mais, si les formes sont analogues, les dimensions sont bien supérieures. Ainsi, tandis que, dans notre flore, les plus grandes de ces *plantes* atteignent à peine la hauteur de 1 mètre et la grosseur du doigt, on trouve dans la houille des calamites, espèces de grandes prêles, longues de 5 mètres sur $0^m,20$ de diamètre et des lépidodendrons, gigantesques lycopodes de 25 mètres de hauteur sur 1 mètre de diamètre, avec des feuilles de $0^m,50$ de longueur.

Ce qui frappe surtout dans cette végétation primitive, c'est la simplicité et l'uniformité d'organisation jointes à la puissance du développement des individus. Presques toutes les espèces de cette période sont des cryptogames vasculaires, on y trouve à peine quelques traces d'endogènes, et les exogènes ou végétaux supérieurs manquent complétement. On comprend que cette végétation, par la rigidité de ses feuilles, l'absence de fruits charnus et de graines farineuses, eût été complétement impropre à l'alimentation des animaux terrestres. Mais ceux-ci n'avaient pas encore paru sur le globe; leur présence était d'ailleurs incompatible avec l'immense quantité d'acide carbonique qui se trouvait alors dans l'atmosphère. Or, ce gaz était au contraire très-favorable à la nutrition et à l'accroissement des *plantes*, qui [illegible] sur la partie émergée de la surface du globe. Celle-ci se composait [illegible] petites îles entourées d'im[illegible], dont l'évaporation entretenait cette humidité permanente qui exerce une si heureuse influence sur le développement des fougères et des autres cryptogames. Si l'état des [illegible] géologiques ne suffisait pas pour le démontrer, on en aurait une preuve dans les faits analogues que présentent de nos jours les régions équatoriales.

C'est [illegible] effet, que les fougères, les lycopodiacées et les prêles atteignent leur plus haut degré de nombre et de développement, grâce à la température uniforme et à l'humidité qui résultent du voisinage des mers, tandis que les mêmes causes contribuent à rendre les phanérogames moins variés et moins nombreux. Ces faits sont particulièrement remarquables dans les groupes d'îles de ces régions. « Il en résulte, dit M. Ad. Brongniart, que, tandis que, dans les grands continents, les cryptogames vasculaires forment souvent à peine deux centièmes du nombre total des végétaux, dans les petites îles des régions équatoriales ces mêmes *plantes* constituent presque la moitié et quelquefois même jusqu'aux deux tiers de la totalité des végétaux qui les habitent. Les archipels situés entre les tropiques nous présentent donc actuellement la végétation la plus analogue à celle des premières époques. »

Cette grande végétation primitive, qui se retrouve avec les mêmes caractères dans toutes les parties du globe, dut contribuer, en débarrassant l'air de son énorme proportion d'acide carbonique, à le purifier, à le rendre respirable par les animaux terrestres et, par conséquent, à permettre à ceux-ci d'y vivre. Elle concourut aussi à emmagasiner, en quelque sorte, dans le sol les masses incalculables de charbons fossiles qui constituent les houillères. A la fin de la période carbonifère, son rôle paraît terminé, et elle semble alors avoir tout à fait disparu. « A quelles causes, ajoute M. Brongniart, peut-on attribuer la destruction de toutes les *plantes* qui caractérisent cette végétation remarquable? Est-ce à une violente révolution du globe? Est-ce au changement lent des conditions physiques nécessaires à leur existence, changement qui pourrait être dû en partie à la présence même de ces végétaux? C'est ce qu'on ne saurait déterminer dans l'état actuel de nos connaissances. » Le fait n'en existe pas moins; les lycopodes ne dépassent pas la période houillère, et les rares espèces de fougères ou de prêles qu'on trouve dans les formations suivantes présentent des dimensions de beaucoup inférieures.

C'est dans le terrain triasique que nous voyons apparaître pour la première fois deux familles importantes, les conifères et les cycadées, qui forment le fond de cette nouvelle végétation et le passage de la flore houillère à celle des terrains plus récents. A en juger par les débris qui nous restent, on doit croire que le règne végétal était moins richement représenté à cette époque que dans la précédente; mais, s'il y avait infériorité dans le nombre, l'organisation était plus élevée. Cette loi de perfectionnement graduel et successif se fait surtout remarquer dans la période tertiaire. Aux conifères viennent se joindre et se substituer les exogènes (bouleaux, charmes, érables, noyers, peupliers, etc.), acquérant, dès lors, une prépondérance qu'ils gardent encore à notre époque, où ils dominent par le nombre, la variété et la grandeur [illegible] de végétaux. Cette règle n'est pourtant pas absolue; quelques exogènes se sont montrés dans les dernières couches de la formation jurassique. D'un autre côté, les dépôts tertiaires, même dans le nord de la France, renferment quelques stipes et des empreintes de feuilles de [illegible]; on sait que cette famille est aujourd'hui bornée aux régions tempérées et chaudes. Les rares espèces qui croissent sur les bords de la Méditerranée sont fort différentes des palmiers fossiles. On peut [illegible] jouissait alors d'une température un peu plus élevée que de nos jours. Mais la terre avait pris, en grande partie du moins, la forme qu'elle présente aujourd'hui. Les forêts se composaient déjà d'arbres variés, à l'ombre desquels croissaient, comme à présent, des *plantes* herbacées.

— *Plantes* [illegible]. Un fait [illegible] sans exemple [illegible] s'est passé en 18[illegible] et [illegible] d'horticulture [illegible] et [illegible] ont décerné des [illegible] artificielles exposé[illegible] était difficile de dist[illegible] [illegible] mais les *plantes* dont [illegible] [illegible] vivantes.

Plantes (HISTOIRE DES), par Théophraste, [illegible] botanique écrits avec une certaine précision scientifique. L'ouvrage est divisé en dix livres, dont il ne [illegible] qu'un fragment. Les matières sont distribuées d'a-

près une méthode qui classe les plantes selon leurs modes de génération, leur topographie, leur taille comme arbres, arbrisseaux ou herbes, et d'après leurs usages officinaux et alimentaires. Le premier livre considère les organes ou parties des plantes, le deuxième, la reproduction des végétaux, les époques et les modes d'ensemencement; l'auteur y mentionne les sexes des plantes et y décrit leur mode de reproduction en palmes, qu'il compare à la caprification des figues. Le troisième livre, le quatrième et le cinquième traitent de l'arboriculture, des dimensions des espèces, des localités dont elles dérivent et des services économiques qu'on en retire; le sixième passe en revue les arbustes et les plantes épineuses; le septième, les herbes potagères; le huitième, les familles végétales qui procurent un comestible; et le neuvième, ce groupe de plantes dont on retire des produits utiles : jus, gommes, résines et autres concrétions. Cet ouvrage est riche d'observations originales et précieuses; mais il mêle à ces données exactes des éléments d'erreur absurdes, en ce qui touche aux fonctions et aux propriétés des plantes. Il est probable qu'une grande partie des bons matériaux employés dans cet ouvrage sont le résultat d'une observation personnelle; Théophraste est connu pour avoir voyagé tout autour de la Grèce et pour avoir possédé en propre un jardin botanique; quant au surplus, il est vraisemblable qu'il a accepté les informations erronées que les soldats d'Alexandre avaient rapportées de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie sur les plantes de ces pays.

Théophraste a écrit sur la botanique un autre ouvrage qui fait corps avec le précédent : *Des causes des plantes*, Περὶ φυτῶν αἰτιῶν. Ce traité se composait dans l'origine de huit livres; sur ce nombre, six nous sont restés. L'auteur y considère le phénomène de la végétation, ou la croissance, le développement des plantes; les causes qui influent sur leur fécondité; les saisons des semailles et de la récolte; les méthodes d'assolement, l'art de fumer la terre et les instruments agricoles; les odeurs, les saveurs et les propriétés d'un grand nombre de végétaux. Dans ce traité, de même que dans le précédent, le règne végétal est exposé et décrit sous le rapport de ses services alimentaires et économiques, bien plus qu'au point de vue de ses applications officinales. Cependant, l'emploi hygiénique des plantes occupe incidemment l'auteur. Dans les deux ouvrages, des matériaux précieux sollicitent l'attention du botaniste; il suffit au lecteur ordinaire d'une faible connaissance de la botanique pour être à même de séparer la paille du grain. Haller et Adanson s'accordent à déplorer les erreurs introduites dans ces œuvres de la science antique par les traducteurs et les éditeurs, faute d'une érudition élémentaire en cette partie de l'histoire naturelle. Les deux traités de Théophraste ont été imprimés maintes fois (Venise, Aldus, 1552, in-8°; Leipzig, Heinsius, 1613), etc.

Plantes (LES), poëme didactique en quatre chants, par Castel (1797). La botanique, cette science si belle, méritait bien les honneurs de la poésie. L'auteur, un naturaliste, a suivi un plan simple et régulier; cette division naturelle n'est autre que le cours des saisons : plantes du printemps, plantes de l'été, plantes de l'automne, plantes de l'hiver. Il s'attache à peindre plutôt qu'à décrire. Il environne ses préceptes de tableaux et rarement d'épisodes. Un tel sujet n'admet pas des ornements étrangers :

Ornari res ipsa negat, contenta docere.

On voit un homme qui aime les champs et qui veut les faire aimer. Le poëte n'ose pas rejeter les périphrases à la mode, mais il en sent le ridicule et l'embarras. Il emploie volontiers le mot propre, et cette licence lui attira des reproches aisés à prévoir :

Naguère d'un faux goût les poëtes esclaves
Marchaient dans les jardins au milieu des entraves.
Phœbus ne nommait pas sans un tour recherché
Le haricot grimpant à la rame attaché.
La carotte dorée et les bettes vermeilles
En flattant le palais offensaient les oreilles.
Ce temps n'est plus. Le chou dont Milan s'applaudit,
Quand sa feuille frisée en pomme s'arrondit,
Sans dégrader les vers ose aujourd'hui paraître
Dans les chants élégants de la Muse champêtre.

Faible d'invention, le poëme de Castel ne se lit pas sans charme. Il y a des détails pleins de vérité et de fraîcheur, et beaucoup de vers heureux. Toujours correct et harmonieux, élégant et délicat sans afféterie, son style manque parfois de force et de précision. A défaut de la verve et du nerf, le poëte a [illegible], du coloris, un ton piquant et [illegible]. Son ouvrage obtint le prix de [illegible] et eut en peu d'années cinq éditions. Chénier en avait parlé dans son *Tableau de la littérature*, sans l'avoir lu, et cette légèreté de critique laissa en son esprit de justes remords.

Plantes (JARDIN DES). V. JARDIN.

PLANTÉ, ÉE (plan-té) part. passé du v. Planter. Mis en terre pour y végéter; qui est en terre et y végète : *Oranger* PLANTÉ *dans une caisse. Saules* PLANTÉS *au bord de l'eau.*

Tous ses bords sont couverts de saules non *plantés*
Et de noyers souvent des passants insultés.
BOILEAU.

‖ Où croissent des végétaux : *Terre* PLANTÉE *d'oliviers.*

— Par anal. Enfoncé, fiché : *Un clou* PLANTÉ *dans le mur.*

— Par ext. Qui croît d'une certaine façon; implanté : *Des cheveux bien* PLANTÉS. ‖ Posé, situé d'une certaine façon : *Maison bien* PLANTÉE. *Avoir la tête mal* PLANTÉE *sur les épaules.* ‖ Qui se tient debout dans une certaine attitude : *Etre bien* PLANTÉ *sur ses pieds, sur ses jambes. A Gênes, les femmes sont grandes, bien* PLANTÉES, *droites et cambrées.* (A. Karr.)

— Fam. Debout et immobile : *J'étais là* PLANTÉ *à vous attendre. Que faites-vous là* PLANTÉ *sur vos pieds ?*

. . . . . . Vous, monsieur le distrait,
Vous êtes là debout, *planté* comme un piquet.
REGNARD.

— Fig. Introduit, implanté : *La liberté* PLANTÉE *dans une bonne terre ne tarde pas à y prospérer.*

— Blas. *Planté dans l'eau*, Se dit d'un édifice représenté avec de l'eau qui en baigne le pied.

— Manége. *Poil planté*, Poil hérissé et lavé.

PLANTÉ (Francis), pianiste français, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1839. Il montra de précoces dispositions pour la musique et fit, sous la direction de Mme de Saint-Aubert, puis de Tilmans, de tels progrès qu'à sept ans on le vit jouer un morceau de Beethoven dans un concert donné à l'Hôtel de ville de Paris. Admis au Conservatoire dans la classe de M. Marmontel, le jeune Planté obtint en 1850 le premier prix de piano. Il prit ensuite des leçons d'accompagnement de M. Alard, qui le produisit dans ses concerts si suivis de musique de chambre. M. Planté acquit une réputation rapide et bientôt il fut classé parmi les meilleurs pianistes. Exécutant plein de charme et de grâce, il a contribué au succès des séances données par MM. Alard et Franchomme dans la salle du Conservatoire et a été l'objet d'ovations enthousiastes. Néanmoins, quelques critiques ont protesté contre cet engouement du public. M. Weber écrivait en mai 1874, au sujet d'un concert donné par cet artiste : « M. Planté éprouve le contre-coup des colossales réclames qu'on lui a prodiguées; on est allé jusqu'à le proclamer le plus grand pianiste de l'époque actuelle. Il offrait le type du pianiste de salon, au jeu délicat, gracieux, élégant, mais manquant de puissance et peu propre à la grande musique classique. Or M. Planté s'obstine à vouloir prouver qu'il possède les qualités qui lui manquent et il est en voie de perdre celles qu'il possède. Voilà le résultat le plus clair de son concert, où il a joué des airs de Mendelssohn, de Schumann, de Glück, de Boccherini, de Chopin, de Mozart et de Weber. »

PLANTEMENT s. m. (plan-te-man — rad. *planter*). Action de planter. ‖ Peu usité.

PLANTER v. a. ou tr. (plan-té — lat. *plantare*; de *planta*, plante). Mettre en terre pour y végéter : PLANTER *un arbre.* PLANTER *des fleurs.* PLANTER *des choux, de la salade.* PLANTER *des noyaux de pêches.* PLANTER *des pois, des haricots. J'*AI PLANTÉ *des arbres, et je veux mourir si je sais comment ils croissent.* (Volt.) *On ne* PLANTE *un arbre que dans l'espoir d'en cueillir le fruit.* (Mich. Chev.) *Noé* PLANTA *la vigne, dont le suc réjouit le cœur de l'homme.* (L. Veuillot.) ‖ Orner d'arbres, mettre des arbres dans : PLANTER *un verger.* PLANTER *une avenue, une place publique.*

— Enfoncer en terre : PLANTER *un pieu.* PLANTER *un piquet.* PLANTER *une borne.*

— Enfoncer, faire entrer de force : PLANTER *des clous dans un mur, dans une planche.* PLANTER *un poignard dans le cœur de son ennemi.* ‖ Dresser, arborer : PLANTER *un étendard.* PLANTER *un drapeau.*

— Tendre, dresser : *Titus* PLANTA *ses tentes à l'endroit même où Jésus-Christ avait prédit la ruine de Jérusalem.* (Chateaub.)

Va sur les bords du Rhin *planter* tes pavillons.
BOILEAU.

— Dresser, placer debout : *Les assiégeants* PLANTÈRENT *leurs échelles contre le rempart. Il* PLANTA *une chaise devant moi.*

— Appliquer fortement : PLANTER *un baiser*, PLANTER *un soufflet sur la joue de quelqu'un. Je lui* PLANTERAI *mon pied quelque part.*

— Jeter, lancer en apostrophant : *Il lui* A PLANTÉ *ses vérités par le nez, par la figure.*

— Absol. Faire des plantations : *Aimer à* PLANTER. *Je trouve plus de plaisir à labourer, à semer, à planter, à recueillir, qu'à faire des tragédies.* (Volt.) *Celui qui* PLANTE *tôt ou tard devra recueillir; celui qui bâtit n'aura qu'à réparer.* (Franklin.)

Un octogénaire *plantait.*
Passe encor de bâtir, mais *planter* à cet âge!
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage,
Assurément, il radotait.
LA FONTAINE.

— *Planter des cornes, en planter à quelqu'un*, Lui faire porter des cornes, le rendre cocu :

Je sais les tours rusés et les subtiles trames
Dont pour *nous en planter* savent user les femmes.
MOLIÈRE.

— *Planter une personne en quelque endroit*, L'y aposter, l'y mettre pour y rester.

— *Planter là*, Quitter, abandonner, s'en aller loin de, renoncer à : PLANTER LÀ *ses amis pour aller se promener.* PLANTER LÀ *ses livres et aller courir le monde. Sans leurs enfants, les femmes manqueraient de vertu et* PLANTERAIENT LÀ *leurs maris.* (Balz.)

— *Planter quelque chose au nez de quelqu'un*, Lui en faire reproche en face.

— *Aller planter ses choux*, Se retirer à la campagne.

— *Vienne* ou *arrive qui plante*, Se dit pour exprimer qu'on se décide résolûment à une chose, sans se préoccuper des conséquences : *Allons toujours, et* ARRIVE QUI PLANTE.

— Relig. *Planter la foi, Planter l'étendard de la croix dans un pays*, Y introduire la religion chrétienne.

— Théâtre. *Planter un acte*, Le mettre en scène, en disposer toutes les parties pour les développements. ‖ *Planter un comparse*, Le placer et lui dessiner les mouvements qu'il doit exécuter.

— Archit. *Planter un édifice*, Faire les premiers travaux pour le construire.

— Techn. *Planter les formes*, En termes de raffineur de sucre, Les placer dans les trous des lits. ‖ *Planter le sucre*, Dresser les formes sur les pots, pour que l'eau traverse tout le pain.

Se planter v. pr. Etre planté : *Les arbres* SE PLANTENT *ordinairement au mois de novembre.*

— Se poster debout : *Il cacha la lettre vivement et* SE PLANTA *devant une croisée, le visage aux vitres, pour dissimuler au moins son trouble.* (P. Féval.)

— Se fixer, se loger : *Il est allé* SE PLANTER *au bout de la ville.*

PLANTERRE - POUCHOLLE (Barthélemi-Ambroise), auteur dramatique français, né à Rouen en 1751, mort à Paris en 1799. Son véritable nom était **Poucholle**, auquel il ajouta celui de **Planterre**. Il fit ses études chez les jésuites, puis, entraîné par sa vocation pour le théâtre, il débuta avec succès à Lyon comme comédien, passa à La Haye, dans la troupe du stathouder, et s'engagea, en 1787, au théâtre de Strasbourg. Dans cette ville, où il s'était marié, il composa et fit représenter des pièces de circonstance : le *Jardinier; Divertissement pour l'anniversaire de la naissance de Mme Louise, princesse héréditaire d'Amstadt;* le *Rapatriage*, comédie en un acte, en prose, suivie d'un divertissement (1787); *Bouquet pour la fête de la princesse palatine de Deux-Ponts* (1787); le *Tribut de cœur* ou la *Fête bourguignonne*. En 1789, Planterre se rendit à Paris, où il fit représenter sur plusieurs théâtres, pendant les premières années de la Révolution, des pièces dans lesquelles il se créa des rôles qu'il jouait toujours d'une façon remarquable. Voici la liste de ces pièces : les *Etrennes* ou le *Jour de l'an*, comédie en un acte, en vers, jouée à la Comédie-Française en 1790; *Agnès de Châtillon* ou le *Siége de Saint-Jean-d'Acre*, opéra en trois actes (1792); *Agnès* ou les *Espiègleries*, opéra-comique en trois actes (1792); la *Fête de la Fraternité*, vaudeville en deux actes (1792); la *Fête de l'Egalité*, comédie en un acte, en vers (1792); les *Charlatans*, opéra-comique en deux actes (1792); *Midas au Parnasse*, opéra en un acte (1792); le *Bailli coiffé*, opéra en un acte (1792); les *Deux ermites*, opéra en un acte (1793); la *Famille indigente*, opéra en un acte (1793); la *Tentation de saint Antoine*; la *Triple vengeance* ou les *Dévotes*, comédie en trois actes et en prose; la *Rédemption des captifs*, opéra en trois actes; l'*Esclave fortuné*, opéra en trois actes; *Dom Chérubin*, opéra en deux actes, etc.

PLANTEUR s. m. (plan-teur — rad. *planter*). Celui qui plante des végétaux : *C'est un grand* PLANTEUR, *un habile* PLANTEUR.

Cet homme, disent-ils, était *planteur* de choux,
Et le voilà devenu pape.
LA FONTAINE.

— Dans les colonies, Celui qui possède et exploite une plantation : *Un* PLANTEUR *de la Martinique, de la Guadeloupe. Un riche* PLANTEUR.

— Fam. *Planteur de choux*, Homme qui vit retiré à la campagne.

Planteur (LE), opéra-comique en deux actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Hippolyte Monpou; représenté à l'Opéra-Comique le 1er mars 1839. Le livret est des plus simples. Sir Jackson, le planteur, et miss Jenny, jeune orpheline, sont les personnages principaux de cette pièce. La jeune créole, dont le père est mort depuis deux ans, va épouser son fiancé, sir Arthur, lorsque surviennent des créanciers qui changent en deuil la joie des noces. Tout est saisi, tout est vendu, même miss Jenny, comme fille d'esclave non affranchie. Elle est achetée par sir Jackson, un gros planteur rustique, de mœurs grossières, qu'elle déteste cordialement et dont elle attend les plus mauvais procédés. Pas du tout; Jackson, apprenant qu'elle aime sir Arthur, consent à ce qu'elle l'épouse. C'est alors au tour de la jeune fille à réfléchir; elle compare la bonté et les tendres sentiments que laisse voir son maître à la légèreté de son époux futur, dont on lui révèle, en outre, des infidélités manifestes; elle n'ose pas cependant défaire le mariage annoncé et se résigne. Jackson cache également son amour et Arthur conduit la jeune fille à l'autel; mais là le courage manque à Jenny; les sanglots de Jackson lui découvrent ce qu'il cachait avec tant de soin et elle lui déclare qu'elle sera sa femme. Les vives péripéties de cette pièce la rendent intéressante; la musique de Monpou a de la couleur, de l'originalité; les principaux morceaux eurent de la vogue. On a surtout remarqué les couplets avec chœur de femmes au commencement du premier acte, le petit duo nocturne qui suit et le finale; au second acte, les couplets de *Emma la bouquetière* et la romance : *Ma mère, priez Dieu pour moi.* Cet opéra-comique a été repris avec succès aux Fantaisies-Parisiennes.

PLANTIER (Claude-Henri-Augustin), prélat français, né à Ceyzerieux (Ain) le 2 mars 1813. Admis dans les ordres, il s'adonna à la prédication et devint professeur à la Faculté de théologie de Lyon. Son langage imagé, plein de fougue, mais d'un goût douteux, lui acquit un certain renom comme prédicateur. En 1847 et au commencement de 1848, l'abbé Plantier fit à Notre-Dame de Paris des conférences qui n'eurent qu'un médiocre retentissement. Après la révolution de Février, il se lança dans la politique. Lors des élections pour l'Assemblée constituante, il posa sa candidature dans la Loire et adressa aux électeurs une profession de foi dans laquelle il disait : « Je concourrai de tous mes efforts à l'établissement définitif de la République, parce que, de toutes les formes de gouvernement, c'est celle qui répond le mieux aux vœux de la raison, à la dignité des citoyens, à l'esprit et aux progrès des temps modernes. » Bien qu'il fût difficile de tenir un langage plus sensé, l'abbé Plantier ne fut point élu et dut ajourner à des temps meilleurs un aussi beau zèle. Nommé successivement chanoine honoraire de Paris et de Belley, il devint vicaire général de M. de Bonald, archevêque de Lyon, et ce fut dans ces fonctions que l'Empire vint le chercher pour le mettre à la tête du diocèse de Nîmes (30 août 1855). Le nouvel évêque fut sacré à Lyon le 18 novembre de la même année. Pendant cinq ans, il fit assez peu parler de lui; mais, après la guerre d'Italie (1859), il entra en scène, non plus cette fois pour « concourir de tous ses efforts à l'établissement définitif de la République, » mais pour se ranger parmi les plus fougueux prélats du parti ultramontain. Ses mandements eurent un succès de vogue et excitèrent les transports des fidèles du Midi. La fameuse encyclique *Quanta cura* et le non moins fameux *Syllabus* trouvèrent en lui un enthousiaste admirateur. En 1865, il se rendit à Rome, auprès du pape, menant à sa suite une pieuse « caravane. » Les fervents catholiques de Nîmes voulurent fêter son retour par une ovation à la hauteur des circonstances. Mais le préfet reçut l'ordre de s'y opposer et l'évêque s'en plaignit amèrement dans une lettre adressée au ministre des cultes. « Ces grandes vagues populaires, écrivit-il au ministre dans ce style emphatique et redondant que l'évêque Lecourtier appelait spirituellement « les éruptions du Gard, » ces grandes vagues populaires restent maîtresses d'elles-mêmes; le sentiment qui les soulève les contient, et l'émotion dont elles frémissent n'est point de celles qui supposent ou qui invoquent la tempête, elle n'est que celle d'un bonheur bruyant, peut-être, mais jamais orageux. Voilà ce que nous avons vu dans deux *triomphes* qui m'ont été décernés par ce peuple admirable. » A partir de ce moment, il tint rigueur au gouvernement, qui avait cessé de se mettre à la remorque de l'épiscopat au sujet de la question italienne. Au mois de juin 1869, à l'occasion de la convocation du concile de Rome, M. Plantier écrivit sur les conciles généraux une lettre pastorale. Il y pulvérisa « quelques prudents, » qui paraissaient craindre qu'on ne proclamât d'enthousiasme et sans délibération l'infaillibilité personnelle du pape. Puis, protestant contre les différences de vues qu'on prétendait exister dans l'épiscopat sur cette question, il concluait par ces mots : « Attendons l'événement; ces suppositions, où la perfidie s'unit à la malveillance, seront démenties. Alors, avec un éclat victorieux, il sera démontré, même pour les aveugles, que, dans le corps de l'Église, et la tête et les mains n'auront qu'une seule vie, qu'une seule et même pensée. » Quelques mois après avoir émis cette hardie nouveauté que les mains sont douées de la faculté de penser aussi bien que la tête, l'évêque de Nîmes se rendit à Rome pour l'ouverture du concile (8 décembre 1869). Il prêcha à l'église Saint-André-della-Valle, fut pendant quelque temps malade dans le couvent des dominicains, où il reçut la visite de Pie IX, prit part sans éclat aux délibérations du concile et fit partie de la commission de discipline. Depuis cette époque, le fougueux prélat n'a que rarement attiré sur lui l'attention publique. Cependant l'âge n'a point calmé sa fougue. Dans un discours qu'il a prononcé au mois d'août 1873, à la distribution des prix dans la maison de l'Assomption, il disait aux jeunes élèves, dans ce langage qui lui est propre : « Le patriotisme révolutionnaire... fait verser et mêler dans une même coupe toutes les erreurs les plus stupides et les plus abrutissantes... Si la France obéit aux vœux du patriotisme révolutionnaire, elle fera mieux que les guerriers d'Ossian et boira, non plus l'hydromel, mais le

rang même de ses enfants les plus généreux et les plus honnêtes dans leurs propres crânes, devenus pour elle une coupe d'or et de diamant... Ces héros révolutionnaires n'avaient-ils pas derrière eux une foule de complices avoués ou secrets, qui maintenant les renient parce qu'ils ont été vaincus, tandis que vainqueurs, ils nous auraient conduits comme les autres et nous conduiraient encore à l'anthropophagie. » Cette citation suffit pour donner une idée du style et de la manière de l'évêque de Nîmes et nous dispense pleinement de les juger. Outre un recueil de ses *Instructions, lettres pastorales et mandements* (Nîmes, 1866 et suiv., 6 vol. in-8°), M. Plantier a publié : *Études littéraires sur la poésie biblique* (1842, in-8°; 1855, 2 vol. in-8°); *Conférences données à Notre-Dame de Paris* (1849-1854, 2 vol. in-8°); *Règles de la vie sacerdotale* (1858, 2 vol. in-8°); *l'Encyclique et les appréciations hostiles dont elle a été l'objet* (1860, in-8°); *Discours de circonstance* (1862, in-8°); *Instruction pastorale contre l'ouvrage intitulé* Vie de Jésus, par Ernest Renan (1863, in-8°); *Un panégyriste de M. Renan* (1863, in-8°), lettre pastorale contre des articles de M. Havet; la *Vraie vie de Jésus* (1864, in-8°), seconde instruction pastorale contre M. Renan; *Lettre pastorale sur les périls cachés pour la foi sous les mots décevants d'idées modernes* (1864, in-8°); *Lettre pastorale sur les perfidies du langage de la presse hostile au saint-siège dans la question romaine* (1864, in-8°); *Lettre pastorale contenant : 1° la réfutation des erreurs historiques de M. le sénateur Bonjean; 2° une protestation contre d'injustes censures dont le saint-siège et l'épiscopat ont été l'objet de la part de M. le sénateur Rouland* (1865, in-8°); *Lettre pastorale sur le caractère distinctif de l'incrédulité contemporaine* (1865, in-8°); *Instruction pastorale contre la morale indépendante* (1866, in-8°); *l'Église et la conscience* (1871, in-8°), discours, etc.

PLANTIGRADE adj. (plan-ti gra-de — du lat. *planta*, plante du pied; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche sur la plante du pied : *Parmi les oiseaux, on ne peut guère citer comme réellement* PLANTIGRADES *que les manchots.* (P. Gervais.)

— s. m. pl. Mamm. Tribu de mammifères carnassiers, comprenant ceux qui marchent sur toute la plante du pied.

— **Encycl.** Les *plantigrades* marchent sur la plante entière du pied, ce qui leur donne plus de facilité pour se dresser sur les pieds de derrière. Ils sont nocturnes et en général fort lents et n'ont pas de cæcum; comme chez les insectivores, la plupart de ceux qui habitent les pays froids passent l'hiver dans un état de léthargie. Ils ont tous cinq doigts à tous les pieds. Les genres qui composent cette tribu sont : les ours, les ratons, les pandas, les benturongs, les coatis, les blaireaux, les gloutons, le grison, le taira et enfin les ratels.

PLANTIN (Christophe), célèbre imprimeur, né à Mont-Louis, près de Tours, en 1514, mort à Anvers en 1589. Il apprit d'abord l'art de la reliure à Paris, puis la typographie, se perfectionna en visitant les premiers ateliers de France et alla fonder, en 1550, à Anvers, une imprimerie qui devint bientôt fameuse. La scrupuleuse correction et la beauté des ouvrages sortis de ses presses le placèrent rapidement parmi les premiers imprimeurs de son temps, au rang des Alde et des Estienne, dont il n'avait pas toutefois le profond savoir et le mérite littéraire. Comme ces illustres typographes, il fit de sa maison l'asile des savants, qu'il accueillait à sa table, dont il imprimait les ouvrages et pour qui il avait toujours sa bourse ouverte. Il s'était attaché comme correcteurs des érudits d'un grand mérite, notamment V. Giselin, C. Kilian, T. Poelmans, etc., et, à l'exemple de Robert Estienne, il affichait ses épreuves en offrant une récompense à ceux qui y trouveraient des fautes. En 1571, il fut nommé premier imprimeur (*prototypographus regius*) de Philippe II, reçut en 1574, de la municipalité d'Anvers, une coupe de la valeur de 100 florins d'or en récompense des services qu'il avait rendus à son art, et devint, en 1581, architypographe des Pays-Bas, avec pouvoir d'imprimer toutes sortes de placards, statuts et ordonnances concernant la police et autres affaires pour le bien des Pays-Bas. Il avait refusé, en 1576, pendant un voyage à Paris, le titre d'imprimeur du roi que lui avait offert Henri III. Plantin avait acquis une grande fortune, qui faillit être compromise par les frais énormes de son chef-d'œuvre typographique, la Bible polyglotte d'Alcala, *Biblia sacra hebraice, chaldaice, græce et latine* (Anvers, 1569-1573, 8 vol. in-fol.), publiée sous la direction du savant Arias Montanus. Il tira cet ouvrage à 1,200 exemplaires et fut obligé de les vendre, pour avoir de l'argent, au-dessous de leur prix de revient. Quoiqu'il fût encore embarrassé dans ses affaires en 1576, le célèbre de Thou, passant alors à Anvers, alla le visiter et vit dans ses ateliers dix-sept presses roulantes en exercice. Plantin mourut fort riche et possesseur, outre son imprimerie d'Anvers, de deux autres imprimeries, situées l'une à Leyde et l'autre à Paris. Il a imprimé un nombre considérable d'ouvrages dus à Juste Lipse, à André Schott, à Abraham Ortelius, à Simon Stevin, etc. Sur le frontispice des livres imprimés par lui, il plaçait une vignette gravée sur bois, représentant une main sortant d'un nuage, traçant un cercle avec un compas, avec cette devise *Labore et Constantia*. Le plus ancien ouvrage connu sorti des presses de Plantin a pour titre : *Institution d'une fille de noble maison*, traduit de langue toscane en français par Jean Beller (Anvers, 1555, in-8°, sur papier bleu). Il a laissé le catalogue des ouvrages imprimés par lui sous le titre de : *Catalogus librorum qui in typographia Ch. Plantini prodierunt* (Anvers, 1584, in-4°). Bien qu'il n'eût pas l'érudition des Estienne et des Alde, il ne manquait point d'instruction. On lui doit des *Dialogues françois et flamands* (1579, in-8°); il a eu beaucoup de part au *Thesaurus teutonicæ linguæ* de Kilian et a traduit du français en flamand plusieurs ouvrages. Il laissait trois filles, qui eurent chacune en partage une de ses imprimeries.

PLANTIN (Jean-Baptisti), historien suisse, né à Lausanne vers 1625, mort vers 1678. Il suivit la carrière évangélique et devint desservant du château d'Oyes. Plantin a laissé des ouvrages qu'on peut encore consulter avec fruit : *Helvetia antiqua et nova* (Berne, 1656, in-8°); *Abrégé de l'histoire générale des Suisses*, avec une description particulière de leur pays (Genève, 1666, in-8°); c'est la première histoire de la Suisse qui ait été publiée en français, et non une traduction de l'ouvrage précédent, comme quelques personnes l'ont cru à la légère; *Dictionnaire français-latin* (Lausanne, 1667, in-8°); *Petite chronique de la ville de Berne* (Lausanne, 1678, in-12), livre rare, fautif et pourtant utile; *Chronique de Lausanne; Chronique du pays de Vaud*. Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits.

PLANTIS s. m. (plan-ti — rad. *planter*). Action de planter. ‖ Plantation, lieu planté. ‖ Vieux mot.

PLANTI-SOUS-PHALANGIEN adj. m. (plan-ti-sou-fa-lan-ji-ain). Anat. Se dit d'un muscle qui se rend de la plante du pied à la face inférieure des phalanges.

— Substantiv.: *Le* PLANTI-SOUS-PHALANGIEN.

PLANTISUGE adj. (plan-ti-su-je — du lat. *planta*, plante; *sugo*, je suce). Zoll. Qui suce les plantes.

— s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes, comprenant des espèces qui sucent les végétaux vivants.

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN adj. m. (plan-ti-tan-di-no-fa-lan-ji-ain). Anat. Se dit d'un muscle qui se rend du tendon de la plante du pied aux phalanges.

— Substantiv. : *Le* PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN.

PLANTIVORE adj. (plan-ti-vo-re — du lat. *planta*, plante; *voro*, je dévore). Zool. Syn. peu usité d'HERBIVORE.

PLANTOIR s. m. (plan-toir — rad. *planter*). Agric. Instrument en bois ou en fer, de forme variable, qui sert à faire les trous pour recevoir les jeunes plants : *La longueur et la grosseur des* PLANTOIRS *sont toujours proportionnées à la force des plants qu'on repique.* (Dutour.)

— **Encycl.** Le *plantoir* le plus simple consiste en un morceau de bois court et cylindrique, recourbé à sa partie supérieure, pointu et souvent ferré à la partie inférieure. On choisit pour cela un bois dur, le chêne de préférence. La courbure qui se trouve à la partie supérieure doit être telle qu'elle puisse tenir lieu de poignée, afin que la main de l'ouvrier puisse facilement saisir le *plantoir* et l'enfoncer en terre avec le moindre effort possible. Cet instrument sert aux jardiniers et aux pépiniéristes pour repiquer les semis et pour transplanter les jeunes sujets qui n'ont pas encore beaucoup de racines. On l'emploie aussi quelquefois en grande culture, pour le repiquage des colzas, des betteraves et d'autres plantes analogues. Enfin il sert dans l'art forestier. Il subit, suivant les cas, diverses modifications.

« La longueur et la grosseur des *plantoirs*, dit Dutour, sont toujours proportionnées à la force des plants qu'on repique; il est clair qu'il faut une ouverture plus large et plus profonde pour de jeunes arbres que pour de petites fleurs ou de petits légumes. Ils varient quelquefois de forme dans leur partie inférieure. Ainsi, pour les plantes à bordure, telles que le buis, le thym, la lavande, la sauge, on se sert d'un *plantoir* dont le bout est revêtu en tôle et a la forme à peu près d'une langue. Celui avec lequel on plante les oignons de fleurs ne doit point être pointu, mais avoir 1 pouce environ de diamètre à son extrémité et être traversé à 4 pouces au-dessus par deux chevilles horizontales, dont l'objet est d'arrêter l'instrument quand on l'enfonce, afin que tous les trous aient une égale profondeur. Pour les boutures et les plançons d'une certaine longueur, on fait usage de *plantoirs* plus longs, dont la pointe est aiguë et armée de fer, et qui sont aussi traversés par des chevilles. »

Pour replanter les bordures de végétaux à tige flexible, on se sert d'un *plantoir* fourchu. Les premiers agronomes qui ont eu l'idée de planter le blé au lieu de le semer se sont servis d'un *plantoir* consistant en plusieurs morceaux de bois pointus fixés, à la distance de $0^{m},05$ à $0^{m},06$, le long d'une traverse surmontée d'un manche à potence; mais l'emploi de cet instrument, qui ne peut servir qu'à de petites cultures, n'a pas eu un grand succès. Les *plantoirs* usités aujourd'hui en agriculture sont formés, en général, d'un réservoir où est placée la graine et d'un tube par lequel elle s'écoule pour venir tomber dans un trou que ce tube creuse lui-même, quand l'ouvrier appuie avec la main ou avec le pied; à un moment donné, une soupape laisse passer la quantité de graine voulue. Cet instrument, comme le semoir à brouette, exige l'emploi préalable du rayonneur.

Dans les forêts, on emploie quelquefois le *plantoir* ordinaire; mais il ne saurait servir dans les sols trop compactes ou trop meubles. Dans le premier cas, par exemple dans les fonds argileux, il a l'inconvénient de trop tasser la terre et, par suite, de s'opposer au développement des racines du jeune plant. On se sert alors du *plantoir à nervures;* cet instrument est en fer, long de $0^{m},15$ environ, cylindrique, terminé en bas par un cône pointu et muni de quatre nervures longitudinales également espacées; le tout est surmonté d'un manche. Pour se servir de cet instrument, on l'enfonce fortement dans le sol; puis, à l'aide du manche, on tourne et on retourne le fer, ce qui divise et émiette la terre; le trou ainsi fait se remplit alors en partie de cette terre émiettée et conserve la profondeur convenable pour recevoir une graine ou un jeune plant. On obtient ainsi de grands avantages dans les terres fortes.

Dans les sols légers, au contraire, il s'agit, non pas d'ameublir le sol, mais de l'affermir. On se sert, pour cela, du *plantoir-massue*. « Cet instrument, disent Lorentz et Parade, se compose d'un cylindre en bois de chêne de $0^{m},33$ environ de hauteur sur $0^{m},16$ à $0^{m},18$ de diamètre, cerclé en fer aux deux extrémités et surmonté d'un manche. Au centre de la base inférieure est fixé un boulon de $0^{m},03$ à $0^{m},06$ de longueur sur $0^{m},02$ à $0^{m},04$ de largeur. Ces dimensions varient suivant la grosseur de la graine qu'on veut repiquer; et, afin de pouvoir modifier l'instrument selon qu'il est besoin, on a des boulons de différentes grosseurs qui se vissent après le cylindre en chêne. Pour faire usage du *plantoir-massue*, on l'élève verticalement et on le laisse retomber de même sur le sol. Il en résulte d'abord la cavité formée par le boulon dans laquelle on place la graine; ensuite, la terre est raffermie par le poids du cylindre et tassée au point de présenter un renfoncement de plusieurs centimètres, dans lequel l'humidité s'amasse et dont les bords abritent le plant naissant. » Il existe encore d'autres *plantoirs*, mais moins importants.

PLANTOMANIE s. f. (plan-to-ma-nî — de *plante*, et de *manie*). Manie des plantations. ‖ Mot forgé par l'impératrice Catherine.

PLANTON s. m. (plan-ton — rad. *planter*). Sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur : *La lettre lui fut remise par un* PLANTON. ‖ Service que fait ce militaire : *Être de* PLANTON.

— Fam. Situation d'une personne qui reste longtemps à un endroit sans pouvoir s'éloigner : *Vous m'avez laissé là une heure de* PLANTON.

— Bot. Nom vulgaire de la salicorne.

PLANTULE s. f. (plan-tu-le — dimin. de *plante*). Bot. Embryon qui commence à se développer, par suite de la germination : *Le corps cotylédonaire tient à la* PLANTULE *qu'il doit nourrir.* (T. de Berneaud.)

— **Encycl.** Ce mot est pris dans des acceptions fort diverses, mais qui font toujours allusion à la nature de l'objet, qui est, à proprement parler, une plante en raccourci, en miniature. Tantôt le mot *plantule* est synonyme d'*embryon;* tantôt il s'applique à la partie axile de cet embryon, abstraction faite des cotylédons; tantôt encore il désigne la partie supérieure de cet axe, appelée aussi *plumule*. D'après la manière de voir généralement adoptée aujourd'hui, la *plantule* est l'embryon à l'état de germination; alors ses diverses parties se développent peu à peu; d'abord contractées, enroulées ou repliées sur elles-mêmes, elles s'allongent et s'étalent peu à peu, en prenant de la force, de la consistance et de la couleur. La *plantule* devient alors une herbe, un arbrisseau ou un arbre.

PLANTUREUSEMENT adv. (plan-tu-reu-ze-man — rad. *plantureux*). D'une manière plantureuse, abondamment, copieusement : *Vivre* PLANTUREUSEMENT.

PLANTUREUX, EUSE adj. (plan-tu-reu, eu-ze — de l'ancien français *plentor*, plenture, du latin *plenus*, plein). Abondant, copieux : *Dîner* PLANTUREUX. *Je suis d'avis qu'il soit phlébotomisé libéralement, c'est-à-dire que les saignées soient larges et* PLANTUREUSES. (Mol.)

— Riche, fertile : *Une campagne* PLANTUREUSE. *Depuis Salzbourg jusqu'à Linz, la campagne est* PLANTUREUSE. (Chateaub.)

PLANUDE, surnommé **Maximus**, écrivain et moine grec, né à Nicomédie. Il vivait au XIVe siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut moine à Constantinople, que l'empereur Andronic II l'envoya comme ambassadeur à Venise en 1327 et qu'il fut pendant quelque temps emprisonné sous le soupçon d'être attaché aux dogmes de l'Église latine. Ce laborieux compilateur est le véritable rédacteur du recueil de *Fables* que nous avons sous le nom d'Ésope, mais qu'il est difficile d'accepter comme étant celles de cet auteur. « Cette compilation, en effet, comprend, dit Daunou, plusieurs apologues dont le fabuliste phrygien n'a guère pu concevoir l'idée, et Planude en omet qui lui sont attribuées par d'autres auteurs. » A ce recueil, le moine grec a ajouté une *Vie d'Ésope*, laquelle est devenue populaire, bien qu'elle ne soit qu'un tissu de contes puérils et d'anachronismes. La Fontaine en a donné une traduction. Planude a de plus compilé, d'après les recueils de Méléagre, de Ph. de Thessalonique, de Diogénien, d'Agathias Scholasticus, de Constantin Céphalos, une *Anthologie grecque*, composée d'épigrammes et de poésies légères. Ce recueil, imprimé pour la première fois à Florence (1494, in-4°), fréquemment réimprimé depuis et dont la meilleure édition est celle d'Utrecht (1795-1822, 5 vol.), avec une traduction latine d'Hugo Grotius, a été composé sans méthode, sans discernement et sans goût. Planude a traduit en grec les *Distiques* de Caton, les *Métamorphoses* d'Ovide, les *Vers* de Boëce, le *Songe de Scipion* de Cicéron, etc. Enfin, il a composé divers écrits, entre autres : *Oratio in corporis Jesu sepulcrum* (Dillingen, 1559, in-4°); *Capita tria de processione Spiritus Sancti* (Rome, 1600); *Vita Æsopi* (Leipzig, 1717, in-4°); *De grammatica* et *De syntaxi* dans les *Anecdota* de Bachmann; des lettres, etc.

PLANULACÉ, ÉE adj. (pla-nu-la-sé — dimin. du lat. *planus*, plan). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la planulaire.

— s. m. pl. Groupe de foraminifères, comprenant les genres rénuline, pénérople et planulaire.

PLANULAIRE s. f. (pla-nu-le-re — dimin. du lat. *planus*, plan). Moll. Genre de foraminifères stichostègues, comprenant plusieurs espèces, vivantes ou fossiles, de petite taille.

PLANULÉ, ÉE adj. (pla-nu-lé — du lat. *planus*, plan). Hist. nat. Qui est aplati ou déprimé.

PLANULITE s. f. (pla-nu-li-te — dimin. du lat. *planus*, plan). Moll. Syn. de PLANITE.

PLANURE s. f. (pla-nu-re — rad. *planer*). Bois que l'on retranche des pièces que l'on plane : *Se chauffer avec des* PLANURES.

— Min. Veine de charbon qui a beaucoup de superficie et peu d'épaisseur. ‖ On dit aussi PLATEURE.

PLAPPERTIE s. f. (pla-pèr-sî — de *Plappert*, natural. allem.). Bot. Syn. de CHAILLETIE.

PLAQUE s. f. (pla-ke. — On a tiré longtemps ce mot du grec *plax, plakos*, planche, qui est rapporté par Delâtre à la racine sanscrite *pra, pri*, étendre, dont il pourrait fort bien être venu par l'intermédiaire de la racine secondaire *prac, pric*, etc., mettre ensemble, joindre, réunir; mais il vaut mieux rapprocher le grec *plax* du sanscrit *phala, phalaka*, planche, banc, feuille, de la racine *phal*, fendre, être fendu, d'où la signification générale de chose plate. Comparez le persan *palah*, le plat de la rame, l'ancien slave *politsa*, russe et polonais *polka*, planche, tablette, avec *p* pour *ph*, comme dans d'autres cas. Quoi qu'il en soit de l'origine du grec *plax*, on ne voit pas trop comment ce mot, qui n'est pas dans les autres langues romanes, serait entré dans le français. Diez et Chevallet ont donc probablement raison de rapporter *plaque* au germanique : flamand *placke*, morceau de bois plat, ancien haut allemand *plech*, *pl*[illegible]*e*, feuille ou lame de métal, ancien allemand *pleh*, allemand *blech*, suédois *blæck*, etc. Il est, du reste, fort probable que les formes germaniques ont la même origine que le grec *plax*). Tablette, feuille large et peu épaisse, mais cependant rigide : PLAQUE *d'argent*. PLAQUE *de cuivre*. PLAQUE *de fer, de tôle*. PLAQUE *de* [illegible]. *Chaque coin de rue a son nom inscrit sur une* PLAQUE. ‖ Feuille de métal découpée et gravée ou frappée, qu'on porte comme insigne : PLAQUE *de* [illegible]. PLAQUE *de* [illegible]. PLAQUE *de commissionnaire*. PLAQUE *de garde champêtre*.

— Décoration qui distingue les grades supérieurs de certains ordres de chevalerie : *La* PLAQUE *de l'ordre du Saint-Esprit. La* PLAQUE *de* [illegible] *Légion d'honneur.*

> Tous ces gens tatoués de plaques et de croix
> Ont léché sans rougir la botte de vingt rois.
>
> ANCELOT.

— Pièce ouvragée, portant un chandelier que l'on appliquait autrefois à une muraille ou à un [illegible].

— *Plaque de cheminée*. Grande feuille de métal qu'on applique au fond d'une cheminée. *Autrefois, les* PLAQUES DE CHEMINÉE *portaient le plus souvent les armes de France.*

— Artill. *Mortier à plaque*. Mortier coulé d'une venue avec une forte plaque qui forme le plan horizontal sur lequel la pièce sera établie d'une manière invariable.

— Mar. *Plaque de blindage*. Chacune des pièces métalliques dont on recouvre la carène d'un bâtiment blindé.

— Eaux et for. Marque du marteau sur les arbres pieds corniers.

— Chem. de fer. *Plaques de garde*, Pièces

plates en forte tôle, appliquées en dehors des roues des véhicules, afin de lier invariablement le châssis avec les essieux dans le sens horizontal. ‖ *Plaques indicatrices*, Poteaux munis d'un placard sur lequel sont inscrites les distances et les pentes de la voie, et tenant lieu de bornes kilométriques. ‖ *Plaque tournante*, Grand disque horizontal mobile autour d'un pivot central, sur lequel on amène les locomotives et les voitures qu'on veut changer de voie.

— Techn. Pièce de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. ‖ Instrument employé pour le perçage des cartons, dans les fabriques de tissus façonnés. On l'appelle aussi MATRICE. ‖ Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. ‖ Partie d'une perruque qui est tressée d'une manière particulière sur le devant et le haut de la tête. ‖ Pièce de pendule sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui, de l'autre, s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers. ‖ *Fausse plaque*, Pièce de laiton au moyen de laquelle on fixe le mouvement d'une horloge sur la plaque. ‖ *Plaque de couche*, Plaque de fer, de cuivre ou d'argent, dont on garnit la crosse du fusil, pour consolider cette partie de l'arme et empêcher que le bois ne se fende en choquant contre le sol. ‖ *Plaque de garde*, Pièce plate de forte tôle ou de fonte, que, dans certaines circonstances, on place du côté de la sortie des cylindres d'un laminoir, pour recevoir les barres de fer et les empêcher de s'enrouler autour du cylindre inférieur.

— Métrol. Ancienne petite monnaie des Pays-Bas.

— Anat. *Plaques de Peyer*, Surface plane des glandes de Peyer.

— Pathol. *Plaques muqueuses, Plaques humides*, Accidents secondaires de la syphilis se développant sur la peau et les membranes muqueuses, sous forme de taches plus ou moins étendues, irrégulières, de couleur rougeâtre ou violacée.

— Encycl. Chem. de fer. *Plaques tournantes.* Les *plaques* tournantes sont des appareils dont on se sert dans les chemins de fer pour faire passer les wagons et les locomotives d'une voie sur l'autre, lorsque l'on ne peut disposer que d'un petit espace ou lorsque l'on se trouve à l'extrémité d'une ligne. Ce sont des plateaux horizontaux de forme circulaire, tournant autour d'un pivot central placé au centre du parallélogramme que forment les rails des deux voies entre lesquelles on veut établir la communication. La locomotive ou le wagon étant successivement placés sur la *plaque*, un mouvement de rotation met les rails sur lesquels ils reposent dans la direction de la voie sur laquelle on veut passer, et le changement de voie se fait ainsi sans l'emploi de contre-rails. Au moyen de cet appareil, on peut faire passer les vagons sur une seconde ou une troisième voie; on établit ainsi la communication entre des voies qui se coupent obliquement ou perpendiculairement, ou qui sont parallèles entre elles. Les *plaques* tournantes, qui se font en bois, en fonte ou en fer, sont placées dans une fosse en maçonnerie, dont les bords sont soutenus par différents moyens. Elles sont à une voie ou à deux voies, disposées à angle droit; celles des extrémités des gares, où ne passent jamais les convois, peuvent être à une voie; mais celles qui se trouvent sur les parties du chemin où les convois circulent doivent être à deux voies, afin de ne jamais interrompre la ligne. Le diamètre des *plaques* tournantes est variable; il dépend de l'écartement longitudinal des roues des vagons et des machines. Celles qui sont destinées au service des voitures à voyageurs ou des wagons à marchandises ont aujourd'hui 4m,50 de diamètre. Les *plaques* pour locomotives ont 5 et 6 mètres de diamètre; on en fait même qui vont jusqu'à 12 mètres, pour manœuvrer à la fois la locomotive et le tender.

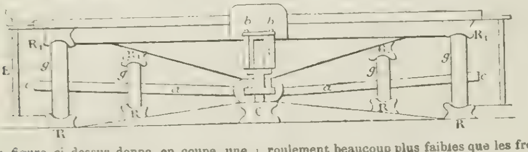

La figure ci-dessus donne, en coupe, une idée de la construction des *plaques* tournantes généralement adoptées dans le service des chemins de fer. Elles comprennent trois parties : 1° la partie fixe, 2° la partie mobile, 3° les galets. La partie fixe de la *plaque* se compose du cercle de roulement R, qui est tourné avec soin, de ses six bras et de la crapaudine C. Les prolongements des bras servent à fixer la cuve d'enceinte E, formée de plusieurs segments en fonte assemblés entre eux à brides et à boulons et qui portent huit logements dans lesquels se fixent les abouts des rails des deux voies et quatre entailles pour le verrou *v* de la partie mobile. Cette partie fixe repose sur une fondation en sable pilonné par couches minces après arrosage, ou en maçonnerie. La partie mobile de la *plaque* se compose essentiellement du cercle de roulement R, des bras et du moyeu. Les bras sont au nombre de quatre; ils sont parallèles deux à deux et écartés de la largeur de la voie, soit 1m,50; les deux paires de bras sont enfin perpendiculaires entre elles. Le moyeu est alésé avec soin pour recevoir le pivot; il est relié aux autres parties du plateau mobile par un croisillon dont les extrémités aboutissent aux intersections des bras principaux, sur lesquels reposent les rails de la *plaque* par l'intermédiaire d'une lame de bois destinée à amortir les chocs. Le pivot est en fer, tourné dans toute sa longueur, de manière à glisser à frottement doux dans le moyeu, et muni d'un grain en acier à sa partie inférieure, qui repose sur un autre grain en acier logé dans la crapaudine de la partie fixe de la *plaque*. Les intervalles des bras du plateau mobile sont recouverts quelquefois de *plaques* gaufrées en fonte et souvent d'un tablier en bois. Une cloche de recouvrement en fonte préserve le pivot de la poussière et de la boue. Le plateau mobile est muni d'au moins un verrou en fer tournant autour d'un axe horizontal. Quand on veut tourner la *plaque*, on soulève ce verrou et, lorsque ses rails sont arrivés en face de la voie sur laquelle on veut faire passer le vagon, on le fait tomber dans une des entailles de la cuve d'enceinte. Les galets *g* roulent entre les deux chemins de fer circulaires R et R1 de la partie fixe et de la partie mobile. Ils sont coniques, ainsi que les cercles de roulement; de cette façon, ils roulent sur ces derniers sans qu'aucun de leurs points soit obligé de glisser. En effet, les points de ces galets parcourent des espaces proportionnels à leurs distances à l'axe de la *plaque*. Les galets sont maintenus à égale distance du centre de la *plaque* par leurs axes *a* dirigés dans le sens des rayons et fixés entre deux rondelles qui entourent la crapaudine. Un cercle *c* relie les extrémités des axes et maintient ainsi l'écartement des galets entre eux. Ce mode de construction et d'établissement des galets, qui ne donne lieu qu'à des frottements de roulement beaucoup plus faibles que les frottements de glissement, facilite la manœuvre de la *plaque*, mais il est très-coûteux; aussi a-t-on, sur plusieurs lignes, cherché à le remplacer en faisant usage de galets dont les axes sont fixés, soit sur la fondation, soit sur le plateau mobile; les *plaques* n'ont alors qu'un cercle de roulement, mais leur manœuvre est difficile, à moins que l'on ne donne aux galets de très-grands diamètres, ce qui force à augmenter la profondeur et, par conséquent, le poids de la cuve.

La partie fixe des *plaques* tournantes présente des dispositions variées : au chemin de fer de Birmingham, le cercle de roulement et la cuve d'enceinte sont coulés ensemble; au chemin de Strasbourg à Bâle, le cercle de roulement fixe est une simple barre de fer plate courbée en cercle, qui repose sur une fondation en bois. En Angleterre, on a construit une autre espèce de *plaque* qu'on a appelée *plaque à colonne*, dont la disposition présente beaucoup d'analogie avec celle des grues. On a supprimé les galets et on les a remplacés par un autre système : une colonne creuse engagée dans une maçonnerie sert de pivot; la crapaudine mobile est liée avec un manchon qui tourne à frottement doux autour de la colonne avec laquelle il est en contact par un collet inférieur. De ce point partent des potences ou contre-fiches qui vont aboutir à la circonférence de la *plaque*. Le collet est quelquefois muni de galets pour faciliter la rotation. Lorsque la *plaque* est très-grande, il y a double système de contre-fiches pour ne pas donner au plancher en fonte une portée trop grande. On a encore employé ces *plaques* pour peser les vagons en même temps qu'on les tourne. Le plateau mobile porte lui-même la colonne qui repose sur une crapaudine suspendue par l'intermédiaire de tringles pendantes à un levier de romaine. Au repos, le plateau mobile repose sur le couronnement de la fondation; on amène le vagon sur la *plaque*, puis on soulève le pivot et, par conséquent, toute la partie mobile, en injectant de l'eau entre la crapaudine proprement dite et son enveloppe au moyen d'une pompe de presse hydraulique. Le plateau mobile et la charge ne portant plus alors que sur le pivot, la *plaque* est très-facile à manœuvrer, et l'on constate au moyen de la romaine le poids du vagon ajouté à celui de la *plaque*, connaissant le poids de cette dernière, on obtient celui du vagon au moyen d'une simple soustraction.

Au lieu de deux voies qui se croisent à angle droit sur les *plaques* de petite dimension, on se contente d'une voie unique pour les grandes *plaques*. D'après ce système, on a construit, au chemin de Londres à Derby, une *plaque* tournante de 10m,70 de diamètre, dans laquelle les rails reposent sur deux fortes pièces de bois reliées entre elles par cinq entretoises en fonte. Celle du milieu reçoit le pivot, et la crapaudine est fixée dans un support en fonte isolé, boulonné sur la fondation. Les rails sont soutenus à 2m,50 de l'axe par huit galets mobiles entre deux cercles de roulement, dont l'un repose sur le sol et l'autre est boulonné sous les longrines. Un troisième cercle de roulement de 9m,80 de diamètre supporte les abouts de ces longrines par l'intermédiaire de quatre galets montés dans des supports en fonte en forme de corbeaux. L'un de ces galets est mis en mouvement au moyen d'une manivelle et d'un système d'engrenage; en tournant, il entraîne la *plaque* et la charge qu'elle supporte. Ce système a été appliqué en France sur des grandes *plaques* à deux voies; seulement on a remplacé les deux pièces de bois par des poutres en tôle et cornières reliées ensemble par des entretoises en fer. Pour les manœuvrer, on emploie comme précédemment un treuil donnant le mouvement au galet en profitant de l'adhérence provenant de la charge, ou en s'appuyant sur un cercle denté à l'intérieur, venu de fonte avec le cercle de roulement de la partie fixe. Une *plaque* tournante en fonte de 3m,40 de diamètre pèse environ 5,000 kilogr. et revient, y compris la fondation et la pose, à 2,500 fr.; une *plaque* tournante en fonte de 4m,20 pèse environ 9,500 kilogr. et revient avec la fondation à 4,700 fr.; une *plaque* en fonte de 6 mètres pèse 12,500 kilogr. et coûte 6,500 fr.; une *plaque* en fonte de 11 mètres de diamètre pèse 20,300 kilogr. et revient, y compris la fondation et la pose, à environ 15,000 fr.

— Pathol. *Plaques muqueuses.* Elles se montrent surtout à la vulve, à l'anus, aux amygdales, au prépuce, dans la bouche et sur le voile du palais. Elles sont le plus souvent confluentes, formant de légères saillies dont la surface onctueuse, humide, exhale une odeur fétide. Quelquefois, chez les sujets malpropres ou après des excès de table, elles se fendillent, se crevassent et laissent suinter un liquide séro-sanguinolent d'une odeur nauséabonde; elles sont en même temps le siége d'un prurit et d'une cuisson intense. Lorsqu'elles siégent sur la peau, celle-ci subit en quelque sorte une transformation muqueuse sans solution de continuité. Quelquefois cependant, il existe une véritable ulcération qui se recouvre assez souvent d'une fausse membrane grisâtre. D'autres fois, il se développe à sa surface des excroissances et des végétations, surtout au pourtour de l'anus où on leur donne le nom de *condylomes*. Les *plaques* muqueuses qui se développent dans la cavité buccale sont d'un blanc grisâtre, saignantes et se recouvrent facilement d'une couche diphthéritique. Les *plaques* humides n'apparaissent jamais avant le quinzième jour qui suit le coït infectant; le plus souvent elles se montrent, au contraire, fort longtemps après l'inoculation. Elles sont toujours consécutives à un chancre et, d'après Ricord, ce dernier se transforme même sur place en *plaque* muqueuse. Les *plaques* muqueuses sont aussi contagieuses que le chancre lui-même.

— *Traitement.* Les *plaques* muqueuses disparaissent quelquefois d'elles-mêmes; leur surface s'affaisse, se ride, se dessèche et la peau ou la muqueuse reprend sa coloration normale, sans aucune cicatrice, s'il n'y a pas eu d'ulcération. Cependant il ne faut pas toujours compter sur la nature, surtout si les *plaques* étaient douloureuses. On doit faire, dans ce cas, des lotions avec une décoction émolliente; puis, plus tard, on recouvre les surfaces avec des compresses trempées dans l'eau blanche, dans une solution de sulfate de zinc, de cuivre, du chlorure de chaux, ou dans du vin aromatique. S'il y avait des excorations, on les panserait avec du cérat ou bien avec une pommade au calomel, et enfin, si la guérison se faisait attendre, on cautériserait avec le nitrate d'argent, l'acide chlorhydrique ou le nitrate acide de mercure. Il est inutile de dire qu'avec tous ces moyens locaux il faut prescrire un traitement général antisyphilitique.

— Anat. *Plaques de Peyer.* V. INTESTIN.

PLAQUÉ, ÉE (pla-ké) part. passé du v. Plaquer. Couvert d'une feuille, d'une plaque : *Bijoux* PLAQUÉS *d'or, d'argent. Meuble* PLAQUÉ. ‖ Appliqué en plaques, en feuilles : *Or* PLAQUÉ *sur cuivre. Meuble en acajou* PLAQUÉ.

— Etroitement appliqué : *Des bandeaux de cheveux* PLAQUÉS *sur le front.*

— Mus. *Accord plaqué*, Accord dont toutes les notes ont la même durée.

— Techn. *Dessin plaqué*, En termes de tisseur, Dessin dont le fond, étant formé par des armures régulières, ne nécessite pas de pointage sur la carte.

— s. m. Métal recouvert d'une feuille d'or ou d'argent : *Couvert en* PLAQUÉ. *Vaisselle en* PLAQUÉ.

— Encycl. On confond sous le nom de *plaqué* et sous celui de *doublé* une sorte d'orfévrerie à bon marché, consistant en pièces métalliques formées à la fois de métal commun et de métal précieux à la superficie. Toutefois, l'usage paraît avoir consacré le nom de *plaqué* aux pièces recouvertes d'argent et celui de doublé aux pièces recouvertes d'or. Nous croyons qu'on ne dirait pas *des boucles d'oreilles en plaqué d'or* ni *un candélabre en doublé d'argent*. Nous avons conservé la distinction. On ne trouvera donc ici que ce qui se rapporte au *plaqué d'argent*.

Le *plaqué* a été inventé en 1742, à Sheffield, par un coutelier du nom de Thomas Bolsover. Cet ouvrier fabriquait des boutons, des tabatières et autres objets de peu de prix. Un autre coutelier de Sheffield, Hancock, comprit tout le parti que l'on pouvait tirer de cette invention et il fit servir le doublé à la fabrication des flambeaux, des plateaux de service, des théières, de la vaisselle plate et de tous les objets de table. Les produits de la nouvelle industrie avaient toute l'apparence de l'argenterie ordinaire, son élégance, son éclat, sa propreté et ils ne coûtaient pas le tiers de celle-ci.

En 1785, on trouve l'industrie du *plaqué* établie à Paris sur une assez grande échelle. Elle diminue peu à peu d'importance et ne reprend de l'extension que vers 1809. A cette époque, deux fabricants se partagent un prix de perfectionnement fondé par la Société d'encouragement. Elle a depuis lors continué à grandir, mais elle est restée en France une industrie exclusivement parisienne. Elle occupait il y a quelques années, à Paris notamment, un nombre considérable d'ouvriers; aujourd'hui, l'orfévrerie argentée par les procédés galvaniques a remplacé dans le plus grand nombre des cas l'orfévrerie doublée; son prix est en effet moins élevé encore. Toutefois, il est une foule d'usages pour lesquels l'argenture galvanique ne devrait pas être préférée au *plaqué*, notamment pour la fabrication des objets qui peuvent être soumis à des frottements répétés. L'argenture galvanique donne un dépôt métallique dont la cohésion est moindre que celle du *plaqué* et qui résiste beaucoup moins longtemps. Telle est la cause à laquelle il faut attribuer l'importance qu'a conservée l'industrie du *plaqué*, malgré la concurrence redoutable que les arts chimiques lui ont créée.

Les Anglais s'attribuent, comme nous l'avons dit, l'invention du *plaqué*; mais cette invention est beaucoup plus ancienne : les Romains connaissaient le moyen de doubler d'argent les pièces d'orfévrerie en cuivre. Peut-être même tenaient-ils des Grecs la connaissance de ce travail. Ce qui ne peut être mis en doute, c'est que, dans les fouilles pratiquées à Herculanum et à Pompéi, ainsi que dans des tombeaux antiques découverts en France en plusieurs localités, on a trouvé un certain nombre d'objets en cuivre à la surface desquels une lame mince d'argent se trouvait, non pas simplement appliquée, mais intimement soudée, comme dans le *plaqué* que l'on fabrique actuellement.

Quoi qu'il en soit de son origine, la fabrication du *plaqué* a été longtemps délaissée, et ce n'est que depuis le commencement du XIXe siècle qu'elle a acquis une importance véritable. Le gouvernement français et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale ont offert à plusieurs reprises des prix importants pour diverses améliorations à apporter à quelques-uns de ses procédés; ces efforts ont été couronnés de succès; l'industrie qui nous occupe est arrivée aujourd'hui à un degré de perfection très-remarquable.

La fabrication du *plaqué* comprend un certain nombre d'opérations : la préparation des métaux, le soudage des planches, le laminage, l'estampage, la retreinte, le tournage, le montage, le lessivage et le brunissage.

Les lames de cuivre sur lesquelles on applique l'argent doivent être laminées régulièrement et amenées à une épaisseur variable suivant le titre du *plaqué* que l'on veut fabriquer; la bonne qualité de ces lames est tellement importante pour obtenir un produit parfait que beaucoup de fabricants les préparent eux-mêmes; c'est aussi ainsi que les choses se passent dans certaines usines anglaises dont la fabrication est très-renommée. Cependant, on trouve dans le commerce du très-beau cuivre laminé qui peut servir immédiatement à fabriquer le *plaqué*. Ces plaques pèsent environ 10 kilogrammes et ont une épaisseur de 0m,03 en moyenne. On les gratte vigoureusement sur une de leurs faces avec des grattoirs d'acier, de manière à les rendre parfaitement unies et à les dépouiller de toute trace d'oxyde ou de matières étrangères; cette opération est extrêmement délicate, tout le succès de la fabrication dépend du plus ou moins de soin avec lequel on l'a pratiquée. Aussi, au moment de la terminer, l'ouvrier regarde-t-il avec une loupe s'il ne reste aucun endroit taché. Toutes les impuretés qui restent empêchent l'argent de se souder au cuivre à l'endroit qu'elles occupent; et comme plus tard, par l'effet du laminage, chacun de ces endroits, si petit qu'il soit, devient une surface considérable, il en résulte un produit défectueux, sur lequel on aperçoit des places non argentées ou même écaillées. Après ce premier grattage la planche est passée sous les rouleaux d'un laminoir peu serré; sa surface ainsi régularisée subit un second grattage. Elle est alors en état d'être *plaquée*.

L'argent employé doit être plus pur que celui des monnaies; le plus souvent c'est un alliage de cuivre et d'argent à 998 millièmes, ne renfermant par conséquent que 2 millièmes de cuivre. Chaque lame présente une surface double de celle du cuivre qu'elle doit recouvrir; de plus, son poids est avec celui du cuivre dans un rapport déterminé. Si on veut fabriquer du *plaqué* au quarantième, ce

rapport doit être celui de 1 à 20; si c'est du *plaqué* au vingtième, les deux poids doivent être entre eux comme 1 est à 10. En un mot, le rapport entre les poids des deux métaux à employer doit être double de celui qui correspond au titre du *plaqué* à fabriquer. Cela tient à ce que la moitié de l'argent se détache pendant l'opération. On décape et on nettoie parfaitement la surface des lames d'argent, avec autant de soin que les lames de cuivre.

Avant de souder les planches, on pratique ce que l'on appelle l'amorçage. Avec un morceau de liége on étend sur le cuivre une solution concentrée de nitrate d'argent; le cuivre précipite aussitôt à sa surface une couche d'argent métallique extrêmement poreux et divisé, dont le rôle dans le soudage des planches est fort important. On applique alors la plaque de cuivre au milieu de la plaque d'argent, en mettant en contact les faces préparées, et à l'aide d'un maillet on rabat tout autour de la plaque de cuivre les bords de la lame d'argent. Celle-ci se trouve ainsi agrafée en quelque sorte après la première. Il faut seulement avoir soin de recouvrir préalablement de blanc d'Espagne délayé dans l'eau les bords ainsi appliqués sur l'envers de la lame de cuivre; de cette façon, il reste à cet endroit entre les deux métaux un corps étranger qui les empêche d'adhérer l'un à l'autre. Cette précaution permet de détacher plus tard avec facilité le rebord d'argent.

Dans ces conditions, les plaques sont préparées au soudage.

On les porte dans un four chauffé à la température du rouge cerise. Quand elles y ont séjourné quelques instants et qu'elles sont arrivées au rouge sombre, un ouvrier promène à leur surface, en appuyant fortement, un outil en forme de T, nommé *lissoir*. L'argent s'applique ainsi parfaitement sur le cuivre, la pression exercée chassant l'air interposé. Après un certain temps, lorsque la double plaque a atteint le rouge cerise, on l'enlève du four et on la porte aussi rapidement que possible sous un laminoir. Après que les plaques ont subi une première passe, on serre un peu plus les rouleaux et on les soumet à un deuxième laminage, puis à trois ou quatre autres, en augmentant de plus en plus la pression; de telle sorte qu'après la dernière passe les métaux ayant été appliqués l'un sur l'autre par une pression énorme se trouvent soudés l'un à l'autre et ne peuvent plus dès lors être séparés. Les bords seuls, qui se trouvaient préservés par du blanc d'Espagne, peuvent être détachés : on retire ainsi la moitié de l'argent mis dans la fabrication; c'est ce qui explique la nécessité d'employer les proportions de cuivre et d'argent que nous avons indiquées.

On obtient, en opérant comme nous venons de le dire, le *plaqué simple* : un seul côté de la plaque est doublé d'argent. Le *plaqué double* s'obtient exactement de la même manière, seulement on met une lame d'argent de chaque côté de la lame de cuivre; pour cela, on introduit la lame de cuivre grattée et préparée des deux côtés dans la feuille d'argent repliée en deux, comme un cahier de papier, et amorcée, puis on continue comme pour le doublé simple. On peut encore se servir de deux feuilles d'argent différentes et de grandeurs inégales; l'une plus petite que la feuille de cuivre, l'autre plus grande : les bords de la plus grande rabattus maintiennent la plus petite appliquée sur le cuivre.

Quelques fabricants se dispensent d'amorcer; nous croyons cependant que c'est là une bonne pratique qui assure le succès de l'opération.

Les plaques soudées doivent être nettoyées avant d'être laminées. On les dégrossit en les laminant à chaud plusieurs fois; puis, après les avoir recuites, on les déroche en les laissant séjourner quelque temps dans de l'acide sulfurique étendu d'eau, on les rince à l'eau, on les frotte avec du sable fin et on les lave de nouveau. Après dessiccation, elles sont préparées pour le laminage.

Les laminoirs doivent être parfaitement montés et leurs rouleaux polis avec le plus grand soin, surtout ceux qui sont destinés à faire le *plaqué* très-mince. On ne peut soumettre les plaques à leur action un grand nombre de fois sans recuire celles-ci et les dérocher de nouveau; si cette précaution est négligée, le métal écroui devient cassant et s'écaille.

C'est à la cohésion énorme qu'acquiert l'argent par tous ces laminages que l'on doit attribuer la solidité vraiment remarquable du *plaqué* et la supériorité des objets en *plaqué* sur ceux qui ont été argentés par voie galvanique. Il est vrai que cette dernière fabrication présente d'ailleurs un avantage énorme sur celle qui nous occupe : les objets en *plaqué* une fois désargentés par le frottement ne peuvent plus être *plaqués* de nouveau, ils sont hors de service; tandis qu'un objet quelconque peut être réargenté autant de fois qu'on le voudra par les méthodes électro-chimiques.

L'estampage du *plaqué* se fait au moyen des mêmes outils que l'estampage du cuivre ou du laiton (V. ESTAMPAGE). L'épaisseur du métal doit être proportionnée à la hauteur du relief que l'on veut obtenir. Les matrices sont en fer forgé entouré de cercles d'acier, ou même entièrement en acier; les matrices de bronze sont très-vite déformées, les fabricants ont dû y renoncer.

Quant aux autres opérations que l'on fait subir au *plaqué* pour fabriquer les innombrables pièces d'orfévrerie dont le commerce a besoin, elles sont à très-peu près les mêmes que celles qui se pratiquent pour l'argent lui-même. Toutefois, il est un perfectionnement imaginé par M. Gandais, qui a augmenté beaucoup la solidité des objets en *plaqué* et sur lequel nous voulons dire quelques mots. Il consiste à souder sur toutes les parties proéminentes, anguleuses, sur tous les endroits exposés plus spécialement au frottement des bandes d'argent pur; lors de l'estampage, ces parties sont précisément celles qui ont été le plus distendues; ce sont donc celles sur lesquelles la couche d'argent est le plus mince; il en résulte un défaut de solidité très-préjudiciable, auquel la modification de M. Gandais a remédié. Ajoutons encore que cette modification a été introduite, sous une forme un peu différente, dans l'argenture galvanique.

Le *plaqué* n'est pas, comme les autres matières d'or et d'argent, soumis au contrôle du bureau de la garantie; l'État ne garantit pas l'authenticité de son titre et laisse le commerce libre à cet égard. La loi exige seulement que tous les objets en *plaqué* soient marqués de l'empreinte d'un poinçon portant en toutes lettres le mot *doublé*, accompagné du titre, *dixième, trentième*, etc. Le poinçonnage est pratiqué par le fabricant lui-même; ceci explique comment il se fait que le titre réel est toujours ou presque toujours différent de celui qu'indique la marque apposée. D'ailleurs il faut remarquer que cette indication serait parfois presque impossible à faire d'une manière précise, une même pièce d'orfévrerie étant souvent faite en ses différentes parties avec du *plaqué* à des titres très-divers; la difficulté est plus grande encore pour les objets dont les parties saillantes ont été renforcées d'après le procédé Gandais. Les fabricants consciencieux remédient à l'inconvénient qui pourrait résulter pour le public de cette incertitude, en mettant sur les pièces qu'ils vendent un second poinçon portant leur nom ou une marque de fabrique et en acceptant alors la responsabilité du titre annoncé.

Autrefois, avant la découverte de l'argenture électro-chimique, on fabriquait sous le nom de *plaqué sur fer* des objets en fer recouverts d'argent par un procédé analogue à celui employé pour plaquer sur cuivre. Maintenant cette industrie est complétement abandonnée et avec raison : elle ne fournissait que des produits d'assez mauvaise qualité. Voici en quoi elle consistait.

Les objets en fer ayant été façonnés à la forge, on les limait et on les polissait en conservant leur surface aussi nette que possible. On les étamait ensuite par les moyens ordinaires, en opérant comme dans la fabrication du fer battu. Après les avoir recouverts d'une feuille mince d'argent laminé, que l'on appliquait à peu près exactement à leur surface et que l'on fixait au moyen d'un fil de fer, on les portait dans un four chauffé au rouge cerise; l'argent ramolli était alors appliqué fortement sur l'objet au moyen d'instruments de formes appropriées et se soudait ainsi au fer par l'intermédiaire de l'étain. Dans cette dernière opération, il était presque impossible de chasser complétement l'air interposé entre la lame et l'objet; il en résultait une imperfection et un manque de solidité très-nuisibles à la bonne qualité du produit. En Angleterre cependant, quelques fabricants sont arrivés à faire, par ce procédé, ces objets ornementés très-délicats.

Comme on le voit, le *plaqué* sur fer diffère essentiellement du *plaqué* sur cuivre; il n'est obtenu que par l'interposition entre les deux métaux à réunir d'un troisième métal faisant office de soudure, tandis que le *plaqué* sur cuivre se produit, sans employer d'intermédiaire, par l'alliage direct des deux métaux.

Les principaux objets livrés à la consommation par l'industrie du *plaqué* sont des flambeaux de cheminée, des plateaux de service, des réchauds, des ménagères, des seaux à glace, des casseroles d'entremets, des huiliers, des théières, des cafetières, etc., bref tout le service de table, puis des ostensoirs, des ciboires, des calices, des encensoirs et tous les articles d'église.

Les modèles sont, en général, ceux de l'orfévrerie ordinaire, modèles souvent fort gracieux, variant d'ailleurs fréquemment, comme la mode parisienne. V. DOUBLE.

PLAQUEMINE s. f. (pla-ke-mi-ne). Bot. Fruit du plaqueminier.

PLAQUEMINIER s. m. (pla-ke-mi-nie). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, type de la famille des diospyrées ou ébénacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent presque toutes dans les régions tropicales : *Ce sont plusieurs espèces de* PLAQUEMINIERS *qui fournissent aux arts le bois connu sous le nom d'ébène.* (P. Duchartre.)

— s. m. pl. Syn. de DIOSPYRÉES ou ÉBÉNACÉES.

— **Encycl.** Les *plaqueminiers* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières, à fleurs polygames, réunies en petits bouquets axillaires; le fruit est une baie globuleuse, à plusieurs loges monospermes, entourée à la base par le calice. Ces végétaux croissent dans les régions chaudes et tempérées des deux continents. Ils se recommandent autant par leurs fruits comestibles que par les qualités de leur bois. L'espèce la plus connue sous ce dernier rapport est le *plaqueminier ébénier*, dont on retire le bois d'ébène.

Le *plaqueminier lotus* ou *d'Europe* est un arbre de 10 à 12 mètres de hauteur, d'un port assez élégant, à branches étalées, subdivisées en rameaux recouverts d'une écorce jaunâtre et qui portent des feuilles grandes, ovales, lancéolées, rappelant assez celles du poirier. A ses fleurs verdâtres succèdent des fruits charnus, globuleux, jaunâtres, du volume d'une cerise. Ces fruits, acerbes et astringents, mûrissent à la fin de l'été. Ils sont peu recherchés comme aliment, si ce n'est par les enfants et par les classes pauvres; on ne les rend réellement agréables que par la cuisson et l'addition de sucre. On a cru néanmoins pendant longtemps qu'ils étaient ce fameux *lotos* dont se nourrissaient les lotophages de l'Afrique et qui avaient le pouvoir de faire oublier leur patrie à ceux qui en avaient mangé. Le bois de cet arbre est assez dur et compacte pour être employé en ébénisterie et dans les arts industriels. Ce *plaqueminier* a d'ailleurs le défaut de croître avec lenteur; aussi n'est-il guère connu que comme arbre d'ornement. Beaucoup plus rustique d'ailleurs qu'on ne pourrait le croire d'une espèce originaire du midi de l'Europe, il vient bien en pleine terre sous le climat de Paris et n'est pas difficile sur la nature du sol. On le multiplie de graines et de rejetons.

Le *plaqueminier de Virginie* ressemble au précédent par son port; mais il s'en distingue par sa taille plus élevée, ses branches courtes, ses feuilles plus allongées et plus aiguës, ses fruits plus gros et d'un jaune rougeâtre. Cet arbre croît dans les endroits humides de l'Amérique du Nord, notamment de la Virginie et de la Louisiane. Un peu moins rustique que le *plaqueminier d'Europe*, il supporte encore assez bien le climat de Paris, mais ses fruits y mûrissent mal. Son bois est d'une couleur brune et d'une contexture assez belle pour qu'on l'emploie aux ouvrages de tour; on en fait aussi des poulies, des maillets, des montures de fusil et d'outils, des brancards de voiture, etc. Son écorce est astringente et employée quelquefois comme fébrifuge. Son fruit est visqueux, un peu acerbe avant sa complète maturité, qui a lieu vers la fin d'octobre. Il est bon à manger quand on l'a laissé blettir sur la paille comme les nèfles, et mieux encore quand il a subi l'action des premières gelées. Les animaux, et surtout les moutons, le recherchent avec avidité. Les Américains en préparent une sorte de cidre et même de bière, en y ajoutant un peu de houblon et de levain pour faciliter la fermentation. Par la distillation, on en retire une assez bonne eau-de-vie; enfin, on en fait d'excellent vinaigre. La pulpe de ce fruit, écrasée, passée au tamis et séchée au four ou au soleil, sert à préparer une sorte de confiture qui se conserve pendant une année et qu'on utilise comme provision d'hiver ou de voyage. En y ajoutant un peu de son, on en fait de petits gâteaux qui servent au même usage.

Le *plaqueminier kaki*, originaire de Chine et du Japon, a des fruits du volume d'une prune, d'un beau rouge cerise et d'une saveur agréable qui leur a fait donner le nom vulgaire de *figues caques*. On trouve dans les mêmes pays, et aussi à l'île de la Réunion, le *plaqueminier orange*, vulgairement *cognassier de la Chine*; ses fruits, du volume et de la couleur d'une orange, ont le parfum du coing; ils sont très-âpres, mais on en fait d'excellentes confitures. Le bois de ces espèces présente les qualités générales des *plaqueminiers*.

PLAQUER v. a. ou tr. (pla-ké — rad. *plaque*). Appliquer sous forme de plaque : PLAQUER *de l'or sur du cuivre, sur du bois.* PLAQUER *de l'acajou sur du sapin.* ‖ Couvrir d'une feuille d'or ou d'argent, en parlant des bijoux ou des objets d'orfévrerie : PLAQUER *du cuivre en or.*

— Fam. Appliquer : PLAQUER *un soufflet à quelqu'un.* ‖ Lancer, émettre avec énergie : PLAQUER *un mot cruel au nez de quelqu'un.*

— Techn. *Plaquer du plâtre, du mortier,* L'appliquer fortement avec la main.

— Hortic. *Plaquer du gazon*, Appliquer des tranches de gazon sur un terrain et les y affermir avec la batte.

— Mus. *Plaquer des accords*, Exécuter des accords plaqués.

PLAQUERESSE s. f. (pla-ke-rè-se — rad. *plaquer*). Techn. Sorte de corde très-fine. ‖ On dit aussi PLAQUETTE.

PLAQUESIN s. m. (pla-ke-zain — rad. *plaquer*). Écuelle dans laquelle les vitriers détrempent leur blanc.

PLAQUETTE s. f. (pla-ke-te — dimin. de *plaque*). Volume qui a très-peu d'épaisseur : *Publier une* PLAQUETTE.

— Métrol. Ancienne monnaie de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre, et valant environ 0 fr. 29. ‖ Très-petite valeur : *Cela ne vaut pas une* PLAQUETTE. *Je n'en donnerais pas une* PLAQUETTE.

— Techn. V. PLAQUERESSE.

PLAQUEUR s. m. (pla-keur — rad. *plaquer*). Ouvrier en plaqué ou en placage : PLAQUEUR *en bijoux. Ce menuisier occupe un grand nombre de* PLAQUEURS.

PLAQUIS s. m. (pla-ki — rad. *plaquer*). Constr. Sorte d'incrustation de marbre ou de pierre, sans liaison.

— Eaux et for. Entaille qu'on fait à un arbre de réserve pour y appliquer l'empreinte du marteau.

PLARON s. m. (pla-ron). Mamm. Espèce de musaraigne.

PLAS (Pierre VAN DER), peintre hollandais, né en 1578, mort à Bruxelles en 1634. Il se fixa dans cette dernière ville où il a exécuté dans de nombreux monuments des tableaux historiques et religieux fort remarquables. Descamps le considère comme un grand artiste. — Un autre peintre hollandais du même nom, né à Amsterdam en 1647, mort en 1704, fut un des premiers portraitistes de son temps. S'étant rendu en Italie, il y étudia les œuvres du Titien, dont il adopta le style et le coloris. De retour dans sa patrie, il acquit beaucoup de réputation par ses portraits, dont le plus beau est celui du célèbre amiral Cornelis Tromp. Il n'a laissé qu'un petit nombre de tableaux d'histoire.

PLASENCIA, ville d'Espagne, province et à 56 kilom. N. de Cacérès, ch.-l. de juridiction civile, près de la rive droite du Jerte; 6,500 hab. Évêché; collége de jésuites; filature de soie; fabriques de savon, d'huile, cuirs, chapeaux, étoffes de laine communes, toiles de lin et de chanvre; grande filature de soie, la première de l'Espagne. La ville, bâtie sur un coteau agréable, était très-forte au moyen âge et elle est encore entourée aujourd'hui d'une ceinture de remparts construits en 1197 par Alphonse IX de Castille; six portes principales y donnent accès et elle est flanquée de soixante-huit tours demi-rondes, espacées régulièrement. On voit au N.-E. les ruines d'une ancienne forteresse aujourd'hui détruite. Les rues de Plasencia sont droites, pavées de cailloux, suivant l'habitude espagnole. La principale place de la ville est bordée d'arcades.

Plasencia possède de nombreux monuments que nous nous bornerons à décrire rapidement. Le plus important est la cathédrale. Sa façade offre des sculptures fort délicates, des bustes, des arabesques, des feuillages. Intérieurement, les voûtes de la nef sont soutenues par des colonnes gigantesques et massives d'un effet imposant et majestueux. Le chœur, orné d'une boiserie d'un fin travail, représentant divers sujets capricieusement tirés de la Bible, est fermé par une magnifique grille de fer haute de 6 mètres environ. On remarque encore le maître-autel, décoré de quatre bons tableaux de Francisco Ricci, et, dans la nef latérale de droite, un beau groupe représentant l'*Assomption* et ordinairement couvert d'un voile qu'on n'enlève qu'une fois par an, le 15 août.

Si la cathédrale de Plasencia, malheureusement inachevée et qui n'a pas même la longueur que lui assignait son plan primitif, était l'objet d'une restauration intelligente, elle pourrait prendre rang parmi les plus intéressantes basiliques de la péninsule.

Après la cathédrale, nous nous contenterons de citer : le palais des marquis de Miravel, somptueuse demeure à escalier d'apparat, ornée de colonnes et de statues; le palais des marquis de Santa-Cruz de Paniagua, où l'on remarque un admirable balcon de pierre, sculpté à jour; le palais épiscopal; l'hospice des enfants trouvés, ancien collége des jésuites; enfin sept paroisses, quatre couvents de religieuses et trois couvents de moines, dont l'un, celui de Santo-Domingo-y-San-Vicente, possède une élégante chapelle. Plasencia est entourée de boulevards plantés d'arbres en grande partie et formant une agréable promenade. Au-dessous de la ville se trouve aussi une île, située au milieu du Jerte, et qui est le rendez-vous d'un grand nombre d'habitants pendant la belle saison. Trente fontaines, alimentées par des sources provenant de Torno et traversant la vallée sur un magnifique aqueduc [illegible], alimentent Plasencia. Les environs [illegible] en plantations d'oliviers, de [illegible], de vergers et on y trouve des [illegible] de cuivre.

Plasencia fut fondée en 117[illegible], par Alphonse IX, roi de Castille, pour servir de boulevard contre les Maures. Dans cette ville [illegible], elle avait déjà produit plusieurs navigateurs distingués, [illegible] monde.

PLASENCIA, ville d'Espagne, province de [illegible], à [illegible] kilom. [illegible] Saint-Sébastien, sur la Deva, [illegible] hab. Elle fut fondée en 1337, par le roi de Castille Alphonse XI.

PLASMA s. m. (pla-sma — mot grec, de [illegible], travailler avec une matière molle, modeler, façonner, former, proprement étendre [illegible]. Physiol. Nom donné aux parties [illegible] liquides de l'organisme ne se trouvant que dans les vaisseaux clos sanguins ou lymphatiques.

— Minér. Quartz agate vert, translucide, à cassure conchoïde.

— **Encycl.** Il ne faut pas confondre le *plasma* avec les *blastèmes*, liquides temporaires et imparfaits, au sein desquels naissent les éléments anatomiques. Les blastèmes renferment tous les principes immédiats nécessaires à la formation des éléments anatomiques, mais dans un état de rénovation continuelle et d'entière instabilité, ce qui est le signe d'une grande activité vitale et la condition nécessaire pour provoquer la genèse des éléments anatomiques.

Les blastèmes naissent des *plasmas*. Ces derniers laissent, en effet, exsuder au travers des parois des vaisseaux où ils sont contenus une certaine quantité de principes immédiats et surtout de principes albuminoïdes qui servent de matériaux pour les blastèmes. Seulement, les matières albuminoïdes plasmatiques, en traversant les capillaires, éprouvent une modification isomérique qui détermine précisément dans leur constitution la mobilité nécessaire pour permettre à leurs éléments de s'organiser.

Les *plasmas* sont véritablement les liquides organisés, végétaux et animaux, faisant partie intégrante et constante de l'organisme. Il ne faut les confondre ni avec le protoplasma ou liquide intra-cellulaire qu'on ne saurait isoler, soit dans les plantes, soit dans les animaux, sans détruire la cellule qui le contient, car il est une portion de la substance même de la cellule, ni avec le suc nourricier qui est la partie liquide de chaque élément anatomique. Ce suc nourricier n'est qu'une abstraction physiologique; car, ainsi que le fait observer M. Robin, « chaque élément anatomique est un corps complexe; il se compose de principes immédiats, liquides et solides, d'où résulte un tout qui est apte à agir et dont les solides et liquides, associés moléculairement, se renouvellent sans cesse, grâce à ce mélange compliqué qui constitue l'organisation et sans analogue dans le règne minéral. Mais qu'on retranche les solides ou qu'on retranche les liquides, l'élément anatomique n'existe plus tel qu'il doit être étudié, c'est-à-dire tel qu'il est lorsqu'il est apte à agir: il est désorganisé. »

Revenons au *plasma*. Ce mot est d'ailleurs très-bien choisi, puisqu'il désigne la propriété fondamentale et caractéristique de ces parties liquides qui sont en quelque sorte la trame des humeurs constituantes, à savoir la propriété de régénérer les tissus, de les nourrir, de leur rendre la plasticité. Les *plasmas* se composent toujours de principes immédiats des trois classes, unis moléculairement, comme dans les éléments anatomiques de l'organisation la plus compliquée. De plus, ils jouissent de la propriété de se nourrir. Bref, ce sont des corps organisés.

On distingue deux *plasmas* fondamentaux: 1° le *plasma* sanguin; 2° le *plasma* de la lymphe. Ils seront étudiés en détail ailleurs. V. SANG, LYMPHE.

PLASMATEUR s. m. (pla-sma-teur — lat. *plasmator*; du gr. *plasma*, action de faire, production). Celui qui donne la forme, qui façonne. ‖ Vieux mot.

PLASMATIQUE adj. (pla-sma-ti-ke — rad. *plasma*). Physiol. Qui a rapport au plasma: *Liquide* PLASMATIQUE.

PLASO s. m. (pla-zo). Bot. Syn. de BUTÉE.

PLASSCHAËRT (Jean-Baptiste-Joseph-Ghislain), patriote et publiciste belge, né à Bruxelles le 21 mai 1769, mort à Louvain le 19 mai 1821. Lorsqu'il eut terminé ses études, il fut attaché, en qualité d'auditeur, au gouvernement des Pays-Bas autrichiens, dont Bruxelles était la capitale. L'occupation du territoire belge par l'armée française, en 1793, le rendit à la vie privée. En l'an IX, Doulcet de Pontécoulant, alors préfet de la Dyle, trouvant en lui un homme instruit et distingué, le nomma chef de ses bureaux et, bientôt après, lui fit donner les fonctions de conseiller de préfecture. En 1808, il devint député de la Dyle au Corps législatif et fut en même temps, jusqu'en 1813, maire de Louvain. Après l'ébranlement causé par l'effondrement de l'Empire, Plasschaërt ne vit pas sans un chagrin profond la Belgique livrée à la Hollande. Partisan des principes de 1789 et d'un gouvernement libre, il se joignit aux défenseurs des libertés de son pays. Comme il était question d'imposer à la Belgique la langue hollandaise comme langue officielle, il protesta énergiquement contre cette menace dans un écrit intitulé: *Esquisse historique sur les langues considérées dans leurs rapports avec la civilisation et la liberté des peuples* (Bruxelles, 1817, in-8°). L'année suivante, il fit paraître un second écrit, également inspiré par l'esprit moderne: *Essai sur la noblesse, les titres et la féodalité* (1818, in-8°). Des articles de journaux ministériels sur le droit de chasse et une brochure concernant et préconisant les anciens droits seigneuriaux comme moyen de gouvernement avaient jeté l'alarme dans beaucoup d'esprits. Les deux écrits de Plasschaërt, publiés à grand nombre d'exemplaires, eurent pour effet de réduire au silence ces prétentions aussi ridicules que criminelles des partisans de l'ancien régime qui semblaient encouragés sous main par le nouveau gouvernement. Élu en 1818, grâce à ces écrits pleins de raison et de sel, membre de la seconde Chambre des états généraux des Pays-Bas, Plasschaërt y apporta le même esprit et s'y distingua par la sagesse de ses vues, par l'élévation de ses sentiments et par l'indépendance de son caractère. Il poussa cette indépendance jusqu'à l'intrépidité dans une Chambre où l'élément hollandais dominait et où les représentants belges étaient considérés presque comme les avocats d'office d'un peuple conquis. Il y provoqua avec énergie, entre autres mesures, l'abolition de la traite des noirs et celle de diverses peines serviles usitées dans la discipline militaire des Pays-Bas; enfin il vota le rejet du budget de 1819. Sa santé s'étant fort altérée, il donna sa démission de député et mourut, peu après, à l'âge de soixante et un ans.

PLASSEY, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, sur la rive gauche de l'Hougly, à 48 kilom. S. de Mourchidabab. Les plaines voisines sont devenues célèbres par la victoire que les Anglais y remportèrent, en 1757, sur Souradje-ed-Daoulah, nabab du Bengale.

PLASTÉNIDE s. f. (pla-sté-ni-de — du gr. *plassô*, je façonne; *stenos*, étroit). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des orthosides, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale.

PLASTICITÉ s. f. (pla-sti-si-té — rad. *plastique*). Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes par le modelage: *Le carbonate de chaux et l'oxyde de fer ne diminuent la* PLASTICITÉ *de l'argile que lorsqu'ils lui sont mêlés en proportions notables.* (Salvetat.)

— Physiol. Propriété que possède le sang de fournir les éléments de la nutrition des tissus.

PLASTIQUE adj. (pla-sti-ke — lat. *plasticus*; gr. *plastikos*, de *plassein*, former). Philos. Qui a la puissance, la vertu de former: *Premièrement, il y a la nature en général; ensuite il y a les natures* PLASTIQUES, *qui forment tous les animaux et toutes les plantes; vous entendez bien? — Pas un mot, monsieur. — Continuons donc.* (Volt.) ‖ *Médiateur plastique*, Agent tenant à la fois de l'âme et du corps, et qu'on avait imaginé pour expliquer leur union.

— Physiol. Qui détermine la production, la formation des tissus organiques sous les corps vivants: *Liquide* PLASTIQUE. *Les aliments* PLASTIQUES *ou constituants sont destinés à réparer nos tissus.* (Fr. Pillon.) ‖ *Vie plastique*, Ensemble des fonctions qui concourent à la nutrition ou dépendent d'elle. ‖ *Force plastique*, Force qui préside aux fonctions qui modifient l'état des tissus. ‖ *Liquide plastique*, Liquide amené dans les tissus par les capillaires et servant à les modifier.

— Techn. Qui peut être façonné dans les doigts, modelé: *On trouve à la base de l'argile* PLASTIQUE *un conglomérat de craie et de calcaires divers.* (L. Figuier.)

— B.-arts. Qui concerne la reproduction, l'imitation matérielle des formes: *La statuaire, la peinture sont des arts* PLASTIQUES.

— s. f. Art de modeler des figures: *La* PLASTIQUE *grecque*.

— s. m. Composition propre à servir au moulage.

— **Encycl.** B.-arts. Pris dans son sens le plus général, ce mot désigne l'art de reproduire la forme d'objets pris dans les divers règnes de la nature, depuis l'animal jusqu'au minéral, à l'aide d'une matière molle, à consistance de pâte épaisse. Selon que la reproduction s'exerce en vue d'une imitation parfaite de la nature ou qu'elle accouple des éléments divers pour en former un tout de convention, la *plastique* se divise en deux parties: *plastique d'art, plastique d'ornement*. La *plastique* dut vraisemblablement précéder la sculpture et en fournir l'idée première. Il était, en effet, plus naturel et en même temps plus facile pour l'homme de façonner entre ses doigts une matière molle, se prêtant à toutes les transformations extérieures, telle qu'est l'argile, que de tailler péniblement un bloc de pierre sur lequel toute faute commise est irrémédiable.

Les produits de la *plastique*, dans leur état primitif, n'étant pas susceptibles de conservation, l'argile, base première, subissait les influences des milieux, se fendait à la sécheresse ou se dilatait à l'humidité; on dut songer à les solidifier par le feu, et c'est en effet à l'état de terre cuite que l'antiquité nous a transmis un grand nombre de spécimens de cet art. Partout, dans le nouveau monde aussi bien que dans l'ancien, en Chine, en Amérique comme en Grèce et en Égypte, on a découvert une grande quantité de figures, vases, corniches et bas-reliefs qui avaient été d'abord façonnés ou moulés, puis soumis à la cuisson. Par les premières terres cuites, la *plastique* donna naissance à un art nouveau, l'art céramique, dont les produits, d'une utilité du premier ordre, prirent bientôt une telle importance que pendant longtemps la *plastique* proprement dite ne fut plus regardée que comme une branche accessoire de l'art céramique.

Les anciens coloriaient presque toujours leurs productions plastiques; le vert, le bleu et le rouge étaient les couleurs les plus généralement employées par eux; il est souvent facile de retrouver les traces de ces colorations, du reste fort imparfaites, aux creux des poteries conservées dans les musées. La *plastique* devint un art distinct de la céramique au XIV^e et au XV^e siècle; il se fit en Italie, vers cette époque, des œuvres extrêmement remarquables et qui furent l'objet d'une grande faveur. La France ne produisit que peu d'objets en ce genre. Germain Pilon, au XVI^e siècle, et Clodion, au XVIII^e, sont les seuls artistes dont puisse s'honorer notre pays.

De nos jours, la *plastique* d'art semble vouloir renaître et déjà quelques œuvres remarquables se sont produites en ce genre. Pour la *plastique* appliquée à l'ornementation monumentale, elle se borne presque entièrement à remplacer la pierre, dans les grandes décorations, par des reproductions ou compositions diverses. Elle rend, à cet égard, de véritables services à l'architecture en offrant des produits d'une beauté égale à celle de la pierre et à une grande différence de prix de revient.

— *Plastique* (*matière ou composition*). On désigne aussi sous le nom de *plastique* toute matière ou composition susceptible de reproduire par le modelage ou le moulage un objet type. L'argile et la cire furent les *plastiques* les plus anciennement employés. Les Romains moulaient en cire avec la plus grande adresse et coloriaient en masse un grand nombre d'objets; ils en peignaient d'autres à la surface. Ces procédés, connus de nos jours sous le nom de *céréoplastie*, sont employés par les fabricants de fruits artificiels et dans la fabrication des pièces anatomiques. L'ambre, la poix, l'ivoire amolli, la pâte de farine, les sables argileux et les ciments furent aussi en grand honneur avant la découverte du plâtre. C'est à l'époque d'Alexandre le Grand qu'il est fait mention du plâtre pour la première fois; mais tout porte à penser qu'il ne s'agit ici que du gypse pilé et non du plâtre cuit. Quoi qu'il en soit, ce n'est que sous les Médicis et avec Andrea Verocchio que l'emploi du plâtre en application, par voie de moulage, à la reproduction de la nature morte ou vivante prend possession de la faveur publique.

Depuis environ un siècle, la recherche de *plastiques* parfaits a vivement préoccupé les esprits industrieux; il n'est pas d'année qui n'en voie éclore une vingtaine; parmi les plus remarquables, nous citerons les cartons-pierre, les ciments dits romains, le kaolin, la gélatine, la terre de pipe, etc. Néanmoins, un *plastique* parfait n'existe pas encore. Les qualités qu'il devrait réunir sont les suivantes: facile à modeler comme l'argile; possibilité de faire prise à froid comme le plâtre et d'être, comme ce dernier, réparé et fini; enfin il devrait, en peu de temps, acquérir une dureté métallique tout en pouvant conserver la couleur blanche. Pour arriver à ce résultat, on a essayé une grande quantité de combinaisons; l'une des mieux réussies est le *plastique* de Dedreux; il est composé de sable, argile cuite, tessons de porcelaine, éclats de marbre blanc; le tout finement pulvérisé et humecté d'huile de lin lithargirée. Peu à peu, la masse s'échauffe et la pâte devient *plastique*; on la moule alors par pression et on laisse prendre. Le produit est de beaucoup plus résistant que le plâtre et aussi beau de grain que le marbre. En ces derniers temps, l'emploi du silicate de potasse est venu offrir quelques avantages à la fabrication de menus objets employés dans la bijouterie. Le simili-pierre et le simili-marbre ont pris possession des jardins. Les matières animales ou végétales agglomérées ou vulcanisées ont contribué à l'ornementation des meubles et des intérieurs domestiques. Toutefois, aucun *plastique* n'a encore réuni les qualités requises pour permettre son emploi sur une large échelle.

Bien que jouissant d'une certaine plasticité dont les arts tirent chaque jour un grand parti, on ne peut ranger les métaux parmi les *plastiques*. Cependant, en amalgamant ceux qui sont susceptibles de cette combinaison, on peut les amener à un degré de malléabilité qui permet de les modeler à froid et avec les doigts comme de vrais *plastiques*. Après avoir mis à profit cette facilité, si, à l'aide d'une chaleur douce et tempérée, on fait évaporer le mercure, le métal reprend peu à peu sa solidité normale sans perdre les contours que la main lui a imposés. Cette méthode, connue depuis peu, a déjà donné des résultats artistiques d'une valeur réelle.

PLASTODYNAMIE s. f. (pla-sto-di-na-mî — du gr. *plassô*, je forme; *dunamis*, force). Physiol. Force créatrice des organes.

PLASTODYNAMIQUE adj. (pla-sto-di-na-mi-ke — rad. *plastodynamie*). Physiol. Qui appartient à la plastodynamie: *Force* PLASTODYNAMIQUE.

PLASTOLOGUE s. m. (pla-sto-lo-ghe — du gr. *plastologos*, imposteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cléonides, dont l'espèce type habite la Cafrerie.

PLASTRON s. m. (pla-stron — dimin. de l'ancien français *plastre*, qui avait la signification de lieu plat). Pièce de devant de la cuirasse, qui préserve la poitrine. ‖ Pièce de cuir rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine, en donnant leurs leçons, pour amortir les coups de fleuret: *Voilà un plaisant animal, avec son* PLASTRON ! (Mol.)

— Fam. Personne qui est en butte aux importunités, aux plaisanteries, aux sarcasmes des autres: *Être le* PLASTRON *d'une société. Servir de* PLASTRON *à tout le monde.*

— Archit. Ornement en forme d'anse, avec deux enroulements.

— Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, pour y clouer les abouts des bordages.

— Techn. Planchette garnie d'une plaque de fer percée, que plusieurs ouvriers appliquent contre leur estomac, quand ils ont à percer avec le foret. ‖ Morceau de cuir que les cordonniers mettent devant leur poitrine. ‖ Nom donné aux plaques de plomb, de forme variable, que le plongeur revêtu du scaphandre suspend à certaines parties de son accoutrement pour se lester. On les appelle aussi CŒURS. ‖ *Plastron nautique*, Appareil de sauvetage et de natation, consistant en une demi-cuirasse formée de deux toiles imperméables, superposées et cousues sur les bords.

— Ornith. Ensemble des plumes qui garnissent la gorge de divers oiseaux et leur forment, par leur couleur tranchée, une sorte de plastron. ‖ *Plastron blanc*, Nom vulgaire du merle à collier. ‖ *Plastron noir*, Nom vulgaire du merle de Ceylan et d'une espèce de colibri ou de gobe-mouches. ‖ *Plastron violet*, Variété du colibri plastron noir.

— Erpét. Partie inférieure de la carapace des tortues.

PLASTRONNÉ, ÉE (pla-stro-né) part. passé du v. Plastronner. Muni d'un plastron: *Maître d'armes* PLASTRONNÉ.

PLASTRONNER v. a. ou tr. (pla-stro-né — rad. *plastron*). Garnir d'un plastron: PLASTRONNER *sa poitrine.*

— v. n. ou intr. Escrime. S'exercer à tirer contre le maître d'armes qui, la poitrine couverte du plastron, indique et dirige les mouvements de l'élève.

Se plastronner v. pr. Se couvrir d'un plastron: *Avant de s'aller battre en duel, il* S'ÉTAIT PLASTRONNÉ. (Acad.)

PLAT, PLATE adj. (pla, pla-te. — Ce mot appartient à un radical très-commun dans les langues indo-européennes: allemand *platt*, scandinave *flatr*, gothique *braids*, anglais *flat*, lithuanien *platus*, grec *platus*, persan *parthu*, zend *peretha*, sanscrit *parthu*, *prithu*, plat, large, étendu, de la racine *parth*, *prith*, répandre, déployer. On peut comparer aussi le latin *latus*, large, qui semble avoir perdu un *p* initial, comme le persan *lâtu*, le plat de la rame, auquel correspond exactement le grec *platê*, qui a conservé le *p*. Le sens figuré de l'adjectif *plat* dérive probablement de l'idée de chose qui ne présente aucun relief, rien de piquant, aucune saillie). Dont la surface est plane, unie, sans inégalités: *Sol* PLAT. *Terrain* PLAT. *L'orignal a le mufle du chameau, le bois* PLAT *du daim, les jambes du cerf.* (Chateaub.) *Cronstadt est une île très-*PLATE *au milieu du golfe de Finlande.* (De Custine.) ‖ Qui n'a que peu de saillie, qui est moins relevé qu'il ne faudrait: *Visage* PLAT. *Nez* PLAT. *Bouche* PLATE. *Menton* PLAT. *Joues* PLATES. ‖ Qui a peu de creux; dont le fond est aplati: *Assiette* PLATE. *Bateau* PLAT.

— Se dit des cheveux qui ne sont ni frisés ni bouclés: *Cheveux* PLATS. *Bandeaux plats.*

> O Corse à cheveux *plats*, que la France était belle
> Au grand soleil de messidor!
>
> A. BARBIER.

— Qui est plan, uni et peu épais: *Une pierre* PLATE. *Les poissons* PLATS.

— Dépourvu de force, de saveur: *Vin* PLAT. *Eau-de-vie très-*PLATE.

> Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
> D'un auvernat fameux, qui, mêlé de lignage,
> Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage,
> Et qui, rouge et vermeil, mais fade et doucereux,
> N'avait rien qu'un goût *plat* et qu'un déboire affreux.
>
> BOILEAU.

— Fig. Qui est sans élévation, sans vivacité, dépourvu de piquant et d'attrait: *Style* PLAT. *Pensée* PLATE. *Pièce fort* PLATE. *Un* PLATE *physionomie. Ce ne sont pas les critiques injustes*, PLATES *ou violentes, qui font beaucoup de mal; les éloges prodigués sans discernement sont bien plus nuisibles.* (Grimm.) *La conversation devient* PLATE *à proportion que ceux avec qui on la tient sont plus élevés en dignité.* (Helvét.) *Rien n'est plus* PLAT *qu'une politique superficielle.* (Ste-Beuve.) ‖ Qui dit ou écrit des choses plates: *Un* PLAT *écrivain. Un* PLAT *causeur.* ‖ Qui fait des actions dépourvues de noblesse et d'indépendance: *Un* PLAT *courtisan.*

— *Pays plat*, Pays de plaines, territoire dont le sol est peu accidenté. ‖ *Plat pays*, Villes, villages et campagne, par opposition aux places fortifiées.

— *Pied plat.* V. PIED.

— *Souliers plats*, Souliers sans talons:

> Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
> Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile,
> Cotillon simple et souliers *plats*.
>
> LA FONTAINE.

— *Vaisselle plate*, Vaisselle qui est d'une seule pièce, qui est sans soudure. ‖ Plus ordinairement, Vaisselle d'argent: *Service en* VAISSELLE PLATE. Cette expression vient de l'espagnol *plata*, qui signifie *argent*.

— *Calme plat*, Calme absolu, état de la mer quand il ne souffle pas le moindre vent: *Un calme* PLAT *nous retint dans la rade.* ‖ Fig. État des affaires dont la marche est sus-

pendue, qui n'avancent ni ne reculent : *En politique, le* CALME PLAT *ennuie les Français.*

— *Eaux plates*, Eaux d'agrément qui ne jaillissent pas, mais forment des bassins ou des lacs.

— *A plat ventre*, Couché sur le ventre : *Se mettre, se coucher, se jeter* À PLAT VENTRE. *Ramper* À PLAT VENTRE. ‖ Fig. Dans une situation basse et servile : *Ramper* À PLAT VENTRE *devant les grands.*

— Loc. fam. *Avoir le ventre plat*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. ‖ *Avoir la bourse plate*, Avoir très-peu d'argent. ‖ *Etre battu à plate couture*, Etre complétement défait : *L'armée* FUT BATTUE À PLATE COUTURE.

— Féod. ***Maison plate***, Maison sans fossé ni remparts.

— *Rimes plates*, Rimes se suivant deux à deux, sans être entremêlées : *Les poemes épiques et les tragédies sont généralement en* RIMES PLATES.

— Manege. *Chevaux plats*, Ceux dont les côtes sont serrées et avalées.

— Turf. *Course plate*, Course sur un terrain plat et sans obstacles.

— Mar. ***Bâtiment plat***, Celui dont les fonds, au lieu d'être effilés et terminés par une quille, finissent par une surface plane : *Les vaisseaux hollandais sont des* BÂTIMENTS PLATS *qui tirent peu d'eau, et par conséquent plus aisés à remorquer que les nôtres.* (Tourville.) ‖ *Voile plate*, Voile bien étarque, bien bordée, aussi tendue que possible : *Le léger bâtiment amena ses voiles à joindre, les borda bien* PLATES, *loffa et fut bientôt hors de vue.* (Defauconpret.) *Nœud plat*, Nœud forme de deux bouts qui reviennent sur eux-mêmes après s'être croisés.

— Pêche. ***Morue plate***, Morue ouverte, pour être séchée et salée.

— Techn. ***Broderie plate***, Broderie qui n'a sur le fond que la saillie du fil employe.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, quand il se divise suivant des surfaces sensiblement planes : *La cassure* PLATE *est raboteuse ou unie, suivant que la surface de cassure présente ou non des inégalités.* (Delafosse.)

— s. m. Partie plate d'une chose : *Un coup du* PLAT *de la main. Un coup de* PLAT *de sabre.*

— Fig. Ce qui est plat, dépourvu de sel, d'attrait, de piquant : *On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le* PLAT. (Volt.)

— Navig. *Plat d'un aviron*, Pelle, partie large de l'aviron. ‖ *Plat d'une varangue*, Sa partie inférieure.

— Techn. *Plat de côtes*, Partie inferieure de l'entre-côte et des côtes des animaux de boucherie. ‖ *Plat de joue*, Partie des joues qui contient un os plat.

— Adverbial. Platement, d'une manière plate : *Beaucoup d'écrivains croient faire simple et populaire, et ne réussissent qu'à faire* PLAT.

— Mar. *Arriver tout plat*, Arriver en mettant la barre tout au vent.

— Loc. adv. *A plat*, Sur la surface large; dans toute sa largeur : *Poser un livre* À PLAT. *Tomber* À PLAT. *Se coucher* À PLAT. ‖ Fig. Entièrement, tout à fait : *Son drame est tombé* À PLAT.

— **Syn. Plat, égal, plain, ras, uni.** V. ÉGAL.

PLAT s. m. (pla — rad. *plat* adj.). Pièce de vaisselle large et un peu creuse, sur laquelle on sert les mets : PLAT *d'argent, d'étain.* PLAT *de porcelaine.* PLAT *de faïence.* PLAT *rond.* ‖ Ce qui est contenu dans cette vaisselle : PLAT *de viande.* PLAT *de poisson.* PLAT *de volaille.* PLAT *de gibier.* PLAT *de légumes.* PLAT *de fruits.* PLAT *délicat, exquis. L'âme d'un gourmand est toute dans son palais; il n'est fait que pour manger; dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table; il ne peut juger que des* PLATS; *laissons-lui cet emploi.* (J.-J. Rouss.) *L'homme qui a inventé ou perfectionné un* PLAT *a rendu plus de services à l'humanité que l'homme qui a découvert une étoile.* (Brill.-Sav.) *Chaque peuple a son* PLAT *national.* (Scribe.)

La table de Patrocle et du fils de Pélée
De *plats* multipliés n'était pas surchargée.
BERCHOUX.

— Chacun des bassins d'une balance.

— Loc. fam. *Bon plat*, Réunion de choses ou de personnes également mauvaises :

D'animaux malfaisants c'était un très-*bon plat*.
LA FONTAINE.

‖ *Chasser, pêcher au plat*, Manger le gibier, le poisson, pris, pêché par les autres : *Je* CHASSE *bien, mais* AU PLAT *seulement.* ‖ *Mettre les petits plats dans les grands*, Ne rien épargner, faire un grand régal. ‖ *Mettre les pieds dans le plat*, Ne garder aucune mesure, aucun ménagement; éclater, dire franchement de dures vérités. ‖ *Plat de gelée*, Se dit, en jouant sur les mots, d'une forte gelée. ‖ *Donner, servir un plat de sa façon, un plat de son métier*, Jouer un tour qui tienne du propre caractère de la personne : *Ne vous fiez pas à lui, il vous* SERVIRAIT UN PLAT DE SA FAÇON. ‖ *Ne pas servir à plats couverts*, Ne pas se cacher du mal qu'on veut faire à quelqu'un, ne pas déguiser sa haine. ‖ *Il n'est pas gras de lécher les plats*, Se dit d'une personne dont on attribue l'embonpoint à une nourriture abondante et choisie.

— Hist. Commensalité, droit d'être nourri à la table du roi.

— Art culin. *Œufs sur le plat*, Œufs cuits sur un plat avec du beurre sans avoir été brouillés.

— Féod. *Plat nuptial*, Ce qu'un vassal devait présenter à son seigneur, en pain et en vin, le jour où il se mariait.

— Mar. Réunion des matelots désignés pour manger ensemble. ‖ *Plat des malades*, Nourriture particulière accordée aux matelots malades.

— Comm. *Plat de verre*, Grande pièce de verre ronde, telle qu'elle sort des verreries, et qui est destinée à être découpée en carreaux.

— **Encycl.** Dans les usages modernes, la vaisselle comporte deux espèces principales de *plats*, les ronds et les longs : les premiers destinés à recevoir les ragoûts, les légumes; les seconds, les grosses pièces de poisson ou de rôtisserie. Les *plats* font partie des services de table. On en fait en terre cuite, en faïence, en porcelaine, en argent, en or et, dans certains pays, en cuivre et en bronze. Ainsi que les modernes, les anciens ont eu des *plats* de terre cuite, de cuivre, d'argent, d'or, de bronze, etc. Les fabriques de poterie gréco-italienne en ont produit une quantité considérable. Quand le luxe se fut développé à Rome, on y fit des *plats* d'argent d'une grandeur extraordinaire. Sylla en possédait qui pesaient jusqu'à deux cents marcs, et du temps de Pline on comptait par centaines ceux de cette taille. Un affranchi de Claude, nommé Drusillanus Rotundus, faisait servir sur sa table un *plat* pesant mille marcs et entouré de huit autres plus petits pesant chacun cent marcs. Devant les dieux lares et les pénates, on déposait souvent en offrande de petits *plats* contenant des fruits ou des légumes. Les *plats* ou plateaux qui, dans le rit romain et le rit grec, servent à recevoir les offrandes ou à porter le pain bénit sont issus du *plat* antique.

PLATA (ÉTATS-UNIS DE RIO-DE-LA-) ou confédération Argentine, république fédérative de l'Amérique du Sud. V. ARGENTINE (confédération).

PLATA (RIO DE LA), c'est-à-dire *Rivière d'argent*, fleuve de l'Amérique du Sud, formé vers 34° de latit. S. et 60° 40′ de longit. O. par la réunion du Paraña et de l'Uruguay; il a 48 kilom. de largeur dès son origine, se dirige au S.-E., entre la république de l'Uruguay à gauche et l'Etat de Buenos-Ayres à droite, en s'élargissant graduellement, et se jette dans l'Atlantique, entre la Punta-Negra et le cap Saint-Antoine, par un estuaire de 210 kilom. de largeur, après un cours de 300 kilom. Ses bords, élevés au N., sont bas au S.; sa navigation est dangereuse à cause des bancs de sable et des vents violents, dits *pamperos.* Montevideo et Buenos-Ayres sont les deux seuls ports qu'on rencontre sur son parcours. Le rio de la Plata fut découvert en 1516 par Dias de Solis, qui lui donna son nom; Sébastien Cabot, qui le visita un peu plus tard, l'appela *Rivière d'argent* à cause des riches dépouilles qu'il fit sur les naturels des deux rives. En 1793, un phénomène surprenant se passa sur ce fleuve; les eaux furent poussées hors de leur lit naturel pendant trois jours et répandues au loin dans la plaine par un vent violent; des vaisseaux, engloutis dans le fleuve depuis plusieurs années, furent mis à découvert et on eut le temps de retrouver de grandes richesses enfouies dans les eaux.

Le vaste bassin du rio de la Plata est formé de la réunion du Parana et de l'Uruguay, grossis tous les deux de nombreux affluents, dont le plus important, le Paraguay, sépare la république de ce nom de la confédération Argentine.

Pendant deux cents ans, les provinces de l'une et de l'autre rive du rio de la Plata dépendirent de la vice-royauté du Pérou. Ce ne fut qu'en 1776 que la vice-royauté de la Plata engloba les vastes territoires de cette région qui formèrent quatre Etats, savoir : la république Argentine, la Bolivie, la Bande Orientale ou l'Uruguay et le Paraguay, ayant Buenos-Ayres pour capitale. En 1810 commença pour leur émancipation une guerre qui dura dix ans et qui se termina par le fait de leur indépendance, laquelle fut consacrée en 1823 par la reconnaissance des Etats-Unis, et en 1825 par celle de la Grande-Bretagne. Au lendemain de leur indépendance, les Etats de l'ancienne vice-royauté de la Plata se divisèrent en [illegible] Etats souverains et indépendants : la Bolivie, le Paraguay, l'Uruguay et la confédération Argentine. Aujourd'hui, on comprend sous la dénomination de la Plata les provinces riveraines du fleuve, c'est-à-dire le bassin du fleuve et de ses tributaires ou affluents, l'Uruguay et le Paraña, et les provinces riveraines. Ce sont ces contrées qui sont vulgairement appelées la Plata. La Plata comprend dans la confédération Argentine les quatre provinces du littoral ou riveraines : Buenos-Ayres ([illegible]); Santa-Fé ([illegible]6,117); Entre-Rios (134,271) et Corrientes ([illegible]); et, dans l'Uruguay, les départements [illegible] riverains : Maldonado (28,500); Montevideo (127,704); Canelones ([illegible]), San-José (28,[illegible]), Colonia (22,508); Soriano (27,500); Paysandu (33,052) et Salto (32,602).

Les principaux ports de la Plata, visités par les navires étrangers, sont : Buenos-Ayres, Montevideo et Rosario. Les ports de cabotage, pour l'Uruguay, sont ceux de Maldonado, de Colonia et de Palmira-Nueva sur l'estuaire, de Gualeguaychu, de Paysandu, de Salto, de Concordia et de Constitucion sur l'Uruguay, et, pour la confédération Argentine, ceux de Santa-Fé, de Paraña et de Corrientes sur le Paraña, et de Gualeguay, de Gualeguaychu, de Concepcion et de l Concordia sur l'Uruguay, tributaire du rio de la Plata.

PLATA (LA), appelée aussi **CHUQUISACA** ou **CHARCAS**, ville de l'Amérique du Sud, capitale de la république de Bolivie et ch.-l. du département de son nom, à 1,900 kilom. N.-O. de Buenos-Ayres, à 85 kilom. N.-E. de Potosi, par 19° 30′ de latit. S. et 69° 6′ de longit. O., sur la rive gauche du Cachimayo; 23,000 hab., de races espagnole et indienne. Siége du gouvernement bolivien; archevêché, université, consulats étrangers. Industrie peu active; commerce de matières d'or et d'argent, cuivre, étain, quinquina et laines. Cette ville est bâtie dans une délicieuse vallée, entourée de collines qui l'abritent contre l'impétuosité des vents. Son climat est doux et salubre, malgré de longues pluies qui durent presque continuellement de septembre en mars. Les maisons sont bien bâties et entourées de beaux jardins, ce qui donne à la ville un aspect tout particulier. Parmi les édifices, on remarque la cathédrale, qui forme trois nefs et qui est ornée de beaux tableaux; plusieurs autres églises, de nombreux couvents et un hôpital assez monumental. Les environs de la ville et surtout les bords du Cachimayo sont couverts de jolies maisons de campagne. Chuquisaca a été fondée en 1539 par Pedro Auzures, un des capitaines de Pizarre, sur l'emplacement de la ville indienne de son nom; elle fut appelée La Plata par les Espagnols, à cause des riches mines d'argent situées dans ses environs et d'où les incas tirèrent d'immenses richesses. Les Boliviens l'appellent *Sucre*, en l'honneur du général colombien de ce nom qui, en gagnant la bataille d'Ayacucho le 10 décembre 1824, assura l'indépendance de la république, laquelle fut proclamée à Chuquisaca le 6 août 1825. ‖ Le département de Chuquisaca, division administrative de la république bolivienne, est compris entre les départements de Potosi à l'O., de Cochabamba au N., de Santa-Cruz-de-la-Sierra à l'E. et de Tarija au S. Il a une superficie de 1,620 myriamètres carrés et 212,000 hab. Riches mines d'argent. Elevage important de bétail.

PLATAGE s. m. (pla-ta-je — rad. *plat*). Féod. Impôt qu'on payait pour les marchandises exposées en vente sur les places publiques et dans les rues.

PLATAGONE s. m. (pla-ta-go-ne — du gr. *platus*, large; *gônia*, angle). Mamm. Syn. de DAIM, section du genre cerf.

PLATALÉE s. f. (pla-ta-lé — lat. *platalea*; du gr. *platus*, large). Ornith. Nom scientifique du genre spatule.

PLATALÉINÉ, ÉE adj. (pla-ta-lé-i-né — du lat. *platalea*, spatule). Ornith. Qui ressemble à la spatule.

— s. f. pl. Tribu d'échassiers, de la famille des ardéidées, ayant pour type le genre spatule.

PLAT-ALLEMAND s. m. (pla-ta-le-man — de l'allem. *platt*, vulgaire, et de *allemand*). Linguist. Dialecte bas allemand, parlé dans certaines parties de l'Allemagne du Nord.

PLATAMMONIUM s. m. (pla-tamm-mo-ni-omm — de *platine*, et de *ammonium*). Composé de platine et d'ammonium, qui a été considéré par certains chimistes comme un radical hypothétique, expliquant mieux la constitution de certains composés d'ammoniaque et le platine que le radical ammonium.

PLATANAIE s. f. (pla-ta-nè — rad. *platane*). Lieu planté de platanes.

PLATANAIRE s. f. (pla-ta-nè-re — rad. *platane*). Bot. Syn. de SPARGANION ou RUBANIER, [illegible]

PLATANE s. m. ([illegible]) [illegible] étendu, et qui désigne proprement l'arbre aux larges [illegible] ches s'étendent au loin). Bot. Genre d'arbres, type de la famille [illegible] dans les régions [illegible] : *Le* PLATANE [illegible] *Les* PLATANES [illegible]

— Encycl. [illegible] et creuse à la base, de manière [illegible]

complétement le bourgeon. Les fleurs, monoïques, dépourvues de périanthe, sont groupées en chatons très-compactes et globuleux; les mâles ont des étamines très-nombreuses, à filets courts; les femelles ont un ovaire uniloculaire, renfermant un ou deux ovules. Le fruit est composé d'akènes coniques, velus, réunis en capitules globuleux et très-compactes. Ce genre se réduit à une seule espèce, qui présente, à la vérité, plusieurs variétés assez distinctes.

Le *platane commun* est connu depuis très-longtemps; son histoire remonte à la guerre de Troie. Originaire de l'Asie Mineure, il fut, d'après Pline, importé en Grece et de là dans l'île Pelagosa, où on le planta sur le tombeau de Diomède; il passa ensuite en Sicile et ne tarda pas à se répandre dans le reste de l'Italie. On voyait encore, du temps de Pline, dans une forêt de l'Arcadie un *platane* dont la plantation était attribuée à Agamemnon. Les Grecs faisaient autour de leurs écoles des avenues et des quinconces de *platanes*. Les Romains aimaient à prendre leurs repas à l'ombre de cet arbre, et l'on rapporte même que, pour activer sa végétation, ils arrosaient de vin ses racines.

A l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, le *platane* passa dans nos contrées; mais il devint peu à peu si rare que lorsque, au XVIᵉ siècle, on en apporta des pieds en France et en Angleterre, on put croire à une véritable introduction; aussi plusieurs auteurs ne font-ils remonter qu'à cette époque sa culture dans l'Europe occidentale. Le célèbre chancelier Bacon le propagea dans ses jardins de Vérulam et Louis XV en fit venir de nombreux sujets qui furent plantés à Trianon. Aujourd'hui cet arbre se trouve répandu dans toutes les contrées chaudes et tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Les auteurs anciens et modernes ont rapporté de nombreux exemples de *platanes* remarquables par leur âge et leurs dimensions colossales. Tel est ce fameux *platane* de Lycie dont le tronc renfermait une cavité de 25 mètres de tour, dans laquelle le consul Licinius Mutianus passa la nuit avec dix-huit personnes de sa suite. Tel est encore celui que l'empereur Caligula trouva aux environs de Vélitres et dont les branches formaient une vaste salle de verdure dans laquelle ce prince dîna avec quinze convives. Nous pouvons citer aussi le fameux *platane* de Godefroi de Bouillon à Buyukdéré, au sujet duquel Olivier s'exprime en ces termes, dans son *Voyage dans l'empire ottoman* :

« Le *platane* présente souvent à sa base une expansion considérable, d'un diamètre double et triple de celui du tronc et qui peut excéder trente pieds, ainsi que nous l'avons vu en quelques endroits, de sorte qu'il arrive fréquemment, lorsque l'arbre meurt de vétusté, qu'il pousse tout autour de sa souche des rejetons qui forment autant de nouveaux arbres; c'est sans doute ce qui est arrivé à ce célèbre *platane* de Buyukdéré, dont on nous parlait depuis longtemps, à deux lieues de la mer Noire. Sept [illegible] d'une énorme grosseur, adhérents [illegible] base, s'élevent circulairement et laissent au milieu un espace considérable. C'est là que des Grecs, des Armeniens et des Turcs se réunissent les jours de fête, assis sur un [illegible] gazon, respirant à l'ombre une fraîcheur agréable. »

Le *platane* est un de nos plus grands arbres à feuilles caduques; ses rameaux à la fois [illegible] étalantes et [illegible] ment au sol; sa tige, droite et régulière, nue sur une grande partie de son étendue, peut atteindre une hauteur de 4[illegible] mètres, elle présente souvent un énorme diamètre à sa base et va en [illegible] jusqu'au tiers de sa hauteur. [illegible] recouvre est d'un gris verdâtre et se détache naturellement par plaques. Les rameaux sont étalés et portent [illegible] ment pétiolées, [illegible] large, régulière, arrondie, qui donne un ombrage et un couvert [illegible]

[illegible]

portion de bonne terre qui ne soit ni trop tenace ni trop consistante. Le *platane* d'Occident, au contraire, exige un terrain plus gras, plus humide, mais non tenace ni argileux.

On propage rarement le *platane* par semis et, dans ce cas, on tire autant que possible du midi de l'Europe la graine du *platane* d'Orient, et d'Amérique celle du *platane* d'Occident. On sème en terre sableuse, ni trop sèche ni trop humide, exposée au nord ou au levant. On recouvre très-peu la graine et on peut même se contenter de la fixer au sol en arrosant abondamment et de haut. Le mois de mars est la saison préférable, au moins sous les climats du Nord. On donne au semis les binages, les sarclages et les arrosements nécessaires. On élague aussi légèrement les jeunes sujets, qui, à l'âge de quatre à cinq ans, peuvent être plantés à demeure. Le semis donne des arbres plus vigoureux et mieux enracinés; mais il faut attendre plus longtemps pour avoir des sujets d'une certaine force.

Le bouturage, auquel on recourt le plus souvent, peut se faire durant tout l'hiver, un peu plus tôt, un peu plus tard, suivant le climat de la localité et la température de l'année. On prend des rameaux de la dernière pousse, ayant à la base un talon de bois de deux ans; on les coupe à la longueur de 0m,50 environ, en recouvrant la plaie de mastic ou d'onguent de Saint-Fiacre. On enfonce ces boutures obliquement, à 0m,15 de distance, dans une terre légère, fraîche et un peu ombragée. On serfouit, on sarcle, on arrose par les temps trop secs et on repique les boutures en pépinière l'hiver suivant. On a conseillé de bouturer en place; ce mode fait gagner du temps, mais il demande beaucoup de soins. Le bouturage par ramée consiste à coucher en terre une tige ou une branche assez forte et bien garnie de ramilles. Enfin, on peut encore bouturer cette essence par tronçons de racines.

Pour multiplier le *platane* par marcottes, on commence par recéper le pied mère à fleur de terre; vers la fin de l'hiver suivant, on couche les rameaux qui ont poussé dans l'année; à moins de sécheresse extraordinaire, ils seront enracinés un an après et on pourra les sevrer ou les séparer du pied mère. « Dans les grandes pépinières, dit Bosc, on consacre un certain nombre de pieds uniquement à cet objet, et ces pieds, devenant gros, fournissent souvent chacun plus de cent marcottes. On les relève à la fin de l'hiver, on coupe la crosse immédiatement au-dessous du plus fort paquet de racines et on les plante à la distance de 0m,60 à 0m,80, suivant la nature du sol. » Les pieds venus de marcottes sont traités comme ceux de semis. Ils croissent bien plus rapidement dans les premiers temps; mais il n'en est plus de même au bout de douze à quinze ans. Il est souvent avantageux de recéper les plants repiqués.

Le *platane* croît rapidement dans sa jeunesse; il est rustique et ne craint que les grands vents et les froids exceptionnels. Il n'est pas attaqué par les insectes. On s'étonne qu'il ne soit pas plus répandu dans les massifs forestiers, surtout dans les futaies, quand on considère sa longévité, la rapidité de sa croissance, les dimensions qu'il peut atteindre, le développement régulier de sa tige, la facilité de sa reproduction, la faculté qu'il possède de croître sous le couvert des autres essences et celle qu'a sa graine de se disséminer et de lever sans culture dans un terrain convenable. Il y aurait également avantage à l'exploiter en taillis, car il repousse bien de souche et donne, dès la première année, des rejets très-vigoureux. On pourrait, enfin, en faire des têtards et l'associer dans ce but au saule blanc sur le bord des eaux.

Jusqu'à ce jour, le *platane* n'est guère cultivé en grand que comme arbre d'avenue; sous ce rapport, il est supérieur au frêne, à l'orme, au robinier, au tilleul, etc. Il pousse ses feuilles de très-bonne heure au printemps et les perd fort tard à l'automne. Il se prête fort bien à la taille et prend aisément toutes les formes, en éventail, en plafond ou en portique; mais, à mesure qu'il avance en âge, on ne doit l'élaguer qu'avec modération. On le plante à des distances qui varient de 6 à 12 mètres, suivant la forme de la plantation et la qualité du sol. On le trouve fréquemment dans les plantations urbaines; mais il ne faudrait pas l'y multiplier outre mesure, car il présente un inconvénient qui mérite d'être pris en considération. Les poils qui couvrent ses parties herbacées se détachent facilement, sont entraînés par les vents et peuvent, en s'introduisant dans les voies respiratoires, causer d'assez graves irritations. Il y a donc lieu de préférer, pour ce motif, le *platane* d'Orient et surtout la variété à feuilles d'érable, où cet inconvénient [illegible].

Il était connu depuis longtemps que les feuilles du *platane* provoquent facilement la toux et agacent les yeux et les oreilles. Dioscoride, Pline et Galien avaient déjà dit que le duvet qui se trouve sous les feuilles de [illegible] [illegible] (Gal[illegible]). M[illegible], [illegible] semblaient se souvenir de cette propriété malfaisante du magnifique végétal et prétendaient, avec [illegible] sang. » Ce fut seulement en 1873, à l'occasion d'une note publiée dans l'*Union médicale* par le docteur Hubert Boëns, de Charleroi, sur l'action des filaments noirs qui se trouvent aux aisselles des rameaux du bambou, que le docteur Durwell, de Guebwiller (Alsace), songea à faire connaître les remarques qu'il avait faites sur les effets du *platane* et qui confirmaient de tout point celles des anciens auteurs. Il en résulte que le tissu tomenteux de ce bel arbre laisse dégager, en été, quand l'air est sec et agité, une fine poussière ou plutôt un véritable poussier d'imperceptibles arêtes lancéolées, d'une dureté siliceuse, qui sont l'unique cause des inconvénients que nous venons de signaler. En conséquence, M. Durwell demande qu'on proscrive impitoyablement le *platane* des cours ou jardins des hôpitaux, collèges et prisons, dont les habitants ne peuvent se promener que dans des espaces restreints. Il serait bon aussi de conseiller à toutes les personnes qui souffrent de la poitrine de ne pas s'arrêter longtemps sous les *platanes*, surtout au printemps et quand les feuilles sont agitées par un vent sec. Enfin, les arboriculteurs feront bien de ne travailler dans les plants de *platane* que le matin, après une abondante rosée, ou dans les jours pluvieux.

Le bois du *platane* est dense, compacte, homogène, assez lourd, moins dur que celui du hêtre, auquel il ressemble beaucoup, mais d'un grain plus serré et plus fin et susceptible d'un plus beau poli; il a peu d'aubier. Coupé dans le sens des rayons médullaires, il est, comme le hêtre, fauve jaunâtre, maillé, couvert de larges écailles ou lamelles nacrées; coupé perpendiculairement à ces rayons, il présente une multitude de petites lignes très-fines et serrées. On lui reproche d'être sujet au retrait, à la fente et à la vermoulure; mais il perd ces défauts et acquiert une grande dureté lorsqu'on a eu soin, aussitôt après son exploitation, de le débiter en madriers et de le tenir submergé dans l'eau pendant un an environ; il faut ensuite qu'il soit très-sec avant d'être mis en œuvre. Aisé à travailler, il se partage facilement dans tous les sens et peut être débité en planches. Dans les vieux pieds, il a une couleur brunâtre qui le fait ressembler au noyer lorsqu'on l'a frotté avec de l'huile.

Ce bois est employé pour la menuiserie, l'ébénisterie et le tour; la variété à feuille d'érable est la plus estimée pour ces divers usages. On emploie particulièrement pour faire des meubles les parties inférieures et renflées du tronc qui, débitées en planches, présentent des ronces ou marbrures d'un bel effet. Facile à injecter par des solutions de sels colorés, il sert à faire de jolis petits meubles, des coffrets, des objets d'art, de couleurs aussi agréables que variées. Comme le *platane* se conserve très-bien dans l'eau, on l'emploie pour les constructions navales et on en fait même des canots d'une seule pièce. Il sert aussi pour la charpente et le charronnage; le *platane* tortillard est préféré pour ce dernier usage; on en fait de très-bons moyeux. On l'utilise encore pour l'armurerie et pour les dossiers des peignes à carder. Il est peu employé comme bois de chauffage, bien qu'il donne une flamme vive et beaucoup de chaleur. Ses cendres sont riches en potasse.

L'écorce du *platane* est assez astringente pour qu'on l'ait proposée comme succédané du quinquina. Les anciens l'employaient contre les abcès, les brûlures, les engelures, les hémorragies, la morsure des serpents venimeux, etc. On l'a préconisée, ainsi que la racine, sous forme de décoction, contre la dyssenterie et les ulcères. On en a obtenu un extrait, employé avec succès comme stomachique et antiscorbutique. M. Belhomme a trouvé dans cette écorce une matière colorante jaune paille en la faisant bouillir dans l'eau; on obtient ainsi une liqueur brunâtre qui colore la soie en jaune. Cette solution, traitée par la potasse à l'alcool et chauffée jusqu'à dessiccation complète, donne une matière gommeuse brune; reprise ensuite par l'acide chlorhydrique, séchée et lavée à l'alcool, elle donne une matière astringente, cristallisée, la *platanine*, dont la solution rappelle, par sa saveur, l'infusion de la feuille de thé. Enfin, cette écorce est assez riche en tannin pour pouvoir servir au tannage, bien qu'elle soit inférieure, sous ce rapport, à celle du chêne.

Les feuilles du *platane*, quand elles sont encore tendres et peu développées, peuvent servir à l'alimentation des bestiaux. Elles ont eu, dans l'ancienne médecine, ainsi que les bourgeons, la même réputation que l'écorce. Mais les fruits surtout étaient très-vantés sous ce rapport. D'après Dioscoride, ces fruits, cuits dans du vin, guérissent la morsure des serpents et, pilés avec de la graisse, ils fournissent un bon remède contre les brûlures. De nos jours, à Naples, on a employé la décoction vineuse de ces fruits contre le choléra; mais, chose singulière, le médecin qui rapporte cette expérience a négligé de nous en apprendre les résultats.

PLATANÉ, ÉE adj. (pla-ta-né — rad. *platane*). Bot. Qui ressemble au platane.

— S. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, formée aux dépens des amentacées et comprenant le seul genre platane.

— **Encycl.** La famille des *platanées* renferme de grands arbres, à feuilles alternes, palmatilobées et dépourvues de stipules. Les fleurs sont monoïques et groupées en capitules globuleux; les mâles consistent en une étamine, à connectif prolongé en forme de clou, et sont entremêlées de bractées écailleuses; les femelles ont un ovaire conique, surmonté d'un style un peu latéral et terminé par un stigmate simple. Le fruit est constitué par un grand nombre d'akènes réunis en tête globuleuse et dont chacun renferme une graine à embryon droit, entouré d'un albumen charnu. Cette famille, qui semble établir le passage entre les amentacées, ne comprend que le seul genre platane, dont les espèces peu nombreuses croissent dans l'hémisphère nord.

PLATANELLA ou **PLATANI**, le *Camicus* des Romains, rivière du royaume d'Italie, dans la Sicile. Elle prend sa source au versant méridional des monts Neptuniens, dans la province de Palerme, coule d'abord au S., puis tourne au S.-O., baigne la province de Caltanizetta, entre dans celle de Girgenti et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 110 kilom.

PLATANIA, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district de Nicastro, mandement de Sambiase; 2,492 hab.

PLATANIER s. m. (pla-ta-nié). Bot. Nom vulgaire du platane.

PLATANISTE s. m. (pla-ta-ni-ste — rad. *platane*). Antiq. gr. Plaine ombragée de platanes, où les jeunes Spartiates se livraient aux exercices gymnastiques.

— Mamm. Division du genre dauphin.

PLATANOCARPE s. m. (pla-ta-no-kar-pe — du gr. *platanos*, platane; *karpos*, fruit). Bot. Syn. de NAUCLÉE.

PLATANOCÉPHALE s. m. (pla-ta-no-sé-fa-le — du gr. *platanos*, platane; *kephalê*, tête). Syn. de CÉPHALANTHE.

PLATANOÏDE adj. (pla-ta-no-i-de — de *platane*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au platane.

PLATANTHÈRE s. f. (pla-tan-tè-re — du gr. *platus*, large, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal.

PLATASTÉRIE s. f. (pla-ta-sté-rî — du gr. *platus*, large, et de *asterie*). Echin. Division du grand genre astérie.

PLATAX s. m. (pla-taks — du gr. *platus*, large). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes, formé aux dépens des chétodons, et comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent l'océan Pacifique et la mer des Indes : *Les* PLATAX, *que l'on a separés des chetodons, n'en diffèrent aucunement quant aux mœurs et aux habitudes.* (A. Guichenot.)

— **Encycl.** Les *platax* étaient confondus autrefois avec les chétodons, dont ils se distinguent surtout par une rangée de dents tranchantes et divisées en trois pointes, située au devant des dents en brosse. Ils ont, en outre, le corps comprimé, beaucoup plus haut que long et paraissant se continuer avec des nageoires verticales, écailleuses, épaisses et très-élevées, où les épines, peu nombreuses, se cachent dans le bord antérieur; les ventrales sont aussi fort longues. Toutes les espèces connues dans ce genre habitent la mer des Indes ou l'océan Pacifique; leurs habitudes et leurs mœurs ne diffèrent pas de celles des chétodons. Le *platax chauve-souris* se distingue facilement par sa couleur verdâtre, avec une bande noire transversale sur la base de la nageoire caudale.

PLAT-BORD s. m. Mar. Extrémité supérieure du bordage qui règne autour du pont d'un vaisseau. ‖ Pl. PLATS-BORDS.

— Const. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés.

PLAT-COIN s. m. Min. Coin plat en bois blanc. ‖ Pl. PLATS-COINS.

PLATE s. f. (pla-te — rad. *plat*). Armur. Ancienne arme défensive, sorte de cuirasse de dessous. ‖ *Coutel à plate*, Épée fine et tranchante, qui était un peu plus fine que la dague.

— Mar. Nom donné, dans la Manche, à une petite embarcation à fond plat servant à la pêche.

— Techn. Plaque de cuivre dressée.

— Ichthyol. Nom d'un poisson du lac de Genève : *La* PLATE *vit dans le golfe de Thonon et se pêche rarement ailleurs.* (De Saussure.)

PLATE s. f. (pla-te — espagnol *plata*, argent, du vieux français *plate*, qui désignait autrefois des pièces aplaties de métal). Argent. ‖ Mot employé seulement dans les relations où figurent les Espagnols.

— Blas. Besant, qui est toujours d'argent : *Boutemont, en Normandie : De sable, à trois* PLATES *d'argent. Fuchs : De gueules, à neuf* PLATES *d'argent, posées trois, trois et trois.*

PLATE, ville de Prusse, province de Poméranie, régence et à 54 kilom. N.-E. de Stettin, cercle de Regenwald, sur la rive gauche de la Réga; 2,057 hab. Fabrication de draps et de serges.

PLATÉA s. m. (pla-té-a). Ornith. Nom scientifique du genre platée.

PLATEA (François), théologien et dominicain italien. V. PIAZZA.

PLATEAU s. m. (pla-to — rad. *plat*). Objet plat et horizontal : *Un* PLATEAU *de bois.*

— Fond de bois des grosses balances; bassin de balance en général : *Mettre des marchandises sur un des* PLATEAUX. *O justice politique! revendeuse à faux poids! qu'il y a d'infamie sous le* PLATEAU *de ta balance!* (Proudh.)

— Sorte de large plat de bois ou de métal, sur lequel on sert du café, du chocolat, des liqueurs, des rafraîchissements : *Un* PLATEAU *d'argent.* ‖ Grand plat que l'on met au milieu d'une table à manger, pour y disposer des cristaux, des vases de fleurs et autres ornements.

— Plaine située dans un lieu élevé : *Sur le* PLATEAU *du Saint-Gothard, désert dans le ciel, peut un monde et commence un autre monde.* (Chateaub.)

Sur les larges *plateaux* sans maisons ni chemins,
On respire le vent des libres solitudes.

J. AUTRAN.

— Véner. Nom donné aux fumées des bêtes fauves, quand elles sont plates et rondes.

— Mar. *Plateau correcteur*, Plaque de fer disposée près de la boussole, pour corriger l'effet des fers du navire sur la boussole.

— Artill. *Plateau à pierrier*, Disque de bois qu'on place sur la charge de poudre du pierrier. ‖ *Plateau d'éprouvette*, Plate-forme en bois de chêne ayant dans le milieu un embrèvement où se loge la plaque du mortier-éprouvette. ‖ *Plateau de pétard*, Madrier sur lequel on attache le pétard.

— Physiq. *Plateau électrique*, Pièce de verre circulaire, que l'on électrise en la faisant tourner entre deux coussins.

— Agric. Planche attachée à un long manche, dont on se sert pour plomber la terre.

— Bot. Disque mince qui fait la base des oignons, et d'où sortent les racines. ‖ Nom donné par quelques auteurs au chapeau ou réceptacle des agarics et des bolets. ‖ Un des noms vulgaires du nenufar jaune, à cause de la forme discoïde de ses feuilles. ‖ *Plateau bleu*, *Plateau gris*, *Plateau violet*, Nom de trois agarics des environs de Paris. ‖ *Plateau de Sainte-Lucie*, Autre agaric à chapeau plat, d'un violet terne en dessus.

PLATEAU (Joseph-Antoine-Ferdinand), physicien belge, né à Bruxelles en 1801. Il fit ses études à Liége, où il apprit le droit, puis les sciences physiques et mathématiques. Ayant pris le diplôme de docteur ès sciences en 1829, il alla habiter Bruxelles, qu'il quitta en 1835 pour aller occuper, en qualité de professeur extraordinaire, une chaire de physique et d'anatomie à l'université de Gand. En 1843, M. Plateau perdit la vue, mais n'en continua pas moins son enseignement et fut nommé, l'année suivante, professeur ordinaire. Membre de l'Académie royale de Belgique en 1836, il a été nommé, en 1852, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ce savant a publié de nombreux articles et mémoires dans le *Recueil* et les *Bulletins* de l'Académie de Bruxelles, dans les *Annales de physique et de chimie* de Paris, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, etc. Nous citerons particulièrement : *Dissertations sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue* (Liége, 1829, in-4o); *Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés*; *Mémoire sur l'irradiation*; *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur*, etc. Il a publié la *Géologie de la Belgique* dans l'*Encyclopédie populaire*.

PLATE-BANDE s. f. Espace de terre de peu de largeur, qui règne le long d'un parterre ou d'un jardin, et que l'on garnit d'arbustes, de fleurs, de plantes d'agrément : *Les* PLATES-BANDES *destinées à la culture des fleurs doivent être souvent arrosées.* (Raspail.)

— Archit. Partie supérieure d'une baie non cintrée, formée d'une seule pierre ou de plusieurs pierres assemblées. ‖ Saillie plate, qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. ‖ Barre de fer qui lie un pan de bois à un plancher ou à une cloison. ‖ Morceau de fer qui lie deux pièces de bois jointes bout à bout. ‖ *Plate-bande de fer*, Bande de fer posée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. ‖ *Plate-bande de pavé*, Dalle de pierre ou de marbre, qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé. ‖ *Plate-bande de compartiment*, Face plane comprise entre deux moulures.

— Artill. Bande de fer qui passe sur les tourillons d'une pièce de canon et les attache à l'affût. ‖ Moulure plate d'une bouche à feu : PLATE-BANDE *de la culasse, de la bouche.*

— Mar. Nom donné aux bordages de la poupe sur lesquels on applique les corniches.

— Techn. Bande de fer mince, qui règne

au-dessus des balustres des rampes d'escalier, de balcon, d'appui de croisée.

— **Encycl.** Hortic. On distingue deux sortes de *plates-bandes* : celles des jardins d'agrément et celles des potagers. Les *plates-bandes* d'agrément sont les bandes de terre qui longent les allées et qui sont garnies de plantes rares, soit vivaces, soit passagères; on y trouve aussi de petits arbrisseaux, tels que rosiers, lilas de Perse, spirea, trifolium, pêchers nains à fleurs doubles; on rencontre même des plantes vivaces plus élevées, plus apparentes, telles que les astères, les hélianthes, les persicaires, les croix de Jérusalem et beaucoup d'autres.

La *plate-bande* est la principale forme adoptée pour les jardins fleuristes proprement dits. Autrefois, on les faisait droites; mais, aujourd'hui, on les infléchit en tout sens; ce sont donc des espèces de rubans de terre disposés sur les gazons, le long des allées ou des bosquets, et dont le caractère distinctif est d'avoir, dans toute leur étendue, une largeur égale. Cette largeur ne doit jamais excéder 6 pieds; mais, ordinairement, elle est de 4 pieds. Ces *plates-bandes* sont relevées sur les bords d'environ 2 pouces au-dessus du sol environnant et bombées en dos d'âne, de sorte que la ligne du milieu se trouve plus élevée que les deux côtés de la *plate-bande*. On peut aussi disposer les *plates-bandes* en amphithéâtre au côté de l'allée.

Dans les jardins potagers, on donne le nom de *plate-bande* à toute bande de terre qui se trouve au bord des allées et qui est un peu plus élevée que le niveau de ces mêmes allées. Ces *plates-bandes* n'ont jamais plus de 0m,60 à 0m,80 de largeur; leur partie la plus rapprochée de l'allée se nomme *bordure*; la partie la plus éloignée est la *contre-bordure*. La bordure, suivant les climats et le goût du propriétaire, est occupée par un cordon de pommiers, une ligne de fraisiers, d'oseille ou de thym dans les terres sablonneuses, qui ont besoin d'être soutenues. Beaucoup de personnes y mettent aussi des lignes de gazon d'Espagne, de pâquerettes, de julienne de Mahon, de pieds-d'alouette, d'iris pumila, etc. La contre-bordure est ordinairement réservée aux lignes d'ail, d'échalote, de ciboulette, de persil, de cerfeuil, de sarriette, etc. Au milieu de la *plate-bande*, entre la bordure et la contre-bordure, il est d'usage de placer des arbres nains, sous forme de pyramides, de fuseaux, de buissons, de vases et même de palmettes. De loin en loin, entre ces arbres, il est d'usage aussi de mettre des touffes de fleurs vivaces.

Les *plates-bandes* forment réellement les quatre cadres du potager. Les parties encadrées par elles se nomment *carrés* ou *carreaux* et se divisent en planches.

On appelle encore *plate-bande* l'espace compris entre un mur, une clôture quelconque et l'allée qui passe en avant. Ces sortes de *plates-bandes* sont destinées à la culture d'arbres en espalier et à divers semis de primeur. On y place aussi, à bonne exposition, les couches nécessaires pour faire du plant à repiquer.

Les *plates-bandes* sont quelquefois bordées de buis ou avec des tringles de bois, ou encore avec des herbes.

— **Archit.** La *plate-bande* est une espèce de voûte horizontale ou avec une flèche très-faible en moellon, meulière ou brique, que l'on substitue aux linteaux en bois ou en fer pour recouvrir les baies. Quelquefois les *plates-bandes* se forment d'une seule pierre; mais ce n'est que pour de faibles ouvertures, et pour les décharger on établit une voûte au-dessus d'elles, afin de reporter sur les chambranles le poids de la maçonnerie qui les surmonte. Les *plates-bandes* en pierre formées de plusieurs voussoirs donnent, sous le rapport de l'aspect et de la solidité, des résultats qui les rendent bien préférables aux linteaux formés d'une seule pierre; mais, comme le centre vers lequel tendent les voussoirs est assez éloigné, leur exécution doit être faite avec beaucoup de soin; de plus, quand les ouvertures ont une certaine largeur, on encastre dans les intrados un ou deux linteaux en fer dont les extrémités reposent sur les sommiers.

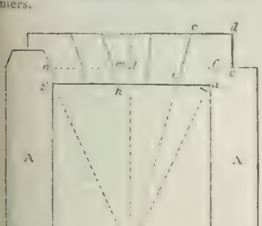

Fig. 1.

On appelle pieds-droits les deux murs verticaux AA sur lesquels pose la *plate-bande*. Les claveaux sont les pierres qui la composent; la tête du claveau est le polygone *abcdef*, qui fait partie de la face du mur dans lequel la porte est percée. La clef est la pierre placée au milieu de la porte. On nomme coupes les faces inclinées suivant lesquelles les claveaux sont posés les uns contre les autres. L'intrados est la surface apparente qui forme le dessous de la *plate-bande*. Les sommiers sont les pierres qui forment la partie supérieure des pieds-droits et sur lesquels s'appuie la *plate-bande*. Pour tailler les pierres d'une telle voûte, on construit le triangle équilatéral *agk*, puis on divise le côté *ag* en un nombre impair de parties égales, de manière que l'une des parties ne soit d'une dimension ni trop faible, ni trop forte. Par tous les points de division on mène des droites, telles que *ck*, qui représentent les coupes suivant lesquelles on doit tailler les pierres de la *plate-bande*. Pour empêcher le glissement du premier claveau sur le sommet du pied-droit, on brise la coupe *af* par le plan horizontal *fe*; cette coupe prend le nom de crossette; on peut voir qu'avec ce procédé la partie *cdef* est maintenue sur le sommier par la pression des pierres supérieures. Pour éviter les angles aigus que les coupes font avec l'intrados, on fait quelquefois, par les points de division de celui-ci, des coupes verticales, telles que *hm*, jusqu'à la rencontre d'une ligne horizontale *ln*; le reste des coupes se dirige toujours vers le point *k*.

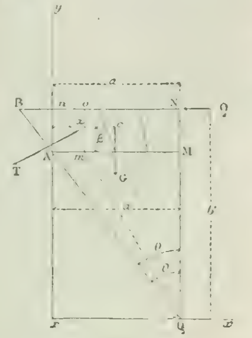

Fig. 2.

Les voûtes en *plate-bande* sont soumises à des conditions spéciales d'équilibre. Leur usage est fort restreint dans les grands travaux d'utilité publique, et par suite leur établissement se trouve toujours subordonné à des motifs particuliers de convenance ou de décoration. Soit la portion de voûte, dont on cherche les conditions d'équilibre, la moitié ABNM d'une *plate-bande* uniformément épaisse. Pour se former une idée nette de la nature de cet équilibre, imaginons, pour plus de simplicité, que les voussoirs sont simplement sollicités par l'action de la pesanteur et supposons que l'on mette en place successivement ces voussoirs en commençant par AB*nm*; il sera nécessaire, pour les maintenir en place, d'appliquer contre le joint supérieur du dernier voussoir une force Q qui devra être assez grande pour empêcher la totalité, ou une portion quelconque des voussoirs mis en place, de tomber, soit en glissant sur les joints, soit en tournant sur les arêtes inférieures des joints. On voit donc en général que, considérant un joint quelconque *mn*, le système des forces appliquées à la portion de *plate-bande* ABNM, y compris la force Q appliquée contre le joint supérieur du dernier voussoir, doit être tel que l'action de la force appliquée à la partie supérieure *mn*NM ne puisse pas faire glisser dans le sens de *nm* cette partie sur le plan *mn* supposé fixe, ni la faire tourner autour de l'arête *m*. Soient x et y les coordonnées horizontale et verticale du point m; θ, l'angle que fait la direction du joint mn avec la verticale; a, la demi-largeur AM; c, l'épaisseur MN; π, le poids de l'unité de volume de la matière des voussoirs; G, la résultante des forces appliquées aux voussoirs compris dans la portion de voûte mnNM, a', b', les coordonnées du point extrême N de la courbe d'extrados; α et β, les coordonnées du point d'application de la résultante des forces G, t, la pression normale exercée sur le joint mn; pour exprimer les conditions relatives au glissement sur le point m, en faisant abstraction des résistances provenant du frottement et de la cohésion, on remarque que la force qui tend à faire glisser la portion de *plate-bande* mnNM dans le sens nm est G cos θ, et à la force qui s'oppose à ce glissement Q sin θ. En égalant ces deux quantités, et en divisant chacune d'elles par cos θ, on a pour l'équation de glissement

$$(1)\qquad G - Q \operatorname{tang} \theta,$$

mais G [illegible] le [illegible] des voussoirs et est [illegible] pour un [illegible] sant cette [illegible] $(a - x)$, est [illegible] $s = (a - x)c$; [illegible] et en un [illegible] est la hauteur et la base la différence entre $(a - x)$ et aN, soit no, pour lequel

$$s = \frac{1}{2} c \times c \operatorname{tang} \theta$$

d'où

$$s = \frac{1}{2} c^2 \operatorname{tang} \theta.$$

On a donc pour la valeur de G

$$G = \pi\left[(a - x)c - \frac{1}{2} c^2 \operatorname{tang} \theta\right],$$

d'où l'équation (1) de première devient

$$(2)\qquad Q \operatorname{tang} \theta = \pi\left[(a - x)c - \frac{1}{2} c^2 \operatorname{tang} \theta\right],$$

de laquelle on tire pour la valeur de Q, après toutes simplifications,

$$(3)\qquad Q = \pi \frac{2c(a-x) - c^2 \operatorname{tang} \theta}{2 \operatorname{tang} \theta}.$$

De cette équation on tire la valeur de tang θ,

$$(4)\qquad \operatorname{tang} \theta = \frac{2\pi c(a - x)}{2Q + \pi c^2}.$$

Si θ' désigne l'inclinaison du premier joint AB, x étant égal à zéro, on a

$$(5)\qquad \operatorname{tang} \theta' = \frac{2\pi ac}{2Q + \pi c^2},$$

d'où

$$(6)\qquad Q = \pi \frac{2ac - c^2 \operatorname{tang} \theta'}{2 \operatorname{tang} \theta'}.$$

En établissant le rapport qui existe entre les équations (4 et 5), on déduit

$$(7)\qquad \frac{\operatorname{tang} \theta}{\operatorname{tang} \theta'} = \frac{a - x}{a}.$$

Ainsi, l'inclinaison θ' étant donnée pour le premier joint, la valeur de Q est déterminée par l'expression (6) et l'équilibre exige que les directions de tous les points se rencontrent en un même joint o. De l'équation d'équilibre (2) il suit que, pour que le glissement n'ait pas lieu dans le sens de nm, on doit avoir

$$Q \operatorname{tang} \theta < G.$$

Pour exprimer les conditions relatives au mouvement de rotation autour de l'arête inférieure du joint nm, on suppose que la portion de *plate-bande* mnNM tend à tourner de haut en bas sur l'arête m et que la force Q est appliquée en N, ce qui est le cas où elle a le moins de tendance possible à favoriser ce mouvement. Le moment des forces qui tendent à faire tourner la portion de *plate-bande* est $G(\alpha - x)$ et le moment des forces qui s'opposent à ce mouvement $Q(b' - y)$. Ainsi on a pour l'équilibre de rotation

$$(8)\qquad G(a - x) = Q(b' - y);$$

et pour que le mouvement de rotation n'ait pas lieu, on doit avoir

$$Q(b' - y) > G(a - x).$$

En remplaçant G par sa valeur, on a

$$Q(b' - y) > \left[\pi(a - x)c + \frac{1}{2} c^2 \operatorname{tang} \theta\right](a - x).$$

Pour le joint AB et l'angle θ', on a, en remarquant que $(b' - y) = c$,

$$(9)\qquad Qc > \frac{1}{2}\pi a^2 c - \frac{1}{6}\pi c^3 \operatorname{tang}^2 \theta'.$$

Cette inégalité, exprimant que la portion de *plate-bande* ABMN ne peut tourner sur l'arête [illegible] A, revient, en mettant pour Q la valeur (6) trouvée ci-dessus,

$$ac > \frac{1}{2}(a^2 - c^2) \operatorname{tang} \theta' - \frac{1}{2} c^2 \operatorname{tang}^2 \theta'.$$

Cette inégalité est toujours satisfaite, quel que soit l'angle θ, lorsque la demi-largeur a de la voûte ne surpasse pas la valeur que l'on trouverait en faisant tang $\theta' = 1$ dans l'équation suivante :

$$(10)\qquad ac - \frac{1}{2}(a^2 - c^2) \operatorname{tang} \theta' + \frac{1}{6} c^2 \operatorname{tang}^2 \theta' = 0,$$

valeur qui est

$$(11)\qquad a = c\left(1 + \sqrt{\frac{7}{3}}\right).$$

Si la demi-largeur a surpasse cette valeur, il est nécessaire, pour que l'inégalité soit satisfaite, [illegible] qui est donnée par l'équation précédente. S'il en était autrement, la résultante du poids G [illegible] Q se [illegible] manière à rencontrer la ligne AB au-dessous du [illegible] A [illegible] tourner la voûte autour de ce point. Si l'épaisseur [illegible] par l'expression

$$\operatorname{tang} \theta' = \frac{2a}{c}$$

et l'on a [illegible]

$$Q = \frac{\pi}{4} c^2$$

La [illegible] perpendiculaire [illegible] est

$$(12)\qquad T = G \sin \theta + Q \cos \theta;$$

et celle qui est supportée par le joint AB devient, après réductions,

$$(13)\qquad T = \pi\left(\frac{ac}{\sin \theta'} - \frac{c^2}{2 \cos \theta'}\right).$$

Dans le cas où [illegible] est très-petite par rapport à [illegible], cette expression devient

$$T = \frac{\pi ac}{\sin \theta'}.$$

Comme on le voit par [illegible], l'équilibre ne pourrait subsister si tous les joints n'étaient pas dirigés suivant des lignes passant par le même point o et si l'angle θ' n'était pas déterminé conformément à ce qui a été dit plus haut. On a pu remarquer aussi que l'expression de Q [illegible] la pression horizontale que les deux moitiés de la voûte exercent l'une contre l'autre à la clef. La valeur de T sur le joint AB donne la pression normale supportée par les joints extrêmes et par suite l'effet qui tend à renverser les culées du dehors au dedans, en les faisant tourner autour de leur arête intérieure.

Dans la pratique des constructions, on a recours aux formules empiriques suivantes pour déterminer l'épaisseur c et la distance OM = h du point de concours des [illegible] de joints à l'intrados des *plates-bandes*,

$$c = \frac{a - 5}{14}; \qquad h = \frac{3(a^2 - c^2)}{2c}$$

Si, dans les équations [illegible] avait tenu compte du frottement f et de la cohésion γ [illegible] le joint AB, on aurait trouvé pour la valeur de Q

$$Q = \frac{G(1 - f \operatorname{tang} \theta') - \frac{\gamma c}{\cos \theta'}}{f - \operatorname{tang} \theta'},$$

qui démontre que la [illegible] Q est diminuée par le frottement et l'adhérence d'autant plus que l'angle du joint extrême avec la verticale est plus grand. Ainsi l'omission volontaire que nous avons faite de ces [illegible] tourne tout entière à l'avantage de la stabilité.

PLATÉE s. f. (pla-té — rad. *plat*). Ce que contient un plat : *Une* PLATÉE *de ragoût. Une* PLATÉE *de choux.*

— Archit. Massif de fondations qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment.

— Ornith. Syn. de PLATALÉE ou SPATULE.

— Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des olacinées, et comprenant des espèces qui croissent à Java.

PLATÉE, en latin *Platea*, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, au S.-O. de Thèbes, près des sources de l'Asopus et au pied du Cithéron. De nos jours, on voit les ruines de cette antique cité hellénique près du village moderne de Kokla. Ces ruines consistent en une enceinte d'environ 4 kil. de circonférence, qui ne paraît pas antérieure au règne de Philippe, et en une acropole dont les murailles offrent un mélange des deux constructions polygonale et [illegible] blocs, dit M. Joanne, sont taillés à facettes comme l'appareil en bossage. On y distingue des restes de tours à quatre côtés, tandis que les tours de la grande enceinte n'en ont que trois et sont ouvertes [illegible] de l'acropole [illegible] église byzantine construite avec des fragments antiques et aujourd'hui ruinée. Au point le plus rapproché du Cithéron, Leake a [illegible] monte aux guerres médiques. Sur le côté O. de [illegible]

[illegible] des temps; Homère mentionne cette ville [illegible]

[illegible]

Platée [illegible] sur les Perses l'an 479 av. J.-C. Après la bataille de Salamine, Xerxès [illegible] Grèce avec [illegible] aux

Athéniens, mais à un prix qu'un peuple si jaloux de sa liberté et de son honneur ne pouvait accepter, car il leur eût fallu sacrifier leurs alliés à la vengeance des Perses, et cela pour quelques avantages que le patriotisme pouvait leur conserver. Mardonius, irrité de voir ses offres repoussées, marcha alors vers l'Attique à la tête de cette formidable armée, couvrant de ruines son passage, et entra dans Athènes, où il brûla et démolit tout ce qui avait échappé au saccagement de l'année précédente. Mardonius prit ensuite le chemin de la Béotie, pays plat et découvert, où il espérait combattre avec plus d'avantage qu'à travers les hauteurs et les défilés de l'Attique. Les Grecs le suivirent de près, commandés par Pausanias, roi de Sparte, et par Aristide, général des Athéniens. Leur armée se montait à 5,000 Spartiates, accompagnés de 35,000 ilotes, et à 8,000 Athéniens; les premiers commandant l'aile droite et les seconds la gauche. Quelques autres villes avaient aussi envoyé leur contingent.

Un combat de cavalerie, livré entre les avant-gardes des deux armées ennemies, tourna au désavantage des Perses, dont le commandant fut tué. Grecs et barbares restèrent alors dix jours en présence, aucun parti n'osant engager une lutte décisive, qui promettait d'être sanglante et acharnée. Mardonius, d'un caractère bouillant, voyant de plus qu'il ne lui restait de vivres que pour quelques jours et qu'à chaque instant les forces des Grecs s'accroissaient, résolut de livrer la bataille, contre l'avis de ses généraux les plus expérimentés. Pausanias et Aristide, avertis de ce dessein, prirent aussitôt leurs dispositions de combat. Les deux armées se heurtèrent aux environs de la petite ville de Platée. Mardonius engagea d'abord l'action avec les Lacédémoniens, qui étaient isolés du reste de l'armée; mais il rencontra une résistance invincible. Pendant ce temps-là, Aristide marchait aux secours de Pausanias, malgré les efforts que tentèrent pour l'arrêter 50,000 Grecs qui avaient embrassé le parti du grand roi; de sorte que la lutte eut lieu sur deux théâtres voisins, mais différents. Les premiers, les Lacédémoniens rompirent les Perses et les mirent en déroute. Mardonius étant tombé atteint d'une blessure mortelle, tous ses soldats prirent la fuite, exemple qui fut imité par les Grecs qui combattaient Aristide quand la nouvelle de ce désastre leur fut parvenue. Les soldats de Mardonius avaient cherché un refuge dans leur camp, protégé par une enceinte de bois. Les Lacédémoniens n'avaient pas encore pu forcer ce retranchement, lorsque les Athéniens, avertis de ce qui se passait, abandonnèrent la poursuite des Grecs traîtres à leur patrie et vinrent joindre leurs efforts à ceux de leurs alliés. Les choses changèrent alors promptement de face, le camp des Perses fut forcé, et les Grecs, dans leur colère patriotique, firent un effroyable carnage de leurs ennemis.

Artabaze, un des plus habiles généraux de Mardonius et qui avait vivement désapprouvé la résolution du général en chef, combattit d'abord avec la plus grande intrépidité; mais prévoyant l'issue de la bataille, il réussit à opérer une rapide retraite avec les 40,000 hommes qu'il commandait et les ramena sains et saufs en Asie. Quant au reste de l'armée des Perses, 4,000 hommes à peine échappèrent au carnage.

Le même jour où l'armée de Mardonius restait presque tout entière sur le champ de bataille de Platée, les débris de Salamine étaient anéantis à Mycale (v. ce mot) et la Grèce était à jamais délivrée des invasions vomies sur l'Europe par l'Asie; cette dernière, au contraire, dut songer dès lors à sa propre défense.

PLATÉE, nymphe, fille du fleuve Asope. Elle fut aimée de Jupiter et donna son nom à la ville de Platée, où un monument avait été érigé en son honneur.

Platée ou **Junon jalouse**, comédie-ballet en trois actes, avec un prologue, livret de Autreau, retouché par Balot de Sauvot, musique de Rameau, représentée à l'Opéra le 4 février 1749. Il s'agit dans le poëme de la nymphe Platée, dont le rôle fut chanté par un acteur nommé Latour. Rien n'est plus divertissant et plus varié que cette partition. Les passe-pieds, les musettes, les tambourins et les menuets sont charmants. Nous signalerons aussi une ariette gracieuse: *Que ce séjour*, et un chœur de grenouilles fort divertissant. Rameau, que les biographes à la suite de Diderot s'accordent à représenter comme un homme atrabilaire et d'un caractère sombre, aimait beaucoup les plaisanteries musicales. Non-seulement il a, dans son opéra de *Platée*, mis en musique les *coua-coua* de la gent batracienne, mais encore, dans les pièces de clavecin, il s'est livré à toutes sortes d'imitations ingénieuses, comme dans le *Niais de Sologne*, les *Forgerons*, etc.

PLATÉEN, ÉENNE s. et adj. (pla-té-ain, é-è-ne). Gréogr. anc. Habitant de Platée; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* PLATÉENS. *Les troupes* PLATÉENNES.

— Antiq. gr. *Jeux Platéens*, Jeux qui se célébraient tous les cinq ans, à Platée, en mémoire de la victoire que les Grecs, commandés par Pausanias, remportèrent près de cette ville sur les Perses.

Platéens (POUR LES), discours d'Isocrate (374 av. J.-C.). Ce discours fut composé après la ruine de Platée par les Thébains et lorsque les Platéens, réduits à quitter leur ville, vinrent implorer pour la seconde fois l'hospitalité d'Athènes. Les Platéens sont supposés plaider leur cause eux-mêmes, et l'orateur place dans leur bouche tous les arguments propres à convaincre ses concitoyens de l'inhumanité de Thèbes, de la nécessité de rétablir dans leur ville les malheureux habitants dépouillés, de ressusciter enfin l'influence d'une cité qui sera l'alliée d'Athènes.

Après un exorde insinuant, dans lequel ils s'efforcent de bien disposer les Athéniens en leur faveur et de les animer contre Thèbes, les Platéens annoncent qu'ils vont entreprendre de réfuter les raisons par lesquelles les Thébains tenteront de se justifier. Ils allégueront que les Platéens ont refusé de prendre part à leurs délibérations. Mais les Thébains auraient dû employer les voies de la persuasion et non la violence, et d'ailleurs quel droit ont-ils de s'ériger en maîtres et seigneurs de la Béotie? Les Platéens, dira-t-on, ont combattu sous les enseignes de Lacédémone. C'est vrai, mais cédant à la contrainte; puis les abandonner serait empêcher de se rallier les peuples qui, comme eux, ont obéi à la violence. Ils s'enhardissent jusqu'à relever l'inconséquence d'Athènes, si elle laisse détruire des villes grecques, elle qui a entrepris la dernière guerre pour mettre les Grecs en liberté. Les Thébains avanceront-ils qu'ils n'ont agi que dans l'intérêt des alliés? Mais alors ils auraient dû venir à Athènes pour demander conseil; diront-ils qu'ils sont fidèles dans leurs alliances, mais que les Platéens, leur territoire une fois recouvré, retourneront au parti de Lacédémone? L'attachement inviolable des Platéens pour Athènes est heureusement connu, aussi connu que la trahison des Thébains envers toute la Grèce et particulièrement envers Athènes, dont ils ont voté la destruction durant ses malheurs. Athènes ne doit pas redouter que les Thébains se détachent de la confédération, et, quoi qu'il arrive, ne doit-elle pas, pour rester fidèle à sa réputation, défendre la justice et maintenir les traités, parmi lesquels figure celui d'Antalcidas, qui garantit l'indépendance de toutes les villes grecques? Beaucoup de force et de dignité dans cet endroit du discours, un tableau touchant de l'état déplorable auquel sont réduits les Platéens et en même temps l'exposé des motifs les plus pressants pour déterminer Athènes à les secourir composent la péroraison, une des plus belles que nous ait léguées l'antiquité classique.

Ce discours est un des plus remarquables d'Isocrate par l'enchaînement et la gradation des raisons, par la véhémence et le pathétique des sentiments. Le style y révèle une précision et une chaleur qui sentent l'orateur véritable.

PLATE-FACE s. f. Techn. Place des tuyaux de montre, dans un buffet d'orgue. ‖ Pl. PLATES-FACES.

PLATE-FORME s. f. Archit. Couverture horizontale d'une maison sans comble : *Toit en* PLATE-FORME. *Se promener sur la* PLATE-FORME. *Les maisons d'Orient sont couvertes de* PLATES-FORMES. ‖ Pièces de bois plates, assemblées de manière à former deux rangs, dont celui de devant reçoit les chevrons du comble. ‖ *Plate-forme de fondation*, Assemblage de charpente arrêté sur un pilotage, pour recevoir des fondations.

— Mar. Plancher : PLATE-FORME *de la soute aux poudres*.

— Art milit. Ouvrage de terre élevé et uni, pour y placer du canon. ‖ Assemblage de solives, de gros ais, sur lequel on met une batterie, pour l'attaque d'une place.

— Chem. de fer. Plancher qui termine la locomotive à l'arrière, et sur lequel se place le mécanicien conducteur chargé de la diriger. ‖ *Plate-forme tournante*, Syn. de PLAQUE TOURNANTE, qui est aujourd'hui seul en usage.

— Techn. Machine avec laquelle les horlogers fendent les roues dentées.

— **Encycl**. Constr. On donne le nom de *plates-formes* à des constructions en charpente que l'on établit sur des sols compressibles sur lesquels on veut construire. L'établissement des *plates-formes* rentre dans l'étude des fondations sur des sols argileux détrempés par les eaux, lesquelles, comme on le sait, offrent le plus de difficultés. En vertu de leur viscosité et de leur élasticité, les terrains argileux détrempés se comportent à peu près comme des liquides; ils transmettent la pression en tout sens, ils s'affaissent inégalement pour peu qu'ils ne soient pas chargés uniformément; les pilotis n'y adhèrent pas et tendent à sortir quand on bat les pilotis voisins. Il faut, pour construire avec quelque sécurité sur un terrain de cette nature, avoir recours à des *plates-formes* d'une grande étendue, à de larges empatements, répartir les pressions avec une grande uniformité, même pendant l'exécution du travail, et souvent charger par des remblais provisoires les abords de la construction. Ces *plates-formes* se font avec des longuerines et des traversines de $0^m,25$ à $0^m,30$ de côté, et on remplit les cases d'une bonne maçonnerie de brique et de moellon si le terrain est sec, et de béton s'il est humide. Cette première *plate-forme*, à laquelle on donne le nom de *grillage*, est souvent recouverte d'une autre *plate-forme* en madriers, qui porte directement la maçonnerie des fondations. L'empatement ou la surface d'appui de ces *plates-formes* doit être tel que la pression par mètre carré ne surpasse pas celle que la nature du terrain est capable de supporter. On donne encore le nom de *plate-forme* à un système de fondation sur sable qui convient très-bien aux mauvais terrains, à la condition qu'ils ne soient pas hantés par les eaux vives. On creuse la tranchée, y compris un bon mètre de largeur d'empatement, on la remplit de sable qu'on tasse par couche de niveau de $0^m,20$ à $0^m,30$, la profondeur de la couche de sable devant être de $1^m,50$ à 2 mètres. On l'immerge pendant trois jours, et quelquefois on recouvre le tout d'une *plate-forme* en bois. Rondelet rapporte que le système de fondation sur *plates-formes* en bois a été employé pour la première fois par le grand Blondel pour fonder la corderie de Rochefort. Ce bâtiment, élevé de deux étages, a $7^m,796$ de largeur dans œuvre sur $420^m,99$ de longueur, non compris les pavillons des deux extrémités. Au-dessous de la première couche, qui était de terre noire couverte de gazon, on trouve de $3^m,50$ à 4 mètres d'épaisseur de glaise qui devenait d'autant plus molle qu'on s'approchait du fond, partie où elle n'était qu'une vase très-liquide s'étendant à une si grande profondeur qu'il fut impossible d'en trouver le fond (des sondages récents exécutés pour la construction d'un bassin à flot ont déterminé la profondeur de cette vase; elle varie de 24 à 25 mètres au-dessous de la couche sèche, qui n'a guère que $0^m,50$ d'épaisseur). Après plusieurs recherches et informations faites sur la manière de fonder sur la glaise, Blondel se décida à établir les fondements de son édifice sur un grillage en charpente, formé de pièces de bois de $0^m,27$ à $0^m,29$ d'épaisseur, assemblées à queue d'aronde tant plein que vide. Ce grillage s'étendait non-seulement dans toute la longueur des murs de face, mais encore sous des murs de traverse qui ne s'élevaient qu'à la hauteur du sol, que Blondel avait cru nécessaire d'établir, de 8 mètres en 8 mètres, pour lier ensemble les fondements des murs de face. Sur ce grillage enfoncé de son épaisseur dans la glaise, on forma un plancher de niveau dans toute son étendue avec des madriers jointifs de $0^m,08$ à $0^m,10$ d'épaisseur, chevillés sur les pièces de bois du grillage. C'est sur cette *plate-forme* qu'on a établi la première assise de libages pour le fondement des murs. Pour fonder sur la tourbe et dans les terrains vaseux et marécageux, on emploie le même système. Dans la construction des chemins de fer, on a souvent été obligé d'employer les *plates-formes* pour établir les ouvrages d'art et même pour asseoir les remblais dans les terrains marécageux. Parmi ces derniers, on peut citer la traversée des marais de la Caroline du Sud, aux Etats-Unis, ainsi que ceux de Pontypool, dans le pays de Galles, et de Chatmoss, sur le chemin de Liverpool à Manchester.

PLATÉIE s. f. (pla-té-î — du gr. *plateia*, large). Entom. Syn. de CATAPIESTE.

PLATEL (Jacques), théologien français, né à Bersée (Artois) en 1608, mort à Douai en 1681. Il entra dans l'ordre des jésuites et fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie à Douai. On a de lui des ouvrages qui ont été longtemps en vogue parmi les théologiens, notamment : *Synopsis cursus theologici* (Douai, 1654, in fol.); *Auctoritas contra physicam prædeterminationem* (Douai, 1669-1673, 2 vol. in-12).

PLATEL (Nicolas-Joseph), violoncelliste français distingué, né à Versailles en 1777, mort à Bruxelles en 1835. Admis dès son enfance dans les pages de la musique de Louis XVI que dirigeait Richer, Platel prit à dix ans des leçons de violoncelle près de Louis Duport, qui lui transmit son grand style et sa puissante sonorité. L'enseignement ayant été suspendu par le départ de Duport pour Vienne, Platel, naturellement insouciant, laissa reposer quelque temps le violoncelle. Mais Lamare, avec lequel il se lia vers 1796, réveilla en lui le feu sacré et Platel se mit courageusement au travail. Dans cette même année 1796, il fut attaché à l'orchestre de Feydeau, puis, après un assez court séjour à ce théâtre, il suivit en province une cantatrice qui lui avait inspiré une vive passion et qu'il épousa. De retour à Paris en 1801, Platel fit les beaux jours des concerts de la rue de Cléry et s'acquit, par son magnifique talent, le renom de premier violoncelliste de l'époque. Cette réputation méritée devait procurer à l'artiste considération et surtout fortune. Mais doué d'une humeur vagabonde et de goûts quelque peu bohèmes, Platel s'ennuya du séjour uniforme de Paris. En 1805, il partit sans direction fixe, uniquement dans le but de changer de place. Le vent de la fantaisie l'ayant poussé vers la Bretagne, il s'arrêta à Quimper, y trouva un élève auquel il s'intéressa et resta deux ans dans cette ville. Sa seconde station s'opéra à Rennes; ensuite il traversa Nantes et gagna la Belgique. Il s'établit d'abord à Anvers comme professeur; de là il se rendit à Bruxelles et, en 1831, fut nommé professeur de violoncelle au Conservatoire de cette ville, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. Parmi les élèves distingués qui sont sortis de sa classe, on cite en première ligne Batta et Servais.

Prodigue comme un grand seigneur, aussi insouciant qu'un enfant, inconstant d'humeur et capricieux, mais obligeant et mettant son cœur et sa bourse à la disposition de la première infortune venue, Platel laissait couler entre ses doigts l'argent au fur et à mesure qu'il le gagnait. Aussi ce grand artiste, qui eût pu se faire une belle fortune, mourut-il dans une gêne voisine de la misère.

On a de lui cinq concertos, trois trios, six duos, des airs variés, caprices, préludes et romances pour violoncelle, toutes œuvres fort remarquées.

PLATELAGE s. m. (pla-te-la-je). Techn. Plancher en chêne de charpente bien dressé.

PLATE-LONGE s. f. Longe plate et longue avec laquelle on maintient les chevaux difficiles. ‖ Longe très-longue, que l'on ajoute au harnais des chevaux de carrosse, pour les empêcher de ruer. ‖ Courroie avec laquelle un écuyer, qui est à pied, fait trotter un cheval en rond : *Faire trotter un cheval à la* PLATE-LONGE. ‖ Pl. PLATES-LONGES.

— Chasse. Longe qu'on met au cou des chiens, pour les arrêter, les empêcher de s'emporter.

PLATEMENT adv. (pla-te-man — rad. *plat*). D'une manière plate, avec platitude : *Agir* PLATEMENT. *Ouvrage* PLATEMENT *écrit*.

— *Tout platement*, Sans détour, bonnement, tout uniment : *C'est* TOUT PLATEMENT *un fripon. La nuit était tout à fait tombée; je m'étais* TOUT PLATEMENT *endormi dans la voiture*. (V. Hugo.)

PLATÉMYDE s. f. (pla-té-mi-de — du gr. *platê*, rame; *émus*, tortue). Erpét. Genre de tortues fossiles.

PLATEN (Dubislav-Frédéric DE), général allemand, né en 1714, mort en 1787. Admis comme cornette, à dix ans, dans l'armée prussienne, il devint lieutenant en 1729, capitaine en 1736, fit ses premières armes en Silésie dans la campagne de 1741, où il fut nommé major, puis combattit en Bohême, dans la haute Silésie, en Poméranie, où il prit part, comme colonel, au blocus de Stralsund et se distingua en maintes rencontres contre les Russes et les Suédois, notamment à Zorndorf et à la prise de Demmin. Nommé lieutenant général, il reçut le commandement de la cavalerie du prince Henri de Saxe, assista à la bataille de Kunnersdorf, à celle de Torgau, fut chargé d'aller détruire les magasins russes en Pologne, exécuta cet ordre avec une audace surprenante, brûla des magasins à Gostin et à Posen, battit l'ennemi à Landsberg, puis fit sa jonction avec le duc de Wurtemberg. En 1762, Platen prit part à la campagne de Saxe et pénétra jusqu'aux environs de Prague pendant la guerre de la succession de Bavière. Cet intrépide général devint ensuite gouverneur de Kœnigsberg et reçut du roi Frédéric-Guillaume le grade de général de cavalerie.

PLATEN-HALLERMUND (Auguste, comte DE), poëte allemand, né à Anspach en 1796, mort en 1835. Elève de l'Ecole des cadets et de celle des pages de Munich, il fit, comme lieutenant, la campagne de 1815 contre les Français et, renonçant ensuite à l'état militaire, étudia la philosophie et la philologie aux universités de Wurzbourg et d'Erlangen. Il s'occupa surtout de la langue et de la littérature persane, et il a cherché à imiter cette dernière dans ses *Ghaseles* (Erlangen, 1821). Il s'était déjà fait connaître par des poésies et différents opuscules, qu'il recueillit et publia sous les titres de *Feuilles lyriques* (1821) et de *Mélanges* (1822). Il fit ensuite plusieurs voyages en Italie, où il se fixa à dater de 1826, et d'où il ne revint qu'à deux reprises et pour un court intervalle en Allemagne. En septembre 1835, la crainte du choléra le conduisit en Sicile; mais, trois mois plus tard, il mourut de la fièvre à Syracuse. On a encore de lui : la *Pantoufle de vair*, drame; *Sonnets de Venise* (1825); la *Fourche fatale* (1826); des *Tragédies* (1828); l'*Œdipe romantique* (1829); la *Ligue de Cambrai*, drame (1833); l'*Histoire du royaume de Naples de 1414 à 1443* (1833); les *Abbassides*, poëme en neuf chants (1835). Après sa mort parurent ses *Œuvres complètes* (Stuttgard, 1838, 5 vol.), qui ont pour supplément ses *Œuvres posthumes poétiques et littéraires*, éditées par Minckwitz (Stuttgard, 1852, 2 vol.); un autre volume, publié à Strasbourg en 1814, renferme celles de ses poésies que la censure allemande avait interdites. A une époque où la forme poétique menaçait de périr entièrement dans la littérature allemande, le comte de Platen-Hallermund eut le mérite de s'efforcer de la raviver par ses œuvres et d'atteindre, sous ce rapport, à une grande perfection, surtout dans les odes et dans les hymnes qui furent les premières œuvres de sa jeunesse. Il est peu de poëtes qui, comme lui, aient eu leur vocation assez à cœur pour la regarder comme une mission sacrée, hors de laquelle il n'était pas permis de dévier; aussi éprouvait-il une colère violente contre toutes les innovations en poésie. Ses deux œuvres les plus remarquables, la *Fourche fatale* et l'*Œdipe romantique*, ne sont pas seulement dirigées personnellement contre Mullner et Immermann, mais bien contre toutes les tendances novatrices de l'école poétique. Ses *Chants polo-*

nals marquent l'aurore de la poésie politique, qui a atteint, depuis lors, de si grandes proportions dans la littérature allemande. Bien qu'une mort prématurée l'ait arrêté avant qu'il fût parvenu au développement complet et à la perfection de son génie, ses productions ne lui en assignent pas moins le premier rang parmi les poëtes de son époque. On peut consulter sur lui Minckwitz : le *Comte Platen-Hallermund, considéré comme homme et comme poëte* (Leipzig, 1838); *Correspondance entre Platen-Hallermund et Minckwitz* (Leipzig, 1836); *Journal de Platen-Hallermund*, publié par Pfeufer (Stuttgard, 1860).

« Le comte de Platen, dit M. N. Martin, est peut-être, après Gœthe, l'homme de notre temps qui a voué à l'art le culte le plus fervent. Sans posséder la puissance objective de Gœthe, sans avoir, comme l'auteur de *Werther*, de *Goëtz de Berlichingen* et de *Tasse*, un génie capable de maîtriser les formes les plus diverses, il se rapproche du grand Olympien germanique par l'élévation constante de la pensée, par le dédain des sentiments et des tours vulgaires, et par cette aspiration incessante vers l'idéal qui est le tourment des poëtes vraiment supérieurs. Ce tourment, qui, chez Platen, offre tous les caractères d'un mal rongeur et qui devait finir par consumer le poëte, n'est chez Gœthe qu'un harmonieux effort pour s'élever dans une sphère sereine où il est habitué de planer. L'âme de Platen contenait d'ailleurs des éléments de trouble dont Gœthe s'était débarrassé de bonne heure : elle se mêlait activement aux intérêts de son époque; elle désirait ardemment l'affranchissement politique de l'Allemagne et faisait cause commune avec les peuples opprimés. Elle était pleine d'amour et de haine... Platen était de la noble famille des poëtes d'action; sans partager l'exaltation romanesque de Schiller, il ressemblait à ce dernier par le cœur, et plusieurs de ses poésies rappellent les généreuses colères de Dante... A le juger d'après l'ensemble de son œuvre, le comte de Platen était tout à la fois romantique et classique, ainsi que le furent les maîtres de l'art grec, comme l'ont été et le seront les maîtres de tous les temps. Il voulait l'indépendance de son esprit et n'admettait qu'une muse supérieure, la Vérité. Il pénétrait tout entier dans le sujet qu'il se proposait de traiter et n'avait plus dès lors d'autre souci que de le revêtir d'une forme parfaite. On pourrait dire de lui que son âme était constamment en mal de la beauté. Notre Léopold Robert ressentait comme lui ce mal et, comme lui, c'est de ce mal qu'il est mort. »

PLATEN-HALLERMUND (Adolphe, comte DE), homme d'Etat hanovrien, né en 1814. Entré d'abord dans la carrière diplomatique, il fut ambassadeur à Vienne, qu'il quitta, en 1852, pour aller occuper le même poste près la cour des Tuileries. En juillet 1855, il retourna en Hanovre, où il reçut le portefeuille des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'à l'incorporation de ce pays à la Prusse (1866). Sa politique, toute favorable au Danemark, lors des affaires du Slesvig-Holstein, lui avait attiré, en avril 1864, de violentes attaques dans la seconde Chambre hanovrienne. A l'époque du conflit austro-prussien, bien qu'il eût déclaré par une dépêche, en date du 14 mai 1866, que le Hanovre devait conserver la plus stricte neutralité, il ne s'en joignit pas moins aux adversaires de la Prusse, et, dans la diète germanique, contribua énergiquement à amener le vote du 14 juin.

PLATÉOSAURE s. m. (pla-té-o-sô-re — du gr. *platus*, large ; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles peu connu.

— **Encycl.** Faut-il placer ces reptiles parmi les dinosauriens? Ils ne sont admis dans cette famille que par quelques auteurs seulement, et si c'est à bon droit qu'ils sont ainsi classés, cela leur assignerait une existence bien plus ancienne que pour les autres genres qui en font partie. Les seuls fragments que l'on ait encore étudiés sont des vertèbres et quelques os des membres trouvés dans les terrains triasiques. Leur grosseur, leur pesanteur et leurs cavités internes les rapprocheraient assez sensiblement des ossements analogues des *megalosaurus* et des *iguanodons*. Une seule espèce de ce genre est connue, c'est le *plateosaurus Engelhardti* trouvé par M. H. de Meyer dans les grès supérieurs du Keuper des environs de Nuremberg.

PLATER s. m. (pla-teur — rad. *plat*). Turf. Nom que l'on donne quelquefois aux chevaux destinés à la course plate.

PLATER, nom d'une famille polonaise, originaire de la Westphalie, d'où elle émigra au XIIIe siècle dans la Livonie et la Pologne. Au XVIIe siècle, elle se divisa en deux lignes principales encore florissantes aujourd'hui : la ligne polono-livonienne et la ligne samogitienne. Ces deux lignes se sont elles-mêmes subdivisées en plusieurs branches. Plusieurs membres de cette famille ont, depuis un siècle environ, joué un certain rôle dans l'histoire politique de leur pays. Ce sont les suivants :

PLATER (Constantin, comte), homme d'Etat et diplomate polonais, né en 1748, mort en 1807. Elu en 1764, malgré sa jeunesse, nonce de la Livonie à la diète élective qui donna la couronne à Stanislas-Auguste, il fut réélu à la diète de 1766 et devint, en 1776, membre du conseil permanent, où il resta sept années à la tête du département de la justice et où il fut rappelé en 1784. En 1792, il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et, l'année suivante, vice-chancelier de Lithuanie. On a de lui : *Lettres d'un nonce et d'un conseiller à leur père et Réponse du père sur les questions qui occupent la diète actuelle* (1788, 9 parties); *Un cosmopolite au peuple polonais* (1789); *Discours, avis et observations présentées à la diète ouverte en* 1788 (1791); *Quelque chose concernant la souveraineté du roi et de la république de Pologne sur les duchés de Courlande et de Semigalie* (1792), en français; *Histoire du royaume de Pologne sous Stanislas-Auguste*, ouvrage resté manuscrit, mais qui ne compte pas moins de 16 vol. in-8o.

PLATER (Louis, comte), patriote polonais, fils du précédent, né à Kraslaw en 1775, mort en 1846. Il entra, en 1794, dans l'armée insurrectionnelle, sous les ordres de Kosciusko, et devint aide de camp du général Sierakowski. Après la bataille de Macicjowice, il rentra dans la vie civile et s'occupa de gérer les vastes propriétés qu'il possédait en Lithuanie. Pendant plusieurs années, il fut inspecteur des forêts dans les provinces polonaises de la Russie. En 1812, le comte Plater fit partie du comité de nobles lithuaniens qui s'était formé par l'ordre de l'empereur Alexandre et dont les membres durent suivre, comme otages répondant de la fidélité des Lithuaniens, l'armée russe en retraite devant les Français. Après la création du nouveau royaume de Pologne en 1815, il devint membre du conseil d'Etat de Varsovie et fut placé à la tête de la comptabilité et de l'administration des forêts et des domaines. Au début de la révolution de novembre 1830, il fut envoyé à Paris, avec Kniazewicz, pour y solliciter l'aide de la France; mais les espérances qu'il avait conçues ne se réalisèrent pas, et, ses propriétés ayant été confisquées, il partagea le sort des autres exilés polonais. En 1840, il obtint du roi de Prusse l'autorisation d'aller dans le duché de Posen, où il résida jusqu'à sa mort. Il avait été à Paris vice-président de la Société littéraire polonaise. Outre différents articles insérés dans le *Journal de Vilna*, on a de lui : *Traité d'économie forestière* (Vilna, 1807, in-8o); *Description géographique, historique et statistique du grand-duché de Posen* (Paris, 1841, in-8o); les *Affaires de Cracovie* (Paris, 1844), en français, etc.

PLATER (Stanislas, comte), historien et géographe polonais, frère du précédent, né en Lithuanie en 1784, mort en 1851. Il servit dans l'armée polonaise de 1806 à 1815, se retira dans ses propriétés du grand-duché de Posen et s'occupa jusqu'à sa mort de travaux littéraires. Il écrivait avec une égale facilité le français et le polonais et il a publié des ouvrages dans ces deux langues. Parmi ceux qu'il écrivit en polonais, nous citerons : *Géographie de la partie septentrionale de l'Europe* ou *Description des pays habités par les diverses tribus slaves* (Breslau, 1821, in-8o); *Choix des œuvres dramatiques de Kotzebue, traduites librement de l'allemand* (Varsovie, 1826); *Atlas statistique de la Pologne et des pays voisins* (Posen, 5 feuilles in-fol.); *Petite encyclopédie polonaise* (Lissa, 1841-1847, 2 vol.). Il a fait paraître en français : *Atlas historique de la Pologne, accompagné d'un tableau comparatif des expéditions militaires dans ce pays pendant les* XVIIe, XVIIIe *et* XIXe *siècles* (Posen, 1827, in-fol., avec 22 cartes); *Plan des siéges et batailles en Pologne pendant les* XVIIIe *et* XIXe *siècles* (Breslau, 1828, in-fol.); *Lettres du roi de Pologne Jean Sobieski à la reine Marie-Casimire pendant la campagne de Vienne, traduites du polonais* (Paris, 1826); les *Polonais au tribunal de l'Europe* (Paris, 1831).

PLATER (Adam), archéologue et naturaliste polonais, né en 1790, mort en 1862. Il s'adonna toute sa vie à l'étude des sciences naturelles et de l'archéologie, et devint maréchal du district de Dinabourg, puis inspecteur honoraire des écoles de ce district. Outre un grand nombre de mémoires sur l'histoire et l'archéologie, insérés dans le *Journal hebdomadaire de Saint-Pétersbourg*, on a de lui : *Vues des anciens monuments polonais subsistant encore à Cracovie* (1826, in-4o); *Description des mammifères, des oiseaux et des poissons indigènes* (Vilna, 1852, in-8o); *Coup d'œil sur la constitution géognostique de la Livonie* (1833, in-8o); les *Anciens tombeaux et les antiquités découvertes dans la Livonie polonaise* (Riga, 1848, in-8o); *Description hydrographique et statistique de la Dzwina occidentale, ainsi que des poissons qu'elle renferme* (Vilna, 1861, in-8o). — Son frère, Joseph PLATER, né en 1796, mort en 1851, s'est fait connaître par ses écrits sur l'agriculture et par différents ouvrages populaires, tels que l'*Annuaire agricole* (Vilna, 1839); des *Lectures pour les domestiques* (1842); des *Lectures pour le dimanche et les jours de fête* (1845), etc. — Un autre membre de la même famille, M. Wladimir-Stanislas PLATER, né en 1831, s'est adonné de bonne heure à l'étude des belles-lettres et de l'histoire et s'est attaché surtout à rechercher et à publier les anciens documents relatifs à l'histoire de Pologne. Il en a fait paraître une partie sous ce titre : *Recueil de mémoires concernant l'histoire de la Pologne* (Varsovie, 1858-1859, 4 vol. in-8o).

PLATER (Wladislas, comte), homme politique polonais, né vers 1808. Il fut, en 1831, l'un des premiers à prendre les armes en Lithuanie et devint aide de camp du général Rozycki, puis nonce de Wileika. Après la chute de l'insurrection, il se réfugia en France et rédigea à Paris le journal le *Polonais* (1833-1836). Ce fut aussi lui qui provoqua l'adresse du peuple anglais présentée, en 1832, au Parlement en faveur de la Pologne. Il déploya également une grande activité pendant l'insurrection de 1863, depuis laquelle il habite dans une villa aux environs de Zurich. Le 2 mai 1867, il adressa, par la voie des journaux, au comte de Bismarck une lettre dans laquelle il combattait vivement les idées émises sur la Pologne par l'homme d'Etat prussien, au sein du Reichstag allemand. — Son frère, le comte César PLATER, né en 1810, fut le compagnon d'armes d'Emilie Plater; mais, plus heureux que cette dernière, il put regagner Varsovie, où il reçut la croix du Mérite militaire et où il devint nonce à la diète. Après la prise de Varsovie, il se réfugia en France et revint plus tard s'établir dans le duché de Posen, où, par son mariage avec la comtesse Malachowska, il était devenu possesseur de biens considérables.

PLATER (Emilie), héroïne polonaise, née à Vilna le 13 novembre 1806, morte le 23 décembre 1831. Fille du comte Xavier Plater, elle fut élevée en Livonie sous les yeux de sa mère, qui appartenait à la famille des comtes de Mohl. Dès l'enfance, elle montra les goûts les plus sérieux, laissant de côté les distractions et les plaisirs de son âge et de son sexe. Plus tard, l'étude de l'histoire de son pays devint son occupation préférée, et, en comparant la grandeur passée de la Pologne avec son asservissement présent, son cœur s'enflamma d'une sainte ardeur et elle rêva de marcher sur les traces de ces héroïnes dont les annales de son pays ont consacré la mémoire. Les rigueurs exercées par les Russes en Pologne, à Vilna notamment, ne firent que la confirmer dans sa résolution, et elle eut recours à tous les moyens qui pouvaient la mettre à même de l'accomplir un jour. Braver les rigueurs des saisons, les intempéries de l'air, monter à cheval, tirer au but, tels furent dès lors ses amusements favoris, ses récréations ordinaires. Mais, malgré ces exercices masculins, elle n'en conservait pas moins toutes les grâces de la femme. Un général russe, qui venait de temps à autre visiter sa famille, s'éprit d'elle et demanda sa main ; mais elle repoussa avec hauteur sa demande par ces seuls mots : « Vous êtes Russe et je suis Polonaise. » Lorsque la nouvelle du soulèvement de Varsovie (29 novembre 1830) arriva en Lithuanie, les patriotes se préparèrent en secret à seconder le mouvement, et, le 25 mars 1831, un premier engagement ayant eu lieu entre les Russes et les Lithuaniens à Rossiénie, le pays tout entier se leva. Emilie Plater coupe alors sa chevelure blonde, prend des habits d'homme, s'arme de pistolets et d'un poignard, et, suivie d'une demoiselle de compagnie et de deux jeunes gens, se rend au village de Dousiaty, près de Dinabourg, propriété de son cousin, le comte César Plater, où tout était préparé pour un soulèvement. C'était un dimanche : Emilie arbore sur la place le drapeau national et harangue la foule, qui répond par des cris de haine contre les Russes. Bientôt, de tous les environs, des volontaires accourent se ranger sous ses ordres et elle se met en marche à leur tête pour aller attaquer la forteresse de Dinabourg. Elle bat, le 2 avril, une compagnie d'infanterie russe, enlève, le 4, le camp d'un autre corps envoyé contre elle et force à la retraite l'ennemi supérieur en nombre, qu'elle poursuit sur la route de Dinabourg, dans l'espoir d'arriver en même temps que lui à la forteresse et de s'emparer de celle-ci par un hardi coup de main. Mais elle s'était fait illusion sur les forces dont elle disposait et sa petite troupe, mal armée, privée de munitions, fut dispersée près de la ville par un bataillon d'infanterie, soutenu de deux pièces de canon. Emilie rejoignit alors le comte Zaluski, commandant d'un corps considérable d'insurgés, et s'engagea comme simple soldat dans un bataillon des chasseurs libres. Elle prit part dès ce moment à tous les engagements qui eurent lieu entre les insurgés et les Russes, jusqu'à l'entrée des troupes polonaises en Lithuanie. Nommée alors, par le général Chlapowski, capitaine au 1er régiment de Lithuanie, qui, quelques jours plus tard, prit le nom de 25e de ligne, elle ne montra pas moins d'habileté dans l'exercice des manœuvres que de courage et d'énergie à supporter les fatigues et les travaux les plus pénibles, et sa compagnie devint bientôt la compagnie d'élite du régiment.

Après la victoire des Russes à Vilna, ceux-ci, reprenant l'offensive, marchèrent sur Kowno, qui était occupé par le régiment d'Emilie. Attaqué par des forces supérieures, foudroyé par une puissante artillerie, le 25e de ligne ne tarda pas à céder; seule, la compagnie d'Emilie Plater, qui ne voulait pas quitter le champ de bataille, combattit avec un acharnement sans pareil. Cédant enfin aux ordres du colonel, Emilie, entourée d'ennemis, parvint, avec les débris de sa compagnie, à se faire au milieu d'eux une route jonchée de leurs cadavres. Peu de jours après, le même régiment, réorganisé, tomba dans une embuscade près de Schlawlany, au moment même où les généraux Gielgud et Chlapowski se faisaient battre à quelque distance de là, à Schawlé. Emilie Plater se signala encore dans cette affaire par sa rare intrépidité. Après la bataille de Schawlé, Chlapowski, au lieu de diriger la retraite de façon à pénétrer en Pologne, s'étant mis en marche vers la Prusse, Emilie Plater, après lui avoir reproché, dans les termes les plus vifs, ce qu'elle considérait comme une trahison, refusa de le suivre et quitta l'armée, accompagnée de son cousin, le comte César Plater, et d'une jeune fille qui, peu de jours auparavant, était venue se ranger parmi les défenseurs de sa patrie, et, depuis son arrivée, était devenue la compagne de périls et de fatigues d'Emilie. Tous les trois, costumés en paysans, se mirent en route pour Varsovie, à travers une région occupée sur tous les points par les Russes vainqueurs. Pendant huit jours, ils avancèrent au prix de mille précautions, marchant la nuit, se reposant le jour au milieu des forêts épaisses qui couvrent cette partie de la Lithuanie; mais, épuisée par les fatigues sans nombre qu'elle endurait depuis si longtemps et qui avaient brisé sa faible constitution, Emilie dut s'arrêter, mourante, près d'Augustowo, tandis que César Plater continuait sa marche vers Varsovie. Grâce aux soins qui lui furent prodigués, elle commençait à revenir à la vie, lorsque la nouvelle de la chute de Varsovie vint lui porter un coup mortel. Dès lors elle ne fit plus que languir jusqu'au 23 décembre 1831, jour où elle expira. On peut consulter sur la vie de cette noble, courageuse et pure jeune fille, qu'on a comparée à Jeanne Darc, l'ouvrage de M. Sraszewicz, intitulé : *Emilie Plater, sa vie et sa mort* (Paris, 1835, in-8o).

PLATER (Félix), médecin suisse, né à Bâle en 1536, mort dans cette ville en 1614. Il fit ses études médicales dans sa ville natale, et il n'avait que vingt ans lorsqu'il fut reçu docteur en médecine. Il fit alors un voyage scientifique à Montpellier, à Paris et en Allemagne. De retour à Bâle en 1560, il fut nommé archidiacre et professeur de médecine pratique, et remplit ces deux fonctions pendant cinquante-quatre ans avec un succès qui lui valut des élèves de tous les points de l'Europe. Divers princes d'Allemagne tentèrent de vains efforts et lui firent des offres séduisantes pour l'attirer et le fixer dans leurs Etats; il aimait sa patrie et ne voulut jamais l'abandonner. On a de lui : *De partium corporis humani structura et usu libri tres* (Bâle, 1585, in-fol.); *Quæstiones physiologicæ, de partium in utero conformatione*; *Quæstionum medicarum paradoxarum et endoxarum, juxta partes medicinæ præpositarum, centuria posthuma, opera Thomæ Plateri fel. fr. edita* (Bâle, 1625, in-8o); *Praxeos medicæ tomi tres* (Bâle, 1602-1608, in-8o); *De febribus liber* (Francfort, 1597, in-8o); *Observationum in hominis affectibus plerisque, corpori et animo, functionum læsione, dolore, aliave molestia et vitio incommodantibus, libri tres* (Bâle, 1614, in-8o).

PLATER (Thomas), médecin suisse, frère du précédent, né en 1574, mort en 1628. Il s'adonna particulièrement à l'étude des sciences naturelles et devint professeur d'anatomie et de botanique (1614), puis de médecine pratique (1625) à l'Académie de Bâle. On a de lui une édition augmentée d'additions du *Traité de pratique* de son frère Félix (1625) et un journal de ses voyages, curieux ouvrage resté manuscrit. — Son fils, Félix PLATER, né en 1605, mort en 1671, prit le grade de docteur en philosophie, puis étudia la médecine dans les principales universités de France, d'Angleterre, de Hollande, passa son doctorat à Bâle en 1629, puis devint professeur de logique et de physique. Ayant abandonné ensuite l'enseignement pour se livrer entièrement à la pratique médicale, il fut nommé archiâtre de la ville de Bâle ([illegible]), puis élevé à la dignité de sénateur (1664). On lui doit une *Centurie* [illegible] cales et un grand nombre de [illegible]. — Le frère du précédent, François PLATER, mort à Bâle en 1711, exerça pendant quarante ans la médecine avec succès.

PLATERIE s. f. [illegible] — rad. [illegible]. Techn. [illegible] gne toutes les [illegible] plates : [illegible] (Bescherelle?) [illegible]

PLATESSA s. f. (pla-te-sa — du gr. [illegible], large [illegible]). Nom scientifique de la plie.

PLATEUR s. f. (pla-teur — rad. *plat*). Etat de ce qui est plat. ‖ Peu usité.

PLATEURE s. f. (pla-tu-re). V. PLANURE.

PLATEUSE s. f. (pla-teu-ze — rad. *plat*). Ichthyol. Nom vulgaire de la plie, qui est un poisson plat.

PLATFORM s. m. (platt-form — altérat. du fr. plate-forme). Polit. Exposé de principes politiques : *Le* PLATFORM *des républicains.*

PLATI, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure Ire, district de Gerace, mandement d'Ardore, au pied des Apennins; 2,354 hab.

PLATIASME s. m. (pla-ti-a-sme — gr. *platiasmos*, de *platus*, large). Gramm. gr. Vice de prononciation fréquent chez les Doriens, et qui provenait de l'habitude d'ouvrir trop la bouche en prononçant certains mots.

PLATIÈRE s. f. (pla-ti-è-re — rad. *plat*). Ponts et chauss. Ruisseau qui traverse une chaussée. || Terrain plat au bas d'une colline.

PLATIÈRE (Imbert DE LA), plus connu sous le nom de **maréchal de Bourdillon**, militaire et diplomate français, né en 1524, mort à Fontainebleau en 1567. Il se distingua à la bataille de Cérisoles (1544), prit part à l'expédition du comte d'Essex en Écosse (1548), se battit, de 1554 à 1557, en Champagne, en Lorraine, en Picardie, opéra une belle retraite après la défaite de Saint-Quentin (1557) et contribua à la prise de Thionville (1558). La Platière fut employé depuis dans les plus importantes négociations et représenta notamment la France à la diète d'Augsbourg (1559). Lieutenant du roi en Piémont, ce fut malgré ses représentations qu'on rendit au duc de Savoie (1562), par suite du traité honteux de Cateau-Cambrésis, le marquisat de Saluces et plusieurs places considérables. Sa belle conduite au siège du Havre (1563) lui mérita le bâton de maréchal.

PLATILLE s. f. (pla-ti-lle; *ll* mll.). Comm. Nom de plusieurs sortes de toiles de lin très-blanches, qui se fabriquaient, au XVIII^e siècle, à Cholet, à Beauvais, à Breslau et dans plusieurs autres localités, et qui étaient presque exclusivement destinées à l'exportation en Espagne et sur la côte occidentale d'Afrique.

PLATILOBIER s. m. (pla-ti-lo-bié). Bot. Syn. de PLATYLOBE : *Le* PLATILOBIER *élégant se multiplie par ses semences.* (T. de Berneaud.)

PLATIN s. m. (pla-tain — rad. *plat*). Mar. Rivage plat et sablonneux, couvert seulement à la haute mer.

PLATINA (Barthélemi DE' SACCHI, plus connu sous le nom de), célèbre historien, né à Piadena, près de Crémone, vers 1421, mort en 1481. La protection du cardinal de Gonzague le fit admettre au collège des Abréviateurs, à Rome; cet établissement, créé pour la rédaction des actes publics, ayant été supprimé, Platina s'en plaignit si vivement, que le pape Paul II le fit emprisonner. Rendu à la liberté par suite des démarches du cardinal de Gonzague, il devint membre de l'Académie fondée par Pomponius Lætus pour la recherche des monuments et des ouvrages de l'antiquité. Cette compagnie ayant été représentée au pape comme une réunion d'hommes irréligieux, Platina fut de nouveau enfermé au château Saint-Ange et livré à la torture, ainsi que les autres savants, ses collègues. Ce ne fut que sous le pontificat de Sixte IV, successeur de l'implacable Paul II, qu'il recouvra la liberté. Le pape le nomma, en 1475, bibliothécaire du Vatican, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort. On a de ce laborieux écrivain un grand nombre d'ouvrages, dont le plus célèbre est son histoire des papes, intitulée : *In vitas summorum pontificum ad Sixtum IV* (Venise, 1479, in-fol.), laquelle a été continuée par Onufre Panvinio et traduite en français, en allemand, en italien, etc. Cet ouvrage, écrit dans un style élégant et énergique, abonde en détails curieux sur les papes du XIV^e et du XV^e siècle. L'auteur y a fait preuve de beaucoup d'indépendance dans ses jugements; néanmoins, « quoiqu'il parle, dit Ginguené, plus librement des papes que les autres historiens catholiques, on aperçoit facilement que, lors même qu'il voit la vérité, il n'ose pas toujours la dire; mais c'est beaucoup qu'il soit plus véridique que tout autre peut-être ne l'eût été à sa place. » On lui a reproché de s'être vengé par des traits satiriques de Paul II, qui l'avait persécuté d'une façon odieuse. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Opusculum de obsoniis ac honesta voluptate* (Rome, 1473, in-fol.), curieux traité d'hygiène qui a été traduit en français (Lyon, 1505, in-8°); *De flosculis quibusdam linguæ latinæ* (Venise, 1480); *Dialogus de falso et vero bono; Dialogus contra amores* (Paris, 1505, in-4°), *De principe vero* (Francfort, 1608); *Historia inclytæ urbis Mantuæ* (Vienne, 1675, in-4°).

PLATINA (Joseph), littérateur italien, né à Solere, près d'Alexandrie, en 1670, mort à Bologne en 1743. Il entra dans l'ordre des Franciscains et professa avec un grand succès la théologie à Padoue. On a de lui : *De arte oratoria* (Bologne, 1716, in-4°); *Trattato dell' eloquenza* (Bologne, 1730-1731, 2 vol. in-4°); *Prælectiones theologicæ* (Bologne, 1736-1740, 4 vol. in-4°).

PLATINAGE s. m. (pla-ti-na-je — rad. *platine*). Opération qui a pour but de recouvrir d'une couche de platine métallique des objets de diverse nature, soit pour leur donner l'apparence du platine, soit pour les préserver de l'action oxydante des agents atmosphériques. || Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

— Encycl. Le *platinage* présente de grandes analogies avec la dorure et l'argenture (v. ces mots). Sa pratique offre cependant de nombreuses difficultés que l'on ne rencontre pas [illegible].

Le *platinage* peut être obtenu, comme la dorure, par deux méthodes différentes : on peut platiner par immersion les objets en laiton et en cuivre, ou bien produire le dépôt de platine à l'aide d'un courant électrique.

Le *platinage* par immersion ne permet de déposer qu'une couche de platine extrêmement mince; il ne fait, en quelque sorte, que blanchir les objets. Il n'est applicable qu'aux objets en cuivre ou en laiton. Tout d'abord, on l'obtenait en plongeant les objets préalablement décapés dans un bain de platine bouillant; ce bain était préparé en faisant chauffer une solution de chlorure de platine avec un mélange de carbonates de potasse et de soude, puis en ajoutant une petite quantité de chlorure d'or. Cette addition avait pour but de donner de la solidité et de l'homogénéité au dépôt. L'ouvrier enfilait les objets dans un crochet ou les attachait après un fil métallique, puis les plongeait dans les différents bains acides propres à les décaper et, après les avoir lavés à l'eau pure, les introduisait dans la solution platinique maintenue à l'ébullition. Après un séjour de quelques secondes, d'une minute au plus, dans ce bain, le dépôt de platine était effectué et avait acquis le maximum d'épaisseur que pouvait donner cette méthode; un contact prolongé de l'objet à platiner avec la solution n'augmentait pas la quantité de platine déposé. La théorie de cette opération est très-simple et ne diffère pas de celle de la dorure par immersion ou *au trempé;* le cuivre qui se trouve à la surface des objets à dorer réagit sur la solution métallique, précipite le platine et se dissout à sa place en donnant un sel de cuivre. C'est précisément ce qui explique comment l'action est terminée très-promptement; dès qu'un dépôt de platine extrêmement mince est venu recouvrir la surface de l'objet, il n'y a plus de métal étranger qui puisse réagir sur la solution de platine et décomposer une nouvelle proportion de sel, de telle sorte que la réaction est dès lors terminée et que l'épaisseur du dépôt ne s'accroît plus.

D'ailleurs, la composition des bains pour le *platinage* au trempé peut être très-variable. M. Melly a indiqué la suivante, qui donne, dit-il, de bons résultats pour les objets de laiton, de cuivre, d'acier et de maillechort; on dissout du minerai de platine dans l'eau régale, on étend d'eau la solution et on ajoute un léger excès de carbonate de soude. Les objets plongés pendant quelques secondes dans la liqueur ainsi obtenue et maintenue à 50° ou 60° centigrades sont recouverts d'un dépôt assez homogène. Le procédé de M. Melly serait l'un des plus économiques.

En Allemagne, on se sert d'une solution obtenue en faisant bouillir dans 30 à 40 parties d'eau 8 parties de sel ammoniac et 1 partie de chloro-platinate d'ammoniaque; on introduit dans cette dissolution les métaux bien décapés. La couche de platine ainsi déposée est très-adhérente.

Quel que soit le procédé employé pour le *platinage* au trempé, la solution ne tarde pas à s'appauvrir en platine et, par contre, à se charger de divers métaux étrangers provenant des objets trempés. Il est donc nécessaire de lui rendre le platine qu'elle perd en ajoutant de temps en temps du sel de platine. Toutefois, on ne remédie ainsi qu'à l'une de ses altérations et la proportion de métaux étrangers devient telle après quelque temps, qu'il est nécessaire de précipiter par un réactif le platine qu'elle contient et de le faire servir à la préparation d'une nouvelle solution. Le dépôt de platine est rarement homogène; il est presque toujours noirâtre et n'acquiert un certain brillant que par le gratte-boessage et le brunissage. Il faut ajouter que la connaissance de certains tours de main est nécessaire pour pratiquer le *platinage* au trempé, tours de main sans lesquels on n'arrive qu'à des résultats tout à fait insuffisants. C'est, d'ailleurs, ce qui explique comment le *platinage* au trempé ne constitue pas une opération industrielle et s'exécute surtout dans les laboratoires. Toutefois, les fabricants d'instruments de physique s'en servent pour bronzer le cuivre en recouvrant celui-ci d'une couche mince de platine; le procédé qu'ils suivent est fort simple : ils frottent l'objet à bronzer avec une solution étendue de chlorure de platine; le dépôt produit est extrêmement faible; aussi le protègent-ils par une couche de vernis à la gomme laque. Cette pratique est d'ailleurs dépourvue d'avantages sérieux.

Le *platinage* galvanique a été longtemps inusité, comme le *platinage* au trempé; ce n'est que depuis quelques années que l'on commence à le pratiquer industriellement, grâce aux perfectionnements qui y ont été apportés par divers inventeurs, notamment par M. Roseleur. Toutefois, son usage n'est pas encore très-répandu, à cause des conditions délicates à réaliser pour obtenir un bon résultat.

Les premiers essais de *platinage* galvanique ont été faits avec une solution de chlorure de platine très-faible. L'objet à platiner, suspendu à un fil métallique, après avoir été convenablement décapé et lavé, était mis en communication avec le zinc d'une pile très-faible et plongé dans le bain. L'anode était un fil ou une lame de platine. Dans ces conditions, le courant de la pile doit être très-faible si on veut avoir un *platinage* brillant, un courant énergique donnant un dépôt de métal pulvérulent. Malgré cette précaution prise, le dépôt est rarement homogène quand on emploie cette méthode; il faut fréquemment retirer l'objet du bain, le frotter avec un peu de blanc d'Espagne pour donner de la cohésion au dépôt et recommencer de nouveau. L'anode en platine ne s'attaque pas, de telle sorte que le bain s'appauvrit rapidement; il est donc indispensable d'y introduire peu à peu du chlorure de platine en quantité équivalente à celle qui se trouve enlevée par les opérations.

Le chlorure de platine additionné d'une solution alcaline de cyanure de potassium donne de meilleurs résultats que lorsqu'il est seul. Mais la première solution avec laquelle on a obtenu des produits un peu plus satisfaisants était composée de 1 litre d'eau, 300 grammes de carbonate de soude et 10 grammes de chlorure de platine. Ce dernier bain était maintenu à 80°; on opérait avec une pile énergique; mais, comme dans les cas précédents, l'anode ne s'attaquait pas et le bain s'appauvrissait graduellement; enfin, quoique plus homogène que celui qui avait été obtenu précédemment, le dépôt formé était poreux et on devait gratte-boesser fréquemment les objets.

Dans ces dernières années, M. Roseleur a fait connaître la composition d'un bain pour *platinage*, avec laquelle il a obtenu des dépôts métalliques très-remarquables. Ce bain est une dissolution aqueuse de phosphate double de soude et de platine; on le prépare en dissolvant 10 grammes de platine dans l'eau régale, évaporant à siccité, ajoutant 500 grammes d'eau distillée pour redissoudre le sel, puis enfin mélangeant le liquide obtenu à une solution de 100 grammes de phosphate d'ammoniaque dans 500 grammes d'eau. Il se produit un précipité de phosphate ammoniaco-platinique que l'on sépare du liquide. Ce phosphate est redissous dans 1 litre d'eau chargée de 500 grammes de phosphate de soude; cette dissolution se produit à l'aide de l'ébullition prolongée jusqu'à décoloration. En cet état, le bain est prêt à servir. Il doit être mis en usage à chaud et à l'aide d'une pile énergique. Quant à la perte en platine éprouvée par la solution, on la compense par des additions du précipité de phosphate ammoniaco-platinique.

On peut, par le procédé de M. Roseleur, déposer le platine à épaisseur. Malheureusement, le dépôt ainsi produit est fréquemment percé de piqûres ou de fentes, le métal déposé n'étant pas assez compacte pour protéger l'objet platiné contre l'action des liquides ou des gaz dans lesquels il baigne. Tel est actuellement encore le grand défaut du *platinage* galvanique.

Dans tous les procédés indiqués, il est indispensable de produire le dépôt de platine sur du cuivre ou sur du laiton; sur les autres métaux, ce dépôt n'adhère pas. On doit donc recouvrir préalablement tous les objets non en cuivre d'une couche très-mince de ce métal. V. GALVANOPLASTIE.

On ne peut que regretter vivement cette imperfection d'une industrie encore bien nouvelle à la vérité, mais de laquelle on est en droit cependant d'attendre beaucoup. Il y aurait, en effet, des avantages immenses à pouvoir recouvrir une foule d'instruments d'une couche de platine ne présentant aucune solution de continuité et à les préserver ainsi de nombreuses altérations. Ce serait, par exemple, un grand service rendu aux physiciens et aux chimistes que de dérober les instruments délicats et coûteux dont ils se servent à l'action des vapeurs corrosives de leurs laboratoires. Mais cette application du *platinage* serait moins importante encore que celle qui pourrait en être faite à la fabrication des produits chimiques; ainsi, pour la fabrication de l'acide sulfurique, on se sert de vases évaporatoires en platine d'une très-grande valeur qui rendent improductif un capital énorme; il y aurait une économie considérable à remplacer ces vases par d'autres de même forme, fabriqués en cuivre platiné. Aussi, on doit espérer que, sollicitée par de pareils besoins, la science ne tardera pas à résoudre d'une manière complète le problème qui nous occupe. L'inaltérabilité du platine, comparée à la rapide altérabilité de l'amalgame d'étain et à celle de l'argent employés pour l'étamage des glaces, a fait penser qu'il y aurait avantage à substituer le premier métal aux autres dans ce cas particulier. Cette substitution du *platinage* à l'étamage et à l'argenture a été proposée par M. Dodé, qui a indiqué le procédé suivant pour platiner le verre. M. Dodé fait dissoudre le platine dans l'eau régale et évapore l'excès d'acide; au chlorure de platine dissous il ajoute de l'essence de lavande qui, en s'évaporant, tient le platine en suspension à l'état très-divisé. A l'essence chargée de platine il ajoute un tiers de litharge et de borate de plomb, puis il étend ce mélange sur les glaces avec un pinceau. Les glaces sont ensuite portées au four; le borate de plomb et la litharge fondent et déterminent l'adhérence du platine sur le verre. Malheureusement, les miroirs ainsi métallisés présentent la couleur sombre du platine et ont à peu près l'apparence de miroirs en acier poli; ils sont donc beaucoup moins avantageux pour l'ornementation que les miroirs à l'argent et surtout que ceux à l'amalgame d'étain. D'un autre côté, ils présentent sur ces derniers l'avantage immense de ne pas exposer les ouvriers qui les fabriquent à l'action des vapeurs toxiques du mercure.

Le *platinage* des glaces n'est pas usité.

Comme on le voit par cet exposé, tout est à faire encore dans l'industrie du *platinage*, et les maigres résultats obtenus jusqu'ici font vivement désirer qu'on se mette à étudier cette branche nouvelle de l'industrie.

PLATINAMINE s. f. (pla-ti-na-mi-ne — de *platine*, et de *amine*). Chim. Base ammoniacale renfermant du platine.

— **Encycl.** Nous comprenons sous la dénomination générale de *platinamines* toutes les bases platiniques, aussi bien celles qui renferment le platine au maximum que celles qui renferment le platine au minimum et que l'on nomme platosamines. Dans une bonne exposition, il est, en effet, tout à fait impossible de séparer l'étude de ces divers corps.

On sait que le platine est tétratomique et fonctionne quelquefois comme bivalent. Soit comme bi, soit comme tétravalent, il remplace, dans certaines conditions, l'hydrogène de l'ammoniaque et donne des ammoniaques composées métalliques. On désigne ces bases sous le nom de *platinamines* lorsqu'elles renferment le platine tétravalent, et sous le nom de platosamines lorsqu'elles renferment le platine bivalent. Toutefois, comme dans une étude sérieusement faite il est impossible, à peine de répétitions inutiles, de séparer ces bases les unes des autres, nous les avons toutes réunies sous le titre général de *platinamines*, nous bornant à renvoyer à ce mot à l'article PLATOSAMINE.

Les chlorures, oxydes, sulfates, etc., de platine sont susceptibles de fixer de l'ammoniaque. Les composés qui en résultent peuvent être considérés comme appartenant aux types hydoramines

$$\left.\begin{matrix} mH^3Az \\ nH^2O \end{matrix}\right\},$$

hydrochloramines

$$\left.\begin{matrix} mH^3Az \\ nHCl \end{matrix}\right\},$$

et autres, tout comme cela a lieu pour les composés correspondants du mercure. Il se produit ainsi cinq séries de composés différents que nous formulons dans l'exposé ci-dessous, où R représente un radical monoatomique, tel que le chlore ou un résidu halogénique d'acide :

1° Composés diammonio-platineux

$$\left.\begin{matrix} 2H^3Az \\ Pt''R^2 \end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix} H^6 \\ Pt'' \end{matrix}\right\} Az^2,R^2;$$

2° Composés tétrammonio-platineux

$$\left.\begin{matrix} 4H^3Az \\ Pt''R^2 \end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix} H^{12} \\ Pt'' \end{matrix}\right\} Az^4,R^2;$$

3° Composés diammonio-platiniques

$$\left.\begin{matrix} 2H^3Az \\ Pt^{iv}R^4 \end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix} H^6 \\ Pt^{iv} \end{matrix}\right\} Az^2R^4;$$

4° Composés tétrammonio-platiniques

$$\left.\begin{matrix} 4H^3Az \\ Pt^{iv}R^4 \end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix} H^{12} \\ Pt^{iv} \end{matrix}\right\} Az^4,R^4;$$

5° Composés octammonio-diplatiniques

$$\left.\begin{matrix} 8H^3Az \\ Pt^{iv2}\left\{\begin{matrix} O'' \\ R^6 \end{matrix}\right. \end{matrix}\right\} = \left.\begin{matrix} H^{24} \\ Pt^{iv2} \end{matrix}\right\}\begin{matrix} Az^8 \\ O'' \end{matrix}.$$

Le radical monoatomique, que nous représentons dans ces formules par la lettre R, peut être remplacé par une quantité équivalente d'un radical mono ou polyatomique. C'est ainsi que se forment les nitratochlorures, les oxalonitrates, etc. Les bases qui fonctionnent dans les deux premières séries de composés sont des platosamines; celles qui fonctionnent dans les trois dernières sont, au contraire, des *platinamines*.

— I. COMPOSÉS DIAMMONIO-PLATINEUX. Ces composés prennent naissance lorsqu'on fait agir la chaleur sur ceux de la série suivante; la moitié de l'ammoniaque se dégage. Presque tous sont insolubles dans l'eau, mais se dissolvent dans l'ammoniaque en reproduisant le composé tétrammonio-platineux. Ils détonent par la chaleur.

— *Chlorure*

$$\left.\begin{matrix} H^6 \\ Pt'' \end{matrix}\right\} Az^2,Cl^2.$$

Le chlorure diammonio-platineux existe sous trois modifications isomériques :

1° *Modification jaune* α. On l'obtient sous cette modification en ajoutant de l'acide chlorhydrique ou un chlorure soluble à la solution de l'azotate ou du sulfate diammonio-platineux, ou en faisant bouillir la modification verte avec l'azotate ou le sulfate d'ammonium, dans lequel elle se dissout en formant une solution qui abandonne le sel jaune en se refroidissant, ou en neutralisant par le carbonate ammonique une dissolution de chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique, chauffant le mélange au point d'ébullition, y ajoutant une quantité d'ammoniaque égale à celle que la liqueur renferme déjà, filtrant pour séparer un précipité vert foncé et abandonnant ensuite la liqueur filtrée au refroidissement. Dès que le sel jaune est déposé, on décante le liquide qui surnage.

2° *Modification rouge* β. Si, dans le dernier mode de préparation que nous venons de décrire, au lieu d'ajouter tout d'un coup un excès de carbonate d'ammonium, on verse

ce dernier goutte à goutte dans la liqueur acide, celle-ci, en se refroidissant, laisse déposer de petits cristaux grenat qui ont la forme de plaques à six côtés. On obtient également cette modification rouge de plusieurs autres manières.

3° *Modification verte* γ. Cette modification est connue ordinairement sous le nom de sel vert de Magnus. C'est le premier découvert des composés ammoniacaux de platine. On l'obtient en ajoutant peu à peu une solution acide de chlorure platineux à de l'ammoniaque caustique, ou en dirigeant un courant de gaz anhydre sulfureux à travers une solution bouillante de chlorure platinique jusqu'à ce que ce sel soit complètement converti en chlorure platineux et ne donne plus de précipité par le sel ammoniac; on neutralise alors la liqueur par l'ammoniaque et on laisse refroidir. Le sel vert se dépose alors en aiguilles. On peut encore préparer le chlorure diammonio-platineux, modification verte, en ajoutant une solution acide de chlorure platineux à une solution de chlorure tétrammonio-platineux (v. plus bas). On conclut généralement de là que la vraie formule de ce corps est plus complexe que l'on ne croit au premier abord. Ce sel repondrait à la formule

$$Az^4H^{12}Pt''^2Cl^4 = PtCl^2,Az^4H^{12}Pt''Cl^2.$$

La formule simple

$$Az^2H^6Pt''Cl^2$$

conviendrait, au contraire, aux modifications jaune et rouge. Les trois modifications, d'ailleurs, donnent par la chaleur de l'azote, de l'acide chlorhydrique, du sel ammoniac et laissent un résidu de platine.

Le chlorure platineux forme des composés semblables avec l'éthylamine et la méthylamine. V. plus bas.

Un composé cristallin rouge de chlorure diammonio-platineux et de chlorure d'ammonium, dont la formule est

$$Az^2H^6Pt''Cl^2,2AzH^4Cl,$$

se forme lorsqu'on évapore jusqu'au point de cristallisation une solution de chlorure tétrammodio-platineux renfermant un grand excès de sel ammoniac. Ainsi, lorsqu'on précipite par l'ammoniaque une solution de chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique et que l'on chauffe, au sein même du liquide où il s'est formé, le sel vert de Magnus qui prend naissance, il suffit d'ajouter un excès d'ammoniaque au liquide pour convertir ce sel vert en chlorure tétrammonio-platineux. Quand la liqueur est parvenue à un certain degré de concentration, il se sépare un mélange de ce dernier sel et des cristaux rouges dont nous parlons.

— *Cyanure diammonio-platineux*

$$\left.\begin{matrix}H^6\\Pt''\end{matrix}\right\} Az^2,Cy^2.$$

On obtient ce corps en ajoutant de l'acide cyanhydrique à une solution d'oxyde tétrammonio-platineux. Il se forme du cyanure d'ammonium en même temps.

$$\underset{\text{Oxyde tétrammonio-platineux.}}{Az^4H^{12}Pt''O} + \underset{\text{Acide cyanhydrique.}}{4HCy}$$
$$= \underset{\text{Cyanure diammonio-platineux.}}{Az^2H^6Pt''Cy^2} + \underset{\text{Cyanure ammonique.}}{2AzH^4Cy} + \underset{\text{Eau.}}{H^2O}$$

On peut aussi faire digérer le chlorure correspondant sur du cyanure d'argent. Le sel cristallise en aiguilles fines, régulières, d'une couleur jaune pâle, facilement solubles dans l'eau et dans l'ammoniaque. Il se forme une modification polymérique de ce corps

$$Az^4H^{12}Pt''^2Cy^4 = Az^4H^{12}Pt''Cy^2,Pt''Cy^2$$

lorsqu'on fait passer un courant de cyanogène gazeux à travers une solution modérément concentrée d'oxyde tétrammonio-platineux; l'eau se décompose avec formation d'acides cyanhydrique et cyanique, et l'acide cyanhydrique agit sur le composé tétrammonio-platineux en formant de l'eau, de l'ammoniaque et le sel $Az^4H^{12}Pt''^2Cy^4$, suivant l'équation

$$\underset{\text{Oxyde tétrammonio-platineux.}}{2Az^4H^{12}PtO} + \underset{\text{Acide cyanhydrique.}}{4HCy}$$
$$= \underset{\text{Polymère du cyanure diammonio-platineux.}}{Az^4H^{12}Pt''^2Cy^4} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{4AzH^3} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O}$$

Le composé $Az^4H^{12}Pt^2Cy^4$ se dépose en cristaux et peut être purifié par cristallisation dans l'eau. On l'obtient encore en mélant une solution de chlorure tétrammonio-platineux avec du cyanure de potassium. Il forme des cristaux qui, vus au microscope, paraissent formés de tables à six côtés qui sont elles-mêmes groupées en étoiles. Il se dissout sans subir de décomposition dans la potasse, l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique étendu; mais l'acide sulfurique concentré et l'acide azotique le décomposent.

— *Iodure diammonio-platineux*

$$\left.\begin{matrix}H^6\\Pt''\end{matrix}\right\} Az^2,I^2.$$

C'est une poudre jaune que l'on obtient en faisant bouillir la solution du composé

$$Az^4H^{12}Pt''I^2.$$

Cette poudre se dissout dans l'ammoniaque, qui la convertit de nouveau dans le composé

$$Az^4H^{12}Pt''I^2.$$

— *Oxyde diammonio-platineux*

$$\left.\begin{matrix}H^6\\Pt''\end{matrix}\right\} Az^2,O''.$$

On obtient ce corps en chauffant à 110° l'hydrate tétrammonio-platineux. C'est une masse grisâtre qui perd de l'eau, de l'azote et de l'ammoniaque lorsqu'on la chauffe à 200° dans un vase clos, et laisse un résidu de platine métallique. Probablement, il se forme d'abord le corps Pt^3Az^2, qui se dédouble ensuite en azote et en platine. L'équation suivante exprimerait alors la réaction.

$$\underset{\text{Oxyde diammonio-platineux.}}{3Az^2H^6PtO} = \underset{\text{Triplatosamine.}}{Pt''^3Az^2} + \underset{\text{Ammoniaque.}}{4AzH^3} + \underset{\text{Eau.}}{3H^2O}$$

L'oxyde, chauffé à 200° au contact de l'air, devient incandescent, brûle vivement et laisse un résidu de platine.

— *Sulfate diammonio-platineux*

$$\left.\begin{matrix}H^6\\Pt''\end{matrix}\right\} Az,^2SO^4 + H^2O.$$

Ce sel, ainsi que l'azotate

$$\left.\begin{matrix}H^6\\Pt''\end{matrix}\right\} Az^2,(AzO^3)^2,$$

s'obtient quand on fait bouillir ensemble l'iodure avec le composé argentique correspondant (sulfate ou azotate d'argent). Ces deux sels sont cristallins et présentent une réaction fortement acide. Le sulfate retient un atome d'eau de cristallisation qui ne peut pas s'éliminer, à moins qu'on ne chauffe à une température où le sel se décompose.

— II. Composés tétrammonio-platineux. Ces composés dérivent d'une tétramine

$$H^{10}Az^4Pt''$$

qui a ceci de particulier que 4 molécules d'ammoniaque y sont soudées en une par un seul atome de platine fonctionnant seulement comme bivalent. Il est donc indispensable d'admettre que les deux molécules d'ammoniaque que j'appellerai supplémentaires sont soudées au reste de la molécule par l'azote pentavalent. La constitution de la platosotétramine doit être par suite représentée par la formule

$$Pt''\left\{\begin{matrix}-Az=\left\{\begin{matrix}H\\(AzH^4)\end{matrix}\right.\\-Az=\left\{\begin{matrix}H\\(AzH^4)\end{matrix}\right.\end{matrix}\right..$$

Cette base est généralement diatomique, ce qui s'explique, puisque deux des atomes d'azote y sont contenus à l'état saturé.

— *Chlorure tétrammonio-platineux*

$$Pt''\left\{\begin{matrix}Az\left\{\begin{matrix}H\\AzH^4\\Cl\end{matrix}\right.\\Az\left\{\begin{matrix}H\\AzH^4\\Cl\end{matrix}\right.\end{matrix}\right..$$

On prépare ce composé en faisant bouillir le chlorure platineux ou le sel vert de Magnus avec de l'ammoniaque jusqu'à dissolution complète, et en évaporant ensuite le liquide jusqu'au point de cristallisation. On peut encore faire passer un courant d'anhydride sulfureux gazeux à travers une solution de perchlorure de platine jusqu'à ce que celle-ci ne précipite plus le chlorure ammonique, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit convertie en chlorure platineux; on précipite ensuite par du carbonate de sodium, on dissout dans l'acide chlorhydrique le précipité de sulfite sodico-platineux, on sature par l'ammoniaque la solution ainsi produite, qui renferme des chlorures sodique et platineux, et l'on redissout dans l'acide chlorhydrique bouillant les chlorures di et tétrammonio-platineux, qui se précipitent sous cette influence. Par le refroidissement, le liquide filtré abandonne en cristaux le premier de ces corps, tandis que le second reste dissous et peut être obtenu par évaporation, mêlé toutefois de chlorure ammonique. Il se sépare en cristaux volumineux d'une légère couleur jaune, qui renferment une molécule d'eau susceptible d'être éliminée à 110°. A 250°, il donne de l'ammoniaque et laisse du chlorure diammonio-platineux. Le composé anhydre absorbe rapidement l'humidité atmosphérique. L'hydrate ne donne pas d'ammoniaque à froid sous l'influence de la potasse caustique et n'est que très-faiblement décomposé par ce réactif, même avec l'aide de la chaleur.

L'éthylamine et la méthylamine donnent des composés analogues que nous étudierons plus bas.

— *Chlorure tétrammonio-cupro-platineux*. Dans ce sel, on n'est plus obligé d'admettre que l'azote soit soudé à lui-même. Le sel, en effet, renferme deux métaux diatomiques qui peuvent chacun réunir en une deux molécules d'ammoniaque. Il se forme ainsi deux diamines qui s'unissent entre elles moléculairement et non atomiquement, et l'on a un vrai chlorure double

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\AzH^3Cl\end{matrix}\right.,Cu''\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\AzH^3Cl\end{matrix}\right.$$
$$= Az^4H^{12}Pt''Cu'',Cl^4.$$

Ce corps se produit lorsqu'on ajoute du chlorure platinique à une solution ammoniacale concentrée de chlorure cuivreux. C'est un précipité violet ou gris, formé de cristaux prismatiques insolubles dans l'eau et dans l'alcool, stables à l'air sec et légèrement décomposables par l'eau.

— *Composés de chlorure platinique et de chlorure tétrammonio-platineux*. Ces deux sels s'unissent en deux proportions. On obtient un composé $(Az^4H^{12}Pt''Cl^2,PtCl^4)$ sous la forme d'un précipité olivâtre, en ajoutant du chlorure platinique à une solution de chlorure tétrammonio-platineux. Si l'on traite ce corps par un excès de chlorure platinique, il se forme un second composé dont la formule est $Az^4H^{12}Pt''Cl^2,Pt^{IV}Cl^4$.

— *Bromure et iodure tétrammonio-platineux*. On obtient ces sels en traitant la solution du sulfate par le bromure ou l'iodure de baryum, filtrant et faisant cristalliser. Ils cristallisent en cubes.

— *Oxyde tétrammonio-platineux*

$$H^{12}Pt''Az^4,O''.$$

On le prépare en décomposant la solution du sulfate correspondant par la quantité strictement nécessaire d'eau de baryte, filtrant et évaporant dans le vide. Il se forme une masse cristalline qui renferme l'oxyde. Cette masse est fortement alcaline et caustique comme la potasse; elle absorbe l'acide carbonique de l'air avec rapidité et précipite de l'oxyde d'argent de la solution du nitrate de ce métal. C'est une base puissante, qui neutralise les acides les plus énergiques et qui chasse l'ammoniaque de ses sels. Elle fond à 110° en perdant de l'eau et de l'ammoniaque et laisse un résidu d'oxyde diammonio-platineux. Ses solutions aqueuses ne dégagent jamais d'ammoniaque, même si on les porte à l'ébullition.

— *Carbonates*. L'oxyde tétrammonio-platineux absorbe rapidement, comme nous venons de le dire, l'anhydride carbonique de l'air. Il se forme d'abord un carbonate neutre $Az^4H^{12}Pt''CO^3,H^2O$ et ensuite un carbonate acide $Az^4H^{12}PtCO^3,H^2CO^3$.

— *Sulfate* $Az^4H^{12}Pt'',SO^4$ et *azotate*

$$Az^4H^{12}Pt''(AzO^3)^2.$$

On obtient ces sels en décomposant le chlorure correspondant par l'azotate ou par le sulfate d'argent; ils sont neutres et cristallisent avec facilité.

— *Sulfites*. Le sel $H^{26}Pt^3Az^8(SO''^3)^4$ prend naissance quand on fait bouillir le sel vert de Magnus en solution aqueuse avec une quantité de sulfite d'ammonium égale au poids de ce sel. C'est une poudre blanche insoluble dans l'alcool et dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante. Par une ébullition prolongée avec un excès de sulfite ammonique, il donne une liqueur d'où l'alcool précipite des gouttes huileuses, lesquelles se réunissent en formant une masse glutineuse de composition variable. L'alcool qui a servi à la précipitation laisse déposer après quelque temps des flocons blancs d'un autre sulfite qui répond, suivant Peyrone, à la formule $H^6Pt''Az^2(SO^3)^3$. La formule de ce second sulfite nous paraît extrêmement douteuse, parce qu'elle ne répond plus à aucun type.

— III. Composés diammonio-platiniques. Ces corps, ainsi nommés parce qu'ils se forment au moyen des sels platiniques, ont leur platine saturé en partie par du chlorammonium (AzH^3R), en partie par du chlore ou par un de ses congénères. Leur formule générale est

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3R)^2\\R^2\end{matrix}\right.;$$

ils diffèrent des composés suivants en ce que dans ces derniers les deux radicaux R^2, qui ici sont directement unis au platine, sont là à l'état de chlorammonium (AzH^3R), les formules de ces derniers corps étant

$$Pt^{IV}(AzH^3Cl)^4.$$

— *Chlorure diammonio-platinique*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3Cl)^2\\Cl^2\end{matrix}\right..$$

On l'obtient en faisant passer un courant de chlore gazeux à travers de l'eau bouillante tenant en suspension du chlorure diammonio-platineux (modification jaune). C'est un corps insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante ou dans l'eau chargée d'acide chlorhydrique. Il se dissout dans l'ammoniaque à la température de l'ébullition et, par le refroidissement, la liqueur abandonne un précipité jaune de chlorure tétrammonio-platinique. La potasse bouillante dissout le composé $Az^2H^6Pt^{IV}Cl^4$ sans en dégager d'ammoniaque. Si, au lieu de préparer ce composé par l'action du chlore sur la modification jaune du chlorure diammonio-platineux, on le prépare au moyen de la modification verte de ce même corps (sel vert de Magnus), on obtient un composé polymérique du précédent qui paraît être un chloroplatinate tétrammonio-platinique répondant à la formule

$$Az^4H^{12}Pt^{IV}Cl^4,PtCl^4.$$

Si cependant [illegible] l'action du chlore, ce dernier corps, [illegible] tant d'abord précipité, se redissout, et la solution fournit, en s'évaporant, le composé cristallin $Az^4H^{12}Pt^{IV2}Cl^8$.

— *Azotates*. On obtient un oxyazotate

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3,AzO^3)^2\\O''\end{matrix}\right.$$

en faisant bouillir pendant quelques heures le chlorure précédent avec une dissolution fort étendue d'azotate d'argent. C'est une poudre cristalline jaune, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante. L'azotate normal

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^3,AzO^3]^2\\(AzO^3)^2\end{matrix}\right.$$

peut être préparé par l'action de l'acide azotique sur l'oxyazotate. Il est [illegible] soluble dans l'eau froide et se dissout dans l'acide azotique chaud.

— *Oxyde*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\O''\end{matrix}\right\}O''.$$

On obtient ce corps en ajoutant de l'ammoniaque à une solution bouillante de nitrate diammonio-platinique. Il se précipite alors sous la forme d'une poudre cristalline pesante et jaunâtre formée de petits prismes rhomboïdaux brillants. Il est presque insoluble dans l'eau bouillante et résiste à l'action de la potasse en ébullition. Chauffé en vase clos, il donne de l'eau et de l'ammoniaque et laisse un résidu de platine métallique. Il se dissout facilement dans les acides étendus, même dans l'acide acétique, et forme un grand nombre de sels cristallisables, soit neutres, soit acides, qui ont une couleur jaune et qui ne sont que peu solubles dans l'eau. Un autre composé d'ammoniaque et d'oxyde platinique, connu sous le nom de platine fulminant et dont la composition n'a pas été déterminée d'une manière exacte, s'obtient lorsqu'on décompose le chloroplatinate ammonique par la potasse en solution aqueuse. C'est une poudre jaune paille, qui détone légèrement lorsqu'on la chauffe brusquement et qui détone avec force lorsqu'on la soumet à une température graduellement croissante.

— *Oxyoxalate*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\O''\end{matrix}\right\}(C^2O^4)''.$$

Ce sel basique prend naissance quand on décompose l'azotate par l'oxalate d'ammonium. C'est un précipité d'un jaune tendre, soluble dans l'eau bouillante et détonant à chaud.

— *Sulfate*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\(SO^4)''\end{matrix}\right\}(SO^4)''.$$

On le prépare en dissolvant l'oxyde dans l'acide sulfurique étendu et en évaporant. C'est une poudre jaune, qui présente une saveur acide et qui est susceptible de se dissoudre dans l'eau.

— IV. Composés tétrammonio-platiniques. Ce sont des composés dans lesquels chacune des quatre atomicités du platine tétratomique est saturée par une atomicité d'un atome d'azote dont les quatre autres atomicités sont elles-mêmes satisfaites, trois par de l'hydrogène et la quatrième par du chlore, du brome ou un résidu halogénique d'acide quelconque. Ces composés sont donc saturés comme les précédents, mais saturés par quatre molécules d'un ammonium composé, au lieu de l'être moitié par un ammonium composé, moitié par un résidu ordinaire d'acide.

La formule générale des composés tétrammonio-platiniques est donc $Pt^{IV}(AzH^3R')^4$ ou $Pt^{IV}[(AzH^3)^2R'']^2$. L'oxyde de cette série répondrait d'après cela à la formule

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3\\AzH^3\\AzH^3\\AzH^3\end{matrix}\right\}\begin{matrix}O\\O\end{matrix}.$$

Il n'a pas été isolé jusqu'à ce jour.

— *Chlorure* [illegible]

$$Pt^{IV}(AzH^3Cl)^4.$$

On l'obtient en [illegible] chlore à travers [illegible] tétrammonio-platineux [illegible] chlorure diammonio-platinique dans l'ammoniaque et [illegible] par évaporation, ou encore en précipitant par [illegible] [illegible] liers transparents, d'une faible teinte jaune. [illegible] l'action de l'azotate d'argent, la moitié du [illegible] les quatre atomes de chlore n'existent pas [illegible] comme le chlorure prend naissance par l'action du chlore sur le chlorure diammonio-platineux

$$Pt\left\{\begin{matrix}Az\left\{\begin{matrix}AzH^4\\Cl\\Cl\end{matrix}\right.\\Az\left\{\begin{matrix}AzH^4\\Cl\\Cl\end{matrix}\right.\end{matrix}\right.$$

on pourrait supposer que la vraie formule du sel tétrammonio-platinique est, non point

$$Pt^{IV}(AzH^3Cl)^4,$$

comme nous l'avons supposé plus haut, mais

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(Az(AzH^4)H^2Cl)^2\\ Cl^2\end{matrix}\right..$$

On comprendrait, dans ce cas, que les deux chlores directement unis au platine eussent des propriétés différentes de celles des deux atomes du même métalloïde qui existent à l'état de chlorammonium. Lorsqu'on dissout le chloroplatinate d'ammonium dans l'ammoniaque et que l'on précipite la liqueur par l'alcool, on obtient un chlorure qui diffère du précédent par deux atomes d'acide chlorhydrique en moins et répond, par conséquent, à la formule

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH(AzH^4)]^2\\ Cl^2\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^2\\ (AzH^3Cl)^2\end{matrix}\right..$$

Ce chlorure ne cristallise pas et se dessèche simplement en une masse résineuse d'un jaune pâle. Aussi la formule proposée ci-dessus manque-t-elle de contrôle sérieux et doit-elle être considérée comme douteuse.

— *Chlorobromure* $H^{12}Az^4Pt^{IV}Cl^2Br^2$. On le prépare par l'action du brome sur le chlorure tétrammonio-platineux.

— *Azotates*. Il se produit un azotate basique ou oxyazotate

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^3(AzO^3)]^2\\ \left.\begin{matrix}AzH^3\\ AzH^3\end{matrix}\right\}O''\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^2,AzH^4)AzO^3]^2\\ O''\end{matrix}\right.$$

lorsqu'on fait bouillir le nitrato-chlorure *b* avec de l'ammoniaque, le chlore du nitratochlorure étant alors simplement remplacé par l'oxygène. C'est une poudre blanche, amorphe, peu soluble dans l'eau froide et plus soluble dans l'eau bouillante.

— *Nitrato-chlorure*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^3(AzO^3)]^2\\ (AzH^3Cl)^2\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^2(AzH^4)AzO^3]^2\\ Cl^2\end{matrix}\right..$$

Ce sel, découvert par Gros, prend naissance lorsqu'on fait agir l'acide azotique concentré sur le sel vert de Magnus. Le composé vert tourne d'abord au brun et se convertit ensuite en un mélange de platine et d'une poudre blanche, que l'eau bouillante dissout et abandonne, par le refroidissement, en prismes brillants, aplatis, incolores ou d'un jaune pâle. Ils prennent naissance d'après l'équation

$$\underset{\text{Chlorure diammonio-platineux.}}{2Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\ AzH^3Cl\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Acide azotique.}}{2AzHO^3}$$

$$= \underset{\text{Platine.}}{Pt} + \underset{\text{Chloroazotate tétrammonio-platinique.}}{Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3Cl)^2\\ [(AzH^3,AzO^3)]^2\end{matrix}\right.} + \underset{\text{Acide chlorhydrique.}}{2HCl}$$

Le chlore et le platine renfermés dans la solution de ce sel ne peuvent point être décelés par leurs réactifs ordinaires. C'est ainsi que l'acide sulfhydrique et l'azotate d'argent ne [illegible], même après longtemps, qu'un précipité à peine sensible.

— *Oxalochlorure*

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[(AzH^3)^2C^2O^4]''\\ (AzH^3Cl)^2\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}\left.\begin{matrix}AzH^2(AzH^4)\\ AzH^2(AzH^4)\end{matrix}\right\}(C^2O^4)\\ Cl^2\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^2(AzH^4)Cl\\ AzH^2(AzH^4)Cl.\\ (C^2O^4)''\end{matrix}\right.$$

Lorsqu'on ajoute de l'acide oxalique ou un oxalate alcalin à la solution d'un sulfatochlorure ou d'un azotochlorure tétrammonio-platinique, il se forme une double décomposition et l'oxalochlorure se précipite sous la forme de petits grains blancs, insolubles dans l'eau.

— *Oxalazotate*. La formule de ce sel, comme celle de l'oxalochlorure, peut être écrite de trois manières différentes, entre lesquelles il est actuellement impossible de choisir. Ces trois formules sont identiques aux trois que nous avons données pour l'oxa[illegible] à cela près que le chlore Cl doit [illegible] par le groupe $(AzO^3)'$. C'est un corps cristallin, blanc, qui se dépose d'une solution d'oxalonitrate octammonio-diplatinique dans l'acide azotique étendu.

— [illegible]

[illegible]

ou

[illegible] $\{(PO^4)'''$.

[illegible] la forme d'un précipité cristallin en [illegible] une solution concentrée et tiède d'azotochlorure avec du phosphate trisodique. Ses solutions froides et étendues l'abandonnent, au bout de quelque temps, cristallisé en groupes de petites aiguilles étoilées, blanches et d'un grand éclat. Il est presque insoluble dans l'eau froide et n'est que faiblement soluble dans l'eau bouillante.

— *Sulfatochlorure*. Les formules possibles de ce sel sont les mêmes que celles de l'oxalochlorure, à cela près que le résidu halogénique de l'acide oxalique $(C^2O^4)''$ y est remplacé par le résidu halogénique également diatomique de l'acide sulfurique $(SO^4)''$. On l'obtient en traitant le chlorure ou le nitratochlorure par l'acide sulfurique étendu, ou en mêlant la solution aqueuse du nitratochlorure avec un sulfate soluble. Le sulfatochlorure cristallise en petites aiguilles peu solubles dans l'eau froide, modérément solubles dans l'eau bouillante. Les sels de baryum ne précipitent pas l'acide sulfurique de sa solution aqueuse. L'acide chlorhydrique et l'acide azotique le décomposent toutefois en se substituant à l'acide sulfurique et en régénérant le chlorure ou le nitratochlorure.

— V. Composés octammonio-diplatiniques.

$$H^{24}Az^8Pt^{IV}{}_2R^8.$$

Ces corps sont de simples polymères des précédents. Il est difficile de dire quelle est leur constitution. Sont-ils unis par le platine? C'est peu probable, le platine n'étant que tétratomique et donnant en se saturant lui-même un groupe Pt^2 seulement hexatomique. Sont-ils unis par l'azote? Sont-ce simplement des combinaisons moléculaires formées par l'union de deux molécules d'un ou de deux composés tétrammonio-platiniques? Ce sont là des questions sur lesquelles il est impossible actuellement d'avoir même une opinion.

— *Oxyazotate* ou *azotate basique*. On peut admettre que les deux molécules y sont liées par l'oxygène, comme l'indique la formule

$$\begin{matrix}Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^3(AzO^3)]^3\\ O''\end{matrix}\right.\\ Pt\,\{[AzH^3(AzO^3)]^3\end{matrix}.$$

Ce sel se produit lorsqu'on fait bouillir de l'oxyazotate diammonio-platineux avec de l'acide azotique. Il est incolore, cristallin, détonant, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'acide azotique.

— *Nitratoxychlorure*. Les deux molécules paraissent aussi y être unies par l'oxygène. La formule est d'ailleurs la même que la précédente, à cela près que, dans une des deux molécules unies par O, deux des trois (AzO^3) sont remplacés par Cl^2 ou que dans chacune d'elles un AzO^3 est remplacé par Cl. Ce sel a été découvert par Raeswsky. Il se forme quand on fait bouillir le sel vert de Magnus avec un grand excès d'acide azotique. Il se dégage alors des fumées rouges, et la solution laisse déposer, par le repos, de petites aiguilles brillantes de nitratoxychlorure, qui déflagrent quand on les chauffe en donnant de l'eau et du sel ammoniac, et en fournissant un résidu de platine.

Le résidu halogénique (AzO^3) que renferme ce sel peut être remplacé par une quantité équivalente des résidus halogéniques CO^3 ou C^2O^4 de l'acide carbonique ou de l'acide oxalique. Il se forme alors les sels

$$Az^8H^{24}Pt^{IV}{}_2(CO^3)^2Cl^2O,$$

et

$$Az^8H^{24}Pt^{IV}{}_2(C^2O^4)Cl^2O$$

tous deux assez peu solubles et facilement cristallisables. On obtient un oxalo-azotate dont la formule est

$$Az^8H^{24}Pt^{IV}{}_2(C^2O^4)(AzO^3)^2O,$$

insoluble dans l'eau, en ajoutant de l'oxalate d'ammonium à l'oxyazotate.

— VI. Constitution des composés ammoniacaux du platine. Le platine est, comme on sait, un métal tétratomique qui fonctionne tantôt avec son atomicité absolue, c'est-à-dire comme tétravalent, comme dans le perchlorure de platine et les sels platiniques en général, tantôt comme bivalent, comme dans le dichlorure de platine et les sels platineux. Or, nous pouvons supposer que le radical monoatomique auquel s'unit le platine soit l'amidogène ou un dérivé de ce corps (AzH^2) ou $(AzHM')$, M représentant un radical d'alcool, je suppose. D'après cette hypothèse, on aurait deux dérivés amidés du platine, correspondant l'un au type platineux

$$Pt''\left\{\begin{matrix}x\\ x'\end{matrix}\right.$$

l'autre au type platinique

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}x^2\\ x'^2\end{matrix}\right..$$

Ces deux dérivés auraient pour formule

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^2\\ AzH^2\end{matrix}\right.$$

et

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^2\\ (AzH^2)^2\end{matrix}\right..$$

L'un et l'autre seraient de véritables amines, l'azote y ayant comme dans l'ammoniaque ses deux affinités surnuméraires non saturées et étant par cela même capable de se combiner avec les acides pour former des sels. Le composé

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^2\\ AzH^2\end{matrix}\right.$$

donnerait ainsi des sels dont la formule serait

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^2,HR\\ AzH^2,HR'\end{matrix}\right.$$

ou, si l'on veut écrire dans le type de l'ammonium,

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^3R'\\ AzH^3R\end{matrix}\right.,$$

R et R′ étant des résidus halogéniques d'acides tels que le chlore Cl, le brome Br, l'oxynitryle (AzO^3), etc.; les deux radicaux R et R′ pouvant d'ailleurs être égaux entre eux, ou être remplacés par un seul résidu diatomique, tel que le carbonyle CO^3, le sulfuryle SO^4 ou l'oxalyle C^2O^4. De là donc un premier groupe de composés ammoniacaux; ce sont ceux que nous avons nommés diammonio-platineux, diammonio parce qu'ils renferment deux fois les éléments de l'ammoniaque, et platineux parce que le platine y fonctionne comme dans les sels de platine au minimum ou sels platineux.

Ce que nous venons de dire du dérivé

$$Pt''(AzH^2)^2$$

peut être dit du dérivé

$$Pt^{IV}(AzH^2)^4.$$

Ce corps doit être également une base capable de s'unir à 4 molécules d'acide en formant des sels de la formule

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3,R\\ AzH^3,R'\\ AzH^3,R''\\ AzH^4,R'''\end{matrix}\right. \text{ ou } Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}\left.\begin{matrix}AzH^3\\ AzH^3\end{matrix}\right\}R''\\ \left.\begin{matrix}AzH^3\\ AzH^3\end{matrix}\right\}R''^3\end{matrix}\right.$$

ou

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}\left.\begin{matrix}AzH^3\\ AzH^3\\ AzH^3\end{matrix}\right\}R'''\\ AzH^3R\end{matrix}\right.$$

suivant que l'acide est mono, di ou triatomique. Les corps ainsi formés seront appelés tétrammonio-platiniques, parce qu'ils renferment 4 fois les éléments de l'ammoniaque et parce que le platine y est tétravalent, comme dans les sels platiniques.

Mais le platine tétravalent, au lieu de se saturer entièrement par des radicaux ammoniés, peut se saturer moitié par des radicaux ammoniés, moitié par des radicaux métalloïdiques simples. C'est ainsi que l'on conçoit l'existence de trois groupes d'amines platinées, dont les formules seraient

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^2\\ R^3\end{matrix}\right.,\quad Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^2\\ R^2\end{matrix}\right.$$

et

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^3\\ R\end{matrix}\right..$$

Une seule de ces racines est connue, celle qui répond à la formule

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^2\\ R^2\end{matrix}\right..$$

Ayant deux amidogènes, c'est une base diatomique formant des sels de la forme

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3,R)^2\\ R'^2\end{matrix}\right..$$

Dans ces sels, le résidu de l'acide uni à la molécule ammoniée peut être le même que celui qui est uniquement uni au platine; c'est le cas dans le chlorure diammonio-platinique

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3Cl)^2\\ Cl^2\end{matrix}\right.;$$

mais ils peuvent aussi être différents, comme on l'observe dans l'oxyazotate

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3(AzO^3)\\ AzH^3(AzO^3)\\ O''\end{matrix}\right.$$

ou dans l'oxyoxalate

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}\left.\begin{matrix}AzH^3\\ AzH^3\end{matrix}\right\}(C^2O^4)''\\ O''\end{matrix}\right..$$

Tous les composés de cet ordre renfermant deux fois seulement les éléments de l'ammoniaque et contenant du platine tétravalent, tout comme les sels platiniques, sont appelés diammonio-platiniques.

Les composés tétrammonio-platiniques

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3R)^2\\ (AzH^3R)^2\end{matrix}\right.$$

peuvent quelquefois donner des molécules plus compliquées, deux molécules se soudant à elles-mêmes sous l'influence d'un élément polyatomique. C'est ainsi qu'en remplaçant, je suppose, dans le chlorure

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\ AzH^3Cl\\ AzH^3Cl\\ AzH^3Cl\end{matrix}\right.$$

1 atome de chlore par 1 atome d'oxygène ou de soufre diatomique O″ ou S″, le métalloïde conserve une affinité libre qui peut remplacer 1 atome de chlore dans une seconde molécule du chlorure, en donnant l'oxychlorure

$$\begin{matrix}Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^3Cl)^3\\ O''\end{matrix}\right.\\ Pt^{IV}\,\{(AzH^3Cl)^3\end{matrix}.$$

Ces corps ne méritent pas à proprement parler de former une classe à part, la différence qui existe entre eux étant de la même nature que celle qui existe entre l'azotate de plomb

$$Pb^{IV}\left\{\begin{matrix}OAzO^2\\ OAzO^2\end{matrix}\right.$$

et l'azotosulfate du même métal

$$\begin{matrix}Pb''\left\{\begin{matrix}OAzO^2\\ \end{matrix}\right.\\ \left\{OSO^3\right.\\ Pb''\left\{\begin{matrix}\\ OAzO^2\end{matrix}\right.\end{matrix}.$$

Ce sont encore des sels tétrammonio-platiniques comme le sulfoazotate de plomb est un sel de plomb, le doublement de la molécule tenant à l'élément acide et nullement à la molécule elle-même. Néanmoins, ne tenant pas compte de ce fait, on a fait de ces composés une classe à part, à laquelle on a donné le nom de composés octammonio-diplatiniques en leur attribuant la formule

$$H^{24}Az^8Pt^{IV}{}_2R^8.$$

Cette vue est d'autant moins acceptable qu'en formulant ainsi on suppose que les 8R pourraient être monoatomiques et que, par conséquent, on considère la molécule ammoniée comme répondant à la formule

$$H^{24}Az^8Pt^{IV}{}_2,$$

formule impossible, l'atomicité de l'azote et du platine ne permettant pas d'établir comment les divers atomes y seraient unis entre eux.

Jusqu'ici rien de plus simple que la constitution des composés ammoniacaux du platine; mais les composés ne se bornent point aux quatre, ou plutôt aux trois classes que nous nous venons de citer, puisque nous venons d'éliminer la quatrième. Il existe des composés appelés *tétrammonioplatineux*, dont la formule brute générale est $Pt''H^{12}Az^4R^2$. Dans ces composés, le platine étant manifestement divalent, comme nous l'avons établi plus haut, puisque ces corps sont aptes à prendre directement 2 atomes de chlore pour passer à l'état de composés tétrammonioplatiniques, on est obligé d'admettre que les 4 molécules ammoniées sont liées deux à deux par l'azote pentatomique. Cette manière de voir est encore justifiée par ce fait que ces composés ne renferment jamais que deux résidus acides R^2 et paraissent par conséquent dériver d'une base diatomique, tandis que la base serait tétratomique, comme dans les dérivés tétrammonioplatiniques, si elle renfermait quatre groupes AzH^2 directement unis au platine. On exprime généralement ce fait de l'azote soudé à lui-même en disant que les dérivés tétrammonioplatineux sont des composés *diammonioplatineux* dont les deux groupes ammoniés ont un atome d'hydrogène remplacé par de l'ammonium. La base libre d'où dérivent ces corps serait d'après cela

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH(AzH^4)\\ AzH(AzH^4)\end{matrix}\right.$$

et les corps eux-mêmes seraient des sels de cette base répondant à la formule

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^2(AzH^4),Cl\\ AzH^2(AzH^4),Cl\end{matrix}\right.$$

dans laquelle le chlore peut être remplacé par tout autre résidu halogénique d'acide simple ou composé mono ou diatomique.

Le fait de la substitution de l'ammonium à l'hydrogène dans les composés tétrammonioplatineux fait concevoir un doute sur la constitution des composés tétrammonioplatiniques. Nous avons formulé ces corps

$$Pt^{IV}(AzH^3,R)^4,$$

et la base d'où ils dérivent

$$Pt^{IV}(AzH^2)^4.$$

Or, il se pourrait tout aussi bien que ces corps dérivassent d'une base

$$Pt^{IV}(AzH[AzH^4)^2R^2,$$

analogue à la base qui fonctionne dans les corps diammonioplatiniques et qui est

$$Pt^{IV}(AzH^2)^2R^2,$$

et que ces corps eussent eux-mêmes une constitution exprimée par la formule

$$Pt^{IV}[AzH^2(AzH^4)R]^2R^2.$$

Il paraît, au premier abord, et il est en effet fort difficile de se décider entre ces deux opinions; toutefois, certains faits militent en faveur de la seconde. Ainsi les composés tétrammonioplatineux

$$Pt''(AzH^2[AzH^4]R)^2$$

se convertissant en composés tétrammonioplatiniques par l'action du chlore et du brome; cette réaction est beaucoup plus simple à expliquer si l'on formule les composés tétrammonioplatiniques

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2[AzH^4]R)^2\\ R^2\end{matrix}\right.$$

que si on les formule

$$Pt^{IV}(AzH^3R)^4.$$

Dans le premier cas, en effet, la réaction consiste en une simple addition, comme celle qui transforme le dichlorure en tétrachlorure de platine, tandis qu'avec la seconde il faut admettre un chavirement complet de la molécule, l'azote qui primitivement était uni à l'azote venant s'unir au platine. A cet argument s'en ajoute un autre : si la formule est

$$Pt^{IV}(AzH^3R)^4,$$

les quatre résidus halogéniques sont dans les mêmes conditions, tous quatre faisant partie chacun d'un groupe ammonié AzH^3R; tous quatre doivent par suite jouir des mêmes propriétés. Si, au contraire, la formule est

$$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH^2\,AzH^3)R]^2,\\ R^2\end{matrix}\right.$$

deux résidus halogéniques sont unis au platine et se trouvent conséquemment dans une situation différente de celle des deux autres qui font partie chacun du radical ammonié

$$[AzH^2(AzH^3)R];$$

étant dans une situation différente, ils doivent différer de propriétés. Or, l'expérience démontre qu'il en est ainsi, deux atomes de chlore s'éliminant facilement dans le chlorure tétrammonioplatineux, tandis que les deux autres sont beaucoup plus difficilement éliminés sous l'action des sels d'argent. Nous diviserons donc les dérivés ammoniacaux du platine en deux groupes : les dérivés platineux et les dérivés platiniques, qui chacun se subdivisent en deux suivant que le groupe ammonié est simple ou renferme de l'ammonium substitué à l'hydrogène. Nous donnons ci-dessous le tableau des bases d'où ces dérivés dérivent, quoique ces bases soient inconnues à l'état de liberté.

BASES PLATINEUSES.

$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^2\\ AzH^2\end{matrix}\right.$ Platosodiamine.

$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH(AzH^4)\\ AzH(AzH^4)\end{matrix}\right.$ Platosotétramine.

Donnant comme sels les composés *diammonio* et *tétrammonioplatineux*.

BASES PLATINIQUES.

$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}(AzH^2)^2\\ R^2\end{matrix}\right.$ Platinodiamine.

$Pt^{IV}\left\{\begin{matrix}[AzH(AzH^4)]^2\\ R^2\end{matrix}\right.$ Platinotétramine.

Donnant comme sels les composés *diammonio* et *tétrammonioplatiniques*.

Les composés octammoniodiplatiniques ne répondent à aucune base distincte et sont des sels de platinotétramine condensés par un acide polyatomique.

Comme préparation générale, rien de plus simple que la préparation de ces corps. Fait-on bouillir du chlorure platineux avec un excès d'ammoniaque, on obtient du chlorure tétrammonioplatineux, au moyen duquel on prépare tous les autres sels de platosotétramine. Chauffe-t-on les composés tétrammonioplatineux à 250°, ils perdent 2 molécules d'ammoniaque et fournissent des sels de platosodiamine. Enfin, soumet-on le chlorhydrate de platosodiamine ou de platosotétramine à l'action du chlore, on obtient le chlorhydrate de platinodiamine ou de platinotétramine, au moyen desquels on prépare par double décomposition les autres sels de ces deux bases. Les chlorhydrates de ces diverses bases sont d'ailleurs susceptibles de former des chlorures doubles avec le dichlorure ou le perchlorure de platine. Le sel vert de Magnus est un chlorure double de cette espèce, répondant à la formule

$$Pt''\left\{\begin{matrix}AzH^3Cl\\ AzH^3Cl\end{matrix}\right.,Pt''Cl^2.$$

— VII. DÉRIVÉS ORGANIQUES DES COMPOSÉS AMMONIACAUX DU PLATINE. Nous avons vu que les bases d'où dérivent les composés ammoniacaux du platine renferment toujours le groupe amidogène (AzH^2) ou le groupe ammonio-amidogène [$AzH(AzH^4)$]; de là la possibilité de remplacer dans ces groupes l'hydrogène par des radicaux d'alcool. C'est des corps qui ont cette constitution que nous voulons parler ici.

La méthylamine et l'éthylamine agissent avec violence, à la température ordinaire, sur le chlorure platineux en suspension dans l'eau et forment des corps analogues, par leurs propriétés et leur constitution, au sel vert de Magnus. Ces corps répondent aux formules

$$Pt''\left\{\begin{matrix}[Az(CH^3)[AzH^3(CH^3)]HCl]\\ [Az(CH^3)[AzH^3(CH^3)]HCl]\end{matrix}\right.,Pt''Cl^2$$

et

$$Pt''\left\{\begin{matrix}Az(C^2H^5)[AzH^3(C^2H^5)]H,Cl\\ Az(C^2H^5)[AzH^3(C^2H^5)]H,Cl\end{matrix}\right.,Pt''Cl^2.$$

Le *sel méthylé* est une poudre vert de chrome, et le *sel éthylé* présente une couleur chamois. Tous deux sont insolubles dans l'eau. Quand on fait chauffer le sel méthylé avec un excès de méthylamine dans un flacon bouché, il se dissout peu à peu en laissant une substance noire et explosive analogue au platine fulminant. La solution finit par se prendre en une masse sirupeuse. Le sel ainsi obtenu est analogue au chlore tétrammonioplatineux et répond à la formule

$$Pt''\left\{\begin{matrix}Az(CH^3)[AzH^3(CH^3)]H,Cl\\ Az(CH^3)[AzH^3(CH^3)]H,Cl\end{matrix}\right.$$

Le sel éthyle correspondant se prépare de la même manière; il cristallise en magnifiques prismes incolores, qui renferment 2 molécules d'eau de cristallisation. Il se dissout un peu dans l'eau et dans l'alcool. Traité par le sulfate d'argent, il donne du chlorure d'argent et du *sulfate tétréthyldiammonio-platineux*, que l'on obtient cristallisé en gros cristaux incolores.

La quinoléine, chauffée jusqu'à l'ébullition avec du chlorure platineux, forme une poudre d'un jaune pâle qui répond à la formule brute $(C^9H^7Az)^2Pt''Cl^2$. Cette poudre, analogue par sa composition au chlorure diammonioplatineux, est presque insoluble dans l'eau, mais se dissout dans un excès de quinoléine en formant une solution d'où les acides précipitent un *chlorhydrate jaune*

$$(C^9H^7Az)^2Pt''Cl^2,2HCl.$$

Ce dernier se convertit de nouveau dans la substance qui lui a donné naissance quand on le fait bouillir avec un excès de quinoléine.

La pipéridine, dans les mêmes conditions, exerce une action énergique sur le chlore platineux et donne un composé jaune

$$(C^5H^{11}Az)^2,Pt''Cl^2,$$

qui se dissout dans un grand excès d'eau bouillante. Nous ne donnons que les formules brutes de ces corps, parce qu'on ignore encore les formules rationnelles de la pipéridine et de la quinoléine.

PLATINATE s. m. (pla-ti-na-te — rad. *platine*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde platinique avec une base.

PLATINE s. f. (pla-ti-ne — dimin. de l'ancien français *plate*, qui désignait autrefois des pièces plates de métal). Pièce à laquelle sont attachées toutes les pièces d'une arme à feu qui concourent à l'inflammation de la charge : PLATINE *à mèche*. PLATINE *à rouet*. PLATINE *à percussion*.

— Plaque de plomb qui sert à couvrir la lumière du canon.

— Pop. Langue, babil : *Quelle* PLATINE ! *Défiez-vous de sa* PLATINE.

— Typogr. Partie de la presse à bras qui foule le tympan.

— Techn. Plaque de fer attachée à une porte ou au devant d'une serrure, et qui est percée d'un trou par lequel pénètre la clef. ‖ Plaque métallique qui porte un verrou, une targette ou un loquet. ‖ Chacune des deux plaques qui soutiennent le mouvement d'une montre ou d'une pendule. ‖ Chacune des lames métalliques qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau. ‖ Chacune des deux principales pièces du moule à fondre les caractères d'imprimerie. ‖ Partie supérieure du pied d'un microscope. ‖ Dans les métiers de haute lisse, Masse de plomb plate et carrée, qui fait retenir les hautes lisses et les marches du métier. ‖ Planche où l'on étend les couleurs destinées à mouler les cartes. ‖ Ustensile consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur un pied de fer, dont on se sert pour sécher et repasser le linge : *Sécher, repasser le linge sur la* PLATINE. ‖ Dans les papeteries, Massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. ‖ Forte râpe avec laquelle on déchire les chiffons. ‖ Chacune des lames de fer découpées qui font partie du métier à bas. ‖ Chacune des bandes de fer qui lient l'arbre à la roue, près des cames.

— **Encycl.** Arqueb. Les *platines d'armes à feu* furent d'abord à mèches; telles étaient, en 1618, celles des mousquets de Gustave-Adolphe. Vers la même époque, on employait les *platines* à rouet. Elles sont à *percussion* ou à *silex*. Dans le premier cas, elles ont un piston dont le choc enflamme une capsule; si elles sont à batterie, elles ont un chien à pierre qui met le feu à une amorce. On appelle *platine* carrée celle dont la plaque a les bords en biseau, au lieu de les avoir arrondis. On les distingue en :

1° *Platine d'arquebuse*. Quelques arquebuses prirent, depuis la fin du XVe siècle, une *platine* composée d'un bassinet et d'un serpentin qu'une détente faisait tomber sur l'amorce. A partir de 1630, les Allemands commencèrent à l'employer. Son *chien* s'appelait alors fusil, synonyme de briquet ou de silex. Le rouet était une petite roue dentelée qui jouait sur place, sous le bassinet, dont elle pénétrait le fond. L'axe de la roue saillait en dehors de la *platine*. Une clef où il s'encastrait lui faisait faire, en arrière, une révolution; la roue s'arrêtait en engrenant une de ses dents, et, en bandant un ressort par le jeu d'une chaînette, on abattait le chien garni d'un silex. Ce silex appuyait dans le bassinet garni de poudre et touchait la roue; le jeu de la détente faisait vivement tourner la roue qui faisait jaillir du silex des étincelles qui enflammaient l'amorce.

2° *Platine de fusil*. La *platine* à silex a, dit-on, été inventée à Nuremberg dans la première moitié du dernier siècle. Elle se garnissait d'un cache-*platine* en cuir. Les Prussiens en ont conservé longtemps l'usage. Les armées suédoises et anglaises ont adopté le modèle français. Notre modèle de 1777, corrigé en l'an IX, a été en service jusqu'à l'adoption du modèle de 1816. En 1814, on avait essayé de simplifier la *platine* et de la construire à la mécanique; il en reste des modèles ingénieusement imaginés dont le corps est en cuivre fondu. On en a fabriqué auxquelles on a donné le nom de *platines à batterie*. Le modèle de 1820 a reçu celui de *platine à piston*. On les nommait ainsi parce qu'elles écrasaient une capsule. Elles ont été inventées au commencement de ce siècle, on ne sait au juste par qui; ce qui est certain, c'est que, en 1808, l'armurier Pauli prenait, à Paris, un brevet d'invention pour leur confection. On ne les admit dans les troupes françaises que longtemps après leur adoption par les autres puissances.

3° *Platine de mousquet*. Les *platines* de mousquet étaient généralement à batterie; mais elles avaient été d'abord à serpentin et à rouet. On a prétendu que Gustave-Adolphe avait inventé la *platine* à batterie pendant la guerre de 1635; mais il appliqua seulement dès le commencement de cette guerre, dans son infanterie, un système découvert déjà, car il est prouvé qu'il en existait des modèles longtemps avant 1635.

4° *Platine de pièce d'artillerie*. La France fut la première à en faire l'essai. Le 15 juin 1728, le ministre de la marine Maupas instituait une commission chargée de l'examen des *platines* des canons d'artillerie de l'armée de mer. On y renonçait en 1732. On les essaya de nouveau dans tous les ports en 1771. Le général Danglas a, depuis, essayé de les faire adopter par l'artillerie de marine. En 1812, un officier prussien parla de les adapter aux pièces de campagne et, malgré les nombreux inconvénients que cette innovation présentait, elle fut acceptée, en 1825, par la milice anglaise. A son exemple, les armées belge, hanovrienne, néerlandaise, prussienne, saxonne en ont fait usage. La France ne les a pas adoptées. D'ailleurs, tous ces systèmes sont aujourd'hui abandonnés, au moins en ce qui concerne les fusils, qui se chargent par la culasse et dans lesquels le chien a disparu. Les *platines* à chien sont conservées dans l'artillerie de marine pour une certaine catégorie de pièces auxquelles on met le feu au moyen d'une capsule que frappe un petit marteau de métal qui joue le rôle du chien dans les fusils à piston.

— Typogr. Pièce essentielle de la presse manuelle, la *platine* est la surface qui agit sur le papier pour produire l'impression; elle est en bois, en cuivre ou en fer fondu. Aux anciennes presses, la *platine* était attachée aux quatre coins avec des ficelles et dans d'autres endroits avec des vis; aux presses dites hollandaises, elle tient à l'arbre au moyen de quatre vis; dans les presses perfectionnées, elle est suspendue à la pointe de l'arbre à l'aide de branches perpendiculaires en fer qui passent au travers de tablettes par lesquelles elles sont maintenues et dirigées. La partie inférieure de l'arbre passe à travers les tablettes et son extrémité repose sur la *platine*, où elle est reçue dans une grenouille. En tirant le barreau, l'ouvrier imprimeur fait tourner l'arbre et, par le moyen de la vis, fait descendre la *platine* sur la forme des caractères, qui est couverte du papier, du tympan et de ses blanchets, toutes ces parties se trouvant amenées sous la *platine* par l'effet du train, lorsque la pression doit être opérée. La *platine* d'une presse à un coup est de la grandeur du tympan, à 0m,005 ou 0m,006 près de tous les côtés; celle de la presse à deux coups n'est que de la moitié dans la longueur, mais sa largeur est la même. Dans la presse Stanhope, la *platine* présente dans le milieu de sa surface supérieure une plate-forme destinée à s'adapter à la boîte coulante. Ses deux extrémités sont évidées en dessus.

PLATINE s. m. (pla-ti-ne — dimin. du mot espagnol *plata*, argent. Quand les Espagnols découvrirent ce métal en Amérique, ils lui donnèrent le nom de *platina*, petit argent, sans se douter qu'il prendrait un jour dans le commerce le nom d'*or blanc* et aurait quatre fois plus de valeur que la *plata* elle-même). Métal d'un gris blanc, qu'on trouve en Amérique et dans l'Oural : *Il n'y a pas un demi-siècle qu'on connaît le* PLATINE *en Europe. Le* PLATINE *est un de ces métaux qui se trouvent dans la nature à l'état libre.* (A. Maury.)

— *Mousse de platine*, Platine à l'état spongieux, employé dans certaines expériences de physique. ‖ *Noir de platine*, Platine pulvérulent, de couleur noire, qui a les mêmes propriétés.

— **Encycl.** Chim. Le *platine* est un métal précieux dont le poids atomique égale 197,4, dont le symbole est Pt et dont l'atomicité est égale à 4. Il a été découvert dans les sables aurifères de quelques rivières américaines. Son nom vient de l'espagnol, *platina* étant un diminutif de *plata* (argent). Les Espagnols lui donnaient ce nom à cause de sa blancheur. On le rencontre en grains arrondis ou aplatis qui possèdent l'éclat métallique. On l'a trouvé au Mexique, au Brésil, en Californie, dans l'Orégon, à Saint-Domingue, et sur tout le versant oriental des monts Ourals, en Russie. Il existe aussi, mais en petite quantité, dans certains minerais de cuivre originaires des Alpes. Il est toujours associé avec des débris de roches que l'on reconnaît facilement comme appartenant à l'une des premières formations volcaniques.

Les grains de *platine* natif renferment de 75 à 85 pour 100 de ce métal, une quantité de fer qui suffit d'ordinaire à les rendre [illegible] tiques, de 1/3 à 1 pour 100 [illegible] quelquefois [illegible] quantités de cuivre, [illegible] d'iridium et de ruthénium. [illegible] *platine* de ces divers métaux, on fait [illegible] le minerai dans une [illegible] chlorhydrique [illegible] autre de l'acide azotique [illegible] chlorhydrique est [illegible] rure de *platine*, on évapore le liquide dans la cornue même pour l'amener à une consistance sirupeuse, on étend d'eau le résidu et on le décante pour le séparer de la portion restée indissoute. Si le minéral n'était pas complètement attaqué, on y ajouterait une nouvelle quantité d'eau régale et l'on recommencerait l'opération. Il reste toujours, d'ailleurs, une portion indissoute. Cette portion est formée de grains brillants d'osmiure d'iridium (v. OSMIUM) et de plaques brillantes du même alliage, en même temps que de quelques substances minérales étrangères, accidentellement mêlées avec le minerai. La solution est d'ordinaire d'un rouge foncé et répand une odeur de chlore à cause du tétrachlorure de palladium qu'elle renferme (v. PALLADIUM); en faisant bouillir le liquide, on décompose ce dernier sel, du chlore se dégage et le palladium se trouve réduit à l'état de dichlorure. On ajoute ensuite du chlorure de potassium à la liqueur. Le *platine* se précipite sous la forme d'un précipité cristallin, peu soluble, d'un jaune pâle, qui consiste en un chlorure double

$$(KCl)^2PtCl^4,$$

et le palladium reste en dissolution. Il se précipiterait comme le *platine* si l'on n'avait pas soin de faire bouillir la liqueur pour le réduire à l'état de dichlorure avant d'ajouter le chlorure de potassium. Le précipité de chlorure double est pur quand il a la couleur jaune; mais, s'il est rouge, il est accompagné de chlorure double de potassium et d'iridium. On le recueille sur un filtre et on le lave avec une solution étendue de chlorure potassique. Si l'on calcine ensuite ce sel double avec le double de son poids de carbonate potassique, on en réduit le *platine* à l'état métallique, tandis que la majeure partie de l'iridium reste à l'état de trioxyde. On lave le résidu à l'eau chaude pour en enlever toutes les parties solubles et on le traite ensuite par l'eau régale qui en dissout le *platine* et laisse le trioxyde d'iridium à l'état insoluble. Pour séparer complètement l'iridium, il faut répéter à plusieurs reprises la précipitation par le chlorure de potassium et la calcination du précipité avec du carbonate potassique. On obtient en dernier lieu, une solution dans l'eau régale, tout à fait exempte d'iridium. On traite cette solution par le chlorure ammonique, qui y fait naître un précipité jaune cristallin de chloroplatinate ammonique

$$PtCl^4(AzH^4Cl)^2.$$

On rend la précipitation de ce sel complète en ajoutant un peu d'alcool à la liqueur. Le précipité est ensuite recueilli sur un filtre, desséché et chauffé au rouge. Le chlore et le sel ammoniac se dégagent alors, et le *platine* reste pur sous la forme d'une masse lâche, peu cohérente, connue sous le nom d'éponge de *platine*. Quand on ne se propose pas d'avoir du *platine* chimiquement pur et que la présence de l'iridium ne nuit pas, on précipite directement la première liqueur par le chlorure d'ammonium, sans traiter préalablement la solution par le chlorure potassique, sans faire, en un mot, toute cette série plusieurs fois répétée d'opérations qui ont pour but unique la séparation de l'iridium et la préparation du *platine* pur. La plus grande partie du *platine* du commerce renferme un peu d'iridium qui, au lieu de nuire, sert, au contraire, en en augmentant la dureté et la ténacité.

Le *platine* est trop réfractaire pour qu'on puisse le fondre dans les fourneaux qui fonctionnent au charbon; mais, à une température très-élevée, ses particules adhèrent les unes aux autres comme celles du fer, et le métal peut être réuni en une masse compacte et rendu malléable. A cet effet, on réduit en poudre fine, au moyen des mains, l'éponge obtenue par la calcination du chloroplatinate ammonique, on passe la poudre à travers un tamis. Les particules grossières qui restent sur le tamis sont jetées dans un mortier en bois et triturées avec de la sciure de bois, toute substance plus dure serait nuisible, parce que, sous son action, le *platine* prendrait l'éclat métallique et deviendrait ainsi moins facile à se souder à lui-même. Quand cette première trituration est faite, on soumet la poudre à une lixiviation qui permet, d'une part, d'éliminer la sciure de bois, et de l'autre, de séparer les parties les plus fines du métal des parties les plus grossières. La poudre la plus fine est ensuite réunie en une espèce de pâte [illegible] buvard, puis une couche de laine, et l'on presse au moyen d'un piston en bois que l'on tient dans la main, afin de faire écouler la plus grande portion de l'eau. Après avoir ainsi débarrassé la pâte de la plus forte partie de l'eau, on la recouvre d'une plaque de cuivre afin de pouvoir placer le cylindre dans une position horizontale sans qu'elle tombe, et on la comprime fortement dans une bonne presse

[illegible] est achevée, [illegible] forme la partie inférieure du cylindre et, à sa suite, un [illegible]. On chauffe ce gâteau au rouge pour le rendre [illegible] graisse et les dernières portions d'eau. On le [illegible] alimenté par du coke, où on le soumet pendant vingt minutes à l'action d'une chaleur très-intense. Dans les dernières minutes, on laisse la température s'abaisser un peu. Dans le fourneau, le gâteau métallique est placé sur une plaque réfractaire d'argile recouverte de sable pur, et il est recouvert lui-même d'un pot cylindrique renversé qui ne le touche par aucun côté. Il se trouve à 2 pouces et demi environ au-dessus de la grille du fourneau. On retire le métal du fourneau pendant qu'il est encore chaud; on l'appuie sur une espèce d'enclume par une de ses bases et on le frappe fortement et à plusieurs reprises sur l'autre base avec un marteau pesant. S'il était courbé, il ne faudrait en aucun cas le frapper sur les côtés, parce qu'on le casserait, mais le redresser par des coups bien appliqués sur le sommet. Dès que l'on a suffisamment condensé le gâteau métallique par ce traitement, on lui donne la forme voulue en le battant avec le marteau et en le chauffant [illegible] métal malléable quelconque. Si le *platine*, pendant qu'on le chauffe, se recouvre d'écailles ferrugineuses, il faut l'envelopper d'un mélange humide de borax et de crème de tartre par parties égales, et le chauffer au rouge dans un fourneau à vent, sur un haquet de *platine* sur lequel est renversé un vase cylindrique de terre; puis, pendant qu'il est encore chaud, on le retire du feu et on le jette dans de l'acide sulfurique étendu, qui dissout le flux en quelques heures. La densité du gâteau (les interstices n'étant pas défalqués) après la pression est de 10 environ; après [illegible] 17,7, et, après le battage, elle devient égale à 21,25 ou à 21,40, si on l'étire en fils épais. En fils très-minces, le métal conserve une densité de 21,25.

Le *platine* du commerce, préparé par le procédé que nous venons de décrire, n'est jamais tout à fait pur; il retient presque toujours des traces d'osmium et de silicium. Pour le débarrasser de ces impuretés et, en même temps, pour le rendre plus compacte et en faire disparaître les cavités intérieures, MM. Deville et Debray fondent ce métal dans une flamme d'hydrogène ou de gaz ordinaire de l'éclairage alimentée par de l'oxygène, en opérant dans un fourneau spécial construit en chaux. L'osmium se dégage alors à l'état [illegible] scorie incolore et qui finit par être absorbé par les parois du four. Le fer et le cuivre, si le *platine* en renferme, s'oxydent également et forment eux aussi des laitiers fusibles qui sont absorbés par la chaux du fourneau.

MM. Deville et Debray ont également fait connaître un nouveau procédé pour extraire le *platine* de ses minerais. Ils opèrent par voie sèche. On chauffe au rouge vif un petit fourneau à réverbère dont la sole est composée d'une cavité hémisphérique de briques réfractaires remplies d'argile, et l'on y introduit [illegible] de minerai de *platine* auquel on ajoute un poids égal de galène. On ajoute ce mélange par petites quantités successives et l'on agite constamment avec des tiges de fer jusqu'à ce que le *platine* et la galène se soient combinés en une matte. On jette alors sur la masse une petite quantité de verre destiné à agir comme fondant, puis un poids de litharge égal à celui de la galène employée. Le soufre de la galène s'oxyde alors aux dépens de l'oxygène [illegible] dride sulfureux, tandis que le plomb des deux composés plombiques se réduit en métal et s'unit au *platine*, avec lequel il forme un alliage facilement fusible. Si on laisse reposer [illegible] en fusion, l'osmiure d'iridium, qui reste inattaqué pendant l'opération précédente, gagne le fond de l'alliage fondu. On décante avec soin les parties supérieures du plomb platinifère au moyen de grandes cuillers en fer et on le jette dans des lingotières. Le résidu est ajouté aux matériaux d'une opération suivante de manière que l'osmiure d'iridium [illegible] être retiré.

L'alliage de plomb et de *platine* une fois [illegible] des creusets poreux, à travers lesquels la litharge fondue filtre pour être recueillie dans un vase placé au-dessous. Après la coupellation [illegible] préparé est ductile et malléable, mais il renferme toujours un peu d'iridium. Du reste, d'après M. Deville, ce métal, loin de nuire, donne de meilleures qualités au produit.

Un alliage de *platine*, d'iridium et de rhodium peut être obtenu en fondant purement [illegible] approximativement égale au poids du fer [illegible] les usages [illegible]

pur, parce qu'il résiste à une plus haute température sans fondre et qu'il est moins facilement attaquable par les agents chimiques. Le palladium et l'osmium du minerai se volatilisent pendant la fusion, tandis que le cuivre et le fer s'oxydent et forment avec la chaux un laitier fusible. L'alliage fondu peut être granulé par immersion dans l'eau ou coulé dans de petites lingotières en charbon de cornue.

U[illegible] proposée par MM. Deville et Debray, consiste à traiter le minerai de *platine* par l'eau régale, à décanter le liquide pour le séparer de l'osmiure d'iridium indissous, et à l'évaporer jusqu'à ce que le mélange de chlorure de *platine* et de chlorure de palladium commence à se décomposer. On obtient ainsi une poudre rougeâtre que l'on chauffe au rouge dans un creuset recouvert en terre ou en *platine*, creuset muni d'un bec par où les gaz s'échappent et se rendent dans la cheminée. Quand la calcination est terminée, il reste une poussière de *platine* que l'on met dans une cuve en bois et que l'on soumet à un lavage méthodique analogue à celui que l'on fait subir aux minerais aurifères ou aux minerais mêmes de *platine*. Il reste alors une poudre brillante et dense de *platine*, que l'on soumet au raffinage en la fondant dans un fourneau de chaux au moyen du chalumeau aérhydrique.

— PROPRIÉTÉS. Le *platine* pur, lorsqu'il a été forgé et surtout quand il a été raffiné par la méthode de MM. Deville et Debray, est presque aussi blanc que l'argent. Il prend, par le polissage, un très-bel éclat, n'a ni odeur ni saveur et est à la fois très-ductile et très-malléable. Un fil de *platine* de $0^{m},002$ de diamètre se rompt sous la traction exercée par un poids de 124 kilogr. Ce métal est plus mou que l'argent, mais sa dureté s'accroît plus que celle de ce dernier métal par la présence de métaux étrangers, tels que l'iridium. Tout à fait pur, il possède une dureté à peu près égale à celle du cuivre. Son coefficient de dilatation est inférieur à celui de tous les autres métaux, et sa conductibilité pour la chaleur et l'électricité, de beaucoup plus faible que celle de l'argent et de l'or, se rapproche de celle du fer. Le *platine* résiste aux plus violents feux de forge, mais on peut le fondre, soit au moyen du courant électrique, soit au moyen de la flamme du chalumeau aérhydrique. Au moyen de cette dernière flamme, on le réduit même en vapeurs, qui se dispersent sous la forme d'étincelles lumineuses. D'après Deville et Debray, le *platine* fondu absorbe l'oxygène et roche à la manière de l'argent en se refroidissant, s'il est en masse considérable. On n'a pas réussi, jusqu'à ce jour, à le faire cristalliser artificiellement, mais on a trouvé des cubes et des octaèdres très-parfaits de *platine* natif. Le *platine* est la substance la plus dense que l'on connaisse. Suivant les opérations auxquelles on l'a soumis, sa densité varie de 21,25 à 21,40; 21,40 est la densité du *platine* étiré en fils épais et 21,25 celle du *platine* forgé, du *platine* étiré en fils minces et du *platine* fondu.

Le *platine* possède la singulière propriété de déterminer la combinaison de l'oxygène avec l'hydrogène ou avec tout autre gaz combustible. Cette propriété réside dans ce métal même lorsqu'il est en lames polies, mais elle se manifeste plus encore dans l'éponge de *platine* et au plus haut degré dans le *platine* très-divisé que l'on emploie comme oxydant sous le nom de *noir de platine*.

On peut obtenir le noir de *platine* en dissolvant le chlorure platineux dans une solution chaude et concentrée de potasse et en ajoutant, par petites portions, de l'alcool à la liqueur chaude encore. Il se produit dans ces conditions une effervescence violente due à un dégagement d'anhydride carbonique, effervescence qui ferait déborder infailliblement le liquide si le vase qui le contient n'avait une grande capacité. On voit bientôt se former une poudre noire qui gagne le fond du liquide, on décante le liquide lui-même et on fait bouillir successivement la poudre avec de l'alcool, de l'acide chlorhydrique, de la potasse et de l'eau pour la débarrasser de toutes les matières étrangères. L'ébullition avec de l'eau doit être répétée à cinq ou six reprises.

Une autre méthode de préparer le noir de *platine* consiste à décomposer une solution chaude de sulfate platinique par l'alcool. On peut aussi faire bouillir une solution aqueuse de chlorure platinique avec du carbonate de soude et de la glucose ou du sucre: il se forme du chlorure de sodium; de l'anhydride carbonique et de l'eau se produisent par l'oxydation du sucre et par la décomposition du carbonate alcalin, et le *platine* se précipite à un grand état de division. Un autre procédé consiste enfin à précipiter le *platine* du chlorure platinique au sein d'une solution fortement acidulée par l'acide chlorhydrique, en déplaçant le métal au moyen du zinc ou, suivant Bruner, en faisant digérer un mélange de zinc métallique, de chloroplatinate d'ammonium ou de potassium et d'acide sulfurique concentré. Le noir de *platine* sec ressemble à du noir de fumée et tache les doigts; mais c'est bien encore du *platine* métallique, qui peut supporter des températures très-élevées sans rien perdre de ses propriétés ni de son aspect. Il change cependant d'aspect [illegible] blanche et prend un aspect métallique. Le noir de *platine*, comme le charbon de bois, absorbe et condense les gaz dans ses pores avec dégagement de chaleur, propriété qui n'est pas, sans doute, sans influence sur la faculté qu'il possède d'aider à la combinaison des gaz, quoiqu'elle ne paraisse pas constituer l'élément fondamental de cette faculté. Humecté avec de l'alcool au contact de l'air, il détermine l'oxydation de ce corps et donne lieu à une production d'acide acétique; il convertit de [illegible] l'esprit de bois en acide formique, le glycol ordinaire en acide glycolique, le propyl-glycol en acide lactique, la mannite en acide mannitique, etc.

Le *platine* ne s'oxyde à l'air à aucune température; aucun acide isolé ne l'attaque, mais l'eau régale le dissout, quoique lentement. Si on le chauffe au contact de l'air avec des alcalis ou des terres alcalines, spécialement avec de l'hydrate de lithium ou de baryum, il se corrode parce qu'il se produit un oxyde qui entre en combinaison avec l'alcali; le *platine* est également attaqué à de hautes températures par du sulfate acide de potassium.

L'éponge de *platine* se combine au soufre lorsqu'on chauffe ces deux corps un peu énergiquement; mais le *platine* forgé n'est que faiblement attaqué par le soufre. Le phosphore et l'arsenic s'unissent facilement à l'éponge de *platine* sous l'influence de la chaleur et forment avec ce corps des composés très-fusibles. Lorsqu'une substance organique phosphorée, comme la substance cérébrale, par exemple, est calcinée dans un creuset de *platine*, le phosphore devient libre, s'unit au *platine* du creuset en formant un composé fusible, et, dans un grand nombre de cas, le creuset se perfore. Le chlore est absorbé par le *platine*, mais avec une très-grande lenteur. Un mélange de silice et de charbon attaquent ce métal à une haute température en donnant naissance à un siliciure, ce qui fait qu'on ne doit jamais mettre les creusets de *platine* en contact avec le coke ou le feu de charbon, mais qu'on doit toujours les enfermer dans des creusets de terre remplis de magnésie. Le brome et l'iode sont sans action sur le *platine*.

— USAGES. L'inaltérabilité du *platine* aux hautes températures, son pouvoir de résister à l'action des agents chimiques les plus énergiques en font un métal très-utile pour la fabrication des creusets, des capsules, des pinces pour analyser au chalumeau, etc. De grands alambics de *platine*, pesant quelquefois jusqu'à 50 et 60 kilogrammes, sont employés pour la concentration industrielle de l'acide sulfurique. Ils sont dorés à l'intérieur, parce que, sans cela, le *platine*, préparé par l'ancienne méthode, devient rapidement assez poreux pour permettre la transsudation de l'acide. En Russie, on a fait un essai pour monnayer le *platine*, et on n'a trouvé à cet usage d'autre inconvénient que l'inconvénient économique d'introduire un nouveau métal précieux au nombre des métaux monnayés. On construit souvent en *platine* les lumières des fusils de chasse.

— COMPOSÉS DE PLATINE. Le *platine* forme deux séries bien définies de composés en s'unissant aux autres éléments: les composés au minimum ou composés platineux, répondant à la formule générale PtX^2, où X représente un métalloïde monoatomique, et les composés au maximum ou composés platiniques, dont la formule générale est PtX^4. Le *platine* est donc tétratomique avec la faculté de fonctionner parfois comme bivalent. Les sels oxygénés sont peu stables.

— CHLORURES DE PLATINE. Le *platine* forme deux chlorures: le protochlorure ou chlorure platineux $PtCl^2$, le perchlorure ou chlorure platinique $PtCl^4$.

— *Protochlorure* ou *dichlorure de platine* ou *chlorure platineux* $PtCl^2$. On obtient ce composé en dissolvant le *platine* dans l'eau régale, évaporant à siccité le liquide et chauffant avec précaution le résidu à 200° dans un bain d'huile, jusqu'à ce qu'il devienne insoluble dans l'eau. C'est un corps solide d'un brun verdâtre, qui ne s'altère pas aux températures ordinaires, mais dont la surface noircit par l'exposition à la lumière. Il est insoluble dans l'eau, l'acide azotique et l'acide sulfurique; mais l'acide chlorhydrique le dissout complètement à l'état de dichlorure si on opère à l'abri de l'air, à l'état de tétrachlorure si l'on opère au contact de ce fluide. Dans ce dernier cas, l'oxygène de l'air s'empare de l'hydrogène de l'acide chlorhydrique pour former de l'eau, et le chlore naissant se porte sur le chlorure platineux, qu'il convertit en chlorure platinique. La solution du dichlorure pur a une couleur brun foncé; elle donne avec la potasse un précipité brun foncé d'hydrate platineux et avec l'ammoniaque un précipité vert cristallin de chlorure diammonio-platineux

$$Az^2H^6Pt''Cl^2,$$

insoluble dans l'eau froide et l'alcool. Le chlorure platineux se dissout dans la potasse ou la soude caustique, et l'alcool, ajouté à la liqueur, en précipite la totalité du métal sous la forme de noir de *platine*. A une température élevée, il se décompose d'une manière complète, perd la totalité de son chlore et laisse un résidu de *platine* métallique.

Si l'on chauffe le chlorure platinique en arrêtant l'action de la chaleur avant que ce sel ait perdu la moitié de son chlore, le résidu se dissout dans l'eau en formant une solution brun foncé, que Magnus supposait contenir du chlorure platinoso-platinique

$$Pt^3Cl^6.$$

Lorsqu'on évapore cette solution, il s'en sépare du chlorure platineux à l'état de précipité brun plus soluble dans l'acide chlorhydrique que le précipité vert primitif, et que Berzelius considérait comme une modification allotropique de ce sel.

— CHLOROPLATINITES. Le chlorure platineux se combine avec les chlorures les plus électropositifs, en formant des sels doubles re[illegible]

$$M^2Pt''Cl^4 \text{ ou } 2\,MClPtCl^2.$$

Cette formule devient

$$M''Pt''Cl^4 \text{ ou } M''Cl^2Pt''Cl^2$$

dans le cas où le [illegible] est un [illegible].

Le *chloroplatinite ammonique*

$$(AzH^4)^2Pt''Cl^4$$

se produit lorsqu'on ajoute du sel ammoniac à une dissolution de chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique. Lorsqu'on évapore la solution de ce sel, celui-ci cristallise en prismes à quatre pans, qui possèdent une couleur rouge.

Le *chloroplatinite de potassium*

$$K^2Pt''Cl^4$$

se prépare comme le sel ammonique. Il forme des prismes rouges peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

Le *chloroplatinite de sodium*

$$Na^2Pt''Cl^4$$

est insoluble dans l'eau, ainsi que dans l'alcool. Il est très-difficile à obtenir cristallisé.

Le *chloroplatinite d'argent*

$$Ag^2Pt''Cl^4$$

se sépare lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent à une solution aqueuse du sel de potassium; c'est un précipité rouge foncé; il est insoluble dans l'eau, noircit quand on l'expose à la lumière et perd tout son *platine* quand on le chauffe avec l'acide chlorhydrique. L'ammoniaque, au contraire, en sépare d'abord le chlorure d'argent, qu'elle dissout, et laisse une substance jaune, laquelle se dissout peu à peu dans une quantité plus grande d'ammoniaque, en formant une solution incolore qui donne une poudre jaune et des prismes incolores par l'évaporation.

Le *chloroplatinite de baryum*

$$BaCl^2Pt''Cl^2 + 3\,H^2O$$

s'obtient lorsqu'on sature, par du carbonate de baryum, une solution de chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique, [illegible] entendu, à l'abri de l'air. Il cristallise par l'évaporation spontanée en prismes rouges [illegible] l'eau, peu soluble [illegible] à 100°. [illegible] ser le sel de Magnus.

Le *chloroplatinite de plomb*

$$Pb''Cl^2Pt''Cl^2$$

se prépare comme le sel d'argent, auquel il ressemble. Il est insoluble dans l'eau froide et décomposé par l'eau chaude.

Le *chloroplatinite de zinc*

$$Pt''Cl^2Zn''Cl^2$$

se forme, suivant Hünefeld, lorsqu'on abandonne du zinc dans une solution aqueuse de chlorure platinique. Il forme de petits cristaux jaunes, durs et brillants, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante, et précipités par l'alcool.

— *Chloroplatinites stanneux*. Le chlorure platineux forme, avec le chlorure stanneux, deux sels doubles que l'on obtient en dissolvant du chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique et en ajoutant du chlorure stanneux à la liqueur. On évapore ensuite. Il se forme l'un ou l'autre des deux sels doubles possibles, suivant la proportion que l'on emploie de l'un et de l'autre chlorure. Celui des deux qui renferme la plus faible proportion de chlorure stanneux est une masse saline déliquescente, cristalline, d'un vert olive. Celui, au contraire, qui renferme la plus forte proportion du protosel d'étain est rouge. Les deux sels doubles sont peu solubles dans l'eau et se décomposent lorsqu'on les mêle à beaucoup de ce liquide.

— *Tétrachlorure de platine*, ou *Perchlorure de platine*, ou *Chlorure platinique* $Pt^{iv}Cl^4$. On obtient ce sel en dissolvant le *platine* dans l'eau régale et évaporant la solution au bain-marie. Il reste alors sous la forme d'une masse [illegible] rouge brun [illegible] est pure, se dissout dans l'eau et dans l'alcool, aux[illegible] jaune [illegible] ce sel est rouge, parce qu'il est rare qu'il ne renferme pas de petites quantités d'iridium. Chauffé, il perd du chlore et laisse d'abord du chlorure platineux, puis du *platine*.

La solution du chlorure platinique donne, avec la potasse, l'ammoniaque et leurs sels, un précipité cristallin jaune de chloroplatinate de potassium ou d'ammonium peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. Toutefois, quand on verse une solution aqueuse étendue d'ammoniaque dans une solution également aqueuse de chlorure platinique

assez étendue pour ne pas donner de précipité de chloroplatinate, il se précipite, au bout d'un certain temps, une poudre jaune pâle qui répond à la formule $PtCl^4Az^2H^6$ (v. PLATINIQUES [bases]). La solution de soude caustique ne donne pas de précipité dans les solutions aqueuses froides de perchlorure de *platine;* mais, lorsqu'on chauffe la solution, il se forme un précipité jaune brunâtre qui consiste en un platinate de sodium.

L'acide sulfhydrique produit, dans la solution du chlorure platinique, d'abord une coloration brune, puis un précipité brun de sulfure platinique.

Le sulfure d'ammonium donne lieu à la formation du même précipité; mais celui-ci se redissout alors dans un excès de réactif. L'iodure de potassium colore la solution en rouge brun et en précipite l'iodure platinique, dont la couleur est brune. Le chlorure stanneux colore la liqueur en rouge brun. Le cyanure mercurique ne donne aucun précipité; c'est ce qui vient établir une distinction entre le *platine* et le palladium, ce dernier métal étant précipité dans ces conditions à l'état de cyanure. Le *platine* en solution sous forme de chlorure n'est pas aussi facilement réduit que l'or à l'état métallique. Le zinc précipite du *platine* métallique de cette solution. Il en est de même de l'acide formique lorsqu'on chauffe la solution de perchlorure de *platine* avec cet acide préalablement neutralisé par du carbonate sodique. Le sulfate ferreux et l'acide oxalique, au contraire, ne réduisent pas ce métal, ce qui permet d'effectuer la séparation de l'or et du *platine*, l'or étant réduit par ces réactifs.

Un composé d'acide azotique et de chlorure platinique qui renferme

$$S(PtCl^4H^2Cl^2)4(AzO)IOH^2O$$

se produit, d'après Boye et Rodgers, lorsqu'on mêle du chlorure platinique sec avec un grand excès d'eau régale. Le liquide évaporé en consistance sirupeuse laisse déposer le composé sous la forme d'une poudre cristalline jaune, qui ne perd pas d'eau à 100° et qui se résout au contact de l'eau en ses constituants chloroplatinates

$$M^2Pt^{IV}Cl^6 \text{ ou } (M'Cl)^2Pt^{IV}Cl^4,$$

ou encore, si le métal est diatomique,

$$M''Cl^2Pt^{IV}Cl^4.$$

Le chlorure s'unit avec d'autres chlorures métalliques en formant des sels doubles bien définis, parmi lesquels les sels de potassium et d'ammonium, en raison de leur faible solubilité dans l'eau et de leur insolubilité dans l'alcool, présentent une grande importance dans l'analyse quantitative, parce que, d'un côté, ils donnent le moyen de séparer et de doser le *platine* et que, d'un autre côté, ils fournissent le moyen de séparer et de doser les deux métaux alcalins.

Le chloroplatinate d'ammonium ou chlorure double d'ammonium et de *platine*

$$(AzH^4Cl)^2PtCl^4$$

se précipite sous la forme d'une poussière cristalline, pesante, jaune citron, quand on mêle une solution de chlorure platinique avec une solution de sel ammoniac. Ce sel cristallise par le refroidissement de ses solutions aqueuses saturées à l'ébullition. Quand on le calcine, il laisse du *platine* métallique en éponge. Il est très-peu soluble dans l'eau froide et un peu plus soluble dans le même liquide bouillant; l'eau froide chargée d'ammoniaque le dissout aussi très-peu à froid, mais le dissout abondamment par la température de l'ébullition. Une solution froide et concentrée de sel ammoniac le précipite presque complétement de ses solutions aqueuses, et cependant une solution bouillante de ce sel le dissout plus abondamment que l'eau pure et la solution dépose une couche de *platine* sur le cuivre et le laiton lorsqu'on la fait bouillir pendant quelques secondes avec ces métaux. A 15°-20°, il se dissout dans 26,5?? parties d'alcool de 97,5 pour 100, dans 1,4?? parties d'alcool de 76 pour 100 et dans 6?? parties d'alcool de 55 pour 100, à la même température. Il se dissout facilement, mais en se décomposant, dans une solution aqueuse tiède de sulfocyanate potassique.

Le chloroplatinate de potassium

$$(KCl)^2PtCl^4$$

se sépare en grains cristallins jaunes, qui ont la forme d'octaèdres réguliers, lorsqu'on ajoute une solution aqueuse de chlorure platinique à une solution de chlorure de potassium. Il n'est pas complétement réduit par une simple calcination; mais, quand on le calcine avec de l'acide oxalique dans un courant d'hydrogène, il se [illegible] ment en *platine* métallique, [illegible] gage sous la forme d'acide chlorhydrique et chlorure de potassium que l'on peut dissoudre dans l'eau. Ce sel est peu soluble dans l'eau, il est à peu près complétement insoluble dans l'alcool. Sa solubilité dans l'eau aux diverses températures, ainsi que les solubilités correspondantes aux mêmes températures des chloroplatinates de césium et de rubidium, ont été déterminées par Kirchhoff et Bunsen. Il se dissout entre 15°-20° dans 12,083 parties d'alcool de 97,5 pour 100, dans 3,775 parties d'alcool de 76 pour 100 et dans 1,05? parties d'alcool de 55 pour 100. S'il contient des traces d'acide chlorhydrique libre, sa solubilité s'accroît, et une partie n'exige plus pour se dissoudre que 1,835 parties d'alcool à 76°. Il est légèrement soluble dans les acides, se dissout avec une couleur jaune dans la potasse caustique; mais il est insoluble dans les carbonates alcalins. Ses solutions alcalines servent en galvanoplastie.

Le chloroplatinate de rubidium

$$(RbCl)^2PtCl^4$$

se produit lorsqu'on précipite les solutions de rubidium par le chlorure platinique, surtout à la température de l'ébullition. C'est un précipité lourd, pulvérulent, d'un jaune léger qui, vu au microscope, paraît composé d'octaèdres réguliers transparents et brillants. Il est tout à fait insoluble dans l'alcool et encore moins soluble dans l'eau que le sel de potassium, ce qui permet d'effectuer la séparation du rubidium d'avec ce dernier métal. Il est décomposé par l'hydrogène, même à froid, et complétement à la chaleur rouge, en donnant un mélange de *platine* métallique et de chlorure de rubidium. Cette réaction pourrait être utilisée pour la séparation du potassium et du rubidium. On traiterait le mélange des chloroplatinates par l'hydrogène à froid. Une partie du sel de rubidium se réduirait, le sel potassique restant intact, et l'on reprendrait ensuite par l'eau alcoolisée, qui dissoudrait du chlorure rubidique presque pur.

Le chloroplatinate de sodium

$$(NaCl)^2Pt^{IV}Cl^4$$

cristallise en prismes transparents jaune pâle, qui sont facilement solubles dans l'eau et dans l'alcool.

Le chloroplatinate de baryum

$$Ba''Cl^2Pt^{IV}Cl^4 4H^2O$$

cristallise en prismes jaune orangé, qui ressemblent, par leur couleur, au chromate de plomb.

Le sel de césium

$$(CsCl)^2Pt^{IV}Cl^4$$

a été décrit à l'article CÉSIUM (v. ce mot).

Le sel de calcium

$$Ca''Cl^2Pt^{IV}Cl^4 + 8H^2O$$

cristallise avec difficulté; abandonné sur du papier buvard, il se décompose en donnant du chlorure calcique, qui tombe en déliquescence et du chlorure platinique qui reste. Les sels de cadmium, de cobalt, de cuivre, de magnésium, de manganèse, de nickel et de zinc sont isomorphes, cristallisent en rhomboèdres et répondent à la formule

$$M''Cl^2Pt^{IV}Cl^4 6H^2O.$$

On connaît un composé de chlorure platinique et de platinate de calcium

$$PtCl^4Ca''^2PtO^4,$$

obtenu en exposant au soleil un mélange de chlorure platinique et d'un lait de chaux très étendu. C'est un précipité blanc qui jaunit par l'ébullition.

— BROMURE DE PLATINE. On ne connaît qu'un seul bromure de *platine*, le tétrabromure ou bromure platinique $Pt^{IV}Br^4$. C'est un composé brun, déliquescent, que l'on obtient en dissolvant le *platine* dans un mélange d'acide bromhydrique et d'acide azotique, et en évaporant à une douce chaleur. Ce sel s'unit avec beaucoup de bromures métalliques basiques en formant des sels doubles, les bromoplatinates, dont la composition correspond à la formule générale

$$(M'Br)^2Pt^{IV}Br^4 \text{ ou } M''Br^2Pt^{IV}Br^4,$$

suivant l'atomicité du métal contenu dans le chlorure basique. Le sel de potassium se sépare d'un mélange des solutions de ses deux bromures constituants, et par évaporation spontanée, en octaèdres réguliers et en cubo-octaèdres de couleur rouge. Il est peu soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool. Le sel de sodium, préparé de la même manière, cristallise en prismes rouge foncé, permanents à l'air, solubles dans l'eau et dans l'alcool. Les sels de baryum, de calcium, de magnésium, de manganèse et de zinc répondent à la formule $M''Br^2Pt^{IV}Br^4$. Ce sont aussi des sels doubles cristallisables que l'on obtient en prismes rouge foncé.

— IODURES DE PLATINE. On en connaît deux: le diiodure ou iodure platineux et le tétraiodure ou iodure platinique. Ils répondent aux formules $Pt''I^2$ et $Pt^{IV}I^4$. Ce sont des composés noirs, amorphes, que l'on obtient en précipitant les chlorures correspondants par l'iodure de potassium. L'un et l'autre sont solubles dans l'acide chlorhydrique. Le sel platinique s'unit au plus grand nombre des iodures métalliques basiques en formant des composés cristallisables [illegible] formule $(M'I)^2PtI^4$ ou $M''I^2PtI^4$, suivant l'atomicité du métal. Ces sels donnent des solutions rouge foncé. Le sel d'ammonium cristallise en tablettes carrées. Le sel de potassium est noir; il cristallise en tablettes rectangulaires surmontées par des [illegible] à quatre pans. Le sel de sodium est d'un gris de plomb. Il se présente sous la forme d'aiguilles striées et déliquescentes.

— FLUORURE DE PLATINE. On obtient, d'après Berzélius, du fluorure platinique $Pt^{IV}F^4$ en versant goutte à goutte une solution de fluorure de potassium dans une solution aqueuse neutre de chlorure platinique, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité de chloroplatinate de potassium. On évapore à siccité le liquide filtré; on le traite par l'alcool, qui dissout le fluorure de *platine;* on ajoute de l'eau à la liqueur et l'on évapore à une température qui ne doit pas dépasser 60°. Le fluorure reste alors sous la forme d'une masse transparente, jaune, non cristalline et parfaitement soluble dans l'eau. A une température élevée, cette masse brunit et laisse ensuite un sel basique brun comme résidu lorsqu'on cherche à la redissoudre dans l'eau. Ce corps forme des sels doubles avec les fluorures alcalins. L'étude du fluorure de *platine* n'a pas été poussée plus loin; elle mériterait d'être reprise. Frémy a vainement essayé de préparer ce corps en dissolvant le peroxyde de *platine* PtO^2 dans l'acide fluorhydrique, tandis que cet oxyde se dissout dans les autres hydracides. Si la méthode que décrit Berzélius est exacte, peut-être trouverait-on là un moyen pour préparer le fluor par la calcination de ce fluorure ou des sels doubles qu'il fournit avec les fluorures alcalins.

— CYANURES DE PLATINE. Le cyanogène forme une série de composés intéressants avec le *platine*. Ces composés sont décrits aux mots PLATINOCYANURES et PLATINICYANURES.

— OXYDES DE PLATINE. Le *platine* forme deux oxydes qui correspondent aux deux chlorures: le protoxyde $Pt''O''$ correspondant au chlorure platineux $Pt''Cl^2$, et le bioxyde $Pt^{IV}O^2$, correspondant au chlorure platinique $Pt^{IV}Cl^4$. Tous deux sont des bases salifiables. E. Davy a décrit aussi un oxyde de *platine* de composition intermédiaire. Mais l'existence de ce corps n'est pas plus certaine que celle du chlorure platinoso-platinique dont nous avons parlé plus haut.

— *Oxyde platineux.* On l'obtient sous forme d'hydrate $Pt''(OH)^2$, en faisant digérer du chlorure platineux dans une dissolution tiède de potasse et en lavant bien le précipité. Une partie du *platine*, toutefois, reste en dissolution dans l'alcool, d'où on peut le précipiter en neutralisant le liquide par l'acide sulfurique. Cet hydrate est une poudre noire, volumineuse, facilement décomposée par le chlorure, avec perte de son eau d'abord, puis de son oxygène. D'après Berzélius, on peut convertir cet hydrate en oxyde platineux anhydre $Pt''O$ par l'action d'une douce chaleur. Il se dissout lentement dans les acides, en formant des sels insolubles dont nous décrirons plus loin les réactions. L'acide chlorhydrique bouillant le convertit en chlorure platineux par une réaction inverse de celle qui lui a donné naissance; mais il se forme en même temps du *platine* libre, et la quantité de chlore correspondant à ce métal réduit se porte sur le sel platineux formé qu'il convertit en sel platinique. Récemment précipité, le protohydrate de *platine* se dissout dans la potasse et la soude, en formant des sels qui ont reçu la dénomination de platinites. Ces sels paraissent aussi prendre naissance lorsqu'on chauffe du *platine* métallique à l'air avec des alcalis caustiques; leur formule serait

$$Pt''\left\{\begin{matrix}OM'\\OM'\end{matrix}\right.$$

Le protoxyde de platine forme, avec l'ammoniaque, les deux composés

$$PtO,2AzH^3 \quad \text{et} \quad PtO,H^2O,4AzH^3,$$

qui, toutefois, ne se produisent pas par synthèse directe.

— *Oxyde platinique* $Pt^{IV}O^2$. Cet oxyde est un peu difficile à préparer à l'état de pureté. 1° Les alcalis donnent, avec les sels de *platine*, des précipités de sels doubles; dans la solution de l'azotate platinique, la potasse donne d'abord un précipité d'hydrate pur que l'on peut séparer, puis un azotate double. 2° On peut aussi précipiter une dissolution bouillante de sulfate platinique par du carbonate de calcium. Le précipité, qui renferme un mélange de cet hydrate et de sulfate de chaux, est épuisé par l'acide acétique qui dissout l'excès de carbonate de chaux, et on le lave ensuite pendant longtemps pour enlever le plâtre. 3° Döbereiner mêle le chlorure platinique avec un excès de carbonate sodique, évapore à siccité, chauffe doucement le mélange et le traite ensuite par l'eau, qui dissout le chlorure de sodium formé, ainsi que l'excès de carbonate sodique. Il reste, comme résidu insoluble, un platinate de sodium

$$Na^2O,3PtO^2 + 6H^2O,$$

que l'on traite par l'acide azotique. La soude se dissout à l'état d'azotate, et l'oxyde platinique reste.

L'hydrate récemment précipité a une couleur [illegible] réunit en une masse brun jaunâtre en se [illegible] une poudre noire.

[illegible]

il tombe alors constamment de la surface du [illegible] qui se convertit ensuite en un oxyde jaune et vert. Dans l'azotate de sodium, l'oxydation est moins énergique, mais la couleur bleue est plus légère et plus fine. L'oxyde bleu ainsi formé change de couleur et passe seulement au brun jaunâtre. L'hydrate platinique se dissout dans les alcalis acides. Par l'évaporation, la solution donne des sels platiniques incristallisables dont nous décrirons plus loin les réactions. On peut aussi obtenir ces derniers en décomposant une solution de perchlorure de *platine* par la quantité voulue d'un sel potassique. La moitié du *platine* se dépose à l'état de chloroplatinate, l'autre moitié forme un sel avec le résidu halogénique d'acide préalablement combiné au potassium dans le sel de potasse. Le chloroplatinate de potassium se précipite alors, et il suffit de filtrer et d'évaporer la liqueur.

L'oxyde platinique s'unit aussi avec les bases fortes en formant des sels auxquels on donne le nom de platinates. On obtient ces sels en chauffant les chloroplatinates correspondants avec un excès d'alcali caustique.

Le platinate de baryum se précipite, d'après Berzélius, sous la forme d'une poudre jaune pâle lorsqu'on verse un excès de baryte dans la solution d'un sel platinique. A la chaleur rouge, il se résout en *platine* et baryte. Suivant Herschel, on obtient le platinate de calcium en exposant au soleil un mélange de chlorure platinique et d'eau de chaux en excès; d'après Döbereiner, toutefois, le précipité qui se forme dans ces conditions contiendrait encore du chlore. On prépare le platinate de potassium en mêlant le chloroplatinate potassique avec un excès d'hydrate de potassium, humectant la base avec de l'eau, la chauffant petit à petit jusqu'au rouge sombre et la lavant ensuite à l'eau. Il possède une couleur brun de rouille et se dissout lentement dans l'acide chlorhydrique; mais l'acide sulfurique et l'acide azotique ne le dissolvent pas. Par une forte chaleur, il se résout en potasse et protoxyde de *platine;* il détone violemment avec les corps combustibles. Le platinate de sodium s'obtient quand on expose aux rayons du soleil un mélange de chlorure platinique aqueux et de carbonate de sodium; c'est un précipité jaune rougeâtre, en partie cristallin, qui répond à la formule $Na^2O,3PtO^2,6H^2O$. Chauffé au rouge, il perd d'abord de l'eau, puis de l'oxygène, et laisse enfin un résidu noir, d'où l'on peut extraire de la soude par le moyen de l'eau. Les acides le décomposent, s'emparent de l'alcali et laissent l'oxyde platinique insoluble. L'oxyde platinique est susceptible de se combiner à l'ammoniaque, comme l'oxyde platineux. Nous décrirons ses composés au mot PLATINIQUES (bases).

— SELS OXYGÉNÉS DE PLATINE. Les hydrates de *platine* se dissolvent, comme nous l'avons déjà dit, dans les acides oxygénés, mais forment des sels qui n'ont que très-peu de stabilité. L'azotite et le sulfite platineux, toutefois, s'unissent aux sulfites des métaux basiques et forment des sels doubles cristallisés.

— *Azotites platineux.* Lorsqu'on mélange deux solutions, l'une de chloroplatinate et l'autre d'azotite de potassium, il se dépose [illegible]

[illegible]

en prismes [illegible] à quatre pans. Ces prismes sont permanents à l'air et peu solubles dans leur eau mère. Ils se dissolvent dans [illegible] quantité d'eau chaude, et se séparent inaltérés de la solution. Par une évaporation lente de la solution [illegible]

[illegible]

Le sel de sodium correspondant est très-soluble dans l'eau et peut être obtenu à l'état [illegible] geant, un sel argento-platineux

[illegible]

[illegible] monique, ce sel fournit du chlorure d'argent et l'azotite ammoniaco-platineux

[illegible]

[illegible] zote en bouillant.

[illegible]

on obtient l'azotite hydroplatineux ou azotite platineux acide $H^2Pt''(AzO^2)^4$, qui forme une masse saline rouge, laquelle est composée de cristaux prismatiques. Le sel neutre est inconnu. Nous ne décrirons point ici le sulfite platineux, la description de ce sel nous paraissant mieux à sa place à l'article SULFITES.

— **SULFURES DE PLATINE.** On connaît deux sulfures de *platine* qui présentent, par leur composition, la plus étroite analogie avec les deux oxydes.

— *Sulfure platineux* $Pt''S$. On l'obtient en décomposant le chlorure platineux par l'acide sulfhydrique ou par un sulfure alcalin. On peut aussi chauffer 2 parties de soufre avec 1 partie de *platine* finement divisé ou, mieux, de chloroplatinate ammonique. C'est une substance noire, permanente à l'air, insoluble dans l'eau, peu attaquée par les acides minéraux, même avec l'aide de la chaleur. Quand on chauffe ce corps au contact de l'air, le soufre s'élimine en brûlant et le *platine* reste. D'après Böttger, il agit sur l'alcool comme le noir de *platine*, quoique plus lentement.

— *Sulfure platinique* $Pt^{IV}S^2$. On le prépare en versant goutte à goutte une solution aqueuse de perchlorure de *platine* dans la solution d'un sulfure alcalin, jusqu'à ce que le précipité cesse de se dissoudre, ou en faisant passer un courant d'acide sulfhydrique à travers une solution de chloroplatinate sodique (le précipité que fait naître l'acide sulfhydrique dans une solution de chlorure platinique déflagre partiellement lorsqu'on le chauffe). On peut encore faire digérer, pendant plusieurs jours, 1 partie de chlorure platinique avec 4 parties d'alcool et 1 partie de sulfure de carbone. Le mélange se concrète en une masse noire qui laisse du sulfure platinique lorsqu'on la lave avec de l'alcool et qu'on la fait bouillir à plusieurs reprises avec de l'eau. Il est nécessaire de dessécher dans le vide le sulfure de *platine* au maximum ainsi obtenu. Le sulfure platinique est noir. Lorsqu'on le chauffe dans un vase clos, il perd la moitié de son soufre et se convertit en sulfure platineux. Exposé à l'air humide, il perd également une partie de son soufre, qui s'oxyde et passe à l'état d'acide sulfurique. L'acide azotique l'oxyde aussi, mais sans lui faire perdre du soufre, sous l'influence de la chaleur. Le produit de cette oxydation est du sulfite platineux. Le bisulfure de *platine* se dissout dans les hydrates, carbonates et sulfures alcalins, en formant des sulfoplatinates décomposables par les acides.

— **SÉLÉNIURE DE PLATINE.** L'éponge de *platine*, chauffée avec du sélénium en poudre fine, forme un séléniure infusible et de couleur grise.

— **BORURE DE PLATINE.** Le platine chauffé avec un mélange de charbon et de borate de soude (borax) fond en une masse dure, cassante, quelquefois cristalline qui, lorsqu'elle est dissoute dans l'eau régale, laisse un résidu d'acide borique. Quand on chauffe du bore au chalumeau sur une feuille de *platine*, le métalloïde et le métal se combinent immédiatement en formant un composé fusible d'un blanc d'argent. Le même composé s'obtient également lorsqu'on fond de l'éponge de *platine* avec du bore sous une couche de borax. Le borure de platine se laisse aisément pulvériser. L'eau régale l'attaque, mais lentement. Sa composition paraît correspondre à la formule PtB, encore douteuse cependant.

— **CARBURE DE PLATINE.** On obtient ce composé en faisant bouillir du perchlorure de *platine* avec de l'acide tartrique, ou en calcinant certains sels organiques de *platine* à une chaleur modérée. Il est noir, insoluble dans l'eau, décomposable par l'eau régale, qui dissout le platine et laisse le charbon.

— SILICIURE DE PLATINE. Lorsqu'on expose au feu de forge dans un creuset de lave un mélange de *platine* et de charbon en poudre, la silice du creuset est décomposée par le charbon et le silicium naissant se combine au *platine*, en formant un composé cassant à cassure grenue. Ce corps se dissout très-lentement dans l'eau régale, parce qu'il se recouvre d'une couche de silicium qui s'oppose à l'action ultérieure de l'eau régale.

Quand on chauffe du silicium dans un creuset de *platine*, le métal fond à la surface et acquiert une structure cristalline. Si l'on élève la température jusqu'au rouge blanc, le *platine* devient fusible. Le siliciure de *platine* est dur, cassant, fusible au blanc et renferme 10 pour 100 de silicium.

En fondant du *platine* avec un excès de silicium en présence de la cryolithe, on obtient un composé blanc $PtSi^6$ et de cassure cristalline.

— SILICOFLUORURE DE PLATINE. La solution jaune de l'acide platinique dans l'acide hydrofluosilicique donne, en se desséchant, une gomme brune qui, redissoute, laisse un sel basique.

— AZOTURE DE PLATINE Pt^3Az^2. On l'obtient [illegible] $Pt''H^2O^2,4AzH^3$ à 180° [illegible] se décompose à 190° avec [illegible] azote.

— PHOSPHURE DE PLATINE. Le *platine* se combine facilement au phosphore en devenant [illegible] phosphure de *platine* est d'un blanc [illegible], dur, [illegible] une cassure cristalline et est plus fusible que l'argent. Schrötter, en chauffant de l'éponge de *platine* dans une atmosphère de phosphore en vapeurs, a obtenu un phosphure de *platine* d'une densité de 8,77 et qui répond à la formule PtP^2.

— ARSÉNIURE DE PLATINE et ANTIMONIURE DE PLATINE. Pour nous conformer à l'usage, nous décrirons ces corps plus bas, aux alliages de *platine*.

— ALLIAGES DE PLATINE. Le *platine* se combine avec la plupart des autres métaux en formant des alliages qui, dans la généralité des cas, sont plus fusibles que le *platine* lui-même. Aussi ne doit-on jamais faire usage de creusets de *platine* ni pour fondre d'autres métaux, ni même pour y calciner les oxydes des métaux les plus fusibles, tels que le plomb et le bismuth, dont les oxydes sont facilement réduits par les substances carbonées. 1 partie d'éponge de *platine* s'unit facilement à 2 parties d'antimoine en poudre. La combinaison s'accompagne d'une vive incandescence et, lorsque la température est montée plus haut, l'alliage fond et il se forme un alliage gris d'acier, cassant et finement grenu. Une vive incandescence se produit également quand on enveloppe de l'antimoine dans une feuille de *platine* mince et qu'on chauffe le tout au chalumeau. Chauffé à l'air, cet alliage perd la presque totalité de son antimoine et laisse un résidu de *platine* malléable.

100 parties d'éponge de *platine* chauffées avec un excès d'arsenic fournissent 173,5 parties d'arséniure de *platine*. La combinaison s'accompagne d'une vive combustion. Quand on chauffe le *platine* avec de l'anhydride arsénieux et du carbonate de sodium, il se forme à la fois de l'arséniate de sodium et de l'arséniure de *platine*. L'arsenic enveloppé dans une feuille de *platine* donne également lieu à une vive incandescence dans la flamme du chalumeau ; l'alliage est cassant et facilement fusible. Chauffé pendant quelque temps au contact de l'air à une température graduellement croissante, mais insuffisante pour en opérer la fusion, l'arsenic s'élimine peu à peu à l'état d'anhydride arsénieux et laisse un résidu poreux de *platine* capable d'être travaillé.

Chauffé avec un poids de baryum égal au sien, le *platine* fond dans la flamme du chalumeau oxhydrique et forme un alliage couleur de bronze qui, dans le cours de vingt-quatre heures, se décompose complètement et se transforme en une poudre rouge.

Lorsqu'on chauffe ensemble 1 partie d'éponge de *platine* et 2 parties de bismuth, les deux métaux se combinent rapidement, mais sans aucune incandescence appréciable, et forment un alliage bleu gris, cassant et facilement fusible, dont la cassure est lamellaire. Quand on fond cet alliage à une chaleur modérée, les deux métaux se séparent en partie dans l'ordre de leur densité. Si on le calcine énergiquement au contact de l'air, il perd la totalité de son bismuth, qui forme un oxyde vitreux, et le résidu cesse d'être fusible.

Si l'on chauffe du *platine* avec du cadmium, jusqu'à ce que l'excès de ce dernier métal soit volatilisé, il se forme un alliage blanc d'argent, très-cassant et finement grenu. Cet alliage est réfractaire et renferme 42,02 pour 100 de *platine* et 54,68 pour 100 de cadmium. Sa formule paraît donc se rapprocher beaucoup de $PtCd^2$.

Avec le cuivre, le *platine* ne se combine pas au-dessous du rouge blanc. Des poids égaux de ces deux métaux calcinés dans la flamme du chalumeau oxhydrique donnent un alliage d'un jaune pâle, qui a la couleur et la densité de l'or. Cet alliage est ductile, facilement attaquable par la lime et se ternit quand on l'expose à l'air. Un alliage de 26 parties de cuivre et de 1 de *platine* est malléable, coloré en rouge et présente une structure finement grenue. L'alliage de cuivre et de *platine* est susceptible de prendre un beau poli, et s'emploie souvent pour faire des miroirs et des télescopes.

7 parties de *platine* et 3 parties d'or forment un alliage qui est infusible aux plus hautes températures des fourneaux à vent. Si l'alliage renferme une quantité d'or plus considérable, il fond, au contraire, à une température élevée. 2 parties de *platine* et 1 partie d'or forment un alliage cassant. Parties égales de *platine* et d'or forment un alliage très-malléable, qui a presque la même couleur que l'or et la même densité que le *platine*. 1 partie de *platine* et 11 parties d'or forment un alliage blanc grisâtre, dont la surface se ternit à l'air comme celle de l'argent. L'alliage de *platine* et d'iridium a été décrit à l'article IRIDIUM, et, dans le présent article, nous avons décrit plus haut l'alliage de *platine*, de rhodium et d'iridium obtenu par la fusion du minerai de *platine*. Nous ne décrirons point ici les alliages de fer et de *platine*, parce que ces alliages ont été déjà décrits à l'article FER. V. FER.

Le plomb s'unit aisément au *platine* ; lorsqu'on verse du plomb fondu dans un creuset de platine, une portion de ce dernier métal se dissout, et le plomb enveloppé dans une feuille de *platine* donne lieu à une vive incandescence quand on le chauffe. 1 partie d'éponge de *platine* et 2,7 parties de plomb chauffées ensemble au rouge se combinent sans incandescence et forment un composé fusible. Celui-ci a la couleur du bismuth, se casse sous le marteau et possède une structure fibreuse. L'alliage qui renferme 2 parties de plomb pour 1 de *platine* est encore un peu plus cassant. L'alliage qui renferme ces deux métaux en quantités égales possède une couleur pourpre et une surface striée ; il est dur, cassant et se présente avec une cassure grenue. Il s'altère lorsqu'on l'expose à l'air. Quand on chauffe au rouge ces alliages au contact de l'air, une partie seulement du plomb se sépare du *platine* ; la séparation ne continue que pendant que l'alliage est fondu.

L'alliage de mercure et de *platine* ou amalgame de *platine* s'obtient en décomposant un sel de mercure par du *platine* ou un sel de *platine* par du mercure, en prenant dans un cas le *platine* et, dans l'autre, le mercure pour pôle négatif d'une pile. A l'état naissant, les métaux se combinent et forment un alliage liquide, mais excessivement dense, dont on se sert pour des expériences électriques.

Parties égales de *platine* et de molybdène donnent un morceau dur, cassant, irrégulier, qui a une couleur gris léger et un éclat métallique. 4 parties de *platine* et 1 partie de molybdène forment un alliage dur, cassant, bleu grisâtre, dont la cassure est grenue.

Le *platine* et le nickel s'unissent promptement lorsqu'on les place à poids égaux sur un morceau de charbon que l'on fait brûler dans un courant d'oxygène. Il se forme ainsi un alliage, d'un blanc jaunâtre, qui est parfaitement malléable, susceptible d'un beau poli, d'une fusibilité égale à celle du cuivre et magnétique comme le nickel.

Le *platine* se combine aussi à poids égaux avec le palladium à une température un peu inférieure au point de fusion de ce dernier métal. Il se forme un alliage gris dont la dureté est celle du fer forgé et dont la densité égale 15,141. Cet alliage, quoique assez ductile, l'est cependant moins que celui que l'on obtient en alliant le palladium à l'or.

Avec le potassium, le *platine* se combine promptement avec incandescence, en formant un alliage brillant et fragile qui brûle quand on le chauffe au contact de l'air et que l'eau décompose avec formation d'écailles noires, que l'on considère comme de l'hydrure de *platine*.

L'argent s'unit en toutes proportions avec le *platine*. Il suffit d'une très-petite quantité de ce dernier métal pour rendre l'argent dur ; l'acide sulfurique chaud dissout l'argent de l'alliage et laisse le *platine* libre. L'acide azotique dissout une certaine quantité de *platine* qui est entraînée sous l'influence de l'argent, et même, si l'argent atteint une certaine proportion, l'alliage est complètement soluble dans cet acide.

L'alliage de *platine* et de sodium ressemble à celui de *platine* et de potassium par ses propriétés. On l'obtient par la même méthode.

L'étain et le *platine*, lorsqu'on les fond ensemble et en proportions égales, forment un alliage de couleur foncée, dur, cassant, passablement fusible, dont la structure est grossièrement grenue. On obtient une combinaison définie d'étain et de *platine*, qui répond à la formule Pt^2Sn^3, en fondant 1 partie de *platine* avec 10 parties d'étain, laissant la masse se refroidir lentement et la traitant ensuite par l'acide chlorhydrique, qui dissout l'excès d'étain et laisse l'alliage en magnifiques géodes, remplies de cristaux cubiques ou de rhomboèdres dont l'angle est très-voisin de 90°.

Le zinc paraît aussi former un alliage défini avec le *platine*. Cet alliage est analogue au précédent par la composition et s'obtient de la même manière.

— ANALYSE QUALITATIVE ET DOSAGE DU PLATINE. 1° *Réactions au chalumeau.* Tous les composés de *platine* se réduisent à l'état d'éponge dans la flamme intérieure. Aucun d'eux ne donne de couleur ni au borax, ni au sel microcosmique. L'éponge ne fond pas au chalumeau.

2° *Réactions par voie sèche.* Le *platine* se rencontre presque toujours en solution à l'état de tétrachlorure, dont nous avons décrit plus haut les réactions. Les solutions des sels oxygénés de *platine*, tels que le sulfate et l'azotate, présentent pour la plupart les mêmes réactions. Avec la potasse et l'ammoniaque, toutefois, ils donnent un précipité jaune brun, et, avec les chlorures de potassium et d'ammonium, un léger précipité jaune de chloroplatinate potassique ou ammonique, qui n'apparaît qu'après quelque temps.

Les solutions des sels platineux, tels que azotate, sulfate et chloroplatinite, sont faciles à distinguer de celles des sels platiniques ; ils ne sont précipités ni par le sel ammoniac ni par la potasse ; avec les carbonates de potassium ou de sodium, ils donnent des précipités brunâtres. L'ammoniaque ajoutée à la solution du chlorure platineux dans l'acide chlorhydrique en précipite une masse cristalline verte ; le carbonate d'ammonium ne fait naître aucun précipité. Avec l'acide sulfhydrique et le sulfure d'ammonium, la solution platineuse donne naissance à un précipité noir soluble dans un excès de sulfure d'ammonium.

Dosage et séparation. Quand on se propose de doser le *platine*, on précipite généralement ce métal à l'état de chloroplatinate d'ammonium. La solution acide de *platine*, suffisamment concentrée, est mélangée avec une solution aqueuse très-concentrée de chlorure ammonique et avec une quantité d'alcool fort suffisante pour rendre la précipitation complète. On recueille le précipité sur un filtre, on le lave avec de l'alcool, auquel on ajoute de petites quantités de sel ammoniac, puis on le dessèche et on le chauffe au rouge dans un petit creuset de porcelaine jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus aucune vapeur de sel ammoniac. Il reste un résidu de *platine* que l'on pèse et du poids duquel on déduit le poids connu d'avance des cendres laissées par le petit filtre. On doit prendre grand soin, pendant la calcination, d'éviter les pertes, parce que les gaz qui se dégagent entraînent facilement de petites particules du sel et du métal réduit. Le meilleur moyen d'éviter cette source d'erreur est de placer le précipité dans le creuset sans le détacher du filtre, et l'on chauffe pendant quelque temps à une douce chaleur, en ayant soin de tenir le creuset muni de son couvercle jusqu'à ce que le filtre soit réduit en charbon, et l'on élève ensuite progressivement la température pour chasser le chlore et le chlorure d'ammonium ; après avoir obtenu ce premier résultat, on ouvre à moitié le creuset et on continue à chauffer jusqu'à ce que le charbon du filtre soit complètement brûlé. Quand on observe ces précautions avec soin, on ne perd pas la moindre parcelle de *platine*. Au lieu de calciner le précipité et de peser le *platine*, on recueille quelquefois et on pèse le précipité sur le filtre même, que l'on a soin de dessécher au bain-marie ; mais cette dernière méthode est moins exacte, parce que le chloroplatinate est toujours mélangé de sel ammoniac, qui donne un excès de poids et dont on ne pourrait le débarrasser que par des lavages à l'eau, c'est-à-dire par une méthode qui dissoudrait en même temps du chloroplatinate et ferait perdre, par conséquent, du *platine*.

On peut employer le chlorure de potassium au lieu et place du chlorure d'ammonium pour précipiter le *platine*. Il faut avoir soin, dans ce cas, d'ajouter d'abord à la solution platinique une quantité d'alcool concentré assez considérable pour élever la proportion de ce corps dans le liquide à 60 ou 70 pour 100. Le précipité est lavé avec de l'alcool de 60 ou 70 pour 100 qui dissout l'excès de chlorure potassique, puis décomposé par calcination dans un creuset de porcelaine, si la quantité est petite, ou dans une atmosphère d'hydrogène si la quantité est plus considérable. On lave à l'eau le résidu pour dissoudre le chlorure potassique, on calcine le *platine* qui reste comme résidu et on le pèse.

Cette méthode de dosage sert aussi pour séparer le *platine* de la plupart des autres métaux, on peut dire de tous, excepté de l'argent, du plomb, du mercure au minimum et du thallium, qui forment des chlorures insolubles ou peu solubles, et des autres métaux de la famille du *platine* qui donnent naissance à des sels doubles analogues aux chloroplatinates.

Pour séparer le *platine* du mercure (en solutions mercureuses) et de l'argent, on précipite d'abord ces deux métaux au moyen de l'acide chlorhydrique et l'on dose le *platine* dans la liqueur filtrée ; pour le séparer du plomb, on se sert de l'acide sulfurique. Quand le *platine* et l'argent sont réunis dans un alliage, la meilleure méthode de dosage consiste à chauffer l'alliage avec l'acide sulfurique pur et concentré étendu d'environ la moitié de son poids d'eau, jusqu'à ce que l'acide sulfurique commence à se réduire en vapeurs denses. L'argent passe alors à l'état de sulfate soluble, tandis que le *platine* reste comme résidu métallique. On dissout le sulfate d'argent dans une grande quantité d'eau chaude, on lave bien le *platine* à l'eau chaude, on le traite une seconde fois par l'acide sulfurique pour éliminer les dernières traces d'argent, on le lave de nouveau, on le dessèche avec soin et on le pèse.

Pour séparer le *platine* de l'iridium, on précipite les deux métaux par le sel ammoniac et l'on réduit le chloroiridate ammonique à l'état de chloroiridite soluble au moyen de l'anhydride sulfureux ou de tout autre agent réducteur. L'osmium se sépare facilement, ce métal se volatilisant, lorsqu'on le grille, à l'état de tétroxyde osmique. Pour séparer le *platine* du palladium, on précipite ce dernier métal à l'état de cyanure par le cyanure de mercure qui est sans action sur le *platine*. Relativement à la séparation du rhodium et du ruthénium, v. RHODIUM, RUTHÉNIUM et PLATINE (minerai de).

— POIDS ATOMIQUE DU PLATINE. Berzélius a trouvé que 6gr,981 de chloroplatinate de potassium $(KCl)^2PtCl^4$ perdent, quand on les calcine, 2gr,024 de chlore et laissent un mélange de 2gr,822 de *platine* et 2gr,135 de chlorure de potassium, d'où l'on déduit :

$$Pt = \frac{2,822}{2,135},\ 2KCl = \frac{2,822}{2,135},\ 149,2 = 197,7.$$

Le poids atomique 197,7 est d'accord avec la chaleur spécifique du *platine*.

— Minér. Le minerai de *platine* a été découvert en 1735, dans les provinces de Choco et de Barbacoas, en Colombie ; mais les premières notions un peu exactes sur ses propriétés ont été consignées seulement en 1748 par un savant espagnol, Antonio de Ulloa, qui avait accompagné les académiciens français envoyés au Pérou pour la détermination de

la figure de la terre. En 1749 et 1750, un métallurgiste anglais, Charles Wood, après des expériences réitérées sur ce nouveau métal qu'il avait rapporté de la Jamaïque huit ans auparavant, annonça que le *platine* possédait des propriétés singulières, merveilleuses; et, dès lors, ce métal fut l'objet d'un grand nombre de travaux. En 1752, le Suédois Scheffer, dans les *Mémoires de l'Académie de Stockholm*, lui donna le nom de *or blanc* pour indiquer sa ressemblance de propriétés chimiques avec l'or. Successivement, beaucoup de chimistes, Delisle, Wollis, Margraf, Guyton de Morveau, Macquer, Achard, Domy, etc., ont étudié le *platine*; mais ce ne fut que vers 1790 qu'on a commencé à le travailler pour en faire des miroirs de télescopes, des creusets, des ustensiles de chimie et de physique. Le Français Chabanon, professeur de chimie en Espagne, réussit l'un des premiers à le préparer facilement. A Paris, Carrochez et surtout l'orfèvre Janetti (ou Jannetty) ont également fabriqué ce métal à l'aide de procédés particuliers. Mais le travail du *platine* ne devint facile qu'au commencement de ce siècle, après les recherches de Wollaston et de Vauquelin. C'est seulement vers 1812 que le *platine*, jusqu'alors exploité en petite quantité et restreint dans ses applications, fut travaillé en grand, à Paris, par MM. Bréant et Cuoq Couturier. De cette époque datent : la substitution d'appareils en *platine* aux cornues en verre pour la concentration de l'acide sulfurique à 66° (le premier appareil a fonctionné en 1816) et une autre grande application du *platine* aux procédés d'affinage de l'or et de l'argent. MM. Bréant et Cuoq Couturier se séparent quelques années plus tard; mais, vers 1837, leurs laboratoires et ateliers respectifs se trouvent de nouveau réunis sous la direction de MM. Desmoutis, Quennessen et Lebrun, qui, par des procédés spéciaux d'affinage et par la création d'appareils raisonnés d'un usage devenu bientôt général, ont porté l'industrie du *platine* à un très-haut degré de développement.

Le minerai de *platine* se rencontre presque toujours dans les terrains d'alluvion; il se présente sous la forme de grains assez petits. Quelquefois, cependant, mais très-rarement, on en rencontre dont le poids est de 4 et même 5 et 6 kilogrammes. Le *platine*, comme l'or et en raison du peu d'action qu'exercent sur lui les acides (il n'est attaquable que par l'eau régale), se rencontre à l'état métallique. Toujours on le trouve associé à des métaux étrangers; l'iridium est le métal qui, le plus souvent, figure à côté de lui. Toutefois, certains métaux rares sur notre globe, le palladium, le ruthénium, le rhodium et l'osmium fin, lui sont quelquefois associés. Les seuls métaux vulgaires qu'on rencontre agglomérés avec le *platine* sont le fer et le cuivre. La composition du minerai de *platine* varie, du reste, avec les contrées où il se trouve. C'est ainsi que, dans les monts Ourals, où se rencontrent d'abondantes mines de *platine*, ce métal se trouve, suivant les analyses de MM. Deville et Debray, mélangé dans les proportions suivantes avec les métaux ou sels que nous allons nommer : *platine*, 76,04; palladium, 1,4; rhodium, 0,3; iridium, 4,4; osmiure d'iridium, 0,5; fer, 11,7; cuivre, 4,1; or 0,4. Le minerai de *platine* des monts Ourals contient, en outre, 1,4 de sable. Le minerai recueilli dans la rivière Pinto ne renferme que 76,4 pour 100 de *platine*, contient quelques traces de manganèse, moins de fer que le minerai des monts Ourals, 7 pour 100 seulement. Celui de Barbacoas, presque aussi riche en *platine* que le minerai des monts Ourals, renferme 5 pour 100 de fer, 3,46 de rhodium, 1,06 de palladium, 1,46 d'iridium et quelques traces de cuivre.

Comme on le voit par ce rapide exposé, le minerai de *platine* contient plusieurs métaux peu connus. Cette circonstance, comme aussi la haute température à laquelle il faut porter le *platine* pour le fondre, rendait l'extraction du métal très-malaisée. Aussi, jusqu'à l'époque où furent menés à bien les travaux de MM. Sainte-Claire Deville et Debray, qui ont trouvé le moyen de fondre très-rapidement le *platine* et de le débarrasser des métaux étrangers que renferme son minerai, ne pouvait-on obtenir ce métal qu'en très-petite quantité.

Nous allons passer en revue les divers procédés employés pour réduire le minerai de *platine*. Il va de soi que nous insisterons plus particulièrement sur les procédés Deville et Debray, dont les résultats sont tels, que les autres méthodes sont aujourd'hui à peu près abandonnées. Et d'abord, on procède de deux façons : par voie humide ou par voie sèche.

La voie humide, qui est précisément celle qu'on délaisse aujourd'hui, a été indiquée par Wollaston, l'inventeur de la pile de ce nom. Cette méthode est basée sur la propriété que possède l'eau régale de dissoudre le *platine* à l'exclusion de l'osmiure d'iridium. Disons tout de suite que l'eau régale doit être faible, sans quoi l'osmiure d'iridium pourrait être attaqué au moins en partie. Pour obtenir son dissolvant, ... voici comment on procède : on prend d'abord 15 parties d'acide chlorhydrique, auquel on ajoute son volume d'eau, et 4 parties d'acide nitrique du commerce, c'est-à-dire renfermant 4 équivalents d'eau. Ce mélange fait, on y plonge 12 parties de minerai, ... que les acides soient neutralisés avant la dissolution de la masse métallique, dont un sixième n'est pas attaqué. L'appareil où s'exécute le mélange se compose d'un vase en terre, que l'on place sur un bain de sable. Le vase est muni de deux tubulures servant l'une à l'introduction du minerai, l'autre au dégagement des gaz. A l'intérieur de l'appareil s'élève un axe vertical en porcelaine, sur lequel sont enfilées plusieurs assiettes formant étage et destinées à recevoir le minerai. Cette disposition est adoptée pour empêcher le minerai, qui est fort lourd, de se tasser au fond du vase et d'échapper ainsi à l'action des acides, qui ne pourraient plus attaquer que la surface de la couche de minerai. Lorsque le métal est placé dans le vase comme nous venons de le dire, on verse l'eau régale, qui tout de suite commence à l'attaquer. Pour activer l'action, on élève graduellement la température en chauffant le bain de sable sur lequel repose le vase, et durant trois ou quatre jours on laisse digérer. Lorsque la réaction est terminée, on décante la solution, qui renferme presque tout le *platine* et les métaux étrangers qui, à l'exception toutefois de l'osmium et de l'iridium, sont à l'état de chlorures.

Il s'agit alors de précipiter le sel de *platine* à l'exclusion des sels des autres métaux. Pour cela, lorsque la solution est froide, on la traite par 4 parties de sel ammoniac dissous dans 20 parties d'eau; il se produit alors un précipité jaune de chloroplatinate qu'on laisse reposer, puis qu'on lave à l'eau froide et qu'on presse légèrement pour le débarrasser des eaux mères. Tous les liquides qui renferment encore une certaine proportion de *platine* en plus des autres métaux solubles dans l'eau régale sont réunis. Alors, au moyen de tiges ou lames de fer bien décapées, on les précipite tous, à l'exception du fer bien entendu, puis la poudre qui reste est reprise, redissoute et précipitée comme le minerai lui-même, après toutefois qu'on a pris soin d'ajouter au liquide de l'acide chlorhydrique en quantité suffisante pour empêcher la précipitation du palladium et du plomb. Lorsque la masse entière de *platine* est convertie en chloroplatinate d'ammoniaque et que cette dernière substance a été suffisamment pressée, on l'introduit dans un creuset de plombagine, on la chauffe lentement; l'eau s'évapore d'abord, puis le sel ammoniac se sublime et enfin, le chlorure de *platine* se décomposant, on obtient une éponge de *platine* grisâtre et d'une faible consistance. Cette éponge est alors pulvérisée dans un mortier avec un pilon en bois, puis la matière obtenue est lavée sous l'eau après avoir été passée dans un tamis. Pendant le lavage, il se dépose au fond du vase une boue fine qui peut être, par compression, transformée en métal malléable et cohérent. Les grains sont de nouveau remis au pilon, puis passés et relavés jusqu'à ce qu'ils se divisent comme les premiers.

La compression de la poudre de *platine* s'exécute au moyen d'un appareil que nous ne croyons pas utile de décrire en détail, puisqu'il est aujourd'hui hors d'usage; qu'il nous suffise de dire qu'il consiste en un canon, dans lequel pénètre un bourreur mû par un levier, au moyen duquel on peut exercer une pression croissante. Lorsque le métal sort de l'appareil Wollaston, on le place sur un feu de charbon de bois qui achève de le dessécher, puis on le met en creuset et on le soumet, durant une heure, à une température aussi élevée que possible. Les molécules métalliques se soudent alors et, au sortir du creuset, on peut laminer et forger le *platine*.

Avant de passer à la méthode par voie sèche due à MM. Sainte-Claire Deville et Debray, nous devons dire que la méthode Wollaston a été modifiée de la manière suivante en Russie. Le minerai de *platine*, placé dans de grandes capsules de porcelaine chauffées au bain de sable, est attaqué par l'eau régale, puis la solution des chlorures est étendue avec les eaux de lavage des opérations précédentes et enfin traitée par un lait de chaux employé en quantité telle que la solution reste légèrement acide. Par ce procédé, les métaux qui figurent dans le minerai de *platine* passent, à l'exception d'une partie de palladium, à l'état d'oxydes, et il ne reste dans la liqueur que du chlorure platino-calcique à peine souillé et quelques traces des autres métaux. On évapore la liqueur à sec, puis on calcine au rouge le résidu jusqu'à transformation du sel double en chlorure de calcium et *platine* métallique. Ce procédé donne un *platine* en éponge, qu'on traite comme il a été dit plus haut.

— *Méthode par voie sèche de MM. Sainte-Claire Deville et Debray.* Le procédé employé par ces deux savants date de 1859 et est d'une extrême simplicité. Il donne, non pas du *platine* pur, mais un alliage de *platine*, d'iridium et de rhodium, dont les qualités sont supérieures à celles du métal pur. Il repose sur ceci, que tous les métaux qu'on rencontre dans le minerai de *platine* sont oxydables à une température élevée lorsqu'ils sont mis en présence d'un excès d'oxygène libre. Pour réaliser cette double condition d'une température élevée et d'une atmosphère oxydante, MM. Deville et Debray ont construit ... un petit fourneau en chaux vive, ... se composant de deux parties mobiles pouvant s'adapter l'une sur l'autre et formant, lorsqu'elles sont superposées, une petite chambre sphérique. A la partie supérieure de ce petit four est percé un trou par lequel pénètre le chalumeau à gaz. Un petit trou percé en arrière du four sert au dégagement des gaz et de la vapeur d'eau que produit la combustion du gaz du chalumeau. Lorsque l'appareil doit fonctionner, on commence par porter au rouge le four lui-même, puis on y introduit d'abord 200 à 300 grammes de minerai préalablement mélangé de 2 à 5 pour 100 de son poids de chaux réduite en petits grains, puis on chauffe énergiquement. Pour obtenir l'atmosphère oxydante dont il est parlé plus haut, l'opérateur a soin de modérer l'arrivée du bicarbure d'hydrogène, de façon que la quantité qui s'échappe du chalumeau n'absorbe pas pour brûler tout l'oxygène. La température doit être maintenue aussi haute que possible. Au bout de quelques instants, lorsque l'appareil est bien réglé, le fer s'est oxydé en donnant naissance à un ferrite de chaux qui pénètre la sole du four; le cuivre, l'osmium et le palladium se brûlent en donnant naissance à des produits volatils qui s'échappent par le petit orifice situé à l'arrière du four. Lorsque le minerai est en fusion, on peut ajouter à nouveau 200 grammes de minerai mélangé de chaux et continuer ainsi jusqu'à ce que la sole du four soit pleine de métal. On préfère, toutefois, laisser reposer le four, qui ne saurait supporter durant un temps trop long la haute température à laquelle on le soumet sans se briser, ou tout au moins sans s'altérer d'une façon très-sensible. Pour affiner le métal et le débarrasser des quelques parties de cuivre ou de fer, toujours très-faibles, qui auraient pu ne pas disparaître pendant la première cuisson, on recommence l'opération qui vient d'être décrite ci-dessus et l'on obtient un alliage qui renferme 93,5 pour 100 de *platine*, 6 pour 100 d'iridium et 0,5 pour 100 de rhodium. Le métal bien affiné est alors coulé dans des lingotières ou bien projeté dans des cuves d'eau de 1 mètre de profondeur lorsqu'on veut l'obtenir à l'état de grenaille.

MM. Deville et Debray ont encore pratiqué l'extraction du *platine* de son minerai par coupellation (v. ce mot). Ce procédé consiste à traiter au creuset ou dans un petit four à réverbère le minerai de *platine* par la galène. Dans cette opération, la mine de *platine* donne un plomb platinifère et une matte plombeuse qui contient la plus grande partie du cuivre et du fer que renfermait le minerai, tandis que l'osmiure d'iridium reste inattaqué. Le plomb platinifère est coupellé, puis rôti, et laisse comme résidu du *platine* qu'on fond au chalumeau. Au moyen du fourneau à réverbère employé par les chimistes auxquels la métallurgie du *platine* doit de si réels progrès, on peut traiter jusqu'à 100 kilogrammes de minerai à la fois, ce qui, étant donnés les besoins de l'industrie comme aussi la rareté du métal qui nous occupe, suffit amplement, aujourd'hui du moins. Nous ne croyons pas devoir entrer dans la description de l'appareil employé pour la coupellation du *platine*, ce qui nous entraînerait trop loin et nous obligerait à sortir du cadre nécessairement limité de cet article. Qu'il nous suffise de dire que l'appareil de MM. Deville et Debray donne d'excellents résultats et permettrait, si le minerai était moins rare, de livrer le *platine*, fort cher encore, dans d'assez bonnes conditions et avec une économie de 200 pour 100 au moins sur le prix de main-d'œuvre exigé par le procédé Wollaston.

On a sans doute observé que, dans les méthodes qui viennent d'être décrites, MM. Deville et Debray n'obtiennent qu'un alliage de *platine*, d'iridium et de rhodium qui peut être utilisé avec avantage dans le commerce, mais qui, en fin de compte, n'est pas le *platine* pur. Ces messieurs ont tenu à ne point laisser leur œuvre inachevée et voici au moyen de quel procédé ils donnent dans de bonnes conditions du *platine* très-pur. La méthode qu'ils emploient combine les voies sèche et humide. Ils commencent par attaquer le minerai par l'eau régale composée, comme il a été dit plus haut, d'acide chlorhydrique étendu et d'acide azotique contenant quatre équivalents d'eau, puis ils évaporent lentement la solution de chlorure jusqu'à ce qu'il se produise un commencement [illegible] charbon de bois que l'on allume par sa partie supérieure. On porte à la température rouge [illegible] ration est délicate, car la chaleur du foyer doit être suffisante pour réduire le *platine* à [illegible] poser les oxydes d'iridium et de rhodium : les [illegible] résidu une poudre de *platine* qui, fondue par [illegible]

ce propos, disons qu'on a songé à substituer l'hydrogène pur au gaz d'éclairage, le premier de ces deux gaz donnant une température plus élevée; mais on y a promptement renoncé en raison du prix de revient de l'hydrogène; d'ailleurs, le gaz d'éclairage donne une température suffisante. Pour couler le *platine*, alors surtout que la masse fondue dépasse quelques kilogrammes, on emploie une méthode recommandée par MM. Deville et Debray. Ce procédé, fort simple, consiste à placer la sole du four calcaire sur une plate-forme en fonte mobile autour de charnières solidement [illegible]. Lorsque la fusion est complète, le moule est placé en face du trou de coulée, puis on fait basculer lentement le four et le métal en fusion s'écoule sans le moindre danger pour les opérateurs. Les lingotières où se coule le *platine* doivent, en raison de la haute température à laquelle fond ce métal, être très-infusibles. MM. Deville et Debray les construisaient en plombagine, substance très-réfractaire, mais qui présentait l'inconvénient de salir et même de boursoufler les parties du métal qui étaient en contact avec elle. M. Heraens a paré à cet inconvénient en coulant son *platine* dans des moules en fer forgé, garnis à l'intérieur d'une plaque de *platine* de 0m,001 d'épaisseur. Ces moules donnent d'excellents résultats, le *platine* en fusion ne pouvant plus, au moment où on le verse, fondre la couche du même métal qui recouvre le moule de fer forgé.

Avant d'en finir avec la métallurgie du *platine*, il nous faut encore mentionner un procédé indiqué par MM. Deville et Debray pour le traitement de l'osmiure d'iridium et des résidus métalliques que laissent les diverses opérations qu'on fait subir au minerai de *platine*. Pour décomposer l'osmiure d'iridium, ces messieurs procèdent comme suit : ils mélangent 100 parties de ce corps avec 100 parties de nitrate de baryte et 200 parties de baryte. Ce mélange, placé dans un creuset, est porté au rouge, pulvérisé, puis projeté dans l'eau froide et enfin traité lentement par l'acide azotique du commerce. La réaction suivante se produit alors : le nitrate de baryte transforme l'osmium en acide osmique qui se dégage sous l'influence d'une chaleur modérée. Quand il a complètement disparu, on ajoute à la liqueur de l'acide chlorhydrique, puis on laisse le nitrate de baryte se déposer. La dissolution rougeâtre qui reste alors renferme l'iridium, le palladium, le rhodium, du cuivre et de l'or, si le minerai primitivement traité en renfermait, et enfin un peu de *platine* qui avait échappé au premier traitement. [illegible] violent, doit être, lorsqu'il se dégage à l'état de vapeur, entraîné dans une bonne cheminée ou, mieux encore, absorbé par une solution d'ammoniaque qu'on l'oblige à traverser. Les métaux obtenus en l'état qui vient d'être décrit plus haut sont séparés en étendant la solution de son volume d'alcool, puis le *pla*[illegible] ammoniac. Le chloroplatinate et le chloro-iridate d'ammoniaque sont lavés, puis desséchés et [illegible] et de l'iridium. On sépare le premier du se[illegible] gouttes de sulfhydrate d'ammoniaque, puis [illegible] tallique; pour séparer ces deux métaux, on les traite par l'acide azotique, qui n'attaque [illegible] fer et de cuivre sont ensuite calcinés et, tan[illegible] commercial, si l'on songe [illegible] dustrie, qui les ab[illegible] ayant servi à [illegible]

[illegible] de quelques instruments de précision, [illegible] pour certaines pièces d'horlogerie et pour les pendules compensateurs. La [illegible] s'en sert également. On en fait des creusets. En mai 1873, l'alliage de *platine* et [illegible] a servi à couler les premiers mètres internationaux; l'opération a été exécutée par M. Sainte-Claire Deville au moyen des procédés indiqués dans notre article pour la fusion du *platine*. La Russie, où existent les meilleures mines de *platine*, en a fait, durant quelque temps, des monnaies retirées aujourd'hui de la circulation. Enfin, et ce sera peut-être dans l'avenir une des sources les plus importantes de consommation de ce métal, on fait avec le *platine* des plaqués inoxydables. Ce qui concerne cette dernière application ayant été traité au mot PLATINAGE, nous n'en dirons rien ici.

On manque de bases pour établir d'une manière exacte le chiffre de production du *platine*. Certaines années sont productives, d'autres sont relativement pauvres; cette variation, due au hasard des trouvailles, ne permet d'indiquer que le minimum et le maximum des quantités livrées au commerce, qui sont de 1,[illegible] à 4,[illegible] kilogrammes pour le monde entier; mais, comme le *platine* natif n'est presque jamais pur et qu'il se trouve presque toujours associé à un ou plusieurs métaux, il en résulte un déchet de 20 à 25 pour 100. Le minerai de provenance américaine a tout à fait l'aspect de la limaille de fer; celui de Russie ressemble à de l'émeri concassé en gros grains.

Depuis cinquante ans, le prix du *platine* a subi des différences en rapport avec la disette ou l'abondance de la production et avec la multiplicité toujours croissante des nouveaux usages auxquels l'emploie l'industrie, essentiellement créatrice. De 600 fr. le kilogramme, le prix s'est élevé jusqu'à 1,100 fr.; il est aujourd'hui entre 900 et 1,000 fr. le kilogramme. L'emploi du *platine* dans beaucoup d'industries n'est qu'à son début; un grand avenir lui est réservé.

Ainsi, un journal américain nous fait connaître cette dernière application : « Le fil de *platine* vient d'être appelé à remplacer la scie pour le débit des bois. Le procédé est d'un Américain, M. George Robinson, de New-York. Le fil, chauffé au rouge blanc par le passage d'un courant électrique, pénètre avec facilité à travers les bois les plus durs, grâce à un mouvement de va-et-vient qui lui est imprimé. On peut, dit l'inventeur, débiter ainsi un arbre en planches ou en madriers et donner au bois les formes les plus capricieuses; car le fil de *platine*, n'ayant pas de largeur, peut servir à chantourner beaucoup mieux que les scies à rubans employées aujourd'hui. Le fil de *platine*, maintenu au rouge blanc par le courant électrique, avance dans le bois en carbonisant les surfaces qu'il touche, mais cette carbonisation est toute superficielle et ne peut avoir aucun effet fâcheux. »

PLATINER v. a. ou tr. (pla-ti-né — rad. *platine*, à cause de la couleur). Techn. Blanchir avec un amalgame d'étain et de mercure : PLATINER *du cuivre rouge.*

PLATINEUR s. m. (pla-ti-neur — rad. *platine*). Techn. Ouvrier qui fait les platines, dans [illegible] d'armes.

PLATINEUX adj. m. (pla-ti-neu — rad. *platine*). Se dit d'un des oxydes du platine : *Oxyde* PLATINEUX.

PLATINICO-AMMONIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel ammonique : *Sel* PLATINICO-AMMONIQUE.

PLATINICO-ARGENTIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel argentique : *Sel* PLATINICO-ARGENTIQUE.

PLATINICO-BARYTIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel barytique : *Sel* PLATINICO-BARYTIQUE.

PLATINICO-CADMIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cadmique : *Sel* PLATINICO-CADMIQUE.

PLATINICO-CALCIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel calcique : *Sel* PLATINICO-CALCIQUE.

PLATINICO-COBALTIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cobaltique : *Sel* PLATINICO-COBALTIQUE.

PLATINICO-CUIVRIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec [illegible] : *Sel* PLATINICO-CUIVRIQUE.

PLATINICO-FERRIQUE adj. Chim. Se dit [illegible] : *Sel* PLATINICO-FERRIQUE.

PLATINICO-MAGNÉSIQUE adj. Chim. Se [illegible] : *Sel* PLATINICO-MAGNÉSIQUE.

PLATINICO-MANGANIQUE adj. Chim. Se [illegible] : *Sel* PLATINICO-[illegible].

PLATINICO-NICCOLIQUE adj. Chim. Se [illegible]

PLATINICO-POTASSIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique [illegible] : *Sel* PLATINICO-POTASSIQUE.

PLATINICO-SODIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel sodique : *Sel* PLATINICO-SODIQUE.

PLATINICO-STRONTIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel strontique : *Sel* PLATINICO-STRONTIQUE.

PLATINIGO-ZINCIQUE adj. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel platinique avec un sel zincique : *Sel* PLATINICO-ZINCIQUE.

PLATINICYANURE s. m. (pla-ti-ni-si-a-nu-re — de *platine*, et de *cyanure*). Chim. Sel qui résulte de l'action des oxydants sur les platinocyanures.

— **Encycl.** La formule des *platinicyanures* est encore douteuse. Weselsky admettait que ces sels ont pour composition $Pt^2Cy^{10}M'^4$. Comme ils prennent naissance par l'action des agents oxydants en général sur les platinocyanures, Weselsky admettait que la réaction consistait en une élimination d'une portion du métal alcalin à l'état d'oxyde et d'une portion du platine à l'état de cyanure platineux. La formule de Weselsky avait été adoptée par Gerhardt; mais plus recemment, en 1862, M. Hadow l'a mise en doute dans un travail très-remarquable qui, par l'exactitude du raisonnement, nous paraît l'emporter sur les travaux antérieurs.

M. Hadow fait remarquer que, si les platinicyanures ont la composition qu'on leur attribue généralement, le platine et l'autre métal s'y trouvent dans le même rapport que dans les platinocyanures, ce qui rend très-difficile d'expliquer comment ils se produisent sous l'influence des agents d'oxydation. Lorsque les ferrocyanures se convertissent en ferricyanures sous l'influence du chlore (v. PRUSSIATES ROUGES), le chlore enlève 2 atomes de métal alcalin au premier de ces sels, qui se trouve alors converti dans le second, et le rapport des deux métaux se modifie. Ici les choses se passeraient autrement si l'hypothèse de Weselsky était exacte; une certaine quantité de platine se séparerait en même temps qu'une portion du métal basique pendant l'action de l'agent oxydant. Ce fait paraît peu probable à M. Hadow, à cause de l'extrême stabilité des platinocyanures. D'ailleurs, s'il était exact, il devrait se produire un cyanure alcalin lorsqu'on réduit les *platinicyanures* en platinocyanures d'après l'équation

$$Pt^2Cy^{10}M'^4 + K^2O + x$$
$$= 2PtCy^4M^2 + xO + 2KCy;$$

ce que l'on n'observe jamais.

Enfin, M. Hadow fait remarquer qu'il existe un sel qui est le produit ultime de l'action du chlore sur les platinocyanures et qu'on représente par la formule $PtCy^4,2KCl$. La formation de ce sel est difficile à expliquer et l'on ne se rend pas non plus compte de sa réduction facile à l'état de *platinicyanure*, sous l'action des agents désoxydants.

Pour faire cesser toutes ces difficultés, M. Hadow a proposé de considérer les corps improprement appelés *platinicyanures* comme des combinaisons d'un platinocyanure avec le chlore, le brome, l'oxynitryle, etc., suivant la nature de l'agent dont on s'est servi pour les obtenir. Il les désigne en conséquence sous le nom de chloroplatinocyanures, nitroplatinocyanures, etc. Le sel $PtCy^4,2KCl$ serait, d'après le même chimiste, un perchloroplatinocyanure potassique $PtCy^4K^2Cl^2$, c'est-à-dire le résultat de la combinaison du platine avec la plus grande quantité possible de cyanogène et de chlore.

Pour déterminer la proportion de chlore qui existe dans les chloroplatinocyanures (*platinicyanures*), M. Hadow a eu recours à un moyen détourné, le poids moléculaire très-élevé de ces corps rendant une telle détermination très-difficile. Il a cherché combien il fallait employer de chlore pour transformer en perchloroplatinocyanures des quantités de platinocyanures et de *platinicyanures* renfermant un même poids de platine. Les résultats ont été les suivants : un poids de *platinicyanure* renfermant 3 atomes de platine n'exige que 5 atomes de métalloïde halogène pour arriver au même point que le poids de platinocyanure qui renfermerait aussi 3 atomes de platine et qui exigerait 6 atomes du métalloïde halogène. Le chimiste anglais en conclut que les *platinicyanures* résultent de l'union d'un atome de chlore avec 3 molécules d'un platinocyanure, et il représente la composition de ces sels par le rapport

$$(PtCy^4M'^2)^3Cl.$$

On s'explique fort bien avec cette formule que la potasse puisse réduire les *platinicyanures* à l'état de platinocyanures sans qu'il se forme de cyanure alcalin, l'alcali se bornant à s'emparer du chlore. Enfin, les *platinicyanures* jouissent de propriétés oxydantes dont on se rend également bien compte en admettant que ces propriétés sont dues à l'atome de chlore qui se sépare facilement de la molécule et agit pour son propre compte.

Mais la formule $(PtCy^4M^2)^3,Cl$ n'est qu'une formule brute; M. Hadow pense qu'en réalité les corps dont nous nous occupons sont des composés de perchloroplatinocyanures et de platinocyanures. Le sel potassique répondrait ainsi à la formule

$$(PtCy^4K^2)^5,PtCy^4K^2Cl^2 = (PtCy^4K^2)^6Cl^2$$

double des rapports ci-dessus; les faits sur [illegible] cette manière de voir sont les suivants :

1° Lorsqu'on précipite la solution d'un *platinicyanure* alcalin par un sel de zinc soluble, il se précipite du platininocyanure de zinc et il reste un perchloroplatinocyanure en dissolution.

2° Lorsqu'on mêle la solution d'un perchloroplatinocyanure alcalin avec la solution d'un platinocyanure alcalin, toutes deux à peu près incolores, et que l'on concentre convenablement la liqueur, il se dépose une masse de cristaux de chloroplatinocyanure alcalin (*platinicyanure*) d'une couleur cuivrée.

Les composés correspondants bromés ou nitrés auraient une constitution semblable, à cette différence près que le chlore y serait remplacé par le brome ou le radical AzO^2. Il ne paraît pas exister d'iodoplatinocyanures; mais on obtiendrait un oxysulfoplatinocyanure potassique $(PtCy^4K^2)^6SO^4$ en chauffant, avec du peroxyde de plomb, une solution de platinocyanure potassique additionnée d'acide sulfurique. Le produit cristallise en cristaux rouge cuivré; il fait la double décomposition avec les sels de baryte solubles et donne d'autres sels dans lesquels le résidu halogénique de l'acide sulfurique est remplacé par le résidu halogénique d'autres acides.

Les réactions les plus caractéristiques qui permettent de distinguer les platinocyanures des perchloroplatinocyanures sont les suivants :

Les platinocyanures donnent avec le nitrate mercureux un abondant précipité d'un bleu de smalt, et avec les sels de cuivre un précipité bleu floconneux. Les perchloroplatinocyanures, au contraire, donnent avec les sels mercureux un précipité blanc et avec les sels cuivriques un précipité d'un bleu moins foncé. Ces derniers mettent l'iode en liberté lorsqu'on les fait agir sur les iodures métalliques, et, lorsqu'on les projette à l'état solide dans la solution d'un perchloroplatinocyanure, ils se recouvrent immédiatement d'une couche cuivrée de chloroplatinocyanure (*platinicyanure*).

Le meilleur moyen pour obtenir les chloroplatinocyanures à l'état de pureté consiste, suivant M. Hadow, à prendre exactement la sixième partie d'une solution concentrée de platinocyanure et à la convertir en perchloroplatinocyanure au moyen d'un excès de chlore. On chauffe ensuite légèrement la liqueur pour éliminer le chlore libre et on la mêle avec les 5/6 restant de la solution primitive. Au bout de très-peu de temps, le sel double se dépose à l'état de pureté absolue.

Les chloro, bromo ou nitroplatinocyanures présentent toujours les réactions des deux sels dont ils renferment les éléments.

La plupart des auteurs, malgré les expériences de M. Hadow, représentent encore les *platinicyanures* par les formules de Weselsky. Nous ne les suivrons pas dans cette voie et nous adopterons, au contraire, les formules du chimiste anglais, qui nous paraissent mieux correspondre à leur vraie constitution.

— CHLOROPLATINOCYANURE D'AMMONIUM

$$[PtCy^4(AzH^4)^2]^5,PtCy^4(AzH^4)^2,Cl^2$$
$$= [PtCy^4(AzH^4)^2]^6,Cl^2.$$

Ce sel renferme 15 molécules d'eau de cristallisation d'après les analyses de Knop et Uhnedermann; il cristallise en aiguilles qui présentent un éclat doré. A 150°, elles prennent une teinte gris d'acier en se décomposant en partie. Entre 180° et 190°, elles deviennent jaunes (Weselsky).

— *Chloroplatinocyanure de potassium*

$$(PtCy^4K^2)^5PtCy^4K^2Cl^2$$
$$= (PtCy^4K^2)^6,Cl^2 + 21aq.$$

Généralement, on prépare ce sel en faisant passer un courant de chlore à travers une solution chaude de platinocyanure de potassium assez concentrée pour que le sel se dépose en cristaux par le refroidissement. Il ne tarde pas à se former des aiguilles cuivrées, qui finissent par transformer toute la liqueur en une pulpe cristalline. Les cristaux sont alors recueillis sur un filtre, et soumis à une forte pression entre des doubles de papier buvard. On achève de purifier le sel en le redissolvant dans la plus petite quantité possible d'eau bouillante, aiguisée d'un peu d'acide chlorhydrique, afin de saturer le cyanate ou le carbonate de potasse, dont le sel pourrait être mélangé et qui le ramènerait à l'état de platinocyanure sous l'influence de la chaleur. (Knop, 1842, *Annales de chimie et de pharmacie*, XLIII, 111, Gerhardt, *Compte rendu des travaux de chimie*, 1850, p. 145).

Suivant M. Hadow, ce mode de préparation ne donne pas de bons résultats, parce que le sel se décompose toujours en partie pendant les cristallisations successives. Nous avons déjà vu que, suivant ce dernier chimiste, le meilleur mode de préparation consiste à convertir la sixième partie d'une solution de platinocyanure de potassium en perchloroplatinocyanure au moyen d'un excès de chlore, à mêler ce sixième de la liqueur avec les 5/6 primitifs et à évaporer le mélange.

Le chloroplatinocyanure de potassium est un des plus beaux sels que l'on connaisse. Il forme des prismes d'un éclat métallique cuivré, verts par transparence, qui renferment 21 molécules d'eau de cristallisation (6, si l'on adopte l'ancienne formule $Pt^2Cy^{10}K^4$). Vu en masse, il ressemble à un tissu composé de fines aiguilles de cuivre. Il se dissout aisément dans l'eau sans la colorer et est insoluble dans l'alcool.

Sa solution donne, avec les sels d'argent et de mercure au maximum, un précipité blanc; avec ceux de mercure au minimum, un précipité bleu foncé, et avec ceux de cuivre un précipité bleu verdâtre (Knop).

La chaleur décompose facilement ce sel; il se dégage du cyanogène, et le résidu se colore d'abord en jaune brunâtre et fond ensuite en une masse brune (Knop). Suivant Weselsky, il verdit à 180° et jaunit à 200° sans perdre de son éclat. Abandonné dans le vide sur de l'acide sulfurique, il noircit en perdant une portion de son eau, et devient alors partiellement insoluble dans l'eau. Lorsqu'on le fait digérer avec une solution de potasse, il retourne à l'état de platinocyanure.

L'acide sulfurique concentré le détruit aussi en séparant une poudre jaunâtre qui dégage du cyanogène au rouge et laisse un résidu qui contient du platine et du potassium. Mis en digestion avec de l'acide chlorhydrique concentré, il vire d'abord au jaune orangé, puis au blanc, mais reprend sa couleur cuivrée lorsqu'on le chauffe (Knop). D'après M. Hadow, le sel perdrait 18 molécules d'eau de cristallisation à 100° et le reste à 186°.

— *Bromoplatinocyanure de potassium*

$$(PtCy^4K^2)^5,PtCy^4K^2Br^2 = (PtCy^4K^2)^6,Br^2.$$

M. Hadow a obtenu ce corps par la même méthode que le chlorure correspondant, en substituant le brome au chlore dans la préparation.

— *Nitroplatinocyanure de plomb*

$$(PtCy^4Pb'')^5,PtCy^4Pb''(AzO^2)^2 + 53aq$$

(10 aq avec l'ancienne formule $Pt^2Cy^{10}Pb''^2$).

Pour préparer ce sel, on dissout du platinocyanure de plomb dans de l'acide azotique dilué et on abandonne la liqueur au refroidissement. On peut aussi ajouter peu à peu de l'acide azotique de 1,2 de densité à un mélange de platinocyanure de potassium et d'acétate de plomb en solution concentrée. Par le refroidissement, le nouveau corps se sépare en cristaux qui ont la forme d'aiguilles, souvent de 2 pouces de longueur. Ces cristaux ont une couleur rouge éclatante dans leur masse et des reflets bleus à leur surface. Ils perdent 10,5 molécules d'eau de cristallisation à 40°, en prenant une couleur de vermillon. Entre 50° et 60°, ils prennent une teinte rouge cerise et, à une température plus élevée, ils deviennent couleur de chair. A 200°, ils sont tout à fait blancs et anhydres (Martins).

— *Chloroplatinocyanure de lithium*

$$(PtCy^4Li^2)^5,PtCy^4Li^2Cl^2 = (PtCy^4Li^2)^6Cl^2.$$

C'est un sel très-soluble dans l'eau et l'alcool, qui contient environ 40 molécules d'eau de cristallisation (6 avec l'ancienne formule $Pt^2Cy^{10}Li^4$) [Weselsky].

— *Chloroplatinocyanure de magnésium.* Ce sel se présente sous la forme d'une masse satinée d'un violet bleuâtre, qui paraît formée d'aiguilles microscopiques (Weselsky).

— *Perchloroplatinocyanure de potassium*

$$PtCy^4K^2Cl^2 + 2aq.$$

Ce corps, considéré jusqu'à ce jour comme un composé double de cyanure de potassium et de percyanure de platine, s'obtient par l'action du chlore sur le platinocyanure de potassium. On peut, ou bien, comme le recommande M. Hadow, diriger un courant de chlore à travers une solution chaude de ce sel jusqu'à saturation, ou bien faire bouillir le platinocyanure avec un mélange chlorurant, tel que l'eau régale ou le permanganate de potasse, additionné d'acide chlorhydrique. On évapore ensuite la liqueur au bain-marie. Par le refroidissement, le nouveau sel se dépose, tandis que du chlorure de potassium reste dans les eaux mères.

Les cristaux du perchloroplatinocyanure de potassium appartiennent au système triclinique (Waumann, *J. fur prak. chem.*, XXXVII, 463).

Ces cristaux s'effleurissent à l'air. Par l'échauffement, ils dégagent du cyanogène et, si on les calcine légèrement, ils laissent un mélange de cyanure platineux et de chlorure de potassium; si la chaleur est plus forte, il ne reste que du chlorure de potassium et du platine métallique. La solution de ce sel, soumise à l'action d'un courant de gaz sulfureux, puis abandonnée à l'évaporation spontanée, donne des cristaux de chloroplatinocyanure de potassium et de platinocyanure. L'ammoniaque produit le même effet. D'autres corps réducteurs, comme le zinc, produisent la même métamorphose. Mêlé avec 5 molécules de platinocyanure de potassium, ce corps se convertit en chloroplatinocyanure (*platinicyanure*).

PLATINIDES s. m. pl. (pla-ti-ni-de — de *platine*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Famille de minéraux qui comprend le platine et [illegible].

PLATINIFÈRE adj. (pla-ti-ni-fè-re — de *platine*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du platine : *Roches* PLATINIFÈRES.

PLATINIQUE adj. (pla-ti-ni-ke — rad. *platine*). Chim. Se dit d'un oxyde de platine : *Oxyde* PLATINIQUE. ‖ *Éponge platinique*, Mousse de platine.

PLATINISÉ, ÉE (pla-ti-ni-zé) part. passé du v. Platiniser : *Miroir* PLATINISÉ.

PLATINISER v. a. ou tr. (pla-ti-ni-zé — rad. *platine*). Techn. Couvrir d'une couche de platine ou d'amalgame de platine : PLATINISER *des miroirs*.

PLATINOCHLORURE s. m. (pla-ti-no-klo-ru-re — de *platine* et de *chlorure*). Chim. Composé de platine et de chlore.

— **Encycl.** *Platinochlorure de carbonyle*. Nous rangeons sous cette dénomination générale trois composés dont on ne peut pas séparer l'étude et auxquels M. Schutzenberger, qui les a découverts, a donné les noms de chloroplatinite de carbonyle, chloroplatinite de dicarbonyle et chloroplatinite de sesquicarbonyle.

— I. EXPÉRIENCES DE M. SCHUTZENBERGER. Lorsqu'on dirige un courant de chlore et d'oxyde de carbone, mélangés préalablement et desséchés, à travers un tube en verre contenant de la mousse de platine, la portion du tube qui renferme le métal étant chauffée au moyen d'une lampe à gaz entre 300° et 400°, on constate la formation de quantités considérables d'oxychlorure de carbone; mais, en même temps, il se condense dans les parties froides du tube un composé solide, jaune, qui renferme du platine. Ce produit se dépose en poussière tout le long de l'appareil. On arrive à des résultats plus avantageux pour la préparation de ce composé jaune en modifiant l'expérience de la manière suivante.

Un tube droit en verre, un peu fort, de 1 mètre de longueur et de 0m,01 à 0m,015 de diamètre, est fixé horizontalement par deux bouchons dans un bain d'huile long de 0m,30, portant une tubulure à chacune de ses parois extrêmes. La partie du tube immergée dans l'huile est isolée du reste du tube par deux tampons d'amiante entre lesquels se trouve le platine en éponge aussi peu compacte que possible. La partie postérieure du tube fait saillie hors du bain d'huile et présente une longueur de 0m,50 environ; elle communique avec un petit flacon laveur muni d'un tube pour l'évacuation du tube hors du laboratoire. La partie intérieure, longue de 0m,04 ou 0m,05, est en communication avec les appareils générateurs de chlore et d'oxyde de carbone. Le bain d'huile doit être maintenu entre 240° et 250°.

On commence par faire passer du chlore seul jusqu'à refus. Le platine se convertit ainsi intégralement en protochlorure $PtCl^2$. Quand cette transformation est complète, on interrompt le courant de chlore et on le remplace par un courant d'oxyde de carbone pur ou du mélange d'oxyde de carbone et d'acide carbonique qui résulte de l'action de l'acide sulfurique sur les oxalates. Ce dernier est même plus avantageux, parce que l'acide carbonique, en qualité de gaz inerte, facilite l'entraînement des vapeurs.

En une heure, on obtient ainsi 20 grammes environ d'aiguilles jaune clair, de croûtes jaunes à texture cristalline et de flocons jaunes qui tapissent la paroi interne du tube dans la portion de ce dernier qui émerge hors du bain d'huile. Dans le voisinage le plus proche du bain d'huile, ce composé a même subi la fusion et forme un anneau rouge transparent qui, en se refroidissant, forme une croûte jaune cristalline facile à détacher. Quand le courant de chlore a été suffisant, on transporte en une fois sous forme du composé jaune tout le platine placé entre les deux tampons. S'il reste du platine, on enlève le produit de l'expérience, et l'on recommence une seconde fois l'opération jusqu'à ce qu'il ne reste plus de platine métallique dans la partie du tube qui est immergée dans le bain.

Le corps jaune doit être manié à l'abri de l'humidité, car l'eau et l'humidité atmosphérique le décomposent avec formation de platine métallique, d'acide chlorhydrique et d'acide carbonique. Le point de fusion de ce produit oscille entre 130° et 150°, et les chiffres qu'il fournit à l'analyse ne sont pas constants. Du reste, la matière examinée attentivement ne paraît pas homogène. A côté de cristaux franchement jaunes, on y distingue des cristaux incolores, et, si on la chauffe à 150° dans un bain d'huile, elle fournit un sublimé peu abondant d'aiguilles incolores, qui ne s'accroît plus si l'on prolonge l'opération. Le produit est donc nécessairement un mélange. Quoi qu'il en soit, la production de ce corps par l'action de l'oxyde de carbone pur sur le protochlorure pur, réalisée par M. Schutzenberger, démontre à n'en pas douter que le produit est une combinaison de $PtCl^2$ avec CO, sans quoi il se dégagerait ou du chlore ou de l'oxygène, ou il se déposerait du carbone pendant l'opération. La formule la plus simple qu'on puisse imaginer est $COPtCl^2$; elle exigerait : Pt = 66,55, Cl = 23,90, C = 4,05; on pourrait aussi supposer que la formule est $(CO)^2PtCl^2$ ou $(CO)^3Pt^2Cl^4$. La première de ces deux formules exigerait :

Pt = 60,80, Cl = 21,91, C = 7,40,

et la deuxième : Pt = 63,5, Cl = 22,9, C = 5,8.

Les résultats de la plupart des analyses de M. Schutzenberger se rapprochent de ces derniers nombres sans se confondre avec eux. Or, la formule $(CO)^3Pt^2Cl^4$ représentant une combinaison de $(CO)PtCl^2$ et de $(CO)^2PtCl^2$, il était naturel de penser que M. Schutzenberger avait affaire aux deux produits $(CO)PtCl^2$ et $(CO)^2PtCl^4$, mélangés peut-être avec le composé $(CO)^3Pt^2Cl^4$. Il s'est efforcé de séparer ces divers corps en employant la méthode des dissolvants.

Le seul liquide qui lui ait fourni de bons résultats est le perchlorure de carbone sec (CCl^4), qui dissout le composé platinique à l'ébullition et l'abandonne presque en entier par le refroidissement sous la forme de fines aiguilles jaunes. On décante le dissolvant, qui surnage les cristaux, et l'on expulse ce qui en reste adhérent par un courant d'anhydride carbonique sec à la température de 50°. Les cristaux provenant des premiers épuisements ont donné à l'analyse des nombres qui se rapprochaient de ceux qu'exige la formule $COPtCl^2$, tandis que le résidu de ces épuisements successifs donnait des nombres très-rapprochés de ceux qu'exige la formule

$$(CO)^2PtCl^2.$$

Il y avait donc lieu d'en conclure que le composé primitif était un mélange des deux corps $(CO)PtCl^2$ et $(CO)^2PtCl^2$. C'est aussi la conclusion qu'a tirée M. Schutzenberger de ces faits et qu'il a complètement vérifiée par les expériences suivantes.

1° Si l'on chauffe à une température de 250° à 260°, dans un tube à essai muni d'un tube de dégagement, le produit brut fusible à 135° environ et donnant à l'analyse en moyenne 61,8 de platine et 5,8 de carbone, il se dégage d'abord des gaz, et il reste après ce dégagement un liquide rouge orangé qui se prend par le refroidissement en une masse jaune d'or formée de belles aiguilles fusibles vers 194°. Le gaz dégagé est de l'oxyde de carbone. Le nouveau produit peut être sublimé en longues et belles aiguilles lorsqu'on le chauffe dans un courant d'anhydride carbonique sec. Entre 300° et 400° il se décompose en oxychlorure de carbone, qui se dégage, et en platine métallique. L'eau le dédouble en anhydride carbonique, acide chlorhydrique et noir de platine. Pour obtenir le composé pyrogéné pur, il faut balayer l'oxyde de carbone libre qui reste dans l'appareil par un courant de gaz carbonique, sans quoi il réabsorberait de l'oxyde de carbone en se refroidissant. Ainsi purifié, il donne à l'analyse des nombres qui conduisent à la formule

$$(CO)PtCl^2.$$

2° Si l'on maintient pendant une heure à 150° le produit brut dans un courant d'oxyde de carbone pur et sec, le gaz s'absorbe en proportion notable. Le liquide, jaune orangé au début, prend une teinte jaune pâle et finit par se figer en une masse de longues aiguilles presque incolores. Il se sublime en même temps des aiguilles blanches. Le corps ainsi modifié fond à 142° et donne, à l'analyse, des nombres qui conduisent à la formule

$$(CO)^2PtCl^2.$$

Il existe donc deux composés, $COPtCl^2$ et $C^2O^2PtCl^2$, auxquels M. Schutzenberger donne, comme nous l'avons dit plus haut, les noms de *chloroplatinite de carbonyle* et de *chloroplatinite de dicarbonyle*. Il est facile de passer de l'un à l'autre de ces corps : en saturant le chloroplatinite de carbonyle par l'oxyde de carbone à 150°, on obtient le chloroplatinite de dicarbonyle, et en chauffant le chloroplatinite de dicarbonyle à 250° dans un gaz inerte (acide carbonique ou azote), on voit ce composé perdre une molécule d'oxyde de carbone et se convertir ainsi en chloroplatinite de carbonyle $COPtCl^2$.

Quant au composé intermédiaire $C^3O^3Pt^2Cl^4$ résultant de l'union d'une molécule de chlorure de platinosocarbonyle avec une molécule de chlorure de diplatinosocarbonyle, il se forme en quantité notable lorsqu'on sublime l'un des composés précédents à 250° dans un courant d'oxyde de carbone, ou que l'on fait passer ce gaz sur du chlorure de platine chauffé à 250°. On ne peut pas le considérer comme un mélange des deux produits précédents, parce qu'il fond à 130°, température inférieure à celle où fond celui de ses deux composants qui a le point de fusion le plus bas (142°).

Lorsqu'on maintient le chlorure de platinosocarbonyle $C^2O^2PtCl^2$ à 210°, il perd de l'oxyde de carbone et son point de fusion s'abaisse jusqu'à 130°. Sublimé à 240° dans un courant d'oxyde de carbone pur, le chlorure de diplatinosocarbonyle a donné un produit qui est, comme tous ceux fournis par l'action de CO sur $PtCl^2$ à 250°, un mélange de $C^3O^3Pt^2Cl^4$ dominant avec

$$C^2O^2PtCl^2.$$

Ces deux composés peuvent être séparés au moyen du perchlorure de carbone bouillant, qui dissout de préférence le composé

$$C^3O^3Pt^2Cl^4$$

ou chloroplatinite de sesquicarbonyle.

En résumé, l'action de l'oxyde de carbone sur le protochlorure de platine ou d'un mélange de chlore et d'oxyde de carbone sur le platine en éponge donne naissance, suivant la température, à trois composés : le chloroplatinite de carbonyle ou chlorure de platinosocarbonyle $(CO)PtCl^2$; le chloroplatinite de dicarbonyle ou chlorure de diplatinosocarbonyle $(CO)^2PtCl^2$, enfin le chloroplatinite de sesquicarbonyle ou chlorure de diplatinosotricarbonyle $(CO)^3Pt^2Cl^4$.

— II. CHLOROPLATINITE DE CARBONYLE OU CHLORURE DE PLATINOSOCARBONYLE

$$CO,PtCl^2.$$

C'est un corps solide, jaune d'or ou jaune orangé. Il fond à 195° en un liquide transparent rouge orangé et se sublime à 240°, dans un courant d'anhydride carbonique sec, sous la forme de longues aiguilles d'un jaune d'or.

L'eau le décompose à froid en acide chlorhydrique, anhydride carbonique et platine; c'est-à-dire qu'elle agit sur lui comme si c'était une combinaison d'oxychlorure de carbone $COCl^2$ et de platine. Le platine se précipite sous forme de noir et représente, en poids, la moitié environ de la matière décomposée. Le liquide filtré renferme encore un peu de platine, dont une faible partie est précipitable par l'acide sulfhydrique, tandis que le reste ne peut être obtenu que par évaporation et calcination du résidu. L'action de l'eau est donc plus complexe que ne le suppose l'hypothèse précédente, laquelle ne répond qu'à la réaction principale. L'action de l'alcool absolu est moins bien étudiée : il se dépose encore du noir de platine et il se forme probablement du chloroxycarbonate d'éthyle. Si l'alcool est absolu et froid, une grande partie du corps s'y dissout purement et simplement sans altération. A une température comprise entre 300° et 400°, le chlorure de platinosocarbonyle se dédouble en oxychlorure de carbone et platine. Une portion de la matière se sublime en même temps. Le chlorure de carbone CCl^4 le dissout à chaud et le laisse déposer en aiguilles par le refroidissement.

— III. CHLOROPLATINITE DE DICARBONYLE OU CHLORURE DE DIPLATINOSOCARBONYLE

$$(CO)^2PtCl^2.$$

Ce corps se forme lorsqu'on maintient à 150°, dans un courant d'oxyde de carbone, le produit brut résultant de l'action de l'oxyde de carbone sur le protochlorure de platine à 250°.

C'est un corps solide, jaune clair en masse et incolore lorsqu'il est sublimé en aiguilles. Il fond à 142° en un liquide jaune transparent qui se solidifie en une masse composée de longues et belles aiguilles. A 150°, dans un courant d'oxyde de carbone, il se sublime lentement en aiguilles blanches.

L'humidité de l'air le noircit immédiatement avec mise en liberté de platine.

L'eau le décompose en acide chlorhydrique, anhydride carbonique, platine et oxyde de carbone :

$$(CO)^2PtCl^2 + H^2O = 2HCl + CO^2 + CO + Pt.$$

A 210°, il perd de l'oxyde de carbone; son point de fusion s'abaisse et l'on obtient le composé intermédiaire

$$C^3O^3Pt^2Cl^4.$$

A 250°, il se décompose plus complètement et laisse un résidu de chloroplatinite de carbonyle pur

$$CO,PtCl^2.$$

Chauffé à 150° dans un courant de chlore sec, il dégage de l'oxychlorure de carbone et laisse un liquide rouge foncé qui se fige à 120° en une masse rouge, amorphe et transparente. Ce produit paraît être un isomère du chlorure de platinosocarbonyle.

— IV. CHLOROPLATINITE DE SESQUICARBONYLE. On obtient facilement ce corps pur en sublimant à 250° dans un courant d'oxyde de carbone l'un ou l'autre des deux corps précédents. Il est jaune orangé et fusible à 130°. Sa formule est

$$C^3O^3,Pt^2Cl^4.$$

A 250°, il perd une molécule d'oxyde de carbone et se convertit en chlorure de platinosocarbonyle. L'eau et l'alcool le décomposent avec mise en liberté de platine.

— V. CONSTITUTION DE CES CORPS. Le protochlorure de platine diatomique peut neutraliser les deux atomicités de l'oxyde de carbone en fournissant le composé

$$CO = PtCl^2.$$

Pour le chlorure de platinosodicarbonyle, il faut admettre que les deux affinités du chlorure platineux sont saturées chacune par une affinité de CO et que les deux affinités restantes de chaque CO se saturent mutuellement, comme le montre la formule

$$PtCl^2 \begin{matrix} \diagup CO \diagdown \\ \diagdown CO \diagup \end{matrix}.$$

Enfin, pour le composé intermédiaire, on aurait la formule

$$PtCl^2 = \begin{matrix} CO - PtCl^2 \diagdown \\ \diagdown CO - CO \diagup \end{matrix}.$$

PLATINOCYANURE s. m. (pla-ti-no-si-a-nu-re — de [illegible]). [illegible] Cyanure double de platine et [illegible] métal, ou mieux combinaison d'un métal avec un radical composé dans lequel le platine et le cyanogène [illegible].

— **Encycl.** [illegible] à la formule [illegible]

[illegible]

On peut les considérer [illegible] nures doubles de [illegible], soit comme résultant de la combinaison d'un métal avec le [illegible]. De [illegible] nures (V. PRUSSIATES et PRUSSIATES [illegible]) existent [illegible] sont des cyanures doubles, les deux sels constituants s'y trouvent unis avec une stabilité rare du composé. Le platine n'y est décelé par aucun de ses réactifs; ni l'acide azotique, ni l'acide chlorhydrique, ni l'eau régale ne [illegible]. A l'ébullition, c'est à peine si l'acide sulfurique en dissout des traces. Enfin l'oxyde de mercure, qui décompose si facilement les ferrocyanures, est sans action sur les *platinocyanures*, même à l'ébullition.

Parmi le groupe de composés cyanogénés que l'on pourrait appeler cyanométalliques, parce que ce groupe renferme des radicaux composés dans lesquels fonctionnent un métal et du cyanogène, il y a deux types principaux : le type ferrocyanure $(MCy^6)m'^4$ et le type ferricyanure $(M^2Cy^{12})m'^6$. Dans l'un comme l'autre de ces types, le métal M est un métal tétratomique, tel que le fer, le cobalt, le manganèse, l'osmium, l'iridium, etc. Le métal *m* est d'une atomicité quelconque, seulement, s'il est diatomique, par exemple, on a, au lieu de m'^4 et m'^6, m''^2 et m''^3, et ainsi de suite. Les *platinocyanures* $PtCy^4,M'^2$ ne répondent ni à l'un ni à l'autre de ces groupes. Ils renferment bien un métal tétratomique, le platine, mais ce métal, au lieu de s'unir à 6Cy pour donner le groupe tétratomique $PtCy^6$, s'unit seulement à 4Cy pour fournir le groupe diatomique $PtCy^4$. [illegible] acides, qui perdent de l'eau et [illegible] anhydrides encore doués de propriétés acides, corps stables d'où dérivent des sels. Or, il n'y a pas que l'eau qui jouisse [illegible] propriété de s'éliminer d'une molécule complète. L'acide sulfhydrique, l'acide bromhydrique, l'acide chlorhydrique jouissent aussi de cette propriété. Citons quelques exemples :

1° Si à l'acide [illegible] on enlève H^2O, on obtient l'acide métaphosphorique PHO^3 monobasique, d'où dérivent les métaphosphates $PM'O^3$ et qui forme, par conséquent, un groupe stable.

2° Si au chlorure d'éthylène on enlève une molécule d'acide chlorhydrique, ce corps se transforme en éthylène monochloré C^2H^3Cl, qui présente une stabilité suffisante pour exister à l'état de liberté.

3° Si de l'acide monobromosuccinique

$$C^4H^5BrO^4$$

ou de l'acide dibromosuccinique $C^4H^4Br^2O^4$, on retranche une molécule d'acide bromhydrique, on obtient l'acide maléique ou l'acide bromomaléique respectivement, qui présentent une molécule stable, qui, en un mot, sont des acides susceptibles d'engendrer des sels du même type qu'eux.

$C^4H^5BrO^4$	—	HBr	=	$C^4H^4O^4$
Acide [illegible] succinique.		Acide bromhydrique.		Acide [illegible]
$C^4H^4Br^2O^4$	—	HBr	=	[illegible]
Acide dibromosuccinique.		Acide bromhydrique.		Acide [illegible]

Les exemples de ce genre [illegible] abondent et nous pourrions presque en citer à l'infini. Mais si l'acide [illegible] et l'acide bromhydrique jouissent comme l'eau de la faculté de se séparer des molécules dont ils font partie, en laissant des molécules incomplètes, non saturées, mais stables et donnant même des dérivés du même type qu'eux, pourquoi l'acide cyanhydrique, qui ressemble sous tant de rapports à l'acide chlorhydrique et bromhydrique, ne jouirait-il pas de la même propriété ?

D'un autre côté, dans un grand nombre de cas où de l'eau s'élimine d'un composé, on voit le type complet être plus stable que l'anhydride qui se forme. C'est le cas pour l'acide phosphorique. [illegible] D'autres fois, ce sont les anhydrides qui sont plus stables [illegible] anhydrides seuls sont stables. Pour ne citer qu'un exemple, l'azote, si semblable au phosphore, dont [illegible] liberté, cet acide n'existe pas. Il n'existe que son premier anhydride [illegible]

[illegible]

$$PtCy^4H^2.$$

[illegible] solvant le cyanure platineux dans un cyanure alcalin [illegible] tre de l'hydrogène et [illegible]

cyanhydrique, lequel régénère les *platinocyanures* en agissant sur les bases.

— ACIDE PLATINOCYANHYDRIQUE $PtCy^4H^2$. On le prépare en mettant du *platinocyanure* de mercure ou de cuivre en suspension dans l'eau et en dirigeant un courant d'hydrogène sulfuré à travers le liquide. On filtre et l'on évapore à siccité. Le résidu, repris par un mélange d'alcool et d'éther, donne une solution qui abandonne des cristaux d'acide platinocyanhydrique par l'évaporation spontanée. On peut aussi décomposer le sel de baryum par l'acide sulfurique étendu, évaporer à siccité le liquide, reprendre par l'éther, filtrer et achever l'opération comme précédemment.

L'acide platinocyanhydrique cristallise en prismes hydratés d'une couleur bleuâtre foncée, si la cristallisation s'est faite lentement; si, au contraire, la cristallisation a été brusque, il se présente sous la forme de cristaux d'un jaune verdâtre, d'un éclat tantôt cuivré, tantôt doré.

W[illegible]sky, par sa méthode de préparation, l'a obtenu en longs cristaux prismatiques d'une couleur de vermillon, irisés sur les faces. Ces cristaux, abandonnés à l'air, y absorbent de l'humidité et prennent alors l'aspect du produit obtenu par les autres procédés. Les cristaux obtenus de la solution aqueuse ont des nuances moins riches que ceux qui sont préparés au moyen de l'alcool.

L'acide platinocyanhydrique attire l'humidité en jaunissant et tombant en déliquescence. Il est soluble dans l'alcool, avec lequel il donne une solution incolore. Chauffé à 100°, il devient jaune, puis blanc, et peut même supporter une température de 140° sans se détruire; mais, au delà de cette température, il se décompose avec élimination d'acide prussique et formation de protocyanure de platine.

L'acide platinocyanhydrique décompose les carbonates avec effervescence. Il se combine rapidement avec l'ammoniaque, qui lui communique une coloration jaune. L'acide azotique le détruit aussi en mettant en liberté du protocyanure de platine.

— PLATINOCYANURE D'AMMONIUM

$$(PtCy^4)[AzH^4]^2.$$

On obtient ce corps, soit en dissolvant du protocyanure de platine dans du cyanhydrate d'ammonium (Knop et Uhnedermann), soit en soumettant l'acide platinocyanhydrique à l'action du gaz ammoniac, en ayant soin d'employer l'ammoniaque en excès (Quadrat), soit en décomposant le *platinocyanure* de potassium par le sulfate d'ammoniaque (Quadrat), soit enfin en précipitant une solution de *platinocyanure* de baryum par un mélange d'ammoniaque et de carbonate d'ammoniaque, filtrant et évaporant la liqueur filtrée (Schafarik).

Obtenu par cette dernière méthode, le *platinocyanure* ammonique cristallise en prismes ociées d'une couleur jaune citron, qui présentent une phosphorescence bleue très-remarquable. Ils renferment deux molécules d'eau de cristallisation. Lorsqu'on les abandonne sous une cloche avec de la chaux sur laquelle on fait tomber goutte à goutte de l'ammoniaque, ils perdent la moitié de leur eau en devenant blancs et opaques. Exposés à l'air, les cristaux blancs absorbent facilement l'humidité et reprennent leur nuance première. A 150°, ils perdent la totalité de leur eau en devenant d'un blanc laiteux.

La solution alcoolique du *platinocyanure* ammonique évaporée sur l'acide sulfurique donne des cristaux qui grimpent le long des parois du cristallisoir, dont ils finissent par sortir. Ces cristaux sont d'un bleu d'acier, miroitants et très-solubles. A l'air, ils prennent une teinte orangée. Le sel jaune se dissout dans son propre poids d'eau et dans très-peu d'alcool.

Le chlore transforme le *platinocyanure* d'ammonium en *platinocyanure* de la même base.

— PLATINOCYANURE DE POTASSIUM

$$(PtCy^4)K^2 + 3aq.$$

Ce sel, découvert par Gmelin, prend naissance lorsqu'on chauffe au rouge du platine avec un cyanure ou un cyanoferrure alcalin, ce qui explique pourquoi les creusets de platine sont si facilement attaqués par les cyanures en fusion.

— *Préparation.* Gmelin prépare ce sel en mêlant du platine en éponge avec un poids égal au sien de ferrocyanure de potassium et chauffant le mélange jusqu'au rouge naissant, mais pas au delà. On épuise la masse par l'eau et l'on fait cristalliser.

Knop chauffe le bichlorure de platine pour le transformer en protochlorure, dissout le produit dans une solution aqueuse de cyanure de potassium jusqu'à saturation, filtre, évapore et [illegible]. Comme une grande partie du sel de platine reste en dissolution dans la liqueur à la faveur du chlorure de potassium formé, Knop et Uhnedermann ont proposé de l'en extraire comme il suit : les eaux mères de la préparation précédente sont évaporées et le résidu est mélangé avec de l'acide sulfurique en excès. Il se dégage de l'acide chlorhydrique et il se forme un précipité gommeux de protocyanure de platine que l'on jette sur un filtre après l'avoir [illegible] d'eau. Ce précipité, bien lavé, est [illegible] dans une solution bouillante de cyanure de potassium et maintenu en ébullition jusqu'à ce qu'il ne se dégage plus d'ammoniaque, ce qui indique que tout le cyanate de potassium contenu dans le cyanure employé est détruit. On continue ensuite à évaporer la liqueur et, quand elle est suffisamment concentrée, on la laisse refroidir pour que le sel cristallise.

D'après M. Quadrat, l'action du cyanure de potassium sur le chlorure platineux donnerait un sel répondant à la formule

$$5PtCy^2 12KCy + 21aq,$$

résultat contredit par Gerhardt, et ces proportions se maintiendraient dans les doubles décompositions. Mais Gerhardt a analysé un produit préparé par cette méthode et cette analyse ne lui a pas donné de résultats autres que ceux qu'il a obtenus avec le sel de Gmelin. Ce chimiste pensait, en conséquence, que M. Quadrat était dans l'erreur.

Suivant Meillet, une bonne méthode de préparation consiste à verser goutte à goutte une solution concentrée de bichlorure de platine dans une solution également concentrée de cyanure de potassium, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité. Quand on chauffe ensuite le mélange à l'ébullition, le chlorure platinique se réduit à l'état de chlorure platineux aux dépens d'une portion du cyanogène. Il se dégage de l'azote et du carbonate d'ammoniaque, et le précipité se dissout. Le *platinocyanure* potassique cristallise par le refroidissement de la liqueur.

Martins broie du chloroplatinate d'ammoniaque avec des morceaux de potasse caustique et dissout le mélange dans une solution concentrée et bouillante de cyanure de potassium. Il continue l'ébullition jusqu'à ce que tout dégagement d'ammoniaque ait cessé, filtre ensuite et abandonne le liquide filtré à la cristallisation. Le sel s'obtient ainsi en longues aiguilles d'une pureté parfaite. On ajoute de la potasse dans le but d'empêcher qu'il ne se forme du cyanhydrate d'ammoniaque et, consécutivement, du *platinocyanure* d'ammonium et de potassium.

— *Propriétés.* Le *platinocyanure* potassique cristallise en longs prismes rhomboïdaux, qui sont jaunes par transparence et bleus par réflexion. D'après Gmelin, les facettes dominantes dans les cristaux sont celles du prisme vertical αP et de l'octaèdre primitif P. Inclinaison des faces :

$$\alpha P : \alpha P = 97°; \ P : \alpha P = 122°.$$

Les cristaux s'effleurissent à l'air sec en devenant opaques et roses; ils renferment 12,4 pour 100 ou 3 molécules d'eau de cristallisation, qu'ils ne perdent qu'à une température où ils se décomposent eux-mêmes. Quand on chauffe le sel, il blanchit, puis jaunit et fond en se décomposant en une masse jaune grisâtre, qui grimpe sur les parois des vases. Il est très-soluble dans l'eau chaude et y cristallise en partie par le refroidissement. L'alcool et l'éther le dissolvent aussi, mais à un moindre degré. Le sel anhydre ne se décompose pas avant 400°-600°. Traité par une quantité d'acide sulfurique suffisante pour dissoudre le sel, le *platinocyanure* potassique donne une liqueur que la chaleur décompose en protocyanure de platine, qui se précipite en un gaz combustible qui n'est pas de l'acide cyanhydrique et qui est probablement de l'oxyde de carbone. Le cyanure de platine se dépose encore de cette solution sulfurique lorsqu'on y ajoute une petite quantité d'eau seulement suffisante pour produire une élévation considérable de température; si la quantité d'eau est plus grande, le cyanure platineux ne se dépose plus (Knop et Uhnedermann).

Les agents d'oxydation, tels que le chlorate ou le chromate de potassium, en solutions aqueuses bouillantes, convertissent le platinocyanure en platinicyanure de potassium. Le peroxyde de plomb donne le même produit, avec formation de carbonates de potassium et de plomb. Il en est de même du chlore, du brome et de l'iode. Toutefois, dans ce dernier cas, le platinicyanure reste combiné avec le chlorure, le bromure ou l'iodure de potassium formé, dans la proportion de 1 molécule du sel haloïde pour 5 du sel platinique.

Quadrat, en faisant cristalliser un mélange de protochlorure de platine et de cyanure de potassium en solution dans l'eau, a obtenu des cristaux bien définis, auxquels il a attribué la formule

$$K^{12}Pt^5Cy^{22} + 21H^2O.$$

Suivant ce chimiste, ce sel serait le type de toute une nouvelle classe de corps, qui résulteraient de la substitution d'un autre métal au métal alcalin et qui recevraient le nom de platino-platinicyanures. Les expériences de Quadrat ne se sont point confirmées. Gerhardt, Laurent et Schafarik ont trouvé que le corps de Quadrat n'était autre que du *platinocyanure* potassique. Il y a donc lieu de supposer que Quadrat avait analysé un *platinocyanure* impur.

Le *platinocyanure* de potassium précipite en blanc les sels mercureux et mercurique, à la condition que l'on n'emploie pas un excès de réactif; mais, si l'on emploie un excès d'azotate mercurique, le précipité est d'un beau bleu. Cette réaction est extrêmement sensible pour déceler la présence des *platinocyanures*.

Le *platinocyanure* de potassium s'unit directement à d'autres *platinocyanures* et donne des sels doubles dont la couleur est plus foncée que celle de chacun des éléments constituants. L'acide chlorhydrique décompose les *platinocyanures* à l'ébullition et les transforme en platinicyanures.

— PLATINOCYANURE DE SODIUM

$$PtCy^4Na^2 + xaq.$$

On obtient ce sel en faisant bouillir le *platinocyanure* de cuivre avec du carbonate de soude. Il forme de gros cristaux qui appartiennent au système monoclinique.

— PLATINOCYANURE POTASSICO-SODIQUE

$$PtCy^4NaK + 6aq.$$

On le prépare en faisant cristalliser dans l'eau un mélange, fait en proportions équivalentes, de *platinocyanure* de potassium et de *platinocyanure* de sodium. On peut aussi l'obtenir en décomposant le sel de cuivre par un mélange de carbonates de potassium et de sodium. Il forme des cristaux qui appartiennent au système monoclinique. Ces cristaux sont d'une couleur orangée lorsqu'on les regarde par transmission; vus par réflexion, ils ont une couleur bleue. Ils sont phosphorescents et donnent alors une lumière verte.

— PLATINOCYANURE D'ARGENT $PtCy^4Ag^2$. C'est un précipité blanc que l'on obtient en versant une solution de *platinocyanure* de potassium dans une solution aqueuse d'azotate d'argent. Lorsqu'au lieu de cette dernière liqueur on emploie une solution de carbonate d'argent dans le carbonate ammonique, on obtient le *platinocyanure* d'argent ammonium. Ce sel se présente en paillettes insolubles dans l'eau, mais solubles à l'ébullition dans l'eau très-ammoniacale. Il est incolore ou d'une légère couleur de chair. Si l'on précipite le *platinocyanure* potassique par l'azotate d'argent ammoniacal, on obtient au bout de quelques heures des aiguilles du même sel; mais celles-ci paraissent hydratées (Knop et Uhnedermann).

— PLATINOCYANURE DE CALCIUM

$$PtCy^4Ca'' + 5aq.$$

On obtient ce sel en précipitant le sel de cuivre par la chaux caustique, chassant l'excès de chaux par un courant de gaz carbonique, filtrant et faisant cristalliser. Il se présente sous la forme de petites paillettes très-solubles dans l'eau, qui perdent 20,44 pour 100, soit 5 molécules d'eau à 140°. Le *platinocyanure* de calcium est trichroïque. Il est jaune orangé et vert par transmission et bleu par réflexion (Quadrat).

— PLATINOCYANURE DE CALCIUM ET DE POTASSIUM $(PtCy^4)^2K^2Ca''$. On l'obtient par l'union directe de ses constituants. Il a une couleur dorée.

— PLATINOCYANURE DE BARYUM. On peut obtenir ce sel par trois méthodes. La plus simple consiste à précipiter le sel de cuivre correspondant par l'eau de baryte, à éliminer l'excès de baryte par un courant d'acide carbonique, à filtrer et à évaporer à cristallisation (Quadrat). On réussit encore à préparer ce sel en décomposant le *platinocyanure* de potassium par une quantité équivalente d'acide sulfurique, après avoir dissous le sel dans la plus petite quantité d'eau possible. La liqueur est ensuite traitée par un mélange d'alcool et d'éther, qui précipite le sulfate de potasse. On évapore à sec la liqueur filtrée et on la sature par du carbonate de baryte à la température de l'ébullition (Schafarik). Enfin on obtient encore le *platinocyanure* de baryum en chauffant avec de l'eau un mélange de 2 parties de chlorure platineux et de 3 parties de carbonate barytique. La température doit être très-voisine de 100° sans y atteindre. On dirige un courant d'acide cyanhydrique à travers la liqueur, jusqu'à ce que tout dégagement d'anhydride carbonique ait cessé, on filtre et l'on évapore.

Les cristaux de *platinocyanure* de baryum sont assez volumineux et présentent souvent un nombre de faces considérable. Ils appartiennent au système monoclinique. La densité de ces cristaux égale 3,054; ils sont verts lorsqu'on les regarde dans le sens de l'axe principal et paraissent jaune citron lorsqu'on les regarde dans une direction perpendiculaire à cet axe. L'eau en dissout un trente-troisième de son poids à 16° et les dissout très-facilement à l'ébullition (Quadrat). [Schabus, *Zitzungsb. der Acad. der Wissensch. zu Wien*, mai 1850, p. 569.]

— PLATINOCYANURE DE BARYUM ET DE POTASSIUM $(PtCy^4)^2Ba''K^2$. Il s'obtient par le mélange des deux sels constituants et présente une nuance bleue irisée comme le sel double potassico-calcique.

— PLATINOCYANURE DE STRONTIUM

$$PtCy^4St'' + 5aq.$$

On obtient ce corps, soit en saturant l'acide platinocyanhydrique avec du carbonate de strontium, soit en décomposant le *platinocyanure* de cuivre par l'eau de strontiane. On opère, dans ce dernier cas, de la même manière que pour les sels de calcium ou de baryum. Il se présente en cristaux tantôt transparents, tantôt opaques, qui acquièrent une teinte violette lorsqu'on les expose au contact de l'air. Abandonnés ensuite pendant quelque temps sous une cloche sur de l'acide sulfurique, ils acquièrent une belle nuance pourpre qui rappelle les couleurs du permanganate de potasse en dissolution; leur surface prend en même temps des reflets dorés; si on les retire de la cloche et qu'on les abandonne à l'air, ils reprennent au bout de quelques jours leur nuance première. On s'explique ainsi ces changements de coloration : à l'air, le sel perd une partie, mais une partie seulement de son eau de cristallisation et devient violet. Dans une atmosphère desséchée au moyen de l'acide sulfurique, il perd une nouvelle portion de son eau et prend une couleur pourpre. Enfin, exposé une seconde fois à l'air, il y reprend l'eau qu'il avait perdue sur l'acide sulfurique et revient à la nuance violette. A 100°, les cristaux de *platinocyanure* strontique deviennent opaques dans toute leur épaisseur et prennent une couleur orange plus prononcée que celle du sel de baryte. Leur surface perd en même temps sa teinte dorée pour prendre des reflets bleus. Enfin à 150°, le sel devient blanc et tout à fait anhydre. Il est alors très-sensible à l'humidité; la moindre trace d'eau lui communique une nuance noir pourpre (Schafarik). Le *platinocyanure* de strontium, comme le sulfate de cuivre, peut donc, après dessiccation préalable, servir à déceler la présence de l'eau dans un liquide, l'alcool par exemple.

— PLATINOCYANURE DE STRONTIUM ET DE POTASSIUM $(PtCy^4)^2St''K^2$. Ce corps se prépare par l'union directe de ses constituants. Il se présente en cristaux jaunes irisés à leur surface, qui appartiennent au système monoclinique.

— PLATINOCYANURE DE MAGNÉSIUM

$$PtCy^4Mg''.$$

On le prépare en précipitant le *platinocyanure* de baryum par le sulfate de magnésie; il se forme du sulfate de baryte que l'on sépare par le filtre. La liqueur filtrée est évaporée à siccité, puis reprise par un mélange d'alcool et d'éther bouillant. La solution, abandonnée à l'évaporation spontanée, dépose de beaux prismes à base carrée. Au lieu de mélanger le sulfate de magnésie avec du *platinocyanure* de baryum, on peut le mélanger avec du *platinocyanure* de potassium. On évapore la liqueur et l'on traite le résidu comme dans la méthode précédente. Le *platinocyanure* magnésique, qui est soluble dans l'alcool, se sépare ainsi très-aisément du sulfate de potasse et de l'excès de sulfate de magnésie qui refusent de se dissoudre dans ce véhicule (Quadrat).

Les cristaux de *platinocyanure* de magnésium sont souvent groupés en rosaces. Vus par transmission, ils paraissent rouges. Lorsqu'on les regarde par réflexion, les faces du prisme présentent une teinte verte très-brillante, tandis que les extrémités ont une teinte bleue ou pourpre (Haïdinger, *Pogg. ann.*, LXXVII, p. 89). Le sel rouge renferme 7 molécules d'eau de cristallisation. Il en perd 1 entre 40° et 50°. Il se produit ainsi un hydrate à 6 molécules d'eau, qui est d'un jaune brillant et qui se forme directement lorsqu'on fait cristalliser ce sel dans une solution maintenue à 160°, ou encore lorsqu'on abandonne sur de l'acide sulfurique une solution hydro-alcoolique du sel. A 112°, le *platinocyanure* de magnésium perd encore 4 molécules d'eau et devient tout à fait blanc. Enfin, entre 300° et 400°, il perd le reste de son eau et reprend une couleur jaune. Lorsqu'on place une certaine quantité de sel jaune anhydre en poudre sur du sel rouge également pulvérisé, ce dernier cède une portion de son eau au premier et il se forme une couche blanche placée entre deux couches jaunes dont l'une consiste en sel anhydre et l'autre en sel hexahydraté. La couche blanche est constituée par du sel à 2 molécules d'eau. Les cristaux de *platinocyanure* de magnésium sont fort solubles dans l'eau et donnent une solution presque incolore (Schafarik, Hadow).

— PLATINOCYANURE DE MAGNÉSIUM ET DE POTASSIUM

$$(PtCy^4)^2Mg''K^2 + 7aq.$$

Ce sel a été obtenu une seule fois accidentellement dans la préparation du *platinocyanure* de magnésium. On avait préparé ce sel par l'action du *platinocyanure* de potassium sur le sulfate de magnésie et, après avoir évaporé à siccité, on avait repris le résidu de l'évaporation par l'alcool faible, au lieu de le reprendre par un mélange d'alcool et d'éther. Ce corps se présentait en cristaux d'un rouge plus pâle que celui du *platinocyanure* de magnésium. Ils avaient un éclat d'un beau bleu par réflexion; ils perdaient une partie de leur eau de cristallisation à 100° et le reste à une température plus élevée. Il était impossible de faire recristalliser ce sel, à moins d'opérer en présence d'un grand excès de *platinocyanure* de magnésium; encore suffisait-il de faire refroidir rapidement ou d'agiter la solution saturée pour décomposer le sel ou ses constituants (Hadow).

— PLATINOCYANURE DE CADMIUM $PtCy^4Cd''$. C'est un précipité blanc, qui se forme lorsqu'on verse une solution de chlorure de cadmium dans la solution d'un *platinocyanure* soluble. Lorsqu'il est sec, il est anhydre, d'un blanc jaunâtre et présente quelques teintes irisées. Il brûle lorsqu'on le chauffe et laisse pour résidu un alliage de cadmium et de platine (Martins).

— PLATINOCYANURE DE CADMAMMONIUM

$$(PtCy^4)^2[Az^2H^6Cd'']'' + 2aq.$$

Ce composé se dépose en aiguilles blanches par l'évaporation d'une solution ammoniacale du sel précédent. Il retient son ammoniaque avec peu d'énergie.

— PLATINOCYANURE DE ZINC-AMMONIUM

$$PtCy^4(Az^2H^6Zn'')''.$$

On le prépare en mélangeant le *platinocyanure* de potassium avec une solution ammoniacale de chlorure de zinc. Il forme de gros cristaux incolores.

— PLATINOCYANURE DE CUIVRE $PtCy^4Cu''$. Il se précipite par l'addition du sel de potassium à une solution de sulfate de cuivre. C'est un précipité vert insoluble dans l'eau et les acides. L'ammoniaque le dissout facilement et donne une liqueur qui, par une évaporation lente, le dépose en cristaux d'un bleu d'azur. Récemment précipité, le sel est vert; il se contracte beaucoup par la dessiccation et donne des fragments qui présentent des arêtes pointues (Quadrat). Chauffé à vase clos, il dégage du cyanogène et laisse une poudre noire qui, d'après Uhafarik, consisterait en un mélange de platine métallique et d'oxyde de cuivre (Uhafarik).

— PLATINOCYANURE DE CUPRAMMONIUM

$$PtCy^4(Az^2H^6Cu'')'' + aq.$$

On le prépare en dissolvant le sel précédent dans l'ammoniaque ou encore en dissolvant dans l'ammoniaque le nitrate de cuivre et en mélangeant la liqueur avec une solution de *platinocyanure* potassique. Le sel se sépare au bout de quelques heures en aiguilles bleu foncé, qui renferment de l'eau de cristallisation. A 140°, il perd de l'ammoniaque en prenant une couleur verte (Knop et Uhnedermann).

— PLATINOCYANURE MERCURIQUE

$$PtCy^4Hg''.$$

C'est un précipité blanc qui se produit par le mélange d'une solution de chlorure mercurique avec une solution de *platinocyanure* de potassium.

Le nitrate mercureux forme avec le *platinocyanure* de potassium un précipité bleu qui, d'après l'analyse de Rammelsberg, serait un composé de nitrate mercureux et de *platinocyanure* mercurique. Ce composé est insoluble dans l'eau froide acidulée au moyen de l'acide azotique, et ne peut être débarrassé que très-difficilement de l'excès de nitrate mercureux par des lavages. Bouilli avec l'eau, il perd sa couleur bleue et prend une couleur verte, puis jaune, pour devenir finalement tout à fait blanc. Il se trouve alors converti intégralement en *platinocyanure* mercurique, et le liquide renferme de l'azotate mercureux en dissolution. Par des lavages très-prolongés à l'eau froide, on peut faire subir au corps bleu la même métamorphose. Le *platinocyanure* mercurique régénère immédiatement la combinaison bleue lorsqu'on le met en contact avec le nitrate mercureux. Le corps bleu réduit en poudre et chauffé entre 200° et 250° se convertit en *platinocyanure* mercurique sans que l'addition de l'eau soit nécessaire (Uhafarik, Döbereiner).

— PLATINOCYANURE DE CÉRIUM

$$PtCy^4Ce'' + 6\,aq.$$

Pour préparer ce sel, on mêle des dissolutions de sulfate céreux et de *platinocyanure* de baryum. On évapore à siccité la liqueur, après l'avoir filtrée pour la débarrasser du sulfate de baryte, on reprend le résidu par l'alcool chaud, on filtre et l'on évapore de nouveau à siccité. Le résidu doit être de nouveau repris par l'eau et abandonné à la cristallisation. Ce sel cristallise en prismes jaunes très-phosphorescents, dont la surface a un éclat bleu et les arêtes une teinte verte. Il se conserve à l'air, perd la moitié de son eau de cristallisation sur l'acide sulfurique et ne perd l'autre moitié de cette eau qu'à une température à laquelle il commence lui-même à se décomposer. Ses solutions alcooliques l'abandonnent en petits cristaux blancs qui renferment moins d'eau que ceux qui se sont déposés au sein d'une solution aqueuse. Ces derniers cristaux absorbent de l'eau et deviennent jaunes, soit lorsqu'on les expose à l'air libre, soit plus rapidement lorsqu'on souffle sur eux (Czudnowicz, *J. für prak. chem.*, LXXX, 16).

— PLATINOCYANURE DE LANTHANE

$$PtCy^4La'' + 6\,aq.$$

On prépare ce sel comme le sel de cérium, en se bornant à substituer le sulfate de lanthane au sulfate de cérium. Il se dépose de ses solutions aqueuses en cristaux brillants qui appartiennent au système du prisme rhombique. Ils sont dichroïques : vus par transmission, ils ont une couleur intermédiaire entre le jaune et le jaune orangé, tandis que, par réflexion, leur surface paraît bleue. Sur l'acide sulfurique, le *platinocyanure* de lanthane perd la moitié de son eau de cristallisation et acquiert une couleur écarlate ; dans le vide, il perd $5H^2O$ et devient d'une couleur jaune brunâtre foncé. Ses solutions dans l'alcool concentré [illegible] en cristaux incolores, moins hydratés que ceux qui se forment au sein d'une solution aqueuse. Ces cristaux jaunissent rapidement en s'hydratant lorsqu'on les abandonne à l'air humide (Czudnowicz, *loc. cit.*).

— PLATINOCYANURE DE COBALT-AMMONIUM

$$PtCy^4(Az^2H^6Co'').$$

C'est une poudre cristalline couleur de chair, qu'on obtient en précipitant le *platinocyanure* de potassium par du chlorure de cobalt dissous dans un mélange d'ammoniaque caustique et de carbonate d'ammonium (Knop et Uhnedermann).

— PLATINOCYANURE DE NICKEL-AMMONIUM

$$PtCy^4(Az^2H^6Ni'').$$

Ce sel se présente en aiguilles violettes ou en poudre cristalline d'un violet pâle. On le prépare en ajoutant du *platinocyanure* de potassium à une solution ammoniacale de nitrate de nickel.

— PLATINOCYANURE DE PLOMB $PtCy^4Pb''$. C'est une poudre d'un blanc jaunâtre que l'on obtient par précipitation. Ce sel se comporte comme le *platinocyanure* de cadmium lorsqu'on le chauffe. Il est soluble dans l'acide azotique chaud. Par le refroidissement de la liqueur, il se sépare un magma cristallin rouge de platinosesquicyanure de plomb

$$2Pb''PtCy^5 + 5\,aq.$$

— PLATINOCYANURE PLATINIQUE

$$(PtCy^4)^2Pt^{IV}.$$

Ce corps ne serait autre, d'après Gerhardt, que le précipité que nous avons décrit sous le nom de cyanure platineux. Il est beaucoup plus probable que ce corps est du cyanure platineux impur.

— PLATINOCYANURE DE DIPLATOSAMMONIUM

$$[Az^2H^6, AzH^4 - Pt'']''PtCy^4 = Pt^2H^{12}Cy^4Az^4.$$

Ce sel se précipite sous la forme d'une poudre blanche cristalline lorsqu'on verse une solution de *platinocyanure* de potassium dans une solution de chlorure de diplatosammonium (protochlorure de platine ammoniacal). Le même sel se précipite quand on dirige un courant de cyanogène gazeux à travers une solution de diplatosamine. La méthode de préparation qui donne les meilleurs résultats consiste à ajouter du cyanure de potassium au chlorure de diplatosammonium (Reiset, *Ann. de chim. et de phys.* [3], XI, 426; Buckton, *Quart. Journ. of the chem. soc.*, t. IV, p. 26, 1851). Il suffit alors de deux ou trois cristallisations pour séparer le chlorure potassique, tandis que, dans les autres méthodes, la purification du produit est une opération fastidieuse.

La formation du *platinocyanure* par l'action du cyanogène sur la diplatosamine est facile à expliquer. Le produit brut renfermant toujours du carbonate d'ammonium et de diplatosammonium, il est évident que la première action consiste dans une décomposition de l'eau, qui transforme le cyanogène en un mélange d'acides cyanhydrique et cyanique. C'est ensuite le premier de ces acides qui réagit sur la platosamine pour donner le composé cristallisé. Quant au second, il donne du cyanate de platosamine qui, en absorbant les éléments de l'eau, se convertit en carbonate de cette base et en carbonate d'ammonium.

Le *platinocyanure* de diplatosammonium est une substance cristalline, difficilement soluble dans l'eau froide, mais facilement soluble dans l'eau bouillante, d'où il se dépose en cristaux par le refroidissement. Cristallisé dans l'eau, il se présente sous la forme de petits cristaux incolores qui, vus au microscope, paraissent constitués par des lamelles hexagonales souvent groupées en étoiles régulières. Il est toutefois difficile de l'obtenir tout à fait exempt d'un produit qui provient de la décomposition du cyanogène et qui lui communique une teinte jaune. Chauffé à l'air, il prend feu et brûle comme de l'amadou, en laissant du platine spongieux pour unique résidu; chauffé dans un tube fermé par un bout après dessiccation préalable, il dégage de l'ammoniaque. Il est soluble sans décomposition dans la potasse. L'acide chlorhydrique le dissout aussi sans l'altérer, toutefois les cristaux qui se déposent au sein de la liqueur acide affectent une forme différente de ceux qui se déposent au sein de l'eau et une couleur jaune. L'acide sulfurique étendu peut aussi le dissoudre sans le décomposer; mais il se détruit sous l'influence de l'acide sulfurique ou de l'acide azotique concentré, avec formation de nouveaux produits dont l'étude n'a pas été faite.

Lorsqu'on ajoute de l'azotate d'argent à une solution aqueuse de *platinocyanure* de diplatosammonium, il se forme un précipité blanc caillebotté soluble dans l'ammoniaque. Si l'on filtre et que l'on évapore le liquide à une douce chaleur, on voit se déposer de magnifiques cristaux transparents, qui deviennent opaques si l'on pousse l'évaporation jusqu'à siccité. Ces cristaux une fois desséchés prennent facilement feu lorsqu'on les chauffe et laissent un résidu de platine pur; ils sont formés d'azotate de diplatosammonium pur. Quant au précipité blanc, c'est du *platinocyanure* d'argent $PtCy^4Ag^2$. Cette double décomposition ne laisse aucun doute [illegible] directement par le chlorure de diplatosammonium et [illegible] potassique.

— [illegible]

$$[illegible]$$

Ce corps [illegible] composition centésimale que le sel précédent, qui en est un polymère. M. Buckton le prépare en faisant digérer plusieurs grammes de platosammonium avec un excès de cyanure d'argent. Le produit se dépose en aiguilles fines et régulières de couleur jaune par l'évaporation de la liqueur filtrée. Il est beaucoup plus soluble dans l'eau et l'ammoniaque que son polymère, le *platinocyanure* de diplatosammonium, dont il se différencie aussi par la façon dont il se comporte avec les réactifs. La préparation de ce sel a jeté un jour sur la constitution du sel précédent, en prouvant d'une manière péremptoire que ce dernier n'est pas du cyanure de platosammonium, comme Reiset l'avait cru d'abord.

— PLATINOCYANURE DE CINCHONINE

$$[illegible]$$

On obtient ce sel en précipitant le *platinocyanure* de baryum par le sulfate de cinchonine. On filtre et l'on évapore. Il cristallise en aiguilles incolores, facilement solubles dans l'eau.

— PLATINOCYANURE D'ÉTHYLE

$$PtCy^4(C^2H^5)^2 + 2\,aq.$$

(C.-V. Thann, *Ann. der Chem. u. Pharm.*, CVII, 315). Pour préparer ce corps, on dissout l'acide platinocyanhydrique dans l'alcool absolu et l'on dirige un courant d'acide chlorhydrique gazeux dans la liqueur. Ce gaz est absorbé, le liquide s'échauffe et, quand la réaction est terminée, il se dépose par le refroidissement de la liqueur une masse de petits cristaux rouge aurore, qui donnent à toute la masse l'apparence d'une pulpe cristalline. On recueille ces cristaux sur un filtre et on les dessèche sous une cloche sur de l'acide sulfurique. La filtration doit être faite promptement et avec de grandes précautions, si l'on veut éviter que le produit ne s'altère.

Les cristaux ainsi obtenus renferment deux molécules d'eau de cristallisation, dont on ne peut pas les débarrasser sans les décomposer. Ils appartiennent au système trimétrique et paraissent isomorphes avec le *platinocyanure* de potassium.

A 100°, ces cristaux se détruisent avec production d'alcool et d'acide platinocyanhydrique. L'eau de cristallisation intervient dans cette réaction :

$$PtCy^4(C^2H^5)^2 - 2H^2O$$

Platinocyanure d'éthyle hydraté.

$$= C^2H^6OH + PtCy^4H^2$$

Alcool. Acide platinocyanhydrique.

Sous l'influence de l'eau, la même saponification se produit. Mais si, au lieu de chauffer ce corps à 100°, on le porte brusquement à une température plus élevée, il se dégage du cyanure d'éthyle et de l'eau, tandis qu'il reste un résidu de cyanure platineux. L'ammoniaque ajoutée à une solution alcoolique d'éther platinocyanhydrique mêlée à 4 fois son volume d'alcool donne des groupes d'aiguilles qui ne sont autres que du *platinocyanure* de diplatosammonium. Lorsqu'on évapore l'eau mère à siccité, qu'on reprend le résidu par l'alcool et qu'on abandonne la solution dans un excitateur au-dessus de l'acide sulfurique, il se dépose des cristaux de *platinocyanure* d'ammonium hydraté, et puis des aiguilles qui consistent probablement en *platinocyanure* d'éthyl-ammonium. Ces produits résultent vraisemblablement de deux réactions concomitantes.

PLATISCHIS, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de Tarente; 2,558 hab.

PLATITUDE s. f. (pla-ti-tu-de — rad. *plat*). Défaut de ce qui est plat dans le langage, les écrits : *La* PLATITUDE *est le défaut* [illegible] (Grimm.) *La* PLATITUDE *prend trop souvent le nom de bon goût.* (Th. Gaut.) ‖ Défaut d'énergie virile, d'élévation dans le sentiment : *La* PLATITUDE *des* [illegible] dépourvu de sel, d'agrément, de noblesse [illegible] PLATITUDES. *Faire des* PLATITUDES. *Il est des* [illegible] *grosses* PLATITUDES. (Proudh.) *Dans un certain* [illegible] *plus aisément un paradoxe qu'une* PLATITUDE. (G. Sand.)

— Défaut de ce qui n'a ni force ni saveur : [illegible] PLATITUDES.

PLATNER (Jean-Zacharie), savant chirurgien [illegible] 1747 [illegible] à Leipzig d'abord, où il resta trois ans, puis à Halle, où il soutint sa thèse au bout d'un an; puis il retourna dans sa ville natale; [illegible] docteur en philosophie. Il entreprit ensuite un voyage [illegible] France et en Hollande. Après avoir passé, a [illegible] physiologie, de pathologie et de thérapeutique [illegible] remarquables par une érudition solide et un [illegible] *tatio de fistula lacrymali* (Leipzig, 1724, in-4°); *De* [illegible] *oculorum* (Leipzig, 172[illegible], in-4°); *De* [illegible] *sublimi, et usum* [illegible] (Leipzig, 1734, in-4°); *De* [illegible] *hæres- cente* (Leipzig, 1737, in-4°); *De noxiis cohibitæ suppurationis* (Leipzig, 1741, in-4°); *De vulneribus superciliis illatis : cur cæcitatem* [illegible] (Leipzig, 1741, in-4°); *De* [illegible] *ex suppuratione cohibi a in nonnullis oculorum morbis* (Leipzig, 1742, in-4°); *De hydrocele* (Leipzig, 1745); *De fascia infirmitatem adjuvante* (Leipzig, 1745); *De* [illegible] (Leipzig, 1745, in-4°); *De medicina ocularia* (Leipzig, 1745, in-4°); *De* [illegible] (Leipzig, 1745, in-4°); *De curatione articulorum* [illegible] (Leipzig, 1747, in-4°); *Opusculorum* [illegible] *micorum tomi duo* (Leipzig, 1749, in-4°); *Institutiones chirurgiæ rationalis* [illegible] (Leipzig, 1745, in-8°); [illegible] *singulis morbis accommodata* (Leipzig, 1765, in-8°).

PLATNER (Ernest), médecin et philosophe allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1744, mort en 1818. Lorsqu'il eut achevé ses études à l'université de sa ville natale, où il prit le grade de docteur en 1767, il visita la France et les Pays-Bas. De retour à Leipzig, il devint professeur extraordinaire de médecine (1770), puis occupa des chaires de physiologie (1780) et de philosophie (1801), fut nommé doyen de la Faculté de médecine, décemvir de l'université et reçut de l'électeur, depuis roi de Saxe, le titre de conseiller aulique. C'était un [illegible] de [illegible] savait exposer avec une extrême clarté les doctrines les plus subtiles et les plus profondes des [illegible]. Il connaissait l'histoire de la philosophie d'une façon [illegible]. Il aimait Spinoza et Rousseau, se piquait d'un certain scepticisme, ce qui l'amena à adopter une sorte de système éclectique, dont les idées de Leibniz formaient le fond, et combattit les doctrines émises par Kant, qui venait opérer une révolution dans la philosophie. Platner écrivait avec autant de pureté que de clarté. Il illustra son université par son talent de professeur et d'écrivain. En médecine, il fut un des derniers partisans du stahlianisme. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, tous en latin ou en allemand, on distingue : [illegible] *notes relatives à l'histoire des opinions et des philosophes* (1800, in-8°); *Historia litterario-chirurgica lithotomiæ mulierum* (Leipzig, 1770, in-4°); *Anthropologie* (1772, in-8°); *De principio vitali* (Leipzig, 1778, in-4°); *Palæo-* [illegible] (Leipzig, 1780, in-4°); *Repetitio brevis et* [illegible] (Leipzig, 1781, in-4°); *Adversus sepulturam in ædibus sacris oratio* (Leipzig, 1788, in-4°); [illegible] *nas* (Leipzig, 1788, in-4°); *Disputationes quædam de* [illegible] *nutritione* (Leipzig, 1788, in-4°); *Programma* [illegible] 1790, in-4°); *De* [illegible] *giam* (Leipzig, 1790, in-4°); [illegible] *sit* [illegible] *semestribus descriptum* [illegible] 1797-1798, [illegible] in-8°).

PLATNER (Ernest-Zacharie), archéologue et [illegible] in-8°), livre tiré de l'important ouvrage d'ar[illegible] nateur.

PLATNER [illegible] que le [illegible]

PLATOFF ou **PLATOW** [illegible] tions des Cosaques, influa beaucoup sur le [illegible] grade de lieutenant général dans l'armée ré[illegible] contre les Français, obtint des succès contre les Turcs en Moldavie (1809), rejoignit en [illegible] de Moscou et ajouta beaucoup aux désastres [illegible] essuya quelques échecs et, à Krasnoë, ses [illegible] pas à entamer [illegible] prince Eu[illegible] Leipzig [illegible] en 1814, jusqu'à Paris ses hordes sauvages, qui marquèrent leur passage par le pillage et la dévastation. On sait, et c'est une des hontes de l'histoire de ce temps, que la haute société accueillit les étrangers vainqueurs, et particulièrement [illegible] avec un enthousiasme qui dut surprendre ce chef de barbares, accablé par les dames du plus grand monde de fleurs, de prévenances et d'applaudissements. Paris le revit encore à la seconde Restauration. Il fut décoré de presque tous les ordres de l'Europe. Platoff était un excellent général de cavalerie. L'enthousiasme et l'attachement inviolable qu'il avait su inspirer à ses farouches cavaliers touchaient au fanatisme; il est vrai que, loin de réprimer leur insatiable ardeur pour le pillage, il semblait encore l'encourager.

PLATOLE [illegible] — rad. *plat*). Econ. rur. Vase dans lequel on fait reposer [illegible]

PLATON, l'un des plus illustres philosophes grecs, né à Athènes ou, plus probablement, [illegible] LXXXVII^e olympiade (430 av. J.-C.), mort en [illegible] Codrus, il reçut le nom d'Aristoclès, que son surnom de Platon a fait oublier; ce surnom lui fut, dit-on, donné par son maître de pa[illegible] de ses épaules. Il se livra d'abord à la poésie, peut-[illegible] Cratyle, disciple d'Héraclite, et surtout celles de Socrate l'attachèrent pour jamais à la philosophie. Que Socrate le distinguât parmi tous ses disciples, il n'y aurait rien là d'étonnant; mais le maître n'eut pas le temps de lui voir révéler tout son génie; il remarqua surtout l'originalite de ce génie et le talent avec lequel Platon savait s'assimiler les doctrines qu'il en[illegible] Platon ayant publié du vivant de Socrate ses premiers dialogues, c'est à peine si celui-ci s'y reconnut, lui que l'auteur mettait en scène au premier rang; mais il présagea les plus hautes destinées à ce disciple [illegible] plus haut degré, dit de Gérando, ces facultés brillantes qui président aux arts d'imagination, mais qui constituent aussi et qui fécondent l'esprit d'invention dans tous les genres; cette inspiration qui puise dans les régions de l'idéal le type de ses ouvrages; ce sentiment de l'harmonie, ce talent de coordination qui distribuent toutes les parties d'un plan dans le plus parfait accord; cette vivacité et cette énergie de conception qui rendent une nouvelle vie aux objets en les exprimant et qui les embellissent encore en les faisant revivre. Toutefois, et par une rencontre aussi heureuse que rare, il était également doué de ces qualités éminentes qui forment les penseurs. Exercé aux méditations profondes, il était capable de suivre avec une remarquable persévérance les déductions les plus étendues; il savait atteindre, par un regard pénétrant, les distinctions les plus délicates et quelquefois les plus subtiles, s'élever aux plus hautes abstractions; surtout il avait reçu le don d'une sensibilité exquise, d'une chaleur et d'une élévation de l'âme, d'un enthousiasme réfléchi qui se dirigeaient constamment vers l'i[illegible] »

Platon suivit pendant huit années les leçons de Socrate; lorsque l'accusation sous laquelle le philosophe devait succomber fut [illegible] et ne le laissèrent pas achever son discours. C'est ce discours [illegible] d'œuvre. Après l'exécution de la sentence, [illegible] vivement impres[illegible] *Phédon* avec une élo[illegible] Mégare, [illegible] de [illegible] était de se mettre en possession de toute la science acquise de [illegible] Italie, de grands voyages et de longs séjours dans les principales villes pouvaient seuls le conduire à ce résultat. De Mégare il se rendit en Italie, où les disciples de Pythagore, Archytas de Tarente, Philolaüs d'Héraclée, Eurytas de Métaponte, Timée de Locres, l'initièrent aux doctrines de leur secte; il se rendit ensuite à Cyrène pour étudier la géométrie sous Théodore, et de là en Egypte, ce vieux sanctuaire des sciences. Il séjourna longtemps à Héliopolis, où, suivant Apulée, un prêtre du nom de Sechnuphis lui apprit l'astronomie. De retour à Athènes à la suite de ces pèlerinages philosophiques, il ouvrit dans les jardins d'Académus, situés près de la ville et voisins de son modeste patrimoine, l'école célèbre qui a gardé le nom d'*Académie*. Continuant les traditions socratiques, agrandies de toute la science qu'il avait acquise, il donna à la doctrine du maître des développements tellement considérables qu'il en fit une philosophie presque entièrement nouvelle. A peine son école fut-elle ouverte qu'elle acquit, dans toute la Grèce, une immense renommée; cependant Platon la quitta à diverses reprises. Il fit, à de longs intervalles, trois voyages en Sicile. Dans le premier (390), il s'attira, par sa franchise courageuse, la haine de Denys l'Ancien, qui le fit vendre comme esclave; racheté par des amis, il put revenir à Athènes. Il entreprit le second (368) sur les instances de Denys le Jeune, et dans l'espérance d'inspirer au jeune prince l'amour de la vertu et de la philosophie. Il retourna une troisième fois à Syracuse (361) pour essayer d'obtenir le rappel de Dion, qui avait été banni, et n'échappa lui-même à la prison que par l'intervention d'Archytas. La gloire de Platon remplissait le monde antique et lui mérita l'épithète de **Divin**, que la postérité lui a conservée; tout ce que la Grèce renfermait d'esprits distingués suivait ses leçons, et plusieurs villes lui demandèrent des lois et des constitutions. Au reste, à l'exemple de Socrate, il ne voulut jamais prendre lui-même une part active et directe aux affaires publiques. Lorsqu'il mourut, [illegible] de l'Académie à Speusippe, son neveu.

Les écrits de Platon nous sont presque tous parvenus; mais son enseignement était surtout oral; il sacrifiait volontiers l'écriture morte à la parole vivante. « Tout écrit, dit-il (*Phèdre*, trad. Cousin), doit se réduire, en somme, à un moyen de réminiscence pour celui qui sait déjà; questionné, un écrit ne répond pas; attaqué, il ne se peut défendre; il est incapable d'enseigner. Tout discours tracé par la main est donc une œuvre peu sérieuse, un souvenir imparfait mêlé de [illegible] et il n'est d'enfant légitime et fécond de la pensée qu'un discours sur le juste et le beau quand il est écrit dans l'âme... » Aussi, dans les ouvrages qu'il a composés, il s'est autant que possible rapproché de l'enseignement oral; excepté ses lettres, tous ses écrits sont des dialogues où Socrate est le principal interlocuteur; mais, le plus souvent, Platon n'exprime que ses propres idées, lors même qu'il met ses dogmes dans la bouche de son maître et qu'il s'incarne en lui. Dans ces dialogues, qu'on a nommés des œuvres d'art, des poésies, la doctrine du philosophe n'est pas formulée d'une manière suivie et précise, mais par fragments épars, où règne même quelque incertitude sur plusieurs points de la théologie et de la métaphysique, et qui repoussent toute pensée d'un plan préconçu qui les embrasserait tous, ce qui a fait penser que Platon avait deux enseignements, l'un extérieur et public, l'autre secret et réservé à quelques adeptes. Cependant, quoique la chaîne de la raison démonstrative y soit rompue en mille endroits, il a été possible de déterminer les points essentiels de cette doctrine, surtout en ce qui touche la pure philosophie. La théorie des idées est le principe et le lien de toutes les autres théories. Types éternels, immuables, Verbe ou *Logos* divin, les idées constituent l'essence de tous les êtres; elles ont seules une existence réelle et absolue; les choses individuelles, ainsi que les notions générales que forme notre entendement, n'en sont que de pâles reflets. Emanées du sein de Dieu, qui est leur substance commune, elles sont innées chez l'homme; il ne les produit [illegible] comme un souvenir des existences antérieures. Cette théorie servait également, chez Platon, de base à la morale, à la politique et à l'art : l'idéal du bien, du beau et du vrai, voilà ce que l'homme doit s'efforcer de réaliser dans tous les actes de sa vie.

La philosophie est, pour Platon, la connaissance de l'universel et du nécessaire; elle se divise en dialectique, physique et morale. Il y a trois choses dans l'intelligence : les sensations, les notions, les idées; les sensations correspondent au variable et à l'individuel; les notions, au variable, abstraction faite de l'objet individuel de chaque sensation; les idées correspondent à l'invariable et à l'universel. Les idées ne sont pas de simples conceptions de l'esprit; ce sont les essences mêmes des choses, c'est-à-dire ce qu'il y a de réel, d'éternel, d'universel dans les choses; elles en sont séparées et forment un monde à part au-dessus de la nature phénoménale, le monde des intelligibles. Elles nous viennent de Dieu; elles ont servi de modèles à l'ordonnateur suprême pour l'exécution de ses ouvrages; il les a réalisées sur l'immense théâtre de l'univers; formes éternelles de tout ce qui existe, elles ont reçu le nom d'archétypes. Dieu est le *Logos* ou Verbe qui contient en lui-même de toute éternité ces archétypes et qui a la puissance de les traduire en réalités sensibles. Dieu n'a pu produire le monde en tant que le monde a des caractères diamétralement opposés aux siens. Il existe donc hors de Dieu un principe du variable, de l'imparfait, du fini qui, n'ayant pu sortir de Dieu, existe aussi par soi-même. Ce principe, c'est la matière passive, aveugle, indéterminée, sans forme. Par l'action de Dieu sur la matière, l'invariable et le variable, les archétypes et l'élément informe se mêlent en quelque degré; il en résulte une substance intermédiaire participant de cette double nature; cette substance, c'est l'âme du monde. L'âme du monde s'individualisant, se divisant en âmes diverses, forme les dieux multiples du vulgaire et les hommes en tant qu'êtres intelligents. L'univers matériel est constitué par deux éléments opposés : la terre, principe de la solidité, de la tangibilité du monde; le feu, principe de sa visibilité; l'élément terrestre et l'élément igné sont unis par deux éléments intermédiaires, l'air et l'eau, lesquels, d'une part, sont analogues l'un à l'autre par la fluidité qui leur est commune et, d'autre part, sont analogues aux deux extrêmes, l'air au feu, l'eau à la terre. L'âme de l'homme est une vie immortelle, enfermée dans une prison périssable; elle est douée de trois puissances diverses, l'intelligence ou la raison, le cœur ou le courage et le désir ou l'appétit. La partie supérieure de l'âme, celle qui vit d'idées et des désirs qui leur correspondent, a pour organe la tête; le siège du courage (θυμός) est dans le cœur; celui de la partie inférieure de l'âme est dans les intestins. Les idées, les archétypes, qui sont les principes divins de nos connaissances, sont en même temps la règle de nos actions. La vertu est la conformité de l'action à l'idée du bien suprême. Le principe général de la morale est l'imitation de Dieu. Or, Dieu aime d'un amour infini les idées qui lui ont servi de modèles pour former les réalités; l'homme doit donc aussi, subordonnant les amours inférieurs, l'amour des biens sensibles et périssables, à l'amour des idées ou du bien absolu, n'agir que pour réaliser dans sa sphère d'activité les idées divines. Le beau est la splendeur du vrai ou des idées; la beauté terrestre n'est que la représentation visible de l'éternelle beauté. C'est surtout dans le traité de la *République*, de la *Politique* et dans celui des *Lois* que Platon expose ses idées sur la politique et l'organisation sociale. La *République* est un long dialogue en douze livres, dont l'interlocuteur principal est Socrate. Soit que ce traité renferme les véritables idées de Socrate ou celles de Platon, c'est un plan de république idéale dont se sont inspirés la plupart de ceux qui, depuis, ont émis de semblables conceptions et cherché la perfection dans le gouvernement de la société. Il faut remarquer que Platon lui-même s'est inspiré des institutions de Lycurgue, et l'on dit qu'il a puisé aussi dans les écrits de Protagoras et dans les anciens sophistes. Hippodamus de Milet fut, suivant Aristote, le premier qui écrivit le plan d'une république idéale. On sait que Platon, comme la plupart des philosophes de l'antiquité, se prononça hautement pour la prépondérance politique de l'aristocratie; toutefois, ce que ces grands hommes désignaient sous ce nom n'était pas précisément le gouvernement des riches et des puissants, mais celui des *meilleurs*, des sages, des philosophes, en un mot. Au reste, le mépris le plus amer pour la multitude s'alliait à ce culte exclusif pour la caste brillante des intelligents et des lettrés. La *République* de Platon est partout empreinte de ce fatalisme hautain qui condamne des races entières à une éternelle sujétion et à une éternelle ignorance. Mélange d'aspirations élevées et de conceptions étroites, de nobles rêves philosophiques et d'abjectes chimères, du bon sens de Socrate et du mysticisme de Pythagore, de la liberté grecque et du despotisme oriental, de communauté et de théocratie, elle n'en est pas moins comme le résumé de la sagesse antique, et c'est la source primitive où sont allés puiser tous les philosophes postérieurs qui se sont occupés d'organisation politique. Parmi les gouvernements légaux, Platon donne la préférence à la monarchie; l'aristocratie vient ensuite; la démocratie est la dernière. Le vrai roi gouvernera toujours mieux que la loi, car il embrassera l'infinie variété des êtres et des relations, tandis que la loi est opiniâtre et de courte vue. Néanmoins, la loi est bonne, parce qu'elle s'applique aux masses et que le roi ne pourrait connaître chacun. Mais elle doit dépendre essentiellement de lui et de lui seul. Après ce gouvernement modèle, le gouvernement [illegible] suivant les lois est préférable aux autres. Les lois établies à la suite d'une longue expérience et consacrées par une longue coutume doivent alors être regardées comme inviolables. Platon ne se montre pas moins ennemi du progrès quand il veut soumettre les arts à des règles immuables, à l'exemple de l'Egypte, et quand il bannit de sa république Hésiode et Homère, ces « dangereux conteurs. » Dans l'organisation de sa cité, il divise les citoyens en trois classes ou races : celle des magistrats ou sages, celle des guerriers et celle des artisans. Les premiers sont propres à gouverner : c'est la race d'or; les seconds sont les gardiens de l'Etat : c'est la race d'argent; les derniers sont faits pour obéir aveuglément aux autres : c'est la race de fer. Quant aux esclaves, c'est un bétail; on connaît l'opinion de l'antiquité à ce sujet. On voit que c'est là le régime des théocraties orientales. Mais ici le philosophe, le sage, a remplacé le mage ou le brahmane. Les guerriers vivent ensemble dans un camp, « toujours prêts à réprimer les factions du dedans » et à repousser les attaques du dehors. Nourris en commun aux dépens de l'Etat et libres de tous soins matériels, ils ne possèdent rien en propre, ni terres, ni maisons, ni argent. Leur éducation comprend la gymnastique, l'hygiène, la musique et la morale. Ils sont élevés dans une discipline sévère, qui rappelle l'institut de Sparte. L'influence de Sparte se fait encore sentir dans la situation des femmes dans la cité : « Ce sexe, dit le philosophe, que nous bornons à des emplois obscurs et domestiques, ne serait-il pas destiné à des fonctions plus nobles et plus relevées? N'a-t-il pas donné des exemples de courage, de sagesse, de progrès dans toutes les vertus? » Malgré cette inspiration remarquable pour l'époque, il suppose, en général, l'infériorité des femmes, et c'est sans doute pour la corriger qu'il veut qu'elles reçoivent, comme à Lacédémone, la même éducation que les hommes et qu'elles partagent leurs luttes dans les gymnases et leurs exercices militaires. Il veut aussi que les femmes des guerriers leur soient communes à tous, et donne une suite de prescriptions étranges (pour ne rien dire de plus) sur la réglementation des mariages et les rapports des sexes, suivant l'invariable aberration des législateurs et des philosophes de l'antiquité, qui, dans des vues d'hygiène publique ou pour obtenir l'unité absolue dans l'Etat, réglementaient jusqu'aux sentiments et aux passions, accomplissant ainsi l'immolation de la personnalité humaine sur l'autel de la société. C'est dans la classe des guerriers que sont choisis les magistrats, les chefs suprêmes, la race d'or enfin. Les enfants de cette caste qui réunissent les avantages de la figure aux grâces naturelles et à toutes les qualités du cœur et de l'esprit sont élevés avec le plus grand soin, soumis aux épreuves les plus sévères, instruits dans tous les arts, dans toutes les sciences, astreints à toutes les études, et, quand ils sont enfin sortis triomphants de toutes les épreuves, revêtus de l'autorité souveraine et admis dans la classe supérieure. Pour la race de fer, aucune prescription : elle est faite pour suivre aveuglément l'impulsion des races souveraines. Le traité des *Lois* est, sur plusieurs points, en contradiction avec la *République*, l'élément de la richesse intervient dans la division des ordres de l'Etat; la propriété existe, les pouvoirs sont plus ou moins pondérés; au reste, même tendance à l'oligarchie, même mépris pour les artisans, même rigueur pour les esclaves. En général, tout ce que les anciens ont écrit sur le gouvernement des sociétés ne répond guère qu'à l'idée d'une institution monastique. Des repas publics, une surveillance exacte sur toutes les actions, non du citoyen, mais de l'homme, un éloignement extrême pour le commerce, une discipline militaire, l'égalité dans une caste, l'interdiction des arts et le mépris du travail.

Parmi les dialogues qu'on a sous le nom de Platon, l'authenticité de plusieurs a été contestée, même par les anciens. Ce sont : l'*Epinomis*, l'*Eryxias*, l'*Axiochus*, le *Démodocus*, le *Sisyphe*, le *Minos*, *Sur le juste*, *Sur la vertu*, le *Théagès*, l'*Hipparque* et le recueil des *Définitions*. L'authenticité du *Clitophon*, des *Amants*, du premier *Alcibiade*, du deuxième *Alcibiade*, du *Petit Hippias* et de l'*Ion* paraît suspecte; celle des *Lettres* n'est pas complètement certaine. Les dialogues dont l'authenticité ne semble pas contestable sont les suivants : ***Phèdre***, ***Charmide***, *Lysis*, *Protagoras*, *Euthydème*, *Grand Hippias*, *Apologie*, *Criton*, *Euthyphron*, *Phédon*, *Ménon*, *Gorgias*, *Cratyle*, ***Théétète***, ***Parménide***, *Phèdre*, le *Banquet*, *Timée*, *Critias*, la *République*, les *Lois*, le *Sophiste*, le ***Politique***.

Les meilleures éditions du texte grec sont celles de MM. Baiter, Orelli et Winckelmann (Zurich, 1838); de MM. Schneider et Hirschig, dans la collection Didot; de M. Stalbaum, avec commentaires et arguments (Gotha, 1833). M. V. Cousin a publié une traduction française (*Œuvres complètes de Platon*) (Paris, 1821-1850, 13 vol. in-8°). Cette traduction se fait remarquer par son élégance fidèle; ce qui en fait une œuvre en quelque sorte originale, ce sont les arguments dont l'auteur a su accompagner chaque partie de l'ouvrage et que, malheureusement pour la science, il n'a pas terminés. Le sens, au rapport de MM. Hase, Boissonade et Letronne, est parfaitement saisi; quant à la traduction, tout en restant exacte, elle est si française qu'on la prendrait pour un texte.

— Bibliogr. On a beaucoup écrit sur Platon; les meilleurs ouvrages à consulter sur sa vie et sa doctrine sont les suivants : [illegible] *De rhetorica, quæ sit secundum Platonem* (Paris, 1840, in-8°); Dacier, *Vie de Platon, avec un exposition critique de sa doctrine philosophique* (Paris, 1699, in-12); Heyeks, *De Platonis animorum migratione*

[illegible] 1834, in-4°); [illegible], *De* [illegible] 1849, in-8°); [illegible] 1845, in-8°); [illegible] 1857, in-4°); [illegible] *De la différence entre le Socrate de Xénophon et celui de Platon* (Amsterdam, 1825, in-8°); [illegible] (Gœttingue, 1847, in-4°). Le Prince, la *Muse de Platon; développements de l'hellénisme* [illegible] (Neuchâtel, 1844, in-8°); Ritter, [illegible] 1846); Ruge, *Deux traités d'esthétique platonicienne* (Halle, 1838-1842, in-8°); [illegible], *De Platonis epistolis* (Berlin, 1835, in-4°).

— Allus. hist. **J'aime Platon, mais j'aime encore mieux la vérité.** V. AMICUS PLATO.

Platon et les autres disciples de Socrate, par George Grote (1865, in-8°). Dans ce livre, qui forme le complément naturel d'une partie de son *Histoire de la Grèce*, l'éminent historien anglais retrace à des points de vue tout à fait nouveaux le procès de Socrate, la situation de ce philosophe et de ses disciples à Athènes. On peut dire que c'est surtout une revision de ce procès célèbre, et les conclusions auxquelles l'étude des faits et sa vaste érudition amènent l'auteur sont de nature à étonner. En effet, M. Grote ne tend à rien moins qu'à laver la démocratie athénienne du reproche si souvent répété d'avoir assassiné dans Socrate le plus sage et le plus vertueux des hommes. L'illustre historien s'efforce d'établir que Platon nous a présenté un Socrate imaginaire, haussé et grandi par le génie de son disciple; qu'en réalité Socrate n'était qu'un sophiste sarcastique qui, par ses négations perpétuelles et son scepticisme politique, minait dans l'âme de ses concitoyens la cité républicaine. Ce moraliste, si accrédité depuis deux mille ans, vivait familièrement dans la corruption athénienne, et l'on sait son amitié pour son disciple Alcibiade. Ainsi, tandis que son enseignement ironique sapait les institutions d'Athènes, l'exemple de ses mœurs et ses fréquentations avec les hétaïres amollissaient les âmes athéniennes, qui déjà commençaient à se relâcher. On sait d'ailleurs que Socrate avait peu d'estime pour les choses de la politique et ne cachait point son mépris pour ceux qui les préféraient à son enseignement. Il renvoyait [illegible] aux travaux vulgaires, à leurs champs ou à leurs outils. Ce n'est donc point le philosophe que la démocratie athénienne a puni en Socrate, c'est l'ennemi des institutions républicaines et surtout le précepteur d'Alcibiade, car un instinct secret semblait avertir les prudents Athéniens que de l'avènement de ce jeune intrigant voluptueux aux affaires de l'État daterait la décadence publique. Qu'on se rappelle [illegible], en effet, les causes pour lesquelles Socrate a été condamné : n'était-il point avant tout accusé de corrompre la jeunesse autant par son enseignement que par ses mœurs? N'est-ce point la même accusation que porte contre lui le satirique Aristophane dans sa comédie des *Nuées*, où il nous montre le sophiste occupé gravement à mesurer le saut d'une puce? Selon M. Grote, il faudrait, en même temps qu'Athènes, [illegible] Aristophane de ses poursuites contre Socrate. Aristophane était un grave citoyen, épris de la chose publique et combattant énergiquement contre l'amollissement qui commençait à détendre les vertus athéniennes. Ses attaques contre Euripide même n'avaient pas d'autre raison.

Cet ouvrage de Grote, qui n'a point passé sans contestation, pose sous un autre jour la question socratique; car on ne peut tout d'abord opposer une fin de non-recevoir à l'homme qui a écrit sur la Grèce une histoire qui reste sans rivale. D'ailleurs, avant lui, le docteur Kœchly, professeur à Zurich, avait tenté la même thèse dans une monographie sur Socrate. Le reste de l'ouvrage de Grote est consacré à Platon; on a reproché à cette partie de son œuvre d'avoir plutôt analysé Platon en historien qu'en philosophe; mais les partisans de Platon n'ont point à se plaindre de M. Grote, qui fait honneur à ce philosophe de toute la renommée de Socrate.

PLATON, dit **Tiburtinus**, traducteur italien, né, croit-on, à Tivoli. Il vivait au commencement du XII[e] siècle, connaissait l'hébreu et l'arabe et a laissé des traductions qui sont restées inédites. Nous citerons : *Liber Embadorum, a Savasorda in hebraico compositus; Albategni liber de numeris stellarum; Almansoris capitula de stellis; Ptolemæi quadripartitum; Alkasen liber de revolutionibus nativitatum; Tractatus de geometria practica.*

PLATON (Pierre LEVCHIN, plus connu sous le nom de), prélat russe, né à [illegible], près de Moscou, en 1737, mort en 1812. Il était fils d'un pope et il fit ses études à l'Académie théologique de Moscou. Il y fit preuve de talents si remarquables, qu'étant encore simple étudiant il fut nommé, en 1757, professeur de poésie à cette Académie. L'année suivante, il devint professeur de rhétorique au couvent de Saint-Serge, puis successivement préfet et recteur de cet établissement, où il fut, en outre, chargé de l'enseignement de la théologie. La czarine Catherine II ayant fait, en 1762, une visite au couvent, Platon lui adressa un discours remarquable et prêcha ensuite devant elle avec une telle éloquence qu'elle le choisit pour enseigner au grand-duc héritier, depuis Paul I[er], les principes de la religion. Ce fut pour son élève que Platon écrivit son livre intitulé : *La Foi orthodoxe ou Abrégé de théologie chrétienne* (Saint-Pétersbourg, 1765), qui est regardé comme l'un de ses meilleurs ouvrages et qui fut traduit en plusieurs langues. Créé archimandrite du couvent de Saint-Serge en 1766, Platon devint, en 1770, archevêque de Tver et de Kaschim. Il fut, en outre, chargé d'instruire dans la religion grecque la jeune princesse de Wurtemberg, Maria Féodorowna, fiancée du grand-duc, et fut appelé, en 1775, à l'archevêché de Moscou, où il eut, à partir de 1787, le titre de métropolitain. Il se montra toujours dans ces hautes fonctions un prélat éclairé et tolérant, fonda les écoles de Pocerva, de Swenigorod et de Dmitrow, et contribua efficacement à activer l'essor de la littérature russe. Indépendamment d'un grand nombre de sermons, dont vingt volumes furent publiés de 1779 à 1807, on a de lui une *Vie de saint Serge* (Moscou, 1784), une *Histoire de l'Église russe* (Moscou, 1805, 2 vol.) et la relation d'un voyage qu'il avait fait en 1804 dans la Russie Blanche et dans la Petite-Russie (Saint-Pétersbourg, 1813). Parmi ses discours les plus remarquables, on cite celui qu'il prononça, en 1770, à l'occasion de la victoire de Tchesmé, et surtout celui du couronnement de l'empereur Alexandre (1801), qui fut traduit en grec, en latin et dans plusieurs langues vivantes. Sa *Vie* a été écrite par Sniegireff (Moscou, 1831; 1856, 2e édit.).

PLATON-POLICHINELLE, pseudonyme de l'abbé Antoine Martinet. V. MARTINET.

PLATONICIEN, IENNE adj. (pla-to-ni-si-ain, iè-ne). Qui suit la philosophie de Platon; qui appartient à cette philosophie : *Philosophe* PLATONICIEN. *École* PLATONICIENNE. *Doctrines* PLATONICIENNES.

— s. m. Philosophe de l'école de Platon : *Philon, l'un des plus savants Juifs et Juif de très-bonne foi, fut un zélé* PLATONICIEN. (Volt.)

PLATONIE s. f. (pla-to-nî — de *Platon*, philosophe grec). Bot. Genre d'arbres, de la famille des canellacées ou des guttifères, suivant les divers auteurs, comprenant des espèces qui croissent au Brésil. ‖ Syn. de CHUSQUÉE, genre de graminées.

PLATONIQUE adj. (pla-to-ni-ke). Qui a rapport à la philosophie, au système de Platon.

— Purement idéal, qui n'a aucune réalité physique, par allusion à la philosophie spiritualiste de Platon : *Amour* PLATONIQUE. *La passion des poëtes et des artistes est purement* PLATONIQUE.

— Chronol. *Année platonique*, Révolution à la fin de laquelle on suppose que les corps célestes se trouveront au même lieu où ils étaient lors de la création.

PLATONISANT, ANTE adj. (pla-to-ni-zan, an-te — rad. *platoniser*). Qui platonise, qui suit la doctrine de Platon : *Théologiens* PLATONISANTS.

PLATONISER v. n. ou intr. (pla-to-ni-zé). Suivre la doctrine de Platon : *Des philosophes qui* PLATONISENT.

PLATONISME s. m. (pla-to-ni-sme). Philos. Ensemble des systèmes issus des idées platoniciennes : *Le* PLATONISME *reste le grand mobile du perfectionnement moral de l'homme et l'instrument le plus actif de la sociabilité.* (P. Leroux.)

— Caractère platonique, purement idéal : *Un amour d'un* PLATONISME *absolu*.

— Encycl. « Platon, dit Tennemann (*Manuel de philosophie*, t. Ier de la trad. Cousin), Platon attira autour de lui une foule de disciples et d'admirateurs, parmi lesquels se trouvaient des hommes d'État célèbres et beaucoup de femmes, entre autres Axiothée de Phliunte et Lasthénie de Mantinée. La séparation de diverses parties et de diverses vues réunies dans sa philosophie et la succession d'époques données par un esprit différent firent naître du sein de cette doctrine plusieurs écoles. De là la distinction de plusieurs Académies : à l'ancienne Académie appartiennent Speusippe d'Athènes, mort en 339 av. J.-C., neveu et successeur de Platon et le successeur de ce dernier dans l'enseignement; Xénocrate de Chalcédoine, mort en 314, lequel se rapprocha de Pythagore. Après lui, présidèrent à l'Académie Polémon d'Athènes (314), qui considérait comme le souverain bien une vie ordonnée conformément à la nature, puis Cratès d'Athènes (313), enfin Crantor de Soli, ami et disciple de Xénocrate et de Polémon, maintint encore le système du fondateur de l'école, sauf un petit nombre d'altérations, principalement dans l'enseignement populaire pratique. »

[illegible] Académie, la deuxième, [illegible] siècle, sur les [illegible] de la [illegible], surnommée la moyenne Académie, parce qu'elle se trouve placée entre la première et la troisième. Le principal [illegible] Arcésilas, sur [illegible] Cicéron, [illegible] et [illegible] ments peu précis. Il paraît avoir voulu concilier les doctrines de Platon avec celles de Zénon; le platonisme, dans cette phase, se trouve donc mélangé au scepticisme. La troisième Académie, ou nouvelle Académie, eut pour fondateur Carnéade (170 av. J.-C.); avec lui le *platonisme* inclina vers le probabilisme [illegible] d'aucune notion; Carnéade admettait divers degrés de probabilité. C'est sous cette dernière forme, tel que le professait Carnéade, [illegible] y étant venu lui-même en 155, et que, par une chaîne de disciples, Clitomaque, Lacide, Philon, Antiochus, il se transmit jusqu'à Cicéron, son plus brillant interprète chez les Latins. On voit que le scepticisme avait envahi la plupart des écoles où les idées de Platon avaient eu accès. Néanmoins, au moment de l'apparition du christianisme, le monde ancien tout entier avait subi l'influence de ces idées. Elles gouvernaient les consciences; elles servirent de fondement à la philosophie des alexandrins, chez lesquels le néo-platonisme tient une si grande place; le christianisme lui-même en subit le joug. Les Pères de l'Église, les sectes chrétiennes et surtout [illegible] construisirent laborieusement une dogmatique dans laquelle on retrouve à chaque pas [illegible] christianisme, elles ont obtenu, dans l'histoire des croyances comme dans celle de la pensée, une importance que vingt siècles n'ont pas épuisée.

Nous avons exposé dans la biographie de Platon ses doctrines sur les idées, l'âme, Dieu, le bien, la vertu, c'est-à-dire ce qui constitue, au fond, le *platonisme*. Pour les développements que prirent ces doctrines aux premiers siècles de l'ère moderne, v. NÉO-PLATONISME.

PLATOU (Louis-Stoud), géographe et littérateur norvégien, né à Slagelse en 1778, mort à Christiania en 1833. [illegible] la géographie à l'École des cadets et à l'université de Christiania, de 1811 à 1817, fut nommé ensuite membre du Storthing et secrétaire du gouvernement norvégien. On lui doit, entre autres ouvrages : *[illegible] phie pour les écoles usuelles* (Copenhague, [illegible] *la déclamation* (Christiania, 1806); *Revue his*[illegible] 1808); *Géographie de Danemark et de Nor*[illegible] *des États* [illegible].

PLÂTRAGE s. m. (plâ-tra-je — rad. *plâtre*). Ouvrage fait de plâtre : *Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du* PLÂTRAGE.

— Agric. Action ou manière de plâtrer les terres, d'y répandre et d'y enfouir du plâtre. ‖ Action ou manière de plâtrer les vins, d'y mêler du plâtre.

— Encycl. *Agric. Plâtrage des terres arables*. Le plâtre est un des engrais minéraux les plus usités; son emploi en agriculture était connu des anciens, qui, cependant, s'en servaient fort peu. Ce fut seulement vers 1765 [illegible] de Hohenlohe, le pasteur Mayer étudia plus [illegible]

L'emploi jusque-là si restreint du gypse se répandit bientôt dans toutes les parties [illegible] imagina une qui fut décisive pour ses concitoyens [illegible] environs d'une route très-fréquentée, aux environs de Washington, il répandit du plâtre [illegible]

[illegible] les cultures, on ne pouvait s'en passer.

[illegible] salines.

[illegible] bientôt soumettre les effets du gypse à une appréciation sévère. Elle reconnut que ce sel a besoin pour fertiliser une terre du concours [illegible] effets s'exercent surtout sur les prairies artificielles [illegible] sainfoin, tandis qu'ils sont fort douteux sur les récoltes sarclées, et nuls sur les céréales.

[illegible] alors que les plantes ont acquis déjà un certain développement, et, en même temps, [illegible]

« Au reste, dit M. Boussingault dans son [illegible] principe que tout engrais pulvérulent doit [illegible] Or, rien ne peut contribuer autant à cette [illegible] humides. Le plâtre ne s'en détache ensuite que peu à peu; elles le répandent ainsi dans [illegible]

[illegible] tante qui ressort des r[illegible] qu'il ne pouvait remplacer ni les engrais organiques [illegible] valeur du fourrag[illegible]

[illegible]

N°	Récoltes			
1	[illegible] de profondeur, sous-sol de craie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2	[illegible] moins profonde	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ces résultats prouvent [illegible] les bons effets du plâtre sur la récolte [illegible], qui est [illegible] par suite de l'application de ce nouvel engrais ; les observations suivantes faites sur le trèfle blanc ont conduit M. Smith à d'aussi bons résultats.

CULTURES COMPARÉES DU TRÈFLE BLANC PLÂTRÉ ET NON PLÂTRÉ.

Numéros des expériences.	NATURE DE L'EXPÉRIENCE.	FANES par hectare.	GRAINE par hectare.	POIDS TOTAL de la récolte.
		Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.
1	Sol plâtré	2429	347	2776
	Sol non plâtré	915	61	676
	Différence	1514	286	1800
2	Sol plâtré	1476	190	2686
	Sol non plâtré	545	67	1612
	Différence	951	123	1074

La moyenne de ces deux expériences montre que [illegible] récolte du trèfle blanc non plâtré est [illegible] celle du trèfle plâtré est 225.

Quant aux expériences de M. de Villèle, elles complètent en quelque sorte celles de M. Smith, en les confirmant ; elles ont été recueillies au midi de la France, près de Caraman (Haute-Garonne). Nous donnerons dans le tableau suivant les résultats qu'il a obtenus.

CULTURES COMPARÉES DU SAINFOIN ET DU TRÈFLE PLÂTRÉS ET NON PLÂTRÉS.

NATURE DE LA TERRE.	NUMÉROS des expériences.	CULTURE.	Plâtre par hectare.	Récolte sèche sur prairie plâtrée par hectare.	Récolte sèche sur prairie non plâtrée par hectare.	Excès de la récolte plâtrée sur la récolte non plâtrée.	Valeur en argent de l'excès de fourrage.	Valeur du plâtre employé.	Bénéfice résultant du plâtrage.
			Kilog.	Kilogr.	Kilogr.	Kilogr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Légère, sèche, exposée au midi, 0m,2 et 0m,3 de profondeur, sur craie	1	Sainfoin.	800	3500	2200	1300	52 »	20 »	32 »
	2	Sainfoin.	300	4000	2000	2200	80 »	7,50	72,50
	3	Sainfoin.	600	3300	2100	1200	48 »	15 »	33 »
Forte, argileuse, humide, 0m,5 de profondeur, sur glaise	4	Trèfle . .	500	5000	2500	2500	100 »	12,50	87,50
	5	Trèfle . .	700	4000	2400	1600	64 »	17,50	46,50

Ainsi, le fait est constant : la récolte du trèfle, de la luzerne et du sainfoin est remarquablement augmentée par l'addition du plâtre. Tout surprenant que fût ce résultat, il ne pouvait être revoqué en doute, et il posait devant les agronomes un problème dont ils devaient essayer de donner la solution. L'idée qui se présente tout naturellement à l'esprit, idée que soutint d'abord sir Humphry Davy, fut que les plantes qui bénéficiaient de l'emploi du plâtre en renfermaient sans doute une quantité notable dans leurs tissus et que ce sel, faisant pour ainsi dire partie intégrante des légumineuses, devait être considéré comme indispensable à leur développement.

Malheureusement, l'expérience ne confirme en rien cette manière de voir, et les légumineuses renferment une quantité de sulfate de chaux qui n'est aucunement comparable, par exemple, aux proportions de phosphates qu'on trouve dans toutes les céréales.

M. Liebig proposa ensuite une théorie fort ingénieuse : le chimiste de Munich supposait que l'eau de la pluie, lavant notre atmosphère, se charge des sels ammoniacaux, notamment de carbonate d'ammoniaque, sel volatil que la putréfaction de nombreuses matières animales qui se décomposent à la surface de la terre doit constamment jeter dans l'air. Ce carbonate d'ammoniaque est volatil, de sorte que, s'il tombe sur un champ avec l'eau de pluie qui l'amène en dissolution, il peut, lorsque cette eau s'évaporera de nouveau, s'échapper, se dissiper avec elle dans l'atmosphère, et la terre ne peut en bénéficier ; il ne peut être fixé sur le sol que si, en l'engageant dans une combinaison fixe, on l'empêche de se volatiliser.

Ce serait là, d'après le baron de Liebig, l'utilité du plâtre ; et quand, en effet, on met en contact au sein d'un liquide du carbonate d'ammoniaque et du sulfate de chaux, il se fait une décomposition mutuelle, les deux acides changent de base et l'on obtient un mélange de carbonate de chaux et de sulfate d'ammoniaque.

L'ammoniaque est dès lors fixée par l'acide sulfurique ; elle ne peut plus se volatiliser, et le sol aura reçu un engrais qu'il ne perdra plus.

Si ingénieuse que soit cette théorie, elle ne [illegible] la discussion. Il est [illegible] que toutes les plantes bénéficient de l'action des sels ammoniacaux, et les céréales, entre autres, croissent avec une [illegible] les sols amendés avec les engrais [illegible] ; pourquoi donc, si le plâtre [illegible] ces engrais [illegible] ? M. Boussingault [illegible], au moment où [illegible] carbonate d'ammoniaque avec le sulfate de chaux, il se fait bien la décomposition signalée par M. Liebig, il peut se produire une métamorphose précisément inverse quand le mélange se dessèche ; ainsi, qu'on agite dans un mortier un melange de craie et de sulfate d'ammoniaque, et l'on ne tardera pas à reconnaître que le carbonate d'ammoniaque prend naissance de nouveau et se volatilise ; l'effet obtenu par l'action du plâtre ne serait donc que provisoire, l'ammoniaque ne serait fixée que momentanément, et elle pourrait bientôt se volatiliser de nouveau, quand la terre redeviendrait sèche.

Enfin, M. Kuhlmann proposa une explication très-satisfaisante au premier abord : le plâtre, suivant lui, se décomposait dans la terre arable sous l'influence des matières carbonées qui s'y rencontrent ; ces matières ulmiques oxydées devenaient plus assimilables par les plantes et plus facilement solubles ; le sulfure de calcium produit pouvait, au reste, reprendre de l'oxygène à l'air atmosphérique et se métamorphoser de nouveau en plâtre pour être décomposé plus tard. Il se faisait ainsi dans la terre arable une série d'oxydations et de décompositions successives analogues à celles qu'exercent dans les chambres de plomb les vapeurs nitreuses.

C'est alors que M. Deherain, professeur à l'École d'agriculture de Grignon, ayant commencé ses recherches à ce sujet, pensa qu'elles devaient vérifier les idées de M. Kuhlmann ; il est facile cependant de reconnaître, *à priori*, que cette théorie est incomplète ; car elle n'expliquerait nullement pourquoi le plâtre agit sur les légumineuses et est sans effet sur les céréales. Toutefois, voulant soumettre cette hypothèse à une vérification expérimentale, il songea que, si le plâtre agissait dans la terre arable comme oxydant, il devait favoriser la nitrification comme le fait l'air atmosphérique dans la jachère. Or l'expérience lui prouva nettement que le plâtre ne favorisait en aucune façon la formation de l'acide nitrique. Une deuxième hypothèse fut examinée avec le même insuccès ; le plâtre est, en effet, du sulfate de chaux ; l'introduire dans le sol, c'est donc, en définitive, y mettre de la chaux ; mais ce n'est peut-être pas cependant agir sur les matières azotées insolubles comme le fait la chaux elle-même. M. Boussingault ayant démontré que le chaulage contribue surtout à favoriser la formation de l'ammoniaque aux dépens des matières azotées enfouies dans le sol, il convenait de chercher si le *plâtrage* produit un effet semblable. L'expérience décida autrement.

Ces recherches étant terminées, M. Deherain fut quelque temps avant de savoir à quoi attribuer les bons effets du *plâtrage* sur les prairies artificielles ; toutefois, en examinant la composition des cendres des légumineuses, on est frappé de voir la quantité notable de potasse qui s'y trouve, en même temps qu'il est facile de voir cette quantité de potasse augmentée par le *plâtrage*.

Aussi, malgré le peu de probabilité que le plâtre eût une action quelconque sur la solubilité de la potasse, M. Deherain résolut de rechercher comparativement la potasse que l'eau pouvait enlever à une terre plâtrée et à une terre normale. Les expériences montrèrent que le plâtre a pour effet de favoriser la solubilité de la potasse et de l'ammoniaque en les transformant en sulfates ; on trouve ainsi que :

Sur 100 de potasse, introduits dans une matière absorbante à l'état de carbonate, sont retenus	74
Sur 100 de potasse, introduits à l'état de sulfate.	32
Sur 100 d'ammoniaque, introduits à l'état de carbonate.	80
Sur 100 d'ammoniaque, introduits à l'état de sulfate.	31,5

De ces faits, établis avec une grande netteté, découle une explication très-naturelle d'un grand nombre de pratiques agricoles relatives au *plâtrage*.

Si nous examinons d'abord quelles sont les plantes qu'on plâtre avec avantage, nous reconnaissons immédiatement que ce sont des plantes riches en potasse ; les légumineuses d'abord, notamment le trèfle, le sainfoin et la luzerne ; la vigne, qui enlève au sol une quantité de potasse notable, est aussi plâtrée dans quelques pays.

Or, si nous supposons qu'une terre reçoive des engrais de ferme et des cendres, les carbonates de potasse et d'ammoniaque qui y sont contenus, dissous bientôt par l'eau de pluie, vont pénétrer dans la couche supérieure du sol, où ils vont être retenus par l'argile qui s'y trouve, tellement que la proportion que l'eau pourra en entraîner sera de plus en plus faible à mesure que cette eau ayant traversé des couches plus nombreuses sera descendue plus profondément. Cette propriété absorbante de la terre sera très-profitable aux plantes qui vivent dans les couches superficielles ; aussi voit-on que les céréales, dont les racines s'étalent à la surface du sol, affectionnent particulièrement les terrains argileux, qui retiennent les engrais dans les couches où elles végètent.

Mais il n'en sera plus ainsi pour les légumineuses, dont les racines s'enfoncent au-dessous de la couche arable ordinaire ; les racines du sainfoin, par exemple, pénètrent quelquefois jusqu'à 2 mètres de profondeur et peuvent s'étendre plus loin encore dans les interstices des roches calcaires. Ces plantes pourront peut-être prospérer dans un sol sablonneux où les principes des engrais ne seront pas retenus dans les couches superficielles du sol ; mais il n'en sera plus ainsi dans les terrains argileux, et, pour que les alcalis puissent arriver jusqu'à ces racines profondément enfoncées, il faudra qu'ils échappent aux propriétés absorbantes de l'argile : c'est dans ce cas que l'on fera intervenir le plâtre.

Le plâtre paraît donc avoir sur la terre arable une action tout à fait déterminée, tout à fait spéciale : il a pour but de faire passer les alcalis de la couche superficielle où ils sont habituellement retenus dans les couches profondes où les racines des légumineuses vont chercher leurs aliments.

Quelques-unes des expériences de M. Deherain ont montré que la potasse devenait soluble presque immédiatement après le *plâtrage*. Cette remarque nous explique pourquoi les agriculteurs conseillent de plâtrer les plantes elles-mêmes plutôt que d'ajouter le plâtre sur une terre dépouillée de sa récolte. Dans les deux cas, le plâtre agit seulement sur la terre ; mais s'il mobilise la potasse sans qu'une plante puisse s'en emparer, cette potasse peut être entraînée par l'eau de pluie et perdue ; si, au contraire, la plante est déjà développée, la potasse peut être absorbée à mesure qu'elle se dissout sous l'influence du plâtre. On voit que cette explication détruit l'hypothèse émise par M. Boussingault pour expliquer cette coutume.

En résumé, nous dirons que les effets du plâtre sur certaines cultures sont incontestables, et que le véritable rôle qu'il joue en agriculture a été nettement défini et précisé pour la première fois par M. Deherain. C'est grâce à ce chimiste que l'on explique d'une manière exacte les effets si curieux qu'il produit en particulier sur les prairies artificielles.

— Plâtrage des vins. V. VIN.

PLÂTRAS s. m. (plâ-tra — rad. *plâtre*). Débris d'ouvrages de plâtre : *Un gros* PLÂTRAS *détaché de la cheminée. Anaxagore, pour avoir vu tomber une pierre des nues, inférait que le ciel était une vieille masure toute pleine de cailloux et de* PLÂTRAS. (Naudé.) ‖ Mauvais matériaux de construction : *Maison construite de* PLÂTRAS.

PLÂTRE s. m. (plâ-tre. — Caseneuve et plusieurs autres étymologistes, ne sachant quelle origine assigner à ce mot, l'ont fait venir du mot grec *plassein*, former, façonner, modeler, travailler avec une matière molle, attendu, disent-ils, que le plâtre sert à faire des moulages. Chevallet remarque que *plâtre* est fort ancien dans notre langue et paraît appartenir à ce vocabulaire primitif qui a fort peu emprunté de mots usuels à la langue grecque ; il signale, en outre, le fait que ce mot se retrouve dans tous les dialectes néo-celtiques, ainsi que dans les deux langues auxquelles le celtique a fourni le plus de mots, le français et l'anglais, tandis que les langues néo-latines méridionales, qui ont emprunté beaucoup moins de mots au celtique, ont toutes des dérivés du latin *gypsum* pour désigner le plâtre. De tout cela il conclut que le mot est d'origine celtique et se rapporte au même radical que le kymrique *plastyr*, plâtre, *plast*, enduit ; gaelique *plasdair*, irlandais *plasda*, *plasdach* ; armoricain *plastr*. Mais M. Littré prétend que les mots celtiques proviennent du roman, ce qui renverserait tout l'échafaudage bâti par Chevallet. M. Littré croit qu'il faut faire venir *plâtre* du bas latin *plastrum* et *emplastrum*, emplacement, puis sol, puis pavé, puis plâtre. *Plastrum* est, selon lui, une aphérèse de *emplastrum*, qui du sens d'emplâtre, de chose plate, a passé à celui de sol, de pavé ; l'allemand *pflaster* signifie emplâtre et aussi pavé. Quant au latin *emplastrum*, il vient du grec *emplastron*, emplâtre, substance molle plaquée sur quelque chose, de *en*, sur, avec le verbe *plassein*, ce qui nous ramène, par un chemin différent, à l'étymologie indiquée par Caseneuve). Sulfate de chaux ; sorte de pierre qui, après avoir été cuite, réduite en poudre, délayée avec de l'eau, est employée pour bâtir ou pour mouler : *Pierre de* PLÂTRE *ou à* PLÂTRE. *Carrière de* PLÂTRE. *Four à* PLÂTRE. *Cuire du* PLÂTRE. *Battre du* PLÂTRE. *Gâcher du* PLÂTRE. *Bâtir en* PLÂTRE. *Une figure de* PLÂTRE. *Corniches, rosaces en* PLÂTRE.

— Ouvrage de maçonnerie en plâtre : *Les* PLÂTRES *sont à peine secs.*

— Fam. Blanc de fard : *Cette femme avait deux doigts de* PLÂTRE *sur le visage.*

— *De plâtre*, Sans solidité, sans durée :

N'est-on pas las de tous ces dieux *de plâtre?*
Vers l'avenir tournons enfin les yeux.

BÉRANGER.

— *Essuyer les plâtres*, Habiter une maison, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs, ce qui est considéré comme funeste à la santé.

— *Battre quelqu'un comme plâtre*, Le battre, le maltraiter violemment, par allusion au battage qu'on fait subir au plâtre pour le réduire en poudre : *Mme Paul s'est amourachée d'un grand benêt de vingt-cinq ans ; elle l'épouse ; il est brutal, il la* BATTRA COMME PLÂTRE. (Mme de Sév.)

— Constr. *Plâtre cru*, Pierre à plâtre non encore calcinée. ‖ *Plâtre blanc*, Celui dont on a ôté le charbon. ‖ *Plâtre gris*, Celui à l'égard duquel on n'a pas pris ce soin. ‖ *Plâtre vert*, Celui qui n'a pas reçu une cuisson suffisante. ‖ *Plâtre éventé*, Plâtre qui a perdu sa qualité à l'air. ‖ *Plâtre noyé*, Plâtre gâché avec beaucoup d'eau. ‖ *Plâtre serré*, Celui où l'on a mis peu d'eau. ‖ *Plâtre au sas*, Plâtre qui a été tamisé. ‖ *Plâtre au panier*, Plâtre qu'on a criblé à travers un panier.

— B.-arts. Ouvrage moulé en plâtre ; portrait en plâtre ; copie d'une sculpture moulée en plâtre : *Exposer le* PLÂTRE *d'un groupe destiné à être coulé en bronze. Faire exécuter son* PLÂTRE *par un habile sculpteur.*

— **Encycl.** Industr. Le sulfate de chaux hydraté, plus connu sous les noms vulgaires de gypse, de sélénite et de *plâtre*, se rencontre dans la nature soit en cristaux qui se présentent en prismes volumineux, en fines aiguilles, en lames, en fer de lance, etc., soit en masses à tissu laminaire, fibreux, grenu, compacte ou terreux. Le sulfate de chaux hydraté possède une assez grande dureté ; lorsqu'on le soumet à la calcination, il perd son eau de combinaison et devient pulvérulent et farineux ; mis en contact avec l'eau, il s'hydrate de nouveau et reprend sa dureté primitive.

La cuisson du *plâtre* s'opère dans des fours d'une construction très-simple, qui rappelle celle des fours à chaux. Les arches de ces fours où on introduit le combustible sont construites avec le *plâtre* lui-même ; on charge les voûtes avec de plus gros fragments entre lesquels on ménage des interstices ; on achève de remplir avec des morceaux plus petits et on recouvre la partie supérieure du four avec les débris et la poussière de *plâtre*. Dans chaque arche on fait un feu de bois dont la flamme, en traversant les intervalles des blocs, dessèche et calcine le *plâtre*. Ce mode de procéder est défectueux ; il est aujourd'hui démontré qu'il suffit pour déshydrater le *plâtre* d'une température de 100° à 150°. On a calciné dans des fours à brique ou dans des fours chauffés à la houille ; on a utilisé aussi avec succès la chaleur perdue des fours destinés à d'autres opérations.

Le *plâtre* employé par les mouleurs exige des qualités spéciales ; on l'obtient en calcinant des plaquettes grenues et tendres dans des fours à boulanger, dont la température dépasse à peine le rouge brun. On obtient un *plâtre* dur d'excellente qualité au moyen du procédé suivant : on concasse à la grosseur du poing les *plâtres* cristallisés et on opère une première cuisson soit dans un four chauffé au coke, soit dans un four à réverbère ; après la cuisson, on plonge le *plâtre* dans un bassin de bois épais, contenant une so-

lution aqueuse de 12 pour 100 d'alun, maintenue à la température de 35°, au bout de deux ou trois jours, on fait égoutter le *plâtre* et on le sèche dans des fours à reverbère.

M. Kuhlmann gâche le plâtre avec une dissolution de silicate de potasse; on a proposé aussi le sulfate de zinc. Le *plâtre* est employé dans le fabrication du *stuc*; on le délaye dans une solution de colle blanche encore chaude, de manière à obtenir une pâte de consistance molle, à laquelle on ajoute diverses substances colorantes; on polit le mélange sec à la pierre ponce, à la pierre à aiguiser et au tripoli; enfin on le frotte avec un feutre et de l'eau de savon, puis avec de l'huile. On parvient ainsi à reproduire les teintes et l'aspect des marbres.

Suivant M. Payen, les *plâtres* à texture homogène, lamelleuse, fibreuse ou amorphe et translucide absorbent l'eau uniformément après une cuisson modérée; toutes les particules augmentant presque simultanément de volume forment une masse peu solide. Au contraire, dans les *plâtres* formés d'agglomérations de cristaux grenus séparés par des matières terreuses, l'eau s'introduit d'abord, au moment du gâchage, entre les groupes de cristaux qu'elle ne pénètre que lentement; les premières parties hydratées commencent à se solidifier et limitent ainsi l'écartement des parties voisines; la masse est donc plus dense et plus résistante puisque, à volume égal, il s'y trouve plus de parties solides.

On peut dire que les meilleurs *plâtres* pour les constructions sont ceux qui, à poids egal, exigent le moindre volume d'eau pour se gâcher au degré de consistance habituelle, qui font une prise plus lente et qui, d'un autre côté, pourraient absorber et solidifier le plus d'eau. Un *plâtre* bien préparé doit dégager de la chaleur lorsqu'on le mélange avec l'eau. Le *plâtre* récemment cuit doit être privé du contact de l'air; autrement il absorbe l'humidité et repasse peu à peu à l'état d'hydrate; on dit alors qu'il est éventé. Le *plâtre* le plus estimé est celui qu'on trouve dans les environs de Paris; on a généralement attribué les bonnes qualités de ce *plâtre* à la présence de la petite quantité de carbonate de chaux qui se trouve dans la pierre à *plâtre* de Paris. Nous n'insisterons pas sur l'emploi du *plâtre* dans les constructions.

On fait encore un grand usage du *plâtre* en agriculture, pour amender les terres destinées à être converties en prairies artificielles.

Nous avons raconté au mot PLÂTRAGE comment Franklin, voulant démontrer les bons effets du *plâtre* dans ce cas, écrivit en gros caractères au moyen de poussière de *plâtre* : « Ceci a été plâtré, » sur un champ de luzerne aux portes de Washington; et comment les tiges de luzerne en croissant dessinaient elles-mêmes l'inscription. Le *plâtre* n'agit d'une manière efficace que sur les légumineuses et les crucifères; on l'emploie cru ou cuit, peu importe. V. PLÂTRAGE.

Le sulfate de chaux est soluble dans l'eau à la proportion de 2 pour 1000, à la température de 0° et de 2,4 à 20°; c'est ce qui explique sa présence dans un certain nombre d'eaux naturelles, nommées pour cette raison eaux plâtrées ou séléniteuses. Elles sont dites aussi eaux crues; elles s'opposent à la dissolution du savon, qu'elles décomposent et avec lequel elles forment un savon calcaire insoluble. En incrustant de sulfate de chaux les légumes qu'on y fait bouillir, elles s'opposent à leur cuisson. Un de leurs inconvénients les plus graves, ce sont ces incrustations dures et épaisses qu'elles forment à la longue sur les parois des générateurs de vapeur; elles empêchent le contact entre l'eau et la paroi; si ce contact vient à se produire, la quantité de vapeur formée instantanément détermine quelquefois l'explosion de la chaudière. On y remédie en ajoutant aux eaux soit du carbonate de soude, soit un mélange de glaise et de pommes de terre.

Montmartre, près de Paris, renferme des carrières de *gypse* célèbres par l'excellente qualité de minerai qu'elles fournissent. De là est venu le nom de *plâtre* de Paris.

Le sulfate de chaux existe presque partout, à l'état hydraté. La variété des carrières de Montmartre, Argenteuil, Sannoy et Clamart, près de Paris, présente des cristaux du volume d'une tête d'épingle, agglomérés en masse et unis par du carbonate de chaux. La composition moyenne de la masse est : 70 de sulfate, 18,8 d'eau, 7,6 de carbonate de chaux, 3,2 d'argile et de matières organiques.

Cette variété, reconnue d'excellente qualité, est exploitée de temps immémorial sur une vaste échelle et exportée même à l'étranger jusqu'en Angleterre et en Amérique.

Pour obtenir une bonne pâte homogène, les maçons ne jettent point l'eau sur le *plâtre*, mais le *plâtre* dans l'eau. Les mouleurs ont de plus la précaution de le jeter peu à peu et de manière que la masse solide dépasse toujours le niveau du liquide. Au bout de deux ou trois minutes, ils gâchent et se hâtent d'employer la masse pâteuse, qui prend de minute en minute, avant qu'elle ait commencé à se cristalliser.

La solidité de la pâte dépend de la régularité de sa cristallisation.

Le gypse est employé à une foule d'usages divers dans les arts et dans l'industrie.

Le mortier, composé de *plâtre* et de sable, est employé avec avantage dans toutes les parties des constructions qui ne sont pas directement exposées à l'humidité atmosphérique.

Trempé dans l'eau bouillante, on l'emploie même à l'arrangement des parquets.

Le procédé de calcination suivi à Montmartre est le suivant :

On établit un four de trois murs recouverts d'une toiture en fer ou en bois. On dispose un premier lit de pierres à plâtre, de 0m,04 à 0m,08 d'épaisseur; on construit au-dessus une voûte à feu avec de grosses pierres disposées de telle sorte qu'elles se touchent le moins possible et laissent circuler la flamme entre elles. On entasse sur cette voûte, jusqu'à la hauteur de 3 ou 4 mètres, d'autres pierres de plus en plus petites. On chauffe avec des fagots pendant douze heures.

Lorsque la vapeur d'eau qui se dégage du four commence à diminuer, on charge encore la voûte de petits morceaux de sulfate de chaux, on maçonne avec des pierres plates pour conserver la chaleur. Après douze heures, on étend les pierres sur le sol et on les casse, afin de reconnaître celles qui sont bien cuites, et on les expédie pour être pulvérisées.

L'Angleterre compte plusieurs carrières de pierre à *plâtre*. Dans le Derbyshire, on trouve une remarquable spécialité de gypse, qui sert comme ingrédient principal à la manufacture des poteries de terre. La variété la plus fine est réservée à la fabrication des vases, statuettes, figures et ornements d'albâtre, d'une blancheur si tendre et si délicate qu'on est forcé, si on veut les conserver, de les mettre sous cloche.

— Agric. V. PLÂTRAGE.

PLÂTRÉ EE (plâ-tré) part. passé du v. Plâtrer. Enduit ou garni de plâtre : *Mur* PLÂTRÉ. *Plafond* PLÂTRÉ.

— Fam. Fardé : *Des femmes vieilles et* PLÂTRÉES.

— Fig. Feint, qui n'est point sincère : *Paix* PLÂTRÉE. *Réconciliation* PLÂTRÉE.

— Écon. rur. *Vins plâtrés*, Vins clarifiés par le plâtre.

PLÂTRE-CIMENT s. m. Carbonate de chaux contenant de l'oxyde de fer et une grande quantité d'argile.

PLÂTRER v. a. ou tr. (plâ-tré — rad. *plâtre*). Couvrir, enduire de plâtre : PLÂTRER *une cloison, un plafond*.

— Fig. Farder, déguiser sous des apparences spécieuses, mais fausses : *Qui diantre me poussait à vouloir être de l'Académie? De raisons, je n'en ai point pour* PLÂTRER *cette sottise*. (P.-L. Courier.)

— Agric. Amender avec du plâtre : PLÂTRER *une prairie artificielle*. ‖ *Plâtrer des vins*, Les clarifier avec du plâtre.

Se plâtrer v. pr. Etre enduit de plâtre : *Les cloisons doivent* SE PLÂTRER *avec soin*.

— Fam. Se farder : *Les femmes avaient alors la mauvaise habitude de* SE PLÂTRER.

PLÂTREUR, EUSE s. (plâ-treur, eu-ze — rad. *plâtrer*). Personne qui fait des inventions pour tromper, qui arrange les choses pour en faire accroire. ‖ Vieux mot.

PLÂTREUX, EUSE adj. (plâ-treu, eu-ze — rad. *plâtre*). Qui contient du plâtre, qui est mêlé de plâtre : *Terre* PLÂTREUSE. *Eaux* PLÂTREUSES.

PLÂTRIER s. m. (plâ-tri-é — rad. *plâtre*). Celui qui extrait le plâtre, celui qui le prépare ou le vend. ‖ Ouvrier qui emploie le plâtre.

PLÂTRIÈRE s. f. (plâ-tri-è-re — rad. *plâtre*). Carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre : *Les* PLÂTRIÈRES *des environs de Paris renferment de nombreux débris de pachydermes*. (L. Figuier.) ‖ Endroit où l'on cuit, où l'on prépare le plâtre.

PLÂTROIR s. m. (plâ-troir — rad. *plâtrer*). Techn. Truelle à l'usage des plâtriers. ‖ Outil dont on se sert pour pousser le plâtre dans les trous, dans les joints.

PLATTE s. f. (pla-te). Grand bateau de rivière. ‖ Vieux mot. ‖ Nom que les Lyonnais donnent aux bateaux-lavoirs établis sur la Saône ou le Rhône.

PLATTE (la), rivière des Etats-Unis, appelée aussi *Nebraska*. Elle prend sa source au versant occidental des montagnes Rocheuses, vers 41° de latit. N. et 111° de longit. O., coule à l'E. et se jette dans le Missouri, par la rive droite, sur la frontière de l'Etat d'Iowa, à Plattsmouth. Ses affluents principaux sont la rivière du Loup et l'Elk-Horn, à gauche. Elle est très rapide, partout large et peu profonde et semée de plusieurs îles.

PLATTE (PETITE-), rivière des Etats-Unis (Missouri). Après un cours d'environ 210 kilom. au N. au S., elle se jette dans le Missouri, par la rive gauche. Elle arrose un pays fertile et forme plusieurs chutes.

PLATTE-MONTAGNE (Matthieu VAN PLATTENBERG, en français DE), peintre et graveur flamand, né à Anvers vers 1608, mort en 1660. Il appartenait à une bonne famille flamande alliée aux Nassau. Après avoir étudié la peinture sous André van Ertvelt et Jacques Fouquières et voyagé en Italie, il vint s'établir à Paris. Pendant quelque temps, il y fit pour vivre des patrons et des dessins de broderie, puis il exécuta des portraits et des gravures. Platte-Montagne, appelé aussi **Plattenbourg**, fut un des premiers membres de l'Académie royale de peinture. Il a signé des gravures, exécutées d'une pointe spirituelle et légère, du nom de **Montagne** et **Montaigne**. — Son fils, Nicolas DE PLATTE-MONTAGNE, peintre et graveur comme lui, né à Paris vers 1631, mort en 1706, reçut les leçons de Philippe de Champagne, de Charles Le Brun et de son oncle le graveur Jean Morin, exécuta des tableaux d'histoire, entre autres *Saint Benoît* pour Notre-Dame de Paris, *Sainte Scholastique*, le *Saint-Esprit descendant sur les apôtres*, à Saint-Sulpice, etc., et des portraits. Nommé membre de l'Académie en 1663, il y devint professeur adjoint (1679), puis professeur en titre (1681). Platte-Montagne a gravé, de 1651 à 1694, dans le genre de Morin, des sujets divers et des portraits d'après Philippe de Champagne, Porbus, Janet, etc.

PLATTEN, nom allemand du lac BALATON.

PLATTEUSE s. f. (pla-teu-ze). Ouvrière dentellière de Bruxelles, qui fait les fleurs aux fuseaux.

PLATTSBOURG, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, ch.-l. du comté de Clinton, sur la côte occidentale du lac Champlain, à l'embouchure de la Saranac, à 256 kilom. d'Albany; 7,000 hab. Commerce actif. En 1814, 2,500 Américains, sous le général Macomb, y résistèrent à 14,000 Anglais commandés par sir George Provost; et dans la baie située au devant de la ville, le commodore américain Donnaugh remporta une victoire signalée sur une flotte anglaise.

PLATURE s. m. (pla-tu-re — du gr. *platus*, large; *oura*, queue). Ornith. Division du grand genre colibri.

— Erpét. Genre de serpents venimeux, qui habite l'Inde et l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Les *platures* ou aipysures sont caractérisés par une tête courte, obtuse; un museau mousse; des yeux grands, à pupille circulaire; le corps recouvert d'écailles lisses, rhomboïdales, imbriquées; des lamelles sur les parties inférieures. Ils sont, à beaucoup d'égards, intermédiaires entre les couleuvres et les hydrophis. Le *plature* fascié atteint la longueur de 1 mètre environ; sa queue courte, très-aplatie, se termine par deux grandes écailles; sa couleur est blanchâtre, avec des bandelettes noires transversales en dessus; la tête présente une tache noire et un trait de même couleur étendu longitudinalement derrière les yeux. Ce serpent habite les îles de la mer du Sud; il vit presque toujours dans l'eau, nage avec beaucoup de facilité et se nourrit de poissons et d'animaux aquatiques. Ses mœurs sont d'ailleurs celles des hydrophis. V. ce mot.

PLATUSE s. f. (pla-tu-ze — rad. *plat*). Ichthyol. Nom vulgaire de la plie.

PLATY, préfixe qui signifie *large*, et qui vient du grec *platus*, même sens; le même que le sanscrit *parthu*, *prithu*, large, étendu.

PLATYARTHRE s. m. (pla-ti-ar-tre — du préf. *platy*, et du gr. *arthron*, articulation). Crust. Genre de crustacés isopodes, de la famille des cloportides, très-voisin des porcellions.

PLATYARTHRON s. m. (pla-ti-ar-tron — du préf. *platy*, et du gr. *arthron*, articulation). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit au Mexique.

PLATYASPISTE s. m. (pla-ti-a-spi-ste — du préf. *platy*, et du gr. *aspis*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant deux espèces qui vivent au Chili.

PLATYAUCHÉNIE s. f. (pla-ti-ô-ke-nî — du préf. *platy*, et du gr. *auchên*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, dont l'espèce type vit au Brésil.

PLATYBLEMME s. m. (pla-ti-blè-me — du préf. *platy*, et du gr. *blemma*, face). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des grylliens, tribu des gryllides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent surtout le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique.

PLATYBUNE s. m. (pla-ti-bu-ne — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des faucheurs.

PLATYCAPNOS s. m. (pla-ti-ka-pnoss — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], formé aux dépens des [illegible], et dont l'espèce type [illegible] de la France.

PLATYCARCIN s. m. (pla-ti-kar-sain — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]). Crust. Genre de crustacés [illegible], de la tribu des [illegible], formé aux dépens des crabes, et comprenant [illegible] espèces, qui vivent dans les mers de France, d'Amérique et d'Océanie : *Le* PLATYCARCIN *pagure est* [illegible]. (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Les *platycarcins* ont le front étroit et denté; les [illegible] en avant, les [illegible] comme chez les crabes, ainsi que la bouche, les pattes et l'abdomen; la carapace bombée et très-élargie, à bords latéro-antérieurs divisés par [illegible] lobes dentiformes. Les crustacés de ce genre habitent les côtes de la France, de l'Amérique et de la Nouvelle-Zélande. Le type est le *platycarcin* pagure, dont la carapace, presque deux fois plus large que longue, peu bombée, est d'un rouge brun en dessus et blanchâtre en dessous, et les pinces noires. Il vit sur nos côtes, où on l'appelle poupart, houvet ou tourteau; il atteint quelquefois le poids de cinq livres et sa chair est très-estimée.

PLATYCARPE s. m. (pla-ti-kar-pe — du préf. *platy*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des bignoniacées, et comprenant des espèces qui croissent sur les bords de l'Orénoque : *Le genre* PLATYCARPE, *créé par de Humboldt et Bonpland, doit être conservé; mais sa place n'est pas encore définitivement fixée*.

PLATYCARPHE s. f. (pla-ti-kar-fe — du préf. *platy*, et du gr. *karphê*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PLATYCÉLIE s. f. (pla-ti-sé-lî — du préf. *platy*, et du gr. *koilia*, intestins). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Grenade.

PLATYCÉPHALE s. m. (pla-ti-sé-fa-le — du préf. *platy*, et du gr. *kephalê*, tête). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des joues cuirassées, comprenant plus de vingt espèces qui habitent surtout la mer des Indes : *Le* PLATYCÉPHALE *se tient caché sous le sable*. (A. Guichenot.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, formé aux dépens des rhynchophores.

— **Encycl.** Ichthyol. Les *platycéphales*, rangés autrefois parmi les cottes, sont remarquables par leur tête très-déprimée, tranchante par les bords, armée de quelques épines, mais non tuberculeuse; les palatins ayant une rangée de dents aiguës; les branchies à sept rayons couverts d'écailles; les ventrales grandes, à six rayons, placées en arrière des pectorales. Le *platycéphale insidiateur* a la tête presque semblable à une spatule; le corps entièrement couvert d'écailles, brun foncé en dessus, blanchâtre en dessous; la caudale blanche, mêlée de jaune. Il atteint la longueur de 0m,50. Il a l'habitude de s'enfouir dans le sable, pour tendre des embûches aux autres poissons; de là son nom spécifique. C'est en sondant les gués dans lesquels il se cache que les pêcheurs parviennent à le débusquer et à le prendre.

PLATYCERE s. m. (pla-ti-sè-re — du préf. *platy*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, [illegible], comprenant [illegible] l'Europe et les Etats-Unis : *Les* PLATY[illegible] *sont très-[illegible] des [illegible]*. (H. Lucas.)

PLATYCÉROS s. m. (pla-ti-sé-ross — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]). [illegible] Nom [illegible] chez les auteurs [illegible].

PLATYCERQUE s. m. (pla-ti-sèr-ke — du préf. *platy*, et du gr. *kerkos*, queue). Ornith. Genre d'oiseaux [illegible], de la famille des perroquets, formé aux dépens des perruches, et comprenant les espèces à queue large.

PLATYCHEILE s. f. (pla-ti-kè-le). Entom. V. PLATYCHILE.

PLATYCHEIRE s. f. (pla-ti-kè-re — du préf. *platy*, et du gr. *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite le Brésil.

PLATYCHELE s. m. (pla-ti-kè-le — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, [illegible] toutes [illegible] l'Afrique [illegible].

PLATYCHILE s. f. [illegible] — du préf. *platy*, et du gr. [illegible]. [illegible] l'Afrique [illegible] PLATY[illegible].

— Bot. Genre [illegible] des [illegible] l'espèce type [illegible] aussi PLATYCHEILE.

PLATYCLERE s. m. (pla-ti-klè-re — du [illegible]). [illegible] PLATYCLERE [illegible] de son corps. (Chevrolat.)

PLATYCODON s. m. (pla-ti-ko-don — du préf. *platy*, et du gr. [illegible], tige). Bot. Genre de plantes, de la famille des campanulacées, tribu des wahlenbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la région méditerranéenne et dans le [illegible] de l'Asie.

PLATYCOPE s. [illegible] (pla-ti-ko-pe — du préf. [illegible], et du gr. *kopê*, rame). Entom. Genre [illegible] coléoptères tétramères, de la famille [illegible], tribu des brachydérides, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Afrique australe.

PLATYCORYNE s. m. (pla-ti-ko-ri-ne — du préf. *platy*, et du gr. *korunê*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Asie et l'Afrique.

PLATYCRANIE s. f. [illegible] — du préf. *platy*, et de *cranion*. Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, comprenant trois espèces, qui habitent l'Amérique.

PLATYCRATÈRE s. m. (pla-ti-kra-tè-re — du préf. *platy*, et du gr. *kratêr*, coupe). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des saxifragées, tribu des hydrangées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Japon.

PLATYCRÉPIDE s. f. (pla-ti-kré-pi-de — du préf. *platy*, et du gr. *krepis*, chaussure). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, dont l'espèce type vit aux îles [illegible].

PLATYCRINITE s. m. (pla-ti-kri-ni-te — du préf. *platy*, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes crinoïdes, comprenant plusieurs espèces fossiles, des terrains de transition et du terrain crétacé.

PLATYDACTYLE s. m. (pla-ti-da-kti-le — du préf. *platy*, et du gr. *daktulos*, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckotiens, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent l'Afrique et l'Amérique du Sud.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des gryllions, comprenant cinq espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

— Encycl. Erpét. V. GECKO et GECKOTIENS.

PLATYDÊME s. m. (pla-ti-dè-me — du préf. *platy*, et du gr. *desmos*, lien). Myriap. Genre de myriapodes diplopodes, de la famille des polydesmides, dont l'espèce type vit au Guatemala.

PLATYDÈME s. f. (pla-ti-dè-me — du préf. *platy*, et du gr. *demas*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, comprenant plus de cinquante espèces, réparties dans les diverses régions du globe, mais surtout en Amérique.

PLATYDÈRE s. m. (pla-ti-dè-re — du préf. *platy*, et du gr. *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, dont l'espèce type habite l'Égypte. ‖ Syn. de CALATHE et de PŒCILE, autres genres d'insectes.

PLATYGASTRE s. m. (pla-ti-ga-stre — du préf. *platy*, et du gr. *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, type du groupe des platygastrides, comprenant plus de cent espèces, répandues dans les diverses régions du globe : *Le corps des* PLATYGASTRES *est allongé.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *platygastres* ont le corps allongé ; la tête grosse, portant sur le vertex trois yeux lisses, disposés en triangle ; les antennes coudées, plus grosses à l'extrémité chez les femelles ; les mandibules terminées par deux dents ; l'abdomen long et aplati, et les pattes de longueur moyenne. Les nombreuses espèces de ce genre sont de très-petite taille et de couleurs sombres ou noires, mais très-luisantes. Leurs larves vivent aux dépens de celles d'autres insectes, notamment de certains diptères, tels que les cécidomyies, très-nuisibles aux céréales et dont elles font une grande destruction ; à ce point de vue, elles rendent d'éminents services. L'espèce type est le *platygastre* de Bosc ; il est noir et très-petit ; on le trouve souvent en mai, sur les fleurs, aux environs de Paris.

PLATYGASTRIDE adj. (pla-ti-ga-stri-de — rad. *platygastre*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au platygastre. ‖ On dit aussi PLATYGASTÉRIDE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, ayant pour type le genre platygastre.

PLATYGÉNIE s. f. (pla-ti-jé-nî — du préf. *platy*, et du gr. *geneion*, menton). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, dont l'espèce type habite l'Afrique tropicale.

PLATYGLOSSATE adj. (pla-ti-glo-sa-te — du préf. *platy*, et du gr. *glôssa*, langue). Entom. Qui a la langue élargie.

— s. m. pl. Syn. d'APIAIRES, famille d'insectes hyménoptères.

PLATYGNATHE s. m. (pla-ti-ghna-te — du préf. *platy*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant deux espèces, originaires de l'île Maurice.

PLATYGONIE s. f. (pla-ti-go-nî — du préf. *platy*, et du gr. *gônia*, angle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant quatre espèces réparties dans les diverses provinces de la Russie.

PLATYHOLME s. m. (pla-ti-ol-me — du préf. *platy*, et du gr. *olmos*, cylindre). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des praocites, comprenant cinq ou six espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

PLATYLÉPIDE s. f. (pla-ti-lé-pi-de — du préf. *platy*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux îles Maurice et de la Réunion.

PLATYLOBE s. m. (pla-ti-lo-be — du préf. *platy*, et du gr. *lobos*, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Australie.

PLATYLOBÉ, ÉE adj. (pla-ti-lo-bé — du préf. *platy*, et de *lobe*). Bot. Qui a des lobes ou segments très-larges.

PLATYLOME adj. (pla-ti-lo-me — du préf. *platy*, et du gr. *lôma*, bordure). Bot. Qui a des feuilles largement bordées.

PLATYLOPHE s. m. (pla-ti-lo-fe — du préf. *platy*, et du gr. *lophos*, panache). Ornith. Syn. de LOPHOCITTE.

— Bot. Genre d'arbres, de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, comprenant deux espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PLATYMÈNE s. m. (pla-ti-mè-ne — du préf. *platy*, et du gr. *mênê*, croissant). Bot. Syn. de TRACHYMÈNE.

PLATYMÈRE s. m. (pla-ti-mè-re — du préf. *platy*, et du gr. *mêros*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces, qui habitent la Cafrerie.

PLATYMÉRIE s. f. (pla-ti-mé-rî — du préf. *platy*, et du gr. *meros*, partie). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Manille.

PLATYMÉTOPE s. m. (pla-ti-mé-to-pe — du préf. *platy*, et du gr. *metôpon*, front). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Asie et l'Afrique.

PLATYMISCIE s. m. (pla-ti-miss-sî). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PLATYNASPIDE s. f. (pla-ti-na-spi-de — du gr. *platunôs*, large ; *aspis*, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des aphidiphages ou des sécuripalpes, tribu des coccinellides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PLATYNE s. f. (pla-ti-ne — du gr. *platunos*, large). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, dont l'espèce type habite la Guinée.

— s. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant une quinzaine d'espèces dont la plupart habitent l'Europe.

PLATYNÈME s. m. (pla-ti-nè-me — du préf. *platy*, et du gr. *nêma*, fil). Bot. Genre d'arbres, rapporté avec doute à la famille des malpighiacées, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

PLATYNEURE adj. (pla-ti-neu-re — du préf. *platy*, et du gr. *neuron*, nerf). Bot. Qui a de larges nervures.

PLATYNOCHÈTE s. m. (pla-ti-no-kè-te — du gr. *platunos*, large ; *chaitê*, crin). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des brachystomes, tribu des syrphides, dont l'espèce type habite la Barbarie.

PLATYNOPTÈRE s. m. (pla-ti-no-ptè-re — du gr. *platunos*, large ; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, comprenant six espèces qui habitent l'Amérique équatoriale.

PLATYNORRHYNQUE s. m. (pla-ti-no-rain-ke — du gr. *platunos*, large ; *rhugchos*, bec). Entom. Syn. de PHLEOPHILE.

PLATYNOTE s. m. (pla-ti-no-te — du préf. *platy*, et du gr. *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des asidides, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Inde et l'Afrique australe. ‖ Syn. de PLAGIONOTE, autre genre d'insectes.

PLATYODON s. m. (pla-ti-o-don — du préf. *platy*, et du gr. *odous*, dent). Moll. Section du genre mye, comprenant les espèces qui ont les dents cardinales plus larges et moins saillantes.

PLATYOLOPHE s. m. (pla-ti-o-lo-fe — du préf. *platy*, et du gr. *lophos*, crête). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des opilions.

PLATYOME s. m. (pla-ti-o-me — du préf. *platy*, et du gr. *ômos*, épaule). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant une soixantaine d'espèces, toutes originaires de l'Amérique équinoxiale.

PLATYOMIDE s. f. (pla-ti-o-mi-de — de *platyome*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, voisin des platyomes, et dont l'espèce type habite la Nouvelle-Zélande.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, caractérisée surtout par la côte des premières ailes plus ou moins arquée à la base, et qui correspond au grand genre pyrale ou tordeuse.

PLATYONYQUE s. m. (pla-ti-o-ni-ke — du préf. *platy*, et du gr. *onux*, ongle). Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des portuniens, comprenant quatre ou cinq espèces, dont trois vivent sur les côtes de France.

PLATYONYX s. m. (pla-ti-o-nikss — du préf. *platy*, et du gr. *onux*, ongle). Mamm. Genre de mammifères édentés fossiles.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces, qui habitent le Brésil et la Guyane. ‖ Syn. de SÉBARIS, autre genre d'insectes.

PLATYOPE s. f. (pla-ti-o-pe — du préf. *platy*, et du gr. *opê*, face). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant sept espèces qui habitent les diverses provinces de la Russie.

PLATYPALPE s. m. (pla-ti-pal-pe — du préf. *platy*, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, tribu des empides, formé aux dépens des tachydromies, et comprenant environ vingt-cinq espèces qui habitent la France.

PLATYPE s. m. (pla-ti-pe — du préf. *platy*, et du gr. *pous*, pied). Mamm. Syn. d'ORNITHORHYNQUE, genre de mammifères marsupiaux.

— Ornith. Syn. de FULIGULE, genre de la famille des canards, ayant pour type le canard morillon.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des scolytides, comprenant une vingtaine d'espèces, la plupart américaines, et dont une seule habite l'Europe : *Les* PLATYPES *vivent dans le bois carié.* (Chevrolat.) *Les* PLATYPES *ont le corps cylindrique et linéaire.* (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *platypes* sont caractérisés par un corps cylindrique et linéaire ; la tête un peu prolongée antérieurement ; les antennes assez courtes, à massue très-comprimée, à anneaux peu ou point distincts ; les tarses longs, à articles simples, entiers. Ce genre, voisin des bostryches et des scolytes, renferme une dizaine d'espèces, qui se trouvent ordinairement sur les arbres cariés, dans l'intérieur desquels on suppose que les larves se nourrissent. Le *platype cylindre* ne dépasse guère $0^m,005$ de longueur ; tout son corps est brun, un peu velu ; les élytres sont couvertes de stries profondes ; les antennes, les pattes et le dessous du corps sont d'un brun marron. Cette espèce est répandue dans toute l'Europe. Le *platype de Maravigna* a été trouvé à l'état fossile dans l'ambre jaune de la Sicile.

PLATYPÉTALE adj. (pla-ti-pé-ta-le — du préf. *platy*, et de *pétale*). Bot. Qui a de larges pétales.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des camélinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions boréales de l'Amérique.

PLATYPÈZE s. f. (pla-ti-pè-ze — du préf. *platy*, et du gr. *peza*, pied). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, type de la tribu des platypézines, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe.

PLATYPÉZIN, INE adj. (pla-ti-pé-zain, i-ne — rad. *platypèze*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la platypèze.

— s. f. pl. Tribu d'insectes diptères, de la famille des athéricères, ayant pour type le genre platypèze.

PLATYPHYLLE adj. (pla-ti-fi-le — du préf. *platy*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

— s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des locustiens, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— Bot. Syn. de RAMALINE, genre de lichens.

PLATYPODE adj. (pla-ti-po-de — du préf. *platy*, et du gr. *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédoncules larges.

— s. m. Bot. Syn. de CALLISÈME.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères marsupiaux, ayant pour type le genre ornithorhynque.

— Ornith. Division de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les doigts extérieurs unis dans presque toute leur longueur, tels que l'alcyon, le calao, le momot, le todier, le manakin et le guêpier.

PLATYPRIE s. f. (pla-ti-prî — du préf. *platy*, et du gr. *priôn*, scie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Inde et le Sénégal.

PLATYPROSOPE s. m. (pla-ti-pro-zo-pe — du préf. *platy*, et du gr. *prosôpon*, face). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, tribu des staphylins, comprenant cinq ou six espèces répandues dans l'ancien continent. ‖ Syn. d'OXYGONE, autre genre d'insectes.

PLATYPTÈRE s. m. (pla-ti-ptè-re — du préf. *platy*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale.

PLATYPTÉRIDE adj. (pla-ti-pté-ri-de — rad. *platyptérix*). Entom. Qui ressemble au platyptéryx.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre platyptéryx.

PLATYPTÉRIE s. f. (pla-ti-pté-rî — du préf. *platy*, et du gr. *pteron*, aile). Ornith. Syn. de MOUCHEROLLE et de PLATYRRHYNQUE.

PLATYPTÉRIS s. m. (pla-ti-pté-riss — du préf. *platy*, et du gr. *pteris*, fougère). Bot. Syn. de VERBÉSINE, genre de composées.

PLATYPTÉRIX s. m. (pla-ti-pté-riks — du préf. *platy*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des platyptérides, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Europe centrale : *Les* PLATYPTÉRIX *sont répandus dans la France et l'Allemagne, où on les trouve depuis mai jusqu'en septembre.* (Lucas.)

— **Encycl.** Les *platyptéryx* ont pour caractères : un corps plus ou moins grêle ; la tête petite ; les antennes courtes, pectinées chez les mâles, ciliées chez les femelles ; les palpes inférieures très-petites et presque coniques ; la trompe courte ou presque nulle ; les ailes grandes, les supérieures à sommet prolongé et recourbé en faucille, recouvrant très-peu les inférieures, toutes presque horizontales dans le repos. Les chenilles sont nues, à quatorze pattes et se terminant par une queue simple et tronquée. Les chrysalides, saupoudrées de blanc et de bleuâtre, sont renfermées dans un léger cocon de soie, entouré lui-même d'une feuille à demi roulée. Ce genre a des affinités multiples avec les bombyx, les phalènes et les pyrales ; aussi est-il assez difficile de fixer sa place dans la série naturelle.

« Les chenilles des *platyptéryx*, dit M. H. Lucas, apparaissent deux fois l'an, la première en mai et en juin et la seconde en septembre ; celles de la première époque subissent toutes leurs métamorphoses dans le courant de l'été ; celles de la seconde passent l'hiver en chrysalide et ne donnent leur papillon qu'au printemps suivant. Toutes ces chenilles vivent sur les arbres et ce n'est guère qu'en les élevant qu'on se procure leurs papillons, qu'il est très-rare de rencontrer volant dans les bois ou ailleurs. Ces chenilles se changent en chrysalide dans une feuille roulée. Cette chrysalide est contenue dans un cocon demi-transparent, et celui-ci est attaché aux parois de la feuille par de gros fils de soie qui ressemblent à des câbles qui retiennent un vaisseau à l'ancre ; il offre encore une autre particularité : c'est d'être ouvert par le bout opposé à celui par lequel le papillon doit sortir, la chenille ayant ménagé cette issue, en le construisant, pour se débarrasser de la dépouille de la peau, qui l'aurait gênée dans l'intérieur très-étroit de ce cocon, après s'y être changée en chrysalide. »

Parmi les espèces de ce genre, six habitent l'Europe. Le *platyptéryx faucille*, qu'on peut regarder comme le type, a près de $0^m,04$ d'envergure ; les ailes d'un jaune feuille morte plus ou moins clair, chacune ayant en dessus cinq lignes brunes ondulées et légèrement arquées. La chenille est d'un rouge brun en dessus et d'un vert pâle en dessous ; elle vit sur le chêne, le bouleau, l'aune, le saule et le tremble. Cette espèce est répandue dans toute l'Europe et n'est pas rare aux environs de Paris. Le *platyptéryx lacertin* est plus petit ; il a les ailes d'un brun feuille morte ; la chenille vit sur le bouleau et ressemble, d'après de Geer, à une fiente d'oiseau tombée sur une feuille. Nous citerons encore les *platyptéryx sicule*, *curvatule*, *hamule*, *unguicule*, etc.

PLATYPYGE s. m. (pla-ti-pi-je — du préf. *platy*, et du gr. *pugê*, fesse). Mamm. Groupe de mammifères rongeurs, qui paraît devoir être réuni aux agoutis.

PLATYRRHINE s. m. (pla-tir-ri-ne — du préf. *platy*, et du gr. *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes américaines, et dont une seule habite l'Europe.

PLATYRRHININ, INE adj. (pla-tir-ri-nain, i-ne — du préf. *platy*, et du gr. *rhin*, nez). Mamm. Qui a le nez déprimé.

— s. m. pl. Grande division de l'ordre des quadrumanes d'Amérique, comprenant les genres qui ont le nez plus ou moins déprimé.

— **Encycl.** On désigne sous ce nom les singes du nouveau continent, caractérisés surtout et se distinguant des singes de l'ancien monde par des narines non saillantes et séparées entre elles par un large espace, ce qui

fait paraître leur nez aplati. Ils ont six molaires de chaque côté des deux mâchoires et sont dépourvus d'abajoues; leurs fesses sont velues et n'offrent jamais de callosités; enfin, leur queue est toujours longue, mais elle est prenante ou non, ce qui a fait diviser ces singes en deux groupes. On range dans le premier les genres *arctée, lagotriche, alouate, sapajou;* dans le second, les genres *sagouin, nocthore, saki*, etc. Quelques auteurs rapportent aussi aux *platyrrhinins*, sous le nom d'*actopithèques*, les genres **ouistiti** et **tamarin**.

PLATYRRHOPALE s. m. (pla-tir-ro-pa-le — du préf. *platy*, et du gr. *rhopalon*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des paussides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les Indes orientales.

PLATYRRHYNQUE adj. (pla-tir-rain-ke — du préf. *platy*, et du gr. *rhugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le museau déprimé, aplati.

— s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, formé aux dépens des phoques, et dont l'espèce type, connue sous le nom vulgaire de *lion marin*, habite les mers boréales et australes.

— Ornith. Genre de passereaux, de la famille des muscicapidées, comprenant six espèces qui habitent surtout l'Amérique : *La plupart des* PLATYRRHYNQUES *ont été confondus avec les todiers*. (Z. Gerbe.)

— Entom. Syn. de CHLOROPHANE.

— **Encycl.** Mamm. Les *platyrrhynques* ont les formes générales des phoques; trente-six dents, dont vingt à la mâchoire supérieure et seize à l'inférieure; les incisives pointues; la région cérébrale très-élevée et le museau élargi. Le *platyrrhynque lion*, vulgairement *lion marin*, est long de 2 à 3 mètres; son corps est entièrement revêtu d'un pelage fauve brunâtre; le mâle a une crinière épaisse, qui lui couvre le cou et une partie de la tête et des épaules; les moustaches sont noires, mais blanchissent, dit-on, avec l'âge. Cet amphibie habite les mers boréales et australes. Le mâle a une voix qui ressemble à un fort mugissement; celle des jeunes est plus faible et plus douce. Le *platyrrhynque molosse* habite les îles Malouines.

— Ornith. Les *platyrrhynques* sont caractérisés par un bec court, très-déprimé, très-élargi, garni de longues soies roides à sa base, à mandibule supérieure très-échancrée à la pointe; des narines étroites, percées sur les côtés du bec; des ailes courtes; des tarses médiocres, faibles et courts. Ces oiseaux, souvent confondus avec les todiers et les gobe-mouches, habitent les régions tropicales. Ils se cachent et s'embusquent dans les branches des arbres ou dans les buissons et de là ils s'élancent pour saisir au vol les insectes ailés dont ils font leur nourriture. On assure que leur chant est agréable. L'espèce type est le *platyrrhynque brun*, dont le plumage est d'un brun jaunâtre, avec la tête d'un gris plombé et la gorge blanche. On le trouve au Sénégal et au Brésil.

PLATYSCÈLE s. m. (pla-tis-sè-le — du préf. *platy*, et du gr. *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des mélasomes, tribu des blapsides, comprenant six espèces qui habitent la Russie : *On trouve les* PLATYSCÈLES *à terre*. (Chevrolat.)

— Arachn. Syn. de PALPIMANE, genre d'arachnides.

PLATYSCHISTE s. m. (pla-tiss-schi-ste — du préf. *platy*, et du gr. *schistos*, séparé, fendu). Mamm. Petit groupe de mammifères carnivores, de la division des genettes ou des mangoustes.

PLATYSE s. m. (pla-ti-ze — du gr. *platus*, large). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, du groupe des cucujides, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Hollande.

PLATYSÉMA s. m. (pla-ti-sé-ma — du préf. *platy*, et du gr. *sêma*, étendard). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les bords du fleuve des Amazones.

PLATYSILIQUÉ, ÉE adj. (pla-ti-si-li-ké — du préf. *platy*, et de *silique*). Bot. Qui a des siliques larges, déprimées.

PLATYSME s. m. (pla-ti-sme — du gr. *platusma*, dilatation). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite l'Europe. ‖ Autre genre du même groupe, formé aux dépens des féronies.

PLATYSOME adj. (pla-ti-so-me — du préf. *platy*, et du gr. *sôma*, corps). Zool. Qui a le corps large et déprimé.

— s. m. pl. Syn. de CUCUJIDES.

PLATYSPERME s. m. (pla-ti-sper-me — du préf. *platy*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des camélinées, comprenant les espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PLATYSPHÉRIE s. f. (pla-ti-sfé-rî — du préf. *platy*, et de *sphère*). Bot. Section des sphéries, genre de champignons.

PLATYSTE s. m. (pla-ti-ste — du gr. *platistos*, très-large). Ichthyol. Syn. d'ASPRÈDE.

PLATYSTÉMON s. m. (pla-ti-ste-mon — du préf. *platy*, et du gr. *stêmôn*, filament). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, type de la tribu des platystémonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

PLATYSTÉMONÉ, ÉE adj. (pla-ti-sté-mo-né — rad. *platystémon*). Bot. Qui ressemble au platystémon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre platystémon.

PLATYSTERNE s. m. (pla-ti-stèr-ne — du préf. *platy*, et du gr. *sternon*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite la Guyane.

PLATYSTÈTHE s. m. (pla-ti-stè-te — du préf. *platy*, et du gr. *stêthos*, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des brachélytres, tribu des oxytèles, comprenant sept espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique du Nord.

PLATYSTIGMA s. m. (pla-ti-sti-gma — du préf. *platy*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, tribu des platystémonées, originaire de la Californie.

PLATYSTOME adj. (pla-ti-sto-me — du préf. *platy*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche large.

— s. m. Ornith. Syn. d'EROLLE ou EURYLAIME.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant sept espèces, dont le type est commun en France.

PLATYSTYLE s. m. (pla-ti-sti-le — du préf. *platy*, et de *style*). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, formé aux dépens des loxocères, et dont l'espèce type habite la France.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des espèces qui habitent Java. ‖ Syn. d'OROBE, genre de légumineuses.

PLATYTARSE s. m. (pla-ti-tar-se — du préf. *platy*, et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type habite l'Autriche.

PLATYTHRIX s. m. (pla-ti-triks — du préf. *platy*, et du gr. *thrix*, poil). Mamm. Genre peu connu de mammifères rongeurs.

PLATYTOME s. m. (pla-ti-to-me — du préf. *platy*, et du gr. *tomê*, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, dont l'espèce type habite le midi de la France.

— s. f. Syn. d'HÉMATODE, autre genre d'insectes.

PLATYTRACHÈLE s. m. (pla-ti-tra-kè-le — du préf. *platy*, et du gr. *trachêlos*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des phyllobides, dont l'espèce type se trouve à Siam.

PLATYULE s. m. (pla-ti-u-le — du préf. *platy*, et de *iule*). Myriap. Genre voisin des iules, et dont l'espèce type vit aux environs de Paris : *Le* PLATYULE *d'Audouin*.

PLATYURE adj. (pla-ti-u-re — du préf. *platy*, et du gr. *oura*, queue). Zool. Qui a la queue large et aplatie.

— s. m. Ornith. Syn. de MÉRULAXE et de SYLVIAXE, genres d'oiseaux.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tipulaires, tribu des fongicoles, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PLATYZOME s. m. (pla-ti-zo-me — du préf. *platy*, et du gr. *zôma*, ceinture). Bot. Genre de fougères, de la tribu des gleichéniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

PLAU, petite ville de l'Allemagne du Nord, dans le Mecklembourg-Schwerin, cercle et à 35 kilom. S. de Gustrow, sur la rive occidentale du petit lac de son nom; 3,007 hab. Distilleries; fabrication de draps et lainages. ‖ Le petit lac de Plau, sinus de l'Elde, mesure 12 kilom. du N. au S., sur 4 kilom. de l'E. à l'O.; superficie, 37 kilom. carrés.

PLAUBÉLIE s. f. (plô-bé-lî). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux Antilles.

PLAUDITE, CIVES! (*Citoyens, applaudissez!*) Les Romains, assemblés au théâtre, accueillaient les poëtes et les applaudissaient avec transport, et les poëtes ne rougissaient pas de leur demander, avec une noble audace, la digne récompense du fruit de leurs veilles, par cette formule ou d'autres équivalentes : *Plaudite, cives!*

« Je ne m'inquiète point du *plaudite*, écrivait la reine Christine à Chanut; il est difficile qu'un dessein mâle et vigoureux plaise à tout le monde. »

D'ALEMBERT.

« Breloque se tenait là, ferme du jarret, le poignet à la hanche, le front haut et l'œil assuré, comme un acteur tragique du premier théâtre qui semble préférer le *plaudite, cives!* »

CH. NODIER.

PLAUDREN, bourg de France (Morbihan), cant. de Grandchamp, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Vannes, à la source de l'Arz et du Loc; 2,317 hab. Vestiges de voies romaines et d'anciens camps retranchés; nombreux dolmens, menhirs et cromlechs.

PLAUEN, ville de Saxe, cercle et à 35 kilom. S.-O. de Zwickau, sur la rive gauche de l'Elster-Blanc; 23,355 hab. Gymnase; école normale primaire. Industrie très-active. Manufactures de toiles damassées, de mousseline; filatures de coton, de laine; papeteries; fabriques de machines, d'instruments de musique; blanchisseries. Entrepôt de sel. Commerce consistant en produits fabriqués, denrées coloniales. Importante exploitation de houille aux environs. Cette ville, située dans une belle vallée, est irrégulièrement bâtie sur un terrain accidenté; elle est dominée par son vieux château, appelé Radschim, qui fut jadis la résidence d'un bailli impérial. Patrie de Bœttcher.

PLAUSIBILITÉ s. f. (plô-zi-bi-li-té — rad. *plausible*). Caractère de ce qui est plausible : *La* PLAUSIBILITÉ *d'une assertion*.

PLAUSIBLE adj. (plô-zi-ble — lat. *plausibilis*; de *plausum*, supin de *plaudere*, applaudir, proprement battre des mains. Delâtre rapporte ce mot à la racine sanscrite *plu*, qui, selon lui, joindrait au sens de couler, flotter, naviguer, s'élancer, souffler, la signification de battre). Qui peut être approuvé, admis, qui a une apparence spécieuse : *Raisonnement* PLAUSIBLE. *Système* PLAUSIBLE. *Excuse* PLAUSIBLE. *La flatterie, quand elle a quelque prétexte* PLAUSIBLE, *peut n'être pas aussi pernicieuse qu'on le dit*. (Volt.)

— **Syn. Plausible, probable, vraisemblable.** Ce qui est *plausible* paraît digne d'approbation; nous ne pouvons guère le blâmer et, par extension, nous ne pouvons guère prendre sur nous de le déclarer faux. Ce qui est *probable* s'appuie sur des raisons qui produisent presque la certitude ou au moins qui font pencher notre jugement vers la croyance à la réalité. Ce qui est *vraisemblable* se présente à nous avec les apparences de la vérité; mais il n'y a peut-être que les apparences et la chose aurait besoin d'être examinée plus sérieusement.

PLAUSIBLEMENT adv. (plô-zi-ble-man — rad. *plausible*). D'une manière plausible : *L'immortalité de l'âme est la chose la plus universellement, religieusement et* PLAUSIBLEMENT *retenue par tout le monde*. (Charron.)

PLAUTE (Marcus Accius PLAUTUS), célèbre poëte comique latin, né à Sarsina (Ombrie) vers 250 av. J.-C., mort à Rome en 184. On ne sait rien de sa famille ni de sa jeunesse. Ses premières comédies furent représentées à la fin de la seconde guerre punique et correspondent aux années 207, [illegible]. Aulu-Gelle remarque qu'il brillait au théâtre en même temps que Caton à la tribune, et cette indication suffit pour qu'on puisse poser dans sa biographie un jalon solide. D'un autre côté, Cicéron nous apprend qu'il mourut en 184, dans un âge avancé. En se vouant à son goût pour le théâtre et en initiant les Romains, peu lettrés encore, aux finesses de l'art comique, Plaute dut se résigner à flatter leurs mœurs incultes, à leur plaire par des scènes dont la grosse gaieté, l'indécence même nous choquent [illegible] scène romaine dans un état assez précaire. Livius Andronicus, [illegible] et Nævius, ses prédécesseurs, [illegible] qu'ils réussi encore à [illegible] le goût de leurs auditeurs et à polir la langue inculte du Latium. Des farces grossières ou des traductions du grec, appropriées à des mœurs nouvelles et tout à fait rudes, étaient les seuls modèles qu'il pût consulter; aussi ne s'y arrêta-t-il pas et alla-t-il puiser directement ses inspirations dans le théâtre grec. Remarquons [illegible] litique d'Aristophane ne pouvait avoir aucun succès à Rome [illegible] de sa vie quelques allusions dans le goût du [illegible] charme, était seule possible sur la scène romaine. Plaute imita ou traduisit les meilleures, [illegible] d'un goût et d'un style qui lui appartiennent [illegible]

[illegible]

intéressantes avec les éléments un peu uniformes et animer d'une vie véritable des masques bien peu différents les uns des autres. C'est là son génie propre et ce qui lui a mérité [illegible] poëtes comiques. Le côté matériel du théâtre, les moyens de mise en scène étaient heureusement plus favorables. Les théâtres à Rome, au temps de Plaute, n'étaient que provisoires, mais on les construisait avec le plus grand luxe, aux frais de [illegible] mes. La scène de Rome, sous ce rapport, n'était point inférieure à celle d'Athènes.

Plaute se fit entrepreneur de représentations publiques et, tout jeune encore, devint riche et célèbre; quelques auteurs veulent qu'il ait donné sa première pièce à dix-sept ans. Mais il ne sut pas conduire sa fortune, il fit faillite, comme on dirait de nos jours, et, conformément à la loi des Douze Tables, il devint l'esclave d'un créancier qu'il n'avait pu payer. Sous cette loi d'une sévérité draconienne, [illegible] et lui fit, dit-on, tourner la meule dans un [illegible] ce détail. Réduit à cette misérable condition, Plaute n'en garda pas moins tout son génie; redevenu libre, il put reprendre enfin sa carrière interrompue, réparer les désastres de sa fortune et accroître encore sa réputation. Nous ne savons rien de plus de sa vie.

Cent trente comédies ont été attribuées à Plaute; mais Varron ne reconnaissait l'authenticité que de vingt et une que, pour ce motif, Aulu-Gelle appelle *varroniennes*. De cette série, il ne nous en manque qu'une seule, la *Vidularia*, qui existait encore dans quelques manuscrits au XVe siècle et qui s'est perdue depuis. Comme Shakspeare, Plaute s'était souvent borné à remanier de vieilles pièces, ce qui explique le nombre considérable de celles qu'on lui attribue et dont l'authenticité est contestée. Tels étaient les *Jumeaux*, les *Lions*, la *Bague*, la *Vieille*, le *Double viol*, la *Béotienne*, le *Campagnard*, les *Associés de la mort*, qu'Attius et Varron pensent être d'un autre comique inconnu pour nous, Aquilius; ce n'étaient sans doute aussi que des traductions libres du grec. Aulu-Gelle, cependant, attribue encore à Plaute un certain nombre de comédies que Varron rejetait et qui ne nous sont point parvenues : la *Béotienne*, où il reconnaissait toute la force comique du vieil auteur et dont il cite un passage excellent; le *Nervolaire*, le *Détroit*, qu'il reconnaissait au même signe comme authentiques; le *Satyrion* et l'*Insolvable* que, dit-il, Plaute avait composées alors qu'il était au moulin. Heureusement, les vingt que nous possédons suffisent pour [illegible]

[illegible] Plaute était tombé en désuétude au siècle d'Auguste. Horace en riait quelque peu : [illegible] tinguer un bon mot d'un mot grossier. » La [illegible] de l'éruption qui ensevelit la ville.

Les plus célèbres des comédies de Plaute sont : l'*Amphitryon*, que Molière a si spirituel-[illegible]

[illegible] peint les physionomies, dont il re- [illegible] langage imagé, manque assurément [illegible] le père, c'est que Plaute le rend [illegible] sant et vous force, quoi que vous en ayez, à le trouver tel. La plupart de ses sujets sont des plus scabreux; tantôt, dans l'*Asinaire*, c'est un père et un fils qui font ensemble un singulier marché, celui d'acheter une malheureuse fille que leur livre sa propre mère et de s'en servir en commun; tantôt, dans la *Casina*, c'est un vieillard libertin que l'on dupe, qui croit enlever à son fils une jolie maîtresse et qui conduit au lit, déguisée en femme, un robuste [illegible] une volée de coups de bâton; tantôt, comme dans le *Pœnulus*, le *Perse*, le *P*[illegible], l'action se passe tout entière dans la maison d'un *leno*, entre ses pensionnaires et leurs clients. Il est vrai que Plaute emprunte ordinairement ses sujets et leurs principaux développements à des auteurs grecs, mais les critiques lui demandent [illegible] compte de ce choix. D'ailleurs, tout en imitant, Plaute est resté lui-même et il a su donner à ce qu'il empruntait une physionomie toute romaine. C'est là son [illegible].

« L'originalité de Plaute, dit M. Charles Labitte, n'est pas uniquement dans ses bouffonneries; tous les personnages de son théâtre ne sont pas des caractères grecs. De jeunes fous et de vieux libertins, des pères dupes et des courtisanes insatiables, assurément il y en a partout, et ceux du Latium pouvaient très-bien n'être guère différents de ceux de l'Attique. Qu'on voie donc, pour peu qu'on y tienne, un emprunt fait à la Grèce dans cette suite de types favoris, qui avaient le privilége de toujours provoquer l'hilarité romaine; que l'infâme prostitueur, avec ses habits chamarrés et son gros ventre, soit bafoué par les amoureux qui l'escroquent; que la broche du moindre cuisinier suffise à faire fuir ce soldat fanfaron, qui se vantait tout à l'heure de tuer des éléphants d'un revers de main; que le vorace parasite quitte la cuisine pour relire de l'œil qui lui reste ses vieux cahiers de bons mots et se faire ensuite payer ses lazzi par quelque franche lippée; qu'un esclave, bel esprit effronté, invente, pour filouter son maître, toute une stratégie savante, toutes les combinaisons d'un fripon retors et madré; enfin, que ce cortége d'êtres ignobles ou burlesques passe tour à tour devant nous, j'accorderai qu'ils viennent d'Athènes, eux et leur race, quoiqu'il fût facile de revendiquer en leur faveur le droit de cité et de leur accorder au moins la naturalisation. Cependant, je me trompe fort ou voici, tout à côté, d'autres personnages qui n'ont jamais quitté l'enceinte des sept collines. Ce banquier voleur, qui paye ses créanciers à coups de poing, il sort évidemment de la rue des Vieilles-Échoppes; il va trafiquer d'usure au Forum. Cette épouse, fidèle mais revêche, honnête mais bavarde, n'est-ce pas la matrone des anciens temps? Quel est cet insolent qui se pavane? Un affranchi d'hier, un plébéien parvenu, un client qui le prend sur le haut ton, parce qu'il vend son témoignage, parce que l'habitude du parjure lui permet de ne pas déshonorer par le négoce sa prétendue dignité de citoyen... Décidément, nous sommes à Rome; il suffit d'ouvrir le théâtre de Plaute pour n'en plus douter. A chaque pas, des anachronismes intelligents, de spirituelles inadvertances y trahissent l'intention vraie de l'auteur. Ici, par exemple, on vous dit que le roi Cléon règne céans; mais voilà, quelques vers après, qu'il est question des triumvirs. Là, vous voyez les murs d'Athènes; prenez patience, on ne tardera pas à vous envoyer chez les édiles. Dans une autre pièce, vous croyez être à Épidaure et, quelques scènes plus loin, il sera question du Capitole. »

La première édition de Plaute est celle de Venise (1472); l'une des plus récentes et des meilleures est celle de M. Naudet (collection Lemaire, 1830-1832), à qui l'on doit aussi une excellente traduction française (collection Panckoucke).

Plaute, comédie en trois actes et en vers, par Népomucène Lemercier (Théâtre-Français, [illegible]). La trame de la pièce est parfaitement antique : un jeune Romain amoureux d'une esclave qu'il a vue au port, une amante jalouse qui se substitue à cette rivale, un vieil oncle avare qu'on dupe pour payer la rançon, un père diseur de préceptes moraux et [illegible] à la maîtresse de son fils, un esclave chargé de trouver de l'argent et dont l'esprit s'anime par la crainte du bâton; par-dessus tout cela, Plaute mêlé à l'intrigue, qui devient pour lui un sujet de [illegible], [illegible] l'avare puni, le libertin [illegible] confondu, le fils ramené à la fidélité amoureuse, c'est bien là, en effet, un spectacle auquel eussent souri les contemporains de Lucrèce. Sans doute la crudité des [illegible] a quelque peu disparu et l'on pourrait objecter que la maîtresse de Leusippe est plutôt une veuve enjouée de la connaissance de Marivaux qu'une des courtisanes de la scène latine. Le père, à son tour, n'est pas aussi cynique que les pères [illegible] ne fait pas avec son [illegible] [illegible] qui [illegible]. Mais Dieu ne plaise que ce soit là un reproche!

La pièce est écrite dans le mètre libre de l'*Amphitryon* de Molière et précédée d'un prologue ironique, à la manière des anciens. Napoléon en fit arrêter les représentations parce que Plaute y joue le rôle d'un poëte voué, qui a beaucoup de peine à retrouver son argent; il y vit une allusion directe à une injustice dont se plaignait N. Lemercier qui, exproprié d'un terrain qui lui appartenait et sur lequel on avait fait passer la rue des Pyramides, ne pouvait parvenir à se faire payer : il s'agissait d'une petite somme de cinq cent mille francs. Ce sont là jeux de prince.

PLAUTIEN (Lucien-Fulvius PLAUTIANUS), homme d'État romain, favori de Septime-Sévère, né en Afrique vers le milieu du second siècle de notre ère, mis à mort en 203. Il suivit d'abord la carrière des armes, fut exilé par Pertinax, proconsul d'Afrique, devint le favori de Septime-Sévère, dont il gagna, dit-on, la protection par d'infâmes complaisances, et fut nommé, après l'avénement de ce prince, préfet du prétoire. Comblé d'honneurs et de richesses, Plautien n'usa de son immense crédit auprès de l'empereur que pour se livrer à d'énormes concussions et commettre les cruautés les plus révoltantes. Il imagina des complots et fit mettre à mort un grand nombre de victimes, dans le but de s'approprier leurs dépouilles, se fit rendre les honneurs réservés au souverain et, tel était l'abaissement des esprits, que Rome et les principales villes de l'empire lui érigèrent des statues. « La gloutonnerie, dit Weiss, était le moindre de ses vices; il chargeait tellement son estomac de vins et de viandes que, comme Vitellius, il était obligé de se soulager par les vomissements. Il surpassait par ses débauches les hommes les plus corrompus, et cependant il était si jaloux de sa femme qu'il la tenait renfermée, ne lui permettant jamais de voir personne. » En 202, il fit épouser, avec une pompe extraordinaire, sa fille Plautille à Caracalla. Ce prince, qui détestait Plautien autant que son père Septime-Sévère l'aimait, ne témoigna pour Plautille que de l'éloignement et déclara hautement que le premier usage qu'il ferait du pouvoir serait de se débarrasser du père et de la fille. Plautien ayant appris ce propos forma, dit Hérodien, un complot contre la vie de Caracalla et même contre celle de l'empereur. D'après Dion, ce fut Caracalla qui imagina ce complot pour perdre le favori et qui le dénonça à son père, comme ayant formé l'odieux projet de le mettre à mort. Quoi qu'il en soit, Septime-Sévère, à cette nouvelle, donna l'ordre de mettre le préfet du prétoire à mort. Telle était l'affection que l'empereur avait jusque-là portée à son favori, qu'il écrivait un jour : « J'aime Plautien jusqu'à souhaiter de mourir avant lui. »

PLAUTILLE (Fulvie), fille du précédent, mise à mort vers l'an 211 de notre ère. Elle fut mariée à Caracalla en l'an 203, alors qu'il n'était encore que césar et par l'ordre de son père, l'empereur Septime-Sévère. Plautille était belle fille, spirituelle, mais hautaine et dure, ce qui contribua à la rendre odieuse à son époux. Celui-ci, après avoir contribué au meurtre de Plautien (205), fit exiler Plautille avec son frère Plautius, dans l'île de Lipari, et, devenu empereur, il les fit égorger (211). Plautille avait eu de son mariage deux enfants, un fils, mort tout enfant, et une fille qui suivit sa mère en exil et que n'épargna même pas la monstrueuse sauvagerie de son père. On a des médailles de Plautille en toutes sortes de métaux; les plus rares, selon Beauvais, sont celles en bronze, de coin romain. Une médaille de cette princesse, publiée par M. Mionnet, porte au revers les mots Felix Venus, avec la figure de cette déesse.

PLAVILSTCHIKOFF (Pierre Alexievitch), auteur et acteur dramatique russe, né à Moscou en 1760, mort dans la même ville en 1812. Il débuta en 1780, comme acteur, sur le théâtre de la cour, à Saint-Pétersbourg, se fit remarquer par l'impératrice Catherine, qui le combla de présents, puis se rendit à Moscou (1793), où il continua à suivre la carrière de comédien. En même temps, il composait des poésies lyriques et didactiques et un assez grand nombre de pièces dramatiques. Nous citerons de lui : *Rurik, fondateur de la monarchie russe; Takhmass-Kouli-Khan prince de Sibérie; Yermak, conquérant de la Sibérie*, tragédies en cinq actes; le *Paysan sans terre*, le *Commis de magasin*, les *Frères* [illegible], le *Meunier et le marchand de* [illegible], les *Fiançailles de Kouzkin*, comédies, le *Comte Waltron, Leassa ou les Sauvages de l'Amérique*, drames.

PLAYFAIR (Jean), mathématicien et géologue anglais, né à Benvie, comté de Forfar, en 1748, mort en 1819. Fils d'un ministre presbytérien, il s'appliqua de bonne heure à l'étude des sciences mathématiques et physiques et, à l'âge de dix-huit ans, concourut pour une chaire au collége Maréchal d'Aberdeen. On lui préféra un candidat plus âgé, mais non plus capable, et, quelques années après, la mort de son père, en mettant sa famille à sa charge, le contraignit d'entrer dans les ordres. Il devint en 1773 ministre de sa paroisse natale et, pendant plusieurs années, tout en [illegible] devoirs de son ministère, poursuivit avec ardeur ses recherches et ses travaux scientifiques. Le premier fruit de ces travaux fut un mémoire adressé, en 1779, à la Société royale de Londres, sur l'*Arithmétique des quantités impossibles*, mémoire qui dénotait chez son auteur un rare talent pour les recherches purement analytiques. Ce premier travail fut suivi de plusieurs autres qui établirent la réputation de Playfair et lui valurent, en 1785, une chaire de mathématiques à l'université d'Édimbourg, où il succéda à Dugald-Stewart. Quatre ans plus tard, il devint secrétaire de la classe de physique de la Société royale d'Édimbourg et remplit, à partir de la même époque, les fonctions de secrétaire général de la même société, dont le titulaire, le docteur Robison, ne pouvait s'acquitter à cause de sa mauvaise santé. Il reçut lui-même le titre de secrétaire général en 1805, à la mort de Robison, auquel il succéda également dans sa chaire de philosophie naturelle à l'université d'Édimbourg. Lié intimement avec Jacques Hutton, il fut l'un des partisans de sa théorie géologique, pour la défense de laquelle il publia un ouvrage intitulé : *Éclaircissements sur la théorie de la terre de Hutton* (Édimbourg, 1802, in-8°). Il entreprit même, en 1815, un voyage en France, en Suisse et en Italie, pour y recueillir des observations géologiques, destinées à fournir la matière d'une édition complétement remaniée de ses *Éclaircissements*; mais la mort l'empêcha de la publier. On a encore de lui des *Éléments de géométrie* (Édimbourg, 1795, in-8°), qui furent longtemps employés comme un livre classique à l'université d'Édimbourg, et un *Abrégé de philosophie naturelle* (Édimbourg, 1812-1816, 2 vol. in-8°). Il avait, en outre, fourni une foule de mémoires, d'articles de critique et de notices nécrologiques à la *Revue d'Édimbourg*, à l'*Encyclopædia Britannica* et aux *Transactions de la Société royale d'Édimbourg*.

PLAYFAIR (Guillaume), littérateur anglais, frère du précédent, né à Édimbourg en 1759, mort à Londres en 1823. Après avoir été apprenti chez un mécanicien, puis dessinateur dans une fabrique de Birmingham, il se rendit à Londres, où il se fit publiciste. Vers 1790, il alla fonder à Paris une maison de banque, mais ne réussit point dans cette entreprise et retourna à Londres, où il établit un magasin d'orfévrerie et de bijouterie, qui fut loin de prospérer. En même temps il publia beaucoup d'écrits et de brochures, dans lesquels il attaquait violemment la Révolution et la France. Étant revenu à Paris en 1814, il entra à la rédaction du *Galignani's Messenger*. Certaines insinuations calomnieuses auxquelles il se livra en 1812 dans ce journal, contre le comte de Saint-Morys, récemment tué en duel, le firent traduire en police correctionnelle, où il fut condamné pour diffamation à trois mois de prison et à dix mille francs de dommages et intérêts. Pour se soustraire à cette condamnation, il retourna en Angleterre, où il mourut dans la misère. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Atlas politique et commercial* (1786, in-4°); *Vue générale des forces et des ressources actuelles de la France* (1793, in-8°); *Pensées sur l'état politique actuel de la France* (1793, in-8°); *Histoire du jacobinisme* (1795, in-8°); *Manuel statistique montrant, d'après une méthode entièrement nouvelle, les ressources de chaque État et royaume de l'Europe* (1801, in-8°), traduit en français par Donnant (1802); *Recherches sur les causes de la décadence et de la chute des riches et puissantes nations* (1805, in-4°); *Portraits politiques et modernes, avec des notes historiques et biographiques* (1814, 2 vol. in-8°); la *France telle qu'elle est et non telle que l'a faite lady Morgan* (1820, 2 vol. in-8°), traduit en français par Defauconpret (1820), violente diatribe contre les Français et surtout contre les libéraux, etc.

PLAYFAIR (Hugh-Lyon), chimiste anglais, né au Bengale en 1819, mort en 1861. Il fut élevé à Saint-André, en Écosse, d'où son père était originaire, et alla en 1834 étudier la chimie à l'université de Glascow, où il eut pour professeur Graham, plus tard directeur de la Monnaie. Bien que ses études eussent été interrompues par un voyage aux Indes, il s'était déjà fait connaître par la publication de quelques analyses chimiques, lorsque la renommée de Liebig l'attira, en 1838, à Giessen, où il se livra avec ardeur à l'étude de la chimie organique et découvrit même plusieurs nouveaux composés chimiques. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie, à l'université de cette ville, il revint en Angleterre, où il traduisit le rapport adressé par Liebig à l'Association britannique, sur les *Progrès de la chimie organique*, et devint directeur d'une grande manufacture de calicot. En 1843, il fut nommé professeur de chimie à l'Institution royale de Manchester, et ses leçons y attirèrent un grand concours d'élèves. Il fit partie, à la même époque, de la commission chargée d'étudier l'état sanitaire des grandes villes de l'Angleterre. Nommé ensuite chimiste du Muséum de géologie économique, il s'y livra, avec de La Bèche, à des recherches sur les propriétés combustibles des différentes espèces de houille et analysa les gaz fournis par leur combustion. Les résultats de ses travaux sur ces substances ont été publiés dans les *Mémoires du Muséum de géologie économique*. Lors des préparatifs pour la grande Exposition universelle de 1851, il fut nommé commissaire, spécialement chargé de communiquer avec les comités locaux, et, après l'ouverture de l'Exposition, devint commissaire spécial du département des jurés. Il reçut, en récompense de ses services en cette occasion, l'ordre du Bain et le titre d'écuyer du prince Albert. Il a été nommé depuis secrétaire du département de la science et de l'art.

PLAY OR PAY, mots anglais, usités sur le turf et dont la traduction est *jouer ou payer*. Ils veulent dire que les paris convenus avec cette clause doivent être payés, lors même que le cheval sur lequel on a parié n'aurait pas couru.

PLAZ (Antoine-Guillaume), médecin allemand, né à Leipzig en 1708, mort dans cette ville en 1784. Il commença ses études médicales dans sa ville natale et fut reçu bachelier en médecine en 1726. En 1728, il se rendit à Halle pour y suivre les cours de l'université et y fut reçu docteur au bout d'un an. En 1733, il fut nommé professeur extraordinaire à Leipzig et, en 1749, professeur ordinaire de botanique. Il conserva cette chaire jusqu'en 1754, et prit, à cette époque, celle de physiologie, qu'il abandonna plus tard pour prendre celle de thérapeutique. Nous n'avons de Plaz que les quelques opuscules académiques dont voici les titres : *De corporis humani machina, sapientiæ et providentiæ divinæ teste* (Leipzig, 1725, in-4°); *De usu medico exercitiorum corporis potissimum personis illustribus familiarum* (Leipzig, 1726, in-4°); *De tabaco sternutatorio vulgo* (Leipzig, 1727); *De tussi infantum epidemica* (Halle, 1728, in-4°); *De medica arte instaurata* (Leipzig, 1732, in-4°); *De potus coffeæ abusu catalogum morborum augente* (Leipzig, 1733, in-4°); *De morbis ex munditie intempestiva* (Leipzig, 1743, in-4°); *De morbis ex oblectamentis* (Leipzig, 1748, in-4°); *De flore plantarum; de plantarum plethora; organicarum in plantis partium historia physiologica antehac seorsim ex posita, nunc revisa et aucta* (Leipzig, 1751, in-4°); *De therapia per jucunda* (Leipzig, 1760, in-4°); *De therapia per injucunda* (Leipzig, 1762, in-4°); *De abortibus medicis; de empiricis; de atropa belladonna* (1776, in-4°), etc.

PLAZÉRION s. m. (pla-zé-ri-on — du gr. *plazô*, je lance; *erion*, duvet). Bot. Syn. d'ÉRIOCHRYSE.

PLÉA s. m. (plé-a — du gr. *plea*, pleine). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des népiens, tribu des notonectides, dont l'espèce type vit dans les eaux stagnantes.

PLEAUX, ville de France (Cantal), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Mauriac, dans une plaine, près de la rivière d'Incon; pop. aggl., 1,552 hab. — pop. tot., 2,877 hab. Élève et commerce de chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs. Au hameau de Triniac, on voit de nombreux débris romains; le village d'Enchanet possède dans son église une statue miraculeuse de la Vierge, qui attire un grand nombre de pèlerins.

PLÈBE s. f. (plè-be — lat. *plebs, plebis*; de *pleo*, radical des verbes qui signifient remplir. La *plèbe* est ce qui fait nombre). Chez les anciens Romains, Classe du peuple, par opposition à la classe aristocratique ou des patriciens : *Quand le christianisme naquit, il y avait des maîtres et des esclaves, des classes dominatrices et une* PLÈBE *asservie*. (Lamenn.) *Sous les Césars, l'unité, c'était l'autocratie prétorienne, le pillage des provinces, l'entretien gratuit de la* PLÈBE *de Rome*. (Proudh.)

— Dans les sociétés modernes, Populace, petit peuple, classes inférieures : *C'est l'impudicité qui a perdu la noblesse française et qui perd aujourd'hui bourgeoisie et* PLÈBE. (Proudh.)

— **Encycl.** Hist. rom. La *plèbe* était originairement, à Rome, une population libre, admise au droit de cité sans l'être aux droits politiques des citoyens primitifs. Les historiens ne s'entendent point sur la question de savoir à quelle date les plébéiens commencèrent à former un ordre dans l'État. Suivant Tite-Live, cette distinction existait au temps de Romulus, qui aurait composé les plébéiens de tous les aventuriers auxquels il avait, suivant l'expression de l'auteur latin, ouvert un asile dans la ville qu'il venait de fonder. D'autres prétendent que les premiers plébéiens furent les habitants du territoire sur lequel s'éleva Rome. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce n'est que sous Tullus Hostilius que les plébéiens commencent à figurer comme classe à part dans la cité romaine. Aussi admet-on généralement que la *plèbe* date de ce roi et de l'époque à laquelle il transporta à Rome les citoyens d'Albe vaincue. Ancus Martius transporta de même sur l'Aventin et dans la vallée qui le séparait du Palatin la population des villes latines soumises par ses armes. Tous deux augmentèrent le nombre des plébéiens.

Niebuhr a expliqué, et c'est une de ses découvertes les plus généralement acceptées aujourd'hui, comment, par la transplantation des populations latines à Rome, la *plèbe* fut créée, rivale future du patriciat, qu'elle devait combattre glorieusement et dont, pour son malheur, elle devait un jour trop complétement triompher. Au temps d'Ancus Mar-

tius, les Latins qui composaient la *plèbe*, bien qu'ils fussent dans une condition inférieure à la condition des Sabins, n'en commencèrent pas moins à leur faire, par le nombre, un contre-poids qui devait faire pencher la balance du côté des habitants du Palatin. Cette population, dont le nom est devenu plus tard synonyme de populace, eut longtemps un caractère plus honorable. La preuve, c'est que, dans l'origine, de grandes familles, telles que les *gens Cæcilia*, *Domitia*, *Licinia* et d'autres non moins illustres, furent plébéiennes. Niebuhr a trouvé quelque chose d'analogue dans les institutions du moyen âge ; ainsi, les habitants du terrain qui entourait une ville d'Italie étaient admis dans cette ville, mais sans jouir toujours des droits de citoyen. Dans cette *plèbe* du moyen âge pouvaient se trouver des nobles comme des roturiers; ils n'en jouissaient pas pour cela, plus que les autres, de l'égalité politique. Niebuhr pense que les plébéiens se composèrent surtout des populations soumises qui restèrent chez elles. Nous ne nions point que la condition de plébéiens n'ait dû leur être appliquée; mais la partie de ces populations qui fut transportée sur le Cœlius et sur l'Aventin n'en constitua pas moins, selon nous, le noyau primitif de la vraie *plèbe*. Tite-Live parle d'une multitude, de plusieurs milliers d'hommes établis sur l'Aventin et dans la vallée Murcia. Or, cette vallée, lorsqu'elle eut été transformée en cirque, put contenir près de quatre cent mille spectateurs. L'Aventin fut toujours le mont plébéien par excellence. Dans ses luttes avec les patriciens, la *plèbe* s'y retirait comme sur le mont Sacré. Là se tenaient, durant les troubles de la république, des conciliabules qui avaient une certaine analogie avec ce que nous appelions *clubs* en 1793. Ce fut sur l'Aventin que des terrains furent donnés aux plébéiens par la loi *Icilia*.

Ainsi, à Rome, Latin et plébéien furent synonymes. Le patriciat fut presque exclusivement sabin, dit M. Ampère; aussi, ajoute-t-il, la lutte des patriciens et des plébéiens fut-elle une lutte pour les droits à acquérir et à défendre, et, en même temps, dans le principe, une guerre de race, circonstance qui ne dut pas en diminuer l'âpreté. Quand les plébéiens descendirent du mont Sacré, des féciaux consacrèrent la pacification comme si l'on eût traité de peuple à peuple. Ce fut aussi d'abord une guerre de localités, de quartiers, et pour ainsi dire de paroisses, comme durant le moyen âge en Italie. Chez les plébéiens, parmi lesquels pouvaient se trouver des familles considérables et une aristocratie nationale qui se fondit dans l'aristocratie dominante, l'aristocratie sabine, se trouvait aussi le principe de toute bourgeoisie, la propriété qui devient la richesse. Ils eurent d'abord les propriétés territoriales qu'on leur aurait concédées sur les collines qu'ils occupaient, ou laissées dans leur pays, et ensuite la richesse à laquelle ils purent arriver par le commerce. Les vues de Niebuhr sur les clients sont aussi généralement acceptées que son opinion sur l'origine de la *plèbe;* il a distingué celle-ci des clients, que jusque-là on avait confondus avec elle. En effet, les clients n'étaient pas en lutte avec les patriciens, car ils étaient avec eux dans un rapport de dépendance et de protection. Si le client avait des devoirs envers son patron, le patron en avait aussi à remplir envers son client. Celui-ci portait les armes pour son patron; mais le patron plaidait pour son client, même contre un homme de son rang. Entre eux il n'existait et il ne pouvait exister nulle hostilité de race, nulle séparation de quartier. Il faut en conclure que les clients, dans l'origine, étaient des Sabins, comme la grande majorité des patriciens. C'était parmi les clients des chefs sabins que, dans les premiers siècles de Rome, durent se trouver les artisans. Les Sabins avaient appris certains arts des Etrusques, et un roi sabin, Numa, avait institué les premières corporations d'ouvriers. Il est donc hors de doute que la *plèbe* de Rome était formée des anciennes populations latines transportées dans la ville ou autour de la ville.

La révolution aristocratique qui substitua la république consulaire à la royauté changea peu de chose au sort des plébéiens ; mais elle eut au moins pour résultat de débarrasser la scène du contre-poids qui tenait en équilibre les deux ordres et de laisser libre le champ clos où allait s'entamer cette guerre de races qui forme une des parties les plus dramatiques et les plus émouvantes de l'histoire romaine (v. DROIT, vol. VI, page 1234). L'an 493 av. J.-C., les plébéiens brisèrent enfin l'unité aristocratique de la cité par leur retraite armée sur le mont Sacré; l'oligarchie patricienne, épouvantée de cette formidable résistance, consentit à la création des tribuns de la *plèbe*, magistrats élus exclusivement dans l'ordre plébéien, et dont tout le pouvoir consistait dans l'origine à suspendre l'exécution des sénatus-consultes qui leur paraissaient contraires aux intérêts du peuple (v. VETO). Nous avons déjà fait remarquer que l'accord conclu entre la *plèbe* et le patriciat dans cette circonstance fut consacré par les féciaux comme une véritable paix. Cette première victoire mettait entre les mains de la *plèbe* l'instrument qui allait lui servir à battre en ruine la classe privilégiée. Dès lors le patriciat n'eut plus ni repos ni trêve. Les comices par tribu, où le vote fut recueilli par tête; le droit de rendre des décrets (plébiscites), qui devinrent plus tard obligatoires (280 av. J.-C) pour les patriciens ; la décision suprême dans les accusations capitales; les lois agraires, arme des tribuns, éternels sujets d'épouvante pour la caste usurpatrice ; le mariage entre les deux ordres autorisé par la loi, furent les principales conquêtes de la *plèbe* dans les cinquante années qui suivirent l'institution du tribunat. La lutte continua; elle fut longue et acharnée; mais la démocratie romaine, poursuivant sa marche inexorable, brisa successivement toutes les résistances et arracha un à un tous ses privilèges à l'aristocratie patricienne. Après deux siècles de combat, les plébéiens avaient consommé l'œuvre de l'égalité politique et civile ; ils avaient fixé définitivement la constitution romaine, obtenu l'accession à toutes les grandes magistratures, lesquelles donnaient entrée et droit de vote au sénat (300 av. J.-C.). Leur ambition était satisfaite; car ils n'avaient jamais songé à détruire l'aristocratie, mais à en partager les prérogatives. Une nouvelle aristocratie succéda au vieux patriciat militaire et sacerdotal, mais plus étendue et pour ainsi dire accessible à tous les citoyens. Dans l'origine, le patriciat nous apparaît avec tous les caractères des castes orientales ; il était de la plus haute importance, vu l'influence énorme que Rome devait exercer sur le monde, que ce principe funeste des castes ne prît pas racine en Europe ; on doit donc reconnaître que l'évolution plébéienne fut un grand progrès historique, quel qu'ait été, au reste, le résultat local et particulier de cette évolution.

XII.

PLÉBÉCULE s. f. (plé-bé-ku-le — lat. *plebecula*, dimin. de *plebs*, *plebis*, peuple). Menu peuple, infime populace. ‖ Peu usité.

PLÉBÉIANISME s. m. (plé-bé-ia-ni-sme — rad. *plebéien*). Etat, condition des plébéiens.

PLÉBÉIEN, IENNE s. (plé-bé-iain, iè-ne — lat. *plebeius;* de *plebs*, *plebis*, peuple). Dans l'ancienne Rome, Personne qui faisait partie de la plèbe : *Un* PLÉBÉIEN. *Une jeune* PLÉBÉIENNE. *A Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les* PLÉBÉIENS, *il ne pouvait se résoudre à les élire.* (Montesq.)

— Dans les Etats modernes, Personne qui ne fait point parti de l'ordre de la noblesse ou qui appartient aux classes populaires : *C'est l'égalité devant la justice qui empêche l'officier anglais de se croire d'un autre ordre que le bourgeois et le* PLÉBÉIEN. (E. Laboulaye.)

— s. m. pl. Entom. Nom donné par Linné à une des divisions du groupe des papillons.

— Adjectiv. Qui appartient ou a rapport à la plèbe : *Magistrat* PLÉBÉIEN. *Famille* PLÉBÉIENNE. *La France est devenue républicaine et* PLÉBÉIENNE, *de royale et aristocratique qu'elle était.* (Chateaub.) *Toute tyrannie* PLÉBÉIENNE *est de sa nature fougueuse, insultante & impitoyable.* (J. de Maistre.)

— Antiq. rom. *Jeux plébéiens*, Jeux qu'on célébrait à Rome en mémoire de la paix conclue entre le peuple et le sénat. ‖ *Langue plébéienne*, Langage du peuple de Rome, qui, sous l'empire, se répandit dans les provinces d'Occident.

— **Encycl.** Hist. V. PLÈBE.

— Entom. Linné, qui réunissait dans son genre papillon tous les lépidoptères diurnes, y avait établi six divisions, dont la dernière portait le nom de *plébéiens*. Elle renferme des espèces de moyenne ou de petite taille, mais, en général, de jolies couleurs et dont les chenilles sont le plus souvent contractées sur elles-mêmes, ce qui leur donne l'apparence de cloportes. Linné les subdivisait en deux groupes : les *ruraux* ou *paysans*, dont les ailes portent des taches plus obscures ou d'une teinte plus foncée que le fond (papillons du bouleau, du chêne, argus, arion, phlœas, pamphile, ascanius) et les *civils* ou *citadins*, dont les ailes sont ordinairement marquées de taches œillées ou colorées, brillantes ou transparentes (papillons comma, linea, tages, de la mauve, phidias, cœnee). Ces deux groupes correspondent aux genres actuels polyommate et hespérie.

PLÉBICOLE adj. (plé-bi-ko-le — du lat. *plebs*, *plebis*, peuple; *colo*, je cultive). Néol. Qui cherche à plaire au peuple, à capter sa faveur.

PLÉBISCITAIRE adj. (plé-biss-si-tè-re — rad. *plébiscite*). Politiq. Qui a rapport au plébiscite : *Vote* PLÉBISCITAIRE.

— s. m. Partisan du vote plébiscitaire. ‖ Partisan de la politique de ceux qui recourent au plébiscite, individu qui donne un vote affirmatif dans le plébiscite.

PLÉBISCITE s. m. (plé-biss-si-te — lat. *plebiscitum;* de *plebs*, *plebis*, peuple; *scisco*, je décrète). Hist. rom. Décret émané du peuple romain assemblé par tribus : *Seuls, sans les patriciens et le sénat, les plébéiens pouvaient faire des lois qu'on appela* PLÉBISCITES. (Montesq.)

— Politiq. Vote du peuple par oui ou par non : *Le* PLÉBISCITE *de 1852, de 1870. Vergniaud saisit la plume et rédige précipitamment l'acte de la suspension provisoire de la royauté ; il rentre et lit au milieu d'un profond si ence, et à quatre pas du roi qui l'écoute, le* PLÉBISCITE *de la déchéance.* (Lamart.) *Toute affirmation du suffrage universel est un* PLÉBISCITE *et tous les* PLÉBISCITES *se valent.* (Proudh.)

— **Encycl.** Les *plébiscites*, du temps de la république romaine, étaient des résolutions adoptées et votées par les plébéiens, sur la proposition des tribuns du peuple, dans les comices par tribus. Trois lois furent rendues pour établir l'autorité des *plébiscites*, ce qui prouve que ce ne fut pas sans peine qu'elle s'établit. La première fut la loi Valeria et Horatia, qui décida, après le renversement des décemvirs, l'an de Rome 305, que les *plébiscites* auraient force obligatoire. La seconde, la loi Publilia, présentée l'an 416 par le dictateur Publilius Philo, obligea le sénat à donner sa sanction aux décisions votées par les comices par tribus ; enfin, la loi Hortensia (498) vint consacrer encore une fois la force obligatoire de ces décisions et, à partir de cette époque, elle ne fut plus disputée aux *plébiscites*, qui devinrent une des sources les plus importantes du droit public et du droit privé. Les *plébiscites* contribuèrent puissamment à l'émancipation des plébéiens. Toutefois, c'est à tort que Denys d'Halicarnasse et Montesquieu ont prétendu que, dans le vote de ces lois, les patriciens étaient exclus de la puissance législative. Dans les comices par tribus, tous les citoyens, les patriciens comme les plébéiens, se trouvaient distribués par circonscription territoriale. Tous avaient également droit au vote; mais tous votaient par tête, sur le pied de l'égalité, ce qui était parfaitement juste. Les *plébiscites* disparurent sous le despotisme des Césars.

Pendant la Révolution française, lorsqu'il fut admis en principe que le peuple doit être considéré comme la source exclusive et sans cesse renouvelée de tous les pouvoirs, on vit renaître l'idée des *plébiscites*, c'est-à-dire des résolutions votées directement par la nation, par opposition aux lois votées par les délégués du peuple souverain au pouvoir législatif. Ce fut au sujet du procès de Louis XVI qu'on vit apparaître pour la première fois la demande de l'appel direct au peuple, qui fut repoussé par la majorité de la Convention (v. APPEL AU PEUPLE). Toutefois cette idée fit son chemin. Elle devint en quelque sorte l'essence même de la constitution de 1793. Dans cette constitution, « le Corps législatif, dit M. Faustin Hélie, n'était chargé que de la préparation des lois. Le peuple français, réparti en une multitude d'assemblées primaires, était appelé à les délibérer et à les voter, à moins toutefois que plus des neuf dixièmes de ces assemblées, saisies du projet, se fussent abstenus de réclamer. En ce cas, le projet devenait loi de plein droit. Le rapport précédant le projet de loi devait être envoyé à toutes les communes; mais ce rapport n'aurait pu donner toutes les explications propres à éclairer ce vote et le peuple aurait voté aveuglément. » Rien n'était plus chimérique, en effet, que de donner le vote des lois à la masse des citoyens manquant des lumières suffisantes sur les questions les plus difficiles et les plus controversées. Aussi la constitution de 1793 resta-t-elle à l'état de lettre morte. Elle ne fut jamais mise en vigueur, bien qu'on eût appelé le peuple à l'accepter par un *plébiscite*.

Dans une démocratie, le *plébiscite*, l'appel au peuple pour trancher les questions qui l'intéressent le plus directement a une apparence qui séduit, parce que c'est un hommage rendu à la souveraineté du peuple; mais, en réalité, rien n'est plus décevant et plus dangereux. Pour que le *plébiscite* fût sans danger, il faudrait d'une part qu'on pût donner à la masse de la nation la science générale et la conscience du fait sur lequel elle est appelée à exprimer sa volonté ; d'autre part, que la formule en fût précisée par les seuls mandataires du peuple. Or, qui ne comprend combien difficilement, en pratique, ces deux conditions, surtout la première, peuvent être remplies? « Est-ce bien sincèrement, écrivait en 1870 M. Guéroult, qu'on parle de soumettre au peuple des questions très-compliquées et très-abstraites de mécanisme constitutionnel, qui ne sont peut-être pas comprises en France par cinq cents personnes et auxquelles par conséquent la masse des électeurs ne peut faire d'autre réponse que celle qui lui est suggérée par le pouvoir? C'est une pure fiction, c'est un instrument de césarisme, de gouvernement personnel mal dissimulé sous une forme populaire. » M. Grévy jugeait de même, avec autant d'éloquence que de bon sens, le système plébiscitaire, lorsqu'il disait à la tribune de l'Assemblée nationale, le 19 novembre 1873 : « Le *plébiscite* n'est qu'une fausse déférence pour la souveraineté nationale. La masse des électeurs ne peut ni comprendre ni résoudre les questions si ardues et si complexes qu'on voudrait lui poser. Il y a des démocrates de deux espèces : il y a ceux du gouvernement direct par les masses, et il y a ceux qui admettent le principe de la représentation. Je suis de ces derniers. Je trouve que la masse d'un peuple arrivé à l'état de lumières où sont parvenues les nations modernes n'est point assez éclairée pour résoudre elle-même de telles questions (interruptions et rumeurs). Alors, messieurs les interrupteurs, que faites-vous ici? Pourquoi ne r avoyez-vous pas devant la nation la discussion et le vote de vos projets ordinaires? Pourquoi ne pratiquez-vous pas franchement le principe du gouvernement direct? Si le peuple est capable de statuer sur les grandes questions de gouvernement, à plus forte raison l'est-il de discuter les lois ordinaires que vous votez. Réunissez donc le peuple sur la place publique et laissez-lui le soin de se gouverner lui-même. Nous connaissons, nous, une autre manifestation de la volonté nationale ; c'est la représentation, qui, seule, rend possible, dans les grandes nations, le gouvernement du pays par le pays, mais qui a cet autre avantage de remettre la direction des affaires publiques à l'élite des citoyens, mandataires des autres; c'est le grand principe moderne de la représentation, c'est le principe libéral et parlementaire ; l'autre n'est qu'apparence et déception. »

Si, dans une démocratie, le système plébiscitaire est une déception, il est presque toujours aussi le plus grand des périls. Qu'un ambitieux sans scrupule arrive au pouvoir, et le *plébiscite*, comme le montre l'histoire, devient entre ses mains l'instrument de l'asservissement du peuple. Bonaparte le comprit si bien, qu'après l'attentat du 18 brumaire, il s'empressa de recourir au *plébiscite*, y trouvant un merveilleux instrument pour escamoter au peuple sa souveraineté, son droit, sa liberté, en ayant l'air de le consulter et de s'incliner devant sa volonté souveraine. Depuis lors, le système plébiscitaire s'est incarné dans le régime césarien et on l'a vu reparaître sous le second Empire, replongeant de nouveau le peuple dans le despotisme et lui préparant de nouvelles catastrophes. Sous ce régime, les *plébiscites* ont ratifié successivement tous les attentats et toutes les usurpations : le 18 brumaire, le 2 décembre, l'établissement et le rétablissement de l'Empire; ils ont amnistié, consacré toutes les violences. Et comment s'en étonner? Lorsque celui-là même qui s'est emparé du pouvoir violemment, qui le détient par la force et s'y cramponne, vient dire à une nation : « Choisis entre moi et le néant, entre le joug que je t'impose et l'anarchie, » comment cette nation, pusillanime, effrayée, tremblant pour ses intérêts, ne s'inclinerait-elle pas, n'abdiquerait-elle pas? Grâce à ce terrifiant dilemme, reproduit implicitement dans tout *plébiscite*, quelle que soit la question posée, le système plébiscitaire n'a abouti et ne pouvait aboutir, sous son apparence hypocrite de condescendance envers la souveraineté nationale, qu'à la confiscation de cette souveraineté et au despotisme. L'idée du *plébiscite* est construite de telle façon qu'elle est forcément la négation ironique de ce qu'elle a la prétention d'être. Elle n'est pas seulement l'exagération, elle est la parodie de la démocratie. Sous forme de respect, elle se moque du suffrage universel, elle le jugule en ne lui laissant pas la liberté du choix, et elle devient une véritable dérision lorsqu'on présente au vote plébiscitaire, comme en mai 1870, non plus une question sur un sujet unique, simple et clair, mais sur un ensemble de propositions présentées en bloc, compliquées et disparates. Le prince Jérôme Bonaparte le reconnaissait lui-même lorsqu'il disait au Sénat, le 1er septembre 1869 : « Je n'approuve pas le *plébiscite;* il n'a que l'apparence de la démocratie. C'est le pouvoir législatif exercé directement par le peuple. Eh bien! ce pouvoir me semble, sauf dans des cas très-rares, un pouvoir illusoire. Si l'empereur a le droit de faire un appel direct au peuple, il n'en doit pas user souvent, peut-être jamais ; car le *plébiscite* est une ancre de salut, c'est la dernière étape avant une révolution. Quelle aberration de demander à un peuple des changements à sa constitution! Si le peuple dit : Oui, c'est une [illegible] Si il dit : Non, c'est une révolution. Qu'on le consulte sur un nom propre, dans des circonstances exceptionnelles, sur une question de paix ou de guerre, sur la cession d'une province en cas de guerre [illegible], [illegible]; mais encore [illegible] que celui qui répond sache et comprenne ce qu'il [illegible]. Pour cela, il faut que la question posée soit simple et claire. Combien, dans notre vie publique, avez-vous rencontré [illegible] des questions [illegible]? Gardez donc le [illegible] comme un droit du souverain, mais à la condition qu'il s'en serve le moins possible. »

Les *plébiscites*, comme le montre le tableau que nous [illegible] plus [illegible] été, en France, [illegible]. [illegible] un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] est [illegible] qu. [illegible] une révolution [illegible] [illegible] de [illegible] lorsque son heure [illegible] venue. Son [illegible] effet a toujours été [illegible] pour un temps plus ou moins long un régime despotique. Voilà pourquoi le système plébiscitaire a toujours été et est encore [illegible] au césarisme, cette [illegible]tique et monstrueuse déviation du gouvernement populaire. [illegible] qu'on tient assez [illegible] faire appel à sa souveraineté pour [illegible] plus [illegible], invoquer ses [illegible] qu'on a eu soin de dicter pour lui signifier son abdication, [illegible] est l'essence même de ce régime honteux et démoralisateur, que la France vraiment démocratique a définitivement condamné.

Voici le tableau dont nous avons parlé, qui fait connaître les résultats de tous les *plébiscites* qui ont eu lieu en France :

OBJET DES PLÉBISCITES	NOMBRE DE VOIX	
	POUR.	CONTRE.
Constitution de 1793 (République). . . .	1,801,918	11,610
Constitution de l'an III (république)	[illegible]	49,957
Constitution de l'an VIII (Consulat).	3,911,000	1,569
Sénatus-consulte de l'an X (consulat à vie).	3,568,185	9,074
Sénatus-consulte de l'an XIII (Empire).	3,521,675	[illegible]
Acte additionnel de 1815.	1,300,000	4,206
Constitution de 1852.	7,439,216	640,737
Sénatus-consulte de décembre 1852 (Empire).	7,824,189	253,145
Sénatus-consulte de mai 1870 (révision de la constitution).	7,350,142	1,538,825
Plébiscite de novembre 1870, à Paris (gouvernement de la Défense).	557,996	62,638

Plébiscite (HISTOIRE DU), **racontée par un des 7,500 000 oui**, roman de MM. Erckmann-Chatrian (1872, in-18). Sous ce titre, les auteurs des *Romans nationaux*, où ils avaient si bien décrit les deux premières invasions, ont fait l'histoire de la troisième ou du moins, suivant leur méthode, ils ont raconté la guerre de 1870-1871 à l'aide d'un épisode caractéristique, l'invasion en Alsace et en Lorraine. Au premier abord, le titre semble une malice, puisque le plébiscite n'occupe que quelques pages; c'est comme une farce qui servirait de prologue à la plus lamentable tragédie; mais l'art des auteurs consiste précisément à montrer que le plébiscite avait été la raison d'être de la guerre, à toujours remonter au plébiscite, au milieu des fléaux de toutes sortes répandus sur le pays, comme on remonte des effets à la cause première. « Nous autres, sous nos échoppes ou penchés à nos fenêtres, hommes, femmes, enfants, raconte le narrateur, nous regardions venir ceux qui devaient nous manger, nous ruiner et nous peler la chair des os. C'était en quelque sorte le plébiscite qui s'avançait devant nos yeux, le pistolet et le sabre à la main, les canons et les baïonnettes derrière. »

Ce roman, excellent au point de vue patriotique, n'a pas la verve de ses aînés; il était, en effet, difficile aux auteurs, Lorrains eux-mêmes et dont la patrie est devenue allemande, de ne pas se laisser envahir par la tristesse en racontant tant de scènes de désolation; puis l'imagination, pour être à l'aise, a besoin de ne pas se laisser enfermer dans un cadre de faits trop réels. Il faut que le temps ait passé sur les événements pour qu'on les évoque avec une plus grande puissance que n'en avait la réalité elle-même; ou bien il faut se borner à écrire l'histoire comme témoin oculaire. Au fond, ce livre est bien un livre d'histoire et il n'y a de romanesque que les noms des personnages et une toute petite intrigue d'amour entre la fille du narrateur et un jeune mobile enfermé dans Phalsbourg. Toutes les scènes qui s'enchaînent les unes aux autres, de la comédie plébiscitaire à la cession de l'Alsace et de la Lorraine, sont d'une réalité saisissante. Par le choix du narrateur, un bon maire de village, meunier de son état, les auteurs indiquent qu'ils n'ont pas voulu raconter la guerre au point de vue stratégique, ni faire le récit des batailles, mais montrer l'invasion à l'œuvre, dans les maisons des pauvres gens, sous la forme du pillage organisé. La scène se passe au village de Rothalp, près de Phalsbourg, et on assiste à toutes les péripéties du siège, mais en dehors des murs, du côté des lignes allemandes. Les scènes de l'invasion, d'abord l'immense débâcle des corps de Mac-Mahon et de Failly, puis la grande inondation allemande couvrant instantanément l'Alsace et la Lorraine sont rendues avec ce relief que MM. Erckmann-Chatrian savent donner aux faits, et toutes celles qui suivent, le pillage, les réquisitions, les brutalités des officiers prussiens, la gloutonnerie des soudards « qui se fourrent de la mangeaille jusque dans le nez, » les humiliations de toutes sortes qu'ils font subir, la détresse qui survient quand on a vidé son grenier, sa cave, son armoire et qu'il faut encore livrer à ces affamés des vivres, du vin, des cigares, sous peine de voir flamber sa baraque, toutes ces scènes, finement observées, donnent lieu à autant d'épisodes caractéristiques. Çà et là, semées au courant de la narration, se rencontrent des observations d'une grande justesse, des appréciations patriotiques du rôle qu'a joué le gouvernement de la Défense nationale et des actes de Gambetta, une apologie qui ne perd rien de son éloquence à être exprimée avec la naïveté d'un paysan. De vives silhouettes se détachent du fond monotone des horreurs de l'invasion : des figures d'officiers allemands de toutes sortes, comme en ont vues les départements envahis, de soldats ivres et sales comme des mendiants, de maraudeurs et toute cette cohue de *roulants*, juifs et autres, qui suivaient les armées avec des charrettes, pour les remplir d'horloges, de casseroles, de linge, de meubles et de tout ce que les officiers et les soldats leur vendaient après l'avoir volé. Entre toutes ces figures se dessine celle de l'adjoint Placiard, zélé bonapartiste et fougueux plébiscitaire, qui bat la caisse pour racoler des *oui*, menace les opposants des gendarmes, puis, quand vient l'invasion, déclare que c'est une fausse nouvelle, car « tout ce qui est contre l'empereur est une fausse nouvelle. » Les Prussiens venus, il disparaît, il s'évanouit, il vit dans sa cave; quand ils sont tout à fait installés, il reprend courage, dénonce ceux qui ont de l'argent, des bestiaux; enfin, la défaite consommée, il s'écrie qu'il est Allemand, qu'il a toujours été Allemand; il force à crier : « Vive la vieille Allemagne ! » comme il avait forcé à voter *oui*, et il recommence en faveur de S. M. l'empereur Guillaume la campagne plébiscitaire. Ce bonapartiste, pour qui la patrie est « ce qui donne un bureau de tabac, » est croqué sur le vif.

PLÉC ou **PLÉCO, PLECT, PLECTO**, préfixe qui signifie *plie* et qui vient du grec *plekô*, je plie, le même que le latin *plecto*, *plico*, plier, proprement tresser, lier, tisser.

PLÉCHÂTEL, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Bain, arrond. et à 42 kilom. N.-E. de Redon, près de la rive gauche de la Vilaine; pop aggl., 263 hab. — pop. tot., 2,658 hab. Extraction de pierre à bâtir, haut fourneau, minoterie. Beau menhir, dit Pierre-Longue, en quartz blanc, de 6 mètres de hauteur.

PLECHTCHEIEFF (Serge-Ivanovitch), statisticien russe, né à Moscou en 1752, mort à Montpellier en 1802. Après avoir servi dans la marine, il entra dans l'administration, devint conseiller d'État, fut chargé de diverses missions diplomatiques, fit partie, comme secrétaire, du cabinet du grand-duc Paul et fut nommé vers la fin de sa vie directeur des hospices d'enfants trouvés. Il mourut en France, où il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé. On a de lui : *Journal de voyage depuis l'île de Paros jusqu'en Syrie* (1773); *Vue de l'empire russe dans son état actuel, d'après les nouveaux arrangements* (Saint-Pétersbourg, 1790), la première statistique exacte et détaillée qu'on possède sur la Russie.

PLÉCO, préfixe. V. PLÉC.

PLÉCOLÉPIDE adj. (plé-ko-lé-pi-de — du préf. *pléco*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Dont les écailles sont soudées ensemble.

PLÉCOPODE adj. (plé-ko-po-de — du préf. *pléco*, et du gr. *pous*, pied). Ichthyol. Qui a les nageoires pliées.

— s. m. pl. Famille de poissons. Syn. de GOBIOÏDES.

PLÉCOPTÈRE adj. (plé-ko-ptè-re — du préf. *pléco*, et du gr. *pteron*, aile). Ichthyol. Qui a les nageoires pliées.

— s. m. pl. Famille de poissons comprenant les genres cycloptère, cyclogastre et lépadogastre.

PLÉCOSTE s. m. (plé-ko-ste — du préf. *pléc*, et du gr. *osteon*, os). Ichthyol. Genre de poissons connus aussi sous les noms de LORICAIRE et de CUIRASSIER, et dont les espèces principales habitent surtout les rivières et les mers de l'Amérique du Sud.

PLÉCOTE s. m. (plé-ko-te — du préf. *pléc*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Mamm. Syn. d'OREILLARD, genre de chauves-souris.

PLECT, préfixe. V. PLÉC.

PLECTANE s. f. (plè-kta-ne — du gr. *plektos*, entrelacé). Arachn. Syn. de GASTÉRACANTHE, genre d'arachnides.

PLECTANÉIA s. m. (plè-kta-né-ia — du préf. *plect*, et du gr. *aneis*, élevé). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des plumériées, comprenant des espèces qui croissent à Madagascar.

PLECTANTHÈRE s. f. (plè-ktan-tè-re — du préf. *plect*, et de *anthère*). Bot. Syn. de LUXEMBURGIE.

PLECTE s. m. (plè-kte — du gr. *plektos*, entrelacé). Entom. Syn. de PLECTRE, de CARABE et de PTÉROSTIQUE.

PLECTIQUE adj. (plè-kti-ke — du gr. *plekô*, je plie). Philol. Se dit d'un sigle (>) qui indique un vers d'Homère cité dans un autre écrivain.

PLECTO, préfixe. V. PLÉC.

PLECTOCOMIE s. f. (plè-kto-ko-mî — du préf. *plecto*, et du gr. *komê*, chevelure). Bot. Genre de palmiers de la tribu des lépidocaryées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Java.

PLECTOGNATHE adj. (plè-kto-ghna-te — du préf. *plecto*, et du gr. *gnathos*, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires soudées.

— s. m. pl. Ichthyol. Ordre de poissons osseux, comprenant les genres qui se rapprochent le plus des poissons cartilagineux, et qui comprend deux familles, les gymnodontes et les sclérodermes.

— **Encycl.** Les *plectognathes* sont surtout caractérisés par la nature de l'articulation de la mâchoire supérieure, qui s'engrène par suture aux os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité; de là leur nom. Ils ont en outre le squelette fibreux, des côtes et un bassin rudimentaire; des nageoires ventrales très-peu développées ou même nulles; l'opercule qui couvre les branchies toujours caché sous une peau épaisse, ne laissant voir à l'extérieur qu'une petite fente pour la sortie de l'eau qui a servi à la respiration. « Du reste, dit A. Guichenot, les *plectognathes* se font remarquer par la singularité de leurs formes et par la nature des téguments qui recouvrent leur peau; leur corps est ordinairement sphérique ou ovale, dépourvu d'écailles, et généralement recouvert de pièces dures et solides, tantôt lisses, quelquefois armées de piquants. Leur canal intestinal est très-ample, leur régime est par conséquent moins carnassier que celui des autres poissons. Leur chair est sèche, peu abondante, et ne peut servir d'aliment qu'aux pauvres qui n'en peuvent avoir de meilleur. Il paraît que les animaux marins les dédaignent, soit qu'ils répugnent à s'en nourrir, soit qu'ils trouvent trop de peine à broyer l'enveloppe qui sert à les protéger. » Ces poissons diffèrent du reste entre eux par leur organisation et leurs mœurs. On les divise en deux familles, les gymnodontes, comprenant les genres diodon, triodon et tétraodon, et les sclérodermes, renfermant les genres coffre et baliste.

PLECTORRHAMPHE s. m. (plè-kto-ran-fe — du préf. *plecto*, et du gr. *rhamphos*, bec). Ornith. Syn. de PLECTORRHYNQUE.

PLECTORRHYNQUE s. m. (plè-kto-rain-ke — du préf. *plecto*, et du gr. *rhugchos*, bec). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des melliphagidées, voisin des philédons, et dont l'espèce type habite l'Australie.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squamipennes, dont l'espèce type vit dans la mer des Indes.

PLECTRANTHE s. m. (plè-ktran-te — du gr. *plektron*, éperon; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, type du groupe des plectranthées, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent les régions les plus chaudes de l'ancien continent et de l'Australie : *Le* PLECTRANTHE *frutescent est originaire du Cap de Bonne-Espérance* (P. Duchartre.)

PLECTRANTHÉ, ÉE adj. (plè-ktran-té — rad. *plectranthe*). Bot. Qui ressemble au plectranthe.

— s. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des labiées, tribu des ocimoïdées, ayant pour type le genre plectranthe.

PLECTRE s. m. (plè-ktre — gr. *plêktron*; de *plêssein*, frapper, qui est rattaché par Delâtre à la racine sanscrite *parc*, *pric*, *princ*, *parg*, *prig*, *pring*, mettre ensemble, joindre, toucher. Eichhoff rattache *plêssein* à la racine sanscrite *plus*, nuire, consumer). Antiq. Petite verge avec laquelle on frappait les cordes de la lyre, pour jouer de cet instrument. ‖ On dit aussi PLECTRUM.

—Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes de l'Amérique équinoxiale. ‖ On dit aussi PLECTRIS s. f.

PLECTRITE s. f. (plè-ktri-te — du gr. *plêktron*, éperon). Bot. Genre de plantes, de la famille des valérianées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

PLECTROCARPE s. m. (plè-ktro-car-pe — du gr. *plêktron*, éperon; *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des zygophyllées, comprenant des espèces qui croissent sur les Andes.

PLECTROCÈRE s. f. (plè-ktro-sè-re — du gr. *plektron*, éperon; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent Saint-Domingue.

PLECTROCHÈRE s. m. (plè-ktro-kè-re — du gr. *plêktron*, éperon; *choiros*, porc). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des porcs-épics, dont l'espèce type habite Bahia.

PLECTRODÈRE s. f. (plè-ktro-dè-re — du gr. *plêktron*, éperon; *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant quatre espèces qui habitent les régions centrales de l'Amérique.

PLECTROMÈRE s. m. (plè-ktro-mè-re — du gr. *plêktron*, éperon; *méros*, cuisse). Entom. Syn. de CURIUS.

PLECTRONIE s. f. (plè-ktro-nî — du gr. *plêktron*, éperon). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des cofféacées, originaire de l'Afrique équatoriale et australe.

PLECTROPE s. m. (plè-ktro-pe — du gr. *plêktron*, éperon; *pous*, pied). Ornith. Syn. d'ITHAGINE, division du grand genre perdrix.

PLECTROPHANE s. m. (plè-ktro-fa-ne — du gr. *plêktron*, éperon; *phainô*, je parais). Ornith. Genre de passereaux formé aux dépens des bruants, et comprenant deux espèces qui habitent le nord de l'Europe : *Les* PLECTROPHANES *vivent sur le sol, y passent la nuit et ne se perchent que rarement.* (Z. Gerbe.)

PLECTROPHORE s. m. (plè-ktro-fo-re — du gr. *plektron*, éperon; *phoros*, qui porte). Ornith. Division du genre perdrix.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, de la famille des limaciens, formé aux dépens des testacelles.

PLECTROPOME s. m. (plè-ktro-po-me — du gr. *plêktron*, éperon; *pôma*, couvercle). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent les mers des pays chauds : *Les* PLECTROPOMES *ressemblent aux serrans par la forme.* (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *plectropomes* ressemblent aux serrans par la forme, les nageoires, les dents et les épines de l'opercule; mais ils s'en distinguent par leur préopercule, dont le bord est divisé en dents obliquement dirigées en avant, assez semblables à celles qui entourent une molette d'éperon; ils ont des écailles petites, ciliées et s'étendant assez loin sur les nageoires. Toutes les espèces de ce genre, au nombre de quinze environ, sont exotiques et exclusivement propres aux mers des pays chauds. Leurs mœurs, encore peu connues, rappellent celles des perches et des serrans. Le *plectropome demoiselle*, vulgairement nommé *demoiselle blanche*, est d'une couleur olive, à bandes d'un noir violacé. L'espèce appelée *petit nègre* est brun noirâtre, avec les pectorales et la queue jaunes. Ces deux poissons se trouvent à la Martinique.

PLECTROPTÈRE s. m. (plè-ktro-ptè-re — du gr. *plêktron*, éperon; *pteron*, aile). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidées, dont l'espèce type est appelée OIE DE GAMBIE. Syn. d'ANATIGRALLE, autre genre d'oiseaux.

PLECTROPTÉRINÉ, ÉE adj. (plè-ktro-pté-ri-né — rad. *plectroptère*). Ornith. Qui ressemble au plectroptère.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes de la famille des anatidées, ayant pour type le genre plectroptère.

PLECTROSCÈLE s. m. (plè-ktross-sè-le — du gr. *plêkton*, éperon; *skelos*, jambe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des nyctélites, comprenant six espèces, qui presque toutes habitent l'Amérique du Sud.

— s. f. pl. Genre d'insectes coléoptères tétrameres, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant une quinzaine d'espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

PLECTRUDE, femme de Pépin d'Héristal, née dans la seconde moitié du VIIe siècle, morte dans la seconde moitié du VIIIe. Après la mort de Pépin (714), Plectrude, qui haïssait la concubine de ce dernier, Alpaïde, et son fils, Charles-Martel, résolut d'empêcher le fils de sa rivale de devenir maire du palais et de faire donner ce titre à son petit-fils Thibaut, alors âgé d'environ six ans. Maîtresse des trésors de Pépin et possédant une grande influence, Plectrude fit arrêter et emprisonner Charles-Martel et parvint à faire proclamer maire Thibaut, sous le nom duquel elle espérait gouverner; mais elle trouva une forte opposition à ses desseins ambitieux dans les Neustriens qui s'étaient rangés auprès de Dagobert II, roi titulaire des trois royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie. Elle mit en campagne une armée formidable, qui fut défaite près de Compiègne. Rainfroi, l'un des chefs neustriens qui s'étaient le plus signalés dans la bataille, fut créé maire du palais et poursuivit les Austrasiens vaincus. Cependant Charles-Martel s'échappa de sa prison; et la mort de Dagobert laissa le trône à Chilpéric-Daniel, fils de Chilpéric II, qu'on tira du monastère de Chelles, où il avait été élevé. Rainfroi continua de régner sous son nom; mais les affaires prirent bientôt une nouvelle face. Les Neustriens étaient entrés en Austrasie, et poursuivaient vigoureusement les avantages que leur avait procurés leur dernière victoire, lorsque Plectrude, réduite aux dernières extrémités, envoya proposer à Chilpéric de partager ses trésors avec lui, s'il consentait à s'éloigner. Ce prince consentit à cet arrangement. Il se retirait avec son armée, emportant une partie des trésors de Plectrude, quand Charles-Martel, instruit de ce qui se passait, fondit avec impétuosité sur l'armée royale. Après l'avoir harcelée quelque temps, il la mit en déroute le 21 mars 717, et dès lors tout plia sous ses lois. Une nouvelle victoire le rendit maître des trois royaumes. Plectrude, voyant la partie perdue, se retira à Cologne, dans un monastère de religieuses qu'elle avait fondé, et y termina sa vie.

PLECTRUM s. m. (plè-ktromm). Antiq. V. PLECTRE.

PLECTRURE s. f. (plè-ktru-re — du gr. *plêktron*, éperon; *oura*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la fa-

lle des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

PLECTUS s. m. (plè-ktuss). Entom. Syn. de PLECTRE.

PLÉDÉLIAC, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arrond. et à 29 kilom. O. de Dinan, au bord de l'Arguenon; pop. aggl., 225 hab.. — pop. tot., 2,167 hab. Près de la belle forêt de Hunaudaye, sur le territoire de la commune de Plédéliac, on voit les ruines de l'ancien château fort de la Hunaudaye, construit au XIVe siècle. Ces ruines décrivent un vaste pentagone régulier, flanqué aux angles de cinq tours à mâchicoulis, et occupant une superficie de 60 ares; la plus grosse de ces tours est celle du N.-E.; on voit encore de nombreuses figurines grossièrement sculptées sur la porte de la tour méridionale. Aux environs de Plédéliac, abbaye de Saint-Aubin, occupée aujourd'hui par des trappistes.

PLÉDRAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 8 kilom. S.-E. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 180 hab.; — pop. tot., 3,478 hab. Minoteries, moulins à foulon. Commerce de céréales. Aux environs, nombreux dolmens, menhirs et cromlechs. Sur le territoire de Plédran, on voit assis sur un plateau assez élevé le camp de Péron, de forme elliptique et entouré de deux enceintes concentriques contiguës, munies chacune d'un parapet et d'un fossé. Ce qui excite surtout la curiosité dans cette construction, c'est la vitrification du ciment qui relie les pierres entre elles; toutes les pierres de cette construction extraordinaire, qui présente 4 mètres d'épaisseur, ont subi l'action prolongée d'un feu intense. Deux fourneaux voûtés, destinés sans doute à soumettre toute la construction à l'action du feu, ont été découverts dans l'enceinte du camp de Péron, où l'on a trouvé aussi quelques fragments de briques à rebord et une médaille de Germanicus. Le grand axe de cette enceinte mesure 135 mètres, et le petit 110.

PLÉE s. f. (plé). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

PLÉE (Auguste), botaniste français, né en 1787, mort à la Martinique en 1825. Il suivit la carrière administrative et il était devenu chef de division à la secrétairerie des conseils du roi lorsque, poussé par son goût pour l'histoire naturelle, il donna sa démission et s'embarqua, en 1819, en qualité de voyageur naturaliste du gouvernement pour explorer l'Amérique du Sud. Il parcourut une partie de ce continent en recueillant de nombreuses collections de plantes et il était sur le point de s'embarquer pour la France, à Fort-Royal, quand il mourut. On a de lui : *Herborisations artificielles aux environs de Paris* (Paris, 1812-1814, 16 livraisons in-8°); et le *Jeune botaniste* ou *Entretiens d'un père avec son fils sur la botanique et la physiologie végétale* (Paris, 1812, 2 vol. in-12, avec 48 planches).

PLÉE (Léon), journaliste, fils du précédent, né à Paris le 30 juin 1815. Sa mère s'étant remariée avec un professeur de la Faculté des sciences de Strasbourg, M. Plée fit ses études littéraires dans cette ville, où il étudia ensuite le droit. Après avoir publié quelques pièces de vers dans les journaux de Strasbourg, il se rendit à Paris et y publia, à vingt ans, une *Histoire des religions et des cultes* et un *Manuel encyclopédique et pittoresque des sciences et des arts* (1835). Deux ans plus tard, M. Léon Plée se mit à traduire l'*Histoire universelle* de Rotteck et les œuvres de Schiller. En 1839, il entra dans l'enseignement et professa successivement l'histoire aux collèges de Blois, de Reims et d'Orléans. A cette époque, il collabora à la *France géographique, industrielle et historique* de Heck (1842, in-8°), puis écrivit pour le *Glossaire français polyglotte* de Gaudeau et Péan (1844-1845, in-4°) l'introduction formant une histoire de la langue française.

En 1847, l'inondation d'Orléans détruisit sa bibliothèque et dispersa ses manuscrits. M. Léon Plée revint alors à Paris et débuta dans la presse. Il fonda, avec MM. Hermitte et Brisson, la *Revue des auteurs unis*, puis créa, en 1848, le *Républicain de Lot-et-Garonne*, qu'il dirigea jusqu'en 1850, comme rédacteur en chef. Attaché, à cette époque, au *Siècle*, il y publia d'abord, sous les initiales L.P., les articles sous le titre de *Variétés du dimanche*. Après la mort de Louis Perrée (janvier 1851), M. Havin attacha M. Léon Plée à la partie politique du journal en qualité de secrétaire de la rédaction. Depuis cette époque, il a fourni à ce journal un nombre considérable d'articles. Les questions de philosophie, de législation politique et de nationalité sont celles qu'affectionne M. Léon Plée. Il a publié en diverses séries des études sur les *Œuvres de Napoléon III*, l'*Europe en 1858*, les *Matières premières de l'industrie*, le *Traité de Paris*, la *Pologne*, les *Principautés danubiennes*, l'*Italie*, l'*Affaire Mortara*, etc.

Avant la conclusion du traité de Paris, il publia, sous le titre de *Difficultés diplomatiques*, un article qui fut reproduit *in extenso* par le *Moniteur*, avec une note flatteuse pour l'auteur, en réponse à une attaque du *Constitutionnel*, qui émettait l'opinion que cette reproduction était une inadvertance.

Le journalisme est redevable à M. Léon Plée d'une heureuse innovation, introduite par le *Siècle* et adoptée par tous ses confrères, nous voulons parler du bulletin politique. Après avoir collaboré pendant de longues années à ce journal, il est devenu un des rédacteurs du *XIXe siècle*. M. Plée est un journaliste instruit, sérieux, au style un peu lourd, mais clair et précis, et il a constamment défendu les idées libérales. Indépendamment des ouvrages précités et d'un assez grand nombre de brochures, nous citerons de lui : *Atlas des familles*; un *Commentaire sur l'atlas ottoman* de Hammer; une *Lettre à l'Académie sur la situation des hommes de lettres en 1847*; une histoire de la Pologne, intitulée : le *Passé d'un grand peuple* (1847, in-18); *Abd-el-Kader, nos soldats, nos généraux* (1854, in-4°); *A la nation allemande* (1857, in-8°); la *Pologne* (1854, in-12), etc.; enfin quelques romans et nouvelles : la *Châtelaine de Leurtal*, suivie des *Deux mariages* (1859, 2 vol. in-8°); les *Deux routes*, épisodes de la vie de Louis-Philippe (1859, 2 vol. in-8°), etc.

PLÉÉE s. f. (plé-é — de *Plée*, botan. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, tribu des vératrées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique boréale.

PLÉGADÈRE s. m. (plé-ga-dè-re — du gr. *plêgê*, blessure; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, comprenant cinq ou six espèces, qui presque toutes habitent l'Europe.

PLÉGAIRE s. f. (plé-ghè-re). Entom. Espèce d'attelabe connue sous le nom vulgaire de VELOURS VERT.

PLEGMATION s. m. (plè-gma-si-on — du gr. *plegma*, tissu). Bot. Syn. de TOPHORA, genre de cryptogames.

PLÉGORRHIZE s. f. (plé-gor-ri-ze — du gr. *plêgê*, plaie; *rhiza*, racine). Bot. Genre de sous-arbrisseaux qui croît au Chili, et dont les racines sont employées pour la guérison des plaies.

PLÉGUIEN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 233 hab., — pop. tot., 2,103 hab. Minoteries; belle église paroissiale ornée de vitraux modernes. Château du Bois-de-la-Salle, renfermant de nombreux portraits de famille.

PLÉIADE s. f. (plé-ia-de — du gr. *Pleiades*, les Pléiades, rad. *pleô*, je navigue, parce que la navigation commençait à l'époque où cette constellation devenait visible après le coucher du soleil). Groupe de sept personnes illustres : PLÉIADE *philosophique*. PLÉIADE *poétique*. PLÉIADE *littéraire*.

— Hist. littér. Réunion de sept poëtes du temps de Ptolémée Philadelphe, qui sont : Lycophron, Théocrite, Aratus, Nicandre, Homère, Apollonius de Rhodes et Callimaque. ‖ Réunion de sept poëtes qui ont vécu de Henri II à Henri III, savoir : Ronsard, Joachim du Bellay, Pontus de Thyard, Jodelle, Belleau, Baïf et Dorat.

— Hist. philosophique. Réunion des sept sages de la Grèce.

— s. f. pl. Astron. Groupe de six étoiles de la constellation du Taureau, ou de sept étoiles, suivant les poëtes grecs, qui ont peut-être compris dans ce nombre quelque étoile voisine.

— Encycl. Astron. Les *Pléiades* forment un brillant amas d'étoiles, situé sur le dos du Taureau; elles sont vulgairement appelées *poussinière* ou la *poule et ses poussins*. Leur nom vient du mot grec πλεῖν (naviguer), parce qu'on entreprenait les grandes navigations au printemps et vers le temps de leur lever héliaque.

> Dès le départ des *Pléiades*
> A fait retirer les nochers,

a dit J.-B. Rousseau.

Les anciens comptaient dans les *Pléiades* sept étoiles; on n'en compte plus aujourd'hui que six.

> *Quæ septem dici, sex tamen esse solent,*

dit Ovide. On les appelle : Alcyone ou η du Taureau, 3e grandeur; Electre et Atlas, 4e grandeur; Mérope, Maïa et Taygète, 5e grandeur. La 7e *Pléiade*, selon quelques-uns, aurait diminué d'éclat pendant la guerre de Troie et serait devenue invisible.

A la lunette, on distingue beaucoup d'autres étoiles dans le groupe dont il s'agit. Une soixantaine de ces astres paraissent marcher au sud, comme si Alcyone était leur centre de gravité. Quelques-unes marchent dans un sens opposé; une cinquantaine, les plus centrales, paraissent stationnaires.

Suivant Mædler, cette constellation serait le centre de gravité de notre univers.

— Hist. littér. En littérature, on donne le nom de *pléiade* à une réunion de sept poëtes vivant à la même époque et rattachés les uns aux autres, soit par les liens de l'amitié, soit par le sujet commun de leurs travaux. Cette dénomination remonte au temps de Ptolémée Philadelphe. Elle fut donnée à des poëtes de l'école d'Alexandrie et empruntée au souvenir mythologique des sept filles d'Atlas et d'Hesperie qui, changées en étoiles, formèrent la constellation de la *Pléiade*. Cette *pléiade* poétique d'Alexandrie comptait parmi ses membres Callimaque, Lycophron, Apollonius et plusieurs autres contemporains sur le nom desquels on n'est pas d'accord, car, si on réunit ensemble tous ceux qui ont été cités par divers anciens, le nombre en monte à treize.

Au XVIe siècle, une *pléiade* célèbre fut formée en France par Ronsard. Les belles qualités lyriques et les tentatives aventureuses de cette réunion de poëtes, si longtemps méconnus, mais aujourd'hui estimés à leur véritable valeur, feront à jamais vivre les noms de ceux qui la composèrent : Ronsard, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, Dorat, Remi Belleau, Jodelle, Pontus de Thyard. Un peu plus tard, sous Louis XIII, on essaya, pour faire honneur à l'époque, de constituer facticement une *pléiade* poétique, en réunissant les noms des auteurs qui excellaient alors dans la versification latine. On ne paraît pas s'être mis d'accord sur les hommes à choisir; cependant Baillet donne comme étant le plus en faveur les noms de Rapin, La Rue, Commire, Dupérier, Santeul, Petit et Ménage.

Deux autres *pléiades* moins connues, mais cependant dignes d'intérêt, brillèrent dans le collége de la gaie science à Toulouse. La première fut composée des sept mainteneurs qui établirent les concours poétiques en 1323 et dont voici les noms : Bernard de Panassac, damoiseau; Guillaume de Lobra, bourgeois; Beringuier de Saint-Plancat, Pierre de Menajaserra, changeurs; Guillaume de Gontaut, Pierre Camo, marchands, et Bernard Oth, greffier de la cour du viguier de Toulouse. L'autre *pléiade* toulousaine exista au commencement du XVIe siècle et fut composée de sept jeunes femmes qui cultivaient avec succès la poésie : Catherine Fontaine, Bernarde Deupie, Claude Ligonne, Audiette Peschaira, Esclarmonde Spinète, Jobane Perle et Françoise Marrie qui, après sa mort, fut remplacée par Paule de Viguier, bien connue sous le nom de la Belle Paule. Ce fut celle-ci qui réclama pour les dames le droit de concourir aux fleurs d'or distribuées en prix et qui l'obtint, conformément aux clauses du testament de Clémence Isaure.

PLÉIADES, filles d'Atlas et de Pléione, et sœurs des Hyades. Elles étaient au nombre de sept : Electre, Maïa, Taygète, Astérope, Mérope, Alcyone et Céléno. Ces déesses, qu'on appelle aussi Atlantides, furent aimées par des dieux et des héros. Désespérées de la mort de leur père ou de celle de leurs sœurs les Hyades, elles se tuèrent, furent métamorphosées en étoiles et transportées au ciel dans le signe zodiacal du Taureau. Six seulement d'entre elles se montrent d'ordinaire. Mérope se cache, dit-on, de honte d'avoir épousé un mortel, Sisyphe, pendant que ses sœurs étaient devenues les femmes de dieux. Elles apparaissent au printemps pour indiquer aux marins la saison propice à la navigation.

PLEIGE s. m. (plè-je — bas latin *plegius*, dont l'origine est incertaine. Saumaise, Du Cange et Ménage le tirent d'un type latin *prædium*, dérivé de *præs*, *prædis*, caution. Diez rejette cette opinion. Il pense que le vieux français *pleuvir*, *plevir*, présente la phase latine *præbere fidem*. De *præbere*, il forme un substantif *præbium*, gage, otage. Gachet voit dans *pleige* un traitement du latin *præ*[illegible]; quant au verbe *plévir*, il le tire d'un type *prædire* qu'il considère comme l'infinitif inusité du participe *præditus*, doué, nanti. Scheler admettrait plutôt un type *prædere*, douer, composé de *dare*. Cependant, il refuse de voir dans le *v* de *plévir* une conversion de *d*, et il le considère comme l'adoucissement d'un *b* radical et primitif, ce qui l'amène à renoncer à un type *prædire* ou *prædere* et à accepter l'étymologie proposée par Diez. Chevallet tire ce mot du germanique : scandinave *pligta*, s'obliger, cautionner; anglo-saxon *plihtan*; ancien allemand *pflegen*, probablement du même radical que l'ancien allemand *flehtan*; scandinave *fletta*, tisser, lier, entrelacer, grec *plekô*, latin *plecto*, *plio*, tresser, lier, tisser, kymrique *plygu*, [illegible], plier, *plethu*, tresser, *plithaw*, être mêlé, complexe; persan *parcidan*, river un clou, toutes formes dérivées de la racine sanscrite [illegible]). Caution, garant [illegible].

> Ma tête sur ce point vous servira [illegible]

‖ Vieux mot. On disait aussi [illegible]

PLEIGER v. a. [illegible] Donner caution [illegible]

[illegible]

‖ Vieux mot.

PLEIN, **PLEINE** adj. [illegible]

[illegible]

intérieur : *Un tonneau* PLEIN. *Une bouteille* PLEINE. *Un verre* PLEIN *de vin*. *Une tasse* PLEINE *de lait*. *Un panier* PLEIN *de fruits*. [illegible] *greniers* PLEINS, [illegible] PLEINES, *à peur de mourir de faim et de soif*. (Fr. Soulié.)

— Placé devant un substantif, Exprime l'ensemble des objets qui remplissent une capacité : *Une* PLEIN[illegible]. *Un* PLEIN *sac de pièces d'or*. *Une* PLEINE [illegible] *de voyageurs*.

— Qui contient une grande quantité de : *Une cave* PLEINE *de vin*. *Des greniers* PLEINS *de foin*. [illegible] *tes en amitié*. (St-Evrem.)

> Ce superbe Paris est plein de malheureux.
> VOLTAIRE.

> Paris est plein de ces petits bouts d'homme
> Vains, fiers, fous, sots, dont le caquet n[illegible]
> VOLTAIRE.

— Comblé, largement pourvu : *Être* PLEIN *de courage*. *Homme* PLEIN *d'esprit*. *Jeune personne* PLEINE *de coquetterie*. *Tête* PLEINE *de chimères*. *Des yeux* PLEINS *de douceur*. *Livre* PLEIN *d'erreurs*. [illegible] PLEINE *de fantômes* [illegible]. *Lorsque notre âme est* PLEINE *de sentiments, nos discours sont* PLEINS *d'intérêt*. (Vauven.) *La* [illegible] PLEINS *de secrets*. (Chateaub.)

— Entier, complet, absolu; aussi abondant que possible : *Jour* PLEIN. [illegible] PLEINE [illegible] PLEINE *victoire*. [illegible] *Il y a huit* [illegible] *Grande-Bretagne*. (Toussenel.)

— Pénétré, entièrement occupé : *Être* PLEIN *d'une idée*. *Être* PLEIN *de son sujet*. *Être* PLEIN [illegible] PLEINS *et contents du monde* [illegible] PLEINES *de les-mêmes*. (De La Bruyère.)

— [illegible] *une vie* PLEINE. *Quand les* [illegible] PLEINS, *la tête est rarement vide : tout travail instruit*.

— Replet, rebondi : *Des joues* PLEINES. [illegible] PLEIN. (La Bruy.)

— Se dit d'une femelle qui porte des petits, et, dans un langage grossier, [illegible] enceinte : *Ma chienne*, [illegible] PLEINE. [illegible] *Les harengs* PLEINS [illegible] *les guais*.

— Fam. Repu, rassasié : *Être* PLEIN *de vin*.

— *A plein*, suivi d'un substantif, Pleinement, sans restriction, sans diminution, sans réserve : *Boire à* PLEIN *verre*. *Crier à* PLEIN [illegible]

[illegible]

(Ste-Beuve.)

[illegible]

[illegible] tâte.

— [illegible] PLEINE *vue*. EN PLEINE *assemblée*. EN PLEIN [illegible]

[illegible] *révolte*.

[illegible]

d'épancher sa joie ou son chagrin : *Il est fort* [illegible] *que les extases* [illegible] PLEIN [illegible] *cerveau vide.* (J.-J. R[illegible].)

— Pr[illegible]. *Quand le vase est trop plein, il* [illegible]. Un sentiment profond [illegible] l'on s'est efforcé de contenir éclate à la [illegible].

— Hist. *D*[illegible] *pleine puissance et autorité royale*, Formule dont le roi se servait dans ses édits, dans ses déclarations.

— Blas. Se dit [illegible] qui n'est chargé [illegible], c'est-à-dire [illegible] champ : *N*[illegible] PLEIN. [illegible] *Armes pleines*, Armoiries qui se [illegible] d'une [illegible], armoiries sans brisure, telles que [illegible] d'une famille, celles des cadets étant plus ou moins modifiées.

— Jurispr. *De plein droit*, Sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir une décision [illegible] : *Être mis en possession* DE PLEIN DROIT.

— Mus. *Voix pleine*, Voix qui a de la rondeur, [illegible] *Plein jeu*, Jeu de l'orgue, lorsqu'on [illegible] les registres, ce qui produit [illegible] les plus forts.

— Jeux. Au billard, *Prendre une bille pleine*, L'atteindre ou la frapper juste au centre.

— Maneg. *J*[illegible] *pleins*, Jarrets gras. ‖ *Flancs pleins*, Flancs qui ne sont ni creux, [illegible]. ‖ *Cheval qui a un appui* [illegible] *à pleine main*, Cheval qui a la bouche [illegible].

— Artill. *De plein fouet*, Se dit du tir exécuté sans ricochets.

— Mar. *P*[illegible], Partie de la mer éloignée [illegible] : *Faire naufrage en* PLEINE MER. ‖ *Navire construit à mailles pleines*, Celui où on n'a laissé aucun intervalle entre les [illegible]. ‖ *Nœud à plein poing*, Nœud fait très-lestement, et sans se préoccuper du fini de ce [illegible]. ‖ *A pleines voiles*, Les voiles étant [illegible] gonflées par le vent : *Voguer* À PLEINES VOILES. ‖ *Plein bois*, Partie du bâtiment qui est au-dessus de l'eau.

— Techn. *Bois plein*, Bois compacte, serré. ‖ *Plein bois*, Genre de travail qui exclut les assemblages à tenons et à mortaises, et se fait [illegible] à joints droits : *Ouvrage à* PLEIN BOIS. ‖ *Pierre pleine*, Pierre meulière très-compacte, la plus estimée de toutes. ‖ *Plein sucre*, Fruits confits préparés avec un poids de sucre égal au poids des fruits.

— Constr. *Mur plein*, Mur massif, sans ouvertures.

— Méd. *Pouls plein*, Pouls qui résiste au toucher, parce que l'artère est pleine.

— Astron. *Pleine lune*, Lune qui nous présente toute sa face éclairée.

— Chron. *Année pleine*, Année lunaire de trois cent cinquante-quatre jours, par opposition à l'année de trois cent cinquante-trois jours. ‖ *Mois plein*, Mois de trente ou de trente et un jours, par opposition au mois de vingt-huit ou de vingt-neuf jours.

— Bot. *Tige pleine*, Tige qui ne renferme [illegible] : *Peu de graminées ont la* TIGE PLEINE. ‖ *F*[illegible] *pleine*, Syn. de FLEUR DOUBLE.

— Agric. *Pleine terre*, *Plein air*, Culture [illegible] : *Ve*[illegible] *de* PLEINE TERRE. *Cultiver les câpriers en* PLEIN AIR. ‖ *Plein rapport*, État d'une propriété qui a atteint son maximum de production : *Vigne en* PLEIN RAPPORT.

— S. m. Espace plein, complètement occupé par la matière : *Le* PLEIN *et le vide.*

> L'air, la terre et les mers, et les cieux confondus
> [illegible] le plein et le vide
>
> DE SAINTANGE.

— Calligr. Trait le plus fort et le plus large d'une lettre : *Les* PLEINS *et les déliés. Les* PLEINS *de la ronde sont très-marqués.*

— Jeux. Au trictrac, *Grand plein*, *Petit plein*, Syn. de GRAND JAN et PETIT JAN. ‖ *Table du grand plein, du petit plein*, Partie ou table du tablier [illegible] ainsi nommés. ‖ *Faire le plein*, Mettre douze dames couvertes et accouplées dans la table du grand plein. ‖ *Jeu du plein*, Jeu de trictrac modifié, dans lequel le but de chaque joueur est de faire le plein le premier. ‖ *Mettre dans le plein*, Atteindre le milieu du but. ‖ Au biribi, *Mettre en plein*, Mettre son argent au [illegible]. ‖ *Gagner son plein*, Gagner après avoir mis en plein.

— Mar. *Porter plein*, Gouverner de façon que le vent tende entièrement et constamment les voiles. ‖ *De plein en plein*, D'une pleine mer à la pleine mer suivante. ‖ *Battre son plein*, Se dit de la marée qui, ayant atteint sa plus grande hauteur, reste quelque temps [illegible].

— Constr. *Plein d'un mur*, Massif d'un mur.

— [illegible] *Étoffe brodée tant plein que vide*, Étoffe dont une partie est brodée et l'autre [illegible].

— [illegible] moyenne d'une bande [illegible].

— [illegible] *Lune dans son plein*, [illegible].

— [illegible] PLEIN [illegible]

— Fam. *Tout plein*, Beaucoup : *Il y a* TOUT PLEIN *de monde sur la place. J'ai acheté* TOUT PLEIN *de* [illegible].

— Prépositiv. Autant que la chose dont on parle peut [illegible] : *Avoir du vin* PLEIN *sa cave.* [illegible] PLEIN *son grenier. Avoir du* [illegible] PLEIN [illegible]. *Avoir de l'argent* PLEIN *ses poches.* [illegible] PLEIN *ses poches d'argent.*

— Mar. *Plein la voile!* Ordre donné au timonier de garder toujours du largue dans la voile.

— Syn. **Plein, rempli.** Le premier est un simple adjectif et ne marque rien autre chose que l'état; *rempli* est un participe employé adjectivement et rappelle l'action de remplir en faisant souvent penser à celui qui l'a faite. Un vase *plein* d'eau contient de l'eau jusqu'aux bords; un vase est *rempli* d'eau quand on y en a mis depuis le fond jusqu'aux bords. Au figuré, la différence est la même : un homme *plein* de lui-même est tel par sa propre nature, un homme *rempli* de lui-même est celui qu'un succès récent vient d'enorgueillir.

— Encycl. Agric. Les végétaux de *pleine terre*, ou mieux de *plein air*, sont ceux qui, ne craignant pas la gelée, peuvent rester toute l'année à l'air libre et n'ont pas besoin d'être rentrés durant l'hiver. On voit tout de suite que cette expression n'a rien d'absolu. Telle plante qui est de *pleine* terre dans le midi de la France ne le sera pas toujours dans le nord. Il en résulte que cette expression, qui ne saurait s'appliquer dans la grande culture, ne s'emploie que dans le jardinage, où son application varie d'une localité à l'autre. On sait aussi que certains végétaux, qui, dans leurs premières années, ont besoin d'être rentrés tous les hivers, deviennent plus tard beaucoup plus rustiques et peuvent alors être livrés sans danger à la *pleine* terre.

PLEINE-CROIX s. f. Techn. Garniture placée sur le rouet d'une serrure. ‖ Pl. PLEINES-CROIX.

PLEINE-FOUGÈRES, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 4[illegible] kilom. S.-E. de Saint-Malo; pop. aggl., 439 hab. — pop. tot., 3,987 hab. Commerce de céréales, fruits et bois.

PLEINEMENT adv. (plè-ne-man — rad. *plein*). Entièrement, tout à fait : *Être* PLEINEMENT *convaincu. Pour bien écrire, il faut posséder* PLEINEMENT *son sujet.* (Buff.)

PLEIN-SUR-JOINT adv. Constr. Le plein, c'est-à-dire le milieu de la pierre ou de la brique, sur le joint des deux pierres ou des deux briques de l'assise placée au-dessous : *Poser des pierres, des briques* PLEIN-SUR-JOINT.

PLEIN-VENT s. m. Arboric. Arbre planté loin des murs ou des clôtures, et qu'on laisse croître à toute sa hauteur : *Plantez donc des* PLEIN-VENT, *propriétaires du sol.* (Bosc.) ‖ Pl. PLEIN-VENT.

— Adjectiv. Se dit des arbres cultivés loin des murs et des clôtures, et des fruits que ces arbres produisent : *Pêchers* PLEIN-VENT. *Abricots* PLEIN-VENT.

— Encycl. Pendant longtemps, les arbres fruitiers ont été cultivés et conduits uniquement en plein vent, et, malgré les progrès de l'arboriculture, cette forme est encore en vogue dans beaucoup de localités. C'est la seule, du reste, qui convienne à certaines essences, et presque toutes donnent ainsi des arbres plus vigoureux, plus vivaces et des produits plus abondants. Elle exige, d'ailleurs, beaucoup moins de soins que les autres. Autrefois, les pommiers et les poiriers en plein vent étaient greffés sur des sauvageons recueillis dans les bois; les arbres ainsi obtenus se mettaient à fruit fort tard et leur récolte manquait souvent; mais ils avaient une durée pour ainsi dire indéfinie et, dans les bonnes années, produisaient des milliers de fruits. Aujourd'hui, on ne greffe guère que sur franc; les arbres deviennent moins grands, durent moins longtemps et donnent moins de produit; mais les fruits sont bien plus beaux.

« Ordinairement, dit Bosc, on réserve dans les pépinières les plus beaux pieds des francs, sous le nom d'*égrains*, pour en faire des *plein-vent*, et alors on les greffe à 6 ou 8 pieds de haut. Dans les départements où on ne connaît encore que les sauvageons, on ne les greffe quelquefois que lorsqu'ils ont dix à douze ans et plus, et alors on place des greffes nombreuses sur le tronçon des grosses branches. Quelques personnes pensent qu'il est avantageux, relativement à la durée et à la vigueur de l'arbre, d'attendre ainsi. Plus les *plein-vent* sont espacés et plus ils sont productifs, et plus le fruit est savoureux. Cependant, ils exigent, comme tous les autres arbres, à être abrités et des grands vents et des grands froids. »

La conduite des *plein-vent* dans les premières années ne présente aucune difficulté et n'exige qu'un peu de soin et d'attention. Si l'arbre a été greffé sur place, on peut se dispenser d'y toucher pendant la première année; s'il a été transplanté, on rabat la tige sur deux ou trois yeux. L'année suivante, pour continuer la tige, on choisit le plus fort scion et on supprime tous les autres, mais en ayant soin de faire cette suppression en deux fois. On continue ainsi l'année suivante, jusqu'à ce que la tige ait la hauteur voulue. Si la pousse terminale végète mal ou vient à être détruite, on la remplace par les procédés ordinaires. Au printemps, on conserve quatre scions bien vigoureux et bien espacés sur l'extrémité de la tige, et on pince tous les autres; à l'automne, on taille les branches principales ainsi que les rameaux destinés à former des branches secondaires.

Au bout de deux ans, on laisse l'arbre croître à volonté et les soins à donner se réduisent à ce qui suit. Tous les ans on donne un ou deux labours au pied. On supprime les branches mortes, chiffonnes ou gourmandes. On enlève le gui, les mousses, les lichens, etc. Enfin, quand le sujet commence à vieillir, on le rajeunit, en coupant toutes ses branches pour lui en faire pousser de nouvelles; mais cette opération doit être conduite avec beaucoup de prudence. Les arbres auxquels convient la forme en *plein-vent* sont d'abord le noyer et le châtaignier; puis le pommier, le poirier, le cormier, le cognassier, le néflier, le figuier; enfin, le cerisier, le prunier, l'amandier, l'abricotier et le pêcher.

PLÉIOCARPE adj. (plé-io-kar-pe — du gr. *pleios*, plein; *karpos*, fruit). Bot. Se dit d'un oignon qui produit successivement plusieurs tiges.

PLÉIONE s. f. (plé-i-o-ne). Astron. Nom de l'une des étoiles du groupe des Pléiades.

— Annél. Genre d'annélides, formé aux dépens des amphinomes.

PLEISSE, rivière d'Allemagne, dans le royaume de Saxe. Elle prend sa source dans le cercle de Zwickau, près de Neumark, coule au N., puis au N.-O., traverse le duché de Saxe-Altenbourg, rentre dans la Saxe royale, baigne Leipzig et se jette dans l'Elster Blanc, à 4 kilom. de Leipzig, après un cours de 100 kilom.

PLÉJURE s. f. (plé-ju-re). V. PLEIGE.

PLÉKOCHEILE s. m. (plé-ko-kè-le — du gr. *plekô*, je plie; *cheilos*, lèvre). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, dont l'espèce type avait d'abord été rangée successivement dans les genres auricule et bulime.

PLÉLAN-LE-GRAND, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Montfort, à 389 kilom. de Paris, situé à l'embranchement des routes de Rennes et de Montfort à Ploërmel; pop. aggl., 703 hab. — pop. tot., 3,471 hab. Mines de fer; tanneries; commerce de bois, céréales et fils.

Plélan-le-Grand faisait partie, au IXe siècle, d'un canton nommé le Poutrecoët. Plusieurs chartes des premiers rois de Bretagne sont datées de Plélan. Le roi de Bretagne Salomon III (857), possédait une résidence importante sur le territoire de Plélan, au lieu dit le Gué de Plélan. Saint Convoyon, après la ruine du monastère de Saint-Sauveur de Redon par les Normands, vint demander asile pour lui et ses religieux à Salomon, qui lui abandonna son domaine de Plélan pour y élever un monastère. L'église de ce monastère devint plus tard paroissiale de ce petit bourg. Salomon fut assassiné en 874, à Plélan, par les comtes Pasquiten et Gurvand, qui se partagèrent ses États. On voit encore aujourd'hui, à peu de distance de Plélan-le-Grand, les anciens bâtiments de l'abbaye, annonçant par leurs combles aigus une construction du XVIe siècle. Quant à l'église, elle a conservé une abside romane qui a, dit-on, renfermé les tombeaux de saint Convoyon et du roi Salomon. Cette abside est d'un style barbare, auquel l'archéologie est impuissante à attribuer une date précise. Le reste de l'édifice n'est pas antérieur au XVIe siècle. En 1843, on établit à Plélan un camp de manœuvres sur une lande connue dans la contrée sous le nom de *République de Thelin.* Voici l'origine de ce mot, d'après M. de Courcy : « Un seigneur des Brieux, de la maison de Maure, fait prisonnier à la bataille de Pavie en 1525, fut racheté par ses vassaux. De retour dans ses foyers, le seigneur des Brieux reconnaissant donna en toute propriété à ses tenanciers la lande de Thélin, qui fut transformée en république et administrée par deux préfets, élus chaque année à la fontaine de Bodine. »

PLÉLAN-LE-PETIT, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. O. de Dinan; pop. aggl., 143 hab. — pop. tot., 1,128 hab. Carrières de granit. Vestiges d'une voie romaine.

PLÉLO, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Châtelaudren, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 932 hab. — pop. tot., 4,059 hab. Minoteries. Commerce de céréales. Église paroissiale fort ancienne.

PLÉLO (Louis-Robert-Hippolyte DE BRÉHAN, comte DE), diplomate français, né en 1699, d'une ancienne famille bretonne, mort en 1734. L'étude approfondie qu'il avait faite de l'histoire et des traités le décida à se démettre de son grade de colonel pour entrer dans la diplomatie. Il était depuis 1729 ambassadeur en Danemark, lorsqu'en 1734 l'Autriche et la Russie se coalisèrent contre Stanislas Leszczinski, qui venait d'être appelé pour la seconde fois au trône de Pologne. Ce prince, s'étant retiré à Dantzig pour y attendre les secours de la France, y fut investi par 30,000 Russes. A cette nouvelle, le comte de Plélo quitta le Danemark, essaya, avec une poignée de Français, de se jeter dans la ville de Dantzig assiégée, força trois retranchements et tomba criblé de balles sous les murs de la place. Cet homme héroïque avait le goût des lettres et il a laissé quelques poésies légères pleines de grâce et de délicatesse, notamment une idylle sur la *Manière de prendre les oiseaux*, que l'abbé de La Porte a insérée dans le *Portefeuille d'un homme de goût.* Il avait fait, en outre, avec méthode, des recherches savantes et des observations astronomiques.

PLÉMET, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de La Chèze, arrond. et à 3 kilom. E. de Loudéac; pop. aggl., 485 hab. — pop. tot., 3,352 hab. Forges; commerce de fers, bois et beurre. Restes de voie romaine.

PLEMP (Corneille), poëte latin moderne, né à Amsterdam en 1574, mort dans cette ville en 1638. Il étudia successivement la médecine et la jurisprudence, se fit recevoir licencié en droit à Orléans et exerça pendant quelque temps la profession d'avocat à La Haye. Par la suite, il se retira dans sa ville natale où il s'adonna entièrement à la culture des lettres. On lui doit *Poemata* (Amsterdam, 1617, in-8°), recueil de pièces diverses, d'emblèmes, de portraits, etc.; *Quisquiliæ seu elegiarum libri duo* (Amsterdam, 1630, in-8°).

PLEMP (Vopisque-Fortuné), médecin hollandais, né à Amsterdam en 1601, mort à Louvain en 1671. Il fit ses humanités à Gand et sa philosophie à Louvain, puis il alla à Leyde faire ses études médicales et voyagea en Italie. Reçu docteur à l'université de Bologne, il revint dans sa patrie et s'établit à Amsterdam, où il pratiqua l'art de guérir jusqu'en 1633. A cette époque, il fut appelé à occuper à Louvain la chaire d'institut de médecine; il y prit de nouveau le grade de docteur pour se conformer aux usages reçus. L'année suivante, il passa à la chaire de médecine pratique, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Nous devons à Plemp les ouvrages suivants : *Ophthalmographia, sive tractatio de oculi fabrica, actione et usu, præter vulgatas hactenus philosophorum ac medicorum opiniones* (Amsterdam, 1632, in-4°); *De fundamentis medicinæ, libri sex* (Louvain, 1638, in-4°); *Animadversio in veram praxin curandæ tertianæ, propositam a doctore Petro Barba* (Louvain, 1642, in-4°); *Tractatus de affectibus pilorum et unguium* (Louvain, 1662, in-4°); *Tractatus de peste* (Amsterdam, 1664, in-4°); *De togatorum valetudine tuenda commentarius* (Bruxelles, 1679, in-4°).

PLEMY, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouguenast, arrond. et à 25 kilom. N. de Loudéac; pop. aggl., 265 hab. — pop. tot., 2,841 hab. Ruines des trois châteaux de Launay, Cotio et Vauclavi; beau menhir de 4 mètres de hauteur; tumuli.

PLENCIA, bourg maritime d'Espagne, province et à 28 kilom. N. de Bilbao, près de la rive droite et à l'embouchure de la petite rivière de son nom dans le golfe de Biscaye, qui y forme un petit port de commerce; 2,000 hab. Chantiers de construction. Exportation de produits agricoles.

PLÉNÉE-JUGON, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Jugon, arrond. et à 31 kilom. S.-O. de Dinan, sur l'Arguenon; pop. aggl., 500 hab. — pop. tot., 4,145 hab. Minoteries; commerce de céréales, fourrages et bois. Ce bourg n'offre par lui-même aucun souvenir ni édifice digne d'attention; mais à 2 kilom. à peine et sur son territoire se trouvent les ruines du château de La Moussaye dont les seigneurs jouèrent fréquemment un rôle dans les guerres de la Bretagne. Le château de La Moussaye s'élève à 147 mètres d'altitude et ses constructions, au pied desquelles coule l'Arguenon, dominent un paysage de rochers et de forêts. C'est un édifice du XVIe siècle pour la plus grande partie, mais où quelques restes de tours et de créneaux indiquent la construction d'un château primitif, antérieur de plusieurs siècles. La seigneurie de La Moussaye, dont un membre, Amaury de La Moussaye, fut grand veneur du duc François II, fut érigée en marquisat vers 1615, en faveur d'Amaury Gouyon de Launay, l'un des principaux chefs calvinistes au temps des guerres de religion. Son fils épousa une héritière de La Tour d'Auvergne et le marquisat passa, peu de temps après, dans la famille de Montbourcher. Il n'en sortit plus que pour échoir à celle de Coigny. Aliéné en 1780, le domaine de Plénée-Jugon vit ses bois rasés par ses acquéreurs et son château tomber en ruine.

Les restes de l'abbaye de Boquen se rencontrent également à une très-faible distance de Plénée-Jugon. Cette abbaye, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, eut pour fondateur, vers 1137, Olivier, sire de Dinan. Les ruines de l'abbaye de Boquen se composent de l'église et de la salle capitulaire. Cette dernière construction appartient à l'époque romano-byzantine. Le chœur de l'église, au contraire, porte tous les caractères de l'architecture du XIVe siècle. Il reçut, en 1450, les restes du prince Gilles de Bretagne, étranglé par ordre de son frère au château de La Hardouinaye. Le mausolée du malheureux Gilles se bornait à une simple pierre d'ardoise supportant une statue ou effigie de bois que l'on conserve encore au musée de Saint-Brieuc. Enfin, citons encore, aux environs de Plénée-Jugon, le château des Clos, ancienne propriété du comte de Froulay, père de la célèbre marquise de Créquy.

PLÉNEUF, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N.-E. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., 487 hab. — pop. tot., 2,277 hab. Petit port de commerce au hameau de Dahouet; exportation de grains, farines, bois; importation de vins, eau-de-vie. Aux environs de Pléneuf, tumulus de la Motte-Meurdel.

PLÉNICORNE adj. (plé-ni-kor-ne — du lat. *plenus*, plein, et de *corne*). Zool. Qui a les cornes pleines.

PLENIER, IÈRE adj. (plé-nie, iè-re — du lat. *plenus*, plein). Entier, complet en son genre : *Les animaux qui ont reçu leur forme* PLÉNIÈRE *et leur extension tout entière par les douces influences d'un autre climat se resserrent et se rapetissent sous ce ciel avare.* (Buff.) *En matière de religion, il faut la liberté* PLÉNIÈRE *de raisonner tout à son aise.* (Grimm.) ‖ Peu usité, sauf dans les locutions suivantes.

— Hist. *Cour plénière*, Assemblée solennelle que les rois de France tenaient à l'occasion d'une grande fête, d'un tournoi : *Ce monarque tint* COUR PLÉNIÈRE *le jour de Noël.* (Acad.)

> . . . . L'écrit portait
> Qu'un mois durant le roi tiendrait
> *Cour plénière*, dont l'ouverture
> Devait être un fort grand festin
> Suivi de tours de Fagotin.
>
> La Fontaine.

— Liturg. *Indulgence plénière*, Rémission pleine et entière des peines temporelles méritées par le péché : *Le pape seul s'attribue le droit d'accorder des* INDULGENCES PLÉNIÈRES.

PLÉNIÈREMENT adv. (plé-niè-re-man — rad. *plénier*). D'une façon plénière : *Être pardonné* PLÉNIÈREMENT. ‖ Peu usité.

PLÉNIPOTENTIAIRE s. m. (plé-ni-po-tan-si-è-re — du lat. *plenus*, plein; *potentia*, puissance). Agent diplomatique investi de pleins pouvoirs : PLÉNIPOTENTIAIRE *de France.* PLÉNIPOTENTIAIRE *de Russie. Envoyer un* PLÉNIPOTENTIAIRE.

— Adjectiv. : *Ministre* PLÉNIPOTENTIAIRE. *Envoyé* PLÉNIPOTENTIAIRE.

— **Encycl.** Tandis que l'ambassadeur représente à poste fixe un État auprès d'un État voisin, le *plénipotentiaire* n'est désigné que pour un temps et pour un but déterminé, tel que la conclusion d'un mariage royal, la discussion d'une convention internationale, d'un traité de paix, etc.

Un ambassadeur peut être en même temps *plénipotentiaire;* car, outre les fonctions ordinaires qu'il remplit auprès d'un gouvernement étranger, il peut être chargé par son gouvernement d'une mission diplomatique spéciale; mais un simple *plénipotentiaire* ne peut et ne doit s'occuper exclusivement que de la mission momentanée et parfaitement délimitée qui lui est assignée. Le *plénipotentiaire*, muni de ses instructions, est le représentant de son gouvernement; il est investi de sa *pleine puissance* et signe les actes au nom de son pays. Toutefois, les conventions qu'il peut signer ne deviennent valables qu'après la ratification du gouvernement qui l'a nommé.

Dans la hiérarchie diplomatique, les *plénipotentiaires* prennent rang après les ambassadeurs. Les ambassadeurs ayant un traitement considérable, le plus souvent aujourd'hui, pour une raison d'économie, les gouvernements accréditent auprès des cours étrangères des agents qui prennent le titre d'envoyés extraordinaires et de ministres *plénipotentiaires* et dont la mission est permanente. V. DIPLOMATIE.

PLÉNIPRÉBENDÉ adj. m. (plé-ni-pré-ban-dé — du lat. *plenus*, entier, et de *prébendé*). Hist. eccl. Se disait des ecclésiastiques qui jouissaient d'une prébende entière, à la différence de ceux qui n'avaient que la moitié de la prébende et qu'on appelait SEMI-PRÉBENDÉS.

— Substantiv. : *Les* PLÉNIPRÉBENDÉS.

PLÉNIROSTRE adj. (plé-ni-ro-stre — du lat. *plenus*, plein; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec entier, non dentelé ni échancré.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux, caractérisée par un bec entier, non dentelé ni échancré, et comprenant les genres mainate, paradisier, rollier, pie et corbeau.

PLÉNISME s. m. (plé-ni-sme — du lat. *plenus*, plein). Philos. Système de ceux qui pensent que l'univers est tout entier occupé par la matière, par opposition aux vacuistes, qui admettent le vide au delà des mondes existants.

PLÉNISTE s. m. (plé-ni-ste — du lat. *plenus*, plein). Philos. Partisan du plein dans la nature, philosophe qui prétend qu'il n'y a pas de vide dans la nature.

PLÉNITUDE s. f. (plé-ni-tu-de — lat. *plenitudo*; de *plenus*, plein). Méd. Surabondance, abondance excessive, état de réplétion : *La* PLÉNITUDE *de l'estomac.* ‖ *Plénitude de l'utérus*, État de grossesse.

— État de ce qui est entier, complet en son genre : *Recouvrer la* PLÉNITUDE *de sa santé. Jouir de la* PLÉNITUDE *de sa raison. Conserver la* PLÉNITUDE *de sa puissance. Être dans la* PLÉNITUDE *de ses facultés intellectuelles, de son talent. L'épiscopat est la* PLÉNITUDE *des pouvoirs du sacerdoce.* (Acad.) *L'unité du pouvoir de fait suppose la* PLÉNITUDE *du pouvoir de droit que personne ne possède et ne peut posséder.* (Guizot.) *La* PLÉNITUDE *de la liberté est dans la* PLÉNITUDE *de la raison.* (Proudh.)

— Écrit. sainte. *Plénitude des temps*, Terme assigné pour l'accomplissement des prophéties concernant la naissance et la mort du Messie.

PLENK (Jean-Jacques), médecin autrichien, né à Vienne le 26 novembre 1738, mort dans cette ville le 24 août 1807. Reçu docteur en 1765, il devint professeur de médecine et d'accouchement à Bude en 1770 et fut appelé, en 1783, à enseigner la chimie et la botanique à l'Académie militaire médico-chirurgicale de Vienne; en même temps, il était nommé directeur de la pharmacie militaire, conseiller et chirurgien du camp de l'empereur. Nous devons à Plenk des traités élémentaires sur presque toutes les parties des sciences médicales, dans lesquels il n'y a rien de propre à l'auteur, mais qui sont en général remarquables par la méthode, la précision et le choix judicieux des principes : *Selectus materiæ chirurgicæ* (Vienne, 1775, in-8°); *Materia chirurgica* (Vienne, 1771, in-8°); *Primæ lineæ anatomes* (Vienne, 1775, in-8°); *Doctrina de morbis cutaneis* (Vienne, 1776, in-8°); *Compendium institutionum chirurgicarum* (Vienne, 1776, in-8°); *Doctrina de morbis oculorum* (Vienne, 1777, in-8°); *De morbis dentium et gingivarum* (Vienne, 1778, in-8°); *Elementa medicinæ et chirurgicæ forensis* (Vienne, 1781, in-8°); *Elementa artis obstetriciæ* (Vienne, 1781, in-8°); *Pharmacologia chirurgica* (Vienne, 1781, in-8°); *Toxicologia* (Vienne, 1785, in-8°); *Icones plantarum medicinalium secundum systema Linnæi digestarum, cum enumeratione virium et usus medici, chirurgici atque diætetici* (Vienne, 1788-1804, 7 vol. in-fol.); *Physiologia et pathologia plantarum* (Vienne, 1794, in-8°); *Hygrologia corporis humani* (Vienne, 1794, in-8°); *Elementa terminologiæ botanicæ ac systematis sexualis plantarum* (Vienne, 1797, in-8°); *Elementa chemiæ* (Vienne, 1800, in-8°); *Pharmacologia medico-chirurgica specialis* (Vienne, 1804, in-8°); *De cognoscendis et curandis morbis infantum* (Vienne, 1807, in-8°); *De morbis sexus feminei* (Vienne, 1800, in-8°).

PLÉOCARPHE s. m. (plé-o-kar-fe — du gr. *pleos*, plein; *karphê*, paille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

PLÉOCHROÏSME s. m. (plé-o-kro-i-sme — du gr. *pleôn*, nombreux; *chroa*, couleur). Minér. Propriétés que possèdent certains corps d'offrir un grand nombre de couleurs différentes, suivant la direction des rayons lumineux qui les frappent.

PLÉODONTE adj. (plé-o-don-te — du gr. *pleos*, plein; *odous*, dent). Zool. Qui a les dents pleines et non creuses.

— s. m. pl. Erpét. Tribu de reptiles sauriens, de la famille des lacertiens, comprenant les genres crocodilure, sauvegarde, améiva, etc.

PLÉOMAZIE s. f. (plé-o-ma-zî — du gr. *pleôn*, plus nombreux; *mazos*, mamelle). Tératol. Nombre de mamelles ou de mamelons supérieur à deux.

PLÉONASME s. m. (plé-o-na-sme — gr. *pleonasmos*, formé de *pleonazô*, je suis surabondant; rad., *pleôn*, plus). Gramm. Figure par laquelle on emploie des mots superflus, quant au sens, mais qui donnent au discours plus de grâce ou de netteté, plus de force et d'énergie. ‖ Redondance vicieuse de mots : *Ces deux expressions font* PLÉONASME, *forment* PLÉONASME. *Le* PLÉONASME *dans le style est signe d'un esprit qui n'a pas le mot, comme la multitude des paroles en affaires est signe d'un homme qui n'a pas le sou.* (L. Veuillot.)

> ... Les moindres défauts de ce grossier génie
> Sont ou le *pléonasme* ou la cacophonie.
>
> Molière.

‖ Addition d'une ou plusieurs lettres dans un mot; changement d'une syllabe brève en longue. Peu usité.

— **Encycl.** Gramm. On distingue deux sortes de *pléonasmes :* l'un appelé *périssologie*, qui a lieu quand il se trouve dans une phrase des mots qui n'ajoutent rien au sens, comme quand on dit une *hémorragie de sang.* Ces sortes de *pléonasmes* sont très-fréquents parmi le peuple; cependant il s'en rencontre aussi dans les meilleurs auteurs. Voltaire a fait une faute de cette espèce quand il a dit :

> Mes emplois sont bien lourds. — Je le sais. — Bien *pesants.*

Voyez-en d'autres exemples au mot PÉRISSOLOGIE.

Mais le *pléonasme* cesse d'être un vice du discours quand il sert à lui donner plus de grâce, ou plus de netteté, ou plus d'énergie. Quand on dit : *Louis XII*, LE BON ROI Louis XII, *mérita le glorieux surnom de Père du peuple*, ces mots *le bon roi Louis XII* marquent encore plus expressément la bonté de ce prince que si l'on eût dit *le bon roi Louis XII* sans répéter le nom propre, pour ajouter l'épithète de *bon*, qui fixe l'attention sur la bonté.

La répétition du complément dans ce vers de Racine :

> Eh! que m'a fait, à moi, cette Troie où je [illegible]?

marque non-seulement qu'Achille n'avait point d'intérêt personnel dans la guerre, mais il le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct.

Dans l'imprécation de Camille contre Rome :

> Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
> Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
> Puissé-je *de mes yeux* y voir tomber ce foudre!

De mes yeux est évidemment de trop; mais la circonstance donne à ces mots beaucoup d'énergie; rien ne peint mieux la passion.

Voici encore quelques autres exemples analogues :

> Les éclairs sont moins prompts; je l'ai *vu de mes* [illegible]
> Je l'ai vu qui frappait ce monstre audacieux. [illegible]
>
> Voltaire.

> Mais enfin je l'ai vu, *vu de mes yeux*, vous dis-je.
>
> La Fontaine.

> Je l'ai vu, dis-je, *vu, de mes propres yeux vu*,
> Ce qu'on appelle vu.
>
> Molière.

Outre ces *pléonasmes* d'énergie, l'usage permet encore plusieurs *pléonasmes* qui ne produisent aucune beauté dans le discours, mais qui sont admis dans le style familier; tels sont les suivants : *Monter en haut, Descendre en bas, Je l'ai entendu de mes propres oreilles, Voler en l'air.*

« Ne pourrait-on pas encore, dit Demandre, appeler *pléonasmes* ces différents tours d'expressions auxquels un auteur a recours lorsque les bornes de ses connaissances ou même de la langue ne peuvent lui fournir les termes propres pour exprimer ses idées. On trouve dans presque toutes les traductions une grande quantité de *pléonasmes*, parce que le traducteur, gêné par une de ces deux raisons, ne peut souvent pas rendre en termes équivalents la pensée de l'auteur. Alors il s'explique en se répétant de différentes manières et en employant différentes expressions qui ne le satisfont souvent pas plus que le lecteur. Le *pléonasme*, considéré sous ce point de vue, a beaucoup de rapport avec la périphrase.

Non-seulement il y a des *pléonasmes de construction*, mais encore des *pléonasmes de mots*, parmi lesquels les uns sont admis par l'usage, tandis que les autres sont condamnés.

Au nombre des premiers figure le mot *aujourd'hui.* Autrefois le mot *hui*, fait de *hoc die*, avait le même sens; mais ce mot tomba en désuétude et on lui substitua l'expression actuelle, formée des mots *au* (pour *à le*) *jour de hui;* mais ce *pléonasme* n'est pas encore suffisant pour le peuple, qui dit : *au jour d'aujourd'hui*, sans se douter qu'il répète plusieurs fois la même chose.

Un certain nombre de mots, empruntés à l'arabe, nous offrent aussi un *pléonasme* de l'article, comme *l'Alcoran, l'alcali, l'almanach.* Les Arabes ont l'habitude d'unir l'article au substantif, ce qui a fait croire que l'article et le substantif ne faisaient qu'un seul mot, que, par suite de cette erreur, nous avons cru devoir faire accompagner de l'article. Pour le mot *Alcoran*, quelques écrivains disent plus régulièrement *le Coran.*

Quelquefois, le substantif arabe a été employé sans l'article, car on dit *le cadi;* mais un autre mot, dont l'origine est la même, a pris l'article *al*, car on dit *l'alcade* pour désigner un fonctionnaire espagnol.

Cette confusion n'a pas seulement eu lieu pour des mots étrangers : on dit *le lierre*, mot formé du latin *hedera*, dont on avait fait *ierre* dans le moyen âge, mais ce mot étant précédé de l', le peuple s'imagina que l' faisait partie du mot et, en conséquence, il le fit précéder de l'article, quoiqu'il en eût déjà un. Ce n'est pas là le seul exemple que nous offre notre langue.

L'expression *économie domestique* est un *pléonasme* que l'usage a consacré. Ce mot, formé de *oikia*, maison, et de *nomos*, loi, désigne les principes que l'on doit suivre dans l'administration d'une maison, mais, plus tard, on appliqua ces règles au gouvernement des États, et l'on eut l'*économie politique;* à l'industrie, et il en résulta l'*économie industrielle;* à l'agriculture, ce qui produisit l'*économie rurale.* Par suite de ces subdivisions, quand on voulut désigner l'administration d'une maison, on fut obligé d'y ajouter une épithète, et l'on choisit le mot *domestique*, formé de *domus*, maison, ce qui produisit le *pléonasme.*

On trouve aussi un *pléonasme* dans le verbe *se suicider*, qui est fort en usage aujourd'hui, malgré ses nombreux et [illegible] adversaires. Ce verbe, formé de *sui* [illegible], meurtre de soi-même, signifie, quand on s'en tient à l'étymologie, *faire le* [illegible] [illegible], ce qui serait absurde. Mais l'usage [illegible] [illegible] le sens étymologique [illegible] un autre; il est sous ce rapport le maître souverain.

PLÉONASTE s. m. (plé-o-na-ste). Minér. Variété de spinelle.

— **Encycl.** Le *pléonaste* est une [illegible] [illegible], infusible au chalumeau, et [illegible] pas d'eau [illegible] les corps les plus durs, [illegible] rayé que par le corindon et le diamant. Sa pesanteur spécifique est environ 3,7. Il se compose de trois équivalents d'aluminate de magnésie, un de bi-aluminate de fer et une petite quantité de silice. On le trouve dans divers états cristallisé, en octaèdres réguliers, simples ou modifiés, ou en dodécaèdres rhomboïdaux également simples ou modifiés; *amorphe*, en masses vitreuses ou lithoïdes, d'un éclat gras, vitreux; *fragmentaire*, en petits fragments irréguliers; cette dernière variété a reçu de quelques minéralogistes le nom de *candite.* Le *pléonaste* a été trouvé dans les [illegible], au Vésuve et à Monzoni (Tyrol); dans les roches amphiboliques et micacées, aux États-Unis; dans les débris trachytiques, sur les bords du Rhin; à Ceylan, etc.

PLÉONASTIQUE adj. (plé-o-na-sti-ke — rad. *pléonasme*). Gramm. Qui tient du pléonasme : *Forme* PLÉONASTIQUE. *Phrase* PLÉONASTIQUE.

PLÉOPELTIS s. m. (plé-o-pèl-tiss — du gr. *pleos*, plein; *peltê*, bouclier). Bot. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Amérique tropicale et l'Afrique australe. ‖ On dit aussi PLEOPELTIDE s. f.

PLÉORAMA s. m. (plé-o-ra-ma — du gr. *pleô*, je flotte; *orama*, vue). Physiq. Sorte de tableau mouvant qui se déroule devant le spectateur.

PLÉOSTÉMONE adj. (plé-o-sté-mo-ne — du gr. *pleôn*, nombreux; *stêmôn*, étamine). Bot. Qui a de nombreuses étamines.

PLÉRÉORHAMPHE adj. (plé-ré-o-ran-fe — du gr. *plêrês*, plein; *rhamphos*, bec). Ornith. Syn. de PLÉNIROSTRE.

PLÉRERIT s. m. (plé-re-ri). Ornith. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

PLERGUER, bourg de France (Ille-et-Vilaine), canton de Châteauneuf, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Saint-Malo; pop. aggl., 628 hab. — pop. tot., 2,905 hab. Récolte et commerce de céréales, fourrages, bois.

PLÉRIN, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton, arrond. et à 3 kilom. N. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., [illegible] hab. [illegible] moulins à [illegible] et de colza, corderie, tannerie, raffinerie de sel; fours à chaux; élève de chevaux et d'ânes. Restes de voie romaine. L'église paroissiale, de construction moderne (1825), renferme un beau tombeau du XVIIIe siècle sur lequel est représenté un guerrier les mains jointes.

PLÉROME s. m. (plé-ro-me — du gr. *plêrôma*, plénitude). Anc. philos. Plénitude des intelligences. ‖ Ensemble de tous les éons des gnostiques combinés avec la substance. ‖ Ensemble de tous les êtres.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, originaire de l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** V. VALENTINIANISME.

PLÉROSE s. f. (plé-ro-ze — du gr. *plêrôsis*, réplétion). Méd. Rétablissement de l'embonpoint du corps épuisé par la maladie.

PLÉROTIQUE adj. (plé-ro-ti-ke — du gr. [illegible]). Méd. Qui [illegible] la cicatrisation des plaies, qui reproduit les chairs détruites par elles.

PLESCHANKA s. m. (plè-chan-ka). [illegible] bords du Volga.

PLESCHEN, ville de Prusse, province, [illegible] et à 97 kilom. S.-E. de Posen. [illegible] Fabrication de lainages, toiles, potasse.

PLESICTIDE s. f. [illegible] — du gr. [illegible]. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, intermédiaire entre les [illegible] et les [illegible], et comprenant trois espèces [illegible] des calcaires de Saint-Gérand-le-Puy.

PLÉSIE s. m. (plé-zi). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des [illegible], [illegible] l'espèce type habite Java.

— s. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des [illegible], comprenant [illegible] espèces qui vivent à Madagascar.

PLESIOGALE s. m. [illegible] — du gr. [illegible]. Mamm. [illegible] Saint-Gérand-le-Puy.

PLESIOMORPHE adj. [illegible] — du gr. [illegible]. Se [illegible]

PLESIOMORPHISME s. m. [illegible] Minér. [illegible]

— Encycl. [illegible] forme géométrique. Or, il existe un grand nombre de corps qui sont isomorphes géométriquement, mais qui ne le sont pas chimiquement en même [illegible], c'est-à-dire qui n'offrent [illegible] la ressemblance de composition chimique [illegible]

logie de structure réticulaire. Leur isomorphisme est extérieur seulement; il résulte de ce que les molécules de ce corps se groupent par séries cristallines offrant un même ensemble de faces et d'arêtes qui se correspondent ou à peu près dans les limites habituelles de l'isomorphisme. Les corps de ce genre ne laissent d'ailleurs apercevoir aucune relation intime entre la nature des molécules qui les composent. C'est M. Delafosse qui, le premier, a attiré l'attention des savants sur cet ordre de relations et qui lui a donné le nom de *plésiomorphisme*. Presque à la même époque, un minéralogiste américain, M. Dana, sans avoir connaissance du mémoire que M. Delafosse avait présenté à l'Académie des sciences, publiait un travail sur le même sujet en se servant du mot *homœomorphisme*, lequel équivaut au précédent. Longtemps auparavant, on avait observé que les corps les plus différents peuvent avoir des formes assez voisines pour que, géométriquement seulement, on puisse les considérer comme isomorphes, mais on n'avait prêté aucune attention à cette remarque. Depuis, les esprits se sont portés sur ce point et on connaît actuellement un certain nombre d'exemples de *plésiomorphisme* parfaitement étudiés. Nous en citerons quelques-uns. Le carbonate de chaux spathique, l'azotate de soude et l'argent rouge cristallisent tous trois en rhomboèdres très-peu différents. L'arragonite, l'azotate de potasse et la bournonite forment des prismes rhomboïdaux droits dont les angles sont sensiblement égaux. Le soufre octaédrique, le bisulfate de potasse et la scorodite ou arséniate de fer affectent des formes cristallines qui dérivent d'un même prisme rhomboïdal droit. Le quartz et la chabasie donnent des prismes hexagonaux réguliers identiques. Le titane anatase et l'idocrase constituent tous deux des prismes droits à base carrée dont les proportions ne diffèrent pour ainsi dire pas. Des relations de *plésiomorphisme* s'observent également entre les amphiboles et les pyroxènes, entre le péridot et la cymophane, entre la manganite et la prehnite, entre le borax et le pyroxène augite, entre toutes les espèces du groupe des feldspaths, etc., etc. En un mot, le nombre des groupes plésiomorphes connus est actuellement considérable; il s'accroît encore si on compare entre elles les formes dérivées et non plus seulement les formes primitives.

Il y a plus, si on suit l'exemple donné par Laurent pour l'isomorphisme, si on compare entre elles des espèces de formes très-voisines quoique n'appartenant pas au même système cristallin, on peut encore étendre les limites du *plésiomorphisme*. A ce point de vue, la totalité des corps cristallisés constituerait une série non interrompue de corps plésiomorphes, une série de corps entre les formes cristallines desquelles, pour deux termes successifs, on ne pourrait apercevoir que des différences presque insignifiantes. Malheureusement pour cette brillante conception, elle n'est pas conforme aux faits, l'étude des propriétés optiques des cristaux qui se succèdent ainsi montrant entre deux corps consécutifs des différences extrêmement marquées. V. ISOMORPHISME.

La connaissance du *plésiomorphisme* doit mettre les chimistes et les minéralogistes en garde contre l'admission trop facile de certains cas d'isomorphisme auxquels ils pourraient croire à premier examen. Avant sa découverte, de nombreuses méprises de ce genre ont été commises. Elle avertit aussi d'une erreur très-souvent faite autrefois par des cristallographes fort habiles et dans laquelle est tombé le célèbre Haüy lui-même, on était alors porté, quand on ne trouvait que des différences très-faibles entre les cristaux observés et les formes limites, à adopter la forme limite elle-même, ce qui pouvait faire attribuer à une substance un système cristallin différent de celui qui lui appartient réellement. Enfin, le *plésiomorphisme* peut servir à expliquer certains phénomènes observés et encore incompris, mais dont l'exposition sortirait du cadre qui nous est imposé. Nous renverrons le lecteur désireux de détails plus complets au mémoire de M. Delafosse, partiellement inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*; à une thèse de M. Ladrey, *Sur le plésiomorphisme*; aux *Suppléments à la minéralogie* de M. Dana et au *Nouveau cours de minéralogie* de M. Delafosse.

PLÉSIOSAURE s. m. (plé-si-o-sô-re — du gr. *plésios*, voisin; *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles.

— **Encycl.** Comme l'ichthyosaure, le *plésiosaure* est un reptile fossile du genre des enaliosauriens. Il se distingue facilement du premier par ses formes plus élancées, son cou très-allongé, semblable au corps d'un serpent, et sa tête petite et moins fortement armée. Ces deux genres ont été contemporains et ont habité les mêmes mers. Le *plésiosaure* devait avoir moins de force, mais plus de souplesse et d'agilité pour saisir sa proie, soit un peu au-dessous des eaux, soit au-dessus de la surface en plongeant sa tête et son long cou comme le font aujourd'hui les cygnes. Sa tête a des caractères de l'ichthyosaure, du crocodile et surtout du lézard; ses dents sont grêles, pointues, un peu arquées et cannelées longitudinalement, les dents postérieures sont les plus grandes, tant en haut qu'en bas; elles sont implantées dans des alvéoles plus profonds que ceux de l'ichthyosaure. Les vertèbres sont moins concaves et moins discoïdales; elles sont marquées en dessous de deux fossettes. Le cou égale presque en étendue le corps et la queue réunis. Dans le *plesiosaurus dolichodeirus*, on compte trente-trois vertèbres, qui s'étendent de la vertèbre axis aux deux tiers de la queue, mais les cervicales sont courtes. Chaque côte abdominale est unie à celle de l'autre côté par la réunion directe des deux cartilages, comme dans le caméléon; ce qui montre une grande facilité à gonfler les poumons et, par conséquent, à faire provision d'air pour pouvoir plonger. Ces cartilages sont composés de sept pièces, une médiane et trois de chaque côté. Les membres ressemblent beaucoup à ceux des ichthyosaures, mais ils sont encore plus grands à proportion; les coracoïdiens, très-développés, déterminent un allongement du sternum. Les *plésiosaures* étaient aquatiques et ont dû avoir beaucoup de peine à se traîner sur la terre. Leur tête moins forte et leurs dents moins nombreuses peuvent faire supposer qu'ils étaient moins carnassiers que les ichthyosaures. De plus, ils ont probablement recherché les eaux plus tranquilles; car, plus grêles et plus faibles qu'eux, ils étaient moins bien taillés pour résister aux vagues. On en rencontre beaucoup d'espèces, dont quelques-unes ont dû atteindre une taille considérable, 10 mètres de longueur, sans égaler toutefois les grands ichthyosaures. Les plus anciennes se trouvent dans le lias; nous en citerons quelques-unes:

Plesiosaurus dolichodeirus. C'est l'espèce qui a le cou le plus allongé et la tête la plus petite à proportion du corps.

Plésiosaure macrocephalus. Il a la tête beaucoup plus grande et le cou plus fort; il appartient au lias de Lyme-Regis.

Plesiosaure Haronkinsii. Du même terrain; museau moins allongé et plus étroit.

Plésiosaure arenatus. Du lias de Bath et de Chelsenham.

Plésiosaure brachycephalus. Du lias de Whitby, de Boll, etc.

Plésiosaure costatus (lias de Bristol). *Plésiosaure macromus* (lias de Lyme-Regis).

Plésiosaure trigonus. Du lias de Lyme-Regis et de Whitby.

Plésiosaure subtrigonus (lias de Weston, près de Bath).

Plésiosaure megacephalus (lias de Bristol).

Dans l'oolithe, le *plesiosaure carinatus*, connu par une vertèbre cervicale qui a, à sa surface inférieure, une arête manquant dans les autres espèces; elle provient probablement de Boulogne-sur-Mer.

Plésiosaure pentagonus. Indiqué par une vertèbre de la queue d'une forme pentagonale; elle provient de l'Auxois.

Plésiosaure trigonus. Il n'est aussi connu que par une vertèbre caudale, mais triangulaire, qui provient de l'oolithe du Calvados.

Dans les étages supérieurs du terrain jurassique, on rencontre:

Plesiosaure affinis. Dans les argiles de Kummeridge, des environs d'Oxford et d'Heddington.

Plesiosaure dœdicomus et *trochanterius.* Dans les gisements analogues de Shotover et d'Oxford. Dans ces mêmes terrains, on a trouvé une grande espèce, le *plésiosaure brachyspondylus*, remarquable par la brièveté de ses vertèbres, qu'on peut comparer à des dames à jouer.

A l'époque crétacée, le *plésiosaure pachyomus* du grès vert des environs de Cambridge.

Plésiosaure Bernardi. De la craie des environs de Douvres.

Plésiosaure constrictus. De la craie de Steyming, dans le comté de Sussex.

Les Américains en ont décrit des ossements trouvés dans l'Amérique septentrionale.

PLESKOV, ville de Russie. V. PSKOV.

PLESS, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême. V. JOSEPHSTADT.

PLESSALA, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton de Plouguenast, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Loudéac; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 3,427 hab. Minoteries; commerce de céréales et farines.

PLESSÉ, bourg de France (Loire-Inférieure), canton de Saint-Nicolas-de-Redon, arrondissement et à 21 kilom. N. de Savenay; pop. aggl., 584 hab. — pop. tot., 5,405 hab. Commerce de grains, bois et noir animal. Sur le territoire de Plessé s'élève le château de Carheil, ancienne propriété du prince de Joinville, renfermant plusieurs tableaux remarquables des peintres contemporains; beau parc.

PLESSIGRAPHE s. m. (ples-si-gra-fe — du gr. *plêssein*, frapper; *graphein*, écrire). Méd. Instrument d'auscultation qui inscrit les observations.

PLESSIMÈTRE s. m. (ples-si-me-tre — du gr. *plêssein*, frapper; *metron*, mesure). Méd. Instrument consistant en une petite plaque d'ivoire très-mince, qui sert à pratiquer l'auscultation médiate.

— **Encycl.** Ce petit instrument, inventé par M. le professeur Piorry, est destiné à donner plus d'exactitude à la percussion en permettant de déterminer d'une manière plus précise la position, la densité et les dimensions des différents organes renfermés dans les cavités du corps. On comprend qu'il est d'une grande importance pour le médecin, dans certains cas pathologiques, de connaître quelles modifications la maladie a apportées dans la forme, la texture des organes situés plus ou moins profondément dans les cavités viscérales, et quelles sont les positions qu'ils occupent les uns par rapport aux autres. La palpation, dans certains cas, ne fournit que des résultats nuls ou fort imparfaits. Auenbrugger, l'inventeur de la percussion (v. ce mot), reconnut, le premier, qu'en frappant légèrement, avec l'extrémité des doigts, les parois de la poitrine et de l'abdomen, il était possible de tirer des sons qu'elles rendaient des renseignements sur l'état des organes situés au-dessous. Ce nouveau procédé, popularisé par Corvisart, fut différemment modifié et perfectionné par les pathologistes qui vinrent ensuite. Les uns percutaient sur la peau nue, d'autres sur la chemise du malade ou avec la main gantée, prétendant ainsi éviter le claquement que produit la pulpe des doigts en frappant sur l'épiderme. Pour éviter les dangers que présentait la percussion directe et limiter autant que possible les résultats qu'elle fournissait, M. Piorry eut l'idée d'interposer entre la main qui frappe et le corps du malade un instrument qui recevrait le choc et rendrait le son. Il donna au nouveau mode opératoire le nom de percussion médiate, et à l'instrument celui de *plessimètre*.

Nul instrument n'a été plus modifié que le *plessimètre*. Au début, c'était une simple palette de sapin munie d'un manche. On lui substitua bientôt une petite boîte creuse destinée à renforcer le son rendu par le point percuté. Cette modification ne donnant pas les résultats qu'on en attendait, on essaya successivement des plaques formées de substances diverses, tantôt très-denses, tantôt très-légères, des lames de plomb, de cuivre, de corne, de différents bois, de liége même. On imagina, pour faciliter l'adaptation, de recouvrir leur surface d'une bande de cuir ou d'une couche de caoutchouc. Enfin, on adopta définitivement l'ivoire. Il restait encore à trouver quelle forme était la plus avantageuse, et ce fut pour M. Piorry et pour ses élèves l'objet de nouveaux essais et de nouvelles recherches. On lui donna la forme d'une plaque circulaire pouvant se visser à la base du stéthoscope. Puis cette plaque fut employée séparément, munie de deux petites oreillettes en métal permettant de la fixer solidement entre les doigts, et graduée sur sa face supérieure. C'est à cette forme que M. Piorry paraît s'être arrêté. Un de ses élèves, M. Mailliot, y apporta quelques perfectionnements en donnant à la plaque une forme ovale et en munissant les oreillettes de charnières qui leur permettent, lorsqu'on ne se sert pas de l'instrument, de se rabattre à sa surface et d'en rendre le transport plus commode. Cependant l'esprit inventif des élèves de M. Piorry ne s'en tint pas là. L'un d'eux imagina d'entourer la plaque d'ivoire d'un tube-cylindre qui la faisait ressembler à un petit tambour; un autre substitua au doigt qui frappe un petit marteau; un troisième, enfin, imagina d'associer l'auscultation à la percussion en adaptant, dans l'intérieur du stéthoscope, une petite pelote mobile au moyen d'un ressort.

Au moyen du petit instrument si simple que nous avons décrit plus haut, M. Piorry paraît être arrivé à des résultats merveilleux, tels que de dessiner à la surface du corps les contours du foie, de la rate et du cœur, de préciser l'épaisseur des parois de ce dernier et l'étendue de ses cavités, de déterminer à travers le sternum la place, l'épaisseur, la direction des gros troncs artériels qui en émergent, etc. Pendant quelque temps, le *plessimètre* jouit d'une grande vogue et nous pouvons dire qu'il fit école; mais il eut aussi ses détracteurs. On raconte même, à la Faculté de médecine, que quelques piéges plus ou moins ingénieux furent tendus au professeur Piorry et qu'il ne s'en tira pas toujours d'une manière bien satisfaisante pour son amour-propre; non pas que nous cherchions en rien à diminuer le mérite de cet illustre maître, car nous croyons fermement qu'avec une longue pratique, un talent d'observation merveilleux, une oreille exercée, il a pu réellement arriver à reconnaître des nuances délicates qui échapperont toujours à un observateur moins exercé. Le *plessimètre* est donc un instrument acquis à la science. Le plus sérieux reproche qu'on lui ait adressé, c'est de ne pas éclairer le médecin sur le degré d'élasticité des parois qu'il percute. C'est, en effet, un élément de diagnostic très-important de savoir si cette élasticité persiste ou a disparu. Aussi un grand nombre de praticiens préfèrent interposer entre la peau et les doigts qui percutent un ou deux des doigts de l'autre main.

PLESSIMÉTRIE s. f. (ples-si-mé-trî — rad. *plessimètre*). Méd. Mode particulier d'auscultation, à l'aide du plessimètre.

PLESSIMÉTRIQUE adj. (ples-si-mé-tri-ke — rad. *plessimétrie*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la plessimétrie: *Observations* PLESSIMÉTRIQUES.

PLESSING (Jean-Frédéric), littérateur allemand, mort en 1793. Il entra dans les ordres et devint conseiller de consistoire à Wernigerode. On lui doit un *Essai sur l'origine du paganisme* (Leipzig, 1757-1758, 2 vol. in-8°) et une *Histoire des tombeaux* (Wernigerode, 1786, in-8°).

PLESSING (Frédéric-Victor-Lebrecht), littérateur et philosophe allemand, fils du précédent, né à Belleben, près de Magdebourg (Saxe), en 1752, mort en 1808. Après avoir étudié la théologie et la philosophie et pris le grade de docteur à Halle (1783), il obtint, en 1788, une chaire de philosophie à Duisbourg. On lui doit, entre autres ouvrages: *De la nécessité du mal et de la douleur chez les êtres sentants* (Dessau, 1783, in-8°); *Osiris et Socrate* (Berlin, 1783, in-8°), ouvrage dans lequel Plessing compare la philosophie et la théologie des Egyptiens à celles des Grecs; *Recherches historiques sur la théologie et la philosophie des plus anciens peuples jusqu'aux temps d'Aristote* (Ebingen, 1785, in-8°); *Memnonium* ou *Essai pour dévoiler les secrets de l'antiquité* (Leipzig, 1787, 2 vol. in-8°); *Essai tendant à éclaircir la philosophie de la plus haute antiquité* (Leipzig, 1788-1790, 5 vol. in-8°).

PLESSIS (LE), village et commune de France (Manche), cant. de Périers, arrond. et à 29 kilom. N. de Coutances; 900 hab. Exploitation de houille, produisant annuellement 70,000 quintaux métriques de houille.

PLESSIS-AUX-BOIS (LE), village et commune de France (Seine-et-Marne), canton de Claye-Souilly, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Meaux; 152 hab. Beau château bâti par François Ier et agrandi par Henri IV, avec parc magnifique.

PLESSIS-BOUCHARD (LE), village et commune de France (Oise), canton de Montmorency, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Pontoise; 218 hab. Ce village fut autrefois la propriété des Montmorency.

Plessis-Bourré, château de France (Maine-et-Loire), commune de Briollay, à 13 kilom. N.-E. d'Angers. Ce château fut construit en 1467 par Jean Bourré, ministre de Louis XI et gouverneur de Langeais, sur le modèle du château construit par Jean Briçonnet. On y remarque des tours à mâchicoulis et, dans la chapelle, des restes de beaux vitraux du XVIe siècle.

PLESSIS-MACÉ, village de France (Maine-et-Loire), canton, arrond. et à 13 kilom d'Angers; situé sur la route d'Angers au Lion; 431 hab. Plessis-Macé possède les ruines d'un ancien château fort construit dans les premières années du XIIIe siècle par Philippe du Plessis, treizième grand maître de l'ordre des Templiers. A en juger par les grands arbres centenaires qui remplissent aujourd'hui l'ancienne circonvallation, le château de Plessis-Macé dut être abandonné de bonne heure. Son enceinte flanquée de tours massives et son ancien donjon sont les seules parties qui aient résisté aux outrages des siècles. Le donjon est carré; il supporte une tourelle à chacun de ses angles et il est couronné de créneaux et de mâchicoulis. Le château de Plessis-Macé renfermait jadis une chapelle, dont quelques vestiges suffisent à placer la date de la construction au XVe siècle environ.

Plessis-aux-Tourelles (CHÂTEAU DE), ancien château de France (Seine-et-Marne), aujourd'hui détruit et situé naguère dans la commune de Cucharmoy, canton et à 9 kilom. de Provins. On ignore la date de sa construction. Sa masse imposante formait un carré parfait, ayant à chacun de ses angles une grosse tour de 25 mètres de hauteur, surmontée d'un toit en poivrière; l'entrée principale était pratiquée au milieu d'un grand corps de logis construit en briques et en pierres de grès entremêlées. Ce corps de logis joignait la tour du nord à celle de l'est. Entre cette dernière et la tour du sud régnait une longue galerie intérieure aboutissant à une chapelle, dont le chœur était situé dans la tour même. Le bâtiment parallèle, s'étendant entre les deux tours du nord et du couchant, contenait la bibliothèque et les salles de réception. Une esplanade s'étendait devant le château, isolé par des fossés profonds de 6 mètres et larges de 22. Une balustrade, à hauteur d'appui, servait, au XVIIIe siècle, de garde-fou à ces fossés, qui disaient assez l'ancienne puissance féodale du vieux manoir, dans lequel on entrait jadis par des ponts-levis. Cette demeure appartint, au XVIe siècle, au célèbre La Noue. En 1730, elle entra dans la famille de Fleury, qui la conserva jusque sous la Restauration; elle fut alors vendue à deux membres de la bande noire, qui la firent démolir presque entièrement. En 1826, M. de Genoude acheta ces ruines, qu'il essaya de restaurer en partie; mais à sa mort (1849), le château des Tourelles fut encore une fois vendu et alors entièrement démoli.

Plessis-lès-Tours, château de France (Indre-et-Loire), dans la commune de LA RICHE. V. ce mot.

Plessis (COLLÉGE DU), ancien collége de Paris, érigé en 1317, près du collége qui portait alors le nom de Clermont et qui depuis a été nommé Louis-le-Grand, aujourd'hui (1874) Descartes. Le collége du Plessis fut fondé par Geoffroi du Plessis, secrétaire du roi Philippe V le Long; agrandi au XVIIe siècle par Richelieu, il fut supprimé en 1790. Les bâtiments qu'il occupait devinrent propriété na-

tionale et l'on y installa l'École normale à l'époque de sa fondation. En 1820, les Facultés des sciences, des lettres et de théologie y furent établies jusqu'au jour où elles se transportèrent dans les bâtiments de la Sorbonne. Les bâtiments du collège du Plessis ont été récemment démolis.

PLESSIS (Michel-Chrétien-Toussaint DU), historien français. V. DUPLESSIS.

PLESSIS D'ARGENTRÉ (Charles DU), évêque de Tulle. V. ARGENTRÉ.

PLESSIS-BELLIÈRE (Jacques DE), général français. V. ROUGÉ.

PLESSIS-MORNAY (Philippe DU), homme politique et controversiste français. V. MORNAY.

PLESSIS-PRASLIN (DU), maréchal de France. V. CHOISEUL.

PLESSIS-RICHELIEU, nom de plusieurs célèbres personnages français. V. RICHELIEU.

PLESSITE s. f. (ples-si-te — du gr. *plêthô*, je remplis). Minér. Corps ferrugineux qui remplit les vides du fer météorique.

PLESSY-ARNOULD (Jeanne-Sylvanie), actrice française. V. ARNOULD-PLESSY.

PLESTIE s. f. (plè-stî). Ichthyol. Nom vulgaire de la bordelière, poisson du genre cyprin.

PLESTIN, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 1,106 hab. — pop. tot., 4,438 hab. Minoteries; exportation de grains et farines; importation de vins, eaux-de-vie, bois et fers. L'église paroissiale, construction du XVIe siècle, récemment restaurée, présente quelques parties remarquables : la statue du Christ au milieu de celles des apôtres; le tombeau de saint Efflam. D'après une légende, Plestin doit son origine à Efflam, fils d'un roi d'Irlande, qui, vers la fin du Ve siècle, vint y aborder avec quelques compagnons pour se consacrer à la vie monastique. La plage voisine de Plestin, appelée *lieue de grève*, était couverte, au VIe siècle, d'après une tradition, par une forêt épaisse, aujourd'hui détruite par les envahissements de la mer. Quelques débris de troncs d'arbres apparaissent, en effet, sous le sable, après de fortes tempêtes.

A peu de distance de Plestin s'élève l'élégante chapelle de Saint-Nicolas, curieux spécimen de l'architecture du XVe siècle; cette chapelle, fondée en 1404 par Alain de Plusquellec, seigneur de Bruillac, se compose d'une nef avec transsepts réguliers. Elle a aujourd'hui perdu sa toiture, mais les meneaux de ses fenêtres, son chevet à pans coupés avec pignons aigus, garnis de crochets, et ses cinq autels de pierre existent encore à peu près intacts. Il faut mentionner, à peu près dans la même direction, le château de Lesmais, qui a conservé une grosse tour moyen âge en assez bon état.

A 2 kilom. N. de Plestin, le petit port de Toul-au-Héry, sur la limite précise qui sépare les Côtes-du-Nord du Finistère, est l'objet d'un mouvement assez actif, dû surtout à l'exportation des céréales.

PLESWITZ, village de Silésie (Prusse), dans la régence de Breslau; 600 hab. On y remarque un assez beau château. Ce village est célèbre par l'armistice qui y fut signé le 4 juin 1813 et dont nous allons parler.

Pleswitz (ARMISTICE DE), un des plus funestes qu'ait conclus Napoléon. Après la bataille de Lutzen (mai 1813), les alliés purent s'apercevoir que, si le lion était blessé après la désastreuse campagne de 1812, il s'en fallait de beaucoup qu'on pût déjà le braver impunément. En le voyant porter des coups si terribles, en le sentant au milieu d'eux tout prêt à leur infliger de nouvelles défaites, ils se prirent à redouter de nouveau les éventualités d'une si terrible guerre, et, comme acheminement à une paix dont tous ressentaient un égal besoin, ils songèrent à en préparer les voies au moyen d'un armistice qui devait se négocier par l'entremise de l'Autriche, puissance médiatrice alors, mais bientôt notre ennemie déclarée. Napoléon adhéra à cette ouverture faite par M. de Bubna, accrédité auprès de lui par Metternich; mais, de part et d'autre, on ne cherchait qu'à se duper mutuellement. Les alliés, malgré la terreur que leur inspirait Napoléon, ne voulaient pas déposer les armes, fanatisés qu'ils étaient par la soif des vengeances ou les ardeurs du patriotisme; l'empereur ne cherchait qu'à gagner du temps pour compléter les armements qu'il avait ordonnés en France et écraser ses ennemis. La bataille de Bautzen ne changea rien à ces dispositions; seulement, les alliés reconnurent la nécessité plus impérieuse encore d'arrêter les progrès de leur redoutable adversaire. M. de Caulaincourt, l'homme de confiance de Napoléon, se rencontra une première fois avec les commissaires russe et prussien au village de Gebersdorf (30 mai). Malgré deux défaites récentes, ceux-ci, soutenus par le sentiment d'une cause juste, se montrèrent très-exigeants et voulurent limiter à un mois la durée de l'armistice. Napoléon répondit qu'il n'entendait pas se soumettre aux conditions des ennemis et que, si on voulait traiter sérieusement de la paix à Prague, où des conférences à cet effet allaient s'ouvrir, un mois ne serait pas suffisant pour agiter et décider une foule de questions difficiles. Il ajouta qu'il n'avait pas besoin de l'armistice, tandis qu'il était indispensable aux ennemis, qu'il menaçait de rejeter au delà de la Vistule s'ils persistaient dans leurs prétentions. En conséquence, il exigeait que l'armistice durât jusqu'au 20 juillet (on était au 3 juin), avec six jours de délai entre la dénonciation de l'armistice et la reprise des hostilités. Plus tard, ce délai devait s'étendre jusqu'au 10 août.

M. de Caulaincourt et les commissaires russe et prussien se revirent au village de Pleswitz, le 4 juin, et ces derniers acceptèrent les conditions de Napoléon. Elles furent aussitôt signées; car, si exaspérés qu'ils fussent contre nous, les alliés n'en comprenaient pas moins la nécessité d'arrêter Napoléon par quelque moyen que ce fût.

« Tel fut, dit M. Thiers, ce déplorable armistice, qu'il fallait certainement accepter si on voulait la paix, mais rejeter absolument si on ne la voulait point, car il valait mieux, dans ce cas, achever la ruine des coalisés, et que Napoléon, au contraire, accepta justement parce qu'il était opposé à cette paix et qu'il désirait se procurer deux mois pour achever ses armements et être en mesure de refuser les conditions de l'Autriche. Cette faute, qui procédait de toutes les autres et les résumait à elle seule, faisait partie de cette suite fatale de résolutions follement ambitieuses qui devaient précipiter la fin de son règne. » Napoléon, continue l'historien, eut la pensée de consacrer cet événement par un monument élevé au sommet des Alpes; mieux eût valu un traité de paix loyal et durable. « Napoléon fût demeuré un personnage, non pas plus poétique, mais plus véritablement grand, et ce noble peuple n'eût pas perdu le fruit de son sang le plus pur versé pendant vingt années. »

PLET s. m. (plè). Sorte de fouet en usage en Russie pour châtier les évadés de la Sibérie, qui en reçoivent de soixante à quatre-vingts coups à la première évasion, cent à la seconde.

— Mar. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même.

PLÉTEUX s. m. (plé-teu). Techn. Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLÉTHIOSPHACE s. m. (plé-ti-o-sfa-se — du gr. *plêthô*, je remplis; *sphakos*, sauge). Bot. Synonyme et nom d'une section du genre sauge.

PLÉTHON (Gémiste), écrivain byzantin. V. GÉMISTE.

PLÉTHORE s. f. (plé-to-re — gr. *plêthorê*, plénitude; de *plêthô*, je remplis). Pathol. Surabondance du sang ou de l'activité vitale : PLÉTHORE *générale*. PLÉTHORE *locale*. PLÉTHORE *sanguine*.

— Bot. Etat des plantes qu'une alimentation trop abondante empêche de porter des fleurs et des fruits.

— Fig. Etat de malaise produit par une abondance excessive : *Les peuples meurent de* PLÉTHORE *aussi bien que d'anémie.*

— **Encycl.** Cet état pathologique est anatomiquement caractérisé par une augmentation des globules sanguins, ou bien, d'après certains auteurs, par une quantité de sang dans le système circulatoire beaucoup plus considérable que ne le comportent les besoins de l'économie. Chomel et la plupart des médecins admettent cependant une certaine *pléthore* permanente et constitutionnelle, qui, chez certains individus, constitue un état physiologique, *non morbide*, compatible avec les fonctions régulières de l'économie. Les personnes atteintes de cette espèce de *pléthore* sont celles qu'on appelle ordinairement *pléthoriques*; elles sont douées d'un embonpoint remarquable. Si l'on ne voyait des cas de *pléthore* que lorsqu'il y a dans le sang une augmentation anomale des globules, ces cas seraient extrêmement rares d'après les analyses de Becquerel et Rodier.

— *Causes.* L'âge adulte et la vie sédentaire prédisposent à la *pléthore*. Les femmes, surtout pendant la grossesse, y sont plus particulièrement exposées, ce qui tient très-probablement à leur genre de vie. Une cause incontestable et peut-être la plus fréquente, c'est une prédisposition toute spéciale du sang et le plus souvent héréditaire. Parmi les causes occasionnelles, il faut placer une nourriture trop abondante et trop substantielle, le manque d'exercice, et, d'une manière générale, l'introduction dans l'économie d'une quantité de matériaux nutritifs plus grande que ne l'exigent les besoins et les dépenses du corps. La suppression d'une saignée habituelle, des hémorroïdes, des menstrues à l'âge critique peut contribuer puissamment au développement de la *pléthore*.

— *Symptômes.* Les signes de la *pléthore* se développent ordinairement d'une manière lente. Loin de se croire malade, les individus se sentent d'abord plus forts, plus dispos et se félicitent d'un surcroît d'énergie dans toutes leurs fonctions. Mais bientôt surviennent quelques légers accidents; les sujets sont lourds, se livrent difficilement à une occupation suivie et ont une grande propension au sommeil, surtout après les repas. La peau est rouge et tuméfiée; les capillaires sont injectés, principalement à la face, aux mains et aux pieds, dont les mouvements sont plus ou moins difficiles. Les battements du cœur sont énergiques, les veines distendues, et la circulation dans ces vaisseaux se fait très-lentement. Le cœur, le foie, les poumons sont distendus par une grande quantité de sang. L'individu pléthorique, dit Grisolle, éprouve des lassitudes et une sorte d'engourdissement général; il est paresseux, son travail est pénible; il s'assoupit dès qu'il est en repos et son sommeil est lourd, agité par des rêves; le réveil est difficile. La tête est pesante : il y a des vertiges, des bourdonnements d'oreilles; la face, plus ou moins injectée, devient momentanément plus rouge, et les malades se plaignent d'y éprouver un sentiment de chaleur incommode; c'est ce qu'on nomme des bouffées de chaleur. En même temps, l'appétit est diminué ou perdu; les selles sont rares, les urines rouges, les sueurs plus abondantes; il y a quelquefois un peu d'oppression. Ces symptômes peuvent persister pendant plusieurs jours, plusieurs semaines et même plusieurs mois. Ils disparaissent ensuite spontanément sans jamais entraîner une terminaison fatale. D'après Andral et Gavarret, la *pléthore* serait due à une augmentation des globules du sang et à une diminution du sérum. Pour Becquerel et Rodier, elle n'est qu'une augmentation de la masse du sang.

— *Traitement.* Si l'on opte pour l'opinion des deux derniers, il est facile de comprendre le traitement de la *pléthore*. La saignée générale sera le moyen par excellence de combattre cette affection. On y joindra l'emploi des laxatifs, des boissons délayantes, des diurétiques et un régime doux. Si la *pléthore* récidive fréquemment, il faut astreindre les individus à un régime sévère; ainsi, leur alimentation sera surtout composée de végétaux herbacés et de viandes blanches; ils s'abstiendront de prendre des liqueurs spiritueuses et des vins généreux; ils entretiendront la liberté du ventre par des lavements; ils feront tous les jours de l'exercice à pied, ils exciteront la transpiration; enfin, ils auront recours à la saignée le moins possible, car les saignées répétées, comme les hémorragies constitutionnelles, ont souvent l'inconvénient d'activer la sanguinification, et, par conséquent, d'être une cause éloignée de *pléthore*. (Grisolle.)

PLÉTHORIQUE adj. (plé-to-ri-ke — rad. *pléthore*). Méd. Qui est affecté de pléthore : *Une femme* PLÉTHORIQUE. ‖ Qui tient à la pléthore : *Constitution* PLÉTHORIQUE. *Etat* PLÉTHORIQUE. *Visage* PLÉTHORIQUE.

— Substantiv. Personne affectée de pléthore : *Un* PLÉTHORIQUE.

PLÉTHOSOME s. m. (plé-to-so-me — du gr. *plêthô*, je remplis; *soma*, corps). Acal. Genre de diphyaires, type de la tribu des pléthosomées, comprenant deux espèces, dont une se trouve dans la mer des Moluques : *Les pièces diverses des* PLÉTHOSOMES *se désagrègent avec une extrême facilité.* (Dujardin.)

— s. m. pl. Famille d'acalèphes, ayant pour type le genre pléthosome.

PLÉTHOSOMÉ, ÉE adj. (plé-to-so-mé — rad. *pléthosome*). Acal. Qui ressemble au pléthosome.

— s. f. pl. Tribu d'acalèphes, de la famille des pléthosomes.

PLÈTHRE s. m. (plè-tre — gr. *plethron*, même sens). Antiq. gr. Mesure de longueur qui valait la sixième partie du stade, environ 31 mètres. ‖ Mesure agraire représentée par un carré d'un plèthre de côté.

PLETTENBERG, bourg de Prusse, province de Westphalie, régence et à 24 kilom. S. d'Arensberg, sur l'Else; 2,000 hab. Fabrication de draps, cuirs, quincaillerie; aux environs, forges, aciéries, fabriques de faux.

PLETTENBERG (Walther ou Gauthier DE), prince souverain de Livonie, de Courlande et d'Esthonie, grand maître des chevaliers porte-glaive, né en Westphalie vers 1460, mort en 1535. Il entra dans l'ordre des Porte-glaive, devint en 1489 maréchal des armées de l'ordre, en 1491 ambassadeur à Moscou, en 1494 maître provincial des chevaliers, battit en six batailles rangées les Russes qui tentèrent d'envahir les Provinces baltiques (1494), remporta les victoires de Maholm, de la Sirza, d'Helmet (1501), de Narva, d'Ivanogorod, de Smolin (1502), et obtint, après la signature de la paix (1503), le privilége pour les villes livoniennes du commerce avec la Russie, puis avec les pays limitrophes de la mer Baltique. En 1515, il combattit les Polonais qui attaquaient l'ordre Teutonique et reçut du chef de cet ordre le titre de grand maître avec pouvoir absolu dans la Livonie. Lorsque, en 1525, le grand maître de l'ordre Teutonique, Albert de Brandebourg, embrassa la Réforme et sécularisa la Prusse, pour faire de ce pays une propriété héréditaire dans sa famille, Walther de Plettenberg resta fidèle à l'ordre des Porte-glaive, accepta par le traité de Wolmar (1526) la souveraineté des provinces de Livonie, d'Esthonie et de Courlande et fut nommé l'année suivante, par Charles-Quint, prince de l'empire germanique, avec droit de siéger et de voter à la diète. Plettenberg réprima les troubles des réformateurs iconoclastes et confirma aux luthériens le droit d'exercer librement leur culte. Après sa mort, on lui éleva une statue colossale dans le Walhalla de Kelheim.

PLEUBIAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 642 hab. — pop. tot., 3,667 hab. Commerce de poisson.

PLEUDANIEL, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Lannion, au bord du Trieux; pop. aggl., 344 hab. — pop. tot., 2,617 hab. Minoteries; exportation de lins et céréales. Ruines du château de Botloy.

PLEUDIHEN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Dinan; pop. aggl., 497 hab. — pop. tot., 4,783 hab. Fours à chaux; récolte et commerce de grains et fourrages. Dans l'église paroissiale, on voit plusieurs pierres tombales curieuses. Au château de La Bellière, on voit, dans la chambre où mourut Tiphaine Ragaenel, femme de Du Guesclin, une ancienne tapisserie de haute lisse, un fauteuil et un crucifix de cette époque.

PLEUMARTIN, bourg de France (Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. de Châtellerault; pop. aggl., 536 hab. — pop. tot., 1,351 hab. Préparation de meules de moulin.

PLEUMEUR-BODOU, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Perros-Guirec, arrond. et à 8 kilom. N.-O. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 3,034 hab. Minoteries; pêche active.

PLEUMEUR-GAUTIER, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Lézardrieux, arrond. et à 30 kilom. N.-E. de Lannion; pop. aggl., 481 hab. — pop. tot., 2,478 hab. Minoteries, céréales et fourrages.

PLEU-PLEU s. m. (pleu-pleu — onomatop. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire du pic vert. ‖ On dit aussi PLUI-PLUI.

PLEUR s. m. (pleur — rad. *pleurer*). Larmes, action de pleurer; ne s'emploie au singulier qu'en poésie, dans le style poétique et quelquefois par plaisanterie : *Un* PLEUR *éternel. Verser des* PLEURS. *Faire couler des* PLEURS. *Répandre un torrent de* PLEURS. *La femme se défend avec ses* PLEURS; *elle attaque avec ses charmes.* (Descuret.) *Les femmes ont toujours quelques* PLEURS *qui ne demandent qu'à couler.* (Balz.)

J'aimais jusqu'à ces *pleurs* que je faisais couler.
RACINE.

Je meurs et, sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des *pleurs*.
GILBERT.

Combien vivent joyeux qui devaient, sœurs ou frères,
Faire un *pleur* éternel de quelques ombres chères!
V. HUGO.

— Poétiq. *Pleurs de l'Aurore*, Rosée :

La grappe, dans sa fleur, brillait humide encore
De ces *pleurs* qu'au matin répand la douce Aurore.
DE LA[illegible].

— *Etre en pleurs, tout en pleurs, Etre noyé de pleurs, noyé dans les pleurs, Fondre en pleurs*, Pleurer abondamment :

Elle vient *tout en pleurs* vous demander justice.
CORNEILLE.

Lorsqu'elle *est en pleurs*, une belle
En est plus belle de moitié.
LA FONTAINE.

— *Essuyer ses pleurs*, Se consoler. ‖ *Essuyer les pleurs de quelqu'un*, Adoucir, calmer son affliction.

— Arboric. Sève aqueuse qui s'écoule par les coupures faites aux arbres fruitiers et surtout à la vigne, par suite de la taille : *Si l'on fait une* [illegible] *cours des* PLEURS. (Rozier.)

— Syn. **Pleurs, larmes.** V. LARME.

PLEURABLE adj. (pleu-ra-ble — rad. *pleurer*). Qui peut être pleuré : *Une perte* PLEURABLE.

PLEURACANTHE s. m. (pleu-ra-kan-te — du gr. *pleura*, côte; [illegible]). Entom. Genre [illegible] de la famille des [illegible], comprenant [illegible] habitent l'Amérique [illegible].

— Crust. Genre de [illegible] aux dépens des cymothoés : *Le* PLEURACANTHE *arachnoïde*.

PLEURACHNE s. m. [illegible]. Bot. Genre de plantes, de la famille des [illegible], comprenant plusieurs espèces qui [illegible].

PLEURAL, ALE adj. (pleu-ral, a-le — du gr. *pleura*, côte). Anat. Qui appartient à la plèvre : *Région* PLEURALE.

PLEURALGIE s. f. (pleu-ral-jî — du gr. *pleura*, côte; *algos*, douleur). Méd. Douleur de la [illegible].

PLEURALGIQUE adj. (pleu-ral-ji-ke — rad. *pleuralgie*). Méd. Qui appartient à la pleuralgie : [illegible] PLEURALGIQUE.

PLEURANDRE s. f. (pleu-ran-dre — du gr. *pleura*, côte; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des dilleniacées, tribu des dilleniées, originaire de l'Australie. ‖ Syn. d'ONAGRE ou ONAGRAIRE, autre genre de plantes.

PLEURANT, ANTE adj. (pleu-ran, an-te — rad. *pleurer*). Qui pleure : *[illegible] toujours* PLEURANTS. (Acad.)

— s. m. Superst. *Pleurant des bois*. Esprit, [illegible] auquel on attribue certains bruits [illegible] que l'on entend dans les bois.

— Encycl. *Pleurant des bois*. Dans les montagnes boisées autour de Pontarlier, aux Esparons, près du village de Cavier, au bois de Chassal, il se produit un phénomène [illegible] qui a donné naissance à une légende. On croit entendre, à certaines heures, des cris dans l'air, des accents plaintifs, des gémissements : le peuple attribue ces bruits mystérieux à un esprit invisible [illegible] nomme *Pleurant des bois*. — [illegible] ... gémit. Les tradit[illegible] rapportent qu'il y avait un esprit crieur dans les bois de Langen-Bronbach, et un autre dans ceux de Holl, aux environs d'Ober-Kainsbach, en 1753. On redoutait de s'approcher de leur séjour.

PLEURANTHE s. m. (pleu-ran-te — du [illegible] *anthos*, fleur). Bot. Syn. de [illegible].

PLEURARD, ARDE s. (pleu-rar, ar-de — rad. *pleurer*). Personne qui pleure souvent : *C'est un petit* PLEURARD, *une petite* PLEURARDE. ‖ Personne qui se plaint sans cesse et sans sujet :

Mais je hais les *pleurards*, les rêveurs à nacelles.
A. de Musset.

— Adjectiv. Qui pleure souvent : *Petit garçon* PLEURARD. *Femme* PLEURARDE. ‖ Plaintif, comme quand on pleure : *Une voix* PLEURARDE.

PLEURASOME s. m. (pleu-ra-so-me — du gr. *pleura*, côte ; *soma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Grenade.

PLEURAULAQUE s. f. (pleu-rô-la-ke — du gr. *pleura*, côte, *aulax*, sillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent le Brésil et la Guyane.

PLEURÉ, ÉE (pleu-ré) part. passé du v. Pleurer : *Un père* PLEURÉ *de ses enfants. On pleure pour avoir la réputation d'être tendre ; on pleure pour être plaint ; on pleure pour être* PLEURÉ. (La Rochef.) *Il y a de la douceur à pleurer sur des maux qui ne sont* PLEURÉS *de personne*. (Chateaub.)

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit
Qu'un ami leur ferme les yeux ! [*pleurée !*
Gilbert.

PLEUREMENT s. m. (pleu-re-man — rad. *pleurer*). Action de pleurer. ‖ Vieux mot.

PLEURE-MISÈRE s. Personne qui se plaint sans cesse de sa misère. ‖ Pl. PLEURE-MISÈRE.

PLEURE-PAIN s. m. Avare qui ne se nourrit qu'à regret. ‖ Pl. PLEURE-PAIN.

PLEURER v. n. ou intr. (pleu-ré — lat. *plorare*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *plu*, couler ; en zend *fru*, d'où aussi le latin *pluere*, pleuvoir, *fluere*, couler ; anglo-saxon *flôuan*, couler ; scandinave *flôa*, inonder ; ancien allemand *flaujan*, laver, anglais *to flow* ; lithuanien *plauti*, *plowiti*, laver, etc., et un grand nombre de termes relatifs à la navigation, comme *flotte*, *pléiades*, etc.). Répandre des pleurs, des larmes. *Se mettre à* PLEURER. *Ne faire que* PLEURER. PLEURER *de joie.* PLEURER *de dépit, de colère. Les cerfs* PLEURENT *quand ils se voient aux abois*. (Acad.) *Rien n'est si contraire à la santé que de* PLEURER *toujours*. (Homère.) *Ce n'est pas toujours de tristesse que l'on* PLEURE ; *il entre bien des sortes de sentiments dans la composition des larmes*. (Mme de Sév.) *Les peuples ont différentes manières de rire, mais ils n'en ont qu'une de* PLEURER. (D'Alembert.)

Non, je ne pleure pas, madame, mais je meurs.
Corneille.

Si ta fille a la colique, qu'elle pleure bien fort.
Molière.

Il ne me tirera des pleurs, il faut que vous pleuriez.
Boileau.

[illegible] pleurer, ... perdue.
Racine.

[illegible] qui ... pleurera.
[illegible] ... tant qu'il en sera ... ra.
Destouches.

[illegible] ... remords !
[illegible] ... pleurer ... !
V. Hugo.

L'art de *pleurer* est un talent
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Avoir ... seulement de larmes. Ses ... PLEURENT. *Ses yeux* PLEURENT. *Le* [illegible] *les yeux.*

— [illegible] Verser des larmes au sujet de, ... les larmes de : PLEURER SUR *ses égarements d'un fils.* PLEURER SUR *un ami. Jésus-Christ disait aux femmes de Jérusalem : Ne* [illegible] *pas* SUR *moi, mais* PLEUREZ SUR *vous et* SUR *vos enfants.* (Acad.) *C'est* [illegible] *qui nous fait pleurer* [illegible] PLEURER SUR *le malheur* [illegible].

Pleurer sur ... *pleurons sur la patrie ;*
L'honneur et l'intérêt divisent ses enfants.
C. Delavigne.

— *Pleurer* ... *larmes. Pleurer comme une Madeleine, Pleurer comme un veau*, Verser des larmes très-abondantes.

— *N'avoir plus que les yeux pour pleurer*, Avoir tout perdu, ne posséder plus rien.

— *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*, Pleurer et rire presque en même temps, être partagé entre un sentiment de tristesse et un accès de gaieté.

— *On dirait que tu as pleuré pour en avoir*, Se dit à une personne qui n'a qu'une très-petite quantité d'un objet.

— Agric. Se dit des arbres, et surtout de la vigne, qui laissent échapper de la sève après avoir été taillés.

— v. a. ou tr. Donner des larmes à, verser des pleurs au sujet de : PLEURER *un père, un époux.* PLEURER *la perte d'un parent, d'un ami. Ma femme est morte, je la* PLEURE ; *si elle était en vie, nous nous querellerions.* (Mol.) *Un bon financier ne* PLEURE *ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfants.* (La Bruy.) *Il faut* PLEURER *les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort.* (Montesq.) *Quand la patrie succombe, heureux qui l'aime encore et sait la* PLEURER ! (L. Veuillot.)

Tel que l'on croyait mort est plein de jours peut-être ;
C'est quand on l'*a pleuré* qu'on le voit reparaître.
Ponsard.

‖ Témoigner par des larmes son repentir au sujet de : PLEURER *ses péchés.* PLEURER *ses fautes. Une femme* PLEURE *rarement sa faute avant d'avoir perdu ses illusions sur celui qui la lui a fait commettre.* (Latena.)

— Donner, dépenser à regret : PLEURER *le pain de ses enfants, à ses enfants.* PLEURER *le pain qu'on mange.*

— Écrit. sainte. *Pleurer sa virginité*, Pleurer de se voir mourir étant vierge.

Se pleurer v. pr. Pleurer d'avance sa propre mort :

Les poëtes ont dit qu'avant sa dernière heure
En sons harmonieux le doux cygne *se pleure.*
Lamartine.

— s. m. Action de pleurer : *Les peintres tiennent que les mouvements et plis du visage qui servent au rire servent aussi au* PLEURER. (Montaigne.) *Le* PLEURER *n'est et ne saurait être qu'une sorte de crise passagère.* (A. Fée.)

PLEURERIE s. f. (pleu-re-rî — rad. *pleurer*). Fam. Action de pleurer : *Finissez ces* PLEURERIES.

Il fut, après la *pleurerie*,
Question de la brûlerie.
Scarron.

PLEURES s. f. pl. (pleu-re). Anc. comm. Laine coupée sur des bêtes mortes.

— Entom. Points d'attache des ailes inférieures des insectes.

PLEURÉSIE s. f. (pleu-ré-zî — bas lat. *pleuresis*, forme altérée du grec *pleuritis*, pleurésie, proprement douleur de côté, inflammation de la plèvre ; du grec *pleuron*, le flanc, le côté, considéré comme la partie du corps qui enveloppe les organes de la respiration, du même radical que *pleumôn*, poumon, latin *pulmo*, savoir, selon Delâtre, la racine sanscrite *plu*, mouvoir, couler, mais aussi souffler, d'où le latin *flo*, souffler, pour *flavo*, du sanscrit *plav*, qui est la forme gounée de *plu*). Pathol. Inflammation de la plèvre, caractérisée par une douleur aiguë au côté. On dit quelquefois PLEURITE. ‖ *Fausse pleurésie*, Nom vulgaire de la pleurodynie.

— **Encycl.** Pathol. Cette maladie a été longtemps confondue avec la pneumonie par les anciens médecins ; il faut remonter jusqu'à Laënnec pour en trouver une description exacte. Aujourd'hui, grâce aux travaux des auteurs contemporains, elle est parfaitement connue. La *pleurésie* peut être aiguë ou chronique ; elle peut occuper toute la plèvre ou une seule partie de cet organe, ce qui lui a valu le nom de générale ou partielle. Enfin, suivant le côté de la plèvre qui est enflammé, on l'a appelée costo-pulmonaire, diaphragmatique, médiastine, interlobulaire. Mais la meilleure division est celle qui distingue la maladie en aiguë et en chronique.

— *Pleurésie aiguë. Causes.* La *pleurésie* aiguë est une des maladies les plus fréquentes. Peu commune chez les enfants et les vieillards, on la rencontre surtout chez les adolescents et les adultes. Survenant quelquefois sans cause appréciable, elle est due, dans les deux tiers des cas, d'après Bouillaud, à l'action du froid sur le corps échauffé et en sueur. Enfin, l'inflammation de la plèvre se déclare souvent comme accident secondaire dans le cours de certaines affections, telles que la pneumonie, l'infection purulente, le rhumatisme, etc.

Symptômes. La *pleurésie* débute quelquefois par des prodromes tels que malaise, inappétence, sensibilité plus grande au froid ; mais, le plus souvent, elle éclate d'une manière brusque par un frisson et une douleur très-vive dans la région mammaire. Cette douleur, désignée ordinairement sous la dénomination de *point de côté*, manque quelquefois. D'autres fois, elle se fait sentir à la base de la poitrine, d'un seul côté seulement ou sur les deux à la fois. Elle est aiguë, pongitive, déchirante, fixe ou mobile et disparaît à mesure que les accidents s'aggravent. Quelques médecins l'attribuent à l'inflammation de la plèvre ; Beau la fait dépendre de l'inflammation concomitante des nerfs intercostaux. Les malades sont oppressés ; ils ont de la toux, quelquefois sans expectoration. Leur respiration est courte, anxieuse, fréquente ; le murmure respiratoire considérablement affaibli. Dans les cas où l'on ne voit apparaître ni douleur, ni dyspnée, ni toux, on dit qu'il y a *pleurésie latente.* L'inflammation continuant sa marche, la plèvre ne tarde pas à devenir le siége d'une exhalation séro-albumineuse qui s'accumule dans la partie la plus déclive de la cavité pleurale. La percussion permet de constater la présence du liquide et les différentes périodes d'augmentation ou de diminution de l'épanchement. Celui-ci, lorsque le malade est assis sur son lit, se trouve à la base de la poitrine, et, à ce niveau, la percussion fait entendre un son tout à fait mat. En même temps, le doigt qui percute éprouve la sensation d'un manque plus ou moins grand d'élasticité. Trousseau croit qu'il est possible de sentir la fluctuation en appliquant la face palmaire d'un doigt à travers l'espace intercostal et en percutant sur un point opposé. Williams et Skoda ont décrit un bruit tympanique au-dessous de la clavicule. Lorsque l'épanchement est considérable, les parois thoraciques sont dilatées par la présence du liquide, et, à l'aide du cyrtomètre de Woillez, on peut constater l'augmentation des diamètres latéraux de la poitrine. La mensuration permet encore de découvrir certaines déformations consécutives à l'épanchement. L'auscultation permet de suivre la marche des phénomènes qui se passent dans l'intérieur du thorax. Au début de la maladie, on ne perçoit qu'une légère diminution du murmure respiratoire ; mais si l'épanchement est rapide et considérable, le murmure vésiculaire disparaît partout où existe la matité. Quelquefois, il est remplacé par un véritable souffle tubaire, analogue à celui qu'on observe dans les deuxième et troisième périodes de la pneumonie. Rilliet, Barthez, Béhier, Landouzy ont trouvé des *pleurésies* où il existait du souffle caverneux et amphorique. Si, appliquant l'oreille contre la poitrine du malade, au niveau de l'épanchement, on fait parler celui-ci, on entend une voix aigre, tremblotante, saccadée, qu'on désigne sous le nom d'égophonie, à cause de l'analogie qu'elle présente avec le bêlement de la chèvre. Quelquefois, elle ressemble au bredouillement de Polichinelle ou au bruit du mirliton. (Valleix.) Dans certains cas, c'est la bronchophonie ou la pectoriloquie que l'on rencontre, avec absence complète ou presque complète des vibrations thoraciques. Tous ces symptômes, qui se rattachent à la présence d'un liquide dans les cavités pleurales, changent de place lorsqu'on fait prendre au malade différentes positions pour amener le déplacement de l'épanchement. Chez les enfants, la matité est rarement absolue, et il est rare aussi que le bruit respiratoire soit tout à fait aboli, si ce n'est à une époque éloignée ; on entend presque toujours du souffle bronchique au début. (Rilliet.) Du côté sain, la respiration, d'abord affaiblie, ne tarde pas à prendre le timbre puéril. Le frémissement imprimé par la parole aux parois thoraciques cesse d'être sensible à la main au niveau de l'épanchement. (Raynaud.) La mensuration peut montrer l'élargissement du côté affecté ; on remarque presque toujours une voussure antérieure de la poitrine. En même temps que ces symptômes locaux se développent, une anxiété plus ou moins marquée a lieu dans un bon nombre de cas, et le mouvement fébrile se déclare. La chaleur de la peau, la fréquence du pouls, l'anorexie, la soif, un peu de céphalalgie au début, constituent ces symptômes généraux, qui sont beaucoup moins violents que ceux de la pneumonie. On voit quelques sujets qui présentent à peine une faible accélération du pouls et qui ne croiraient pas leur santé altérée s'ils n'éprouvaient une gêne plus ou moins grande de la respiration. En général, le mouvement fébrile est d'autant plus intense que la douleur de poitrine est plus violente et que la *pleurésie* marche avec plus de rapidité. (Valleix.)

Marche, durée, terminaison. La marche de la *pleurésie* aiguë est ordinairement croissante et rapide. Le plus souvent, en trois ou quatre jours, les premiers accidents disparaissent pour faire place aux signes de l'épanchement. Quant à ceux-ci, ils persistent plus longtemps et, dans quelques cas, restent stationnaires pendant plusieurs semaines. La *pleurésie* à forme latente a une marche beaucoup plus insidieuse. La durée de l'inflammation aiguë des plèvres varie selon les cas. Elle peut être abrégée par un traitement bien dirigé, et la guérison être obtenue en deux, trois ou quatre septénaires. Chez les enfants, la marche est plus rapide et la maladie guérit presque toujours dans la première quinzaine. La *pleurésie* simple, survenant dans le cours d'une bonne santé, se termine presque constamment par la guérison. (Louis.) Cette assertion est peut-être un peu trop générale ; car la mort peut survenir dans une *pleurésie* simple, sans complication aucune, alors que le sujet n'avait jamais eu de maladies antérieures. Trousseau a cité des exemples de ce genre. D'un autre côté, les complications ne rendent pas la maladie fatalement mortelle. La grossesse et l'état puerpéral sont toujours des circonstances aggravantes.

Variétés. Lorsque l'inflammation est limitée par de fausses membranes dans un point circonscrit des parois thoraciques, on dit que la *pleurésie* est costo-pulmonaire. Elle n'occupe quelquefois que la partie moyenne ou la partie inférieure de la poitrine. Dans d'autres cas, la phlegmasie se borne à une petite étendue de la membrane qui tapisse d'une part la base du poumon et, de l'autre, la face supérieure du diaphragme ; elle prend alors le nom de *pleurésie* diaphragmatique. La *pleurésie* médiastine est presque constamment le résultat d'une rupture du poumon au niveau du médiastin. La *pleurésie* interlobulaire est excessivement rare et très-difficile à diagnostiquer. Enfin, la *pleurésie* sèche est caractérisée par le manque d'épanchement et par un bruit particulier de frottement pleurétique qui résulte du contact des deux feuillets de la plèvre. Dans les cas de *pleurésie* double, les deux poumons se trouvent comprimés et, par suite, on observe une dyspnée et une anxiété beaucoup plus grandes.

Lésions anatomiques. Les deux lésions caractéristiques de la *pleurésie* sont l'épanchement et la production de fausses membranes. Le liquide épanché est ordinairement formé d'une sérosité citrine, louche, plus ou moins chargée de flocons albumineux. La quantité varie selon les cas ; il peut y en avoir quelquefois plusieurs litres. Il n'est pas rare d'observer du pus ou du sang mêlés à la sérosité pleurale. Les fausses membranes que l'on trouve dans la *pleurésie* aiguë sont ordinairement minces, peu consistantes, d'un blanc grisâtre, quelquefois jaunes ou légèrement colorées de rouge et faciles à détacher de la plèvre sous-jacente. Elles ne commencent à s'organiser et à acquérir de la consistance que dans les cas où la durée de la maladie se prolonge. Elles sont ordinairement rugueuses, enveloppant le poumon dans une plus ou moins grande étendue, recouvrant la plèvre costale et envoyant des prolongements du poumon aux parois thoraciques. Au-dessous d'elles, la plèvre paraît quelquefois plus ou moins altérée. On la trouve épaissie, rouge, injectée ; mais ce n'est point la plèvre elle-même qui présente ces altérations, c'est le tissu sous-séreux auquel l'inflammation se communique. (Valleix.) Le poumon, contracté, refoulé par le liquide, est devenu quelquefois tout à fait imperméable. Il se trouve repoussé dans la partie supérieure de la cavité thoracique et en dedans contre le médiastin, formant une espèce de moignon réduit parfois à la grosseur d'un citron et paraissant complétement détruit. Dans quelques cas, cet organe est perforé et les malades rejettent par l'expectoration une partie de la matière contenue dans la cavité des plèvres. Le thorax peut être plus ou moins modifié dans sa conformation. Lorsque l'épanchement est récent et considérable, le côté correspondant de la poitrine se dilate, les espaces intercostaux s'effacent, les côtes se redressent et se relèvent. A mesure que l'épanchement diminue, les parois distendues reviennent graduellement sur elles-mêmes. Elles suivent ainsi les phases du travail dont la cavité de la plèvre est le siége ; et, plus tard, lorsque celle-ci se rétrécit, les côtes qui ne sont plus soutenues par les poumons s'affaissent spontanément, elles se rapprochent, l'épaule s'abaisse, la colonne vertébrale elle-même présente une incurvation du côté malade, le sternum se déprime, et de là résulte une déformation tout à fait caractéristique. (Laënnec.) Le foie et le cœur sont quelquefois déplacés par la masse liquide.

Traitement. Quoique la *pleurésie* ne soit pas mortelle en général, elle offre toujours certains dangers contre lesquels on ne saurait trop se prémunir. Il faut donc, le plus tôt possible, recourir à un traitement énergique. Le traitement antiphlogistique, dont l'énergie sera proportionnée à l'étendue de la maladie et à l'intensité de la fièvre, est le seul qu'il convienne d'employer dès le début de l'affection. (Grisolle.) Les saignées générales seront avantageusement combinées avec les saignées locales, sangsues et ventouses. En même temps, les malades observeront un repos absolu ; ils seront soumis à une diète sévère et à l'usage des boissons délayantes. On pourra, surtout chez les enfants, employer avec avantage de larges cataplasmes émollients sur la poitrine, car ils modèrent en général la douleur et l'oppression ; enfin, on entretiendra la liberté du ventre par des lavements et des laxatifs doux. A l'état aigu, il est quelques symptômes contre lesquels il faut diriger une médication spéciale ; tels sont la douleur de côté trop vive et une toux opiniâtre, qui demandent l'emploi des opiacés. Il est rare, cependant, que le point de côté ne cède pas à la première ou seconde application de sangsues. « Lorsque la fièvre est tombée, dit Grisolle, et que, nonobstant cette amélioration, l'épanchement reste stationnaire, on devra essayer d'en provoquer la résorption en excitant la plupart des sécrétions naturelles. C'est dans ce but qu'il convient d'administrer les diurétiques : tels

sont la poudre de digitale, de 0gr,05 à 0gr,30 ; le nitre, à la dose de 1 gramme à 4 grammes; l'acétate de potasse, à une dose double. On prescrit encore les purgatifs salins et hydragogues et quelques sudorifiques, parmi lesquels les bains de vapeur sont les plus énergiques. Presque toujours, alors, on promène sur le côté du thorax, siége de l'épanchement, plusieurs larges vésicatoires volants. Lorsque, malgré tous ces moyens, la résorption du liquide ne peut se faire, on doit, et surtout si le malade est oppressé, pratiquer la paracentèse thoracique. V. PARACENTÈSE.

— *Pleurésie chronique.* La *pleurésie* chronique est tantôt primitive, tantôt consécutive à la *pleurésie* aiguë. Comme cette dernière, elle peut envahir toute la plèvre ou se borner à un point plus ou moins circonscrit de cette membrane.

Etiologie. On ne sait rien de précis sur les causes prédisposantes de la *pleurésie* chronique. On a remarqué, néanmoins, que les hommes y sont plus sujets que les femmes et qu'elle se montre la plupart du temps chez des individus affaiblis, épuisés ou déjà affectés d'autres maladies chroniques, comme la phthisie. Plus fréquemment, l'état chronique succède à l'état aigu.

Symptômes. Les symptômes locaux de la *pleurésie* chronique ne diffèrent de ceux de la *pleurésie* aiguë que par un moindre degré d'intensité. La douleur de côté est obscure, fugace ou nulle; la respiration, facile au début, devient rarement très-pénible. Il y a pourtant de la dyspnée et de l'oppression quand l'épanchement est abondant. La matité existe comme à l'état aigu; le bruit respiratoire est moins voilé et l'égophonie n'existe qu'exceptionnellement. L'ampliation de la poitrine du côté malade est, au contraire, beaucoup plus marquée qu'à l'état aigu. Le foie et le cœur sont ordinairement déplacés; la partie saine du thorax se dilate comme de coutume dans les mouvements respiratoires, tandis que la partie affectée reste immobile. Les symptômes généraux sont un dépérissement plus ou moins marqué, la décoloration de la face, la sécheresse et la teinte terreuse des téguments, un mouvement fébrile lent, offrant quelquefois des exacerbations plus ou moins violentes; un état d'anxiété plus ou moins grand. Dans quelques cas, on a noté un œdème général, parfois borné au membre supérieur du côté malade. A ces symptômes il faut joindre ceux qui appartiennent aux tubercules, à l'hypertrophie du cœur, en un mot aux diverses affections chroniques que la *pleurésie* est venue compliquer. On voit quelquefois des sujets qui ont depuis un temps assez long un épanchement considérable n'éprouver presque aucun de ces symptômes, pouvoir même se livrer à un exercice assez fatigant et n'offrir que les signes physiques de l'épanchement. (Valleix.)

Marche, durée, terminaison. La marche de la *pleurésie* chronique est lente et ordinairement continue; elle présente, chez certains individus, des périodes d'exacerbation et de retour à l'état aigu. La durée est toujours longue; elle varie depuis deux ou trois mois jusqu'à plusieurs années. La mort en est la terminaison la plus ordinaire. Dans ce cas, les forces diminuent, l'amaigrissement fait des progrès, l'appétit est complétement perdu, l'oppression augmente, et les malades ne tardent pas à succomber aux progrès de la fièvre hectique. Lorsque la terminaison doit être heureuse, on voit les symptômes généraux s'amender avant même que la percussion et l'auscultation aient révélé un changement favorable dans l'intérieur du thorax. La matité diminue, le murmure vésiculaire reparaît, la poitrine se dilate, l'épanchement se résorbe et le poumon tend à reprendre son volume primitif; mais, comme il a été trop longtemps comprimé, il ne peut jamais reprendre son état normal et il reste une cavité qui est peu à peu effacée par la rétraction des côtes. Dans certains cas, le liquide épanché s'ouvre un passage à travers les poumons ou à travers les parois du thorax. Il est alors rejeté par l'expectoration pendant les efforts de toux, ou directement évacué au dehors. Ces deux modes d'évacuation sont ordinairement suivis de mort quand la *pleurésie* est générale; dans les cas de *pleurésie* partielle, c'est presque toujours la guérison que l'on observe. A l'ouverture des cadavres, on trouve les mêmes lésions que dans la *pleurésie* aiguë. Les fausses membranes sont seulement plus épaisses, plus friables, plus denses, formant parfois une espèce de sac qui emprisonne le liquide et constituant ainsi une *pleurésie* enkystée. La matière de l'épanchement est plutôt purulente que séreuse. Le poumon, condensé, resserré, comme carnifié, est recouvert de fausses membranes qui le coiffent complétement.

Traitement. La *pleurésie* chronique doit être combattue par des émissions sanguines locales, ventouses scarifiées ou sangsues, par de larges vésicatoires qu'on réapplique jusqu'à vingt ou trente fois, par des cautères ou des sétons. A ces moyens on ajoute l'emploi des purgatifs drastiques et des diurétiques. On active les fonctions de la peau par quelques bains de vapeur; on soutient les malades par une alimentation convenable, et si, malgré tout cela, l'épanchement, loin de se résorber, reste stationnaire pendant de longs mois, si surtout il s'accroît et que la fièvre hectique s'allume; ou bien si par son abondance il apporte une gêne considérable dans les fonctions circulatoires ou respiratoires; si la dyspnée est grande, si l'épanchement siégeant à gauche a déplacé le cœur et que le malade soit menacé d'asphyxie, il faut, dit Grisolle, se hâter d'évacuer le liquide par la thoracentèse. Cette opération a été vulgarisée par Trousseau, qui en a retiré de très-grands avantages. Pour la pratiquer, on incise légèrement la peau au niveau du bord inférieur de la huitième côte, à 0m,04 ou 0m,05 en dehors du grand pectoral; puis, tirant fortement la peau en haut jusqu'à ce qu'elle corresponde au septième espace intercostal, on enfonce le trocart en rasant le bord supérieur de la huitième côte. Pour empêcher la pénétration de l'air par la canule, on adapte au pavillon de l'instrument une peau de baudruche mouillée qui bouche l'ouverture du trocart à chaque fois que l'écoulement du liquide est interrompu. Une fois la cavité pleurale vidée, on retire l'instrument en recommandant au malade de rester immobile et de suspendre pour un instant tout mouvement respiratoire. Pour empêcher la reproduction du liquide, on injecte quelquefois dans la plèvre une petite quantité de teinture d'iode.

— Bibliogr. Triller, *Observations sur la pleurésie* (1740); Laennec, *Traité de l'auscultation médiate* (4e édit., 1836, 3 vol. in-8o); Piorry, *Traité de diagnostic* (1837, 3 vol. in-8o); Baron, *De la pleurésie dans l'enfance*, thèse (Paris, 1841); Cruveilhier, *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* en 15 vol. (in-8o, art. *Pleurésie*); Valleix, *Clinique des enfants nouveau-nés* (Paris, 1838, in-8o); Broca, *Mémoire sur la pleurésie secondaire, consécutive aux inflammations du sein et de l'aisselle* (*Arch. de méd.*, 1850, et thèse inaugurale); Hirtz, *Recherches cliniques sur quelques points de diagnostic et de pleurésie* (*Arch. de méd.*, 1837); Heyfelder, *Sur la pleurésie chronique et l'empyème* (*Arch. de méd.*, 1839); Damoiseau, *Recherches cliniques sur plusieurs points de diagnostic des épanchements pleurétiques;* Chomel, *Dictionnaire de médecine* (*Pleurésie*); Barthez et Rilliet, *Traité des maladies des enfants* (2e édit., t. I, p. 569); Frank, *Traité de pathologie interne* (t. IV); Woillez, *Recherches sur l'inspiration et la mensuration de la poitrine* (Paris, 1838); Valleix, *Guide du médecin praticien* (5e édit., t. II); Trousseau, *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu;* Gueneau de Mussy, *Etudes sur la pleurésie diaphragmatique* (*Arch. de méd.*, 1853); Graves, *Clinique médicale* (t. II), avec notes du traducteur; Jaccoud, *Annotation à Graves* (*Clin. méd.*); Oulmont, *Recherches sur la pleurésie chronique* (Paris, 1844).

— Art vétér. La *pleurésie*, rare dans le très-jeune âge et dans l'âge avancé, attaque plus spécialement les animaux jeunes, irritables et surtout d'un tempérament sanguin. Elle se montre le plus souvent dans les localités froides et humides, en automne et en hiver, de même qu'en été lorsque cette saison présente de grandes vicissitudes atmosphériques.

Les causes directes et locales de la *pleurésie* sont : les contusions de la poitrine; les efforts, les plaies du thorax, la rupture de quelques-uns des conduits qu'il renferme, les fractures des côtes et la présence de corps étrangers dans la cavité des plèvres. Les causes indirectes de cette maladie sont les refroidissements de la peau, l'immersion dans l'eau froide, l'animal étant en sueur; l'exposition à la fraîcheur des nuits ou de la pluie; l'impression du froid sur la muqueuse digestive par une eau très-froide donnée à discrétion pendant que l'animal transpire; l'irritation des voies alimentaires, du foie, des organes génitaux, etc.

La *pleurésie* se déclare quelquefois subitement; dans d'autres cas, elle est précédée par un état d'abattement général de l'animal, des frissons ou des tremblements généraux accompagnés de douleurs thoraciques et abdominales qui portent les animaux à se livrer à des mouvements désordonnés. La peau est chaude, parfois couverte de sueur aux flancs et à la face interne des cuisses. La respiration est pénible, accélérée et surtout entrecoupée; les narines sont dilatées, la toux est pénible, rare, petite, sèche, courte et comme avortée; l'artère est tendue, le pouls accéléré, dur et serré. A l'auscultation, on entend un murmure respiratoire faible, parfois accompagné d'un bruit de frottement à la partie supérieure; la percussion indique toujours une résonnance bien distincte et une sensibilité très-grande des parois thoraciques.

Ces symptômes persistent pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures; et alors la maladie se termine ou par résolution, ou par épanchement, ou par formation de fausses membranes.

Dans le premier cas, on voit tous les symptômes diminuer promptement et les fonctions revenir peu à peu à l'état normal. Dans le second, la sérosité s'accumule dans la cavité pleurale. Lorsque cette sérosité est en petite quantité, il est difficile d'en constater la présence chez les animaux, notamment chez les chevaux. Chez les petits animaux, la difficulté est moindre, car on peut explorer successivement la poitrine, la bête placée sur le ventre et sur le dos; la manifestation du bruit respiratoire, du gargouillement et de la matité ayant lieu tantôt dans un point, tantôt dans un autre, selon la position occupée par l'animal, indique évidemment le déplacement d'un liquide, à la surface duquel vient flotter le poumon. Mais lorsque la quantité de la sérosité épanchée est considérable, la matité, jointe à l'absence du murmure respiratoire à la partie inférieure de la poitrine, la résonnance distincte et l'augmentation du bruit respiratoire dans la région supérieure indiquent l'existence d'un épanchement. Du reste, comme ce dernier augmente chaque jour, du moins pendant un certain temps, on trouve là un signe qui donne encore plus de certitude au diagnostic. L'animal, dans ce cas, souffre peu; il se tient ordinairement debout, et s'il se couche, c'est pour très-peu de temps, sur le côté même où existe l'épanchement. La toux est rare, petite et avortée, le pouls est vite, petit et dur; la respiration devient de plus en plus pénible; une anxiété inexprimable se déclare et l'animal meurt asphyxié. Enfin, dans le troisième cas, celui de formation de fausses membranes, le diagnostic est encore plus difficile que celui de l'épanchement. On ne peut guère reconnaître ces productions qu'à un bruit que l'oreille perçoit dans la poitrine, bruit comparable au glouglou d'une bouteille qu'on vide à plein goulot, et qui tient au déplacement du liquide dans les cellules formées par les fausses membranes. Malheureusement, ce bruit de glouglou ne s'entend pas dans tous les cas de fausses membranes ou d'épanchement.

La *pleurésie* peut encore se terminer par la gangrène, ou par la résorption du liquide et des fausses membranes. Dans le premier cas, les symptômes, au lieu d'augmenter graduellement jusqu'au huitième jour, s'aggravent rapidement et l'animal succombe très-promptement. Dans le second cas, la résorption du liquide s'annonce par la diminution lente et successive de la matité et l'absence du bruit respiratoire à la région inférieure de la poitrine, par la cessation des bruits que ce liquide produisait, enfin par la disparition graduelle de tous les symptômes et le retour de toutes les fonctions à leur état normal. Mais la résorption, toutes choses égales d'ailleurs, s'accomplit avec d'autant plus de lenteur que la quantité du liquide est plus grande et que les fausses membranes sont plus nombreuses et plus épaisses. Pendant cette convalescence, toujours très-longue, les animaux sont exposés à des rechutes funestes.

La *pleurésie* est une maladie des plus dangereuses dont les animaux, et particulièrement le cheval, qui y est plus sujet qu'aucun autre, puissent être affectés. Elle est d'autant plus redoutable que rarement elle reste simple; le plus souvent elle s'étend au poumon, et devient alors la plupart du temps mortelle.

La première indication à remplir, lors de l'invasion de la maladie, est de rétablir les fonctions de la peau au moyen de bouchonnements fréquents, de couvertures et de boissons chaudes, le vin, la bière, le cidre chaud, les infusions de plantes aromatiques. A l'aide de ces moyens simples, la *pleurésie*, si elle est légère, peut guérir en peu de jours. Si l'inflammation est trop violente, il faut recourir aux émissions sanguines. Si plus tard la maladie n'a pas entièrement cédé sous l'influence des antiphlogistiques, si tout annonce que la résolution de l'épanchement s'effectue lentement, il faut recourir aux révulsifs appliqués sur le côté malade. Les rubéfiants, les sinapismes, les vésicatoires, les sétons peuvent alors être mis en usage. Enfin, on peut prescrire en même temps les purgatifs et les diurétiques.

PLEURÉTIQUE adj. (pleu-ré-ti-ke — rad. *pleurésie*). Méd. Qui tient de la pleurésie, qui est causé par la pleurésie : *Douleur* PLEURÉTIQUE. ‖ Qui est atteint de pleurésie : *Un homme* PLEURÉTIQUE. *Une femme* PLEURÉTIQUE.

PLEUREUR, EUSE s. (pleu-reur, eu-ze — rad. *pleurer*). Personne qui pleure facilement : *Un* PLEUREUR. *Une* [illegible].

— Antiq. Personne payée pour pleurer aux funérailles.

— s. f. Entom. Nom vulgaire d'une petite espèce de charançon des environs de Paris.

— s. f. pl. Larges manchettes de toile ou de batiste qu'on mettait autrefois sur le revers des manches de l'habit, dans les premiers temps d'un grand deuil.

— Adjectiv. Qui pleure facilement, qui pleure souvent : *Cette enfant n'est pas* PLEUREUSE. ‖ Larmoyant, qui dénote l'affliction : *Air* PLEUREUR. *Ton* PLEUREUR. *Mine* PLEUREUSE.

— *Roche pleureuse*, Roche qui [illegible] de l'eau.

— Mamm. *Singe pleureur*, Nom [illegible] divers singes du genre sajou, et particulièrement [illegible].

— Bot. Epithète servant à désigner certains [illegible]

— Encycl. A[illegible]

... *rum more*). » Elles éclataient en sanglots à certains moments fixés par le rit des cérémonies funèbres, mais principalement après qu'on avait appelé le mort par trois fois. Les chants qu'elles faisaient entendre pendant que le convoi s'avançait vers le bûcher s'appelaient *næniæ*. C'étaient, d'ordinaire, des plaintes banales contre la destinée, ou des éloges plus ou moins fondés, parfois burlesques, du défunt. On rapporte en exemple ce fragment de *nænia* en l'honneur d'un ancien juge : « Il est mort, [illegible] entendu un seul avocat, et quelquefois sans en avoir entendu aucun (*una parte audita, sæpe et neutra*). » Les *pleureuses* ne se contentaient pas toujours de chanter et de verser des larmes, elles s'arrachaient quelques poignées de cheveux, et même, dans les grandes occasions, se déchiraient la poitrine avec les ongles. C'était l'opinion des Romains, en cela, sans doute, héritiers des Etrusques, que les morts et les dieux infernaux aimaient le sang. De là cette coutume de faire combattre, près du bûcher, des gladiateurs aux funérailles des riches.

[illegible] anciens, nous prouvent combien l'usage des *pleureuses* était devenu fréquent à Rome. Etre enterré sans larmes, c'était une honte, presque un sacrilége, témoin ce vers célèbre :

[illegible]

L'usage des *pleureuses* s'est conservé dans quelques districts de l'Italie, principalement à Canalo et à Agnara, deux petites villes du diocèse de Gerace. Chez nous, au moyen âge, il n'était pas rare de voir des [illegible] accompagner les convois au cimetière, moyennant une petite rétribution, et même, aujourd'hui, les [illegible] aux bureaux de bienfaisance et aux hospices, à condition qu'un nombre déterminé de pauvres accompagneront les obsèques du donateur, ne sont pas rares, surtout dans les villes de province; on peut voir dans cet usage une continuation de l'ancienne coutume funéraire des *pleureuses*. La même chose a lieu en Angleterre.

Chez les Grecs modernes, la tradition s'est conservée dans toute son intégrité; des femmes à gages viennent hurler, pleurer et se frapper la poitrine pendant les enterrements; d'autres chantent des complaintes. Le plus curieux, c'est que ces *pleureuses* ont une contre-partie; pendant qu'elles font l'éloge du mort, il n'est pas rare de voir s'approcher d'autres femmes, dans le même accoutrement, et, quand elles sont près du mort, lui parler en ces termes :

« Tu es heureux, maintenant; tu es mort et tu pourras commettre telle ou telle action; tu pourras te marier avec une telle que tu aimais tant; tu pourras t'enivrer, toi qui adorais la boisson; tu te livreras tout à ton aise à [illegible]. »

Ces sortes de *pleureuses*, chargées d'insulter à la [illegible] leurs passions et leurs vices, sont payées par les ennemis du défunt ou de la défunte. Une telle manière de juger les morts conviendrait [illegible].

PLEUREUX, EUSE [illegible] — rad. *pleurer*). Qui annonce qu'on a pleuré ou [illegible]

[illegible]

— [illegible]

PLEURHAPHIDE s. f. [illegible] — gr. *pleura*, côte; *rhaphis*, aiguille). Bot. Genre de plantes, de la [illegible] des chloridées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PLEURITE s. f. [illegible] côte). Pathol. Syn. de PLEURÉSIE.

PLEURITIDE s. f. (pleu-ri-ti-de). Mus. [illegible] vent aux tuyaux d'orgue.

PLEURITIQUE [illegible] — [illegible] *pleurite*). Pathol. Syn. de PLEURÉTIQUE.

PLEURNICHEMENT s. m. (pleur-ni-che-[illegible]

PLEURNICHER [illegible]

PLEURNICHERIE s. f. [illegible]

PLEURNICHEUR, EUSE s. [illegible]

— [illegible]

PLEURO. [illegible]

PLEUROBÈME s. f. [illegible] pens des mulettes, et qui habite les eaux douces de l'Amérique du Nord.

PLEUROBRANCHE [illegible] — du préf. *pleuro*, et de *branchies*). Moll. [illegible] des pleurobranches, comprenant sept espèces [illegible] la mer des Indes.

— [illegible]

— Encycl. [illegible] le corps charnu, rampant, ovale, ordinairement déprimé, recouvert d'un manteau et porté sur un large pied, qui tous les deux débordent de toutes parts, en sorte qu'il semble formé de deux disques superposés et laissant entre eux [illegible] les branchies se trouvent placées sur le côté droit seulement. La coquille est nulle ou rudimentaire et cachée dans l'épaisseur du manteau. Ces animaux ont une consistance très-molle [illegible] trouve [illegible], le long des côtes, sur les fonds de sable et de gravier. Ils paraissent se nourrir de petits animalcules qui vivent sur ces sables ou ces graviers, dont on trouve souvent dans leur estomac des [illegible].

PLEUROBRANCHÉE s. f. (pleu-ro-bran-ché — [illegible]). Acal. Genre d'acalèphes, formé aux dépens des béroés, et désigné aussi sous les noms d'IDYE et [illegible].

PLEUROBRANCHIDIE s. f. (pleu-ro-bran- [illegible] *eidos*, aspect). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus, très-voisin des pleurobranches, et dont l'espèce type habite la Méditerranée. [illegible]

PLEUROCÈLE s. f. (pleu-ro-sè-le — du préf. *pleuro*, et du gr. *kêlê*, tumeur). Chir. Hernie de la plèvre, hernie thoracique.

PLEUROCÈRE s. m. (pleu-ro-sè-re — du [illegible] *keras*, corne). Moll. [illegible] branches, intermédiaire entre les paludines et les mélanies, et comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les lacs de l'Amérique du Nord.

PLEURODESMIE s. f. (pleu-ro-dè-smî — du préf. *pleuro*, et du gr. *desma*, lien). Bot. Syn. [illegible]

PLEURODISCAL, ALE adj. (pleu-ro-di-skal — [illegible] *disque*). Bot. Qui [illegible] disque : *Étamines* [illegible]

PLEURODON [illegible] — du préf. *pleuro*, et du gr. *odous*, dent). Mamm. Genre de mammifères fossiles, plus connu sous le [illegible].

PLEURODONTE [illegible] (pleu-ro-don-te — du préf. *pleuro*, et du gr. *odous*, dent). Erpét. Se dit des reptiles qui ont les dents implantées sur la face interne, et non au bord tranchant, des os maxillaires ou incisifs.

PLEURODYNIE s. f. (pleu-ro-di-nî — du préf. *pleuro*, et du gr. *oduné*, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles de la poitrine.

— **Encycl.** Ce rhumatisme a son siége dans les muscles des parois thoraciques, et particulièrement dans les muscles pectoraux et [illegible] Grisolle, par une douleur vive, lancinante, souvent plus intense que celle de la pleurésie, [illegible] mamelon; elle s'exaspère beaucoup par la toux et pendant les inspirations, qui se font, par cela même, d'une manière incomplète. Les mouvements du tronc sont difficiles, et souvent ceux du bras correspondant retentissent très-douloureusement dans le côté malade. Il n'y a jamais de fièvre, excepté quelquefois au début; mais toujours elle est très-peu intense; la toux est rare ou nulle. La douleur et la constriction de la poitrine sont parfois tellement vives que les malades se [illegible] à chaque instant. On pourrait, dès le début, confondre la *pleurodynie* avec la pleurésie; mais l'auscultation et la percussion ne révèlent aucun des symptômes propres à l'inflammation des plèvres. La *pleurodynie* n'est pas une affection [illegible], elle peut être suivie d'un épanchement pleu- [illegible] convenable, [illegible]

PLEURODYNIQUE adj. (pleu-ro-di-ni-ke — rad. *pleurodynie*). Pathol. Qui appartient, [illegible]

PLEUROGYNE s. f. (pleu-ro-ji-ne — du préf. *pleuro*, et du gr. *guné*, femelle). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe et en Asie.

PLEUROGYNIQUE adj. (pleu-ro-ji-ni-ke — [illegible]). Bot. Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire : *Étamines* PLEUROGY[illegible]

PLEURON, nom de deux villes de l'ancienne Etolie méridionale, situées, l'une à l'O. de Calydon et près de l'Évenus, l'autre au N.-O. de Calydon.

PLEURONECTE adj. (pleu-ro-ne-kte — du préf. *pleuro*, et du gr. *nêktês*, nageur). Zool. Qui nage sur le côté.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, type de la famille des pleuronectes ou poissons plats.

— s. m. Moll. Nom spécifique d'un peigne.

— s. m. pl. Famille de poissons malacoptérygiens, comprenant les espèces vulgairement [illegible] poissons plats, qui nagent sur le côté. *Les* PLEURONECTES *sont remarquables principalement par le défaut de symétrie de leur tête, où les deux yeux sont du même côté.* (C. d'Orbigny.) On dit aussi PLEURONECTIDES et PLEURONECTOÏDES.

— **Encycl.** La famille des *pleuronectes* a un caractère unique parmi les animaux vertébrés : c'est le défaut de symétrie de leur tête, où les deux yeux sont placés du même côté, soit à gauche, soit à droite, mais ce côté étant toujours supérieur pendant la natation. Le côté où se trouvent les yeux est toujours coloré, tandis que l'autre reste blanchâtre; tout le reste du corps se ressent, d'ailleurs, de cette irrégularité; ainsi les deux côtés de la bouche ne sont pas égaux; les deux nageoires pectorales ne le sont pas toujours; la nageoire dorsale règne tout le long du dos; l'anale occupe le dessous du corps. La cavité abdominale est petite, mais se continue en sinus dans l'épaisseur des deux côtés de la queue, pour loger quelques portions de viscères. Il n'y a pas de vessie natatoire, ce qui serait de peu d'utilité, car ces poissons ne quittent guère le fond de la mer. Les *pleuronectes* nagent mal; ils se tiennent ordinairement à demi cachés dans le sable, avec lequel ils se confondent complètement. Peu favorisés sous le rapport de la vitesse des mouvements, ils y suppléent par la patience et l'adresse quand ils guettent leur proie; ils se nourrissent de petits poissons, de mollusques et de vers. C'est en général pendant la nuit que leur pêche est fructueuse, parce qu'alors ils changent de place et remontent à la surface de l'eau, attirés qu'ils sont par les lumières que font briller les pêcheurs. La chair des *pleuronectes* est généralement bonne; quelques-uns d'entre eux ont même une réputation culinaire pour la succulence de leur chair. Les Romains en faisaient comme nous le plus grand cas et avaient même des viviers au bord de la mer pour les conserver et les engraisser. C'est dans la famille des *pleuronectes* que l'on doit ranger la plie, le flétan, la sole, le turbot, le carrelet, la limande, les achires, les plagusies, etc. V. ces mots.

PLEURONECTITE s. m. (pleu-ro-ne-kti-te — rad. *pleuronecte*). Moll. Genre de mollusques bivalves, formé aux dépens des peignes, et ayant pour type l'espèce appelée peigne pleuronecte.

PLEURONÈME s. m. (pleu-ro-nè-me — du préf. *pleuro*, et du gr. *nêma*, fil). Infus. Genre de la famille des paraméciens, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces ou salées.

PLEURONERVÉ, ÉE adj. (pleu-ro-nèr-vé — du préf. *pleuro*, et de *nerve*). Bot. Qui est garni de nervures latérales.

PLEUROPE s. m. (pleu-ro-pe — du préf. *pleuro*, et du gr. *pous*, pied). Bot. Section du genre agaric.

PLEURO-PÉRICARDITE s. f. (pleu-ro-pé-ri-kar-di-te — du préf. *pleuro*, et de *péricardite*). Pathol. Inflammation de la plèvre et du péricarde.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE s. f. (pleu-ro-pé-ri-pneu-mo-nî — du préf. *pleuro*, et de *péripneumonie*). Pathol. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon. ‖ On dit [illegible] PNEUMONIE.

PLEUROPHORATE [illegible] (pleu-ro-fo-ra-te — rad. *pleurophore*). Entom. Qui ressemble au pleurophore.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, ayant pour type le genre pleurophore.

PLEUROPHORE [illegible] — du préf. *pleuro*, et du gr. *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées coprophages, type du groupe des pleurophorates, dont l'espèce principale habite toute l'Europe.

— s. f. Syn. de CRIOCÈRE, autre genre d'insectes.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des lythrariées ou salicariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Chili.

PLEUROPLITE s. m. (pleu-ro-pli-te — du préf. *pleuro*, et du gr. *oplitês*, armé). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Japon.

PLEUROPNEUMONIE s. f. (pleu-ro-pneu-mo-nî — du préf. *pleuro*, et de *pneumonie*). Pathol. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon.

— **Encycl.** Pathol. humaine. V. PLEURÉSIE et FLUXION DE POITRINE.

— **Art vétér.** V. PLEURÉSIE.

— *Pleuropneumonie exsudative*. Cette affection, qu'on a désignée sous diverses autres dénominations et plus particulièrement sous celles de *péripneumonie épizootique* et de *maladie de poitrine*, est particulière à l'espèce bovine. Elle se traduit par un état particulier de l'organisme, préexistant à la lésion locale, et choisit ordinairement comme lieu d'élection, pour ses manifestations morbides, les poumons et les plèvres, en y déterminant une abondante exsudation inflammatoire de matières plastiques. La *pleuropneumonie* est donc une maladie générale qui attaque tout l'organisme, et non pas une affection inflammatoire locale des poumons et des plèvres, comme beaucoup d'auteurs l'ont cru. Elle est caractérisée anatomiquement par une énorme quantité de matière plastique qui désorganise les plèvres et les poumons et donne à ces derniers un aspect marbré particulier. Quand les deux poumons sont malades, ils peuvent acquérir un poids de 25 à 30 kilogrammes, et le liquide épanché dans la cavité des plèvres peut atteindre le poids de 15 kilogrammes. Cet exsudat plastique peut se porter partout ailleurs qu'aux poumons et même il n'est pas absolument nécessaire à l'existence de la maladie. En effet, il est des animaux qui meurent de *pleuropneumonie* et chez lesquels on ne rencontre d'autres lésions cadavériques qu'un épanchement abondant de sérosité citrine et floconneuse dans les plèvres; il en est d'autres, enfin, chez lesquels l'autopsie ne décèle aucune lésion ni dans le parenchyme pulmonaire ni dans les plèvres; mais sous la peau, depuis la région de l'auge jusqu'au fanon, on remarque un gonflement assez volumineux, formé d'un tissu lardacé, jaune, présentant de la résistance à l'incision par l'instrument tranchant, et dans les aréoles de ce tissu se trouve un liquide séreux de couleur citrine, etc.

La *péripneumonie* épizootique peut se développer spontanément sous l'influence d'une nourriture trop riche en principes excitants et nutritifs; mais, le plus souvent, elle est due à la contagion. Le fait, longtemps contesté, est aujourd'hui hors de doute. Il paraît certain que l'exsudat plastique renferme le contagium de la maladie et qu'il n'a d'action que sur les animaux de l'espèce bovine. En effet, « les inoculations pratiquées à dessein sur d'autres animaux, dit M. Wellenberg, tels que chevaux, chiens, moutons, et celles faites fortuitement à l'homme n'ont jamais montré un indice d'action quelconque. Il en est de même des inoculations pratiquées sur des bêtes guéries de la *pleuropneumonie*. » Quant au mode de transmission, il est double : par contagium volatil, qui se rencontre dans l'air sortant des poumons d'un animal malade et peut ainsi agir à distance; par virus fixe, puisé dans la matière exsudée du poumon ou de la plèvre et transmis directement par l'inoculation. « La nature du virus de la *péripneumonie*, de même que celle de toutes les maladies contagieuses, dit Delafond, est encore inconnue; le lieu où ce virus réside paraît être le poumon malade; l'air expiré, le mucus nasal, la bave, les émanations qui s'échappent des organes altérés en sont les véhicules ordinaires. »

Lorsqu'on inocule au moyen de la lancette, à un animal sain, la sérosité extraite du poumon d'un animal malade, on lui communique une maladie générale identique à celle dont provient cette sérosité, mais différente quant à son siége ordinaire. Il résulte pour lui de cette opération une immunité qui le protége contre de nouvelles attaques. L'idée de cette inoculation est due à un médecin belge, M. Willems, qui la pratiqua le premier en 1849. Le mode opératoire consiste dans l'insertion du virus à la naissance du toupillon qui garnit l'extrémité de la queue. Cette insertion se fait avec des lancettes ou mieux des aiguilles cannelées. Les piqûres doivent être aussi superficielles que possible, afin d'éviter les épanchements de sang toujours nuisibles au succès de l'opération. Cette inoculation peut déterminer des accidents inflammatoires locaux, que l'on combat facilement par des incisions aux côtés de la queue et à la croupe, puis par la cautérisation et des applications d'onguent vésicatoire et d'essence de térébenthine. Cependant, la chute de la queue, à partir de l'endroit où l'inoculation a été faite, ne peut pas toujours être évitée.

Lorsque la *péripneumonie* attaque une bête à cornes, celle-ci continue à manger, à boire et à ruminer; cependant les conjonctives sont injectées, la respiration est fréquente, le pouls vite et l'auscultation fait reconnaître, soit dans un seul poumon, soit dans les deux, un bruit de souffle léger ou de frottement. Les parois pectorales sont sensibles à la percussion; la bête tousse fréquemment, surtout le soir et le matin.

Au bout de trois ou quatre jours, la bête ne mange plus, ne se couche plus et s'éloigne de la crèche. Le mufle est sec, la peau est alternativement chaude et froide; la sécrétion du lait s'arrête; la toux est sèche et fréquente. Quand on appuie la main, même légèrement, en arrière du garrot, la bête fléchit brusquement la colonne vertébrale. Les yeux sont rouges, la respiration vite; l'air expiré est chaud et inodore; l'expiration est accompagnée d'une légère plainte; le pouls est plein et serré. Dans les parties où le poumon est enflammé, le bruit respiratoire est très-faible et accompagné d'une crépitation semblable au bruit produit par un feuille de papier froissée dans la main; le bruit de souffle et de frottement est très-fort à ces endroits.

Après huit à dix jours, la maladie se termine par la résolution ou la gangrène, ou l'hépatisation, ou l'épanchement, ou devient chronique.

La résolution s'annonce par la disparition de tous les symptômes, et la convalescence dure de trente à quarante jours. La terminaison par la gangrène se reconnaît à la violence de l'inflammation, aux battements tumultueux du cœur, à l'odeur fétide de l'air expiré, à un jetage de matières rougeâtres et fétides par les naseaux, à une bave également fétide qui s'écoule par la commissure des lèvres, parfois à une diarrhée noirâtre et liquide. La terminaison par hépatisation est annoncée par un fort bruit de souffle ou tubaire, sans murmure respiratoire, dans les parties où se faisait entendre la respiration. La résolution de l'hépatisation est rare. Lorsqu'elle s'établit, le temps de sa durée est de trente à quarante jours. Quant à la terminaison par épanchement, elle consiste dans l'accumulation dans la poitrine d'une plus ou moins grande quantité de sérosité jaunâtre, limpide ou trouble. Cette terminaison appartient à l'inflammation des plèvres qui complique l'hépatisation pulmonaire. L'animal ne vit guère plus de quinze à vingt jours avec cette terrible complication.

Lorsque la *péripneumonie* affecte un type aigu, il faut, dès le début, pratiquer une saignée de 3 à 4 kilogrammes, laquelle devra être réitérée huit à dix heures après. Trois heures après la première saignée, on donne, de deux en deux heures et pendant seize heures, un breuvage composé de 4 grammes d'émétique dans un demi-litre d'eau de rivière ou de fontaine. Indépendamment des saignées et de l'administration de l'émétique, on donnera toutes les trois heures 1 litre d'un breuvage composé avec 3 litres d'orge, 15 litres d'eau et 1 kilogramme de sulfate de soude.

Lorsque la maladie se termine par hépatisation, on ne tire que 1 à 2 kilogrammes de sang tous les deux ou trois jours. On ne donne pas de breuvages émétisés, mais on administre le sulfate de soude, on fait des fumigations, des frictions sèches, et on place des sétons au fanon et sur les parois de la poitrine. Lorsque la maladie se termine par la gangrène, on peut considérer les animaux comme irrévocablement perdus. Si elle se termine par un prompt épanchement pleural considérable, le cas est généralement incurable; l'animal meurt bientôt asphyxié.

PLEUROPOGON s. m. (pleu-ro-po-gon — du préf. *pleuro*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant les espèces qui croissent en Amérique.

PLEUROPTÈRE s. m. (pleu-ro-ptè-re — du préf. *pleuro*, et du gr. *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des xylophages, tribu des paussides, dont l'espèce type habite Java.

PLEURORRHÉE s. f. (pleu-ror-ré — du préf. *pleuro*, et du gr. *rheô*, je coule). Pathol. Épanchement de liquide dans la plèvre.

PLEURORRHIZÉ, ÉE adj. (pleu-ror-ri-zé — du préf. *pleuro*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Se dit de l'embryon, lorsque la radicule est reployée et posée contre le bord des cotylédons.

— s. f. pl. Grande division de la famille des crucifères, comprenant les genres qui ont un embryon pleurorrhizé.

PLEURORTHOPNÉE s. f. (pleu-ror-to-pné — du préf. *pleuro*, et de *orthopnée*). Pathol. Douleur pleurétique qui force le malade à respirer dans la position verticale.

PLEUROSAURE s. m. (pleu-ro-sô-re — du préf. *pleuro*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles peu connu.

— **Encycl.** Les *pleurosaures* ne sont connus que par une petite partie du squelette assez mal conservée. Les côtes sont portées par toutes les vertèbres antérieures du bassin. Chacune d'elles est unie avec une pièce allongée, courbée en demi-cercle qui s'élargit en approchant de la ligne médiane du ventre; d'autres pièces aussi, en forme de côtes, mais plus courtes et minces, se voient entre les précédentes, de sorte que chaque vertèbre semble porter une double côte de chaque côté. La queue est composée de vertèbres considérables et munies de forts osselets en V. La jambe a les deux tiers de la longueur de la cuisse. Les doigts sont courts et au moins au nombre de quatre. On n'a point trouvé de plaques dermales. Le *pleurosaure Goldfussii* a été trouvé dans les schistes lithographiques de Daiting.

PLEUROSOME s. m. (pleu-ro-so-me — du

préf. *pleuro*, et du gr. *sôma*, corps). Tératol. Monstre qui a l'abdomen ouvert sur le côté.

PLEUROSOMIE s. f. (pleu-ro so-mî — rad. *pleurosome*). Tératol. Conformation des pleurosomes.

PLEUROSOMIEN, IENNE adj. (pleu-ro-so-miain, iè-ne — rad. *pleurosome*). Tératol. Se dit des monstres qui ont l'abdomen ouvert sur le côté : *Monstre* PLEUROSOMIEN.

PLEUROSOMIQUE adj. (pleu-ro-so-mi-ke — rad. *pleurosomie*). Tératol. Qui offre les caractères de la pleurosomie : *Conformation* PLEUROSOMIQUE.

PLEUROSPASME s. m. (pleu-ro-spa-sme — du préf. *pleuro*, et de *spasme*). Pathol. Spasme de la poitrine.

PLEUROSPASMODIQUE adj. (pleu-ro-spa-smo-di-ke — rad. *pleurospasme*). Pathol. Qui appartient au pleurospasme : *Accidents* PLEUROSPASMODIQUES.

PLEUROSPERME s. m. (pleu-ro-spèr-me — du préf. *pleuro*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, comprenant des espèces qui habitent l'Europe et l'Asie.

PLEUROSTACHYDE s. f. (pleu-ro-sta-ki-de — du préf. *pleuro*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Syn. de NOMOCHLOE.

PLEUROSTÉMON s. m. (pleu-ro-sté-mon — du préf. *pleuro*, et du gr. *stémôn*, filament). Bot. Syn. d'ONAGRAIRE.

PLEUROSTYLE s. m. (pleu-ro-sti-le — du préf. *pleuro*, et de *style*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des éléodendrées, originaire de l'Inde.

PLEUROTE s. m. (pleu-ro-te — du préf. *pleuro*, et du gr. *ous*, *ôtos*, oreille). Bot. Syn. de LEUCOSPORE, genre de cryptogames.

PLEUROTHALLE s. m. (pleu-ro-tal-le — du préf. *pleuro*, et du gr. *thallos*, rameau). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, type de la tribu des pleurothallées, originaire de l'Amérique tropicale.

PLEUROTHALLÉ, ÉE adj. (pleu-ro-ta-lé — rad. *pleurothalle*). Bot. Qui ressemble au pleurothalle.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des orchidées, ayant pour type le genre pleurothalle.

PLEUROTHOTONOS s. m. (pleu-ro-to-to-noss — du gr. *pleurothen*, de flanc; *tonos*, tension). Pathol. Attitude que prennent les malades affectés de tétanos, et dans laquelle le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté.

PLEUROTHYRE s. m. (pleu-ro-ti-re — du préf. *pleuro*, et du gr. *thurion*, ouverture). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, tribu des dicypelliées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

PLEUROTOMAIRE s. f. (pleu-ro-to-mè-re — du préf. *pleuro*, et du gr. *tomê*, section). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des turbinacés, comprenant plus de vingt espèces fossiles des terrains secondaires et surtout de l'oolithe.

PLEUROTOME s. m. (pleu-ro-to-me — du préf. *pleuro*, et du gr. *tomê*, section). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des canalifères, comprenant environ quatre-vingts espèces vivantes, qui habitent surtout les mers des pays chauds, et plus de cent espèces fossiles des terrains tertiaires : *Les* PLEUROTOMES *sont carnivores et munis d'une trompe cylindrique*. (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *pleurotomes* sont caractérisés par des tentacules médiocres, cylindriques, gros à leur base, les yeux insérés sur un petit renflement un peu au-dessus de cette base; la bouche munie d'une petite trompe charnue, sans crochet; le manteau échancré sur le côté droit; le pied trapu, presque carré, sillonné en avant, portant un assez grand opercule, onguiculé, pointu; le canal manquant toute la longueur du siphon. La coquille, fusiforme, turriculée, avec un canal droit, souvent assez allongé à l'ouverture ovale, le bord columellaire simple et lisse; le bord droit tranchant, avec une entaille qui correspond à l'échancrure du manteau. Ces mollusques n'habitent que les parties chaudes du Grand Océan. Ils sont lents, très-craintifs et ne se développent qu'avec peine. Il est même assez rare d'en rencontrer de vivants. Outre les espèces actuelles, on en connaît aussi plusieurs fossiles.

PLEUROTROQUE s. m. (pleu-ro-tro-ke — du préf. *pleuro*, et du gr. *trochos*, roue). Infus. Genre de systolides ou rotateurs, formé aux dépens des furculaires, et rapporté à la famille des hydatinées.

PLEURTUIT, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kilom. S. O. de Saint-Malo, sur la rive gauche de la Rance; pop. aggl., 682 hab. — pop. tot., 5,308 hab. Construction de navires.

PLEUTRE s. m. (pleu-tre. — Delâtre croit que ce mot est le synonyme de l'espagnol *peltre*, mélange d'étain et de plomb, qui représente l'ancien français *peautre*, *peutre*, étain. Diez et Scheler supposent que ce mot pourrait bien n'être qu'une transformation de *peultre*, *paultre*, forme de la même façon que *poltron*. La signification première serait alors paresseux, lâche. Génin, d'un autre côté, suppose que *pleutre* est une contraction de *belleudre*, vieux mot qui signifiait un bêlant, un mouton, un homme sans énergie, qui ne sait que bêler lorsqu'il faudrait se battre). Homme sans valeur, sans mérite, sans capacité : *C'est un* PLEUTRE. *Ce n'est qu'un* PLEUTRE. *Le cuistre et le forban sont deux ingrédients fort ignobles, et le tout est sujet à composer un* PLEUTRE. (L. Veuillot.)

PLEUVINER v. n. ou intr. (pleu-vi-né — dimin. de *pleuvoir*). Pop. Pleuvoir légèrement, bruiner : *Il* A PLEUVINÉ *toute la journée*.

PLEUVOIR v. impers. (pleu-voir — lat. *pluere*; du gr. *pluno*, je lave, rad. sanscr. *plu*, nager. *Il pleut; il pleuvait; il plut; il pleuvra; il pleuvrait; qu'il pleuve; pleuvant; plu*). Tomber, en parlant de l'eau du ciel : *Il y en a qui ne sont pas si aises d'être à couvert quand il* PLEUT, *que de voir mouiller les autres qui sont dehors*. (Balz.) *Une petite dame, une de ces âmes sensibles qui ne voudraient pas voir souffrir une mouche, en avait justement attrapé une. Il s'agissait de s'en débarrasser : — Jean. — Madame? — Prenez cette mouche avec précaution, allez dans la rue et là vous la lâcherez. — Bien, madame. — Au bout de dix minutes, Jean reparait, tenant toujours la mouche du bout des doigts. — Eh bien, Jean? — Madame, il* PLEUVAIT !

> Il *pleut*, il *pleut*, bergère,
> Presse tes blancs moutons.
>
> FABRE D'ÉGLANTINE.

— Tomber d'en haut, du ciel; tomber comme la pluie : *On a cru autrefois qu'il* PLEUVAIT *du sang, qu'il* PLEUVAIT *des sauterelles. Il* PLEUVAIT *des balles autour de nous*.

> Il *plut* du sang, je n'exagère point.
>
> LA FONTAINE.

— Survenir, se montrer, être produit en abondance : *Il* PLEUT *des brochures, des couplets, des épigrammes. Il* PLEUT *des fats, des ennuyeux, des importuns. On marche sur les mauvais plaisants, et il* PLEUT *par tout pays de cette sorte d'insectes*. (La Bruy.) *Il* PLEUT *des malheureux de tous côtés et des ennuyeux encore davantage*. (Volt.)

— *Pleuvoir à verse*, *Pleuvoir à seaux*, Pleuvoir abondamment : *Il* PLEUT *à verse; j'en suis en colère*. (Mme de Sév.)

— *Comme s'il en pleuvait*, En grande quantité, sans ménagement : *Il dépense de l'argent* COMME S'IL EN PLEUVAIT. (Acad.)

— *Quand il pleuvrait des hallebardes*, Quelque temps qu'il puisse faire : *Il faut que nous partions*, QUAND MÊME IL PLEUVRAIT DES HALLEBARDES.

— v. n. ou intr. Tomber, affluer, arriver, se produire comme la pluie, très-abondamment : *Les étrangers* PLEUVENT *à Paris. Les railleries* PLEUVAIENT *sur nos têtes. Les feuilles brunies par les premières gelées* PLEUVENT *autour des arbres au moindre souffle de l'air*. (Lamart.)

> Les quand, les qui, les quoi *pleuvent* de tous côtés.
>
> VOLTAIRE.

> Avec l'or *pleuvent* les merveilles,
> Les voluptés du ventre et celles du cerveau.
>
> A. BARBIER.

— Faire tomber la pluie : *Dieu* PLEUT *sur les justes et sur les injustes*. (Évangile.)

> . . . . Notre homme
> Tranche du roi des airs, *pleut*, vente et fait en somme
> Un climat pour lui seul.....
>
> LA FONTAINE.

PLEUVRY ou **PLEUVRI** (Jacques-Olivier), littérateur français, né au Havre en 1717, mort à Paris en 1788. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et était venu s'établir à Paris. On a de lui : *Discours sur la gloire des héros* (Paris, 1747, in-12); *Nous naissons poètes, nous nous formons orateurs* (Paris, 1747, in-12); *Panégyrique de saint Louis* (Paris, 1757, in-4°), ouvrage cité avec éloge dans l'*Année littéraire* de Fréron; *Histoire, antiquités et description de la ville et du port du Havre de Grâce, avec un traité de son commerce, etc.* (Paris, 1765, in-12); *Sermons sur les mystères et sur la morale* (Paris, 1778 et 1780, in-12); *Tables chronologiques des principales époques et des plus mémorables événements de l'histoire universelle tant sacrée que profane, depuis le commencement du monde* (Paris, 1787, in-24). Le nom de Pleuvry a été donné à une rue du Havre, sa patrie.

PLÉVENON, village et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Matignon, arrond. et à 27 kil. N.-O. de Dinan, au bord de la Manche; 1,208 hab. Petit port, pêche. Près du village s'élève, sur une langue de terre entre deux rochers taillés à pic, le fort de la Latte, construit au Xe siècle. On y pénètre par deux ponts-levis [illegible]

PLÉVILLE LE PELEY (Georges-René), amiral français, né à Granville en 1726, mort à Paris en 1805. Poussé par un goût très-vif pour la marine, il s'enfuit du collége à douze ans, se rendit au Havre, s'embarqua comme mousse sous le nom de Duvivier et fit plusieurs campagnes pour la pêche à la morue. Il était lieutenant à bord d'un corsaire lorsque, dans une rencontre avec les Anglais, il eut la jambe droite emportée par un boulet et fut fait prisonnier (1745). Rendu à la liberté, il devint successivement lieutenant de frégate, capitaine de brûlot, força, en 1759, quatre bâtiments [illegible] pavillon, se vit contraint par le mauvais état de sa santé de renoncer au service actif et fut nommé lieutenant de port à Marseille (1770). Il se trouvait en cette qualité dans cette ville lorsque la frégate anglaise l'*Alarme*, commandée par le capitaine Jervis, fut jetée sur la côte et exposée à être brisée sur les rochers. Informé de ce qui se passait et n'écoutant que son humanité et son courage, Pléville se rendit au fort Saint-Jean, se passa autour du corps un cordage assez fort pour le tenir suspendu et se fit descendre du haut de ces rochers jusqu'à la mer furieuse. Là, il réussit à aborder la frégate et par ses manœuvres habiles la fit entrer saine et sauve dans le port. L'amirauté anglaise lui témoigna son admiration et sa reconnaissance par un présent magnifique. En 1778, ce brave marin fut nommé lieutenant du vaisseau le *Languedoc*, prit part à la guerre d'Amérique et, à son retour, reçut le grade de capitaine de vaisseau. Pendant la Révolution, dont il adopta les principes, il devint membre du comité de la marine et du commerce, chef de division au ministère de la marine, alla, en 1795, organiser le service maritime à Ancône et à Corfou, se rendit, en 1797, au congrès de Lille en qualité de ministre plénipotentiaire et fut nommé, pendant cette mission, ministre de la marine en remplacement de l'amiral Truguet. Pléville montra le plus noble désintéressement dans l'exercice de ces dernières fonctions, dont sa mauvaise santé le força à se démettre en 1798. Cette même année, il fut créé vice-amiral et Bonaparte le nomma successivement sénateur (1799) et grand officier de la Légion d'honneur (1804).

PLÈVRE s. f. (plè-vre — du gr. *pleuron*, flanc, côté; v. PLEURÉSIE). Anat. Membrane séreuse qui revêt intérieurement le thorax et les poumons : PLÈVRE *costale*. PLÈVRE *pulmonaire*.

— **Encycl.** Anat. On donne ce nom à une membrane séreuse, demi-transparente, formant un sac sans ouverture, qui est déployée d'une part sur les parois de la poitrine, d'une autre part sur les poumons.

Il y a deux *plèvres*, une pour le poumon droit, une pour le poumon gauche. Elles divisent la cavité thoracique en deux cavités latérales par une cloison qu'elles forment en s'adossant l'une à l'autre. Cette cloison porte en avant le nom de médiastin antérieur et en arrière le nom de médiastin postérieur.

En admettant que les *plèvres* commencent vis-à-vis du sommet des apophyses transverses des vertèbres dorsales, on les voit d'abord s'étendre en avant, revêtir les côtes, leurs cartilages, les muscles, les vaisseaux et les nerfs intercostaux, se prolonger inférieurement sur la partie charnue du diaphragme et former supérieurement un cul-de-sac au niveau de la première côte. Parvenues près des parties latérales du sternum, elles se réfléchissent d'avant en arrière, en laissant entre elles un espace oblique de haut en bas et de droite à gauche, qui constitue la cavité du médiastin. Les *plèvres*, parvenues sur le péricarde, s'étendent sur ses parties latérales, contractent avec lui une adhérence assez intime, se réfléchissent au devant des vaisseaux pulmonaires pour aller revêtir la partie antérieure de la face interne des poumons, le bord antérieur, la face externe, le bord postérieur, la base, le sommet, les scissures de ces organes, et revenir ensuite sur leur face interne jusque derrière leurs vaisseaux. De là, elles regagnent la partie postérieure du péricarde en se rapprochant l'une de l'autre; après quoi, elles s'écartent de nouveau, se dirigent vers les parties latérales et antérieures du corps des vertèbres et parviennent enfin de chaque côté à la ligne qui a été prise pour leur point de départ. Les *plèvres* paraissent plus minces sur les poumons que dans le reste de leur étendue. Dans l'état naturel, leur surface interne est lisse, polie, sans adhérence et lubrifiée par une vapeur ténue qui, en se condensant, constitue la sérosité.

Les usages de la *plèvre* consistent à servir de tégument au poumon, [illegible] et à faciliter [illegible] cette membrane.

— Pathol. Les maladies de la *plèvre* sont très-nombreuses et très-diverses. Ainsi on distingue :

1° *Les lésions congénitales et traumatiques*. Les lésions congénitales [illegible]

[illegible]

lable d'une côte. Dans ces cas, les muscles intercostaux ayant été affaiblis, éraillés, divisés, le poumon fait effort, et l'on voit apparaître brusquement, ou d'une manière lente et graduelle, une tumeur de volume variable, recouverte par la peau ou la cicatrice des téguments; quelquefois, elle ne se montre d'abord que pendant la toux et rentre dans les moments de calme; mais elle s'accroît d'ordinaire, peut acquérir le volume des deux poings et ne plus se réduire. Les ruptures de la *plèvre* portent le plus souvent sur le feuillet costal; cependant le feuillet pulmonaire peut être rompu lui-même par une forte compression de la poitrine, sans qu'il y ait fracture de côte.

2° *Les lésions pathologiques proprement dites*. Ces lésions sont nombreuses : Tantôt elles siégent dans la membrane séreuse elle-même; telles sont : l'inflammation, la gangrène, l'ulcération, la perforation de cette tunique; tantôt elles en occupent la surface libre ou la cavité : ce sont les pseudomembranes, les épanchements gazeux ou liquides; ailleurs, enfin, leur siége est plus variable : ici se rangent diverses productions morbides, telles que les tubercules, le cancer, les kystes séreux ou hydatiques.

— *Inflammation*. V. PLEURÉSIE.

— *Gangrène*. Elle existe rarement dans la *plèvre*, surtout d'une manière primitive. Le plus ordinairement, la gangrène se communique, par extension, du parenchyme pulmonaire à la membrane qui l'enveloppe, ou succède à la rupture, dans la cavité pleurale, d'un abcès du poumon; [illegible] elle survient dans les pleurésies chroniques et lorsque la maladie a déjà eu une certaine durée. Cette lésion, ordinairement peu étendue, est caractérisée par une vive douleur, une grande dyspnée, une toux douloureuse et un accablement extrême. La gangrène de la *plèvre* est nécessairement grave, sans être, dans tous les cas, absolument mortelle.

— *Ulcération et perforation de la plèvre*. Ces lésions surviennent dans des circonstances variées, mais, le plus souvent, on les observe dans l'affection tuberculeuse. Elles sont caractérisées par une douleur vive, survenant tout à coup dans le côté correspondant de la poitrine, accompagnée d'une oppression subite, d'une dyspnée extrême, d'une grande anxiété et de tous les signes physiques d'une accumulation de liquide ou d'un épanchement simultané de liquide et de gaz.

Ces ruptures ulcéreuses des *plèvres* constituent des lésions généralement graves, mais ne sont cependant pas fatalement mortelles.

Les fausses membranes de la *plèvre* appartiennent plus spécialement à l'histoire de la pleurésie. V. PLEURÉSIE.

Les épanchements peuvent être liquides, gazeux, ou composés de ces deux fluides à la fois.

Les épanchements liquides, que l'on désigne plus particulièrement sous le nom d'*empyèmes*, sont formés le plus ordinairement par de la sérosité du sang ou du pus : de là trois variétés principales désignées sous les noms d'*hydrothorax*, d'*hémothorax* et de *pyothorax*. Ces épanchements proviennent d'affections diverses.

[illegible]

tation, le murmure respiratoire vésiculaire manque ou est remplacé par un autre bruit [illegible] qu'occupe l'épanchement.

[illegible]

rait amener une guérison d'autant plus pro- [illegible]

— Art vétér. Chez les animaux domestiques [illegible]

[illegible] plèvre tapisse les parois thoraciques, [illegible], plèvre costale, plèvre [illegible] revêt le poumon [illegible] et forme une espèce [illegible]; 3° elle s'adosse à la plèvre du côté opposé pour former une cloison qui sépare les deux poumons l'un de l'autre, *plèvre médiastine*.

La plèvre costale tapisse la face interne des côtes et des muscles intercostaux internes. Au niveau de chaque espace intercostal, elle est doublée d'une lame de tissu élastique; par sa face libre, cette membrane est en rapport avec la face [illegible] avec lequel elle ne contracte aucune adhérence. Elle se continue en arrière avec le feuillet [illegible] en haut et en bas, [illegible] la portion charnue du muscle, mais plus intimement à la portion aponévrotique. La *plèvre* médiastine s'adosse par sa face adhérente contre celle du côté opposé et forme ainsi la cloison médiane qui sépare en deux la cavité thoracique. Cette cloison contient, dans son épaisseur, l'aorte, l'œsophage, les nerfs pneumogastriques, [illegible] thoracique, la veine azygos, la trachée, la veine cave, les nerfs cardiaques, le thymus chez le fœtus et le très-jeune sujet, et enfin le cœur. En anatomie vétérinaire, on donne le nom de médiastin antérieur à la partie de la cloison qui est en avant du cœur, et celui de médiastin postérieur à la partie située en arrière de cet organe. Le médiastin antérieur est plus épais que le postérieur, mais beaucoup moins étendu. Le médiastin postérieur est beaucoup plus étroit en bas qu'en haut à cause de la position oblique du diaphragme. Sa partie inférieure, toujours déviée à gauche, est très-mince et persillée de petits trous qui lui donnent l'apparence d'une dentelle. La *plèvre* pulmonaire, continue à la *plèvre* médiastine, se met en contact par sa face libre avec le feuillet pariétal de la membrane. Sa face profonde adhère assez intimement, chez les solipèdes, au tissu propre du poumon. « Indépendamment de ces quatre feuillets séreux, dit M. Chauveau, la *plèvre* droite fournit un repli membraneux spécial, qui naît de la paroi inférieure de la cavité thoracique et qui monte sur la veine cave postérieure pour se développer autour de ce vaisseau. Ce repli soutient encore le nerf diaphragmatique gauche. »

Le mouton, la chèvre, le porc, le chien et le bœuf se distinguent du cheval, de l'âne et du mulet par la conformation du médiastin postérieur; cette cloison n'est plus persillée de petits trous dans sa partie inférieure, mais aussi solide, aussi épaisse et aussi complète que [illegible] aussi l'épanchement consécutif à une pleurésie se localise-t-il aisément dans l'un des sacs pleuraux chez ces animaux, tandis que cette localisation est impossible chez les solipèdes.

Chez le cheval, chaque *plèvre* représente un sac clos de toutes parts, dont la surface interne est en rapport avec elle-même et dont la surface externe est unie aux parois et aux viscères de la poitrine. Après avoir tapissé toute la cavité thoracique, les deux *plèvres* se réfléchissent de dehors en dedans au-dessous de la colonne vertébrale, descendent l'une contre l'autre pour former le médiastin. Vers le milieu de la poitrine, elles rencontrent la racine des poumons. A cet endroit, chaque *plèvre* se replie en dehors, monte à la face interne du poumon correspondant, puis revêt successivement les différentes faces de cet organe et, revenue à la racine du poumon, elle s'adosse à l'autre *plèvre*, forme une nouvelle partie de la cloison médiastine et descend ainsi sur le sternum, d'où elle est [illegible].

[illegible] est constitué par l'adossement des *plèvres* en avant, en arrière, au-dessus et au-dessous de la racine des poumons. On le divise en deux portions, l'une antérieure, l'autre postérieure. Chez les animaux, on appelle médiastin antérieur la partie de la cloison médiastine étendue longitudinalement depuis la [illegible] la racine des poumons. Entre ces deux lames séreuses sont compris: la trachée, l'œsophage, le péricarde et le cœur, l'aorte antérieure, la veine cave antérieure, les nerfs pneumogastriques, récurrents, diaphragmatiques, sympathiques, etc.

Le médiastin postérieur comprend toute la portion située en arrière du cœur et verticalement fixée en arrière sur la face antérieure du diaphragme. « La disposition du médiastin [illegible] communication entre le sac pleural droit et gauche, ainsi que l'indépendance des deux *plèvres* et de [illegible]; c'est, en effet, ce qui existe chez tous les animaux domestiques, excepté chez les monodactyles, en raison de la [illegible] que présente la portion postérieure et inférieure du médiastin [illegible] d'une [illegible] par de fausses [illegible] organisés de l'in[illegible]. »

[illegible] chaque *plèvre* deux surfaces [illegible] interne. La surface [illegible] également unie aux diverses parties qu'elle revêt. On divise [illegible] diaphragmatique, [illegible] La

surface interne ou libre, close de toutes parts, est lisse, en rapport avec elle-même dans toute son étendue et lubrifiée par de la sérosité sans cesse sécrétée et résorbée. Quant aux adhérences qu'on observe souvent entre les divers points de la surface interne des sacs pleuraux, elles sont toujours accidentelles.

PLEXAURE s. f. (plè-ksô-re). Zooph. Genre de polypiers, formé aux dépens des gorgones, et comprenant plusieurs espèces qui vivent dans les mers d'Europe et d'Amérique.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à l'île Norfolk.

PLEXÉOBLASTE adj. (plè-ksé-o-bla-ste — de *plexus*, et du gr. *blastos*, rejeton). Bot. Se dit d'une plante dont les cotylédons se changent en feuilles différentes des feuilles ordinaires.

PLEXIFORME adj. (plè-ksi-for-me — de *plexus*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un plexus.

PLEXIMÈTRE s. m. (ple-ksi-mè-tre — du gr. *plêkô*, je frappe; *metron*, mesure). Mus. Sorte de métronome inventé en Italie.

— **Encycl.** Le *pleximètre*, en italien *plessimetro*, était un instrument de précision inventé par le docteur physicien Giovanni Finazzi, natif d'Omegna, dans les Etats sardes, et domicilié plus tard à Milan. Voici comment le décrivait le docteur Pietro Lichtenthal dans son *Dizionario di musica* (Milan, 1826): « Il consiste en une petite machine propre à battre la mesure musicale, quelle qu'elle soit, avec la plus grande exactitude, et qui a sur l'instrument connu sous le nom de métronome les avantages suivants: 1° qu'il permet de distinguer avec précision les mesures et les temps, ou seulement les mesures, à volonté, et, par conséquent, n'a point le défaut grave de confondre les unes avec les autres, ce qui rend presque inutile l'usage auquel un instrument de ce genre est destiné; 2° qu'on modifie avec une extrême facilité la célérité et la qualité de la mesure et qu'on le met en mouvement avec toute la rapidité possible.

Nous ne savons si les avantages préconisés par le docteur Lichtenthal étaient aussi complets que voulait bien le dire ce musicographe distingué. Toujours est-il que depuis fort longtemps déjà il n'est plus question du *pleximètre*, tandis que le métronome de Maelzel, dont le but était exactement le même, continue d'être toujours en usage. Il est vrai que ce dernier instrument a été considérablement perfectionné et qu'il semble difficile aujourd'hui de le remplacer par quelque chose de plus parfait.

PLEXIPÈDE adj. (ple-ksi-pe-de — de *plexus*, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Dont le stipe est formé de fibres entrelacées.

PLEXIS s. m. (plè-ksiss — du gr. *plêx*, aiguillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées anthobies, comprenant cinq ou six espèces qui habitent surtout le pourtour du bassin méditerranéen.

PLEXUS s. m. (plè-ksuss — mot lat. dérivé de *plectere*, entrelacer). Anat. Réseau formé par l'entrelacement des filets de nerfs ou de vaisseaux: PLEXUS *cervical*. PLEXUS *cardiaque*. PLEXUS *choroïde*.

— **Encycl.** Les *plexus* nerveux prennent presque toujours le nom des organes dont ils sont voisins. Les principaux *plexus* que l'on rencontre dans l'anatomie de l'homme sont les *plexus* choroïdes, brachial, cardiaque, carotidien, caverneux, cervical, hypogastrique, lombaire, lombo-aortique, pharyngien, pulmonaire, sacré, solaire et de Walther.

Les *plexus choroïdes* sont constitués par deux bandelettes rougeâtres, situées le long des bords latéraux du trigone cérébral et formées par un prolongement de la pie-mère. La pie-mère, pour former ces *plexus*, pénètre dans le prolongement sphénoïdal du ventricule latéral, se porte dans le prolongement antérieur en embrassant la partie postérieure de la couche optique et vient se terminer, en côtoyant les bords du trigone cérébral, au niveau du trou de Monro, où elle se confond avec le sommet de la toile choroïdienne. Dans leur trajet, les *plexus* choroïdes des ventricules latéraux contractent une adhérence intime avec les bords de la toile choroïdienne dont ils paraissent être le bord épaissi. Leur constitution est des plus curieuses. Elle est connue depuis les travaux de Luys. Ils se présentent sous l'aspect de grappes dont chaque branche présente sur sa longueur de véritables folioles contenant des vaisseaux. L'évolution de ces grappes est très-singulière: en vertu des lois d'évolution communes à tous les éléments anatomiques, une cellule plasmatique de la paroi d'un vaisseau se gonfle, elle se dilate insensiblement, et il arrive un moment où la cavité de cette cellule communique avec la cavité du vaisseau. Ces cellules dilatées se comportent, par rapport aux capillaires des *plexus* choroïdes, comme les villosités par rapport au placenta; de sorte que les vaisseaux présentent sur leurs parois une foule de diverticules, de lacunes.

Le *plexus brachial* est constitué par l'ensemble des anastomoses que forment les branches antérieures des quatre derniers nerfs cervicaux et du premier nerf dorsal. Il est irrégulier et n'a pas de forme distincte. Il s'étend obliquement de la partie inférieure et latérale du cou au creux de l'aisselle. Large à son origine, c'est-à-dire dans l'intervalle des muscles scalènes, il se rétrécit au moment où il passe entre le sous-clavier et la partie supérieure du grand dentelé, qui le sépare de la première côte, pour s'élargir encore un peu au-dessous du côté interne de l'articulation scapulo-humérale. Au milieu des scalènes, le *plexus* brachial est immédiatement supérieur à l'artère axillaire; il lui devient postérieur dans une partie inférieure de son trajet; enfin, le vaisseau se place dans son milieu au point de sa terminaison, où il est enlacé par les deux cordons qui représentent les racines du nerf médian. La veine axillaire a des rapports moins intimes avec le *plexus*, parce qu'elle est antérieure à l'artère. La portion sus-claviculaire du *plexus* brachial est très-superficielle et presque sous-cutanée, car il n'existe entre elle et la peau qu'une lame profonde de l'aponévrose cervicale; sa partie moyenne est couverte par les muscles pectoraux, le sous-clavier et la clavicule; le *plexus* est de nouveau superficiel à son extrémité inférieure, sur laquelle sont appliquées la peau et l'aponévrose du creux axillaire. Le *plexus* brachial fournit douze branches collatérales et six branches terminales. Les douze branches collatérales se distribuent aux muscles qui entourent le creux axillaire; elles portent toutes, moins la douzième, le nom de ces muscles; en voici l'énumération: le nerf du sous-clavier, du petit pectoral, du grand pectoral, ou branches antérieures; le nerf sus-scapulaire, supérieur du sous-scapulaire, inférieur du sous-scapulaire, du grand rond, du grand dorsal, du rhomboïde, de l'angulaire de l'omoplate, ou branches postérieures; le nerf du grand dentelé, accessoire du brachial et cutané interne, ou branches inférieures. Les six branches terminales sont destinées à la peau et aux muscles du membre supérieur; ce sont: le nerf brachial cutané externe, musculo-cutané, axillaire ou circonflexe, médian, cubital et radial. V. ces mots.

Le *plexus cardiaque* est formé par une douzaine environ de nerfs cardiaques venus du pneumogastrique et du grand sympathique. Ils proviennent tous de la région cervicale et sont ordinairement au nombre de six de chaque côté. Les nerfs cardiaques du pneumogastrique naissent par plusieurs filets au niveau du cou et se réunissent vers le thorax pour former trois petits troncs. Ceux du côté droit passent au devant du tronc brachiocéphalique, puis à droite de la crosse de l'aorte. Ceux du côté gauche passent entre la carotide primitive gauche et la sous-clavière gauche, puis sur le côté gauche de la crosse aortique. Les nerfs cardiaques du grand sympathique naissent de chaque côté des trois ganglions cervicaux: le supérieur naît du ganglion supérieur, le moyen du ganglion moyen et l'inférieur du ganglion inférieur. Ils se portent ensuite, ceux du côté droit à droite de la crosse de l'aorte, et ceux du côté gauche à gauche de la même crosse, pour s'anastomoser avec ceux du côté droit et avec les nerfs cardiaques du pneumogastrique. Le *plexus* cardiaque est constitué par la réunion de ces nerfs. Il est situé au-dessous de la crosse de l'aorte, en arrière de l'artère pulmonaire droite, en avant du canal artériel et de la bifurcation de la trachée. Il présente au milieu des filets nerveux qui le constituent un ganglion nerveux mentionné par Wrisberg, *ganglion de Wrisberg*. Du *plexus* cardiaque partent de nombreux rameaux qui se portent, l'un sur la face antérieure de la portion ascendante de la crosse de l'aorte, les autres entre cette portion et le tronc de l'artère pulmonaire, d'autres enfin en arrière de ce tronc artériel et en arrière des oreillettes. Arrivés à la base des ventricules, tous ces rameaux se groupent autour des deux artères cardiaques pour constituer à droite le *plexus* cardiaque droit et à gauche le *plexus* cardiaque gauche. Ces nerfs accompagnent les artères dans les sillons du cœur et se portent dans l'épaisseur de ses parois avec leurs ramifications. Remak a décrit sur le trajet de ces filets nerveux de petits ganglions auxquels le cœur serait redevable de la propriété qu'il a de se contracter encore pendant quelques heures après avoir été extrait du corps d'un animal. Sappey n'a pas pu voir ces ganglions. G. Sée, dans ses cliniques de l'hôpital Beaujon, a insisté sur la présence dans le tissu du cœur de trois ganglions nerveux: l'un est placé à l'embouchure de la veine cave inférieure; un second est situé au niveau de la valvule auriculoventriculaire gauche; un troisième est contenu dans la paroi même de l'oreillette.

Le *plexus caverneux* est formé par les ramifications du grand sympathique qui entoure la carotide interne dans le sinus caverneux. Ces nombreuses ramifications s'entremêlent avec des ramifications artérielles également très-nombreuses, qui se trouvent à ce niveau et constituent avec elles le *plexus* artério-nerveux de Walther.

Le *plexus cervical* est constitué par les deuxième, troisième et quatrième nerfs cervicaux; il est situé au milieu d'un tissu graisseux et de quelques ganglions lymphatiques, sous le bord postérieur du muscle sterno-cléido-mastoïdien, en dehors de la veine jugulaire interne, entre le grand droit antérieur de la tête et les attaches du splénius et de l'angulaire de l'omoplate aux apophyses transverses des quatre premières vertèbres. Les branches du *plexus* cervical sont distinguées en cervicales superficielles, ascendantes et descendantes. Il y a le plus souvent deux branches superficielles, quelquefois une seule; elles viennent de l'anastomose de la deuxième paire avec la troisième, se portent transversalement en avant, entre le sterno-cléido-mastoïdien et le peaussier, croisent la veine jugulaire externe qui leur est antérieure et se divisent en rameaux ascendants, traversant le peaussier pour s'épanouir dans la peau du menton et de la face inférieure de la joue, où ils communiquent avec le facial, et en rameaux descendants, qui, devenus sous-cutanés après avoir passé entre les fibres du peaussier, se perdent dans le tégument de la partie antérieure et supérieure du cou. Les branches ascendantes sont l'auriculaire et la mastoïdienne. La branche auriculaire a la même origine que les branches cervicales superficielles. Elle se réfléchit sur le sterno-cléido-mastoïdien, en formant une anse dont la concavité embrasse le bord postérieur de ce muscle, monte obliquement en avant sur sa face externe et au-dessous du peaussier; à la hauteur de l'angle maxillaire, elle donne de très-petits filets qui vont à la face externe de la glande parotide et à la peau de la joue; elle se partage ensuite en rameaux antérieurs et en rameaux postérieurs. Les premiers se subdivisent en filets nombreux, répandus sur les deux faces du pavillon de l'oreille et anastomosés avec le rameau auriculaire du maxillaire inférieur. Les postérieurs traversent l'épaisseur de la parotide et se placent au devant de l'apophyse mastoïde; là, ils se ramifient sur la face interne du pavillon et sur la peau de la partie latérale de la tête. La branche auriculaire s'anastomose quelquefois sur le sterno-cléido-mastoïdien avec les cervicales superficielles. La branche mastoïdienne, plus petite que la précédente, naît de la deuxième paire. Elle se recourbe en haut et suit le bord postérieur du sterno-cléido-mastoïdien jusqu'à l'apophyse mastoïde, d'où les rameaux qui la terminent se distribuent à la peau de la région occipitale. Les branches descendantes du *plexus* cervical sont internes et externes. Des deux branches internes, l'une, naissant par deux filets qui viennent des deuxième et troisième paires, se porte verticalement en bas, longeant le côté externe de la veine jugulaire profonde, et s'anastomose sur ce vaisseau avec la branche descendante de l'hypoglosse. L'autre branche descendante interne est le nerf phrénique. Celui-ci vient surtout de la quatrième paire; il reçoit aussi un filet de la troisième et presque toujours un autre de la cinquième, c'est-à-dire du premier cordon du *plexus* brachial. Il se dirige en bas, au devant et sur le bord interne du muscle scalène antérieur, passe entre l'artère et la veine sous-clavière, dans quelques cas rares devant la veine, pénètre dans le thorax et parvient au diaphragme entre la plèvre et les côtés du péricarde: il se ramifie dans ce muscle, en traversant ses fibres et suivant les divisions de l'artère diaphragmatique supérieure, fournie par la mammaire interne. Les branches descendantes externes, au nombre de trois à cinq, viennent de la troisième et de la quatrième paire; elles descendent dans le triangle sus-claviculaire et se partagent en rameaux superficiels et en rameaux profonds. Les premiers sont antérieurs ou postérieurs: les antérieurs passent au devant de la clavicule, sous le muscle peaussier, et se répandent dans le grand pectoral, la peau du thorax et la mamelle; les postérieurs longent le bord supérieur du trapèze pour se rendre à la partie externe et postérieure du deltoïde et au tégument du moignon de l'épaule. Les filets des rameaux profonds s'engagent, la plupart, derrière la clavicule et se distribuent à la portion inférieure de l'omoplate-hyoïdien, à la partie supérieure du sous-scapulaire et du grand dentelé, ainsi qu'au tissu cellulaire du creux de l'aisselle; d'autres, plus postérieurs, s'anastomosent avec la branche musculaire du nerf spinal et se jettent ensuite dans les muscles trapèze, angulaire et rhomboïde.

Le *plexus hypogastrique* est situé chez l'homme de chaque côté du rectum et de la vessie, au-dessous du péritoine; chez la femme, de chaque côté de la vessie, du vagin, du col de l'utérus et du rectum. De ce *plexus* partent des rameaux nombreux qui se portent aux viscères contenus dans la cavité pelvienne. Ces rameaux portent le nom de *plexus*. Il y a donc, comme branches du *plexus* hypogastrique: 1° le *plexus* hémorroïdal moyen, qui se porte, en accompagnant l'artère hémorroïdale moyenne, vers le milieu du rectum auquel il se distribue; 2° le *plexus* vésical, qui se porte autour du col de la vessie, mélange en partie ses filets avec ceux de la prostate et se distribue aux parois du réservoir de l'urine; 3° le *plexus* prostatique, qui se porte autour et dans l'épaisseur de la prostate: il envoie quelques filets nerveux aux vésicules séminales et quelques-uns au canal déférent, qu'ils accompagnent jusqu'au testicule; ces filets constituent le *plexus* déférentiel; 4° le *plexus* vaginal, formé par quelques filets nerveux venus du *plexus* hypogastrique et se portant en dedans vers les parois du vagin; 5° le *plexus* utérin, venu aussi du *plexus* hypogastrique et qui se porte sur les

côtés du col de l'utérus et se ramifie dans le col. On a beaucoup discuté sur la question de savoir si les nerfs du col utérin arrivaient jusqu'au museau de tanche; aujourd'hui, on s'accorde à y reconnaître leur présence, mais ils y sont très-rares. (Il est bien entendu que les *plexus* vaginal et utérin n'existent que chez la femme.)

Le *plexus lombaire* est formé par les anastomoses qui se font entre les branches antérieures des quatre premiers nerfs lombaires. Il est situé dans l'épaisseur du muscle psoas, de la surface duquel on voit sortir toutes les branches. Les troncs nerveux sont directement en rapport avec la chair du muscle. Le *plexus* lombaire fournit quatre branches collatérales et trois terminales. Les branches collatérales se distribuent à la partie inférieure des muscles de la paroi abdominale, au carré des lombes, au cremaster, à la peau du pli de l'aine, du pubis, du scrotum chez l'homme et de la grande lèvre chez la femme, à la peau de la fesse et de la face antérieure de la cuisse. Les branches terminales se distribuent aux muscles psoas iliaque et obturateur externe, à tous les muscles des régions antérieure et interne de la cuisse, antérieure du genou, interne de la jambe et du pied. Le nerf lombo-sacré se rend directement au *plexus* sacré. Le nerf obturateur traverse le trou obturateur et se distribue aux muscles obturateur externe, droit interne et aux trois adducteurs; il donne en outre des rameaux à la peau de la partie interne du genou. Le nerf crural se porte dans la gaîne du psoas iliaque, fournit des rameaux à ce muscle et donne à la cuisse : 1° un rameau musculaire pour le triceps; 2° un rameau cutané, saphène interne, pour la peau des parties internes du genou, de la jambe et du pied; 3° deux rameaux musculo-cutanés pour la peau de la partie antérieure de la cuisse et du genou et pour les muscles couturier, pectiné et premier adducteur. Chaque nerf concourant à la formation du *plexus* lombaire reçoit une racine des deux ganglions du grand sympathique les plus voisins. Le premier nerf lombaire reçoit une anastomose du dernier nerf dorsal, tandis que le dernier, réuni à une partie du quatrième, se jette dans le *plexus* sacré sous le nom de nerf lombo-sacré.

Le *plexus lombo-aortique* est formé par les ramifications du grand sympathique qui entourent la partie inférieure de l'aorte abdominale et qui reçoivent la partie inférieure du *plexus* solaire. Du *plexus* lombo-aortique naît un seul *plexus*, le mésentérique inférieur, qui suit l'artère du même nom jusqu'à sa terminaison dans le rectum. Ce *plexus*, dans son trajet, fournit, comme l'artère mésentérique inférieure qu'il accompagne, trois *plexus* secondaires à gauche; ce sont : les *plexus* colique supérieur, colique moyen et colique inférieur, qui se rendent à la moitié gauche du gros intestin.

Le *plexus sacré* est formé par la réunion du nerf lombo-sacré, des branches antérieures des trois premiers nerfs sacrés et d'une partie de celle du quatrième. Ce *plexus* a la forme d'un triangle dont la base correspond aux trous sacrés antérieurs et le sommet à la grande échancrure sciatique. Tous les nerfs qui constituent le *plexus* convergent vers l'échancrure sciatique, où ils forment le sommet du triangle. Le *plexus* est en rapport en arrière avec le sacrum et le pyramidal, en avant avec le péritoine et avec le rectum lorsque ce conduit est dilaté par les matières fécales. Du *plexus* se détachent dix branches collatérales qui se rendent à tous les muscles de la région du périnée, à ceux qui sont situés à la surface interne du petit bassin, à tous les muscles de la fesse, excepté l'obturateur externe et le tenseur du fascia lata. Ces branches donnent aussi la sensibilité à la peau du périnée, des bourses, de la fesse et de la partie postérieure de la cuisse. Ces dix branches sont : le nerf releveur de l'anus, le nerf hémorroïdal, le nerf honteux interne, le nerf de l'obturateur interne, les nerfs viscéraux, le nerf fessier supérieur, le nerf du pyramidal, le nerf du jumeau supérieur, le nerf du jumeau inférieur et du crural et le nerf petit sciatique ou fessier inférieur. La branche terminale, ou nerf grand sciatique, en traversant verticalement la région postérieure de la cuisse, donne des rameaux aux trois muscles de cette région et au grand adducteur, puis elle se termine au creux poplité en se bifurquant. La branche de bifurcation interne, ou sciatique poplité interne, accompagne les vaisseaux poplités, fournit le saphène externe, des rameaux à l'articulation et aux muscles jumeaux, poplité, soléaire et plantaire grêle, puis il passe dans l'anneau soléaire, prend le nom de tibial postérieur, accompagne l'artère tibiale postérieure et se joint aux muscles profonds de la région postérieure de la jambe; arrivé à la face interne du calcanéum, il se bifurque. La branche interne, ou plantaire interne, se distribue, comme le médian, à la main, aux muscles de la région interne de la plante du pied, aux deux premiers lombricaux et donne les collatéraux plantaires de trois orteils à la partie interne. La branche externe, ou plantaire externe, se distribue, comme le cubital, à la main, à tous les autres muscles et au reste de la peau de la plante du pied. La branche de bifurcation externe, ou sciatique poplité externe, longe le bord interne du tendon du biceps, fournit l'accessoire du saphène externe, le cutané péronier, des rameaux pour le jambier antérieur, contourne la tête du péroné et se bifurque en avant de cet os en tibial antérieur et musculo-cutané. La branche interne, ou tibiale antérieure, se distribue à tous les muscles antérieurs de la jambe, au muscle pédieux, et donne les collatéraux profonds de l'espace qui sépare le premier du deuxième orteil. La branche externe, ou musculo-cutanée, se distribue aux deux muscles péroniers latéraux, traverse l'aponévrose jambière et se termine en formant les collatéraux dorsaux de trois orteils à la partie interne.

Le *plexus solaire* est un *plexus* nerveux considérable formé par les branches du grand sympathique et par le nerf pneumogastrique droit. Des ganglions nerveux, les nerfs splanchniques et des ramifications du nerf phrénique complètent ce *plexus*. Le *plexus* est situé autour du tronc cœliaque et de la partie supérieure de l'aorte abdominale, qu'il entoure de ses nombreuses ramifications. Il partage par conséquent les rapports de cette artère. Les ganglions qu'il contient sont de volume différent. Les plus petits, nombreux, sont connus sous le nom de ganglions solaires; ils sont entremêlés avec les ramifications du *plexus*. Les plus volumineux, au nombre de deux, constituent les deux ganglions semi-lunaires situés au-dessous des piliers du diaphragme, au-dessus du pancréas. De la convexité de ces ganglions, dont le volume égale celui d'un haricot, partent de nombreux rameaux qui s'enchevêtrent et qui concourent à former le *plexus* solaire. Nous avons vu en commençant que le *plexus* solaire reçoit la terminaison des nerfs grand splanchnique et petit splanchnique, venus de la cavité thoracique. (Pour la description de ces nerfs, voyez le mot SPLANCHNIQUE.) Le *plexus* solaire représente un centre d'où partent, comme autant de rayons, une foule de faisceaux nerveux qui suivent la direction, le trajet, les divisions et la terminaison des nombreuses branches artérielles situées dans cette région. Le *plexus* solaire n'existe pas seulement autour du trou cœliaque, mais encore autour de l'aorte jusqu'au-dessous des artères rénales. Il suffit de connaître les artères et les divisions artérielles de cette région pour connaître ces *plexus* secondaires qui non-seulement présentent la direction, le trajet, les rapports et la terminaison des artères qu'ils accompagnent, mais encore portent le nom de ces artères. Il existe par conséquent : 1° des *plexus* nerveux qui partent du *plexus* solaire et accompagnent les artères pariétales; 2° des *plexus* nerveux qui partent aussi du *plexus* solaire et accompagnent les artères viscérales. Les premiers sont les *plexus* diaphragmatiques inférieurs, qui se portent à la face inférieure du diaphragme, pour se terminer dans ce muscle et s'anastomoser avec des branches terminales du nerf phrénique. Ces *plexus*, qui accompagnent les artères diaphragmatiques inférieures, donnent quelques rameaux qui se portent à la capsule surrénale, en suivant l'artère capsulaire supérieure, et quelques rameaux à la partie inférieure de l'œsophage, en suivant les artères œsophagiennes inférieures. Parmi ces branches nerveuses qui accompagnent les artères pariétales, on observe encore des rameaux qui se portent en dehors, autour des artères lombaires, et qui se perdent soit dans les parois de ces artères, soit dans les tissus des environs. Les seconds sont très-nombreux; on peut les diviser en principaux, qui se placent sur les artères viscérales, et en secondaires, qui accompagnent les divisions de ces artères. Ce sont les *plexus* hépatique, splénique, coronaire stomachique, mésentérique supérieur, surrénal, rénal et spermatique, pour les principaux.

1° Le *plexus hépatique* accompagne l'artère hépatique et les divisions de la veine porte dans la capsule de Glisson jusqu'aux lobules du foie. Du *plexus* hépatique naissent plusieurs *plexus* secondaires, qui portent le nom des branches collatérales de l'artère hépatique. Ce sont : 1° le *plexus* cystique, qui se porte aux deux faces de la vésicule biliaire, comme l'artère cystique; 2° le *plexus* pylorique, qui se porte à la partie supérieure du pylore, comme l'artère pylorique; 3° le *plexus* gastro-épiploïque droit, qui va à la grande courbure de l'estomac et au grand épiploon, comme l'artère gastro-épiploïque droite. Comme l'artère, ce *plexus*, au niveau [illegible], donne des rameaux nombreux qui accompagnent l'artère pancréatico-duodénale et qui se ramifient dans le duodénum et dans le pancréas.

2° Le *plexus splénique* suit l'artère splénique jusqu'à la rate, où il se termine. Les filets nerveux [illegible] flexueux comme l'artère, ils sont rectilignes. Dans leur trajet, les nerfs de ce *plexus* fournissent des *plexus* secondaires [illegible] vaisseaux courts [illegible] vaisseaux pancréatiques et autour de l'artère gastro-épiploïque gauche. Ces rameaux nerveux partagent la distribution des artères qu'ils accompagnent.

3° Le *plexus coronaire stomachique* accompagne l'artère du même nom le long de la petite courbure de l'estomac et s'anastomose sur le pylore avec les ramifications du *plexus* pylorique. De ce *plexus* partent des rameaux œsophagiens pour la partie inférieure de l'œsophage et des rameaux gastriques pour les deux parois de l'estomac.

4° Le *plexus mésentérique supérieur*, très-considérable, se place autour de l'artère du même nom et se porte avec elle dans l'épaisseur du mésentère. Comme l'artère, il est destiné à l'intestin grêle et à la moitié droite du gros intestin. Les rameaux qui naissent de ce *plexus* ne décrivent pas des arcades comme les artères, ils sont rectilignes ou à peu près. Ceux qui naissent de la convexité de l'artère vont à gauche dans l'intestin grêle, tandis que ceux qui naissent de la concavité se dirigent à droite et accompagnent les artères coliques droites pour se porter avec elles à la moitié droite du gros intestin.

5° Le *plexus surrénal* accompagne l'artère capsulaire moyenne et se termine dans la capsule surrénale, où il se mélange aux filets qui viennent du *plexus* diaphragmatique inférieur, avec l'artère capsulaire supérieure, et à ceux qui viennent du *plexus* rénal, avec l'artère capsulaire inférieure. Les nerfs de ce *plexus*, fort nombreux, reçoivent en outre, au niveau de la capsule surrénale, un filet nerveux appartenant au nerf petit splanchnique.

6° Le *plexus rénal*, venu, comme tous les précédents, du *plexus* solaire, se porte directement en dehors vers le hile du rein en accompagnant l'artère rénale. Ses ramifications se perdent dans la substance du rein et se portent en petit nombre au *plexus* surrénal, en suivant l'artère capsulaire inférieure, et au *plexus* spermatique qu'elles accompagnent jusqu'au testicule chez l'homme, jusqu'à l'utérus et l'ovaire chez la femme.

7° Le *plexus spermatique* vient de trois sources : il provient du *plexus* solaire, du *plexus* lombo-aortique et du *plexus* rénal, mais principalement du *plexus* solaire. Ces rameaux réunis se portent, avec l'artère spermatique qu'ils accompagnent, dans le canal inguinal, dans le cordon spermatique et jusqu'au testicule, où ils se terminent. Chez la femme, ce *plexus* accompagne l'artère utéro-ovarienne et se termine dans l'utérus, dans l'ovaire et dans la trompe de Fallope.

PLEYBEN, bourg de France (Finistère), chef-lieu de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Châteaulin, au bord de l'Aulne; pop. aggl., 1,012 hab. — pop. tot., 4,908 hab. Carrières d'ardoise; fabrication de berlinge, étoffe de laine et de fil.

— *Monuments.* Pleyben possède une remarquable église paroissiale, édifice où le style ogival et le style de la Renaissance, singulièrement accouplés, forment un ensemble inattendu et des plus pittoresques. Trois clochers le surmontent. Le principal consiste en une tour carrée, élevée sur la façade sud, et dont la masse énorme est dissimulée par de longues baies. Cette tour se termine par une galerie à jour que couronne un dôme en pierre accompagné de quatre clochetons hexagones. Chacun de ces clochetons a son amortissement en dôme, comme le motif principal. Une tourelle à six pans, renfermant l'escalier, s'adosse à l'un des angles de ce clocher, tout entier de la Renaissance. A la base de la tour s'ouvre un porche surchargé d'ornements délicats, portant la date de 1588-1591 et contenant à l'intérieur les statues des douze apôtres. Deux autres clochers, de style flamboyant, terminés en flèche, complètent la façade occidentale. Ces clochers sont séparés par une galerie que soutient un pilier formant deux arcades très-élancées. Le chœur, antérieur au clocher principal, est éclairé de fenêtres ogivales à meneaux flamboyants, d'une ténuité exceptionnelle. Une inscription gothique, placée au-dessus de la porte de la sacristie, en fixe la date à 1564. Cette sacristie forme au chevet un appendice des plus pittoresques avec son toit en dôme et ses pilastres de la Renaissance, reproduisant les principaux motifs de l'abside.

[illegible] coutume d'alors, un curieux ossuaire du XVI[illegible] jour, figurée en talon et d'un délicat travail, a été aveuglée, et le monument a reçu de nos jours une destination toute profane.

[illegible]

— *His*[illegible] qualifié de *rogue paroisse* par l'historien Mo-[illegible]

[illegible] écuyers du célèbre combat des Trente, fut [illegible]

[illegible] paysans sans discipline et presque sans armes. Les deux chefs furent tués dans l'attaque et les assaillants durent battre en retraite. « Cette défaite, dit le chanoine Moreau, abaissa l'arrogance et fierté des paysans, car ils étoient tous disposés à une révolte contre la noblesse et communautés des villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantoient ouvertement; et il est sans doute que s'ils fussent retournés victorieux de Carhaix, comme ils se le promettoient, ils se seroient jetés sur les maisons des nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus relevée qu'eux. Et en faisant de même, disoient-ils, ils seroient tous égaux, sans que l'un eût aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre. » Ajoutons que les paysans de Pleyben recommencèrent cette espèce de Jacquerie l'année suivante : cette fois, ils se dirigèrent sur le château de Roscanou, l'investirent, puis le livrèrent au pillage et à l'incendie. Plus de quatre-vingt-dix personnes y périrent, soit par le fer, soit par le feu. Depuis lors, aucun souvenir ne vient plus rappeler Pleyben à l'attention de l'histoire.

PLEYBER-CHRIST, bourg de France (Finistère), cant. de Saint-Thégonnec, arrond. et à 1[illegible] kilom. S. de Morlaix; pop. aggl., 794 hab. — pop. tot., 3,358 hab. Minoteries, papeteries. Ce bourg doit son surnom à son église placée sous l'invocation de la sainte croix. L'édifice a pour clocher une tour élégante, surmontée d'une flèche portant les dates de 1551 et 1588. Les fenêtres du chevet ont leurs meneaux flamboyants et fleurdelisés. Au fond du porche latéral, élevé en 1666 et décoré de statues des douze apôtres, se trouve un curieux bas-relief en pierre représentant trois porcs et trois moutons dans une cuve, accostés à droite de saint Pierre et à gauche d'un personnage inconnu.

A peu de distance de Pleyber se trouvent les ruines de l'ancienne abbaye du Relecq, dont l'église est encore entretenue. Cette abbaye, fondée en 1132, eut pour premier abbé saint Tanguy. C'est aux environs que fut livrée, en 554, la bataille qui fit perdre au tyran Komon, si célèbre dans les légendes bretonnes, la couronne et la vie. C'est sans doute au voisinage des morts de la bataille, enterrés sur le champ même, que l'abbaye, qui jusque-là avait porté le nom de Gerber, dut le nom de Reilgou (*reliques*), d'où on a fait Re[illegible] ment du latin *Reliquiæ* (abbaye des Restes ou des Reliques). L'église paraît être contemporaine de cette époque. Les arcades de la nef sont à plein cintre et à double archivolte. La façade [illegible]. Dans le chœur, on remarque les statues de saint Benoît et de saint B[illegible] teur, l'autre restaurateur de l'ordre auquel appartenaient les religieux. Quant au cloître [illegible] annoncent le XIII^e siècle. Aujourd'hui l'église de Notre-Dame-du-Relecq est le but d'un pèlerinage [illegible] frande des poules blanches et une mesure d'avoine renfermée dans un bonnet. Les trois [illegible] Relecq.

PLEYEL [illegible]

[illegible] représenter sur le théâtre de Naples, [illegible] Pleyel [illegible] en Allemagne en 1781. Deux ans après, [illegible] service [illegible] [illegible] accepter les fonctions de maître de chapelle à Strasbourg. C'est de cette époque que date sa réputation européenne. Ses quatuors, ses symphonies, ses sonates pour piano [illegible] une vogue immense. Le [illegible] [illegible] un instant de pair avec le grand [illegible] Haydn. En 1787, [illegible] détruisit un nombre considérable de ses compositions de tout genre. Pleyel se remit courageusement au travail et publia de nouveaux [illegible] aussi [illegible] Londres en 1791, pour diriger les *Professional concerts*, qui rivalisaient avec les séances [illegible] dans lesquelles Salomon faisait entendre les plus belles symphonies [illegible] Haydn. Pleyel écrivit, pour l'établissement dont il avait la direction, des [illegible] dans l'opinion [illegible] les œuvres du grand maître. [illegible] que Pleyel ne se laissa point enorgueillir par ce triomphe inespéré et qu'il n'eut jamais la prétention d'égaler son ancien et illustre professeur. La Révolution supprima la maîtrise de la [illegible] à Strasbourg. Dénoncé comme aristocrate, arrêté, puis incarcéré, l'artiste fut contraint, pour faire preuve de civisme et, ce qui importait davantage, pour sauver sa tête, de composer un opéra patriotique, *la* [illegible] *du dix août*, puis un *Hymne à la Liberté*. En huit jours il écrivit sa partition, sous la surveillance de deux gendarmes qui le gardaient à vue. Mis en liberté après cette attestation musicale de ses vertus républicaines, Pleyel s'enfuit à Londres et fit entendre dans les concerts de nouvelles compositions. De retour à Paris en 1796, il écrivit nombre de morceaux pour les fêtes nationales. Puis l'idée lui vint de se faire le publicateur et l'éditeur de ses propres œuvres. Vers 1802, il fonda une maison de musique qu'il [illegible] la publication de la *Bibliothèque* [illegible] à laquelle il adjoignit bientôt un *Journal de musique pour les dames*. En 1807, Pleyel établit sa fabrique de pianos. La gestion de ces deux importants établissements absorba le temps et l'esprit de l'artiste, qui dès lors cessa d'écrire.

Un oubli immérité a succédé aujourd'hui au retentissement inouï qu'ont eu, dans l'univers musical, les œuvres de ce compositeur. Si Pleyel n'est pas un musicien de premier ordre, si sa pensée manque d'ampleur et d'élévation, il n'en est pas moins incontestable que ses mélodies sont toujours fraîches et gracieuses, sinon parfaitement originales, ses idées bien développées et régulièrement conduites, ses rhythmes francs et gais, son instrumentation soignée et riche d'heureux détails. Certainement, ces productions estimables sous tant de rapports ne méritent pas l'injurieux dédain qu'on affecte aujourd'hui pour leur auteur, et leur remise au jour par des artistes intelligents et sans parti pris ferait disparaître bien des préventions conçues beaucoup trop légèrement.

Pleyel a écrit et publié un nombre considérable d'ouvrages. Citons seulement ses ving-neuf symphonies, un septuor, un sextuor, cinq livres de quintettes, cinquante et un quatuors, trios et duos, des symphonies con[illegible] des sonates pour piano. Il a aussi laissé en manuscrit des quatuors que des juges compétents proclament bien supérieurs à ceux qui ont été édités.

PLEYEL (Joseph Étienne-Camille), compositeur français, fils du précédent, né à Strasbourg en 1792, mort à Paris en 1855. Il étudia la composition sous la direction de son père, en même temps qu'il recevait des leçons [illegible] Dussek. Camille Pleyel passa la plus grande partie de sa jeunesse à Londres et s'y fit un nom distingué par quelques compositions instrumentales qui obtinrent un succès de bon aloi. De retour à Paris en 1824, il prit la direction de la fabrique de pianos fondée par son père et s'associa avec Kalkbrenner. Ces deux remarquables intelligences unies réalisèrent de notables perfectionnements [illegible] du piano, et la maison Pleyel devint un des plus célèbres établissements de ce genre qui brillèrent et [illegible] à Paris. « Quand je suis mal disposé, disait Chopin, bon juge en cette matière, je joue sur un piano d'Erard et j'y [illegible] *fait*. Mais quand je [illegible] verve et assez fort pour trouver [illegible] *propre son à moi*, il me faut un piano [illegible]. »

Parmi les œuvres les plus estimées de Camille Pleyel, on cite un quatuor, trois trios, [illegible] et quelques petites pièces pour piano.

[illegible] c'est-à-dire à une époque où les sociétés d'arrondissement n'existaient pas encore, C. Pleyel fonda, pour maintenir la [illegible] de 365 francs par an pour les ouvriers de 60 ans qui comptent 30 années de présence dans les ateliers, pensions intégralement fournies par la fabrique. Déjà, en 1873, les ouvriers qui jouissaient de cette pension étaient au nombre de vingt-cinq. Successivement, dans leurs vastes ateliers de Saint-Denis furent créées des écoles pour les garçons et les filles des ouvriers de la maison, un orphéon et une bibliothèque contenant plusieurs [illegible] volumes; enfin, à l'École de la chambre de commerce de Paris, ils fondèrent quatre bourses pour les enfants de leurs ouvriers qui désireraient suivre la carrière commerciale.

PLEYEL (Marie-Félicité-Denise MOKE, dame), une des plus célèbres pianistes françaises de notre époque, femme du précédent, née à Paris en 1811. Son premier professeur fut Jacques Herz; puis elle continua ses études sous la direction de Moscheles. A douze ans et demi, sa famille la conduisit en Belgique et l'enfant virtuose se produisit dans des concerts publics. De retour à Paris après cette petite excursion artistique, Mlle Moke prit des leçons de Kalkbrenner dont elle réussit, heureusement, à éviter les grâces minaudières et le jeu mou et prétentieux. A quinze ans, Mlle Moke s'était déjà fait, comme exécutante, une brillante réputation. Quand elle eut épousé Camille Pleyel, celui-ci, pianiste distingué, lui donna la tradition du jeu nerveux et viril de Dussek. Mme Pleyel devait encore faire opérer à son talent une dernière modification, ou plutôt y ajouter une nouvelle qualité : à Saint-Pétersbourg, elle eut occasion d'entendre Thalberg, dont le style large et grandiose l'émut profondément. Elle travailla alors à conquérir ce côté héroïque qui manquait à son talent. Tout en perfectionnant sa manière et l'accentuation de son jeu, Mme Pleyel continuait les tournées triomphales qu'elle avait entreprises à l'étranger. Les artistes, même les plus grands, s'inclinaient devant ce talent si complet et si pur. A Leipzig, Mendelssohn tint à honneur de conduire lui-même l'orchestre qui accompagnait la merveilleuse virtuose. Et, plus tard, quand à Vienne elle rencontra Liszt, qui révolutionnait alors la grande société viennoise, le pianiste sans rival eut le bon goût de conduire Mme Pleyel au piano et de tourner les feuillets des morceaux qu'elle interprétait.

Rappelée à Bruxelles par une maladie de sa mère, la célèbre artiste se voua, pendant cinq années entières, à un travail acharné pour compléter son talent.

Elle voulait affronter le dangereux public de Paris et mériter les éloges que lui avait distribués la presse étrangère. Paris se défie, à tort ou à raison, des réputations écloses hors de son sein et se montre généralement défiant vis-à-vis des merveilles artistiques qui n'ont point encore reçu sa consécration. Mme Pleyel, sûre d'elle-même, vint à Paris en 1845 et donna son premier concert à la salle du facteur Pape. Ce fut une admiration sans bornes. Bien des pianistes appartenant au sexe gracieux avaient su, par un talent d'ailleurs incontestable et grâce à leur qualité de femmes, capter la bienveillance de la critique et du public. Mme Pleyel les éclipsa dès les premières mesures. Il faut lire les journaux de l'époque pour se faire une idée de l'enthousiasme provoqué par l'incomparable virtuose. La *Revue musicale* la gratifia du titre de **Corinne du piano**. Mme Pleyel, dit A. Adam dans un autre journal, a d'abord un grand mérite, celui de ne pas composer; ensuite elle est une grande, une immense artiste. Sa vigueur est égale à celle des pianistes les plus fougueux. En grâce, en délicatesse, elle n'a d'égale qu'elle-même. Sa figure rayonne et traduit toutes les émotions qu'elle ressent. Son talent est individuel et revêt pourtant une nouvelle forme, pour chaque œuvre et chaque maître qu'elle interprète. Calme au piano, souriant d'un sourire un peu ironique, écrit un autre journaliste, Mme Pleyel est la **bonne fée** du piano. Elle n'indique point aux spectateurs, par des mines convulsées et des sourcils froncés, les passages scabreux, semblant ainsi leur dire d'avance : Attendez! ce que je fais ou vais faire est extraordinaire! Non, plus le trait est difficile, plus au contraire elle étale de nonchalance et d'indifférence.

L'année suivante, Londres eut la faveur d'entendre et d'apprécier ce talent si neuf et [illegible] En 1848, Mme Pleyel fut nommée professeur de piano au Conservatoire de Bruxelles et, dès ce moment, elle consacra à [illegible] tous ses instants. En 1860, elle fit une courte apparition à Paris et donna quelques concerts à l'hôtel du Louvre. Elle exécuta, entre autres morceaux, le concerto de Mendelssohn pour piano et orchestre, avec une *maestria*, une grandeur tempérée par la grâce, qui ravit les juges les plus difficiles. Cependant, puisqu'il faut une restriction [illegible] on reprocha à Mme Pleyel de [illegible] certaines compositions [illegible] de son génie. Quoi qu'il en soit, écrivit Scudo, Mme Pleyel est une artiste [illegible] l'art est bien facile à [illegible] première pianiste de son temps.

Mme Pleyel est une des personnalités artistiques féminines les plus éminentes de notre époque, et ajoutons, pour compléter le portrait, que, entre l'artiste des concerts publics et l'artiste de l'intimité, il existe encore une différence inappréciable. Qui n'a pas entendu Mme Pleyel jouer chez elle, devant des amis, artistes ou amateurs, qu'elle sait réellement et sérieusement musiciens, les chefs-d'œuvre classiques, ne peut se faire une idée de la perfection qu'atteint cette pianiste hors ligne. Du reste, il y a déjà longtemps que Liszt a formulé, en ces termes, son jugement sur cette artiste : « Il est des pianistes très-habiles, qui se sont ouvert de brillantes routes et ont obtenu d'immenses succès par certains procédés à eux familiers. Mais il n'existe qu'une seule école appropriée à l'art dans toute son extension, c'est celle de Mme Pleyel. »

Pour nous résumer, Mme Pleyel a réuni, suivant nous, les plus saillantes qualités des plus grands pianistes de l'époque et a fondu toutes ces supériorités dans un ensemble harmonieux qui fait sa propre originalité.

PLEYON s. m. (plè-ion — du vieux fr. *pleyer*, ployer). Arboric. Rameau d'arbre ou sarment de vigne qu'on recourbe pour lui faire produire plus de fruit. ‖ Brin de bois long et mince qui sert à faire des liens. ‖ Longue perche de bois pliante.

PLI s. m. (pli. — V. PLIER). Double fait à une étoffe, à du linge, à du papier, à une feuille de matière quelconque : *Faire des* PLIS *à une robe, à une chemise. Un éventail à petits* PLIS. *Le* PLI *d'une feuille de rose empêchait un Sybarite de dormir.* ‖ Marque qui reste à l'endroit où un objet a été plié : *Votre habit a pris un* PLI. *On efface les* PLIS *du papier en le mouillant, le tendant et le faisant sécher.*

— Accident de forme d'une surface qui est plus élevée sur un espace de peu d'étendue; détour anguleux ou sinueux : *Les* PLIS *d'un terrain. Les* PLIS *du cours d'un ruisseau. Sur le sommet des montagnes, au point où se fait la séparation des eaux, un* PLI *de terrain décide du cours des plus grands fleuves et les prédestine à porter leurs eaux à telle ou telle mer.* (Renan.)

> La vague avec lenteur roulait ses *plis* mouvants.
> DELILLE.

> Il est des *plis* heureux, des courbes naturelles
> Dont les champs quelquefois nous offrent des modèles.
> DELILLE.

> Son front a-t-il gardé ce petit *pli* rêveur
> Que nous baisions tous deux pour l'effacer, ma sœur?
> LAMARTINE.

— Enveloppe d'une lettre; lettre elle-même dans son enveloppe : *Je vous envoie sous ce* PLI *ma procuration, mon mémoire. J'ai reçu votre lettre et la sienne sous le même* PLI. *On vient de lui remettre un* PLI *cacheté.*

— Fig. Habitude, direction morale : *Ce jeune homme a pris un bon* PLI, *un mauvais* PLI. (Acad.) *Les hommes sont capables de prendre le* PLI *de la vertu comme du vice.* (Duclos). *L'âge mûr et surtout la vieillesse sont presque sans ressources contre leurs défauts; ils ne peuvent que bien difficilement se redresser sous le* PLI *malheureux qu'ils ont pris et déraciner le mal qui a vieilli avec eux.* (Dupanloup.) ‖ Partie secrète, ignorée, inconnue : *Les* PLIS *et replis du cœur humain. En faisant cette comédie, je n'ai pas eu la prétention de découvrir un* PLI *nouveau du cœur humain.* (P. de Musset.)

> . . . Le divin Molière, une lampe à la main,
> Éclaira devant tous les *plis* du cœur humain.
> TH. DE BANVILLE.

— *Faux pli*, Pli fait à un endroit d'une étoffe où il ne devrait pas y en avoir : *Ce vêtement a pris un* FAUX PLI.

— *Pli du bras, Pli du jarret*, Endroit où le bras, où le jarret se plient.

— *Ne pas faire un pli*, Se dit d'un vêtement très-juste, parfaitement adapté à la taille : *Cet habit* NE FAIT PAS UN PLI. ‖ Fig. Ne souffrir aucune difficulté, aller de soi : *Cela* NE FERA PAS UN PLI, PAS LE MOINDRE PLI.

— *Donner un bon pli à une affaire*, Lui faire prendre une tournure favorable.

— *L'étoffe a pris son pli*, L'habitude est prise, invétérée :

> Tant le naturel a de force!
> Il se moque de tout; certain âge accompli,
> Le vase est imbibé, *l'étoffe a pris son pli*.
> LA FONTAINE.

— Manège. *Pli de l'embouchure*, Endroit de la brisure du mors. ‖ *Pli du paturon*, Cavité qui existe, chez le cheval, à la face postérieure du paturon.

— Mar. *Pli de câble*, Longueur de la roue du câble, tel qu'il est plié.

— Constr. Angle rentrant d'un mur.

— Techn. Laine détachée des peaux de mouton au moyen de la chaux : *On distingue dans les* PLIS *trois qualités de laine : le* PLI *fin, qui provient du collet; le* PLI *moyen, qui est celui de l'aine du dos et du ventre, et le gros* PLI, *qui est fourni par les cuisses et la queue.* (Magne.)

— Bot. Nom donné aux lignes saillantes de la surface fructifère des champignons, lorsqu'elles ne sont ni assez prononcées ni assez distinctes pour constituer de véritables lames.

— **Allus. hist. Le pli de rose du Sybarite.** Allusion à une particularité plus ou moins authentique de la vie voluptueuse des Sybarites.

Sybaris s'était laissé corrompre par ses richesses. Son nom est resté immortalisé pour ses vices, et la mollesse de ses habitants a passé en proverbe jusqu'à nos jours. Ils décernaient des prix à ceux qui inventaient de nouvelles voluptés. On ne les voyait occupés que de festins, de jeux, de spectacles et de parties de plaisir. Il y avait des récompenses publiques et des marques de distinction pour les citoyens qui traitaient avec le plus de magnificence. On récompensait splendidement les cuisiniers qui réussissaient à faire de nouvelles découvertes dans le grand art de flatter le goût et de satisfaire le palais. Ils conviaient les gens à manger un an avant le jour du festin, pour avoir le loisir de le faire plus délicat. Enfin, ils portaient si loin le raffinement de la mollesse, qu'ils bannirent les coqs dont le chant les eût éveillés et qu'ils écartèrent sévèrement de leur ville tous les artisans qui faisaient trop de bruit en travaillant. On rapporte qu'un Sybarite suait à grosses gouttes en voyant un esclave qui fendait du bois et qu'un autre, nommé Sminiride, se plaignit d'avoir passé toute une nuit sans dormir, parce que, *parmi les feuilles de rose dont son lit était semé, il y en avait une qui s'était pliée en deux.*

« Le bonheur d'une âme sensible est altéré par l'aspect de la plus légère souffrance; c'est pour elle *le pli de rose du Sybarite*. »

PETIT-SENN.

« Si nous sommes trop sévères, trop délicats, trop froissés par *le mauvais pli d'une feuille de rose comme le Sybarite*, ne vous y trompez pas, ce n'est pas mollesse, c'est conscience; rien de ce qui froisse l'âme ou ternit la pudeur ne doit être pardonné à celui qui écrit pour la jeunesse, ce printemps de la pureté. »

LAMARTINE.

« Je vous attends, venez; mais prenez vos commodités. Je serais fâché si vous veniez avec la moindre répugnance. Je sais, par expérience, ce que c'est qu'*une feuille de rose qui s'est pliée en deux*, dans tout ce qui tient au cœur ou à l'imagination. »

JOUBERT.

« Il y a des souffrances acceptées avec résignation, recherchées avec amour, auprès desquelles nos prétendus malheurs ne sont que des tracasseries d'enfants gâtés. Nous rions de pitié quand on nous présente un Sybarite blessé par *le pli d'une fleur sur le lit de roses où il est couché;* mais que penserait de nous l'ouvrier qui n'a que du pain et de l'eau après treize heures de fatigue, s'il nous entendait gémir sur la frugalité de nos repas; ou le moine, élevé comme nous dans l'abondance, qui a quitté le monde et les délices du monde pour aller sur le mont Saint-Bernard vivre de privations et sauver la vie aux voyageurs égarés? »

JULES SIMON.

« C'est avec un de ces canots d'écorce que je navigue depuis quelques jours sur les flots de l'Ottawa. Il faut avouer que cette coquille flottante est un peu étroite; je ne puis m'y étendre dans une molle posture, comme un pacha sur son divan, et il ne m'est pas difficile de croire que Cléopâtre était assise plus commodément dans la galère aux voiles de pourpre et aux lambris dorés avec laquelle elle s'en allait, sur le Cydnus, à la rencontre d'Antoine; mais, grâce au ciel, je ne suis pas encore assez Sybarite pour ne pouvoir souffrir un froissement un peu plus dur que celui du *pli d'une rose*. »

XAVIER MARMIER.

PLIABLE adj. (pli-a-ble — rad. *plier*). Qui peut être plié, qui est flexible; qui peut se replier, se rabattre : *Un bois* PLIABLE. *La tête du cacatois est ornée d'une huppe mobile,* PLIABLE *chez la plupart.* (D'Orbigny.)

— Fig. Souple, docile : *Humeur* PLIABLE. *Esprit* PLIABLE.

— **Syn. Pliable, flexible.** V. FLEXIBLE.

PLIAGE s. m. (pli-a-je — rad. *plier*). Action ou manière de plier; effet de cette action : *Le* PLIAGE *du linge. Le* PLIAGE *d'une pièce d'étoffe. Le* PLIAGE *des feuilles imprimées. Un* PLIAGE *soigné.*

PLIANT, ANTE adj. (pli-an, an-te — rad. *plier*). Flexible, qui plie, que l'on plie aisément : *Osier* PLIANT. *Branches souples et* PLIANTES. *Ressort* PLIANT.

— Fig. Docile, accommodant : *Caractère* PLIANT. *Esprit* PLIANT. *Humeur* PLIANTE. *On désirerait de ceux qui ont bon cœur qu'ils fussent toujours* PLIANTS, *faciles et complaisants.* (La Bruy.)

— *Siége pliant*, Siége qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier.

— *Table pliante*, Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin.

— s. m. Siège pliant : *S'asseoir sur un* PLIANT.

— Pl. Chasse. Branches qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLICACÉS s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes pectinibranches, caractérisée surtout par les plis de l'ouverture de la coquille, et comprenant les genres tornatelle, pyramidelle, bonellie et nerinée.

PLICATIF, IVE adj. (pli-ka-tif, i-ve — du lat. *plicare*, plier). Bot. Qui met en plis : *Estivation* PLICATIVE.

PLICATILE adj. (pli-ka-ti-le — du lat. *plicare*, plier). Hist. nat. Qui a une tendance à se plier : *Corolle* PLICATILE.

PLICATIPENNE adj. (pli-ka-ti-pè-ne — du lat. *plicatus*, plié; *penna*, aile). Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres offrent de grands plis transversaux.

PLICATULE s. f. (pli-ka-tu-le — du lat. *plicatus*, plié). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des pectinides, qui paraît devoir être réuni aux spondyles.

— **Encycl.** Les *plicatules* sont caractérisées par une coquille solide, épaisse, rude, adhérente, irrégulière, à deux valves presque égales, inéquilatérale, sans talon, anguleuse au sommet, arrondie et ondulée inférieurement; la charnière présentant deux fortes dents striées sur chaque valve; une fossette médiane pour l'insertion du ligament, qui est tout à fait intérieur; l'impression musculaire presque centrale. L'animal n'a pas été étudié jusqu'à présent. Ce genre, voisin des spondyles, renferme cinq espèces vivantes, toutes exotiques et propres aux mers d'Amérique. La *plicatule rameuse* atteint jusqu'à 0m,08 de largeur; sa coquille oblongue, triangulaire, très-épaisse, marquée de gros plis, est d'un rouge brun quelquefois disposé par taches irrégulières. On connaît aussi environ quinze espèces fossiles, qui appartiennent aux terrains secondaires et tertiaires.

PLICATURE s. f. (pli-ka-tu-re — du lat. *plicatus*, plié). Action de plier. ‖ Peu usité.

PLICHON (Charles-Ignace), homme politique français, né en 1814. Il fit ses études de droit, exerça la profession d'avocat et devint, sous la monarchie de Juillet, un des députés du département du Nord. M. Plichon appuya la politique du gouvernement et disparut de la scène politique après la révolution de 1848. Lors des élections générales de 1857 pour le Corps législatif, il se porta candidat de l'opposition libérale dans la 1re circonscription du Nord, contre M. Clebsattel, député sortant. Ayant été élu, il prononça à diverses reprises des discours, notamment au sujet de la question romaine, et se fit remarquer comme un clérical ardent, en même temps que comme un adversaire acharné du libre échange. Réélu en 1863 et en 1869, M. Plichon fit partie de la fraction dite du *centre gauche* et fut un des signataires de l'amendement des 116, demandant quelques réformes libérales dans la constitution de l'Empire. Après la formation du ministère Ollivier, il devint membre de la commission d'enquête de la marine marchande (février 1870). Lorsque le marquis de Talhouët, hostile au plébiscite, donna sa démission de ministre des travaux publics, M. Plichon, favorable à cet acte, consentit, bien qu'appartenant au parti orléaniste, à lui succéder le 15 mai 1870. Il ne joua qu'un rôle assez effacé dans le déplorable cabinet qui déclara la guerre à la Prusse et tomba devant un vote de défiance du Corps législatif le 9 août suivant. Après la révolution du 4 septembre, M. Plichon retourna dans son département, dont les électeurs le nommèrent député à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Il alla siéger au centre droit, dans les rangs des orléanistes, et prit peu de part aux débats de la Chambre. Clérical et monarchiste, il a voté constamment avec la majorité réactionnaire et contribué à la chute de M. Thiers le 24 mai 1873. Membre et président du conseil général du Nord, M. Plichon a adressé, à ce dernier titre, à Lille, le 12 septembre 1874, un discours au président de la république, le maréchal de Mac-Mahon, et y a affirmé ses sympathies en faveur du pouvoir septennal.

PLICIPENNE adj. (pli-si-pè-ne — du lat. *plica*, pli; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes plissées.

— s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, caractérisée surtout par des ailes plissées.

PLIE s. f. (pli — rad. *plier*). Comm. Longueur du fil d'une pelote ou d'un écheveau. ‖ Vieux mot.

— Techn. Disposition des fromages placés de champ, après avoir été raclés et séchés : *Mettre les fromages en* PLIE.

PLIE s. f. (pli — du vieux français *plais*, probablement du latin *platessa*, sorte de poisson plat, du grec *platus*, large, sanscrit *prathu*, racine *prath*, étendre). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des pleuronectes ou poissons plats, comprenant plusieurs espèces, entre autres le carrelet et la limande, qui habitent surtout les mers d'Europe : *La forme des* PLIES *est rhomboïdale.* (C. d'Orbigny.) *La* PLIE *s'enfonce volontiers dans le sable.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ichthyol. Les caractères distinctifs de ce genre sont les suivants : Corps rhomboïdal; yeux généralement à droite. Une rangée de dents tranchantes à chaque mâchoire, souvent avec des dents en pavé aux pharyngiens. La nageoire dorsale ne s'avance que jusqu'au-dessus de l'œil supérieur. Les *plies* sont des poissons très-répandus dans presque toutes les mers. Parmi les espèces les plus connues, nous citerons : 1° la *plie franche* ou *carrelet*, avec des taches orange ou feu, qui relèvent la teinte brune de son corps; d'une chair fine et estimée, c'est une des espèces les plus communes sur le marché de Paris; 2° la limande. Les écailles sont plus âpres que chez les autres espèces, d'où lui vient son nom (de *lima*, lime). Le côté des yeux est brun clair, et les taches du dos sont moins vives et plus effacées que chez le carrelet. Cette espèce, plus petite que la précédente, est cependant au moins autant estimée. Parmi les autres espèces de *plies*, on peut citer : la *plie large*, le *flet* et la *pole*, dont la forme générale rappelle beaucoup celle de la sole. Les *plies*, comme la plupart des poissons plats, se pêchent, soit au chalus, que les bateaux de pêche traînent derrière eux, soit dans des filets tendus verticalement sur des piquets et que nos habitants des côtes disposent à marée basse.

PLIÉ, ÉE (pli-é) part. passé du v. Plier. Qui a un ou plusieurs plis, un ou plusieurs angles ou coudes : *Une pièce d'étoffe* PLIÉE. *Une lettre soigneusement* PLIÉE. *Une branche d'arbre* PLIÉE. *Lorsque le cheval lève la jambe de devant pour marcher, il faut que ce mouvement soit fait avec hardiesse et facilité, et que le genou soit assez* PLIÉ. (Buff.)

— Fig. Assoupli, exercé, habitué : *Un esprit* PLIÉ *à toutes les situations.*

— *Être plié en deux, en trois, en quatre*, Se dit d'une surface ramenée sur elle-même deux, trois, quatre fois. ‖ *Être plié en deux*, Avoir le corps plié en deux, Avoir le corps tout à fait courbé en avant.

— Blas. Se dit de la fasce, du pal, du chevron, de la bande et de la barre, qui sont légèrement concaves d'un côté et convexes de l'autre : *De Saurin : De gueules, à la fasce* PLIÉE *d'argent, la partie supérieure convexe, chargée d'un léopard de sable.* ‖ Se dit aussi des pièces de longueur, telles que les épées, les lances, qui sont plus ou moins courbées. ‖ *Au vol plié*, Se dit des oiseaux qui sont représentés les ailes non étendues.

— Entom. *Ailes pliées*, Ailes d'insectes plissées longitudinalement.

— Moll. *Coquille pliée*, Coquille bivalve dont chaque valve est marquée d'un pli, mais en sens contraire, de façon que la coquille entière semble pliée.

— s. m. Chorégr. Mouvement des genoux qui se plient : *Faire des* PLIÉS.

PLIEMENT s. m. (pli-man — rad. *plier*). Action de plier. ‖ Peu usité; on dit PLIAGE.

PLIENINGEN, bourg du Wurtemberg, dans le cercle du Necker, bailliage et à 7 kilom. S.-E. de Stuttgard, sur la Kersch; 2,380 hab. Exploitation de tourbe; fabrication active de coton et de toiles. Aux environs est l'institut national agricole de Hohenheim.

PLIER v. a. ou tr. (pli-é — lat. *plicare*, mot qui, comme *plectere*, tresser, lier, enlacer, tisser, se rattache à un radical commun à plusieurs langues, radical qui se rattache lui-même au sanscrit *pric, princ, prig, parg, prag*, proprement réunir, lier, mêler. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pliions; que vous pliiez*). Mettre, arranger en deux ou plusieurs doubles : PLIER *du linge.* PLIER *des hardes.* PLIER *son habit.* PLIER *une lettre.*

— Courber, fléchir : PLIER *de l'osier.* PLIER *des branches de saule, des branches de vigne.* PLIER *la tête.* PLIER *les genoux.*

— Fig. Faire céder, soumettre, dompter, assujettir : PLIER *un jeune homme à ses volontés.* PLIER *son humeur aux caprices d'une femme.* PLIER *son caractère aux circonstances.* *Un homme poli ne paraît jamais roide, à moins qu'on ne veuille le faire* PLIER. (Latena.)

Aux changements des temps il faut *plier* nos humeurs.
ANCELOT.

— *Plier bagage*, Lever le camp, pour abandonner la position que l'on occupe. ‖ S'apprêter à partir, s'en aller, s'enfuir : *Allons,* PLIONS BAGAGE *et sauvons-nous.*

A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné,
Qu'enfin, ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
Avec sa Pénélope il a *plié bagage*.
LA CHAUSSÉE.

‖ Mourir : *Le médecin arriva enfin, mais le malade* AVAIT *déjà* PLIÉ BAGAGE.

— *Plier la tête*, Plier les épaules, Se soumettre, s'humilier : *On ne peut que* PLIER LA TÊTE *sous les coups du sort, mais il ne faut jamais* PLIER LES GENOUX *devant les tyrans.*

— *Plier la toilette*, Plier la serviette, Dérober des hardes, du linge. ‖ Vieille locution.

— Manége. *Plier son cheval*, Lui amener la tête en dedans ou en dehors.

— Fauconn. *Plier son éventail*, Le monter, le coller sur son bois. ‖ *Plier sur la main*, Former un écheveau en enroulant la matière autour des mains d'un aide.

— v. n. ou intr. Se courber, s'infléchir : *Baguette qui* PLIE *facilement. Arbre qui* PLIE *sous le poids des fruits.*

— Lâcher pied, reculer, en parlant des troupes : *L'aile droite fut la première à* PLIER. *Les armées de Charles-Quint* PLIÈRENT *de tous côtés : sa réputation s'éclipsa.* (Rivarol.)

— S'affaisser sous un poids ou une pression : *Le plancher* PLIA *et rompit.*

— Fig. Être surchargé, accablé : PLIER *sous le poids des affaires, sous le poids des années.* ‖ Céder, s'abaisser : PLIER *sous quelqu'un.* PLIER *sous les lois de la nécessité. Dans la société, c'est la raison qui* PLIE *la première.* (La Bruy.) *Les caractères individuels sont forcés de* PLIER *sous le poids de l'opinion quand elle est générale.* (B. Const.) *La logique des hommes peut* PLIER; *la logique des faits ne* PLIE *pas.* (E. de Gir.)

C'en est fait, mon orgueil est forcé de *plier*.
RACINE.

— Prov. *Il vaut mieux plier que rompre*, Il vaut mieux céder que de se perdre en résistant.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui s'incline trop sous un vent de côté.

Se plier v. pr. Se courber, fléchir : *Son bras* SE PLIE *difficilement.*

— Fig. Se soumettre, se résigner, s'accommoder : *Je ne* ME PLIERAI *jamais à cela. Il faut savoir* SE PLIER *aux usages, aux bienséances. Il faut* SE PLIER *d'abord à la plus parfaite obéissance.* (J.-J. Rouss.) *La vraie morale ne* SE PLIE *à nul caprice.* (V. Cousin.)

Le véritable esprit sait *se plier* à tout :
On ne vit qu'à demi quand on n'a qu'un seul goût.
VOLTAIRE.

Ce n'est qu'en *se pliant* à la nécessité
Que l'on peut des tyrans tromper l'autorité.
CRÉBILLON.

— **Syn. Plier, ployer.** *Plier* marque un écart très-grand de la ligne droite, écart qui va souvent jusqu'à former deux lignes différentes et dont l'une se couche entièrement sur l'autre; c'est ainsi qu'on *plie* une feuille de papier en deux, en quatre, qu'une blanchisseuse *plie* son linge, etc. *Ployer* ne marque qu'une simple courbure : on *ploie* une branche d'arbre; un poteau *ploie* quand il supporte une charge trop lourde. Au figuré, la différence est la même : *plier*, c'est se soumettre entièrement, renoncer à sa propre volonté pour suivre celle d'un autre; *ployer*, c'est céder un peu, faire une moindre résistance.

— **Allus. littér. Je plie et ne romps pas.** Hémistiche du chef-d'œuvre de La Fontaine, *le Chêne et le Roseau.* C'est la réponse que fait celui-ci au chêne, qui vante orgueilleusement sa force :

Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel; mais quittez ce souci.
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables.
Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais attendons la fin. . . . .

Ces mots signifient, en général, dans l'application, qu'on échappe par sa faiblesse même aux dangers d'un bouleversement, d'une révolution, d'une catastrophe, etc. :

« L'Église a succombé dans toutes ses luttes et elle subsiste, prête à signer des pragmatiques sanctions et des concordats, à simuler un accord de la raison et de la foi, à accommoder ses textes bibliques aux données de la science, à mettre dans ses mœurs un peu plus de réserve, dans son gouvernement un semblant de tolérance. Comme le roseau de la fable, *elle plie et ne rompt pas.* »
PROUDHON.

PLIEUR, EUSE s. (pli-eur, eu-ze — rad. *plier*). Celui, celle qui fait métier de plier : PLIEUR *de draps.* PLIEUSE *de soies.* PLIEUSE *de journaux.*

— s. f. [illegible] Nom donné aux chenilles qui plient les feuilles des arbres pour s'y loger [illegible] *Les* PLIEUSES [illegible] *des oiseaux* [illegible] (Bonnet.)

Plik et Plok, roman d'Eugène Sue (1831). D'où vient ce titre singulier? Plik et Plok sont les noms de deux personnages accessoires [illegible] se donner le droit d'afficher un titre original. L'ouvrage se divise en deux parties [illegible] [illegible] sont las de boire, ils vont à Cadix chercher un peu d'amour. Dans une de ces excursions, El Gitano tombe amoureux d'une jeune et jolie nonne, Rosita; il va la voir la nuit en [illegible] saisi et pendu. Pour le venger, Fasillo va chercher à Tanger, chez un juif nommé Plok, des étoffes empestées par la fièvre jaune et les charge sur sa tartane, qu'il fait échouer dans la rade de Cadix. Les bons Espagnols se hâtent de la piller et le bohémien est vengé. « On estima le nombre des morts à [illegible], sans compter les moines. »

La seconde histoire est celle d'un marin breton, Kernock, qui commence à quinze ans sa carrière sur un navire destiné à la traite. Un jour, son capitaine tombe à la mer. Kernock, alors lieutenant, qui était dans la chambre du malheureux au moment où cet accident arriva, n'en put donner aucune explication. Il fait intervenir la Providence, prend le commandement du bâtiment, dont il change la destination et qu'il arme en course pour son compte. Le bonheur lui sourit; il fait nombre de voyages avantageux, d'où il ramène une belle fille nommée Mélie, qui l'aime passionnément, qu'il bat en conséquence et à laquelle il donne quelques coups de poignard par excès d'amour. Après plusieurs combats, [illegible] dans une attaque, Mélie est coupée en deux par un boulet de canon et sa mort même rend service à celui qu'elle aime, car son corps bouche le trou creusé par le boulet et sauve le bâtiment d'une perte imminente. Pour dernier exploit, Kernock se rend maître d'un galion espagnol; il en extrait les lingots et offre, comme adieu à son équipage, le spectacle grandiose de l'incendie du galion, qui brûle avec tous les prisonniers enchaînés sur le pont, puis il abandonne le métier de pirate. Il se retire alors dans sa paroisse natale, achète des biens, suit les processions cierge en main et laisse, en mourant consumé par une combustion instantanée, une partie de ses richesses au curé, à la charge de prier pour le salut de son âme.

PLINE l'Ancien ou le Naturaliste (Caius PLINIUS Secundus), célèbre naturaliste romain, né à Côme, sous le règne de Tibère, l'an 23 de l'ère vulgaire, mort sous le règne de Titus, l'an 79. [illegible] gagna l'amitié et dont il écrivit la vie, et parcourut la Germanie jusqu'aux sources du Danube. Pendant cette guerre, il écrivit un traité sur l'art de lancer le javelot à cheval (*De jaculatione equestri*). Revenu à Rome, à l'âge de trente ans, il se distingua au barreau, composa successivement une *Histoire des guerres des Romains en Germanie* [illegible] sans doute, à l'éducation de son neveu Pline le Jeune, dans lequel il s'appliquait à montrer, avec les plus minutieux détails, toutes [illegible] cise et la propriété des mots de la langue latine; une histoire de son temps en 31 livres, [illegible] avoir été nommé par Néron procurateur en [illegible] tout qu'il périt victime de son zèle pour la science [illegible] gloire, qu'avant tout il fut victime de son [illegible] pour l'humanité. Ce fut moins pour satisfaire [illegible]

[illegible] aux remèdes [illegible] aux terres, aux pierres et aux applications qui en étaient faites pour les besoins de la vie, pour le luxe et [illegible] lui-même et d'avoir rassemblé les témoignages des autres sans les contrôler, sans examiner et sans apprécier leur valeur, quelquefois même sans les comprendre. Les faits controuvés, les opinions fausses, les contes [illegible] sans critique nous montrent ce qu'était la science romaine, nous font mesurer le chemin que la raison a fait depuis cette époque et apprécier à leur juste valeur les conquêtes scientifiques qui forment la base solide de la civilisation moderne. « Pline a donné à l'histoire naturelle une étendue proportion[illegible] traitée d'une manière pitoyable. » « Pline, dit Cuvier, n'a point été un observateur tel qu'Aristote, encore moins un homme de génie, capable, comme ce grand philosophe, de saisir les lois et les rapports d'après lesquels [illegible]..... C'est un auteur sans critique qui, après avoir passé beaucoup de temps à faire ses extraits, les a rangés sous certains chapitres en y joignant des réflexions qui ne se rapportent point à la science proprement dite, mais offrent alternativement les croyances les plus superstitieuses ou les déclamations d'une philosophie chagrine qui accuse sans cesse l'homme, la nature et les dieux. » Quant au style de l'*Histoire naturelle* de Pline, il tombe quelquefois dans la subtilité et dans l'emphase; mais il est toujours noble et grave et souvent remarquable par la couleur, la vivacité et l'énergie. « Pline, dit Buffon, a voulu tout embrasser, et il semble avoir mesuré la nature et l'avoir trouvée trop petite encore pour l'étendue de son esprit. Son *Histoire naturelle* comprend, indépendamment de l'histoire des animaux, des plantes et des minéraux, l'histoire du ciel et de la terre, la médecine, le commerce, la navigation, l'histoire des arts libéraux et mécaniques, l'origine des usages, enfin toutes les sciences naturelles et tous les arts humains, et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, dans chaque partie, Pline est également grand. L'élévation des idées, la noblesse du style relèvent encore sa profonde érudition. Non-seulement il savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, mais il avait cette facilité de penser en grand qui multiplie la science; il avait cette finesse de réflexion de laquelle dépendent l'élégance et le goût, et il communique à ses lecteurs une certaine liberté d'esprit, une hardiesse de pensée qui est le germe de la philosophie. Son ouvrage, tout aussi varié que la nature, la peint toujours en beau; c'est, si l'on veut, une compilation de tout ce qui a été fait d'excellent et d'utile à savoir; mais cette copie a de si grands traits, cette compilation de tout ce qui a été fait de bon contient des choses rassemblées d'une manière si neuve, qu'elle est préférable à la plupart des ouvrages originaux qui traitent des mêmes matières. »

PLINE le Jeune (Caïus Plinius Cæcilius Secundus), illustre écrivain latin, neveu du précédent, né à Côme (*Novocomum in provincia Transpadana*) l'an 62 de notre ère, mort probablement dans la même ville vers 120. Il était fils de Lucius Cæcilius et de Plinia, sœur de Pline l'Ancien; il perdit son père de bonne heure, et son éducation fut dirigée par sa mère et par son oncle, lequel, selon l'usage romain, ne tarda pas à l'adopter. On lui donna à Rome les meilleurs maîtres, tels que Quintilien, dont il reçut des leçons d'éloquence, et Nicetas Sacerdos, qui l'instruisit dans la langue grecque. Il y fit de tels progrès qu'à l'âge de quatorze ans il composa une tragédie en grec. Son activité intellectuelle se porta ainsi tout d'abord en tout sens et sur toutes les connaissances humaines. Il avait le goût de toutes les sciences; mais l'art oratoire et l'étude des maîtres grecs et latins, principalement de Démosthène et de Cicéron, paraissent surtout l'avoir occupé. Il avait dix-sept ans lorsque sa mère le mena voir son oncle, qui commandait la flotte romaine à Misène, où périt le célèbre naturaliste lors de la première éruption du Vésuve. Il a retracé les péripéties de cette catastrophe dans une lettre dont nous avons parlé dans la biographie précédente.

Très-peu de temps après la mort de son oncle, et par conséquent fort jeune encore, [illegible] fession d'orateur, c'est-à-dire d'avocat. Le barreau était alors la route la plus sûre pour parvenir aux premiers emplois. Pline dit [illegible] neuf ans. Tout indique qu'il débuta au barreau par cette cause de Junius Pastor, dont [illegible] doyer. « C'est cette action, dit-il, qui la pre[illegible] des progrès rapides, et un des effets les plus [illegible] acquise tout d'abord dans l'exercice de sa profession fut d'engager le sénat à lui confier souvent la cause des provinces qui venaient porter leurs plaintes à Rome contre les [illegible] dont elles avaient [illegible] rapporte plusieurs exemples dans ses lettres. Après avoir passé six ans dans cette brillante carrière où [illegible] tribun [illegible] exerçait ces fonctions lorsque Domitien chassa de Rome et de l'Italie les philosophes, les mathématiciens et les gens de lettres. Il dut sortir de Rome avec plaisir, car, avec le ca[illegible] supporter impatiemment la domination de l'indigne frère de Titus. Rentré à Rome vers la fin du règne du tyran, il fut, avec Herennius Sénécion, choisi pour avocat par la province d'Andalousie contre Bæbius Massa, qui l'avait indignement pillée durant son consulat, et il soutint cette belle cause avec le plus énergique courage, ce qui n'était pas sans péril sous un [illegible] *verain*. Nerva, qui s'était retiré à Tarente avec beaucoup d'honnêtes gens pour se soustraire aux fureurs de Domitien, écrivit à cette occasion à Pline pour le féliciter de sa généreuse hardiesse. Pline lui-même regardait cette circonstance comme une des plus glorieuses de sa vie et il pria, plus tard, son ami Tacite d'en faire mention dans son histoire. A ce sujet, il écrit naïvement au grand historien (lettre XXXIII, liv. VII) : « J'ai le pressentiment, et mon pressentiment ne me trompe pas, que tes *Histoires* seront immortelles; c'est, je l'avoue ingénument (*ingenue* [illegible]), ce qui rend plus grand mon désir d'y trouver place. » Ce désir entrait dans le plan de gloire et dans la passion d'immortalité qui était sa préoccupation constante, comme il le témoigne en plus d'un endroit de ses lettres. Un peu plus tard, Pline montra encore le même courage en portant la parole pour cette même province contre Cæcilius Classicus, successeur de Bæbius Massa, qui s'était livré aux mêmes violences et aux mêmes déprédations. Il eut encore pour associé dans cette seconde poursuite l'intègre et vertueux Herennius Sénécion, et les habitants de la Bétique obtinrent gain de cause pour la seconde fois. Domitien, qui avait fait peu d'attention à la première affaire ou qui avait bien voulu la laisser passer, parut offensé de cette récidive. Il fit assassiner, peu de temps après, par Metius Carus, un de ses affranchis, Herennius Sénécion qui s'était chargé de défendre Helvidius, honnête citoyen, mais très-riche et dont les richesses étaient convoitées par l'empereur, qui l'avait déjà trois fois envoyé en exil pour s'emparer de ses biens. Pline lui-même n'aurait pas tardé à subir le même sort, si la vie de Domitien eût été plus longue. « Je ne l'eusse pas échappé, dit-il (livre VII, lettre XXVII), s'il eût vécu; car on trouva dans ses registres une dénonciation rédigée contre moi par Carus. »

Domitien ayant été tué (96 de J.-C.), Nerva lui fut donné pour successeur. Pline poursuivit alors devant le sénat Publicius Certus, qui avait excité Domitien à faire assassiner Helvidius, pour être admis au partage de ses biens. L'accusé mourut peu après que la harangue de Pline contre lui eut été prononcée. Certus était sénateur, et on croit qu'il mourut de la honte et du chagrin que lui causa cette harangue vengeresse.

Pline, veuf depuis quelque temps de sa première femme, dont on ne sait autre chose sinon qu'elle était belle-fille de Veclius Proculus, se remaria, l'année suivante, avec Calpurnia, fille de Calpurnius et de Pompeia Celerina, petite-fille de ce J. Calpurnius Fabatus, de l'ancienne famille Calpurnia, dont l'intégrité et les hautes vertus étaient devenues proverbiales à Rome. Les deux mariages ne lui donnèrent point d'enfants; il parle seulement d'une fausse couche de Calpurnia dans une lettre à Fabatus, où il attribue cet accident à l'ignorance des jeunes femmes pour les précautions à observer dans leur première grossesse : *Abortum fecisse, dum se prægnantem esse puellariter nescit*; ce qui donne à penser que Calpurnia devait être d'une très-grande jeunesse. Pline vécut avec elle dans l'union la plus étroite; il paraît charmé des douceurs de cette union et il en parle souvent dans ses lettres d'une façon touchante et tendre. Il conserva sa Calpurnie au moins jusqu'à son proconsulat de Bithynie, car il en parle dans une lettre écrite [illegible]

Nerva [illegible] Cornutus Tertullus, garde du trésor public. Ce fut un double sujet de joie pour Pline d'être élevé à ce poste par un empereur tel que Nerva et d'y avoir pour collègue un de ses plus chers et plus estimables amis. Il y avait deux ans que Pline et Tertullus exerçaient leurs fonctions communes, lorsque Trajan, successeur de Nerva, les nomma l'un et l'autre consuls; non consuls ordinaires, comme on appelait ceux par le nom desquels on comptait l'année et datait tous les actes parce qu'ils entraient en charge le 1er janvier, mais consuls honoraires. Les consuls honoraires étaient ceux qu'on n'établissait que pour quelques mois, ou même pour quelques jours. On sait la raillerie de Cicéron sur ce consul vigilant qui n'avait pas fermé l'œil pendant tout son consulat, car il ne l'avait exercé qu'un seul jour. Ce fut au mois de septembre de l'an 101 et la troisième année du règne de Trajan que Pline et Tertullus entrèrent en charge pour deux mois, et, peu après, Pline prononça son célèbre *Panégyrique de Trajan*. Il explique ainsi lui-même les motifs qui l'engagèrent à cet acte solennel et raconte en même temps à son ami Sévère, dans la lettre XVIII du livre III, les circonstances des deux récitations publiques qu'il en fit : « Les devoirs du consulat, dit-il, m'ont engagé à remercier le prince au nom de la république. Après m'en être acquitté dans le sénat d'une manière convenable au lieu, au temps, à la coutume, j'ai cru qu'en bon citoyen je devais fixer par écrit les choses que j'avais dites et leur donner plus de développement. Mon premier dessein a été de faire aimer encore davantage à l'empereur ses propres vertus par le charme d'une louange sincère. J'ai voulu, en même temps, tracer à ses successeurs par son exemple, mieux que par aucun précepte, la route de la solide gloire, etc. »

On ne sait quelles charges il remplit jusqu'à ce que Trajan lui donna le proconsulat de Bithynie. L'empereur, connaissant sa scrupuleuse probité, avait fait choix de lui pour cette province, afin que, par sa bonne administration, il y rétablît l'ordre que le proconsulat de Bassa avait profondément troublé. L'époque de son voyage est indécise. M. Noël Des Vergers dans sa *Chronologie du règne de Trajan* fixe le proconsulat de Pline aux années 110 et 111.

La conduite de Pline dans l'exercice de sa magistrature fut digne des sentiments qu'il exprime dans toutes ses lettres; il remit les lois en vigueur par l'abolition de tous les abus que Bassa avait introduits; il rendit à cette province son ancienne splendeur et l'augmenta même par plusieurs ouvrages qu'il fit construire, tels que l'aqueduc de Nicomédie, les bains et le théâtre de Nicée, etc. C'est de Bithynie qu'il adressa à Trajan cette fameuse lettre, altérée en quelques parties cela est certain, où il rendait compte de la situation des chrétiens dans la province. Nous lui consacrons ci-après une analyse spéciale.

Trajan, extrêmement content de sa conduite, combla Pline des marques de sa bienveillance, non-seulement dans les lettres qu'il lui écrivit, mais en lui accordant toutes les grâces qu'il lui demanda pour lui-même ou pour ses amis; il le fit augure et lui donna le droit dit *jus liberorum*; il accorda le même droit, celui de bourgeoisie romaine, les dignités de sénateur et de préteur à divers personnages qui lui furent proposés et recommandés par Pline, et il le traita toujours en véritable ami.

De retour en Italie en 112, Pline vécut moins à Rome que dans ses magnifiques villas du lac de Côme et de Laurentinum, qu'il a décrites avec complaisance dans ses lettres; la première a conservé jusqu'à nous le surnom de *villa Pliniana*; la seconde est moins connue. Il en possédait d'autres encore. « Pline, dit M. Baudement, donna aux douceurs de la vie privée tout ce qu'il put dérober de temps aux affaires publiques. Il passait la plus grande partie de l'année dans une belle maison de campagne située au bord du lac de Côme, ou bien dans celles qu'il possédait à Tusculum, à Tibur et à Préneste. C'est dans ces retraites délicieuses qu'il s'occupait à revoir ses plaidoyers, à écrire quelques pages d'histoire et à faire des vers quelque peu licencieux, qui sont aujourd'hui perdus; il a décrit plusieurs fois, et toujours avec charme, la tranquille et agréable existence qu'il menait dans ses nombreuses villas dès qu'il pouvait se dérober au tracas de Rome. Sa jeune et charmante femme Calpurnia partageait sa passion pour les lettres et composait quelquefois sur la lyre des airs pour ses poésies, pour les plus chastes sans doute. Elle ne lisait que ses ouvrages et les apprenait même par cœur. S'il plaidait, elle chargeait toujours quelqu'un de venir l'informer des moindres impressions de l'auditoire; s'il lisait en public, elle se ménageait, derrière un rideau, une place d'où elle pût s'enivrer des applaudissements donnés au lecteur.

« On voit par ses *Lettres* que Pline était riche, bienveillant, libéral. Quoique très-sensible à la louange et la recherchant même avec une sollicitude naïve et parfois puérile, Pline n'avait pas besoin du mobile de la vanité pour faire le bien; il avait l'âme naturellement délicate et généreuse. Sa correspondance, qui ne dissimule aucun de ses petits défauts, atteste un caractère aimable et révèle beaucoup d'actes de bienfaisance. »

Pline se rendit populaire à Côme par sa générosité et son dévouement; il fonda divers établissements de charité (*hospitia*), des écoles publiques, des bains, une bibliothèque, un temple orné des statues des empereurs et notamment de celle de Trajan. Il fit don à la ville d'une statue grecque de Jupiter, en métal de Corinthe; il défendit en outre, à Rome, sa municipalité compromise dans une affaire importante. Aussi jouit-il jusqu'à sa mort de la plus grande considération.

Nous avons dit plus haut que Pline était poëte; voici ce qu'il dit de lui-même à ce sujet :

« Je compose quelquefois des vers, et même des vers un peu gais. Les comédies m'intéressent, les mimes me divertissent; je lis également les auteurs satiriques et les poëtes lyriques; quelquefois aussi j'aime à me réjouir, à rire, à prendre du bon temps. Il n'est point d'honnête délassement que je dédaigne; en un mot, je ne suis qu'un homme. Au surplus, ceux-là font beaucoup d'honneur à mes mœurs et à mon caractère qui s'étonnent que je me délasse à écrire des riens amusants, sans doute parce qu'ils ignorent que les personnages les plus graves, les plus savants et les plus irréprochables ont composé de semblables bagatelles. Mais je me flatte que ceux qui savent quels sont mes garants me pardonneront volontiers de m'égarer sur les traces de ces grands hommes dans leurs délassements comme dans leurs actions.

» Dans les études comme dans la vie, rien de mieux, rien de plus convenable à l'esprit de l'homme que de mêler l'enjouement au sérieux, de peur que l'un ne produise l'ennui et que l'autre ne dégénère en frivolité. »

On ne trouve dans les lettres de Pline aucun renseignement sur les dernières années de sa vie. Cependant Schœfer, dans les *Inscriptiones antiquæ et testimonia veterum* dont il a accompagné son édition de Pline (Leipzig, 1805, in-8°), a relevé une inscription de l'an 118, d'après laquelle Pline aurait occupé, cette année, la charge municipale de curateur du lit et des bords du Tibre. Terminons par cette appréciation de M. Demogeot :

« Avant tout et avec tout, Pline fut homme de lettres; c'est là son caractère distinctif et l'explication de ses vertus comme de ses défauts. Il étudie sous la pluie de cendres du Vésuve; il étudie sous sa tente de soldat. Ses travaux et ses loisirs, ses veilles, son sommeil même, tout en lui appartient aux lettres. Il se plaint des devoirs de la vie sociale qui l'arrachent à ses études chéries; il voudrait s'ensevelir dans une solitude profonde. Pleure-t-il la mort d'un ami, il songe qu'il n'aura plus de guide dans ses travaux; donne-t-il des regrets à un poëte, il avoue franchement qu'il gémit sur la perte de son panégyriste. S'il demande des consolations, il les veut neuves et non vulgaires : son désespoir est délicat; c'est un pleureur de bon goût. Du reste, sociable, affectueux, toujours prêt à rendre service, il est chéri de toute la gent littéraire : c'est tout un d'aimer les lettres et d'aimer Pline. Tout ce qu'il possède, tout ce qui l'entoure reçoit l'empreinte de sa passion exclusive. La campagne n'est belle à ses yeux que par les loisirs studieux qu'elle protége; la nature est un cadre fleuri qui accompagne agréablement ses travaux. S'il va à la chasse, à côté de son épieu il a toujours ses tablettes; s'il ne récolte point de fruits dans ses terres, il se console en y recueillant quelques pages spirituelles. Enfin, quand il s'agit de donner des noms à deux magnifiques villas situées au bord du lac de Côme, tout plein de ses souvenirs littéraires, il remarque que l'une est bâtie sur un roc élevé qui lui sert de cothurne, l'autre sur un humble sol qui s'abaisse comme un brodequin; il appelle donc la première la *Tragédie* et la seconde la *Comédie*. »

Un buste en marbre que l'on croit être le sien a été trouvé au XVIe siècle à Côme, près de l'église de San-Fedele, construite sur l'emplacement de l'ancien forum de la ville. Au siècle précédent, sa statue avait été placée ainsi que celle de son oncle, sur la façade de la cathédrale de Côme.

Il ne nous reste de Pline que ses *Lettres*, dont nous parlons ci-après, et le *Panégyrique de Trajan* (v. TRAJAN). L'édition princeps est de 1461 (in-fol.). Il existe d'excellentes éditions françaises : Amar (1822, in-8°); Lemaire (1822-1823, 2 vol.). Les traductions de Sacy et Pierrot (collection Panckoucke) sont estimées.

Pline le jeune (LETTRES DE). Le recueil primitif, divisé en neuf livres, fut fait par Pline lui-même (de 103 à 107 après J.-C.). Pline avait négligé, comme de peu d'importance, ce qu'il appelait les lettres d'affaires, pour ne choisir dans toute sa correspondance que les morceaux travaillés avec soin, ceux qui pouvaient donner la meilleure idée de son style exquis et de son esprit ingénieux. Ses amis ajoutèrent au recueil un dixième livre, qui est précisément pour nous le plus curieux puisqu'il contient ses lettres à Trajan durant son proconsulat en Bithynie et les courtes réponses de l'empereur. C'est sous cette forme, composé de dix livres, qu'il nous est parvenu.

Le choix même de l'auteur indique la nature de ces lettres; loin d'être familières, négligées, de nous présenter Pline tel qu'il se montrait à ses amis, comme Cicéron dans les siennes, elles ne nous donnent le plus souvent que des morceaux de style. « Le critique, dit M. Demogeot, modifie à loisir les épanchements de l'ami; le Pline réel refait pour le lecteur un Pline de fantaisie. Il ne respecte pas même l'ordre des temps : il retranche, il déplace à son gré; en un mot il nous donne, si l'on veut, des modèles du genre épistolaire, mais non pas une correspondance. » Elles n'en sont pas moins précieuses; on y trouve un style travaillé avec un art heureux, de très-jolies descriptions, de fines peintures de mœurs et d'intéressants détails sur les hommes et les choses d'une époque qui fut le point culminant de la civilisation dans l'antiquité. Elles nous présentent l'histoire intérieure de Rome au temps des empereurs, cette histoire que les historiens ne racontent pas, celle des

mœurs, des usages, de la vie privée, de la manière de voir dans les sujets les plus familiers comme dans les plus nobles. Quoique peu fécondes en renseignements historiques, ces lettres sont, avec le Panégyrique, les témoignages les plus détaillés qui nous restent sur le règne de Trajan. Le dixième livre surtout, cette correspondance suivie du gouverneur de Bithynie avec le maître de Rome, offre le plus vif intérêt aux recherches de l'historien. Pline ne comptait certes pas sur le succès de ce livre, ni sur le plaisir qu'il nous cause; ces lettres d'affaires devaient exciter chez lui la même impatience que les mémoires de ses fermiers et les plaintes de ses paysans; mais elles nous servent à comprendre l'admirable simplicité de cette administration romaine qui, appliquée à un si vaste empire, s'intéressait pourtant aux moindres détails. Le ton respectueusement familier qui règne dans les lettres de Pline nous donne en même temps une haute idée des rapports du souverain avec ses délégués; ce n'est pas le langage d'un courtisan s'adressant à un despote, c'est bien plutôt le langage d'un ami s'adressant au premier magistrat d'une république.

Une de ces lettres est surtout célèbre; c'est celle où Pline demande à l'empereur des conseils sur la conduite à tenir vis-à-vis des chrétiens. Les apologistes du catholicisme y ont puisé des arguments en faveur de diverses thèses qu'ils soutiennent : l'étonnante diffusion des doctrines chrétiennes dans les premières années du IIe siècle, l'état de suspicion où les néophytes étaient tenus, les persécutions dont usaient les Romains pour les faire abjurer, etc. Longtemps cette lettre a passé pour inattaquable; mais la critique moderne, en la regardant de près, s'est permis d'élever quelques doutes. Comme ce morceau est curieux à divers titres, nous le traduirons en entier : « C'est une règle sacrée pour moi, seigneur, d'en référer à toi dans toutes les difficultés qui m'embarrassent. Qui mieux que toi, en effet, peut me guider dans mes hésitations, ou m'éclairer dans ce que j'ignore? Je n'ai jamais pris part ni assisté aux procès criminels faits aux chrétiens; aussi, ne sais-je pas bien sur quoi porte l'instruction, quel est précisément le crime dont on les accuse et dans quelle mesure on doit les punir. De là plusieurs points qui ont fait question pour moi : faut-il faire exception de l'âge, ou traiter les enfants et les mineurs de la même façon que les personnes d'un âge fait? Le repentir suffit-il à mériter la grâce, ou quiconque a été une fois chrétien ne peut-il rien gagner à ne l'être plus? Est-ce le nom seul de chrétien qu'on punit, encore qu'on ne puisse reprocher aucun forfait à celui qui le porte, ou les forfaits inséparables du nom de chrétien? En attendant, voici la manière dont j'ai procédé à l'égard de ceux qu'on m'étaient déférés comme chrétiens. Je leur ai demandé s'ils étaient chrétiens; sur leur aveu, j'ai répété une seconde et une troisième fois ma question, en les menaçant du supplice. Ceux qui ont persisté y ont été conduits par mes ordres; car, quelque chose qu'ils avouassent, je ne doutais pas qu'au moins leur obstination et leur opiniâtreté inflexibles ne méritassent d'être punies. Parmi ces fous entêtés, il s'en est trouvé plusieurs dont j'ai pris les noms et que j'ai retenus pour les envoyer à Rome à cause de leur qualité de citoyens romains. Bientôt, avec les progrès de l'instruction, l'accusation s'étendit et plusieurs espèces se présentèrent. On me remit un libelle d'accusation anonyme contenant un grand nombre de noms; mais ceux qui y étaient portés ont nié qu'ils fussent ou eussent jamais été chrétiens. Ils ont après moi invoqué solennellement les dieux et offert l'encens et le vin devant ton image, que j'avais fait apporter tout exprès avec les simulacres des dieux; de plus ils ont maudit le Christ, toutes choses auxquelles on ne peut forcer, dit-on, ceux qui sont chrétiens dans l'âme; aussi, j'ai jugé que je devais les renvoyer. D'autres désignés par un complice ont reconnu d'abord qu'ils étaient chrétiens, puis ils l'ont nié, disant qu'ils l'avaient été, mais qu'ils avaient cessé de l'être, les uns depuis trois ans, les autres depuis plus longtemps, quelques-uns même depuis vingt ans. Tous ont adoré ton image et les statues des dieux et ont maudit le Christ. Au reste, ils assuraient que tout leur crime et leur égarement n'avaient été que de se réunir habituellement en un jour marqué, avant le lever du soleil, et à chanter ensemble et alternativement des formules de prières à Christ comme à un dieu, à s'engager par serment, non à aucun crime, mais à ne commettre ni vol, ni violence, ni adultère, à ne point manquer à leur parole, à ne pas refuser de rendre un dépôt réclamé. Après quoi ils se retiraient chacun de son côté et se réunissaient de nouveau pour prendre ensemble une nourriture commune et innocente, chose même dont ils s'étaient abstenus depuis l'édit dans lequel, sous tes ordres, j'avais défendu les hétairies (sociétés secrètes). Sur quoi, pour m'assurer de ce qu'il y avait de vrai là-dedans, j'ai soumis à la question deux esclaves qu'ils appelaient leurs servantes. Mais je n'ai rien trouvé qu'une superstition absurde et monstrueuse. Aussi, pendant l'instruction, j'ai pris le parti de te consulter. L'affaire, en effet, m'a paru valoir la peine que j'y recourusse, surtout à cause du nombre de ceux qui sont compromis. Beaucoup de personnes de tout âge, de toute condition, de l'un et l'autre sexe, sont et seront appelées à répondre devant les juges; car ce ne sont pas seulement les villes, mais les bourgades et les campagnes que cette contagieuse superstition a envahies. Le mal, cependant, peut être arrêté et guéri. Déjà l'on voit les temples, qui étaient presque délaissés, retrouver la foule; les sacrifices solennels, depuis longtemps interrompus, se célèbrent de nouveau, et les victimes, qui ne rencontraient naguère que de très-rares acheteurs, se vendent communément. On comprend par là quelle multitude de personnes on peut amener en ouvrant la porte au repentir. »

Trajan répondit, en quatre lignes, qu'il fallait tenir la main à l'exécution de la loi, ne pas tenir compte des dénonciations anonymes et ne faire aucune recherche concernant les chrétiens. Cette réponse, qui ne résout aucune des difficultés proposées, prouve déjà indirectement que la lettre de Pline a dû être amplifiée; mais il y a dans le document lui-même des indices manifestes d'interpolations. Dans une étude sur le *Christianisme dans l'empire romain* (*Revue contemporaine*, 15 février 1869), M. Aubé a habilement groupé toutes les attaques dont la lettre aux chrétiens peut être l'objet. Il résulte, en effet, de la lecture de cette lettre que le judicieux Pline, le sage, le modéré, le timide gouverneur de Bithynie, qui sans cesse occupe et fatigue l'empereur de ses questions minutieuses, qui toujours voit juste, mais jamais n'ose agir sans autorisation, aurait, dans ce cas, écrit et agi avec une impardonnable légèreté, un manque complet de jugement et de bon sens. « Jamais, dit-il, je n'ai assisté aux instructions contre les chrétiens. » Pline ne veut pas parler apparemment de la persécution de Néron; il avait quelque deux ou trois ans quand elle se fit; mais s'il entend par là les quelques sentences rendues sous Domitien contre des chrétiens, comment admettre que Pline, qui fut alors questeur, tribun du peuple, préteur, n'ait point eu connaissance de ces procès qui devaient faire à Rome quelque bruit? Comment ce magistrat peut-il ignorer sous quelle loi tombent les chrétiens, quelle peine ils subissent? Est-ce bien le Pline que nous connaissons, cet écrivain d'une scrupuleuse et subtile exactitude, qui peut demander naïvement si l'on punit le nom seul de chrétien ou les forfaits inséparables de ce nom, lesquels forfaits inséparables il déclare ignorer complètement? Est-ce bien le Pline doux, modéré, d'une âme équitable et droite, le correspondant et l'ami de l'empereur le plus juste et le plus humain de tous, qui a pu affirmer hardiment cette singulière proposition : « Leur inflexible entêtement à ne rien avouer mérite à lui seul le supplice? » Le témoignage sur l'innocence des chrétiens, leurs pieuses réunions, la pureté de leur vie est sans doute très-curieux à noter, bien qu'il soit placé singulièrement dans la bouche des apostats et au moment même où ils apostasient.

Mais, d'un autre côté, il est bien étonnant que Pline sache tant de choses sur les chrétiens à l'époque même où Tacite et Suétone les ignorent, les jugent sur des rumeurs populaires; comment Pline n'a-t-il pas communiqué à Tacite, son ami, les choses merveilleuses qu'il avait apprises en Bithynie? D'ailleurs, s'il en était ainsi en Bithynie, province placée presque en dehors du cercle évangélique, qu'est-ce que cela devait être au foyer même des prédications, à Jérusalem, à Antioche, à Corinthe, à Rome? Et aucun proconsul ne s'est aperçu de cet immense mouvement, aucun autre auteur romain que Pline n'en a parlé! La date même du document, placé vers le quinzième mois du proconsulat de Pline, est aussi un indice de fraude; il faut supposer que cet administrateur zélé et studieux a mis quinze mois à découvrir que les temples étaient déserts, que les victimes ne trouvaient plus d'acheteurs; enfin, ce qui est aussi inexplicable, c'est qu'il ne reparle jamais, dans toutes ses autres lettres, d'une affaire à laquelle il semblait attacher tant d'importance.

A tous ces traits, on peut reconnaître la main de l'apologiste chrétien qui a mis ici sa plume [illegible] entre la pureté des chrétiens et les noirs forfaits [illegible] victimes sans acheteurs, tout cela ressemble fort à [illegible] employées par une main maladroite, arguments qui, reportés en arrière, deviennent [illegible] siècle, un accroissement considérable, et c'est [illegible] toires.

Parmi les autres lettres de Pline, les plus remarquables et les plus connues sont la cinquième du livre III, dans laquelle l'auteur nous fournit des renseignements très-précieux sur la manière de vivre et les ouvrages de son oncle; la seizième du livre V, sorte d'élégie charmante sur la mort de la fille de [illegible] avec trop d'esprit; la seizième et la vingtième du VIe livre, qui contiennent le récit de la mort de son oncle et sa fuite avec sa mère, lors de l'éruption du Vésuve qui ensevelit, en 79, Herculanum, Stabies et Pompéi; la trente-deuxième du même livre, dans laquelle il offre à Quintilien une dot pour sa fille, avec une amitié si obligeante qu'elle double le prix de ce bienfait.

PLINGER v. a. (plain-jé — corrupt. du mot *plonger*). Techn. Mettre dans l'eau, en termes [illegible] *les*, Leur donner une première trempe dans le suif.

PLINGEURE s. f. (plain-jure — rad. *plinger*). Techn. Action de plinger; résultat de cette action. On dit aussi PLONGÉE.

PLINIAN s. m. (pli-ni-an — de *Pline* le naturaliste). Minér. Nom donné, par Breithaupt, à une variété d'arsénio-sulfure de fer trouvée au Saint-Gothard.

PLINIE s. f. (pli-nî — de *Pline* le naturaliste). Bot. Syn. d'EUGÉNIE, genre de myrtacées.

— **Encycl.** Les *plinies* sont des arbres à feuilles alternes; les fleurs ont un calice campanulé, à cinq divisions; une corolle à cinq pétales ovales et concaves; des étamines nombreuses, libres, à filets longs et grêles, à anthères très-petites; l'ovaire libre, petit, à une seule loge uniovulée, surmonté d'un style et d'un stigmate simples; le fruit est un drupe strié, globuleux, renfermant une seule graine très-grosse, glabre et arrondie. Ces végétaux habitent l'Amérique équatoriale; leurs fruits sont comestibles. La *plinie pennée* est un arbre de taille moyenne, à feuilles paripennées, à fleurs [illegible] assez grandes; le fruit est un gros drupe globuleux, un peu sec, jaune safrané, bon à manger. La *plinie rouge*, qui croît dans l'Amérique du Sud, doit son nom spécifique àda couleur de ses fruits, qui exhalent une odeur agréable. La *plinie pédonculée* se trouve à la Guyane.

PLINTHE s. f. (plain-te — lat. *plinthus*; du grec *plinthos*, qui signifie proprement brique carrée, brique plate, du même radical que *platus*, large, étendu, latin *planta*, plante du pied, etc., savoir la racine sanscrite *parth*, *prath*, *prith*, étendre, déployer, dont, selon De[illegible]. Archit. Membre d'architecture qui a la forme d'une petite table carrée : *La* PLINTHE *d'un chapiteau. La* PLINTHE *d'une statue*. [illegible] ‖ Saillie plane qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris. ‖ Plate-bande qui indique la ligne des planchers sur une façade. ‖ Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage. ‖ Ensemble des carreaux qui forment la première assise d'un poêle de construction.

— Anc. chir. Machine dont on se servait pour la réduction des luxations et des fractures.

— Antiq. Armée rangée en [illegible], la plus grande face regardait l'ennemi.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des molytides, comprenant une vingtaine d'espèces, presque toutes d'Europe.

— [illegible] nant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

— **Encycl.** Archit. La *plinthe* est une partie plate et carrée, dont le nom grec veut dire brique, soit que dans la construction les anciens fissent effectivement cette partie en brique, soit [illegible] de la figure qu'elle affecte. Les Italiens la [illegible] *let* qui lui est donné dans la langue française et le nom d'*orle* sous lequel on la désignait à [illegible] sous Louis XIV. La *plinthe* est le dernier [illegible] cevoir celle-ci, soit qu'elle soit placée sur le [illegible]

rieure du piédestal. Dans la menuiserie de [illegible] le plancher. Il est évident que l'ancienne dénomination *ourlet* conviendrait beaucoup mieux à cette [illegible] tres ouvrages de menuiserie destinés au mo[illegible] pour en conserver la solidité et maintenir les [illegible] on donne le nom de *plinthe* à la partie du chapiteau qu'on appelle tailloir ou abaque [illegible] l'ordre toscan, très-simple et d'une apparence solide, cette partie du chapiteau est toujours, non-seulement carrée, mais encore droite, [illegible] *plinthe* de la base; et le chapiteau toscan [illegible] partie supérieure et formerait ainsi l'abaque ou tailloir. C'est donc avec d'assez bonnes [illegible]

PLINTHITE [illegible] brique, qui contient de la silice, de l'alumine, du peroxyde de fer, et qu'on trouve en Irlande, dans le comte d'Antrim.

PLINTHOPYGE [illegible] Qui a l'extrémité de l'abdomen de couleur de brique.

PLIOCÈNE [illegible] recents.

— s. m. Terrain [illegible] CÈNE. [illegible]

PLIOIR [illegible]

— [illegible] pêcher.

— Techn. Instrument employé par divers métiers, pour plier ou courber certains ouvrages [illegible] avec laquelle les layetiers font les charnières [illegible] pour plier les étoffes.

— Encycl. [illegible] même et se terminant par une queue qui en[illegible] numéros.

[illegible] d'une mortaise du même cambre que la plan[illegible]

[illegible] sert à plier les étoffes peu larges [illegible] lent autour.

[illegible] le fer.

[illegible] servent à [illegible]

PLIONNA[illegible]

PLIOSAURE [illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible], et une tête énorme et [illegible] de ces reptiles dans le lias ni dans l'oolithe, et [illegible] [illegible] dans [illegible].

PLIQUE [illegible] (pli-ke — du lat. [illegible]) [illegible] du [illegible] cheveux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

— Anc. mus. Sorte de trille, note marquée [illegible] être exé[illegible].

— Encycl. [illegible] [illegible] [illegible] trage que diverses portions du système pileux, notamment les cheveux, sont quelque[illegible] par suite de laquelle on les voit prendre un accroissement souvent fort considérable, former des masses, des touffes, des queues, des lanières, etc., [illegible] [illegible] fétide du cuir chevelu ; et il est inutile d'ajouter que la [illegible].

[illegible] a un grand nombre d'assertions différentes et même opposées. Regardée pendant longtemps comme une maladie, ou plutôt comme le symptôme critique d'une maladie générale, de nature particulière ; considérée par quelques médecins comme contagieuse et due à l'action du virus *trichomatique*, elle s'est vue, plus tard, rayée du cadre nosologique, comme n'étant qu'un feutrage de poils occasionné par la né[illegible] et par l'extrême malpropreté des sujets chez qui on l'observe.

[illegible] ne paraît pas avoir été connue des anciens, à moins que l'on ne veuille, à l'exemple d'Hercule de Saxonia, croire que les Gorgones et les Furies, avec leurs cheveux entortillés de serpents, représentaient des têtes pliquées, dont les poëtes auraient cherché, par cette fiction, à rendre l'aspect aussi effrayant qu'il est naturellement hideux. Mais, en admettant que, dans l'antiquité, elle ait pu quelquefois se montrer d'une manière sporadique, elle n'a vraiment attiré l'attention des observateurs qu'à une époque assez rapprochée de nous, puisqu'on s'accorde généralement à placer son origine vers la fin du XIIIe siècle, à l'époque où les Mongols portèrent la dévastation et l'épouvante en Pologne. Ses ravages s'accrurent comme les malheurs du pays où elle prit naissance et au delà duquel elle ne s'étendit presque pas ; [illegible] à diverses époques, quelques exemples rares et isolés, toujours il est vrai sur des sujets d'origine polonaise, en Allemagne, en Hongrie, [illegible] Vi[illegible] fréquemment chez les fakirs *ramaudys* et *pandarons* et chez diverses peuplades de l'Afrique. Mais ces faits n'empêchent pas qu'on ne doive [illegible] comme entièrement con[illegible].

Les symptômes de cette affection sont tra[illegible] de la part des [illegible] d'opinions, [illegible] au nombre des maladies les plus funestes au genre humain après la [illegible] et les autres la regardant comme le résultat de la malpropreté seule. Au dire des premiers, son apparition [illegible] si graves et si nombreux, qu'ils offrent des prodromes de presque toutes les maladies aiguës et chroniques dont l'homme peut être affecté. Ces prodromes s'aggravent ensuite graduellement [illegible], et, après avoir traîné une vie des plus pénibles, les malheureux pliqués succombent avec tous [illegible] d'une affection abdominale ou encéphalique, [illegible] [illegible] de la syphilis, rongent le cuir chevelu (Ro[illegible] [illegible], mais surtout un sentiment de refroidissement [illegible] dant, a produit l'agglutination des cheveux, [illegible] sans admettre entièrement cette dernière [illegible]

il reste encore d'assez grandes probabilités pour la faire considérer comme maladie. Desgenettes, se fondant sur les faits relatés par Davidson et Kreuzer, qui assurent avoir guéri des milliers d'individus pliqués en leur coupant seulement les cheveux, disait que le traitement de la *plique* était l'affaire des perruquiers. Boyer, Larrey, Richerand et Virey étaient aussi de cet avis. D'un autre côté, cette opinion est fortement combattue par Jourdan et plusieurs autres médecins qui, plus récemment, ont observé la nature réellement pathologique de la *plique*. Pour soutenir les idées des anciens médecins, Jourdan s'appuie sur les faits suivants : 1º L'existence d'une douleur [illegible] dans la portion de peau dont les poils sont pliqués ; 2º l'allongement [illegible] des poils ; 3º leur friabilité ; 4º leur intrication à partir de la racine. Ces phénomènes n'ont pas, à beaucoup près, autant d'importance que ce médecin se plaît à leur en accorder. La douleur s'explique par le seul fait de [illegible] au feutrage des poils, qui sont alors à l'état de touffes dures, épaisses et inflexibles. L'allongement excessif des cheveux accompagné de leur gonflement mérite plus d'attention ; on cite des exemples fort extraordinaires. Ainsi Connor parle d'une *plique* tellement vaste, qu'elle couvrait le dos en manière de manteau, comme chez les Hottentots cités par Virey. Rzacynski fait mention d'une femme qui portait une *plique* de 6 mètres de longueur. Stark en a observé une de près de 9 mètres. Kaltschmidt conservait dans son cabinet les poils pliqués du pénil d'une femme, longs de 2 pieds. Corona a vu un ermite polonais dont la barbe pliquée touchait de son lit à terre. On a observé des *pliques* de la tête du poids de 2 à 3 kilogrammes, et même plus. De pareils faits sont surtout l'indice d'un accroissement considérable dans la force végétative des poils, et de plus ils font exception aux cas à beaucoup près les plus fréquents. En outre, on conçoit sans peine que des poils agglutinés, rassemblés en masse et constamment abrités contre le frottement qui, sans cela, les userait à mesure qu'ils s'allongent, peuvent prendre une dimension en apparence démesurée, sans qu'un pareil phénomène tienne à un état pathologique spécial.

La friabilité des cheveux est niée par beaucoup de médecins ; mais, fût-elle bien vraie, il n'y aurait rien d'étonnant à voir des poils sans cesse imbibés d'une humeur en fermentation putride finir par perdre la force de cohésion qui les caractérise à l'état sain. Quant à l'intrication des cheveux à partir de la racine, qui est donnée comme un caractère propre aux vraies *pliques*, il peut arriver que le feutrage, qui, selon Jourdan, commence dans les *pliques* factices par l'extrémité des poils, gagne par une agglutination factice jusqu'à leur racine. De plus, ce signe diagnostique perd une grande partie de sa valeur, d'après le dire de cet observateur, puisqu'il admet que dans la véritable *plique* parvenue à son entière maturité l'intrication n'a pas lieu pour la portion de cheveux qui pousse chaque jour et qu'il ne tarde pas à s'établir un intervalle plus ou moins marqué entre la masse de feutrage et l'origine des poils.

Il n'en est pas de même des causes de la *plique ;* on ne saurait attacher trop d'importance à les bien connaître. Il faut noter, parmi celles dont l'action ne peut être niée par personne, la malpropreté insigne des pauvres polonais, l'habitude qu'ils ont de se tenir la tête constamment couverte d'un épais bonnet fourré, de ne pas se peigner, surtout quand ils éprouvent un malaise tant soit peu prononcé et qu'ils croient y reconnaître les symptômes précurseurs de la *plique*. Persuadés généralement que son éruption les débarrassera de tous les accidents auxquels ils sont en proie, ils se couvrent davantage la tête, se tiennent, s'il est possible, encore plus sales et bien souvent se donnent par cela seul le mal qu'ils croient déjà avoir. A ces causes, qui agissent en quelque sorte sous nos yeux, plusieurs médecins ajoutent l'existence d'une disposition rhumatismale, syphilitique, scrofuleuse ou scorbutique, une constitution délabrée par un régime de vie misérable, nuisible, par l'abus des spiritueux, l'habitation dans des lieux humides, sales et étroits. Que ces dernières causes réunies aux premières soient capables d'en augmenter l'activité, c'est un fait que l'on doit reconnaître ; mais prétendre qu'elles sont susceptibles à elles seules de donner naissance à la *plique*, c'est avancer une opinion qui n'a pas pour elle l'appui d'observations rigoureusement constatées.

Quoi qu'il en soit, au reste, de cette manière de voir, il est indispensable, quand on a à traiter la *plique*, d'avoir égard à sa coexistence avec les maladies susceptibles de la compliquer, et ce n'est qu'après les avoir combattues par les moyens les plus propres à en triompher qu'il convient de s'occuper d'elle. Dégagé de ce qui peut avoir trait aux complications, le traitement de cette maladie consiste d'abord à couper les cheveux ou [illegible], sans qu'il soit nécessaire, comme le veulent certains médecins, d'attendre l'époque de leur prétendue maturité ; ensuite on prescrira une grande propreté, l'usage des bains de vapeur, des frictions sèches, un régime alimentaire f[illegible] des vêtements convenables et, comme moyen d'empêcher les rechutes, l'application du cautère et du moxa. Rien de plus insensé et de plus dégoûtant, bien entendu, que le moyen employé par quelques personnes, qui consiste à faire prendre au malade à l'intérieur une certaine quantité d'alcool dans lequel on a fait macérer une vieille *plique* bien sale. Faite sans les précautions que nous avons indiquées, la tonte de la *plique* peut donner lieu à des accidents plus ou moins graves que beaucoup de médecins ont attribués à la résorption de l'humeur morbide. C'est ainsi que la suppression brusque d'un vieil exutoire produit quelquefois des effets très-fâcheux, bien que ce soit la disparition d'une affection évidemment factice. Cependant il ne faut pas s'exagérer les dangers attachés à la coupe des poils feutrés, puisque, sans autres soins, elle a suffi à Davidson pour guérir radicalement des milliers de pliqués. Si nous rapprochons de ce fait l'apparition de la *plique* à l'époque où la Pologne éprouva tous les fléaux de l'invasion et sa diminution très-rapide depuis qu'une sorte d'aisance, jointe aux bienfaits de la civilisation, a introduit parmi le peuple polonais l'usage des bains de vapeur et quelque peu de propreté, on sera porté à partager l'avis de ceux qui espèrent voir entièrement disparaître le mal avant que les médecins soient d'accord sur sa nature.

— Art vétér. Les animaux domestiques ne sont pas exempts de la *plique*, le cheval notamment ; mais il ne paraît pas probable que les animaux sauvages y soient sujets ; fidèles aux lois de la nature, ils n'ont pas perverti leur constitution en se créant un cercle d'existence peu compatible avec les besoins de l'organisation, et, si l'on rencontre quelquefois la *plique* chez eux, ce doit être la fausse *plique*.

En France, on ne voit pas la *plique* sur les chevaux bien et régulièrement pansés, dont la crinière est tenue à une longueur et à une épaisseur convenables, dont les crins sont bien lavés, bien peignés et tenus parfaitement propres ; tandis que la plupart des chevaux chez lesquels la *plique* s'observe sont rarement pansés ; les crins de l'encolure et de la queue, ceux à l'égard desquels on ne prend aucun soin, sont habituellement mêlés, couverts d'ordures et de crasse à leur naissance, ce qui excite des démangeaisons qui portent les animaux à se frotter. Mais c'est en Russie que la *plique* des chevaux se rencontre le plus fréquemment. Elle y est même tellement commune qu'elle attaque au moins un individu sur six ou sept. Les chevaux des habitants des campagnes y sont moins sujets que ceux des villes. En Pologne, on recherche les chevaux qui ont eu la *plique*, parce qu'on les suppose plus robustes que les autres. Ce préjugé existe aussi en Silésie, où l'on rencontre des chevaux pliqués, notamment aux environs de Glogau et de Leignitz. On conserve, dans le musée de Dresde, la peau du cheval d'Auguste II, roi de Pologne, qui avait la *plique*. On parle de chevaux dont la crinière et la queue avaient 8 à 9 mètres et même plus de longueur ; la *plique* seule peut rendre raison d'un pareil phénomène.

M. Brera fait remarquer que la *plique* est assez commune en Italie, où on la connaît sous le nom de *follette*. On l'observe principalement en été chez les chevaux qui ne sont jamais bouchonnés et qui, pour se délivrer des œstres et autres insectes, se grattent le long des arbres verts chargés de résine, dont le pays abonde. Le docteur Schlegel a publié un fait fort curieux. Un cocher ivre attendait son maître avec une voiture attelée de deux jeunes et beaux chevaux. La frayeur s'empara de ces animaux, qui prirent le mors aux dents, renversèrent le conducteur et, après avoir galopé pendant quelque temps avec toute la vigueur dont ils étaient capables, arrivèrent sur les bords de la Moskowa. Ayant trouvé rompu le pont qui conduisait à la demeure de leur maître, ils se précipitèrent dans le fleuve avec les débris de la voiture. L'un d'eux périt sur le coup ; l'autre, qu'on parvint à sauver, resta longtemps malade et ne tarda point à être atteint d'une *plique* universelle. Ces sortes de *pliques* générales ne sont point rares en Russie chez les chevaux. Chez ces animaux, chacun des poils se *plique* isolément ; mais il s'en trouve d'autres qui s'unissent aux plus voisins et qui se bouclent de manière que l'animal présente l'aspect d'un chien de l'espèce appelée barbet ; d'autres fois, ces poils se redressent, de sorte que, vu de loin, le cheval semble être couvert de plumes.

— Mus. Suivant Francon, l'un des savants les plus remarquables qui aient écrit sur la musique, la *plique* était un signe de division du même son en grave et en aigu : *Plica est signum divisionis ejusdem soni in gravem et acutum.* Selon M. Fétis, elle était ainsi appelée parce que c'était une note à deux queues, dont une était placée à droite et l'autre à gauche, de manière à former un *pli*, d'où son nom lui est venu. Cette figure (il s'agit ici de l'ancienne notation) s'appliquait à la longue, à la brève et à la semi-brève ; elle n'en changeait aucunement la valeur, mais elle indiquait seulement que le même son, suivant la définition de Francon, devait être divisé en grave et en aigu, ce qui équivalait à l'artifice vocal auquel, depuis on a donné le nom de *trille*. Lorsque la queue de droite était plus longue que celle de gauche, la note était parfaite, c'est-à-dire d'une valeur ternaire ; lorsqu'au contraire celle de gauche était plus longue que celle de droite, elle rendait la *plique* imparfaite, en lui donnant la valeur binaire.

Ici, nous allons emprunter quelques renseignements à M. de Coussemaker, l'homme de France qui a le plus étudié et qui connaît le mieux la musique du moyen âge. « La *plique*, dit cet écrivain, était un ornement ainsi appelé de ce que, dans la notation neumatique ou elle a été d'abord en usage, la note pliquée avait une queue en forme de pli. Ce pli, qui fut conservé dans la notation carrée, s'est transformé bientôt en une deuxième queue semblable à celle de la longue, mais plus courte. D'après Francon, la note pliquée était rangée parmi les figures ou notes simples, bien qu'elle fût une sorte de double note, puisque, suivant les didacticiens du XIIe et du XIIIe siècle, la *plique* était une note qui se divisait en deux sons dont l'un était inférieur ou supérieur à l'autre. La *plique* était une sorte d'appogiature, le plus souvent à la seconde inférieure ou supérieure de la note principale, quelquefois à la tierce, à la quarte ou à la quinte. La longue, la brève et la semi-brève même pouvaient être pliquées. On les appelait alors *plique* longue, *plique* brève, *plique* semi-brève. La *plique* était ascendante ou descendante. La *plique* longue ascendante était figurée par une note carrée ayant une queue à droite et tournée en haut. Exemple : , et, plus régulièrement, par une note carrée ayant deux queues en haut, dont celle de droite était plus longue que celle de gauche. Exemple : . La *plique* longue descendante avait les deux queues tournées en bas. Exemple : . La *plique* brève ascendante était figurée par une note carrée, dont les queues étaient disposées en sens contraire de la *plique* longue ascendante. Exemple : . La *plique* brève descendante avait les queues tournées en bas. Exemple : . Lorsque trois semi-brèves se suivaient par degrés conjoints, la dernière pouvait être pliquée. Les notes pliquées étaient, quant à leur valeur, soumises aux mêmes règles que les notes simples, c'est-à-dire qu'elles étaient parfaites ou imparfaites suivant leur position, abstraction faite de la *plique*. Dans les notes liées, la dernière pouvait être pliquée, mais le signe de la *plique* n'y était pas le même que dans les notes pliquées non liées. Une queue en haut ou en bas, attachée à la dernière note carrée d'une ligature, désignait la *plique* longue, ascendante ou descendante. La *plique* brève ascendante ou descendante, se reconnaissait à la queue, en haut ou en bas, attachée à la dernière note d'une ligature oblique ascendante ou descendante. Dans la *plique* longue parfaite, l'appogiature prenait le tiers de la valeur de la note et, dans la *plique* longue imparfaite la moitié. »

Les auteurs n'expliquent pas d'une manière précise la valeur de la *plique* dans la brève, mais il semblerait résulter d'un passage de Marchetto de Padoue qu'elle était dans la même proportion que dans la longue. Ce qui distinguait la note pliquée de deux notes liées de même valeur, c'est la manière dont elle s'exécutait. Suivant quelques-uns, elle se formait par un mouvement de l'épiglotte, subtilement exécuté avec répercussion du gosier. Marchetto dit qu'elle se faisait avec la voix de fausset ou de tête, bien différente de la voix pleine ou de poitrine.

PLIQUÉ, ÉE (pli-ké — rad. *plique*) part. passé du v. Se pliquer. Attaqué de la plique : *Chevelure* PLIQUÉE.

PLIQUER (SE) v. pr. (pli-ké — rad. *plique*). Pathol. Être attaqué de la plique, agglutiné par la plique : *M. de La Fontaine pense que, de toutes les couleurs de cheveux, les châtains bruns sont les plus sujets à* SE PLIQUER. (Roussille.)

PLISSAGE s. m. (pli-sa-je — rad. *plisser*). Action de plisser ; effet de cette action : *Le* PLISSAGE *d'une chemise, d'une collerette. Un* PLISSAGE *mal fait.*

PLISSÉ, ÉE (pli-sé) part. passé du v. Plisser. A qui l'on a fait des plis ; qui a des plis : *Une chemise, une collerette bien* PLISSÉE. *Un front* PLISSÉ *de rides profondes. Les feuilles naissantes,* PLISSÉES *avec un art céleste, rompent leurs étuis.* (B. de St-P.) *La mer sourit dans sa robe bleue, frangée d'argent,* PLISSÉE *par le dernier souffle de la brise.* (H. Taine.)

— Hist. nat. Qui offre des plis longitudinaux et réguliers : *Feuilles* PLISSÉES. *Pétales* PLISSÉS.

— s. m. Travail fait en plissant : *Un* PLISSÉ *bien fait.*

— Bot. *Petit plissé*, Espèce du genre agaric.

PLISSEMENT s. m. (pli-se-man — rad. *plisser*). Action de plisser ; état de ce qui est plissé : *Le* PLISSEMENT *du linge. Le* PLISSEMENT *des sourcils est un signe de mécontentement.*

PLISSER v. a. ou tr. (pli-sé — rad. *pli*). Faire des plis à, produire des plis sur : PLISSER *du linge.* PLISSER *une étoffe.* PLISSER *le devant d'une chemise.* PLISSER *des manches.*

PLISSER une collerette. La vieillesse PLISSE le front. La colère fait PLISSER les sourcils.

— v. n. ou intr. Avoir des plis : Cette robe PLISSE bien. Votre pantalon PLISSE trop.

Se plisser v. pr. Être ou pouvoir être plissé, devenir plissé : Les bonnets de femme ne SE PLISSENT plus. Les lèvres SE PLISSENT dans l'expression du dédain. Cette étoffe SE PLISSE malaisément.

PLISSEUR, EUSE s. (pli-seur, eu-ze — rad. *plisser*). Qui plisse, qui sait plisser : *Une habile* PLISSEUSE *de chemises.*

PLISSON s. m. (pli-son — rad. *plisser*). Art culin. Mets composé de crème et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse à l'épaisseur de trois doigts.

— **Encycl.** On prend une pinte de crème nouvelle, on la mêle avec une terrinée de lait fraîchement tiré, on remue bien, on laisse reposer quelques heures dans un lieu frais, on met sur le feu pendant une demi-heure, sans laisser bouillir, et on replace au frais pendant trois heures. On fait réchauffer pendant un quart d'heure et refroidir pendant trois heures encore, et l'on recommence une troisième fois l'opération, après quoi, il se forme sur la crème un *plisson* épais de trois doigts; on le lève et on le saupoudre de sucre. C'est une sorte de mets national très-recherché, mais moins aujourd'hui qu'autrefois; car, avant la Révolution, le *plisson* était le mets de prédilection des Poitevins.

PLISSON (Marie-Prudence), femme de lettres française, née à Chartres en 1725, morte en 1788. Elle était fille de Thomas Plisson, procureur au bailliage de Chartres. Elle s'adonna de bonne heure à la poésie et, pour se livrer complètement à ses goûts littéraires, elle voulut vivre dans le célibat et la retraite. Mlle Plisson se fit surtout remarquer par ses bizarreries. Elle avait un goût prononcé pour les chats, dont elle s'attacha à étudier les mœurs. Dans un débat soulevé, en 1764, sur la question de savoir si un enfant né dix mois après le mariage est légitime ou non, Mlle Plisson n'hésita point à intervenir, non sans s'attirer de nombreuses plaisanteries, et on la vit combattre, sur ce sujet, dans un ouvrage, l'opinion émise par les hommes les plus compétents dans la matière, Antoine Petit, Lebas, Bertin, etc. Outre quelques pièces fugitives insérées dans les journaux du temps, Mlle Plisson a publié : *Odes sur la vie champêtre* (1750); *Stances sur la naissance du duc de Bourgogne et du duc d'Aquitaine* (1753); *Projet pour soulager les pauvres de la campagne* (Chartres, 1758), au sujet des inondations; *Recherches sur la durée de la grossesse* (1765); la *Promenade en province avec les voyages d'Oromasis dans l'île de Bienveillance et dans la planète de Mercure* (Paris, 1783, in-12) et *Maximes morales d'un philosophe chrétien* (Paris, 1783, in-16).

PLISSON (Auguste-Arthur), pharmacien français, né à Orléans, mort à Paris en 1832. Il était pharmacien en chef de la Pitié. On lui doit, sur diverses substances, telles que l'asparagine, l'iodure d'arsenic, l'acide quinique, etc., des mémoires estimés qui ont paru dans les *Annales de chimie et de physique* et dans le *Journal de pharmacie*.

PLISSURE s. f. (pli-su-re — rad. *plisser*). Manière de faire des plis : *N'entendre rien à la* PLISSURE. *On lui apprendra la* PLISSURE. ‖ Assemblage de plis : PLISSURE *bien faite, mal faite. Les rides qui traversent le front des marins ressemblent aux* PLISSURES *de la voile et sont moins creusées par l'âge que par la bise.* (Chateaub.)

PLISTHÈNE, petit-fils de Pélops et fils d'Atrée. Il épousa Érope ou Ériphyle et en eut Agamemnon et Ménélas. Il mourut jeune et ce fut son père Atrée qui éleva ses enfants comme s'ils eussent été ses propres fils, ce qui les a fait dans la suite désigner sous le nom d'*Atrides*.

PLISTOANAX, roi de Sparte et fils de Pausanias. L'an 451 av. J.-C., il conclut avec les Athéniens la paix dite de Nicias. Accusé alors d'avoir reçu de l'argent pour rappeler ses troupes de l'Attique, il fut condamné à l'exil et ne put rentrer dans sa patrie que dix-neuf ans après, par ordre de l'oracle de Delphes.

PLISTONICUS, rhéteur alexandrin. V. APION.

PLIURE s. f. (pli-u-re — rad. *plier*). Techn. Action ou manière de plier une feuille de livre : *La* PLIURE *des titres est la chose à laquelle manquent tous les relieurs.* (Lesné.)

PLIWNIK, dieu des richesses souterraines, des mines d'or et d'argent, dans la mythologie slave. Il voltigeait dans l'air sous la forme d'un dragon de feu et apportait la richesse à celui devant lequel il s'arrêtait. Il avait sous ses ordres sept mineurs qui répartissaient les métaux dans l'intérieur de la terre.

PLOA s. m. (plo-a — du gr. *ploos*, trajet). Entom. Syn. de PLÉA.

PLOAGHE, ville du royaume d'Italie, dans la Sardaigne, province et district de Sassari, ch.-l. de mandement; 3,000 hab.

PLOARÉ, bourg de France (Finistère), cant. de Douarnenez, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 325 hab. — pop. tot., 2,470 hab. Minoterie, exportation de grains. L'église paroissiale, construite au commencement du XVe siècle est ornée, à l'extérieur, de nombreuses sculptures; le clocher, qui s'élève à 55 mètres, domine toute la baie de Douarnenez.

PLOAS s. m. (plo-ass — mot gr. qui signifie *nageur*). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, tribu des bombyliers, formé aux dépens des bombyles, et comprenant quatre espèces qui habitent l'Espagne et le midi de la France.

PLOBANNALEC, bourg de France (Finistère), canton de Pont-l'Abbé, arrond. et à 23 kilom. S. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 168 hab. — pop. tot., 2,011 hab. Minoterie. Aux environs, nombreux dolmens et monuments druidiques. Sur la montagne voisine, vaste nécropole celtique, dans laquelle on a découvert d'intéressants et nombreux objets celtiques.

PLOC s. m. (plok. — Ce mot est la reproduction exacte du grec *plokos*, tresse, natte. Cependant Delâtre croit que nous l'avons tiré des dialectes germaniques, ainsi que la plupart de nos termes de marine; il le rapporte à l'ancien haut allemand *ploch*, bloc, qu'il fait venir de la racine *pric*, joindre, toucher. D'autres le rattachent à un radical *ploc* équivalent à *plic*, du latin *plicare*, entrelacer, lier, qui se rattache également à la racine sanscrite *pric, prig*; de sorte que, dans ces trois explications, *ploc* finit toujours par se rattacher à la racine *pric*. Scheler croit que *ploc* est pour *peloc*, d'un type latin *pilucus*, de *pilus*, poil). Mar. Espèce de feutre imbibé de goudron chaud, qu'on applique à la carène d'un bâtiment, entre le franc-bord et le doublage en bois, pour le préserver des ravages des vers.

— Techn. Duvet ou déchets provenant des diverses opérations que les draps subissent, soit au tissage, soit à l'apprêtage. ‖ On dit aussi PLOQUE. ‖ Duvet de coton qui voltige dans les filatures. ‖ Poil de vache employé comme matière textile.

PLOCADÈRE s. m. (plo-ka-dè-re — du gr. *plokas*, tresse; *deré*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, formé aux dépens des hamatichères, et comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique équinoxiale.

PLOCAGE s. m. (plo-ka-je — rad. *ploc*). Techn. Action de carder les laines; résultat de cette action.

PLOCAIRE s. f. (plo-ke-re — du gr. *plokas*, tresse). Bot. Genre d'algues marines, voisin des gigartines et des gracilaires, et comprenant une dizaine d'espèces, dont le type habite la mer des Indes.

PLOCAME s. m. (plo-ka-me — du gr. *plokamos*, tresse). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffééacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent aux îles Canaries. ‖ On dit aussi PLOCAMIER et PLOCAMA.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, dont l'espèce type vit aux États-Unis.

— **Encycl.** Les *plocames* (*plocama*) sont des sous-arbrisseaux, à rameaux nombreux, glabres et grêles, garnis de feuilles opposées, linéaires, filiformes et munies de stipules courtes, membraneuses, obtusément dentées, connées avec les pétioles. Les fleurs, solitaires ou ternées, brièvement pédonculées, blanchâtres, sont situées dans les aisselles des feuilles vers le sommet des rameaux. Le fruit est une baie couronnée par les restes du calice persistant. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre croissent aux îles Canaries. Le *plocame* à rameaux pendants est un sous-arbrisseau, dont le port a quelque analogie avec celui des caille-lait. On ne connaît pas les propriétés de ces végétaux, qui, jusqu'à présent, ne sont cultivés que dans les serres des jardins botaniques.

PLOCAMIE s. f. (plo-ka-mi — du gr. *plokamos*, tresse). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, tribu des delesseriées, comprenant une dizaine d'espèces, dont une se trouve sur nos côtes.

— **Encycl.** Les *plocamies* sont des algues à fronde linéaire, comprimée ou plane, distique, très-rameuse, à dernières divisions aiguës, alternes ou pectinées; elle se compose de cellules arrondies qui vont en diminuant de grandeur du centre à la circonférence. On y remarque aussi des crampons, qui simulent des racines fibreuses; des conceptacles sessiles ou pédicellés, renfermant des spores ovoïdes ou anguleuses, enfin des sporophylles latéraux ou axillaires, renfermant des tétraspores. On connaît une dizaine d'espèces de *plocamies*, dont une seule se trouve dans nos mers. C'est une des plus belles algues qui existent; elle a, comme toutes ses congénères, un port élégant, une belle couleur rose pourpre; on en fait, dans nos ports de mer, de charmants tableaux.

PLOCAMIER s. m. (plo-ka-mie). V. PLOCAME.

PLOCAMOCÈRE s. m. (plo-ka-mo-sè-re — du gr. *plokamos*, tresse; *keras*, corne). Moll. Genre de mollusques gastéropodes [illegible] ches, voisin des onchidores, dont l'espèce type vit dans la mer Rouge.

— s. f. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des malacodermes, tribu des clairones, dont l'espèce type habite la Nouvelle-Grenade.

PLOCANDRE s. m. (plo-kan-dre — du gr. *plokos*, tresse; *anêr, andros*, mâle). Bot. Genre de plantes, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

PLOCARIE s. f. (plo-ka-ri). Bot. Autre forme du mot PLOCAIRE.

PLOCAS [illegible] tresse. [illegible]

PLOCÉDÈRE s. m. (plo-sé-dè-re). Entom. Syn. de PLOCADÈRE.

PLOCÉE s. m. (plo-sé — lat. *ploceus*, même sens). Ornith. Syn. de TISSERIN.

PLOCEINÉ, ÉE adj. (plo-sé-i-né — du lat. *ploceus*, tisserin). Ornith. Qui ressemble au tisserin.

— s. f. pl. Tribu de passereaux, de la famille des fringillidées, ayant pour type le genre tisserin.

PLOCÉPASSÈRE s. m. (plo-sé-pa-sè-re — du lat. *ploceus*, tisserin; *passer*, passereau). Ornith. Syn. de PLOCÉE ou TISSERIN.

PLOCEUS s. m. (plo-sé-uss — mot lat. dérivé du gr. *plokas*, tresse). Ornith. Nom scientifique du genre tisserin.

PLOCHIOCÈRE s. f. (plo-ki-o-sè-re — du gr. *plokos*, tresse; *keras*, corne). Entom. Syn. d'ODONTOCHILE.

PLOCHION s. m. (plo-ki-on — du gr. *plokion*, collier). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les Philippines, le Sénégal, le Brésil et les États-Unis.

PLOCHIONOCÈRE s. m. (plo-ki-o-no-sè-re — du gr. *plokion*, collier; *keras*, corne). Entom. Syn. de STERCULIE.

PLOCIE s. f. (plo-si — du gr. *plokion*, collier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant deux espèces qui habitent Manille.

PLOCK ou **PLOTSK**, ville de la Russie d'Europe (Pologne), ch.-l. du gouvernement de son nom, à 32 kilom. de Varsovie, sur la Vistule; 21,843 hab. Tribunal civil et criminel, gymnase, évêché; fabriques de tabac, de peaux, de machines, d'aiguilles, d'épingles, de draps, de sucre, de savon, de chandelles; fonderies de fer, etc.; commerce important. On remarque dans la ville : le palais de l'administration et celui du gouverneur, le palais épiscopal, le palais de justice, le tribunal de commerce, deux hôpitaux, deux prisons, plusieurs jardins publics. La situation de la ville est très-pittoresque. Les rues sont larges et régulières. Au commencement du XIIe siècle, Plock était déjà considérée comme une ville ancienne; elle fut habitée par les rois de Pologne Hermann et Boleslas Bouche-Torse. Elle souffrit beaucoup des guerres du XIIIe siècle contre l'ordre Teutonique et contre les Lithuaniens. Elle fut presque détruite au XVIIe par de nombreux [illegible] surtout par les guerres contre la Suède. Depuis le commencement de notre siècle, Plock est en voie d'accroissement. Sa population a doublé depuis vingt ans.

PLOCK (GOUVERNEMENT DE). Il est situé entre la Prusse au N. et à l'O., le gouvernement de Varsovie au S. et celui de Lomza à l'E.; 11,4[illegible] kilom. carrés, 480,[illegible] hab. Il est divisé en huit districts, savoir : ceux de Plock, [illegible] [illegible] des fabriques de sucre de betterave, de tabac, de savon et de [illegible] et des distilleries d'eau-de-vie et de liqueurs fortes. [illegible] en 1870, [illegible]

PLOCOCARPE [illegible] res distincts.

PLOCOGLOTTE [illegible]

PLOCQUE [illegible] avocat français [illegible] M. Plocque [illegible] naître comme un des défenseurs des accusés d'avril 1834. A ce titre, il signa la lettre fameuse qui se terminait par ces mots : « L'infamie [illegible] et qui compliqua le procès d'une poursuite nouvelle contre les avocats des accusés (v. AVRIL [procès d']). M. Plocque [illegible] une condamnation. Son talent de parole, son savoir de juriste et l'estime qu'il sut acquérir lui valurent d'être nommé, dès 1845, membre [illegible] a fait [illegible] lors et où il figurait encore en 1873. En 1868, [illegible] fut réélu l'année suivante.

PLŒARIE s. f. [illegible] V. PLŒRIE.

PLŒERE s. f. (ple-e-re) [illegible] V. PLŒRIE.

PLŒMEUR, bourg de France [illegible] près de l'Océan; pop. aggl., 987 hab. — pop. tot., 1,023 hab. Préparation de conserves de sardines; fabrication de tuiles réfractaires; commerce de poisson frais. Plœmeur possède une assez curieuse église paroissiale [illegible] composé de huit travées qui forment des arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés, surmontés d'un tailloir sans ornements. [illegible] chapiteaux sculptés de fleurs et d'animaux [illegible] cintre brisé. Les colonnes cylindriques du chœur reçoivent par pénétration des arcs en [illegible] l'autre. Les autres parties de l'église sont modernes. On rencontre sur le territoire de Plœmeur de nombreux monuments druidiques, le tombeau légendaire de sainte Nenn[illegible] d'un antique couvent détruit, enfin la chapelle de Notre-Dame [illegible] ron, large de 10, et où on retrouve les traces de plusieurs époques. L'ornementation intérieure du porche se compose des statues en pierre des douze apôtres. Des rinceaux en feuilles de vigne courent à leurs pieds. Leurs têtes sont protégées par de riches dais avec arcatures en accolade. La tour de l'édifice, construite en 1615, sur le côté nord de la chapelle, est surmontée d'une flèche en pierre, assez lourde. Le retable du maître-autel date [illegible] tableau qui orne le chœur et qui représente des [illegible] beau retable flamand, décorant un autel latéral [illegible] personnages, la passion du Christ et son crucifiement entre les deux larrons.

PLOEN, ville de [illegible] à 25 kilom. S. de Kiel [illegible] royal avec pépinières d'arbres fruitiers; ce château fut autrefois la résidence des ducs de Holstein-Ploen.

PLŒOGASTRE s. m. [illegible] gr. *ploion*, bateau; *gastêr*, ventre). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, comprenant deux espèces [illegible]

PLOERDUT, [illegible]

PLOËRMEL, [illegible]

[illegible] C'est ainsi qu'à côté [illegible] et de la vie du [illegible] jusqu'à la fuite [illegible] toute une série [illegible] la *Truie* [illegible] *crusant* [illegible] la *F*[illegible] *arrachant* [illegible] etc., etc. Mais la grande [illegible] Sainte-Anne, consiste avant tout dans ses admirables verrières, restaurées par M. [illegible] verrières, [illegible] statues en marbre blanc, de grandeur naturelle, des ducs Jean II, mort en 1305, et Jean III, mort en 1341, [illegible] des Carmes, détruite en 1793. Quatre autres statues en granit, celles de Philippe de Montauban, [illegible] 1516, d'Anne de Chastellier, sa femme, et de deux autres dames, sont visibles dans le cloître des anciens carmes reconstruit au XVII^e^ siècle. Ces statues sont bien modelées, bien conservées. La chapelle des Ursulines, ancien[illegible] retable en bois du XVII^e^ siècle, richement sculpté et à trois étages. Il faut encore mentionner les [illegible] frères de l'instruction chrétienne, dits aussi frères Lamennais, institués en 1817.

Ploërmel (*peuplade d'Armel*) doit son nom à un anachorète du VI^e^ siècle, nommé Armel et originaire de la Grande-Bretagne, qui fit choix de ce lieu où il fonda un monastère. Autour [illegible] tarda pas à se former une [illegible] la ville actuelle. Ploërmel fut pris et repris plusieurs fois [illegible]. En 1240, c'est de Ploërmel que partit l'édit par lequel les juifs étaient expulsés de Bretagne. En 1273, le comte de Richemont, à son retour de la Palestine, y fonda l'un des premiers couvents de carmes qu'ait eus la France. C'est à Ploërmel que se réunirent, en 1294, les grands seigneurs de Bretagne pour rédiger les *osts* du duc Jean [illegible] nombre d'hommes à lui fournir. Les guerres anglaises firent beaucoup souffrir Ploërmel, et la longue rivalité entre Charles de Blois et Jean de Montfort fut pour le pays l'origine de nouveaux désastres. Aux environs de Ploërmel eut lieu, en 1346, le célèbre combat des Trente. La même année, Ploërmel tomba au pouvoir d'Édouard III [illegible] Français reprirent Ploërmel en 1487 et [illegible] presque entièrement la ville. [illegible] parti de Henri IV, ayant paru à [illegible] en 1590, complétèrent l'œuvre de destruction. Les protestants se répandirent [illegible] la ville, y construisirent un temple et y tinrent deux synodes. En 1594, les ligueurs essayèrent une attaque contre Ploërmel; mais cette attaque échoua et les habitants instituèrent en mémoire de leur victoire une procession annuelle qui se perpétua jusqu'à la Révolution. Depuis lors, la ville a cessé de jouer un rôle historique.

Ploërmel (LE PAR[illegible]N DE), opéra-comique [illegible] Meyerbeer. V. PARDON DE PLOËRMEL.

PLŒSCONIE s. f. (plè-sko-nî — du gr. *ploiskonion*, petit navire). Infus. Genre d'infusoires ciliés, type de la famille des plœsconiens, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent [illegible] ou salées : *Les* PLŒSCONIES *ont été vues par tous les micrographes.* (Dujardin.)

PLŒSCONIEN, IENNE adj. (plè-sko-ni-ain, i-è-ne — rad. *plœsconie*). Infus. Qui ressemble ou qui se rapporte à la plœsconie.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ciliés, ayant pour type le genre plœsconie : *Les* PLŒSCONIENS *ont le corps ovale ou réniforme.* (Dujardin.)

PL[illegible]C, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S. de S[illegible] hab. — pop. tot. 4[illegible] hab. [illegible] commerce de céréales. L'église paroissiale, construction de plusieurs époques, renferme un monument ancien, de forme très-singulière et de destination inconnue.

PLOEUC (Alexandre, marquis DE), financier [illegible] français, né à Quimper (Finistère) en 1816. Il entra dans les finances et fut nommé, en 1857, par le gouvernement, commissaire pour régler la situation financière de la Grèce vis-à-vis des trois [illegible] lui valut d'être appelé, en 1859, à faire partie du grand conseil du trésor ottoman, poste qu'il occupa [illegible] M. [illegible] fondé, puis administra la banque ottomane. De retour en France, il fut nommé sous-gouverneur de la Banque [illegible] M. [illegible] remplissait [illegible] à Paris le mouvement révolutionnaire du 18 mars 1871. En l'[illegible] gouverneur de la Banque, il devint gouverneur provisoire de [illegible] les [illegible] comité central, puis la Commune, ayant besoin d'argent pour payer la [illegible] Banque, [illegible] millions. [illegible] cette façon de [illegible], grâce surtout à M. Beslay, membre de la Commune, qui fut délégué à la Banque (29 mars) et fit de suprêmes efforts pour empêcher cet établissement d'être envahi, grâce enfin à la modération de Jourde, qui s'opposa à toute violence, la Banque en fut quitte pour 16 millions 610,000 francs. La fermeté et l'énergie dont M. de Ploeuc avait fait preuve pendant cette crise le firent nommer commandeur de la Légion d'honneur, et, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, il fut porté candidat à l'Assemblée nationale sur la liste de l'Union de la presse. Pressé de faire une profession de foi, il se borna à publier une lettre (26 juin), dans laquelle il déclara que ses « opinions sont celles d'un bon citoyen qui place la patrie au-dessus de tous les partis; » et il ajoutait : « Je me suis toujours montré libéral et je voterai toutes les franchises qui peuvent être dans les légitimes aspirations du pays. » Elu député de la Seine par 108,281 voix, M. de Ploeuc alla siéger au centre droit. Il a constamment voté depuis lors avec la majorité monarchique, a contribué, le 24 mai 1873, au renversement de M. Thiers, et appuyé en toutes circonstances la funeste politique de réaction à outrance inaugurée par le ministère de Broglie. Invité, au mois d'octobre 1873, par une adresse de 27 membres du conseil général de la Seine à déclarer s'il se prononçait en faveur de la République ou de la monarchie, M. de Ploeuc répondit, dans une note, qu'il ne voulait pas répondre, « ne reconnaissant à personne le droit de le mettre en demeure de s'expliquer sur tel ou tel de ses votes futurs à l'Assemblée. » A la Chambre, il s'est borné à prendre la parole au sujet du budget des finances (1872), de l'établissement de succursales de la Banque (1873) et contre la proposition de M. Wolowski tendant à modifier un contrat passé entre la Banque et l'Etat (18 juillet 1874).

PLOËZAL, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Pontrieux, arrond. et à 22 kilom. N. de Guingamp, au bord du Trieux; pop. aggl., 411 hab. — pop. tot., 3,066 hab. Exportation de froment, avoine, lin.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. O. de Quimper; pop. aggl., 352 hab. — pop. tot., 1,704 hab. Minoteries; commerce de bestiaux et céréales.

PLOGOFF, bourg de France (Finistère), cant. de Pont-Croix, arrond. et à 51 kilom. O. de Quimper, au bord de l'Océan; 1,596 hab. Pêche de la sardine; fabrication de soude de varech. Près du village se trouve le Bec-du-Raz, promontoire élevé, d'où la vue embrasse toute la baie des Trépassés, si féconde en naufrages.

PLOGONNEC, bourg de France (Finistère), cant. de Douarnenez, arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Quimper; pop. aggl., 122 hab. — pop. tot., 2,844 hab. Minoteries; fabrication de papier. L'église paroissiale, construite en grande partie au XVI^e^ siècle, se compose de trois nefs sans transsepts, éclairées chacune par un grand vitrail enchâssé dans des meneaux flamboyants, et possède des peintures sur verre très-renommées. Mentionnons aussi l'autel Saint-Mandez et sa niche à volets sculptés représentant les diverses scènes de la vie de ce saint. Le tout, d'après une inscription intérieure, date de 1581. Seule, la tour, d'un style douteux (trois dômes superposés, flanqués de tourelles octogonales), fut commencée en 1658 et terminée en deux ans.

PLOIEMENT s. m. (ploi-man — rad. *ployer*). Art milit. Evolution par laquelle on passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

PLOIÈRE s. f. (plo-iè-re — du gr. *ploiarion*, petit bateau). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, dont l'espèce type vit aux environs de Paris. » On dit aussi PLŒÈRE et PLŒARIE.

— **Encycl.** Les *ploières* ont pour caractères principaux : une tête allongée, petite, divisée par un sillon transversal qui la fait paraître bilobée, à lobe postérieur large et arrondi; des antennes coudées, longues, grêles, presque sétacées, terminées en massue; un cou distinct; le corselet allongé, rétréci en avant, un peu aplati en dessus et comme bilobé; l'abdomen convexe en dessous, à bords un peu relevés; les élytres plus longs que l'abdomen; les pattes antérieures ravisseuses, courtes, grosses, avancées, avec les cuisses allongées et garnies de poils roides en dedans; les autres pattes courtes, s'appliquant sur les cuisses pour retenir la proie. Ces insectes, par leur forme allongée et la structure de leurs pattes antérieures, ont beaucoup de rapports avec les mantes; la cuisse, bien qu'elle ne soit pas toujours armée d'épines, forme constamment avec la hanche une sorte de pince propre à retenir les autres insectes qui leur servent de nourriture.

« Les *ploières*, dit M. H. Lucas, sont remarquables par la ténuité extrême de leurs pattes et de leurs antennes, dont le premier article est un peu plus gros à l'extrémité. La brièveté de leurs pattes antérieures fait prendre les antennes, au premier abord, pour les véritables pattes, dont elles remplacent même les usages. Elles se courbent, en effet, à partir de leur deuxième article et servent, avec les quatre pattes de derrière, à soutenir le corps pendant la marche de l'insecte. Par ce moyen, les pattes antérieures restent libres; elles sont aussi toujours prêtes à saisir les insectes qui se présentent à leur portée; élevées sur leurs antennes et leurs longues pattes, les *ploières* semblent montées sur des espèces d'échasses; leur marche est lente, saccadée, mais elles prennent rapidement le vol lorsqu'on veut les saisir. »

Sous leurs premiers états, les *ploières* vivent dans les détritus et les ordures; on les trouve très-souvent alors dans les habitations. A l'état parfait, elles s'y rencontrent aussi rarement que la réduve masquée, dont elles se rapprochent par leurs mœurs et leurs habitudes. Quelques-unes ressemblent à de petits diptères du groupe des tipules. Certaines espèces exotiques ont le corps très-grêle et très-allongé, ce qui, joint à la longueur de leurs antennes et de leurs pattes, leur donne un aspect très-singulier et les fait ressembler, tantôt à des hydromètres, tantôt à des thespis. La *ploière vagabonde* est commune en France et dans une partie de l'Europe.

PLOIE-RESSORT s. m. Techn. Ciseau plat, peu large, long d'environ 0^m^,17, qui sert à ployer le grand ressort des armes à feu.

PLOMARD s. m. (plo-mar). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard.

PLOMB s. m. (plon — lat. *plumbum*, même sens. V. l'encycl.). Métal très-lourd, très-mou, d'un blanc bleuâtre : *Un bassin de* PLOMB. *Un cercueil de* PLOMB. *Des tuyaux, des gouttières de* PLOMB. *Le* PLOMB *de l'Angleterre est le plus propre au laminage que l'on connaisse.* (Chaptal.)

— Petits morceaux de plomb sphériques, que l'on emploie pour charger les armes de chasse : *Menu* PLOMB.

— Poétiq. Balle de plomb dont on charge une arme à feu :

Déjà d'un *plomb* mortel plus d'un brave est atteint.
BOILEAU.

— Fig. Chose sans valeur, à cause du peu de prix qu'a le plomb comparé à d'autres métaux :

Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé?
RACINE.

— *De plomb*, Lourd et profond : *Un sommeil* DE PLOMB.

— *Cul de plomb*, Homme sédentaire, assidu, laborieux.

— *Nager comme une bague de plomb, comme un chien de plomb*, Ne pas savoir nager du tout.

— *Avoir besoin d'un peu de plomb dans la tête*, Etre fort léger, manquer de réflexion, de gravité : *Dans une de nos guerres d'Italie, M. de Lillers, aussi étourdi qu'il était brave, ayant reçu une balle à la tête : « Je savais bien, dit-il, que j'*Y AVAIS BESOIN DE PLOMB; *mais la dose est un peu trop forte; » et il mourut sur-le-champ.*

— *C'est un plomb sur l'estomac.* Se dit d'un aliment très-lourd, de très-difficile digestion.

— *Galette de plomb*, Galette de pâte non feuilletée, pétrie à la main et cuite au four de campagne.

— *Etre fin comme une dague de plomb*, Etre absolument dépourvu de finesse.

— Hist. *Plombs de Venise*, Prisons établies sous la toiture de plomb du palais de Saint-Marc, à Venise. ‖ *Siècle de plomb*, Nom donné au XI^e^ et au XII^e^ siècle.

— Administr. Morceau de plomb rond, marqué d'une empreinte, que l'on applique sur une pièce d'étoffe, pour en faire connaître l'aunage, et aux caisses et colis dont les droits ont été acquittés.

— Modes. Morceau de plomb qu'on attachait autrefois aux manchettes pour les tenir tombantes.

— Archit. *Plomb d'arêtier*, Table de plomb qui est au bas de l'arêtier d'un toit d'ardoise. ‖ *Plomb d'entablement*, Celui qui couvre le faîte.

— Constr. Cuvette de plomb, de zinc ou d'autre métal, établie à chacun des étages d'une maison pour recevoir et faire écouler les eaux ménagères. ‖ *Fil à plomb* ou simplement *Plomb*, Morceau de plomb ou d'autre métal suspendu à une ficelle, dont se servent les ouvriers en bâtiments pour vérifier l'aplomb de leurs ouvrages.

— Mar. *Plomb de sonde* ou simplement *Plomb*, Morceau de plomb conique, attaché à une corde nommée ligne, dont on se sert pour sonder.

— Pêche. Corps lourd attaché à la ligne pour la faire plonger.

— Comm. et Métall. *Plomb blanc*, Qualité de plomb de couleur claire, peu estimée. ‖ *Plomb blanchi*, Plomb mêlé d'étain. ‖ *Plomb corné*, Chlorure de plomb. ‖ *Plomb d'épreuve*, Plomb très-pur employé dans le traitement des alliages d'or. ‖ *Plomb jaune*, Molybdate de plomb. ‖ *Plomb noir*, Plomb de couleur sombre, le plus estimé de tous. ‖ *Plomb d'œuvre*, Plomb argentifère. ‖ *Plomb rouge*, Chromate de plomb natif. ‖ *Plomb spathique*, Phosphate de plomb. ‖ *Plomb vitreux*, Sulfate de plomb. ‖ *Blanc de plomb*, Carbonate de plomb appelé aussi CÉRUSE. ‖ *Mine de plomb* ou *Plomb de mer*, Graphite, plombagine.

— Typogr. Caractères d'imprimerie. ‖ *Lire sur le plomb*, Lire un passage sur l'œil même du caractère.

— Techn. Lourde pelote à l'aide de laquelle on fixe l'ouvrage auquel on travaille. ‖ Nom donné à différentes parties du métier à bas : PLOMB *à aiguilles*. PLOMB *à platines*. ‖ Nom donné par les tisseurs aux petits cylindres de plomb ou de verre qui servent de charge aux maillons garnis. ‖ Plaque de plomb sur laquelle les fleuristes artificiels découpent à l'emporte-pièce. ‖ Tige de fer fixée verticalement sur un bloc de plomb, et sur laquelle les mêmes ouvriers placent les bobines. ‖ Chaudière de plomb plate et carrée, employée dans quelques salines. ‖ Plomb fondu sur lequel les graveurs en médailles appliquent leur travail, afin d'en prendre l'empreinte. ‖ Petite baguette de plomb servant à lier entre eux les petits carreaux des vitrages. ‖ Composition de mine de plomb, de colle et d'eau que les relieurs mettent sur la tranche des livres. ‖ Gaz méphitique exhalé par les fosses d'aisances pendant la vidange.

— Pathol. Sorte d'asphyxie qui saisit quelquefois les vidangeurs pendant leur travail; gaz qui cause cette asphyxie. ‖ Nom populaire de la syphilis. ‖ *Colique de plomb*, Colique néphrétique causée par l'action du plomb, et que l'on nomme aussi COLIQUE DES PEINTRES.

— Ichthyol. Nom vulgaire du squale zygène.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre turbinelle.

— Loc. adv. *A plomb*, Perpendiculairement : *Le soleil darde* À PLOMB. ‖ Fig. Directement : *Cette observation, ce reproche tombe* À PLOMB *sur lui, sur moi.*

— **Encycl.** Linguist. Un des noms sanscrits du *plomb* (il y en a une trentaine, dont plusieurs lui sont communs avec l'étain) est *bahumala*, composé de *bahu*, beaucoup, et de *mala*, ordure, saleté, résidu, etc., soit parce que le plomb salit les mains quand on le touche, soit parce qu'il laisse des crasses après la fusion. Ce composé ne se rencontre nulle part ailleurs; mais le grec *molibos*, *molubos*, *molubdos*, qui se rattache à *moluno*, salir, souiller, a la même origine que *mala*. On a cherché, par des transitions phoniques un peu forcées, à identifier avec *molubos* le latin *plumbum*, mais l'origine de ce dernier est sans doute tout autre. En sanscrit, l'étain est appelé *âlinaka*, de *âlina*, liquéfié (racine *lî*), à cause de sa fusibilité, et *plumbum* paraît avoir le même sens si on le rapporte à la racine *plu*, *plan*, *plab*, couler, surnager, qui se retrouve dans la plupart des langues aryennes.

— Chim. I. PROPRIÉTÉS DU PLOMB. Le *plomb* est d'une couleur gris bleuâtre; sa surface fraîchement coupée a un grand éclat métallique, mais cet éclat disparaît rapidement par suite de la formation d'une légère couche de suboxyde.

Le *plomb* que l'on trouve dans le commerce est presque pur. Les substances étrangères qui s'y rencontrent en petites quantités sont l'argent, le cuivre, l'antimoine et quelquefois le fer et le manganèse.

Le *plomb* est très-mou; on le coupe facilement avec un canif et il est aisément rayé par l'ongle; il prend toutes les empreintes et tache le papier. Ce métal est très-malléable et très-ductile; on le coupe facilement en feuilles minces et on en fait aisément des fils. Il occupe le sixième rang parmi les métaux comme malléabilité et le huitième comme ductilité. Le *plomb* est assez tendre pour être rongé par des insectes dont on a constaté la présence dans les balles ou projectiles en *plomb* renfermés dans nos arsenaux. Le *plomb* roulé est plus souple que le *plomb* creux dans une proportion de 7 à 5. La malléabilité et la ductilité du *plomb* deviennent moins grandes à mesure qu'il est moins pur.

La ténacité de ce métal est très-faible; sous ce rapport, le *plomb* laminé et le *plomb* fondu peuvent être considérés comme semblables; seulement, avec ce dernier, la cassure a lieu tout de suite et les extrémités sont nettes et granuleuses.

Le *plomb* commence à fondre à 325° et est tout à fait en fusion à 335°. Chauffé au rouge, il émet des vapeurs.

Le *plomb* cristallise en octaèdres réguliers. Murgez a obtenu des pyramides à quatre faces par le refroidissement lent. L'action électro-chimique du zinc dans une solution d'acétate de *plomb* donne des cristaux d'une forme arborescente connue sous le nom d'*arbre de Saturne*.

Le *plomb* frappé avec un marteau rend un son sourd; mais, creusé en forme de champignon, il devient sonore.

La densité du *plomb* est, suivant Kupffer, de 11,3305; suivant Brissen et Herapath, de 11,352; d'après Maveau, de 11,358; d'après Karsten, de 11,3888; suivant Berzélius, de 11,445 quand il est pur.

Le coefficient de dilatation du *plomb* est, suivant Cooke, de 0,031400. Ce métal est un mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité.

Le *plomb* est pyrophorique quand il est divisé. On l'obtient à cet état en chauffant du tartrate de *plomb* dans un long tube de verre jusqu'à ce que les vapeurs soient bien dégagées. On ferme le tube au chalumeau, et lorsque, après l'avoir laissé refroidir, on le casse, on trouve une poudre qui, exposée à

l'air, prend feu et brûle avec une flamme rouge.

Quand le *plomb* est fondu au contact de l'air, sa surface se recouvre rapidement d'une couche légère d'oxyde jaune. Quand la température est assez élevée pour faire fondre l'oxyde, celui-ci est absorbé par le *plomb*, qui perd son éclat métallique et sa ductilité; il devient fragile et toutes les surfaces de la cassure sont ternes. Le métal recouvre toutes ses propriétés si on le fond de nouveau en l'agitant avec du charbon.

Exposé à l'air, le *plomb* se recouvre d'une légère couche d'oxyde; cette couche garantit le reste du métal, que l'on pourrait conserver indéfiniment dans cet état. Le *plomb* chaud s'oxyde complétement et rapidement.

L'action combinée de l'eau et de l'air sur le *plomb* donne lieu à une corrosion puissante. Le *plomb* s'oxyde à la surface; l'eau dissout cet oxyde; le métal absorbe l'oxygène et l'anhydride carbonique, et il se forme un carbonate de *plomb* hydraté. Les sels solubles et surtout le sulfate de chaux empêchent cette réaction d'avoir lieu, même lorsqu'ils existent dans l'eau en petite quantité. Cette réaction est aidée par la présence des chlorures et des nitrates, et diminuée par les sulfates, les phosphates et les carbonates, l'oxyde de *plomb* étant à peine soluble dans de l'eau qui contient ces derniers sels à l'état de solution. On comprend ainsi pourquoi les tuyaux de fontaine qui donnent passage à l'eau ne s'oxydent pas. Une légère couche de carbonate de *plomb* se dépose sur la surface du métal et le protége contre une action plus considérable.

L'action de l'eau sur le *plomb* est très-importante à étudier au point de vue sanitaire, car ce métal est employé à un grand nombre d'usages domestiques. Quand une solution de *plomb* est exposée à l'air, des cristaux brillants d'oxycarbonate hydraté se forment et, après quelques heures, l'eau ne contient plus en solution que $\frac{1}{4000000}$ de *plomb*. Cependant, l'eau qui contient beaucoup d'acide carbonique est très-dangereuse, car elle dissout le carbonate de *plomb*. Quand cette eau est bouillie, l'acide carbonique se dégage et le carbonate se dépose. L'eau exerce, en général, une assez grande action sur le *plomb* pour que les citernes d'ardoise soient plus sûres que les citernes faites avec du *plomb*. Les acides non oxydants n'agissent pas sur le *plomb*, excepté au contact de l'air, comme cela a été dit au sujet de l'acide carbonique. L'acide nitrique agit sur le *plomb*, même à froid, en formant un protoxyde qui ensuite se dissout. L'acide sulfurique, concentré et chauffé à 100°, convertit le *plomb* en sulfate. L'acide chlorhydrique exerce peu d'action sur ce métal, mais l'eau régale le convertit en chlorure. Si l'on chauffe avec ce métal de l'arsenic ou de l'acide arsénieux, on obtient de l'arsénite et de l'arséniure de *plomb*.

Le *plomb* est rapidement oxydé par l'oxyde de cuivre, qui se réduit en même temps en oxyde cuivreux.

L'azotate de potasse agit fortement sur le *plomb*. A une température élevée, il se forme sous son influence un composé fusible de protoxyde de *plomb* et de potasse.

Le soufre, le sélénium, le phosphore et l'arsenic se combinent avec le *plomb*.

Le *plomb* s'allie avec la plupart des métaux, mais imparfaitement avec le cuivre, le titane, l'uranium, le cérium, le cobalt, le nickel et le fer.

— II. Composés binaires de plomb. Le *plomb* est tétratomique. Il peut se combiner à quatre molécules de deux radicaux organiques monoatomiques, le méthyle et l'éthyle. On connaît, en effet, le *plomb* éthyle

$$Pb(C^2H^5)^4 \text{ [anc. not. } Pb(C^4H^5)^2]$$

et le *plomb* méthyle

$$Pb(CH^3)^4 \text{ [anc. not. } Pb(C^2H^3)^2].$$

Avec les corps simples monoatomiques, le *plomb* fonctionne toujours avec une atomicité égale à 2, ce qui veut dire qu'il ne se sature jamais. Les composés qu'il forme avec les radicaux monoatomiques répondent à la formule générale PbX^2, et ceux qu'il forme avec les radicaux diatomiques à la formule Pbx. Il forme, en outre, avec l'oxygène des combinaisons qui ne répondent à aucune de ces formules générales.

— *Chlorure de plomb*

$$PbCl^2 \text{ (anc. not. PbCl).}$$

Le *plomb* et le chlore s'unissent lentement; cette combinaison n'est pas accompagnée de combustion visible. L'acide chlorhydrique lui-même n'a d'action sur le *plomb* qu'au contact de l'air, encore cette action est-elle lente; à l'aide de la chaleur, il s'opère une dissolution lente avec évolution d'hydrogène. Le chlorure se prépare en faisant bouillir du protoxyde, du carbonate de *plomb* ou du sulfure de *plomb* dans de l'eau, dans laquelle on verse goutte à goutte de l'acide chlorhydrique tant que le chlorure de *plomb* résultant continue à se dissoudre. On l'obtient encore en mêlant de l'acide chlorhydrique ou du chlorure de sodium à une solution concentrée d'un sel de *plomb*. On a trouvé du chlorure de *plomb* naturel dans le cratère du Vésuve après l'éruption de 1822; il était mélangé à du chlorure de sodium et à du chlorure et du sulfate de cuivre.

Le chlorure de *plomb* se dissout dans 135 parties d'eau froide, dans moins de 30 parties d'eau bouillante, et se sépare de la solution en cristaux allongés en forme d'aiguilles. Il se dissout dans l'eau pure et dans l'acide chlorhydrique concentré plus facilement que dans l'acide étendu. Il se sépare de la solution acide à l'aide d'une quantité d'eau modérée et de la solution aqueuse saturée à l'aide d'une addition d'acide chlorhydrique. Le chlorure de *plomb* se dissout quelquefois dans de l'alcool faible, difficilement dans de l'alcool à 76 centièmes, et il est tout à fait insoluble dans l'alcool à 94 centièmes. Sa solubilité dans l'eau est grandement diminuée par la présence du chlorure de calcium. Dans les solutions d'hyposulfites alcalins ou d'acétate de sodium, au contraire, il est plus soluble que dans l'eau, de sorte qu'en mêlant une solution de 190 parties d'acétate de *plomb* avec 58,5 parties de chlorure de sodium, 43 ou 48 parties de chlorure de *plomb* seulement sont précipitées. Une solution de chlorure dans de l'acide chlorhydrique concentré n'est pas précipitée par l'acide sulfhydrique; mais si on ajoute de l'eau, la solution est immédiatement précipitée. Une solution de chlorure de *plomb* mélangée avec de l'acide sulfurique aqueux contenant de l'acide chlorhydrique forme un précipité jaune ou brun rouge de sulfochlorure de *plomb*. Une solution aqueuse de chlore, mélangée avec du sel ammoniac, n'est pas précipitée par l'acide sulfurique.

Le chlorure de *plomb* entre en fusion si on le chauffe à l'abri de l'air; il peut être sublimé quoique cette opération soit difficile. La masse fondue se solidifie en se refroidissant et devient une masse diaphane appelée *plomb corné*. Sa densité est de 5,8.

Chauffé au contact de l'air, le chlorure de *plomb* fume fortement jusqu'à la chaleur rouge; il devient alors jaune et se convertit en oxychlorure. Si on le chauffe dans un courant d'oxyde de carbone, du chlorure de carbonyle se forme et le *plomb* métallique se sépare. Il absorbe rapidement le gaz ammoniac. Chauffé modérément dans de l'hydrogène phosphoré gazeux, le chlorure de *plomb* abandonne l'acide chlorhydrique, le phosphore distille et il reste du *plomb* métallique. Une solution d'acide hypochloreux le convertit en peroxyde de *plomb*.

— *Acétochlorure de plomb*

$$Pb \left\{ \begin{matrix} C^2H^3O,O \\ Cl \end{matrix} \right. \text{ (anc. not. } PbCl.PbOC^4H^3O^3).$$

— *Bromure de plomb*

$$PbBr^2 \text{ (anc. not. PbBr).}$$

Le bromure de *plomb* s'obtient par les mêmes procédés que le chlorure, auquel il ressemble par la forme des cristaux. Il est un peu moins soluble dans l'eau et fond à l'abri de l'air à la même température. Par la fusion au contact de l'air, il se convertit en oxybromure. Il s'unit avec les bromures de potassium et de sodium en formant de doubles sels cristallins qui sont décomposés par l'eau.

— *Acétobromure de plomb*

$$Pb \left\{ \begin{matrix} Br \\ C^2H^3O,O \end{matrix} \right. \text{ (anc. not. } PbBr,PbOC^4H^3O^3).$$

On l'obtient comme le composé chloré correspondant, auquel il ressemble pour ses propriétés et ses réactions.

— *Iodure de plomb* PbI^2 (anc. not. PbI). On l'obtient en précipitant du nitrate de *plomb* avec de l'iodure de potassium, en ayant soin d'éviter un excès de l'un ou de l'autre. C'est un précipité d'un jaune clair, soluble dans 1,235 parties d'eau froide et dans 194 parties d'eau bouillante. L'iodure de *plomb* forme une solution incolore qui, en se refroidissant, produit des cristaux à six faces, flexibles et lamellaires. Il n'est pas plus soluble dans de l'eau contenant de l'acide acétique que dans de l'eau pure. Suivant Henry, il n'est pas tout à fait insoluble dans l'alcool; suivant Vogel, l'éther s'empare de l'iode et laisse de l'oxyiodure de *plomb*. Il se dissout dans des solutions aqueuses de sel ammoniac froides, et mieux encore dans les mêmes solutions chaudes, et cristallise en aiguilles d'un blanc jaunâtre. Dans l'ammoniaque caustique, l'azotate, le succinate, le carbonate et le sulfate d'ammonium, il devient blanc. Bouilli avec les carbonates alcalins ou alcalinoterreux, il donne du carbonate de *plomb* et un iodure soluble.

L'iodure de *plomb*, chauffé à l'abri de l'air, devient d'abord rouge jaune et rouge brique, puis rouge brun, et fond en un liquide de la même couleur; ce liquide solidifié devient une masse jaune. Fondu au contact de l'air, il laisse échapper une partie de son iode et laisse un oxyiodure de *plomb*. Il est facilement décomposé par le chlore. Du fer ou du zinc bouilli dans de l'eau avec l'iodure de *plomb* s'emparent de l'iode et précipitent le *plomb* métallique.

— *Iodure de plomb et d'hydrogène*

$$PbIH \text{ (anc. not. PbI,HI).}$$

Il cristallise d'une solution d'iodure de *plomb* dans de l'acide chlorydrique chaud et aqueux en aiguilles soyeuses groupées en étoiles. Il abandonne la totalité de son acide iodhydrique quand on le chauffe et une partie seulement lorsqu'on l'expose à l'air à la température ordinaire. L'acide peut aussi en être enlevé par l'action de l'eau.

— *Iodure de plumbammonium*

$$PbAz^2H^6I^2 \text{ (anc. not. Pb,AzH}^3\text{,I).}$$

Ce composé s'obtient sous la forme d'une poudre blanche lorsqu'on fait passer du gaz ammoniac sur de l'iodure de *plomb* bien pulvérisé. Il donne spontanément son ammoniaque si on l'expose à l'air, et, quand il est chauffé, il la perd même dans une atmosphère d'ammoniaque.

— *Acéto-iodure de plomb*

$$Pb \left\{ \begin{matrix} C^2H^3O,O \\ I \end{matrix} \right. \text{ (anc. not. } PbI.PbOC^4H^3O^3).$$

On l'obtient par le même procédé que les composés chlorés et bromés correspondants avec lesquels il est isomorphe.

— *Fluorure de plomb*

$$PbFl^2 \text{ (anc. not. Pb,Fl).}$$

Le fluorure de *plomb* s'obtient en précipitant de l'acétate de *plomb* par de l'acide fluorhydrique ou en décomposant du carbonate de *plomb* par le même acide. C'est une poudre blanche légèrement soluble dans l'eau, très-fusible, soluble dans les acides nitrique et chlorhydrique, qui la décomposent. Traité avec de l'ammoniaque aqueuse ou fondu avec de l'oxyde de *plomb*, ce fluorure se convertit en un oxyfluorure plus soluble, dont la solution a un goût astringent. Exposé à l'air, ce composé dépose du carbonate de *plomb* mêlé ou combiné avec du fluorure de *plomb*.

— *Oxydes de plomb*. Le *plomb* forme avec l'oxygène plusieurs oxydes distincts :

Le suboxyde Pb^2O (anc. not. Pb^2O).
Le protoxyde PbO (anc. not. PbO).
Le minium Pb^3O^4 (anc. not. Pb^3O^4).
Le bioxyde (anhydride plombique)

$$PbO^2 \text{ (anc. not. } PbO^2).$$

Dans les deux derniers de ces oxydes, le *plomb* fonctionne avec son atomicité maxima.

L'hydrate de *plomb*

$$PbH^2O^2 \text{ (anc. not. PbO,HO)}$$

résultant du remplacement de 2 atomes d'hydrogène par 1 atome de *plomb* dans le type eau deux fois condensé n'existe pas. En revanche, il existe un grand nombre de sels qui représentent cet hydrate dont l'hydrogène aurait fait place à des radicaux acides. Le protoxyde de *plomb*, qui est l'anhydride de cet hydrate, est donc un anhydride basique; mais il peut aussi se dissoudre dans les bases puissantes et jouer alors le rôle d'un anhydride acide très-faible.

Il existe un hydrate diplombique

$$\left. \begin{matrix} (Pb)^2 \\ H^2 \end{matrix} \right\} O^3 \text{ (anc. not. 2PbO,HO)}$$

auquel correspondent des sels et que l'on doit, par conséquent, considérer comme une base particulière.

1° *Suboxyde de plomb*

$$Pb^2O \text{ (anc. not. } Pb^2O).$$

Cet oxyde, qui fut découvert par Dulong, reste comme résidu quand on chauffe avec précaution de l'oxalate de *plomb* dans une cornue privée d'air. Il faut laisser le tout refroidir avant de prendre le suboxyde. C'est une poudre noire, quelquefois terne, d'autres fois veloutée; elle ne contient plus de *plomb* métallique et ne renferme pas non plus de protoxyde. Chauffée au rouge sombre, à l'abri de l'air, cette poudre se transforme en un mélange de *plomb* et de protoxyde d'un jaune vert. Après avoir subi ce traitement, si on emploie le mercure on extrait le *plomb*, et si on fait bouillir la substance, soit dans une solution d'acétate de *plomb*, soit dans de l'acide acétique, il se forme une éponge de *plomb*. Si l'on réunit ce réseau et si on le presse entre les doigts, il forme une masse dense et épaisse qui possède l'éclat métallique. Le suboxyde, chauffé dans l'air, prend feu, brûle avec une faible flamme et se convertit en protoxyde. Les acides chlorhydrique, nitrique, sulfurique ou acétique dilués se convertissent en protoxyde. Le protoxyde se combine avec l'acide, et il se dépose du *plomb* métallique. Le même résultat est produit par une solution concentrée de nitrate de *plomb* normal. La même solution étendue d'eau a un effet tout opposé et, sous son influence, il se forme un nitrate de *plomb* basique; le suboxyde mouillé avec de l'eau absorbe rapidement l'oxygène de l'air et se convertit en protoxyde blanc hydraté.

2° *Protoxyde* ou *oxyde de plomb*. Cet oxyde existe dans la nature sous la forme de minerai massif, quelquefois d'une structure cristalline et écailleuse. Sa densité est de 8. Il est terne et opaque; sa couleur est jaune avec des taches plus claires, [illegible]. On dit qu'on le trouve [illegible], suivant Gieseke, [illegible] et [illegible], au Mexique, en ont [illegible] dans leurs éruptions. On en trouve encore aux mines d'Austin, en Virginie.

Le protoxyde de *plomb* s'obtient par en [illegible] sous la forme [illegible] : litharge et massicot.

Le protoxyde litharge est celui qui a subi la fusion, il est jaune; le protoxyde massicot est celui qui n'a pas été fondu, il est orange.

Le protoxyde de *plomb* paraît être à la fois dimorphe et amorphe, de même qu'on peut l'obtenir, soit sous la forme de cristaux, soit sous la forme d'une poudre rouge amorphe. On l'obtient en cristaux par les procédés suivants : 1° Par le refroidissement lent après la fusion; 2° par la fusion avec l'hydrate de potassium; 3° en traitant l'oxyde de *plomb* avec de la lessive de soude ou de potasse; 4° en précipitant un sel de *plomb* avec un excès d'alcali; 5° en mettant du *plomb* en contact avec l'air et l'eau.

Le poids spécifique du protoxyde de *plomb* est de 9,20092, selon Karsten, de 9,277, d'après Herapath, de 9,363, suivant Playfair et Joule; après la fusion, de 9,50, d'après Boulay. Suivant Leblanc, le poids spécifique de la litharge est plus ou moins considérable, suivant que ce corps a été refroidi plus ou moins lentement. Le coefficient de dilatation cubique entre 0° et 100° est de [illegible]. A la chaleur rouge, il fond et se transforme en une liqueur limpide d'un rouge foncé qui, en se solidifiant, devient une masse cristalline d'un jaune rouge.

Le protoxyde de *plomb* s'unit facilement avec les acides, forme une solution neutre de sels très-solubles, et de même présente des propriétés acides bien prononcées vis-à-vis des bases fortes. Il se dissout rapidement dans la potasse caustique, dans la soude, dans l'eau de chaux ou de baryte. En faisant bouillir du protoxyde avec du lait de chaux, on obtient un liquide qui peut être employé pour teindre les cheveux, les ongles, la corne et le bois.

On obtient un oxyde de *plomb* et d'argent en ajoutant de la potasse caustique à une solution d'un sel de *plomb* mêlé d'un sel d'argent. C'est un précipité jaune, insoluble dans un excès d'alcali et qui se sépare facilement d'un mélange d'oxyde de *plomb*. Ce composé est soluble dans l'acide nitrique, devient noir sous l'influence de la lumière et laisse, quand on le calcine, un mélange d'oxyde de *plomb* et d'argent métallique. Si on chauffe rapidement le produit dans du gaz hydrogène, il est réduit en un alliage fusible des deux métaux.

Le protoxyde de *plomb* se dissout, suivant Bineau, dans 7,000 parties d'eau pure et forme une solution qui décompose la plupart des sels des métaux alcalins. Sa solubilité est grandement diminuée par la présence de certains sels, sulfates, phosphates et carbonates, et accrue par celle de l'ammoniaque et de ses sels.

Hydrate de plomb. On [illegible] en ajoutant une solution neutre d'acétate de *plomb* à un excès d'ammoniaque. C'est un précipité blanc amorphe contenant

$$Pb^3H^2O^4 \text{ (anc. not. 3PbO,HO)}$$

ou

$$Pb^2H^2O^3 \text{ (anc. not. 2PbO,HO).}$$

Si la solution est chauffée, le protoxyde anhydre se forme.

L'hydrate préparé par précipitation avec l'ammoniaque paraît, au microscope, composé de cristaux prismatiques. Il faut avoir soin de le laver à l'abri de l'air, autrement il absorberait l'acide carbonique. Il retient son eau à [illegible] température plus élevée et devient alors du protoxyde anhydre qui est r[illegible] qu'il est chaud et devient jaune une fois refroidi.

3° *Minium* ou *oxyde rouge de plomb*

$$Pb^3O^4 = \left. \begin{matrix} Pb^{IV} \\ Pb'' \end{matrix} \right\} O^4 \text{ (anc. not. 2PbO,PbO}^2).$$

On l'obtient en chauffant du protoxyde au rouge sombre et en le maintenant dans cet état au contact de l'air. On [illegible] en préparant [illegible] et du carbonate basique de *plomb* en abandonnant des [illegible] dans un vase [illegible] pendant quelques [illegible] à l'air. C'est par [illegible] ges au bout de [illegible]

L'oxyde [illegible] ture; [illegible] On le [illegible]

[illegible]

Le minium que l'on trouve dans le commerce donne lieu à un grand nombre d'oxydes métalliques étrangers, tels que les oxydes de cuivre, le fer et [illegible] est souvent mélangé avec [illegible] ou de la poussière de brique; ces substances ne se dissolvent pas quand on fait [illegible] le

[illegible] chaud et di- [illegible] extrait [illegible] Quand on [illegible] mélange d'oxyde de *plomb* jaune et des substances rouges qui [illegible].

En opérant sur une échelle restreinte, on obtient le minium par plusieurs procédés différents. 1° On prend 4 parties d'oxyde de *plomb*, préparé par la calcination, que l'on fait chauffer dans un creuset d'argent ou de [illegible] 1 partie [illegible] et 8 parties de nitre. On chauffe jusqu'au rouge sombre et la masse, après avoir passé par l'état de peroxyde brun, s'épaissit et se [illegible] On fait [illegible] dans de [illegible].

2° En faisant bouillir du protoxyde de *plomb* [illegible] de [illegible] 1 partie de peroxyde avec 5 parties de nitrate de *plomb* et une [illegible] de soude suf- [illegible] l'hydrate de *plomb* d'abord précipité. Il se forme un mélange de [illegible] ce dernier étant en petite quantité. Après le lavage, on fait digérer le mélange avec de l'acide oxalique qui décompose le peroxyde sans agir sur le minium. Le minium ainsi obtenu est d'un rouge sombre; mais sa nuance devient plus brillante quand on le lave avec de l'eau. Sa composition est la même que celle du minium obtenu par les autres procédés.

L'oxyde rouge de *plomb* est une poudre cristalline et granulaire d'une couleur écarlate. Quand on la fait chauffer, elle devient d'abord d'un rouge plus vif, puis violette. Sa densité est de 8,62 d'après Karsten; de 8,94 d'après Muschenbrock, de 9,082 selon Herapath. Le minium natif paraît avoir une densité de [illegible].

Suivant les analyses de Richter, de Wiegled, de Thomson et de Berzelius, on avait considéré le minium comme un sexquioxyde; il est probable que les produits examinés par ces chimistes contenaient du protoxyde ou carbonate de *plomb*, car M. Dumas a montré que l'oxyde rouge pur contient 90,63 pour 100 de *plomb* et 9,37 d'oxygène, nombres qui se rapportent exactement avec la formule

Pb^3O^4 (anc. not., Pb^3O^4).

On peut donc le considérer comme un composé de protoxyde et de peroxyde de *plomb* ou peut-être de protoxyde et de sexquioxyde analogue à l'oxyde de fer magnétique.

Il est possible, cependant, qu'il existe un oxyde rouge de *plomb* intermédiaire entre le protoxyde et le peroxyde.

Le minium calciné se résout en un protoxyde [illegible] 12,4 pour 100 de gaz oxygène. Plusieurs corps oxydables à des températures variées le réduisent en protoxyde. A la température ordinaire, les acides sulfureux et nitreux le convertissent en sulfate et nitrate de *plomb*; l'acide sulfurique agit lentement à froid, [illegible] rapidement à l'aide de la chaleur. Le perchlorure d'étain le convertit en chlorure de *plomb* en donnant de l'oxyde stannique, et la température s'élève de 13° sous l'influence de cette réaction. Traité par une petite quantité d'acide chlorhydrique, le minium est converti en chlorure de *plomb*, peroxyde de *plomb* et eau.

Si on augmente la dose d'acide chlorhydrique, on obtient du chlorure de *plomb*, du gaz chlore et de l'eau. Par l'eau de chlore, on obtient du chlorure et du peroxyde de *plomb*. Le minium se dissout à froid dans les acides phosphorique et arsenieux, aqueux et concentrés, et forme des sels de peroxyde.

[illegible] *anhydrique plombique. Oxyde puce de plomb*

PbO^2 (anc. not. PbO^2).

On l'obtient par plusieurs procédés différents : 1° En exposant du protoxyde en suspension dans l'eau à un courant de chlore. [illegible] protoxyde de *plomb* [illegible] potasse, en chauffant jusqu'au rouge sombre. 3° En faisant digérer de l'oxyde rouge dans de l'acide nitrique dilué. On transvase le nitrate de *plomb* et on [illegible] qui reste à l'eau bouillante. 4° On peut encore obtenir le bioxyde en faisant fondre le protoxyde avec de l'hydrate de potassium; après un assez long temps, il [illegible] tables à six faces. 5° Le bioxyde s'obtient aussi à l'aide de l'élec[illegible] une solution de sels de *plomb* [illegible], le *plomb* métallique [illegible] pôle négatif et le peroxyde au pôle positif.

[illegible] bioxyde naturel existe à [illegible] Il se trouve en prismes [illegible] à la base.

Le bioxyde de *plomb* préparé artificiellement [illegible] *plomb*. Dans [illegible] Traité par [illegible] de l'eau et du nitrate de *plomb*. Quand [illegible] trituré avec un sixième de son poids de soufre, il prend feu, brûle avec flamme et forme du sulfure de *plomb*. L'acide [illegible] phosphore ou d'acide sulfurique concentré cause une forte détonation. Les substances organiques sont rapidement oxydées par le bioxyde de *plomb*. Quand [illegible] avec l'acide tartrique [illegible], il devient incandescent et dégage de l'anhydride carbonique et de l'acide formique.

Le bioxyde de *plomb* ne s'unit pas facilement avec les acides. Des composés de cet oxyde avec les acides acétique, phosphorique et arsénique peuvent cependant se produire si l'on traite l'oxyde rouge de *plomb* avec ces acides. Les cristaux prismatiques d'acétate de bioxyde de *plomb* qui se séparent d'une solution de minium dans de l'acide acétique cristallisable peuvent être séchés en partie entre des feuilles de papier buvard; mais si l'on change le papier pour achever de les sécher, les cristaux deviennent jaunes et se changent en acide acétique et bioxyde brun. En les humectant avec de l'acide acétique, on peut les conserver dans des vases clos sans qu'ils se décomposent. Ils fondent à 160°. A une température plus élevée, ils se décomposent vite et complètement en laissant du *plomb* métallique. Cette décomposition est accompagnée d'une odeur d'acide acétique. Ces cristaux mouillés avec de l'eau deviennent de l'acide acétique et du peroxyde de *plomb*; on peut même obtenir ce dernier complètement pur par le lavage à l'eau chaude. Une solution de phosphate peroxyplombique peut s'obtenir en dissolvant du minium dans de l'acide phosphorique aqueux concentré et en précipitant le protoxyde avec de l'acide sulfurique dilué. Le phosphate peroxyplombique est plus stable que l'acétate; mais si l'on fait bouillir la solution, l'oxygène se dégage rapidement et le protoxyde reste dissous sans séparation de peroxyde. On obtient de la même manière un arséniate correspondant qui se décompose plus facilement que le phosphate. Le peroxyde de *plomb* s'unit aux oxydes basiques plus facilement qu'aux anhydrides acides et doit, par conséquent, être envisagé comme un anhydride acide faible.

— *Plombate potassique*

$Pb^2K^2O^3,3H^2O$ (anc. not. PbO^2,KO).

On l'obtient en faisant fondre du peroxyde avec un excès d'hydrate de potassium et en dissolvant ensuite le produit dans une petite quantité d'eau. La solution de plombate de potassium précipite la plupart des sels métalliques.

— *Plombate de calcium.* On l'obtient en faisant digérer pendant cinq heures, à une température de 57°, du nitrate de *plomb* avec un excès de chaux et de chlorure de chaux. C'est un composé insoluble et incolore; on peut en extraire la chaux à l'aide des acides; dans ce cas, il reste du peroxyde de *plomb* pur.

— *Sulfures de plomb.* Il existe quatre composés différents de *plomb* et de soufre.

1° *Sulfure tétraplombique*

Pb^4S (anc. not. Pb^4S).

On obtient ce composé en faisant chauffer pendant un quart d'heure, dans un creuset brasqué et bien clos, 100 parties de galène pour 84 parties de *plomb*. Le mélange obtenu est d'une couleur plombée, semi-malléable, d'un grain fin. Si on l'oxyde par l'acide nitrique, il donne 36 pour 100 de sulfate de *plomb* et doit par conséquent contenir 3,96 pour 100 de soufre.

2° *Hémisulfure de plomb*

Pb^2S (anc. not. Pb^2S).

Il y a plusieurs procédés pour produire l'hémisulfure. On peut : 1° agir comme pour le composé ci-dessus, en remplaçant le creuset par un foyer et en ayant soin de recouvrir de borax. On obtient 150 parties d'un mélange brillant, dont la cassure est lamelleuse et qui contient 7,207 pour 100 de soufre; 2° en faisant calciner du sulfate de *plomb* dans un creuset brasqué; l'anhydride sulfureux se dégage et il reste de l'hémisulfure de *plomb*. A une température plus élevée, une partie du produit se volatilise, l'autre partie se décompose et laisse un résidu de *plomb* métallique.

3° *Protosulfure* PbS (anc. not. PbS). Ce composé se trouve à l'état natif et prend alors le nom de galène, c'est le plus abondant et le plus [illegible] des minerais de *plomb*. On le trouve souvent sous la forme de beaux cristaux appartenant au système monométrique. Le clivage en est cubique et facile à obtenir. Les formes les plus fréquentes de ces cristaux sont : l'octaèdre, le cube, le dodécaèdre rhombique. Ces cristaux sont quelquefois réunis ensemble jusqu'au nombre de vingt avec des combinaisons de formes différentes. Il se trouve aussi en masses granulaires. Le minerai se trouve quelquefois par masses carrées d'un grain fin ou dur, quelquefois impalpables, quelquefois fibreuses, sa dureté est de 2,5, sa densité 7,2 à 7,7. Cette mine possède l'éclat métallique. Sa couleur est d'un gris bleu, vrai gris de *plomb*; la surface des cristaux est quelquefois [illegible]. La cassure est à peine visible dans les cristaux à cause du clivage parfait. A la flamme du chalumeau, le minerai fond et laisse le *plomb* sous la forme d'un globule aussitôt que le soufre est évaporé.

La galène se trouve en grande abondance en Angleterre, en Sibérie, en Algérie, près du Cap de Bonne-Espérance, en Australie et dans plusieurs parties de l'Amérique du Nord. On la trouve par lits et par veines, en roches qui sont quelquefois cristallines; elle est souvent mélangée avec la blende, des pyrites de fer et de cuivre, du carbonate de *plomb* et d'autres minerais, dans une gangue de spath pesant ou de quartz. La galène se décompose souvent et donne lieu à la formation d'autres minerais de *plomb*.

Le protosulfure de *plomb* se produit artificiellement par plusieurs procédés différents. 1° On mélange du soufre à du *plomb* fondu à la température rouge. De petits morceaux de *plomb* prennent feu dans la vapeur de soufre, brûlent avec flamme et le protosulfure se dépose en globules à moitié fondu. 2° On obtient ce composé en faisant chauffer du protoxyde avec un excès de soufre. 3° Par l'action de l'acide sulfhydrique ou d'un sulfure alcalin sur l'oxyde ou les sels de *plomb*, etc.

Le sulfure de *plomb* obtenu par la fusion est d'un gris foncé, sa fracture est granulaire; celui qui est précipité par l'acide sulfhydrique est une poudre d'un brun noir et a, suivant Karsten, une densité de 7,5052 après la fusion. Le sulfure de *plomb* entre en fusion à la température rouge; si l'on élève le degré de chaleur, ce composé se volatilise; il se sublime sans se décomposer à l'abri de l'air.

Le sulfure de *plomb* brûle dans l'air, abandonne la plus grande partie de son soufre sous la forme d'anhydride sulfureux, tandis que le *plomb* métallique, qui compose environ la moitié du produit, et le sulfate de *plomb* restent. Le protosulfure et le protoxyde de *plomb* chauffés ensemble se décomposent mutuellement en perdant de l'anhydride sulfureux et en laissant le *plomb* métallique.

Le protosulfure chauffé dans la vapeur d'eau abandonne de l'acide sulfurique et laisse du *plomb* métallique. Quand on fait fondre du sulfure de *plomb* avec des carbonates alcalins, la moitié du *plomb* se sépare à l'état métallique; on pourrait l'extraire complètement en ajoutant du fer. Le protosulfure de *plomb* est insoluble dans les acides dilués, dans les alcalis caustiques et les sulfures alcalins. Bouilli avec de l'acide nitrique dilué, il se dissout graduellement comme nitrate avec évolution d'oxyde nitrique et séparation de soufre. Du sulfure bien divisé traité avec l'acide nitrique fumant est complètement converti en sulfate de *plomb*; mais si quelque partie du soufre reste non oxydée, une quantité correspondante de *plomb* est convertie en nitrate. Traité par de l'acide chlorhydrique concentré, il se convertit en chlorure de *plomb* avec évolution d'acide sulfhydrique. L'eau régale le convertit en chlorure et en sulfate de *plomb*. Le chlore le décompose lentement et forme avec lui du chlorure de *plomb* et du chlorure de soufre.

4° *Persulfure.* Une solution de sel de *plomb* mêlée avec du pentasulfure de potassium donne un précipité d'un beau rouge. Cette couleur s'efface rapidement et le liquide se résout en protosulfure et en soufre pur. On dit aussi que, sous l'influence de l'acide sulfhydrique, le peroxyde et le sesquioxyde de *plomb* forment des sulfures plus élevés; mais leur composition n'est pas connue.

— *Séléniures de plomb.* De très-petites quantités de sélénium combinées avec le *plomb* le rendent [illegible] et moins [illegible].

Le protoséléniure PbSe (anc. not. PbSe) se forme quand le *plomb* et le sélénium sont chauffés ensemble. La combinaison formée, il reste une masse grise et poreuse qui devient brillante comme de l'argent si on la polit. Si on le calcine dans un vase non fermé, le sélénium se dégage, puis une petite partie de séléniure de *plomb* s'évapore en fumée blanche, et il reste un résidu de sélénite basique de *plomb*. Lorsqu'on traite le séléniure de *plomb* par l'acide azotique, cet acide dissout le *plomb* et laisse du sélénium rouge qui, lorsqu'on chauffe le liquide, se dissout sous la forme d'acide sélenieux. Le séléniure de *plomb* se trouve aussi dans la nature, quelquefois pur, quelquefois mélangé avec des séléniures d'autres métaux, tels que le cobalt, le cuivre, le mercure et l'argent. On l'appelle clausthalite. On le rencontre par masses d'un grain uni, quelquefois en lames, avec un clivage cubique. Sa dureté égale 2,5 à 3; sa densité 7 à 8,8. Éclat métallique; couleur gris de *plomb*, quelquefois bleuâtre; variété cuivrée couleur faïence, raies foncées opaques, fracture granulaire et brillante. Devant le chalumeau, il exhale une forte odeur de radis noir et donne lieu à plusieurs réactions variées caractéristiques du sélénium.

Chauffé dans un tube, il donne un sublimé de sélénium. Plusieurs minéralogistes considèrent comme des variétés distinctes les séléniures de *plomb* qui contiennent d'autres métaux; mais il est préférable de les envisager comme de la clausthalite où une partie du *plomb* a été remplacée par du cuivre, de l'argent, etc.

La lehrbachite, qui est un séléniure de *plomb* et de mercure, est décrite comme ayant la couleur et la structure de la clausthalite; c'est peut-être un mélange de ce minéral et de séléniure de mercure. Au chalumeau, il produit une odeur de sélénium et donne du mercure et de la soude.

— *Phosphure de plomb.* On peut obtenir ce composé, soit en jetant du phosphore dans du *plomb* en fusion, soit en faisant calciner de la limaille de *plomb* avec un poids égal d'acide phosphorique cristallisé, soit en mélangeant du chlorure de *plomb* avec du phosphore. Le phosphure de *plomb* ne contient pas plus de 15 pour 100 de phosphore. Il a la couleur et l'aspect du *plomb*, se coupe facilement avec un couteau; mais si on le martèle il se sépare par lames. Exposé à l'air, il se ternit rapidement. Chauffé au chalumeau, il donne une flamme phosphorescente et un globule de *plomb*.

Du gaz hydrogène phosphoré dirigé pendant deux heures à travers une solution neutre d'acétate de *plomb* donne un précipité brun qui brûle devant le chalumeau avec une petite flamme phosphorée et forme de beaux cristaux de phosphate de *plomb*.

— III. SELS OXYGÉNÉS DE PLOMB. *Azotate de plomb* $PbAz^2O^6$ (anc. not. $PbOAzO^5$). On obtient ce sel en dissolvant de l'oxyde ou du carbonate de *plomb* ou même du *plomb* métallique dans l'acide azotique en excès. La solution saturée à chaud abandonne en se refroidissant des octaèdres réguliers, tantôt transparents, tantôt opaques et toujours anhydres. Ce sel se dissout dans 7 fois son poids d'eau froide. Il est beaucoup plus soluble à chaud. Il décrépite comme tous les azotates sur les charbons ardents. Calciné, il se décompose en oxyde de *plomb*, oxygène et hypoazotide.

Bouilli avec de l'oxyde de *plomb*, l'azotate de ce métal se transforme en un sel basique cristallisable, dont la formule est

$$\left.\begin{matrix}Pb''\\ AzO^2\\ H\end{matrix}\right\} O^2 \text{ (anc. not. } 2PbO.HOAzO^5).$$

Lorsqu'on fait bouillir l'azotate de *plomb* avec un plus grand excès de base, il se forme un azotate quadriplombique

$$\left(\left.\begin{matrix}Pb^{2''}\\ AzO^2\\ H\end{matrix}\right\} O^3\right)^2 + aq,$$

qui est insoluble et que l'ammoniaque détruit avec production d'hydrate de *plomb*.

— *Azotite de plomb*

Pb,Az^2O^4 (anc. not. $PbOAz^3O^3$).

On obtient un azotite polyplombique en faisant digérer du *plomb* dans une solution aqueuse du même métal; ce sel, traité par un courant d'anhydride carbonique, abandonne une partie de son *plomb* à l'état de carbonate, et il reste en solution un azotite neutre qui sert à préparer tous les autres azotites par double décomposition.

— *Aluminate de plomb ou plomb gomme*

$Al^2PbO^4 + 6H^2O$

(anc. not. $PbO^2Al^2O^3 + 6HO$).

Ce corps se trouve dans la nature.

— *Carbonate de plomb*

$CPbO^3$ (anc. not. $PlOCO^2$).

Le carbonate de *plomb* se rencontre à l'état natif; il se présente alors en beaux cristaux transparents et très-réfringents, isomorphes avec l'aragonite. Ce sel s'obtient par double décomposition au moyen d'un carbonate et d'un sel de *plomb* solubles. Le carbonate de *plomb* est connu dans le commerce sous le nom de céruse. V. ce mot.

La céruse est souvent falsifiée avec du sulfate de baryte ou de la craie. Pour reconnaître ces fraudes, on la traite par l'acide azotique, qui dissout les carbonates de chaux et de *plomb* et laisse le sulfate de baryte. On filtre et on cherche la chaux dans la liqueur filtrée en soumettant cette dernière à l'action d'un courant d'acide sulfhydrique qui enlève le *plomb*, filtrant de nouveau et précipitant la chaux au moyen de l'oxalate d'ammoniaque.

— *Chromates de plomb.* On obtient un chromate neutre

$Cr PbO^4$ (anc. not. $PbOCrO^3$)

en précipitant l'acétate neutre de *plomb* par le chromate neutre de potassium. C'est une poudre insoluble d'un beau jaune, qu'on utilise dans la peinture à l'huile et dans la fabrication des toiles peintes, sous le nom de *jaune de chrome*. La nuance de ce sel varie d'ailleurs avec la température et le degré de dilution des liqueurs où il prend naissance. On rencontre le chromate neutre de *plomb* dans la nature sous la forme de beaux cristaux prismatiques rouges, qui donnent une poussière jaunie.

On obtient un chromate dit *plombique*

Pb^2CrO^5 (anc. not. $2PbOCrO^3$)

en fondant du chromate neutre de *plomb* avec de l'azotate de potassium; il se dépose au fond du creuset de petits cristaux rouges, qu'on lave rapidement après les avoir séparés par décantation de l'azotate potassique fondu.

— *Phosphates de plomb.* On en connaît plusieurs. Lorsqu'on verse une solution de phosphate sodique ordinaire dans une dissolution d'azotate de *plomb*, il se forme un précipité blanc insoluble dans l'eau et soluble dans les acides ou les alcalis. Ce précipité répond à la formule

$P^2Pb^2H^2O^8$ (anc. not. $2PbO,HO,PhO^5$).

Il fond facilement au chalumeau en un globule jaune qui prend des facettes cristallines en se solidifiant, caractère dont on se sert

quelquefois pour distinguer les phosphates.

Le phosphate précédent, traité par l'ammoniaque, donne du phosphate d'ammoniaque et du phosphate basique de *plomb*

$P^2Pb^6O^8$ (anc. not. $3PbO, PbO^5$).

On rencontre ce même phosphate dans la nature combiné avec du chlorure de *plomb*. Il forme alors un minerai connu sous le nom de *plomb* phosphaté, cristallisé en prismes réguliers à six faces. Il présente une couleur jaune plus ou moins verdâtre et répond à la formule

$$(P^2Pb^3O^8)^3.PbCl^2$$

(anc. not. $3PbO,PbO^5 + PbCl$).

— *Silicates de plomb*. La litharge et l'anhydride silicique se combinent en toutes proportions et forment, après fusion, des matières vitreuses qui ont une teinte jaune quand elles renferment beaucoup d'oxyde de *plomb*. Ces silicates entrent dans la composition du cristal. V. VERRE.

— *Sulfate de plomb*. Le sulfate de *plomb* s'obtient lorsqu'on précipite un sel soluble de *plomb* par un sulfate soluble. On le prépare en grand, comme produit secondaire, dans les ateliers de teinture où l'on décompose l'acétate de *plomb* par le sulfate d'aluminium pour obtenir de l'acétate aluminique. Le sulfate de *plomb* est à peu près complètement insoluble dans l'eau, mais il se dissout notablement dans les liqueurs acides, surtout dans un excès d'acide sulfurique. Le sulfate de *plomb* est indécomposable par la chaleur. C'est le seul parmi les sulfates des métaux pesants qui jouisse de cette propriété. Le sulfate de *plomb* est facilement réduit par le charbon selon la quantité de charbon et la température; il se forme alors du protosulfure de *plomb* PbS, ou du sous-sulfure Pb^2S, ou du *plomb* métallique. En chauffant ensemble dans un creuset de terre des quantités équivalentes de sulfate et de protosulfure de *plomb*, on obtient de l'anhydride sulfureux et du *plomb* métallique. Le fer et le zinc décomposent le sulfate de *plomb* par voie humide; si l'on place un de ces métaux dans de l'eau légèrement acide tenant en suspension du sulfate de *plomb*, il se dépose du *plomb* métallique. Le sulfate de *plomb* est décomposé par les dissolutions bouillantes des carbonates alcalins et se transforme en carbonate de *plomb*. La réaction est encore plus facile par voie sèche.

— IV. PLOMB-ÉTHYLE. PLOMB-MÉTHYLE. On obtient ces corps en faisant réagir l'iodure d'éthyle ou l'iodure de méthyle sur un alliage de *plomb* et de sodium. Ils se produisent toutefois plus facilement lorsque l'on traite le chlorure de *plomb* par le zinc-éthyle ou le *plomb*-méthyle.

Les composés qui prennent naissance dans ces réactions ont pour formule $Pb(C^2H^5)^4$ et $Pb(CH^3)^4$ [anc. not. $Pb(C^2H^5)^2$ et $Pb(CH^3)^2$].

FORMULES ATOMIQUES.

$$2Pb''Cl^2 + \begin{matrix} 2[Zn''(C^2H^5)^2] \\ \text{ou} \\ 2[Zn''(CH^3)^2] \end{matrix}$$

Chlorure de plomb. Zinc-éthyle ou Zinc-méthyle.

$$= 2ZnCl^2 + Pb + \begin{matrix} Pb(C^2H^5)^4 \\ \text{ou} \\ Pb(CH^3)^4 \end{matrix}$$

Chlorure de zinc. *Plomb.* Plomb-éthyle ou plomb-méthyle.

FORMULES ÉQUIVALENTES.

$$2PbCl + \begin{matrix} 2ZnC^4H^5 \\ \text{ou} \\ 2ZnC^2H^3 \end{matrix}$$

Chlorure de plomb. Zinc-éthyle ou zinc-méthyle.

$$= 2ZnCl + Pb + \begin{matrix} Pb(C^4H^5)^2 \\ \text{ou} \\ Pb(C^2H^3)^2 \end{matrix}$$

Chlorure de zinc. *Plomb.* Plomb-éthyle ou plomb-méthyle.

Le *plomb*-éthyle et le *plomb*-méthyle sont des composés saturés; mais, lorsqu'on les chauffe avec de l'acide chlorhydrique ou avec de l'iode, ils perdent [illegible] d'éthyle, soit une molécule de méthyle à l'état d'iodure ou d'hydrure, et il se forme des corps nouveaux répondant aux formules

$Pb(C^2H^5)^3I$,
$Pb(C^2H^5)^3Cl$,
$Pb(CH^3)^3I$,
$Pb(CH^3)^3Cl$

(anc. not. $Pb(C^4H^5)^3I$, $Pb(C^2H^3)I$;
$Pb(C^4H^5)^2$, $Pb(C^4H^5)Cl$;
$Pb(C^2H^3)^2I$,
$Pb(C^2H^3)^2$, PbC^2H^3I).

FORMULES ATOMIQUES.

$$Pb(C^2H^5)^4 + I^2 = C^2H^5I + Pb(C^2H^5)^3I$$

Plomb-éthyle. Iode. Iodure d'éthyle. Iodure de plomb-triéthyle.

FORMULES ÉQUIVALENTES.

$$2[Pb(C^2H^3)^2] + HCl$$

Plomb-méthyle. Acide chlorhydrique.

$$= C^2H^3H + Pb(C^2H^3)^2Pb(C^2H^3)Cl$$

Hydrure de méthyle. Chlorure de plomb-triméthyle.

L'existence des composés éthylés et méthylés du *plomb* prouve la tétratomicité de ce métal.

— V. TECHNOLOGIE. *Alliages de plomb*. Le *plomb* forme des alliages avec plusieurs métaux par la simple fusion. Plusieurs de ces alliages sont des composés chimiques définis qui produisent des mélanges mécaniques quand on les fait fondre avec un excès de l'un des deux métaux constituants. Ce fait a donné lieu à une opération métallurgique appelée liquation.

1. *Avec l'antimoine*. Le *plomb* s'allie de lui-même avec l'antimoine. Cet alliage le rend plus dur et plus facile à oxyder.

L'action caractéristique de l'antimoine est de rendre l'alliage plus fusible et en même temps plus dur que l'un ou l'autre métal.

Un alliage par parties égales de ces deux métaux est poreux et fragile; 2 parties d'antimoine pour 1 partie de *plomb* donnent un alliage très-dur, susceptible d'être poli et généralement employé pour faire des clefs et des instruments à vent. 3 et même 4 parties d'antimoine, toujours pour 1 partie de *plomb*, produisent un alliage dur, mais malléable.

C'est un alliage de *plomb* et d'antimoine, auquel on ajoute quelquefois un peu de zinc, qui est employé pour les caractères d'imprimerie; quelques fondeurs de caractères ajoutent 3 1/4 parties d'étain, mais ce n'est que pour les clichés.

Quand cet alliage est chauffé à l'air, l'antimoine s'oxyde plus rapidement que le *plomb* et à une température moins élevée, mais l'oxyde obtenu contient toujours de l'oxyde de *plomb*.

Des roues destinées à user le verre à l'émeri et certains instruments dont les lapidaires se servent pour écraser les pierres sont faits avec un alliage d'antimoine et de *plomb*.

M. Jas. Nasmyth a eu l'idée d'employer du *plomb* pour reproduire des ouvrages d'art. Il ajoute au métal 5 pour 100 d'antimoine et cet alliage, très-dur, a en outre l'avantage de se mouler sur les formes les plus délicates.

Un alliage analysé par Karsten, et correspondant à la formule Pb^4Sb a été trouvé sur le foyer d'un fourneau ayant servi à la fonte des minerais.

2. *Avec l'arsenic*. La présence de cette substance rend le *plomb* fragile, très-fusible et lui donne une couleur blanchâtre. L'application de la chaleur expulse une portion de l'arsenic, mais le reste résiste à la température la plus élevée.

C'est avec cet alliage que l'on fond les projectiles de guerre : 18 kilogr. 144 d'arsenic métallique mêlé à 1,016 kilogr. 04 de *plomb*.

On le trouve à l'état naturel à Clausthal, dans le Harz.

3. *Avec le bismuth*. Ce métal s'unit au *plomb* avec condensation et dans toutes les proportions. Parmi ces alliages, quelques-uns sont plus malléables que le *plomb*, mais la malléabilité diminue aussitôt que la quantité de bismuth égale celle du *plomb*.

Ces alliages n'ont pas d'applications spéciales dans les arts ni dans l'industrie, mais ils sont employés pour falsifier le mercure. Un alliage de 1 partie de *plomb*, 1 partie de bismuth et 3 parties de mercure est un véritable amalgame assez fluide pour passer à travers une peau de chamois. Pour distinguer tout de suite le mercure [illegible] falsifié, il faut verser le produit sur une surface unie; le mercure, en pareil cas, se réunit en une masse, tandis que l'alliage n'a pas cette propriété.

Un amalgame de 2 parties de bismuth, 4 parties de *plomb* et 1 partie de mercure est solide à froid, mais il fond très-facilement.

Le *plomb* et le bismuth sont associés à l'état naturel dans le minerai appelé *kobellite*.

4. *Avec le bismuth et l'antimoine*. Quand on ajoute à un alliage de *plomb* et de bismuth une quantité d'antimoine égale au bismuth, on obtient un métal qui se dilate en se refroidissant.

5. *Avec le chrome*. L'alliage qui contient [illegible] partie de chrome est [illegible], d'une couleur gris cendré. On peut le séparer en feuilles minces très-fragiles.

6. *Avec le cuivre*. Les alliages de *plomb* et de cuivre sont difficiles à préparer et à conserver à une température élevée. [illegible] chauffe presque au rouge, et l'alliage rapidement [illegible]. [illegible] commencement de désunion entre les éléments. [illegible] reste sous la forme d'une masse poreuse. Le [illegible] et on peut ainsi le séparer facilement.

De petites quantités de *plomb* [illegible] la [illegible] contenant 0,1 pour 100 de *plomb* peut être employé [illegible]

7. *Avec le manganèse*. Quand un mélange de 892 parties de protoxyde de manganèse et 2,789 parties de litharge est chauffé avec un peu de charbon dans un creuset brasqué, il se forme un alliage homogène, compacte et ductile, qui peut être roulé en petites feuilles minces et brillantes.

8. *Avec le mercure*. Ce métal s'allie facilement avec le *plomb*, soit qu'on l'introduise dans du *plomb* fondu, soit qu'on triture le mercure avec de la limaille de *plomb*.

L'amalgame est d'un blanc brillant, reste liquide même avec 33 pour 100 de *plomb* et [illegible] les peut cristalliser, et un morceau de *plomb* plongé dans cet amalgame se couvre de cristaux.

L'amalgame a une densité plus considérable que celle du *plomb* et du mercure; cela [illegible] combinaison.

Une dose de 0,0002 à 0,00025 de *plomb* améliore le mercure que l'on emploie pour les thermomètres et les baromètres, en ce qu'il l'empêche de former des globules sur la surface convexe du verre.

9. *Avec le mercure et l'antimoine*. Wetterstedt a découvert qu'une petite quantité de mercure ajoutée à un alliage de *plomb* et d'antimoine empêche l'oxydation d'avoir lieu. Il a proposé d'employer ce triple alliage pour doubler les vaisseaux.

10. *Avec le potassium et le sodium*. Les alliages du *plomb* avec ces métaux se produisent quand un flux alcalin réducteur est fondu avec de l'oxyde de *plomb*. Ces alliages peuvent aussi se préparer directement; celui qui contient 0,25 pour 100 de potassium est cassant et d'une cassure granulaire; un alliage semblable avec le sodium est bleuâtre et malléable. Ces alliages distillés avec les iodures éthyle et méthyle donnent les composés éthylés et méthylés du *plomb*.

11. *Avec l'étain*. Le *plomb* peut être allié avec l'étain dans toutes les proportions.

Le *plomb*, si mou par lui-même, a la propriété singulière d'augmenter la dureté de l'étain; il le rend en outre plus foncé, lui donne une fracture granulaire et le débarrasse du son particulier et criard qu'il possède.

Les alliages de *plomb* et d'étain se reconnaissent par la facilité avec laquelle ils brûlent et se calcinent. Les alliages de 4 ou 5 parties de *plomb* avec 1 partie d'étain brûlent comme du charbon à la chaleur rouge. La combustion continue même à une température inférieure et il se forme des excroissances en choux-fleurs. Cette action paraît être due à l'affinité qui existe entre les deux oxydes.

La composition des soudures employées par les plombiers varie beaucoup; il y en a trois principales. La belle soudure, qui contient 2 parties d'étain et 1 partie de *plomb*; la soudure ordinaire, qui contient les deux métaux en parties égales, et la soudure commune, composée de 2 parties de *plomb* et de 1 partie d'étain.

La potée d'étain est un autre alliage. Les [illegible] la vaisselle, les pots et les couverts d'auberge et de marchand de vin. Le commerce de cet alliage est très-important. La potée d'étain ordinaire est composée de [illegible] de *plomb* et de [illegible] d'étain. D'autres métaux, tels que le cuivre, le zinc et l'antimoine, y sont quelquefois ajoutés.

Les assiettes et les plats se font au marteau, tandis que les cuillers et les mesures se fondent. On se sert aussi de potée d'étain en [illegible] pour graver de la musique. Les lapidaires, les joailliers et les horlogers s'en servent pour polir.

L'étain paralyse l'action nuisible du *plomb*, qui peut, grâce à cet alliage, être employé à des usages domestiques. Dans un alliage de 3 parties de *plomb* pour 1 partie d'étain, Proust et d'autres chimistes ont reconnu que le vinaigre [illegible] cependant Vauquelin a montré que, pour les [illegible] 17 et 18 [illegible]. Un alliage de 3 parties de *plomb* et de 5 parties d'étain sert [illegible].

Les [illegible] sont faits avec un alliage de 18 parties de *plomb* pour 29 parties [illegible] ensuite l'enlever sans difficulté. Une lentille [illegible].

Les alliages de *plomb* et d'étain sont aussi employés pour des injections anatomiques.

12. [illegible] ternaires sont bien connus sous le nom d'al[illegible].

Quelle que [illegible]

[illegible] nombre presque égal d'atomes de chaque métal. [illegible] et 57,68 de bismuth.

Le point de fusion de cet alliage est élevé [illegible] on élève la température jusqu'à 56°, le [illegible] à 99,13 [illegible] et du bismuth, ait pour propriété d'élever le point de fusion du mélange.

On emploie cet alliage pour [illegible] et les bas-reliefs. On s'en sert aussi pour prendre des empreintes et pour faire des [illegible]. Le premier est composé de parties égales de *plomb*, d'étain, d'antimoine et de bismuth; l'autre, de 1 partie d'antimoine, 1 partie de *plomb*, 1 partie de bismuth et 9 parties d'étain. Ces deux métaux sont employés pour faire des théières et des pots au lait, des cuillers, etc.

On obtient un alliage meilleur et plus sûr en [illegible] 5 parties d'antimoine et 5 parties de cuivre jaune pour le durcir.

13. [illegible] composent l'alliage précédent rend le mélange [illegible] velles propriétés.

[illegible] ble à celui de Newton, auquel on ajoute du mercure, fond à 45°. Cet [illegible] game est surtout utile pour les préparations anatomiques.

L'intérieur des tubes en verre des globes [illegible] prépare ainsi des objets d'une grande beauté.

Le meilleur amalgame est composé de 1 partie de *plomb*, [illegible] de bismuth et 10 parties de mercure. On fond [illegible] puis on ajoute après le mercure.

14. [illegible] ces métaux était employé par les Romains [illegible] vieilles monnaies, le *plomb* paraît avoir été l'une des matières constituantes importantes.

15. *Avec le zinc*. [illegible] plus dur et plus susceptible d'être poli, sans [illegible] ensemble ces deux métaux dans toutes les [illegible] sés à la chaleur blanche. Le zinc se volatilise [illegible] et la ténacité de ce métal.

[illegible] un alliage qui fond dans l'eau bouillante.

[illegible]

— VI. [illegible] environnées d'une incrustation [illegible] oxyde [illegible]

— [illegible]

[illegible] on peut aussi peser le *plomb* [illegible] pour convertir le [illegible] on le fera calciner ou on le [illegible], ou carbonate, ou [illegible] sur un filtre taré.

— *Méthodes volumétriques.* Plusieurs procédés [illegible] proposés, mais le plus grand nombre [illegible] que des résultats approximatifs; cependant le procédé suivant, donné par Hempel, a l'avantage d'être simple et de présenter une double vérification.

On précipite le *plomb* par un volume connu d'une solution titrée d'acide oxalique, en ayant soin d'employer un excès de ce réactif. On neutralise ensuite le liquide par l'ammoniaque et on recueille le précipité sur un filtre. La proportion de l'acide oxalique contenue dans la liqueur filtrée est ensuite déterminée au moyen d'une solution titrée de permanganate de potassium. En déduisant cette quantité du poids total employé, on a, par différence, l'acide oxalique combiné avec le *plomb* et l'on peut, par suite, calculer facilement combien de *plomb* contenait la matière analysée. On peut vérifier ces résultats, soit en décomposant de l'oxalate de *plomb* par l'acide sulfurique (cet acide met en liberté l'acide oxalique, que l'on peut doser au moyen d'une solution de permanganate), soit en brûlant et pesant le précipité.

— *Séparation du plomb d'avec les autres métaux.* Si le *plomb* est mêlé seulement avec des métaux non précipitables par l'acide sulfhydrique, on le précipite complètement [illegible] d'un courant de ce gaz, après avoir légèrement acidifié sa solution. Le précipité est ensuite oxydé dans une capsule [illegible], au moyen de l'acide nitrique fumant, après qu'on a eu soin de le séparer du filtre, que l'on brûle, et dont on ajoute les cendres au précipité. Il se forme ainsi un mélange d'azotate et de sulfate de *plomb;* on le convertit complètement en sulfate au moyen de l'acide sulfurique, et on achève le dosage comme il a été dit plus haut.

Si le *plomb* renfermait de l'or, du platine, de l'arsenic, de l'étain ou de l'antimoine, ces corps se précipiteraient avec lui à l'état de sulfures. On les éliminerait alors en faisant digérer le précipité avec du sulfure d'ammonium contenant un excès de soufre. Si, après ce traitement, le sulfure de *plomb* était encore mêlé avec des sulfures d'argent, de mercure, de bismuth, de cadmium et de cuivre, on séparerait ces corps par l'une des méthodes suivantes :

S'il n'y a pas de bismuth, la solution qui contient les divers métaux est mêlée avec du carbonate sodique, le précipité est mis en digestion avec du cyanure potassique, qui dissout [illegible] à l'exception du carbonate de *plomb*.

S'il y a du bismuth, du mercure, du cadmium et pas d'argent, on évapore avec un excès d'acide sulfurique, jusqu'à ce qu'on voie [illegible] des fumées blanches; on laisse refroidir, on étend d'eau la liqueur et l'on filtre. Il reste sur le filtre du sulfate de *plomb* qu'on lave avec de l'eau acidulée et alcoolisée.

— Minér. Le *plomb* est un des métaux les plus anciennement connus et employés. La facilité avec laquelle on peut l'extraire à l'état plus ou moins pur de ses diverses combinaisons est une des causes qui ont amené sa découverte. Celle-ci se perd dans la nuit des temps. Ce métal est très-répandu sur notre globe. Il s'y présente très-rarement à l'état natif; toutefois, on en a trouvé quelques grains enfermés dans une lave trouvée à Malte et protégée ainsi contre les agents extérieurs, qui l'attaquent avec une grande rapidité. C'est à l'état d'oxyde et surtout de sulfure [illegible] le *plomb* se rencontre dans la nature. On l'y trouve aussi, mais en petite [illegible] à l'état de carbonates, phosphates ou sulfates. Pour donner une idée exacte de la proportion dans laquelle sont [illegible] substances plombifères, il nous suffira de dire que la galène, ou sulfure de *plomb*, fournit les 99 centièmes du *plomb* métallique employé dans l'industrie. On voit par là quelle est l'importance de ce minerai. Les mines de *plomb* se trouvent disséminées sur toute la surface du globe, et il [illegible] qu'il en existait des gisements en Amérique et en Asie; toutefois, c'est en Europe que se trouvent les sources de production les plus importantes. Les mines les plus riches sont en Saxe, en Angleterre et en France. La Russie, le Piémont, l'Italie et l'Espagne en exploitent également quelques-[illegible] riches.

Le [illegible] souvent allié à l'argent dans des proportions assez importantes pour qu'il puisse être lucratif de séparer ces [illegible] Les mines de *plomb* des États-Unis, et notamment celles [illegible]

— [illegible] DU PLOMB. [illegible]

[illegible] habituellement mélangés à des gangues pierreuses ou métalliques; parmi ces dernières, on distingue la blende et la pyrite de fer, la pyrite de cuivre et la pyrite arsenicale, plus rarement des composés contenant des sulfures d'arsenic et d'antimoine. Parmi les gangues pierreuses, on rencontre surtout du quartz et de la baryte sulfatée, avec du spath-fluor dans beaucoup de cas.

L'expérience montre qu'il ne faut pas traiter des minerais contenant moins de 25 à 30 pour 100 de *plomb*, sauf le cas de minerai argentifère. On commence par les séparer mécaniquement des parties étrangères.

Pour le traitement métallurgique de la galène, on emploie cinq méthodes différentes : méthode au bas foyer; méthode par grillage et réaction; méthode par grillage et réduction; par précipitation; méthode mixte. On obtient du *plomb* marchand que l'on raffine ou du *plomb* d'œuvre que l'on commence par désargenter.

— *Méthode au bas foyer* (écossais ou américain). Elle est fondée sur l'action simultanée de l'air et du charbon, à chaud, sur le sulfure de *plomb*, qu'on transforme directement en *plomb* et acide sulfureux, après avoir aggloméré préalablement les minerais pulvérulents. Cette méthode ne s'applique qu'aux minerais riches, et non quartzeux. Ce procédé, parti du nord de l'Angleterre, sous le nom de *procédé écossais*, est revenu un peu perfectionné d'Amérique, sous le nom de *procédé américain*. En Angleterre, on se sert d'un bas foyer en fonte. On remplit le bassin inférieur de *plomb* sur une hauteur de 0m,05 ou 0m,06; par-dessus, on met le minerai et on charge de combustible, bois ou tourbe : ce dernier est recouvert d'une couche de 10 à 20 kilogr. de minerai. On marche avec un faible courant d'air et une température telle que le minerai ne soit jamais complètement incandescent; en avant on a établi un petit mur de tourbe. Au bout de quelque temps, on démolit le petit mur, on attire la masse sur une plate-forme disposée en avant. Le sous-sulfure de *plomb*, en se refroidissant, laisse partir une partie du *plomb* métallique; on remet du minerai frais avec le résidu, on rejette dans le foyer, et ainsi de suite. Le *plomb* est reçu dans un petit bassin extérieur, que l'on peut chauffer à l'aide d'une grille. On passe ainsi par heure, en moyenne, 120 kilogr. de minerai. La seule différence entre le foyer écossais et le foyer américain est que, pour éviter l'échauffement de la fonte, ce dernier est composé de plaques de fonte doubles, entre lesquelles circule un courant d'air; il serait plus simple et préférable d'avoir un foyer entouré d'une caisse à eau, comme dans les foyers de finerie pour fer.

— *Méthode par grillage et réaction.* Elle est fondée sur la décomposition du sulfure par le sulfate que produit le grillage. Selon la proportion relative des deux composés, on obtient du *plomb* métallique seul, mêlé d'oxyde ou de sulfure. On ne peut traiter ainsi que des minerais tenant au moins 55 pour 100 de *plomb* et au plus 4 pour 100 de quartz. La méthode offre trois modifications principales :

Le *procédé carinthien* est caractérisé par une marche lente, à basse température. Il donne du *plomb* pur et un déchet peu considérable. Le four a sa sole inclinée du fond vers la partie antérieure. Le fourneau est en maçonnerie ordinaire, la sole en argile demi-réfractaire, avec une couche supérieure de matières plombeuses pour prévenir les pertes par infiltration. Le travail peut se diviser en trois périodes : grillage, réaction et ressuage, qui se fait seulement toutes les deux opérations. Pour griller, il suffit d'exposer la matière en couches minces au contact de l'air. Quand la charge de 210 kilogr., sur une épaisseur de 0m,02 ou 0m,03, est étalée, on place à l'entrée quelques bûches de bois, qui s'enflamment peu à peu. Le minerai se couvre d'une couche de sulfate de *plomb;* on râble, et peu à peu cette couche épaissit. Quand on juge le grillage à point, on procède à la réaction ; pour cela, on met la masse en tas et on donne un coup de feu plus violent; du *plomb* métallurgique s'écoule dans un bassin disposé à l'extérieur; on procède ainsi, par une série de grillages et de coups de feu, pour obtenir tout le *plomb*. Ces deux premières périodes, grillage et réaction, durent chacune de quatre à cinq heures. Après deux opérations, on a obtenu 160 kilogr. de crasses riches, que l'on soumet au ressuage, on jette de la braise incandescente, on ferme la porte avec des bois et on chauffe avec force; le charbon, reagissant sur l'oxyde de *plomb*, donne du *plomb* qui s'écoule et que l'on reçoit généralement à part. On grille la partie sulfurée qui reste et on donne un nouveau coup de feu, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne s'écoule plus de *plomb*. Le ressuage dure cinq heures en moyenne. On profite de la première heure du ressuage pour refondre le *plomb* obtenu dans les deux premières périodes; c'est un véritable affinage par liquation, le *plomb* ressué est refondu à part. Un des inconvénients de ce procédé est la grande consommation en combustible qu'amène la dernière partie de l'opération.

Le *procédé breton* est caractérisé par une marche plus rapide, avec un déchet plus considérable et une consommation moins élevée. Dans cette méthode, on emploie le four double d'Albertville. Il a deux cheminées avec un rampant chacune; la sole de grillage est à peu près plane, avec une légère pente d'arrière en avant et une autre dans le sens du grand axe; en dessous est le trou de coulée. Le bassin se relie à la sole par une courbure continue. La sole est en argile battue, recouverte de matières plombeuses. Une disposition particulière permet de sécher préalablement le minerai en empruntant la chaleur de l'appareil mis en train. Le grillage s'opère dans la partie la plus grande et la plus éloignée de la chauffe; la réaction dans l'autre partie. On ne fait pas généralement de ressuage. Le grillage dure sept heures et se fait à une température de 500° à 600°; le minerai est poussé ensuite sur la sole de réaction, lorsque la température s'est suffisamment abaissée pour qu'il n'y ait pas fusion. Quand, pendant le traitement, les mattes deviennent trop fluides, on y remédie par des injections de charbon ou de chaux.

Le *procédé anglais* est caractérisé par une marche encore plus rapide, un rendement moindre et une faible consommation. Le *plomb* obtenu est impur. Le fourneau diffère du four breton en ce qu'il possède un plus grand nombre de portes, est simple et offre un rétrécissement du côté opposé à la chauffe, pour rendre la température plus uniforme. Il y a d'abord une première période de grillage, qui dure de deux à trois heures, puis on procède par séries alternatives de coups de feu et de grillages; on a plus de perte par volatilisation. En Silésie, on emploie les mêmes fours, mais un peu plus grands. En Belgique, on se sert de fours doubles à deux grilles avec deux bassins, l'un intérieur et l'autre extérieur.

Cette méthode par grillage et réaction est encore employée sur la côte S.-O. de l'Espagne, dans un fourneau très-simple et alimenté par des broussailles (spartes), le seul combustible du pays. La chauffe est simplement un conduit horizontal, pourvu d'un cendrier, ou conduit transversal destiné à l'introduction de l'air. Dans le Derbyshire, on traite par cette méthode des minerais pauvres, mais à gangues fusibles, dans un réverbère muni de deux trous de coulée, l'un pour le plomb, l'autre pour les scories.

— *Méthode par grillage et réduction.* Dans cette méthode, on transforme le sulfure de *plomb*, par grillage, en oxyde et sous-silicate, puis on réduit l'oxyde par le charbon. Elle convient dans deux cas très-différents : pour des minerais quartzeux, impurs, argentifères, mais peu blendeux, et pour des minerais très-pyriteux et cuivreux, pauvres en *plomb*.

Minerais siliceux. Le grillage se fait dans de grands fours à réverbère rectangulaires, munis, en général, de portes d'un seul côté, et dans lesquels on fait voyager chaque charge du bout du fourneau auprès de la grille. La sole est en brique, recouverte quelquefois d'une seconde en argile battue. L'épaisseur de la couche de minerai ne doit pas dépasser 0m,05 à 0m,06, et il faut arriver à une température qui produise tout au moins un ramollissement de la matière; si on va jusqu'à la fusion, on arrive alors jusqu'à l'élimination complète du soufre, mais en obtenant du silicate de *plomb* très-difficile à réduire. La réduction s'opère dans un four à cuve de 2 à 3 mètres de hauteur, assez haut pour que la réduction ait lieu, mais assez bas pour qu'il y ait entraînement de vapeurs plombeuses par le gueulard, et possédant un creuset intérieur avec deux trous de coulée pour l'écoulement alternatif du *plomb* et des scories. On a souvent laissé le gueulard libre, ce qui occasionne des pertes : aussi, à la Pise, le fourneau est terminé par une plaque en fonte, dans laquelle est fixé un cylindre en tôle, ouvert aux deux bouts et constamment rempli de matière; les gaz s'en vont par une ouverture entre le cylindre et le fourneau et descendent par un conduit dans les galeries souterraines qui conduisent aux chambres de comburation, lesquelles servent à retenir et condenser les vapeurs plombeuses entraînées. On compose le lit de fusion de manière à obtenir autant que possible des silicates à 25 pour 100 de silice; on accumule dans le chargement le minerai du côté de la tuyère et le combustible du côté de la poitrine. On doit marcher aussi rapidement que possible pour faire passer le zinc du minerai dans les scories, en évitant la réduction de l'oxyde de ce métal sans pouvoir l'empêcher complétement; on obtient du *plomb* d'œuvre, des mattes et des scories, quelquefois un arséniure de cobalt et de nickel. Les campagnes ne sont pas très-longues à cause de la puissance corrosive des scories, qui attaquent les parois du fourneau : c'est pour la combattre que, à la Pise, le four est formé de quatre plaques de fonte, séparées par une maçonnerie de brique et entourées de godets dans lesquels circule constamment de l'eau froide, sur une hauteur d'un mètre environ ; le reste est bâti en brique et le haut seulement enveloppé d'une plaque de tôle pour la prise de gaz.

En Espagne, pour des minerais très-fusibles, on emploie des fours castillans ou petits fours à cuve sans tuyère, mis en communication avec une grande cheminée pour activer le tirage, et dans lesquels on injecte de l'air par des soufflets. C'est aussi dans de petits fours à cuve que l'on traite par réduction les crasses riches, silicates ou oxysulfures provenant du traitement par grillage et réaction.

Minerais pyriteux. Pour les minerais pyriteux, le grillage se fait en tas et dans des cases en plein air. Au Harz, la réduction s'opère dans un four à cuve de 2m,50 de hauteur. En face de la tuyère se trouvent deux plaques de schiste formant assiette, sur lesquelles le zinc vient s'accumuler. On charge le minerai du côté de la tuyere et le combustible du côté opposé. Le *plomb* se réduit et va dans le creuset; une portion de l'oxyde de fer se transforme en sulfure et passe dans les mattes, une autre donne des scories protosilicatées; quant au zinc, une partie se condense à l'état métallique sur l'assiette à zinc, une autre traverse le fourneau et se transforme de nouveau en oxyde ou en sulfure pour constituer le long des parois ce qu'on appelle des *cadmies*. On obtient ainsi du *plomb* d'œuvre, des mattes que l'on refond plusieurs fois avec de la litharge, des cadmies et des scories. On a eu soin dans le lit de fusion d'ajouter un fondant siliceux.

— *Méthode par précipitation.* On transforme le sulfure de *plomb* par le fer en *plomb* et en sulfure de fer. Cette méthode s'applique aux minerais riches ou pauvres, peu argentifères, non blendeux ni pyriteux, à gangue de quartz. L'opération peut se faire au four à réverbère ou au four à cuve. Le four à réverbère ou four viennois que l'on emploie ressemble beaucoup au fourneau carinthien et est disposé de façon à éviter autant que possible l'oxydation par l'introduction de l'air. Mais il est assez mal construit; car une partie du fer s'oxyde au lieu de réagir sur le *plomb*, ce qui oblige à augmenter démesurément la proportion de fer nécessaire à la réduction du *plomb;* il en faut le double. Aussi est-il généralement abandonné. La sole est en argile battue avec une couche de matières plombeuses pauvres; il y a une seule porte à l'extrémité, et le *plomb* formé est reçu dans un petit bassin extérieur. Le four à cuve est de beaucoup préférable et donne même une consommation de fonte inférieure à la quantité théoriquement nécessaire, parce qu'une partie du zinc du minerai se trouve réduite et contribue à la précipitation du *plomb*. Si le minerai contient de l'arsenic, il passe dans les mattes à l'état d'arséniure de fer et augmente la consommation; le cuivre passe en entier dans les mattes; l'argent est en grande partie précipité avec le *plomb*. L'inconvénient de cette méthode est qu'il faut retraiter les mattes en ajoutant de la litharge si elles renferment du *plomb* et de l'argent. On repasse aussi les crasses blanches provenant du traitement par grillage et réaction. Il faut autant que possible chercher à remplacer le fer par des matières ferrugineuses oxydées; on y parvient, au Harz, avec des fourneaux à ouvrages étroits, munis de tuyères et caisses à eau.

— *Méthode mixte par grillage et précipitation.* On élimine le soufre en partie par voie de grillage, et en partie par des matières ferrugineuses. C'est une méthode très-coûteuse, qu'on ne devrait appliquer qu'aux minerais blendeux non pyriteux, plus ou moins impurs, à gangue de quartz. Le grillage se fait dans des fours à réverbère ordinaires ou allongés, et la réduction dans des fours à cuve de 5 à 6 mètres environ de hauteur, ayant, à Pzibram (Bohême), une portion rétrécie de 4 mètres environ de hauteur, à partir du gueulard. A Pongibaud (France), on emploie un four castillan avec un gueulard ouvert; mais on a une perte en *plomb* de 25 pour 100. A Stolberg, on a un fourneau cylindrique de 4 mètres de hauteur. Par la méthode mixte, le *plomb* obtenu est généralement impur; il renferme du zinc, du fer, du soufre, un peu de mattes, de l'antimoine et de l'arsenic; on le soumet à l'affinage.

— II. AFFINAGE DU PLOMB. Cette opération se fait dans un four de coupellation dont nous parlerons plus loin, ou mieux dans un four à réverbère spécial possédant deux tuyeres près du pont. On s'arrête quand on arrive à obtenir des litharges jaunes. On fait quelquefois aussi un affinage par liquation pour des *plombs* renfermant seulement du fer et du cuivre; mais il est peu usité.

— III. DÉSARGENTATION DU PLOMB D'ŒUVRE. On connaît trois grandes méthodes pour enlever au *plomb* d'œuvre l'argent qu'il renferme : la coupellation, le pattinsonage et l'emploi du zinc.

— *Coupellation.* Le principe consiste à transformer le *plomb* en oxyde de *plomb*, que l'on enlève au fur et à mesure, en laissant de côté le gâteau d'argent. Il y a deux modes de coupellation : la coupellation allemande et la coupellation anglaise.

Coupellation allemande. La première condition est de battre assez bien la sole pour qu'elle ne soit pas perméable. Dans la coupellation allemande, on a une sole fixe et un chapeau mobile. Le fourneau est un four à réverbère presque circulaire, possédant d'un côté deux tuyères et de l'autre un trou appelé voie de la litharge, et une ouverture pour la flamme. La coupellation se fait au bois et il n'y a pas de cheminée proprement

dite. Le four est construit pour traiter 5,000 kilogr. à 7,000 kilogr. à la fois; mais on peut aller jusqu'à 20,000 kilogr., en procédant par filage, c'est-à-dire en mettant la charge à plusieurs reprises. La sole, faite avec de la chaux et 15 ou 20 pour 100 d'argile, est battue uniformément avec des fouloirs en fonte chauffés et porte au fond un petit bassin entaillé pour recevoir l'argent. Cela fait, on abaisse le chapeau ou voûte mobile, après avoir mis la charge. Il est composé de deux manières : on a une carcasse en fer remplie d'argile maintenue adhérente au moyen de clous perdus et recourbés, ou bien on forme une véritable voûte en briques retenues par un cerceau en fer. On allume et on chauffe d'abord graduellement pendant trois ou quatre heures pour arriver à la fusion sans donner le vent; il se forme des crasses de sous-oxyde de *plomb* et de métaux étrangers, que l'on retire avec un râble par la porte à litharge. On donne alors le vent en plaçant au bout des tuyères un petit disque de fer appelé *papillon*, pour le forcer à frapper presque normalement la surface du bain métallique. Celui-ci se recouvre peu à peu de crasses plus ou moins pâteuses, de litharges impures qu'on fait couler en entaillant légèrement la sole avec une petite scie métallique et au fur et à mesure que le niveau s'abaisse. Quand leur aspect a changé, on ferme l'écoulement avec une pelote d'argile et on nettoie les parois du fourneau; puis on laisse l'écoulement recommencer : on a les litharges jaunâtres; c'est à ce moment qu'on pratique le filage, s'il y a lieu. Peu à peu, le bain finit par ne plus occuper que le bassin central; on élève la température et on voit une lumière brillante, l'éclair, qui indique que l'argent n'est pas encore pur. Néanmoins, on s'arrête là; on jette de l'eau pour empêcher le rochage, on enlève le chapeau et on retire le gâteau d'argent, que l'on raffine. On retire les fonds de coupelle, c'est-à-dire de la partie supérieure de la sole qui est imprégnée de *plomb*, et on refait la sole pour recommencer une nouvelle opération.

Coupellation anglaise. Dans la coupellation anglaise, la sole est mobile et on opère toujours par filage. La sole est en marne que l'on bat fortement en ménageant un bassin; puis on l'introduit horizontalement dans le four, entre un cadre en fer et des marâtres placées en dessous; on serre le tout avec des cales en bois et on allume le feu pour ne commencer l'opération qu'au moment où le four est rouge. Latéralement est une petite chaudière où l'on fond le *plomb* d'œuvre; puis on le décrasse et on l'amène par une rigole sur la coupelle. Il se produit immédiatement de la litharge impure et verdâtre; on passe sans s'arrêter 4 à 5 tonnes de *plomb* et on laisse à la fin l'oxyde de *plomb* absorbé par la coupelle dans une première opération dite coupellation pauvre. On fait alors sur le résidu obtenu une coupellation riche avec une coupelle neuve, qui pourra servir pour une série de coupellations pauvres.

— *Révivification de la litharge*. Elle consiste à transformer les litharges obtenues en *plomb* métallique; pour cela, on se sert de charbon comme agent réducteur dans des fours à cuve, à manche, ou mieux à réverbère avec une seule porte.

— *Pattinsonage*. Ce procédé est fondé sur la cristallisation du *plomb*; si on place une certaine quantité de *plomb* sur une chaudière en fonte disposée sur un foyer, et si, lorsque le *plomb* est fondu, on a soin après un décrassage de laisser refroidir le bain, à mesure que la température baisse, on voit de petits cristaux se former, moins riches en argent que le mélange primitif, tandis que le *plomb* demeuré liquide s'est enrichi : on enlève les cristaux avec une écumoire, et on a d'un côté du *plomb* enrichi et de l'autre du *plomb* appauvri. En recommençant l'opération sur chacune de ces deux parties, et ainsi de suite, on peut arriver à une limite donnée d'enrichissement et à une autre également donnée d'appauvrissement. Ainsi, un *plomb* d'une teneur primitive représentée par a donnera $\frac{1}{m}$ de *plomb* enrichi, liquide, d'une teneur qa et

$$\frac{m-1}{m}$$

de *plomb* appauvri, en cristaux, d'une teneur pa, avec la relation

$$\frac{1}{m}qa + \frac{m-1}{m}pa = a,$$

où $p < 1$ et $q > 1$. Si l'on admet la constance de p et de q, ce que vérifie à peu près la pratique, et si, de plus, le partage se fait toujours suivant les mêmes rapports, on aura, après n appauvrissements et n' enrichissements, un poids de *plomb* pauvre

$$Pn = \left(\frac{m-1}{m}\right)^n,$$

de teneur $b = p^n a$, et un poids de *plomb* riche

$$Rn' = \left(\frac{1}{m}\right)^{n'},$$

de teneur $c = q^{n'} a$. On pousse en général les opérations jusqu'au point où $b = 10$ à 20 grammes par tonne et $c = 7,500$ grammes à 15,000 grammes par tonne. La pratique assigne généralement à m les valeurs de 3 ou de 8. Pour obtenir le *plomb* pauvre

$$Pn = \left(\frac{m-1}{m}\right)^n,$$

il faut successivement enlever des cristaux, dont le poids total est donné par la somme de progression géométrique

$$Sp = \frac{m-1}{m} + \left(\frac{m-1}{m}\right)^2 + \dots + \left(\frac{m-1}{m}\right)^n,$$

et, pour obtenir le *plomb* riche

$$Rn' = \left(\frac{1}{m}\right)^{n'},$$

il faut successivement transporter dans une chaudière un poids total

$$Sr = \frac{1}{m} + \left(\frac{1}{m}\right)^2 + \dots + \left(\frac{1}{m}\right)^{n'}.$$

Le rapport

$$\frac{Sp + Sr}{Pn + Rn'}$$

est celui qui existe entre le *plomb* manipulé et le *plomb* obtenu, et il convient de le rendre, en général, aussi faible que possible. Les chaudières sont en fonte, à peu près hémisphériques et pouvant contenir 800, 1,000, 1,200 et 1,500 kilogr. de *plomb*. Pour les porter, on coule des supports et on réserve des carneaux afin de mieux utiliser la chaleur. On opère suivant deux systèmes différents : par chaudières conjuguées ou par batteries continues. Dans le premier cas, le plus simple, on n'a pour une opération donnée que deux chaudières placées l'une près de l'autre; on charge l'une de saumons de *plomb* préalablement affiné et on fait dessous un léger feu; après la fusion, on détermine par injection d'eau un refroidissement partiel afin de favoriser la cristallisation, en détruisant en même temps, avec une palette tranchante, les croûtes qui se forment sur les parois; on écume le bain et on renverse les cristaux dans la chaudière n° 2, et ainsi de suite toutes les deux minutes, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au rapport adopté. Soit $m = 3$ et la charge = 12 tonnes : aux 8 tonnes du n° 2 on ajoute 4 tonnes de même teneur et on allume le feu sous cette chaudière; on puise les 4 tonnes du n° 1 et l'on refait sur le n° 2 l'opération faite sur le n° 1, et ainsi de suite. Arrivé à la teneur d'appauvrissement, on reprend les *plombs* enrichis et on arrive de la même manière à la teneur d'enrichissement. Dans la méthode par batteries continues, au lieu de deux chaudières, on en a toute une rangée. On part d'une chaudière centrale et on transporte d'un côté le *plomb* appauvri, d'un autre le *plomb* enrichi. Le partage ne se fait pas toujours suivant le rapport; il a lieu quelquefois par moitié; mais finalement on arrive au rapport indiqué. Seulement, il faut toujours avoir le même nombre de chaudières, quelle que soit la quantité à traiter. Dans les opérations du pattinsonage, il se produit 20 à 25 pour 100 de crasses oxydées, qu'il faut sans cesse réduire de nouveau. On a essayé à Rouen un pattinsonage mécanique qui n'a pas eu d'heureux résultats. Cette élégante méthode de désargentation est due à un Anglais, Pattinson. Le *plomb* riche est ensuite coupellé.

— *Emploi du zinc*. Si l'on projette du zinc dans du *plomb* fondu, il s'empare de l'argent. Tel est le principe sur lequel repose la méthode imaginée par un Anglais, Parkes. Bien qu'elle commence à peine à être appliquée aujourd'hui, elle est destinée, grâce aux perfectionnements qu'y ont apportés plusieurs métallurgistes, et en particulier M. Cordurier, à remplacer avec avantage le pattinsonage. Les matières zincifères et argentifères sont fondues à une faible température; le *plomb* qui les accompagne est en partie entraîné par liquation; les parties zincifères ainsi enrichies sont traitées par la vapeur d'eau; tout le zinc est oxydé, et au fond reste la petite quantité de *plomb* retenant tout l'argent : on le passe à la coupellation. Le *plomb* appauvri résultant de l'action du zinc est aussi traité par la vapeur d'eau à chaud.

— IV. Plomb granulé. Le *plomb* granulé ou *plomb* de chasse est fabriqué avec les *plombs* aigres, auxquels on ajoute de 0,003 à 0,008 d'arsenic, soit en préparant d'abord un *plomb* très-chargé d'arsenic, que l'on ajoute au *plomb* à granuler, soit en introduisant directement dans les bains de *plomb* la quantité d'arsenic nécessaire à l'état de sulfure. Le *plomb* est ensuite versé sur les passoires, demi-sphères en tôle percées de trous parfaitement ronds de dimensions variables et placées sur des réchauds. On rend les grains lisses en les faisant tourner avec un peu de graphite en poudre dans des tonneaux traversés par un axe horizontal en fer.

— V. Plomb laminé. Si l'on veut obtenir du *plomb* en feuilles, on le coule ordinairement en plaques sur une table et on le lamine à froid à l'aide de cylindres analogues aux laminoirs à tôle.

— Pharm. On emploie en pharmacie le carbonate, les acétates, le tannate, l'iodure, le bromure et l'azotate de *plomb*.

Pommade de carbonate de plomb :

Céruse	1
Axonge	5

Cérat contre la névralgie :

Céruse	2
Cérat de Galien	1

Emplâtres de céruse :

Céruse pure	1
Huile d'olive	2
Eau	2
Cire blanche	1/5

Pilules d'acétate de plomb :

Acétate de *plomb* cristallin	4 gr.
Poudre de guimauve	4
Sirop de guimauve	Q. S.
F. S. A.	30 pilules.

Mélange contre la mentagre :

Acétate neutre de *plomb*	5 gr.
Crème épaisse	50

Réduisez l'acétate en poudre fine et mêlez.

Extrait de Saturne :

Acétate neutre de *plomb*	3
Litharge	1
Eau	9

Dissolvez à l'aide de la chaleur, concentrez à 30° Baumé et filtrez.

Eau de Goulard (végéto-minérale) :

Extrait de Saturne	15
Eau de rivière	935
Alcool à 80°, 100	50

Cérat de Goulard :

Cérat de Galien	8
Extrait de Saturne	de 0,5 à 1.

Pommade de Goulard :

Cire jaune	16,00
Huile Rosa	36,60
Extrait de Saturne	8,00
Camphre en poudre	0,25

Faites un cérat avec l'huile et la cire et incorporez-y ensuite le camphre et l'extrait de Saturne à la manière ordinaire.

Le tannate de *plomb* s'obtient par double décomposition. On a conseillé de l'employer pour panser les plaies qui sont le résultat du décubitus dorsal. On l'a encore recommandé contre les tumeurs blanches. Il entre aussi dans la pommade d'Yatt.

Pommade d'iodure de plomb :

Iodure de *plomb*	6 à 12
Iodure de potassium	6 à 12
Eau	6 à 12
Axonge	70.

Poudre fondante :

Iodure de *plomb*	20 centigr.
Extrait alcoolique de stramonium	10
Digitale pulvérisée	20
Sucre ou poudre de réglisse	5 gr.
F. S. A.	20 paquets.

Emplâtre d'iodure de plomb (Ricord) :

Emplâtre de ciguë	250 gr.
Huile d'olive	10
Iodure de *plomb*	30

Délayez l'iodure dans l'huile, faites fondre l'emplâtre; ajoutez l'iodure et l'huile et mêlez.

L'azotate de *plomb* n'a guère été employé que comme désinfectant. Il agit en s'emparant de l'hydrogène sulfuré pour former du sulfure plombique.

Liquide désinfectant :

Eau aussi pure que possible	1,000 gr.
Azotate de plomb	100
Faites dissoudre.	

— Thérap. *Effets physiologiques du plomb*. Les composés de *plomb* exercent une influence délétère sur l'économie animale. Les personnes qui sont soumises à cette action éprouvent des phénomènes morbides dont l'intensité est variable.

Le premier degré d'intoxication est une entéralgie très-violente (colique des peintres). Le deuxième consiste dans l'irradiation de la douleur précédente dans les membres et surtout dans les articulations (arthralgie saturnine); au troisième degré, il se produit une paralysie des membres; cette paralysie se manifeste d'abord dans les muscles extenseurs de la main. Enfin, dans certains cas, il survient une véritable folie (encéphalopathie saturnine). Ces derniers cas sont ordinairement incurables.

Dans les cas moins graves, on combat l'intoxication par des évacuants puissants qui facilitent l'élimination du poison.

M. [illegible] a conseillé aux ouvriers qui travaillent le *plomb* de boire [illegible] 44 grammes [illegible] d'eau et de prendre souvent [illegible] [illegible] d'empêcher [illegible] passe dans l'estomac [illegible] *plomb* qui se dépose sur la peau.

Ce sont [illegible] et les ouvriers [illegible] et des [illegible] tout exposés aux accidents [illegible] venons de parler. Quelque nombreux qu'aient été les essais tentés pour faire disparaître ces accidents, on n'a jamais pu arriver à les prévenir complètement. Aussi on conçoit l'émotion [illegible] la découverte et l'exploitation industrielle du blanc de zinc sont venues faire entrevoir la possibilité de substituer cette préparation inerte au blanc de *plomb* toujours nuisible. Le gouvernement a cru de son devoir d'intervenir et la suppression absolue de la fabrication et de l'emploi de la céruse a été sérieusement proposée. Cette question est encore aujourd'hui à l'étude.

— *Thérapeutique du plomb*. Les préparations de *plomb* employées en médecine sont : le *plomb* métallique, la litharge, le minium, l'iodure de *plomb*, le sous-carbonate et surtout les sous-acétates.

— *Plomb métallique*. Le *plomb* métallique a été employé pour l'usage externe en lames minces pour recouvrir et comprimer les vieux ulcères des jambes.

— *Litharge*. La litharge s'emploie combinée avec les graisses ou les huiles fixes pour former des emplâtres, des onguents et des sparadraps. Les préparations les plus employées sont l'emplâtre simple, le diachylon, l'emplâtre de Canet, de Vigaud, etc.

— *Minium*. Le minium s'emploie comme la litharge.

— *Iodure de plomb*. L'iodure de *plomb* s'emploie à l'intérieur ou à l'extérieur. Dans ce dernier cas, on le combine avec l'axonge pour former une pommade résolutive.

— *Sous-carbonate de plomb*. Le sous-carbonate de *plomb* ne s'emploie qu'à l'extérieur, mélangé à l'axonge. Il est astringent.

— *Acétates de plomb*. Les acétates de *plomb* forment les préparations les plus employées. L'acétate neutre se donne à l'intérieur dans les cas de diarrhée chronique comme astringent, dans les affections nerveuses, dans l'épilepsie, les névralgies, etc. Il a été aussi préconisé contre les affections du cœur, les anévrismes des grosses artères. Le sous-acétate est connu sous le nom d'*extrait de Saturne de Goulard*. L'eau blanche diffère de l'eau de Goulard en ce qu'elle ne renferme pas d'alcool. Le sous-acétate est employé dans certaines maladies de la peau, telles que l'eczéma, les ulcères des jambes, etc.; dans les maladies des membranes muqueuses, telles que les ophthalmies catarrhales ou scrofuleuses, le coryza chronique, l'otorrhée, la leucorrhée, la diarrhée chronique, l'angine catarrhale, la stomatite aphtheuse; dans les hémorragies capillaires.

— *Hygiène*. Parmi les nombreux emplois du *plomb*, il faut citer celui qu'on en fait dans les villes pour le service des eaux et du gaz; nous voulons parler de ces conduites que tout le monde connaît et qui circulent en ramifications innombrables sous nos pieds. Nous ne dirons rien de l'emploi du *plomb* pour la confection des embranchements destinés à conduire le gaz d'éclairage là où il doit être consommé, l'hygiène n'ayant rien à voir dans cette affaire; il n'en sera pas de même pour les conduites de *plomb* qui amènent l'eau dans nos réservoirs et nos cuisines.

Depuis 1872 environ, [illegible] question qui a vivement passionné certains esprits. Les uns, avec MM. Fortin-Hermann, entrepreneurs concessionnaires du service des eaux à Paris, prétendent que l'eau de rivière et de source est sans action sur les tubes de *plomb*. Ils s'appuient sur l'autorité de M. Dumas, [illegible] de pluie dissolvent seules le *plomb* et la première [illegible], bien que celle-ci contienne des traces d'acide azotique, surtout après les pluies d'orage. Les autres, [illegible] passant, [illegible] MM. Fortin-Hermann, [illegible] rivière ou de source, toujours plus ou moins chargée d'acide carbonique, attaque les conduites, et [illegible] faites sur les conduites anciennement installées, [illegible] de leur installation, démontrent qu'elles sont [illegible] rivière. Les nombreuses analyses chimiques [illegible] à ceci, que les réservoirs ou tubes dont s'agit [illegible] MM. [illegible] y déposait rapidement une couche de car-[illegible] au lendemain de la pose d'une conduite de *plomb*, cette conduite [illegible] renfermer quel-

[illegible] très-finement [illegible] et qui résulteraient du travail de la pose, coupage, limage pour soudure, etc. L'eau, en entrant pour la première fois dans [illegible], entraînerait ces poussières métalliques dans les réservoirs, d'où ils passeraient dans l'usage domestique.

Telle est l'explication très-plausible donnée par les partisans de l'innocuité du *plomb* en réponse à leurs adversaires, qui leur opposaient un accident arrivé, à Paris, aux locataires d'une maison du boulevard Magenta, réoccupée après un abandon de plusieurs mois.

Pour nous résumer : en l'état actuel, il semble démontré que les eaux de rivière et de source, notamment celles qui sont utilisées à Paris, n'attaquent pas le *plomb* et que ce métal peut continuer à nous rendre sans danger de grands services, à la condition de prendre certaines précautions, entre autres celle de soustraire nos conduites à la circulation de l'eau de pluie.

— Pathol. *Colique de plomb*. V. COLIQUE.

— Hist. *Plombs de Venise*. V. VENISE.

— Allus. littér. **Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?** Vers de la fameuse prophétie de Joad (*Athalie*, acte III, scène VII) :

> [illegible], écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille.
> Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille !
> Pécheurs, disparaissez : le Seigneur se réveille.
> *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?*
> Quel est dans ce lieu saint ce pontife égorgé ?
> Pleure, Jérusalem, pleure, cité perfide,
> Des prophètes divins malheureuse homicide :
> De son amour pour toi ton Dieu s'est dépouillé ;
> Ton encens à ses yeux est un encens souillé.

Le grand prêtre, rempli de l'esprit prophétique, montre sous ce voile transparent la corruption, les crimes futurs du jeune Joas et l'abîme d'opprobre où doit tomber Jérusalem.

Dans l'application, on rappelle ce beau vers pour caractériser et en même temps pour flétrir une chute intellectuelle ou morale, le passage subit d'une position brillante à un état de complète dégradation :

« Le [illegible] des ventes est sujette à de singulières variations.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

« Comment ce qui avait coûté si cher tombe-t-il à rien ? ou pourquoi ce que vous aviez payé un écu en vaut-il tout à coup cinquante pour avoir vieilli ? »

CUVILLIER-FLEURY.

« Maintenant, comment a-t-il pu se faire que, de ce point de départ, je sois arrivé où je suis ? Comment l'agneau s'est-il changé en loup, le lilas en chardon, le ramier en hibou, *l'or pur en un plomb vil ?* Comment, sans trop d'invraisemblance, a-t-on pu m'accuser d'apporter dans ma critique tous les défauts contraires à toutes les qualités que j'avais alors ? »

A. DE PONTMARTIN.

« L'orateur venait de donner un démenti aux actes de toute sa vie. Quand il descendit de la tribune, il n'entendit autour de lui que ces mots :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

(*Révolution de France.*)

PLOMB DU CANTAL. V. CANTAL.

PLOMBAGE s. m. (plon-ba-je — rad. *plomber*). Action ou manière de plomber, de marquer avec un plomb : *Le* PLOMBAGE *d'un ballot, d'une pièce d'étoffe.*

— Techn. Opération consistant à frotter le marbre avec une molette de plomb.

— Chir. Action de plomber une dent cariée, d'y introduire un métal quelconque pour en remplir la cavité.

— Agric. Action de plomber la terre, de la fouler pour la rendre plus compacte : *Je ne puis donner de règles générales pour le* PLOMBAGE. (Thouin.)

— Encycl. Chir. V. DENT.

— Agric. Le *plombage* a pour but de donner au sol cet état de densité moyenne qui permet aux grains de végéter sans rencontrer des vides où leur radicule serait exposée à se dessécher. Il se produit quelquefois naturellement par l'action des pluies, et il n'est pas besoin de l'appliquer aux graines volumineuses, aux terres fortes ou aux semis d'automne. En grande culture, on emploie avantageusement pour le *plombage* le rouleau de bois, qui raffermit la surface du sol sans trop la durcir. Les rouleaux en fonte ou en pierre, employés surtout dans les jardins, peuvent aussi rendre des services dans les climats chauds et secs, sur les terres légères et pour les semis de la fin du printemps. Dans les jardins maraîchers, le *plombage* s'opère avec des pieds et prend le nom de *piétinement ;* son énergie varie suivant la nature des graines cultivées. Quant aux semis en [illegible], en terrines, en [illegible], etc., [illegible]

tation, il faut éviter de fouler la terre trop fortement, car on ferait prendre ainsi aux racines des inflexions qui nuiraient beaucoup à la reprise et à la croissance des sujets. Le *plombage* peut souvent être remplacé par un arrosement.

PLOMBAGINE s. f. (plon-ba-ji-ne — rad. *plomb*). Carbure de fer de couleur noirâtre, avec lequel on fait des crayons, et que l'on nomme vulgairement MINE DE PLOMB.

— Encycl. V. GRAPHITE.

PLOMBAGINÉ, ÉE adj. (plon-ba-ji-né). Bot. V. PLUMBAGINÉ.

PLOMBATE s. m. (plon-ba-te — rad. *plomb*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde plombique avec une base.

PLOMBATEUR s. m. (plon-ba-teur). Chancell. rom. V. PLOMBEUR.

PLOMBÉ, ÉE (plon-bé) part. passé du v. Plomber. Garni de plomb : *Ballots* PLOMBÉS. *Dent* PLOMBÉE. *Canne* PLOMBÉE.

— De couleur de plomb, livide : *Teint* PLOMBÉ. *Visage* PLOMBÉ.

> Le soleil de midi sur le sommet aride
> Répand à flots *plombés* sa lumière livide.
>
> TH. GAUTIER.

— Mar. *Bâtiment bien plombé*, Bâtiment très-chargé et bien calé.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre, qui a une couleur plombée.

— s. f. Massue garnie de plomb. ‖ Sorte de lourde épée. V. PLOMMÉE.

— Antiq. Dard qu'on chargeait de plomb, pour le rendre plus lourd.

— Pêche. Corde garnie de plomb qui sert à maintenir au fond de l'eau certains filets.

— Techn. Opération qui consiste à prendre l'aplomb des deux extrémités d'une pièce de bois, pour en refaire une face. ‖ Composition employée pour colorer en rouge.

— Encycl. Antiq. Les *plombées* (*plumbatæ*) étaient des dards très-courts, ayant la forme d'une flèche. On les armait d'un fer barbelé, et chaque soldat en portait cinq dans l'intérieur de son bouclier pour les lancer avec la main. Végèce nous apprend que deux légions employées en Illyrie, ayant obtenu de grands succès dus à leur adresse dans le maniement des *plombées*, reçurent à cette occasion le surnom de *Martiobarbuli*, dénomination qui resta ensuite au dard, lequel fut appelé *martiobarbulus.*

« Il y avait deux espèces de *plombées*, dit un auteur anonyme : l'une appelée *tribulata* et l'autre *mamillata*. Ce trait, empenné comme une flèche, n'est point lancé par un arc ni par une baliste, mais par le seul effort du bras ; il se jette de près sur l'ennemi. Cette arme est composée d'un bois fait en forme de flèche, avec un fer qui y est légèrement fixé comme à un épieu ; la douille de ce fer est un peu longue et, à quelque distance d'elle, se trouvent des pointes fixées à une masse de plomb, de manière qu'elles s'élèvent en forme de chausse-trape ; vers l'autre bout de l'arme, et à autant de distance de l'extrémité qu'il en faut pour l'empoigner, il y a des plumes comme à une flèche, tant pour que la direction dans le jet soit facile et droite, que pour qu'elle vole plus vite. »

Au moyen âge, on appela *plumbata* des fouets à lames mêlées de plomb, avec lesquels on déchirait les suppliciés. On donnait aussi quelquefois le nom de *plombées* aux balles que la fronde lançait et qui étaient de la grosseur d'une balle de fusil. Des maillets de plomb et des masses d'armes ont aussi reçu le nom de *plombées*.

PLOMBER v. a. ou intr. (plon-bé — rad. *plomb*). Garnir de plomb : PLOMBER *l'arêtier d'un toit d'ardoise.* PLOMBER *une canne.* PLOMBER *un filet.*

— Pop. Infecter de la syphilis.

— Chancell. rom. Marquer d'un sceau en plomb : PLOMBER *une bulle, un bref.*

— Administr. Garnir d'un petit sceau, d'un petit morceau de plomb rond, indiquant la fabrique, l'aunage, faisant savoir que les marchandises ont acquitté les droits : PLOMBER *des pièces d'étoffe.* PLOMBER *des caisses, des ballots.*

— Mar. *Plomber un couple*, L'établir sur la quille dans une position convenable.

— Constr. Vérifier, à l'aide du fil à plomb, la verticalité d'un ouvrage : PLOMBER *un mur.*

— Techn. Vernir avec de la mine de plomb : PLOMBER *de la vaisselle de terre.* ‖ *Plomber le marbre*, Le polir avec une molette de plomb. ‖ *Plomber les tranches d'un livre*, Y appliquer la composition appelée plomb. ‖ *Plomber une meule*, La mettre au contact avec une autre, de manière à en arrêter le jeu.

— Chir. *Plomber une dent*, Remplir de plomb ou d'un autre métal une dent creuse, pour la conserver.

— Agric. Fouler la terre, soit avec les pieds, soit à l'aide d'un rouleau ou par tout autre moyen, dans le but de la rendre suffisamment compacte : *Presque tous les planteurs* PLOMBENT *trop.* (Thouin.)

— V. n. [illegible]. Prendre une couleur de plomb, en parlant de l'émail.

Se plomber v. pr. Être, devoir être plombé ; devenir plombé : *Les miroirs mal faits* SE PLOMBENT *à la longue.*

— Prendre une teinte plombée : *Le ciel* SE PLOMBAIT *de plus en plus.*

PLOMBERIE s. f. (plon-be-rî — rad. *plomb*). Art de travailler le plomb.

— Ouvrage de plombier. ‖ Lieu où l'on travaille le plomb.

— **Encycl.** La *plomberie* est l'art de travailler, façonner, fondre, mouler et souder le plomb pour l'employer notamment au faîtage des maisons et édifices, à la conduite des eaux, à la confection des bassins, tuyaux de conduite et robinets.

L'emploi du plomb dans l'architecture fut connu de l'antiquité, comme on le voit dans les constructions gallo-romaines. Sous les Mérovingiens, on couvrait de plomb des édifices entiers, églises et palais, comme aujourd'hui on couvre les maisons de zinc. Saint Éloi passe pour avoir fait couvrir l'église Saint-Paul-des-Champs de lames de plomb artistement travaillées ; Éginhard écrit dans l'une de ses lettres qu'il s'occupe de faire couvrir de plomb la basilique des martyrs Marcellin et Pierre ; Frodoard, dans son histoire de l'église de Reims, rapporte que l'archevêque Hincmar fit couvrir de plomb le toit de l'église Notre-Dame. Plus tard, vers la fin du XIIe siècle, l'évêque de Paris, Maurice de Sully, laissa par testament un legs de 5,000 livres pour couvrir de plomb le comble du chœur de l'église cathédrale de Notre-Dame. A la fin du XIII^e siècle, on couvrit de plomb l'église de Notre-Dame de Châlons, dont la couverture dure encore.

Au moyen âge, la *plomberie* devint un véritable art ; on entoura de plomb les charpentes intérieures pour les préserver de l'humidité, on en couvrit les maisons comme les édifices, on en fit des chéneaux, des conduites d'eau et même des ouvrages artistiques. Le plomb employé alors, moins épuré que celui dont on se sert aujourd'hui, contenait une notable quantité d'argent et d'arsenic, ce qui ajoutait à sa durée ; de plus, les bois mis en usage alors dans la construction avaient été préalablement flottés et lavés à l'eau courante, ce qui les débarrassait de l'acide pyroligneux qu'ils contiennent et qui agit sur le plomb avec lequel il se combine pour former la céruse. De nos jours, où l'on apporte moins de soin dans le choix des matériaux, les bois employés dans la construction n'ont point en général subi suffisamment ce lavage préalable et sont mis en usage alors qu'ils contiennent encore de la sève. Aussi les revêtements de plomb sont-ils bientôt détruits par la formation de la céruse. Les plombiers du moyen âge, pour éviter l'échauffement et par suite la destruction du bois qui résulterait d'un revêtement complet, avaient soin de laisser les bouts ou l'une des faces exposés à l'air. Pour atténuer les inconvénients qui proviennent du retrait des nappes de plomb, ils ne les soudaient point ensemble, mais les ourlaient sur les côtés et les clouaient seulement en tête, les maintenant au pied par des pattes qui les empêchaient d'être soulevées par le vent sans s'opposer au retrait du métal. C'est ainsi qu'ont été couverts un grand nombre d'édifices et entre autres l'église Notre-Dame de Châlons, dont la *plomberie*, qui date de la fin du XIII^e siècle, était encore intacte au commencement de celui-ci.

La *plomberie* ne se borna pas à la confection de chéneaux et de conduites d'eau ; elle devint une sorte d'orfèvrerie monumentale par la production d'ornements de plomb repoussé pour le faîtage, la crête des toits et les assemblages des conduites. Ces ornements étaient découpés à plat dans des feuilles de plomb, puis repoussés au maillet et appliqués à l'aide de crochets de fer, de telle façon qu'on pouvait en réparer ou remplacer certaines parties sans avoir besoin de toucher à celles qui étaient restées saines et qui n'adhéraient aux autres parfois que par un point de soudure. Les exemples de ce genre d'ornementation sont devenus assez rares ; on en retrouve pourtant encore à Amiens et à Rouen, notamment à l'hôtel Jacques Cœur. La plupart du temps, la *plomberie* était recouverte et décorée de peintures qui la préservaient tout en ajoutant à l'ornementation. Vers la fin du XV^e siècle, on fit des ornements en plomb coulé, obtenus par le moulage, ce qui n'empêcha pas la production d'objets en plomb repoussé.

De nos jours, la *plomberie* se réduit à des proportions plus humbles et plus industrielles ; elle n'est même presque plus employée pour la couverture des édifices, où le zinc a en grande partie remplacé le plomb ; elle se réduit principalement à la confection des tuyaux, des bassins et des robinets de petite dimension, les grands étant en général faits en cuivre.

Le plombier emploie le plomb préparé, c'est-à-dire épuré, livré au commerce en lingots qu'on nomme *saumons ;* il le fait fondre et le coule en feuilles ou nappes de toutes épaisseurs. La fonte du plomb s'opère dans des fourneaux en briques réfractaires et en mortier de terre grasse, capables de supporter une assez forte chaleur sans se détériorer sensiblement, quoique la chaleur exigée pour la fusion soit relativement peu considérable, puisque le plomb est fusible vers 260°. On donne ordinairement à ces fourneaux la forme ronde, ainsi qu'à la chaudière dans laquelle s'opère la fusion ; pour consolider le revêtement du fourneau, qui peut avoir de 0m,217 à 0m,275 d'épaisseur, on le garnit, tant au dedans qu'en dehors, de cercles de fer. Dans l'intérieur du foyer et à 0m,65 du sol sont fixés dans la maçonnerie de solides barreaux de fer pour supporter la chaudière, prévenir la poussée qui ne manquerait pas de résulter du poids du métal et permettre à la flamme de circuler librement autour de la chaudière. La chaudière est en fer fondu, solidement construite ; elle est suspendue, comme celles qui servent à la fonte du fer, par de fortes chaînes fixées à des charpentes, afin de pouvoir recevoir un mouvement de bascule quand on verse le plomb en fusion dans le tuyau de communication ou long entonnoir qui le conduit dans l'auge. On emploie, pour la chauffe, du chêne neuf et écorcé ; on compte que 5 stères suffisent pour fondre en dix-huit heures 30,000 kilogrammes de métal. Outre le feu sous la chaudière, on en place souvent aussi au-dessus et l'on recouvre ces bûches enflammées par d'autres pièces de plomb. Les charbons rouges qui tombent dans la chaudière, loin d'être nuisibles à la fonte, servent à révivifier le métal ; seulement, on enlève les cendres et l'écume qui surnagent. Cette écume, qu'on appelle les *cendrées*, donne de nouveau du plomb à une nouvelle fonte. On a le plus grand soin de ne pas employer de plomb mouillé ; la vapeur d'eau, en se dégageant quelquefois à une pression de 8 à 10 atmosphères, projetterait le plomb brûlant, avec une détonation et des effets semblables à ceux de la poudre à canon, et mettrait la vie des ouvriers en danger. L'observation est la même pour le coulage dans les moules qui, lorsqu'ils sont mouillés, produisent des explosions pareilles. Pour la fonte, on place d'abord les plus petits morceaux au fond de la chaudière et les saumons par-dessus ; on ajoute du vieux plomb (ce sont en général les petits morceaux), mais dans certaines proportions qui ne dépassent jamais la moitié de la quantité totale de la fonte, parce que le vieux plomb refondu rend le métal aigre et cassant.

On coule le plomb quand on a remarqué qu'il commence à s'attacher aux parois de la chaudière ; avant cet instant, il n'est pas assez chaud ; plus tard, il s'oxyde et devient cassant. On reconnaît aussi que le degré convenable de chaleur est atteint en voyant si un morceau de papier qu'on jette dans le métal y jaunit sans s'enflammer. On choisit de préférence, pour le coulage, des temps humides, parce que cette influence rend le métal plus doux, moins aigre, plus liant. Quand on opère par petites quantités, on verse le plomb dans l'auge à la cuiller, sinon on établit un tuyau de communication et l'on verse le métal en faisant basculer la chaudière, comme pour le coulage du fer. Il y a deux manières de couler : en nappes ou tables et en moules ; la première manière s'exécute elle-même de trois façons différentes : coulage sur table, sur pierre et sur toile. Le coulage du plomb sur table, le plus ancien et le plus communément employé, exige plusieurs opérations préalables que nous allons décrire. Sur une table faite en madriers jointifs, posée sur des tréteaux près de la chaudière, un peu inclinée et bordée d'un châssis nommé *éponge*, doublée à l'intérieur d'une plaque de tôle pour le coulage des nappes épaisses, afin que le plomb n'enflamme pas le bois, on répand une couche de sable fin, tamisé, doux au toucher, qui atteint presque la hauteur des rebords ou éponges, hauts de 0m,32 à 0m,33. Puis un ouvrier fait à une règle de la largeur de la table, à chaque extrémité, une encoche de l'épaisseur que doit avoir la feuille de plomb ; il place ces deux encoches sur les bords de l'éponge et promène la règle ou *râble* sur le sable, qu'il unit également ; enfin, il forme dans le sable une petite auge en tête de la table pour recevoir l'excédant du métal. On coule alors d'un seul jet, sur le sable ainsi préparé, le métal, qui se répand en nappe et est maintenu sur les côtés par les rebords. Avant qu'il soit refroidi, deux ouvriers recommencent avec le râble l'opération qu'on a exécutée sur le sable pour l'égaliser et l'unir, repoussant l'excédant de métal dans l'auge placée en tête de la table ; puis on sépare cet excédant du reste de la nappe, parce que le retrait qui s'opère par le refroidissement du plomb, contrarié par cet obstacle, ferait fendre la nappe métallique. Ce retrait est évalué à 0m,037 par 4m, 50. On implante, dans le plomb encore chaud, des anneaux ou *gâches* qui servent à le retirer ce qu'on ne peut faire, parfois, qu'à l'aide de crics et de fortes poulies ; à cet effet, on ouvre un des côtés du châssis et, creusant le sable avec précaution sous la nappe, on prend un point d'appui pour la soulever et la faire glisser ensuite. Puis on mouille et on laboure le sable, sur lequel on passe de nouveau le râble pour recommencer le coulage d'une nouvelle nappe.

Le coulage du plomb sur pierre est une méthode beaucoup plus nouvelle, qui ne peut servir que pour les nappes minces et ne diffère de la précédente que dans l'emploi du sable, qui s'y trouve remplacé par un lit de pierre épais de 0m,22. La manœuvre est la même que celle qui a été décrite précédemment, excepté qu'on se sert d'une lingotière pour recevoir l'excédant de la matière coulée, qui, dans l'opération précédente, s'écoule dans le fossé pratiqué dans le sable.

La pierre employée pour ce travail doit former une surface bien unie et bien plane ; les assemblages se font au mortier de terre

glaise et doivent être faits avec beaucoup de régularité et de soin. Le plomb coulé par ce procédé est plus blanc que l'autre, auquel le sable, toujours un peu humide, donne une coloration brune. Presque toujours, la première et même la seconde feuille sont hors de service, parce que la pierre, non encore échauffée, absorbe une grande quantité de calorique, de sorte que le refroidissement a lieu trop vite, ce qui occasionne des fissures dans la nappe.

Le coulage du plomb sur toile est une opération délicate et difficile, d'un usage assez rare et qui n'est pratiquée que pour obtenir des feuilles très-minces sans le secours du laminoir. Une notable partie des feuilles fabriquées ainsi sont livrées aux facteurs d'orgues, qui s'en servent pour leurs tuyaux. On pratique ce coulage sur une table ou plancher, muni de solides rebords après lesquels est tendu et cloué un morceau de drap, puis un morceau de toile de même dimension, bien uni, ne formant aucun pli. Cette toile est graissée avec du suif ou de la poix-résine grasse, ce qui l'empêche de brûler et rend le plomb plus doux. On coule ensuite comme dans les autres modes indiqués, mais en opérant le plus vite possible, afin de ne pas laisser au plomb fondu le temps d'échauffer la toile assez pour y déterminer des brûlures. L'excédant du métal est reçu, comme dans le coulage sur pierre, dans une lingotière. Ce procédé est d'ailleurs peu usité, à cause des difficultés d'exécution qu'il présente; le laminage lui est préférable. Certains praticiens accusent le plomb laminé d'être moins homogène que le plomb coulé et de contenir les mêmes globules d'air, mais plus étendus, ce qui provoquerait le métal à se feuilleter et à se casser par petites écailles. Des expériences ont été faites à ce sujet et ont démontré ceci seulement, que le plomb laminé est un peu plus lourd que le plomb coulé.

Les Chinois ont une façon assez curieuse de couler le plomb. Cette opération est exécutée par deux ouvriers; l'un est assis à terre, comme il convient à des Orientaux, tenant devant lui une large pierre plate et, de l'autre main, une espèce de molette également en pierre. Il se tient tout près du fourneau et, à ses côtés, son compagnon surveille la fonte; sitôt que le métal entre en fusion, ce dernier verse sur la pierre, avec une cuiller, une certaine quantité de plomb que le second unit avec sa molette, puis il enlève cette première feuille et recommence sa manœuvre. Quand le coulage est terminé, on rogne les bords des feuilles afin de les régulariser et de leur donner à toutes la même dimension, puis on les soude ensemble pour en faire de grandes nappes.

Le coulage dans des moules, employé plus particulièrement pour les ornements d'architecture et surtout pour les tuyaux, consiste, comme le moulage du fer et des autres métaux, à jeter le plomb fondu dans les moules. Ces moules sont généralement en cuivre, graissés avant le coulage pour rendre le métal plus doux et plus liant, remplis à l'intérieur d'un noyau qui ne laisse de vide entre lui et les parois du moule que l'épaisseur à donner à la pièce coulée; ce noyau, nommé *boulon* dans le moulage des tuyaux, dépasse par le bas et pénètre dans une bouche réservée à cet effet; le haut du moule est muni d'un entonnoir dans lequel on verse la fonte, et de petites issues pour laisser passer l'air; on coule d'un jet et l'on a le soin de surveiller le refroidissement afin de remplir le moule de fonte à mesure du retrait. Les tuyaux étirés sont coulés de la même façon et dans les mêmes moules que les tuyaux ordinaires; seulement, on leur donne une épaisseur suffisante pour supporter l'étirage qui se fait entièrement sur cette épaisseur et laisse intact le diamètre intérieur. Les tuyaux ordinaires, moulés et soudés, ont une longueur de 0m,98 à 1m,30; les autres, sans soudures, ont de 3m,90 à 4m,88 de longueur et, par l'étirage, on leur donne une longueur de 4m,88 à 6m,10. On étire les tuyaux en les montant sur un mandrin, qui tient lieu de boulon, puis on les fait passer par une filière sur des cylindres à coulisse dont les calibres vont en diminuant, de telle façon que le métal est refoulé constamment en avant et que la couche s'amincit en s'allongeant. Les tuyaux étirés sont préférables aux tuyaux soudés, parce que la soudure est toujours moins solide que le métal lui-même et qu'elle a de plus à subir l'action du retrait qui s'exerce sur les deux bouts à la fois; aussi les artisans du moyen âge, qui ont montré une si grande intelligence industrielle et une prévoyance peu commune, étaient-ils très-sobres de soudures dans le travail du plomb.

La *plomberie* ne consiste pas seulement dans l'art de façonner le plomb, mais aussi dans l'art de joindre le plomb au plomb ou à tous autres métaux, ce qu'on appelle souder. Pour souder, il faut employer un corps qui s'allie facilement au métal qui doit recevoir la soudure et qui soit fusible à une température plus basse, afin qu'il ne fasse pas fondre ce dernier alors qu'on l'y applique. Pour le plomb, ce corps est un alliage qui autrefois était composé de moitié étain et moitié plomb, et qui, aujourd'hui, est de deux tiers de plomb et un tiers d'étain, quelquefois même un quart, l'étain coulant très-facilement, ce qui présente des difficultés quand il faut souder des parties posées verticalement, où rien n'arrête la soudure. On distingue deux sortes de travail dans la jointure du plomb, l'une nommée *soudure à côtes* quand les joints forment des bourrelets, l'autre *soudure à nœuds*, quand les joints sont unis bout à bout. Pour faire ces deux espèces de soudure, on gratte à vif les parties qu'on veut réunir, puis on les chauffe fortement soit au charbon, soit avec une torche de paille ou de toute autre manière, puis l'on saupoudre la place avec de la résine; on réunit ensuite étroitement les deux parties et l'on y jette de la soudure liquide en se servant d'une cuiller qui permet de ramener et de contenir l'alliage; avec un fer conique, chauffé au rouge sur des charbons ardents, on façonne la soudure à plusieurs reprises en la pétrissant avec de la résine, afin de la bien égaliser et de la rendre homogène et adhérente. Enfin, ayant préalablement frotté de terre les parties voisines pour que la soudure s'en détache aisément, on enlève l'excédant avec un fer suffisamment tranchant pour couper l'alliage refroidi. Quand on soude sur une place qui a déjà été soudée, il faut avoir le soin d'enlever toute la vieille soudure, qui empêcherait l'effet de la nouvelle et la rendrait aigre, inégale et peu adhérente.

Les cuvettes, hottes de plomb et autres objets de *plomberie* non coulés se taillent dans la nappe, sur laquelle on applique des patrons dont on dessine les contours avec une pointe, puis on façonne la feuille au découpoir; on en rabat les bords en bourrelets avec un maillet nommé boursault et on forme les angles, lorsqu'il y a lieu, sur un billot de bois, maintenant la feuille sur une des faces et rabattant le bord sur une autre à l'aide du maillet, de façon à lui faire prendre la forme de l'angle du billot. C'est par un procédé analogue qu'on fait les ouvrages de plomb repoussé; on emploie, à cet effet, des billots servant à la fois d'enclumes et de matrices, c'est-à-dire que l'un des bouts est arrondi, que l'autre est anguleux et que des creux sont ménagés au milieu pour faire prendre la forme aux parties qui doivent être bombées; on repousse le plomb avec des maillets en bois de diverses formes. Les artisans du moyen âge, véritables artistes souvent, excellaient dans ces sortes d'ouvrages, dont il a été recueilli, soit en nature, soit en dessins, de très-beaux fragments; on en faisait des crêtes de toit, des supports de girouette et des épis, parfois très-délicatement et très-habilement ouvrés. En général, ces crêtes et ces épis étaient une ornementation de feuilles courantes ou une tige entourée de ses feuilles, d'où s'élançaient des fleurs de métal, affectant la forme d'un épi et formant de gracieuses découpures sur le ciel.

PLOMBÉTHYLE s. m. (plom-bé-ti-le — de *plomb*, et de *éthyle*). Chim. Composé obtenu en faisant agir l'iodure de plomb sur un alliage de plomb et de sodium.

PLOMBEUR s. m. (plon-beur — rad. *plomber*). Douanier chargé de plomber les marchandises. ‖ Chancell. Officier de la cour de Rome, dont le principal emploi est de plomber les bulles. ‖ On dit aussi PLOMBATEUR.

PLOMBEUX, [illegible] adj. (plon-beu — rad. *plomb*). Qui contient du plomb : *Vernis* PLOMBEUX.

— Chim. Se dit de l'oxyde et des composés du plomb au premier degré d'oxydation, de sulfuration, etc. *Oxyde, sulfure* PLOMBEUX.

PLOMBICO-AMMONIQUE adj. (plon-bi-ko-amm-mo-ni-ke — de *plombique*, et de *ammonique*). Chim. Qui provient de la combinaison d'un sel plombique avec un sel ammonique.

PLOMBICO-CUIVRIQUE adj. (plon-bi-ko-kui-vri-ke — de *plombique*, et de *cuivre*). Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel cuivrique.

PLOMBICO-POTASSIQUE adj. (plon-bi-ko-po-ta-si-ke — de *plomb*, et de *potassique*). Chim. Qui provient de la combinaison d'un sel plombique avec un sel potassique.

PLOMBICO-ZINCIQUE adj. (plon-bi-ko-zain-si-ke — de *plombique*, et de *zincique*). Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel zincique.

PLOMBIDES s. m. pl. (plon-bi-de — rad. *plomb*). Minér. Famille de minéraux, contenant le plomb et ses combinaisons.

PLOMBIER, IÈRE adj. (plon-bié, iè-re — rad. *plomb*). Qui s'occupe de l'industrie ou du commerce du plomb : *Ouvrier, fabricant* PLOMBIER.

— Qui est de la nature du plomb; qui lui ressemble : *Pierre* PLOMBIÈRE.

— s. m. Celui qui travaille ou vend le plomb.

— s. f. Chasse. Sac en cuir ou en toile renfermant le plomb de chasse.

— Encycl. Hist. Avant la Révolution, les *plombiers* formaient, à Paris, une communauté dont les derniers statuts, en date de juin 1648, contiennent quarante articles. Cette communauté était régie par un principal et deux jurés. Pour être maître, il fallait être Français ou naturalisé, avoir quatre ans d'apprentissage et produire un chef-d'œuvre. Le brevet coûtait 60 livres et la maîtrise 600. Les fils de maître, ayant travaillé deux ans chez leur père, étaient exempts de l'apprentissage et du chef-d'œuvre; une simple expérience était nécessaire. Les veuves devaient avoir à leur service un compagnon capable, pour continuer les travaux de leurs maris.

Les maîtres *plombiers* étaient tenus de marquer de leurs coins, avant de les laisser sortir des ateliers, tous les plombs qu'ils vendaient ou employaient. En 1776, les *plombiers*, qui se faisaient également appeler *plombiers-fontainiers*, furent réunis aux couvreurs, carreleurs et paveurs.

PLOMBIÈRES s. f. (plon-biè-re — de *Plombières*, nom de ville). Art culin. Espèce de glace, qu'on sert dans de larges verres, entourée de fruits confits.

PLOMBIÈRES, ville de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Remiremont, sur l'Angronne, au fond d'un ravin; 1,720 hab. Fabrication d'ustensiles de ménage en fer, broderies, objets de fantaisie en fer et en acier poli, damasquinerie, etc. Cette petite ville, située dans un lieu très-pittoresque, au milieu des montagnes, n'a rien de remarquable par elle-même; elle ne doit qu'à ses eaux thermales sa célébrité. La nécessité qui oblige les baigneurs à se loger près des sources fait que les maisons sont entassées dans un bas-fond, ce qui les rend très-peu agréables. Les quelques monuments de Plombières qui méritent une mention spéciale sont :

Le palais royal, plus justement désigné sous le nom de Maison aux arcades, construit en 1760 par Stanislas et qui servit longtemps de résidence aux princesses de France. Le palais royal fut converti à la Révolution en hôtel de ville; il est aujourd'hui consacré au logement des médecins inspecteurs des eaux de Plombières. C'est un édifice dans le style du XVIIIe siècle, soutenu par des arcades qui offrent, en cas de pluie, un promenoir couvert, et sous lesquelles s'ouvrent les petites boutiques inséparables des villes d'eaux.

L'hôpital actuel, qui remplace celui de Stanislas, se compose de pavillons en forme de chalets, groupés autour d'une cour vaste et bien aérée; l'hôpital de Plombières contient 80 lits, dont 55 destinés à des malades civils, hommes et femmes, et 25 affectés depuis peu aux militaires.

L'église est un édifice tout moderne, ou du moins elle a été entièrement reconstruite de 1858 à 1861 et a coûté plus de 400,000 fr. La façade du monument, conçue dans le style du XIVe siècle, est précédée d'un perron et percée d'une petite rose à vitraux de couleur; une tour octogonale, terminée par une flèche élégante, la surmonte. L'intérieur de l'église se compose d'une nef, de deux collatéraux, d'un transept et d'un chœur pentagonal.

L'hôtel de ville actuel et la caserne de gendarmerie, bâtie sur l'emplacement de l'ancien château de Ferry III, ne méritent qu'une mention.

Plombières possède trois sortes d'eaux : eau ferrugineuse, eau savonneuse et eau thermale. L'échelle thermométrique de ces différentes eaux, sous une pression barométrique de 75,7 à 76,9, est comprise entre 11° centigrades et 71°. Elles sont donc, les unes froides, les autres tièdes, les autres, enfin, tout à fait chaudes. Elles proviennent de roches granitiques, entrecoupées de fissures tantôt verticales, tantôt obliques. Les eaux froides doivent leur nom d'eaux savonneuses à de gros cristaux d'halloysite (matière douce au toucher comme le savon) qu'elles traversent ordinairement. Les sources thermales, au nombre de quinze, servent toutes à l'alimentation des bains : quelques-unes, comme les sources des Dames, du Crucifix, ferrugineuses et savonneuses, sont employées en boissons. Des travaux exécutés depuis 1856 par M. Jutier, ingénieur, ont amené la réunion à volonté des différentes sources dans des galeries souterraines, à l'exception des suivantes : 1° la source minérale froide ferrugineuse, ou source Bourdeille. Elle est conservée dans un enchambrement souterrain et son débit moyen est, par minute, de 6lit,50 d'eau à 10° ou 12° centigrades; cette eau incolore, sans odeur, et dont la saveur rappelle celle de l'encre, peut devenir une boisson agréable quand on la sature de gaz acide carbonique. 2° La source des Dames, autrefois source de Diane et source de la Reine, est, de toutes celles de Plombières, celle qui offre le plus de stabilité dans sa température (51°,40). Elle rend, en moyenne, [illegible] par jour. 3° La fontaine du Christ ou du Crucifix, autrefois fontaine du Chêne, est la plus ancienne de Plombières. Elle est conservée sous le palais royal et produit 5lit,33 par minute; sa température est de 48°,31. 4° La source Muller, qui sourd dans une grotte creusée dans le granit, produit 5 litres d'eau par minute et dépose sur la roche une grande quantité de matière végéto-animale dite baréginé.

Nous ne parlons pas ici de quelques autres sources captées dans des maisons particulières et actuellement [illegible] source des Capucins, la seule qui, bien que servant aux bains, n'ait pas été conduite dans les galeries; la source des Capucins, d'une température de [illegible] 43 litres d'eau. Toutes les autres ont été réunies dans deux galeries distinctes. L'une de ces galeries porte le nom de galerie des Savonneuses, l'autre de galerie du [illegible] Thalweg. La première, [illegible] mètres et établie parallèlement à l'axe de la vallée, [illegible] direction de l'E. [illegible] du coteau, reçoit cinq sources savonneuses susceptibles de grandes variations de température et de débit; la seconde, pratiquée au milieu de la vallée, reçoit deux groupes de sources, dont l'un comprend trois et l'autre douze sources distinctes, assez rapprochées et désignées [illegible] par des numéros d'ordre. Les trois sources du premier groupe sont : la source du Robinet romain (70° environ), la source [illegible] et la source Vauquelin (69°,8).

En résumé, Plombières compte aujourd'hui vingt-sept sources soigneusement captées, fournissant en vingt-quatre heures 730 mètres cubes d'eau minérale, dont l'échelle thermométrique oscille entre 11°,53 et 69°,53, sans parler de la source ferrugineuse et des sources particulières non exploitées.

Un extrait d'un savant mémoire de M. Jutier, l'ingénieur à qui sont dus les nouveaux aménagements des eaux de Plombières, achèvera d'en donner une idée exacte : « Un conduit en pierre de taille, dit ce mémoire, a été disposé dans l'aqueduc, de façon à recevoir successivement le produit de tous les enchambrements devant lesquels il circule; on [illegible] neuses comme les sources à haute température, mais cette communication peut être interrompue par une simple manœuvre de robinets. Un tuyautage particulier est établi pour chacun des deux groupes extrêmes de sources minérales, depuis leur point d'émergence jusqu'au nouvel établissement. Cette disposition, suffisamment justifiée par le service des étuves et des buvettes, permettra au besoin d'employer isolément ces eaux même en bains, si plus tard on le juge utile. Afin de rendre les eaux minérales aussi faciles à visiter dans leur parcours qu'à leur point d'émergence, l'aqueduc de Thalweg a été prolongé, en passant au-dessous du lit de l'Angronne, jusqu'à l'axe des nouveaux établissements. »

Voici, d'après MM. Henri et Lhéritier, la composition exacte de l'eau de la source du Crucifix :

Acide silicique	[illegible]
Alumine	[illegible]
Silicate de soude	[illegible]
— potasse	[illegible]
— chaux	[illegible]
— magnésie	[illegible]
Chlorure de sodium	[illegible]
— [illegible]	[illegible]
Sulfate de soude anhydre	0,0810
Arséniate de soude	[illegible]
Oxyde de fer	[illegible] sensibles.
Phosphates terreux	
Lithine	
Iodure	Indices.
Acide borique ou borate	?
Fluor ou fluate	?
Matière organique azotée	0,0200

La composition chimique des autres sources est, à peu de chose près, analogue. Les eaux savonneuses se distinguent seules des autres par la moindre quantité de principes minéralisateurs qu'elles contiennent.

Voici maintenant la composition, d'après les mêmes médecins, de l'eau ferrugineuse :

Acide carbonique libre (en vol.)	0,01700
Acide silicique et silicate de soude	0,05730
Acide silicique et silicate de chaux	
Acide silicique et silicate de magnésie	
Alumine	[illegible]
Bicarbonate de [illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]
Arséniate de fer	0,00004
Chlorure de [illegible]	0,00450
— [illegible]	
Sulfate de soude anhydre	[illegible]
Lithine	Indiquée.
Fluor ou fluate	Non éval.
Iodure	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Matière [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Les sources thermales de Plombières alimentent [illegible]

[illegible] en une salle elliptique, demi-souterraine, qui [illegible] deux extrémités.

[illegible] taure vers 18[illegible] monumentale, [illegible] de bains et de douches diverses.

[illegible] siste en un bassin carré divisé en deux compartiments [illegible] n'est plus aujourd'hui, à proprement parler, qu'une dépendance du bain Tempéré.

Le bain National, [illegible] fut achevé [illegible] ton. Il se compose de [illegible] de bains et plusieurs douches diverses, le tout

au r[illegible]-de-chaussée. Le premier étage comprend 25 cabinets et le sous-sol divers autres [illegible], entre autres une étuve [illegible] l'étuve d'Enfer. Enfin, une aile [illegible] principal, le pavillon ou bain des Princes, renferme deux vastes baignoires de forme antique, revêtues de marbre des Vosges et construites pour l'impératrice Joséphine.

Le bain des Dames, jadis bain [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] rieur, consacré spécialement aux malades de l'hôpital, renferme 2 piscines pouvant contenir chacune seize personnes, 5 baignoires disposées autour de ces piscines et plusieurs cabinets de douches. L'étage supérieur contient 14 cabinets.

Le bain désigné sous l'Empire sous le nom de bain Napoléon III, et créé en 1857, est le plus important, comme proportions. Il consiste en [illegible] flanqué de deux ailes. La longueur de ce bain est de 55 mètres, sa largeur de 15 et sa hauteur de 11. Un étage souterrain renferme plusieurs cabinets propres à des appareils d'inhalation et à des étuves. Au rez-de-chaussée se trouvent 4 piscines, 21 cabinets et de nombreuses douches; le premier étage contient 31 cabinets meublés et autant de douches, plus 35 baignoires.

Indépendamment de l'étuve d'Enfer, dont nous avons parlé plus haut, Plombières possède encore trois autres étuves. La première, vaste et commode, occupe l'emplacement de l'ancienne étuve romaine, au-dessus de laquelle avait été élevée, à l'aide de remblais, l'étuve Bassompierre. Les deux autres sont: l'étuve des Pauvres et l'étuve des Dames. Dans chacune de ces étuves se trouve une douche en pluie qui peut être utilisée au besoin. « La superficie des nouvelles étuves, dit M. Jutier, est de 150 mètres carrés et, si l'on voulait l'augmenter, on trouverait encore, à l'aval, une piscine romaine en parfait état de conservation, dont on pourrait également tirer parti. »

On peut juger par le résumé qui précède de l'importance des eaux de Plombières. Plombières est, en effet, une des premières stations thermales de France. Chaque année, du 1er juin au 15 octobre, des baigneurs, venus non-seulement de toutes les parties de la France, mais encore des divers pays de l'Europe et notamment du Nord, y forment une nombreuse population passagère.

Les eaux de Plombières sont surtout employées pour les affections chroniques des voies digestives, gastralgies, dyspepsies, etc., dans les convalescences difficiles, où l'organisme demande une stimulation énergique, dans les affections urinaires; enfin, contre la goutte, les rhumatismes, la paralysie et les maladies de peau.

Plombières possède plusieurs belles promenades, notamment: le parc National, à l'extrémité duquel se trouve la fontaine Stanislas, et la charmante promenade des Dames. Dans les environs, on trouve la promenade de Bellevue, le Moulin-Joli, la fontaine du Renard, la fontaine consacrée à la mémoire de Mme Guizot, etc. Les chutes d'eau qui [illegible] dans les montagnes entourant Plombières ont fait créer des établissements métallurgiques renommés qui, à leur tour, ont donné naissance, dans la ville thermale, à une industrie aujourd'hui florissante, celle d'ouvrages de quincaillerie fine en fer poli et d'objets en acier poli bronzé, ciselé et damasquiné pour les armes, chaque baigneur emportant comme souvenir quelques-uns de ces objets.

L'origine de Plombières remonte à une époque très-reculée. Les Romains y établirent des piscines dont on a retrouvé des vestiges certains. Les invasions barbares effacèrent pendant plusieurs siècles jusqu'au souvenir de Plombières; mais, en 1292, le duc de Lorraine, Ferry III, y commença la construction d'un château fort, qui était élevé « pour défendre les baigneurs contre les mauvaises gens », disent les *Chroniques des dômes [illegible] de Saint-Maur*. Un bourg ne tarda pas à se former autour du château, et le Plombières moderne fut ainsi fondé. L'incendie y causa, en 1498 et en 1517, de nombreux ravages, mais la ville parvint à se relever et ne cessa, dès lors, d'être fréquentée par une clientèle nombreuse, appartenant aux rangs les plus élevés de la société. Nous voyons Montaigne, l'auteur des *Essais*, s'y rendre en 1580, en partant pour son voyage d'Allemagne et d'Italie, et faire un grand [illegible] aussi bien que de sa situation pittoresque.

Dans la nuit du 12 mai 1682, un tremblement de terre, qui se fit sentir depuis Remiremont [illegible] d'Ajol, ébranla d'une [illegible] Plombières et y causa des [illegible] nombreux. [illegible] soixante années [illegible] plus tard, [illegible] était réparée, grâce à [illegible] Leczinski, ancien roi de Pologne et [illegible] Lorraine, qui traita [illegible] [illegible] et y fonda un hôpital. [illegible] à Stanislas qu'est due la construction de l'édifice connu sous le nom de [illegible] élevé pour servir de [illegible] Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, [illegible] venaient régulièrement [illegible]. Enfin, la belle promenade des Dames, [illegible], qui forme l'accès de la route d'Épinal, sont du même temps. En 1770, une inondation renversa dix-sept maisons. Parmi les hôtes célèbres qu'a reçus Plombières à différentes époques, nous citerons, après Montaigne, le maréchal de Richelieu, le chevalier de Boufflers, Voltaire, Beaumarchais, Maupertuis, Joséphine Bonaparte, Casimir Perier, la duchesse d'Orléans, Louis-Napoléon Bonaparte, qui l'embellit beaucoup et vint longtemps y chercher un adoucissement aux douleurs que lui faisait éprouver son impériale vessie, etc.

On a beaucoup écrit sur les eaux de Plombières. Nous citerons les traités suivants: Camerarius, *De thermis Plumbariis* (1540); Jean Le Bon, *Abrégé de la propriété des eaux de Plombières* (1576); Thibourel, *l'Hydrothérapeutique plumériane* (1611); Berthemin de Pont, ***Discours sur les eaux chaudes de Bains et de Plombières*** (Nancy, 1628); Rouveroy, *Méthode pour boire les eaux chaudes et froides, minérales, qui sortent des rochers de Plombières* (1727); de La Martinière, *Dictionnaire géographique sur Plombières* (1705); Em. Binninger, ***Observations sur les eaux de Plombières*** (1722); Malouin, ***Analyse des eaux de Plombières*** (1746); Lemaire, ***Essai sur la manière de prendre les eaux de Plombières*** (1748); Calmet, ***Traité historique des eaux de Plombières*** (1757); Chevallier, ***Réflexions sur les eaux de Plombières*** (1770); Nicolas, ***Dissertation chimique sur les eaux de Plombières*** (1778); Didelot, *Avis aux personnes qui font usage des eaux de Plombières* (1782); Grosjean, ***Nouvel essai sur les eaux de Plombières*** (1802); Jacquot, ***Dissertation sur les eaux de Plombières*** (1813 et 1835); Demangeon, ***Plombières, ses eaux et leur usage*** (1835); Turck, ***Du mode d'action des eaux de Plombières*** (1847); Duval, ***Considérations théoriques et pratiques sur les eaux de Plombières*** (1849); Lhéritier, ***Eaux de Plombières, clinique médicale du rhumatisme et de son traitement*** (1853-1857); Hutin, *Guide du baigneur* (1857); Delacroix, ***Notice sur Plombières et ses bains*** (1860); Turck, ***Essai sur les bains tièdes*** (1861). Voir les ***Traités généraux*** et ***Guides des eaux*** de Bourdon, Alibert, Patissier, James, Roubaud, Labarthe, Joanne, etc.

PLOMBIÉRINE s. f. (plon-bié-ri-ne). Chim. Substance que l'on trouve dans les eaux minérales de Plombières.

PLOMBIFÈRE adj. (plon-bi-fè-re — de *plomb*, et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du plomb: *Minerai* PLOMBIFÈRE.

— Techn. Qui contient de l'oxyde de plomb: *Couverte* PLOMBIFÈRE.

PLOMBIQUE adj. (plon-bi-ke — rad. *plomb*). Chim. Se dit d'un des oxydes du plomb et de divers composés dont le plomb fait partie: *Oxyde* PLOMBIQUE. *Sels* PLOMBIQUES.

PLOMBO-ARGENTIFÈRE adj. (plon-bo-ar-jan-ti-fè-re — de *plomb*, et de *argentifère*). Minér. Qui contient du plomb et de l'argent.

PLOMBOCALCITE s. f. (plon-bo-kal-si-te — de *plomb*, et de *calcite*). Minér. Carbonate de chaux et de plomb.

— **Encycl.** La *plombocalcite* est une substance assez rare dans la nature, remarquable en ce que le carbonate de chaux rhomboédrique peut s'associer 10 à 12 pour 100 de carbonate de plomb, qui est prismatique, sans perdre la forme rhomboédrique, avec un angle voisin de celui qu'elle a quand elle est pure. La *plombocalcite* se rencontre cristallisée ou lamelleuse, avec un aspect analogue à celui de la chaux carbonatée.

PLOMBOCUPRIFÈRE adj. (plon-bo-ku-pri-fè-re — de *plomb*, et de *cuprifère*). Minér. Qui contient du plomb et du cuivre.

PLOMBOIR s. m. (plon-boir — rad. *plomb*). Chir. Instrument servant au plombage des dents. ‖ On l'appelle aussi FOULOIR.

PLOMBO-RÉSINITE s. f. (plon-bo-ré-zi-ni-te — de *plomb*, et de *résinite*). Minér. Composé de plomb et d'une matière ressemblant à une résine.

PLOMBOSO-PLOMBIQUE adj. (plon-bo-zo-plon-bi-ke — de *plombeux*, et de *plombique*). Chim. Se dit de la combinaison d'un sel plombeux avec un sel plombique.

PLOMBOTELLURE s. m. (plon-bo-tel-lu-re — de *plomb*, et de *tellure*). Minér. Substance métalloïde, aigre, cassante, d'un blanc d'étain composé de plomb et de tellure, avec quelques traces d'argent; on la trouve à la mine de Savodinski, dans les monts Altaï.

PLOMÉE s. f. (plo-mé — rad. *plomb*). Anc. art milit. Massue garnie de plomb.

— Anc. cout. Droit payé au seigneur pour les poids.

PLOMEUR, bourg de France (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Quimper, au bord de l'océan; pop. aggl., 222 hab. — pop. tot., 3,369 hab. Minoteries.

PLOMGOMME s. m. (plon-go-me — de *plomb*, et de *gomme*). Minér. Substance translucide, jaune ou jaune rougeâtre, d'un aspect gommeux ou résineux, qui est un aluminate de plomb hydraté: *Le* PLOMGOMME *ne s'est encore trouvé que dans la mine de plomb de Huelgoat.* (J. Huot.)

PLOMMÉE s. f. (plo-mé — rad. *plommer*). Anc. arm. Épée lourde et massive dont on se servait au XVe siècle, plutôt pour assommer que pour percer ou tailler. ‖ On disait aussi PLOMBÉE.

PLOMMER v. a. ou tr. (plo-mé — rad. *plomb*). Forme ancienne du mot PLOMBER.

— Anc. techn. *Plommer des poteries*, Les recouvrir d'une composition dans laquelle entre du plomb.

PLOMMET s. m. (plo-mè — rad. *plommer*). Ancien nom du fil à plomb.

— *Mener une vie sans règle et sans plommet*, Se conduire en libertin, avoir une conduite désordonnée.

PLOMODIERN, bourg de France (Finistère), cant., arrond. et à 12 kilom. O. de Châteaulin, sur la baie de Douarnenez; pop. aggl., 348 hab. — pop. tot., 2,588 hab. Pêche; minoteries.

PLON s. m. (plon). Bot. Un des noms vulgaires de l'osier.

PLONÉOUR-LANVERN, bourg de France (Finistère), cant. de Plogastel-Saint-Germain, arrond. et à 17 kilom. S. de Quimper; pop. aggl., 500 hab. — pop. tot., 3,147 hab. Minoteries; commerce de bestiaux et de céréales.

PLONÉVEZ-DU-FAOU, bourg de France (Finistère), cant. de Châteauneuf, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Châteaulin; pop. aggl., 247 hab. — pop. tot., 3,571 hab. Ruines du château de Busquec.

PLONÉVEZ-PORZAY, bourg de France (Finistère), cant., arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Châteaulin, sur la baie de Douarnenez; pop. aggl., 94 hab. — pop. tot., 2,713 hab. Petit port de commerce; exportation d'avoine, de seigle, de sarrasin, de froment, de pommes de terre, de lait, de poulets, d'œufs, de moutons. L'église paroissiale, de construction ogivale, est ornée d'un beau portail où se voit une remarquable statue de saint Michel. Aux environs, vestiges de voie romaine et ruines d'un camp romain.

PLONGE s. f. (plon-je — rad. *plonger*). Techn. Action de plonger: *Les chandeliers désignent par le mot abîme une auge en bois dans laquelle on fabrique les chandelles à la* PLONGE *ou à la baguette.*

PLONGÉ, ÉE (plon-jé) part. passé du v. Plonger. Enfoncé dans l'eau ou dans un autre liquide: *Bâton* PLONGÉ *dans l'eau. Navire* PLONGÉ *dans la mer. Jauge* PLONGÉE *dans un tonneau.*

— Immergé dans un fluide gazeux: *Nous ne pouvons vivre que* PLONGÉS *dans l'air.* ‖ Placé dans un milieu: *Être* PLONGÉ *dans les ténèbres.*

— Profondément enfoncé: *Être* PLONGÉ *dans un fauteuil. Un poignard* PLONGÉ *dans le cœur. La main* PLONGÉE *dans le sac.* ‖ Jeté en un lieu enfoncé: *Être* PLONGÉ *dans un cachot.*

— Par exagér. Mouillé, arrosé: *Être* PLONGÉ *dans le sang.*

— Fig. Absorbé; livré tout entier: *Être* PLONGÉ *dans une profonde rêverie. Être* PLONGÉ *dans le sommeil. Ceux-là se laissent dominer aux sentiments bas, qui, toujours occupés de leur santé, de leur vie mortelle et des besoins de leur corps, sont* PLONGÉS *dans la chair et se remuent sur la terre à la manière des reptiles.* (Boss.) *Un peuple* PLONGÉ *dans l'ignorance est stupide, cruel, idolâtre, superstitieux.* (A. Martin.) *L'emportement des masses est toujours proportionné à l'ignorance où elles sont* PLONGÉES. (A. Peyrat.)

— Techn. *Chandelle plongée*, Chandelle que l'on obtient en plongeant la mèche dans le suif.

— Bot. *Plantes plongées*, Plantes qui restent toujours sous l'eau.

— s. m. Techn. Couleur claire, chez les gantiers.

— s. f. Point de vue dirigé de haut en bas: *La* PLONGÉE *des fenêtres était sur le jardin de l'abbaye.* (Chateaub.)

— Fortif. Talus supérieur du parapet d'un ouvrage de fortification: *C'est sur la* PLONGÉE, *qui est inclinée de l'intérieur à l'extérieur, que les fusiliers appuient leur arme pour tirer, et on lui donne une pente suffisante pour que ces derniers puissent découvrir tout ce qui se présente en avant à partir du bord extérieur du fossé.*

— Hydrogr. Grande profondeur qui se présente brusquement contre le rivage ou après un bas-fond.

— Pêche. Pêche à la main faite par des plongeurs.

— Techn. Action de plonger la mèche dans le suif pour la fabrication de la chandelle. ‖ On dit aussi PLINGEURE et PLONGE.

— **Encycl.** Pêche. La pêche à la *plongée* n'est que de tolérance et on n'obtient l'autorisation de l'administration que s'il s'agit, par exemple, de pêcher un fond d'eau inaccessible au filet ou à l'épervier, soit par sa profondeur, soit par des écroulements de barrage ou de digue, ou ces retraites qu'on nomme *chambres*, qui se prolongent fort avant sous les bords de la rivière et qui n'ont qu'une entrée ou une issue fort étroite. Tout le poisson d'une rivière peut, en cas d'eau basse ou de grande chaleur, se réfugier dans ces chambres, et c'est le plongeur seul qui peut aller chercher dans leurs retraites les réfugiés, à l'abri du filet, de la ligne et des autres engins meurtriers.

Pour pratiquer cette pêche, il faut une grande habileté, un vrai talent de plongeur non moins qu'une connaissance approfondie de la rivière. Le plongeur ne peut pêcher plus de deux heures, et il faut qu'il prenne ses dispositions pour bien écrémer les trous qu'il explore. Dans sa première excursion, il examine la configuration du trou, se rend compte de l'endroit où peut s'être réfugié le poisson, le chasse ou le refoule dans telle ou telle place favorable en frappant dans ses mains, en un mot dresse son plan de bataille; et à cet arrangement il ne peut consacrer que quelques secondes. Une bonne vue et la science des habitudes du poisson sont donc d'abord choses indispensables; une longue respiration est également de rigueur. Il doit voir dans cette seule tournée si le fond est désert ou peuplé et si ses habitants méritent la fatigue de son travail.

Quand les dispositions ont été prises, le plongeur, après avoir renouvelé à terre sa provision de souffle, replonge et va droit aux places qu'il a marquées. Là, il passe délicatement la main sous le ventre du poisson, un peu effrayé à la vue de ce nouveau confrère aquatique, et, remontant petit à petit les doigts, saisit brusquement sa proie par les ouïes. Quand ses deux mains sont embarrassées, d'un coup de pied donné sur le gravier, le plongeur revient à la surface et aborde à terre, pour recommencer ensuite sur de nouveaux frais. Quelques-uns même, les malins, remontent avec un poisson dans chaque main et un entre les dents.

Tout n'est pas rose dans ce métier. Il nous souvient d'un accident qui épouvanta notre enfance. Un plongeur avait découvert dans les pierres d'une digue, à une profondeur de 6 mètres, un nid de lamproies, poisson excessivement rare dans les petites rivières du centre. Accompagné d'un de ses camarades qui avait eu, par bonheur, l'idée de se munir d'un épervier, le pêcheur se jeta à l'eau et disparut. Une minute se passa, puis deux, sans qu'il revînt à la surface. Son camarade effrayé jeta son épervier à tout hasard et ramena enveloppé dans les mailles le plongeur à moitié mort. Pendant qu'il cherchait dans le trou formé entre les pierres à saisir une lamproie, les pierres du perré qu'il avait ébranlées s'étaient déchaussées et, un écroulement s'étant produit, une masse énorme de pavés pesait sur le bras du malheureux, qui avait été obligé de se casser le bras pour l'arracher de dessous cet amoncellement.

Ces fâcheux accidents sont peu à craindre quand on plonge en pleine rivière, mais on a à redouter de terribles catastrophes quand il s'agit d'explorer une de ces chambres à ouverture étroite qui s'étendent quelquefois à de grandes distances sous les digues ou les prés qui longent le bord des courants d'eau. Telle de ces cavernes est profonde de plus de 40 pieds, et malheur au plongeur qui s'est fourvoyé imprudemment dans cette retraite, sans avoir calculé sa respiration ou sans avoir la connaissance, instinctive au moins, des dispositions de cette chambre. S'il ne retrouve la sortie, sa mort est certaine, car il est impossible de lui porter secours. Aussi les gens prudents se font-ils attacher au pied une corde qu'ils agitent quand ils ont fait une récolte suffisante; alors on doit les retirer en toute hâte si on veut leur éviter la congestion et la suffocation.

La pêche à la *plongée* se pratique encore sous la levée des pertuis quand les eaux ont pratiqué des chambres dans le massif des constructions ou que des écroulements se sont produits. Sous ces levées, on prend d'énormes poissons; à Mailly-la-Ville (Yonne), sous la levée nouvellement reconstruite d'un vieux pertuis délabré, on a vu un plongeur happer plusieurs barbillons de 10 et même de 15 livres.

Nous ne donnons, du reste, la pêche à la *plongée* que pour mémoire; c'est la pêche des braconniers de rivière ou de gens qui en font un métier; ce n'est plus un divertissement pour le citadin et le flâneur, comme l'est la pêche à la ligne ou la pêche aux écrevisses.

PLONGEANT, ANTE adj. (plon-jan, an-te — rad. *plonger*). Qui se dirige de haut en bas: *Vue* PLONGEANTE. *Coup* PLONGEANT.

— Blas. Se dit du cygne qui paraît dans l'écu la tête enfoncée dans l'eau: *Lavechef du Parc, en l'Ile-de-France: D'azur, au cygne essorant d'argent,* PLONGEANT *dans une rivière de sinople, accompagné en chef de trois étoiles d'or.*

— Artill. *Tir plongeant*, Tir dans lequel le projectile décrit une courbe assez prononcée pour atteindre un but placé derrière un obstacle.

PLONGEMENT s. m. (plon-je-man — rad. *plonger*). Action de plonger dans un liquide: *Le baptême, qui était le* PLONGEMENT *dans l'eau, ne fut bientôt, dans l'Occident, qu'une légère aspersion.* (Volt.)

— Chem. de fer. Mouvement de bascule d'une locomotive de l'avant à l'arrière. ‖ Peu usité; on dit le plus souvent TANGAGE.

— Géol. Angle que fait une couche de terrain avec le plan horizontal. ‖ *Point de plongement*, Sommet de cet angle.

PLONGEOIR s. m. (plon-joir — rad. *plonger*). Techn. Châssis à aiguilles employé dans les machines à broder.

PLONGEON s. m. (plon-jon — rad. *plonger*)

Action de plonger : *Faire un* PLONGEON, *le* PLONGEON.

Alors dans la rivière il fait divers *plongeons.*
BOURSAULT.

— Fam. *Faire le plongeon,* Baisser la tête pour éviter des projectiles : *Ceux qui n'ont jamais été à la guerre font ordinairement le* PLONGEON *aux premiers coups que l'on tire.* (Acad.) ‖ S'en aller, s'évader, s'éclipser subitement. ‖ Céder, plier, par couardise, par faiblesse :

Vous faites le *plongeon,*
Petit noble à nasarde, enté sur sauvageon.
REGNARD.

‖ Pop. Mourir.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui se tire sur l'eau, et qui, consistant en une cartouche fixée sur un flotteur lesté, qu'on charge de plusieurs couches de feux brillants séparées par des couches de pulvérin, plonge et reparaît par intervalles.

— Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille de colymbidés ou plongeurs, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe : *Le grand* PLONGEON *fréquente les mers arctiques des deux mondes.* (Maury.) ‖ Nom donné à plusieurs oiseaux, tels que les guillemots, les grèbes, les grébifoulques, etc., qui ont l'habitude de plonger. ‖ *Plongeon à gorge noire,* Nom vulgaire du lumme. ‖ *Plongeon de mer,* Nom vulgaire du petit pingouin. ‖ *Plongeon de rivière,* Nom vulgaire du grèbe huppé.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre plongeon.

— **Encycl.** Les *plongeons* sont caractérisés par un bec long, droit, robuste, presque cylindrique, aigu, à mandibule supérieure proéminente ; des narines basales, concaves, oblongues, à demi fermées par une membrane ; des ailes de longueur médiocre ; la queue courte ; les jambes placées fort en arrière, à tarses comprimés, nus, réticulés, et à doigts antérieurs totalement palmés. Ce sont des oiseaux essentiellement aquatiques. Lorsqu'ils nagent ou qu'ils plongent, c'est toujours avec bruit et avec un mouvement très-vif des ailes et de la queue ; leurs pieds se dirigent alors, non point d'avant en arrière, comme chez la plupart des palmipèdes, mais de côté et de manière à se croiser en diagonale. Ils habitent de préférence les climats froids et tempérés, les bords des rivières, des lacs et des étangs.

« Les *plongeons* sont d'excellents nageurs, dit Mauduyt, et ils plongent avec tant de célérité, que souvent, à l'aspect de la lumière du fusil, ils se dérobent au coup en s'enfonçant sous les eaux, avant que le plomb les ait atteints ; aussi les appelle-t-on à la Louisiane *mangeurs de plomb.* L'eau est leur élément ; ils y passent la plus grande partie de leur vie, et ils y sont aussi agiles qu'ils se trouvent lourds et embarrassés sur terre ; en effet, sur terre ils sont dans une attitude gênée, ils ne peuvent se soutenir que le corps droit et ils ne font quelques pas qu'avec beaucoup de peine ; leurs ailes sont peu amples, mais les muscles en sont très-forts et ils peuvent, par leur moyen, faire de petits trajets au vol ; si le trajet est trop long, si la rencontre d'un oiseau de proie les abat et les oblige de toucher la terre, la difficulté de reprendre leur vol et l'impuissance de fuir en marchant les mettent à la merci de l'oiseau de proie. »

Malgré l'opinion généralement répandue à ce sujet, quelques observateurs assurent que les *plongeons* sont dans l'impossibilité de se tenir debout, comme le ferait croire la position de leurs jambes. M. Hardy, notamment, dit qu'il ne connaît personne qui puisse affirmer avoir vu des *plongeons* se tenir verticalement, comme le font les pingouins, les manchots, etc. « Ces oiseaux, ajoute-t-il, sentent si bien qu'ils ne peuvent plus fuir lorsqu'ils sont à sec sur le rivage, qu'ils n'approchent des côtes qu'alors que le vent vient de terre et que la mer est fort calme. Alors ils aiment à longer le rivage de très-près ; mais que le vent vienne à changer, on les voit aussitôt prendre le vol et gagner la haute mer. Grâce à cet instinct, je n'en ai jamais vu de surpris par la tempête et de tués sur les lames qui battent les rochers du rivage, comme nous le voyons pour les guillemots, les pingouins, les fous et la mouette tridactyle. »

Ces oiseaux habitent de préférence les régions arctiques ; mais quand les eaux sont glacées, ils émigrent vers des climats plus doux ; c'est en hiver qu'on les rencontre dans le midi de l'Europe, d'où ils repartent pour retourner vers le Nord quand le dégel est arrivé. Ils se nourrissent principalement de poissons, qu'ils poursuivent jusqu'au fond de l'eau. Ils mangent aussi du frai, des insectes, des crustacés et même des plantes aquatiques. Ceux qu'on apporte en hiver sur les marchés de Paris ont le gésier rempli de plumes. Ils vont, pour faire leur ponte, sur les îlots ou les promontoires. La femelle pond ordinairement deux œufs oblongs, colorés et marqués de taches brunes ou noires. Le mâle défend sa progéniture avec beaucoup d'acharnement. Les jeunes, à peine éclos, nagent et plongent avec la plus grande facilité. Ils diffèrent beaucoup des adultes par le plumage et ce n'est qu'à l'âge de deux ou trois ans que celui-ci acquiert des couleurs stables. Ils muent une ou deux fois dans l'année et l'on a remarqué que les très-vieux sujets prennent plus tôt et quittent plus tard leur livrée d'amour. Ces oiseaux sont d'une médiocre utilité pour l'homme. Leur chair est coriace et a une odeur huileuse repoussante. Cependant ils sont l'objet d'une sorte de vénération dans certains pays, parce que leurs différents cris sont des présages de pluie ou de beau temps. On utilise leur dépouille, dans le Nord, pour faire des vêtements d'hiver.

Le *plongeon cat-marin* a reçu ce dernier nom (*chat de mer*), parce qu'il détruit beaucoup de frai de poisson. Il arrive avec les macreuses et se prend souvent dans les mêmes filets que ces dernières. Il entre avec la marée dans les embouchures des rivières. C'est encore à ce genre qu'appartiennent les espèces vulgairement nommées *imbrim* et *lumme.* V. ces mots.

PLONGER v. n. ou ou intr. (plon-jé. — Chevallet rattache ce mot au celtique : kymrique *plung,* action de plonger, bas-breton *plumia, pluia,* plonger, irlandais *pluinuseach,* même sens, peut-être de la racine sanscrite *plu,* couler, flotter. Mais il est beaucoup plus probable que plonger vient d'un type latin *plumbicare,* pris dans le sens de tomber à plomb dans l'eau, du latin *plumbum,* plomb. Comparez le vieux français *clinger* de *clinicare, enferger* de *inferricare, venger* de *vindicare,* etc. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *Il plongea ; nous plongeons*). Enfoncer, faire pénétrer dans l'eau ou dans un autre liquide : PLONGER *un bâton dans l'eau.* PLONGER *quelqu'un dans la mer.* PLONGER *la main dans l'huile bouillante. Il faut avoir le soin, quand on veut préparer une viande succulente, savoureuse et nourrissante, de faire bouillir l'eau avant d'y* PLONGER *la viande.* (L. Cruveilhier.)

— Enfoncer, faire entrer dans un milieu quelconque : PLONGER *sa main dans le sac.* ‖ Jeter dans un lieu profond : PLONGER *des prisonniers dans un cachot.*

J'arrive, on nous saisit, une foule inhumaine
Dans des gouffres profonds nous *plonge* et nous en-
[traine.
VOLTAIRE.

J'ai senti tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein *a plongé* tout entier.
RACINE.

— Mettre, jeter, faire entrer sans réserve : *Charles second* PLONGEA *l'Angleterre républicaine dans les bras des femmes.* (Chateaub.)

Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine?
BOILEAU.

Par le moyen d'une poudre endormante,
L'abbé le *plonge* en un très-long sommeil.
LA FONTAINE.

— *Plonger un poignard, une arme dans le sein de quelqu'un,* Lui enfoncer une arme dans la poitrine. ‖ Fig. Lui causer un chagrin profond : *C'est* PLONGER UN POIGNARD DANS LE SEIN *d'une mère que de lui annoncer la mort de son fils.* (Acad.)

— *Plonger ses regards,* Porter son attention sur quelque chose : *La philosophie du christianisme est la seule qui* AIT PLONGÉ SON REGARD *dans toutes les questions qui tiennent à l'art humain.* (Laurentie.)

— Techn. *Plonger de la chandelle,* L'enfoncer à plusieurs reprises dans du suif en fusion, pour y former de nouvelles couches.

— v. n. ou intr. S'enfoncer entièrement dans l'eau : PLONGER *comme un canard. L'eider* PLONGE *très-profondément à la recherche des poissons.* (Buff.)

— Se diriger de haut en bas : *Les assiégeants étant au pied du rempart, le canon de la place ne pouvait* PLONGER *assez pour les incommoder.* (Acad.)

— Fig. Pénétrer, s'introduire par le regard ou par la pensée : *Les yeux de la princesse* AVAIENT PLONGÉ *dans les siens.* (G. Sand.) *Joachim s'était blotti dans l'ombre, sur le seuil de cette chambre où ses regards n'osaient* PLONGER. (Ad. Paul.) *L'esprit et la verve ne suffisent pas pour* PLONGER *au fond des solutions.* (E. de Gir.)

Médite le présent, *plonge* dans l'avenir.
DELILLE.

Mes yeux *plongeaient* plus loin que le monde réel.
V. HUGO.

‖ Tenir, être uni profondément à un milieu : *Par ses racines corporelles, l'homme en tout pays* PLONGE *dans la nature et il en est d'autant moins affranchi qu'il est plus inculte.* (H. Taine.) *Renan appartient à la race bretonne pure ; il y* PLONGE *par ses racines, il en a gardé le fond.* (Ste-Beuve.)

— Mar. Caler, tanguer.

— Géol. Avoir une direction inclinée : *En cet endroit, la couche calcaire* PLONGE *sensiblement au sud.*

Se plonger v. pr. S'enfoncer dans l'eau ou dans un autre liquide : SE PLONGER *tout entier dans la mer.*

Là, le bélier, docile à la voix qui le guide,
Se plonge en frissonnant dans le cristal liquide.
SAINT-LAMBERT.

On se *plonge* soir et matin
Dans la fontaine de Jouvence.
LA FONTAINE.

— Pénétrer, s'enfoncer dans un milieu : *Tandis que vous admirez ce soleil qui* SE PLONGE *sous les voûtes de l'occident, un autre observateur le regarde sortir des régions de l'aurore.* (Chateaub.)

Le fer étincelant *se plongea* dans mon sein.
VOLTAIRE.

— Fig. S'abandonner, se livrer entièrement : SE PLONGER *dans la douleur, dans la débauche, dans les plaisirs. Lorsqu'un homme* SE PLONGE *dans la fange des excès, il est difficile que sa figure ne soit pas fangeuse par quelque endroit.* (Balz.)

De tous ces vains plaisirs où leur âme *se plonge,*
Que leur restera-t-il? Ce qui reste d'un songe
Dont on a reconnu l'erreur.
RACINE.

— *Se plonger dans le sang de quelqu'un,* Verser son sang, le tuer, l'égorger :

Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on *se plonge ?*
RACINE.

PLONGET s. m. (plon-jè — rad. *plonger*). Ornith. Ancien nom du castagnet.

PLONGEUR s. m. (plon-jeur — rad. *plonger*). Celui qui plonge, qui a l'habitude de plonger, qui est habile à plonger :

De son rocher déjà s'est lancé le *plongeur,*
Et l'onde refermée a blanchi sur sa tête.
SAINTE-BEUVE.

— Homme qui lave la vaisselle, dans les restaurants.

— *Cloche à plongeur,* Appareil au moyen duquel on peut descendre et travailler sous l'eau.

— Techn. Ouvrier qui, dans la fabrication à la main, puise la pâte dans la cuve et en forme le papier. ‖ On l'appelle le plus souvent OUVREUR.

— Pêche. Pêcheur qui va prendre sous l'eau, à la main, des poissons, des coquillages et des crustacés.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre plongeon, et Syn. de BRACHYPTÈRES ou COLYMBIDÉS.

— Adjectiv. Qui plonge, qui est habile à plonger : *Oiseau* PLONGEUR.

... Nul œil des mers n'a mesuré l'abîme,
Ni les hérons *plongeurs,* ni les vieux matelots.
A. DE MUSSET.

— *Bateau plongeur,* Appareil en forme de bateau, à l'aide duquel on peut descendre et travailler sous l'eau.

— **Encycl.** Il existe des industries, telles que la pêche des perles, des éponges, du corail, etc., qui ne peuvent être exercées que par des *plongeurs.* Il est, en outre, des circonstances, comme, par exemple, quand il s'agit de visiter ou d'opérer les fondations de travaux hydrauliques, de procéder au sauvetage d'objets submergés, etc., où l'intervention des *plongeurs* est indispensable. Or, quoique le corps de l'homme soit admirablement constitué pour résister aux plus grandes variations de température et de climat, il lui est absolument impossible de supporter la privation de l'air, même pendant un temps très-court. On trouve, dans plusieurs ouvrages, des histoires de *plongeurs* qui seraient restés des heures entières sous l'eau ; mais de pareils faits sont trop en contradiction avec les phénomènes physiologiques de la respiration pour qu'on puisse les prendre au sérieux, et il y a lieu de croire que les écrivains qui les rapportent ont accueilli sans discernement des bruits populaires ou ont été les dupes d'habiles mystificateurs. On admet généralement que, sauf de très-rares exceptions, les *plongeurs* les plus adroits ne peuvent séjourner plus de deux minutes sous l'eau et que, le plus souvent, la privation d'air, pendant trente secondes seulement, suffit pour produire l'asphyxie. Dans plusieurs pays, afin de prolonger leur immersion, les pêcheurs de perles et d'éponges plongent en tenant à la bouche une éponge imbibée d'huile ; mais si l'on considère la petite quantité d'air qui se trouve renfermée dans les pores de cette éponge, et la pression énorme que l'eau ambiante exerce sur cet air, il est évident qu'ils ne peuvent retirer aucun avantage de ce procédé grossier. Heureusement, l'industrie est venue en aide aux *plongeurs* en mettant à leur service des appareils ingénieux qui, très-imparfaits à l'origine, sont devenus avec le temps capables de satisfaire à presque tous les besoins. Ces appareils ont des formes et des dispositions appropriées à la destination particulière qu'ils doivent recevoir. On les divise en quatre catégories : le *bateaux à air,* les *bateaux sous-marins* ou *bateaux plongeurs,* les scaphandres et les *cloches à plongeur* (V. ces différents mots). Donnons maintenant quelques développements relatifs à certains appareils spéciaux.

— *Appareils plongeurs.* L'exploration du fond de la mer n'a fait que peu de progrès dans l'antiquité et le moyen âge. Il n'y a guère que cent ans que le célèbre astronome anglais Halley descendit à 15 mètres de profondeur, dans une cloche à *plongeur* qu'il avait imaginée et fait construire ; à la fin du siècle dernier, un habitant de Breslau fit descendre sous l'eau un *plongeur* emportant une provision d'air comprimé dans un réservoir qu'il portait sur le dos et qui communiquait avec la bouche par un tuyau. Jusqu'en 1830, les ingénieurs anglais se sont servis de la cloche pour les divers travaux dont ils ont semé les côtes britanniques. A cette époque, un appareil d'invention française, plus commode, moins dispendieux et laissant à l'ouvrier la liberté de ses mouvements, se substitua peu à peu à la cloche. C'était le scaphandre. Il se composait d'un vêtement imperméable d'étoffe et de métal, dans lequel l'air nécessaire à la respiration arrivait, refoulé au moyen d'une pompe placée sur le rivage ou sur un bateau. Ce vêtement enveloppait l'homme tout entier des pieds jusqu'à la tête. La découverte du caoutchouc, survenue dans ce même temps, contribua beaucoup au développement de l'emploi de ces appareils, malgré le manque de précision pratique et le peu de sécurité qu'ils présentaient. Cependant, un ingénieur des mines, M. Rouquayrol, et un lieutenant de vaisseau, M. Denayrouze, frappés des inconvénients que présentait alors le scaphandre, travaillèrent et réussirent à le perfectionner au moyen d'inventions qui lui permirent de satisfaire à toutes les exigences des travaux sous-marins. C'est ainsi que, à la suite de l'Exposition universelle de 1867, où, on se le rappelle, des expériences publiques étaient faites journellement sur la berge de la Seine, au pont d'Iéna, les chercheurs d'ambre de la Baltique, les pêcheurs de corail des côtes d'Espagne et d'Afrique et les pêcheurs d'éponges, de nacre et d'huîtres perlières ont adopté les nouveaux appareils *plongeurs* de MM. Rouquayrol et Denayrouze. Déjà plus de trois cents bateaux de l'archipel grec s'en sont pourvus, ce qui leur a permis d'augmenter considérablement leurs récoltes. Il a été constaté que, à une profondeur de 20 à 25 mètres, les *plongeurs* peuvent séjourner plusieurs heures, avec le pouls normal et un mouvement respiratoire régulier. Dans les profondeurs plus considérables, le séjour du *plongeur* au fond de l'eau diminue de durée en raison de la pression à supporter et qui est de 1 atmosphère par 10 mètres d'eau. C'est ainsi que les pêcheurs de corail des côtes de la Catalogne, qui descendent de 38 à 40 mètres, ne peuvent rester que vingt minutes sous l'eau, et encore avec des précautions extrêmes de lenteur pour descendre et pour remonter. Dans les eaux tièdes ou relativement chaudes du Levant, l'homme plonge souvent à nu, muni seulement du réservoir régulateur qui lui fournit l'air nécessaire à la respiration pendant son séjour sous l'eau. Dans les eaux froides de nos latitudes, il plonge complètement habillé (nous dirons tout à l'heure en quoi consiste l'habillement). La marine française et les marines étrangères (Europe et Amérique) ont adopté les appareils *plongeurs* Rouquayrol et Denayrouze, qui sont devenus, d'ailleurs, d'un emploi journalier : en mer, pour la visite et la réparation de la carène des navires et des hélices, pour boucher une voie d'eau ; dans les ports, pour réparation aux jetées, aux bassins de radoub ; dans les fleuves, pour les digues, barrages, piles et culées de pont. Les mêmes appareils sont aussi appliqués à l'exploitation des houillères et des mines métalliques, en France, en Belgique, en Italie, en Angleterre et en Allemagne ; c'est dans les mines de la haute Silésie qu'on les a employés une première fois pour pénétrer dans les gaz irrespirables ; depuis, dans les autres mines, leur usage s'est généralisé, pour la réparation et l'entretien des pompes et autres pièces qui fonctionnent sous l'eau. C'est ainsi que différents travaux de grande importance ont pu être exécutés dans certaines mines, entre autres à Saint-Étienne, sous 8 mètres d'eau ; dans le pays de Galles, sous 15 mètres ; en Sardaigne, sous 22 mètres ; en Belgique, sous 24 mètres ; en Westphalie, jusqu'à une profondeur de 35 mètres sous l'eau.

En Allemagne, la pratique de la plongée fait aujourd'hui partie des programmes de l'École des mines de Bochum, qui correspond à notre École de Saint-Étienne. Aucun élève n'est admis au grade d'ingénieur sans avoir passé par le cours de plongée. Voici comment, d'après une lettre du docteur Schultz, directeur de l'École (1874), l'enseignement de la plongée y est pratiqué : « Le cours a lieu dans un bassin de 4 mètres de profondeur. Les hommes, au nombre d'une trentaine, sont séparés en trois sections. La présentation de l'appareil plongeur, l'explication des fonctions et du but de chacun de ses organes, l'habillement, [illegible] le séjour sous l'eau, forment les divers degrés de l'enseignement. Ces exercices préliminaires exigent, suivant les aptitudes de l'élève, de huit à quatorze jours, pendant lesquels trois heures [illegible] sont employées à l'instruction du plongeur. Après ces exercices préliminaires, l'exercice [illegible] dans un puits de mine d'une profondeur totale de 35 mètres, dont 12 sont couverts d'eau. Au dernier examen, vingt-quatre élèves sur vingt-neuf ont pu exécuter avec habileté et pendant le laps de temps fixé toutes les opérations qui leur étaient demandées. » Il est bien évident que ces futurs ingénieurs seront d'autant plus aptes à diriger les travaux de réparation dans les mines, qu'ils auront eux-mêmes passé par toutes les épreuves du service du plongeur. D'autre part, l'Union minière de Westphalie a résolu la formation d'une compagnie de plongeurs et décidé que tout employé qui voudrait entrer dans la société devrait prouver qu'il connaît l'appareil à plonger, qu'il sait s'en servir, et s'engager à exécuter les travaux, au moins dans les gaz délétères.

Le système complet de l'appareil plongeur

pour mines se compose de trois appareils : 1° l'appareil *plongeur* avec *regulateur*, formant réservoir d'air ; 2° une *lampe sous-marine portative*, pour éclairer, dans l'obscurité des puisards, tous les éléments des pompes à visiter ; 3° un *appareil acoustique*, permettant un échange de communications verbales entre le *plongeur* et le directeur du travail. Nous donnons ici un dessin qui permettra de saisir très-facilement la description de l'habillement du *plongeur* et son fonctionnement.

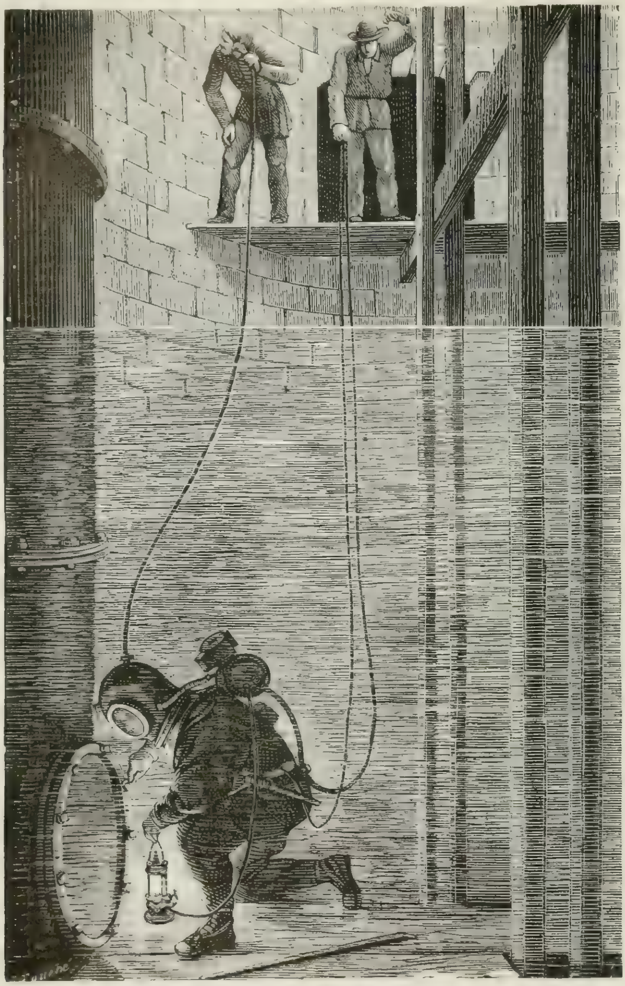

APPAREIL PLONGEUR COMPLET POUR MINES. — DENAYROUZE.

L'homme, à l'air libre, respire seize fois par minute, et, dans ce laps de temps, aspire et expire de 8 à 12 litres d'air. C'est donc cette quantité d'air multipliée par le nombre de minutes que le *plongeur* doit rester sous l'eau, qu'il s'agit de lui faire parvenir. Une pompe aspirante et foulante, manœuvrée sur terre ou sur un bateau, remplit cette fonction en injectant l'air, soit directement dans le casque du *plongeur*, d'où il se répand dans la capacité du vêtement, soit dans le réservoir régulateur, d'où il arrive à la bouche par un tuyau terminé par un petit appareil nommé *ferme-bouche*, et, après avoir servi à la respiration, est expulsé par une soupape très-sensible. Le ferme-bouche est un instrument en caoutchouc qui se place entre les dents et les lèvres. Le mouvement d'aspiration applique hermétiquement la matière élastique sur les gencives et empêche l'introduction de l'eau dans la bouche quand on plonge sans casque. Pour l'expiration, le ferme-bouche se trouve retenu par deux petits appendices, placés de chaque côté du trou du tuyau d'air et que les dents saisissent. Le ferme-bouche et le pince-nez ne s'emploient que quand le *plongeur* opère sans casque. Le pince-nez, dont le nom indique suffisamment l'usage, se règle par une vis de pression pour le serrage des narines. Le vêtement, qui isole l'homme du contact de l'eau, ne laisse passer que la tête, les mains et les pieds. Il se compose d'une double étoffe caoutchouquée imperméable, avec collerette élastique au cou et bracelets aux poignets ainsi qu'aux chevilles, pour s'opposer à l'accès de l'eau. Une ceinture serre la taille, empêche le vêtement de flotter et supporte un poignard qui sert au *plongeur* soit à se défendre contre les requins, soit pour trancher quelque obstacle. Le casque, en cuivre embouti, réuni au collet du vêtement, de manière à former un joint imperméable laisse à l'homme toute liberté de mouvoir le cou et la tête. Il est muni de trois lunettes fixes en verre très-épais, une à droite, une à gauche de la figure, une au-dessus du front, et d'une quatrième lunette qui est mobile, plus grande que les autres et placée en face des yeux et de la bouche. Deux boulons permettent de la fermer quand le *plongeur* va entrer dans l'eau. Au casque aboutissent et le tuyau de l'appareil acoustique, et le tuyau de respiration qui communique, soit à la pompe d'insufflation, soit au réservoir régulateur. Un robinet placé au côté droit du casque permet au *plongeur* de se débarrasser de l'air expiré dans le vêtement, et d'augmenter ou de diminuer de 15 litres son volume de déplacement. L'emploi du vêtement et du réservoir régulateur exige des surcharges de poids : deux lingots de plomb sont attachés, l'un sur la poitrine, l'autre sur le dos du *plongeur*. Pour maintenir l'homme dans une position verticale sous l'eau, chacun de ses souliers porte une plaque de plomb de 8 kilogr. Mais, sans les plombs placés sur le dos et sur la poitrine, le *plongeur* ne pourrait que rester et marcher debout dans l'eau ; ce sont ces poids qui, en établissant l'équilibre des mouvements, lui permettent de se baisser, de se courber et de travailler. Par de récents perfectionnements, l'appareil que nous venons de décrire permet aux hommes de plonger de trois manières différentes : 1° à nu, avec le régulateur ; 2° avec le vêtement imperméable et sans régulateur, comme avec l'ancien scaphandre ; 3° avec le vêtement et le régulateur, comme l'indique le sujet de notre gravure ci-jointe.

— Ornith. La famille des *plongeurs* se compose d'oiseaux palmipèdes qui ont les pattes attachées plus en arrière du corps que les autres oiseaux du même ordre et qui, par cela même, sont forcés de se tenir dans la position verticale pour garder l'équilibre. Leurs ailes sont souvent courtes, quelquefois rudimentaires, et manquent le plus souvent de pennes, ce qui rend leur vol lourd ou presque impossible ; mais, en revanche, ces tronçons d'ailes, très-utiles pour la nage, leur servent de rames. Ces oiseaux nagent avec une vitesse extrême et plongent très-facilement. Leurs ailes sont revêtues de petites plumes lisses et impénétrables à l'eau. Trois tribus composent cette famille ; ce sont : les alcadés, les colymbidés et les sphéniscidés.

PLONNURE s. f. (plo-nu-re — rad. *plomb*). Techn. Poterie vernissée : *Fabriquer de la* PLONNURE.

PLOQUE s. f. (plo-ke — du gr. *ploké*, tissu). Anc. littér. Figure qui consistait dans une opposition de mots ayant des sons semblables, mais un sens différent.

— Techn. Feuille de laine cardée. ‖ Masse de laine enroulée sur une quenouille pour être filée. ‖ Syn. de PLOC.

PLOQUÉ, ÉE (plo-ké) part. passé du v. Ploquer. Mar. Enduit de ploc : *Bâtiment* PLOQUÉ.

— Mis en bourrous, en parlant des laines destinées à être filées. ‖ Dont les couleurs sont mélangées : *Laines* PLOQUÉES. ‖ Dont les vêtements sont couverts de ploc, de duvet de coton : *Quand on sort de la filature, on est tout* PLOQUÉ.

PLOQUER v. a. ou tr. (plo-ké — rad. *ploc*). Mar. Enduire de ploc : PLOQUER *la carène d'une frégate*.

— Techn. *Ploquer des laines*, Mêler des laines de différentes couleurs.

Se ploquer v. pr. Se mettre en bourrons, en parlant des laines destinées à être filées.

PLOQUERESSE s. f. (plo-ke-rè-se — rad. *ploque*). Techn. Espèce de carde.

PLOQUIER s. m. (plo-kié). Anc. art milit. Espèce de bouclier.

PLOSÉRIE s. f. (plo-zé-rî). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénites, section des fidonites, formé aux dépens des numéries, et dont l'espèce type habite l'Allemagne.

PLOSKA s. f. (plo-ska). Sorte de bouteille ronde et plate, dans laquelle les Grecs portent leur vin, en voyage ou à la campagne.

PLOSKIROW, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Podolie, chef-lieu du district de son nom, à 86 kilom. N. de Kaminiec ; 3,745 hab.

PLOT s. m. (plo — du bas latin *ploda*, pièce de bois, dont l'origine est inconnue). Billot : *Un* PLOT *de boucher. Le bourreau abattait autrefois sur un* PLOT *la tête des condamnés.* ‖ Vieux mot usité encore dans certaines provinces.

— Techn. Massif de laiton, employé par l'horloger pour river la masse sur la platine. ‖ Pièce de l'ourdissoir qui conduit l'enroulement du fil.

PLOT (Robert), naturaliste anglais, né à Sutton-Baron (Kent) en 1640, mort dans la même ville en 1696. Il devint, en 1677, membre de la Société royale de Londres, puis fut successivement nommé conservateur du musée d'Ashmole, professeur de chimie à Londres, historiographe du roi Jacques II, héraut d'armes (1694) et archiviste de la cour d'honneur. Plot est le premier qui ait étudié à fond l'histoire naturelle de l'Angleterre, dont il visita plusieurs comtés pour y recueillir des matériaux. Outre plusieurs écrits insérés dans le recueil des mémoires de la Société royale, on a de lui : *Histoire naturelle des comtés d'Oxford et de Stafford* (Oxford, 1677-1686, 2 parties in-fol.), ouvrage qui n'a été surpassé ni pour l'abondance ni pour l'exactitude des renseignements ; *De origine fontium* (1685, in-8°).

PLOTÈRE adj. (plo-tè-re — du gr. *plôtêr*, nageur). Zool. Qui a la faculté de nager et de plonger. ‖ Peu usité.

— s. m. pl. Ornith. Classe d'oiseaux, comprenant les plongeurs. ‖ Peu usité.

— Entom. Famille d'insectes hémiptères. ‖ Peu usité.

PLOTIE s. f. (plo-tî). Bot. Syn. de MYRSINE.

PLOTIN, philosophe de l'école d'Alexandrie, né à Lycopolis, dans la Thébaïde, vers 205, mort en Campanie vers 270. Il étudia la philosophie sous Ammonius Saccas, le premier des platoniciens synorétiques, puis s'éprit de la métaphysique transcendante des mages et des brahmanes, et résolut d'aller en Orient puiser la philosophie à sa source. A l'âge de trente-neuf ans, il s'enrôla dans les armées romaines que Gordien menait contre les Perses ; mais, l'expédition ayant échoué, il eut beaucoup de peine à sauver sa vie et revint à Rome ouvrir une école de philosophie. La nouveauté de ses doctrines ascétiques et de son mysticisme semi-oriental fit une profonde impression sur le sensualisme romain, et il eut pour disciples les plus illustres personnages. Son crédit fut tel, qu'on le prenait pour arbitre dans les procès et que les mourants lui confiaient leurs biens et leurs familles. Il obtint même de l'empereur Gallien et de l'impératrice un territoire dans la Campanie pour y bâtir une ville qui devait s'appeler *Platonopolis* et recevoir une colonie de philosophes qui réaliseraient la république idéale de Platon. Ce projet n'eut pas de suite.

Porphyre a écrit, en 303, une *Vie de Plotin*, traduite en latin par Marsile Ficin (Florence, 1492) et en français par Levêque de Burigny (Paris, 1747, in-12), dans laquelle on trouve quelques renseignements sur l'illustre néo-platonicien. Il commença à écrire sous l'empereur Gallien en 254. Il avait déjà écrit vingt et un livres des *Ennéades* quand Porphyre devint son disciple (263). Durant les six années que Porphyre lui fut attaché, il écrivit vingt-quatre autres livres des *Ennéades*. Les cinq suivants furent composés pendant le séjour de Porphyre en Sicile et terminés sous le règne de Claude en 269. L'année suivante, quelque temps avant de mourir, il fit remettre à Porphyre les quatre derniers.

Porphyre nous apprend que les principaux disciples de Plotin furent Gentilianus d'Etrurie, Eustochius d'Alexandrie, Zoticus, Zéthus d'Arabie, Castricius Firmus, Sérapion d'Alexandrie et plusieurs sénateurs romains,

parmi lesquels Rogatianus. Son dernier disciple fut Porphyre de Tyr, qu'il chargea de revoir ses œuvres, ne pouvant se relire lui-même à cause de la faiblesse de sa vue. Il eut aussi des femmes parmi les adeptes de sa doctrine. « Telle était la supériorité de son âme, dit naïvement son biographe, qu'il ne pouvait être ensorcelé par des opérations magiques; il avait d'ailleurs pour génie un dieu. Il savait avec une grande perspicacité pénétrer les pensées et le caractère de ceux qui l'entouraient. Plotin était, dans son langage, incorrect, obscur, mais plein d'originalité. Les idées de Platon, d'Aristote, des stoïques et de son maître direct, Ammonius Saccas, se mariaient en lui à des opinions personnelles qui en ont fait le chef de l'école d'Alexandrie. Il eut une immense renommée. « La sainteté de Plotin, dit encore Porphyre, et la divinité de son génie ont été proclamées par un oracle d'Apollon. » D'après cet oracle, Plotin avait joui plusieurs fois durant sa vie de la vision du dieu suprême, et il était mort pour aller siéger dans le chœur des bienheureux à côté de Pythagore, Platon, etc.

Les œuvres de Plotin ont été réunies et publiées par Porphyre sous le titre d'*Ennéades* (*Neuvaines*), parce qu'elles se composaient de cinquante-quatre livres rangés en six séries de neuf morceaux chacune. Le style en est obscur et incorrect, mais ne manque pas d'éloquence et d'éclat. Creuzer a publié une édition complète des *Ennéades*, avec traduction latine et commentaires (Oxford, 1835). M. Bouillet en a donné le premier une traduction française (1857, 3 vol. in-8°). V. ENNÉADES et NÉO-PLATONISME.

A consulter sur Plotin et sa doctrine : Feustking, *Dissertatio de tribus hypostasibus Plotini* (Wittemb., 1694, in-4°); Grimm, *Plotini de rerum principio* (Leipzig, 1788, in-8°); Kirchner, *Die Philosophie des Plotin* (Halle, 1854, in-8°); Müller, *De codice Plotini manuscripto* (Leipzig, 1798, in-8°); Engelmann, *Bibliotheca scriptorum classicorum*; V. Vacherot, *Histoire de l'école d'Alexandrie* (1846-1851, 3 vol. in-8°); A. Daunas, *Plotin et sa doctrine* (1848, in-8°); Bouillet, les Ennéades *de Plotin* (1857, 3 vol. in-8°).

PLOTINE (Pompeïa PLOTINA), impératrice romaine, femme de Trajan, née vers 70 de l'ère moderne, morte en 129. On n'a pas de renseignements sur la famille à laquelle elle appartenait ni sur sa patrie; on sait seulement, par Pline le Jeune, que Trajan l'avait épousée avant d'être adopté par Nerva (97) et que, lorsque Trajan fit son entrée solennelle à Rome l'année suivante, elle était à ses côtés. Les médailles ne la représentent pas douée d'une grande beauté, elle n'est pas même gracieuse; mais, dit Ampère, elle a l'air d'une bonne et honnête personne. Cependant, d'après le témoignage de Dion, elle laissa percer pour Adrien, du vivant même de son époux, une vive amitié qui ne fut pas à l'abri des commentaires malins, et elle aida de toutes ses forces à faire de lui le successeur de Trajan. Toutefois, Adrien était son proche parent, tant comme cousin de l'empereur que comme ayant épousé Sabine, petite-fille de Marciana, sœur de Trajan, ce qui explique leur intimité.

Plotine quittait peu son mari; elle l'accompagnait à la guerre, dans ses expéditions les plus lointaines; c'est ainsi qu'elle se trouvait à Sélinonte (depuis Trajanopolis), en Cilicie, lorsqu'y mourut l'empereur l'an 117, et c'est elle qui apporta à Rome, dans une urne d'or, les cendres de celui que les Romains appelèrent *Optimus*.

Son rôle dans l'adoption d'Adrien par Trajan et dans la transmission du pouvoir suprême a été diversement interprété. « Il y en a qui ont cru, dit Tillemont (*Histoire des empereurs*), que Trajan n'avait point du tout adopté Adrien, mais que, lorsqu'il était déjà mort, Plotine avait fait parler une personne supposée qui, contrefaisant la voix mourante de Trajan, avait déclaré qu'il l'adoptait. Dion dit positivement qu'il ne l'avait point adopté; mais que Plotine et Attien (ou Tatien), qui avait été son tuteur avec Trajan, firent toute l'affaire et qu'on tint pour cela la mort de Trajan cachée durant quelques jours. Il dit avoir su tout ce détail d'Apronien, son père, qui, ayant été gouverneur de la Cilicie, l'avait appris par des voies sûres, ayant pu voir plusieurs de ceux qui vivaient en ce temps-là. Il le confirme par ce fait que les lettres qui sont écrites au sénat sur cette adoption étaient signées non par Trajan, mais par Plotine, qui n'avait jamais signé pour son mari. » — « Plotine jouant ainsi, longtemps avant Regnard, la farce du *Légataire universel*, ceci doit être une fable, écrit Ampère. Ce qui est hors de doute seulement, c'est l'influence de Plotine sur le choix du nouvel empereur... Bien que Dion dise expressément que Plotine avait pour Adrien un *attachement amoureux*, il se pourrait que sa prédilection eût été innocente. Adrien était parent de son mari et avait épousé sa nièce; elle n'avait point d'enfant, et son cœur de tante put s'intéresser à ce séduisant neveu. Il en coûterait de mettre une passion coupable sur cette honnête figure, car Plotine a l'air d'une honnête et bonne femme. Le peu qu'on sait d'elle confirme cette impression et le témoignage de Pline. »

Ce qui est certain, c'est qu'Adrien conserva pour Plotine un grand attachement; il voulut qu'elle continuât de jouir des prérogatives dont elle avait joui sous Trajan; elle fut toujours considérée comme l'impératrice dans le palais des Césars; on la saluait la première, avant la propre femme de l'empereur. A sa mort, Adrien composa des hymnes à sa louange, la fit mettre au rang des déesses et lui éleva un temple dans la ville de Nîmes, deux s'il faut en croire M. Menard (*Histoire de Nîmes*), l'un dont il ne reste plus de vestiges, l'autre qui serait l'élégante Maison carrée. D'autres savants, il est vrai, prétendent, à l'encontre de M. Menard, que ce précieux monument de l'art romain était dédié à Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste. Une ville de Thrace fut aussi, en l'honneur de Plotine, appelée par Adrien Plotinopolis.

PLOTINÉ, ÉE adj. (plo-ti-né — du lat. *plotus*, anhinga). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'anhinga.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des pélécanidées, ayant pour type le genre anhinga.

PLOTIUS (Lucius), rhéteur latin, né dans la Gaule au commencement du Ier siècle avant notre ère. Il alla professer à Rome à une époque où l'enseignement était donné par des Grecs, et il fut le premier qui donna ses leçons en latin. Son école devint très-célèbre. Les censeurs, au nombre desquels se trouvait Crassus, interdirent cette manière d'enseigner comme contraire à l'usage établi; mais elle ne prévalut pas moins et on en reconnut bientôt l'utilité. Plotius parvint à un âge très-avancé. Il avait composé un *Traité du geste de l'orateur*, qui est perdu.

PLOTOSE s. m. (plo-tô-ze). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des siluroïdes, comprenant sept espèces qui habitent le midi de l'Asie et les îles de la mer des Indes : *Le* PLOTOSE *rayé vit enfoncé dans la vase et dans le sable de mer*. (C. d'Orbigny.)

PLOTTE s. f. (plo-te). Métrol. Ancienne monnaie suédoise, dont la valeur était de 1 fr. 81.

PLOTUS s. m. (plo-tuss). Ornith. Nom scientifique du genre anhinga.

PLOTZIE s. f. (plot-zî — de *Plotz*, n. pr.). Bot. Syn. de CHÉTONYCHIE.

PLOUAGAT, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Guingamp; pop. aggl., 356 hab. — pop. tot., 2,290 hab. Château de la Ville-Chevalier.

PLOUARET, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S. de Lannion, au bord du Légué; pop. aggl., 729 hab. — pop. tot., 3,358 hab. Minoteries; exportation d'avoine. Plouaret possède une remarquable église paroissiale, composée de trois nefs sans transsepts. Les nefs sont soutenues par des piliers octogones, et le chœur fermé par un chevet droit, percé d'une maîtresse vitre. La tour, d'une grande élévation, se termine en un dôme, achevé en 1554.

L'église du Vieux-Marché, localité dépendant de Plouaret et où se tient une foire très-fréquentée, appartient au XVe siècle. Ses trois portes, à l'ouest, au nord et au sud, se font remarquer par leurs voussures profondément fouillées. Les contre-forts, ceignant l'édifice à l'extérieur, sont percés de niches surmontées de dais aux fines sculptures. Sur le territoire de Plouaret se trouvent sept chapelles, dont la plus connue est celle des Sept-Saints, élevée sur un dolmen formant crypte et où, d'après une légende naïve, les images des Sept dormants d'Éphèse auraient été trouvées miraculeusement. C'est le seul exemple d'une chapelle bâtie sur un dolmen converti lui-même en oratoire. Le Vieux-Marché était, avant la Révolution, le siége d'une seigneurie appartenant à la maison de La Rivière, fondue, en 1754, dans celle de La Fayette, et le général de ce dernier nom la possédait encore en 1789. Plouaret a vu naître : Guillaume de Coëtmohan, seigneur de Guernanchanay, fondateur, en 1319, du collége de France, à Paris, et Olivier de Kerauzais, Alain de Kerauzais et Guyon de Pontblanc, héros du célèbre combat des Trente (1350).

PLOUARZEL, bourg de France (Finistère), canton de Saint-Renan, arrond. et à 21 kilom. N.-O. de Brest, au bord de l'Atlantique, pop. aggl., 202 hab. — pop. tot., 2,340 hab. Sur le territoire de cette commune, au point le plus élevé du Bas-Léon, s'élève le menhir de Kerloas, le plus grand de la Bretagne; c'est une longue aiguille de granit, élevée de plus de 12 mètres de hauteur, objet de pratiques superstitieuses de la part des jeunes mariés bretons.

PLOUASNE, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton d'Evran, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Dinan, au bord de la Rance; pop. aggl., 142 hab. — pop. tot., 2,539 hab. On y voit le château de [illegible], construit en 1680 et parfaitement conservé.

PLOUAY, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de canton, arroud. et à 25 kilom. N. de Lorient; pop. aggl., 1,307 hab. — pop. tot., 4,093 hab. Commerce de draps et [illegible]. L'église paroissiale est précédée d'un porche méridional carré. La chapelle de Notre-Dame-des-Fleurs est ornée à l'extérieur de sculptures de la Renaissance.

PLOUBALAY, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Dinan, sur la Manche; pop. aggl., 282 hab. — pop. tot., 2,679 hab.

PLOUBAZLANEC, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton de Paimpol, arrond. et à 48 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., 615 hab. — pop. tot., 3,150 hab. Sur une hauteur voisine, on voit les ruines du château de Kertanouarn, dans les caves duquel s'ouvrent deux souterrains qui débouchent au loin dans la campagne.

PLOUBEZRE, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton, arrond. et à 5 kilom. S.-E. de Lannion; pop. aggl., 348 hab. — pop. tot., 3,358 hab. On y voit les ruines du château de Runfas, dont la chapelle, assez bien conservée, présente des lambris décorés de curieuses légendes peintes au XVe siècle. Château de Kergrist, flanqué de tours aux quatre angles.

PLOUCQUET (Godefroy), philosophe allemand, né à Stuttgard le 25 août 1716, mort dans la même ville le 13 septembre 1790. Envoyé à Tubingue pour étudier la théologie, il s'éprit d'une admiration passionnée pour les écrits de Wolf et il résolut de concilier les principes de ce philosophe avec les enseignements du christianisme. En 1746, Ploucquet fut nommé pasteur à Rötenberg et reçu, en 1749, à l'Académie de Berlin. L'année suivante, le duc Charles l'appela, comme professeur de logique et de métaphysique, à l'université de Tubingue, où il fut aussi chargé d'enseigner l'économie politique. En 1778, Ploucquet devint professeur à l'École militaire de Suttgard; mais, en 1782, une attaque d'apoplexie le mit hors d'état de continuer ses travaux et son enseignement; enfin, peu après, un incendie dévora sa bibliothèque et ses manuscrits. Comme philosophe, Ploucquet attaqua les doctrines matérialistes du temps; il osa même se mesurer avec Kant, soutenant contre lui que la preuve cosmologique n'est pas la seule preuve possible de l'existence de Dieu. Sortant du domaine de la critique pure, Ploucquet essaya de donner son propre système, celui qu'il jugeait le plus sûr pour concilier la raison et la foi, la philosophie et la religion. Sa méthode, connue sous le nom de *calcul logique*, « consiste à représenter par des lettres capitales les propositions universelles, par de petites lettres les propositions particulières, par le signe — l'affirmation, par la lettre *x* la négation. » Ploucquet s'attachait à simplifier la logique en représentant les divers éléments de la proposition par des formules mathématiques. « Ce système, dit M. Haag, n'a pas été généralement approuvé; il offre l'inconvénient de ne pouvoir reproduire des phrases un peu compliquées; mais il aide, sans aucun doute, à juger sainement. » Les ouvrages de Ploucquet, écrits en latin, sont nombreux. Nous nous bornerons à citer : *Primaria monadologiæ capita, etc.* (Berlin, 1748, in-4°); *Methodus tractandi infinita in metaphysicis* (1748, in-4°); *De corporum organisatorum generatione disquisitio* (Stuttgard, 1749, in-4°); *De materialismo* (1750, in-4°); *Principia de substantiis et phænomenis* (Francfort, 1758, in-8°); *Fundamenta philosophiæ speculativæ* (1759, in-8°); *Methodus calculandi in logicis* (1763, in-8°); *Problemata de natura hominis ante et post mortem* (1766, in-4°); [illegible] *philosophiæ contemplativæ* (Stuttgard, 1778, in-4°); *Commentationes philosophiæ selectiores* (1781, in-4°), etc.

PLOUCQUET (Guillaume-Godefroy), médecin et bibliographe allemand, fils du précédent, né à Rötenberg (Wurtemberg) en 1744, mort à Tubingue en 1814. Reçu docteur en médecine en 1766, il devint, en 1782, professeur ordinaire de médecine à Tubingue, où il passa le reste de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de vi corporum organisatorum assimilatrice* (Tubingue, 1766, in-4°); *Dissertatio sistens ætates humanas earumque jura* (Tubingue, 1778, in-4°); *Dissertatio nova pulmonum docimasia* (1782, in-4°); *De vertigine* (1783); *Dissertatio* [illegible] *febris putrida sit contagiosa* (1783, in-4°); *De morbis periodicis* (1783, in-8°); *De gonorrhæa masculina syphilitica* (1785, in-4°); *Fundamenta therapiæ catholicæ* : [illegible] *catalogus corporum medicamentosorum usitatiorum* (1785, in-4°); *De signis mortis diagnosticis* (1785, in-8°); *De anthrace* [illegible] (1786, in-4°); *De* [illegible] (1786, in-8°); *Commentarius medicus in processus criminales supra homicidio, infanticidio et embryoctonia* (Strasbourg, 1787, in-8°); *Triga observationum* [illegible] (1787, in-4°); *De febribus* [illegible] (1788, in-4°); [illegible] (1789, in-4°); *Theses medicæ* (1789, in-4°); *De morbis nervicis* (1790, in-4°); [illegible] *systematis nosologici naturæ* [illegible] (1791-1793, 4 vol. in-8°); [illegible] *practicæ et chirurgicæ* [illegible] *medicæ practicæ et chirurgicæ* (1793-1800, 10 vol. in-4°), etc.

PLOUDALMÉZEAU, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à [illegible] kilom. N.-O. de Brest; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 3,148 hab. Élève de bestiaux, pêche; fabrication de produits chimiques. On y remarque les ruines de [illegible] de Trémazan, dont les parties principales sont [illegible] flanqué de deux tours, et un donjon carré, à quatre étages, avec escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur.

PLOUDANIEL, bourg de France (Finistère), canton de Lesneven, arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 379 hab. — pop. tot., 3,180 hab. Minoteries; commerce de grains et de fourrages.

PLOUDIRY, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 239 hab. — pop. tot., 1,478 hab.

PLOUËC, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton de Pontrieux, arrond. et à 15 kilom. N. de Guingamp, sur le Trieux; pop. aggl., 139 hab. — pop. tot., 2,127 hab. Minoteries, préparation de lin.

PLOUÉNAN, bourg de France (Finistère), cant. de Saint-Pol-de-Léon, arrond. et à 14 kilom. N.-O. de Morlaix; pop. aggl., 438 hab. — pop. tot., 2,879 hab. Minoteries.

PLOUER, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton, arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Dinan, sur la Rance; pop. aggl., 258 hab. — pop. tot., 3,304 hab. Exportation de céréales au port Saint-Hubert, sur la Rance. Ce bourg était autrefois fortifié; on voit encore dans la propriété du Chêne-Vert quelques vestiges de fortifications.

PLOUESCAT, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 34 kilom. N.-O. de Morlaix, au bord de la Manche; pop. aggl., 819 hab. — pop. tot., 3,095 hab. Minoteries. Aux environs, nombreux menhirs.

PLOUËZEC, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton de Paimpol, arrond. et à 38 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., 349 hab. — pop. tot., 4,091 hab. Minoteries, pêche.

PLOUFRAGAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton, arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 38 hab. — pop. tot., 2,573 hab. Minoteries importantes.

PLOUGASNOU, bourg de France (Finistère), cant. de Lanmeur, arrond. et à 14 kilom. N. de Morlaix, au bord de la Manche; pop. aggl., 819 hab. — pop. tot., 3,816 hab. Minoteries, pêche du poisson et des engrais de mer. Aux environs, monuments celtiques.

PLOUGASTEL-DAOULAS, bourg de France (Finistère), canton de Daoulas, arrond. et à 11 kilom. E. de Brest, au bord de la rade de Brest; pop. aggl., 769 hab. — pop. tot., 6,315 hab. Culture maraîchère, pêche; commerce de fruits et légumes. Au premier rang des édifices qui recommandent Plougastel à l'attention de l'archéologue se place son église paroissiale. Elle est surmontée d'une flèche flamboyante à crochets, accostée d'une tourelle ronde servant de cage d'escalier, et possède un beau portail latéral dans le style de la Renaissance. Mais rien n'égale le curieux calvaire que renferme le cimetière. Ce monument se compose d'un arc de triomphe percé d'arcades, avec pilastres et entablements d'ordre toscan. Une profusion de bas-reliefs, retraçant la vie du Christ, forme l'ornement de la frise. Enfin, sur le pourtour de la plate-forme, rangées par ordre et au nombre de plus de deux cents, se trouve toute une série de statues taillées avec un art naïf, mais avec une fantaisie et une verve extraordinaires. Le calvaire de Plougastel, si l'on en croit une tradition [illegible], fut élevé, en 1604, en accomplissement d'un vœu des paroissiens à Plougastel de la peste qui désola la Cornouaille en 1598. C'est à la même époque qu'il faut rapporter l'érection des croix de pierre aux fûts bosselés ou écotés [illegible] le calvaire. On en rencontre un grand nombre dans les carrefours des routes, et elles ont conservé jusqu'à nos jours leur nom de croix au [illegible] (croix de la peste).

Plougastel, outre son église, son calvaire et ses croix disséminées, possède encore plusieurs chapelles intéressantes. Celle de Saint-Languy (personnage inconnu aux hagiographes) est située au port du Passage, près duquel on observe un curieux et inexplicable phénomène [illegible] c'est [illegible] dont les eaux montent quand la mer se retire et baissent quand la mer [illegible], mais sans conserver le moindre goût saumâtre. La chapelle de [illegible] [illegible] l'eau pour les maux d'yeux. La [illegible] [illegible] XVe siècle. [illegible] [illegible] XIIe siècle sous le nom de *Rosa monachorum* (rose des moines), était un prieuré de l'abbaye de Daoulas. Nous nous bornerons à mentionner pour mémoire les autres chapelles de Plougastel, ce sont : celle de Sainte-Christine, celle de Saint-[illegible], celle de Saint-[illegible], celle de Saint-Tremeur et celle de Saint-Claude. Chacun de ces saints possède, au dire du peuple breton, une vertu particulière et [illegible] à un certain jour de l'année.

PLOUGONVEN, bourg de France (Finistère), cant. de Plouigneau, arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Morlaix; pop. aggl., [illegible] hab.

— pop. tot., 4,321 hab. Commerce de bois et bestiaux.

PLOUGONVER, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Belle-Isle-en-Terre, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl., 663 hab. — pop. tot., 4,094 hab. Minoteries; commerce de céréales et fourrages.

PLOUGOULM, bourg de France (Finistère), cant. de Saint-Pol-de-Léon, arrond. et à 26 kilom. N.-O. de Morlaix; pop. aggl., 47 hab. — pop. tot., 2,366 hab. Minoteries.

PLOUGOULM (Pierre-Ambroise), magistrat français, né à Rouen en 1796, mort en 1863. Lorsqu'il eut achevé ses études de droit à Paris, il se fit inscrire au tableau des avocats en 1821, fut, l'année suivante, un des défenseurs des sergents de La Rochelle accusés de conspiration, se signala sous la Restauration par ses idées libérales et reçut, après la révolution de Juillet, la croix de la Légion d'honneur. Substitut du procureur général à Paris en 1834, avocat général l'année suivante, il fut chargé, à ce titre, de prendre la parole devant la Chambre des pairs lors du procès d'Avril et de Fieschi, passa comme procureur général à Amiens en 1839, puis à Toulouse, et il remplissait ces fonctions à Toulouse lorsque des troubles graves y éclatèrent au sujet du recensement en 1841. Forcé par la populace ameutée de s'éloigner de cette ville après le départ du préfet Mahul, il revint peu après à Toulouse, mais fut destitué par le gouvernement comme ayant manqué de fermeté en présence de l'émeute. Toutefois, on reconnut bientôt qu'il avait fait tous ses efforts pour éviter une collision imminente entre la garde nationale et l'armée, sans montrer néanmoins de faiblesse, et il fut réintégré dans la magistrature. Il devint successivement alors procureur général à Nîmes (1842), à Rennes (1843), président de la cour de cette dernière ville (1845), fut élu membre de la Chambre des députés par l'arrondissement de Vannes en 1846, siégea avec la majorité et se démit de ses fonctions après la chute de Louis-Philippe. Réintégré dans la magistrature comme avocat général à la cour de cassation en 1849, il reçut, en 1854, un siége de conseiller à cette même cour. On lui doit quelques brochures : *l'Hérédité de la pairie* (1831); les *Evénements de Toulouse* (1841), et des traductions du *Traité de la vieillesse* de Cicéron (1832), des *Harangues d'Eschine et de Démosthène sur la couronne* (1834), des *Œuvres de Démosthène* (1861-1864, 3 vol.).

PLOUGRESCANT, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arrond. et à 28 kilom. N.-E. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 438 hab. — pop. tot., 2,153 hab. Le hameau de Saint-Gonery, dépendant de Plougrescant, possède une élégante chapelle du XVIe siècle, but de pèlerinages nombreux. L'édifice est surmonté d'une flèche octogone, haute de 25 mètres, recouverte en plomb et garnie extérieurement de crampons de fer. La chapelle contient : le mausolée de Guillaume du Halgoët, évêque de Tréguier, mort en 1602; une statue de la Vierge en albâtre et diverses reliques qu'on assure avoir appartenu à saint Ganery, mais dont la plupart sont empreintes du cachet du XVIe siècle. ‖ La presqu'île de Plougrescant comprend dans sa commune les îles d'Evinec, d'Itronmaria, de Loaven et d'Er.

PLOUGUENAST, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N. de Loudéac; pop. aggl., 468 hab. — pop. tot., 3,489 hab. Commerce de céréales et de fourrages.

PLOUGUERNEAU, bourg de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 27 kilom. N. de Brest, au bord de l'Atlantique; pop. aggl., 711 hab. — pop. tot., 5,778 hab. Pêche, cabotage.

PLOUGUERNEVEL, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arrond. et à 43 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl., 543 hab. — pop. tot., 3,180 hab. Minoteries, commerce de céréales et de fourrages.

PLOUGUIEL, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 250 hab. — pop. tot., 2,524 hab. Pêche active.

PLOUHA, ville de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc, à 3 kilom. de la mer, au point d'intersection de sept chemins qui divisent la ville en autant de rues; pop. aggl., 780 hab. — pop. tot., 4,951 hab. Plouha proprement dit ne possède pour tout monument qu'une église moderne, renfermant une chaire et un maître-autel assez remarquables. Mais à peu de distance se trouve la célèbre chapelle de Kermaria-an-Isquit, dont font fréquemment mention les actes du XIIIe siècle. Cette chapelle était dès cette époque un des buts de pèlerinage les plus fréquentés de la Bretagne. Elle se compose d'une nef de sept travées, de deux bas-côtés et d'un transsept. Un porche élégant, dans le style du XIVe siècle, est accolé au collatéral sud; au-dessus est une grande pièce, dite Auditoire de la justice et qui servait vraisemblablement jadis de [illegible]. Une plate-forme entourée d'une belle balustrade en granit règne autour de cette salle. A l'intérieur de la chapelle, on [illegible] : Notre-Dame de Kermaria, celles des douze apôtres, le caveau qui servait de sépulture aux fondateurs de la chapelle et une très-curieuse peinture murale, découverte seulement en 1856 et représentant une *Danse macabre*. « On y compte, dit M. de Courcy, environ quarante personnages de tous les rangs de la société, depuis le pape et le roi jusqu'aux plus simples artisans, alternant avec des squelettes décharnés qui les entraînent dans une ronde fantastique. Une inscription en vers, sous forme de dialogue entre le mort et le vif, est tracée sous chaque groupe et rappelle en termes d'une naïveté saisissante le néant des choses d'ici-bas. » Nous n'en citerons qu'une qui donnera une idée du ton sinistre de l'œuvre :

> Venés, noble roy couronné,
> Renommé de force et prouesce;
> Jadis fustes environné
> De grans pompes, de grant noblesse;
> Mais maintenant toute haultesse
> Lasserés; vous n'estes pas seul!
> Peu aurez de vostre richesse,
> Le plus riche n'a que ung linceul!

PLOUHINEC, bourg de France (Finistère), cant. de Pont-Croix, arrond. et à 30 kilom. O. de Quimper, au bord de l'Océan; pop. aggl., 195 hab. — pop. tot., 3,744 hab. Pêche, minoteries, fabrication d'instruments aratoires. Pierre druidique. ‖ Bourg de France (Morbihan), cant. de Port-Louis, arrond. et à 16 kilom. de Lorient; pop., 527 hab. — pop. tot., 3,254 hab. Aux environs, nombreux menhirs; restes de fortifications romaines.

PLOUIDER, bourg de France (Finistère), cant. de Lesneven, arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Brest; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 3,080 hab.

PLOUIGNEAU, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Morlaix; pop. aggl., 680 hab. — pop. tot., 4,946 hab. Commerce de bestiaux, de céréales, de légumes, de fruits et de bois. Plouigneau s'élève à 160 mètres d'altitude environ. On y remarque son église, bel édifice du XVIe siècle, en voie de reconstruction. Elle est placée sous le vocable de saint Ignace.

PLOUISY, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 4 kilom. N.-O. de Guingamp, au bord du Trieux; pop. aggl., 193 hab. — pop. tot., 2,002 hab. Ruines de Gour-Hamon, qui fut, dit-on, une résidence ducale.

PLOUJEAN, bourg de France (Finistère), cant., arrond. et à 4 kilom. N. de Morlaix; pop. aggl., 368 hab. — pop. tot., 2,868 hab. Minoteries. Commerce de beurre, de volailles, de bois et de céréales.

PLOUMAGOAR, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 3 kilom. S.-E. de Guingamp; pop. aggl., 136 hab. — pop. tot., 2,192 hab. Minoteries, moulins à foulon.

PLOUMILLIAU, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plestin, arrond. et à 8 kilom. S.-O. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 312 hab. — pop. tot., 3,528 hab. Céréales et fourrages.

PLOUNÉOUR-MENEZ, bourg de France (Finistère), cant. de Saint-Thégonnec, arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Morlaix; pop. aggl., 449 hab. — pop. tot., 3,186 hab. Fabrication de toiles communes.

PLOUNÉOUR-TREZ, bourg de France (Finistère), canton de Lesneven, arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 131 hab. — pop. tot., 2,893 hab.

PLOUNÉVENTER, bourg de France (Finistère), cant. de Landivisiau, arrond. et à 34 kilom. O. de Morlaix, au bord de l'Elorn; pop. aggl., 206 hab. — pop. tot., 2,927 hab. Minoteries, distillerie, papeterie.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST, bourg de France (Finistère), cant. de Plouescat, arrond. et à 39 kilom. O. de Morlaix; 360 hab. — pop. tot., 4,404 hab. Minoteries, engrais de mer. Commerce de bestiaux et de céréales.

PLOUNEVEZ-MOËDEC, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arrond. et à 25 kilom. S. de Lannion; pop. aggl., 449 hab. — pop. tot., 3,688 hab. Minoteries, papeterie, forges. Remarquable chapelle de Keramanach, surmontée d'une tour avec tourelles en accolade renfermant l'escalier; au bas de la nef, riche tribune en bois sculpté.

PLOUNEVEZ-QUINTIN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Rostrenen, arrond. et à 36 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl., 318 hab. — pop. tot., 2,563 hab. Minoteries; commerce de grains et farines.

PLOUNEZ, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, au bord du Trieux; pop. aggl., 116 hab. — pop. tot., 2,014 hab. Elève de bestiaux.

PLOURHAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. d'Etables, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 225 hab. — pop. tot., 2,138 hab. Commerce de céréales et de fourrages.

PLOURIN, bourg de France (Finistère), cant., arrond. et à 6 kilom. S.-E. de Morlaix, situé à 162 mètres d'altitude; pop. aggl., 310 hab. — pop. tot., 3,109. Minoterie, papeterie, laminage de plomb, blanchisserie, commerce de céréales.

PLOURIN, bourg de France (Finistère), cant. et à 4 kilom. de Ploudalmezeau, arrond. et à 21 kilom. de Brest; 1,381 hab. On y remarque son église, une des plus anciennes de la Bretagne. La nef, les piliers et les arcades cintrées appartiennent au XIIe siècle; les transsepts, l'arc triomphal et le chœur au XIVe siècle. Les ruines du château de Kergroadez sont situées sur le territoire de Plourin; reconstruit en 1613 par François de Kergroadez, ce château présente une assez bizarre confusion des styles du XVIe et du XVIIe siècle. Une galerie à meurtrières et à mâchicoulis, que flanquent deux pavillons à toits aigus, se présente sur la façade de la cour d'honneur. Deux tours rondes, dont l'une est surmontée d'un comble en coupole, l'autre d'une plate-forme à mâchicoulis, terminent le corps de logis principal. La tour, couronnée par la plate-forme, est accostée d'une tourelle dont l'amortissement est en coupole. Les deux derniers barons de Kergroadez fondèrent en 1701, à Plourin, un hôpital qui existe encore aujourd'hui.

PLOURIVO, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Paimpol, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, au bord du Leff et du Trieux; pop. aggl., 206 hab. — pop. tot., 2,676 hab. Minoteries. Aux environs, tumulus et menhir; au château du Bourblanc, construction du XVIe siècle, on conserve la partie faciale de la tête de Richelieu.

PLOUTAGE s. m. (plou-ta-je — rad. *plouter*). Agric. Action de plouter la terre, pour l'ameublir et la niveler.

PLOUTÉ, ÉE (plou-té) part. passé du v. Plouter : *Mottes* PLOUTÉES.

PLOUTER v. a. ou tr. (plou-té). Agric. Herser la terre avec une herse pesante, une houe à cheval ou tout autre appareil analogue, pour briser les mottes et rendre le champ meuble et uni.

PLOUTOCRATE s. m. (plou-to-kra-te — du gr. *ploutos*, richesse; *kratos*, pouvoir). Homme que ses grandes richesses rendent puissant : *Le* PLOUTOCRATE *n'a que faire de chercher les entreprises; elles viennent le trouver d'elles-mêmes.* (Proudh.)

PLOUTOCRATIE s. m. (plou-to-kra-sî — rad. *ploutocrate*). Influence de l'argent, des richesses dans un Etat; gouvernement des riches.

PLOUTONOMIE s. f. (plou-to-no-mî — du gr. *ploutos*, richesse; *nomos*, loi). Economie politique, science des richesses.

PLOUTONOMIQUE adj. (plou-to-no-mi-ke — rad. *ploutonomie*). Qui appartient à la ploutonomie : *Système* PLOUTONOMIQUE.

PLOUVAIN (Pierre-Antoine-Samuel-Joseph), historien et jurisconsulte français, né à Douai en 1754, mort dans la même ville en 1832. Après avoir été, avant la Révolution, avocat au parlement de Flandre et conseiller à Douai, il devint successivement juge au tribunal civil du Nord (1795), juge suppléant au tribunal criminel (1802), juge en 1807 et enfin conseiller à la cour de Douai de 1811 jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil des édits et déclarations, lettres patentes enregistrées au parlement de Flandre, etc.* (Douai, 1785-1790, 11 vol. in-4°); *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers du parlement de Flandre* (Douai, 1809, in-4°); *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la gouvernance de Douai* (Lille, 1810, in-4°); *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai* (Douai, 1822, in-12); *Notes* ou *Essais statistiques sur les communes composant le ressort de la cour royale de Douai* (Douai, 1824, in-12); *Ephémérides historiques de la ville de Douai*, *biographie douaisienne* (Douai, 1828, in-12).

PLOUVIEN, bourg de France (Finistère), cant. de Plabennec, arrond. et à 18 kilom. N. de Brest, au bord de l'Abervrach; pop. aggl., 198 hab. — pop. tot., 2,544 hab. Minoteries. Château gothique.

PLOUVIER s. m. (plou-vié). Ornith. Ancien nom du pluvier.

PLOUVIER (Edouard), écrivain dramatique et littérateur, né à Paris le 2 août 1821. Issu d'une famille pauvre, il reçut une instruction incomplète et dut, pour vivre, se faire ouvrier corroyeur. Mais, doué d'un goût très-vif pour les lettres, M. Plouvier parvint, à force de travail et de persévérance, à acquérir le savoir qui lui manquait. Il débuta par quelques pièces de vers, publia des nouvelles dans le *Musée des familles* et parvint, en 1850, à faire représenter au Théâtre-Français, avec un certain succès, une comédie en deux actes intitulée *Indiscrétion*. Depuis cette époque, le laborieux écrivain a écrit un assez grand nombre de comédies et de drames, des contes, des romans et des chansons. Le 12 juin 1851, il épousa une actrice de talent, Mlle Lucie Mabire, qui mourut quatre ans plus tard. M. Plouvier, qui a su par son caractère se concilier de vives sympathies, est un écrivain d'un réel mérite, amoureux de style et d'art. Dans toutes ses œuvres, on trouve des parties distinguées qui attestent sa conscience littéraire; mais trop souvent ses pièces n'ont pas cette science de l'agencement qui fait les vrais dramaturges; trop souvent l'action manque de rapidité, de clarté et est chargée d'incidents inutiles, ce qui explique pourquoi le succès lui a parfois fait défaut. Parmi ses œuvres purement littéraires, au style soigné mais un peu terne, nous citerons : *Contes pour les jours de pluie* (1853, in-12), qui ont contribué à le faire connaître; la *Bûche de Noël* (1854, in-12); le *Livre du bon Dieu* (1855, in-12), avec Darcier; les *Refrains du dimanche*, recueil de chansons (1856, in-18), avec Ch. Vincent; la *Belle aux cheveux d'or* (1861, in-18), etc. Comme écrivain dramatique, on lui doit : *Steeple-chase*, comédie en un acte (1851), avec G. Bisse; les *Vengeurs*, drame en cinq actes (1851); la *Chanvrière*, comédie-vaudeville en trois actes (1852); le *Songe d'une nuit d'hiver*, comédie en deux actes (1854); *Ne touchez pas à la hache!* comédie en un acte (1854), avec J. Adenis; *Trop beau pour rien faire*, comédie en un acte (1855); le *Sang-mêlé*, drame en cinq actes (1856); *Une crise de ménage*, comédie en un acte (1858), avec Adenis; les *Orphelines de Saint-Sever*, drame-vaudeville en trois actes (1858), avec Llaunet; le *Pays des amours*, comédie en cinq actes (1858); la *Servante maîtresse* (1858); *Feu le capitaine Octave*, comédie en un acte (1859), avec Adenis; l'*Outrage*, drame en sept actes (1859), avec Barrière; *Toute seule*, comédie en un acte (1860); l'*Ange de minuit*, drame fantastique en six actes (1861), avec Barrière; les *Fous* ou la *Vie à outrance*, comédie en cinq actes (1862); *Nahel*, drame lyrique en trois actes, musique de Litolff (1863); le *Comte de Saulles*, drame en cinq actes (1864); *Madame Aubert*, drame en quatre actes (1865); le *Ménétrier de Saint-Waast*, mélodrame en cinq actes (1866), avec Barrière; la *Salamandre*, drame en quatre actes (1872); le *Centenaire*, drame en cinq actes, avec d'Ennery (1872); la *Dragonne*, comédie en deux actes (1874), etc.

PLOUVIER (Rose-Françoise-Lucie MABIRE, dame), actrice française. V. MABIRE.

PLOUVORN, bourg de France (Finistère), cant. de Plouzévédé, arrond. et à 16 kilom. O. de Morlaix; pop. aggl., 418 hab. — pop. tot., 3,210 hab. Minoteries; église paroissiale du XVIe siècle, surmontée d'un clocher très-élevé.

PLOUYÉ, bourg de France (Finistère), cant. de Huelgoat, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Châteaulin, aux bords de l'Aulne et de l'Ellé; pop. aggl., 130 hab. — pop. tot., 2,071 hab.

PLOUZANÉ, bourg de France (Finistère), cant. de Saint-Renan, arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Brest, au bord de l'Océan; pop. aggl., 169 hab. — pop. tot., 2,229 hab. Récolte de pommes de terre et de varech.

PLOUZÉVÉDÉ, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. O. de Morlaix; pop. aggl., 124 hab. — pop. tot., 1,757 hab. On y remarque l'église de Berven, construite au XVIe siècle, avec un clocher composé de plusieurs dômes superposés, d'une grande hardiesse.

PLOWDEN (Edmond), jurisconsulte anglais, né dans le comté de Shrops en 1517, mort à Londres en 1585. Il abandonna la médecine, qu'il exerçait depuis 1552, pour étudier la jurisprudence à Middle-Temple, où il fut admis comme professeur en 1558. Plowden prit le grade de docteur quelque temps après et acquit la réputation d'un des avocats les plus instruits de son temps. Son attachement au catholicisme l'empêcha, sous la reine Elisabeth, d'arriver aux hautes fonctions auxquelles il semblait devoir être appelé. Son ouvrage le plus remarquable, qui a longtemps joui d'une grande autorité, a été écrit en français et publié sous le titre de *Commentaires* ou *Rapports contenant divers cas relatifs aux matières de droit* (Londres, 1571, in-fol.). Ce ne fut qu'à la sixième édition, en 1761, qu'on a donné de cet ouvrage une traduction française.

PLOWDEN (François), théologien anglais, né en France au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1788. Il était fils d'une dame d'honneur de la femme de Jacques II, roi d'Angleterre. Placé au séminaire des Anglais à Paris, il y reçut les ordres, mais, pour ne pas donner son adhésion au formulaire et à la bulle *Unigenitus*, il renonça aux dignités de l'Eglise et même au chapeau de cardinal que le prétendant avait l'intention de lui faire donner. Après avoir passé trois ans en Angleterre, il revint en France, fut pendant quelque temps catéchiste à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, puis donna pour vivre des leçons particulières. On a de lui un ouvrage, intitulé *Traité du sacrifice de Jésus-Christ* (1778, 3 vol. in-12), dans lequel il enseigne que la réalité de ce sacrifice consiste, non dans l'immolation, mais dans l'offrande faite à Dieu de la victime. Cet ouvrage donna lieu à une longue et vive controverse entre les théologiens appelants.

PLOWDEN (Charles), casuiste irlandais de la famille du précédent, né en Irlande en 1743, mort en 1821. Il acheva à Rome les études qu'il avait commencées au séminaire anglais de Saint-Omer, entra en 1759 dans l'ordre des jésuites, puis retourna en Angleterre, enseigna la théologie au séminaire de Stonyhurst, fut chargé ensuite d'une cure à Bristol et se fit le défenseur aussi zélé qu'imprudent des doctrines ultramontaines. Il revenait de Rome en Angleterre lorsqu'il mourut dans un village de Franche-Comté. Parmi ses ouvrages, dans lesquels il attaque avec une

violence extraordinaire ceux qui ne pensent pas comme lui, nous citerons : *Considérations sur l'opinion moderne de la faillibilité du pape dans la décision des questions dogmatiques* (Londres, 1790) ; *Observations sur le serment proposé aux ecclésiastiques anglais* (Londres, 1791) ; *Remarques sur les écrits de Joseph Berington* (1732), etc.

PLOWDEN (Francis), jurisconsulte et historien irlandais, frère du précédent, mort à Paris en 1829. Après avoir fait ses études au collége catholique de Saint-Omer, il retourna en Angleterre, suivit avec un grand éclat la carrière du barreau à Londres ; mais, ayant manifesté des opinions avancées et attaqué sans ménagement dans divers écrits plusieurs agents du gouvernement, il se vit en butte à de violentes tracasseries et condamné à 5,000 livres sterling de dommages et intérêts. Pour éviter les suites de cette condamnation, Plowden se réfugia à Paris, où il termina ses jours. Ses principaux ouvrages sont : *Examen des droits naturels des sujets britanniques* (1784, in 8°) ; *Histoire abrégée de l'empire britannique pendant les années 1794-1795* (Londres, 1795, in-8°) ; *l'Église et l'État* ou *Recherche sur l'origine, la nature et l'étendue de l'autorité ecclésiastique et civile dans ses rapports avec la constitution britannique* (1795, in-4°) ; *Revue historique de l'état de l'Irlande depuis l'invasion de ce pays par Henri II jusqu'à son union avec la Grande-Bretagne* (1803, 3 vol. in-4°), ouvrage plein de recherches curieuses ; *Histoire d'Irlande* (1812, 3 vol. in-8°) ; *Subordination humaine* (Paris, 1824, in-8°). — Sa femme, Mme Françoise PLOWDEN, a cultivé la littérature et a composé, entre autres ouvrages, un opéra en trois actes, intitulé *Virginie* (1800).

PLOYABLE adj. (ploi-ia-ble ou plo-ia-ble — rad. *ployer*). Qui peut être ployé : *Branche* PLOYABLE.

— Fig. Qui est capable de céder, de s'assouplir : *La vertu est* PLOYABLE *sans faiblesse.* (Montaigne.) *Notre langage est tellement* PLOYABLE *à toutes sortes de mignardises, que nous en faisons tout ce que nous voulons.* (H. Estienne.)

> Louez leur magnanime orgueil
> Que vous seul avez fait *ployable.*
> MALHERBE.

PLOYAGE s. m. (ploi-ia-je — rad. *ployer*). Action de ployer; résultat de cette action.

PLOYÉ, ÉE (ploi-ié) part. passé du v. Ployer. Courbé, infléchi : *Branche* PLOYÉE.

> . . . . Et moi, je reste ici,
> *Ployé* dans une armoire, en amoureux transi.
> L. BOUILHET.

— Fig. Assoupli, amené à céder : *Des âmes* PLOYÉES *par une longue discipline.*

— s. m. Jeux. Carte pour doubler au pharaon.

— s. f. Partie d'étoffe que le tisseur enroule en une seule fois, soit sur le rouleau ou ensouple de devant, soit sur l'ensouplet dit déchargeoir.

PLOYER v. a. ou tr. (ploi-ié ou plo-ié — lat. *plicare*, l'i bref latin étant souvent remplacé par *oi*. *Plicare* nous a donné aussi *plier*. Le latin *plicare*, comme *plectere*, tresser, lier, enlacer, tisser, se rattache à un radical commun à plusieurs langues dans le sens de tresser, tisser, radical qui se rattache au sanscrit *pric, princ, prig, parg, prag*, proprement réunir, lier, mêler. Change *y* en *i* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je ploie, tu ploies ; il ploiera*). Fléchir, courber de force : PLOYER *une branche d'arbre.* PLOYER *un arc.*

— Courber, fléchir naturellement : PLOYER *le genou en marchant.*

— Arranger, replier avec ordre, de façon à réduire le volume : PLOYER *des marchandises, une serviette, des habits. Nautoniers fatigués des périls, attachez l'ancre à nos ports et* PLOYEZ *à jamais vos voiles.* (Chateaub.)

— Fig. Rendre plus souple, plus flexible, plus maniable :

> . . . . C'est Mathurin Régnier,
> De l'immortel Molière immortel devancier,
> Qui *ploya* notre langue. . . . .
> A. DE MUSSET.

‖ Accommoder avec une certaine violence : *Ils ne rompront pas les lois, mais les* PLOIERONT *à leur intérêt.* (Fléch.)

— Fig. *Ployer le dos, Ployer les épaules*, Se soumettre, céder.

— Techn. *Ployer des bois de charpente*, Démonter et empiler les bois qu'on avait assemblés avant de les mettre en place dans la construction où ils doivent servir.

— v. n. ou intr. Fléchir sous un effort : *La poutre a* PLOYÉ. *Jamais ces robustes guerriers* N'ONT PLOYÉ *sous leur pesante armure.* (Chateaub.)

— Fig. Céder, s'humilier, se soumettre à la volonté de quelqu'un : *Il est des enfants que rien ne peut faire* PLOYER. *La faiblesse ne* PLOIE *jamais à propos.* (La Roch f.-Doud.) *Trois siècles de conquérants, de persécutions, de famine ont passé sur la tête de l'Inde sans la faire* PLOYER. (Montalemb.) ‖ Reculer, céder le terrain : *L'escadron qui* PLOIE *devant l'ennemi.*

Se ployer v. pr. Être ployé, courbé : *Le jonc* SE PLOIE *facilement.*

— Fig. Se soumettre au joug : *Les âmes qui* SE PLOIENT *aisément s'aplatissent de même.* ‖ Se rendre propre par l'habitude : *Ceux qui n'apprennent rien, qui ne* SE PLOIENT *à rien, qui ne sont bons qu'à parader et à s'amuser, ceux-là restent des parasites toute leur vie.* (J. Macé.)

— **Syn. Ployer, plier.** V. PLIER.

PLOYON s. m. (ploi-ion ou plo-ion — rad. *ployer*). Agric. Bâton d'environ un mètre, aplati dans presque toute sa longueur, qui s'entrelace, sur la charrue, entre les deux chevilles et le coutre, et qui sert à l'assujettir dans les changements de sillon.

PLOYURE s. f. (ploi-iu-re ou plo-iu-re — rad. *ployer*). Manière dont on ploie une chose. ‖ Pli qu'on fait en ployant.

PLOZÉVET, bourg de France (Finistère), canton de Plogastel-Saint-Germain, arrond. et à 25 kilom. O. de Quimper, au bord de l'Océan, dans la baie d'Audierne ; pop. aggl., 324 hab. — pop. tot., 3,254 hab. Commerce de poisson.

PLUCHE s. f. (plu-che). V. PELUCHE.

PLUCHE (Noël-Antoine), savant littérateur, né à Reims en 1688, mort en 1761. Il professa les humanités, puis la rhétorique dans sa ville natale (1713), embrassa l'état ecclésiastique et devint principal du collége de Laon. Il perdit cet emploi pour avoir refusé d'adhérer à la bulle *Unigenitus*. L'intendant de Normandie, Gasville, lui confia alors l'éducation de son fils, à la demande du célèbre Rollin, puis lord Stafford le chargea d'apprendre à son fils la physique. Une gratification que lui donna le cardinal Fleury lui permit d'habiter Paris, où il donna des leçons de géométrie, d'histoire et acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages. A partir de 1749, il vécut dans la retraite à La Varenne-Saint-Maur. Ses principaux ouvrages sont : le *Spectacle de la nature* (Paris, 1732), réimprimé un grand nombre de fois et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Malgré la diffusion du style, cet ouvrage est ingénieux et instructif ; il renferme des notions simples et claires des principaux phénomènes de physique, d'histoire naturelle, etc. Les progrès immenses accomplis depuis cette époque dans les sciences naturelles ont fait perdre à ce travail la plus grande partie de son intérêt. Néanmoins, on doit reconnaître qu'il renfermait une multitude de notions curieuses et qui alors étaient intéressantes et neuves ; l'*Histoire du ciel* (1739) ; la *Mécanique des langues* (1751) ; *Concorde de la géographie des différents âges* (Paris, 1765) ; *Harmonie des psaumes et de l'Évangile* (Paris, 1764) ; *Lettre sur la sainte ampoule et sur le sacre de nos rois à Reims* (Laon, 1719).

PLUCHÉ, ÉE adj. (plu-ché — rad. *pluche*). Autre orthographe de PELUCHÉ : *Étoffe* PLUCHÉE. *Pétales* PLUCHÉS.

— *Éponge pluchée*, Éponge couverte superficiellement de laciniures profondes.

PLUCHÉA s. m. (plu-ché-a — de *Pluche*, sav. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plus de vingt espèces qui habitent surtout l'Amérique, l'Asie et l'Afrique tropicale. ‖ On dit aussi PLUCHÉE s. f.

PLUCHÉINÉ, ÉE adj. (plu-che-i-né — rad. *pluchéa*). Bot. Qui ressemble à un pluchéa.

— s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre pluchéa.

PLUCHEUX, EUSE adj. (plu-cheux, eu-ze — rad. *pluche*). Syn. de PELUCHEUX : *Étoffe* PLUCHEUSE.

PLUCHIA s. m. (plu-chi-a — de *Pluche*, sav. fr.). Bot. Syn. de DICLIDANTHÈRE.

PLUCHOTER v. n. ou intr. (plu-cho-té). Éplucher. ‖ Chercher du grain sous la paille, en parlant des poules. ‖ Vieux mot.

PLUDDEMANN (Hermann), peintre allemand, né à Kolberg en 1809, mort en 1868. Il commença dans l'atelier du peintre Sieg, à Magdebourg, ses études artistiques, qu'il alla continuer, en 1828, à Berlin sous la direction de Begas. Il peignit dans cette ville un grand carton représentant l'*Exécution de Conradin de Hohenstaufen*, qui attira l'attention du public sur le jeune artiste. Il traita, du reste, dans la suite le même sujet de différentes manières. Admis comme élève, en 1831, à l'Académie de Dusseldorf, il résida dans cette ville jusqu'en 1848 et alla alors habiter Dresde, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Après son *Loreley* (1833), il s'adonna exclusivement à la peinture d'histoire et exécuta dans ce genre une série de grandes toiles qui lui assignent un rang distingué parmi les artistes allemands. Si parfois il n'a pas atteint à une grandeur imposante dans la forme et dans la ligne, s'il n'a pas toujours rendu d'une manière saisissante l'entraînement de la passion, ses compositions, en revanche, étaient toujours artistement exécutées, vigoureuses et pleines d'imagination, le sujet bien saisi et rendu avec une certaine noblesse. Il étudiait avec une sorte de [illegible] historique, qu'il reproduisait [illegible] jusque dans les moindres détails, et ses groupes témoignent d'un goût des plus fins. Les plus remarquables parmi ses autres tableaux à l'huile sont : la *Mort de Frédéric Barberousse* (1834) ; *Christophe Colomb et ses compagnons* *aperçoivent la terre* (1836), toile qui se trouve à la galerie nationale de Berlin ; plusieurs autres épisodes de l'histoire du célèbre navigateur ; la *Mort de Frédéric Barberousse* (1846) ; *Louis l'Inflexible fait atteler à une charrue un chevalier récalcitrant* (1849) ; *Un croisé fatigué se reposant près d'une source* ; *Henri IV à Canossa* (1863) ; *Othon de Wittelsbach à la diète de Besançon* (aujourd'hui dans la galerie de Dresde) ; *Luther à la diète de Worms*, etc. Pluddemann s'était aussi essayé avec succès dans la peinture à fresque et il maniait habilement le crayon et le burin. Ses illustrations pour des ouvrages d'histoire, pour des recueils de poésies, etc., appartiennent à ce qu'on a fait de mieux dans ce genre.

PLUDUNO, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plancoët, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Dinan, sur l'Arguenon ; 2,326 hab. Exportation de bois de construction et de chauffage. Ruines du château de Guébriant, dont il ne reste que la chapelle, un pavillon et quelques douves.

PLUIE s. f. (plui — lat. *pluvia* ; de *pluo*, pleuvoir, qui se rattache à la racine sanscrite *plu*, couler, flotter, naviguer). Chute d'eau provenant de la vapeur des nuages condensée : PLUIE *fine*. PLUIE *d'orage*. *Gouttes de* PLUIE. *Temps de* PLUIE. *Saison des* PLUIES. *C'est la* PLUIE *et la chaleur qui fécondent la terre.* (Descuret.) *Les hirondelles qui rasent la terre annoncent la* PLUIE. (Volt.) *Les vents répandent et distribuent les* PLUIES *fécondes et les rosées bienfaisantes.* (Buff.) *Les labours profonds tendent à prévenir les accidents qui résultent pour les récoltes des sécheresses ou de l'excès des* PLUIES. (M. de Dombasle.) *Quand l'un demande de la* PLUIE, *l'autre implore la sécheresse.* (A. Karr.)

— Chute d'objets qui tombent en grande quantité, comme des gouttes de pluie : PLUIE *de traits, de pierres, de balles.* PLUIE *de fleurs. Il tombe, autour des volcans en éruption, des* PLUIES *de cendres. Les* PLUIES *de pierres ont longtemps passé pour fabuleuses.* (Acad.)

— Fig. Grande abondance : *On a fait tomber une* PLUIE *d'or sur cet homme, sur cette famille.* (Acad.) *Le duc d'Orléans laissa tomber cette* PLUIE *à verse, ce débordement de calomnies, faute de pouvoir l'arrêter.* (St-Sim.) *Les savants ne voient guère de* PLUIE *d'or féconder leur stérile domaine.* (Fourier.)

— *Parler de la pluie et du beau temps*, Converser de choses indifférentes : *Je m'en vais vous entretenir aujourd'hui de ce qui s'appelle* LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Mme de Sév.)

— *Faire la pluie et le beau temps*, Disposer de tout, commander en maître, grâce au crédit, à l'influence dont on jouit : *Je vais me donner pour vous de nouveaux mouvements ; il y aura bien du malheur si je ne vous mets pas à la fin dans quelqu'une de ces bonnes maisons où les précepteurs* FONT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Le Sage.) *Comme on promenait dans Paris la châsse de sainte Geneviève en 1725, année où les pluies gâtèrent la récolte, la marquise de Prie, maîtresse du régent, qui la vit passer, se mit à dire : « Le peuple est fou ; ne sait-il pas que c'est moi qui* FAIS LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS ? »

— *Être à couvert de la pluie*, Avoir une fortune solide ou une puissante protection.

— *Être ennuyeux comme la pluie*, Être excessivement ennuyeux.

— *Se jeter, se cacher dans l'eau de peur de la pluie*, Se jeter dans un grand inconvénient pour en éviter un moindre : *Je suis souvent aussi imbécile que Gribouille, qui* SE JETTE DANS L'EAU DE PEUR DE LA PLUIE. (Mme Du Deffant.)

— *A la bonne heure nous a pris la pluie*, Nous nous sommes mis prudemment à l'abri des malheurs qui nous menaçaient.

— Prov. *Après la pluie, le beau temps*, La joie succède souvent à la tristesse, après une situation fâcheuse en vient une autre qui est préférable. ‖ *Petite pluie abat grand vent*, Il vient souvent de la pluie quand le vent s'apaise, et au fig. Il faut quelquefois peu de chose pour apaiser une grande querelle : *Saint a rendu au président [illegible] de M. Le Tellier, qui lui témoignait la satisfaction que le roi avait [illegible] précédent et qui lui envoyait les passe-ports pour les députés des généraux. Cette* PETITE PLUIE, *qui parut douce,* ABATTIT LE GRAND VENT *qui s'était élevé [illegible] de cassation.* (Card. de Retz.) [illegible] *petite pluie*, Un grand vent est souvent suivi d'une petite pluie, et au fig. [illegible] de colère n'aboutissent souvent à rien de grave. [illegible] lations.

— Pyrotechn. *Pluie de feu*, Artifice produisant [illegible] qui retombent en pluie.

— Techn. *Pluie de feu*, Grand nombre d'étincelles de feu que produisent certaines pièces d'artifices.

— Alchim. *Pluie d'or*, Or philosophal.

— Moll. *Pluie d'argent*, Nom vulgaire du cône de Mindanao. ‖ *Pluie d'or*, Nom vulgaire du cône du Japon.

— **Encycl.** Météorol. La *pluie* a pour cause l'évaporation qui se fait à la surface de la terre. Les vapeurs qui s'élèvent du sol humide, des nappes d'eau répandues à la surface du globe s'élèvent dans l'atmosphère, comme fait la vapeur de l'eau chauffée. Ces vapeurs se réunissent en masses plus ou moins compactes et s'arrêtent à des hauteurs très-variables (v. NUAGES). Lorsqu'elles sont ainsi suspendues dans l'atmosphère, si, sous l'influence d'une cause quelconque, elles subissent un refroidissement, elles se condensent d'abord en gouttelettes très-fines, puis, la température diminuant encore, les gouttelettes grossissent et, lorsque leur poids suffit à vaincre la résistance qu'oppose l'air à leur chute, elles tombent vers le sol. Elles n'y arrivent pas toujours. Il se peut, en effet, que dans leur course elles rencontrent des couches d'air dont la température suffise à volatiliser tout ou partie des gouttelettes qui, repassant à l'état de vapeur, remontent vers leur point de départ. Le plus souvent cependant, la volatilisation ayant pour effet de refroidir la couche d'air inférieure, cette dernière ne peut plus vaporiser les gouttelettes qui ne cessent de tomber et finit par être traversée. Ce phénomène explique que les *pluies* d'orage, qui ont lieu lorsque [illegible] l'atmosphère est généralement très-chaude, s'annoncent par de larges gouttes peu nombreuses.

Il arrive quelquefois, comme nous venons de le dire, que les gouttes d'eau diminuent de volume dans leur course ; il arrive aussi et plus souvent qu'elles grossissent. La *pluie* ne tombe généralement qu'après que les vapeurs qui s'élèvent du sol se sont constituées en nuage ; toutefois, il arrive aussi que les vapeurs, se condensant brusquement, tombent tout de suite à l'état de *pluie* et par un ciel serein. Ce phénomène assez rare se produit lorsque l'atmosphère est soumise à de brusques variations de température.

Nous avons dit tout à l'heure que la *pluie* avait pour cause l'évaporation de l'eau qui se trouve à la surface du globe ; si on se souvient que l'évaporation augmente avec la température, on tirera facilement de ces deux phénomènes cette conclusion que la *pluie* doit se former plus facilement sur tel ou tel point que sur tel ou tel autre et doit aussi tomber plus fréquemment en tel pays qu'en tel autre. C'est ce qui arrive. Disons tout de suite que la *pluie* ne tombe point [illegible] point où elle se forme et que les courants atmosphériques ont une influence capitale sur la répartition des *pluies*. La disposition des masses liquides [illegible] prépondérante dans [illegible] C'est ainsi que sur [illegible] mers intérieures, surtout lorsque ces immenses nappes d'eau sont [illegible] torride des tropiques, il s'élève constamment des masses [illegible] de vapeur d'eau qui retombent à l'état de *pluie* à des distances [illegible] De tout temps on a observé que, sur les côtes de l'Océan et dans le [illegible] surfaces liquides, la pluie était fréquente jusqu'à [illegible] fréquence et l'intensité des *pluies* diminuaient [illegible] côtes. Les courants [illegible] alizés par exemple, ont une grande influence sur [illegible] de vapeur [illegible] leil, source de chaleur, agit comme nous l'avons dit plus haut. Sur certains points du [illegible] quateur ; cette dernière région est seule ar- [illegible] le dixième parallèle de latitude, aussi bien au [illegible] cales. Les courants réguliers de l'atmosphère [illegible]

[illegible] gions tempérées lorsque le soleil est couché. [illegible] noxes. Elles sont également abondantes en hiver, surtout dans les pays de température assez douce. Nous allons, d'ailleurs, donner [illegible] sur divers points du globe des chiffres précis. Et [illegible] viomètre, au moyen duquel on peut déterminer [illegible] tité d'eau qui tombe annuellement. En général, cette quantité augmente à mesure que la latitude diminue, de sorte qu'elle croît avec [illegible] des jours pluvieux suit une marche inverse, en sorte qu'il pleut plus, mais moins souvent, à mesure que l'on avance vers l'équateur. Ainsi, le nombre moyen annuel des jours pluvieux [illegible] titude N., de 78 jours; entre le 43e et le [illegible] latitude de Paris, de 134 jours; entre le 51e et le 60e degré de latitude N., de 161 jours.

La quantité de *pluie* qui tombe en un même lieu est plus grande en été qu'en hiver, quoiqu'il pleuve plus souvent dans cette dernière saison, et, dans nos climats, la *pluie* qui tombe en juin, juillet et août équivaut à celle que fournissent les neuf autres mois de l'année. La *pluie* tombe en plus grande abondance le jour que la nuit; et, dans un même lieu, la quantité de *pluie* que l'on recueille est d'autant moindre que la jauge est plus élevée au-dessus du sol; ce qui semble indiquer que les gouttes augmentent de volume en traversant les couches inférieures de l'air où elles condensent de nouvelles vapeurs. Cependant, on croit qu'il tombe plus de *pluie* dans les pays [illegible] dans les plaines.

QUANTITÉS [illegible] DE PLUIE [illegible]

Cap français (Saint-Domingue)	3m,08
La Gr[illegible]	2m,84
T[illegible]	2m,73
[illegible]	2m,42
Bombay	2m,08
Calcutta	2m,03
Ken[illegible]	1m,53
Hospice [illegible]	1m,50
Gênes	1m,40
Charlestown	1m,30
Joyeuse	1m,24
Pise	1m,24
Milan	0m,96
Naples	0m,95
Douvres	0m,95
Parties élevées des Alpes (à l'état de *pluie* [illegible])	0m,94
Viviers	0m,92
Rome	0m,91
Lyon	0m,89
Liver[illegible]	0m,86
Man[illegible]	0m,84
Venise	0m,81
Genève	0m,80
Lille	0m,76
Utrecht	0m,73
La R[illegible]	0m,66
Paris (dans la cour de l'Observatoire)	0m,56
Paris (sur la terrasse de l'Observatoire)	0m,53
Le [illegible]	0m,53
Marseille	0m,47
S[illegible]	0m,46
U[illegible]	0m,43

L'excès qui existe entre les quantités de *pluie* [illegible] dans la cour et sur la terrasse de l'Observatoire a été observé annuellement [illegible] années. D'après M. Dausse, on compte qu'un tiers seulement de la [illegible] tombe dans le bassin de la Seine s'écoule par le fleuve; le reste s'évapore, entretient la végétation ou s'écoule dans la mer par des voies souterraines. Des observations faites par M. Mary, [illegible] en 1843, lui ont donné 0mc,0000066 d'eau par [illegible] un orage. Un orage excessivement violent a [illegible] plus grande *pluie*, qui a duré 2 minutes, 0mc,0000342 par seconde. Des observations faites pendant un grand nombre d'années ont prouvé que des *pluies* donnant une tranche d'eau de 0mc,0000013 [illegible] plus de 17 heures. Les registres de l'Observatoire de Paris indiquent que l'orage le plus abondant, parmi ceux observés a fourni, par mètre carré, 0mc,01898 en 30 minutes, ce qui fait par se[illegible]

Sur [illegible] *pluie* est absorbée [illegible] considérablement, suivant la [illegible] géologique du terrain supérieur; [illegible]

[illegible] et, d'après [illegible] de l'eau de *pluie*. D'après Mariotte, les terres labourées ne se [illegible] *pluies* d'été [illegible] dans la terre recouverte de quelques herbes, la pénétration [illegible] 0m,65. D'après [illegible] nue de 2m,60 d'épaisseur, après quinze années d'exposition à toutes les intempéries, n'avait pas [illegible] jusqu'à la plaque de plomb qui la supportait. Buffon, ayant examiné, dans un jardin, un tas de [illegible] qui était resté intact depuis plusieurs années, reconnut que la [illegible] au delà de 1m,30. Suivant Arago, le sable se laisse traverser comme un crible et, quant aux roches, on sait que l'eau augmente dans les galeries de mines [illegible] temps après qu'il a commencé à pleuvoir à la surface. [illegible] des terres [illegible] dont elles sont saturées. Les ingénieurs admettent que les cours d'eau écoulent les 3/7 du produit annuel des *pluies* qui, en France, est en moyenne de 0m,7. La connaissance de la quantité de *pluie* qui tombe dans un pays est surtout utile aux ingénieurs pour déterminer les débouchés des ponceaux et des ponts qui doivent les laisser écouler lorsque l'on barre un vallon par une route ou un chemin de fer, ainsi que pour les dimensions des réservoirs qui doivent alimenter les canaux à point de partage et que l'on établit en barrant des ravins et de petites vallées très-resserrées; tels sont ceux de Grosbois, qui alimentent le canal de Bourgogne et dont la capacité est de 8 millions de mètres cubes; de Saint-Ferréol, canal du Midi, contenant 6,956,000 mètres cubes et ayant une profondeur d'eau de 32m,50.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots de certaines *pluies* ou l'eau ne figure point, ou tout au moins ne figure pas seule, nous voulons parler des *pluies* de pierres, de cendres, de soufre, de sang, de crapauds, de sauterelles, etc. Ces divers phénomènes, mal observés par les anciens, ont de tout temps fort effrayé les populations, qui y voyaient une preuve évidente de la colère céleste. On sait aujourd'hui, dans les villes au moins, que le ciel n'est pour rien dans ces phénomènes, qui s'expliquent parfaitement sans qu'il soit besoin de recourir à des puissances supranaturelles. Nous ne dirons rien des *pluies* de pierres, ce sujet ayant été traité au mot AÉROLITHE (v. ce mot); pour ce qui est des *pluies* de cendres, elles s'expliquent très-facilement. Dans la dernière éruption du Vésuve en 1873, Naples, qui se trouve à 8 kilom. environ de ce volcan, fut couverte d'une couche de cendres de près de 0m,40 d'épaisseur; des villes plus éloignées furent également couvertes. Les cendres chassées d'un cratère en activité peuvent être, du reste, transportées à plus de 50 et même 80 kilom. de leur point de départ; il suffit pour cela d'un vent violent. En ce qui concerne les *pluies* de soufre, elles ne contiennent pas la plus petite trace de soufre, et la couleur jaune des eaux de cette *pluie* est due à ce que l'eau tient en suspension le pollen de certaines fleurs et notamment des fleurs des pins, des bouleaux, des lycopodes, etc. De fortes averses accompagnées de vents violents amènent la *pluie* de soufre. Les *pluies* de sang s'expliquent de la même façon, et les eaux colorées en rouge et trouvées après des *pluies* plus ou moins abondantes sur le sol doivent cette coloration tantôt à des végétaux, tantôt à des minéraux qu'elles tiennent en suspension ou qu'elles ont dissous. Remarquons, d'ailleurs, que les *pluies* qui tombent n'ont point cette coloration, qu'elles ne prennent qu'après avoir touché le sol. Pour en finir avec ces phénomènes, si mal observés jusqu'à nos jours, faisons observer que les amateurs du merveilleux sont les seuls qui aient vu tomber de véritables *pluies* de sang.

Terminons cet article en disant quelques mots des *pluies* de sauterelles, de grenouilles, de poissons, etc. On sait que les trombes, ces météores si terribles, arrachent, soulèvent et transportent à de grandes distances des objets et [illegible]. Ces trombes aspirent l'eau d'une mare, d'un étang et entraînent [illegible] poissons, puis les abandonnent quelquefois à plusieurs kilomètres du point où elles ont fait le vide. Telle est la cause de ces *pluies* d'animaux et de détritus de toutes sortes qui accompagnent les trombes; fait rare, toutefois, sous nos latitudes. Dans les régions tropicales [illegible] les [illegible] causes par ces terribles phénomènes sont souvent [illegible] parce qu'ils balayent tout ce qu'ils rencontrent et dispersent les débris à une grande distance. Ainsi s'expliquent tout naturellement les *pluies* d'animaux ou de détritus de végétaux.

— Pyrotechn. Les *pluies de feu* des pots d'artifice sont produites par la sciure d'un bois tendre et combustible, tel que le pin, le [illegible] etc. On fait [illegible] on l'en a [illegible] retire la [illegible] avant qu'elle ait eu le temps [illegible] avec du poussier qu'on y attache et qu'on sert d'amorce. Certaines fusées volantes reçoivent le nom de fusées chevelues, parce qu'en tombant elles font de petites ondes en l'air, comme des cheveux frisés; leur chute se termine par une *pluie* de feu, qu'on appelle quelquefois *pluie* d'or. Cette *pluie* se fait avec 1 partie de soufre, 1 partie de salpêtre et 1 partie de poudre. On bat fortement chacune des matières à part; on fait fondre le soufre dans un pot de cuivre ou de terre plombé; on y met peu à peu le salpêtre en brassant et la poudre de la même manière. Lorsque ces trois matières sont bien fondues et mêlées ensemble, on verse la composition sur du papier ou sur une planche, où elle ne tarde pas à durcir; après quoi, on la brise en petits morceaux pour la mêler à la poudre du pétard de la fusée.

Le *pluie* de feu pour les fusées de signaux se fait avec de petites cartouches, dont on ferme l'un des bouts et que l'on charge avec un mélange de 16 parties de pulvérin et 6 parties de charbon de chêne; on les amorce ensuite avec un bout d'étoupille ou de la pâte.

La *pluie* de feu appelée étincelle se fabrique avec la composition suivante: 8 parties de pulvérin, 8 parties de salpêtre, 16 parties de camphre; cette composition est mise en pâte très-liquide au moyen d'eau-de-vie gommée; on y mêle des étoupes hachées, que l'on roule par petites pelotes de la grosseur d'un gros pois, et, lorsque les pelotes sont bien imbibées, on les roule sur du pulvérin sec et on les fait sécher à l'ombre.

Pluie et le beau temps (LA), proverbe en un acte en prose, de Léon Gozlan (Théâtre-Français, 21 octobre 1852). Cette bluette est un rajeunissement de la *Gageure imprévue*, de Sedaine. Une jeune baronne, belle, riche et veuve, est venue passer ce qu'on appelle la belle saison dans un château de Touraine; elle y est toute seule, et cette belle saison est affreuse; de la pluie tous les jours et à torrents! des chemins défoncés et rendant impossible toute communication avec les châteaux voisins. La baronne a le spleen, le piano agace ses nerfs, la lecture la fatigue. Elle ouvre les *Méditations* de Lamartine et tombe sur le *Lac;* encore de l'eau! A tout prix il lui faut une distraction; or, voici justement que passe sur la route, par une pluie battante, un inconnu; elle le fait héler par un domestique, et un élégant jeune homme se présente, habillé, ganté, botté de frais comme s'il sortait d'une boîte. Embarrassée de sa témérité, la baronne fait semblant de prendre le voyageur pour un vitrier. Mais ce subterfuge ne lui réussit pas; le jeune homme, voyant à qui il a affaire, s'amuse à se faire passer pour un brigand, le terrible Mirandon, sorte de Fra Diavolo tourangeau qui répand l'effroi dans la contrée. La belle dame, qui demandait des émotions, est servie à souhait; elle tremble de peur; mais la violence dont elle est menacée s'arrête à temps et elle reconnaît dans l'inconnu un lieutenant du génie, un prétendant qu'une famille amie lui avait expédié par le chemin de fer. Elle l'accepte, et le maire de la commune, fuyant devant l'inondation, arrive à point au château pour célébrer le mariage.

L'esprit et l'élégance des détails ont suffi pour sauver ce qu'il y avait de suranné dans ces petites inventions et, en somme, la pièce est agréable.

Pluie d'or (LA), apologue en vers, par Grossi (Thomas). Cette belle fable, écrite par Grossi en dialecte milanais, est tirée d'un récit de Jamblique le Chalcidien. Orphée voulait civiliser la race farouche des Thraces, mais sans le savoir il excite leur fureur; ils l'attaquent et vont le mettre en pièces, lorsque Jupiter lance sa foudre et arrête ainsi ces furieux. Mais à peine le tonnerre a-t-il cessé qu'ils redeviennent féroces; alors Orphée obtient qu'au lieu de les terrifier on leur montre le ciel. Ils l'admirent, mais ils ne s'inclinent pas devant les dieux. Ceux-ci descendent sur la terre pour les divertir par leurs accords et leurs chants; mais les Thraces s'endorment. Enfin survient une horrible famine; alors les Thraces invoquent Orphée et Jupiter, qui leur envoient des vivres; dès lors, ils les adorent. Le poëte en conclut que la force épouvante, le riche fait envie, le savant étourdit; celui qui, généreux, pourvoit aux besoins est seul adoré.

PLUI-PLUI s. m. (plui-plui). Ornith. Nom vulgaire du pic vert.

PLUKENET (Léonard), botaniste anglais, né en 1642, mort en 1706. On ignore s'il fut médecin ou apothicaire. Passionné pour la botanique, il cultiva des plantes rares dans un jardin qu'il avait près de Westminster, se ménagea des correspondances dans toutes les parties du monde pour se procurer des plantes nouvelles, fit faire à ses frais les nombreuses gravures de ses ouvrages, qui obtinrent une vogue méritée, et tomba vers la fin de sa vie dans un état voisin de l'indigence. Il obtint alors la surintendance du jardin d'Hampton-Court et le titre de professeur de botanique. On a de lui: *Phytographia* (Londres, 1691-1696, 4 parties in-4°); *Almagestum botanicum* (Londres, 1696, in-4°); *Almagesti botanici Mantissa* (Londres, 1700, in-4°), *Amaltheum botanicum* (Londres, 1705, in-4°). Ces traités, qui, réunis, comprennent la collection de plantes la plus nombreuse qui eût été publiée jusqu'alors, étaient enrichis de plus de 2,700 figures. L'herbier de cet éminent botaniste, composé de 8,000 espèces, est maintenant au British Museum.

PLUKNÉTIE s. f. (pluk-né-tî — de *Pluknet*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent surtout l'Amérique et l'Asie tropicale.

— **Encycl.** Les *pluknéties* sont des arbrisseaux volubiles, à feuilles alternes, munies de stipules; les fleurs, groupées en épis lâches ou paniculés, axillaires, sont monoïques; elles présentent un calice à quatre divisions profondes; les mâles ont huit étamines monadelphes, rarement davantage, accompagnées de quatre glandes nectarifères barbues; les femelles ont un ovaire libre, surmonté d'un style très-long terminé par un stigmate pelté et quadrilobé; le fruit est une capsule formée de quatre coques anguleuses, carénées, bivalves et monospermes. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre habitent surtout l'Amérique du Sud. La *pluknétie grimpante* est une belle liane à fleurs jaunâtres; ses feuilles exhalent une odeur agréable, ce qui la fait cultiver autour des habitations; on dit aussi qu'elles servent d'aliment et de condiment.

PLUMAGE s. m. (plu-ma-je — rad. *plume*). Ensemble des plumes qui couvrent le corps d'un oiseau: *Le* PLUMAGE *de la macreuse est noir.* (Buffon.) *Le paon n'est si fier de son* PLUMAGE *que parce qu'il le perd tous les ans.* (Mme E. de Gir.)

> Qui fait le bel oiseau? c'est, dit-on, le *plumage*.
>
> REGNARD.

> Qui fait l'oiseau? c'est le *plumage*.
>
> LA FONTAINE.

— Position sociale indiquée par la richesse du vêtement:

> . . . J'en sais, de ce plumage,
> Qui valent bien les noirs, à mon avis.
>
> LA FONTAINE.

— **Allus. littér. Si votre ramage Se rapporte à votre plumage...**, Vers de La Fontaine, dans la fable le *Renard et le Corbeau*. V. RAMAGE.

PLUMAIL s. m. (plu-mall; *ll* mll. — rad. *plume*). Plumet:

> ... Les seigneurs sur leur tête
> Ayant chacun un *plumail*,
> Des cornes ou des aigrettes...
>
> LA FONTAINE.

— Petit balai de plumes.

PLUMARD s. m. (plu-mar). Mécan. Pièce fixe qui reçoit le tourillon d'un moulinet. ‖ Armure de l'arbre d'un moulin.

— Écon. domest. Houssoir ou balai de plumes.

— Chasse. Nom donné par les chasseurs, dans certaines contrées, notamment à Dunkerque et au Havre, au canard sauvage.

PLUMASSEAU s. m. (plu-ma-sô — du lat. *pluma*, plume). Petit balai de plumes.

— Chir. Longs filaments de charpie disposés parallèlement, qui ont remplacé des plumes cousues, dont les anciens faisaient usage pour panser les plaies.

— Art vétér. Plumes qu'on introduit dans les naseaux d'un cheval, afin d'exciter une sécrétion abondante d'humeur.

— Techn. Nom donné aux bouts de plumes dont on garnit les clavecins et les flèches.

— **Encycl.** V. CHARPIE.

PLUMASSERIE s. f. (plu-ma-se-rî — rad. *plume*). Industr. Commerce du plumassier.

— **Encycl.** V. PLUME.

PLUMASSIER, IÈRE s. (plu-ma-sié, iè-re — du lat. *pluma*, plume). Techn. Personne qui prépare, teint, blanchit ou vend des plumes ou ouvrages de plumes destinés à la toilette ou à l'ornement.

— Adjectiv.: *Marchand, fabricant* PLUMASSIER.

— **Encycl.** Les *plumassiers* formaient autrefois, à Paris, une corporation; ils avaient été érigés en communauté et corps de jurande sous le règne de Henri III. Leurs lettres d'érection et leurs statuts, qui datent du mois de juillet 1579, furent confirmés en 1659 et 1692. Les *plumassiers* n'avaient que deux jurés, dont on s'élisait tous les ans. Chaque maître n'avait qu'un apprenti engagé pardevant notaire pour six ans; ils pouvaient prendre un second apprenti à la fin de la quatrième année. L'apprenti passait compagnon et, après quatre années, s'il produisait un chef-d'œuvre, il devenait maître. Les fils de maître étaient exemptés du chef-d'œuvre, ainsi que leurs gendres ou les compagnons qui épousaient la veuve de l'un d'eux.

Les maîtres *plumassiers* avaient seuls le droit de faire tout ouvrage de plumes, de quelque oiseau que ce pût être. Il leur était sévèrement interdit de mélanger aucune plume de héron faux parmi celles de héron fin, et des plumes de vautour, de héron, d'oie avec des plumes d'autruche, si ce n'était pour des ouvrages de ballet ou de mascarade. En 1776, les *panachers-plumassiers*, comme on les appelait souvent, furent réunis aux faiseuses de modes.

PLUMATELLE s. f. (plu-ma-tè-le — dimin. de *plume*). Zooph. Genre de polypes bryozoaires, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent dans les eaux douces : *Les PLUMATELLES flottent librement dans le jeune âge.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *plumatelles*, confondues autrefois avec les tubulaires, ressemblent beaucoup aux cristatelles; mais elles s'en distinguent par leurs tentacules, qui forment des panaches plumeux et sont rétractiles dans des tubes membraneux d'une consistance parcheminée et diversement ramifiés. Leurs œufs sont, en outre, dépourvus des crochets qui caractérisent ceux des cristatelles. Les espèces peu nombreuses de ce genre habitent les eaux douces; elles sont assez difficiles à distinguer. La *plumatelle campanulée*, appelée autrefois *tubulaire d'eau douce*, se trouve dans nos contrées et n'est pas rare aux environs de Paris. La *plumatelle cristalline* ou *à crête* est enveloppée d'une couche cristalline qui la rapproche des cristatelles. On cite encore la *plumatelle rampante*.

PLUMATILE s. m. (plu-ma-ti-le — lat. *plumatile*; de *pluma*, plume). Antiq. rom. Sorte d'étoffe brodée.

PLUMAUGAT, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Saint Jouan-en-l'Isle, arrond. et à 32 kilom. N.-O. de Dinan; pop. aggl., 592 hab. — pop. tot., 2,495 hab. Tannerie; élève de bestiaux.

PLUMBAGINE s. f. (plon-ba-ji-ne). Minér. V. PLOMBAGINE.

— Chim. Principe âcre extrait de la racine du plumbago ou dentelaire. ‖ On dit aussi PLUMBAGIN.

PLUMBAGINÉ, ÉE adj. (plon-ba-ji-né — du lat. *plumbago*, dentelaire). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la dentelaire.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre dentelaire : *Les PLUMBAGINÉES se font remarquer par un principe actif, âcre et même caustique.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** La famille des *plumbaginées* renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes : les fleurs, disposées en grappes rameuses ou en épis terminaux, présentent un calice monosépale, tubuleux, persistant, ordinairement à cinq divisions; une corolle monopétale, à cinq divisions plus ou moins profondes; cinq étamines, rarement plus ou moins; un ovaire libre, à une seule loge uniovulée, surmonté de trois à cinq styles terminés chacun par un stigmate subulé; le fruit est un akène renfermé dans le calice persistant; l'embryon est entouré d'un albumen farineux. Cette famille, qui a des affinités avec les plantaginées et les nyctaginées, comprend les genres dentelaire (*plumbago*), cératostigma, vogelie, staticé, armérie, limonium, ægialitis, etc. Ces végétaux habitent les régions chaudes et tempérées du globe et croissent surtout aux bords de la mer ou dans les terrains salés.

PLUMBAGO s. m. (plon-ba-go — du lat. *plumbum*, plomb, par allusion à la couleur des feuilles). Bot. Nom scientifique du genre dentelaire.

PLUMBIDES s. f. pl. (plon-bi-de). Minér. V. PLOMBIDES.

PLUM-CAKE s. m. (plomm-ke-ke — mot angl. formé de *plum*, raisin de Corinthe, et de *cake*, gâteau). Art culin. Sorte de gâteau anglais aux raisins de Corinthe.

— **Encycl.** Cet entremets, dont le nom anglais signifie *gâteau aux raisins secs*, offre une certaine analogie avec le *plum-pudding*. Voici une des nombreuses recettes connues pour obtenir ce gâteau. On prend 200 grammes de beurre tiède, 200 grammes de sucre en poudre, 200 grammes de raisins de Corinthe bien épluchés, 65 grammes de raisins de caisse dont on a ôté les pépins; on place le tout dans une terrine et on le bat pendant vingt minutes; on y ajoute, un à un, six œufs frais et, peu à peu, 250 grammes de farine, plus une petite quantité de bonne levure. Lorsque la pâte est un peu ferme et bien liée, on la verse dans un moule beurré qu'elle doit remplir aux trois quarts. Le moule est mis au four et y demeure une heure et demie.

Le *plum-cake*, que l'on peut servir chaud ou froid, est un gâteau qui accompagne très-bien le thé dans une soirée. Il se conserve pendant plus de quinze jours.

PLUME s. f. (plu-me — lat. *pluma*, mot qui se rattache à la racine sanscrite *plu*, nager, flotter, naviguer, d'où le sanscrit *pluti*, [illegible]). Nom donné à des productions particulières, composées d'un tuyau, d'une tige et de barbes latérales, dont est couvert le corps des oiseaux : *Platon disait que l'homme était un animal à deux pattes sans PLUMES.* (Pasc.)

— Plumage, ensemble des plumes d'un oiseau : *La nature a [illegible] caractère dans sa PLUME.* (Buff.) ‖ Réunion d'un grand nombre de plumes : *Acheter de la PLUME pour [illegible]. La PLUME des [illegible].* (Acad.)

— Plume préparée pour servir d'ornement ou de parure : *Panache de PLUMES. Chapeau garni de PLUMES. Bouquets de PLUMES d'un lit, d'un dais.* PLUME *blanche.* PLUME *noire.*

Sur sa tête frémit la *plume* voltigeante.
BARTHÉLEMY.

— Grosse plume dont on taille le tuyau et qui sert pour écrire : *Trait de* PLUME. *Dessin à la* PLUME. *La* PLUME *tombe des mains quand on voit comment les hommes en usent avec les hommes.* (Volt.)

— Objet dont on se sert pour tracer les caractères de l'écriture : *Le roseau a été la première* PLUME. (A. Karr.)

> Mon ami, ta fureur
> Contre ton pauvre auteur
> Injustement s'allume;
> Cesse, [illegible]
> Tout [illegible] plume
> Est créé pour voler.
>
> RICHELET.

— Morceau de métal ou d'autre matière dure, taillé en bec et servant à écrire : PLUME *métallique.* PLUME *en caoutchouc. Pour être pamphlétaire, il suffit de posséder une* PLUME *de fer ou [illegible] avec dix francs pour acheter une rame de papier et trente francs pour solder une feuille de composition.* (Cormen.)

— Art de l'écriture, habileté à écrire, calligraphie : *Avoir une belle* PLUME.

— Style, manière d'écrire d'un auteur; action d'écrire; métier d'écrivain : *Luther triomphait de vive voix, mais la* PLUME *de Calvin était plus correcte.* (Boss.) *Ma foi! [illegible] rien de plus casuel : l'homme qui fait des souliers est sûr de son salaire, l'homme qui fait un livre ou une tragédie n'est sûr de rien.* (Mme de Tencin.) *La* PLUME *est le plus sûr des maîtres pour façonner à la parole.* (Ste-Beuve.) *Huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les* PLUMES *des pamphlétaires et des libellistes.* (Thiers.) *La* PLUME *et l'épée, voilà les deux armes favorites de la France.* (V. Hugo.)

> Bienheureux Scudéri dont la fertile *plume*
> Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume!
>
> BOILEAU.

> Forgeron, laisse sur l'enclume
> Le fer vengeur inachevé;
> L'airain du siècle, c'est la *plume*,
> [illegible] a rêvé!
> [illegible] pour la patrie
> La *plume* de fer [illegible]
> Aux mains du [illegible]
> [illegible]
> S'écrie...! et la plume d'or tremble
> Devant l'arrêt qu'elle a signé.
>
> HÉG. MOREAU.

— Écrivain : *Une des meilleures* PLUMES *de France, de son siècle.* PLUME *féconde. Desmoulins est la plume la plus leste, la plus gaie, la plus folle du parti démocratique et anarchique.* (Ste-Beuve.) *Je voulais mener la vie des grandes* PLUMES *du temps, avoir des créanciers et les payer aussi peu que possible.* (L. Reybaud.)

> D'Alembert, Diderot et cent *plumes* actives
> Ont de l'esprit humain rassemblé les archives.
>
> VIENNET.

> Une *plume* exercée [illegible]
> Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble,
> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

— *Lit de plume* ou simplement *Plume*, Matelas fait avec des plumes : [illegible] LITS DE PLUME. [illegible] (A. Rion.)

> Tous ses valets [illegible] la *plume* [illegible]
>
> BOILEAU.

— *Âme de la plume*, Cloison membraneuse formée à l'intérieur d'un tuyau de plume, par la pulpe desséchée.

— *Guerre de plume*, Dispute par écrit.

— *Hommes de plume*, *Gens de plume*, Écrivains.

— *Plume [illegible]*, Style très-lâche. ‖ *Plume d'airain*, Style mâle et fort.

— *Léger comme une plume*, Extrêmement léger : [illegible] LÉGER COMME UNE PLUME. ‖ Allègre, dispos : *Maintenant, partons! me voilà* LÉGER COMME UNE PLUME.

— *Prendre la plume*, *Mettre la main à la plume*, Se mettre à écrire, à composer un écrit :

> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

— *[illegible] la plume*, Cesser d'écrire.

— *[illegible] plume*, Se préparer à écrire.

— *[illegible] à la plume*, Se mettre à écrire.

— *[illegible] la plume*, Être chargé de la rédaction d'un compte rendu, d'un écrit : [illegible] *M.* [illegible] *Motte la permission d'écrire contre ses sen*[illegible] LA PLUME. [illegible]

— [illegible]

> [illegible]
>
> BOILEAU.

— Fig. *Rester au bout de la plume*, Être omis, [illegible] : *C'est* EST RESTÉ AU BOUT DE MA PLUME. *M.* [illegible] *fait l'honneur de me mander qu'il mariait M. le duc de Fronsac; mais le nom de la future* EST RESTÉ AU BOUT DE LA PLUME. (Volt.) ‖ *Se présenter, se trouver au bout de la plume*, Se présenter naturellement à l'esprit pendant qu'on écrit [illegible] : [illegible] AU BOUT DE MA PLUME. (Mme de Sév.)

— *Écrire [illegible] de la plume*, *Se laisser aller au courant de la plume*, Composer sans méditation, sans recherche, et rédiger sa pensée presque comme elle se présente.

— *Tremper sa plume dans le fiel*, Écrire d'un style âcre, mordant, virulent.

— *Jeter la plume au vent*, Remettre au hasard la décision de ce que l'on fera, du parti que l'on prendra, quand on a, pour se décider dans un sens ou dans un autre, des raisons qui sont à peu près de même force, ou qu'il s'agit de choses indifférentes.

— *Laisser des plumes, de ses plumes*, Faire une perte, surtout une perte d'argent : LAISSER DE SES PLUMES. [illegible] *bien* DES PLUMES. (Tallemant des Réaux.)

— *Avoir des plumes de quelqu'un*, Lui gagner de l'argent au jeu, lui tirer de l'argent d'une manière quelconque.

— *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile*, Lui enlever une chose importante, le priver d'un avantage : *Je partis de Milan avec toutes les* PLUMES QUE J'AVAIS TIRÉES DE L'AILE *du sieur Jérôme Plasti.* (Le Sage.) ‖ *Perdre la plus belle plume de son aile*, Perdre le plus précieux des avantages dont on jouissait.

— *Être chargé d'argent comme un crapaud l'est de plumes*, Être dépourvu d'argent.

— *Passer la plume par le bec à quelqu'un*, Le frustrer des espérances qu'on lui avait fait concevoir : *On lui avait fait espérer cette* [illegible] LUI A PASSÉ LA PLUME PAR LE BEC. (Acad.) *C'est un homme qui ne se laisse pas* PASSER LA PLUME PAR LE BEC. [illegible] *Je ne prétends pas qu'on me fasse* PASSER LA PLUME PAR LE BEC. (Mol.) ‖ Se dit, par allusion à l'habitude que les clercs et les écoliers avaient de porter leur plume à leur bouche, en sorte que les deux bouts paraissent. Quand [illegible] par le bout [illegible] avec de l'encre.

— *Sentir la plume*, Se dit d'une viande qui n'est pas assez [illegible], parce que le [illegible] s'est levé trop tard.

— *C'est un geai qui se pare des plumes du paon*, C'est un homme qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

— Prov. *La [illegible]*, [illegible] Les malheurs n'accablent pas les hommes résignés et patients.

— Hist. [illegible] roi avec mission d'imiter exactement son écriture : AVOIR LA PLUME, *c'était être faussaire public et faire par charge ce qui coûterait la vie à un autre; cet exercice consiste à imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et d'écrire en cette sorte toutes les* [illegible] *main et toutefois n'en veut pas prendre la* [illegible] *gens principaux par secret d'affaires ou par marque de bonté ou de distinction.* (St-Simon.)

— [illegible]

— [illegible] *plume*, *Chien au poil et à la plume*, Chien pro[illegible] hommes.

[illegible] NISTRATION.

[illegible]

seau. ‖ *Plumes rectrices*, Grandes plumes de la queue, au moyen desquelles l'oiseau dirige son vol. ‖ *Plumes tectrices*, Plumes plus petites [illegible] des plumes des ailes et de la queue.

— [illegible] charnière desséchée et polie de l'avicule perlière.

— Zooph. [illegible]

— Bot. [illegible]

— Miner. [illegible] d'une plume.

— **Encycl.** Les *plumes* qui couvrent tout le corps des oiseaux sont des productions ana[illegible] structure est plus compliquée. On peut en général y distinguer un tube corné qui en occupe la partie inférieure et qui est percé à son extrémité; une tige qui surmonte ce tube; enfin des barbes qui naissent de chaque côté de la tige et sont elles-mêmes garnies de barbules qui, à leur tour, paraissent quelquefois frangées sur le bord. L'organe sécréteur destiné à former la *plume* se nomme capsule et acquiert souvent un volume considérable. D'après les observations de Cuvier, il paraîtrait que la capsule croît pendant toute la durée du développement de la *plume*, et qu'à mesure que sa base s'allonge son extrémité [illegible] d'un gaîne cylindrique, revêtue à l'intérieur de deux tuniques unies par des cloisons obliques, et d'un bulbe central. La substance de la *plume* se dépose à la surface du bulbe et, pour former les barbes, se moule en quelque sorte dans les espaces que les petites cloisons laissent entre elles; dans la portion correspondante à la tige, le bulbe est en rapport avec la surface interne de celle-ci, et, après y avoir déposé une substance spongieuse, se [illegible] *plume* est tubulaire, la lame de matière cornée que cet organe sécréteur dépose se contourne autour de lui et l'enveloppe complètement; cependant le bulbe, lorsqu'il a rempli ses fonctions, ne s'en dessèche pas moins et ensuite forme, en se flétrissant, une série de cônes membraneux, emboîtés les uns dans les autres, qui remplissent l'intérieur du tube et sont appelés l'*âme de la plume*.

[illegible] dans la gaîne de sa capsule, qui est souvent saillante de plusieurs centimètres hors de la peau et se détruit peu à peu; la *plume* se montre alors à nu, et ses barbes, enroulées [illegible] extrémité de son tuyau reste implantée dans le [illegible] faire place à une nouvelle *plume*. Ce renouvellement des *plumes* est appelé *mue* et s'effectue en général chaque année, après la [illegible] il arrive plus tôt pour les vieux que pour les jeunes, et c'est pour l'oiseau une époque de [illegible] ne traverse pas; [illegible] les barbes et les barbules [illegible]

[illegible] d'été [illegible]

[illegible] s. [illegible] on [illegible] armes porter des plumes sur leur coiffure.

Les Orientaux, habitant un climat où croissent et se multiplient une foule d'oiseaux dont le plumage [illegible] les plus éclatantes et les nuances les plus fines et les [illegible] et en font des tissus d'une richesse et d'un éclat inouïs.

En Europe, où ces oiseaux sont extrêmement rares, on ignore ce genre d'industrie et l'on se borne à préparer les *plumes* indigènes [illegible] de parure ou de modes et destinés presque exclusivement [illegible] communes, celles de coq, de poule, de dinde, etc., elles sont employées pour plumeaux ou pour quelques autres usages domestiques et industriels, et ne reçoivent qu'une préparation sommaire. C'est le nettoyage, la teinture, l'apprêt et la vente de ces *plumes* qui constituent le commerce de la plumasserie et la profession de plumassier.

Les *plumes* d'autruche sont les plus communément employées pour les modes, et les *plumes* plus rares sont destinées aux parures riches. Pour les préparer, on les attache les unes à côté des autres à une petite tringle, puis on les plonge dans une dissolution de potasse pour les dégraisser; on les laisse baigner dans cette dissolution, puis on les retire pour les plonger dans un nouveau bain après les avoir fait sécher; on recommence cette opération trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'on les ait complètement débarrassées de l'espèce d'enduit huileux qui les rend imperméables. On les lave ensuite dans une eau légèrement colorée avec une boule d'indigo enveloppée dans un linge, qu'on y trempe pendant un instant. Au sortir de ce dernier bain, on fait sécher les *plumes*, puis on les peigne, on les frise et on les livre enfin au commerce. Quand elles doivent être teintes, on les fait passer à la teinture après les bains successifs de potasse qui les préparent à la recevoir; mais on a soin de leur faire subir préalablement un lavage à l'eau pure pour que la potasse qu'elles pourraient contenir n'altère point les couleurs de la teinture dans laquelle on les fait passer.

En seconde ligne, et immédiatement après les *plumes* d'autruche, il faut placer les *plumes* d'oiseau de paradis. Chacun sait combien sont vives et riches les couleurs qui parent le plumage de ces petits oiseaux. Aussi sont-ils fort prisés. Ils sont très-rares, quelques îles de l'Océanie pouvant seules nous en fournir. Viennent ensuite, par ordre d'importance : le marabout, dont les *plumes* nous viennent du Sénégal et du Soudan. Elles ont une longueur de 0m,08 à 0m,30, et sont garnies d'un duvet soyeux. Elles sont blanches ou grises; leur prix varie suivant le caprice de la mode.

Vient ensuite l'aigrette que fournit le héron blanc mâle. Ces *plumes*, longues, droites, effilées et garnies de deux rangs de barbes flexibles, servent à faire des panaches pour dames et pour officiers. Elles nous viennent de Sibérie, de Guyane et se vendent à la pièce; leur prix varie suivant les caprices de la mode.

Les *plumes* dites de vautour, bien qu'elles soient fournies par l'autruche bâtarde qui habite les pampas de l'Amérique méridionale et la Patagonie, donnent lieu à un commerce centralisé à Buenos-Ayres, d'où on expédie sur l'Europe et notamment en France une bonne part de cette sorte de produits. Ces *plumes* offrent trois catégories distinctes : les longues blanches, les petites blanches et les grises assorties. Bien que les produits fournis par la dépouille de l'autruche de l'Amérique méridionale soient loin de valoir ceux que donne l'autruche ordinaire, ils sont cependant fort prisés, et il s'en fait un commerce important. Les *plumes* qui ne peuvent être utilisées pour les panaches sont employées à faire de petits plumeaux légers.

Le casoar donne un assez beau duvet, mais en petite quantité, l'animal étant très-rare. Les *plumes* de casoar se cotent à un prix assez élevé, provenant à la fois de la rareté et de la beauté du produit, qui est petit, mais très-soyeux.

Terminons cette énumération en citant le coq, qui fournit à lui seul presque toutes les *plumes* employées à la confection des plumeaux et produit aussi toutes celles qu'utilise l'armée pour le simple soldat dans certains régiments d'élite. Les *plumes* de coq sont assez rarement utilisées pour parure; toutefois, la mode dictant seule la loi en cette affaire, il se présente des saisons où la *plume* de coq est recherchée au moins pour les articles de prix modérés.

[illegible] énuméré les sources principales des produits employés dans la plumasserie. Il en est plusieurs autres encore, puisqu'on pourrait dire que tous les oiseaux à plumage brillant ou soyeux sont mis en réquisition par l'industrie. Tels sont le paon, l'ibis, le pélican, le faisan doré, [illegible].

[illegible] *plumes* est presque exclusivement [illegible] es *plumes*, et [illegible] sur toutes [illegible] et [illegible] d'affaires, qui varie beaucoup en raison du caprice de la mode, n'est pas inférieur à 10 millions, année moyenne.

Si important que soit le commerce des *plumes* de parure, celui des *plumes* dites *de lit* tient encore le premier rang. Cette industrie fournit les lits de *plume*, les oreillers, traversins et aussi quelques édredons de qualité inférieure. Les *plumes* de lit sont fournies par l'oie, le canard, la poule et proviennent des environs de Paris.

Bien que les *plumes* de poule et de canard soient employées, on préfère ordinairement celles de l'oie, qui se vendent plus cher.

Les plumes doivent être arrachées du corps de l'animal aussitôt qu'il vient d'être tué; si la *plume* est prise sur un animal mort ou tué depuis quelques jours, le tube de la *plume* peut être chargé de matières organiques en décomposition, et alors elle répand rapidement une mauvaise odeur dont il est bien difficile de la débarrasser.

Lorsque les *plumes* ont été arrachées dans de bonnes conditions, on leur fait subir une préparation qui consiste d'abord à les porter à une température assez douce dans une étuve ou dans un four, afin de les sécher, puis à les battre à plusieurs reprises, afin de les débarrasser des corps étrangers qui peuvent y adhérer. Lorsque les *plumes* ont été arrachées sur des animaux morts ou tués depuis plusieurs jours et qu'on ne veut point renoncer à les employer, ce qu'il vaudrait mieux faire d'ailleurs, on les passe à la chaux. Cette opération désinfecte la *plume*, mais lui enlève une partie de sa souplesse et ne donne que des résultats médiocres. Elle est surtout pratiquée pour les *plumes* de gibier.

L'industrie des *plumes* de lit compte à Paris quelques représentants seulement, et la capitale de la France n'a point, comme pour les *plumes* de parure, le monopole de la fabrication. De nombreuses fabriques sont installées aux environs de Paris et dans la Normandie. L'Angleterre, la Russie, la Hollande et la Belgique en possèdent quelques-unes. L'Allemagne en a d'assez nombreuses. La production française dépasse la consommation faite en notre pays de plus d'un tiers, et l'exportation s'élève, année moyenne, à 300,000 kilogrammes de *plumes* environ.

— *Plumes à écrire*. L'instrument dont on a fait usage pour tracer l'écriture a varié selon les matières sur lesquelles on a écrit. Personne n'ignore quel grand nombre d'inscriptions furent gravées sur la pierre dans l'antiquité. Le bronze servit à inscrire des décrets, des traités et d'autres documents du même genre; les lettres de recommandation, les congés accordés aux soldats furent souvent gravés sur le même métal. Il y eut même à Rome des livres de bronze déposés dans les archives des empereurs et où se trouvaient consignés, avec les concessions faites aux colonies, les limites des terrains concédés. Le plomb fut employé aussi à l'écriture, et Pausanias parle d'un rouleau de plomb où le poëme d'Hésiode, les *Œuvres et les jours*, avait été écrit en entier. Pour tracer des caractères sur la pierre, le bronze ou le plomb, il fallait un burin ou un poinçon. C'est ainsi que Job s'écrie : « Qui m'accordera d'écrire mes discours? Que ne puis-je les inscrire avec un poinçon de fer sur des lames de plomb ou les graver avec le burin sur la pierre? » C'est avec des instruments du même genre que l'on grava les caractères sur des planches de bois, comme celles où furent écrites les lois de Solon. Quand les anciens se servirent de tablettes enduites de cire, ils y écrivirent à l'aide d'une petite tige en fer, en airain, en argent ou en os, ayant 0m,10 à 0m,15 de longueur, qu'ils nommaient style. L'un des bouts était destiné à entamer la cire et, dans ce but, était terminé en pointe; l'autre, qui avait la forme d'une spatule, servait à polir la cire et à la rabattre quand on voulait effacer. L'usage des tablettes de cire et du style remonte à une époque très-reculée. « J'effacerai Jérusalem comme on efface sur des tablettes, dit Jéhovah au livre des *Rois*, et, en effaçant, je retournerai le style et le passerai et repasserai sur sa face. » Les Grecs, ainsi qu'on le voit par Hérodote et Démosthène, connurent l'usage des tablettes de cire et du style. Les écrivains de Rome en parlent souvent; ils y traçaient les brouillons de leurs ouvrages, qu'ils mettaient ensuite au net sur le papyrus ou sur le parchemin. On continua à s'en servir au moyen âge, surtout pour les inventaires et les comptes. La Bibliothèque nationale de Paris conserve des tablettes de ce genre qui appartinrent à Philippe le Bel. On les voit même employées bien plus tard; dans l'église de Rouen, jusqu'en 1722, les tablettes du chœur, où l'on marquait les noms des ecclésiastiques qui devaient officier et desservir le chœur pendant la semaine, étaient en cire et on y écrivait avec un poinçon de fer.

En même temps que l'on gravait les caractères de l'écriture sur la pierre, le métal ou le bois et qu'on les marquait dans la cire, on écrivait aussi avec de l'encre sur des planches de bois blanchies à la céruse, sur l'ivoire, la peau tannée, la toile, le papyrus, le parchemin. Les instruments à l'aide desquels on traçait les caractères étaient le pinceau et le roseau. Les Égyptiens usaient du pinceau, dont se servent encore aujourd'hui les Chinois. En Grèce et à Rome, on se servit du roseau ou calame (*calamus*), que l'on taillait comme nos plumes et que l'on trempait dans une encre assez épaisse. C'est encore l'instrument presque seul usité chez les Orientaux; les Arabes l'appellent *kalam*. Il subsista sans rival dans le monde romain jusqu'au ve siècle de notre ère.

La *plume* se trouve plusieurs fois mentionnée chez un écrivain anonyme du ve siècle, et il paraît certain que c'est l'époque où l'on commença à s'en servir. Pourtant, elle ne remplaça définitivement le calame qu'au xe siècle. Les premières *plumes* dont on fit usage furent des *plumes* d'oie prises au bout des ailes. On employa aussi les *plumes* de vautour, de cygne, de corbeau; ces dernières pour tracer les traits les plus déliés et faire les dessins des manuscrits. La *plume* d'oie est restée, jusque vers 1830, le véritable instrument de l'écriture. Cependant il avait existé bien auparavant des *plumes* métalliques, si nous en croyons ce que dit Montfaucon, que les patriarches de Constantinople se servaient, pour écrire leur signature, d'un roseau d'argent. Ce que nous nommons *plume* métallique serait justement nommé bec de *plume* métallique. C'est effectivement une lame mince d'acier ou de laiton allié à d'autres métaux, taillée en forme de bec de *plume* et placée au bout d'une tige légère en bois, en métal, en os ou en ivoire. Elle fut inventée, au milieu du xviiie siècle, par le mécanicien français J. Arnoux, mais ne devint d'un usage vulgaire que vers la fin de la Restauration. Depuis lors, elle a obtenu un succès croissant; l'emploi en est devenu presque général.

La *plume* a sa légende; on nous permettra de la raconter brièvement. Un jour, dans les commencements du monde, Dieu dit à la *plume* d'écrire la chronique quotidienne de ce temps-là; mais, déjà, à cette époque, la *plume* avait des velléités d'indépendance, de liberté et, disons le mot, d'opposition; elle avait aussi une tendance très-prononcée à la flânerie; de plus, elle se permettait souvent quelques écarts. Bref, elle désobéit. Pour la punir, Dieu la destitua de ses fonctions, qu'il confia au roseau.

Voilà pourquoi les mahométans se servent de roseaux, jamais de *plumes*. Mais la foi s'émousse à la longue; les Orientaux composent, eux aussi, avec le dogme. En effet, à l'instar de ce brave curé en appétit devant un superbe jambon auquel les règlements du carême lui défendaient de toucher, et qui, pour pouvoir s'en régaler sans pécher, le baptisait « carpe, » voici que les mahométans font fabriquer à Birmingham des *plumes* d'acier pour remplacer le roseau; seulement, elles ne s'appellent pas *plumes*, elles restent désignées sous le nom de *kalam;* d'ailleurs, elles n'ont point de barbes, et puis on les emmanche dans un roseau; ce ne sont donc que des prolongements de roseau en acier et non en *plume*.

L'argument est spécieux, mais le dogme a l'air d'être respecté. Nous autres Européens, à qui Dieu, le nôtre, n'avait point communiqué la disgrâce de la *plume*, nous avions continué à nous en servir comme de l'engin le plus commode. D'abord, le roseau ne poussait pas spontanément dans nos latitudes, et puis, les oies y pullulaient tellement!... Et voilà pourquoi, pendant si longtemps, nous nous sommes servis des *plumes* de l'oie.

Cependant, l'écriture se multipliant de plus en plus, il était à craindre que les oies ne pussent plus suffire à la consommation. Alors l'industrie humaine s'ingénia à produire une *plume* métallique qui pût suppléer la *plume* d'oie; et elle est parvenue presque à la supplanter. C'est ainsi que nous avons pu relever dans un journal de Londres cet exemple frappant de la progression de l'usage des *plumes* d'acier et de la diminution de l'emploi des *plumes* d'oie : « Le contrôleur des achats de papeterie pour les services publics, en Angleterre, a constaté que, pendant l'année qui s'est terminée le 31 mars 1870, on a consommé 2,164,320 *plumes* d'acier et 553,797 *plumes* d'oie. » Nous avons trouvé dans un autre journal de 1873 ce *fait-divers*, que nous enregistrons également :

« CENT QUARANTE-QUATRE MORCEAUX D'ACIER POUR TROIS SOUS. Le nombre des *plumes* d'acier fabriquées à Birmingham par semaine est de 98,000 grosses ou 14,112,000 *plumes*. Il y a vingt ans, les *plumes* de Birmingham se vendaient 5 sh. (6 fr. 25) la grosse; aujourd'hui, les meilleures *plumes* se vendent trois sous la grosse. »

Il y a là, assurément, une vantardise. Ce ne sont pas les meilleures *plumes*, ce sont les moins bonnes qui se vendirent, en effet, trois sous la grosse. Ce prix ne fut que momentané; il est remonté, pour les basses sortes, à 2 pence en Angleterre et 22 centimes en France.

Il n'est guère d'écrivains et de journalistes à Paris qui ne se souviennent de J. Alexandre, de Birmingham, l'inventeur des *plumes* en acier doublement cémenté, mort en 1870. Quand on allait chez lui pour acheter une boîte de *plumes*, cet excellent homme, l'ami des gens de lettres, vous en fourrait dans toutes vos poches. « Ce n'est point moi qui vous les offre, disait-il, c'est Alexandre de Humboldt lui-même. » Et si vous répliquiez que de Humboldt était mort depuis 1859, il répondait : « C'est vrai; mais il a accepté que ces *plumes* portassent son nom. C'est un grand honneur que je ne puis reconnaître que de cette manière. » Puis il continuait aussitôt : « Connaissez-vous l'écriture de Humboldt? » Et, sans attendre votre réponse, il vous entraînait dans son bureau, où il vous montrait des lettres adressées à lui-même par le grand savant, puis des autographes d'Alexandre Dumas père et de Rossini, qui avait accepté la dédicace et le patronage d'une sorte de *plumes* taillées pour écrire la musique. Il n'était pas rare qu'Alexandre joignît à son cadeau de *plumes* un assortiment de ses aiguilles pour votre femme et une paire de rasoirs, lors même que vous eussiez porté toute la barbe. Nous avons cru devoir payer un tribut de souvenir à la mémoire de cet ami des gens de lettres.

— Industr. Nous avons vu plus haut que l'invention des *plumes* métalliques est due à un Français; leur fabrication a pris naissance à Birmingham (Angleterre) vers 1816; mais pendant longtemps ces produits nouveaux, qui ne se fabriquaient qu'à la main et en quantité restreinte, étaient peu répandus et considérés plutôt comme des objets de curiosité que comme des instruments pratiques. Ce n'est que de l'année 1830 que l'on peut réellement faire dater la fabrication des *plumes* métalliques, en tant qu'industrie. A cette époque seulement, on commença à employer à leur fabrication un outillage encore bien imparfait, mais donnant déjà des résultats relativement sérieux. Aujourd'hui, la fabrication des *plumes* métalliques a pris une très-grande extension, en rapport avec l'usage que l'on en fait et qui tend toujours à s'accroître dans tous les pays du monde. Cette industrie est localisée à Birmingham pour l'Angleterre et à Boulogne pour la France; en dehors de ces deux localités, il n'existe que deux fabriques : l'une à Berlin, l'autre à New-York. On compte aujourd'hui, à Birmingham, onze fabriques, qui produisent annuellement environ 7 millions de grosses de *plumes* (l'unité de vente pour les *plumes* métalliques étant la grosse de 144 *plumes*), et à Boulogne trois fabriques, produisant 3 millions et demi de grosses par an, ce qui porte la production totale, pour l'Angleterre et la France, à environ 11 millions de grosses, représentant une valeur de 9 à 10 millions de francs. La boîte ou grosse de *plumes* peut donc être estimée en moyenne à 0 fr. 90. Si l'on considère l'énorme quantité de marques différentes estampées sur les *plumes*, on serait tenté de croire qu'il y a des fabriques de *plumes* métalliques dans tous les pays et en nombre assez considérable, tandis que, en réalité, il n'existe dans tout l'univers que les seize fabriques que nous venons de citer, localisées dans quatre villes seulement. Il y a là un trompe-l'œil qu'il nous faut expliquer. Beaucoup de commerçants en articles de bureau et même de simples libraires font frapper à leur nom ou à leur marque certaines sortes de *plumes* qu'ils patronnent et vendent comme si elles provenaient d'une fabrique à eux. C'est ainsi que les marques différentes de la maison Hinks, Wells et Cie, de Birmingham, atteignent déjà le nombre incroyable de 3,000. Il est supposable que toutes les autres usines usent du même procédé vis-à-vis d'une partie de leurs clients. Nous avons cité la maison Hinks, Wells et Cie parce qu'elle occupe à Birmingham une des situations les plus importantes, qu'elle a considérablement perfectionné l'outillage et que ses produits, importés en France depuis vingt-cinq ans par MM. Gaffré et Caen, y sont très-connus et s'y sont implantés.

Jusqu'en 1846, la France était restée tributaire de l'Angleterre, qui fournissait au monde entier toutes les *plumes* métalliques qui se consommaient. A cette époque, la fabrication en fut importée en France et installée à Boulogne-sur-Mer par la maison Blanzy, Poure et Cie (aujourd'hui Poure, Gillott, O'Kelly et Cie). Les progrès de la fabrication française, entravés presque au début par les événements politiques, ont été ensuite fort rapides et, aujourd'hui, les chiffres de production annuelle atteints par la maison Blanzy, de beaucoup la plus considérable des trois usines françaises de Boulogne, sont de 2,200,000 grosses. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des premières maisons d'Angleterre. Le nombre de ses modèles est de plus de trois cents.

L'usine Blanzy occupe 720 ouvrières et 180 ouvriers, soit un personnel de 900 ouvriers. Elle emploie une force motrice de 120 chevaux et elle convertit en *plumes* près de 200 tonnes d'acier. La moitié environ de ses produits est consommée en France, l'autre moitié est exportée et vendue sur les différents marchés de l'Europe et des autres contrées, où ils luttent sans désavantage avec les bonnes marques anglaises.

Les *plumes* métalliques sont toutes faites avec le meilleur acier fondu de Sheffield, acier fabriqué spécialement pour l'industrie des *plumes*, qui ne peut employer qu'un métal de bonne qualité, d'une parfaite régularité et jouissant de propriétés spéciales. Avant d'employer l'acier à la confection de la *plume*, on lui fait subir une série d'opérations préliminaires qui consistent dans le laminage des feuilles de tôle. Ces feuilles sont découpées en bandes de largeur variable, recuites, puis

laminées aux épaisseurs voulues et qui varient nécessairement avec la grandeur et la souplesse de la plume à produire. Les diverses opérations nécessaires pour arriver à parfaire une plume métallique, une fois le laminage de l'acier effectué, s'accomplissent dans l'ordre suivant : 1° découpage, 2° perçage, 3° marquage, 4° recuit, 5° formage, 6° trempe, 7° adoucissage, 8° nettoyage, 9° aiguisage en long, 10° aiguisage en travers, 11° fendage, 12° vernissage ; puis viennent les opérations accessoires, telles que : triage, comptage ou pesage, emboîtage, empaquetage.

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, la fabrication des *plumes* métalliques exige un outillage délicat, très-compliqué, très-coûteux, une force motrice assez considérable et de plus, pour la construction et l'entretien de l'outillage, un personnel de choix dont les salaires sont fort élevés et atteignent jusqu'à 15 francs par jour dans les fabriques françaises.

Toutes les opérations énumérées ci-dessus sont rigoureusement nécessaires pour la production d'une *plume* métallique de bonne qualité. Dans quelques modèles de prix élevé, certaines opérations, telles que perçage, marquage, formage, etc., sont répétées deux et même trois fois, ce qui peut porter à une vingtaine le nombre de mains dans lesquelles elles doivent passer.

Les opérations ci-dessus, à l'exception de celles qui ont pour but le recuit, la trempe, le nettoyage, le vernissage, etc., se font à l'aide de découpoirs, presses, moutons et balanciers; chaque *plume* est présentée successivement sous l'outil par la main de l'ouvrière. On a, à plusieurs reprises, tenté de substituer les machines aux procédés manuels; mais le peu de surface des objets, et surtout leur très-minime épaisseur, rendait très-difficile leur préhension par des organes mécaniques. De plus, le très-grand nombre de modèles, variant tous de forme et d'épaisseur, nécessitait des complications très-grandes dans les machines pour leur permettre de se prêter aux diverses exigences de la fabrication. Cependant, pour quelques modèles spéciaux et se fabriquant en grande quantité, on a trouvé avantage à l'emploi des machines.

Le poids moyen d'une grosse de *plumes* est de 83 grammes, déchet de découpage compris; ce dernier varie entre 30 et 40 pour 100. On tire donc environ 12 grosses de *plumes* dans un kilogramme d'acier. Quelques-unes de ces *plumes* sont livrées au commerce avec la couleur naturelle de l'acier; d'autres sont oxydées ou colorées en bronze de diverses couleurs, en bleu, en violet, en noir; d'autres enfin sont recouvertes, par la galvanoplastie, de métaux étrangers, or, argent, etc. Les prix des *plumes* sont excessivement variables; ils commencent à 22 centimes la grosse et montent jusqu'à 14 francs.

Dans ces dernières années, M. Gomzé, maître d'écriture paléographe à Verviers, a imaginé une plume formée d'un petit rectangle de laiton coupé en biais, sans fente, et à laquelle il a donné le nom de *plume vapeur*. Cette *plume*, ou plutôt cette lame flexible, que chacun peut préparer soi-même, s'applique au tracé de tous les genres d'écriture, d'ornements à corps d'encre, de dessins de broderies et d'étoffes. L'inventeur a publié sur la *plume vapeur*, qu'il appelle aussi *plume compas*, un traité avec planches démonstratives.

— Mœurs. Les écrivains de l'antiquité, qui se servaient d'un style pour écrire leurs compositions sur les tablettes enduites de cire, arrivèrent à employer le mot *style* au figuré; usant de métonymie et prenant la cause pour l'effet, ils lui firent signifier le caractère personnel de leur manière d'écrire. Une extension analogue a été donnée au sens du mot *plume*, sans toutefois qu'il ait pris autant d'importance que son prédécesseur, déjà en possession du terrain et devenu classique. On dit : « Une bonne *plume*, une *plume* exercée, une *plume* mordante, etc. » Le mot *plume* se prend aussi dans le sens de l'auteur lui-même : « Nous avons, de notre temps, quelques *plumes* supérieures; il y a beaucoup de *plumes* médiocres; c'est une des meilleures *plumes* de son siècle. » Un livre publié, dans ces dernières années, par quelques membres de la Société des gens de lettres, portait ce titre : les *Plumes d'or*, qui semblait dire que les auteurs formaient une réunion de talents hors ligne.

Les expressions où le mot *plume* est pris dans le sens de style, d'auteur, d'écrit, d'inspiration, de talent ou d'habitude littéraire, sont très-nombreuses. On cite principalement les suivantes : « Mettre la main à la *plume*, prendre la *plume*; » c'est se mettre à écrire, se mettre à composer. « Cette expression s'est trouvée au bout de ma *plume*; » en d'autres termes, cette expression s'est présentée d'elle-même à mon esprit. Boileau a dit dans ce sens (satire II) :

> Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
> Ma *plume*, pour rimer, trouve l'abbé de Pure.

On trouve chez Mme de Sévigné : « Ceci est un billet à course de *plume*, » pour dire un billet écrit à la hâte, sans recherche, en laissant courir la *plume*. Nous dirions aujourd'hui : « Ceci est un billet au courant de la *plume*. »

Pour dire qu'un auteur vit de ses écrits, on dit : « Il vit de sa *plume*. » Une querelle littéraire, consistant dans les écrits que se lancent les parties adverses, s'appelle « une guerre de *plume*. » Nous lisons dans Molière : « Je vous ferai voir que je suis au poil et à la *plume*, » c'est-à-dire que je puis manier également l'épée et la *plume*. En prenant cette dernière expression dans un sens plus général, elle peut signifier que l'on est capable aussi bien des occupations manuelles que de celles de l'intelligence; qu'on a la force du corps comme la force intellectuelle.

Il faut prendre garde de confondre avec les expressions précédentes certaines façons de parler qui s'en rapprochent. Par exemple, « un homme de *plume* » ne veut pas dire spécialement un homme de lettres, mais un homme de cabinet. Les « gens de *plume* » sont les gens d'affaires, dont le travail consiste principalement à faire des écritures. Une autre expression, dont le sens est plus difficile à comprendre et qui s'éloigne encore plus de la signification littéraire du mot *plume*, c'est l'expression historique : « Avoir la *plume*. » Elle appartient exclusivement aux deux derniers siècles. Henri IV, puis Louis XIV et Louis XV avaient des secrétaires intimes dont l'emploi consistait à contrefaire l'écriture du roi, de manière à tromper les plus habiles. Ils étaient chargés d'écrire, à la place du roi, aux personnes pour lesquelles celui-ci ne voulait pas prendre la peine de le faire lui-même et que cependant il voulait paraître honorer de cette faveur. On disait de ces secrétaires, ayant ainsi par ordre l'écriture du roi, qu'ils avaient « la *plume* » ou encore qu'ils avaient « la main. »

Plumes du paon (LES), comédie en quatre actes, en prose, de M. L. Leroy (théâtre de l'Odéon, 1er septembre 1864). L'intrigue a pour centre les bureaux d'un petit journal, le *Perroquet*, qui paraît de temps en temps et dont la caisse sert surtout à ranger les vieilles pipes et les cigares. Le directeur, un certain Champagnac, un poëte sans éditeur, un auteur dramatique sans théâtre, un musicien qui cherche un librettiste et une femme auteur en peine de placer sa copie essayent de faire vivre la petite feuille en attendant que la petite feuille les fasse vivre. Coup de sonnette! Un abonné se présente. A ce phénomène inouï, stupeur générale; le directeur se trouve mal. Mais bientôt le phénomène s'explique. L'abonné, M. Guerbois, est le père d'une jeune fille nommée Camille, à qui l'auteur dramatique, Paul Gérard, donne des leçons d'italien. M. Guerbois aime les arts et il sera fier de voir le nom du professeur de sa fille imprimé dans un journal; il s'abonne pour trois ans! Il ira même plus loin : dans son désir de conquérir la gloire, il donnera sa fille à Paul. Inutile de dire que celui-ci aime Camille et en est secrètement aimé. Il a longtemps espéré pouvoir combler la distance qui le sépare des écus du père par le succès d'une comédie qu'il vient de terminer; mais, dans un moment d'extrême misère, il se voit forcé de vendre sa pièce à un certain Lardières, entremetteur d'obscurs tripotages, auquel il jure de n'en jamais réclamer la paternité. La comédie, intitulée fort à propos le *Bien d'autrui*, est revendue à un personnage moitié homme de lettres, moitié homme du monde, nommé de La Haye, qui aspire au fauteuil académique et à la main de Mlle Guerbois. Elle est jouée; elle obtient un éclatant succès; le véritable auteur pleure de rage dans les couloirs, sans violer le serment qu'il a fait de se taire. Cependant, Champagnac arrive un peu gris vers la fin de la représentation; il reconnaît la pièce de son ami, qu'il avait lue en manuscrit, et, au moment où on proclame le nom de M. de La Haye, il s'écrie d'une voix tonnante : « Cela est faux, on vous trompe; l'auteur est M. Paul Gérard! » Le scandale de cette déclaration laisse M. Guerbois indécis; il prétend ne donner sa fille qu'au littérateur officiel, quand Lardières arrive de Clichy, où M. de La Haye l'avait laissé conduire, tout exprès pour proclamer la vérité. Il raconte le fait et l'acheteur de gloire perd du même coup la dot de Camille Guerbois et le fauteuil vacant de l'Académie française.

Ce sujet, qui n'est pas absolument neuf, n'a pas été rajeuni avec assez d'art par l'auteur; il manque surtout aux *Plumes du paon* ces scènes d'un bon comique et ces traits spirituels qui peuvent tenir lieu d'invention.

PLUME (LA), bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. d'Agen; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 1,658 hab. Eglise ogivale du XVIIIe siècle.

PLUMÉ, ÉE (plu-mé) part. passé du v. Plumer. Privé de plumes, dont on a arraché les plumes : [illegible]

> Quelqu'un [illegible] il se vit bafoué,
> [illegible]
> Et par messieurs les paons [illegible]
> LA FONTAINE.

— Fig. Dépouillé : [illegible]

— Hist. nat. Syn. peu usité de PENNÉ.

PLUMEAU s. m. (plu-mo — rad. *plume*). Espèce de balai de grosses plumes, employé pour épousseter : [illegible] *nières des fleurs artificielles, que leur valet de chambre enlève avec un* PLUMEAU. (Mme de Girar.) *Réformez, mais ne détruisez pas, disait [illegible] à Chamfort. — Vous voulez bien, répondit-il, qu'on nettoyât l'étable d'Augias avec un* PLUMEAU.

— Bout d'une aile d'oie servant à attiser le feu.

— Couverture faite de plumes d'oiseaux.

— Ustensile de bureau, servant à serrer les plumes, le canif et autres menus objets.

— Techn. Brins de plumes servant à former les pistils des fleurs artificielles.

— Bot. Nom vulgaire de l'hottonie des marais.

PLUMÉE s. f. (plu-me — rad. *plume*). Plumes fournies par un oiseau qu'on vient de plumer.

— Ce qu'une plume peut contenir d'encre : *Passez-moi une* PLUMÉE *d'encre. Une* PLUMÉE *d'encre me suffit.*

— Constr. Travail préparatoire que fait le tailleur de pierre, dans le but de dresser la surface d'une pierre.

PLUMELEC, bourg de France (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brevelay, arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Ploërmel, près de la Claie; pop. aggl., 299 hab. — pop. tot., 3,060 hab. Minoterie, papeterie. Vestiges de voie romaine; restes d'anciennes fortifications; ruines du château de Sauldray. Eglise paroissiale du XVIIe siècle, surmontée d'une grosse tour carrée.

PLUMÉLIAU, bourg de France (Morbihan), cant. de Baud, arrond. et à 15 kilom. S. de Pontivy, sur le Blavet; pop. aggl., 585 hab. — pop. tot., 4,162 hab. Vestiges de voie romaine. On y remarque la chapelle ogivale de Saint-Nicodème, surmontée d'une grosse tour carrée à la base, polygonale dans la partie supérieure et terminée par une flèche sculptée à jour.

PLUMELIN, bourg de France (Morbihan), cant. de Locminé, arrond. et à 30 kilom. S.-E. de Pontivy; pop. aggl., 851 hab. — pop. tot., 2,653 hab. Minoteries. L'église paroissiale, du XVIIe siècle, est surmontée d'une tour élevée, avec flèche polygonale. Aux environs, plusieurs chapelles et nombreux menhirs.

PLUMER v. a. ou tr. (plu-mé — rad. *plume*). Arracher les plumes de : PLUMER *de la volaille.* PLUMER *un pigeon, une oie. [illegible]* PLUMER *par tous les oiseaux de proie.* (Toussenel.)

— Fig. Dépouiller de son argent, ruiner : *J'admire le train de la vie humaine : nous* PLUMONS *une coquette; la coquette [illegible] un homme d'affaires; l'homme d'affaires en pille d'autres; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde.* (Le Sage.)

> Jeunes gens sont [illegible] scélérats;
> C'est bien raison qu'au [illegible] le leur rende;
> Le beau [illegible] sans las;
> Plumez-le-moi, je vous le recommande.
> LA FONTAINE.

— *Plumer la poule sans la faire crier*, Faire des exactions avec tant d'adresse qu'elles ne soulèvent pas de plaintes.

— Pêch. *Plumer un roseau*, En enlever les feuilles avec un couteau.

— Techn. *Plumer une peau*, En arracher la laine ou le poil.

Se plumer v. pr. Etre plumé : *Volaille qui* SE PLUME *[illegible].*

— Fam. Se duper, se dépouiller mutuellement.

PLUMERGAT, bourg de France (Morbihan), cant. d'Auray, arrond. et à 53 kilom. de Lorient; pop. aggl., 270 hab. — pop. tot., 2,145 hab. Vestiges de voie romaine; église paroissiale de Saint-Thuriau, surmontée d'une grosse tour carrée. Aux environs, nombreuses chapelles et plusieurs menhirs.

PLUMÉRIE s. f. (plu-mé-rî — de *Plumier*, [illegible]). Syn. de FRANGIPANIER.

PLUMERIÉ, ÉE adj. (plu-me-rié — rad. [illegible]). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la plumérie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre plumérie ou frangipanier.

PLUMEROLLE s. f. (plu-me-ro-le). Hort. Variété de tulipe.

PLUMET s. m. (plu-mè — rad. *plume*). Plume servant d'ornement à un chapeau.

> N'aurai-je pas bon air avec un grand plumet?
> REGNARD.
>
> Un plumet énervé [illegible]
> Sur leur [illegible]
> LA GRAVELLE.

— Fam. [illegible] PLUMETS [illegible].

— A [illegible] Etre ivre, s'enivrer.

— Mar. *Plumets de pilote*, Plumes [illegible] sur [illegible] pour connaître la direction du vent.

— Ornith. *Plumet blanc*, Nom vulgaire du [illegible] de la Guyane.

— [illegible] *Garçon* PLUMET. Vieux mot.

— Encycl. Le *plumet* est le panache [illegible] *plumet* [illegible] plumes communes, teintes, attachées autour [illegible] peine un *plumet* sur vingt casques francs [illegible] point, de 1066 à 1190, sur le casque normand, devenu la coiffure presque unique des soldats français. [illegible] cle, les chevaliers, renonçant au cimier, placent un *plumet* sur leur tête et sur celle de leurs chevaux; on tirait les *plumets* de Milan, ville célèbre par ses plumassiers, dit Brantôme. Dans la suite, quelques corps, tels que les gardes-françaises, les grenadiers, lorsqu'ils eurent des bonnets à poil, y ajoutèrent un *plumet* haut de quelques pouces. Dans quelques régiments de ligne, le caprice des colonels avait introduit le *plumet*; le ministère en prohiba l'usage par l'ordonnance du 25 avril 1767. L'instruction du 1er avril 1791 l'adjoi[illegible] ment, au casque d'infanterie. Pendant les guerres de la Révolution, différents corps de troupes portaient le *plumet*. L'ordonnance du 23 septembre 1815 supprima le *plumet* et y substitua le pompon; mais, à peine était-elle publiée, que la garde royale réclama cette marque distinctive et l'obtint. Les régiments [illegible] ment et la reçurent comme un effet de petit équipement. Les modes anciennes voulaient le *plumet* montant ou légèrement incliné; des modes plus modernes l'ont voulu pleureur, à l'instar de certaines troupes qui faisaient partie de l'occupation de la France par les alliés. Tel est le *plumet* des chasseurs à pied.

PLUMETÉ s. m. [illegible]. Blas. Se dit de l'écu quand il est rempli de bouts de plumes rangés à côté les uns des autres et de deux émaux alternativement.

PLUMETÉ, ÉE adj. (plu-me-té — rad. *plumet*). Blas. Parsemé de mouchetures ressemblant à un bouquet de plumes.

— Techn. Se disait autrefois d'un travail [illegible] Ouvrage plumeté.

PLUMETIS s. m. [illegible] avec le plumeté du blason. Peut-être est-ce le même mot que *plumetis*, forme populaire de *plumitif*, minute d'une écriture, qu'on dérive d'un verbe diminutif *plumeter*, qui signifierait proprement griffonner). Techn. Genre de broderie qui s'exécute, non au métier, mais à l'aiguille; le modèle est placé sous l'étoffe, de manière à ne pas être déplacé.

— Comm. Etoffe [illegible] deux trames, dont une fine et l'autre grosse, cette dernière formant le dessin par effets lancés.

— [illegible] PLUMETIS [illegible] *acte.* Vieux mot.

PLUMETTE s. f. [illegible] l'usage, très-répandu anciennement, n'existe plus aujourd'hui.

PLUMEUR s. m. [illegible] chargé de dépouiller la volaille de ses plumes [illegible] *tige.*

PLUMEUX, EUSE [illegible] des plumes.

— Hist. nat. Qui a des parties grêles et [illegible]

PLUMICOLLE [illegible]

PLUMICORNE adj. (plu-mi-kor-ne — de [illegible])

PLUMIER s. m. [illegible]

PLUMIER (Charles), [illegible]

[illegible] en France. Plumier prit des [illegible] ses su- [illegible] visiter les îles [illegible] vergne et du Lan- [illegible] En 1689, il se rendit avec Surian aux Antilles françai- [illegible] et il recueillit, dans ses courses multipliées, un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et de plantes. Il allait s'embarquer pour le [illegible] duit le quinquina, quand la mort vint le frap- [illegible] *l'Amérique* (Paris, 1693, in-fol.); cette publi- [illegible] produisit une grande sensation dans le monde [illegible] Plu- mier plusieurs autres ouvrages sur les plan- tes, les poissons, les oiseaux, etc. de l'Amé- rique, ainsi que des *Dissertations* sur divers sujets de l'histoire naturelle et un traité de l'*Art de tourner* (Lyon, 1701), plusieurs fois réimprimé et qui est encore estimé aujour- d'hui. Le czar Pierre le Grand l'a traduit lui- même en langue russe. Tournefort a consa- cré à ce savant botaniste un genre des apo- cynées, le frangipanier, sous le nom de *plu- meria*. « Plumier ne fut point un simple descripteur, dit la *Biographie médicale*; pé- nétré de l'esprit de Tournefort, il distribua en genres, et tout à fait dans sa manière, le nombre considérable de plantes nouvelles qu'il avait observées. La plupart de ses genres furent adoptés par Linné, et plusieurs de ceux que ce savant rejeta ont été rétablis par les modernes. L'usage introduit par Plu- mier de donner aux genres nouveaux les noms des botanistes distingués fait honneur à la délicatesse de son esprit. » Outre ses ou- [illegible] manuscrits qu'on trouve à la Bibliothèque nationale (22 vol. in-fol.), au Muséum d'histoire naturelle, en Hollande, à Berlin.

PLUMIÈRE s. f. (plu-miè-re). Bot. Syn. [illegible]

PLUMIEUX, bourg de France (Côtes-du-Nord), canton de La Chèze, arrond. et à 18 ki- [illegible] 226 hab. — pop. tot., 2,363 hab. Minoteries. Restes d'une voie romaine; camp des Douvres.

PLUMIGÈRE adj. (plu-mi-jè-re — du lat. [illegible] porte) Zool. Qui porte des plumes. ‖ Peu usité.

— s. m. Celui qui tient une plume, qui [illegible] *était arrivé à la place inespérée de premier commis de son bureau.* (Balz.) ‖ Mot créé par Balzac.

PLUMIPÈDE adj. (plu-mi-pè-de — du lat. [illegible] Ornith. Dont les [illegible] de plumes.

— [illegible]

— s. m. pl. Famille de gallinacés, compre- nant les genres tétras, lagopède, ganga et hétéroclite, qui ont les tarses couverts de plumes et les doigts le plus souvent pourvus de duvet ou de soies fines.

PLUMITARSE adj. (plu-mi-tar-se — de *plume*, et de *tarse*). Ornith. Dont les tarses sont garnis de plumes.

— [illegible] Tribu de gallinacés.

PLUMITIF s. m. ([illegible]). — Il n'est pas douteux que ce mot vient de *plume*, et [illegible] *plumitif*, est absolument inacceptable. Quant [illegible] latin *pluma*, plume d'oiseau, à *plumitif*, il est tout indiqué par *plumetis*, ancienne forme de *plumitif*, qui vient indubitablement du [illegible] écrire). Pratiq. Papier original sur lequel on [illegible] délibérations d'une compagnie. ‖ *Tenir le plumi- [illegible]* tions d'une compagnie.

— Fam. Ecrivain, greffier, secrétaire. ‖ [illegible] écrivassiers, les libellistes.

— Encycl. Jurispr. On donnait ancienne- [illegible] tard étendue et a même été exclusivement attribuée au registre tenu par le greffier qui assiste [illegible] et sur lequel cet officier ministériel consigne des notes rapides, expri- mant la substance des jugements ou ordon- nances de la justice au moment de leur pro- [illegible] nait le nom de *greffier* ou *plumitif* à celui qui tenait la plume à l'audience, et l'on nom- mait *greffier à la peau* celui qui délivrait expédition des jugements. Les expéditions étaient grossoyées sur parchemin. De là cette appellation qui peut nous sembler bizarre de *greffier à la peau*. Les greffiers tiennent en- core à l'audience et à la chambre du conseil, ainsi que dans toutes les circonstances où ils assistent le juge et tiennent la plume, un registre de notes sommaires qui a conservé le nom de *plumitif;* mais ce n'est pas dans ces notes concises, souvent et presque né- cessairement incorrectes, que se trouve le texte original et authentique des jugements. La minute authentique du jugement est ex- clusivement celle qui est portée sur la feuille d'audience aussitôt après qu'il a été prononcé et qui est revêtue de la signature du prési- dent et de celle du greffier (C. de pr. civ., art. 138). Les indications du *plumitif* n'ont aucune valeur officielle et n'ont que l'utilité d'aider la mémoire du président pour la ré- daction de la vraie minute originale, c'est-à- dire de la minute qui est couchée sur la feuille d'audience. Toutefois, en raison même de l'instantanéité avec laquelle sont écrites les notes jetées au *plumitif*, ces notes peu- vent quelquefois rendre avec plus de fidélité que la minute officielle certain détail du ju- gement tel qu'il a été prononcé de vive voix à l'audience. Il n'en est pas moins constant en jurisprudence que, en cas de non-concor- dance entre le *plumitif* et la minute, c'est cette dernière qui prévaut et qui fait seule foi. La minute, une fois rédigée, est acquise telle quelle aux parties. Il n'est pas permis aux juges qui ont rendu la décision de la rectifier après coup, sous prétexte d'indica- tions plus exactes consignées dans le *plumi- tif.* Ce serait là, de la part des juges, réfor- mer leur propre sentence. Cette faculté n'ap- partient qu'à la juridiction du degré supé- rieur. C'est ce qui a été décidé par un arrêt de la cour de Metz du 12 février 1817, arrêt rapporté par Bioche (*Dict. de procéd.*, v° JU- GEMENT, n° 314).

PLUMOSITE s. f. (plu-mo-zi-te — rad. *plume*). Minér. Sulfure d'antimoine naturel, [illegible] le fédérerz de Werner, l'hétéromorphite de Rammelsberg, l'antimoine de plume, la sti- bine capillaire de plusieurs autres minéralo- gistes.

— Encycl. La *plumosite* a été d'abord con- fondue avec la stibine. Elle doit son nom, qui lui a été donné par Haidinger, à la forme sous laquelle elle se présente le plus sou- vent. C'est une substance métalloïde, d'un éclat plus ou moins analogue à celui de la soie et d'une couleur qui varie entre le gris d'acier foncé et le gris de plomb noirâtre. Elle cristallise en un prisme droit rectangu- laire, dont les angles et les dimensions ne sont pas encore connus. Ce minéral se ren- contre, avec la galène, la stibine, la zincté- nite, etc., dans plusieurs parties de l'Allema- gne, principalement à Wolssberg, dans le Harz, et à Meisdorf, dans le pays d'Anhalt. Quelquefois il est en masses fibro-compactes, mais, en général, il s'offre en fibres très-té- nues, souples et élastiques, à peu près sem- blables à des barbes de plume, qui sont en- tremêlées irrégulièrement et comme feutrées. La *plumosite* fond aisément au chalumeau et couvre le charbon d'une double auréole d'oxyde jaune de plomb et d'oxyde blanc d'antimoine. Sa dureté est exprimée par le nombre 3. Quant à sa pesanteur spécifique, elle varie de 5, 7 à 5, 9. Des échantillons de Wolssberg ont donné à l'analyse 19,72 de soufre, 31,04 d'antimoine, 46,87 de plomb, 1,30 de fer et 0,08 de zinc, ce qui répond, d'après Beudant, à la formule

$$Sb^2S^3 + PbS.$$

PLUMOTAGE s. m. (plu-mo-ta-je — rad. [illegible]). Techn. Action ou manière de plu- moter.

PLUMOTÉ, ÉE (plu-mo-te) part. passé du v. Plumoter. [illegible]

PLUMOTER v. a. ou tr. (plu-mo-te). Techn. [illegible] les formes, sans l'enlever de dessus le sucre.

— v. n. ou intr. Procéder au plumotage.

PLUMPTRE (James), [illegible] anglais, né en 1770, mort en 1832. Il devint agrégé au collège de Cambridge et fut pourvu, en 1818, d'un bénéfice dans le comté de H[illegible]. Ses principales productions sont [illegible] (1795); *Observations sur Hamlet;* [illegible] *Drame anglais choisi* (3 vol. in-12), etc.

PLUMPTRE (Anne), femme auteur anglaise, [illegible] vers 177[illegible] elle eut bientôt appris le français, l'allemand, [illegible] instruction, une instruction solide et saine, [illegible] nourri son esprit de la moelle des classiques, elle fit paraître des romans, puis elle publia quelques traductions, des critiques, des voya- ges, etc. Voici, du reste, le titre des princi- paux ouvrages qui forment le bagage litté- raire d'Anne Plumptre : *Antoinette*, roman (2 vol.); [illegible] (1798, 3 vol.); six *Pièces de théâtre*, traduites de l'allemand de Kotzebue (in-8°); *Lettres écrites de différen- tes parties du continent*, traduites de l'alle- mand, de F. Matthison (1819); *Voyages physionomiques*, traduits de l'allemand, de Mu- seus (1800, 3 vol. in-12); *Vie et carrière lit- téraire de Kotzebue* (1800, in-8°); *Quelque chose de nouveau* ou *Aventures de l'hôtel Campbel* (1801, 3 vol.); *Relation historique de la peste de Marseille en* 1720, traduite du français (1805); *Récit de trois années de sé- jour en France* (1810, 3 vol. in-8°); *Histoire de moi-même et de mon ami Wolman* (1812, 4 vol. in-12); *Voyage dans l'Afrique méridio- nale*, traduit de l'allemand, de Lichtenstein (1812 et 1815); *Voyage dans la Morée, l'Al- banie et autres parties de l'empire ottoman*, traduit du français, de Pouqueville; *Voyage au Brésil, dans la mer du Sud, le Kamtchatka et le Japon*, traduit de l'allemand, de Langs- dorff (1813 et 1814, 4 vol. in-4°). Un seul des ouvrages d'Anne Plumptre, s'il faut en croire Quérard (*France littéraire*), a été traduit en français; c'est le *Fils du curé*, traduit par Chomel fils (Paris, 1801, 3 vol. in-12).

PLUM-PUDDING s. m. (plomm-pu-dign; *gn* mll. — mot anglais, formé de *plum*, raisin de Corinthe, et de *pudding*, gâteau). Art culin. Espèce de gâteau anglais, cuit dans de l'eau, composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, et sou- vent assaisonné avec du vin de Madère ou du rhum : *Si la Grèce cessait de produire ces précieux petits grains noirs, il n'y aurait plus ni* PLUM-PUDDINGS, *ni plum-cakes, ni aucune de ces friandises dont les plums, ou raisins de Co- rinthe, sont la base.* (E. About.)

— Encycl. Ce mets était à peu près inconnu en France avant 1815. A cette époque, l'en- gouement des classes riches et officielles pour « nos bons amis les ennemis » ouvrit à deux battants les portes de nos offices aux créations de la cuisine étrangère. On vit alors apparaître et s'emparer de la vogue le bifteck, le rosbif et enfin le *plum-pudding*, dont nous allons nous occuper ici et qu'il ne faut pas confondre avec le pudding, autre mets d'origine anglaise.

On prend 250 grammes de moelle de bœuf ou de graisse de rognon de bœuf, bien épluchée et finement hachée; 125 grammes de farine de seigle, 6 œufs entiers, 125 grammes de raisin de caisse, auquel on a ôté les pepins; 125 gram- mes de raisin de Corinthe, lavé et épluché, l'écorce d'un citron finement hachée, 60 gram- mes de sucre en poudre, un peu de sel, 2 pe- tits verres d'eau-de-vie. On mélange le tout en le maniant dans un vase et en y ajoutant du lait et de la mie de pain passée à la pas- soire, jusqu'à ce qu'on en obtienne une pâte un peu ferme, souple et bien liée. La pâte ainsi préparée est versée dans un moule beurré et saupoudré de mie de pain; le moule est mis au four, et au bout de deux heures de cuisson on a obtenu le *plum- pudding*.

La même pâte, au lieu de se cuire au four, peut se cuire à l'eau bouillante, de la façon suivante. Lorsqu'on fait le mélange en ma- niant la pâte, on n'ajoute pas d'œufs, on pose ce mélange sur une serviette beurrée et sau- poudrée de farine, et le tout est mis dans une passoire; on rassemble les bords de la ser- viette, on les lie solidement, de façon à ar- rondir la pâte sans trop la serrer, et l'on plonge le *plum-pudding* ainsi enveloppé dans une marmite pleine d'eau bouillante; on le laisse bouillir doucement pendant cinq heu- res, en ayant soin de le retourner d'heure en heure, de ne couvrir qu'à demi la marmite et d'ajouter de temps en temps un peu d'eau bouillante, de façon qu'il y en ait toujours une égale quantité. Pendant qu'il finit de bouillir, on preparera 125 grammes de beurre fin, une pincée de farine, une cuillerée de sucre en poudre, un peu de zeste de citron finement haché, un verre de vin de Ma- dère ou de Malaga; on mettra le tout dans une casserole sur le feu en remuant pendant quelques minutes. Cette sauce peut se servir à part ou être versée sur le *plum-pudding*. [illegible] assez bouilli, on l'égoutte, on le dépose dans un bol pour le débarrasser du linge qui l'enveloppe et on le renverse dans un plat.

Quelques écrivains anglais ont très-sérieu- sement [illegible] des Grecs an- ciens, mets auquel des feuilles de figuier servaient d'enveloppe, n'était autre chose qu'une sorte de *plum-pudding*, que les cuisi- niers anglais ont imité en le modifiant. Ce qui est plus certain, c'est que jamais une pa- reille préparation ne serait venue à l'idée de nos cuisiniers français. Seuls nos excentri- ques voisins ont pu s'aviser de marier la graisse et les raisins secs; mais nous devons reconnaître que le mépris qu'ils ont fait en [illegible] à pro- duit un excellent entremets. Les Français, le premier moment de la vogue passé, ont un [illegible] *plum-pudding;* mais celui-ci s'est imposé et il est admis, re- connu, confectionné par les meilleurs cuisi- niers de Paris. C'est surtout le *plum-pudding* au rhum que nous recommandons à nos lec- teurs. Il est identique à celui dont nous avons donné la recette; seulement, avant de le servir, on le place sur un plat bien chaud, dont le fond est saupoudré de sucre, on verse dessus 0lit,30 ou 0lit,40 de bon rhum chaud, et on met le plat sur la table, au milieu des convives. C'est là seulement que l'on allume le rhum, ou bien encore on l'allume au mo- ment de servir.

PLUMRIDGE (sir James HANWAY), amiral anglais, né à Londres en 1787, mort en 1863. En sortant de l'école navale de Chelsea, il entra dans la marine, prit part à l'expédition d'Égypte en 1799, à la bataille de Trafalgar (1805), devint lieutenant l'année suivante, donna en maintes circonstances, pendant les guerres de l'Empire, des preuves de son au- dace et de son intrépidité, assista au siége de Gênes en 1814, reçut des commandements dans diverses stations navales, puis fut nommé commissaire général de la marine. Après avoir fait partie du Parlement de 1841 à 1847 et voté avec le parti libéral, sir Plumridge, qui avait été nommé contre-ami- ral, fit partie des expéditions dirigées contre la Russie dans la Baltique en 1854 et 1855, se fit remarquer au bombardement de Bomar- sund et de Sweabord et devint, après son retour en Angleterre, amiral surintendant de Devenport.

PLUMULAIRE s. f. (plu-mu-lè-re — dimin. de *plume*). Zooph. Genre de polypiers hy- draires, de l'ordre des sertulariés, à ramilles disposées comme les barbes d'une plume : *Les* PLUMULAIRES *sont très-voisines des sertu- laires.* (Lamarck.)

PLUMULE s. f. (plu-mu-le — dimin. de *plume*). Bot. Syn. de GEMMULE : *C'est la* PLU- MULE *qui sort de terre lorsqu'une graine lève.* (Diction. d'agric.)

— Ornith. Nom donné quelquefois aux pe- tites plumes, appelées ordinairement DUVET.

PLUMULEUX, EUSE adj. (plu-mu-leu, eu-ze — rad. *plumule*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite plume. ‖ Peu usité.

PLUMULIFORME adj. (plu-mu-li-for-me — de *plumule*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULINE s. f. (plu-mu-li-ne — rad. *plumule*). Bot. Genre de mousses.

PLUNERET, bourg de France (Morbihan), canton d'Auray, arrond. et à 53 kilom. S.-E. de Lorient; pop. aggl., 900 hab. — pop. tot., 3,215 hab. Vestiges d'un pont et d'une voie construits par les Romains. L'église parois- siale, dédiée à saint Pierre, est en partie de l'époque romane et en partie moderne; elle est surmontée par une tourelle carrée termi- née par une flèche polygonale. Ce qu'on re- marque le plus à Pluneret, c'est la chapelle de Sainte-Anne d'Auray, bâtie au XVIIe siècle et but d'un pèlerinage célèbre et très-fré- quenté. La façade principale s'élève au fond d'une vaste cour entourée de galeries cou- vertes. A l'intérieur, on admire les trois re- tables du fond, décorés de 24 colonnes de marbre noir et rouge, et une dizaine de ta- bleaux du XVIIe siècle. A l'extrémité d'une vaste place qu'ombragent des châtaigniers s'élève une fontaine monumentale, d'où jail- lit une source prétendue miraculeuse.

PLUNKETT (Olivier), prélat irlandais, né dans le comté de Meath en 1629, condamné à mort comme conspirateur sous le règne de Charles II et exécuté à Londres en 1681. Il professa la théologie à Rome, devint ensuite archevêque d'Armagh et primat d'Irlande (1669), se rendit suspect aux protestants en montrant un zèle excessif, fut arrêté sous l'accusation de haute trahison, conduit à Londres et condamné par un jury fanatique à la peine capitale. Il a laissé des *Mande- ments* et des *Instructions pastorales* regardés comme des modèles, recueillis et publiés à Londres (1686).

PLUNKETT (William CONYNGHAM, premier lord), homme d'État anglais, né à Enniskil- len en 1764, mort en 1854. Fils d'un ministre presbytérien et resté orphelin de bonne heure, il fut élevé par les soins de la congrégation religieuse à laquelle appartenait son père et alla ensuite étudier le droit au collége de la Trinité, à Dublin. Il fut admis au barreau en 1787 et fut choisi peu de temps après par le comte de Charlemont pour représenter au Parlement irlandais le bourg de Newtown. Il prit d'abord peu de part aux travaux de cette assemblée, attendant une occasion favorable pour paraître avec éclat. Cette occasion lui fut offerte par l'union législative de 1800. L'é- loquence véhémente avec laquelle il dénonça le ministère en cette circonstance posa les ba- ses de sa réputation d'homme politique, tan- dis que dans l'intervalle il avait acquis un grand renom, comme avocat, en défendant les victimes de la révolte de 1798. Il était même si intimement lié avec Robert Emmett et ses complices, qu'il fut plus d'une fois pu- bliquement accusé d'avoir coopéré à leur malheureuse tentative; mais ces accusations tombèrent d'elles-mêmes. En 1803, il fut nommé solicitor général pour l'Irlande et, deux ans plus tard, échangea ces fonctions pour celles d'attorney général. Les whigs étant arrivés au ministère avec lord Gren- ville, Plunkett se rapprocha d'eux et con- serva son emploi sous leur administration.

mais, à la mort de Fox (1807), qui amena la chute du ministère Grenville, il se retira et reprit sa profession d'avocat, où il acquit rapidement une grande renommée et une grande fortune, [illegible] devant la [illegible]. Il avait été élu en 1807 à la Chambre [illegible] des communes par le bourg de Midhurst; il y représenta, en 1812, l'université de Dublin, qui le réélut en 1818. Le premier discours qu'il prononça dans cette assemblée assura pour jamais sa réputation d'homme politique et fit dire à Canning que ce discours rappelait l'époque des Burke et des Pitt, des Fox et des Sheridan. A la suite des révolutions ministérielles qu'amena la mort de lord Londonderry (1822), Plunkett fut rappelé à son poste d'attorney général en Irlande, et dirigea, en cette qualité, les poursuites contre les orangistes et contre les insurgés du sud de l'Irlande. En 1827, il devint *lord chief-justice* de la cour des *common pleas* de la même contrée et fut créé pair du Royaume-Uni. Il conserva ses fonctions de lord chief-justice jusqu'à la chute du ministère Wellington (1830). Son administration ne fut marquée par aucun événement important; mais il n'en fut pas de même à la Chambre des lords, où lord Wellington le fit siéger à ses côtés, afin de surveiller avec lui tous les progrès du bill de l'émancipation catholique. L'adoption de cette mesure peut être regardée comme la clôture de la carrière politique de lord Plunkett, bien qu'il eût été nommé en 1830 lord chancelier d'Irlande, poste qu'il occupa, sauf une interruption de quelques mois, jusqu'en 1841, où il le résigna pour faire place à lord Campbell, peu de temps avant la chute du ministère libéral Melbourne. Il rentra alors dans la vie privée. Il a laissé la réputation d'un des orateurs les plus remarquables de l'Angleterre au XIXe siècle; mais on ne trouve pas dans ses discours les grands principes de législation que l'on rencontre à chaque instant dans ceux de Pitt et de Burke. — Son fils, Thomas PLUNKETT, pair et prélat anglais, né à Dublin en 1792, entra dans les ordres et fut nommé en 1839 à l'évêché de Tuam, dont les revenus sont de 115,000 francs. L'évêque protestant Plunkett est devenu conseiller privé en 1846, commissaire ecclésiastique pour l'Irlande en 1851, et il a succédé, en 1854, à son père comme membre de la Chambre des lords.

PLUNKETT (mistress), femme de lettres anglaise, fille du général Gunning, née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Elle montra toute jeune un goût très-prononcé pour les lettres, et de bonne heure commença à se faire connaître par des romans qui ne manquent ni d'imagination ni de grâce. Ses meilleurs ouvrages sont : la *Comtesse bohémienne* (1799, 4 vol. in-12); l'*Exil d'Erin* (1808, 3 vol. in-12); les *Dangers de la vie* (1810, 3 vol.); *Mémoires d'un homme à la mode* (1815, 2 vol.). Deux des ouvrages de mistress Plunkett ont été traduits en français; ce sont : la *Bohémienne* (Paris, 1802, 3 vol. in-12) et les *Contes de famille* ou les *Soirées de ma grand'mère* (Paris, 1803, 2 vol. in-18).

PLUPART (LA) s. f. (plu-par — de *plus* et de *part*, c'est-à-dire la plus grande partie; on a longtemps écrit *la plus part*). La plus grande partie, le plus grand nombre : *L'amour de la justice n'est, chez* LA PLUPART *des hommes, que la crainte de souffrir l'injustice.* (La Rochef.) LA PLUPART *des hommes ont, comme les plantes, des propriétés que le hasard fait découvrir.* (La Bruy.) LA PLUPART *des hommes estiment ce qu'ils ne comprennent pas.* (Malebranche). LA PLUPART *des hommes sont plus capables de grandes actions que de bonnes.* (Montesq.) LA PLUPART *des caractères vrais sont inconséquents.* (Mme de Staël.) *Les femmes nous doivent* LA PLUPART *de leurs défauts; nous leur devons* LA PLUPART *de nos qualités.* (Ch. Lemesle.) *Quand un droit réclame sa place au soleil,* LA PLUPART *des souverains lui font obstacle.* (L. Plée.)

— Absol. Le plus grand nombre des hommes : LA PLUPART *croient que le bonheur est dans la richesse; ils se trompent.* (Acad.) LA PLUPART *ne savent pas que désirer sans cesse et n'obtenir jamais est la suprême félicité de la vie.* (Delvau.)

> *La plupart*, emportés d'une fougue insensée,
> Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
> BOILEAU.

— Loc. adv. *Pour la plupart*, Quant à la plus grande partie : *Ces [illegible] hommes craignent le pas,* POUR LA PLUPART, *c'est de passer pour dupes.* (Mme de Staël.) *Les portes ont,* POUR LA PLUPART, *conservé leurs vieilles à célébrer la [illegible].* (De Ségur.) ‖ Avec suppression de la préposition *pour* : *Les hommes sont* LA PLUPART *[illegible].* (Acad.) *Ces pièces d'or sont* LA PLUPART *fausses.* (Acad.)

— *La plupart du temps*, Le plus souvent : *On vient dîner chez moi, et* LA PLUPART DU TEMPS *je ne me mets point à table.* (Volt.)

— Gramm. Ce mot est un substantif collectif, et l'on pourrait se reporter, pour sa syntaxe, aux règles générales sur les COLLECTIFS. Mais on peut lui appliquer une règle particulière très-simple, et voici cette règle : Aucun mot variable ne s'accorde jamais avec *la plupart*; s'il est suivi de la préposition *de* et d'un substantif, c'est avec ce substantif qu'on fait tout accorder; s'il n'est pas suivi de la préposition *de*, on peut toujours la sous-entendre avec un substantif, et c'est avec le substantif sous-entendu que tout s'accorde : *Si tous vous adressez à vos amis,* LA PLUPART CHERCHERONT *des prétextes pour ne rien vous prêter,* c'est-à-dire la plupart de vos amis.

PLUQUET s. m. (plu-kè). Ornith. Nom populaire de l'alouette pipi.

PLUQUET (François-André-Adrien), ecclésiastique, professeur et écrivain français, né à Bayeux en 1716, mort à Paris en 1790. Il fit ses classes dans sa ville natale et à Caen, puis il étudia la théologie à Paris, où il prit ses grades universitaires. « Devenu précepteur de l'abbé de Choiseul, depuis archevêque d'Albi, puis de Cambrai, dit Lebreton, il fut toute sa vie attaché à son élève, qui lui fit obtenir une pension de 2,000 livres, le nomma son grand vicaire et chanoine de Cambrai. L'abbé Pluquet obtint, en 1776, au Collège royal de France, la chaire de philosophie morale; en 1778, celle d'histoire, et il devint censeur royal. » Il était en relation avec Fontenelle, Helvétius, Montesquieu, etc. C'était un travailleur obstiné, infatigable et fort apprécié. En 1790, Pluquet fut frappé d'apoplexie à la suite d'une de ses promenades quotidiennes dans le jardin du Luxembourg. Son ouvrage le plus estimé est l'*Examen du fatalisme, etc.* (Paris, 1757, 3 vol. in-12). L'auteur, très-versé dans l'étude de l'antiquité, expose avec clarté et précision dans cet ouvrage tous les systèmes qui se sont produits sur le fatalisme depuis les premiers temps de la philosophie jusqu'à nos jours, sur l'origine du monde, la nature de l'âme, le principe des actions humaines, la cause productrice des êtres, leur origine et leur destination. Les autres ouvrages de ce penseur orthodoxe sont les suivants : *Mémoire pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain*, ouvrage connu sous le nom de *Dictionnaire des hérésies* (Paris, 1762, 2 vol. in-8°), livre plein de recherches curieuses, écrit avec modération, sinon avec impartialité, et dont le discours préliminaire a été comparé à celui de Bossuet sur l'histoire universelle, bien qu'il n'en ait pas l'éclat; *De la sociabilité* (Paris, 1767, 2 vol. in-12); *Lettre à un ami sur les arrêts du conseil du 30 août 1777 concernant la librairie et l'imprimerie* (Londres, 1777, in-8°); *Livres classiques de la Chine* (1784-1786, 7 vol. in-8°), trad. du latin du P. Noël; *Traité philosophique et politique sur le luxe* (Paris, 1786, 2 vol. in-12); *De la superstition et de l'enthousiasme*, ouvrage posthume publié avec une notice sur l'auteur, par l'abbé Ricard (Paris, 1804, in-12). Pluquet a laissé inédit un *Traité sur l'origine de la mythologie*, dans lequel il bat en brèche le système de l'abbé Banier. — Son frère, Jean-Jacques-Adrien PLUQUET, né à Bayeux en 1720, mort en 1807, se livra avec talent à l'exercice de la médecine, dans sa ville natale, pendant soixante années et laissa en manuscrit la matière de deux volumes d'*Observations sur différentes maladies*.

PLUQUET (Frédéric), érudit et bibliographe français, petit-neveu des précédents, né à Bayeux en 1781, mort dans la même ville en 1834. Elève distingué de l'Ecole de pharmacie de Paris, il vint exercer dans sa ville natale, où il publia, outre des *Recherches sur les différentes espèces de quinquina* (1808) et un *Traité sur la nature des poisons*, divers travaux d'érudition : *Notice sur Charles-Louis Bisson, ancien évêque de Bayeux*, insérée dans la *Chronique religieuse*; *Pièces pour servir à l'histoire du Bessin dans le moyen âge* (Caen, 1823, in-8°); *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes et noms de lieu de l'arrondissement de Bayeux* (Caen, 1825, in-8°, une édition de luxe a été donnée par M. E. Frère peu de temps avant la mort de l'auteur; *Mémoire sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux* (Caen, 1825, in-8°); *Notice sur la vie et les écrits de Robert Wace* (Paris, Crapelet, 1824, gr. in-8°); le *Roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace, [illegible] cle, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte* (Paris, Crapelet, 1827, 2 vol. in-8°); *Curiosités littéraires concernant la province de Normandie* (Caen, 1827, in-8°); *Essai sur les imposteurs, inspirés, fanatiques, béats du département de la Manche* (Saint-Lô, 1829, in-8°). *Essai sur la ville de Bayeux et son arrondissement* (Caen, 1829, [illegible]); *[illegible] sur la marche des études historiques et archéologiques [illegible] âge jusqu'à l'établissement de la Société des antiquaires de Normandie* (Caen, 1834, in-8°); *Notice sur les établissements littéraires et scientifiques de la ville de Bayeux* (Bayeux, 1834, in-8°). Le même auteur a donné quelques dissertations et mémoires publiés dans les bulletins des sociétés savantes qui le comptaient parmi leurs membres (Société des antiquaires de France, Société des antiquaires de Normandie, Société linnéenne de la même province, Académie de Caen).

PLURALISATION s. f. (plu-ra-li-za-si-on — rad. *pluraliser*). Gramm. Action de donner à un mot le signe du pluriel.

PLURALISÉ, ÉE (plu-ra-li-zé) part. passé du v. Pluraliser. Employé au pluriel : *Mot* PLURALISÉ.

PLURALISER v. a. ou tr. (plu-ra-li-zé — du lat. *pluralis*, pluriel). Gramm. Mettre au pluriel : [illegible] *les prosateurs de ce temps-ci* ONT PLURALISÉ *les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté.* (Ch. Nodier.)

Se pluraliser v. pr. Prendre la marque du pluriel.

PLURALITÉ s. f. (plu-ra-li-té — lat. *pluralitas*; de *pluralis*, pluriel). Plus grande quantité, plus grand nombre : PLURALITÉ *des suffrages, des voix, des avis, des opinions.* ‖ Plus grand nombre de voix : *Avoir la* PLURALITÉ. *La politique est l'art de connaître et de mener [illegible] la* PLURALITÉ. (J. Joubert.) *L'extrême esprit est accusé de folie comme l'extrême défaut; rien ne passe pour bon que la médiocrité; c'est la* PLURALITÉ *qui a établi cela et qui mord quiconque s'en échappe par quelque bout que ce soit.* (Pasc.)

— Caractère de ce qui est en nombre pluriel, supérieur à un : *La* PLURALITÉ *des dieux est le grand reproche dont on accable les Romains et les Grecs.* (Volt.) *Toutes les formes de mariage se réduisent à unité d'union ou* PLURALITÉ *d'unions.* (Bonald.) *En Europe, la* PLURALITÉ *des femmes et des hommes est permise avant et même pendant le mariage.* (A. Garnier.)

— Gramm. Pluriel, caractère d'un mot qui est au pluriel : *Donner à un mot le signe de la* PLURALITÉ. ‖ *Noms de pluralité*, Noms arabes dont on se sert pour former les pluriels.

— Politiq. *Pluralité absolue*, Celle qui dépasse la moitié de la totalité des suffrages exprimés. ‖ *Pluralité relative*, Celle qui atteint un nombre de voix supérieur au nombre obtenu par chacun des autres concurrents.

— Dr. canon. *Pluralité des bénéfices*, Possession de plusieurs bénéfices par une seule personne.

Pluralité des mondes (ENTRETIENS SUR LA), par Fontenelle. V. ENTRETIEN.

Pluralité des mondes habités, par M. Camille Flammarion. V. MONDES (Pluralité des).

PLURIARTICULÉ, ÉE adj. (plu-ri-ar-ti-ku-lé — du lat. *plures*, plusieurs; *articulus*, article). Hist. nat. Composé de plusieurs articles.

PLURIDENTÉ, ÉE adj. (plu-ri-dan-té — du lat. *plures*, plusieurs; *dens*, dent). Zool. Qui a plusieurs dents.

PLURIEL, ELLE adj. (plu-ri-èl, è-le — lat. *pluralis*; de *plus*, *pluris*, le même que le grec *polus*, gothique [illegible]). Gramm. Qui marque la pluralité : *Nombre* PLURIEL. *Cas* PLURIEL. *Substantif, adjectif* PLURIEL. *Terminaison* PLURIELLE.

— s. m. Gramm. Nombre pluriel : PLURIEL *d'un nom, d'un verbe.* PLURIEL *masculin.* PLURIEL *féminin.* ‖ Mot qui est au pluriel : *La poésie emploie souvent les* PLURIELS *à la place des singuliers.* (Acad.) ‖ *Pluriel d'excellence* ou *régulier*, Celui qui conserve toutes les lettres du singulier, dans la langue arabe. ‖ *Pluriel tonique* ou *irrégulier*, Dans la même langue, Celui dans lequel la forme du singulier est altérée.

— **Encycl.** Gramm. V. NOMBRE.

PLURIER s. m. (plu-ri-é). Gramm. Ancienne forme du mot PLURIEL.

PLURIFLORE adj. (plu-ri-flo-re — du lat. *plures*, plusieurs; *flos*, fleur). Bot. Qui porte plusieurs fleurs ou beaucoup de fleurs.

PLURIGAMIE s. f. (plu-ri-ga-mî — du lat. *plures*, plusieurs, et du gr. *gamos*, noce). Syn. de POLYGAMIE : *Quoi qu'il en soit, l'analyse dépose que les civilisés élèvent au mode composé [illegible] PLURIGAMIE.* (Fourier.)

PLURILOBÉ, ÉE adj. (plu-ri-lo-bé — du lat. *plures*, plusieurs, et de *lobe*. Hist. nat. Formé de plusieurs lobes ou partagé en plusieurs lobes.

PLURILOCULAIRE adj. (plu-ri-lo-ku-lè-re — du lat. *plures*, plusieurs; *loculus*, logette). Bot. Qui renferme plusieurs loges : *Fruit* PLURILOCULAIRE.

PLURIOVULÉ, ÉE adj. (plu-ri-o-vu-lé — [illegible]). Bot. Qui renferme plusieurs ovules : [illegible].

PLURIPARTITE adj. (plu-ri-par-ti-te — du lat. *plures*, plusieurs; *partitus*, divisé). Bot. Divisé en plusieurs parties.

PLURIPÉTALE [illegible]

PLURISÉMINÉ, ÉE [illegible] Bot. Qui renferme plusieurs graines.

PLURISÉRIÉ, ÉE [illegible]

PLURIVALVE [illegible] Qui a plusieurs valves : *Fruit* PLURIVALVE.

PLUS [illegible] supérieure, à un degré supérieur : [illegible]

[illegible] que les autres. (Sénèque.) *Rien n'est* PLUS [illegible] *est* PLUS *esclave qu'un courtisan assidu, si ce* [illegible] *La femme a* PLUS *d'esprit et l'homme* PLUS *de génie.* (J.-J. Rouss.) *La littérature française a fait* PLUS *pour la gloire du pays que les conquêtes de nos guerriers.* (Kératry.) *La tendresse conjugale est* PLUS *paisible,* PLUS *pure que l'amour.* (J. Droz.) *Dans les révolutions, un nom fait* PLUS *qu'une armée.* (Chateaub.) *L'ennui fait* PLUS *de femmes galantes que le vice.* (De Ségur.) [illegible] *trop n'est jamais* PLUS *que ce qu'on désire.* (Petit-Senn.) [illegible] *le monde.* (Guizot.) *C'est l'homme qui fait sa destinée bien* PLUS *que les circonstances.* (J. Simon.) *Nous ne comprenons pas* PLUS *une femme sans douceur que nous ne comprendrions un homme sans fermeté.* (Mme [illegible])

> Pour être heureux [illegible]
> Plus je [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Plus le santé [illegible]
> Plus le repos [illegible]
> [illegible]

— Au degré suprême, [illegible] ment avec l'article : *Qu'est-ce qu'il y a de* PLUS *beau? L'univers. De* PLUS *fort? La nécessité. De* PLUS *difficile? De se connaître. De* PLUS *facile? De donner des avis. De* PLUS *rare? Un véritable ami.* (Thalès de Milet.) *La* PLUS *belle, la* PLUS *agréable et la* PLUS *nécessaire de toutes* [illegible] (Malebranche.) [illegible] *l'aile et la queue sont* PLUS *longues et le corps* PLUS *petit sont ceux qui volent le* PLUS *vite et le* PLUS *longtemps.* (Buff.) *La liberté est la garantie du droit du* PLUS *faible.* (De Custine.) *Le peuple le* PLUS *libre, par cela seul qu'il est le* PLUS *libre, est en même temps le peuple le* PLUS *vivant.* (E. Pelletan.) *Même quand nous croyons avoir le* PLUS *raison, soyons modestes.* (Ste-Beuve.) *Celui qui désire le* PLUS *est celui qui s'ennuie le moins.* (De Ségur.)

— S'emploie souvent en [illegible] lui-même, pour exprimer une exacte proportion progressive : PLUS [illegible], PLUS [illegible] *se livre à ses penchants,* PLUS *on en devient le jouet et l'esclave.* [illegible] *mes ensemble,* PLUS *ils sont vains.* (Montesq.) PLUS *on veut de bien aux autres, et* PLUS *on est heureux soi-même.* (Maquel.) PLUS *les hommes sont opprimés,* PLUS *les oppresseurs sont malheureux.* (B. de St-P.) PLUS *la tendance commerciale domine,* PLUS *la tendance guerrière doit s'affaiblir.* (B. Constant.) PLUS *l'homme est libre,* PLUS *il est homme.* (Daniel Stern.) PLUS *l'amour sensuel a obtenu,* PLUS *il est près d'être ingrat.* (Latena.) *Oui, la femme,* PLUS *elle est douce, docile, humble même,* PLUS *elle enlace,* PLUS *elle lie,* PLUS *elle tient.* (Michelet.) PLUS [illegible]

> Plus on est bienfaisant, [illegible]

‖ S'emploie aussi en opposition avec *moins*, pour indiquer une proportion inverse progressive : [illegible] *de l'autre.* (Chesterfield.) PLUS *on a de morale* [illegible] PLUS *on l'aime.* (Chateaub.)

— Avec la négation, [illegible] une action, d'un état, perte ou privation d'une [illegible] *ladies mortelles que ne font les* [illegible] PLUS *de bonhomie dans la pensée.* (J. Joubert.) [illegible] *aristocratie capitaliste.* PLUS [illegible]

[illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Fam. [illegible]

[illegible] PLUS AMPLE IN-[illegible]

— [illegible] *moins.* (Ch. Dollfus.)

— [illegible] dit.

— [illegible] essentielle, ne différer que sur la quantité :

[illegible]

— [illegible] que l'on veut ajouter l'une à l'autre.

— [illegible] *sots étudient la nature pour s'en éloigner* DE [illegible] *ler français.* (L. Veuillot.)

— [illegible] Au maximum, au plus haut point qu'on puisse supposer : *Il* [illegible] AU PLUS. [illegible] TOUT AU PLUS. [illegible]

— [illegible] Beaucoup, à un haut de-[illegible] TANT ET PLUS. (Acad.)

— *Bien plus,* Ce qui est plus fort : *Il ne m'a pas obligé;* BIEN PLUS, *il m'a desservi.* (Acad.)

[illegible]

PIRON.

— [illegible] A peu près : avec une [illegible] PLUS OU MOINS [illegible]

— [illegible] Rien au delà ni en [illegible] NI PLUS NI MOINS [illegible]

— *Sans plus,* Sans davantage : SANS PLUS [illegible]ter : *Je vous donnerai de cela dix francs,* SANS PLUS. (Acad.)

[illegible]

LA FONTAINE.

— *D'autant plus,* Davantage à proportion : D'AUTANT PLUS *qu'on est élevé en dignité,* [illegible] D'AUTANT PLUS [illegible] *craindre.* (Acad.)

— [illegible] Dans le plus court délai [illegible] AU PLUS TÔT *de vos* [illegible]

— [illegible] NON PLUS QUE *leurs lois.* (P.-L. Courier.)

— [illegible] Exactement comme, tout autant que : *Je ne vous aime* [illegible] (Acad.)

— Syn. **Plus, davantage.** V. DAVANTAGE.

— **Plus (de), d'ailleurs, en outre, outre cela.** V. [illegible]

— [illegible] *fois. Cela vous coûtera plus* DE *vingt francs.*

[illegible] voir la [illegible] AUSSI.

Pour le [illegible] après un pronom conjonctif précédé de *le plus,* voir la note sur [illegible]

Plus grand exploit de Charles-Quint (LE) [*La major hazaña de Carlo V*], comédie [illegible] en vers, de [illegible] (XVIIe siècle). Comme toutes les pièces de ce grand dramaturge ignoré, sur lequel les Espagnols eux-mêmes ne fournissent aucun renseignement, elle est remarquable par sa couleur historique et la vérité des caractères; sous ce rapport et sous quelques autres, Enciso est l'auteur espagnol qui se rapproche le plus de Shakspeare. Le plus grand exploit de Charles-Quint, c'est son abdication et sa mort. Tel est le sujet de la pièce. La première journée se passe à Bruxelles, l'empereur y a donné rendez-vous à tous les demi-souverains entre lesquels il se propose de partager vivant sa dépouille. Son arrivée au milieu d'eux a quelque chose d'héroïque, et on sent qu'il ne peut la laisser tomber sur la tête de chacun d'eux une part de l'autorité qu'il vient d'abdiquer. Mais il est un dernier élément historique qu'un poëte de talent ne pouvait négliger, un intérêt nouveau qu'Enciso sait avec bonheur substituer à tous ceux qui déjà n'ont plus de prise sur le cœur de Charles-Quint. Dans cette foule de rois et de ducs on entrevoit l'héroïque enfant qui sera un jour don Juan d'Autriche. Ce ne fut en réalité qu'un peu plus tard et à Yuste même que Charles-Quint se fit amener le fils de Barbe Blomberg; mais Enciso a eu raison d'avancer cette entrevue de quelques mois. Au moment où le vieil empereur, chargé de gloire, se retirait du monde, l'art voulait que, dans cette évocation de tous ceux qui héritaient de sa puissance, il aperçût dans l'ombre, où son regard seul pouvait le reconnaître, celui qui, dans le glorieux héritage, allait se faire la part du héros.

On aime la vive façon dont le poëte introduit sur la scène ce frère ignoré de Philippe II. Il arrive, non sous l'escorte de ce joueur de viole, Massi, à qui sa mère l'avait confié, mais entraînant à sa suite, plutôt qu'il n'en est accompagné, un frère lai, personnage grotesque, le *gracioso* de la pièce, qui passe sa vie à s'étonner des espiègleries de l'enfant, premières hardiesses d'un grand cœur dont il n'a pas le secret, et qui est chargé de remettre à l'empereur une lettre de la mère de don Juan. Cette mère de don Juan s'appelait Barbe et non pas Léonor. Ce dernier nom est celui d'une sœur de Charles-Quint, que les ennemis de ce grand homme voulurent faire passer pour la mère de don Juan. Il est impossible que le poëte se soit fait ici l'écho de cette calomnie et qu'il ait eu cette pensée en mettant ce nom dans la bouche de don Juan parlant à Charles-Quint lui-même. Il faut plutôt croire qu'il l'a ignorée et qu'il a pris au hasard ce nom de Léonor, pour ne pas mettre un nom flamand dans ses vers. L'acte se termine par le long et solennel discours dans lequel Charles-Quint annonce au monde son abdication.

Les deux autres journées se passent au monastère de Yuste. La vie du royal cénobite y est exposée par une succession de scènes d'une vivacité spirituelle; cependant ces deux actes ne répondent pas à la largeur toute shakspearienne de l'exposition. On s'amuse, on s'intéresse aux petits détails, parfois ingénieusement amenés et toujours soigneusement rassemblés, des dernières années du grand homme; mais on se demande si le poëte n'aurait pas pu trouver des effets plus dramatiques de ce que M. Mignet a si bien mis en lumière, nous voulons dire de la part que Charles-Quint garda jusqu'au bout dans les grandes affaires de son temps. Enciso a même négligé cet épisode si connu des funérailles anticipées qui aurait facilement fourni des scènes très-dramatiques, ce qui montre que, comme historien, il appréciait cette légende à sa juste valeur. Au dénoûment, Charles-Quint écrit l'histoire de sa vie, après avoir énuméré toutes ses grandes actions, il se demande ce qui peut manquer à sa gloire; il voit apparaître un guerrier armé de toutes pièces, en qui il se reconnaîtra bientôt lui-même, mais mort, et qui répond à cet orgueilleux défi par cette sévère parole : « Il y manque le plus grand exploit. » Ce plus grand exploit, c'est de savoir mourir. Le grand empereur suit ce conseil à la lettre et, au moment de passer de vie à trépas, il charge, suivant les statuts de l'ordre, don Juan de rapporter à Philippe II les [illegible] Le roi [illegible] Juan et le reconnaît pour son frère. Ainsi finit cette pièce dans laquelle Enciso, entrant de plain-pied [illegible] savoir gré d'avoir compris que l'histoire ici dépasse toute poésie ou plutôt qu'elle est la poésie même.

Plus beau jour de la vie (LE), vaudeville en deux actes, de Scribe et Varner (théâtre [illegible] février 1825). Le plus beau jour de la vie est, dit-on, celui du mariage. Scribe a voulu railler ce préjugé et montrer le revers de la médaille conjugale. Il nous fait assister aux tribulations de Bonnemain, l'heureux époux de [illegible] Saint-André. Rien n'y manque, ni le petit cousin de ri-[illegible] ni la belle-mère à l'humeur aigre, ni les mots à double entente placés dans la bouche de la jeune femme; l'ouvrage, très-graveleux au fond, obtint du succès, grâce à l'esprit du dialogue et aux sous-entendus des situations. Un certain public se montre toujours friand des gaillardises qu'on lui fait entendre à mots couverts. Dans la pièce, la belle-mère veut retarder autant que possible le « bonheur » de son gendre et emploie toutes sortes de subterfuges; la jeune femme n'est pas de cet avis, et toute la salle fut transportée lorsqu'elle s'écria : « Maman, il exige! »

Plus ne suis ce que j'ai été, chanson de Clément Marot. Elle ne se compose que d'une strophe et cependant elle mérite d'être citée; rien de gracieux comme ces deux vers :

> Mon printemps et mon été
> Ont fait le saut par la fenêtre!

Alfred de Musset n'eût pas dit mieux; la musique, avec son allure un peu roide et ses tournures archaïques a un grand accent de franchise.

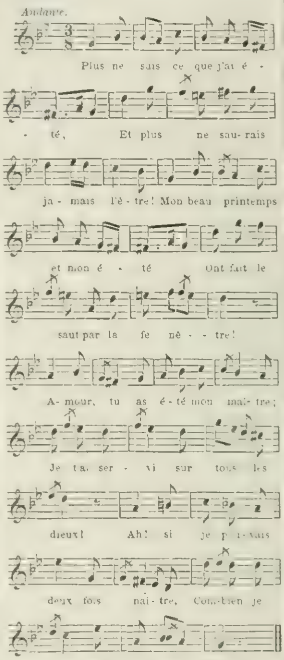

PLUS ÆQUO. Locution latine qui signifie Plus que de raison : *Boire* PLUS ÆQUO.

PLUSAGE s. m. (plu-za-je — rad. *pluser*). Techn. Epluchage : PLUSAGE *des laines.*

PLUSÉ, ÉE (plu-zé) part. passé du v. Pluser. Épluché : LAINE *plusée.*

PLUSER v. a. ou tr. (plu-zé). Techn. Eplucher : PLUSER *la laine.*

PLUSEUSE s. f. (plu-zeu-ze — rad. *pluser*). Techn. Machine propre à éplucher la laine destinée à la fabrication des draps.

PLUSIAQUE adj. (du gr. *plusios,* riche; de *ploutos,* richesse). Géol. Riche en métaux ou en pierres précieuses : *Terrains* PLUSIAQUES.

— s. m. pl. Famille de terrains d'où l'on extrait toutes les matières considérées comme des richesses par les hommes.

PLUSIDE adj. (plu-zi-de — rad. *plusie*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la plusie.

— s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre plusie.

PLUSIE s. f. (plu-zî — du gr. *plousios,* riche). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la tribu des plusides, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans toute l'Europe.

PLUSIEURS adj. pl. (plu-zieur — lat. *plures,* même sens). En nombre indéfini, mais supérieur à deux : *La* [illegible] PLUSIEURS [illegible] *la raison fait en* PLUSIEURS *siècles.* (Alibert.) [illegible]

— Substantiv. Des personnes en nombre indéfini : PLUSIEURS *sont d'un avis contraire.*

— Syn. **Plusieurs, maint.** V. MAINT.

PLUSIOPÉPLIS s. m. (plu-zi-o-pé-pliss — du gr. *plousios,* riche; *peplos,* voile). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des colaspides, dont l'espèce type vit au Cap de Bonne-Espérance.

PLUSIOTE s. f. (plu-zi-o-te — du gr. *plousios,* riche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, groupe des chrysophorides, comprenant six espèces, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique.

PLUSIUS adj. m. (plu-zi-uss — du gr. *plousios,* riche). Mythol. gr. Surnom de Jupiter chez les Lacédémoniens.

PLUS-JE-TE-VOIS-PLUS JE-T AIME ou **PLUS-JE-VOUS-VOIS-PLUS JE-VOUS-AIME** s. m. Bot. Noms vulgaires du myosotis ou NE-M'OUBLIEZ-PAS.

PLUS-PAYÉ s. m. (plu-pé-ié — de *plus,* et de *payé*). Somme payée en plus de ce qui était dû. ‖ Pl. PLUS-PAYÉS.

PLUS-PÉTITEUR s. m. (pluss-pé-ti-teur — rad. *plus-pétition*). Jurispr. Celui qui fait une plus-pétition, qui demande en justice au delà de son dû.

PLUS-PÉTITION s. f. (pluss-pé-ti-si-on — de *plus* et de *pétition*). Pratiq. Demande excédant le droit de celui qui la forme : PLUS-PÉTITION *n'annule pas la demande.* ‖ Pl. PLUS-PÉTITIONS.

— **Encycl.** Jurispr. En France, la *plus-pétition* ne nuit pas et le plus-pétiteur ne peut être condamné aux dépens. La *plus-pétition* peut avoir lieu de plusieurs manières : pour le temps, pour le lieu de payement et pour le mode de l'exiger; de même, si l'on réclame des intérêts pour une chose qui n'en peut pas produire ou si l'on conclut à la saisie dans un cas où elle n'a pas lieu d'être exercée.

Dans l'ancien droit romain, le plus-pétiteur était condamné aux dépens; il encourait de plus la déchéance et était déclaré non recevable, sauf la restitution en cas de minorité ou d'erreur légitime. Dans la suite, cette rigueur du droit fut corrigée par les ordonnances des empereurs. La loi 3, au code, livre III, titre X, disait qu'on évitait la peine de la *plus-pétition* en réformant sa demande avant la contestation en cause.

Avant la Révolution française, dans les anciennes coutumes de Flandre, du Cambrésis et du Hainaut, lorsque le droit de *clain,* c'est-à-dire de saisie réelle ou de contrainte par corps, était exercé pour plus que le débiteur ne devait, le clain était déclaré nul et de nul effet. (*Coutumes de la ville de Lille,* chap. XVIII, art. 2; *De la châtellenie de Lille,* tit. XXIII, art. 2; *De la ville de Douai,* chap. XVIII, art. 18, et *De la gouvernance de Douai,* art. 160.) Mais il faut remarquer que, dans ces coutumes, un clain pratiqué pour plus qu'il n'est dû serait valable moyennant la clause, « sauf à déduire ce que le débiteur montrera avoir payé. »

Cette restriction à la déchéance du plus-pétiteur n'existe même pas dans la jurisprudence du parlement de Dijon pour les pays de droit écrit de son ressort.

A l'égard des coutumes muettes, un arrêt rendu en 1685 jugea qu'une saisie à fin d'exécution, faite pour plus que le débiteur ne devait, ne laissait pas d'être valable quoiqu'il n'y eût, de la part du créancier, aucune offre de déduire ce qu'il serait justifié avoir été payé. Mais un autre arrêt, rendu toutes les chambres assemblées, a déclaré postérieurement, en 1776, que l'exécution était nulle pour le tout lorsqu'elle était faite pour une somme excédant ce qui était réellement dû à la partie poursuivante.

Le parlement de Paris jugeait constamment le contraire, et il avait même érigé sa jurisprudence en règlement, par arrêt du 11 juillet 1621. Cette dernière jurisprudence a prévalu.

L'innocuité de la *plus-pétition* a été maintenue dans nos lois et est consacrée par les articles 1030 et 1041 du code de procédure civile.

PLUS-QUE-PARFAIT adj. m. (pluss-ke-par-fe). Gramm. Se dit d'un temps passé qui marque une action ou un état qui a eu lieu dans un temps relativement plus éloigné, c'est-à-dire passé déjà à l'époque d'une autre action qui est elle-même passée : *Temps* PLUS-QUE-PARFAIT. *Prétérit* PLUS-QUE-PARFAIT.

— s. m. Passé plus-que-parfait : *Le* PLUS-QUE-PARFAIT *de l'indicatif.*

— Gramm. Voir la note sur le mot TEMPS.

PLUS VALUE s. f. Augmentation, excédant de valeur : *Il a payé cette terre 12,000 francs,* [illegible] *il y a 6,000 francs de* PLUS-VALUE. *Nous admettons que l'homme soit investi de la propriété de la* PLUS-VALUE *donnée à la terre pendant son travail; il a créé cette* PLUS-VALUE. (Troplong.)

— **Encycl.** Econ. soc. On entend par *plus-value* une augmentation de valeur acquise par un objet, et ce mot réveille tout d'abord dans l'esprit l'idée de la valeur elle-même. Mais de quelle valeur s'agit-il? Est-ce de la valeur en nature ou de la valeur en échange? On veut parler de cette dernière, et c'est presque toujours d'elle qu'il s'agit lorsqu'on emploie le mot *valeur* sans déterminatif.

Une des propriétés de la valeur en échange, c'est d'être variable; tous les économistes

sont d'accord sur ce point. Ici, ayant à traiter de la *plus-value*, nous devons laisser de côté le cas où la valeur diminue et nous occuper seulement de celui où elle augmente. En opérant ainsi, nous aurons un but spécial, celui de considérer la *plus-value* sous le rapport de la recherche dont elle peut être l'objet. Cela nous conduira naturellement à parler de la spéculation et de l'agiotage. En effet, la spéculation est généralement définie la recherche de la *plus-value*, et l'agiotage n'en diffère pas beaucoup.

Ces deux mots étant traités à part, nous nous en tiendrons, en ce qui les concerne, à des données vagues; mais, avant tout, nous devons mettre le lecteur en garde contre une confusion à laquelle ce mot pourrait donner lieu. En un sens, la recherche de la *plus-value* est le fait de toutes les professions. En effet, il n'y a de professions suivies et soutenues que celles qui donnent un produit net. Or, le produit net est la différence du produit brut et des frais, et, par conséquent, il constitue essentiellement une *plus-value*.

Ainsi, dans toutes les professions, on recherche la *plus-value*, et, par conséquent, pour définir la pure spéculation, telle qu'on l'entend communément, il faut un deuxième attribut qui puisse jouer le rôle de différence spécifique. Or, un des attributs qui caractérisent le spéculateur, c'est qu'il ne s'astreint pas à faire habituellement une industrie spéciale, ni un commerce déterminé, mais qu'il est à la piste des occasions, et que, quand il croit avoir trouvé, pour nous servir du langage usité, un bon coup à faire, c'est-à-dire une forte prime à réaliser, il est prêt à entreprendre toute opération industrielle ou commerciale qui sera nécessaire pour cela. Les autres producteurs sont des fabricants ou des négociants spéciaux, et, à cause de cela, on peut donner à chacun un nom particulier emprunté à l'espèce de marchandise qu'il vend ou qu'il fabrique habituellement. Tels sont, par exemple, les bouchers, les épiciers, les quincailliers et les merciers. Ceux-là, s'ils font la chasse à la *plus-value*, c'est par un moyen exclusif et habituel. Ce sont tous des routiniers pour lesquels l'idée pure de la *plus-value* ne s'est pas encore dégagée de tout élément concret et déterminé. Mais il en est autrement du vrai spéculateur. Celui-là ne s'astreint jamais à l'emploi d'un moyen exclusif; il choisit, dans tout ce qui est marchandise ou service, ce qui lui semble le plus convenable pour réaliser une forte prime, et il change l'objet ou le service sur lequel il opère aussi souvent que les circonstances l'exigent. Ainsi la spéculation consiste à rechercher la *plus-value*, non par tel moyen déterminé, mais par le moyen qui, selon les lieux, les temps et les circonstances, permettra le mieux d'arriver au but. C'est pourquoi l'on peut dire que le spéculateur montre une qualité philosophique par la constance avec laquelle il poursuit la réalisation d'une idée aussi abstraite et aussi générale que celle de *plus-value*, et en étant toujours prêt à changer de tactique, comme un général en campagne.

Pour montrer le rôle important que la recherche de la *plus-value* joue dans la société, nous allons rappeler un passage important du livre immortel d'Adam Smith. Ce prince des économistes, se fondant sur cette vérité incontestable que tout effort que l'on fait pour gagner de l'argent est une recherche de *plus-value*, établit d'une manière spirituelle ce fait que, quand un homme, au début de sa carrière, choisit une profession déterminée, il fait une véritable spéculation. En effet, il peut lui en coûter cher s'il s'est trompé et, d'une autre part, il peut arriver à l'opulence s'il a fait un aussi bon choix qu'un Dupuytren, un Berryer, un Rothschild, un Rossini, un Decamps, un Rubini ou un Lablache. A ce propos, Adam Smith fait une remarque très-intéressante et qui cadre parfaitement avec le sujet de la *plus-value*. Quand on voit des hommes qui, dans l'exercice d'une profession, gagnent, comme certains avocats, plus de 100,000 francs par an, on est tenté de croire que c'est une profession très-avantageuse; mais voici le revers de la médaille. Si, d'une part, on additionne les gains faits par tous les avocats d'un Etat comme la France et, de l'autre, les valeurs qui ont été dépensées pour fabriquer ces mêmes avocats, quel sera le rapport de ces deux sommes? Est-il bien certain que le bénéfice couvrira les frais? Il n'est pas facile de le savoir; mais ce qui est certain, c'est que, quand on aura fait cette comparaison, on sera moins affriandé par la profession qu'ont illustrée Démosthène et Cicéron. D'ailleurs, quand on a besoin d'adopter une profession, on ne doit pas toujours se fonder sur la moyenne des bénéfices qu'elle donne. En effet, dans certaines professions, dans celle d'avocat par exemple, s'il y a des hommes qui gagnent beaucoup, il y en a aussi qui ne gagnent rien. C'est ici le cas de répéter le conseil qu'Horace et Boileau donnent aux aspirants poëtes : « Avant de prendre un parti, tâtez-vous les reins. »

Publius Syrus a dit : *Si vous ne pouvez pas jouer de la lyre, prenez la flûte*. On pourrait ajouter : Si, après avoir essayé d'un métier, vous le trouvez trop ingrat, essayez d'un autre. C'est ce qui arrive souvent aux Etats-Unis. Là il n'est pas rare que le même homme ait exercé trois ou quatre professions pendant sa vie. Ceux qui agissent ainsi font à chaque fois une spéculation nouvelle, et le spéculateur par sang, qui est toujours prêt à changer la matière de ses opérations selon l'occurrence, fait la même chose, seulement il la fait plus souvent.

Il y a deux cas de *plus-value* à distinguer. Le premier est celui où l'augmentation de valeur provient d'un travail, comme il arrive quand on donne une façon nouvelle à un objet matériel. Par exemple, un quintal de cocons de vers à soie augmente plusieurs fois de valeur en passant successivement par les mains du devideur, du teinturier et du tisseur. Ceux qui ont réalisé volontairement et, par conséquent, recherché cette sorte de *plus-value* ne sont pas à proprement parler des spéculateurs, et leur gain ne s'appelle pas une prime. Mais il peut arriver aussi que la valeur d'un objet augmente sans qu'il ait été modifié en rien, et quand les maîtres de l'économie politique disent que la valeur en échange peut augmenter ou diminuer, il ne s'agit souvent pour eux que des variations qui ont lieu sans que la nature et les qualités de l'objet dans lequel la valeur réside aient changé en rien. Ici nous n'avons à nous occuper que du cas d'augmentation. Or, il se réalise souvent, indépendamment de toute spéculation et de toute intention humaine. Un des exemples les plus remarquables de ce cas, c'est la *plus-value* qu'acquièrent souvent des terrains, lorsqu'ils conviennent pour la construction des édifices. Voici, en ce genre, un fait récent. Dans la dot qu'une femme avait reçue en se mariant il y avait des terrains, situés à Auteuil, qui furent estimés 40,000 francs. Plus tard, quand les constructions se multiplièrent dans cette partie du nouveau Paris, le mari les vendit par portions à différentes personnes et en retira une valeur totale approchant de 400,000 francs. Cette augmentation de la valeur de ses terrains lui était venue, pour ainsi dire, en dormant. Les cas pareils ne sont pas rares et même il s'en réalise infailliblement dans tous les centres dont la population et les richesses s'accroissent en même temps. C'est la possibilité des *plus-values* de cette sorte qui a donné naissance à la spéculation proprement dite, et cette opération existe dans toute sa pureté lorsqu'elle consiste simplement à acheter une chose avec l'espérance de pouvoir la revendre avec un bénéfice qui, lorsqu'il se réalise, est appelé souvent du nom de prime.

PLUTARQUE (saint), martyr, mis à mort à Alexandrie en 202. Il abandonna le paganisme, dans lequel il avait été élevé, pour se faire chrétien, à l'instigation d'Origène. Arrêté, avec cinq de ses disciples, pendant la persécution ordonnée par Sévère, il fut condamné à la peine capitale et accompagné par Origène jusqu'au lieu de son supplice. L'Eglise l'honore le 28 juin.

PLUTARQUE, célèbre polygraphe, né à Chéronée (Béotie) vers l'an 50 de J.-C., mort dans la même ville en l'an 120. Il appartenait à une famille considérable, occupant les premières charges municipales de la cité; lui-même les remplit après eux, lorsqu'il revint à Chéronée s'établir, au retour de longs voyages. Il tenait à honneur de donner au lieu de sa naissance un peu de l'illustration qu'il s'était acquise. « Né dans une petite ville, disait-il avec un orgueil naïf, j'aime à y vivre, afin qu'elle ne devienne pas encore plus petite. » (*Vie de Démosthène*.) Il parle, dans ses *Propos de table*, de son père, Nicarchos, et de son grand-père, Lamprias, qui paraît avoir été un érudit de bonne humeur, d'un caractère enjoué. On lui fit faire ses études à Athènes. Il vécut dans la maison et à la table de son maître, Ammonios, que l'on croit être, d'après son nom grécisé, un Egyptien, peut-être un philosophe ou un grammairien d'Alexandrie; mais Plutarque ne l'a dit expressément nulle part; il parle fréquemment, pourtant, de ce maître, dont il vante la science et la finesse. Au sortir des études, il voyagea et visita d'abord l'Egypte, où il commença d'acquérir de vastes connaissances historiques et mythologiques. Il a consigné, dans son traité d'*Isis et Osiris*, les principales notions qu'il eut de la religion égyptienne, et ce traité est pour nous un des plus curieux. Dès cette époque, Plutarque prenait des notes, interrogeait les documents publics et privés, composait des recueils de mémoires, qui plus tard furent utiles à l'historien et au moraliste. Revenu en Grèce, il visita les principales académies, séjourna à Sparte tout exprès pour y étudier le mécanisme de son ancien gouvernement et de sa législation, recueillant de toutes parts les faits et dits notables, consultant les statues, les médailles, les inscriptions, les tableaux. « Il semble, dit un de ses anciens biographes, avoir eu la mémoire toujours tendue à recueillir et le jugement occupé à discerner ce qu'il fallait rejeter ou retenir. » Appliquant la même attention à l'étude des sciences positives, puis de la médecine et de l'hygiène, à toutes les connaissances pratiques, observant tout et retenant tout, curieux surtout de l'histoire proprement dite et des développements des sectes philosophiques, dont il aimait à suivre la filiation, Plutarque n'a rien ignoré de tout ce qu'on savait de son temps, et cette immense préparation, à laquelle il se soumit, nous donne une assez haute idée de ce qu'il fallait de recherches et d'études diverses pour embrasser la profession de sophiste; car c'est, en définitive, cette profession qu'il ambitionnait d'exercer et qu'il exerça longtemps à Rome.

Avant de se rendre dans la grande capitale, il fut envoyé en mission par ses concitoyens auprès du proconsul d'Illyrie. On n'a pas la date de cette mission, qui atteste l'estime dont il commençait à jouir; mais son père vivait encore. On ne peut pas non plus fixer d'une manière précise les années de son séjour à Rome. M. Gréard (introduction à *De la morale de Plutarque*) l'y fait venir pour la première fois en 70, sous Vespasien, à l'âge de vingt ans, ce qui est bien tôt, puisqu'il faut placer auparavant ses voyages en Egypte et en Grèce. La plupart de ses biographes placent son premier séjour à Rome sous Domitien (81-96) et le prolongent même jusque sous Trajan. Sur la foi de Suidas, on écrivit longtemps qu'il avait été le précepteur de Trajan; que son ancien élève, devenu empereur, l'avait nommé consul et comblé de richesses et d'honneurs. Ce sont des fables. Trajan était du même âge que Plutarque et ne peut pas avoir été son élève; de plus, dans les écrits du polygraphe, rien ne montre qu'il ait jamais approché l'empereur. Il est probable que son séjour à Rome, qui fut d'environ vingt-cinq ans, fut entrecoupé de fréquents retours en Grèce. Peu de temps après la mort de Domitien, il était à Athènes, et il ne paraît pas qu'il soit revenu à Rome sous Trajan. On sait mieux ce qu'il y fit, en cherchant des renseignements dans ses propres livres; car il est remarquable qu'aucun des illustres écrivains latins qui vivaient à cette époque, Quintilien, Martial, Pline le Jeune, Tacite, n'a parlé de lui. Plutarque lui-même ne paraît pas les avoir connus; il ne cite pas une seule fois leurs noms. Ce silence réciproque a de quoi étonner. Boissonade conjecture qu'il entrait là-dedans un peu de dédain les uns pour les autres. « Les Grecs, quoique soumis aux Romains, dit-il, ou peut-être parce qu'ils leur étaient soumis, affectèrent toujours du dédain pour la littérature de leurs vainqueurs. Rome était toute pleine de Grecs; ils étaient tout à Rome : précepteurs, poëtes, peintres, sculpteurs, parasites, complaisants, esclaves. Mais, tandis que leur caractère national et politique était dégradé et comme effacé, ils n'avaient pas perdu l'indépendance de leur caractère littéraire. Leur littérature et leur langue n'avaient pas été conquises. Ils conservaient toujours la supériorité de l'esprit, que leur avaient assurée leurs grands poëtes et leurs grands prosateurs, et ils se croyaient encore le droit, au moins sur le Parnasse, de traiter leurs vainqueurs de barbares. »

Plutarque, dans les vingt-cinq ou trente années qu'il resta à Rome, ne trouva pas le temps, c'est lui qui nous le dit, d'apprendre la langue latine. Il confesse qu'il était parvenu, par habitude, à connaître les noms des objets usuels, mais que, pour comprendre la langue elle-même et ses délicatesses, il lui aurait fallu plus de soin et d'étude qu'il ne voulait en donner. Par une sorte de représailles, les écrivains latins affectaient de garder le silence sur ces rhéteurs, ces sophistes, ces *Græculi*, comme ils les appelaient, tout en allant puiser l'instruction à leurs écoles, et ne se considérant pas comme complètement lettrés tant qu'ils ignoraient le grec et qu'un voyage en Grèce n'avait pas mis le dernier cachet à leur éducation littéraire.

Cependant l'école que Plutarque ouvrit dut avoir une certaine célébrité. Si, parmi les auditeurs dont il nous fait connaître les noms, on remarque beaucoup de Grecs, Théon, Soclarus, Philinus, Themistocle, Patrocleas, Craton, qui formaient autour de lui comme une académie, il en cite d'autres appartenant à l'aristocratie romaine. Il compta pour amis Metius Florus, un des grammairiens les plus érudits de l'époque; Paccius, un avocat, auditeur assidu de ses leçons; [illegible] Fundanus, l'ami de Pline et de Tacite; Sossius Senécion, l'intègre conseiller de Nerva et de Trajan; L. Arulenus Rusticus, personnage considérable dont il rapporte, dans son traité *De la curiosité*, une particularité assez notable : « Un jour que je [illegible] à Rome, dit-il (traduction d'Amyot), Rusticus, celuy que Domitian plus tard feit mourir pour l'envie qu'il portoit à sa gloire, y estoit et m'escoutoit. Au milieu de la leçon, il entra un souldard qui luy bailla une missive de l'empereur; il se feit là un silence et moy mesme [illegible] ni n'ouvrit point sa lettre devant que j'eusse achevé mon discours et que l'assemblee de l'auditoire fust départie. » [illegible] *Œuvres morales*. [illegible] qu'il parlait d'abondance, sur des notes préparées avec soin; il avait conservé toutes [illegible] sous laquelle nous les connaissons. Dans ses *Propos de table* [illegible] temps. Il résulte [illegible] de divers passages [illegible] ses mêmes livres qu'il était aussi chargé, à Rome, par ses concitoyens, d'une sorte de fonction publique, comme celle de chargé d'affaires; il est regrettable qu'il ne s'explique pas davantage sur la nature de cette fonction.

L'époque où il revint se fixer dans sa patrie, à Chéronée [illegible] d'inspecteur des constructions. « Je prête peut-être à rire aux étrangers qui souvent me voient dans nos rues, dit-il, occupé à assister à un mesurage de tuiles, à un arrivage de ciment et de pierres; ce n'est pas pour moi que je m'occupe de ces détails d'administration, c'est pour notre ville. » Sa renommée alors était répandue dans toute la Grèce. Athènes lui accorda le droit de cité; Corinthe, Elis le conviaient à leurs grandes fêtes civiques; il était prêtre de l'oracle d'Apollon à Delphes. Les étrangers qui visitaient les principales villes de la Grèce venaient le voir et tenaient à honneur d'être reçus chez lui; il revit ainsi quelques-uns de ses amis de Rome, Sossius Sénécion, Florus, Serapion, à qui il rendit l'hospitalité qu'il en avait autrefois reçue. Sa maison était celle du sage, où règne une modeste aisance, où l'on vit en famille avec une grande régularité de mœurs. Il nous fait connaître tout son entourage : ses fils Autobulus, Plutarque, Lamprias, qui nous a donné une liste complète des écrits de son père; ses filles, dont deux étaient mariées; une troisième, Timoxène, mourut jeune, et cette mort lui dicta ses *Consolations à sa femme*. Ses gendres vivaient avec lui; c'étaient des hommes studieux et instruits, dont il retrace les conversations. On voit aussi, à divers traits, que sa femme était distinguée, modeste et vertueuse. Dans son traité de l'*Amour fraternel*, il fait figurer un de ses frères, Timon, pour qui il éprouvait la plus vive amitié.

C'est dans ce milieu calme, rempli par des lectures, des entretiens familiers, des études paisibles, que Plutarque, se reposant de toute une vie extrêmement laborieuse, mit en ordre ses notes et documents et rédigea les ouvrages qui ont rendu son nom immortel, ses *Œuvres morales* et surtout ses *Vies parallèles*, qui sont ce que l'on connaît le plus de lui, quoique le reste de ses travaux ne leur cède en rien et que quelques-uns même leur soient supérieurs.

Sous le titre vague d'*Œuvres morales*, Plutarque a compris des études de genres très-divers, et ses éditeurs, du XVIe siècle jusqu'à nos jours, ont respecté cette classification. Le recueil qu'il en avait fait, suivant le catalogue dressé par son fils Lamprias, comprenait cent soixante-seize traités, dont quelques-uns d'une assez grande étendue; il ne nous en est parvenu que soixante-cinq. Ces ouvrages sont de la plus grande variété et développent tout le cycle des connaissances humaines à l'époque de Plutarque : exercices d'école et dissertations sophistiques, [illegible] morale proprement dite [illegible] ques et religieuses; études [illegible] fragments d'histoire de [illegible] ges d'érudition. Dans la première catégorie [illegible] ces dissertations, qui ne sont que de simples jeux d'esprit [illegible] *la fortune des Romains*, dont on ne possède que la moitié, et une autre intitulée : *Sur la fortune d'Alexandre* [illegible] est parvenue. Si Plutarque n'avait fait que cela, personne aujourd'hui ne connaîtrait son nom. Les traités de rhétorique et de littérature [illegible] *vertu*; *De la colère*; *De la tranquillité d'esprit*; [illegible] *l'amour*; [illegible] *Que les stoïciens disent des choses plus* [illegible] *ges que les poëtes* [illegible] *des sept sages*, etc. Plutarque s'y montre

[illegible] sa vaste éru[illegible] [illegible] positions d'après les divers systèmes des phi[illegible] [illegible] paraît avoir fait une étude spéciale de l'hygiène et des connaissances pratiques qui s'y rattachent. Son petit traité : *Préceptes d'hy*[illegible] l'*Éducation des enfants*, sont pour nous cu[illegible] antiques. Son érudit on s'est donné libre car[illegible] nent les questions mythologiques et religieuses, les antiquités; c'est la série d'où l'on a extrait le plus de renseignements intéres[illegible] *des oracles*, où il nous donne le catalogue de tous les sanctuaires de l'antiquité; *De l'in*[illegible] *tions grecques*; *Questions romaines*; *Parallèle* [illegible] *histoires romaines*; *Narrations amoureuses*; [illegible] *perstition*; *Apophthegmes des Lacédémoniens*; *Apophthegmes des généraux et des monarques*, etc. Notons encore un traité intitulé *Préceptes politiques*; de petits traités de cosmographie sans grande valeur; *Du froid primitif*; *De la face qu'on voit à la lune*, etc. [illegible] nement quelque profit à retirer, et M. Gréard, dans une étude excellente que nous analysons plus loin, *De la morale de Plutarque*, en a extrait un enseignement moral qui donne à Plutarque une des premières places parmi les écrivains anciens. Mais, dans cette quantité d'opuscules de toutes sortes, l'alliage est bien mêlé à l'or; on y voit trop, par moments, le sophiste ou le déclamateur toujours prêt à parler sur n'importe quel sujet, sur la meilleure manière de teindre les étoffes ou sur l'immortalité de l'âme, sur le bien-être corporel que cause un bain tiède ou sur la meilleure forme de gouvernement. Ce conférencier du Ier siècle était prêt sur toutes les questions; il avait ses dossiers préparés, qu'on lui demandât de faire de l'hygiène ou de la grammaire, de la politique ou de la philosophie. Il sait beaucoup, mais il est aussi bien crédule. Il est rare qu'il approfondisse un sujet; il l'effleure légèrement, de manière à mettre en relief son érudition, sa connaissance de toutes les anecdotes qui se rapportent à un sujet donné. Des longueurs, des digressions, défauts inséparables de l'im[illegible] écrivant ses discours, jointes au manque de conclusions formelles lorsqu'il traite un sujet important, déparent les meilleurs de ses opuscules. Ses *Propos de table*, séries de conversations à bâtons rompus entre gens instruits, ou dans lesquelles les interlocuteurs discutent sur un sujet convenu à l'avance et qu'ils ont pu préparer, tiennent une place à part dans les *Œuvres morales* et ont de l'intérêt, soit par la nature de la discussion, soit par la manière vive et familière dont elle est présentée.

L'édition princeps de ce vaste recueil (Venise, 1509, in-fol.) est un chef-d'œuvre typographique d'Alde Manuce; il en existe deux beaux exemplaires à la bibliothèque Mazarine et à la bibliothèque Sainte-Geneviève. [illegible] Érasme, Turnèbe, Melanchthon, Philelphe, Pirkeimer, Ange Politien, traduisirent en latin la plus grande partie des traités de Plutarque; Xylander réunit toutes ces traductions partielles et traduisit les traités qui avaient été négligés (1570, in-fol.); enfin, Amyot en donna sa traduction française si estimée (1565, 3 vol. in-fol.), mais qui a le tort de donner au style de Plutarque des grâces naïves qu'il n'a point. M. Victor Bétolaud en a donné une nouvelle traduction (Hachette, 1870-1872, 5 vol. in-18) qui satisfait à toutes les exigences de la critique.

Les *Vies parallèles* sont le fondement même de la renommée de Plutarque. Traduites également par Amyot (1559, 2 vol. in-fol.), elles ont, pour ainsi dire, acquis chez nous le rang d'une œuvre originale française ou plutôt gauloise. Nous leur avons [illegible] tome XV, p. 1007). Longtemps considérées comme autant de chefs-d'œuvre, ces biogra[illegible] blent aujourd'hui avoir perdu un peu de cette estime. Dans un récent débat à l'Académie des sciences morales et politiques (25 juillet [illegible] trop [illegible] une influence plus pernicieuse qu'utile. Plu[illegible] MM. Levêque, Zeller et Baudrillart; mais on ne peut disconvenir qu'il n'y ait d'assez [illegible] Plutarque, écrivant les biographies et non une histoire, [illegible] des portraits et [illegible] peignent si bien les hommes et les choses. [illegible] » choix de ses traits, que souvent un mot, un » sourire, un geste, lui suffit pour caractéri» ser un héros. » Mais ce charme même a mis en défiance ceux qui cherchent dans l'histoire les idées générales, les vues d'ensemble, les lois du développement des institutions et des [illegible] » Plutarque sont, dit Voltaire, un recueil d'a» necdotes plus agréables que certaines; com» ment aurait-il eu des mémoires fidèles de » la vie de Thésée et de Lycurgue? » Le reproche n'est pas sérieux. Plutarque n'a-t-il donc écrit que des vies de personnages fabuleux? Et les traditions mythologiques ne sont-elles pas, d'ailleurs, du domaine de l'histoire? La boutade de Paul-Louis Courier n'est pas plus concluante. « C'est un plaisant » historien... Il se moque des faits et n'en prend » que ce qui lui plaît, n'ayant souci que de » paraître habile écrivain. Il ferait gagner à » Pompée la bataille de Pharsale si cela pou» vait arrondir tant soit peu sa phrase. » Cette assertion d'un helléniste consommé est étrange. Plutarque, au contraire, soigne si peu son style qu'il garde les formes des auteurs qu'il a lus, des documents qu'il a consultés, et ne cherche point à effacer les disparates qui en résultent. Nulle part il ne montre un mépris des faits aussi grand que le dit Courier. Il rapporte des faits fabuleux ou douteux, mais en laissant bien voir qu'il n'y croit pas ou qu'il n'y croit guère, et quant aux faits vraiment historiques, il sait les discuter avec une sévérité très-attentive à la valeur des témoignages qui les appuient. »

Ce qu'on ne peut contester, c'est la puissante action opérée sur les esprits, dans le cours des siècles, par la lecture de Plutarque et surtout de ses *Vies parallèles*. La plupart des penseurs s'en sont nourris; Montaigne, Montesquieu, J.-J. Rousseau, Shakspeare y ont puisé de larges inspirations. « Il m'a dicté beaucoup d'honnêteté; il a été comme ma conscience, » dit Henri IV dans une de ses lettres. Mme Roland déclare dans ses *Mémoires* que Plutarque a été, dès l'âge de neuf ans, sa véritable pâture. » Les grands hommes de la Révolution française, disciples de Rousseau, le lisaient assidûment et en tiraient des maximes civiques; Kléber (Thiers, *Révolution française*) avait dans sa malle un Plutarque et un Quinte-Curce; cela valait toujours mieux que le vague Ossian de Bonaparte. Peintres, sculpteurs et poëtes ont pris dans Plutarque les sujets d'un grand nombre de compositions. Nous citerons ici les principaux, d'après M. Talbot (trad. fr. des *Vies des hommes illustres*) qui en a dressé la liste à peu près complète : N. Poussin, *Romulus et Rémus*, le *Jeune Pyrrhus*, le *Châtiment du maître d'école des Falisques*, l'*Enlèvement des Sabines*, les *Funérailles de Phocion*; Claude Lorrain, *Débarquement de Cléopâtre à Tarse*; Rubens, *Romulus et Rémus*; Lanfranc, les *Funérailles de César*; Dominiquin, la *Mort de Cléopâtre*, *Timoclée devant Alexandre*; Jules Romain, la *Victoire navale d'Actium*; Salvator Rosa, la *Conjuration de Catilina*; le Parmesan, la *Mort de Lucrèce*; Le Brun, *Mucius Scævola*, le *Passage du Granique*, la *Bataille d'Arbelles*, la *Tente de Darius*, la *Défaite de Porus*, *Entrée d'Alexandre à Babylone*; Ribera, le *Suicide de Caton*; Breughel, la *Bataille d'Arbelles*, Van der Werf, [illegible] *Cléopâtre*, Coypel, *Solon se séparant des Athéniens*; L. David, les *Sabines*, *Brutus et ses fils*, *Léonidas aux Thermopyles*; Lethière, *Mort des fils de Brutus*; Ingres, *Stratonice*; Chenavard, les *Commencements de Rome*, le *Passage du Rubicon*, le *Suicide de Caton*, la *Mort de Brutus*; Court, la *Mort de César*; Decamps, la *Défaite des Cimbres*, sujet traité aussi par M. Luminais; Cogniet, *Marius sur les ruines de Carthage*; Gérome, la *Mort de César*, *Cléopâtre se présentant à César*; Chassériau, *Défense des Gaulois contre César*; G. Moreau, les *Athéniens* [illegible] *Minotaure*, etc. Parmi les sculptures, nous citerons : le *Spartacus*, de Foyatier; le *Triomphe d'Alexandre*, *Alexandre à Babylone*, de Thorwaldsen; *Thésée et le Minotaure*, de Ramey; le *Lycurgue*, le *Léonidas*, de Lemot; la *Mort de César*, [illegible].

Les tragédies et drames inspirés par Plutarque sont innombrables; il nous suffira de rappeler : l'*Antoine et Cléopâtre*, le *Coriolan*, le *Timon d'Athènes*, le *Jules César*, de Shakspeare, l'*Alexandre*, de Hardi, le *Nicomède*, l'*Agésilas*, le *Sertorius*, le *Sertorius*, la *Mort de Pompée*, de Corneille; le *Triumvirat*, le *Catilina*, le *Jules César*, de Voltaire; le *Triumvirat*, le *Catilina*, le *Pyrrhus*, de Crébillon; le *Manlius Capitolinus*, de Lafosse, le *Timoléon*, le *Caius Gracchus*, de J.-M. Chénier; le *Marius à Minturnes*, d'Arnault; le *Sylla*, de Jouy; le *César*, d'Ampère; la *Lucrèce*, de Ponsard, etc.

On peut consulter sur la vie et les ouvrages de Plutarque : Xylander, *Vita Plutarchi* [illegible] *Moralia Plutarchi*, S. Goulard, *Vie de Plutarque*, en tête de la traduction des *Vies*, par Amyot (éd. de 1583, in-8o); Andreas Schott, *Lamprias, De vita et scriptis Plutarchi*, [illegible] (1597, in-4o); D. Cæsio, *Idea vitæ de Plutarco Cheronei* [illegible] (Patav., 1627, in-8o); J.-E. Müller, *Programma de Plutarcho* (Rudolstadt, 1697, in-4o); Corsini, *Vita Plutarchi* (1750, in-8o); C.-F. Hermann, *Dissertatio de fontibus Plutarchi* (Marbourg, 1833, in-4o); Nitzsch, *Disputatio de Plutarcho theologo et philosopho* [illegible] (Kiel, 1849, in-4o); Schreiter, *De doctrina Plutarchi et theologica et morali* (Leipzig, 1836, in-4o); O. Gréard, *De la morale de Plutarque* (1867, in-18).

Plutarque (DE LA MORALE DE), par M. O. Gréard (1867, in-18; 2e édit., Hachette, 1874, in-18). Le but de l'auteur dans ce livre, qui n'était d'abord qu'une simple thèse de doctorat et qui s'est transformé, dans la seconde édition, en un ouvrage complet, a été de présenter le résumé des doctrines morales du grand polygraphe grec, doctrines éparses dans tous ses écrits, dans les *Œuvres morales* comme dans les *Vies parallèles*, et dont il restait à faire un faisceau. M. Gréard ne nous donne donc pas tout Plutarque avec ses incohérences, ses incertitudes, ses doctrines parfois contradictoires comme il peut en échapper à un homme qui a écrit et parlé à peu près sur tout, mais ce qu'il y a d'excellent à extraire, au point de vue moral, de ses différents opuscules. Une partie seulement de sa physionomie est mise dans son jour, mais cette partie est la plus importante et constitue sa personnalité. L'auteur, afin d'éclairer cette exposition critique, a d'abord rassemblé, sous trois chefs principaux, les doctrines morales de Plutarque : la *Vie domestique*, la *Cité*, le *Temple*. Ce sont les titres des trois chapitres qui forment le cœur du livre. L'homme, le citoyen, le croyant sont, en effet, les trois aspects se complétant l'un par l'autre et sous lesquels peut être jugé avec certitude tout moraliste. Le premier chapitre, où il examine la place que les devoirs et les affections de la vie domestique tiennent dans les œuvres de Plutarque, ses idées sur l'éducation des enfants, sur l'amour conjugal, sur les amis et les différents caractères de l'amitié, sur les esclaves, ces compléments de la famille dans l'antiquité, où il retrace, à l'aide de toutes les indications éparses çà et là, le tableau d'une famille païenne telle que la comprenait Plutarque, est très-complet et fort remarquable. La conclusion de l'auteur est que Plutarque a fait autre chose que de puiser avec discernement dans le trésor d'observations accumulées avant lui par la science et les observations de plusieurs siècles. « Sur le terrain préparé par les travaux des maîtres, il nous paraît, dit-il, avoir contribué à établir, sans plan régulier, mais avec un sens très-net de l'ensemble et une rare sûreté de vue dans le détail, les fondements de la famille telle que nous la concevons aujourd'hui, solidaire dans ses membres et indépendante de l'État, vivant dans une intime union et de sa vie propre. » Comme citoyen, Plutarque prêche surtout la réforme des mœurs et s'applique au réveil de la vie municipale; il ne s'occupe guère que de petites choses, des travers propres aux habitants des petites villes, de l'usure qui dévore la substance des pauvres, du luxe et de l'oisiveté qui corrompent les riches. Ce sont des lieux communs; mais il faut se souvenir qu'il écrivait dans une petite ville, pour l'édification de ses habitants, et que la domination romaine ne laissait guère place à des revendications hardies. Ce chapitre n'en présente pas moins, sous une forme agréable, un tableau achevé de la vie politique et morale des provinces au Ier siècle de l'ère moderne. Des nombreux traités religieux et mythologiques de Plutarque, M. Gréard a pu extraire, pour le chapitre intitulé le *Temple*, les indications les plus précises et les plus curieuses sur le déclin du paganisme à la même époque. Plutarque, grand prêtre d'Apollon vers la fin de sa vie et fort honoré de l'être, prenant au sérieux sa charge et la pythie et le trépied, fut un des derniers païens convaincus. Il se lamente sur la cessation des oracles, sur les sanctuaires que la foule déserte, et cherche les moyens de rendre au culte son antique splendeur. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il ne parle nulle part des chrétiens qui, cependant, si la lettre de Pline à Trajan était entièrement authentique, pouvaient s'attribuer en grande partie cet état de choses. Ce n'est pas à l'établissement d'une religion nouvelle que Plutarque attribue cette froideur générale pour les dieux; c'est au scepticisme philosophique des lettrés et à l'ignorance des masses. Il voit les uns nier les dieux par raisons démonstratives, les autres se précipiter par faiblesse d'esprit dans l'astrologie, la sorcellerie, la divination, et se laisser duper par les charlatans. C'est encore un tableau complet et très-intéressant, comme tout ce qui touche à l'état des croyances d'une époque et nous fait pénétrer dans la vie intime, au plus profond des consciences.

Divers chapitres servent d'appendices à ces trois points de vue principaux et les complètent; ils traitent des doctrines philosophiques de Plutarque, de sa morale proprement dite et de son influence, de la méthode et enfin du style de Plutarque. « M. Gréard a surtout insisté, dit M. Ch. Levêque, sur la philosophie et la psychologie de Plutarque, deux points qui avaient été laissés relativement dans l'ombre lors de la première édition. Plutarque est académicien; ce qu'il défend contre les épicuriens et les stoïciens, c'est une doctrine morale fort semblable à celle de Platon. Elle se fonde sur une psychologie qui n'a rien de métaphysique mais qui est très-pénétrante et très-délicate en ce qui touche l'observation des mœurs et des caractères. »

Le livre de M. Gréard a été couronné par l'Académie française (août 1867) et déclaré « une lecture hautement morale. »

PLUTEUM s. m. (plu-té-omm). Syn. de PLUTEUS.

PLUTEUS s. m. (plu-té-uss — mot lat.). Archit. anc. Mur à hauteur d'appui. ‖ Mur bas qui fermait la partie inférieure d'un entre-colonnement.

— Antiq. rom. Dossier qui formait le fond d'un lit du côté du mur, le côté opposé étant ouvert. ‖ Étagère d'appartement. ‖ Planche sur laquelle on posait un cadavre.

— Anc. art milit. Rempart de planches dont les assiégeants se servaient pour se mettre à l'abri des traits des assiégés. ‖ Tour mobile portée sur des roues, dont se servaient les assiégeants.

— Encycl. On dressait les *pluteus* en avant des tranchées ou sur des tours et des machines de guerre. Le même nom désignait encore une tour mobile couverte d'un toit ou de claies garnies de peaux. « Les *plutei*, dit Végèce, sont faits d'une charpente cintrée, couverte d'un tissu d'osier garni de peaux fraîches ou de pièces de laine... Les assiégeants les approchent des murailles et, de cet abri, ils délogent des remparts les assiégés à coups de flèches, avec la fronde ou avec des traits, afin de faciliter l'escalade. »

Le *pluteus*, ainsi que le muscule, était de différentes formes. Le Père Daniel en fait mention dans son *Histoire de la milice française* et il prétend que cette machine était couverte par-dessus et en comble rond; il cite un passage du siége de Paris, par le moine Abbon, dont le sens est que les Normands y employèrent un grand nombre de machines que les Latins nommaient *plutei*, dont chacune pouvait mettre à couvert sept ou huit soldats, et que ces machines étaient couvertes de cuir de bœuf. On leur donnait le nom de *tentoria* parce qu'elles n'étaient pas plates par-dessus, mais arrondies. Ces machines se composaient d'une charpente en manière de cintre, couverte d'un tissu d'osier. Elles étaient appuyées sur trois petites roues, une au milieu et les autres aux extrémités. Les modernes ont leurs *plutei* comme les anciens, sous le nom de mantelets.

PLUTOCRATIE s. f. (plu-to-kra-sî). Forme régulière, mais inusitée, du mot PLOUTOCRATIE.

PLUTON s. m. (plu-ton — nom mythol.). Antiq. rom. Celui qui traînait les cadavres des gladiateurs hors du cirque : *On nommait ces hommes les* PLUTONS; *ils avaient pour office de traîner les cadavres hors du cirque et d'achever à coups de masse les victimes qui respiraient encore.* (E. Sue.)

— Comm. Toile de lin et de coton, qu'on fabriquait autrefois en Normandie.

— Ornith. Nom vulgaire du cormoran.

PLUTON ou **HADÈS** chez les Grecs, **DIS** chez les Latins, dieu du monde souterrain et inférieur, sorte de Jupiter tellurique (Ζεὺς χθόνιος dans Homère, Ζεὺς καταχθόνιος dans Homère), roi des morts et de leurs ombres, monarque des enfers, considéré comme l'un des grands dieux de l'Olympe hellénique, fils de Saturne et de Rhée, frère de Jupiter et de Neptune. Platon propose des noms de Pluton et de Hadès une étymologie toute philosophique. « Dans l'autre vie, fait-il dire à Socrate (*République*, III), nous sommes retenus par une condition meilleure, par le désir des choses divines, qui détourne notre pensée de la terre et des biens qu'on y goûte. C'est dans l'autre vie qu'est le vrai bien, la vraie richesse; de là le nom de Pluton, πλούτων ou πλουτεύς, c'est-à-dire *le riche*. L'âme y prend connaissance du divin, de là l'étymologie du nom de Hadès, emprunté au mot *connaître* (εἰδέναι). »

Le peuple, qui prononçait avant Platon les noms de Pluton et d'Hadès, ne connaissait pas ces subtilités spiritualistes et n'appliquait ces noms qu'au caractère en quelque sorte physique de la divinité qu'il concevait. Pluton (qui dérive, en effet, de πλοῦτος, richesse) n'était, à ses yeux, que la personnification des richesses de ce sol terrestre qui ne contient pas seulement les trésors exploités par l'industrie des hommes, les sources des eaux et les sources du feu, mais encore la force même qui préside à toute production.

Hadès (Ἅδης, Ἀΐδης, ἀϊδής, αἰδωνεύς, de ἀ privatif et ἰδω, *voir*), c'est l'invisible, le dieu du monde souterrain, des forces secrètes de la nature, des mystères de la vie future. C'est le dieu du monde sans manifestation, sans forme, sans vie saisissable par le regard ni par la pensée, le dieu du non-être, de la mort.

Proserpine, Περσεφόνη, forme féminine du dieu, donnée comme épouse à Hadès, et dont la signification est très-précise (Proserpine est l'emblème de la végétation), rappelle Aditi, *Aditya*, donnée dans le *Rig-Véda* pour la mère des plantes et l'épouse du Soleil.

On trouve exposé en détail, dans l'hymne homérique à Déméter, le [illegible] de l'enlèvement de Proserpine par P[illegible], enlèvement qui faisait la base [illegible] éleusinienne et dont nous avons exposé ailleurs la signification. V. CÉRÈS et ELEUSIS.

Avant de devenir l'époux de la fille de Déméter, le dieu des enfers était déjà en rapport avec cette dernière. Pausanias nous dit que les Hermioniens donnaient Chthonia pour sœur à Clymenes. Or, Chthonia était un surnom de Déméter, et Clymenes était un des surnoms de [illegible].

En Triphylie, canton de l'Elide, le culte de Déméter, de Proserpine et de Hadès était uni d'une manière très-étroite. « On a, dit Strabon, une vénération singulière pour les temples de Déméter, de Proserpine et de Hadès, peut-être, comme le pense Démétrius de Scepsis, à cause des alternatives qu'éprouvent les productions de la terre. »

Il y aurait intérêt à connaître la date à laquelle commencent ces associations. Leur portée philosophique a fait quelquefois admettre qu'elles étaient relativement postérieures; mais M. Michelet, dans la *Bible de l'humanité*, a fort bien montré que tous ces mythes moraux et agricoles, qui constituent l'essence même des religions primitives des populations aryennes et notamment des peuplades pélasgiques et helléniques, portent dans leur simplicité même, dans leur caractère d'observation naïve, dans leur logique toute primitive, la trace de leur antiquité. Tout autre est le caractère des interprétations philosophiques, pleines de subtilités et d'abstractions. Tous les mythes grecs présentent trois âges distincts : le premier, qui est celui de leur grande pureté, où le caractère aryen ou autochthone domine, où le sens naturaliste et moral parfaitement net ne se mêle à aucune abstraction, à aucun mysticisme; le second est celui où l'on ne croit plus, où le sens du mythe se perd, où les côtés pittoresques sont grossis par la fantaisie, où l'imagination hellénique se joue en mille fables nouvelles, où les inspirations étrangères de toute sorte achèvent de confondre, d'émietter, de réduire en une poussière impalpable et informe toutes les figures du vieil Olympe; le troisième, à la fois artistique, métaphysique et sacerdotal, essaye de conserver et de réformer le culte par la précision des formes, la rigueur des dogmes, la restitution des sens; mais ces tentatives, qui n'étaient plus soutenues par les mœurs, ces créations factices ne produisirent que des œuvres d'art, des conceptions philosophiques et une liturgie; elles ne pouvaient produire autre chose.

Le Pluton, le Hadès, dieu des forces cachées de la nature, associé intimement par la légende à Déméter et à Proserpine, appartient certainement à la religion du premier âge, religion dont on trouve des traces dans Hésiode, mais qui est antérieure à l'Olympe d'Homère.

Cependant, telle n'est pas l'opinion de Guigniaut et de M. Maury; ce dernier s'exprime ainsi dans son *Histoire des religions de la Grèce antique* (I, p. 281 et suiv.) : « Hadès n'a point encore, dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, Perséphoné ou Proserpine pour épouse; c'est un dieu solitaire et dont l'amour ne saurait adoucir le caractère inexorable (ἀδάμαστος), géant monstrueux et effrayant (πελώριος) que les Hellènes paraissent s'être représenté à peu près comme le Satan de Dante. Ce n'est que dans les hymnes qui portent le nom d'Homère que Proserpine partage sa sombre couche. On y raconte son rapt, sa fuite, et alors prend naissance tout un mythe où est représenté, sous le déguisement de l'allégorie, un des grands phénomènes de la nature... Perséphoné, la fille de Zeus et de Déméter, ne joue presque aucun rôle dans les épopées homériques; c'est une noble et belle déesse, mais quelque peu farouche. Toutefois, le vers de l'*Iliade* où cette dernière épithète est donnée à Proserpine nous montre déjà Hadès invoqué avec elle et nous met sur la voie du mythe dont les développements ne se rencontrent que chez d'autres poëtes. »

On remarquera que la preuve donnée par M. Maury à l'appui de son système est purement négative, ce qui est insuffisant en archéologie.

Cette question mise à part, les traits de Pluton sont faciles à arrêter d'après les anciens monuments et les textes; ces traits, d'ailleurs, ne varient guère; tels ils se trouvent dans Homère, tels ils restent. Cette immobilité paraît tenir, d'ailleurs, à l'essence même du dieu *invisible*. Pluton est, à toutes les époques et dans toutes les circonstances, soit qu'on le représente comme un ennemi de l'être, soit qu'on l'invoque comme un justicier, une divinité triste, farouche, horrible, comme le séjour qu'il habite. Roi des morts, il veille à l'entrée de leur ténébreux séjour; il défend la porte de cette prison souterraine dont nul ne peut sortir une fois qu'il y a pénétré. Homère l'appelle Πυλάρτης, le geôlier. Tantôt Hadès est, dans Homère, l'enfer lui-même, Ἀΐδος δόμος, tantôt il en est le roi, Ἀΐδης, Αϊδωνεὺς, ἄναξ ἐνέρων. Mais ces deux sens se confondirent plus tard, et, l'idée anthropomorphique [illegible] chaque jour davantage et [illegible] naturaliste, Hadès finit par devenir presque toujours un dieu du Tartare et des lieux souterrains, Pluton.

Tout un cortége de divinités terribles, de dieux infernaux se rattache à Pluton et forme en quelque sorte son peuple. En première ligne se présentent les Erinnyes ou plutôt l'Erinnys, déesse vengeresse du crime, personnification des remords implacables, puis Até, Némésis, les Parques, les Kères (v. ces mots). On remarquera que toutes ces divinités infernales, [illegible], compagnes de Pluton ou formes diverses de Pluton lui-même, sont souvent opposées comme les puissances d'un Olympe souterrain aux figures divines de l'Olympe céleste.

Le caractère qui domine tous les autres dans la physionomie de Pluton explique la rareté des légendes qui se rattachent à ce dieu. Sa propriété d'être invisible le dérobait à l'art et à la légende. La même difficulté paraît avoir arrêté les conceptions philosophiques au seuil de la demeure de Hadès, δῶμα Ἀΐδαο. Ces conceptions, en effet, en ce qui touche le royaume des morts et son roi, plus ou moins affirmatives quant au fond, ne varient guère quant à la forme.

« Le culte que les Grecs lui rendaient, dit Noël, était distingué par des cérémonies particulières. Le prêtre faisait brûler de l'encens entre les cornes de la victime, la liait et lui ouvrait le ventre avec un couteau nommé *secespita*, dont le manche était rond et le pommeau d'ébène. On ne pouvait lui sacrifier que dans les ténèbres et des victimes noires, dont les bandelettes étaient de la même couleur et dont la tête devait être tournée vers la terre. Le cyprès, le narcisse et le capillaire étaient réservés pour ses sacrifices. Il était particulièrement honoré à Nysa, à Opunte, à Trézène où il avait des autels, à Pylos et chez les Eléens, où il avait un temple qui ne s'ouvrait qu'un seul jour de l'année; encore n'était-il permis d'y pénétrer qu'aux sacrificateurs. »

Les Romains rendirent également à Pluton un culte spécial; c'était un de leurs douze grands dieux et l'un des huit qui seuls pouvaient être représentés en or, en argent et en ivoire. Pluton fut assimilé par eux à une ancienne divinité chthonienne du Latium, divinité farouche et terrible, à qui il était fait des sacrifices humains. Quand les mœurs s'adoucirent, on substitua aux victimes humaines des taureaux noirs, des brebis noires; mais l'ancien culte laissa quelques vestiges dans le nouveau, et à Rome même, pendant longtemps, on dévoua les criminels à Pluton avant de les exécuter, ce qui était conserver en partie les coutumes des anciens sacrifices. On dévouait à Pluton, en simples paroles, il est vrai, les ennemis de la république, les traîtres, et, dans la vie privée, on en vint à lui dévouer les ingrats, les clients qui abandonnaient leur patron, etc. Ce ne fut plus qu'une formule du langage.

Les fêtes de Pluton se célébraient à Rome le 12 des calendes de juillet; tout le temps de leur durée, il n'y avait d'ouvert que son temple. Les prêtres, qui étaient couverts durant les sacrifices faits en l'honneur des autres divinités, devaient se découvrir durant ceux-ci, afin de marquer une vénération plus grande ou une terreur plus profonde. Les victimes étaient choisies sans tache, non mutilées et stériles; on les tuait en nombre pair, contrairement à la coutume ordinaire (*numero deus impare gaudet*), et toutes leurs parties étaient brûlées, réduites en cendres, sans qu'il en fût rien réservé pour les prêtres ni pour le peuple. Durant l'immolation et pendant que le feu dévorait les victimes, il régnait un profond silence, et c'était un crime religieux que de le rompre.

— Iconogr. Un médaillon d'Hadrien, d'une extrême rareté, qui a été publié par Vaillant (*Numism. imperat.*), offre un personnage debout, barbu, tenant un trident et un aigle et ayant à ses pieds Cerbère. Les iconographes ont vu dans cette figure une image de la trinité divine à laquelle les anciens attribuaient l'empire de l'univers. Jupiter serait désigné par l'aigle, Neptune par le trident et Pluton par le chien à trois têtes. Pluton, le Jupiter nocturne ou infernal, nous apparaît quelquefois dans les monuments anciens avec certains attributs de son frère, le dieu du ciel et de la terre. Le Louvre possède un petit bronze de *Pluton Sérapis* assis, vêtu d'une tunique et d'un grand péplum qui recouvre les jambes et dont un pan est rejeté sur l'épaule gauche; la tête est ceinte d'une couronne radiée et surmontée d'un *modius* (boisseau) devant lequel s'élève une fleur; sur le bras droit rampe un petit serpent. Un autre bronze, du même musée, ayant la forme d'un bas-relief découpé en applique, représente Pluton barbu, assis sur un trône à dossier élevé, les pieds posés sur un scabellum, vêtu d'une tunique et d'un manteau, coiffé d'un modius qui a l'aspect d'un tronc de palmier et appuyant la main gauche sur une haste; la main droite et le pied droit manquent; près du trône se tient Cerbère avec des têtes appartenant à des espèces différentes. Une peinture, découverte dans une nécropole voisine d'Orvieto et qui a été publiée par G.-C. Conestabile (*Pitture murali a fresco, etc.*, Florence, 1865, pl. XI), fait voir Pluton armé d'une lance autour de laquelle s'enroule un serpent. Une belle coupe du British Museum nous le montre tenant une corne d'abondance. Il est rare de trouver ce dieu sans barbe; le plus souvent, il est coiffé du boisseau de Sérapis; il tient une fourche à deux pointes, une patère ou une haste et est accompagné de Cerbère. Des [illegible] Pluton au [illegible] *Dacty[illegible] thecâ* de Gorlæus (II, no 54?). Les médailles de plusieurs villes grecques, Amastrie, Tra[illegible], Marc[illegible], E[illegible], N[illegible], offrent des figures de Pluton. Sur les médailles des familles romaines Claudia, Cornelia, Nerva, Norba, etc., il a la tête [illegible], à côté est un croc ou fourche à deux pointes inégales. Un marbre antique, publié par S[illegible], fait voir Pluton auprès du lit d'un malade; le même sujet figure sur un autre [illegible], publié par Montfaucon, avec [illegible] de Zeus Sérapis, il n'y a qu'un Jupiter Sérapis.

Pluton avait plusieurs [illegible] aux environs de Mycènes [illegible] particulièrement honoré. A [illegible], à [illegible] sa statue s'élevait [illegible] d'une statue de Minerve. Epiménide lui éleva une statue dans le temple des Furies, à Athènes. La plupart des figures antiques de ce dieu qui nous sont parvenues nous le montrent assis sur un trône, vêtu d'une tunique et d'un manteau, ayant de longs cheveux et une barbe à peu près inculte, tenant de la main droite élevée un sceptre ou une fourche et ayant près de lui Cerbère sur lequel il pose quelquefois la main. Des statues de ce genre se voient au musée Pio-Clémentin, au musée du Capitole (figure de marbre trouvée en 1812 dans les thermes de Titus), au musée de Naples (très-belle statue de marbre grec, découverte à Pouzzoles, dans les ruines du temple de Sérapis), etc. Une magnifique tête de Pluton ou de Jupiter-Pluton est gravée sur un onyx à deux zones, morceau de la plus belle époque de l'art, qui appartient au musée de Florence. Un très-beau buste, en basalte vert, de Pluton Sérapis, la tête couronnée d'un modius en agate, la draperie en bronze doré, a été payé 2,600 fr. à la vente Hoorn van Vlooswich en 1809.

L'*Enlèvement de Proserpine par Pluton* a été fréquemment représenté par les artistes anciens et modernes. Nous avons décrit au mot ENLÈVEMENT (VII, p. 591 et suiv.) plusieurs compositions relatives à ce sujet. V. aussi l'article consacré à PROSERPINE.

Une statue de *Pluton*, sculptée par Michel Anguier pour le jardin de Versailles, a été gravée par Gérard Audran. Augustin Pajou a exécuté, pour sa réception à l'Académie, un groupe de *Pluton tenant Cerbère enchaîné*. Un tableau de Jules Romain, *Pluton sur son char*, est au musée du Belvédère, à Vienne. Le musée de Modène a un *Pluton* peint par Augustin Carrache. Giulio Bonasone a gravé *Jupiter, Neptune et Pluton se partageant l'empire de l'univers et Pluton descendant aux enfers*. L'*Histoire de Pluton et de Proserpine* a été gravée en quatre pièces par Cornelis Cort, d'après F. Floris. Au musée de Besançon est un tableau de Joseph Hainz, de Berne, représentant le *Palais de Pluton;* ce dieu, debout, paraît examiner les ombres qui sont amenées dans son empire; Proserpine est assise à côté de lui, à leurs pieds sont les trois juges des enfers.

PLUTONIE s. f. (plu-to-nî — rad. *Pluton*). Erpét. Espèce de couleuvre.

PLUTONIEN, IENNE adj. (plu-to-ni-ain, i-è-ne — rad. Pluton). Myth. Qui appartient, qui a rapport à Pluton : *Royaumes* PLUTONIENS. *Demeures* PLUTONIENNES.

— Géol. Syn. de PLUTONIQUE.

— s. m. Partisan du plutonisme : *Les* PLUTONIENS *et les neptuniens*. ǁ On dit aussi PLUTONISTE.

PLUTONIQUE adj. (plu-to-ni-ke — de *Pluton*, dieu des enfers). Géol. Qui passe pour avoir été produit par l'action des feux souterrains : *Terrain* PLUTONIQUE. *Formation* PLUTONIQUE. *Les [illegible]* PLUTONIQUES *de la Méditerranée [illegible]*. (Michelet.) Qui a rapport au feu intérieur : *Action* PLUTONIQUE *des volcans*. ǁ On dit aussi PLUTONIEN, IENNE.

PLUTONISME s. m. (plu-to-ni-sme — de *Pluton*, dieu des enfers). Géol. Théorie qui explique la formation de la croûte de la terre par l'action du feu intérieur.

PLUTONISTE s. m. (plu-to-ni-ste — rad. *plutonisme*). Géol. Partisan du plutonisme. ǁ On dit aussi PLUTONIEN.

PLUTONIUM s. m. (plu-to-ni-omm — de *Pluton*, dieu des enfers). Antiq. G[illegible] la profondeur et [illegible], et d'où s'exhalent des vapeurs méphitiques.

— Chim. Nom primitif du baryum.

PLUTONOMIE s. f. (plu-to-no-mî [illegible]). [illegible] peu usité [illegible] ÉCONOMIE.

PLUTÔT adv. (plu-tô — de *plus* et *tôt*). De façon plus exacte, plus vraie [illegible]

(St-Marc Girardin.) *L'expérience de la vie nous enseigne l'instabilité de l'amour* PLUTÔT *que sa constance*. (St-Marc Girardin.) *La France est* PLUTÔT *agricole que manufacturière*. (Cormenin.) [illegible] *du recherché dans un bon style, c'est* PLUTÔT [illegible] *est un animal raisonnable, ou* PLUTÔT *un animal* [illegible] PLUTÔT *faire ce que l'on sera bien aise d'avoir fait* [illegible] PLUTÔT [illegible] *préfère frapper* PLUTÔT *que d'améliorer*. (Raspail.)

Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.
BOILEAU.

Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes.
LA FONTAINE.

— [illegible] : *Il* NE *fut* PAS PL[illegible]
En ce sens, plusieurs écrivent PLUS TÔT.

— Gramm. *Plutôt* ne doit jamais être employé [illegible] *le* PLUS TÔT *qu'il a pu*, et non *le plutôt*. Mais l'Académie pense qu'il peut exprimer une idée de temps dans certaines phrases négatives, comme : *Il n'eut pas plutôt dit cela qu'il s'en repentit*, c'est-à-dire *à peine eut-il dit cela*. Cette opinion pourrait être contestée.

[illegible] tion *que*, le verbe appelé par cette conjonction prend *ne*, [illegible] avoir un sens formellement négatif : *On craint* [illegible] proposition était interrogative, on pourrait quelquefois omettre [illegible] présente que très-rarement. *Plutôt* ne doit jamais modifier le verbe *préférer;* il formerait alors un pléonasme vicieux. Au lieu de *Je préfère plutôt mourir*, dites *Je préfère mourir*.

Pour le cas [illegible] deux sujets, voir la note sur AINSI.

PLUTUS s. m. [illegible]

PLUTUS, dieu [illegible] parmi les divinités [illegible], parce que les métaux précieux sont tirés du sein de la terre. Hésiode, dans sa *Théogonie*, [illegible] ture qui procure les plus solides richesses. On le représentait [illegible] ard aveugle, tenant une [illegible] pour symboliser la manière inintelligente dont il distribuait ses faveurs. Dans sa comédie de *Plutus*, Aristophane prétend que ce dieu avait [illegible] nesse, mais ayant [illegible] voulait pas [illegible] et la vertu, le maître de l'Olympe le frappa de cécité, afin qu'il [illegible] ment aux bons et aux [illegible] pât point sur les attributs [illegible] suprême, qui [illegible] chacun comme [illegible] que. Plutus ne [illegible] chants; [illegible] vant les anciens. [illegible] sent avec rapidité.

Les poëtes, [illegible] des procédés [illegible] piquant :

« Sous ces lambris éclatants [illegible]
[illegible]
trône d'or massif [illegible]
[illegible] Plutus, dieu des richesses [illegible]

[illegible]

Le [illegible]
Le [illegible] ses pourpoints,
Le [illegible] sa [illegible].

[illegible] et les ambitieux
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Le [illegible] avec des disgrâces.
. . . .
[illegible] de Paphos.
[illegible]
[illegible]
Pour enseigne portant ces mots
[illegible]
Il trafiqua de la pudeur,
Vendit en détail la jeunesse
Et les soupirs et la tendresse... »

[illegible] l'exclamation de Mercure :

[illegible]
Parle des dieux ce maraud!

[illegible] le peint sous des couleurs bien différentes :

Aimable dieu, de qui la main dispense
[illegible] heureux,
Votre vaste puissance
[illegible] vœux
En vous cherchant, la peine devient chère,
On se fait de vous voir le plus charmant plaisir;
[illegible]
En irrite encor le désir.

En poésie, les riches, les opulents sont [illegible] par une de ces périphrases : *les enfants, les fils, les favoris de Plutus; ceux à qui Plutus sourit*, etc. :

Si Plutus vous sourit, l'arbre odorant et vert
Qu'Hercule osa ravir dans les jardins d'Hesper,
Loin des fureurs du Nord, sous un pompeux portique,
Vous formera l'hiver une cour magnifique.
CASTEL.

Plutus devient même quelquefois synonyme d'opulence :

Du [illegible] *Plutus* la riche absurdité...
LEBRUN.

Plutus, comédie d'Aristophane (représentée en 390 av. J.-C.). Le grand comique grec avait composé deux pièces sur le même sujet et sous le même titre; la première fut représentée en 409, il ne nous en est rien parvenu. La seconde, qui nous est restée, n'en est peut-être qu'un remaniement. Elle marque une nouvelle ère de la comédie grecque, obligée, par les changements politiques, d'abandonner la satire des mœurs publiques, de cesser d'être une œuvre de parti pour se restreindre aux peintures générales. Les mêmes considérations ont aussi conduit Aristophane à abandonner les détails licencieux et l'obscénité de langage, dont il ne se prive guère habituellement. Toutes ces restrictions auxquelles il dut se soumettre donnent au *Plutus* une place à part dans son œuvre.

La donnée en est piquante et il l'a développée avec cette liberté, cette verve qui rendent tout son théâtre si original. Plutus, en sa qualité de dieu aveugle, est tombé entre les mains d'intrigants de bas étage et, depuis longtemps, ne dispense plus la fortune qu'aux plus indignes. Un brave homme, Chrémyle, va demander à l'oracle d'Apollon un moyen honnête de s'enrichir : « Emmène chez toi, répond l'oracle, le premier individu que tu rencontreras. » Chrémyle tombe justement sur Plutus; mais l'aveugle n'en continue pas moins à favoriser tous ceux qui lui demandent quelque chose, et les coquins sont les plus hardis à l'importuner; pour faire cesser cet état de choses, il faut absolument qu'il voie clair. Chrémyle le conduit au temple d'Esculape et lui fait rendre la vue; alors tout change et, dans une série de scènes très-amusantes, Aristophane nous fait assister à la métamorphose complète de tout le [illegible] perdent tout espoir de jamais s'enrichir et la fortune devient le lot des seuls gens de bien. Sauf quelques récits [illegible] qu'Aristophane a placés dans la bouche de l'esclave de Chrémyle, comme la peinture de la misère de son maître et la sienne propre, que l'esclave commente de la façon la plus grotesque, le récit de la guérison du dieu et des étranges scènes [illegible] qui se passent dans le temple, la délicatesse la plus scrupuleuse ne trouverait rien à reprendre dans cette pièce; le poëte, pourtant, conserve toute sa force comique. Il s'élève même à une grande hauteur [illegible] personnage symbolique de la Pauvreté, considérée comme l'inspiratrice de toutes les grandes choses.

Le *Plutus* a été élégamment traduit en vers par M. Fallex (1848, in-18). MM. Millaud et G. Jollivet en ont essayé une imitation [illegible] aux mœurs modernes (théâtre du Vaudeville, 15 mars 1873). Les tendances réactionnaires des deux auteurs gâtent cette imitation; ils n'ont été bien inspirés [illegible] au personnage épisodique de la Pauvreté la couleur que lui avait donnée Aristophane.

— [illegible] était honoré à Athènes sous le nom de Plutus clairvoyant; sa statue était placée dans l'Acropole, derrière le temple [illegible] la Fortune, à Thèbes, cette déesse tenait Plutus enfant entre [illegible] Paix portait le petit Plutus dans son sein, symbole des richesses que donne cette déesse bienfaisante. C. Hirt (*Bilderb.*, pl. 15) et de Clarac (*Musée de sculpture*, pl. 770) ont publié une statue de Plutus représenté sous les traits d'un enfant tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre un disque. Un artiste moderne, Masson, a sculpté pour les jardins de Versailles un petit groupe représentant *Plutus assis sur Cerbère*, qui est lui-même posé sur des cassettes renversées d'où s'échappent des trésors.

PLUVIAL, ALE adj. (plu-vi-al, a-le — lat. *pluvialis*; de *pluvia*, pluie). Qui a rapport à la pluie, qui est de la nature de la pluie, qui provient de la pluie : *Eaux* PLUVIALES. *Saison* PLUVIALE.

— Ornith. *Oiseau pluvial*, Nom donné par les anciens à un oiseau qui passait pour annoncer la pluie par une modification de son chant, et qu'on a cru reconnaître dans le pivert.

— Entom. Se dit de certains insectes qui deviennent importuns à l'approche de la pluie : *Insectes* PLUVIAUX.

— Bot. Qui ferme ses fleurs quand l'atmosphère est humide. ‖ *Souci pluvial*, Nom de la calendule, ainsi dite parce que sa fleur passe pour annoncer la pluie lorsqu'elle se ferme.

— s. m. Liturg. Sorte de manteau que les ecclésiastiques portaient autrefois pour se garantir de la pluie. ‖ Sorte de manteau que portent l'officiant et plusieurs officiers du chœur. On l'appelle plus généralement CHAPE.

— Ornith. Syn. de PLUVIER.

— Erpét. Nom vulgaire du crapaud sonnant.

— s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de grenouille.

PLUVIALIA, nom latin de l'île de FER.

PLUVIAN s. m. (plu-vian — rad. *pluvier*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadridées, intermédiaire entre les pluviers et les coure-vite, et dont l'espèce type habite l'Égypte et le Sénégal : *Lorsque le* PLUVIAN *prend son vol, il répète plusieurs fois de suite un petit cri aigu.* (Sonnini.)

PLUVIATILE adj. (plu-vi-a-ti-le — du lat. *pluvia*, pluie). Qui est produit par la pluie : *Température* PLUVIATILE. ‖ Peu usité.

— Qui est modifié par l'action des pluies : *Terrain* PLUVIATILE. ‖ Peu usité.

PLUVIER s. m. (plu-vie — du lat. *pluvia*, pluie, parce que cet oiseau arrive en troupes dans la saison des pluies). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, type de la famille des charadridées, comprenant un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les régions du globe : *Le* PLUVIER *doré, surtout lorsqu'il est gras, est un gibier fort estimé et fort recherché.* (Z. Gerbe.) *On reconnaît le* PLUVIER *à son plumage varié de brun, de blanc et de jaune.* (Bosc.) ‖ *Pluvier gris*, Nom vulgaire du vanneau-pluvier.

— s. m. pl. Syn. de CHARADRIDÉES, famille d'oiseaux échassiers.

— Moll. *Pluvier armé*, Espèce de buccin.

— **Encycl.** Les *pluviers* sont caractérisés par une tête ronde; le bec droit, médiocre, presque cylindrique, renflé seulement en dessus, un peu obtus à l'extrémité; les narines longitudinales, percées au milieu d'une membrane et occupant les deux tiers inférieurs de la longueur du bec; les ailes moyennes, la première rémige la plus longue; les pieds grêles, longs ou médiocres; le doigt extérieur et le médian réunis à la base par une petite membrane; pas de doigt postérieur; la partie inférieure des jambes ou des cuisses dégarnie de plumes. Les instincts sociaux sont très-développés chez eux et ils vivent en troupes nombreuses, les uns sur les fonds humides et les terres limoneuses, les autres sur les plages sablonneuses et pierreuses des bords de la mer. Tous se nourrissent d'insectes et de vers; ils nichent à terre et leur ponte est peu nombreuse. Ces oiseaux se rencontrent dans toutes les contrées du globe.

Les *pluviers* sont essentiellement migrateurs; ils arrivent chez nous en automne, dans la saison des pluies, d'où leur nom. Ils volent en grandes compagnies; quand ils sont en l'air, ils s'arrangent sur une ligne, quelquefois sur plusieurs lignes parallèles, suivant le nombre des individus; mais ces lignes ont toujours un front très-étendu. Ils s'abattent sur les terres basses et trépignent la terre humide ou la vase, par les temps humides, pour faire sortir les vers qu'ils saisissent à la sortie de leur trou. Tant qu'ils trouvent une nourriture abondante, ils restent dans le même endroit; mais, à mesure que les vivres s'épuisent, ils se déplacent de proche en proche. Pendant qu'ils sont ainsi à la recherche de leurs aliments, un d'entre eux fait le guet et, au besoin, il pousse un cri aigu qui donne l'alarme à toute la troupe. Ils se tiennent alors fort rapprochés les uns des autres; mais le soir ils se séparent à de petites distances pour passer la nuit isolément. Le lendemain, le premier éveillé jette un cri de rappel et, à ce signal, tous les autres se rendent auprès de lui.

A l'arrivée des froids et surtout de la neige, les *pluviers* se retirent vers les contrées méridionales et s'avancent d'autant plus loin au sud que la température est plus basse. Cependant, il en reste toujours quelques-uns; mais ils sont alors maigres et décharnés. On voit ces oiseaux repasser en mars et avril; ils retournent dans le Nord pour y passer l'été, y pondre et y élever leurs petits. La chair des *pluviers* est très-estimée comme gibier; elle a un goût délicat, exquis; elle est souvent très-chargée de graisse, ce qui a donné lieu au proverbe : *Gras comme un pluvier*; cependant, quelques personnes lui reprochent d'être peu nourrissante et d'avoir un fumet assez fort, un peu montant et d'une saveur particulière; aussi n'est-elle pas du goût de tout le monde.

« Quoi qu'il en soit, dit V. de Bomare, on fait la chasse aux *pluviers* comme à un gibier de valeur, et de différentes manières, au filet, au fusil; l'un et l'autre moyen exigent qu'on se serve d'appelants, d'entes, de sifflet ou d'appeau. Les appelants sont des vanneaux vivants qu'on attache à des ficelles et qu'on fait voler quand il est nécessaire; les vanneaux et les *pluviers* se mêlent volontiers ensemble. Les entes sont des peaux de *pluvier* bourrées de mousse, qu'on fait tenir sur terre par le moyen d'un piquet. L'appeau ou le sifflet imite le cri du *pluvier* ou celui du vanneau, on prend aussi des *pluviers* la nuit au traîneau, à la faveur du feu. Les chasseurs doivent avoir soin de tirer ensemble, parce que ces oiseaux sont en bandes nombreuses et qu'étant posés ils ont coutume de se serrer; la chasse est plus favorable en temps pluvieux et plus abondante à leur arrivée à la fin de septembre qu'à leur départ. »

Le genre *pluvier* est très-nombreux en espèces; l'Europe en possède sept et la France cinq; nous allons passer en revue les principales, à l'exception du GUIGNARD (v. ce mot), qui est l'objet d'un article spécial.

Le *pluvier doré* a environ 0m,30 de longueur totale; le plumage d'un noir fuligineux, tacheté de jaune doré en dessus, blanc en dessous, avec des taches cendrées, brunes ou jaune doré sur les côtés et le devant du cou, la poitrine et les flancs; c'est la livrée d'hiver. Dans la belle saison, tout le plumage est noir, avec de petites taches d'un jaune doré. Cet oiseau habite le nord de l'Europe; il est très-commun dans les montagnes peu fréquentées de l'Angleterre et des îles voisines. Il passe en France à l'automne et au printemps et voyage par bandes de cinquante individus au moins; il est rare de le rencontrer isolé. Il fréquente les fonds humides et les terres limoneuses. Son cri flûté peut s'exprimer par les syllabes *hui, hieu, huit*, et les oiseleurs savent très-bien l'imiter pour attirer l'oiseau dans leurs filets. On se sert également pour cela d'un bec de flageolet ou de tout instrument analogue fabriqué exprès. La femelle pond trois à cinq œufs très-pointus, d'un vert olivâtre parsemé de taches noires. Le *pluvier* doré devient très-gras, et on le regarde comme un excellent gibier.

Le *grand pluvier à collier*, appelé aussi *gravière* ou *criard*, a 0m,20 de longueur; le plumage gris brunâtre en dessus, blanc en dessous, avec un collier noir et des taches blanches sur la tête, les ailes et la queue. Il vit solitaire et fréquente les graviers qui bordent la mer ou les rivières. Son vol est peu soutenu, mais il court avec une grande vitesse. Il est de passage à l'automne et surtout au printemps. Il voyage par petites bandes et fait entendre en volant un petit cri aigu; quelques individus restent dans notre pays pour se reproduire. « Il ne construit point de nid, dit M. Z. Gerbe, et pond dans le sable nu ou parmi les coquillages et les graviers, souvent aussi dans les prairies qui avoisinent la mer, trois ou quatre œufs assez gros, de couleur olive jaunâtre, parcourus en tous sens par un grand nombre de petits traits noirs qui se confondent vers le gros bout. Aussitôt que les petits sont éclos, on les voit courir sur la grève avec une vitesse qui, conjointement avec la couleur grise de leur plumage, les ferait volontiers prendre pour de jeunes souris. »

Le *petit pluvier à collier* a environ 0m,12 de longueur; sa taille permet de le distinguer facilement du précédent, auquel plusieurs auteurs le rapportent comme simple variété; il lui ressemble beaucoup en effet, tant par le plumage que par les mœurs et les habitudes. Il passe dans nos contrées aux mêmes époques et voyage par petites troupes qui rasent la terre de très-près, se posent par intervalles et poussent, dès qu'on les fait lever, un petit cri assez perçant. Cette espèce est très-commune dans les contrées du nord de l'Europe, et on la retrouve jusqu'au Japon.

Le *pluvier à collier interrompu* est de la taille du précédent, dont il se distingue par le plumage. Il est également très-abondant au nord de l'Europe, où il vit sur les grèves maritimes, très-rarement au bord des cours d'eau; il se nourrit d'insectes, de vers et de mollusques bivalves. Il passe chez nous au printemps et à l'automne, et un bon nombre d'individus restent pour nicher au voisinage de la mer, des étangs et des marais. La femelle dépose ses œufs dans un enfoncement sur le sable nu, entre les touffes de plantes littorales. Ces œufs, au nombre de cinq, sont d'un jaune olivâtre, marqué de taches irrégulières d'un brun noirâtre.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons : le *pluvier à face noire*, découvert aux terres australes; le *pluvier armé*, à poignet armé d'un tubercule et qui habite la Guyane et le Brésil; le *pluvier à lambeaux* et le *pluvier coiffé*, dont la tête est ornée de lambeaux charnus; le *pluvier à tête noire*, etc.

PLUVIEUX, EUSE adj. (plu-vi-eu, eu-ze — lat. *pluviosus*; de *pluvia*, pluie). Abondant en pluie : *Jour* PLUVIEUX. *Temps* PLUVIEUX. *Saison* PLUVIEUSE. *Climat* PLUVIEUX. *L'abbé Galiani est inépuisable de mots et de traits plaisants; c'est un trésor dans les jours* PLUVIEUX. (Dider.)

— Qui amène ou qui présage la pluie : *Vent* PLUVIEUX. *Ces montagnes sont surmontées de hauts pitons, autour desquels se rassemblent sans cesse des nuées* PLUVIEUSES. (B. de St-P.)

— Entom. Se dit de certains insectes qui importunent aux approches de la pluie.

— Bot. Se dit de certains arbres d'où découlent des gouttes ressemblant à de la pluie : *Césalpinie* PLUVIEUSE. ‖ Se dit de certaines plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps est à la pluie.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter. ‖ Surnom des Hyades.

PLUVIGNER, ville de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Lorient, sur la rivière d'Auray; pop. aggl., 1,274 hab. — pop. tot., 4,669 hab. Haut fourneau. Restes de retranchements romains; aux environs, nombreuses chapelles.

Pluvigner possède une église portant la date de 1545 et communiquant par la sacristie avec la chapelle beaucoup plus ancienne de Notre-Dame-des-Orties, amputée de sa nef pour l'elargissement de la route. Le chœur de cette curieuse chapelle, romane en partie, a subi d'importantes modifications vers 1426. On y remarque gravés, tant au chevet que sur les arcades, de nombreux écussons aux armes des Peillac de Botéven, des Jégado et des d'Acigné, familles qui habitaient au XVe siècle à Pluvigner et à Grandchamp. Il faut encore mentionnner la fontaine dite miraculeuse de saint-Guigner, patron de Pluvigner, apôtre irlandais martyrisé au Ve siècle. A une très-faible distance de Pluvigner se trouve le château de Kéronic, possédé au XVe siècle par la famille de Launay, au XVIIe par la famille Eudo et de nos jours par M. Harscouët de Saint-George.

PLUVINE s. f. (plu-vi-ne — du lat. *pluvia*, pluie). Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre.

PLUVINEL DE LA BAUME (Antoine DE), écuyer français, né à Crest (Drôme) en 1555, mort à Paris en 1620. Adonné de bonne heure à l'équitation, il se rendit en Italie pour se perfectionner et se fit connaître, dès l'âge de dix-sept ans, par son habileté dans l'art de dresser et de dompter les chevaux. Pluvinel devint premier écuyer du duc d'Anjou, suivit ce prince en Pologne et revint avec lui à Paris, après la mort de Charles IX. Sous le règne de Henri IV, il fonda à Paris une académie hippique, devint directeur de la grande écurie du roi, chambellan, gouverneur du dauphin (depuis Louis XIII), ambassadeur en Hollande, etc. Enfin il fut précepteur du duc de Vendôme, puis gouverneur de la grosse tour de Bourges. Pluvinel était un écuyer hors ligne, qui était arrivé à dompter par une méthode rationnelle les chevaux les moins traitables. Tallemant des Réaux prétend qu'il était aussi « butor » que ses chevaux.

Pluvinel de La Baume a composé pour Louis XIII le *Manége royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du cavalier en tous les exercices de cet art digne des princes, fait et pratiqué en l'intention du roy* (Paris, 1623, grand in-fol., avec 66 planches). Une 2e édition de cet ouvrage, donnée par Menou de Charnisay, a paru sous ce titre : *l'Instruction du roy en l'exercice de monter à cheval* (Paris, 1625, in-fol.).

PLUVINER v. n. ou intr. (plu-vi-né — du lat. *pluvia*, pluie). Pleuvoir légèrement : *Il a* PLUVINÉ *toute la journée.* ‖ Usité dans quelques départements.

PLUVIOMÈTRE s. m. (plu-vi-o-mè-tre — du lat. *pluvia*, pluie; *metrum*, mesure). Instrument servant à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu déterminé.

— Encycl. V. UDOMÈTRE.

PLUVIOMÉTRIQUE adj. (plu-vi-o-mé-tri-ke — rad. *pluviomètre*). Qui a rapport au pluviomètre : *Observations* PLUVIOMÉTRIQUES.

PLUVIOMÉTROGRAPHE s. m. (plu-vi-o-mé-tro-gra-fe — du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *metron*, mesure, *graphô*, j'écris). Instrument qui enregistre les quantités d'eau tombée en un lieu déterminé.

— Encycl. V. UDOMÈTRE.

PLUVIOSCOPE (plu-vi-o-sko-pe — du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *skopeô*, j'examine). Instrument destiné à enregistrer l'heure, la durée de la pluie, à déterminer les quantités de pluie qui tombent, dans un temps donné, sur une surface déterminée.

PLUVIOSE s. m. (plu-vi-ô-ze — du lat. *pluviosus*, pluvieux). Chronol. Cinquième mois du calendrier républicain, qui commençait le 20 ou le 21 janvier et finissait le 19 ou le 20 février.

— On l'a quelquefois personnifié :

Pluviôse, irrité contre la ville entière,
De son urne à grands flots verse un froid ténébreux
Aux pâles habitants du voisin cimetière.
BAUDELAIRE.

PLUYETTE (Auguste-Victor), peintre, né à Paris vers 1819, mort en 1871. Il eut pour maître Léon Cogniet et commença par exposer des portraits aux Salons de 1841, 1845 et 1846. A partir de 1847, M. Pluyette s'est principalement adonné à la peinture de genre et d'histoire. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : *Ugolin et ses enfants* (1847); deux *Portraits* (1848); la *Mouche du coche* et un *Portrait* (1849); *Episode du combat du Lutrin* et un *Portrait* (1850); les *Bohémiens chassés d'Ecosse* (1852); *Duguesclin et son précepteur* (1853); la *Vieille et les deux servantes*, œuvre agréable, une des meilleures de l'artiste, à qui elle valut une seconde médaille; le *Moine frère Jean des Entommeures* (1857), le *Martyre de saint Etienne* (1861); la *Fortune et le jeune enfant*; *Don Quichotte délivrant le jeune garçon maltraité par un paysan*; *Portrait* (1863); la *Sainte Famille*; l'*Empereur, l'impératrice et le prince impérial visitant une salle d'asile* (1867); deux *Portraits* (1868); *Don Quichotte rencontrant les trois paysannes* (1870). Artiste instruit, dessinant bien, Pluyette ne parvint jamais à dégager son originalité.

PLUYMER (Jean), poète hollandais, né et mort à Amsterdam, qui vivait au XVIIe siècle. Il fut pendant quelque temps directeur du théâtre d'Amsterdam, auquel il a donné quelques *Prologues*, une tragédie en cinq actes, *Pyrame et Thisbé*, et plusieurs autres pièces intitulées : l'*Avare*, l'*Ecole des jaloux*, la *Couronnée après la mort*, *Crispin astronome*. On a de lui, en outre, sous le titre de *Poésies hollandaises* (Amsterdam, 1691 et 1723, 2 vol. in-4o), un recueil de pièces de vers de circonstance, de poésies critiques et de quelques-unes de ses œuvres dramatiques.

PLUZUNET, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Plouaret, arrond. et à 15 kilom. S. de Lannion; pop. aggl., 540 hab. — pop. tot., 2,512 hab. Minoteries. Commerce de fourrages et de céréales.

PLYCTOLOPHE s. m. (pli-kto-lo-fe). Ornith. Syn. de KAKATOES et de NESTOR.

PLYETTER v. n. ou intr. (pli-è-té). Pêche. Marcher pieds nus sur le sable, afin de sentir les poissons qui y sont restés enfouis à la marée basse.

PLYM, petite rivière d'Angleterre, dans le comté de Devon. Elle prend sa source près et au N. de Sheepstor, coule au S., passe à Plymouth et s'y jette dans la Manche, après un cours de 24 kilom.

PLYMOUTH, ville maritime de l'Angleterre, dans le comté de Devon, à l'embouchure de la Plym dans la Manche, à 69 kilom. S.-O. d'Exeter, 346 kilom. S.-O. de Londres, par 50° 22' de latit. N. et 6° 31' de longit. O. La population de la ville proprement dite est de 52,221 hab.; mais en y comprenant Devonport et Stonehouse, qui ne forment qu'une seule ville avec Plymouth, cette population s'élève à 110,000 hab. Plymouth est la principale station navale de l'Angleterre. Le port, remarquable par son étendue et la sécurité qu'il offre aux bâtiments, est approprié à la marine marchande et à la marine militaire. Il peut contenir 20,000 navires et ne le cède en importance qu'au port de Portsmouth; il renferme plusieurs divisions, dont les plus importantes pour le commerce sont le Plymouth-Sund, vaste baie qui forme une excellente rade protégée par un brise-lame d'un mille de longueur, le plus gigantesque de l'Angleterre; Stonehouse-Point, ancrage le plus fréquenté par la navigation à vapeur. L'industrie manufacturière de Plymouth est peu considérable; elle se borne à quelques fabriques de savon, toiles à voiles, brosses, ciment romain, faïence, cordes, amidon, raffineries de sucre, fonderies et ateliers de construction de navires. Il convient d'ajouter à ces manufactures les immenses établissements qui se rattachent à la construction des navires de guerre, tels que forges, chantiers, magasins et arsenaux. Le mouvement de la navigation à Plymouth a une importance considérable; il était, dans ces dernières années, de 3,703 navires jaugeant 378,477 tonneaux. Les exportations faites par ces navires se composent principalement de houille, blé, vin, huile et bois de construction. La ville et ses divers établissements sont défendus par un vaste ensemble de fortifications; les rues sont étroites, irrégulières, mal pavées. Cité exclusivement maritime, Plymouth ne possède que peu de monuments proprement dits. Sa citadelle, formée de cinq bastions réguliers avec deux bastions intermédiaires, a été construite en 1670, sur l'emplacement d'un fort plus ancien. Elle commande l'entrée du Catwater et de Sutton-Pool. Ses propres défenses consistent d'un côté dans un fossé, une contrescarpe et un chemin couvert, de l'autre dans des fortifications massives élevées sur le roc. Deux portes ornées de sculptures donnent accès dans la citadelle, dont l'esplanade principale est ornée de la statue en bronze de George II en costume romain. La citadelle est située à l'est de la Hoe, belle promenade d'où l'on domine la mer et les comtés voisins de la côte. Mais le principal ouvrage de Plymouth, c'est son brise-lame (*breakwater*). La violence du flot avait depuis longtemps rendu indispensable la construction d'une véritable muraille de granit ou de rocher qui pût lui opposer une résistance invincible. Les premiers travaux, entrepris vers 1812, sous la direction de l'ingénieur Rennie, furent, à plusieurs reprises, emportés par l'Océan furieux. Les Anglais, doués de cette persévérance qui les caractérise en matière d'entreprises, ne se lassèrent pas et les travaux furent repris avec une nouvelle vigueur. En 1821, le succès était assuré. Près de 800 ouvriers y furent employés et la dépense a excédé 38 millions. Rien de plus gigantesque que ce travail, qui s'avance au milieu du détroit sur une longueur de 1,700 mètres, à 3 milles environ de la côte. La surface horizontale du brise-lame forme un quai véritable pavé de débris de roches soudés solidement les uns aux autres. On évalue à 2 millions de tonnes le chiffre de pierres et de rochers nécessités par cette construction dont la stabilité est aujourd'hui à jamais reconnue, quelle que soit la violence des tempêtes.

Non loin et en face de la promenade du Hoe s'élève, isolé sur un rocher au milieu de la mer, le phare d'Eddystone-Lighthouse. Ce phare, un des plus audacieusement placés de toute l'Angleterre, n'a pu, lui non plus, être fixé du premier coup. Il a remplacé un phare de bois, incendié en 1755, et qui lui-même avait succédé à deux autres en pierre qui furent emportés par les flots. Le phare actuel, commencé en 1756, a été terminé en 1759; il est en granit à toute épreuve et comme vissé dans le roc avec lequel il fait corps. Il a eu pour architecte le fameux Smeaton.

Les autres édifices de Plymouth proprement dit sont : le Royal Hotel, édifice immense construit en 1811 par Foulston; un fort beau théâtre, l'Athenæum, l'hôtel de ville, le Méchanic's Institute, la Bibliothèque et la Bourse. Tous ces monuments sont modernes. Seule, l'église Saint-André possède une curieuse tour qui date de 1490.

Stonehouse, qui doit son nom au propriétaire qui en possédait le château sous le règne de Henri III, est beaucoup plus moderne que Plymouth. Parmi les monuments qu'elle contient nous mentionnerons : l'hôpital militaire, les casernes et surtout le Royal William Victualing House. Ce dernier édifice, qui a coûté 37 millions 500,000 francs, ne couvre pas moins d'une superficie de 15 arpents. Sa porte monumentale est surmontée d'une colossale statue de Guillaume IV en pierre de Portland. La principale façade présente une grosse tour à horloge et deux ailes en retour. L'édifice entier est en granit et pierre de taille. Le Victualing House est le magasin des vivres et provisions de la marine.

La plus ancienne partie de Devonport, le troisième quartier de Plymouth, date de Guillaume III. Il porta néanmoins, jusqu'en 1824, le nom de Dock Yard et son nom actuel (port de Devon) n'est dû qu'à l'amour-propre des habitants, qui réclamèrent une division à part de Plymouth et de Stonehouse. Le Dock Yard, qui lui avait donné son nom primitif, est un magnifique chantier de vaisseaux de guerre qui n'occupe pas moins de 16,000 ouvriers en temps de paix. A côté du Dock Yard sont : la poudrière, l'arsenal des canons, l'hôtel de ville et l'hôpital militaire. Devonport possède également une bibliothèque, riche de 4,000 volumes. Une colonne, érigée en 1824 sur la place principale et sans grande valeur monumentale (ordre dorique), rappelle le changement de nom de la ville.

Plymouth a une origine fort ancienne, mais son nom actuel est plus moderne; les Normands l'appelaient Southtown (ville du midi). Elle échangea ce nom contre celui de Plymouth au XVe siècle. Les Français ayant tenté contre elle plusieurs expéditions, de 1338 à 1403, elle se fortifia vers 1430 avec l'aide de Henri VI et le Parlement l'autorisa encore, en 1512, à agrandir ces travaux. Aujourd'hui, la défense de Plymouth constitue de redoutables ouvrages de maçonnerie; les forts qui y ont été construits pourront recevoir une garnison de 20,000 hommes. La position de Plymouth la sert d'ailleurs merveilleusement pour recevoir des fortifications. Défendue par des ouvrages insuffisants, elle put, vers 1643, soutenir contre les partisans de Charles Ier, alors en guerre avec le Parlement, un siège victorieux qui ne dura pas moins de trois mois. Elle repoussa de même toutes les tentatives de Richard Grenville, qui avait commencé à l'investir. Sous le règne de Guillaume III, l'arsenal royal qui devait lui donner son importance y fut créé; cependant, ce ne fut qu'à partir du XVIIIe siècle que son accroissement fut rapide. C'est de Plymouth que le *Bellérophon* emporta Napoléon à Sainte-Hélène en 1815.

PLYMOUTH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Caroline du Nord, à 148 kilom. E. de Raleigh, près de la rive droite et à l'embouchure du Roanoke, dans le golfe d'Albemarle, 9,000 hab. Industrie active. Pendant la guerre de la sécession, Plymouth, occupée depuis deux années par les fédéraux, était fortement [illegible] et au centre s'élevait un ouvrage considérable, le fort Williams. La [illegible] nes, était sous les ordres du général Wessels. Le 17 avril 1864 au soir, les confédérés, conduits par le général Hoke à travers les marécages et les ruisseaux débordés, attaquèrent à l'improviste [illegible] fédéraux et [illegible] Canoby. Le lendemain, Hoke s'empara de quelques ouvrages avancés. L'investissement de Plymouth eût été complet si les fédéraux n'avaient été maîtres de la rivière par leur flottille; mais tout à coup on vit apparaître sur le Roanoke le vaisseau cuirassé l'*Albemarle*, qui, passant devant le fort Warren et les batteries de la ville sans répondre aux boulets, se dirigea à toute vapeur vers la canonnière *Southfield*, déchargea sa caronade à bout portant et frappa de son éperon le navire fédéral. Celui-ci coula aussitôt. Le *Miami* s'acharnait vainement à canonner le monstre de fer; pour éviter l'éperon qui le menaçait, il dut s'enfuir précipitamment vers l'île de Roanoke. Bien que cerné de toutes parts, le général Wessels refusa de se rendre; les confédérés ne purent s'emparer de la ville et des forts que dix jours plus tard, après de sanglants assauts vaillamment repoussés. La prise de Plymouth, exploit qui couronnait une longue série de succès et qui mit le comble à la joie des esclavagistes, fut le dernier triomphe de la confédération rebelle. La lutte suprême qui devait amener sa ruine allait commencer en Virginie.

PLYMOUTH, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 36 kilom. S.-E. de Boston; 7,000 hab. Port sur l'Atlantique; forges, manufactures de lainage et de coton, horloges. Plymouth fut la première colonie anglaise fondée sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre par les « pères pèlerins. » Cette société de puritains, sous la conduite de John Carrer, William Brewster, William Bradford, Edouard Winslaw et Miles Stamdish, quitta l'Angleterre le 6 septembre 1620, sur le *Mayflower*, et débarqua, au nombre d'environ 100 hommes, femmes et enfants, dans un havre de la baie de Massachusetts. Ils y construisirent une ville qu'ils nommèrent Plymouth, en mémoire de l'hospitalité que leur avait donnée le port d'Angleterre d'où ils avaient mis à la voile.

PLYNTERIES s. f. pl. (plain-te-ri — gr. *plyntêria*; de *plunô*, je lave). Antiq. gr. Fêtes de Minerve, à Athènes, pendant lesquelles on lavait la statue de cette déesse.

PNÉOMÈTRE s. m. (pné-o-mè-tre — du gr. *pneô*, je souffle; *metron*, mesure). Méd. Instrument dont on se sert pour mesurer la quantité d'air qui entre dans les poumons à chaque inspiration et celle qui en sort à chaque expiration.

— **Encycl.** Cet instrument a été désigné par Hutchinson sous le nom de *spiromètre*. Le nom de *pnéomètre* lui a été donné par Ch. Robin et Littré, qui ont appelé *pnéométrie* au lieu de *spirométrie* l'acte qui consiste à mesurer la capacité vitale des poumons. Le premier *pnéomètre* a été inventé par l'Anglais Kentsig, qui lui donna le nom de pulmomètre; le second est dû à Hutchinson, qui fit connaître ses expériences en 1846. Depuis cette époque, on a construit en France, en Angleterre et en Allemagne une foule de *pneomètres* plus ou moins exacts les uns que les autres, mais fournissant toujours des données approximatives et utiles. Les meilleurs de ces instruments sont ceux qui sont construits sur le modèle des gazomètres, comme celui d'Hutchinson. Cet appareil consiste en une espèce de gazomètre muni d'une échelle fixe et d'une aiguille mobile, suivant les mouvements de l'air et les indiquant sur l'échelle graduée. Le récipient à air plonge dans un vase rempli d'eau. A l'aide d'un tube en caoutchouc muni d'une espèce d'entonnoir en verre qu'on applique sur la bouche, on met le récipient en communication avec l'individu soumis à l'expérience. V. PNÉOMÉTRIE.

PNÉOMETRIE s. f. (pné-o-mé-trî — rad. *pnéomètre*). Méd. Art ou action de mesurer la quantité d'air inspiré et expiré, pour arriver à connaître la capacité des poumons.

— **Encycl.** L'individu soumis à l'expérience doit se tenir debout, libre de toute entrave; il respire la plus grande somme d'air qu'il puisse appeler dans la poitrine et fait l'expiration la plus complète, après avoir introduit le tube entre les lèvres. L'expérience est re[illegible] est noté. Si l'individu était dans le décu[illegible] premier est toujours un peu plus court que le second. [illegible] en rien sur la quantité d'air inspiré et expiré. [illegible] pacité totale du thorax est constamment la même et [illegible] toute autre cause. La vitesse croissante des [illegible] et ressortir une plus grande quantité d'air atmosphérique. [illegible] est une des conditions qui font le plus varier [illegible] taille. La période de vingt à quarante ans est celle où la capacité vitale des poumons est la plus grande. Chez les enfants de trois à quatre ans, la [illegible] est de 400 à 500 centimètres [illegible] et la septième année, elle est de 800 à 1,000 centimètres cubes; de huit à neuf ans, l'inspiration moyenne est de 1,250 centimètres cubes et l'expiration de 1,383 centimètres cubes; de dix à douze ans, l'inspiration est de 1,478 centimètres cubes et l'expiration de 1,597; de douze à [illegible] donne 1,886 centimètres cubes et l'expiration rejette 1,997 centimètres cubes.

A quinze ans, la taille de [illegible] inspire 2,300 centimètres cubes.

A vingt ans, la taille de 1m,57 inspire 2,650 centimètres cubes.

A vingt-cinq ans, la taille de 1m,[illegible] inspire 3,500 centimètres cubes.

A trente-cinq ans, la taille de 1m,69 inspire 3,900 centimètres cubes.

Chez les femmes, la capacité respiratoire est la même que chez les hommes, jusqu'à l'âge de huit ans environ; elle est du quart au tiers plus petite que chez l'homme jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans et, à partir de vingt ans, elle est à peu près moitié moindre que chez l'homme jusqu'à la vieillesse.

PNEOMÉTRIQUE adj. ([illegible] — rad. *pnéomètre*). Qui a rapport au pnéomètre ou à la pnéométrie : *Expériences* PNEOMÉTRIQUES.

PNEUMA s. m. (pneu-ma — [illegible] *souffle*. V. PNEUMATIQUE). [illegible] Nom donné par les stoïciens à un principe de nature spirituelle, considéré par eux comme un cinquième élément.

— Méd. Fluide particulier auquel les médecins attribuaient les phénomènes de la vie et les maladies.

PNEUMARTHROSE s. f. (pneu-mar-trô-ze — du gr. *pneuma*, air; *arthron*, [illegible]). Pathol. Sécrétion d'air dans une cavité articulaire.

PNEUMATE s. m. (pneu-ma-te. [illegible] formé par la combinaison de l'acide pneumatique avec une base.

PNEUMATICITÉ s. f. (pneu-ma-ti-si-té — du gr. *pneuma*, air). Phys. État d'un corps dans lequel l'air peut facilement circuler.

PNEUMATICO-HYDRAULIQUE adj. (pneu-ma-ti-ko-i-dro-li-ke — de *pneumatique*, et de *hydraulique*). Mécan. [illegible] de l'air et de l'eau : *Appareil* PNEUMATICO-HYDRAULIQUE.

PNEUMATIQUE adj. (pneu-ma-ti-ke — gr. [illegible] *Pleuma* se rattache, selon Delâtre, à la racine sanscrite *plu*, [illegible] l'acception de se mouvoir, couler, celle de souffler, et qui a produit le grec *pleumôn*, poumon, l'organe de la respiration, lat. *pulmo*, [illegible] crit *plav*, qui est la forme gounée de *plu*). Qui a rapport à l'air [illegible]

— Philos. *Principe* [illegible] spirituel qui, suivant les gnostiques valentiniens, anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome.

— Phys. *Machine pneumatique*, Machine au moyen de laquelle on fait le vide dans un récipient qui contenait de l'air : *Dans la soli*[illegible]

— Chim. [illegible] Lavoisier [illegible]

— [illegible]

— [illegible] pour opérer la ventilation des mines.

— [illegible] orgues.

— [illegible]

[illegible] Esprit.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] des propriétés des gaz [illegible]

— Encycl. Phys. *Machine pneumatique*. V. MACHINE.

— [illegible] Un courant d'air [illegible]

ci, et la détermination des conditions dans [illegible] sera [illegible]. Ces [illegible] sont à peu près les mêmes que celles qui se rapportent aux liquides, avec cette différence, toutefois, que, dans les cir[illegible] le gaz pourra se comprimer et restituer plus tard, par sa détente, une partie du travail correspondant à la force vive perdue en ap[illegible] seraient donc sous ce rapport plus favorables que celles qui se rapportent aux liquides; mais, d'un autre côté, la petitesse de la [illegible] de les prendre habituellement pour moteurs. Effectivement, on ne les emploie guère ainsi [illegible] à air [illegible] ou vapeurs qui de mobiles deviennent moteurs; la cause de mouvement est alors la force élastique du gaz ou de la vapeur et non pas le mouvement même de ce gaz ou de cette vapeur.

On admet généralement que la pression exercée par un courant gazeux sur un élément de surface fixe ou mobile est propor[illegible] de cet élément, à la densité du gaz et au carré de la composante normale à l'élément de la vitesse relative du gaz par rapport à la surface pressée. Voici au reste, pour l'air, quelques données expé[illegible]; on verra qu'elles s'accordent assez bien avec la formule.

VITESSES DE L'AIR en mètres par seconde.	PRESSIONS NORMALES sur 1 mètre de surface, exprimées en [illegible]grammes.
[illegible]	0,59
4	2,[illegible]
1[illegible]	3[illegible]
[illegible]4	7[illegible]
4[illegible]	[illegible]

— *Air comprimé*. On a cherché de différentes manières, dans ces derniers temps, à employer l'air comprimé à transmettre la force motrice à de grandes distances. L'une des premières tentatives a été celle qui fut faite d'un chemin de fer atmosphérique pour remorquer les wagons sur la rampe de Saint-Germain. Depuis, on a établi à Londres, à Berlin et enfin à Paris des services postaux, où les paquets de lettres étaient transportés par la pression de l'air dans des tubes convenablement disposés. Les travaux de percement du mont Cenis ont aussi donné lieu à une application intéressante des mêmes moyens. La force motrice y a été transmise jusqu'à une distance de 6,500 mètres.

— *Jaugeage d'un courant d'air*. On emploie pour déterminer la vitesse d'un courant d'air des appareils analogues à ceux qui servent aux mêmes usages pour les liquides, le moulinet de Wolthmann, le tube de Pitot, etc. Ces appareils prennent alors le nom d'anémomètres. Le plus parfait est celui de M. Combes.

— *Travail de la détente d'un gaz*. Les ingénieurs de la première moitié de ce siècle s'étaient contentés, pour l'évaluation du travail produit par un gaz en se détendant, d'appliquer les lois de Mariotte et de Gay-Lussac. Ils supposaient le travail élémentaire développé égal au produit de la pression par la dilatation élémentaire et le représentaient par $p.dv$, p désignant la pression du gaz et v son volume. Le travail total, en passant de la pression p_0 à la pression p_1, s'exprimait en conséquence par l'intégrale

$$\int_{p_0}^{p_1} p dv,$$

[illegible], pv [illegible] comme constant, d'après la loi de Mariotte. L'intégrale pouvait [illegible]

$$p_0 v_0 \int \frac{dv}{v};$$

le travail total s'exprimait donc par

$$p_0 v_0 \, L \frac{v_1}{v}.$$

Il y avait évidemment erreur, puisque le gaz, en se détendant, [illegible] et par conséquent ne se trouve pas dans les conditions où la loi de Mariotte est applicable.

Laplace et Poisson avaient tenté depuis de tenir compte de la déperdition de chaleur, [illegible], fondées sur des hypothèses [illegible], n'ont eu qu'une durée [illegible] les autres et les contem[illegible]. Les re[illegible] de MM. Joule, Mayer, Hirn et autres ont transporté aujourd'hui la [illegible]

rectangulaires des longueurs proportionnelles à p et à v, le travail développé par le gaz pendant ses variations simultanées de volume et de pression sera représenté par l'aire du segment de la courbe dont les abscisses seraient les valeurs de v et les ordonnées celles de p. Or, si le gaz revient à son état initial, l'intégrale

$$pdv, \int \frac{dv}{v}$$

serait nulle, tandis que le travail effectué sera réellement représenté par l'aire circonscrite par la courbe fermée qu'aura parcourue le point $x = v$, $y = p$.

— Techn. Pour ventiler les mines, on a cherché à appliquer les vis dites *pneumatiques*, qui ont l'avantage de fonctionner à volonté comme machines soufflantes ou comme machines aspirantes, sans aucune modification, en changeant simplement le sens du mouvement de rotation. Ces appareils, que l'on a aussi proposé d'appliquer à l'aérage de la cale des vaisseaux, se composent de deux demi-spires en tôle mince contournées sur un axe commun en fer et renfermées dans une enveloppe cylindrique de fonte ouverte à ses deux bases et encastrée dans une digue en maçonnerie élevée vers le sommet du puits ou de la galerie d'aérage. L'une de ces bases communique avec l'intérieur du puits et l'autre avec l'air extérieur. L'axe en fer est porté au centre de deux croisillons à quatre branches en fer forgé et boulonnés sur le bord de l'enveloppe. Il porte à l'un de ses bouts une poulie à gorge qui, par une courroie, reçoit son mouvement d'une poulie de grand diamètre, placée sur l'arbre de couche d'une machine à vapeur. D'après M. Motte, la vis *pneumatique* peut donner un effet utile égal aux 67/100 du travail dépensé. M. Combes, tout en la regardant comme réunissant les conditions principales d'un bon appareil, ne croit pas qu'elle utilise beaucoup plus des 50/100 du travail moteur transmis à l'axe de rotation, mais il pense qu'elle est au moins aussi avantageuse que les grandes machines à piston.

Une vis *pneumatique* d'un diamètre de $1^m,400$, et faisant 450 révolutions par minute, débite 3 mètres cubes 908 décim. cubes d'air par seconde à la température de 1^o et sous la pression de $0^m,755$. Le travail utile de l'appareil, dans ces conditions, est de 84 kilogrammètres 388 millièmes de kilogr., soit 1,12 cheval-vapeur, et la force motrice dépensée est de 3,37 chevaux-vapeur. La vis réalise donc 33 pour 100 du travail moteur transmis.

PNEUMATISME s. m. (pneu-ma-ti-sme — du gr. *pneuma*, air). Méd. Doctrine dans laquelle la santé et la maladie sont expliquées au moyen de l'influence du pneuma.

— **Encycl.** Cette doctrine médicale, dont Platon, Aristote et Erasistrate avaient jeté les premiers fondements en expliquant les fonctions de l'organisme par l'action d'un principe aérien de nature immatérielle, fut définitivement fondée par Athénée d'Attalie. Quelques auteurs ont pensé qu'il avait cru trouver les éléments de sa théorie dans les écrits du vieillard de Cos. D'après le *pneumatisme*, on reconnaît dans le corps humain « quatre principes ou qualités, le chaud, le froid, le sec, l'humide, régis par un esprit, πνεῦμα, envoyé du cœur, par les artères, dans toutes les parties de l'organisme qu'il pénètre de manière à déterminer ses mouvements, à diriger ses fonctions avec un empire nécessaire, puisque rien ne peut s'opérer sans lui. Il gouverne l'économie vivante, comme le Grand Esprit l'économie universelle. Dans l'état pathologique, ce même principe agit avec une puissance égale pour prévenir les maladies ou pour les combattre lorsqu'elles sont développées. » Au nombre des partisans de cette doctrine, on compte Archigène, Léonides, Agathinus, Magnus, Arétée de Cappadoce, le seul qui dans la secte ait une valeur positive, et que son grand talent d'observation aurait dû soustraire aux séductions d'un aussi faux système. Le *pneumatisme* n'offre, en effet, qu'un seul point remarquable, c'est d'avoir été le précurseur de l'animisme de Stahl.

PNEUMATISTE s. m. (pneu-ma-ti-ste — du gr. *pneuma*, air). Méd. Partisan du pneumatisme.

PNEUMATOCARDE s. m. (pneu-ma-to-kar-de — du gr. *pneuma*, air, *kardia*, cœur). Pathol. Maladie dans laquelle il s'amasse de l'air dans les cavités du cœur.

PNEUMATOCÈLE s. f. (pneu-ma-to-sè-le — du gr. *pneuma*, souffle, *kêlê*, tumeur). Pathol. Maladie du scrotum, caractérisée par la distension de la tunique vaginale par des gaz qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendent un son clair à la percussion : *La compression ou mieux la ponction et la compression ont souvent procuré la guérison de la* PNEUMATOCÈLE.

PNEUMATOCÉPHALE s. m. (pneu-ma-to-sé-fa-le — du gr. *pneuma*, air; *kephalê*, tête). Pathol. Accumulation de gaz dans les vaisseaux ou les membranes du cerveau.

PNEUMATOCHIMIE s. f. (pneu-ma-to-chi-mi — du gr. *pneuma*, air, et de *chimie*). Partie de la chimie qui traite des gaz.

PNEUMATOCHIMIQUE adj. (pneu-ma-to-chi-mi-ke — rad. *pneumatochimie*). Chim. Qui appartient à la pneumatochimie. ‖ Qui sert à recueillir les gaz : *Cuve, baquet, appareil* PNEUMATOCHIMIQUE.

PNEUMATOCHYMIFÈRE adj. (pneu-ma-to-chi-mi-fè-re — du gr. *pneuma*, air; *chumos*, suc; *pherô*, je porte). Bot. Qui charrie de l'air et un liquide : *Vaisseaux* PNEUMATOCHYMIFÈRES. ‖ Peu usité.

PNEUMATODE adj. (pneu-ma-to-de — gr. *pneumatôdês*, de *pneuma*, air). Pathol. Qui est distendu par des gaz ou qui est causé par des gaz.

PNEUMATOGRAPHIE s. f. (pneu-ma-to-gra-fî — du gr. *pneuma*, esprit; *graphô*, j'écris). Prétendues communications des esprits avec les spirites, au moyen de l'écriture.

— **Encycl.** Ce mot a été forgé par le spiritisme pour désigner le phénomène essentiel sur lequel repose la partie pratique et empirique de cette doctrine, savoir, la prétendue écriture des esprits. Suivant des spirites, il est possible, il arrive même que parfois les esprits désireux d'entrer en relation avec les vivants meuvent d'eux-mêmes un crayon ou une plume et lui font tracer sur le papier des mots ou des phrases entières. Du reste, les spirites veulent bien convenir que ce procédé d'écriture directe n'a été constaté qu'assez rarement, et c'est ordinairement sous la forme de psychographie que la communication s'établit. V. ce mot.

PNEUMATOLOGIE s. f. (pneu-ma-to-lo-jî — du gr. *pneuma*, air, esprit; *logos*, discours). Science ou traité des esprits, des substances spirituelles, des êtres intermédiaires servant à former la liaison entre les hommes et Dieu : *Je ne serais pas fâché de faire connaissance avec un médecin américain, un confrère en* PNEUMATOLOGIE *positive et expérimentale.* (Laboulaye.)

— Méd. Traité des maladies venteuses.

— **Encycl.** Philos. Ce nom vient de la tendance des hommes à comparer l'esprit au souffle de la respiration. C'est pour cette raison que le mot grec *pneuma*, qui signifie souffle, a été employé pour exprimer l'idée d'esprit. Les Pères grecs se servent de ce mot pour désigner le Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité. « La philosophie, dit M. Bouchitté, n'opère que sur des faits intellectuels ou des idées; il lui est donc impossible, quelque hardie qu'elle soit dans ses conceptions ontologiques, d'atteindre avec certitude, par l'observation ou par l'induction, l'existence d'un ensemble d'esprits intermédiaires, anges, démons, etc., placés entre l'homme et Dieu, divisés en diverses classes, selon les fonctions qu'ils ont à remplir, et capables de devenir les auxiliaires bienveillants ou les ennemis implacables de l'homme. Vraie ou fausse, la *pneumatologie* ne saurait être connue que par révélation; elle n'appartient donc qu'aux religions. » Par une étrange contradiction, l'écrivain que nous citons, après avoir, il est vrai, fait remarquer que la philosophie, s'adonnant quelquefois au mysticisme, n'a pas dédaigné de s'occuper de *pneumatologie*, divise la *pneumatologie* en deux classes : la *pneumatologie* religieuse et la *pneumatologie* philosophique. Dans la première, le point commun, fondamental, qui sert pour ainsi dire de base à toutes les religions, c'est la division en bons et mauvais esprits, la lutte éternelle du bien et du mal. Sans cette division, en effet, l'idée de récompense et de punition ne saurait être admise dans les théogonies, le paradis et l'enfer n'existeraient plus et les clergés perdraient les deux auxiliaires qui leur ont toujours assuré la victoire : l'espérance de la récompense, la crainte de la punition. Nous ne discuterons pas ici les différences capitales qui, au point de vue théogonique, distinguent l'Orient de l'Occident; l'Orient affirmant que l'esprit du mal est égal à l'esprit du bien, l'Occident proclamant son infériorité et sa défaite. Ce point importe peu. La *pneumatologie* religieuse consiste donc dans la connaissance des divers systèmes religieux exposés sur les esprits. La *pneumatologie* philosophique, d'après M. Bouchitté, est moins étendue; elle est cependant réelle : « La philosophie antérieure à Socrate, plus voisine du berceau des sociétés humaines, s'identifie, sous plus d'un rapport, avec les croyances religieuses. Il y a évidemment quelque chose de sacerdotal dans Orphée et ses successeurs; aussi participent-ils, pour la plupart, à la croyance aux esprits. Thalès peuple l'univers de lares invisibles; Empédocle admet que l'esprit n'existe pas seulement dans l'homme, mais partout ailleurs. Démocrite répand dans l'air certains êtres semblables à nous, qui causent nos rêves et sont pour nous les sources de la divination. Quoique doué d'une raison plus froide et appartenant à une époque moins mystique, Socrate se complut à ces communications mystérieuses avec un monde supérieur et presque divin. Il n'est personne qui ne connaisse le démon familier qui le dirigea plus d'une fois dans le cours de sa vie et principalement à l'époque de sa mort. Platon ne fit pas défaut à cette partie de la doctrine de son maître, et la foi aux esprits ne perdit quelque chose de son importance que devant l'analyse plus sévère d'Aristote. » Tous ces exemples ne justifient en rien, suivant nous, cette expression bizarre : *pneumatologie* philosophique. Le principe fondamental de toute religion est la foi; le principe de toute philosophie est l'examen, le doute. Lorsque l'homme simple, primitif, le sauvage, entend dans ses forêts le bruit du vent, de la foudre, il a peur, tremble et s'incline devant une volonté supérieure à la sienne. Il croit alors à l'existence d'esprits impalpables qui se mêlent à l'air et tourbillonnent autour de lui. Cette foi irraisonnée, naïve, poétique même, car elle nous a valu de gracieuses légendes, est de la *pneumatologie*; mais l'homme réfléchi, le philosophe, en présence des mêmes phénomènes, au lieu de s'abandonner à la crainte, s'efforce d'expliquer par des causes naturelles ces bruits qui l'étonnent. Il compare cette sensation nouvelle à celles déjà éprouvées; il raisonne par déduction, il arrive enfin à la vérité. Qu'a de commun cette conduite avec la *pneumatologie?* Lorsque Socrate, Thalès, Démocrite, etc., acceptent les croyances populaires sur les esprits, ils ne sont plus philosophes, ils sont religieux; ce n'est pas l'intelligence du penseur qui les dirige en ce moment, c'est la foi irréfléchie de l'homme primitif. Parler de *pneumatologie* philosophique nous semble un non-sens; c'est, en effet, accoupler deux mots qui sont antinomiques, c'est vouloir réunir le doute et la foi, l'esprit religieux et l'esprit philosophique. Le temps est passé, pour la philosophie, de ces rêveries mystiques, inutiles et dangereuses. C'est parce que la philosophie n'a pas réagi avec énergie contre ces rêveries, que l'erreur est encore si commune aujourd'hui. V. ESPRIT.

PNEUMATOLOGIQUE adj. (pneu-ma-to-lo-ji-ke — rad. *pneumatologie*). Qui a rapport à la pneumatologie ou science des esprits : *Vision* PNEUMATOLOGIQUE.

PNEUMATOLOGUE s. m. (pneu-ma-to-lo-ghe — rad. *pneumatologie*). Auteur d'un traité sur la pneumatologie ou science des esprits. ‖ On dit aussi PNEUMATOLOGISTE. ‖ Celui qui croit à la pneumatologie : *Je connais des* PNEUMATOLOGUES *qui témoignent d'un profond dédain pour le magnétisme et pour l'électricité*. (H. Rigault.)

PNEUMATOMAQUE s. m. (pneu-ma-to-ma-ke — du gr. *pneuma*, esprit; *machomai*, je combats). Hist. relig. Membre d'une secte qui niait la divinité du Saint-Esprit et le regardait comme une créature.

PNEUMATOMPHALE s. f. (pneu-ma-ton-fa-le — du gr. *pneuma*, air; *omphalos*, nombril). Pathol. Hernie ombilicale distendue par des gaz.

PNEUMATOPÉRICARDE s. m. (pneu-ma-to-pe-ri-kar-de — du gr. *pneuma*, air, et de *péricarde*). Pathol. Accumulation de gaz dans le péricarde.

PNEUMATOPHORE adj. (pneu-ma-to-fo-re — du gr. *pneuma*, air; *phoros*, qui porte). Hist. nat. Qui contient de l'air.

— Bot. *Vaisseaux pneumatophores*, Tubes droits, remplis d'air, que quelques botanistes supposent occuper le tube spiral des trachées.

PNEUMATOROMOLGE adj. (pneu-ma-to-ro-mol-je — du gr. *pneuma*, air; *oura*, queue; *molgos*, salamandre). Erpét. Qui a une queue et qui a la respiration aérienne.

— s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PNEUMATORRACHIS s. m. (pneu-ma-to-ra-kiss — du gr. *pneuma*, air, et de *rachis*). Pathol. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE s. f. (pneu-ma-tô-ze — du gr. *pneuma*, air). Pathol. Affection caractérisée par l'accumulation d'un fluide gazeux dans les organes qui en contiennent naturellement, ou par son développement dans les parties qui, à l'état sain, n'en renferment jamais.

— **Encycl.** V. TYMPANITE.

PNEUMATOTHORAX s. m. (pneu-ma-to-to-rakss — du gr. *pneuma*, air, et de *thorax*). Pathol. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PNEUMEMPHRAXIE s. f. (pneu-man-fra-ksî — du gr. *pneuma*, air; *emphraxis*, obstruction). Pathol. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMIQUE adj. (pneu-mi-ke — du gr. *pneumôn*, poumon). Chim. Se dit d'un acide organique trouvé dans les poumons.

— **Encycl.** L'acide *pneumique*, suivant M. Verdeil, se rencontre dans le tissu pulmonaire de la plupart des animaux, soit à l'état libre, soit à l'état de sel de soude. On le prépare de la manière suivante : on hache le tissu parenchymateux, puis on le broie avec de l'eau pure et on sépare à la presse la liqueur aqueuse. Celle-ci, chauffée au bain-marie pendant un certain temps, abandonne une certaine quantité d'albumine; elle est notablement acide. On la neutralise par de l'eau de baryte et on l'évapore au bain-marie. Après réduction suffisante, on ajoute du sulfate de cuivre qui précipite un grand nombre de principes organiques; le sulfate de cuivre en excès est séparé au moyen du sulfure de baryum. Par évaporation, la liqueur filtrée laisse cristalliser quelques sels minéraux. On l'additionne enfin d'acide sulfurique dilué, puis on traite par l'alcool absolu, qui ne dissout que l'acide *pneumique*.

Cet acide cristallise de sa solution alcoolique en aiguilles brillantes. La chaleur le fond, puis le décompose. Il est très-soluble

dans l'eau et dans l'alcool chaud, peu soluble dans ce dernier véhicule froid, insoluble dans l'éther. C'est un acide énergique chassant l'acide des carbonates.

Sa composition n'est pas connue; on sait seulement qu'il renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote, du soufre et de l'oxygène.

L'acide *pneumique* existe dans le tissu des poumons, mais non dans le sang des vaisseaux qui parcourent ce tissu. On le trouve dans le poumon des enfants comme dans celui des adultes, mais toujours en proportion très-faible. Dans certaines maladies, cette proportion semble augmenter beaucoup.

C'est à ce corps que le tissu pulmonaire doit la faible réaction acide qu'il possède.

PNEUMOBRANCHE adj. (pneu-mo-bran-che — du gr. *pneuma*, air; *bragchia*, branchie). Moll. Qui respire par des branchies.

— s. m. pl. Famille de mollusques.

PNEUMOCÈLE s. f. (pneu-mo-sè-le — du gr. *pneumôn*, poumon; *kélê*, tumeur). Pathol. Hernie du poumon.

— **Encycl.** V. HERNIE.

PNEUMODERME s. m. (pneu-mo-dèr-me — du gr. *pneuma*, souffle; *derma*, peau). Moll. Genre de mollusques gastéropodes nus, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent les mers d'Europe et des Indes : *Cuvier, le premier, fit connaître l'organisation du* PNEUMODERME. (Dujardin.)

— **Encycl.** Les pneumodermes sont caractérisés par un corps oblong, presque cylindrique, divisé en deux parties distinctes, l'antérieure conique et la postérieure ovale, les nageoires placées à peu près vers la ligne de séparation; la bouche à l'extrémité d'une sorte de trompe rétractile, ayant à sa base deux faisceaux de tentacules terminés par un petit disque; les branchies situées à la partie postérieure du corps et simulant deux OC adossés. Nous citerons particulièrement le *pneumoderme du Pérou*, long de 0m,01, rouge brun, à branchies formant quatre franges blanches en croix, et le *pneumoderme transparent*, trois fois plus grand que le précédent. Les mœurs de ces mollusques sont peu connues; elles paraissent se rapprocher de celles des clios.

PNEUMODERMITE adj. (pneu-mo-dèr-mi-te — rad. *pneumoderme*). Moll. Qui ressemble à un pneumoderme.

— s. m. pl. Famille de mollusques, ayant pour type le genre pneumoderme.

PNEUMOGASTRIQUE adj. (pneu-mo-ga-stri-ke — du gr. *pneumôn*, poumon; *gastêr*, estomac). Anat. Qui est commun au poumon et à l'estomac : *Nerfs* PNEUMOGASTRIQUES.

— s. m. Muscle pneumogastrique.

— **Encycl.** *Nerfs pneumogastriques*. On donne ce nom aux nerfs émanés de la huitième des paires nerveuses qui viennent de l'axe cérébro-spinal. La huitième paire naît du bulbe rachidien, immédiatement au-dessous du glosso-pharyngien, dans le sillon qui fait suite à la ligne des racines postérieures de la moelle. Le *pneumogastrique* sort du crâne, en même temps que le nerf spinal, par le trou déchiré postérieur. A sa sortie, il présente plusieurs ganglions remarquables et s'anastomose avec les nerfs voisins. Ensuite il descend le long du cou, en dehors de l'artère carotide primitive et en arrière de la veine jugulaire interne. De là il entre dans la poitrine, en passant derrière la veine sous-clavière, à droite au devant de l'artère sous-clavière, et à gauche au devant de la crosse de l'aorte. Il quitte alors les bronches pour accompagner l'œsophage à travers le diaphragme et se répandre dans l'estomac. Il correspond dans l'abdomen avec le plexus hépatique du grand sympathique, avec le plexus soléaire rénal, etc. Plus haut, il envoie des rameaux au larynx, au pharynx et aux plexus du cœur.

Grâce à leur profusion et à leurs connexions nombreuses avec le grand sympathique, les nerfs *pneumogastriques* jouent dans l'organisme un rôle considérable, bien connu et bien apprécié depuis les beaux travaux de Claude Bernard. Tout d'abord, le *pneumogastrique* gouverne les phénomènes digestifs. Lorsqu'on coupe ce nerf, immédiatement la membrane muqueuse de l'estomac, qui était turgide et vermeille, se décolore et s'affaisse. En même temps, la sécrétion du suc gastrique s'arrête et il se forme une quantité assez abondante de mucus. La digestion est alors suspendue.

La section des filets cardiaques du *pneumogastrique* a également une influence remarquable sur le cœur. Le nombre des battements de cet organe est presque doublé. En même temps que ces battements augmentent de fréquence, ils perdent de leur énergie. Quant à la respiration, elle est troublée aussi. Des symptômes de suffocation apparaissent. Les animaux ne succombent point après la section d'un seul *pneumogastrique*, mais la section de deux nerfs entraîne la mort par asphyxie au bout de quelques heures. Cette asphyxie est due à une paralysie des muscles de la glotte.

On voit par ces faits toute l'importance physiologique et pathologique de la connaissance de ce nerf.

PNEUMOGRAPHE s. m. (pneu-mo-gra-fe — du gr. *pneumôn*, poumon; *graphô*, je décris). Auteur d'une description du poumon.

PNEUMOGRAPHIE s. f. (pneu-mo-gra-fî — du gr. *pneumôn*, poumon; *graphô*, je décris). Description du poumon.

PNEUMOGRAPHIQUE adj. (pneu-mo-gra-fi-ke — rad. *pneumographie*). Qui appartient à la pneumographie : *Essai* PNEUMOGRAPHIQUE.

PNEUMOHÉMIE s. f. (pneu-mo-é-mî — du gr. *pneumôn*, poumon; *haima*, sang). Pathol. Crachement de sang provenant du poumon.

PNEUMOHÉMORRHAGIE s. f. (pneu-mo-é-mor-ra-jî — du gr. *pneumôn*, poumon, et de *hémorragie*). Pathol. Hémorragie pulmonaire.

PNEUMOLITHIASE s. f. (pneu-mo-li-ti-a-ze — du gr. *pneumôn*, poumon, et de *lithiasis*, formation d'un calcul). Pathol. Développement de calculs dans le poumon.

PNEUMOLOGIE s. f. (pneu-mo-lo-jî — du gr. *pneumôn*, poumon; *logos*, discours). Traité sur le poumon.

PNEUMOLOGIQUE adj. (pneu-mo-lo-jî-ke — rad. *pneumologie*). Qui a rapport à la pneumologie : *Étude* PNEUMOLOGIQUE.

PNEUMONALGIE s. f. (pneu-mo-nal-jî — du gr. *pneumôn*, poumon; *algos*, douleur). Pathol. Douleur dans le poumon.

PNEUMONALGIQUE adj. (pneu-mo-nal-ji-ke — rad. *pneumonalgie*). Pathol. Qui tient de la pneumonalgie : *Symptômes* PNEUMONALGIQUES.

PNEUMONIE s. f. (pneu-mo-nî — du gr. *pneumôn*, poumon). Pathol. Inflammation du parenchyme pulmonaire. ‖ *Fausse pneumonie*, Bronchite qui a les symptômes de la pneumonie.

— **Encycl.** Méd. et Art vétér. V. FLUXION DE POITRINE.

PNEUMONIQUE adj. (pneu-mo-ni-ke — rad. *pneumonie*). Pathol. Qui a une maladie de poitrine : *Malade* PNEUMONIQUE.

— Mat. médicale. Qui est propre à guérir les maladies du poumon : *Remède* PNEUMONIQUE.

— Substantiv. Personne affectée d'une maladie du poumon : *Un* PNEUMONIQUE. *Une* PNEUMONIQUE.

— s. m. Remède spécifique contre les maladies du poumon : *Prescrire l'emploi de* PNEUMONIQUES.

PNEUMONITE s. f. (pneu-mo-ni-te — du gr. *pneumôn*, poumon). Pathol. Inflammation du poumon.

PNEUMONURE adj. (pneu-mo-nu-re — du gr. *pneumôn*, poumon; *oura*, queue). Crust. Qui a les organes de la respiration à la queue.

— s. m. pl. Famille de crustacés.

PNEUMOPÉRICARDE s. m. (pneu-mo-pé-ri-kar-de — du gr. *pneumôn*, poumon, et de *péricarde*). Pathol. Accumulation de gaz dans le péricarde.

PNEUMOPHTHOÉ s. f. (pneu-mo-fto-é — du gr. *pneumôn*, poumon; *phthoê*, phthisie). Pathol. Phthisie pulmonaire.

PNEUMOPLECTIQUE adj. (pneu-mo-plè-kti-ke — rad. *pneumoplégie*). Pathol. Qui appartient à la pneumoplégie : *Symptômes* PNEUMOPLECTIQUES.

PNEUMOPLÉGIE s. f. (pneu-mo-plé-jî — du gr. *pneumôn*, poumon; *plêgô*, je frappe). Pathol. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉSIE s. f. (pneu-mo-pleu-ré-zî — du gr. *pneumôn*, poumon, et de *pleurésie*). Pathol. Inflammation de la plèvre et du poumon.

PNEUMOPLEURÉTIQUE adj. (pneu-mo-pleu-ré-ti-ke — rad. *pneumopleurésie*). Pathol. Qui a rapport à la pneumopleurésie : *Accidents* PNEUMOPLEURÉTIQUES.

PNEUMOPLEURITE s. f. (pneu-mo-pleu-ri-te). Pathol. Syn. de PNEUMOPLEURÉSIE.

PNEUMOPOME adj. (pneu-mo-po-me — du gr. *pneuma*, air; *pôma*, opercule). Moll. Qui respire par des poumons, et qui est muni d'un opercule.

— s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

PNEUMORE s. f. (pneu-mo-re). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, formé aux dépens des grillons, et dont l'espèce type habite l'Afrique.

— **Encycl.** Les *pneumores* ont pour caractères : une tête très-petite chez les mâles, très grosse et comme tronquée en avant chez les femelles; des antennes écartées, insérées très-près du bord interne; des yeux cylindriques; trois petits yeux lisses rapprochés en triangle; le corselet débordant au-dessus de l'origine des élytres, l'abdomen renflé, vésiculeux et paraissant vide, les élytres en toit ou inclinés, beaucoup plus longs chez les mâles; les pattes postérieures minces, plus courtes que le corps et peu propres au saut, les tarses à trois articles. Ce genre, voisin des sauterelles et des criquets, comprend un petit nombre d'espèces propres à l'Afrique australe; ce sont des insectes assez grands, tant, qui vivent sur les plantes et les arbustes, se nourrissent de matières végétales et sont très-voraces. Presque tout ce qu'on sait de leurs mœurs se résume en ce passage de Sparmann : « Ces insectes sont longs de 2 à 3 pouces. On trouve toujours leur abdomen vide, excepté un seul petit intestin, tout à fait transparent, soufflé et tendu. Les colons les nomment pour cette raison *blaazops*, et on dit qu'ils ne vivent que de vent. Dans le jour, ils sont ordinairement silencieux; mais dans les endroits qu'ils fréquentent, on entend quelquefois le soir le bruit qu'ils font de tous côtés; c'est un son tremblotant et assez fort. Ils sont aisément attirés la nuit par quelque grande lueur et attrapés plus aisément encore. Mais ils sortent rarement d'eux-mêmes durant l'obscurité. Quelqu'un m'a assuré qu'on les déterminait facilement à quitter leurs trous en faisant du bruit, en les appelant, en allant à leur rencontre; mais lorsqu'on en voulut faire l'épreuve en ma présence, elle ne réussit pas. » Nous citerons la *pneumore scutellaire*, longue de près de 0m,1, entièrement verte, avec des taches blanches entourées de roux, et la *pneumore variée*, moitié moins longue, verte et tachée de blanc.

PNEUMORRHAGIE s. f. (pneu-mor-ra-jî — du gr. *pneumôn*, poumon; *rhêgô*, je romps). Pathol. Hémorragie pulmonaire.

— **Encycl.** La *pneumorrhagie* survient, en général dans le cours des affections du cœur. On trouve dans le poumon des noyaux d'engorgement d'une couleur aussi foncée que celle de la rate, durs comme des noyaux de la pneumonie au second degré. Le tissu du poumon se déchire sous les doigts, et présente l'aspect grenu du tissu hépatisé, avec cette différence que, dans l'hépatisation inflammatoire, la couleur vermeille du tissu pulmonaire enflammé laisse distinguer les taches noires pulmonaires, les vaisseaux et les légères intersections celluleuses qui séparent les lobules du poumon; tandis que dans l'engorgement hémoptysique la partie endurcie offre un aspect tout à fait homogène, dont la couleur presque noire ou d'un brun rouge très-foncé ne permet de reconnaître autre chose que la texture naturelle du poumon, les bronches et les plus gros vaisseaux. Les tuniques de ces derniers ont même perdu leur couleur blanche et sont teintes et imbibées de sang. Les signes fournis par le stéthoscope sont l'audition des râles sous-crépitants, crépitants ou muqueux, se succédant et se remplaçant d'une manière irrégulière. Le rétrécissement avec insuffisance de la valvule urétrale est la lésion qui le plus souvent y donne lieu. Cet accident arrive plus facilement encore si à l'état morbide de l'orifice auriculo-ventriculaire s'ajoute l'hypertrophie des ventricules, comme cela se rencontre communément. Les hémorragies sont tantôt très-considérables et se répètent 3, 4, 6, 8, 10 fois dans le cours de la maladie du cœur; tantôt, mais beaucoup plus rarement il est vrai, elles sont peu abondantes, passagères et ne se reproduisent plus. C'est parce que l'invasion de la maladie n'est souvent ni aussi subite, ni accompagnée de symptômes aussi rapidement funestes que ceux de l'apoplexie, parce que les altérations du tissu dans lequel elle s'accomplit diffèrent à plusieurs égards de celles que produit l'hémorragie encéphalique, à laquelle on l'a comparée; c'est en un mot parce qu'on ne trouve pas dans cette dénomination une expression qui embrasse toutes les formes et tous les degrés de l'état pathologique, que Gendrin a préféré la remplacer par celle de *pneumorrhagie*, qui exprime sans ambiguïté qu'il s'agit d'une extravasation du sang dans le tissu des poumons. Les crachats sanglants sont abondants, aérés, mais non spumeux, comme le sont les crachats péripneumoniques; de plus, ils sont visqueux, quelquefois noir violacé. Contre la *pneumorrhagie* on emploiera avec avantage la saignée, les ventouses sèches ou scarifiées, les sinapismes et les vésicatoires entre les épaules. Si l'hémorragie est très-abondante, on aura recours aux réfrigérants à l'intérieur et à l'extérieur, aux astringents. On a aussi employé les opiacés, le tartre stibié et les diurétiques.

PNEUMORRHAGIQUE adj. (pneu-mor-ra-ji-ke — rad. *pneumorrhagie*). Qui a rapport à la pneumorrhagie : *Symptômes* PNEUMORRHAGIQUES.

PNEUMORRHÉE s. f. [illegible] — du gr. [illegible] poumon, [illegible]. Pathol. Écoulement de matières [illegible] poumon.

PNEUMOSE s. f. [illegible]

PNEUMOSTOME s. m. [illegible] Stigmate, ouverture servant à la respiration [illegible]

PNEUMOTHORAX s. m. [illegible] la plèvre.

— **Encycl.** [illegible] connaissaient les anciens médecins, mais ils [illegible]

parce qu'ils ignoraient les principaux moyens de la constater, l'auscultation et la percussion. Itard, le premier, étudia d'une manière spéciale ce phénomène morbide, mais il en diminua les cas en le rattachant exclusivement à [illegible]. Quelques années plus tard, Laënnec étudia ce sujet, rectifia [illegible] de nouvelles notions sur l'étiologie et le diagnostic des différentes espèces. Depuis cette époque, le *pneumothorax* n'est plus une affection rare, parce qu'on a les moyens de constater facilement son existence.

L'épanchement gazeux de la plèvre est toujours une affection consécutive à une lésion [illegible] morbide des poumons. Le *pneumothorax* essentiel n'existe point. Les plaies de la paroi thoracique avec perforation de la plèvre costale sont le plus souvent accompagnées d'épanchement gazeux, par suite de la pénétration de l'air atmosphérique à travers les lèvres de la solution de continuité. L'opération de l'empyème peut être suivie du même accident, lorsque l'air, s'introduisant dans la canule, va remplacer le liquide qu'on extrait. L'emphysème pulmonaire peut encore être suivi du même phénomène, par la rupture des vésicules distendues qui laissent pénétrer l'air atmosphérique dans la cavité pleurale. Une fracture de côte peut occasionner une déchirure du poumon, produite par un des fragments, et un épanchement d'air dans les plèvres en est la conséquence. Les plaies du poumon [illegible] immense majorité des cas, le *pneumothorax* est un accident consécutif à la phthisie pulmonaire, et l'épanchement s'opère par la rupture de la paroi externe d'une caverne tuberculeuse. Il s'établit alors, par la déchirure du feuillet viscéral des plèvres, une communication directe entre l'air atmosphérique et la cavité pleurale. Une gangrène de la plèvre ou de la surface du poumon, un abcès ou un cancer des mêmes organes peuvent donner lieu à une exhalation de fluides élastiques qui, en s'accumulant, produiront le *pneumothorax*. Les kystes hydatiques, les abcès et les cancers du foie peuvent traverser le diaphragme et donner lieu à un épanchement pleural. Il en est de même des cancers de l'estomac. Enfin, dans les cas de pleurésie, il n'est pas rare d'observer une exhalation gazeuse avant ou pendant la sécrétion des liquides. La quantité de fluides aériformes épanchés dans la cavité des plèvres varie beaucoup selon les circonstances et selon le genre de lésion qui y a donné lieu. On en trouve parfois quelques centimètres cubes seulement, et d'autres fois un ou plusieurs litres. Ces gaz sont le plus souvent inodores; rarement ils dégagent une odeur d'hydrogène sulfuré ou phosphoré, ou une odeur gangreneuse. Les uns éteignent une bougie qu'on y plonge, les autres s'enflamment au contact d'une lumière; assez souvent [illegible]. Ils sont formés le plus ordinairement par de l'acide carbonique, seul ou combiné avec une proportion plus ou moins considérable d'azote [illegible] gène ou de l'hydrogène sulfuré (Chomel). Si [illegible] le *pneumothorax* proprement dit, mais l'ex[illegible] rares et qu'il existe le plus souvent en même temps une certaine quantité de liquide ex[illegible] quantité : il occupe un quart, un tiers ou les deux tiers de la cavité pleurale. Sa quantité est ordinairement en raison inverse du volume des gaz. Les liquides épanchés sont, comme les gaz, de nature diverse. C'est tantôt [illegible] tôt du pus seul ou mêlé [illegible] sang et des matières putrides, [illegible] etc. [illegible] cutifs. La plèvre est [illegible] bre dans toute son et[illegible] en plusieurs divisions [illegible] sèche; d'autres fois [illegible] lie, éraillée, perforée. [illegible] sur l'un des côtés du [illegible] (Chomel). Les [illegible]

— [illegible]

soudaine qui se transforme rapidement en une dyspnée continuelle. L'invasion du *pneumothorax* est [illegible] pnée augmentent au point que le malade est obligé de se tenir assis, et, s'il parvient à pouvoir rester coucher, c'est sur le côté malade qu'il se place toujours. La toux est un symptôme constant; elle est plus ou moins fréquente et douloureuse. L'abondance des crachats diminue ordinairement lorsque le poumon cesse d'être fortement comprimé. Si l'on examine attentivement le thorax, on constate une altération de sa forme normale. Le côté affecté est plus développé que le côté opposé; les côtes sont écartées et les espaces intercostaux plus saillants qu'à l'état sain. Les mouvements respiratoires sont considérablement affaiblis. A la percussion, on trouve un son beaucoup plus clair qu'à l'état physiologique et, si les fluides élastiques occupent toute la cavité pleurale, cette sonorité exagérée existe dans toute l'étendue correspondante à l'espace occupé par les plèvres. La resonnance est parfois tellement grande, qu'on obtient un son tout à fait tympanique. L'auscultation révèle une diminution considérable du bruit respiratoire, et, si l'accumulation du gaz est très-grande, ce bruit cesse de se faire entendre dans toute la hauteur du côté malade. Lorsque la cavité pleurale contient des liquides et du gaz, on obtient par la percussion un son clair au-dessus du niveau du liquide, tandis que la base du thorax produit de la matité. Un symptôme caractéristique de la presence des liquides est la fluctuation hippocratique, c'est-à-dire le bruit que l'on entend en secouant la poitrine pendant qu'on applique l'oreille contre ses parois; ce bruit est dû au déplacement du liquide, qui revient ensuite sur lui-même. [illegible] d'une perforation du poumon, l'air penetre librement dans la cavité pleurale et produit [illegible] présentent le même caractère. Dans quelques cas rares, on perçoit de temps en temps un bruit particulier auquel on a donné le nom de tintement metallique. Ce phénomène est dû, selon les uns, à quelques gouttes de liquide qui [illegible] à la surface de la masse totale, selon les autres à des bulles de gaz qui, se dégageant de la masse totale, viennent éclater à sa superficie. A tous ces phénomènes locaux viennent se joindre des symptômes généraux dont l'intensité varie avec la quantité des fluides épanchés. Dans les cas graves, les malades éprouvent une souffrance générale et une vive anxiété; leur visage est pâle, leurs traits sont altérés; le pouls est petit, frequent, et la peau se couvre d'une sueur froide, symptôme avant-coureur de la mort. La marche et la durée du *pneumothorax* sont subordonnées à la cause sous l'influence de laquelle l'épanchement s'est opéré. La terminaison la plus ordinaire est la mort, qui survient tantôt par l'étouffement que produit la compression du poumon, tantôt par les [illegible] n'est pas impossible, mais elle est rare.

— *Traitement.* Dans les cas où le *pneumothorax* est accompagné d'une vive douleur, on peut appliquer sur le côté malade des sangsues ou des ventouses scarifiées, en ayant soin de proportionner l'émission sanguine aux forces du sujet. On emploiera concurremment les topiques émollients, calmants, [illegible] opiacées à l'intérieur, dans le double but de moderer la souffrance et de calmer la toux, et de diminuer ainsi les mouvements imprimés à la poitrine. S'il s'agit d'un *pneumothorax* traumatique survenu chez un sujet vigoureux, il faudra insister sur les moyens antiphlogistiques, associer aux sangsues les saignees generales, dans le but de combattre la phlegmasie du poumon lui-même. Ces indications remplies, on doit chercher à favoriser l'absorption des fluides épanchés par l'emploi des exutoires, des diuretiques et des laxatifs, en même temps que l'on soutiendra les forces du malade [illegible] et par une nourriture réparatrice. On combattra les diverses maladies dont le *pneumothorax* est la conséquence par la medication propre à chacune d'elles. Enfin, si tous ces moyens restaient inefficaces et que le malade fût menacé d'une suffocation prochaine, il faudrait évacuer les gaz et les liquides par [illegible] de l'empyème (Chomel). V. EMPYÈME.

PNEUMOTOMIE s. f. (pneu-mo-to-mî — [illegible] poumon; *tomé*, section). Anat. Dissection du poumon.

PNEUMOTOMIQUE adj. (pneu-mo-to-mi-[illegible]

PNIN (Iwan-Petrovitch), poëte et littérateur [illegible] mort à Saint-Pétersbourg en 1805. Apres avoir [illegible]

drame; un *Essai sur la civilisation, surtout par rapport à la Russie; Pensée de l'innocence* [illegible] *Sur les moyens* [illegible]

PNYCÉEN, ÉENNE adj. (pni-sé-ain, é-è-ne — [illegible] Surnom donné par [illegible] au peuple d'Athènes.

PNYSTEGE s. m. (pni-stè-ge — du gr. [illegible]). Entom. Pièce [illegible] entourant les stigmates thoraciques, dans quelques insectes.

Pnyx, plate-forme située au S.-O. du temple de Thésée, à Athènes, autrefois lieu des assemblées publiques du peuple athenien. La forme *puknos* montre que *pnux* est le même mot que *puknos*, dense, serré; c'est proprement le lieu où la foule se presse, où la foule est serrée. *Puknos*, en effet, se rattache à un radical *puk*, serrer, presser, épaissir, conservé également dans *puxos*, buis.

Vers le temps de Thémistocle, on avait transporté le lieu des assemblées au sommet de la colline, d'où le peuple athénien, en écoutant ses orateurs, pouvait voir la pleine mer, berceau de sa puissance. Les trente tyrans, craignant ces souvenirs du gouvernement populaire, firent raser la tribune. L'ancien Pnyx fut rétabli. Il est encore à peu près intact aujourd'hui, ainsi que sa colossale tribune aux harangues taillée dans le roc, et d'où tombèrent sur les Athéniens frémissants les sublimes imprecations de Démosthène contre Philippe, les repliques mordantes de Phocion et les attaques passionnées d'Eschine. C'est un espace ouvert, semi-circulaire, dont le côté méridional est formé par une longue ligne de roc calcaire, coupée de façon à présenter l'aspect d'un mur vertical, au centre duquel se projette un solide piédestal taillé dans le roc vif; on y monte par plusieurs marches dont la base est composée des mêmes matériaux. La partie inférieure ou septentrionale de cette enceinte semi-circulaire est supportée par une terrasse formée de blocs en polygone. L'art n'a fait que tailler le roc au midi et construire un mur au nord. Morne et silencieux maintenant, le Pnyx, aux beaux temps de la république, voyait ses douze mille metres carrés couverts par six mille citoyens. C'est du haut du piédestal taillé dans le roc et appelé *Bema* par les Grecs que Démosthène et tant d'autres orateurs parlèrent la plus belle langue du monde au plus beau des peuples. La décoration de la tribune était formée par des rostres, comme à Rome.

PO (Pietro DEL), peintre italien, né à Palerme en 1610, mort à Naples en 1692. Il se rendit à Rome, où, tout en étudiant la peinture sous le Dominiquin, il apprit la gravure et devint en même temps un ingénieur distingué. A l'exception du *Saint Léon*, qu'il exécuta pour l'église de la Vierge-des-Constantinopolitains, à Rome, tous les tableaux que l'on connaît de lui sont de petite dimension et remarquables par une exécution d'un fini exquis. Sa *Décollation de saint Jean* et le *Crucifiement de saint Pierre*, qu'on voit au couvent de la Mission, à Plaisance, passent pour ses chefs-d'œuvre. Pendant assez longtemps, Pietro del Po professa l'anatomie et la perspective à l'Académie de Saint-Luc, puis il alla se fixer à Naples. Il a laissé une quinzaine de gravures à l'eau-forte, d'après le Dominiquin, A. Carrache, le Poussin, Jules Romain, etc.

PO (Jacques DEL), peintre et graveur italien, fils du precedent, né à Rome en 1654, mort à Naples en 1726. Elève du Poussin et de son pere, il suivit ce dernier à Naples et fut chargé d'exécuter dans cette ville un grand nombre de tableaux. C'était un homme [illegible] doué de beaucoup d'imagination et qui composait avec une extrême facilité des poëmes en peinture. « Il est difficile, dit Périès, de concevoir l'incroyable variété de ses compositions et la magie avec laquelle il charme l'œil par l'éclat de son coloris. Cependant il tombe, comme la plupart des peintres de grandes machines, dans la manière et l'incorrection, surtout dans ses figures et dans ses draperies, et il ne tient à [illegible] reçut de son pere. » Ses œuvres les plus remarquables se trouvent dans la galerie du marquis de Genzano et dans une salle du palais [illegible] succès à l'huile, au pastel, en miniature et reproduisit à l'eau-forte plusieurs compositions de son père et de son frère. Une de ses meilleures gravures est une *Suzanne au bain*, d'après Carrache.

PÔ [illegible] *Eridanus* et *Padus*, fleuve [illegible] il reprend sa direction vers l'E., qu'il conserve jusqu'à l'Adriatique, en arrosant Casal, Plaisance, Crémone, Casal-Maggiore, Guastalla et Borgoforte, après un cours de 650 kilom., il se jette dans l'Adriatique par deux branches principales: le Pô della Maestra et le Pô di Goro, et par sept autres branches plus petites. Ses principaux affluents sont, à gauche: la Doire Ripaire, la Doire Baltée, la Stura, le Tessin, l'Olona, le Lambro, l'Adda, l'Oglio et le Mincio; à droite: la Vraita, le Tanaro, la Scrivia, la Stoffora, la Trebbia, la Nura, le Taro, l'Enza et le Panaro. Ce fleuve, qui reçoit aussi les eaux de plusieurs autres cours d'eau moins importants, est sujet à des débordements frequents et dangereux pour les pays riverains; aussi depuis Plaisance a-t-on resserré son cours entre de fortes digues, dont l'origine est attribuée aux Etrusques, et les plus modernes datent en grande partie de l'occupation française sous le premier Empire. La hauteur de ces digues est en général de 10 mètres, de sorte que les campagnes voisines sont situées bien au-dessous du niveau du fleuve, dont le lit s'élève insensiblement peu à peu par suite des alluvions considérables deposées par ses eaux. La largeur commune du Pô, depuis le confluent de l'Adda, est de 600 mètres; la plus petite hauteur de ses eaux à partir du même point est de 3 à 4 mètres, la hauteur moyenne de 6 à 7 et la plus grande de 11 à 12. La marée, peu sensible dans l'Adriatique, se fait sentir jusqu'à 8 kilom. en amont de l'embouchure du Pô. Le Pô présente sur son parcours un grand nombre d'îles et de bancs de sable variables. Sa pente est de $0^m,30$ par kilom.; ses eaux, peu rapides quand elles sont basses, coulent avec force quand elles sont hautes; mais elles semblent avoir moins d'impétuosité que dans les siècles passés. Virgile dépeint ainsi le Pô (*Géorgiques*, liv. I^er^):

Proluit insano contorquens vortice silvas
Fluviorum rex Eridanus, camposque per omnes
Cum stabulis armenta trahit.

Les eaux du Pô sont toujours troubles, parce qu'elles charrient une grande quantité de terre et de sable, qu'elles déposent surtout à l'embouchure, ce qui a pu contribuer par la suite des temps à ralentir l'impétuosité du fleuve. Cette grande artère fluviale, qui fait communiquer l'Adriatique avec toute l'Italie septentrionale, donna, sous le premier Empire français, son nom à un département dont Turin était le chef-lieu et à deux départements du royaume d'Italie: le Haut-Pô, chef-lieu Crémone, et le Bas-Pô, chef-lieu Ferrare.

POA s. m. (po-a — mot gr. qui signif. *herbe*). Bot. Nom scientifique du genre paturin: *Quelques-uns ont donné le nom de paturin au* POA. (V. de Bomare.)

POACÉ, ÉE adj. (po-a-se — rad. *poa*). Bot. Qui ressemble au poa ou paturin.

— s. f. pl. Famille de plantes graminées, ayant pour type le genre poa.

POAILLER s. m. (po-a-lle; *ll* mll.). Techn. Ouvrier qui fond de grosses pieces de cuivre.

POAILLIER s. m. (po-a-lle; *ll* mll.). Techn. Grosse piece de cuivre sur laquelle porte le tourillon d'une cloche.

POAN DE SAINT-SIMON, littérateur français, né en 1728, mort à Paris en 1814. Il suivit la carrière de la magistrature et publia sous le voile de l'anonyme les ouvrages suivants: *De la tolérance ecclésiastique et civile, trad. du latin de Thadée de Trautmansdorf* (Paris, 1796, in-8°); *Recueil tiré du portefeuille d'un rentier* (Paris, 1797, in-18); la traduction interlinéaire des *Vers grecs de Fl. Chretien*, insérée dans les *Quatrains de Pibrac, trad. en vers par Fl. Chretien* (1802, in-8°).

POAYA s. m. (po-a-ia). Mat. méd. Nom vulgaire, chez les Brésiliens, de plusieurs racines vomitives connues dans le commerce sous la dénomination générique d'ipécacuana.

POBAN s. m. (po-ban). Nom qu'on donne, dans les Antilles, aux sang-mêlé qui ont très-peu de sang nègre.

POBEL (Catherin), magistrat savoisien, seigneur d'Aimieres, né à Bonneville (Haute-Savoie) vers 1500. Il presidait le conseil du [illegible] lorsque Emmanuel-Philibert, apres être rentré dans ses Etats, le choisit pour être le premier président du sénat qu'il créa à Chambéry en 1559. Dans la séance d'ouverture de ce corps politique (6 novembre 1559), Pobel prononça un remarquable discours sur les circonstances où se trouvait alors le duché de Savoie et exhorta tous les assistants à concourir par leurs lumieres et par leur zele au rétablissement de l'ordre dans un pays si longtemps désolé par la guerre. On a de lui: *Constitutum et consultum pro Em. Philiberto* [illegible] (Taurini, 1570). Pobel eut trois fils: RAYMOND, CHARLES et THOMAS, qui [illegible] — Un membre de la même famille, Guy [illegible] POBEL, fut envoyé comme ambassadeur auprès de Louis XIV et se concilia l'amitié de Victor-Amédée II par ses reparties ingénieuses et par ses [illegible].

POCADIE s. m. (po-ka-dî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des [illegible], comprenant [illegible] qui habitent l'Europe et l'Amérique.

POCAHONTAS, fille de Powhatan, chef des Indiens de la Virginie, née vers 1595, morte en 1617. Le capitaine Smith ayant été fait prisonnier en 1607, Powhatan ordonna qu'on lui [illegible] et qu'on la lui écrasât à coups de massue. A ce moment, Pocahontas se jetant sur le malheureuse victime, posa sa tête sur celle de Smith pour la dérober au supplice. Le roi indien, touché de l'action de sa fille, lui accorda la vie du prisonnier. En 1609, Pocahontas courut secrètement à [illegible] Jamestown pour prévenir le capitaine Smith d'un complot que les Indiens avaient formé afin d'exterminer les Anglais. Lorsque Smith eut quitté la colonie en 1612, elle fut livrée au capitaine Argal et demeura prisonnière jusqu'au moment où l'on put traiter de la paix avec son père. Sur ces entrefaites, l'Anglais Thomas Rolfe conçut pour la jeune Indienne une vive affection qu'elle partagea et Powhatan consentit à leur mariage. Cet événement amena la paix et l'affermit au moins pour plusieurs années. Pocahontas fit bientôt profession de christianisme et reçut le baptême. En 1616, elle accompagna son mari en Angleterre et fut reçue à la cour avec distinction. Pocahontas était sur le point de retourner en Virginie lorsque, en 1617, elle mourut à Gravesend, âgée d'environ vingt-deux ans. Elle laissa un fils, nommé Thomas ROLFE, et celui-ci une fille dont plusieurs familles de la Virginie tirent leur origine.

POC-À-POC loc. adv. (po-ka-pok — de l'italien *poco a poco*, même sens). Mar. Peu à peu, lentement.

POCCETTI (Bernardin BARBATELLI, dit LE), peintre italien, né à Florence en 1542, mort en 1612. Il reçut les leçons de Vasari et de Ghirlandajo, sous qui il fit des progrès rapides, commença à se faire connaître en décorant d'arabesques, de compositions fantastiques et grotesques les façades de palais, ce qui lui valut les surnoms de **Bernardino di Grotteschi** ou **delle Facciate**, puis quitta Florence pour se rendre à Rome et y modifia sa manière par l'étude des chefs-d'œuvre de Raphaël et d'autres grands maîtres. De retour dans sa ville natale, il exécuta un nombre considérable de fresques, dans lesquelles il fit preuve d'autant d'invention et d'imagination que de fécondité et de talent. Poccetti enrichissait ses vastes compositions de fleurs, de fruits, de paysages, de marines; il excellait surtout à donner à ses draperies autant d'ampleur que d'élégance et, bien qu'il travaillât souvent de pratique et avec une grande rapidité, on trouve ses ouvrages le plus souvent finis avec une grande perfection et exécutés d'une touche ferme et fine. Dans l'art de la fresque, il le cède à peu de peintres d'Italie, et il peut être regardé comme le Paul Véronèse de ce genre. Néanmoins, il n'obtint point de son vivant toute la renommée qu'il méritait. Cet artiste avait un caractère très-bizarre; il ne se plaisait qu'au milieu de la lie du peuple et il aimait à s'enivrer avec les gens les plus méprisables, ce qui lui a valu son surnom de **Poccetti**. Parmi ses très-rares tableaux à l'huile, nous mentionnerons: la *Mission des apôtres* et les *Pèlerins d'Emmaüs*, dans la cathedrale de Florence. Parmi ses fresques, qui faisaient l'admiration de Pierre de Cortone et de Raphaël Mengs et qui sont répandues dans toute la Toscane, nous rappellerons, comme les plus remarquables: le *Miracle du noyé ressuscité*, son chef-d'œuvre, au couvent de l'Annunziata de Florence; la *Décollation de saint Jean-Baptiste*; le *Mariage mystique de sainte Catherine*; la *Mort de saint Bruno*, la *Cène*, à la Chartreuse de Pontignano, près de Sienne.

POCCI (François, comte), poëte, dessinateur et musicien allemand, né à Munich en 1807. Son père, le comte Fabricius Pocci, né en 1766, appartenait à une ancienne famille patricienne qui compte encore aujourd hui des représentants à Viterbe et aux environs de Toscanella. Il était venu, en 1781, comme page à la cour de l'electeur palatin, Charles-Théodore, et il mourut en 1844, à Munich, lieutenant général au service de la Bavière et grand intendant de la reine Marie-Thérèse. Le comte François Pocci etudia, de 1825 à 1828, le droit et la science financière à Landshut et à Munich. Entraîné vers les beaux-arts, le dessin en particulier, par l'exemple de sa mère, Francesca Haveria, qui gravait et peignait avec beaucoup de talent, il se fit d'abord connaître comme musicien et dessinateur en publiant des chansons ornées de dessins, telles que les *Chants des fleurs, Six chants d'amour en vieil allemand* (1836), ainsi qu'un *Calendrier joyeux* (*Festkalendes*), qu'il fit paraître par livraisons à Munich, à partir de 1834, en collaboration avec Guido Gœrres et autres. Les travaux artistiques du comte Pocci lui avaient fait obtenir, en 1830, le titre de maître des cérémonies de la cour de Bavière, emploi qui lui laissait de nombreux loisirs pour se livrer à ses travaux favoris. Il accompagna à différentes reprises dans leurs voyages le roi Louis I^er^ et le prince héritier Maximilien, devint, en 1847, intendant de la musique de la cour et reçut, en 1864, le titre de premier chambellan. Le comte Pocci a écrit ou illustré un grand nombre de livres et de compositions musicales et a collaboré activement à différents recueils, tels que les *Feuilles volantes*, les *Portraits de Munich*, etc. Outre un grand nombre de petits opéras pour les théâtres particuliers, il a composé l'opéra intitulé l'*Alchimiste*, qui fut représenté sur le théâtre de Munich, et a publié diverses autres compositions, telles que sonates, morceaux de chant, etc. Mais ce qui a surtout fait en Allemagne sa réputation à la fois d'artiste et de littérateur, ce sont ses ouvrages destinés aux

enfants ou traitant des sujets nationaux. Parmi ses publications en ce genre, nous citerons : la *Légende de saint Hubert* (1840); *Un petit livre pour les enfants* (1843); *Chansons des soldats* (1842); *Chansons des chasseurs* (1843); *Chansons des étudiants* (1845); *Histoires et chansons illustrées* (1840-1845, 3 vol.); *Jeux dramatiques pour les enfants* (1850); *Livre d'images amusantes* (1852); *Anciennes et nouvelles chansons pour les enfants* (1852); *Feuillage du printemps pour les bons enfants* (1853); *Que veux-tu?* (1854); le *Compère la Mort*, drame (1855); les *Saisons* (1856); *Petit livre de comédies amusantes* (1859, 2 vol.); l'*Escarboucle*, drame populaire (1860); le *Lansquenet* (1861); la *Danse des morts* (1862, 12 feuilles); les *Images des noms* (1865); *Feuilles d'automne* (1866), etc. Il a, en outre, publié un recueil de ses poésies originales (1843) et fourni des illustrations aux *Contes populaires* de Grimm, aux *Contes* de Schreiber, aux *Contes danois* d'Andersen, à la *Patrie des enfants* de Gull, etc. Ses œuvres, agréables et faciles, sont très-populaires.

POCCIANTI (Michel), biographe italien, né à Florence en 1535, mort dans la même ville en 1576. Il entra dans l'ordre des servites à Florence, professa longtemps la philosophie et la théologie, puis s'adonna avec succès à la prédication et obtint les premières dignités de son ordre. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Historia seu chronicum rerum totius ordinis servorum Mariæ virginis* (Florence, 1567, in-4°); *Vite de' VII Beati Florentini, fondatori del ordine de' Servi* (Florence, 1589); *Catalogus scriptorum florentinorum omnis generis* (Florence, 1589), ouvrage plein d'indications inexactes et contradictoires.

POCH (Bernard), orientaliste suisse, né à Genève, mort à Rome en 1785. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il entra dans les ordres, acquit une connaissance approfondie de la langue hébraïque et composa les ouvrages suivants : *Del Pentateuco stampato in Napoli l'anno 1491, e saggio di alcune varianti lezioni estratte da esso e da libri antichi della sinagoga* (Rome, 1780, in-4°); *Chizzouk Emounah* (le *Bouclier de la foi*), en hébreu et en italien, ouvrage dans lequel il s'est attaché à réfuter le célèbre écrit du même nom composé par Rabbi Isaac contre la religion chrétienne.

POCHADE s. f. (po-cha-de. — Delâtre rattache ce mot à un primitif italien *pocciata*, esquisse où les masses seules sont indiquées; de *poccia*, pis, teton, provenu, selon lui, de l'allemand *pocke*, anglais *pock*, poche, qui ont pris, en outre, par extension le sens de bouton, pustule). Peinture tracée en quelques coups de pinceau.

— Littér. Œuvre rapidement écrite : *Jamais le style de Molière ne fut plus libre, plus franc, plus robuste que dans ces* POCHADES *auxquelles il n'attachait pas d'importance.*

— Encycl. B.-arts. La *pochade* est une sorte d'esquisse, avec cette différence que l'esquisse est l'idée première, élémentaire d'un tableau, un thème en quelque sorte qu'il faudra corriger, agencer de nouveau, étudier dans ses détails, une indication plus ou moins complète, précise, d'une vision dont il reste à faire une réalité, tandis que la *pochade* est par elle-même un tableau; elle est faite pour rester ce qu'elle est, avec ses qualités de verve, de fougue, de couleur, comme avec ses défauts et ses incorrections. L'esquisse n'a besoin d'indiquer que les éléments d'une composition; il n'est pas nécessaire qu'elle soit intéressante pour personne, sinon pour l'artiste qui y voit son idée première notée, fixée et qui peut la modifier en imagination. Mais la *pochade* doit posséder certaines qualités qui la font remarquer par l'amateur et qui surprennent ou charment le spectateur. Elle peut être d'un dessin quelque peu incorrect et d'un modelé peu ou point soigné, mais il faut qu'elle ait du mouvement, de la chaleur, que les tons en soient justes, chauds, hardiment posés, que la touche soit spirituelle, vigoureuse, brutale même, peu importe, mais qu'elle soit ferme, nette, habile, que les plans y soient bien accusés et que l'effet en soit vif, saisissant. Pour bien réussir des *pochades*, il faut posséder des qualités de main et de tempérament toutes particulières. Tels artistes qui excellent dans ces sortes de productions ne peuvent traiter avec la même habileté et la même chaleur une œuvre de longue haleine, tandis que d'autres, qui exécutent d'une façon remarquable des tableaux d'un modelé fini, soigné, d'un dessin correct, ne peuvent produire que des *pochades* lourdes, ternes, gauches, sans mouvement et sans vie. Il est vrai que les deux façons de procéder sont très-différentes. Un tableau s'exécute avec soin à l'aide de retouches incessantes, de glacis et de tous les moyens qu'une longue pratique ou une éducation artistique reçue chez les praticiens a permis de connaître et d'acquérir; tandis que la *pochade* doit être faite en quelque sorte d'un seul coup, « en pleine pâte, » comme on dit en langage d'atelier. Les tons ne sont ni fondus, ni mêlés, ni tâtonnés; ils sont plaqués sans qu'il soit besoin d'y revenir, d'y retoucher; il faut, par conséquent, qu'ils soient de la plus grande justesse. S'il est possible d'éteindre sans trop d'inconvénient l'intensité d'un ton ou de le modifier à l'aide d'un glacis lorsque la peinture est déjà un peu sèche, il n'en est pas de même lorsqu'elle est fraîche; retoucher un ton frais, c'est l'alourdir. Il faut donc, dans la *pochade*, mener de front le dessin et la couleur et, tout en plaquant les tons, les poser avec assez d'habileté et d'adresse pour que tous soient reliés entre eux; ce qui est d'autant plus facile pour une main un peu exercée, que la pâte étant fraîche se prête d'elle-même à cette liaison. L'écueil est dans le manque de fermeté, de sûreté de la touche, et la difficulté consiste surtout à appliquer un ton qui dessine une forme, une saillie, un pli d'étoffe, un accroc de lumière, une rondeur ou une arête, sans entraîner des tons environnants, sans enlever avec la brosse la pâte fraîche du dessous qu'il ne faut qu'effleurer. Dans toute peinture, on dessine en peignant; c'est la couleur et le modelé qui sont le dessin. Mais dans les tableaux préparés pour être peints avec soin et lenteur, on peut s'assurer de la correction du dessin, le retoucher, faire même ce que font certains peintres qui, en guise d'ébauche, exécutent une sorte de *grisaille* modelée sur laquelle ils reviennent avec des glacis, qu'ils colorent, mais qui leur sert de guide. Dans l'exécution de la *pochade*, il en est tout autrement. Il faut, avant de poser une touche, bien s'assurer de sa justesse, de l'effet qu'elle produira, de la forme qu'elle doit prendre, de la saillie ou du creux qu'elle doit reproduire.

Un dessinateur peu habile peut, avec de la patience et de rigoureuses ou de longues observations, parvenir à apporter dans son œuvre une grande correction et une certaine perfection de modelé; mais très-certainement il ne pourra exécuter convenablement une *pochade*, parce qu'ici il ne s'agit pas d'étudier, mais d'improviser, et qu'il faut être sûr de sa main, savoir à l'avance travailler d'entrain, avec certitude, sans recherche, d'un seul coup, d'une seule haleine. Deux peintres très-différents par la méthode, le goût, l'école et le caractère, Boucher et Géricault, ont excellé dans ce genre. Géricault était capable de faire tout autre chose, et il l'a prouvé; mais il avait, comme le peintre des Grâces efféminées, des Amours joufflus et des pastorales enrubannées de Louis XV, une sûreté de main, une connaissance complète des ressources de son art, une hardiesse de touche et une netteté de vision qu'on rencontre rarement à un égal degré. Chardin, peintre vigoureux et dessinateur habile, fit, lui aussi, des *pochades* pleines de vivacité, de couleur, d'entrain; mais nul peut-être ne surpassa Goya dans ce genre. Parmi les artistes modernes, on peut citer, comme ayant laissé de remarquables *pochades*, Bonnington, Delacroix, Dupré, Français, Isabey, Diaz, Leleux, etc.

On a donné à cette sorte de peinture le nom de *pochade* parce que, à la façon dont les tons y sont appliqués, elle semble exécutée au *pochoir*. Le pochoir est un instrument confectionné soit avec une plaque de cuivre ou de tout autre métal très-mince, soit avec une carte, soit enfin avec le papier-glace à calquer. C'est une sorte de poncis; les dessins qu'on veut peindre sont découpés dans la plaque ou la carte; on applique celle-ci sur la surface qu'on doit ornementer, puis avec une brosse un peu ferme, trempée de couleur, on frotte sur le tout. Aux endroits où la carte est découpée, la couleur se dépose sur la surface qu'on veut peindre, tandis qu'elle ne s'attache qu'à la carte aux endroits où celle-ci garantissait la surface. De cette façon, quand on retire le pochoir, on a un dessin imprimé dans le ton voulu. Pour réussir ce genre de travail, il faut avoir le soin d'appuyer la plaque découpée bien complètement sur la partie qu'on doit peindre, afin que la couleur ne glisse pas en dessous et ne fasse pas de bavures; enfin il faut employer la couleur un peu épaisse et imprimer autant que possible chaque découpure d'un seul tour de main. En général, on n'emploie ce procédé, qui appartient à la peinture décorative, que pour les ornements qu'on appelle *jeux de fond*, ornements très-simples, étoiles, oves, etc., à un seul ton; pourtant on peut exécuter ainsi des ornements plus compliqués et à plusieurs tons; il n'y a pour cela qu'à confectionner plusieurs modèles de cartes en agençant et repérant les découpures comme on le fait pour la gravure des impressions d'étoffes ou de papiers peints. Le pochoir, qu'on pourrait appeler « l'impression décorative, » est d'un usage très-ancien; il semble qu'on s'en soit servi dans la décoration de certaines églises d'architecture romane. Au moyen âge, où les jeux de fond furent distribués à profusion, on ne l'employa que très-peu, sinon peut-être pour l'ornementation des habitations privées des bourgeois du temps. C'est vers l'époque de la Renaissance, et en Italie surtout, qu'on remit en usage ce procédé, aujourd'hui très-répandu. D'ailleurs, n'est-ce pas en Italie que le pochoir a été inventé? Il semble que beaucoup d'ornements étrusques et campaniens ont été exécutés de cette façon et retouchés ensuite. L'invention n'était certainement pas difficile [illegible] ellement [illegible] l'idée [illegible] compression, votre [illegible] cela est si vrai, que c'est au moment [illegible] est remis en usage qu'on exécute les impressions [illegible] bellanes, d'où [illegible] typographique inventée par Gutenberg.

POCHARD, ARDE s. (po-char, ar-de — rad. *poche*, pour dire un récipient de boisson). Fam. Ivrogne, ivrognesse : *Dix-sept francs, quelle aubaine! il n'y a que les* POCHARDS *pour être de pareilles pratiques.* (E. Sue.)

— Adjectiv. Qui a l'habitude de boire immodérément : *Je ne sais pas ce que j'ai; je crois que je suis un peu* POCHARD. (Labiche.)

POCHARD (Jean), théologien français, né à La Cluse, près de Pontarlier, en 1715, mort à Besançon en 1786. Il fut successivement professeur de théologie et supérieur du séminaire de Besançon. On lui doit la révision du *Missel* et du *Bréviaire* du diocèse de Besançon, regardés comme des modèles en ce genre, et il a activement collaboré à la *Méthode pour la direction des âmes* d'Urbain Grisot (Neufchâteau, 1772, 2 vol.)

POCHARDER v. a. ou tr. (po-char-dé — rad. *pochard*). Enivrer.

Se pocharder v. pr. S'enivrer.

POCHARDISE s. f. (po-char-di-ze — rad. *pochard*). Ivrognerie, ivresse : *J'essaye de m'étourdir; croirais-tu qu'hier j'ai cherché l'oubli dans la* POCHARDISE? (A. Mollier.)

POCHE s. f. (po-che. — Le sens fondamental de ce mot est incontestablement chose creuse, chose enflée; mais on ne saurait dire d'où nous est venu le mot *poche*, qui n'est ni latin ni celtique. Ce qui est acquis, c'est que *poche* est le correspondant et l'équivalent du gothique *poka*, anglo-saxon *pocca*, *poha*, *posa*, scandinave *poka*, *poki*, ancien allemand *poh*, *pocha*, anglais *pock*, *pocket*, *pouch*, suédois *ficka*, *poche*, *posse*, petit sac. La même racine nasalisée se retrouve dans les mots équivalents du vieux haut allemand *phunc*, du moyen haut allemand *pfunc*, du suédois-danois *pung*, du bas latin *punga*, *puncha*, du grec moderne *poungi*, de l'italien-vénitien *pouga*, jabot. Selon Delâtre, l'écossais *pock* et l'islandais *poki* ont signifié d'abord lien, enveloppe, de la grande racine aryenne *pac*, lier, attacher). Sorte de petit sac de toile ou d'étoffe, que l'on coud à un vêtement, pour y mettre ce qu'on veut ordinairement porter sur soi : POCHE *d'habit, de gilet, de veste, de culotte.* POCHE *de côté. Mettre, fourrer, serrer quelque chose dans sa* POCHE. *Emplir, vider ses* POCHES. *Fouiller dans les* POCHES *de quelqu'un. Avoir, tenir les mains dans ses* POCHES.

Qu'un joueur est heureux! sa *poche* est un trésor!
REGNARD.

Mille bonbons, mille exquises douceurs
Chargeaient toujours les *poches* de nos sœurs.
GRESSET.

Ma *poche* est comme une île escarpée et sans bords,
On n'y saurait rentrer quand on en est dehors.
A. DE MUSSET.

[illegible]
Quand les guerriers ont fait, les goujats vont aux [illegible]
Et dérobent l'argent dans les *poches* des [illegible].
TH. GAUTIER.

— Grand sac dans lequel on met du blé, de l'avoine : POCHE *de blé*. POCHE *de froment.*

— Faux pli très-apparent que forme un habit mal taillé.

— *Dictionnaire de poche*, Dictionnaire d'un très-petit format, contenant les mots les plus usuels d'une langue. ‖ *Pistolet de poche*, Pistolet de petite dimension, que l'on peut porter dans sa poche.

— *Mettre en poche*, Réserver pour son usage personnel : *Il* MET EN POCHE *une partie de ce qu'il touche pour ses frais de bureau.* (Acad.)

— *Avoir dans ses poches, Avoir ses pleines poches, Avoir plein les poches de*, Avoir à sa disposition : *Ce diable d'homme a toujours ses* POCHES PLEINES *d'arguments* [illegible]. (Beaumarchais.) *Les avocats plaidants* ONT DANS *l'une des* POCHES *de leur sac les raisons pour et* DANS *l'autre* POCHE *les raisons contre.* (Cormenin.)

— *Rien dans les mains, rien dans les poches*, Phrase usitée chez les escamoteurs, pour montrer aux spectateurs qu'ils ne tirent pas de leurs poches et n'ont pas dans leurs [illegible] les objets qu'ils exhibent.

— *Tenir une affaire dans sa poche, Avoir une affaire en poche*, Être assuré du succès d'une affaire.

— *Mettre son drapeau dans sa poche*, Cacher ses opinions : [illegible] de METTRE [illegible] SON DRAPEAU DANS SA POCHE. (L. Véron.)

— *Produire, valoir en poche*, [illegible] : *Cette charge lui* VAUT 10,000 *fr.* EN POCHE.

— *Argent de poche*, [illegible] destinée aux menus plaisirs, aux petites dépenses personnelles : *L'*ARGENT [illegible] *va plus vite qu'on ne croit.* (Acad.) *Cette* [illegible]

— *Payer de sa poche*, Payer de son argent. [illegible]

— [illegible] gent.

— *Mettre la main à la poche*, S'exécuter, donner de l'argent pour contribuer à une dépense.

— *Faire poche*, Présenter des vides, des lacunes : *Le style boursouflé* FAIT POCHE *partout; les pensées y* [illegible] *sujet et les paroles* [illegible]. (J. Joubert.)

— *Manger son pain dans sa poche*, Manger seul, sans partager avec personne.

— *Acheter chat en poche*, Acheter quelque chose sans le voir : *À Paris* [illegible] *sans seulement se connaître, sans s'aimer; c'est ce qu'on peut appeler* ACHETER CHAT EN POCHE. (Franck.) ‖ *Vendre chat en poche*, Vendre un objet sans le montrer.

— *Faire crédit de la main à la poche*, Ne pas faire crédit du tout.

— *Avoir ses mains dans ses poches*, Ne point travailler; vivre sans rien faire.

— *N'avoir pas toujours eu ses mains dans ses poches*, S'être enrichi du bien d'autrui; avoir puisé dans les poches d'autrui.

— *Se mettre dans les poches de quelqu'un*, Le suivre partout, ne pas le quitter.

— *Il le mettrait dans sa poche*, Il a une bien plus grande force musculaire.

— *Connaître comme sa poche*, Connaître parfaitement : *Je* CONNAIS *l'Et*[illegible] COMME MA POCHE, *et ses* [illegible] *sont assez profondes pour tenir longtemps* [illegible] *comme mot.* (G. Sand.)

— Calligr. Boucle que l'on faisait à l'extrémité de certaines lettres.

— Mus. Petit violon que les maîtres de danse portent dans leur poche, quand ils vont donner leçon à leurs élèves. On dit plus POCHETTE en cette acception.

— Chasse. Espèce de filet dans lequel on prend le lapin, quand on chasse au furet.

— Pêche. Espèce de sac employé pour prendre la menuise. ‖ Mailles des bas [illegible]

— Écon. domest. Grande cuiller hémisphérique avec laquelle on sert le potage.

— Techn. Creuset terminé en cône [illegible] que. ‖ Sac dans lequel les [illegible] les différentes espèces de [illegible] mettent en vente. [illegible] que l'on peut faire tenir [illegible] certaine [illegible] destination particulière qu'on veut lui donner. ‖ *Poche de* [illegible] ces. ‖ *Poche du gamin*, [illegible] à recevoir le fiel du verre [illegible] l'enlève avec le sable. ‖ [illegible] Sac de toile [illegible] des sirops. ‖ [illegible] de la navette, ou [illegible] tuyau en [illegible] la trame des étoffes ou des toiles.

— Chir. Espèce de sac [illegible] une poche, un abcès.

— Anat. [illegible]

— Mar. [illegible]

— [illegible]

— M[illegible]

— Encycl. [illegible]

[illegible]

— Les poches naturelles [illegible]

principalement opérée par le muscle ptérygo-pharyngien, dont plusieurs fibres se prolongent et s'épanouissent sur la muqueuse; en outre, quand l'oreille est redressée, la membrane est mise en état de tension par le prolongement inférieur de la conque adhérant à sa surface. « Les fonctions des *poches* gutturales sont loin d'être connues, dit M. Lavocat. On ne saurait affirmer qu'elles servent au perfectionnement de la phonation; leurs usages paraissent plutôt relatifs à l'audition, si l'on considère que ces annexes du conduit guttural du tympan, chez les solipèdes, coïncident avec un développement des cellules mastoïdiennes moindre que chez les autres animaux. »

Comme toutes les membranes muqueuses, les *poches* gutturales peuvent s'enflammer; mais on ignore si leur inflammation est jamais essentielle, ou si elle ne dépend pas toujours de celle des parties voisines ou contiguës, telles que l'angine, le coryza et la gourme. On ne sait pas non plus si elle affecte le mode aigu; on ne connaît guère que le mode chronique.

Deux cas peuvent se présenter dans l'inflammation des *poches* gutturales : ou l'ouverture de ces sacs s'oblitère et la sécrétion morbide que fournit la membrane, ne trouvant pas d'issue au dehors, s'accumule dans le réservoir, ou bien l'ouverture gutturale demeure béante et le produit peut s'écouler par le nez.

Dans le premier cas, la *poche* forme une tumeur qui soulève la parotide, comprime le larynx et le pharynx, gêne la déglutition, la respiration, détermine le phénomène connu sous le nom de *cornage* et peut même finir par amener la suffocation. La matière ainsi accumulée est quelquefois purulente, mais plus souvent épaisse, filante et glaireuse. Elle peut aussi perdre son liquide par l'absorption et se transformer en une masse granuleuse et caséiforme. Tantôt elle est inodore, tantôt elle exhale une odeur infecte.

Dans le second cas, la sécrétion morbide peut s'échapper au dehors. Elle forme un jetage, par la gouttière inférieure des naseaux, d'une matière épaisse, muciforme, glaireuse et inodore qui tombe à terre, sans adhérer aux ailes du nez. « Ce jetage est intermittent, dit d'Arboval; on l'observe plus particulièrement pendant la course, la mastication et la déglutition, celle des liquides surtout. Il n'est accompagné ni d'érosions, ni de chancres sur la pituitaire, ni de boursouflement des os de la face. Quoiqu'il existe depuis longtemps, les ganglions de l'auge ne présentent qu'un léger engorgement indolent et peu douloureux. Enfin, il persiste malgré l'emploi des moyens qui suffisent ordinairement pour arrêter les flux dus à une inflammation simple de la pituitaire. » Ce qui rend cette affection digne d'intérêt, indépendamment de sa gravité, c'est que, comme elle s'accompagne de jetage par les naseaux et d'engorgements des ganglions lymphatiques de l'auge, elle peut simuler la morve. Mais les caractères tirés exclusivement de la nature du jetage dans l'inflammation des *poches* gutturales, de son écoulement intermittent et de sa persistance suffisent pour distinguer celui qui tient à la réplétion des *poches* gutturales de tous ceux qui s'opèrent quand il y a morve proprement dite, cantonnée dans les sinus et les cornets. En effet, fait remarquer Delafond, dans la morve cantonnée dans les sinus, le jetage est abondant pendant la course; mais il est formé par une matière séreuse associée à une autre épaisse, blanchâtre et caillebottée, qui répand quelquefois une odeur infecte; la matité de quelques sinus à la percussion, la douleur que témoigne l'animal pendant ce choc, la chassie attachée aux paupières et le boursouflement des os depuis l'existence du jetage sont les signes caractéristiques du siège de la maladie, caractères bien tranchés et très différents de ceux qui appartiennent à l'inflammation des *poches* gutturales. Du reste, ce n'est qu'avec la morve récente, ou cet état qui fait regarder le cheval comme suspect de morve, et au début de l'inflammation des *poches* gutturales qu'il est facile de confondre les deux affections; car, après un certain temps, les deux maladies peuvent être distinguées, parce que la morve s'accompagne plus tard de chancres, d'érosions, d'engorgements indolents ou adhérents des lymphatiques de l'auge, de jetages variables en quantité et en qualité, tandis que dans l'inflammation chronique des *poches* gutturales les caractères du jetage paraissent être constants pendant plusieurs mois.

Dans ce cas de phlegmasie chronique des *poches*, on peut pratiquer l'opération dite hyovertébrotomie, qui peut faire obtenir la guérison de la maladie, soit par des injections au chlorure de soude étendu d'eau, soit par le passage d'une mèche dans la *poche*.

POCHÉ, ÉE (po-ché) part. passé du v. Pocher. Porté longtemps en poche : *Outres* POCHÉES.

— *Œil poché*, Œil meurtri et enflé : *Quand* [illegible] *un Œil poché* [illegible] *en Angleterre, des* [illegible] *des côtes enfoncées* [illegible] *meurtrières.* (H. [illegible])

Vous avez l'œil poché, bosse au front, nez sanglant.
VOLTAIRE.

— Art culin. *Œufs pochés*, Œufs entiers, mais sans coquille, cuits dans un liquide : ŒUFS POCHÉS *à l'eau, au jus, au beurre noir.*

— Pop. *Œil poché au beurre noir*, Œil gonflé et meurtri : *Quant ce vint au tour de Chiquanous, ils se festoyarent à grands coups de guantelets, si bien qu'il resta tout estourdy et meurtry, un* ŒIL POCHÉ AU BEURRE NOIR. (Pantagruel.)

— Calligr. *Ecriture pochée*, Ecriture dont les lettres sont mal formées et remplies de taches d'encre. ‖ *Lettres pochées*, Lettres qui ont des poches.

POCHE-CUILLER s. m. Ornith. Nom vulgaire de la SPATULE.

POCHÉE s. f. (po-ché — rad. *poche*). Contenu d'une poche.

— Contenu du sac appelé poche.

POCHER v. a. ou tr. (po-ché — rad. *poche*. Quant aux expressions *pocher des œufs* et *pocher des yeux*, on leur a attribué diverses origines. Les uns ont mis en avant l'allemand *pochen*, frapper; les autres, le verbe dialectal *paucher* ou *peucher*, qui vient de *pollex* et qui signifie presser du pouce. Selon Scheler, *pocher des œufs*, c'est les apprêter de manière à laisser au jaune sa forme arrondie et bombée, qui rappelle une poche. Selon Delâtre aussi, des *œufs pochés* sont des œufs enveloppés de leur blanc comme d'une poche ; et des *yeux pochés*, des yeux froissés comme on froisse une poche, un sac, etc. Il est plus probable que les *œufs pochés* ont pris leur nom de la cuiller ou poche qui sert à les faire cuire. Quant aux *yeux pochés*, ils viennent, sans doute, d'une comparaison quelconque avec les *œufs pochés;* ce qui confirme cette opinion, c'est l'ancienneté de l'expression *œil poché au beurre noir*, qu'on trouve déjà dans *Pantagruel*). Garder longtemps dans sa poche : POCHER *des olives, des poires.*

— *Pocher un œil à quelqu'un*, Le lui meurtrir.

— B.-arts. Dessiner prestement, exécuter, en parlant d'une pochade : *En même temps qu'il* POCHE *de délicieuses figurines, Diaz sait faire jouer le soleil à travers les feuilles d'un dessous de bois.* (Th. Gaut.)

— Art culin. *Pocher des œufs*, Les faire cuire entiers, mais sans coquille, dans de l'eau ou un autre liquide.

— Calligr. *Pocher des lettres*, Y faire une boucle à l'extrémité.

— v. n. ou intr. Faire une poche, un faux pli : *Votre corsage* POCHE *sous les bras; qui vous a donc fait cette robe?* (Th. Gaut.)

POCHERY s. m. (po-che-ri). Ornith. Un des noms vulgaires de l'alcyon ou martin-pêcheur.

POCHET s. m. (po-chè — dimin. de *poche*). Agric. Syn. de POQUET.

POCHETÉ, ÉE (po-che-té) part. passé du v. Pocheter. Porté longtemps dans la poche : *Truffe* POCHETÉE. *Olive* POCHETÉE. *Pomme* POCHETÉE. *Il m'étalait d'un air important d'assez chétives paperasses, fort* POCHETÉES. (J.-J. Rouss.) *Les livres sont comme les olives, les* POCHETÉS *sont les meilleurs.* (Mercier.)

POCHETER v. a. ou tr. (po-che-te — rad. *poche*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je pochette, tu pochetteras*). Porter quelque temps dans sa poche : POCHETER *des olives, des truffes, des marrons, pour les rendre meilleurs.*

— v. n. ou intr. Etre porté dans la poche : *Laisser* POCHETER *des truffes, des olives.*

POCHETIER s. m. (po-che-tié — rad. *poche*). Anc. cout. Nom donné autrefois aux maîtres boursiers de Paris.

POCHETTE s. f. (po-chè-te — dimin. de *poche*). Petite poche, poche d'un vêtement : *Les* POCHETTES *d'un gilet.*

— Pêche. Sorte de petit filet en forme de poche.

— Mus. Petit violon de maître de danse : *Jouer de la* POCHETTE. *Deux jeunes garçons exécutèrent une danse bizarre au son d'une* POCHETTE, *grattée à toute outrance.* (Th. Gaut.)

— *Belles pochettes et rien dedans*, Se dit d'une personne pauvre qui est vêtue avec luxe, ou, en général, de toute apparence belle et fausse. ‖ *Avoir un jeu de pochette*, Ne tirer qu'un son faible et grêle de son instrument.

— Encycl. Mus. La *pochette* était un petit violon de poche dont le manche avait les mêmes dimensions que celui du violon ordinaire, mais dont le corps, quoique affectant exactement la même forme, était trois à quatre fois plus petit. Les maîtres de danse qui allaient donner leçon en ville se servaient de ce petit instrument, qu'ils mettaient dans leur poche sans que cela les embarrassât en aucune façon, et à l'aide duquel ils jouaient les airs qui leur servaient à faire danser leurs élèves. Depuis longtemps, la *pochette*, qui sonnait l'octave du violon et à laquelle était joint un archet plus court de moitié que l'archet de ce dernier, n'est plus en usage. On disait jadis d'un violoniste qui ne tirait de son instrument qu'un son grêle, maigre et criard, qu'il avait « un jeu de *pochette*, » la sonorité de celle-ci étant naturellement, et en raison de ses dimensions, beaucoup plus chétive que celle du violon véritable.

POCHEUSE s. f. (po-cheu-ze — rad. *pocher*). Econ. domest. Ustensile destiné à la préparation des œufs pochés.

POCHIS s. m. (po-chi — rad. *pocher*). Grav. Traits qui se brisent, se confondent, s'emmêlent, au lieu d'être tracés parallèlement.

POCHOIR s. m. (po-choir — rad. *pocher*). Lame de carton ou de métal découpée, employée pour colorier avec une brosse un dessin ayant le contour de la découpure.

— **Encycl.** V. POCHADE.

POCHOLLE (Pierre-Pomponne-Amédée), homme politique français, né à Dieppe en 1764, mort à Paris en 1832. Il se fit admettre chez les oratoriens, enseigna les humanités et la rhétorique dans des collèges de cette congrégation, prêta serment à la constitution civile du clergé et abandonna alors la vie religieuse (1791). Cette même année, il fut nommé maire de Dieppe et député suppléant à l'Assemblée législative. Appelé, en 1792, à faire partie de la Convention, Pocholle siégea à la Montagne, vota la mort du roi, remplit diverses missions et se montra sévère contre les excès et les abus, mais modéré envers les personnes. Les Lyonnais reconnaissants lui votèrent un buste. Plus tard, il fut accusé d'avoir violé la tombe et dispersé les restes d'Agnès Sorel (qui sont encore au château de Loches); mais il établit devant la Convention qu'il avait fait ouvrir la tombe seulement pour avoir une mèche des cheveux de la célèbre favorite. C'était une fantaisie d'archéologue, nullement une profanation. Après l'expiration de la session, il fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Mayenne, mais ne siégea point et devint, en 1797, commissaire du gouvernement aux îles Ioniennes, qu'il administra jusqu'à la prise de ces îles par les Turcs et les Russes (1799). De retour en France, il se prononça contre le coup d'Etat du 18 brumaire et resta sans emploi jusqu'en 1802. A cette époque, il devint secrétaire général du département de la Roer, puis fut appelé à la sous-préfecture de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Après le retour des Bourbons, il dut se réfugier en Belgique comme régicide, devint un des rédacteurs de la *Galerie historique* et revint en France après la révolution de 1830.

POCHON s. m. (po-chon — rad. *pocher*). Pop. Gros coup de poing.

— Pâte, tache d'encre.

Pochon (AFFAIRE). Ce procès, qui fit une profonde sensation, fut jugé devant la cour d'assises de la Moselle le 27 février 1858. Jean-Nicolas-Philippe Pochon était cultivateur à Habonville, canton de Briey (Moselle). Sa probité bien connue, son intelligence, son dévouement aux intérêts de sa commune l'avaient désigné au choix de l'administration, et, depuis plusieurs années, il était maire d'Habonville. Sa famille se composait de sa femme, fort estimée dans le pays, d'un fils, Jean-Hubert, âgé de dix-sept ans, et d'une fille, Clémentine, âgée de quinze ans. C'était cette enfant qui devait, par son inconduite, ruiner cet édifice de bonheur, de calme, de bien-être, péniblement échafaudé par trente années de travail. Pochon employait un jeune garçon de ferme, Joseph-Basset, garçon assez insignifiant, mais dont la conduite ne donnait lieu à aucun reproche. Un jour, Clémentine, passant devant Basset, l'invita à l'accompagner au bois avec une de ses amies pour cueillir des noisettes, et, comme Basset semblait ne pas s'en soucier, Clémentine lui marcha sur le pied et le regarda de manière à lui ouvrir l'intelligence. On alla donc dans le bois, et l'amie complaisante eut soin de laisser les deux jeunes gens seuls assez longtemps. Jusque-là, Basset n'a rien commis de bien grave; il n'a pas résisté aux avances d'une jeune fille légère, et ce n'est encore qu'une de ces grossières bucoliques que protègent, dans nos campagnes, l'époque de la moisson et celle des vendanges. Mais le jeune paysan ne pouvait être heureux sans en faire part à quelqu'un. Il trouvait plus de plaisir dans la vanité d'être l'amant de la fille de M. le maire que dans sa liaison elle-même. Il s'empressa donc de conter sa bonne fortune à la femme Dombelot, aubergiste et gazette patentée du pays. Il le fit avec un luxe de détails qui devait singulièrement compromettre l'imprudente jeune fille. Au reste, Basset ne dissimulait pas ses intentions. Le père devait apprendre, un jour ou l'autre, la conduite de sa fille, et il n'aurait d'autre parti à prendre que de marier les deux amants. « Et, ma foi, disait Basset, ça va me faire un joli mariage. Le père Pochon a des écus. » La femme Dombelot ne partageait pas l'enthousiasme et les illusions de Basset. Elle connaissait le caractère de Pochon et savait qu'il ne verrait pas d'un bon œil ce que le jeune homme considérait comme les préliminaires forcés de son mariage. Elle engagea donc Basset à beaucoup de prudence et lui conseilla de ne pas répéter à tout le monde ses confidences. Mais la vanité raisonne-t-elle ainsi? Bientôt, dans le pays, personne, sauf les parents, n'ignore les relations de Clémentine et de Basset. Au reste, celui-ci ne prend guère de peine pour les tenir secrètes. La nuit, il s'introduit chez la jeune fille, qui couche au premier, à l'aide d'une échelle appliquée au mur, ou à l'aide d'une pierre d'évier qui fait saillie dans le mur et lui permet d'atteindre les persiennes. Basset a quitté la maison de Pochon et sert chez un autre propriétaire. Son nouveau maître, irrité du scandale produit par cette conduite sans vergogne, renvoie son domestique. Mais les visites nocturnes continuent. Enfin, deux parents se décident à prévenir la mère de Clémentine. La malheureuse femme est atterrée. Redoutant un malheur, craignant la colère de son mari, elle attend son fils et, à son retour de la chasse, lui raconte ce qui n'est plus un secret pour personne. Le jeune homme insiste pour ne rien cacher au père. Celui-ci fait venir sa fille, et, devant ce tribunal de famille, Clémentine avoue ses relations avec Basset, ses fréquentes visites, la manière dont il parvient à sa chambre, elle ne cache rien. Le père a peine à modérer sa fureur. On entraîne Clémentine dans une autre pièce, et les deux hommes, le père et le fils, restent seuls. Alors se passe une des scènes les plus dramatiques que l'histoire judiciaire puisse nous offrir. Ce père, qui adore son fils, va en faire un meurtrier, pour punir l'homme qui a souillé leur nom. « Garçon, dit le père, va coucher dans la chambre de ta sœur, prends ton fusil, et si quelqu'un vient à la croisée et veut entrer, tu tireras dessus! » Et, courbé sous la parole de son père, Jean-Hubert obéit. Il prend son fusil, le charge et monte chez sa sœur. Il se jette sur le lit et attend. Un bruit près de la fenêtre l'attire. Il ouvre la persienne et voit un homme, le pied sur la pierre d'évier, cherchant à s'introduire dans la chambre. « Qui es-tu? Que me veux-tu? s'écrie Jean-Hubert, et, dirigeant son fusil sur la poitrine de cet homme, sans même épauler, il tire. L'homme tombe à la renverse foudroyé. Le plomb lui a traversé le cœur. Réveillé par la détonation, Pochon père vient rejoindre son fils, et tous deux reconnaissent tout de suite Basset. On appelle des témoins, on prévient l'adjoint, la gendarmerie et, devant tous, Pochon père dit hautement : « C'est moi qui ai commandé à mon fils d'agir ainsi; je ne m'en repens pas, et, si c'était à recommencer, je le ferais encore. » Voilà le drame dans toute sa simplicité. Il y a quelque chose de saisissant dans la vue de ce vieillard honoré, affirmant hautement ce grand principe du respect de la famille et de l'honneur du foyer et ne reculant pas devant les terribles conséquences qu'il a assumées sur sa tête et sur celle de son fils. En cour d'assises, les deux accusés ne cherchèrent ni subterfuges ni faux-fuyants. Ils déclarèrent ce qu'ils avaient fait, affirmant qu'ils avaient agi sous l'inspiration de leur conscience. Ce système triompha devant le jury. Pochon père et fils furent acquittés. En vain le ministère public essaya-t-il de faire poser la question subsidiaire de coups et blessures ayant amené la mort, sans intention de la donner, le jury reconnut purement et simplement l'innocence des accusés.

Les père et mère de Basset s'étaient portés partie civile et demandaient 15,000 francs de dommages-intérêts. La cour leur en accorda 8,000.

POCHWIST, l'Eole de la mythologie slave. C'était le dieu de la température aussi, et sa statue se trouvait à Kiev. V. POSVIST.

POCIEY (Hypatius), prélat russe, né à Rojantsé en 1541, mort à Vladimir en 1613. Il devint évêque de Vladimir et de Bresc, contribua puissamment, en 1595, à amener les provinces occidentales de l'empire à se prononcer pour un retour vers la foi catholique et se rendit alors à Rome pour faire acte d'obédience à Clément VIII. On lui doit : l'*Union* (Wilna, 1595); *Relation de l'ambassade que les Ruthènes envoyèrent en 1476 à Sixte IV* (Wilna, 1605); *Privilèges accordés aux uniates par les rois de Pologne* (Wilna, 1706); *Homélies* (1714, in-4°); des *Epîtres*, etc.

POCILLATEUR s. m. (po-sil-la-teur — lat. *pocillator*; de *poculum*, coupe). Antiq. rom. Esclave chargé de remplir les coupes des convives. ‖ Ministre qui, dans les sacrifices, versait le vin aux sacrificateurs.

POCILLOPORE s. m. (po-sil-lo-po-re — du lat. *pocillum*, petite coupe, et de *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux, de l'ordre des zoanthaires, formé aux dépens des madrépores, et comprenant sept espèces qui habitent la mer des Indes.

POCILMOPHYTE s. m. (po-sil-mo-fi-te — du gr. *poikileimôn*, chamarré; *phuton*, plante). Bot. Plante dans laquelle la fructification offre des variétés ou des circonstances remarquables. ‖ Peu usité.

POCKELS (Charles-Frédéric), moraliste allemand, né à Wörmlitz, près de Halle, en 1757, mort à Brunswick en 1814. Il fut chargé, en 1780, de l'instruction des princes de Brunswick et devint, par la suite, intendant du prince Auguste, conseiller aulique et censeur de la presse. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, d'un style élégant et facile, qui abondent en observations fines, ingénieuses et piquantes. Nous citerons notamment : *Documents pour servir à perfectionner l'art de connaître les hommes* (Berlin, 1788-1789, 2 parties in-8°), *Choses mémorables servant à enrichir la connaissance des caractères* (Halle,

1794, in-8°); *Essai sur le caractère des femmes* (Hanovre, 1799-1802, 5 vol. in-8°); l'*Homme* ou *Tableau anthropologique du sexe masculin* (Hanovre, 1805-1808, 4 vol.); *Sur le commerce avec les enfants* (1811); *Sur la société, la sociabilité et l'art d'entretenir des relations* (Hanovre, 1813-1816, 3 vol. in-8°). Nous citerons encore de lui : *Choses mémorables intéressant le bien et le beau* (Berlin, 1786-1788, 2 vol.), en collaboration avec Ch. Moritz.

POCKENSTEIN s. m. (po-kènn-stain — de l'allem. *pocken*, bourgeon; *stein*, pierre). Minér. Roche amygdaloïde, à base de trapp et à noyaux calcaires.

POCO adv. (po-ko — mot ital.). Mus. S'emploie dans les partitions, avec un autre adverbe, pour indiquer une atténuation dans le mode d'exécution indiqué par cet adverbe : Poco *piano*. Poco *forte*. ‖ Poco a poco, Peu à peu : *Crescendo* poco a poco.

POCOAIRE s. m. (po-ko-è-re). Bot. Arbrisseau du Brésil.

POCOCK (Edouard), orientaliste et théologien anglais, né à Chivaly (Berkshire) en 1604, mort à Oxford en 1691. Adonné de bonne heure à l'étude des langues orientales, il apprit, grâce aux leçons de Pasov et de Bedwell, l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, le syriaque, fut agrégé à un collège d'Oxford en 1628, entra, l'année suivante, dans les ordres et fut attaché peu après, comme chapelain, à la factorerie d'Alep, où, pendant six ans, il put se perfectionner dans la connaissance de l'arabe, du syriaque et de l'éthiopien. De retour en Angleterre, après avoir recueilli des manuscrits orientaux et traduit des ouvrages historiques arabes, il obtint une chaire d'arabe à l'université d'Oxford (1636). Quelque temps après, Pocock fit un voyage à Constantinople, où il fit une ample moisson de manuscrits précieux, puis retourna dans la Grande-Bretagne et y arriva en 1640, au moment où Charles Ier ouvrait le Long Parlement qui devait consommer la révolution depuis longtemps préparée dans les esprits. Privé des revenus de sa chaire d'arabe par suite de la mort de l'archevêque Laud, qui en avait fait les fonds, il se trouva dans une situation des plus précaires, échappa, grâce à l'amitié de Selden qui avait une grande influence dans le parti républicain, aux dangers que ses opinions royalistes auraient pu lui attirer, fut réintégré dans sa chaire en 1647, devint, l'année suivante, professeur d'hébreu et reçut un riche canonicat à l'église du Christ. Pendant la révolution, il perdit son canonicat, et les deux chaires qu'il occupait à Oxford lui eussent été enlevées si une pétition, signée par les professeurs et les étudiants de l'université, n'avait empêché de le faire. Pocock a composé un grand nombre d'importants travaux. Nous citerons de lui : *Specimen historiæ Arabum* (Oxford, 1649, in-4°), un de ses meilleurs ouvrages; *Porta Mosis* (Oxford, 1655, in-4°), livre qui contient six discours de Maimonide avec la traduction latine; *Lamiat-al-adjem*, célèbre poëme arabe d'Abou-Ismaël Tograï, avec une traduction latine et un commentaire (Oxford, 1661, in-4°); les *Annales d'Eutychius* en arabe, avec une traduction latine (Oxford, 1658, in-4°); l'*Histoire des dynasties du patriarche jacobite Grégoire Aboul-Saradj*, avec traduction latine (Oxford, 1663, 2 vol. in-4°); *Theological works* (1740, 2 vol. in-fol.), recueil d'écrits de théologie, de notes et commentaires sur divers prophètes, etc. Pocock a pris, en outre, une grande part à la polyglotte de Walton et a fait une version latine des parties de la version syriaque du Nouveau Testament qui étaient restées inédites et qu'il prit d'un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne (Leyde, 1630, in-4°).

POCOCK (Edouard), orientaliste anglais, fils du précédent, né à Oxford en 1647. Comme son père, il étudia les langues de l'Orient, traduisit en latin un traité philosophique d'Ibn Tofaïl, qu'il publia sous le titre de *Philosophus autodidactus* (Oxford, 1671, in-4°), et fit une traduction latine de la *Description de l'Egypte* d'Abdallatif, laquelle a été publiée seulement en 1800 (Oxford, in-4°). N'ayant pu obtenir, en 1691, la chaire laissée vacante par son père, il renonça à ses études favorites et vécut depuis lors dans la retraite. — Son frère, Thomas Pocock, a traduit en anglais un traité hébreu de Manassès ben Israël, *Sur le terme de la vie* (Londres, 1699, in-12).

POCOCKE (Richard), voyageur et prélat anglais, né à Southampton en 1704, mort en 1765. Après s'être fait recevoir docteur en droit à l'université d'Oxford, il se mit à voyager (1734), visita le continent, puis fit voile pour l'Egypte (1736), où il séjourna jusqu'au printemps de 1738. A cette époque, il partit pour la Palestine, traversa la Syrie, la Mésopotamie, les îles de Chypre et Candie, l'Asie Mineure et parvint à Constantinople, d'où il effectua son retour en Angleterre par l'Italie, l'Allemagne et la Flandre. De retour à Londres en 1741, il y publia la relation de ses voyages, fit ensuite des excursions en Ecosse, en Irlande, entra dans les ordres et devint successivement archidiacre de Dublin en 1745, évêque d'Ossory en 1754 et évêque d'Elphin et de Meath. Outre des notices dans les *Transactions philosophiques* et dans l'*Archéologie*, on a la relation de ses voyages sous le titre de *Description de l'Orient et de quelques autres contrées* (Londres, 1743-1745, 2 vol. in-fol.), avec planches. Cet ouvrage, qui a été traduit en français (Paris, 1772-1773, 7 vol. in-12), abonde en descriptions et en détails de mœurs intéressants.

POCOCKIE s. f. (po-ko-kî — de *Pococke*, sav. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Crète.

POCOCURANTISME s. m. (po-ko-ku-ran-ti-sme — de *Pococurante*, nom d'un personnage du conte de *Candide*, formé de l'italien *poco*, peu, et *curante*, qui prend soin). Néol. Insouciance universelle, état de l'homme blasé.

POCOMAN s. m. (po-ko-man). Linguist. V. maya.

POCONCHI s. m. (po-kon-chi). Linguist. V. maya. ‖ On dit aussi pocontchi.

POCOYAN s. m. (po-ko-ian). Entom. Abeille des Philippines.

POCS s. m. (pokss). Ornith. Syn. de hocco.

POCULER v. n. ou intr. (po ku-lé — du lat. *poculum*, vase à boire). Fam. Boire : *Il* poculerait *est de la plus haute latinité, madame, dit gravement le substitut. Il* poculerait *donc chez le roi Louis-Philippe le matin et banquetterait le soir à Holy-Rood avec Charles X.* (Balz.)

POCULIFORME adj. (po-ku-li-for-me — du lat. *poculum*, coupe, et de *forme*). Bot. Qui a la forme d'une coupe.

POCZOBUT (Martin Odlanicki de), astronome polonais, né à Sloncanka, près de Grodno, en 1729, mort en 1810. Malgré ses parents, il entra dans l'ordre des jésuites (1745), professa les mathématiques et le grec à Wilna, fut chargé, en 1760, de faire, aux frais du chancelier Czartoryski, un voyage scientifique en Allemagne, en France, en Italie, revint à Wilna en 1764 et y fit des cours d'astronomie. En 1768, Poczobut alla visiter, en Angleterre, l'observatoire de Greenwich, passa par Paris, où il se lia avec Lalande et Lacaille, et contribua puissamment, après son retour à Wilna, à la fondation d'un grand observatoire (1773). L'ordre des jésuites ayant été aboli cette même année, Poczobut ne fut point inquiété. Il conserva la direction de l'observatoire, devint, en 1777, recteur de l'université, président de la commission scolaire, reçut le titre d'astronome de Stanislas-Auguste et devint correspondant de l'Académie des sciences de Paris en 1787, de la Société royale de Londres, membre de l'Académie de Varsovie. En 1807, il se démit de tous ses emplois et se retira à Dunabourg (Livonie), où il mourut. Ce remarquable savant envoya à l'Académie des sciences, en 1787, un grand nombre d'observations sur Mercure qui aidèrent Lalande à corriger sa théorie de la rotation de cette planète et à construire ses nouvelles tables astronomiques. Les travaux astronomiques de Poczobut ont été recueillis en 34 vol. in-4°. On y trouve un grand nombre de *Rapports* et de *Mémoires*, un *Essai sur l'antiquité du zodiaque de Denderah*, etc.

POD, **PODO** ou **PODI**, préfixe signifiant pied, et qui vient du gr. *pous*, *podos*, pied, le même que le latin *pes*, *pedis*.

PODABRE s. m. (po-da-bre — du préf. *podo*, et du gr. *abros*, mou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des téléphorites, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent le nord des deux continents et surtout de l'Amérique.

PODACANTHE s. m. (po-da-kan-te — du préf. *pod*, et du gr. *akantha*, épine). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, dont l'espèce type habite l'Australie.

PODAGA, dieu supérieur chez les Wendes. Dans le Holstein, on lui a élevé des temples magnifiques. C'est la même divinité que les Slaves appelaient Pogoda. V. ce mot.

PODAGRAIRE s. f. (po-da-grè-re — rad. *podagre*). Bot. Nom vulgaire du genre ægopode.

— **Encycl.** V. ægopode.

PODAGRE s. f. (po-da-gre — lat. *podagra*, grec *podagra*; de *pous*, pied, et de *agra*, prise, proprement chasse). Pathol. Goutte du pied. ‖ Goutte en général.

— Adjectiv. Qui a la goutte aux pieds, la goutte en général : *Vieillard* podagre.

— Substantiv. Personne qui a la goutte : *Un* podagre. *Une* podagre. *Un vieux* podagre.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des caprimulgidées, formé aux dépens des engoulevents.

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles du genre ptérocère.

— s. f. Bot. Syn. de podagraire.

PODAGRIQUE s. f. (po-da-gri-ke — rad. *podagre*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des alticites, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent les diverses régions du globe, mais surtout l'Afrique.

PODALGUE s. m. (po-dal-ghe). Entom. Syn. de bothyne.

PODALYRE s. m. (po-da-li-re — du nom d'un médecin grec). Entom. Nom spécifique d'un papillon diurne, vulgairement nommé flambé.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, type de la tribu des podalyriées, comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent surtout au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi podalyrie s. f.

— **Encycl.** Bot. Les *podalyres* ou *podalyries* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, munies de stipules caduques; les fleurs ont la forme générale des papilionacées; elles sont solitaires ou groupées en petit nombre sur des pédoncules axillaires; leur couleur varie du blanc au rose et au pourpre; elles sont accompagnées de bractées caduques. Le fruit est une gousse polysperme, renflée au milieu. Ces végétaux croissent au Cap de Bonne-Espérance, et plusieurs sont cultivés dans nos jardins. On remarque surtout le *podalyre soyeux*, charmant arbrisseau de 1 mètre de hauteur, à rameaux épars, couverts, ainsi que ses feuilles, de longs poils argentés ou soyeux; ses fleurs sont d'un beau rose. Ses graines mûrissant rarement chez nous, on le propage ordinairement par marcottes.

PODALYRE, fils d'Esculape et frère du médecin Machaon. Il se rendit au siége de Troie avec Agamemnon et rendit de grands services aux Grecs par son habileté dans l'art de guérir. Après la prise de Troie, il fut jeté par une tempête sur les côtes de Carie, guérit Syrna, fille du roi de ce pays, l'épousa et reçut en dot la Chersonèse.

PODALYRIÉ, ÉE adj. (po-da-li-ri-é — rad. *podalyre*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au podalyre.

— s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre podalyre.

PODANTHE s. m. (po-dan-te — du préf. *podo* et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Syn. d'euxénie.

PODARGE s. m. (po-dar-je — du préf. *pod*, et du gr. *argos*, blanc). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des caprimulgidées, type de la tribu des podarginées, formé aux dépens des engoulevents.

— **Encycl.** Ornith. Les *podarges* sont caractérisés par leur bec plus large que long, très-déprimé, très-épais et marqué en dessus d'une arête qui se termine en pointe recourbée et aiguë. La mandibule inférieure a peu d'épaisseur. Les narines sont tubuleuses et ouvertes en cornets dirigés en avant. Des soies bibarbelées garnissent le rebord frontal et ces plumes ont beaucoup d'analogie avec celles des chouettes. La commissure du bec est excessivement fendue. Les ailes sont fort allongées et dépassent le croupion. Les tarses sont menus et grêles; les ongles sont entiers; la queue est longue et étagée, de manière à offrir une disposition cunéiforme. Buffon n'a connu aucun oiseau de ce genre.

Les *podarges* ont une organisation et des habitudes assez distinctes de celles des autres fissirostres. Voici ce que nous apprend M. Jules Terreaux sur le *podarge cendré* de l'Australie. « Ces *podarges*, dit-il, se rencontrent en grande abondance, non-seulement sur le vaste continent de l'Australie, mais encore et surtout dans l'île de Tasmanie, connue généralement sous le nom de Van-Diemen. On les trouve régulièrement aux alentours de Hobart-Town et plus rarement dans ceux de Sydney, dans la Nouvelle-Galles du Sud. J'ai étudié les *podarges* dans toutes les saisons et dans les diverses localités, de manière à ne garder aucun doute sur la différence qui, malgré tout ce qu'on en a dit, existe entre les deux sexes. La teinte du plumage est toujours plus grisâtre chez le mâle; au contraire, on remarque chez la femelle une coloration plus rousse et plus fauve; aussi, avec un peu d'habitude, saisit-on cette différence au premier coup d'œil. Enfin, j'ai pu, grâce au grand nombre d'individus que j'ai tués, m'assurer de nombreuses variations produites par les nuances du plumage de ces oiseaux, par la mue et par les divers degrés de l'âge.

» Le *podarge* est complètement nocturne. La nuit comme le jour, les couples se trouvent ensemble ou à peu de distance l'un de l'autre; ils habitent de préférence les grands bois, où les rayons solaires absorbent l'humidité produite par des arbres aussi vieux que la terre et qui détruisent autour d'eux toute végétation inférieure. Ils se tiennent constamment, chose singulière, dans les lieux exposés à la chaleur du soleil et aux intempéries de la pluie et du vent. Perchés sur une grosse branche horizontale, non loin du corps du tronc de l'arbre et à peu de pieds du sol, ils restent immobiles, les plumes [illegible] et le cou rentré; ils ressemblent ainsi plutôt à un [illegible]. Dans cette attitude, ils demeurent [illegible], si quelque bruit se fait entendre autour d'eux, ils ouvrent à demi les yeux, [illegible] du bec et ne tardent pas à [illegible] permet; alors il devient facile de les saisir, même à la main. Dès les premiers moments du crépuscule, cette léthargie cesse et les *podarges* s'envolent par couple d'arbre en arbre et semblent se poursuivre pour se jouer. Dès que la nuit a commencé, ils se posent près des buissons touffus, y pénètrent en s'aidant de leur queue et en parcourent toutes les branches afin d'y saisir au repos les insectes qui s'y réfugient pour passer la nuit.

» En ouvrant l'estomac de ces oiseaux, je n'y ai trouvé, pendant la belle saison, que des insectes mous, tels que des mantes, des sauterelles, des punaises, des mouches. L'hiver, au contraire, quand ces oiseaux exploitent davantage les grands arbres, leur estomac contient des insectes durs qu'ils cherchent sur les écorces ou entre les rugosités. Ces ressources leur manquent-elles, ils se nourrissent de coquillages terrestres qu'ils vont chercher dans les marais. Pendant la ponte, les goûts deviennent plus carnassiers; ils dévorent alors de petits oiseaux qu'ils prennent dans leurs nids. Lorsque les oiseaux sont trop gros, j'ai vu les *podarges*, soit libres, soit en captivité, porter leur proie sur une grosse branche, la saisir par la tête et la heurter de droite et de gauche contre les branches, de façon à briser ses os, ensuite ils l'avalaient tout entière en commençant par la tête. Comme les oiseaux de proie, lorsque la digestion commence à s'opérer, ils rejettent un paquet de plumes en forme de boule.

» La chasse des *podarges* ne dure guère que deux heures à l'entrée de la nuit; ils recommencent à voler environ deux heures avant le jour. Dans la saison des amours, avant l'accouplement, le mâle, posé sur une branche morte, appelle sa femelle par des cris qui ressemblent beaucoup plus au roucoulement d'un pigeon qu'à la voix d'un oiseau de nuit; la femelle ne tarde point à venir le joindre avec la légèreté du vol d'un engoulevent. Si un autre *podarge* se met à la traverse de leur amour, le mâle hérisse ses plumes, fait claquer son bec et pousse des cris qui semblent rappeler les mugissements d'un taureau. Le combat commence ensuite, et rarement un des deux rivaux se retire sans laisser bon nombre de plumes sur le champ de bataille et sans avoir reçu de graves blessures. Une fois libre, le vainqueur va et vient autour de la femelle, en roucoulant comme le ferait une colombe. Quand la femelle a cédé, il se couche près d'elle côte à côte et il reste immobile jusqu'au moment de commencer la chasse.

» Les amours du *podarge* ont lieu la nuit, vers le mois de juillet, et continuent quelquefois pendant [illegible]. La ponte commence en septembre. Le mâle et la femelle montrent la même activité pour la construction d'un nid plat, formé de petites branchettes posées dans l'enfourchure d'une branche horizontale, à cinq ou six pieds du sol. Ils recouvrent ce nid de débris de graminées et de quelques plumes. Ce nid est du reste si mal construit qu'on peut voir le jour à travers toutes les substances qui le composent. La femelle dépose dans ce nid deux, trois ou quatre œufs. Le mâle et la femelle couvent alternativement; la dernière remplit ordinairement cet office pendant le jour et, dès que la nuit arrive, elle cède la place au mâle, qui ne quitte le nid qu'à son retour. Elle recommence ce manége jusqu'à l'éclosion des petits; le mâle paraît alors exclusivement chargé de l'approvisionnement de toute la famille. A leur naissance, les *podarges* sont recouverts d'un duvet gris blanc que remplacent bientôt des plumes d'une teinte très-pâle d'abord, et que la seconde mue colore ensuite d'une façon plus prononcée.

» Lorsque le nid se trouve trop exposé au soleil et que les petits sont trop gros pour que la mère puisse les abriter, le couple les transporte dans une de ces cavités si nombreuses dans les arbres. De cette façon, elle sauve une partie de sa [illegible] d'une mort certaine, le nid devenant insuffisant à mesure qu'ils grossissent. Vers la fin d'octobre, ou plutôt dans les premiers jours de novembre, les jeunes *podarges* commencent à voler; comme le père et la mère, [illegible] tout le jour. Déjà à cette époque il est [illegible] de reconnaître leur sexe d'après [illegible] du plumage.

» A l'état de [illegible] les *podarges* deviennent très familiers et [illegible] que j'ai [illegible] pour [illegible] préférer les [illegible]. Libre, le *podarge* [illegible] vent par la [illegible], d'une [illegible] parfaite, [illegible] de chute, aussi les [illegible] fort longtemps sans manger. J'en ai vu deux de ces oiseaux rester sur la même branche pendant plus de huit jours. Lorsque les froids de l'hiver se font sentir, il m'est arrivé de les prendre, à plusieurs reprises, sans qu'ils cherchassent à se sauver, [illegible] ils tombent dans un état léthargique pendant les grands froids. »

Le *podarge* brun est un oiseau robuste, à plumage brun varié de noir, de gris, de blanc et de roussâtre. La queue est [illegible], étagée, le bec et les tarses sont brunâtres. Le *podarge* [illegible] et le *podarge* [illegible], de la Nouvelle-Guinée, s'en rapprochent par les caractères et par les mœurs.

PODARGIA adj. f. (po-dar-ji-a — mot gr. formé de *pous*, pied, et de *argos*, agile). Myth. gr. Surnom de Diane chasseresse.

PODARGINÉ, ÉE adj. (po-dar-ji-né — rad.

[illegible] Qui ressemble ou qui se [illegible].

— s. f. [illegible] d'oiseaux, de la famille [illegible], ayant pour type le genre [illegible].

PODARION s. m. (po-da-ri-on — du gr. [illegible], pied). Mamm. [illegible] des pieds de derrière chez les mammifères.

PODARTHRE s. m. (po-dar-tre — du préf. [illegible] arthron, articulation). Ornith. [illegible] du pied avec le tarse, dans les oiseaux.

PODARTHROCACE s. f. (po-dar-tro-ka-se — [illegible] préf. *pod*, et du gr. *arthron*, articulation, *kakê*, lésion). Pathol. Inflammation [illegible] l'articulation du pied.

PODAXON s. m. (po-da-kson — du préf. *pod*, [illegible] gr. *axôn*, axe). Bot. Genre de champignons qui croissent dans les régions chaudes.

PODCZASZYNSKI (Charles), architecte et [illegible], né à Zyzmung en 1790, [illegible] en 1860. Il étudiait à l'université de Wilna, lorsqu'il se fit remarquer par ses dispositions extraordinaires pour l'architecture. [illegible] aux frais du gouvernement à Saint-Pétersbourg, puis à l'étranger, il parcourut [illegible] et visita les plus beaux monuments d'architecture moderne et ancienne. [illegible] à Wilna, il fut nommé (1819) professeur d'architecture à l'Académie de cette ville, devint architecte du département et fut, en 1825 et 1826, inspecteur des écoles de la Lithuanie. Agriculteur fort distingué, il passa ses derniers jours à la campagne. Podczaszynski a laissé des ouvrages qui justifient sa réputation. Son style est agréable, [illegible]. Nous citerons, parmi ses plus [illegible] travaux : les *Éléments de l'architecture pour la jeunesse de l'Académie* (Wilna, 1828-1829-1837, 3 parties in-4°), ouvrage [illegible] estimée; la *Nomenclature architectonique* (Varsovie, 1843, in-8°); *Mémoire sur les beaux arts* (Wilna, 1829, in-4°), [illegible] (Wilna, 1830), *Éléments de [illegible]istique* (Wilna, 1830), *Mémoire sur l'application de l'algèbre à la théorie des nombres et à la recherche des racines primitives*, etc. — Son frère, Michel PODCZASZYNSKI, auteur et éditeur remarquable, né à Brzesc en 1797, mort en 1835, suivit les cours de l'université de Wilna et de Varsovie, fut, en 1825-1826, rédacteur en chef du *Journal de Varsovie*, traduisit à cette époque plusieurs ouvrages [illegible] : *Histoire des dieux, demi-dieux et des héros vénérés par les Romains et Grecs* (Wilna, 1820); le *Prisonnier à Newjork*, roman (Varsovie, 1824, in-4°); *Fragments sur la littérature ancienne de la Pologne*, en français (Paris, 1830), *Mémoire [illegible]* de 18[illegible] (Paris, 1834, 3 vol.); [illegible] *principiis* (Wilna, 1824), *De la Grèce moderne* (Varsovie, 1825), etc.

PODE s. m. (po-de — du gr. *pous*, *podos*, pied). Astron. Pays considéré par rapport à celui qui lui est opposé, sur la surface du globe, et qui est dit son antipode : *La hauteur du [illegible] manifeste la profondeur de l'antipode.* ([illegible]) [illegible].

PODEILEME s. f. (po-de-lè-me — du préf. *pod*, [illegible] gr. *eilê*, je resserre). Bot. Syn. de [illegible], genre de cryptogames.

PODENCEPHALE adj. (po-dan-se-fa-le — du préf. *pod*, et [illegible], *tête*). Tératol. Qui a le cerveau placé hors du crâne et porte sur une sorte de pédoncule.

— Substantiv. Monstre par podencéphalie.

— Encycl. Tératol. Les *podencéphales* sont [illegible] de la voûte du crâne. Chez eux, les [illegible] est resté incomplet sont les frontaux, dans leur portion postérieure, et surtout les pariétaux, dont il [illegible] externe et postérieur. L'ouverture [illegible] assez étendue, mais hors de toute proportion avec le volume de l'encéphale [illegible] l'existence d'une sorte de pédoncule qui traverse cette ouverture, se continue avec la masse cérébrale superposée au crâne [illegible] communication avec [illegible] nerveux contenue dans [illegible] céphalo-spinale. La tumeur encéphalique [illegible] par un prolongement [illegible] généraux de la tête, [illegible] en partie revêtu [illegible] du crâne, conserve tous [illegible] de la peau. Au contraire, à la partie supérieure de la tumeur, [illegible] type normal et peut [illegible] quelques points; la face [illegible], principalement [illegible] les parties [illegible] hauteur, est au contraire très-longue d'avant en arrière. Les *podencéphales* ne vivent pas.

PODENCÉPHALIE s. f. (po-dan-sé-fa-lî — rad. *podencéphale*). Tératol. Conformation d'un fœtus dont le cerveau est placé hors du crâne, et porté sur une sorte de pédoncule.

PODENCÉPHALIEN, IENNE adj. (po-dan-sé-fa-li-ain, i-è-ne — rad. *podencéphale*). Tératol. Se dit d'un monstre par podencéphalie.

PODENCÉPHALIQUE adj. (po-dan-sé-fa-li-ke — rad. *podencéphale*). Tératol. Qui appartient au podencéphale ou à la podencéphalie : *Conformation* PODENCÉPHALIQUE.

PODENSAC, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne; pop. aggl., 1,505 hab. — pop. tot., 1,601 hab. Fabrication de tuiles, briques, carreaux; élève de moutons. Commerce de vins, bois; entrepôt des produits expédiés par les Landes à Bordeaux. Ruines d'un château féodal.

PODENZANO, bourg du royaume d'Italie, province et district de Plaisance, mandement de Ponte-dell'-Olio; 3,161 hab.

PODÈRE s. f. (po-de-re — du gr. *podêrês*, robe traînante). Antiq. hébr. Robe étroite et traînante que portaient dans le temple les prêtres juifs.

PODESTA (Jean-Baptiste), orientaliste italien, né à Fazana (Istrie). Il vivait au XVIIe siècle, apprit successivement les langues orientales à Rome et à Constantinople, puis devint secrétaire interprète de l'empereur d'Allemagne, qui lui donna, en 1674, une chaire d'arabe à Vienne. Nous citerons de cet érudit, que Leibniz consulta à plusieurs reprises sur les idiomes des peuples d'origine tartare : *Turcicæ chronicæ pars prima* (Nuremberg, 1672, in-8°), trad. du turc, et *Cursus grammaticalis linguarum orientalium* (Venise, 1687-1691 et 1703, 3 vol. in-4°), ouvrage qui comprend la grammaire particulière des langues arabe, persane et turque. Meninski a attaqué avec une grande violence plusieurs écrits de Podesta.

PODESTA (André), peintre et graveur italien, né à Gênes en 1628. Il reçut les leçons de J.-A. Ferrari, ne fut qu'un peintre médiocre, mais acquit beaucoup de talent comme graveur, se rendit vers 1640 à Rome et fut chargé avec plusieurs autres artistes de dessiner et de graver les objets d'art de la collection Giustiniani. Parmi ces gravures, qui ont été réunies et publiées sous le titre de *Galleria Giustiniana del marchese Vincenzo Giustiniani*, celles de Podesta, gravées à l'eau-forte, sont remarquables par la science et la finesse de l'exécution, par la correction du dessin et le beau caractère des têtes. Nous citerons encore de cet artiste quatre *Grandes bacchanales* d'après le Titien, des *Amours qui cultivent les arts*, le *Phénix qui se brûle*, etc.

PODESTAT s. m. (po-dè-sta — italien *podestà*, du latin *potestas*, puissance, pouvoir). Hist. Premier magistrat de plusieurs villes d'Italie et de quelques villes de Provence, remplissant la charge d'officier de police et de justice :

. . . . . Quel nocturne attentat
Fait sortir si matin monsieur le *podestat* ?
AL. DUMAS.

‖ Magistrat vénitien qui administrait la justice dans une circonscription déterminée.

— Encycl. Les *podestats* étaient des magistrats souverains établis au moyen âge par l'empereur Frédéric Ier dans les principales villes d'Italie et dont l'usage se maintint. Leurs fonctions étaient annuelles et leur pouvoir dictatorial. Il y avait néanmoins appel de leurs sentences. Au moment où le régime municipal croulait de toutes parts dans les cités déchirées par les factions, les *podestats* servirent de préparation au régime seigneurial. Venise et Gênes en envoyaient dans les villes qui leur étaient soumises.

PODÉTION s. m. (po-dé-si-on). Bot. Petite tige servant de support aux conceptacles de plusieurs lichens. ‖ Pédicule qui soutient l'ensemble de la fructification dans les marchanties.

PODEX s. m. (po-dèkss — mot lat. qui signif. *derrière*). Etom. Dernier segment dorsal de l'abdomen chez les insectes.

PODI, préfixe. V. POD.

PODICA s. m. (po-di-ka — contract. du lat. *podiceps*, grèbe, et *fulica*, foulque). Ornith. Syn. de GRÈBE-FOULQUE ou GRÉBIFOULQUE.

PODICEPSINÉ, ÉE adj. (po-di-se-psi-né — du lat. *podiceps*, grèbe). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte au grèbe.

— s. f. pl. Tribu d'oiseaux, de l'ordre des palmipèdes, ayant pour type le genre grèbe.

PODICÈRE s. m. (po-di-se-re — du préf. *podi*, et du gr. *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

PODICILLE s. f. (po-di-si-le). Bot. Podétion [illegible] et très-court. ‖ Peu usité.

PODICIPÈDE adj. (po-di-si-pè-de — du lat. *podex*, derrière, *pes*, pied). Ornith. Dont les pieds sont placés près de l'anus.

PODICIPINE, ÉE (po-di-si-pi-né — du lat. *podiceps*, grèbe). Ornith. Syn. de PODICEPSINÉ.

PODIE s. m. (po-dî — du gr. *pous*, pied). Entom. Syn. de DILLE.

— s. f. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégiens, tribu des sphégides, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

PODIEBRAD, ville des États autrichiens (Bohême), à 7 kilom. S.-E. de Nimbourg; 2,800 hab. Patrie de Georges Podiebrad.

PODIEBRAD (Georges), roi de Bohême, né en 1420, mort à Prague en 1471. Il était fils de Victorin Bocek de Kunstatt, seigneur bohémien qui jouissait d'une haute considération. Grâce au courage et aux talents militaires dont il fit preuve, il fut nommé, à vingt ans, capitaine du cercle de Bunzlau, se montra très-attaché au parti des hussites, devint, après la mort du roi Albert en 1439, chef d'une ligue formée pour mettre un terme à l'anarchie qui désolait la Bohême, montra alors autant d'énergie que de prudence et s'empara, en 1448, de Prague, qui était au pouvoir du parti catholique. Nommé, en 1451, régent du royaume de Bohême par l'empereur Frédéric III, pendant la minorité du jeune Ladislas, il rétablit l'ordre et essaya, mais sans succès, d'aplanir les difficultés qui s'étaient élevées avec la cour de Rome. En 1453, le jeune roi Ladislas quitta l'Autriche pour aller habiter Prague. Podiebrad n'en conserva pas moins ses fonctions de régent, gouverna avec plus d'autorité que jamais, donna une vive impulsion à l'agriculture et au commerce, promulgua et fit appliquer de sages règlements, et il allait remettre le pouvoir à Ladislas devenu majeur, lorsque ce prince mourut subitement de la peste en 1457.

Maintenu dans la régence, Podiebrad, qui, par ses talents, par sa sagesse, par sa haute expérience des affaires, était devenu le personnage le plus considérable de son pays, fut élu à l'unanimité roi de Bohême par la diète le 2 mars 1458. Après avoir fait reconnaître son autorité en Moravie, il eut à lutter contre plusieurs seigneurs de Silésie, excités par le duc Albert d'Autriche, son compétiteur au trône, et contre les bourgeois de Breslau, qui refusaient de se soumettre, consolida son pouvoir par des mesures énergiques et fut reconnu par l'empereur Frédéric, ainsi que par les électeurs d'Allemagne. Devenu paisible possesseur du trône, Podiebrad essaya, mais sans succès, de se faire confier l'administration de l'empire, qui se trouvait en pleine anarchie par suite de la faiblesse de l'empereur, et tenta vainement de se faire élire roi des Romains. En même temps, il s'attacha à faire naître la prospérité dans ses États, remédia à l'avilissement de la monnaie, réorganisa les églises et les écoles, essaya par des négociations avec la cour de Rome de mettre un terme aux dissensions religieuses qui déchiraient le pays, bannit dans ce but du royaume, en 1461, les taborites, les picardites et autres sectes, indisposa par là contre lui le peuple et fut loin d'obtenir le résultat qu'il attendait de ces mesures vexatoires et impolitiques; car, le 31 mars 1462, le pape Pie II révoqua solennellement les *compactes* (accord conclu avec le concile de Bâle au sujet de la communion sous les deux espèces) et défendit en même temps ce genre de communion. Profondément irrité, Podiebrad répondit à cet acte en faisant jeter en prison le légat Fantin.

L'année suivante, il proposa aux princes allemands, réunis en une sorte de congrès à Prague, la réforme politique de l'empire et l'établissement d'une espèce de magistrature suprême destinée à mettre fin aux guerres privées. Mais il ne parvint point à faire accepter son projet et il ne fut pas plus heureux dans les démarches qu'il fit auprès des principaux princes de l'Europe, notamment de Louis XI, du duc de Bourgogne, etc., pour les engager à former une grande confédération, indépendante du pape, dans le but de juger souverainement tous les différends qui s'élèveraient entre les princes de la chrétienté. Deux ans plus tard, Paul II, mécontent de ce que le roi de Bohême ne l'avait pas fait complimenter au sujet de son avénement et excité en outre par Mathias, roi de Hongrie, qui avait des vues sur la Bohême, délia par une bulle les sujets de Podiebrad du serment de fidélité et l'excommunia solennellement comme hérétique, le 22 décembre 1466. La plupart des princes allemands conservèrent avec le prince excommunié des rapports d'amitié, et Casimir ne voulut point consentir à envahir la Bohême. Néanmoins, à l'appel du légat du pape, une armée de croisés allemands pénétra dans ce pays, mais elle y fut exterminée à la bataille de Riesenberg. Après avoir fait appel à un concile général de l'Église, Podiebrad rappela les taborites qu'il avait exilés, battit une armée de croisés silésiens à Munsterberg et à Frankenstein, une armée de croisés allemands à Meuern et envoya, en 1468, une armée, sous les ordres de son fils Victorin, envahir l'Autriche. Mathias, roi de Hongrie, qui depuis longtemps désirait s'emparer de la Bohême, profita de cette circonstance pour prendre les armes. À l'appel de l'empereur, il repoussa Victorin de l'Autriche, puis pénétra en Moravie, s'entendit avec les chefs de la ligue formée contre Podiebrad et marcha contre ce prince, qui parvint, en 1469, à cerner l'armée réunie de la ligue et du roi de Hongrie près de Wilimeow. Malgré la modération et la générosité dont fit preuve en cette circonstance le roi de Bohême en laissant Mathias se retirer librement, en ne profitant pas de sa position pour l'écraser, celui-ci, oubliant toutes ses promesses, se fit, quelques mois après, couronner à Olmutz roi de Bohême par les chefs de la ligue. Podiebrad, justement indigné, recourut alors aux moyens les plus énergiques. Afin de s'assurer le secours des Polonais, il renonça à voir ses enfants lui succéder sur le trône, convoqua une diète à Prague et y fit élire pour son successeur Wladislas, fils du roi de Pologne Casimir. Aussitôt les Polonais se déclarèrent en sa faveur; l'empereur Frédéric, las de continuer la guerre, en fit autant; les sujets catholiques de Podiebrad se réconcilièrent avec lui et, peu après, il écrasait l'infanterie de Mathias, qui s'enfuyait en toute hâte avec sa cavalerie. Le roi de Bohême semblait avoir complètement affirmé son autorité, lorsqu'il mourut d'hydropisie. Ce fut un des meilleurs princes qu'ait eus la Bohême. A une grande bravoure il joignait l'esprit de justice, l'amour de la paix, le désir de rendre son peuple heureux et des vues élevées en politique. Wladislas II de Pologne lui succéda. Quant à ses fils, VICTORIN et HENRI, ils entrèrent après sa mort dans les rangs des simples gentilshommes bohêmes, dont Podiebrad avait jadis fait partie.

PODILYMBE s. m. (po-di-lain-be — contract. du lat. *podiceps*, grèbe; *colymbus*, plongeon). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, intermédiaire entre les grèbes et les plongeons, et dont l'espèce type habite la Caroline.

PODINÈME s. m. (po-di-nè-me — du gr. *podion*, petit pied; *nêma*, fil). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PODION s. m. (po-di-on — du gr. *podion*, petit pied). Mamm. Partie inférieure des membres, dans les mammifères.

— Ornith. Extrémité du tarse, sur laquelle la jambe s'appuie.

PODISOME s. m. (po-di-so-me — du gr. *podion*, petit pied; *soma*, corps). Bot. Genre de champignons.

PODIUM s. m. (po-di-omm — mot lat. venu du gr. *podion*, petit pied). Archit. anc. Petit mur qui, dans les amphithéâtres, servait à former une espèce de galerie autour de l'arène. ‖ Partie des amphithéâtres et des cirques que l'on réservait aux sénateurs et aux magistrats.

— Encycl. Le *podium* était un soubassement qui, semblable à un piédestal continu, supportait un rang de colonnes, ou qui faisait fonctions de parapet. C'était aussi un soubassement destiné à former terrasse, et c'est dans ce dernier sens que le mot *podium* nous est surtout connu. Le *podium* des théâtres, des amphithéâtres et des cirques consistait effectivement en une sorte de terrasse ou de balcon, qui recevait le premier rang des spectateurs. Sa hauteur au-dessus du sol n'était que de 1m,50 dans les théâtres; il s'élevait, dans les amphithéâtres et les cirques, de 5 mètres au-dessus de l'arène. Au théâtre, il était de niveau avec le *pulpitum* et entourait l'orchestre. Les gradins du *podium* étaient occupés par les personnages de la plus grande distinction et représentaient assez bien nos fauteuils d'orchestre. A Athènes, c'était la place des archontes, des généraux, des prêtres et des ambassadeurs étrangers. Les autres rangs de gradins s'élevaient les uns au-dessus des autres derrière le *podium*. Ils étaient de forme circulaire, comme le *podium* lui-même. Sur le rang le plus rapproché du *podium* se plaçaient, à Athènes, les sénateurs et après eux les éphèbes, puis tout le reste des citoyens. Dans les amphithéâtres et les cirques, il y avait sous le *podium* des chambres destinées aux gladiateurs et des loges pour les bêtes féroces.

PODJIWALOFF (Basile ou Wasili SERGUEIBWITCH), littérateur russe, né à Moscou en 1765, mort à Wladimir en 1813. Après avoir été sous-maître de langue russe et de logique dans sa ville natale, il fut attaché comme surveillant des archives au département des affaires étrangères (1785), puis devint successivement second directeur à l'hospice des enfants trouvés (1795), directeur de l'école de commerce de Moscou (1800-1810) et enfin président du tribunal civil de Wladimir. Indépendamment de divers articles dans diverses revues, l'*Aurore*, le *Travailleur*, *Lectures pour le goût, passe-temps agréable et utile*, journal qu'il fonda en 1794, et de traductions fort estimées d'ouvrages allemands, on lui doit : *Autobiographie pour mes enfants*, *Traité sur les caractères d'écriture russe*; *Description de tous les genres de poésie*; *Mélanges poétiques*, etc.

PODLACHIE ou **PODLAQUIE**, un des huit anciens gouvernements de la Russie d'Europe (Pologne). Il était limité au N. par le gouvernement de Plock, à l'O. par ceux de Mazovie et de Sandomir, au S. par celui de Lublin; 200 kilom. de longueur sur 160 de largeur; 360,000 hab. Chef-lieu, Siedlec; villes principales : Biala, Lukov et Radzin. La Podlachie fait partie aujourd'hui du gouvernement de Lublin.

PODO, préfixe. V. POD.

PODOA s. m. (po-do-a). Ornith. Syn. d'HÉLIORNE ou GRÉBIFOULQUE.

PODOBÉ s. m. (po-do-bé). Ornith. Division de la famille des merles, dont l'espèce type vit au Sénégal.

PODOBRANCHE adj. (po-do-bran-che — du préf. *podo*, et du gr. *bragchia*, branchie). Annel. Qui porte des branchies aux pattes.

— s. m. pl. Classe d'annelides.

PODOCARPATE s. m. (po-do-kar-pa-te — rad. *podocarpe*). Chim. Sel de l'acide podocarpique.

— **Encycl.** V. PODOCARPIQUE.

PODOCARPE s. m. (po-do-kar-pe — du préf. *podo*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre d'arbres, de la famille des conifères, tribu des taxinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent surtout dans l'hémisphère austral.

— **Encycl.** Les *podocarpes* sont des arbres à feuilles alternes, linéaires, ensiformes ou écailleuses; les fleurs sont dioïques ou plus rarement monoïques sur des rameaux différents. Les fleurs mâles sont groupées en chatons terminaux ou axillaires, solitaires ou réunis en fascicules, en grappes ou en épis. Les fleurs femelles sont disposées en épis lâches ou serrés, à rachis épais et formant un réceptacle charnu. Le fruit est une sorte de drupe, à tégument externe charnu, entièrement soudé à l'écaille. Il mûrit vers la fin de l'automne, parfois même en hiver. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère austral. La plupart d'entre elles possèdent les propriétés générales des conifères; plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

Quelques espèces méritent une mention particulière. Le *podocarpe de Lambert* est un grand arbre à feuilles longues et aiguës, qui croît dans les montagnes du Brésil et dont le bois est employé pour la charpente. Le *podocarpe Totara* atteint plus de 30 mètres de hauteur; il habite la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie; son bois est très-dur, de bonne qualité et passe pour incorruptible; il sert aux naturels à faire des pirogues. Cette espèce végète assez bien en plein air dans le midi de la France. Le *podocarpe épineux* ressemble beaucoup au précédent par le port; il croît dans les parties orientales de l'Australie; son bois est tellement fibreux qu'il est impossible de le rompre, et ses rameaux sont si flexibles qu'ils peuvent servir de liens.

Le *podocarpe de Chine* est un arbre de petite dimension, mais en même temps l'une des espèces qui fructifient le plus promptement dans nos cultures; il est dioïque, et les individus mâles sont ordinairement plus délicats. Il présente souvent une anomalie remarquable, que M. Carrière décrit en ces termes : « Par suite de l'arrêt de développement des feuilles, il s'est produit sur un certain nombre, vers leur milieu, un renflement charnu, écailleux, très-gros, qui, d'abord vert et dur, est devenu pulpeux et rouge violacé, de saveur douceâtre, absolument de même nature que le receptacle qui, chez cette espèce, soutient la graine, et qui portait des rudiments d'écailles ou de bractées foliacées à peu près semblables à celles qu'on rencontre sur les fruits des *podocarpes*. »

Le *podocarpe à feuilles de laurier rose* est un arbre de moyenne grandeur, qui croît au Népaul et dans les régions voisines; ses fruits et ses réceptacles, qui prennent un grand développement, sont comestibles et d'une saveur douce. Le *podocarpe à grandes feuilles*, un peu plus petit que le précédent, croît au Japon; son bois, quoique blanc et léger, est d'une longue durée et n'est jamais, dit-on, attaqué par les insectes. Le *podocarpe de Thunberg* est un grand arbre qui croît au Cap de Bonne Espérance; son bois, de bonne qualité, connu dans le pays sous le nom de *bois jaune*, est employé dans les constructions. Le *podocarpe des Andes* est un petit arbre buissonneux, qui croît au Chili; il produit un grand nombre de fruits mucilagineux, doux et comestibles.

Le *podocarpe ferrugineux* est un arbre de 15 à 20 mètres de hauteur, qui croît dans la partie nord de la Nouvelle-Zélande. D'après M. Carrière, son bois a un grain fin et serré, qui le fait rechercher pour l'industrie, notamment pour l'ébénisterie; ses graines, douceâtres, malgré leur odeur assez prononcée de térébenthine, sont recherchées par les oiseaux, surtout par les colombes; elles servent même quelquefois d'aliment aux indigènes. Le *podocarpe dacrydie* est un arbre gigantesque, qui s'élève jusqu'à 65 mètres de hauteur, mais dont toutes les parties présentent une couleur brune ou cuivrée qui lui donne un aspect triste et sombre. Le *podocarpe à feuilles de zamie*, dont le bois dur et résistant est précieux pour la marine, appartient aujourd'hui au genre *nageia*.

PODOCARPÉ, ÉE adj. (po-do-kar-pé — rad. *podocarpe*). Bot. Qui ressemble à un podocarpe.

— s. f. pl. Famille de conifères ayant pour type le genre podocarpe.

PODOCARPIQUE adj. (po-do-kar-pi-ke — rad. *podocarpe*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la résine du podocarpe, des éthers et de l'anhydride de cet acide.

— **Encycl.** L'acide *podocarpique* est un acide résineux cristallisable que M. Oudemann a extrait d'une concrétion qui se produit sur un arbre de Java connu sous le nom de *podocarpus cupressina* (variété *imbricata* de Bluhme) en botanique et désigné par les Malais sous le nom de *djamoudjou*.

La résine d'où M. Oudemann a extrait l'acide *podocarpique* consistait principalement en fragments cristallisés assez gros, d'une couleur jaune brunâtre clair, mêlés à des débris de bois et à de la fine poudre de la résine elle-même.

Pour en extraire le principe essentiel blanc et cristallisé, ce chimiste a épuisé cette matière brute par l'alcool à 93° centésimaux, puis il a ajouté à la solution préalablement filtrée autant d'eau qu'elle a pu en supporter sans donner de trouble permanent. A partir de quelques heures, et pendant plusieurs semaines, il n'a cessé de se déposer des aiguilles cristallines. Quand les proportions d'alcool et d'eau étaient convenablement faites, ces aiguilles étaient simplement colorées en jaune et n'avaient besoin que de quatre à cinq nouvelles cristallisations dans l'alcool à 73° centésimaux pour fournir l'acide *podocarpique* tout à fait blanc. Dans le cas où la proportion d'eau était trop forte, le liquide se partageait en deux couches, l'une inférieure très-colorée, l'autre supérieure d'un jaune clair. Les cristaux déposés dans la couche inférieure étaient alors nombreux, mais très-bruns et nécessitaient un nouveau traitement à l'alcool et à l'eau; les cristaux déposés dans la couche supérieure, au contraire, étaient très-rares, mais étaient presque blancs et presque purs, par conséquent, du premier coup. Dans ce cas, toutefois, la purification des cristaux bruns développés dans la couche inférieure présente d'assez grandes difficultés.

Les cristaux blancs d'acide *podocarpique* ne sont cependant pas encore purs, car ils donnent, avec les alcalis, des solutions salines colorées. Pour achever leur purification, on mêle 27 parties de ce produit avec 14 parties de carbonate sodique cristallisé et 100 parties d'eau, et l'on fait bouillir le tout jusqu'à ce que l'acide résineux ait disparu complètement ou presque complètement. On concentre le liquide et on l'abandonne au refroidissement. On obtient ainsi des cristaux du sel sodique qu'on sépare de l'eau mère au moyen du filtre pneumatique de Bunsen et qu'on fait recristalliser jusqu'à ce qu'ils soient devenus tout à fait incolores. Il suffit alors de précipiter leur solution aqueuse par l'acide chlorhydrique pour obtenir de l'acide *podocarpique* absolument pur, que l'on peut au besoin faire cristalliser une dernière fois dans l'alcool.

— *Propriétés.* L'acide *podocarpique* cristallise dans l'alcool sous différentes formes qui appartiennent au système rhombique. Il est insoluble dans l'eau, presque insoluble dans la benzine, le chloroforme et le sulfure de carbone, légèrement soluble dans l'acide acétique étendu (surtout à la température de l'ébullition), très-facilement soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique cristallisable. D'une dissolution saturée dans le dernier liquide, il se sépare quelquefois, par le refroidissement, en amas cristallins assez grands. Il fond entre 187° et 188° et forme, après le refroidissement, un verre transparent qui ne redevient pas cristallin. Chauffé au-dessus de son point de fusion, il s'évapore un peu en répandant une odeur aromatique spéciale. Il ne se décompose qu'à une température relativement élevée et donne alors, pour produit essentiel, une matière volatile qui se condense en une masse amorphe, visqueuse. Il dévie fortement vers la droite le plan de polarisation de la lumière. Son pouvoir rotatoire moléculaire (α) égale ↗ 136°, à une température de 17° centigrades.

— *Composition.* Des analyses nombreuses de l'acide *podocarpique* libre, de sels nombreux, d'éthers et de dérivés de substitution de ce corps ne laissent aucun doute sur sa formule, qui est $C^{17}H^{22}O^3$.

— PODOCARPATES MÉTALLIQUES. L'acide *podocarpique* se dissout facilement dans les dissolutions de potasse ou de soude. Lorsqu'on ajoute deux molécules d'hydrate alcalin, on obtient, après évaporation, un liquide sirupeux épais, qui, placé sous un exsiccateur, donne, à la longue, des cristaux peu distincts. Débarrassés de leur eau mère par compression dans du papier buvard, ces derniers constituent le podocarpate monopotassique ou monosodique. Ces sels prennent encore naissance, en même temps qu'il se dégage de l'anhydride carbonique, lorsqu'on projette de l'acide *podocarpique* réduit en poudre fine dans la solution aqueuse bouillante d'un carbonate alcalin.

L'ammoniaque se comporte d'une manière tout à fait spéciale vis-à-vis de l'acide *podocarpique*. Lorsqu'on verse une solution concentrée de cet alcali sur l'acide réduit en poudre, celui-ci se dissout et il se forme un liquide sirupeux qui renferme probablement du podocarpate monoammonique. En effet, si l'on a soin de ne mettre que le plus petit excès possible d'ammoniaque et qu'on précipite par l'azotate d'argent, on obtient un podocarpate d'argent blanc et insoluble dans l'eau, dont la composition s'accorde à peu près avec la formule $C^{17}H^{21}O^3Ag$. Néanmoins, le sel monoammonique ne peut pas être obtenu à l'état cristallin. Quand on évapore sa solution, il donne des cristaux d'une combinaison qui renferme

$$C^{17}H^{21}(AzH^4)O^3, C^{17}H^{22}O^3$$

Le podocarpate suracide d'ammoniaque ainsi produit perd son ammoniaque à 100° et est rapidement ramené à l'état d'acide *podocarpique* pur. Cette décomposition a même lieu, quoique très-lentement, à la température ordinaire. On n'obtient pas avec les alcalis fixes de sel suracide analogue à la combinaison ammoniacale dont nous venons de parler.

De tous les podocarpates étudiés par M. Oudemann, un seul, le sel monosodique, cristallise facilement dans l'eau avec une composition constante. Le sel potassique est beaucoup plus difficile à obtenir en cristaux et, quant aux sels de baryum et de calcium, ils sont cristallins et solubles dans l'eau, sans doute; mais on ne peut pas les obtenir directement et on est obligé, pour les avoir purs, de recourir à la double décomposition effectuée entre un sel barytique ou calcique et le podocarpate monosodique. Si l'on essaye de les préparer en dissolvant l'acide dans la base hydratée, on donne naissance à des sels qui renferment plus de métal que n'en exige la formule d'un sel monométallique.

En dehors des sels monométalliques dont nous venons de parler, l'acide *podocarpique*, qui est diatomique, forme des sels neutres (basiques de Oudemann) qui en dérivent par le remplacement de H^2 par un métal. Mais ces sels ne s'obtiennent que rarement purs et, dans ce cas, ils sont toujours à base de métaux diatomiques. Il est bon d'ajouter, toutefois, que, pour certains métaux diatomiques, la tendance à former ces derniers sels est telle que, dans le mélange, par exemple, du podocarpate monosodique et du sulfate de cuivre, de l'acide sulfurique peut être mis en liberté.

M. Oudemann a déterminé la composition des divers sels qui suivent.

— *Podocarpate monopotassique* représenté par la formule

$$C^{17}H^{21}KO^3$$

et renfermant tantôt 3, tantôt 4 molécules d'eau de cristallisation.

— *Podocarpate monosodique*

$$C^{17}H^{21}NaO^3 + 7H^2O.$$

— *Podocarpate ammonique suracide* (acide de Oudemann)

$$C^{17}H^{21}(AzH^4)O^3 + C^{21}H^{22}O^3.$$

— *Podocarpate monobarytique*

$$(C^{17}H^{21}O^3)^2Ba''$$

cristallisant avec 3, 8, 9 ou 15 molécules d'eau.

— *Podocarpate neutre de baryum*

$$C^{17}H^{20}Ba''O^3 + 8H^2O$$

— *Podocarpate monocalcique*

$$(C^{17}H^{21}O^3)^2Ca'' + 5H^2O.$$

— *Podocarpate monocuivrique*

$$(C^{17}H^{21}O^3)^2Cu'' + 10H^2O.$$

— *Podocarpate neutre de cuivre*

$$C^{17}H^{20}Cu''O^3 + XH^2O.$$

— *Podocarpate monoplombique*

$$(C^{17}H^{21}O^3)^2Pb'' + 4H^2O.$$

— *Podocarpate neutre de plomb*

$$C^{17}H^{20}Pb''O^3 + H^2O.$$

— *Podocarpate plombique suracide* (acide de Oudemann)

$$(C^{17}H^{21}O^3)^2Pb, (C^{17}H^{22}O^3)^2 + 10H^2O.$$

— *Podocarpate monoargentique*

$$C^{17}H^{21}AgO^3 + 2^1/_2H^2O.$$

De tous ces sels, un seul mérite une mention spéciale, parce que son analyse a servi à confirmer la formule de l'acide *podocarpique*. Il cristallise en longues aiguilles brillantes qui appartiennent au système rhombique. 100 parties d'eau en dissolvent, à 100°, 31,2 parties à l'état cristallisé; l'alcool le dissout encore plus facilement que l'eau. Son pouvoir rotatoire moléculaire à 17° a été trouvé égal ⟶ à 82°,1 — 78°,8 — 73°,3 pour des degrés de concentration représentés par les chiffres 0,046 — 0,064 — 0,138. Dans l'alcool, et pour une concentration représentée par le chiffre 0,09, le même pouvoir rotatoire a été trouvé égal à ⟶ 86°,1.

Le podocarpate monosodique possède une grande tendance à s'effleurir dans une atmosphère sèche et perd peu à peu 2 des 7 molécules d'eau qu'il renferme. Si on le chauffe à 100°, il devient anhydre. Au-dessus de cette température, il brunit et se décompose.

— ÉTHERS PODOCARPIQUES. L'acide *podocarpique*, comme le nombre de ses atomes d'oxygène et l'étude de ses sels l'indiquent, est diatomique et monobasique comme l'acide lactique. Il doit donc pouvoir donner naissance à trois séries d'éthers : à des éthers monoalcooliques neutres, à des éthers monoalcooliques acides et à des éthers bialcooliques. Les premiers seuls ont été obtenus par M. Oudemann, mais, bien que ce chimiste n'ait pas réussi à préparer les autres, leur existence n'est pas douteuse. Il existe, en effet, un éther bromo[illegible]tique [illegible]. Or, dès qu'il existe un éther [illegible] podocarpique acide, il peut exister un éther podocarpique de même nature, et l'existence de ce dernier implique celle d'un éther bialcoolique, parce qu'il indique que l'acide renferme deux atomes d'hydrogène remplaçables par des radicaux d'alcool et donnant naissance à des éthers monoalcooliques neutres ou acides, suivant que c'est l'un ou l'autre des deux sur lequel porte la substitution. Jusqu'à ce jour, on ne connaît que les éthers monométhylique et monoéthylique.

— *Éther monométhyl-podocarpique*

$$C^{17}H^{21}(CH^3)O^3.$$

On l'obtient en chauffant le sel monoargentique avec un excès d'iodure de méthyle. Il se dissout facilement dans l'alcool, cristallise en petits grains et fond à 174°.

— *Éther monoéthyl-podocarpique*

$$C^{17}H^{21}(C^2H^5)O^3.$$

On le prépare de la même manière que le précédent. Il forme de fines aiguilles, très-solubles dans l'alcool et assez solubles dans le chloroforme. Par cette dernière propriété, il se distingue de l'acide libre. Il fond entre 143° et 146°.

— DÉRIVÉS SUBSTITUÉS DE L'ACIDE PODOCARPIQUE. 1° *Dérivés nitrés.* Sous l'action de l'acide azotique, l'acide *podocarpique* donne naissance à un dérivé mononitré et à un dérivé binitré. Pour préparer ces corps, on délaye l'acide en poudre avec de l'eau, de façon à en faire une bouillie claire, et on chauffe celle-ci avec le double de son volume d'acide azotique de 1,2 de densité à une température de 70°. Il faut remuer continuellement et refroidir avec de l'eau froide dès qu'une effervescence se manifeste. Dès que la teinte jaune du produit ne se fonce plus, on arrête l'opération, on précipite par l'eau le mélange des deux acides nitrés et on les sépare l'un de l'autre par cristallisation dans l'alcool. L'acide mononitré se dépose le premier; l'acide dinitré ne commence à se déposer que lorsqu'on évapore les dernières eaux mères. On peut éviter à peu près la formation de l'acide dinitré en opérant avec de l'acide azotique beaucoup plus étendu. Quant au produit dinitré, on l'obtient tout à fait pur en chauffant légèrement 1 partie d'acide *podocarpique* avec 4 à 5 parties d'acide sulfurique concentré, étendant de quarante fois son volume d'eau l'acide monosulfopodocarpique ainsi formé, filtrant, ajoutant au liquide 1 partie d'acide azotique de 1,2 de densité et faisant bouillir. Le précipité jaune qui prend naissance consiste exclusivement en acide dinitropodocarpique.

Les deux dérivés nitrés se comportent comme des acides bibasiques et donnent, par conséquent, deux séries de sels. Les sels monométalliques à base alcaline ou alcalino-terreuse sont jaune citron et assez peu stables; les sels bimétalliques des mêmes métaux sont plus stables et possèdent une magnifique couleur rouge. Les combinaisons ammoniques se comportent d'une manière tout à fait particulière. Le sel diammonique qui se forme en présence d'un excès d'ammoniaque perd, en effet, la moitié de son ammoniaque à l'air.

— *Acide mononitropodocarpique*

$$C^{17}H^{21}(AzO^2)O^3.$$

Le produit, déposé d'une solution alcoolique chaude, forme de petits cristaux brillants dont les dimensions s'élèvent à peine à [illegible] dans une direction. Ces cristaux sont très-réguliers et probablement clinoédriques.

L'acide est insoluble dans l'eau, très-peu soluble dans l'alcool froid, un peu plus soluble dans l'alcool bouillant, presque entièrement insoluble dans la benzine et le sulfure de carbone; il fond à 205°.

— *Mononitropodocarpates.* Dérivé par substitution de l'acide *podocarpique*, l'acide mononitropodocarpique est comme lui diatomique, comme, en outre, la substitution du nitryle AzO^2 à l'hydrogène rend plus électronégatif le groupe dans lequel cette substitution a lieu et, par conséquent, plus électropositif l'hydrogène métallique uni à ce groupe, il est bibasique. Il forme donc deux séries de sels : des sels monométalliques ou sels acides et des sels bimétalliques ou sels neutres. Les sels de la première série,

$$C^{17}H^{20}(AzO^2)MO^3,$$

sont très-instables, et [illegible] de baryum, a été [illegible]. Les autres, ceux de la [illegible] série

$$C^{17}H^{19}(AzO^2)M^2O^3,$$

sont, au contraire, très [illegible] quelquefois difficiles à [illegible] cristallisés. [illegible] on les prépare [illegible] potassique et sodique [illegible] évaporer [illegible] dans un léger excès [illegible]. Ces sels se déposent [illegible] en [illegible] rouges. M. Oudemann a préparé les mononitropodocarpates neutres de potassium

$$(C^{17}H^{19}(AzO^2)K^2O^3) + 5^1/_2H^2O,$$

de sodium

$$(C^{17}H^{19}(AzO^2)O^3Na^2) + 9H^2O,$$

d'ammonium

$$(C^{17}H^{19}(AzO^2)O^3(AzH^4)^2) + 4H^2O,$$

de baryum, de strontium, de calcium et le mononitropodocarpate acide de calcium.

$$(C^{17}H^{20}(AzO^2)O^3)^2Ba'' + 4H^2O.$$

Les nitropodocarpates des métaux lourds s'obtiennent par double décomposition au moyen des sels métalliques neutres et [illegible] podocarpate neutre et soluble. Ce sont des précipités amorphes ou cristallins, généralement presque insolubles dans l'eau.

— *Acide dinitropodocarpique*

$$C^{17}H^{20}(AzO^2)^2O^3.$$

Cet acide, dont nous avons décrit plus haut la préparation, cristallise sous des formes qui ont beaucoup d'analogie avec celles du cyanoferrure de potassium, mais qui cependant paraissent appartenir plutôt au système rhombique. Ces cristaux sont d'un jaune sale ; ils sont solubles dans l'alcool, presque insolubles dans la benzine et le chloroforme, entièrement insolubles dans l'eau. Ils fondent à 203°. La lumière solaire directe en altère la couleur, qui du jaune passe rapidement au brun.

— *Dinitropodocarpates*. Diatomique et bibasique comme l'acide monoaitre, l'acide dinitropodocarpique forme des sels monométalliques ou acides $C^{17}H^{18}(AzO^2)^2O^3,M'$ et des sels bimétalliques ou neutres

$$C^{17}H^{18}(AzO^2)^2O^3.M'^2.$$

M. Oudemann n'a étudié que trois de ces sels : le sel bipotassique, qui renferme 5 molécules d'eau de cristallisation ; le sel diargentique, qui en renferme 4, et le sel neutre de baryum.

2° *Dérivés sulfonés*. Puisqu'il existe deux dérivés nitrés de l'acide *podocarpique*, il est à présumer que l'on pourra préparer aussi deux dérivés sulfonés, provenant de la substitution d'un ou de deux hydroxyl-sulfuryles (SO^3H) à l'hydrogène ; jusqu'ici, cependant, un seul de ces corps est connu, l'acide monosulfoné. On le prépare en chauffant à 60° environ de l'acide *podocarpique* pur et pulvérisé avec assez d'acide sulfurique concentré pour le dissoudre d'une manière permanente. Lorsqu'on a chauffé pendant assez longtemps, on traite le liquide par l'eau. Il se forme un précipité d'acide sulfopodocarpique qu'une plus grande quantité d'eau redissout, ce corps étant soluble dans l'acide sulfurique et dans l'eau, mais étant insoluble dans un mélange déterminé de ces deux liquides. On sursature la liqueur par la baryte, on filtre pour séparer le sulfate de baryum insoluble, on débarrasse le liquide filtré de l'excès de baryte en le faisant traverser à l'ébullition par un courant de gaz carbonique, on le filtre de nouveau et on l'évapore. Le sel barytique se dépose alors en cristaux. En le décomposant par la quantité strictement nécessaire d'acide sulfurique, on obtient l'acide sulfopodocarpique pur.

— *Acide monosulfopodocarpique*

$$C^{17}H^{21}(SO^3H)O^3.$$

Cet acide, extrait de son sel barytique, est incolore et non fluorescent. Par une évaporation ménagée et dessiccation sur l'acide sulfurique, on l'obtient sous la forme d'une masse amorphe, molle et cireuse, mais complètement sèche. Il est extrêmement soluble dans l'eau. L'acide nitrique, même étendu, le décompose avec une étonnante facilité en donnant naissance à de l'acide dinitropodocarpique. 1 milligramme de cet acide, dissous dans 3 ou 4 centimètres cubes d'eau, donne encore, par l'ébullition avec quelques gouttes d'acide azotique, un précipité assez considérable d'acide dinitropodocarpique. Réciproquement, l'acide sulfopodocarpique peut servir à déceler des quantités d'acide azotique très-faibles et étendues de 1,000 à 1,500 fois leur volume d'eau. Desséché sous l'exsiccateur, l'acide sulfopodocarpique renferme $8H^2O$.

— *Monosulfopodocarpates*. L'acide sulfopodocarpique forme deux séries de sels dont les formules générales sont

$$C^{17}H^{20}(SO^3H)O^3M'$$

et

$$C^{17}H^{20}(SO^3M')O^3,M'.$$

De la première série, le sel barytique

$$[C^{17}H^{21}(SO^3)]^2,Ba'' + 3H^2O$$

a seul été préparé. De la seconde série, on connaît le sel disodique

$$[C^{17}H^{20}(SO^3)O^3]Na^2 + 7H^2O,$$

le sel neutre de baryum

$$[C^{17}H^{20}(SO^3)O^3]Ba''$$

et le sel neutre de calcium

$$[C^{17}H^{20}(SO^3)O^3]Ca'' + 7H^2O.$$

3° *Dérivés amidés*. Sous l'influence réductrice d'un mélange d'étain et d'acide chlorhydrique bouillant, les deux produits nitrosubstitués de l'acide *podocarpique* se réduisent et fournissent des chlorhydrates des dérivés amidés correspondants. Le liquide devient alors tout à fait incolore, et ces sels s'obtiennent par le refroidissement de la liqueur concentrée et préalablement débarrassée de l'étain par un courant d'acide sulfhydrique et filtrée. L'oxyde d'argent fraîchement précipité décompose facilement ces chlorhydrates et met en liberté les acides amidés, lesquels, cependant, beaucoup moins stables que leurs chlorhydrates, ne sont jamais d'une blancheur parfaite. Le chlorhydrate de l'acide amidopodocarpique répond à la formule

$$C^{17}H^{21}(AzH^2)O^3.HCl + \frac{1}{2}H^2O.$$

Il est soluble dans l'alcool, moins bien dans l'eau. De [illegible] il cristallise en [illegible] extrêmement petites. On l'obtient [illegible] par l'évaporation, entre 40° et 60°, d'une solution aqueuse renfermant de l'acide chlorhydrique libre. A la surface du liquide, il se forme alors peu à peu de longues et magnifiques aiguilles.

4° *Dérivés bromés*. De ce qui vient d'être dit des produits de substitution nitrés, sulfonés et amidés de l'acide *podocarpique*, on conclurait naturellement qu'on doit aussi pouvoir obtenir des composés analogues stables et bien cristallisés en remplaçant l'hydrogène de cet acide par du brome. Cependant, il a été impossible jusqu'à ce jour d'obtenir un acide bromopodocarpique pur.

Lorsqu'on délaye 1 molécule d'acide *podocarpique* dans du sulfure de carbone pur et qu'on y ajoute goutte à goutte 2 molécules de brome, l'opération marche d'abord très-bien, l'attaque se fait immédiatement, il se dégage de l'acide bromhydrique, et l'acide résineux suspendu dans le liquide disparaît peu à peu, le dérivé bromé étant soluble dans le sulfure de carbone. Quand la réaction est terminée et qu'on laisse évaporer le liquide presque incolore, il reste comme résidu une masse amorphe, blanche, tenace, qui refuse absolument de cristalliser dans l'alcool et qui, loin de donner un sel sodique cristallisable, noircit et se décompose sous l'influence des alcalis. La seule combinaison cristallisée de l'acide bromopodocarpique que M. Oudemann ait pu obtenir est l'alcoolate de l'acide éthyl-bromopodocarpique. Pour préparer ce corps, on dissout séparément le brome et l'acide résineux dans de l'éther mélangé d'un peu d'alcool absolu, puis on mêle les liquides dans un verre cylindrique élevé et on évapore la solution éthérée dans des capsules plates lorsque l'effervescence qui se manifeste d'abord est calmée. Il reste une substance cristallisée qui, redissoute dans l'alcool, se dépose en très-jolis petits cristaux clinoédriques. Ce sont eux qui constituent la combinaison de l'acide éthyl-monobromocarpique et de l'alcool. Ils sont facilement solubles dans l'alcool et dans le chloroforme. Chauffés à 100°, ils abandonnent leur alcool et perdent 11 pour 100 de leur poids, en laissant une matière blanche solide, cristalline et pulvérulente, qui n'est autre que l'acide éthyl-monobromopodocarpique.

L'acide éthyl-monobromopodocarpique

$$C^{17}H^{20}(C^2H^5)BrO^3$$

fond à 158°, se dissout dans l'alcool et dans le chloroforme et donne avec les bases des sels qui ne cristallisent pas de leurs dissolutions aqueuses, mais qui se dessèchent en une masse amorphe, gélatineuse. L'existence de l'acide éthyl-monobromopodocarpique prouve l'existence du dérivé bromé qu'on ne connaît pas pur et nous a déjà servi à démontrer le caractère diatomique et monobasique de cet acide. L'alcoolate qui se forme dans l'action de la solution éthérée de brome sur la solution éthérée alcoolisée de l'acide *podocarpique* n'est autre que l'acide éthyl-monobromopodocarpique renfermant de l'alcool de cristallisation.

5° *Dérivé acétylé de l'acide podocarpique. Acide acéthyl-podocarpique*

$$C^{17}H^{21}(C^2H^3O)O^3.$$

Afin d'établir d'une manière irréfutable le caractère diatomique et monobasique, c'est-à-dire l'existence dans cet acide d'un oxhydryle alcoolique (oxhydryle n'appartenant pas au carboxyle CO^2H, mais à un groupe CH^2,OH), M. Oudemann a soumis ce corps à l'action du chlorure d'acétyle. Les deux substances ne réagissent pas à la température ordinaire ; mais, à l'ébullition, il se forme un produit acétylé avec dégagement d'acide chlorhydrique. Après une heure d'ébullition, l'addition d'eau donne naissance à un précipité mou qui devient peu à peu cassant à mesure qu'on le malaxe avec de l'eau ; il est alors à peu près exempt de chlorure d'acétyle. Il cristallise dans l'alcool, quoique plus difficilement que l'acide *podocarpique*, en petites aiguilles blanches d'une odeur faible, mais désagréable, qui rappelle celle de l'anhydride acétique. A 100°, ces cristaux commencent à se ramollir ; si la température s'élève encore, leur consistance devient butyreuse ; enfin, à 152°, ils entrent en fusion complète. Le liquide se concrète, par le refroidissement, en une résine amorphe translucide. Bouilli avec de la potasse, l'acide acétyl-podocarpique se saponifie en donnant de l'acétate de potassium et le sel potassique de l'acide *podocarpique* régénéré.

— Distillation de l'acide podocarpique avec du zinc en poudre. Lorsqu'on distille avec précaution (v. le mémoire de M. Oudemann, *Archives néerlandaises*, t. VIII) 1 partie d'acide *podocarpique* pulvérisé avec 20 à 25 parties de zinc en poudre, il passe un goudron dont on parvient à extraire un hydrocarbure isomérique ou identique (la question n'est point vidée) avec le méthyl-anthracène, le méthanthrène.

Le méthanthrène se dépose en grains cristallins d'un brun jaunâtre ou d'un jaune clair lorsqu'on laisse refroidir, après filtration, la solution du goudron précédent dans la plus faible quantité possible d'alcool bouillant. On ne parvient cependant pas à le purifier complètement par des cristallisations réitérées dans ce liquide, et l'on est obligé de recourir à une sublimation faite au bain d'huile aux environs de 130°. Par une nouvelle cristallisation dans l'alcool du produit sublimé et une nouvelle sublimation de ces cristaux, on obtient l'hydrocarbure tout à fait blanc et tout à fait pur.

Le méthanthrène fond à 177° et bout au-dessus de 360°. A l'état de pureté parfaite, il présente une fluorescence violette, semblable à celle que présente l'anthracène. L'alcool le dissout facilement à la température de l'ébullition, moins bien à froid. Il est très-soluble dans le sulfure de carbone et dans l'acide acétique cristallisable. La formule de ce corps est

$$C^{15}H^{12}(= C^{14}H^9,CH^3\ [?]).$$

4 parties de méthanthrène, dissoutes dans l'alcool avec 5 parties d'acide picrique, donnent de petites aiguilles rouges et déliées d'une combinaison picrique fusible à 177° et qui répond à la formule

$$C^{15}H^{12} + C^6H^3(AzO^2)^3O.$$

Bouilli avec de l'acide sulfurique et du dichromate potassique, le méthanthrène donne un acide aromatique non encore analysé.

Si l'on opère l'oxydation de l'hydrocarbure par une solution d'anhydride chromique dans l'acide acétique cristallisable, il se produit une quinone jaunâtre que l'on précipite en flocons orangés de sa solution acétique et qui cristallise facilement dans l'alcool.

La méthanthraquinone, cristallisée dans l'alcool et lavée à l'éther pour être ainsi débarrassée de l'hydrocarbure inaltéré et de l'acide aromatique formé en même temps qu'elle, forme une poudre cristalline d'une couleur jaune qui rappelle le sulfure de cadmium. Au microscope, cette poudre se présente comme un amas de très-jolies lamelles rhombiques. Elle répond à la formule

$$C^{15}H^{10}O^2.$$

Elle est insoluble dans l'eau et difficilement soluble dans l'éther. L'alcool, au contraire, la dissout mieux que l'anthraquinone. La couleur de sa solution alcoolique étendue est entièrement semblable à celle d'une solution aqueuse étendue de dichromate de potassium. Elle fond à 187°, distille sans altération à une température plus élevée et se transforme peu à peu en hydrométhanthraquinone blanche sous l'influence de l'acide sulfureux.

— Distillation sèche du podocarpate de calcium. Lorsqu'on distille le podocarpate de calcium dans des tubes à analyser en verre de Bohême, on obtient un goudron peu coloré et dont l'odeur n'a rien de désagréable. Ce goudron atteint jusqu'aux 60 centièmes du poids du podocarpate de calcium distillé. Il renferme trois substances bien définies : le carpène C^9H^{14}, le paracrésol C^7H^8O et l'hydrocarpol $C^{16}H^{20}O$.

— *Carpène* C^9H^{14}. Pour le séparer, on distille le goudron ci-dessus avec de l'eau ; il reste une masse solide dans la cornue et il passe dans le récipient deux liquides : l'un, ayant tous les caractères d'un phénol, qui gagne le fond du vase ; l'autre, le carpène, qui reste à la surface du liquide. On décante celui-ci, on l'agite avec une solution concentrée de potasse pour le débarrasser de la petite quantité du phénol qu'il tient en dissolution, on le dessèche sur du chlorure de calcium et on le soumet à la distillation fractionnée en considérant comme produit pur la partie, de beaucoup la plus importante, qui passe entre 155° et 157°.

Lorsqu'à une molécule de carpène dissoute dans du sulfure de carbone on ajoute peu à peu deux atomes de brome en solution dans le même liquide, il se dégage beaucoup d'acide bromhydrique, et la liqueur, évaporée au bain-marie, laisse un sirop qui constitue le carpène monobromé $C^9H^{13}Br$.

Le carpène est un liquide mobile, plus léger que l'eau, très-soluble dans l'alcool, le sulfure de carbone et la benzine. Son odeur rappelle à la fois celle de l'essence de térébenthine et celle du styrol. Il absorbe avec beaucoup d'avidité l'oxygène de l'air comme le font les terpènes, en donnant naissance à un corps amorphe et résineux. A supposer que cette oxydation présente quelque analogie avec celle de l'essence de térébenthine, qui donne, comme on le sait, les acides sylvique, pinique et pimarique, on peut présumer que la résine du carpène répond à la formule $C^{18}H^{26}O^2$ et qu'elle résulte de la fixation de 3 atomes d'oxygène sur le carpène et élimination d'une molécule d'eau, absolument comme les acides résineux de l'essence de térébenthine dérivent de celle-ci par fixation de 3 atomes d'oxygène et élimination d'une molécule d'eau.

Il existe donc une grande analogie entre le carpène et les térébènes, et ces derniers corps étant de l'hydrure de cymène, comme M. Oppenheim l'a démontré, le carpène doit être un hydrure de cumène $C^9H^{12}(H^2)$. Si les analogies dont nous parlons sont exactes, le carpène fournit le premier exemple d'un homologue de l'essence de térébenthine et fait espérer que l'on pourra peut-être obtenir d'autres homologues de ce corps, tels que les toluterpènes C^7H^{10} et les xyloterpènes C^8H^{12}, auxquels les deux termes connus de la série, le cumoterpène (carpène) C^9H^{14} et les cymoterpènes (térébènes) $C^{10}H^{16}$, faisaient suite. Oxydé par l'acide chromique, le carpène ne se convertit point en acide aromatique. Il se brûle complètement et, quelque ménagée que soit l'action, on n'obtient jamais, comme produit d'oxydation, que de l'anhydride carbonique et de l'eau. L'acide azotique n'a pas conduit à de meilleurs résultats.

Nous avons déjà vu que le brome, employé dans la proportion d'une molécule (2 atomes) pour une molécule de l'hydrocarbure, fournit du carpène monobromé $C^9H^{13}Br$. En doublant la proportion de ce métalloïde, on donne naissance à du carpène bibromé $C^9H^{12}Br^2$. Le produit monobromé est assez stable à la température ordinaire. Le second ne l'est pas et se décompose peu à peu avec dégagement d'acide bromhydrique. Les deux donnent des vapeurs qui attaquent les yeux. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être distillés sans décomposition.

— *Paracrésol* (*α-crésol*) C^7H^8O. Nous avons dit que, dans la distillation avec l'eau du goudron qui résulte de l'action de la chaleur sur le podocarpate de calcium, il passe, outre le carpène, une substance plus lourde que l'eau, dont une partie gagne le fond du vase et dont l'autre partie se dissout dans le carpène dont on peut la séparer au moyen d'une lessive alcaline. Ce produit n'est autre que l'α-crésol de MM. Engelhardt et Latschinoff.

— *Hydrocarpol* $C^{16}H^{20}O$. Ce corps reste dans la masse qui demeure dans la cornue distillatoire lorsque le paracrésol et le carpène, ont été entraînés par la vapeur d'eau. Pour l'en extraire, on soumet ce résidu à la distillation fractionnée dans le vide, en recueillant à part ce qui passe aux environs de 220°. Il ne reste, au-dessus de cette température, que très-peu de liquide. Si on achève de distiller celui-ci à la pression ordinaire de l'atmosphère, il passe d'abord un corps fluide et finalement un corps solide de nature phénolique, qui n'est autre que du méthanthrol. Le corps fluide renferme du carpène, de l'α-crésol et de l'hydrocarpol inaltéré. Comme les deux premiers de ces produits n'existaient certainement pas dans le composé primitif, puisque, ayant un poids d'ébullition inférieur à celui de l'hydrocarpol, ils auraient passé à la distillation avant lui, au lieu de passer après lui, on est obligé d'admettre qu'ils résultent de la décomposition de l'hydrocarpol, ce qui est confirmé par la décomposition de l'hydrocarpol lui-même, qui fournit aussi le méthanthrol. Le seul produit défini préexistant dans le résidu solide de la cornue où s'est opérée la distillation du goudron avec l'eau est donc l'hydrocarpol, dont tous les autres corps obtenus ne sont que des produits de décomposition.

L'hydrocarpol constitue un corps liquide de couleur jaune, fortement réfringent, d'une consistance semblable à celle d'une térébenthine de Venise très-épaisse, doué d'une odeur aromatique faible, mais très-caractéristique et n'ayant rien de commun avec celle du phénol ou du crésol. Pur, il serait probablement incolore ; mais il est difficile de le débarrasser de tout élément étranger. A l'air, il se fonce en couleur, sans toutefois s'altérer d'une manière bien sensible dans sa composition.

L'hydrocarpol est presque insoluble dans l'eau, très-soluble, au contraire, dans l'éther, l'alcool, la benzine et surtout le sulfure de carbone.

La potasse le dissout ; mais les acides le précipitent inaltéré de cette dissolution. Par l'ébullition avec l'acide azotique, il donne un dérivé nitré qui cristallise difficilement en grains rouge brunâtre et qui paraît se décomposer avec une extrême facilité. L'odeur de ce composé nitré a beaucoup d'analogie avec celle du musc.

M. Oudemann a donné le nom d'hydrocarpol au corps que nous décrivons parce qu'il appartient indubitablement à ce qu'on appelle les produits d'addition de la série aromatique. Nous verrons plus loin que l'acide *podocarpique* et lui peuvent être considérés comme des dérivés du diphényle $C^{12}H^{10}$. Or si, dans l'hydrocarbure $C^{12}H^{10}$, on suppose l'hydrogène remplacé par des radicaux alcooliques gras

$$C^nH^{2n+1}$$

et par de l'hydroxyle, de telle sorte qu'il en résulte une combinaison à 16 atomes de carbone, la formule de cette combinaison devra être

$$C^{16}H^{18}O = C^{12}H^8(C^4H^9)OH.$$

Un pareil corps pourrait être désigné brièvement sous le nom de carpol, et il nous conduit à regarder le produit $C^{16}H^{20}O$ comme un produit appartenant à une série plus saturée que la série aromatique proprement dite.

Chauffé seul, à une température supérieure à 360°, l'hydrocarpol se décompose en composés plus simples, qui ne sont autres que ceux que nous avons déjà vus figurer parmi les produits de décomposition des dernières parties du goudron épais qui reste après la distillation de l'hydrocarpol, savoir : le carpène, le paracrésol et une substance phénolique d'un point d'ébullition assez élevé.

M. Oudemann a chauffé l'hydrocarpol avec l'anhydride phosphorique, dans l'espoir d'éclairer la constitution de ce corps comme MM. Engelhardt et Latschinoff ont éclairé celle du thymol par une méthode semblable. La proportion d'anhydride phosphorique employée par lui était égale à la moitié du poids de l'hydrocarpol. La réaction ne se produit qu'à une température un peu élevée ; mais elle marche régulièrement. Quand on applique la chaleur vivement, il se forme de l'hydrogène phosphoré spontanément inflammable ; mais, en appliquant la chaleur d'une

manière très-lentement progressive, on parvient à éviter le dégagement de ce gaz et à obtenir la distillation d'une certaine quantité de liquide avant la carbonisation de la masse dans le vase distillatoire. Ce liquide est tout simplement du carpène.

— *Phénol solide qui provient de la distillation de l'hydrocarpol* (*méthanthrol*) $C^{15}H^{12}O$. Le phénol solide qui se forme dans la dernière phase de la distillation de l'hydrocarpol se laisse assez facilement isoler, attendu qu'il est beaucoup moins volatil que la matière qui lui donne naissance. On en obtient de petites quantités à l'état pur en chauffant d'abord fortement le col de la petite cornue pour faire égoutter l'hydrocarpol adhérent, et ensuite le lavant pour ainsi dire à plusieurs reprises avec de petites quantités de phénol solide fondu.

Ainsi obtenu, ce composé est blanc et seulement souillé par des traces d'une substance insoluble dans la potasse. On le débarrasse facilement de cette impureté en le dissolvant dans une lessive alcaline et en agitant celle-ci à plusieurs reprises avec de l'éther qui dissout et élimine ainsi l'impureté. La liqueur alcaline, saturée par un acide et agitée ensuite à nouveau avec de l'éther, abandonne à celui-ci la plus grande partie du phénol précipité. Une autre portion de ce corps se sépare cependant, au bout de vingt-quatre heures, de la solution aqueuse éthérée sous la forme d'une masse feutrée indistinctement cristalline. La solution éthérée, abandonnée au bain-marie, laisse un liquide oléagineux qui se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline, radiée, fusible à 122°, tout comme les cristaux feutrés dont nous venons de parler et auxquels elle est identique par toutes ses propriétés.

L'analyse de ce phénol donne des chiffres qui, bien que se rapportant mieux à la formule $C^{13}H^{12}O$, pourraient cependant s'accorder avec la formule $C^{16}H^{14}O$. M. Oudemann a préféré la première de ces formules à la seconde parce que, d'une part, il se forme du méthanthrène $C^{15}H^{12}$ dans la distillation de l'acide *podocarpique* avec le zinc et parce qu'il se dégage du gaz des marais dans la décomposition de l'hydrocarpol sous l'influence d'une haute température, dégagement plus facile à expliquer avec la formule $C^{15}H^{12}O$ qu'avec la formule $C^{16}H^{14}O$.

— *Récapitulation des résultats obtenus par la distillation du podocarpate de calcium.* Nous venons de voir que, soumis à la distillation sèche, le podocarpate de calcium donne trois produits principaux : le carpène C^9H^{14}, le paracrésol C^7H^8O et l'hydrocarpol $C^{16}H^{20}O$. La comparaison des formules des deux premiers de ces composés avec celle de l'acide *podocarpique* suggère immédiatement une relation très-simple, exprimée par la formule de décomposition suivante :

$$C^{17}H^{22}O^3 = CO^2 + C^9H^{14} + C^7H^8O$$

Acide *podocarpique.*	Anhydride carbonique.	Carpène.	Paracrésol.

Si l'on compare l'acide *podocarpique* à d'autres acides à 3 atomes d'oxygène d'une composition plus simple, comme l'acide salicylique, il est permis de supposer que le carpène et le paracrésol ne sont, en réalité, que des produits de décomposition d'une matière phénolique $C^{16}H^{22}O$, laquelle pourrait être dérivée directement de l'acide *podocarpique* par élimination de CO^2, absolument comme le phénol C^6H^6O dérive, par simple élimination de CO^2, de l'acide salicylique $C^7H^6O^3$.

Cette matière n'a point été jusqu'ici obtenue en nature, mais bien sous la forme de l'hydrocarpol qui renferme H^2 de moins. Il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on réfléchit que l'hydrocarpol doit être rangé parmi les produits aromatiques d'addition, et que, par conséquent, une substance qui renferme encore 2H de plus doit se trouver dans un état très-instable et être, par conséquent, facilement décomposée par la chaleur.

— DISTILLATION SÈCHE DE L'ACIDE PODOCARPIQUE PUR. A environ 330, l'acide *podocarpique* abandonne une petite quantité d'eau qui vient se condenser dans le col de la cornue. Du gaz se dégage ensuite graduellement et il passe une quantité de plus en plus grande d'un liquide oléagineux, épais (essentiellement composé d'hydrocarpol). Puis, le dégagement gazeux diminue, la distillation des produits volatils s'arrête et il ne reste dans la cornue qu'une petite quantité d'un liquide qui se laisse chasser d'un point à un autre par la flamme, mais qu'on ne parvient à distiller qu'avec une peine extrême. Ce liquide est fluorescent et se concrète, par le refroidissement, en une masse cristalline rayonnée. Enfin, la cornue finit, lorsqu'elle est entièrement et fortement chauffée, par ne plus renfermer qu'un peu de charbon.

La quantité d'eau perdue par l'acide résineux est de 3,1 à 3,3 pour 100, ce qui correspond à une molécule d'eau pour deux molécules d'acide. La décomposition commence donc par la production d'un anhydride formé d'après la formule

$$2C^{17}H^{22}O^3 = H^2O + C^{34}H^{42}O^5$$

Acide *podocarpique.*	Eau.	Anhydride *podocarpique.*

et qu'on peut probablement représenter par la formule abrégée

$$\begin{matrix} C^{16}H^{20}\left\{ \begin{matrix} CO^2H \\ \diagdown \end{matrix} \right. \\ \qquad O \; . \\ C^{16}H^{20}\left\{ \begin{matrix} \diagup \\ CO^2H \end{matrix} \right. \end{matrix}$$

Dans la suite de l'action, cet anhydride, c'est, à proprement parler, cet anhydride qui se décompose.

Les produits gazeux de cette décomposition sont l'anhydride carbonique, le protoxyde de carbone et l'hydrocarpol. Le méthanthrol, l'eau et probablement aussi le carpène et le paracrésol doivent être considérés comme des produits secondaires.

Si l'on cherche, toutefois, à établir la formule de décomposition de l'anhydride, on reconnaît, d'après les quantités trouvées d'anhydride carbonique et de protoxyde de carbone, que l'hydrogène doit nécessairement aussi figurer au nombre des produits de décomposition, et que celle-ci ne peut se faire que suivant l'équation

$$C^{34}H^{42}O^5 = CO^2 + CO + 2(C^{16}H^{20}O) + H^2$$

Anhydride *podocarpique.*	Anhydride carbonique.	Protoxyde de carbone.	Hydrocarpol.	Hydrogène.

L'hydrogène, cependant, n'a pas été trouvé parmi les produits gazeux ; mais la quantité de ce gaz qui doit devenir libre d'après l'équation précédente est très-faible, et d'ailleurs l'hydrogène peut très-bien entrer dans une combinaison secondaire que l'on ne saurait préciser. Cette hypothèse est acceptable à cause de la fluorescence des derniers produits de la distillation restés adhérents aux parois de la cornue. Comme le méthanthrol n'est pas fluorescent et que le méthanthrène l'est, il y a lieu de supposer qu'il se produit de petites quantités de méthanthrène $C^{15}H^{12}$ aux dépens du méthanthrol $C^{15}H^{12}O$, lequel perdrait tout simplement son oxygène sous l'influence de l'hydrogène naissant pour former de l'eau. Et, de fait, il se forme toujours un peu d'eau dans la seconde période de la décomposition, c'est-à-dire lorsque déjà l'acide *podocarpique* est entièrement métamorphosé en anhydride.

— CONCLUSION. *Constitution de l'acide podocarpique.* En rapprochant tous les faits qui peuvent servir à éclairer la constitution de l'acide *podocarpique*, on arrive à conclure que la formule de structure la plus simple de cet acide est celle-ci :

$$C^6H^2\left\{ \begin{matrix} OH \\ CO^2H \\ CH^3 \\ C^9H^{15} \end{matrix} \right. .$$

Mais, considérant, en outre, que le radical C^9H^{15} doit renfermer un noyau benzolique C^6, il y a lieu de croire que l'on a affaire ici à un produit de dérivation du diphényle et, qui plus est, à un membre anomal des produits d'addition. Les faits observés indiquent, en effet, que l'acide *podocarpique* contient H^4 de plus qu'une matière aromatique (au sens ordinaire du mot) complètement saturée.

Tant que la constitution du carpène demeure inconnue, il est impossible de rendre cette idée par une formule complètement élaborée ; et, du reste, quand même cette constitution nous serait dévoilée, nous nous trouverions encore dans l'incertitude relativement à la place qu'occupent les radicaux CO^2H, OH, CH^3, etc. Un seul point a pu être mis hors de doute, c'est que le radical OH prend, vis-à-vis d'un radical méthyle, la position ordinairement représentée par les chiffres 1, 4.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être inutile de montrer comment la formule de structure de la combinaison pourrait être exprimée. A cet effet, il faut partir de cette hypothèse, probable d'après ce que nous avons vu, que le carpène est un homologue inférieur des terpènes. S'il en est ainsi, le carpène peut être représenté par une des trois formules suivantes, dans lesquelles (H^2) indique l'hydrogène d'addition :

$$(1) \qquad C^6H^8(H^2)(CH^3)^3,$$

$$(2) \qquad C^6H^{14}(H^2)\left\{ \begin{matrix} CH^3 \\ C^2H^5, \end{matrix} \right.$$

$$(3) \qquad C^6H^5(H^2),C^3H^7.$$

Ces trois formules sont l'expression brute de plusieurs cas d'isomérie dont il est difficile de déterminer le nombre, vu le peu que nous savons de l'influence de l'hydrogène d'addition (H^2) sur la nature des hydrocarbures aromatiques. Si l'on admet que le placement différent de ces atomes d'hydrogène exerce une influence analogue à celle qui s'observe pour le placement différent de CH^3, OH, etc.; si l'on suppose, en outre, que cet hydrogène en excès puisse être fixé par tous les atomes de carbone du noyau C^6, et non de préférence par ceux de ces atomes qui sont liés au carbone des radicaux alcooliques, alors la formule (1) peut déjà comprendre nombre de corps isomères.

Mais, on le voit, nous sommes obligé ici d'enter hypothèses sur hypothèses, et nous sommes par conséquent forcé, pour ne pas nous égarer, de nous borner à écrire les formules du carpène telles qu'elles ont été données ci-dessus, sans nous livrer à des spéculations hasardées sur la structure précise de ce composé.

D'après cela, la constitution de l'acide *podocarpique* sera suffisamment indiquée par les trois formules brutes que nous donnons ci-dessous et qui sont respectivement applicables aux divers cas qui peuvent se présenter relativement à la nature des radicaux alcooliques existant dans le carpène, les formules (I), (II) et (III) correspondant aux formules de constitution (1), (2) et (3) que nous avons données pour cet hydrocarbure :

$$(I) \qquad C^{12}H^4(H^4)\left\{ \begin{matrix} OH \\ CO^2H \\ (CH^3)^4 \end{matrix} \right. ,$$

$$(II) \qquad C^{12}H^5(H^4)\left\{ \begin{matrix} OH \\ CO^2H \\ (CH^3)^2 \\ C^2H^5 \end{matrix} \right.$$

$$(III) \qquad C^{12}H^6(H^4)\left\{ \begin{matrix} OH \\ CO^2H \\ CH^3 \\ C^3H^7 \end{matrix} \right.$$

Le dédoublement du podocarpate de calcium en carbonate de chaux, carpène et paracrésol s'expliquerait de la manière la moins forcée au moyen du schéma suivant, pris d'ailleurs tout à fait arbitrairement pour rendre sensible la constitution de l'acide *podocarpique* dans ses traits généraux :

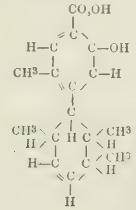

Cette figure exprime surtout nettement que, dans la décomposition de l'acide *podocarpique*, un des anneaux benzoliques n'a besoin que d'emprunter un seul atome d'hydrogène aux radicaux qui entourent l'autre anneau pour se convertir en paracrésol avec élimination de CO^2.

Elle montre de plus que, dans le radical C^9H^{15}, il n'est plus resté qu'une seule des liaisons doubles des atomes de carbone du noyau benzolique correspondant. Sous ce rapport, il importe peu que les radicaux substituants consistent en $3CH^3$, ou en C^2H^5 et CH^3, ou simplement en C^3H^7, quoique, dans les deux derniers cas, certains atomes de carbone du radical C^9H^{15} devront être unis à 2H.

Lorsque la séparation des deux anneaux benzoliques s'opère, le fragment C^9H^{14} doit nécessairement présenter deux liaisons doubles entre les atomes de carbone, attendu qu'un atome d'hydrogène est enlevé au radical C^9H^{15} et qu'en même temps le lien des deux anneaux benzoliques se trouve rompu.

Toutes ces vues sur la constitution de l'acide *podocarpique* sont en parfaite harmonie avec les vues que M. Fittig a développées au sujet de la structure de l'anthraquinone.

PODOCE s. m. (po-do-se — du gr. *podokus*, qui a les pieds agiles). Ornith. Genre de passereaux, de la famille des corvidées, dont l'espèce type habite les déserts de l'Asie : *Par quelques-unes de leurs habitudes, les* PODOCES *diffèrent des corbeaux.* (Z. Gerbe.)

PODOCÉPHALE adj. (po-do-se-fa-le — du préf. *podo*, et du gr. *kephalê*, tête). Bot. Dont les fleurs sont réunies en forme de têtes portées sur de longs pédoncules.

PODOCÈRE s. m. (po-do-sè-re — du préf. *podo*, et du gr. *keras*, corne). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettines, tribu des marcheuses, comprenant trois espèces qui vivent sur les côtes de l'Angleterre et des Etats-Unis : *La forme générale des* PODOCÈRES *est la même que celle des corophies.* (H. Lucas.)

PODOCÉRIDE adj. (po-do-sé-ri-de). Crust. Qui ressemble à un podocère.

— s. m. pl. Famille de crustaux, ayant pour type le genre podocère.

PODOCHELONE adj. (po-do-ke-lo-ne — du préf. *podo*, et du gr. *chelônê*, tortue). Erpét. Se dit des chéloniens qui peuvent faire usage à terre de leurs membres.

— s. m. pl. Famille de tortues. ‖ Peu usité.

PODOCHILE s. m. (po-do-ki-le — du préf. *podo*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, [illegible], comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PODOCNEMIDE s. f. ([illegible] — du préf. *podo*, et du gr. [illegible], jambe). Erpét. Genre de tortues.

PODOCOME s. m. (po-do-co-me — du préf. *podo*, et du gr. *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à [illegible].

PODOCOTYLE s. m. (po-do-ko-ti-le — du préf. *podo*, et du gr. *kotulê*, cavité). Helminth. Syn. de FASCIOLE.

PODODUNERE adj. (po-do-du-ne-re — du préf. *podo*, et du gr. *duneros*, puissant). Entom. Dont les pattes sont propres à la course.

— s. m. pl. Tribu d'insectes aptères. ‖ Peu usité.

PODOGYNE s. m. (po-do-ji-ne — du préf. *podo*, et du gr. *gunê*, femelle). Bot. Syn. de GYNOPHORE, organe sur lequel est porté le pistil dans certaines fleurs.

PODOGYNIQUE adj. (po-do-ji-ni-ke — rad. *podogyne*). Bot. Qui a rapport au podogyne : *Insertion* PODOGYNIQUE *des étamines.*

PODOLACHNITE s. f. (po-do-la-kni-te — du préf. *podo*, et du gr. *lachnê*, toison). Art vétér. Nom scientifique de la bleime.

PODOLÈPE s. f. (po-do-lè-pe — du préf. *podo*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des synanthérées.

PODOLÉPIS s. m. (po-do-lé-piss — du préf. *podo*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent surtout en Australie : *Les* PODOLÉPIS *sont des herbes dressées, peu rameuses.* (De Jussieu.)

PODOLIE, gouvernement de la Russie d'Europe, entre 47° 25' et 49° 50' de latit. N. et entre 24° et 28° 40' de longit. E., bornée par ceux de Volhynie au N., de Kiev à l'E., de Kherson au S.-E., la Bessarabie au S. et la Galicie autrichienne à l'O.; 45,431 kilom. carrés; 400 kilom. sur 280; ch.-l., Podolsk-Kamieniets; 1,946,761 hab. « La Podolie, dit Eichwald, forme dans sa majeure partie un plateau peu élevé, dont se détachent de charmantes collines qui descendent en pente douce vers les rives du Dniester. Ces hauteurs, appelées *montagnes de Miel*, dont les plus élevées ne dépassent pas de 500 pieds le niveau de la mer, dépendent de la chaîne des Karpathes, dont l'une des ramifications s'avance ainsi vers le nord-est et se perd du côté des steppes de l'Ukraine. Les roches de transition composent essentiellement ces éminences; mais on y trouve aussi du granit, surtout en s'approchant du Dniester. » La Podolie appartient au bassin de la mer Noire et lui envoie ses eaux, soit par le Dniester, qui reçoit, sur la limite qu'il trace, la Porthorce, le Smokryez, la Mourafa et l'Iargorbik; soit par le Boug, affluent du Dniéper, qui traverse ce gouvernement dans toute sa longueur. La Podolie a toujours été l'une des meilleures provinces de la Pologne, pour la richesse de ses productions autant que pour le nombre de sa population, qui est essentiellement agricole. Les récoltes de céréales y sont considérables. Le climat de la Podolie est plus doux que celui des provinces voisines; aussi la vigne et le mûrier peuvent être cultivés avec succès dans certains districts; les arbres à fruit, le chanvre, le lin, le tabac, les légumes, les betteraves y sont l'objet d'une culture très-fructueuse. Des plaines d'une très-grande étendue offrent d'excellents pâturages. On ne les fauche que partiellement et on y élève un nombre considérable de bestiaux. En 1870, on comptait dans ce gouvernement 264,[illegible] chevaux, 459,[illegible] bêtes à cornes, 744,000 moutons, 423,000 porcs.

Le district de Balta renferme des marais salants. Le commerce, presque exclusivement aux mains des juifs, qui y sont très-nombreux, et l'industrie, consistant dans la fabrication de draps et de sucre de betterave, n'y ont encore acquis que peu d'importance. Le nombre des fabriques s'élevait en 1870 à 244, employant 2,481 ouvriers.

La presque totalité des habitants de la Podolie étaient catholiques ou grecs-unis avant l'annexion de cette province à la Russie; mais la propagande de la religion gréco-russe a été si active qu'il ne restait plus en 1867 que 235,143 catholiques et 211,801 juifs; le reste de la population est devenu gréco-russe. La Podolie a un archevêque gréco-russe et un évêque catholique. Le gouvernement de Podolie renferme 1,390 églises gréco-russes; aucun gouvernement de la Russie d'Europe n'en possède un nombre aussi considérable. La Podolie fait partie de l'empire russe depuis le premier partage de la Pologne (1772).

PODOLIEN, IENNE [illegible]

PODOLOBE [illegible] — du préf. [illegible]. Syn. de [illegible].

PODOLOGIE s. f. ([illegible] — du préf. *podo*, et [illegible] discours). Traité sur le pied. [illegible]

PODOLOGIQUE adj. (po-do-lo-ji-ke — rad. *podologie*). Qui a rapport à la podologie : [illegible].

PODOLOTE s. m. (po-do-lo-te — du préf. [illegible]). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

PODOLSK-KAMIENIETS, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Podolie, sur le Dniester, 22,490 hab. Commerce des céréales du pays, tanneries, verreries, com-

breuses, distilleries d'eau-de-vie. Cette ville fait d'assez importantes exportations par Odessa.

PODOMALE s. f. (po-do-ma-le — du préf. *podo*, et du gr. *omalos*, plan). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires.

PODOMÈTRE s. m. (po-do-mè-tre — du préf. *podo*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer le chemin fait par une personne ou par un véhicule.

— Art vétér. Instrument servant à prendre la mesure du pied des animaux pour la ferrure.

PODOMÉTRIQUE adj. (po-do-mé-tri-ke — rad. *podomètre*). Qui a rapport au podomètre : *Appareil* PODOMÉTRIQUE.

— Techn. *Ferrure podométrique*, Ferrure du cheval exécutée à l'aide du podomètre.

PODONÉJA s. m. (po-do-né-ja — du préf. *podo*, et de *néja*). Bot. Section du genre néja.

PODONÉRÉIDE s. f. (po-do-né-ré-i-de — du préf. *podo*, et de *néréide*). Helminth. Genre d'annélides.

PODONIPSIE s. f. (po-do-ni-psî — du préf. *podo*, et du gr. *niptomai*, je lave). Liturg. Lavement des pieds.

PODONIPTE s. m. (po-do-ni-pte — rad. *podonipsie*). Hist. relig. Membre d'une secte qui faisait une obligation du lavement des pieds.

PODONTE s. f. (po-don-te — du préf. *pod*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des xystropides, tribu des cténiopites, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Espagne et le nord de l'Afrique.

PODONTIE s. f. (po-don-sî — contract. du préf. *podo*, et du gr. *odous*, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines.

PODOPHANÈRE adj. (po-do-fa-nè-re — du préf. *podo*, et du gr. *phaneros*, visible). Entom. Qui a les pattes apparentes : *Nymphe* PODOPHANÈRE.

PODOPHILE adj. (po-do-fi-le — du préf. *podo*, et du gr. *philos*, ami). S'est dit d'un genre de chaussure sans couture : *Chaussure* PODOPHILE.

— s. m. Cordonnier qui fabrique des chaussures en prenant bien la mesure du pied : *Dans l'échelle des gniaffes maîtres ou arrivés, le* PODOPHILE *occupe le premier rang.* (P. Boul.)

PODOPHLEGMATITE s. f. (po-do-flè-gma-ti-te — du préf. *podo*, et du gr. *phlegma*, inflammation). Art vétér. Inflammation générale du tissu réticulaire du pied.

PODOPHRYE s. f. (po-do-frî — du préf. *pod*, et du gr. *ophrus*, sourcil). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des actinophryens, dont l'espèce type se trouve dans l'eau des marais : *Muller signale la* PODOPHRYE *comme le plus lent de tous les animaux.* (Dujardin.)

PODOPHTHALMAIRE adj. (po-do-ftal-mè-re — du préf. *pod*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les yeux placés à l'extrémité d'une sorte de pédoncule mobile.

PODOPHTHALME adj. (po-do-ftal-me). Zool. Syn. de PODOPHTHALMAIRE.

— s. m. Crust. Genre de crustacés, de la famille des cyclométopes, tribu des portuniens, formé aux dépens des portunes, et dont l'espèce type habite l'océan Indien.

— **Encycl.** Crust. Le genre *podophthalme* est caractérisé par un corps large, court, déprimé, anguleux et pointu latéralement; le bord antérieur arqué, entier, ayant au milieu un chaperon étroit, rabattu, terminé par deux branches ou lobes ouverts; quatre antennes articulées, simples, les antennes internes pliées, les antennes sétacées plus petites; les yeux portés sur de longs pédoncules très rapprochés à leur insertion; dix pattes, les deux pattes antérieures terminées en pinces, les deux dernières se terminant en lame ovale. Ce genre paraît faire le passage entre les portunes et les ocypodes. La seule espèce vivante est le *podophthalme vigil* ou *épineux*, qui atteint 0m,10 de longueur et a la carapace presque lisse; les pédoncules des yeux sont longs de 0m,04; cette espèce habite les mers tropicales, on ne connaît pas ses mœurs. Il existe aussi une espèce fossile, le *podophthalme de Defrance*, peu connue et dont on ignore même le gisement.

PODOPHYLLACÉ, ÉE adj. (po-do-fil-la-sé). Bot. Syn. de PODOPHYLLÉ.

PODOPHYLLE adj. (po-do-fil-le — du préf. *podo*, et du gr. *phullon*, feuille). Zool. Dont les pieds ou les organes de locomotion sont comprimés en forme de feuille.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique boréale et dans les montagnes de l'Asie centrale.

— Encycl. Le *podophylle pelté* est une petite vivace, à souche horizontale, blanchâtre, qui porte deux grandes feuilles longuement pétiolées, peltées et découpées sur les bords; ses fleurs blanches, solitaires, penchées et cachées par les feuilles; le fruit est une baie ovoïde, du volume d'une prune, renfermant de nombreuses graines. Cette plante croît dans les localités fraîches et ombragées de l'Amérique du Nord. On l'emploie beaucoup en médecine dans ce pays, ainsi qu'en Angleterre; elle est bien moins usitée en France. C'est surtout sa souche, improprement appelée racine, dont on fait usage. Elle est regardée comme un purgatif violent; son action a été comparée à celle du jalap, auquel elle est souvent associée, quelquefois même préférée, notamment contre les inflammations intestinales. Sa saveur est très-amère; les naturels du sud des États-Unis en font usage contre les vers intestinaux. On la dit aussi légèrement narcotique; elle paraît exercer une action sédative sur l'appareil circulatoire. En France, on n'emploie guère que son extrait comme purgatif. A haute dose, cette souche ou racine passe pour un poison violent. Elle figure dans la médecine homœopathique. On en a extrait une résine, la *podophylline*, qui est un purgatif énergique et détermine des éruptions pustuleuses sur le nez et les paupières. Les feuilles possèdent des propriétés analogues à celles de la souche, mais à un degré moins prononcé. Les fruits sont comestibles et ont une saveur acide qui les fait assez estimer.

PODOPHYLLÉ, ÉE adj. (po-do-fil-lé — rad. *podophylle*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au podophylle.

— s. f. pl. Groupe de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre podophylle, et réuni par plusieurs auteurs, comme simple tribu, à la famille des berbéridées.

— **Encycl.** V. PODOPHYLLE.

PODOPHYLLEUX, EUSE adj. (po-do-fil-leu, eu-ze — rad. *podophylle*). Art vétér. Se dit du tissu qui forme la partie du derme sous-ongulaire en contact avec la paroi, qu'on appelle plus ordinairement TISSU FEUILLETÉ.

PODOPHYLLITE s. f. (po-do-fil-li-te — rad. *podophylleux*). Art vétér. Inflammation du tissu podophylleux.

PODOPS s. m. (po-dops — du préf. *pod*, et du gr. *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des scutellériens, dont l'espèce type habite l'Europe centrale.

PODOPSE s. m. (po-do-pse — du préf. *pod*, et du gr. *opsis*, vue). Crust. Genre de crustacés peu connu.

PODOPSIDE s. f. (po-do-psi-de — du préf. *pod*, et du gr. *opsis*, vue). Moll. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, de la famille des pectinidés, qui paraît devoir être réuni aux spondyles.

PODOPTÈRE adj. (po-do-ptè-re — du préf. *podo*, et du gr. *pteron*, aile). Zool. Dont les pieds sont palmés, munis d'une membrane bordant ou unissant les doigts.

— s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des polygonées, qui croissent au Mexique.

— s. m. pl. Ornith. Syn. de PINNIPÈDES.

PODOR, cercle du Sénégal, commandé par un petit fort construit une première fois en 1743, puis reconstruit en 1854, sur la rive gauche du Sénégal, à environ 60 lieues de Saint-Louis, dans le pays de Dimar; la ville de Podor compte 600 hab. et le cercle entier 3,000.

PODORIE s. f. (po-do-rî). Bot. Syn. de BOSCIE.

PODOSAURES s. m. pl. (po-do-sô-re — du préf. *podo*, et du gr. *sauros*, lézard). Erpet. Un des noms de la famille des caméléoniens.

PODOSCAPHE s. m. (po-do-ska-fe — du préf. *podo*, et du gr. *scaphê*, esquif). Canot de plaisance, qui se manœuvre avec une pagaie.

PODOSCIRTE s. m. (po-doss-sir-te — du préf. *podo*, et du gr. *skirtaô*, je saute). Entom. Genre d'orthoptères sauteurs, de la famille des grylliens, tribu des gryllides, dont l'espèce type habite Madagascar.

PODOSÈME s. m. (po-do-sè-me). Bot. Syn. de MUHLENBERGIE.

PODOSPERME s. m. (po-do-spèr-me — du préf. *podo*, et du gr. *sperma*, graine). Bot. Syn. de FUNICULE. ‖ Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des chicoracées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe. ‖ Syn. de PODOTHÈQUE, autre genre de composées.

PODOSPHÉNIE s. f. (po-do-sfé-nî — du préf. *podo*, et du gr. *sphên*, coin). Hist. nat. Être microscopique que les uns ont pris pour une algue et les autres pour un infusoire de la famille des bacillariées.

PODOSPHÈRE s. f. (po-do-sfè-re — du préf. *podo*, et de *sphère*). Bot. Genre de champignons.

PODOSTÉMACÉ, ÉE adj. (po-do-sté-ma-se — rad. *podostémon*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au podostémon.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre podostémon.

— Encycl. La famille des *podostémacées* renferme des plantes herbacées, à tiges ordinairement renflées en gros tubercules, à feuilles entières ou diversement découpées et déchiquetées. Les fleurs, hermaphrodites ou unisexuées, sont solitaires ou diversement groupées. Le périanthe est nul, ou remplacé par une spathe ou par de simples filaments. Les étamines, en nombre variable, entourent complètement ou en partie l'ovaire, qui est libre et devient une capsule polysperme, s'ouvrant en deux ou trois valves. L'embryon est petit et dépourvu d'albumen.

Cette famille comprend les genres podostémon, mniopsis, hydrobryon, mourère, lacis, tristicha, hydrostachyde et halophile. Les *podostémacées* sont répandues dans les régions tropicales, surtout en Amérique.

PODOSTÉMÉ, ÉE adj. (po-do-sté-mé — rad. *podostémon*). Bot. Syn. de PODOSTÉMACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des podostémacées, ayant pour type le genre podostémon.

PODOSTÉMON s. m. (po-do-sté-mon — du préf. *podo*, et du gr. *stêmôn*, filament). Bot. Genre de plantes, type de la famille des podostémacées, comprenant des espèces qui croissent en Amérique.

PODOSTÉMONÉ, ÉE adj. (po-do-sté-mo-né). Bot. Syn. de PODOSTÉMACÉ.

PODOSTIGMA s. m. (po-do-sti-gma — du préf. *podo*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Genre de plantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

PODOTHÈQUE s. m. (po-do-tè-ke — du préf. *podo*, et du gr. *thêkê*, boîte). Ornith. Production cornée qui couvre la partie inférieure de la jambe et du pied, chez les oiseaux.

— Entom. Partie de la chrysalide qui protège les pattes de l'insecte.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PODURE adj. (po-du-re — du préf. *pod*, et du gr. *oura*, queue). Entom. Qui marche ou saute à l'aide de la queue.

— s. f. Entom. Genre d'insectes thysanoures, type de la famille des podurelles : *La* PODURE *aquatique n'est pas très-commune aux environs de Paris.* (H. Lucas.) *La* PODURE *a tout le corps couvert d'écailles poudreuses.* (V. de Bomare.) ‖ On trouve quelquefois ce mot au masculin.

— **Encycl.** V. PODURELLES.

PODURELLES s. f. pl. (po-du-re-le — dimin. de *podure*). Entom. Famille d'insectes thysanoures, ayant pour type le genre podure : *La forme générale des* PODURELLES *offre des variations assez grandes.* (H. Lucas.) ‖ On dit aussi PODURIDES et PODURIENS s. m. pl.

— **Encycl.** Les insectes de cette famille sont caractérisés par des antennes filiformes, plus courtes que le corps; des yeux conglomérés, composés de six petits yeux lisses; les parties de la bouche rudimentaires et les palpes très-courtes. Toutes les *podurelles* sont aptères, c'est-à-dire privées d'ailes. Elles ne subissent pas de métamorphoses, et leur corps, en y comprenant la tête, n'a jamais plus de dix anneaux. Les noms de *podures*, *podurelles*, *poduriens*, que l'on a donnés à ces insectes, rappellent chez presque tous la présence d'un appareil qui leur permet de sauter très-facilement. Cet appareil consiste en un appendice médian prenant naissance à l'extrémité de l'abdomen et qui peut se replier sous le ventre. Cet appendice, en se détendant comme un ressort, permet à la *podurelle* de sauter jusqu'à la hauteur d'un pied. Ces insectes sont noirâtres; ils vivent en société. On les rencontre surtout dans les lieux humides, dans les caves, sous les arbres et répandus sur les gazons. Ils sont quelquefois réunis par myriades et présentent assez l'aspect de poudre à canon que l'on aurait répandue par terre. D'autres se réunissent sous la neige et sur l'eau, où ils offrent toujours la même apparence.

C'est la chaleur et la sécheresse que ces petits animaux redoutent le plus. Le froid n'a pas d'influence sur eux et on en a vu revenir à la vie après qu'ils avaient été congelés dans l'eau même où ils se trouvaient. Quand on veut conserver ces insectes pour les étudier, il est important de les mettre dans un bocal renfermant de la vapeur d'eau, sans quoi ils dépérissent rapidement. La peau des *podures* est généralement assez consistante, surtout chez ceux qui jouissent de beaucoup d'activité. On remarque à la surface tantôt des poils, tantôt de petites écailles, quelquefois même les deux réunis. Le tube digestif est droit et présente cinq parties distinctes : l'œsophage, le jabot qui est une dilatation de ce dernier, l'estomac ou ventricule chylifique, l'intestin grêle et le rectum. Le sang de ces insectes est d'un jaune pâle, avec quelques globules sphériques. La présence de ces globules n'est pas constante. Le mouvement du liquide nourricier lui est fourni par les contractions du vaisseau dorsal. M. Nicolet, qui a étudié ces insectes avec le plus grand soin, a démontré qu'ils sont ovipares. Les œufs sont fort petits; on les trouve dans la mousse, sous l'écorce des arbres; une douzaine de jours après la ponte, l'éclosion commence. Les petits ne sont pas identiques aux adultes, leur tête est plus trapue; mais, au bout de quelque temps, les différences disparaissent entièrement. Cette famille contient une douzaine d'espèces.

POE (Edgar ALLAN-) (prononcez pô), célèbre écrivain anglo-américain, né à Baltimore en 1813, mort dans la même ville le 7 octobre 1849. La famille de Poe était une des plus honorables de Baltimore. Son grand-père maternel avait servi comme général dans la guerre de l'Indépendance et La Fayette l'avait en haute estime. David Poe, père d'Edgar et fils du général, s'éprit d'une actrice anglaise, Elisabeth Arnold, célèbre par sa beauté; il s'enfuit avec elle et l'épousa. Après une existence accidentée, les deux époux moururent à Richmond presque en même temps, laissant dans l'abandon et le dénûment le plus complet trois enfants en bas âge, dont Edgar. Un riche planteur des environs, M. Allan, se prit d'amitié pour lui et l'adopta. A partir de cette époque, le futur poëte s'appela Edgar Allan-Poe. Il fut ainsi élevé dans une grande aisance et dans l'espoir d'une belle fortune. Ses parents adoptifs l'emmenèrent dans un voyage qu'ils firent en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et, avant de retourner en Amérique, ils le laissèrent chez le docteur Bransby, qui tenait une importante maison d'éducation à Stoke-Newington, près de Londres. Poe a lui-même, dans *William Wilson*, décrit cette étrange maison, bâtie dans le vieux style d'Élisabeth, et les impressions de sa vie d'écolier. En 1822, il revint à Richmond et continua ses études sous la direction des maîtres les plus renommés des États-Unis. A l'université de Charlottesville où il entra en 1825, il se distingua, non-seulement par une intelligence qui tenait du prodige, mais aussi par une abondance presque sinistre de passions, une précocité vraiment américaine, qui, finalement, fut la cause de son expulsion. Il est bon de noter en passant que Poe avait déjà, à Charlottesville, manifesté une aptitude des plus remarquables pour les sciences physiques et mathématiques. Plus tard, il en fera un usage fréquent dans ses contes et en tirera des moyens très-inattendus. Quelques dettes de jeu amenèrent une brouille entre lui et son père adoptif, et Edgar conçut le projet chevaleresque d'aller combattre les Turcs dans les rangs des Hellènes soulevés pour la liberté. Il partit donc pour la Grèce. Que devint-il alors? On l'ignore. En 1828, il se trouvait à Saint-Pétersbourg dans un extrême dénûment, sans passe-port et obligé de recourir au ministre américain pour se rapatrier. Revenu en Amérique en 1829, il manifesta le désir d'entrer à l'école militaire de West-Point; il y fut admis en effet, et, là comme ailleurs, il donna les signes d'une intelligence admirablement douée, mais indisciplinable, et au bout de quelques mois il fut renvoyé. En même temps il se passait dans sa famille adoptive un événement qui devait avoir les conséquences les plus graves sur toute sa vie. Mme Allan, pour laquelle il éprouvait une affection filiale, mourut, et M. Allan se remaria avec une toute jeune femme. La bonne harmonie ne régna pas longtemps entre la nouvelle épouse et le fils adoptif de son mari; Poe dut quitter pour jamais cette famille. M. Allan eut bientôt des enfants, et Poe se vit frustré de tout espoir de succession. Peu de temps après avoir quitté Richmond, il publia un petit volume de poésies (1832, in-18); c'était un début éclatant; on y trouva, quand Poe fut devenu célèbre, toutes sortes de bonnes qualités, des accents inconnus avant lui, une science de rhythmes, une justesse d'expression, une concentration de pensée dont il n'y avait point de modèles dans la poésie anglaise. Mais le livre ne se vendit pas. A la suite de cette tentative infructueuse, Poe fut quelque temps soldat, et il est probable qu'il utilisa ses loisirs de garnison, comme Vauvenargues et Descartes, pour préparer les matériaux de ses futures conceptions littéraires. Rentré dans la carrière des lettres, il végétait à Baltimore, dans une misère extrême, quand un hasard heureux le releva. Le propriétaire d'une revue venait de fonder deux prix pour le meilleur conte et le meilleur poëme qui lui seraient présentés. Il se trouva que Poe avait gagné les deux prix. Le président de la commission voulut voir l'inconnu; frappé de sa beauté et de son intelligence, il lui fit faire la connaissance d'un M. Thomas White qui fondait à Richmond le *Southern literary Messenger* (1835). Il se trouvait, à vingt-deux ans, chargé de la direction d'une revue dont la prospérité reposait tout entière sur lui. C'est lui qui faisait le choix des morceaux destinés à composer le numéro du mois et il rédigeait en outre la partie dite *Editorial*, comprenant l'analyse et l'appréciation de tous les ouvrages marquants. Dans ces comptes rendus qui portaient sur toutes sortes de matières, romans, poésies, livres de médecine, d'histoire, de métaphysique, il montra les aptitudes les plus variées, un jugement sain, une grande finesse de critique et d'aperçus, une lucidité étonnante de style; mais il se fit aussi beaucoup d'ennemis. Sa critique allait droit à l'idée fondamentale du livre, à ses sources, à ses résultats utiles ou dangereux, sans se soucier de la personnalité de l'auteur, et beaucoup d'Américains ne lui pardonnèrent pas ses formes acerbes, sa ténacité à poursuivre l'erreur ou le barbarisme. C'est une physionomie du talent d'Edgar Poe qui

ne nous est pas connue en France. Il contribua surtout au succès de la revue en y insérant les plus admirables de ses contes : le *Scarabée d'or*, l'*Assassinat de la rue Morgue*, le *Maëlstrom*, le *Chat noir*, *Bérénice*, l'*Homme des foules*, etc. (V. CONTES EXTRAORDINAIRES). En 1836, il publia le roman étrange intitulé *The narrative of Arthur Gordon Pym of Nantucket*, qui fut très-bien accueilli. Ses biographes américains, Griswold et Willis, remarquent qu'il aurait très-bien pu, s'il avait voulu, devenir un « auteur à argent, » mais qu'il écrivait dans un style « trop au-dessus du niveau intellectuel pour qu'on pût le payer cher. » Au bout de deux ans, malgré les services qu'il rendait au *Southern literary Messenger*, M. White se sépara de lui. La raison de cette brouille consistait, dit-on, dans les accès d'hypocondrie et les habitudes d'intempérance du poëte. Dès lors, on voit Poe déplacer sa tente comme un Arabe nomade, élire domicile çà et là, à New-York, à Baltimore, à Richmond, vivant partout néanmoins de sa plume, tant bien que mal. Il publia, de 1838 à 1844, dans les revues et magazines de ces trois villes, le reste de ses contes, de petits poëmes, entre autres le *Corbeau* (New-York, 1844), des esquisses littéraires, des études de critique, sans jamais parvenir à acquérir l'aisance la plus modeste. Il s'était marié avec une jeune et belle personne, Virginia Clemm, sa cousine, alors qu'il dirigeait encore le *Southern literary Messenger*. La jeune femme mourut. Elle avait aimé tendrement le poëte, qui avait rencontré, du reste, chez sa belle-mère sinon le même amour, du moins le même dévouement; cette affection, elle la lui conserva toujours et quand même, avant comme après la mort de sa fille, dont cependant elle pouvait presque l'accuser d'être l'auteur.

Quelque temps après, Edgar Poe fut sur le point de se remarier; puis tout à coup, les bans publiés, il se ravise, se reproche d'être infidèle à la mémoire de la morte et va pendant la nuit faire le plus scandaleux tapage à la porte de sa fiancée. Le malheureux voulait rendre tout raccommodement impossible et, se méfiant de sa faiblesse, il s'était abominablement grisé pour cette expédition nocturne. Il avait eu déjà à cette époque une ou deux attaques de *delirium tremens*. « Il ne buvait pas en gourmand, mais en barbare, dit Baudelaire, avec une activité et une économie de temps tout à fait américaines, comme accomplissant une fonction homicide, comme ayant en lui quelque chose à tuer, *a worm that would not die*. Jamais d'ailleurs la pureté, le fini de son style, jamais son ardeur au travail ne furent altérés par cette terrible habitude. La confection de la plupart de ses excellents morceaux a précédé ou suivi une de ses crises. Après la publication d'*Eurêka*, il sacrifia déplorablement à son penchant, et, à New-York, le matin même où paraissait le *Corbeau*, pendant que le nom du poëte était dans toutes les bouches, il traversait Broadway en trébuchant outrageusement. Remarquez que les mots *précédé* ou *suivi* impliquent que l'ivresse pouvait servir d'excitant aussi bien que de repos. Or, il est incontestable que, semblables à ces singuliers rêves périodiques qui fréquentent nos sommeils, il existe dans l'ivresse non-seulement des enchaînements de rêves, mais des séries de raisonnements qui ont besoin, pour se reproduire, du milieu qui leur a donné naissance. Si le lecteur m'a suivi sans répugnance, il a déjà deviné ma conclusion. Je crois que dans beaucoup de cas, non pas certainement dans tous, l'ivrognerie de Poe était un moyen mnémonique, une méthode de travail, méthode énergique et mortelle, mais appropriée à sa nature passionnée. Le poëte avait appris à boire comme un littérateur soigneux s'exerce à faire des cahiers de notes. Il ne pouvait résister au désir de retrouver les visions merveilleuses et effrayantes, les conceptions subtiles qu'il avait rencontrées dans une tempête précédente; c'étaient de vieilles connaissances qui l'attiraient impérativement et, pour renouer avec elles, il prenait le chemin le plus dangereux, mais le plus direct. Une partie de ce qui fait aujourd'hui notre jouissance est ce qui l'a tué. »

Un moment, cependant, il parut corrigé. Il avait entrepris, dans le cours des années 1848 et 1849, des séries de *lectures* qui eurent du succès et on le vit alors dans une mise correcte, élégante même, et parfait gentleman. Edgar Poe était d'une grande distinction et même d'une beauté physique dont il se montrait très-fier. Il donna, à New-York, une lecture d'*Eurêka*, poëme rempli des plus étranges rêves cosmogoniques, qui souleva dans la presse de grosses discussions; à Richmond, il fit une suite de conférences sur le *Principe de la poésie*. Il parcourut ainsi la Virginie et recueillit dans les principales villes de véritables triomphes littéraires. Partout fêté, il se proposait de se fixer à Richmond pour achever sa carrière dans les lieux que son enfance lui avait rendus chers. Mais appelé à New-York par une affaire pressante, et bien que se plaignant de frissons et de faiblesses, il voulut s'y rendre. Arrivé à Baltimore, se sentant plus mal, il dut s'arrêter. Il entra dans une taverne pour y prendre un excitant quelconque et s'y attarda. Le lendemain matin, à l'aube, son corps fut trouvé sur la voie publique. Comme il respirait encore, on le transporta dans un hôpital, où il mourut le dimanche soir 7 octobre 1849, à l'âge de trente-sept ans. Il avait écrit pourtant, dans le *Chat noir*, cette phrase fatidique : « Quelle maladie est comparable à l'alcool! »

Son œuvre principale consiste dans le recueil de contes et de nouvelles qu'il avait disséminés dans les revues et les journaux américains et qu'il réunit sous le titre de *Tales of the grotesque and arabesque*. Ch. Baudelaire en a fait un choix qu'il a traduit sous le titre d'*Histoires extraordinaires* (1856, in-18) et *Nouvelles histoires extraordinaires* (1857, in-18), traduction remarquable par une identification exacte de pensée et de style; elle a pour nous la valeur d'une œuvre originale et c'est par elle seulement qu'Edgar Poe a pu être connu et apprécié en France. Un autre traducteur, M. W. Hughes, a cependant essayé de glaner après lui et réuni, sous le titre de *Contes inédits d'Edgar Poe* (1862, in-18), quelques-uns des morceaux laissés de côté par Baudelaire. Celui-ci a traduit également le poëme d'*Eurêka* (1863, in-18), les *Aventures d'Arthur Gordon Pym* (1858, in-18), et le *Corbeau*, admirable morceau de poésie. « Comme poëte, dit-il, Edgar Poe est un homme à part. Il représente presque à lui seul le mouvement romantique de l'autre côté de l'Océan. Il est, à proprement parler, le premier Américain qui ait fait de son style un outil. Sa poésie profonde et plaintive est néanmoins ouvragée, pure, correcte et brillante comme un bijou de cristal. Il aimait les rhythmes compliqués et, quelque compliqués qu'ils fussent, il y renfermait une harmonie profonde. Il y a un petit poëme de lui intitulé les *Cloches* qui est une véritable curiosité littéraire; traduisible, cela ne l'est pas. Le *Corbeau* eut un vaste succès; le sujet en est mince, c'est une pure œuvre d'art; de l'aveu de MM. Longfellow et Emerson, c'est une merveille. Dans le *Pays des songes* (*The Dreamland*), il a essayé de peindre la succession des rêves et des images fantastiques qui assiégent l'âme quand l'œil du corps est fermé. D'autres morceaux, tels que *Ulalume*, *Annabel Lee*, jouissent d'une égale célébrité. Mais le bagage poétique d'Edgar Poe est mince; sa poésie, condensée et laborieuse, lui coûtait sans doute beaucoup de peine et il avait trop souvent besoin d'argent pour se livrer à cette voluptueuse et infructueuse douleur. »

Peu de poëtes ont, autant qu'Edgar Poe, soulevé en même temps la sympathie et inspiré la répulsion. Si Baudelaire, un excentrique de la même famille que l'Américain, l'a porté au pinacle et proclamé « l'un des plus grands héros de la littérature, » d'autres l'ont dénoncé comme un esprit immoral, dangereux, comme un aliéné. « Et cependant je ne suis pas fou, a-t-il écrit; je ne suis que nerveux! » Cette déclaration a rencontré des incrédules, et un critique a jugé ainsi l'œuvre du poëte : « Un délire constant, auquel une implacable logique vient ajouter l'horreur de la vraisemblance, le sens de l'analyse porté au plus haut degré, l'esprit de suite dans les faits et les idées, l'algèbre mise au service de la folie. »

PŒAN, fils de Phylacus. Il épousa Méthone, qui le rendit père de Philoctète, fit partie de l'expédition des Argonautes, tua, en Crète, Talus d'un coup de flèche et mit le feu au bûcher d'Hercule, par l'ordre exprès du héros.

PŒCILASPIDE s. f. (pé-si-la-spi-de — du gr. *poikilos*, varié; *aspis*, bouclier). Entom. Syn. de BOTANOCHARE.

PŒCILE s. m. (pé-si-le — du gr. *poikilos*, varié). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des mésanges, et ayant pour type la mésange nonnette.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, formé aux dépens des féronies, et comprenant plus de cinquante espèces réparties entre les diverses régions du globe.

Pœcile, portique d'Athènes. V. PÉCILE.

PŒCILÈME s. m. (pé-si-lè-me — du gr. *poikilos*, varié; *eima*, habit). Arachn. Genre d'arachnides, formé aux dépens des cosmètes, et dont l'espèce type habite le Brésil.

PŒCILESTHE s. m. (pé-si-lè-ste — du gr. *poikilos*, varié; *esthês*, habit). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sténélytres, tribu des hélopiens, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent le Brésil et la Guyane.

PŒCILIE s. f. (pé-si-lî — du gr. *poikilos*, varié). Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des cyprinoïdes, comprenant quatre espèces qui vivent dans les eaux douces de l'Amérique.

PŒCILIEN, IENNE adj. (pé-si-li-ain, i-è-ne — du gr. *poikilos*, varié). Géol. Dont la couleur est variée ou bigarrée. *Terrain* PŒCILIEN. *Roche* PŒCILIENNE.

PŒCILME s. m. (pé-sil-me — du gr. *poikilma*, ornement varié). Entom. Syn. de COPTURE, PINARE et ZYGOPS, genres d'insectes.

PŒCILOCAMPE s. f. (pé-si-lo-kan-pe — du gr. *poikilos*, varié; *kampê*, chenille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des bombycides, dont l'espèce type habite l'Europe.

PŒCILOCÈRE s. m. (pé-si-lo-sè-re). Entom. V. PŒKILOCÈRE.

PŒCILODERME s. f. (pé-si-lo-dèr-me — du gr. *poikilos*, varié, et de *derme*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type vit aux Antilles.

PŒCILOMORPHE adj. (pé-si-lo-mor-fe — du gr. *poikilos*, varié; *morphê*, forme). Dont la forme est très-variable.

— s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des eupodes, tribu des sagrides ou des mégalopides, comprenant six espèces qui habitent l'Afrique tropicale et australe.

— s. m. pl. Ordre de la classe des acalèphes.

PŒCILONITTE s. f. (pé-si-lo-ni-te — du gr. *poikilos*, varié; *nitta*, canard). Ornith. Section du genre canard, ayant pour type le canard de Bahama, et érigée en genre par plusieurs auteurs.

PŒCILONOTE adj. (pé-ci-lo-no-te — du gr. *poikilos*, varié; *nôtos*, dos). Zool. Dont le dos est tacheté.

— s. f. Entom. Syn. d'HYPÉRANTHE, genre d'insectes de l'Amérique du Sud.

PŒCILOPE adj. (pé-si-lo-pe). Crust. V. PŒCILOPODE.

PŒCILOPÈPLE s. m. (pé-si-lo-pè-ple — du gr. *poikilos*, varié; *peplos*, robe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, dont l'espèce type vit au Brésil.

PŒCILOPLEURON s. m. (pé-si-lo-pleu-ron — du gr. *poikilos*, varié; *pleuron*, flanc). Erpét. Genre de reptiles fossiles, du groupe des crocodiliens.

— **Encycl.** Les *pœcilopleurons* sont principalement caractérisés par la forme de leurs côtes, qui sont de trois sortes. Les côtes ordinaires sont grêles, les antérieures cylindriques, les postérieures canaliculées et les moyennes triangulaires vers leur extrémité, les deux dernières terminées vers leur bord postérieur par un processus horizontal cartilagineux. Les côtes ventrales antérieures, au nombre de sept en arrière du sternum, symétriquement placées des deux côtés de la ligne médiane de l'abdomen, forment un angle dirigé en avant et sont amincies à leurs deux extrémités. Les côtes ventrales postérieures, au nombre de sept, ressemblent aux précédentes, mais sont composées de deux pièces retenues seulement par des ligaments. Il faut y joindre une quatrième sorte de côtes en forme d'S, enchâssées, sur la moitié de leur longueur, dans le canal qui creuse le bord supérieur des côtes ventrales postérieures, et dont l'autre moitié est en connexion avec la colonne vertébrale. Les vertèbres sont biconcaves, mais très-peu creusées; les caudales, fortes et nombreuses, ont des osselets en V ankylosés. Les os sont creux et portent de grandes cavités internes. Chaque extrémité porte cinq doigts onguiculés; aux pattes antérieures, la forme crochue des ongles paraît propre à saisir une proie. On ne connaît pas d'écussons dermaux. La seule espèce connue est le *pœcilopleuron Bucklandi* de la grande oolithe de Caen.

PŒCILOPODE adj. (pé-si-lo-po-de — du gr. *poikilos*, varié; *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds de forme variable. ‖ On dit aussi PŒCILOPE.

— s. m. pl. Groupe de crustacés, comprenant les ordres des siphonostomes et des xiphosures.

PŒCILOPTÈRE adj. (pé-si-lo-ptè-re — du gr. *poikilos*, varié; *pteron*, aile). Zool. Dont les ailes sont bigarrées.

— s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, tribu des fulgorides, formé aux dépens des flates, et dont l'espèce type habite la Guyane.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères.

PŒCILORRHYNQUE adj. (pé-si-lo-rain-ke — du gr. *poikilos*, varié; *rhugchos*, bec). Ornith. Dont le bec est tacheté.

PŒCILOSOME s. m. (pé-si-lo-so-me — du gr. *poikilos*, varié; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant six ou sept espèces qui habitent le Brésil et l'Australie.

PŒHLMANN (Jean-Paul), pédagogue allemand, né à Wessenstadt, près de Bayreuth, en 1760, mort en 1848. Il fonda à Erlangen, en 1784, une maison d'éducation qui eut un grand succès et fut érigée, en 1805, en établissement de l'État. Il [illegible] dans cette ville, puis devint, en 1818, pasteur à Ostheim, dans la Saxe-Weimar, où il passa les dernières années de sa vie. [illegible] il s'est attaché à vulgariser, tant pour les langues que pour les sciences, [illegible] figurative, en combinant les systèmes de Basedow, de Campe, de Salzmann et de Pestalozzi. Parmi ses très-nombreux ouvrages, nous citerons : les *Cosaques* [illegible] *de leurs mœurs* (Erlangen, 17[illegible]), [illegible] (1801), *P*[illegible] *de la morale et de la religion* (Nuremberg, 1811); *Ouvrage élémentaire pour apprendre la langue et la littérature françaises* (5 vol.); *Recueil de poésies pour la jeunesse* (1815); *Recueil de morceaux de prose* (1818); *Mythologie générale pittoresque* (Nuremberg, 1819).

PŒKILOCÈRE s. m. (pé-ki-lo-sè-re — du gr. *poikilos*, varié; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiens, comprenant dix espèces qui habitent l'Afrique.

POËL (Egbert VAN DER), célèbre peintre hollandais, né à Rotterdam vers 1620, mort à La Haye en 1691. On ne sait presque rien de la vie de ce maître, qui reçut de la nature les plus brillantes facultés et qui a montré dans son œuvre les aptitudes diverses, multiples d'un peintre universel. Avec une facilité égale à celle de Rubens, une imagination aussi féconde et aussi brillante, il n'a pas su laisser d'œuvres comparables à celles de l'illustre Anversois; il n'est ni aussi grand ni aussi illustre. La raison en est dans la variété même de ses travaux, semés çà et là dans tous les coins du monde, selon les hasards ou les nécessités d'une vie aventureuse. C'est aussi, probablement, parce qu'il a toujours erré par voies et par chemins que les historiens et les chroniqueurs les plus minutieux n'ont fait qu'entrevoir cette existence par trop mobile et presque insaisissable. Mais ses tableaux sont là pour raconter en partie la biographie du peintre, et ce sont eux surtout que nous consulterons pour en retracer les phases principales.

Van der Poël n'eut d'autre direction en ses études premières que son amour de la nature, ses instincts d'observateur. Après quelques essais qui ne furent pas, sans doute, très-nombreux, il débuta par des pochades faites sur nature; ce sont les *Lavandières hollandaises* et les *Maisons de paysans hollandais* que l'on voit à Rotterdam et dont, plus tard, il laissa quelques variantes à Vienne. Ces peintures, exécutées de 1645 à 1647, œuvres de jeunesse, puisque l'auteur n'avait que vingt-sept ans au plus, montrent déjà une rare puissance d'observation, l'instinct de la couleur poussé au suprême degré et une habileté de brosse que l'on ne peut comparer qu'à celle de Rubens. Cette habileté, quand elle est banale, quand elle ne réside que dans la science du métier et dissimule l'absence de qualités sérieuses, exclut presque toujours le talent. Aussi ne l'observe-t-on que chez les peintres les plus médiocres. Au contraire, quand elle est, comme dans Ribera, Velazquez, Rubens, Véronese, etc., la preuve d'une connaissance parfaite de tous les éléments qui constituent un tableau, elle révèle une organisation hors ligne. Van der Poël en est un exemple non moins concluant que ceux que nous venons de citer. Mais un homme ainsi doué qui, dès ses premiers tableaux, semble avoir tout appris et paraît connaître à fond le domaine immense dans lequel il est à peine entré, cet homme a des inspirations d'autant plus insatiables qu'elles sont plus vigoureuses; le cercle dans lequel il se meut, si vaste qu'il puisse être, ne suffira jamais à remplir le développement de sa personnalité. C'est en raison de cette incontestable vérité que Van der Poël, dès que ses premières toiles l'eurent bien rassuré sur son avenir, s'en alla en Italie en passant par l'Allemagne. On peut assigner à ce départ la date de 1648. Pendant son voyage et dans un séjour à [illegible], il peignit ses *Scènes incendiaires*, [illegible] si pittoresques, si [illegible], où l'effet est si puissant, où le drame est à la fois si réel, si fantastique, la couleur [illegible] si merveilleuse. [illegible] [illegible] le sentiment, [illegible] la poésie familière et champêtre [illegible] précédentes. [illegible] c'est l'imagination. Nous [illegible] de croire que jamais le maître n'a vu les [illegible] qu'il a peints. [illegible] qui ne l'a point empêché d'en faire un chef-d'œuvre, [illegible] [illegible] [illegible] mais [illegible] Ses [illegible] de sentiment et [illegible], on y sent [illegible] [illegible] et celles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] celui qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Van der Poël [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sachant combien on a [illegible] d'un thème déjà [illegible] œuvre nouvelle, [illegible] tes dans de semblables [illegible]. A [illegible], à Florence, où nous [illegible], il laissa, nous dit [illegible], ses *P*[illegible]

ex[illegible], le sien entre autres, des pages de la terre et les sujets religieux. Ces œuvres, si différentes des premières, sont tout aussi remarquables; néanmoins, il nous faut ajouter qu'elles sont en petit nombre et qu'il n'a abordé ce genre que dans ces deux villes. A Rome, en effet, où il paraît avoir séjourné longtemps, il était revenu aux scènes de genre, aux paysages de sa première manière. Nous voyons qu'il y laissa une de ces variantes dont nous parlions tout à l'heure, l'*Incendie d'une chaumière*. A notre avis, cependant, il a dû y laisser quelques autres tableaux. Que sont-ils devenus? La *Maison rustique*, qui est au Louvre, il dut l'exécuter aussi à Rome sous l'influence des maîtres anciens, ayant sous les yeux la coloration particulière de la campagne romaine. Ce tableau, si bien gravé par E. Blin, ne peut avoir été fait en Hollande.

Malgré les désordres de sa vie aventureuse, Van der Poel revint dans son pays avec une fortune indépendante. Il avait une immense célébrité. Aussi fut-il reçu avec enthousiasme par ses compatriotes. Il travailla longtemps encore, car il mourut dans un âge avancé. Il faut ajouter aux œuvres signalées au courant de cette rapide notice les *Ruines de la ville de Delft* (1657) et *Une femme préparant des poissons*, au musée d'Amsterdam; à La Haye, un *Clair de lune*, à Stockholm, l'*Incendie d'un village;* à Turin, des *Pêcheurs sur les dunes* et des *Marchands de poisson au bord de la mer;* à Vienne, enfin, l'*Incendie d'une ville pendant la nuit*, composition magistrale d'une grande puissance, d'une mise en scène admirable. L'œuvre tout entier du maître n'est pas là; mais les autres morceaux qui le complètent, et dont quelques-uns sont connus seulement par la gravure, ne font que répéter en quelque sorte la donnée générale de ceux-ci. On leur reproche de témoigner souvent de cette négligence qui est l'abus d'une extrême facilité. « C'est qu'il savait trop bien son métier, » dit M. Charles Blanc pour expliquer ces imperfections. Il a parfaitement raison.

C'est tout ce qui nous reste de Van der Poel, l'une des personnalités les plus intéressantes de l'histoire de l'art. Nous croyons l'avoir définie avec quelque précision, et il nous a suffi, pour cela, d'expliquer l'œuvre par l'homme.

POÊLE ou **POILE** s. m. (poi-le. — On a tiré ce mot du bas lat. *pisalis*, gynécée, ouvroir domestique, dont l'origine est inconnue. Le bas latin *pensilis*, du latin *pensum*, tâche, ne se change pas facilement en *poesle* ou *poisle*, forme ancienne du mot *poêle*. Peut-être vaudrait-il mieux chercher une assimilation entre *poêle* à chauffer et *poêle* à frire, qui l'un et l'autre se sont dits *poisle*). Econ. domest. Fourneau de terre ou de métal, dont on fait usage pour le chauffage : POÊLE *de terre, de faïence, de fonte. Tuyau d'un* POÊLE. *Les* POÊLES *répandent une chaleur plus égale que celle des cheminées.* (Acad.) *L'usage des* POÊLES *nous est venu du Nord.* (Acad.)

. . . . Et le soir,
Près du *poêle* qui siffle et qui détone, au centre
D'un brouillard de tabac, les deux mains sur le ventre,
Suivre une idée en l'air, dormir ou digérer.
TH. GAUTIER.

‖ Chambre chauffée par un poêle, dans certains pays du Nord et de l'Est : *En Allemagne, on est presque toujours dans le* POÊLE, *toute la famille se tient dans le* POÊLE. (Acad.) *Pendant l'hiver, toute la famille se renferme dans le* POÊLE, *chambre contiguë à la cuisine, peu aérée, où se trouve un grand fourneau à marmite, chauffé jusqu'à l'incandescence, qui sert à la cuisson de tous les aliments et même des pommes de terre et autres légumes de mauvaise qualité destinés à l'engrais des bestiaux.* (A. Hugo.) ‖ *Poêle de construction*, Poêle que l'on construit à demeure, en faïence ou en carreaux non vernissés. ‖ *Poêle suédois*, Grand poêle occupant toute la hauteur de la pièce qu'il chauffe.

— Salle de réunion d'une société, à Strasbourg : POÊLE *des bouchers.* POÊLE *des vignerons.*

— Par ext. Lieu extrêmement chauffé :

. . . . Malgré les volets, le soleil irrité
Formait un *poêle* ardent au milieu de l'été.
BOILEAU.

— **Encycl.** Econ. domest. Dans le chauffage par les *poêles*, lorsqu'un tuyau dans lequel circule de la fumée chauffe directement l'air extérieur, on peut admettre que la quantité de chaleur qui passe à travers ses parois est proportionnelle à la différence des températures intérieure et extérieure, et, des expériences de M. Péclet sur les cheminées en tôle, en fonte et en terre, il résulte qu'un mètre carré de surface laisse passer en une heure, pour une différence de température de 1°, 3,93 unités de chaleur pour la tôle, 9,9 unités pour la fonte et 3,85 unités pour la terre cuite de 0m,01 d'épaisseur. D'après cela, supposant que dans un *poêle* la fumée s'[illegible] à 200°, on peut même, avec de [illegible], l'échauffer jusqu'à 1000° avant [illegible] échapper au dehors, sa température aux environs du foyer étant au [illegible], sa température moyenne est de [illegible], et l'excès de température [illegible], il résulte que, dans ce cas, chaque mètre carré de surface de chauffe laisse passer en une heure, pour un excès moyen de 450°, 1,768,5 unités de chaleur pour la tôle, 4,455 pour la fonte et 1,732,5 pour la terre cuite de 0m,01 d'épaisseur. Cette énorme différence des quantités de chaleur qui passent à travers la tôle et la fonte n'existe pas dans le chauffage par l'eau ou par la vapeur. Les résultats précédents peuvent servir à calculer la surface de chauffe d'un *poêle*, les tuyaux parcourus par la fumée ayant la section minimum d'une cheminée et le combustible produisant un effet utile égal aux 0,80 de sa puissance calorifique. Dans la pratique, on compte ordinairement sur 1 mètre carré de surface de chauffe en tôle ou en fonte, quoique pour cette dernière elle puisse être beaucoup moindre, par 100 mètres cubes de capacité de salle à chauffer. Le diamètre des tuyaux de *poêle* peut se calculer comme celui des cheminées; mais il vaut mieux généralement s'en tenir aux dimensions 0m,10 à 0m,20 adoptées dans la pratique. On donne un certain degré d'humidité à l'air en plaçant un vase plein d'eau sur le *poêle* ou dans les conduits d'air chaud. La quantité d'eau est de 1 litre à 1lit,5 environ par jour pour une salle de 75 à 80 mètres cubes.

On fait des *poêles* de plusieurs matières; nous ne parlerons ici que des deux principales sortes, les *poêles* en fonte et les *poêles* en faïence. Les premiers, ordinairement désignés sous le nom de *poêles* économiques, se composent essentiellement d'un foyer indépendant de la pièce de fonte qui constitue la carcasse du *poêle*, d'une grille sur laquelle reposent les produits en combustion, d'un four situé à l'arrière du *poêle* et, enfin, de trous garnis de rondelles concentriques, mais de diamètres différents et sur lesquels il est possible de faire la cuisine. Ce *poêle* comporte un nombre infini de variétés et présente des aspects très-divers, sans toutefois varier dans la construction des pièces principales, foyer, four et trous sur lesquels on place les ustensiles de cuisine. Quelques-uns de ces *poêles*, d'un prix plus élevé que les précédents, possèdent à un de leurs angles et loin du foyer des réservoirs d'eau qui permettent d'avoir constamment de l'eau chaude. Ces réservoirs sont en fonte émaillée. Un *poêle* muni de cet appendice est d'une grande utilité et présente sur les autres de grands avantages. Il coûte 25 pour 100 plus cher que le *poêle* ordinaire de même dimension.

Le *poêle* en fonte présente l'avantage de s'échauffer très-rapidement et l'inconvénient de se refroidir très-vite. Il convient à merveille aux ménages qui veulent les utiliser pour faire la cuisine, car il se prête mieux que les *poêles* en faïence à ce genre d'emploi. Quand on ne tient point à se servir du *poêle* pour préparer ses aliments, le *poêle* en faïence, composé d'un four en briques garnies de terre à *poêle* et revêtu de carreaux en faïence, est préférable au *poêle* de fonte; il donne une chaleur plus douce et, s'il s'échauffe lentement, il maintient plus longtemps une température moyenne, sans donner les coups de feu inévitables avec les *poêles* en fonte.

On construit aujourd'hui des *poêles* en faïence à foyer de fonte. Ces appareils sont disposés de telle sorte qu'ils peuvent servir à faire la cuisine, non dans l'antique four de tôle bien connu de tous et qui pouvait au plus faire cuire des pommes, mais sur la partie supérieure du *poêle* qui est garnie de fonte au-dessous de l'énorme couvercle de faïence. Ce couvercle se soulève et découvre une partie absolument semblable à la partie supérieure des *poêles* en fonte. Ces appareils, dans lesquels on a cherché à réunir les avantages que présentent les *poêles* de faïence et de fonte, donnent de bons résultats; ils présentent l'inconvénient de coûter fort cher comparativement au prix peu élevé des appareils en fonte.

POÊLE s. m. (poi-le. — Diez prétend que les formes anciennes *poile* ou *poile* ne peuvent venir du latin *pallium*, manteau, et il préfère tirer ce mot du bas latin *petalum*, ornement ou feuille métallique dorée qu'on mettait sur la tête du pape. Delâtre propose de rattacher *poêle* au latin *patulum*, sous-entendu *velum*, voile étendu, de *patere*, être étendu, ouvert. M. Littré signale la série des orthographes *palie*, *paile*, *poele*, *poile*, *paesle* et conjecture que *paile* est devenu *poile* au XVIe siècle). Liturg. Drap mortuaire, noir ou blanc, dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres, et que les assistants portent quelquefois jusqu'au lieu de la sépulture : POÊLE *de velours noir. Tenir les coins du* POÊLE. ‖ Voile que l'on place au-dessus de la tête des mariés, pendant une partie de la messe de mariage, et que des parents du marié et de la mariée tiennent ordinairement par les bouts :

Jamais deux enfants purs, deux anges de promesse
Ne tiendront suspendu sur moi, durant la messe,
Le *poêle* jaunissant.
SAINTE-BEUVE.

— Dais sous lequel le prêtre porte le saint sacrement aux malades et dans les processions : *Pentes, bâtons d'un* POÊLE. *Porter le* POÊLE. ‖ *Mettre un enfant sous le poêle*, Placer sous le poêle, lors de la cérémonie du mariage, un enfant né avant le mariage, mais qu'on a reconnu et légitimé.

— Hist. Dais qu'on présente aux souverains ou à d'autres grands personnages, quand ils font leur entrée dans une ville.

POÊLE s. f. (poi-le — lat. *patella*, dimin. de *patena*, plat). Ustensile de cuisine, en fer, ayant une longue queue et servant à frire ou à fricasser : POÊLE *à frire.* POÊLE *à fricasser. Queue de la* POÊLE.

. . . Carpillon fretin
Eut beau prêcher; il eut beau dire,
On le mit dans la *poêle* à frire.
LA FONTAINE.

‖ Ustensile tout semblable, mais percé de trous, dans lequel on rôtit des marrons.

— Assaisonnement fait avec du jambon, du lard, de l'oignon, des carottes, qu'on met au fond de la casserole dans laquelle on fait cuire les pièces dites poêlées.

— *Poêle à confitures*, Ustensile de cuivre sans queue, à deux anses, qu'on place sur un fourneau pour faire des confitures. ‖ Dans cette acception, on dit plutôt BASSINE.

— Loc. fam. *Sauter, tomber de la poêle dans la braise* ou *de la poêle dans le feu*, Tomber d'une mauvaise position dans une pire : *Les Rochelois commencèrent, dès lors, à mal estimer cet homme tant renommé, jusque-là qu'il fut contraint, craignant que mal ne lui en avînt, de* SAUTER, *comme on dit,* DE LA POÊLE *et de se jeter* DEDANS LES BRAISES, *accompagné de Champigny et de quelques autres amis, avec lesquels il s'alla rendre en l'armée du duc d'Anjou.* (Th. de Bèze.)

Je tombai, par malheur, *de la poêle en la braise.*
RÉGNIER.

— Prov. *Il n'y a point de plus empêché que celui qui tient la queue de la poêle*, Celui qui est chargé de la direction d'une affaire a le plus de peine et d'embarras :

« Dans le besoin pressant qui nous menace,
Sire, il faudrait recourir aux impôts.
— Ah! des impôts! laissons cela de grâce!
Mon pauvre peuple a besoin de repos.
Le voulez-vous sucer jusqu'à la moelle?
Je prétends, moi, qu'il n'en soit pas ainsi.
— Sire, songez quel est en tout ceci
Mon embarras, songez que *de la poêle*
Qui tient la queue est le plus mal loti.
— Qui dit cela? — Qui? le proverbe, sire.
— Ventre-saint-gris, le proverbe a menti,
Car, de par Dieu! c'est celui qu'on fait frire. »
PONS DE VERDUN.

‖ *A carême-prenant, chacun a besoin de sa poêle*, Se dit quand une personne demande à emprunter une chose au moment où les personnes à qui elle appartient en ont besoin elles-mêmes.

— Pêche. Partie profonde d'un étang, voisine de la bonde, et où se rend le poisson, quand on vide l'étang dans le but de le pêcher.

— Techn. Chaudière dans laquelle les chandeliers fondent leur suif. ‖ Bassin de cuivre sur lequel les ciriers font leur ouvrage à la cuiller. ‖ Vase dans lequel les chaudronniers fondent l'étain. ‖ Vase dans lequel les plombiers fondent ou coulent le plomb. ‖ Vase de fonte dans lequel les marbriers chauffent divers ustensiles. ‖ Chaudière dans laquelle on chauffe l'eau destinée à la fabrication du sel.

— Grav. Appareil au moyen duquel on chauffe la planche que l'on encre.

— **Encycl.** Les *poêles* de plombier sont de plusieurs espèces; on distingue : 1° la *poêle* en cuivre dans laquelle on met le plomb coulé pour le verser ensuite sur un moule; elle est évasée par devant comme un éventail ouvert, et son fond est rond, ainsi que ses côtés; on lui donne ordinairement 0m,43 de diamètre dans la partie supérieure et 0m,32 seulement au fond; 2° la *poêle* à fondre le plomb, pour jeter au moule les tuyaux sans soudure; c'est une chaudière de fonte large et profonde, soutenue sur un trépied en fer et maçonnée tout autour avec du plâtre, en forme de fourneau; 3° la *poêle* en fonte à verser le métal, pour couler de petites tables; sa forme est triangulaire; elle est plate en dessous, évasée par en haut, plus longue que large et garnie par derrière d'une forte queue, à l'aide de laquelle on la lève quand on veut verser le plomb; 4° la *poêle* en fonte destinée à être placée au fond de la fosse, pour en rassembler le plomb lorsqu'il s'épuise; elle a la forme d'une marmite; 5° la *poêle ordinaire* à trois pieds, qui sert à allumer le charbon pour faire chauffer le fer à souder ou pour fondre la soudure dans une cuiller; 6° enfin, la *poêle à marrons*, faite en tôle percée de plusieurs petits trous ronds et qui sert à écumer le plomb lorsqu'il est fondu.

POÊLÉ, ÉE adj. (poi-le — rad. *poêle*). Art culin. Se dit des pièces cuites à la casserole, avec l'assaisonnement appelé poêle : *Poularde* POÊLÉE.

POÊLÉE s. f. (poi-lé — rad. *poêle*). Ce qu'on fait cuire en une fois dans une poêle à frire : *Une* POÊLÉE *de goujons.*

POELENBURG (Kornelis), dit **il Brusco, il Satiro**, peintre hollandais, né à Utrecht en 1586, mort en 1660. Des dispositions exceptionnelles pour la peinture le signalèrent d'abord à l'attention d'Abraham Bloemaert, qui le prit dans son atelier. Le jeune Kornelis, avec un enthousiasme peu ordinaire à son âge, se mit à travailler jour et nuit, étudiant tous les genres avec une égale activité. Paysages, figures, animaux, burin, eau-forte, tous les genres, tous les moyens semblaient bons pour satisfaire cette soif d'instruction et de travail dont il semblait dévoré. Tout comprendre, tout voir, tout savoir, telle était alors son unique préoccupation. Il n'avait pas encore songé à utiliser ces éléments divers pour en faire sortir une création, quand son maître lui montra l'Italie comme l'indispensable complément de ses études. Poëlenburg partit aussitôt (1604). Il y avait alors à Rome toute une pléiade d'artistes étrangers, flamands pour la plupart, qui s'étaient groupés autour d'Elzheimer. Kornelis entra d'abord dans ce milieu, qui ne fut pas sans influence sur son talent de la première heure. L'art, dans cet atelier plus brillant que sérieux, avait un peu ces allures fantaisistes qui caractérisèrent la décadence italienne. A part quelques personnalités qui devaient se détacher bientôt de ce groupe, on obéissait là, plus ou moins, aux traditions de l'époque. Trop jeune pour résister au courant, Kornelis fut entraîné malgré lui. Ses œuvres d'alors, œuvres de jeunesse, on peut le dire, eurent donc cette désinvolture facile et négligée, caractère à peu près général des tableaux du temps qui ne sortaient pas de la moyenne ordinaire. Les siens n'étaient d'ailleurs ni d'une portée bien haute, ni de cette élévation d'idée qu'il sut leur donner plus tard. C'étaient des paysages avec figures, paysages et figures de convention. Mais, tant il est vrai qu'un artiste véritable se révèle même en ses plus faibles manifestations, ces toiles avaient un éclat, une puissance, un faire magistral qui les mettaient bien au-dessus des productions du même genre. Bien que présentés sous les formules connues, ces thèmes avaient quelque chose d'imprévu, d'étrange, une saveur particulière qui impressionna vivement le monde des artistes. Devant ces ébauches, enlevées d'une brosse trop rapide, on ne pouvait deviner encore quel grand avenir était réservé à l'auteur; mais on sentait vaguement que l'on n'avait pas affaire au premier venu, et les amateurs se hâtaient d'acheter ces œuvres imparfaites d'un artiste qui plus tard, sans doute, ne produirait que des chefs-d'œuvre. Tel fut le caractère des premiers succès de Poëlenburg; par bonheur, il n'en fut pas affolé. Il semble, au contraire, qu'ils lui donnèrent à réfléchir. Dès ce moment, en effet, il paraît s'être livré à des études profondes du modèle, de la ligne, de la composition selon la tradition des maîtres de la Renaissance, de Léonard de Vinci, de Raphaël, de Jules Romain; il se mit à dessiner d'après eux, sans plus songer à peindre la moindre toile du genre de celles qui lui avaient valu sa notoriété hâtive. Ces dessins, qui sont aujourd'hui l'un des fragments les plus intéressants de son œuvre, furent très-remarqués; l'artiste leur dut un succès nouveau et plus sérieux. Aussi la cour de Rome, qui l'avait d'abord négligé lors de ses premiers triomphes, à cause de la nature des œuvres qui les avaient provoqués, lui fit-elle mille gracieusetés. « Les cardinaux recherchaient sa société et se plaisaient à le regarder peindre. » Le pape Paul V et le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, furent également au nombre de ses plus vifs admirateurs. De cette époque, la plus brillante de sa carrière, datent les *Nymphes folâtrant avec des faunes*, *Diane revenant de la chasse*, ces deux perles du Louvre, et bien d'autres pages qui sont l'orgueil des plus riches collections. Quelle différence entre ces peintures et les premières! La forme s'y montre à la fois pleine de puissance et de distinction, la couleur y éclate en gammes harmonieuses. Les fonds, caressés avec amour, à la Titien, d'une brosse ondoyante et fine, sont des morceaux où l'observation complète la poésie. C'est de l'art italien avec les brusqueries d'un réalisme hollandais. En outre, le nu, cette religion des grands artistes, y domine toujours, et c'est la grâce amoureuse, un peu libre, que Poëlenburg sut donner à ses nymphes qui le fit surnommer, par ses admirateurs eux-mêmes, **le Satyre.**

Cependant, malgré ces bouffées de réalisme brutal, qui tempérait l'idéalisme italien, le Hollandais s'était bien transformé. Certaines de ses toiles ne laisseraient pas soupçonner que l'auteur avait vu le jour sous le ciel brumeux du Nord. Sa naturalisation, d'ailleurs, semblait complète à tous les points de vue. Kornelis s'était fait admirablement à la vie italienne. Il en aimait les côtés brillants et faciles, le doux et bon far-niente. Il savait les savourer sans y perdre le meilleur de son temps. Car il travaillait beaucoup, comme son œuvre le prouve. Aussi ses amis le croyaient-ils à jamais perdu pour la Hollande, quand il lui prit, un beau jour, le désir de la revoir. On eut beau lui montrer tout ce que ce départ allait jeter de désordre en sa vie, agir sur lui par des prières et des promesses; tout fut inutile. Il partit à la fin de 1620. A Florence, où il passa, le grand-duc essaya de le retenir à force de travaux; mais Poëlenburg termina promptement les œuvres demandées et quitta le prince en 1621, après cinq mois de séjour à Florence. Il arriva enfin à Utrecht, où il reçut un accueil magnifique. Rubens, visitant peu après cette ville, reçut l'hospitalité dans sa somptueuse habitation et lui acheta même plusieurs tableaux que l'artiste voulait lui offrir comme un hommage. A quelques mois de là, Charles Ier l'appela près de lui et lui fit

exécuter plusieurs grandes œuvres qui, depuis, furent exposées à Manchester et dont M. Bürger a fait un éloge si mérité dans son excellent livre, *Trésors d'art exposés à Manchester;* ce sont trois grands paysages avec figures, le *Portrait de Poelenburg*, ainsi que celui de sa femme, le *Portrait de Charles Ier* et celui de ses enfants. Ces dernières toiles appartiennent, croyons-nous, à la galerie particulière de la reine Victoria; elles ne figuraient pas à Manchester.

Après avoir terminé ces travaux importants et malgré les instances du roi, Kornelis revint en Hollande. Mais il fit encore un dernier voyage en Bavière, pour aller peindre l'*Electeur Frédéric V* et sa famille, en deux tableaux de dimensions assez grandes et que l'on voit aujourd'hui au musée de Dusseldorf. Cette galerie possède, en outre, *Loth et ses filles* et une *Nativité* du même maître. Rentré à Utrecht, cette fois pour n'en plus sortir, Poëlenburg, travailla paisiblement jusqu'à sa dernière heure. Il mit en ordre ses nombreux dessins d'une exécution si parfaite, exécuta ces quelques eaux-fortes si rares, que les amateurs payent au poids de l'or, et couronna sa longue et glorieuse carrière par les œuvres calmes et réfléchies qui montrent la troisième et dernière phase de son talent. On ne trouve pas la moindre trace de décadence dans ces œuvres qu'il peignit de sa soixante-dixième à sa soixante-quatorzième année. Elles sont pétillantes de verve, de jeunesse et d'humour, nuance délicate qui n'avait pas encore de nom.

Le Louvre est fier, et non sans raison, des neuf tableaux de Poëlenburg qu'il possède; nous avons cité les deux plus intéressants; les autres méritent aussi d'être signalés. Ce sont deux *Vues du Campo-Vaccino*, une *Diane au bain*, le *Martyre de saint Etienne*, *Céphale et Procris*, *Vaches dans un paysage*, une *Sainte famille*, l'*Ange annonçant à des bergers la naissance du Sauveur*. Les vaches du paysage ne sont pas de Kornelis; elles sont de son ami Berghem, le seul des animaliers qui ait été le collaborateur de l'illustre Hollandais, et nous ajouterons aussi que c'est l'unique collaboration que l'on rencontre dans son œuvre. Les biographes qui affirment que les figures de ses paysages ne lui appartiennent pas, qu'elles ont été peintes par d'autres, sont tombés dans une erreur capitale et presque incompréhensible. Il suffit de voir le moindre de ses tableaux pour être pleinement convaincu du contraire; figures, ciels, arbres, fabriques, tout se tient intimement, tout procède du même point de vue; tout vient de la même tête, de la même main. C'est à Vienne, à Munich, à Berlin qu'on peut voir la plupart des dessins de Poëlenburg; ils sont sur papier teinté. La silhouette générale en est arrêtée d'un jet de plume élégant et hardi. Un lavis de bistre et d'encre de Chine, ou mieux de cette terre qu'on appelle aujourd'hui *ton neutre*, en indique largement les grandes divisions de lumière et d'ombre. Les coups de lumière sont pointillés en blanc de gouache. Les vigueurs sont creusées avec des noirs profonds. Aussi l'effet en est-il d'une grande puissance et d'un grand charme.

Peu de facultés manquèrent à Poëlenburg. Il n'eut pas du génie cependant, comme Rubens ou Rembrandt, mais la place qu'il s'est faite au-dessous d'eux est une des premières, une des plus glorieuses; la postérité la lui gardera tant qu'il y aura des choses d'art et des gens de goût.

POÊLERIE s. f. (poi-le-rî — rad. *poêle*). Ouvrages de terre, de tôle ou de fer-blanc employés au chauffage. ‖ Commerce ou industrie du poêlier.

POÊLETTE s. f. (poi-lè-te — dimin. de *poêle*). Petite poêle.

— Techn. Vase à l'usage des raffineurs de sucre.

— Palette de chirurgien. ‖ Vieux en ce sens.

POÊLIER s. m. (poi-lié — rad. *poêle*). Celui qui fait, vend ou pose des poêles et les différents ustensiles de ménage qui appartiennent au commerce de la poêlerie.

POELITZ (Charles-Henri-Louis), historien et économiste allemand, né à Ernstthal en 1772, mort à Leipzig en 1838. Il étudia tout à la fois la philosophie, l'histoire et la théologie à l'université de Leipzig, y prit ses grades en 1794 et déploya, à dater de cette époque, une grande activité littéraire. A la recommandation de Reinhard, il obtint, en 1795, une chaire de morale et de philosophie à l'école militaire de Dresde et, en 1803, celle de philosophie à l'université de Leipzig. Envoyé cette même année à Wittemberg, comme professeur de droit naturel et de droit des gens, il succéda, en 1808, à Schrœckh dans sa chaire d'histoire et dans la direction du séminaire de cette ville. L'université de Wittemberg ayant été supprimée en 1815, Poelitz revint à Leipzig occuper la chaire d'histoire et de statistique de la Saxe, qu'il échangea, en 1820, contre celle de politique et d'économie politique. Ecrivain excessivement fécond, Poelitz déploya de rares qualités comme professeur. Comme historien et comme économiste, il conserva une position neutre dans la lutte entre l'ancien et le nouveau système. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Manuel de l'histoire universelle* (1805, 3 vol.); *Histoire et statistique du royaume de Saxe et du duché de Varsovie* (1808-1810, 3 vol.); *Manuel de l'histoire des Etats souverains de la confédération du Rhin* (1811, 2 vol.); *Manuel de l'histoire des Etats souverains de la confédération germanique* (1817-1818); *Histoire du royaume de Saxe* (1817); les *Constitutions européennes depuis* 1789 (1817-1825, 4 vol.); la *Langue des Allemands exposée philosophiquement et historiquement* (1820); les *Sciences politiques envisagées à la lumière de notre temps* (1823, 5 vol.); *Plan de leçons encyclopédiques sur toutes les sciences politiques* (1825); l'*Ensemble du territoire de la langue allemande* (1825, 4 vol.); *Manuel pratique pour l'explication détaillée et pour l'explication sommaire des classiques allemands* (1828, 4 vol.); *Leçons sur les sciences politiques à l'usage des lecteurs instruits dans les Etats constitutionnels* (1831-1833, 3 vol.). Poelitz avait, en outre, entrepris, en 1828, la publication des *Annuaires d'histoire et d'économie politique*, qui ont été continués par Bulau, et édité les ouvrages de plusieurs écrivains. Il légua à la ville de Leipzig sa bibliothèque comprenant 30,000 volumes et la plus grande partie de sa fortune, afin qu'elle fût employée en secours et en bourses pour les étudiants pauvres.

PŒLLNITZ (Charles-Louis, baron DE), littérateur allemand, né dans le diocèse de Cologne en 1692, mort en 1775. Il montra de bonne heure des talents et des connaissances remarquables, mais en revanche fit preuve d'un caractère irrésolu et sans fermeté. Après avoir dissipé sa fortune, il parcourut toute l'Europe, errant et vagabond et réduit souvent à la dernière misère, quoique son esprit et son aplomb le fissent accueillir à toutes les cours. Il entra successivement au service militaire de l'Autriche, du pape et de l'Espagne, mais ne put trouver nulle part une position assurée, jusqu'au jour où Frédéric le Grand, qui avait reconnu en lui un homme de beaucoup d'esprit, le prit pour lecteur. Dans cet emploi, Pœllnitz eut souvent à souffrir des caprices du roi et tomba plusieurs fois en disgrâce, mais il sut toujours revenir en faveur et finit par obtenir l'emploi de directeur du théâtre royal. Après s'être converti deux fois au catholicisme et être revenu deux fois à la religion réformée, il l'abjura une troisième fois et mourut dans le giron de l'Eglise catholique, qui n'eut guère le droit de se montrer fière de la conquête d'un pareil néophyte. Le baron de Pœllnitz a laissé plusieurs ouvrages écrits en français, qui furent fort bien accueillis de son temps et que l'on relit encore avec plaisir; mais celui de tous ces ouvrages qui fit le plus de bruit et établit la réputation littéraire du baron n'appartient nullement à ce dernier. Nous voulons parler du livre intitulé : la *Saxe galante, ouvrage curieux* (Amsterdam, 1734, in-12 de 414 pages). Cet *Ouvrage curieux*, n'est qu'un plagiat qui n'a eu d'égal, dans les lettres françaises, que celui qu'a commis, de nos jours, le faussaire littéraire qui se faisait nommer comte de Courchamps et qui n'était ni *de Courchamps* ni *comte* (v. COUSEN). La plus grande partie de l'*Ouvrage curieux* du baron de Pœllnitz est copiée mot à mot de la *Princesse de Clèves*, comme on le voit dès les premières pages, sauf quelques alinéas omis par le plagiaire, dont le travail n'a pas tout à fait les proportions du chef-d'œuvre de Mme de La Fayette.

Cette supercherie est une de celles que n'a pas signalées Quérard dans son livre des *Supercheries littéraires*. Elle avait également échappé à Barbier, qui mentionne de l'étrange composition de Pœllnitz une édition, sous la même date, en 2 volumes, par erreur peut-être, car la *Saxe galante*, de l'édition que nous connaissons, se rencontre quelquefois dans le commerce reliée en deux parties. On s'explique d'autant moins que le baron de Pœllnitz ait eu recours à un aussi indigne subterfuge, qu'il écrivait élégamment en français, ainsi que le prouvent les autres ouvrages dont il est réellement l'auteur : *Lettres et mémoires, avec nouveau mémoire de sa vie et la relation de ses premiers voyages* (sans lieu ni date, mais probablement à Amsterdam, vers 1735); *Etat abrégé de la Saxe sous le règne d'Auguste III, roi de Pologne* (Francfort, 1734). Ce ne fut que plusieurs années après la mort de Pœllnitz que Brunn publia ses *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg, royale de Prusse* (Berlin, 1792, 2 vol.). Enfin, on lui attribue, avec beaucoup de vraisemblance, la paternité de l'ouvrage anonyme intitulé *Histoire secrète de la duchesse de Hanovre, épouse de George Ier, roi de la Grande Bretagne* (Londres, 1732).

PŒLOBIE s. m. (pé-lo-bî — du gr. *pêlos*, boue; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type habite l'Europe.

POÊLON s. m. (poi-lon — rad. *poêle*). Vase de cuisine, sorte de casserole en terre : *La portière tenait à la main un* POÊLON *de terre rempli de soupe fumante.* (E. Sue.)

POÊLONNÉE s. f. (poi-lo-né — rad. *poêlon*). Contenu d'un poêlon : *Une* POÊLONNÉE *de pommes de terre.*

Poemata juvenilia, recueil de poésies latines que Théodore de Bèze a composées dans sa première jeunesse et que les ennemis du réformateur ont rendues célèbres par leurs attaques. V. BÈZE.

POËME s. m. (po-è-me — gr. *poiêma*, de *poiein*, faire). Ouvrage en vers : POËME *épique.* POËME *héroï-comique. Le Camoens fit naufrage sur les côtes de la Chine et se sauva, dit-on, en nageant d'une main et tenant de l'autre son* POËME, *le seul bien qui lui restait.* (Volt.) *Les* POËMES *homériques sont l'ouvrage de plusieurs bardes.* (B. Const.)

Un *poëme* excellent, où tout marche et se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit.
BOILEAU.

Un *poeme* insipide et sottement flatteur
Déshonore, à la fois, le héros et l'auteur.
BOILEAU.

— Ouvrage en prose dans lequel les fictions et le style sont ceux de la poésie : *Lorsque le Télémaque parut, on ne fit aucune difficulté de lui donner le nom de* POËME. (Chateaub.)

— Paroles d'une pièce lyrique : *La musique de cet opéra est belle, mais le* POËME *me paraît fort insignifiant.*

— Par ext. Objet qui a les qualités poétiques : *C'est un* POËME, *un véritable* POËME, *que ce tableau. Son existence est un* POËME. *La nature est l'unique* POËME. *La femme est un* POËME *qu'il faut lire avec le cœur, pendant bien des années, pour le comprendre.* (A. Limayrac.) *Chaque famille est une histoire et même un* POËME *à qui sait la feuilleter.* (Lamartine.) *L'univers ressemble plus à un* POËME *qu'à une machine.* (Mme de Staël.) *On se livre en secret aux beaux* POËMES *de l'espérance, tandis que la douleur se montre sans voile.* (Balz.) *Le ménage est la traduction en prose du* POËME *de l'amour.* (Bougeart.) *Oh! la jeunesse! le beau* POËME *de la vie, qui chante en nous jusqu'au dernier jour!* (A. Houssaye.)

Un jour, au doux rêveur qui l'aime,
En train de montrer ses trésors,
Elle voulut lire un *poeme*,
Le *poeme* de son beau corps.
TH. GAUTIER.

L'eau courante où l'on jette une herbe à l'aventure,
Le ciel bleu, le printemps, la sereine nature,
Ce livre des oiseaux et des bohémiens,
Ce *poeme* de Dieu, qui vaut mieux que les miens.
V. HUGO.

— Allus. littér. **Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme,** Vers de Boileau. V. SONNET.

Poëmes antiques et modernes, par Alfred de Vigny (Paris, 1829). La plupart de ces poëmes ont été écrits pendant la vie militaire de l'auteur et ont paru de 1822 à 1826. Ils furent réunis pour la première fois en 1829 et classés de la façon suivante : poëmes mystiques, *Moïse*, *Eloa*, le *Déluge*; poëmes antiques, la *Fille de Jephté*, la *Femme adultère*, le *Bain de Suzanne*, la *Somnambule*, la *Dryade*, *Symétha*, le *Bain d'une dame romaine*; poëmes modernes, *Dolorida*, la *Prison*, *Madame de Soubise*, la *Neige*, le *Cor*, le *Bal*, le *Trappiste*, la *Frégate la* Sérieuse, les *Amants de Montmorency*, *Paris*. Entre tous les mérites qui distinguent ces poëmes, celui qui frappe le plus, c'est la vérité naïve et spontanée des sujets et des manières, l'opposition involontaire et franche et, si l'on veut, l'inconséquence des intentions et des formes poétiques, l'allure libre et dégagée des pensées et des mètres qui les traduisent, l'inspiration nomade et aventureuse qui, au lieu de circonscrire systématiquement l'emploi de ses forces dans une époque de l'histoire, sous une face de l'humanité, va, selon son caprice et sa rêverie, de la Judée à la Grèce, de la Bible à Homère, de Symétha à Charlemagne, de Moïse à Mme de Soubise. « *Eloa*, dit M. Gustave Planche, rivalise de grâce et de majesté avec les plus belles pages de Klopstock. Le sujet, qui se trouve à l'origine de toutes les histoires et de toutes les poésies, qui domine toutes les cosmogonies et toutes les religions, qui se montre dans les *Mahagavias* de l'Inde, dans l'Evangile et dans le Coran, dans *Faust* et dans *Manfred*, dans Marlowe et dans Milton, l'idée première et féconde d'*Eloa*, qui a traversé déjà, sans s'appauvrir ou s'épuiser, tous les âges de l'humanité, avait besoin, pour intéresser, du charme des détails et de l'exécution. Or, ce drame, dont la scène et les acteurs, l'exposition, la péripétie et le dénoûment n'ont qu'une vérité idéale et absolue, ce drame intéresse d'un bout à l'autre comme le *Paradis perdu* et la *Messiade*. *Moïse* est une magnifique personnification du génie aux prises avec l'obéissance ignorante. Quand le prophète législateur parle à Dieu face à face et se plaint de sa puissance et de sa solitude, quand il raconte à son Créateur la tendresse qui le fuit, l'amitié qui s'agenouille au lieu d'ouvrir les bras, je ne sais pas une âme sérieuse à qui le spectacle d'une si poignante misère n'arrache des larmes. *Dolorida* est la plus pathétique des créations, la *Neige* et la *Frégate la* Sérieuse se recommandent par la pureté de la forme et l'élégance du rhythme, *Symétha* et le *Bain d'une dame romaine* rappellent la manière d'André Chénier. » « Les trois plus beaux poëmes de M. Alfred de Vigny, dit Sainte-Beuve, *Dolorida*, *Moïse*, *Eloa*, assignent à sa noble muse des traits qui sont ceux d'une immortelle. Son talent réfléchi et très-intérieur n'est pas de ceux qui épanchent directement par la poésie leurs larmes, leurs impressions, leurs pensées. Il n'est pas de ceux non plus chez qui des formes nombreuses, faciles, vivantes sortent à tout instant et créent un monde au sein duquel eux-mêmes disparaissent. Mais il part de sa sensation profonde, et lentement, douloureusement, à force d'incubation nocturne sous la lampe bleuâtre et durant le *calme adoré des heures noires*, il arrive à la revêtir d'une forme dramatique, transparente pourtant, intime encore. Dans le poëme d'*Eloa*, cette *vierge archange* est née d'une larme que Jésus a versée sur Lazare mort, larme recueillie par l'urne de diamant des séraphins et portée aux pieds de l'Eternel, dont un regard y fait éclore la forme blanche et grandissante. Or, suivant nous, toute poésie de M. de Vigny est engendrée par un procédé assez semblable, par un mode de transfiguration aussi merveilleuse, bien que plus douloureuse. Il ne donne jamais dans ses vers ses larmes à l'état de larmes; il les métamorphose, il en fait éclore des êtres comme *Dolorida*, *Symétha*, *Eloa*. S'il veut exhaler les angoisses du génie et le veuvage de cœur du poëte, il ne s'en décharge pas directement par une effusion toute lyrique, comme le ferait M. de Lamartine, mais il crée *Moïse*. *Eloa* elle-même peut ne sembler autre chose, en y levant un voile, qu'une adorable et plaintive élégie d'une séduction d'amour divinisée. Pour arriver à ce vêtement complet, chaste et transparent, que de veilles, on le conçoit! Que de tissus essayés! Que de broderies quittées et reprises! En maint endroit, la poésie de M. de Vigny a quelque chose de grand, de calme, de large, de lent; le vers est comme une onde immense, au bord d'une nappe, et avançant sur toute sa longueur sans se briser. Le mouvement est souvent comme celui d'une eau, non pas d'une eau qui coule et descend, mais d'une eau qui s'élève et s'amoncelle avec murmure, comme l'eau du déluge, comme Moïse qui monte. Quelquefois c'est comme un cygne immobile qui plane, ailes étendues :

Dans un fluide d'or il nage puissamment;

ou comme une large pluie de lis qui abonde avec lenteur. Au milieu de ce calme général, solennel, il se passe en un clin d'œil des mouvements prodigieux qui mesurent deux fois l'infini, comme dans ce vers sur l'aigle blessé :

Monte aussi vite au ciel que l'éclair en descend.

Presque toutes les belles comparaisons qui, à chaque pas, émaillent le poëme d'*Eloa* pourraient se détourner sans effort et s'appliquer à la muse de M. de Vigny elle-même, et la villageoise qui se mire au puits de la montagne et s'y voit couronnée d'étoiles, et la forme ossianesque sous laquelle apparaît vaguement d'abord l'archange ténébreux, et la vierge voltigeante qui n'ose redescendre comme une perdrix en peine sur les blés où l'œil du chien d'arrêt flamboie, et la nageuse surprise fuyant à reculons dans les roseaux. Mais surtout rien ne peindrait mieux cette muse, dans ce qu'elle a de joli, de coquet, comme dans ce qu'elle a de grand, que l'image du colibri étincelant et fin au milieu des lions gigantesques ou dans les vastes savanes sous l'azur enflammé. »

Poëmes antiques, par M. Leconte de Lisle (1852, in-18). Dans ce recueil, qui fut son début, M. Leconte de Lisle a essayé de s'isoler entièrement des idées et de la civilisation modernes, de faire un retour complet à la poésie grecque et au polythéisme; puis, reculant au delà d'Homère et d'Hésiode, il s'est enfoncé dans les mystérieuses théogonies indoues, qui lui ont inspiré le dernier poëme du volume, *Bhagavat*. Suivant les idées de l'auteur, idées exposées dans une préface audacieuse qu'il a fait disparaître des éditions postérieures, « depuis Homère, Eschyle et Sophocle, qui représentent la poésie dans sa vitalité, dans sa plénitude et dans son unité harmonique, la décadence et la barbarie ont envahi l'esprit humain. En fait d'art original, le monde romain est au niveau des Daces et des Sarmates, le cycle chrétien tout entier est barbare. Dante, Shakspeare et Milton n'ont prouvé que la force et la hauteur de leur génie individuel, leur langue et leurs conceptions sont barbares... La poésie moderne, reflet confus de la personnalité [illegible], de la religiosité factice et sensuelle de Chateaubriand, de la rêverie mystique d'outre-Rhin et du réalisme des lakistes, se trouble et se dissipe. Rien de moins vivant et de moins original en soi, sous l'appareil le plus spécieux; un art de seconde main, hybride et incohérent, archaïsme de la veille, rien de plus. » De cet exposé dédaigneux, M. Leconte de Lisle concluait à la nécessité absolue pour les poëtes de se retremper aux sources de toute poésie, Homère, Eschyle et Sophocle, et il a donné l'exemple. Tous ses poëmes grecs, *Chiron*, *Glaucé*, *Hélène*, grande composition à la fois lyrique et dramatique, la *Robe du Centaure*, *Cybèle*, *Pan*, révèlent une étude attentive et une compréhension complète de l'antiquité grecque; les vers sont doux et harmonieux, les images se suivent avec abondance, quoique avec un peu de monotonie. Mais, en puisant aux mêmes sources que Lucrèce, Catulle et Virgile, M. Leconte de Lisle les a-t-il surpassés? Non assurément, il

ne les a même pas égalés, eux qu'il met au niveau des Daces et des Sarmates. On peut même dire qu'il se rapproche plus de Virgile que d'Homère et de Théocrite, ce qui se voit aisément si l'on compare ses traductions en prose de ces deux poëtes, traductions où il a rendu toute leur couleur originale, avec ses *Poëmes antiques*, pâles décalques du grec entrevu à travers Virgile et André Chénier. Quelques morceaux brillants, comme le *Réveil d'Hélios*, *Midi*, large inspiration panthéiste, *Khirôn*, que l'on croirait traduit de quelque vieux poëme perdu, ne sauraient faire infirmer ce jugement. Dans son ensemble, le recueil est monotone et ne donnerait qu'une idée imparfaite et fausse des modèles grecs. Le poëme indou *Bhagavat* nous laisse encore plus froids, il faudrait pour le comprendre être d'abord un fidèle de Brahma et de Vichnou, ou, tout au moins, connaître parfaitement les légendes indiennes. On entre dans un monde inconnu; on est, dès le premier pas, effrayé par les noms mêmes des personnages qu'on y rencontre; on se perd dans cette mythologie touffue comme dans l'énorme végétation d'une forêt de l'Indoustan. Ces mythes nous semblent démesurés, bizarres, monstrueux, malgré la puissance et la splendeur d'imagination dont ils sont le signe et le fruit. Et cependant, à les lire attentivement, on y trouve des beautés semées à chaque vers. Jamais le panthéisme de Leconte de Lisle ne s'est plus librement et plus magnifiquement épanoui; quelques-unes de ses descriptions sont véritablement éblouissantes. Mais ce n'est là qu'une fantaisie exotique. On ne peut pas condamner la poésie moderne à chanter éternellement Mayâ, les Apsaras et les Kinnasas.

Poëmes barbares, par M. Leconte de Lisle (1862, in-12). Dans les *Poëmes antiques*, l'auteur avait parcouru le cycle homérique; dans les *Poëmes barbares*, il parcourt celui du moyen âge. Le titre caractérise très-bien la rudesse voulue de ces morceaux, dans quelques-uns desquels revit toute la férocité des *Nibelungen*. Deux poëmes celtiques, auprès desquels pâlissent ceux-là mêmes que Brizeux consacra avec tant d'amour à ses ancêtres, suivent le recueil. Le premier, le *Barde de Temrah*, nous montre jusqu'où fut porté l'attachement au culte druidique; le second, qui ne comprend pas moins de deux mille vers, le *Massacre de Mona*, atteste jusqu'où s'égarèrent la violence, la rage des convertisseurs chrétiens. Bientôt arrive l'heure où tout le monde est soumis à la loi chrétienne :

> A cette heure le monde est une cathédrale.

Le prêtre, le moine maîtrisent le monde; le monde en est-il meilleur? La réponse se trouve dans les divers poëmes intitulés : le *Corbeau*, la *Vision de Snorr*, *Un acte de charité*, les *Deux glaives*, *Paraboles de Dom Guy*, l'*Agonie d'un saint*. Doutes qui tourmentent les croyants, blasphèmes des impies, imprécations fanatiques des moines, bûchers fumants, simonies des papes, extorsions et violences des barons et des rois, guerres acharnées du sacerdoce et de l'empire, écrasement des serfs, vengeances des Jacques, famines et pestes : tout ce concert lugubre, atroce, qui remplit le moyen âge, s'exhale des vers, des stances du poëte, comme de l'enfer d'Alighieri. Tout cela est implacable de réalité.

Les poëmes bibliques insérés dans ce recueil, le *Corbeau*, la *Vigne de Naboth*, la *Fin de l'homme*, sont très-remarquables. Dans ces derniers morceaux, l'auteur a vigoureusement tracé le caractère du dieu des Juifs, ce dieu cruel, inflexible, inhumain, ce tyran capricieux qui marque d'avance à chacun sa destinée, bonne ou mauvaise, criminelle ou vertueuse, et qui punit le coupable de la faute à laquelle il l'a condamné. Dans la *Fin de l'homme*, Adam, qui s'est vu chasser du paradis et condamner à la vie humaine, qui a perdu Eve et Abel, demande à Dieu la mort, comme le seul bien qu'il puisse lui accorder. La prière respire une amertume cachée et en même temps une résignation navrante :

> Grâce! J'ai tant souffert, j'ai pleuré tant de larmes,
> Seigneur, j'ai tant meurtri mes pieds et mes genoux;
> J'ai tant saigné de l'âme et du corps sous vos armes,
> Que me voici bientôt insensible à vos coups!...
> Et maintenant, Seigneur, vous par qui j'ai dû naître,
> Grâce! Je me repens du crime d'être né...
> Seigneur, je suis vaincu! que je sois pardonné!
> Vous m'avez tant repris! Achevez, ô mon maître!
> Prenez aussi le jour que vous m'avez donné.

Adam est la victime qui se résigne aux caprices divins; Caïn, qui en est aussi la victime, ne s'y résigne pas; il se révolte contre Jéhovah, qu'il menace; il se roidit désespérément contre cette fatalité qui l'a fait l'assassin de son frère et lui impose le remords du crime auquel elle l'a forcé. Mais que cette injuste Providence prenne garde : un jour viendra où elle mourra, c'est-à-dire où l'homme la [illegible].

> J'effondrerai des [illegible] la voûte dérisoire;
> Par [illegible] de ce sépulcre bas,
> [illegible] le bruit sinistre de ton pas,
> Je ferai bondir [illegible] les mondes dans leur gloire,
> [illegible] ne t'y trouvera pas.

M. Leconte de Lisle n'a pas moins bien réussi à tracer à grands traits la physionomie de l'homme aux différents âges qu'à donner une saisissante image des horribles divinités du Nord et du dieu d'Israël. Il a ressuscité toutes les époques; avec une étonnante souplesse, il s'est fait tour à tour Grec et barbare, Gaulois ou Scandinave.

Poëmes évangéliques, par M. V. de Laprade (1852). L'Académie française, qui a couronné ce recueil d'élégies et de satires morales, et divers critiques, à l'exemple de la docte compagnie, se sont demandé, orthodoxie à part, si la poésie avait bien le droit de commenter la légende évangélique et si le vers moderne, ambitieux de rivaliser avec la palette du peintre, était propre à exprimer la naïve et simple émotion de la parole sacrée. Cependant on ne voit pas pourquoi cette légende échapperait à la loi commune, et V. Hugo, dans sa *Légende des siècles*, a composé sur la résurrection de Lazare (*Première rencontre de Jésus avec le tombeau*) un poëme qui égale au moins en simplicité, en onction et en grandeur le récit évangélique. Mais il n'a rien changé au texte; il n'a fait que le transposer en vers admirables. Tout autre est la manière de M. de Laprade. En empruntant chaque sujet à l'Evangile, il l'explique ou le raconte en peu de mots, et il part du texte pour dérouler un discours philosophique ou chrétien, semé de digressions et d'épisodes, pénétré d'inspirations extérieures, obéissant à des tendances personnelles. Les allusions du moment, les griefs du temps, les colères politiques et les ressentiments sociaux se font jour dans ces paraboles qui, de plus en plus, tournent à l'anathème et à la satire. Parti des rives du Jourdain, le poëte arrive en pleine mêlée contemporaine et se met à maudire son siècle. Les pièces intitulées : *Larmes sur Jérusalem*, la *Colère de Jésus*, la *Cité des hommes*, sont l'écho des peurs et des irritations ressenties dans les classes riches après 1848. M. de Laprade en veut surtout au socialisme et à la révolution. Il ne se demande pas si le temple n'a pas rouvert ses portes aux pharisiens, aux scribes, aux marchands, aux prêtres cupides et fornicateurs, aux pontifes simoniaques; mais il fustige les bourgeois enrichis, les nobles qui s'intéressent aux affaires industrielles, les agents de change, les tribuns de club, le roman-feuilleton et les réformateurs. Cette arrière-pensée, ce penchant à chercher partout des symboles, des allégories, compromet la sincérité de l'inspiration.

Quelques tableaux de mœurs purement hébraïques, comme le *Précurseur*, qui ouvre le volume, morceau plein de couleur et de poésie, montrent pourtant que son intention primitive était de puiser seulement dans les Evangiles de nouveaux thèmes. Son inspiration a fait ensuite fausse route en se tournant vers la politique et l'économie politique contemporaines.

Aucun de ces poëmes n'est d'une beauté suivie et continue; les beaux vers abondent, mais la plupart se présentent raboteux, tourmentés. Toutefois, M. de Laprade a des morceaux où la verve satirique s'élève jusqu'à l'énergie et à l'éloquence; l'imprécation vibre alors dans ses vers avec une grande force.

Poëmes de la ville, poésies anglaises, par Alexandre Smith (1853, in-8°). Ce volume a un attrait particulier pour ceux qui aiment à reconnaître l'homme dans l'œuvre. Ce sont des impressions personnelles, au lieu de fantaisies et de rêves, qu'il a mises sous forme de petits poëmes : ***Horton***, ***Glascow***, ***Squire Maurice***, ***A boy's poem***. Simple ouvrier, condamné à un travail trop prosaïque, trop réel, le poëte cherchait, autant que possible, quand la cage était ouverte, à s'envoler au loin; il s'efforçait d'oublier qu'il y avait une terre et que sur cette terre il y avait une cage pour lui. Au début de ***Horton***, il se suppose couché dans son lit; il entend les cris, les chants, les alarmes nocturnes de la rue; puis il réfléchit sur lui-même, sur ceux qu'il a connus, non pas des gentlemen vêtus de noir, graves, froids et égoïstes, mais des ouvriers aux mains solides, aux vestes usées par le travail. Les caractères qu'il évoque, qu'il met en scène, sont analysés d'une manière remarquable, celui d'Horton, le héros, surtout. On comprend à la lecture de cette pièce, tableau d'ouvriers fait par un ouvrier, le peu de distance qui sépare les hommes et combien ceux que la fortune a relégués au bas de sa roue sont encore capables de sentir la poésie, d'avoir les grandes pensées humaines et par conséquent de souffrir moralement. Il en est peut-être que ces pages irriteront contre les différences sociales; ceux-là auront tort. Quelle que soit la cause de l'inégalité, elle existe dans la nature, elle existe dans l'esprit, elle existe dans le corps; elle ne tient pas à la société, mais à l'essence même des choses; il faut l'accepter sans révolte et chercher à l'atténuer, non par la révolte, mais par la science. Une impression meilleure, qui pourrait résulter des peintures de *Horton*, ce serait le désir de voir s'aplanir pour ceux qui sont en bas les difficultés qu'ils éprouvent nécessairement à manifester leurs aptitudes, de voir entrer dans l'intelligence de ceux qui sont en haut la conviction de la solidarité humaine, de manière que les uns vivent avec moins d'envie et les autres avec moins d'orgueil et d'égoïsme.

Glascow est une ode au charme particulier, un peu maladif, un peu morose, des grandes villes. Le poëte commence par évoquer les douceurs de la nature champêtre; puis il entrecoupe ce tableau par des rêveries poétiques. La pièce intitulée *A boy's poem*, la plus longue et la plus remarquable du livre, se compose d'une suite de tableaux où le poëte retrace sa première enfance à l'école, les débuts de sa vie d'atelier, son premier amour déçu, enfin la mort de sa mère. C'est plutôt un panorama qu'une composition régulière. Mais les transitions sont naturelles, et on se laisse aller aux divers sentiments qui se succèdent dans le poëme, avec le même charme qu'on s'abandonne au fil de l'eau. Dans un chapitre, il décrit une de ces excursions, plaisir favori du peuple anglais. On le voit s'embarquer sur le steamer, descendre le fleuve, arriver à la mer. Le paysage qui fuit, les grandes vagues qui tantôt chantent, tantôt hurlent, tout cela est peint de main de maître. Il y a de la surprise, de l'élan dans les vers, comme il dut y en avoir dans l'âme de l'enfant. Les notes qui dominent sont cependant les notes tristes.

Poëme allégorique de Méliténiote, publié par Miller (Paris, 1857, in-4°). L'auteur de ce poëme appartenait à la famille des Méliténiotes, célèbre à Constantinople au moyen âge, et il paraît avoir écrit à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^. Peu recommandable sous le rapport du goût, du style et de la versification, ce poëte entre parfois dans des détails curieux qui touchent à des matières dignes de fixer l'attention des antiquaires et des philologues. Nous citerons particulièrement, d'après le savant éditeur, une galerie mythologique où Méliténiote décrit avec leurs attributs physiques ou moraux tous les dieux de l'antiquité; une galerie biblique consacrée aux personnages de la Bible; une liste considérable de toutes les pierres précieuses connues alors et qui permet des rapprochements curieux avec Pline, Dioscoride, Galien, Psellus, etc., et la description des animaux monstrueux qui ont tant occupé la tératologie du moyen âge, tels que le Dragon, la Chimère, Pégase, Cerbère, la Gorgone, l'Hydre. On trouve aussi dans cet ouvrage des renseignements sur les inventeurs des arts et des sciences, sur les artistes et les grands écrivains de l'antiquité et sur d'autres points qui présentent de l'intérêt. Le poëme se compose de trois mille soixante-deux vers. M. Miller en donne le texte d'après le manuscrit unique conservé à la Bibliothèque nationale.

Poëme des beaux jours (LE), par M. J. Autran (1862, in-18). Malgré son titre, ce volume offre, non pas un poëme, mais une suite de poésies détachées; l'unité de la composition consiste en ce que tous ces morceaux se rapportent aux champs, que l'auteur envisage comme source de toute poésie et de toute vertu. La manière de M. J. Autran est surtout solennelle. Il ne peut parler sans élever la voix jusqu'au ton épique et sans ouvrir démesurément la bouche, *os magna sonaturum!* Voici, par exemple, la fermière; il l'apostrophe en ces termes :

> Femme du laboureur, matrone au flanc robuste,
> Laisse-moi t'admirer dans ton grave maintien!
> Femme à la main vaillante, à l'âme droite et juste,
> D'une reine en sa pourpre et dans sa grâce auguste
> Le prestige, à mes yeux, n'efface pas le tien.

Le fils de cette reine ne peut pas être un enfant comme les autres; il ne peut être qu'un héritier présomptif; c'est bien ainsi que le poëte l'entend :

> Au fracas de l'airain, cloche ou canon qui gronde,
> Dans un pli de la pourpre, à nos yeux présenté,
> Quand un enfant naissait, futur maître du monde,
> Autour de son berceau je n'ai jamais chanté.
> Mais je te chanterai d'une voix libre et fière,
> Toi, pauvre nouveau-né, toi fils de paysan!
> Et l'héritier sans nom d'une obscure chaumière
> M'aura pour son poëte et pour son courtisan...
> Sois robuste et vaillant pour quand viendra la peine;
> Hérite de ton père un sang vivace et pur;
> Bois à longs traits la force et la gaieté sereine
> Dans le lait de ta mère au sein veiné d'azur.

Poëmes dramatiques, par M. Ed. Grenier (1862, in-18). Ce recueil contient un fragment de mystère intitulé : *In Excelsis*, une idylle biblique, le *Premier jour de l'Eden*, et un véritable poëme dramatique, le *Prométhée délivré*, dans lequel l'auteur commente le *Prométhée* d'Eschyle au même point de vue que M. Quinet dans sa tragédie philosophique du même nom, c'est-à-dire en rattachant cette légende au christianisme. L'inspiration de M. Ed. Grenier est élevée, et ses vers, qui manquent un peu de la couleur antique, rachètent ce défaut par une harmonie soutenue.

Précédemment il avait publié un recueil de *Petits poëmes* (1859, in-18), où se trouvent deux morceaux excellents, la *Mort du Juif errant*, rajeunissement ingénieux de la vieille légende, et *Elkovan*, histoire d'amour dont la scène est placée en Orient et où sont bien rendus les langueurs et les ennuis du sérail. Ces recueils se recommandent plus par l'élégance du style et la justesse du ton que par l'éclat et la nouveauté de la poésie; ils ont mérité toutefois de ne point passer inaperçus.

Poëme des champs (LE), par M. Calemard de La Fayette (1862, in-18). Le genre didactique paraissait mort et enterré depuis longtemps; l'auteur de ce poëme lui a fait opérer sa résurrection. Refaire Delille en lui enlevant ses périphrases, en rajeunissant ses développements ordinaires par la facture moderne des vers, tel est le but que s'est proposé M. C. de La Fayette. Il développe quelquefois en assez bons vers et par des tableaux pittoresques les bienfaits de l'agriculture, le bonheur de l'homme des champs; les meilleures pages montrent un poëte qui sent la nature, qui s'en pénètre et qui sait rendre le charme des paysages; il ne se prive pas de descendre aux détails réalistes, comme, par exemple, dans le tableau de la ferme. La perruque de Delille se serait hérissée d'horreur s'il avait pu lire des vers comme ceux-ci :

> Ailleurs, un bon gros porc anglais, face gourmande,
> Blanc et rose, et charmant pour l'école flamande,
> De son petit groin, noyé dans son gros cou,
> Flaire si sa pâtée arrive vers son trou...

Mais M. C. de La Fayette est parfois bien prosaïque, comme lorsqu'il dit de l'agriculture :

> C'est là qu'est le salut de la société.

Poëme de la mort (LE), par Amédée Rolland (1866, in-18). La composition de ce poëme, fait de morceaux détachés, rappelle les anciennes danses macabres, le sujet favori des peintres et des poëtes du moyen âge. Dans une suite de morceaux variés qui ont tantôt le ton de l'idylle, tantôt celui de la satire, l'auteur fait comparaître devant la Mort le riche et le pauvre, la grande dame et la femme du peuple, le poëte et le philosophe, la pécheresse et la sœur de charité, le paysan, le marin et le soldat, le roi et l'assassin, le fou et le savant, etc.

« Dans une œuvre d'aussi longue haleine, dit M. Vapereau, il se rencontre naturellement des parties inférieures et mollement traitées; mais la langue est en général ferme et savante et témoigne de l'influence des meilleurs modèles. M. Amédée Rolland est plus de son temps par les idées que par le style. Disciple de plus d'un maître, il n'est le copiste de personne. Il a la rime riche, la souplesse du rhythme. Dans la satire, il confond trop aisément la violence avec la force; mais ce qui fait sa supériorité, c'est la sincérité et la profondeur du sentiment des problèmes humains et l'emploi d'une bonne langue au service de l'inspiration philosophique et religieuse. »

Parmi les pièces les plus curieuses, nous avons remarqué le dialogue entre le bœuf et l'âne, dans l'étable de Bethléem, auprès du berceau de Jésus. Ces deux animaux ont, suivant la légende, reconnu dans l'enfant le Sauveur du monde. Le bœuf se demande si l'animal aussi sera sauvé et si les jours du paradis perdu vont renaître. L'âne repousse les espérances de son compagnon et dissipe ses illusions dans un langage original :

L'ANE.

> Quel immense débat ta question soulève!
> Lorsque dans l'herbe haute, ivre de fenaison,
> Dressé sur tes jarrets, tu semblés suivre un rêve,
> Que cherchent tes grands yeux par delà l'horizon?

LE BŒUF.

> Par delà l'horizon lorsque, debout dans l'herbe,
> Mon œil flotte, il me semble entrevoir, loin! bien loin!
> Une plaine plus grasse, un pays plus superbe,
> Un éden de verdure, un paradis de foin.

L'ANE.

> C'est là ton idéal, pauvre bête de somme?
> A tout être créé l'idéal est commun! [l'homme.
> « Chez les brutes, instinct; raison chez moi » dit
> Instinct! raison! deux mots qui pour Dieu ne font
> [qu'un.

LE BŒUF.

> Si faible qu'elle soit, si pâle, toute flamme
> Projette cependant un rayon de clarté.
> Quoique confuse, obscure et vagissante, l'âme
> Existe en nous, et l'homme est plein de vanité.

L'ANE. [fange.

> Paissons l'herbe et marchons, résignés, dans la
> L'homme arrive à son but, nous aurons notre tour.
> Après mille labeurs si l'homme monte à l'ange,
> Peut-être pourrons-nous monter à l'homme un jour.

Poëmes en prose (PETITS), par Ch. Baudelaire (1872, in-18). La plupart des pièces qui composent ce recueil avaient été disséminées çà et là dans des revues et des journaux qui, ne leur trouvant pas d'intérêt, forçaient le poëte à porter ailleurs la série suivante. Elles n'ont été réunies qu'après sa mort dans l'édition définitive de ses œuvres. Le caprice et la bizarrerie de Baudelaire, affranchi de la contrainte du rhythme, s'y sont donné libre carrière et il n'en est que plus difficile de les apprécier. Son intention première était d'appliquer aux idées et aux mœurs modernes le procédé employé par Aloysius Bertrand, dans son *Gaspard de la nuit*, à la peinture du moyen âge, dont il a reproduit les mœurs, les superstitions à l'aide de petits tableaux de genre d'un fini achevé. Mais rien ne ressemble moins à *Gaspard de la nuit* que les *Petits poëmes en prose*; au lieu des tableaux de la vie réelle qu'il voulait faire, Baudelaire a produit une suite de rêveries, de cauchemars, d'hallucinations et de paradoxes; son horreur du convenu et du bourgeois l'a tout de suite jeté dans le paroxysme et dans l'outrance. Quelques pièces, comme le *Mauvais vitrier*, la *Fausse monnaie*, feraient croire, si on les prenait au sérieux, à une perversité profonde; mais quoiqu'il dise qu'il accomplissait ces sortes de méfaits avec joie, ce ne sont sans doute que des fanfaronnades. D'autres morceaux, comme *Un hémisphère dans une chevelure*, présentent l'ébauche de sujets qu'il a supérieurement traités en vers dans ses *Fleurs du mal* et initient au mode de travail du poëte, qui prétendait ne rien laisser à l'inspiration. Pour les autres, s'il ne les a traités qu'en prose, c'est dans l'impossibilité

de plier le vers aux étrangetés et aux caprices subtils à l'excès de sa pensée. « Le vers français, dit M. Th. Gautier, se refuse, par sa structure même, à l'expression de la particularité significative, et s'il s'obstine à la faire entrer dans son cadre étroit, il devient vite dur, rocailleux et pénible. Les *Petits poëmes en prose* viennent donc fort à propos suppléer cette insuffisance et, dans cette forme qui demande un art exquis, où chaque mot doit être jeté, avant d'être employé, dans des balances plus faciles à trébucher que celles des *Peseurs d'or* de Quentin Metzys, car il faut qu'il ait le titre, le poids et le son, Baudelaire a mis en relief tout un côté précieux, délicat et bizarre de son talent. Il a pu serrer de plus près l'inexprimable et rendre ces nuances fugitives qui flottent entre le son et la couleur, ces pensées qui ressemblent à des motifs d'arabesques ou à des thèmes de phrases musicales. Ce n'est pas seulement à la nature physique, c'est aux mouvements les plus secrets de l'âme, aux mélancolies capricieuses, au spleen halluciné des névroses que cette forme s'applique avec bonheur. L'auteur des *Fleurs du mal* en a tiré des effets merveilleux et l'on est parfois surpris que la langue arrive, tantôt à travers la gaze transparente du rêve, tantôt avec la brusque netteté d'un rayon de soleil, à faire voir des objets qui semblent se refuser à toute description et qui jusqu'à présent n'avaient pas été *réduits* par le verbe. Ce sera là une des gloires, sinon la plus grande, de Baudelaire, d'avoir fait entrer dans les possibilités du style des séries de choses, de sensations et d'effets innomés. Parmi les cinquante morceaux qui composent le recueil, tableaux, médaillons, bas-reliefs, statuettes, émaux, pastels, camées, tous divers de ton et de facture, nous ferons remarquer le *Gâteau*, la *Chambre double*, les *Foules*, les *Veuves*, le *Vieux saltimbanque*, l'*Invitation au voyage*, la *Belle Dorothée*, une *Mort héroïque*, le *Thyrse*, *Portraits de maîtresses*, le *Désir de peindre*, un *Cheval de race* et surtout les *Bienfaits de la lune*, adorable pièce où le poëte exprime avec une magique illusion ce que le peintre anglais Millais a manqué si complétement dans sa *Veillée de sainte Agnès*. Un lunatique seul pouvait ainsi comprendre la lune et son charme mystérieux. »

Poëmes civiques, par M. de Laprade (1874, in-8°). La première partie de ce recueil a été composée avant et la seconde après la funeste guerre de 1870; cependant il y règne une grande unité. Dans l'opposition qu'il faisait aux hommes et aux doctrines de l'Empire, opposition qui lui valut quelques petites persécutions, le poëte entrevoyait, comme bien d'autres, l'effondrement final de ce régime. Mais, ce que personne n'osait concevoir, il y mêlait des pressentiments d'invasion. Il écrivait, dès 1854, des strophes pour ainsi dire prophétiques; s'adressant à la France, il s'écriait :

> Tous ces trésors dont tu te pares,
> O toi qui ne sais plus mourir,
> Ils appartiennent aux barbares
> S'ils veulent bien les conquérir.
> Vantez-moi tous vos arts serviles!
> J'entends aux portes de vos villes
> Des pieds lourds, chaussés d'éperons,
> Et les esclaves des Vandales
> Viennent essuyer leurs sandales,
> O rêveurs, sur vos nobles fronts.

A cette première partie du recueil appartiennent ces satires qui firent enlever au poëte ses fonctions de professeur de la Faculté : les *Muses d'Etat*, *Ce gueux de Tacite*, *Aux démolisseurs*, la *Chasse aux vaincus*, l'*Age d'or*, etc., pièces virulentes où il bafouait les flagorneurs, où il menaçait de l'histoire vengeresse les puissants du jour, inspirations louables dont le mérite serait plus grand encore si elles ne s'enveloppaient d'une sorte de misanthropie dédaigneuse et si elles ne prenaient leur source dans la réaction monarchique et catholique la plus aveugle.

La seconde partie a été inspirée directement par les événements de la guerre. On y trouve des hymnes patriotiques d'un bel accent : *Aux soldats et aux poëtes bretons*, *A la terre de France;* des hymnes ironiques (il faut bien rapprocher ces deux mots qui ne vont guère ensemble) adressés *Aux bons Allemands*, *A Gretchen*. Toutes ces poésies prêchaient l'oubli des dissensions politiques, la concorde des citoyens en face de l'ennemi; elles respiraient l'enthousiasme et l'espérance. Reproduites par la presse provinciale et surtout par la presse lyonnaise, bien accueillies par tous les partis, elles ont puissamment contribué à faire sortir de l'urne, au scrutin du 8 février, le nom de M. de Laprade. Mais hélas! comme député du Rhône, dans le peu de temps qu'il a occupé son siége, le poëte a trop montré que, la paix faite, il était redevenu l'homme d'un parti.

Poëmes de la mer, de M. J. Autran. V. MER (poëmes de la).

Poëmes de la mer (LES), ode-symphonie, paroles de M. Autran, musique de M. Wekerlin (Théâtre Italien, décembre 1860). M. Wekerlin a extrait des *Poëmes de la mer*, de M. J. Autran, divers épisodes ou tableaux et en a formé une sorte de *scenario*. La *Naissance des vagues*, la *Rêverie au bord de la mer*, le *Départ*, la *Mer calme*, la *Chanson d'un triton*, le *Cabin-boy* ou le *Mousse*, la *Promenade*, tels sont les sujets des petites symphonies dans lesquelles le musicien a développé ses inspirations mélodiques et poétiques. Le morceau qui a été le plus goûté est un solo de ténor accompagné par le chœur à bouche fermée : *A bocca chiusa*. Voici une strophe exprimant la *Naissance des vagues :*

> Autour des archipels que Jéhovah découpe,
> Autour des continents qui se creusent en lit,
> La mer monte; elle écume, on dirait une coupe
> Qui sous la main de Dieu s'emplit.

Cet ouvrage a été également exécuté par la Société Sainte-Cécile, à Paris, le 4 février 1865.

POENITZ (Charles-Edouard), écrivain militaire allemand, né à Dœbeln (Saxe) en 1795, mort en 1858. Il prit part, comme volontaire, aux campagnes de 1813 à 1815 en Saxe, en France, dans les Pays-Bas, fit partie du corps d'armée des alliés qui occupa la France jusqu'en 1818 et employa ce temps à apprendre le français et les sciences militaires. De retour en Saxe, il devint successivement maître d'armes dans divers escadrons et à l'institution des cadets nobles de Dresde (1822), professeur suppléant de sciences militaires (1825), lieutenant en 1832, capitaine en 1842 et employé supérieur à la direction des postes de Leipzig (1844-1854). Ses principaux ouvrages sont : *Tactique de l'infanterie et de la cavalerie* (Adorf, 1838); *Guide pratique pour les reconnaissances et la description du terrain* (Adorf, 1840); les *Chemins de fer et leur utilité au point de vue des lignes d'opérations militaires* (Adorf, 1842), *Lettres d'un mort à ses amis survivants* (Adorf, 1841-1844, 3 vol.); *Rêves belliqueux et pacifiques sur le passé, le présent et l'avenir* (Leipzig, 1857), etc. Il a collaboré, en outre, à la *Gazette d'Augsbourg*, au *Dictionnaire de conversation militaire* et à divers autres recueils.

Pœnulus, c'est-à-dire le *Carthaginois*, comédie de Plaute. V. CARTHAGINOIS.

PŒOCÈRE s. f. (pé-o-sè-re). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoriens, tribu des fulgorides, comprenant deux espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

PŒPHAGE s. m. (pé-fa-ge — du gr. *poia*, herbe; *phagô*, je mange). Mamm. Nom donné par les auteurs anciens à l'yack. ‖ Genre de marsupiaux fossiles.

— Encycl. Les *pœphages* fossiles comprennent des marsupiaux dont les incisives antérieures sont grandes et longues à chaque mâchoire, et les canines petites et variables. On y distingue trois tribus : les *phalangistides*, dont on a trouvé peu de fragments fossiles; les *kanguroos* ou *macropodides*, dont on cite deux ou trois espèces des cavernes et des brèches osseuses; enfin les *rhizophages*, qui comprennent : les *wombats*, dont on a trouvé une espèce fossile dans les cavernes et les brèches osseuses de l'Australie, et les *diprotodons*, perdus aujourd'hui. Ils sont connus par des mâchoires trouvées dans les cavernes de la vallée de Wellington et sur les bords de la rivière de Condamine. Ce genre est caractérisé par des incisives en forme de défenses et par des molaires au nombre de cinq sur cinq, dont la couronne est formée de deux collines transversales, plus comprimées et plus élevées que chez les tapirs et les kanguroos. L'angle inférieur de la mâchoire se prolonge en apophyse horizontale, comme dans tous les marsupiaux. Le diprotodon doit, sans doute, être rapproché des wombats. La seule espèce connue, le *diprotodon australis*, est de la taille de l'hippopotame. Les *nototheriums* manquent d'incisives; les molaires, au nombre de quatre, ont deux racines sillonnées en long; la couronne a eu probablement deux collines et la mâchoire est arrondie comme dans l'éléphant. On en connaît deux espèces des cavernes de la vallée de Wellington (Nouvelle-Hollande).

PŒPHAGOMYS s. m. (pé-fa-go-miss — du gr. *poia*, herbe; *phagô*, je mange; *mus*, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, du groupe des cténomes, dont l'espèce type habite le Chili.

PŒPPIG (Edouard), voyageur et naturaliste allemand, né à Plauen (Voigtland) en 1798, mort en 1868. Il fut élevé à l'école princière de Grimma et alla, en 1815, étudier les sciences naturelles et la médecine à l'université de Leipzig. Etant encore étudiant, il visita les bouches du Rhin, l'Autriche, la France méridionale jusqu'aux Pyrénées, la Suisse, le Tyrol et la Carinthie, et gravit le Glockner, en compagnie de Charles Schubert, qu'ont rendu si célèbre, depuis, ses voyages en Norvége. En 1822, Pœppig s'embarqua à Hambourg pour Cuba, où, pendant deux ans, il s'occupa d'études scientifiques. Il passa de là aux États-Unis, où il continua ses recherches dans l'intérieur de la Pensylvanie et alla ensuite faire à Philadelphie les préparatifs d'un voyage dans l'Amérique du Sud. Il partit, le 27 novembre 1826, de Baltimore, tourna, au prix de mille dangers, le cap Horn et parvint à Valparaiso. Il en partit pour visiter les provinces du centre et du sud du Chili, gravit, pour la première fois, en février 1829, le volcan d'Antuco, se rendit par mer à Lima, d'où, franchissant les Cordillères, il pénétra dans les forêts vierges de la province de Maynas et y vécut deux ans dans les villages solitaires des Indiens. Il descendit alors l'Amazone, sans autre secours que celui que pouvaient lui prêter les indigènes, et revint par Para dans sa patrie, où il arriva vers la fin de 1832, avec de riches collections botaniques et zoologiques. Il publia une relation étendue de ses voyages, sous ce titre : *Voyage dans le Chili, dans le Pérou et sur le fleuve Amazone* (Leipzig, 1835, avec atlas), et décrivit une partie des nombreuses plantes qu'il avait découvertes dans l'ouvrage intitulé : *Nova genera ac species plantarum, quas in regno Chilensi, Peruviano et in terra Amazonica annis 1827-1832 legit* (Leipzig, 1835-1845, 3 vol., avec 300 planches sur cuivre). Il a, en outre, inséré différents mémoires sur la zoologie, et sur différentes questions des sciences naturelles, dans plusieurs recueils scientifiques et dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. En 1833, il avait été nommé professeur extraordinaire de zoologie à l'université de Leipzig; il est devenu titulaire de cette chaire en 1845 et a eu la plus grande part à la fondation, à l'enrichissement et aux nombreuses expositions du musée zoologique de Leipzig, qui, grâce à ses soins incessants, peut aujourd'hui lutter avantageusement avec les autres établissements analogues de l'Allemagne.

PŒPPIGIE s. f. (pé-pi-jî — de *Pœppig*, natur. allem.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Cuba. ‖ Syn. de CITHAREXYLON et de TÉCOPHILÉE, autres genres de végétaux.

POERIO, nom d'une famille de patriotes napolitains, dont l'histoire est étroitement liée depuis soixante-dix ans à celle des malheurs et des gloires de leur patrie. Ses membres les plus connus sont les suivants :

POERIO (Joseph), homme politique, né à Catanzaro vers 1775, mort à Florence en 1843. Il avait acquis comme avocat une brillante réputation, lorsqu'il fut déporté dans l'île de Fairgnana en 1799, pour avoir adopté les idées françaises apportées à Naples l'année précédente par Championnet. Sorti de prison sous les Bonapartes, il devint procureur général, puis conseiller d'Etat. A la révolution de 1820, Joseph Poerio fut un des principaux membres du parti modéré au Parlement, dans le sein duquel il se fit remarquer par son éloquence. C'est lui qui rédigea la fameuse protestation des députés contre la violation de la constitution. Jeté en prison, il fut ensuite déporté en Bohême, puis relâché par l'Autriche, et vint habiter Florence. Rentré à Naples après 1830, il reparut avec éclat au barreau napolitain; on cite comme des modèles de fougueuse éloquence ses défenses de Longobucco et d'Autonelli. — Son frère, Raphaël POERIO, vieux soldat de Murat, avait tenu la campagne contre les Autrichiens en 1821. Etant passé ensuite en France, il y avait pris du service et avait fait nos campagnes d'Afrique avec le grade de colonel. En 1848, il vint offrir ses services à Charles-Albert, qui l'employa contre l'Autriche et le nomma général. Il est mort depuis à Turin. Un troisième frère, le colonel LÉOPOLD, était mort à Florence, également en exil.

POERIO (Alexandre), publiciste et poëte, fils de Joseph, mort en 1849. Peu connu en France, il fut poëte, citoyen, soldat. Dès 1821, encore adolescent, il avait suivi le général Pepe dans les Abruzzes et, plus tard, pour ce crime, il suivit en Autriche son père à la fois prisonnier et proscrit. Il y devint philologue et philosophe. Il rentra en Italie avec son père, que le cabinet de Vienne avait relâché. A Florence, il put se lier avec tous les Italiens qui résumaient alors l'Italie, et surtout avec Ranieri. Puis il vint à Paris, où, sous l'influence de Tommaseo, il revint aux idées catholiques et guelfes, comme la plupart des Italiens d'alors. Rentré à Naples, il fut de la phalange des rédacteurs du *Progresso*, revue fondée à Naples par Ricciardi. Poerio avait le don des langues et, de plus, il était poëte. Son *Risorgimento* fut comme un cri national en 1848. Refusant tous les grades et tous les honneurs, il prit le fusil du volontaire et suivit Pepe comme simple soldat; il fut un des héroïques défenseurs de Venise et toujours l'un des premiers au feu. Dans la sortie de Mestre, il s'avança si loin qu'il se trouva seul au milieu des Autrichiens. Le tambour battait la retraite, mais il ne pouvait l'entendre; il avait perdu l'ouïe, à ce qu'on dit, dans les souterrains de Saint-Elme. Criblé de blessures, il mourut au bout de cinq jours après une horrible agonie.

POERIO (baron Charles), homme politique italien, frère du précédent, né à Naples en 1803, mort en 1867. Il reçut une éducation très-libérale et suivit deux fois son père en exil. Après la mort de ce dernier, il revint à Naples et se prépara aux luttes de la vie politique par l'étude du droit et de l'histoire de son pays. Fort jeune encore, il fit partie de plusieurs sociétés secrètes, fut compromis dans plusieurs conspirations ourdies contre les Bourbons de Naples et devint le chef de l'opposition par l'éclat de son nom, l'autorité de son caractère et les persécutions de ses ennemis. Emprisonné trois fois en 1827, en 1844 et en 1847, Poerio était encore en prison lorsque les événements de l'année 1848 le firent passer tout à coup de l'état de suspect à celui de patriote populaire. Il occupa successivement la préfecture de police napolitaine et le ministère de l'instruction publique. Il eut la faiblesse alors de croire au succès de la cause révolutionnaire avec le concours des Bourbons, prodigues de promesses; mais il fut bientôt désabusé, surtout après les troubles du 15 mai, qu'il s'était vainement efforcé de prévenir, donna sa démission, refusa une place de conseiller d'Etat et rentra dans la vie privée. Nommé peu après membre du Parlement par trois colléges électoraux, il y fit partie de l'opposition jusqu'au 12 mars 1849, époque de sa dissolution. Décrété d'accusation, il refusa dignement de se soustraire par la fuite à une persécution prévue d'avance et fut arrêté avec d'autres députés compromis comme lui. Après deux ans de détention préventive, subis à la prison de San-Francesco, puis au fort de l'Œuf, puis dans les prisons de la Vicaria, où il fut confondu avec les voleurs et les assassins, Poerio, accusé d'avoir été membre d'une société secrète, fut condamné à vingt-quatre ans de travaux forcés et subit les tortures morales et physiques les plus odieuses. Chargé de fers, il fut transféré dans diverses prisons et manqua vingt fois de périr. On trouvera dans les fameuses *Lettres à lord Aberdeen*, écrites de Naples par M. Gladstone, le récit des persécutions qu'il eut à endurer et qu'il supporta avec une constance héroïque dans les prisons de Nisida, d'Ischia, de Montefusco et de Montesarchio. Gracié en 1859 par le roi Ferdinand, qui commua sa peine en déportation, il fut transporté à Cadix et embarqué de là sur un navire américain pour l'Amérique du Sud. Mais il fit comprendre au capitaine de ce navire que cette déportation était illégale, et sans émeute à bord, sans violence, par le simple effet de la persuasion, il se fit débarquer en Irlande avec ses soixante compagnons d'infortune. Il y fut reçu triomphalement. Puis il se réfugia en Piémont, où on l'accueillit comme un martyr et où il apprit l'annexion de son pays au royaume d'Italie en 1860. Mais il ne voulut pas revenir à Naples avant le vote définitif qui la consacra. Au mois de novembre de la même année, il fit partie, comme ministre sans portefeuille, du ministère Fanti, et sa popularité, méritée par son caractère politique et les souffrances qu'il lui avait attirées, lui donna une grande influence dans le nouveau gouvernement. En mars 1861, Poerio, député de Naples, fut nommé vice-président de la Chambre des députés d'Italie et fut jusqu'à sa mort un des chefs du parti libéral constitutionnel.

POERNER (Charles-Guillaume), chimiste allemand, né à Leipzig en 1732, mort en 1796. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur en médecine dans sa ville natale (1755), il y pratiqua son art, y enseigna la chimie, puis devint conseiller des mines de Saxe et commissaire près la fabrique de porcelaine de Meissen, où il termina sa vie. Nous citerons de lui : *Selectus materiæ medicæ* (Leipzig, 1767, in-8°); *Essais chimiques à l'usage de la teinturerie* (Leipzig, 1772-1773, 3 vol. in-8°); *Guide de la teinturerie, suivi des draps et des étoffes de laine* (Leipzig, 1785, in-8°), trad. en français par Berthollet (Paris, 1791), sous ce titre : *Instruction sur l'art de la teinture*, etc.

POERSON (Charles-François), peintre, né à Paris vers 1652, mort à Rome en 1725. Son père, Charles Poerson, professeur à l'Académie en 1651 et mort en 1667, lui donna des leçons de peinture, ainsi que Noël Coypel. En 1682, l'Académie l'appela à faire partie de ses membres et il fut chargé d'y professer en 1695. Les peintures qu'il exécuta à l'hôtel des Invalides et dans la chapelle Saint-Ambroise donnent une idée peu avantageuse du talent de Poërson. Il ne fut pas moins nommé, en 1704, grâce à la protection de Dangeau, directeur de l'Académie de France à Rome et devint, en 1716, prince de l'Académie de Saint-Luc.

POESCHL (Thomas), chef d'une secte de fanatiques allemands, né à Hœritz [illegible] en 1769, mort à Vienne vers 18[illegible]. Il était diacre à Braunau, lorsqu'il fut chargé de préparer à la mort l'infortuné libraire Palm, victime du despotisme de Napoléon (1806). Peu après, il fut destitué et relégué à Ampfelwang, dans la haute Autriche. Sous le coup de ces événements, son esprit se troubla, il devint en proie à une grande exaltation, s'imagina que Dieu l'avait fait naître pour fonder une nouvelle révélation et se mit à prêcher une religion universelle, [illegible] convertis avec les chrétiens, le mahométisme, etc. Il réunit un assez grand nombre d'adhérents à sa doctrine, qui prirent le nom de pœschliens, leur déclara qu'ils devaient se soumettre à une sorte de purification et d'exorcisme avant de passer par le baptême de sang et leur fit prendre une potion composée d'huile, de poudre à fusil, etc., laquelle leur causa d'horribles convulsions, suivies de cris et de danses effrénées. Quelques-uns des plus fougueux d'entre les pœschliens, dans l'espoir de voir arriver le millénarisme en se purifiant par du sang, égorgèrent, en 1815, toute une famille et se livrèrent à toutes sortes d'excès. Pœschl fut arrêté, conduit à Salzbourg, puis à Vienne où on reconnut l'égarement de sa raison et où on l'enferma dans un asile d'aliénés.

POÉSIE s. f. (po-é-zî — lat. *poesis*, gr. *poiesis*; de *poiein*, faire). Litter. Art de compo-

ser des ouvrages en vers : *Richesses de la* POÉSIE. *Feu de la* POÉSIE. *Enthousiasme de la* POÉSIE. *L'imitation et l'harmonie ont produit la* POÉSIE. (Aristote.) *La* POÉSIE *est la musique de l'âme et surtout des âmes grandes et sensibles.* (Volt.) *La* POÉSIE *est une peinture qui parle ou, si l'on veut, un langage qui peint.* (Marmontel.) *La* POÉSIE *convient plus particulièrement à l'enfance des peuples et l'histoire à leur vieillesse.* (Chateaub.) *La* POÉSIE *n'est que de l'éloquence qui parle en mesure.* (De Bonald.) *La* POÉSIE *perd le plus essentiel de ses privilèges quand elle ne sait pas tirer du clavier de la multitude un accord unanime qui lui réponde comme un écho.* (Ch. Nodier.) *La* POÉSIE *est la fleur des lettres.* (Ampère.) *La* POÉSIE *est l'éloquence du loisir et de la rêverie.* (Lamart.) *La* POÉSIE, *c'est le chant intérieur.* (Lamart.) *La* POÉSIE *est l'expression directe du sentiment par la parole.* (E. Pelletan.) *La* POÉSIE *est [illegible] fleur.* (Mme C. Ackermann.) *La* POÉSIE *est la lumière ou le relief de la parole, c'est l'idée revêtue des ailes qui la transfigurent et font voler; c'est le souffle qui enfle les mots, les rend légers et [illegible].* (P. de St-Victor.) *La* POÉSIE *est cette musique que tout homme porte en soi.* (Shakspeare.) *La* POÉSIE, *c'est la puissance qui nous affranchit un moment de l'éternelle limite.* (Ed. Scherer.) *La* POÉSIE *est le sentiment des harmonies entre toutes les choses de la nature.* (T. Thoré.)

> La poésie, art suprême et complet,
> Peinture qui se meut et musique qui pense.
>
> Em. Deschamps.

— Genre de poëme : POÉSIE *lyrique.* POÉSIE *dramatique.* POÉSIE *épique.* POÉSIE *héroïque.* POÉSIE *pastorale. Les belles* POÉSIES *épiques, dramatiques, lyriques ne sont autre chose que les songes d'un sage éveillé.* (J. Joubert.) *Dans le pays de Sophocle comme dans le pays de Corneille, chez les compatriotes de Shakspeare comme chez les compatriotes de Gœthe, la* POÉSIE *dramatique n'a eu qu'un temps.* (Taillandier.)

> D'un air encor plus grand, la *poésie* épique,
> Dans le vaste récit d'une longue action,
> Se soutient par la fable et vit de fiction.
>
> Boileau.

‖ *Poésie rhythmique,* Celle dans laquelle la mesure se compose d'un certain nombre de syllabes, sans tenir compte de la quantité. ‖ *Poésie métrique,* Celle dans laquelle on a égard, non-seulement au nombre de syllabes, mais encore à la quantité.

— Caractère de ce qui est poétique : *Ce sont là des vers, mais il n'y a pas de* POÉSIE. (Acad.) *Rien n'est plus désagréable que cette dextérité dans le médiocre, que ces lignes rimées et césurées convenablement, qui ont l'apparence de vers sans contenir un atome de* POÉSIE. (Th. Gautier.)

— Manière particulière de faire les vers : POÉSIE *naturelle, bizarre, rocailleuse. La* POÉSIE *grecque et la* POÉSIE *latine sont pleines de naturel et d'harmonie.* (Acad.) *La* POÉSIE *anglaise est remplie de mots contractés.* (Acad.) *La* POÉSIE *française est accusée par les étrangers de trop de timidité.* (Acad.) *La plus grande gloire de la* POÉSIE *provençale est d'avoir eu pour fille la* POÉSIE *italienne.* (Fontenelle.) *La* POÉSIE *sera différente chez le peuple qui renferme les femmes et chez celui qui leur accorde la liberté.* (Volt.) *La* POÉSIE *française est un feu qui petille, l'italienne un feu qui brille et l'anglaise un feu qui noircit.* (Clement XIV.) *Les anciens, que tout matérialisait dans leurs institutions, étaient spiritualistes par leur* POÉSIE. (Joubert.) *La* POÉSIE *de Virgile ne se détache jamais de la cause politique à laquelle elle s'est engagée.* (Ozanam.) *Chose admirable, la* POÉSIE *d'un peuple est l'élément de son progrès.* (V. Hugo.

— Poëme, ouvrage en vers de peu d'étendue : POÉSIES *de Malherbe, de Racine.* POÉSIES *fugitives. Recueil de* POÉSIES. *Les* POÉSIES *populaires d'une race sont toute sa religion, toute sa civilisation, toute son âme.* (E. Souvestre.) *Les* POÉSIES *populaires elles-mêmes, qui sont si essentiellement anonymes, ont toujours un auteur.* (Renan.)

— Fig. Caractère de ce qui touche ou élève l'âme, de ce qui inspire ou fait rêver : *La* POÉSIE *de la nature. Un tableau plein de* POÉSIE. *Les passions des vieilles filles sont des* POÉSIES *condamnées à rester en portefeuille.* (Balz.) *Le patriotisme, c'est de la* POÉSIE, *et le temps de la* POÉSIE *est passé.* (Mme E. de Gir.) *L'architecture est une* POÉSIE, *la* POÉSIE *du monde des corps, des formes inanimées; la sculpture, la peinture sont une* POÉSIE, *la* POÉSIE *du monde organique, des formes vivantes et des couleurs; la musique est aussi une* POÉSIE, *la* POÉSIE *des sons.* (Lamenn.) *Les jeux publics, le luxe et les arts étaient la* POÉSIE *du peuple romain dans l'antiquité.* (Mme L. Colet.) *La tombe a une* POÉSIE *funèbre et attrayante.* (A. Houssaye.) *Tout est* POÉSIE *dans la femme, mais surtout cette vie rhythmique, harmonisée en périodes régulières et comme scandée par la nature.* (Michelet.) *Le bonheur est une* POÉSIE. (H. Taine.) *La jeune fille est la* POÉSIE *du foyer.* (Clém. Royer.) *La femme est la* [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] ne vient pas.
>
> H. Moreau.

— Encycl. I. Définition et caractères de la poésie. Considérée dans sa cause, la *poésie* a pour origine l'imagination, notre faculté mère, notre faculté libre, la seule par laquelle l'homme soit un être actif, car toutes les autres, même la raison et la volonté, sont des facultés passives.

La *poésie*, en général, est donc la fille aînée de l'imagination. Comme faculté poétique, l'imagination a, du reste, des degrés divers. « L'imagination sensible, dit Jean-Paul Richter, est à l'imagination (phantasia) ce qu'est la prose à la *poésie*. Elle n'est qu'un degré supérieur de la mémoire, dont elle reproduit plus vivement les images. Les animaux l'ont aussi, puisqu'ils rêvent et sont susceptibles de frayeur. Mais la véritable imagination, la faculté poétique est quelque chose de plus élevé; elle est l'âme du monde de l'âme, l'esprit élémentaire des autres facultés; aussi, dans une grande imagination, on peut distinguer des facultés particulières qui en sont comme les ramifications; tels sont l'esprit de saillie, la finesse, la sagacité, etc. Mais aucune de ces facultés ne peut s'élever jusqu'à l'imagination. Des parties isolées l'imagination fait un tout, au lieu que les autres facultés, appuyées sur l'expérience, ne détachent que des feuillets du livre de la nature. Avec les parties du monde, l'imagination fait de nouveaux mondes. Elle totalise tout, même le tout infini de l'univers. L'optimisme poétique lui appartient : par là aussi la beauté des formes qui habitent le monde idéal, la liberté, avec laquelle, dans son éther, les êtres se meuvent comme des soleils. Elle rapproche de nous, en quelque sorte, et fait briller à nos yeux l'infini, l'absolu que conçoit la raison. Déjà, dans la vie, l'imagination exerce sa faculté d'embellir; elle repand son éclat sur les jours ternes et pluvieux d'un passé qui s'éloigne de nous; elle les entoure des couleurs brillantes de l'arc-en-ciel que la main ne peut atteindre. Elle est la déesse de l'amour; elle est la déesse de la jeunesse. Chaque endroit de la vie dont nous nous souvenons brille dans l'éloignement comme une terre dans le ciel. C'est que l'imagination en rassemble les parties pour former un tout plus pur et plus serein. A l'inverse d'Orphée, nous trouvons notre Eurydice en tournant nos regards en arrière et nous la perdons en regardant devant nous. »

Il y a un degré de l'imagination poétique où elle est purement réceptive. Elle ne possède pas le don de créer; elle constate. Ceux qui sont doués de cette sorte de force poétique disent simplement en voyant un objet : Cela est beau. Quand à ce simple pouvoir se joignent les qualités imaginatives citées plus haut, comme l'esprit de saillie, l'imagination mathématique, historique, etc., on n'a encore qu'une imagination inférieure; mais on a du talent. Le talent n'est pas ce haut discernement à l'aide duquel le génie tire de lui-même tout un monde enfoui dans les replis de l'âme. Il reçoit beaucoup du dehors. En *poésie*, le talent, avec ses images, son feu, sa richesse, ses attraits littéraires, a une grande influence sur le peuple. La foule est sensible aux images, à la verve, mais elle n'a pas de sentiments généraux. L'histoire des lettres est pleine de ces *poésies* qui sont de la prose mise en vers, mais où éclatent des pensées et des sentiments qui ressemblent à des éclairs fugitifs : « Le talent, dit Jean-Paul Richter, s'étale comme une colline à côté des froides Alpes du génie, jusqu'à ce qu'il meure dans son voisinage... Les talents peuvent se détruire et se remplacer les uns les autres, mais non les génies : ceux-là sont des degrés, ceux-ci des espèces. Les images, les pensées spirituelles, fines, profondes, les effets de style, tous les agréments du génie peuvent être la proie de deux ou trois imitateurs. Mais l'ensemble et l'esprit général qui l'animent ne peuvent être dérobés. » En un mot, le talent peut s'approprier les idées, les images et les sentiments d'autrui. Mais la *poésie* n'est pas cela. Elle consiste dans un souffle qui est une émanation directe de l'âme. Ce souffle, on l'a ou on ne l'a pas. Comme il est un effet du tempérament, il ne saurait s'acquérir. Il y a pourtant des poëtes qui ont le souffle et ne sont néanmoins poëtes que pour eux-mêmes. La nature leur a refusé le don de communiquer au dehors la flamme qui les anime. On a appelé cela le génie poétique *passif* ou *féminin*. Il est la faculté de concevoir, non de créer. Il y a des hommes capables de concevoir ainsi bien mieux que le talent le plus élevé, mais, chez eux, la faculté productrice est trop faible. Ils reçoivent, dans une âme ouverte et simple, le grand esprit de l'univers. Ils s'attachent à lui et lui restent fidèles, dédaignant le commun, comme fait la femme avec son sens délicat. Mais veulent-ils exprimer leurs amours, ils se tourmentent en vain; l'organe de la parole est défectueux, embarrassé. Si l'homme de talent est l'acteur mimique et le singe imitateur du génie, ces esprits souffrants, qui sont sur la limite du génie, ressemblent à l'homme des bois calme, sérieux dans sa stature droite, qui vient après l'homme et à qui la nature a refusé la parole.

« La moitié de ces gens-là maudissent le jour de leur naissance. Lucides sur tout ce qui touche aux œuvres d'autrui, il leur est impossible de produire eux-mêmes. Dans notre civilisation positive, le génie poétique apparaît volontiers comme une malédiction de Dieu. Le vulgaire explique le fait en disant que le don de la *poésie* exclut la raison. Eh bien! « faire consister le génie, la chose la plus excellente qui soit sur la terre, dans un degré d'intensité remarquable des qualités inférieures de l'âme, ou bien encore concevoir le génie sans raison, c'est soi-même penser sans raison, c'est pécher contre le Saint-Esprit. »

Il est certain qu'entre la destinée de Shakspeare et celle d'un favori de la reine Elisabeth un homme ordinaire n'hésiterait pas à choisir; qu'entre Schiller et un général prussien le choix d'un homme positif serait bientôt fait. On préfère ce que l'on connaît à ce que l'on ne connaît pas. Les épaulettes d'or et 100,000 livres de rente s'apprécient facilement. L'émotion qui résulte de la possession du génie de Shakspeare est à une trop grande distance de l'estomac pour que celui-ci puisse en juger.

« La *poésie* est, en partie, instinctive. L'instinct est le sens de l'avenir; il est aveugle, mais seulement comme l'oreille est aveugle à la lumière et l'œil sourd pour le son. Il signifie et renferme son objet, comme la cause contient ses effets, et, si nous avions résolu le problème de savoir comment les effets nécessairement donnés avec la cause la suivent cependant, nous comprendrions comment l'instinct appelle son objet, le détermine, le connaît et néanmoins en est puîné... Maintenant, s'il existe dans l'âme humaine, l'esprit pur, comme dans l'esprit impur de l'animal, un sens de l'avenir ou un instinct, et si son objet est aussi éloigné que certain, l'universelle vérité dans le cœur de l'homme devait nécessairement dire les premiers mensonges de la nature. Cet instinct de l'esprit qui voit éternellement son objet le réclame sans égard au temps, parce qu'il habite un lieu supérieur à toute durée; il exprime pourquoi l'homme ne peut exprimer et comprendre que les mots de *terrestre*, de *mondain*, de *temporel*, etc., car cet instinct n'en donne le sens que par contraires. Si l'homme le plus ordinaire ne considère la vie et tout ce monde terrestre que comme un fragment, une partie, il n'y a qu'une intuition supérieure et la supposition d'un tout qui puisse faire admettre et mesurer ses divisions. »

Cette théorie de la *poésie*, aussi pleine de profondeur qu'éclatante dans son expression, rend parfaitement compte de l'histoire de la *poésie* parmi les hommes. Les genres sont successifs et expriment des états différents de la conscience. Partout la *poésie* commence par le genre lyrique, par l'hymne, puis par l'épopée, pure exposition de faits dans ce style simple, grandiose et sincère qui n'est qu'un écho à demi inconscient des événements. « Les rapports de la vie morale, dit Hegel (*Poétique*), l'organisation de la famille, celle de la société et de la nation tout entière, dans la guerre et dans la paix, doivent être déjà parvenus à un certain degré de développement et de perfection, mais non à la forme générale de principes, de devoirs et de lois, auxquels manquent la particularité, la vie, l'individualité, et qui maintiennent leur autorité vis-à-vis de la volonté individuelle. Il faut, au contraire, que ces principes paraissent émaner du sens moral, de l'équité naturelle, des mœurs et du caractère même des personnages, qu'aucune raison abstraite, sous une forme primitive et prosaïque, n'érige ses droits en face de ceux du cœur, ne domine la conscience individuelle et la passion et ne les soumette à ses lois. »

Aussi ne voit-on d'épopée naître qu'aux époques primitives de l'humanité ou au moment où, à la suite de la destruction d'une race, une nouvelle race, jeune par les mœurs et par le sang, recommence une civilisation nouvelle. A ce point de vue, toute légende est un poëme épique, et la mythologie d'un peuple est l'histoire poétique et religieuse de sa pensée. Quand les passions se raffinent, que les conditions se distinguent, que divers genres de vie coexistent dans le même pays, les différents genres de *poésie* naissent pour exprimer cette multiplicité de côtés sociaux auxquels répondent des instincts différents, que les lettres ont la mission de satisfaire.

Ce qu'on appelle les genres en *poésie* est, du reste, une classification très-arbitraire. « Quand on examine de près, dit Gœthe, les rubriques reçues, on trouve que ces genres y sont définis, tantôt d'après des caractères extérieurs, tantôt d'après leur objet, moins d'après leur forme essentielle. On reconnaît vite que quelques-uns se rattachent ou se subordonnent à d'autres. Au point de vue du plaisir et de l'agrément, chaque méthode peut avoir son existence et son effet propre. »

Il n'existe, en réalité, que trois formes générales de la *poésie* : la forme épique, la forme lyrique et la forme dramatique. On les rencontre toutes les trois dans le plus petit poëme. « C'est ce que prouvent, dit encore Gœthe, qui est un maître dans la matière, les précieuses ballades de tous les peuples. Dans l'ancienne tragédie grecque, on les voit également toutes trois d'abord se combiner, puis se séparer successivement et dans un ordre marqué. Tant que le chœur joue le principal rôle, la *poésie* lyrique se montre au premier rang. Quand il n'est plus que spectateur, les deux autres apparaissent, et, finalement, là où l'action se resserre, prend un caractère personnel, se rapproche de la vie commune, on trouve le chœur incommode et à charge. Dans la tragédie française, l'exposition est épique, le milieu dramatique, et l'on peut appeler lyrique le dernier acte qui affecte un ton passionné et enthousiaste. »

On pourrait croire qu'il y a un peu de fantaisie dans la théorie de Gœthe; mais non. « Ecoutez, dit-il, le moderne improvisateur qui, sur la place publique, traite un sujet historique. D'abord, pour être clair, il raconte; puis, pour exciter l'intérêt, il parle comme un personnage jouant un rôle. Enfin, il s'enflamme d'enthousiasme et entraîne les cœurs. Ainsi, on peut merveilleusement combiner ces éléments, et les espèces de *poésie* sont variées à l'infini. Par conséquent aussi, il est fort difficile de les ranger dans un ordre tel qu'on puisse les placer à côté ou à la suite les unes des autres. »

La meilleure manière de les distinguer est surtout de montrer les chefs-d'œuvre ou un genre domine. Ces chefs-d'œuvre caractérisent chaque genre.

La théorie que nous venons de développer porte si évidemment l'estampille de l'esthétique allemande, qu'on en reconnaît l'origine de prime abord, sans être obligé de se reporter aux noms de Gœthe, de Hegel et de Richter. Beaucoup de lecteurs auront sans doute trouvé quelques-unes de ces considérations si profondes et si hautes en même temps, qu'ils n'y auront vu que ténèbres et nuages. C'est là le propre du philosophisme allemand, qui ne se pique pas de clarté, on ne le sait que trop. Si la spéculation philosophique était bannie du reste de la terre, on la retrouverait dans le cœur et sur les lèvres des enfants de la blonde Germanie. Cependant, comme ces recherches ont incontestablement ouvert des horizons nouveaux et qu'elles plaisent à certains esprits qui s'imaginent aller au fond des choses, nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence, et nous avons commencé par faire la part de ceux qui ramènent tous les phénomènes moraux à une froide analyse psychologique. Mais, de cette manière, nous n'avons fait qu'effleurer le côté littéraire et historique de la question, et, pour ceux qui cherchent surtout leurs jouissances intellectuelles dans ces sortes de développements, nous allons reprendre cette étude en sous-œuvre, au risque de quelques répétitions, car la *poésie* est, avant tout, du ressort de l'histoire et de la littérature, et la philosophie devrait bien faire fonctionner ailleurs le double appareil de son objectif et de son subjectif.

Et d'abord, qu'est-ce que la *poésie*, en prenant ce mot dans sa plus haute acception? Il n'est peut-être pas un mot du dictionnaire plus difficile à définir que celui-là, plus vague, plus insaisissable dans ses divers caractères. Dans une de ses meilleures leçons, Laromiguière constate, sinon l'impossibilité absolue, au moins la difficulté d'une définition exacte, précise, d'une justesse irréprochable. Les uns, commentant l'étymologie, veulent que la *poésie* soit une création; mais il n'y a que Dieu qui ait le don de créer, et encore beaucoup de philosophes le lui contestent. Or, nous ne pensons pas que ce soit au profit des poëtes. D'ailleurs, le sculpteur, le peintre et le musicien pourraient, tout aussi bien que le poëte, s'intituler créateurs et usurper à leur tour les droits de la nature. La vérité est que ni les uns ni les autres ne créent rien, dans le sens absolu du mot, pas même leurs idées qui leur sont fournies par la méditation et par les objets extérieurs. Tous ne font qu'imiter la nature, le peintre avec des couleurs, des ombres et de la lumière; le musicien par le savant arrangement de notes harmonieuses; le sculpteur en faisant jaillir d'une matière brute un être qui semble ne plus attendre que le feu de Prométhée; le poëte, enfin, au moyen du langage écrit ou parlé. D'autres, procédant par voie de comparaison, ont avancé que la *poésie* est à la prose ce que le chant est à la parole, ou bien encore, à un point de vue différent, qu'elle est l'idéal transporté dans le monde réel. Tout cela n'apprend pas grand'chose. Que la *poésie* habite le monde de l'idéal, nous le croyons dans une certaine mesure; mais que l'idéal lui soit exclusivement réservé, c'est tout autre chose, car il est certain, par exemple, que la raison pure, la raison spéculative, habite aussi le monde de l'idéal.

Quelques auteurs, poëtes sans doute à la manière de Malebranche :

> Il fait en ce beau jour le plus beau temps du monde
> Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde,

veulent que la *poésie* soit considérée comme la jeunesse de l'esprit. Les enfants, disent-ils, ont naturellement une âme poétique; le genre humain a commencé par la *poésie;* les races poétiques sont les races jeunes de l'humanité. Au contraire, on remarque que, chez les individus comme chez les peuples, le sens poétique et le goût de la *poésie* diminuent à mesure qu'on avance en âge, et qu'il vient un moment où l'on est tout à fait insensible à cette fée de nos premiers ans.

Comprenez-vous la malice? Sentez-vous la pointe de l'épigramme? Sans s'effrayer du *genus irritabile vatum*, ces impertinents auteurs voudraient tout simplement remettre la *poésie* au maillot. Quant à nous, nous croyons que la *poésie* est le sentiment vif du beau, du sublime et même du ridicule, ou

bien encore, à un autre point de vue, une imitation saisissante et idéale de la nature à l'aide du langage rhythmé.

Platon, qui a banni les poëtes de sa république, et qui était né cependant plus grand poëte que philosophe, incline à trouver l'essence même de la *poésie* dans l'enthousiasme, dans l'inspiration, et son génie mystique a essayé de donner à cette opinion la rigueur d'une théorie philosophique. Mais l'enthousiasme et l'inspiration ne sont pas plus l'apanage exclusif du poëte, d'Homère ou de Virgile, par exemple, que celui d'Apelle ou de Phidias, de Raphaël ou de Michel-Ange, de tous ceux, enfin, qui ont atteint les hauteurs sublimes de leur art. L'inspiration est peut-être une condition *sine quâ non* de la *poésie ;* mais, à coup sûr, elle n'en est pas l'essence. On en peut dire autant de ce qu'on est convenu d'appeler le style poétique, des images, des figures, des métaphores dans lesquelles on a voulu faire résider la *poésie :* elles ne sont que les oripeaux plus ou moins brillants dont on la recouvre, quelquefois maladroitement. Qu'y a-t-il de moins métaphorique que ces vers d'Alfred de Musset :

> Mes chers amis, quand je mourrai,
> Plantez un saule au cimetière;
> J'aime son feuillage éploré,
> La pâleur en est douce et chère,
> Et son ombre sera légère
> A la terre où je dormirai?

Et cependant, quel profond et indéfinissable sentiment poétique y domine! Par contre, on trouve souvent chez les auteurs des pensées qui n'ont pour elles que le clinquant du style et l'éclat chatoyant, moiré des épithètes, le cliquetis des antithèses. Si on les dépouille de ces parures d'emprunt, il ne reste rien, rien qu'une idée vulgaire qui rappelle ce mécanisme informe sur lequel les modistes étalent des coiffures et des toilettes resplendissantes. Ce n'est pas là de la *poésie,* ce n'est plus qu'un pastiche plus ou moins habile. La *poésie* respire et vit d'elle-même; elle a un souffle puissant dont on se sent pénétré tout d'abord et sous l'influence irrésistible duquel on serait tenté de s'écrier comme la sibylle antique : *Deus! ecce Deus!* Elle anime, elle vivifie, elle ennoblit les êtres les plus insensibles, les plus rudes; comme Midas, elle change en or tout ce qu'elle touche.

On a voulu aussi faire consister exclusivement la *poésie* dans la versification; c'est là une opinion qui ne supporte pas l'examen, car on confond ainsi deux choses absolument distinctes. La versification n'est qu'une forme sous laquelle se produit la *poésie,* une sorte de parure qu'elle affectionne sans doute, mais avec laquelle elle ne s'identifie en aucune manière et dont elle sait bien se passer à l'occasion, qu'elle dédaigne même quelquefois. Est-ce que David dans ses *Psaumes,* Isaïe dans ses prophéties, Isaïe, le plus grand poëte qui ait peut-être jamais existé! est-ce que Jérémie dans ses déchirantes *Lamentations,* Moïse même dans la sublime simplicité de la *Genèse,* n'ont pas égalé, sinon surpassé Homère, le prince des poëtes? Est-ce que Platon, Hérodote, Tite-Live et Tacite ne sont pas des poëtes? Est-ce qu'on ne sent pas à chaque instant dans les *Oraisons funèbres* de Bossuet, dans le *Télémaque* de Fénelon et dans les *Martyrs* de Chateaubriand l'influence secrète dont parle Boileau? Est-ce qu'on n'entend pas l'*os magna sonaturum* de Virgile? Non, la versification ne fait pas le poëte, pas plus que la soutane ne fait le prêtre et que l'uniforme ne fait le soldat. Et ce qui le prouve sans réplique, c'est que certains versificateurs très-habiles nous laissent froids, presque indifférents: on ne voit briller en eux aucune étincelle du feu sacré.

La fiction n'est pas non plus la *poésie;* la *poésie* en vit, s'y complaît, parce que c'est là seulement qu'elle trouve la pleine liberté de tous ses mouvements. Mais la fiction n'est pas plus la *poésie* que l'eau dans laquelle se meut le poisson n'est le poisson lui-même; autrement, il faudrait dire qu'Apulée, Perrault et Hoffmann sont les plus grands poëtes de tous les temps, plus grands qu'Homère et que Sophocle.

Quelle est la filiation de la *poésie?* A quel acte secret, à quelle combinaison mystérieuse de notre nature doit-elle sa naissance? C'est ce que nous croyons encore assez difficile à discerner, surtout quand on vient à se demander pourquoi si peu d'esprits recèlent en eux-mêmes la faculté poétique. Il semble cependant qu'on doive la considérer comme un produit de l'imagination et de la sensibilité, car l'imagination seule ne suffirait pas aux aspirations du poëte; elle lui fournirait bien par sa richesse et son inépuisable fécondité tous les éléments de son œuvre; mais celle-ci, quelque belle qu'elle fût d'ailleurs, n'en resterait pas moins froide et inanimée : la sensibilité deviendra pour le poëte ce feu sacré que Prométhée alla ravir au ciel pour donner la vie à sa statue; c'est par là que ses vers acquerront le charme sympathique qui va droit au cœur et l'émeut délicieusement, tandis que l'imagination leur communiquera les qualités brillantes qui fascinent l'esprit. C'est ce qui explique ce phénomène de tant de poëtes incomplets. Chez les uns, une foule d'idées qui se succèdent rapidement et qui nous éblouissent; mais comme nul souffle chaud, nul courant parfumé ne les traverse, elles nous laissent dans la même disposition d'esprit que le bouquet éclatant d'un feu d'artifice; le sentiment qu'elles éveillent en nous ne s'étend pas au delà de l'admiration. Chez les autres, au contraire, une sensibilité touchante qui nous pénètre d'abord et nous dispose à un doux attendrissement; mais l'abondance ne venant point varier, émailler pour ainsi dire cette expression du sentiment, il en résulte une monotonie qui amène promptement la lassitude et le dégoût. Le premier défaut est particulier aux poëtes lyriques, le second aux poëtes élégiaques.

Mais si l'imagination et la sensibilité constituent le véritable tempérament du poëte, elles ne produisent pas directement, *a priori,* l'éclosion des œuvres poétiques. C'est un canon chargé, mais qui attend l'étincelle qui doit l'enflammer. Ici, l'étincelle est l'inspiration, c'est-à-dire la plénitude de la pensée, l'exaltation des forces de l'intelligence, ce bouillonnement de l'esprit qui en fait jaillir les conceptions comme la fermentation fait déborder un vase trop rempli. Dans certains cerveaux, ce bouillonnement n'a pas d'intermittences, l'inspiration se manifeste à l'état de jet continu; ce n'est plus alors du délire poétique, mais plutôt de la frénésie, une sorte de *delirium tremens.* La véritable inspiration sait mieux mesurer ses forces; au lieu d'être une sorte d'épilepsie qui assaille le poëte à l'improviste, elle vient peu à peu, à la suite de la méditation. Quelquefois même elle est un produit naturel d'une organisation éminemment poétique; elle se manifeste par une sorte de génération spontanée. C'est ainsi qu'Ovide disait de lui-même :

> *Quiquid tentabam scribere versus erat.*

C'est ainsi encore qu'il disait en vers à son père, pour s'excuser de son incorrigible penchant à la *poésie :*

> *Parce mihi, pater : nunquam versificabo.*

Chose singulière! ce langage rhythmique, si savant, si mesuré, cet art d'émouvoir et de charmer l'esprit au moyen des vers, est surtout particulier aux peuples encore à l'état d'enfance; de plus, la *poésie* semble aussi ancienne que l'homme et présente un remarquable caractère de cosmopolitisme. On la trouve chez toutes les nations de l'Orient, aussi loin que les souvenirs et la tradition peuvent remonter, et les conquérants de l'Amérique, ainsi que les voyageurs qui ont exploré à leur suite les vastes contrées du nouveau monde, affirment avoir rencontré des traces de cette *poésie* primitive chez les peuplades les plus sauvages. Marmontel, dans son *Cours de littérature,* qui présente, d'ailleurs, tant de vues et d'observations judicieuses, s'épuise en efforts inutiles pour démontrer que la *poésie* a dû prendre naissance en Grèce; la brillante hypothèse qu'il a développée à ce sujet est démentie par d'irrécusables témoignages. Partout la *poésie* a précédé la phrase, a été, pour ainsi dire, le premier langage de l'homme. En Afrique, en Amérique, comme en Asie et en Europe, les premiers chantres de l'héroïsme ont été les poëtes; ce sont eux qui ont, les premiers, enseigné la morale, conservé dans leurs chants l'histoire du présent et du passé et même prophétisé l'avenir. De là le nom de *vates* qu'on leur donnait dans l'antiquité.

Comme la *poésie* a toujours passé pour être la plus haute et la plus noble expression de la pensée humaine, elle a été regardée, à son origine, comme un fruit de l'intervention directe de la divinité. De là les mythes antiques d'Apollon et des Muses. Et ce qui dut enraciner cette croyance, c'est le caractère éminemment religieux et civilisateur des premières *poésies.* « Toute science humaine, dit un écrivain moderne, semble avoir été déposée dans le trésor des Muses, où chaque nation a puisé tour à tour sa première instruction positive. Ce moment marque un second âge de la civilisation naissante; alors les oracles, les prêtres, les législateurs, les gouverneurs de tribu parlaient en vers, dont l'énergique précision s'éloignait beaucoup de la hardiesse et du tour figuré de la *poésie* primitive. Alors aussi les premiers éléments de l'existence des peuples, gravés dans leurs cœurs à l'aide du langage mesuré, devenu plus sévère et plus approprié aux pensées graves, formèrent pour les Perses, les Arabes et pour toutes les nations de l'Est, ainsi que pour les Grecs, les Romains, les Scythes, les Goths, les Celtes, les Gaulois, etc., le commencement de toute histoire nationale. Michaëlis, qui répète cette vérité après beaucoup d'autres écrivains, explique par des avantages particuliers au langage mesuré la durée des souvenirs confiés, avec son secours, à la mémoire des hommes et transmis de race en race à leurs descendants. En effet, comme il le remarque, la *poésie* métrique est bien moins sujette à se corrompre que la prose; tel récit, telle tradition consacrés par le langage vulgaire subiront des modifications si nombreuses qu'ils deviendront presque méconnaissables; au contraire, ils pourront se maintenir pendant des siècles intacts et complets à l'aide des vers, et malgré les changements survenus dans un idiome qui a vieilli. Le mètre, avec sa précision, avec sa cadence, conserve fidèlement les choses qu'il marque de son empreinte; c'est ce qu'attestent ces chants populaires qui ne meurent point et que les âges répètent, les uns après les autres, sans aucune altération. » (Tissot, *Encyclopédie moderne.*)

Un lien étroit paraît avoir uni la musique et la *poésie* à leur naissance. Cette fraternité est attestée par les témoignages les plus anciens et les plus authentiques. Les premiers hymnes furent tous composés pour le chant, et cette union fut un puissant élément de civilisation. Boileau a donc eu raison de dire dans son *Art poétique :*

> Avant que la raison, s'expliquant par la voix,
> Eût instruit les humains, eût enseigné les lois,
> Tous les hommes suivaient la grossière nature,
> Dispersés dans les bois, couraient à la pâture;
> La force tenait lieu de droit et d'équité;
> Le meurtre s'exerçait avec impunité.
> Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
> De ces sauvages lois adoucit la rudesse,
> Rassembla les humains dans les forêts épars,
> Enferma les cités de murs et de remparts;
> De l'aspect du supplice effraya l'insolence,
> Et sous l'appui des lois mit la faible innocence.
> Cet ordre fut, dit-on, le fruit des premiers vers :
> De là sont nés ces bruits reçus dans l'univers,
> Qu'aux accents dont Orphée emplit les monts de [Thrace
> Les tigres amollis dépouillaient leur audace;
> Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient
> Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.
> L'harmonie en naissant produisit ces miracles.

Tant que la *poésie* et la musique se prêtèrent un mutuel appui, elles exercèrent une influence irrésistible sur le cœur de l'homme; toutefois, il vint un jour où ces deux sœurs, qui eussent dû rester inséparables, suivirent chacune une route différente et conquirent ainsi leur individualité, mais au prix d'une grande partie de leur puissance et de leur charme. Quelquefois cependant, mais à de trop rares intervalles, elles se sont confondues de nouveau dans un chant inspiré, et alors les modernes eux-mêmes ont pu se faire une idée de la facilité avec laquelle elles électrisent les cœurs et les esprits; la *Marseillaise* en est une preuve éclatante, cet hymne où le rhythme poétique et le rhythme musical se confondent si intimement et dont le patriotisme brûlant enflammait jusqu'aux ennemis que nous avions vaincus.

Le premier caractère de la *poésie* fut éminemment religieux. L'homme, en admirant le grand spectacle de la nature, sentit son âme s'élever vers l'auteur de toutes choses, et l'enthousiasme en déborda comme une sève bouillonnante. Ce fut l'époque des odes, des hymnes sacrés, des théogonies et des cosmogonies poétiques. Ainsi, le genre lyrique paraît avoir été le point de départ de tous les autres. Une fois ce besoin d'admiration et de reconnaissance satisfait, l'âme, moins agitée des transports divins, se replie sur elle-même et abaisse ses regards sur l'humanité, et ce sont les exploits des héros ou des ancêtres de chaque nation qui inspirent ses chants. Le second âge de la *poésie* est rempli par l'épopée et les cycles héroïques. Puis le poëte se familiarise de plus en plus avec ses personnages; des dieux et des héros, il descend aux princes, aux chefs de grandes familles; il s'identifie plus volontiers avec ces individualités qui participent plus étroitement à sa propre nature; il prend part à leurs joies et à leurs douleurs, s'intéresse à leurs passions et introduit entre elles des dialogues où il reproduit quelquefois lui-même les sentiments qui s'agitent au fond de son cœur. C'est l'âge de la tragédie, du drame, qui a dû naître avant la comédie, car l'étude des vices et des ridicules de l'humanité suppose une civilisation plus avancée que celle de ses passions, qui apparaissent à la surface et font irruption au premier mouvement, tandis que les autres ne se dévoilent que plus lentement. Quant aux genres secondaires, tels que l'élégie, la satire, la fable, le conte, les pièces fugitives de tout caractère, ils durent se succéder dans le même ordre d'idées. Nous n'avons pas à nous en occuper spécialement ici; on trouvera à chacun de ces mots les développements qu'il comporte.

Puisque le sentiment poétique trouve sa source, son origine, dans la nature même de l'homme, qui dans tous les temps et dans tous les lieux est la même, il semble que les manifestations de la *poésie* devraient partout et à toutes les époques revêtir des caractères identiques. Il n'en est pas tout à fait ainsi cependant, et il est facile de comprendre que le degré de civilisation plus ou moins avancée, la différence du climat, des mœurs et des habitudes, ainsi que des religions, la richesse ou la pauvreté de la nature, et beaucoup d'autres circonstances; il est facile de comprendre, disons-nous, que ces éléments variés, combinés avec le génie particulier de chaque peuple, ont déterminé dans l'ensemble même de la *poésie* des modifications assez profondes pour qu'on puisse souvent, à première vue, reconnaître la nationalité de ses inspirations. Chez les peuples de l'Orient, où prédomine l'imagination, les conceptions poétiques sont plus promptes, plus brillantes, plus riches en tableaux et en combinaisons, en antithèses et en rapprochements ingénieux. Aussi l'Orient est-il par excellence la patrie de l'apologue. Chez les peuples occidentaux, des nuances assez sensibles accusent les diverses tendances propres à chaque nation. En France, pays tempéré, tous les genres trouvent accès et aucun, si ce n'est dans des traductions ou des imitations, ne dépasse les limites qui lui sont assignées par la didactique du bon sens. Chez nous, la *poésie* n'est presque que la raison mise en vers, comme un vin généreux qu'on met en bouteilles pour qu'il se conserve mieux; non pas la froide raison philosophique, mais celle qui préside à l'observation de la vraisemblance et des convenances, même dans la peinture des passions les plus exaltées. Dans les contrées chaudes du midi de l'Europe, en Italie et en Espagne, la *poésie* est riante, enjouée, variée et amoureuse; en Allemagne, elle est rêveuse et mystique, souvent nuageuse, éthérée, mais empreinte d'un charme indéfinissable. En remontant plus au Nord, dans la patrie d'Odin et des dieux scandinaves, nous la trouvons, malgré ses enthousiasmes et ses élans vers les cieux de la mythologie fantastique, comme refroidie par le voisinage du pôle. Dans la brumeuse Angleterre, la *poésie* est remplie d'alternatives d'ombre et de lumière, de monotonie et d'accès d'entraînante humour, de brouillards que percent à chaque instant d'éclatants rayons de soleil. Hâtons-nous d'ajouter que ces distinctions sont plus spécieuses que réelles et qu'elles ont été frappées plus d'une fois de démentis irréfutables. L'influence souveraine du climat est loin de constituer une vérité absolue : Dante, un des plus énergiques et des plus sombres génies poétiques qui aient jamais été, avait vu le jour dans la rieuse et voluptueuse Florence, et le gracieux chantre des *Amours des anges,* Thomas Moore, était né au sein des brouillards anglais.

Terminons cette étude, faite à grands traits, par quelques mots sur l'état actuel de la *poésie.* Faut-il, comme le voudraient certains esprits chagrins ou trop positifs, lui appliquer la fameuse exclamation de Bossuet : « La *poésie* se meurt! la *poésie* est morte! » ou bien dirons-nous de la *poésie,* avec les railleurs et les sceptiques : « Ce qui ne signifie rien en prose, on le dit en vers; » ce qui rappelle le mot spirituel de Beaumarchais au sujet de l'opéra : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante? » Ces deux opinions nous semblent également exagérées; les beaux vers ne cesseront jamais d'exercer sur l'âme une influence souveraine, et ils trouveront toujours des défenseurs dans ceux qui aiment à trouver sous une forme brillante une idée noble et généreuse; les femmes surtout perdront difficilement ce goût inné en elles pour tout ce qui rend l'idée plus sensible, plus vive, plus émouvante.

Loin de s'anéantir, la *poésie* a repris dans notre siècle des forces nouvelles.

1789 luit et la tourmente révolutionnaire jette l'homme hors de lui-même. L'enthousiasme est partout! Mais dans cette agitation, dans cet entraînement, dans cette fièvre, ce n'est que l'enthousiasme du combat. Nouveau Tyrtée, Rouget de l'Isle enfante la *Marseillaise,* la plus belle expression lyrique de l'indépendance nationale. Les accents vengeurs et touchants à la fois d'André Chénier annoncent l'aurore du XIX^e siècle. C'est ici vraiment que commence, en France, le règne de la *poésie.* Chateaubriand interroge l'âme de son siècle. Pour répondre à des aspirations qu'il croyait les aspirations de la patrie, il écrit le *Génie du christianisme, Atala, René,* poëmes où il touche une fibre nouvelle et qu'il remplit d'un charme inconnu de douceur et de tristesse, d'une grâce vaporeuse où semblent se refléter les vagues désirs et les horizons lointains. La sensation fut immense; mais l'influence de ces œuvres et du livre de *l'Allemagne,* de M^me de Staël, sur la *poésie* en général ne se fit sentir que plus tard. Sous l'Empire, en effet, le canon couvrait toutes les voix.

Les douleurs et les humiliations que l'invasion entraîna avec elle trouvèrent quelque écho dans le cœur d'un homme de talent, Casimir Delavigne, que l'on peut estimer comme un poëte de transition.

Après Casimir Delavigne apparaît Béranger, qui élève la chanson à la hauteur de l'ode. Sa muse patriotique [illegible], et ses chansons, qu'il écrit [illegible] son cœur, sont, comme il le dit [illegible], « des idées nationales mises à cheval sur de vieux airs. »

Béranger a été appelé l'Horace français [illegible] cela n'est pas [illegible] S'il [illegible] en toutes les [illegible] de Mécène, on ne le voit flatter César [illegible] César est tombé. [illegible] toutes les chansons du poëte [illegible] à la même hauteur? Il faut se souvenir de son enfance [illegible] qu'il appartient, par ses idées, au XVIII^e plutôt qu'au XIX^e siècle.

L'éducation de Lamartine, son enfance à la campagne, sa jeunesse au bord des lacs et sous le ciel d'Italie, tout le prédispose à subir l'influence de Chateaubriand. Sa nature impressionnable devait, plus que toute autre, ressentir les passions du cœur. Il aime, donc il souffre; et, sous l'empire de ces émotions, son âme s'échappe en flots d'harmonie religieuse et mélancolique. Mais ce n'est pas seulement un poëte élégiaque. A quelle hauteur ne le voit-on pas atteindre dans : *H*[illegible] *le Génie, Bonaparte,* etc., etc.! Quelle élévation, quels sentiments incomparables dans les harmonies religieuses : *Pensées des* [illegible], *Novissima verba!* Son vers offre une [illegible]

musicale dont notre langue, si différente de celle des Grecs et des Latins, ne semblait pas susceptible.

« L'insatiable muse épuise tout l'homme, » dit Schiller. Triste prérogative de la *poésie*, de vouer au malheur tous ceux qui s'offrent à elle! Lamartine ne pouvait échapper à la destinée commune, et ce n'est pas sans une émotion réelle que l'on peut examiner le sort de ce poëte, qui, après avoir illustré la France et l'avoir sauvée à l'heure du danger, vit s'évanouir ses rêves et se réveilla aux prises avec les nécessités de la vie.

Après le cygne, l'aigle; après Lamartine, Victor Hugo, cet enfant sublime qui étonne le siècle par sa précocité, que devaient égaler sa fécondité et son génie. Son imagination, qu'avait chauffée le soleil de Naples, donne, à dix-huit ans, les *Odes et Ballades*, puis les splendeurs des *Orientales*, et les chefs-d'œuvre succèdent aux chefs-d'œuvre. A l'âge où l'homme commence à peine, il fait école, et c'est à cette situation qu'il faut attribuer les exagérations dans lesquelles il tombe parfois. Ne sont-ce pas là les conditions de ces génies qui s'élancent si haut qu'ils ne peuvent rester toujours dans les sublimes hauteurs? Et qui ne lui pardonnerait ces inégalités en présence d'une variété si grande? Lyrique et épique à la fois dans ses odes et dans ses dithyrambes, le lion qui a poussé de tels rugissements prouve bien, quand il parle des enfants, la vérité de son vers :

Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père!

Quelle grâce, quelle fraîcheur dans *Moïse*, les *Fantômes*, *Sarah la Baigneuse*, etc., etc.! Victor Hugo est le plus grand coloriste de la *poésie*, comme il en est, par ses strophes, le plus savant harmoniste. Son vers est du bronze coulé dans lequel entrent tous les métaux, mais où l'or pur est encore le métal qui domine. Tel il était dans les *Orientales* et dans les *Feuilles d'automne*, tel on le retrouve, et plus vigoureux encore, dans la *Légende des siècles*, les *Châtiments* et l'*Année terrible*.

A côté de Lamartine et de Victor Hugo se place Musset, qui jette aux classiques, comme un téméraire défi, la *Ballade à la lune*, *Mardoche*, etc., etc. Avec lui commence la levée de boucliers du romantisme qui, malgré des excentricités calculées, produisit une révolution littéraire et eut pour résultat de restaurer l'esprit français violenté par la République, abâtardi par le Directoire. L'auteur de *Rolla* possède une véritable originalité, un esprit, une grâce, une désinvolture qu'on ne saurait trop admirer. Sceptique plein de crânerie, il ne croit à rien, ni à Dieu, ni aux hommes. Il se contente de faire éclater ses baisers païens sur les joues des jolies filles et d'essuyer sur de blanches épaules ses lèvres humectées de vin d'Espagne. Mais l'amour a son tour. Alors viennent les âpres envies, les désertions de l'amitié, les trahisons; alors commencent ses défaillances, ses tortures morales, et nous leur devons les admirables élégies des *Nuits*, où la muse le console; l'*Espoir en Dieu*, où il arrive à la prière; la *Lettre à Lamartine*, où il atteint le haut lyrisme en proclamant l'immortalité de l'âme. Mais il ne pouvait trouver dans de faciles amours l'oubli qu'il cherchait. Il y rencontra la mort et, jeune, il tomba comme « il convient, disait-il, au poëte de la jeunesse. »

Musset ne peut être classé dans une école; il est lui. Il dit ce qu'il sent et comme il le sent. Son vers est le type du vers français, se moulant si bien sur la pensée et le sentiment qu'on n'en conçoit pas d'autre expression, et son harmonie fait oublier le peu de soin qu'il prend de la rime. En un mot, c'est un Gaulois, mais un Gaulois attendri.

Et maintenant, s'il nous est permis d'établir un parallèle entre les trois poëtes que nous venons de citer, nous disons : Lamartine a le lyrisme de la partie éthérée de l'âme; Hugo, de l'imagination; Musset, du cœur à l'endroit de ces attaches mystérieuses qui relient l'âme à la matière.

Lamartine, c'est l'orgue au puissant clavier dont les accents prennent une teinte religieuse; Hugo, l'orchestre aux mille voix, où le cuivre domine; Musset, la mélodie pure, l'instrument qui a une âme, la voix humaine enfin.

Après ces trois grands poëtes se placent, avec leurs qualités diverses, mais faisant consciencieusement leur partie dans le grand concert romantique : J. Barbier, le poëte énergique des *Iambes*; Brizeux, le chantre mélancolique des *Bretons*, de *Marie*, de la *Fleur d'or*; Alfred de Vigny, Émile et Antony Deschamps, Sainte-Beuve, Th. Gautier. Tout semblait avoir été dit par ces maîtres dans la haute *poésie* comme dans la *poésie* familière; généreuses inspirations patriotiques, expansions du sentiment, retour archaïque vers l'antiquité, expression multiple des passions et des tendances compliquées de la vie moderne, ils semblaient avoir tout exprimé. Mais la *poésie* se renouvelle incessamment et nous assistons à une seconde évolution du romantisme qui, pour n'avoir pas l'éclat de la première, n'est cependant pas indigne d'intérêt. Privée d'air et de grand jour sous le régime politique du second Empire, la *poésie* a été fatalement forcée de se replier sur elle-même, d'objective, comme disaient les Allemands, elle est devenue subjective. La vie publique lui était fermée, elle ne pouvait faire vibrer aucune des cordes du patriotisme; les poëtes, suivant l'exemple de Musset, se sont pris eux-mêmes pour sujets de leurs créations. La femme, l'amour, l'exaltation de la personnalité, l'analyse des impressions les plus fugitives, des rêves mêmes et des hallucinations, tiennent la première place dans cette école, qui reconnaît Baudelaire pour chef de file. Par réaction, une autre école s'est fait comme une loi de rester impersonnelle, d'être purement historique, archaïque ou descriptive; Th. Gautier dans ses *Émaux et camées*, Leconte de Lisle dans tous ses recueils, se sont placés à la tête de ces « impassibles, » comme ils se sont surnommés, qui ont donné la plus complète expression de leur talent dans le curieux recueil des *Sonnets et eaux-fortes*, édité par Lemerre (1869, in-fol.). L'heure actuelle, après les profondes secousses causées par la chute de l'Empire et l'invasion, marque une étape de transition, et nous trouvons dans un journal (la *République française*), sur la situation présente de la *poésie*, sur ce qu'on peut attendre d'elle, des considérations excellentes qui nous serviront tout à la fois de résumé et de conclusion : « La *poésie* proprement dite, la *poésie* en vers, celle du livre surtout, car celle du théâtre doit évidemment participer de la prose si elle veut se faire entendre du public, consiste dans l'application de l'image au sentiment et à la pensée. Rien ne lui est étranger, aucune idée, aucune peinture, aucune impression, même personnelle et fugitive. Les femmes croient qu'elles sont toute la *poésie*, et, à force de ne pas oser les contredire, la *poésie* s'émiette, s'étiole et s'énerve en petites fadaises amoureuses, en mièvreries sentimentales. L'homme, pour être poëte, en arrive à se faire femme; il s'écoute, il a des vapeurs, il parle aux étoiles, aux petites fleurs des champs; il chiffonne la langue et fait chatoyer les facettes du rhythme. Ce babil amuse quand il est réussi; mais ce ne sont là que les bagatelles de la porte. Au delà de cette *poésie* adolescente, que certains pratiquent jusque dans un âge avancé, il y a la *poésie* virile, humaine, qui touche à toutes les grandes questions de la philosophie, de la politique, de la vie contemporaine. Au-dessus de Catulle siégent Horace, Virgile, Lucrèce; au-dessus de Théocrite ou de Sapho, il y a Homère, il y a Hésiode, Eschyle, Shakspeare. Nos poëtes d'aujourd'hui ne sont peut-être pas assez empressés à rappeler au public que les hautes régions, que toutes les perspectives et toutes les combinaisons de la nature vivante sont ouvertes à la *poésie*. Quelques-uns croient faire beaucoup en traînant leurs vers lâchés dans les ornières du sentimentalisme réactionnaire. Ils sont moins encore de leur temps que les impassibles, ces dédaigneux qui goûtent cependant un ineffable plaisir à ciseler des archaïsmes, à peindre précieusement des effets de lumière ou de pluie, des bouts de paysage oriental avec figures. Ceux-là du moins sont des artistes; ils sont pénétrés d'une vérité partielle; ils savent que la forme est la condition nécessaire de toute *poésie* viable; mais ils négligent le fond, qui est la vie, l'esprit, les espérances et les volontés des générations en marche vers l'avenir. Ils se retirent dans un petit bois sacré, d'où ils regardent à peine et où on ne les voit pas. Au reste, c'est un appel que nous leur adressons en passant; nous n'attentons pas, notez-le bien, à leur liberté.

« Liberté du sujet et du ton, liberté du fond et de la forme! Nous admettons, bien mieux nous goûtons volontiers toutes les fantaisies, celles même qui laissent le public indifférent. Sauf la religiosité, ficelle usée, et les fadeurs, afféteries indigestes qui ont le don de nous exaspérer, nous voulons comprendre tout : pastiches, objets d'art, airs de bravoure, cavatines amoureuses, peinture, eau-forte, statuaire et musique. Tout ce qui peut animer l'image est du domaine de la *poésie*; en *poésie*, rien ne dure que par la forme, et il s'en faut que la perfection de la forme coure, comme on le croit, les rues; en *poésie*, rien ne vaut que par le fond; c'est le sujet, la portée, le caractère et la personne du poëte qui marquent le rang du poëme dans la série des productions humaines. »

— II. Poésie populaire. L'étude de la *poésie populaire* est un vaste sujet dont l'importance a été entrevue par Montaigne et comprise par Shakspeare, mais qui ne pouvait qu'à notre époque recevoir ses développements logiques. La *poésie* qui émane des hommes les mieux doués d'une race, et que le peuple de cette race adopte comme une conception de son propre génie, s'appelle *poésie* populaire. La *poésie* des lettrés, dès lors, prend le nom de *poésie* d'art ou de *poésie* artificielle. La *poésie* naturelle ou populaire a nécessairement les trois âges que Vico a constatés dans toutes les formes de l'activité humaine : la *poésie* populaire est hiératique, héroïque et démotique. 1° Hiératique, la *poésie* du peuple a précédé et préparé toute civilisation, toute science, tout art. Dans ces chants, qui jaillissent naturellement des instincts, des besoins, des rêves, de la nature d'un peuple, la critique doit reconnaître les matériaux premiers des mythes futurs, des cosmogonies à venir, de la littérature et de la science qui naîtront de tels germes; 2° héroïque, la *poésie* populaire se fait l'écho des cris de triomphe des vainqueurs et des plaintes des vaincus et contient les éléments qui, cousus ensemble par les rapsodes, feront les épopées; 3° démotique, c'est-à-dire populaire au sens le plus familial et le plus intime du mot, cette *poésie* vraie vit à côté de la *poésie* d'art, donne l'expression concrète des sentiments, traite le grand poëme de la vie humaine par des épisodes saisissants, touche à l'histoire, à la philologie, à l'économie sociale, et est toujours plus que l'œuvre d'un homme, puisqu'elle est l'œuvre d'un milieu.

— *Poésie populaire hiératique.* Pour trouver des spécimens de ces premières *poésies*, germe de tous les genres de littérature et de science, il faudrait, pour les races qui ont beaucoup émigré, combattu, vécu, remonter jusqu'à leur berceau. Il faudrait connaître les chants des *Aryas de l'origine* quand ils habitaient l'antique Mérou. Il faudrait retrouver quels étaient les chants dont les ancêtres des Grecs, les aïeux des Romains, les Celtes nos pères accompagnaient chacune de leurs cérémonies familiales, chaque expédition, chaque victoire, chaque défaite. Il faudrait, en un mot, remonter le cours des âges jusque là où la source est si obscure. Dans la solution de ce problème ardu entre tous, la philologie, la comparaison des mythologies, l'ethnologie pourraient guider l'induction; mais la solution resterait hypothétique pour beaucoup de bons esprits, non pratique pour beaucoup d'autres, si on ne pouvait appliquer la théorie dans d'autres milieux humains moins mélangés, non encore sortis du premier état de société et en même temps offerts à notre observation; de sorte que, après tant de transformations, nous retrouvons en eux une image de notre origine. Ainsi, les *Maoris* de Polynésie sont en plein enfantement mythologique. Et n'oublions pas qu'aux yeux de la science les mythologies et les religions sont à égal titre des productions de l'activité humaine. Ainsi, dans le poëme national de la Finlande, dans le *Kalevala* (voir ce mot), on retrouve, littéralement enchâssées, les *Runot* ou chants qu'inspirait aux ancêtres de la race la Bjarmie, première station de ce peuple qui s'essaye à voir, à sentir, à comprendre, à créer; l'essor d'un esprit enfant et merveilleux, ainsi que la résonnance exacte, rhythmique et formelle d'une langue non encore remaniée, dont les mots sont à la fois image et musique. Ces *Runot* sont l'âme du poëme finlandais; de même, les *Sagas* réunies font un tout, l'*Edda*; les chants dont Charlemagne avait ordonné de faire une édition, édition perdue, se sont rejoints, massés, fondus entre les mains d'un Homère inconnu pour former les *Nibelungen*. Ces faits sont constants. Il s'agit maintenant d'entrer plus avant dans l'intimité de cette phase si curieuse de la vie des peuples. Si nous prenons les *Aryas de l'origine* dans le Turkestan, les Finlandais dans la Bjarmie, les Scythes, pères des Gètes, les Gètes, pères des Scandinaves, dans une des stations de leur vie nomade, les Arabes avant Mahomet, les Celtes avant l'histoire, nous nous représentons un petit peuple vivant dans le berceau même de la race, c'est-à-dire dans son milieu naturel, composé d'hommes égaux en droits, en force, en aptitudes; ces hommes fiers et libres, futurs héros, sont en attendant des pâtres ou des agriculteurs; ils sont des enfants pour toutes choses, puisqu'ils pensent et parlent par des « métaphores nécessaires » (Vico); puisqu'ils croient que la parole est un Verbe, c'est-à-dire une magie; puisque, pour eux, savoir, c'est pouvoir, et que parler, c'est agir. Tout est confus dans les premières manifestations de leur esprit : ils ne séparent pas le chant de la musique, la peinture de la parole; ils ont des chants pour toutes les actions de la famille et de la tribu, pour les choses de la nature et de l'esprit. Ils ont des chants pour le soleil, pour la lune, pour le vent, etc. Le soleil, c'est le *brillant*; l'Océan, c'est le *terrifiant*, s'ils sont Scandinaves. Ils prêtent leur propre vie aux astres et aux animaux, et ils chantent et ces astres et ces animaux. Ils ont un chant pour les semailles, pour la fermentation du froment (Inde), pour la fermentation des liqueurs (Inde, Scandinavie, Finlande); ils croient par un chant faire naître ce qu'ils désirent et par un chant conjurer ce qu'ils craignent. On retrouve ce passé de l'humanité dans les Védas, dans le Zend-Avesta, dans les *Runot* intactes du *Kalevala*, dans les chants des coins les plus reculés de l'Ukraine, du Caucase, de la Servie, etc., là où la civilisation n'est que superficielle, là où l'esprit enfant des races primitives chante encore. Une analyse très-profonde de l'évolution sensitive et intellectuelle de l'homme pourrait seule expliquer pourquoi ces premiers chants de l'humanité renferment tant de visées justes, tant de germes de vérités; il suffit d'indiquer le joint précis de la question : l'enfant est le père de l'homme, dit le poëte anglais. Toute l'humanité était contenue en devenir dans l'existence de ces premiers peuples; de même, toute la science, toute la littérature, toute la foi en ce qui est le bien et le vrai étaient en germe dans ces premières sensations de l'homme; au premier choc d'eux-mêmes et de la nature, de leur désir et de leur pouvoir, de leur parole et de leur action, de leur esprit et de leurs sens, les premiers hommes vibraient et chantaient. On doit traiter ces chants comme les embryons de toutes les productions futures de l'esprit. Aussi intéressent-ils le philologue, le philosophe, le mythologue, le poëte, le savant, l'artiste.

Ces chants, nés de l'union intime de la *poésie* et de la musique, étaient inséparables du geste, de la mimique, de la démarche. Or, les premiers sages furent des vieillards; la première science consistait dans les exercices de mémoire. Le barde Taliesin se vante de savoir dix mille triades; la première forme de la civilisation fut l'immobilisme. D'âge en âge, ces chants passèrent inséparables du rhythme, de la mélopée, des attitudes, des pas cadencés qui avaient été trouvés à l'origine; on conservait scrupuleusement tout; on s'inquiétait peu de comprendre, beaucoup de retenir; de sorte que l'esprit, changeant de son essence, tantôt transposa, bouleversa, tantôt renonça à comprendre et admira avec fanatisme le sens des paroles et des rites immobiles. Toutes ces obscurités entrecoupées de lueurs devinrent les chants et les cérémonies des religions. Il ne faut pas l'oublier, tout fut un chant à l'origine : le précepte d'hygiène, la recette d'une industrie, l'histoire aussi bien que la prophétie, la loi elle-même, *lex horrenda carminis*. Longtemps encore après la disparition de ces époques antéhistoriques, la philosophie elle-même n'arriva pas tout d'un coup à la prose; elle passa, comme Mahomet, par un discours intermédiaire; elle employait des dénominations *poétiques*, suivant l'expression des grammairiens grecs. Ces premiers essais de *choristique* (nous n'osons les nommer danses) qui rhythmaient toutes les cérémonies des ancêtres enfants de l'humanité (et tout était cérémonie), on les retrouve non pas seulement dans les rondes des sauvages modernes et de nos enfants, mais encore dans le pas solennel que traçaient les gens de justice, jusqu'au temps de Louis XIV, en entrant dans la salle du tribunal. Des exemples vont étayer ce jugement d'ensemble porté sur la *poésie* populaire hiératique.

Nous sommes en Cornouailles, pays saint de Bretagne; un druide s'adresse à un des enfants qui lui sont confiés et, sous le signe frappant des nombres, il veut grouper tous les points fondamentaux de son enseignement qui, comme nous l'apprend César, traitait en un grand nombre de vers (*magnum numerum versuum*) des astres et de leur mouvement, de la grandeur de l'univers et de la terre, de la nature des choses, de la médecine, de la conjuration, etc. Le répons unique de l'enfant est significatif : « Chante jusqu'à ce que je l'apprenne aujourd'hui. » On voit que cet enseignement était oral et traditionnel et que les triades du barde dataient des premiers temps où s'est constituée la race avec sa manière propre de sentir. « Pas de série pour le nombre Un, chante le barde; pour Un, la Nécessité unique, le Trépas, père de la Douleur; rien avant, rien de plus! » Ce chant, dont la glose serait un livre entier, est encore dans les mémoires des gens durs et immobiles de Cornouailles. « Les mères, sans le comprendre, l'enseignent à leurs enfants qui n'entendent pas davantage, dit M. Hersart de La Villemarqué, le chant mystérieux et sacré qu'enseignaient les druides à leurs ancêtres. » Or, ce chant s'intitule les *Vêpres des grenouilles* (*Gosperon ar raned*). Il n'est cependant pas parlé de grenouilles dans le chant bardique. C'est tout simplement un contre-sens. Les Cornouaillais, ne comprenant pas le terme élevé de *série* (*rann*) qui revient à chaque instant, connaissant, d'un autre côté, fort bien les grenouilles (*raned*), ont pris l'un pour l'autre, et étant devenus chrétiens dans l'intervalle, ils disent *vêpres des grenouilles* au lieu de *chant des séries*. Des calembours semblables sont bien souvent le seul noyau rationnel de mystères qui passent pour profonds. Si la race celte n'avait été toujours brisée par son imprévoyance et par la ténacité remarquable du Romain, son ennemi, au lieu que ces chants roulassent mutilés et défigurés dans la mémoire des derniers Gallois, ils auraient formé par leur juxtaposition une Bible, un rituel, une cosmogonie religieuse; mais, par contre, ils ne pourraient servir à la solution d'un problème qui est le pendant de la question posée par Jouffroy : *Comment les dogmes commencent*, ou, ce qui revient au même, *Comment les chants hiératiques d'un peuple finissent*. Les dogmes commencent par des chants, qui sont le résumé de la première notion qu'une race a de l'univers et de sa propre destinée, et ces chants immobilisés finissent par se figer dans des bibles et des épopées quand le peuple s'isole des autres races, comme les Hébreux, ou quand il domine de très-haut les peuplades vaincues, comme les Aryas dans l'Inde. Mais s'il y a, comme en Grèce, lutte entre des peuples presque de même origine, dont les uns, les « bons, » c'est-à-dire les vainqueurs, sont de la « race colérique d'Achille » (Vico) et les autres, « les mauvais, » c'est-à-dire les vaincus, sont de la race philosophique, mystique et douce personnifiée par les Musée et les Orphée, c'est dans les cryptes du sanctuaire que les chants hiératiques sont révélés aux initiés; c'est là que le hiérophante et le hiérophantide font valoir par leur « organe doux et sonore » (Magnin) les pensées profondes cachées dans les chants anciens. Le van mystique sépare les initiés des profanes.

En souvenir du rôle des femmes à l'origine des sociétés, rôle prépondérant, puisque les femmes étaient des prophétesses en Judée, des magiciennes en Finlande, des *valas* en Scandinavie, les sacrifices secrets étaient en Grèce confiés à des femmes, à des *gerarai*.

La danse, la musique et la poésie étaient inséparables dans ces chants, comme nous l'apprend Lucien : « Orphée et Musée, les plus excellents danseurs, dit-il, en instituant les mystères, ont ordonné qu'on ne pût expliquer les choses saintes sans la danse et le rhythme. C'est ainsi que cela se pratique; mais il ne faut pas révéler ces secrets aux profanes. Cependant personne n'ignore qu'on dit communément de ceux qui parlent de ces choses en public qu'*ils dansent hors du lieu sacré*. » Ces chants rhythmés et dansés n'enseignaient pas seulement la cosmogonie; mais chaque progrès rêvé par les Orphées de toutes les races a été mimé et déclamé, c'est-à-dire proposé aux meilleurs de chaque race par son côté plastique, mystique et religieux. L'anthropophagie céda lentement à l'influence des mystères et fut d'abord limitée à des sacrifices espacés; puis ces sacrifices humains, qui persistèrent pendant des siècles en Irlande, en Grande-Bretagne, en Gaule, en Afrique, à cause de la cruauté des dogmes d'origine phénicienne, se convertirent bien vite, au contraire, en sacrifices d'animaux, en offrandes de fruits, en libations, pour les peuples qui, se garantissant du contact des cultes horribles de l'Afrique, étaient purement sémites ou aryas. Différence à noter, le Sémite croyait à la réalité du sacrifice, tandis que le Thrace, le Grec, le Romain savaient que c'était seulement une cérémonie commémorative d'un progrès. Semblablement, le mariage, coutume importée d'Asie par les Aryas, entra dans les mœurs par les cérémonies et les chants, alors inséparables. Cette institution fut une des plus lentes à se propager, si nous en croyons toutes les licences tolérées à l'origine, si nous établissons la série des épurations apportées dans les rites du mariage par le progrès inhérent à chaque race et surtout par la rivalité du bien qu'amène toujours le choc des races d'une idéalité puissante. On commencerait aux danses grossières du mariage taïtien, pour finir à la *poésie* légale du mariage romain. On voit par les relations des voyageurs que tout (chasse, domestication des animaux, guerre, stratagème) entra dans la vie des peuples par un chant et une danse hiératiques. Les peuples vaincus ou méprisés vendaient leurs cultes, leurs chants et leurs initiations aux très-pauvres et aux très-puissants de la société du peuple vainqueur. C'est ainsi que, du temps de Démosthène, des initiateurs phrygiens répandaient dans Athènes les amulettes et les complaintes de leur Bacchus efféminé et que, plus tard, Rome se peupla de Chaldéens. Quelquefois ce culte ancien était plus pur, ses mystères étaient plus élevés, ses chants jaillissaient de la vraie source. C'est ainsi que les Gaulois allaient retremper leur foi près des vierges de l'île de Sein et que les Danois et les Fioniens visitaient les *spákonur*, les *valas* et les *volûr* de l'île de Sansey. Tant que les chants populaires hiératiques n'ont pas été codifiés en bible, il y a eu espérance pour ce peuple que les premières productions de son activité cosmogonique et poétique évolueraient tout simplement la philosophie, la science et la morale pratique. Il n'y a pas à douter que cette évolution n'eût été accomplie par les Celtes sans l'influence druidique, par les Grecs sans l'invasion des Orients sémitiques et couschites, par les Romains sans l'excès absorbant de leur colonisation du monde et sans le choc répercuté des idées asiatiques de dogme et d'absolutisme. En Judée même, des prophètes ont tenté le perfectionnement du bien qui existait dans le fond judaïque. En Grèce, Orphée et Musée sont les types d'hommes qui ont réagi le plus énergiquement contre la transformation rétrograde des chants et des cosmogonies en culte et en dogme. Chez les Celtes, Merlin (Myrdhin) formula mythiquement la loi de progrès et de justice. C'est un but semblable que s'était proposé chez les Scandinaves le scalde inconnu, auteur de la *Vision de Vala*, qui était tout simplement la vision d'un avenir de force et de justice. L'évolution naturelle des mythologies non codifiées était l'éclosion pure et simple de l'idée moderne; mais l'empire, c'est-à-dire la barbarie romanisée, Rome, c'est-à-dire la religion armée du bras séculier, l'entre-choquement des races, l'affaiblissement de leur originalité, la centralisation, la hiérarchie transportée du mythe dans la réalité, toutes les forces néfastes que remue ce mot « le moyen âge » en ont décidé autrement.

— *Poésie populaire héroïque*. L'antiquité n'a pas eu de Malthus, parce que le remède à son paupérisme était fort simple; soit la mort des filles que sitôt nées on enterrait vivantes, coutume que Mahomet a abolie chez les Arabes, soit l'émigration des jeunes hommes qui quittaient le berceau de la race devenu trop étroit; la guerre était ainsi à l'état de permanence. Pendant ces émigrations, en lutte avec un ciel nouveau, tiraillés par des besoins accrus encore des difficultés du voyage, les jeunes peuples oubliaient le sens naturiste des hymnes chantés au berceau de la race; ils les interprétaient à la fois dans un sens

AII.

plus mystique, c'est-à-dire en prenant les images au propre, et en même temps en spiritualisant les choses. Ainsi, d'un côté, le *Dyaus* ou ciel des Aryas de l'origine devient le *Zeus* des Grecs, le *Tivus* des Scythes, le *Jup-piter* (Jov-pater) des Latins, etc., et, d'un autre côté, une chose matérielle, le vent, servira à exprimer une notion nouvelle que les hommes se feront du *moi*, l'esprit : *animus*, esprit en latin; *anemos*, vent en grec; *rouach*, esprit et vent en hébreu, etc. Ce n'est pas tout : les aventures se pressent pendant les pénibles traversées d'un continent à un autre. Les anciens étaient étroits d'intellect comme nos enfants. Nos enfants et nos ignorants rient d'un étranger qui a un autre visage, un autre costume, une autre langue. Autrefois, on ne raillait pas seulement ces étrangers, on les traitait de barbares et on les tuait avec une haine et un acharnement d'autant plus grands qu'ils étaient d'une race plus voisine. En effet, les races inférieures allaient presque toujours au-devant de leur servitude et désarmaient par leur douceur les hordes de conquérants. La vraie guerre éclatait quand deux hordes s'entre-choquaient, parce que, de chaque côté, il y avait même fierté, même passion de conquête. Les deux hordes étaient souvent de même race, et si le pays était fortement limité comme l'Arabie, c'étaient des tribus parlant la même langue, ayant les mêmes usages civils et religieux qui, les armes à la main, faisaient du malthusianisme. Chaque horde conservait de moins en moins une image exacte de la mère patrie; les langues se détérioraient, les mœurs variaient sous l'influence du changement des milieux; aussi Perses et Aryas, Grecs et Troyens, Finlandais du Kaleva et Finlandais du Pohja, Celtes de Bretagne et Gaëls de Gaule, Armoricains émigrés dans l'île et Armoricains restés sur le continent, tous ces frères qui s'étaient perdus de vue et qui se reconnaissaient pour se haïr, ces frères ennemis de l'antiquité ensanglantaient chacune de leurs rencontres. Le vainqueur conservait le souvenir de sa victoire dans un chant; dans un chant, le vaincu conservait le souvenir de sa défaite comme un ferment de vengeance. C'était là le sujet de chants qui se chantent encore et restent isolés les uns des autres dans la mémoire des peuples qui ont marché moins vite en civilisation, c'est-à-dire qui ont été moins mêlés aux autres peuples, dont la guerre était ou bien est encore l'état social. Ainsi les Serbes, les Cosaques, les Moldaves, les Bulgares, les Hongrois, les Ruthènes ont à l'état primitif leurs chants populaires héroïques. Les Bretons, écrasés en France, en Écosse, dans le pays de Galles, les ont conservés comme des reliques du passé. Mais quand le voyage a été accompli par une horde plus forte, quand les guerres n'ont été ni trop longues ni trop brèves et en même temps closes par le triomphe, alors des restes d'hymnes, dédaignés des prêtres, et des drames lyriques si longtemps chantés aux veillées et dans les festins par les scaldes, par les runoïas, par les rapsodes, au moment où la mémoire va s'en perdre, il se forme un tout qui est une épopée : *Ramayana, Iliade, Nibelungen, Eddas, Kalevala*.

Brillante époque pour la *poésie*, où les femmes tenaient un rôle au moins égal à celui des hommes! Que l'on remonte dans les traditions des peuples, on verra qu'ils ont tous traversé une phase dans laquelle la femme était au moins l'égale de l'homme. Si nous cherchons ce que fut la femme dans les premiers temps historiques de la race arabe, sur cette terre si funeste à la dignité de ce sexe, nous la trouverons poëtesse, pythonisse et guerrière. C'est ce que le docteur Perron a parfaitement établi dans son livre : *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme*. L'explication de ce fait est multiple. Les femmes étaient toutes des Hélènes; car les puissants avaient seuls, dans ces expéditions, les ressources nécessaires pour emmener leurs femmes. L'enlèvement des Sabines est la légende d'un fait vrai. Une raison plus intime, car les faits n'expliquent jamais tout, c'est que les femmes avaient sur les hommes, à cette époque juvénile de l'humanité, toute la supériorité que nos filles ont sur nos garçons dans les questions d'instinct et de sentiment. Or, la raison n'était pas encore née, pas plus que son produit, la science. Les chants héroïques des Ostiaks, des Samoyèdes, des Tartares roulent sur des enlèvements d'une espèce particulière (Léouzon Le Duc). Il est dans leurs mœurs d'aller prendre sa femme dans une tribu ennemie au péril de ses jours. Un rit de la cérémonie du mariage romain rappelle cet ancien usage; le fiancé devait emporter sa femme dans ses bras et, poursuivi par la famille à qui il enlevait sa femme, courir ainsi chargé jusqu'au temple. Dans les *Nibelungen*, la guerre, l'amour, la haine, forment un horrible et beau concert que les femmes conduisent et raniment avec une infernale et magistrale fureur. En Arabie, les femmes sont moins des sorcières que des fées, et ces hommes du désert sont des chevaliers poëtes accomplis. Avant Mahomet, la chevalerie, ce rêve de la barbarie européenne, a été une réalité. Longtemps après, ces chants héroïques étaient l'objet de l'admiration des poëtes civilisés et des femmes non encore déchues de l'Arabie. Ainsi, dit le docteur Perron, dans les premiers temps de l'islam, on lut un jour devant Aïchah, fille de Talhah, qui avait plusieurs poëtes chez elle, une *poésie* d'environ quatre-vingts vers. C'étaient les vers d'un de ces brigands (les héros du passé étaient cela) qui chantait son amour, ses inquiétudes amoureuses, ses rapines. Aïchah, lorsqu'on eut fini de lire cette *poésie*, resta tout émue : « A celui de vous, dit-elle subitement à ses poëtes, qui sera capable d'ajouter à cette *kacideh* un vers, un seul vers qui soit dans la couleur de l'ensemble, je donne toute la parure que j'ai sur moi. » On garda le silence. Pas un poëte civilisé n'acceptait ce défi que la *poésie* populaire, par la bouche d'une femme, jetait à la *poésie* artificielle. Comment les chants populaires héroïques se groupent-ils en une épopée ou, en d'autres termes, comment peut-on prouver que les épopées ont été formées de l'assemblage de chants populaires héroïques? C'est là une question qui a passionné toute l'Allemagne savante. M. Weber, dans son *Histoire de la littérature indienne* (traduction française de Sadous), fait remarquer que les *Védas*, dans leurs parties les plus anciennes, signalent des rapsodes qui, par exemple au jour solennel du sacrifice du cheval, chantaient les faits héroïques de la race. M. Weber va plus loin; il admet que ces chants primitifs se sont conservés intacts dans les commentaires des *Védas*, appelés *Brâhmânas*. De la même façon, un barde, un scalde grec est mentionné dans l'*Iliade*. M. E. de Laveleye a réuni tous les textes qui prouvent qu'en Grèce, à Rome, pour les Goths, pour les Scandinaves, pour les Francs, pour les Celtes, les chants populaires héroïques étaient récités, déclamés, appris dans toutes les réunions publiques, soit qu'un guerrier poëte les chantât, soit qu'un aveugle, usant de cette dernière ressource de vivre, les colportât de bourg en bourg. C'est donc un fait constant que les chants populaires ont été la base primitive, comme le dit M. Pictet, de toutes les épopées; mais le poëte mythique, connu ou inconnu, qui couvre de son nom l'épopée est-il un pur mythe, comme le croyait Wolf, un simple collecteur ayant aussi peu de mérite que le compilateur de Voltaire, comme a essayé de le prouver Lachmann, un génie original de toutes pièces, comme le prétend l'arrière-garde du classicisme? Il convient d'abord d'écarter la dernière hypothèse, qui commet l'irrémédiable faute de confondre l'*Énéide* avec l'*Iliade*, la *Jérusalem délivrée* avec l'*Edda*, le *Paradis perdu* avec les *Nibelungen*, c'est-à-dire le poëme d'art avec l'épopée nationale. Une quatrième opinion pourrait concilier ce qu'ont de vrai l'absolu de la théorie de Wolf et la réserve historique faite par Lachmann avec l'individualisme de la thèse classique. D'abord ces grandes épopées ne se sont pas formées soudainement; elles ont été précédées d'ébauches, de recueils moins unifiés, de poëmes plus décousus. Homère, Vyasa, Firdousi ne sont pas les premiers poëtes qui aient entrepris une œuvre de l'importance de l'*Iliade*, du *Mahâbhârata*, du *Shah-Nameh*. Ils ont eu des prédécesseurs dont le travail est devenu insuffisant à mesure que la race progressait. Et eux, ils ont eu le goût de faire un meilleur choix, c'est-à-dire d'exhumer telle tradition perdue, de maintenir telle autre qui s'oubliait, d'en condamner à l'oubli d'autres qui étaient en vogue. Ils ont fait plus : ils ont fait un tout de ce qui était incohérent, un poëme de ce qui n'était qu'un recueil, une œuvre nationale de chroniques et de chants qui flattaient seulement l'orgueil de telle et telle caste ou tribu. Ils sont venus au bon moment, quand la langue, encore dans sa nouveauté, gardait ses propriétés créatrices, quand les cerveaux des hommes de la race, encore enfants, conservaient la faculté de grandir, de cristalliser et de colorer les faits en légendes et d'habiller les idées de chair et d'os; quand la mémoire était forte et quand la *poésie* était un besoin de l'esprit et une forme de la science. Mais si les grands hommes de la Grèce, de l'Inde et de la Perse étaient nés aux époques où l'humanité recommença péniblement ses cycles; s'ils avaient parlé une langue refaite, qui restait empêtrée dans les formes complexes du passé, s'ils avaient été forcés de chercher les chants populaires glacés et les traditions momifiées dans le latin des moines, ils auraient composé des œuvres toujours géniales, mais aussi passagères que la *Chanson de Roland* et *Raoul de Cambrai*.

— *Poésie populaire démotique*. Les peuplades enfantines de l'Inde avaient des chansons, tandis que leurs graves conquérants avaient des chants. C'est une véritable berceuse que la mélopée du sauvage, qui veut, en effet, endormir les soucis de sa vie précaire et qui veut goûter quelque joie dans des mots et dans des airs d'où l'idée intellectuelle et musicale est à peu près absente. On ne danse pas toujours devant l'arche, même quand on est de la race de Lévi, on n'a pas toujours à entonner un chant de guerre, même quand on est de la tribu des Firacènes. L'humanité a ses enfants qu'elle veut bercer, ses femmes qu'il faut retenir par des chants au moins autant que par des pierreries, sa vie se gagne à des métiers souvent durs, souvent monotones qu'il faut varier et couper par des chansons spéciales. Quand la conquête fut l'unique moyen de vivre pour les forts, quand l'esclavage fut la ressource des faibles, après un moment d'angoisse et de silence les chants redoublèrent, à ce point que la *poésie* populaire démotique est d'autant plus riche que le peuple est plus pauvre. Ce n'est pas tout : les gueux ont leur histoire, qui s'appelle aujourd'hui *faits divers* dans nos journaux et qui fut jadis le texte des chants populaires. De même, les gens de haute lignée ont leurs infortunes, que le peuple, victime de sa pitié, rime en ballades. La collision, puis la confusion des races, a amené la fin de la *poésie* populaire hiératique et héroïque et l'a transformée en *poésie* populaire démotique. L'esprit de l'antique animait la *poésie* hiératique et héroïque depuis le *Ramayana* jusqu'à l'*Edda*. Dans les chants populaires proprement dits d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, etc., parle l'esprit nouveau. Les langues mères, le sanscrit, le latin, le grec, le norrain, le haut allemand, etc., furent la matière première des cosmogonies et des épopées. Dans les chants populaires des âges postérieurs, les langues nouvelles : italien, provençal, français, etc., s'égayent, chantent et prennent le rhythme et l'intonation moderne. Les vaincus, comme toujours, conquièrent leurs vainqueurs. Un petit coin de terre, la Toscane, peuplé de pâtres-poëtes, de villageois lettrés et artistes d'instinct, forme le bel idiome qui a semblé à Dante d'assez pur métal pour qu'il y coulât sa *Divine comédie*. Et c'est cela : le *divin* plus le *comique*, c'est le drame, c'est l'action multiple et heurtée, telle que les modernes la trouvent dans la vie et la veulent dans l'art. Les chants populaires et les chroniques modernes ont été le canevas préféré des grandes conceptions de Shakspeare et de Gœthe. Montaigne, obsédé qu'il était de l'antiquité, ne pouvait que saisir le trait d'union de la *poésie* populaire proprement dite et de la *poésie* ancienne, qui était, à ses yeux, « parfaite selon l'art; » mais au moins il a eu le mérite de voir ce joint, qui est la spontanéité : « La *poésie* populaire et purement naturelle a des naïvetés et grâces par où elle se compare à la principale beauté de la *poésie* parfaicte selon l'art; comme il se veoid es villanelles de Gascoigne et aux chançons qu'on nous raporte des nations qui n'ont la conoissance d'aulcune science ny mesme d'escripture. La *poésie* médiocre, qui s'arreste entre deus, est dédaignée, sans honeur et sans pris. » Or, il ne faudrait pas s'y tromper, cette *poésie* médiocre, qui s'arrête entre deux, entre la *poésie* des anciens, qu'elle couvre d'affiquets et de poudre, et la *poésie* populaire qu'elle abandonne aux « gens du peuple; » cette *poésie* que le classique Montaigne déclare « sans honeur et sans pris, » c'est toute la *poésie* artificielle française qui, seule de toutes les littératures d'Europe, ne s'est pas retrempée dans les sources de la *poésie* populaire démotique. Un mouvement s'est fait dès le commencement de notre siècle pour donner à la *poésie* populaire la place qui lui convient dans l'histoire de la formation des littératures. L'Allemagne et l'Angleterre ont pris la tête. Pour citer de grands noms, Gœthe, les frères Grimm, Herder, Uhland, etc., dans le premier de ces pays, W. Scott, dans le second, ont recueilli, commenté, imité des *volks lieder* et des *popular songs*. L'Italie, revenant de l'erreur des Parini et des Bembo, s'est mise à la recherche des *rispetti*, des *stornelli*, des *ballate* de tous les dialectes et de toutes les provinces. L'Espagne avait au dernier siècle, avant les autres pays, [illegible] ses romances, ses [illegible] et ses [illegible]; puis, se laissant dépasser, elle n'a que tout dernièrement [illegible] de nouvelles éditions. La Russie, raffinée et sauvage, devait, pour cette double raison, se signaler dans cette campagne, qui est le pendant littéraire du grand débat politique et social de la revendication des nationalités. Une jeune école russe, qui ne pèche que par excès et qui, avec la loyauté de la jeunesse, offre à la Pologne une main que la Pologne a tort de refuser, soutient la supériorité des chants et des airs populaires slaves sur toute littérature et sur toute musique d'art. Erreur de néophytes! car les Gœthe et les Beethoven, en le retravaillant avec génie, ont développé et perfectionné le fonds [illegible] de poésie et de musique qu'ils ont trouvé dans les productions [illegible]. Erreur nécessaire! car [illegible] de Pouschkine et de Lermontoff [illegible] de Bortniansky en musique, [illegible] un jour prendre rang [illegible] grâce à [illegible] de la jeune école russe. En France, l'art romantique a trahi sa destinée [illegible] à la rehausse du moyen âge et [illegible]. Ce reproche lui a été assez rudement infligé par P. Leroux dans la préface [illegible] en tête de sa traduction de Werther, pour qu'on ait autre chose à faire que d'y renvoyer le lecteur. Épris des trouvères et faisant fi des multitudes, méprisant la littérature classique et ne connaissant que cette littérature-là, les romantiques ont été des classiques à rebrousse-poil et des Philistins hydrophobes, mais point des révolutionnaires. Leur chef, comme toujours, est une exception. On voit Victor Hugo, à ses débuts, gâter en ballades des sujets de chants populaires et finir par désensorceler la *poésie* française en retournant, sur ses vieux jours, à cette source d'où il a su faire jaillir la *Légende des siècles*, œuvre composite, barbare et raffinée où [illegible] le cosmopolitisme confus, le mauvais goût et par-dessus tout le génie de l'auteur. De nos jours,

après vingt ans d'un silence interrompu par de petites rapsodies funambulesques, après avoir suivi la queue de Lamartine, la queue de Musset, la queue de Hugo, les Français, dont ce régime n'a pas tué la *poésie*, se tournent, avec ce qui leur reste de force, vers les chants populaires de tout pays, voire de France; les blasés s'y délectent; les naïfs croient y trouver une fontaine de Jouvence. Mais ce goût si vif, qui nous prend si tard, n'est point une nouveauté dans l'histoire des littératures et des publics littéraires. C'est notre lassitude et notre abâtardissement qui nous mettent tant de sonneries champêtres dans les oreilles et une si belle houlette à la main. L'impuissance a toujours bonne volonté. Ainsi la *Germanie* de Tacite et les *Pastorales* de Théocrite étaient des mets rustiques servis avec des rudesses adorables et avec des simplicités appétissantes à l'imagination exténuée des Romains et des Orientaux. La preuve qu'en France la mode seule préside à la recherche des *poésies* populaires, c'est la faiblesse insigne des préfaces et des introductions que les collecteurs de « naïvetez » ont mises en tête de leurs recueils. Le plus petit *Liederbuch* est un chef-d'œuvre d'ordre en comparaison de nos traductions et de nos recueils français. Le goût du nouveau et le dégoût de la *poésie* d'art ont guidé instinctivement nos membres correspondants du ministère de l'instruction publique, où se centralisent les trouvailles; mais, de vue d'ensemble, de théorie rénovatrice d'une *poésie* qui se meurt, j'entends la *poésie* française artificielle, il n'en est point de traces. La Scandinavie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie même nous devancent sur ce point capital. Mais, au lieu de récriminer, il est préférable de donner une classification naturelle des sous-genres de la *poésie* populaire démotique ou proprement dite.

a. En première ligne, immédiatement après les chants populaires héroïques se placent les chants populaires féodaux, qui dramatisaient les rapports des vainqueurs et des vaincus. Prises d'armes, massacres, viols commis par les seigneurs d'un côté; de l'autre, rébellions, morts glorieuses, représailles des vilains, telles sont les situations principales des chants populaires féodaux. Et les historiens qui voudront aller plus loin qu'Augustin Thierry trouveront là les éléments d'une nouvelle histoire de la féodalité.

b. Les chants populaires *familiaux* embrassent tout un cycle de sentiments intimes, depuis les berceuses de tous les pays jusqu'aux *voceri* corses entonnés par un parent et, le plus souvent, par une parente pour louer et souvent aussi pour venger le mort. Les chants de noces sont les moyens termes entre ces extrêmes.

c. L'amour et la nature ont inspiré aux poëtes et aux poëtesses de tous les peuples des chants qu'on ne sait comment nommer en français, dans cette langue dont les flonflons ont ridiculisé l'amour et dont la rhétorique de cabinet a perdu de réputation la nature.

d. Les chants populaires moralistiques, qu'à dessein nous n'appelons pas moraux, forment un tableau complet de la vie humaine. C'est du La Fontaine plus ample et disant plus crûment la vérité de fait. Cette crudité, bien plus qu'une morale de convention, fait un appel à l'idée de justice. Ce réalisme fait, par un contre-coup violent, apparaître un idéal que, avec leurs berquinades, nos écrivains moralistes n'évoqueront jamais, eux qui frappent des coups si discrets à notre conscience. Jamais la raison du plus fort n'a paru plus ironiquement meilleure; jamais les statistiques des économistes, les études des Parent-Duchâtelet n'ont montré plus vives les plaies de la société et de la famille : l'ivrognerie des hommes et la prostitution des filles; jamais le pourquoi du vice n'a été rapproché plus près du vice; jamais il n'a été montré d'une façon plus palpable que la société commet les crimes et que les criminels ne font que les exécuter; et ce sont des récriminations sans phrases où les faits tiennent lieu d'arguments. La Fontaine, Hogarth, Callot, Rembrandt, Teniers, Cruikshank pensent et peignent ainsi.

e. Les chansons de métiers, depuis celles des bateliers du Nil jusqu'à celles des tisserands du Gange, ferment cette classification naturelle des divers genres de la *poésie* populaire démotique.

Il conviendrait d'examiner les différents rhythmes de cette *poésie:* 1° Une certaine mesure, un certain parallélisme de sons, d'images et de pensées; 2° la mesure proprement dite, c'est-à-dire le chant du vers obtenu par une pondération des longues et des brèves; 3° l'allitération, c'est-à-dire l'emploi de deux ou trois mots du même vers ayant la même consonnance qui maintienne l'esprit dans une même impression; 4° la rime, c'est-à-dire l'allitération conservée seulement de vers à vers. Il serait également intéressant d'étudier les origines des formes de *poésie :* triades, terzines, quatrains, strophes, retours admirablement préparés qui ramènent les mêmes vers dans des situations nouvelles et dont les rondeaux et les triolets de la *poésie* d'art donnent une mesquine idée; mais il est plus important encore de parler de la musique des *poésies* populaires démotiques. Tant que la faculté lyrique d'une race n'a pas été affaiblie par la civilisation, qui mélange les races, qui donne naissance à des langues filles moins poétiques que les langues mères et à des natures à la fois plus philosophiques et plus pratiques, la musique et la *poésie* n'ont fait qu'un, elles se sont unifiées dans le chant. Une pensée musicale nouvelle répondait aussitôt à l'expression d'une nouvelle pensée poétique. C'est ce qu'a très-bien vu la jeune école russe, et c'est ce qui faisait désirer à Gérard de Nerval que les poëtes lettrés devinssent assez musiciens pour composer les airs de leurs plus intimes conceptions, se mettant ainsi à l'unisson des poëtes populaires. Mais, à mesure que la double faculté d'où jaillissait la *poésie* populaire dépérissait dans l'une ou l'autre de ses sources, on a eu, d'un côté, des airs de danse et de ronde avec peu ou point de paroles et, de l'autre côté, des *poésies* que l'on a faites isolément en les adaptant à des airs anciens. C'est ainsi que s'est perdue l'unité des paroles et de la musique. La théorie de la musique n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse avoir autre chose que des indications générales sur les différentes tonalités des chants populaires de l'Europe moderne. Il est possible cependant de ramener ces tonalités à trois types : 1° La tonalité indienne, ou mieux sanscrite, qui s'est presque conservée intacte chez les Celtes (chants populaires erses, irlandais, de l'île du Man, des Highlands, des divers dialectes de Bretagne). 2° La tonalité grecque, dont l'origine est inconnue, peut-être parce qu'elle n'a d'autre origine que le génie grec; c'est sur cette tonalité qu'est calquée la tonalité romaine, d'où découle celle du plain-chant, sur laquelle sont composés toute la musique écrite en Europe jusqu'à la fin du XVI^e siècle et tous les airs populaires français qui nous sont parvenus par voie orale. 3° La tonalité moderne. Cette tripartition a le tort de laisser de côté la tonalité des Basques et de très-légères différences que présentent, eu égard au type commun, les chants populaires anciens des peuples persans, slaves et germaniques. Les théoriciens de la musique, qui partent, les uns de la physiologie et de la physique pour arriver à l'art, les autres de l'art pour arriver à la science, ne devront pas négliger cette ample source de documents et de preuves qui s'appelle la musique populaire. Mais ce qui est constant, c'est que les tonalités, quelle que soit leur source ethnique, passent par trois phases : la phase primitive, correspondante à la *poésie* populaire hiératique; la phase héroïque, correspondante à la *poésie* populaire de ce nom; la phase moderne, dont la théorie n'est pas faite, parce que la théorie des phases précédentes est encore dans l'enfance.

— Coexistence et confusion des trois poésies populaires. Une classification n'est jamais qu'une vue de l'esprit, et la nature présente confondues les différences que l'esprit de l'homme distingue et note séparément. Ainsi les trois genres de *poésie* populaire que nous avons analysés coexistent dans les épopées de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Allemagne, de la Scandinavie et de la Finlande. Mais la classification sert encore à déterminer le genre qui prédomine dans chacun de ces grands poëmes nationaux. La *poésie* populaire hiératique domine dans le *Ramayana;* la *poésie* populaire héroïque donne la note principale du *Shah-Nameh*, de l'*Iliade* et des *Nibelungen*, chantés soit dans les *Eddas* scandinaves, soit dans le poëme saxon. Mais on ne saurait nier que la doctrine mazdeenne, dans la bouche du mahométan Firdousi, que la familiarité des dieux et des hommes, dans le vaste recueil d'Homère, que la mythologie norraine et gothique, dans les compilations de Sœmund et de Snorri, ne soient le fonds même de l'épopée. Ces peuples, depuis les Perses jusqu'aux Saxons, s'étant développés en dehors de toute caste sacerdotale, le fond mythique de leur esprit, c'est-à-dire la conception qu'ils se faisaient de l'univers et de leur destinée, s'est traduit, sans temps d'arrêt, en une *poésie* de faits et, vu l'époque, de faits héroïques. On voit dans Homère la vie grecque intime : les mariages, les repas, les siestes sous la tente, le lavage des tissus, leur teinture, les industries de métaux, etc.; mais la clémence de l'air, l'abondance de toutes choses, la poétisation du détail propre à la race donnent une sorte de solennité à ces actes de la vie usuelle. Aussi la *poésie* populaire démotique, à laquelle le *Ramayana* lui-même doit tant de naïves peintures, était-elle peu visible, surtout à travers le voile classique, dans l'*Iliade* et même dans l'*Odyssée*. L'accent farouche des *Sagas* et des vieux chants allemands transforme en cérémonies shakspeariennes les détails familiers qui s'y trouvent. Pour apprécier la *poésie* populaire démotique dans toute sa grandeur, il faut prendre l'épopée de la Finlande : le *Kalevala*. En effet, le climat est dur; l'industrie de l'homme est sans cesse en lutte avec l'adversité des choses; d'un autre côté, comme il n'y a pas eu scission entre la *poésie* et la science, puisqu'on vit en pleine magie, entre l'esprit mythique et l'esprit guerrier, puisque le même homme est à la fois devin, poëte et héros, les trois genres de *poésie* populaire sont donc presque à l'état d'unité parfaite dans le recueil du docteur Lœnnrot. Ajoutez à cela que, l'Homère de cette *Iliade* vivant encore, il va de soi que les chants populaires qui ont servi d'éléments premiers sont encore à l'état isolé et sous leur forme naturelle dans la mémoire des Finlandais. Il en résulte donc que le *Kalevala* est le type presque parfait de l'épopée. Donnons comme exemple une des plus curieuses strophes du poëme. « Et quand le pain fut cuit, quand la taikkuna (sorte de bouillie) fut apprêtée, un court instant, un instant très-court s'écoula. Alors la Bière s'agita dans son tonneau, elle s'enfla violemment dans la cave : « S'il venait maintenant quelqu'un pour me boire, » pour m'épuiser, s'il venait quelqu'un pour » chanter mes louanges, pour me célébrer » glorieusement! » — Et l'on se mit à chercher un chanteur, un bon chanteur, un chanteur capable de chanter habilement, d'entonner un chant solennel. On amena un saumon, on amena un brochet pour chanter; le saumon est incapable de chanter; le brochet ne peut entonner un chant solennel; les mâchoires du saumon ne sont qu'à moitié ouvertes, les dents du brochet sont très-rares. — Et l'on se remit à chercher un chanteur, un bon chanteur, un chanteur capable de chanter habilement, d'entonner des chants solennels. On amena un enfant, un petit garçon pour chanter; l'enfant est incapable de chanter; la bouche baveuse ne peut entonner un chant solennel; la langue de l'enfant est molle et tendre, la racine de sa langue est roide et engourdie. — La rouge Bière vociféra des menaces, la fraîche boisson s'enfla avec violence dans le tonneau de chêne, sous les cercles de cuivre : « Si l'on ne me procure point » un chanteur, un bon chanteur, un chanteur » capable de chanter habilement, d'entonner » un chant solennel, je brise tous mes liens, » j'enfle tellement que le tonneau volera en » éclats. » — Aussitôt la mère de famille de Pohjola envoya des invitations aux alentours; elle envoya porter des messages, et elle dit : « Écoute-moi maintenant, ma petite fille, » écoute-moi, ma fidèle esclave, va inviter » tout le peuple, va inviter la foule des hom» mes au festin, invite les pauvres, invite les » misérables, invite les aveugles, invite les » indigents, invite les estropiés, invite les » paralytiques. Amène les aveugles dans des » barques, les paralytiques sur des chevaux, » les estropiés dans des traîneaux. Invite tout » le peuple de Pohja, toute la race de Kaleva. »

Les trois genres de la *poésie* populaire sont intimement unis dans ce chant, et cette unité nous donne le secret de sa surprenante originalité. Rien de plus démotique, de plus familial que cette idée de mettre en scène la Table, la Bière et la Bouillie (la Talkkhuna). La conquête et l'oppression ne sont pas passées sur ce peuple et n'ont pas créé deux langues, deux civilisations : les aristocrates et la vile multitude, la langue savante et la langue vulgaire, les usages nobles et les coutumes basses. Il n'y a point de castes qui s'étendent des hommes aux choses et aux mots. Rien n'est plus héroïque, au sens le plus profond du mot, que cet appel à tout un peuple, que cette communion des hommes d'une même race. Rien n'est plus hiératique et, pour mieux dire, plus sacré et plus saint que cette prééminence morale accordée à celui qui chante le plus habilement, qui entonne les chants les plus solennels, « c'est-à-dire à celui en qui vit le mieux l'esprit et l'avenir de la race. » Le produit de tout cela, c'est le lyrisme qui donne une voix à la bière et qui lui fait appeler si éperdument son buveur, son chanteur : *der alter Zecker*, comme dit Gœthe, le *runoïa éternel*, selon l'expression finlandaise. Certains peuples sont restés en dehors du choc des races. Ils ont été conquis, mais ils n'ont pas été entamés. Leur pauvreté les a sauvés de la promiscuité; car leur génie enfant n'aurait pu que se corrompre au contact des peuples forts. Leur activité initiale se ralentit peu à peu. Ils mourront, ils se meurent, sans rien apprendre, sans rien oublier. Il en est ainsi des Lithuaniens, dont la langue est celle qui s'est le moins écartée de l'arya primitif et dont l'esprit crée encore des mythes. Un de leurs chants modernes va nous initier à ce mélange d'invention, d'indépendance et de foi qui poussait les peuples jeunes de l'antiquité à tout expliquer par le zoomorphisme et, plus tard, par l'anthropomorphisme, à imaginer des scènes, des légendes à la fois familières et divines, à croire en leurs propres imaginations, mais sans effort, sans intolérance, pendant tout le temps que cette force créatrice a duré et que ces mythes ne se sont pas momifiés dans les mythologies, tant que des castes sacerdotales ne se sont pas constituées pour transformer les mythologies naturelles en religions révélées. Il s'agit du mariage du Soleil et de la Lune, de ce mythe qu'on retrouve à l'enfance de toutes les races. Lune, en lithuanien, est un dieu mâle; c'est ainsi que les Romains avaient le dieu *Lunus* avant la déesse *Luna*. Soleil est la divinité qui personnifie la chaleur et la passion. C'est ainsi que Parménide faisait naître l'homme au Nord, au pays de la Lune, et la femme au Midi, au pays du Soleil : « Lunus épousa la déesse du Soleil. — Ce fut une grande noce; — dans les délices nageait — Lunus extasié. = Le magnifique exemple — de foi conjugale — qu'aux mortels de la terre — donnait en ce temps-là Lunus! = Jamais il ne quittait sa demeure — tant que l'épouse (le Soleil) restait à la maison. — Quand la déesse du Soleil partait en voyage, — Lunus cheminait avec elle. = Leur union se fit vieille; — l'époux devint plus froid; — quand la déesse allait en voyage, — le dieu restait à la maison. — Quand la déesse se reposait, — aussitôt dans le ciel Lunus glissait doucement — pour embrasser l'étoile du matin, — et toute la nuit découchait Lunus. = De cela s'irrita Perkun (le Tonnerre) — et, avec son fer, — il fendit sans pitié — le visage de Lunus. » (Inédit en France.) On retrouve ce mythe enjolivé et transposé dans les chants populaires roumains; il n'y a pas seulement simple coexistence des genres hiératique et démotique; il y a confusion. C'est que Rome impériale, Rome papale, toutes les barbaries, toutes les corruptions, les Constantinople du Nord et du Midi ont pesé et déteint sur la Roumanie. Voyez le raffinement tout oriental : le Soleil et la Lune sont frère et sœur, et ils s'aiment; le Soleil demande à Dieu lui-même, au Dieu des chrétiens, l'autorisation nécessaire pour légitimer cet inceste, et Dieu interpelle ainsi ce frère et cette sœur : « Je vous condamne pour l'éternité — à vous suivre des yeux dans l'espace, — sans pouvoir jamais vous rencontrer » ni vous atteindre sur la voûte céleste! — Poursuivez-vous éternellement — en parcourant les cieux — et en éclairant les mondes! »

A partir du XV^e siècle, le monde a recommencé, et les peuples d'Europe ont repris la vie qui allait leur manquer. Les convalescences des nations ont des lenteurs et des rechutes pires que celles des individus. Les sorciers et les sorcières recommencèrent bien petitement, c'est-à-dire avec des entraves plus grandes, l'œuvre des premiers initiateurs et des premières initiatrices; les cabalistes recommencèrent l'Inde; les chevaliers poëtes d'Allemagne recommencèrent les défis des mages et des prêtres juifs, des sphinx et des Œdipe. La chevalerie recommença l'Arabie anté-islamique; la Renaissance exhuma Rome et Athènes. Le moyen âge est l'ère des recommencements. Au point de vue du sujet qui nous occupe, la foi nouvelle s'accrocha au christianisme et enfanta toute une littérature populaire de légendes fleuries, de noëls, de chroniques de saints, qui n'est autre chose que la *poésie* populaire hiératique à l'état pathologique de confusion et de recommencement. L'esprit de race qui se réveillait nous a valu, en Espagne, une rénovation magistrale de la poésie héroïque, le *Romancero*, dont le contre-coup, par l'intermédiaire affaibli des poëtes civilisés, a été, en France, tout simplement le *Cid*, qui eût été cependant plus grand si Corneille en eût connu l'origine vraie; mais le génie français, trop composite, n'a jamais su puiser directement aux sources. La civilisation, qui recommençait pour les populations serves et qui continuait son faste barbare pour les minorités conquérantes, eut pour résultat d'introduire dans la littérature deux vices inconnus de l'antiquité : la trivialité et le raffinement. D'un côté, des troubadours, des trouvères et des ménestrels raffinèrent les sentiments et alambiquèrent l'esprit; d'un autre côté, des gens inconnus et méprisés chantaient des choses vraies et fortes en une langue rustique dont l'excellence était incontestable. Il est juste de dire que le dosage excellent des sangs divers qui constituèrent la race espagnole fit que ce peuple fut un peuple avant tous les autres. Aussi les faits de la constitution de la race qui se sont traduits dans la *poésie* populaire française par des chants d'un caractère bâtard, dit historique, ont-ils, en Espagne, enfanté une épopée fragmentaire, mais franchement épique. Les genres héroïque et démotique coexistent sans confusion dans cette légende de l'adultère tirée des parties les moins connues du *Romancero :* « Tu es plus blanche, ô ma maîtresse, que la lumière du soleil! Ne puis-je dormir cette nuit désarmé et sans inquiétude? Voilà déjà sept ans, sept ans que je ne me suis désarmé : ma chair est plus noire qu'un charbon éteint. — Dormez, dormez, mon seigneur; désarmez-vous sans crainte : le comte est allé à sa maison de campagne de Léon. — Que la rage tue ses chiens, et l'aigle ses faucons! que de son autre maison à celle-ci le porte la montagne sur ses épaules! » Ils en étaient là quand le mari arriva : « Que faites-vous là, blanche dame, fille d'un père traître! — Je peigne mes cheveux, monsieur, je les peigne, toute triste que vous me laissiez seule pour vous en aller aux montagnes. — Il y a, la belle, de la trahison dans ces paroles...; à qui le cheval qui hennit sous vos fenêtres? — Monsieur, il était à mon père et il vient de vous l'envoyer. — A qui les armes qui sont dans la galerie? — Monsieur, elles appartenaient à mon frère et il vous les a envoyées aujourd'hui. — A qui cette lame que j'aperçois d'ici? — Prenez-la, comte, et tuez-moi, car j'ai bien mérité de mourir de votre main! » Dans l'Arabie anté-islamique, patrie de cette légende qui, par l'Espagne, est arrivée jusqu'à Tours, où, la recueillant, Balzac a composé la *Grande Bretèche*, l'héroïsme est plus grand : la femme ne ment pas; le mari lui demande seulement de lui faire cadeau d'une grande jarre qui est en l'un des coins de la tente. Le mari, qui veut un consentement en règle, s'écarte quelques instants; un dialogue passionné s'engage entre la femme et celui que la jarre recèle. Quand le mari revient, la femme lui donne la jarre. Le mari fait porter la jarre à la mer; de loin, la femme suit le convoi; sans qu'il y ait un mot échangé, la jarre est jetée à la mer. La femme s'affaisse et meurt. Sur

la route, le mari poignarde un assistant qui ricane. Cette scène muette de l'Arabie anté-islamique rend bien mesquins et l'interrogatoire du comte espagnol et les détours de la comtesse et le mot de la fin.

— *De l'importance de la poésie populaire en ethnologie.* Si l'on veut avoir l'idée la plus précise d'une race, juger son fond moral, analyser les divers âges de son adaptation avec les milieux différents qu'elle a traversés et enfin préjuger avec quelque certitude son avenir, il faut recourir aux productions spontanées de son activité; il faut étudier sa *poésie* populaire. La *poésie* est la formule concrète et, par suite, passionnée du sentiment. Le sentiment, qui est aveugle pour les choses extérieures, a au contraire une parfaite clairvoyance de tous les agissements, désirs, appétits et besoins de l'être interne. L'influence ethnique, qui est indéniable en matière de sentiment, est donc évidente en *poésie* et surtout en *poésie* populaire. L'élément celte, manquant à la race anglaise, l'eût privée fatalement de Shakspeare; l'élément norrain, c'est-à-dire danois et normand, a doté l'Angleterre du génie aventureux, frondeur, personnel de Byron. Le poète d'art peut avoir, poétiquement, une autre patrie que le pays de sa naissance. Le poète populaire, lui, est toujours de sa race et laisse toujours chanter le sentiment selon le rhythme et l'imagination qui appartiennent à cette race. Mais, pour tirer des chants populaires des renseignements ethnologiques, sociologiques, statistiques, il ne faut pas procéder d'une façon simpliste; c'est-à-dire qu'il ne faut ni confondre le sentiment avec l'intellect ni les séparer brusquement l'un de l'autre. Il faut théoriquement savoir : 1° que le sentiment, quand il est seul, ne tient pas compte du milieu et des difficultés qu'il oppose à la réalisation de l'idéal (alors, le chant est idéal); 2° que l'intelligence et l'activité, venant au secours du sentiment, arrivent quelquefois à traduire les rêves d'une race en faits positifs (alors, le chant est héroïque); 3° que le sentiment, vaincu malgré cette aide, soit qu'il se dispose à revenir à la charge, soit qu'il soit prêt à renoncer à toute lutte, se venge par la raillerie et par l'ironie (alors, le chant est moralistique). Pratiquement, il faut interpréter la *poésie* populaire tantôt dans un sens direct, tantôt dans un sens indirect. Les peuplades les plus pauvres mettent, dans leurs chants, des cercles d'or à leurs seaux de bouleau. Ainsi, dans un sens indirect, la misère est indiquée par la profusion de pierreries et de métaux précieux qui ornent la *poésie* de ces peuples misérables. On ne trouve des renseignements directs sur les faits extérieurs que dans les chants moralistiques; mais tous les chants héroïques ne renseignent-ils pas sur la force d'attaque ou de résistance qui est, quelquefois à l'état latent, au fond de l'âme d'un peuple, et qui rejaillira toujours, identique à elle-même, dans une circonstance donnée? Les chants idéaux, utopiques, vaniteux, mensongers, qui sont la marque caractéristique des peuples vaincus ou opprimés, Irlandais, Slaves, Bohêmes, n'aident-ils pas à reconstituer leur personnalité morale, surtout si l'on emploie le procédé cruel, mais juste, de prendre souvent au contre-pied tout ce qui est exagéré? Afin de mettre des exemples à l'appui de cette vue d'ensemble, l'étude des chants populaires espagnols amène à des résultats pareils aux conclusions du patient et si original Anglais, George Borrow. L'intelligence espagnole est en retard sur son sentiment; on a, en Espagne, le tempérament plus républicain que l'esprit. C'est le contraire en France. Les basses classes sont, de l'avis du très-aristocratique Borrow, plus sensées et morales que les hautes, dont le dédaigneux voyageur s'est garé avec un soin inimaginable. L'Espagne n'est point papiste, répète souvent l'auteur de la *Bible en Espagne*. L'amour y est un sentiment trop vif et trop réel pour que le mysticisme soit autre chose qu'une hyperbole. Les chants populaires disent cela sur tous les tons. Ils disent encore que l'Espagne souffre plutôt d'un mal social que d'une maladie morale, et que les Espagnols, en raison même de cette santé intérieure que tant de misères sociales n'ont pu compromettre, se prêteraient, mieux que tous leurs voisins, aux remèdes héroïques qui sauvent une nation. Les grands vices de l'Espagne sont un orgueil barbare, un *cosas de España* aussi ridicule que le *Fara da sè* de l'Italie, une brutalité dans la passion qui lui a fait recueillir l'héritage des mœurs de la plèbe et de la soldatesque romaines; une inaptitude à la philosophie, meilleure, après tout, que la prétention ignorante qui la maintient, en définitive, sous la dépendance du catholicisme. Les grandes qualités de l'Espagne sont l'orgueil dans ce qu'il a d'excellent, l'esprit d'égalité, l'élan joint à la ténacité, un instinct psychologique admirable, des aptitudes à l'agriculture et à l'industrie, intermédiaires entre la docilité britannique et l'individualisme français. Il ne demande qu'à cesser de rêver et à vivre, le peuple qui a des chants de cette lumineuse psychologie : « Je rêvais que tu m'aimais — l'autre matinée. — Et je songeais en même temps — que je songeais; — car pour un malheureux, — même en songe, — les bonheurs — sont impossibles; » que ce peuple sorte du rêve catholique et du militarisme, double rêve dont il a pleine conscience, et le bonheur lui sera possible dans la réalité. Un peuple qui ne rêve jamais, sans illusions, comme il convient à une tribu voyageuse qui a beaucoup vu, c'est ce peuple étrange et tant étudié qui a reçu les noms divers de bohémiens, ziganes, gypsies. En quelques lignes, puisque ses chants sont courts, nous allons le voir brigand, voleur et spirituel à la fois, d'une passion et d'une coquetterie de sauvage, sceptique et narquois, usant de tout : du baptême et, ce qui est plus curieux, de son séjour en Egypte pour exploiter les ducats et la pitié des chrétiens.

PASSION : « En descendant la rue où demeure ma bien-aimée, j'enfonçai mon chapeau pour cacher à sa mère la flamme de mes yeux. « Cache ton sein, mon enfant! un garçon, un maudit voleur le voit. — Qu'il le voie ou non, ce garçon, moi, je l'aime. »

COQUETTERIE : « Ma mère, il fait si froid; je suis glacée jusque dans mon cœur. — Tu as, ma chère petite enfant, tu as un collier si beau; de ce collier entoure-toi et pense que c'est une chemise! »

BRIGANDAGE : « Pour de l'eau j'ai prié, oui, pour un peu de boisson. Et je fus honni, chassé sans avoir cette eau. Jamais, depuis, je n'ai prié; j'ai été dans la montagne et je suis devenu brigand. »

VOL ET ESPRIT : « A mes pieds s'en vient un cochon; il s'en vient de lui-même et il se met à crier bien haut : « Zigane, mon petit zigane, je suis à toi. » Alors, je le saisis vite, et vite le voilà dans le buisson. »

PAS D'ILLUSION : « Je vis dans une rue une potence gentille et belle. La potence me dit : « Prends garde à toi, petit zigane. »

SCEPTICISME : « J'ai été au prêtre, je me suis procuré un parrain pour baptiser mon enfant, et j'ai pêché deux ducats. C'est la dixième fois qu'il est devenu chrétien; il ne voit aucun mal à cela. »

BONIMENT AUX CHRÉTIENS : « Les ziganes ne sont pas méchants; les ziganes sont de bonnes gens. Lorsque Notre-Seigneur était encore jeune, il eut affaire (en Egypte) avec les ziganes. Ils ne lui firent aucun mal; ils lui furent doux et amis; il alla ensuite parmi les étrangers, qui l'ont crucifié. (Inédit en France.)

— *Poésie populaire française.* De tous les pays d'Europe, la France est celui où la vie provinciale a été réduite, par un pouvoir centralisateur, au minimum le plus voisin de zéro; de tous les peuples d'Europe, le peuple français est celui dont les éléments provinciaux ont été heurtés le plus durement les uns contre les autres; il s'ensuit que l'homogénéité tant célébrée de notre race est factice; car l'écrasement des éléments celtique, gallo-romain, normand, franc a bien pu arrondir les angles des physionomies physiques et morales des diverses races, de façon à constituer un type de convention appelé type français; mais, de caractère national, il ne s'en peut créer que par l'action réciproque et libre d'éléments ethniques qui gardent toute leur originalité. Le type français ne saurait avoir les caractères prime-sautiers des races qui lui ont donné l'occasion d'être; ce type est fait de réactions plus que d'actions; il est tout entier de seconde main : rabaissant sans cesse la philosophie à une certaine logique des mots, et le patriotisme, cette vertu, à un vice appelé chauvinisme; confondant sans cesse la parole et l'action; raillant l'Etat et ne sachant vivre sans lui; inapte à la passion et, par suite, à la *poésie;* moutonnier et assoiffé d'originalité; forcé de s'inventer un aïeul, l'esprit gaulois, dont le trait marquant est une certaine gaieté frondeuse et justicière du ridicule des puissants; également forcé de se bafouer lui-même, afin de masquer ses inconséquences et surtout d'être supportable. Tel qu'il est, ce type a une grandeur indéniable, celle de cet arbre qui, maigre et souffreteux, envoie ses racines, du roc stérile où il végète, dans la bonne couche d'humus qui est à vingt pieds plus bas; celle de la plante qu'on plonge dans un cachot et qui, de ses vrilles et de ses branches, s'arc-boute au mur et sort par le soupirail; celle de l'enfant qui, d'une vitalité tenace, échappe avec une joie narquoise à des maladies qui tueraient des êtres mieux constitués. Les considérations qui précèdent donnent le pourquoi de la faiblesse de la *poésie* populaire française, dont la naïveté est trop spirituelle, que la passion vraie anime rarement et qui communie très-peu avec la nature; où, par conséquent, se reconnaît la rhétorique particulière aux peuples dont l'originalité première s'est effacée. Mais, de la faiblesse relative de la *poésie* populaire française, il serait injuste de conclure à l'infériorité totale du peuple qui a cette infériorité partielle. Le but de la vie des peuples, c'est le bonheur, c'est-à-dire l'harmonie sociale qui permet de concilier l'intérêt de la collectivité et les intérêts de l'individu. Le moyen, c'est l'action. La parole n'a de valeur que comme préparation à l'acte; les hommes, les peuples, l'humanité ne vivent, au véritable sens du mot, qu'en se perfectionnant sans cesse au physique et au moral. La vie, aussi bien morale que physique, ne se manifeste totalement et ne s'entretient réellement que par des actes. Les scaldes de la *poésie* populaire héroïque chantaient pour exciter à la grande action de l'époque, qui était la guerre. Mais si, après la conquête, si, après des rébellions réprimées, des scaldes pacifiques chantent au coin du feu l'épopée du passé, cette *poésie*-là berce les regrets et finit par endormir les courages; le silence vaudrait mieux. Il vaut mieux, pour l'avenir d'une race, que les hommes des champs, dont parle La Bruyère, restent muets en creusant leur sillon; certes, rien n'est plus joli dans sa tristesse que la *Krakoviaka* que chante le serf polonais pour se consoler de sa misérable existence. Mais ce sont là des gentillesses qui s'achètent trop cher : on les paye de sa liberté. On reconnaît un peuple pauvre à la richesse des images de sa *poésie;* un peuple esclave chante en cage. Donc la dureté, l'esprit processif, la passion de la terre qui bornent l'horizon poétique de nos paysans de France à quelques couplets bachiques, quelques complaintes et beaucoup de gauloiseries, cette infériorité littéraire est compensée par une plus-value certaine d'activité réelle. Les peuples chanteurs — j'en excepte les nationalités qui s'éteignent avec dignité, comme la nationalité finlandaise — les peuples chanteurs ont les vices de nos paysans, moins leur courage et plus quelque chose, leur *poésie*, qui est une négation, puisqu'elle est une hypocrisie.

La pauvreté de la France en *poésie* populaire est relative; si on consulte le très-remarquable recueil : *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, avec les airs originaux, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud* (Niort, L. Clouzot, éditeur), on pourra se convaincre que la France a eu son regain de naïveté et de passion. Mais, de même que les airs d'opéra gâtaient, par leur contact, les airs populaires, la *poésie* artificielle des villes corrompait, au XVIII^e et au XIX^e siècle, l'inspiration de nos paysans. Quelquefois, de ce compromis peut naître quelque petit bijou, comme ce chant d'une fermière mariée à un vieux seigneur : « Mon père m'a mariée à sa fantaisie. — Un vieillard il m'a donné — Plein de jalousie. — Il aura, tant qu'il vivra, — Cette frénésie.

» Quand il voit dessus mon lit — Voler une mouche, — Ce vieux jaloux a si peur — Qu'elle ne me touche! — A-t-on jamais vu d'époux — D'humeur si farouche?

» Il ne me saurait souffrir — Une fleur éclose. — Il a lu pour mes péchés — La métamorphose : — Il croit un amant caché — Sous la moindre rose.

» Quand je regarde les cieux, — Il suit ma prunelle; — Il croit même que les dieux — Me trouvent si belle, — Qu'ils me font parler d'amour — Par les hirondelles. » (Chanson du XVII^e siècle.)

Pour rompre avec toute *poésie* « d'entre deux, » nous donnerons, comme chef-d'œuvre de la *poésie* populaire française, le *Soldat peu chagrin*, déjà signalé par Gérard de Nerval et par Henri Murger, donné en entier par M. Jérôme Bujeaud : « Je me suis engagé — Pour l'amour d'une blonde, — Pas pour mon anneau d'or — Qu'à d'autres elle a donné — Mais c'est pour un baiser — Qu'elle m'a refusé.

» Je me suis engagé — Dans l'régiment de France. — Là ou c'que j'ai logé, — On m'y a conseillé — De prendre mon congé — Par-dessus mes souliers.

» Dans mon chemin faisant, — J'rencontr' mon capitaine. — Mon capitain' me dit — « Où vas-tu Sans-Souci? — J'm'en vas dans » le vallon — Rejoindre mon bataillon.

» — Soldat, t'as du chagrin — Par l'aban- » don d'ta blonde; — Elle n'est pas dign' de » toi, — La preuve est à mon doigt : — Tu » vois bien clairement — Que je suis son » amant. »

» Là-bas, dans le vallon, — Coule claire fontaine : — J'ai mis mon habit bas, — Mon sabre au bout d'mon bras, — Et je me suis battu. — Comme un vaillant soldat.

» Du premier coup portant, — J'ai tué mon capitaine. — Mon capitaine est mort, — Et moi, je vis-t-encor, — Mais dans quarante jours, — Ça sera-t-à mon tour.

» Celui qui me tuera, — Ça s'ra mon camarade; — Il me band'ra les yeux — Avec un mouchoir blanc, — Et me fera mourir — Sans me faire souffrir.

» Que l'on mette mon cœur — Dans un[illegible] serviette [illegible], — Qu'on le porte à ma mi', — Qui demeure à[illegible] pays. — En disant : c'est » le [illegible] — De votre serviteur. »

» [illegible] de [illegible] pays. — N'e dit pas à ma mère. — Mais [illegible] — Que je suis-t-à Bordeaux, — Prisonnier des Anglais. — Qu'a[illegible] me r'verra jamais! » (Angoumois.)

[illegible]

heurt [illegible] dans les mœurs, dans la [illegible], dans le langage, dans les aptitudes des hommes d'une même nation, l'importance de la *poésie* populaire devait nécessairement se restreindre de tout ce que l'esprit individuel avait gagné de terrain. Tout en conservant de magnifiques accents chez les peuples qui étaient moins entrés que les autres dans la vie historique, la *poésie* populaire devint fatalement provinciale et villageoise, et les dialectes les plus dégénérés de la langue mère primordiale, les langues vaincues et malades, appelées patois, lui servirent forcément de matière première. A mesure que les facultés dont le premier jet avait créé les chants populaires hiératiques et héroïques cessaient d'être la propriété de la race pour devenir le privilège de quelques hommes, à mesure que ces facultés perdaient leur caractère spontané pour conquérir le seul caractère durable, le caractère réfléchi, rationnel et scientifique, une nouvelle forme de *poésie* s'imposa, comme une nécessité, aux hommes en qui vivait l'esprit de la race. Ces hommes, Dante, Milton, Shakspeare et, loin derrière eux, Gœthe, soumirent les éléments de la *poésie* populaire à un nouveau travail [illegible] la *poésie* d'art, refaisant pour l'âge moderne, et avec la même originalité, l'œuvre d'Eschyle, d'Aristophane et de Ménandre. Un homme qui reprend les images et les concepts épars dans les esprits, les consciences et les imaginations des hommes de son temps, et qui fait de ces éléments un tout marqué au coin de sa nature d'élite, conçu dans l'unité que son génie met entre l'amour, la science et l'imagination, cet homme-là est un poète d'art; mais son œuvre, qu'elle s'appelle *Divine comédie*, *Hamlet* ou *Don Juan de Tenorio*, est fille directe de la *poésie* populaire. Dans la *poésie* d'art, il est vrai, la véritable morale prend la place de l'esprit sentencieux, la science, [illegible], l'art, de la spontanéité; l'esprit s'élargit, l'amour devient plus profond; la rose tant aimée des poètes populaires toscans sert, par exemple, à Dante, poète d'art, à figurer son paradis. Ce qui était au fond de l'âme de chacun comme un sous-entendu s'extériorise et, par contre, les images populaires reçoivent une dernière acception toute subjective, de sorte que la pensée la plus forte et la plus rare reçoit ainsi la forme la plus vive et la plus universelle. Mais, encore une fois, les éléments des deux *poésies* sont les mêmes.

Qui a fait tel chant populaire admirable, par exemple le chant du Suisse qui entend la trompe des Alpes du fort de Strasbourg? Il vous le dit lui-même; et pourquoi ce poète au cœur génial mentirait-il? Qui a fait tel chef-d'œuvre? Lui-même. En Bretagne, les mendiants, quand ce n'était pas le héros ou l'une des victimes du fait chanté, se chargeaient d'être les bardes; de même que les scaldes, en Scandinavie, étaient souvent des oisifs de ce genre, c'est-à-dire, en ces temps de guerre, des aveugles. C'est là le caractère distinctif du poète populaire : il est anonyme. Acteur ou témoin, il chante ce qu'il a fait ou vu. Au dernier couplet, quelquefois, il se désigne, mais c'est surtout pour nous dire ses droits à chanter; encore une fois, c'est qu'il est acteur, témoin ou victime. On ne saurait trop redire cela en France, patrie des poètes qui vivent en dehors de l'action, qui chantent ce qu'ils n'ont point senti et qui décrivent ce qu'ils n'ont point vu.

Il est [illegible] l'état ethnique et social qui l'a créée, c'est-à-dire comme l'enfance de ce peuple nouvellement formé [illegible] signe de mort prochaine, de [illegible]

[illegible]

séquence du divorce des langues populaire et aristocratique, divorce issu lui-même de l'installation de l'absolutisme, la *poésie* populaire primitive de la France n'a jamais eu de public et n'a jamais servi à faire un fonds commun d'idées, d'usages et de sentiments qui pût s'appeler l'imagination française. Il est résulté de cette anomalie qu'en France la *poésie* d'art a manqué de terroir national et a été forcée de demander son humus, avant le XIX^e siècle, à l'antiquité et, de nos jours, à l'étranger; et, en outre, qu'une troisième forme de *poésie* s'est constituée, forme dégénérescente appelée *poésie* artificielle. Est poète artificiel tout lyrique à froid, tout pasticheur, qu'il avoue le pastiche ou qu'il le déguise sous l'excentricité; tout homme aux sentiments postiches, qu'il exagère ou qu'il nie la passion; le poète d'une cour ou d'une coterie, qui ne s'adresse pas à toute la nation et qui ne fait pas appel aux forces vives de cette nation. La *poésie* artificielle se reconnaît à ceci, qu'elle méconnaît, par excès ou par défaut, l'un ou l'autre des éléments de la *poésie* d'art; voilà pourquoi elle est la dégénérescence. Ainsi, elle fait dégénérer l'amour en hystérie, l'imagination en bizarrerie, la science en minutieux pédantisme. Condamnée à périr, elle est sans action sur l'avenir, et la preuve en est que, du présent, elle ne connaît que le caprice de l'heure présente et qu'elle change l'étude du passé en archaïsme glacial. Les poètes artificiels sont des gens de cabinet, des citadins qui, transportés hors des villes, retrouveraient les plaintes d'Ovide exilé près du Palus-Méotide; « Esprits tendres, cœurs durs. » Le mot de Leconte de Lisle fait ressortir la contradiction fatale qui est au fond du poète artificiel et de son œuvre. Toute l'exaltation que ces versificateurs n'ont pas au service de la *poésie*, ils l'emploient à rehausser et à parer leur personnalité, si bien que se tenant en dehors de toute science et de toute passion humaine, ils n'ont pour tout que du mépris, et que toutes les fusillades des guerres civiles ne les font sauter que de peur sur leur divan et, à les entendre, ne retarderaient pas d'une seconde l'éclosion d'un de leurs sonnets. Plus que tout autre pays, plus que l'Italie au temps du concettisme, plus que l'Angleterre aux temps de l'euphuisme, la France a été, est et sera la patrie des poètes artificiels. Toute la critique, depuis Lessing jusqu'à Proudhon, depuis Montaigne jusqu'à Schlegel, a formulé pareil jugement contre la *poésie* française. Mais l'étude du rôle de la *poésie* populaire pouvait seule en donner les vrais considérants.

— III. Poésie héroïque. Il n'est pas de nation dont l'histoire ne présente un âge héroïque, c'est-à-dire un âge dans lequel la légende, la mythologie, le goût du merveilleux ne revêtent les grandes actions du prestige de l'héroïsme et ne changent certains hommes en demi-dieux. On serait porté à en conclure que toute nation possède, dans sa jeunesse, une *poésie* correspondant à ce sentiment héroïque, une *poésie* pleine de hauts faits prodigieux, de pensées généreuses, d'aspirations surhumaines et pleine en même temps de la foi la plus entière et la plus naïve aux merveilles qu'elle chante. Ce genre de *poésie*, qui a reçu fort justement le nom de *poésie héroïque*, s'est pourtant si peu développé chez plusieurs peuples, qu'on en trouve à peine des indices dans leur histoire littéraire. Chez d'autres, elle a déployé la plus brillante efflorescence. Au premier rang de ces derniers se placent les Grecs.

Après la période de la *poésie* mythique, à laquelle se rattachent les noms à moitié fabuleux d'Orphée, de Musée, de Linus, et dont les hymnes paraissent avoir exprimé des croyances venues du monde oriental, nous voyons les aèdes chanter, à la cour des princes ou de ville en ville, les exploits héroïques des guerriers de l'âge précédent et même ceux des contemporains. L'expédition de Troie, avec ses antécédents et ses conséquences, forma le grand cycle héroïque de la Grèce. L'*Iliade* et l'*Odyssée* en furent les œuvres capitales et l'on a pu dire que ces poèmes restaient pour nous toute la *poésie* et toute l'histoire d'une des plus longues, des plus mémorables périodes de la Grèce antique; mais ils sont loin d'avoir été effectivement les seules productions de la *poésie* héroïque en Grèce. Le développement poétique, dont ils furent le centre, embrassa toutes les légendes de la guerre de Troie et remonta même jusqu'aux âges mythiques, jusqu'au mariage d'Uranus et de Gæa, pour se terminer au meurtre d'Ulysse par son fils Télégonus. Il consistait en épopées se rattachant étroitement aux poèmes homériques, formées des mêmes matériaux, animées des mêmes sentiments, mais étant bien loin, d'après ce que disent les anciens, de les égaler, soit pour le génie, soit pour l'art de la composition. A part l'*Iliade* et l'*Odyssée*, nous ne connaissons de ces œuvres que le titre, et même imparfaitement, les auteurs en sont incertains. Photius, dans sa *Bibliothèque*, a reproduit un extrait de l'analyse que Proclus avait donnée de ce cycle dans sa *Chrestomathie*, et plusieurs érudits allemands ont fait sur ce sujet des travaux considérables, notamment Welcker, dans le *Cycle épique* (*Der epische Kyklos*); Lange, dans l'ouvrage intitulé : *Über die kyklischen Dichter*; Wüllner, dans le *De cyclo epico*; Düntzer, dans les *Fragmenta epicorum græcorum*. Nous avons tiré de ces divers écrits les titres et l'ordre des œuvres qui constituèrent la *poésie* héroïque des Grecs, ainsi que les noms des auteurs auxquels on les attribuait. Voici ces indications :

La *Titanomachie*, attribuée à Eumélus de Corinthe et à Arctinus.

La *Danaïde*.

L'*Althide* ou l'*Expédition des Amazones*, attribuée à Hégésinus.

L'*Œdipodie*, attribuée à Cinéthon.

La *Thébaïde* ou l'*Expédition d'Amphiaraüs*, attribuée à Arctinus et plus souvent à Homère.

Les *Epigones* ou l'*Alcméonide*, poëme attribué à Homère.

La *Minyade* ou la *Phocaïde*.

La *Prise d'Œchalée*, attribuée à Créophyle de Samos et à Homère.

Les *Chants cypriaques*, attribués à Stasinus et à Lesches.

L'*Iliade* d'Homère.

L'*Ethiopide*, attribuée à Arctinus.

La *Petite Iliade*, attribuée à Homère, à Thestoridès, à Cinéthon, à Diodore d'Erythrée et plus souvent à Leschès.

La *Destruction de Troie*, attribuée à Arctinus.

Les *Retours des héros*, poëme attribué à Hagias de Trézène.

L'*Odyssée* d'Homère.

La *Télégonie*, attribuée à Eugamon de Cyrène et à Cinéthon.

Il paraît, d'après les anciens, que toutes ces œuvres méritaient, à des degrés divers, les éloges décernés, même en dehors de ce qui regarde la beauté littéraire, aux épopées homériques et qu'un érudit moderne a résumés en ces termes : « Ce qui leur donne une supériorité incontestable, c'est qu'elles n'ont rien d'artificiel dans aucune de leurs parties, dans aucun récit, dans aucun tableau et qu'elles sont l'œuvre de la nature dans toute sa spontanéité. Elles nous offrent de plus un tableau fidèle de la société hellénique du temps, avec ses croyances religieuses, ses symboles, sa vie privée, ses souvenirs guerriers, ses courses aventureuses... Outre cette curiosité continuellement éveillée en nous et à chaque instant satisfaite, elles nous offrent l'expression naïve et vraie des sentiments les plus variés de notre nature. Le nombre si grand des personnages et des situations ne laisse endormi en nous aucun de nos instincts; tous se développent et parlent à leur tour et cela avec une convenance et un naturel qui n'ont jamais été surpassés. »

On a beau fouiller dans les commencements de la littérature latine, on n'y peut trouver des œuvres qui se rattachent véritablement soit à la *poésie* mythique, soit à la *poésie* héroïque. On voit Rome plus occupée de vivre, de labourer, de combattre, que de rechercher les origines et les lois de la nature, de célébrer les beautés de la terre et des cieux ou de chanter ses héros et ses légendes. Elle n'a point d'Orphée, point d'Homère; elle n'a même pas un Hérodote. Quand Livius Andronicus y introduisit l'épopée, l'esprit romain, dans le domaine littéraire, était déjà vaincu par l'esprit grec; et le premier poëme épique qui parut à Rome fut une traduction de l'*Odyssée*. Le poëme de Nevius sur la guerre punique et les *Annales romaines* d'Ennius ne se rattachent qu'imparfaitement à la *poésie* héroïque. Quant à l'*Enéide* de Virgile, si elle est digne de ce genre par les richesses poétiques dont elle brille, l'imitation grecque y est trop évidente et la génération à laquelle elle s'adressait avait trop peu de foi aux merveilles des âges légendaires; on n'y trouvera donc pas les deux qualités essentielles de la *poésie* héroïque : l'originalité première et la naïveté.

La nation à laquelle on a le plus reproché de n'avoir pas de poëme épique est peut-être la nation française; et, en effet, si l'on en excepte l'admirable poëme fragmentaire de *Jocelyn*, il ne nous reste plus qu'une épopée conforme aux règles de la rhétorique dont il vaille la peine de parler : la *Henriade* de Voltaire. Mais, aujourd'hui que notre littérature primitive est bien connue, nous savons que, depuis les Grecs, il ne s'est trouvé nulle part un plus riche développement de *poésie* héroïque qu'en France. Les chansons de geste, ces poëmes qui célébraient les héros et les événements des guerres nationales, furent les premières manifestations de notre *poésie*. Elles avaient pour domaine toutes les traditions demi-historiques, demi-fabuleuses, conservées dans la mémoire des peuples. A chaque province sa chronique glorieuse, ses triomphes, ses revers, ses personnages légendaires, sa famille héroïque. Les Bourguignons chantaient le duc Aubri ou Gérard de Roussillon; les Provençaux, Guillaume d'Orange; les Lorrains, Garin ou Ogier; les Wallons, Raoul de Cambrai, etc. Au-dessus de tous dominait le souvenir de l'empereur Charlemagne qui, malgré la différence des temps et des circonstances, reliait toutes les traditions locales. Les héros des provinces devenaient tous, Bourguignons, Provençaux, Lorrains, Picards, Mayençais, etc., les compagnons ou les adversaires du grand empereur des Francs, quelle que fût, du reste, l'époque de leur existence. La *Chanson de Roland* est le plus ancien monument qui nous reste de toute cette *poésie* héroïque. Elle appartient au cycle de Charlemagne proprement dit, à l'inspiration purement française sans mélange de l'esprit provincial. Ce poëme, tel que nous le possédons, date du XII^e siècle. Il présente toutes les qualités de la véritable *poésie* héroïque. Voici en quels termes, fort judicieux, en a parlé un de nos critiques les plus distingués, M. Vitet : « Cette unité d'action, cette concise et simple exposition d'un sujet historique, national et religieux, cette façon grandiose et sérieuse d'évoquer les souvenirs, de traduire les sentiments, d'exalter les croyances de tout un peuple, ne sont-ce pas les conditions premières, les fondements mêmes du genre épique? Et si de l'ensemble du poëme nous passons aux détails, par combien d'autres signes le caractère épique ne se trahit-il pas! Ces descriptions à grands traits, rapides, saisissantes, sobres de mots, à vol d'oiseau pour ainsi dire; cette naïveté toujours unie à la grandeur, ce merveilleux mêlé et fondu dans l'action avec tant de franchise et si sincèrement que son intervention semble toute naturelle; c'est là de l'épopée, ou jamais il n'en fut; non de l'épopée faite à plaisir, avec art, avec intention, par des lettrés dans un siècle littéraire, mais de la vraie, de la primitive épopée. » Cette primitive épopée, naïve dans le merveilleux et le grandiose, sans intention préconçue d'art, caractérise, en effet, comme nous l'avons vu pour les Grecs, comme on peut le voir pour toutes les littératures, la véritable *poésie* héroïque.

Quoique la *Chanson de Roland* soit, en France, le plus ancien monument de cette *poésie* et que nous n'en connaissions pas de manuscrit antérieur au XII^e siècle, il ne faut pas s'imaginer que nous n'ayons pas eu de *poésie* héroïque avant cette époque. Les chansons de geste portent presque toujours la trace de transformations successives qui nous obligent à reporter leur origine à une date bien plus reculée. S'il n'existe point de manuscrit antérieur au XII^e siècle, il faut en conclure seulement que la *poésie* héroïque fut dans le principe presque exclusivement orale. On écrivait alors en latin. Mais bientôt les chanteurs ambulants, qu'on nomma jongleurs, puis trouvères et ménestrels, traduisaient ces écrits dans l'idiome usuel et en faisaient ainsi des poëmes populaires. De même que les aèdes et les rapsodes de la Grèce antique, ils allaient réciter ces poëmes dans les fêtes des grands ou de ville en ville, sur les places publiques. Ils se transmettaient de l'un à l'autre, de génération en génération, les grandes données historiques qui formaient comme le trésor commun. « Ils se les transmettaient, dit M. Louis Moland, toujours les mêmes dans leur thème essentiel, toujours renouvelées dans leur forme et leurs détails. Chacun ajoutait aux œuvres qu'il avait reçues de ses prédécesseurs les embellissements, les amplifications que sa propre imagination lui inspirait; chacun y introduisait les variantes qu'il savait devoir être applaudies, les épisodes qu'exigeaient les tendances nouvelles, les besoins nouveaux des intelligences. On voit combien cette lente et infinie métamorphose d'une composition littéraire, dont la première origine est toujours insaisissable, nous offre un mode de création, de vie et de développement qui diffère des procédés de la littérature actuelle et de toutes les littératures savantes. La force productrice, c'était alors la tradition bien plutôt que l'art individuel... Aussi, on n'aperçoit aucune personnalité dans ces poëmes; l'auteur n'y apparaît jamais avec son caractère, avec sa vie propre. Il n'y règne que les idées universelles, les sentiments généraux, l'âme et l'esprit du temps. » Lorsque les compositions colportées par les chanteurs acquirent une assez grande étendue pour que leur transmission par la mémoire fût difficile, lorsque des hommes instruits, animés du désir de se faire entendre de la foule, ne dédaignèrent plus d'employer le langage qui lui était seul familier, un peu de parchemin réservé jusque-là à la langue officielle et classique fut mis à la disposition de l'idiome vulgaire. Les jongleurs eurent leur mémorandum portatif, qu'ils avaient soin de rédiger eux-mêmes. Les seigneurs, dont les chansons de geste célébraient les ancêtres, voulurent aussi posséder ces poëmes et s'en firent faire de somptueuses copies. Nous voyons enfin apparaître ces chants dont l'existence, dont l'influence étaient depuis longtemps déjà indiquées et constatées par les historiens. Ainsi, Roland, ce neveu de Charlemagne, ce préfet des marches de Bretagne, paraît avoir été, bien avant le XII^e siècle, un des types les plus généralement adoptés dans les légendes guerrières de toute la race gallo-franque, et nous lisons dans un écrivain du XI^e siècle : *Quem Hrolandum joculatores in suis preferebant cantilenis*.

Toutes les productions de la *poésie* héroïque en France peuvent se classer sous les titres suivants :

La *Geste du roi*, qui comprend *Berte au grand pied*, *Fierabras*, *Roland*, etc.

La *Geste de Doon de Mayence*, qui comprend l'*Enfance d'Ogier*, la *Chevalerie d'Ogier*, *Renaut de Montauban*, etc.

La *Geste de Garin de Montglane*, qui comprend *Gérard de Roussillon*, le *Couronnement du roi Louis*, la *Prise d'Orange*, *Raynouard*, etc.

La Geste des Lorrains.

Le Cycle de Julien de Saint-Gilles.

Raoul de Cambrai.

Aubery le Bourguignon.

Beuves de Hanstone.

Le *Cycle de la croisade*, qui comprend le *Roman de l'enfance de Godefroy de Bouillon*, la *Chanson d'Antioche*, la *Chanson de la prise de Jérusalem*, la *Chanson de la mort de Godefroy*, etc. V. chansons de geste et romans.

A la *poésie* héroïque de la France se rattache, du moins pour l'origine, la *poésie* allemande. Sous la dynastie carlovingienne, les traditions nationales se mêlèrent dans les deux pays et de là naquirent ces légendes guerrières, ces ébauches d'épopée qui, remaniées plus tard dans un âge plus cultivé, produisirent les vieux poëmes dont l'Allemagne est fière. Quand l'unité de l'Allemagne se fonda du XII^e au XIV^e siècle sous la main des Hohenstaufen, c'est encore à leur contact avec la France que les Allemands durent en grande partie l'essor de leur génie poétique. Les mélodies de la Provence, les poëmes de nos trouvères du Nord, les épopées mystiques et chevaleresques empruntées aux traditions bretonnes pénétrèrent dans les contrées germaniques et y suscitèrent des inspirations originales. « L'imagination de l'Allemagne s'éveille alors, dit M. Saint-René-Taillandier, et sa langue se délie; la voilà entrée dans le grand chœur des nations européennes. Tantôt elle reprend ces vieilles légendes dont elle avait perdu le goût et les consacre en des œuvres où un style plus cultivé n'efface pas cependant l'héroïque rudesse de la tradition; tantôt elle s'inspire des chants d'amour provençaux, des épopées mystiques de la Bretagne, mais c'est pour répandre, sous ces sujets d'emprunt, des idées et des sentiments qui lui sont propres. » C'est véritablement l'époque de la *poésie* héroïque en Allemagne. Les œuvres qui s'y rattachent se divisent en trois classes :

Les poëmes féodaux sur Charlemagne et ses pairs, comme le *Chant de Roland*, écrit au XII^e siècle par Conrad le prêtre et remanié au XIII^e par Stricker; *Flore et Blancheflore*, par Conrad Fleck; *Guillaume d'Orange*, par Wolfram d'Eschenbach et Ulrich de Thurheim.

Les poëmes chevaleresques et religieux sur le roi breton Arthur et les mystères du Saint-Graal, comme *Parcival*, *Lohengrin*, *Tristan et Ysolde*, *Lancelot du Lac*.

Les poëmes nationaux sur les vieux chefs germains, poëmes qui comprennent le *Livre des héros* (*Heldenbuch*); les *Nibelungen*, que les critiques allemands n'ont pas craint de placer à côté et même au-dessus de l'*Iliade*, *Gudrun*, qu'ils ont comparé à l'*Odyssée*. Le plus célèbre de ces poëmes, les *Nibelungen*, forme une suite de chants épiques, où se mêlent aux traditions de l'*Edda* islandaise des faits historiques, tels que la ruine de la maison de Bourgogne et les exploits d'Attila. V. Nibelungen.

L'Angleterre, qui a compté de si grands poëtes et parmi eux l'un des premiers poëtes du monde, Milton, n'a pourtant pas eu de *poésie* héroïque proprement dite. Ses ménestrels traduisirent et imitèrent, sans rien y ajouter de profondément national, les œuvres de nos trouvères, et sa *poésie* ne prit une véritable vie que sous le règne d'Édouard III, c'est-à-dire au XIV^e siècle.

En Espagne, le *Poëme du Cid*, que l'on rapporte au commencement du XIII^e siècle, est une véritable chanson de geste; on a même cru y voir, à quelques égards, une imitation de la *Chanson de Roland*. En Italie, le génie de la nation s'accommoda trop facilement de la *poésie* amoureuse des troubadours pour se tourner vers la *poésie* héroïque. Le premier grand poëme y fut la *Divine comédie* de Dante, et l'on sait que cette admirable épopée a moins du caractère héroïque et national que du caractère mystique et religieux. On ne peut non plus rattacher à la *poésie* héroïque les compositions chevaleresques du XV^e et du XVI^e siècle, qui s'inspirèrent de la *Chronique de Charlemagne*, des romans de la *Table ronde* ou des poëmes de l'antiquité, quels que fussent, du reste, le talent de la composition et l'agrément de la forme.

— IV. Poésie lyrique. On désigne par ce nom le genre de *poésie* que les anciens grecs chantaient en s'accompagnant de la lyre et qui est resté chez les modernes le chant intime de l'âme humaine, dont il exprime les sentiments et les mouvements variés. Tous les cris de la douleur et de la joie, toutes les tendresses et les fureurs de l'amour, les ardeurs de la foi, les tristesses du doute, les élans du patriotisme, les rêveries enivrantes, les espérances sans bornes, trouvent dans la *poésie* lyrique la variété de rhythme, la richesse des images, l'harmonie du style, qui peuvent les traduire en traits saisissants et les graver dans la mémoire. Quelquefois gracieuse et calme, la *poésie* lyrique est plus souvent passionnée, enthousiaste jusqu'au désordre. La forme qu'elle affecte ordinairement est celle de l'ode (v. ce mot); mais on la trouve aussi dans les psaumes des Hébreux, dans les chœurs des tragédies et dans des pièces de vers modernes qu'il est difficile de classer sous quelqu'un des titres imaginés par la rhétorique.

Reflet exact de l'âme humaine, expression de ce que l'homme sent et pense, même avant de réfléchir, la *poésie* lyrique exista dès le commencement des civilisations. On a récemment étudié la *poésie* lyrique dans l'Inde,

dans les hymnes des *Védas*; mais cette étude n'a pas été poussée assez loin pour permettre d'y voir autre chose qu'une splendeur monotone. Il n'en est pas ainsi pour les psaumes et les cantiques des Hébreux, que le monde chrétien vénère comme faisant partie de ses livres sacrés, et dont quelques-uns nous ont été appris dès l'enfance. On ne peut mieux les juger que Bossuet : « Le style de ces cantiques, a-t-il dit, hardi, extraordinaire, naturel toutefois, en ce qu'il est propre à représenter la nature dans ses transports, qui marche pour cette raison par de vives et impétueuses saillies, affranchi des liaisons ordinaires que recherche le discours uni, renfermé d'ailleurs dans des cadences nombreuses qui en augmentent la force, surprend l'oreille, saisit l'imagination, émeut le cœur et s'imprime plus aisément dans la mémoire. » Ajoutons à cette excellente appréciation un détail extérieur qui fera encore mieux sentir l'effet produit par les psaumes sur la population des Hébreux, c'est qu'ils étaient chantés en chœur par les 4,000 chanteurs choisis à ce dessein dans la tribu de Lévi.

En Grèce, les premiers poëtes, les premiers aèdes furent des prêtres, et l'hymne fut la première forme de la *poésie* : l'hymne de deuil connu sous le nom de *Linus*, l'hymne de joie connu sous le nom de *Péan*. Sans nous arrêter aux poëtes que leur antiquité ne permet pas de dégager du nuage des légendes mythiques, comme Orphée et Musée, descendons jusqu'au VIIe siècle, époque où fleurirent les lyriques éoliens. Les Éoliens de Lesbos étaient venus de l'ancienne Béotie, c'est-à-dire du pays des Muses. Ils racontaient que la tête et la lyre d'Orphée, jetées dans l'Hèbre par les Ménades, avaient été portées par le fleuve jusqu'à la mer et par les vents jusque sur les côtes de l'île qu'ils habitaient. Terpandre, l'inventeur de la lyre à sept cordes, le fondateur du système musical des Grecs, le père de la *poésie* lyrique, était un Lesbien d'Antissa. Il l'emporta sur tous ses rivaux dans les fêtes d'Apollon et dans les luttes musicales de Pytho; mais il ne reste de ses *poésies* que de vagues souvenirs épars çà et là dans les auteurs et quelques rares citations. Les successeurs immédiats de Terpandre semblent n'avoir été que des inventeurs de mélodies; aucun d'eux n'est cité comme poëte par les auteurs anciens. Toutefois, l'école éolienne de Lesbos ne resta pas longtemps dans l'obscurité; vers la fin du VIIe siècle, Alcée et Sapho lui rendirent l'éclat qui en avait signalé les débuts. Alcée, homme d'action et homme de parti, tourna sa verve contre ses ennemis politiques; il chanta aussi le plaisir, le vin et l'amour, et célébra dans des hymnes les louanges des dieux. Les mètres lyriques qu'il employa, et que l'on croit de son invention, furent très-variés. La strophe qui porte son nom est une des plus heureuses combinaisons possibles du dactyle et du spondée, avec le trochée et l'ïambe; elle est courte, nette, rapide, et s'approprie admirablement à l'expression des sentiments passionnés. Horace a dit lui-même qu'il prenait sans cesse pour modèle Alcée, le poëte « qui, au milieu des armes, ou quand il venait d'amarrer au rivage humide son navire battu des flots, chantait Bacchus et les Muses, et Vénus et l'enfant toujours présent à ses côtés. » Sapho, qui est célèbre surtout pour avoir chanté ses amours, fit admirer dans presque tous les genres, et sur tous les tons propres à la *poésie* lyrique, cette grâce et cette douceur que nul n'a jamais unies à plus de véhémence et de passion. Les faibles restes de son génie suffisent à justifier l'enthousiasme qu'elle inspira aux Grecs. Elle eut plusieurs rivales en *poésie*, dont elle nous a conservé les noms. La seule qui paraît avoir joui, dans la postérité, d'une célébrité véritable, c'est Erinne, morte à dix-huit ans. Parmi les lyriques éoliens, il faut citer encore Arion, Lesbien de Méthymne, contemporain d'Alcée et de Sapho, qui perfectionna le dithyrambe, ou le chant en l'honneur de Bacchus.

En tête des lyriques doriens se place Alcman, qui inventa surtout dans la langue et dans le style. Jusqu'à lui, le dialecte dorien avait été négligé, même des poëtes qui chantaient à Sparte, comme trop rude et trop grossier. Alcman l'assouplit, le polit, lui donna la grâce, le fit digne de ses aînés en *poésie*, l'éolien et l'ionien. Ses odes, connues sous le nom de *Parthénies*, étaient destinées pour la plupart à être chantées dans des chœurs de jeunes filles. Il fut le premier regulateur de la *poésie* chorique. Stésichore, qui fut son contemporain, modifia aussi et enrichit le chant des chœurs; il chanta les plus grandes guerres, les chefs d'armée les plus illustres et, comme le dit Quintilien, soutint sur la lyre le fardeau de l'épopée. Les plus illustres des autres Doriens furent Ibycus, si connu par la légende des grues accusatrices, dont sa mort a fourni le texte, Lasus, qui fut le maître de Pindare; Corinne, qui cinq fois, dit-on, l'emporta dans les luttes poétiques sur Pindare lui-même.

Chez les Ioniens se trouvent deux lyriques qui se placent dans le premier rang des poëtes lyriques grecs : Anacréon et Simonide. Le premier, dont les fragments authentiques sont si difficiles à déterminer et à distinguer des œuvres de ses imitateurs, a laissé un nom répété par tous les siècles et signifiant la *poésie* gracieuse, légère, ailée. Quelques-uns même des morceaux composés par ses disciples, tels que la *Colombe*, la *Rose*, l'*Amour mouillé*, sont des tableaux achevés. Les autres, quoique souvent trop insignifiants, ne sont presque jamais sans charme. Mais la prétention, la manière, la recherche de l'esprit montrent que l'auteur n'en est point Anacréon, dont la poésie simple, naïve, gracieuse, doucement pathétique, quelquefois vigoureuse, est savante dans la forme, mais toujours sans pédanterie. Simonide forme un frappant contraste avec Anacréon. Ce qui le distingue surtout entre les poëtes antiques, c'est un caractère de tristesse et de mélancolie. Ses chants les plus estimés sont des *thrènes* ou chants de douleur sur quelque infortune illustre. Il montra en même temps une grande élévation dans les hymnes de triomphe qu'il composa en l'honneur des vainqueurs des jeux publics, et quelquefois en l'honneur des héros, comme Léonidas. L'un des poëtes lyriques les plus féconds qu'il y ait eu au monde, il gagna, dans les concours poétiques, cinquante-six bœufs et autant de trépieds.

Au-dessus de tous les poëtes lyriques de la Grèce, l'antiquité a placé Pindare, formé à l'école dorienne de Lasus, mais qui rejeta la langue purement dorienne pour le style épique. « Vouloir rivaliser avec Pindare, dit Horace, c'est s'élever sur les ailes de cire façonnées par Dédale, pour donner un nom à la mer transparente. Tel qu'un torrent, grossi par les orages, se précipite des montagnes et franchit les rives connues, ainsi bouillonne, ainsi déborde à flots profonds le vaste génie de Pindare. A lui le laurier d'Apollon, soit que dans ses audacieux dithyrambes il déroule un langage nouveau et s'emporte en rhythmes désordonnés; soit qu'il chante les dieux et les enfants des dieux, ces rois dont le bras vengeur fit tomber et les Centaures et la flamme de la redoutable Chimère; soit qu'il célèbre l'athlète ou le coursier que la victoire ramène d'Elide, chargés de palmes immortelles, et qu'il leur élève un monument plus durable que cent statues; soit qu'il pleure un jeune époux ravi à une épouse désolée et le dérobe à la nuit infernale en élevant jusqu'aux astres sa force, son courage, ses mœurs de l'âge d'or. Toujours un souffle vigoureux soutient le cygne de Dircé quand il monte dans la région des nues. » Il ne nous reste que des lambeaux de la plupart des chants auxquels Horace fait allusion; nous n'avons ni les *péans*, ni les *dithyrambes*, ni les *parthénies*, ni les *thrènes*, ni les *hyporchèmes*; mais nous possédons les *Odes triomphales*, divisées en *Olympiques*, *Pythiques*, *Néméennes*, *Isthmiques*, et nous y pouvons admirer, avec l'harmonie du style, le sentiment de la gloire, de la grandeur et de la vertu qui s'y trouve profondément gravé. Après Pindare, c'est dans les chœurs des tragiques, chez Eschyle, Sophocle et Euripide, qu'il faut chercher en Grèce la *poésie* lyrique; elle s'y montre dans toute sa variété, grande et terrible, majestueuse et splendide, pathétique et gracieuse. C'est le dernier éclat de ce genre si richement exploité par les poëtes grecs; il va s'éteindre ensuite dans le mysticisme et la science de la *poésie* philosophique.

Passons à Rome, où nous trouvons Horace qui, sans copier servilement les Grecs, leur emprunta cependant les rhythmes, les formes, les images qu'il appropria au génie romain. Ce n'est pas la foi religieuse ou politique qu'il faut lui demander, c'est l'expression des sentiments intimes du cœur. Les odes où il célèbre en vers magnifiques les gloires de l'empire ne sauraient égaler celles où il chante le plaisir, la liberté du vin et l'amour. Toutefois, les succès militaires et les affaires publiques sont, comme ses affections privées et les incidents familiers de sa vie, les sujets de ces petits poëmes, où, sans atteindre à la hauteur des anciens lyriques, il sait unir si admirablement le charme de l'esprit à l'élévation de la pensée. Tour à tour philosophique, descriptif ou amoureux, il varie ses rhythmes comme ses sujets et apporte dans le maniement des mètres divers une flexibilité qu'on ne se lasse pas de louer. Comme l'a dit Fénelon, jamais homme n'a donné un tour plus heureux à la parole pour lui faire signifier un beau sens avec brièveté et délicatesse. Il reste un des rares génies qui ont réuni la richesse des pensées, la justesse et la verve de l'expression, le goût et la finesse du sentiment.

Le triomphe du christianisme dut tarir inévitablement la source d'inspiration païenne où avait puisé l'ancienne *poésie* lyrique. Quelques Pères de l'Église grecque tentèrent, non sans éclat, d'allier aux formes et aux images des écrivains classiques les dogmes et les sentiments de la nouvelle croyance; mais, en général, les hymnes des premiers siècles, comme les proses rimées du moyen âge, furent moins des œuvres de *poésie* que des monuments de la foi, souvent écrits par une langue corrompue. Avec la Renaissance reparurent dans les écrits non-seulement les qualités extérieures des littératures grecque et latine, mais encore le fond même des idées, et la mythologie du polythéisme reprit faveur dans les œuvres de l'esprit. De toutes parts les traductions et les imitations furent en faveur chez les nations civilisées de l'Europe. La *poésie* lyrique eut sa part dans ce mouvement général, et on pourrait en suivre dans les divers pays le développement simultané. Il nous suffira d'examiner ce qui se passa en France. Ronsard et ses amis de la Pléiade, amoureux de l'antiquité, forment le hardi projet de remonter à la source grecque et de reprendre l'ancienne tradition poétique, en la rendant vivante par une originalité tout actuelle. Leur effort vint avorter contre le génie purement français, déjà trop développé pour céder la place au génie ancien. Mais ce dessein, longtemps mal jugé et méprisé, fut digne des vrais poëtes qui l'avaient conçu et produisit entre leurs mains des beautés que notre siècle impartial a remises en la place qu'elles méritaient. Ronsard en particulier s'est montré dans l'ode, dont il introduisit le nom en France, grand poëte et savant artiste. En reproduisant l'aspect, le mouvement général des rhythmes latins et grecs, il les appropria à la langue française avec tant de goût que, depuis lors, nous n'avons réellement rien imaginé en fait de rhythmes d'ode. Nous avons quelquefois retourné ou défiguré inutilement quelques-unes de ses créations savantes; mais plusieurs de ses coupes, plusieurs de ses strophes les plus riches en effets harmoniques ont été abandonnées à tort ou par impuissance.

Malherbe, qui coupa les ailes à la verve ambitieuse des disciples de Ronsard et qui ramena l'ordre dans notre *poésie*, ne s'inquiétait guère au fond de la *poésie* ni de la passion. La pensée, le sentiment personnel sont rares chez lui; mais quand il les possède, il devient un vrai lyrique. C'est qu'il a, à un haut degré, la forme, la pureté, l'harmonie. Il travailla avec une rare persistance à épurer la langue et le rhythme,

> . . . Et, le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence.

Alors la métrique française atteignit enfin sa perfection et, grâce à ses vers accouplés deux à deux, à rimes alternativement masculines et féminines, devint l'une des plus belles du monde. « Le vers français, grâce à la rime, va par couple, a dit Proudhon. La *poésie* hébraïque avait entrevu cette loi qu'elle suivait dans son parallélisme, souvent puéril ou encheviIlé, mais qui parfois produit des effets puissants. Là est aussi le secret de la *poésie* française, ce qui fait sa magnificence et sa force : des couples redoublés, deux hémistiches égaux pour les vers, des vers couplés par la rime pour le distique, puis encore deux couples de sexes différents pour former le quatrain... C'est à cette métrique que Corneille a dû ces vers sublimes, taillés d'équerre dans un granit qui durera plus que les marbres du Parthénon et les pyramides de Thèbes. » La véritable gloire de Malherbe est en effet, non pas de s'être montré en quelques rares circonstances un poëte lyrique, mais d'avoir puissamment contribué à former l'instrument dont allait se servir Corneille.

Malgré ce perfectionnement de notre langue poétique, on est obligé de reconnaître que la *poésie* lyrique, déjà mourante chez Malherbe, va cesser presque entièrement d'exister en France. Des formes convenues, des procédés toujours reproduits, des expressions prétentieuses et voilant le vide de la pensée vont remplacer le sentiment vrai, l'enthousiasme sincère, les mouvements de la passion. Pascal écrira justement : « On a inventé de certains termes bizarres : *siècle d'or*, *merveille de nos jours*, *bel astre*, etc.; et on appelle ce jargon beauté poétique! » Mais on ne comprendra pas Pascal. Boileau dira qu'un beau désordre est un effet de l'art et, unissant l'exemple au précepte, commencera l'*Ode sur la prise de Namur* par ces vers :

> Quelle docte et sainte ivresse
> Aujourd'hui me fait la loi?..

On admirera Boileau, on l'imitera, et tous les faiseurs d'odes débuteront par cet enthousiasme factice, par ce désordre préparé, d'une puérilité ridicule et qui glace le lecteur. Si l'on veut retrouver alors le génie lyrique, c'est dans les vers de Racine, dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* qu'il faut le chercher.

Jean-Baptiste Rousseau, qui a longtemps été regardé comme le premier poëte lyrique français, fut surtout un talent laborieux, où le factice joua un rôle dominant. Son vers, sa strophe, sa marche générale sentent constamment l'effort.

Le coup d'aile ne l'enlève pas par son impulsion spontanée. La volonté, la réflexion, le travail se substituent sans cesse au fécond entraînement de l'inspiration. Au lieu de s'inspirer de l'émotion personnelle, il se préoccupe avant tout de l'imitation des maîtres [illegible] [illegible] de sa composition dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Cette froide [illegible], qui [illegible] la fièvre poétique, ne peut [illegible] personne. [illegible] Toutefois, Rousseau sut acquérir et développer par l'étude quelques-unes des qualités extérieures de la *poésie* lyrique. Bien qu'il soit inégal dans le choix et le goût de l'image et de l'expression, il trouve assez souvent l'expression et l'image. Bien qu'il ne remplisse pas son cadre avec une verve soutenue, il compose ce cadre avec habileté. Bien qu'il tombe dans le lieu commun et dans les procédés vulgaires de la versification, il sait par moments trouver le nombre et l'éclat. Avec ces qualités et ces défauts, il ne fut réellement pas un poëte lyrique. Chez le vrai poëte lyrique, l'âme se montre grandement et franchement remuée par tous les souffles qui la traversent; voilà ce que Rousseau ne paraît pas avoir soupçonné. C'est pourtant sur les traces de Rousseau que l'ode se traîna jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La *poésie* lyrique n'y trouve à glaner que de rares fragments : deux strophes de Lefranc de Pompignan; quelques stances d'Ecouchard-Lebrun, qu'un enthousiasme peut-être un peu railleur décora du nom de Lebrun-Pindare; quatre ou cinq stances de Gilbert dans l'*Ode imitée de plusieurs psaumes*, peut-être trop vantées, mais dont l'accent de résignation désolée pénètre encore le lecteur.

Le sentiment et l'accent vrai de la *poésie* lyrique, qui avaient reparu sous un jour à moitié voilé dans les élégies d'André Chénier et dans ses imitations de l'antiquité grecque, se manifestèrent tout d'un coup en France avec une largeur, une profondeur et un éclat qui produisirent une révolution poétique, dont les effets subsistent encore.

Les conditions sociales et politiques renouvelées par la Révolution française remplaçaient les castes et les groupes d'hommes par l'affirmation et le développement de l'individualité, de la personnalité. Quand le fracas de la guerre cessa avec l'Empire et que l'exercice de la pensée retrouva le calme et la réflexion, l'homme vivant par lui-même, dans la liberté et l'indépendance, s'affirma, s'étudia et manifesta au monde ses pensées, ses sentiments, ses tristesses et ses espérances. Le poëte chanta tout ce qu'il avait dans son âme et ne craignit pas de montrer les plus intimes blessures de son cœur. L'amour avec ses joies et ses tristesses, la foi, le doute, l'enthousiasme, le désespoir s'échappèrent en vers harmonieux. La *poésie* lyrique reparut ainsi avec tout ce qui la constitue au fond et avec une forme merveilleuse, ici plus naturelle, plus semblable à un fleuve qui coule sans effort, là plus savante, plus travaillée et déployant toutes les variétés du rhythme. On lut les *Méditations*, les *Harmonies poétiques* de Lamartine, les *Feuilles d'automne* et les *Orientales* de Victor Hugo, les *Nuits* d'Alfred de Musset. On sentit bientôt que cette *poésie* sortie du fond même de l'âme humaine était aussi supérieure à la *poésie* factice des siècles précédents que la vérité est supérieure au mensonge. Tous les autres genres furent peu à peu abandonnés, et la *poésie* lyrique devint la *poésie* presque unique du XIXe siècle. Victor Hugo, toujours debout dans sa gloire et dans sa force, a de nouveau repris la lyre pour chanter les *Contemplations* et les *Légendes des siècles*. Ses imitateurs, comme ceux de Lamartine et d'Alfred de Musset, sont aujourd'hui les seuls poëtes qui attirent les regards. S'ils paraissent un peu vides de pensée, un peu faibles d'enthousiasme, il faut peut-être en accuser les tendances positives de l'époque. On ne peut leur dénier d'ailleurs l'habileté et la science d'artistes consommés. Quant au grand poëte que nous réserve sans doute l'avenir et dont le génie naîtra des événements aussi bien que de l'état des âmes et des croyances, il sera sans contredit un poëte lyrique, puisqu'il aura pour mission inévitable de traduire les troubles, les souffrances, les espérances et les prévisions du monde social, du monde religieux et du monde philosophique.

— V. Poésie fugitive. Cette expression a été employée surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, pour désigner en France toute pièce de vers détachée, d'une courte étendue et d'ordinaire sur un sujet léger. L'épigramme, le madrigal, l'épître [illegible] rant, sur la superficie des choses et qui, tout [illegible] impression fugitive.

[illegible] produit et de la mémoire qui les accueille. [illegible] ontoyantes et diverses. [illegible] fait observer [illegible] mais par les grâces tantôt badines, tantôt vo-

les traits qu'on doit y répandre, par la gaieté franche, la peinture vive des mœurs et ce caractère d'originalité qui en doit être le principal caractère. Dans certaines productions, le poète est contraint de paraître sous des personnages empruntés, qu'il fait parler bien ou mal. Dans les *poésies* fugitives, il n'a point d'entraves; il est exempt de toute convention. C'est l'homme que l'on cherche, c'est lui qu'on est censé voir et entendre; il parle, il converse, il s'abandonne à cette indiscrétion qui est un des charmes de l'amitié; ses goûts, ses penchants, ses humeurs, ses défauts même, tout lui échappe, comme si le public ne devait jamais être dans la confidence. S'il est vrai qu'un poète se peigne dans ses écrits, c'est surtout dans ses *poésies* fugitives. Il y est franc dès qu'il se masque, il faut qu'il y soit amant, convive, ami et que son cœur se réfléchisse dans tous les tableaux que poursuit son imagination. Voilà pourquoi ces sortes de pièces doivent être courtes et rapides; elles sont les saillies du moment : tout leur sel s'évapore dès qu'elles annoncent le projet. Qu'on lise Horace, on verra chez lui le précepte renfermé dans l'exécution. Exceptez-en les *Satires*, l'*Art poétique*, quelques odes dans le goût de Pindare, ce poète charmant est tout en pièces fugitives. Ce sont autant de petits chefs-d'œuvre « que la volupté a dictés à la paresse et que les Muses ont recueillis pour en faire les délices de la postérité. » Ce genre convenait parfaitement au tour d'esprit d'Horace, à son caractère volage, à la vie dissipée qu'il menait chez Mécène et qui ne lui permettait pas de s'imposer la charge d'un long ouvrage.

En France, dès le XVIe siècle, on voit paraître ce genre dont Marot a laissé plus d'un exemple. Il fut d'un usage assez fréquent au XVIIe siècle et le grand Corneille lui-même ne l'a pas dédaigné; mais ce fut l'abbé de Chaulieu qui, le premier, mit véritablement en vogue ce badinage, si propre à caractériser les mœurs aimables du grand siècle, à la fois sérieux et frivole. Chaulieu avait l'imagination brillante, l'âme ouverte aux douces impressions; de plus, il se trouva porté, par sa naissance, dans ce tourbillon qu'on appelle la *bonne compagnie*, où les poètes de ce genre ont ordinairement été prendre le sujet de leurs esquisses; c'est là que Chaulieu puisait ces tours heureux, cette aménité, cette fraîcheur de coloris répandus sur tous ses ouvrages. C'est là que La Fare, son émule et son ami, que Chapelle et autres insouciants et légers rimeurs allaient s'inspirer. Chaulieu est incorrect, négligé, mais pénétré de ce qu'il écrit, qualité précieuse à laquelle on doit le peu de bons vers qu'on lit encore. Il dut à ses bagatelles ingénieuses une grande réputation parmi des lecteurs non encore blasés sur la *poésie* fugitive, et à qui les chefs-d'œuvre de Voltaire, si pleins de goût et de fine raillerie, n'en avaient point jusqu'alors fait connaître la perfection.

Au XVIIIe siècle, la *poésie* fugitive tient une très-grande place dans la littérature; un recueil spécial, l'*Almanach des Muses*, où les bonnes pièces sont souvent perdues au milieu de pièces médiocres et sans valeur, est créé tout exprès pour elle. Les Bernis et les Gentil-Bernard croient procéder d'Horace ou d'Ovide; elle les nomme ses maîtres, elle leur donne le titre de poëtes fugitifs et s'entretient dans la naïve illusion qu'elle relève ainsi de la pure antiquité. Mais elle procède tout simplement de Chaulieu, de l'art aimable et négligé qui distingue ce gracieux épicurien. En le continuant, elle eut le tort d'en altérer la franchise et d'en refroidir la chaleur. Au milieu de ce concert d'oiseaux jaseurs, de ces gazouillements amoureux, un chanteur se fit entendre, qui y tint, en se jouant, sa partie d'une façon brillante, amusant la Régence et les premiers temps du roi Louis XV. Ce chanteur se nommait Voltaire, et l'on se doute bien qu'avec un talent si supérieur à celui de ses rivaux il ne tarda pas à les dominer. Bon gré, mal gré, on prit le ton qu'il donnait; les plus résistants furent vaincus sans trop s'en rendre compte; ils se laissèrent envahir par le prestige et imitèrent le nouveau maître en se défendant de l'imiter. Ceux qui survinrent ensuite ne songèrent pas même à chercher un autre modèle. Il fut le prince de la *poésie* légère et fugitive dans une foule de petits chefs-d'œuvre, comme les *Tu et les Vous*, le *Mondain*, les vers *Au président Hénault*, *A Madame de Fontaine-Martel*, *Au maréchal de Richelieu*.

Dorat et les jeunes écrivains qui apparurent, [illegible] aux feux follets de la *poésie*, [illegible] du XVIIIe siècle, sont tous des élèves plus ou moins heureux de Voltaire, et l'abbé [illegible] les a caractérisés d'un trait, en les appelant les *petits Voltaire*-[illegible]. Ils ont, en effet, le plus souvent, substitué au pur diamant l'imitation et le faux, qui peuvent tromper quelques jours un public grossier, mais dont les bons juges ne sont jamais dupes. Combien de leurs vers, brillan[illegible] de convention, [illegible] Combien sont mous et [illegible] en est quelquefois [illegible] toujours trop frivole. C'est, [illegible] des critiques de l'époque, un assemblage de fanfreluches, un ramage de serins [illegible] cages dorées. Chamfort les traitait de *meringue*, de *crème fouettée*, et c'est aux *poésies* de Boufflers, l'un des plus habiles parmi les poëtes fugitifs, qu'il appliquait ces expressions. Grimm répondait à ceux qui nommaient ces poëtes des Anacréons, qu'ils étaient des Anacréons frisés, poudrés, fanfreluchés, et il ajoutait : « Si vous voulez vous contenter de fleurs, vous aurez satisfaction; mais ne demandez rien au delà; après des fleurs vous aurez encore des fleurs.... *Sunt voces prætereaque nihil*.... C'est un joli ramage qu'il ne faut pas vouloir fixer sur le papier, car ce n'est rien. »

Au XIXe siècle, si l'on en excepte le temps du premier Empire qui compte pour bien peu dans l'histoire de la *poésie*, les pièces fugitives, dans le sens que l'on est convenu de donner à ce mot, ont à peu près complètement disparu. Nos plus grands poëtes cependant, et ceux qui les ont imités, n'ont donné, le plus souvent, que des recueils de pièces détachées; mais, empreintes du sentiment lyrique, pleines des effusions de l'âme, ou reflétant des préoccupations politiques, religieuses et philosophiques, elles rentrent dans un genre tout différent.

Quel que soit le peu de mérite d'un grand nombre de *poésies* fugitives, il en est qui, pour elles-mêmes ou pour le nom de leurs auteurs, méritent d'être retenues. La difficulté de les retrouver dans des recueils divers et volumineux les expose à rester oubliées et à disparaître. Quelques-unes d'entre elles sont de véritables pierres précieuses. Nous croyons faire une chose utile et agréable aux lecteurs en leur en offrant ici un écrin choisi. Nous avons tâché de réunir toutes les variétés du genre et de ne donner pourtant que des pièces de premier choix. Nous aurions pu les prodiguer; mais les pièces suivantes suffisent à un tableau de la *poésie* fugitive, en commençant par Clément Marot et finissant par Antoine-Vincent Arnault.

Clément Marot :

Un doulx *nenny* avec un doulx soubzrire
Est tant honneste; il le vous fault apprendre.
Quant est d'*ouy*, si venez à le dire,
D'avoir trop dit je vouldrois vous reprendre;
Non que je soys ennuyé d'entreprendre
D'avoir le fruict dont le désir me poinct.
Mais je vouldrois qu'en le me laissant prendre,
Vous me disiez : Non, vous ne l'aurez point.

Mellin de Saint-Gelais :

Quand le printemps commence à revenir
Retournant l'an en sa première enfance,
Un doux penser entre en mon souvenir
Du temps heureux que ma jeune ignorance
Cueillit les fleurs de sa verde espérance.
Puis, quand le ciel ramène les longs jours
Du chault esté, j'aperçoy que toujours
Avec le temps s'allume le désir

Qui seulement ne me donne loisir
D'aviser l'ombre et mes passés séjours.
Puis quand automne apporte le plaisir
De ses doux fruicts; hélas, c'est la saison
Ou de pleurer j'ay le plus de raison,
Car mes labeurs ne l'ont jamais congnue;
Mais seulement, en ma triste prison,
L'hyver extrême ou l'esté continue.

Saint-Pavin :

Il ne faut point tant de mystère;
Rompons, Iris, j'en suis d'accord.
Je vous aimais, vous m'aimiez fort,
Cela n'est plus, sortons d'affaire.

Un vieil amour ne saurait plaire;
On voudrait déjà qu'il fût mort.
Quand il languit, ou qu'il s'endort,
Il est permis de s'en défaire.

Ce n'est plus que dans les romans
Qu'on voit de fidèles amants;
L'inconstance est plus en usage.

Si je vous quitte le dernier,
N'en tirez pas grand avantage,
Je fus dégoûté le premier.

D'Aceilly :

Ne dis plus que la faim fasse mourir les gens,
Ce poëte a vécu jusqu'à quatre vingts ans.

Pierre Corneille :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.

Le temps aux plus belles choses
Se plaît à faire un affront,
Et saura faner vos roses
Comme il a ridé mon front.

Le même cours des planètes
Règle nos jours et nos nuits;
On m'a vu ce que vous êtes,
Vous serez ce que je suis.

Cependant j'ai quelques charmes
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore;
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et, dans mille ans, faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Pensez-y, belle marquise :
Quoiqu'un grison fasse effroi,
Il vaut bien qu'on le courtise
Quand il est fait comme moi.

Charleval :

Lire et repasser souvent
Sur Athènes et sur Rome,
C'est de quoi faire un savant,
Mais non pas un habile homme.

Méditez incessamment,
Dévorez livres sur livres :
C'est en vivant seulement
Que vous apprendrez à vivre.

Avant qu'en savoir les lois,
La clarté nous est ravie.
Il faudrait vivre deux fois
Pour bien conduire sa vie.

Maucroix :

Chloris, je vous le dis toujours,
Ces faiseurs de pièces tragiques,
Ces chantres de gens héroïques
Ne chantent pas bien les amours.

De beaux mots leurs œuvres sont pleines,
Ils sont sages comme Catons,
Ils sont discrets pour les Hélènes
Et muets pour les Jeannetons!

Tout ce qu'on nomme bagatelle
Déplaît à ces rares esprits;
On dirait qu'ils sont en querelle
Avec les Grâces et les Ris.

Pour moi, qui hais la Muse austère
Et la gravité de ses tons,
Je vous ai prise, ma bergère,
Pour le sujet de mes chansons.

Au doux murmure des fontaines
Je mêlerai des airs si doux
Que les dieux des prés et des plaines
Deviendront amoureux de vous.

Mais gardez bien d'être infidèle
A votre fidèle berger;
Car, ma Chloris, pour être belle,
Il n'est pas permis de changer.

Boileau :

Voici les lieux charmants où mon âme ravie
Passait à contempler Sylvie
Ces tranquilles moments si doucement perdus.
Que je l'aimais alors, que je la trouvais belle!
Mon cœur, vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus?
C'est ici que souvent, errant dans les prairies,
Ma main des fleurs les plus chéries
Lui faisait des présents si tendrement reçus.
Que je l'aimais alors, que je la trouvais belle!
Mon cœur vous soupirez au nom de l'infidèle :
Avez-vous oublié que vous ne l'aimez plus?

Mme Deshoulières :

Tant qu'on est belle, Iris, il est vrai qu'on fait naître
Des désirs, des transports et des soins assidus;
Mais on a peu de temps à l'être
Et longtemps à ne l'être plus.

Jean Racine :

PAYSAGE DE PORT-ROYAL.

Là l'on voit aussi sur les herbes
Voltiger ces vivantes fleurs,
Les papillons dont les couleurs
Sont si frêles et si superbes;
C'est là qu'en escadrons divers
Ils répandent dedans les airs
Mille beautés nouvelles,
Et que les essaims abusés
Vont chercher sous leurs ailes
Les pleurs que l'Aurore a versés.

Chaulieu :

Launay, qui souverainement
Possèdes le talent de plaire,
Qui sais de tes défauts te faire un agrément
Et des plaisirs du changement
Jouir, sans paraître légère
Même aux yeux d'un fidèle amant;
Coquette, libertine et peut-être friponne,
Quelque nom odieux qu'en ces vers je te donne,
Je sens, dans le moment que l'on doit t'abhorrer,
Que mon cœur, hormis toi, ne trouve rien d'aimable;
Que, par un charme inconcevable,
Avec ce qui rendrait une autre abominable
Tu trouves le moyen de te faire adorer.

Que ne te dois-je point? Sans toi, dans l'indolence
Coulaient mes derniers jours à l'ennui destinés,
Par la nature condamnés
Aux langueurs de l'indifférence.
Toi seule, ranimant, par d'inconnus efforts,
D'une machine presque usée
Les mouvements et les ressorts,
As fait renaître encor dans une âme glacée
Les fureurs de l'amour et ses premiers transports.

. . . .

Jours sereins, jours heureux, qu'êtes-vous devenus,
Où jadis plus d'une conquête
De myrte et de laurier vint couronner ma tête?
Jeunesse des plaisirs, beaux jours, vous n'êtes plus;
Et déjà l'âge qui s'avance
D'un amour mutuel me ravit l'espérance.
Dans cette juste défiance
Je ne voulus jamais devenir ton vainqueur;
Et, ne comptant pour rien, dans l'ardeur de te plaire,
Du plaisir d'être aimé la douceur étrangère,
Au seul plaisir d'aimer j'abandonnais mon cœur.
Je te parlais d'amour; tu te plus à m'entendre;
Les jours étaient trop courts pour nos doux entretiens;
Et je connais peu de vrais biens
Dont on puisse jamais attendre
Le plaisir que me fit la fausseté des miens.

La Monnoye :

Auteurs que j'estime et que j'aime
Imprimés chez Barbin, Elzévir, Le Petit,
Qu'à mon tour ne puis-je, de même,
Vous imprimer dans mon esprit!
Savoir ensemble instruire et plaire
N'est pas une petite affaire.
Un auteur est assez heureux
Quand il sait faire l'un des deux.

O vous! qui par le dos voyez tant d'écrivains,
Les uns géants, les autres nains,
N'en jugez point par l'apparence.
L'esprit, plus que la taille, en fait la différence

La Fare :

Présents de la seule nature,
Amusements de mon loisir,
Vers aisés, par qui je m'assure
Moins de gloire que de plaisir;
Coulez, enfants de ma paresse;
Mais si d'abord on vous caresse,
Refusez-vous à ce bonheur :
Dites qu'échappés de ma veine,
Par hasard, sans force et sans peine,
Vous méritez peu cet honneur.

Sainte-Aulaire :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma Muse;
Elle serait Thétis et le jour finirait.

Dufresny :

Philis, plus avare que tendre,
Ne gagnant rien à refuser,
Un jour exigea de Silvandre
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain, seconde affaire;
Pour le berger le troc fut bon :
Il exigea de la bergère
Trente baisers pour un mouton.

Le lendemain, Philis, plus tendre,
Craignant de moins plaire au berger
Fut trop heureuse de lui rendre
Tous les moutons pour un baiser.

Le lendemain, Philis, peu sage,
Voulut donner moutons et chien
Pour un baiser que le volage
A Lisette donna pour rien.

Jean-Baptiste Rousseau :

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique
Où chacun fait des rôles différents.
Là, sur la scène, en habit dramatique,
Brillent prélats, ministres, conquérants.
Pour nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
Troupe futile et des grands rebutée,
Par nous, d'en bas, la pièce est écoutée.
Mais nous payons, utiles spectateurs;
Et, quand la farce est mal représentée,
Pour notre argent nous sifflons les acteurs.

Voltaire :

LES VOUS ET LES TU.

Philis, qu'est devenu ce temps
Où, dans un fiacre promenée,
Sans laquais, sans ajustements,
De tes grâces seules ornée,
Contente d'un mauvais soupé
Que tu changeais en ambroisie
Tu te livrais, dans ta folie,
A l'amant heureux et trompé
Qui t'avait consacré sa vie?
Le ciel ne te donnait alors,
Pour tout rang et pour tous trésors,
Que les agréments de ton âge,
Un cœur tendre, un esprit volage,
Un sein d'albâtre et de beaux yeux.
Avec tant d'attraits précieux,
Hélas! qui n'eût été friponne?
Tu le fus, objet gracieux;
Et (que l'Amour me le pardonne!)
Tu sais que je t'en aimais mieux.

Ah, madame! que votre vie,
D'honneurs aujourd'hui si remplie,
Diffère de ces doux instants!
Ce large suisse à cheveux blancs,
Qui ment sans cesse à votre porte,
Philis, est l'image du Temps :
On dirait qu'il chasse l'escorte
Des tendres Amours et des Ris·
Sous vos magnifiques lambris
Ces enfants tremblent de paraître :
Hélas! je les ai vus jadis
Entrer chez toi par la fenêtre
Et se jouer dans ton taudis.

Non, madame, tous ces tapis
Qu'a tissus la Savonnerie,
Ceux que les Persans ont ourdis,
Et toute votre orfévrerie,
Et ces plats si chers que Germain
A gravés de sa main divine
Et ces cabinets où Martin
A surpassé l'art de la Chine;
Vos vases japonais et blancs,
Toutes ces fragiles merveilles;
Ces deux lustres de diamants
Qui pendent à vos deux oreilles;
Ces riches carcans, ces colliers
Et cette pompe enchanteresse
Ne valent pas un des baisers
Que tu donnais dans ta jeunesse.

INSCRIPTION POUR UNE STATUE DE L'AMOUR.

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut, ou le doit être.

Gentil-Bernard :

LA ROSE.

Tendre fruit des pleurs de l'Aurore,
Objet des baisers du Zéphyr,

Reine de l'empire de Flore,
Hâte-toi de t'épanouir.
Que dis-je, hélas ! diffère encore,
Diffère un moment de t'ouvrir :
L'instant qui doit te faire éclore
Est celui qui doit te flétrir.

Thémire est une fleur nouvelle
Qui doit subir la même loi.
Rose, tu dois briller comme elle,
Elle doit passer comme toi.

Descends de ta tige épineuse;
Viens la parer de tes couleurs :
Tu dois être la plus heureuse
Comme la plus belle des fleurs.

Va, meurs sur le sein de Thémire,
Qu'il soit ton trône et ton tombeau;
Jaloux de ton sort, je n'aspire
Qu'au bonheur d'un trépas si beau.

Tu verras quelque jour peut-être
L'asile où tu dois pénétrer;
Un soupir t'y fera renaître,
Si Thémire peut soupirer.

L'amour aura soin de t'instruire
Du côté que tu dois pencher;
Eclate à ses yeux sans leur nuire,
Pare son sein sans le cacher.

Si quelque main a l'imprudence
D'y venir troubler ton repos,
Emporte avec toi ma vengeance,
Garde une épine à mes rivaux.

Bernis :

LE MATIN.

Le feu des étoiles
Commence à pâlir,
La Nuit dans ses voiles
Court s'ensevelir;
L'ombre diminue
Et, comme une nue,
S'élève et s'enfuit;
Le Jour la poursuit
Et, par sa présence,
Chasse le Silence,
Enfant de la Nuit.
L'amoureux Satyre,
Au malin sourire,
Déjà, dans les bois,
Conte son martyre;
Mais, sourde à sa voix,
La Nymphe timide
Fuit d'un pas rapide.
Sur le front brûlé
De ce dieu hâlé
Règnent la licence,
L'ardeur, les désirs
Et l'intempérance,
Fille des plaisirs.
Mais déjà l'Aurore,
Du feu de ses yeux
Embellit et dore
Les portes des cieux;
Son teint brille encore
Des vives couleurs
Qu'on voit sur les fleurs
Qu'elle fait éclore.
. . . .
Tandis qu'à pas lents
Le bouvier rustique
Traîne dans les champs
Sa charrue antique,
Au bord des ruisseaux
Où naît la fougère,
La jeune bergère
Conduit ses troupeaux.
Une clarté pure
Eclaire ces lieux,
Et, dans sa parure,
La simple nature
Vient frapper nos yeux.
Philomèle éveille,
Par ses doux concerts,
Echo qui sommeille
Au fond des déserts.
En prenant sa route
Au plus haut des cieux,
Phébus glorieux
Pousse sous leur voûte
Son char radieux.

Saint-Lambert :

Fuyez, volez, instant fatal à mes désirs. ..
Mais, hélas! espérances vaines !
Le temps, qui fuit sur nos plaisirs,
Semble s'arrêter sur nos peines.

Ducis :

MON PRODUIT NET.

Grand philosophe économiste,
Du produit net admirateur,
Tu me dis : Montre-moi la liste
Des choses qui font ton bonheur.
Tes plaisirs? — Des amis du cœur.
Ta santé? — C'est la tempérance.
Tes travaux? — J'écris et je pense.
Tes désirs? — Ne faire aucuns vœux.
Ton trésor? — Mon indépendance.
Ton produit net? — Je vis heureux.

Dorat :

Le joli diable ailé dont l'homme a fait un dieu
Lisait un jour ses fantaisies.
En voyant défiler mes Iris, mes Sylvies :
« Ces petits vers, dit-il, mourront tous avant peu. »
Mais ton portrait le frappe et son œil étincelle :
« Bien t'en a pris de peindre cette belle! »
S'écria-t-il, de plaisir transporté;
Puis il prend le livret, il l'attache à son aile,
Et les voilà partis pour l'immortalité.

Boufflers :

Le premier jour que je la vis,
J'aperçus sa beauté, mais je n'aperçus qu'elle;
Et le jour que je l'entendis,
Je la trouvai bien plus que belle.
J'admirai son esprit, je louai ses attraits,
Sans penser que mon âme en serait enflammée;
Si j'avais su d'abord combien je l'aimerais,
Je ne l'aurais jamais aimée.

Bertin :

Amis, au printemps de mes jours
(On croit tout permis à cet âge),
J'allais, dans mon culte volage,
Visiter en pèlerinage
La terre sainte des amours.
Je reconnus sur le rivage
Le batelet d'Anacréon :
Des fleurs pendaient au pavillon,
Les Jeux formaient son équipage,
Silène en était le patron.
Je brisai le tissu frivole
Des rubans qui le retenaient;
Et sur le fleuve, au gré d'Eole,
Je m'abandonnai sans boussole
Aux tourbillons qui m'entraînaient.
Enfant chéri de la paresse,
Peu fêté de la docte cour,
Sans art, mais non pas sans ivresse,
J'osai célébrer tour à tour
Le vin, le plaisir et l'amour.

Parny :

SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE

Son âge échappait à l'enfance;
Riante comme l'innocence,
Elle avait les traits de l'Amour.
Quelques mois, quelques jours encore,
Dans ce cœur pur et sans détour
Le sentiment allait éclore.
Mais le ciel avait au trépas
Condamné ses jeunes appas.
Au ciel elle a rendu sa vie
Et doucement s'est endormie
Sans murmurer contre ses lois.
Ainsi le sourire s'efface;
Ainsi meurt, sans laisser de trace,
Le chant d'un oiseau dans les bois.

Rivarol :

A UNE JEUNE IGNORANTE.

Vous dont l'innocence repose
Sur d'inébranlables pivots,
Pour qui tout livre est lettre close
Et qui de tous les miens ne lirez pas deux mots;
Qui, loin de distinguer les vers d'avec la prose,
Ne vous informez pas si les biens ou les maux
Ont l'encre et le papier pour cause;
S'il est d'autres lauriers ou bien d'autres pavots
Que ceux qu'un jardinier arrose,
Et qui ne soupçonnez de plumes qu'aux oiseaux,
Vous qui m'offrez souvent l'aide de vos ciseaux
Dans les difficultés que l'étude m'oppose,
Ou quelque bout de fil pour coudre mes propos;
Ah! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
Dont votre tête se compose.
Si jamais quelqu'un vous instruit,
Tout mon bonheur sera détruit
Sans que vous y gagniez grand' chose.
Ayez toujours pour moi du goût comme un bon fruit
Et de l'esprit comme une rose.

Florian :

LE VOYAGE.

Partir avant le jour, à tâtons, sans voir goutte,
Sans songer seulement à demander sa route;
Aller de chute en chute et, se traînant ainsi,
Faire un tiers du chemin jusqu'à près de midi;
Voir sur sa tête alors s'amasser les nuages,
Dans un sable mouvant précipiter ses pas,
Courir, en essuyant orages sur orages,
Vers un but incertain où l'on n'arrive pas;
Détrompé vers le soir, chercher une retraite,
Arriver haletant, se coucher, s'endormir;
On appelle cela naître, vivre et mourir.
La volonté de Dieu soit faite!

Arnault :

« De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu? — Je n'en sais rien.
L'orage a frappé le chêne
Qui seul était mon soutien.
De son inconstante haleine,
Le zéphyr ou l'aquilon
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène,
Sans me plaindre ou m'effrayer;
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier. »

— VI. *Poésie didactique*. V. DIDACTIQUE.

— VII. *Poésie dramatique*. V. DRAME et TRAGÉDIE.

— VIII. *Poésie gnomique*. V. GNOMIQUE.

I. TRAITÉS DE POÉSIE.

Poésie dramatique (ESSAI SUR LA), par Dryden (1668). Cet ouvrage est écrit en forme de dialogue; Dryden lui-même est probablement, sous le nom de Neander, un des interlocuteurs. On y discute sur l'usage de la rime dans la tragédie, sur l'observation des unités et sur quelques autres questions relatives à l'art dramatique. Dryden était alors partisan de la tragédie rimée et appuyait sa théorie par la pratique.

On y trouve des réflexions d'un certain intérêt général. L'auteur, comparant entre eux les modèles dramatiques des Grecs, des Français et du vieux théâtre anglais, fait soutenir diverses opinions à ses interlocuteurs. Critès vante la perfection du théâtre grec et de la comédie latine; il y trouve les trois unités, si chères aux Français, et de plus une règle nommée par Corneille la liaison des scènes. Un contradicteur fait remarquer que les anciens ont parfois dérogé à ces préceptes. On disserte ensuite sur le goût français, subi par les Anglais non sans répugnance. Sidley déplore cette invasion, mais il admet et loue le respect des unités, la simplicité de l'intrigue, la séparation du comique et du pathétique, l'économie des incidents et l'intercalation des récits dans la tragédie française. « Par là, dit-il, les Français évitent sur le théâtre le tumulte auquel nous sommes exposés en Angleterre par nos représentations de duels, de batailles et autres incidents, qui rendent notre scène semblable à une arène... Quoi de plus ridicule que de figurer une armée avec un tambour et cinq ou six hommes derrière, ou de voir un duel et l'un des combattants tué avec un ou deux coups d'un mauvais fleuret? J'ai observé que, dans toutes nos tragédies, l'auditoire ne pouvait s'empêcher de rire quand les acteurs sont occupés à mourir : c'est l'endroit le plus comique de toute la pièce. Il y a des actions qui ne peuvent être imitées dans leur grandeur. Mourir, entre autres, est une chose qu'un gladiateur romain pouvait seul rendre au naturel sur la scène, quand, au lieu de l'imiter et de la jouer, il la faisait réellement. Par ce motif, il vaut mieux ne pas la représenter... » Cet interlocuteur trop exigeant félicite avec plus de raison les poëtes français de ne jamais finir les pièces par ces brusques conversions, ces caprices de volonté, communs au théâtre anglais, et de n'avoir ni scènes superflues ni personnages inutiles. Il préfère leurs vers rimés aux vers blancs anglais.

En tant que critique, Dryden n'a pas sondé les profondeurs de l'esprit humain; il est de ces Aristarques qui analysent le langage et les pensées des poëtes, et qui apprennent aux autres à juger en faisant voir pourquoi ils ont jugé eux-mêmes. Il jette çà et là des remarques, tantôt trop peu précises, tantôt trop arbitraires; cependant son bon sens domine et colore le tout. Il évite les subtilités, les futilités, les hérésies en matière de goût et les paradoxes; mais il n'est pas exempt de préjugés. Dans ses aperçus, Dryden paraît être guidé par une sorte de système défensif; ses pièces de théâtre, et surtout l'imitation des procédés et des formes de l'art français que son esprit s'assimila, sans nuire ni à son talent ni à son style, le rendaient lui-même justiciable de la critique. Sir Robert Howard ayant écrit quelques observations sur les *Dialogues* de Dryden, celui-ci publia une défense de son ouvrage; cette *Défense* est un chef-d'œuvre de satire mordante, que du reste ne justifiait pas le ton de son contradicteur, fort poli à son égard. Par ses *Dialogues* et les préfaces de ses pièces, Dryden est le fondateur de la critique parmi ses compatriotes.

Poésie (RÉFLEXIONS SUR LA), par Louis Racine (1752, 3 vol. in-12). L'auteur traite de l'essence de la poésie, du style et de la langue poétique, de la versification, de l'imitation des mœurs et des caractères, du vrai et de la nécessité du vrai idéal dans les sujets les plus simples, de la poésie didactique, de l'utilité de l'imitation des anciens. Il prend la défense de la poésie, accusée de corrompre les cœurs par des peintures dangereuses et de nourrir l'esprit de fables et de fictions frivoles. Après avoir démontré que la langue française a une véritable harmonie, il prouve que nous ne pouvons juger de l'harmonie des langues mortes et qu'il faut s'abstenir de faire des vers dans ces langues. Il attribue la décadence des esprits et des littératures au désir de briller, au luxe et à la mollesse. Il prend ses principes dans les sources ordinaires de la rhétorique : Aristote, Horace, Cicéron, Quintilien, Boileau, et il tire de préférence ses exemples d'Homère et de Racine. « Ses *Réflexions sur la poésie*, dit Laharpe, sont fort bonnes à mettre entre les mains des jeunes gens comme propres à leur enseigner les principes, mais pas assez substantielles ni assez approfondies pour être à l'usage des hommes instruits. » A la suite de cet ouvrage, on peut ranger des écrits du même genre, que L. Racine aurait dû, ce semble, réunir et coordonner en un seul tout : *Discours sur le poëme épique* (à propos de Milton), *Traité de la poésie dramatique*, *Mémoires ou Remarques sur la vie et les ouvrages de J. Racine*. Dans le *Traité de la poésie dramatique*, l'auteur passe alternativement de l'histoire de l'art à la théorie. Il soutient que la tragédie n'est dangereuse que par la faute des poëtes et par la nature des représentations, il repousse les reproches adressés à notre poésie par les étrangers et démontre que la déclamation théâtrale des anciens n'était pas un chant musical.

Les *Remarques* sur les tragédies de Racine sont un peu prolixes. « Il y développe très-méthodiquement, dit Laharpe, les premiers éléments de l'art dramatique, comme les règles des trois unités et autres du même genre, qui sont, à la vérité, la partie la plus facile de toutes. Il y a chez lui à prendre pour les élèves dans cet art, et il en démontre très-bien la parfaite observation dans les pièces de son père. Mais quant à la véritable science dramatique, si étendue et si profonde, celle des moyens et des effets, elle lui était peu connue. Elle ne peut l'être à fond que des bons artistes, de ceux qui l'ont pratiquée avec succès et beaucoup méditée. Il s'en était peu occupé et n'allait jamais au spectacle. Ses notes sur le style du grand Racine sont le plus souvent justes, mais généralement superficielles, quoiqu'on s'aperçoive qu'il est bien plus au fait de la versification que du théâtre. »

Poésie sacrée des Hébreux (LEÇONS SUR LA), par Lowth (en latin, 1753; trad. franç., 1813, 1839). Longin a été le premier qui, puisant le sublime à sa véritable source, en ait cité l'exemple justement fameux emprunté de la Genèse. En France, des écrivains ou des poëtes, tels que Fleury, Rollin, J.-B. Rousseau, L. Racine, Lefranc de Pompignan, Laharpe et Chateaubriand, avaient signalé ou révélé par d'heureuses imitations, les beautés poétiques et littéraires des livres juifs. Mais le professeur Lowth est le seul qui ait traité à fond ce riche sujet, étudié encore de nos jours par l'abbé Plantier (l'évêque de Nîmes) et, à un point de vue tout différent, par quelques critiques libres penseurs, M. Renan par exemple. Lowth ne s'enquiert ni de l'origine ni du caractère théologique, ni de l'autorité historique ou religieuse de ces livres; il y cherche, non des écrivains inspirés, mais des poëtes, des peintres, chez qui tout est vraiment grand, sans témoigner d'aucune prétention à la grandeur. Il discerne fort bien la différence profonde qui sépare les productions de la poésie profane des productions de la poésie sacrée, sans se douter toutefois que ce contraste s'explique naturellement par le génie opposé, propre à deux races et à deux civilisations. Le polythéisme, religion de la beauté, inspire Homère; le monothéisme, religion d'un idéal supérieur, inspire Moïse, Job, Isaïe. Aucune révélation surnaturelle n'intervient chez les poëtes hébreux; ils puisent en eux-mêmes, dans leur foi ardente, dans leur patriotisme jaloux, dans les sentiments et dans les traditions de leur race, le souffle vigoureux qui les soutient. Chez eux, comme chez les Grecs, l'inspiration est de source humaine, mais de source orientale. Privés du secours de la divinité, ils apparaissent plus grands encore. A ce point de vue, le sujet serait fécond en utiles considérations.

L'auteur anglais remarque, du moins, que les poëtes hébreux ont fait ce que font tous les écrivains qui transportent dans leurs ouvrages la nature telle qu'elle s'offre à leurs yeux. La Judée ne présente partout qu'un sol aride, coupé de ravins, hérissé de rochers; pendant les chaleurs de l'été, la terre est impitoyablement dévorée par l'ardeur du soleil; la privation d'eau y devient un malheur redoutable, et la découverte d'une source ou d'un ruisseau y est un présage et un symbole de bonheur. De là ces allusions si fréquentes et si naturelles à une terre aride et brûlante, pour peindre l'excès du malheur, de là ces métaphores empruntées d'une rosée qui tombe du ciel, d'une source imprévue qui s'échappe d'un rocher, pour décrire le passage subit du malheur à la prospérité, etc. Eh bien! ni le climat heureux de l'Ionie, ni le beau ciel de l'Italie n'ont rien inspiré qui surpasse, rien qui égale ce qu'une nature âpre et avare a fourni aux lyriques juifs.

Le professeur Lowth s'attache à prouver que la poésie des Hébreux est essentiellement métrique, et assujettie aux règles de la versification, il déclare [illegible] question lui paraît obscure et difficile. Le style des écrivains sacrés étant [illegible] ou poétique par excellence, les poëtes hébreux ont dû faire l'emploi le plus fréquent de toutes les figures qui donnent aux êtres de raison [illegible] visage. Mais [illegible] [illegible] Moïse, David, Isaïe, [illegible] par [illegible] les circonstances les plus simples, les choses les plus ordinaires, et leurs images expriment le rapport le plus juste entre les idées comparées. Sans rivaux dans l'allégorie, dont ils font des emblèmes vivants, ils étonnent l'imagination par la hardiesse et la beauté de leurs prosopopées. « La douceur et la vérité ont volé à leur rencontre mutuelle; la justice et la paix se sont embrassées comme deux sœurs. » — « Tu commanderas à la foudre; elle marchera et elle te dira : Me voici! » — « Glaive du Seigneur, quand t'arrêteras-tu? Rentre dans le fourreau et reste-y en silence. » En ce genre, les poésies hébraïques réservent

mille surprises à l'admiration. Personnifications naturelles, élégantes, animées, inattendues; importance et force des caractères; vraisemblance des fictions; peinture naïve et frappante des objets, tout s'y trouve réuni.

Passant en revue, la Bible à la main, les divers genres de poésie, l'auteur anglais prouve que les poëtes hébreux ont surpassé tous les poëtes profanes dans l'élégie, dans la poésie pastorale, dans l'ode surtout, dont ils ont parcouru tous les tons, épuisé tous les caractères. Leurs compositions, aux beautés simples et touchantes, graves et sublimes, portent en elles une clarté et un sentiment qui exemptent le lecteur de connaissances préliminaires, indispensables pour l'entière intelligence des œuvres d'Homère, de Théocrite ou de Virgile. Le poëme de Job, par lequel l'auteur termine son livre, réunit tous les genres de poésie, et cependant il suffit d'avoir une âme pour le comprendre.

On reconnaît dans ces *Leçons* un homme profondément versé dans la connaissance du texte biblique, moins écrivain que philologue, réunissant l'enthousiasme de l'admirateur à la sagacité du critique. Le style, énergique et souvent précis, a peu d'agrément et de variété. Blair loue beaucoup cet ouvrage, qui est encore estimé. Il compte deux traductions françaises, celles de Sicard (Lyon, 1812, 2 vol. in-8°) et celle de Roger (1813, 2 vol. in-8°).

Poésie anglaise (HISTOIRE DE LA), par Warton (1774-1790). L'auteur a versé tous les trésors de l'érudition dans cet ouvrage, riche magasin de faits relatifs à l'ancienne littérature anglaise. Cet inventaire commence à la fin du XIe siècle et s'arrête brusquement au règne d'Elisabeth. Il est précédé de deux dissertations, l'une sur l'origine de la fiction romanesque en Europe, l'autre sur la restauration des lettres en Angleterre. Warton a adopté l'ordre chronologique comme le plus propre à montrer, sans transposition, le progrès graduel de la poésie anglaise et le développement de la langue. Le mouvement historique, considéré dans sa suite de causes et d'effets, n'existe plus, si on l'étudie d'une manière arbitraire; si l'ordre méthodique se substitue à l'exposition simple et naturelle des faits successifs. Il y a une image éloquente dans Florus, qui compare l'histoire du peuple romain à la vie d'un homme arrivé au déclin de l'existence, après avoir traversé l'enfance, la jeunesse et l'âge mûr. La littérature d'un pays reproduit les diverses phases de ses destinées politiques et sociales; l'ordre chronologique sera toujours la meilleure méthode d'exposition à appliquer aux ouvrages d'histoire. Il y a donc lieu de s'applaudir du plan auquel Warton s'est judicieusement arrêté. Ce plan permet de suivre l'essor physiologique de l'esprit anglais. La conquête normande introduit de force des éléments étrangers dans le corps anglo-saxon; Chaucer et Gower représentent cette première période de formation. De 1400 à 1558, second âge et *âge de raison*, aucun nom saillant, excepté celui de Jacques Ier, roi d'Écosse; la poésie anglaise s'essaye avec Barclay, Skelton, Surrey, Wyatt, Tusser, et la muse écossaise avec Henryson, Dunbar, Douglas, Lyndsay. De 1558 à 1649, on est en pleine jeunesse, en pleine floraison du génie anglais: Gascoigne, Spenser, Shakspeare, Marlowe, Raleigh, Ben Johnson, Beaumont, Fletcher, Herbert, Drummond, etc., précèdent les deux grands poëtes de l'âge suivant, Milton et Dryden, et ceux de l'âge classique, Addison, Prior, Swift, Pope, Gay, Ramsay, qui ne les surpasseront ni en éclat, ni en force, ni en originalité. L'ouvrage de Warton, resté inachevé, finit par une vue générale sur le caractère de la poésie au temps de la reine Elisabeth. Il est fâcheux qu'il ait exclu de son plan l'histoire du drame, l'une des plus riches sources de la littérature d'imagination et dont l'épanouissement correspond à la fécondité luxuriante du théâtre espagnol à la même époque.

Warton a commis quelques erreurs et laissé subsister de nombreuses lacunes; mais s'il reste quelquefois au-dessous de son sujet ou s'il le surcharge de détails étrangers, il faut toutefois se rappeler qu'il a été le premier explorateur d'une vaste région, parcourue depuis avec succès grâce à son initiative. L'infatigable industrie de l'historien a accumulé une masse de matériaux également précieux et curieux. Plusieurs parties du livre sont exécutées avec un grand talent, car Warton était lui-même poëte; outre l'érudition et le goût, il avait la verve de l'écrivain né pour écrire. Son livre, regardé comme un monument de critique par les Anglais, rendit l'intérêt à la science.

Poésie hébraïque (LA), par Herder (1782, in-8°). Ce célèbre ouvrage est en même temps une œuvre de poésie, de linguistique, d'histoire et de philosophie. La ferveur pour l'étude de l'hébreu qui, au siècle dernier, éclata en Allemagne, comme une sorte de pressentiment du grand mouvement philologique qui devait signaler le XIXe siècle, captiva de bonne heure l'esprit et l'imagination de Herder. Il fut surtout poussé à cette étude par cet énigmatique Hamann, qui est mort sans s'être fait comprendre de personne, pas même peut-être de Herder, qui l'admirait beaucoup. Herder accumula près de lui les matériaux dont il composa plus tard l'ouvrage dont nous nous occupons, qui eut immédiatement un grand retentissement en Allemagne. Il n'embrasse l'histoire hébraïque que jusqu'à la fin de la captivité: considérant, dès lors, l'histoire d'Israël comme terminée. Le plan du livre est ingénieux; il se compose de deux parties. La première est en dix dialogues, dont chacun se propose un objet déterminé. Le premier dialogue roule sur la langue; le second sur les idées primitives, sur Dieu; le troisième sur le ciel et la terre; le quatrième sur l'examen du livre de Job; le cinquième sur le même sujet; le sixième sur le paradis terrestre; les quatre derniers traitent de l'empire des morts, des idées primitives sur la Providence, des patriarches et du déluge. Chacun de ces dialogues est augmenté d'un supplément, formé d'une ou plusieurs poésies de Herder conformes au sujet traité dans le texte critique. Cette exposition du plan de Herder suffit à montrer que sa méthode était en même temps scientifique et poétique. Ce grand esprit ne pensait pas qu'il fallût traiter l'histoire, œuvre de la liberté humaine, comme les choses de la nature, qui obéit fatalement à des lois qu'elle ne discute point; il pensait que, pour comprendre le passé, il fallait, un moment, le ressusciter en soi et y vivre.

La seconde partie offre la même disposition, bien que l'auteur ait abandonné la forme dialoguée. Elle a pour objet la poésie des Hébreux, dont elle expose l'origine et la nature. La vocation des prophètes, les institutions de Moïse, les psaumes y sont tour à tour soumis à la critique de l'auteur. L'ouvrage se termine par un chapitre intitulé: *Vues de l'avenir*, composé d'extraits des psaumes ou des prophètes qui présagent l'arrivée du royaume de Dieu, et par une hymne: *L'âge d'or à venir*, une vision de prophète. Les principales idées émises par Herder dans la *Poésie hébraïque*, sa critique de l'hébreu, sa théorie du parallélisme qui a fait beaucoup de bruit, ses opinions sur les idées religieuses et morales du peuple hébreu et sur leur formation, sur les institutions de Moïse, qu'il présente comme un grand législateur démocratique, etc., idées qui semblèrent douteuses d'abord, ont été pleinement confirmées; d'autres ont eu un sort moins heureux. Mais la *Poésie hébraïque* est un de ces livres que la critique scientifique ne peut annihiler en entier; car, lors même que chacune de ses parties serait niée l'une après l'autre, il lui resterait le souffle généreux qui l'anime; détruit comme livre de science, cette œuvre resterait une œuvre de poésie.

Poésie naïve et la poésie de sentiment (TRAITÉ SUR LA), par Schiller (1796). L'auteur a complété cet essai en 1802 par ses *Pensées sur l'emploi du commun et du bas dans l'art*, qui ont été réunies au volume dans les éditions postérieures. Dans ses *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*, il avait déjà établi ce qu'il pensait de l'art et quel pas il donnait à la culture esthétique sur la culture morale. Une fois la théorie du beau établie et développée, Schiller se sent pressé d'en déduire la théorie particulière de la poésie. De l'esthétique, il passe à la poétique. Une des parties de ce sujet, le tragique, l'avait également occupé au commencement de ses travaux de philosophie et lui avait donné l'occasion d'étudier la *Poétique* d'Aristote. Il s'agissait, dans sa nouvelle œuvre, d'embrasser le sujet tout entier et d'y répandre les lumières qu'il devait à Kant et à ses propres méditations. Dans ce traité, que Gœthe trouva fort à son goût, Schiller soutient que le but de la poésie ne peut être que « de donner à l'humanité son expression la plus complète possible, c'est-à-dire de représenter l'idéal esthétique, qui est la nature humaine dans l'accord parfait de ses forces, dans l'heureuse harmonie des facultés sensibles et intellectuelles, harmonie qui soustrait l'homme à toute influence prédominante et, par là, lui assure la vraie liberté. » L'homme, par son origine, est destiné à l'état de perfection où toutes ses forces et ses aptitudes se pondèrent et s'accordent; mais les conditions de la vie réelle, les nécessités de son existence, la culture artificielle que reçoit son esprit altèrent la primitive harmonie et mettent une différence sans cesse croissante entre l'homme tel qu'il est et l'homme tel qu'il doit être. L'idéal esthétique vit dans l'homme, soit à l'état de nature, soit à l'état de désir. Le sentiment esthétique, qui fait le fond du sentiment poétique, a toujours pour objet la belle nature et l'humanité heureuse. Ou bien il en jouit comme d'une réalité qui existe; ou il aspire ardemment vers elle, comme vers un idéal qui devrait exister. Dans le premier cas, il est *naïf*; dans le second, *sentimental*; et puisque l'idéal esthétique est le but de toute poésie et qu'il peut être ressenti de deux manières, naïvement et sentimentalement, il en résulte deux genres très-différents de poésie. Si donc la poésie n'a qu'à rendre ce qu'elle voit, ce qui est, si la belle nature est une réalité vivante et qu'il suffise de la copier avec fidélité, on l'appelle la *poésie naïve*; si, par contre, il faut qu'elle imagine, qu'à la réalité il faut qu'elle substitue ses aspirations, on l'appelle la *poésie idéale* ou, pour se servir de l'expression de Schiller, la *poésie de sentiment*. Cette harmonie qu'elle cherche, le monde réel ne peut pas la lui offrir, elle n'en a pas l'expérience, mais seulement le désir et le sentiment. De là son nom. Schiller montre en quoi diffèrent ces deux genres de poésie, quel est le caractère propre de chacun d'eux, et de ce point de vue ressort, à ses yeux, la diversité de l'antique et du moderne, du classique et du romantique. Il passe alors à la distribution des genres et y développe une foule d'idées ingénieuses et d'aperçus brillants. Toute poésie sentimentale est ou satirique ou élégiaque. La poésie satirique a évidemment pour but de représenter le monde tel qu'il est en face de l'idéal, c'est-à-dire en face des aspirations du poëte, car le monde tel qu'il doit être ne se trouve que dans l'imagination et dans la croyance du poëte. Schiller, en faisant de la liberté esthétique le but et l'origine de l'art, était logiquement amené à donner à l'art comique une valeur plus grande qu'au tragique, car le but de celui-là est une complète liberté esthétique. « Si d'un côté, dit-il, la tragédie part d'un point plus important, de l'autre il faut avouer que la comédie marche vers un but plus élevé, et, si elle l'atteignait, elle rendrait toute tragédie inutile et impossible. Son but ne fait qu'un avec le but suprême vers lequel l'homme doit tendre à travers tant de combats, et qui est d'être affranchi des passions, de jeter autour de lui et en lui-même un regard toujours clair et toujours tranquille, de trouver partout plutôt le hasard que la fatalité et de rire plutôt de la sottise humaine que de s'irriter contre la méchanceté ou d'en pleurer. » La poésie sentimentale devient satirique, tragiquement ou comiquement, quand son ton général est négatif vis-à-vis de la réalité; mais il peut devenir positif en tant qu'il est une affirmation de l'idéal. Dans ce cas, la poésie sentimentale devient élégiaque. Le premier plan, dans la poésie sentimentale, est formé par la réalité vue à la lumière de l'idéal; dans la poésie élégiaque, c'est l'idéal qui fait ce premier plan en opposition avec le monde réel qui sert, pour ainsi dire, de fond au tableau. Mais le monde idéal lui-même peut être représenté de deux manières, soit comme un pur idéal qui n'existe pas ou qui n'existe plus, soit comme une réalité heureuse qui a été autrefois ou qui sera un jour. Dans le premier cas, le poëte contemplera mélancoliquement le rêve de sa fantaisie; dans le second, il regardera joyeusement l'idéal réalisé. La disposition mélancolique et douloureuse fait le poëte élégiaque dans le sens restreint du mot; la disposition joyeuse le rend idyllique. Toute poésie sentimentale, en résumé, est donc ou satirique ou élégiaque; la satire est tragique ou comique; l'élégie est ou élégiaque ou idyllique. L'idylle est plus rapprochée de la comédie, l'élégie l'est plus de la tragédie; enfin l'idylle est plus naïve, l'élégie plus sentimentale, et voilà comment Schiller revient à sa grande division de la poésie en deux genres qui correspondent pour la prose à deux méthodes de l'esprit humain. Dans la première, c'est l'esprit d'observation extérieure qui domine; dans la seconde, c'est une spéculation morale; l'une fait les réalistes, l'autre les idéalistes.

Un esprit sévère, logique, rigoureux, ne sera peut-être pas satisfait des conclusions de Schiller; mais un mérite que personne ne saurait lui contester, c'est la beauté de la forme, l'aisance oratoire et poétique avec laquelle il traite ces matières arides et ardues. Le style est noble et pittoresque; l'expression, pourtant, n'est pas toujours rigoureusement juste, et, quelle que soit l'habitude que Schiller avait à cette époque du langage philosophique, il règne encore dans ce traité une certaine confusion, qui est moins le résultat de la non-coordination des idées que d'une certaine négligence dans le choix des termes.

Poésie française au XVIe siècle (TABLEAU HISTORIQUE ET CRITIQUE DE LA), par Sainte-Beuve (1828). En 1826, l'Académie française, sans se rendre bien compte de ce qu'elle demandait, avait mis au concours le tableau de la langue et de la littérature au XVIe siècle. Captivé par cette étude nouvelle, aussi étrangère aux académiciens qu'aux futurs lauréats, Sainte-Beuve se laissa entraîner par son sujet aux plus patientes recherches, qu'il finit par circonscrire dans le cercle de la poésie et du théâtre. Au lieu de présenter un discours aimable, mais insignifiant, comme celui de M. Saint-Marc Girardin, ou bien une étude générale, philologique et historique, comme celle de M. Philarète Chasles, il donna directement au public un livre de critique et de polémique. Une guerre civile, née à propos du romantisme, divisait alors en deux camps la république des lettres. Sainte-Beuve entreprit de légitimer par l'histoire l'école romantique, de réconcilier les novateurs avec les amis du passé, de rattacher les poëtes du Cénacle à ceux de la Pléiade. Son livre était à la fois un manifeste de partisan et un travail de critique rétrospective. Il y avait, en effet, à retrouver les origines de notre poésie moderne: le XVIIe siècle, qui avait répudié l'héritage littéraire du XVIe, le lisait peu (La Fontaine et Molière furent presque les seuls à feuilleter Marot, Montaigne, Rabelais et Régnier); le XVIIIe siècle avait perdu de vue son aïeul, condamné par Boileau, et le XIXe, aussi dédaigneux, avait enjambé la Renaissance pour s'aventurer en plein moyen âge. Il y avait encore à signaler des rapports caractéristiques de but et de forme, de tendance et d'exécution entre le mouvement lyrique de la Restauration et l'essor lointain de l'école de Ronsard. Contre le gré de l'historien critique, la similitude se prolongea; la parenté s'accusa de plus en plus par l'identité des défauts et la communauté de l'insuccès; anciens et nouveaux réformateurs ont échoué par le manque de sobriété et de correction par la diffusion des idées, par la prodigalité des images. Il a donc fallu reviser la procédure, tenir compte de l'enseignement des faits et enregistrer les espérances déçues à côté des résultats positifs. Sans altérer l'économie de son travail, Sainte-Beuve a dû modifier, çà et là, son jugement; de plus, il l'a rendu plus exact et plus complet. La seconde édition du livre (1843, in-18) est, en définitive, celle qui reste. L'histoire de la Pléiade occupe le premier plan du tableau, et la partie plastique de la poésie y tient une place plus large que la partie doctrinale. Après avoir caractérisé les poëtes qui ont illustré le règne de François Ier, notamment Marot et Saint-Gelais, et constaté dans leurs médiocres imitateurs le dépérissement de la littérature, l'auteur fait connaître les préliminaires de la révolution poétique. Elle s'annonça comme un véritable complot; les acteurs se distribuèrent les rôles et Du Bellay lança le manifeste de cette autre Réforme. Du Bellay lui assignait un mouvement légitime et un but glorieux; des conseils salutaires et une langue forte recommandent encore l'*Illustration*. Ronsard, royauté déchue, est digne d'une réhabilitation au moins partielle; le poëte épique n'a pas justifié l'admiration enthousiaste des contemporains, mais cet Homère non avenu s'est dédoublé en un Anacréon, poëte gracieux et délicat qui a donné autre chose que ce qu'il promettait. Remi Belleau, autre gracieuse figure du groupe, a laissé la charmante chanson d'*Avril*, dont le rhythme a fait fortune. L'école de Ronsard se continue par une double filiation: d'Aubigné et Du Bartas, entre lesquels il y a une grande différence à établir, accusent plus fortement les défauts de l'école; Desportes et Bertaut l'énervent en l'épurant. A la rigueur, on pouvait passer aux poëtes de la Pléiade le pédantisme, la diffusion, l'uniformité, erreurs de goût rachetées par l'originalité et la souplesse du rhythme et de la versification; mais le génie de la langue française ne pouvait leur pardonner une imitation tout extérieure de l'antiquité et l'abandon de la veine originale de l'ancienne poésie gauloise. Marot avait tenu compte de la tradition nationale; Régnier, qui ne doit rien à Ronsard, tout en se réclamant de lui, et Malherbe, qui lui doit beaucoup, tout en le reniant, ont repris cette tradition. Malherbe a constitué, avant Boileau, le nouveau régime de la poésie française; il fit oublier Régnier, mais son œuvre de législateur a rendu un plus grand service que le beau poëme qu'il n'a pas fait. A côté de la poésie, le roman et le théâtre ont inauguré des destinées séparées; le *Gargantua* de Rabelais annonce *Gil Blas;* Larrivey précède, non sans honneur, l'inimitable Molière; Jodelle, Hardy et Garnier préparent la scène tragique de Corneille. Après avoir rappelé le rôle de ces divers auteurs et déterminé leur influence respective dans le mouvement général, Sainte-Beuve trace le caractère individuel de plusieurs d'entre eux; ces études particulières complètent le tableau. Dans cette œuvre de critique exacte et fine, on sent circuler une tendre sympathie pour les oubliés, ce qui rend le livre aussi attachant qu'instructif.

Poésie épique (HISTOIRE DE LA), par M. Edgar Quinet (1838, in-8°). L'auteur parcourt toute la carrière de l'épopée, depuis Homère jusqu'aux poëmes scandinaves, et sème la route d'une foule d'aperçus hardis, fort contestés au moment de l'apparition du livre et qui, depuis, n'ont pas tous été ratifiés par les progrès de la science mythologique et philologique. On n'ignore point combien de questions soulève cette question de l'épopée, et combien elle se ramifie à travers toutes les sciences historiques. M. Quinet, dont l'esprit a toujours été très-curieux des religions et des épopées, qui, le premier, en 1830, signala l'existence de l'élément celtique dans l'épopée bretonne et démontra que le grand cycle épique du XIIe siècle appartenait en propre à la France, a condensé dans ce livre toutes les réflexions qui lui ont été suggérées sur ce sujet par ses études mythologiques et historiques. A l'encontre de ceux qui nient dans ces créations primitives la personnalité de l'artiste au profit de l'inspiration de la masse, M. Quinet revendique les droits du poëte et cherche à démontrer, contre l'école de Wolf, que c'est une personnalité qui a, sinon inventé le sujet de l'*Iliade*, du moins coordonné et composé dans une unité les diverses traditions épiques de la Grèce. « Avec la théorie de Wolf, dit-il, beaucoup d'autres chancellent qui vont tomber d'une chute commune; le temps approche où disparaîtront, sans doute, de triomphantes hypothèses qui, partout, mettant des forces abstraites à la place de l'homme, abolissaient partout la vie dans l'histoire et dans l'art. » On remarquera que, dans notre article sur la poésie populaire, nous avons soutenu la thèse contraire; les deux points de vue sont également vrais, suivant l'âge auquel on prend la poésie. Dans le dé-

veloppement de sa thèse, M. Quinet montre une intelligence esthétique à laquelle on n'a pas assez rendu justice. Malheureusement, son ouvrage est incomplet, en ce sens que les épopées indoues n'y figurent point; mais l'esprit de ce livre suffira à le faire vivre. M. Quinet s'y est montré peut-être le plus grand critique de son siècle. Nous signalerons, outre les chapitres relatifs à la poésie homérique, ceux où il examine le système de Niebuhr sur une épopée romaine supposée, bien avant que Preller n'écrivît son livre des *Dieux de Rome*; nous signalerons aussi les chapitres consacrés à l'épopée française et aux relations du cycle français d'Arthur avec les poëmes allemands empruntés au même cycle.

Poésie allemande depuis Klopstock jusqu'à la mort de Gœthe (DÉVELOPPEMENT DE LA), par Guillaume Lœbell (1858, 2 vol. in-8°). L'auteur est un écrivain de talent et un des professeurs les plus distingués de l'université de Bonn. Peu ou point connu chez nous, il mérite de l'être à plus d'un titre, ne serait-ce que par son livre *Grégoire de Tours et son époque*, qui nous intéresse spécialement. En général, à de rares exceptions près, presque toutes les grandes œuvres de l'Allemagne ont réussi, quoique le plus souvent sous une forme qui les défigure, à pénétrer en France; mais il existe une longue série de travaux moins importants, recherches patientes de l'érudition allemande et études préparatoires ou complémentaires des ouvrages remarquables que nous connaissons, dont nous ignorons jusqu'à l'existence. Le premier volume de cet essai sur la poésie allemande ne contient que trois leçons. D'abord le professeur expose le caractère propre de la grande période littéraire de l'Allemagne, ce qui la distingue entre toutes les autres et donne à son étude un intérêt particulier. « Qu'on ouvre l'histoire, dit-il, et on trouvera chez les Grecs, à Rome, en Italie, en Angleterre et enfin en France, tout brillant épanouissement de la poésie et de l'art, provoqué par un sentiment réel de la grandeur nationale, accompagner ou suivre une époque glorieuse dans la vie de chacun de ces peuples. Le siècle de Périclès vient après les guerres des Perses, celui d'Auguste après les guerres puniques et les troubles civils, quand, grâce aux victoires de Pompée et de César, Rome a la conscience qu'elle est la maîtresse du monde. Dante apparaît au milieu des agitations de la vie libre des républiques italiennes et Shakspeare sous Elisabeth la Grande; dans la France de Louis XIV, on voit le roi et les poëtes, la cour et la ville, se mirer avec une égale satisfaction dans la puissance et la gloire du pays. » En Allemagne, rien de pareil; non-seulement la littérature ne naît pas de la grandeur politique du peuple, mais c'est elle, au contraire, qui l'arrache à sa torpeur, lui rend confiance, l'affranchit de la déplorable influence de notre littérature classique, dont la majesté ne pouvait s'acclimater sur la terre tudesque, et lui donne enfin la seule véritable unité nationale qu'il possède jusqu'à ce jour. Jamais entreprise ne se fit dans de plus tristes conditions et sous de plus fâcheux auspices; les princes et la haute société, qui, partout ailleurs, avaient mis leur gloire à encourager de semblables efforts, étaient affolés d'une littérature étrangère, et la langue elle-même, la belle et forte langue de Luther, oubliée dans sa patrie pendant les ravages de la guerre de Trente ans, était tout entière à refaire. Un autre trait particulier de cette renaissance littéraire, c'est que tous les maîtres, les modèles, les grands génies dont l'Allemagne s'honore furent tous protestants. Nous citerons, parmi les poëtes, Klopstock, Wieland, Lessing, Gœthe, Schiller, Tieck; parmi les historiens, Jean de Muller et Niebuhr, et, parmi les philosophes enfin, Leibniz, Kant, Fichte, Schelling, Hegel et Schleiermacher. Grâce à leurs écrits, on vit disparaître peu à peu les anciennes rivalités religieuses, et catholiques et protestants, quoique divisés dans leurs croyances, s'unirent sur le terrain mixte de la littérature. Dans la seconde leçon, Lœbell fait ressortir tous les contrastes du XVIII[e] siècle et son influence sur les écrivains allemands. « Quand les grands mouvements intellectuels du XVI[e] siècle, dit l'auteur, furent arrêtés, que la tempête se fut calmée, vint une époque de repos, mais aussi d'accablement, de somnolence et d'engourdissement. L'autorité crut tout facile, tout permis; elle s'efforça de maintenir le pays dans son apathique indifférence et de profiter des avantages que lui créait cette situation. Mais ce fut le contraire qui ne tarda pas à se produire; elle provoqua une opposition qui bientôt dépassa le but; car c'est une loi de l'histoire et du développement de l'esprit humain de se mouvoir dans les extrêmes. Cette tendance, qui se fit d'abord jour en Angleterre, passa ensuite en France et s'étendit de là avec rapidité sur toute l'étendue de l'Europe. Dans le premier de ces pays, elle se produisit avec une grande modération, parce que la libre recherche, le libre examen y étaient protégés par les lois; tandis qu'en France, où les deux pouvoirs politique et religieux persécutaient systématiquement toute idée nouvelle, l'opposition montra d'autant plus de vivacité, de vigueur et de violence. » Pour apprécier toutes les nuances de ce mouvement, Lœbell y distingue trois directions différentes: l'une se développant sous l'influence de Voltaire, l'autre dirigée par les encyclopédistes, et la dernière, enfin, représentée par J.-J. Rousseau. Nous n'avons à relever aucune erreur capitale dans cette partie qui a rapport à notre littérature, surtout au sujet de Voltaire, l'homme de France le plus antipathique aux Allemands, et partant le moins compris. Les résultats de cette triple opposition furent très-divers en Allemagne; Voltaire fut beaucoup lu, bruyamment admiré, mais il ne laissa aucune impression profonde; l'atticisme doctrinaire des encyclopédistes trouva encore moins d'écho; Rousseau seul, par son *Contrat social* et par l'*Emile*, produisit une telle impression que son influence dure encore, comme il est facile de le constater chaque jour. L'auteur revient ensuite à la littérature allemande. Sans s'arrêter aux généreux mais impuissants efforts de Gottsched et de Bodmer, il passe rapidement devant les précurseurs poétiques de la *Messiade* et consacre à Klopstock sa troisième leçon. C'est en vain que l'on avait essayé de créer en Allemagne des institutions semblables à l'Académie française et à Port-Royal, dont l'influence a été si puissante sur la formation et le perfectionnement de notre goût national; là, au contraire, les poëtes seuls se firent leur poétique, et cette complète absence du contrôle d'une compagnie et de l'esprit académique a donné à cette littérature une grande liberté de formes et d'allure. Mais les premiers essais ne furent pas heureux; loin de tomber, il est vrai, dans les excès poétiques de la Pléiade, on se traîna, au contraire, dans une plate et servile imitation des littératures étrangères. Enfin Klopstock vint, et s'il n'a pas, comme Malherbe, le mérite d'avoir réduit la muse aux règles du devoir, il a eu, du moins, la gloire de montrer dans un véritable poëte un réformateur habile de l'art poétique. Il bannit l'alexandrin, nationalisa l'hexamètre et délivra la poésie allemande du joug de la rime; aussi Guillaume de Schlegel a pu dire de lui avec raison qu'il fut un poëte grammairien et un grammairien poëte. L'auteur trace ensuite un parallèle ingénieux, mais sévère, entre la *Divine comédie*, le *Paradis perdu* et la *Messiade*. Sans être aussi brutal que Tieck, qui prétend que ce dernier poëme n'est ni épique ni descriptif, ni évangélique ni polémique, ni catholique ni allégorique, et encore moins mystique, il constate, néanmoins, qu'il est tombé dans la catégorie de ces livres plus admirés que lus. Cependant Lœbell, tout en reconnaissant volontiers que sa fortune a été malheureuse, signale son succès retentissant à sa naissance et l'immense influence qu'il a exercée sur le développement ultérieur de la littérature allemande. A la même époque où Klopstock élargissait l'horizon restreint de la poésie de son pays, un autre écrivain ouvrait de son côté des voies nouvelles et rendait à la langue des services non moins grands; nous voulons parler de Wieland, auquel l'auteur s'est cru obligé de consacrer tout un volume, le second. Plus que tout autre, Wieland a eu à souffrir des jugements de la postérité et des retours de l'opinion littéraire, et M. Lœbell, sans avoir la prétention de rebâtir les ruines du temps, a voulu, en historien consciencieux et critique impartial, restituer au poëte la place qu'il doit occuper dans l'histoire de la littérature. C'est ici, surtout, que le manque de proportion de l'œuvre est choquant et blesse nos susceptibilités artistiques. Entraîné par les nécessités de la défense, de son plaidoyer en réhabilitation, l'auteur a fait suivre sa quatrième leçon, qui ne contient guère que trois feuilles d'impression, de trois cent cinquante pages de notes justificatives. Son excuse, dit-il, est dans la bonne intention qui l'anime, car il lui a semblé qu'un écrivain pour lequel les grands-pères de la génération actuelle ont éprouvé une admiration enthousiaste méritait d'être arraché à un injuste oubli. Pour mettre le lecteur à même de juger pièces en main, en pleine connaissance de cause, il fallait lui faire connaître d'abord les œuvres de Wieland, qu'à l'exception d'*Obéron* personne ne lit plus de nos jours. M. Lœbell passe donc successivement en revue tous les écrits de cet auteur, un des plus féconds de l'Allemagne; il en donne une analyse critique, pleine d'aperçus nouveaux et d'heureuses appréciations, et on peut dire que c'est là son seul moyen de défense; en sorte que ce n'est pas Lœbell, mais Wieland lui-même qui semble plaider sa cause devant la postérité.

Poésie latine au siècle de Louis XIV (DE LA), par M. l'abbé Vissac (1862, in-18). La poésie latine a eu en France, vers le milieu du XVII[e] siècle, une ère de floraison qui passe généralement inaperçue au milieu du développement de la littérature nationale et qui n'est pas indigne d'intérêt. L'abbé Vissac a fait une étude complète de cette période dédaignée de notre histoire littéraire, et les résultats consignés dans son livre sont très-curieux. On s'imagine que le vers latin n'était qu'un exercice scolaire ou une fantaisie d'amateurs isolés; mais non. Il était alors cultivé par une foule de beaux esprits, abordant tous les styles, de l'épopée en vingt-huit chants au distique de l'épigramme, et passant par tous les genres intermédiaires, odes, hymnes, églogues, idylles, élégies, poëmes gnomiques et poëmes didactiques. Le théâtre même n'était pas laissé à l'écart; on écrivait des tragédies et des comédies en vers latins. Réunie, cette pseudo-littérature latine serait aussi copieuse que celle des Romains. Parmi les principales compositions analysées par l'abbé Vissac, nous citerons, dans l'épopée: le *Moyses viator, seu imago militantis Ecclesiæ*, en vingt-huit chants, du P. Millieu (1636-1639, 2 vol. in-8°); le *Constantinus, sive idolatria debellata*, en douze chants, du P. Mambrun (1658, in-4°); le *Scanderbergus*, en huit chants, du P. de Bussières (1662, in-8°); l'*Ignatiade*, en douze chants, du P. Lebrun (1663, in-8°). Une place à part doit être donnée à ce dernier qui a refait, au point de vue religieux, tout Virgile et tout Ovide dans les singuliers recueils intitulés *Virgile chrétien* et *Ovide chrétien*. Il remplace les *Eglogues* par des *Dialogues moraux*, les *Géorgiques* par un poëme qui porte le même titre, mais qui traite de la *Culture de l'âme*; l'*Ignatiade* tient lieu de l'*Enéide*. Pour Ovide, les *Métamorphoses* sont changées en histoires des conversions célèbres, les *Héroïdes* sont des lettres mystiques, les *Fastes* l'histoire de la création d'après la *Genèse*; les *Tristes* sont les *Lamentations de Jérémie* mises en vers, et même l'*Art d'aimer* devient l'*Art d'aimer Dieu*. Voilà un homme qui n'a pas perdu son temps. Parmi les petits poëmes et dans le genre pastoral, nous remarquerons: les *Poemata varia* (1661, in-12); *Poematum libri sex* (1666); *Fidei triumphus* (1657, in-12); quatre livres de *Sylvæ*, du Père Frizon. Le genre descriptif et didactique est naturellement celui qui offre les échantillons les plus nombreux et les plus variés; nous avons: Scévole de Sainte-Marthe, *Pædotrophiæ, sive de puerorum educatione*, en trois livres (1580, in-8°), remarquable ouvrage qu'on doit noter ici quoiqu'il appartienne au siècle précédent; Quillet, *Calipædia, seu de pulchræ prolis habendæ ratione* (1665, in-4°), singulier sujet choisi par un jésuite que cet art de faire de beaux enfants; Pierre Petit, un gracieux poëme sur le thé, *Thia sinensis* (1685, in-4°), composé d'un millier de vers d'une rare élégance; Savary, une série de poëmes sur la chasse: *Album Dianæ leporicidæ* (*Chasse au lièvre*); *Venatio vulpina et melina* (*Chasse au renard et au blaireau*); *Venationis cervinæ, capriolinæ, aprugnæ et lupinæ leges* (*Chasse au cerf, au chevreuil, au sanglier, au loup*), tous très-curieux dans leur genre (1652-1658, in-4°); plus un traité d'équitation: *Album hipponæ sive hippodromi leges* (1662, in-12); le poëme des *Jardins*, de D. Rapin: *Hortorum libri IV* (1665, in-4°); le *Prædium rusticum* du P. Vanière (1710, in-12). Mentionnons encore une foule de petits poëmes didactiques recueillis par Fr. Oudin et l'abbé d'Olivet dans les *Poemata didascalica* (1749, 3 vol. in-12). L'épigramme et la poésie légère ont été cultivées par Ménage, Baillet, Pierre de Montmaur, qui se querellaient bien plus en latin qu'en français. La Fronde a inspiré des mazarinades latines et aussi des apologies de Mazarin en latin, témoin les chants de triomphe de Denis Rafin: *Pacis triumphalia, Pax Themis, Pacifer delphinus* (1662, in-fol.). Les *Poemata* de Ménage, odes, idylles, épigrammes (1656, in-12); les hymnes de Santeul (1690, in-12); les tragédies et les comédies du P. Porée: *Brutus, Hermenegild, Sennacherib, Maurice, Sephebus* (1745, in-12), *Fabulæ dramaticæ* (1749, in-12) complètent ce tableau des progrès de la muse latine; mais avec le Père Porée on sort du siècle de Louis XIV.

Poésie des anciens Arabes (CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE DE LA) [*Beiträge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber*], par Th. Noeldeke (Hanovre, 1864, in-8°). Le volume que M. Noeldeke a publié sous ce titre contient une série de travaux très-remarquables. Il commence par un mémoire sur la poésie ancienne des Arabes en général, puis il donne la traduction de l'*Introduction de la biographie des Poëtes*, par Ibn Kotaiba, en ajoutant le texte de toutes les pièces de vers que cite l'auteur; ensuite il traite de la poésie des juifs arabes du temps de Mohammed, en réunissant les fragments de leurs poésies dispersées dans les anthologies; puis il traite, dans un autre chapitre, des poésies de Mutammim, qui se composent en grande partie de complaintes sur le meurtre de son frère Malik, commis par Khaled Ibn al Welid, qui a joué un si grand rôle dans les premières conquêtes des musulmans; un autre chapitre contient un choix de complaintes de la poétesse Alkhansa, qui a chanté dans des vers célèbres la mort de son frère.

Poésie latine (ÉTUDES SUR LA), par M. Patin (1868, 2 vol. in-16). M. Patin a recueilli dans ces deux volumes d'une part quelques-uns de ses discours d'ouverture à la Sorbonne, de 1832 à 1857; de l'autre une série d'articles critiques insérés d'abord dans le *Journal des Savants*. Les physionomies de ces deux sortes d'études diffèrent sensiblement pour le fond comme pour la forme. La première série forme, dans son ensemble, une sorte d'histoire générale de la poésie latine de Livius Andronicus et de Plaute à Virgile et Horace, c'est-à-dire durant les deux plus grands siècles littéraires des Romains; la seconde reprend en sous-œuvre à peu près la même période, mais passant de côté les noms les plus connus, M. Patin s'y occupe exclusivement des poëtes qu'on laisse d'ordinaire au second plan dans les études générales, Ennius, Attius, Pacuvius, Varron, Pomponius, etc. Ainsi le tableau est complet.

Il est difficile aujourd'hui de dire des choses neuves sur Virgile, Horace, Lucrèce, Catulle, Ovide, et surtout dans un discours d'ouverture d'un cours de poésie; l'important est de dire des choses justes et de montrer quels seront l'importance et l'intérêt du cours. A ce point de vue, ces discours sont excellents; ils font aimer et comprendre la littérature latine en en présentant successivement le développement dans des tableaux variés. Les quatre premiers discours offrent d'intéressants aperçus généraux; ils traitent de l'historique de l'enseignement de la poésie latine, de l'utilité des études classiques, de la poésie latine au temps de César, puis d'Auguste. L'histoire n'est là esquissée qu'à grands traits; mais le tableau s'achève par l'étude du rajeunissement de la poésie latine opéré par Lucrèce et Catulle; par un discours sur l'épopée latine envisagée d'abord dans les prédécesseurs de Virgile puis dans l'*Enéide*, aperçus complétés par un travail sommaire sur les poëtes épiques postérieurs; enfin par trois discours consacrés à Horace, à la poésie didactique et à la poésie satirique. Ces esquisses ont du charme par leur sobriété même. M. Patin expose sagement, sans rechercher des effets d'éloquence, en homme nourri de la lecture des grands poëtes dont il parle. Ses études sur Lucrèce et Catulle, neuves à quelques points de vue, sont surtout remarquables. Pourquoi faut-il qu'il essaye si souvent de faire comprendre Lucrèce par Delille malgré l'abîme qui les sépare l'un de l'autre! Avoir un si vif sentiment de la poésie latine et comprendre si peu la poésie française! M. Patin admire les vers de Pongerville! Le charme pénétrant, l'accent passionné qu'il a bien raison de trouver aux vers latins manquent complètement à ces imitateurs académiques, et le professeur, imbu de la tradition classique, a l'air de ne point s'en apercevoir.

Comme ouvrage d'érudition, la seconde série de ces *Etudes* a une originalité plus grande; on est transporté sur un terrain moins connu et jusqu'à présent peu défriché. M. Patin y analyse successivement les travaux de Berschein sur Nævius, d'Otto Ribeck et de J. Wahlen sur Ennius, Pacuvius et Attius, ce qui lui permet de faire l'histoire complète de l'ancienne épopée latine et des commencements du théâtre tragique à Rome, commencements qui n'étaient pas de tout point [illegible]. Il retrace de la même façon les commencements du théâtre comique, les mimes et les atellanes, puis Plaute et Térence, d'après les recherches faites par M. Meyer dans ses *Etudes sur le théâtre latin* (1847, in-8°), l'ancienne comédie latine, d'après M. O. Ribeck (*Comicorum latinorum præter Plautum et Terentium reliquiæ*, Leipzig, 1855, in-8°); les satires de Lucilius, d'après une étude de M. Corpet (1845, in-8°); Varron, d'après l'ouvrage de M. Gaston Boissier (Hachette, 1861, in-8°); Cicéron, comme poëte et comme traducteur des poëtes grecs, d'après deux thèses latines de MM. V. Faguet et V. Clavel. Dans ces savants articles, M. Patin [illegible] des aperçus nouveaux des auteurs qu'il commente; ainsi Plaute, étudié par M. Meyer au point de vue des renseignements curieux qu'on peut en extraire sur les mœurs romaines, les professions, les métiers et, pour l'ancienne comédie latine, la collection faite par Otto Ribeck de tous les fragments d'une foule d'auteurs presque ignorés, Cecilius, Turpilius, Luscius, Titinius, Atta, Afranius, Pomponius, Laberius Syrus, etc., lui ont permis d'être à la fois neuf et complet; mais il y met aussi beaucoup de son propre fonds et il a d'ailleurs le mérite de présenter sous une forme intéressante les résultats de travaux restés avant lui dans le domaine de l'érudition pure.

Poésie latine en Pologne (LA), par M. R. Lavollée (1874, in-18). Le [illegible] temps en Pologne [illegible] diplomatique [illegible] le vers latin [illegible] faveur [illegible] M. Lavollée [illegible] l'étude [illegible] particulière [illegible] claire, a [illegible] « qu'elle est [illegible] une nationalité [illegible] C'est [illegible] la poésie latine [illegible] sur les bords de la Vistule [illegible] moyen âge et surtout pendant la période de la Renaissance; elle en conserva [illegible] un caractère [illegible], puis, se [illegible] de l'esprit de l'époque, elle devint [illegible] que, comme toute la poésie des temps [illegible], et ce n'est pas sans un certain [illegible] que l'on voit une langue morte pousser de vigoureux rejetons dans des contrées relativement barbares et se plier à l'expression de sentiments, de faits [illegible] et de faits [illegible] raux totalement inconnus de ceux qui la parlaient autrefois. Les poëtes latins [illegible] furent très-nombreux au XVI[e] siècle et M. Lavollée cite d'intéressants échantillons de cette poésie, d'un goût à la fois barbare et [illegible], qui parcourt tous les genres, tantôt [illegible] et mystique, tantôt [illegible], tantôt champêtre et agricole. L'épître de

[illegible] *[illegible]*, [illegible] *Ma-[illegible]*, [illegible] sont [illegible] et [illegible]. Les *Poèmes ru-[illegible]* sont [illegible] et [illegible] des [illegible] poètes [illegible] *[illegible]* et [illegible] de Saint [illegible]. De [illegible] et [illegible] tême, jeûnes religieux, divertissements et fê-[illegible] cer-[illegible], etc. Les [illegible] des principales villes, Lublin, Zamosk, des [illegible] très-[illegible], [illegible] latin était en train de devenir exclusivement l'idiome poétique.

II. [illegible] DE POÉSIES.

Poésies [illegible] (1450-1460). Restées longtemps manuscrites et ignorées, [illegible] par l'abbé Sallier, dans un *Mémoire* lu à l'Académie des inscriptions (1734), et éditées pour la première fois, d'une manière incomplète, par Chalvet [illegible] Champollion-Figeac (1842, [illegible]). [illegible] et [illegible] de [illegible] tout nouveau et dont les œuvres jetaient un jour inattendu sur une période alors très-obscure de notre histoire littéraire; on le mit au-dessus de Villon, dont la langue énergique et l'âpre saveur [illegible] mauvais goût aux lecteurs de Dorat et des petits vers de Voltaire. Ce jugement trop [illegible] a été cassé, [illegible] les poésies de Charles d'Orléans gardent néanmoins leur intérêt. Quoiqu'elles soient en général assez fades, trop empreintes de cet allégorisme mythologique mis à [illegible] par le *Roman de la Rose*, elles conservent ce mérite particulier de nous offrir l'échantillon le plus pur et le plus délicat de [illegible] au XVe siècle. C'est la langue populaire, énergique et triviale, mêlée d'argot, que nous donne Villon, [illegible] qu'il dépeint, avec un rare esprit d'observation, les mœurs débraillées du monde où il vit; quelques pièces seulement, qui sont précisément adressées à la [illegible] Marie, fille de Charles d'Orléans, sont écrites dans la même langue que les vers du duc poëte et ont avec eux la plus étroite parenté; mais ce sont les moins bonnes de toutes ses œuvres. Charles d'Orléans [illegible] cet idiome fleuri et gracieux qui manque de force et de naïveté. On est tout étonné en le lisant de le trouver plus Français que Villon, et on le croirait volontiers postérieur d'un demi-siècle [illegible] l'auteur du *Grand testament*, tandis qu'il le précède d'une vingtaine d'années. C'est que, somme toute, c'est la langue des cours qui a prévalu; le commun des lecteurs ne peut comprendre tout Villon qu'à l'aide d'un glossaire; il n'en est pas besoin pour lire Charles d'Orléans (sauf [illegible] rares pièces que, par fantaisie, il a voulu écrire en idiomes provençaux et italiens, en patois allemand et même en argot). Au reste, à part cette intéressante question de philologie et si l'on excepte deux ou trois pièces d'une grâce indéniable, comme la *Bal-[illegible] le Printemps*, si connu :

> L[illegible]
> [illegible]

[illegible] il a une [illegible] et subtiles, mais il est trop allégorique et il imite Pétrarque sans lui emprunter la vivacité de ses sentiments. Comme Pétrarque et Dante, il a une Laure, pour l'amour de laquelle il déclare « enfermer son cœur dans le [illegible] Bonne-Volonté. » La plupart de ses poésies sont des pièces galantes; il eut bien le temps d'en écrire pour sa dame, car son cœur resta, dit-il, renfermé pendant trente et un ans pour elle. Sans cesse, il parle de l'empire d'Amour, de Beauté, de ses ministres qui sont : Bonne-Foi, Loyauté, Bel-Accueil et Plaisance; Désir, Comfort, Souci, Trahison, Désespoir jouent leur rôle dans cette mythologie amoureuse, et, de temps à autre, le poëte se promène dans le bois de Mélancolie, la forêt de Tristesse ou s'arrête dans l'er-[illegible] avant [illegible] bien avant Mlle de [illegible].

Poésies sacrées par Lefranc de Pompi-[illegible] *Prophé-[illegible]* et *Discours* [illegible] la sagesse. [illegible] en [illegible] on y [illegible] remarque des vers bien frappés.

> La [illegible],
> [illegible],
> [illegible] de son fruit.

Les reproches [illegible] à Lefranc [illegible] moins à sa versification, qui est assez soignée, qu'à sa composition générale trop éloignée du texte, dont il a [illegible] assez [illegible] l'esprit et le mouvement. Cette inexactitude est d'autant plus curieuse que le poëte, lorsqu'il écrit de lui-même, imite assez bien la couleur biblique, comme dans ce portrait d'un bon prince :

> Son front calme et serein dissipe les alarmes;
> Les yeux à son aspect ne versent plus de larmes;
> C'est le [illegible] du pauvre et l'astre du bonheur;
> La terre et le [illegible] ressentent sa faveur.
> Telle est au point du jour cette fraîche rosée,
> [illegible] d'une plante épuisée,
> Source de ces parfums qu'au retour du printemps
> [illegible] les jardins et les champs.
> Telle est la douce pluie en automne attendue,
> Qui, sans bruit, sans orage, à grands flots répandue,
> Vient donner aux raisins trop durcis par l'été
> Leur séve, leur couleur et leur maturité.

Poésies de Chaulieu. Les pièces les plus remarquables de cet auteur, qui a été nommé par Voltaire *le premier des poëtes négligés*, sont les stances sur la *Solitude de Fontenay*, sur la *Retraite*, sur la *Goutte*; celles qui commencent par ces vers : *Princesse en qui l'art, etc.*; *J'ai vu de près le Styx*; *Plus j'approche du terme*; *Source intarissable d'erreur*; *O toi, qui de mon âme*; *Loin de la foule*; *Amour qu'injustement*; *Que j'aime ta noble audace*, etc., etc., et sa gracieuse idylle qui a pour titre *Louanges de la vie champêtre*. Dans le *Temple du goût*, Voltaire a ainsi jugé Chaulieu :

> Sa vive imagination
> Prodiguait, dans sa douce ivresse,
> Des beautés sans correction,
> Qui choquaient un peu la justesse,
> Mais respiraient la passion.

Chaulieu était né poëte, et sa poésie a un caractère marqué. C'était un mélange heureux d'une philosophie douce et paisible et d'une imagination riante. Il écrit de verve, et tous ses écrits sont des épanchements de son âme. On y voit les négligences d'un esprit paresseux, mais en même temps le bon goût d'un esprit délicat. Il a de l'harmonie; ses vers entrent doucement dans l'oreille et dans le cœur. Ses madrigaux sont pleins de grâce et il tourne fort bien l'épigramme.

La meilleure édition des *Poésies* de Chaulieu est celle de 1774 (2 vol. in-8°).

Poésies de Schiller (1802, in-8°). Ces poésies forment une partie considérable de l'œuvre du grand écrivain allemand. Le volume n'est pas bien gros; mais Schiller y a renfermé comme la quintessence de son talent. Toutes les pièces, odes, élégies, ballades, légendes ou petits poëmes chevaleresques, portent le cachet de la perfection; l'idée mère en est le plus souvent d'une grande originalité, sans jamais aller jusqu'à l'étrange, et il y a cependant entre cette qualité et ce défaut une étroite limite, qu'il est bien difficile de ne pas franchir parfois. Parmi les ballades, la *Cloche*, le *Plongeur*, *Polycrate*, les *Grues d'Ibycus*, le *Troubadour*, le *Gant* sont très-connus en France par de nombreuses traductions ou imitations en prose et en vers. Nous avons donné au mot BALLADE des traductions complètes des cinq premières. Le *Chevalier de Toggenbourg*, où le poëte met en scène le désintéressement et l'amour idéal des chevaliers; la *Caution*, rajeunissement de la fable de Damon et Pythias; *Fridolin*, petit poëme intime d'une piété naïve; *Héro et Léandre* ne leur sont point inférieurs. Mais c'est toutefois dans la *Cloche* que Schiller a rencontré l'inspiration le plus largement humaine. Un lyrisme plus éclatant domine dans l'ode intitulée la *Bataille*, dans le chœur des *Brigands*, extrait du drame pour figurer dans les *Poésies* où il est parfaitement à sa place; ce cri de révolte contre la société devint en Allemagne une sorte de *Marseillaise*; l'*Ode à la joie*, que toute l'Allemagne aussi apprit par cœur; les *Vers à Laure* et autres petites pièces érotiques que les critiques méticuleux trouvent trop passionnées et trop tendres. Un petit poëme mythologique, les *Dieux de la Grèce*, est une effusion toute païenne, singulière à la fin du XVIIIe siècle, une attaque violente dirigée contre le monothéisme; d'autres, comme *Cassandre*, la *Plainte de Cérès*, les *Grecs après la prise de Troie*, sont de pures études helléniques, exemptes de toute préoccupation religieuse. Enfin, quelques poëmes philosophiques, *Paroles de foi* et *Paroles de l'illusion*, l'*Idéal et la vie*, les *Heures*, écrits dans la dernière période de la vie du poëte, sont empreints d'une grande sérénité, fruit de son contact avec Gœthe.

Les *Poésies* de Schiller ont été traduites partiellement par M. Xavier Marmier (1840, [illegible]) et complétement par M. P. F. Müller ([illegible], in-12). Victor Deschamps a traduit en vers [illegible] des ballades de la manière la plus heureuse.

Poésies alemanniques (*Alemannische Gedichte*) de Hebel (1803, in-8°). Hebel a été [illegible] le poëte de la forêt Noire. C'est certainement un des poëtes de l'Allemagne qui [illegible] le caractère de la nation à laquelle il appartient et surtout de la localité qui l'a vu naître. Il n'a pas voulu écrire ses poésies en allemand pur; il a préféré le dialecte de la forêt Noire qui s'étend sur une grande partie du Brisgau, de la Souabe, de l'Alsace, des Vosges, de la Suisse et des Alpes. En choisissant ce coin de terre habité par l'ancienne peuplade des Alemanni, d'où son titre *Poésies alémanniques*, Hebel a voulu montrer quelle forme aurait pu prendre la langue allemande, quelles ressources aussi on aurait pu en tirer si le génie de Luther n'avait assuré le triomphe du dialecte saxon. Le patois de la forêt Noire a de la douceur, de la lenteur et une grâce expressive. Contemporain de l'Écossais Burns, qui composa également des poésies rustiques, Hebel a plus de naïveté, moins d'ardeur, de violence et d'humeur. Gœthe a fort bien apprécié son mérite dans les lignes suivantes : « Le talent de Hebel a deux directions opposées. Tantôt il promène un regard vif et joyeux sur les choses extérieures qu'un développement tranquille et de paisibles métamorphoses, une vie stable, en un mot, font paraître inanimées, il penche alors vers la poésie descriptive; néanmoins, ses heureuses personnifications donnent à l'œuvre un plus grand caractère; d'autres fois, il incline vers la poésie morale et didactique, aussi bien que vers l'allégorie; mais les personnifications lui rendent un second service, et, de même qu'il trouvait un esprit pour ses corps, il trouve maintenant un corps pour ses idées. Il n'atteint pas toujours le but; mais quand il frappe juste, il obtient d'excellents résultats, et nous pensons qu'il mérite le plus souvent des éloges. Si les anciens ou les poëtes doués d'un goût plastique vivifient les objets immobiles à l'aide de figures idéales et substituent des êtres plus beaux, presque divins, tels que les nymphes, les dryades et les hamadryades, aux sources, aux bois et aux rochers, notre auteur change toutes ces créatures en paysans, et l'univers lui-même prend sous sa plume la physionomie d'un campagnard. De cette manière, le paysage où nous découvrons un laboureur finit par constituer avec le rustre un seul tout dans notre imagination échauffée. Le pays que reflète le miroir de l'auteur lui est extrêmement favorable. L'éclat du ciel, l'abondance des eaux, la fertilité du sol, la variété des perspectives, l'aisance de la population, sa loquacité même, son talent pour peindre les objets et les plaisantes formes de discours sont autant d'avantages qui l'aident à satisfaire l'exigence de sa muse. Son premier morceau contient une charmante personnification; la Wiese y est représentée comme une jeune paysanne qui se développe et court sans cesse, puis, abandonnant les montagnes qu'elle a visitées, s'élance dans la plaine et se marie avec le Rhin. Les détails de ce voyage ont un charme extraordinaire. L'on y trouve beaucoup d'esprit, une variété continuelle et une exécution d'une fermeté toujours croissante. Si de la terre nous dirigeons nos yeux vers le ciel, les grands corps lumineux s'offrent à nous comme de bons villageois pleins d'honneur et d'affabilité; le soleil fatigué repose derrière ses volets; la lune s'en vient guetter s'il sommeille; l'étoile du matin, leur fille, sort de bonne heure pour aller voir son amant. » Parmi ses meilleures poésies, il faut citer le *Dimanche matin*, le *Crieur de nuit*, l'*Orage*, le *Mendiant*.

Poésies européennes, par M. Léon Halévy (Paris, 1827, in-12). Sous ce titre, l'auteur a publié un recueil d'imitations en vers de poésies étrangères, allemandes, anglaises, hollandaises, suisses, italiennes, espagnoles, portugaises, russes, suédoises, danoises, slaves, illyriennes, grecques modernes. « On y verra, dit l'auteur dans sa préface, comme un panorama du génie poétique des diverses nations de l'Europe. » Pour les *imitations* (et non *traductions*), l'auteur a choisi dans les littératures étrangères les pièces de vers dont le sentiment et la couleur lui plaisaient davantage et il a fait passer ces morceaux dans notre langue avec la pureté, la douceur qui lui sont familières, et quelquefois aussi avec cette nonchalance qui, bien que parfois excessive, n'est pas chez lui sans grâce. Qu'il imite Schiller, Bürger, Burns, Moore, Michel-Ange, M. Halévy n'a qu'un ton, mais ce ton a le mérite de lui appartenir en propre. Les quelques pièces que nous allons citer donneront mieux que nous ne saurions le dire une idée de ce recueil.

À LA PATRIE

(Imité de Thomas Moore).

> Tant qu'un reste de sang [illegible] dans mes veines,
> Je veux le réserver [illegible],
> [illegible] dans [illegible] en ses peines
> Qu'un sol de liberté, de [illegible] et de fleurs.
>
> Oh! si je te voyais grande, libre, puissante,
> Du fond de ton [illegible] t'admirer,
> Je pourrais te chanter d'une voix plus brillante,
> Mais d'un cœur plus ardent je ne pourrais t'aimer.
>
> Non [illegible] tes [illegible];
> [illegible] de tes enfants.
> Je [illegible],
> Je [illegible] mort des tyrans!

Voici comment M. Halévy a traduit le quatrain de Strozzi sur la statue de la *Nuit*, par Michel-Ange, et la réponse également en vers que fit Michel-Ange au nom de sa statue :

> Cette Nuit, du ciseau [illegible] merveille,
> Du sein de la matière [illegible].
> Vois quel mol abandon [illegible] vit et sommeille.
> Éveille-la, passant, elle te parlera.
>
> Il m'est doux de dormir, d'être un marbre sans vie,
> Dans ces temps de malheurs, d'opprobre et d'atten-[tats.
> Pourquoi vivre à l'aspect des maux de la patrie?
> Laisse-moi mon sommeil... il m'est cher... parle bas.

La note mélancolique domine dans la plupart des pièces interprétées par M. Halévy. Le style manque souvent de netteté, d'énergie, de concision; on désirerait parfois plus de soin dans la forme, plus de sévérité dans les rimes; mais le recueil se lit avec plaisir; l'œuvre laisse finalement une impression agréable et fait penser.

Poésies françaises des XVe et XVIe siècles (RECUEIL DE), réunies et annotées par M. A. de Montaiglon (collection Jannet, 1856, 5 vol. in-16). Ce recueil contient une foule de pièces curieuses de tous les genres, morales, facétieuses, historiques, généralement très-rares et qu'il serait difficile de se procurer. La plupart sont anonymes; un certain nombre, signées, constituent tout le bagage de quelque petit poëte inconnu ou d'un simple amateur qui a rencontré une idée heureuse et piquante; d'autres, extraites des œuvres de quelque écrivain fécond, représentent ce qui peut être sauvé de l'oubli entre une grande quantité de pièces médiocres. L'éditeur a choisi tout ce qui avait un cachet d'originalité, tout ce qui était propre à donner une idée juste des mœurs et de la langue du XVe et du XVIe siècle. Les meilleures de ces poésies ont une verdeur toute gauloise. Nous citerons, dans le premier volume : le *Débat de l'homme et de la femme*, par frère Alexis; les *Ténèbres du mariage* (anonyme); les *Dicts de maistre Aliborum* (anonyme); *Varlet à louer, à tout faire*, par Christ, de Bordeaux, et *Chambrière à louer*, par le même; *Dyalogue d'ung tavernier et d'ung pyon*, le *Pater noster des Angloys*, le *Doctrinal des nouveaux mariés*, le *Discours joyeux des friponniers et friponnières*, les *Commandements de Dieu et du dyable*, le *Sermon de sainct Ongnon*; dans le second volume : les *Nuptiaux virelays* de Jean Le Hond, sieur de Branville; la *Loyauté des femmes*, les *Sept marchands de Naples*, la *Complainte de monsieur le C... contre les inventeurs des vertugalles* (vertugadins), la *Boutique des usuriers*, la *Complainte de la prise de Pavie*, par M. d'Anguien; la *Réformation des tavernes*, la *Plainte du commun contre les boulangers et taverniers*, le *Monologue joyeux de la chambrière despourveue d'amour*, la *Vie de saint Harenc et comment il fut pesché en la mer et porté à Dieppe*; dans le troisième volume : le *Sermon joyeulx d'ung fiancé qui emprunte ung pain sur la fournée à venir*, le *Danger de se marier*, le *Débat et procès de Nature et Jeunesse*, le *Grand testament de Tâte-Vin, roy des Pyons*, les *Omonymes*, satire de mœurs d'Ant. du Verdier; les *Souhaits des hommes*, les *Souhaits des femmes*; dans le quatrième volume : la *Singerie des huguenots*, la *Pronostication généralle pour quatre cens quatre-vingt-dix-neuf ans*, les *Estrennes des filles de Paris*, le *Débat du vin et de l'eau*, de P. Jamet; les *Débats de la dame et de l'escuyer*, par H. Baude; le *De profundis des amoureux*, la *Ballade sur la mode des hauts bonnets*; dans le cinquième volume : le *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise*, le *Caquet des chambrières*, le *Dict des pays, avec la condition des femmes*; le *Rosier des dames*, sive le *Pèlerin d'amour*; les *Ditz et ventes d'amours*, la *Prognostication des prognostications* (1527); le *Testament de Jehan Ragot*, la *Déploration de Robin*, la *Grant malice des femmes*, etc.

Les recueils portant le titre de *Poésies*, *Poésies diverses*, *Poésies complètes* sont si nombreux qu'il serait difficile, et en même temps fastidieux, de consacrer à chacun d'eux un compte rendu spécial. Dans beaucoup de cas ce compte rendu ferait double emploi, les principaux morceaux qui composent les recueils de poésies célèbres ayant été, dans le *Grand Dictionnaire*, l'objet d'une analyse particulière. Ainsi, par exemple, des articles sont consacrés aux *Consolations* de Sainte-Beuve, à ses *Pensées d'août*, à sa *Vie, pensées et poésies de J. Delorme*, et ces trois parties, publiées d'abord séparément, constituent tout le recueil intitulé aujourd'hui *Poésies* de Sainte-Beuve. Ainsi, pour Alfred de Musset, nous avons analysé à part les *Contes d'Espagne et d'Italie*, *Mardoche*, *Namouna*, *Rolla*; un compte rendu du recueil de ses *Poésies complètes* n'offrirait que des répétitions. Dans d'autres cas, le titre général de *Poésies* donné à l'œuvre d'un poëte dans les éditions postérieures n'était pas celui du recueil lorsqu'il fut formé originairement; ainsi les *Poésies* d'Adam Billaut, figurant sous ce titre dans la collection Jannet, furent publiées sous le titre de *Chevilles*, et c'est à CHEVILLE que nous en avons rendu compte. De même pour les *Poésies* de Fr. Villon, v. TESTAMENT (Grand et Petit); pour les poésies de Gœthe, v. DIVAN ORIENTAL et BALLADES, pour celles de Petefy, v. CHANSONS MAGYARES; pour les poésies de Baudelaire, v. FLEURS DU MAL; pour les poésies de Th. Gautier, v. COMÉDIE DE LA MORT et ALBERTUS (au *Supplément*); pour celles de MM. de Laprade, Leconte de

Lisle, v. POÈMES, qui est le titre vrai des recueils : POÈMES ÉVANGÉLIQUES, POÈMES ANTIQUES, POÈMES BARBARES, etc. Les poésies de V. Hugo sont toutes analysées aux titres des recueils : CONTEMPLATIONS, LÉGENDE DES SIÈCLES, CHANSONS DES RUES ET DES BOIS, FEUILLES D'AUTOMNE, etc.

Quant aux poëtes grecs et latins, c'est au nom du genre de leurs poésies qu'on en trouvera l'analyse. V. ODES ANACRÉONTIQUES, ÉLÉGIES DE PROPERCE, IDYLLES DE THÉOCRITE, etc. En outre, pour un très-grand nombre de poëtes, qui n'ont été que poëtes, leur recueil de poésies est si intimement lié à leur vie même, que nous n'avons pas dû en séparer l'analyse de leur biographie. V. les biographies d'Eustache DESCHAMPS, de Martial D'AUVERGNE, de Guillaume CRESTIN, de Clément MAROT, d'Olivier DE MAGNY, de Philippe DESPORTES, de Clotilde DE SURVILLE, de MALHERBE, d'André CHÉNIER, d'Émile et Antony DESCHAMPS, d'OSSIAN, de Robert BURNS, etc.

Poésie (LA). Iconogr. Dans la Fable antique, plusieurs divinités président à la *poésie*; à leur tête se place Apollon, le conducteur des Muses, le dieu rayonnant de jeunesse et de beauté, qui trône sur le Parnasse, une lyre à la main, une couronne de laurier sur la tête. Parmi les Muses, quelques-unes sont désignées comme ayant inventé certaines formes poétiques; c'est ainsi qu'on attribue à Calliope l'invention du poëme épique; Terpsichore préside à la poésie lyrique; Melpomène à la poésie tragique; Thalie à la poésie comique; Érato à la poésie amoureuse (v. MUSES). Une pierre gravée antique de la Bibliothèque nationale représente l'Amour souriant à un griffon et posant la main sur une lyre soutenue par un trépied, que porte un cube régulièrement taillé. Des iconographes ont vu dans cette composition une allégorie de la *Poésie* : le trépied divinatoire ferait allusion à l'enthousiasme dont le vrai poëte est animé; le griffon désignerait les fictions ingénieuses qui font le charme de la poésie, ou serait le symbole de l'immortalité à laquelle il est permis au poëte d'aspirer; le cube serait l'emblème de la régularité harmonieuse des vers; l'Amour, enfin, indiquerait que le plus grand charme d'un poëme est la grâce, « plus belle encore que la beauté. »

Les artistes modernes ont fréquemment employé les figures mythologiques pour représenter la *Poésie;* mais souvent aussi ils ont créé des images qui, pour ne rien devoir à l'art antique, n'en sont pas moins très-expressives. Entre toutes ces images, il faut d'abord citer la célèbre figure peinte par Raphaël dans la chambre de la Signature, au Vatican : c'est une femme d'une beauté surnaturelle qui, les ailes déployées, le front ceint d'une couronne de laurier, est assise sur un siége de marbre blanc; d'une main elle tient une lyre, et de l'autre un livre; sa gorge est entièrement couverte et un grand manteau bleu lui descend jusqu'aux pieds. Sur les nuages sont assis deux petits génies tenant des tablettes sur lesquelles sont écrits ces mots : *Numine afflatur* (elle est inspirée par la Divinité). Les bras de son fauteuil de marbre sont ornés de masques scéniques. Cette figure, peinte sur fond d'or, au-dessus de la grande fresque du *Parnasse*, est une des plus suaves créations de Raphaël. « Elle est entièrement de la main de ce maître, dit Passavant, et de son faire le plus exquis. » Elle a été gravée par Marc-Antoine, par un artiste aux initiales A. F., par Giulio Bonasone, Benoît Audran, N. Bocquet, R. Morghen, G. Bortignoni, O. Chigi, F. Ruschwey (1829), J.-M. Saint-Ève (1848), etc.

Giuseppe Craffonara a gravé au trait, dans le recueil des plus célèbres tableaux du Vatican (1820), une composition de Paul Véronèse : la *Gloire accueillant la Poésie*. Une très-belle planche exécutée d'après une gouache du Corrége, par M. Émile Rousseaux, pour la Société française de gravure (Salon de 1872), représente, sous la figure de trois charmantes jeunes filles ailées et planant dans l'espace, la *Poésie*, la *Renommée* et la *Gloire*. Le palais Corsini, à Florence, possède une jolie figure de la *Poésie*, peinte par Carlo Dolci, et dont une reproduction en miniature, par M. Fr. Meucci, de Bologne, a paru à l'Exposition universelle de 1855. D'autres figures de la *Poésie* ont été peintes par L. Pasinelli (gravé par Muratori), Louis Boullogne le jeune (musée de Tours), Édouard Dubufe (Salon de 1846), Jean Gigoux (Salon de 1866), etc. Dans son grand plafond du foyer du nouvel Opéra, M. Baudry a représenté la *Poésie* vêtue de pourpre et couronnée d'or, montée sur Pégase et se dirigeant vers l'Empyrée, où s'élèvent, étroitement enlacées, la *Mélodie* et l'*Harmonie*. Le même artiste a figuré, dans une des voussures de la même salle, les *Poëtes civilisateurs*, vaste composition dont nous donnons ci-après la description. Une allégorie peinte par Natoire, l'*Alliance de la Poésie et de la Musique*, a été gravée par J. Pelletier (1752). Un tableau de F. Gérard, qui servait autrefois de bordure à la *Bataille d'Austerlitz* et qui est maintenant au Louvre (n° 23), représente la *Poésie* et l'*Histoire* : la première porte une lyre suspendue à sa ceinture, la seconde tient une trompette. J. Felsing a gravé, d'après E. Kaulbach, la *Poésie inspirée par l'Amour* (Salon de 1846). M. de Rudder a exposé au Salon de 1869 un tableau intitulé : *Poésie et Matérialisme* : de vils pourceaux se vautrent sur la tunique flottante de la Muse, sans prendre garde aux bijoux qu'elle sème devant eux; outragée et indignée, elle abandonne notre sphère et s'élève vers des mondes supérieurs. Une eau-forte d'A. van der Burg représente un *Poëte inspiré par Apollon*. Sous ce titre : le *Poëte*, Cl. Duflos et Gille Demarteau ont gravé, le premier une composition de Boucher, le second une composition de Clermont. Un tableau de Coedyck, représentant un *Poëte* entouré d'une foule d'objets disparates, a fait partie de la célèbre galerie Fesch. W. Hogarth a peint un *Poëte dans son grenier*, fine et spirituelle composition, où l'on trouve un dessin plus soigné et une meilleure couleur que dans les autres peintures du même maître. Meissonier a représenté un *Jeune poëte* méditant et composant à l'ombre d'un bosquet (Salon de 1853). Un tableau de Mme Henriette Browne, représentant un *Poëte copte*, a paru au Salon de 1874. M. Joseph Leyendecker a exposé au Salon de 1867 un tableau dont Uhland lui a fourni le sujet : l'*Anathème du poëte*.

La sculpture moderne a produit de nombreuses images allégoriques de la *Poésie;* nous citerons, entre autres, une statue de marbre d'Adam l'aîné, qui décorait autrefois le vestibule du château de Bellevue, près de Paris; un bas-relief de Guersant, exécuté pour la décoration d'une fontaine projetée à la place de la Bastille (Salon de 1819); un groupe de bronze de J. Feuchère (Salon de 1841), etc. E. Bion a exposé au Salon de 1835 une statue de la *Poésie chrétienne*. Simart a sculpté la *Poésie épique* (v. ci-après la description); Pradier, la *Poésie légère* (v. ci-après la description); L. Schröder, la *Poésie pastorale* (Salon de 1865); A. Courtet, la *Poésie de la danse;* Jouffroy, la *Poésie lyrique*. Ce dernier ouvrage décore la façade du nouvel Opéra, à Paris : un génie femelle, aux ailes déployées, levant une main en l'air et, de l'autre, retenant des palmes sur sa poitrine, est debout sur des rochers entre deux jeunes femmes, dont l'une est accoudée sur une grande lyre et tient à la main une espèce de petit clairon, tandis que la seconde, armée d'un style et d'un *volumen*, se livre à quelque composition poétique; cette dernière figure est par trop grave et pesante; elle manque d'inspiration, de feu sacré. L'exécution du groupe a de l'élégance, mais la force et l'ampleur décoratives lui font défaut.

M. Guillaume a exposé au Salon de 1873 un groupe intitulé *Source de poésie:* plusieurs petits génies ailés viennent se désaltérer à cette source, qui coule d'une urne sur laquelle s'appuie une femme, au port majestueux, assise sur un rocher et tenant une lyre. Cette femme n'est autre que la nymphe Castalie, qu'Apollon aima et dont il fit une fontaine ayant la vertu d'inspirer le génie de la poésie à ceux qui buvaient de ses eaux. Sa tête, ceinte de laurier, est tournée vers l'épaule gauche et regarde le ciel; elle a un caractère de grandeur sereine et de fierté tranquille. Son torse nu a des contours jeunes et chastes, accusés avec finesse et fermeté; une draperie, à plis larges et sévères, couvre les jambes. « Cette figure, a dit M. Chaumelin, ne manque assurément ni d'élégance ni de dignité; mais elle nous paraît un peu bien sage, solennelle et compassée pour son rôle. Les poëtes qu'elle inspirera n'auront ni élan, ni fantaisie, ni chaleur; elle ne leur communiquera ni le sentiment des sublimités épiques, ni la fougue lyrique, ni la passion dramatique, ni la verve mordante de la satire; elle leur apprendra à rimer des épîtres et des poëmes didactiques. Ce n'est pas une boisson enivrante et capable de produire le *delirium* poétique qui s'épanche de son urne; c'est un lait doux et rafraîchissant qui attire des génies lilliputiens : ils sont cinq ici, voltigeant comme des mouches et venant se poser sur les bords du vase; la main de Castalie les contiendrait tous. »

Un œil-de-bœuf de la cour du vieux Louvre, sculpté par De Bay père, représente la *Poésie et la Musique*. Le même sujet a été développé avec beaucoup d'éloquence et de richesse dans la décoration d'un vase en argent et fer repoussé, exécuté par M. Léonard Morel-Ladeuil et qui a été médaillé au Salon de 1874. Le tympan d'une des arcades du pavillon Denon, au Louvre, est orné d'un bas-relief de F. Roubaud, représentant la *Poésie*.

Poésie épique (LA), statue de marbre par Simart, à la bibliothèque du palais du Luxembourg (Paris). Le front ceint de laurier, la Muse de l'épopée se tient droite et fière, les regards levés vers le ciel, à qui elle semble demander des inspirations; elle presse contre son sein sa lyre et s'apprête à en tirer d'énergiques et sublimes accords. Cette statue, qui parut au Salon de 1845 et que l'artiste exécuta pour faire pendant à son admirable figure de la *Poésie lyrique* (v. ce mot), fut acclamée par toute la presse. « M. Simart donne à ses figures un caractère [illegible] sévère, grandiose, écrivit M. F. [illegible] dans la [illegible]; sa *Poésie épique* a bien la tête [illegible], la lèvre hautaine, l'attitude hardie de la Muse qui [illegible] la colère d'Achille ou le voyage de Dante aux enfers. Épopée, lyrisme, ce marbre personnifie les plus hautes aspirations de la pensée humaine. » Suivant un autre critique, M. Louis de Ronchaud (*Gazette de France*), « la *Poésie épique* ne déparerait pas un musée composé d'œuvres antiques; le style en est élevé et sévère; la fierté de la pose, l'expression sublime de la tête, le mouvement hardi du bras qui se porte sur la lyre font de cette figure un morceau du premier ordre. » Th. Gautier a parlé avec non moins d'enthousiasme de l'œuvre de Simart; il a loué avec chaleur « la tête qui rappelle le beau type éginétique, la pose où respire toute la majesté de l'épopée, les beaux plis qui filent d'un seul jet, les draperies qui jouent autour des formes sans les cacher ni les trahir. » Quelques critiques ont été hasardées par M. Arthur Guillot dans la *Revue indépendante* : « Les mains n'ont point une finesse en rapport avec l'élégance du corps, avec la beauté de la tête. On pourrait reprocher au cou une roideur qui semblerait indiquer que l'étude de la nature n'a point passé en cet endroit. Les draperies, sévèrement disposées, décèlent un système un peu [illegible] et [illegible] que la Muse, sans doute, gêna [illegible] plus tard quand elle se livrera tout entière à l'entraînement de ses chants. »

Poésie légère (LA), statue de marbre par Pradier, au musée de Nîmes. Emportée par un de ces élans rapides qui donnent des ailes à la pensée, tenant d'une main la lyre [illegible] que viennent d'effleurer ses doigts légers et s'enivrant pour ainsi dire des brillants accords qu'elle en a tirés, abandonnant au zéphyr sa draperie qui va tomber, touchant à peine de son pied divin le gazon émaillé de fleurs et jonché de couronnes, la Muse des chants folâtres nous apparaît telle que la virent Anacréon, Tibulle, Horace et Properce, telle que de nos jours la rêva Béranger.

Cette statue, exposée au Salon de 1846, y obtint un grand succès. « C'est une production à part, non-seulement dans l'œuvre de Pradier, mais dans l'œuvre de la sculpture, a dit M. Jules Canonge, admirateur enthousiaste du célèbre artiste. Si elle a quelque analogie avec les danseuses antiques trouvées au grand théâtre d'Arles, elle leur est bien supérieure par le travail. De toutes les œuvres de Pradier, c'est peut-être la plus originale comme conception; comme rendu, c'est, très-certainement, une des plus parfaites. La hardiesse du jet, la vivacité, la souplesse du mouvement, la légèreté tout aérienne de ce marbre qui vit et palpite, nous étonnent et nous charment. Si nous blâmions quelque chose, ce serait la saillie désagréable des angles du nez et du menton vus de face; nous ajouterons que l'avant-bras droit nous a paru un peu court, un peu grêle relativement aux autres parties; que, vus du côté droit, la cuisse, la jambe et le talon gauche ne nous ont pas semblé avoir assez de délicatesse, assez de légèreté, assez d'élégance dans le galbe, et que la ligne générale n'est pas assez simple. Mais pourrions-nous maintenir ce blâme lorsqu'il suffit de quelques pas pour voir se dessiner un des plus ravissants profils que l'art ait jamais créés? » Suivant Gustave Planche, la *Poésie légère* « n'a rien de ce qui peut donner l'idée d'une Muse; c'est tout au plus une danseuse, ou mieux encore une bacchante. » Le sévère critique reconnaît, d'ailleurs, que le mérite de l'exécution suffirait pour appeler l'admiration sur cette statue : « Le marbre vit et palpite. » A la vérité, toutes les parties ne paraissent pas avoir une égale beauté : « La poitrine et les bras sont plus jeunes que le ventre et les membres inférieurs; la tête n'est pas aussi [illegible] que le corps; si l'on veut faire le tour de la figure, il est impossible de rencontrer un ensemble de lignes satisfaisant; pour la juger de la manière la plus avantageuse, il faut la regarder en face. » Un autre maître de la critique, T. Thoré, après avoir admiré « le contournement du torse, l'élan des bras, le jet de la tête et des cheveux [illegible] folie délicieuse [illegible] », a signalé de graves imperfections : « [illegible] jambe n'est pas svelte, [illegible] trop [illegible] [illegible] l'ensemble.

POESTE s. f. [illegible]

— [illegible] dépendant [illegible]

POESTUM, [illegible]. V. PÆSTUM.

POET (CHARD [illegible] baron [illegible] avec fureur [illegible] fut de ceux qui allèrent avec lui en Guyenne à l'armée [illegible] de Montbrun [illegible] Lesdiguières, dont il devint un des plus hardis lieutenants. En 1585, il assista au siége de Die et de Montélimar, prit part, l'année suivante, au combat de Crest, força, en 1587, les catholiques à évacuer Montélimar, s'empara de l'Étoile [illegible], et commanda une partie de l'avant-garde au combat de Sparron [illegible] tion de Piémont (1592) [illegible] de troupes [illegible]. En 1593, il se [illegible] reçut de Lesdiguières [illegible] fut nommé, par Henri IV, lieutenant général au marquisat de Saluces. En 1597, il conduisit l'avant-garde pendant la nouvelle guerre du Piémont et chassa de la [illegible] le comte de La Roche [illegible] livrer la place au duc de Savoie. A dater de cette époque, le nom de du Poët disparaît de l'histoire. [illegible] dres du roi. De hauts personnages entretenaient avec lui une correspondance suivie. Mais c'est à tort qu'on a cru et prétendu qu'il aurait été en correspondance avec Calvin.

POETASTRE s. m. (po-è-ta-stre — rad. *poëte*). Mauvais poëte.

POETE s. m. (po-è-te — lat. *poeta*, gr. *poiêtês*; de *poieô*, je fais). Écrivain qui fait des vers, qui s'adonne à la poésie : [illegible] POETE *n'est guère plus utile à l'État qu'un bon joueur de quilles.* (Malherbe.) [illegible] entre les POETES [illegible] (Charles IX.) *Le vrai* POETE [illegible]

[illegible]

Poëtes [illegible]

et les ouvrages remplis de fictions poétiques, tels que l'Ataris d'Héraclide et le Lycon d'Ariston, mais même les écrits des philosophes sur la nature et les attributs de l'âme lorsqu'ils sont égayés par les ornements de la Fable. » Ce goût des fictions poétiques a ses dangers. Le moyen d'en prévenir les conséquences, c'est de ne mettre entre les mains des jeunes gens que les bons poètes. Le précepte est facile à donner : il est moins facile à suivre. Aucun poète n'est absolument bon ou mauvais d'un bout à l'autre. Qui fera ce choix entre les poëtes que l'on peut donner aux enfants et ceux qu'il faut leur interdire?

Mais Plutarque ne s'arrête pas longtemps sur l'influence morale de la lecture. S'il craint de laisser lire les poëtes aux enfants, c'est seulement parce qu'il est alarmé pour leur imagination et leur jugement. Un poëme épique, une pièce de théâtre, c'est-à-dire un ouvrage

Qui se nourrit de fable et vit de fiction,

ne corrompra-t-il pas le goût d'un jeune homme et ne pervertira-t-il pas sa raison? Voilà les questions que Plutarque s'est posée à lui-même et voici les solutions auxquelles il s'est arrêté : « Il faut, dit-il, rappeler aux jeunes gens que souvent le mensonge se glisse dans les compositions poétiques. Il ne faut pas leur laisser prendre à la lettre les images ou les merveilles dont les poëtes sont remplis. Qu'ils ne s'habituent pas à croire que Neptune va entr'ouvir la terre d'un coup de trident, ou que Jupiter pèse les âmes dans une balance d'or. » Et Plutarque cite à ce propos une pièce d'Eschyle, ayant pour titre la *Balance des âmes*, qui est perdue avec bien d'autres du même auteur. « Il faut, continue le sage philosophe, expliquer aux jeunes gens que, parmi les mensonges dont les compositions poétiques sont pleines, les uns ne sont que des ornements mis à dessein par l'écrivain (mensonges volontaires), d'autres au contraire sont le résultat de son opinion et de son enthousiasme (mensonges involontaires ou, en d'autres termes, erreurs). »

C'est surtout contre la lecture des poëtes dramatiques que Plutarque s'applique à prémunir les jeunes gens; car il sait qu'ils ont plus d'influence que les autres, parce qu'ils s'adressent plus directement et plus vivement à l'esprit. Rien de plus séduisant en effet pour un jeune homme que la lecture d'une pièce de théâtre. Mais comme il y trouve une peinture fidèle des mœurs de la société, souvent il voit le vice et la vertu aux prises; souvent il est témoin des excès et des dangers de la passion. Plutarque ne semble pas s'alarmer beaucoup de ces dangers. Il croit que la peinture même du mal tourne au profit du bien et que du contraste sort infailliblement une prédication morale des plus salutaires. Beaucoup d'anecdotes curieuses et de citations intéressantes égayent cet ouvrage un peu dogmatique. C'est plutôt un entretien familier qu'une dissertation philosophique. Et, en effet, Plutarque ne fait pas un livre pour le public : il écrit une lettre à un ami, Marcus Sedatus, qui l'avait sans doute consulté sur l'éducation de son fils Cléandre, jeune homme de grande espérance, qui était du même âge qu'un des fils de Plutarque.

Poëte courtisan (LE), poëme satirique de Joachim du Bellay (1559, in-4°). Cette composition est d'autant plus remarquable, que le genre satirique plaisait particulièrement à du Bellay, qui s'y exerça seulement vers la fin de sa vie après avoir composé ses odes, ses sonnets, ses chansons, ses élégies. Depuis Horace jusqu'à Juvénal, les satiriques latins ont raillé impitoyablement le poëte flatteur, courtisan des seigneurs et des riches, le parasite. Du Bellay reprend ce vieux sujet qu'après lui ont encore traité Regnier et d'Aubigné et Boileau lui-même. Il veut nous montrer comment doit se former le poëte courtisan, quelles doivent être ses qualités principales. Il suppose qu'un jeune homme désireux de faire fortune s'est adressé à lui et lui a demandé conseil. Il lui répond dans une épître en vers familiers. Du Bellay déclare d'abord qu'il faut se mettre à l'œuvre de bonne heure et ne pas perdre son temps à trop étudier les Grecs et les Latins. Lorsqu'un poëte ne veut qu'avoir du succès auprès des grands, il lui suffit de suivre son naturel, de les flatter adroitement; la longue préparation du talent est inutile.

Je veux en premier lieu que, sans suivre la trace
(Comme font quelques-uns) d'un Pindare et Horace,
Et sans vouloir comme eux voler si hautement,
Ton simple naturel tu suives seulement.
Ce procès tant mené et qui encore dure,
Lequel des deux vaut mieux, ou l'art ou la nature,
En matière de vers, à la cour est vidé :
Car il suffit ici que tu soyes guidé
Par le seul naturel, sans art et sans doctrine;
Fors cet art qui apprend à faire bonne mine.

Après quoi, le poëte donne une [illegible] et [illegible] de cet art de faire bonne mine, art [illegible] et dans lequel fort peu [illegible]. Il y a dans tous ces vers beaucoup d'esprit, de facilité, de légèreté. Ils sont rendus piquants par des allusions à des poëtes du temps aujourd'hui inconnus, qui se faisaient [illegible] alors par leur [illegible] et [illegible].

Ce n'est pas tout, le poëte qui se met ainsi au service des grands seigneurs devra en même temps paraître généreux. Aussi lui sera-t-il très-utile, s'il se présente à la cour quelque nouveau poëte, de le patronner, de le recommander, de paraître le protéger. Comment, en effet, en vouloir à un poëte si peu envieux qu'il favorise même ses rivaux? Du Bellay résume enfin en quelques vers ces talents nombreux qu'il demande à son poëte courtisan, qui ne devra jamais songer à lui-même, mais aux autres.

Mais qui des grands seigneurs veut acquérir la grâce,
Il ne faut que les vers seulement il embrasse,
Il faut d'autres propos son style déguiser
Et ne leur faut toujours des lettres deviser;
Bref, pour être en cet art des premiers de ton âge,
Si tu veux finement jouer ton personnage,
Entre les courtisans du savant tu feras,
Et entre les savants courtisan tu seras.

En un mot, le poëte courtisan doit plaire; il ne pourra pas réussir autrement, et, pour plaire, il ne doit reculer devant aucun moyen. A ce prix, on sera un poëte renté, on ne sera pas un vrai poëte. Le ton de du Bellay s'élève alors, et il résume toute sa pièce par ces beaux vers, où il nous montre avec beaucoup d'éloquence quelle idée bien plus élevée, bien plus sublime il s'était faite de la poésie :

Ce faisant, tu tiendras le lieu d'un Aristarque,
Et entre les savants seras comme un monarque;
Tu seras bien venu entre les grands seigneurs,
Desquels tu recevras les biens et les honneurs,
Et non la pauvreté, des Muses l'héritage,
Laquelle est à ceux-là réservée en partage
Qui, dédaignant la cour, fâcheux et malplaisants,
Pour allonger leur gloire, accourcissent leurs ans.

Poëtes anglais (VIES DES), par Samuel Johnson (1779-1781). Les libraires associés de Londres avaient entrepris une édition nouvelle des poëtes anglais, depuis Cowley jusqu'au règne d'Elisabeth; ils demandèrent à Johnson des préfaces biographiques; et, de fait, nul homme n'avait en lectures, en souvenirs et en anecdotes, une aussi grande abondance de matériaux, de même que nul écrivain n'était plus apte à faire œuvre de critique. Aujourd'hui, la réputation littéraire de Johnson n'a pas d'autre fondement que ces *Vies des poëtes anglais*. « L'ouvrage de Johnson, dit lord Byron, est le plus bel ouvrage de critique existant, et il ne saurait jamais être lu sans qu'on en retirât instruction et profit. » C'est en effet un travail plein de talent et de mérite. Il abonde en détails curieux, en fortes pensées, quelquefois en ironies fines et délicates, en aperçus neufs sur les divers genres de poésie, en saines doctrines littéraires, en réflexions morales sur l'homme et la société, en préceptes de conduite pour toutes les conditions de la vie, le tout juste et frappant, exprimé d'une manière énergique. Le plan de l'ouvrage est resté défectueux par la faute des éditeurs, qui voulaient bien admettre quelques rimeurs contemporains, mais qui avaient exclu tous les poëtes antérieurs, à commencer par Chaucer. On y chercherait vainement Spenser, Sydney, Raleigh, Drummond et Shakspeare. Les meilleures de ces vies sont celles de Cowley, de Dryden et de Pope; la moins bonne est celle de Gray; celle d'Akenside n'est pas écrite avec plus d'impartialité; celle de Milton ne vaut pas grand'chose, bien qu'elle renferme une critique correcte et approfondie du *Paradis perdu*. Cette défaillance de jugement est due à des préjugés politiques, ou bien à des jalousies personnelles. En général, la poésie de pure imagination n'a pas à se féliciter de l'examen de Johnson; sa main pesante écrase ces beautés délicates, trop subtiles pour son sens critique. Sous le rapport du style et de la narration, l'auteur s'est surpassé. C'est un très-beau style, majestueux, sonore, coulant à pleines eaux, auquel on ne peut ni rien ajouter ni rien ôter. Cette diction a néanmoins une grâce facile, qui rappelle les agréments de la conversation de Johnson, causeur fort admiré. « Les *Vies des poëtes* sont le meilleur des ouvrages de Johnson, dit Macaulay. La narration est aussi amusante qu'un roman. Les remarques morales sur la vie et la nature humaine sont pleines de finesse et de profondeur; la critique est souvent excellente et, alors même qu'elle est injuste, elle mérite encore d'être étudiée; car, quelque erronée qu'on la trouve, elle n'est jamais sotte. C'est le jugement d'un esprit que le préjugé entrave et qui manque de sensibilité, mais vigoureux et pénétrant. Il y a donc toujours une partie vraie à dégager de cette critique, comme on dégage l'or de l'alliage; mais, au pis aller, c'est une critique qui a un sens, éloge auquel ne saurait toujours prétendre ce qu'on appelle critique, de notre temps. » Les *Vies des poëtes* n'ont pas encore été traduites en français.

Poëtes latins de la décadence (ÉTUDES DE MŒURS ET DE CRITIQUE SUR LES), par M. Désiré Nisard (1834, 2 vol. in-8°; Hachette, 1867, 2 vol. in-16). Tel qu'il fut conçu originairement, ce livre était un manifeste dirigé contre l'école romantique. De même que, sous le second Empire, par imitation de la fameuse lettre de Camille Desmoulins, on faisait de mordantes satires contre les hommes au pouvoir, en ayant l'air de parler de César, de Pompée, de Cicéron, de Labienus, M. D. Nisard, sans être aucunement forcé de prendre ce détour, s'imagina de combattre V. Hugo, Lamartine, Méry, Musset sous les noms de Sénèque, de Lucain, de Stace, de Silius Italicus, de Valerius Flaccus, etc. C'était une idée comme une autre, quoique un peu raffinée; mais, d'une part, cette arrière-pensée moderne ne pouvait qu'altérer la sincérité d'une étude antique; de l'autre, il est impossible de trouver aux poëtes de 1830 des correspondants exacts dans les poëtes de la décadence latine, si bien que le portrait de V. Hugo commencé dans Sénèque le tragique se continuait dans Lucain, que Stace était tantôt Lamartine et tantôt Méry, que ce dernier reparaissait aussi dans Martial, etc.; sans compter que nombre de traits ne pouvaient s'appliquer à personne. M. D. Nisard a modifié dans la dernière édition ce que ces aperçus pouvaient avoir d'excessif et, par cela même, de superficiel; mais il n'a pu faire disparaître entièrement ces comparaisons latentes entre la décadence latine et ce qu'il appelle la nôtre, comparaisons qui étaient la raison même de son livre; on continue, malgré ce qu'il a effacé, à chercher des similitudes, et l'on en veut à l'auteur de ce qu'on ne peut plus deviner ses allusions.

Ces études, sauf celle qui est consacrée à Martial, sont loin d'être complètes, de donner une idée exacte et juste du poëte dont elles prétendent tracer le portrait. La préoccupation de le comparer à un contemporain, qui n'est jamais nommé, a fait appuyer sur certains de ses défauts, sur telle qualité particulière, et rien de plus, ce qui est insuffisant pour qui veut connaître ce poëte dans son entier. Ainsi Juvénal, qui est un des moins maltraités, se voit enlever sa fameuse satire sur les femmes et ses autres satires sur les vices monstrueux de son temps; il n'en est pas dit un mot; mais, s'emparant de quelques traits épars dans les autres satires, M. Nisard le présente comme un bonhomme, sceptique et goguenard, se moquant tout aussi bien de la vertu que du vice et, par conséquent, prêchant l'indifférence. Ce Juvénal-là n'est pas celui que l'on connaît. Perse est destitué tout à fait du rang qu'il occupe parmi les satiriques latins; M. Nisard en veut beaucoup à Perse et aux maîtres qui l'ont fait ce qu'il a été. Il fait d'abord, non le portrait, mais la charge de ces maîtres, Remmius Palémon et Virginius Flaccus; c'étaient des stoïciens! « Que dire des professeurs de stoïcisme? Que dire de ces hommes qui enseignent la vertu comme on enseigne la grammaire? Ces hommes à longue barbe composaient une espèce de moinerie séculière, hostile au gouvernement impérial. C'est là que s'étaient réfugiés, sous le costume inoffensif de la liberté morale, les regrets et les souvenirs de la vieille liberté publique. Stoïcisme, charlatanisme. Le stoïcisme à Rome, c'est l'opposition! » M. Nisard ne donne pas un fétu des gens qui s'attardent à ces vieilleries, les anciennes libertés. Il se moque de Perse, qui s'est laissé endoctriner par ces hommes à longue barbe. Il est vrai que Boileau l'estimait comme poëte et en a traduit quelques passages; mais les vers de Boileau sont bien supérieurs à ceux de Perse. Par malheur, M. Nisard reproduit les deux textes, et les vers de Boileau, si fermes et si corrects qu'ils soient, paraissent faibles en regard des vers latins; la citation détruit la thèse. M. Nisard n'en continue pas moins imperturbablement le parallèle et conclut facétieusement : « Perse n'était pas né poëte. Sa mort a pu être regrettable... pour sa famille. » Si M. Nisard ne voit Perse qu'à travers Boileau, il ne voit Sénèque le tragique qu'à travers Voltaire et Corneille; il relève tous les vers qui ont été imités de ses tragédies au XVIIe et au XVIIIe siècle, il admire profondément les imitations et l'on croit qu'il va dire : « Un homme qui inspire des traits si forts à Corneille est un grand poëte; » non pas; comme Sénèque, dans sa pensée, a de grandes affinités avec V. Hugo, ce ne peut être qu'un piètre écrivain. Corneille et Voltaire ont montré ce qu'on pouvait faire des bonnes idées qui lui étaient venues par hasard, en les jetant dans le moule classique. La conclusion est facile à tirer. Martial est jugé beaucoup moins sévèrement; ce courtisan de Domitien, qui s'exténue à faire des vers pour un empereur totalement illettré, qui en arrache tantôt un dîner, tantôt un manteau, parfois une maison de campagne, et qui n'en est pas plus riche, a trouvé grâce aux yeux du critique. Il est de son temps celui-là; il ne fait pas d'opposition, il ne regrette pas les vieilles libertés. M. D. Nisard excuse même ses obscénités, tout en avouant qu'elles lui ont causé un certain dégoût; mais il répète : « Que voulez-vous? il était de son temps! » Cette étude n'en est pas moins très-complète et la meilleure de toutes. A Lucain est consacré presque tout le second volume et cependant cette analyse si détaillée ne donne pas une idée juste du poëte. Comme homme, M. Nisard le méprise souverainement, moins peut-être pour avoir dénoncé sa mère que pour avoir été conspirateur et surtout un conspirateur bête : il n'avait rien à gagner! M. Nisard appuie là-dessus. La *Pharsale*, jugée avec la préoccupation d'en comparer l'exubérance de style, les tours de déclamation, la manie descriptive, les recherches d'idées bizarres et nouvelles, les chocs antithétiques aux défauts correspondants du romantisme, semble être une composition tout à fait inférieure, indigne d'attirer l'attention; M. Nisard en met en effet au jour, avec une grande sagacité, les endroits défectueux et il passe rapidement sur les beaux morceaux, quand il ne les défigure pas par une traduction incolore. C'est de la critique mesquine. Dans les derniers chapitres, les rapprochements qu'il fait entre les tendances des *poetæ minores*, Silius Italicus, Valerius Flaccus, Stace et celles de quelques poëtes contemporains sont empreints de la même partialité. Cependant les considérations générales qu'il tire du parallèle des deux périodes ne manquent pas de justesse.

Malgré tout, cet ouvrage est intéressant; il a la verdeur d'un livre de polémique. Tout un côté, celui qui a rapport aux mœurs, est original. M. Nisard a rattaché à chaque nom de poëte une étude sur les mœurs intimes et publiques des écrivains : Sénèque, c'est la tragédie en manuscrit; Juvénal, c'est la déclamation; Perse, c'est l'école des stoïciens et des rhéteurs; Stace, c'est la lecture publique; Martial, c'est le poëte condamné à l'existence d'un parasite. Chacune de ces peintures retrace au vif un des traits caractéristiques de la vie littéraire à Rome sous les empereurs.

Poëtes franciscains en Italie au XIIIe siècle (LES), par Ozanam, suivis de recherches nouvelles sur les sources poétiques de la *Divine comédie* (1852, in-8°). Cet ouvrage n'est qu'un fragment du livre qu'Ozanam projetait d'écrire sur l'histoire littéraire du moyen âge, livre auquel sa *Civilisation au Ve siècle* devait servir de préface et dont il a traité encore une autre partie dans son *Dante et la philosophie catholique au* XIIIe *siècle*. « Je me propose, dit-il, d'écrire l'histoire littéraire du moyen âge, depuis le Ve siècle jusqu'à la fin du XIIIe et jusqu'à Dante, à qui je m'arrête comme au plus digne de représenter cette grande époque. Mais, dans l'histoire des lettres, j'étudie surtout la civilisation dont elles sont la fleur, et, dans la civilisation, j'aperçois principalement l'ouvrage du christianisme. Toute la pensée de mon livre est donc de montrer comment le christianisme sut tirer des ruines romaines et des tribus campées sur ces ruines une société nouvelle capable de posséder le vrai, de faire le bien et de trouver le beau. En présence d'un dessein si vaste, je ne me dissimule point mon insuffisance; quand les matériaux sont innombrables, les questions difficiles, la vie courte et le temps plein d'orages, il faut beaucoup de présomption pour commencer un livre destiné à l'applaudissement des hommes. Mais je ne poursuis point la gloire, qui ne se donne qu'au génie; je remplis un devoir de conscience. Au milieu d'un siècle de scepticisme, Dieu m'a fait la grâce de naître dans la foi. »

François d'Assise et ses disciples en poésie et en ascétisme ne sont guère à la portée de ceux qui ne partagent point leur foi. François d'Assise était pourtant un poëte original et les poëtes de son ordre participent à cette originalité. Ce sont eux qui ont pris dans la fange les légendes et les traditions populaires de l'Italie barbare pour les élever jusqu'à la littérature, où elles sont entrées pour n'en plus sortir. Mais la poésie n'était encore qu'un souffle qui n'avait pas trouvé son instrument; il lui fallait s'emprisonner dans cette langue latine, comprise, mais vieillie, mais impuissante à rendre la variété des sentiments nouveaux. On prêchait en latin, on écrivait en latin, les actes publics se rédigeaient en latin, un grand nombre de chants d'église et même de taverne étaient écrits en latin que le peuple comprenait encore quoiqu'il ne le parlât peu. Mais au-dessous du latin il y avait une langue nouvelle, humble et déjà vieille, divisée en un grand nombre de dialectes. L'italien est devenu fixe et littéraire dans la seconde moitié du XIIe siècle. Saint François d'Assise, les franciscains dans leur amour pour les petits voulurent parler la langue des pauvres. Le *Cantique du soleil* de saint François, les deux poëmes de l'*Enfer* et du *Paradis* du moine franciscain Fra Giacomino, en dialecte vénitien, préparèrent les voies à l'auteur de la *Divina commedia*. Fra Giacopone de Todi, autre moine, errait dans les montagnes de l'Ombrie, composant dans l'idiome vulgaire du pays non plus de petits poëmes, mais des œuvres de longue haleine, dans lesquelles il faisait passer toute la théologie mystique de saint Bonaventure. Dante trouva derrière lui ces exemples.

Saint François et les franciscains sont donc pour beaucoup dans l'éclosion littéraire de la langue italienne. Il faut lire dans Ozanam les détails étranges de cette poésie naïve, aventureuse, nouvelle, pittoresque s'il en fut, qui rayonnait de saint François et de ses disciples. Ces gens-là ont exercé une action extraordinaire, qu'on imaginerait à peine aujourd'hui. L'empreinte de leurs pas est maintenant presque effacée. Ozanam, un des premiers parmi les modernes, a signalé la grandeur des souvenirs qui en restent en Italie; mais il n'a fait qu'indiquer une tâche qu'il n'a pu accomplir qu'à moitié : celle de rendre à saint François d'Assise, à son ordre et à leur âge une physionomie à tous égards remarquable et qui puisse donner d'eux une idée approximative à la postérité.

Poëtes de combat (LES), études de critique littéraire, par M. Laurent-Pichat (1862, in-18). C'est un recueil de morceaux éloquents lus autrefois aux conférences de la rue de la Paix. L'auteur appelle poëtes de combat ceux qui se sont intimement mêlés, par leurs œuvres, au mouvement politique, religieux et social de leur temps, qui l'ont aidé de toute

la force de leurs convictions et de leur talent, qui ont combattu pour une cause, quelle qu'elle soit, au lieu de s'isoler et de faire de la poésie un instrument sonore, mais, à ses yeux, inutile. Ce point de vue est élevé; cependant, poussé dans ses dernières conséquences, il rétrécissait singulièrement le domaine de l'art en forçant de ne considérer comme valables que les œuvres militantes. Si la poésie, comme la peinture et la sculpture, n'a pour but que l'expression du beau, elle le rencontrera certainement en chantant la patrie, la liberté, les devoirs du citoyen, mais elle le rencontrera aussi ailleurs. On ne peut donc faire de l'expression de ces grands sentiments l'échelle à laquelle il serait possible de mesurer la valeur des poëtes. D'ailleurs, il en est bien peu parmi les illustres qui n'aient été, à leur heure, poëtes de combat, ainsi que l'entend l'auteur. Toute la différence qu'on peut relever entre eux c'est que les uns, comme Kœrner, Petœfy, ont fait de leur œuvre un moyen continuel d'action politique ou guerrière, tandis que, dans les œuvres des autres, la poésie militante ne tient qu'une place plus ou moins considérable. Examinant successivement à ce point de vue tous les poëtes du siècle, étrangers et français, M. Laurent-Pichat leur accorde un rang proportionné à la grande qualité qu'il recherche et qu'il trouve ou ne trouve pas chez eux. Kœrner et Petœfy sont ses héros; Byron, le poëte de l'ironie et du scepticisme, est considéré comme ayant eu une influence plus délétère qu'utile, quoiqu'il ait racheté sa vie par une belle mort; Schiller, dont l'influence moralisatrice a été considérable, sera placé avant Gœthe, le dieu de la poésie purement artistique; Hégésippe Moreau, grâce à quelques satires républicaines, aura le pas sur Alfred de Musset, « qui n'a pas de biographie pour ceux qui le respectent. » Auguste Barbier méritait une belle place parmi les poëtes de combat; M. Laurent-Pichat la lui donne et c'est justice. Victor Hugo, envisagé même à ce point de vue particulier, garde son rang de premier poëte du siècle; nul, en effet, n'a plus intimement mêlé son œuvre à la vie et aux aspirations de son époque, et ce n'est pas seulement dans les *Châtiments* qu'il se montre poëte de combat, c'est dans tous ses recueils; les *Orientales* même, poésies où la forme et le rhythme, la couleur et le ton tiennent tant de place, offrent une série d'odes patriotiques en faveur de l'affranchissement de la Grèce. En résumé, ces études, quoiqu'on puisse en contester quelques aperçus, ne pouvaient avoir qu'un résultat excellent; elles protestaient contre l'isolement dans lequel les poëtes, sous le second Empire, étaient, plus qu'à une autre époque, tentés de s'enfermer, elles s'efforçaient de réveiller les nonchalances et de préserver les talents naissants des influences corruptrices en indiquant à la poésie un but élevé.

Poëtes et artistes contemporains, recueil d'études critiques, par M. Alfred Nettement (1862). Ce livre a été composé avec des articles de journaux ou de revues; les études se suivent donc, sans autre unité que celle qui résulte de la similitude des sujets traités. Comme la plupart de ses contemporains, M. Nettement s'est trop pressé; il convenait à un représentant de la tradition de se tenir en garde contre le progrès... de la littérature expéditive. Par malheur, ce sont les hommes du passé qui peuvent le moins attendre; ils ont à célébrer les champions des institutions monarchiques; ils ont aussi à créer des renommées nouvelles, des saints nouveaux. Grâce à cette pieuse précipitation, la postérité saura que les Brizeux, les Reboul et les Laprade ont suscité les Beauchesne, les frères Le Pas et autres *talents religieux*, dont le souvenir ne va pas plus loin que la table des matières.

M. Nettement croit à la poésie, à sa puissance, à son immortalité et même à son utilité, que Fénelon reconnaissait. Il dit aux poëtes que la poésie ne peut mourir, car il y aura toujours un cœur dans l'homme et une jeunesse dans la vie; et, en présence de l'homme, il y aura toujours la nature et Dieu au-dessus. Pour être poëte, point n'est besoin d'écrire en vers, ni même d'écrire; il suffit de sentir, de méditer ses perceptions et ses sentiments, de chercher l'idéal des choses. Cette manière de comprendre la poésie et d'encourager les poëtes est légitime, large, élevée. Mais l'auteur se trompe quand il attribue à l'amour des jouissances matérielles le discrédit et l'isolement actuel de la Muse. Cultivée et aimée, la poésie ne reste pas stérile; elle devient de plus en plus l'aliment des imaginations et des cœurs; elle enfante chaque jour, non des œuvres, mais des pages durables, qui préparent l'avénement d'une Renaissance de bon augure. Les victoires de l'industrie, affranchissant l'homme des servitudes corporelles et lui ménageant plus de loisirs intellectuels, sont autant de conquêtes pour l'esprit, pour la pensée; elles présagent le triomphe de l'idée, du vrai, du beau. Ces appétits sensuels dont on fait un grief contre la société moderne règnent en haut comme en bas; au XVIIe siècle, ils se donnaient carrière, comme dans le siècle courant, en y mettant moins de franchise. Vouloir ramener les esprits à la tradition, ce n'est pas chercher à améliorer la situation. Puis, le passé n'ayant été lui-même que progrès et développement, il résulte de cette instabilité historique qu'il y a plusieurs traditions. Mais une seule persiste pour M. Nettement, tradition monarchique et catholique, le trône et l'autel, Versailles et Rome. La foi religieuse semble n'être là que l'accessoire de la foi politique. Ni l'une ni l'autre ne devraient intervenir dans les choses d'art et de littérature; la philosophie et l'esthétique, c'est-à-dire le goût et la raison, feraient bien mieux leur affaire. C'est au nom des principes de la légitimité et des dogmes catholiques que l'auteur juge, classe, exalte ou condamne les poëtes et les artistes : P. Delaroche, Béranger, Brizeux, Ary Scheffer, Court, V. de Laprade, V. Hugo, P. Dupont, H. Murger, L. Bouilhet, Th. de Banville. Il passe en revue les Salons de 1859 et 1861 et il fait un travail analogue sur la poésie depuis 1852. En conscience, on ne peut blâmer M. Nettement d'avoir usé de sévérité à l'égard des adversaires de son parti, et d'indulgence avec les enfants de chœur de l'Église monarchique; on le trouve plein de sympathie pour V. Hugo, qu'il admire sincèrement, tout en signalant l'exagération de ses défauts; on doit aussi lui tenir compte de son urbanité envers tout le monde. Mais on a le droit, en retour de ces concessions, de lui reprocher le manque d'idées qui lui soient propres.

Poëtes lauréats de l'Académie française (LES), recueil des poëmes couronnés depuis 1671, par MM. E. Biré et E. Grimaud (1863, 2 vol. in-18). Ce recueil est intéressant; il est très-propre surtout à montrer combien la poésie et même la littérature en général ont peu à gagner au patronage officiel. La liste des lauréats de l'Académie, depuis deux siècles, devrait être le livre d'or des poëtes français et toute composée de noms rayonnants de gloire : ce sont des inconnus ou des écrivains de la plus honnête médiocrité. Les poëmes cités devraient représenter comme l'essence du génie français : la plupart sont de pitoyables déclamations en style fané, usé, vieillot. Et pourtant MM. Biré et Grimaud n'ont reproduit que les poëmes couronnés aux derniers concours depuis 1803. Le premier prix fut décerné le 25 août 1671; le concurrent ne devait pas aller au delà de cent vers et le sujet était nécessairement une des grandes actions du roi; 300 livres étaient affectées à la récompense du lauréat. On ne les délivrait pas en monnaie, mais en un lis d'or au pied duquel était la devise de l'Académie, c'est-à-dire des lauriers entrelacés, avec cette inscription : « *A l'immortalité*. » En 1754, le prix fut porté à 500 livres et l'on renonça à ce programme monotone, borné à l'éloge de Louis XIV et quelquefois à l'éloge de Louis XV. On prit des sujets variés et actuels : la philosophie, l'industrie, le commerce, un fait politique ou un sujet purement littéraire. Le recueil de MM. Biré et Grimaud se borne, pour ces deux périodes, à des indications sommaires.

A partir de l'an XII (1803), époque où furent rétablis les concours, qui avaient disparu en même temps que l'Académie française, au commencement de la Révolution, l'ouvrage sur les *Poëtes lauréats* devient complet. Nous y voyons que les sujets, laissés au choix de l'Académie, reflétèrent les préoccupations du moment et se rattachèrent aux événements ou aux questions de l'histoire contemporaine. Le programme du premier concours, après la réorganisation consulaire, fut : la *Vertu est la base des républiques*. Nous citerons, parmi les programmes postérieurs : l'*Institution du jury en France* (1820); l'*Abolition de la traite des noirs* (1823); l'*Affranchissement des Grecs* (1827); la *Gloire littéraire de la France* (1831); l'*Arc de triomphe de l'Étoile* (1837); le *Musée de Versailles* (1839); le *Monument de Molière* (1843); la *Colonie de Mettray* (1852); l'*Acropole d'Athènes* (1854); la *Guerre d'Orient* (1858); la *Sœur de charité au dix-neuvième siècle* (1859); l'*Isthme de Suez* (1861); la *France dans l'extrême Orient* (1863).

Les poëtes qui ont été couronnés depuis 1803 sont : Raynouard, Millevoye, Victorin Fabre, Alexandre Soumet, Mme Dufrenoy, Pierre Lebrun, Saintine, Édouard Mennechet, Victor Chauvet, Alfred de Wailly, Aug. Lemaire, Ernest Legouvé, A. Bignan, Émile de Bonnechose, Évariste Boulay-Paty, Mme Louise Colet, Amédée Fournier, Julien Daillière, Mlle Ernestine Drouet, Henri de Bornier. Il y a donc en tout vingt noms pour soixante concours, les mêmes lauréats ayant été couronnés à plusieurs reprises, et pas un nom de grand poëte.

Poëtes français (LES), nouveau recueil des chefs-d'œuvre de la poésie française, par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Crépet, avec préface par Sainte-Beuve (1863, 4 vol. in-8°). C'est une excellente histoire de notre poésie que ces extraits choisis avec goût dans les œuvres de tous nos poëtes, depuis les origines jusqu'à nos jours. Le plan en est très-simple, une notice littéraire sur chaque poëte précède les morceaux choisis; quelquefois des aperçus généraux résument les caractères d'une époque entière ou d'un genre autour duquel une série de noms viendront se ranger. Ces diverses études sont dues à des plumes exercées, qui se recommandent par le savoir et la finesse. « L'ouvrage, dit Sainte-Beuve, est de beaucoup le plus ample et le plus complet en ce genre qui ait été conçu et exécuté jusqu'ici chez nous. Ses parties anciennes, qui ont pour sujet le moyen âge, font presque un cours de littérature qui ne se trouverait nulle part ailleurs. Le seul regret à exprimer, c'est au sujet de certains oublis relatifs à des auteurs contemporains. »

Le premier volume des *Poëtes français* traite des chansons de geste, des chroniques et légendes des saints, des romans d'aventures et romans allégoriques, des fabliaux, des poëmes historiques, des poésies intimes ou philosophiques, et conduit le lecteur, des premiers monuments d'une langue informe, aux gracieuses délicatesses du XVIe siècle; il est l'œuvre, pour le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle, de M. Louis Moland; pour le XVe siècle, de M. A. de Montaiglon; pour le XVIe siècle, de M. C.-D. d'Héricault. Le second volume, qui achève le XVIe siècle et comprend une partie du XVIIe, est le fruit d'une collaboration plus variée. Elle se retrouve dans le tome troisième, qui s'arrête à Lamartine, et dans le quatrième et dernier volume, consacré aux poëtes contemporains, Lamartine en tête. On remarque, parmi les collaborateurs les plus marquants, outre ceux que nous avons déjà nommés, MM. Charles Asselineau, Hippolyte Babou, Théodore de Banville, Philoxène Boyer, Édouard Fournier, Théophile Gautier, Pierre Malitourne, Eugène Noël, Jean Morel, Valéry, Vernier, Léon de Wailly, Baudelaire et Charles Alexandre. Dans l'introduction, Sainte-Beuve a fait un excellent résumé de l'histoire de la poésie en France; il parcourt rapidement sa longue carrière et esquisse à grands traits ses caractères aux diverses époques.

Le recueil pèche pourtant par une omission volontaire : « Tous les genres y sont représentés, depuis le sonnet jusqu'à l'épigramme, tous, un seul excepté, la poésie dramatique, dont les chefs-d'œuvre ne peuvent être cités ni dans leur entier, ni par fragments. Comment offrir au lecteur des scènes isolées qui, séparées du tout harmonieux dont elles font partie, n'ont plus leur véritable sens? » Le fait est qu'il vaut mieux s'abstenir que prétendre donner une idée de la tragédie ou de la comédie en citant une scène détachée, en donnant le monologue de *Cinna* ou le songe d'*Athalie*.

Poëtes (LES DEUX), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Poëte (LE), drame en cinq actes et en vers, de M. Jules Barbier (Théâtre-Français, 1847). Dès la première scène, on fait connaissance avec les trois principaux personnages de la pièce, Richard, le poëte, qui ne rêve qu'amour et poésie, Murray, l'homme riche, qui ne croit qu'à l'argent, et Pierre, l'homme blasé, qui qui ne croit à rien si ce n'est peut-être à l'amitié. Richard aime Lætice, parente de Murray, et en est aimé; mais Murray, qui désire épouser sa cousine et surtout sa dot, essaye de faire assassiner le poëte; il faut dire que la scène se passe en Amérique ou dans les colonies. Le coup n'ayant pas réussi, il propose à Richard de le faire riche s'il veut renoncer à son amour; Richard est trop poëte pour apprécier le *vil métal*. Exaspéré, Murray réclame 500 louis qu'il lui a autrefois prêtés; il sait que le poëte ne peut les lui rendre et pense le tenir ainsi sous sa main. Richard est furieux; mais heureusement son domestique s'avance vers Murray, les mains pleines de billets de banque, et paye les 500 louis. C'est Lætice qui, d'un cabinet voisin, a tout entendu et a donné cet argent. Mais Murray possède des papiers compromettants pour le père de Lætice; il la force à se rendre en Amérique. Alors le malheureux poëte, désespéré, essaye de trouver dans la débauche l'oubli de ses malheurs. Une nuit, au milieu d'une folle orgie, la dernière, Lætice libre arrive subitement, mais le poëte venait d'empoisonner son dernier verre! Cette pièce fut bien accueillie; les vers surtout sont remarquables par leur grâce et leur fraîcheur; on voudrait peut-être plus de simplicité et de force.

Poëte et le musicien (LE) ou **Je cherche un sujet**, opéra-comique en trois actes, de Dupaty et Dalayrac (théâtre de l'Opéra-Comique, 30 mai 1811). L'intrigue en est assez amusante. Un poëte, Dernance, à la recherche d'un sujet de libretto et escorté du compositeur Valcourt, vient prendre logement dans un hôtel garni. La chambre qu'il occupe avait pour précédent locataire un nommé Florville et, comme la première personne qui se présente, croyant encore le trouver là, est une jolie femme, Dernance trouve bon de prendre le nom de Florville. Survient un huissier; le finaud fait semblant d'apporter de l'argent : Dernance est de plus en plus Florville. Mais le véritable propriétaire du [illegible] logis pour un duel, se présente au même moment et réclame; enchanté de trouver deux débiteurs pour un, l'huissier alors déclare sa ruse et montre un petit commandement : ni l'un ni l'autre ne veut plus être Florville. Entre-croisements [illegible] que les scènes se suivent et Valcourt le met [illegible]. La partition est gaie, facile et pétillante d'esprit.

POÉTEREAU s. m. (po-é-te-ro — rad. *poëte*). Fam. Mauvais petit poëte : *Pour Dieu, messieurs les* POËTEREAUX, *tâchez d'être un peu plus farceurs.* (Desnoyers.)

— Encycl. Par ce nom on a désigné, surtout au XVIIIe siècle, les mauvais poëtes, ceux que Voltaire a impitoyablement chassés du temple du Goût,

Les Pradons et les Scudéris.

Mais, comme il arrive souvent pour ces mots à signification satirique, on l'a appliqué à des auteurs qui ne le méritaient pas. Ainsi des disciples de Voltaire ont fait un *poétereau* de Gresset, parce que le maître lui avait fait dire par le dieu du Goût :

> Réglez mieux votre passion
> Pour ces syllabes enfilées,
> Qui, chez Richelet étalées,
> Quelquefois sans invention,
> Disent avec profusion
> Des riens en rimes redoublées.

On donna le même nom à Sedaine, sur lequel on fit injustement l'épigramme suivante :

> Amis, Apollon nous menace
> De faire aplanir le Parnasse;
> Dès demain il doit le saper,
> Et sitôt il saura le rendre,
> Que Sedaine y pourra grimper,
> Et qu'il nous y faudra descendre.

L'*Année littéraire* a écrit sur Dorat cette phrase à double sens : « M. Dorat surpasse tous les *poétereaux* ses contemporains. » Il serait superflu de multiplier les exemples.

Au lieu de *poétereau*, on a écrit POÉTREAU et on a dit plus anciennement POÉTRIAU.

POÉTESSE s. f. (po-é-tè-se — fém. de *poëte*). Femme poëte : POËTESSE célèbre. (Acad.) *La* POËTESSE *Éléonore Pimentel et trois cents victimes furent pendues et jetées aux flots après le supplice.* (Lamart.)

POÉTIQUE adj. (po-é-ti-ke — gr. *poiêtikos*; de *poiêtês*, poëte). Qui concerne la poésie, qui est propre à la poésie : *Ouvrage* POÉTIQUE. *Style* POÉTIQUE. *Langage* POÉTIQUE. *Phrase, mot, expression* POÉTIQUE. *Muse* POÉTIQUE. *Art* POÉTIQUE. *Fiction* POÉTIQUE. *J'aime l'allure* POÉTIQUE *à sauts et à gambades.* (Montaigne.) *Rien de plus variable que la forme* POÉTIQUE *du langage chez les peuples divers.* (Lamenn.) *Les femmes à imagination* POÉTIQUE *sont rares.* (Mme E. de Gir.) *La pauvreté fait du travail* POÉTIQUE *un horrible labeur.* (J. Janin.) *Le génie* POÉTIQUE *ne procède point par essai, mais par chef-d'œuvre.* (Villemain.)

> Nous n'irons plus dans les prairies
> Égarer, d'un pas incertain,
> Nos poétiques rêveries
>
> LAMARTINE.

— Fig. Qui est digne d'inspirer un poëte, qui a un caractère élevé [illegible] et gracieux : *Il n'y a rien de plus poétique dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années.* (Chateaub.) *Tel est l'esprit de l'homme, qu'il veut toujours tout savoir et* [illegible] *que ce qu'il ne sait pas.* [illegible] *la vie des eaux est* [illegible] POÉTIQUE. (H. Taine.)

> Quel plaisir de te suivre aux rives [illegible],
> D'y trouver d'Homère la poétique cendre
>
> [illegible]

— *Licence poétique.* [illegible] qui est contraire aux règles de la grammaire, [illegible]

— Typogr. [illegible] romain, plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et [illegible] dans la [illegible] syllabes.

— s. m. Caractère poétique : [illegible] *sique qui doit le rendre doit être dans le genre* [illegible]

— s. f. [illegible]

— Par ext. [illegible]

— Encycl. [illegible] qui les cultivent. Chez tous les peuples, an- [illegible] prits capables d'y puiser les principes d'après lesquels se guideront les poëtes, jusqu'au

j[illegible] ou quelque poëte, doué en même temps [illegible] et de l'audace [illegible] les règles dont le cercle étroit était tracé [illegible] siècles. Une [illegible] un grand secours [illegible] pureté du goût; elle peut aider l'étude et [illegible] remplacer [illegible] le génie.

La *Poétique* d'Aristote n'est [illegible] achevé. [illegible] a été [illegible] poétique, il est devenu, en France, le régula[illegible] la philosophie d'Aristote perdait toute autorité. Cet empire singulier, il l'a conservé pendant plus de deux siècles, non point dans le texte lui-même, mais dans les ridicules mo[illegible] teurs. La *Poétique* d'Aristote [illegible] genre [illegible] Avant d'arriver à cette époque [illegible] à la *poétique* d'Horace. C'est une simple épître, adressée à [illegible] et à ses deux fils, et qui fut [illegible] par les critiques comme un traité [illegible]. Le titre d'*Art poétique* date de [illegible] les sources où le poëte a puisé, elles étaient sans doute nombreuses; la *Poétique* d'Aristote lui a beaucoup moins servi qu'on ne le croit généralement, et bien des rapprochements faits par les commenta[illegible] tation fausse. D'après Porphyrion, Horace aurait réuni les préceptes les plus saillants de Néoptolème [illegible] *poétique*; mais on ne sait de quel ouvrage de Néoptolème il s'agit. Quoi qu'il en soit, on a tort de voir dans l'œuvre d'Horace une prétention didactique qu'il n'a pas eue. Son but a été de causer littérature avec des amis. Il donne les conseils d'un homme de goût, mais sans suivre [illegible] sans s'interdire les digressions. V. ART POÉTIQUE d'Horace, t. Ier, page 712.

L'autorité d'Aristote, si puissante en matière philosophique durant le moyen âge, de[illegible] dans la *poétique* au moment [illegible] littérature se [illegible] admirer par un ensemble glorieux de chefs-d'œuvre. La poésie [illegible], surtout, lui fut complètement asservie. L'examen du *Cid*, qu'entreprit l'Académie française, sur les ordres de Richelieu, joua dans cette évolution littéraire un rôle considérable. Jusqu'alors, le drame s'était développé librement sur la scène française, à côté de la tragédie régulière et classique. La condamnation solennelle des audaces de Corneille, préparée par Richelieu et prononcée par l'Académie, se dressa comme une barrière contre l'indépendance de l'art [illegible] *Sentiments de l'Académie* [illegible] une multitude de brochures, dont les auteurs invoquaient le nom d'Aristote, quoique la plupart ne l'eussent pas lu et n'en parlassent que sur la foi des commentateurs. Le texte de la *Poétique*, sous de [illegible] devenait un arsenal de guerre, d'où sortaient les idées les plus étranges et les plus étrangères à l'œuvre elle-même. « L'abbé d'Aubignac, dit M. Victor Fournel dans son livre sur la *Littérature indépendante*, [illegible] et pédante *Pratique du théâtre*, où il n'est question ni de la poésie, ni de la nature, ni de la passion, ni du sens commun, mais simplement de ce qu'a dit ou de ce que n'a pas dit Aristote, autorité qui [illegible] la nature et de poésie, et à laquelle [illegible] même [illegible] qu'on [illegible] à répondre. C'est là, du reste, le caractère général de presque tous les traités *ex professo* sur les diverses branches de la littérature. Il n'en est pas un, peut-être, qui apprenne rien de sérieux et d'utile, pas un surtout que doive ouvrir un poëte. Tous confondent l'érudition avec la critique, et le *magister dixit* leur tient lieu de raison. Ils se croient irrécusables et irréfutables, parce qu'ils savent le grec, ou du moins parce qu'ils jugent le savoir; car leur confiance en eux et leur assurance doctorale sont d'autant plus grandes que leur science réelle est petite et qu'ils dénaturent souvent ce qu'ils [illegible] expliquer. Tous, La Mesnardière, [illegible] Le Bossu, Guillaume Colletet, [illegible] divers traités qui [illegible] titre d'*Art poétique*, [illegible] livres ne sont, pour ainsi dire, que des manuels de collége, qui ne se distinguent pas [illegible] beaucoup plus, comme l'autre, des ordonnan[illegible] Aristote [illegible] livres. C'est de très-bonne foi qu'ils appliquent avec rigueur à la poésie de leur temps, jusque dans les particularités les plus profondément empreintes de la couleur locale, le système établi pour les Grecs morts depuis deux mille ans, et il ne leur vient même pas à l'esprit l'idée que les transformations profondes de la religion, des mœurs, de la civilisation tout entière, amenées par une si longue évolution de siècles, puissent donner naissance à de nouveaux besoins et rejaillir sur les lettres, qui sont une des faces de la société. Tout s'est modifié de la base au sommet, les idées, les croyances et les sentiments aussi bien que les faits, et ils veulent que la poésie seule, se dérobant à cette loi commune de l'humanité, demeure condamnée à une immobilité éternelle et enfermée dans d'inflexibles limites qu'elle ne peut dépasser, quand tout le monde les a franchies autour d'elle. » Le seul but que devraient se proposer les auteurs de *poétiques* a été marqué par le Père Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique*; selon lui, un semblable livre est fait pour exercer les esprits plus que pour les instruire. Voilà, sans aucun doute, la vérité. Et pourtant, le Père Rapin s'est attaché scrupuleusement à Aristote, qu'il regarde comme « la nature mise en méthode et l'unique source d'où il faut prendre les règles quand on se mêle d'écrire. » Mais, du moins, le Père Rapin n'est pas, ainsi que les critiques cités précédemment, dépourvu de philosophie, de personnalité, et il conserve une certaine indépendance, une certaine largeur de vues.

L'effet de la *poétique* grecque, remise à neuf pour les besoins du XVIIe siècle, fut, au théâtre, la victoire de la tragédie régulière. Corneille, dans les *Examens* de ses pièces, s'appliquait soigneusement à faire entrer ses ouvrages dans le cadre aristotélique; il mettait une naïveté touchante à prouver leur accord avec les règles. Cependant le libre génie de Corneille reparaît quelquefois dans des protestations, timides il est vrai, mais où l'on sent revivre les anciennes aspirations du poëte. Racine se montra moins soumis aux ridicules exigences de la critique. Ses adversaires l'accusaient de violer les règles. Ils l'accusaient encore, qui le croirait aujourd'hui? d'user d'expressions familières et bourgeoises, de termes bas et rampants. Le poëte leur répond dans les préfaces de ses tragédies, presque toujours sur un ton ironique et dédaigneux. S'il respecte les règles, il paraît s'en préoccuper bien moins que Corneille. Dans les défenses qu'il présente de ses pièces, il s'inquiète moins de l'accord avec la *poétique* de l'école que de l'accord avec l'histoire, la raison et les grands principes littéraires. On le voit, en tête des *Plaideurs* et de *Bérénice*, railler la préoccupation exclusive des règles. « La principale règle, dit-il, est de plaire et de toucher; toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première. » Molière s'est exprimé de même dans sa *Critique de l'École des femmes*, quand il se moque des spectateurs scrupuleux qui consultent Aristote pour savoir s'ils doivent admirer une pièce et se demandent toujours s'ils ont ri dans les règles. Quelques écrivains, bien plus désintéressés dans ces matières, tenaient alors un langage qui se rapprochait des protestations de Molière et de Racine. Fénelon veut qu'on étudie l'antiquité, mais avec discernement; qu'on l'imite, mais avec liberté; qu'on tire les règles de la nature plutôt que des livres, de la méditation et de l'étude plutôt que de l'enseignement des rhéteurs. Saint-Évremond est bien plus explicite : « Il n'y a rien d'assez parfait pour régler toutes les nations et tous les siècles... Si Homère vivait présentement, il ferait des poëmes admirables, accommodés au siècle où il écrirait. Nos poëtes en font de mauvais, ajustés à ceux des anciens et conduits par des règles qui sont tombées avec des choses que le temps a fait tomber. Je sais qu'il y a de certaines règles éternelles, pour être fondées sur un bon sens, sur une raison ferme et solide, qui subsistera toujours; mais il en est peu qui portent le caractère de cette raison incorruptible. Celles qui regardaient les mœurs, les affaires, les coutumes des vieux Grecs ne nous touchent guère aujourd'hui. On en peut dire ce qu'a dit Horace des mots : elles ont leur âge et leur durée. Les unes meurent de vieillesse; les autres périssent avec leur nation, aussi bien que les maximes du gouvernement, lesquelles ne subsistent pas après l'empire. Il n'y en a donc que bien peu qui aient droit de diriger nos esprits dans tous les temps, et il serait ridicule de vouloir toujours régler des ouvrages nouveaux par des lois éteintes... Ce n'a été qu'une imitation servile qui est due la mauvaise grâce de tous nos poëmes. Nos poëtes n'ont pas eu la force de quitter les dieux, ni l'adresse de bien employer ce que notre religion leur pouvait fournir. Attachés au goût de l'antiquité et nécessités à nos sentiments, ils donnent l'air de Mercure à nos anges et celui des [illegible] de l'antique et du moderne leur a fort mal réussi, et on peut dire qu'ils n'ont su tirer aucun avantage de leurs [illegible] ni faire un bon usage des vérités. Concluons que les poëmes d'Homère seront toujours des chefs-d'œuvre, non pas en tout des modèles. Ils formeront notre jugement, et le jugement réglera la disposition des choses présentes. » On reconnaît dans ces dernières lignes plusieurs des idées le plus fréquemment reproduites, sous diverses formes, dans la *Querelle des anciens et des modernes*, querelle qui reposa au fond sur une question de *poétique*. On sait combien cette querelle fut mal engagée; quels malentendus, quelles contradictions, quelles confusions il y eut des deux côtés. Les adversaires ne se plaçaient pas sur le même terrain, en sorte que, tour à tour, ils avaient tort et raison. La cause des modernes était vraie; leurs arguments étaient faux. La cause des anciens, dans son principe général, était fausse; ses arguments avaient souvent le mérite de la justesse. Les premiers, affirmant avec raison le développement et le progrès de l'esprit humain, confondaient à tort les connaissances acquises et les sciences, qui relèvent de ce progrès, avec l'art spontané et la poésie, qui n'en dépendent pas. Les partisans des anciens faisaient cette distinction; mais ils avaient un autre tort : c'était de confondre, dans les lettres, la tradition et l'inspiration, les principes essentiels qui sont de tous les siècles avec les règles particulières qui ne sont que d'une époque. Les défenseurs des modernes prétendaient avec juste raison que les modernes peuvent lutter avec les anciens; mais ils prenaient malheureusement leurs exemples parmi des écrivains inférieurs. On n'avait pas de peine à leur démontrer qu'Euripide et Théocrite l'emportaient sur Tristan et Sarrasin. Pourquoi ne choisissaient-ils pas, pour les opposer à Sophocle, à Euripide, à Térence, des hommes tels que Corneille, Racine, Molière? C'est que, précisément, ces derniers faisaient cause commune avec le parti opposé, et que, pour donner gain de cause au corps des modernes, ils eussent été obligés de citer en exemple des écrivains qui suivaient, en général, les règles préconisées dans le camp des anciens.

A la tête du parti des anciens se trouvait Boileau qui, personne ne l'ignore, exerça au XVIIe siècle une véritable royauté littéraire. Il resta ferme sur le terrain de l'autorité et de la tradition et lutta jusqu'à la fin pour ce qu'on appelait la *poétique* d'Aristote. « Ce n'est pas l'esprit, disait-il, qui manque aux Français, ni même le travail : c'est le goût; et il n'y a que le goût ancien qui puisse former parmi nous des auteurs et des connaisseurs. » Un mot ajouté ici lui donnerait complètement raison, et nous dirions volontiers avec lui : le goût ancien éclairé par la raison moderne. Et, dans le fait, ce législateur du Parnasse, si vif et quelquefois injuste dans ses haines littéraires, n'était pas aussi opposé qu'on le croit généralement aux tentatives des modernes, quand elles étaient le fruit du génie. Il soutenait Racine et Molière contre les partisans des règles étroites et mal comprises. Il voulait que les modernes imitassent surtout chez les anciens les qualités qui resteront toujours fondamentales en poésie comme dans tout le domaine littéraire : « l'or du bon sens, » la simplicité noble, l'abondance réglée, la suite logique des idées, le choix mesuré de l'expression, en un mot tout ce qu'il entendait par sa fameuse maxime : « Rien de trop. » Quant à l'*Art poétique* de Boileau, s'il conserve encore une valeur, c'est par la justesse des préceptes généraux et par les vers bien frappés; mais il s'y trouve, dans les détails, dans la partie technique, tant de règles de convention, tant de choses étrangères à notre âge et déjà vieillies au siècle de l'auteur, que pas un poëte ne songe à le prendre pour guide. Il peut rester encore, pour les jeunes gens, un excellent livre à apprendre par cœur; mais on chercherait peut-être vainement les professeurs de rhétorique assez amoureux du passé pour en faire appliquer rigoureusement les règles. Cet ouvrage, auquel nous avons consacré un article spécial (V. ART POÉTIQUE), a été le dernier des *Arts poétiques*, du moins le dernier qui mérite les éloges et les critiques de la postérité. Il en est d'autres qui ont été composés avant lui dans les temps modernes et qui ont droit ici à une mention. Tels sont ceux de l'Italien Vida (1527), de l'Italien Girolamo Muzio (1551), du Français Thomas Sibilet (1548), ouvrages dont nous avons parlé ailleurs. V. ART POÉTIQUE.

La *poétique* de Jules-César Scaliger, *Poetices libri VII* (1561), a été ainsi appréciée par M. Charles Nisard : « On y remarque de l'ordre, de la méthode, un style vif, moins obscur qu'ailleurs (que dans les autres ouvrages de l'auteur) et presque sans emphase, une érudition riche, variée et très-étendue. Mais on n'y trouve rien qui donne de la poésie une autre idée que celle d'un mécanisme phonétique plus ou moins harmonieux. Son goût aussi laisse beaucoup à désirer; Homère est sacrifié non-seulement à Virgile, mais à Musée. » En 1598, Pierre Delaudun, sieur d'Aygaliers, publia l'*Art poétique français, divisé en cinq livres*. Il y attaqua vivement les poëtes qui introduisaient sans cesse dans notre langue des mots nouveaux peu conformes à son génie et tirés des langues anciennes. Il proposa, l'un des premiers, de ne plus faire monter sur la scène des personnages allégoriques et de ne plus faire intervenir dans la tragédie des dieux et des êtres surnaturels. Par ces conseils judicieux, Delaudun ne fut pas sans influence sur la littérature de son temps. Un poëte bien autrement remarquable, Vauquelin de La Fresnaye, composa aussi un *Art poétique français*, qui parut en 1612 (V. ART POÉTIQUE). Vauquelin voulait qu'on renonçât à l'éternelle mythologie de l'antiquité. Cette voix qui partait d'une province, au fond de la Normandie, ne fut point écoutée. La flatterie mythologique qui enveloppait le roi et la cour au Louvre, qui bientôt remplit le palais et le parc de Versailles, enchaîna les faiseurs de *poétiques* et les poëtes dans les liens de la mythologie païenne. Tout fut païen, tout se modela sur les idées et les règles des anciens : les tragédies, les ballets, les opéras, les odes, les bouquets à Chloris. C'est ainsi que l'on espéra plaire et qu'on plut au Jupiter de Versailles. Quand Racine tenta de tirer ses sujets de la Bible, ce n'était pas pour le théâtre, mais pour des exercices de pensionnaires; et l'on sait combien le succès d'*Athalie* eut de peine à s'établir.

L'influence du siècle de Louis XIV, de la *poétique* de Boileau et du pseudo-Aristote s'étendit jusqu'au delà de la Révolution française. Les trois unités et toutes les règles factices persistent dans la littérature morte du premier Empire. Mais avec la chute du despotisme, avec la liberté se manifeste d'une manière triomphale le réveil de l'indépendance de l'esprit humain. Lamartine, sans affirmer et sans nier aucune *poétique*, se livre à la pente de son génie et, sans s'inquiéter d'aucune théorie pour justifier ses expansions, laisse couler ses vers harmonieux, larges et limpides, et donne à la France l'exemple d'une âme qui s'épanche dans les splendeurs du lyrisme. La France tressaille et sent qu'elle va naître à une ère *poétique* nouvelle. Le journal le *Globe* s'occupe bientôt de combattre les conventions académiques, et d'infuser, pour ainsi dire, au goût français un sang nouveau par l'étude et l'infiltration des chefs-d'œuvre appartenant aux littératures étrangères. Victor Hugo écrivit dans la préface de son recueil de 1826 qu'il ne comprenait pas la distinction des genres. « Ce qui est réellement beau et vrai, disait-il, est beau et vrai partout... La pensée est une terre vierge et féconde dont les productions veulent croître librement... En littérature comme en politique, l'ordre se concilie merveilleusement avec la liberté; il en est même le résultat. Il faut bien se garder de confondre l'ordre avec la régularité. La régularité ne s'attache qu'à la forme extérieure; l'ordre résulte du fond même des choses, de la disposition intelligente des éléments intimes du sujet. La régularité est une combinaison matérielle et purement humaine; l'ordre est, pour ainsi dire, divin... Le poëte ne doit avoir qu'un modèle, la nature; qu'un guide, la vérité. Il ne doit pas écrire avec ce qui a été écrit, mais avec son âme et avec son cœur. » L'année suivante, Victor Hugo publiait la préface de *Cromwell*, qui devint le manifeste et la *poétique* dramatique du romantisme. Le mouvement si enthousiaste, qui remontait aux premières années de la Restauration, produisit ses œuvres, puis s'affaiblit graduellement. Il s'était affirmé en Église, en *cénacle*; il avait à son tour son Évangile, son code de théories. Il trouva des incrédules, des dissidents et des opposants. Quelle que soit la force intellectuelle dont il ait donné la preuve, quels que soient les talents crépusculaires dont puissent encore se vanter ses adeptes, ceux même qui ont le mieux profité de ses enseignements en rejetent les dogmes, les principes trop affirmatifs, trop exclusifs. Des divergences d'opinion, des manifestations variées du talent il naît un vaste éclectisme littéraire, un classique éminemment compréhensif et ne repoussant pas plus le romantisme que les génies de tous les âges. Voilà où en sont les diverses fractions de notre littérature actuelle. Dans leurs différences de vues qui pourraient les mener à un désarroi complet, elles ont du moins ce cri de ralliement : « Liberté, personnalité, indépendance, et plus de *poétique!* »

Poétique (LA), par Aristote. Dans cet ouvrage, qui paraît n'être qu'un fragment d'un traité général sur les arts, le célèbre philosophe a donné le premier des préceptes qui, jusqu'à nos jours, devaient être considérés presque universellement comme des lois littéraires. Après quelques mots sur la poésie en général, Aristote en distingue trois genres principaux : la tragédie, l'épopée et la comédie, tout en se réservant d'aborder quelques genres secondaires, en tête desquels il place le dithyrambe. Son ouvrage n'a pas été achevé. Il ne nous est en outre parvenu que mutilé, et nous n'en possédons que ses observations sur la tragédie et l'épopée. Comme Platon, Aristote place l'art non pas dans une copie servile, dans un réalisme grossier, mais dans une imitation originale et idéalisée, et regarde comme la source de la poésie le besoin d'imiter naturel à l'esprit, joint au plaisir d'avoir réussi dans l'imitation. Cette explication donnée, Aristote définit ainsi la tragédie : « C'est l'imitation de quelque action sérieuse et noble, imitation complète, ayant son juste développement dans un style relevé par tous les agréments qui, séparément selon leur espèce, se distribuent dans les diverses parties, sous forme de drame et non de récit, et arrivant, tout en excitant la pitié et la terreur, à purifier en nous ces deux sentiments. » L'auteur insiste sur ce point que la tragédie doit être conçue en vue du plaisir plutôt qu'en vue de l'utilité. Elle se compose, d'après lui, de six éléments : 1° la fable ou action; 2° les caractères ou mœurs; 3° les pensées; 4° le

style; 5° la musique; 6° le spectacle; mais l'élément principal c'est l'action, qui doit être une et complète, vraisemblable, terrible et touchante, vraiment tragique. Quant au dénoûment, il doit sortir de la pièce elle-même, de l'enchaînement des événements, et non d'une *machine*. Il est nécessaire qu'il soit malheureux pour qu'il puisse inspirer la terreur et la pitié. Le poëte, pour parvenir à ce but, a le droit d'arranger les détails à sa guise, mais non de dénaturer le fond même de la tradition historique; il doit retrancher tout ce qui nuit à l'unité, sans cependant négliger d'introduire une grande variété; enfin, il doit éviter surtout d'arriver au cœur par les yeux, les effets de spectacle étant toujours un piètre moyen d'intérêt.

Dans cette théorie du beau tragique, il ne prescrit nullement les trois unités; il ne recommande que celle d'action et, d'après Andrieux, c'est à l'abbé d'Aubignac que revient la responsabilité de lui avoir attribué à tort les recommandations résumées dans ces vers de Boileau :

Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

A l'épopée, qui diffère de la tragédie par son étendue et par l'usage du merveilleux, Aristote applique toutes les règles de la tragédie, en exigeant que sa fable soit dramatique, renfermée en une seule action, mais plus étendue et revêtue de vers d'une forme différente. En définissant l'épopée un récit historique en vers, Aristote plaçait l'épopée avant l'histoire. Il ne la range qu'au second rang, après la tragédie, qui, dit-il, a pour elle l'évidence de l'action, une plus parfaite unité et, avec moins d'étendue, produit plus d'effet. Là s'arrête la *Poétique* d'Aristote. Son ouvrage, tout incomplet et mutilé qu'il est, ressemblant plutôt à une ébauche qu'à un tableau achevé, est néanmoins d'un grand intérêt; c'est la première pierre du monument élevé par la critique littéraire (v. ESTHÉTIQUE, t. VII, p. 968). La *Poétique* a été publiée séparément pour la première fois à Venise (1536, in-8°), et il en existe un grand nombre d'éditions et de traductions. M. Egger en a donné le texte et la traduction française dans son *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (1849, in-8°).

Poétique espagnole (LA), par M. Martinez de La Rosa (1827), excellent traité de littérature, qui marque parmi les meilleurs ouvrages de ce recommandable écrivain. L'Espagne ne possédait pas d'*Art poétique*; M. de La Rosa, sur les traces d'Horace et de Boileau, entreprit de lui en donner un et s'acquitta de cette tâche ingrate avec succès. Esprit modéré, littérateur ingénieux et savant, il était de ceux qui connaissent les règles et qui les aiment; il était donc à même de les bien exposer. Lope de Vega, dans son *Art de faire des comédies*, avait spirituellement vanté ses règles à lui, ou plutôt son défaut de règles; c'était le romantisme effréné, auquel l'Espagne a dû tous ses chefs-d'œuvre. M. de La Rosa suit les traditions classiques. Son poëme en six chants est construit d'après les meilleurs modèles et ne manque pas de mérite; mais on sent là l'écrivain de la vieille roche, tout entier au goût français d'avant 1830 et se voyant déjà débordé par des générations nouvelles, moins timorées. Tandis qu'une pléiade de poëtes hardis, s'inspirant de Caldéron, de Shakspeare, de Victor Hugo, vont renouveler la littérature espagnole, M. de La Rosa en est encore aux sommets escarpés du Parnasse, aux ailes d'Icare, fatales aux ambitieux; Apollon, Vénus, Jupiter et les Grâces s'entrelacent dans ses rimes. Il fait des appels au bon goût et exorcise la fantaisie; il veut que le poëte, émule de la nature, cherche à l'égaler, à la corriger, à l'embellir; il recommande l'unité dans la composition, la proportion dans les parties, la variété dans les détails. Ces préceptes sont assurément fort bons, mais ils ne revêtent pas une littérature enfouie. C'est une *Préface de Cromwell* qu'il eût fallu en ce moment, et non une timide *Épître aux Pisons*. Pourtant, comme ensemble, comme aperçu des littératures grecque, latine, italienne, française, espagnole, ce poëme a un grand mérite de précision. Il est concis et complet. Chaque chant est consacré à un genre, qui est bien décrit. Ce qui accroît le la valeur de ce traité, ce sont ses annotations. Là, M. de La Rosa s'est peu préoccupé d'unir l'exemple au précepte, car les notes sont vingt fois plus volumineuses que l'ouvrage principal; mais [illegible] n'y perd rien. Chaque genre étudié, chaque nom de poëte prononcé donne lieu, dans les notes, à une dissertation savante, à des citations étendues, qui font de ce livre un ouvrage précieux pour l'étude de la littérature espagnole, d'autant plus précieux que les livres de cette nature sont fort rares, les Espagnols étant peu curieux de leur propre littérature. Mais ce qui fait le succès de son livre, M. Martinez de La Rosa y joignit plus tard une traduction vers pour vers de l'*Art poétique* d'Horace et une série d'appendices sur la poésie didactique en Espagne, la poésie épique, la tragédie et la comédie. Cette réunion d'estimables travaux compose un véritable cours de littérature, sans sécheresse, sans monotonie. C'est l'œuvre d'un poëte, doublé d'un érudit.

La *Poétique* et ses appendices forment tout un volume de la *Coleccion de los autores españoles* (Paris, 1840).

Poétique (LA), par W.-F. Hegel, *précédée d'une préface et suivie d'un examen critique, d'extraits de Schiller, Gœthe, Jean-Paul, etc., sur divers sujets relatifs à la poésie*, traduite en français par M. Ch. Bénard (Paris, 1855, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, un des monuments du génie de Hegel, est divisé en trois livres, dont le premier traite de la poésie en général, le second des divers genres de poésie et le troisième des époques de la poésie. Les travaux qu'y a joints le traducteur font de cette œuvre un livre précieux à consulter pour quiconque veut étudier la poésie dans sa source et comme produit des facultés humaines. L'auteur commence par rechercher la nature de l'art, puis il détermine son but et ses effets et montre le rapport de la poésie avec les autres arts. Pour Hegel, l'idéal est l'objet de l'art et de la poésie. Le beau de l'art et de la poésie résulte des imperfections du réel. L'art a trois formes : 1° les arts du dessin; 2° l'art musical ou des sons; 3° la poésie qui, comme art de la parole, emploie le son simplement comme signe et s'adresse par cet intermédiaire à l'imagination. La poésie est de beaucoup supérieure aux autres arts. « La poésie, l'art qui a pour instrument la parole, dit Hegel, réunit et résume les modes d'expression et les avantages des autres arts. » Son objet propre, c'est tout ce qui est vrai en soi dans les objets capables d'intéresser l'esprit. Ces objets sont le monde moral, la nature, les événements, les histoires, les actions, les situations physiques et morales. On voit que la matière à exploiter est riche, mais il y a des formes à observer : 1° le sujet ne doit pas être conçu sous la forme de la pensée rationnelle et spéculative, ni sous celle du sentiment incapable de s'exprimer par des mots; 2° il faut qu'il se dépouille, en entrant dans l'imagination, des particularités et des accidents qui en détruiraient l'unité. L'imagination poétique doit se tenir entre la généralité abstraite de la pensée et les formes concrètes du monde réel. Enfin, il faut que la poésie satisfasse aux exigences des autres arts, qu'elle soit son but à elle-même et qu'elle reste libre. Tout ce qu'elle conçoit, elle doit le façonner dans un but purement artistique et contemplatif, comme un monde indépendant et complet en soi.

L'analyse des facultés poétiques, comme l'imagination, le talent, le génie, laisse à désirer dans la *Poétique* de Hegel. « Tel qu'il est, dit M. Bénard, ce livre tient-il la promesse que son titre annonce? résout-il les principales questions relatives à la nature de la poésie, à ses genres et à ses époques? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement. » Il n'y a pas à dissimuler les défauts, les lacunes et les endroits faibles. Il a moins d'originalité que l'*Esthétique*. Dans la première partie, l'auteur n'a pas donné assez de soin à l'étude des facultés poétiques. Dans l'examen des genres, Hegel n'accorde pas un mot aux genres secondaires. Il les place comme formes de transition dans le passage d'une époque à une autre, ce qui est une idée bizarre. Certaines parties de l'ouvrage ont un éclat extraordinaire. On remarque, en particulier, celui qui concerne la poésie épique. Personne n'a mieux deviné que Hegel les vrais caractères de l'épopée primitive. On sait que Hegel n'aimait ni la langue française ni le peuple français. On s'en aperçoit, dans sa *Poétique*, à son air rogue quand il parle de la France et au ton cassant qu'il emploie lorsqu'il daigne citer le nom de Corneille, de Racine ou de Molière.

POÉTIQUEMENT adv. (po-é-ti-ke-man — rad. *poétique*). D'une manière poétique : *S'énoncer* POÉTIQUEMENT. *Une scène* POÉTIQUEMENT *agencée*.

— Au point de vue de la poésie : *Le dieu des chrétiens est* POÉTIQUEMENT *supérieur au Jupiter antique*. (Chateaubr.)

POÉTISÉ, ÉE (po-é-ti-zé), part. passé du v. Poétiser. Rendu poétique, mis en vers : *Sujet* POÉTISÉ. *Le* [illegible] POÉTISÉ. *La* [illegible] *de* [illegible] *les* POÉTISÉES. (Id.)

POÉTISER v. a. ou tr. (po-é-ti-zé — rad. *poëte*). Rendre poétique, digne de la poésie : POÉTISER *un caractère. L*[illegible] *mot Hyacinthe*. [illegible]

— [illegible] POÉTISER [illegible] (Il [illegible])

Maître Clément, le grand [illegible] maîtres,
S. doucement n'eut su [illegible].

J.-B. ROUSSEAU.

POETOU (Guillaume [illegible]) [illegible] s'occupa pendant ses loisirs de littérature et de poésie. On a de [illegible]

plus grand labeur et hymne de la marchandise (1561, 2 vol.), recueil d'odes, de sonnets, de pièces galantes, où l'on trouve aussi un poëme *Sur la passion de Jésus-Christ* et l'éloge en vers des marchands et du commerce.

POÉTREAU s. m. (po-é-tro — rad. *poëte*). [illegible] POÉTREAU: *M.* [illegible] *désespère tous les* POÉTREAUX, *ses contemporains*. (Année littér.)

POÉTRIAU s. m. (po-é-tri-o — rad. *poëte*). Ancienne orthographe du mot POÉTREAU.

POÉTRION s. m. (po-é-tri-on — rad. *poëte*). Fam. Poétereau : *Je sais pourtant tel* POÉTRION [illegible] *atteint d'une vanité chronique et si affriandé d'un titre analogue, qu'il s'en affuble en toute occasion*. (Ph. Busoni.)

PŒZL (Joseph), jurisconsulte bavarois, né à Pechtersreuth en 1814. Il fit ses études à l'université de Munich et, après avoir subi avec succès ses examens, il devint *privat-docent* à l'université de Wurzbourg. M. Pœzl vit bientôt un grand concours d'élèves se presser à ses cours. Il s'occupa surtout, les cette époque, de combattre dans ses écrits la théorie d'Abel sur l'interprétation et l'application de la constitution, et ce fut dans ce but qu'il publia un *Abrégé du droit constitutionnel bavarois* (Wurzbourg, 1847). La violente opposition qu'il avait faite à un régime considéré comme tout-puissant lui valut d'être appelé, en 1847, à succéder à Moy dans la chaire de droit public bavarois, à l'université de Munich. L'année suivante, il fut élu, par deux circonscriptions électorales, membre du parlement de Francfort. A son retour de cette ville en mars 1849, il reprit possession de sa chaire et ne s'occupa plus que de son enseignement et de travaux de jurisprudence jusqu'en 1858, où il devint membre de la seconde Chambre bavaroise. Il eut bientôt acquis la confiance de cette assemblée, et ses rapports sur la question de la Hesse électorale et sur la législation industrielle excitèrent un intérêt universel en Allemagne. Réélu, en 1863, à la Chambre par la ville de Munich, il y devint successivement vice-président, puis président. On a de lui : *Manuel du droit constitutionnel bavarois* (Munich, 1851; 3e édit., 1860); *Manuel du droit administratif bavarois* (Munich, 1856, 3e édit., 1867); *Esquisse de leçons sur la police* (Munich, 1866). Il a, en outre, publié des commentaires sur plusieurs lois nouvelles de la Bavière, et il dirige, depuis 1853, un journal critique de législation et de jurisprudence qui, intitulé d'abord *Revue critique*, a pris en 1859 le titre de *Journal critique trimestriel*.

POFFA (Jean-François), compositeur italien, né à Crémone en 1778, mort en 1835. Il devint premier maître au Conservatoire musical de Naples, où il avait reçu son éducation artistique, puis il retourna dans sa ville natale, où il succéda à Arrighi comme maître de chapelle de la cathédrale. Poffa a laissé des *Messes*, des *Oratorios* d'une grande beauté et qui peuvent rivaliser avec les compositions de Paisiello, d'Haydn, etc.

POGE s. m. (po-je). Métrol. Petite monnaie de cuivre bretonne, qui valait une demi-obole.

— Anc. cout. Droit d'une demi-obole par millier de harengs ou de sardines, dû à l'évêque de Nantes.

— Anc. mar. Côte de tribord ou côté droit d'un navire.

POGGE (Jean-François POGGIO-BRACCIOLINI, plus connu en français sous le nom de LE), humaniste italien, né à Terranuova, près de Florence, en 1380, mort à Florence le 30 octobre 1459. Élève de Jean de Ravenne et de Manuel Chrysoloras, il fit ses études antiques et fut en même temps un des restaurateurs des lettres anciennes et l'un des meilleurs écrivains de son temps. Le Pogge fut secrétaire apostolique [illegible] Boniface IX (1415) [illegible]

[illegible] il réunit une belle collection d'objets d'art et [illegible]

goût pour la satire et exerçait sa verve contre les moines, les prédicateurs et les hauts dignitaires de son temps, qu'il avait connus [illegible] tique, le Pogge avait quatorze enfants quand il [illegible] une jeune et belle fille de Florence, Vaggia de Bondelmonti, dont il eut encore cinq fils et une fille. En 1447, le bouillant et caustique érudit quitta Florence, revint à Rome et re[illegible] pontificat, que Pogge, retiré à Terranuova, [illegible] traduction française fut publiée sous le titre [illegible] 1712, in-12). C'est un recueil [illegible] et d'anecdotes où, au milieu de quelques obscénités, on remarque une foule de faits curieux et sur les hommes et sur les événements de son temps. En 145[illegible], il revint à Rome, qu'il quitta en 1453 pour aller remplir les fonctions de chancelier de la république de Florence. Il jouit peu après à cette charge [illegible] qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses dernières années furent remplies par de violentes querelles avec Valla et par la rédaction de son *Histoire de Florence*.

En remplissant ses fonctions de secrétaire [illegible] république florentine, le Pogge eut mainte [illegible] le Pogge passa à Cologne, puis dans différe[illegible] doit la connaissance d'Ammien Marcellin, des *Aratea*, d'Asconius, de Calpurnius Siculus, des [illegible] sept discours du même auteur, de Columelle, Celse, Firmicus, Frontin (*De aquæductibus*), d'une partie de Lucrèce, de Nonius, de Petrone, de Plaute, de Tertullien, de Valerius Flaccus, enfin de tout ce que nous possédons [illegible] tre un talent admirable comme conteur; il dépassa Boccace dans le genre obscène et se fit même accuser d'impiété. Il savait raconter avec enjouement et tournait fort bien la plaisanterie; trop bien même, car son humeur satirique et médisante lui fit maint ennemi. Il composa en latin une *Histoire de Florence*, [illegible] peu fidèle. Comme c'est l'histoire de son époque [illegible] Tout cela avait fait un tort immense à son [illegible] ment des manuscrits, mais encore des monuments, et il a été l'un des premiers à décrire [illegible] interprété, entre autres, les cinq premiers [illegible] qui offrent aujourd'hui le principal intérêt : [illegible] ignorés, une peinture vive et animée de cette mémorable époque de la Renaissance [illegible] les savants et les artistes italiens s'appli[illegible] (1450, in-4°), recu[illegible]

POGGENDORF [illegible] ces naturelles, étudia la pharmacie, la chi[illegible]

[illegible] l'année suivante, il publia dans un [illegible] son premier travail [illegible] sur le *Magnétisme de la pile de Volta*, intéressante surtout en ce qu'il a exposé, le premier, les principes du multiplicateur ou galvanomètre et son application [illegible] au [illegible]. En 1824, il [illegible] les [illegible] importants [illegible] notes et mémoires. En 1834, il devint professeur de physique à l'université de Berlin et, en 1838, membre de l'Académie des sciences. Ce savant s'est particulièrement occupé d'électricité, de magnétisme et de galvanisme. On lui doit une nouvelle méthode pour déterminer les courants qui correspondent aux déviations de l'aiguille d'un électromètre; d'intéressants travaux sur la mesure exacte de la force des piles non constantes, sur la polarisation galvanique, etc., et l'invention de divers instruments de physique, tels que le multiplicateur, le galvanomètre destiné à mesurer l'action calorique d'un courant, etc. On a de lui : *Matériaux pour servir à l'histoire des sciences exactes* (Berlin, 1853), *Vocabulaire biographique et bibliographique pour l'histoire des sciences exactes* (Berlin, 1858-1861). Enfin, il a collaboré au *Dictionnaire de chimie* de Liebig et Wœhler.

POGGI (Simone-Maria), poëte et jésuite italien, né près de Bologne en 1685, mort à Faenza en 1749. Il enseigna les belles-lettres dans plusieurs colleges de son ordre et composa un certain nombre de pièces de théâtre (comédies, tragédies, pastorales), qui ont été représentées. Nous citerons entre autres les tragédies intitulées : *Idomeneo* (1722); *Antenore*, *Agricola*, *Saul*, *Bajazet*.

POGGI (Joseph, chevalier DE), littérateur italien, né à Piozzano, près de Plaisance, en 1761, mort à Montmorency, près de Paris, en 1842. Lorsqu'il eut étudié, à Rome, le droit civil et canonique et la théologie, il entra dans les ordres, fut ensuite attaché à l'évêque de Pistoie, Ricci, dont il adopta les idées d'indépendance en matière religieuse, devint, lorsque éclata la Révolution, un chaud partisan des idées nouvelles et contribua de tout son pouvoir à les propager. En 1796, Bonaparte l'appela à Milan et le chargea d'organiser la Société de l'instruction publique, de rédiger plusieurs journaux et manifestes et de repandre par là les idées révolutionnaires. Poggi venait d'obtenir de Pie VI l'annulation de ses vœux lorsque, pendant l'invasion des Austro-Russes, il se rendit en France et se fixa à Paris (1799), où sa fortune lui permit de se livrer sans entraves à ses goûts scientifiques et littéraires. En 1811, il fut nommé, par le département du Taro, député au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1814. L'année suivante, l'impératrice Marie-Louise, devenue duchesse de Parme et Plaisance, chargea Poggi de liquider avec le gouvernement français les créances et les dettes de ses petits États. Il s'acquitta de cette mission avec autant de zèle que d'habileté et fut nommé par cette princesse, en récompense de ses services, conseiller d'État, puis son chargé d'affaires à Paris. Poggi professait hautement le matérialisme; il était toutefois d'une tolérance extrême pour toutes les opinions et il se montra constamment dans ses relations bon, serviable et généreux. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De Ecclesia Tractatus* (1788, in-8°); *Saggio sulla [illegible] uomo* (1789, in-8°); *Origine della [illegible]* (1791, in-8°), *Delle [illegible]* (179., 3 vol. in-8°), *Collezione d'inscriptions romaines; Inscriptiones Placentinæ medii ævi* (1793); *Dissertazione storico-critica sulla battaglia di Annibale a Trebia* (1794, in-8°), *Il repubblicano evangelista* (Milan, 1796, 4 vol. in-4°), [illegible] *Giornale [illegible]* (Milan, 1796-1797), *Istruzione [illegible]* (Ferrare, an VI, in-8°), *[illegible] historiques et numismatiques de la [illegible] Fastes de Napoléon* (Paris, 18[illegible], in-4°), poème en 5 chants.

POGGI (Antonio), chanteur italien, né à [illegible] en 18[illegible]. Élève de [illegible], puis de [illegible]. Poggi fut engagé, en 18[illegible], au Théâtre-Italien de Paris. Il se produisit dans la *[illegible] Lago* de Rossini et y montra une [illegible] voix de ténor et un goût marqué; mais son éducation était encore imparfaite et il dut résilier son engagement, en présence de la froideur du public. De retour en [illegible], il fut attaché au théâtre de Milan. [illegible], il eut la bonne fortune d'avoir [illegible], pour partenaire, la Malibran [illegible], à l'école de ces grandes [illegible] rapidement les lacunes de son talent. Pendant quatorze ans il [illegible] principaux théâtres italiens, [illegible], à [illegible], à Rome, à Gênes, [illegible] les plus [illegible] en [illegible] *Mosè in Egitto*, d'*Anna*. C'est [illegible] *Torquato Tasso* [illegible] essentiellement sympathique, acteur soi- [illegible] et [illegible] cependant [illegible], lui permettait d'aborder avec une même supériorité le *Nemorino* de l'*Elissir d'amore* et les personnages passionnés de Verdi.

Toutefois, c'est dans les rôles de force qu'il s'est fait sa réputation. Des critiques compétents l'ont jugé bien supérieur dans l'*Edgardo* de *Lucia de Lammermoor*, comme virtuose et comme acteur, au ténor Moriani.

En 1840, Poggi fut engagé au théâtre de Saint-Pétersbourg. Les rigueurs du climat altérèrent sa santé, et il contracta une maladie de larynx qui le contraignit de rompre le traité qui le liait à ce théâtre. Il revint en Italie et, en 1841, épousa la belle Erminia Fezzolini; mais les deux époux ne tardèrent pas à se séparer. En 1842, l'organe du ténor s'affaiblit considérablement et il fut contraint, en 1845, d'abandonner complètement le théâtre. L'empereur d'Autriche l'avait nommé son chanteur particulier. En outre, il avait été reçu membre de l'Académie de Sainte-Cécile, à Rome, et des Académies musicales de Venise, Florence et Turin.

POGGIALE (Antoine-Baudoin), chimiste français, né à Valle (Corse) en 1808. Il étudia d'abord la pharmacie, puis fut attaché, comme sous-aide et aide-major, à divers hôpitaux militaires, de 1828 à 1832, et passa à l'armée d'Afrique en 1833. De retour en France, il devint successivement professeur à Lille (1837), au Val-de-Grâce (1847), pharmacien en chef de cet hôpital (1854) et pharmacien inspecteur en 1858. M. Poggiale est, depuis 1857, membre de l'Académie de médecine et fait partie, depuis 1860, du conseil d'hygiène publique. Il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1865. Nous citerons, parmi les travaux de ce savant : *Recherches sur les eaux des casernes, des forts et des postes-casernes des fortifications de Paris* (1853, in-8°); *Du pain de munition distribué aux troupes des puissances européennes et de la composition chimique du son* (1854, in-8°); *Recherches sur la composition chimique et les equivalents nutritifs des aliments de l'homme* (1856, in-8°); *Rapport sur la formation de la matière glycogène dans l'économie animale* (1858, in-8°); *Traité d'analyse chimique par la méthode des volumes* (1858, in-8°), le plus remarquable de ses écrits; *Rapport sur l'empoisonnement par le phosphore* (1859, in-8°), *De l'action des médicaments et des applications des sciences physiques à la médecine* (1860, in-8°); *Études sur les eaux potables* (1863, in-8°), etc.

POGGIALI (Christophe), littérateur italien, né à Plaisance en 1721, mort en 1811. Il entra dans les ordres, enseigna les belles-lettres au séminaire de sa ville natale, puis devint prévôt de Sainte-Agathe et gardien de la bibliothèque ducale. Poggiali écrivait d'un style agréable et était doué d'un talent naturel pour la poésie. Il a composé, dans le genre bernesque des pièces satiriques et des capitoli qui ne manquent pas de mérite. On lui doit : *Memorie storiche di Piacenza* (Plaisance, 1757-1766, 12 vol. in-4°); *Memorie per la storia della letteratura di Piacenza* (Plaisance, 1789, 2 vol. in-4°); *I proverbi motti, etc., del popolo piacentino*, recueil amusant.

POGGIALI (Gaëtan-Dominique), bibliophile italien, parent du précédent, né à Livourne en 1752, mort en 1814. Il employa ses loisirs et une partie de sa fortune à former une belle collection d'ouvrages italiens, d'un choix et d'une conservation admirables. Poggiali prit part à la publication des classiques italiens, enrichit de préfaces et de notes pleines de goût et d'érudition des éditions de Dante, de l'Arioste, de Boccace, de Machiavel (1796, 6 vol.), de la *Jérusalem délivrée* (1810), etc., et devint membre de plusieurs Académies italiennes. On lui doit, sous le titre de *Serie de' testi di lingua stampati* (Livourne, 2 vol. in-8°), un catalogue curieux enrichi de fragments en vers et en prose restés inédits. Parmi les éditions excellentes qu'il a données, nous citerons : *Teatro italiano* (1786, 8 vol. in-12); *Raccolta di migliori satirici italiani* (1786, 7 vol.); *Raccolta de' migliori novellatori italiani* (1789 et suiv., 26 vol. in-fol.), etc.

POGGIANI (Giulio), littérateur et érudit italien, né à Suna, sur le lac Majeur, en 1522, mort en 1568. S'étant rendu à Rome, il y fit l'éducation de Roberto de' Nobili, neveu de Jules III, puis devint secrétaire de divers prélats, en dernier lieu du cardinal Charles Borromée, qu'il suivit à Milan et dont il gagna toute la confiance. Outre des lettres et des discours qui ont été publiés sous le titre d'*Epistolæ et orationes* (Rome, 1756-1762, 4 vol. in-4°), on lui doit la traduction du traité *De Virginitate* de saint Jean Chrysostome (1562), une édition du bréviaire du pape Pie V (1568, in-fol.), etc. Le style de Poggiani est aussi élégant que pur.

POGGIARDO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre d'Otrante, district de Gallipoli, ch.-l. de mandement; 2,135 hab.

POGGIBONSI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 21 kilom. N.-O. de Sienne, ch.-l. de mandement, 7,149 hab.

POGGIO-MANTAVANO, bourg du royaume d'Italie, province de Mantoue, district et [illegible] de mandement de S[illegible]; 4,035 hab.

POGGIO-MARINO, bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district de Castellamare, mandement de Bosco-Tre-Case; 3,[illegible] hab.

POGGIO-MIRTETO, bourg du royaume d'Italie, province d'Ombrie, district de Rieti, ch.-l. de mandement; 2,247 hab.

POGGIO BRACCIOLINI (Jean-François), célèbre humaniste italien. V. POGGE.

POGGIOREALE, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Trapani, district d'Alcamo, mandement de Gibellina; 3,295 hab.

POGGIORENATICO, ville du royaume d'Italie, province de Ferrare, district de Cento, ch.-l. de mandement; 4,834 hab.

POGODA ou **DOGODA**, le génie du beau temps, chez les Slaves. Il avait des ailes bleues, une robe bleue et une couronne de fleurs bleues. C'est le Zéphire de la mythologie slavonne.

POGODINE (Michel), historien et archéologue russe, né à Moscou en 1800. Il fit ses études à l'université de Moscou, où il suivit de préférence les cours de Merzliakoff. La lecture des commentaires de Schlœzer sur la *Chronique* de Nestor lui ouvrit l'arène de la critique historique, et il puisa dans cet ouvrage l'esprit et la méthode qui présidèrent à ses travaux postérieurs. Étant encore étudiant, il se fit connaître par sa collaboration à différents journaux, et ses articles sur l'historien Nestor, que suivit une traduction de la brochure de Thunmann sur les Chazares, lui valurent l'amitié du chancelier Rumiantzof, qui le chargea de traduire l'ouvrage tchèque de Dobrowsky sur les apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode. La thèse sur l'*Origine des Russes*, qu'il soutint publiquement en 1825 à l'université de Moscou, acheva d'établir sa réputation d'historien érudit. En 1828, il devint professeur adjoint d'histoire à l'université de Moscou, obtint en 1833 la chaire d'histoire universelle et fut appelé, en 1835, à celle d'histoire de la Russie. Pour remédier au manque de bons ouvrages historiques écrits en langue russe, il fit traduire sous ses yeux par ses élèves : l'*Histoire de Charles-Quint* de Robertson; l'*Histoire de la civilisation en France* de Guizot, etc., et traduisit lui-même l'*Introduction à l'histoire universelle pour les enfants* de Schœlzer (Moscou, 1829-1830, 2 vol.) et les *Idées sur la politique et le commerce des principaux peuples de l'antiquité* de Heeren (Moscou, 1835-1837, 2 vol.). En 1837, il fonda la *Bibliothèque historique universelle*, dont plus de 20 vol. ont paru jusqu'à ce jour. Il s'occupait en même temps de travaux purement littéraires et rédigea, de 1827 à 1830, le *Messager russe*. Il publia successivement une traduction du *Gœtz de Berlichingen* (1828), un drame historique, *Maria Possadnitsa* (1831), trois volumes de *Nouvelles* (1833), et une *Histoire dramatique du faux Démétrius* (1835). Mais ce qui l'occupa surtout, ce fut l'étude des antiquités russes et slaves, sur lesquelles il publia un grand nombre de travaux, entre lesquels il faut signaler surtout ses *Recherches sur la chronique de Nestor* (traduit en allemand par F. Lœwe, Saint-Pétersbourg, 1844). Pour utiliser les nombreux documents littéraires qu'il avait lui-même recueillis, il fonda en 1841 le journal le *Moscovite*, qui fut, pendant plusieurs années, au nombre des recueils littéraires les plus estimés de la Russie, mais qui cessa de paraître en 1856.

Après avoir donné sa démission de professeur, afin de pouvoir se livrer plus à loisir à ses travaux historiques, M. Pogodine entreprit, dans l'intérêt même de ces travaux, de longs voyages dans toute la Russie européenne, en Sibérie, ainsi que dans les pays habités par les Slaves du Sud. Il a publié la relation de son excursion dans l'Europe occidentale, sous ce titre : *Une année dans les pays étrangers* (Moscou, 1844). Le but principal de ces voyages était d'enrichir la collection d'antiquités russes et slaves qu'il avait commencé à former depuis longtemps, et qui peut passer comme unique dans son genre; elle a été achetée en 1852 par le gouvernement russe. En possession de ce riche matériel, M. Pogodine put continuer dans les conditions les plus favorables ses travaux sur l'histoire russe, sur laquelle il a publié sept volumes de 1846 à 1854. Un succès extraordinaire accueillit ses *Lettres politiques*, qui circulèrent manuscrites en Russie et dans lesquelles il défend avec opiniâtreté l'idée du panslavisme, idée qui domine tant dans ses ouvrages historiques que dans ses œuvres purement littéraires. On a encore de lui : *Recherches sur le procès du tsarevitch Alexis* (1860), brochure d'un grand intérêt, dans laquelle il réhabilite la mémoire de ce malheureux prince; *Documents pour la biographie du général Yermoloff* (Moscou, 1863). En 1867, il a commencé, sous ce titre : *le Russe*, la publication d'un nouveau recueil hebdomadaire, politique et littéraire. M. Pogodine est, depuis 1841, membre ordinaire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et il a reçu, en 1852, le titre de conseiller d'État.

POGOGYNE s. f. (po-go-ji-ne — du gr. *pôgôn*, barbe; *gunê*, femelle). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant des espèces qui croissent en Californie.

POGONANTHÈRE s. f. (po-go-nan-te-re — du gr. *pôgôn*, barbe, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, tribu des miconiées, comprenant des espèces qui croissent aux Moluques.

POGONATE s. m. (po-go-na-te — du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Syn. de POLYTRIC, genre de mousses.

POGONATHÈRE s. m. (po-go-na-tè-re — du gr. *pôgôn*, barbe; *athêr*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

POGONE s. m. (po-go-ne — du gr. *pôgôn*, barbe). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant vingt-cinq espèces répandues dans toutes les parties du monde et surtout en Europe : *Les* POGONES *se trouvent exclusivement au bord de la mer et des eaux salées.* (Chevrolat.)

POGONIAS s. m. (po-go-ni-ass — du gr. *pôgônias*, barbu). Ornith. Nom scientifique du genre barbican.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, connu aussi sous le nom vulgaire de TAMBOUR, et comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud : *Les* POGONIAS *sont très-semblables aux ombrines.* (Dict. d'hist. nat.)

POGONIASE s. f. (po-go-ni-a-ze — du gr. *pôgôn*, barbe). Physiol. Développement de la barbe chez la femme.

POGONIE s. m. (po-go-nî). Ornith. Syn. de POGONIAS.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord. ‖ Syn. de MYOPORE, autre genre de végétaux.

POGONION s. m. (po-go-ni-on — du gr. *pôgôn*, barbe). Ornith. Ensemble des barbes d'une plume. ‖ Peu usité.

POGONOBASE s. m. (po-go-no-ba-ze — du gr. *pôgôn*, barbe, et de *base*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des piméliaires, comprenant deux espèces qui habitent l'Égypte et le Sénégal.

POGONOCÈRE s. m. (po-go-no-sè-re — du gr. *pôgôn*, barbe; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, tribu des pyrochroïdes, comprenant quatre espèces, qui habitent le sud de la Russie et l'Amérique du Nord.

POGONOCHÈRE s. m. (po-go-no-kè-re — du gr. *pôgôn*, barbe; *cheir*, main). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant sept ou huit espèces, dont la plupart habitent la France.

POGONOCHILE s. m. (po-go-no-ki-le — du gr. *pôgôn*, barbe; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type habite l'Europe.

POGONOLOGIE s. f. (po-go-no-lo-jî — du gr. *pôgôn*, barbe; *logos*, discours). Traité de la barbe.

POGONOLOGIQUE adj. (po-go-no-lo-ji-ke — rad. *pogonologie*). Qui a rapport à la barbe : *Essai* POGONOLOGIQUE.

POGONOPHILE adj. (po-go-no-fi-le — du gr. *pôgôn*, barbe; *philos*, ami). Techn. Se dit d'une espèce de rasoir et d'un cuir à repasser.

POGONOPHORE adj. (po-go-no-fo-re — du gr. *pôgôn*, barbe; *phoros*, qui porte). Zool. Qui porte de la barbe.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques.

— s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, de l'ordre des grimpeurs.

— **Encycl.** Les *pogonophores* sont caractérisés par un corps aplati; la tête arrondie et rétrécie en arrière; les antennes minces, assez longues, sétacées; les yeux arrondis et saillants; la languette étroite et allongée; les palpes maxillaires longues; les mandibules très-dilatées à la base; le côté extérieur des mâchoires épineux; le corselet arrondi, cordiforme, rétréci en arrière; les élytres et les pattes assez longs. Ce sont de jolis insectes très-vifs et très-agiles, d'une dimension à peu près uniforme, qui ne s'éloigne guère de 0m,01; la forme de leur corps leur permet de vivre sous les écorces; toutefois, on les trouve plus souvent au pied des arbres, sous les feuilles sèches, la mousse, les pierres, dans les bois ou dans les mares desséchées. Toutes les espèces connues jusqu'à ce jour sont propres à l'Europe. Nous citerons particulièrement les *pogonophores* bleu, roussâtre, anal, luisant, épineux, à barbe rousse, etc.

POGONOPSIS s. m. (po-go-no-psiss — du gr. *pôgôn*, barbe; *opsis*, aspect). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

POGONORRHYNQUE adj. (po-go-no-rain-ke — du gr. *pôgôn*, barbe; *rhugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec muni de poils.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, caractérisée par des faisceaux de poils longs et roides à la base et sur les côtés de la mandibule supérieure, et comprenant, entre autres, les genres barbu, ani, barbacou, tamatia, barbican, couroucou, monase, etc.

POGONOSTÉMON s. m. (po-go-no-sté-mon). Bot. Syn. de POGOSTÉMON.

POGONOSTOME s. m. (po-go-no-sto-me — du gr. *pôgôn*, barbe; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des phryganiens, tribu des phryganides, dont l'espèce type est commune, au printemps, sur les bords de la Seine.

— Syn. de PSILOCÈRE, autre genre d'insectes.

POGONOTARSE s. m. (po-go-no-tar-se — du gr. *pôgôn*, barbe et de *tarse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, formé aux dépens des cétoines, et dont l'espèce type habite Madagascar.

POGONOTOME s. m. (po-go-no-to-me — du gr. *pôgôn*, barbe; *tomê*, coupe). Par plaisant. Barbier.

POGONOTOMIE s. f. (po-go-no-to-mî — rad. *pogonotome*). Par plaisant. Art du barbier.

POGONOTOMIQUE adj. (po-go-no-to-mi-ke — rad. *pogonotomie*). Qui appartient à la pogonotomie : *Procédés* POGONOTOMIQUES.

POGOSTÉMON s. m. (po-go-sté-mon — du gr. *pôgôn*, barbe; *stêmôn*, étamine). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des menthoïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde, et dont une fournit le patchouli.

— **Encycl.** Les *pogostémons* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à feuilles opposées; les fleurs, groupées en faux verticilles dont la réunion forme un épi terminal, présentent un calice à cinq lobes égaux; une corolle à deux lèvres étalées, la lèvre supérieure trilobée, la lèvre inférieure entière; quatre étamines didynames, saillantes. L'espèce la plus intéressante est le *pogostémon suave*, vulgairement *patchouli*; c'est un sous-arbrisseau d'environ 1 mètre de hauteur, à feuilles ovales, veloutées, grossièrement dentées, à fleurs d'un violet pâle, très-remarquable. Cette plante, originaire de l'Indo-Chine, se recommande surtout par l'odeur musquée, suave, pénétrante qu'exhalent ses feuilles et qui est due à une huile essentielle; elle est très-renommée dans la parfumerie.

POGOSTOME s. m. (po-go-sto-me — du gr. *pôgôn*, barbe; *stoma*, bouche). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

POHL (Jean-Christophe), médecin allemand, né à Lobendau (Prusse) en 1706, mort à Leipzig en 1780. Il fit ses études médicales dans cette dernière ville et y fut reçu docteur en 1734. Nommé assesseur de la Faculté douze ans plus tard, il devint, en 1737, professeur extraordinaire de médecine, professeur ordinaire de physiologie en 1758, de chirurgie et d'anatomie en 1763. Il était professeur de pathologie depuis dix ans, lorsque la mort l'enleva à la science. Nous devons à Pohl un grand nombre de publications académiques, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : *De prostatis calculo affectis* (Leipzig, 1737, in-4°); *De abscessu a dente* [illegible] (1737, in-4°); *De tumoribus cysticis feliciter maleque curatis* (1738, in-4°); *De respiratione sana et læsa* (1738, in-4°); *De herniis et specie sarcocele* (1739, in-4°); *De callo ulcerum* (1757, in-4°); *De chylificatione* (1758, in-4°); *De effusis in cerebro liquis* (1763, in-4°); *De dura matre partim ossea facta* (1764, in-4°); *De morbis contextus cellulosi in genere* (1765, in-4°); *De motu humorum in contextu cellulari corporis animalis* (1767, in-4°); *De causis morborum in hominibus carcere inclusis observatorum* (1770, in-4°); *De callositate ventriculi ex potus spirituosi abusu* (1771, in-4°); *De pericranio contusionum capitis* (1774, in-4°); *De ossificatione vasorum præternaturali* (1774, in-4°); *De corde adhærente* (1774, in-4°); *De pericardio cordi adhærente ejusque motum turbante* (1776, in-4°); *De abscessu vesicæ urinariæ et intestini coli* (1777, in-4°); *De* [illegible] *infantum* (1780); *De tumore capitis fungoso, cum cranii carie cerebri colliquatione*, etc.

POHL (Jean-Ehrenfried), médecin allemand, fils du précédent, né à Leipzig en 1746, mort dans la même ville en 1800. Lorsqu'il eut pris le grade de docteur (1772), il alla suivre les cours de l'école de Strasbourg, puis la clinique des hôpitaux de Paris et les leçons du célèbre chirurgien Pavia à Rouen. De retour en Allemagne, il fut successivement premier médecin de l'électeur de Saxe (1798) et chef de pathologie à Leipzig (1789). Nous citerons, parmi ses écrits : *Animadversiones in structuram ac figuram foliorum in plantis* (Leipzig, 1771, in-4°); *Programma de analogia inter morbos* [illegible] *convulsivam* (Leipzig, 1789, in-4°).

POHL (Jean-Frédéric), économiste allemand, né à Berau (Lusace) en 1778, mort à Leipzig en 1850. Il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de l'économie rurale, prit successivement la direction des domaines du comte d'Einsiedel et du comte de Hohenthal, puis fonda à Mersebourg, en 1806, un journal agricole, les *Cahiers économiques*, qu'il publia jusqu'en 1842. En 1814, Pohl devint professeur agrégé à l'université de Leipzig, puis, en 1816, professeur en titre de technologie et de sciences économiques. Il fonda une société des économistes, donna les sciences naturelles comme fondement rationnel à l'agriculture, à l'arboriculture, à l'apiculture et proposa un nouveau système de fertilisation des prés. Parmi ses écrits, qui sont estimés, nous citerons : *Sur le rajeunissement des prairies* (Leipzig, 1810); *l'Économe domestique, industrieux et prévoyant*, revue (1811-1812); *Manuel d'horticulture* (Leipzig, 1821, 2e édit.); *Manuel de la technologie rurale* (Leipzig, 1826); *les Plus récentes découvertes de la pisciculture* (1829); *Sur l'étude des sciences technologiques et économiques dans les universités allemandes* (1831); *Sur l'état de l'agriculture en Saxe* (1831); la *Pomme de terre et son histoire* (1840), etc.

POHL (Jean-Emmanuel), naturaliste allemand, né à Vienne en 1784, mort en 1834. Lorsqu'il eut achevé ses études médicales, il s'occupa principalement de botanique, suivit en 1817, au Brésil, l'archiduchesse Léopoldine, explora pendant plusieurs années ce pays au point de vue scientifique et devint, à son retour à Vienne, conservateur du musée brésilien. Pohl a publié les ouvrages suivants : *Tentamen floræ bohemicæ* (Prague, 1814, 2 vol.); *Expositio anatomica organi auditus per classes animalium* (Vienne, 1819, in-4°); *Plantarum Brasiliæ icones et descriptiones* (Vienne, 1827-1831, 2 vol. in-fol.), avec planches; *Études sur l'orographie du Brésil* (Vienne, 1832, in-4°); les *Principaux insectes du Brésil* (Vienne, 1832, in 4°); *Voyage dans l'intérieur du Brésil* (Vienne, 1832, in-4°), ouvrage magnifique.

POHL (Georges-Frédéric), physicien allemand, né à Stettin (Poméranie) en 1788, mort à Breslau en 1849. Il étudia la théologie, les sciences physiques, la philosophie, particulièrement celle de Kant, fit comme volontaire, en 1813, la campagne contre Napoléon, se fixa ensuite à Berlin, où il se livra à l'enseignement, devint professeur de physique à l'université en 1829 et alla occuper la même chaire à l'université de Breslau en 1832. « Pohl, dit M. Rumelin, a appliqué avec une rare conséquence la philosophie de Schelling et Steffens à la physique et à la chimie, surtout à l'électro-magnétisme. Dans cette dernière branche, il a, par anticipation, devancé les découvertes du grand physicien anglais Faraday, en démontrant que l'électro-magnétisme d'Œrsted et d'Ampère devait avoir son revers, qu'il a appelé la magnéto-électricité. Il a même inventé plusieurs appareils électro-magnétiques très-curieux. Quant à la théorie générale, Pohl a soutenu qu'à la place des forces abstraites de chaleur, de lumière, etc., des atomes et des impondérables, il fallait mettre « l'efficacité primitive et concrète de la matière, » dont les trois degrés principaux de développement sont le mouvement, le chimisme et l'organisation. » Parmi les ouvrages de ce savant, nous citerons : *Sur l'unité de la nature et de l'histoire* (Berlin, 1826); *Progrès de la chaîne galvanique* (Leipzig, 1826); *Sur le magnétisme, l'électricité et le chimisme* (Berlin, 1829); *Électro-magnétisme au point de vue théorique et pratique* (Berlin, 1830); la *Vie de la nature inorganique* (Berlin, 1843); *Aperçu des trois lois de Kepler* (Berlin, 1845); *l'Électro-magnétisme et les corps célestes dans leur rapport* [illegible] (Berlin, 1846). Pohl a publié, en outre, de nombreux articles et mémoires dans divers recueils et journaux : les *Annales de physique*, les *Annales* de Poggendorf, les *Annales* de Kastner.

POHLANA s. m. (po-la-na — de *Pohl*, botaniste autrichien). Bot. Syn. de CLAVALIER, genre type des zanthoxylées.

POHLIE s. f. (po-lî — de *Pohl*, botaniste autrichien). Bot. Genre de mousses, de la tribu des bryacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions alpestres de l'Europe.

POIANA, bourg du royaume d'Italie, province de Vicence, district et mandement de Lonigo; 2,823 hab.

POIARSKI [illegible] ... [illegible] eurent massacré les hommes les plus considérables [illegible] fut choisi pour chef par les patriotes moscovites [illegible] mois. L'année suivante, le roi de Pologne [illegible] était des plus critiques, lorsqu'un froid excessif [illegible] de Sigismond et força ce prince à une retraite [illegible] Michel-Féodorovitz Romanoff, en faveur duquel se prononça Poiarski. A partir de ce moment, ce brave guerrier vécut dans la retraite.

POICÉPHALE s. m. (poï-sé-fa-le — du gr. *poieô*, je façonne; *kephalê*, tête). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perroquets.

POIDEBARD (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Saint-Étienne (Loire) en 1762, mort à Saint-Pétersbourg en 1824. Il était depuis quatre ans professeur de mathématiques au collège de Lyon lorsque, en 1793, il quitta la France avec Imbert Colomès, se rendit à Turin, en Allemagne et gagna enfin Saint-Pétersbourg, où il s'adonna particulièrement à la mécanique. On lui doit plusieurs inventions, entre autres un appareil de traction pour faire remonter le Volga à des barques extrêmement chargées, un excellent ciment qui fut employé avec succès dans la construction de plusieurs édifices. Bien qu'il se fût toujours occupé de travaux utiles, il resta constamment dans la situation la plus précaire et ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

POIDOU s. m. (poi-dou). Techn. Instrument dont on se sert pour puiser les lessives dans les citernes.

POIDS s. m. (poi — du lat. *pensum*, chose pesée; de *pendere*, peser, proprement suspendre. Le vieux français avait aussi la forme féminine *poise*, ce qui prouve que le *d* ne s'est introduit que par une fausse assimilation avec *pondus*). Qualité d'un corps pesant; résultante de l'action de la pesanteur sur chacune de ses molécules : POIDS *d'un fardeau*. POIDS *de l'eau, de l'air*. *Le* POIDS *d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soulever*. (R.)

> Les marbres de Paros, les tissus d'Ispahan,
> Sous leur *poids* précieux font gémir l'Océan.
> MILLEVOYE.

— Morceau de métal d'un poids déterminé, employé pour évaluer le poids de divers objets : POIDS *justes*. POIDS *échantillonnés*. *Faux* POIDS. *Beaucoup de marchands, à Paris, vendent à faux* POIDS; *on leur fait payer une amende bien inférieure au préjudice qu'ils ont causé aux acheteurs; c'est insuffisant : il faudrait afficher leur condamnation sur leur boutique*. (A. Karr.) *On ne conçoit pas plus qu'un être agisse sans motif que le bras d'une balance sans l'action d'un* POIDS. (Grimm.) *Tout porte à croire que Babylone a donné au monde le système des* POIDS *et mesures*. (Renan.)

— Fig. Ce qui oppresse, fatigue, tourmente : POIDS *des affaires, des années, des chagrins. Soulager l'âme de quelqu'un d'un grand* POIDS. *Écraser le peuple sous le* POIDS *des impôts. Qui connaîtrait le* POIDS *d'un sceptre ne voudrait pas le ramasser*. (Séleucus.) *La plupart des visites ne sont autre chose que des inventions pour se décharger sur autrui du* POIDS *de soi-même que l'on ne saurait porter*. (Nicole.) *Le* POIDS *d'une ancienne faute est un fardeau qu'il faut porter toute sa vie*. (J.-J. Rouss.) *Les hommes vulgaires tombent et ne se relèvent pas* [illegible] (Chateaub.) *Chaque homme pèse sur les autres*, [illegible] *sans en sentir le* POIDS. (A. Thierry.) *Ce qui fait la supériorité de l'homme, c'est principalement la faculté de diviser le* POIDS *qu'il ne peut soulever*. (E. de Gir.) *La force des gouvernements* [illegible] *pour toutes les positions : la hauteur où on les porte n'en allège pas le* POIDS. (Guizot.)

> C'est un *poids* bien pesant qu'un nom trop tôt fameux.
> VOLTAIRE.

> Il faut mettre le *poids* d'une vie exemplaire
> Dans les corrections qu'aux autres on veut faire.
> MOLIÈRE.

> Le travail est toujours le père du plaisir;
> Je plains l'homme accablé du *poids* de son loisir.
> VOLTAIRE.

[illegible] *aux actions et du crédit aux paroles*. (Aubert.) [illegible] *Il faut aux phrases leur nombre, leur mesure* [illegible] (J.-J. Rouss.)

> Faire au *poids* du bon sens peser tous les écrits.
> BOILEAU.

— *Au poids de l'or*. [illegible] (Gaut.)

— [illegible] (de Bonald.)

— *Avoir deux poids et deux mesures*, [illegible] *vent avec cupidité; elle a* DEUX POIDS ET DEUX MESURES. (Maynard.)

— *Homme de poids*, Homme d'importance, d'autorité, de mérite : *Un* HOMME DE POIDS *avance un propos grave ou agite une question sérieuse*. (J.-J. Rouss.)

— *Monnaie de poids*, Monnaie qui a la quantité de matière exigée par la loi : *Je veux voir si cet or est* DE POIDS. (Destouches.)

— *Faire bon poids*, Donner une marchandise vendue au poids de façon qu'elle emporte la balance où sont placés les poids. ‖ Fig. Être généreux, apprécier avec largeur, sans lésinerie : *Les distributeurs de réputation* FONT MEILLEUR POIDS *les uns que les autres*. (Montesq.)

— *Porter le poids du jour et de la chaleur*, Avoir toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se reposent ou s'amusent.

— **Antiq. hébr.** *Poids de sanctuaire*, Étalon de la mesure de pesanteur, qu'on gardait dans le temple de Jérusalem. ‖ *Peser une chose au poids du sanctuaire*, Examiner une chose avec la plus grande exactitude, avec une rigoureuse justice, en se laissant guider par la conscience la plus scrupuleuse.

— Anc. admin. *Poids de ville* ou *Poids du roi*, Bureau établi par l'autorité, pour peser et mesurer les diverses marchandises qu'on y présentait. ‖ *Poids-le-roi*, Droit levé par le roi sur toutes les marchandises vendues au poids, quand elles entraient dans les ports ou dans les villes. ‖ *Droit de poids et mesures*, Droit qu'on payait pour peser les marchandises au poids public.

— Féod. *Droit de poids et mesures*, Droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines.

— Hist. litt. *Jeux des* [illegible] portant pour enseigne des poids empilés.

— Turf. *Poids* [illegible] ter les chevaux qui sont dans des conditions égales. ‖ *Poids selon l'âge*, Celui que, dans certaines circonstances prévues par les règlements, on ajoute au poids normal. ‖ *Poids par handicap*, Celui que l'on fait porter dans les handicaps, et qui varie suivant l'appréciation de la vitesse et la force des animaux engagés.

— **Anc. métrol.** *Poids de ville*, Poids de 14 onces, à Lyon. ‖ *Poids de* [illegible] ciennement usité en France, et qui avait [illegible] et qui valait 4 pour 100 de moins que le poids de marc. ‖ *Poids de table*, Poids de Provence et de Languedoc [illegible]

— Typogr. [illegible] Stanhope, est accroché par un anneau à l'extrémité de la fourchette, et sert à faciliter le retour du barreau.

— Comm. [illegible] animal de boucherie pesé vivant.

— Méc. [illegible] des appareils qui absorbe une partie du travail utile.

— Physiq. *Poids spécifique*, Poids propre [illegible]

— Chim. *Poids atomique*, Poids des atomes [illegible]

— Syn. **Poids, gravité, pesanteur.** V. GRAVITÉ.

— **Encycl.** [illegible] le *poids* d'un corps varie de la même manière [illegible] qu'à Toulon, la différence ne serait pas [illegible] $\frac{1}{142}$ de la valeur moyenne. Cette variation n'est pas accusée par les instruments [illegible]

[illegible] rce que l'action [illegible] sur les corps [illegible] [illegible] mer [illegible] corps à son avan[illegible] commerciales.

— P[illegible] V. [illegible]NSTE.

— [illegible]

Les multiples de cette unité sont : le déca[illegible] [illegible] le milligramme ou 0gr,001. Dans l'industrie, pour [illegible] en fait quel[illegible] qui vaut [illegible] et du millier, qui vaut 10 quintaux métriques ou 1,000 kilogrammes. [illegible] on emploie le tonneau, qui [illegible] grammes. Pour le transport des marchandises sur routes, chemins de fer [illegible] fait usage de la tonne, qui vaut 1,000 kilogrammes. Les *poids* usités [illegible] se divisent en gros *poids*, [illegible] gramme; en *poids* moyens, [illegible] gramme à 1 gramme, en petits *poids*, qui sont comptés à partir de [illegible] fait en fonte de fer ou en cuivre jaune. Ceux en fonte sont de : 50 kilogrammes, 20 kilogrammes, 10 kilogram[illegible] 2 kilogrammes, 1 kilo[illegible] 2 hectogrammes, [illegible] Ceux en [illegible] kilogrammes, 10 kilogram[illegible] 2 kilogrammes, 1 kilo[illegible] décagrammes, [illegible] grammes, 2 gr[illegible] 0gr,5, 0gr,2, 0gr,1, 0gr,05, 0gr,02, 0gr,01, 0gr,005, 0gr,002, 0gr,001. Les p[illegible] angles est ordinairement relevé pour qu'on puisse les saisir avec une petite pince. On les emploie surtout pour les pesées pharmaceutiques, dans les analyses chimiques et dans les expériences de physique.

Le poids [illegible] diamants, des perles fines et des pierres précieuses s'évalue en karats ou carats. Le carat se divise en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$ [illegible] peu d'un pays à un autre, qu'on peut le considérer comme universel. En France, les diamants se pèsent à l'once [illegible] vaut 144 carats, et chaque carat se divise en quatre grains. Les *poids* en carats étant :

1, $\frac{1}{2}$, [illegible] $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$.

[illegible] grammes sont respectivement :

[illegible] 51,3750, 25,6875, 12,8438, 6,4219, 3,2109.

Dans les anciennes mesures, qui ont été [illegible] le 1er janvier 1840, les unités de *poids* étaient : le quintal, qui valait 100 livres; la livre, valant 2 marcs ou 16 onces; l'once, 8 gros; le gros, 72 grains. La livre vaut 0kil,4895; l'once, 30gr,59; le gros, [illegible] 53.

En 1873, une commission internationale, dans laquelle étaient représentés tous les États du globe, a adopté en principe le kilogramme pour unité de poids, en même temps que le mètre pour unité de longueur. V. MÉ[illegible]

Poids étrangers.

(Les nombres que nous donnons dans cette nomenclature représentent des kilogrammes.)

ABYSSINIE.

Rotolo	31
Kuletar	0,30
Walkaes	0,15

ALLEMAGNE.

Le système [illegible] a été établi dans la [illegible] Allemagne du Nord au mois [illegible] 1870. [illegible] était encore [illegible] 1872, il a été [illegible] Nous avons donné à l'article MESURE (v. ce mot) tous les renseignements désirables relativement aux me[illegible] [illegible] de *poids* est le [illegible] 1,000 grammes [illegible] après le kilogramme portent les dénominations suivantes :

[illegible]

Demi-kilogramme	Livre.
[illegible]	Quintal (*Zentner*).
[illegible] ou deux mille livres	Tonneau (*Tonne*).

[illegible]

ANGLETERRE.

1º *Poids* avoir du *poids*.

Ton [illegible] livres	1015,65
Hundredweight (quintal de 112 livres)	50,78
P[illegible]	[illegible]
Ounce (1/16 de livre)	0,028
Dr[illegible]	[illegible]177

2º *Poids* troy.

Pound (livre)	0,373
Ounce (1/12 livre)	0,031
Pennyweight (1/20 once)	0,0016
Grain [illegible]	[illegible]

ARABIE.

Mahnd	1,5

AUTRICHE.

Tonneau	1120
Quintal de Vienne	56
Quintal de douane	50
Livre	0,56
Livre de douane	0,50

BELGIQUE.

(Comme la France.)

BRÊME.

Quintal	54,49
Livre	0,498

BRÉSIL.

Quintal (*poids* 128 livres)	588
Livre	0,46

CHINE.

Livre	0,605

CONFÉDÉRATION ARGENTINE OU LA PLATA.

(Comme en France.)

On se sert encore des poids suivants :

Tonelada	919
Quintal	45,94
Livre	9,46

DANEMARK.

Quintal	50
Livre	0,47

ÉGYPTE.

Once antique	0,27
Kuntar	44,47
Oka	1
Rotolo	0,4

ESPAGNE.

Quintal (100 livres)	46,086
Livre (2 marcs)	0,4608
Marc (8 onces)	[illegible]
Once (578 grains)	0,028

ÉTATS-UNIS.

(Comme en Angleterre.)

FRANCFORT.

Livre légale	0,50
Livre ordinaire	0,467

GRÈCE.

Millar	0,47

HAÏTI.

Livre	0,49

(Le système français est décrété.)

HOLLANDE.

Pond	1
Once	0,1
Load	0,01
Wigtje	0,001

INDES ORIENTALES.

Maund	[illegible]
Maund	11,[illegible]
Seer	0,93

ITALIE.

(Comme en France.)

JAPON.

Monme	0,02

MAROC.

Kintar	52,5
Artal	0,51

PERSE.

Miskal	0,005

PORTUGAL.

Quintal	[illegible]
Arrobe	[illegible]
Livre	0,46

RUSSIE.

Pud (40 livres)	16,372
Livre (96 zolotniks)	0,409
Berkovetz (10 puds)	163,7[illegible]
Zolotnik (96 dolias)	0,0048
Dolia	[illegible]

SUÈDE ET NORVÉGE.

Lispund	[illegible]
Livre	[illegible]

SUISSE.

Livre	0,5

TURQUIE.

Occa	1,28
Che[illegible]	[illegible]

— Admin. *Poids public.* Afin de pouvoir vérifier la contenance et le *poids* des matières échangées, vendues ou achetées, la diversité des systèmes de *poids* et mesures qui régnait en France avant l'établissement du système métrique rendait indispensable la création d'un pesage public dans les localités importantes. Les droits à payer, qui constituaient une partie des redevances féodales, disparurent avec tous les droits féodaux qui furent abolis par le fameux décret du 15 mars 1790.

Les bureaux de *poids* public furent rétablis par un arrêté du 27 brumaire an VII, qui affecta le produit des taxes au service des hospices. Les fonctions de ces bureaux se trouvent déterminées par un autre arrêté du 7 brumaire an IX.

Dans toutes les villes où les besoins du commerce l'exigent, il est établi par le préfet, sur la demande des maires et adjoints, approuvée par le sous-préfet, des bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics, où toutes les personnes qui le désirent peuvent faire peser, mesurer et jauger leurs marchandises, moyennant une rétribution juste et modérée (arrêté du 7 brumaire an IX, art. 1er).

Nul ne peut exercer, sans avoir prêté serment, les fonctions de peseur, mesureur et jaugeur. Le serment est reçu par le président du tribunal de commerce ou devant le juge de paix du lieu (art. 2). Dans les lieux où il n'est pas nécessaire d'établir des bureaux de *poids* public, les fonctions de peseur, mesureur et jaugeur peuvent être confiées par le préfet à des hommes d'une probité et d'une capacité reconnues, qui devront prêter serment (art. 2).

Aucune personne, autre que les peseurs, mesureurs et jaugeurs publics, ne peut exercer leurs fonctions, à peine de confiscation des instruments destinés au mesurage, dans l'enceinte des marchés, halles et ports qui est déterminée et désignée d'une manière apparente par l'autorité municipale, sous l'approbation du sous-préfet (art. 4 et 5).

Ceux à qui sont confiées les fonctions de peseur ou mesureur public sont obligés de tenir les marchés, halles et ports garnis d'instruments nécessaires à l'exercice de leur état et d'avoir un nombre d'employés suffisant; faute de quoi, il y est pourvu à leurs frais par la police, et ils sont destitués. Ils ne doivent se servir que des *poids* et mesures dûment étalonnés, certifiés et portant l'inscription de leur valeur (art. 6).

Les peseurs et mesureurs publics délivrent aux personnes qui le demandent un bulletin constatant le résultat de leurs opérations (art. 7).

L'infidélité dans les *poids* et mesures employés au pesage public est assimilée à la vente à faux *poids* ou fausse mesure par les marchands, poursuivie comme ce délit devant les tribunaux correctionnels et punie des mêmes peines (art. 8).

Mais c'est au tribunal de simple police, et non au tribunal de police correctionnelle qu'il appartient de connaître des contraventions aux règlements sur les bureaux publics de mesurage, pesage et jaugeage, dans tous les cas où il ne s'agit point d'infidélité dans les *poids* et mesures, ainsi qu'il résulte d'un arrêt de la cour de cassation en date du 16 mars 1822.

Suivant l'article 1er de la loi du 29 floréal an X, nul n'est obligé de recourir au pesage et mesurage publics, si ce n'est dans le cas de contestation. Ainsi, ce cas excepté, un arrêté municipal qui voudrait contraindre les particuliers à recourir au mesurage public n'est point obligatoire. Toutefois, d'après un arrêt de la cour de cassation du 12 novembre 1842, l'administration municipale a le droit d'imposer à ceux qui fréquentent les ports et marchés le ministère des préposés publics pour le pesage et le mesurage.

Une instruction du ministre de l'intérieur du 4 thermidor an XII, relative à la matière, porte : « Nul n'est tenu de faire mesurer sa marchandise, nul n'est empêché de la mesurer lui-même. La régie ne peut percevoir le prix d'un mesurage, s'il n'est pas effectué par ses agents; mais aussi il est défendu à tous individus autres que les préposés de la régie de faire les fonctions de peseur, mesureur et jaugeur publics, soit à domicile, soit dans les halles, marchés, places et ports, soit gratuitement, soit moyennant salaire, sous les peines portées par les règlements. »

Les dispositions précédentes, en ce qui concerne le personnel et le service des *poids* et mesures, ont été modifiées par un décret daté du 26 février 1873 et rendu par M. Thiers, alors président de la République française. Aux termes de ce décret, les agents institués par l'ordonnance du 17 avril 1839 pour procéder à la vérification des *poids* et mesures sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce. Le personnel du service de la vérification se compose de vérificateurs en chef, de vérificateurs et de vérificateurs adjoints. Les vérificateurs sont répartis en cinq classes. Nul ne peut être nommé vérificateur adjoint s'il n'a été déclaré admissible à la suite d'un examen et s'il est âgé de moins de vingt-cinq ans ou de plus de trente-six ans. Les vérificateurs de cinquième classe sont pris exclusivement parmi les vérificateurs adjoints ayant au moins deux ans de service.

Sont assujettis à la vérification les commerces, industries et professions désignés au tableau A joint au décret.

Les commerces, industries et professions analogues à ceux qui sont énumérés dans ce tableau et qui n'y ont pas été compris peuvent être soumis à la vérification par arrêtés spéciaux des préfets, sauf l'approbation du ministre de l'agriculture et du commerce.

Tous les trois ans, des tableaux additionnels contenant les commerces, industries et professions assujettis en vertu de ces arrêtés sont l'objet de décrets rendus dans la forme des règlements de l'administration publique.

Les assujettis doivent être pourvus des séries complètes des *poids* et mesures dont ils font usage d'après la nature de leurs opérations, conformément aux désignations du tableau B annexé au décret. Les *poids* et mesures isolés autres que les *poids* et mesures hors séries ne sont point tolérés.

La vérification est faite chaque année dans toutes les communes.

Les droits de vérification sont perçus conformément au tarif annexé au décret (tableau C).

La vérification première des *poids*, mesures et instruments de pesage neufs ou rajustés est soumise aux mêmes droits que la vérification périodique. Les droits de la vérification périodique sont payés pour tous les *poids*, mesures et instruments de pesage désignés au tarif et que les assujettis ont en leur possession.

Le décret de 1873 est suivi de trois tableaux renfermant la désignation des professions et industries assujetties à la vérification des *poids* et mesures; la désignation des *poids* et mesures en usage; enfin les tarifs. Nous y renvoyons les intéressés.

POIGNAMMENT adv. (poi-gna-man; *gn* mll. — rad. *poignant*). D'une manière poignante.

POIGNANT, ANTE adj. (poi-gnan, an-te; *gn* mll. — rad. *poindre*). Qui point, qui cause une impression vive et pénible : *Douleur* POIGNANTE. *Remords* POIGNANT. *Bonheur, plaisirs, transports, que vos traits sont* POIGNANTS! (J.-J. Rouss.) *Le plus grand nombre, suivant la* POIGNANTE *ironie de Montaigne, est catholique ou protestant, au même titre qu'il est Périgourdin ou Allemand.* (Laboulaye.) *Le jeune homme qui débute dans la vie, et qui ne connaît encore ni ses* POIGNANTES *amertumes ni ses secrets déboires, s'exalte en face de l'obstacle.* (L. Enault.) *L'histoire du livre est la* POIGNANTE *histoire de la pensée.* (Edm. Texier.) *Il y a quelque chose de plus* POIGNANT *qu'un corps agonisant faute de pain, c'est une âme qui meurt de la faim de la lumière.* (V. Hugo.) *Le remords est une souffrance d'autant plus* POIGNANTE *que nous la sentons méritée.* (V. Cousin.) *L'exil est peut-être la peine morale la plus* POIGNANTE *qu'on puisse infliger à un cœur sensible.* (Barbaste.) *En amour, les blessures de l'orgueil sont* POIGNANTES *et saignent longtemps.* (G. Sand.)

— **Syn. Poignant, piquant.** V. PIQUANT.

POIGNARD s. m. (poi-gnar ou po-gnar; *gn* mll. — L'étymologie de ce mot est controversée : quelques-uns le tirent de *poindre*, du latin *pungere*. D'un autre côté, l'italien *pugnale*, espagnol *puñal*, fait supposer Scheler une origine du latin *pugio*, poignar qui se rapporte du reste très-probablement au même primitif que *pungere*, poindre. M. Littré tire *poignard* de *poing*, proprement ce qui se porte au poing). Arme courte, formée d'une lame et d'un manche, dont on frappe par la pointe : *Tel trait de calomnie est plus cruel que le* POIGNARD *d'un assassin.* (Dider.) *Le* POIGNARD *d'un Brutus peut être aisément forgé dans le sceptre de fer d'un César.* (Chateaub.) *Les* POIGNARDS *des Espagnols sont ornés de chapelets.* (Lamenn.) *Le* POIGNARD *plus que l'épée, le poison plus que le* POIGNARD, *élève et renverse les trônes.* (L. Veuillot.) *Les lois d'exception sont impuissantes contre les coups de* POIGNARD. (E. Picard.)

— *Couteau-poignard*, Couteau à lame aiguë, qu'on peut rendre fixe au moyen d'un arrêt spécial.

— Fig. *Coup de poignard*, Effet soudain et pénible, surprise douloureuse causée par un événement : *Cinq cents écus qu'on lui demande sont justement cinq cents coups de* POIGNARD *qu'on lui donne.* (Mol.)

— *Mettre, plonger, enfoncer à quelqu'un le poignard dans le sein*, Lui causer une vive douleur :

> C'est médire avec art,
> Et c'est avec respect *enfoncer le poignard.*
> BOILEAU.

> Et sa naïveté, confondant ma fureur,
> *Enfonce* innocemment *le poignard dans le cœur.*
> VOLTAIRE.

— *Tourner le poignard dans le cœur de quelqu'un, lui tourner le poignard dans la plaie*, S'appesantir sur un objet de nature à affliger profondément : *Quelle cruauté! n'est-ce pas* TOURNER LE POIGNARD DANS LE CŒUR, *après l'y avoir enfoncé?* (Beaumarch.)

— *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*, Le contraindre à faire quelque chose : *Il est en état de me faire tout accepter et me* TIENT, *le scélérat*, LE POIGNARD SUR LA GORGE. (Mol.)

— *Affiler, aiguiser les poignards*, Fomenter des haines : *C'est là qu'on* AFFILE LE POIGNARD, *sous prétexte de faire moins de mal*,

mais en effet pour l'enfoncer plus avant. (J.-J. Rouss.)

> La religion peut aiguiser les poignards.
> VOLTAIRE.

— Hist. *Chevaliers du Poignard*. Nom donné par le parti populaire à des royalistes qui, le 28 février 1791, se réunirent aux Tuileries avec des armes cachées. ‖ Nom donné à une société qui se forma dans le midi de la France après le 9 thermidor.

— Pêche. Nom vulgaire des brochets de taille moyenne.

— Techn. Retouche par laquelle on fait disparaître un défaut dans un vêtement : *Là-dessus, Cibot [illegible] une manche d'habit où il faisait ce qu'on, dans l'argot des tailleurs, on appelle un* POIGNARD. (Balz.)

— Encycl. Le *poignard* est une arme dont la forme a varié suivant les peuples et suivant les époques. Le *poignard* n'est plus de nos jours une arme de combat, du moins de combat loyal. Autrefois, il servait dans la dernière période d'une lutte, lorsque les adversaires étaient parvenus à se prendre corps à corps. Les Mèdes, les Perses, les Syriens et les Phrygiens, presque tous les peuples de l'Orient en un mot portaient le *poignard* attaché à la ceinture et tombant sur la cuisse droite. Les Egyptiens avaient des *poignards* particuliers, qui furent adoptés par les Assyriens; les Scythes portaient le leur avec le sabre, et celui des Thraces se faisait remarquer par sa petitesse. Les Grecs avaient l'épée et un *poignard* généralement en forme de couteau, qui leur servait dans les combats et dans les sacrifices. Les Romains n'adoptèrent le *poignard* que sous les empereurs : ils le portaient à droite; l'épée était suspendue à gauche. Le *poignard* des Latins se nommait *sica*, d'où est venu sicaire, et aussi *parazonium*, parce qu'il était placé *ad zonam*, à la ceinture du hastaire.

Le *poignard* était généralement répandu au moyen âge. Au XVe siècle, on le portait dans une gaîne attenante au fourreau de l'épée, usage qui s'était introduit du temps des Valois et qui disparut sous Henri IV. On avait alors des *poignards* à lame ondulée, flamboyante, à lame courbe, soit du côté du dos, soit du côté du tranchant; à lame découpée à jour, percée de trous dans le but de retenir plus facilement le poison. Il existait aussi des *poignards* composés de deux lames, opposées l'une à l'autre et réunies par un manche; de trois lames, qui, réunies dans la même gaîne, pouvaient, au moyen d'un ressort, former éventail. Quelques *poignards* ont dû à leur forme des noms particuliers. Ainsi la dague à la lame courte et large; le stylet, la lame fine et ordinairement triangulaire. Au moyen âge, on appelait, par antiphrase, miséricorde ou merci, le *poignard* à lame étroite, tranchante, acérée, qui servait à frapper à mort l'ennemi abattu. Les *poignards* à lame ondulée, dont se servent les Malais, sont connus sous le nom de kriss. Enfin le kandjar ou kangiar des Orientaux est un *poignard* dont la lame, très-large près du manche, se rétrécit rapidement.

Le *poignard* n'était pas d'abord, au moyen âge, une arme de gentilhomme; son usage était interdit dans les tournois. Il finit pourtant par être employé un moment comme arme d'escrime; on le tenait en avant de la poitrine et prêt à parer dans les combats singuliers.

Le *poignard* est demeuré, de nos jours, l'arme favorite des Orientaux : les Turcs, les Perses en portent plusieurs à leur ceinture, souvent très-riches. On se sert encore du *poignard* en Amérique. L'Espagne et l'Italie sont, pour l'Europe, la patrie traditionnelle du *poignard*; on va jusqu'à supposer un *poignard* à la jarretière de chaque Espagnole... un peu jolie. Les brigands de ces deux pays sont encore ceux qui se servent le plus de cette arme, devenue l'arme des assassinats et de l'ombre. Depuis l'extension qu'ont prise les armes à feu et l'adoption de la baïonnette, le *poignard* est complètement tombé en désuétude comme arme de guerre. En 1830, on donna à l'infanterie française un sabre-*poignard*, qui n'était ni un *poignard* ni un sabre et qui a été remplacé par le sabre-baïonnette.

— Hist. *Chevaliers du Poignard*. V. CHEVALIERS DU POIGNARD.

Poignard du Goth (LE) [*El puñal del Godo*], drame de don José Zorrilla, poète espagnol contemporain (1843). Il met en scène le roi Rodrigue et le comte Julien, dont la trahison ouvrit l'Espagne aux Arabes, mais d'une façon tout à fait originale et en dehors des traditions historiques. C'était, en effet, une idée fort séduisante et très dramatique de mettre en présence, longtemps après les événements et comme derrière la tombe, ces deux grands coupables, Julien demandant compte au roi de sa fille outragée, cette Florinde si poétique, et Rodrigue réclamant à Julien son royaume perdu. L'oubli dans lequel tombe le comte aussitôt sa trahison accomplie et l'incertitude qui plane sur la mort de Rodrigue, noyé dans le Guadalete, sans qu'on ait pu retrouver son corps, laissent un doute historique favorable à la poésie. Dans le drame de Zorrilla, Rodrigue, « roi sans vassaux et homme sans ami, » s'est échappé du Guadalete et, déguisé en berger, s'est réfugié dans une cabane située au milieu des montagnes de San-Miguel, en Portugal. Il vit là, ignoré, dans la compagnie d'un pauvre moine, effrayé quelquefois de ses silences opiniâtres et de ses hallucinations singulières. Il n'a conservé de ses armes royales qu'un poignard richement ciselé et se plaît à répéter qu'un homme viendra un jour qui lui enfoncera ce poignard dans le cœur. La scène s'ouvre au milieu du mois de septembre 719, cinquième anniversaire de la bataille du Guadalete. Un noble Goth, Teudia, chassé par l'orage, vient se réfugier dans la grotte et reconnaît son maître; depuis cinq ans, déguisé en soldat, en bohémien, en mendiant, il suit le comte Julien comme son ombre, cherchant l'occasion de le tuer, et toujours le comte lui échappe; il vient de perdre ses traces sur les frontières du Portugal. Mais voici qu'un nouvel hôte frappe à la porte. C'est le comte Julien; Teudia est absent; ni le roi ni le comte ne se connaissent. Ils s'interrogent.

RODRIGUE. L'Espagne est votre patrie?
JULIEN. Pour mon malheur.
RODRIGUE. J'y suis né sous une mauvaise étoile.
JULIEN. Pas pire que la mienne.
RODRIGUE. Si, peut-être.
JULIEN. J'en doute.
RODRIGUE. J'y perdis tout ce que j'aimais.
JULIEN. Moi aussi.
RODRIGUE. Mes parents, mes frères.
JULIEN. Moi aussi.
RODRIGUE. Mes amis m'ont vendu.
JULIEN. Moi aussi.
RODRIGUE. J'ai été livré en moquerie.
JULIEN. Moi aussi.
RODRIGUE. Un misérable a outragé mon blason.
JULIEN. Un autre a outragé le mien.
RODRIGUE. J'ai été forcé de fuir.
JULIEN. Nous nous sommes débandés comme des voleurs, mes soldats et moi; tout le monde m'a été ingrat.
RODRIGUE. Tout le monde m'a été traître.
JULIEN. Je n'ai rien à attendre.
RODRIGUE. Ni moi, mais par moments je pense à d'horribles vengeances.
JULIEN. Elles ne seront pas plus horribles que les miennes.
RODRIGUE. Oh si! elles sont telles qu'elles me donnent le vertige.
JULIEN. Les miennes sont égales à la rage.
RODRIGUE. Ma pensée me pousse vers l'Espagne pour y chercher la mort.
JULIEN. Moi aussi, je cherche un homme que je déteste et devant l'un de nous s'ouvre l'abîme.
RODRIGUE. Je cherche aussi, moi, un homme qui m'a été fatal et je garde ce poignard, il sera le meurtrier de l'un de nous. (Ici, Rodrigue et Julien se regardent.)
JULIEN. C'est à toi, ce poignard?
RODRIGUE. Oui.
JULIEN. Dieu m'assiste! tu es ce roi lâche!...
RODRIGUE. Et toi ce vil traître!
JULIEN. Je suis le comte Julien!
RODRIGUE. Et moi le roi Rodrigue.
JULIEN. Nous nous rencontrons à la fin!

Il faudrait citer toute cette scène, merveilleuse de rapidité et d'émotion. Après les reproches sanglants, les ironies amères, les deux coupables se précipitent l'un vers l'autre; Julien s'est saisi du poignard et va tuer Rodrigue, lorsque Teudia, accouru, l'étend à ses pieds d'un coup d'épée.

Dans un second drame qui fait suite au *Poignard du Goth*, la *Calentura*, Zorilla poursuit ce sujet avec un rare bonheur. C'est avec Florinde cette fois qu'il fait se rencontrer le roi Rodrigue; le châtiment est complet. Le roi, plus taciturne que jamais, halluciné d'étranges visions, s'imagine entendre Florinde dans les rafales du vent et la voir dans les nuages qui courent sur la mer. Un soir, la vision vient s'asseoir près de lui, auprès de son feu, dans la grotte de l'ermite. Est-ce une ombre ou une réalité? On ne sait; le poëte a laissé planer sur la scène un doute fantastique. Florinde, ombre ou femme, est folle. Elle se voit double, âme errante au-dessus des flots, et vivante, s'échappant des bagnes d'Afrique. Tantôt elle dit qu'elle est morte à Tolède; puis elle se reprend ajoutant : « N'est-ce pas morte à qui l'on a perdu l'honneur? » Rodrigue effrayé presse de questions ce singulier fantôme. Florinde lui répond qu'elle va à Tolède révéler un grand secret au roi. Ce secret, c'est que c'est sa mère, la femme du comte, qui conduisit l'intrigue et perdit tout. Dans un rendez-vous nocturne, le roi, trompé par une lettre, crut se trouver avec Florinde, et le lendemain, surpris des dédains de celle qui l'avait si bien accueilli la veille, il crut pouvoir user de la violence. Nous ignorons si Zorilla s'est inspiré d'une tradition ou s'il a imaginé cette légende, mais il va voir avec quelle délicatesse poésie il fait raconter l'aventure à Florinde, sous une allégorie transparente : « J'étais une fleur que cultivait un roi dans le jardin de son palais, il me soignait avec sollicitude, et moi je lui donnais tout son cœur de mes parfums. C'était un roi galant, le roi des fleurs. Il avait près de lui une de toutes plus pure, chaste [illegible] entre toutes la fleur de ses amours. Mais Dieu me fit naître [illegible] sa vive caresse. Cette fleur [illegible] de rose, au lieu de me contenir, et avec orgueil comme sa fille et comme la préférée du roi, écouta le souffle de la jalousie, et, ma mère, mon bonheur et se prit à me haïr. Il advint de nuit, le roi amoureux, par le jardin, pendant que, chaste, je repliais mes feuilles autour du calice délicat; lui, en silence, couché à mes pieds, songeait, baigné dans mes amoureux parfums. S'il tendait vers moi ses mains, je protégeais mon honneur avec mes épines, mais je n'étais qu'une fragile fleur et c'était un roi débauché... Une nuit que d'épaisses ténèbres couvraient le ciel et la terre, le roi porta la main vers moi; un souffle inclina vers lui ma rivale, le roi ne trouva pas d'épines et respira ingénument la fleur traîtresse. Le jour suivant, audacieux, résolu, confiant, il vint baiser mes feuilles de pourpre avec un amoureux empressement. Moi, ignorante de la trahison accomplie pendant mon sommeil, je me fermai et présentai mes épines à ses lèvres. Le roi, indigné de voir que cette rose, lascive la nuit, hypocrite le jour, l'accueillait ou le dédaignait, me prit de force un matin et m'effeuilla! » Cette page seule, dont la traduction, quoique fidèle, ne rend qu'une partie du charme, suffirait pour placer Zorilla au premier rang des poëtes. Après cette révélation, Rodrigue anéanti veut se faire pardonner, mais la folle meurt entre ses bras.

La *Calentura* a été jouée en 1847, avec de nombreuses coupures, assez inexplicables, pratiquées par la censure [illegible]. C'est assurément une des œuvres les plus poétiques du théâtre espagnol contemporain.

POIGNARDÉ, ÉE (poi-gnar-dé ou po gnar-dé; gn mll.) part. passé du v. Poignarder. Tué avec un poignard : *César fut* POIGNARDÉ *en plein sénat.* (Acad.)

POIGNARDER v. a. ou tr. (poi-gnar-dé ou po-gnar-dé; gn mll. — rad. *poignard*). Frapper avec un poignard : POIGNARDER *quelqu'un dans son lit.*

— Fig. Impressionner très-douloureusement : *Il y a des maux qui sont des coups de poignard* [illegible] POIGNARDENT [illegible] *enfer.* (Delvau.) ‖ Ennuyer grandement :

> Quand de ses vers un grand nombre le poignarde,
> [illegible]
> L'appeler [illegible]
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Aiguillonner, tourmenter : *L'avarice* POIGNARDAIT *le père, un pre [illegible] type de Balzac.* (Delvau.)

> La curiosité te poignarde déjà.
> DESMAHIS.

Se poignarder v. pr. Se donner un coup de poignard : se tuer d'un coup de poignard.

POIGNARDEUR, EUSE (poi-gnar-deur, eu-ze ou po-gnar-deur, eu-ze; gn mll. — rad. *poignarder*). Celui qui poignarde, qui a poignardé quelqu'un.

POIGNE s. f. (poi-gne ou po-gne — rad. *poing*). Force de la main fermée et serrée : *Avoir forte* POIGNE. *Oh! il ne s'agit pas de résister, j'ai une bonne* POIGNE. [illegible]

— Fig. Energie, fermeté dans le commandement : [illegible] POIGNE.

— Polit. *A poigne*. Se dit des hommes de gouvernement habitués à user de violence pour l'accomplissement des ordres qu'ils reçoivent : *Les préfets* À POIGNE *du second Empire.*

POIGNÉE s. f. [illegible]

[illegible]

Ce qu'on peut saisir [illegible] main : POIGNÉE [illegible]

[illegible]

— [illegible] *buer des* POIGNÉES DE MAIN. [illegible]

[illegible]

les [illegible]

afin qu'il puisse être saisi plus facilement. ‖ Partie de la clef d'un robinet qu'on saisit avec la main, quand on veut la faire tourner. ‖ [illegible] veut ouvrir ou fermer une porte. ‖ Moitié de fuseau sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre placent du ciment, afin d'affermir [illegible] graveurs [illegible] POIGNÉES *font une* [illegible] des métiers à tisser [illegible] traverse qui recouvre le peigne et le maintient verticalement [illegible] ‖ Partie du bois d'un fusil par laquelle la main droite du tireur saisit l'arme pour mettre en joue.

— Comm. Nombre déterminé de [illegible] de fil : *Dans le nord de la France, la* POIGNÉE *est de douze* [illegible]

— Pharm. Quantité [illegible] que l'on peut prendre avec la main ouverte : [illegible]

— Encycl. [illegible] confondu le mot *poignée* avec l'expression [illegible] ques, tantôt légèrement équarries ou ovoïdes. [illegible] la mousquetaire. Les officiers d'état-major ont la *poignée* d'épée recouverte de veau chagrené [illegible] de leur épée, en signe de deuil. Pendant [illegible] dragonne la *poignée* des épées d'officier.

POIGNET [illegible] POIGNET.

— Cost. Extrémité de la manche d'une chemise ou d'un vêtement, qui couvre le poignet. ‖ Bande étroite qui entoure l'ouverture supérieure d'une chemise de femme, et qui en [illegible] server le poignet de la chemise.

— Encycl. [illegible]

— *Face antérieure* ou *palmaire.* La peau de la face antérieure du *poignet* est très-mince et présente trois plis transversaux, dont le pli supérieur, qui est le moins apparent, est situé à 0m,015 au-dessus de l'apophyse styloïde du radius; le second pli se trouve au niveau de l'articulation radio-carpienne, et le troisième, le plus apparent, peut servir de limite entre l'avant-bras et la main. Le tissu cellulaire sous-cutané est très-serré et on ne peut le séparer de la peau qu'avec beaucoup de difficulté. Au-dessous du tissu cellulaire se trouve l'aponévrose antibrachiale, très-forte au niveau de cette région, où elle forme le ligament annulaire antérieur du carpe, espèce de pont sous lequel passent les tendons des muscles fléchisseurs du pouce et des doigts. Le petit palmaire, qui se perd dans l'aponévrose du *poignet*, sert à tendre cette couche fibreuse. Au-dessous du ligament annulaire se trouvent, non-seulement les nombreux tendons des muscles fléchisseurs que l'on sent très-bien en appliquant les doigts sur le *poignet*, mais encore les vaisseaux et les nerfs qui se rendent à la face palmaire de la main. L'arcade formée par le ligament annulaire se fixe sur deux piliers ou saillies osseuses, très-apparentes surtout quand la main est renversée en arrière et qui sont constituées, l'externe par le scaphoïde et le trapèze, l'interne par le pisiforme et l'os crochu. Les artères qui traversent le *poignet* sont la radiale et la cubitale. La première abandonne la face antérieure du *poignet* au niveau de l'apophyse styloïde du radius, se porte vers la face postérieure et s'enfonce dans le premier espace interosseux. Elle fournit toutefois une branche radio-palmaire qui se porte directement dans la région thénar. L'artère cubitale passe en dehors de l'os pisiforme et pénètre dans la paume de la main où elle concourt à former l'arcade palmaire superficielle. Le nerf le plus important qui passe sous le ligament annulaire est le nerf médian, dont le volume égale presque celui des tendons fléchisseurs. Le nerf cubital suit la même direction que l'artère du même nom; le radial se trouve en dehors et en arrière.

— *Face dorsale* ou *postérieure du poignet.* La peau de cette région, privée de plis transversaux, offre une mobilité très-grande, due au tissu cellulaire sous-jacent qui est moins serré et plus lâche que celui de la face antérieure. L'aponévrose d'enveloppe y forme aussi un ligament annulaire postérieur du carpe, sous lequel passent les tendons des muscles extenseurs. Ces tendons glissent dans des coulisses ostéo-fibreuses, tapissées de synoviales. Aux deux extrémités du diamètre transverse, on rencontre deux saillies osseuses formées, l'une, externe, par l'apophyse styloïde du radius, qui descend un peu plus, l'autre, interne, appelée apophyse styloïde du cubitus. Les artères de cette région sont formées par les anastomoses de la radiale et de l'interosseuse. Les veines, plus importantes que celles de la face antérieure, se réunissent presque toutes en deux troncs principaux qui ont reçu un nom particulier. L'interne, ordinairement la plus volumineuse, porte le nom de *salvatelle* et se continue avec la veine cubitale; l'externe, venant des deux premiers doigts, est désignée sous le nom de *céphalique du pouce;* elle se jette dans la radiale. Les nerfs proviennent des branches postérieures du cubital et du radial.

— Pathol. I. Luxations. Les luxations du *poignet*, admises par Hippocrate et décrites par un grand nombre de chirurgiens, ont commencé à être révoquées en doute par Pouteau et Desault. Plus tard, Dupuytren, après avoir déclaré qu'il n'en avait pas rencontré un seul cas dans sa longue pratique, finit par en nier la possibilité. L'opinion de ce grand chirurgien était généralement acceptée, lorsque Marjolin, Cruveilhier, Voillemier, etc., firent connaître des descriptions et montrèrent des pièces qui établissaient d'une manière définitive l'existence des luxations traumatiques du *poignet*, c'est-à-dire de l'articulation radio-carpienne. Velpeau, contestant la doctrine de Dupuytren, passe en revue tous les exemples rapportés par les différents auteurs, les rejette comme n'étant pas concluants, et arrive à dire « que les prétendues luxations du *poignet* dont parlent les auteurs se rapportent à des fractures de l'extrémité inférieure du radius; ces luxations, [illegible], par cause indirecte sont à peu près impossibles sans fracture ou sans un désordre extrême des parties molles voisines. Les écrivains antérieurs s'en sont tenus là-dessus à des assertions; tous les signes qu'ils indiquent [illegible] de la luxation se rencontrent effectivement chez les sujets affectés de fracture. Un argument, en quelque sorte péremptoire en faveur de la doctrine de Dupuytren, c'est que, depuis trente ans que ce point de pratique est en litige, personne n'a pu découvrir un exemple incontestable de luxation [illegible] *poignet*, tandis qu'il a été facile [illegible] que de prétendues luxations [illegible] que des fractures de l'extrémité inférieure du radius... Pour ne pas [illegible] éternellement sans pouvoir s'entendre sur un sujet de cette importance, il convient de [illegible] les termes du débat. [illegible] du *poignet* n'ont pas lieu dans les cas où on les avait indiquées. Lorsque l'on fait une chute, soit sur la paume, soit sur le dos de la main, il n'y a jamais de luxation sans arrachement de quelques crêtes osseuses, de quelques coulisses tendineuses ou sans fracture. » Ces propositions n'excluent point évidemment la possibilité des luxations par écrasement ou par des chocs et des violences de toutes sortes. On peut en dire autant des maladies chroniques et des tumeurs du *poignet* qui peuvent séparer lentement les surfaces articulaires les unes des autres. D'après Dupuytren et Velpeau, les symptômes de la luxation radio-carpienne se trouvent, ainsi que le traitement, dans la description des symptômes qui indiquent les fractures du *poignet.*

— *Luxation du grand os.* Les os du carpe, petits et solidement fixés entre eux, sont rarement déplacés par les violences extérieures. Un seul, le grand os, ayant une tête arrondie reçue sous une espèce de voûte formée par le scaphoïde et le semi-lunaire, semble pouvoir se déplacer assez facilement, mais jamais complètement et toujours en arrière. D'après Boyer, cette luxation, plus fréquente chez les femmes, a lieu par une flexion exagérée de la main sur l'avant-bras, par une chute ou par une contraction brusque et violente des muscles de la région antérieure de l'avant-bras. Il n'est pas rare de voir certaines personnes, surtout celles qui ont la main sèche, présenter pendant les mouvements de flexion une saillie osseuse sur le dos de la main, qui disparaît pendant l'extension. Cette saillie n'est autre chose que la tête du grand os déplacé; mais il n'en résulte généralement aucune incommodité. Cependant si l'on voulait réduire cette luxation dans les cas de déplacement récent, il faudrait, après avoir remis les parties en place, tenir la main renversée en arrière et maintenir immobiles, pendant trente ou quarante jours, le carpe, le *poignet* et l'extrémité inférieure de l'avant-bras dans un bandage inamovible.

— *Luxation de l'extrémité inférieure du cubitus.* On appelle ainsi le déplacement de la petite tête du cubitus, qui se sépare de la grosse tubérosité du radius. Ce déplacement s'opère de deux manières, en avant et en arrière, d'où deux espèces de luxations, une en avant ou palmaire, l'autre en arrière ou dorsale. Toutes les deux peuvent être simples ou compliquées. Un mouvement violent de pronation ou de supination combiné avec une forte flexion ou extension de la main peut produire la luxation de l'extrémité inférieure du cubitus. (Vidal.) Ainsi cet accident arriva à une blanchisseuse en tordant un linge qu'une autre femme tordait en sens opposé (Desault), à une femme ivre qu'on saisit violemment par la main pour la chasser d'un café où elle importunait des joueurs (Boyer). La luxation en arrière est la plus fréquente; elle reconnaît pour causes la pronation et la flexion violentes de la main. Les symptômes sont les suivants : l'avant-bras, la main et les doigts sont fléchis; la main est dans la pronation forcée; on remarque une saillie très-prononcée du cubitus derrière le *poignet*, la diminution du diamètre transversal de l'avant-bras, le refoulement des tendons des fléchisseurs vers le bord interne du *poignet.* Dans la luxation en avant, le cubitus fait saillie dans le même sens, la main est en supination comme l'avant-bras, les tendons des fléchisseurs sont rassemblés en faisceaux vers la partie externe et antérieure de l'avant-bras, les doigts sont aussi fléchis. La réduction de la luxation en arrière s'opère ainsi : un aide saisit la partie supérieure de l'avant-bras, un autre la main; l'opérateur saisit le *poignet* avec les deux mains, de manière que les doigts soient sur sa face antérieure, tandis que les pouces correspondent à la face postérieure. Pendant que les aides opèrent l'extension et la contre-extension, l'opérateur presse sur la face antérieure du radius avec les doigts, et sur la tête du cubitus avec les pouces; en même temps, il fait exécuter le mouvement de supination. On conçoit que les mêmes principes sont applicables à la réduction de la luxation en avant; seulement, les mouvements imprimés par l'opérateur auront lieu en sens inverse, les pouces seront donc appliqués en avant. (Vidal, *Pathologie externe.*)

— II. Fractures. Les fractures du *poignet* se réduisent aux fractures de l'extrémité inférieure du radius, qui ont souvent été confondues avec les luxations de l'articulation radio-carpienne. « Lorsque ces fractures ont lieu, dit Velpeau, il en résulte parfois une telle difformité dans le *poignet*, que l'idée de luxation se présente aussitôt à l'esprit. Le carpe peut former en arrière une saillie considérable, surmontée d'une dépression manifeste. En avant, c'est l'avant-bras qui proémine et le carpe qui est déprimé; l'inverse s'observe dans quelques cas rares : de là l'image des luxations en arrière, des luxations en avant. En même temps, ou chez d'autres sujets, le bord radial de la main se déjette fortement en dehors, le bord cubital s'incline sensiblement en dedans chez quelques personnes, d'où le soupçon de luxation latérale interne ou externe; seulement, les apparences qui pourraient étonner de prime abord des yeux prévenus n'en imposent point aux praticiens exercés. (Velpeau, *Dict. de méd.*, t. XXV.) Pour les symptômes et le traitement de cette fracture, v. Radius.

— III. Tumeurs synoviales du poignet. Le *poignet*, à cause même de sa structure anatomique, est la région du corps où l'on observe la plus grande variété de tumeurs synoviales. Ainsi, on y trouve des tumeurs séreuses, fongueuses, purulentes, gélatiniformes, hématiques, diffuses, etc.; mais toutes ces tumeurs n'offrant point un caractère particulier au *poignet*, nous les passerons sous silence pour ne nous occuper que des maladies qui affectent plus spécialement cette région.

— *Aï* ou *crépitation douloureuse des tendons.* Cette maladie, sur laquelle Velpeau a le premier fixé l'attention des chirurgiens, a pour siége les coulisses fibro-synoviales des tendons en général; on peut donc la rencontrer partout où il existe des gaînes tendineuses, mais son siége de prédilection est autour du *poignet* à cause du grand nombre de coulisses tendineuses qu'on trouve dans cette région. L'affection se montre sous forme de gonflement accompagné d'une rougeur légère de la peau et d'une douleur modérée dans le *poignet.* En comprimant avec les doigts la partie malade, on provoque une espèce de crépitation analogue au bruit que produit l'amidon ou la neige qu'on écrase. Si le malade exécute un mouvement un peu brusque, il éprouve tout d'un coup une vive douleur, que les paysans du Midi, où cette affection est commune, traduisent par l'exclamation *Aï!* c'est de là que Velpeau a tiré le nom de cette maladie, désignée parfois sous le nom de *ténosité* ou *ténosynite crépitante*, parce qu'elle n'est que l'inflammation des gaînes des tendons. Les causes de cette maladie se rapportent toutes aux violences extérieures, à un exercice plus ou moins fatigant. C'est toujours, dit Velpeau, par suite de quelque retentissement, de quelques efforts de la main, du *poignet* ou des doigts qu'elle s'est manifestée. Aussi l'observe-t-on particulièrement chez les moissonneurs, les vignerons, les jardiniers, les terrassiers, les carriers, les buandières, les blanchisseuses, les lavandières, les maçons, les tailleurs de pierre, les forgerons, les serruriers, les menuisiers et chez tous les ouvriers enfin qui sont obligés d'agir continuellement des doigts, de la main et du *poignet*, par des mouvements répétés de flexion et de torsion. La tuméfaction ou le gonflement, la douleur, la chaleur, la crépitation même, une fois commencées, augmentent généralement pendant quatre à six ou huit jours. Si aucune imprudence n'est commise, le mal se maintient au même degré ensuite jusqu'au douzième ou quinzième jour, après quoi le mal prend ordinairement la voie de la résolution. (Velpeau.) L'affection se termine toujours par résolution du vingtième au vingt-cinquième jour, sans qu'il en reste aucune trace. Le traitement le plus convenable consiste dans l'application de cataplasmes émollients et rarement de quelques sangsues. Le repos du membre supérieur est d'une absolue nécessité. La résolution est favorisée par des compresses imbibées d'eau de Goulard ou d'eau-de-vie camphrée, par des onctions avec la pommade mercurielle ou l'iodure de plomb. On peut encore, comme moyen adjuvant, employer la compression, que l'on pratique avec un bandage roulé, imbibé plusieurs fois par jour avec un des liquides précédents. Il est rare, dit Velpeau, que la compression ne fasse pas justice du mal dans l'espace d'une semaine. La dégénérescence fongueuse, qui peut survenir quelquefois, est toujours évitée quand on fait usage de bonne heure du traitement indiqué.

— *Kystes synoviaux.* Les kystes du *poignet* sont de deux sortes : les uns communiquent avec la membrane synoviale du *poignet*, les autres sont tout à fait étrangers à l'articulation. Les premiers sont formés par une expansion de la membrane synoviale qui, étant remplie de liquide, s'engage en forme de cul-de-sac entre les espaces libres laissés par l'entre-croisement des ligaments et vient former à l'extérieur une petite hernie qui constitue le kyste en question. Celui-ci, sous l'action d'une légère pression exercée par les doigts du chirurgien, se vide dans l'articulation et se remplit alternativement par les mouvements de cette dernière. La tumeur communique avec la jointure par un pédicule qui s'oblitère parfois, et alors la tumeur devient indépendante. Ces tumeurs, qui varient de volume depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une grosse noix, sont presque constamment globuleuses, sphéroïdes, elliptiques, mobiles, d'une dureté qui les a fait souvent prendre pour une exostose, une saillie osseuse quelconque, ou des tumeurs concrètes de diverse nature. Indolentes, sans changement de couleur à la peau, dont la mobilité, la souplesse se conservent intactes, tendues, fluctuantes, mobiles, quoique non susceptibles de se déplacer par leur racine, les tumeurs qui se développent plus particulièrement à la face dorsale de la région carpienne augmentent ou paraissent augmenter notablement de volume pendant la flexion de la main et diminuer ou se cacher sous les tendons sous l'influence du mouvement inverse. (Velpeau.) Les causes directes ou indirectes des kystes synoviaux articulaires sont généralement inconnues. Le contenu de ces tumeurs varie selon les cas; on y rencontre de la sérosité pure, un fluide onctueux analogue à la synovie, une matière poisseuse comme la gelée de pommes ou de groseilles, et quelquefois aussi un liquide glaireux comme l'albumine de l'œuf. Ces tumeurs ont reçu les noms d'*hygroma*, de *nodus*, de *ganglion;* le vulgaire les désigne ordinairement sous le titre de *tendons* ou *nerfs noués*, *foulés* ou *tressaillis.* Par eux-mêmes, ces kystes n'offrent aucun danger; leur thérapeutique ne diffère en rien des kystes suivants.

— *Kystes synoviaux tendineux.* Ces tumeurs, produites le plus souvent par un coup, par une chute ou par une violence extérieure quelconque, diffèrent des précédentes par leur forme beaucoup plus irrégulière. Elles sont bosselées, mal limitées, larges ou allongées, aplaties, pédiculées et très-superficielles. Leur contenu est un liquide séreux, synovial, albumineux ou gélatiniforme, quelquefois sanguinolent ou purulent. Velpeau divise ces tumeurs en deux variétés : les unes avec grumeaux hydatiformes, les autres séro-synoviales ou glaireuses et gélatiniformes.

— *Traitement des tumeurs synoviales.* Les kystes synoviaux articulaires, n'offrant aucun danger et ne causant aucune douleur aux malades, peuvent être respectés si ces derniers n'insistent point pour s'en faire débarrasser. Dans ce cas, on favorise leur résolution par l'usage des teintures aromatiques, des emplâtres de savon, de Vigo; par les épispastiques, tels que la pommade ammoniacale, l'huile d'anacarde et surtout les vésicatoires volants, qu'on renouvelle tous les huit jours, en ayant soin dans l'intervalle de faire des frictions avec la pommade mercurielle ou iodurée. La compression exercée avec une plaque métallique est un moyen très-utile, mais difficile à supporter; on l'associe généralement à d'autres moyens. Les opérations chirurgicales sont beaucoup plus efficaces pour obtenir la guérison des tumeurs synoviales; mais la plupart ne sont pas sans danger, et on ne doit y recourir qu'avec beaucoup de précaution. Les caustiques seraient un excellent remède s'ils ne laissaient point des cicatrices difformes et s'ils n'exposaient point à de terribles accidents inflammatoires. Il faut préférer l'écrasement que l'on pratique avec les pouces ou avec un étau dont les mâchoires sont matelassées. Ce procédé, que les rebouteurs et les paysans mettent en usage pour *dénouer les nerfs*, exige qu'on donne aux membres un appui solide pendant le coup de maillet, si les pouces ne suffisent pas, et que le kyste soit ensuite convenablement comprimé pendant une quinzaine de jours. (Velpeau.) Cette méthode est quelquefois suivie de récidive; mais celle-ci peut être souvent évitée en employant, en même temps que l'écrasement, la médication vésicante et résolutive. Quelques chirurgiens préfèrent avec raison à cette méthode la ponction et les lacérations sous-cutanées. Ces opérations se pratiquent en faisant pénétrer au voisinage du kyste une aiguille à cataracte ou un fer de lance que l'on conduit jusqu'au niveau de la tumeur. Celle-ci est ensuite fendue en deux parties ou lacérée sur plusieurs points sans déchirure de la peau qui la recouvre. Une légère pression, après avoir retiré l'instrument, fait sortir le liquide, et la plaie se trouve ainsi mise à l'abri du contact de l'air. La compression, les vésicatoires et les topiques résolutifs sont des ressources qui doivent venir en aide aux incisions sous-cutanées. Velpeau conseille comme le meilleur moyen de guérir les kystes synoviaux les injections iodées telles qu'on les fait dans les cas d'hydrocèle; il fait observer seulement que les tumeurs doivent être circonscrites et ne renfermer que de la sérosité.

— *Difformités du poignet.* Les difformités du *poignet* ne sont pas moins fréquentes que celles du pied, du genou, du coude et se réduisent toutes à une déviation de son axe. Elles sont produites par des accidents divers, tels que plaies, brûlures, ulcérations, etc. Les déviations sont de quatre sortes : dans les sens de la flexion, de l'extension, de l'adduction ou de l'abduction. Velpeau les divise, sous le rapport de la thérapeutique, en quatre catégories : celles qui dépendent des fractures du radius, celles qui se rapportent à une ankylose, celles qui résultent de cicatrices vicieuses et celles qui tiennent au raccourcissement des tendons.

1° *Fractures.* La déviation résultant d'une fracture de l'extrémité inférieure du radius doit être respectée lorsqu'elle est légère et que la consolidation de l'os est déjà opérée depuis longtemps. Si, au contraire, la fracture ne remonte pas à plus de quinze jours, on pourra briser le cal pour redresser la main; mais mieux vaudrait essayer d'enlever la difformité par l'application d'une ou de plusieurs attelles qui maintiendraient le membre dans sa position normale.

2° *Ankylose.* S'il existe des adhérences nombreuses entre les ligaments et les tendons d'un *poignet* ankylosé, en un mot si les doigts ne sont pas libres dans leurs mouvements, on tirerait très-peu de fruit du redressement de la région carpienne et mieux vaudrait laisser subsister la difformité. Nulle tentative, d'ailleurs, ne devrait être entreprise s'il existait encore un état pathologique dans l'articulation; car on pourrait, en pareil cas, provoquer des accidents dont il se-

rait difficile plus tard de se rendre maître. Velpeau pense que l'ankylose avec déviation angulease très-prononcée et maintien de la mobilité des tendons mérite seule d'être attaquée par les moyens chirurgicaux. Après avoir mis en usage, dit-il, pendant quelques semaines, les douches, les bains émollients, mucilagineux, gélatineux, on essayerait un redressement graduel au moyen de machines ou de bandages convenables pour peu qu'il y eût encore de mobilité dans les jointures. S'il s'agissait d'une ankylose complète, ajoute-t-il, je n'hésiterais pas à rompre brusquement, soit avec les mains, soit au moyen de machines disposées à cet effet. J'ai la conviction que ces ruptures, opérées sans lésion à la peau, n'exposent qu'à peu de dangers et que le membre, une fois redressé, puis maintenu dans un appareil inamovible, s'y comporterait, s'y consoliderait comme dans les cas ordinaires de fracture.

3° *Cicatrices vicieuses.* Les cicatrices vicieuses qui occasionnent les déviations du *poignet* ne présentent aucune particularité remarquable et doivent être traitées comme partout ailleurs. V. CICATRICES et TISSU CICATRICIEL.

4° *Rétraction des tendons.* Lorsque ce sont les tendons des doigts qui, par leur raccourcissement, entraînent la difformité du *poignet*, Velpeau conseille de ne point pratiquer la ténotomie, parce que la réunion des deux bouts de la solution de continuité ne s'opère point. L'opération peut, au contraire, être tentée avec succès si la difformité résulte de la contraction des muscles radiaux, palmaires ou cubitaux.

— IV. OPÉRATIONS PRATIQUÉES AU POIGNET. *Amputation.* L'amputation du *poignet* s'opère par deux méthodes, la méthode circulaire et la méthode à lambeaux. La première doit être toujours préférée quand il reste autour de l'articulation une assez grande portion de peau saine pour recouvrir le moignon. Pour pratiquer cette opération, un aide tire fortement les chairs du côté du coude, tandis que le chirurgien fait une incision circulaire qui n'entame que la peau et qui empiète sur la main, de manière à raser la racine des éminences thénar et hypothénar. Le tégument est disséqué et relevé. Dès qu'on est arrivé vis-à-vis de l'articulation, on coupe nettement les tendons et les ligaments. Pour traverser convenablement l'article, il faut se rappeler son obliquité, due au radius qui s'avance beaucoup plus vers la main que le cubitus. La méthode à lambeaux est surtout employée lorsque la peau, ayant été détruite ou fortement contuse d'un côté, on est obligé de la conserver du côté sain pour recouvrir convenablement le moignon. Une main artificielle peut être adaptée au *poignet* après la désarticulation de la main naturelle.

— *Résection.* La résection du *poignet* est surtout pratiquée dans le traitement des maladies organiques. On l'exécute selon le procédé de Roux ou celui de Velpeau. Le premier de ces chirurgiens pratique sur le bord externe du radius et le bord interne du cubitus une incision assez peu profonde pour ne point léser les vaisseaux, les nerfs et les tendons. Ces incisions sont terminées au niveau de l'articulation, et de chacune d'elles part une incision transversale allant jusqu'au bord correspondant du faisceau des tendons extenseurs qui recouvrent en partie la face postérieure de l'articulation; on obtient ainsi deux lambeaux en L. On les dissèque en ménageant les tendons qui glissent dans les gouttières dorsales des os; ils sont assez isolés pour permettre de passer derrière eux une compresse, une spatule ou une plaque de carton. On commence par scier le cubitus et on enlève le fragment articulaire au moyen du tire-fond, en portant fortement la main en dehors. Pour scier le radius, l'aide fléchit la main en dedans et le chirurgien se trouve ainsi plus libre pour réséquer l'extrémité de cet os. Si un ou plusieurs os du carpe étaient altérés, il faudrait les ramener à la surface de la plaie et en opérer l'extirpation. Velpeau, par son procédé, réunit complètement les incisions longitudinales par une incision transversale sur le dos du *poignet*, ce qui donne tout de suite un lambeau quadrilatère à base inférieure; on le dissèque et on le renverse vers la main. On écarte autant que possible les tendons et les chairs de la face palmaire, on les détache des os, sous lesquels on passe une plaque de bois ou de carton; les deux os sont sciés d'un seul coup; on les luxe et on les sépare des os du carpe. Il est évident que c'est le procédé de Velpeau qui donne le plus de facilité à la manœuvre; mais il sacrifie beaucoup plus de tissus et expose les tendons à l'exfoliation. (Vidal, *Pathologie chirurgicale.*)

POIKADÉNIE s. f. (poï-ka-dé-nî). Bot. Syn. de PSORALÉE, genre de légumineuses.

POIKILOPLEURON s. m. (poï-ki-lo-pleu-ron). Erpét. V. PŒCILOPLEURON.

POIKILORGUE s. m. (poï-ki-lor-ghe — du gr. *poikilos*, varié, et de *orgue*). Mus. Petit orgue dont les sons imitent ceux du hautbois et du cor anglais.

POIKILOSE s. f. (poï-ki-lô-ze — du gr. *poikilos*, varié). Techn. Marbre factice, à couleurs variées.

— Adjectiv. : *Marbre* POIKILOSE.

POIL s. m. (poil — latin *pilus*, le même que le grec *pilos*, ancien haut allemand *filz*, suédois *filt*. Delâtre compare le sanscrit *pula* qui, comme adjectif, signifie grand et, comme substantif, signifie accroissement des cheveux, horripilation, de la racine *pul*, accroître, grandir, forme secondaire de la racine *par*, *pri*, *pûr*, emplir). Production filiforme qui se montre sur la peau de certains animaux : POILS *noirs*. POILS *blancs*. POILS *roux*. POILS *de chèvre*. POIL *de chameau*. POILS *de chat. Esaü avait tout le corps couvert de* POILS. ‖ Ensemble de ces productions qui couvrent, en tout ou en partie, le corps d'un animal; amas quelconque de ces productions : *Le* POIL *d'un chameau. Une couverture de* POIL. *Un cheval à* POIL *bai.*

— Poétiq. ou Fam. Chevelure : *Le* POIL *commence à lui blanchir. Le* POIL *lui grisonne. Il a le* POIL *roux.*

. . . . . Chez l'espèce femelle
Il brille encor malgré son *poil* grison.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Barbe de l'homme : *Se faire le* POIL. *S'arracher le* POIL. *Sans vanité, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi raser à* POIL *et à contre-poil, et mettre une moustache en papillote.* (Le Sage.)

— Pelage de certains animaux, considéré au point de vue de la couleur : *Il est des cerfs de grand et de petit corsage et de* POILS *différents.* (E. Chapus.)

— Partie velue de quelques étoffes : POIL *d'un habit.*

... Un des campagnards, relevant sa moustache
Et son feutre à grands *poils* ombragé d'un panache,
Impose à tous silence.
BOILEAU.

— Fig. Lien très-léger : *Quand les histoires sont si riches de leur propre beauté et se peuvent seules trop soutenir, je me contente du bout d'un* POIL *pour le joindre à mon propos.* (Montaigne.)

— *Poil follet,* Poil rare et léger, qui pousse ordinairement avant la barbe : *N'avoir encore que du* POIL FOLLET. *Tu n'as pas le moindre petit* POIL FOLLET. (Campistron.)

— *Poil de Judas,* Cheveux roux ou barbe rousse, parce que la tradition donne à Judas une barbe et des cheveux de cette couleur.

— *Brave à trois, à quatre poils,* Homme qui se pique d'une grande bravoure : *Il passait pour être un* BRAVE À QUATRE POILS *qu'il ne fallait pas choquer.* (St-Simon.) *Des* BRAVES À TROIS POILS *caressaient leurs crocs en calculant les bénéfices d'un duel au point de vue du repas du matin.* (H. Castille.)

— *Avoir du poil,* Avoir un caractère énergique et résolu. ‖ On dit aussi AVOIR DU POIL AUX YEUX : *Eh bien! celui qui pourrait se vanter de me faire servir malgré moi, il faudrait qu'il ait, voyez-vous, rudement du* POIL AUX YEUX. (E. Sue.) ‖ On dit encore, d'une façon tout à fait grossière, AVOIR DU POIL AU C...

— *Refaire le poil à quelqu'un,* Le tromper : *Ah! le chien, il s'y connaît, dit Mme Madon; on ne peut pas* LUI REFAIRE LE POIL. (Balz.)

— *Faire le poil, faire le poil très-court à quelqu'un, Avoir du poil de quelqu'un,* Lui avoir gagné de l'argent, ou lui avoir fait un affront; avoir remporté quelque avantage sur lui.

— *Avoir du poil dans la main,* Être paresseux, ne pas faire œuvre de ses mains, ce qui est censé permettre au poil d'y pousser.

— *Avoir le poil de la prairie,* Être mal dégrossi, avoir conservé les mœurs de son village. Locution usitée en Espagne.

— *Reprendre du poil de la bête,* Chercher un remède dans la chose même qui a causé le mal : *Vous êtes fatigué pour avoir trop couru à la chasse, il faut* REPRENDRE DU POIL DE LA BÊTE. (Acad.) *Vous venez de perdre votre argent à cette partie de piquet, il faut* REPRENDRE DU POIL DE LA BÊTE. (Acad.)

— *Se laisser arracher la barbe poil à poil,* Être tellement poltron qu'on subirait toutes sortes d'affronts sans chercher à en tirer vengeance.

— *Un poil ne passe pas l'autre,* Se dit d'un homme très-propre et très-bien ajusté.

— Chasse. *Souffler au poil d'un animal,* Poursuivre l'animal de très-près, en parlant des chiens. ‖ *Être dressé au poil et à la plume,* Être dressé à chasser le gibier de poil aussi bien que le gibier à plume, et Fig. Être propre à des emplois opposés : *Je vous ferai voir que je* SUIS AU POIL ET À LA PLUME. (Mol.) ‖ *Lièvre, lapin en poil,* Lièvre, lapin auquel on n'a pas enlevé la peau.

— Fauconn. *Mettre l'oiseau à poil,* Le dresser à voler le gibier à poil, c'est-à-dire le lièvre et le lapin.

— Manég. *Avoir l'éperon au poil,* Piquer son cheval de l'éperon. ‖ *Monter un cheval à poil,* Le monter à nu, sans selle. ‖ *Faire le poil à un cheval,* Arranger sa crinière, couper ses crins au bas des jambes, tailler les crins qui se trouvent autour des mâchoires. ‖ *Poil piqué* ou *Poil piqué,* Se dit du poil de l'animal lorsqu'il est hérissé, ce qui est un signe de souffrance.

— Mar. *Lever l'ancre par les poils,* La soulever par son orin.

— Comm. Défaut dans la pâte de certaines pierres fines : *Ce rubis a un* POIL. ‖ *Poil de chèvre,* Nom impropre d'une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. ‖ *Velours à trois, à quatre poils, etc.,* Velours dont la trame a trois, quatre, etc., fils de soie : *Un carrosse de* VELOURS *cramoisi* À SIX POILS, *entouré d'une crépine d'or.* (Danc.)

— Techn. Soie grége filée à huit ou dix cocons, quelquefois plus, montée à un seul bout, et n'ayant qu'un seul apprêt. ‖ Fil de soie qui n'a reçu qu'une torsion imprimée séparément à chaque fil des bobines. ‖ Chaîne principale servant à la fabrication des peluches et des velours. ‖ Chaîne secondaire, continue ou partielle, spécialement destinée à former des effets apparents dans le tissu. ‖ *Poil traînant,* Chaîne supplémentaire qui sert à former certains effets façonnés, et qui est disposée de manière à économiser la trame. ‖ *Poil noir,* Troisième qualité d'ardoise, plus mince que le gros noir. ‖ *Poil taché,* Quatrième qualité d'ardoise, qui est semée de taches rousses. ‖ *Poil roux,* Cinquième qualité d'ardoise.

— Pathol. Nom vulgaire des engorgements inflammatoires de la glande mammaire chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices.

— Art vétér. *Souffler au poil,* Se dit d'un apostème du pied, quand le pus monte audessus du sabot.

— Ornith. *Poil d'autruche,* Nom vulgaire du duvet de l'autruche.

— Moll. *Poil de nacre,* Nom vulgaire du byssus de la pinne marine.

— Bot. Appendice celluleux, long et grêle, qu'on observe à la surface des diverses parties des végétaux : *La présence des* POILS *sur les plantes peut modifier l'action physiologique de leurs organes.* (P. Duchartre.) ‖ *Poils collecteurs,* Poils qui hérissent quelquefois le pistil et retiennent le pollen.

— Encycl. Anat. Les *poils* sont des filaments qui sortent de la peau et recouvrent les parties qu'ils semblent destinés à protéger. Ils ont reçu chez l'homme des noms différents selon la région où ils croissent. Ceux qui couvrent les parties supérieures et postérieures de la tête sont les *cheveux;* ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite sont les *sourcils;* ceux qui garnissent les bords libres des paupières sont les *cils,* et enfin on réserve le nom de *barbe* à ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du cou. On observe encore des *poils* au pubis, au pourtour de l'anus, au creux de l'aisselle, etc.

Les *poils* sont en général cylindriques, quelquefois légèrement aplatis, droits ou frisés et de couleur variable. On y distingue trois parties : la racine ou bulbe, qui tient à la peau; le corps, partie moyenne, et la pointe ou extrémité terminale. Sous le rapport de la structure, le *poil* se compose de moelle qui est au centre, de substance propre qui vient ensuite, puis d'une couche épithéliale qui tapisse l'extérieur. La substance propre est une matière homogène, dure et incolore, distincte de la corne et des os, striée longitudinalement et renfermant la matière colorante. La moelle est formée de cellules polyédriques, à angles arrondis, tantôt fortement pressées les unes sur les autres, tantôt régulièrement superposées. L'épiderme propre est formé de cellules pavimenteuses, minces, pâles, sans noyau, formant une couche unique de cellules imbriquées et fortement adhérentes, mais qui se détachent quelquefois dans une étendue variable par l'action du peigne.

— Comm. et Industr. Si l'on considère les *poils* des animaux au point de vue des avantages qu'ils peuvent présenter pour l'industrie, si on les étudie sous le rapport de la structure, de l'aspect, de la consistance, des dimensions, on arrive à reconnaître beaucoup de variétés. Ils sont tantôt ternes, roides et très-durs, comme les soies du porc et du sanglier; tantôt lisses et doux et d'un certain brillant, comme chez le cheval, la vache, le cerf, laineux, comme chez le mouton, le lama, le chameau; plus ou moins fins, moelleux et doux au toucher, comme chez certaines espèces de chèvres et chez les animaux à fourrure.

La laine, qui forme la toison d'un certain nombre de ruminants, est spécialement réservée à la fabrication des tissus. Les crins ne sont propres qu'à des applications restreintes. Les soies du porc et du sanglier ne sont employées que pour la brosserie (v. PINCEAU). Les *poils* du blaireau, du putois, de la martre, de l'écureuil et aussi de l'ours ont la même destination. Les peaux recouvertes de *poils* remarquables par leur finesse, leur douceur, leur lustre, sont préparées pour servir de fourrures. Des animaux dont la peau, en tant que fourrure, a peu de valeur et dont le poil est impropre à tisser ou fournissent à la chapellerie une matière assez abondante qu'utile. Il est des animaux dont la peau, servant à fabriquer du cuir, doit être préalablement dépouillée du poil qui la recouvre. Ce poil trouve son principal emploi dans l'agriculture, qui l'utilise comme engrais. On s'en sert aussi depuis quelques années pour fabriquer des feutres très-grossiers qui servent à faire des tapis, auxquels on laisse la teinture ou l'impression, ils servent aussi à calfeutrer les joints des machines.

Un grand nombre d'animaux possèdent à la fois deux sortes distinctes de *poils* : les uns longs, roides et relativement rares, qu'on désigne sous le nom de jarres; les autres plus courts, mais touffus, fins et moelleux, qui prennent, selon l'espèce, les noms de duvet et de bourre. Les jarres sont généralement arrachés et rejetés; le duvet, au contraire, est laissé sur la peau lorsqu'on la destine à la fourrure, ou il est coupé et vendu pour la chapellerie.

— *Poils pour la filature.* Ce sont les *poils* du Cachemire, de chèvre, de chevron, d'alpaca, de lama, de vigogne, de chameau, etc. Le *poil* ou laine de Cachemire est fourni par une race de chèvres qui habite les régions montagneuses de l'Inde septentrionale. Il est apporté dans les villes du Caucase par des caravanes venant de la Tartarie et du Thibet. Parmi les villes qui servent d'entrepôt et de marché pour le *poil* de Cachemire, il en est deux où il arrive surtout en grandes quantités; ce sont les villes de Rostoff et de Kasinoff. Il est ensuite transporté à Moscou, d'où il rayonne dans les autres États de l'Europe. La chèvre d'Angora (Anatolie) fournit ce *poil* très-long et très-blanc qu'on désigne dans le commerce sous le nom de *poil de chèvre, poil* d'angora ou de chevron, et qui se rapproche, pour la finesse et la douceur, du duvet de Cachemire. Il comporte généralement beaucoup de jarre. On le file comme la laine de mouton. La chèvre de Barbarie et celle de l'Inde ont le poil moins long, mais néanmoins de belle qualité. D'autres chèvres du Levant ont la toison ou noire, ou brune, ou rousse, formée en partie d'une bourre plus ou moins fine et douce, en partie de *poils* longs et droits. La bourre est désignée sous le nom de *poil de chevron* et est destinée à la filature. Ce *poil* est récolté de deux manières : par la tonte des bêtes vivantes, et par l'application de la chaux aux peaux de chèvres abattues. Le poil de tonte, qui représente la qualité supérieure, arrive en Europe par la voie de l'Angleterre. Le poil tombé à la chaux, constituant une qualité très-inférieure, arrive par les navires hollandais. Les navires français apportent aussi à Marseille, des pays méditerranéens, du *poil* de l'une et l'autre sorte. Enfin, on tire de Syrie une sorte plus inférieure encore, sous le nom de *poil de chameau,* qui n'est peut-être que du *poil* de chevron de mauvaise qualité. L'industrie des tissus emploie aussi le poil de la chèvre commune d'Europe. En grande partie, il provient des contrées du Midi et est connu sous le nom de *poil de Nîmes*. Il sert à fabriquer des étoffes communes.

— *Poils pour la brosserie.* Les *poils* employés pour la brosserie sont ceux du blaireau, des queues de martre, du putois, de l'écureuil ou petit-gris, les *poils* de capret (sorte de chèvre), d'ours, et les soies du porc et du sanglier. Les *poils* de queue de martre servent à fabriquer les pinceaux fins pour la peinture, l'aquarelle et la miniature. Les queues de martre noire valent de 250 à 300 fr. le cent; celles de martre rouge, de 175 à 200 fr.; celles de putois, de 15 à 20 fr. Ces queues sont expédiées de Russie et de Sibérie, en tonneaux qui en contiennent [illegible] à 60,000. Elles arrivent directement en France, par mer, au Havre ou à Dunkerque, ou bien, par terre, venant de Leipzig, qui est le grand entrepôt où se centralise le commerce des pelleteries du Nord. Le *poil* de blaireau, dont on fait des brosses pour la peinture, des pinceaux à barbe, des brosses à dents, est fourni par la Hongrie, la Pologne, la Russie, les Principautés danubiennes, etc. La Turquie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse et la France en produisent aussi, mais en très-petites quantités. Celui de Hongrie est le plus recherché pour les brosses à peinture, celui de [illegible] de blaireau varient considérablement de prix suivant la grandeur et la souplesse du *poil*. Les soies [illegible]

— [illegible] au feutre, ne sont plus guère employés que

[illegible] une mode spéciale les rappelle, et encore [illegible] pour ne prendre qu'une part [illegible] et n'apporter qu'un bien faible [illegible] à l'art chapelier. D'ailleurs, les peaux de castor, de rat musqué et de ragondin sont beaucoup employées par le commerce des fourrures, qui les paye fort cher (V. PELLETERIE). Aussi, dans la chapellerie, le poil [illegible] est-il considéré que comme article de fantaisie. Il n'y a que quelques rares [illegible] produit [illegible] qui s'en occupent, et encore ne le considèrent-ils que comme un infime accessoire, une sorte de hors-d'œuvre dans leur production.

L'industrie du *poil* ne date que des premières années de ce siècle. Antérieurement, [illegible] fabricant de chapeaux faisait faire le ramassage des peaux de lièvre et de lapin dans sa localité même; il faisait enlever le *poil* des peaux par les femmes et les enfants de ses ouvriers chapeliers. Ce mode de procéder existe encore dans quelques endroits, et l'on ne saurait se livrer à une appréciation quelconque de la quantité pour laquelle il entre encore aujourd'hui dans les affaires. Dès le commencement du siècle se formèrent les premiers coupeurs de peaux et producteurs de *poil* qui, ainsi, fournirent la matière première aux fabricants de chapeaux. Ils travaillèrent d'abord manuellement dans de petits ateliers, avec quelques ouvriers. Trente ans plus tard, des industriels plus habiles organisèrent le travail mécaniquement. Actuellement, il y a des établissements puissants de couperie de *poil* en France, en Angleterre, en Belgique et en Allemagne.

La production du *poil* par les coupeurs de peaux devint rapidement une industrie avec [illegible] le commerce eut à compter, tant à cause des changements de mode des chapeaux que de l'établissement de fabriques de [illegible] dans les pays où il y avait disette [illegible] de peaux. Ainsi, quand, en France, [illegible] se trouve portée vers le chapeau de [illegible] poil de lièvre, la faible production relative de cette matière dans notre pays [illegible] de nous adresser à l'Allemagne [illegible] à la Russie qui, à leur tour, lorsque la mode est au chapeau en *poil* de lapin, demandent à la France, à la Belgique et à l'Angleterre les peaux ou le *poil* de lapin que ces pays produisent en abondance. La création et le développement des fabriques de chapeaux dans l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord, où l'on ne récolte pas de peaux [illegible] propres à la fabrication du *poil* feutrant, ont naturellement favorisé l'établissement des couperies et du commerce du *poil* [illegible].

C'est en France que cette industrie a fait [illegible] grands progrès. L'élevage du lapin [illegible] ramassage des peaux y est bien et intelligemment organisé [illegible] abondance de peaux. La nature [illegible] lapins domestiques offre une [illegible] à la fabrication des chapeaux de [illegible] à bon marché. Ces éléments réunis donnent à la France un avantage sur les couperies des autres pays qui, d'ailleurs, [illegible] la supériorité d'exécution du travail des machines créées et employées en France. Ajoutons que la chapellerie française, rivalisée par celles d'autres pays, n'a [illegible], et, comme elle les prime en tant qu'importance de production, la prépondérance de l'industrie du *poil* semble [illegible] réservée encore, pour l'avenir, à la France.

Le rendement des peaux en *poil* propre à [illegible] peut être évalué en moyenne [illegible] :

[illegible] peaux de lièvre donnent 5kilog,500 de *poil;*

[illegible] peaux de lapin de France donnent [illegible] de *poil*.

100 peaux de lapin anglais donnent [illegible] de *poil*.

Le triage du *poil*, comme qualité, finesse, nature, provenance, donne lieu à autant de [illegible] multipliées par les diverses couleurs (gris, blanc, nankin, bleu, cendré, noir, bariolé, etc.).

Un prix courant, régulièrement composé pour l'article *poil,* contient une quarantaine de dénominations de qualités génériques; [illegible] de *poil*, tenant un magasin bien assorti, peut arriver à avoir des centaines de sortes parfaitement distinctes.

Voici une courte nomenclature des pays qui fournissent à l'industrie des *poils* de lapin et de lièvre, avec les quantités approximatives :

France. 80 millions de peaux de lièvres, [illegible], dits *de garenne*, et lapins [illegible] *clapiers*, sont récoltées [illegible]

[illegible]

Angleterre. 25 à 30 millions de peaux, la plupart lapins de dunes et de garenne; dans ce nombre, 10 pour 100 environ de lièvres et lapins domestiques.

Espagne et *Portugal.* Récolte annuelle inconnue. Les peaux sont généralement absorbées par les couperies et les chapelleries de ces pays mêmes; elles n'arrivent qu'accidentellement sur les marchés étrangers.

Allemagne. 8 à 10 millions de peaux de lièvre; très-peu de lapins sauvages; récolte naissante de peaux de lapins domestiques.

Russie. Récolte de peaux de lièvre considérable, mais impossible à évaluer, faute de documents. Bon an mal an, la Russie livre aux couperies de *poil* des pays occidentaux 1 million de peaux; tout le reste est employé par les fabriques indigènes. Comme qualité et valeur respectives, les lièvres de Russie se classent ainsi : Moscovie, Ukraine, Kharkow et Crimée, provinces méridionales.

Pologne, Galicie, Bosnie, Roumanie. Grandes quantités de peaux de lièvre; peu de peaux de lapin.

Turquie, Asie Mineure. Récolte assez considérable de peaux de lièvre, qui arrivent dans le commerce sous la dénomination de *peaux d'Andrinople* et de *peaux de Smyrne.*

Suède et *Norvège.* Quantité limitée et peu importante de peaux de lièvres, blancs en majeure partie.

Amérique du Nord et *Canada.* Production de peaux de lapins sauvages très-difficile à évaluer, par la raison que ces peaux offrent des difficultés pour les couperies de *poil* et que le *poil* lui-même est de mauvaise qualité, circonstances qui en font rejeter l'emploi. Des essais réitérés ont cependant été tentés pour les faire entrer dans les industries du *poil;* ils n'ont donné que des résultats négatifs.

Australie. Les lapins sauvages, qui y pullulent au point d'être devenus une calamité, un fléau, et que l'on détruit par millions, ont les mêmes défauts que ceux d'Amérique. Une importante maison belge a fait faire le ramassage et le séchage de ces peaux par centaines de mille, et les a fait venir en Europe dans l'espoir de pouvoir en gagner le *poil.* Cet espoir a été déçu : les coupeurs de *poil* ont renoncé à les tondre, par suite des difficultés du travail de la peau, et les fabricants de chapeaux à en employer le *poil*, à cause du défaut de qualité feutrante. S'il arrive qu'un jour on parvienne à triompher des inconvénients inhérents à ces peaux, les couperies de *poil* s'enrichiront d'un apport extrêmement considérable de peaux de lapin.

— *Poils pour l'agriculture*, etc. Le *poil* provenant de l'éjarrage des pelleteries, celui provenant du tombage à la chaux des peaux de veaux, vaches, chevaux, chèvres, etc., en un mot tous les *poils* de rebut compris sous le nom générique de *flocs* et impropres aux usages énumérés plus haut, sont vendus pour l'agriculture ou comme matière première pour la fabrication des sels ammoniacaux, du sel d'oseille, du bleu de Prusse. Depuis quelques années, on a trouvé moyen d'épurer ces déchets et d'en retirer des *poils* feutrant assez bien pour en faire une sorte de drap plus ou moins grossier, lequel peut servir à façonner des habillements pour les classes pauvres.

— Bot. Les *poils* des végétaux sont des filaments très-fins, ordinairement cylindriques, creux, simples, au moins dans la plus grande partie de leur longueur, du reste présentant les formes, les couleurs et les apparences les plus diverses. Ils sont roides ou flexibles, doux ou piquants, lâches ou enchevêtrés, distincts ou peu visibles, brillants ou ternes, épars ou comme drapés. Souvent, ils donnent issue à un liquide particulier, le plus habituellement visqueux ou caustique, qui se manifeste à leur extrémité par une gouttelette plus ou moins transparente. Ils forment une expansion de l'épiderme ou du tissu cellulaire sous-jacent et sont fixés à la surface des divers organes des plantes, recouverts par la cuticule, qui se moule sur eux comme un doigt de gant. Si on les examine sous un grossissement suffisant, on voit que chaque *poil*, aigu comme un dard, est assis sur un renflement plus ou moins sensible, auquel on donne le nom de *bulbe* et qui est toujours plus gros et plus court que le *poil* proprement dit.

Relativement à leur forme, les *poils* peuvent être tubuleux, coniques, en navette, en enclume, rameux, en massue, en touffe, en étoile, en aiguillon, etc. Il est peu de plantes qui en soient complètement dépourvues, mais on les observe principalement sur celles qui croissent dans les lieux secs et arides; on n'en voit pas, au contraire, sur les plantes très-succulentes, comme les plantes grasses ou celles qui végètent habituellement dans l'eau; aussi plusieurs botanistes les ont-ils regardés, dans le premier cas, comme servant à multiplier et à augmenter l'étendue de la surface absorbante des végétaux et suppléant ainsi à l'insuffisance des fonctions de la racine. Ils sont aussi, en général, plus nombreux sur les jeunes feuilles et sur les tiges des espèces qui croissent dans les climats chauds, et, ici encore, outre le rôle dont nous venons de parler, ils remplissent une double fonction préservatrice; car, d'une part, ils protègent les surfaces contre l'action trop immédiate de l'air, de la lumière, de la poussière, des insectes, etc.; de l'autre, ils contrebalancent l'évaporation qui se fait par les stomates. Ces *poils* sont formés de cellules placées bout à bout et ne varient point dans leur dimension; ils se trouvent surtout sur les nervures, et les stomates sur le parenchyme intermédiaire.

Les *poils* semblent, dans un certain nombre de cas, être les canaux excréteurs des glandes végétales. Ils sont alors dilatés au sommet ou à la base, quelquefois aux deux, et fréquemment implantés sur une glande papillaire. Ils constituent les réceptacles particuliers de liquides, qui sont une huile volatile dans l'églantier, une liqueur âcre et incolore dans l'ortie commune, un suc caustique dans la tragie brûlante, un principe extractif et amer dans l'absinthe, etc. Il est à remarquer que, dans l'ortie et les végétaux analogues, ces *poils*, dits *urticants* ou *brûlants*, ne produisent plus le même effet lorsque la plante est desséchée. Les *poils* de cette nature sont quelquefois aussi appelés *poils glanduleux* et passent aux glandes proprement dites par une transition insensible.

Certaines modifications des *poils* ont reçu des noms particuliers. On appelle *pubescence* les *poils* très-fins, mous, épars, comparables aux *poils* follets qui garnissent la lèvre supérieure des jeunes garçons, et qu'on observe sur les tiges du fraisier, par exemple; *duvet*, des *poils* doux et courts, plus serrés que les précédents, comme sur les feuilles de la digitale pourprée; *soies*, des *poils* durs, ordinairement blancs ou blanchâtres, couchés et plus ou moins serrés, brillants, comme dans l'argentine ou le pied-de-lion; *dards*, les *poils* urticants ou brûlants, comme ceux de l'ortie; *hameçons* ou *crochets*, des *poils* durs, aigus, à deux pointes recourbées en fer de flèche ou en double crochet, comme dans la bardane; *cils*, des *poils* fins, mous, brillants, situés sur le bord des organes foliacés, etc.

Le plus souvent, on s'attache, dans les descriptions, à caractériser, non pas la forme des *poils*, mais l'apparence qu'ils communiquent aux surfaces sur lesquelles ils se trouvent. Ainsi, un organe peut être glabre ou complètement dépourvu de *poil;* poilu ou muni de ces appendices; pubescent, garni de *poils* mous, assez courts et un peu clair-semés; velu, à *poils* doux, longs et un peu obliques; hérissé, à *poils* un peu plus forts et moins couchés; hispide, couvert de *poils* roides et droits; soyeux, à *poils* couchés, d'un reflet plus ou moins brillant; cotonneux, si les *poils* sont crépus comme le coton; tomenteux, s'ils sont entremêlés en une sorte de feutre; laineux, s'ils sont longs, mous et entre-croisés, comme la laine; cilié, offrant sur les bords des *poils* un peu roides et écartés; barbu, à *poils* disposés par touffes, etc.

L'état des organes, sous ce rapport, ou, mieux, leur apparence extérieure, change beaucoup avec l'âge. On peut en voir un exemple bien sensible sur la feuille du platane : dès qu'elle commence à se développer, elle est entièrement couverte de *poils* roussâtres, qui lui communiquent leur couleur; à mesure qu'elle grandit, il ne se forme pas de nouveaux *poils*, mais ceux qui existaient déjà deviennent de plus en plus écartés, clair-semés et ne produisent plus qu'une sorte de reflet chatoyant sur la surface de la feuille, dont la couleur verte se montre avec une intensité croissante. Souvent même, les *poils* tombent en tout ou en partie; mais ils persistent ordinairement sur les nervures de la face inférieure, en sorte qu'un organe qui a commencé par être poilu devient glabre ou presque glabre. Il en est de même pour les rameaux et les parties herbacées.

« On estime, par la roideur et la transparence des *poils*, dit T. de Berneaud, autant que par leur aspect vitré et leur cassure nette, que ces organes sont siliceux. Quelques expériences légitimeraient cette opinion; mais elles ne sont pas encore assez nombreuses ni assez régulières pour l'enregistrer comme un fait positif; on ne peut que la noter. On dit encore que les *poils* jouissent de la faculté respiratrice, et l'on se fonde sur ce que, le derme de la plante possédant cette fonction d'une manière certaine, elle doit être partagée par les *poils*, qui sont les appendices du derme. Cette conséquence n'est pas, selon moi, mathématiquement démontrée; mais elle est possible et on peut l'admettre provisoirement. »

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des *poils* ordinaires; mais il en est encore d'une nature toute spéciale; tels sont les *poils* qui se montrent, souvent en très-grand nombre, sur les racines, et ceux qu'on remarque dans les cavités des organes, notamment dans les lacunes des plantes aquatiques, où ils ont en général une forme étoilée. La corolle et les organes analogues en sont souvent pourvus aussi; mais les plus remarquables sont ceux que porte le pistil de certains végétaux et qu'on désigne sous le nom de *poils collecteurs.* Ils paraissent, d'après M. Duchartre, avoir pour fonction spéciale de provoquer l'ouverture des anthères, par l'espèce d'irritation qu'ils déterminent en elles, et aussi de retenir le pollen après sa sortie. On en trouve un exemple et une preuve dans les campanules.

Poil de la prairie (LE) [*El pelo de la dehesa*], comédie en cinq actes, en vers, de M. Breton de Los Herreros; jouée à Madrid, au théâtre del Principe, le 13 février 1840. Son titre bizarre est emprunté à une locution familière en Espagne : « *Soltar el pelo de la dehesa*, Couper le poil de la prairie. » Notre proverbe : « A blanchir un nègre on perd son savon » en rendrait peut-être l'idée. M. Breton excelle surtout dans la peinture comique des caractères, dans la variété d'incidents qu'il sait agglomérer autour d'un personnage pour en faire sortir tous les traits. Le *Poil de la prairie* est une des plus remarquables en ce genre. L'individu singulier à qui il s'agit de faire subir une transformation complète et chez lequel la rudesse native, le *poil*, reparaît toujours est un campagnard aragonais fort riche, qu'une marquise a lorgné pour gendre, don Frutos, de Belchite. Elisa préférerait de beaucoup un joli sous-lieutenant, don Miguel, qui l'adore et « boit le vent » pour elle (c'est la façon espagnole de faire le pied de grue); mais il s'agit de redorer un peu le blason de la famille. Don Frutos est, du reste, très-épris d'Elisa, rien que pour en avoir vu l'image, et arrive les bras ouverts, tout prêt à épouser; mais il prend la servante pour sa fiancée et l'embrasse sur les deux joues. Comme Diafoirus, il fait des compliments ridicules : il dit à Elisa qu'elle est jolie comme une caille, douce comme une brebis; que, rien qu'à la voir, sa bouche se remplit d'eau, que son cœur s'enfle comme une éponge. En se retirant, il ne manque pas de renverser un guéridon et de casser un service à thé acheté de la veille. Le petit sous-lieutenant a assisté à l'entrevue.

« Ce fiancé est une buse, » se dit Elisa.

« DON MIGUEL. Don Frutos me paraît un homme de goût, je le loue; il le mérite.

» ELISA. Don Miguel!

» DON MIGUEL. Adieu, ma brebis.

» ELISA (*à part*). Il me quitte plus froid que le marbre.

» DON MIGUEL. Ah! ah! la bonne affaire! il me venge d'Elisa!

» ELISA. Il me plaît plus que vous.

» DON MIGUEL. Vous serez heureux tous les deux. Je vous envie!

» ELISA. Voulez-vous me laisser la paix?

» DON MIGUEL. Juste châtiment de Dieu! »

Cependant, on essaye un peu de débarbouiller l'Aragonais. On lui fait subir le supplice des bottes vernies, des gants jaunes, du lorgnon dans l'œil; ses habits le gênent, les coutures lui font des bleus, son gilet le sangle et il fait craquer les boutonnières. Le malheureux avoue qu'il aimerait mieux être à Belchite, en *zamorra* de chasseurs, voire même en manches de chemise. Il n'est pas au bout de ses peines. On l'emmène à l'Opéra entendre *I Puritani;* il bâille à qui mieux mieux et réclame la *jota*, une danse aragonaise. Ces dames vont au bal au sortir du théâtre; lui rentre et se couche; le matin, il carillonne à vide, personne encore n'est rentré. « Sainte Vierge del Pilar! s'écrie-t-il, mauvais! mauvais! » Cette vie mondaine le stupéfie, et la note du tailleur, pour ces effets qui lui font endurer le supplice, l'exaspère. Il reprend sa veste et ses guêtres, fume ses *puros* dans le boudoir, siffle ses chiens absents et se demande ce que font ses douze paires de mules au beau milieu d'une lecture qu'il fait à la marquise. Mais celle-ci est trop tenace pour abandonner sa proie. Qu'il se marie d'abord, elle fait espérer à Elisa qu'il changera ensuite. Ce n'est pas le compte de celle-ci, qui, d'accord avec don Miguel, fait renoncer don Frutos à ses projets conjugaux. Le curé arrive, le notaire, les témoins; mais, au lieu de don Frutos, c'est don Miguel qu'Elisa épouse, au milieu d'une attaque de nerfs de la marquise.

La seconde partie de cette comédie, *Don Frutos en Belchite*, en présente le contre-pied avec une originalité saisissante. L'Aragonais, chez lui, entouré de l'oncle Roña, du père Francho, de la Lechuza, de la Ponzoña et de tous les caciques du village, n'est plus le niais ridicule du *Poil de la prairie.* C'est un garçon plein de cœur et de désintéressement. Elisa, abandonnée par son mari, qui l'a ruinée aux trois quarts, vient se réfugier dans un petit manoir qu'elle possède en Belchite. Les deux anciens prétendus se reconnaissent, s'apprécient, et la mort de don Miguel, tué en duel, permet à la patricienne de réparer sa première erreur en épousant cet excellent don Frutos.

On a essayé de représenter à Paris, en 1845, une traduction du *Poil de la prairie.* Cette tentative a échoué, quoique la pièce soit écrite avec une vivacité, une malice, une rapidité qu'envieraient nos meilleurs auteurs; mais, comme toutes les compositions de M. Breton, elle est profondément espagnole, ne peint que des travers particuliers à l'Espagne, et c'est à Madrid seul que la finesse a pu en être entièrement appréciée.

POILEUX, EUSE adj. (poi-leu, eu-ze — rad. *poil*). Syn. de POILU, UE.

POILIER s. m. (poi-lié). Techn. Grosse pièce de fer qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

POILLY (Nicolas-François DE), dessinateur et graveur français, né à Abbeville vers 1622, mort à Paris en 1693. Fils d'un orfèvre, il fut destiné d'abord à succéder à son père, qui rêvait d'en faire un joaillier de mérite. Envoyé de fort bonne heure dans l'atelier du graveur P. Daret, il y demeura trois années

et ses progrès furent très-rapides. Pour compléter son éducation artistique, il se rendit en Italie en 1649. Séjournant tour à tour à Rome, à Florence, à Venise et à Naples, étudiant partout avec ardeur, il amassa des trésors d'études et jeta ainsi les bases solides de son œuvre, qui est encore aujourd'hui l'un des monuments de la gravure française. Pendant son séjour de sept ans en Italie, il exécuta, d'après les maîtres anciens, plusieurs planches qui furent publiées par lui et obtinrent du succès. Ces premières œuvres, qui datent pour la plupart de 1650 à 1653, rappellent la manière du graveur Bloemaert, dont la vogue était alors considérable; mais, après son retour à Paris (1656), Poilly se dégagea de cette imitation. A partir de cette époque, il se livra à un labeur incessant, aidé d'abord par son frère Nicolas, puis par ses élèves. Nature fière, esprit indépendant, cet artiste se consacra entièrement à son art et reçut, sans l'avoir sollicité, le titre de graveur du roi. Le nombre de ses gravures est considérable; nous allons citer les principales, en prenant pour guide Mariette : des *Vierges*, gravées avec son frère Nicolas; le *Mariage de la Vierge*, d'après Chaperon; *Entrée de Jésus à Jérusalem*: *Jésus apparaissant à saint Thomas*; la *Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus*, d'après Stella; la *Fuite en Égypte*, d'après le Guide; *Jésus crucifié*; *Saint Bruno enlevé au ciel par des anges*, d'après Lesueur; *Saint Charles Borromée donnant le viatique*, d'après Mignard; *Pâris et les trois déesses*, d'après Juste d'Egmont; *Constantin affligé lorsqu'on vient lui apprendre la mort de son fils Crispus*, d'après Salvator Rosa; le portrait d'un *Chartreux debout devant une table*, etc. La plupart des gravures que nous venons de citer sont très-belles; mais aucune ne donne une idée plus juste de la manière de l'artiste que le *Triomphe d'Osiris à son retour d'Égypte*, surmonté du portrait de l'empereur Ferdinand III, d'après un dessin du Calabrese. Cette gravure, exécutée avec une grande verve et une rare vigueur, est surpassée toutefois par le *Temps élevant la France et foulant à ses pieds les Vices abattus*, d'après le groupe de Jean de Boulogne. Cette estampe de Poilly, faite à la prière de Louis XIV et offerte par lui à Pontchartrain, est si magnifiquement belle, qu'il n'y en a pas beaucoup qui lui soient supérieures. Si l'œuvre du maître en offrait un certain nombre de ce mérite, Poilly, au lieu d'être l'un des graveurs les plus distingués du XVIIe siècle, serait un graveur de la taille d'Albert Dürer et de Marc-Antoine. Malheureusement, cette planche est unique; elle n'en donne pas moins à l'œuvre tout entier une valeur, un éclat qu'il n'aurait point sans elle.

Parmi les élèves formés par Poilly, qui jouit de son temps d'une grande réputation, nous citerons Gérard Edelinck, Roullet, Scotin, etc.

POILLY (Nicolas DE), graveur français, frère et élève du précédent, né à Abbeville en 1626, mort à Paris en 1690. S'il n'est pas arrivé comme son frère, dont il fut le collaborateur, à une grande notoriété, il faut l'attribuer simplement à une paresse excessive, qui nuisit beaucoup au développement de ses précieuses facultés. « Nicolas, dit Mariette, n'avait pas reçu de la nature de moins heureuses dispositions que son frère; il dessinait comme lui avec précision, et sa manière de graver était plus légère et d'une couleur un peu plus douce et plus harmonieuse. A en juger même par quelques-uns de ses plus beaux portraits et plusieurs pièces auxquelles il a donné la dernière main, il aurait pu surpasser son frère; mais il était inégal; il se dégoûtait aisément de son ouvrage et ne le finissait qu'avec peine. » Il a laissé néanmoins des morceaux très-remarquables et qui atteignent encore dans les ventes des prix importants. Citons : *Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, portrait [illegible] nature; *Guillaume Ménage d'Angers*, d'après Claudius Lagesus; *Portrait d'homme*, ovale, d'après Lens; *Charles de La Place, conseiller au parlement de Rouen*. Ces quelques planches ne forment pas un ensemble assez imposant pour que Nicolas Poilly soit mis sur le même rang que son frère; leur mérite suffit néanmoins pour le faire compter parmi les maîtres de la gravure française.

POILLY (Jean-Baptiste DE), graveur et dessinateur, fils du précédent, né à Paris en 1669, mort dans la même ville en 1728. Il fut l'élève de son père et devint, en 1714, membre de l'Académie de peinture. Malgré ce titre, il eut peu de notoriété. On cite parmi ses gravures les portraits de *Van Clève*, d'après Vivien, et de *Troy*, d'après Fr. de Troy.

POILLY (Nicolas DE), peintre et graveur, frère du précédent, né à Paris en 1675, mort en 1747. Il entra dans la peinture sous la direction de Mignard, puis de Jouvenet, et ses débuts parurent annoncer un peintre de qualité artiste; mais, d'une humeur sombre et taciturne, il s'enferma de bonne heure dans l'isolement, cessa de peindre et se mit à graver. Parmi ses tableaux, nous citerons un *Calvaire* et des [illegible] pour le réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Nicolas de Poilly a fait la gravure de [illegible] ses tableaux. Il a exécuté en outre un certain nombre de dessins et d'estampes pour la collection connue sous le nom de *Cabinet Crozat*.

POILOUX s. m. (poi-lou — rad. *poil*). Misérable, homme de néant. ‖ Vieux mot.

POILU, UE adj. (poi-lu, û — rad. *poil*). Qui a des poils, qui est couvert de poil : *Main* POILUE. *Poitrine* POILUE. *Homme* POILU.

— Se dit des étoffes dont le tissu présente de longs poils : *Cet homme porte un bonnet de fourrure, une casaque* POILUE. (E. Sue.)

— Zool. Qui a plus de poils que les autres espèces du même genre : *Mygale* POILUE.

— Bot. Composé de poils simples non ramifiés : *Aigrette* POILUE.

POINCIANE s. f. (poin-si-a-ne — de *Poinci*, gouverneur des Antilles). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes du globe : *Les fleurs de* POINCIANE *sont très-renommées dans les îles pour la guérison des fièvres quartes.* (V. de Bomare.) ‖ *Poinciane de faune*, Nom vulgaire du condori. ‖ On trouve aussi ce nom au masculin, et sous les formes POINSILLANE, POINCIADE, POINCILLADE et POINCIE.

— Encycl. Les *poincianes* sont des arbrisseaux ou de petits arbres, souvent épineux, à feuilles imparipennées, à fleurs disposées en grappes terminales, à étamines très-longues; le fruit est une gousse linéaire oblongue, comprimée, sèche, polysperme, à graines séparées par des étranglements. Ces végétaux, remarquables par la beauté et la richesse de leur floraison, croissent dans les régions tropicales de l'Amérique et de l'Asie. Plusieurs sont cultivés dans nos jardins.

La *poinciane superbe*, vulgairement nommée *fleur de paon* ou *de paradis, haie fleurie, œillet d'Espagne*, etc., est un arbrisseau de 3 mètres à 4 mètres, à rameaux épineux, portant des feuilles d'un vert clair et des fleurs jaunes panachées de rouge. Elle croît dans l'Inde, d'où elle a été transportée dans les îles voisines et jusque dans l'Amérique tropicale. On l'emploie en médecine, aux Antilles, comme apéritive, béchique, fébrifuge, sudorifique et vulnéraire. Ses feuilles sont purgatives et employées en place du séné, dont on leur donne vulgairement le nom. L'infusion de ses fleurs est renommée contre la fièvre quarte et les inflammations du poumon. Enfin, elle est réputée emménagogue, et les négresses l'emploient souvent pour se faire avorter et soustraire ainsi leur progéniture aux rigueurs de l'esclavage. Le bois peut être employé en teinture; toutes les parties de cet arbrisseau sont riches en tannin. Les gousses sont préférées pour cet usage; elles fournissent encore de l'encre et une belle couleur jaune ou noire, avec l'alumine ou les sels de fer. Cette *poinciane* aime les terres fraîches, légères et sablonneuses, et ne demande pas beaucoup d'arrosements; on la propage de graines; sa croissance est rapide et elle fleurit deux fois dans l'année. On en fait des haies défensives très-fortes et d'un bel aspect. En Europe, on ne peut l'élever qu'en serre chaude, et, comme elle y fructifie mal, on est obligé de faire venir ses graines d'Amérique. On en connaît plusieurs variétés, d'après la force des épines et l'inégale distribution du jaune et du rouge dans les fleurs.

La *poinciane des corroyeurs*, vulgairement nommée *dividibi*, se distingue de la précédente par sa taille un peu plus élevée, ses rameaux noirâtres et non épineux, ses fleurs petites et jaunâtres, à étamines moins saillantes, et ses gousses spongieuses et un peu arquées. Elle habite l'Amérique centrale et croît sur les bords de la mer, dans les marais et les lieux inondés. Cette espèce possède les propriétés générales de ses congénères, mais à un degré plus énergique. Ses gousses, d'un rouge brun, renferment une pulpe jaunâtre, d'une saveur amère et astringente; elles sont très-riches en tannin, et on les emploie, dans l'Amérique centrale, pour la préparation des cuirs. Elles servent aussi pour la teinture en noir. Le bois renferme en abondance une matière colorante rouge, analogue à celle du bois de Brésil. Ce végétal est quelque peu employé en Europe.

La *poinciane de Gilliès* est un charmant arbrisseau inerme, à fleurs jaunes, munies d'étamines rouges. On la cultive, à Paris, en serre tempérée, et en pleine terre dans le midi de la France.

POINÇON s. m. (poin-son — rad. *poindre*, piquer, percer). Techn. Instrument en métal, ayant une pointe plus ou moins mousse, et sur lequel on frappe pour percer ou marquer. ‖ Instrument en acier pour marquer la vaisselle d'or et d'argent. ‖ Morceau d'acier gravé en relief, servant à frapper les coins des monnaies et des médailles. ‖ Morceau d'acier sur lequel on grave les lettres en relief, et dont on fait usage pour frapper les matrices dont on se sert pour fondre les caractères d'imprimerie. ‖ Barreau de fer pointu, dont on se sert pour contre-percer les têtes des chevaux. ‖ Emporte-pièce servant au [illegible] des cartons employés dans les métiers [illegible] ‖ [illegible] ‖ Grosse [illegible] des [illegible] dans les pierres. ‖ Grosse cheville de fer [illegible]. Arbre vertical sur lequel on fait tourner une machine. ‖ *Poinçon de tir*, Instrument pour d'artificier, portant, près de son extrémité, une traverse qui limite la pénétration de l'outil.

— Constr. Pièce verticale qui, dans un comble, relie la partie supérieure des arbalétriers au tirant. ‖ Chacune des pièces disposées en rayons, qui soutiennent les courbes, dans la charpente d'un cintre ou d'une voûte

— Comm. Tonneau pour le vin et les autres liquides, tenant à peu près les deux tiers d'un muid ou 89 litres : *Il exploitait cent arpents de vignes qui, dans les années plantureuses, lui donnaient sept à huit cents* POINÇONS *de vin.* (Balz.)

— Sculpt. Outil d'acier dont on se sert pour dégrossir.

— Manége. Morceau de bois taillé en pointe ou armé d'une pointe de fer, autrefois en usage pour piquer la croupe des chevaux et les exciter à détacher la ruade.

— Anc. cost. Aiguille de tête : POINÇON *de diamant*.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cérite.

— Encycl. Techn. Le *poinçon* est un outil d'acier trempé et gravé sur l'une de ses faces, qui sert à l'estampage et à la confection de matrices dans la fabrication des objets en métal repoussé, estampé, et pour certaines fonderies comme celle des caractères d'imprimerie. L'acier est choisi pour la confection du *poinçon* à cause de sa dureté et de la finesse de son grain, qui permet d'obtenir les contours, les traits, les reliefs les plus délicats. C'est aussi avec des *poinçons* d'acier que l'on frappe les monnaies et les médailles, à l'aide d'une puissante machine-outil, ce qui rentre encore dans la catégorie de l'estampage.

Pour certains estampages, le graveur grave à la fois le *poinçon* et la matrice, sur laquelle est reproduit en creux le dessin que le *poinçon* porte en relief, de telle façon que la plaque de métal estampée, serrée étroitement dans cette espèce de moule d'acier, en prenne parfaitement l'empreinte. C'est ainsi qu'on en use pour les boutons de métal et pour certaines pièces de bijouterie connues sous le nom de *doublé*. Pour la monnaie, qui se fait à peu près de la même manière, la matrice porte le relief de l'une des faces de la pièce, et le *poinçon* proprement dit porte celui de l'autre face, différente, comme on sait. Mais ici le morceau de métal est assez épais pour qu'il ne soit pas complètement enfoncé dans la matrice et pour que la surface seule en reçoive l'empreinte. C'est avec un *poinçon* d'acier qu'on applique, à la Monnaie, le contrôle sur les bijoux, la vaisselle et les couverts d'or ou d'argent.

Dans l'estampage ordinaire, pour les boutons et la bijouterie de cuivre par exemple, le *poinçon* est fixé par des vis de pression à écrou dans un mandrin, encastré lui-même dans un bloc de fonte, lequel glisse entre deux bras verticaux, mus par une forte courroie qui roule sur une poulie et qu'un ouvrier met en jeu avec son pied. Il est des *poinçons*, tels que ceux qu'on met en usage pour la marque des cuirs ou des bois, ou pour le gaufrage des premiers, qui n'exigent point cette manœuvre et cet appareil, en raison du peu de résistance de la matière employée; on se borne à les tenir d'une main, le relief appliqué sur la surface à estamper, tandis que de l'autre main on frappe avec un marteau sur la tête du *poinçon*. C'est ce genre d'opération que l'on appelle la *frappe*. Dans la fonderie de caractères, on obtient la matrice dans laquelle on coule l'alliage destiné à former les lettres d'imprimerie par la *frappe*. Les *poinçons* sont gravés en relief et servent à refaire de nouvelles matrices quand les premières sont usées. Chaque lettre est faite sur un *poinçon* spécial, gravé par des graveurs spéciaux et avec le plus grand soin. Un graveur met plusieurs jours à exécuter un de ces *poinçons*, c'est-à-dire une lettre, ce qui donne à un alphabet ainsi gravé un prix assez élevé. On fait de même, sur des *poinçons* d'acier, les culs-de-lampe et autres ornements employés dans l'imprimerie et frappés à peu près de la même manière que les caractères. L'impression commune de musique se fait aussi avec des *poinçons* au moyen de la *frappe*; c'est avec des [illegible] qu'on estampe des planches [illegible], qui sont ensuite clichées et imprimées comme en typographie.

[illegible] et les tailleurs; celui-ci est une sorte de broche [illegible] étoffes. Les selliers préparent de même, à [illegible]

ensemble. Quant aux tailleurs et aux brodeuses, ils s'en servent, les premiers pour percer les boutonnières dans les revers doublés, les secondes pour percer dans le linge les œillets qui doivent être entourés de broderie.

— Constr. Le plus souvent, les arbalétriers et les pannes faîtières sont reliés au *poinçon* par des contre-fiches. Dans les fermes en bois, le *poinçon* supporte, non-seulement le tirant en son milieu, mais encore le poids du plancher et de la [illegible] ce dernier. Dans ces circonstances, le *poinçon* joue un rôle assez important, et il est utile que ses dimensions soient en rapport avec les forces qui le sollicitent et qui tendent à l'allonger. Le *poinçon* devient [illegible] fermes un appui intermédiaire pour le tirant, qui se trouve alors placé dans les conditions d'une pièce reposant sur trois appuis; les deux extrêmes ne supportant chacun que les $\frac{3}{8}$ de la charge totale; il s'ensuit que le *poinçon* ou l'appui milieu n'en supporte [illegible] que les $\frac{2}{8}$ ou le quart. Dans les charpentes à ossature métallique, telles que celles dites *Polonceau*, à deux et six contre-fiches, le [illegible] n'a pour but que de soulager le tirant et de l'empêcher de fléchir sous son propre poids. Le tirant, dans ce genre de ferme, atteignant des longueurs souvent considérables à cause des grandes portées que l'on peut adapter avec le métal, on le divise en deux parties égales séparées par une moufle dans laquelle entre le *poinçon*, auquel on ne donne au maximum que 0m,12 à 0m,15 de [illegible] qu'il transmet au sommet est insignifiante dans les fermes où le [illegible] de plancher. Aussi ne tient-on pas compte de son poids dans le calcul des arbalétriers de ces sortes de combles; mais, dans ceux où le tirant supporte plancher, leur charge, réagissant au sommet des arbalétriers, influe d'une manière sensible sur la valeur de la poussée, c'est-à-dire que le moment de cette force pris par rapport à la retombée des arbalétriers pris comme axe de rotation, vient s'ajouter à celui du poids de l'arbalétrier autour du même axe; c'est-à-dire que, si pour le cas du tirant non chargé [illegible]

$$Q = \frac{P l}{2 f},$$

celle du tirant chargé sera

$$Q' = \frac{P a - P' [illegible]}{2 f} = Q + P' [illegible] \frac{Q}{[illegible]}.$$

[illegible]

POINÇONNAGE s. m. (poin-so-na-je — rad. [illegible]) [illegible] Le POINÇONNAGE des [illegible]

POINÇONNÉ, ÉE [illegible] du v. Poinçonner. Marqué avec un poinçon : *Bijoux* POINÇONNÉS. *Vaisselle* POINÇONNÉE.

POINÇONNEMENT s. m. (poin-so-ne-man — [illegible]) Action de [illegible] POINÇONNEMENT [illegible]

POINÇONNER v. a. [illegible] — rad. *poinçon*. [illegible] Marquer avec un poinçon : POINÇONNER [illegible] *plaques de tôle*.

— Encycl. *Machine à poinçonner*. V. MACHINE.

POINCTURE s. f. (poin-tu-re — rad. *poindre*) [illegible] Vieux mot.

POINDRE v. [illegible]

[illegible] qui nous donne la clef [illegible]

[illegible] *gnent; je poignais, nous poignions* [illegible]

[illegible]

Regnier.

— [illegible]

— Prov. [illegible]

[illegible], il vous oindra. Soyez utile à [illegible], il vous fera du mal; [illegible] vous caressera, et vous [illegible] que vous voudrez.

— [illegible] Rendre pointu : POINDRE [illegible].

— v. n. ou intr. Se montrer à peine : [illegible] POINDRE. [illegible] (P. L[illegible])

Et priant, et chantant, et p[illegible]
Je [illegible] la nuit et vis [illegible]
L[illegible]

‖ Se manifester. A mesure [illegible] (A. [illegible])

— [illegible] verbe est [illegible] des écrivains. [illegible] proprement irrégulière, puisqu'elle est semblable à celle des [illegible] qui ont la même [illegible] reste, le sens général du mot [illegible], qui fut d'abord piquer, a quelque peu dévié de son origine étymologique : un *sentiment poignant* n'est plus aujourd'hui un [illegible] *qui pique*, mais un *sentiment qui étreint;* c'est qu'on a donné instinctivement au mot *poindre* une dérivation fausse : on l'a fait venir de *poing*, ce qui a conduit l'esprit au sens d'empoigner, de serrer. La langue [illegible] l'énergie à revenir au sens étymologique, et les bons écrivains devraient s'appliquer à rendre au mot *poindre* sa signification vraie, qui est celle de piquer. On éviterait [illegible] confusion les sens et en même temps la confusion des formes, qui est complète, comme on pourra en juger par les [illegible] barbarisme suivants : *Un [illegible]* A POIGNE *mon cœur*. (Chateaub.) *Le vert des forêts* POINDIT *comme l'herbe nouvelle.* (Balz.) *Quelle joie de voir [illegible]* POINDANT [illegible] (Balz.) *Ces tortures cruelles* POIGNERAIENT *plutôt celui qui croirait que la délaissée se console en menant joyeuse vie.* (E. Sue.)

POING s. m. (poin — latin *pugnus*, grec [illegible], que l'on rapporte à la racine sanscrite [illegible], étendue, d'où *pançan*, cinq, proprement les cinq doigts étendus, la main entière. Comparez le grec *pente* et le latin *quinque*. [illegible] rattache le latin *pugnus* à la [illegible] *puns*, *pung*, frapper, broyer, [illegible], au latin *pugnus*, poindre, piquer, proprement battre, frapper. Cette racine *pung* est probablement alliée à la grande racine *pik*, heurter, frapper; le *poing* serait ainsi le frappeur ou le broyeur). Main fermée : *Serrer le* POING. *Avoir l'épée [illegible]*.

— Toute la main, jusqu'à l'endroit où elle [illegible] : *Autrefois, on coupait le [illegible]*.

— [illegible] :

Part [illegible] poing, l'horreur, la violence.
V. Hugo.

— [illegible], Mis dans l'impuissance d'agir : *Conduire quelqu'un* PIEDS ET POINGS LIÉS *devant le juge.*

— [illegible], Coup donné avec le [illegible] LE POING. *Les* COUPS [illegible] *se donnent pour se flatter seraient capables d'estropier des personnes délicates.* (Malebr.) *Tous les raffinements des délicatesses et de l'humanité moderne n'ont point aboli en Angleterre l'usage [illegible]* DE POING. (H. Taine.)

[illegible]
Et [illegible] attendre,
A[illegible]
Q[illegible] Aurore.
La Fontaine.

Je [illegible]
Le p[illegible] er.
V[illegible].

‖ *Faire le coup de poing*, Se battre à coups [illegible]

— *M[illegible] poing à quelqu'un*, Le menacer du poing.

— *Les poings sur les hanches*, Dans une attitude décidée et provocatrice.

— [illegible] *poings fermés*, Dormir profondément : *Plus distrait encore par* [illegible] DORMIR A POINGS FERMÉS.

[illegible] interprète [illegible]

— *Mener une femme sur le poing*, La mener [illegible]

[illegible]

Ja[illegible] sur le poing.
Regnier.

— *Avoir la tête plus grosse que le poing*, Réponse qu'on fait, par mauvaise humeur, a [illegible] ce qu'on a : J'AI LA TÊTE PLUS GROSSE QUE LE POING, *et si elle n'est pas enflée.* (Mol.)

— *Flambeau de poing*, Flambeau de cire [illegible] à la main.

— Manège. *Poing de la bride*, Main gauche du cavalier.

— Faucon. *Oiseau de poing*, Oiseau de proie qui vient, au commandement, se poser sur le poing du fauconnier.

POING-CLOS s. m. Crust. Nom vulgaire d[illegible]teau.

POINGNET s. m. (poin-gnè; *gn* mll. — ancienne forme du mot *poignet*). Mesure qu'employaient autrefois les meuniers pour prendre le droit de mouture.

POINGNEUR s. m. (poin-gneur; *gn* mll. — rad. *poing*). Officier qui était préposé à l'examen de la morue, poisson que l'on comptait par [illegible].

POINSETTIE s. f. (poin-sè-tî — de *Poinsette*, natural. amér.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des euphorbiées, dont l'espèce type croît au Mexique : *La* POINSETTIE *éclatante est l'une des plantes les plus brillantes de nos collections.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Les *poinsetties*, confondues autrefois avec les euphorbes, sont des arbustes droits, à rameaux longs et grêles, à feuilles grandes, ovales, sinuées, pâles en dessous. A l'extrémité de ces rameaux se trouve un bouquet de bractées étalées, d'un beau rouge vif dans le type, jaunes ou blanches dans les variétés. Les fleurs sont monoïques et peu apparentes; les fleurs mâles, consistant en une seule étamine, sont groupées autour d'une fleur femelle unique et centrale; l'ovaire, qui repose sur un gynophore épais, est à trois loges uniovulées; il est surmonté d'un style simple, terminé par trois stigmates bilobés. La *poinsettie éclatante* est originaire du Mexique; c'est un magnifique arbuste, que l'on cultive en serre chaude ou tempérée et qui convient beaucoup pour orner les appartements. Aussi le voit-on fréquemment exposé aux étalages des fleuristes.

POINSINET (Antoine-Alexandre-Henri), auteur dramatique français, né à Fontainebleau en 1735, mort à Cordoue en 1769. Il descendait d'une famille attachée au service de la maison d'Orléans. Il débuta, à peine échappé du collège, dans la carrière d'auteur dramatique par une parodie de *Titon et l'Aurore* et, jusqu'à sa mort, il resta fidèle à sa vocation plus entêtée qu'inspirée. « Poinsinet aimait à voyager, raconte un de ses biographes. Il avait, en 1760, parcouru toute l'Italie et il partit pour l'Espagne vers le commencement de l'année 1769, comptant travailler dans ce royaume à la propagation de la musique italienne et des ariettes françaises, dont il était très-enthousiaste. Il eut l'imprudence de s'aller baigner après son souper et se noya dans le Guadalquivir. On a dit, dans le temps, que Louis XV, instruit de cette fin malheureuse, l'avait annoncée lui-même à M. de La Borde, son premier valet de chambre et qui était fort lié avec notre poëte, sur les paroles duquel il avait fait plusieurs fois d'agréable musique. Poinsinet ne s'est pas borné aux triomphes dramatiques. Nous avons encore de cet auteur des *Épîtres* adressées à différentes personnes, un poëme sur l'*Inoculation* (1763), en grands vers et en rimes croisées, et une héroïde de *Gabrielle d'Estrées à Henri IV* (1767, in-8°), dans laquelle il lutte, mais sans succès, contre Blin de Sainmore qui avait traité le même sujet. Poinsinet était membre de l'Académie des Arcades de Rome et avait fait partie de celle de Dijon. Il fut exclu de cette dernière société à la suite d'un procès singulier qu'il eut, en 1768, avec une demoiselle de l'Opéra et que pourtant il gagna « avec tous les honneurs de la guerre, » dit un historien de l'époque. Poinsinet avait beaucoup d'esprit, mais sa naïveté excessive, son amour-propre l'exposèrent à un grand nombre de mystifications et aux traits satiriques de rivaux qui ne le valaient pas et qui ne lui pardonnaient pas ses petits succès comme auteur dramatique, surtout sa comédie du *Cercle*, applaudie à la Comédie-Française. Un homme de cœur a vengé le pauvre Poinsinet, dans les vers suivants :

Poinsinet, simple et crédule,
A ses dépens, [illegible], amusait tout Paris.
S'il a [illegible], prêter au ridicule,
Les [illegible] pas [illegible]?
Le [illegible] trop [illegible]!...
M[illegible] perdu, voulant les propager;
Poinsinet, malheureux, dans un fleuve étranger,
Périt à la fleur de l'âge.

Poinsinet possédait les qualités essentielles d'un parolier. Ses librettos d'opéra-comique sont disposés avec un art dont Scribe seul [illegible] l'exemple. L'auteur s'effaçe modestement, heureux d'avoir offert au compositeur des situations capables de l'inspirer. Il se contente d'exceller dans sa sphère [illegible], avec un bon goût qu'on n'imite pas [illegible]. Voici la liste des œuvres de [illegible] : *T[illegible]*, parodie en un acte et en vers de l'opéra de *Titon et l'Aurore*, en société avec Portelance (Opéra-Comique, 23 février 1753), médiocre succès; l'*Heureux accord*, [illegible] dialogue, donné pour la clôture de la foire Saint-Germain (Opéra-Comique, 6 avril 1754), succès; les *Francs-maçonnes*, parodie en un acte et en vers de l'acte des *Amazones*, de l'opéra des *Fêtes de l'Hymen et de l'Amour* (Opéra-Comique, 28 août 1754); l'*Impatient*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 9 juillet 1757); « il y a dans cette petite comédie, dit Fréron, différents morceaux qui prouvent que M. Poinsinet a beaucoup d'esprit, qu'il écrit avec facilité et qu'il fait joliment des vers; » le *Faux dervis*, opéra-comique en un acte, en vers et en prose (Opéra-Comique, 5 septembre 1757), sujet tiré de l'*Ermite*, conte de La Fontaine; beaucoup d'esprit dépensé, mais une certaine licence de nature à tout gâter; *Gilles, garçon peintre, z'amoureux-t-et rival*, parade en un acte, en vers et en prose, musique de M. de La Borde (Opéra-Comique, 2 mars 1758), parodie du *Peintre amoureux de son modèle*, d'Anseaume et Duni; cette parade eut cent cinquante-deux représentations et fut exécutée dans les meilleures maisons de Paris et dans toutes nos provinces; le *Petit philosophe*, comédie en un acte et en vers libres (Comédie-Italienne, 14 juillet 1760); cette pièce, écrite avec pureté et assez bien dialoguée, n'eut que quatre représentations; l'*Écosseuse*, parodie en un acte, en société avec Anseaume et Davesne (Opéra-Comique, 4 septembre 1760), imitation dans le genre burlesque de la comédie de Voltaire, petit succès; *Sancho Pança dans son île*, opéra-bouffon en un acte, musique de Philidor (Comédie-Italienne, 8 juillet 1762); cette pièce resta assez longtemps au répertoire; la *Bagarre*, opéra-bouffon en un acte, musique de M. Van Malder (Comédie-Italienne, 10 février 1763); *Apelle et Campaspe*, comédie en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes, musique de Gilbert (Comédie-Italienne, 21 avril 1763), chute complète et méritée; le *Sorcier*, comédie lyrique en deux actes, mêlée d'ariettes, musique de Philidor (Comédie-Italienne, 2 janvier 1764), grand succès; c'est la première pièce à la fin de laquelle, après des applaudissements redoublés, les auteurs furent demandés et forcés de paraître sur la scène. On rapporte, à ce sujet, une anecdote plaisante. Un spectateur, montrant trop d'empressement pour voir celui à qui il était redevable du plaisir qu'il venait d'éprouver, avait été averti plusieurs fois de modérer ses transports, par la sentinelle, qui n'imaginait pas qu'on pût demander l'auteur, si ce n'était pour s'en moquer. L'enthousiaste, continuant à donner des marques de son impatience, fut pris pour un cabaleur et, comme tel, arrêté par la sentinelle. Il avait beau protester qu'il était de bonne foi; il allait être mis en prison, lorsqu'il dit qu'il s'en consolerait s'il avait vu M. Philidor. « Quoi! dit le sergent de la garde, c'est l'auteur de la musique que vous demandez? — Assurément. — Oh! je vois bien que monsieur n'avait point envie de se moquer, reprit le sergent, qu'on le relâche; » le *Cercle* ou la *Soirée à la mode*, comédie épisodique en un acte et en prose (Comédie-Française, 7 septembre 1764), succès prolongé; *Cassandre aubergiste*, pièce en un acte et en prose, parade un peu libre, représentée sur un théâtre de société en 1765; *Tom Jones*, comédie lyrique en trois actes, imitée du roman anglais de Fielding, musique de Philidor, représentée à Versailles le 30 mars 1764 et à la Comédie-Italienne le 27 février 1765. « *Tom Jones*, raconte un contemporain, éprouva d'abord autant de rigueur de la part du public que les autres ouvrages de Poinsinet en avaient obtenu d'indulgence, et la superbe musique de M. Philidor fut enveloppée dans cette disgrâce; mais ce jugement trop sévère ne fut pas sans appel. Des spectateurs plus attentifs, mieux intentionnés ou plus éclairés, sentirent les beautés dont cet ouvrage est rempli, ramenèrent les esprits indisposés et les réconcilièrent avec cette pièce, qui a eu enfin beaucoup de succès. » *Tom Jones* fut repris le 30 janvier 1766, avec des changements dans les paroles et dans la musique. L'affluence fut prodigieuse et le succès complet. La pièce, interrompue après la septième représentation par l'indisposition d'un artiste, reparut et fut plus fêtée que jamais; elle resta quarante ans au répertoire; la *Réconciliation villageoise*, comédie lyrique en un acte, musique de Tarade (Comédie-Italienne, 15 juillet 1765); le *Choix des dieux* ou les *Fêtes de Bourgogne*, divertissement en un acte, en vers et en prose, à l'occasion de l'arrivée du prince de Condé à Dijon, pour la tenue des états de la province de Bourgogne (théâtre de Dijon, 13 juillet 1766); *Theonis* ou le *Toucher*, pastorale héroïque en un acte, musique de Berton père, Trial et Grenier (Académie royale de musique, 13 octobre 1767), succès; *Ernelinde*, tragédie lyrique en trois actes, musique de Philidor (Académie royale de musique, 24 novembre 1767), reprise le 24 janvier 1769 sous le titre de *Sandomir*, puis mise en cinq actes par Sedaine le 11 décembre 1773; *Alix et Alexis*, comédie en deux actes, mêlés d'ariettes, musique de La Borde représentée devant Louis XV, à Choisy, le 6 juillet 1769; une romance de Moncrif avait fourni l'idée de cette pièce, dont la licence était extrême; l'*Ogre malade*, parade (non représenté); *Loth et ses filles*, parade en vaudevilles (non représentée).

POINSINET DE SIVRY (Louis), littérateur français, cousin du précédent, né à Versailles en 1733, mort à Paris en 1804. Son père fut huissier du cabinet du duc d'Orléans. Plus heureusement partagé que son cousin, Louis fit d'excellentes études à Paris, au collège de La Marche, et débuta dans les lettres, à dix-neuf ans, par les *Egléides* (1754, in-4°), recueil de poésies dédiées à une *Eglé* quelconque. Ce ballon d'essai fut suivi d'une traduction en vers d'Anacréon, de Sapho, Bion, Moschus, Tyrtée (1758, in-12) et autres poëtes grecs. On prétend, mais nous n'oserions l'affirmer, que c'est la meilleure qui existe. Il composa ensuite la tragédie de *Briséis* (1759), dans laquelle l'auteur a su renfermer presque toute l'action de l'*Iliade* et qui eut beaucoup de succès. Elle fut reprise pour la troisième fois par l'Odéon (17 novembre 1798). La pièce plut et eut douze représentations consécutives. « A la première, le public ayant demandé l'auteur, quelqu'un, au parterre, répondit qu'il était mort. Alors sort de la galerie une voix qui s'écrie : « Eh non! messieurs, » je ne suis pas mort! » C'était Poinsinet lui-même, alors âgé de soixante-cinq ans, qui, pénétré de joie, ne put retenir cette exclamation... » On trouve dans cette pièce des vers qui sont évidemment de l'école de Racine et que ce grand poëte n'eût pas désavoués. Il s'en trouve peut-être plus encore dans sa tragédie d'*Ajax* (1762), qui tomba à la scène. En 1789, il fit imprimer une troisième tragédie, *Caton d'Utique*, où il soutint les idées de la Révolution et qui ne put être représentée; cette pièce est d'un style sévère et renferme de grandes beautés. Parmi les autres œuvres de Poinsinet, nous citerons : la *Berlue* (Londres, 1759); les *Philosophes de bois*, comédie en vers (Paris, 1760); *Traité de la politique privée* (Amsterdam, 1768); *Traité des causes physiques et morales du rire* (Amsterdam, 1768); *Origine des premières sociétés* (Amsterdam, 1769); *Phasma* ou l'*Apparition*, histoire grecque (Amsterdam, 1772); *Nouvelles recherches sur la science des médailles, inscriptions, etc.* (Amsterdam, 1779); *Manuel poétique de l'adolescence républicaine* (Amsterdam, 1792, 2 vol.); *Abrégé d'histoire romaine* (Amsterdam, 1803, in-8°); *Précis de l'histoire d'Angleterre*, en vers (Amsterdam, 1803). On lui doit encore des traductions de *Pline* (1771-1781, 2 vol.), d'*Aristophane* (1784). Enfin il a réuni sous le titre de *Théâtre et œuvres diverses* (Paris, 1763-1773) un certain nombre de ses productions.

POINSOT (Louis), célèbre géomètre français, né à Paris le 3 janvier 1777, mort dans la même ville le 15 décembre 1859. Il fit partie de la première promotion de l'École polytechnique, qu'il quitta avec le titre d'ingénieur des ponts et chaussées à l'âge de dix-neuf ans. Nommé bientôt professeur au lycée Bonaparte et, successivement, professeur, examinateur de sortie et membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, il justifia son rapide avancement par la publication de ses *Éléments de statique* (1803). Cet ouvrage, qui traite des parties les plus élémentaires de la mécanique, « présente cela de remarquable, dit Fourier, qu'il renferme des principes nouveaux dans une des matières les plus anciennement connues, inventée par Archimède et perfectionnée par Galilée. » Inspecteur général en 1813, il fut, la même année, appelé à remplacer Lagrange dans la section de géométrie de l'Académie des sciences. Il était depuis longtemps membre du conseil supérieur de l'instruction publique lorsqu'il reçut, en 1846, la croix de grand officier de la Légion d'honneur et un siège à la Chambre des pairs. Il fut appelé, en 1852, à faire partie du Sénat. L'histoire de la mécanique inscrira son nom parmi ceux de ses fondateurs les plus distingués. La statique de Poinsot a été abandonnée dans ces derniers temps. On a jugé, avec raison, croyons-nous, que l'enseignement de cette section de la mécanique ne devait pas être présenté isolément : d'une part, les procédés détournés et artificiels de démonstration qu'on était réduit à y employer ne portaient pas en eux des moyens de conviction suffisants; de l'autre, l'habitude à laquelle se formait l'esprit, dans cet enseignement, de faire complétement abstraction de la masse et de la figure des corps présentait des inconvénients évidents. Poinsot avait autant que possible simplifié les démonstrations; mais il avait laissé subsister une confusion assez grave pour pouvoir servir de base légitime à la critique : les théorèmes relatifs à la composition des forces appliquées à un solide invariable sont les mêmes, soit que ces forces se fassent effectivement équilibre ou qu'elles doivent mettre le corps en mouvement. Mais les moyens de démonstration ne sont pas les mêmes; il fallait donc, non-seulement éviter d'énoncer ces théorèmes sous leur double sens, mais encore bien spécifier chaque fois que les conclusions devaient se rapporter exclusivement au cas où les forces considérées feraient partie d'un système en équilibre. En usant, en effet, pour faciliter les démonstrations, de cet artifice, permis en statique, qui consiste à joindre au corps les points de l'espace dont on peut avoir besoin pour y appliquer des forces intermédiaires, on s'interdit à l'avance le droit de transporter les lois constatées au cas où le système prendrait un mouvement. Quoi qu'il en soit, la statique de Poinsot, pour n'être pas classique, ne s'en conservera pas moins. C'est, sous une infinité de rapports,

un modèle précieux, presque inimitable, que les savants aimeront toujours à revoir.

La théorie des couples était aussi élégante que l'idée qui y avait donné naissance était profonde, et il est difficile de s'expliquer comment elle a pu être emportée dans la réforme de l'enseignement de la mécanique : tout mouvement de solide se ramène à une translation et à une rotation et tout système de forces se ramène à une force unique et à un couple unique; d'ailleurs, c'est la résultante unique qui produit à elle seule la translation, comme c'est de l'action exclusive du couple que naît la rotation; il n'y avait donc pas d'idée plus heureuse que celle de faire d'un couple un élément dynamique, une cause motrice de mouvement. On y reviendra sans aucun doute.

Une découverte de Poinsot plus brillante encore, et celle-là placée au-dessus des vicissitudes de la mode, est celle de son admirable théorème sur le mouvement d'un solide abandonné à lui-même. C'est l'un des plus grands pas faits depuis Huyghens dans la dynamique. Ses principaux travaux sont : *Mémoire sur la composition des moments et des aires* et *Théorie générale de l'équilibre et du mouvement des systèmes* (*Journal de l'Ecole polytechnique*, année 1806); *Mémoire sur les polygones et les polyèdres réguliers* (*Journal de l'Ecole polytechnique*, 1810); *Mémoire sur l'application de l'algèbre à la théorie des nombres* (*Journal de l'Ecole polytechnique*, 1820); *Recherches sur l'analyse des sections angulaires* (Paris, 1825, in-4º); *Théorie nouvelle de la rotation des corps* (Paris, 1834, in-8º de 60 pages); *Mémoire sur les cônes circulaires roulants*, présenté à l'Académie en 1853, etc. En outre, ce savant distingué a collaboré au *Bulletin universel des sciences*, à la *Correspondance de l'Ecole polytechnique*, au *Journal des savants étrangers*.

POINT s. m. poin — lat. *punctum*; de *pungere*, poindre). Lieu sans étendue : *Les mathématiciens nous disent que la ligne n'est considérée que comme la trace d'un* POINT *en mouvement.* (Acad.) *L'entendement est à l'âme ce que la circonférence est au* POINT *géométrique.* (L'abbé Bautain.) *Le présent est un* POINT *géométrique dans l'espace infini, un instant dans l'éternité.* (Mme C. Fée.)

— Endroit fixe et déterminé : POINT *milieu.* POINT *central.* POINT *d'équilibre.* POINT *d'appui d'une poutre.* POINT *fixe.* POINT *de contact.* POINT *de réunion. Se diriger vers un* POINT. *De tous les* POINTS *de l'horizon. Sur divers* POINTS.

On voit à l'horizon, de deux *points* opposés,
Des nuages monter dans les airs embrasés;
On les voit s'épaissir, s'élever et s'étendre.
SAINT-LAMBERT.

— Très-petite étendue, très-courte durée : *La terre n'est qu'un* POINT *dans la masse de l'univers.* (Fén.) *Notre existence est un* POINT, *notre durée un instant, notre globe un atome.* (Volt.) *L'amour n'est qu'un* POINT *lumineux, et néanmoins il semble s'emparer du temps.* (B. Const.)

Je n'occupe qu'un *point* de la vaste étendue.
THOMAS.

L'existence de l'homme est un *point* dans l'espace.
A. BARBIER.

— Fig. Question, terme, objet, chose dont il s'agit : *Discuter, approfondir, éclaircir un* POINT *de droit. Etre d'accord sur un* POINT. *Insister sur un* POINT. *S'il n'y avait pas quelque* POINT *où les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister.* (J.-J. Rouss.) *La raison humaine a des* POINTS *fixes qu'elle ne peut renier sans s'abdiquer elle-même.* (De Barante.) *La morale et l'esthétique ont des* POINTS *importants de ressemblance.* (Ed. Scherer.)

Bien huppé qui pourra m'attraper sur ce *point*.
MOLIÈRE.

Mécontentez une femme en un *point*,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle.
LA CHAUSSÉE.

Aimer, c'est le grand *point*; qu'importe la maîtresse?
Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse?
A. DE MUSSET.

‖ Ce qu'il y a d'important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté : *Le* POINT *de l'affaire, de la question, de la difficulté. Le* POINT *capital. Voilà le* POINT. *Vous avez touché le* POINT. *Qui aurait trouvé le secret de se réjouir du bien sans être touché du mal contraire aurait trouvé le* POINT. (Pasc.) *Il faut plaire [illegible] les mœurs et l'esprit; c'est là le* POINT. (Destouches.)

Il est bon d'être charitable.
Mais envers qui? c'est là le *point*.
LA FONTAINE.

‖ Degré : POINT *de maturité. Le plus haut* POINT *de la gloire. Un très-haut* POINT *de perfection. Est-il malade à ce* POINT? *Il l'est à un tel* POINT *qu'il garde le lit. Le dernier* POINT *de [illegible] est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes.* (C. de Retz.) *Celui qui sait conserver et affermir un Etat a trouvé un plus haut* POINT *de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles.* (Boss.) *Quand un homme est parvenu à ce* POINT *de corruption de n'avoir pas même la conscience de sa perversité, il n'y a plus à compter sur lui.* ([illegible]) *Le bien et la douleur sont, jusqu'à un certain* POINT, *à la disposition de l'homme.* (A. Martin.) *L'homme ne peut [illegible]*

souffrir sans souffrir lui-même jusqu'à un certain POINT. (L'abbé Bautain.) *La puissance d'aimer nous transporte à tel* POINT *hors de nous, que nos douleurs mêmes ne nous sont plus rien.* (Mme Guizot.) Etat, situation : *Etre toujours au même* POINT. *Rester, demeurer au même* POINT. *N'être pas en bon* POINT. *Etre en mauvais* POINT. *Je ne le croyais pas obstiné à ce* POINT. *Il est malade à un tel* POINT *qu'il ne quitte plus le lit. Il a raison jusqu'à un certain* POINT.

— *Point de vue*, Lieu sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement : *Le goût des* POINTS DE VUE *et des lointains vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas.* (J.-J. Rouss.) ‖ Endroit vers lequel convergent, dans une composition artistique, toutes les lignes perpendiculaires au plan du tableau. ‖ Lieu où l'on doit se placer quand on veut bien voir un tableau : *Ne pas être dans le* POINT DE VUE. ‖ Lieu où un objet doit être placé pour être bien vu : *Tableau qui n'est pas dans son* POINT DE VUE. ‖ Objet ou assemblage d'objets qui sollicite le regard : *Beau* POINT DE VUE. POINT DE VUE *lointain. De cette hauteur, on découvre un magnifique* POINT DE VUE. (Acad.) *Dans cette campagne, les* POINTS DE VUE *sont très-variés.* (Acad.) *On n'exagère point quand on dit que Constantinople offre le plus beau* POINT DE VUE *de l'univers.* (Chateaub.) ‖ Chacun des aspects particuliers sous lesquels on peut considérer une chose : *Considérer une question sous un* POINT DE VUE *nouveau. Présenter l'affaire sous un autre* POINT DE VUE. *Par la force du génie, on se représentera toutes les idées générales sous leur véritable* POINT DE VUE. (Buff.)

— *Point d'appui*, Ce qui sert d'appui, de soutien : *L'enthousiasme sans* POINTS D'APPUI *se dissipe bientôt comme une flamme.* (Ste-Beuve.) *La médecine ne peut agir efficacement qu'en prenant son* POINT D'APPUI *sur l'organisme.* (L. Cruveilhier.)

— *Point de mire*, Endroit qu'on cherche à atteindre en visant : *Toucher le* POINT DE MIRE. *Prendre un arbre pour* POINT DE MIRE. ‖ Fig. Personne ou chose vers laquelle on dirige son action : *Une jeune fille, Mlle Hélène, est le* POINT DE MIRE *des batteries de M. le chevalier et de M. le baron.* (Th. Gaut.)

— *Point de départ*, Terme d'où l'on commence à compter quelque chose, d'où cette chose tire son origine : *Le* POINT DE DÉPART *du crédit est la monnaie.* (Proudh.) *La force est le* POINT DE DÉPART *de la vertu.* (Proudh.) *Chaque philosophe prend le* POINT DE DÉPART *qu'il veut, mais tous le prennent dans la raison.* (De Bonald.) *La famille est le* POINT DE DÉPART *de la tribu.* (A. Maury.) *L'étude de la nature humaine est le* POINT DE DÉPART *de toute saine philosophie.* (V. Cousin.)

— *Point d'arrêt*, Terme où finit, où s'arrête une chose : *Tout* POINT D'ARRÊT *dans le rationalisme est arbitraire.* (Renan.)

— *Point du jour*, Moment où le jour commence à paraître : *Dès le* POINT DU JOUR. *Au* POINT DU JOUR. *Avant le petit* POINT DU JOUR.

— *Point d'honneur*, Ce qui passe pour toucher à l'honneur, pour intéresser l'honneur : *Etre trop délicat sur le* POINT D'HONNEUR. *Disputer sur le* POINT D'HONNEUR. *Les maréchaux de France étaient juges du* POINT D'HONNEUR. (Acad.) *Le* POINT D'HONNEUR *se tourne en déshonneur dès qu'il est mal soutenu.* (Fén.) *Le* POINT D'HONNEUR *ne se forme que par les progrès de la civilisation.* (B. Const.) *La délicatesse en affaires est le* POINT D'HONNEUR *de la probité.* (Lamenn.) *Le respect scrupuleux de la parole donnée, autrefois c'était le* POINT D'HONNEUR. (E. de Gir.)

. . . . . . Un versificateur
Entend l'art de rimer mieux que le *point d'honneur*.
PIRON.

— *Point culminant*, Endroit le plus élevé : *Le* POINT CULMINANT *d'un édifice.* ‖ Fig. Ce qui atteint la plus grande élévation : *L'idéal n'est autre chose que le* POINT CULMINANT *de la logique.* (V. Hugo.)

— *Point fixe*, [illegible] *Il est une base indubitable que nul scepticisme n'ébranlera et où l'homme trouvera jusqu'à la fin des jours le* POINT FIXE [illegible] : *le bien, c'est le bien, le mal, c'est le mal.* (Renan.)

— *Point noir*, [illegible] *Il y a des* POINTS NOIRS *à l'horizon.*

— *Ne* [illegible] être très-petit, être à peine visible : *Le ballon était si haut, qu'il* NE PARAISSAIT *plus* QUE COMME UN POINT. (Acad.)

— Fam. [illegible] L'amener adroitement à faire ce qu'on veut.

— *Mettre en point*, [illegible] *mieux.* (Th. Gaut.)

[illegible]

— A [illegible] TOUT POINT. (Acad.) [illegible] QUIPERAI, *je l'*ACCOMMODERAI DE TOUT POINT. (Acad.)

— *Mettre les points sur les i*, Etre d'une précision rigoureuse; être attentif jusqu'à la minutie.

— *Ne pas chausser le même point*, Avoir des mœurs, des idées, des sentiments tout à fait opposés.

— Prov. *Pour un point* ou *Faute d'un point, Martin perdit son âne*, La moindre des choses peut faire manquer une affaire.

— Blas. Chacun des carrés de l'échiqueté et de l'équipollé : *Quand le nombre des points est de quinze, on dit que l'écu est à quinze* POINTS *d'échiquier.* ‖ Chacune des divisions du componé. ‖ *Point d'honneur*, Partie de l'écu qui se trouve un peu au-dessous du milieu du chef. ‖ Dans le blason anglais, *Point-champagne*, Pièce déshonorante qu'un gentilhomme est tenu de porter dans ses armes lorsqu'il a tué un ennemi qui demandait quartier. ‖ *Points équipollés*, Neuf carrés disposés en échiquier.

— Sorcell. Marque qu'on faisait au hasard sur le sol en divers endroits, et dont on étudiait ensuite la disposition, pour en tirer des prédictions.

— Jeux. Unité de valeur que l'on attribue à chaque carte, et qui varie suivant les jeux : *L'as, au piquet, vaut onze* POINTS; *les figures valent dix* POINTS *et les autres cartes valent le nombre de* POINTS *qu'elles marquent.* (Acad.) ‖ Au piquet et dans quelques autres jeux, Nombre de points que forment ensemble plusieurs cartes de la même couleur : *Accuser, compter son* POINT. ‖ *Avoir le point*, Avoir en cartes d'une même couleur un nombre de points supérieur à celui de son adversaire. ‖ *Jouer au point*, Jouer au passe-dix. *Points d'annonce*, Au trois-sept, Points que l'on gagne avant de jouer les cartes. ‖ *Points de jeu*, Points que l'on gagne par les figures qui existent dans les levées faites. ‖ *Donner ou rendre des points à quelqu'un*, Accorder d'avance, à un joueur supposé trop faible, un certain nombre de points destinés à égaliser les chances : *Il n'est pas très-fort au billard :* JE LUI DONNE SIX POINTS *et je le gagne.* (Acad.) Dans le langage ordinaire, Avoir une supériorité marquée : *Nicolas, dit-il, peut* RENDRE DES POINTS *au plus habile menuisier de la ville, quand il s'agit d'ouvrir le bois.* (H. Berthoud.) *Les prêtres de Memphis et de Thèbes* AURAIENT RENDU DES POINTS *même à nos érudits d'Allemagne.* (Th. Gaut.)

— Turf. *Point pour*, Nombre qui exprime la probabilité en faveur d'un cheval. ‖ *Point contre*, Nombre qui exprime la probabilité contre le cheval.

— Manége. *Point d'appui*, Centre du mouvement imprimé au cheval.

— Gramm. Petit signe orthographique qu'on met sur l'*i* et sur le *j* : *L'usage veut qu'on mette des* POINTS *sur les i.* (Acad.)

On aura quelque part mis une virgule.
Que sais-je? on n'aura pas mis les *points* sur les *i*,
Aussitôt [illegible]
LA CHAUSSÉE.

‖ Très-petit signe de ponctuation, qui, employé seul, marque le plus long repos. ‖ *Points suspensifs*, Suite de points placés horizontalement, dans le but de marquer une suppression, une interruption, une lacune : *Il y avait beaucoup de ces* POINTS *prodigués par la littérature moderne dans les passages dangereux,* [illegible] *tion du lecteur pour lui faire franchir des* [illegible] ponctuation formé de deux points verticaux que [illegible] l'éclaircir. ‖ *Point et virgule* ou *Point-virgule*, Signe de ponctuation formé d'un point sur une virgule, qui se place à la fin d'une proposition présentant un sens complet, mais ayant [illegible] avec la suivante. ‖ *Point interrogant, interrogatif* ou *d'interrogation*, Signe de ponctuation que l'on place après une [illegible] POINT D'INTERROGATION *à la fin de la sentence : ils* [illegible] *et le renversent.* (Boissonade.) ‖ *Point admiratif*, [illegible] ses ou après les mots exprimant une exclamation [illegible] ches.

— Rhetor. Chacune des parties formant les [illegible]

— [illegible]

— Mus. Signe qui, placé à la suite d'une note, augmente sa valeur de la moitié de sa valeur ordinaire : *Une blanche suivie d'un* POINT *vaut trois noires.* (Acad.) ‖ *Point d'orgue*, Signe qui suspend la mesure sur une note, et indique que la durée doit en être prolongée arbitrairement par l'exécutant. ‖ *Points détachés*, Espèces de points que l'on place au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, pour avertir que ces notes doivent être marquées des coups de langue ou d'archet égaux, secs et détachés.

— Dessin. *Points courants*, Suite de points allongés usités pour figurer des lignes fictives ou qui ne pourraient être vues dans la partie du dessin qu'elles occupent.

— Archit. *Point d'appui* [illegible] considérer un bâtiment pour en saisir l'ensemble. ‖ *Points perdus*, Nom donné aux centres des arcs tracés dans des figures d'ornement, centres qui eux-mêmes [illegible] la circonférence d'autres cercles.

— Constr. *Point de Hongrie*, Disposition de plancher formée de planches disposées en rangs obliques.

— Sculpt. Chacune des marques que l'on fait sur chacune des parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. ‖ *Mettre une statue aux points*, La dégrossir, pour que le sculpteur n'ait plus qu'à lui donner le fini et l'expression.

— Numism. Nom donné à des marques faites sur certaines monnaies romaines, et dont [illegible] douzième d'as. *Point creux*, Petit trou rond et [illegible] antiques de bronze et qui provient d'une saillie pointue ménagée tantôt au centre d'un coin seulement, tantôt au centre des deux coins à la fois, afin d'empêcher le flan de changer de place sous le marteau [illegible] la frappe : *Les monnaies à* POINT CREUX *ont été frappées en Egypte, sous les Lagides, en Syrie, sous les Séleucides, et dans quelques autres parties de l'Orient; mais il n'en existe aucune de coin romain.* ‖ *Points secrets*, Nom donné à des points en saillie que l'on plaçait sur les monnaies, au XIVe, au XVe et au commencement du XVIe siècle, pour indiquer certaines circonstances de fabrication, et dont la signification, tenue cachée au vulgaire, n'était connue que des agents supérieurs des finances : [illegible] POINTS SECRETS [illegible] *plus tard, ils serviront à faire connaître les ateliers de monnayage. Dans le premier cas,* [illegible] *une partie quelconque de certaines lettres des* [illegible] *une de ces mêmes lettres.*

— Mar. [illegible] se trouve un bâtiment en mer. ‖ *Faire le point*, [illegible] *Parler de* FAIRE LE POINT *ou de prendre hauteur* [illegible] *tendîmes l'Etoile sous la misaine et la grand'* [illegible]

— Métr. [illegible]

— Typogr. [illegible] de ses subd[illegible] [illegible]

[illegible] à petits POINTS [illegible] [illegible] est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Ouvrage de* POINT. *Ex-* [illegible] POINT, [illegible] le POINT, *a bro-* *der le* POINT.

C'est [illegible] une trop grande offense
De [illegible]
Qui [illegible]
Ou des beautés d'un *point*, ou d'un [illegible].
MOLIÈRE.

‖ Manière de travailler [illegible] ouvrages : *Gros* POINT. *Petit* POINT. POINT *carré*. POINT [illegible] ‖ [illegible] ces ouvrages : *Le* POINT [illegible] *tapisserie est beau, est fin* [illegible] ‖ Nom donné à de petits grains blancs [illegible] en rouge, faisant tache dans [illegible] *point*, Point de tapisserie [illegible] deux fils de canevas. ‖ *Point* [illegible], Dentelle faite à l'aiguille sur un fond de tulle. ‖ *Point d'*[illegible], Point exécuté en faisant trois rayures en bas et en haut, huit fils entre elles. ‖ *Point d'Angleterre uni*, Point qui se fait en travers, en prenant cinq fils de long et cinq de travers, en passant l'aiguille deux fois sur les cinq de travers et une seulement sur ceux de long, et ainsi de suite de rangée en rangée. ‖ *Points d'appui*, Points que l'on doit [illegible] pour soutenir la dentelle. ‖ *Point* [illegible], Broderie qui se rapproche un peu de la précédente. ‖ *Point arrière*, Point que l'on forme en repiquant le fil en arrière du point d'où il vient de sortir : *Il poussa un soupir, reprit son aiguille et continua le* POINT ARRIÈRE *qu'il avait commencé.* (Scribe.) ‖ *Point à carreau*, Point qui représente un carreau. ‖ *Points de chaînette*, Points de feston enchaînés les uns dans les autres. ‖ *Point de chausson*, Point au moyen duquel on rabat une couture sans faire de rempli. ‖ *Points de la Chine*, Rayures en zigzag, dans le satin. ‖ *Point commun*, Point qui, dans les dentelles, s'exécute de gauche à droite. ‖ *Point de côté*, Point usité pour coudre ensemble deux morceaux [illegible]. ‖ *Point de croix de chevalier*, Point monté sur quatre fils de tous côtés, et composé de deux points de hauteur. ‖ *Point devant*, Point que l'on obtient en piquant toujours l'aiguille en avant. ‖ *Point d'esprit*, Point qui se monte sur cinq fils de long et cinq de travers, en laissant à chaque fois deux fils en croix, les cinq fils étant embrassés par un point noué. ‖ *Point de fantaisie*, Point soumis aux caprices de la mode. ‖ *Point de feston*, Point dans lequel un brin de fil se trouve retenu par un autre fil dont les boucles l'embrassent sur toute sa longueur. ‖ *Point à gerbe*, Point qui se monte sur quatre faces, en passant l'aiguille à fil doublé pour les remplir de trou en trou par en haut, et toujours dans le même en bas, ce qui forme la gerbe. ‖ *Point de Hongrie*, Point composé de trois rayures sans intervalles. ‖ *Point jeté*, Point obtenu en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. ‖ *Point de lentille*, Point qui se fait sur quatre fils embrassés en long, à quatre fils l'un de l'autre et à quatre fils entre les deux rayures, de façon qu'au premier tour il a quatre fils embrassés et quatre qui ne le sont pas. ‖ *Point de Marly*, Point qui se monte sur quatre fils de long et quatre de travers, en revenant une seconde fois sur les rayures pour croiser le point. ‖ *Point de marque*, Point en forme de croix usité pour marquer le linge. ‖ *Point de mignonnette*, Carreau parfait sur mousseline, formé en comptant trois fils de travers, et en en prenant ensuite huit sur l'aiguille. ‖ *Point de mousseline*, Point qui se fait en travers, en prenant cinq fils de longueur, à côté desquels, en passant l'aiguille pour en prendre cinq autres de travers, on en [illegible] même sens. ‖ *Point de mousseline rayée*, Point composé d'une rangée de points d'Angleterre unis et d'une rangée de [illegible]. ‖ *Point noué*, Point [illegible] forme de cinq ou six fils de [illegible]. ‖ *Point à ourlet*, Point qui se monte [illegible] de hauteur en tous sens, quatre fils de long sur l'aiguille et deux en travers. ‖ *Point ordinaire*, Point obtenu en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux. ‖ *Point plaqué*, Point qui se fait [illegible] couleurs, dont les passages mal ménagés produisent des fleurs baroques. ‖ *Point de plume*, Genre de broderie dans chacune [illegible] laquelle les fils sont [illegible] comme les barbes [illegible]. ‖ *Point de poste*, Genre de broderie [illegible] avec laquelle on l'exécute. ‖ *Point de quadrille*, [illegible] prenant quatre fils en long et autant en travers sur l'aiguille, ce [illegible] ‖ *Point* [illegible], Point [illegible] particulier qu'on [illegible] petites étoiles [illegible] ‖ *Point* [illegible] qui se fait en [illegible] fils en long et [illegible] ‖ *Point russe à croix*, Point qui se fait en prenant huit fils à droite [illegible] se fait [illegible]

qui se compose de petits points assez rapprochés. ‖ *Point de Saxe*, Point qui commence par un point de tartelette en travers, trois de hauteur, deux rayures en zigzag, distantes de seize fils l'une de l'autre. ‖ *Point de grand Saxe*, Point d'œillet sur quatre fils en long et en travers. ‖ *Point de tapisserie*, Sorte de point de marque usité pour les ouvrages de tapisserie. ‖ *Point de tartelette petite*, Point qui se fait sur quatre fils et de quatre en quatre à deux faces seulement. ‖ *Point de tartelette rempli*, Point monté sur huit points de hauteur formant un carré rempli de points de petits tas. ‖ *Point de petit tas*, Point qui se fait en prenant vingt fils de long et quatre de travers, en passant l'aiguille deux fois sur l'un et l'autre, faisant huit rangées ou rayures. ‖ *Point de toile*, Point de reprise sur filet. ‖ *Point de travers*, Point qui se fait sur quatre fils de long et quatre de travers, en piquant l'aiguille de quatre fils en quatre fils. ‖ *Point turc*, Point qui se fait sur cinq fils de long et autant de travers, en faisant quatre faces couvertes toutes d'un point noué. ‖ *Point de zigzag*, Point qui se compose de trois rayures croisées.

— Astron. *Points équinoxiaux*, Intersections de l'écliptique et de l'équateur. ‖ *Points solsticiaux*, Points de l'écliptique qui sont à la plus grande distance du plan de l'équateur. ‖ *Point culminant*, Point de l'écliptique situé dans le méridien du lieu. ‖ *Points cardinaux*, Nord, midi, est et ouest. ‖ *Points verticaux*, Points du ciel appelés zénith et nadir, et qui sont déterminés par la verticale du lieu.

— Physiq. Disposition de l'oculaire par rapport à l'objectif, telle que l'image se présente à la distance de la vue distincte : *Mettre une lunette, un microscope au* POINT. ‖ *Point radieux*, Point servant d'origine à des rayons divergeant en tous sens. ‖ *Point d'incidence*, Lieu où tombe un rayon sur la surface d'un miroir ou d'un autre corps. ‖ *Point de dispersion*, Lieu où les rayons commencent à être divergents. ‖ *Point de réfraction*, Lieu où se rompt un rayon en atteignant un milieu réfringent. ‖ *Point de réflexion*, Lieu d'où un rayon est réfléchi sur la surface d'un corps.

— Mécan. Corps négligeable dans les calculs, à cause de son extrême petitesse. ‖ *Point d'application*, Partie fixe du levier, autour de laquelle les deux bras opèrent en sens contraire leur mouvement. ‖ *Point mort d'une machine*, Point où, le mouvement changeant de direction, il se produit un arrêt dans le fonctionnement du mécanisme : *Le volant des machines à vapeur a pour but de supprimer les* POINTS MORTS *de la manivelle, qui se produisent quand le piston est à bout de course.* ‖ *Point mort d'une scie*, Point d'une scie où cessent les dents.

— Pathol. Douleur piquante qui se fait sentir en diverses parties du corps, mais surtout au côté : *Avoir un* POINT *de côté, un* POINT *au côté. Avoir un* POINT *au dos, à l'épaule.*

— Anc. chir. *Point doré*, Opération que l'on pratiquait pour guérir les hernies et après laquelle on faisait une suture avec un fil d'or.

— Anat. *Points ciliaires*, Petits trous de la face interne des paupières, qui ne sont que les orifices des petits conduits excrétoires des glandes ciliaires. ‖ *Points lacrymaux*, Orifice des petits conduits aboutissant au sac lacrymal. ‖ *Point saillant*, Point d'un œuf où l'on voit battre le cœur du poulet, après qu'il a été couvé pendant quelques jours.

— Ichthyol. Espèce de chétodon.

— Entom. *Point double*, Nom vulgaire d'une espèce de phalène. ‖ *Point de Hongrie*, Nom vulgaire d'une espèce de nécrophore et d'un papillon du genre hespérie.

— Moll. Nom vulgaire de diverses coquilles des genres troque, porcelaine et vénus.

— Loc. adv. *A point*, A propos, juste au moment convenable : *Arriver* À POINT, *fort* À POINT.

Rien ne sert de courir, il faut partir *à point* :
Le lièvre et la tortue en sont un témoignage.
LA FONTAINE.

‖ *Cela lui vient à point, bien à point*, Se dit pour exprimer qu'un avantage arrive à quelqu'un qui en a bien besoin : *Il était ruiné; il a recueilli une grande succession*; CELA LUI EST VENU BIEN À POINT. (Acad.) ‖ Au degré de cuisson convenable : *Pris* À POINT, *le faisan est une chair tendre, sublime et de bon goût.* (Brill.-Sav.)

— *A point nommé*, Juste au moment déterminé : *Arriver* [illegible] À POINT NOMMÉ. *La bassesse* [illegible], *se trouva* À POINT NOMMÉ *pour faire l'apologie du crime.* (Chateaub.)

La [illegible] de cette double rime
Ex[illegible], qui de son double son
M[illegible] le [illegible].
COLLIN D'HARLEVILLE.

— *A son point et à son aise*, A son aise, à loisir, sans se presser : *Vous ferez cela* À VOTRE POINT ET AISÉMENT; *prenez autant de temps que vous voudrez.* (Acad.)

— *Au dernier point*, Extrêmement : *Brave*, [illegible], *malheureux* AU DERNIER POINT.

Certes, [illegible] est rare *au dernier point.*
MOLIÈRE.

— *De tout point, En tout point*, Entièrement, parfaitement : *Homme accompli* DE TOUT POINT. *Ouvrage mauvais* DE TOUT POINT, EN TOUT POINT. *Ouvrage* EN TOUT POINT *conforme au modèle.* ‖ *Équiper un homme de tout point*, Lui fournir tout ce qui est nécessaire pour son équipement.

— *De point en point*, Exactement, sans omission : *Raconter un événement* DE POINT EN POINT. *Exécuter une ordonnance* DE POINT EN POINT.

Suivez *de point en point* ces ordres importants.
RACINE.

. . . Ce que tu m'as dicté,
Je veux *de point en point* qu'il soit exécuté.
RACINE.

— *Tout vient à point à qui peut attendre*, Avec du temps et de la patience, on surmonte toutes les difficultés.

— Loc. prépos. *Sur le point*, Au moment, très-près de : *La France fut* SUR LE POINT *d'adopter la Réformation à la même époque où elle se consolida en Angleterre.* (Mme de Staël.) *Ces graves personnages semblaient* SUR LE POINT *de se gourmer sur leur tribunal.* (Michelet.)

— Syn. **Point, article, chapitre**, etc. V. ARTICLE.

— **Point du jour, pointe du jour.** Le *point* du jour est la première partie du temps que dure le jour, c'en est le premier commencement; la *pointe* du jour est la première apparition de la lumière qui vient chasser la nuit. Les astronomes peuvent dire d'avance l'heure qu'on peut appeler le *point* du jour; ce sont nos yeux qui nous font reconnaître la *pointe* du jour.

— Gramm. V. la note sur le mot PONCTUATION.

— Encycl. Géom. On nomme, en géométrie, *point* mathématique un lieu sans étendue dans aucun sens. L'intersection de deux lignes est un *point*. La position d'un *point* dans l'espace est déterminée par trois données, telles que les distances à trois plans, par exemple. Ces données sont les coordonnées du *point*. Un *point* est dit réel ou imaginaire, suivant que ses coordonnées sont réelles ou imaginaires. Les coordonnées

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$
$$z = \alpha'' + \beta''\sqrt{-1}$$

déterminent le *point*

$$x = \alpha + \beta,\ y = \alpha' + \beta',\ z = \alpha'' + \beta''.$$

Ce *point* existe réellement, il est seulement représenté imaginairement.

Lorsqu'on considère un *point* comme limite d'une courbe fermée évanouissante, on lui conserve virtuellement sa forme. Le *point*

$$(x-\alpha)^2 + (y-\beta)^2 = 0$$

est dit circulaire. Le *point*

$$a^2(y-\beta)^2 + b^2(x-\alpha)^2 = 0$$

est elliptique.

— *Point d'intersection.* Deux lignes qui, passant en un même *point*, n'y ont pas même tangente s'y coupent et leur *point* commun prend le nom de *point* d'intersection.

— *Point de contact.* Deux lignes qui ont même tangente en un de leurs *points* communs s'y touchent, et ce *point* est désigné sous le nom de *point* de contact. On dit habituellement que deux lignes qui se touchent ont deux *points* communs réunis à leur *point* de contact; c'est une idée fausse : deux lignes qui se touchent ont une infinité de *points* communs réunis en un seul. En effet, si le coefficient angulaire commun de deux courbes qui passent en un *point*

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},\ y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$

est

$$m + n\sqrt{-1},$$

les deux courbes ont en commun tous les *points*

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1} + d\alpha + d\beta\sqrt{-1},$$
$$y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1}$$
$$+ (m + n\sqrt{-1})(d\alpha + d\beta\sqrt{-1}),$$

répandus dans toutes les directions autour du *point*

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},\ y = \alpha' + \beta'\sqrt{-1},$$

puisque $d\alpha$ et $d\beta$ sont indépendants l'un de l'autre. Cela tient à ce que zéro est indéterminé, comme au reste l'infini. Zéro est un nombre dont le module est nul et dont l'argument est quelconque, de même que l'infini est un nombre dont le module est infini et dont l'argument reste indéterminé.

— *Points remarquables.* On nomme *points* remarquables d'une courbe les *points* dont la donnée équivaut à plus d'une condition. Tels sont les sommets, les *points* de maximum ou de minimum, les *points* d'inflexion, etc. Tout *point* caractérisé, au reste, devient par là même remarquable.

— *Points singuliers.* On distingue parmi les *points* remarquables d'une courbe ceux où la dérivée de l'une des coordonnées par rapport à l'autre se trouve indéterminée, sans être ni nulle ni infinie. Ces *points* prennent le nom de *points* singuliers. Ils sont caractérisés par les conditions

$$\frac{df}{dx} = 0,\ \frac{df}{dy} = 0,$$

$f(x, y) = 0$ étant l'équation de la courbe.

On voit que la donnée d'un *point* singulier équivaut à trois conditions au moins. Les *points* singuliers se distinguent en *points* multiples et *points* de raccord.

Points multiples. Les accroissements correspondants dy et dx des coordonnées x et y de la courbe $f(x, y) = 0$ sont liés entre eux par la relation

$$0 = f(x,y) + \frac{df}{dx}dx + \frac{d^2f}{dx^2}\frac{dx^2}{1.2} + \ldots$$
$$+ \frac{df}{dy}dy + 2\frac{d^2f}{dxdy}\frac{dxdy}{1.2} + \ldots$$
$$+ \frac{d^2f}{dy^2}\frac{dy^2}{1.2} + \ldots$$

Dans cette équation, $f(x, y)$ est nul par hypothèse, de sorte qu'en général le rapport de dy à dx est fourni par l'équation

$$\frac{df}{dx}dx + \frac{df}{dy}dy = 0.$$

Mais lorsqu'il s'agit d'un *point* singulier, $\frac{df}{dx}$ et $\frac{df}{dy}$ sont nuls d'eux-mêmes et les valeurs limites de dy et de dx sont alors liées entre elles par l'équation

$$\frac{d^2f}{dx^2}dx^2 + 2\frac{d^2f}{dxdy}dxdy + \frac{d^2f}{dy^2}dy^2 = 0.$$

Cette équation détermine $\frac{dy}{dx}$ lorsque les trois dérivées secondes ne sont pas en même temps nulles; dans le cas contraire $\frac{dy}{dx}$ serait donné par l'équation à zéro de l'ensemble des termes du troisième degré, et ainsi de suite.

Les valeurs de $\frac{dy}{dx}$ en un *point* singulier peuvent donc être déterminées dans tous les cas. Mais il arrivera, ou bien que les valeurs de $\frac{dy}{dx}$ seront toutes inégales, ou qu'il y en aura d'égales. Dans le premier cas, le *point* considéré sera simplement multiple; dans le second, il sera *point* de raccord pour les branches tangentes entre elles et *point* multiple pour les branches non tangentes.

Points de raccord. Un *point* de raccord est dit de rebroussement lorsque les branches qui s'y rejoignent ne le dépassent pas. Le rebroussement est du premier genre lorsque les deux branches se tournent mutuellement leurs convexités; il est du second genre dans le cas contraire. En un *point* de rebroussement du premier genre $\frac{d^2y}{dx^2}$ est infini, et il se présente sous la forme $\frac{0}{0}$ en un *point* de rebroussement du second genre.

En un *point* de raccord simple, c'est-à-dire en un *point* où se touchent deux branches distinctes d'une même courbe, la dérivée seconde se présente sous la forme $\frac{0}{0}$, mais ses deux valeurs se séparent sans devenir infinies.

La réunion de deux *points* de rebroussement de même genre, sous la même inclinaison, présenterait à l'œil le même tableau qu'un *point* de raccord simple; mais la distinction se fera aisément, parce qu'en un double *point* de rebroussement les valeurs de la dérivée seconde seront infinies. V. REBROUSSEMENT.

— *Points conjugués.* On désigne sous le nom de *point* conjugué un *point* réel dont les coordonnées satisfont à l'équation du lieu, mais par lequel, cependant, il ne passe aucune branche réelle de ce lieu. Un *point* conjugué est habituellement le *point* de concours d'une infinité de conjuguées de la courbe à laquelle il appartient; c'est, en effet, un anneau évanouissant de cette courbe. Si l'une des valeurs de $\frac{dy}{dx}$ en un *point* conjugué est $m + n\sqrt{-1}$, la conjuguée dont la caractéristique est C y est tangente à la parallèle menée par ce *point* à la droite de même caractéristique du faisceau

$$y = (m + n\sqrt{-1})x.$$

Il peut arriver que le coefficient angulaire reste réel en un *point* conjugué. En effet, les valeurs de $\frac{dy}{dx}$ en un *point* singulier sont habituellement fournies par une équation du second degré; si cette équation a ses racines égales, en général le *point* est de rebroussement; mais il y correspond un *point* double sur le lieu dont l'ordonnée serait

$$y' = \frac{dy}{dx};$$

or, il peut arriver que ce *point* double soit lui-même un *point* conjugué du lieu auquel il appartient; alors $\frac{dy'}{dx}$ y' est imaginaire et, par conséquent, le *point* du premier lieu est isolé, $\frac{d^2y}{dx^2}$ y' étant imaginaire.

Lorsque les valeurs de $\frac{dy}{dx}$ sont réelles en un *point* conjugué, toutes les conjuguées qui y passent y sont tangentes entre elles; en effet, le faisceau $y = (m + n\sqrt{-1})x$ se réduit

géométriquement à la seule droite $y = mx$ lorsque n s'annule.

— *Points critiques.* On désigne dans l'école de M. Cauchy sous le nom de *points* critiques les *points* d'un lieu au delà desquels ne peuvent pas être prolongées les branches représentées par l'équation de y à son développement suivant la formule de Taylor. Mais M. Cauchy confondait à tort parmi les *points* critiques les *points* simplement multiples, de raccord simple, les *points* conjugués et encore d'autres. Les seuls *points* critiques sont ceux où les dérivées de la fonction deviennent infinies à partir d'un certain ordre.

— Méc. On entend par *point*, en mécanique, un corps de dimensions assez petites pour qu'on puisse ne pas en tenir compte ; le mouvement d'un *point* se réduit à une translation, ou du moins on ne peut pas apprécier son mouvement de rotation. La théorie du mouvement d'un *point* matériel se réduit donc à celle du mouvement d'un solide sollicité par des forces passant toutes par son centre de gravité. Réciproquement, on dit que l'on considère un solide comme un *point* matériel quand on fait volontairement abstraction de ses dimensions. On considère alors les forces, quelles qu'elles soient, qui lui sont appliquées comme agissant en son centre de gravité et, s'il exerce des actions sur d'autres corps, on suppose que ces actions émanent de son centre de gravité et que toute sa masse est concentrée en ce *point.*

— *Point mobile. Point* dont la position change par rapport à des objets fixes.

— *Point fixe. Point* dont la position ne change par rapport à aucun objet fixe. On nomme *point* fixe dans un organe de machine, dans un levier par exemple, un *point* autour duquel cet organe peut tourner dans tous les sens, mais qu'il ne peut quitter. Il est naturellement impossible de trouver une disposition permettant à un solide de tourner librement dans tous les sens autour d'un même *point*, puisque, ce *point* devant être soutenu, ses supports quels qu'ils soient gêneront certainement quelques mouvements du solide. On arrive à réaliser le plus possible l'idée absolue qu'on se fait d'un *point* fixe dans une machine en pratiquant dans le corps à assujettir une excavation sphérique destinée à s'emboîter sur une sphère massive de même rayon fixée à l'extrémité d'une tige rigide. Le mouvement du corps se fait autour du centre de la sphère et n'est gêné que par la tige qui supporte cette sphère.

— *Point mort.* On nomme *point* mort dans une machine une position relative des organes telle que la force motrice se trouve momentanément normale à la trajectoire obligée de son *point* d'application. Dans cette position, la force motrice ne peut pas agir pour communiquer le mouvement à la machine supposée en repos; elle n'aurait d'effet que pour rompre les liaisons. Quand une machine en repos se trouve à l'un de ses *points* morts, on est obligé de développer un effort latéral pour passer ce *point*, avant de mettre la force motrice en action. Durant le mouvement, la machine dépasse ses *points* morts, en vertu de la vitesse acquise. Dans les machines où un retard dû à un arrêt en un *point* mort pourrait présenter de grands dangers, comme dans les machines locomotives, on accouple habituellement à un même arbre deux machines motrices disposées de telle manière que les *points* morts soient séparés par un quart de révolution.

— Phys. *Point d'une lunette.* Mettre une lunette au *point*, c'est disposer l'objectif et l'oculaire l'un par rapport à l'autre de manière que l'image définitive se présente à la distance de la vue distincte. L'objet se trouvant généralement à une distance assez grande pour qu'on puisse sans inconvénient la considérer comme infinie, l'image produite par la lentille objective est à peu près au foyer de cette lentille; cette première image est transformée par l'oculaire en une autre qui seule produit la sensation perçue et qui est vue par l'observateur comme objet réel. C'est cette seconde image qui doit se trouver à la distance de la vue distincte, pour l'observateur, en raison de la conformation de ses yeux. Or, la distance de la seconde image à l'oculaire dépend de la distance de ce même oculaire à la première image, laquelle, comme nous l'avons dit, se trouve à très-peu près dans le plan perpendiculaire à l'axe optique, mené par le foyer de l'objectif. La mise au *point* d'une lunette consiste donc à placer l'oculaire, par rapport au foyer de l'objectif, de manière que l'image, produite par l'oculaire, d'un corpuscule placé au foyer de l'objectif se trouve à une distance de l'oculaire égale à celle de la vue distincte de l'observateur.

— Typogr. Dès les premiers temps de l'imprimerie, on donna des noms particuliers aux caractères considérés par rapport à leur grandeur; mais ces noms, empruntés au titre des ouvrages à la composition desquels avaient servi les caractères (la *Cité de Dieu* de saint Augustin donna son nom au saint-augustin; les *Lettres familières* de Cicéron, au cicéro, etc.), ne rappelaient, on le voit, en aucune manière une idée de mesure. C'est ainsi que le caractère nommé diamant qui vaut trois *points*, le petit-texte qui en vaut sept et demi, le petit-romain neuf, le cicéro onze, le saint-augustin douze et treize, le petit-canon vingt-huit, le gros-canon quarante-quatre à quarante-huit, n'indiquent par eux-mêmes aucune dimension. Les premières appellations subsistèrent longtemps après 1737, époque à laquelle Fournier le jeune, célèbre fondeur de l'époque, publia une table des proportions qu'il faut observer entre les caractères pour déterminer leurs hauteurs et fixer leurs rapports. Dans le *Manuel typographique* qu'il publia en 1764, cet habile typographe, auquel appartient en réalité l'invention de la division des caractères en *points*, puisqu'il dit en termes exprès (tome Ier, p. 130) : « L'invention des *points* est le premier hommage que j'ai rendu à la typographie, » divisait le cicéro en douze parties qu'il nomma *points.* Fournier eut le tort, en établissant sa nouvelle division, de continuer d'appliquer les anciens noms aux caractères qu'il avait rangés dans une échelle purement établie d'après leurs dimensions respectives. Le prototype qu'il inventa avait une longueur de 243 *points* typographiques, correspondant en mesure métrique à 0m,3333. Le tableau suivant indique le nombre des corps qu'il faut pour remplir ce prototype :

CORPS.	NOMBRE DE LETTRES.
Cinq	48.
Six	40.
Sept.	33 et un neuf.
Huit.	30
Neuf	26 et un six.
Dix	24.
Onze	21 et un neuf.
Douze.	20.
Quatorze	16 et un seize.
Seize	15.
Dix-huit	13 et un six.
Vingt	12.
Vingt-deux.	10 et un vingt.
Vingt-quatre.	10.
Vingt-huit	8 et un seize.
Trente-six	6 et un vingt-quatre.
Quarante-quatre. . .	5 et un vingt-huit.
Cinquante-six	4 et un seize.
Soixante-douze . . .	3 et un vingt-quatre.
Quatre-vingt-seize. .	2 et un vingt-quatre.

En 1783, Firmin Didot, sentant la nécessité de substituer à des dénominations dues au hasard une nomenclature expressive, régulière et durable, imagina de déterminer les noms des caractères d'après leurs rapports matériels. Il se servit pour cela d'une mesure commune, qu'il appela *point typographique* et qui est la sixième partie de la ligne de l'ancien pied de roi, c'est-à-dire la sixième partie de 23 dix-millièmes ou un peu moins de 4 dix-millimètres. « La force du corps, dit M. Henri Fournier, étant une condition particulière à chaque caractère, en même temps qu'une dimension commune à toutes ses lettres, le nombre de *points* qui est contenu dans la force de corps a servi à désigner le caractère. Ensuite, comme on a reconnu que l'œil n'était pas toujours dans un rapport exact avec le corps, on a ajouté pour ces cas anomaux les qualifications de *gros œil* et de *petit œil.* » D'après le système Didot, qui n'eut d'autre avantage sur celui de Fournier jeune que de mettre le *point* typographique en rapport avec la mesure légale du temps, le cicéro ou onze Didot équivaut à peu près au douze de Fournier. Il est toutefois vivement à regretter que ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne soit en rapport exact avec le système métrique actuel. Nos regrets sont partagés à ce sujet par M. J. Lechap, qui s'exprime ainsi dans le no 44 du journal l'*Imprimerie : «* A l'époque où Didot introduisit sa modification au système Fournier, cette modification était incontestablement un progrès; mais aujourd'hui que le pied de roi, l'unique base du *point* Didot, est une mesure abandonnée et que le *point* primitif, au contraire, a, en quelque sorte, sa base dans le système métrique (par une coïncidence bizarre, 100 *points* du système Fournier concordent exactement avec 35 millimètres), le système Fournier est devenu le plus normal, le plus avantageux des deux... Quant à nous, nous croyons qu'on pourrait avantageusement, sans presque rien changer aux habitudes, diviser le millimètre en 3 *points*, ce qui donnerait 30 *points* au centimètre et permettrait ainsi de multiplier les longueurs et les épaisseurs par fractions métriques faciles à retenir et à traduire en *points.* Cette modification serait une réduction d'un vingtième seulement sur le système Fournier. »

— Mus. Dans la mesure à douze-huit, qui est composée de trois croches pour chaque temps, pour pouvoir indiquer une note qui tienne toute la mesure, on n'a d'autre moyen que de marquer une ronde suivie d'un *point*, ce qui lui donne ainsi la valeur d'une ronde et demie, ou, par la division, de douze croches. Donc, on le voit, une blanche pointée vaut trois noires, une noire pointée vaut trois croches, une croche pointée vaut trois doubles croches et ainsi de suite. Si une note est suivie de deux *points*, le premier de ces deux *points* l'augmente, comme toujours, de la moitié de sa valeur, et le second *point* remplit le même office à l'égard du premier; par conséquent, une blanche suivie de deux *points* vaut une blanche, une noire et une croche; une noire suivie de deux *points* vaut une noire, une croche et une double croche, etc. La note qui est suivie d'un ou de deux *points* s'appelle une note *pointée;* mais on ne doit pas confondre le *point* qui suit la note avec celui qu'on place parfois au-dessus; le premier est un signe de durée, le second ne sert qu'à indiquer un accent particulier à donner à la note, sans influer en rien sur la valeur de celle-ci. Quelquefois aussi on place un *point* à la suite d'un silence; son rôle alors est le même à l'égard de ce dernier, dont il augmente aussi la durée.

Le *point d'arrêt* se figure par un *point* surmonté d'une petite ligne courbe, ainsi : 𝄐. On le place sur un silence, pour indiquer à l'exécutant que ce silence doit être prolongé par lui d'une manière arbitraire, selon la volonté du chef d'orchestre et jusqu'au moment où celui-ci donnera le signal de la reprise du morceau. Quelques écrivains peu versés dans les choses de la musique ont confondu ensemble le *point d'arrêt* et le *point d'orgue*, qui sont essentiellement distincts l'un de l'autre, ainsi qu'on le verra à ce dernier mot. Ce qui le prouve bien, c'est que souvent un *point* d'orgue est soutenu par une ou plusieurs parties, qui tiennent longuement une note, tandis que d'autres, par le fait d'un *point* d'arrêt, observent, de leur côté, un silence de même durée. Or, on ne nous contestera pas, sans doute, que silence et sonorité sont deux choses qui ne se ressemblent guère.

— *Point d'orgue.* Le *point* d'orgue se figure comme le *point* d'arrêt, par un point accompagné d'une ligne courbe, soit en dessus, soit en dessous, de façon que ce point se trouve toujours à la tête de la note sur laquelle il doit agir et non point du côté de la queue de cette note : il prend tantôt cette forme 𝄐, tantôt cette autre 𝄑. Lorsqu'une note est affectée d'un *point* d'orgue, cela signifie que l'exécutant doit soutenir cette note arbitrairement, jusqu'à ce qu'un signal du chef d'orchestre vienne indiquer la reprise du discours musical. C'est évidemment cette prolongation d'une note pendant un temps plus ou moins long qui a fait donner à ce signe le nom caractéristique de *point* d'orgue, parce que, comme on le sait, la qualité particulière de l'orgue est de soutenir et de prolonger les sons plus que tout autre instrument.

Souvent, dans la musique dramatique ou instrumentale, le *point* d'orgue n'est, comme nous venons de l'indiquer, qu'une suspension du sens musical par la masse, pendant un temps indéterminé, suspension provoquée par le compositeur pour obtenir un effet quelconque. Souvent aussi, dans un morceau où une partie domine l'ensemble, un air, un concerto, etc., le *point* d'orgue est un prétexte pour faire briller spécialement le virtuose chargé de cette partie : alors, tandis que toutes les autres s'arrêtent ou soutiennent longuement un son, par l'effet du *point* d'arrêt ou du *point* d'orgue, celle-ci se livre à mille broderies, à mille arabesques, à mille fantaisies capricieuses, dans lesquelles la plupart du temps l'imagination du virtuose est mise en jeu, car, si quelquefois le trait à exécuter est écrit, d'autres fois aussi il est laissé à la volonté de l'exécutant, qui l'improvise ou a pris soin de l'écrire et de l'étudier préalablement. Ce trait, qui prend parfois des développements extrêmement considérables, s'appelait jadis *cadenza*, et ce mot italien lui avait été appliqué parce que c'est le plus généralement sur la cadence harmonique qu'il s'exécute; mais aujourd'hui on a confondu les deux choses en une, et la *cadenza* a pris elle-même le nom de *point* d'orgue.

Au théâtre, où l'action dramatique exige de la rapidité, il n'est plus de bon goût à moins de cas exceptionnels, de faire des *points* d'orgue de longue durée; le *point* d'orgue se trouve placé à la fin de la dernière période du morceau, sur la cadence finale, et le chanteur se contente la plupart du temps d'un trait rapide consistant en une ou deux gammes, ascendante et descendante, chromatique ou diatonique, terminées par un trille ou un port de voix brillant. Mais [illegible] et dans la musique instrumentale c'est tout autre chose; le côté vraiment musical reprend tous ses droits, et il n'est pas rare de voir un virtuose prolonger un *point* d'orgue ou *cadenza* pendant deux, trois et même quatre minutes. [illegible] la façon suivante : après avoir fait entendre un certain nombre d'accords plaqués ou brisés, après avoir, à l'aide de modulations habiles, effleuré diverses tonalités, il ramène, en l'en-[illegible] paru, puis le laisse échapper lorsque, au contraire, on suppose qu'il va s'en servir de nouveau, joue avec lui enfin comme un enfant [illegible] pourrait appeler [illegible] neux, dans lequel il a [illegible] et magnifique.

C'est ainsi qu'un grand artiste emploie le [illegible] l'entend exécuter dans certains morceaux où [illegible] le fait tout à la fois [illegible] virtuose supérieur et d'un musicien consommé.

— [illegible] Les artistes du XVIIe siècle ont jugé à propos de distinguer le *Point du jour* de l'Aurore; ils l'ont représenté sous les traits d'un adolescent ayant une étoile sur la tête et un coq à ses pieds; une figure de ce genre, dont l'exécution est attribuée à B[illegible] de La Force et à Gaspard de Marsy par d'autres auteurs, se voit dans les jardins de Versailles; c'est une statue de marbre de 7 pieds de hauteur. Piganiol dit que Le Brun en a donné le dessin. Elle a été gravée par Gérard Audran en 1681. Le Brun [illegible] l'un des compartiments de la voûte de la galerie d'Apollon, au Louvre, le *Point du jour* [illegible] des *fleurs.* Dans le plafond de la salle dite de Mercure, au palais de Versailles, Jean-Baptiste de Champagne peignit ce dieu sur un char tiré par des coqs, escorté par une grue, symbole de la vigilance, et précédé par le *Point du jour*, portant une trompette à la main et ayant une étoile sur la tête.

J.-J. Huber a gravé, d'après Tischbein, une composition intitulée le *Point du jour.* Sous le même titre, Loutherbourg a exposé, au [illegible] a donné les épithètes de « suave, chaud, déli-[illegible] »

— Rhétor. Les [illegible] longtemps adopté la coutume de diviser leurs sermons en plusieurs parties bien marquées qu'on appelle *points.* Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, s'est élevé contre cette coutume. Selon lui, ces divisions sont souvent factices, et l'ordre qu'elles mettent dans [illegible] ajoute-t-il, elles dessèchent et gênent le dis-[illegible] parties, qui interrompent l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit produire; il n'y a plus d'unité véritable; ce sont deux ou trois discours différents qui ne sont unis que par une liaison arbitraire. Le sermon d'avant-hier, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, pourvu qu'ils soient d'un dessein suivi, font autant ensemble un tout et un corps de discours que les trois *points* d'un de ces sermons font un tout entre eux. » Il fait remarquer ensuite que les orateurs de l'antiquité n'ont pas divisé ainsi leurs discours en plusieurs *points;* que les Pères de l'Église ne connurent point cette [illegible] la vérité, ses divisions, mais qu'il ne les suivit [illegible] « Les prédications ont été encore longtemps après sans être divisées, et c'est une invention très-moderne qui nous vient de la scolastique. »

Hugues Blair, l'un des plus justement célèbres parmi les rhéteurs modernes, est d'un avis tout différent : « Malgré l'autorité de Fénelon, dit-il, et les motifs sur lesquels il fonde son opinion, je ne puis croire qu'il serait avantageux de renoncer tout à fait à diviser les sermons. Cet usage a acquis au-[illegible] ne pourrait le justifier, il serait peut-être [illegible] tages dignes de considération. Si ces divisions ont quelque chose de peu oratoire, d'un [illegible] rompue, ce n'est point à la division elle-même qu'il faut l'attribuer [illegible] sujets divers que l'orateur traite sous ces différents titres. [illegible] mble, [illegible]

[illegible] les [illegible] tateurs.

— [illegible]

[illegible]

[illegible] des dentelles. Alençon et Argentan étaient, depuis Colbert, le centre de cet nd- [illegible]; mais, depuis un certain nombre [illegible] Bayeux a attiré les ouvriers d'Argentan.

[illegible] Colbert, qui fut [illegible], en 1665, [illegible] point de France, dirigée alors par une dame Gilbert, qui fit venir aux frais du roi des dentelles de Venise. M. A. [illegible] de Lonlay, a établi au même endroit un atelier-école, destiné à la production de nouveaux points.

Le *point d'Auvergne*, qui se fabrique dans quatre départements (Haute-Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire), présente des types variés, qui sont surtout réputés pour leur bas prix relatif [illegible] à l'Exposition de 1867, [illegible] et qui avait présenté les plus sérieuses difficultés d'exécution; c'était un burnous en cachemire [illegible] d'un châle de l'Inde, [illegible] de fleurs de nuances diverses, sur un fond de dentelle aux [illegible], a excité un certain étonnement. On fabrique aussi au Puy, mais en petite quantité, des *points à l'aiguille* d'une extrême finesse et d'un caractère artistique qui égale celui des véritables *points* de Venise, aujourd'hui disparus.

Les fabriques de Lille et d'Arras produisaient autrefois des dentelles blanches très-estimées; mais, la mode ayant changé, la production des *points de Lille* et *d'Arras* a considérablement diminué.

Les *points de Normandie*, fabriqués à Caen, à Bayeux et à Chantilly, sont noirs et comprennent de grandes pièces, telles que châles, robes, volants, voiles, etc., qui sont confectionnées au moyen de bandes et de petits morceaux réunis avec une grande habileté à l'aide du *point* dit de raccroc; ce *point* fut inventé par une ouvrière appelée Cahanet; il permet d'employer, dans la fabrication des grands morceaux, un nombre indéterminé de dentellières.

Le *point de Valenciennes* est la dentelle par excellence; il est partout connu, recherché et apprécié pour sa solidité, sa légèreté et son élégance de bon goût; il constitue, à lui seul, un mouvement annuel d'environ 20 millions d'affaires. On a vainement tenté jusqu'à ce jour d'implanter ailleurs ce genre de *point;* le Nord est resté en possession d'un monopole dont le monde entier est tributaire. Les *points* de Valenciennes se fabriquent avec succès dans toute la Belgique; les quatre centres principaux de fabrication sont à Ypres, à Gand, à Bruges et à Courtray. La valenciennes d'Ypres, dite à *points carrés*, est la plus estimée. Le travail de ce beau tissu paraissait avoir atteint depuis longtemps déjà son apogée de perfectionnement et n'avoir plus de progrès à réaliser en 1851; mais, en 1867, le jury de l'Exposition universelle a constaté que la fabrication s'est encore perfectionnée sensiblement.

Les *points* dits *de Bruxelles* sont de deux sortes : 1° le *point* destiné à être appliqué sur tulle et qui consiste en fleurs étoilées, travaillées à l'aiguille ou au fuseau; 2° le *point à l'aiguille* ou *point de Venise*. L'application sur tulle s'améliore chaque jour, mais elle passe de mode; le *point* de Venise est, au contraire, très-recherché; il est généralement remarquable par la régularité de l'exécution, la variété et la richesse des jours, la clarté du réseau, l'élégance des dessins, etc.

Le *point de Malines* était fort recherché il y a peu d'années; c'est une dentelle fine, légère, gracieuse, d'un prix relativement peu élevé. Mais la mode ne lui est plus favorable et [illegible] diminué.

Le *point de Grammont*, dentelle autrefois blanche, aujourd'hui faite avec de la soie noire, obtient une vogue exceptionnelle, grâce à sa qualité et à son bas prix. Ce *point* s'assimile nos genres et nos dessins; mais il ne rivalisera jamais avec les dentelles de Bayeux.

Le *point des Flandres*, qui se fabrique à Bruges, imite heureusement les guipures du XVIIIe siècle; quoique riche et chargé de dessins, il est d'une extrême légèreté et d'une gracieuse élégance.

Les dentelles connues sous le nom de *point d'Angleterre* sont de trois sortes : le *point d'Irlande*, le *point de Buckingham* et le *point d'Honiton*. Le *point* d'Irlande n'a aucun similaire en France ni ailleurs. Il tient de la broderie, de la passementerie, du crochet, de l'aiguille et du fuseau; son prix est peu élevé et il ne se vend guère qu'en Angleterre et en Amérique; sa consommation se restreint même [illegible] de Buckingham se fabriquent [illegible] de Northampton, de Bedford, [illegible] et de Buckingham. Les dentellières anglaises sont habiles; elles travaillent facilement le fil et la soie et fournissent d'excellents produits. En 1862, cette [illegible] plus [illegible] de décadence [illegible] Le *point* d'Honiton [illegible] en perfection et en prix toutes les autres dentelles. Ce *point* est, en quelque sorte, d'étiquette à la cour d'Angleterre, et quelques connaisseurs le préfèrent aux meilleures dentelles de Belgique et de France. Les dentelles fabriquées dans les colonies anglaises sont remarquables par leur qualité et leur bas prix. Les plus connues sont les *points de Malte*, guipures en fil et en soie.

Les dentelles au fuseau, qui se travaillent dans toute l'Allemagne, les dentelles de Bohême et même celles de Danemark sont connues sous le nom de *point de Saxe;* elles se divisent en un grand nombre de genres; les centres principaux de production sont : Annaberg, Dresde, Eibenstock, Carlsbad, Tondern, etc. Ces dentelles sont d'un aspect assez commun et, en général, d'une qualité médiocre; les dessins en sont peu gracieux; ils sont copiés sur d'anciens modèles français; nos moindres fabriques sont supérieures à celles d'Allemagne. Toutefois, les dentelles de Saxe ont un avantage précieux sur les nôtres, celui du bon marché, parce que la main-d'œuvre n'est pas aussi élevée de l'autre côté du Rhin qu'en France. C'est pourquoi ces dentelles font à l'étranger concurrence aux produits français, ainsi que les dentelles gazées dites *point de Venise*, qui imitent les *points* de Bruxelles, très-imparfaitement il est vrai, mais qui se vendent à bas prix.

— Numism. On trouve sur les médailles romaines un certain nombre de *points* mis des deux côtés, pour marquer la douzième partie de l'as. Le sextans se marquait par deux *points* (..), le quadrans par trois (...), le triens par quatre (....). On voit des *points* marqués principalement sur les médailles consulaires; ou bien encore sur quelques médailles d'argent de l'empereur Trebonianus Gallus : tantôt un, tantôt deux, tantôt trois, mais jamais plus de quatre. Ils sont toujours en nombre égal à l'exergue du revers et sur la face. Ils se trouvent avec différents revers, tels que :

ÆQUITAS AUG.
FELICITAS PUBLICA.
PAX AUG.
VICTORIA AUG.
SÆCULUM NOVUM.
UBERTAS AUG.

On rencontre fréquemment des médailles de Gallus dont le revers représente un temple, avec la légende *Sæculum novum*, ayant un, deux, trois ou quatre *points* sur chaque face.

On appelle *point secret* un petit *point* qui se place ordinairement sous les lettres des légendes, pour marquer le lieu de la fabrication.

— Mœurs. *Point d'honneur*. S'il est un préjugé ridicule, et injuste autant que ridicule, c'est à coup sûr celui qui consiste à égorger son semblable pour satisfaire ce qu'on appelle le *point* d'honneur. « Toutes et quantes fois, dit Cheffontaines dans sa *Confutation du poinct d'honneur*, que je me met à considérer quelle est la condition et la nature de l'homme, et que je trouve qu'à présent l'on s'est tant esgaré de la première loy de vivre, que nature avoit empreint et escrit au cueur d'un chascun, et que les hommes sont si dégénérez de leur naturel, qu'ils sont à la fin parvenuz à si grand point de folie que d'estimer maintenant ceulx-là estre preux et vaillants, les plus dignes d'honneur et de mémoire perpétuelle de leurs noms, qui plus auront battu et tué d'hommes, plus troublé et brouillé le repos et tranquillité de la société humaine, je ne puis que je ne m'esmerveille sur si estrange fourvoiement de l'adresse de raison et de sa saincte conduicte, par laquelle sommes séparez et différents de tout autre animal, et conduits tout droict, par la sente de vertu, au vray temple d'honneur, où nos cueurs généreux, avec leurs naturels désirs, nous contraignent de tirer. Car je voy que les hommes sont devenus maintenant à estre si peu hommes, et prendre si peu garde à ce que raison et nature leur dicte et commande, qu'ils ont constitué le *point* d'honneur de leur noblesse, non à sauver, mais à perdre leur prochain; non à l'honorer, mais à le diffamer; non à l'enrichir, mais à l'appauvrir; non à le guarir, mais à le blesser; non à deffendre et à garder la vie aux hommes, mais à la leur tollir; non en humanité et benignité, mais en fureur et cruauté et en telles autres choses de toute raison et nature detestees. » Ces réflexions de Cheffontaines sont encore vraies, même au XIXe siècle, tant les préjugés sont tenaces, tant les sottes idées, les idées justes ont de peine à triompher. A [illegible] encore, pour le prétexte le plus léger, le plus futile, les épées se croisent, et toujours en vertu du *point d'honneur*. D'abord, qu'est-ce que l'honneur, ou qu'entend-on par honneur? Il est assez difficile, dit le savant de Courcy, de définir l'honneur. Ce n'est pas la conscience, cette voix intérieure qui nous avertit de ce qui est bon ou de ce qui est mauvais, juste ou injuste; l'honneur, qui a tant de relation avec la conscience, en est cependant distinct. Il y a des choses que la conscience reprouve et dont l'honneur, plus fat, [illegible]. Il y en a d'autres que l'honneur exige ou défend sévèrement et pour lesquelles la conscience serait plus indulgente. Il y en a d'autres, enfin, dans lesquelles la conscience et l'honneur sont contraires. Pardonner une offense, renoncer à en tirer vengeance, assurément la conscience non-seulement le permet, mais encore l'ordonne; mais l'honneur s'y oppose; il arme la main qui voudrait pardonner, et, pour laver l'injure, il faut répandre le sang. L'honneur n'est pas non plus une vertu. Les hommes qui tiennent le plus à leur honneur n'ont aucune prétention à être vertueux et peuvent avoir le cœur corrompu par le vice. La vertu, d'ailleurs, suppose d'ordinaire une lutte, un effort énergique contre les passions; l'honneur n'admet pas un seul instant de trouble et de doute, ou, s'il a connu l'angoisse de l'hésitation, il la cache et la nie, sous peine de se voir nié lui-même. Aussi, quand la vertu est toujours défiante, l'honneur affecte une hautaine confiance. La vertu est nécessairement modeste; l'honneur, création de l'orgueil, s'affiche avec ostentation, se drape fièrement à la tribune, se couronne de ses propres mains devant la multitude, toujours sûr de faire applaudir les louanges banales qu'il se décerne. L'honneur, dans l'opinion du monde, est tout d'une pièce, accepté ou rejeté en entier, et une seule faute détruit toute une vie d'honneur. La vertu est indulgente et pleine de mansuétude, l'honneur méprisant jusqu'à la cruauté. Enfin, la vertu n'est jamais perdue d'une manière irrémissible; il n'en est pas de même de l'honneur.

... C'est une île escarpée et sans bords;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

L'honneur, considéré en lui-même comme règle de conduite et dans sa notion la plus générale, paraît être l'ensemble des préjugés sociaux dont l'observation fait conserver à l'homme sa propre estime et l'estime de ses semblables. Considéré dans l'individu, il se confond avec cette estime même. L'estime de soi-même, l'estime de ses semblables, voilà certainement les deux choses que l'honneur commande de conserver. Cependant ces deux choses sont elles-mêmes distinctes, parfois contradictoires : l'une s'appuyant sur la conscience, l'autre sur l'opinion; l'honneur participe de l'une et de l'autre et, lorsqu'il y a conflit, c'est trop souvent l'opinion qui l'emporte. Or, comme l'opinion est, par sa nature, essentiellement mobile, que, de plus, elle varie avec les lieux et le temps, il s'ensuit que ce que l'on vient de définir par honneur est sujet à varier. Chaque temps, chaque peuple, chaque agglomération d'hommes, chaque société a donc son honneur particulier.

Au moyen âge, malgré la délicatesse que montraient les chevaliers sur le *point* d'honneur, on trouve des usages qu'il est difficile de concilier avec ce sentiment issu de la chevalerie. La Colombière rapporte, dans son *Théâtre d'honneur* (t. I, p. 63), que les chevaliers qui se présentaient aux tournois et qu'on accusait d'avoir médit des dames étaient frappés à coups de bâton. D'après les *Assises de Jérusalem*, le connétable, en mettant les troupes en bataille, pouvait frapper de son bâton de commandement ceux qui étaient soumis à sa *chevautainerie* (à son autorité), à l'exception des chevaliers hommes liges, dont il pouvait seulement tuer les chevaux pour leur faire honte.

— Sculpt. *Mise au point*. V. MISE.

— Pathol. *Point de côté*. V. PLEURODYNIE.

— Allus. hist. **Point d'appui d'Archimède.** Ce géomètre était tellement convaincu de la puissance du levier, dont il a trouvé, le premier, la théorie exacte, qu'il disait : « Qu'on me donne un *point d'appui*, et je soulèverai le monde. » Les écrivains font souvent allusion au levier et au *point d'appui* d'Archimède, bien que ces mots expriment une évidente hyperbole de langage; mais cette hyperbole satisfait la raison, car elle repose sur un principe mathématique :

« Pierre l'Ermite, Calvin et Robespierre, chacun à trois cents ans de distance, trois Picards, ont été, politiquement parlant, des *leviers d'Archimède*. C'était, à chaque époque, une pensée qui rencontrait son *point d'appui* dans les intérêts et chez les hommes. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Quoi! vous avez la raison pour *levier*, une nation pour *point d'appui*, et vous n'avez pas encore *soulevé le monde!* »

DANTON.

« On est en garde contre M. Proudhon. On n'a plus peur qu'il soulève le monde pour le renverser. Le *point d'appui* que demandait Archimède lui manque essentiellement. Il ne s'appuie ni sur la conscience, ni sur le sentiment, ni sur le sens commun, ni sur l'observation du cœur humain, ni sur la tradition, ni sur l'histoire, ni sur rien; il n'a que son levier : le raisonnement,

Et le raisonnement en bannit la raison. »

LOUIS RATISBONNE.

« J'avoue que l'ambition de faire fortune était la seule dont je n'eusse pu triompher dans aucun cas. J'avais l'amour de l'or, je voulais en avoir beaucoup, parce que, à mon avis, la fortune est ce *point d'appui* que cherchait Archimède et avec lequel on peut *soulever le monde*. »

ALEX. DUMAS fils.

« Forgeron, laisse sur l'enclume
Le fer vengeur inachevé :
L'arme du siècle, c'est la plume,
Levier qu'Archimède a rêvé! »

HÉGÉSIPPE MOREAU.

Point d'honneur (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Le Sage, représentée à la Comédie-Française le 3 février 1702. Le capitaine don Lope de Castro a composé un *Traité sur le point d'honneur* et il a la manie de vouloir juger, d'après les règles qu'il a établies dans son livre, tous les différends qui ont lieu à Madrid. Il a obtenu le consentement de don Alonze de Gusman pour épouser sa sœur, Léonor, et il a promis à don Alonze la main d'Estelle d'Alvarade, sa nièce. Mais ils ne sont aimés ni l'un ni l'autre de ces deux jeunes personnes. Léonor a distingué un cavalier connu sous le nom de don Carlos, lequel, sous celui de don Luis de Pacheco, qui est son véritable nom, est aimé d'Estelle. Il a une entrevue avec Léonor chez Estelle, qui est son amie et à laquelle il était attaché avant que l'inconstance l'eût fait pencher vers Léonor. Don Lope et don Alonze surprennent don Luis avec Estelle et Léonor, et don Lope reconnaît en lui un cavalier qui lui a sauvé la vie pendant les guerres de Flandre et qu'une affaire d'honneur a depuis contraint à prendre le nom de don Carlos. Don Lope se trouve fort embarrassé. Il sent tout le prix du service que lui a rendu don Luis et désirerait pouvoir le traiter en ami, mais ses principes s'y opposent et il se déclare forcé de prendre les armes contre lui, pour venger sa nièce de son infidélité. Estelle termine enfin ce débat en dégageant don Luis de sa parole et en épousant don Alonze. Don Lope approuve ce mariage parce que don Alonze se trouve être le premier amant d'Estelle et que, suivant son livre, la date doit décider entre deux rivaux d'un mérite égal. Don Luis réclame aussi le bénéfice de cette loi, et don Lope se voit obligé de lui céder Léonor. Cette comédie est une imitation de la pièce espagnole de Francisco de Roxas, intitulée : *Il n'y a point d'ami pour un ami*. Malgré un certain mérite de facture, elle n'eut que deux représentations. Le Sage la réduisit à trois actes et la fit jouer à la Comédie-Italienne le 10 avril 1725, sous le titre de l'*Arbitre des différends*, précédée d'*Arlequin prologue*. D'Orneval eut part aussi aux changements de cette pièce, qui fut abandonnée après la seconde représentation.

Point du jour (LE), journal publié par Barère. On connaît suffisamment ce personnage, qui a laissé la réputation la mieux justifiée d'homme à double face. Il n'était pas, en effet, de ceux qui s'épuisent à remonter les courants, et il se laissait docilement porter par le flot. Sceptique, fin, habile, flairant le vent, se tournant à propos, il retombait toujours sur ses pieds et, après avoir traversé tant de tragédies, avec l'aisance et l'agilité méridionales, il devait mourir tranquillement dans son lit, comblé d'années et pensionné du roi Louis-Philippe.

D'ailleurs, travailleur infatigable, il acquit dans la pratique des grandes affaires une sagacité qu'on ne saurait nier. Sa facilité de rédaction était surprenante, et il lui devra d'être le rapporteur le plus ordinaire du comité de Salut public.

Il était député à la Constituante lorsqu'il commença la publication de son journal, le 19 juin 1789, à la veille du serment du Jeu de paume. Cette feuille était quotidienne et consacrée presque exclusivement au compte rendu sommaire des séances de l'Assemblée. Ce sont des résumés assez bien faits, d'une grande modération, d'un style coulant, mais fade et incolore, toutefois fort utiles à connaître pour l'histoire de notre première Assemblée nationale et souvent plus complets que ceux du *Moniteur*.

Le *Point du jour* parut jusqu'au 21 octobre 1791 (815 numéros, formant, avec un volume d'introduction, 27 volumes in-8°).

POINT-DU-JOUR, agglomération d'habitations faisant partie du 61e quartier de Paris, le quartier d'Auteuil, dans le XVIe arrondissement. Le Point-du-Jour s'étend à l'extrémité occidentale de Paris, entre les fortifications, la Seine et Auteuil. On y trouve, sur le bord de la Seine, de nombreuses guinguettes, où abondent les amateurs de friture. Cette localité a pris beaucoup d'extension et de vie depuis qu'elle est traversée par le chemin de fer de ceinture et qu'elle est reliée à Paris par un service actif de mouches ou bateaux à vapeur. La Seine, au Point-du-Jour, est traversée par un remarquable viaduc que nous avons décrit ailleurs (v. PARIS [ponts de]). Pendant le siége de Paris par les Allemands (1870-1871), cette localité fut bombardée; mais elle eut surtout à souffrir pendant le second siége, à l'époque de la Commune. Un grand nombre d'habitations furent démolies par les batteries de l'armée de Versailles et le viaduc fut gravement endommagé.

POINT adv. (poin — de *point* s., chose de très-faible étendue. Ce mot remplit un rôle analogue à celui de *pas*, *goutte*, *mie*, *guère*, *rien*, etc. Les Latins, comme le fait fort justement remarquer M. Delâtre, avaient quelques tournures analogues, telles que *flocci pendere*, priser comme un flocon, *nauci habere*, priser comme un zeste, *hili facere*, priser comme un poil, *nihil*, *nihilum*, pour *ni-hilum*, pas un brin. Les Grecs, de même, disaient

oude gru, oude iôta, pas un fétu, pas un iota. La transition du substantif à la négation est sensible dans quelques vieux textes :

Li ciels est suz la terre, n'est un puint estelez.
(*Vie de saint Thomas de Cantorbury.*)

N'est un pas [illegible] se traduire *n'est en un point* ou *n'est point*). S'emploie avec la négation, pour signifier aucun, aucunement : *Je n'en veux* POINT. *Je ne l'ignore* POINT. *On aime mieux dire du mal de soi que de n'en* POINT *parler.* (Mme de Sév.) *Il sert peu d'avoir de l'esprit lorsqu'on n'a* POINT *d'âme.* (Vauven.) *Hors de la religion, hors de la justice et de la liberté, il n'y a* POINT *de droit.* (Chateaub.) *Ce n'est* POINT *le mouvement, le tapage qui fait la vie, c'est l'agitation.* (Mme E. de Girardin.) *Il n'y a* POINT *de grandes facultés sans grandes passions.* (Ste-Beuve.) *Les dynasties passent, mais les peuples ne meurent* POINT. (Cormenin.) *Il n'y a* POINT *de patrie pour les esclaves.* (Bignon.)

On ne m'abuse *point* par de vaines promesses.
RACINE.

Il n'y a POINT *d'homme qui n'ait l'idée de la justice.* (J. Simon.)

Mon corps n'est *point* courbé sous le poids des an-[nées.
BOILEAU.

— Dans le style marotique, point se place souvent avant la négative *ne* :

Point ne vous délirai que ne m'ayez promis
De ne point m'embrasser pendant une heure entière.
BERQUIN.

— S'emploie sans la négation *ne*, quand il répond à une interrogation : *Êtes-vous fâché?* — POINT.

— Ellipt. *Point*, Il n'y a ou S'il n'y a aucun ou aucunement : *Sans la connaissance de soi-même,* POINT *de solide vertu.* (Acad.) POINT *de belles situations sans de grands combats,* POINT *de passions vraiment intéressantes sans de grands reproches.* (Volt.) POINT *de gouvernement représentatif sans la liberté de la presse.* (Chateaub.) POINT *d'autorité,* POINT *de gouvernement, même populaire.* (Proudh.) POINT *de soldats sans officiers;* POINT *de contentement sans avancement;* POINT *d'avancement sans guerre.* (E. de Gir.)

Point d'amour! et partout le spectre de l'amour!
A. DE MUSSET.

— *Point du tout*, En aucune façon :

Est-ce assez? dites-moi; n'y suis-je point encore?
— Nenni. — M'y voici donc? — *Point du tout.* —
[M'y voilà.
LA FONTAINE.

Je ne suis *point du tout* de ces prudes sauvages,
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.
MOLIÈRE.

‖ On a dit autrefois DU TOUT POINT.

— *Point d'affaire*, Déclaration qu'on fait pour refuser absolument son consentement à ce qui est demandé : *Il voulait s'accommoder;* POINT D'AFFAIRE; *j'aimai mieux plaider.*

— *Point de nouvelle*, Se dit pour exprimer qu'on ne peut obtenir un résultat attendu ou l'exécution d'une promesse faite : *Il me dit souvent qu'il me payera, mais pour de l'argent,* POINT DE NOUVELLE. (Acad.)

— Prov. *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, Quand on n'entend parler de rien, c'est que tout va bien. ‖ *Point d'argent, point de suisse*, Se dit en parlant des personnes dont on ne peut obtenir, sans argent, aucune espèce de service; la locution est empruntée aux *Plaideurs* de Racine :

Point d'argent, point de suisse, et ma porte était
[close.
RACINE.

— Gramm. V. PAS.

POINT (SAINT-), village et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Tramayes, arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Mâcon, dans une belle vallée; 1,0?4 hab. Ancien château, séjour de prédilection de Lamartine, dont le parc renferme son tombeau et ceux de sa fille et de sa femme.

Point (LE TAILLEUR DE PIERRES DE SAINT-), par Alphonse de Lamartine. V. TAILLEUR DE PIERRES.

POINTAGE s. m. (poin-ta-je — rad. *pointer*). Artill. Action ou manière de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. ‖ *Pointage positif*, Celui dans lequel la bouche de l'arme est au-dessus du plan horizontal. ‖ *Pointage négatif*, Celui dans lequel la bouche de l'arme est au-dessous du plan horizontal. ‖ *Vis de pointage*, Vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre : *Les uns bouchaient à la hâte quelques trouées faites dans le bastingage par l'artillerie anglaise, les autres resserraient les* VIS DE POINTAGE *des pièces.* (E. Sue.) ‖ *Cordeau de pointage*, Cordeau muni d'un fil à plomb, au moyen duquel on pointe une pièce d'artillerie tirant par-dessus un épaulement.

— Mar. Action de pointer une carte marine, d'y porter des relèvements. ‖ Moyen graphique de trouver le point d'un bâtiment.

— Typogr. Action de placer sur le tympan les feuilles en retiration, de telle sorte que les lignes des deux côtés se correspondent exactement.

— Techn. Défaut d'une pièce de drap, provenant de la tonte.

— Administr. Action de marquer d'un point le nom des personnes absentes; marque que l'on fait à côté d'un nom, pour indiquer une opération qui s'y rapporte et qui a été exécutée : *Dans notre système financier, la défiance a multiplié à l'infini les rouages et les contrôles, pour aboutir à quoi? Au* POINTAGE *sans fin des pièces comptables sans nombre.* (E. de Gir.)

— **Encycl. Artill.** Pour pointer une bouche à feu, il y a deux conditions à remplir, savoir : 1° placer l'axe de cette bouche à feu dans la verticale du point à battre; 2° lui donner l'inclinaison nécessaire.

Pour que cela puisse se faire, on a dû marquer à l'avance sur la bouche à feu, par des traits ou par des crans, la trace du plan qui serait mené par l'axe de la bouche à feu perpendiculairement aux tourillons, qui sont eux-mêmes perpendiculaires à cet axe.

Les tourillons de la bouche à feu étant placés horizontalement, on mène la ligne qui joint les points ou crans de mire dans le plan vertical du but; ensuite on fait tourner la bouche à feu sur ses tourillons jusqu'à ce que l'axe, qui reste ainsi dans le plan vertical du point à battre, fasse avec l'horizon l'angle de projection voulu.

Le général Robert, dans son *Traité d'Artillerie théorique et pratique*, dit : « Pour pointer ou diriger une bouche à feu dans une direction déterminée, on commence d'abord par faire mouvoir l'affût sur le sol ou la plate-forme jusqu'à ce que le plan que l'axe de l'arme engendre en tournant autour des tourillons passe par la direction demandée, puis, en faisant tourner la bouche à feu autour de ses tourillons, on amène son axe dans cette direction.

» La trajectoire décrite par le projectile et, par suite, la direction à donner à la bouche à feu étant dans le plan vertical qui passe par le point à battre, l'opération se simplifie quand les tourillons sont horizontaux et, au lieu d'opérer d'après cette direction, qui n'est pas tracée dans l'espace, on peut se servir du rayon visuel passant par le but; pour cela, on dirige sur ce point l'axe de la bouche à feu ou une autre ligne perpendiculaire aux tourillons, puis on incline cet axe au-dessus du point à battre, d'une quantité qui est relative à la distance du but et qui se mesure, soit avec un arc divisé, soit au moyen d'une tige graduée nommée *hausse*. La hausse des canons de campagne, glissant dans une coulisse fixée à la culasse perpendiculairement aux tourillons, permet de faire à la fois les deux opérations. »

Durant des siècles, l'art du pointeur est resté dans l'enfance, et cela jusqu'à ce que des notions précises en balistique, jusqu'à ce qu'une théorie sérieuse et certaine du tir vînt faire disparaître les erreurs sans nombre des anciens artilleurs.

On ne connaissait à l'origine que le *pointage* du but en blanc, *pointage* résultant de toutes les idées fausses que l'on avait sur la trajectoire du projectile. Il est bien entendu qu'on ne doit pas confondre ce *pointage* de but en blanc avec le *pointage* de but en blanc moderne. Dans le principe, le but en blanc n'était pas un point parfaitement déterminé, parfaitement fixe : l'idée de but en blanc se rattachait à une partie de la trajectoire des projectiles, que l'on ne connaissait pas bien.

Page, dans sa *Théorie pratique*, explique ainsi ce qu'était le but en blanc : « Pendant longtemps, les anciens artilleurs ont persisté à regarder la première partie de la trajectoire comme une ligne droite; ils disaient qu'ils tiraient de point en blanc ou de but en blanc quand le but était tiré dans cette première partie. On conçoit qu'ils devaient avoir beaucoup de peine à s'entendre sur l'étendue de cette ligne droite; aussi, tout ce qu'on trouve dans les anciens auteurs sur le tir de but en blanc n'est-il pas fort clair... Dans la première édition de son *Artillerie raisonnée*, publiée en 1761, Leblond définit encore la portée du but en blanc : l'étendue de la ligne sensiblement droite que décrit le boulet en sortant du canon. Dans la seconde édition, publiée en 1776, il reconnaît que cette première définition est vicieuse et donne celle qui est admise maintenant. »

Au commencement du XVIIe siècle, on avait fait un pas dans l'art du *pointage*.

La trajectoire était encore considérée comme étant composée de trois parties : une ligne droite dans la direction de l'axe de la pièce résultant du mouvement violent, une ligne courbe et une ligne verticale.

On pointait la pièce de trois manières : 1° suivant le niveau de l'âme, c'est-à-dire en dirigeant l'axe de la pièce sur le but; 2° suivant la mire commune, en pointant de but en blanc, c'est-à-dire par les points les plus hauts de la culasse et de la volée; 3° en donnant à la pièce des inclinaisons plus grandes, mesurées au moyen du quadrant ou quart de cercle.

Il est inutile de faire ressortir les erreurs de cette théorie, erreurs qui persistèrent si longtemps. Arrivons maintenant à la manière dont les anciens pointaient de but en blanc.

D'après l'opinion des anciens artilleurs sur la forme de la trajectoire, dit Page dans sa *Théorie du pointage*, il fallait, pour tirer de but en blanc, que l'axe de la pièce vînt passer par le point à battre. Or, de tout temps, les pièces ont reçu leur plus grande épaisseur de métal à la culasse, parce que le simple bon sens indique que c'est dans cette partie que s'exerce le plus grand effort de la poudre; par conséquent, pour faire passer le prolongement de l'axe par le but ou à une petite hauteur au-dessus du but, il fallait un instrument propre à rendre la ligne de mire à peu près parallèle à l'axe. C'est cet instrument qu'on nomme *fronteau de mire*. L'ancien fronteau de mire était tout simplement une planchette échancrée circulairement qui se plaçait sur la volée.

Dans la marine, où l'on est exposé à tirer de près et vite, on se sert encore d'un fronteau de mire, adopté en 1832, et placé à hauteur des tourillons pour les canons et sur les volées pour les caronades. La ligne de mire étant parallèle à l'axe de la pièce, les bouches à feu n'ont pas de but en blanc. Depuis longtemps déjà, les Anglais ont adopté un fronteau de mire qu'ils placent en avant des tourillons; les Américains et les Russes le mettent à la volée. Lorsque le but dépasse 80 à 100 mètres, les canons et les caronades ont besoin d'une hausse que l'on adapte à la culasse; mais cette hausse étant d'une longueur démesurée à cause du fronteau de mire, M. Roche, professeur aux écoles d'artillerie de la marine, a proposé de substituer un fronteau à jour au fronteau massif. Ce fronteau se compose de deux montants qui portent des divisions, entre lesquels se meut une lame horizontale; en faisant varier la hauteur de cette lame, on fait varier l'angle de mire. Pour rendre son système applicable à toutes les distances, M. Roche place sur la culasse une hausse fixe correspondant à la plus grande distance à laquelle on a coutume de tirer en mer, c'est-à-dire à 1,000 ou 1,200 mètres. Il élève la plaque mobile de son fronteau jusqu'au niveau de cette hausse. Lorsque la plaque mobile est au point le plus élevé, la ligne de mire est parallèle à l'axe. A mesure que la plaque mobile s'abaisse, l'angle de mire augmente jusqu'à ce que la ligne de mire devienne tangente au bourrelet.

Au XVIe siècle, suivant un ouvrage de Scoufflemberg, on pointait de la manière suivante : la ligne de mire n'était pas déterminée à l'avance sur le canon et ce n'était qu'après la mise en batterie des pièces qu'on s'occupait de déterminer leur ligne de mire. Voici comment on procédait : l'officier pointeur cherchait le point le plus élevé du bourrelet de la gueule du canon au moyen du fil à plomb qu'il faisait passer sur le centre de l'orifice; après quoi il plaçait le fronteau de mire sur la culasse. Ce fronteau se composait d'un carré de 2 pieds de côté, en bois blanc, épais de 3 à 4 pouces, qui se posait à cheval sur la culasse, dont il embrassait la forme; une ouverture était ménagée à la partie inférieure de l'intersection du fronteau de mire avec le plan vertical qui le divisait en deux parties égales; cette ouverture faisait passer le rayon visuel par un point de la ligne de mire et le fronteau servait de mantelet pour couvrir la tête de l'officier pointeur.

Quelquefois le fronteau n'affectait point la forme carrée et figurait assez bien un trapèze portant à sa base supérieure un fil à plomb qui indiquait la ligne de mire de la pièce. Du reste, à cette époque, c'est-à-dire au XVIe siècle, on avait déjà remarqué qu'il ne fallait pas tirer suivant la ligne de mire au delà d'une distance déterminée. C'est ainsi que, sous Charles VIII, on avait commencé de tirer sous différents angles et, pour obtenir ce résultat, on soulevait la pièce au moyen de coins en bois enfoncés entre la pièce et son affût. On conserva longtemps cet usage des coins modifiés qui reçurent les noms de *coins de mire* ou *pointal*. Ce n'est que vers 1756 que la vis de *pointage* remplaça ces appareils primitifs.

Ces quelques notions sur le *pointage* au début de l'emploi du canon étant fournies, nous allons aborder les règles du *pointage* moderne. Nous diviserons cet aperçu en *pointage* des mortiers et *pointage* des canons et des obusiers, nous réservant de dire quelques mots à la fin sur des systèmes de *pointage* qui ne manquent pas d'exactitude et qui ont été ou sont encore en usage.

— *Pointage des mortiers.* Les mortiers se tirent sous de grands angles généralement; sous les angles de 60°, quand on veut que le projectile ait une grande vitesse de chute, de manière à [illegible]

[illegible]

Les mortiers sont [illegible]

[illegible]

2° [illegible] par le but.

3° [illegible]

On donne à l'axe l'inclinaison convenable au moyen du quart de cercle. Il nous paraît inutile d'entrer dans la description de cet appareil que nous avons étudié ailleurs. Il nous suffira de dire que, dans l'artillerie comme en géodésie, le quart de cercle sert à mesurer les angles. Le quart de cercle ou cadran fut employé, dit-on, pour la première fois, par Tartaglia, sous le nom *d'équerre d'artilleur*. Il était [illegible] parties égales, nommées *points*. Chacune de ces divisions correspondait à [illegible].

Le quart de cercle servait à mesurer les grands angles pour tir élevé et les petits pour le tir rasant. Il était encore employé pour le *pointage* des obusiers courts du système de Gribeauval, qui ne furent abandonnés qu'en 1823.

Pour les petits angles, l'emploi du quart de cercle est lent et très-difficile; il exige un instrument délicat, qui est encore bien loin de présenter le degré d'exactitude nécessaire à ce genre de tir, exactitude que l'on obtient facilement avec la hausse.

Dans la mesure des grands angles, un instrument grossier suffit pour obtenir, sans beaucoup de peine, une approximation d'un demi-degré et même d'un quart de degré; une pareille approximation est plus que suffisante pour le tir du mortier et même pour le tir à ricochet.

Quoique Gassendi l'ait proposé, le quart de cercle ne peut servir dans le tir de plein fouet.

— *Pointage des canons et des obusiers.* Les canons et les obusiers tirent sous de faibles angles variables qui ne dépassent pas 15° à 16°; [illegible] l'on veut soit atteindre le but en plongeant derrière des masses couvrantes, soit frapper des objets que l'on ne voit pas. Ces bouches à feu portent deux crans de mire, l'un sur le bourrelet de la plate-bande près de la bouche, l'autre sur la plate-bande de culasse. Ces deux crans déterminent la ligne de mire naturelle et servent à pointer de but en blanc.

Pour donner l'inclinaison à la pièce, lorsque les tourillons sont horizontaux (lorsqu'ils ne le sont pas, il y a des formules de correction), on se sert :

1° D'un fil à plomb et d'un arc de cercle tracé sur une sorte de triangle évidé, ayant la forme d'un sextant; les divisions de cet arc de cercle sont plus grandes que dans le quart de cercle;

2° Dans les expériences, d'une fausse équerre, munie d'un niveau à bulle d'air, dont l'une des branches est placée sur la bouche à feu et dont [illegible] arc de cercle divisé, soit sur une ligne droite divisée, est mise horizontale à l'aide du niveau.

On peut donner et la direction et l'angle du même coup, par une seule opération, au moyen de la hausse.

Suivant Page, l'usage de la hausse paraît presque aussi ancien que celui du quart de cercle. Dans son ouvrage intitulé : *Corona e* [illegible] donne la description d'un quart de cercle, ainsi que de la hausse à trous et de la hausse à coulisse.

En 1750, Gribeauval, alors simple capitaine de mineurs, fut envoyé en Prusse avec mission d'étudier l'artillerie de campagne qui venait d'être [illegible]. Cette artillerie faisait usage de deux espèces de hausses : l'une à charnière et percée de trous fixes à différentes hauteurs, l'autre à crémaillère avec une visière mobile. C'est sur les conseils de Gribeauval que l'on adopta la hausse en France; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir introduit chez nous cet instrument commode de *pointage*. « Non-seulement Gribeauval [illegible] rétablit sur les canons la ligne de mire que Vallière avait antérieurement supprimée, [illegible] diriger sur le but, aux distances plus grandes [illegible] Robins.

[illegible]

La hausse [illegible]

[illegible] en blanc, de construire une seconde hausse placée sur le bourrelet. [illegible] n'a pas donné de bons résultats [illegible] été adoptée.

Terminons cet article en disant quelques [illegible] par la vis de culasse, souvent [illegible] et du *pointage* par les anses.

La vis de *pointage* (artillerie), inventée en 1650 ou en 1652 suivant Lebourg, a remplacé le coin de mire. Elle sert à élever ou à baisser la culasse du canon. On n'adopta l'usage de la vis de *pointage* en France qu'en 1764 et 1765, sur les conseils de Gribeauval. On compte aujourd'hui trois espèces de vis de *pointage* : celle d'affût de place et de côte, celle d'affût de montagne et celle d'affût de campagne. Son écrou est près de l'affût et la tête supporte la culasse de la pièce ; elle sert à donner, avant le tir, l'inclinaison convenable aux pièces.

— *Pointage au moyen des anses.* Ce *pointage* fut essayé en 1840 et en 1841, au polygone de La Fère. Je suppose un fil tendu entre les anses, parallèlement à l'axe des tourillons. L'œil étant maintenu dans le plan déterminé par ce fil et par le but, si l'on baisse la vis de *pointage* jusqu'à ce que le fil paraisse tangent [illegible] du bourrelet, on a une hausse positive. Si, au contraire, on lève la vis de *pointage* jusqu'à ce que le fil paraisse tangent à la partie supérieure de la plate-bande de culasse, on a une hausse négative.

—Jeux. *Pointage des cartes.* Pointer les cartes, c'est, pour les grecs, marquer les cartes les plus importantes du jeu, avec la pointe d'une épingle un peu émoussée, en les piquant, à l'un des angles et du côté de la figure, de manière à produire un petit relief sur le dos.

« Certains grecs, dit Robert Houdin, raffinent sur ce procédé : ils dédoublent la corne de la carte, y font la piqûre en dedans et la recollent. De cette façon, il n'existe, au-dessus de la carte, qu'une petite aspérité qui, dans le cas où elle serait remarquée, pourrait passer pour un défaut dans le carton. D'autres, plus habiles encore, au lieu de marquer leur point sur le dessus, le font paraître au-dessous ; de cette façon, la marque est complètement dissimulée par la peinture ; c'est alors au toucher seulement que la carte est reconnue. »

POINTAL s. m. (poin-tal — rad. *point*). Techn. Pièce de bois que l'on place debout pour servir d'étai. ‖ Bout de la tige qui, placée au centre de la meule courante d'un moulin, fait tourner la roue au moyen d'une griffe qui saisit l'anille.

— Art. Pièce de bois qui, placée verticalement, sert à soutenir provisoirement un fardeau.

POINTE s. f. (poin-te — rad. *point*). Bout aigu et piquant : POINTE *d'une épine, d'une arête, d'une épée, d'une aiguille, d'un clou.* [illegible] *Il faut se ménager et ne pas* [illegible] *présenter la* POINTE *de ses armes.* (A. Dum.)

> [illegible] ils ont de toutes parts
> [illegible] à mes yeux la *pointe* de leurs dards!
>
> RACINE.

> ... Nous aussi, nous souffrons une épée;
> [illegible]
> Nous te la présentons par la *pointe* et debout.
>
> H. MOREAU.

‖ Pièce mobile, aiguë et piquante, que l'on adapte à une autre pièce : *Une des armes primitives fut la lance, faite d'un long bâton aiguisé garni d'une* POINTE, *d'un roseau effilé.* (A. Maury.)

— Bout, extrémité amincie : *La* POINTE *des herbes. La* POINTE *d'un rocher. Marcher sur la* POINTE *des pieds. Et, du moins, je ne crains point que la curiosité s'approche de moi sur la* POINTE *du pied et vienne, pencher sur mon épaule, lire les lignes que je lui dérobe.* (Diderot.)

> La rosée arrondie en perles
> Scintille aux *pointes* du gazon.
>
> TH. GAUTIER.

‖ Trait, aiguillon : *Femme forfaisant envers son mari est beaucoup moins excusable que la veuve, pour avoir un moyen honnête de tronquer les* POINTES *de la chair par l'objet qui lui est donné.* (Et. Pasq.) *Il vaut mieux que la* POINTE *de la colère agisse un peu en dehors, que de la replier contre soi.* (Charron.) ‖ Action vive et pénétrante : *Quand il y a [illegible] le prit est retreint, sa* POINTE *s'émousse, il n'a pas de quoi se former le goût.* (Vauv.) [illegible] *l'*POINTE *d'ironie, de* [illegible] *Il y a dans chacune des strophes de Henri Heine une* POINTE *de raillerie et de sarcasme qui vous saisit et qui est à peine corrigée par une* POINTE *de sensibilité.* (Delvaux.)

— *En pointe,* En forme de pointe : *S'élever, se terminer* EN POINTE. *Tailler* EN POINTE, *tailler* EN POINTE.

— *A la pointe de l'épée,* En se servant de [illegible] : *Conquérir un pays, enlever une position* A LA POINTE DE L'ÉPÉE.

> [illegible] point de franche lippée!
> [illegible] pointe de l'épée!
>
> LA FONTAINE.

‖ A [illegible] de : *Les* [illegible] *, mais* [illegible] *de mon cœur soutenir toute sa vie,* A LA POINTE DE *mon esprit, que je vous aime encore plus que tous ne m'aimez.* (Mme de La Fayette.) *Je n'ai jamais reçu leurs services qu'*A LA POINTE DE *mon argent.* (J.-J. Rouss.)

— *Pointe d'aiguille, Pointe d'épingle,* Fait peu important, presque comme base, comme point de départ d'une théorie, d'une discussion, d'une querelle : *Ces comédies-là sont charmantes, quoiqu'elles reposent pour la plupart sur une* POINTE D'AIGUILLE; *elles ne tuent personne, mais elles crèvent des ballons orgueilleux.* (Alex. Dum.)

— *Sur la pointe des pieds,* En marchant avec grandes précautions, pour ne pas faire de bruit : *Nous nous avançâmes en silence et* SUR LA POINTE DES PIEDS.

— *Pointe de vin,* Léger commencement d'ivresse : *Un galant à jeun ne sait point trouver de jolies paroles comme celui qui s'est éclairci les idées avec une petite* POINTE DE VIN. (G. Sand.)

— *Pointe du jour,* Premières clartés du jour : *Nous nous sommes embarqués à la* POINTE DU JOUR. (Mme de Sév.) *On était en été; nous nous levâmes à la* POINTE DU JOUR. (J.-J. Rouss.) ‖ *Petite pointe du jour,* Moment où le jour, commençant à peine, est encore indécis : *Il faudra partir à la* PETITE POINTE DU JOUR.

— Fam. *Faire une pointe,* Faire une petite excursion hors du chemin qu'on s'était tracé : *Si nous allons jusqu'à Marseille, nous* FERONS UNE POINTE *sur Genève.*

— *Suivre, poursuivre, pousser sa pointe,* Continuer une entreprise qu'on avait commencée : *Quand on a bien commencé, il faut* SUIVRE SA POINTE. (Acad.)

— Blas. Nom de la partie inférieure de l'écu : *De Lerrochel : D'azur, à deux croissants d'or en chef, et une étoile d'argent en* POINTE. ‖ Figure héraldique ayant la forme d'un triangle allongé, dont la base a la moitié de la largeur de l'écu : *De Boutren d'Attainville : D'argent, à la* POINTE *de gueules.* ‖ Chacune des espèces de dents faites au bout des branches d'une croix : *Croix à huit* POINTES, *à seize* POINTES. ‖ *Pointe fascée,* Pointe mouvante d'un des flancs de l'écu. ‖ *Pointe renversée,* Pointe mouvante du chef de l'écu.

— Anc. pratiq. *Registre de pointe,* Registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge devait se faire inscrire ou pointer avant l'heure de l'audience, sous peine d'être privé de son droit d'assistance.

— Littér. Trait d'esprit subtil et recherché : *Ne parler que par* POINTES. *Faire des* POINTES. *Quand Molière parut, le théâtre était encore livré à la bouffonnerie et aux* POINTES. (Gresset.)

> Jadis de nos auteurs les *pointes* ignorées
> Furent de l'Italie en nos vers attirées.
>
> BOILEAU.

> On ne vit plus en vers que *pointes* triviales;
> Le Parnasse parla le langage des halles.
>
> BOILEAU.

‖ Trait qui termine une épigramme ou un madrigal : *La* POINTE *doit dominer dans l'épigramme.* (Volt.)

> ... N'allez pas toujours d'une *pointe* frivole
> Aiguiser par la queue une épigramme folle.
>
> BOILEAU.

‖ Fig. Trait final : *La vie est une épigramme dont la mort est la* POINTE. (Castel.)

— Sculpt. Outil servant à ébaucher.

— Grav. Instrument d'acier au moyen duquel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis qui enduit une planche de cuivre ou d'acier : *Ce graveur manie bien la* POINTE. (Acad.) ‖ Manière de graver avec la pointe : POINTE *délicate, légère. Cette gravure est touchée d'une* POINTE *fort spirituelle.* (Acad.) ‖ ‖ *Pointe sèche,* Outil employé par les graveurs pour former des traits fins et délicats sur le cuivre nu.

— Jeux. Chacune des divisions du tablier du trictrac, sur lesquelles on range les dames.

— Chorégr. Action du danseur qui consiste à s'élever sur la pointe des pieds, et faire des pas sans poser le talon à terre : *L'effet de cette danse sur les spectateurs habitués aux* POINTES, *aux entrechats, a dépassé assurément les espérances les plus hardies des partisans de Mme Noblet.* (Th. Gautier.) *C'est une danseuse habile et légère, forte sur ses* POINTES *et sachant s'enlever.* (P. de St-Victor.)

— Chasse. Vol d'un oiseau s'élevant vers le ciel : *L'oiseau fit la* POINTE *et fondit tout d'un coup sur la perdrix.* (Acad.) *Quand une perdrix est blessée à la tête, elle fait la* POINTE *et tombe roide morte.* (Acad.)

— Manége. *Faire des pointes,* Se dit d'un cheval qui ne suit pas régulièrement le rond en maniant sur les voltes. ‖ Résister au cavalier, s'élever et se planter sur les deux pieds de derrière : *La subtile courroie maintenait solidement le membre qui, plié ainsi, avait l'air d'un moignon; l'animal ne portait plus que sur trois pieds; dès qu'il se sentit pris de la sorte, le cheval se mit à* FAIRE DES POINTES, *à se dresser, à frapper l'air de son pied libre, et, [illegible] retombait s'appuyait sur son unique support, il essayait vainement de lever sa croupe et de détacher des ruades.* (Th. Gautier.)

— Escrime. *Coup de pointe,* Coup porté avec la pointe de l'arme. ‖ *Couper la pointe,* Faire un mouvement prompt et léger, au moyen duquel on passe la pointe de son fer par-dessus le fer de son adversaire, sans la déranger de la ligne du corps. ‖ *Parer de la pointe,* Écarter la pointe de l'adversaire de la ligne du corps, en faisant une parade.

— Constr. *En pointe de diamant,* Se dit d'une pierre quand elle se termine par une pyramide quadrangulaire aplatie. ‖ *Pointe de pavé,* Jonction en forme de fourche, que l'on opère entre les deux ruisseaux d'une chaussée.

— Fortif. Angle d'un bastion le plus avancé vers la campagne : *Le canon des assiégeants avait abattu la* POINTE *du bastion.* (Acad.)

— Art milit. Extrémité d'une aile : *Avoir, tenir la* POINTE *de l'aile droite, gauche.* ‖ *Faire une pointe,* S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération.

— Mar. Cap de navire. ‖ Chacune des divisions du compas marquant les trente-deux vents. ‖ *Pointe de bordage* ou *de doublage,* Morceau de bordage ou de toile dont on se sert pour remplir un vide. ‖ *Avirons à pointe,* Avirons disposés de façon qu'il n'y ait qu'un rameur sur chaque bout. ‖ *Brasser en pointe,* Disposer les vergues comme pour l'allure au plus près. ‖ *Voile en pointe,* Voile qui n'est pas carrée.

— Cost. Petit fichu triangulaire que les femmes mettent négligemment sur leur cou. ‖ Ancienne coiffure de deuil qui s'avançait en angle sur le front des dames.

— Art culin. Saveur légèrement piquante : *Sauce à laquelle il manque une* POINTE *de sel, de poivre, d'ail, de vinaigre.*

— Typogr. Grosse aiguille avec manche de bois, employée par les compositeurs pour corriger les fautes qu'ils ont faites ou opérer tous les changements réclamés dans un ouvrage typographique.

— Techn. Petit clou, avec ou sans tête, d'une grosseur égale dans toutes ses parties. ‖ Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle on a monté un diamant pour servir aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. ‖ Outil avec lequel le relieur coupe le carton destiné à couvrir un livre. ‖ Tuile dont le couvreur a retranché plus du tiers. ‖ Petit ciselet pointu employé par les ciseleurs à achever leurs figures et à leur donner du relief. ‖ Petit poinçon d'acier employé par le tireur d'or pour polir les pertuis de la petite filière. ‖ *Pointe molle,* Extrémité mince d'une pièce qui doit être rivée après avoir été fichée. ‖ *Pointe à tracer,* Petit ciselet de bijoutier servant à former des traits légers qui ne sont que tracés au crayon. ‖ *Pointe à gratter,* Moitié de ciseau dont se sert le facteur d'orgue pour gratter les tuyaux qui ont besoin d'être soudés. ‖ *Pointe à faire parler les tuyaux,* Outil de facteur d'orgue, ressemblant au ciseau de menuisier. ‖ *Pointe de diamant* ou *Diamant,* Petit diamant taillé en pointe et enchâssé, qu'emploient les vitriers pour couper le verre. ‖ *Pointe naïve,* Diamant brut, naturellement en pointe. ‖ *Pointe de l'arçon,* L'une des parties qui forment le bas de l'arçon d'une selle. ‖ Morceau d'étoffe ou de linge, que l'on taille en pointe, afin de le coudre sur les côtés d'une robe ou d'une chemise de femme, dans le but de leur donner plus d'ampleur. ‖ *Pointe de colle,* Terme de fleuriste artificiel ; très-petite goutte de colle de pâte.

— Chir. *Pointe de feu,* Petite escarre qu'on produit avec un cautère pointu.

— Art vétér. *Pointe de feu,* Morceau de fer long et pointu, que le vétérinaire fait rougir au feu pour percer la peau des chevaux dans certains cas.

— Mines. Nom que l'on donne, dans les mines de charbon de terre de Saint-Étienne, aux galeries qui sont percées suivant une certaine inclinaison, et qui ne servent guère qu'à établir les communications nécessaires pour l'aérage, le transport des produits ou l'écoulement des eaux. ‖ On dit aussi DESCENTE.

— Géogr. *Pointe de terre,* Terre qui s'avance dans les eaux en se rétrécissant progressivement.

— Syn. **Pointe du jour, point du jour.** V. POINT.

— Encycl. Littér. On appelait *pointe* au XVIIe siècle une pensée subtile, raffinée, un trait d'esprit recherché, ayant beaucoup d'analogie avec les *concetti* des Italiens ; c'est en ce sens que Boileau la comprenait lorsqu'il disait dans le chant II de son *Art poétique:*

> Jadis de nos auteurs les *pointes* ignorées
> Furent de l'Italie en nos vers attirées.
> Le vulgaire, ébloui de leur faux agrément,
> A ce nouvel appât courut avidement...
> Le madrigal d'abord en fut envahi;
> Le sonnet orgueilleux lui-même en fut frappé;
> La tragédie en fit ses plus chères délices;
> L'élégie en orna ses douloureux caprices;
> Un héros sur la scène eut soin de s'en parer,
> Et sans *pointe* un amant n'osa plus soupirer;
> On vit tous les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
> Fidèles à la *pointe* encor plus qu'à leurs belles.
> Chaque mot eut toujours deux visages divers;
> La prose la reçut aussi bien que les vers.
> L'avocat au palais en hérissa son style,
> Et le docteur en chaire en sema l'Évangile.

Les *pointes*, comprises dans le sens que nous venons d'indiquer, abondent dans la littérature du XVIIe siècle et Racine lui-même, dont le goût est généralement si pur, n'y a pas échappé. Lorsqu'il disait

> Brûlé de plus de feux que je n'en allumai!,

il s'abandonnait au goût d'un temps où ces façons de dire, précieuses et alambiquées, avaient été mises à la mode sous la double influence de la littérature espagnole et de l'hôtel de Rambouillet.

A cette époque, toutefois, la *pointe* n'était pas toujours une pensée quintessenciée. Elle apparaît souvent dans l'épigramme comme un trait piquant et souvent acéré. Comme l'a dit encore Boileau :

> L'épigramme plus libre, en son tour plus borné,
> N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Cependant, là même il faut se tenir dans les limites que trace le goût :

> Mais fuyez sur ce point un ridicule excès,
> Et n'allez pas toujours d'une *pointe* frivole
> Aiguiser par la queue une épigramme folle.

Comme exemple de *pointe* dans une épigramme, nous citerons ces deux vers de Saint-Pavin à l'adresse de Boileau :

> S'il n'eût mal parlé de personne,
> On n'eût jamais parlé de lui.

Au XVIIIe siècle, on confondit la *pointe* avec le jeu de mots. C'est ce que fait Marmontel dans ses *Éléments de littérature.* « Quoique Cicéron, dit-il, n'ait pas exclu ce badinage du langage oratoire, je le croirais déplacé dans des ouvrages sérieux ; mais, dans un ouvrage badin, ou dans la conversation familière, la saillie en peut être heureuse. » Et il cite, comme exemple de *pointes*, les traits suivants :

Le contrôleur général Orri disait à quelqu'un : « Savez-vous bien que j'ai quatre-vingt mille hommes sous mes ordres ? — Ah, monsieur, lui répondit-on, vous avez là un beau camp volant. »

* *

Un cheval étant tombé dans une cave, le peuple s'était assemblé et on se demandait : « Comment le tirer de là ? — Rien de plus aisé, dit quelqu'un, il n'y a qu'à le tirer en bouteilles. »

* *

Un prédicateur, resté court en chaire, avouait à ses auditeurs qu'il avait perdu la mémoire. « Qu'on ferme les portes, s'écria un mauvais plaisant ; il n'y a ici que d'honnêtes gens ; il faut que la mémoire de monsieur se retrouve. »

Dans le langage ordinaire, on désigne plus particulièrement aujourd'hui sous le nom de *pointe* une repartie vive, piquante, acérée, qui constitue une véritable épigramme en prose. En voici quelques exemples :

« Souffrez-vous beaucoup ? dit le médecin Bouvart à Terray. — Oui, comme un damné ! — Quoi ! déjà ? »

* *

On racontait un jour devant Mme Du Deffant que saint Denis, après avoir eu la tête tranchée, la porta dans ses mains à deux lieues de distance. « Je n'ai pas de peine à le croire, dit-elle ; il n'y a que le premier pas qui coûte. »

* *

La reine Elisabeth demandait à William Cecil : « Que s'est-il passé aujourd'hui au conseil ? — Quatre heures, madame, » répondit-il

* *

« Dieu fit l'homme à son image, dit-on devant Fontenelle. — Il le lui rend bien, » répliqua le malin vieillard.

* *

« Songez, dit un prêtre à Dorat mourant, que dans le monde ultérieur vous pourrez contempler, pendant toute l'éternité, Dieu face à face. — Eh quoi ! fit Dorat, je ne le verrai jamais de profil, mon père ? »

Nous pourrions multiplier les exemples de *pointes ;* nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à l'article **MOTS** (jeu de), où nous en avons cité plusieurs.

POINTE-À-PITRE (LA), ville forte de la Guadeloupe, ch.-l. de l'arrond. de son nom, sur la côte S.-O. de la Grande-Terre, partie orientale de la colonie à l'embouchure de la Rivière-Salée, par 16° 40' de latit. N. et 63° 50' de longit. O.; 19,000 hab. Cour d'assises, tribunal de 1re instance, société d'agriculture, chambre de commerce ; banque, crédit foncier, deux consulats. Elle possède un port très-sûr, susceptible de contenir une grande quantité de bâtiments de commerce et même de frégates et des vaisseaux de premier rang. L'entrée est défendue par les forts Fleur-d'Épée et l'Union et par de nombreuses batteries. La ville est construite sur un plan très-régulier et très-beau; les rues sont larges, droites et garnies de trottoirs. Il y a trois places publiques, de beaux quais, de vastes magasins de commerce ; un entrepôt de commerce, un hôpital militaire, un hospice civil, une crèche, une belle église, un théâtre, une maison de correction, plusieurs établissements d'éducation. La Pointe-à-Pitre, par sa situation au centre des cultures et par la bonté de son port, s'est placée au rang des premières villes commerciales des Antilles; elle fait presque tout le commerce de la colo-

nie, mais elle a l'inconvénient de manquer d'eau. Les princi. aux articles de commerce sont, pour l'exportation : sucre, eau-de-vie de mélasse, cacao, casse, peaux brutes, café, bois de teinture et d'ébénisterie, indigo, sirops, confitures, fruits conservés par la méthode Appert, écailles de tortue, rhum, etc.; pour l'importation : tissus français et étrangers, morues françaises et étrangères, ouvrages en peau ou en cuir français; farine et froment, huile d'olive, bois communs, français et étrangers; ouvrages en divers métaux; beurre salé, bœufs, taureaux et vaches étrangers; chevaux et mulets français et étrangers; vin, bière, fromage, etc. Les paquebots français de la ligne du Mexique, partant de Saint-Nazaire le 8 et le 16 de chaque mois, touchent à la Pointe-à-Pitre, à l'aide d'une ligne annexe, le premier le 24 du même mois, le second le 2 du mois suivant.

La Pointe-à-Pitre fut fondée en 1768, dans un emplacement où il n'existait que quelques cabanes de pêcheurs; on l'appela d'abord la ville du Morne-Renfermé; le nom de Pointe-à-Pitre, provenant de celui d'un pêcheur dont la cabane se trouvait sur la pointe où les premières maisons furent établies, prévalut ensuite. Des concessions de terrain et divers privilèges y attirèrent en peu de temps un assez bon nombre d'habitants; mais le 21 mars 1780, un terrible incendie la réduisit presque entièrement en cendres. On la reconstruisit en pierre, mais elle fut de nouveau détruite par le tremblement de terre du 8 février 1843, suivi d'un horrible incendie; plusieurs milliers de personnes périrent dans cette catastrophe. L'heureuse situation de la Pointe-à-Pitre en a fait activer la reconstruction; bientôt elle reprit son ancienne splendeur et continua à croître en population et en richesse. Un incendie important éclata à la Pointe-à-Pitre le 12 juillet 1871. Dans la soirée du 18 au 19 du même mois, le feu se déclara de nouveau et se propagea avec une effrayante rapidité, dévorant à la fois les quartiers situés dans la direction de l'est à l'ouest jusqu'aux faubourgs de la Petite-Terre et les quartiers placés dans la direction du nord au sud; bientôt la Pointe-à-Pitre presque tout entière ne fut plus qu'un monceau de cendres. Seuls, l'entrepôt, l'hôpital, le palais de justice, le théâtre, la caserne, l'arsenal, la prison et les maisons de peu de valeur composant les faubourgs de la Nouvelle-Ville et de la Source furent épargnés. Ce qui explique l'étendue du désastre, c'est que, après le tremblement de terre de 1843, la ville avait été rebâtie à peu près entièrement en bois et que l'eau y est fort rare. La Pointe-à-Pitre s'est relevée rapidement de ses ruines. ‖ L'arrondissement de la Pointe-à-Pitre embrasse les cantons de la Pointe-à-Pitre, de Lamentin, du Port-Louis, du Moule et de Saint-François. Il comprend 15 communes et 91,309 habitants.

POINTE-DE-BARBARIE, langue de sable de 400 à 500 mètres de largeur qui sépare le fleuve du Sénégal de la mer, près de son embouchure, et sur laquelle sont établis deux villages, en face de Saint-Louis.

POINTE-DES-CHÂTEAUX, l'une des parties de la côte qui bornent la Grande-Terre à la Guadeloupe.

POINTE-DES-GALETS, pointe incultivable située sous le vent de l'île de la Réunion et formée par l'agglomération des galets entraînés par les torrents.

POINTE-DE-GALLES, ville sur la côte méridionale de l'île de Ceylan, un peu au S.-E. de l'embouchure du Ghinderi, à 110 kilom. S.-E. de Colombo; par 6° 2' de latit. N. et 78° 30' de longit. E. Elle consiste en deux parties : 1° la ville proprement dite, grande, assez bien bâtie et renfermant une population assez considérable; 2° la forteresse, qui a pour défense des ouvrages importants. Pointe-de-Galles est, après Colombo, la place la plus importante de l'île. Le port est spacieux et sûr et il est précédé d'une belle rade. Il s'y fait un grand commerce de poisson, d'huile, de poivre, de coton et de cannelle. Les environs fournissent de la cannelle, mais moins bonne que celle de Colombo. Il s'est formé à Point-de-Galles une colonie chinoise depuis 1801. C'est la station des paquebots des Messageries maritimes de France et de la Compagnie péninsulaire et orientale. Communication télégraphique avec toute l'Inde et l'Europe.

POINTE-A-PHILIBERT, petit cap qui, avec le Cap-à-l'Aigle, constitue la limite de la seule rade abordable dans l'île de Saint-Pierre, qui forme, avec Miquelon, l'une de nos stations pour la pêche de la morue.

POINTE (Honoré-Joseph), chirurgien français, né à Grasse (Provence) en 1738, mort à Lyon en 1797. Il fit ses études médicales à Paris, fut nommé chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1765 et se fit recevoir docteur en médecine à Valence en 1774. Pointe, qui jouit d'une grande réputation comme praticien, a laissé un *Essai sur la nature et les progrès de la gangrène humide vulgairement dite pourriture* (Lyon, 1768, in-12).

POINTE (Noël), homme politique et conventionnel français, né à Sainte-Foy, près de Lyon, mort au même lieu en 1825. Lorsque éclata la Révolution, Pointe, qui était alors avocat, adopta avec chaleur les idées nouvelles et fut élu par le département de Rhône-et-Loire député à la Convention nationale (1792). Il vota la mort du roi sans sursis ni appel au peuple, fut chargé, en 1793, d'une mission dans la Nièvre et le Cher, s'effaça pendant la Terreur, prononça en 1794, après la chute de Robespierre, un discours dans lequel il demanda qu'on mît un terme à la contre-révolution et qu'on appliquât avec rigueur la loi des suspects, fut dénoncé, en 1795, par les autorités de la Nièvre pour abus de pouvoir, vit suspendre l'enquête commencée contre lui par suite de l'amnistie de Vendémiaire et fut nommé, après l'expiration de la session, commissaire départemental par le Directoire. A partir du 18 brumaire, il ne voulut accepter aucun emploi, ne signa pas l'acte additionnel en 1814 et ne fut point compris au nombre des régicides exilés. On a de lui : *Opinion dans le procès de Louis XVI* (1792, in-8°); les *Crimes des sociétés populaires précédés de leur origine* (Montpellier, 1795, in-8°).

POINTE (Jacques-Pierre), médecin français, né à Lyon en 1787, mort en 1860. Lorsqu'il eut pris, en 1812, le grade de docteur à Paris, il retourna dans sa ville natale, où il fut, pendant un grand nombre d'années, professeur à l'École de médecine. L'Académie de médecine de Paris le reçut au nombre de ses membres correspondants. Indépendamment d'un grand nombre de notices, relations, mémoires, etc., on lui doit : *Notice historique sur les médecins de l'Hôtel-Dieu de Lyon* (1826); *Histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu de Lyon et du service des hôpitaux en général* (1842); *Loisirs médicaux et littéraires* (1844); *Hygiène des collèges* (1846); *De l'enseignement clinique* (1850); *Conseils au sujet du choléra* (1854), etc.

POINTÉ, ÉE (poin-té) part. passé du v. Pointer. Marqué d'un point indiquant une opération qu'on a effectuée, et qui est relative au nom ainsi marqué : *Tous les noms des absents doivent être* POINTÉS.

— Disposé pour tirer contre un but déterminé :

Cent soixante canons, *pointés*, mèche allumée,
Enfermaient le sénat dans leur ligne enflammée.
PONSARD.

‖ Disposé pour viser : *Un télescope* POINTÉ *sur Vénus.*

— Blas. Se dit d'un écu chargé de pointes en nombre égal et de deux émaux alternativement. ‖ Se dit d'une rose qui a les pointes placées extérieurement entre les pétales et d'un autre émail que ces derniers.

— Mus. *Note pointée*, Note marquée d'un point, ce qui en augmente la valeur de moitié : *Blanche, noire* POINTÉE. ‖ Note détachée dans l'exécution vocale ou instrumentale.

— Escrime. Qui a reçu un coup de pointe d'épée : *Adversaire* POINTÉ.

— Jeux. *Cartes pointées*, Cartes que les escrocs marquent de points pour les reconnaître.

— Mar. *Carte pointée*, Carte sur laquelle on a relevé jour par jour la situation du navire à midi.

— Typogr. Entré dans les pointures : *Feuille* POINTÉE.

— Techn. Dont les plis sont maintenus au moyen de points d'aiguille : *Étoffe* POINTÉE. ‖ *Papier pointé*, Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier réglé destiné à la mise en carte : PAPIER POINTÉ *batavia*. PAPIER POINTÉ *sergé de quatre*. PAPIER POINTÉ *satin de huit*.

— s. m. Action ou manière de pointer : *Le* POINTÉ *d'un canon*.

POINTEAU s. m. (poin-to — rad. *pointe*). Techn. Espèce de petit poinçon qui sert à marquer la place d'un trou ou de tout autre objet. ‖ Poinçon à l'aide duquel on fait un petit creux à l'endroit où l'on veut placer le foret. ‖ Poinçon servant à percer les fers minces : *Les pièces ajustées sont ensuite repérées, c'est-à-dire pointées et marquées, soit au moyen du* POINTEAU, *soit au moyen de lettres ou chiffres frappés, qui indiquent nettement les positions relatives des diverses pièces de la machine*. (Laboulaye.) ‖ *Pointeau à contremarquer*, Outil d'acier dont se sert le coutelier.

POINTEMENT s. m. (poin-te-man — rad. *pointe*). Action de pointer. On dit plus ordinairement POINTAGE.

— Minér. Réunion de trois pointes au [illegible], remplaçant une partie de la face dominante d'un cristal à l'extrémité de l'axe.

POINTER v. a. ou tr. (poin-té — rad. *pointe*). Frapper en [illegible] *Pendant* [illegible] POINTA. (Acad.)

— Marquer d'un point indiquant une revision ou une opération effectuée [illegible] (Balz.)

— Diriger pour viser un [illegible] *de cheval pour* POINTER [illegible] (T. Delord.) ‖ Diriger sur un point que l'on vise : POINTER *une lunette, un télescope.*

— Dresser en pointe vers le ciel : *Le léger coursier* POINTA *ses hautes oreilles et hennit en relevant la tête et en piétinant.* (Fr. Soulié.)

— Dessin. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions relevées sur une épure.

— Mus. *Pointer une note*, La marquer d'un point qui augmente de moitié sa valeur.

— Mar. *Pointer la carte*, Y relever jour par jour, à midi, la situation du navire. ‖ *Pointer une voile*, En joindre les laizes par un simple point d'arrêt. ‖ *Pointer un bâtiment*, Viser les mâts du navire ennemi pour les abattre. ‖ *Pointer à couler bas*, Chercher à atteindre le navire dans ses parties vives, pour le couler bas.

— Typogr. *Pointer les feuilles*, Placer sur le tympan de la presse manuelle, sur la table ou sur le cylindre de la presse mécanique, les feuilles tirées en blanc, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qui ont été faits lors de ce tirage.

— Techn. *Pointer un bœuf*, L'égorger. ‖ *Pointer une pièce d'étoffe*, Y faire quelques points, afin de conserver les plis. ‖ *Pointer des aiguilles*, En faire les pointes.

— v. n. ou intr. S'élever vers le ciel : *Il y a des oiseaux qui* POINTENT *si haut qu'on les perd de vue.* (Acad.) ‖ Être dirigé en pointe vers le ciel : *Au premier plan rient sous les arbres les blanches bastides marseillaises; puis les villages de Mazargue et de Sainte-Marguerite, avec leurs jolis clochers* POINTANT *dans l'air.* (Mme L. Colet.)

— Commencer à paraître, à pousser : *Les asperges commencent à* POINTER *sur la fin d'avril.* (Grimod.)

Je vois du blé naissant *pointer* les têtes vertes.
E. LEGOUVÉ.

— Commencer à paraître :

L'aube *pointait*, la terre était humide et blanche.
La sève, en fermentant, sortait de chaque branche.
A. BRIZEUX.

‖ Commencer à se manifester : *Le génie de Louis XIV* POINTAIT *sous le joug de Mazarin.* (St-Sim.) *Edgar Quinet publia plusieurs brochures dans lesquelles* POINTENT *en plus d'un endroit ses convictions démocratiques.* (T. Delord.)

— Peint. Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume : *Les miniatures se font ordinairement en* POINTANT. (Acad.)

— Manége. Se cabrer en tendant en avant les extrémités antérieures et en s'appuyant sur les extrémités postérieures.

Se pointer v. pr. Se diriger : *Ses yeux se* POINTÈRENT *dans cette direction.*

— **Encycl. Mus.** *Pointer des notes.* C'est, au moyen du point, rendre alternativement longues et brèves des suites de notes naturellement égales, telles, par exemple, qu'une suite de croches. Pour les *pointer* sur la note, on ajoute un point après la première, une double croche sur la seconde, un point après la troisième, puis une double croche, et ainsi de suite. De cette manière, elles gardent de deux en deux la même valeur qu'elles avaient auparavant; mais cette valeur se distribue inégalement entre les deux croches; de sorte que la première ou longue en a les trois quarts, et la seconde ou brève, l'autre quart. Pour les *pointer* dans l'exécution, on les passe inégales, selon ces mêmes proportions, quand même elles seraient notées égales. Dans la musique italienne, toutes les croches sont toujours égales, à moins qu'elles ne soient marquées pointées. Mais, dans la musique française, on ne fait les croches exactement égales [illegible] Rousseau, que dans la mesure à quatre temps; dans toutes les autres, on les *pointe* toujours un peu, à moins qu'il ne soit écrit « croches égales. »

POINTER s. m. (poin-teur — mot anglais). Chasse. Espèce de chien [illegible] (Toussenel.)

POINTER (Jean), antiquaire anglais qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut successivement professeur de philosophie, chapelain d'un [illegible] (Oxford, 1749).

POINTERELLE s. f. [illegible] bres.

POINTERIE s. f. [illegible]

POINTEROLLE s. f. [illegible]

POINTEUR s. m. (poin-teur — rad. *pointer*). Artilleur chargé de pointer une pièce : *Il [illegible]* POINTEUR. [illegible]

— Typogr. Ouvrier imprimeur qui travaille à une presse [illegible], et qui, à la retiration, place la feuille de papier suivant les pointures. ‖ Ouvrier qui enlève le morceau d'un cliché pour y faire des corrections.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe.

— Adjectiv. Qui pointe le canon : *Sous-officier* POINTEUR. *Canonnier* POINTEUR.

— *Chanoine pointeur*, Qui note les chanoines présents à l'office.

Techn. Qui fait les divers travaux désignés sous le nom de pointage : *Ouvrier* POINTEUR.

POINTEUR-SERVANT s. m. Artill. Servant d'une bouche à feu qui aide le pointeur en manœuvrant sur ses indications.

POINTICELLE s. f. (poin-ti-se-le — dimin. de *pointe*). Techn. Petite broche, ordinairement en baleine, qui est placée dans la navette du tisserand, et qui sert à supporter la cannette pour les trames dites à dérouler.

POINTIL s. m. (poin-til — rad. *pointe*). Techn. Longue et forte verge de fer terminée en T, dont on se sert pour pointiller des glaces.

POINTILLAGE s. m. (poin-ti-lla-je; *ll* mll. — rad. *pointiller*). Action de pointiller : *Le* POINTILLAGE [illegible]

— Fig. Contestation sur des riens : *Il y a des gens qui* [illegible] POINTILLAGE, *ce sont des fâcheux.* (Gresset.)

— B.-arts. Travail fait avec de petits points.

— Mod. [illegible] d'une coquille du genre porcelaine.

— Encycl. Le *pointillage* sert, dans la géométrie descriptive et les dessins de construction, à représenter les arêtes ou les courbes cachées d'un corps [illegible]. Le *pointillage* s'exécute de plusieurs manières, soit à l'aide de points ronds, soit à l'aide de portions de ligne séparées [illegible] plusieurs points. Pour [illegible] dessins de géométrie descriptive, on a adopté différentes conventions pour le tracé des lignes et pour celui des parties [illegible]: comme la projection d'un corps est souvent fort éloignée d'avoir la forme que ce corps présente à l'œil, on est convenu de tracer en [illegible] courbes cachées. Voici les conventions adoptées [illegible] distance infinie au-dessus de ce plan, de sorte que tous les rayons visuels sont parallèles entre eux et perpendiculaires au plan horizontal; en regardant la projection verticale, l'œil est supposé placé en avant du plan vertical et à une distance infinie de ce plan, de sorte que tous les rayons visuels sont [illegible] les lignes données, les plans, les corps donnés [illegible] tuation en points ronds des parties cachées [illegible] criptive; dans les dessins de construction ou [illegible] l'exécution d[illegible] [illegible] ces [illegible] entre les arêtes cachées [illegible]

POINTILLE s. f. [illegible]

[illegible], *fut le sujet d'une guerre* [illegible] (Peru.)

POINTILLÉ, ÉE (poin-ti-lé; *ll* mll.) part. passé du v. Pointiller. Marqué de petits points : *Ouvrages de miniature* POINTILLÉS. *Armoiries* POINTILLÉES. *Les Anglais ont du goût pour la peinture* POINTILLÉE, *blaireautée.* (F. Wey.)

— [illegible] de petits points nombreux et rapprochés : *Le [illegible] de cet oiseau est d'un gris* POINTILLÉ *de* [illegible]. (Buff.)

— Path. *Rougeur pointillée*, ou substantiv. *Pointillée*. Rougeur produite par une accumulation de petits points rouges.

— s. m. Manière de peindre, de dessiner, de graver, en se servant de petits points : *l'esprit du* POINTILLÉ. ‖ Genre de gravure faite au pointillé. ‖ Style procédant par petits traits, par petites coupes : *C'est par la finesse des détails et le* POINTILLÉ *du dialogue que cette pièce a réussi.* (P. de St-Victor.)

— [illegible] Espèce du genre saumon.

— Encycl. B.-arts. *Gravure au pointillé.* V. GRAVURE.

POINTILLEMENT s. m. (poin-ti-lle-man ; *ll* mll. — rad. *pointiller*). Action de pointiller, [illegible] : *Ce rapide* POINTILLEMENT *du soupçon fit éprouver un froid intérieur à Godefroid.* (Balz.)

POINTILLER v. a. ou tr. (poin-ti-llé; *ll* mll. — rad. *point*). Marquer d'un grand nombre de points; tracer par points : POINTILLER [illegible]. *Les Touaregues mettent de la vanité à* POINTILLER *sur les joues de leurs enfants des lignes et des figures en bleu ou en noir.* (M.-Br.)

— Fam. Piquer par des pointes, des railleries : *Vous le* POINTILLEZ *sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait.* (Acad.)

— Techn. *Pointiller la glace*, Y fixer le pointil avec du verre en fusion.

— v. n. ou intr. B.-arts. Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon : *Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que* POINTILLER. (Acad.) *Ce graveur ne travaille presque qu'en* POINTILLANT. (Acad.) *Les graveurs d'armoiries* POINTILLENT *pour désigner l'or dans les écussons.* (Acad.)

— Fam. Faire des pointes, disputer sur des riens : *Ne faire que* POINTILLER. POINTILLER *sans cesse. Et comment est-ce qu'*AYANT POINTILLÉ *sur mes vers ils n'ont pas exercé sur ma prose la même subtilité?* (Balz.)

Se pointiller v. pr. S'attaquer mutuellement par des pointes. ‖ Se disputer sur des riens : *Ne faire que* SE POINTILLER.

POINTILLERIE s. f. (poin-ti-lle-rî; *ll* mll. — rad. *pointiller*). Fam. Action de pointiller; contestation sur des bagatelles : POINTILLERIES *continuelles. Quoi de plus effrayant à peindre que ces aigres* POINTILLERIES *auxquelles les gens passionnés préfèrent des coups de poignard?* (Balz.) *Si le père Birotteau fait faillite, ce petit drôle sera un excellent syndic; sa* POINTILLERIE *est précieuse.* (Balz.) *Ces sortes d'hommes, après avoir passé leur jeunesse dans les satisfactions secondaires de l'amour-propre et des sens, finissent dans les* POINTILLERIES *du buraliste.* (L. Veuillot.)

POINTILLEUR, EUSE adj. (poin-ti-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *pointiller*). Qui pointille, qui aime à pointiller : *A force de disputer, il a pris l'esprit disputeur et* POINTILLEUR. (J.-J. Rouss.) ‖ On dit plus ordinairement POINTILLEUX.

POINTILLEUX, EUSE adj. (poin-ti-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *pointiller*). Qui aime à pointiller, à disputer sur des riens : *Critique* POINTILLEUX.

> Le [illegible] censeurs *pointilleux*,
> [illegible] est un champ périlleux.
>
> BOILEAU.

> [illegible] *pointilleux*,
> [illegible]
> [illegible] aux hyperboles.
>
> BOILEAU.

— Qui s'attache à des minuties : *Être* POINTILLEUX *sur le cérémonial.*

— Substantiv. Personne pointilleuse, qui aime à disputer sur des riens : *C'est pourquoi, aux yeux des* POINTILLEUX, *ce comique-là a semblé un peu forcé.* (Ph. Busoni.)

POINTIS s. m. (poin-ti). Navig. Extrémité d'amont ou d'aval d'une île en rivière : *Le bateau a sombré au* POINTIS *de Grenelle.*

POINTIS (Jean-Bern. DESJEANS, baron DE), célèbre marin français, chef d'escadre et commissaire général de l'artillerie sous les [illegible] né en 1645, mort près [illegible] attaque de Tripoli (1681) et au bombardement d'Alger et de Gênes (1682-1686). Il commandait un vaisseau au combat où Tourville fit éprouver un échec aux flottes d'Angleterre et de Hollande, entre l'île de Wight et le cap Frenel (1690). En 1697, il fut chargé de l'ex[illegible] Antilles, fut blessé dans le combat, mais emporta cette ville. Pendant la guerre de la Succession, il fut chargé d'assiéger Gibral[illegible] *expédition de Carthagène* (Amsterdam, 1698).

POINTU, UE adj. (poin-tu, û — rad. [illegible]). *Couteau* [illegible] *Menton* POINTU. *Le skiff est* POINTU *des deux bouts, il a des fonds arrondis et des façons très-fines.* (E. Chapus.)

> Un homme sur le haut du plus *pointu* des monts
> Me fait le même effet justement qu'une mouche
> Au bout d'un pain de sucre...
>
> A. DE MUSSET.

— Fig. Minutieux et subtil : *Esprit* POINTU. *Vous êtes vraiment trop* POINTUE. ‖ Très-susceptible : *On n'a jamais vu un esprit* POINTU *comme le vôtre; un rien vous effarouche et vous scandalise.* (Mercier.)

— Ironiq. *Pointu comme une boule*, Très-obtus.

— Substantiv. Personne pointue, minutieuse ou susceptible : *C'est un* POINTU *qu'un rien offense.*

— s. m. Techn. Nom qu'on donnait autrefois à des morceaux d'étoffe plus fine que celle du fond du chapeau, que les chapeliers plaçaient sur leurs capades.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon, qui vit dans la mer des Indes.

POINTURE s. f. (poin-tu-re — rad. *pointer*). Mar. Chacun des coins supérieurs d'une voile carrée.

— Typogr. Chacune des petites pointes de fer qui servent à fixer la feuille sur le tympan : *En retiration, on replace la feuille dans les trous que les* POINTURES *ont laissés, pour que les pages opposées se correspondent exactement.* ‖ Chacun des trous que ces pointes font sur le papier. ‖ Opération qui consiste à mettre les feuilles en place pour la retiration.

— Techn. Dimension d'une chaussure mesurée par points : POINTURE *d'homme.* POINTURE *de femme. Avoir la même* POINTURE.

POIOCÈRE s. f. (po-io-sè-re). Entom. Syn. de PŒOCÈRE.

POIRE s. f. (poi-re — lat. *pirum*, mot auquel correspondent l'irlandais *péire, piorra*, le kymrique *per, peren*. Quant à l'anglo-saxon *pera, peru*, scandinave *pera*, ancien allemand *pira*, il est emprunté, soit au latin, soit au celtique, comme le prouve l'absence du changement régulier de *p* en *f*. Le mot celtique paraît être indigène, car le kymrique *per, peraidd*, signifie doux, délicieux). Bot. Fruit du poirier : POIRE *fondante.* POIRE *d'été.* POIRE *d'automne.* POIRE *d'hiver. Compote de* POIRES. POIRE *de saint-germain.* POIRE *de bon-chrétien.* POIRE *de beurré.* POIRE *d'Angleterre. La* POIRE *appelée saint-germain a été trouvée dans la forêt de Saint-Germain avec la saveur que nous lui connaissons.* (B. de St-P.)

> Plus loin, l'arbre où mûrit la *poire* succulente,
> S'inclinant sous le poids de sa branche pendante,
> Semble inviter la main et fixer le regard.
>
> MICHAUD.

‖ *Poire coloquinte*, Nom vulgaire d'une espèce de gourde ou calebasse. ‖ *Poire d'acajou*, Fruit de l'acajou. ‖ *Poire d'avocat*, Fruit de l'avocatier. ‖ *Poire de bachelier*, Espèce de morelle. ‖ *Poire fausse*, Espèce de courge. ‖ *Poire de terre*, Topinambour. ‖ *Poire de vallée*, Bardane. ‖ *Poire d'angoisse*, Espèce de poire très-âpre.

— *Poire d'angoisse*, Nom donné à un instrument de fer en forme de poire et à ressort, que les voleurs introduisent dans la bouche de leurs victimes pour les empêcher de crier. ‖ *Avaler des poires d'angoisse*, Souffrir des mortifications : *Je vous présente des* POIRES *de bon-chrétien pour des* POIRES D'ANGOISSE *que vos cruautés me font* AVALER *tous les jours.* (Mol.)

— *Poires tapées*, Poires aplaties et séchées au four.

— *Poires molles*, Poires trop mûres, qui commencent à se gâter. ‖ *Ne pas promettre poires molles*, Faire des menaces; faire entrevoir un avenir rigoureux : *Les* POIRES *ne sont pas encore bien mûres, mais elles en cadrent mieux avec la dureté de votre âme, qui* NE PROMET PAS POIRES MOLLES. (Mol.)

— *En poire*, En forme de poire, c'est-à-dire en ovale plus ou moins aminci par un bout et creusé vers le milieu : *Perle* EN POIRE. *Seins* EN POIRE.

— *Entre la poire et le fromage*, A la fin du repas, moment où l'on parle plus librement : *Nous parlerons de cela* ENTRE LA POIRE ET LE FROMAGE.

— *Garder une poire pour la soif*, Se réserver quelque chose pour les besoins à venir : *Le capitaine avait ses bijoux, qu'il* GARDAIT *comme* UNE POIRE POUR LA SOIF. (Le Sage.)

— *La poire est mûre*, Le moment est venu, l'occasion est arrivée.

— Hist. Emblème au moyen duquel les caricaturistes du temps de Louis-Philippe représentaient la figure de ce roi.

— Chasse. *Poire à poudre*, Sorte de petite bouteille en matière dure, et en forme de poire, dans laquelle on met de la poudre à tirer.

— Techn. Contre-poids de la balance romaine. ‖ Pendant d'oreille en forme de poire. ‖ *Poires secrètes*, Nom donné par les éperonniers à une sorte d'embouchure de mors.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles des genres volute et cône. ‖ *Poire d'agate*, Nom vulgaire d'une coquille du genre murex. ‖ *Poire sèche*, Nom vulgaire d'une coquille du genre murex.

— Zooph. *Poire marine*, Nom vulgaire des fongies.

— **Encycl.** Les innombrables variétés de *poires* que la culture a produites peuvent se classer de diverses manières, suivant le point de vue auquel on se place; ainsi, à n'en considérer que la grosseur, on peut établir des degrés très-nombreux.

Les *poires* ne diffèrent pas moins pour la couleur.

La forme en est moins variable. Le plus souvent renflée vers le sommet, elle se rétrécit vers la base; mais elle est parfois très-allongée, comme dans les *poires* dites *calebasses* et la *poire* d'amour, ou, au contraire, raccourcie et presque ronde, comme la crassane et la sylvange; on en trouve aussi de presque parfaitement ovales.

Enfin les *poires* se distinguent, suivant l'époque de leur maturité, en :

1º *Poires précoces*, mûres à la fin du printemps ou au commencement de l'été; 2º *poires d'été*, août, septembre et commencement d'octobre; 3º *poires d'automne;* 4º *poires d'hiver*, qui ne mûrissent pas sur l'arbre et qui, cueillies en novembre, atteignent leur maturité à la fin de l'automne, en hiver et même en avril.

La classification la plus rationnelle est celle qui se base sur la qualité du fruit et l'emploi que l'on en peut faire; cette classification, que nous préférons à toute autre, ne connaît que deux grandes catégories de poires :

1º Les *poires à couteau* ou *poires à manger*, qui se subdivisent en : *poires fondantes* que l'on mange toujours crues, *poires cassantes* ou *croquantes* que l'on peut faire cuire; 2º les *poires à poiré*.

Les *poires* dites *fondantes* ne sont pas seulement un manger délicieux; lorsqu'elles sont très-grosses, elles forment un dessert très-apparent, très-cher, très-recherché et n'ont ailleurs besoin d'aucun autre accompagnement que le fromage; tout autre dessert est superflu et c'est de là qu'est venue la phrase proverbiale : *entre la poire et le fromage.*

De bonne espèce et bien mûres, elles sont humectantes, rafraîchissantes, apéritives, faciles à digérer, nourrissantes, laxatives; leur usage convient donc en général aux personnes bilieuses, sujettes aux maladies putrides, à la constipation et aux engorgements du foie. Cependant, il y a des estomacs froids et paresseux qui ne digèrent pas facilement ce fruit aqueux; qu'elles le sucrent, elles le digéreront mieux; ou bien qu'elles le fassent cuire à demi et qu'elles le sucrent en le mangeant.

Toutes les *poires* à couteau sont nourrissantes, si on les compare à la plupart des autres fruits. Cependant la digestion en est assez facile, quoique les pommes passent pour valoir mieux sous ce rapport. Les *poires* contiennent toutes un acide que sa grande abondance dans les pommes a fait appeler *malique*, acide dont la quantité varie pour chaque espèce et qui possède chez chacune d'elles une saveur différente. Les *poires* qui en contiennent le plus, la crassane par exemple, agissent comme astringent sur les organes de la digestion; elles resserrent le ventre et constipent si on en mange une grande quantité; quelques-unes, comme le rousselet, sont pourvues d'un parfum particulier et portent avec elles le principe qui les fait digérer; d'autres sont insipides et inodores.

— *Maturation.* « La maturation d'un fruit est, pour ainsi dire, son acte suprême. C'est la phase attendue par le consommateur et par le reproducteur. Par suite d'un travail naturel, la *poire* à l'intérieur élabore tous les principes qu'elle renferme. Cette action s'accomplit plus promptement chez les fruits qui mûrissent sur l'arbre et plus lentement chez ceux qui mûrissent après la récolte.

» A l'extérieur, la maturation d'une *poire* s'annonce par un changement de teinte dans l'épiderme; le fond devient plus jaune, la teinte s'éclaircit et les couleurs de l'insolation gagnent en vivacité; un parfum inusité s'échappe autour d'elle. Dès lors, il ne faut plus la perdre de vue; elle approche de la maturité, qui est le point extrême de la maturation. Au delà, c'est la décomposition, et, par conséquent, un fruit est rarement bon une fois la maturité passée. Au cas d'insuffisance de ces signes, on peut, avec beaucoup de ménagement, consulter le fruit avec le pouce auprès du pédoncule; s'il cède à une légère pression, il est bon à prendre. Quelques espèces, comme le beurré, chez qui la maturation s'accomplit lentement, restent plus longtemps en bon état; d'autres, comme nouveau poiteau, sylvange, perdraient leur goût si on les gardait trop longtemps.

» On évitera de fatiguer le fruit par des attouchements fréquents; la chaleur de la main produit un fâcheux effet sur son épiderme et le macule de taches roussâtres qui se répètent à l'intérieur. »

— *Poires à cuire.* Si beaucoup de *poires* peuvent acquérir, par le seul acte de la maturation, un degré d'excellence qui interdit de leur faire subir toute préparation, il en est un grand nombre, au contraire, qui perdent à être mangées crues, et même qui, comme le catillac, ne sauraient se passer d'être cuites; on les place au four dans un panier; elles perdent une partie de leur suc et sont, par conséquent, moins bonnes, moins agréables que si on les eût placées dans un vase susceptible de retenir leur suc; mais l'habitude est de les faire cuire dans de grands paniers plats et l'on n'agit pas autrement à Paris; dans la province et chez les particuliers, on place les *poires* dans de larges plats de terre ou de métal où elles baignent dans l'eau; celle-ci, réduite par la cuisson et mêlée avec le jus, constitue l'assaisonnement obligé. Mais les marchandes des rues, à Paris, ne prennent pas tant de précaution.

— *Poires à poiré.* Ce sont des fruits âpres et qui emportent le gosier lorsqu'on veut en manger; les porcs eux-mêmes refusent d'y toucher, si bien que le seul moyen d'en tirer parti est d'en faire du poiré, sorte de cidre qui ressemble au vin blanc pour la couleur et pour le goût. Les rapports du poiré avec le vin blanc donnent lieu à de nombreuses fraudes qui trompent les plus fins gourmets et que l'on ne peut démasquer que par des procédés chimiques.

On préfère généralement le cidre au poiré, boisson lourde, indigeste, qui ne convient qu'aux estomacs robustes.

— Écon. dom. *Conservation des poires.* Les *poires* demandent à être mangées à leur point exact de maturité; les soins que l'on donne à ces fruits n'ont donc d'autre but que de retarder ou avancer cette époque pour en fournir la table pendant tout le cours de l'année.

En été, on cueille les *poires* pour les manger immédiatement, ou après les avoir laissées quelques jours seulement achever leur maturité dans un appartement frais, sur des feuilles ou de la mousse. Mais les *poires d'hiver* se conservent à la fruiterie, où on les range sur des planches, les unes à côté des autres, de façon qu'elles ne se touchent pas. On conseille, pour prolonger leur conservation, de les placer en tas pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que leur peau se recouvre d'eau; on les essuie alors avec un linge sec, on les laisse se ressuyer et on les enveloppe de papier pour les mettre ensuite dans un lieu sans humidité, sombre et où il ne gèle pas, comme tiroirs, armoires, etc. Quelques personnes réussissent bien à les conserver dans la cendre ou le sable sec.

L'expérience a démontré que la chair des *poires* devient plus sucrée et leur parfum plus prononcé lorsqu'elles ont mûri à l'ombre et au frais; le froid prolonge étonnamment la conservation de ces fruits; mais dès leur passage dans une atmosphère plus élevée, ils se détériorent et ne sont plus bons à rien; le lieu où on les conserve sera donc maintenu à la température de 6º au-dessus de zéro.

« Quand on manque, dit Joigneaux, d'un bâtiment spécial pour loger ses fruits, on les met dans des caisses en bois blanc, assez plates pour ne contenir qu'un lit de *poires*. Ces caisses, empilées l'une sur l'autre, sont munies de tasseaux sur les côtés pour faciliter leur transport et les soutenir en tas. On les place de cette façon à la cave ou au grenier, une boîte couvrant l'autre et la dernière recouverte de planches. Pour éviter les maniements inutiles, les piles se composent de variétés mûrissant à la même époque; les casiers renfermant les plus tardives sont mis en dessous.

» Que l'on adopte les caisses fermées ou les tablettes découvertes, on n'y entre les fruits qu'après un temps d'attente qui les dispose à la conservation et on tapisse le fond des cases de mousse sèche ou de menue paille, de sciure de bois, de déchets de coton, ou de toute autre matière non susceptible d'engendrer la moisissure ni la fermentation. Le bois lui-même, formant le fond, doit être sain et doux, sans quoi il ne vaudrait pas un fort treillis ou une claie. On y place les fruits un par un, sur leur ombilic, sans les tasser ni les superposer. En les groupant par sortes étiquetées et classées dans l'ordre de leur maturité, on en facilite la surveillance. Les amateurs soigneux favorisent la conservation des *poires* cueillies de bonne heure en couvrant l'extrémité rompue du pédoncule avec de la cire fondue.

» Enfin, est-il nécessaire d'ajouter que les échantillons meurtris, piqués, offensés doivent être mis à part et employés promptement à l'office? »

— *Compote de poires.* On fait des compotes avec toutes les espèces de *poires*, excepté avec les *poires* fondantes. Pour obtenir la compote, voici comment on procède : on pèle les *poires*, on les laisse entières si elles sont petites, ou on les coupe par quartiers si elles sont grosses; on les met avec de l'eau et du sucre dans un vase, qui ne soit pas en métal, lorsqu'on veut une compote blanche; quand elles sont cuites, on les place dans un compotier, de façon qu'elles soient debout autant que possible; si elles sont grosses, on peut en enlever une tranche à la base; lorsqu'elles sont entassées dans le compotier, on fait réduire le sirop obtenu dans la cuisson et on le verse dessus. Si, au lieu d'une compote blanche, on en veut une d'un beau rouge, on fait cuire les *poires* dans une casserole de cuivre. Pour la compote au vin, on fait cuire des *poires* entières dans une casserole avec un peu d'eau, un petit morceau de cannelle, un morceau de sucre; on fait cuire à petit feu; à moitié de la cuisson, on mouille d'un verre de vin rouge, la cuisson terminée, on place dans le compotier, on

fait réduire le sirop de la cuisson et on le verse sur les *poires*. Les *poires* de martin-sec forment un sirop en gelée. Pour obtenir de la compote de *poires* au beurre, voici comment on procède : les *poires*, pelées, coupées en deux, débarrassées de leur cœur, sont mises dans une casserole avec du beurre, de l'eau, du sucre, de la cannelle ou du zeste de citron; on fait cuire à petit feu.

— *Confiture de poires*. On emploie de préférence pour ce genre de confiture des *poires* d'Angleterre bien mûres; on les coupe en deux et on en ôte les cœurs et les pierres; on les fait macérer vingt-quatre heures dans une terrine, par couches de tranches de *poires* et couches de sucre cassé fin; on les met dans une bassine, on les fait cuire à feu vif, en remuant avec soin, afin de ne pas écraser les morceaux; aux trois quarts de la cuisson, on y mêle des zestes de citron hachés fin; on agit comme pour les autres confitures, en employant une demi-livre de sucre par livre de *poires*.

Les confiseurs tirent un assez grand parti de la *poire;* ils en préparent une marmelade estimée, ils en font des pâtés, ils les confisent au sec ou à l'eau-de-vie; pour ces deux dernières préparations, on n'emploie guère que la *poire* de rousselet. On prépare aussi les *poires* en gelée, mais on a recours à cette préparation moins souvent que pour les pommes. On conserve aussi les *poires* à l'eau-de-vie, comme les prunes et les abricots. Enfin les *poires* entrent pour une grande part dans la confection du raisiné.

— *Poires tapées*. La plupart des fruits qui vendent sous le nom de *poires* tapées sont des *poires* passées tout simplement au four; mais les véritables *poires* tapées sont préparées de la façon suivante : on choisit de préférence des *poires* rousselet presque mûres, on les pèle sans les déformer, on rogne le bout de la queue; on les jette dans une bassine pleine d'eau froide, qu'on place sur le feu. Les *poires* doivent y bouillir lentement; on les tâte avec le doigt et, au fur et à mesure que l'on en rencontre qui fléchissent et ramollissent, on les retire avec l'écumoire pour les jeter aussitôt dans de l'eau froide; lorsque toutes les *poires* sont retirées de l'eau bouillante, on les égoutte sur une serviette, puis on fait fondre dans la bassine un kilogramme de sucre par cent *poires*, avec un litre et demi d'eau. On fait bouillir, on écume et on garnit le fond de la bassine avec des *poires* qui n'y supportent qu'un seul bouillon; on les retire aussitôt pour les placer dans une terrine et on les remplace par une autre quantité égale de *poires;* on agit de la même façon jusqu'à ce que tous les fruits y aient passé. On les laisse refroidir; on les arrange sur des claies, la queue en l'air, en les aplatissant un peu sans les écraser; on les met dans un four à la sortie du pain; lorsqu'elles sont sèches, on les retire pour les imbiber une à une du sirop ci-dessus, et on agit ainsi trois ou quatre fois; à leur sortie du four, les *poires* sont *tapées;* on les arrange dans des boîtes, en plaçant deux rangs de *poires* l'un sur l'autre, puis on met une feuille de papier, deux nouveaux rangs de *poires* et ainsi de suite. Ces boîtes de *poire* tapées se conservent parfaitement en lieu sec. — Pour les autres préparations, consulter des ouvrages spéciaux.

TABLEAU

CONTENANT LA NOMENCLATURE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE CENT QUARANTE VARIÉTÉS PRINCIPALES DE POIRES CULTIVÉES EN FRANCE

INDIQUANT L'ÉPOQUE DE LEUR MATURITÉ, LEUR GROSSEUR, LEUR FORME, LEUR COULEUR ET LES QUALITÉS QUI DISTINGUENT CHACUNE D'ELLES.

NOMS DES POIRES.	ÉPOQUE DE LA MATURITÉ.	GROSSEUR ET FORME DU FRUIT.	COULEUR ET TEINTE DU FRUIT.	QUALITÉS.	OBSERVATIONS.
Alexandrine Douillard	Octobre et novembre	Assez gros, piriforme	Vert d'eau	Presque fondant, anisé.	
Ambrette d'été	Juillet	Petit, en toupie raccourcie	Verdâtre, tavelé gris	Pierreux, cassant, musqué	Fruit inférieur, à [illegible]
Ambrette d'hiver	De novembre en février	Assez gros, forme du précédent	Même teinte	Fondant, un peu pierreux.	
Amiré Joannet	Juin et juillet	Petit, conique, allongé	Jaune clair, marqué de petits points microscopiques.	Tendre, demi-fondant.	
Ah! mon Dieu	Septembre	Assez gros, conique, allongé	Jaune citron, marqué de rouge	Demi-cassant, sucré	Sujet à mollir.
Ananas	Septembre et octobre	Petit et ramassé	Jaune carmine	Presque fondant, musqué.	
Ananas de Courtrai	Août et septembre	Assez gros	Jaune carmine	Presque fondant, musqué.	
Arbre-courbé	Octobre et novembre	Assez gros	Vert, maculé de gris	Fondant, sucré, [illegible]	
Aurate	Juillet	Petit, turbiné, arrondi	Jaune pâle, lavé de rouge	Demi-cassant, pierreux.	
Baronne de Mello	Octobre et novembre	Moyen, ovoïde	Roux ferrugineux	Presque fondant, fin, vineux.	
Belle-angevine	D'avril en juin	Énorme, monstrueux, ventru	Vert d'eau, teinté de carmin	Cassant, mauvais	Fruit [illegible] peut le faire cuire.
Bellissime d'été	Juillet	Assez gros, figuré en toupie	Jaune pur, lavé de rouge vif	Demi-fondant, un peu pierreux.	
Bellissime d'hiver	Mars	Gros, ventru, allongé	Vert foncé, tiqueté de gros points roux.	Cassant, ferme, doux	Excellente cuite.
Bergamote crassane	Novembre et décembre	Moyen, rond	Vert lentillé olive	Fondant, délicieux.	
Bergamote d'été	Août	Moyen, court	Jaune teinté aurore	Fondant, neigeux, parfumé.	
Bergamote Esperen	De mars en mai	Moyen, forme d'oignon	Vert jaune, truité gris sépia	Presque fondant, aromatisé.	
Bergamote fortunée	De mars en mai	Moyen, trapu	Vert, maculé de gris	Tendre, mi-fondant	Peut se faire cuire.
Besi de Chaumontel	De novembre en février	Gros, allongé, ventru	Jaune, lavé de rouge	Fondant, demi-beurré.	
Besi ou bezy de Saint-Waast	De décembre en février	Moyen, court, bosselé	Vert, arrosé de gris et de rose	Presque fondant, parfumé.	
Besi d'Héry	Novembre	Moyen, ventru	Jaune très-pâle	Cassant, sans pierres.	
Beurré Bachelier	Novembre et décembre	Gros, elliptique, obtus	Vert pomme	Fondant, sucré.	
Beurré Capiaumont	Octobre et novembre	Moyen, piriforme	Isabelle, lavé aurore	Mi-fondant, anisé, vineux	Poire à compote.
Beurré Clergeau	D'octobre à décembre	Gros, calebassiforme, voûté	Jaune ocreux, truité de lenticelles grises, coloré carmin.	Fondant, acidulé.	
Beurré Curtet	Octobre	Petit, court, rugueux	Vert jaunâtre nuancé	Fondant, parfumé.	
Beurré d'Amanlis	Septembre	Gros	Vert sombre, nuancé rouge	Fondant, acidulé.	
Beurré d'Angleterre	Septembre	Moyen, piriforme	Ambré clair, sablé noisette	Fondant, amandé	Mûrit rapidement.
Beurré d'Apremont	Octobre	Gros, calebassiforme, bosselé	Isabelle ou café au lait	Fondant, juteux, très-fin	Exquis.
Beurré Delfosse	Novembre et décembre	Moyen, déprimé	Verdâtre, flagellé de roux	Fondant, ferme, sucré.	
Beurré de Luçon	Janvier	Moyen, oviforme tronqué	Vert bronzé	Presque fondant, granuleux vers l'axe.	
Beurré de Mérode	Août et septembre	Gros, ovale, arrondi	Vert d'eau, teinté incarnat	Fondant et juteux.	
Beurré de Nantes	Septembre	Moyen, piriforme	Blanc verdâtre	Presque fondant, fin, moelleux.	
Beurré de Nivelle	De janvier en mars	Moyen, bossué	Vert pâle	Fin, fondant.	
Beurré de Rance	De janvier en mars	Assez gros, renflé	Vert bronzé	Grenu, assez fondant, acidulé.	
Beurré d'Hardenpont ou beurré d'Arenberg	De décembre en février	Gros, cydoniforme	Vert d'eau	Fin, fondant, juteux	Exquis.
Beurré Diel	De novembre en janvier	Gros, piriforme, tronqué	Verdâtre piqueté de roux	Ferme, mi-fondant.	
Beurré Dum ou Dumortier	Novembre et décembre	Moyen, piriforme, ventru	Vert feuille	Assez fin, fondant.	
Beurré Giffard	Juillet et août	Moyen, piriforme	Jaune blond strié rose	Très-fin, fondant, parfumé.	
Beurré gris doré	Octobre	Assez gros, ové	Gris doré	Fin, fondant, parfumé, acidulé, vineux.	Exquis.
Beurré Hardy	Septembre et octobre	Assez gros, obtus	Noisette, nuancé aurore	Très-fin, fondant, aromatisé.	
Beurré Millet	Décembre et janvier	Moyen, court	Vert d'eau, granité olivâtre	Fin, fondant, juteux, parfumé.	
Beurré Oudinot	Août et septembre	Moyen, piriforme	Vert d'eau, piqueté carmin	Fin, fondant, juteux, relevé.	
Beurré six	Novembre et décembre	Gros, pyramidal, ventru	Beau vert, pointillé olivâtre	Très-fin, fondant, très-juteux.	
Beurré superfin	Septembre et octobre	Assez gros, ové, ventru	Jaune verdâtre, arrosé de gris luisant.	Fondant, sucré, quoique acidulé.	Eau délicieuse.
Blanquet à longue queue	Juillet	Très-petit, forme de toupie ou de bobine.	Vert pâle, tiqueté de vert plus sombre.	Fondant, un peu pierreux.	
Blanquet (gros)	Juillet et août	Petit	Blanc d'ivoire mat	Demi-croquant	Arome particulier.
Blanquet (petit)	Juillet	Très-petit, bien formé	Blanc verdâtre	Cassant, musqué.	
Bon-chrétien d'été	Août	Gros, pyramidal, ventru	Vert jaunâtre, coloré rouge	Demi-fondant, pierreux	Une variété est [illegible]
Bon-chrétien de Bruxelles	Septembre	Assez gros, cydoniforme	Vert feuille, fouetté rouge, pointillé olive.	Mi-fondant, juteux.	
Bon-chrétien d'Espagne	De novembre en février	Gros, ventru, côtelé	Rouge sang, verdâtre, sur fond jaune grisâtre.	Granuleux, cassant	Poire à compote
Bon-chrétien d'hiver	De février en mai	Moyen, ventru	Vert	Mi-cassant, fin, doux	Très-recherché [illegible] compote.
Bon-chrétien panaché	De janvier en avril	Moyen, ventru	Vert, à bandes jaunes irrégulières.	Presque fondant.	
Bon Gustave	Novembre et décembre	Assez gros, oblong	Jaune sale, cendré de roux	[illegible]	
Bonne d'Ézée	Septembre	Gros, allongé	Jaune soufre, maculé de verdâtre.	Fondant, [illegible]	[illegible]
Bonne Louise d'Avranches	Septembre et octobre	Gros, allongé	Vert feuille, frappé de carmin	[illegible]	
Boutoc	Août et septembre	Moyen, obtus	Vert gris	[illegible]	
Calebasse Tougard	Novembre	Gros, allongé	Vert clair, bronzé olivâtre	[illegible]	[illegible]
Carsi					Poire à poire.
Castelline	Décembre	Moyen, trapu	Vert ambré, sablé noisette	[illegible] fondant.	
Catelet					Poire à poire.
Catillac	De janvier en mai	Gros, ventru	Blanc verdâtre, [illegible]	Cassant, [illegible]	Poire à cuire.
Citron des carmes	Juillet et août	Moyen, oviforme	Vert pomme	[illegible]	
Certeau	Octobre et novembre	Moyen, oblong	[illegible]	[illegible]	A cuire.
Colmar-neils	Décembre	Petit, [illegible]	[illegible]	Très-fin, fondant, sucré, parfumé.	
Colmar van Mons	De mars en mai	Moyen, turbiné, côtelé	Verdâtre	[illegible]	[illegible] en compote.
Commissaire Delmotte	De janvier en mars	Moyen, [illegible]	Vert pâle, [illegible]	[illegible]	
Cuisse-madame	Juillet et août	Moyen, allongé	Vert, tiqueté de [illegible] d'un brun [illegible]	[illegible], musqué, sucré.	
Délices d'Hardenpont	Septembre et octobre	Assez gros, allongé	Jaune pâle	Très-fin, fondant, relevé.	
Délices de Lowenjoul	Octobre et novembre	Assez gros, ovale	Jaunâtre, marqueté de rouille	Fondant, vineux.	
Docteur Lenthier	Septembre	Assez gros, oblong	Vert de mer et jaune [illegible]	Fin, fondant, relevé.	
Docteur Trousseau	Novembre et décembre	Assez gros, piriforme	Vert jaune, maculé gris [illegible]	Savoureux et fondant.	

NOMS DES POIRES	ÉPOQUE DE LA MATURITÉ	GROSSEUR ET FORME DU FRUIT	COULEUR ET TEINTE DU FRUIT	QUALITÉS	OBSERVATIONS
Doyenné blanc	Septembre	Moyen, presque rond	Jaune soufre	Très-fin, fondant, neigeux, exquis.	
Doyenné de juillet	Juillet	Petit, ovale	Citron, frappé de carmin	Neigeux, fondant, parfumé, succulent.	
Doyenné d'hiver	De décembre en avril	Gros, obovale, renflé	Vert	Fondant, aigrelet, fin.	
Doyenné du comice	D'octobre en novembre	Gros, sphérique	Jaune pâle	Très-fin, fondant, sucré	Délicieux.
Doyenné roux	Novembre	Moyen, arrondi	Roux chamois	Très-fin, fondant, neigeux, sucré, parfumé.	Exquis.
Duchesse d'Angoulême	Octobre et novembre	Gros, ventru	Vert clair, pointillé de roux	Presque fondant	Souvent granuleux au cœur.
Echassery	De janvier à mars	Petit	Vert terne ou blanc jaunâtre	Fin, fondant.	
Épargne	Juillet et août	Moyen, allongé	Vert jaunâtre	Assez fin, fondant, acidulé.	
Figue d'Alençon	Décembre et janvier	Assez gros, en forme de figue longue	Vert ombré gris, marbré de fauve aurore.	Ferme, mi-fondant, sucré, acidulé.	
Fondante du Panisel	Novembre et décembre	Moyen	Crème, moucheté roux	Ferme, mi-fondant.	
Fondante de Noël	Décembre	Moyen, trapu	Jaune coing, jaspé vermillon	Demi-fondant, parfumé.	
Fondante des bois	Septembre et octobre	Gros, ovalaire	Vert pâle, fouetté de rouge ponceau.	Fin, fondant, anisé.	
Franc-réal	De novembre en février	Moyen, ventru au milieu	Jaunâtre, maculé cannelle	Mi-cassant, granuleux	Bon en compote.
Grand-soleil	De novembre...	Moyen, obovale	Isabelle sur fond vert	Assez fondant, sucré, aromatisé.	Excellent.
Hélène Grégoire	Octobre	Assez gros, oblong, ventru	Jaune citron, nuancé vert gai	Très-fin, fondant, relevé d'une saveur d'amande.	Délicieux.
Impériale	Février et mars	Assez gros, ovale	Jaune, lavé rouge	Demi-cassant, grains gros.	
Ive (d')	...	...	...	...	Poire à poiré.
Jalousie de Fontenay	Septembre et octobre	Gros, piriforme	Maculé de rouille et teinte de rose sur fond vert.	Fondant, juteux	Arome pénétrant.
Joséphine de Malines	De décembre en février	Petit, rond	Jaune verdâtre	Très-fin, fondant, parfumé	Chair couleur aurore pâle.
Léon Grégoire	Novembre et décembre	Gros, ventru	Grisaille sur fond vert	Très-fin, fondant, juteux.	
Livre (poire de)	Janvier et février	Très-gros, bien formé	Vert, pointillé de roux	Mauvais	Se fait cuire.
Longue-queue	...	Très-petit, en forme d'ognon	Gris	...	Poire à poiré.
Louise-bonne	Novembre	Gros, allongé	Vert clair, pointillé de roux	Très-fondant, demi-beurré.	
Madame Elisa	Octobre	Assez gros, ventru	Blanc jaunâtre terne	Fin, fondant, juteux.	
Madame Treyve	D'août à septembre	Assez gros, ventru	Vert feuille	Fin, fondant, sucré.	
Madeleine	Juillet	Moyen, presque rond	Verdâtre, lavé de rose	Fondant, aigrelet, parfumé	Sujet à devenir cotonneux.
Marquise	Octobre et novembre	Assez gros, turbiné	Vert, tiqueté de roux	Fondant, beurré.	
Marie-Louise	Octobre et novembre	Moyen, allongé	Jaune blême, tacheté de vert avec zigzags fauves et macules d'un roux doré.	Très-fin, fondant, sucré, délicieusement parfumé.	
Martin-sec	Décembre et janvier	Petit, calebassiforme	Isabelle pâle, carminé au soleil	Fin, grenu au cœur	Bon en compote.
Messire-jean	Novembre	Moyen, court	Olivâtre, nuancé chocolat	Cassant, granuleux, juteux	Bon en compote.
Monchallard	Août et septembre	Moyen, presque cylindrique	Vert tendre ou jaune mat, lavé de rose.	Fin, fondant, aromatisé.	
Monseigneur des Hons	Août	Gros, piriforme	Jaunâtre, marbré de noisette	Fondant, musqué, aromatisé.	
Moque-friand	...	...	...	...	Poire à poiré.
Napoléon	Octobre et novembre	Moyen, oblong	Vert tendre ou jaune citron	Fondant, acidulé, parfumé.	
Nec plus meuris	Novembre et décembre	Gros, obovale	Jaune de Naples	Fondant, vineux, parfumé.	
Nouveau-poiteau	Octobre et novembre	Gros, pyramidal	Jaune, moucheté de fauve	Fin, beurré, fondant.	
Nouvelle-fulvie	Décembre et janvier	Gros, turbiné	Jaune, flagellé de gris et d'aurore.	Fondant, juteux, aromatisé	Chair teintée.
Œuf (poire d')	Septembre	Grosseur et forme d'un œuf de poule.	Verdâtre, pointillé de roux	Cassant	Devient facilement pâteux.
Orpheline d'Enghien	Décembre et janvier	Moyen, oblong	Vert jaune, moucheté de grisâtre.	Fondant, vineux, acidulé.	
Passe-colmar	De décembre en février	Moyen, turbiné	Jaune serin, sablé de roux	Fin, fondant, vineux	Fumet délicieux.
Passe-colmar François	Janvier et février	Moyen, déprimé vers l'œil	Vert pâle	Fin, fondant, succulent.	
Passe-crassane	De janvier en mars	Gros, rond, aplati	Jaune, pointillé de roux	Fondant, acidulé.	
Poire de Tongres	Octobre	Gros, pyramidal, côtelé	Jaune verdâtre	Mi-fondant, sucré, acidulé.	
Prince Albert	De février en avril	Assez gros	Verdâtre, ponctué de brun	Mi-fondant, peu juteux.	
Rateau gris	De décembre en mars	Gros et ventru	Vert, plaqué de roux	Cassant, juteux, âpre	Bon en compote.
Roquenet	...	...	...	...	Poire à poiré.
Rousselet de Reims	Septembre	Petit, déprimé aux extrémités	Vert feuille, frotté de pourpre.	Mi-cassant, juteux	Arome particulier.
Rousselet (gros)	...	Assez gros, en toupie	Verdâtre, lavé rouge de brique, pointillé de roux.	Cassant, grenu, pierreux	Fruit âpre.
Rouge-Vitey	...	Assez gros, un peu long	Gris d'un côté, rouge de l'autre.	...	Bon pour le poiré.
Royale d'hiver	Janvier et février	Assez gros, pyramidal, turbiné	Vert clair, ombré de gris	Mi-cassant, savoureux	Chair teintée.
Saint-germain d'hiver	De décembre en mars	Gros, oblong	Vert jaunissant	Fondant, sucré, vineux, acidulé.	
Saint-michel-archange	Septembre et octobre	Gros, ventru	Jaune verdâtre, teinté de carmin et picoté de gris	Fondant, doux, parfumé.	
Sarasin	D'avril en juin	Moyen, oblong	Jaune pâle, marbré gris	Cassant, juteux, tendre, anisé, acidulé.	Bon à cuire.
Saugier	...	...	...	...	Poire à poiré.
Seckel	Septembre et octobre	Petit, sphérique	Chamois, frotté de chocolat et de pourpre.	Presque fondant, juteux, sucré	Arome pénétrant.
Seigneur	Septembre et octobre	Moyen	Vert clair, maculé de roux	Fin, fondant, sucré.	
Soldat-laboureur	D'octobre en décembre	Moyen, turbiné	Primevère claire, granité de fauve.	Fondant.	
Suzette de Ravay	De février en avril	Petit, forme d'orange	Couleur d'orange	Mi-croquant	Arome prononcé.
Sylvange	Novembre et décembre	Moyen, sphéroïdal	Vert, ombré de gris	Fondant, musqué.	
Tardive de Toulouse	De mars en juin	Gros, ramassé, ventru	Vert d'eau, moucheté de roux	Mi-cassant, juteux.	
Tavernier de Boulogne	D'avril en juin	Gros, ventru au milieu	Vert, parsemé de lenticelles olivâtres, surmontées d'un point roux.	Cassant, juteux	Bon en compote.
Thompson	Novembre	Gros, bossué	Jaunâtre ou verdâtre	Fondant, moelleux.	
Triomphe de Jodoigne	Novembre et décembre	Gros, ventru	Vert, fouetté de rouge obscur	Assez fondant, juteux	Saveur d'amande, quand le fruit a mûri sur l'arbre.
Urbaniste	Octobre et novembre	Moyen, presque rond	Vert jaunâtre	Fondant, sucré, aromatisé.	
Van Marum	Septembre et octobre	Très-gros, calebassiforme	Roux doré sur fond vert teinté de rose orangé.	Cassant, assez bon	Fruit d'apparat, se fait cuire.
Van Mons	Novembre	Gros et long	Vert, pointillé de brun	Fondant, sucré, acidulé	Sujet à se fendiller.
Vauquelin	De janvier en mars	Assez gros, en forme de coing	Vert jaunâtre	Fondant, sucré, parfumé.	
Verte-longue panachée	Septembre et octobre	Petit, bien formé	Panaché vert et jaune	Fondant, assez bon	Petit fruit d'apparat plutôt que bon à manger.
Vineuse	Septembre et octobre	Assez gros, ovoïde	Vert feuille, à reflets roses	Fondant, juteux, vineux.	
Virgouleuse	Novembre et décembre	Moyen, piriforme	Vert d'eau	Fondant, juteux, relevé.	
William	Août et septembre	Gros, long, bosselé	Jaune citron, jaspé de vermillon doré.	Très-fin, fondant, neigeux	Saveur musquée, exquise.
Zéphirin Grégoire	De décembre en février	Moyen, arrondi	Vert de mer	Fondant, aromatisé.	

— Art milit. *Poire à poudre*. Les mousquetaires, les dragons, les fusiliers portaient la *poire* à poudre avant l'invention des cartouches. Dans certains corps, la charge du mousquet, l'amorce non comprise, au lieu d'être [illegible] poudrière, était [illegible] cottins [illegible]. Les *poires* à poudre [illegible] de la giberne, qui avait [illegible]. Elles étaient supportées par les deux extrémités de la bandoulière. [illegible] rouet faisant [illegible]. Les [illegible] en corne, les autres en fer; elles avaient quelquefois un couvercle à [illegible]. L'ordonnance [illegible] encore aux [illegible] et aux [illegible] des *poires* à poudre contenant une livre, c'est-à-dire trente coups. L'emploi des cartouches a rendu inutile dans les armées l'usage des *poires* à poudre. Aujourd'hui, la *poire* à poudre n'est plus nécessaire qu'aux chasseurs dont les fusils ne se chargent pas par la culasse.

— B.-Arts. La *poire*, cet excellent fruit si inoffensif en apparence, eut presque un rôle révolutionnaire sous le gouvernement de Louis-Philippe; elle devint pour le monarque une véritable *poire* d'angoisse. Qui le premier trouva entre une *poire* et la face large par la base, étroite et arrondie par le haut du roi-citoyen une ressemblance séditieuse? On ne sait; mais ce fut Philipon, du *Charivari*, qui fit de cette ressemblance une des scies les plus amusantes dont monarque ait jamais été victime. La trouvaille valait son pesant d'or; dans les spirituels dessins de Philipon, les bajoues et les favoris épais de la face monarchique figuraient admirablement le bas de la *poire*, le toupet contourné artistement figurait la queue; c'était une *poire*, et c'était le roi. La vogue de cette charge fut prodigieuse; on vendit des *poires* en tête de canne, en tête de pipe; les gamins couvraient les murs de *poires* gigantesques à physionomie royale; et, au dire des journaux épigrammatiques du temps, un curé se serait même oublié, en entonnant le *Domine salvum fac regem*, jusqu'à remplacer *Philippum* par Philip-*poire*. Le gouvernement crut devoir sévir; les *poires* de Philipon furent déférées aux tribunaux et condamnées. Philipon pourtant se défendit spirituellement; il fit passer devant les yeux des juges quatre croquis dont le premier était un portrait du roi et le quatrième une simple *poire*; de l'un à l'autre, par des courbures insensibles, le masque humain se contournait en fruit et les silhouettes étaient pourtant assez ressemblantes pour qu'il fût impossible, si l'une était innocente, de trouver l'autre coupable. Condamné à la prison, à l'amende, Philipon ne se tint pas pour battu; il disposa en *poire*, dans son journal, le dispositif du jugement et promit une suite de dessins composés par M. Pépin de la *Poire*. La lutte dura encore longtemps entre la caricature et le trône; Daumier, avec son vigoureux crayon, est de tous les dessinateurs

qui suivirent Philémon celui qui sut le mieux accommoder la *poire* aux sauces les plus diverses.

POIRÉ s. m. (poi-ré — rad. *poire*). Boisson fermentée faite avec du suc de poires : *Une bouteille, un verre de poiré.*

— **Encycl.** On prépare le *poiré* comme le cidre, mais en bien moins grande quantité. On lui attribue généralement une action fâcheuse sur le système nerveux; il est moins nourrissant, plus enivrant que le cidre, il est très-capiteux lorsqu'il est vieux et enivre promptement ceux qui n'en font pas un usage habituel. Comme le fait observer M. Girardin, à qui nous empruntons ces détails, les poires fournissent presque moitié plus de jus que les pommes, et leur jus est bien plus sucré; voilà pourquoi le *poiré* est plus alcoolique que le cidre. Le *poiré* de première qualité ressemble beaucoup aux petits vins blancs de l'Anjou et de la Sologne. Il est très-propre à couper les vins blancs de médiocre qualité, qu'il rend plus forts et même meilleurs; c'est ce que savent fort bien les marchands de vin de Paris, qui font entrer dans leurs caves une grande partie des *poirés* de la Normandie, et notamment du Bocage. Souvent même, à Paris comme à Rouen, les détaillants vendent le *poiré* pur comme vin blanc.

L'usage du *poiré* paraît remonter à la plus haute antiquité dans l'Asie Mineure et en Afrique. Dès 587, on voit, d'après Fortunat, de Poitiers, le jus fermenté de la poire apparaître sur la table d'une reine de France, sainte Radegonde. Cette liqueur a dû être d'un usage presque général dans les Gaules, jusqu'au moment où la culture de la vigne vint fournir une boisson plus agréable. Pour les poires employées à la fabrication du *poiré*, nous renvoyons nos lecteurs aux mots POIRE et POIRIER.

Le *poiré* est généralement plus limpide et moins pesant que le cidre; quelques *poirés* jouent assez heureusement l'aï quand ils ne sont pas mousseux. Si la fermentation est interrompue avant que le jus ait parcouru toutes ses périodes et que, dans cet état, il soit enfermé dans des bouteilles soigneusement bouchées, le *poiré* devient mousseux à la manière des vins de Champagne. Les *poirés* les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados, de la Manche et proviennent, en général, des terrains granitiques et schisteux. Les eaux-de-vie et les vinaigres de *poiré* ne le cèdent qu'à ceux qui sont fabriqués avec le vin. Le *poiré* bouilli à la sortie du pressoir et réduit de deux tiers donne un excellent sirop, avec lequel on fait le *résiné* du Nord.

Dans le Nord et en Belgique, on prépare avec la betterave un sirop ou *poiré* pour la consommation de la population ouvrière. Ce sirop se fabrique exactement comme le sirop de carottes, mais il est plus fade.

POIRÉ-SUR-VIE (LE), bourg de France (Vendée), chef-lieu de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 618 hab. — pop. tot., 3,834 hab.

POIREAU s. m. (poi-rô — du lat. *porrus*, même sens). Bot. Plante potagère du genre ail : *Une planche de* POIREAUX. *Une soupe aux* POIREAUX.

On voit à rangs pressés s'allonger le *poireau*.
LALANNE.

— **Méd.** Excroissance plus ou moins dure, d'un volume peu considérable, de la couleur de la peau, qui se forme en différentes parties du corps, mais principalement sur les doigts.

— **Art vétér.** Excroissance charnue qui se montre sur diverses parties du corps de certains animaux domestiques : *Ce cheval a des* POIREAUX *aux jambes. Ce petit chien a des* POIREAUX *aux joues.* (Acad.)

— **Encycl. Bot.** Le *poireau* ou *porreau* se distingue des autres espèces du genre *ail* par son bulbe oblong tuniqué; ses feuilles toutes radicales, longues et glabres, engainantes, lancéolées et creusées en gouttière; sa hampe unique, cylindrique, solide, haute de 0m,65; ses fleurs rougeâtres, disposées en ombelle au sommet de la hampe. Originaire du midi de l'Europe, le *poireau* est, de temps immémorial, cultivé dans tous les jardins pour les usages culinaires. Il est bisannuel et fleurit au milieu du printemps. On en distingue plusieurs variétés, qui se ramènent à deux principales : l'une dite *courte*, parce qu'elle a seulement quelques centimètres de partie blanche; l'autre appelée *longue*, dont le bulbe est plus développé, plus enfoncé en terre, plus doux et plus sensible aux gelées.

Une terre substantielle, ni trop forte ni trop légère, est celle qui convient le mieux au *poireau*; si elle n'est pas naturellement fraîche, il faut l'arroser fréquemment, au moins pendant les chaleurs. On sème la graine à la volée, à une exposition chaude, soit avant, soit après l'hiver. Quelquefois on sème en planche, et alors on repique le plant quand il a environ 0m,15 de hauteur. Assez souvent, surtout quand on a du plant très-nombreux et très-fort ou qu'on manque d'eau pour arroser, on rogne les racines et les feuilles afin de faciliter le repiquage; quelquefois on raccourcit seulement ces dernières, dans le but de faire grossir le bulbe; mais on arrive plus sûrement au même résultat par des binages fréquents et exécutés dans les temps de pluie. Sous les climats plus froids que celui de Paris, on est obligé de recourir à des procédés divers, qu'il serait trop long de rapporter ici. Quant à la culture des porte-graines, elle se fait suivant les règles ordinaires.

En général, les *poireaux* ne servent qu'à donner de la saveur aux bouillons, aux potages ou aux sauces. Rarement on les mange seuls, cuits et assaisonnés. Dans quelques parties du midi de l'Europe, les classes pauvres les mangent crus avec leur pain. Par leur saveur forte, ils économisent la graisse, le beurre et autres condiments; aussi s'en fait-il une grande consommation, surtout parmi les cultivateurs, qui en ont tous dans leurs jardins. C'est un diurétique puissant et aussi un bon sudorifique; on en a recommandé l'usage à ceux que leurs travaux exposent à des variations de température qui amènent des maladies provenant de suppression de transpiration.

— **Méd.** Le *poireau* est une excroissance verruqueuse, dure, chagrinée, aplatie et constituée par des filaments fibreux parallèles, qui s'écartent assez souvent de manière à former des fentes et des crevasses. Les *poireaux* se développent dans toutes les parties du corps, mais principalement aux mains et aux doigts. Ils se manifestent à tout âge, mais ils sont beaucoup plus fréquents dans l'enfance que dans la vieillesse. Ils ont leur origine dans le chorion et le corps muqueux de la peau. Ce n'est autre chose qu'une hypertrophie papillaire avec prédominance de la production épidermique. C'est ce qui explique comment le sang ne coule pas lorsqu'on l'excise à sa partie superficielle, et comment, au contraire, il saigne facilement lorsqu'on le coupe à sa base. Quand on le coupe verticalement, on voit l'épiderme augmenter progressivement d'épaisseur jusqu'au centre du *poireau*, le chorion s'épaissir dans l'épiderme et envoyer dans l'épaisseur de celui-ci des prolongements qu'on nomme *racines du poireau*. La surface des *poireaux* est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse, comme la surface d'une mûre ou d'une framboise. Quelques-unes de ces petites tumeurs ont un pédicule, d'autres en sont dépourvues. Plusieurs auteurs prétendent que le sang qui s'écoule d'un *poireau* excisé est contagieux et détermine la production de nouveaux *poireaux* sur les parties qu'il baigne. Nous ne sommes pas de cet avis et, avec Littré, Robin, Follin, etc., nous ne croyons pas à cette contagion.

Lorsque, par leur situation, les *poireaux* n'incommodent pas les individus qui les portent, il ne faut pas y toucher, parce qu'ils tombent ordinairement d'eux-mêmes; mais on en voit quelquefois de tellement volumineux ou tellement mal situés, que les individus désirent vivement en être débarrassés, ce que l'on peut faire de différentes manières. Lorsque les *poireaux* ont un pédicule, le meilleur moyen de les extirper, c'est d'en faire la ligature avec un fil de soie modérément serré. S'ils ont une large base, on peut en faire l'excision avec le bistouri ou les détruire par les caustiques. Dans le premier cas, on fait baigner pendant une demi-heure environ la partie où est le *poireau* dans une eau de savon chaude, afin de le gonfler et de le rendre moins sensible; puis on le coupe par lames très-fines jusqu'à ce qu'on obtienne quelques gouttelettes de sang. Alors on cautérise la surface saignante avec le nitrate d'argent fondu. Ce procédé suffit presque toujours pour débarrasser les sujets affectés de *poireaux*. On pourrait encore les exciser par deux incisions en croissant. Si la crainte du bistouri obligeait à recourir aux caustiques, on pourrait employer le nitrate d'argent fondu, l'acide nitrique, le muriate d'antimoine liquide, la potasse caustique. Après avoir brûlé le *poireau*, on se contente d'appliquer sur l'écorchure un morceau de diachylon ou un emplâtre suppuratif pour en précipiter la chute. Il ne faut jamais répéter plus de deux ou trois fois la cautérisation, dans la crainte de produire des accidents consécutifs. Quelques médecins conseillent de frotter les *poireaux* deux ou trois fois par jour avec du sel ammoniac préalablement trempé dans l'eau; ce remède agit lentement, mais il ne cause [illegible] ni douleur. On sait que les commères et les bonnes femmes vantent beaucoup contre cette affection cutanée le suc de la grande chélidoine, [illegible].

— **Art vétér.** Chez les animaux, les *poireaux* sont de petites excroissances dures, indolentes, [illegible] d'un volume [illegible] se montrent [illegible] surface ou seulement à leur sommet, soit des filaments, [illegible] petits tubercules plus ou moins nombreux. Ces productions, rarement solitaires, sont presque toujours réunies en plus ou moins grand nombre et se montrent sur toutes les parties du corps. On les observe surtout en très-grande quantité à la région du chanfrein, chez le cheval, [illegible] ils indiquent constamment une désorganisation plus ou moins avancée de la peau. [illegible] ordinairement une suite des eaux aux jambes, les accompagnent quelquefois, même souvent, et convertissent cette maladie en une affection très-rebelle et rarement curable. Celles de ces productions qui sont à la surface du scrotum sont petites, isolées et ne pénètrent pas bien avant. Il en est qui couvrent l'extrémité du [illegible] celui-ci par leur poids et laissent suinter une sérosité d'une odeur très-désagréable.

Les didactyles sont généralement moins sujets aux *poireaux* que les monodactyles. On accuse de leur production la malpropreté, les contusions, les blessures, les meurtrissures, les inflammations de la peau, les piqûres des mouches et autres insectes, etc. Souvent les vraies causes sont inconnues. La situation ou le siége, l'étendue ou le caractère de ces excroissances les rendent plus ou moins graves.

Les sucs d'un grand nombre de plantes, celui de la grande chélidoine, du tithymale et de quelques autres euphorbiacées, ont été considérés comme très-efficaces contre les *poireaux;* mais on remarquera que la guérison spontanée des *poireaux* est fréquente. La coïncidence de l'emploi de ces sucs avec la chute naturelle de ces petites tumeurs a beaucoup contribué à faire la réputation de ces plantes. Les seuls moyens réellement efficaces sont la ligature en masse, l'amputation et l'excision. La ligature, qui n'est applicable qu'aux excroissances pédiculées, a l'inconvénient de produire des douleurs souvent très-vives. En général, il est préférable de pratiquer immédiatement l'amputation ou l'excision avec un bistouri ou une paire de ciseaux. Mais, comme la tumeur se reproduit facilement si on n'en a pas enlevé ou détruit complétement les radicules, il faut cautériser la plaie, soit avec le fer rouge, soit avec l'acide nitrique ou le sulfure d'arsenic. L'inflammation est faible après cette opération, et la guérison est généralement prompte. Pour pratiquer la destruction des *poireaux* à l'aide des caustiques seulement, on applique sur la partie des téguments qui les supporte un corps gras, afin de la protéger; après, on touche l'excroissance avec un pinceau trempé dans un acide, l'azotate acide de mercure, par exemple. La tumeur est convertie en détritus et disparaît; reste à sa place une petite plaie dont la cicatrisation est rapide.

Quand la tumeur est tombée par amputation ou par cautérisation, on panse la plaie avec de l'alun calciné ou de l'égyptiac, et on empêche ainsi le retour de la maladie.

POIRÉE s. f. (poi-ré — rad. *poireau*. Le nom de *poirée* a été donné d'abord à un mélange de légumes parmi lesquels se trouvaient des poireaux et l'herbe qu'on appelle aujourd'hui poirée). Bot. Nom vulgaire d'une plante potagère du genre bette : *La feuille de la* POIRÉE *se mange en guise d'épinards.* (Bosc.)

— **Encycl.** V. BETTE.

POIRET ou **POIREY** (François), jésuite français, né à Vesoul en 1584, mort à Dôle en 1637. Entré de bonne heure chez les jésuites, il s'adonna à l'enseignement, puis devint recteur des colléges de Lyon et de Dôle. On a de lui quelques ouvrages, savoir : *Ignis* [illegible] (Pont-à-Mousson, [illegible]); *Manière de se disposer à bien mourir* (Douai, [illegible]); [illegible] (Pont-à-Mousson, 1630, in-12); *la Science des saints* (Paris, 1638, in-4°).

POIRET (Pierre), [illegible] et philosophe français, né à Metz le [illegible] avril 1646, mort à Rheinsbourg le 21 mai 1719. Ayant perdu son père, Poiret entra comme apprenti chez un sculpteur; mais, à l'âge de treize ans, il quitta l'atelier de son maître et fit rapidement ses études. En 1661, un gentilhomme le chargea de diriger l'éducation de ses enfants et, en 1663, il partit pour l'université de Bâle, où [illegible] philosophie. Poiret s'éprit d'un ardent enthousiasme pour [illegible] et commença un cours de théologie qu'il alla, en [illegible] ques en renom, parmi lesquels il faut mettre [illegible]

[illegible] moins encore aux différences des rites qu'elles ont adoptés; pour lui, l'essence de la religion consistait dans la morale; aussi jamais ne vit-on de théologien plus tolérant. Il vivait dans une solitude presque complète, parce qu'il regardait le monde comme si corrompu qu'il croyait impossible de s'y mêler et de conserver l'intégrité de sa conscience... Tous ceux qui le connurent s'accordent à louer son humilité et sa modestie, la pureté de ses mœurs, l'excellence de son cœur, sa bienveillance envers tous les hommes, sa mo[illegible] »

Les ouvrages de Poiret sont très-nombreux. Nous citerons les plus remarquables, qui sont les suivants : *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo* (Amsterdam, 1677, in-4°); *Toutes les œuvres de Mlle Antoinette Bourignon* (Amsterdam, 1679-[illegible]); *Mémoire touchant la vie et les sentiments de* **Mlle Antoinette Bourignon**, publié dans les *Nouvelles de la république des lettres* (1685); *Kempis commun, ou les Quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, partie traduits, partie paraphrasés selon le sens intérieur* [illegible] (Amsterdam, 1683, in-12; 1701, 1710, in-12); *L'Économie divine* (Amsterdam, 1687, 7 vol. in-8°); *la Paix des bonnes âmes dans tous les partis du christianisme* (Amsterdam, 1687, in-12); *les Principes solides de la religion et de la vie chrestienne appliquez à l'éducation des enfants* (Amsterdam, 1705, in-12); *Theologie du cœur* (Cologne, 1696, [illegible]); *Theologie réelle* (Amsterdam, 1700, in-12); *Theologiae* [illegible] (1704, in-12); *Bibliotheca* [illegible] (1708, in-8°); [illegible] (1702, in-12); [illegible] (1722, in-4°); [illegible] par Mme Guyon [illegible] (1722, [illegible]).

POIRET (Jean-Louis-Marie), naturaliste et voyageur français, né à Saint-Quentin en 1755, mort à Paris en 1834. [illegible] il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences naturelles, principalement de la botanique, ce [illegible]. Poussé par sa passion dominante, Poiret se [illegible] 1785, le midi de la France et quelques contrées de l'Italie. Cependant, privé de toute ressource, il dut s'arrêter enfin à Marseille et s'y faire, pour vivre, précepteur de deux [illegible] d'insectes, etc. Mais, à son retour en France, ses caisses étant restées ouvertes pendant [illegible] une bonne partie des curiosités qu'il rapportait. [illegible] l'École centrale de l'Aisne. Fixé enfin à Paris, il y travailla à plusieurs [illegible] tion du *Cours d'agriculture* [illegible] parler de ses nombreux manu[illegible] nombre d'ar[illegible] mes de ce [illegible] *de l'Aisne* (in-4°); [illegible]

POIRETIER [illegible]

POIREY (François), jésuite français. V. POIRET.

POIRIER s. m. (poi-rié — rad. *poire*). [illegible]

[illegible] Nom vulgaire d'une espèce de bignone. ‖ *Poirier des Indes*, Nom vulgaire du goyavier. ‖ *Poirier du Japon*, Espèce de cognassier. ‖ *Poirier des oiseleurs*, Sorbier des oiseaux. ‖ *Poirier piquant*, Nom vulgaire du cactus opuntia. ‖ *Poirier sauvage de Cayenne*, Nom vulgaire d'une espèce de figuier.

— Loc. fam. *Je l'ai vu poirier*, Se dit d'un parvenu qu'on a vu dans une condition obscure, par allusion à ce que disait certain paysan en parlant d'un saint de bois de sa paroisse.

— Hist. *Ordre du Poirier*, Ordre de chevalerie d'Espagne, institué en 1176, par Gomès Fernand, roi de Léon. ‖ On l'appela aussi ORDRE DE SAINT-JULIEN DU POIRIER, et plus tard ORDRE D'ALCANTARA.

— **Encycl.** Bot. Le genre *poirier*, envisagé dans son acception la plus large, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles simples, entières ou diversement découpées, munies de stipules caduques. Les fleurs, solitaires ou groupées en corymbes, présentent un calice à cinq divisions foliacées; une corolle à cinq pétales arrondis; des étamines nombreuses, libres, insérées sur le calice; un ovaire infère, à cinq loges (rarement moins) biovulées, surmonté d'un nombre égal de styles. Le fruit est globuleux ou piriforme, charnu, à cinq loges (rarement moins) renfermant chacune deux graines (rarement une ou trois), surmonté par les lobes persistants du calice. Ce genre, sur la circonscription duquel les auteurs ne sont pas d'accord, se divise en plusieurs sections, qui sont les *poiriers* proprement dits, les *pommiers*, les *ériolobes*, les *adénorachis*, les *aliziers* et les *sorbiers*; quelques-uns y ajoutent même les *cognassiers* et les *chænomèles*. Quoi qu'il en soit, toutes ces sections ayant été érigées en genres distincts et étant l'objet d'articles spéciaux, nous n'avons à retenir ici que la première.

Ainsi restreint, le genre *poirier* se caractérise et se distingue des autres, surtout par son fruit allongé, piriforme, rarement arrondi, ombiliqué au sommet seulement, à endocarpe membraneux, à cinq loges renfermant chacune deux graines, plus rarement une seule. Ce fruit, après la maturité, ne passe pas immédiatement à la fermentation acide, comme ceux des pommiers et des cognassiers; il subit d'abord un premier degré de fermentation, pendant lequel il se ramollit de l'intérieur à l'extérieur en conservant une saveur sucrée; c'est ce phénomène que l'on désigne ordinairement sous le nom de blettissure.

On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de *poirier*, et une seule présente une certaine importance; c'est le *poirier commun*, type du genre, dont nous reparlerons tout à l'heure. Le *poirier à feuilles de saule*, originaire de la Sibérie, produit un bel effet par ses feuilles longues, soyeuses, blanchâtres. Le *poirier du Sinaï* lui ressemble beaucoup. Le *poirier de Chine* ressemble beaucoup au *poirier* commun; il en diffère toutefois par ses feuilles plus grandes, qui tombent seulement aux premiers froids, et par ses fleurs très-larges, d'un effet agréable. On peut citer encore le *poirier à feuilles de sauge*. Quelques-unes de ces espèces présentent des variétés pleureuses ou à rameaux pendants. Le *poirier cotonneux* ou *pollweria* a les rameaux ou le feuillage entièrement couverts d'un duvet blanc, soyeux et argenté; c'est un hybride de *poirier* et d'alizier.

Le *poirier* commun, à l'état sauvage, est un arbre à rameaux épineux, glabres, ainsi que les bourgeons et les feuilles, qui sont ovales et dentées; le fruit présente vers le cœur des granules pierreux, appelés carrière ou rocher; ce fruit est petit, acide, âpre, à peine mangeable; on s'en sert pour nourrir les bestiaux ou pour fabriquer une médiocre boisson fermentée. Il est indigène et se trouve assez fréquemment dans nos forêts. Son bois, dur, assez lourd, d'un grain fin et uni, rougeâtre, d'une structure homogène, est très-estimé pour le tour, l'ébénisterie, la marqueterie, la fabrication des règles et des équerres, la lutherie et même pour la gravure, bien qu'il soit sous ce rapport inférieur au cormier et surtout au buis; il prend bien la teinture noire et présente alors l'aspect de l'ébène. Soumis à la culture, il a perdu ses épines et produit un nombre considérable de variétés dans la forme, le volume, la qualité et l'époque de maturité des fruits.

Ces variétés se comptent aujourd'hui par milliers; nous avons indiqué les meilleures à l'article POIRE. Les unes sont cultivées dans les jardins et les vergers et fournissent des fruits alimentaires justement estimés; les autres entrent dans la grande culture et servent à la fabrication du poiré. Le marc ou résidu de cette fabrication est utilisé de diverses manières en agriculture. S'il contient beaucoup de pepins intacts, il peut servir à créer à peu de frais une pépinière de *poiriers*. On l'emploie aussi pour l'alimentation des animaux domestiques; enfin, on l'utilise souvent comme engrais et, quand il est sec, comme combustible.

— [illegible]. C'est surtout dans l'est de la France que le *poirier* est cultivé en grand; il préfère les sols calcaires et modérément [illegible].

— *Multiplication*. Les semis de pepins d'une part ne produisent que des *poiriers* inférieurs, se rapprochant plus ou moins de l'état sauvage; ce sont des *poiriers* francs ou sauvageons. Lors donc que l'on désire obtenir des variétés supérieures, il faut recourir à la greffe, au bouturage ou au marcottage.

La greffe a lieu sur franc, sur cognassier, sur aubépine, sur sorbier sauvage ou néflier sauvage. Mais comme le *poirier* ne vit longtemps et convenablement que sur franc, sur cognassier et sur aubépine, arbres qui sont assez répandus pour ne jamais faire défaut au cultivateur, on s'en tient à ces trois sortes de greffe.

Greffe sur franc. Le *franc* ou *sauvageon* est le sujet provenant d'une graine de *poirier* cultivé; il lui faut une profonde couche de terre végétale, afin que l'arbre puisse y enfoncer ses racines pivotantes; on préférera un terrain ferme; sinon, qu'il soit frais et que le sous-sol en soit perméable et d'assez bonne composition; on emploiera tel ou tel engrais suivant la nature du terrain. On sème le franc avec les pepins de bonnes poires; ces pepins sont mis de côté de façon qu'ils ne se dessèchent pas; le meilleur système est de les conserver dans leur trognon; mais on peut les placer dans un vase fermé ou dans une boîte, sans les laver ni les essuyer. La boîte contient un peu de sable que l'on remue à chaque fois que l'on y jette quelque graine; le tout doit être conservé dans un lieu abrité contre la gelée, jusqu'au mois de mars, époque de la germination. Ordinairement on ne sème qu'en mars.

On répand la graine sur une terre bien préparée, on la recouvre de $0^m,01$ de terre meuble; une terre douce et fine, projetée avec la graine, engage la racine à rester vers la surface au lieu de s'enfoncer verticalement.

On stratifie quelquefois les graines; ce n'est pas un soin inutile, parce que la stratification empêche les pepins de se perdre par le dessèchement ou la fermentation; on sème après le renflement, mais avant que les cotylédons aient brisé leur enveloppe.

Après une année de végétation, le plant est bon pour la replantation; plus âgé, le plant exige le repiquage.

Lors de la mise en place, on écime à $0^m,25$ du collet; on plante en bonne terre qui ne soit pas trop ameublie, afin que le hâle soit moins à craindre et parce que le *poirier*, dans sa jeunesse, redoute la porosité du sol; on tassera donc la terre légèrement autour du plant.

Quand on opère sur une grande échelle, on repique les sujets assez près l'un de l'autre pour les transplanter successivement.

Quelquefois on ne se donne pas la peine de semer le franc; on va le chercher dans les forêts, dans les haies, dans les bois, moyen défectueux qui fait perdre beaucoup de temps et ne produit presque jamais de plants bien vivaces ni bien faciles à cultiver; on ne doit donc pas y avoir recours, malgré les résultats satisfaisants que l'on en obtient de loin en loin.

Greffe sur cognassier. Cette greffe présente des avantages et des désavantages. Le *poirier* sur cognassier est plus promptement fertile; les fruits en sont plus gros, plus colorés, plus savoureux que s'il eût été greffé sur franc; mais l'arbre est toujours moins vigoureux; sa vie est moins longue et présente un caractère d'irrégularité qu'il est bon de prendre en considération; ainsi un *poirier* sur cognassier arrive généralement à la décrépitude en quelques années et, d'autres fois, il vit un siècle, bizarrerie que l'on n'a pu expliquer.

Nous ne nous occuperons pas ici de la manière d'obtenir des cognassiers; mais quelques mots sont indispensables sur les opérations préparatoires qu'ils doivent subir avant le greffage.

En opérant sur un riche terrain avec un plant fort, jeune, bien raciné, on l'écimera à $0^m,25$ et il devra pousser assez pour être écussonné l'année suivante pendant l'été; si le terrain ne présente pas les qualités désirables, on retardera le greffage d'une année et, au printemps intermédiaire, on élaguera les branches latérales du sujet et on taillera court celles de la tête; on évitera de greffer sur tiges à écorce dure. Comme il existe plusieurs sortes de cognassiers et que tous ne sont pas également bons pour la greffe, nous recommanderons la race ordinaire, d'une vigueur modérée, robuste au froid et ne possédant pas, dans sa jeunesse, le racines trop grosses; la race dite cognassier d'Angers, qui a ce dernier défaut, est propre aux élevages faits sur place et non soumis aux replantations de la pépinière.

Le cognassier destiné à la greffe sera placé de préférence dans un endroit frais, sur un sol plutôt gras que compacte, comme les sables d'alluvion, les terres noires ou rouges; le calcaire ou l'argile seront amendés par la terre franche, l'humus, la silice ou le sable; on amendera le sol avec des boues, des curures d'étang, des gazons pourris, du fumier de vache, des débris d'animaux ou de végétaux consumés; on évitera avec soin les terrains en inclinaison rapide, ceux qui sont battus par de grands vents; le *poirier* sur cognassier prospérera mieux au nord d'un mur qu'en plein midi.

Le cognassier ne convient d'ailleurs qu'aux variétés peu fertiles ou qui mûrissent tardivement; toutes les variétés n'y réussissent pas; quelques-unes y sont languissantes et, après deux ou trois années d'une végétation langoureuse, produisent quelques fruits pour mourir ensuite. Pour obvier à cet inconvénient, on a recours à un double greffage consistant à greffer d'abord sur le cognassier une variété qui lui est très-sympathique, comme le monseigneur des Hons, et à greffer, sur la variété sympathique, la variété rétive qui ne serait pas venue directement. Quant à la manière de greffer, on préfère l'écussonnage à œil dormant. « Parmi les greffes en scion, dit Joigneaux, nous ne voyons que la greffe anglaise et la greffe de rameau inoculé qui ne manquent guère entre des mains habiles. Les greffes en fente et en couronne réussissent volontiers avec certaines variétés qui s'y prêtent particulièrement, par exemple celles qui ont le bois d'apparence rude et les tissus bien corsés. L'inoculation avec rameau peut encore se faire au printemps, à titre de greffe forcée, à œil poussant. »

La végétation du cognassier se maintient assez longtemps pour que l'époque de l'écussonnage soit plutôt tardive que précoce, aux trois cinquièmes environ de la saison affectée à ce travail. Deux mois avant l'opération, on supprime les ramifications latérales jusqu'à $0^m,15$ du sol et, dans les huit jours qui précèdent le greffage, on réunit les branches restantes avec un lien.

Le greffage du cognassier se fait toujours à basse tige, à $0^m,10$ du sol. En opérant, le greffeur a soin de conserver assez longue la plaque d'écorce qui accompagne le bourgeon à inoculer et il évite de laisser à son revers interne des lamelles d'aubier inutiles; par là, il diminue les risques de la décollation trop fréquente du *poirier* sur le cognassier.

Greffe sur aubépine. Cette sorte de greffe n'a qu'une importance médiocre, parce que, l'alliance des deux espèces étant rarement intime, les arbres manquent de vigueur; mais elle est avantageuse lorsqu'il s'agit de faire venir un *poirier* dans les terrains brûlants, dans les sols stériles, où le franc et le cognassier ne réussiraient pas; tels sont les Landes, dans les plaines arides desquelles on ne peut obtenir de *poirier* que greffé sur aubépine ou épine blanche; on emploie des variétés vigoureuses, telles que beurré d'Amanlis, beurré Diel, beurré d'Hardenpont, doyenné d'hiver, martin-sec, etc., etc. « Avec un bon plant, dit Joigneaux, et sur un bon sol, l'écussonnage serait praticable dès la première année. Un beau sujet de force moyenne est le meilleur. S'il est faible, le *poirier* en souffrira; s'il est trop gros, la soudure sera imparfaite. Plus un plant est âgé et plus le terrain est sec, plus tôt en saison aura lieu l'écussonnage. Et comme, dans ces deux cas, l'époque en est assez hâtive, on se précautionnera de greffons aoûtés par un pincement préalable. On place l'écusson à quelques centimètres au-dessus du sol, de façon que le bourrelet de la greffe affleure la terre.

» Que le sujet soit destiné à s'élever en haute tige ou à rester basse tige, que le greffage soit fait par œil ou par rameau, l'arbre n'en doit pas moins être greffé rez terre. Greffé plus haut, l'exiguïté de la tige et le volume du bourrelet nuiraient à la santé de l'individu. On comprend alors que, pour obtenir un *poirier* sur aubépine à haute tige, la première condition indispensable sera la vigueur de la variété. Cependant, pour avoir également en haute tige une variété de vigueur modérée, on aurait encore recours au greffage intermédiaire d'une tige plus vigoureuse et sympathique, remplissant les fonctions de père nourricier. »

— *Formes*. On appelle forme d'un *poirier* la tournure qui lui est imposée, le dessin figuré par l'ensemble de sa charpente; il n'existe, à proprement parler, que deux formes : les formes [illegible], où le branchage rayonne autour de l'axe du sujet et qui sont spécialement destinées aux arbres en plein air; elles se disposent en cône, en boule, en entonnoir, en pyramide, en vase; on les abandonne le plus souvent à elles-mêmes; et les formes aplaties, pour espaliers et contre-espaliers; elles se divisent en cordons, en palmettes, en éventails. On distingue aussi les *poiriers* en *poiriers* à haute tige, arbres dont la tige est nue jusqu'à la hauteur de $1^m,60$; *poiriers* à basse tige, arbres sur lesquels l'embranchement débute à une distance du sol moindre que $0^m,50$, et *poiriers* à tige moyenne, pour les sujets dont la hauteur de nudité de la tige tient le milieu entre les deux autres.

Poirier en cordon. Le cordon est un sujet composé tout simplement d'une tige verticale, oblique ou en serpenteau, sans aucune branche latérale de charpente; c'est l'arbre réduit à sa plus simple expression; si on le dirige sur deux tiges semblables au lieu d'une seule, on obtient le double cordon. Les arbres plantés à $0^m,30$ ou $0^m,35$ établissent promptement des espaliers, des contre-espaliers, des rideaux; mais ils souffrent à être ainsi tyrannisés, languissent ou jettent une végétation folle; on doit donc choisir des sujets peu vigoureux, entés sur cognassier ou sur aubépine; on les plante tellement serrés que leurs racines s'enchevêtrent et amoindrissent leurs fonctions, en ralentissant la végétation. Le cordon offre l'avantage de permettre la réunion dans un espace restreint d'un grand nombre de variétés différentes, et le désavantage de torturer des plants qui se révoltent souvent et produisent alors à regret de fort maigres fruits.

Le *cordon horizontal*, propre au pommier, ne s'applique qu'à quelques rares variétés de *poirier*, telles que baronne de Mello, beurré Clergeau, bonne Louise d'Avranches, etc.

Poirier en palmette. Tous les *poiriers* peuvent être cultivés sous cette forme, qui réunit à la régularité le mérite d'une fructification bien répartie; elle comprend une tige verticale et des ailes à droite et à gauche de cette tige; branches parallèles et régulièrement distancées; s'il y a deux tiges verticales, la forme est appelée palmette double.

Les ailes ou branches sont conduites obliquement ou horizontalement; l'étage est la série des deux branches obtenues de chaque côté du sujet, à peu près à la même hauteur. « La série s'obtient par la taille de la tige sur son rameau de prolongement; on a soin de le couper contre un œil posé de façon à continuer cette tige médiane; et en même temps, les deux bourgeons situés immédiatement au-dessous, l'un à droite, l'autre à gauche, forment l'étage de la même année. Avec une bonne végétation, il est facile d'obtenir un étage par année; mais, pour assurer celui de la base contre les risques de l'étiolement, on le laisse se fortifier pendant au moins deux années avant de chercher à obtenir le second étage. Deux moyens sont employés pour forcer le développement des membres latéraux : 1° le cran au-dessus de leur empâtement pratiqué au moment de la taille; 2° le pincement opéré sur la tige médiane dans l'été précédent. Le nombre d'étages est subordonné d'abord à l'emplacement réservé au sujet, puis à sa vigueur, à sa fécondité. » (Joigneaux.)

La palmette horizontale est souvent funeste, parce que le cours de la sève est peu naturel; trop souvent les branches inférieures maigrissent et les branches supérieures absorbent toute la sève. La *palmette candélabre* a pour but de parer à tous ces inconvénients. L'extrémité de la branche est redressée verticalement, la sève s'y porte et la partie horizontale est fortifiée par son passage. Le *poirier* traité de cette manière a droit à une étendue considérable. « La *palmette double* diffère des précédentes par ses deux tiges verticales éloignées de $0^m,30$ l'une de l'autre, au lieu d'une seule tige médiane. On les crée par le recepage de la tige simple à $0^m,30$ du sol, ou par le greffage, à cette hauteur, de deux bourgeons opposés. Dans une palmette double, l'équilibre général est assez difficile à maintenir. » (Joigneaux.)

Poirier en éventail. Cette forme convient aux *poiriers* à végétation tourmentée, irrégulière; à ceux dont les rameaux arqués ou infléchis se couvrent d'écailles, de mousses et sont sujets à s'énerver; tels sont le beurré gris, bon-chrétien, colmar, crassane, passe-colmar, etc. On taille d'abord la tige à $0^m,30$ du sol pour lui faire développer deux rameaux qui, par l'effet du palissage, feront un V l'année suivante; on les taille à quatre yeux et on favorise à chacun la sortie de deux rameaux, ce qui donne un nouveau V de chaque côté. Les quatre bras sont équidistancés; on les taille à $0^m,35$; l'œil terminal forme le prolongement; en continuant l'embranchement de chaque membre nouveau, on obtient une carcasse en éventail, en patte d'oie, en queue de paon; on pince chaque année les jets inutiles.

Telles sont les différentes formes plates, auxquelles il faut ajouter les lignes de *poiriers* en treille ou ombrelle de pépinière; les sujets, distancés de 1 mètre à peu près, dirigent leurs branches de droite et de gauche vers leurs voisins régulièrement ou sans ordre. On tond les rameaux qui s'échappent en avant ou en arrière de la ligne.

Poirier en cône, en pyramide, etc. Le cône se compose d'une tige verticale garnie sur toute son étendue de branches dont l'ensemble forme un cône ou une pyramide et qui, étant émoussées, représentent un pain de sucre ou une borne; c'est une forme qui convient à toutes les variétés, quelques-unes même l'adoptent naturellement. Le *fuseau* ou *pyramide-fuseau* diffère de la pyramide proprement dite en ce qu'il est moins large; c'est la forme qui convient aux espèces : nouveau poiteau, suzette de Bavay, passe-crassane, etc.

Poirier en vase. La forme en vase est très-peu employée aujourd'hui; on l'a abandonnée à cause de l'ennui du dressage; elle avait pourtant le mérite de résister aux coups de vent.

Poirier à haute tige naturelle ou *négligée*. C'est l'arbre qui pousse en toute liberté; les branches grandissent; les plus fortes dominent les autres et deviennent membres de charpente en attendant qu'elles soient remplacées par de nouveaux gourmands; on donne cette forme aux variétés très-vigoureuses ou médiocrement fertiles, aux variétés faibles et délicates que les mutilations de la taille peuvent énerver.

Les seuls soins à donner à l'arbre consistent à bien charpenter sa couronne et à équilibrer l'ensemble, en pinçant ou taillant pendant les premières années. Tous les deux

ans, on supprime les rameaux inutiles; on abat les extrémités des branches qui s'emportent.

Poirier à haute tige, pyramidal ou *conique*. On abandonne l'arbre à lui-même un peu moins que le précédent. Presque toutes les variétés se soumettent à cette forme; mais on préfère celles qui la prennent naturellement. On écime ordinairement la tige de l'arbre qui n'est pas assez trapu, afin de développer les rameaux immédiatement inférieurs. Pour les variétés à rameaux très-divergents, on rectifie la courbure des premières années à l'aide d'une perche autour de laquelle rayonnent quelques baguettes qui servent à palisser les membres latéraux. On taille pendant deux années et l'on ébourgeonne; on casse ou l'on pince ensuite la cime ou les rameaux qui dérangent l'aspect pyramidal de la tête ou qui tendent à se dénuder; on retranche en tout temps les ramifications intérieures qui se changent en gourmands, au lieu de devenir brindilles fruitières.

Poirier à haute tige en vase. Cette forme est propre aux variétés dont les branches s'élèvent d'elles-mêmes en se ramifiant sans se contourner; à celles qui se couvrent confusément de petites branches inutiles, susceptibles d'obstruer la circulation de l'air et de la lumière dans la tête du sujet; à celles qui sont très-fertiles et qui réclament un retranchement partiel des rameaux, pour en ranimer la végétation; aux sujets que l'on place dans des lieux froids et ombrages où les rameaux à fruits demandent à être eclairés.

On commence cette forme en taillant la tige de l'arbre à la hauteur désignée pour la couronne; plusieurs yeux se développent en rameaux; on n'en conserve que trois ou quatre, les mieux placés à la même hauteur, et on palisse sur des baguettes décrivant le cintre. A la première taille, on égalise la force des rameaux en les recepant sur le talon ou bien à deux ou trois yeux; à la seconde taille, on coupe les branches à 0m,45 pour les faire bifurquer; on peut encore faire bifurquer plusieurs fois si l'on veut augmenter le diamètre du vase, qui a ordinairement la forme d'un entonnoir.

— *Taille du poirier.* On doit tailler en automne, de manière que les vaisseaux puissent encore se cicatriser avant les froids et produire, au printemps prochain, une végétation vigoureuse. La taille printanière favorise davantage la mise à fruit; mais elle fatigue le sujet; quelques praticiens taillent en deux fois et nous ne pouvons que les approuver: en automne, la branche à bois; au printemps, la branche à fruits. Si l'on taille en une seule fois, on est forcé d'alterner d'une année à l'autre la taille longue avec la taille courte. La taille a donc pour but: 1o l'équilibre de la charpente; 2o la fructification.

Pour l'équilibre, en règle générale, un rameau sera taillé à moitié de sa longueur s'il doit pousser verticalement; aux deux tiers, si sa direction est oblique; non taillé, s'il reste horizontal. On coupe rarement les rameaux gros, trapus, à bourgeons saillants, lorsqu'ils sont entourés de voisins susceptibles de les imiter. Un rameau faible sera conservé en entier et fortifié par un cran au-dessus de son empâtement et par une incision longitudinale au côté sud de son écorce. En général, on taille long les parties faibles et court les parties fortes; on taille plus court dans la jeunesse de l'arbre pour mieux en obtenir la forme. Avec le *poirier*, on peut sans crainte tailler des branches âgées de plusieurs années ou sur des gorges cachant des yeux non apparents; de nouveaux rameaux perceront les écorces durcies ou bourrelées. A la place des extrémités des branches charpentières ou même des tiges qui poussent mal, on dresse de beaux jets choisis en dessous; si ces jets font défaut, on inoculera un œil ou une sommité de rameau à l'endroit coudé ou faible qui demande à être prolongé, et, au printemps suivant, on taillera le membre à 0m,005 au-dessus de la greffe.

Les limites de la charpente se calculent sur l'emplacement où se trouve l'arbre et ensuite sur la vigueur du sujet; les charpentes étendues conservent difficilement leur équilibre, les formes restreintes sont moins productives.

La taille pour la fructification repose sur les principes généraux qui dirigent la mise à fruit des *poiriers*. Il est bon de savoir que, tout en fructifiant, le bourgeon à fruits produit d'autres bourgeons qui s'éteignent ou qui deviennent fructifères et multiplient encore. Cela dépend de la branche fruitière qui possède à sa base un talon de bois vif à écorce lisse, ou bien un talon de bois bourreué à écorce ridée. Dans le premier cas, la branche sera de longue durée; dans le second, elle sera vite exténuée; il faudra donc, sur la branche charpentière, des ramifications à écorces vives à la base et, au sommet, une écorce bourrelée avec des boutons à fruits. Le bourgeon à fruits porte le nom de dard quand il s'agit de *poiriers* cultivés, et d'épine quand il s'agit de *poiriers* sauvages. On confond souvent dard et brindille; le dard est une brindille courte; la coursonne est une brindille ramifiée.

Il y a plusieurs moyens d'obtenir des brindilles ayant déjà une disposition fructifère:

1o L'absence de taille pour les sujets trapus, réguliers, d'une ramification facile.

2o La taille longue des membres de charpente si les ramifications latérales sortent librement et partout. L'alternance des tailles longues et courtes est recommandée aux mains inhabiles.

3o La taille printanière des brindilles de la branche fruitière.

4o L'arcure des rameaux chez les arbres d'une vigueur excessive et trop longtemps stériles; pendant le repos de la sève; on arque ces rameaux dans une direction infléchie et d'une façon assez régulière; on ne taille que les brins superflus et difficiles à abaisser.

5o La déplantation du sujet rebelle à la production fruitière; elle renouvelle le terrain qui entoure les racines, soit qu'on le change de lieu, soit qu'on mette de nouvelle terre dans le trou où on le replace.

6o Le greffage des boutons à fruits. On choisit les boutons superflus des arbres qui en sont surchargés et on les greffe sur ceux qui n'en portent pas. On opère par le procédé de la greffe, par inoculation de bourgeon ou de rameau. Quand l'occasion se présente, on opère comme pour l'écussonnage ordinaire.

7o L'incision annulaire. En enlevant un anneau d'écorce autour d'une branche, la partie restante au-dessus de la bague grossit au lieu de s'allonger; les yeux tournent à fruits qui sont plus beaux que les autres, plus précoces et plus savoureux; on opère aux premières évolutions de la sève ou immédiatement avant l'épanouissement des boutons floraux placés au delà. Comme les bouts de branches incisées sont considérés comme sacrifiés, on n'opère que sur ceux qui sont superflus, trop longs ou destinés à la destruction.

8o Le pincement des brindilles, afin de retenir sous sa tunique écailleuse le bouton destiné à fructifier et de ne pas le laisser échapper en tissu ligneux.

— *Pincement de la fleur.* Ce procédé aide à la fécondation de l'ovule et au grossissement du fruit; il consiste dans la suppression, au moment de l'épanouissement, des deux ou trois fleurs placées au centre de chaque bouquet, à l'aide de ciseaux ou avec les doigts.

— *Fructification.* On restreindra le nombre des fruits suivant la force des arbres, en supprimant les fruits surabondants, que l'on coupe sur leurs pédoncules, dans les groupes compactes, sur les branches malingres, au sommet des membres de charpente; suppression obligatoire chez les variétés à gros fruits et presque inutile chez les variétés à petits fruits. On surveille les fruits adultes pour détruire les vers qui viennent les attaquer; on soutient les branches trop chargées à l'aide de supports ou de liens; on effeuille autour du fruit et, pour empêcher celui-ci de se détériorer en tombant, on le retient à l'avance à l'aide d'un fil qui le suspendra lors de sa chute.

— *Récolte.* La cueillette est successive; les poires d'été demandent à être récoltées plusieurs jours avant leur maturité complète, etc. V. POIRE.

— *Insectes et maladies du poirier.* Le nombre des insectes qui tourmentent le *poirier* est incalculable; on doit donc leur faire la guerre par tous les moyens possibles; on échenillera, on détruira les larves et les chrysalides; on broiera et on jettera au feu toutes les poires véreuses qui tombent avant le terme, parce qu'elles contiennent des larves; on détruira l'extrémité des jeunes scions qui auront été attaqués par le pique-bourgeon (*cephus compressus*) et on les jettera au feu, on détruira le kermès par des frictions d'eau additionnée de savon noir; on détruira les larves du tigre par la friction hivernale des branches. Les larves qui vivent à l'intérieur du bois seront asphyxiées par la fleur de soufre, brûlées à l'orifice ou percées avec un fil de métal.

Les maladies du *poirier* sont assez faciles à éviter par les moyens préventifs, mais ces moyens ne réussissent pas toujours. On reconnaît la jaunisse à la nuance du feuillage; les racines manquent de terre; ajoutez-en ou déplantez pour replanter ailleurs. La brûlure ou dessèchement des sommités des rameaux demande un renouvellement de nourriture et une taille longue à l'appareil radiculaire qui renouvellera ses suçoirs. Le chancre sera cerné et raclé au vif, puis recouvert d'un onguent.

Poirier (LE), vaudeville de Vadé (théâtre de la foire Saint-Laurent, 7 août 1752). C'est le conte de Boccace et de La Fontaine arrangé en vaudeville et encadré dans une paysannerie assez insignifiante. Lubin, amoureux de Claudine, pupille de Thomas, entré comme jardinier au service de ce bon vieillard, qui médite d'épouser sa pupille; afin de l'en dissuader, il lui joue toutes sortes de tours et enfin persuade à Claudine de demander à Thomas des poires d'un certain poirier. L'arbre est haut; Thomas appelle son jardinier et lui ordonne de cueillir les poires; Lubin monte sur l'arbre et aussitôt pousse des cris d'étonnement; il jure qu'il voit Thomas caresser beaucoup trop amoureusement Claudine. Thomas, qui se tient bien sage, réplique qu'il n'en est rien; Lubin [illegible] de nouveau et affirme qu'il voit... toutes sortes de choses. Thomas, émerveillé, monte à son tour sur l'arbre et voit, pour cause, tout ce que voyait Lubin, mais lorsqu'il descend les deux amoureux se sont enfuis. Un seigneur voisin les ramène et fait consentir le bonhomme au mariage; Thomas, qui déjà comptait faire une bonne spéculation avec son arbre merveilleux, voit qu'il a été pris pour dupe et fait abattre ce maudit poirier.

Cette bluette, remaniée par Anseaume et transformée en opéra comique, fut jouée à la Comédie-Italienne (20 juin 1772). Saint-Amand avait écrit la musique pour cette reprise.

POIRIER (dom Germain), érudit et bénédictin français, né à Paris en 1724, mort en 1803. Dès l'âge de quinze ans, il se fit admettre dans la congrégation de Saint-Maur, fut bientôt remarqué pour son savoir précoce, devint professeur de philosophie et de théologie dans divers collèges, remplit ensuite les fonctions de secrétaire du visiteur général de la province de France et quitta cette place pour celle de garde des archives de l'abbaye de Saint-Denis. De concert avec dom Précieux, il donna, en 1762, le XIe volume du *Recueil des historiens de France*, enrichi d'une excellente préface sur les formes du gouvernement français à l'époque de Henri Ier, et fut un des auteurs anonymes de l'*Art de vérifier les dates*. En 1765, il quitta sa congrégation, mais s'y fit admettre de nouveau dix ans après. Vers 1780, il devint garde des archives de Saint-Germain-des-Prés, et l'Académie des inscriptions l'admit au nombre de ses associés libres en 1785. Nommé, pendant la Révolution, membre des commissions des monuments et des arts, il sauva de la destruction beaucoup de manuscrits précieux, surtout lors de l'incendie de Saint-Germain-des-Prés en 1794. Deux années après, il devint sous-conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal et fut nommé membre de l'Institut national en 1800. Aussi recommandable par ses vertus que par son savoir, il ne se nourrissait que de légumes peu coûteux, pour secourir, avec ses appointements, les anciens bénédictins tombés dans l'indigence. On a de lui divers *Mémoires* qu'il lut à l'Académie et une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement* (Paris, 1794, in-4o), avec Vicq-d'Azyr.

POIRINO, ville du royaume d'Italie, province et district de Turin, chef-lieu de mandement, sur la Bonna; 6.384 hab.

POIRSON (Jean-Baptiste), géographe français, né à Vrécourt (Lorraine) en 17[illegible], mort à Valence, près de Montereau (Yonne), en 1831. Il étudia les mathématiques, devint ingénieur et fut remarqué bientôt par Barbié du Bocage, qui l'associa à ses travaux. Poirson a dressé la carte de l'ambassade de Macartney et la plupart des cartes du voyage de Humboldt. Ce fut lui qui dessina, en 1803, par ordre de Bonaparte, avec Mentelle, un globe terrestre pour les Tuileries (galerie de Diane). Il en fit seul un second (1816), à la plume et de 15 pieds de circonférence. C'est un ouvrage irréprochable, que Louis XVIII acheta pour la bibliothèque du Louvre. Outre une *Nouvelle géographie élémentaire* (Paris, 1821), on lui doit: *Carte nouvelle politique, physique, hydrographique et itinéraire de la partie la plus intéressante de l'Europe* [illegible] *son état actuel*, etc. (Paris, 18[illegible]); [illegible] *monde connu, particulièrement à l'usage des* [illegible] *de marine; Atlas des 86 départements de la France*, [illegible]; *Atlas de géographie universelle* [illegible] (18[illegible]2 et années suiv.).

POIRSON (Auguste-Simon-Jean-Chrysostome), professeur et historien, né à Paris en 1795, mort en juin 1871. Il était fils d'un chef de bureau au ministère des finances. Poirson termina ses études classiques au lycée Napoléon, où il eut pour condisciple Augustin Thierry, depuis lors son ami. Engagé dans la carrière du professorat, il fut successivement [illegible] et avec distinction répétiteur au collège Henri IV (1816), professeur suppléant de rhétorique (1817) et professeur [illegible] dans le même collège [illegible] (1818). Nommé proviseur du collège Saint-Louis en 1833, il fut appelé, en 1837, à remplir les mêmes fonctions au collège Charlemagne, à l'avènement duquel il contribua grandement, puis il devint conseiller [illegible] de l'Université (1845), conseiller honoraire [illegible] [illegible] de l'enseignement [illegible] (18[illegible]). [illegible] dont le produit était consacré à placer en apprentissage des enfants [illegible] faire pour les meilleurs d'entre eux un premier [illegible] un [illegible] en 18[illegible], à la suite [illegible] [illegible] (Paris, 1819, in-8o); *Histoire romaine, jusqu'à l'établissement de l'empire* (Paris, 1834-1836, 2 vol. in-8o), une de ses meilleures productions; *Précis de l'histoire ancienne* (Paris, 1827-1831, in-8o), avec M. Caix; *Précis de l'histoire de France pendant les temps modernes* (Paris, 1834-1841, in-8o); *Précis de l'histoire des successeurs d'Alexandre* (Paris, 1828, in-8o); *Histoire du règne de Henri IV* (Paris, 1857, 3 volumes en 2 vol. in-8o), ouvrage [illegible] ailleurs (v. HENRI IV); *Atlas pour la guerre, les travaux publics*, [illegible] *le règne de Henri IV* (1865, in-fol.).

POIRSON (Charles-G[illegible]), [illegible] **Delestre-Poirson**), écrivain français. V. DELESTRE.

POIS s. m. (poi — lat. pisum, [illegible]). Le mot sanscrit désigne la graine de la plante. En grec, on trouve *pison*, *pisos*; en irlandais *pis*, *pesan*, [illegible]; en kymrique *pys*, *pysen*; en armoricain *piz*. Ce nom du pois ne paraît pas s'être maintenu comme tel dans les langues iraniennes, mais on l'y retrouve avec le sens d'éruption cutanée. En persan, *pês*, *pisi*, kourde *pis*, désigne la lèpre, et en arménien, *bisag* ou *pisag*, la petite vérole. Rien n'est plus fréquent, dans les langues, que cette manière de comparer les éruptions de la peau à des graines de diverses espèces). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des viciées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord: *Le* POIS *des champs constitue un excellent fourrage.* (Duchesne.) [illegible] POIS *verts. Petits* POIS. POIS *secs.* POIS *au lard.* POIS *au sucre. Pigeons aux petits* POIS. *Purée de* POIS. *Un sac de* POIS. *Semer des* POIS. *Les petits* POIS *sont le meilleur et le plus délicat des légumes.* (Grim. de La Reynière.) *Les estomacs vigoureux peuvent seuls digérer les* POIS, *les haricots et les lentilles avec leur écorce.* (L. Cruveilhier.)

> Je pourrai [illegible] les ans, [illegible] le sein des hivers,
> En dépit des frimas, vous offrir des pois verts.
>
> [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Et [illegible] pois verts.
>
> [illegible]

[illegible] *Pois à bouquet* [illegible] larges feuilles. ‖ *Pois à gratter*, *Pois pouilleux*, *Pois sauvage*, *Pois velu*, Noms vulgaires du [illegible] *de Congo, de sept ans*, Noms vulgaires du cytise [illegible] *terre*, Noms vulgaire de l'arachide souterraine. [illegible] cosse. ‖ *Pois nu*, *Pois quenique*, Noms vulgaires [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] rassé pour répondre.

— [illegible]

— [illegible] usure ses railleries, ses injures.

— [illegible] ceux qui m'auront fa[illegible] ai-je joué quelque tour?

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Encycl. [illegible] des plantes herbacées [illegible]

[illegible] lancée, à étendard ample et [illegible] deux [illegible]; deux [illegible] un pistil à style [illegible] dessous. Le fruit est une gousse [illegible] comprimée, renfermant [illegible] graines ordinairement globuleuses. Ce [illegible] renferme un petit nombre d'espèces, presque toutes originaires des contrées orientales du bassin méditerranéen. La France en possède [illegible], cultivées ou indigènes. Les [illegible] res sont de beaucoup les plus importantes et méritent d'être étudiées avec quelque détail.

Le *pois* cultivé est une plante à racines annuelles, pivotantes, fibreuses; à tige anguleuse, volubile, variant en longueur de 0m,15 à 2 mètres, à [illegible] le deux stipules arrondies, beaucoup plus grandes que les folioles, qui sont ovales et au nombre de deux ou trois paires; les fleurs sont grandes, blanches, roses ou violacées; elles se succèdent depuis juin jusqu'en septembre. Les gousses, glabres, oblongues, pendantes, coriaces ou charnues, renferment six à [illegible] graines [illegible] grosseur et [illegible] variables. Cette plante, dont la patrie est inconnue, est cultivée de temps immémorial en France et dans beaucoup d'autres pays. Elle a produit des variétés très-nombreuses, qui se rangent sous deux groupes principaux : les *pois* à parchemin ou à écosser, dont la gousse dure et coriace (vulgairement parchemin) ne peut servir, même étant jeune et fraîche, à la nourriture de l'homme, et dont on mange seulement les graines écossées, et les *pois* sans parchemin ou mange-tout, dont le fruit vert a une enveloppe tendre et charnue et peut être consommé en entier. Chacun de ces deux groupes se subdivise à son tour en deux : les *pois* à ramer, dont la tige élevée a besoin d'un support, d'une rame, pour pouvoir s'enrouler et ne pas traîner sur le sol, et les *pois* nains, dont la tige est assez courte pour pouvoir se soutenir d'elle-même et sans appui. On pourrait subdiviser encore les *pois* en hâtifs et tardifs, suivant l'époque de leur maturité.

A. *Pois à écosser, à rames* (*pisum saccharatum*). Les meilleures variétés sont : prince Albert, le plus hâtif, un peu délicat, demande une terre riche et convient surtout pour la culture sous châssis, grain fin et de bonne [illegible]; empereur hâtif, bon, productif, assez précoce, craint un peu la gelée et ne réussit bien qu'en très-bonne terre; michaux de Hollande, très-hâtif, de bonne qualité, peu difficile sur le sol, propre à la pleine terre et à la culture forcée; michaux de Ruelle, très-précoce, rustique, peu exigeant sur le sol; michaux ordinaire (petit *pois* de Paris), rustique, très-productif, l'un des meilleurs sous tous les rapports; d'Auvergne, très-productif, grain fin; doigt de dame, de bonne qualité, mais peu productif, exigeant pour le sol et craignant la sécheresse; de Gouvigny, très-beau, mais exigeant des rames très-hautes dans les terres riches; de Marly, beau et productif, demande une bonne terre et des rames très-hautes; *pois* fève, rustique, se ramifie dans les bonnes terres et donne un grain très-gros; clamart, productif, peu délicat, de très-bonne qualité en vert; carré blanc, rustique et de bonne qualité; carré vert (gros *pois* vert normand), très-productif, grain très-beau, employé surtout comme *pois* cassé ou en purée; ridé de Knight, sucré, tendre, très-bon en vert, peu exigeant pour le sol; à la moelle ou de Victoria, rustique et de bonne qualité; grand vert mammoth, beau, productif, bon, peu difficile sur le terrain; ridé vert, rustique et de bonne qualité; géant, assez rustique et productif, mais de qualité médiocre; à cosse violette, délicat et peu productif; doré, productif, de bonne qualité, peu délicat; turc à fleur blanche, délicat et peu productif; turc à fleur rouge, etc.

B. *Pois à écosser, nains* (*pisum humile*). Variétés recommandables : *pois* nain, très-[illegible] assez rustique, bon également pour la pleine terre; nain hâtif, précoce, de petite taille, de bonne qualité, un peu sensible à la gelée; nain ordinaire, le meilleur de tous les *pois* nains, productif, de bonne qualité, peu délicat sur le terrain; de Bishop à longue cosse, très-beau, bon et rustique; nain gros sucré, assez bon et productif en bonne terre, craint un peu la sécheresse; très-nain de Bretagne, bon, mais tardif et peu productif, assez petit pour être cultivé en bordure; ridé nain, un peu délicat, assez sujet à la gelée, aime les bonnes terres et donne des graines sucrées; champion d'Ecosse, robuste, productif, très-bon, se ramifie beaucoup, doit être semé un peu clair; ridé nain vert, délicat et très-tardif; nain vert gros, rustique et de bonne qualité; nain vert impérial ou à la reine, d'assez bonne qualité, mais un peu exigeant pour le sol; nain vert petit, de bonne qualité, mais un peu délicat.

C. *Pois sans parchemin, à rames, ou aussi mange-tout* (*pisum macrocarpum*). [illegible] peu exigeant pour le sol; grand à fleur blanche ou corne-de-bélier, rustique, productif, le meilleur des *pois* de cette catégorie; à fleur [illegible] saveur peu délicate; à cosse blanche, peu rustique, d'un faible rendement et d'une saveur peu agréable; à cosse jaune, de bonne qualité, mais délicat et peu productif.

D. *Pois sans parchemin, nains*. Nous n'avons guère à recommander que deux variétés : *pois* sans parchemin nain ordinaire, de bonne qualité et peu exigeant pour le sol; nain hâtif de Hollande, plus précoce, de bonne qualité, mais ne réussit pas très-bien en terre légère.

Parmi les variétés récemment introduites et moins connues, nous citerons, d'après MM. Vilmorin, les suivantes : *pois* de Lorraine, très-tardif; rothschild, très-hâtif, mais très-délicat et peu productif; michaux de Nanterre, moins précoce, plus rustique et plus productif que le michaux ordinaire; british-queen, grain ridé, très-beau, un peu tardif, sujet à se fendre; great-britain, grain blanc, ridé, voisin du précédent; de Castrowa, très-tardif, à cosse petite, convient peu à la culture maraîchère, etc.

Les *pois*, sans être généralement difficiles sur la qualité du sol, préfèrent néanmoins une terre légère et bien saine; ils prospèrent mieux dans un sol qui n'a pas porté ce légume depuis plusieurs années et donnent leur maximum de production dans une terre neuve. Les terrains secs et sablonneux qui longent les murs exposés au midi conviennent quand on veut obtenir des produits précoces; on sème alors en touffes ou en rayons, souvent sur les plates-bandes; les rayons se font à 0m,22 environ les uns des autres, et on y pratique à la houe, à 0m,35 de distance, des trous dans lesquels on jette les cinq ou six grains qui doivent former la touffe. On doit se dispenser de fumer les terres naturellement fertiles; un excès d'engrais rendrait les plantes trop vigoureuses, mais au détriment de la production du fruit. On sème de cette manière, en novembre et décembre, les variétés les plus hâtives; puis on échelonne les semis, en passant aux *pois* de deuxième et de troisième saison, jusqu'à la fin de juillet, où on sème les variétés les plus tardives. Les soins de culture se réduisent à biner, à sarcler, à pincer les *pois* hâtifs à la troisième ou quatrième fleur et à donner des rames aux plantes qui en exigent. Tout ceci concerne les *pois* à manger en vert; pour récolter en sec, on sème ordinairement en mars et avril, et même jusqu'au commencement de juin, pour les variétés précoces.

« Pour les primeurs, dit le *Bon jardinier*, lorsqu'on a des bâches, on établit une couche que l'on recouvre de 0m,25 à 0m,30 de terre. On sème en place en novembre, décembre et janvier, et l'on pince à trois ou quatre fleurs. A défaut de bâches, on force sur couche et sous châssis. On sème en décembre et janvier, quelquefois en place, plus ordinairement en pépinière et dès lors plus épais, pour replanter lorsque le plant aura 0m,10. Cela se fait sur une nouvelle couche peu forte et seulement tiède. On met deux plants ensemble, à 0m,10 d'intervalle sur la ligne et 0m,16 entre les lignes. On donne de l'air toutes les fois que le temps le permet. Quand les *pois* plantés ou semés sous châssis ont 0m,25, on les couche vers le fond du châssis en mettant des lattes sur leurs tiges; leurs têtes se relèvent et continuent de pousser; quatre ou cinq jours après, on ôte les lattes et le bas des tiges reste couché. Cette opération, très-importante, les fait ramifier davantage et augmente, par conséquent, le nombre des cosses. »

On a remarqué que les *pois* plantés sont plus précoces que ceux qu'on a semés en place; il est donc avantageux, même pour ceux de seconde primeur, de semer au commencement de janvier, sous bâche ou sous cloche, pour planter en février à une exposition abritée et quelquefois même en plein air. Les graines des *pois*, surtout de ceux de primeur, sont sujettes à être attaquées par les larves de bruche; les *pois* tardifs sont beaucoup moins exposés; on pourrait donc ne semer qu'en avril les *pois* destinés au semis ou à faire des purées. La récolte des *pois* verts ne présente rien de particulier; on recueille les gousses quand elles sont arrivées au point convenable, puis on écosse celles des variétés à parchemin. Pour les *pois* secs, on arrache les tiges quand elles sont jaunes et sèches, et on les bat au fléau comme le blé. Les graines de *pois*, si on les laisse dans leurs cosses, peuvent conserver pendant trois à cinq ans leur faculté germinative.

Les *pois* jouent un certain rôle dans l'alimentation de l'homme et des animaux domestiques. Nous avons vu qu'on les mange verts, avec ou sans cosse. Les *pois* secs sont très-usités dans les campagnes, et, bien qu'ils aient quelques inconvénients, on doit sous tous les rapports les préférer aux haricots, parce qu'ils sont plus digestibles et moins flatueux; ces inconvénients disparaissent d'ailleurs presque complètement quand les *pois* ont été débarrassés de leur pellicule; on les vend alors chez les marchands de comestibles sous le nom de *pois cassés*, et ils servent à préparer d'excellentes purées. On accuse quelquefois les *pois* de cuire mal; mais c'est seulement quand ils ont végété sur une terre compacte et argileuse.

Les cosses des variétés à parchemin, quand on en a ôté le grain et qu'elles sont encore assez fraîches, peuvent servir à la nourriture des animaux domestiques; il serait peut-être préférable de ne les leur donner que lorsqu'elles ont perdu toute leur eau de végétation. Les *pois* secs peuvent aussi remplacer l'avoine pour les bestiaux, et on les utilise aussi quand ils sont trop abondants pour entrer dans la consommation ou le commerce, ou bien encore quand ils sont avariés. Les *pois* étaient autrefois employés en médecine, comme apéritifs et diurétiques, et dans quelques pays on se sert encore de ces graines réduites en farine pour faire des cataplasmes émollients. On conserve les *pois* verts de diverses manières. Enfin, les racines, les tiges, les feuilles et les cosses sèches peuvent fournir de la potasse.

« Les cosses des *pois* verts, dit T. de Berneaud, contiennent une si grande quantité de substances sucrées qu'elles offrent, lorsqu'on les met à cuire dans de l'eau, une liqueur parfaitement semblable au moût de la bière, tant pour le goût que pour l'odeur. En mêlant à ce produit un peu de sauge verveine ou de houblon et en les faisant fermenter, on obtient une boisson saine et agréable. Le procédé en est très-simple : jetez une certaine quantité de cosses dans un chaudron, recouvrez-les de 14 millimètres d'eau, exposez au feu durant trois heures, filtrez, puis ajoutez quantité suffisante de sauge ou de houblon, livrez ensuite à la fermentation comme on fait pour la bière. Vous donnerez plus de force à votre liqueur en lui additionnant une nouvelle quantité de cosses avant qu'elle soit entièrement refroidie. »

Le *pois des champs*, appelé aussi ***pois gris***, ***pois d'agneau ou de brebis***, ***pois à pigeon***, ***pisaille***, ***bisaille***, etc., est une plante annuelle, plus petite dans toutes ses parties que l'espèce précédente; ses tiges faibles, flexibles, rameuses, portent des feuilles à stipules ovales, dentées, plus grandes que les folioles, qui sont ordinairement au nombre de deux paires; les pédoncules portent une ou deux fleurs blanches, roses, violacées ou bleuâtres; les gousses, comprimées et réticulées, renferment des graines presque cubiques, verdâtres ou jaune rougeâtre. Cette espèce est indigène et croît spontanément dans les moissons; depuis le milieu du siècle dernier, elle est cultivée en grand comme plante fourragère, surtout dans le nord de la France, où elle réussit mieux que dans le midi, grâce à l'humidité du climat et aux chaleurs moins fortes de l'été.

Le *pois des champs* présente plusieurs variétés : le *pois gris hâtif de printemps*, que l'on sème en mars et avril; le *pois gris tardif de printemps*, qu'on sème en mai et juin; le *pois gris d'hiver*, variété rustique et précieuse pour les terrains secs et graveleux et qui se sème à l'automne; le *pois perdrix*, plus productif que les précédents, ayant les tiges plus fortes et plus élevées, les cosses et les graines plus grosses, résistant très-bien à la gelée et pouvant être semé à l'automne ou au printemps. Quelques variétés du *pois cultivé* peuvent, en outre, servir comme fourrage.

Le *pois des champs* préfère les terres un peu argileuses et fraîches; mais il réussit très-bien sur les terres à froment chaulées ou marnées. Les tiges étant sujettes à ramper sur le sol, il est bon de le semer en mélange avec du seigle ou de l'avoine, dont les chaumes solides lui fournissent un appui ou des rames naturelles. Le fourrage résultant de ce mélange est connu sous le nom de *dragée* (v. ce mot). Dans quelques localités, on le cultive communément avec les féveroles. On sème ordinairement à la volée et on recouvre la graine au moyen d'un hersage, suivi d'un roulage. Les *pois des champs* ne demandent aucun soin de culture, si ce n'est un hersage quand la surface du sol se prend en croûte par suite de la sécheresse. La récolte a lieu quand les plantes sont presque défleuries et les gousses inférieures parfaitement formées.

Le *pois des champs* fournit un fourrage vert très-nutritif et fort recherché par les bêtes bovines et ovines; beaucoup de cultivateurs le regardent comme préférable aux vesces fauchées en fleur. Le foin sec, bien qu'un peu dur et grossier, est excellent s'il a été bien récolté; les animaux dont nous venons de parler le mangent avec plaisir. Quant aux graines, elles viennent immédiatement après le maïs pour l'engraissement des animaux; on les considère comme plus nourrissantes pour le cheval que l'avoine et les féveroles. On les emploie avec non moins de succès pour engraisser les oiseaux de basse-cour. Enfin, cette plante est un des meilleurs engrais verts.

Le *pois maritime* est une plante vivace, à tige anguleuse et rameuse, portant des feuilles ailées, à stipules sagittées, à pétiole plan en dessus et muni de trois à six paires de folioles ovales, entières; les fleurs, disposées en grappes à l'extrémité de pédoncules axillaires, sont mêlées, parfois nuée de blanc et de rouge, etc., et paraissent en juillet. Cette plante habite les côtes maritimes de l'hémisphère nord; ses graines, quoique très amères, ont été parfois utilisées par les classes pauvres dans les temps de disette. Le *pois à bouquets* s'en distingue par sa tige droite et élevée, ses fleurs en ombelles terminales, ses graines grosses, complètement impropres à l'alimentation. Ces deux espèces sont quelquefois cultivées comme plantes d'ornement. Quant au *pois ochre*, il forme aujourd'hui le type d'un genre distinct. V. OCHRE.

— *Pois chiche*. V. CHICHE.

— *Pois de cœur, pois de merveille*. V. CARDIOSPERME.

— *Pois à gratter, pois velu, pois pouilleux*. V. MUCUNA.

— Pharm. *Pois à cautère* ou *pois suppuratifs*. Ce sont de petites boules que l'on introduit dans les cautères pour dilater la plaie et entretenir la suppuration; ces boules se préparent aujourd'hui avec diverses substances plus ou moins irritantes. Autrefois on se servait, pour cet usage, de *pois* ordinaires; les résultats n'étant pas très-satisfaisants, on leur substitua de petites boules de cire ou d'ivoire; mais celles-ci, ne se gonflant pas sous l'influence de l'humidité de la plaie, laissaient l'exutoire diminuer rapidement et on les a promptement abandonnées. Actuellement, la substance la plus employée pour fabriquer les *pois* à cautère est la racine d'iris de Florence (v. IRIS). Cette racine contient un principe âcre qu'elle conserve après la dessiccation, et qui est très-propre à entretenir la suppuration en irritant la plaie. Les *pois* d'iris sont façonnés au tour; on en fait de grosseurs diverses qu'il est d'usage, dans le commerce, de distinguer par des numéros. On consomme chaque année en France des millions de *pois* d'iris. Ces *pois* sont assez fréquemment mangés aux vers; quelques fabricants peu consciencieux dissimulent cette altération en les roulant dans du tabac ou de la poudre d'iris qui, en pénétrant dans les trous, les bouchent. Cette fraude se reconnaît par un examen attentif. Il n'en est pas de même de celle qui consiste à remplacer l'iris par de la pulpe de marrons d'Inde. Les pharmaciens reconnaissent cette substitution en écrasant un *pois*, en le pulvérisant et en jetant la poudre dans une solution aqueuse de sulfate de fer : si le *pois* est fait avec de la racine d'iris, la poudre prend une couleur rose plus ou moins foncée; si, au contraire, il est fait avec du marron, elle reste blanche.

Après les *pois* d'iris, les *pois* à cautère les plus usités sont les *pois élastiques à la guimauve et au garou de Leperdriel*, qui ont été l'objet d'un brevet aujourd'hui expiré. On les prépare à l'aide du caoutchouc dissous, auquel on ajoute, pour lui donner de la consistance, une quantité suffisante de poudres végétales inertes, dans la masse desquelles on fait entrer soit de la poudre de guimauve, comme émollient pour les *pois* destinés aux cautères enflammés, soit de la poudre ou de l'extrait de garou pour les *pois* plus activement irritants. On a proposé d'introduire comme poudre inerte, dans ces *pois*, une matière extrêmement dilatable à l'humidité, le liége. Les *pois au caoutchouc* présentent sur les *pois* d'iris un avantage notable; ils se dilatent régulièrement, en restant sphériques, tandis que les *pois* d'iris se dilatent plus dans le sens de la largeur de la racine que dans celui de sa longueur et prennent la forme d'un ellipsoïde de révolution. On fabrique encore, sous le nom de *pois d'orange*, des pois à cautère avec des orangettes, c'est-à-dire avec de petites oranges récoltées peu après la floraison, alors qu'elles n'ont acquis qu'un très-faible développement. Depuis la fabrication des *pois* avec le caoutchouc, il est facile de les rendre suppuratifs au degré voulu en y introduisant, en quantité convenable, des poudres vésicantes, telles que celles de garou, d'euphorbe et même de cantharides. Auparavant, on arrivait au même résultat en imprégnant les *pois* d'orange de liquides chargés des principes irritants de drogues du même genre. Les *pois* d'iris ne pouvaient pas servir pour cet usage, l'humidité les déformant, ainsi que nous l'avons dit. Quelques préparations ainsi obtenues ont joui et même jouissent encore, dans certaines contrées, d'une grande réputation. Tels sont les *pois* suppuratifs de Wislin et ceux de Frigerio.

Les *pois* suppuratifs de Wislin s'obtiennent en plongeant dans une solution alcoolique d'extrait de garou des *pois* d'orange que l'on fait sécher ensuite. En répétant la même opération plusieurs fois sur les mêmes *pois*, on finit par charger ceux-ci d'une notable proportion d'extrait de garou. On termine en les frottant avec un linge pour les rendre de nouveau brillants. Les *pois* à cautère de Frigerio se préparent de la manière suivante : on fait fondre ensemble 78 parties de cire jaune et 30 de suif, puis on ajoute peu à peu à la masse liquide 15 parties de lessive de soude caustique; enfin on incorpore à la masse ainsi obtenue et maintenue liquide par la chaleur un mélange composé avec : résine élémi, 46 parties; styrax liquide, 30; garou pulvérisé, 16; éponge pulvérisée, 30; gomme adragante, 20; chaux hydratée, 125, laque plate, 16, et on forme une pâte avec laquelle on confectionne les *pois*. C'est là la formule des *pois moyens*; les *pois actifs* s'obtiennent en ajoutant à la masse 12 parties d'euphorbe en poudre et autant de cantharides pulvérisées. Dans le cas des cautères douloureux, on fait usage de *pois* à cautère narcotiques, que l'on obtient en ajoutant de la morphine et de l'extrait d'opium à des *pois* à la guimauve. Ces *pois* sont usités principalement dans la rachialgie et le mal de Pott. V. CAUTÈRE.

POIS (SAINT-), bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. O. de Mortain; pop. aggl., 312 hab. — pop. tot., 781 hab.

POISDORF, bourg de l'empire d'Autriche,

dans la basse Autriche, cercle et à 30 kilom. N.-E. de Korneubourg, sur la Poibach; 2,275 hab. Importante culture de la vigne. Commerce de vins.

POISE (Jean-Alexandre-Ferdinand), compositeur français, né à Nîmes le 3 juin 1828. Il apprit dans sa ville natale les éléments de la musique. Venu fort jeune à Paris, il fit ses études au collège Louis-le-Grand et fut reçu bachelier ès lettres. Cédant alors à son penchant pour l'art musical, M. Poise entra, en 1850, au Conservatoire, où il étudia la composition sous la direction d'Adolphe Adam et de Zimmermann. Il obtint, en 1852, le second grand prix de l'Institut. L'année suivante, il fit représenter au Théâtre-Lyrique *Bonsoir, voisin*, petit opéra qui rappelait d'une manière heureuse le faire d'Adolphe Adam. M. Poise fit ensuite un voyage en Italie et en Allemagne. De retour à Paris en 1855, il a donné à divers théâtres plusieurs opéras estimables. Ce compositeur ne manque ni de facilité ni de grâce, mais ses mélodies ont le tort de rappeler quelquefois le laisser-aller d'Adolphe Adam. Avec l'aide du travail et de la volonté, M. Poise est encore d'âge à prendre rang parmi les compositeurs renommés de notre époque. Voici la liste des opéras de M. Poise : *Bonsoir, voisin*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de MM. Brunswick et Arthur de Beauplan (Théâtre-Lyrique, septembre 1853); ce petit ouvrage, chanté et joué à ravir par M. et Mme Meillet, obtint cent représentations; il a été repris avec succès au théâtre des Fantaisies-Parisiennes le 17 janvier 1866; les *Charmeurs*, opéra-comique en un acte et en prose, de M. de Leuven (Théâtre-Lyrique, 7 mars 1855), repris en 1862, après un succès affirmé par cent représentations; *Polichinelle*, opéra en un acte (Bouffes-Parisiens, 1857); *Don Pèdre*, opéra-comique en deux actes et trois tableaux, paroles de MM. Cormon et Grangé (Opéra-Comique, 30 septembre 1857); le *Jardinier galant*, opéra-comique en deux actes et trois tableaux, de MM. de Leuven et Carré (Opéra-Comique, 4 mars 1861); le *Corricolo*, opéra-comique en trois actes et en prose, paroles de MM. Labiche et Delacour (Opéra-Comique, 28 novembre 1868); les *Deux billets* (Athénée, 1870).

POISEUILLE (Jean-Louis-Marie), médecin anatomiste et physiologiste français, né à Paris en 1799. Il s'est fait recevoir docteur en 1828. Membre de l'Académie de médecine depuis 1840, ancien professeur de physique expérimentale, lauréat de l'Institut et officier de la Légion d'honneur, le docteur Poiseuille a publié divers mémoires originaux, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur la force statique du cœur et sur l'action des artères* (Paris, 1819, in-4°); *Recherches sur la force du cœur aortique* (1822); *Recherches sur le cours du sang dans les veines* (1831); *Recherches sur les causes du mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires* (1840, 1 vol. in-4°, avec planches); *Recherches sur le mouvement des liquides dans les tubes de petit diamètre* (1844, in-4°), etc. M. Poiseuille a collaboré au *Dictionnaire de médecine usuelle*.

POISON s. m. (poi-zon — du lat. *potio*, boisson. Le primitif *potio* a pris trois formes en français : *boisson, poison* et *potion*; il vient de la racine sanscrite *pâ, pi*, boire, qui est restée dans la plupart des langues aryennes : grec *pinô*, latin *bibo*, ancien slave *pi, piti, pivati*, boire, etc.). Substance qui, introduite dans l'économie, y produit des désordres assez grands pour mettre la vie en danger : POISON *végétal*. POISON *minéral*. *Prendre du* POISON. *Donner à quelqu'un du* POISON. *Aujourd'hui on n'oserait plus soutenir que l'ergot de seigle ne soit pas un* POISON *violent.* (Boissonade.) *Nul* POISON *n'agit que par le véhicule de la circulation.* (Raspail.) *Toute cause qui provoque le vomissement agit à la manière des* POISONS. (Raspail.) *Le tabac est un* POISON *des plus actifs.* (A. Rion.) *Il y a des plantes exquises qui distillent le* POISON; *il y a des parfums qui troublent, même parmi les plus purs.* (St-Rene-Taillandier.) *La jusquiame est un* POISON *violent.* (A. Karr.) *Le roi Mithridate déjeunait tous les matins avec une tasse de* POISON *à la crème.* (Alex. Dum.)

> La science est la mort.
> Ni l'upas de Java, ni l'euphorbe d'Afrique,
> Ni le mancenilier au sommeil magnétique,
> N'ont un *poison* plus fort.
> TH. GAUTIER.

> O toi qui n'attends plus que la cérémonie
> Pour jeter à mes pieds ma rivale punie,
> Et par qui deux amants vont, d'un seul coup du sort,
> Recevoir l'hyménée, ou le trône et la mort,
> *Poison*, me sauras-tu rendre mon diadème?
> CORNEILLE.

— Crime d'empoisonnement : *On ne doit point intenter cette accusation de* POISON *sans preuve.* (Acad.)

— Fam. Mets, boisson détestable :

> Tout cela, avec l'eau que j'y mets à foison,
> J'espérais adoucir la force du *poison*.
> BOILEAU.

— Fig. Objet capable de corrompre l'âme, de la dépraver : *Le* POISON *de la flatterie. La flatterie est de tous les* POISONS *celui qui a une le plus de vertiges.* (De Ségur.) *L'amour est un* POISON *bon à prendre par petites doses.* (Balz.) *La science est un* POISON *pour les esclaves.* (Proudh.) *Les plus fortes et les plus belles doctrines prises par des esprits étroits peuvent se tourner en* POISON. (Renan.)

> L'affreux *poison* du vice atteint une âme oisive.
> RIGAUD.

> De l'émulation distinguez bien l'envie :
> L'une mène à la gloire et l'autre au déshonneur;
> L'une est l'aliment du génie
> Et l'autre est le *poison* du cœur.
> VOLTAIRE.

‖ Ce qui mine, ce qui consume, ce qui nuit par une action progressive : *Le bonheur d'autrui est un* POISON *pour l'envieux.* (La Rochef.) *L'ennui et l'insipidité sont un* POISON *froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote.* (Volt.) *Au* POISON *de la calomnie il n'y a qu'un antidote, c'est la publicité.* (E. de Gir.) *Une passion vive est un* POISON *brûlant.* (Droz.)

> D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*?
> RACINE.

— Hist. *Cour des poisons*, Chambre royale instituée en 1769, pour connaître des crimes d'empoisonnement, de maléfice, de sacrilège et de fausse monnaie.

— s. f. Pop. Femme méchante ou débauchée : *C'est une* POISON. *Ne reviens plus ici, petite* POISON! *Je l'ai rencontré avec une* POISON. ‖ *Poison* était autrefois féminin dans toutes les acceptions.

— **Syn. Poison, venin.** Le *poison*, au propre, est ce qu'on ne peut manger ou boire sans s'exposer à perdre la vie; c'est donc quelque chose de matériel, formé par la nature ou préparé à dessein et dont l'effet est mortel. Le *venin* est quelque chose d'intérieur, un suc contenu dans certaines parties des animaux, capable aussi de donner la mort ou de causer des désordres graves, non sous forme d'aliment ou de boisson, mais en pénétrant dans le sang ou dans les humeurs. Au figuré, ce qu'on appelle *poison* se montre à découvert, pervertit réellement les mœurs et les consciences; le *venin* est caché, paraît inoffensif et ne produit ses funestes effets que d'une manière indirecte.

— **Encycl.** V. EMPOISONNEMENT.

— Hist. *Cour des poisons*. V. COUR.

— **Allus. hist. Poisons de Mithridate**, Allusion à l'impunité avec laquelle Mithridate pouvait faire usage de tous les poisons sans en ressentir aucun effet, privilège singulier qui était le résultat d'une longue habitude.

« L'histoire, ma fille, l'histoire! il faut bien que je t'en donne. Et je te la donnerai, franche et forte, simple, vraie, amère, comme elle est; ne crains pas que, par tendresse, je l'édulcore d'un miel faux. Mais il ne m'est pas imposé, pauvre enfant, de te faire boire tout, de te prodiguer à flots ce terrible fortifiant où dominent les poisons, de te donner jusqu'à la lie *la coupe de Mithridate*. »

MICHELET.

« Il existe beaucoup d'hommes qui se sont habitués aux sentiments bas, comme on dit que *Mithridate s'était habitué au poison*; leur souplesse est extrême, ils adoptent tous les masques, ils affectent toutes les vertus pour atteindre le but qu'ils se proposent. »

(*Galerie de littérature.*)

> Au temps de ma jeunesse, ah! l'admirable chose!
> Quand on prenait l'amour, c'était à forte dose,
> Et, comme ce bon prince aux *poisons* aguerri,
> On avait tant aimé qu'on en était guéri.
> LOUIS BOUILHET.

« Vaincu, persécuté, sans abri, sans état, errant de roc en roc, l'ours, comme *Mithridate*, a dû s'habituer de bonne heure à manger toutes sortes de choses et à se faire un estomac à l'épreuve de tous les poisons. L'arsenic, qui est un des plus violents poisons pour l'homme, ne mord pas sur l'ours. »

TOUSSENEL.

POISOT (Charles-Émile), compositeur de musique et écrivain français, né à Dijon le 8 juillet 1822. Il vint à Paris et étudia le piano, eut pour professeurs MM. G. Bach, Louis Adam, Stamaty et Thalberg, puis reçut des leçons de contre-point de Leborne et entra ensuite au Conservatoire, dans la classe de composition d'Halévy. Après avoir publié quelques romances et chansonnettes, il donna à l'Opéra-Comique (16 octobre 1850) un ouvrage en un acte, le *Paysan*, paroles de M. Alboize, qui eut un honorable succès. Il a publié quelques opéras de salon : le *Coin du feu*, les *Terreurs de M. Peters, Rosa, la rose*, etc., et un assez grand nombre d'œuvres de musique vocale et instrumentale. M. Poisot s'est fait connaître aussi comme écrivain par les ouvrages suivants : les *Musiciens bourguignons, essai comprenant une esquisse historique sur les différentes transformations de l'art musical du IXe au XIXe siècle* (Dijon, 1854, in-8°); *Notice biographique sur Rameau* [illegible] (1857), *Notice sur* [illegible], *Histoire de la musique en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Paris, 1860, in-18); *Notice sur Rameau* (Paris, 1864, in-18), etc. M. Poisot, qui a pris une part active à la rédaction d'un journal aujourd'hui disparu, l'*Univers musical*, est directeur du *Progrès musical*. Il a fait d'inutiles efforts pour faire élever à Dijon une statue à son illustre compatriote, le grand Rameau.

POISSANT (Thibaut), sculpteur et architecte français, né à Estrées (Somme) en 1605, mort à Paris en 1668. Après avoir reçu les leçons d'un sculpteur en bois nommé Carron, puis celles de Nicolas Blasset, il se rendit à Paris, y connut Sarrasin, qui l'employa aux travaux du Louvre, puis fut envoyé en qualité de pensionnaire à Rome (1647). De retour en France, Poissant exécuta un grand nombre d'ouvrages pour le Louvre, les Tuileries, Versailles, pour les églises de Reims, des Anglais, de Saint-Sulpice, à Paris, et travailla, comme sculpteur et architecte, aux châteaux de Vaux-le-Vicomte, de Saint-Fargeau, à l'hôtel Carnavalet, à l'hôtel d'Estrées, etc. Il obtint un logement aux Tuileries et fut nommé membre de l'Académie en 1663. Parmi ses œuvres, on cite six figures qui ornaient le pavillon du milieu aux Tuileries.

POISSARD, ARDE adj. (poi-sar, ar-de. — Robert Estienne tire ce mot de *poix* : « *Poix*, dont vient *poissard*, pour un larron; » le sens propre de *poissard* serait donc fripon, vaurien, voleur, dont les doigts se collent aux objets comme de la poix; ce mot se serait ensuite particularisé pour exprimer la grossièreté et surtout la grossièreté des halles. Cette explication détruit complètement la dérivation de *poisson* par l'intermédiaire de *poissarde*, marchande de poisson). Qui reproduit, qui imite le langage, les mœurs des marchandes de la halle, du bas peuple : *Style* POISSARD. *Expression* POISSARDE. *Vaudeville* POISSARD. *Chanson* POISSARDE.

— s. m. Genre poissard : *Le burlesque ne peint rien; le* POISSARD *peint la nature, basse si l'on veut, mais très-plaisante à voir.* (Marmontel.)

— s. f. Marchande de la halle : *Autrefois, dans certaines solennités, les* POISSARDES *venaient en députation offrir un bouquet au roi ou à la reine. Mesdames les* POISSARDES *de la halle ont occupé les premières loges.* (Grimm.) *La* POISSARDE *est restée un type dans nos mœurs effacées; elle disparaîtra comme tout ce qui a une forme et un cachet particuliers.* (Th. Gaut.) ‖ Femme hardie, grossière, insolente : *C'est une* POISSARDE, *une vraie* POISSARDE.

— **Encycl.** Littér. Le style *poissard* fut introduit par Vadé dans la littérature française et jouit d'une grande vogue pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle; c'était la contre-partie des fadeurs de Dorat et de Gentil-Bernard. Frappé du langage énergique et naturel, haut en couleur, qu'il entendait tenir sur les places, sur les marchés, dans les guinguettes, aux marchandes de poisson ou de légumes, aux bouquetières, aux portefaix, il s'étudia à le reproduire et, quand il l'eut mis à la mode, on le parla partout, jusque dans les boudoirs des duchesses et des courtisanes, indifféremment. Ceux à qui l'imagination manquait pour trouver d'eux-mêmes ces locutions triviales et ces gros mots allaient, comme Vadé, s'inspirer aux halles, en écoutant les *poissardes* se quereller, en engageant même des disputes avec elles, et ils rapportaient de leurs excursions une provision de tropes hardis et de vocables plus que familiers, dont ils savaient se faire honneur dans le monde. Telle fut la vogue du style *poissard*, que Dorat lui fit place, entre tous les autres genres de style, dans son poëme de la *Déclamation*, et il eut le ridicule de vouloir parler de ce genre dans le style le plus noble :

> Vadé, pour achever ses esquisses fidèles,
> Dans tous les carrefours poursuivait ses modèles;
> De ce [illegible] partisan,
> Intercédait le pâtre, abordait l'artisan.
> Jaloux de la saisir sans masque et sans parure,
> Jusques aux Porcherons, il cherchait la nature.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

« [illegible] peut-être le grand-père du berger en chambre [illegible] d'Anglemont.

[illegible] lence, n'a pas été beaucoup plus heureux : « Il ne faut pas, dit-il, beaucoup de connaissance [illegible] halles et les Porcherons peuvent fournir au [illegible] aucun à rimer [illegible]

[illegible]

bien des [illegible] poésie qui fait parler et encore [illegible] ne le sont par eux-mêmes; car, [illegible] que le travail [illegible] ce dont personne ne se soucie? » Il y a dans ces phrases [illegible] *Pipe* [illegible] comme les buveurs, les fumeurs et les violoneux de Teniers, à qui on l'a comparé; [illegible] les gros mots et les trivialités trop accentuées.

Mais ce n'est toutefois pas dans la *Pipe cassée* ni dans les chansons de Vadé qu'il faut chercher le véritable style *poissard*; le vers, même en prenant toutes les licences possibles, se plie mal aux fantaisies excentriques. C'est dans ses pochades en prose, comme le *Déjeuner de la Râpée*, les [illegible] *Mal-Peignée*, qu'on trouve la langue des halles dans toute sa pureté. Ce dernier dialogue, qui reproduit un « engueulement, » il n'y a pas d'autres termes, entre une marchande d'oranges et un faraud aussi bien embouché qu'elle, est le chef-d'œuvre du genre. On y trouve le premier exemple de ces kyrielles [illegible] une descente de la Courtille, certains amateurs [illegible] Ces beaux jours sont passés.

— **Mœurs.** Les *poissardes* ou dames de la halle ont constitué pendant longtemps une des corporations les plus originales parmi toutes celles des métiers de Paris. Ces grosses commères, dont quelques-unes sont riches, malgré leurs nippes *poissées* de tous les jours et leur langage ordurier, qui manifestent, d'ailleurs, leur aisance à l'occasion, en étalant de lourdes bijouteries d'or, des dentelles, des robes de soie de couleurs criardes comme leurs voix; ces grosses commères jouissaient, sous l'ancien régime, de privilèges qu'elles ont perpétués en partie jusqu'à l'époque actuelle. Lors d'un mariage royal, [illegible] jour de l'an, à l'occasion de victoires remportées, elles avaient le droit d'aller féliciter le roi à Versailles; [illegible] genoux qu'elles devaient complimenter le monarque; mais ce n'en était pas moins, dans ces temps-là, un grand honneur. « On leur donnait ensuite, dit Mercier (*Tableau de Paris*), [illegible] faisait les honneurs. Le repas était splendide. » Elles partageaient, en outre, avec les charbonniers, le privilège d'occuper la loge royale dans les théâtres, les jours de représentation gratuite.

Les poissardes jouèrent un rôle [illegible] tion dans les journées des 5 et [illegible] une députation d'entre elles parvint jusqu'à Louis XVI et Marie-Antoinette; celle qui prit la parole s'évanouit en prononçant son petit discours, qui avait pour objet la rentrée du roi [illegible] à Paris. [illegible] la tourmente révolutionnaire, au moins en tant [illegible] revit sous le premier Empire, réintégrées dans tous leurs droits; elles reparurent aux Tuileries. Il en fut de même sous la Restau[illegible] d'État de 1851, l'homme de décembre, continuant sa tragi-comédie démocratique, fit don[illegible] Innocents, un bal luxueux qui eut alors du [illegible] privilèges, il est encore resté aux dames de la halle celui de présenter un bouquet au chef de l'État dans certaines occasions.

POISSE, ÉE [illegible]

POISSENOT (Bénigne), littérateur français, né à Langres. Il vivait au XVIe siècle et, au sortir du collège, il voyagea en Italie, [illegible]

POISSENOT [illegible]

[illegible] du XVIe siècle.

POISSER v. a. [illegible] (poi-sé — [illegible]). [illegible] : Poisser [illegible] *ton-neau*. [illegible]. Poisser [illegible].

— [illegible] sale avec quelque chose de [illegible]. Poisser [illegible]. *Les [illegible] tures, le [illegible]* POISSENT *les lèvres*, POISSENT *les mains.*

— [illegible] *Poisser les crins des [illegible]*, Les coller dans les trous de la brosse avec de la poix.

POISSEUX, EUSE adj. (poi-seu, eu-ze — rad. *poisser*). Qui poisse, qui est [illegible] : *On peut en juger par la texture [illegible] tier; car, s'il est fort rouge, il coule difficilement; s'il est* POISSEUX [illegible] *il [illegible] le mauvais [illegible] du fourneau.* (Buff.)

POISSILLON s. m. (poi-si-llon, ll mll. — dimin. [illegible]). Petit poisson. [illegible] usité.

POISSON s. m. (poi-son — latin *piscis*, gothique *fisks*, anglo-saxon *fisc*, scandinave *fisk*, [illegible] *pysg*, armoricain *pesk*, irlandais *iasc*, *iasg*, avec perte du *p* [illegible] *piskk*. Pictet rapporte [illegible] sanscrite *pis*, *pês*, aller, d'où *pêsvara*, mobile, à laquelle se rattache aussi un des noms du chien. Ce qui appuie [illegible] cette étymologie, c'est que la racine *pis* se retrouve dans l'anglo-saxon *fysan*, aller vite, se hâter, *fesian*, chasser, mettre en fuite, scandinave *fysa*, poursuivre, *fys*, *fysa*, [illegible]. Le germanique *fisks*, *fisk* pourrait en dériver directement; mais l'accord du latin et du celtique indique l'existence d'un thème primitif. Delâtre prétend que le nom du poisson signifie proprement l'animal buveur par excellence, de la racine sanscrite *pi*, forme secondaire de la grande racine aryenne *pâ*, boire, et il compare, à l'appui, le grec *pipiskomai*, je m'abreuve). [illegible] Animal à sang froid, vivant dans l'eau, respirant par des branchies : POISSON *de mer.* POISSON *d'eau douce.* POISSON *de rivière.* POISSON *d'étang.* POISSON *frais.* POISSON *salé.* POISSON *mariné.* *Prendre, pêcher du* POISSON. *Accommoder, assaisonner du* POISSON. *Un plat de* POISSON. *Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque entièrement de* POISSON. (Bern.-Sav.) *Jusque dans les [illegible], l'économie tout entière des* POISSONS *contraste avec celle des oiseaux.* (Cuv.) *Le* POISSON *ne peut pas vivre longtemps hors de l'eau.* (Valenciennes.) *Erasme avait la fièvre en sentant du* POISSON. (Balz.) *Le* POISSON *pourri est une nourriture commune à toutes les populations de l'Indo-Chine.* (A. Maury.) *Le* POISSON *est un aliment qui rafraîchit [illegible], surtout après une fatigue intellectuelle; aucun aliment ne pourvoit aussi complétement aux dépenses de la tête; ce n'est pas que l'usage du* POISSON *puisse faire d'un idiot un savant ou un homme d'esprit, mais le régime ichthyophagique ne peut qu'être très-favorable au fonctionnement de la cervelle.* (Agassiz.) *Les* POISSONS *se noient dans l'eau tout aussi bien que nous, quand elle ne contient pas d'air.* (J. Macé.)

> Il tendit [illegible] rets. Voilà les *poissons* pris,
> Voilà les *poissons* mis aux pieds de la bergère.
>
> La Fontaine.

> Le poëte fait des chansons,
> Le guerrier massacre des hommes
> Et le pêcheur prend des *poissons*.
>
> Lefranc de Pompignan.

[illegible] Nom vulgaire de la morue sèche ou stock-fish. ‖ *Poisson armé*, Nom vulgaire d'un cotte, d'un silure, des diodons. ‖ *Poisson blanc*, Dénomination générale par laquelle on désigne les poissons d'eau douce à chair [illegible]. ‖ *Poisson bourse*, Nom vulgaire du guaperva. ‖ *Poisson chirurgien*, Nom vulgaire des acanthures. ‖ *Poisson chinois*, Nom vulgaire d'une espèce de gobie. ‖ *Poisson coffre*, Nom vulgaire des ostracions. ‖ *Poisson couronné*, Nom vulgaire d'une espèce de [illegible]. ‖ *Poisson d'avril*, Nom vulgaire du maquereau. ‖ *Poisson de Jonas*, Nom vulgaire du requin. ‖ *Poisson de paradis*, Nom vulgaire d'un polynème des Indes. ‖ *Poisson de roche*, Nom vulgaire du bar. ‖ *Poisson de rocher*, Nom vulgaire de la morue et de la plie. ‖ *Poisson de Saint-Pierre*, Nom vulgaire de la dorée. ‖ *Poisson de Tobie*, Nom vulgaire de l'uranoscope. ‖ *Poisson doré*, Nom vulgaire du cyprin doré de la Chine. ‖ *Poisson empereur*, Nom vulgaire de l'espadon. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom donné à un poisson du [illegible]. ‖ *Poisson gourmand*, Nom vulgaire de [illegible]. ‖ *Poisson juif*, Nom vulgaire du [illegible]. ‖ *Poisson monoptère*, Nom vulgaire [illegible] et [illegible] scombre. ‖ *Poisson plat*, Nom vulgaire des pleuronectes. ‖ *Poisson rouge*, Nom vulgaire du cyprin doré. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom vulgaire de [illegible]. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom vulgaire du tetrodon [illegible]. ‖ *Poisson stercoraire*, Nom vulgaire d'une espèce de [illegible]. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom vulgaire de [illegible]. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom vulgaire d'une espèce de syngnathe. ‖ *Poisson [illegible]*, Nom vulgaire des [illegible] et des [illegible].

— [illegible] *Poisson*, [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

— *M* [illegible] sans [illegible]. *Je ne sais pas à quoi je suis bonne ici, car je me suis promis de demeurer* MUETTE COMME UN POISSON. (E. Sue.)

— *Comme le poisson dans l'eau*, En un lieu, dans un état où l'on a ses aises, où l'on se trouve tout à fait bien : *La Fontaine, entendant plaindre le sort des damnés au milieu du feu de l'enfer, dit naïvement : « Je me flatte qu'ils s'y accoutument et qu'à la fin ils se trouvent là* COMME LE POISSON DANS L'EAU. »

— *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*, Ne donner une chose que dans l'espérance d'en avoir une autre d'une valeur plus considerable.

— *Il avalerait la mer et les poissons*, Se dit d'une personne qui a une très-grande soif ou qui mange énormément.

— *On ne sait s'il est chair ou poisson*, *Il n'est ni chair ni poisson*, Se dit d'une personne ou d'une chose dont la nature est incertaine, le caractère douteux ou ambigu :

> Ma foi, l'homme est bâti d'une étrange façon,
> Il *ne sait* bien souvent *s'il est chair ou poisson*.
>
> Boileau.

— *Il ne sait à quelle sauce manger ce poisson*, Il ne peut digérer cet affront.

— *La sauce fait manger le poisson*, *La sauce vaut mieux que le poisson*, Se dit à propos d'un plat médiocre ou mauvais en soi, mais bien apprêté. ‖ Fig. Se dit d'une chose désagréable, mais que certains détails font supporter : *Cet opéra est mauvais, mais les ballets sont délicieux;* LA SAUCE FAIT MANGER LE POISSON.

— *Petit poisson deviendra grand*, Se dit d'une chose qui n'a actuellement qu'un faible commencement, mais que le temps développera, par allusion à une fable de La Fontaine.

— Prov. *Les gros poissons mangent les petits*, Les puissants oppriment les faibles. ‖ *Jeune chair et vieux poisson*, La chair des jeunes mammifères et oiseaux et celle des vieux poissons sont les meilleures.

— Iconogr. relig. Terme symbolique par lequel on designait le Christ sur les monuments du moyen âge, parce que les initiales des mots grecs Ἰησοῦς Χριστός Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, qui signifient Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur, forment le mot ἸΧΘΥΣ, poisson.

— Anc. cout. *Poisson royal*, Nom donné autrefois aux dauphins, esturgeons et saumons, parce que, lorsqu'ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi. ‖ *Poisson à lard*, Baleine, marsouin, thon et veau marin, qui étaient partagés comme épaves.

— Astron. *Les Poissons*, Constellation zodiacale; signe du zodiaque qui correspondait autrefois à cette constellation. ‖ *Poisson austral*, Constellation de l'hémisphère méridional. ‖ *Poisson volant*, Autre constellation de l'hémisphère méridional.

— Mamm. *Poisson anthropomorphe*, Nom vulgaire du dugong et du lamantin. ‖ *Poisson bœuf*, *Poisson femme*, Noms vulgaires du lamantin. ‖ *Poisson monocéros*, Nom vulgaire d'une espèce de baleine et du nerval. ‖ *Poisson royal*, Nom vulgaire du dauphin et du marsouin. ‖ *Poisson souffleur*, Nom vulgaire des cachalots et des dauphins.

— Erpét. *Poisson de Dieu*, Nom vulgaire de la tortue franche, du caret et de toutes les grosses tortues de mer.

— Acal. *Poisson fleur*, Nom vulgaire des actinies et des méduses.

— Astron. Les *Poissons* constituent le dernier signe du zodiaque, représenté par ♓. La constellation de même nom est composée de 113 étoiles dans le catalogue de Flamstead. Elle est située un peu à gauche et au-dessous du grand carré de Pégase. Elle présente deux files d'étoiles, dont chacune constitue un *Poisson* : le *Poisson boréal* est celui qui vent dévorer Andromède; le *Poisson occidental* s'avance dans le carré de Pégase. Ils sont liés l'un à l'autre par un ruban d'étoiles.

Les *Poissons* passent au méridien dans le commencement du mois de novembre, vers les neuf heures du soir.

— *Poisson austral*. Cette constellation méridionale, dont on ignore l'origine mythologique, est située sous le Verseau, composée de 14 étoiles dans le catalogue britannique. Ce *Poisson* est en train d'avaler une belle étoile de première grandeur, nommée *Fomalhaut*, qui ne brille au-dessus de notre horizon que vers l'automne.

— Cout. *Poisson d'avril*. V. AVRIL.

— **Encycl.** Hist. nat. V. ICHTHYOLOGIE.

— Iconogr. Le *poisson* a été pour les premiers chrétiens l'emblème par excellence, le symbole le plus usité. « Soit hasard, soit disposition providentielle, dit l'abbé Martigny, il se trouve que le mot grec ἸΧΘΥΣ, qui signifie *poisson*, fournit les initiales des cinq mots Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, soit, en français, JÉSUS-CHRIST, FILS DE DIEU, SAUVEUR. Comment et par qui cette énigme fut-elle découverte? C'est ce qu'il serait difficile de dire; on suppose qu'elle put venir d'Alexandrie, où quelques chrétiens, ayant cherché de bonne heure à substituer un nouvel acrostiche à ceux qui, au témoignage de Cicéron (*De divin.*, II, 54), formaient les sutures des vers attribués aux sibylles, en auront surpris les éléments dans ce mot mystérieux. Des livres, l'ἰχθύς énigmatique aurait passé dans le langage vulgaire des premiers chrétiens; et il est certain que, dès le IIe siècle, le sens en était familier aux fidèles, puisque Clément d'Alexandrie, qui leur recommande de faire graver sur leurs sceaux l'image du *poisson*, s'abstient de leur en expliquer le motif.... Quoi qu'il en soit, la découverte, peut-être fortuite, d'un mot qui se prêtait si merveilleusement à exprimer le nom de Jésus-Christ, ses deux natures, sa qualité de sauveur, dut être une véritable révélation; et on comprend que, s'emparant d'une donnée si féconde, les Pères durent donner carrière à leur imagination et à leur piété pour rechercher dans la nature même du *poisson* des analogies avec les différents attributs du Rédempteur. » Les Pères expliquèrent qu'ils appelaient le Christ *poisson* parce qu'il fut homme, et que les hommes sont comparables à des *poissons* qui nagent dans la mer. D'ailleurs, le *poisson* a joué un grand rôle dans la vie de Jésus et des apôtres, qui étaient pêcheurs. Il multiplia plusieurs fois les *poissons* avec le pain pour nourrir la foule qui venait l'entendre; il paya l'impôt en mettant la pièce de monnaie qui constituait sa redevance dans la bouche d'un *poisson*. Le *poisson* était surtout pour les Pères le symbole du Sauveur, s'offrant lui-même en nourriture aux croyants : « Le *poisson* frit, c'est le Christ, » disent saint Grégoire, saint Augustin, et Bède le Vénérable reproduisit plus tard cette idée en lui donnant une forme propre à la graver dans la mémoire : « *Piscis assus Christus est passus;* Le *poisson* frit, c'est le Christ souffrant. » Dans les monuments iconographiques des premiers siècles, le *poisson* figure partout, en lettres, Ἰχθύς, ou en figure; sur les tombes, l'ancre en forme de croix est fréquemment associée au *poisson* ou à l'acrostiche et signifie l'espérance en Dieu. Mais ce sont surtout les objets portatifs à l'usage des premiers chrétiens, anneaux, pierres gravées, amulettes, qui reproduisent cette figure. Tantôt ce sont des *poissons* de verre ou de métal destinés à être suspendus au cou, tantôt des lampes qui en ont la forme. Le *poisson* fut aussi un emblème baptismal. L'esprit mystique des chrétiens attribuait la vertu des eaux des fonts à la présence du Christ invisible, *poisson* mystérieux. Aussi appelaient-ils piscine l'eau du baptême et représentaient-ils des *poissons* sur les vasques. Sur quelques monuments, la croix est figurée à côté du *poisson*, dont elle complète la signification mystique, en mettant sous les yeux l'instrument sur lequel s'est opéré le grand acte de la rédemption. Foggini possédait une pierre annulaire gravée représentant Jésus, les pieds appuyés sur un *poisson*, se penchant pour relever Adam et Eve agenouillés devant lui, près du serpent tentateur; les iconographes ont vu, dans cette scène, la promesse d'un rédempteur faite à nos premiers parents après leur péché. D'autres pierres gravées, publiées par Aléandre et par Ficoroni, nous montrent une barque reposant sur le dos d'un *poisson*, image de l'Eglise s'appuyant sur le Christ pour affronter les orages. Polidori cite un hiéroglyphe baptismal où un enfant est vu assis sur un *poisson* : l'enfant, c'est le baptisté, et le *poisson*, c'est le Christ, auteur du baptême. Saint Optat de Milève dit que le Christ, descendant invisiblement dans l'eau des fonts baptismaux, la sanctifie par sa grâce et lui donne la vertu de nous purifier de la tache originelle, et que du mystérieux *poisson* (*piscis*) vient le nom de *piscine* donné à cette eau. De là vint l'usage de représenter des *poissons* dans les vasques baptismales et dans les baptistères en général. Cet usage se conserva fort longtemps, car nous voyons des images de ce genre sculptées par Jacopo della Quercia, au commencement du XVe siècle, au fond d'un bénitier de la cathédrale de Sienne.

Le *poisson* fut aussi le symbole du chrétien. Les apôtres remplacèrent la pêche des *poissons* par celle des hommes. Tertullien appelle le Christ le grand *poisson*, et les chrétiens de petits *poissons* qui naissent dans l'eau, c'est-à-dire dans le baptême. Le Christ et ses apôtres étant souvent désignés sous le nom de pêcheurs et figurés comme tels, il devint naturel, dit l'abbé Martigny, d'appeler *poissons* les hommes gagnés à la foi chrétienne par le divin appas de la parole évangélique. Sur divers monuments, les fidèles sont figurés par des *poissons* suspendus à un hameçon ou pris dans un filet. Un marbre chrétien, publié par Marangoni, représente une ancre debout, figurant une croix, de laquelle descend une corde ou une ligne avec un *poisson* à l'extrémité. Dans quelques églises très-anciennes, notamment dans la cathédrale de Ravenne, des pavés en mosaïque offrent des *poissons* emblématiques. Souvent sur les pierres annulaires, et quelquefois sur les pierres sépulcrales, on observe une ancre accostée de deux *poissons;* Lupi voit dans cette dualité un emblème de la fidélité conjugale; l'abbé Polidori, un symbole de la réunion des deux peuples (les Juifs et les gentils) qui constituèrent l'Eglise primitive; mais peut-être n'est-ce là, comme le croit Costadoni, qu'une simple affaire de symétrie. Des iconographes ont vu une image des deux Eglises dans le sujet qui orne l'antique porte de Saint-Zénon, à Vérone : entre deux arbres couverts de feuilles, deux femmes allaitent, l'une deux *poissons*, l'autre deux enfants.

Après Constantin, le *poisson* mystérieux et symbolique, qui avait tant de fois rallié les fidèles, disparut peu à peu quand il ne fut plus nécessaire de déguiser la foi chrétienne. Parmi les espèces de *poissons* employées dans ces représentations symboliques, le dauphin fut assez souvent choisi. Il n'est pas impossible que certaines traditions païennes ou asiatiques aient contribué aussi à entretenir chez les chrétiens l'importance emblématique du *poisson*. Divers peuples syriens eurent leur dieu-*poisson;* ils avaient des traditions d'incarnation des divinités sous la figure de *poissons*. Les Grecs avaient, de leur côté, placé au ciel les *poissons* qui emportèrent Vénus et l'Amour fuyant Typhon. Vichnou s'incarna dans un *poisson;* ce fut son premier avatar.

Si de l'allégorisme religieux nous descendons dans la réalité, nous voyons le *poisson* figurer fréquemment, comme simple motif d'ornementation, dans les monuments de diverses époques et de divers pays. Quelques artistes ont excellé à représenter les habitants des eaux. Au musée des Studj, à Naples, des mosaïques provenant de Pompéi et d'Herculanum nous offrent des *poissons* et des crustacés imités avec une surprenante fidélité. Le peintre flamand Snyders est le Raphaël des *poissons;* il y a, de lui, de véritables merveilles de couleur et de vérité dans les musées de Marseille, de Lyon, de Cherbourg, de Valenciennes, pour ne parler que de celles que nous possédons en France. Chez les Hollandais, les meilleurs peintres de *poissons* sont Albert van Beyeren et Jacob Gillig, dont les œuvres mériteraient d'être plus répandues. Adrien van Ostade, Jan Steen, Metsu et beaucoup d'autres Néerlandais ont peint, à l'occasion, des *poissons* d'une excellente couleur. Parmi les graveurs anciens qui ont exécuté des représentations de ce genre, nous citerons : Nicolas de Bruyn (13 pl.), Ad. Collaert (*Piscium icones*, 35 pl.), Pierre Firens (*Piscium vivæ icones*), Dirk von Bray (1672, 12 pl.), Henri Leroy (6 pl.), Albert Flamen (*Icones diversorum piscium tum maris tum amnium...*, 68 pl.), etc. De nos jours, M. Antoine Vollon se montre digne de Snyders dans la peinture de *poissons* de mer; les tableaux de ce genre qu'il a exposés aux Salons de 1867, 1870, 1874 ont été particulièrement admirés.

— **Allus. littér.** **Finir en queue de poisson.** V. DESINIT IN PISCEM.

POISSON s. m. (poi-son). — L'origine de ce mot est inconnue. On a dit autrefois *poçon*, *pochon* et *poulçon*, et Génin s'en autorise pour tirer *poisson* de *poche*, dans le sens de cuiller à pot, ce qui est très-hasardé. M. E. Fournier a rattaché ce mot à une ancienne légende racontée par Grégoire de Tours, mais il n'a pu y réussir qu'à l'aide de certains artifices de style qui font dire au célèbre chroniqueur ce qu'il n'a pas dit en réalité. « Grégoire de Tours nous raconte qu'un pauvre pêcheur des bords de la Loire, n'ayant plus ni dans sa cave ni dans son buffet une seule goutte de vin pour se ranimer au travail, se mit à prier saint Martin de lui faire la grâce d'une pêche heureuse au premier coup de filet qu'il jetterait et qu'en effet, lorsqu'il fut en pleine Loire, il prit de son premier coup de filet un magnifique poisson. Revenu bien vite sur le bord, il entre au cabaret le plus voisin et le poisson pêché par l'intercession du saint fut le prix du vin qu'il y but. Il nous semble que ce dut être assez de cette légende, propagée de buveur en buveur pendant des siècles, pour créer cette expression de *poisson*, encore en cours dans l'argot de nos tavernes. » On devine que M. E. Fournier a créé de toutes pièces la seconde moitié de la légende; mais, même avec cette addition, l'interprétation est encore plus que risquée. Furetière interprète *poisson* par le latin *potio*, qui a donné *potion* et *boisson;* cette explication nous paraît la plus naturelle). Ancienne mesure pour les liquides, qui valait un demi-setier : *Un* POISSON *d'eau-de-vie, de vinaigre.*

POISSON (Robert), linguiste français, né dans le Cotentin en 1560, mort à une époque inconnue. On a de lui un livre singulier et plein d'idées extravagantes sur l'orthographe française. Cet ouvrage, aujourd'hui rarissime, est intitulé : *Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe françoize et modèle sur icelui en forme de dixionère, dedié au roi de Navarre Henri IV, par Robert Poisson, equier an la vile de Valonnes* (1609, in-8°).

POISSON (Raymond), comédien et auteur dramatique français, né à Paris en 1633, mort dans la même ville en 1690. Il était fils d'un mathématicien distingué. Devenu orphelin, il trouva un protecteur dans le duc de Créqui, qui l'attacha à sa maison; mais, poussé par son goût pour le théâtre, le jeune Poisson ne tarda pas à s'enrôler dans une troupe de comédiens ambulants. Il s'en alla courir la province et mena cette vie d'aventures dont le *Roman comique* de Scarron nous offre un si fidèle tableau. Plus tard, il figura, par hasard, dans une représentation donnée devant Louis XIV et remplit si bien son rôle, que le roi le choisit pour l'un de ses comédiens. A partir de 1653, il fit partie du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dont il devint un des meilleurs acteurs. S'il ne fut pas, comme on l'a prétendu, le créateur du rôle de Crispin, il est certain qu'il le joua avec un naturel inimitable, et le costume dont il s'affubla est resté depuis lors traditionnel et s'est

maintenu au théâtre jusqu'à nos jours. Le duc de Créqui, ayant vu jouer Poisson, fut charmé de son talent, lui rendit ses bonnes grâces et l'attacha de nouveau à sa maison. Colbert, qui aimait fort ses saillies, fut le parrain d'un de ses enfants et lui donna de fréquentes marques de sa libéralité. Il se retira du théâtre en 1685. Cet excellent comédien, plein de naturel et d'aisance, a composé plusieurs comédies en vers: le *Sot vengé* (1661), en un acte; le *Baron de La Crasse* (1662), son œuvre la plus connue et qui est restée longtemps au théâtre; le *Fou de qualité* (1664), l'*Après-souper des auberges* (1665); les *Faux Moscovites* (1668); le *Poete basque* (1668); les *Femmes coquettes* (1670); la *Hollande malade* (1672) et les *Fous divertissements* (1680). On lui attribue l'*Académie burlesque* et le *Cocu battu et content*. Son théâtre forme 2 volumes in-12 (Paris, 1687-1743). On y trouve de la verve, du comique et une gaieté qui aujourd'hui paraîtrait de mauvais goût.

POISSON (Paul), comédien, fils du précédent, né à Paris en 1658, mort en 1735. D'abord porte-manteau de Monsieur, frère de Louis XIV, il succéda à son père dans l'emploi des Crispins, mais ne composa pas de pièces. Très-aimé du parterre, cet habile comédien quitta le théâtre en 1724 pour aller vivre à Saint-Germain-en-Laye avec sa femme, également comédienne, jusqu'en 1694. Il laissa plusieurs enfants, entre autres le personnage qui suit.

POISSON (Philippe), comédien et auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1682, mort à Saint-Germain en 1743. Comme son père Paul, il suivit la carrière du théâtre. Après avoir débuté sans aucun succès dans la tragédie en 1700, il reparut dans un rôle de *Polyeucte* en 1704 et, à partir de ce moment, se fit goûter du public dans les seconds rôles comiques et tragiques. En 1711, Poisson quitta le théâtre; mais il y revint en 1715 et l'abandonna définitivement en 1722 pour aller se fixer à Saint-Germain. A l'exemple de son grand-père, il a écrit pour la scène les comédies suivantes: le *Procureur arbitre* (1728); la *Boîte de Pandore* (1729); *Alcibiade* (1731); l'*Impromptu de campagne* (1733); le *Réveil d'Épiménide* (1735); le *Mariage par lettre de change* (1735); les *Ruses de l'amour* (1736); l'*Amour secret*, l'*Amour musicien*, l'*Actrice nouvelle* (1722). La première et la quatrième de ces comédies sont restées au répertoire. Le tout a été publié avec des poésies fugitives. « L'*Actrice nouvelle*, dit Auger, ne fut point jouée, parce qu'une fameuse comédienne du temps, Mlle Lecouvreur, crut se reconnaître dans la peinture un peu satirique du principal personnage. Voisenon nous apprend que Poisson était le bel esprit de la maison de Mme de Carignan; et il ajoute que ses comédies, quoique froides, étaient plus amusantes que lui. Mme de Gomez était sa sœur. »

POISSON DE ROINVILLE (François-Arnoult), comédien, frère du précédent, né à Paris en 1696, mort en 1753. Son père, ne voulant pas lui laisser suivre la carrière du théâtre, lui fit obtenir une compagnie de cavalerie; mais, plein d'antipathie pour le métier des armes, il fit un coup de tête et partit pour l'Amérique. De retour en France, il se joignit à une troupe de comédiens, vint secrètement à Paris en 1722 et sollicita un ordre de début. A cette nouvelle, le père s'émeut et, craignant de voir son nom compromis par un échec, réclame vivement le retrait de l'ordre. Mais le jeune homme ayant admirablement joué devant lui le rôle de Sosie d'*Amphitryon*, ce fut Paul Poisson lui-même qui se chargea de faire admettre son fils à la Comédie-Française, où il débuta en 1722. Poisson excellait dans les rôles de Crispins, de marquis ridicules, de personnages grotesques, dans celui de Turcaret, dans celui de Lafleur du *Glorieux*, etc. Grimm vante beaucoup son intelligence et son talent, son jeu spirituel, naturel et fin. Poisson de Roinville fut incontestablement le meilleur comédien de sa famille; toutefois, il avait deux défauts: il lui arrivait souvent de bredouiller et sa mémoire n'était pas toujours sûre, surtout dans les derniers temps de sa carrière dramatique. Il lui arrivait, en outre, de boire avec excès et de se présenter sur la scène dans un état de complète ébriété. Lors de la première représentation de la *Colonie*, de Sainte-Foix, Poisson, qui avait bu outre mesure, avait complètement oublié son rôle. Il se livra à des improvisations plus ou moins extravagantes, à la suite desquelles l'auteur irrité retira sa pièce.

POISSON (Nicolas-Joseph), écrivain ecclésiastique, né à Paris en 1637, mort à Lyon en 1710. A vingt-trois ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, adopta les idées de Descartes et entreprit d'écrire un commentaire général sur les œuvres de ce philosophe; mais, après avoir publié des *Remarques sur la Méthode* (Vendôme, 1671, in-8°), il renonça à poursuivre son projet dans la crainte de compromettre sa congrégation, déjà persécutée par les partisans d'Aristote comme favorable à la philosophie nouvelle, et, pour le même motif, il refusa d'écrire une vie de Descartes que lui demandait la reine Christine. En 1677, il se rendit à Rome, chargé par les évêques d'Arras et de Saint-Pont de présenter secrètement au pape Innocent XI un mémoire rédigé par Nicole contre les casuistes relâchés et demandant la condamnation de soixante-cinq propositions. L'objet de sa mission ayant été divulgué, Poisson fut rappelé sur l'ordre du père La Chaise et relégué à Nevers par une lettre de cachet (1679). Son mérite et son savoir lui acquirent bientôt la confiance et la faveur de l'évêque de cette ville, qui le nomma son grand vicaire et le chargea de diriger son séminaire. Après la mort de ce prélat (1705), il se retira chez les oratoriens de Lyon et y termina sa vie. Outre l'ouvrage précité, on a de lui: *Acta Ecclesiæ Mediolanensis sub sancto Carolo* (Lyon, 1681-1683, 2 vol. in-fol.), recueil curieux contenant des pièces intéressantes traduites de l'italien en latin; *Delectus actorum Ecclesiæ universalis* (Lyon, 1706, 2 vol. in-fol.), abrégé de la collection des conciles. On lui doit aussi plusieurs ouvrages manuscrits et une traduction française du *Traité de la mécanique* et de l'*Abrégé de musique* de Descartes (Paris, 1668, in-4°).

POISSON (Pierre Nicolas), musicien français, né à Rouen en 1727, mort en 1806. Il entra dans les ordres et devint successivement curé de Bardouville (1766), de Saint-Martin de Bocherville (1780) et du Héron-sur-Andelle (1800). Pendant la Révolution, Poisson prêta serment à la constitution civile du clergé et resta, par ce fait, dans sa paroisse jusqu'en 1800. Il passa alors à la cure du Héron. Il avait un talent tout particulier pour la musique et surtout pour le chant liturgique. On a de lui: *Nouvelle méthode pour apprendre le plain-chant* (Rouen, 1789, in-8°).

POISSON (Siméon-Denis), géomètre et analyste distingué, né à Pithiviers en 1781, mort en 1840. Il montra, dès sa première jeunesse, de brillantes aptitudes. Il entra à l'École polytechnique, le premier de la promotion de 1798, et s'y fit promptement remarquer de Lagrange et de Laplace. Un jour, ce dernier, interrogeant un élève sur un point de la mécanique céleste, en obtint une réponse où la question était traitée d'une manière élégante et neuve. Étonné, le professeur demande au jeune homme si cette démonstration est de lui. « Non, répond-il, je la tiens de Poisson. » De cet instant date le profond intérêt que Laplace témoigna constamment à celui qui devait être son successeur. Lagrange professait alors à l'École sa théorie des fonctions analytiques, et presque chaque jour Poisson lui communiquait sur la leçon précédente des observations ou des projets de modification que l'illustre professeur accueillait toujours avec bienveillance et avait souvent l'occasion d'approuver. Sa réputation s'étendait même au dehors et lui ouvrait les salons de Ducis, de Gérard, de Destutt de Tracy, de Cabanis et de La Fayette.

Poisson annonçait de grandes dispositions pour les recherches abstraites, mais ne paraissait pouvoir faire qu'un médiocre ingénieur; le conseil de l'École le dispensa en conséquence de tout travail graphique, comptant l'associer bientôt à l'enseignement.

La haute réputation qu'il avait acquise à l'École lui ouvrit les services publics sans qu'il eût à subir d'examen. Nommé répétiteur d'analyse, puis professeur suppléant et enfin titulaire en 1806, en remplacement du célèbre Fourier, il commença, par ses cours et ses savants mémoires (dans le *Journal de l'École polytechnique*), à jeter les fondements de sa renommée scientifique. Il fut bientôt appelé au bureau des longitudes, à l'Institut (1812), à la Faculté des sciences, comme professeur de mécanique (1816), enfin au conseil royal de l'Université (1820), où il prit la haute direction de l'enseignement des mathématiques dans tous les collèges de France. En 1837, il fut élevé à la pairie. Poisson s'est principalement occupé de physique mathématique et de mécanique rationnelle; mais ses travaux sur l'invariabilité des grands axes des planètes, sur la distribution de l'électricité à la surface des corps, sur les phénomènes capillaires, sur la théorie mathématique de la chaleur, etc., ont indirectement apporté des perfectionnements notables à l'analyse proprement dite. Outre de nombreux mémoires, on a de lui une série d'ouvrages classiques, parmi lesquels il faut citer son *Traité de mécanique* (1811), réédité en 1832 avec des additions considérables, et sa *Théorie du calcul des probabilités* (1838). Son *Éloge* a été fait par Arago. La ville de Pithiviers lui a érigé une statue en 1851.

Poisson n'a pas tenu, à beaucoup près, les promesses de sa jeunesse et, aujourd'hui qu'on peut mieux juger ses travaux, on serait étonné qu'il eût joui d'une si grande réputation, si l'on ne savait comment se font les réputations. Les analystes, au reste, rencontrent sous ce rapport des facilités merveilleuses: les expérimentateurs, dont ils traduisent en formules inabordables les découvertes pratiques, ne peuvent généralement pas vérifier si le secours qui leur est apporté est de bon aloi, mais, comme il peut leur être utile, ils vantent à l'envi la profondeur de l'illustre savant qui..., le plus souvent, n'est parvenu qu'à obscurcir ce qui était clair. D'un autre côté, la génération mathématique qui s'élève a toujours assez à faire d'étudier les maîtres de la génération précédente, et encore est-elle obligée de se borner à ceux dont les travaux ont été suffisamment consacrés.

La faculté qui frappe le plus les hommes, quoiqu'elle n'ait presque aucune valeur, est l'art des transformations; Poisson la possédait à un haut degré; il a étonné et on l'a pris pour un grand homme. Mais pour laisser un nom il faudrait laisser des idées, et Poisson n'avait que celles des autres. Bien plus, quand il avait à choisir, entre deux idées contraires, celle à laquelle il ferait l'honneur d'y appliquer son analyse, il se trompait généralement. Ainsi, rejetant la théorie que Laplace avait donnée des phénomènes capillaires et où la différence de densité de la paroi et du liquide joue un rôle naturel, il fait intervenir une variation purement imaginaire dans la densité du liquide à son intérieur et à sa surface; il enguirlande de formules la théorie des deux fluides électriques, au moment où les meilleurs esprits l'abandonnent. Dans la théorie des ondes lumineuses, il donne la prépondérance aux vibrations qui s'effectuent suivant la direction du rayon; Huyghens et Fresnel l'avaient attribuée aux vibrations perpendiculaires au rayon et tous les physiciens ont suivi cette doctrine, qui seule s'accorde avec les résultats des expériences. Fourier avait donné une admirable théorie de la chaleur: Poisson s'élance pour le contredire sur tous les points, à grand renfort de formules inverses. Fourier croyait avec Laplace que l'intérieur de notre globe est à une température où tous les corps connus passeraient à l'état liquide: Poisson objecte que cette température déterminerait une explosion, comme si les explosions volcaniques étaient à inventer. La durée du jour sidéral ni les coordonnées géographiques d'un même lieu ne peuvent pas être absolument fixes; leurs variations sont assez petites pour n'avoir pas pu être encore constatées; des observations plus exactes viendront probablement un jour en donner la valeur; quoi qu'il en soit, c'est aux observateurs à prononcer en cette question: Poisson y applique un savant calcul; pourquoi? pour arriver à ce que tout le monde sait. On croyait à l'invariabilité de la durée de l'année: Poisson la démontre, et l'année diminue. La courbure d'une surface en un point dépend des trois dérivées secondes de l'une de ses coordonnées par rapport aux deux autres; mais, de ces trois dérivées, on peut en annuler une par un choix convenable d'axes, de sorte qu'il ne reste plus que deux éléments à introduire dans le calcul; aussi l'analyse fournit-elle naturellement ce résultat que les courbures de deux sections normales déterminent celles de toutes les autres. Cependant Poisson essaye d'infirmer le théorème d'Euler. Il base sur un calcul, plus savant encore que tous les autres, une méthode pour tenir compte en mer des actions exercées sur l'aiguille par les masses de fer que peut contenir le vaisseau; cette méthode est fondée sur l'hypothèse que le fer est absolument dépourvu de force coercitive (suivant l'expression consacrée par l'usage), mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi. Poisson n'est pas plus heureux dans ses théories historiques que dans ses théories physiques; les droits de Descartes, mais surtout de Fermat, à être placé à côté de Leibniz et de Newton au nombre des inventeurs de l'analyse infinitésimale sont évidents; Poisson les rejette malgré l'avis de Lagrange et de Laplace; la théorie de l'impromptu lui plaît mieux que celle de la continuité.

La carrière politique de Poisson dénote encore moins d'intelligence véritable: il commence par tomber dans les exagérations des écoles socialistes de Clouet et de Saint-Simon, qui séduisirent d'abord, il est vrai, beaucoup de grands esprits; [illegible] des élèves de l'École contre l'Empire et applaudit à sa chute. Il devient alors royaliste et reçoit plus souvent que ne le voudrait le calcul des probabilités les fonctions de juré dans les principaux procès politiques. Louis-Philippe le fit pair de France.

Poisson avait l'habitude de dire: « La vie n'est bonne qu'à deux choses: à faire des mathématiques et à les professer. » Cette maxime morale peut servir de couronnement à son œuvre. Les vrais [illegible] la science un [illegible] plus heureux et meilleurs, les analystes y voient le plus souvent qu'un jeu d'esprit sans autre intérêt que celui de la difficulté vaincue.

POISSON (Jeanne-Antoinette), maîtresse de Louis XV. V. POMPADOUR (Mme de).

POISSON (Abel-François), frère de la marquise de Pompadour. V. MARIGNY.

POISSONNAGE s. m. (poi-so-na-je — rad. *poisson*). Féod. Droit [illegible] pour le poisson vendu au marché.

POISSONNAILLE s. f. (poi-so-na-lle, *ll* mll. — rad. *poisson*). Fam. Menu poisson, fretin.

POISSONNERIE s. f. (poi-so-ne-rî — rad. *poisson*). Lieu où l'on vend du poisson: *Aller à la* POISSONNERIE.

POISSONNEUX, EUSE adj. (poi-so-neû, eu-ze — rad. *poisson*). Qui abonde en poisson: *Lac* POISSONNEUX. [illegible] *Il faut s'attacher de [illegible] déposées à [illegible] tribes, [illegible] sont plus* POISSONNEUSES. (B. de St-P.) *Aucune mer n'est aussi* POISSONNEUSE *que le grand Océan équinoxial.* (M.-B [illegible]) *Le lac de Tibériade est un des bassins d'eau les plus* POISSONNEUX *du monde.* [illegible]

POISSONNIER, IÈRE s. (poi-so-nié, iè-re — rad. *poisson*). Personne qui vend du poisson: *Cette lettre avait été apportée par un* POISSONNIER *et [illegible]* (B. d'Aurevilly). ‖ Nom donné, particulièrement à Paris, aux marchands et marchandes de poisson d'eau douce, par opposition aux marchands et marchandes de marée.

— s. m. Sur les côtes de la Méditerranée, Chasse-marée qui achète aux barques aux pêcheurs le poisson, pour aller aussitôt le revendre.

— Hist. relig. Religieux qui, dans certains monastères, était chargé de l'achat du poisson et de l'entretien des viviers.

— Ornith. Nom vulgaire du castagneux.

— s. f. Ustensile de cuisine de forme oblongue, dans lequel on fait cuire du poisson, et qui se compose de deux parties: une marmite longue, étroite et peu profonde, que l'on suspend à la crémaillère; une plaque ou feuille mobile destinée à recevoir le poisson, et que l'on introduit au fond de la marmite au moyen de deux anses fixées à ses extrémités.

— Techn. Appareil dans lequel on cuit les sirops destinés à la fabrication du sucre.

POISSONNIER (Pierre), médecin et chimiste français, né à Dijon en 1720, mort à Paris en 1798. Son père, qui était pharmacien, le destina à la même profession et l'envoya compléter ses études à Paris; mais le jeune homme abandonna bientôt la pharmacie pour la médecine, se fit recevoir docteur (1743), succéda en 1747 à Dubois comme professeur de chimie au collège de France et devint, en 1754, inspecteur suppléant des hôpitaux militaires. Désireux d'étudier par lui-même les maladies des soldats et le service de santé, il fit, comme premier médecin, les campagnes d'Allemagne en 1757 et 1758 et fut nommé, à son retour, médecin consultant du roi. Cette même année, sous le prétexte d'aller soigner la czarine Élisabeth malade, Poissonnier se rendit en Russie, chargé d'une mission secrète par le gouvernement français. Son élégance et son esprit lui valurent un excellent accueil de la czarine, qui, pour pouvoir l'admettre dans son intimité et à sa table, lui donna le titre de lieutenant général. Lorsqu'il eut rempli sa mission, il revint à Paris (1761), où, en récompense de ses services diplomatiques, il reçut le titre de conseiller d'État avec une pension de 12,000 livres. Une place d'inspecteur et de directeur général de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie dans les ports de France et dans les colonies ayant été créée en 1764, Poissonnier en fut pourvu et remplit avec le plus grand zèle ces fonctions jusqu'en 1792. En outre, il institua des cours dans les hôpitaux militaires de la marine (1768), pour former l'instruction des officiers de santé et se signala par son dévouement lors de l'épidémie qui ravagea, en 1779, les flottes de France et d'Espagne. Poissonnier fut emprisonné pendant quelque temps sous la Terreur. Il était membre de la plupart des sociétés savantes d'Europe, notamment de l'Académie des sciences, et directeur de la Société royale de médecine et censeur royal. En 1763, il avait inventé, pour dessaler l'eau de mer, un appareil distillatoire auquel Bougainville fut redevable de [illegible] dans son voyage autour du monde. Ce savant était aussi [illegible] [illegible] acquise.

POISSONNIER DESPERRIÈRES [illegible]

Poissonnière (RUE et FAUBOURG). [illegible] Poissonnière [illegible] au XVe siècle [illegible] significatif de rue *Larr*[illegible]

dez-vous des tireurs et [illegible] arrets de [illegible] Paris. On sait d'ailleurs que [illegible] était tout proche. La rue [illegible] qu'un chemin dont [illegible] au faubourg Saint-[illegible] Paris ayant été enfermé dans de nouvelles limites, le val Lar[illegible] contre celui [illegible] des Poissonniers; ce nom provient sans doute du passage habituel des ma[illegible] de cette corporation se rendant aux halles. Le chemin des Poissonniers avait fait partie de l'ancien village de la Ville-Neuve, dont les habitations furent incendiées pendant le siége de Paris. Vers 1624, quelques mai[illegible] 1633, c'e[illegible] rangée [illegible] de maisons entre elles. Depuis [illegible] elle a conservé à peu près fidèlement la [illegible] et l'aspect qu'elle a encore aujourd'hui.

La maison n° 2 a longtemps servi de caserne [illegible] de gardes-suisses y était detachée. Elle en sortit pour n'y plus rentrer. A l'endroit où la rue Pois[illegible] sur le boulevard, se trouvait la porte Sainte-Anne, construite en 1645. De la porte Sainte-Anne s'étendait à droite et à gauche, vers le nord, un vaste terrain [illegible] XIV[e] siècle, sous le nom de [illegible] *aux H[illegible]* ou *Masures de Saint Ma[illegible]* et, plus tard, sous celui de *Champ aux Femmes*. Ce terrain etait traversé d'un chemin qui prit le nom de chaussée de la Nouvelle-France. Il était bordé de guinguettes, de vergers et de vignes qui faisaient de ce quartier comme une succursale des Porcherons de joyeuse mémoire. En 1648, cette succursale des Porcherons devint le faubourg Poissonniere, après avoir porté quelque temps le nom de faubourg Sainte-Anne. Au nord du faubourg Poissonniere, dans la direction du faubourg Saint-Denis, se trouvait le Clos-Saint-Lazare, sur lequel s'élève aujourd'hui l'église Saint-Vincent-de-Paul et se sont ouvertes la rue et la place Lafayette, la rue de Chabrol, etc. Cet enclos avait pris son nom de la [illegible] ou maladrerie (*Hospital Sancti Lazari*) qui existait au XI[e] siècle [illegible] plus tard la maison de Saint-Lazare. Sur le terrain où furent construites les rues de Hauteville, de l'Echiquier et d'Enghien existait autrefois le cimetière Bonne-Nouvelle. De toutes les rues qui avoisinent le faubourg Poissonnière, aucune ne date de plus de cent ans; la rue Bergère est la plus ancienne. Ce ne fut d'abord qu'une chaussée; elle devint ensuite un cul-de-sac et, en 1752, elle portait le nom de rue [illegible]. Le faubourg Poissonnière a un peu la physionomie de la chaussée d'Antin: ici comme là, c'est la bourgeoisie riche qui tient le haut du pavé. Le Conservatoire, qui est tout proche, y ajoute un grain artistique.

POISSONS, bourg de France (Haute-Marne), [illegible], arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Versailles, sur le Rongeant; pop. aggl., 1,143 hab. — pop. tot., 1,308 hab. Forge, hauts fourneaux, commerce de vins. L'église paroissiale, construite au XVI[e] siècle, dans le style ogival et flamboyant, est précédée d'un beau [illegible] carré, au-dessus du tympan, on remarque deux bas-reliefs : la *Nativité* et l'*Adoration des mages*, séparés par l'image du Christ.

POISSY, en latin *Pinciacum*, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Versailles, à 25 kilom. de Paris, sur la rive gauche de la Seine, près de la forêt de Saint Germain et sur le chemin de fer de Paris à Rouen, pop. aggl., 5,485 hab. — pop. tot., 5,047 hab. Prison centrale, [illegible] de bouchons, chaussons en [illegible], moulins à farine, fabrique [illegible], de crayons, imprimerie [illegible]. L'important marché de bestiaux qui se tenait à Poissy tous les jeudis, [illegible] de saint Louis, pour l'approvisionnement de la capitale, a été transféré à Paris (marché de la Villette) en 1866. De la vaste abbaye de Poissy, dont l'église avait été commencée par Philippe le Bel [illegible] par Philippe de Valois, il ne reste que [illegible], ainsi qu'un vieux bâtiment [illegible] de deux tours rondes, attribuées aux [illegible]. L'[illegible] le plus remarquable de [illegible] est l'église paroissiale, aujourd'hui classée au nombre des monuments historiques [illegible], par le roi Robert, c'est un mélange disparate de constructions de [illegible], depuis le XI[e] jusqu'au XVIII[e]. [illegible], qui l'a récemment restaurée avec son talent et son intelligence habituels, en vante principalement la tour centrale. « [illegible] conservée, [illegible] crevassé. Les pierres, couvertes d'une croûte grise, ont pris un [illegible] croire que cette [illegible] morceau. Cela est d'autant plus remarquable, que cette tour est [illegible] dans les [illegible] que [illegible] » Dans la chapelle Saint-[illegible] de beaux [illegible] Saint-Louis [illegible]. Une tradition superstitieuse attribuait à la racine de ces pierres la propriété de guérir de la fièvre; on les a tellement raclées, qu'il n'en reste plus que quelques fragments informes et reliés par du plâtre. Mentionnons aussi le pont de Poissy, sur la Seine, construit par Louis IX, et les restes des anciennes fortifications de la ville.

Cette ville, très-ancienne, tire vraisemblablement son origine des pêcheurs qui y avaient jadis leurs établissements. En 868, la ville devait déjà avoir une certaine importance, car Charles le Chauve y convoqua une assemblée nationale des grands et des prélats de l'empire. Un siècle plus tard, le roi Robert fit de fréquents séjours dans son château de Poissy. Cette circonstance n'empêcha pas Poissy de figurer au nombre des places qui entrèrent plus tard en révolte contre ce monarque; mais elle fut bientôt reprise par la royauté. Louis IX, qui fut baptisé à Poissy le 24 avril 1215, affectionnait cette ville et, dans ses correspondances intimes, il signait parfois Louis de Poissy. C'est à ce prince que Poissy dut ses armes, qui sont : *D'azur, à un poisson d'argent, posé en fasce, une fleur de lis d'or en chef, une en pointe et une demie mouvante du premier*. En 1216, cette ville obtint une charte. Ce fut également sous le règne de saint Louis qu'eut lieu la construction d'un pont de 37 arches, ayant au centre un groupe de moulins portés sur des pilotis. Ce pont a subi des remaniements; trois arches, détruites par le duc de Mayenne, ont été refaites en charpente; d'autres arches ont été supprimées depuis, mais, dans son ensemble, c'est toujours le vieux pont de saint Louis, et l'un des moulins conserve le nom de moulin de la reine Blanche. Enfin, c'est à saint Louis que Poissy doit la création de son célèbre marché aux bestiaux, qui se tenait antérieurement près de la Celle-Saint-Cloud. En 1304, Philippe le Bel fonda à Poissy un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, qu'il dota de nombreux privilèges, et où son cœur fut enseveli dix ans plus tard. C'est dans les bâtiments conventuels de l'abbaye qu'eut lieu, en 1561, la célèbre entrevue des deux partis catholique et huguenot, connue sous le nom de *Colloque de Poissy* (voir ci-après). Deux siècles auparavant, en 1336, les Anglais, secondés par Charles le Mauvais, roi de Navarre s'étaient emparés de Poissy. Le traité de Bretigny le rendit à la couronne; mais l'ennemi revint, en 1419, sous le règne de Charles VI. Après 1790, Poissy, où se fit sentir d'une manière assez vive le contre-coup de la Révolution, devint un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Versailles. Son couvent de dominicains disparut et, en 1802, leur église, dont la voûte et le clocher avaient été endommagés par la foudre en 1695, fut démolie. D'autres monastères subirent le même sort. Le marché aux bestiaux fut maintenu. La Caisse de Poissy, qui existait avant la Révolution, fut organisée définitivement en 1811. Elle ne fut supprimée qu'en 1858, par suite du décret accordant la liberté de la boucherie, et les cautionnements qu'y avaient déposés les bouchers leur furent restitués. En 1817, une ordonnance royale transforma en maison centrale de correction un dépôt de mendicité créé sous l'Empire à Poissy. Deux ans suffirent à l'exécution des travaux d'aménagement. En 1819, les ateliers et les cellules étaient disposés et l'on put transférer à Poissy les détenus de la maison de force établie dans le vieux château de Dourdan. L'établissement était destiné aux hommes frappés de peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance. Néanmoins, les procès de presse y conduisirent plusieurs journalistes, entre autres Magalon et Fontan, l'auteur du *Mouton enragé*, article inséré dans l'*Album* du 20 juin 1829. La maison de détention de Poissy renferme aujourd'hui environ 1,500 détenus, qui y sont employés à divers travaux.

Poissy (COLLOQUE DE), célèbre assemblée religieuse tenue à Poissy en 1561, dans le but apparent de ménager une transaction entre les catholiques et les protestants. Lorsqu'on agita cette résolution dans le conseil du roi, la plupart des membres s'y opposèrent, ils savaient trop par l'expérience et par l'histoire que les disputes ne font que troubler les consciences sans profit pour l'apaisement des passions populaires et religieuses. Mais Catherine de Médicis s'inquiétait peu des alarmes de la conscience. Dans l'assemblée d'un synode national, elle ne voyait que deux choses, la possibilité de mettre les calvinistes de France et de Genève en désaccord avec les luthériens d'Allemagne, de semer entre eux des germes de division, d'autant plus redoutables qu'ils prenaient leur source dans les sentiments les plus chers au cœur de l'homme, et d'arrêter dans leur marche les protestants d'Allemagne tentés de venir porter main-forte à leurs coreligionnaires de France. Le vieux cardinal de Tournon surtout s'indignait qu'on entrât ainsi en controverse avec les apôtres de la Réforme, les coryphées de Genève : « C'est remettre en dispute nos articles de foi, disait-il, c'est [illegible] appartient à ces ministres intrus qui n'ont pas reçu l'imposition des mains par la succession de la primitive Église. » Mais ces protestations fanatiques ne trouvaient aucun écho dans les hautes régions de la cour, étouffées qu'elles étaient par la hautaine volonté de Catherine de Médicis, dont nous venons de dévoiler le but, par le chancelier de L'Hospital, qui agissait dans des intentions bien différentes, et par le cardinal de Lorraine, que quelques historiens superficiels ont accusé d'avoir appuyé la réunion du colloque dans l'espoir d'y étaler ses talents pour la dialectique religieuse, mais qui visait à un résultat trop positif et trop politique pour se contenter de la puérile satisfaction de briller dans un tournoi théologique. Cependant Catherine hésitait, redoutant les conséquences qui pouvaient sortir d'une telle réunion, et elle écrivit au pape Pie IV pour lui demander s'il n'y avait pas possibilité de faire quelques concessions aux protestants sur certaines cérémonies ou pratiques religieuses qui ne tenaient pas essentiellement au dogme. Le pape chargea le cardinal de Ferrare de se rendre en France et de travailler à rompre le colloque, ou du moins d'obtenir que la solution des questions posées à Poissy fût renvoyée au concile de Trente. Le légat, en rusé politique, ne jugea pas opportun de s'opposer à l'ouverture du colloque; il préférait réserver ses ressources pour l'empêcher d'aboutir. Il ne se pressa même point d'arriver à Paris.

Le roi de Navarre, chef du parti protestant, avait appelé à Poissy, pour y plaider la cause de la Réforme, deux des plus célèbres calvinistes de cette époque, Théodore de Bèze, le lieutenant de Calvin, et le fameux émigré florentin Pietro Vermiglio, dit *Pierre Martyr*, un des organisateurs de l'Église réformée d'Angleterre et maintenant chef de l'Église de Zurich. Tels étaient les deux champions qu'Antoine de Bourbon opposait à ceux du catholicisme, le cardinal de Lorraine et Claude Despence, docteur de Sorbonne. La première conférence publique eut lieu le 9 septembre (1561), dans le réfectoire des religieuses de Poissy, qui avait été disposé pour cette circonstance. Le synode se composait, du côté des catholiques, de six cardinaux, de trente-six archevêques et évêques et d'une foule de docteurs. Bèze et Vermiglio n'avaient avec eux que onze ministres et vingt-deux gentilshommes députés par les principales Églises réformées de France. Le roi en personne présidait l'assemblée, malgré les efforts des sorbonnistes pour que la reine mère n'exposât point les « tendres oreilles » du jeune roi au poison de l'hérésie. Il était accompagné de son frère, des princes, du conseil privé et des chevaliers de l'ordre. Ce fut lui qui ouvrit la séance par quelques mots simples et convenables à son âge. Le chancelier de L'Hospital prit ensuite la parole, exposa le but et l'objet de l'assemblée et remontra qu'un concile œcuménique étant devenu impossible par le refus d'une partie des princes chrétiens, c'était aux membres de cette assemblée, réunis en concile national, à porter remède aux discordes religieuses qui troublaient le royaume et à prescrire la réforme des abus qui avaient pu se glisser dans la doctrine aussi bien que dans les mœurs. Il engagea les prélats à « faire accueil en toute douceur à ceux de la nouvelle religion, chrétiens et baptisés comme eux, » et leur rappela la grandeur des devoirs qui résultaient pour eux de ce qu'on les laissait juges dans leur propre cause. Ce discours conciliant excita une sourde irritation parmi les ultra-catholiques; et cependant les dernières paroles de L'Hospital annonçaient que le roi avait rejeté la requête que les ministres de l'Évangile lui avaient adressée le 17 août précédent, et dont le premier article demandait précisément que les évêques, abbés et autres ecclésiastiques ne fussent point juges, attendu qu'ils étaient parties. Ce refus était un grand point de gagné pour la cause du catholicisme.

Après le discours du chancelier, on introduisit les ministres et les députés des Églises réformées. Bèze et ses compagnons, avant d'exposer leur doctrine, tombèrent à genoux, et Bèze récita à haute voix une fervente prière pour implorer les lumières du ciel. Puis il parla au nom de ses coreligionnaires. Dans un discours clair, méthodique, éloquent, plein de mesure et de convenance, dit M. H. Martin, il exposa les articles sur lesquels s'accordaient les catholiques et les réformés, et ceux sur lesquels ils différaient. Il s'attacha surtout à adoucir dans les termes ce que la doctrine de Calvin pouvait avoir de trop choquant pour des oreilles orthodoxes jusqu'au fanatisme. Bien qu'il maintînt le principe de la justification par la foi seule, il protesta contre l'imputation de mépriser les bonnes œuvres, « lesquelles ne sauraient être séparées de la foi, pas plus que la chaleur et la lumière du feu. » Jusque-là, l'assemblée avait paru captivée par l'habile discours de l'orateur. Mais il dut aborder enfin le point délicat de la controverse entre les catholiques et les protestants, celui qui les sépare encore aujourd'hui comme un abîme : la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Bèze commença par nier que les réformés regardassent la sainte cène comme une simple commémoration de la mort de Jésus-Christ, il reconnut même qu'il y avait un mystère dans ce sacrement, et que Jésus-Christ nous y faisait participer à son corps et à son sang, mais seulement spirituellement et par la foi. Dévoilant enfin nettement son opinion, il ajouta : « Jésus-Christ demeure éloigné corporellement du pain et du vin consacrés autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre. » A ces paroles, un long frémissement, à peine contenu par la présence du roi, agita les évêques et les docteurs. S'ils l'eussent osé, ils se fussent écriés en déchirant leurs habits, à l'exemple de Caïphe : *Blasphemavit!* Le vieux cardinal de Tournon ne craignit pas de déclarer, d'une voix tremblante de colère, que, « sans le respect de Sa Majesté, » lui et ses collègues se fussent levés « en oyant les blasphèmes et abominables paroles qui avaient été proférés et n'eussent souffert qu'on eût passé outre. » L'assemblée se sépara au milieu de la plus vive agitation. Ces derniers mots de Bèze n'offraient cependant rien de plus choquant que la doctrine enseignée dans tous les livres des calvinistes, savoir que l'humanité, de Jésus-Christ n'est présente qu'en un seul lieu à la fois et qu'elle est toujours assise en paradis, à la droite de Dieu.

Quant au cardinal de Lorraine, il était bien loin de partager le courroux du vieux Tournon; il voyait, au contraire, avec une vive satisfaction Bèze tomber dans le piége qu'on lui avait tendu et accuser nettement la divergence qui régnait entre les luthériens et les calvinistes, car les premiers étaient loin de professer la même croyance que ceux-ci sur cette question. Il chercha donc à prolonger le colloque, afin que les docteurs luthériens qu'il avait appelés d'Allemagne eussent le temps d'arriver et que la discorde éclatât entre les deux grandes sectes protestantes. Dans une seconde réunion publique du colloque, tenue le 16 septembre, il répondit à Théodore de Bèze sur les deux articles les plus importants, l'autorité de l'Église et la présence réelle. Il réfuta son adversaire avec une remarquable talent et mit dans ses raisonnements tant de force et d'érudition, que tous les évêques s'écrièrent qu'il était impossible de lui répliquer. Puis ils supplièrent le roi, par la voix du cardinal de Tournon, président du synode, de croire à la doctrine catholique exposée par le cardinal de Lorraine, d'ordonner aux calvinistes de souscrire à ces deux points avant de continuer le colloque et de les chasser du royaume s'ils s'y refusaient. Bèze, néanmoins, demanda hardiment à répliquer séance tenante; mais le conseil ajourna la suite de la discussion. A partir de ce moment, elle continua dans des réunions particulières, d'une manière moins solennelle. Le roi ne parut plus au colloque et, au lieu des quarante-deux prélats et de la foule des docteurs catholiques, on choisit vingt théologiens qui continuèrent à discuter, en présence de Catherine et des princes du sang, avec Bèze et les ministres calvinistes. Sur ces entrefaites arriva le légat, accompagné du général des jésuites, Hugo Lainez, successeur d'Ignace de Loyola. Ce Lainez prit part à la discussion qui eut lieu dans les réunions du 24 et du 26 septembre et ne se signala que par ses emportements, traitant les calvinistes de loups, de renards, de serpents, de singes qui contrefaisaient Rome à Genève. Puis il conclut en renvoyant tout ce débat au concile de Trente. Le cardinal de Lorraine, contrarié de ne pas voir paraître les docteurs luthériens, présenta aux ministres calvinistes une profession de foi allemande sur la consubstantiation dans l'eucharistie et les invita à la signer. Le piége était habilement tendu, car, s'ils signaient, ils seraient désavoués par Genève, et, s'ils ne signaient pas, ils s'aliéneraient les luthériens. Mais Bèze ne s'y trompa point. Il demanda à son tour au cardinal de Lorraine s'il acceptait la consubstantiation luthérienne et rejetait la transsubstantiation. Puis il renvoya aux prélats leur interpellation : « Qui vous a élus? » en leur disant : « On vous a imposés à vos Églises; elles ne vous ont pas choisis. »

La discussion menaçait de s'éterniser, car les adversaires, également habiles et savants, avaient chacun un point d'appui auquel ils s'attachaient, sans que l'un pût en arracher l'autre : d'un côté, l'autorité de l'Église, de l'autre, l'Évangile, la parole même du maître. Catherine et le chancelier s'avisèrent alors d'un autre expédient; c'était de diminuer encore le nombre des membres du colloque et d'aboucher les plus modérés des théologiens protestants avec les principaux catholiques, afin qu'ils pussent rédiger en commun un formulaire capable de satisfaire l'un et l'autre parti sur la doctrine de l'eucharistie. Ce n'était pas facile, après ce qu'avait proclamé si hautement Théodore de Bèze. Néanmoins, Catherine choisit cinq docteurs ou prélats catholiques, savoir : Jean de Montluc, évêque de Valence; Pierre Duval, évêque de Séez, les docteurs Despence, Salignac et Bouthilier; et cinq protestants, savoir : de Bèze, Vermiglio, Augustin Marlorat, des Gallards et l'Espine, pour concerter ensemble ce formulaire. Ces dix théologiens rédigèrent une profession de foi portant en substance que Jésus-Christ, dans l'eucharistie, donne effectivement, par l'œuvre du Saint-Esprit, la substance de son corps et de son sang, que les chrétiens reçoivent, par manière de sacrement et spirituellement, le véritable corps de Jésus-Christ qui est mort pour nous, afin qu'ils deviennent os de ses os et chair de sa chair; que comme la foi, fondée sur la parole de Dieu, rend présentes les choses promises, les chrétiens reçoivent, par cette foi et par la vertu du Saint-Esprit, en réalité et par le fait, le corps et le sang de

Jésus-Christ, et que, de cette manière, on doit reconnaître la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans la communion.

Il est évident qu'un tel compromis, par son ambiguïté, ne pouvait satisfaire personne. Rédigé le 1er octobre, il fut taxé d'hérétique, le 9, par plusieurs docteurs catholiques et par la Faculté de théologie de l'université de Paris, qui dressèrent une autre définition de l'eucharistie, en vertu de laquelle, dans la communion, on ne recevait plus seulement Jésus-Christ spirituellement et par la foi, mais bien réellement et substantiellement. Puis l'ordre du clergé, réuni à Poissy le 13 octobre, défendit aux cinq commissaires catholiques de continuer la conférence, à moins que les calvinistes ne souscrivissent à la doctrine de l'Eglise sur la transsubstantiation. Les ministres rejetèrent hautement à leur tour la définition des sorbonnistes et demandèrent la continuation du colloque, mais en vain : le synode gallican se sépara à la fin d'octobre.

Ainsi avorta cette réunion, si célèbre dans l'histoire religieuse des deux partis. Comme toutes les disputes théologiques, elle n'avait fait qu'irriter encore plus vivement les esprits, sans profit pour la foi. Le seul résultat qu'elle produisit fut de creuser encore plus profondément l'abîme qui séparait les catholiques et les protestants.

Poissy (LE COLLOQUE DE), tableau de Robert Fleury. V. COLLOQUE.

POITÆA s. m. (poi-té-a — de *Poiteau*, botan. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Saint-Domingue.

POITEAU (Alexandre), botaniste et horticulteur français, né à Amblecy, près Soissons, en 1766, mort à Paris en 1850. Après avoir été employé pendant quelque temps chez des maraîchers des environs de Paris, il entra au Muséum d'histoire naturelle comme garçon jardinier, y étudia la botanique et le *Système des végétaux* de Linné, puis fut chargé par Daubenton d'établir une institution rurale dans la Dordogne (1793). S'étant ensuite rendu à Haïti, il prit la direction du nouveau jardin botanique du Cap, obtint en même temps, pour vivre, un emploi dans l'administration de l'île et revint en France en 1802, apportant avec lui un grand nombre de graines et de plantes. Il était depuis 1815 chef des pépinières royales de Versailles lorsqu'il fut envoyé, en 1818, à la Guyane pour y diriger les cultures des maisons royales. De retour en France en 1821, il devint successivement jardinier en chef du château de Fontainebleau, du jardin botanique de l'Ecole de médecine et enfin de celui du Muséum d'histoire naturelle. On doit à ce savant, qui a découvert beaucoup d'espèces de végétaux et qui a beaucoup fait pour l'amélioration des fruits de table, les ouvrages suivants : *Flore parisienne* (1813, 8 liv. in-fol.), avec Turpin; le *Jardin botanique de l'Ecole de médecine de Paris et description des plantes qui y sont cultivées* (Paris, 1816); *Histoire naturelle des orangers* (Paris, 1818-1820, in-fol.); *Histoire des palmiers de la Guyane française* (Paris, 1822); le *Voyageur botaniste* (Paris, 1829); *Sur l'origine et la direction des fibres ligneuses dans les végétaux* (Paris, 1834, in-8°); *Pomologie française ou Recueil des plus beaux fruits cultivés en France* (Paris, 1838 et suiv., 43 liv. in-fol.), avec gravures; *Cours d'horticulture* (Paris, 1847-1848, 2 vol. in-8°), etc. Poiteau a rédigé, de 1825 à 1844, l'*Almanach du bon jardinier*, collaboré à l'*Horticulture universelle* (1839 et suiv.), au *Dictionnaire d'agriculture pratique* (Paris, 1833, 2 vol. in-8°), et a donné un grand nombre de mémoires dans les *Annales et Mémoires du Musée d'histoire naturelle*.

POITEVIN, INE s. et adj. (poi-te-vain). Géogr. Habitant de Poitiers ou du Poitou; qui appartient à ces lieux ou à leurs habitants : *Les* POITEVINS. *La population* POITEVINE. *Les* POITEVINS *des deux sexes sont généralement bien constitués.* (A. Hugo.) *Les dames* POITEVINES *ont de la beauté, mais leur beauté brille plus par l'éclat et par la grandeur que par la grâce.* (A. Hugo.)

— s. m. Patois qu'on parle dans le Poitou.

— **Encycl.** Linguist. *Patois poitevin.* On parle dans toutes les campagnes de l'ancien Poitou un patois qui lui est particulier. Quoique partout le même quant au fond, il offre dans la Vendée des différences assez remarquables. On le distinguait autrefois sous la dénomination de *bas-poitevin*. Le *poitevin* doit son origine, comme les autres dialectes du centre de la France, à la fusion du celtique avec le latin populaire et avec les idiomes des peuples du Nord qui envahirent les Gaules. On a toujours dit que la langue romane d'oïl ou du Nord s'étendait au Midi jusqu'à la rive droite de la Loire et qu'immédiatement à la rive gauche commençait la langue d'oc ou romano-provençale. C'est une erreur quant à la partie occidentale de notre pays. Il paraît plus juste d'en fixer les limites à la Charente, c'est-à-dire à plusieurs myriamètres au sud de l'extrémité la plus méridionale de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne, qui composent l'ancien Poitou. En effet le langage *poitevin*, parlé entre les deux fleuves, paraît n'appartenir en entier ni à l'une ni à l'autre des deux langues; il en est en quelque sorte l'intermédiaire, mais il semble participer bien plus de celle du Nord que de celle du Midi. Selon M. Francisque Mandet, dans le Poitou, l'idiome provençal n'était adopté que par la cour, la noblesse et la bourgeoisie; le peuple et les paysans parlaient un dialecte de la langue d'oïl, et à l'inverse de ce qui a lieu aujourd'hui dans les contrées méridionales, la société polie parlait provençal tandis que le peuple parlait français. Sous les comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, et sous la domination anglo-française des Plantagenets, à la cour de Poitiers il y avait, outre la langue habituelle, une langue des beaux esprits, des poëtes, qui était la langue romane du Midi. Aussi remarque-t-on que, lorsque les poésies de l'époque sont écrites dans la langue des troubadours, les chartes sont rédigées dans celle des trouveres.

Le dialecte du haut Poitou paraît avoir été un peu adouci par le contact des langues méridionales. On y remarque des expressions, des tournures de phrase, des prononciations qui tiennent de l'italien et de l'espagnol. C'est dans les villages protestants, entre Saint-Maixent et Melle, que ce patois s'est le mieux conservé. Ce patois a sa littérature. Des poëtes, en tête desquels se trouve le nom d'un prince troubadour, Guillaume III, comte de Poitou, lui ont donné une certaine politesse qui n'exclut pas la naïveté; les controversistes de Rome et de Calvin s'en sont servis pour faire pénétrer leurs arguments théologiques dans le fond des campagnes.

Le patois vendéen ou du bas Poitou est le plus original et le moins altéré des dialectes *poitevins*. Le langage a quelque chose d'âpre comme le sol, et on croit y voir des traces nombreuses des anciennes langues septentrionales. Quand on l'entend prononcer, on se rappelle ces peuplades d'origine scythique que la puissance romaine transporta, dit-on, des bords du Danube et du Rhin sur les côtes du Poitou. La prononciation du vendéen, sous le rapport de la mesure et des inflexions de la voix, est traînante et monotone; considérée au point de vue des articulations, elle s'écarte d'une manière sensible de la prononciation française moderne. Deux de ces articulations entre autres sont tout à fait identiques à la prononciation italienne : 1° le *ce* et le *ci*; 2° le *gli*. Ainsi *kiâre kiau, kielle*, celui-ci, celle-là; *kieu*, ceci, cela; *kiéréa*, carrefour, se prononcent *tchâreu, tchau, tchelle, tcheu, tchéred*; et *gli*, il et lui; *gli*, à lui; *gliau*, gland, se prononcent sans faire sentir le *g*, en mouillant *l* fortement comme dans le *gli* des Italiens; *gu* rend presque le même son que *diu*, en faisant entendre le *g* très-légèrement et sans presque faire sentir l'*i*; *t* à la fin d'un mot, lorsqu'il est précédé d'une voyelle, se fait toujours entendre, légèrement il est vrai, mais distinctement. Cette prononciation vendéenne a deux avantages : l'un, d'empêcher la confusion des noms en *eau, ais* et *it*, avec les noms en *ot, et, it*; l'autre, de mettre une distinction entre le singulier et le pluriel, soit dans les noms, soit dans les verbes, parce qu'alors le singulier se prononce fermé et le pluriel se prononce ouvert. Les mots susceptibles de la terminaison en *a* l'obtiennent généralement, et cette voyelle à la fin des mots prend un son excessivement ouvert. *Si*, servant à affirmer, se prononce *sida*, on ne dit pas un chapeau, un couteau, mais un *chapéâ*, un *coutéâ*. Les infinitifs des verbes en *er* prennent eux-mêmes un *a* avant l'*e* : *treche*, chercher; *buffer*, souffler; *hucher*, crier; *aharser*, regarder, se prononcent *trechâer, buffâer, huchâer, aharsâer*. Dans quelques cas, et dans certains cantons, la voyelle *a* prend le son de la diphthongue *ai*. C'est peut-être un reste de la prononciation des Anglais qui ont résidé si longtemps dans le Poitou. Les mots qui finissent par un *e* muet prennent, pour la plupart, dans la bouche des Vendéens, une désinence sourde, nasale et prolongée, très-désagréable; elle se fait surtout sentir à la fin d'une phrase ou d'un membre de phrase dans lequel on appelle ou on interroge. Il n'y a aucune combinaison de nos caractères qui puisse rendre cette manière de prononcer. *O* se prononce souvent *ou* : *kiel houme*, cet homme; il prend le son de *a* suivi de *o* quand il précède un *n* à la fin d'un mot, comme *naôn*, non; *j'vlaôns*, nous voulons.

Oui s'exprime de quatre manières : *ouai*, *ol* ou *chet*, composé de *ca* et de *ei*, *oui-ol* ou oui-eux, ou *elle*, ou elles, ou *oui-cela*; *nâa*, *nâo* sont aussi très-usités, mais l'est moins. La négation se rend par *non*, *na* ou *ne*, auxquels on ajoute [illegible] ou de double. Ainsi, pour répondre négativement, on dit *non jâa* ou *na jâa*; je ne veux pas, *j'ne vu jâa*; les mots *point* et *pas* n'appartiennent pas au vendéen et ils n'y sont jamais employés.

Le plus ancien recueil de poésies en patois *poitevin* est intitulé la *Gente poitevinerie*. Il y en a eu un grand nombre d'éditions. Dans celle de 1660, on trouve ce fragment, que nous faisons suivre de sa traduction.

L'auteur fait parler *Perrot* qui était allé à Paris pour y suivre un procès :

> Y m'en quy cher mon parlnadeur
> Et y ly douny le ban jour;
> Qu [illegible] cher [illegible]
> Pu [illegible] sac;
> Qu [illegible] tot vegut
> M [illegible]
> O vous iquy ben ot d'argeon?
> Y ly répondy tot inston
> Qu [illegible] gripp.
> G [illegible] peu man sac iquy
> Et [illegible] que s n argeon
> O n'estet ro n chez que lez jons.

« J'allai chez mon procureur et je lui donnai le bon jour; il m'envoya chez l'avocat pour lui faire voir mon sac. Celui-ci, après avoir tout vu, me dit : « Soyez le bienvenu. »Avez-vous ici beaucoup d'argent? » Je lui répondis à l'instant qu'il m'avait été volé. Il laissa bien vite mon sac et me dit que sans argent on n'était rien chez ces gens-là. »

Les laboureurs *poitevins* chantent en pressant leurs bœufs de l'aiguillon des chansons dont le refrain s'adresse toujours à ces animaux, pour les exciter au travail. Elles sont généralement insignifiantes, car il ne faut chercher ni esprit ni finesse dans les chansons populaires du Poitou. Il suffit qu'elles soient très-libres pour que le paysan les trouve très-bonnes, et presque toutes possèdent ce genre de naïveté.

On regarde comme une variété du dialecte *poitevin* le patois saintongeois. V. ce mot.

Les principales productions littéraires du patois poitevin sont : *Devis poictevin*, dicté à Tholose, aux jeux Floraux (1553); l'*Affutiman de Pelhot, invention barotine, avec [illegible] du glaive de saint Pelhot, qui coupa l'oreille à Malchus*, imprimé à Tholose, s. d. (in-8°); le *Monologue de Robin* (Poitiers, 1555, in-8°); la *Gente poictevin'rie, ouecque le precez de Iorget et de san vesin, et chansons jeouses compousie in bea poitevin, et le precés criminel d'in marcacin* (Poeters, 1572, in-12); cet ouvrage a été souvent réimprimé depuis; *Rolea divisi in beau [illegible] de peces ou l'Universe au poetevinea fat per dialoge* (Poeters, 1660, in-12); la *Moirie de Sen-Moixont*, o lez *Vervedé de tretoute lez autres*; ensemble la *Mizaille à Tauni toute birolée de noucea, que l'amprimou emmoulle*, par Drouhet, apothicaire à Saint-Maixent (Poictiers, 1661, in-8°); *Eglogues poitevines sur différentes matières de controverse pour l'utilité du vulgaire de Poitou*, par J. Babu (Niort, 1701, in-12); les *Amours de Colas*, comédie du XVIIe siècle, en vers poitevins (Paris, 1843, in-8°); *Noëls poitevins et saintongeois composés in bea lingoge poinctouinca* (Niort, 1846, in-4°). Parmi les auteurs qui se sont occupés du patois poitevin, on distingue : De La Fontenelle de Vaudoré, *Recherches sur la langue poitevine* (Poitiers, s.d., in-8°); Larevellière-Lépeaux, *Mémoire curieux sur le patois poitevin avec un essai de grammaire et un vocabulaire* (*Mém. de l'Acad. celtique*, t. III); le comte Jaubert, *Glossaire des patois du centre de la France* (Paris, 1864, in-4°).

CHANSON POITEVINE.

PREMIER COUPLET.

> In jou m'en hoharit de Neuville
> Y m'en vengus devers Poité
> Gli [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

DEUXIÈME COUPLET.

> Y avis [illegible] de parre
> [illegible]
> Gli disant qu'ol'tait notre ra,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

TROISIÈME COUPLET.

> Y vis qu'ol y avait grand praesse
> Dan ine église [illegible]
> Gli [illegible]
> A [illegible]
> [illegible]
> D'au diable si tieu dsaet!

QUATRIÈME COUPLET.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

CINQUIÈME COUPLET.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] sac.

SIXIÈME COUPLET.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

SEPTIÈME COUPLET.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

[illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Cette chanson est extraite de la *Vendée poétique et pittoresque*, ouvrage de M. Massé. Les deux derniers couplets ne se trouvent pas dans l'ouvrage.

— Bibliogr. Consulter : Dreux du Radier, *Essai sur le langage poitevin* (Niort, 1866, in-8°); Levrier, *Dictionnaire étymologique du patois poitevin* (1867); L. Favre, *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois poitevin et saintongeais* (Niort, 1868, gr. in-8°).

POITEVIN (Jacques), physicien et astronome français, né à Montpellier en 1742, mort en 1807. Il était fils d'un conseiller à la cour des comptes et finances, qui lui fit étudier le droit; mais Poitevin abandonna bientôt la jurisprudence pour les sciences et, comme il était riche, il se forma, outre une importante bibliothèque, une précieuse collection de machines, d'instruments de physique et d'astronomie fabriqués en Angleterre. En 1766, la Société royale des sciences de Montpellier l'admit au nombre de ses membres. Pendant quarante ans, il fit dans cette ville un nombre considérable d'observations astronomiques et météorologiques. Sous le Consulat, il devint président de l'administration de l'Hérault, puis fit partie du conseil de préfecture de Montpellier. Outre un grand nombre d'observations insérées dans les recueils de la Société d'agriculture et de la Société des sciences de sa ville natale, on a de lui : *Essai sur le climat de Montpellier* (Montpellier, 1803, in-4°); *Notice sur la vie et les ouvrages de Draparnaud* (Montpellier, 1805, in-8°); *Eloges historiques de Marcot, de Montet et Deratte*, etc. Plusieurs de ses mémoires roulent sur des questions d'économie rurale, dont il avait fait une étude particulière.

POITEVIN (Pierre-Alexandre), architecte français, né à Bordeaux en 1782, mort en 1859. Il [illegible] une pension, près de La Réole, lorsque le comte de Marcellus lui fournit les moyens d'aller faire à Paris son éducation artistique. Il entra à l'Ecole des beaux-arts, où il reçut les leçons de Percier (1809), remplit pendant quelque temps, en 1815, les fonctions d'architecte dans le département de Jemmapes, [illegible] maison de détention l'abbaye d'Eysses (1820). Poitevin devint ensuite architecte du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de Bordeaux (1824) et conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Nous [illegible] Nicolas-de-Grave, les deux colonnes rostrales de la place des Quinconces et l'hôtel Verthamont dans sa ville natale. Il a exécuté, en outre quelques tableaux à l'huile qui ne sont pas dépourvus de mérite.

POITEVIN (Prosper), littérateur et lexicographe français, né vers 1810. Lorsqu'il eut terminé ses études à Paris, il suivit la carrière de l'enseignement d'abord en province, puis à Paris, où, en 1842, il fit un cours de rhétorique au collège Rollin. M. Poitevin [illegible] (1833); puis il [illegible] *Mari malgré lui* (1842, [illegible]) *Au petit bonheur!* pièce qui a été également représentée [illegible] temps, M. Poitevin s'est livré à des travaux de [illegible] *langue française* (1854-1860, 2 vol. in-8°), ou [illegible]

POITEVIN (Auguste), sculpteur français, [illegible]

Dévouement de Viala (1846), statue en plâtre qui lui valut une 3e médaille; le buste de *Boissy-le-Vengeur*, plâtre bronzé (1849); *Ju*-[illegible], groupe en plâtre (1852); le buste de *Larcher* (1859); portrait-médaillon de femme (1864); *Bernard Sarrette*, buste (1865); le comédien *Rouvière*, grand médaillon; un buste en terre cuite (1866); deux morceaux remarquables, *M. Holacher*, *Mme Holacher*, médaillons en bronze (1867). Depuis lors, cet artiste n'a plus rien exposé. En dehors des Expositions, M. Poitevin a produit divers travaux estimables, mais de peu d'originalité. Nous citerons : le fronton du nouveau Louvre, représentant des enfants caractérisant les beaux-arts, et accompagné de groupes représentant des *Renommées* et des *Génies;* deux statues en pierre pour le musée d'Amiens, l'*Art grec* et la *Renaissance* (1866).

POITEVIN DE MAUREILLAN (Casimir, baron, puis vicomte), général français. V. MAUREILLAN.

POITEVIN-PEITAVI (Philippe-Vincent), littérateur français, né à Aniane-du-Vent (Hérault) en 1742, mort dans le même lieu en 1818. Après avoir fait ses études de droit, il professa pendant quelque temps la littérature dans un collége, puis alla se fixer à Toulouse et se fit inscrire au barreau de cette ville. Mais il négligea bientôt sa profession pour se livrer à son goût pour les lettres, se fit connaître par des poésies faciles, des couplets bien tournés, et devint, en 1785, membre de l'Académie des jeux Floraux, dont il fut le secrétaire perpétuel. Au commencement de la Terreur, il fut emprisonné, puis relâché, et sauva de la mort, en 1799, un grand nombre de royalistes qui avaient pris part à l'insurrection de Toulouse. Poitevin fut, en 1806, un des restaurateurs de l'Académie des jeux Floraux. Outre des poésies insérées dans divers recueils et un grand nombre d'éloges publiés dans la *Collection des jeux Floraux*, on lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire des jeux Floraux* (Toulouse, 1815, 2 vol. in-8o), ouvrage sec et fastidieux.

POITEVINIÈRE (Pierre RAT DE LA), avocat français. V. RAT.

POITIER (Pierre-Louis), écrivain religieux français, né au Havre en 1745, mort à Paris en 1792. Le cardinal de La Rochefoucauld le nomma supérieur du séminaire de Rouen et l'employa constamment dans les affaires contentieuses de son diocèse. D'abord favorable aux réformes opérées par la Révolution, Poitier prêta serment à la constitution civile du clergé (1790); mais, bientôt après, il se rétracta et se retira à Paris, dans le séminaire de Saint-Firmin, où il fut massacré le 3 septembre 1792. On a de lui quelques ouvrages de piété : *Avis aux vierges chrétiennes* (in-8o); *Avis aux fidèles* (in-8o), plusieurs fois réédité.

POITIERS, anc. *Pictavium*, *Limonum Pictavorum*, ville de France, ch.-l. du département de la Vienne, sur le chemin de fer d'Orléans, à 335 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl., 25,494 hab. — pop. tot., 31,035 hab. L'arrondissement de Poitiers comprend 10 cantons, 87 communes et 114,454 hab. Ancienne capitale du Poitou; siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux et comprenant les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres; cour d'appel dont le ressort se compose des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée; tribunaux de 1re instance et de commerce; académie universitaire; facultés de droit, des sciences, des lettres; école préparatoire de médecine et de pharmacie; école normale primaire; lycée; école libre Saint-Joseph des Pères jésuites; grand séminaire; école cléricale; institution de sourds-muets; écoles gratuites communales, de chant, d'architecture et de dessin; riche bibliothèque publique, composée de plus de 30,000 volumes, avec de très-nombreux et de très-précieux manuscrits; muséums d'histoire naturelle et d'antiquités; cabinet de tableaux; jardin botanique; chambre consultative d'agriculture; succursale de la Banque de France; commission archéologique diocésaine; caisse d'épargne; sociétés de charité maternelle, de secours mutuels, des courses de l'Ouest, académique, d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de médecine, de pharmacie, des antiquaires de l'Ouest; sociétés chorale et philharmonique. Poitiers dépend de la 14e division militaire (Nantes), du 5e corps d'armée (Tours) et de la 26e conservation forestière, dont le chef-lieu est à Niort.

— *Aspect général*. La ville de Poitiers, située au confluent de la Boivre et du Clain, est bâtie sur une colline entourée d'escarpements de rochers connus sous le nom de *dunes* et sur le haut desquels on jouit de très-belles vues. Malgré de nombreux embellissements et la construction récente de [illegible] monuments, Poitiers a conservé une partie de ce cachet original que le moyen âge imprimait aux cités les plus importantes. Ses rues sont pour la plupart étroites et tortueuses; quelques-unes ont des pentes très-rapides, certaines ont même des escaliers. Dans beaucoup de quartiers, il faut sans cesse monter et descendre. Ses maisons sont construites sans style et sans goût; ses places sont [illegible] mais petites. « L'aspect général de la ville, vue des hauteurs qui la dominent presque de tous côtés, dit M. de Chergé, a quelque chose de pittoresque qu'on chercherait en vain dans des cités plus populeuses et plus régulières; mais si l'on pénètre dans l'intérieur, avec les effets trompeurs de la perspective disparaît le charme factice qu'avaient produit ces bâtiments mêlés aux touffes d'arbres, ces rues profilées pour ainsi dire au milieu des jardins verdoyants, et l'on se trouve face à face avec une décevante réalité. » L'antique capitale du Poitou voit cependant chaque jour disparaître quelques restes de son passé. Depuis quelques années, elle compte plusieurs quartiers neufs qui lui donnent un certain air de jeunesse. Des boulevards pittoresques entourent complètement la ville et servent en même temps de promenades aux habitants.

Poitiers est fier à juste titre de son beau parc de Blossac, qui lui fut concédé par l'intendant du Poitou, M. de La Bourdonnaye, comte de Blossac, en 1772. Des terrasses de cette magnifique promenade, la vue découvre le tunnel du chemin de fer, une partie de la ville et toute la vallée du Clain. Au bas de Blossac se trouve le Cours, autre belle et vaste promenade publique, un peu délaissée aujourd'hui à cause de sa situation trop éloignée du centre de la cité. Autrefois, le mercredi saint, il était de bon ton de venir s'y promener en brillant équipage. C'était le Longchamps poitevin.

Poitiers doit une certaine animation à sa Faculté de droit et à ses écoles; néanmoins, elle n'a rien perdu de son antique cachet religieux. On y compte encore de nos jours : 6 églises paroissiales, 1 grand séminaire, 15 communautés de femmes, dont 10 enseignantes, 1 couvent de dominicains, 5 autres maisons religieuses et plus de 20 églises et chapelles particulières.

— *Monuments*. Le plus remarquable monument de la ville est la cathédrale, dédiée à saint Pierre. D'après une vieille légende, elle aurait été commencée le 29 juin de l'an 66, à la place même qu'elle occupe aujourd'hui; mais elle a subi un grand nombre de reconstructions successives et a éprouvé, comme toutes les églises de Poitiers, les désastres des invasions barbares et des guerres civiles. Elle fut la proie de plusieurs incendies, notamment de celui de 1018, qui réduisit toute la ville en cendres. Dans le cours de cette même année, Guillaume IV le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, la releva de ses cendres, et, en 1022, elle fut consacrée par Isambert IV. Pendant le XIe siècle, plusieurs conciles se tinrent sous ses voûtes; elle fut visitée par saint Bernard, qui y commença la conversion de Guillaume VIII, comte de Poitou; mais elle ne tarda pas à subir le sort de l'édifice précédent. Ce n'est qu'au XIIe siècle, en 1162, que les fondements du monument actuel furent jetés par Henri II, roi d'Angleterre, sur les instances d'Éléonore d'Aquitaine, son épouse. Les travaux, commencés avec une grande rapidité, marchèrent lentement pendant les guerres et les querelles intestines suscitées par l'occupation anglaise. Cependant le chœur était terminé en 1241. La façade date de 1307 à 1312. La cathédrale de Saint-Pierre vit la cérémonie de l'avénement au trône de France du roi Charles VII; ce fut là qu'il reçut des mains de l'évêque Simond de Cramaud la couronne que Jeanne Darc lui fit décerner plus tard et plus solennellement à Reims. De 1379 à 1562, l'église de Saint-Pierre vit s'accumuler dans son sein les richesses et les objets précieux; mais lorsque les protestants saccagèrent Poitiers le 27 et le 28 mai 1562, toutes ces richesses disparurent. La cathédrale eut encore à souffrir des boulets de l'amiral de Coligny pendant le siége de Poitiers, en 1569. Au XVIIe et au XVIIIe siècle elle reçut des embellissements qui ne furent que des mutilations. Plusieurs restaurations, tant intérieures qu'extérieures, ont été faites il y a quelques années. La plus remarquable est l'élévation du fronton de la façade, qui n'avait jamais été achevée. Quelques parties dans les détails prêtent à la critique.

L'extérieur de cette cathédrale manque d'élévation; « mais lorsqu'on entre dans l'église, dit l'abbé Bourassé, on est frappé du petit nombre, de l'élévation et de l'espacement des piliers; il y en a six de chaque côté; ils sont composés d'un massif entouré de colonnes groupées en faisceaux. Les chapiteaux sont sculptés avec goût; les colonnettes s'élancent avec élégance. Les arcades sont ogivales et accompagnées de moulures doriques, à l'exception de celles qui décorent par application les murailles des basses nefs, qui sont semi-circulaires. La nef principale a beaucoup de majesté. » La longueur intérieure de l'église est de 94m,40; la largeur dans la nef, de 30m,30; la largeur dans la croisée, de 56m,50; la hauteur de la voûte principale, de 29m,50; la hauteur des voûtes latérales, de 24m,20; l'élévation de la tour, à droite du portail principal, de 34 mètres, et celle de la tour à gauche, de 32 mètres. « Dans ce temple, dit encore M. l'abbé Bourassé, règne, avec l'unité du dessin, le grandiose de l'art, qui respire tout à la fois et dans l'étendue et dans la hardiesse des voûtes. L'aspect général est imposant et religieux. Cet édifice majestueux n'a rien de cet éclat frivole emprunté à la superfluité des ornements; il a toute la noble simplicité de la grande architecture. »

L'église de Saint-Hilaire-le-Grand date d'une époque très-éloignée. Elle existait déjà, paraît-il, lors de la victoire de Clovis sur Alaric, dans les plaines de Vouillé, en 507. Brûlée par les Sarrasins en 732, avant que Charles-Martel les eût écrasés à quelques lieues de là, dans les plaines de Moussais-la-Bataille, elle fut reconstruite, puis détruite encore par les Normands en 863. Le monument actuel ne fut commencé qu'au Xe siècle, et la dédicace eut lieu le 1er novembre 1049, avec beaucoup de solennité. Cette église présentait autrefois, « entre autres singularités, dit M. de Chergé, une grande nef surmontée de six dômes semblables à celui qui existe encore au-dessus du sanctuaire, et flanquée de six collatéraux de diverses largeurs, dont l'existence est encore accusée par les restes mutilés de cette œuvre colossale. Du haut de ces dômes, percés à leur sommet d'une ouverture ronde, on jetait sur les fidèles, au jour de la Pentecôte, des fleurs et de larges pains à cacheter ornés de dessins particuliers, qu'on appelait *pentecoteaux*. » En 1562, les protestants y mutilèrent plusieurs tombeaux, notamment le mausolée d'Éléonore d'Aquitaine, et, pendant la Révolution, une moitié de l'édifice fut démolie. Depuis quelques années, on travaille à la restauration de ce monument. Cette église faisait autrefois partie du monastère de Saint-Hilaire, qui était jadis célèbre et dont plusieurs rois portèrent le titre d'abbé.

L'église Sainte-Radegonde, bâtie vers 560 par l'épouse du roi Clotaire, fut placée d'abord sous le vocable de Sainte-Marie-hors-des-Murs et ne prit le nom de Sainte-Radegonde que lorsque le tombeau de la reine y fut déposé. Elle eut à souffrir des invasions des Sarrasins et des Normands, et les luttes dont l'Aquitaine fut le théâtre au IXe siècle, sous Louis le Débonnaire, lui firent éprouver bien des mutilations. En 1083, un incendie la réduisit en cendres. Relevée et dédiée de nouveau en 1099, elle fut encore ravagée en 1562 par les protestants qui, le 27 mai de cette année, pénétrèrent dans la crypte, brisèrent le couvercle du tombeau de sainte Radegonde et en firent brûler les ossements au milieu de la nef. Le tombeau actuel, visité chaque année par une foule considérable de pèlerins, ne contient plus que les cendres qui, ayant été recueillies, dit-on, y furent déposées le 28 février 1565. Deux souterrains, dans lesquels on a élevé trois chapelles, permettent de faire le tour de cette crypte. L'édifice est assez remarquable; il n'a qu'une seule nef, dont la hauteur et la largeur étonnent le regard. On y remarque le monument du *Pas-de-Dieu*, plusieurs beaux vitraux et tableaux, parmi lesquels une jolie *Cène* de Philippe de Champagne. Le grand autel au-dessus de la crypte a été tout récemment mis à neuf. Des peintures murales, qui ne sont pas sans mérite, retracent, des deux côtés, les principaux traits de la vie de sainte Radegonde.

L'église Notre-Dame-la-Grande est un des monuments les plus importants et les plus curieux de Poitiers. D'après M. de Chergé, Notre-Dame-la-Grande ne fut, à l'origine, qu'une collégiale dédiée à la mère de Dieu. Il est question de ce monument vers le milieu du Xe siècle, en 950; quelques antiquaires fixent l'époque de sa construction au XIIe siècle. En 1793, cette paroisse, qui compte aujourd'hui environ 5,000 paroissiens, forma la section des sans-culottes et l'église fut livrée, pendant quelque temps, à la religion des théophilanthropes, qui avait pour souverain pontife un Poitevin-Vendéen, Larevellière-Lépeaux. Cette église est un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane. Les bas-reliefs, les arcades, les statues, les ornementations brillent avec profusion sur sa riche façade sculptée, qui représente toute une histoire de la religion, depuis la chute originelle jusqu'à la fin des temps. Cette façade est surmontée d'un fronton triangulaire peu élancé, où s'annonce déjà la forme pyramidale du style qui régnera au XIIIe siècle. L'église est entièrement ornée de peintures murales, depuis la base jusqu'aux voûtes.

L'église de Moutierneuf (Moutiers-Neuf, monastère neuf), autrefois abbaye de bénédictins, fut fondée en 1077 par Guy Geoffroy, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. L'église actuelle date du XIe siècle. Construite par Pons, moine de l'abbaye, et dédiée à saint Jean l'Évangéliste, elle fut consacrée le 24 février 1096 par le pape Urbain II. Vers la fin du siècle dernier, le clocher, flanqué de quatre clochetons surmontant le dôme surbaissé qui domine le grand autel, s'écroula et endommagea, par sa chute, l'édifice tout entier. Il subit ensuite une restauration sans goût. « Cette église, dit M. de Chergé, offre un beau type de l'architecture romane pure, unie à celle du XIIIe siècle. On doit admirer surtout la largeur de sa nef et de ses bas-côtés, largeur peu ordinaire au XIe siècle, et la portion supérieure de l'abside, appelée vulgairement la *lanterne;* de vastes fenêtres, en ogive primordiale, laissent pénétrer une vive lumière dans le chœur, tandis que les petites fenêtres en plein cintre des bas-côtés éclairent la nef et les transsepts d'un demi-jour qui inspire le recueillement et la prière. » On remarque dans cette église un calvaire pittoresque, dans le fond du transsept de droite, et quelques beaux tableaux.

L'église Saint-Porchaire est d'origine très-ancienne. De l'église primitive, il ne reste plus que le clocher servant de façade et de contre-fort à la construction actuelle, qui remonte au XVIe siècle (vers l'an 1536). La tour du clocher accuse le faire des architectes du XIe siècle. Cette église est disgracieuse, mais quelques tableaux assez remarquables ornent ses murailles; ce sont : la *Descente de croix;* la *Sainte famille;* l'*Invention de la sainte croix* et un *Évêque présentant des reliques à sainte Radegonde.*

Deux autres églises méritent encore attention : c'est la gracieuse église du Jésus, consacrée le 20 juin 1854, et la chapelle du lycée, bâtie, en 1608, par les jésuites, qui fondèrent le collége actuel sous Henri IV, en 1604. La façade de cette chapelle n'a rien de remarquable, mais à l'intérieur on trouve un certain nombre de beaux tableaux.

Le palais de justice est le monument le plus intéressant de Poitiers au point de vue historique. Son origine remonte à l'époque du gouvernement de Julien, lorsque cet empereur réorganisa, en 357, la province des Gaules. Sous la première race, on y battit monnaie. Sous la seconde race, le palais de Poitiers était compté au nombre des palais royaux. Louis le Débonnaire y séjourna à plusieurs époques, et notamment en 839. Charlemagne l'avait restauré; mais ses successeurs le ruinèrent. Les comtes de Poitou, devenus maîtres héréditaires du duché d'Aquitaine, l'habitèrent longtemps, et Guillaume le Grand y tint sa cour au commencement du XIe siècle. C'est à son fils, Guillaume VII, que l'on attribue la construction de l'immense salle des Gardes, qui forme aujourd'hui la salle des pas perdus de la cour d'appel. Ce palais fut brûlé en 1346 par les Anglais; mais Jean, duc de Berry et comte de Poitou, frère du roi Charles V, le répara en 1395. Il fit construire la façade méridionale et la tour nommée Maubergeon, aujourd'hui détruite. « Ce fut dans le palais de Poitiers, dit M. de Chergé, que le Dauphin fut proclamé roi sous le nom de Charles VII (octobre 1422); ce fut là encore que fut interrogée, par les docteurs les plus habiles, Jeanne Darc la Pucelle (mars 1429); ce fut là que s'assemblèrent les parlements de Paris et de Bordeaux, au moment où la France presque entière était anglaise. » On a commencé à dégager, depuis plusieurs années, l'extérieur du palais, et il apparaît maintenant dans presque toute sa grandeur.

Le château de Poitiers, autrefois si célèbre, fut bâti par Jean de France, duc de Berry, en 1395, à une des extrémités de la ville, sur les bords du Clain, entre les portes de Saint-Lazare (porte de Paris) et de Rochereuil. Il ne reste plus aujourd'hui de ce château que les tronçons mutilés de deux tours, dont l'une sert encore de poudrière. Le château de Poitiers vit dans ses murs le roi Charles VII, Jeanne Darc, Richemond, Dunois, La Hire, Xaintrailles et beaucoup d'autres personnages illustres. Il joua un grand rôle pendant le siége de 1569, et fut démantelé pendant les guerres de religion en 1586, par le peuple de Poitiers, sous les yeux de Henri III; l'emplacement est occupé de nos jours par une place qui sert aux exécutions capitales.

Poitiers possède plusieurs autres vieux monuments curieux : l'hôtel de la Prévôté, édifice remarquable des premières années du XVIe siècle; la fontaine du Légat, petit monument ogival du XVIIe siècle (1663); l'hôtel du Grand-Prieuré d'Aquitaine; la maison du Puygarreau, et quelques habitations de pierre et de bois du XVe et du XVIe siècle, disséminées dans différents quartiers de la ville.

Près de l'église Notre-Dame s'élevait la Grosse Horloge, construite de 1385 à 1389, par les soins de Jean, duc de Berry, et l'une des premières établies en France, puisque celle du palais de Paris, qui fut la première, ne remonte qu'à 1370.

Parmi les monuments modernes, on peut citer l'hôtel de la préfecture, quoique cette construction laisse fort à désirer sous le rapport architectural et qu'elle ait été l'objet de justes critiques; on travaille, depuis plusieurs années, à la construction d'un hôtel de ville qui fera pendant à la préfecture.

— *Antiquités*. Poitiers possède quelques restes curieux de monuments appartenant à une haute antiquité. Nous allons en dire quelques mots.

La Pierre-levée ou Pierre-pèse est un dolmen situé au delà du Clain, près d'un ancien cimetière; c'est un des plus beaux de toute la France. Il mesure 6m,80 de longueur sur 4m,60 de largeur. Sa plus grande hauteur est de 2 mètres environ et les pierres qui le composent ont plus de 1 mètre d'épaisseur. Avant l'acquisition qu'en a faite l'État, le dolmen de la Pierre-levée appartenait à un propriétaire qui, si la Société des antiquaires de l'Ouest ne fût pas intervenue à temps, menaçait de convertir le curieux monument en cailloux à macadam.

Poitiers a vu disparaître, il y a déjà quelques années, les ruines de son amphithéâtre romain, nommé les Arènes. D'après M. de Chergé, les Arènes avaient dû être construites

sous les règnes des empereurs Adrien et Antonin, de 117 à 161, et non sous Gallien, comme quelques auteurs l'ont écrit. Ces arènes, où l'on faisait combattre les gladiateurs, étaient remarquables par leur étendue. Le nombre des gradins sur lesquels les spectateurs s'asseyaient était de 60, et, d'après les calculs qu'autorisent les amphithéâtres connus où se trouvent encore indiquées les places de chaque spectateur, celui de Poitiers, à 0m,40 par spectateur, devait contenir plus de 40,000 personnes assises et 12,000 debout. Un marché couvert s'élève aujourd'hui sur les anciennes Arènes de Poitiers.

Le temple ou baptistère de Saint-Jean, édifice de transition du paganisme au christianisme et l'une des plus vieilles antiquités de la France, fut construit, d'après certains antiquaires, sous le règne de Gallien, vers la fin du IIIe siècle. Ce monument a bien toutes les marques d'une construction romaine, et, si l'on y trouve aujourd'hui la forme d'une église, on peut l'attribuer aux divers changements opérés par la suite des temps. Dufour croit que le temple de Saint-Jean n'était point originairement un temple chrétien et qu'il ne fut affecté à l'exercice du culte catholique que dans le XIe siècle, cinq cents ans environ après son érection. Beaucoup ont vu là le mausolée d'une dame romaine fort estimée des Poitevins, qui lui firent de magnifiques funérailles, lui élevèrent une statue et immortalisèrent leur reconnaissance et leur amour par un monument public. C'est l'opinion de M. Mangon de La Lande, antiquaire distingué. Une inscription gravée sur le marbre funéraire de la statue de Claudiola Varenilla, érigée dans le temple, a donné naissance à cette supposition. Cette inscription est en caractères romains bien formés et dignes des plus beaux temps de la République romaine; on la voit encore aujourd'hui au musée des antiquités de l'Ouest, dans les bâtiments des Facultés. D'après d'autres érudits, notamment dom Fonteneau, le temple de Saint-Jean ne fut construit qu'au VIe siècle, avec les débris de l'amphithéâtre romain qui dut être détruit vers cette époque; car, dit M. de Cherge, « l'œil le moins exercé s'aperçoit, quand on entre dans le temple, qu'il est composé de pièces de rapport, de chapiteaux, en complète inharmonie avec les fûts des colonnes qui les supportent, et qui ont dû nécessairement être enlevés à un monument d'un style et d'un goût plus purs, pour orner les murailles nues d'un monument usurpateur. » Ces derniers auteurs croient que le temple de Saint-Jean a dû être consacré, dès son origine, au culte chrétien, à la cérémonie du baptême par immersion et que ce ne peut être qu'un baptistère. Le nom de Saint-Jean, la place occupée par l'édifice à côté de l'église cathédrale, la piscine octogone et les derniers travaux de restauration qui ont montré des traces de maçonnerie gallo-romaine et fait découvrir le canal qui conduisait l'eau dans la piscine et celui par où elle s'échappait; de plus, les signes nombreux du christianisme qu'on remarque de tous côtés démontrent cette attribution, qui nous paraît vraisemblable, mais qui ne peut résoudre la question au sujet de la destination primitive de ce temple. Cet édifice a subi bien des transformations, il servait d'église à une paroisse qui cessa d'exister pendant la Révolution; il devint plus tard une fonderie, puis un fourneau pour les soupes économiques; de 1836 à 1854, on y établit un musée d'antiquités. Une restauration importante y a été faite à partir de 1852. Depuis lors, le temple de Saint-Jean, dégagé de tous côtés, s'offre aux regards comme un vieux souvenir des temps passés.

Enfin, parmi les antiquités de Poitiers, nous citerons les restes de la primitive enceinte de la ville romaine et ceux d'un des aqueducs appelés Arcs de Parigny ou de l'Ermitage, qui, du temps de la domination romaine, amenaient dans la ville l'eau des sources des environs.

— *Commerce.* Poitiers n'est pas, à proprement dire, une ville très-commerçante; cependant sa position sur la ligne de fer de Paris à Bordeaux et son importance lui donnent un mouvement commercial assez prononcé. Il fait un échange de produits de toute espèce avec les villes avoisinantes. Son commerce porte principalement sur les graines pour l'ensemencement, sur les fruits, sur les vins, etc. La préparation des peaux de mouton et d'agneau forme une des branches principales de l'industrie poitevine; il se fabrique communément chaque année de 30,000 à 40,000 peaux d'oie préparées qui s'expédient en Amérique. Cette dernière industrie est exclusivement poitevine. Les fromages de Poitiers sont généralement estimés, il s'en vend des quantités considérables. On trouve en outre à Poitiers des brasseries, vinaigreries, huileries, scieries mécaniques, minoteries, marbreries, ganteries et fonderies. Poitiers et ses environs expédient annuellement pour 1 million de graines de trèfle et de luzerne. Les pois cassés du pays, les vins du Poitou, les marrons de Civray sont aussi l'objet d'importantes transactions commerciales. Depuis quelques années, l'imprimerie a pris, dans cette ville, une extension considérable; de magnifiques ouvrages sont sortis des presses poitevines et soutiennent la renommée de la cité savante qui a vu s'établir dans son sein quelques-uns des premiers imprimeurs français.

— *Histoire.* Poitiers est le *Limonum* ou *Lemonum* antique, chef-lieu des *Pictones*, qui, investi par Dumnac, pendant l'expédition de César, fut successivement délivré par les lieutenants de ce dernier, Caninius et Fabius. C'est au Ve siècle que l'on voit la ville perdre sa dénomination primitive, pour prendre celle du peuple dont elle était la capitale; Poitiers n'est autre, en effet, que la corruption de Pictones; ses écoles furent de bonne heure renommées par toute la Gaule, et l'épiscopat de saint Hilaire, un des premiers docteurs de l'Eglise, en consacra la réputation. Poitiers avait passé de la domination romaine sous celle des Wisigoths, dont les rois l'avaient choisi pour capitale; c'est aux Wisigoths qu'on doit l'enceinte la plus ancienne de Poitiers, enceinte dont on retrouve encore les restes, contenant des fragments romains en inscriptions, bas-reliefs, chapiteaux et autres ouvrages d'art. Aux Wisigoths succédèrent les Francs, qui les chassèrent de Poitiers après la bataille de Vouillé. Vers 589, le monastère de Sainte-Croix, fondé à Poitiers par sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier et patronne de la ville avec saint Hilaire, fut le théâtre de troubles graves, qui eurent pour auteurs principaux deux religieuses du sang royal: Chlodielde, fille de Caribert et d'Ingoberbe, et Basine, née de Chilpéric et d'Audovère. Ces troubles, qui amenèrent des collisions sanglantes, nécessitèrent l'intervention armée de Childebert. A la fin du VIe siècle, Poitiers était en très-grande partie construit en bois; il dut néanmoins à ses murailles wisigothes de ne pas être dévasté par les bandes sarrasines d'Abd-el-Rahman, mais les infidèles n'en firent pas moins subir de nombreux désastres à la basilique de Saint-Hilaire et au monastère de Sainte-Radegonde, bâtis en dehors de l'enceinte. La ville eut de nouveaux dommages à souffrir dans la querelle des maires du palais et des Mérovingiens d'Aquitaine. Waïfre fit raser ses fortifications en 765, mais Pépin le Bref les rétablit aussitôt qu'il se fut emparé de la place.

Quand Charlemagne eut créé le royaume d'Aquitaine (778), le séjour des nouveaux souverains ne tarda pas à être fixé à Poitiers. Pépin Ier, fils de Louis le Débonnaire, y mourut en 838 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Radegonde. A sa mort, Charles le Chauve ayant été proclamé roi d'Aquitaine, Pépin II revendiqua l'héritage de son père; une guerre s'ensuivit et se termina par une transaction partageant l'Aquitaine en deux duchés: celui du nord, qui fut attribué à Charles le Chauve, retint Poitiers pour capitale. En 975, Poitiers fut assiégé par le roi Lothaire, accompagné de Hugues le Grand, comte de Paris, auquel il avait concédé le duché d'Aquitaine. La ville, défendue par le comte Guillaume Longue-Etoupe, résista à cette attaque et obligea les assaillants à la retraite. Guillaume Fier-à-bras, quoique beau-frère de Hugues Capet, par le mariage de sa sœur Adélaïde, suivit la politique de ses prédécesseurs contre la famille des comtes de Paris. Le nouveau roi, ayant une seconde fois assiégé Poitiers en 987, ne fut pas plus heureux. Plus tard, cependant, une réconciliation eut lieu entre les deux beaux-frères, et Guillaume Fier-à-bras consentit bientôt à reconnaître Hugues Capet pour son souverain. Il eut pour successeur Guillaume le Gros, qui fut fait prisonnier par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou (1033), et ne racheta sa liberté qu'au prix d'une lourde rançon. En 1077, Philippe Ier vint à Poitiers demander des secours au comte-duc Guillaume Guy-Geoffroy contre Guillaume de Normandie (depuis dit le *Conquérant*). Environ vingt ans plus tard (1096), le pape Urbain II consacra en personne la basilique de Saint-Hilaire, commencée près d'un siècle auparavant. Plusieurs conciles, dont il serait trop long de dire ici l'objet, avaient déjà eu lieu à Poitiers avant cette époque; mais nous devons mentionner spécialement celui qui s'y tint en 1100 et où l'on excommunia le roi Philippe Ier et Bertrade, femme du comte d'Anjou, Foulques Réchin, qui ne voulaient pas se séparer. Le mariage d'Aliénor, fille de Guillaume X, héritière des immenses domaines des comtes de Poitou, avec Louis le Jeune les fit rentrer sous la main de la couronne; le nouveau roi, après avoir fait couronner à Paris sa femme, comme reine de France, se rendit à Poitiers et y fut, à son tour, couronné duc d'Aquitaine le 8 août 1138. On sait la faute irréparable, source de maux sans nombre pour la France, que ne tarda pas à commettre Louis VII en répudiant Aliénor: l'héritière, en épousant, en secondes noces, Henri Plantagenet, duc d'Anjou et de Normandie (1152), lui apporta la dot splendide que le roi de France n'avait pas su conserver, et de là date cette puissance de l'Angleterre dans le midi de la France, puissance qui devait être si funeste à notre pays.

Philippe-Auguste confisqua le Poitou sur Jean sans Terre et le réunit à la couronne, dont il ne fut distrait un instant que par saint Louis en faveur de son frère Alphonse. C'est à Poitiers que testa Bertrand de Goth, depuis pape sous le nom de Clément V, avant son départ pour Rome; il y revint ensuite et y eut, avec Philippe le Bel, les entrevues à la suite desquelles la condamnation des templiers fut résolue (1308). En 1346, après le désastre de Crécy, Poitiers fut assiégé et envahi par le comte de Derby. Dix ans plus tard avait lieu entre les troupes françaises, commandées par Jean le Bon, et les Anglais, commandés par le prince Noir, la terrible bataille à laquelle l'histoire a consacré le nom de bataille de Poitiers, bien qu'elle ait été livrée en réalité à 7 kilomètres environ de la ville. Le traité de Brétigny assura la possession du Poitou à l'Angleterre, et Jean Chandos prit en 1361 le gouvernement de la capitale, sous le nom d'Edouard III.

La révolte des seigneurs aquitains et la mort de Chandos préparèrent la délivrance de la province; Duguesclin, profitant habilement de ce que les Anglais étaient allés secourir Saint-Sever, en Limousin, se présenta devant Poitiers, qui lui ouvrit ses portes. Charles V donna alors le Poitou en augmentation d'apanage à son frère Jean, duc de Berry, qui séjourna longtemps dans la capitale et y tint plusieurs assemblées ou Grands jours (1383-1416).

Deux ans après, ce fut à Poitiers que le dauphin Charles, depuis Charles VII, vint fixer sa résidence; c'est dans cette ville, devenue momentanément la véritable capitale du royaume, que Jeanne Darc subit l'examen des docteurs, examen à la suite duquel elle obtint la faculté de mener à fin sa mission. Devenu maître de Paris, le roi, par lettres patentes de 1436, déclara réunir irrévocablement le Poitou à la couronne, sans qu'il pût en être détaché, même en faveur d'un prince du sang.

La révolte du duc d'Orléans, depuis Louis XII, les entreprises du duc de Bretagne et le concours dans ces intrigues de Dunois, fils du bâtard d'Orléans, appelèrent Charles VIII à Poitiers, en février 1486. François Ier fit dans la même ville une pompeuse entrée le 5 janvier 1519. Six ans plus tard, la duchesse d'Angoulême traversa Poitiers, conduisant en Espagne le dauphin et le duc d'Orléans, ses petits-fils, pour y demeurer comme otages de leur père, prisonnier à Madrid. En 1539, ce douloureux épisode était oublié et Charles-Quint, de passage en France, recevait à Poitiers une hospitalité royale; il rejoignait, deux jours plus tard, son ancien captif à Châtellerault.

Vers la même époque, Calvin se rendit à Poitiers et y prêcha la réforme religieuse, caché dans une grotte qui a conservé son nom. Le protestantisme y fit alors des progrès rapides et la ville tomba, dès 1562, au pouvoir des huguenots. Les catholiques entreprirent, la même année, de reprendre la place et y réussirent en effet; mais, en 1569, Coligny se représenta devant les murs de la ville et commença le terrible et long siége qui est l'événement capital de l'histoire militaire de Poitiers. La ville, défendue par Guise et Mayenne, sortit triomphante de sept semaines d'assauts presque continuels, et un édit de pacification momentanée lui donna le temps de se reposer de cette attaque. Après la Saint-Barthélemy, plusieurs tentatives des protestants contre Poitiers échouèrent complétement; elles étaient cependant protégées par l'ancien lieutenant général de justice de la province, Jean de La Haie, qui avait passé, par dépit contre la cour, dans le parti des mécontents.

Henri III vint à Poitiers en 1577.

A l'époque de la Ligue, Poitiers en embrassa le parti avec ardeur, et l'armée royale essaya en vain de s'en emparer après l'assassinat de Henri III; mais Henri IV ayant abjuré le calvinisme et consenti à payer de fortes sommes au duc d'Elbeuf et à plusieurs chefs de la Ligue en Poitou, la capitale et le reste de la province se soumirent. Poitiers reçut le contre-coup des troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIII. Le jeune roi séjourna dans cette ville, ainsi que la reine mère, en 1615 et en 1619. Les Grands jours s'y tinrent solennellement en 1634 et en 1652; les désordres de la Fronde se firent sentir dans tout le pays. Sous la Restauration, la conspiration de Thouars et de Saumur se dénoua dans cette ville; le général Berton et ses principaux complices y furent condamnés à mort le 12 septembre 1822.

Avant la Révolution, Poitiers était un gouvernement de place et le chef-lieu d'une intendance et d'une élection qui ressortissait au parlement de Paris; c'était en outre le siége d'un présidial, d'une juridiction consulaire et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Il y avait aussi un hôtel des monnaies. Poitiers était alors, de toute la France, la ville qui possédait peut-être le plus d'établissements religieux: on y comptait 5 chapitres, 24 paroisses, 11 [illegible] d'hommes, 15 communautés de femmes et, en y comprenant certaines chapelles, environ 60 églises et 254 [illegible].

— *Conciles de Poitiers.* On en compte neuf. Le premier, en 593, [illegible] entre ceux qui [illegible] avant les [illegible]. Le second, en 1023, traita la question de [illegible] de saint Martial. Le troisième, en 1036, ordonna des restitutions à faire à la suite des malheurs causés par la famine qui désolait le pays. Le quatrième, en 1060, renouvela, pour le diocèse, les règlements de la trêve de Dieu. Le cinquième, en 1075, prononça une nouvelle sentence contre les doctrines du fameux archidiacre d'Angers, Béranger, déjà condamné à Rome, à Verceil, à Paris et à Tours, et qui vint se défendre en personne. Le sixième, en 1078, fit des canons contre les hauts bénéficiers qui pratiquaient la simonie. Le septième, en 1100, prononça, le 18 novembre, l'excommunication contre Philippe Ier, roi de France, et l'adultère Bertrade. Le huitième, en 1106, composé de tous les évêques de la province et de plusieurs des provinces voisines, proclama une nouvelle croisade. Enfin, le neuvième, en 1868, sous la présidence de l'évêque de Poitiers, M. Pie, à jamais fameux aux yeux des amis de la gaieté française, par son oraison funèbre du zouave [illegible], fulmina notamment contre la morale indépendante et la philosophie moderne.

— *Célébrités.* Poitiers a vu naître: l'évêque saint Hilaire; Rutilius Numatianus, auteur de l'*Itinéraire de Rome dans les Gaules*, écrit au Ve siècle; Palladius, auteur du traité *De re rustica*; le professeur Gilbert de La Porée; le chroniqueur Richard de Poitiers; Hugues de Poitiers, auteur de la *Chronique de Vézelay*; Nicolas Sanson, traducteur de la *Chronique d'Arménie*; Jean Bouchet, panégyriste de Bayard et auteur des *Annales d'Aquitaine*; Pierre Blanchet, poëte satirique; [illegible], poëte et musicien; Guillaume Aubert d'Avanton, poëte et traducteur de romans et de chroniques; les médecins Saint-Vertunien et Pidoux; le physicien Filhau des Billettes; les naturalistes Le Large de Lignac, Jacques et Paul Constant; Samuel Cottéby, historien religieux; Philippe Goibaud des Bois, de l'Académie française; Filleau de Saint-Martin, traducteur de [illegible]; les nombreux érudits de la famille Sainte-Marthe; Filleau de La Chaise, [illegible] Saint-Denis; les jurisconsultes Pierre Rat, Nicolas Théveneau, Jacques Barraud, [illegible] Constant, l'abbé Gibault, professeur de droit et littérateur; Pierre Boncenne, grand orateur et doyen de la Faculté de droit, et A.-C. Thibaudeau, historien du Poitou, savant jurisconsulte et membre de la Convention nationale.

Poitiers (BATAILLES DE). Deux grandes batailles se sont livrées près de Poitiers et avec des succès bien différents: la première, gagnée par Charles-Martel sur les Sarrasins; la seconde, perdue par Jean II le Bon contre les Anglais.

— I. Les Arabes, après avoir fait la conquête de l'Espagne, envahirent la Gaule par le midi. Vaincus une première fois près de Toulouse, par Eudes, duc d'Aquitaine, ils ne tardèrent pas à se précipiter de nouveau du haut des Pyrénées, comme un torrent dont les flots grossissaient sans cesse, écrasèrent Eudes aux portes de Bordeaux, puis s'avancèrent vers le centre de la Gaule en ravageant tout sur leur passage. Le duc d'Aquitaine alla implorer le secours de Charles, le puissant chef des Francs, et celui-ci, qui avait pris toutes ses mesures pour tenir tête à l'orage, marcha au-devant des envahisseurs à la tête de son armée [illegible]. Il les rencontra près de Poitiers (octobre 732) et s'apprêta aussitôt à combattre.

« Le sort du monde, dit M. Henri Martin dans une de ses pages les plus mouvementées, allait se jouer entre les Franks et les Arabes! Les [illegible] confus de la grandeur de la lutte qu'ils allaient engager parut les saisir; les musulmans, de leur côté, hésitèrent pour la première fois. Durant sept jours, [illegible] l'Occident s'examinèrent avec [illegible] terreur; les deux armées, ou plutôt les deux mondes, [illegible] [illegible] [illegible] et les autres, tels que des hommes de marbre. » Vingt fois les musulmans [illegible] pour reprendre du champ et revenir avec [illegible]

repoussés de la fureur, vingt fois leur charge impétueuse se brisa contre cette barre inébranlable; les colosses d'Austrasie, se dressant sur leurs grands chevaux belges, recevaient les Arabes sur la pointe du glaive et, frappant de haut en bas, les perçaient d'outre en outre par d'effroyables estocades. La lutte se prolongea néanmoins tout le jour, et Abd-el-Rahman conservait encore l'espoir de lasser la résistance des chrétiens, lorsque, vers la [illegible] heure (quatre heures de l'après-midi), un tumulte terrible et de lamentables clameurs s'élevèrent sur les derrières des musulmans : c'était le roi Eudes qui, avec les restes de ses Wascons et de ses Aquitains, tournant l'armée arabe, se jetait sur son camp et en massacrait les gardiens. Aussitôt, une grande partie de la cavalerie musulmane quitte le combat pour voler à la défense des richesses amassées sous les tentes; tout l'ordre de bataille d'Abd-el-Rahman est bouleversé, ce général s'efforce en vain d'arrêter le mouvement rétrograde et de reformer ses lignes, [illegible] s'ébranle enfin; Karl et ses Austrasiens chargent à leur tour, culbutent, sabrent, écrasent tout ce qui se trouve devant eux, et le brave Abd-el-Rahman et l'élite de ses compagnons, renversés de leurs chevaux, disparaissent, broyés sous [illegible] de fer. A l'instant où le soleil [illegible] l'horizon, la foule confuse des musulmans se précipitait vers ses tentes, pressée, dans toute la largeur du champ de bataille, par une forêt mouvante de glaives qui s'élevaient et s'abaissaient incessamment, [illegible] à chaque pas, sur le champ du carnage, une nouvelle file de cadavres. La fin du jour arrêta les Franks. Karl n'essaya pas de pénétrer de nuit parmi ces tentes innombrables, qui ressemblaient de loin à une grande cité; les Aquitains avaient été repoussés par les premiers escadrons accourus au secours du camp; Karl fit sonner la retraite, et les « Européens, brandissant leurs glaives avec dépit, » passèrent la nuit dans la plaine, s'attendant à livrer une seconde bataille le lendemain, pour la conquête des campements arabes. »

Cette seconde bataille, les Sarrasins, frappés de terreur, ne l'avaient pas attendue; lorsque l'armée de Charles pénétra, le lendemain, dans le camp ennemi, elle trouva toutes les tentes abandonnées, mais regorgeant de richesses qui devinrent la proie des vainqueurs. Les historiens varient beaucoup sur le nombre des Sarrasins qui périrent dans cette bataille fameuse, qui sauva la civilisation naissante et éloigna à jamais l'islamisme de l'Europe occidentale; quelques-uns le portent à 300,000; mais ce chiffre paraît exagéré. C'est là que Charles conquit son terrible surnom de *Martel*, parce que, comme le *martel* (marteau) brise toute espèce de fer, il avait, suivant l'expression de la *Chronique* d'Adhémar, broyé ses ennemis dans les plaines de Poitiers.

— II. La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre en 1356, le prince de Galles, un des plus grands généraux de son siècle, commença les hostilités en ravageant nos provinces du Midi, puis se dirigea, toujours pillant, vers le centre de la France. A cette nouvelle, Jean II convoqua toute la noblesse du royaume, réunit une magnifique armée de 60,000 combattants et marcha à la rencontre de l'ennemi, qui se retira aussitôt, car son infériorité numérique était trop considérable pour qu'il acceptât la lutte de gaieté de cœur. Jean II l'y contraignit en lui fermant la retraite près de Poitiers. Serré de si près, le prince de Galles ne perdit point courage. « Dieu y ait part, se contenta-t-il de dire à la vue de l'armée française; or, nous faut-il savoir comment nous les combattrons à notre avantage. » Il s'établit sur une colline dont les abords étaient embarrassés de vignes, de haies et de buissons, mit pied à terre avec ses chevaliers et attendit. Rien n'était plus facile que de l'affamer; mais le roi, chevalier intrépide et mauvais général, n'écouta que les bouillantes inspirations de son courage. Jamais la France n'avait mis sur pied une armée plus brillante, conduite par de plus illustres chefs. Les quatre fils du roi, les princes du sang, les plus grands seigneurs, toute la fleur de la noblesse, se trouvaient réunis dans les plaines de Poitiers. Le roi forma trois corps de son armée; à la tête du premier, il mit le duc d'Orléans, son frère; [illegible] le second sous les ordres du dauphin, accompagné de deux de ses frères; lui-même se réserva le commandement du troisième et [illegible] auprès de lui Philippe, le plus jeune de ses fils. [illegible] le prince de Galles était allé jusqu'à offrir de payer tout le dommage qu'il avait fait dans cette irruption, de rendre tous les prisonniers et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans. Le roi, qui se regardait sûr de sa proie, s'obstina à exiger que le prince se rendît prisonnier avec toute son armée, c'est-à-dire ce qui pouvait lui arriver de pis après la bataille perdue. Le prince se [illegible] s'en rapporta donc à la fortune des armes et [illegible] au moyen de [illegible], de retranchements et de [illegible]; de plus, il établit 300 hommes d'armes et 300 archers à cheval [illegible] une petite [illegible] située à la droite et qui commandait le corps d'armée du dauphin. Les Anglais ne formaient qu'un total de 8,000 hommes environ.

Au signal du roi, les Français s'ébranlent en masse et s'engagent dans les défilés; mais là, ils sont criblés de traits par les archers anglais, et, pas un coup n'est perdu dans cette multitude qui se presse aveuglément et sans ordre, en un instant, la terre est jonchée de morts et de blessés, et ce premier échec, quelque léger qu'il soit au fond, va décider du sort de la bataille. En effet, les assaillants reculent bientôt sous la grêle de traits qui les accable et se culbutent les uns sur les autres; puis ils se précipitent comme un torrent sur les 20,000 hommes commandés par le dauphin et y sèment en un instant le désordre et l'effroi. A cette vue, les 600 Anglais s'ébranlent à leur tour, les poursuivent, et cette poignée de soldats intrépides suffit à jeter tout ce corps d'armée dans la plus effroyable confusion. Ce spectacle enlève tout sang-froid au duc d'Orléans, qui, au lieu d'accourir pour rétablir le combat, prend la fuite avant même d'être attaqué, de sorte que l'action était à peine engagée que déjà le corps du roi se trouvait seul et isolé dans la plaine. Du haut de la colline, le prince de Galles observait d'un œil attentif cette déroute des deux tiers de l'armée française. « Allons, seigneur, lui dit Jean Chandos, un des plus habiles capitaines de ce temps et qui lui servait de conseiller, allons, la victoire est à vous; adressons-nous au bataillon que commande le roi, ce doit être notre unique but; » et lui montrant le roi de France, dont la cotte d'armes, semée de lis d'or, étincelait au loin, mais que l'on reconnaissait plus encore aux coups terribles de sa hache d'armes : « Je sais fort bien, ajouta-t-il, que, par vaillance, il ne fuira pas. Ainsi, moyennant l'aide de Dieu et de saint Georges, il demeurera en notre pouvoir. — Allons, Jean, répondit le prince, vous ne me verrez d'aujourd'hui retourner en arrière. » Il s'élance alors à la tête des siens, franchit le défilé, et toute l'armée anglaise, comme un ouragan de fer, tombe sur les Français rangés autour du roi. La lutte alors devint terrible; on entendait de tous côtés retentir le choc des épées, des haches d'armes, le fracas des cuirasses et des casques brisés. Jean II fit des prodiges de valeur : l'aspect du danger avait doublé ses forces et son courage, et même, après la déroute de ses deux autres corps d'armée, il eût forcé la fortune à se déclarer pour lui si la cinquième partie seulement de ceux qui l'accompagnaient avait déployé la même intrépidité. De part et d'autre, on combattit avec un égal acharnement, car la fleur de la noblesse française entourait le roi et lui faisait un rempart de son corps. Elle montrait même un courage supérieur à celui des Anglais. Malheureusement, elle était à pied et luttait contre une gendarmerie bien montée; rien ne put compenser pour elle ce désavantage. Combattant sur un sol jonché de cadavres et ensanglanté, enveloppés de toutes parts, foulés aux pieds des chevaux, les chevaliers français ne cédaient pas un pouce de terrain et ils donnaient ou recevaient la mort avec la même intrépidité. Le roi, d'ailleurs, les animait par sa présence et par ses exemples. Mais cette vaillante résistance demeura inutile : déjà tous les chefs français étaient tombés; la bannière de France gisait à terre, entre les bras de Charny, qui la serrait convulsivement encore en expirant, et le reste des combattants s'éclaircissait à vue d'œil. Le roi seul, sa hache d'armes à la main, entouré de cadavres, semblait braver sa défaite. En vain lui criait-on de tous côtés : « Rendez-vous, sire, rendez-vous! » il ne répondait que par des coups plus terribles et abattait tous ceux qui osaient l'approcher. Enfin, épuisé par un combat si acharné et ayant reçu deux blessures au visage, il consentit à se rendre à Denis de Morbec, chevalier d'Artois, banni de France pour un meurtre et qui servait parmi les Anglais (19 septembre 1356). Jean fut alors conduit auprès du prince de Galles et faillit vingt fois, durant le trajet, être massacré par les soldats anglais, qui se l'arrachaient pour s'attribuer une si riche capture. Il put enfin arriver sain et sauf auprès du prince qui, s'étant montré terrible dans la bataille, se montra généreux après la victoire et accueillit son illustre prisonnier avec toutes les marques de la plus haute courtoisie.

Poitiers (ÉDIT DE). Henri III se trouvait à Poitiers avec la cour, lorsqu'il rendit, le 17 septembre 1577, un édit de pacification, destiné à mettre fin à la sixième guerre civile entreprise par les huguenots. A la suite de négociations entamées avec Henri de Navarre, il signa cet édit, qui différait peu de celui de mai 1576. Henri III accordait aux protestants le libre exercice de leur culte, des juges spéciaux dans chaque parlement et neuf places de sûreté; mais, en retour, les réformés devaient rendre à l'Église catholique les biens qu'ils lui avaient pris, payer les dîmes et chômer extérieurement les jours fériés des catholiques. Le même jour était signée la paix dite de Bergerac, contenant 48 articles secrets, et que le roi jura d'observer le 5 octobre suivant. Cette paix confirmait les principales dispositions de l'édit de Poitiers, reconnaissait notamment la validité des mariages contractés par les prêtres et les moines, accordait Saint-Jean-d'Angely, comme place de sûreté, au prince de Condé et restituait à la maison de Nassau la principauté d'Orange.

Poitiers (SYNODE DE). V. SYNODE.

POITIERS (Guillaume DE), historien français du XIe siècle. V. GUILLAUME DE POITIERS.

POITIERS (Pierre DE), nom d'un théologien et [illegible] du XIIe siècle. V. PIERRE DE POITIERS.

POITIERS (Diane DE), maîtresse de François Ier et d'Henri II. V. DIANE.

POITOU, ancienne province et grand gouvernement de la France, borné au N. par la Bretagne et l'Anjou, à l'E. par la Touraine, le Berry et la Marche, au S. par l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, et baigné à l'O. par l'Océan. Cette province avait environ 200 kilom. de l'E. à l'O. et 115 kilom. du S. au N.; capitale, Poitiers. Le terrain du Poitou consiste en plaines, en bois et en pâturages; on n'y trouve que deux rivières navigables, la Vienne et la Sèvre-Niortaise; le long de la côte, on compte 9 à 10 ports ou havres, mais aucun n'est considérable. Ce pays, très-fertile en blé, produit aussi du vin et élève beaucoup de bétail, particulièrement des mulets qui se répandent par toute la France. Cette province était divisée en haut et bas Poitou; le premier, qui s'étendait vers l'E., était plus beau, plus sain et plus fertile que le bas Poitou, qui s'étendait à l'O., le long de la côte. Le haut Poitou avait pour villes principales : Châtellerault, Montmorillon, Loudun, La Trémouille, Saint-Savin, Richelieu, Mirebeau, Thouars, Lusignan, Rochechouart, Vivonne et Parthenay. Les villes du bas Poitou étaient : Niort, Saint-Maixent, Fontenay-le-Comte, Maillezais, Luçon, Beauvoir-sur-Mer, les Sables-d'Olonne, La Garnache et Mortagne. Du bas Poitou dépendait l'île de Noirmoutier. La province du Poitou eut un sénéchal dès 1204; elle ressortissait au parlement de Paris; elle formait une généralité comprenant 9 élections. Depuis 1790, le Poitou forme les départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne.

« Le Poitou, dit Michelet, a été le champ de bataille du Nord et du Midi. C'est en Poitou que Clovis a défait les Goths, que Charles-Martel a repoussé les Sarrasins, que l'armée anglo-gasconne a pris le roi Jean... Le Poitou a été le centre du calvinisme au XVIe siècle; il a recruté les armées de Coligny et tenté une république protestante... Poitiers a été, avec Arles et Lyon, la première école chrétienne des Gaules... Poitiers a été pour la France, sous quelques rapports, le berceau de la monarchie aussi bien que du christianisme... La dernière lueur de la poésie latine a brillé à Poitiers; l'aurore de la littérature moderne y a paru au XIIe siècle. » L'histoire du Poitou est curieuse aussi par ses légendes et par la vie de ses grands hommes et des personnages remarquables qui y ont séjourné. Rabelais s'est fait moine à Fontenay; Philippe de Comines a écrit ses *Mémoires* à Argenton-Château, près de Bressuire; Agrippa d'Aubigné a fait imprimer la première édition de son *Histoire universelle* à Maillé, près de Maillezais. Le Poitou a fourni aux romanciers la scène du supplice d'Urbain Grandier, curé de Loudun; les contes populaires de *Mélusine*, de *Barbe-Bleue*, dont le principal personnage est Gilles de Retz, seigneur de Tiffauges; de *Guilleri*, héros d'une chanson devenue célèbre; ce Guilleri était chef de brigands et retiré dans une forteresse non loin des Essarts. L'histoire du Poitou, dans tous ses détails, est une mine inépuisable de faits intéressants.

L'origine de cette province est fort ancienne. Elle était habitée primitivement par les Picti, Pictavi ou Pictones. Jules César y envoya un de ses lieutenants, Publius Crassus, pour se venger du chef gaulois Brennus, qui avait écrasé les Romains à la bataille de l'Allia. Les Pictones soutinrent avec bravoure leur chef Vercingetorix et succombèrent sous les murs d'Alise. Après la soumission complète de la Gaule, Jules César réunit ce territoire au royaume d'Aquitaine, dont Toulouse était la capitale. Les Gaulois vaincus oublièrent leur servitude en acceptant la civilisation romaine. Plus tard, les Wisigoths s'emparèrent du pays et y fondèrent leur empire. Le Poitou en fit partie. Les princes wisigoths et quelques chefs francs étant devenus ariens, les évêques, mécontents, engagèrent les peuples à se soumettre au monarque franc, Clovis. Alors Alaric II, roi des Wisigoths, régnait en Poitou. Les Allemands et les Huns, commandés par Attila, y faisaient beaucoup de ravages. Les Poitevins, conduits par un de leurs chefs, Saldebrodus, appelèrent Clovis, qui répondit à leur appel, rassembla l'élite de ses troupes et vint camper aux environs de Poitiers. Peu après, il livra bataille à Alaric, retranché sous les murs de *Limonum* (Poitiers). L'armée ennemie se défendit avec courage; mais Alaric ayant été renversé de son cheval et tué par Clovis, les Wisigoths, désormais sans chef, s'enfuirent et laissèrent les Francs maîtres du champ de bataille (507). C'est dans les plaines de Vouillé, sur les bords du Clain, près de Voulon, et non Vouillé ou Vougié, qu'eut lieu cette lutte terrible qui anéantit l'arianisme dans les Gaules et constitua le royaume catholique des Francs. Avec Alaric II tomba le dernier des princes wisigoths rois d'Aquitaine.

Maître de ce vaste pays, Clovis le fit administrer par des comtes non héréditaires, qui eurent de nombreux démêlés avec les rois et les ducs d'Aquitaine, descendants de Clovis. Un de ses fils, Chilpéric, voulut s'emparer du Poitou, pendant que Sigebert, son frère, faisait la guerre à la Saxe. L'armée de Chilpéric dévasta toute la contrée et y fit plus de mal que les peuples barbares qui y étaient passés auparavant.

A cette époque, le clergé était tout-puissant; beaucoup de monastères se fondaient. Le christianisme avait été prêché au milieu du IIIe siècle, dans le Poitou, par saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine. Le monachisme s'y était établi au IVe siècle, sous les auspices de saint Jouin, abbé d'Ension, et y avait pris un accroissement considérable. Le premier monastère des Gaules, fondé à Ligugé par saint Martin, donna naissance à beaucoup d'autres. On en comptait dix au VIIIe siècle, vingt-cinq au XIIe et cinquante-quatre au XIVe.

En 732, Charles-Martel vainquit les Sarrasins entre Tours et Poitiers (v. POITIERS [bataille de]). Le duc d'Aquitaine, Eudes, voulut rester indépendant du vainqueur des Sarrasins, ce qui fut l'occasion de plusieurs combats. Hunault, fils d'Eudes, vaincu et découragé, donna ses États à son fils Waïfre, qui eut à lutter contre le fils de Charles-Martel, Pépin, lequel devint roi de France (752). Waïfre fut tué par un des siens. Avec lui périt le dernier duc héréditaire d'Aquitaine de la famille d'Eudes. Le pays tout entier passa à la couronne de France. Charlemagne rétablit ce royaume en faveur de son fils, Louis le Débonnaire, qui venait de naître. De 778 à 869, le Poitou fut gouverné par des comtes dont l'autorité grandit à mesure que tombe le pouvoir des Carlovingiens. A la mort de Charlemagne, les comtes du Poitou, ducs d'Aquitaine, étendent leur domination jusque sur les frontières d'Espagne et ont assez de puissance pour protéger les rois de France, successeurs de Charlemagne, contre leurs grands vassaux. Ces comtes ont fourni, depuis Guillaume Ier jusqu'à Guillaume VIII, une suite héréditaire de souverains belliqueux et, néanmoins, amateurs des lettres et des arts. L'un d'eux, Guillaume VII, comte de Poitou en 1086, fut, d'après un historien du Poitou, l'un des plus grands hommes de son siècle, guerrier fameux, savant distingué, ingénieux poëte; mais il ternit l'éclat de tous ces titres par une vie licencieuse et par la hardiesse excentrique de ses opinions. Peu content de donner lui-même dans tous les excès, il voulut corrompre les mœurs publiques. Il fonda des abbayes d'un nouveau genre, en rassemblant dans une maison toutes les femmes perdues de débauche.

A la mort de Guillaume VIII, dernier comte de Poitou et duc d'Aquitaine, ce puissant héritage passa à sa fille aînée, Éléonore de Guyenne, qui épousa Louis VII dit le Jeune en 1137. Louis VII l'ayant répudiée en 1152, six semaines après, Éléonore épousa, à Poitiers, Henri Plantagenet, duc de Normandie, fils du roi d'Angleterre, qui succéda à son père, deux ans plus tard, sous le titre de Henri II, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine et du Maine. Par ce divorce impolitique, le Poitou fut séparé de la France et devint un apanage des princes anglais. En 1184, Henri II avait donné le comté de Poitou à Richard Cœur de Lion, son fils, et ce prince fit battre monnaie dans le château de Montreuil-Bonnin, dont les ruines existent encore. Après la mort de Henri II, Richard ayant été couronné roi d'Angleterre (1190), le Poitou passa entre les mains de son neveu, Othon de Saxe, qui, plus tard, devint pendant quelque temps empereur d'Allemagne. En 1199, Richard étant mort, Éléonore fut de nouveau proclamée reine de l'Aquitaine et du Poitou; elle s'associa son autre fils, Jean d'Angleterre, dit Jean sans Terre, mais gouverna à peu près seule ses vastes États. Peu de temps après, Jean sans Terre s'empara par la perfidie du trône d'Angleterre, qui appartenait de droit à Arthur de Bretagne, son neveu, fils de Geoffroy, l'un des enfants de Henri II et d'Éléonore. Arthur implora le secours de Philippe-Auguste, qui battit Jean sans Terre et envahit, au nom d'Arthur, l'Anjou, la Touraine et le Maine. Peu de temps après, Arthur se trouva dans le Poitou à la tête d'un fort corps de troupes : les barons s'étaient déclarés pour lui. Il se renferma dans Mirebeau, où le roi Jean vint mettre le siége. Un des chefs de l'armée du roi, Guillaume Desroches, reçut des assiégés la proposition de rendre la ville pourvu qu'on ne fît pas de mal aux habitants et que toute satisfaction fût donnée à leur chef Arthur de ce que les barons demandaient. Le roi Jean accepta, mais quand il fut entré dans la place, ses soldats s'emparèrent d'Arthur et de tous les grands, au nombre de vingt-deux, et les enfermèrent dans un château, où ceux-ci moururent de faim. Arthur, emprisonné dans un autre château, fut gardé à vue. Jean s'approcha alors de Poitiers; mais les habitants refusèrent de le recevoir. Après l'assassinat d'Arthur par Jean sans Terre, Philippe-Auguste réunit momentanément le Poitou à la couronne de France.

Louis VII avait donné, par testament, le comté de Poitou à Alphonse, son quatrième fils. En 1241, saint Louis confia à son frère l'administration de la province. Lorsque les Anglais voulurent reprendre le Poitou, ils furent battus à la bataille de Taillebourg. Après la mort d'Alphonse (1271), le Poitou passa entre les mains de Philippe le Hardi. Philippe le Bel l'érigea en pairie et le donna à son fils Philippe le Long, qui le réunit à la couronne en 1316. En 1356 le Poitou fut encore le théâtre d'une seconde grande bataille. Le prince Noir, fils aîné du roi d'Angleterre, déjà maître du Berry et du Limousin, s'apprêtait à s'emparer de la Touraine, lorsque, pour arrêter sa marche, le roi Jean le Bon se mit à la tête d'une forte armée, qui fut complètement défaite dans les champs de Maupertuis. Fait prisonnier, le roi Jean ne put recouvrer sa liberté qu'en signant le traité de Brétigny, qui démembrait toute la partie occidentale de la France et plaçait le Poitou sous la domination anglaise (8 mai 1360). Mais bientôt Du Guesclin l'arracha de nouveau au joug de l'étranger (1371). Charles VI donna le Poitou à Jean, duc de Berry, son neveu, qui jouit paisiblement de ce comté; il fut cependant obligé de prendre les armes contre les brigandages de la jacquerie. A sa mort, le Poitou passa au fils du roi; plus tard, Charles VII le réunit définitivement à la couronne de France, après cette série de victoires commencée par l'héroïque et immortelle Jeanne Darc (1436).

Le Poitou devait être encore éprouvé par les guerres civiles du XVIe siècle. Les principales villes de la province furent plusieurs fois pillées et brûlées. Les catholiques avec le duc d'Anjou, depuis Henri III, et les protestants, sous les ordres de l'amiral de Coligny, se livrèrent de fréquents et meurtriers combats. Une lutte terrible, qui se termina par la défaite complète des huguenots, eut lieu, le 3 octobre 1569, dans les plaines de Moncontour. Cette bataille est le dernier grand événement important de l'histoire du Poitou.

Louis XIII le divisa en deux parties, le haut et le bas Poitou. Poitiers était la capitale de toute la province, et Fontenay-le-Comte la capitale du bas Poitou. Avant la Révolution, le Poitou avait été donné en apanage au comte d'Artois, frère de Louis XVI. Pendant la période révolutionnaire, une partie du territoire fut cruellement éprouvée par les guerres de la Vendée. Enfin, en 1814, puis encore en 1830 et 1832, le Poitou fut le théâtre de luttes intestines sanglantes.

— Bibliogr. On a publié un grand nombre d'ouvrages sur le Poitou. Les plus utiles à consulter sont les suivants : *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet; *Histoire des comtes de Poitou*, par Besly (1647, in-fol.); *Bibliothèque historique du Poitou*, par Dreux du Radier (1754, 5 vol. in-12); *Abrégé de l'histoire du Poitou* (1782, 6 vol. in-12), par Thibaudeau; *De l'ancien Poitou* (1826, in-8o), par M. Dufour; *Histoire générale du Poitou* (1838-1840, 2 vol. in-8o), par J. Guérinière; *Antiquités et monuments du Poitou* (1804, in-8o), par Triollet; le *Poitou pittoresque* (1838, in-4o), par Dartige; *Vues pittoresques du haut Poitou* (in-fol.), par Gibault; *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou* (1840-1854, 2 vol. in-8o), par Filleau de La Touche; *Epoque antédiluvienne et celtique du Poitou* (1863), par Brouillet et Meillet; *Etat du Poitou sous Louis XIV* (1869, in-8o), par Dugast-Matifeux; *Dictionnaire étymologique du patois poitevin* (in-8o), par G. Levrier.

POITOU (Eugène-Louis), magistrat français, né à Angers en 1815. Lorsqu'il eut fait son droit à Paris, il entra dans la magistrature, remplit les fonctions de substitut à Laval, au Mans, à Angers, et devint, en 1848, juge au tribunal de première instance de cette dernière ville, où, depuis 1856, il est conseiller à la cour. Outre des articles insérés dans la *Revue de l'Anjou* et dans la *Revue des Deux-Mondes*, on a de lui : *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon*, couronné par l'Académie française en 1855; *Eloge de Vauvenargues*, qui obtint un premier accessit au concours d'éloquence en 1856; *Influence que peut avoir sur les mœurs la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans le roman* (1857), mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et publié sous le titre suivant : *Du roman et du théâtre contemporain et de leur influence* (1858, in-12); *Un hiver en Egypte* (1859, in-8o); les *Philosophes contemporains et leurs systèmes religieux* (1864, in-18); *Portraits littéraires et philosophiques* (1868, in-18); *Voyage en Espagne* (Tours, 1868, in-8o), avec gravures; *la Liberté civile et le pouvoir administratif* (1870, in-8o), etc.

POITRAIL s. m. (poi-trall; *ll* mll. — rad. *poitrine*). Partie antérieure de la poitrine du cheval et de quelques autres animaux : *Un* POITRAIL *large indique une grande capacité de la cavité thoracique et, par conséquent, une respiration étendue.* (Lecocq.)

Leurs *poitrails* sont battus par la vague écumante.
VIENNET.

Un monstre mugissant, au *poitrail* de taureau,
Tous les ans dev... rait, en ses sombres caresses,
Cinquante beaux enfants, vierges aux longues tresses.
A. BARBIER.

— Partie du harnais qu'on met sur le poitrail.

— Constr. Grosse pièce de bois ou de fer qui forme la partie supérieure d'une grande baie.

— Encycl. Art vétér. Chez les animaux, on nomme *poitrail* cette région du corps placée au-dessous du bord inférieur de l'encolure et entre les deux angles des épaules, et qui a pour base la partie antérieure du sternum et les muscles volumineux qui, de cet os, se portent au membre antérieur.

Le grand développement de cette région est un signe de force. Sa largeur est en raison directe de celle de la poitrine. Le *poitrail* étroit ou serré n'appartient qu'à des constitutions inachevées, à des natures plus nerveuses ou plus impressionnables que musculeuses et résistantes; il indique une poitrine étroite, des voies respiratoires peu ouvertes. Au contraire, un *poitrail* large annonce une poitrine spacieuse et, par conséquent, une respiration étendue. Il en résulte pour l'animal plus de force, plus d'haleine; mais les membres écartés l'un de l'autre par cette ampleur de la poitrine le rendent moins propre aux allures vives et rapides, en rendant plus grand, pour le bipède antérieur, le déplacement horizontal du centre de gravité. C'est pourquoi il ne faut rechercher un *poitrail* large que pour les chevaux destinés à traîner au pas de lourds fardeaux. Plus le *poitrail* est étroit, plus l'allure est accélérée. Dans quelques chevaux, notamment dans les chevaux anglais, le peu de largeur du *poitrail* est compensé par une augmentation de hauteur qui laisse à l'animal toute l'ampleur de sa respiration.

Les grandes dimensions du *poitrail* indiquent toujours un grand développement des premières voies respiratoires. « Le *poitrail*, dit M. Bouley, présente toujours un développement en rapport avec celui des cavités nasales. Dans les chevaux à tête carrée ou camuse, dont les cavités nasales sont larges ou spacieuses, le *poitrail* est toujours largement développé; au contraire, lorsque les cavités nasales sont étroites, comme dans les chevaux à tête busquée ou moutonnée, le *poitrail*, par une conséquence nécessaire, est étroit aussi. Quelle que soit la race des chevaux que vous examinerez, quelles que soient leur forme et leur taille, toujours vous observerez cette remarquable coïncidence entre le développement des premières voies aériennes et celui de la cavité thoracique dont la largeur ou l'exiguïté du *poitrail* n'est que l'expression. » Enfin, pour tous les services, il faut rejeter le cheval dont le *poitrail*, très-étroit, semble laisser se rejoindre les épaules. Un cheval dont le *poitrail* est ainsi conformé est toujours d'un très-mauvais service; les allures rapides l'essoufflent, les moindres efforts le fatiguent et il est, bien plus que d'autres, sujet aux affections chroniques et aiguës de la poitrine. Dans les chevaux qui ont été mal nourris, qui ont souffert par suite de fatigue ou de maladie, les muscles amaigris laissent paraître le sternum, qui rend le *poitrail* tranchant. Dans les vieux chevaux, le *poitrail* présente très-souvent aussi un creux, dû au port en avant de la pointe de l'épaule, qui est devenue plus aiguë.

Le *poitrail* de l'âne et du mulet, ordinairement étroit, ne peut être regardé comme défectueux pour ces animaux, que l'étroitesse de leurs naseaux indique déj... comme n'possédant pas une respiration aussi étendue que celle du cheval. Chez le bœuf, notamment chez celui qu'on destine à la boucherie, on doit rechercher un *poitrail* bien développé. Le fanon qui existe au bord inférieur de l'encolure se prolonge sur le milieu du *poitrail*. Ce repli de la peau se rencontre également dans certaines races de moutons. « C'est à tort, dit M. Lecoq, que l'on estime généralement, chez le bœuf, un fanon très-développé. Cet appendice disparait presque complètement dans les races essentiellement destinées à la boucherie. » Enfin, chez le chien bouledogue, le *poitrail* est très-large, ainsi que toute la partie antérieure du tronc.

— Constr. Les pièces auxquelles on donne le nom de *poitrails* remplacent les voûtes en plate-bande en maçonnerie de moellon ou de brique, et supportent toute la charge des murs supérieurs; aussi leur donne-t-on des dimensions calculées d'après la résistance de la matière employée. Lorsque l'on emploie le bois pour la construction des *poitrails*, on est dans l'usage de [illegible] deux des pièces qui servent à les [illegible] les deux parties de [illegible] des fourrures et de les relier par des boulons. L'augmentation de largeur que l'on donne aux *poitrails* fait qu'il est plus commode d'y reposer les murs; de plus, le bois [illegible] [illegible]

[illegible]

Un boulon [illegible] du sommet du triangle au milieu de sa base rend tout le système solidaire et lui donne une grande rigidité.

Depuis les progrès réalisés dans la fabrication du fer, on a généralement remplacé les *poitrails* en bois par des *poitrails* en fer, que l'on compose de deux ou trois poutres en forme de double T, reliées ensemble par des étriers assez rapprochés, ce qui, dans le calcul de la résistance, permet de les considérer comme un solide homogène, en tenant compte toutefois des vides existant entre les semelles. Sur ces *poitrails*, on élève environ 0m,40 de mur en brique, et c'est sur ce dernier que l'on établit le reste de la construction. Ce système présente des avantages marqués tant sous le rapport de la résistance que sous celui des lignes d'appareils, dont il ne détruit pas l'effet, les flexions du métal étant, à charge égale, beaucoup moins sensibles à l'œil que celles du bois. La ville de Paris recèle, depuis les nouvelles constructions que l'on y fait, des *poitrails* d'une portée très-grande qui leur donne l'aspect de petits ponts, et qui peuvent servir de modèle pour la bonne répartition du métal.

POITRINAIRE adj. (poi-tri-nè-re — rad. *poitrine*). Qui a la poitrine malade : *Une femme* POITRINAIRE.

— Substantiv. Personne malade de la poitrine : *Une jeune* POITRINAIRE.

POITRINAL s. m. (poi-tri-nal — rad. *poitrine*). Sorte d'armure qui s'attachait sur la poitrine.

— Sorte de grand pistolet à rouet usité au XVIe siècle : *Le* POITRINAL *était si lourd et si embarrassant qu'il fallait, pour le tirer, l'appuyer sur la cuirasse, et c'est de là que vint son nom.* ‖ On disait aussi PÉTRINAL.

— Encycl. Le nom de cette arme lui vient de l'usage où l'on était de l'appuyer contre la poitrine ou de *poitriner* à l'instant du tir. On pourrait la comparer à un long pistolet ou à une arquebuse courte; sa crosse était très-courbe et quelquefois coupée carrément. D'ailleurs, il y en a de différentes formes. Leur usage date du commencement du XVIe siècle. Il y avait alors des *poitrinaux* montés sur fût, dont le canon avait 3 pieds 8 pouces et portait un bassinet à mèche. On a attribué leur invention aux bandouliers des Pyrénées. Ce fut longtemps une arme de cavalerie légère. Les Français la portaient, à pied, sur le dos, le canon en dessus; à cheval, dans une espèce de fonte ou de fourreau attaché à la selle, et on la tirait au moyen d'une fourchette longue à peu près comme le bras. On s'en servait au siége de Rouen en 1562; voici en quels termes Nicot nous en donne la description : « Une arquebuse plus courte que le mousquet, mais de plus gros calibre, qui, pour la pesanteur, est portée à un large baudrier pendant en écharpe et couche (se met en joue) sur la poitrine de celui qui la porte quand il veut la tirer. *Poitrinalier* est l'homme qui porte le *poitrinal* et en combat. » Brantôme s'en attribue l'invention lorsqu'il dit : « Sans un honnête gentilhomme que je ne nommerai pas de peur de me glorifier, qui trouva la façon de coucher (viser) contre l'estomac, etc. » Il a, dit-il, inventé ce genre d'armes, parce que l'alourdissement qu'avaient reçu les arquebuses blessait ceux qui les couchaient en joue. En parlant de la blessure du duc de Guise, le même Brantôme nous apprend que le duc, qui poursuivait un soldat, reçut le coup par le plus grand hasard, « le soldat ayant tou... [illegible] pette par de... » [illegible] terie était plus court, mais d'un plus fort calibre que le mousquet. Le [illegible] avait une bandoulière garnie d'un coussinet, pour rendre moins sensible le recul ou contre-coup. Les pistolets ou *pistoles* furent d'abord des *poitrinaux*, fabriqués à Pistoie, en Italie, et d'une qualité supérieure.

POITRINALIER s. m. (poi-tri-na-lié — rad. *poitrinal*). Soldat armé du pistolet appelé POITRINAL.

POITRINE s. f. [illegible] — lat. *pectus*, même sens). Anat. Cavité formée par l'épine dorsale, les côtes, le sternum, le diaphragme, et qui contient les poumons et le cœur : POI[illegible] [illegible] *vent y jouer à l'aise.* (J.-J. Rouss.) ‖ Partie externe et antérieure de la paroi de cette cavité [illegible]

[illegible] (Acad.)

— Organes contenus dans la poitrine, et [illegible]

[illegible]

— Musiq. *Voix de poitrine*, Voix pleine, [illegible] qui ne vient ni de la tête ni de la gorge.

— Art culin. Dans les animaux de boucherie, Partie qui contient les côtes avec la chair qui les enveloppe : POITRINE *de mouton panée et grillée.* POITRINE *de veau en blanquette. Lard de* POITRINE.

— [illegible] Partie antérieure du fourneau : *C'est dans une embrasure, ménagée sur la* POITRINE, *que l'on pratique la tympe, c'est-à-dire l'ouverture* [illegible] (G. de Claubry.)

— Entom. Partie du corps des insectes que les uns étendent à toute la face inférieure du tronc, et que d'autres limitent aux deux derniers articles du thorax.

— Encycl. Anat. On donne en anatomie le nom de *poitrine* à cette partie du corps située entre le cou et l'abdomen et renfermant les organes de la respiration et de la circulation. Les gens du monde n'entendent par le mot *poitrine* que la paroi antérieure de cette région, et même [illegible] *poitrine* est synonyme de seins (voir le mot SEIN et le mot MAMELLE). [illegible] le mot *poitrine*, pris scientifiquement, comprend cette cavité formée par la colonne vertébrale, les côtes et le sternum. Nous devons en examiner successivement les parois, la cavité et les organes qu'elle contient.

Le squelette osseux de la *poitrine* est formé par douze vertèbres dorsales réunies et formant une tige recourbée à concavité antérieure, tige ayant la forme d'une pyramide irrégulière [illegible] dimension progressive de chacune des vertèbres dorsales en les considérant de haut en bas. De chacune de ces vertèbres partent deux arcs osseux, qui sont les côtes et qui vont s'arc-bouter sur le sternum à la partie antérieure. Les sept premières côtes s'articulent directement avec cet os. Les cinq dernières n'y sont fixées qu'au moyen de prolongements [illegible] ni de la colonne vertébrale dorsale, ni des côtes, ni du sternum, qui sont décrits dans d'autres articles. V. les mots THORAX, VERTÈBRE, COLONNE VERTÉBRALE, STERNUM, etc.

Sur ce squelette s'insèrent un assez grand nombre de muscles, que l'on a divisés en extrinsèques et intrinsèques. Nous ne pouvons que les énumérer rapidement.

— Muscles [illegible] *pectoral*, situé à la partie antérieure de la *poitrine* et au devant de l'aisselle, allant de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la [illegible] num, des cartilages des six premières côtes et surtout de la sixième, au bord antérieur de la coulisse bicipitale. V. le mot HUMÉRUS.

Le *petit pectoral*, derrière le précédent, allant des troisième, quatrième et cinquième côtes à la partie antérieure du bord interne de l'apophyse coracoïde.

Le *sous-clavier*, situé à la partie supérieure et antérieure de la *poitrine*, allant de la face supérieure du cartilage de la première côte [illegible]

Le *grand dentelé*, situé sur les parties latérales du thorax, allant de la face externe des huit ou neuf premières côtes au bord interne de l'omoplate.

[illegible] thorax, on ne doit point compter le trapèze et le rhomboïde, quoiqu'ils occupent une partie [illegible]

[illegible] côtes [illegible]

[illegible]

— [illegible] et le triangulaire du sternum. [illegible]

POIT POIT POIT

inférieur d'une côte au bord supérieur de la côte immédiatement au-dessous. On les distingue en intercostaux externes et intercostaux internes.

Les muscles *sus-costaux* sont au nombre de douze de chaque côté; ils sont situés sur les articulations des côtes et des vertebres et vont de l'apophyse transverse de la vertebre qui est au-dessus à la côte qui est au-dessous.

Le muscle *triangulaire du sternum* est situé à la partie antérieure et inférieure de la *poitrine*, derrière les cartilages des côtes; il s'étend de la partie inférieure et postérieure du sternum aux cartilages des troisieme, quatrième, cinquième et sixième côtes.

Les muscles dont nous venons de parler reçoivent le sang des artères intercostales de la mammaire interne et de la mammaire externe. Les veines que [illegible] dans les parois pectorales n'ont que peu d'importance; elles suivent le même trajet et ont la même distribution que les arteres. Les nerfs viennent de divers points de la moelle épinière et du plexus brachial.

— *Cavité de la poitrine.* Lorsque l'on considère la *poitrine* extérieurement et recouverte de ses parties molles, on lui trouve la forme d'un tronc de cône dont la grande base est tournée en haut. Cela est dû à ce que les muscles de la partie supérieure ont une épaisseur beaucoup plus considérable que ceux de la partie inférieure. Lorsqu'on examine sa cavité, on voit, au contraire, qu'elle a sensiblement la forme d'un cône dont la base, tournée en bas, est formée par le diaphragme qui ferme complètement la limite inférieure, à part trois ouvertures pour le passage des vaisseaux et de l'œsophage.

Si l'on recherche quelles sont les dimensions de la capacité thoracique, on voit que la hauteur ne peut en être déterminée, puisque cette hauteur varie suivant l'état d'élévation ou d'abaissement dans lequel se trouve le diaphragme. On peut seulement diviser le thorax osseux en deux parties : l'une, sus-diaphragmatique, qui appartient à la *poitrine* proprement dite et qui renferme le cœur et les poumons; l'autre, sous-diaphragmatique, qui répond à la région supérieure du ventre et à quelques-uns des viscères de l'abdomen. Or, comme le fait remarquer M. Cruveilhier, ces deux portions de la capacité du thorax osseux varient sans cesse dans leurs proportions respectives, et ces variations de hauteur portent principalement sur les parties latérales, car sur la partie moyenne la hauteur reste toujours à peu près la même. Les autres dimensions sont plus fixes que la précédente, malgré les changements qui ont encore lieu par le jeu des côtes et du sternum. Le diamètre transversal va croissant du sommet à la base de la cavité; le diamètre antéro-postérieur s'accroît dans le même sens et il est plus étendu sur les côtés que sur la ligne moyenne, parce que la colonne vertébrale fait en avant une saillie assez considérable; sur chaque côté de cette saillie existe une gouttière profonde, remplie par le bord postérieur des poumons. (Ollivier.)

Les poumons occupent presque toute la cavité thoracique; les plèvres (v. les mots POUMON et PLÈVRE), après avoir tapissé la face interne de cette cavité, se réfléchissent sur chacun de ces organes recouvrant toute la surface extérieure, à l'exception de la partie dans laquelle pénètrent les bronches et les vaisseaux pulmonaires. Ces deux membranes laissent entre elles un espace libre situé au-dessous de la bifurcation de la trachée-artère. Cet espace est limité en haut par la réunion des bronches, en bas par le diaphragme, en avant par le sternum, en arrière par la partie saillante de la colonne vertébrale, et de chaque côté par les plèvres.

La partie centrale de cet espace est occupée par le cœur enveloppé du péricarde, en rapport latéralement avec les plèvres et laissant une partie libre en avant et une en arrière. C'est ce qui constitue les médiastins, désignés sous le nom de médiastin antérieur, en avant du cœur et derrière le sternum, et médiastin postérieur, en arrière du cœur et devant la colonne vertébrale.

Le médiastin antérieur représente un triangle dont la base répond à la face postérieure du sternum, et le sommet au devant du péricarde. Il s'élargit en haut et en bas. Cet espace n'occupe pas exactement la ligne médiane de la *poitrine;* sa moitié inférieure se porte un peu à gauche et se trouve placée derriere le bord gauche de cet os. On trouve, dans le médiastin antérieur, un tissu cellulaire lâche et abondant, et, chez le fœtus, le thymus. V. ce mot.

Le médiastin postérieur a une forme triangulaire comme le précédent, et sa base embrasse la colonne vertebrale, tandis que son sommet répond en avant. Plus etendu que le médiastin antérieur, il occupe toute la hauteur de la portion thoracique de la colonne vertébrale. On y trouve l'œsophage, l'aorte, qui est placée, à gauche, en haut, et presque sur la ligne moyenne, en bas. On y trouve, en outre, les origines des arteres intercostales, la veine azygos, qui est située sur le côte droit des vertebres, et le canal thoracique, lequel est placé en bas de la *poitrine*, à droite de l'aorte, au milieu, derrière ce vaisseau et en haut, à son côté gauche; enfin des ganglions lymphatiques nombreux. Toutes ces parties sont enveloppées par un tissu cellulaire lâche, qui se continue avec celui de la région cervicale, et avec celui de l'abdomen.

L'espace intermédiaire au médiastin antérieur et au médiastin postérieur est rempli, comme nous l'avons déjà dit, par le péricarde, contenant le cœur et les gros vaisseaux qui en partent ou qui s'y rendent. Limité, sur les côtés, par les deux plèvres qui s'écartent pour embrasser le péricarde, cet espace renferme, en haut, la veine cave supérieure et les deux troncs veineux brachio-céphaliques, la crosse de l'aorte, le tronc brachio-céphalique artériel, la carotide primitive et la sous-clavière gauche; en bas, il répond à l'aponévrose du diaphragme, qui le ferme complétement, si ce n'est dans les points où la veine cave inférieure traverse cette aponévrose pour entrer dans la cavité du péricarde. Les deux nerfs phréniques ou diaphragmatiques parcourent toute la longueur de cet espace et sont situés entre le péricarde et la plèvre. En haut, un tissu cellulaire abondant entoure tous les gros troncs vasculaires et se continue avec celui de la base du cou. (Ollivier.)

Dans l'embryon, la *poitrine* est la plus petite des trois cavités splanchniques (les trois cavités splanchniques sont le crâne, la *poitrine* et l'abdomen), et cela se comprend, puisque les poumons qui en occupent la presque totalité ne sont pas encore développés, le fœtus n'ayant pas respiré. De plus, le thymus, situé à la partie antérieure de la *poitrine*, dans le médiastin antérieur, augmente le diamètre antéro-postérieur de la *poitrine*, qui est plus considérable que le diamètre transversal. La surface de la base de la *poitrine*, chez l'enfant très-jeune, est encore augmentée relativement par le développement de son abdomen, dû aux dimensions considérables du foie. En vieillissant, les cartilages costaux s'ossifient, le mouvement des côtes pendant la respiration devient peu sensible, de sorte que, chez l'homme âgé, les phénomènes mécaniques de la respiration ne s'opèrent plus, pour ainsi dire, que par l'intermédiaire du diaphragme.

Les dimensions de la *poitrine* varient suivant le sexe. Le thorax de la femme est moins élevé, mais plus large que celui de l'homme; toutefois, le thorax de ce dernier est plus ample, sa capacité plus uniforme, et le corps des vertèbres du dos y fait beaucoup moins saillie.

Outre ces différences de sexe, il existe aussi des différences individuelles; ainsi, de même que nous avons vu chez l'enfant nouveau-né le volume excessif de l'abdomen amener un agrandissement de la base de la *poitrine*, de même, chez l'homme obèse, le développement considérable du ventre amènera le même résultat. La pleurésie chronique peut laisser après elle un changement notable dans la forme et les dimensions de la cage thoracique. Laënnec a reconnu qu'il existait souvent plus d'un pouce de différence entre la circonférence du côté affecté et la circonférence du côté sain. Les causes qui amènent le plus souvent des déformations de la *poitrine*, et les déformations les plus considérables, sont assurément les déviations du rachis. Nous ne parlerons pas ici de ces diverses affections, qui sont étudiées aux mots RACHITISME et ORTHOPÉDIE.

— *Considérations physiologiques.* Sans vouloir faire ici l'histoire de la respiration, que l'on trouvera exposée au mot RESPIRATION, qu'il nous soit permis de dire quelques mots des modifications que subit la *poitrine* dans les divers actes de cette fonction.

Au moment de l'inspiration, la *poitrine* se trouve augmentée dans tous ses diamètres, c'est-à-dire suivant son diamètre antéro-postérieur, suivant son diamètre transversal et suivant son diamètre vertical. (Béclard.)

Au moment de l'inspiration, les côtes, qui étaient obliquement dirigées d'arrière en avant et de haut en bas, éprouvent un mouvement d'élévation. Le centre du mouvement étant à l'articulation costo-vertébrale, le mouvement, très-peu étendu en arrière, devient d'autant plus grand qu'on s'approche plus près de leurs extrémités antérieures, c'est-à-dire à mesure qu'on examine des points de plus en plus rapprochés de l'extrémité du levier représenté par elles. Les côtes, indépendamment du mouvement d'élévation, éprouvent un mouvement de tension sur elles-mêmes, qui augmente le diamètre transversal de la *poitrine*. Le sternum, de son côte, subit un mouvement de bascule, qui augmente le diamètre antéro-postérieur.

Les diamètres antéro-postérieur et transversal de la *poitrine* sont donc agrandis par les mouvements de la ceinture costo-sternale, déterminés par le jeu de ses muscles élevateurs. Quant au diamètre vertical, celui-là est directement agrandi par l'action du muscle qui ferme par en bas la *poitrine*, c'est-à-dire par le diaphragme.

Après avoir étudié les différents mouvements dont les parois de la *poitrine* sont le siége, indiquons sommairement quels sont les usages de ces mouvements : 1° La dilatation et le resserrement alternatifs du thorax constituent ce qu'on nomme les phénomènes mécaniques de la respiration. C'est par l'effet du premier de ces mouvements que l'air extérieur pénètre dans la *poitrine*, et par celui du second qu'il en est expulsé; aussi les désigne-t-on le plus souvent sous les noms de mouvement d'inspiration et de mouvement d'expiration. 2° Ces mêmes mouvements sont encore les agents producteurs de plusieurs phénomènes ou actes qui sont liés au mécanisme de la respiration. Ces actes peuvent être distribués en trois groupes; les uns résultent de l'inspiration ou de la dilatation de la *poitrine;* ce sont : le soupir, le bâillement, la succion exécutée à un certain degré; d'autres sont la conséquence de l'expiration ou du resserrement du thorax; ce sont : l'éternument, la toux, l'expectoration, l'action de cracher; les autres exigent le concours et la succession des deux mouvements de la *poitrine;* tels sont l'anhélation, le sanglot, le rire, le hoquet. Il est encore un acte particulier qui est lié aux mouvements respiratoires, mais qui ne peut être rangé dans aucun des trois groupes précédents. Nous voulons parler de l'effort; en effet, ce phénomène n'a lieu précisément ni dans l'inspiration, ni dans l'expiration; il exige une distension de la *poitrine* par l'air introduit et qui persiste par suite de l'occlusion de la glotte pendant tout le temps qui s'écoule entre un mouvement d'inspiration et le mouvement d'expiration qui doit suivre. Nous n'avons point à décrire ici avec détail tous ces phénomènes particuliers, à l'accomplissement desquels les mouvements du thorax concourent plus ou moins activement; ils sont étudiés ailleurs. 3° Enfin, les mouvements de la *poitrine* exercent encore une influence manifeste sur la circulation, et en particulier sur le cours du sang veineux. (Ollivier.)

Les mammifères et les oiseaux sont les seuls animaux qui aient une *poitrine* proprement dite, puisque seuls aussi ils ont un diaphragme. Cette cavité diffère peu chez eux de ce qu'elle est chez l'homme. Dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et circulatoires ne sont pas séparés par une cloison des organes qui servent à la digestion et à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils; aussi n'y a-t-il pas de *poitrine*, mais une simple cavité splanchnique. (Littré et Robin.)

— *Des maladies de poitrine.* L'importance des organes contenus dans la *poitrine*, leur mouvement continuel, leur susceptibilité toute particulière les exposent à de fréquentes et graves maladies. Jusqu'au commencement de ce siècle, ces affections n'étaient reconnues que par des altérations fonctionnelles, telles que la toux, l'expectoration, la dyspnée. Grâce à la découverte de l'auscultation et de la percussion, on est arrivé à une telle précision de diagnostic que M. Pidoux a pu dire qu'aujourd'hui l'on faisait l'autopsie du malade dans son lit. La place distincte qu'occupe chaque organe dans la cavité thoracique, la figure bien déterminée des parois de cette cavité, l'introduction régulière de l'air dans toute l'étendue de l'appareil respiratoire, la résonnance de la voix dans les différentes régions du thorax, les mouvements constants, uniformes du poumon et du cœur, le passage du sang à travers les diverses cavités de cet organe et des gros vaisseaux, où il donne lieu à des bruits divers, toutes ces conditions sont autant de circonstances favorables pour la production de signes physiques. Ainsi donc, indépendamment des symptômes fournis par le dérangement des fonctions, les maladies des organes thoraciques peuvent, plus que toutes les autres maladies internes, être caractérisées par des phénomènes constants, appréciables à l'oreille, aux yeux et au tact.

Ce diagnostic précis des maladies thoraciques a nécessairement influé sur l'avancement de toutes les autres parties de leur histoire. Ainsi le pronostic en a reçu une précision plus grande, et si le traitement n'y a pas puisé une plus grande puissance, il a été du moins dirigé dans des vues plus certaines et dans des indications plus locales. (Rostan.)

Les maladies des organes contenus dans la *poitrine* se divisent naturellement en deux groupes, celui des maladies des poumons et celui des maladies du cœur. Nous ne parlerons pas de ces dernières (v. le mot CŒUR). Les premières étant généralement connues sous le nom de maladies de *poitrine*, nous allons les passer rapidement en revue en renvoyant à leur mot respectif pour de plus amples renseignements sur chacune d'elles.

L'inflammation peut atteindre les bronches et donner ainsi lieu à une bronchite, affection peu grave généralement, à moins qu'elle ne siége dans les dernières ramifications bronchiques, car la bronchite capillaire est presque fatalement mortelle. Lorsque l'inflammation siége dans le parenchyme du poumon, elle donne lieu à une pneumonie dont les formes sont trop nombreuses pour être même énumérées ici. Si ce sont les plèvres qui sont atteintes, la maladie porte le nom de pleurésie. Lorsque, dans ces plèvres, il se fait un épanchement de liquide sans inflammation, on a un hydrothorax. Si les plèvres contiennent un fluide aériforme, la lésion prend le nom de pneumothorax et celui d'hydropneumothorax, car on trouve à la fois des gaz et du liquide. Enfin, la maladie de *poitrine* la plus vulgaire et en même temps la plus terrible, puisqu'elle est fatalement mortelle lorsqu'elle existe réellement, est la phthisie pulmonaire, sur la nature de laquelle on a tant discuté. Considérée par les uns comme une maladie virulente et contagieuse, elle n'est pour les autres, suivant l'opinion de Broussais, que la forme ultime d'une pneumonie spéciale, dite pneumonie caséeuse.

Les principales maladies chirurgicales de la *poitrine* sont des lésions traumatiques, comprenant les plaies et les contusions; des abcès développés en divers points; des fractures ou des luxations des diverses pièces osseuses qui composent la cage thoracique; des maladies organiques de ces mêmes os, comme la carie, la nécrose, le tubercule, le cancer. Il y a aussi des tumeurs d'espèces différentes qui ont leur siége à l'extérieur du thorax.

Nous ne traiterons ici que des plaies de la *poitrine*. Le lecteur devra se reporter, pour les autres lésions, aux mots CÔTE, RACHIS, STERNUM, FRACTURE, LUXATION, ABCÈS et PARACENTÈSE.

Les plaies du thorax sont fréquentes, à raison de la position et de l'étendue de cette partie du corps; elles sont graves, à raison des organes nombreux et importants contenus dans son intérieur. On les divise en deux classes : 1° plaies pénétrantes; 2° plaies non pénétrantes.

Les plaies simples de la *poitrine* présentent les caractères des plaies en général. Les accidents qui les peuvent compliquer sont l'hémorragie, l'emphysème, l'inflammation, la présence d'un corps étranger.

L'hémorragie résulte de la blessure d'une des artères nombreuses qui rampent dans les parois pectorales.

L'emphysème (v. ce mot) est très-rare dans les plaies non pénétrantes de *poitrine*, cependant, il importe de savoir qu'il peut exister dans ces plaies et que, par conséquent, il n'est pas du tout, comme on le croit généralement, un signe de pénétration de la blessure.

Des corps étrangers de diverses sortes peuvent séjourner dans la plaie. Tantôt c'est la pointe d'un instrument qui s'est brisée dans le sternum ou dans une côte et qui reste implantée dans cet os; tantôt c'est une balle qui s'est logée dans l'épaisseur du sternum, s'est enclavée entre deux côtes, ou s'est arrêtée dans l'épaisseur des parties molles; des lambeaux de vêtements et autres substances peuvent aussi rester dans la plaie. La présence d'un corps étranger est toujours une complication qui ajoute au danger de la blessure. V. les mots BLESSURES et PLAIES PAR ARMES DE GUERRE.

— *Plaies pénétrantes.* Il paraît tout simple de définir les plaies pénétrantes celles qui pénètrent à l'intérieur de la *poitrine*, et cependant les auteurs n'entendent pas tous cette définition de la même manière. Pour quelques-uns, la cavité pectorale est circonscrite par la cavité des plèvres, et la lésion ou l'intégrité de la plèvre pariétale décide de la qualité pénétrante ou non pénétrante de la plaie. Suivant cette opinion, qui est adoptée par Boyer, une blessure pourrait atteindre le cœur en glissant entre les deux lames du médiastin, ou bien l'aorte et les autres parties contenues dans le médiastin postérieur, sans être pour cela pénétrante, du moment que la plèvre n'a pas été intéressée. On sait, d'ailleurs, que c'est là une classification admise aussi pour les plaies de l'abdomen; mais le chirurgien ne peut point ainsi s'accommoder d'une distinction purement anatomique. Évidemment une plaie qui n'a fait que diviser la plèvre costale, ou même aussi la surface du tissu pulmonaire, est loin d'offrir la gravité d'une plaie profonde du médiastin, et alors, si l'on veut se baser sur le danger qui accompagne ordinairement les plaies pénétrantes de *poitrine*, pour l'opposer à la bénignité relative des plaies non pénétrantes, il vaut mieux dire que la plaie est pénétrante lorsqu'elle a intéressé la plèvre ou tout organe contenu dans l'enceinte osseuse du thorax.

Lorsqu'un chirurgien est appelé près d'un malade atteint d'une blessure à la *poitrine*, la première chose à rechercher est de savoir si la plaie est pénétrante. A part un petit nombre de cas, dans lesquels la solution de continuité est telle qu'on peut reconnaître sa profondeur à l'aide de la vue ou du toucher, comme cela arrive dans certaines blessures produites par un instrument tranchant ou par une arme à feu, ce diagnostic est difficile, quelquefois même il est impossible de l'établir d'une manière rigoureuse. (Marjolin.)

Les plaies pénétrantes de *poitrine* sont toujours très-graves, d'autant plus qu'à la plaie elle-même s'ajoutent presque toujours des complications. Les complications primitives ou immédiates sont : 1° l'hémorragie; 2° la hernie du poumon; 3° l'emphysème; 4° le séjour de corps étrangers; 5° l'épanchement de sang. Les complications consécutives sont l'inflammation et l'épanchement de pus.

— *Art vétér.* Si l'on compare la *poitrine* de l'homme à celle des diverses espèces d'animaux domestiques, et si l'on tient compte de la disposition de la cage osseuse du thorax, de la situation, des attaches du diaphragme aux côtes et des rapports de cette cloison avec les viscères renfermés dans l'abdomen, enfin de la position et des connexions du cœur et du poumon, on trouve des différences remarquables. Or, ces différences anato-

miques apportent dans chaque espèce d'animal des modifications qui influent beaucoup sur la nature et la valeur des renseignements que fournissent au vétérinaire la percussion et l'auscultation de la *poitrine*.

La *poitrine* de l'homme est verticale; sa figure est celle d'un cône, dont la base est formée par le diaphragme qui constitue une cloison presque horizontale. Dans tous les quadrupèdes domestiques, la forme de la cavité thoracique est également, comme chez l'homme, celle d'un cône, avec cette différence que la base de ce cône est postérieure et le sommet antérieur. Quant à la cage osseuse, elle est différemment modifiée dans son étendue, selon le nombre de côtes et l'attache de la circonférence du diaphragme.

Chez le cheval, le thorax est très-vaste. Dix-huit côtes étroites, arquées et rapprochées les unes des autres en forment les parois latérales. En haut, ces os, peu mobiles, sont articulés à la colonne vertébrale; en bas, huit de ces os aboutissent directement au sternum, et dix forment les fausses côtes, qui sont appuyées seulement les unes sur les autres et fixées entre elles par une attache mobile. Le sternum est prismatique. La face supérieure est très-étroite, comparée à celle des autres animaux domestiques. Cette disposition du sternum du cheval rend la paroi inférieure de la cage thoracique de cet animal moins large que celle du bœuf, du mouton, du porc et du chien. Le diaphragme s'attache sur le corps des vertèbres lombaires par les tendons de ses deux piliers, sur la face supérieure de l'appendice xiphoïde et sur la face interne des douze dernières côtes, près de leur extrémité inférieure ou de leur cartilage. Cette attache du diaphragme rend la poitrine des solipèdes large et profonde vers sa base.

Le poumon du cheval, très-développé, occupe cette vaste cavité. Le poumon gauche offre une large échancrure festonnée, occupée par la partie moyenne et la pointe du cœur.

Extérieurement, la *poitrine* des solipèdes est recouverte dans son tiers antérieur par les deux épaules et, supérieurement, par des muscles épais qui remplissent la gouttière vertébrale.

Chez le bœuf, l'organisation de la cage thoracique et la disposition du poumon offrent des différences notables. Les parois latérales de cette cage ne sont formées que par vingt-six côtes, treize de chaque côté. Ces os, d'abord très-courbés supérieurement, s'écartent ensuite en bas et en dehors, d'une manière de plus en plus marquée, depuis la première côte jusqu'à la dernière. Cet éloignement successif des côtes de l'axe central du thorax donne à la *poitrine* des ruminants domestiques un évasement remarquable de haut en bas et d'avant en arrière. Les côtes, très-éloignées les unes des autres et articulées d'une manière très-mobile aux vertèbres et au sternum, favorisent la dilatation antéro-transversale de la *poitrine*, dilatation qui vient ainsi suppléer aux mouvements d'avant en arrière du diaphragme, rendus difficiles par la présence des lourds et gros viscères abdominaux appuyés contre ce muscle.

Le sternum du bœuf est aplati de dessus en dessous. Sa face supérieure, formant la région inférieure de la cavité thoracique, constitue une large gouttière plate servant à loger le bord inférieur des poumons et, antérieurement, le gros lobe antérieur et recourbé du poumon droit. Les huit larges côtes sternales viennent s'articuler sur cet os et sont extérieurement recouvertes d'une couche musculaire peu épaisse. Or, cette disposition du sternum et du poumon permet d'obtenir de la percussion et de l'auscultation de la région inférieure et sternale de la *poitrine* du bœuf des renseignements plus étendus et plus complets que dans cette même région percutée et auscultée chez le cheval.

Le diaphragme du bœuf offre une disposition toute particulière. Il s'attache postérieurement, par sa circonférence charnue, à la partie antérieure et supérieure de la treizième côte et le plus souvent au bord antérieur de la douzième ou de l'avant-dernière. Ce muscle s'attache ensuite au tiers supérieur de la longueur de la douzième côte, à la moitié de la longueur de la onzième, au tiers inférieur de la dixième et, à l'endroit de la réunion des côtes avec leurs cartilages, aux neuvième et huitième, qui arrivent au sternum. « Il résulte, dit Delafond, de cette disposition anatomique de l'attache du diaphragme que le cinquième inférieur de la longueur de la neuvième côte jusqu'à son insertion à son cartilage, le tiers inférieur de la dixième, la moitié de la onzième, les deux tiers inférieurs de la douzième et toute la longueur de la treizième concourent à la formation des parois latérales et antérieures de la cavité abdominale de la bête bovine, circonstance qui n'existe ni dans le cheval ni dans les autres animaux domestiques, où les côtes asternales participent à la formation de la cage thoracique jusqu'au point de leur insertion avec les cartilages qui les terminent. » Par sa face postérieure, le diaphragme est en rapport à gauche et en haut avec le rumen, en bas avec le réseau. Son centre correspond au feuillet, sa partie inférieure et moyenne droite est en rapport avec le foie et la caillette; enfin, la plus grande partie de sa face supérieure touche aux intestins. Ces dispositions anatomiques sont utiles à connaître, au point de vue de l'auscultation et de la percussion de la *poitrine* du bœuf.

Chez le mouton, le thorax est formé, comme celui du bœuf, de treize côtes arquées. Le sternum est aplati de dessus en dessous et forme également une gouttière plate et profonde qui, dans sa concavité, loge le gros lobe antérieur et recourbé du poumon droit. La face postérieure de la *poitrine*, formée par le diaphragme, présente une différence marquée. Au lieu de rétrécir la *poitrine* comme chez le bœuf, ce muscle s'attache, comme dans le cheval, au bord antérieur de la première côte et à toutes les articulations des côtes avec leur cartilage. De plus, le poumon gauche du mouton, au lieu de présenter une échancrure pour loger la base du cœur, montre un lobe moyen qui embrasse complètement le cœur et dont la paroi antérieure porte seulement une échancrure qui loge l'extrémité antérieure et recourbée du poumon droit. Il résulte des dispositions des parties constituantes de la *poitrine* du mouton que cette cavité peut être percutée et auscultée dans presque toute son étendue et fournir de précieux signes diagnostiques.

Chez le porc, les parois latérales de la *poitrine* sont formées par sept côtes sternales et sept asternales, rapprochées les unes des autres. Le diaphragme, chez cet animal, se fixe à la dernière côte, puis il circonscrit la *poitrine* en se terminant au tiers inférieur des quatorzième, treizième, douzième et onzième côtes asternales, en sorte que tout le tiers postérieur et inférieur des fausses côtes appartient à l'abdomen. Le quart antérieur du thorax du porc est recouvert par des épaules peu mobiles. Il résulte donc de ces dispositions anatomiques que les deux tiers de la *poitrine* du porc peuvent être percutés et auscultés et fournir des données précieuses par ces deux moyens d'exploration.

Chez le chien, la *poitrine* est formée de treize côtes, dont neuf sternales et quatre asternales, toutes arrondies, bien arquées et rapprochées les unes des autres; d'un sternum presque plat; d'une cloison postérieure s'attachant à la dernière côte, au tiers inférieur de l'avant-dernière, et ensuite à l'articulation de toutes les autres avec leur cartilage jusqu'au sternum. Le poumon du chien enveloppe complètement le cœur. Extérieurement, la *poitrine* est recouverte par des épaules peu épaisses et très-mobiles et par des muscles minces dans le reste de son étendue, d'où il résulte que la *poitrine* du chien peut être percutée et auscultée dans toute son étendue.

Chez le chat, la *poitrine* offre les mêmes dispositions anatomiques que chez le chien.

Chez les oiseaux de basse-cour, les gallinacés et notamment les palmipèdes, la *poitrine*, formée par une cage en quelque sorte osseuse, ne peut être percutée et auscultée avec avantage sur les muscles longs et très-épais qui la recouvrent inférieurement; mais dans ses parties latérales droite et gauche et dans sa partie supérieure, la percussion et l'auscultation peuvent fournir de précieux renseignements.

Dans l'étude de l'extérieur du cheval, la *poitrine*, cette vaste région, se subdivise en plusieurs autres, qui sont : le garrot, le dos, les côtes, le poitrail, l'ars, l'inter-ars et le passage des sangles (v. ces mots). Telles sont les diverses subdivisions de la *poitrine*. Lorsqu'on considère la *poitrine* dans sa forme et dans son ensemble, on la dit belle si elle est spacieuse, haute, large et profonde. A l'extérieur, la hauteur de la *poitrine* se mesure du garrot à la région sternale. La *poitrine* qui s'arrête au niveau ou très-près du coude manque de hauteur et fait dire que le cheval est *enlevé*; celle qui descend beaucoup au-dessous est plus haute, plus près de terre, est dite *bien descendue*; dans le premier cas, la pointe du sternum se relève en carène de vaisseau; dans le second cas, elle plonge en s'abaissant entre les avant-bras et augmente d'autant la capacité de la *poitrine*.

La largeur de la *poitrine* se mesure de face en considérant le poitrail et l'écartement des membres antérieurs. Une *poitrine* large indique une respiration étendue. Il en résulte pour l'animal plus de force, plus d'haleine; mais les membres écartés l'un de l'autre, par cette ampleur de la *poitrine*, rendent l'animal moins propre aux allures rapides.

Enfin, la profondeur de la *poitrine* se mesure d'avant en arrière, dans le sens de la longueur du corps. La largeur plus ou moins grande des côtes et l'éloignement plus ou moins considérable qu'elles laissent entre elles rendent la *poitrine* plus ou moins longue. Alors la cavité intérieure est plus ou moins grande, et les petites différences se répétant pour chaque côte et pour chacun des intervalles intercostaux, la somme grossit et devient considérable en plus ou en moins.

Quant à la forme de la *poitrine*, les uns la veulent cylindrique, d'autres elliptique; les premiers, par la raison qu'un cercle contient plus qu'une ellipse d'égale dimension et qu'elle indique une *poitrine* large et la faculté de supporter un exercice violent; les seconds, par cette autre raison que, si la *poitrine* est plus aplatie que ronde, elle est aussi beaucoup plus haute, car la côte est très-longue et la région sternale très-descendue, et qu'en outre cette disposition de la *poitrine* est favorable à la rapidité des allures. « Tous ont raison, dit M. Gayot. Cette dernière forme (la forme arrondie), qui donne à l'animal de vastes poumons, le fait aussi épais, charnu et lourd, afin de l'approprier à une spécialité précieuse, celle de la force et de la résistance par le poids; le cheval de trait doit être ainsi conformé. Nécessaire à une autre destination, la forme elliptique a d'autres avantages : elle allégit la machine dans toutes ses parties antérieures et lui permet de fonctionner avec beaucoup plus d'agilité; mais, pour suffire alors à toute l'activité imposée aux fonctions respiratoires, elle a besoin de racheter par la hauteur et par la profondeur ce qu'elle perd en cessant d'être cylindrique... Les deux formes que peut affecter la *poitrine* ont leur utilité spéciale et leur raison d'être; elles aboutissent l'une et l'autre à une grande capacité sans atteindre jamais à l'excès; il faut les considérer toutes les deux comme mauvaises, c'est-à-dire comme insuffisantes, lorsque, proportionnellement au reste de la machine, elles offrent, celle-ci un cylindre trop étroit, celle-là une ellipse trop défectueuse ou incomplète. »

Si maintenant nous passons à l'étude de la *poitrine* chez les animaux de l'espèce bovine, nous voyons que, dans ces derniers temps, on a considéré une *poitrine* exiguë comme favorable à la sécrétion du lait. La respiration brûle le carbone et l'hydrogène fournis par les aliments, dit-on; moins cette fonction est active, plus ces éléments sont abondants dans le sang et plus ce liquide est propre à produire du lait. Lemaire, jeune vétérinaire du Pas-de-Calais, qui fut professeur à l'École d'agriculture de la Saulsaie où il est mort bien regretté, pour soutenir cette opinion faisait remarquer que le lait est un produit peu animalisé, que partant les aliments sont propres à le produire sans subir complètement l'action animalisante de la respiration. « Mais, dit avec raison M. Magne, si cela était vrai dans les vaches pour le lait, cela devrait l'être à plus forte raison pour les bêtes à l'engrais et pour la graisse, car le lait formé d'une petite quantité de matière hydrogénée de beurre et de beaucoup de matière azotée de caséum diffère beaucoup plus des substances végétales que la graisse, exclusivement composée d'une matière hydrogénée presque semblable aux produits gras des végétaux. Et cependant tous les auteurs considèrent avec raison une *poitrine* ample comme le signe d'une grande aptitude à l'engraissement. » Dans ces circonstances on a pris, dans les vaches à lait comme dans les bœufs de travail, l'effet pour la cause. On a regardé la conformation produite par une abondante lactation comme la cause de la grande sécrétion du lait; tandis que cette conformation résulte de l'épuisement produit par la grande activité des mamelles. La seule raison qui pouvait faire supposer qu'une respiration active et une *poitrine* ample ne sont pas favorables à la production du lait, c'est que les vaches logées dans des étables humides et où l'air est impur donnent plus de lait que dans un air frais et pur. Mais ce fait tient à ce que l'humidité diminue les déperditions qui se font naturellement par la peau et les bronches, et que l'eau qui n'est point éliminée par ces voies l'est par les mamelles. Aussi ces vaches donnent un lait de mauvaise qualité et sont exposées aux affections de *poitrine*.

Du reste, on peut expliquer physiologiquement les avantages d'une *poitrine* développée. Pour faire beaucoup de lait, il faut faire beaucoup de sang et, par conséquent, posséder des organes digestifs fonctionnant bien et bien constitués. Or, il ne saurait y avoir une bonne nutrition sans une bonne respiration. Il faut donc que le poumon soit logé largement et fonctionne à l'aise; et pour qu'il fonctionne ainsi, il convient que les dimensions de la *poitrine* ne laissent rien à désirer.

— Techn. Il n'y a jamais de tuyères à la *poitrine* des hauts fourneaux. On distingue les fourneaux à *poitrine ouverte* et les fourneaux à *poitrine fermée*. Dans les fourneaux à *poitrine* ouverte, la pièce qui termine la *poitrine* descend jusqu'aux tuyères et s'appelle *tympe* (v. le mot TYMPE). L'avant-creuset est limité par la *dame* du haut fourneau et communique librement avec l'air par l'espace compris entre la tympe et la dame. Mais on bouche cet espace pendant la marche de l'opération. Dans les fourneaux à *poitrine* fermée, la *poitrine* descend jusqu'en bas, sur le sol. On y pratique au niveau du sol, un canal de coulée de 0m,12 à 0m,15 de côté, que l'on bouche pendant l'opération avec de l'argile ou de la brasque. Dans ces fourneaux, on voit qu'il n'y a pas en réalité d'avant-creuset. Cette dernière disposition ne pourrait pas être adoptée pour des minerais peu fusibles, car on serait exposé à voir se produire dans le canal des engorgements qui sont de véritables accidents et qu'il faut à tout prix éviter. Du reste, l'avantage des fourneaux à *poitrine* fermée est d'économiser sensiblement le combustible; il est visible, en effet, que le refroidissement provenant de l'extérieur est [illegible] considérable que dans les fourneaux à *poitrine* ouverte. L'usage des fourneaux à *poitrine* fermée ne s'est pas encore généralisé, c'est à peine si on en rencontre en France. Pour le mode de construction de la *poitrine*, il est évident qu'on doit employer à l'intérieur des matériaux très-réfractaires, et les détails de la construction ou des réparations dont elle peut être l'objet sont indiqués au mot TYMPE, car la tympe est la partie essentielle de la *poitrine*.

POITRINIÈRE s. f. (poi-tri-niè-re — rad. *poitrine*). Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

— Techn. Pièce du métier de rubanerie, sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. ‖ Barre transversale en bois, qui est placée sur le devant du métier à [illegible] et sur laquelle passe le tissu pour aller s'enrouler sur le déchargeoir. ‖ [illegible] que le paumier attache sur sa poitrine.

POIVRADE s. f. (poi-vra-de — rad. *poivre*). Sauce froide faite avec du poivre, du sel et du vinaigre, et le plus souvent aussi de l'huile : *Artichauts à la* POIVRADE. ‖ Sauce chaude dans laquelle, avec divers ingrédients, on met du vinaigre et du poivre.

— Encycl. La *poivrade* chaude s'obtient de la façon suivante : on met dans une casserole un demi-verre de vinaigre et un petit morceau de beurre frais; on y ajoute du thym, du laurier, du persil, une échalote, une ciboule et du poivre; on fait réduire ce mélange et on le mouille de trois cuillerées de bouillon, ou, ce qui vaut mieux, on le mouille de deux cuillerées de sauce espagnole et d'une cuillerée de bouillon; on fait encore réduire la sauce et on la passe au tamis sans la fouler. On peut lier la sauce, lorsqu'on n'emploie que du bouillon, en faisant un roux dans une grande casserole et en versant la sauce sur le roux, lentement et par cuillerées, de façon à mêler peu à peu et à éviter les grumeaux; on fera cuire la sauce pendant vingt minutes en la remuant continuellement. Lorsqu'on a employé de la sauce espagnole, la sauce *poivrade* prend le nom de *poivrade* brune maigre. Si, dès le début, on a coupé en dés un morceau de jambon et un morceau de noix de veau et que l'on ait fait revenir ces viandes avec les autres ingrédients, on obtient la *poivrade* brune grasse. La *poivrade* au bouillon et au roux est une *poivrade* blanche; on remplace souvent le roux par un velouté.

POIVRE s. m. (poi-vre — lat. *piper*, gr. *peperi*, sansc. *pippali*, même sens). Bot. Fruit du poivrier, et surtout de l'espèce la plus commune, dont on fait un grand usage dans l'art culinaire comme condiment : *Tout le monde connaît l'odeur et la saveur piquante du* POIVRE. (P. Duchartre.)

> Rapporter de Goa le *poivre* et le gingembre.
>
> BOILEAU.

‖ *Poivre à queue*, Nom vulgaire des cubèbes. ‖ *Poivre d'Afrique*, Nom vulgaire de l'uvaire aromatique. ‖ *Poivre d'Amérique*, Nom vulgaire du schinus molle. ‖ *Poivre d'eau*, Nom vulgaire d'une espèce de renouée. ‖ *Poivre de Brabant*, Nom vulgaire du myrica gale. ‖ *Poivre de Guinée*, Nom vulgaire des piments à saveur très-piquante. ‖ *Poivre de la Jamaïque*, Nom vulgaire du myrte piment. ‖ *Poivre de muraille*, Nom vulgaire de [illegible]. ‖ *Poivre des nègres*, Nom vulgaire du fagara de la Guyane. ‖ *Poivre long*, Nom vulgaire des piments ou poivrons. ‖ *Poivre sauvage* ou *Petit poivre*, Noms vulgaires des fruits du gattilier.

— Fig. Ce qui est mordant, caustique :

> Et suis marri que le poivre assaisonne
> Un peu trop fort ses petits madrigaux.
>
> J. B. ROUSSEAU.

— *Poivre et sel*, Mêlé de blanc et de noir : *Barbe* POIVRE ET SEL.

— *Cher comme poivre*, Se dit de ce qui est très-cher, à cause du haut prix qu'avait autrefois le poivre.

— *Noir comme poivre*, Extrêmement noir.

— *Piler du poivre*, [illegible]

— *Moudre du poivre*, [illegible]

— *Chier au poivre à* [illegible] un mauvais tour.

— Comm. *Poivre gris* [illegible], Poivre concassé de qualité inférieure.

— Encycl. Bot. et [illegible]. Le poivre est une petite baie d'une saveur [illegible]. Ces baies se trouvent [illegible] en grappes serrées au nombre de vingt à trente par grappe. On les récolte [illegible] la floraison, en choisissant [illegible] qui sont mûres; car cueillies trop vertes elles tombent en [illegible]. On distingue, dans le commerce, le poivre noir et le poivre blanc, tous deux provenant de la même plante; il n'y a de différence que dans la préparation. On [illegible] sur des nattes [illegible] au soleil; pour obtenir le poivre blanc, avant de faire sécher le fruit, on le fait macérer dans de l'eau [illegible], jusqu'à ce que l'écorce s'ouvre et se détache, ce qui distingue par conséquent les deux poivres, c'est que l'un est décortiqué et que l'autre ne l'est pas.

Le poivre a été employé [illegible] depuis les temps les plus reculés, comme assaisonnement. Il a remplacé en certaines [illegible] toutes les autres épices, et les nations maritimes se sont [illegible] du commerce de cette petite baie. [illegible] toujours élevé [illegible]. De là le proverbe : « Cher comme du poivre. »

[illegible] métaux précieux [illegible] accepté comme argent comptant. En France, on pouvait [illegible] les impôts et même [illegible] alors les [illegible] poivre, on disait qu'on [illegible] payer de la sorte [illegible] argent [illegible] et [illegible].»

On [illegible] espèces de poivre et le poivrier; [illegible] usages culinaires, hygiéniques et thérapeutiques. Le poivre [illegible] qui pousse [illegible] dans les Indes orientales et sur les côtes du Malabar, est [illegible] même [illegible]. Mélangé avec [illegible] aliments, c'est [illegible] qui excite et favorise les forces digestives de l'homme et [illegible] surtout aux personnes [illegible]. Pelletier l'a soumis à une analyse nouvelle pour s'assurer [illegible] par l'Œrsted; voici ceux auxquels il est arrivé dans cette analyse, qui ne concorde pas avec celle d'Œrsted : 1° une [illegible] cristalline particulière qu'on a appelée *pipérine;* 2° une huile concrète très-âcre, colorée en vert; 3° une huile volatile balsamique; 4° une substance gommeuse colorée; 5° un principe extractif semblable à celui des légumineuses; 6° de la [illegible]; 7° des acides malique et urique; [illegible] ligneux et divers sels terreux. La culture du *poivre* prend tous les jours une extension de plus en plus grande. Il y a une vingtaine d'années, on n'en récoltait pas moins de 50 millions de livres par an. Ce fuit mûrit dans l'espace de quatre ou cinq mois. A l'aide de l'alcool, on extrait de la baie du poivrier une résine jaune verdâtre, d'un piquant presque caustique. Cette substance explique les désordres qu'on peut observer dans l'estomac de ceux qui abusent du *poivre*, qui, pris à doses modérées, n'est que salubre et bienfaisant.

— *Poivre bétel, poivre cubèbe, poivre long.* V. BÉTEL, CUBÈBE, CHAVIQUE.

POIVRE (Pierre), célèbre voyageur et naturaliste français, [illegible] 1719, mort en 1786. Il a enrichi les îles de France et de Bourbon de la culture des épices fines de l'Inde et des Moluques, mais il n'a pas, comme on l'a cru vulgairement, donné son nom au *piper aromaticus*, au condiment qui est devenu un objet de première nécessité pour nos tables. Cette coïncidence bizarre est uniquement due au hasard. Après avoir voyagé en Chine et dans l'Inde, Poivre revint en France, riche de connaissances géographiques, philosophiques, [illegible] observations sur l'histoire naturelle, et présenta à la compagnie française des Indes deux projets de la plus haute importance : ouvrir un commerce direct de la France avec la Cochinchine; transplanter dans les îles de France et de Bourbon les épiceries dont la culture était jusqu'alors concentrée aux Moluques. Chargé de l'exécution de ces projets, il parvint à établir un comptoir [illegible] à Fai-Fo; mais la ruine de la compagnie des Indes empêcha la réussite de la seconde partie de sa mission. En 1767, il accepta les fonctions d'intendant des îles de France et de Bourbon et rendit ces colonies florissantes par son administration probe, vigilante, éclairée et habile. C'est alors qu'il parvint à ravir aux colonies hollandaises les épices précieuses dont elles avaient le monopole [illegible] la culture aux îles de France et de Bourbon. L'humanité lui doit aussi de la reconnaissance pour les soins qu'il mit à adoucir le sort des esclaves. Poivre rentra dans la vie privée en 1773 et passa le reste de ses jours dans une campagne aux environs de Lyon. [illegible] un assez grand nombre de manuscrits précieux, fruit de ses [illegible] de ses voyages et de ses observations [illegible] branches de l'économie [illegible] ses manuscrits a été publié [illegible] titre de *Voyages d'un philosophe* (Yverdun, 1768, in-12). La dernière édition est de 1797, avec une notice de Dupont de Nemours.

POIVRÉ, ÉE (poi-vré) part. passé du v. Poivrer. Où l'on a mis du poivre, trop de poivre : *Sauce trop* POIVRÉE. *Votre salade est* POIVRÉE.

— Fam. Vendu trop cher : *Cette marchandise est* [illegible] POIVRÉE. ‖ Ce sens vient du prix élevé auquel on vendait autrefois le poivre.

POIVRÉA s. m. (poi-vré-a — de *Poivre*, gouverneur [illegible]). Bot. Genre d'ar[illegible], de la famille des combrétacées, tribu des terminaliées, comprenant des espèces qui [illegible] régions tropicales.

POIVRER v. a. ou tr. (poi-vre — rad. *poivre*). [illegible] POIVRER *un ragoût* [illegible] de trop de [illegible].

— [illegible] trop élevé à : *On n'a* [illegible].

— [illegible] honteuse.

— [illegible] *oiseau*, [illegible] avec de l'eau et d[illegible].

POIVRETTE s. f. (poi-vrè-te — dimin. de *p*[illegible] la nigelle cultivée [illegible] de condiment.

POIVRIER s. m. (poi-vri-é — rad. *poivre*). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des pipéracées et de la tribu des pipérées, comprenant une trentaine d'espèces qui habitent l'Inde et les îles voisines : *Les* POIVRIERS *ne peuvent que être recherchés dans* [illegible] *de leur feuillage.* (P. [illegible]) *Les climats les plus chauds des tropiques sont les seuls qui conviennent au* POIVRIER. (Dutour.) ‖ s. m. pl. Syn. de PIPÉRACÉES.

— Argot. Homme adonné à l'ivrognerie, ou en état d'ivresse. ‖ *Vol au poivrier*, Vol pratiqué à l'aide de substances narcotiques qu'on jette dans la boisson de la personne qu'on veut dépouiller.

— Boîte où l'on met du poivre. ‖ On dit plus ordinairement POIVRIÈRE.

— **Encycl.** Le genre *poivrier*, considéré dans son acception la plus large, renferme des arbres, des arbrisseaux ou des plantes herbacées, à feuilles alternes, coriaces, membraneuses ou charnues. Quant au fruit, il est bien connu, et on peut s'en faire aisément une idée par le poivre commun. Ainsi compris, ce genre se composerait d'un grand nombre d'espèces; mais une étude plus approfondie a conduit à le diviser en plusieurs sections, qui sont devenues aujourd'hui, pour la plupart des auteurs, autant de types génériques distincts, dont nous signalerons sommairement les principaux.

Les *poivriers* proprement dits sont des arbustes grimpants, rarement de petits arbres, à feuilles le plus souvent coriaces, munies de stipules, et portant des baies rondes ou oblongues. On en compte une trentaine d'espèces qui croissent dans l'Inde et les îles voisines, et dont une est devenue l'objet de cultures importantes dans presque toutes les régions tropicales. Le *poivrier noir* est un arbuste grimpant, qui s'attache par des griffes aux arbres voisins; il porte des feuilles coriaces, glabres, pâles et comme glauques à la face inférieure, ponctuées dans leur jeunesse, roulées en dessous par leurs bords à l'âge adulte. Ses fleurs, hermaphrodites ou polygames, sont disposées en chatons filiformes, pendants; ses baies sont globuleuses, rouges à la maturité. Originaire de l'Inde, particulièrement du Malabar, probablement aussi des îles de la Sonde, des Philippines, etc., cette espèce est aujourd'hui cultivée dans toutes les contrées chaudes de l'Asie, aux îles Maurice et de la Réunion et jusque dans l'Amérique équatoriale. Sa culture est très-facile et d'un grand produit. Ses baies sèches sont connues sous le nom de *poivre* (v. ce mot). C'est encore à cette section qu'appartient le *matico* .V. ce mot.

Les *potomorphes* sont des sous-arbrisseaux, dont le port rappelle celui de certaines aroïdées, notamment des *pothos*. Ils croissent dans les endroits humides et ombragés des régions tropicales. Le *potomorphe pelté* habite les contrées chaudes de l'Amérique. Son rhizome est âcre, et passe pour apéritif et diurétique; on l'emploie en décoction contre l'hydropisie. Enfin, il est réputé vulnéraire, propriété qu'il partage avec les feuilles. La racine du *potomorphe à ombelles*, et probablement aussi de quelques espèces voisines, est employée au Brésil, sous le nom de *caapeba*, comme stomachique et sudorifique.

Les *macropipers* sont des arbrisseaux droits flexueux, noueux, dichotomes, à baies pyramidales quadrangulaires. L'espèce la plus remarquable est le *macropiper methysticum*, qui croît dans les îles de l'océan Pacifique, où il porte les noms d'*awa* ou *cava*. « Les habitants de ces îles, dit M. Duchartre, attachent la plus grande importance à sa culture, et en font l'objet des soins les plus minutieux. Le suc de sa racine mâchée et rejetée ensuite avec la salive, mélangé de lait de coco ou d'eau, donne, par la fermentation, une boisson verdâtre, presque brûlante, dont l'usage est journalier dans presque toute l'Océanie, et produit des effets déplorables. Les riches et les grands la boivent pure et en grande quantité, tandis que les pauvres l'étendent d'eau. L'usage prolongé de cette liqueur amène, dans tout le corps, un état d'irritation et de surexcitation extrêmes : les yeux rougissent; la peau se dessèche, s'exfolie et finit par se couvrir d'ulcères; ou bien le corps tombe dans un état de décrépitude et d'émaciation effrayantes. Au reste, cette boisson a une saveur tellement repoussante que les [illegible] plus passionnés [illegible] liqueurs fortes n'ont jamais pu se résoudre à en boire. »

Les *peperomios*, dont on compte environ deux cents espèces, sont des plantes herbacées, charnues ou succulentes, croissant surtout en Amérique et dont plusieurs sont usitées dans la médecine du pays. Les autres sections sont les *chaviques* et les *cubèbes*. V. ces mots.

POIVRIÈRE s. f. (poi-vri-è-re — rad. *poivrier*). Lieu planté de poivriers.

— Petite boîte de cuisine, à compartiments, où l'on met du poivre et quelques autres épices. ‖ Petit vase de bois [illegible] terminé par un trou, et que l'on secoue pour saupoudrer de poivre quelque chose. ‖ Ustensile de [illegible] poivre : POIVRIÈRE *et* [illegible].

— Fortif. Guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur : *Alexis indiqua à Grimaux une espèce de* POIVRIÈRE, *où celui-ci comprit qu'il devait se tenir en sentinelle.* (Alex. Dum.) ‖ *Tour en poivrière*, Tour ronde coiffée d'un toit conique.

POIVRON s. m. (poi-vron — rad. *poivre*). Fruit du piment : POIVRONS *confits dans le vinaigre.*

POIX s. m. (poi — latin *pix*, mot que l'on identifie généralement avec le grec *pissa*, *pitta*, résine. Mais le sanscrit *pitta*, qui a fourni évidemment les formes grecques, peut faire douter d'un rapport immédiat. Quant à ce mot *pitta*, il signifie proprement substance grasse, bile, substance jaune, de la racine *pyâ*, être gras, engraisser). Suc résineux du pin et de plusieurs autres conifères.

— *Noir comme poix*, Très-noir. ‖ *Tenir comme poix*, Tenir, adhérer fortement.

— *Avoir de la poix aux mains*, Retenir l'argent d'autrui.

— Comm. *Poix noire*, ou simplement *Poix*, Résine impure, de couleur noire, que l'on obtient par la distillation des menus bois résineux. ‖ *Poix blanche, Poix jaune*, Résine ordinaire, fondue et filtrée avec soin. ‖ *Poix navale, Poix bâtarde*, Mélange de brai sec, de poix commune et de goudron, dont on se sert pour les vaisseaux. ‖ *Poix sèche*, Colophane. ‖ *Huile de poix*, Matière qui surnage sur la poix liquide.

— Pharm. *Poix de Bourgogne*, Composition faite de parties égales de résine et de cire jaune.

— Minér. *Poix minérale*, Pissasphalte ou ozocérite. ‖ *Poix de Judée*, Asphalte.

— **Encycl.** On donne le nom de *poix* à diverses matières résineuses et gluantes, la plupart végétales, provenant des conifères, quelques-unes minérales, qui ont reçu cette dénomination par suite de leur ressemblance avec les premières, et d'autres artificielles. Les principales *poix* sont : la *poix de Bourgogne* ou *poix blanche*, la *poix-résine* ou *résine jaune*, la *poix noire*, qui a plusieurs variantes et analogues que nous allons signaler, et la *poix de Judée* ou *asphalte.*

— *Poix de Bourgogne, poix blanche* ou *poix des Vosges*. Térébenthine demi-solide, que l'on obtient directement, d'après Guibourt, en pratiquant des incisions à l'écorce de la pesse ou faux sapin ou épicéa (*abies excelsa*, Lam.; *pinus abies*, L.). Une résine incolore, trouble, demi-fluide, à odeur de térébenthine de sapin, s'écoule des incisions, tombe sur l'écorce, se dessèche à l'air en se colorant plus ou moins et acquiert une odeur assez différente de celle qu'elle avait d'abord; cette odeur a été comparée à celle du castoréum. On détache le produit de l'écorce à l'aide d'une racloire et on le met fondre dans une chaudière avec de l'eau. Il constitue alors une masse homogène, opaque, colorée en fauve, solide et cassante à froid, mais cependant s'aplatissant par son propre poids, coulant peu à peu et prenant la forme des vases dans lesquels on la renferme. La *poix* de Bourgogne a une grande ténacité; appliquée sur la peau, elle y adhère fortement. L'alcool la dissout en grande partie et laisse un résidu analogue à celui que donne dans les mêmes conditions la térébenthine de sapin. Elle contient une notable proportion d'eau, qui atteint parfois le tiers de son poids. Cela tient à ce que les fabricants, en l'agitant avec de l'eau pendant son refroidissement, augmentent frauduleusement cette proportion; lorsqu'elle est pure, elle doit fondre sans que de l'eau se sépare de la masse. Suivant quelques auteurs, la *poix* blanche n'est pas le produit de l'*abies excelsa;* c'est le galipot des autres sapins purifié par fusion et filtration à travers un lit de paille; mais on verra plus loin que l'on n'obtient ainsi qu'un produit assez différent de la *poix* de Bourgogne pure. Cette *poix* est expédiée des forêts ou on la récolte dans des barils coniques nommés tinettes; les commerçants qui la vendent au détail la dépotent et la mettent dans des vessies de porc.

Cette substance est employée en médecine; elle entre dans la composition de différents emplâtres. L'emplâtre de *poix* de Bourgogne est obtenu en faisant fondre 3 parties de *poix* avec 1 partie de cire jaune. L'emplâtre de *poix* émétisée se prépare avec la même *poix* en y incorporant un septième de son poids d'émétique. Souvent, au lieu d'employer ce dernier emplâtre, on se contente de saupoudrer d'émétique l'emplâtre de *poix* de Bourgogne. La *poix* blanche est employée aussi dans la fabrication de certains savons, dans celle de quelques enduits hydrofuges et de quelques mastics.

L'industrie consomme des quantités notables de cette *poix*. Elle est fournie principalement par les départements des Vosges et des Landes. Comme son prix est assez élevé, on l'a falsifiée de beaucoup de manières. On fabrique même pour certains usages industriels de la *poix* blanche artificielle : on se sert pour cela du galipot du pin maritime, de résine jaune et de térébenthine commune, auxquels on ajoute, si besoin est, pour donner la consistance voulue, de l'essence de térébenthine. Le tout est fondu ensemble et malaxé avec de l'eau : cette dernière s'émulsionne dans la masse et la blanchit. Cette *poix* artificielle est presque blanche, plus fluide que la *poix* naturelle et devient sèche et cassante à l'air. Elle se reconnaît à sa saveur amère très-prononcée, à son entière solubilité dans l'alcool et à l'énorme quantité d'eau qui se sépare lorsqu'on la fait fondre. Il est presque inutile d'ajouter que ce mélange ne peut remplacer la *poix* de Bourgogne pour les usages pharmaceutiques; il possède des propriétés très-différentes.

— *Poix-résine* ou *résine jaune.* Matière jaune, opaque, fragile, peu odorante et cassante, que l'on obtient comme résidu de la distillation de la térébenthine. Quand on distille la térébenthine pour en extraire l'essence, il reste une résine jaunâtre qui, coulée en plaques, est connue dans le commerce sous le nom de *colophane* (v. ce mot). Si, au lieu de couler ce résidu liquide et de le laisser refroidir tranquillement, on ajoute une certaine quantité d'eau et qu'on mélange le tout pendant le refroidissement, l'eau s'émulsionne dans la résine et lui communique une apparence particulière : le produit ainsi préparé est la *poix-résine.*

— *Poix noire.* Matière d'un noir brillant, que l'on obtient par le traitement de tous les résidus de l'exploitation des térébenthines. Sa consistance est à peu près la même que celle de la *poix* de Bourgogne : elle est cassante à froid, une douce chaleur la ramollit, elle adhère énergiquement aux corps avec lesquels on la met en contact. Son odeur est forte et empyreumatique, sa saveur amère. Les matières les plus employées pour sa fabrication sont les tampons de paille sur lesquels on a filtré la térébenthine ou le galipot et qui sont chargés de ces substances, les débris de bois provenant des saignées faites aux arbres exploités et généralement les déchets divers qui contiennent une petite quantité de résine. On entasse toutes ces substances dans des fours dont la forme et la grandeur varient dans les diverses localités; tantôt ces fours sont ovales, ont 4 mètres de hauteur, 2 mètres de longueur et portent deux ouvertures, l'une en haut pour introduire les matières à brûler, l'autre en bas pour laisser sortir le produit; tantôt ils sont cylindriques et ont 2 ou 3 mètres de diamètre. Ces fours étant complètement remplis, on met le feu aux substances combustibles par l'ouverture supérieure : la chaleur de la combustion fait fondre une partie des résines et produit, par une véritable distillation sèche, des matières goudronneuses très-complexes; le tout s'écoule vers le fond du four et s'échappe par l'ouverture inférieure dans des tuyaux qui le conduisent dans des bassins pleins d'eau. Par le repos, le produit se sépare en deux couches : l'une, liquide et plus légère, c'est ce que l'on nomme l'*huile de poix* (*pisselæon*); l'autre, plus dense, à demi solide, porte le nom de *poix grasse* (*pissœhou*). La *poix* grasse, mise dans une chaudière et maintenue à l'ébullition pendant un temps convenable, perd une grande partie des principes volatils qu'elle contient et prend bientôt la propriété de devenir solide et cassante par le refroidissement. Quand elle est arrivée à ce point, on la coule en plaques dans des baquets ou dans des vases de terre. Quand elle est bien cuite, elle est dure, mais se ramollit à la chaleur des mains et adhère très-fortement à la peau.

La *poix* noire est employée dans les arts. Elle entre dans la composition de quelques produits pharmaceutiques. Les cordonniers en font usage pour enduire les fils avec lesquels ils cousent le cuir. Elle fait l'objet d'un commerce d'exportation très notable.

On appelle *poix* navale un mélange agglutinatif employé dans la marine, qui s'obtient en fondant ensemble de la colophane, de la *poix* noire et du goudron. La *poix* navale est molle et grasse au toucher, ce qui lui a valu le nom de brai gras, qu'on lui donne quelquefois.

La *poix* de houille est un produit analogue à la *poix* noire, qui provient de la distillation de la houille. On l'obtient en distillant les goudrons de houille dont la *poix* constitue les parties les moins volatiles. Depuis que l'industrie du goudron de houille a pris un développement énorme, par l'établissement d'usines à gaz dans toutes les villes, l'usage de la *poix* de houille tend à se substituer, dans beaucoup de cas, à celui de la *poix* noire, comme le goudron de houille tend à remplacer le goudron de bois. Très-souvent, cette substitution est sans inconvénient et fort économique. Mais il n'en est pas ainsi pour les usages médicaux; la *poix* de houille exhale une odeur repoussante, insupportable, et surtout elle possède des propriétés thérapeutiques très-différentes de celles de la véritable *poix* noire. Pour comprendre ces différences, il suffit de comparer entre elles les compositions des deux produits. On peut d'ailleurs les distinguer très-facilement. La *poix* noire a une odeur encore un peu aromatique que l'on ne peut confondre avec celle de la *poix* de houille; de plus, bouillie avec de l'eau, elle donne une liqueur acide, ce qui n'arrive pas pour la *poix* de houille.

On donne les noms de *poix* minérale, malthe, bitume glutineux, asphalte à un bitume noirâtre, glutineux, solide lorsqu'il est froid, fusible vers 100°, doué d'une odeur forte, soluble dans l'alcool. Il sort de terre par des fentes dans les roches des terrains tertiaires et imprègne les sables qui environnent les trous par lesquels il s'échappe du sol. Il durcit à l'air, se dessèche, sans jamais cependant devenir dur et friable comme le véritable as-

phalte. On le trouve rarement pur; le plus souvent on le retire des argiles ou des sables qui en sont imprégnés. Pour cela, on fait bouillir ces argiles ou ces sables dans de l'eau, la *poix* minérale fond et vient nager à la surface du liquide. On peut encore l'extraire en formant avec ces matières des tas au centre desquels on fait du feu : le bitume s'écoule sur le sol, où on le recueille dans des rigoles pratiquées à cet effet. Ce bitume est abondant dans un certain nombre de parties de la France ; on en trouve près de Dax, à Orthez et à Campenne; près de Pezenas, à Gabian; près de la perte du Rhône, à Seyssel, etc. On se sert de cette substance pour goudronner le bois et les cordages. C'est elle qui, fondue et mélangée avec du sable, constitue en grande partie la matière plastique avec laquelle on bitume, on dalle les trottoirs et les promenades de Paris.

La *poix* liquide n'est autre que le goudron. V. ce mot.

— *Poix de Judée, poix scoriacée*. V. ASPHALTE et BITUME DE JUDÉE.

POIX, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. d'Amiens, sur la petite rivière de son nom, pop. aggl., 1,269 hab. — pop. tot., 1,322 hab. L'église paroissiale, construction du XVIe siècle classée au nombre des monuments historiques, est décorée à l'intérieur de pendentifs et de culs-de-lampe très-curieux. Restes d'un château fort.

Cette petite ville faisait partie de l'ancienne Picardie avec titre de principauté. Ce titre appartint successivement aux maisons de Tyrel, de Soissons et de Créquy. Erigée en duché-pairie sous le nom de Créquy, au mois de juin 1652, en faveur de Charles de Créquy, qui mourut sans laisser d'enfants, elle passa ensuite au duc de Bouillon, à la maison de la Tremoille, à la marquise de Richelieu et enfin à la maison de Noailles.

POIX (Louis DE), capucin et théologien français, né à Croixrault (Somme), en 1714, mort à Paris en 1782. Il étudia avec ardeur les langues grecque, hébraïque, chaldaïque et syriaque, puis eut l'idée de publier une nouvelle Bible polyglotte et associa à son projet, outre plusieurs de ses confrères, le savant abbé Villefroy, professeur au Collège de France (1744), qui prit la direction de l'entreprise ; mais diverses circonstances empêchèrent de la mener à bien. En 1768, le P. Louis de Poix publia un *Mémoire dans lequel on propose un établissement qui, sans être à charge à l'Etat, rendra des services essentiels à l'Eglise, deviendra utile aux savants et aux gens de lettres et contribuera à la gloire de la nation*. Cet établissement devait prendre le titre de Société royale des études orientales et servir à former des sujets pour les missions étrangères. C'est sur le modèle de l'établissement proposé par Louis de Poix qu'a été fondée à Paris, en 1822, la Société asiatique. Ce religieux a publié, en collaboration avec quelques autres capucins : *Prières que Narsès, patriarche des Arméniens, fit à la gloire de Dieu*, en latin et français (1768) ; *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des livres prophétiques* (Paris, 1755-1764, 16 vol.) ; *Nouvelle version des psaumes* (Paris, 1762, 2 vol.) ; *Prophéties de Jérémie* (Paris, 1780, 6 vol. in-12) ; *Prophéties de Baruch* (Paris, 1788) ; *Essai sur le livre de Job* (Paris, 1768, 2 vol.) ; *Traité de la paix intérieure* (1764) ; *Traité de la joie* (1768), etc.

POIX (Philippe-Louis-Marc-Antoine DE NOAILLES-MOUCHY, prince DE), général français, pair de France, né en 1752, mort à Paris en 1819. Il entra dans les carabiniers en 1768, devint en 1774 colonel du régiment de Noailles-dragons, en 1775 capitaine des gardes du roi, et en 1784 maréchal de camp. Nommé député de la noblesse aux états généraux en 1789, il se montra d'abord favorable aux idées nouvelles et fut nommé commandant de la garde nationale de Versailles. Peu après, il se démit de ce grade, donna de grandes preuves d'attachement au roi, notamment pendant la journée du 17 juillet 1790, émigra en 1791, mais revint presque aussitôt à Paris, resta auprès de Louis XVI le 10 août, le suivit à l'Assemblée nationale et passa ensuite en Angleterre, où il habita jusqu'en 1800. A cette époque, il revint en France, vécut dans la retraite pendant le Consulat et l'Empire, se rendit, en 1814, auprès de Louis XVIII, qui le réintégra dans les fonctions de capitaine des gardes et le nomma lieutenant général, suivit pendant les Cent-Jours ce prince à Gand, revint à Paris avec Louis XVIII après Waterloo, reçut le gouvernement du château de Versailles et siégea jusqu'à sa mort à la Chambre des pairs.

POIX (Antoine-Claude-Dominique-Just, comte DE NOAILLES, puis prince DE), diplomate français, né à Paris en 1777, mort dans cette ville en 1846. Pendant la Révolution, il vécut obscurément avec sa mère à Paris, devint sous l'Empire chambellan de Napoléon, qui lui donna le titre de comte, se rendit en 1814 à Compiègne près de Louis XVIII et fut accueilli avec faveur par ce roi, qui le nomma ambassadeur en Russie. En 1819, le comte de Noailles revint à Paris. Il prit part cette même année à la fondation de la Société pour l'amélioration des prisons, présida pendant longtemps le conseil d'administration de la Société de prévoyance destinée à secourir les vieillards et les orphelins, devint en 1823 un des députés de la Meurthe, se montra royaliste libéral et rentra dans la vie privée en 1827. Vers la fin de sa vie, il prit le titre de prince de Poix.

POIX-RÉSINE s. f. Résine de térébenthine.

POIX-RÉSINÉ, ÉE (poi-ré-zi-né) part. passé du v. Poix-résiner : *Corde* POIX-RÉSINÉE.

POIX-RÉSINER v. a. ou tr. (poi-ré-zi-né — rad. *poix-résine*). Techn. Enduire de poix-résine.

POJARSKI (Dmitri, prince), patriote russe. V. POJARSKI.

POKALEM s. m. (po-ka-lèmm). Sorte de bonnet de police autrefois en usage dans l'armée française.

— **Encycl.** Pour le service intérieur, dans les casernes et les camps, les troupes d'infanterie, de cavalerie et de dragons se servaient anciennement de gilets de travail, faits avec leurs vieux habits, et de *pokalems*, bonnets de police en drap, avec une queue et une houppe au bout, de la couleur de l'habit; les revers étaient bordés de la couleur affectée au régiment. Les bonnets des dragons avaient été institués, dans leur origine, pour rendre les honneurs au roi, à la reine et aux généraux des corps. L'ordonnance du 25 avril 1767 voulait que le bonnet de police de l'infanterie fût façonné en forme de *pokalem* ou de bonnet de voyageur polonais, parce qu'en Pologne ce bonnet ne servait qu'à des usages civils. Le règlement du 21 février 1779 maintenait en cette forme le bonnet des hommes de troupe de l'infanterie; mais on en abolit l'usage sous le ministère de Saint-Germain. En 1817, un nouveau genre de *pokalem* fut adopté; il couvrait, au besoin, les oreilles et la nuque du soldat. La garde royale jugea que cette coiffure manquait d'élégance, et on l'abandonna.

POKKO s. m. (pok-ko) Ornith. Espèce ou variété de pélican.

POKLUM, dieu infernal, chez les peuplades borusses qui habitaient les bords de la Baltique.

PO-KOUAN-HOA s. m. (po-kou-an-o-a). Linguist. Idiome de Pékin ou du nord de la Chine.

POL-DE-LÉON (SAINT-), ville de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Morlaix, au bord de la Manche; pop. aggl., 3,012 hab. — pop. tot., 6,741 hab. Collège communal, petit séminaire. Tanneries; commerce de chanvre, lin, fil, toiles, cire, miel, bestiaux, bois, houille, fer, poteries, verreries, grains et farines. Petit port de cabotage. Cette petite ville, bâtie sur le penchant d'une colline qui s'abaisse jusqu'à la mer, possède un assez grand nombre de maisons d'architecture gothique, au milieu desquelles se trouvent plusieurs édifices religieux d'un intérêt artistique véritablement capital. L'ancienne cathédrale, un des plus admirables monuments gothiques de France, remonte en partie au XIIIe siècle. Elle mesure 80 mètres de longueur totale, sur 16 mètres de hauteur sous voûte. La longueur des transsepts est de 44 mètres. Deux tours jumelles, couronnées de flèches hautes de 50 mètres et séparées par une gracieuse surmonte une terrasse, composent la façade occidentale. Plusieurs détails d'architecture rappellent encore le style roman; nous signalerons dans cet ordre : la porte des Lépreux, la fenêtre en plein cintre brisé de la tour S.-O. et l'archivolte en dents de scie des lucarnes de cette même tour. L'évêque Guillaume de Kersauzon en termina la nef et le porche latéral vers 1320. Les voûtes de la nef et celles des collatéraux datent de Guillaume de Rochefort, sacré en 1349. Avant cette époque, le chœur et les transsepts appartenaient à une basilique romane plus courte que le vaisseau actuel. En 1431, l'évêque Jean Validire commença le nouveau chœur, achevé par l'évêque Jean Prégent. C'est également au XVe siècle qu'il faut rapporter la suppression et l'ouverture de plusieurs fenêtres dans les nefs latérales des croisillons, le remplacement du lambris, dans le croisillon N., par une voûte en pierre plus basse, et la construction de la fenêtre de l'ex-senaum et de celle de la grande rosace rayonnante qui occupe toute la largeur du croisillon S. Un porche du XIIIe siècle a aussi été repris à la même époque, ainsi qu'en font foi les [illegible] [illegible] du portail, avec voussures [illegible] de feuilles grasses et archivoltes en [illegible] et un écusson contemporain. D'autres [illegible] sans chapiteaux, soutenant la voûte de deux chapelles latérales, sont encore plus modernes. Cet admirable édifice n'a pas échappé aux restaurations maladroites. [illegible] dans le chœur, [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] été [illegible] [illegible]. Le [illegible] en 1592 a été remplacé par un [illegible] [illegible] de [illegible] en [illegible]. Derrière le maître-autel en marbre (1710) se trouve une pyxide ou pavillon, imitation des suspensions en usage avant l'invention moderne des tabernacles. Cette pyxide abrite une grande crosse en bois doré, en forme de palmier, au haut de laquelle est suspendu le saint ciboire. Les arcades du rond-point sont ornées d'une balustrade de pierre découpée à jour, avec couronnement flamboyant. La plupart des tombes que contenait l'église ont disparu. Un monument funéraire, adossé à l'une des travées du chœur, est orné de la statue en marbre blanc de François Visdelou, évêque de Léon de 1661 à 1671. Devant l'autel de Bon-Secours se trouve la tombe d'Amice Picard (1599-1652). On y brûle des cierges, et la superstition a imaginé d'y conduire les enfants noués pour obtenir par ce moyen qu'ils se [illegible] et marchent à la satisfaction de leurs mères ignorantes.

Parmi les peintures qui décorent l'église, on remarque une belle figure emblématique de la *Trinité*, datant du XVIe siècle. Deux autres tableaux méritent d'être cités : une *Adoration des mages* (peinture sur bois du XVIe siècle, restaurée d'une façon déplorable) et une copie de Rubens, provenant des Minimes de Saint-Pol et représentant l'*Institution* de cet ordre par saint François de Paule.

La chapelle de Creizker possède un clocher célèbre. Cette chapelle fut fondée au VIe siècle, à la suite d'un vœu particulier, par saint Kirec, archidiacre de Léon; mais, dans son état actuel, elle appartient pour la majeure partie au XIVe siècle. Suivant Albert le Grand, sa fondation remonterait au règne du duc Jean IV (1345-1399). Le chœur, la tour et la nef principale eurent, dit-on, pour auteur un architecte anglais appelé par Marie d'Angleterre, première femme de Jean IV; mais les collatéraux et les deux porches nord et sud ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XVe siècle. Quant à l'intérieur de l'édifice, il n'offre de digne de remarque que sa maîtresse vitre et l'inclinaison symbolique de l'axe de la nef. Le fameux clocher de Creizker s'élève, entre la nef et le chœur, sur quatre arcades soutenues par quatre piliers quadrangulaires de 3m,20 de côté, composés d'une masse de colonnettes fasciculaires. Carré jusqu'à sa flèche, ce clocher offre, sur chaque face en sortant du toit, un panneau composé de deux petites arcatures superposées; le second étage est percé de baies étroites, accostées de deux fausses baies; puis vient la plate-forme, garnie d'une rampe en quatrefeuilles, avec gargouilles disposées autour pour l'écoulement des eaux. C'est de cette plate-forme que s'élance la flèche, d'une finesse incomparable, découpée à jour, en rosaces, quintefeuilles, quatrefeuilles et trèfles, et flanquée de quatre clochetons; chacun de ces clochetons a son détail : leur premier étage, composé de huit colonnettes disposées en carré, soutient un massif conique, surmonté d'un second étage octogonal que couronne une pyramide aiguë; enfin, les quatre pans de l'octogone, correspondant, dans la grande pyramide, aux quatre faces de la tour carrée, sont percés de fenêtres du même style que les clochetons. « On a peine, dit M. Pol de Courcy, lorsque l'on compare la légèreté des piliers avec la hauteur du clocher qu'ils supportent, à comprendre qu'il puisse reposer sur des fondements aussi faibles en apparence. » En effet, la hauteur totale du clocher de Creizker n'est pas moindre de 77 mètres, [illegible] à sa [illegible].

L'église de Saint-Pierre, ancienne église paroissiale, appartient au XVe siècle, à l'exception de la façade et du collatéral nord. Elle sert aujourd'hui de chapelle au cimetière, entouré d'ossuaires gothiques élevés en 1500.

[illegible] de hauteur, reconstruite en 1847, et provenant d'un couvent d'ursulines fondé en 1630; l'ancien palais épiscopal (1712-1750), converti en hôtel de ville; deux belles maisons Renaissance; enfin le collège, bâti en 1787 aux frais du dernier évêque.

— *Hist.* [illegible] Bretagne, offrent un tableau plus complet d'une [illegible] signé dans les vieilles chartes du Xe siècle [illegible] lerien à Maximin), attestent cette dernière occupation. Vers 530, Pol Aurelien, en de[illegible] fixa. Une ville se forma rapidement, et Pol [illegible] en releva plus tard les murs, mais la ville [illegible] (1590). Enfin, en 1793, Saint-Pol-de-Léon fut un des grands centres de l'insurrection du mois de mars, à l'occasion de la levée de 300,000 hommes ordonnée par la Convention. Le général Canclaux ne parvint à dompter les rebelles qu'après deux combats terribles, livrés le premier [illegible] de Saint-Pol-de-Léon, envahi par les paysans bretons, le second le 23 mars, au pont de Kerguiduff, sur la route de Lesneven.

Aujourd'hui, Saint-Pol-de-Léon est une ville morte; mais quel charme mélancolique, quelle impression pénétrante s'en dégage pour l'archéologue et le poète!

Les Bretons appellent Saint-Pol-de-Léon la *ville aux clochers à jour*, et, de fait, elle ressemble de loin à [illegible] ses tours, ses clochers pointus, ses clochetons apparaissent à plusieurs lieues de distance, sur une faible éminence encadrée entre les parcs des châteaux de Kernevez et de Ker[illegible] dominant la mer d'un côté et une vaste plaine de l'autre.

POL-SUR-TERNOISE (SAINT-), ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 33 kilom. N.-O. d'Arras; pop. aggl., 3,425 hab. — pop. tot., 3,743 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 191 communes et 79,697 hab. Tribunal de première instance, justice de paix, collège communal. Brasseries, tanneries, élève de bestiaux; commerce de graines oléagineuses, céréales, laine et bestiaux. Saint-Pol ne conserve aujourd'hui de ses antiques fortifications que quelques pans de murs, deux tours et un fossé profond du côté du nord. L'ancien jardin des carmes renferme en outre une troisième tour en grès. Quatre portes s'ouvraient sur l'enceinte, savoir : la porte de Béthune, la porte d'Hesdin, la porte d'Arras et la porte d'Aire. Quant au château, il n'en reste plus que des débris de murailles et des terrassements, d'où l'on jouit d'un beau panorama.

Quelques historiens prétendent que le château de Saint-Pol existait déjà lorsque César vint conquérir les Gaules. Ce qui est certain, c'est qu'une voie militaire romaine traversait le territoire actuel de la ville et s'y partageait pour se diriger sur Boulogne et sur Thérouanne. Ce château, qui existait avant les expéditions des Normands, échappa aux ravages des barbares, et l'agglomération d'habitants qui s'était formée autour quitta, à cette époque, son nom primitif de Tervane (*Terra vana*) pour celui qu'elle a conservé jusqu'à nous. Le Ternois (mot dérivé des précédents) fut érigé en comté en 918, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Baudouin Bras de Fer et père d'Arnoul, comte de Flandre. Un de ses successeurs fit ceindre la ville de murailles vers 970. Saint-Pol fut plusieurs fois assiégé par les comtes de Flandre, de 1117 à 1120. Charles le Bon s'en empara cette dernière année et y commit de grands ravages. Le titulaire du comté de Saint-Pol était alors Hugues II de Champdaveine, qui rentra en possession de son domaine sous la [illegible] Flandre. Le comté demeura dans sa maison [illegible] Châtillon-sur-Marne. La maison de Luxembourg en devint à son tour héritière en 1354. [illegible] Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, livré à Louis XI par Charles le Téméraire. [illegible] une riche collégiale (Saint-Sauveur), une [illegible] maladreries fondées par ses comtes. Plusieurs [illegible] terre. Les Français [illegible] forte de 35,[illegible] pée, et l'enn[illegible] [illegible]

POL (V[illegible]-Fer[illegible] Jacob), poëte polonais, né à [illegible], près de Lublin, le 22 avr. 1807, mort à Cracovie le 2 décembre 1872. Sa famille, d'origine anglaise, dit-on, était établie depuis plusieurs siècles en Pologne. Vincent commença à Léopol ses études, qu'il compléta à Tarnopol et à Wilna. Surpris par la révolution polonaise de 1830 dans cette dernière ville, il la quitta pour aller prendre part à l'insurrection nationale. Le spectacle des batailles de 1831 inspira à Pol sa première œuvre, un recueil de poésies guerrières intitulé : les *Chants de Janus*. Après la guerre, il fit de nombreux voyages en Europe, puis se fixa en Galicie. Là, il fréquenta la noblesse de la province de Sanok et dépeignit ses mœurs d'une façon originale et gracieuse dans ses *Causeries* (*Gawędy*). En 1840, Pol fit paraître une de ses œuvres les plus remarquables : les *Aventures de Benedict Winnicki, son voyage de Cracovie à Nieswiez en 1766 et son retour dans la maison paternelle*. Il publia ensuite une [illegible] de romans historiques en vers, dans lesquels il rendit de la manière la plus expressive le côté poétique des mœurs de la vieille noblesse polonaise. Un des plus beaux est le poëme de *Mohort* (Léopol, 1840), héros traditionnel des armées polonaises du XVIIIe siècle. Pendant les massacres organisés en Galicie sous le ministère Metternich en 1846, des bandes de brigands parcouraient les environs de la résidence de Pol. La petite maison de campagne du poëte, à Mariampol, fut assaillie et saccagée; plusieurs de ses manuscrits furent détruits, et Pol lui-même, grièvement blessé, fut traîné brutalement en prison. Pendant sa convalescence, il écrivit ses *Psaumes de la pénitence*, cri de découragement arraché par les scènes d'horreur dont la Galicie venait d'être le théâtre. A partir de 1847, Pol publia des articles scientifiques dans diverses revues allemandes. Après les événements de 1848, auxquels il se mêla, il reprit, quand la tranquillité fut rétablie, la suite de ses études, fut admis au sein de plusieurs sociétés savantes et enfin attira sur lui l'attention du ministre de l'instruction publique en Autriche, Léon Thun. Celui-ci créa pour Pol une chaire de géographie et d'ethnographie à l'université de Cracovie (1849); mais, lorsque la langue polonaise fut proscrite de l'enseignement public en Galicie (1852), Pol donna sa démission, ne voulant pas enseigner en allemand, suivant les exigences du nouveau programme, et se retira à Léopol. Plusieurs ouvrages témoignent des connaissances ethnographiques de Pol, entre autres : le *Nord-est de l'Europe sous le rapport de la nature* et la *Description du versant nord des Karpathes et des peuples qui y sont répandus*. En 1857, à l'occasion d'un voyage qu'il fit à Varsovie, d'où il fut expulsé par un ordre du gouvernement russe, une souscription nationale, organisée dans la Pologne russe, fit don à Pol de propriétés dans son village natal de Firlejowka. La réputation du poëte était alors répandue dans toute la Pologne; on s'arrachait ses œuvres, et, parmi elles, une des plus admirées était ses *Chants sur la terre natale* (Posen, 1843), description de la Pologne en vers pleins de grâce et de simplicité, œuvre unique dans la littérature de ce pays. En 1864, Pol fit à Léopol des conférences publiques sur la littérature polonaise au XIXe siècle et publia ces leçons, qui ont été plusieurs fois rééditées. Devenu aveugle dans les dernières années de sa vie, Pol mourut à Cracovie, entouré du respect et de l'admiration de ses concitoyens. Sa mort fut un deuil public en Pologne.

Pol s'est montré dans ses œuvres un chantre inspiré de la foi traditionnelle de ses aïeux, un peintre habile des scènes calmes et majestueuses de la vie du foyer domestique. Dans ses *Chants de Janus*, il a peint avec autant de talent que de bonheur l'existence du peuple dans son présent, dans son passé, dans ses développements futurs. « Si, à la suite d'événements extraordinaires, dit Ujejski, tous les livres et tous les documents historiques de la Pologne avaient péri, si de la mémoire de l'homme avait disparu la dernière trace de la vie du peuple polonais, et si de ce cataclysme il n'était resté qu'un seul livre, les *Chants de Janus* de Pol, un historien inspiré pourrait, en puisant à cette source, deviner en entier le caractère de l'histoire de Pologne, et un nouveau poëte y trouverait les éléments nécessaires pour chanter à coup sûr son avenir. » Ses *Tableaux de la nature et de voyage* sont presque aussi ravissants que ses *Chants de Janus*. Outre les ouvrages déjà mentionnés, nous citerons de lui : *Poésies lyriques* (Posen, 1847); *Mémoires de Winnicki* (Léopol, 1854, in-4°); *Poésies détachées* (Cracovie, 1856, in-4°); *Wit Stwosz* (Vienne, 1857); *Poésies de Vincent Pol* (1857, 4 vol.), recueil de ses principales œuvres poétiques; *Une réconciliation seigneuriale* (Cracovie, 1857); *Poésies de voyage après l'orage* (Varsovie, 1861), *Stryjanka* (Varsovie, [illegible]); *l'Enfant de l'hetman* (Varsovie, 1863); *Traité sur la musique religieuse* (Varsovie, 1865, in-4°); *Chants sur la maison paternelle* (Léopol, 1866), etc. Pol a donné [illegible] et romans en prose, sous le titre de *Tableaux* (*Obrazy*). Ses *Œuvres* ont été [illegible] fois réimprimées à Saint-Pétersbourg, à Léopol et à Vienne.

POLA, la *Pola* ou *Pietas Julia* des Romains, ville maritime de l'empire d'Autriche, sur la côte S.-O. de l'Istrie, gouvernement et à 110 kilom. S. de Trieste; 1,100 hab. Siége d'évêché; un des plus beaux ports de l'Europe et assez vaste pour abriter la flotte la plus forte; chantiers de construction, magasins de la marine autrichienne. Pêche du thon; commerce de bois. Aux environs, exploitation du sable qui sert à la fabrication des glaces de Venise. Pola possède de belles et nombreuses ruines romaines, entre autres un amphithéâtre, un arc de triomphe, dit *Porta Aurea*, les restes de deux temples consacrés à Auguste et à Diane. L'origine de cette ville remonte à l'antiquité la plus reculée; elle fut, dit-on, fondée par les *Colchi* envoyés à la poursuite des Argonautes. Sous la domination romaine, Pola, par sa position avantageuse et par la sûreté de son port, devint une ville importante, qui ne comptait pas moins de 50,000 hab. La chute de l'empire entraîna celle de cette ville, qui ne s'est jamais complétement relevée de ses ruines. En 1379, une flotte vénitienne y fut battue par celle des Génois.

POLA, rivière de la Russie d'Europe. Elle prend sa source dans le gouvernement de Pskov, sur la limite de celui de Tver, coule au N., entre dans le gouvernement de Novgorod et se jette dans le Levat, à 44 kilom. de l'embouchure de ce dernier dans le lac Ilmen, après un cours de 205 kilom.

POLA, île de l'Océanie, dans la Polynésie, archipel de Hamoa ou des Navigateurs, au N.-O. de l'île Oyalava, par 13° 2' de latit. S. et 174° 50' de longit O. Sa plus grande étendue de l'E. à l'O est de 65 kilom. Elle fut visitée, en 1791, par Edwards, qui la nomma *Chatham* et y remarqua une rivière assez considérable.

POLA (SANTA-), bourg maritime d'Espagne, province et à 18 kilom. S. d'Alicante, près du cap de son nom; 2,127 hab. Petit port de cabotage et de pêche. Le bourg est défendu par une forte tour carrée qui commande le port et la mer. Au XVIe siècle, elle résista aux attaques du fameux corsaire maure Barberousse.

POLA-DE-LAVIANA, bourg d'Espagne, province et à 17 kilom. S.-E. d'Oviedo, ch.-l. de la juridiction de son nom, sur le Nalon; 4,115 hab. Carrières de pierre à bâtir; mines de fer et d'étain aux environs.

POLA-DE-LENA, bourg d'Espagne, province et à 30 kilom. S.-E. d'Oviedo, ch.-l. de juridiction civile, au confluent de la Lena et du Naredo; 3,700 hab.

POLABES, peuple slave. V. WENDES.

POLACCA (ALLA) loc. adv. (al-la-po-lak-ka). Mus. Mots italiens qui signifient *à la polonaise*, dans le mouvement propre à l'air de danse appelé polonaise.

POLACRE s. m. (po-la-kre). Cavalier polonais :

> . . . Un *polacre* à la moustache altière
> Peut arrêter d'un mot sa république entière.
>
> VOLTAIRE.

‖ On dit aussi POLAQUE.

— s. f. *Habit à la polacre*, Habit à deux devants croisés, garnis d'un double rang de boutons sur les côtés de la poitrine.

— Mar. Sorte de bâtiment à voiles et à rames, en usage sur la Méditerranée. ‖ On dit aussi POLAQUE.

POLAIN, AINE s. (po-lain, è-ne). Hist. Nom donné, pendant les croisades, aux enfants nés d'un père chrétien et d'une mère mahométane.

POLAIN (Matthieu-Lambert), historien belge, né à Liége en 1808. Il débuta, à dix-neuf ans, par une comédie intitulée les *Eaux de Chaufontaine* (Verviers, 1827, in-8°), puis se livra à des études d'un ordre plus sérieux et, après avoir passé ses examens pour le doctorat ès lettres, il fut nommé professeur de littérature française et d'histoire à l'université de sa ville natale. Plusieurs ouvrages importants qu'il fit successivement paraître lui valurent d'être nommé conservateur des archives de l'État (1838), président de l'Association nationale pour l'encouragement de la littérature en Belgique, directeur de la *Revue belge*, créée par cette association, administrateur inspecteur de l'université de Liége (1857), membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Académie des inscriptions de Paris, membre de la commission royale chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, etc. Indépendamment d'un grand nombre d'opuscules historiques et littéraires et d'articles insérés dans divers journaux ou recueils, le *Messager des sciences*, les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, la *Biographie Michaud*, etc., on a de lui : *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des états généraux sur la ville de Maestricht* (Liége, 1831, in-8°); *Esquisses ou récits historiques sur l'ancien pays de Liége* (Bruxelles, 1837); les *Derniers Grignoux ou le Règlement de 1634* (1836); l'*Assassinat de Charles le Bon* (1837), le *Massacre des magistrats de Louvain en 1379* (Liége, 1838, in-8°); *Mélanges historiques et littéraires* (Liége, 1839); le *Duel de la place Verte* (1840); *Liége pittoresque* (Liége, 1842, in-8°); *Esquisses ou récits historiques sur l'ancien pays de Liége* (1842, in-8°), *Henri de Dinant, histoire de la révolution communale de Liége au XIIIe siècle* (Liége, 1843, in-8°); *Histoire de l'ancien pays de Liége* (Liége, 1844-1848, 2 vol. in-8°), ouvrage fort remarquable; *Notice historique sur le système d'impositions communales en usage à Liége avant 1794* (Bruxelles, 1844, in-8°); *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége* (Liége, 1856, in-fol.), etc. On doit, en outre, à M. Polain quelques éditions d'ouvrages non encore imprimés : la *Mutinerie des Rivageois*, par Guillaume de Meeff (1835, in-8°); les *Vraies chroniques* de Jehan le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége (Mons, 1850, in-8°), etc.

POLAIRE adj. (po-lè-re — rad. *pôle*). Qui est auprès d'un des pôles; qui appartient à l'un des pôles du monde ou de la terre : *Régions* POLAIRES. *Mer* POLAIRE. *Rien n'est plus remarquable que l'aspect des contrées* POLAIRES. (A. Maury.) *C'est un pays plus nu que la terre* POLAIRE : *ni bêtes, ni ruisseaux, ni verdure, ni bois*. (Baudelaire.)

— Astr. *Étoile polaire*, Étoile qui fait partie de la constellation de la Petite Ourse, et qui est voisine du pôle. ‖ *Cercles polaires*, Cercles imaginaires qui forment, sur la terre, la limite des zones glaciales et des zones tempérées.

— Géogr. *Projection polaire*, Projection sur un plan parallèle à l'équateur, usitée surtout pour les régions polaires.

— Géom. *Triangle polaire d'un autre triangle*, Triangle sphérique dont les côtés sont décrits des sommets d'un autre triangle comme pôles, avec un rayon égal à la corde d'un quart de grand cercle.

— Physiq. Qui a rapport aux pôles de l'aimant ou de la pile voltaïque. ‖ *Charbons polaires*, Charbons employés dans la production de la lumière électrique.

— **Encycl.** Astron. *Étoile polaire*. L'étoile de troisième grandeur que nous appelons aujourd'hui *polaire* forme l'extrémité de la queue de la Petite Ourse; mais le pôle se déplace insensiblement dans le ciel; il en résulte que l'étoile *polaire*, qui est toujours la plus proche du pôle, change de siècle en siècle. En raison de la précession des équinoxes, le pôle boréal se rapproche constamment de l'étoile Wéga, dont il est séparé aujourd'hui par un arc de plus de 50°; dans douze mille ans, il n'en sera plus distant que de 5° environ.

— *Cercles polaires*. On nomme cercles *polaires* de la sphère céleste les parallèles à l'équateur menés à une distance angulaire des pôles célestes égale à l'obliquité de l'équateur sur l'écliptique. Cette obliquité est aujourd'hui de 23° 27' 57''; mais elle diminue de 48'' par siècle.

Les cercles *polaires* terrestres sont aujourd'hui les parallèles à l'équateur terrestre menés à 23° 27' 57'' des pôles de la terre. Les cercles *polaires* forment les limites communes des zones tempérées et des zones glaciales. Le cercle *polaire* compris dans notre hémisphère prend le nom de cercle *polaire* arctique; l'autre est le cercle *polaire* antarctique. L'obliquité de l'équateur sur l'écliptique diminuant de 48'' par siècle, la zone torride augmente dans le même temps de deux fois 48''; les zones tempérées conservent la même étendue, dans le sens du méridien, et chaque zone glaciale diminue de 48''.

— Géom. On dit d'un triangle qu'il est le *polaire* d'un autre lorsque ses côtés sont décrits des sommets de l'autre comme pôles, avec une ouverture de compas égale à la corde d'un quadrant. Réciproquement, l'autre triangle est le *polaire* de celui qu'on décrit ainsi et les angles trièdres, au centre de la sphère, qui ont pour bases les deux triangles, sont supplémentaires l'un de l'autre, c'est-à-dire que chacun a ses faces supplémentaires des angles dièdres de l'autre. La construction graphique ou la résolution trigonométrique d'un triangle sphérique se ramènent donc à celles de son *polaire* et réciproquement. Cette considération, introduite par Viète, a réduit de six à trois le nombre des cas distincts des triangles sphériques.

— *Coordonnées polaires*. On donne le nom de *polaires* à des coordonnées dont fait partie la distance du point mobile à un point fixe qui prend le nom de *pôle*. La distance du point mobile au pôle est le rayon *polaire*. Selon qu'il s'agit d'une figure plane ou d'une figure à trois dimensions, chaque point de la figure, outre la distance *polaire*, a encore une ou deux autres coordonnées *polaires*. S'il s'agit d'une figure plane, la seconde coordonnée *polaire* peut être la distance à un second pôle, ou l'angle du rayon *polaire* avec une direction fixe. S'il s'agit d'une figure à trois dimensions, les deux autres coordonnées *polaires* peuvent être des distances à deux nouveaux pôles, ou la distance à un nouveau pôle et l'angle du plan passant par les deux pôles et le point mobile, avec un plan fixe, ou enfin l'angle du rayon *polaire* avec une droite fixe, menée du pôle, et l'angle du plan de cette droite fixe et du point avec un plan fixe.

— *Polaire d'un point par rapport à une conique*. On nomme *polaire* d'un point par rapport à une conique la droite qui unit les points de contact des tangentes menées de ce point à la conique. La *polaire* d'un point réel extérieur à la conique est réelle et coupe cette conique aux points de contact des tangentes qu'on peut lui mener du point donné. La *polaire* d'un point réel intérieur à la conique est réelle, mais elle ne coupe plus cette conique; elle joint les points de contact, imaginaires conjugués, des tangentes que l'on peut mener du point donné à l'une des conjuguées de cette conique (on va voir que cette conjuguée est celle qui touche la conique aux extrémités du diamètre mené par le point donné). Enfin la *polaire* d'un point imaginaire est imaginairement représentée, mais elle joint toujours les points de contact des tangentes menées du point donné au lieu complet formé de la conique et de ses conjuguées. Ces tangentes, fournies par le calcul, sont au nombre de deux seulement, parce qu'elles n'ont pas seulement à remplir la condition d'être menées du point donné, mais que leurs équations doivent encore admettre pour solution le système des coordonnées de ce point donné. Soient

$$Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0$$

l'équation d'une conique rapportée à des axes quelconques et x, y, les coordonnées d'un point quelconque de son plan; l'équation de la tangente à la conique en un de ses points $[x, y]$ étant

$$(X - x)fx' + (Y - y)fy' = 0$$

ou

$$(X - x)(By + 2Cx + E) + (Y - y)(2Ay + Bx + D) = 0,$$

pour exprimer que cette tangente passe au point $[x_1, y_1]$, on aura la condition

$$(X_1 - x)(By + 2Cx + E) + (Y_1 - y)(2Ay + Bx + D) = 0$$

ou

$$X_1(By + 2Cx + E) + Y_1(2Ay + Bx + D) = 2A^2y + 2Bxy + 2Cx^2 + Dy + Ex.$$

Mais, en vertu de l'équation de la conique,

$$2Ay^2 + 2Bxy + 2Cx^2 + Dy + Ex$$

se réduit à

$$-Dy - Ex - 2F;$$

la condition s'exprime donc par

$$(1)\quad x_1(By + 2Cx + E) + y_1(2Ay + Bx + D) + Dy + Ex + 2F = 0.$$

Le système de cette équation et de celle de la conique déterminerait les coordonnées des points de contact des tangentes menées du point $[x_1 y_1]$ à la conique. Or, cette équation est du premier degré; elle représente donc une droite; cette droite n'est autre que la corde des contacts des tangentes menées du point $[x_1 y_1]$ à la conique ou la *polaire* du point $[x_1 y_1]$ par rapport à cette conique.

Pour déterminer plus aisément les relations de position du pôle et de sa *polaire*, rapportons la conique à celui de ses diamètres qui passe par le pôle donné et à la tangente menée à l'une des extrémités de ce diamètre; l'équation de la conique sera

$$y^2 + Cx^2 + Ex = 0;$$

l'ordonnée du pôle sera d'ailleurs nulle; l'équation de la *polaire* sera donc

$$X_1(2Cx + E) + Ex = 0.$$

Cette droite est parallèle à l'axe des y; ainsi *la polaire d'un point est toujours parallèle au diamètre conjugué de celui qui contient ce point*.

Tant que le pôle donné est réel, la *polaire* est aussi réelle. Les solutions imaginaires que son équation comporte ont donc nécessairement pour caractéristique son coefficient angulaire; par conséquent, *les points de contact, fournis par le calcul, des tangentes menées d'un point intérieur à une conique, au lieu complet formé de cette conique et de l'ensemble de toutes ses conjuguées, appartiennent toujours à celle de ces conjuguées qui touche la conique aux extrémités du diamètre mené par le point donné*.

Lorsque le pôle donné est imaginaire, en général, non-seulement les deux points de contact fournis par le calcul n'appartiennent plus à une même conjuguée, mais même les tangentes menées en ces points aux conjuguées qui les contiennent ne passent plus au pôle, parce que la caractéristique du pôle diffère de celle de chacun des points de contact. Les coordonnées du pôle vérifient seulement, dans ce cas, les équations des deux tangentes. Mais si l'on exprime la condition pour que le pôle et l'un des points de contact aient même caractéristique, on reconnaît qu'elle entraîne l'égalité des caractéristiques du même pôle et du second point de contact. En supposant l'abscisse du pôle rendue réelle par un choix convenable d'axes, parallèles néanmoins à deux diamètres conjugués de la conique, on trouve que, pour que l'un des points de contact ait aussi son abscisse réelle, il faut que l'ordonnée du pôle soit imaginaire sans partie réelle et que, dans ce cas, l'abscisse du second point de contact est aussi réelle; de sorte que les tangentes trouvées conviennent alors à la conjuguée à abscisses réelles.

Si, au lieu d'une conique, on considère le lieu formé de l'ensemble des conjuguées représentées par une équation du second degré à coefficients imaginaires et qu'on laisse le pôle réel, les deux tangentes au lieu, fournies par le calcul, passent bien réellement au pôle, centre commun des deux faisceaux de

droites représentées par les équations des deux tangentes; et la *polaire*, toujours représentée par la même équation

$$x_1 f'x' + y_1 f'y' + Dy + Ex + 2F = 0,$$

est bien encore la corde effective des contacts des tangentes menées du pôle.

Dans tous les cas, les propriétés analytiques de la *polaire* restent toujours les mêmes.

La *polaire* d'un point par rapport à une conique peut être définie autrement que dans ce qui précède : c'est le lieu des points conjugués harmoniques du pôle par rapport aux points d'intersection de la conique avec une transversale quelconque menée du pôle (v. HARMONIQUE). On reconnaît, en effet, très-aisément que le lieu ainsi défini est du premier degré; d'un autre côté, il est évident *à priori* qu'il doit contenir les points de contact des tangentes menées du pôle à la conique; on en conclut immédiatement qu'il ne se distingue pas de la corde des contacts des tangentes issues du pôle. Cette nouvelle manière de considérer la *polaire* permet d'en établir aisément les principales propriétés.

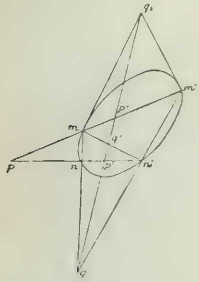

La première et la plus importante d'entre elles, qui fournit un moyen simple de la construire lorsque la courbe est donnée, consiste en ce que *la* polaire *d'un point* p *par rapport à une conique* mm'n'n *est le lieu des points de rencontre* q *ou* q' *des côtés* mn, m'n' *ou* mn', m'n *du quadrilatère variable* mm'n'n *dont les sommets* m, m', n', n *sont déterminés sur la conique par deux transversales quelconques issues du pôle* p. Pour démontrer ce théorème, il suffit d'observer, en premier lieu, que si p' et p'' sont les conjuguées harmoniques de m et m' d'une part, n et n' de l'autre, de manière que $p'p''$ soit la *polaire* du point p par rapport à la conique $mm'n'n$, ces mêmes points p' et p'' doivent aussi appartenir aux *polaires* du même point p par rapport aux coniques formées des systèmes de droites mn, $m'n'$ et mn', $m'n$, de sorte que les trois *polaires* doivent se confondre; et, d'un autre côté, que les *polaires* de p par rapport aux systèmes de droites mn, $m'n'$ et mn', $m'n$ doivent passer respectivement aux points de concours de ces droites, c'est-à-dire en q et en q'.

Ce premier théorème a pour corollaire immédiat la proposition suivante : *La* polaire *d'un point* p *par rapport à une conique* mm'n'n *est le lieu des points de concours* q_1 *des tangentes menées aux points* m *et* m', *où une transversale prolongée* pmm', *menée du point* p, *coupe cette conique.* En effet, si la transversale pnn' se rapproche indéfiniment de pmm', les cordes mn, $m'n'$ se changent en des tangentes à la conique menées en m et en m' et le point q se transporte en q_1 sans cesser d'appartenir à la *polaire* de p. La corde pmm' est la *polaire* de q_1, et l'on voit que, si q_1 se déplace sur qq', sa *polaire* pmm' passe constamment par le point fixe p. On conclut de là ces deux nouveaux théorèmes : *Lorsqu'un point* q *décrit une droite* qq'q_1 *dans le plan d'une conique, sa polaire ne tourne autour d'un point fixe* p; *et réciproquement les polaires de tous les points* q *d'une droite* qq'q_1 *passent toutes par le pôle* p *de cette droite.*

La polaire d'un des foyers d'une conique est la directrice correspondante. En effet, l'équation d'une conique rapportée à des axes rectangulaires passant par un de ses foyers est

$$x^2 + y^2 = (lx + my + n)^2,$$

$lx + my + n = 0$ représentant la directrice. Cette équation développée prend la forme

$$(1 - m^2)y^2 - 2lmxy + (1 - l^2)x^2 - 2mny - 2lnx - n^2 = 0;$$

la *polaire* de l'origine, c'est-à-dire du foyer, est donc

$$^0f'x + {}^0f'y + Dy + Ex + 2F = 0$$

ou

$$-2mny - 2lnx - 2n^2 = 0,$$

c'est-à-dire précisément

$$lx + my + n = 0.$$

Réciproquement, le pôle d'une des directrices d'une conique est le foyer correspondant.

La même propriété convient aussi bien aux foyers imaginaires de la conique qu'à ses foyers réels. Soit, par exemple, l'ellipse

$$a^2y^2 + b^2x^2 = a^2b^2,$$

dont les foyers imaginaires ont pour coordonnées

$$x = 0 \text{ et } y = \pm\sqrt{b^2 - a^2} = \pm c\sqrt{-1},$$

la *polaire* du premier sera

$$^0f'x + c\sqrt{-1}\,f'y - 2a^2b^2 = 0$$

ou

$$cy\sqrt{-1} - b^2 = 0,$$

c'est-à-dire la directrice imaginaire correspondante à ce foyer. Les points de contact des deux tangentes auront pour coordonnées

$$y = -\frac{b^2}{c}\sqrt{-1}$$

et

$$x = \pm\sqrt{a^2 + \frac{a^2b^2}{c^2}} = \pm\frac{a}{c}\sqrt{b^2 + c^2} = \pm\frac{a^2}{c}$$

et appartiendront à la conjugée $C = \infty$ de l'ellipse.

Les tangentes à une conique, menées de son centre, sont les asymptotes, réelles ou imaginaires, de cette conique. Il en résulte que la *polaire* du centre d'une conique est rejetée à l'infini. Réciproquement, le pôle d'un diamètre d'une conique est à l'infini, puisque les tangentes menées à l'extrémité de ce diamètre sont parallèles.

— Géom. *Polaires réciproques.* Si l'on a dans le plan d'une conique une figure quelconque composée de droites A, B, C,..., et de points a, b, c,..., et que l'on construise d'une part les pôles a', b', c',..., des droites A, B, C,..., par rapport à la conique, de l'autre, les *polaires* A', B', C',..., par rapport à cette même conique, des points a, b, c,..., la figure formée des droites A', B', C',..., et des points a', b', c',..., sera la figure *polaire* de la proposée, par rapport à la conique considérée, qui prendra le nom de directrice. Réciproquement, la première figure sera la *polaire* de la seconde par rapport à la même directrice; car les droites A, B, C,... seront les *polaires* de a', b', c',..., et les points a, b, c,..., seront les pôles des droites A', B', C',... C'est pourquoi les deux figures sont dites *polaires* réciproques. D'après les théorèmes établis plus haut, si quelques-unes des droites A, B, C,..., concourent en un même point P, leurs pôles a', b', c',..., seront sur une ligne droite R et le point P sera le pôle de la droite R. Réciproquement, si quelques-uns des points a, b, c,..., sont sur une droite R', leurs *polaires* A', B', C',..., concourront en un même point P', pôle de R'.

Supposons que les droites de l'une des figures soient les tangentes à une courbe S, les points corrélatifs de l'autre figure formeront une courbe S' et il est aisé de voir que, réciproquement, les tangentes à la courbe S' auront pour pôles les points de la courbe S. En effet, soient A et B deux tangentes infiniment voisines à la courbe S en a et b, a' et b' leurs pôles et m le point de rencontre de A et B : la corde a' b' de la courbe S' ne sera autre chose que la *polaire* du point m, car cette *polaire* devra passer par le pôle a' de A, puisque le point m appartient à cette droite A, et par le pôle b' de B pour une raison semblable. Or, si l'on imagine que la droite B se rapproche indéfiniment de la droite A, le point m viendra se confondre avec le point a et, en même temps, la corde a' b' deviendra la tangente en a' à la courbe S'. Les deux courbes S et S' sont donc réciproques l'une de l'autre par rapport à leur directrice commune. Cette remarquable propriété a été aperçue, pour la première fois, par M. Poncelet, qui a imposé aux deux courbes le nom de *polaires* réciproques.

L'équation de l'une des courbes peut se déduire aisément de celle de l'autre. En effet, soient $f(x, y) = 0$ l'équation de la conique directrice et $F(x, y) = 0$ celle de la courbe S, la tangente A à cette courbe S au point (x, y) sera représentée par l'équation

$$(1) \qquad (X - x)F'x + (Y - y)F'y = 0;$$

d'un autre côté, x, y, désignant les coordonnées du point a' de la courbe S', la *polaire* de ce point par rapport à la conique $f(x, y) = 0$ sera

$$(2) \quad x_1 f'X + y_1 f'Y + DY + EX + 2F = 0.$$

En identifiant les équations (1) et (2) ordonnées par rapport à X et Y, on aura deux équations entre x, y, x_1 et y_1 et si, entre ces équations et $F(x, y) = 0$, on élimine x et y, on aura, entre x_1 et y_1, l'équation cherchée de la courbe S'.

Les degrés de deux courbes *polaires* réciproques sont intimement liés l'un à l'autre : si m est celui de S, $m(m-1)$ sera celui de S'. En effet, aux tangentes à S, concourant en un même point, correspondent des points de S' situés en ligne droite, de sorte qu'autant qu'on peut mener de tangentes à S, d'un point choisi à volonté, autant on peut trouver de points en ligne droite sur S'. Or, on sait qu'on peut mener d'un point extérieur à une courbe de degré m, $m(m-1)$ tangentes; la *polaire* réciproque de cette courbe de degré m est donc coupée en $m(m-1)$ points par une droite quelconque, c'est-à-dire qu'elle est de degré $m(m-1)$.

A la valeur 2 de m, correspond la même valeur 2 pour $m(m-1)$; on en conclut que la *polaire* réciproque d'une conique est une autre conique. L'espèce de la seconde courbe S' dépend de la position du centre de la directrice par rapport à la première S. Si le centre O de la directrice est en dehors de la courbe S, on peut de ce centre mener deux tangentes à la courbe S, les pôles de ces deux tangentes sont à l'infini, la courbe S' a donc deux branches infinies; c'est une hyperbole. Si le centre de la directrice appartient à la courbe S, on ne peut mener de ce centre qu'une tangente à cette courbe S, la courbe S' n'a de points à l'infini que dans une seule direction; c'est une parabole. Enfin, si le centre de la directrice est intérieur à la courbe S, toutes les tangentes à cette courbe S ont leurs pôles à distances finies; la courbe S' est donc une ellipse.

La théorie des *polaires* réciproques permet souvent de trouver un corrélatif à un théorème déjà connu et ainsi de doubler l'étendue des connaissances acquises. Mais nous croyons qu'on a beaucoup exagéré l'importance de toutes ces méthodes de transformation dont les géomètres du siècle actuel ont fait l'objet principal de leurs études et qui, en définitive, ne les ont conduits qu'à multiplier, sans presque aucun profit réel, les théorèmes relatifs aux coniques. Le goût des petites découvertes facilement accumulables ne pourrait pas, sans amener une décadence rapide, se substituer longtemps encore à la préoccupation des grandes questions pendantes. Nous citerons, toutefois, quelques-uns des plus importants résultats obtenus au moyen de la méthode des *polaires* réciproques. D'abord, on déduit aisément du théorème de Pascal, sur l'hexagone inscrit à une conique, celui de Brianchon relatif à l'hexagone circonscrit. Si l'on mène des tangentes aux sommets d'un hexagone inscrit à une conique, on obtient un hexagone circonscrit dont les sommets sont les pôles des côtés du premier, tandis que ses côtés sont les *polaires* des sommets du premier, de sorte que les deux hexagones forment deux figures *polaires* réciproques l'une de l'autre; les lignes qui, dans l'hexagone circonscrit, joignent les sommets opposés sont les *polaires* des points de rencontre des côtés opposés de l'hexagone inscrit; et puisque les points de rencontre des côtés opposés d'un hexagone inscrit sont en ligne droite, les *polaires* de ces points, c'est-à-dire les lignes qui joignent les sommets opposés de l'hexagone circonscrit, doivent passer par un même point.

Ce théorème, dont Brianchon avait donné une démonstration directe, fournit un moyen simple de construire une sixième tangente à une conique lorsqu'on en connaît déjà cinq. La sixième tangente étant complètement déterminée par le choix du point où elle coupe la cinquième, on en conclut qu'il n'existe qu'une seule conique tangente à cinq droites données. Le même théorème donne aisément la construction des points de contact des tangentes données et de toutes celles qu'on peut construire au moyen d'elles. En effet, si l'on suppose qu'un hexagone circonscrit dégénère en pentagone, deux des côtés se réunissant en un seul, le point de contact de ce côté double pourra être considéré comme l'un des sommets de l'hexagone primitif; de sorte que le théorème général conduit, dans le cas particulier dont il s'agit, à l'énoncé suivant : Dans un pentagone circonscrit à une conique, deux diagonales qui ne partent pas d'un même sommet se croisent en un point situé sur la droite qui joint le cinquième sommet au point de contact du côté opposé.

POLAIRE (mer). **POLAIRES** (terres). V. ARCTIQUE (océan Glacial), ARCTIQUES (régions).

POLAKÈNE s. m. (po-la-kè-ne — du gr. *polus*, nombreux, et de *akène*). Bot. Fruit sec et indéhiscent, formé de deux ou plusieurs akènes.

POLANCO (Carlos), peintre espagnol, né à Séville. Il vivait au XVIe siècle, étudia sous Fr. Zurbaran avec ses deux frères, puis vécut et travailla constamment avec eux, de sorte qu'il est devenu très-difficile d'écrire la biographie particulière de chacun des Polanco, dont le plus célèbre fut Carlos. Leur manière était telle, qu'on a souvent confondu leurs ouvrages avec ceux de Zurbaran. Parmi leurs tableaux, qu'on voit [illegible] à Séville, nous citerons : *Sainte Thérèse en extase* [illegible] *Saint* [illegible] à Séville, [illegible] *la Lutte de Jacob*, *le Songe de Joseph*, à San-Pablo, etc.

POLANISIE s. f. (po-la-ni-zi — du gr. *polus*, nombreux, [illegible]). Bot. Genre de plantes [illegible] qui croissent surtout dans les régions [illegible] de l'Amérique et de l'Asie.

POLANO (Pietro), doge de Venise, mort en 1148. Il appartenait à une ancienne famille originaire de Pola dans l'Istrie. Appelé, en 1130, à succéder, comme doge, à son beau-père Domenico Michieli, il [illegible] par mettre fin à la guerre en Grèce et en Dalmatie, puis accorda des secours aux Fanois en lutte avec Ravenne et Ferrare, fit alliance avec l'empereur grec Manuel Comnène (1148), qui lui fit d'importantes concessions commerciales en échange de secours destinés à reprendre les places que le roi de Sicile, Roger Ier, avait enlevées aux Grecs, se mit lui-même à la tête de l'expédition, assiégea Corfou, où il fut atteint d'une maladie épidémique, et revint mourir à Venise. Son successeur fut Dominique Morosini — Son fils, Enrico POLANO, devint membre du sénat et du grand conseil et fut un des onze grands électeurs qui, lors de la réforme de la république en 1173, élevèrent au doge Orio Malipieri.

POLAQUE s. m. (po-la-ke). V. POLACRE. — s. f. Mar. V. POLACRE.

— Mus. Air de danse qu'on appelle aussi POLONAISE.

POLARD s. m. (po-lar). Ancienne monnaie de cuivre, qui contenait une petite quantité d'argent.

— Encycl. De France, le *polard* passa en Irlande, sous le règne d'Édouard Ier. Dans ce dernier pays, on lui donna les noms de *rosaire* et de *mitre lionine*, suivant les marques qu'il portait, et comme il ressemblait aux *sous* du pays, qui valaient davantage, et qu'il donnait lieu à des fraudes lors des payements, il fut proscrit d'Irlande, après l'avoir été de France. En Irlande, tout homme convaincu d'avoir mis des *polards* en circulation était condamné à mort et l'État s'emparait de ses biens. Ces lois rigoureuses étaient édictées pour frapper d'épouvante ceux qui transportaient dans l'île des pièces étrangères, au préjudice de celles du pays, car, dans ce temps-là, l'Irlande était encore un pays autonome.

POLARIMÈTRE s. m. (po-la-ri-mè-tre — de *polarité*, et du gr. *metron*, mesure). Physiq. Instrument dont on se sert pour mesurer la déviation qu'exercent certains milieux sur les rayons lumineux polarisés.

— Encycl. Le *polarimètre* a été imaginé par Biot. Nous empruntons à cet illustre physicien la plus grande partie des renseignements qui suivent sur la construction et l'usage de son appareil. V. POLARISATION.

Cet appareil est, d'ailleurs, fort simple : La lumière blanche des nuées est reçue sur la première surface d'un verre noir plan et poli, qui la renvoie dans un tuyau muni de diaphragmes intérieurs, disposés dans une direction telle que le faisceau isolé se trouve polarisé par réflexion aussi complètement que possible. Ce faisceau arrive ensuite perpendiculairement sur la première surface d'un prisme biréfringent, achromatisé, qui est placé au centre d'un cercle divisé et porté sur une alidade mobile. Le plan du cercle est pareillement perpendiculaire à la direction du rayon réfléchi. Alors, en faisant mouvoir l'alidade vers la droite ou vers la gauche du plan de réflexion, elle entraîne le prisme, qui tourne ainsi autour de l'axe du faisceau réfléchi, en lui demeurant toujours perpendiculaire. La succession des images, ordinaires, extraordinaires, que ce mouvement développe dans les différentes directions où on mène l'alidade, fait connaître l'état de polarisation [illegible] réfléchi; et, lorsqu'il est complètement polarisé, [illegible] avec le plan de réflexion, se trouve indiqué sur le cercle divisé par la position que prend l'[illegible] coïncide avec le zéro des divisions tracées sur le cercle. Le plan de réflexion étant vertical [illegible] de l'alidade sera amené sur 0°.

[illegible]

Mais [illegible] des rayons de diverses [illegible] est le cas habituel, cette image paraît colo-

ron parce que le plan de polarisation des rayons [illegible] est dévié inégalement selon que leur réfrangibilité est différente. Pour isoler seulement cet effet, au moins sur l'un d'eux, il faut interposer entre le prisme et l'œil une plaque de ces verres rouges, colorés par le protoxyde de cuivre, qui, lorsqu'ils sont suffisamment épais, ne transmettent qu'une seule espèce de rayons, voisins du rouge extrême du spectre. Alors l'image extraordinaire qui reste visible est uniquement composée de ces rayons rouges sensiblement homogènes. Or, en tournant l'alidade du prisme vers la droite ou vers la gauche de l'observateur, on retrouve toujours une nouvelle position où cette image devient nulle, comme elle l'était primitivement; de sorte que l'arc parcouru par l'alidade, depuis le point zéro, mesure l'angle de déviation que le plan de polarisation des rayons rouges purs a subi, vers la droite ou vers la gauche de l'observateur, en traversant le liquide interposé. Cet angle pour chaque liquide est proportionnel à l'épaisseur interposée; et il reste invariable quand on agite le liquide dans son tube, ou qu'on écarte ses particules les unes des autres, en le mêlant avec des liquides inactifs qui n'agissent pas sur lui chimiquement. Par ces résultats, et même par le seul fait de la non-symétrie de l'action exercée ainsi dans les liquides, sous l'incidence perpendiculaire, on voit que la déviation totale observée est la somme des déviations infiniment petites imprimées successivement au rayon par les groupes moléculaires actifs disposés sur son trajet. De sorte que le sens de cette déviation et sa grandeur, pour l'unité de masse active traversée, sont deux phénomènes de la constitution actuelle des particules agissantes, dans lesquels leur mode d'agrégation accidentel n'intervient pas. Les substances qui dévient ainsi les plans de polarisation des rayons lumineux, dans un certain sens propre, en vertu de leur action moléculaire, sont ce que j'appelle des substances *moléculairement actives*. On ne peut évidemment leur attribuer cette dénomination qu'en étudiant leurs effets dans l'état libre et désagrégé de leurs groupes matériels, conséquemment après les avoir liquéfiés par la fusion ou la dissolution dans des liquides inactifs; car l'agrégation, accompagnée de l'état cristallin, peut développer des actions de masse qui imitent celles-là, sans que les molécules isolées ou agrégées confusément, hors de l'état cristallin, les exercent. C'est ce qu'on observe dans le quartz. »

Cette description classique de Biot est faite en considérant spécialement l'action exercée sur le rayon rouge pur. Pour la lumière blanche, on trouve d'abord que les images ordinaire et extraordinaire ont des teintes diverses, dont les variations sont soumises à des lois parfaitement déterminées, mais on trouve de plus que, « dans la succession des teintes extraordinaires qui apparaissent à mesure que le prisme tourne, il y en a une extrêmement distincte et facilement reconnaissable qui répond, avec une approximation singulière, à la déviation des rayons purs et que l'on peut ramener à celle des rayons transmis par les verres rouges, en la multipliant par $\frac{23}{30}$. Cette teinte est en violet bleuâtre qui suit immédiatement le bleu intense et précède immédiatement le rouge jaunâtre dans les progrès de la rotation; et, tant par sa nature spéciale que par son opposition tranchée avec les deux autres, entre lesquelles elle est toujours comprise, il est impossible de ne pas la reconnaître avec une parfaite évidence quand on l'a seulement cherchée une fois par les caractères précédents... Or, non-seulement l'observation ainsi effectuée est infiniment plus facile et plus prompte qu'avec le verre rouge, mais la séparation des couleurs, jointe à leur changement soudain autour du point de passage, devient un indice tellement sensible, que, par exemple, un millième en poids de sucre de canne dissous dans l'eau manifeste ainsi son pouvoir rotatoire avec évidence à travers une épaisseur d'un demi-mètre... » Cette teinte de passage est appelée ordinairement *teinte sensible*, sa nuance rappelle assez celle des fleurs du lin.

Tel est le principe du *polarimètre*. Voyons maintenant quelles sont les conditions de construction de ses différentes parties.

Le miroir polariseur est en verre noir; il doit avoir une position telle, qu'il polarise aussi complètement que possible les rayons qu'il réfléchit suivant l'axe de l'appareil. Il doit, par conséquent, faire avec cet axe un angle de 35° 30' environ, angle de polarisation du verre. Cette position ne peut être fixée qu'expérimentalement : pour cela, le miroir est mobile autour d'une ligne perpendiculaire à l'axe de l'instrument et son mouvement peut être dirigé ou arrêté au moyen d'une [illegible] rayon réfléchi au moyen [illegible] et on arrête [illegible] son observation [illegible] complète. La lumière des [illegible] [illegible] [illegible] la lumière [illegible] polari- [illegible] par une ouverture pratiquée dans la cloison. Un volet permet, d'ailleurs, de donner du jour, lorsque besoin est, pour lire les divisions sur le cercle gradué, par exemple.

« Le prisme biréfringent, dit Biot, doit être tel, qu'un rayon de lumière naturelle, en s'y réfractant, se résolve seulement en deux faisceaux polarisés dans des sens rectangulaires. La manière la plus simple, ainsi que la plus sûre, de remplir cette condition m'a paru être la suivante. Ayant choisi un petit rhomboïde de chaux carbonatée bien pure et d'une constitution régulière, dont la section prin-

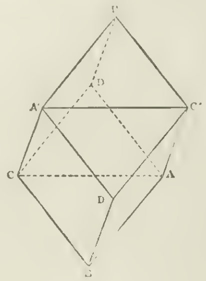

Fig. 1.

cipale est ACA'C' (fig. 1), je le coupe par un plan perpendiculaire à cette section et incliné seulement de 3° ou 4° sur la base naturelle ABCD; de manière que le parallélisme primitif de ses faces supérieure et inférieure se trouve ainsi légèrement altéré dans le sens de la section principale, comme

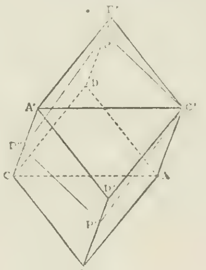

Fig. 2.

le représente la figure 2, où l'on a tracé la coupe oblique C'PP'P" par des lignes pleines. Cela fait, si un rayon de lumière polarisé est introduit dans ce prisme rhomboïdal, perpendiculairement à sa face naturelle ABCD, il se divise d'abord intérieurement en deux faisceaux d'égale intensité, qui se meuvent dans le plan de la section principale du point d'incidence, avec des sens de polarisation rectangulaires. Arrivés à la surface artificielle et oblique C'PP'P", ces faisceaux ne se dédoublent pas en sortant du cristal. Chacun d'eux reste simple dans son émergence, en conservant le même sens de polarisation qu'il avait reçu antérieurement. L'obliquité de la face d'émergence les sépare seulement davantage; mais, étant très-petite, elle n'altère pas sensiblement l'égalité primitive de leurs intensités, de sorte que toutes les conditions indiquées plus haut se trouvent remplies. Il ne reste qu'à corriger la dispersion chromatique que les deux faisceaux ont subie et qui s'est principalement opérée dans leur émergence. Pour cela, on remplace la portion enlevée du rhomboïde par un prisme de verre de même sens et d'un angle tel que l'achromatisme soit rétabli, non pas exactement, car il ne peut l'être, mais aussi approximativement que possible, surtout dans l'image extraordinaire, qui est celle dont les teintes servent le plus spécialement d'indices pour les déviations. Ce prisme compensateur étant ainsi choisi, on le colle à la face artificielle du cristal par une mince couche d'essence de térébenthine épaissie; et ce système mixte est ensuite fixé au centre du cercle divisé, sur l'alidade mobile, de manière que la face naturelle reçoive immédiatement le faisceau lumineux réfléchi par le miroir. »

Une condition à observer également dans la construction du *polarimètre* est que les diaphragmes qui limitent le faisceau réfléchi soient convenablement étroits, pour que le prisme puisse séparer complètement les deux images formées, sans cependant que ces images soient trop éloignées l'une de l'autre, ce qui nuirait pour leur comparaison.

Les tubes dans lesquels on enferme le liquide à examiner sont en cuivre ou mieux en verre, cette dernière substance étant moins attaquable. Pour les tubes en cuivre, les lames de verre qui ferment les extrémités sont fixées, avec du mastic à la céruse, à des bouchons de cuivre rodés intérieurement ou mieux taraudés et qui peuvent être facilement séparés du tube. Pour les tubes de verre, les lames sont appliquées au moyen d'un peu de suif sur l'extrémité des tubes préalablement dressée; le plus souvent, les tubes de verre sont enfermés dans une garniture en laiton, qui se termine par des bagues à vis servant à fixer plus solidement les lames de verre. Dans tous les cas, les tubes employés doivent avoir des longueurs exactement déterminées. Quand ils sont très-longs, il est nécessaire de disposer dans leur intérieur des diaphragmes métalliques. On doit les remplir exactement et éviter de laisser des bulles d'air à l'intérieur : celles-ci produisent des phénomènes de réfraction qui interceptent parfois complètement le passage de la lumière.

Dans certains cas, lorsqu'on veut opérer à des températures diverses, on se sert de tubes métalliques entourés d'un manchon en laiton, dans lequel on verse un liquide chauffé à la température voulue. Les tubes renfermant les liquides à examiner sont disposés entre le miroir et le prisme et supportés sur des fourchettes métalliques articulées, qui permettent de les mettre dans toutes les positions possibles. Enfin, tout l'appareil est placé sur une table à rainure, à laquelle les supports peuvent être fixés au moyen de vis de pression.

Pour déterminer un pouvoir rotatoire, on mesure avec le *polarimètre*, disposé d'après les indications qui précèdent, l'angle de rotation de la lumière polarisée; on fait un certain nombre de lectures successives, en ramenant chaque fois par l'observation l'alidade vers le zéro, c'est-à-dire en remplaçant le tube plein de substance active par un autre plein d'eau et cherchant à trouver la teinte sensible, puis on prend la moyenne. Le pouvoir rotatoire moléculaire d'une substance étant l'arc de déviation qu'elle imprimerait au plan de polarisation du rayon rouge extrême du spectre, en agissant isolément sur lui avec une épaisseur égale à l'unité de longueur et une densité idéale égale à 1, il faut ramener à ces conditions l'observation directe faite dans des conditions différentes et tenir compte du liquide dans lequel le corps observé peut être en dissolution. Cela se fait au moyen d'un calcul très-facile pour lequel Biot a donné la formule suivante :

$$[\alpha] = \frac{a}{l \varepsilon P},$$

dans laquelle $[\alpha]$ est le pouvoir rotatoire moléculaire cherché, a l'arc de déviation observé à l'aide du *polarimètre*, l la longueur du tube, P la densité du mélange liquide et ε la proportion pondérale de substance renfermée dans chaque unité de masse de la solution. V. POUVOIR ROTATOIRE.

En dehors de ses applications scientifiques, qui ont une importance extrême, le *polarimètre* peut rendre à l'industrie des services très-précieux. Les sucres ayant une action sur la lumière polarisée, on peut, au moyen du *polarimètre*, déterminer la quantité de sucre qui se trouve contenue dans un liquide; bien plus, les sucres, ayant des pouvoirs rotatoires divers, on peut, en s'aidant de certaines réactions chimiques que nous n'avons pas à rapporter ici, mesurer les proportions de divers sucres qui se trouvent mélangés dans un liquide (V. SACCHARIMÉTRIE). Par les mêmes causes, il permet de diagnostiquer le diabète sucré, maladie caractérisée par la présence de la glucose dans les urines. Le *polarimètre* permet encore de reconnaître la pureté des matières commerciales douées de pouvoir rotatoire. Le seul reproche que l'on puisse lui faire pour les usages de ce genre est de nécessiter des calculs, très-simples à la vérité. C'est là ce qui fait que, pour les essais des sucres et des urines, on l'a modifié de manière à supprimer les calculs, et qu'on l'a transformé en des instruments très-compliqués et beaucoup moins exacts, les saccharimètres et le diabétomètre. V. ces mots.

POLARISANT, ANTE adj. (po-la-ri-zan, an-te — rad. *polariser*). Qui est susceptible de polariser : *Appareil* POLARISANT. *Action* POLARISANTE.

POLARISATEUR s. m. (po-la-ri-za-teur — rad. *polariser*). Physiq. Prisme biréfringent qui polarise la lumière.

POLARISATION s. f. (po-la-ri-za-si-on — rad. *polariser*). Physiq. Modification subie par la lumière qui, réfléchie ou réfractée dans certaines conditions, cesse de pouvoir être réfléchie ou réfractée de nouveau. ‖ *Angle de polarisation*, Angle d'incidence sous lequel la polarisation se produit aussi complétement que possible. ‖ *Plan de polarisation*, Plan qui contient le rayon incident et le rayon polarisé.

— Bot. Tendance qui imprime à la gemmule et à la radicule des directions opposées.

— Encycl. *Théorie physique*. En 1670, Érasme Bartholin découvrit, dans le spath d'Islande, la propriété de donner deux rayons réfractés pour chaque rayon incident. Les deux faisceaux dans lesquels un faisceau lumineux se trouve ainsi décomposé paraissent de même intensité. Mais, s'ils sont reçus sur un deuxième cristal biréfringent, les quatre faisceaux auxquels ils donnent lieu présentent, dans la position relative des deux cristaux, des différences d'intensité qui peuvent, dans certains cas, aller jusqu'à l'extinction absolue et simultanée de deux d'entre eux. Considérons en particulier ce qui arrive au faisceau ordinaire sorti du premier cristal. Les deux rayons auxquels il donnera naissance dans le second cristal éprouveront les variations suivantes quand on fera varier l'angle des sections principales des cristaux : si cet angle est nul, le rayon extraordinaire disparaîtra et le rayon ordinaire aura son maximum d'intensité; à mesure que l'angle croîtra, le rayon ordinaire diminuera et le rayon extraordinaire augmentera d'intensité. Si l'angle atteint 90°, il y aura extinction du rayon ordinaire et maximum pour le rayon extraordinaire. Les deux rayons ont, du reste, même intensité à 45°. Malus a fait remarquer que les intensités des deux rayons peuvent être représentées par les produits d'une constante, par $\cos^2\alpha$ pour le rayon ordinaire et par $\sin^2\alpha$ pour le rayon extraordinaire; α désignant l'angle des sections principales des deux cristaux. Si l'on observe de même les variations d'intensité des deux rayons dans lesquels le deuxième cristal divise le rayon extraordinaire venu du premier, on sera conduit à regarder, avec Malus, leurs intensités comme proportionnelles à $\sin^2\alpha$, pour le rayon ordinaire, et à $\cos^2\alpha$ pour le rayon extraordinaire. Le rayon ordinaire et le rayon extraordinaire émanés d'un premier prisme biréfringent jouissent donc d'une propriété commune : reçus sur un deuxième cristal biréfringent, ils se divisent l'un et l'autre en deux rayons d'intensités variables, qui s'éteignent successivement et acquièrent leurs maximums d'intensité pour deux orientations rectangulaires de la section principale du second cristal. Tout rayon doué de cette propriété remarquable est dit polarisé dans le plan avec lequel coïncide la section principale du cristal, lorsque le rayon extraordinaire s'éteint. Il résulte de cette définition et des lois de Malus que la section principale est le plan de *polarisation* du rayon ordinaire et que le plan perpendiculaire est le plan de *polarisation* du rayon extraordinaire.

Les cristaux à deux axes polarisent aussi la lumière dans deux plans à peu près perpendiculaires l'un à l'autre, mais les lois des phénomènes sont encore plus compliquées.

On appelle *lumière naturelle* la lumière qui, en traversant un cristal biréfringent, donne lieu à deux rayons d'égale intensité, quelle que soit la position de la section principale. Le soleil et les étoiles, les gaz incandescents, etc., produisent de la lumière naturelle. Or, si l'on recompose en un seul les deux faisceaux égaux et polarisés à angle droit dans lesquels un cristal biréfringent a décomposé un faisceau naturel, on retrouve dans le faisceau résultant toutes les propriétés de la lumière naturelle, en sorte que, indépendamment de toute théorie, il est permis de considérer la lumière naturelle comme équivalant au système de deux rayons égaux, polarisés dans des plans rectangulaires. Si l'on superpose un faisceau naturel à un faisceau polarisé, le faisceau résultant se divise, dans un cristal biréfringent, en deux faisceaux d'intensités inégales, qui ne s'éteignent plus ni l'un ni l'autre pour aucune position du cristal. Un faisceau ainsi composé est partiellement polarisé. Le plan de *polarisation* partielle est parallèle à la position de la section principale du cristal qui rend maximum le rayon ordinaire et minimum le rayon extraordinaire. On obtient aussi de la lumière partiellement polarisée en superposant deux faisceaux polarisés à angle droit, mais ayant des intensités différentes.

Il résulte de ce qu'on vient de dire qu'une seule expérience faite à l'aide d'un cristal biréfringent permettra toujours de reconnaître si un rayon lumineux est naturel, polarisé ou partiellement polarisé. Dans la dernière hypothèse, si l'on mesure les intensités du rayon ordinaire et du rayon extraordinaire, lorsque le premier, étant maximum, le second est minimum, on obtiendra aisément les proportions de lumière naturelle et polarisée qui entrent dans la composition du rayon. En effet, si l'on désigne par a et b ces proportions et par α l'angle de la section principale du cristal avec le plan de *polarisation*, le rayon ordinaire sera formé de la moitié de la lumière incidente naturelle et de la fraction $\cos^2\alpha$ de la lumière polarisée. Son intensité sera donc

$$\frac{a}{2} + b\cos^2\alpha;$$

d'un autre côté, celle du rayon extraordinaire sera

$$\frac{a}{2} + b\sin^2\alpha.$$

Les mesures prises fourniraient donc la valeur du rapport

$$\frac{\frac{a}{2} + b\cos^2\alpha}{\frac{a}{2} + b\sin^2\alpha}$$

et il serait facile d'en déduire celle du rapport $\frac{a}{b}$. Mais on pourra y arriver plus simple-

ment en observant que les intensités des deux rayons ordinaire et extraordinaire qui deviennent la première maximum et la deuxième minimum lorsque $\alpha = 0$, se réduisent alors à

$$\frac{a}{2} + b \text{ et } \frac{a}{2}.$$

Ces deux intensités deviennent égales entre elles lorsque $\alpha = 45°$. Le cristal biréfringent qui sert à analyser un rayon lumineux reçoit le nom d'*analyseur*. L'expression de cristal *polariseur* n'a pas besoin d'être définie.

— *Polarisation par réflexion.* Une observation fortuite sur la lumière du soleil couchant, réfléchie par les vitres des fenêtres d'un édifice éloigné, a conduit Malus à la découverte des phénomènes suivants : 1° les substances non métalliques polarisent complètement la lumière qu'elles réfléchissent sous des incidences convenables ; 2° le plan de *polarisation* de la lumière réfléchie est le plan de réflexion lui-même ; 3° sous une incidence quelconque, la lumière est partiellement polarisée dans le plan de réflexion ; 4° les métaux et leurs composés doués de l'éclat métallique n'impriment, sous toutes les incidences, à la lumière réfléchie, qu'une *polarisation* partielle, le plus souvent peu sensible.

Brewster a reconnu que, quelle que soit la substance réfléchissante, l'incidence sous laquelle la *polarisation* est complète a toujours pour tangente l'indice de réfraction de cette substance ou, ce qui revient au même, que le rayon réfléchi et le rayon réfracté sous l'incidence qui produit la *polarisation* complète sont perpendiculaires l'un à l'autre. On est convenu d'appeler angle de *polarisation* le complément de l'incidence sous laquelle a lieu la *polarisation* complète de la lumière réfléchie ou l'angle que le rayon incident fait alors avec la surface. Si on le désigne par A, il résulte de la loi précédente que $\cot A = n$ ou $\tang A = \frac{1}{n}$, n représentant l'indice de réfraction. Sous des incidences voisines de 0° ou de 90°, la *polarisation* de la lumière réfléchie est à peine sensible. On doit en conclure que, s'il était possible d'observer le rayon réfléchi dans des directions rigoureusement normales ou parallèles à la surface, on n'y trouverait aucune trace de *polarisation*.

— *Polarisation par réfraction simple.* La réfraction simple polarise partiellement la lumière dans un plan perpendiculaire au plan d'incidence. La proportion de lumière polarisée que contient le faisceau réfracté est nulle sous l'incidence normale et croît avec l'incidence, mais ne devient jamais égale à l'intensité entière du faisceau.

— *Polarisation par réflexion intérieure.* Si l'on fait tomber un rayon normal sur l'un des côtés d'un prisme isocèle, le rayon réfléchi sur la base de ce prisme traversera aussi normalement le second côté et on pourra étudier les lois de la réflexion intérieure sans avoir à craindre qu'elles soient troublées par les deux réfractions successives. Malus a reconnu ainsi : 1° que la réflexion intérieure polarise en général partiellement la lumière dans le plan d'incidence ; 2° que la *polarisation* est nulle sous l'incidence normale et sous les incidences où la réflexion est totale ; 3° que la *polarisation* est complète sous une incidence R qui est liée avec l'incidence I, sous laquelle la *polarisation* est complète, dans le cas de la réflexion extérieure, par la relation $\sin I = n \sin R$.

— *Réflexion et réfraction de la lumière polarisée.* Les observations de Malus ont établi : 1° que, sous toute incidence, la proportion de lumière réfléchie est maximum quand le plan de *polarisation* est parallèle au plan d'incidence, minimum lorsqu'il lui est perpendiculaire, et régulièrement décroissante entre le maximum et le minimum ; 2° que, sous l'incidence à laquelle correspond la *polarisation* complète, la proportion de lumière réfléchie est nulle lorsque le plan de *polarisation* est perpendiculaire au plan d'incidence et que, en général, sous cette incidence, si α est l'angle que ces deux plans font l'un avec l'autre, la proportion de lumière réfléchie varie comme $\cos^2\alpha$; 3° que la proportion de lumière réfractée est toujours complémentaire de la proportion de lumière réfléchie, minimum, par conséquent, quand celle-ci est maximum, et réciproquement, mais que le minimum est toujours très-différent de zéro.

On doit, en outre, à Fresnel, d'avoir reconnu : 1° que la lumière polarisée demeure polarisée après la réflexion, pourvu que la réflexion ne soit pas totale ; 2° que le plan de *polarisation* de la lumière réfléchie ou réfractée est identique au plan primitif lorsque celui-ci est parallèle ou perpendiculaire au plan d'incidence ; 3° que, dans tout autre cas, le plan de *polarisation* de la lumière réfléchie tend à se rapprocher du plan d'incidence et celui de la lumière réfractée à se rapprocher d'un plan perpendiculaire au plan d'incidence ; 4° que la réflexion totale ne modifie pas les propriétés de la lumière polarisée lorsque le plan de *polarisation* est parallèle ou perpendiculaire au plan d'incidence, mais que, dans tout autre cas, elle lui communique les propriétés de la lumière partiellement polarisée ou même de la lumière naturelle.

Enfin, Brewster a observé que les métaux impriment à la lumière polarisée qui vient se réfléchir à leur surface des modifications analogues aux modifications résultant de la réflexion totale.

— *Interférences de la lumière polarisée.* Dans un travail exécuté en commun, Fresnel et Arago ont démontré, par les procédés les plus variés, que deux rayons polarisés ne peuvent interférer, c'est-à-dire qu'ils donnent par leur combinaison une intensité indépendante de leur différence de marche. Cette propriété fondamentale de la lumière polarisée serait inconcevable si les vibrations des ondes lumineuses étaient longitudinales comme celles des ondes sonores, car, dans cette hypothèse, deux rayons peu inclinés l'un sur l'autre devraient se détruire ou se fortifier suivant que les vitesses seraient de même sens ou de sens contraires. Au contraire, la constance de l'intensité résultant du concours de deux rayons polarisés à angle droit s'expliquerait sans difficulté si l'on admettait que les vibrations de la lumière polarisée s'effectuent normalement aux rayons et dans des directions perpendiculaires entre elles, lorsque les plans de *polarisation* sont eux-mêmes perpendiculaires l'un à l'autre. C'est ainsi qu'on a été amené à formuler le principe suivant, connu en physique sous le nom de principe des vibrations transversales :

« Dans la lumière polarisée, les vibrations s'exécutent normalement aux rayons et parallèlement ou perpendiculairement au plan de *polarisation*. (On n'a pas pu, jusqu'à présent, vérifier laquelle de ces deux hypothèses était la vraie.) Mais, comme on reproduit un faisceau naturel en superposant les deux faisceaux égaux et polarisés à angle droit, dans lesquels un faisceau naturel est décomposé par un cristal biréfringent, il faut bien en conclure que les vibrations qui produisent la lumière naturelle sont aussi perpendiculaires aux rayons. »

— *Polarisation chromatique.* Un rayon polarisé, tombant normalement sur un cristal biréfringent dont la section principale fait un angle i avec le plan de *polarisation*, si l'on décompose les vibrations incidentes en deux, les unes polarisées dans la section principale, les autres dans le plan perpendiculaire, les intensités du rayon ordinaire et du rayon extraordinaire seront comme $\cos^2 i$ et $\sin^2 i$, d'après les lois de Malus. Si le cristal biréfringent se réduit à une mince lame à faces parallèles, la séparation des rayons ordinaires et extraordinaires n'étant pas sensible, le mouvement d'une molécule d'éther placée sur le trajet de la lumière émergente résultera de la combinaison des vibrations rectangulaires qui correspondraient séparément aux deux rayons. Cette combinaison donnera naissance à des phénomènes qui peuvent se résumer de la manière suivante : 1° toutes les fois que la lame cristalline établit entre les deux rayons une différence de marche d'un nombre entier de demi-longueurs d'onde, la lumière émergente est polarisée dans le plan primitif ou dans un plan symétrique par rapport à la section principale ; 2° toutes les fois que la lame cristalline établit entre les deux rayons une différence de marche d'un nombre impair de quarts de longueur d'onde et qu'en même temps l'angle du plan primitif de *polarisation* avec le plan de la section principale est égal à 45°, la lumière émergente est polarisée circulairement ; 3° dans tout autre cas, elle est polarisée elliptiquement.

Un faisceau polarisé circulairement se décompose, en traversant un prisme biréfringent, en deux faisceaux d'égale intensité.

Quelle que soit l'orientation de la section principale, la lumière polarisée circulairement diffère, cependant, de la lumière naturelle, en ce que, si on lui fait traverser une seconde lame cristalline identique à la première, les vibrations deviennent rectilignes et la lumière reprend l'état de lumière polarisée. La lumière polarisée elliptiquement se rapproche par ses propriétés de la lumière partiellement polarisée.

Si l'on conçoit que les vibrations d'un rayon soient elliptiques, mais que le rapport de la grandeur des axes et leur orientation varient brusquement et à des intervalles très-rapprochés, par l'effet d'un grand nombre de causes absolument indépendantes les unes des autres, on aura un système de vibrations qui, dans toute expérience d'une durée appréciable, paraîtra posséder les mêmes propriétés relativement à tous les plans menés par la direction du rayon. Telle est l'idée la plus générale qu'on doit se faire d'un rayon de lumière naturelle. Les changements brusques et très-rapprochés qui surviennent dans l'état des vibrations sont démontrés par l'impossibilité d'obtenir des franges d'interférence avec des rayons émanés de deux sources physiquement distinctes.

Cela posé, si on cherche à déterminer d'une manière générale l'intensité des deux rayons dans lesquels un analyseur biréfringent décompose la lumière primitivement polarisée dans un certain plan et transmise à travers une lame mince, on arrive aux résultats suivants, en désignant par s l'angle du plan primitif de *polarisation* avec le plan de la section principale de l'analyseur biréfringent, et par i l'angle du plan primitif de *polarisation* avec le plan de la section principale de la lame mince, 1° le rayon ordinaire aura une intensité résultant de l'interférence de deux rayons d'intensités proportionnelles à

$$\cos^2 i \cos^2(i - s) \text{ et } \sin^2 i \sin^2(i - s),$$

présentant l'un par rapport à l'autre une différence de marche P, variant proportionnellement à l'épaisseur ; 2° le rayon extraordinaire aura une intensité déterminée par l'interférence de deux rayons d'intensités proportionnelles à

$$\sin^2 i \cos^2(i - s) \text{ et à } \cos^2 i \sin^2(i - s),$$

présentant une différence de marche $P + \frac{h}{2}$, h étant la longueur d'ondulation. Le rayon ordinaire sera donc minimum quand le rayon extraordinaire sera maximum, et réciproquement.

Si, au lieu d'un faisceau de lumière homogène, on considère un faisceau de lumière blanche, les intensités de tous les éléments de ce faisceau seront modifiées dans des rapports inégaux et il y aura coloration. Du reste, les interférences ayant lieu en sens opposé dans le rayon ordinaire et dans le rayon extraordinaire de l'analyseur, une couleur donnée éprouvera dans ces deux rayons des modifications inverses et, par suite, les deux colorations seront complémentaires. Telle est la théorie par laquelle Fresnel a expliqué le phénomène de la *polarisation* chromatique.

— *Théorie mathématique.* Les cristaux ne peuvent généralement pas être regardés comme des milieux isotropes, c'est-à-dire identiques à eux-mêmes dans toutes les directions autour d'un même point. La symétrie des figures géométriques qu'ils affectent indique, au contraire, certaines conditions de symétrie correspondantes dans l'arrangement de leurs molécules intégrantes et, par suite, dans l'arrangement moléculaire du milieu éthéré qui les pénètre. On nomme axe de symétrie, axe de figure ou axe optique d'un cristal (nous ne parlons ici que des cristaux à un seul axe) une direction principale dans laquelle la densité paraît devoir être plus grande ou plus petite que dans toute autre. Tous les plans menés par l'axe sont supposés fournir des tranches pareillement composées et, par suite, on admet que les directions également inclinées sur l'axe correspondent à des files semblables de molécules. Enfin, on suppose que la densité varie dans le même sens, dans chacune de ces tranches, depuis la direction parallèle à l'axe jusqu'à la direction perpendiculaire ; elle est maximum ou minimum dans la direction de l'axe, minimum ou maximum dans la direction perpendiculaire ; elle est d'ailleurs évidemment la même dans deux directions également inclinées sur l'axe pris dans ses deux sens. Ces hypothèses assez naturelles, sur lesquelles Fresnel a fondé la théorie mathématique de la *polarisation* de la lumière, se sont trouvées en quelque sorte confirmées directement, lorsqu'il a développé artificiellement dans une masse isotrope de verre toutes les propriétés des cristaux biréfringents, en y faisant naître, par une forte compression exercée dans un sens seulement, un axe particulier de symétrie.

On nomme plan méridien d'un cristal tout plan parallèle à l'axe, et section principale, par rapport à une face taillée, d'ailleurs, arbitrairement, un plan méridien perpendiculaire à cette face.

D'un autre côté, on suppose que les vibrations lumineuses ont lieu dans des directions perpendiculaires aux rayons, c'est-à-dire aux lignes suivant lesquelles ces vibrations se propagent. Chaque oscillation d'une molécule d'éther est d'ailleurs assimilée à un mouvement pendulaire, parce que les lois de ce mouvement sont celles qui dérivent de l'hypothèse d'une force agissant proportionnellement à la distance du mobile à un point fixe et qu'il est naturel de supposer que dans un milieu élastique la force qui tend à chaque instant à ramener chaque molécule à sa position d'équilibre est proportionnelle à la distance qui l'en sépare. Les lois du mouvement oscillatoire d'une molécule d'éther sont donc représentées par les formules

$$x = a \cos \frac{2\pi}{\theta} t, \quad \frac{dx}{dt} = v = -a \frac{2\pi}{\theta} \sin \frac{2\pi}{\theta} t,$$

$$\frac{d^2x}{dt^2} = -a \left(\frac{2\pi}{\theta}\right)^2 \cos \frac{2\pi}{\theta} t,$$

a désignant l'élongation maximum de la molécule ou l'amplitude vibratoire, x [illegible] d'équilibre, θ la durée d'une vibration [illegible] temps compté à partir [illegible] molécule était au maximum [illegible].

Telles sont les hypothèses mécaniques sur lesquelles est basée la théorie [illegible] tions.

La force vive de la molécule en mouvement est [illegible]

$$\left(a \frac{2\pi}{\theta}\right)^2 \sin^2 \frac{2\pi}{\theta} t.$$

[illegible] Son maximum est

$$\left(a \frac{2\pi}{\theta}\right)^2$$

[illegible]

qu'à la position d'équilibre où elle est maximum, est donc

$$\left(a \frac{2\pi}{\theta}\right)^2.$$

La moitié de cet accroissement peut servir de mesure à l'intensité du rayon lumineux.

On suppose que dans un faisceau de lumière dit polarisé rectilignement, les vibrations s'effectuent, sur la surface de l'onde, en ligne droite et dans une direction azimutale invariable pendant toute la durée du mouvement.

On suppose, au contraire, que les vibrations correspondantes à un faisceau de lumière naturelle s'effectuent sur la surface de l'onde, soit simultanément dans toutes les directions ou dans des directions [illegible] gent incessamment avec une vitesse extrême. Il en résulte qu'un faisceau de lumière naturelle ne serait, soit qu'un assemblage de faisceaux polarisés dans toutes les directions, soit qu'un faisceau polarisé dont l'azimut de *polarisation* varierait très-rapidement. Ces deux hypothèses sont équivalentes en raison de la persistance des impressions sur la rétine et par suite [illegible] un temps très-court.

Enfin, dans un faisceau partiellement polarisé, une partie des vibrations se feraient dans un azimut fixe, tandis que les autres s'effectueraient [illegible] muts, ou, ce qui revient au même, dans un azimut incessamment variable.

Cela posé, on démontre aisément : 1° (v. ONDULATION) que deux mouvements vibratoires rectilignes, parallèles et de même période se combinent en un troisième mouvement vibratoire de même direction et de même période dont l'amplitude reste comprise entre la somme et la différence des amplitudes des mouvements composants et prend [illegible] ment l'une ou l'autre de ces valeurs extrêmes lorsque les phases des deux mouvements composants sont semblables ou contraires, c'est-à-dire lorsque les molécules y arrivent en même temps à leurs positions d'équilibre, ou qu'au contraire [illegible] l'un d'eux à leurs positions d'équilibre, tandis que [illegible] maximums [illegible] ments vibratoires rectilignes rectangulaires de même période et de même phase se combinent pour former un troisième mouvement rectiligne de même période et de même phase, dont l'amplitude est représentée en grandeur et en direction par la diagonale du rectangle construit sur les amplitudes des mouvements composants ; 3° que, réciproquement, tout mouvement vibratoire rectiligne peut se décomposer en deux [illegible]

[illegible]

sants.

Pour que le mouvement résultant soit polarisé, il faut que le rapport des amplitudes des mouvements composants soit constant ; ce rapport peut d'ailleurs être quelconque ; il en résulte que [illegible]

[illegible]

rises d'abord à angle droit et ramenés à une *polarisation* commune sont incapables d'interférer s'ils ont été extraits d'un faisceau naturel et peuvent, au contraire, interférer s'ils proviennent d'un faisceau originairement polarisé.

Ces principes posés, imaginons qu'un mouvement vibratoire se transmette dans le plan d'une onde dirigée d'une manière quelconque par rapport à un milieu non isotrope à un axe. Chacun des mouvements élémentaires pourra se décomposer dans le plan même de l'onde en deux mouvements, l'un normal à l'axe optique et, par conséquent, à la section méridienne qui projette l'axe optique sur le plan de l'onde, et l'autre, perpendiculaire au premier, dirigé suivant la projection de l'axe sur le même plan.

A cause de la symétrie du milieu cristallisé, autour de l'axe, l'amplitude du mouvement vibratoire correspondant au rayon perpendiculaire à l'axe sera indépendante de la direction de ce rayon; nous la représenterons par b.

Quant au mouvement vibratoire correspondant au rayon dirigé suivant la section méridienne du plan de l'onde, il pourra lui-même se décomposer en deux autres correspondant à des rayons contenus dans le plan de la section méridienne qui projette l'axe sur le plan de l'onde primitive, et dirigés, l'un suivant l'axe, l'autre perpendiculairement. L'amplitude du second mouvement sera encore b; quant à celle du premier, elle sera différente; nous la représenterons par a. Soit α l'inclinaison sur l'axe du mouvement vibratoire qui se propageait suivant la projection de cet axe sur le plan de l'onde primitive et l son amplitude, l sera donnée par l'équation

$$l^2 = a^2 \sin^2\alpha + b^2 \cos^2\alpha.$$

Ainsi, tout mouvement vibratoire se propageant dans un milieu à un axe optique se décompose en deux, l'un perpendiculaire à l'axe et dont la vitesse peut être représentée par b, l'autre perpendiculaire au premier, dont la vitesse est $\sqrt{a^2 \sin^2\alpha + b^2 \cos^2\alpha}$, α désignant l'angle avec l'axe du rayon suivant lequel il se propage.

Comme les vitesses de propagation dans toutes les directions normales à l'axe sont égales entre elles, la surface des vitesses normales correspondante au premier mouvement est une sphère, et cette sphère est en même temps la surface des ondes élémentaires.

Au contraire, la vitesse de propagation dans une direction quelconque variant suivant la loi

$$l^2 = a^2 \sin^2\alpha + b^2 \cos^2\alpha,$$

la surface des vitesses normales, dans le second mouvement, est simplement de révolution autour de l'axe. Si l'on cherche l'enveloppe des plans perpendiculaires aux extrémités de ses rayons vecteurs, c'est-à-dire la surface d'une onde, on trouve que c'est un ellipsoïde de révolution autour de l'axe, dont la méridienne, rapportée à l'axe pris pour axe polaire, a pour équation

$$\rho^2 \left(\frac{\cos^2\theta}{b^2} + \frac{\sin^2\theta}{a^2} \right) = 1.$$

Ainsi, il existe dans les milieux cristallisés à un axe optique deux surfaces différentes d'ondes élémentaires; pour les ondes ordinaires, ces surfaces sont des sphères et les mouvements vibratoires s'y exécutent en chaque point normalement à l'axe optique; pour les ondes extraordinaires, ce sont des ellipsoïdes de révolution autour de l'axe, et les mouvements vibratoires s'y exécutent en chaque point sur la section méridienne.

On voit par là pourquoi un faisceau lumineux tombant sur un milieu cristallisé à son axe s'y partage généralement en deux faisceaux polarisés. L'un d'eux correspondant à une onde élémentaire sphérique obéit à la loi de Descartes; il est formé de rayons ordinaires; l'autre correspond à une onde ellipsoïdale; il suit, dans la réfraction, la loi de Huyghens et est formé de rayons extraordinaires.

Cela posé, examinons les cas particuliers qui ont été signalés dans la partie physique de la théorie. Supposons d'abord que la face réfringente soit parallèle à l'axe optique et, dans cette hypothèse, examinons ce qui va se passer selon que le plan d'incidence sera lui-même normal ou parallèle à l'axe. Supposons-le d'abord normal à l'axe; dans ce cas, l'onde plane incidente et sa trace sur la face d'entrée sont parallèles à l'axe; le mouvement peut se décomposer en deux, l'un normal à l'axe, compris dans le plan d'incidence, l'autre parallèle à l'axe et perpendiculaire au plan d'incidence. Le premier mouvement transmis au milieu cristallin doit rester normal à l'axe, en vertu de la symétrie, les ondes seront sphériques; il obéira à la loi de Descartes. Si c est l'amplitude d'oscillation dans l'air, on aura pour rayon réfracté correspondant à ce mouvement

$$\frac{\sin i}{\sin r} = \frac{c}{b}.$$

Quant au second mouvement transmis au milieu cristallin, il restera, encore par raison de symétrie, parallèle à l'axe. Le rayon correspondant sera bien extraordinaire; mais, comme la section de la surface ellipsoïdale d'onde par le plan d'incidence sera l'équateur même de cette surface, la loi de la réfraction sera encore celle de Descartes, avec d'autres constantes; on aura

$$\frac{\sin i}{\sin r} = \frac{c}{a}.$$

La réfraction s'opérera suivant les mêmes lois pour le rayon ordinaire et pour le rayon extraordinaire, et l'on voit que, en mesurant ces réfractions et les comparant, on aura la valeur du rapport $\frac{a}{b}$.

La face d'entrée restant toujours parallèle à l'axe, supposons maintenant que le plan d'incidence soit aussi parallèle à cet axe. La trace de l'onde plane incidente sur la face d'entrée sera alors normale à l'axe; le mouvement pourra se décomposer en deux autres, l'un normal à la fois à l'axe et au plan d'incidence, l'autre incliné sur l'axe, mais contenu dans le plan méridien normal à la face d'entrée. En vertu de la symétrie, le premier mouvement transmis au milieu cristallisé restera normal à l'axe; l'onde élémentaire sera sphérique, le rayon réfracté correspondant sera ordinaire et sa direction sera déterminée par la relation

$$\frac{\sin i}{\sin r} = \frac{c}{b}.$$

Quant au second mouvement, en se transmettant dans le milieu cristallin, il restera compris dans le plan d'incidence et sera incliné sur l'axe. L'onde élémentaire correspondante sera un ellipsoïde de révolution autour de l'axe; mais la section par le plan d'incidence sera maintenant une section méridienne; si par la trace de l'onde plane incidente sur la face d'entrée on mène un plan tangent à l'ellipsoïde, le point de contact se trouvera sur l'ellipse méridienne contenue dans le plan d'incidence, et il est facile de voir qu'on aura pour le rayon réfracté

$$\frac{\operatorname{tang} r'}{\operatorname{tang} r} = \frac{b}{a}.$$

Supposons maintenant la face d'entrée normale à l'axe optique du cristal. Quelle que soit la direction du plan d'incidence, il coïncidera toujours avec une section méridienne de l'ellipsoïde de révolution, et la trace de l'onde plane incidente sur la face d'entrée sera toujours perpendiculaire à cette section méridienne. Le mouvement se décomposera en deux autres, l'un normal à la fois à l'axe et au plan d'incidence, l'autre compris dans ce plan. Le premier mouvement transmis au milieu cristallin restera normal à l'axe; quant au second, il sera incliné sur l'axe et restera compris dans le plan d'incidence. Les deux rayons réfractés ordinairement et extraordinairement se détermineront comme dans le cas précédent.

Lorsque la face d'entrée et le plan d'incidence deviennent quelconques, le rayon réfracté extraordinairement sort du plan d'incidence, puisqu'il doit toujours passer par le point de contact avec la surface ellipsoïdale d'onde du plan tangent mené par la trace de l'onde plane incidente sur la face d'entrée. Lorsque la face d'entrée tourne autour de sa normale, le rayon extraordinaire tourne autour du rayon ordinaire.

— *Polarisation de la chaleur.* Les rayons de chaleur peuvent se polariser comme les rayons lumineux et par les mêmes procédés. C'est en 1821 que Bérard obtint le premier de la chaleur polarisée. Voici comment il procéda. Il faisait arriver sur un miroir de verre des rayons calorifiques, puis, ces rayons étant réfléchis à nouveau, il constatait l'état de *polarisation* de ces rayons par les variations d'intensité des rayons réfléchis, variations qui dépendaient de l'angle des deux plans de réflexion. Un miroir métallique concave recevait les rayons après leur seconde réflexion et les concentrait sur la boule d'un thermomètre très-sensible. L'expérience dont nous venons de parler ayant été reproduite par plusieurs physiciens et n'ayant point donné, au dire des expérimentateurs, sans doute par leur faute, des résultats concluants, on laissa de côté, pendant quelques années, l'étude de la *polarisation* de la chaleur, et ce fut en 1834 seulement que M. Forbes établit nettement l'existence de cette *polarisation*. Les expériences de M. Knoblauch vinrent démontrer que la chaleur se polarisait par double réfraction, et celles de MM. de La Provostaye et Desains ont établi que les rayons caloriques polarisés se conduisent exactement comme les rayons lumineux polarisés et possèdent des propriétés correspondantes. L'analogie complète qui existe entre les conditions de *polarisation* des rayons lumineux et calorifiques nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Il nous suffira de renvoyer à la partie de cet article qui concerne la *polarisation* de la lumière.

POLARISCOPE s. m. (po-la-ri-sko-pe — de *polarité*, et du gr. *skopéô*, j'examine). Physiq. Appareil au moyen duquel on rend sensible le phénomène de la polarisation, lorsqu'il se produit avec une faible intensité.

— **Encycl.** On donne ce nom à tout système composé d'une lame cristallisée doublement réfringente et d'un analyseur. Un faisceau de lumière, si faiblement polarisé qu'il serait impossible d'apprécier la différence d'éclat des deux faisceaux entre lesquels il se partage dans un cristal biréfringent, peut donner naissance, dans ces appareils, à des colorations très-sensibles, et l'observation des positions où toute coloration disparaît peut faire apprécier la position du plan de polarisation. L'un des *polariscopes* les plus employés est celui de Savart. Il se compose de deux lames d'un cristal uniaxe, inclinées de 45° sur l'axe, croisées de manière que leurs sections principales soient à angle droit, et d'une tourmaline dont l'axe est parallèle à la bissectrice de l'angle de ces deux sections. La lumière polarisée reçue sur cet appareil donne naissance à des bandes colorées parallèles à l'axe de la tourmaline, qui disparaissent lorsque la section principale de l'une des lames est parallèle à l'autre et perpendiculaire au plan de polarisation. Il a été construit depuis le commencement de ce siècle un assez grand nombre de *polariscopes*, parmi lesquels nous citerons ceux de Wollaston, d'Arago (*polariscope* à lunules), de Babinet, et ceux plus récents de MM. Soleil et de Senarmont. Nous n'entrerons point ici dans la description de ces divers appareils; il nous suffira de dire que les uns, comme celui de M. Babinet, que cet astronome employait à étudier la polarisation de l'atmosphère, sont très-simples, tandis que d'autres, celui de M. Soleil par exemple, sont plus compliqués et servent à la fois à obtenir la polarisation de la lumière et à projeter les images sur des écrans. Ces derniers sont surtout employés dans les cours publics et servent aux démonstrations.

POLARISÉ, ÉE (po-la-ri-zé) part. passé du v. Polariser : *Le soleil n'émettait pas de lumière à proprement parler, mais une espèce de feu sombre et triste sans réflexion, comme si tous les rayons étaient* POLARISÉS. (Baudelaire.)

POLARISER v. a. ou tr. (po-la-ri-zé. — L'idée de *pôle* est absolument absente de la signification du mot *polariser*, qui a été formé d'une façon très-défectueuse du grec *polein*, tourner, parce que les premières observations sur la polarisation ont été faites à l'aide d'un cristal biréfringent, qu'on faisait tourner sur lui-même). Soumettre au phénomène de la polarisation : POLARISER *des rayons lumineux.*

Se polariser v. pr. Etre polarisé : *Lumière qui* SE POLARISE. (Acad.)

POLARITÉ s. f. (po-la-ri-té — rad. *pôle*). Physiq. Propriété qu'a un aimant ou un corps aimanté de se tourner vers le pôle. ‖ Action de forces séparées qui se neutralisent en se réunissant.

POLASTRE s. m. (po-la-stre). Techn. Sorte de poêle dont se servent les plombiers pour chauffer l'intérieur des tuyaux qu'ils ont à souder.

POLATOUCHE s. m. (po-la-tou-che — du russe *polatouka*, nom de l'espèce principale). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuriens, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent le nord des deux continents : *Les* POLATOUCHES *sont souvent désignés sous le nom vulgaire d'écureuils volants.* (A. Dupuis.)

— **Encycl.** Les *polatouches* se font remarquer, comme les écureuils et les genres voisins, par leurs incisives très-comprimées; mais ils s'en distinguent par leur occiput saillant, leurs frontaux allongés, la capacité plus grande de leur crâne, leur queue aplatie et distique, et surtout par la dilatation considérable de la peau de leurs flancs, qui s'étend entre les membres postérieurs et antérieurs, en manière de parachute. Ils peuvent ainsi, non pas précisément voler comme les chauves-souris, mais bondir à de grandes distances, en glissant pour ainsi dire sur l'air. Aussi les désigne-t-on vulgairement sous le nom d'*écureuils volants*. Ce sont, en général, des animaux de petite taille, qui habitent l'hémisphère nord. On peut les diviser en deux groupes, les *polatouches* proprement dits, qui vivent dans les régions boréales, et les ptéromys, qui habitent l'Inde et les îles voisines.

Le *polatouche de Sibérie*, appelé aussi *polatouka, écureuil volant, loir volant, rat de Pont*, et improprement *sapan* ou *assapanick*, a environ 0m,15 de longueur totale, non compris la queue, qui est moitié aussi longue. Son pelage est d'un gris cendré en dessus, blanc en dessous; ses membranes des flancs n'offrent qu'un seul lobe arrondi derrière le poignet. Il présente, dit-on, une variété entièrement blanche. Il a la tête plus pointue que celle de l'écureuil; les oreilles petites, arrondies; les yeux noirs, grands, proéminents; la moustache noire et longue de 0m,04; le pelage est dru et doux au toucher. Cet animal habite les régions les plus septentrionales de l'ancien continent. Il vit solitaire dans les forêts de pins et de bouleaux. Il se tient ordinairement sur les arbres, va de branche en branche et, lorsqu'il veut passer d'un arbre à l'autre ou franchir d'un seul bond une distance plus considérable, il étend largement ses membranes, de manière à augmenter la surface de son corps et à retarder ainsi l'accélération de sa chute. Mais il n'y a là, comme le fait observer Buffon, qu'une impulsion unique, et le *polatouche* ne pourrait ni se soutenir très-longtemps en l'air, ni tomber de bien haut sans se tuer. On remarque aussi que, dans ce mouvement, l'animal baisse sa queue et l'agite de côté et d'autre.

Le *polatouche* est un animal très-joli et très-élégant; lorsqu'il est en repos, il tient sa queue gracieusement couchée sur son dos. Il se nourrit surtout des bourgeons et des jeunes pousses de pin et de bouleau; il ne recherche ni les noix, ni les amandes, ni les autres fruits analogues, comme l'écureuil commun; il tient, comme celui-ci, son manger entre ses pattes de devant et reste assis sur son derrière. Il se fait sur les arbres un lit de feuilles dans lequel il s'ensevelit en quelque sorte; il y demeure tout le jour, tranquille et souvent endormi, pendant l'ardeur du soleil; à la nuit seulement et quand la faim le presse, il devient plus actif et sort pour chercher sa nourriture. Il nage comme les autres mammifères, sans étendre les prolongements de sa peau, et, en sortant de l'eau, il peut se soutenir en l'air, quoique son poil soit mouillé, tout comme s'il était sec.

Comme le *polatouche* est timide et peu vif, il devient aisément la proie des martres et des autres animaux carnassiers qui grimpent sur les arbres; aussi l'espèce en est-elle peu nombreuse, bien que la femelle produise tous les ans trois ou quatre petits. On le prend en couvrant d'un filet les trous des arbres dans lesquels on soupçonne sa présence, puis on enfume le trou; l'animal sort et se prend dans le filet. Mais il faut se méfier de ses dents, qui sont très-aiguës et mordent très-fort. Le *polatouche* s'apprivoise facilement; toutefois il est bon de le tenir en cage ou à la chaîne, car il aime beaucoup la liberté et ne manquerait pas de s'enfuir et de regagner les bois si on lui en laissait la possibilité. On le voit rarement à terre. La fourrure de ce rongeur est très-estimée.

Le *polatouche volucelle*, vulgairement nommé *assapan* ou *assapanick*, est un peu plus petit que le précédent, avec lequel divers auteurs l'ont confondu; il s'en distingue néanmoins par son pelage d'un gris roussâtre en dessus et par sa queue presque aussi longue que le corps. Il lui ressemble beaucoup aussi par ses mœurs, si ce n'est qu'il vit en petites troupes. Il est fort doux, s'apprivoise, est tout à fait inoffensif et s'habitue à venir prendre sa nourriture dans la main; mais son intelligence reste peu développée et il ne s'attache jamais à son maître. Originaire du nord de l'Amérique, il s'est reproduit quelquefois en Europe. « Plusieurs individus, dit Is. Geoffroy Saint-Hilaire, ont existé à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, où nous avons eu occasion de les examiner. Ils se tenaient constamment cachés dans le jour sous le foin qui leur sert de litière et ne se montraient jamais que lorsqu'on venait à l'enlever; alors ils s'élançaient à la partie supérieure de leur cage et, si on les inquiétait de nouveau, ils sautaient du côté opposé en étendant les membranes de leurs flancs, au moyen desquelles ils parvenaient à décrire, en tombant, des paraboles d'une assez grande étendue. »

Le *polatouche sabrin* ou *sik-sik* se distingue du précédent par son pelage brun roussâtre en dessus, avec une raie noire sur les flancs, et sa queue plus courte que le corps et bordée de noir. Il habite les localités les plus froides de l'Amérique du Nord.

Les ptéromys ne diffèrent guère des *polatouches* proprement dits que par des caractères assez légers, tels qu'un crâne plus petit, les frontaux fortement déprimés dans leur milieu, la queue ronde et à poils non distiques. Le ptéromys pétauriste, appelé aussi tagouan, chat volant ou grand écureuil volant, a environ 0m,50 de longueur totale, non compris la queue, qui dépasse un peu cette dimension; le pelage brun, pointillé de blanc en dessus, gris en dessous; le cou brun; les cuisses un peu roussâtres et la queue presque noire; la membrane des flancs se prolonge en une petite pointe près du poignet. Il diffère aussi des autres espèces de *polatouches* par son système dentaire. Les Moluques et les Philippines sont sa patrie. On connaît peu ses mœurs, qui rappellent d'ailleurs celles du genre. C'est un animal nocturne. Les habitants des pays où il vit mangent sa chair. Le ptéromys brillant n'en diffère guère que par les couleurs de son pelage, qui est d'un brun marron foncé en dessus, roux brillant en dessous, avec le dessous de la gorge brun et la queue presque noire. Il habite Java, ainsi que le ptéromys flèche, qui est bien plus petit et dont le pelage est brun en dessus et blanc en dessous.

POLATOUKA s. m. (po-la-tou-ka — nom russe). Mamm. Espèce de polatouche qui habite le nord de l'ancien continent : *Le* POLATOUKA *ne vit pas en troupe et il est absolument solitaire.* (Boitard.)

POLCENIGO, bourg du royaume d'Italie, province d'Udine, district et mandement de Sacile; 4,038 hab.

POLDER s. m. (pol-dèr — mot hollandais qui se rapporte à l'anglais *pool*, allemand *pfuhl*, marais, et probablement au latin *palus*, rapproché par Eichhoff du grec *pélos*, boue, et du sanscrit *palan, palvalas*, fange, marais). Agric. Nom donné, dans les Flandres et les Pays-Bas, aux marais desséchés et mis en culture : *L'ancienne mer de Harlem ne forme plus aujourd'hui qu'un immense* POLDER. (A. Dupuis.) *En Hollande, les* POLDERS *se trouveraient submergés durant les hautes marées, sans l'industrie des habitants.* (A. Maury.)

— **Encycl.** Les *polders* sont de vastes enclos de terrains naturellement bas, d'anciens

lacs, de marais et de tourbières exploitées, aujourd'hui conquis à l'agriculture. C'est surtout dans les Pays-Bas que l'on trouve des exemples remarquables de ces travaux; la transformation en *polder* de l'ancienne mer ou lac de Harlem nous montre à quels résultats l'homme peut arriver à force d'énergie et de patience. Quand on veut dessécher un lac ou un marais pour en faire un *polder*, le gouvernement ou les particuliers s'en chargent, suivant l'importance des travaux ou le degré de probabilité des profits. Dans tous les cas, le terrain inondé est d'abord entouré d'une double digue et d'un canal d'écoulement; on construit des moulins à vent, destinés à faire mouvoir les pompes d'épuisement qui, en général, ne doivent guère cesser de fonctionner; souvent aussi on remplace les moulins à vent par des machines à vapeur. Dès que les eaux ont été complètement épuisées, on vend les terrains, qui sont livrés à la culture, et qui sont généralement très-fertiles. Quelquefois les *polders* sont de nouveau inondés pendant l'hiver; mais, si ce n'est pas de l'eau salée, ces inondations contribuent plutôt à leur fertilité. Quelque considérables que soient les frais d'établissement d'un *polder*, il n'en faut pas moins dépenser tous les ans de fortes sommes pour l'entretien des digues, des fossés, des écluses et des moulins. Ce qui distingue, en effet, le *polder* des autres travaux de dessèchement, c'est qu'il faut presque constamment travailler à le débarrasser des eaux de pluie ou de source qui l'envahissent. Aussi cherche-t-on, quand c'est possible, à exhausser le niveau du sol par un colmatage. V. ce mot.

POLE s. f. (po-le). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre plie ou pleuronecte, qui vit dans les mers du Nord.

POLE (Reginald), en latin **Polus**, célèbre prélat anglais, né au château de Stoverton, dans le comté de Stafford, le 3 mars 1500, mort à Londres le 18 novembre 1558. Il était d'une illustre origine et avait pour mère la fille de George, duc de Clarence, frère du roi Edouard IV et cousin germain d'Elisabeth, femme de Henri VII et mère de Henri VIII. Destiné par sa naissance aux plus hautes dignités ecclésiastiques, il fut élevé au monastère des chartreux de Shene et vint ensuite étudier à Oxford, où il suivit les cours du célèbre Linacre. Nommé, à l'âge de dix-neuf ans, doyen de Wimborne et d'Exeter, il partit en 1520 pour l'Italie, passa cinq ans à l'université de Padoue, où il entra en relation avec Erasme, Sadolet, Bembo, et, à son retour en Angleterre, bien que comblé d'honneurs par le roi, se retira au monastère de Shene, afin de s'y livrer en paix à l'étude et à la prière. Lorsque Henri VIII eut résolu de divorcer avec Catherine d'Aragon et de secouer le joug de l'Eglise romaine, il trouva bientôt un adversaire inflexible dans Pole. Toutefois, celui-ci se borna d'abord à ne point vouloir se mêler de cette affaire et, dans ce but, il partit pour Paris (1529). Henri VIII lui ayant demandé d'exposer en Sorbonne les raisons qui le poussaient à divorcer et d'obtenir un jugement favorable, Pole déclina cette mission, dont se chargea Bellay, et il revint en 1530 au monastère de Shene. Le roi, pour le ranger à sa cause, lui offrit, l'année suivante, l'archevêché d'York, bien qu'il n'eût point encore reçu la prêtrise; mais Pole refusa et partit encore une fois pour le continent. Après avoir séjourné assez longtemps à Avignon, il gagna l'Italie. Ce fut alors que, Henri VIII lui ayant ordonné impérativement de lui déclarer nettement ses opinions sur les questions du divorce et de la suprématie royale, Pole lui écrivit une lettre longtemps restée secrète et qui parut par la suite sous ce titre : *Pro ecclesiasticæ unitatis defensione.* Cette lettre ou plutôt ce traité, dans lequel il se prononçait énergiquement contre les projets du roi, porta à son comble l'irritation de Henri VIII. Toutefois, le terrible monarque dissimula sa colère et invita Pole à revenir en Angleterre; mais celui-ci, au lieu de gagner Londres, partit pour Rome, où le pape Paul III, le sachant hostile à Henri VIII, l'accueillit avec une grande faveur, le logea au Vatican, exigea qu'il se fît tonsurer et le créa immédiatement cardinal (22 décembre 1536). Quelques mois plus tard, Paul III nomma le nouveau cardinal son légat au delà des Alpes (1537) et l'envoyait en mission auprès de François Ier et de la régente des Pays-Bas. Mais à peine fut-il arrivé en France que Henri VIII demanda son extradition. Pour ne pas être envoyé prisonnier à Londres, Pole dut fuir en toute hâte vers les Pays-Bas. Là, il ne fut pas plus heureux : la régente de ce pays lui interdit l'entrée de ses Etats, et, après avoir passé quelque temps auprès de l'évêque de Liége, il revint à Rome. Ce fut alors que Henri VIII le déclara traître, le priva de ses dignités et de ses pensions, ordonna au Parlement d'instruire son procès et mit sa tête à prix. Lorsque le pape eut solennellement excommunié Henri VIII, il chargea Pole d'une nouvelle mission auprès de François Ier et de Charles-Quint, dans le but d'amener ces princes à tourner leurs armes contre le roi d'Angleterre. La mission échoua, mais Henri VIII en fut instruit. Ne pouvant faire retomber sur Pole sa fureur, il ordonna d'arrêter son frère, lord Montague, et sa mère, la vieille comtesse de Salisbury, qui, accusés d'une prétendue conspiration, périrent deux ans plus tard sur l'échafaud (1541).

Pole continua à rester en Italie, où le pape se servit surtout de ses conseils dans tout ce qui concernait les affaires ecclésiastiques du royaume d'Angleterre et la Réforme en général. De 1539 à 1542, il remplit les fonctions de légat à Viterbe, puis il prit part aux travaux préparatoires du concile de Trente (1545). Lorsque Henri VIII mourut, il écrivit au nouveau roi, Edouard VI, une lettre destinée à expliquer sa conduite et à demander la révision de la sentence de trahison qui avait été prononcée contre lui; mais sa lettre resta sans réponse. A la mort de Paul III, en 1549, il fut sur le point d'être élu à la papauté. Il était soutenu par les Espagnols et par les impériaux, mais il avait contre lui le roi de France. Le cardinal Caraffa, son ennemi acharné, parvint à le faire écarter au moment même où l'on regardait son élection comme certaine, et le cardinal del Monte fut élu sous le nom de Jules III. Pole se retira peu après dans un monastère aux environs de Vérone, où il demeura jusqu'à l'avénement de la reine Marie. Cette dernière ayant rétabli la religion catholique, le cardinal Pole fut désigné par Jules III pour se rendre à Londres avec le titre de légat et avec pleins pouvoirs pour absoudre la nation anglaise et la recevoir de nouveau dans le giron de l'Eglise catholique romaine (1553). Toutefois, ce ne fut qu'un an plus tard, après le mariage de Philippe d'Espagne avec Marie, qu'il put retourner en Angleterre. On sait les sanguinaires mesures que la nouvelle reine employa contre les protestants. Mais les historiens ne sont pas d'accord sur la part de responsabilité qui retombe sur le cardinal dans les horribles exécutions qui terrifièrent alors l'Angleterre. Il est du moins certain qu'il fut, de tous les conseillers de la reine, celui qui eut sur elle la plus grande influence et qu'après la condamnation et la mort de Cranmer il lui succéda au siége archiépiscopal de Cantorbéry (22 mars 1556). Toutefois, la modération de son caractère, les lettres de lui qui ont été publiées, la conduite qu'il tint dans son diocèse, où il suspendit les persécutions, tout porte à croire qu'il fut un peu moins fanatique que la plupart des chefs du parti catholique et qu'il s'efforça, dans une certaine mesure, de tempérer autant qu'il était en son pouvoir les effrayantes cruautés de cette réaction religieuse. Outre la dignité de primat attachée à l'archevêché de Cantorbéry, il reçut encore le titre de chancelier de toutes les universités d'Angleterre et eût été le seul homme capable d'anéantir la Réforme en Angleterre si Marie eût vécu plus longtemps. Il mourut lui-même seize heures après cette princesse et fut inhumé dans la cathédrale de Cantorbéry. Le cardinal Pole joignait aux manières les plus séduisantes des connaissances étendues et le goût des belles-lettres. Savant latiniste, il écrivait dans un style élégant et harmonieux, abondant en images ingénieuses et en pensées plus brillantes que solides. Il aimait le faste et s'entourait ordinairement d'une grande pompe. Parmi ses ouvrages, nous citerons, outre son traité de l'*Unité de l'Eglise*, qui parut à Rome, sans date, après la mort de Henri VIII : *Reformatio Angliæ* (Rome, 1556, in-8°); *De concilio* (Rome, 1562, in-4°), sur le concile de Trente; *De summi pontificis officio et potestate* (Louvain, 1569, in-8°); *De justificatione* (1569, in-8°), etc. Sa *Vie* et ses *Lettres* (*Epistolæ*) ont été publiées par Quirini (Brescia, 1744-1757, 5 vol. in-4°). La *Vie du cardinal Pole*, par l'Italien Beccadolli (Venise, 1553, in-4°), a été traduite en français par Maucroix (1677, in-8°).

PÔLE s. m. (pô-le — latin *polus*, grec *polos*; de *polein*, tourner, parce que le pôle est l'extrémité de l'axe autour duquel la sphère céleste semble se mouvoir en vingt-quatre heures). Astron. Chacune des extrémités de l'axe autour duquel la sphère céleste semble exécuter son mouvement diurne de rotation : *Ceux qui habitent sous les* PÔLES *ont alternativement six mois de jour de suite et six mois de nuit.* (Acad.) *La terre n'est pas parfaitement sphérique, mais elle est plus élevée sous l'équateur que sous les* PÔLES. (Buff.) *Le ciel paraît tourner sur deux points fixes, nommés, pour cette raison,* PÔLES. (Laplace.) *La force centrifuge, qui combat l'action de la pesanteur, est nulle sous les* PÔLES. (A. Maury.) ‖ Chacune des extrémités de l'axe autour duquel la terre exécute son mouvement de rotation : *Les grandes chaînes de montagnes se trouvent plus voisines de l'équateur que des* PÔLES. (Buff.) ‖ *Pôle arctique, Pôle boréal, Pôle nord*, Celui qui est situé dans l'hémisphère qui contient l'Europe. ‖ *Pôle antarctique, Pôle austral, Pôle sud*, Celui qui est situé dans l'hémisphère opposé.

— Poétiq. *De l'un à l'autre pôle*, Par toute la terre : *La renommée de ce héros a volé* DE L'UN A L'AUTRE PÔLE.

Le commerce, bientôt rapprochant les distances,
De l'un à l'autre pôle étend ses bras [illegible]
MILLEVOYE.

— Par anal. Chacune des deux extrémités de l'axe sur lequel tourne un corps sphérique quelconque : *Globe, machine qui tourne sur ses* PÔLES.

— Fig. Terme absolument opposé à un autre terme : *L'existence universelle est un mouvement d'oscillation entre les deux* PÔLES *éternellement séparés de l'idéal et du réel.* (C. Dollfus.)

— Physiq. *Pôles de l'aimant*, Points par lesquels l'aimant attire ou repousse avec le plus de force le fer et l'acier. ‖ Chacune des extrémités opposées de la pile galvanique : PÔLE *positif*. PÔLE *négatif*. *Comme les* PÔLES *de la pile, l'offre et la demande sont diamétralement opposées et tendent sans cesse à s'annuler l'une l'autre.* (Proudh.) *Il est aussi impossible d'associer deux propriétaires que de faire joindre deux aimants par leurs* PÔLES *semblables.* (Proudh.)

— Géol. Chacun des deux points vers lesquels se concentrent certaines actions terrestres : *Les* PÔLES *magnétiques de la terre. Les* PÔLES *du froid.*

— Géom. *Pôles d'un cercle d'une sphère*, Extrémités du diamètre de la sphère perpendiculaire à ce cercle.

— Encycl. Géom. On nomme *pôles* d'un cercle de la sphère les deux extrémités du diamètre perpendiculaire à son plan. Ce diamètre passant par le centre du cercle, chacun de ses points est également distant de tous les points de la circonférence de ce cercle et le *pôle* jouit de la même propriété. Il en résulte que cette circonférence pourrait être décrite sur la sphère avec un compas ayant l'une des pointes placée au *pôle* le plus voisin et dont les branches seraient convenablement écartées. La distance du *pôle* d'un grand cercle de la sphère à l'un des points de la circonférence de ce cercle est la corde du quadrant ou le côté du carré inscrit dans le grand cercle; celle du *pôle* d'un petit cercle à la circonférence de ce petit cercle est donnée par la formule

$$\sqrt{2R(R-d)},$$

R désignant le rayon de la sphère et *d* la distance de son centre au plan du petit cercle. Lorsqu'on prend pour l'une des coordonnées d'un point la distance de ce point à un point fixe, ce point fixe prend le nom de *pôle*. Un choix convenable du *pôle* auquel on rapporte une courbe plane ou une surface courbe peut quelquefois simplifier beaucoup l'équation de la courbe ou de la surface. Le degré de cette équation, par rapport au rayon polaire, s'abaisse d'une unité lorsque le *pôle* est pris sur la courbe ou sur la surface; mais il s'abaisse bien plus notablement lorsque la distance du *pôle* à un point quelconque du lieu peut être exprimée rationnellement en fonction des coordonnées rectilignes de ce point du lieu. Dans ce cas particulier, le *pôle* prend le nom de foyer.

— *Pôle d'une droite par rapport à une conique.* On nomme *pôle* d'une droite par rapport à une conique, contenue dans le même plan qu'elle, le point de concours des tangentes menées à la conique par les points où la droite la coupe. Lorsque la droite ne coupe pas effectivement la conique, elle rencontre en des points imaginaires conjugués la conjuguée de cette conique, qui a ses cordes réelles parallèles à la droite, ou dont la caractéristique est égale au coefficient angulaire de la droite; les tangentes menées à cette conjuguée aux deux points de rencontre sont représentées par les solutions de même caractéristique des équations, à coefficients imaginaires conjugués, formées comme elles devraient l'être pour représenter des tangentes réelles; la solution commune à ces deux équations est réelle; elle représente donc le sommet commun des deux faisceaux de droites que représentent les deux équations elles-mêmes. Ainsi, le *pôle* d'une droite réelle est toujours réel. Lorsque la droite est extérieure à la courbe, le *pôle* est intérieur, et, lorsque la droite est réellement sécante, le *pôle* est extérieur.

Lorsque la droite donnée est imaginaire ou, plutôt, lorsque l'on substitue à l'équation d'une droite réelle celle d'un faisceau de droites imaginaires, le *pôle* correspondant, fourni par le calcul, est imaginairement représenté, mais il n'en reste pas moins le point de concours des deux tangentes aux conjuguées de la courbe réelle qui passent aux points fournis par les solutions communes à l'équation de la conique et à l'équation du faisceau de droites imaginaires.

Le pôle d'une droite par rapport à une conique est le point de rencontre des polaires de tous les points de cette droite par rapport à la même conique (v. POLAIRE). Le pôle de l'axe des directrices d'une conique est le foyer correspondant.

— Astron. On nomme *pôles* célestes les points du ciel situés dans la direction de l'axe autour duquel paraît se faire le mouvement diurne de la sphère à laquelle nous supposons les étoiles attachées. La [illegible] ou l'axe du monde, est horizontale pour un observateur placé en un [illegible] de l'équateur terrestre; elle est [illegible] en tout autre point de la surface de la terre. Il en résulte que, d'un point de l'équateur terrestre, on voit les deux pôles célestes aux deux points [illegible] opposés de l'horizon, et que de tout autre situé [illegible] on ne peut plus apercevoir que l'un des pôles. Le pôle visible des points de l'hémisphère boréal de la terre est le pôle boréal, [illegible] est le pôle austral.

La hauteur du pôle au-dessus de l'horizon d'un lieu est égale à la latitude de ce lieu; elle donne la latitude du lieu où l'on se trouve. Pour la déterminer, on prend la moyenne des hauteurs méridiennes d'une même étoile circompolaire, c'est-à-dire la demi-somme des hauteurs au-dessus de l'horizon d'une même étoile à ses deux passages au méridien. Ces hauteurs doivent être préalablement corrigées de la réfraction atmosphérique.

Les premiers astronomes croyaient les *pôles* célestes fixes. La découverte de la précession des équinoxes [illegible] Hipparque, a [illegible] regarder la ligne des *pôles* célestes comme tournant très-lentement d'un mouvement uniforme, autour de l'axe de l'écliptique, regardé comme fixe. Mais les modernes reconnurent d'abord que le mouvement attribué par Hipparque à l'axe du monde ne donne que les positions moyennes des *pôles*, qui tournent dans de petites ellipses autour des positions que leur assignerait la règle d'Hipparque. Mais bientôt la constatation de la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur vint encore compliquer la conception du mouvement réel de la ligne des *pôles*. Enfin, on a maintenant des preuves du mouvement lent du plan de l'écliptique lui-même. Or, ce nouveau mouvement, lorsqu'il sera mieux connu, influera encore sur celui qu'on doit attribuer à la ligne des *pôles* célestes.

Voici, d'après l'état actuel de nos connaissances, comment on pourrait se figurer le mouvement de l'axe du [illegible] le mouvement de l'écliptique devant être [illegible] ment regardé comme le plus simple possible, c'est-à-dire comme se réduisant à une rotation uniforme autour d'un axe contenu dans son plan, il faudrait donner à son *pôle*, le long du cercle de longitude de l'étoile dont la latitude aurait subi la variation maximum, un mouvement égal à la moyenne séculaire de cette variation.

L'obliquité de l'équateur sur l'écliptique, qui était de 23° 28′ en 1800, diminuant de 45″ par siècle, et la durée de la révolution de la position moyenne de l'axe du monde autour de l'axe de l'écliptique étant de 25.817 ans, il faudrait supposer décrite sur la sphère céleste, autour du *pôle* déjà mobile de l'écliptique, une spirale d'Archimède dont le rayon polaire initial, perpendiculaire à la direction de la ligne des équinoxes en 1800, aurait une longueur de 23° 28′ et dont le rayon mobile diminuerait de 45″ × 258,17 à une spire à la suivante; un mobile qui parcourrait une spire de cette courbe d'un mouvement uniforme en 25 817 ans marquerait dans le ciel la position moyenne du *pôle*.

Enfin, la révolution du *pôle* vrai autour de sa position moyenne se fait en 18 ans 2/3 le long d'une petite ellipse dont le grand axe, dirigé vers le *pôle* de [illegible] est de 19″,3 et le petit de 14″,4. [illegible] supposer cette petite ellipse [illegible] de la position moyenne du *pôle* et animée de son mouvement de rotation autour de l'axe de l'écliptique. Un mobile dont la position actuelle coïnciderait avec le *pôle* vrai et qui parcourrait cette petite ellipse en 18 ans 2/3 suivrait le *pôle* dans toutes ses positions.

— *Pôles terrestres.* Les pôles terrestres sont les points de la surface de la terre d'où l'on verrait les *pôles* célestes au zénith, ou les points où l'axe de la rotation diurne de la terre perce sa surface. [illegible] par son centre de gravité, est à chaque instant l'arête de [illegible] déplace dans l'espace, on peut en conclure qu'il se déplace aussi dans le corps. Ainsi, la [illegible] caractérisé autour de l'axe de l'écliptique, on [illegible] se déplace par rapport [illegible] conséquent, les parallèles et les méridiens terrestres [illegible]

Pôle nord. [illegible] A. Malte-Brun [illegible] arriver en Amérique; cette question, qui a [illegible] découverte du nouveau monde, a perdu de [illegible] les Français, les Américains [illegible] Russes, les Américains [illegible] dangers de cette navigation [illegible] montagnes de glace. [illegible] une nomenclature sèche et [illegible] ses expéditions qui se sont [illegible]

celle de Nicolas Zeno et qui continuent à se [illegible] aujourd'hui; c'est un tableau animé des souffrances et des périls essuyés par ces hardis navigateurs, ainsi que des mœurs des Esquimaux habitant ces froides contrées. L'auteur s'est contenté, la plupart du temps, de laisser la parole aux voyageurs eux-mêmes et de mettre en relief les parties les plus intéressantes de leurs relations. Une large place est faite à l'expédition de Franklin et aux expéditions qui ont eu pour objet la recherche de cet infortuné navigateur. Ces expéditions n'ont pas été sans fruit; c'est dans la dernière, celle du docteur Kane, que Hayes découvrit la mer libre du pôle. Au moment où l'ouvrage a été écrit, l'opinion publique se préoccupait de l'expédition de Gustave Lambert, dont une balle prussienne a empêché la réalisation. Le livre est accompagné de la carte que Gustave Lambert distribuait dans ses conférences, carte sur laquelle on voit les trois routes proposées pour arriver au pôle, l'une par l'Allemand Petermann, l'autre par l'Anglais Osborne, la dernière par Gustave Lambert.

Pôle nord (VOYAGES AU) de Frobisher, Davis, Hudson, Parry, Franklin, Ross. V. les biographies.

Pôles (EXPÉDITIONS AUX). V. ARCTIQUE et ANTARCTIQUE au *Grand Dictionnaire* et au *Supplément*.

POLECAT s. m. (po-le-ka). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de moufette d'Amérique.

POLEGANDROS, nom ancien de l'île POLICANDRO.

POLELA, fils ou fille de la déesse slave Lada. C'est le dieu de l'amour qui préside aux mariages.

POLEMANN (Erdwin-Hermann), savant allemand, né à Wildershausen en 1663, mort à Brême en 1733. Il s'adonna à l'enseignement et devint, en 1699, recteur de l'école de la cathédrale à Brême. Poleman a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De diversis animalium speciebus, earumque loquela* (Brême, 1702); *De ignis et solis cultu* (Brême, 1702); *Contra Th. Burnetum, statuentem modernam rerum formam a primæva facie immane quantum esse mutatam post diluvium* (1704); *De sacris gentilium ex oriente ortis* (1706); *De eo : an omnia antiquis fuerint cognita?* (1706); *De templis antiquorum* (1707); *De oraculis gentilium* (1710); *Exercitationes XXII de pleonasmis Scripturæ sacræ* (1713-1732), etc.

POLEMANNIE s. f. (po-le-ma-nî — de Poleman, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ombellifères, tribu des sésélinées, comprenant des espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. d'UROPÉTALE, autre genre de végétaux.

POLÉMARCHIE s. f. (po-le-mar-chî — gr. *polemarchia*; de *polemos*, guerre; *archè*, commandement). Antiq. gr. Charge, fonctions de polémarque.

POLÉMARCHIQUE adj. (po-lé-mar-chi-ke — rad. *polémarchie*). Antiq. gr. Qui appartient à la polémarchie ou au polémarque : *Fonctions* POLÉMARCHIQUES.

POLÉMARQUE s. m. (po-lé-mar-ke — du gr. *polemos*, guerre; *archos*, chef). Antiq. gr. Chef d'armée à Lacédémone. ‖ A Athènes, Chef militaire subordonné au stratège et chargé du commandement de l'aile droite. ‖ A Athènes, Nom du troisième archonte.

POLEMBRYON s. m. (po-lan-bri-on — du gr. [illegible], et de *embryon*). Bot. [illegible].

POLÉMIEN s. m. (po-lé-mi-ain — de *Polemius*, n. pr.). Hist. [illegible]. Membre d'une [illegible], fondée par Polemius : *Les* POLÉMIENS *ont été confondus longtemps avec [illegible]*.

POLÉMIQUE adj. (po-lé-mi-ke — gr. *polemikos*, de *polemos*, guerre). Qui appartient à la dispute par écrit : *Ouvrage* POLÉMIQUE. *[illegible]* POLÉMIQUE. *Style* POLÉMIQUE. *[illegible]* POLÉMIQUE, *volonté agressive, [illegible], de la critique d'invasion.* (Ste-Beuve.)

— [illegible] de plume : POLÉMIQUE [illegible] POLÉMIQUE *littéraire. [illegible]* POLÉMIQUE. *Aimer la* POLÉMIQUE. *La* POLÉMIQUE *est nécessaire comme la [illegible] raison; elles sont, sous différentes formes, l'éternel combat du [illegible]* (Gent.) *La* POLÉMIQUE *creuse les abîmes qu'elle prétend combler. [illegible] politique est le plus puissant instrument des langues.* (St-Marc [illegible]) [illegible] POLÉMIQUE [illegible] POLÉMIQUE [illegible] *continuées.* (A. M[illegible].)

— [illegible]

[illegible]

l'Anti-Caton de César. Le plus souvent, elle se trouvait unie à l'exposition et à la discussion des doctrines. Après le triomphe du christianisme, quand les Pères de l'Église eurent établi les dogmes et que l'autorité impériale les appuya de sa puissance, de nombreux écrits *polémiques* furent lancés contre les païens et les hérétiques. Les défenseurs de l'orthodoxie poursuivirent cette œuvre dans la suite des siècles; ils la continuent encore. Mais tous leurs ouvrages en ce genre, ainsi que ceux de leurs adversaires, quand ils ne rentrent pas dans la classe des pamphlets, sont rangés dans une catégorie spéciale, sous le nom d'*écrits de controverse*.

La renaissance des lettres produisit, au XVe et au XVIe siècle, une foule d'écrits *polémiques* relatifs à l'érudition. La plupart de ces écrits sont pleins d'injures si grossières, qu'on ne peut les lire aujourd'hui sans dégoût. Il suffit de citer la diatribe de Jules-César Scaliger contre le spirituel dialogue où Érasme tournait en raillerie les cicéroniens, imitateurs fanatiques de Cicéron. « Scaliger, dit Bayle, cria là-dessus au meurtre, au parricide, au triple parricide. Il jeta toutes sortes d'ordures sur la tête d'Érasme; il l'appela cent fois ivrogne. On demanderait volontiers, en voyant toutes les tempêtes que Scaliger a excitées, si Érasme n'est point quelque scélérat qui a mérité la roue, ou s'il n'est point quelque capitaine wisigoth ou ostrogoth qui ait résolu d'exterminer toutes les sciences et tous les beaux-arts et de mettre le feu à toutes les bibliothèques. Jugez si l'on peut s'empêcher de rire quand on trouve que l'unique sujet de l'emportement qui éclate dans les déclamations de Scaliger est qu'Érasme a combattu une pernicieuse superstition qui s'introduisait dans la république des lettres et qui allait mettre aux fers l'étude de l'éloquence. »

Pour achever de se faire une idée sur le ton de la *polémique* à cette époque, et même à une époque plus rapprochée de nous, on peut lire les écrits de Gruter et de Pareus, au sujet de Plaute. Pareus y est continuellement traité, par Gruter, d'âne, de mulet, de verrat, de bélier, de bouc, de porc; mais il le lui rend bien. On mit, en général, plus de calme et de politesse dans la *polémique* au XVIIe siècle. Pourtant, l'on trouve encore chez Pascal, chez Boileau discutant contre Perrault, chez Racine dans ses écrits contre Port-Royal, une grande âpreté.

La querelle des anciens et des modernes, à laquelle se rattache la querelle particulière de Boileau et de Perrault, fut la cause d'une série d'écrits *polémiques*, les uns violents, comme ceux de Mme Dacier, les autres spirituels et de bon ton, comme ceux de Lamotte et de Fontenelle. Vers l'époque où cette querelle s'éteignait, un homme naissait à la vie des lettres, qui allait être le plus actif, le plus spirituel et le plus puissant des polémistes, Voltaire! Détailler les *polémiques* de Voltaire, ce serait écrire son histoire et l'histoire de son siècle. On peut dire que ses travaux en ce genre n'eurent qu'un but : convertir le monde à sa morale, qui se résume dans ces deux mots : tolérance, humanité. « Voltaire eut l'honneur de vouloir cela et de l'accomplir, dit M. Bersot dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*. Mais aussi il combattit soixante ans, nuit et jour, soutenant par l'énergie de son âme un corps mourant, le forçant de vivre et de se tenir debout. L'histoire ne rapporte pas une lutte plus longue, plus inexorable d'un homme pour une cause; et la cause était celle du genre humain. Dans quelque pays, dans quelque siècle qu'il y eût un droit opprimé, il le relevait; il vengeait de la même plume les victimes de la barbarie de tous les temps, les familles innocentes réfugiées dans sa maison et les protestants égorgés, il y avait deux siècles, dans la nuit de la Saint-Barthélemy... Voltaire n'a jamais eu qu'un seul client, la raison. Pour le servir, il a été infatigable. « On dit que je me répète, écri» vait-il; eh bien! je me répéterai jusqu'à ce » qu'on se corrige. » Au nom de la raison, il réclame avant tout la tolérance, c'est-à-dire la liberté de conscience, la première des libertés, contre le fanatisme, qu'il appelait « la » rage des âmes, » contre l'inquisition, ministre de ce fanatisme... Son honneur immortel est de représenter la réclamation éternelle et universelle de l'esprit indigné, de l'âme émue, contre l'odieux et l'absurde de ce monde; et, dans les plus mauvais jours, quand tout effort semble vain, il faut se répéter à soi-même la maxime de bonne espérance : « [illegible] par avoir raison. »

Lorsque la France eut brisé les liens du passé et qu'elle eut puisé une nouvelle vie dans les principes de la Révolution, la *polémique* [illegible] se développa chez elle, comme elle s'était développée en Angleterre, surtout par la voie du journalisme. Nous ne citerons ni les *Lettres de Junius*, publiées de 1769 à 1772 dans le *Public Advertiser*, ni les écrits de l'[illegible] Courier et de Cormenin, qui rentrent plus dans le pamphlet que dans la *polémique*. V. PAMPHLET.

[illegible] un polémiste dont le talent et le [illegible] méritent une mention spéciale : Armand Carrel, le rédacteur en [illegible] de 1830 jusqu'à sa mort, à [illegible] six ans. « On l'a appelé le [illegible], dit M. Sainte-Beuve. L'expression a du vrai; à le lire, c'est, comme le Junius anglais, quelque chose d'ardent et d'adroit dans la colère, plutôt violent que vif, plus vigoureux que coloré; le nerf domine; le fer, une fois entré dans la plaie, s'y tourne et retourne et ne s'en retire plus; mais ce qui donne un intérêt tout différent et bien français au belliqueux champion, c'est que ce n'est pas, comme en Angleterre, un inconnu mystérieux qui attaque sous le masque; ici, Ajax combat la visière levée et en face du ciel; il se dessine et se découvre à chaque instant; il brave les coups, et cette éloquence virile que sa plume ne rencontre pas toujours, il l'a toutes les fois que sa propre personne est en scène, et elle l'est souvent. On le voit d'ici, de taille au-dessus de la moyenne et bien proportionné, avec cette maigreur nerveuse qui est le signe de la force, d'une tête singulière, ombragée de cheveux bruns assez touffus, au profil marqué et comme emporté dans l'acier, le sourcil aisément noueux, les traits heurtés, la bouche grande, mince et qui ne souriait qu'à demi à cause de quelques dents de côté qu'il n'aimait pas à montrer, avec un visage comme fouillé et formé de plans successifs; l'ensemble de sa physionomie exprimait l'énergie, quelque chose d'éprouvé et de résolu. Tel qu'il était, il appelait aussitôt l'attention sans effort et la déférence naturelle autour de lui. Quand il voulait, il séduisait par une politesse simple et une grâce sobre qui tirait son prix de la force même qu'on sentait dessous. » Par un jeu singulier des événements, l'écrivain qui eut le malheur de tuer Armand Carrel dans un duel resté fameux, M. Émile de Girardin, a lui-même longtemps été un des habiles dans la *polémique* politique. Bien d'autres noms pourraient encore être cités, mais l'histoire de la *polémique* à notre époque est l'histoire même du journalisme.

POLÉMISTE s. m. (po-lé-mi-ste — rad. *polémique*). Écrivain qui fait de la polémique : *L'ardeur du zèle pour l'unité de la foi n'excuse pas la cruauté du* POLÉMISTE *dans la dispute.* (Lamenn.)

POLÉMITE s. m. (po-lé-mi-te). Comm. Étoffe dont la chaîne est de poil de chèvre double, et la trame de laine peignée : *Le* POLÉMITE *est lisse et uni; il a l'apparence du camelot, mais il a presque toujours le grain du gros de Tours, c'est-à-dire les côtelures ou cannelures placées horizontalement dans le sens de la trame.* (Bezon.)

POLÉMOCRATE, médecin, fils de Machaon. Il fut divinisé avec son père et adoré à Éna, près de Corinthe.

POLÉMOINE s. m. (po-lé-moi-ne — de *Polémon*, roi de Pont). Bot. Genre de plantes, type de la famille des polémoniacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord : *On cultive dans tous les jardins le* POLÉMOINE *bleu.* (Duchartre.) On trouve aussi ce nom au féminin : *La* POLÉMOINE *bleue est réputée vulnéraire et apéritive.* (Dict. d'hist. nat.)

— **Encycl.** Les *polémoines* sont des plantes herbacées, vivaces, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux, à feuilles alternes et pennatiséquées, à fleurs bleues ou violacées, quelquefois purpurines ou blanchâtres, disposées en corymbe terminal; le fruit est une capsule ovoïde obtuse. Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. Une seule est indigène en Europe, mais plusieurs autres sont cultivées dans nos jardins. Le *polémoine bleu*, vulgairement nommé *valériane grecque*, atteint, mais rarement, la hauteur d'un mètre; il forme une plante touffue, glabre, d'un vert tendre, à feuillage très-élégamment découpé et à fleurs très-nombreuses, bleues dans le type, violacées ou blanches dans quelques variétés, réunies en un beau corymbe terminal; elles s'épanouissent de mai en juillet. Cette plante croît dans les lieux couverts et humides de l'Europe et de l'Asie centrale. Ses fleurs exhalent une très-légère odeur. C'est une des plantes ornementales les plus répandues. On la propage très-facilement de graines ou d'éclats de pied. On l'emploie avantageusement pour orner les plates-bandes et les massifs, ou pour faire des bordures. La variété à feuilles panachées convient surtout pour ce dernier usage. On s'en sert encore pour la décoration des rochers. On a attribué à cette plante les vertus apéritives et vulnéraires qui sont loin d'être bien démontrées. Le *polémoine rampant* est une petite plante basse, à tiges diffuses, à fleurs bleu lilacé, à tube blanc. Elle croît aux États-Unis. Elle sert aussi à orner les rochers et on en fait de charmantes bordures.

POLÉMON Ier, roi de Pont, mort l'an 2 de notre ère. Il était fils de Zénon, remarquable rhéteur de Laodicée, en Carie, et il reçut d'Antoine le triumvir, en récompense des services qu'il lui avait rendus, toute la partie orientale de l'ancien royaume de Pont (37 av. J.-C.). Plus tard, Auguste le confirma dans ses possessions, en y ajoutant le royaume du Bosphore (14 av. J.-C.). Il fut tué en combattant les barbares. — L'un de ses fils, POLÉMON, lui succéda; l'autre, ZÉNON, devint roi d'Arménie.

POLÉMON II, roi de Pont, fils du précédent, mort l'an 62 de notre ère. Il gouverna, après la mort de son père, le royaume de Pont conjointement avec sa mère Pythodoris, fut investi de la souveraineté de ce pays et de celle du Bosphore par Caligula (39), épousa, après avoir embrassé le judaïsme, Bérénice, fille d'Hérodote, roi de Chalcis, fit dissoudre une union que l'inconduite de sa femme avait rendue intolérable, se vit contraint d'abdiquer par Néron (65), et son royaume fut alors converti en province romaine.

POLÉMON, philosophe grec, né à Athènes vers 340 av. J.-C., mort en 273. Né très-riche, Polémon avait été un moment livré à l'intempérance, au point qu'on ne l'avait presque jamais vu qu'ivre. Un jour qu'il courait les rues avec une chanteuse et des joueurs d'instruments, passant devant l'école de Xénocrate, il avait eu la curiosité d'y vouloir entrer pour l'entendre. Le philosophe, voyant ce jeune étourdi, se mit tout à coup à parler à ses disciples de la sagesse et de la sobriété, et il en parla avec tant de force que Polémon, prenant sur-le-champ la résolution de mener une vie plus réglée, mit en pièces la couronne de fleurs qu'il portait sur la tête, s'adonna à l'étude de la philosophie, à la pratique rigoureuse des principes qu'il adopta sous la direction de Xénocrate, et y fit ensuite de si grands progrès qu'il succéda à Xénocrate, donna toute sa fortune à la communauté de philosophes qu'il fonda dans ses jardins et fut après Platon le troisième chef de l'école des académiciens. Comme nous venons de le dire, il avait succédé à Xénocrate, lequel avait succédé à Pseusippe. Il paraît ne pas avoir modifié les doctrines de son maître. Pour lui, l'objet de la philosophie était de diriger l'homme dans la voie du souverain bien, qu'on atteignait en suivant les lois de la nature. Il regardait le bonheur comme une conséquence de la vertu, et la pratique de la vertu comme la seule chose que dût rechercher le philosophe.

On menait chez Polémon une vie austère, et ce n'étaient pas des enfants qu'il avait pour disciples; c'était la plus brillante jeunesse d'Athènes, que sa philosophie, son éloquence, et son exemple garantissaient des excès dans lesquels il avait donné lui-même, avant d'être converti à la philosophie.

POLÉMON le Périégète, philosophe grec et géographe du IIe siècle av. J.-C. Il professa les doctrines stoïciennes, parcourut la Grèce pour y recueillir des inscriptions, fut reçu citoyen d'Athènes et écrivit des descriptions de ses voyages, dont il ne nous reste que des fragments. Ces fragments, qui nous ont été conservés par Athénée et autres, ont été réunis et publiés par Preller (Leipzig, 1838).

POLÉMON (Antoine), rhéteur grec, né à Laodicée. Il vivait dans la première moitié du IIe siècle de notre ère. Élève de Dion Chrysostome, de Timocrate, d'Apollophane, il fit sous ces maîtres de grands progrès dans l'éloquence, puis ouvrit à Smyrne une école où les élèves accoururent de diverses parties de l'Asie. Il exerçait dans cette ville une influence extrême et jouissait de la faveur des empereurs Trajan et Adrien. Antonin, devenu proconsul d'Asie, étant venu à Smyrne, logea dans la plus belle maison de la ville, qui était celle de Polémon alors absent. Le rhéteur étant arrivé sur ces entrefaites entra en fureur et força Antonin au milieu de la nuit à aller chercher un logement. Sa vanité était extrême. « Il se croyait, dit Weiss, dispensé des moindres égards, même envers les rois et les princes. On raconte qu'un roi du Bosphore ne put obtenir la faveur de le voir qu'après lui avoir fait compter dix talents. Dans une de ses lettres, Hérode Atticus nous apprend que Polémon, en récitant ses ouvrages, s'agitait avec violence, qu'il frappait du pied et s'emportait quelquefois jusqu'à sortir de sa chaire. » Vers la fin de sa vie, le célèbre rhéteur, atteint de cruels accès de goutte, se rendit dans sa ville natale, se fit transporter dans le tombeau qu'il s'était préparé et s'y laissa mourir de faim. De ses panégyriques et de ses discours, plus remarquables par la dignité du style que par la grâce, il reste deux morceaux dans lesquels il fait l'oraison funèbre de Callimaque et de Cynégire, morts à la bataille de Marathon. Ces discours ont été publiés pour la première fois à Genève par Estienne avec les *Harangues* d'Himerius (Paris, 1567, in-4°) et réédités avec une version latine (Toulouse, 1637, in-8°).

POLÉMON, écrivain grec, né à Athènes selon quelques auteurs. Il vivait au IIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie, mais on croit, d'après quelques expressions dont il s'est servi, qu'il était chrétien. On a de lui un curieux *Traité de physiognomonie*, publié pour la première fois à Rome à la suite des *Histoires diverses* d'Élien (Rome, 1545 in-4°). Une version latine, due à Nicolas Petreius de Corcyre, a été réunie au texte grec dans les *Scriptores physionomiæ veteres* de Franz (Altenbourg, 1780, in-8°). Porta et quelques autres physionomistes se sont approprié plusieurs observations de Polémon, dont le plus grand nombre sont puériles et ridicules.

POLÉMONIACÉ, ÉE adj. (po-lé-mo-ni-a-se — rad. *polémoine*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polémoine. ‖ On dit aussi POLÉMONIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre polémoine.

— **Encycl.** La famille des *polémoniacées* renferme des plantes herbacées ou des ar-

brisseaux, à feuilles généralement alternes, simples ou découpées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont ordinairement groupées en têtes, en grappes ou en panicules, plus rarement elles sont solitaires. Elles présentent un calice à cinq divisions; une corolle à cinq lobes égaux, rarement un peu inégaux; cinq étamines, à filets libres, inclus ou saillants, quelquefois inégaux, insérés sur le tube de la corolle et alternant avec ses lobes, à anthères oscillantes; un ovaire libre, à trois loges uniovulées ou pluriovulées, entouré à sa base par un disque charnu, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate trifide. Le fruit est une capsule s'ouvrant en trois valves, dont chacune se divise plus tard en deux parties qui simulent autant de demi-carpelles, les graines restant groupées au centre le long de l'axe; plus rarement le fruit est ligneux ou charnu. Les graines, sous un tégument spongieux et visqueux, renferment un embryon droit, entouré d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les convolvulacées, les hydroléacées, les hydrophyllées et les bignoniacées, renferme les genres suivants : caldasie, phlox, collomie, gilie, hugelie, leptosiphon, leptodactylon, ipomaire, ipomopsis, polémoine, hoitzia, royène, cantua. Quelques auteurs y ajoutent le genre cobéa, qui, pour d'autres, forme le type de la famille des cobéacées. Les polémoniacées habitent les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et surtout de l'Amérique; elles ne sont guère connues que comme plantes d'ornement.

POLEMONIUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte méridionale du Pont-Euxin, dans le Pont, à 80 kilom. O. de Cérasus; elle fut fondée par le roi de Pont, Polémon Ier, qui en fit la capitale de ses États. Le bourg de Poulemon s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de cette ancienne ville.

POLÉMONOMIE s. f. (po-lé-mo-no-mî — du gr. *polemos*, guerre; *nomos*, loi). Science de la guerre. ‖ Inus.

POLÉMOSCOPE s. m. (po-lé-mo-sko-pe — du gr. *polemos*, guerre; *skopeô*, j'examine). Physiq. Lunette d'approche à deux réfractions et à deux réflexions, qui permet de voir les objets qui ne sont pas directement opposés à l'œil. ‖ Elle est ainsi nommée parce qu'on a proposé de s'en servir pour surveiller les mouvements de l'ennemi.

POLÉMOSCOPIQUE adj. (po-lé-mo-sko-pi-ke — rad. *polémoscope*). Physiq. Qui appartient au polémoscope; qui ressemble à cet instrument : *Appareil* POLÉMOSCOPIQUE.

POLENI (Jean, marquis), physicien et antiquaire italien, né à Venise en 1683, mort à Padoue en 1761. Il était fils de Jacopo Poleni qui, en récompense des services rendus par lui dans la guerre contre les Turcs, avait reçu de l'empereur Léopold le titre de marquis. De bonne heure, il montra des dispositions brillantes, apprit les langues anciennes, la philosophie, la théologie, les mathématiques, la physique, devint, à vingt-six ans, professeur d'astronomie à Padoue, puis y occupa la chaire de physique (1715) et celle de mathématiques (1719) à la mort de Bernoulli. Très-versé dans la connaissance de l'hydraulique, il fut chargé par le sénat de Venise de veiller sur les eaux de la basse Lombardie, de diriger les travaux nécessaires pour empêcher les inondations, et devint l'arbitre des contestations fréquentes qui s'élevaient entre les souverains dont les États étaient limités par des cours d'eau. L'étude particulière qu'il avait faite de l'architecture lui valut d'être appelé, en 1748, à Rome par Benoît XIV pour examiner la coupole de Saint-Pierre, dont l'état de dégradation était extrême, et il indiqua les réparations qui étaient à faire. Enfin, non content de posséder des connaissances si variées, il s'occupa beaucoup d'antiquités et publia plusieurs dissertations intéressantes sur des points qui n'avaient pas encore été résolus d'une manière satisfaisante. L'Académie des sciences de Paris (1739) et les principales sociétés savantes de l'Europe l'admirent au nombre de leurs membres. La ville de Padoue, à laquelle il avait rendu de nombreux services, le choisit pour faire partie de ses magistrats et lui éleva, après sa mort, une statue, due au ciseau de Canova. Le savant Poleni entretenait une correspondance des plus actives avec les plus illustres savants de son pays, de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, avec Cassini, Euler, Maupertuis, Miran, etc. Outre de nombreuses dissertations insérées dans divers recueils académiques, on lui doit : *Miscellanea* (Venise, 1709, in-4°); *De vorticibus cœlestibus dialogus* (Padoue, 1712, in-4°); *De physices in rebus mathematicis utilitate* (Padoue, 1716, in-4°); *De motu aquæ mixto lib. II* (Padoue, 1717, in-4°); *De castellis per quæ derivantur fluviorum aquæ* (Padoue, 1718, in-4°), ces deux derniers ouvrages, qui traitent de la science des eaux, sont cités comme des modèles; *S. Julii Frontini de aquæductibus Romæ commentarius* (Padoue, 1722, in-4°); *De tecturis forma et de causa motus musculorum* (Padoue, 1724, in-4°); *Utriusque thesauri antiquitatum romanarum græcarumque supplementa* (Padoue, 1737, 5 vol. in-fol.); *Exercitationes vitruvianæ* (Padoue, 1739-1741, in-fol.); *Memorie della gran cupola de tempio Vaticano* (Padoue, 1748), etc.

POLENTA s. f. (po-lain-ta — mot lat. qui signif. *farine d'orge*, *gruau d'orge*, et que Corssen a rapproché du grec *paspalê* et, par là, de la racine sanscrite *sphar*, trembler, secouer, de sorte que la farine serait la chose secouée, tamisée. Pictet croit que *polenta*, gruau d'orge, se rattache au même radical que *puls*, *pultis*, bouillie de farine, *pulmentum*, aliment, et il rapproche le sanscrit *pûra*, *pûrikâ*, gâteau sans levain, frit au beurre ou à l'huile, *pôlika*, *pâuli*, *pâulikâ*, gâteau plat, d'orge ou de froment, *pûluka*, boule de pain pour les éléphants, *pulâka*, grain grillé, boule de riz cuit). Sorte de bouillie épaisse que les anciens Romains faisaient avec un mélange de farine d'orge, de graines de lin et de coriandre. ‖ Bouillie de farine d'orge dont le peuple se nourrit dans plusieurs parties de l'Italie : *La maîtresse des Cévennes et la* POLENTA *d'Italie ont beaucoup de rapport avec la gaude.* (Bérenger.) *Le lazzarone qui a mangé sa* POLENTA *ne vendrait pas un sac pour tout l'or du monde.* (Lemontey.)

> Mais j'aime mieux la polenta
> Qu'on mange aux bords de la Brenta,
> Sous une treille.
>
> A. DE MUSSET.

POLENTA, ancienne famille de Ravenne, déjà puissante au XIIIe siècle, et qui régna sur cette ville pendant cent soixante-seize ans, de 1265 à 1441. Elle avait eu pour chef, sous le règne de l'empereur Frédéric II, Guido DE POLENTA, dit l'Ancien, qui se mit à la tête du parti des gibelins et fut tour à tour à la tête du pouvoir et dans l'exil. En 1267, Ostasio DE POLENTA chassa de Ravenne les Taversari, qui dirigeaient le parti guelfe, s'empara de la souveraineté et mourut en 1275. — Son fils, Guido-Novello DE POLENTA, mort à Bologne en 1323, lui succéda en 1275. Il eut deux fils, Ostasio et Rambert, et une fille, Françoise, qu'il maria à Jean Malatesti, seigneur de Rimini, et qui fut poignardée par ce dernier. C'est cette princesse que Dante a immortalisée dans son *Enfer* sous le nom de Françoise de Rimini. Lorsque Dante fut proscrit de Florence, Polenta lui offrit l'hospitalité la plus généreuse, le fit inhumer avec pompe (1321) et prononça son oraison funèbre. Son fils l'ayant forcé à quitter Ravenne en 1322, il se retira à Bologne, où il fut nommé podestat. Guido-Novello était un zélé protecteur des lettres, qu'il cultivait avec succès. On trouve de ses vers dans le recueil d'Allatius, dans la *Poetica* de Trissin et dans d'autres recueils. — Ostasio Ier DE POLENTA, seigneur de Ravenne et de Cervia, fils du précédent, mourut en 1346. Pour s'emparer de Ravenne, il poignarda son neveu Renaud, fut reconnu comme prince feudataire du saint-siége, s'allia avec le marquis d'Este pour se rendre indépendant de l'Église et mourut étouffé par la vapeur de charbons allumés dans son appartement. — Bernardino DE POLENTA, fils du précédent, mort en 1359, lui succéda comme seigneur de Ravenne en 1346. Il fut d'abord en butte à la haine de ses frères Pandolphe et Lambert, qui s'emparèrent de lui par trahison, le jetèrent dans un cachot et se firent proclamer seigneurs de Ravenne. Ayant été remis par la suite en possession du pouvoir suprême, Bernardino se vengea de ses frères en les faisant mourir et se rendit odieux à ses sujets par sa tyrannie. — Son fils, Guido II DE POLENTA, s'attacha à faire oublier, autant qu'il était en son pouvoir, les cruautés paternelles. Il embrassa, en 1382, le parti de Louis d'Anjou, qui marchait à la délivrance de Naples, et, parvenu à un âge avancé, il fut dépossédé par ses trois fils qui le jetèrent dans une prison (1389), où il mourut on ne sait à quelle époque. — Obizzo, Ostasio II et Pierre DE POLENTA, fils du précédent, lui succédèrent, en 1389, après l'avoir déposé. Ostasio étant mort peu après, ses deux frères gouvernèrent conjointement, levèrent un corps de troupes avec lequel ils se mirent à la solde des Vénitiens et des marquis d'Este, mais n'acquirent point de gloire dans le métier de condottieri. Obizzo fut le dernier des trois frères qui survécut. Il termina sa vie en 1431. — Son fils, Ostasio III DE POLENTA, mort en 1441, lui succéda en 1431. Il fut la victime des querelles de voisins trop puissants, les Vénitiens et les Milanais, et dut renoncer à l'alliance des premiers, dont il se fit des ennemis mortels. Étant tombé par trahison entre les mains du sénat de Venise, il fut transporté dans l'île de Candie et mis à mort avec sa femme et son fils. Avec lui finit la maison de Polenta.

POLENTONE (Secco ou Xico), littérateur italien, né à Padoue vers la fin du XIVe siècle, mort vers 1463. Il étudia les belles-lettres, la philosophie, l'astrologie, devint notaire en 1405 et fut appelé, en 1413, aux fonctions de chancelier du sénat à Padoue. Polentone fut témoin de la découverte d'un tombeau qu'on croit être celui de Tite-Live, et il décrivit dans une de ses lettres l'enthousiasme qui s'empara des Padouans à la nouvelle de cette découverte. On cite parmi ses écrits : *Vita sive legenda maritatis S. Antonii de Padua* (1476, in-4°); *Argumenta dapsiorum ...* [illegible] (Venise, 1477, in-fol.); [illegible] (Trévise, 1482, in-4°), [illegible] comédie en prose latine qui [illegible] imprimée. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, dont l'un, intitulé *De scriptoribus illustribus latinæ linguæ*, recueil en 18 livres, avait coûté vingt-cinq ans de travail à l'auteur.

POLERGAL s. m. (po-ler-gal — du gr. *polus*, nombreux; *ergon*, ouvrage). Zool. Une des pièces qui constituent les pièces cornées dont se compose la charpente des animaux articulés.

POLESELLA, bourg du royaume d'Italie, province de Rovigo, ch.-l. de district, sur la rive gauche du Pô, qui y reçoit le canal Polesella; 3,362 hab.

POLÉSIE, ancien palatinat du royaume de Pologne (Lithuanie). Il fait aujourd'hui partie du gouvernement russe de Minsk.

POLESINE, bourg du royaume d'Italie province de Parme, district de Borgo-San-Donnino, mandement de Zibello; 3,117 hab.

POLÉSINE ou **POLESINE-DE-ROVIGO**, contrée de l'Italie septentrionale, baignée au S. par le Pô, et dont le territoire forme la province de Rovigo. V. ce mot.

POLÈTE s. m. (po-lè-te — gr. *pôlêtês*; de *pôlein*, vendre, trafiquer). Antiq. gr. Nom de certains magistrats athéniens chargés de l'administration des revenus provenant des biens confisqués.

— **Encycl.** Les fonctions des *polètes* consistaient à administrer les terres et les mines de l'État, et aussi à assurer le payement des amendes, à faire rentrer le produit des confiscations. Il leur fallait, pour remplir ces fonctions, opérer des ventes et exercer un trafic, ce qui leur avait valu le nom de *polètes*, c'est-à-dire trafiquants, vendeurs (de *pôlein*, vendre, trafiquer). Ils étaient au nombre de dix, un par chaque tribu. Le lieu où ils accomplissaient les actes publics de leur charge était appelé *polèterion*. Dans l'administration des revenus, ils étaient assistés par les directeurs du fonds théorique, et ils avaient au-dessus d'eux l'autorité du sénat des Cinq-Cents, qui exerçait un contrôle général sur tout ce qui regardait les finances. Les résidents étrangers qui ne payaient pas la taxe de résidence étaient cités devant eux, et si le jugement prononcé par ces magistrats les condamnait, ils étaient vendus dans une salle nommée *polètérion des étrangers*. Les citoyens qui avaient aliéné leur liberté à l'État comparaissaient aussi devant les *polètes*, qui les vendaient absolument comme s'ils eussent été des étrangers convaincus d'avoir usurpé les droits de citoyen.

POLEVOI (Nicolas-Alexieievitch), célèbre littérateur russe, né à Irkoustk en 1796, mort en 1846. Fils d'un négociant établi depuis longues années en Sibérie, il n'eut jamais d'autre maître que sa sœur aînée, qui lui apprit à lire, lorsqu'il eut atteint sa sixième année. A huit ans, il prit l'habitude de lire chaque soir à son père la Bible et le *Journal de Moscou*, et ce fut dans cette lecture, ainsi que dans celle de différentes œuvres de la littérature russe, qu'il puisa la seule éducation qu'il ait jamais reçue. Doué d'une mémoire extraordinaire, il ne lui en coûtait rien d'apprendre par cœur une tragédie tout entière. Voici ce qu'il dit lui-même à ce sujet, dans son autobiographie : « Jusqu'à l'année 1811, j'avais lu environ un millier de volumes de tous genres et sur tous les sujets, et je me rappelais tout ce que j'avais lu, depuis les vers de Karamzine et les articles du *Courrier de l'Europe* jusqu'aux tables chronologiques et jusqu'à la Bible, dont je pouvais réciter par cœur des chapitres entiers. J'étais cité comme un prodige dans la ville d'Irkoutsk, dont le gouverneur lui-même avait l'habitude de causer avec moi, tandis que le directeur du collége ne dédaignait pas de discuter avec moi comme avec un savant. » Dès l'âge de dix ans, Polevoi avait écrit un drame, le *Mariage du czar A... Mikhaïlovitch*, et une tragédie [illegible] *Blanche de Bourbon*. En 1811, [illegible] Moscou par son père, pour les intérêts du commerce [illegible] Merzliakoff, de Strachoff, [illegible] [illegible] dans son [illegible] [illegible] Saint-Pétersbourg [illegible] [illegible] avec ardeur ses travaux favoris et apprit, avec son frère Xénophon, le français et l'allemand. En 1820, [illegible] [illegible] [illegible] la justesse de ses jugements sur la littérature russe [illegible] [illegible] Saint-Pétersbourg [illegible] [illegible] Messager russe [illegible] [illegible]

être celui qui a pour titre : *Esquisses de la littérature russe* (Saint-Pétersbourg, 1839, 2 vol. in-8°), et qui est un recueil des [illegible] articles de critique qu'il avait fournis au *Télégraphe* et à d'autres journaux, sur Derjavine, Karamzine, Pouchkine et autres écrivains russes éminents. Ses *Œuvres dramatiques* (Saint-Pétersbourg, 1842-1843, 4 vol.) n'ont pas une grande valeur, bien que plusieurs des pièces de ce recueil aient obtenu beaucoup de succès et soient restées au répertoire de la scène russe. [illegible] tres : le *Grand-père de la flotte russe; Paracha la Sibérienne*, qui a pour sujet l'anecdote développée par Mme Cottin [illegible] *Exilés en Sibérie*, [illegible] pièce dont le héros est Boulgarine, ami de l'auteur, etc. Les travaux [illegible] de Polevoi sont en général plus estimés que ses œuvres purement littéraires. Indépendamment de son *Histoire du peuple* [illegible] 1829-1833, 6 vol.), qui devait [illegible] volumes et dont la censure empêcha la publication complète, il faut citer de lui dans ce genre une *Vie de Souvaroff*, encore aujourd'hui très-populaire en Russie; une *Vie de Pierre le Grand* (1843, 4 vol.), de beaucoup supérieure à [illegible] Golikoff, une *Vie de Napoléon* en 5 vol., qu'il ne conduisit que jusqu'à l'incendie de Moscou et qui fut terminée par son frère Xénophon. L'ouvrage intitulé *Cent ans de la Russie de 1745 à 1845* (1845) [illegible] ble de ses compositions historiques, bien qu'on [illegible] — Son frère, Xénophon-Alexieievitch POLEVOI, fut longtemps libraire à Moscou et s'est fait connaître en littérature par divers ouvrages, notamment par [illegible] POLEVOI, neveu du précédent et fils de Nicolas, occupe un rang distingué parmi les littérateurs russes [illegible] tre autres, une [illegible] pour la traduction [illegible] Gerbel (Saint-Pétersbourg, 1866-1867, 4 vol.).

Polexandre, roman [illegible] (1632, 2 vol. in-12). L'auteur étendit ensuite sa composition [illegible] volumes in-12 (1637). « Beaucoup de gens [illegible] que cet homme n'est point naturel, qu'il y a [illegible] de son portrait, et si elle [illegible] lustre.

[illegible] Gomberville fit insérer par Conrart une défense [illegible] cide de la conjonction *car*, [illegible]

POLHAM [illegible]

[illegible] enfermé d'a[illegible] à Arras, fut [illegible] transféré au châ[illegible], où il resta longtemps prison[illegible] les [illegible] de Marie de Bourgogne et de Maximilien auprès du roi de France. Il passa les longues heures de sa captivité à graver sur les pierres de son cachot d'intéressants bas-reliefs que quatre siècles ont respectés et que l'œil contemple encore avec curiosité. Le prisonnier de Gisors resta [illegible] un personnage mystérieux, le roi Louis XI et ses agents ayant toujours caché avec soin le lieu de sa captivité. Longtemps, les noëls, les légendes et les romans le désignèrent sous le nom du beau prisonnier de Gisors. Les recherches [illegible] tantes ont établi aujourd'hui l'identité du chevalier [illegible]. Les [illegible] ne s'étaient pas trompées en l'appelant le beau prisonnier, car Olivier de La Marche, auteur contemporain, élevé à la cour de Bourgogne et [illegible] de Marie, dit qu'il était « beau chevalier et homme de vertu. » Il fut rendu à la liberté avant 1490, probablement vers 1483, époque de la mort de Louis XI [illegible] par procuration, à la première de ces dates, à Rennes, pour et au nom de Maximilien son maître, Anne de Bretagne qui, dit la chronique, s'effaroucha beaucoup lorsqu'elle vit Wolfgang de Polham mettre une jambe nue dans son lit.

POLHELM ou **POLHAMMER** (Christophe), [illegible], né à Wisby en 1661, mort à Stockholm en 1751. Doué de dispositions extraordinaires pour la mécanique, il fabriqua, sans connaître les mathématiques ni les lois de la mécanique, d'ingénieuses machines de son invention, parvint, malgré sa pauvreté, à apprendre le latin, puis les mathématiques, à l'université d'Upsal (1686), inventa, en 1690, une machine commode pour l'extraction des minerais et reçut pour ce fait, du gouvernement, une pension de 500 écus. Charles XI [illegible] voyager à l'étranger. Pendant un séjour de deux ans à Paris, Polhelm dessina le modèle d'une horloge des plus compliquées, qui fut exécutée pour le sultan. Sur la demande du roi d'Angleterre, George Ier, il passa ensuite en Hanovre pour perfectionner les établissements des mines de Hartz, puis revint dans sa patrie en 1697. Employé dans les mines, il introduisit dans leur exploitation des améliorations notables et inventa des procédés ingénieux pour l'extraction du minerai, pour la construction des hauts fourneaux. Il s'occupa en même temps du défrichement des marais et des bois, de la construction des aqueducs, de l'entretien des digues et des ports et donna la mesure de son talent en dressant les plans pour la construction du canal de Trollhaetta et du bassin de réparation de Carlscrona. Après ces travaux, il fut comblé de distinctions et d'honneurs, reçut des lettres de noblesse, le titre de conseiller de commerce et fit partie de l'Académie des sciences de Stockholm, qui le nomma son président en 1744. Indépendamment d'une quinzaine de *Mémoires*, insérés dans le recueil de cette Académie, on lui doit : *Cogitationes mathematicæ* (1714, in-4°).

POLHODIE s. f. (po-lo-dî — du gr. *polos*, pôle; *hodos*, chemin). Géom. Nom donné par M. Poinsot à la courbe que parcourt, sur l'ellipsoïde central d'un corps solide dont le centre de gravité est fixe et qu'aucune force n'anime, le point de contact de cet ellipsoïde avec le plan fixe parallèle au plan du maximum des aires, sur lequel il roule. V. ROTATION.

POLI, IE (po-li) part. passé du v. Polir. Dont la surface est unie ou a été rendue unie : *Dans [illegible] POLI. Quant aux insectes, la plupart ont leurs pieds armés de griffes, dont ils s'accrochent aux corps lisses et* POLIS. (B. de St-P.)

— Dont l'embonpoint a rendu la peau luisante :

> Un loup n'avait que les os et la peau,
> [illegible] faisaient bonne garde.
> Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
> Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Cultivé, amélioré par certaines influences : *Des mœurs* POLIES *par l'étude, par [illegible]* : *Peuple* POLI. *Nation* POLIE.

> Montrez-nous, depuis Pandore,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] honore
> [illegible]
>
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Qui a [illegible] *Homme* POLI. *Jeune [illegible] très-*POLIE. *L'homme [illegible] et qui sait vivre.* ([illegible]) *Tout [illegible] doit être* POLI, *mais aussi il [illegible]* ([illegible]) *Il faut savoir être [illegible]* POLI *sans affectation, [illegible]* (J.-J. Rouss.) *Les [illegible]* POLIES *ont ordinairement [illegible] des mœurs et des qualités [illegible]* ([illegible]-Lambert.) *Les gens [illegible]* (M[illegible]) *La [illegible]* POLIE *fera [illegible]* (M[illegible]) *Un homme* POLI *fait [illegible], un homme grossier y fait [illegible]* ([illegible]) *Ne fréquentez dans l'intimité que des gens* POLIS. (Boitard.) *On doit être* POLI *chez [illegible] qu'on n'y exerce [illegible], et* POLI *chez les autres, parce qu'on l'y reçoit.* (Latena.) ‖ Qui annonce la politesse, qui est inspiré par la politesse : *T[illegible]* POLI. *Manières* POLIES. *Très-souvent le pardon n'est qu'une forme* POLIE, *une sorte d'euphémisme du mépris.* (D. Sterne.)

— s. m. Lustre, éclat de ce qui a été poli : *Acier, marbre d'un beau* POLI. *Sous la main des Anglais, l'acier reçoit un* POLI *sans pareil.* (Mich. Cheval.) *Les variétés de calcaire à grains fins et susceptibles de* POLI *sont désignées sous le nom de marbres.* (A. Maury). *Quoiqu'il finisse beaucoup, M. Meissonier n'est jamais rond ni léché; il pousse le rendu aussi loin que possible, mais sans tomber dans ce* POLI *d'ivoire qui charme le bourgeois et choque l'artiste.* (Th. Gaut.)

> Un jour, mon héritier bâillait, et par dedans
> Me montrait le *poli* de ses trente deux dents.
>
> E. AUGIER.

— Syn. **Poli, affable, civil**, etc. V. AFFABLE.

— **Poli, civilisé, policé.** V. CIVILISÉ.

— **Encycl.** Techn. Donner le *poli* à un objet, c'est, par un frottement plus ou moins doux, mettre ses surfaces en état de réfléchir les rayons lumineux.

Il ne faut pas confondre *poli* avec bruni, glacé, satiné, douci, uni, vernissé ou lissé. Ces opérations ont bien, ainsi que le *poli*, pour but de rendre agréables et brillantes les surfaces d'un corps, mais là s'arrête leur ressemblance avec le *poli*.

On unit les objets dont on enlève les rugosités; on lisse, glace, vernisse ou satine ceux dont la solidité n'est pas assez sérieuse pour résister aux manipulations de polissage, exemple : les papiers, les cuirs; on brunit les pièces simplement recouvertes d'une couche métallique très-mince et le brillant s'obtient alors par l'écrasement des molécules.

On ne donne le *poli* qu'aux corps homogènes dans toutes leurs parties et dont l'usure sur les surfaces ne peut démasquer des porosités grossières; tels sont les métaux purs ou alliés, les marbres, les bois, l'ivoire, la nacre, l'écaille, le buffle, les pierres précieuses, l'albâtre, etc., etc.

Dans les imitations de pierres fines, on polit aussi les cristaux et émaux, afin que par leur grand éclat ils puissent lutter contre le fin.

Dans le travail du lapidaire on polit aussi les verres et les cristaux pour leur rendre leur transparence que les travaux préalables leur ont fait perdre.

Après avoir donné, par divers moyens, aux objets en fabrication leur forme définitive, on doucit les surfaces et on polit à la suite pièce par pièce; aussi ce travail ne peut-il jamais être fait d'un façon négligée.

Il est possible de donner un *poli* artificiel aux menus objets de bijouterie, soit de doublé, soit autres, en faisant polir bien à fond les matrices ou poinçons qui serviront aux découpages ou étampages des pièces; par la force de la percussion, le métal est contraint d'épouser dans toutes ses parties le creux du modèle, et l'écrasement qui en résulte constitue un *poli* relatif qui n'est pourtant, à proprement parler, qu'une sorte de bruni.

Le même procédé de polissage des modèles en creux est appliqué dans les moulages de plastique parfait; mais là, comme dans celui de la bijouterie, le *poli* ne se maintient pas et se voile rapidement, inconvénient que n'a point le *poli* à la main.

On polit à la prêle, à la lime, à l'émeri, à la stéarine, au tripoli, au rouge d'Angleterre, etc., etc., soit à sec, et c'est le cas le plus rare, soit en mélangeant ou mouillant les matières polissantes avec des liquides appropriés. C'est en France et à Paris que le *poli* est le mieux exécuté et qu'il devient le dernier mot de la finesse de grain pour l'objet traité.

Certaines natures de corps ne sont susceptibles d'aucun *poli*. Nous citerons : les pierres tendres à construire, les carbonates de chaux amorphes et les pierres ponces.

POLI (Martin), chimiste italien, né à Lucques en 1662, mort à Paris en 1714. A dix-huit ans, il se rendit à Rome, où il étudia avec ardeur la chimie, obtint, en 1691, du cardinal Altieri l'autorisation d'ouvrir un laboratoire public et reçut, en 1700, le titre d'apothicaire. Ayant découvert un engin de guerre qui par sa puissance de destruction rappelait le feu grégeois, il se rendit en France (1702) et y expérimenta sa découverte, qu'il offrit à Louis XIV. Ce souverain loua l'invention, mais ne voulut point s'en servir, et, pour empêcher que Poli ne vendît son secret à quelque puissance, il lui donna une pension, le titre d'ingénieur, et le fit admettre comme associé à l'Académie des sciences. De retour à Rome, l'habile chimiste fut nommé ingénieur des troupes du pape Clément XI (1708). Quatre ans plus tard, il se rendit auprès du duc de Massa, qui le chargea d'examiner les mines qui se trouvaient dans ses États, et il y trouva de riches gisements de cuivre et de sulfates de zinc et de fer. En 1713, il se rendit à Paris pour s'y fixer, mais il y mourut bientôt après. On a de lui un gros traité, intitulé : *Il trionfo degli acidi* (1706, in-4°), dans lequel il s'attache à démontrer que les acides, au lieu d'être la cause d'une foule de maladies, comme on le prétend, sont, au contraire, d'une grande ressource dans plusieurs cas très-graves.

POLI (Joseph-Xavier), physicien et naturaliste italien, né à Molfetta en 1746, mort en 1825. Il fit ses études à l'université de Padoue, où il fut l'élève de Facciolati et de Morgagni et le condisciple de Scarpa. Au sortir de l'université, il embrassa la carrière militaire; mais bientôt ses connaissances attirèrent sur lui l'attention de Ferdinand Ier, qui le nomma, en 1776, professeur de géographie à l'école militaire de Naples. Ce prince l'envoya aussi en France, en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, avec mission de visiter les écoles militaires de ces diverses contrées. En Angleterre, Poli se mit en relation avec Herschel, Banko et Hunter, et étudia, sous la direction de ce dernier, l'anatomie comparée et l'art des préparations anatomiques. A son retour en Italie, il devint professeur de philosophie expérimentale à Naples, fut, plus tard, nommé gouverneur du prince royal et enfin directeur de l'École militaire de Naples. En grande faveur auprès de la famille royale, il la suivit en Sicile pendant l'occupation de l'Italie par les Français. Bien que Poli ait cultivé toutes les branches de la science et de la littérature, il doit surtout sa réputation à ses recherches sur l'anatomie comparée et l'histoire naturelle, et son attention se porta en particulier sur les mollusques testacés. Pendant ses voyages en Italie et à l'étranger, il avait formé une nombreuse collection de coquilles, qui lui fut achetée par le gouvernement napolitain; mais il voulut être autre chose qu'un simple conchyliologiste et se mit à étudier la structure et les mœurs des animaux qui habitent les coquilles et qui avaient jusqu'à ce jour presque entièrement échappé à l'attention des savants. Pallas avait, du reste, reproché aux naturalistes des côtes de la Méditerranée de négliger complètement l'étude des mollusques de cette mer; ce fut pour répondre à ce reproche que Poli publia son magnifique ouvrage intitulé : *Testacea utriusque Siciliæ eorumque historia et anatome*, dont les deux premiers volumes (in-folio) parurent de 1792 à 1795 et renferment 39 belles gravures sur acier; ces deux volumes, qui sont consacrés aux multivalves et aux bivalves, coûtèrent à l'auteur douze années de travail. Les troubles politiques retardèrent la publication du troisième volume, les *Univalves*, qui ne parut qu'après la mort de Poli (1826, avec 18 planches). Le texte de ce magnifique traité n'est pas moins remarquable que les gravures qui en font l'ornement; Poli y décrit, avec les plus grands détails, la structure et les mœurs des mollusques des côtes méridionales de l'Italie, les régions qu'ils habitent de préférence, la manière de les pêcher, etc. Il tombe parfois dans quelques erreurs, notamment lorsqu'il regarde les nerfs de ces animaux comme lymphatiques; mais ce n'en est pas moins à lui que revient l'honneur d'avoir le premier découvert le système nerveux des testacés, quoiqu'il se soit mépris sur la nature de ce système. Outre cet ouvrage, on lui doit aussi plusieurs écrits sur la géographie et quelques pièces de poésie. Nous citerons, entre autres : *Elementi della fisica sperimentale* (Naples, 3 vol. in-8°); *Ragionamento intorno alla studio della natura* (Naples, 1781, in-4°); *Lezioni di geografia e di storia militare* (2 vol. in-8°); *Saggio di poesie italiane e siciliane* (4 vol. in-8°).

POLI (Théodore), plus connu sous son prénom de **Théodore**, fameux bandit corse, né à Guagno, près d'Ajaccio, en 1797, mort en mars 1827. C'est à peine si Théodore le cède en popularité aux trois grands héros de la Corse : Sampiero, Paoli et Napoléon. Il appartenait à une famille aisée et il reçut une assez bonne éducation; ce fut une injustice profondément ressentie qui changea sa destinée et le jeta sans retour dans la vie irrégulière. Il avait amené un mauvais numéro, mais il se soumettait gaiement à la fortune, lorsqu'un de ses ennemis persuada traîtreusement au brigadier de la gendarmerie de Guagno que le jeune homme ne montrait cette insouciance que pour dissimuler son projet de se dérober à la loi. Depuis la chute de l'Empire, il y avait une grande quantité de réfractaires en Corse; beaucoup de jeunes gens, refusant de servir sous un gouvernement qui leur était antipathique, s'enfuyaient dans les mâquis. Le brigadier se laissa convaincre, quoiqu'il fût lié d'amitié avec Théodore; il l'attira dans un piége, le fit garrotter et le conduisit les menottes aux mains jusqu'à Casaglione, où il le livra à l'autorité militaire. Quelques jours après, Théodore désertait, revenait à Guagno et tuait le brigadier d'un coup de fusil. Il gagna ensuite la montagne.

Depuis cette époque, Théodore, traqué par les gendarmes, se signala par tant d'aventures que son nom devint populaire dans toute l'île. Il s'était fait une loi de ne poursuivre et de ne combattre que la gendarmerie, laquelle était presque exclusivement composée de Français continentaux, en sorte que ses assassinats avaient, aux yeux des masses, une sorte de vernis politique. Les uns le considéraient comme un champion de l'indépendance nationale, luttant contre les conquérants étrangers, les autres comme un représentant de la cause bonapartiste, protestant contre la Restauration. Il était, du reste, affilié à la société des *carbonari* et il en reçut des secours. Enfin sa réputation devint si grande que les autres réfractaires, devenus bandits, comprenant la nécessité de s'associer et de coordonner leurs efforts pour résister à la force publique, l'élurent pour leur chef dans la forêt d'Aïtone et le nommèrent **roi de la montagne**. Une sorte de charte fut rédigée : les bandits promettaient obéissance absolue à Théodore et lui accordaient au besoin sur eux droit de vie et de mort; le chef n'avait à rendre compte à personne de ses plans et de ses décisions; la justice devait être rendue par une cour martiale, dont les membres seraient élus au scrutin secret; tout individu, bandit, guide ou autre, soupçonné de trahison, serait traduit, contradictoirement ou par défaut, devant la cour et, en cas de culpabilité reconnue, puni de mort; le vol était puni plus ou moins sévèrement, suivant les cas. Telles furent, suivant la tradition, les principales dispositions de la *constitution d'Aïtone*.

Le roi Théodore, à la tête de sa bande, leva des contributions sur le pays, comme un gouvernement régulier; seulement, il suivait le système de l'impôt progressif, exemptant de toutes charges les laboureurs et les bergers, frappant d'autant plus sur les riches et de préférence sur les curés. Il convoqua ces derniers dans la forêt d'Aïtone et les taxa à 10 francs par mois pour les desservants, et à 15 pour les curés. Un collecteur se présentait tous les mois chez chacun des contribuables, recevait l'argent et donnait quittance. Tout allait le mieux du monde, car la résistance équivalait à un arrêt de mort. Une guerre en règle fut faite à la gendarmerie; les bandits ne se contentèrent plus de se défendre; ils prirent l'offensive et, par troupes de soixante ou quatre-vingts, donnèrent l'assaut aux casernes; ils pillèrent celles d'Avisa, de Guagno, d'Otta, d'Azzano; bientôt, maîtres de la province de Vico, ils se répandirent dans les autres arrondissements, récoltant des recrues, faisant reculer les troupes régulières et exerçant impitoyablement leurs vengeances personnelles. On raconte d'eux un trait d'une audace étonnante. Un des leurs avait été condamné à mort et guillotiné à Bastia. Ne pouvant se venger immédiatement sur les juges et sur le parquet, ils résolurent de s'en prendre au bourreau; ils le firent prisonnier et, une belle nuit, l'ayant amené sur la place où quelques jours auparavant avait eu lieu l'exécution, ils le fusillèrent. La chose se fit à 300 mètres de la caserne; le jour commençait à paraître. La troupe courut à la poursuite des bandits, mais ne put les atteindre.

Mille traits de ce genre pourraient être racontés. Théodore, jusqu'en 1823, terrorisa l'administration. Il distinguait soigneusement les gendarmes des troupes de ligne, auxquelles il témoignait, au contraire, une grande sympathie. S'il rencontrait par hasard des soldats isolés, loin de leur faire aucun mal, il leur présentait sa gourde, leur offrait des vivres et parfois de l'argent. Ils étaient pour lui des victimes, tandis que les gendarmes étaient les agents directs des persécuteurs. Cependant sa haine contre le gouvernement français n'alla pas jusqu'à accepter la proposition que lui fit un jour, en 1822, un officier anglais : il refusa de mettre son influence à la solde de l'Angleterre.

Eclairée enfin par une cruelle expérience, l'administration comprit quelle faute elle commettait en opposant à la bande de Théodore une gendarmerie composée de Français du continent. C'était mettre contre soi l'esprit des populations; en outre, ses agents, venus de France, ne connaissant ni le pays ni la langue, ne pouvaient qu'être inférieurs individuellement à des bandits indigènes. Le conseil général demanda la création d'un bataillon de voltigeurs corses, fort de 400 hommes armés à la légère, et une ordonnance du 23 novembre 1822 décréta l'organisation de ce corps, qui fut formé dans le plus bref délai. A partir de ce moment, les bandits perdirent l'avantage. La bande de Théodore ne tarda pas à se dissoudre et, en moins d'un an, la plupart de ses compagnons furent tués ou obligés de passer en Sardaigne.

Théodore resta. Il voulut tenir tête jusqu'au bout, avec son vieil ami Brusco, son oncle Uccelloni et son frère Borghello. Uccelloni finit par trahir; il assassina Brusco, mais Théodore le fusilla. Le roi de la montagne lutta encore quelque temps; la force était impuissante, la trahison réussit. Une jeune fille qu'il aimait l'attira dans un guet-apens; Théodore se fit tuer plutôt que de se laisser prendre.

POLIA, bourg du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district de Nicastro, mandement de Filadelfia; 2,455 hab.

POLIADE, surnom de Minerve comme protectrice de la ville d'Athènes. Il existait à Tégée un temple consacré à Minerve Poliade, dans lequel on conservait la chevelure de Méduse.

POLIAN s. m. (po-li-an — gr. *polion*, nom de la plante). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de germandrée.

POLIANITE s. f. (po-li-a-ni-te). Minér. Peroxyde de manganèse.

POLIANTHE s. m. (po-li-an-te — du gr. *polios*, gris; *anthos*, fleur). Bot. Nom scientifique du genre tubéreuse.

POLIARQUE s. m. (po-li-ar-ke — gr. *polarchos*, formé de *polis*, ville, et de *archos*, chef). Antiq. gr. Gouverneur d'une ville. ‖ En Etolie, Gardien des murs et des portes de la ville.

POLICANDRO, appelée autrefois *Polegandros*, petite île de l'Archipel, une des Cyclades, à l'E. de Milo et au S.-O. de Sikinos. Elle mesure 13 kilom. du N.-O. au S.-E. et 10 kilom. du N. au S.; 200 hab.

POLICASTRO, autrefois *Petilia*, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure IIe, district et à 49 kilom. O. de Cotrone, chef-lieu de mandement; 5,043 hab. ‖ Bourg du royaume d'Italie, l'ancien *Buxentum*, province de la Principauté Citérieure, sur le golfe de son nom, district et à 39 kilom. de la Sala; 600 hab. Port sûr; pêche abondante. Ce bourg était au moyen âge une ville assez importante, qui fut ruinée par l'incendie qu'y allumèrent les Turcs en 1542.

POLICE s. f. (po-li-se — lat. *politia*, du gr. *politeia*, administration d'une ville). Sûreté publique, ensemble de moyens qu'on prend pour la sauvegarder : POLICE *administrative*. POLICE *municipale*. POLICE *politique*. *Ordonnance de* POLICE. *Règlement de* POLICE. *Les castors ont un gouvernement régulier; des édiles sont choisis pour veiller à la* POLICE *de la république.* (Chateaub.) *De toutes les* POLICES, *la meilleure, la seule efficace aujourd'hui, c'est un bon gouvernement.* (E. de Gir.) *La publication d'un livre, l'ouverture d'une chapelle n'est plus une question de foi, c'est une question de* POLICE. (J. Simon.) *Une* POLICE *bien faite est le chef-d'œuvre de la civilisation; celui de la morale serait de la rendre inutile.* (J.-L. Mabire.) ‖ Ensemble de procédés occultes et extra-légaux auxquels on a recours pour gouverner un Etat : *Dans un pays despotique, l'accusé est un coupable dès que la main de la* POLICE *l'a saisi.* (Ed. Laboulaye.) *La* POLICE *est la première institution du despotisme.* (E. Pelletan.)

— Administration qui veille à la sûreté publique : *Agent de* POLICE. *Les bureaux de la* POLICE. *Etre mandé à la* POLICE. *La* POLICE *doit être une mère, et non une commère.* (Le prince de Ligne.) *La* POLICE, *par sa nature, est antipathique à toute liberté.* (Chateaub.) *La communauté n'est autre chose que l'exaltation de l'Etat, la glorification de la* POLICE. (Proudh.) *La* POLICE *a l'œil sur les partis plutôt que sur les malfaiteurs.* (Vacherot.) *La* POLICE *est comme l'avare Achéron, elle ne lâche point sa proie.* (E. Enault.)

Les institutions, les *polices* humaines
Pour le bien général nous accablent de chaînes.
DESMAHIS.

— Ordre établi dans une réunion, dans une société quelconque : *La* POLICE *d'une communauté. La* POLICE *d'une armée. Chaque société a sa* POLICE *particulière.* (Acad.)

— *Police sanitaire*, Ensemble de mesures prises par un Etat pour prévenir l'invasion ou la propagation des maladies contagieuses.

— *Commissaire de police*, Magistrat qui est chargé dans un quartier ou dans une commune de veiller à l'ordre public.

— Hist. *Police de l'hôtel de ville*, Police subalterne, qui s'exerçait autrefois à Paris sous l'autorité du prévôt des marchands. ‖ *Lieutenant de police*, Ancien nom du chef de la police en France. ‖ *Préfet de police*, Nom du chef actuel de la police à Paris. ‖ *Ministère de la police*, Ministère établi en France sous le Directoire, qui continua d'exister sous l'Empire et fut aboli quelque temps après la Restauration.

— Législ. *Tribunal de police, de simple police*, Tribunal qui connaît des infractions faites aux règlements de police. ‖ *Police correctionnelle*, Tribunal qui connaît des délits plus graves que les infractions aux règlements de police, et qui sont sujets aux peines correctionnelles : *Dans les procès intentés aux journaux, le jury ne vaut pas mieux que la* POLICE CORRECTIONNELLE. (E. de Gir.) ‖ *Etre sous la surveillance de la police*, Etre placé par un jugement dans certaines conditions de sujétion et de contrôle vis-à-vis de la police.

— Art milit. *Salle de police*, Lieu où l'on enferme les soldats pour des fautes légères. ‖ *Bonnet de police*, Bonnet de drap que portent les militaires en petite tenue.

— **Encycl.** Admin. I. HISTORIQUE. Aussi haut qu'on remonte dans l'antiquité, dès qu'on se trouve en présence d'une société organisée, on voit le législateur se préoccuper d'assurer la tranquillité de l'Etat et la sécurité des citoyens. Dans les lois de l'Egypte et dans celles de Moïse, on trouve de nombreuses prescriptions en ce sens, et l'on voit le législateur des Hébreux étendre sa sollicitude jusqu'aux plus minutieuses prescriptions concernant l'hygiène et la santé publique. Toutefois la *police*, telle que nous la comprenons aujourd'hui, avec ses limites très-tranchées, n'existait point dans l'antiquité. Pour les Grecs, la *police* se confondait avec l'ensemble des institutions qui constituent la cité, et les écrivains anciens entendaient par un Etat bien policé celui dans lequel les lois en général assuraient la prospérité intérieure. Chez les Romains, ce ne fut que du temps d'Auguste qu'on vit la *police* devenir une institution spéciale. Le *præfectus urbis*, ayant sous ses ordres les *curatores urbis*, fut chargé de la *police*, qui devint bientôt singulièrement tyrannique. Il fut secondé par des agents inférieurs, chargés de lui adresser des rapports et qui se multiplièrent bientôt, non-seulement à Rome, mais encore dans les provinces. Lors de l'invasion des barbares, toute *police* régulière disparut. Pendant plusieurs siècles à partir de cette époque, les pouvoirs les plus divers se trouvèrent concentrés dans une seule personne, et c'est vainement qu'on chercherait la trace d'une administration quelconque, chargée de maintenir, au moyen d'agents, la tranquillité publique, de prévenir les crimes, de découvrir les coupables. Charlemagne, qui essaya de constituer l'ordre public dans ses Etats barbares, émit dans ses capitulaires un assez grand nombre de dispositions relatives à la *police* générale. Il fit notamment des règlements concernant les poids et mesures, les marchés, la vente des grains et des denrées de première nécessité, les péages, les sépultures, la *police* des bestiaux, les mesures à prendre en temps de famine et d'épidémie. Après Charlemagne, tout retomba dans la confusion. Les Normands, établis dans le nord de la France, furent les premiers qui firent de sévères règlements de *police*, destinés à assurer la tranquillité publique, et Guillaume le Conquérant, devenu maître de l'Angleterre, introduisit dans ce pays bon nombre de ces règlements. Toutefois, ce ne fut que lors du grand mouvement de l'émancipation des communes qu'on vit s'établir une *police* régulière. Les bourgeois, en rachetant à deniers comptants le droit d'administrer les villes qu'ils habitaient, en constituant des municipalités, prirent en même temps toutes les mesures nécessaires à leur sécurité. C'est ainsi que chaque ville émancipée eut son beffroi pour donner le signal en cas d'attaque de la part des hommes de guerre ou des malfaiteurs; chaque nuit, un guet armé parcourait les rues pour prévenir les vols et les assassinats, et les bourgeois fermaient, au coucher du soleil, les portes de la ville, qu'ils gardaient pendant la nuit. En même temps, les individus ayant une profession industrielle se réunissaient en corps de métiers, mettaient à la tête de leur corporation des syndics et s'appropriaient peu à peu une portion considérable de la *police* municipale, celle qui maintenait l'ordre dans les arts et métiers. Pendant que, dans certaines villes, la *police* était exercée par des maires, des capitouls, des consuls, des jurats, etc., dans d'autres elle était entre les mains des officiers royaux, parfois concurremment avec les municipalités ou avec des notables élus; enfin, partout où il y avait un fief, la *police* appartenait au seigneur, qui la déléguait à un juge nommé par lui.

A Paris, un prévôt, nommé par le roi, fut chargé vers la fin du XIIe siècle de la *police* intérieure de la ville, faite d'abord, depuis des temps fort reculés, par le chef de la corporation des marchands de l'eau, à qui l'autorité municipale avait fini par être dévolue. Le prévôt de Paris, armé d'une grande autorité et du pouvoir judiciaire, qu'il exerçait au nom du roi, eut à sa disposition, pour faire la *police* de la cité, des compagnies de sergents, des compagnies d'ordonnance et le guet. Les contraventions étaient l'objet de rapports journaliers faits devant la chambre de *police* du Châtelet. Quant à la *police* du commerce et des approvisionnements par eau, elle resta dans les attributions du prévôt des marchands et du bureau de la ville. Le 2 novembre 1577, un arrêt du conseil décida que deux notables élus dans chaque quartier seraient chargés de la *police* et du jugement en premier ressort des contrevenants. Les condamnés pouvaient en appeler de ce jugement devant une assemblée de *police* tenue chaque semaine devant le prévôt de Paris ou ses lieutenants, le prévôt des marchands, les échevins et le procureur du roi en l'Hôtel de ville. Cet arrêt n'empêcha pas des conflits d'attributions de s'élever entre les trois autorités de *police* qui se trouvaient en présence : le prévôt de Paris, le prévôt des marchands et le parlement, qui était parvenu à exercer une haute surveillance sur l'administration de la *police*. Ces conflits, qu'amenaient de graves abus, n'avaient pas seulement lieu à Paris; ils se produisaient en province, où se trouvaient juxtaposées de nombreuses juridictions, le bailliage, la sénéchaussée, le présidial, l'officialité, etc. Le désordre était devenu tel, que le pouvoir décida d'établir une juridiction unique en matière de *police*. Un édit de 1669 institua à Paris un magistrat spécial qui, sous le nom de lieutenant du prévôt pour la *police*, puis de lieutenant général de *police*, eut dans ses attributions toutes les branches de la sûreté générale et eut sous ses ordres 48 commissaires de *police* et 20 inspecteurs. Cet édit séparait la *police* de la justice, avec laquelle elle était restée jusqu'alors confondue, et déclarait dans son préambule que « la *police* consiste à assurer le repos du public et des particuliers, à purger la ville de ce qui peut causer des désordres, à procurer l'abondance et à faire vivre chacun selon sa condition. » Ce nouveau magistrat exerçait ses fonctions sous l'autorité immédiate du gouvernement et ressortissait au ministère de la maison du roi. Nous n'avons pas à parler ici de ses attributions, dont il a été question ailleurs (v. LIEUTENANT DE POLICE). Le pouvoir, ayant trouvé des avantages dans ce nouvel état de choses, créa, en 1669, des lieutenants de *police* dans les principales villes de province et, plus tard, partout où il existait un siége royal.

Si la création des lieutenants de *police*, dont le premier fut M. de La Reynie, eut de bons côtés, elle ne fut pas sans inconvénients graves. La *police* changea de caractère. Le lieutenant de *police* ne se borna pas à surveiller les halles et marchés, les rues et les places publiques, les réunions illicites ou tumultueuses, la librairie, l'imprimerie, le colportage des livres et des gravures, le vagabondage, la mendicité, etc., il devint surtout et avant tout un agent politique du pouvoir dont il émanait. On le vit se prêter à tous ses intérêts, à tous ses caprices et prendre, conformément à ses ordres, les mesures les plus tyranniques. Dès lors, la liberté des citoyens put être foulée aux pieds sans rencontrer d'obstacles dans le pouvoir judiciaire. L'espionnage fut organisé sur une vaste échelle; on accrut considérablement le nombre des agents, on en créa qui eurent pour mission de dérober les secrets des familles et de perdre tout ce qui portait ombrage à l'autorité. Aussi, malgré quelques règlements utiles, relatifs à l'éclairage de la ville, à la salubrité publique, à l'indication du nom des rues, l'administration des lieutenants de *police* fut-elle extrêmement impopulaire. Dès le début de la Révolution, en 1789, le lieutenant de *police* Thiroux de Crosne donna sa démission et l'institution disparut avec lui.

L'autorité du lieutenant général de *police* fut alors remplacée par un comité permanent, composé du prévôt des marchands et des membres du bureau de la ville. « Le 6 novembre 1789, dit M. Fournier, des lettres patentes confèrent à chacun des soixante comités de district la *police* de son arrondissement. Les attributions de *police* municipale passent bientôt au bureau municipal, fraction du conseil général de la commune (loi du 27 juin 1790); elles sont ensuite exercées, en vertu de la loi du 7 fructidor an II, par les douze comités révolutionnaires, puis par une commission administrative, formée en exécution des lois des 26 vendémiaire et 28 thermidor an III; enfin par un bureau central qui remplace la commission administrative du 15 frimaire an IV. Le bureau central était composé de trois membres, nommés par l'administration du département, confirmés par le pouvoir exécutif. Malgré ses éminents services, il ne tarda pas à éprouver le sort de toutes les administrations collectives créées à cette époque. » Les attributions des diverses autorités n'étant pas nettement déterminées, il en résulta une confusion qui ne cessa qu'à la création de la préfecture de *police*, telle qu'elle existe à peu près aujourd'hui (28 pluviôse an VIII, 17 février 1800). La Révolution, qui en toutes choses a introduit des réformes heureuses, a établi ce principe qu'aucun fonctionnaire ne peut réunir le ministère de la *police* avec l'office de juge; elle a empêché la confusion d'attributions et l'on ne voit point, comme cela a lieu en Allemagne, la même personne constater une contravention ou un délit et prononcer un jugement sur ce fait. Parmi les lois votées à cette époque pour régler les différentes parties de l'administration de la *police*, nous citerons celles des 24 décembre 1789, 24 août 1790 et 22 juillet 1791 concernant la *police* municipale; celle du 6 octobre 1791 sur la *police* rurale; la loi du 28 germinal an VI sur la *police* judiciaire et les fonctions de ses agents, et celle du 22 frimaire an VIII, qui consacre l'inviolabilité du domicile. Enfin, ce furent les hommes de la Révolution qui, dans les articles 16 et 17 du code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, ont donné cette belle définition de la *police* : « La *police* est instituée pour maintenir l'ordre public, la liberté, la propriété, la sûreté individuelle. Son caractère principal est la vigilance. La société considérée en masse est l'objet de sa sollicitude. » Ainsi définie, la *police* devient essentiellement utile et tutélaire, car, tout en assurant la paix publique, en surveillant tout ce qui peut porter atteinte à la sécurité des citoyens, en amenant la répression des faits délictueux et criminels, elle laisse intacte la liberté. Malheureusement, ces sages principes ont été trop fréquemment oubliés. D'une part, l'excès de réglementation, qui est un des vices de notre législation, a exagéré outre mesure le domaine de la *police*, en la chargeant d'autoriser ou d'interdire l'exercice de droits privés, en ne laissant aux citoyens la faculté de faire certains actes, d'ouvrir certains établissements, de se livrer à telle ou telle profession, etc., qu'avec sa permission expresse; d'autre part, la *police* ne se borne pas à être l'auxiliaire utile de l'administration et de la justice. Trop souvent elle devient un instrument politique [illegible] pour la sécurité de qui [illegible] au pouvoir établi. Enfin, [illegible] de l'administration, la *police*, dit M. Fournier, est essentiellement préventive [illegible] son concours à [illegible] en général, dégagée de formes [illegible] elle agit elle-même d'une manière discrétionnaire, parce que sa prévoyance [illegible] voir d'après l'intensité du péril, la direction qu'il prend et la nature des causes qui le font naître. Ce pouvoir discrétionnaire [illegible] l'action de la *police* plus prompte, en rend aussi l'effet plus dangereux pour la liberté civile. La loi doit donc limiter avec soin le cercle dans lequel elle peut se mouvoir et veiller à ce qu'elle ne puisse être dirigée que dans des vues d'intérêt général, sans quoi elle sort de son rôle subordonné, se substitue à l'administration et devient l'instrument naturel du despotisme, toujours tenté d'employer à sa propre conservation les forces établies pour celle de la société. »

A un point de vue général, on distingue la *police* en deux grandes branches : la *police* administrative, qui a pour objet le maintien de l'ordre public dans chaque partie de l'administration, et la *police* judiciaire, qui est chargée de rechercher les délits que la *police* administrative n'a pu empêcher de commettre, d'en rassembler les preuves et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés par la loi de les punir.

— II. POLICE ADMINISTRATIVE. La *police* administrative, qui veille par ses nombreux agents au maintien de l'ordre public, a des attributions si variées que, pour l'étudier dans tous les objets qu'elle comprend, il faudrait passer en revue toutes les branches de l'administration. Nous nous bornerons donc ici à en indiquer les grandes lignes. La *police* administrative a pour objet d'empêcher, par des règles et précautions locales, la perpétration des délits et des crimes, de surveiller les [illegible] diciable au public, de contenir certains abus, de faire rendre aux citoyens une bonne et prompte justice, d'assurer l'exécution des lois, règlements et ordonnances concernant la salubrité publique, la grande et la petite voirie, les exploitations de mines, les cours d'eau, la pêche fluviale, la *police* des villes et des campagnes, etc. Elle est exercée dans toute l'étendue du territoire par le ministre de l'intérieur; dans les départements et les communes, par les préfets, sous-préfets, maires, ayant pour auxiliaires les commissaires de *police* et autres agents municipaux; à Paris, par le préfet de *police* et [illegible] auxiliaires. L'une des principales prérogatives de la *police* administrative [illegible] des règlements propres à assurer l'ordre public. Le ministre de l'intérieur, les préfets, les sous-préfets, les maires sont investis de ce pouvoir réglementaire, dans les conditions déterminées par la loi, et chacun dans sa sphère d'action. Parmi les règlements, les uns embrassent les intérêts généraux de l'Etat : ce sont les règlements de haute, de grande *police*; les autres n'ont en vue que l'utilité de la cité proprement dite et de ses habitants : on les appelle le plus ordinairement des règlements de simple *police*. Selon qu'elle a trait aux intérêts [illegible] ou à ceux d'une municipalité, la *police* administrative est dite *police* générale ou municipale, et chacune de ces branches admet d'autres divisions relativement à l'objet qu'on a en vue.

— *Police générale*. Régie par l'arrêté du 5 brumaire an IX (27 octobre 1800) et par le décret du 25 mars 1811, elle est particulièrement chargée de ce qui concerne la protection des personnes et [illegible] salubrité publique, la *police* des mœurs, celle de l'industrie, [illegible] des mines, etc. La [illegible] concerne la protection des personnes, est désignée sous le nom de *police* de sûreté. Elle a principalement pour but de prévenir ou de découvrir les attentats des malfaiteurs, qu'elle livre à la *police* judiciaire. « Le domaine de la *police* de sûreté ne saurait être exactement limité, dit M. Fournier; quand elle surveille les grands rassemblements qui ont lieu dans les théâtres, les fêtes, les promenades où se presse la foule, elle [illegible] avec la *police* municipale; quand elle [illegible] che les malfaiteurs, exécute les mandats, concourt à des perquisitions, elle prend part à l'exercice de la *police* judiciaire; en assurant l'exercice des lois sur les passe-ports, les permis de séjour, les livrets, les cartes de sûreté exigées en [illegible] l'auxiliaire de la *police* [illegible] est propre à la *police* [illegible] veillance préventive [illegible] libérés, mendiants, vagabonds, [illegible] ques, enfin de tous [illegible] [illegible] surveillance les coupables sortant de prison après l'expiration de leur peine et qui veille sur leur conduite pendant un temps déterminé. C'est même quelquefois une partie de la peine à laquelle certains criminels peuvent être condamnés par jugement. Elle consiste à défendre aux libérés tout séjour dans certaines villes principales, à exiger d'eux

[illegible] du lieu où ils entendent établir leur résidence et d'où ils ne peuvent s'absenter [illegible] la permission du maire. V. SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE.

C'est encore la *police* générale qui a dans ses attributions, concurremment, en certains cas, avec la *police* municipale, les règlements [illegible] à la mendicité, au vagabondage, aux [illegible], aux passe-ports, à l'ouverture et à la clôture de la chasse, aux asiles et maisons de santé destinés aux aliénés, aux [illegible], aux nourrices et nourriceuses, au placement des enfants abandonnés et des orphelins, à la surveillance des sages-femmes, à l'ouverture et à la fermeture des cafés, théâtres et débits de boissons; les règlements relatifs à la construction et à l'usage des voitures publiques, des wagons, des bateaux à vapeur, etc.

Au point de vue de la salubrité et de l'hygiène publiques, [illegible] générale est chargée de faire exécuter des règlements d'administration [illegible] l'exercice de la médecine et de la pharmacie, la vente des substances vénéneuses, la prostitution, les logements insalubres, les ateliers dangereux, les dessèchements de marais, le rouissage du chanvre, les cours d'eau, l'emploi des machines à vapeur, etc. Dans beaucoup de cas, la [illegible] est particulièrement chargée de ce qui concerne la salubrité publique.

La *police* générale intervient, en outre, d'une façon fort active et souvent excessive en matière industrielle et commerciale. Elle s'occupe des règlements sur les poids et mesures, la garantie des métaux d'or et d'argent, le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, le nombre des heures de travail, les coalitions, certaines conventions entre ouvriers et patrons; elle intervient dans les règlements relatifs à l'autorisation des sociétés d'assurance, des sociétés anonymes, des tontines; surveille l'exécution des lois relatives aux marques de fabrique, aux modèles et dessins industriels, aux brevets d'invention, etc.

Au point de vue de la sûreté de l'Etat, la *police* générale a pour mission de surveiller les réunions publiques, les associations, les cercles, les banquets, les manifestations de tout genre; de faire exécuter les lois et les règlements relatifs au colportage et à la distribution des écrits ou imprimés, à la vente des journaux, à l'imprimerie et à la librairie, aux compagnies et aux transportes politiques, aux mesures de sûreté générale ou d'amnistie. C'est elle également qui surveille les étrangers ou réfugiés circulant sur le territoire, qui recherche les déserteurs et les insoumis, qui surveille la vente des poudres et salpêtres, le commerce des armes de luxe, le poinçonnage des armes de guerre, etc.

La *police* qui a pour objet de veiller à la sûreté de l'Etat est intimement liée à la *police* politique proprement dite, dont nous allons dire quelques mots.

— *Police politique.* Son objet serait de veiller au maintien du gouvernement établi, d'empêcher les troubles populaires et d'éclairer le pouvoir sur l'opinion, les désirs, les craintes et les espérances de la population. Dans un Etat réellement démocratique, où le gouvernement est le mandataire du peuple, dont il émane, et le véritable représentant des intérêts généraux, le rôle de la *police* politique est insignifiant ou nul. Il a, au contraire, une importance capitale dans les pays courbés sous le joug d'un gouvernement despotique, et où il devient nécessaire de comprimer incessamment et par tous les moyens le mécontentement de la nation. Sous l'ancien régime, Louis XIV usa et abusa de la *police* politique, concentrée entre les mains du lieutenant de *police*, créé par lui. C'était au profit de cette *police* que le portefeuille du lieutenant de *police* était bourré de lettres de cachet et d'ordres d'exil, qu'on se livrait à des arrestations arbitraires et clandestines, qu'on envoyait sans jugement des individus aux colonies, qu'on en retenait d'autres dans des monastères devenus des espèces de prisons adoucies. La *police* politique continua son œuvre souterraine sous les successeurs de ce prince. Bonaparte, arrivé au pouvoir, comprit l'importance de la *police* et en fit l'instrument aveugle de son despotisme. Il fit renaître le ministère de la *police* créé par le Directoire [illegible] (v. plus loin MINISTÈRE DE LA POLICE). Sous son règne, ce ministère [illegible] d'Etat les rapports [illegible] chaque jour de tous les points du territoire, de sorte qu'il s'étendit [illegible] un vaste réseau de *police* secrète qui contribua puissamment à [illegible] et à l'étouffement de toute manifestation de l'opinion publique. Nous [illegible] ici les odieux exploits de cette *police*, [illegible] se renouvelèrent dans les premières années de la seconde Restauration [illegible] garanties [illegible] par le gouvernement [illegible] Sous le second [illegible] premier rang [illegible] gouvernement et [illegible] 22 janvier [illegible] de *police* [illegible] à cette époque. Bien qu'il eût [illegible] de façon à satisfaire pleinement l'auteur du coup d'Etat, on dut néanmoins le supprimer, parce qu'il créait une source de complications et d'embarras (juin 1853). Les attributions du ministère de la *police* furent alors réunies à celles du ministre de l'intérieur. Toutes les affaires intéressant la sûreté de l'Etat et la *police* générale à Paris restèrent dans le ressort du préfet de *police*, et l'on créa une direction de la sûreté générale ayant pour mission de surveiller les départements au point de vue politique. Le préfet de *police* et le directeur de la sûreté générale rendaient tous deux compte au ministre de l'intérieur. Il résulta de cette organisation toutes sortes de conflits, de tiraillements, de lacunes dans le service, par suite de l'absence d'unité de direction. Pour obtenir cette unité, un décret du 30 novembre 1859 plaça la direction de la sûreté générale sous l'autorité du préfet de *police*. Cet état de choses dura jusqu'au 10 septembre 1870, époque où, par suite de l'investissement de Paris, on sépara la direction de la sûreté générale de la préfecture de police; mais, à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur de Broglie (17 février 1874), le service de la sûreté générale, dépendant du ministère de l'intérieur, a passé de nouveau entre les mains du préfet de *police*, dont l'action, au point de vue de la *police* politique, s'étend sur tout le territoire. La direction de la sûreté générale, tout en s'occupant d'objets qui, par leur nature, appartiennent à la *police* administrative, est néanmoins essentiellement politique. Elle s'occupe d'une façon toute spéciale des affaires concernant la découverte des manœuvres de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat, de la surveillance des condamnés politiques et des condamnés dangereux, des coalitions, des rapports de la gendarmerie avec le ministère de l'intérieur, de la *police* des cafés et lieux publics, des extraditions, des objets généraux et urgents « qui n'ont point de désignation fixe, » etc. Pour se livrer aux investigations d'une nature politique, le préfet de *police* a tout particulièrement recours aux agents de la *police* secrète, payés avec des fonds dits de sûreté générale. Nous dirons peu de chose de ces agents, dont nous avons parlé ailleurs (v. ESPIONNAGE). Bornons-nous à rappeler quel rôle les agents secrets, appelés *indicateurs* en langage de *police*, ont joué pendant les dix-huit années qu'a duré le second Empire. Appelés à peser sur l'opinion à l'aide d'événements créés ou dénaturés par eux, ils devenaient, selon les besoins de la politique, des promoteurs de sociétés secrètes, des instigateurs de grèves, des fabricateurs de complots ou d'émeutes auxiliaires. Ces agents, dont quelques-uns étaient payés à raison de 1,000 francs par mois, se répandaient dans les diverses classes de la société, fréquentaient les ateliers, les cabarets, les cafés, même les salons. Ecrivant, sous des noms d'emprunt, aux deux ou trois hauts fonctionnaires de la préfecture avec qui ils étaient en rapport, ils leur transmettaient des indications puisées dans l'intimité des personnes avec qui ils se trouvaient en relation. Parmi les instigateurs de complots, nous citerons, d'après un curieux document publié en 1873 dans la *Revue politique et littéraire*, l'indicateur Guérin, connu de la *police* sous le nom de Belgique, et l'indicateur Sapia, désigné sous le pseudonyme d'Ellados, qui figurent l'un et l'autre, en 1870, au célèbre procès de Blois. On a peine à comprendre quels services peuvent rendre des agents de ce genre, tombés au dernier degré de l'abjection, ne reculant devant aucun mensonge et ne pouvant inspirer aucune confiance, et organisant parfois eux-mêmes des complots pour les dénoncer. « Un préfet de *police*, raconte M. Vivien dans ses *Etudes administratives*, se trouva un jour fort embarrassé, confident qu'il était de cinq ou six chevaliers d'industrie qui se trahissaient mutuellement et ne s'étaient mis à conspirer ensemble que pour se procurer les profits d'une délation. Il se borna à communiquer à chacun de ces Catilinas supposés les renseignements fournis par ses prétendus complices. » Les choses se passaient d'une façon moins bénigne sous le second Empire, qui se trouve caractérisé par la terrible loi de sûreté générale, dont il gardera le stigmate. Tel était alors le goût de la délation politique, que, ainsi que l'a montré la publication des *Papiers trouvés aux Tuileries*, les personnages les plus connus par leur attachement à l'Empire étaient l'objet de rapports de la *police* secrète et que M. de Persigny lui-même se vit l'objet de délations.

— *Police municipale.* Les attributions de la *police* municipale sont déterminées par les lois du 16-24 août 1790, du 19-22 juillet 1791, du 5 mai 1855 et du 24 juillet 1867. Elles ont été très-nettement délimitées comme il suit par la loi de 1790. « Les objets de *police* confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux sont : 1° tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'illumination, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des bâtiments menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des bâtiments qui puisse nuire par sa chute, ou celle de rien jeter qui puisse blesser ou endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles; 2° le soin de réprimer et punir les délits contre la tranquillité publique, tels que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblées publiques, les bruits et attroupements nocturnes qui troublent le repos des citoyens; 3° le maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics; 4° l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, au mètre ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vente publique; 5° le soin de prévenir par des précautions convenables et celui de faire cesser, par la distribution de secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies, les épizooties, en provoquant aussi, dans ces deux derniers cas, l'autorité des administrateurs de département et de district; 6° le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les insensés ou les furieux laissés en liberté et par la divagation des animaux malfaisants ou féroces. » Ces prescriptions ont servi de base aux réglementations si nombreuses et si variées de la *police* des villes, particulièrement à Paris. Nous ne saurions donner ici cette interminable nomenclature, qui s'étend aux objets et aux faits les plus divers. La *police* municipale est exercée à Paris par le préfet de *police;* dans les autres villes et communes du territoire, elle est exercée par le maire.

La *police* rurale ou des campagnes est spécialement sous la juridiction des juges de paix et des maires, et sous la surveillance des gardes champêtres et de la gendarmerie. Elle a pour objet de veiller à la sécurité des propriétaires, des cultivateurs; elle empêche les dégâts dans les terres, dans les récoltes, dans les bois; elle a également pour objet la tenue du bétail, l'exercice de l'art vétérinaire, les dessèchements de marais, les irrigations, etc. Les infractions aux lois et règlements de la *police* rurale ont été, pour la plupart, prévues et punies par la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791, modifiée en diverses parties, soit par le code pénal, soit par des lois postérieures.

— III. AUTORITÉS ET AGENTS CHARGÉS D'EXERCER LA POLICE GÉNÉRALE. Les autorités chargées d'exercer la *police* sont les ministres, le préfet de *police* à Paris, les préfets dans les départements, les sous-préfets, les maires et les commissaires de *police*. Les ministres, chacun en ce qui concerne les attributions de son département, peuvent faire, au nom du chef de l'Etat qui possède le pouvoir réglementaire, des règlements ou ordonnances de *police* pour assurer l'exécution de lois spéciales, et rendre des arrêtés généraux et même spéciaux sur les matières confiées plus spécialement à la vigilance des préfets et des maires. En outre, chaque ministre, dans la mesure de ses attributions, donne des ordres ou émet des instructions en matière de *police*. C'est ainsi que le ministre de l'intérieur dirige la *police* de la presse et du colportage; le ministre de la guerre, la *police* militaire, etc. Les préfets, délégués du pouvoir central au nom duquel ils administrent un département, ont des pouvoirs de *police* générale et prennent des arrêtés de *police* sur les matières déterminées par la loi. Empiétant, dans certains cas, sur la *police* municipale, ils peuvent publier des arrêtés du ressort de cette *police;* mais ces arrêtés doivent s'étendre soit au département tout entier, soit à un arrondissement, soit à une agglomération de communes. Le maire doit alors se borner à assurer l'exécution de cet arrêté. La loi du 5 mai 1855 avait donné au préfet la *police* des villes dans les chefs-lieux de département ayant 40,000 âmes et au-dessus; mais cette loi a été abrogée par celle du 24 juillet 1867, qui a remis entre les mains des maires la *police* de ces villes, en réservant toutefois aux préfets la nomination des agents. Deux villes seules font exception : Paris, où la *police* est concentrée entre les mains du préfet de *police*, et Lyon, où, en vertu de la loi du 4 avril 1873, le préfet du département du Rhône cumule les fonctions qui appartiennent à Paris au préfet de *police* et au préfet de la Seine. Au mot MAIRE, nous avons parlé des attributions dont sont investis les maires au point de vue de la *police* municipale et judiciaire. Bornons-nous à rappeler que les arrêtés des maires, en ce qui touche la *police* municipale, doivent être soumis à l'approbation du préfet, qui peut les annuler et en suspendre l'exécution. Quant aux commissaires de *police*, nous renvoyons le lecteur à l'article spécial que nous leur avons consacré.

Les agents servant d'auxiliaires aux autorités chargées d'exercer la *police* sont les officiers de paix, les sergents de ville, les gardiens de la paix (v. ces mots), les appariteurs dans quelques villes ou simplement les agents de *police*. Dans les lieux où il n'y a pas de commissaire de *police*, les agents auxiliaires sont placés sous les ordres immédiats du maire, dans les autres, ils sont subordonnés aux commissaires de *police*. Ils concourent à la *police* en exerçant une surveillance ostensible ou occulte, sont nommés, selon les lieux, soit par les maires, soit par les préfets, sont commissionnés et portent un costume distinct. Ces agents de *police* sont assimilés aux agents de la force publique, quant aux obligations et à la protection que leur donne la loi, mais ils n'ont pas le caractère d'officiers de *police* judiciaire. Ils ne peuvent recevoir ni déclarations ni plaintes; ils doivent se borner à prendre des renseignements exacts sur les crimes, délits ou contraventions et remettre ces renseignements à l'officier de *police* dont ils dépendent. Leurs rapports ou procès-verbaux ne font pas foi en justice; ils ne valent que comme dénonciation des faits dont ils sont témoins. Ils n'ont aucun droit coercitif sur les personnes et ne peuvent les arrêter que lorsqu'ils sont porteurs de mandats légaux ou dans le cas de flagrant délit. En droit, toute arrestation faite par un agent de police sans mandat d'arrêt, hors le cas de flagrant délit, est un acte arbitraire puni par la loi. Malheureusement, dans la pratique, cette prescription est fréquemment et impunément violée. Il est, en outre, interdit à ces agents de faire de leur chef aucun acte de poursuite et de s'introduire dans le domicile des citoyens.

Outre les agents dont nous venons de parler et qui forment la *police* municipale, il existe les agents politiques secrets, dont nous avons parlé plus haut, et les agents de la *police* de sûreté. Ces derniers sont officiels ou secrets. Les agents officiels, dit M. Fournier, « composent le cadre des brigades de sûreté, ont un titre reconnu, figurent en nom sur les états du personnel et, en un mot, ne diffèrent des auxiliaires de la *police* que par l'absence d'uniforme. Un officier de paix est à la tête de ce service; il a sous ses ordres des inspecteurs principaux, brigadiers, sous-brigadiers et inspecteurs de *police*, qui sont en tout assimilés aux agents du même grade dans la *police* municipale. Cette assimilation est cause que les uns et les autres sont confondus dans un même article du budget de la préfecture de *police*, d'où il résulte qu'on n'y trouve pas l'indication du nombre des agents de la *police* de sûreté ni de la somme à laquelle s'élèvent leurs traitements réunis. Quant aux agents secrets, placés hors cadre et qui se mettent en relation avec les malfaiteurs pour les espionner, ils n'ont pas de traitement fixe.

— IV. POLICE JUDICIAIRE. La *police* judiciaire est une des branches de l'administration de la justice; elle a surtout pour objet de découvrir les individus coupables des crimes que la *police* administrative n'a pu empêcher. Elle cherche des témoins, réunit des preuves, s'assure de la personne des accusés, fait arrêter les coupables et les livre aux tribunaux. D'après les articles 9 et 10 du code d'instruction criminelle, la *police* judiciaire est exercée, sous l'autorité des cours d'appel, par les gardes champêtres et les gardes forestiers, par les commissaires de *police*, par les maires et leurs adjoints, par les procureurs de la république et leurs substituts, par les juges de paix, par les officiers de gendarmerie, par les commissaires généraux de *police* et par les juges d'instruction. En outre, les préfets des départements et le préfet de *police* à Paris peuvent faire personnellement ou requérir les officiers de *police* judiciaire, chacun en ce qui le concerne, de faire tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir. Nous avons parlé ailleurs (v. MINISTÈRE PUBLIC) du rôle prépondérant que joue le ministère public dans la *police* judiciaire. Au procureur de la république et au juge d'instruction aboutit toute cette *police*. Les officiers de *police* judiciaire qui leur sont plus particulièrement attachés comme auxiliaires sont les maires, les adjoints, les commissaires de *police*, les juges de paix et les officiers de gendarmerie. Il existe, en outre, dans les administrations publiques, de nombreux agents qui, remplissant un rôle analogue, sont autorisés à constater certaines contraventions déterminées dans l'administration dont ils font partie. Tels sont notamment les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, les employés des forêts, des contributions indirectes et des douanes, les contrôleurs et inspecteurs des postes, les gardes d'écluse et de halage, les commissaires et les sous-commissaires des chemins de fer, les inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, etc.

— V. POLICE DE PARIS. La *police* n'a été régulièrement organisée à Paris qu'à partir de 1667, époque où Louis XIV créa les fonctions de lieutenant de *police* et centralisa ce service entre ses mains. Après la suppression de cette charge en 1789, l'organisation de la *police* subit diverses transformations dont nous avons parlé plus haut dans la partie historique de cet article. Le service fut de nouveau centralisé en 1800, lorsqu'on institua la préfecture de *police*. L'état de choses établi à cette époque a continué à subsister depuis lors, sauf de légères modifications. A la tête de la *police* se trouve le préfet de *police*, dont les pouvoirs ont été étendus au département de Seine-et-Oise par un décret de 1871. Ses règlements prennent le titre d'ordonnances, et non celui d'arrêtés. Quant à ses fonctions si multiples, nous en parlerons dans un article spécial (v. PRÉFET DE POLICE). Les premiers auxiliaires du préfet de *police* dans l'exercice de la *police* administrative sont les commissaires de *police*. Depuis l'an VIII jusqu'en 1860, le nombre des

commissaires de *police*, à Paris, a été de 48, c'est-à-dire de 4 par arrondissement. Après l'annexion de la banlieue, un décret porta le nombre des commissaires à 80; mais une disposition transitoire statuait que, jusqu'à nouvel ordre, dans les arrondissements les moins peuplés, deux quartiers pourraient être régis par le même commissariat de *police*. En conséquence, on ne créa, en 1860, que 18 commissariats nouveaux; ce qui porta le chiffre total à 66. En 1868, le nombre des commissaires de *police* fut porté à 71, et, à la date du 1er juin 1871, un décret pourvut de commissariats les neuf quartiers qui en manquaient encore; mais un nouveau décret, en date du 31 août 1874, a ramené les commissariats de *police* de quartier du chiffre de 80 à celui de 70.

D'après le budget de la préfecture de *police* de 1874, sur les 80 commissaires de quartier existants alors, 7 étaient à 8,000 francs de traitement, 20 à 7,000, 9 à 6,500, 11 à 6,000, 24 à 5,500 et 9 à 5,000. Outre ces fonctionnaires, il y a encore à Paris 1 commissaire de *police* détaché pour le service de l'Assemblée nationale, à 8,000 francs; 1 commissaire faisant fonctions de ministère public près le tribunal de simple *police*, à 8,000 francs; 3 commissaires de *police* aux délégations judiciaires, touchant ensemble 20,500 francs; 1 commissaire de *police* près la Bourse, au traitement de 8,000 francs; enfin 6 commissaires de *police* attachés au service de la garantie des matières d'or et d'argent, à 2,400 fr. chacun. Mais le traitement de ces derniers est remboursé par le ministère des finances.

En 1874, les 80 commissaires de *police* de Paris, avec leurs secrétaires, leurs inspecteurs spéciaux, leurs frais de bureau et leurs indemnités de logement, émargeaient au budget de la ville de Paris pour une somme totale de 1,263,400 francs.

Outre les commissaires de *police*, le préfet de *police* a pour auxiliaires, à Paris, le service spécial appelé *police* municipale. Le personnel de la *police* municipale, chargé d'assurer le maintien de la tranquillité et du bon ordre, forme une véritable armée. En 1874, il se composait de 1 commissaire de *police* chargé de la *police* municipale, 1 chef adjoint, 1 chef de bureau, 24 commis, 5 inspecteurs divisionnaires, 38 officiers de paix, touchant ensemble 141,550 francs; 25 inspecteurs principaux, 100 brigadiers, touchant 180,000 francs; 700 sous-brigadiers, touchant 120,000 francs; 6,800 gardiens de la paix ou inspecteurs, touchant 8,908,000 fr.; 13 médecins. On voit, par cet état, qu'il faut un effectif de 7,695 personnes pour assurer le maintien du bon ordre dans Paris. Le chiffre des gardiens de la paix de 1874 est le même, à une centaine près, que celui des dernières années de l'Empire. Paris compte environ un gardien de la paix par 200 habitants.

Quant à la dépense de la *police* municipale, elle est supportée par moitié par la ville et par l'Etat (lois du 13 juin 1867 et du 25 janvier 1872). Le budget de la *police* municipale voté en 1874 pour l'année suivante s'est élevé à 13,858,850 francs. Ajoutons que cette somme est loin de constituer la totalité du budget de la préfecture de *police* pour 1875. Il faut encore y ajouter le traitement du personnel de l'administration centrale : 1,153,838 fr.; celui des commissaires de *police* : 1,263,400 fr.; un crédit de 500,000 fr. pour le service des halles et marchés; un autre de 1,567,797 fr. pour le personnel et le matériel des sapeurs-pompiers, etc., etc., ce qui donne en tout 19,893,298 fr. 50.

— VI. POLICE D'ARMÉE. Cette *police*, exercée au milieu des troupes et sur elles, appartient en temps ordinaire aux généraux de division ou de brigade. En temps de guerre, elle appartient à la gendarmerie, placée sous les ordres d'un grand prévôt lorsqu'il s'agit d'une armée et d'un prévôt lorsqu'il s'agit d'une division seulement. La *police* d'armée est chargée de faire respecter l'ordre, et particulièrement de maintenir hors des camps les individus suspects que traîne après elle une division ou une armée. Pendant une affaire ou lorsque les troupes sont en marche vers un champ de bataille, la gendarmerie chargée de la *police* d'armée presse les traînards et s'oppose à ce que les soldats puissent abandonner la troupe en marche ou en bataille. Elle a de plus pour mission de protéger les habitants des pays traversés contre les déprédations auxquelles se livrent presque constamment certains soldats. Elle reçoit les réclamations des parties lésées et y fait droit. Dans les places de guerre, la *police* d'armée appartient aux commandants de place; elle s'exerce dans les différents corps d'armée sous la surveillance des colonels ou commandants de corps.

— VII. MINISTÈRE DE LA POLICE. Le Directoire créa, le 1er janvier 1796, dans un but tout politique, un ministère de la *police*, chargé de l'exécution des lois relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République, à la garde nationale, à la gendarmerie, aux prisons, etc. Supprimé par le gouvernement consulaire le 14 septembre 1802, il fut rétabli le 10 juillet 1804 et supprimé de nouveau à la chute de l'Empire. La Restauration fit revivre cette institution compressive le 21 mars 1815. Elle disparut de nouveau le 29 septembre 1818 et fut alors remplacée par une direction générale de la *police*, qui fut supprimée à son tour le 21 février 1820. Il fallut le sanglant coup d'Etat de décembre 1851 pour faire reparaître le ministère de la *police*. Institué le 22 janvier 1852, il fut supprimé définitivement le 21 juin 1853. Voici la liste des ministres de la *police* :

Camus, 2-4 janvier 1796.
Merlin de Douai, 4 janvier - 3 avril 1796.
Cochon, 3 avril 1796 - 16 juillet 1797.
Lenoir-Laroche, 16-26 juillet 1797.
Dondeau, 13 février - 16 mai 1798.
Le Carlier, 16 mai - 29 octobre 1798.
Duval, 29 octobre 1798 - 23 juin 1799.
Bourguignon, 23 juin - 20 juillet 1799.
Fouché, 20 juillet 1799 - 14 septembre 1802.
Fouché, 10 juillet 1804 - 3 juin 1810.
Savary, 3 juin 1810 - 3 avril 1814.
Fouché, 21 mars - 23 juin 1815.
Pelet (de la Lozère), 23 juin - 9 juillet 1815.
Fouché, 9 juillet - 24 septembre 1815.
Decazes, 24 septembre 1815 - 29 septembre 1818.
De Maupas, 22 janvier 1852 - 21 juin 1853.

— Hyg. publ. *Police sanitaire*. V. RÉGIME SANITAIRE.

— *Police du roulage*. V. ROULAGE.

— *Préfet de police*. V. PRÉFET.

— *Préfecture de police*. V. PRÉFECTURE.

— *Tribunal de police* et *Tribunal de police correctionnelle*. V. TRIBUNAL.

— *Salle de police*. V. SALLE.

— *Bonnet de police*. Cette coiffure militaire est portée au corps de garde durant la nuit, ou dans la journée à l'intérieur des casernes par les soldats de corvée. Elle a été supprimée pour plusieurs corps, où elle est remplacée par le képi. Le bonnet de *police* était fait autrefois d'un simple morceau de drap et rappelait la forme du vulgaire bonnet de coton; plus tard et aujourd'hui encore, il a la forme d'une calotte qui, au lieu d'être sphérique à son sommet, se terminerait par deux pointes situées l'une à l'avant, l'autre à l'arrière du bonnet et jointes par une arête vive. Ce bonnet porte un gland qui pend à l'avant du bonnet. Cette coiffure de petite tenue tend à disparaître complètement aujourd'hui.

— Bibliogr. *Traité de la police*, par Nic. de La Mare (Paris, 1713-1722, 4 vol. in-fol.); *Dictionnaire ou traité de la police des villes, bourgs, paroisses ou seigneuries de la campagne*, par de La Poix de Fréminville (Paris, 1758, in-4o); *Dictionnaire de police*, par Dessarts (Paris, 1786-1791, 8 vol. in-4o), non terminé et n'allant que jusqu'au mot *police*; *Collection des lois, ordonnances, règlements et instructions sur la police générale de France et celle de Paris en particulier, depuis le XIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui*, par M. Peuchet (Paris, 1818-1819, in-8o, t. I à VIII; 2e série, 1667-1772); *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire de la France*, par Léopold (Paris, 1822, in-8o); *Dictionnaire de police moderne pour toute la France*, par Alletz (1820, 4 vol. in-8o, et avec de nouveaux titres, portant 2e édition, 1823); *Code de simple police*, par Boucher d'Argis (Paris, 1831, in-8o); *Des fonctions d'officier de police judiciaire*, par de Molènes (Paris, 1834, in-8o); *Histoire secrète et publique de la police ancienne et moderne*, par Louis Lurine (Paris, 1847, 4 vol. in-8o); *Coup d'œil sur la police depuis son origine jusqu'à nos jours*, par Eugène Anglade (Agen, 1847, in-8o); *Étude sur la police*, par Eugène Anglade (Paris, 1852, in-8o); *Dictionnaire de police et théorie sur la constatation des crimes, délits et contraventions*, par Pionin (Paris, 1863, in-8o); *Collection officielle des ordonnances de police depuis 1800 jusqu'en 1850* (Paris, 1852, 5 vol. in-8o).

Police de Paris (HISTOIRE DE LA), par M. Horace Raisson (1844, in-8o). Une histoire de la police de Paris est presque l'histoire de la royauté. En effet, on voit la police se former, s'étendre et se développer concurremment avec l'institution monarchique, qui, peu à peu, la transforme et lui assigne un but tout autre que celui auquel elle était primitivement destinée. Car il est bien évident, et l'histoire le prouve assez, que l'objet de la police était d'abord de surveiller, comme le dit M. Raisson, « l'approvisionnement, la salubrité, l'ordre de la ville, le repos et la sécurité de ses habitants; » mais la royauté, devenue de plus en plus despotique, fit de la police un moyen de gouvernement. L'ouvrage de M. Raisson nous fait assister à cette transformation. Avant saint Louis, il n'y avait point de police régulière, et la [illegible] de la ville reposait sur les bourgeois eux-mêmes, qui choisissaient dans chaque paroisse quelques-uns d'entre eux [illegible] à la surveillance sous le nom de commissaires de paroisse. L'usage et quelques décrets royaux réglaient la matière [illegible]. Ces décrets, portés à diverses époques, sans aucune idée systématique, n'avaient point de cohésion; ils furent réunis en un corps complet par Estienne Boislevé, le premier prévôt de Paris nommé directement par le roi, et cette compilation, qui prit le nom de *Livre des métiers*, resta en vigueur jusqu'à Louis XI. Les bourgeois, dès le XIVe siècle, furent évincés de leurs fonctions relatives à la police. En 1321, le roi créa la charge de lieutenant civil et, en 1343, la charge de lieutenant criminel, ce qui plaça la police tout entière dans la main de la royauté. Louis XI, comme on doit s'y attendre, s'occupa beaucoup de la police; il en fit sa chose et le principal appui du pouvoir royal; le fameux Tristan fut un préfet de police tel que doivent le désirer les monarques absolus. Catherine de Médicis acheva l'œuvre de Louis XI. Elle donna à la police son tempérament rusé et perfide; la reine qui se servait, contre ses ennemis, de la confession des prêtres et des confidences de ses jolies dames d'honneur était digne d'inventer la police secrète; aussi ne vit-on jamais en France plus d'espions que sous son règne. Après elle, pendant les guerres de religion et surtout pendant la Ligue, la police se désorganisa; chacun voulut avoir ses mouchards (le mot est du XVIIe siècle). Le même esprit de ruse et de perfidie, propagé par l'influence italienne, se révèle à cette époque dans les menées des jésuites, qui sont, au spirituel, une véritable police secrète. Il ne fallait rien moins que le génie d'un Richelieu et d'un Mazarin, préparé par l'esprit des Concini, pour reconstituer en une forte administration la police, qui était une nécessité de la monarchie absolue. La charge de lieutenant de police fut créée, en 1669, par Louis XIV et confiée au célèbre La Reynie. A partir de ce moment, M. Raisson suit l'histoire de l'institution sous chacun des lieutenants ou préfets de police qui se sont succédé jusqu'en 1842. La police de Louis XV, qui usa six lieutenants, depuis Ravot jusqu'à Sartines, tient dans ce livre une large place; la police en était arrivée sous ce roi à un état d'immoralité qui prouve de quel danger est pour un peuple une telle administration entre des mains avilies. Elle ne subit aucun changement sous Louis XVI; Thiroux de Crosne en avait la direction en 1789, époque où ses fonctions furent supprimées. De 1789 à 1800, la police fut soumise à de nombreux essais. Mais depuis le décret du 28 pluviôse an III (17 février 1800), qui créait la préfecture de police, cette institution n'a fait que se développer dans la direction que lui avait donnée l'impulsion puissante de Napoléon Ier. Le livre de M. Raisson s'arrête à M. Delessert, qui fut préfet en 1842; mais quelle suite intéressante ne ferait-on pas à son livre en y ajoutant l'histoire de la police depuis M. Delessert jusqu'à M. Pietri!

POLICE s. f. (po-li-se — du bas lat. *pollex*, *polegium*, *poletum*, *poleticum*, registre, pièce écrite, altération de *polyptychum*, tablettes composées de plusieurs feuillets, du grec *poluptuchos*, de *polus*, nombreux, et de *ptux*, pli). Contrat par lequel on s'engage, moyennant une somme convenue, à indemniser quelqu'un d'une perte, d'un dommage éventuel : POLICE *d'assurance. Renouveler sa* POLICE. *Ce cas n'a pas été prévu dans la* POLICE.

— Mar. *Police de chargement*, Pièce par laquelle celui qui commande un navire reconnaît l'état des marchandises embarquées à son bord : *Le connaissement ou* POLICE DE CHARGEMENT *est un billet par lequel le maître reconnaît qu'il a reçu un tel une telle quantité de marchandises pour porter à tel endroit et délivrer à tel, en payant une telle somme.* (De Valincourt.)

— Typogr. Liste de toutes les lettres qui composent un caractère, avec l'indication de leur proportion respective pour un total déterminé : *Les* POLICES *sont, en général, établies par le fondeur, mais elles peuvent être modifiées par l'imprimeur, suivant la destination immédiate que doit recevoir le caractère, c'est-à-dire suivant la nature et l'idiome du texte.* L'ensemble des caractères portés sur cet état : *Commander une* POLICE. *On n'attend plus que la* POLICE.

— Encycl. *Police d'assurance.* On compte aujourd'hui trois sortes principales d'assurances : les assurances maritimes, celles qui ont pour but de couvrir des biens situés en terre ferme et enfin les assurances sur la vie. Or, après la conclusion d'un traité ou contrat entre une compagnie et un assuré, ce dernier reçoit de la compagnie une copie authentique du contrat conclu; c'est ce qu'on nomme la *police d'assurance*.

Bien que les assurances sur biens en terre ferme aient pris, depuis une quarantaine d'années [illegible], ble, le code de commerce ne réglemente, aujourd'hui encore, [illegible] assurances maritimes. Cette [illegible] est soumise aux [illegible] suivantes : [illegible] porter la date [illegible] du contrat et mentionner [illegible] ou après midi. Elle peut être faite sous signature [illegible] blanc. Elle porte le nom du propriétaire du navire [illegible]

[illegible] ciales et qui se trouvent en dehors des contrats ordinaires, la *police* doit mentionner ces conditions. Telles sont, dans leur ensemble, les *polices* ordinaires signées dans tel ou tel port, quelques jours avant le départ d'un navire.

Une *police* peut contenir plusieurs assurances lorsque les marchandises ont été assurées par plusieurs compagnies. Dans les cas les plus ordinaires, avons-nous dit plus haut, les *polices* d'assurance mentionnent le nom des navires et la valeur ou estimation exacte du chargement. Or, il se peut présenter qu'un navire parti chargé doive laisser sa cargaison et recharger dans un pays où les compagnies d'assurance avec lesquelles il a fait traité ne traitent n'aient point de comptoir ou de correspondant. En ce cas, l'assurance est faite au moment du premier départ et dans des conditions telles que l'estimation ultérieure puisse être faite, même en cas de sinistre, de la valeur approximative des objets embarqués sur les points où la compagnie n'avait point d'agent. Il arrive également que les marchandises elles-mêmes sont assurées sans qu'il puisse être spécifié sur quel navire elles gagneront le port où elles doivent être débarquées. Dans ce cas spécial comme dans celui qui précède, la *police* doit porter le nom du destinataire ou consignataire des marchandises.

Il arrive quelquefois, rarement cependant, que la *police* ne mentionne point la durée des risques de l'assureur. Si cette omission a été faite volontairement ou involontairement, il est entendu que les risques pour un navire commencent au moment où il quitte le port de départ et ne cessent que lorsqu'il est amarré à destination. Pour les marchandises, les risques commencent au moment où elles sont, soit sur le navire, soit sur les gabares qui doivent les y conduire; elles cessent au moment où elles sont délivrées à terre. La durée des risques de l'assureur étant une des parties les plus importantes du contrat conclu, ce point est traité généralement avec le plus grand soin.

Les *polices* d'assurances maritimes peuvent être faites sous signature privée, par-devant notaire ou par le ministère de courtiers maritimes. Elles peuvent être à ordre.

Les *polices* d'assurances terrestres, comme celles des assurances maritimes, [illegible] les noms des contractants, la matière qui fait l'objet du contrat, soigneusement décrite et évaluée. S'il s'agit d'assurance contre la grêle, la nature de la récolte est spécifiée. Dans le cas d'assurance contre l'incendie, la *police* doit mentionner la situation exacte de la maison assurée et évaluer les risques qu'elle peut faire courir aux bâtiments voisins. Les *polices* faites sur papier timbré portent, en plus de ce que nous venons de dire, un extrait des statuts, souvent même les statuts complets de la compagnie qui assure.

Dans le cas d'assurance sur la vie, celui qui fait assurer sa vie ou celle d'un tiers doit déclarer son âge. Des déclarations fausses faites sur ce point entraînent la nullité du contrat. Les compagnies d'assurances sur la vie se chargent d'ailleurs, avant de rédiger la *police*, de vérifier les renseignements fournis, et notamment ceux qui sont relatifs à l'état de santé des assurés.

[illegible] dre, avant de conclure, un compte exact de [illegible] doit, quoi que dise d'ailleurs l'agent d'assurances [illegible] qu'on peut les appliquer et ne signer qu'après [illegible] qu'il accepte, l'as[illegible]

[illegible] en déduisant le [illegible]

[illegible] Cour d'Angers [illegible] décidé par un arrêt de 1874.

— [illegible]. Quand un maître imprimeur [illegible] une fonte, son premier soin [illegible] la *police* du caractère dont il a besoin, c'est-à-dire la liste de toutes les lettres qui composent la casse, avec l'indication de la quantité respective de chaque sorte de lettres pour un poids général déterminé. D'ordinaire, c'est le fondeur qui établit la *police;* mais le maître imprimeur peut la modifier suivant les besoins particuliers en vue desquels il commande la fonte. La composition du latin, de l'anglais ou de l'ita[illegible] exige un nombre de sortes qui diffère selon l'idiome. Ce nombre varie même si le caractère est destiné à la composition des vers ou de la prose. « Les commandes sont habituellement faites, dit M. Henri Fournier, par poids lorsqu'il s'agit de fontes complètes, et par nombre de lettres lorsqu'il s'agit de compléments de fonte ou assortiments. » Voici, d'après cet habile typographe, le rapport approximatif entre le poids et le nombre de lettres, rapport variable, il est vrai, et qui peut être modifié par diverses conditions, telles que la gravure et le développement plus ou moins grand des caractères dans le sens de leur largeur :

Le six contient	par kilogramme.		2,000	lettres
[illegible]	—	—	1,600	—
[illegible]	—	—	1,000	—
[illegible]	—	—	800	—
[illegible]	—	—	680	—
[illegible]	—	—	600	—
[illegible]	—	—	450	—

Nous empruntons au même auteur un modèle de *police* inséré à la page 65 de son *[illegible] de la typographie :*

POLICE DE 100,000 LETTRES.

Bas de casse.

a.	5,000	n.	4,500
b.	[illegible]	o.	4,700
c.	2,[illegible]	p.	1,600
d.	3,000	q.	1,200
e.	9,200	r.	4,500
f.	1,[illegible]	s.	5,500
g.	1,000	t.	5,000
h.	1,[illegible]	u.	4,500
i.	4,7[illegible]	v.	1,200
j.	400	x.	400
k.	200	y.	350
l.	4,000	z.	350
m.	2,400		

Doubles.

æ.	75	fi.	375
[illegible]	175	fl.	200
w.	175	ff.	200
ç.	150		

Ponctuations.

Points.	1,[illegible]	?	2[illegible]
Virgules.	2,[illegible]	!	250
Divisions gr.	700	*	50
— [illegible]	4[illegible]	( )	200
Apostrophes	1,[illegible]	[ ]	50
;	400	—	200
:	350	§.	50
!	150		

Lettres accentuées.

à.	500	î.	100
â.	150	ï.	100
[illegible]	1[illegible]	ô.	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	100
[illegible]	4[illegible]	ù.	200
ë.	150	û.	150
ì.	100	ü.	100

Grandes capitales.

A.	400	N.	350
B.	2[illegible]	O.	350
C.	350	P.	3[illegible]
D.	350	Q.	200
E.	500	R.	[illegible]
É.	200	S.	4[illegible]
È.	100	T.	3[illegible]
Ê.	75	U.	[illegible]
F.	[illegible]	V.	250
G.	[illegible]	X.	150
H.	[illegible]	Y.	100
I.	[illegible]	Z.	100
J.	250	Æ.	75
K.	75	Œ.	75
L.	400	W.	75
M.	4[illegible]	Ç.	75

Petites capitales.

A.	[illegible]	N.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	O.	250
[illegible]	200	P.	150
[illegible]	200	Q.	100
[illegible]	1[illegible]	R.	2[illegible]
[illegible]	1[illegible]	S.	2[illegible]
È.	[illegible]	T.	250
Ê.	50	U.	2[illegible]
F.	1[illegible]	V.	150
G.	[illegible]	X.	1[illegible]
H.	[illegible]	Y.	7[illegible]
I.	[illegible]	Z.	5[illegible]
[illegible]	[illegible]	Æ.	5[illegible]
[illegible]	[illegible]	Œ.	5[illegible]
[illegible]	2[illegible]	W.	5[illegible]
M.	3[illegible]	Ç.	50

Supérieures.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	400
[illegible]	[illegible]	[illegible]	300
[illegible]	[illegible]	[illegible]	200

Chiffres.

1.	45[illegible]	6.	250
2.	[illegible]	7.	250
3.	[illegible]	8.	250
4.	[illegible]	9.	250
5.	[illegible]	0.	450

POLICÉ, ÉE (po-li-sé) part. passé du v. Policer. Civilisé, dont les mœurs ont été polies : *Sûrement, le peuple riche est rassemblé, civilisé,* POLICÉ, *avant le peuple voleur.* (Volt.) *Dans les sociétés* POLICÉES, *on grandit, on perfectionne tout.* (Buff.) *Ce sont les nations pauvres et barbares qui ont toujours dompté les peuples* POLICÉS *et riches.* (Grimm.) *Tout privilége dans un État* POLICÉ *est un coup porté aux lois générales.* (Thomas.) *L'esprit humain ne se déploie dans toute sa force qu'au milieu d'une société* POLICÉE. (Pouqueville.) *L'homme* POLICÉ *ne peut s'affranchir entièrement, mais il ennoblit sa chaîne en consentant à la porter.* (De Custine.)

— **Syn. Policé, civilisé, poli.** V. CIVILISÉ.

POLICEMAN. s m. (pô-liss-mann — mot angl. formé de *police*, police, et de *man*, homme). Agent de la police anglaise. ‖ Pl. POLICEMEN.

— **Encycl.** Ce fonctionnaire n'a rien de commun avec l'agent de police français dont on a fait dans notre pays un instrument politique, aussi jouit-il d'une très-grande considération et voit-il, bien qu'il ne porte point d'armes, son autorité constamment respectée. Le *policeman* est chargé de l'inspection d'un îlot de maisons et fournit à tout requérant inhabile à se diriger seul toutes les indications nécessaires. Il est muni d'un petit bâton terminé par un bout d'ivoire, avec lequel il touche un individu lorsqu'il croit devoir l'inviter à le suivre devant le constable. La nuit, le *policeman* porte une lanterne sourde, dont la lumière est dirigée en temps ordinaire du côté de son corps, et dont il ne se sert pour éclairer la voie publique qu'en cas d'accident. Durant la nuit, ce veilleur prononce à haute voix quelques mots indiquant que tout est tranquille, une sorte de « prenez garde à vous. » En cas de danger, ou si son secours est réclamé, il appelle les *policemen* voisins au moyen d'un appareil qui produit un son particulier. En somme, le *policeman* est à Londres ce que ne devrait pas cesser d'être le gardien de la paix à Paris.

POLICER v. a ou tr. (po-li-sé — rad. *police.* Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* : *Nous poliçons; il poliça*). Civiliser, donner des mœurs polies à : *Pierre I*er, *pour* POLICER *sa nation, travailla sur elle comme l'eau-forte sur le feu.* (Frédéric II.) *Plusieurs hordes de sauvages coururent au-devant des législateurs qui entreprirent de les* POLICER. (Barthél.)

Se policer v. pr. Devenir policé : *Les peuples* SE POLICENT *par les relations commerciales.*

POLICHINELLE s. m. (po-li-chi-ne-le — nom d'un personnage de la farce italienne). Marionnette bossue par devant et par derrière, dont s'amusent les enfants : *Un* POLICHINELLE *de carton. Les* POLICHINELLES *de l'enfance sont aussi sérieux que les ambitions de l'âge mûr.* (A. Karr.)

— Fam. Homme sans consistance, sans fixité dans le caractère : *C'est un vrai* POLICHINELLE. *Ces* POLICHINELLES *de directeurs ont su se brouiller avec tous les hommes qui pouvaient bien mener la barque.* (Balz.)

— Par plaisant. Enfant non encore né, qui s'agite comme un polichinelle dans le sein de sa mère.

— Pop. Verre d'eau-de-vie.

— *Voix de polichinelle,* Voix aiguë et chevrotante.

— *C'est le secret de Polichinelle,* Se dit d'une chose que tout le monde sait et dont les gens naïfs font mystère : *Ce complot était le* SECRET DE POLICHINELLE; *chacun en parlait hautement en public depuis plusieurs jours.* (Balz.)

— Techn. Fourgon coudé et plat par le bas, dont se servent les fondeurs.

— s. f. Sorte de danse comique, de sabotière. ‖ Air sur lequel on l'exécute.

POLICHINELLE, de l'italien *pulcinella.* Le *Vocabulaire napolitain* raconte ainsi l'origine de ce nom : « Dans le siècle passé, une bande de comédiens ambulants fut assaillie de quolibets par des vendangeurs près d'Acerra, ville *della campagna felice;* ils eurent le dessous à cause d'un certain paysan nommé *Puccio d'Aniello*, qui triompha d'eux et qui avait une figure de charge, nez long, visage noirci par le soleil. Consolés de leur défaite, ils eurent l'idée d'associer cet homme à leur troupe. Celui-ci accepta et eut le plus grand succès. De là son masque, son rôle et son nom sont entrés au théâtre sous le titre de *Polecenella.* » D'autres, au contraire, rejetant cette anecdote, croient que ce mot vient de *pulcino*, poussin, diminutif du latin *pullus*, et n'étant dans l'origine qu'une expression de caresse : *Mon poulet.* D'autres enfin parlent d'un *Paulo Cinella*, qui aurait joué les Polichinelles du temps de Charles d'Anjou, à Naples.

Le type de Polichinelle, abandonné aujourd'hui aux marionnettes et réduit à ne plus être qu'un personnage de bois, a longtemps fait partie de la comédie italienne, avec Pierrot, Arlequin, Colombine, le docteur et Cassandre ; type de la hâblerie, de la fatuité en amour, de la dépravation cynique, il est de tous les âges et en effet date de loin. « Il est avéré, dit Génin, que Polichinelle a diverti les Romains de la république ; il s'appelait en ce temps-là Maccus. Les farces atellanes n'étaient pleines que de son nom et de ses exploits. L'identité n'est pas douteuse : on a déterré aux environs de Naples une figurine de bronze antique représentant Maccus, bossu par derrière et par devant et le visage orné de ce long nez crochu qui a valu au personnage son nom italien moderne : *Pulcinella*, bec de poulet. On peut s'assurer du fait dans Ficoroni, *De larvis scenicis*. Les anciens avaient dressé des statues à Polichinelle ; Polichinelle est antique, Polichinelle est classique comme Plaute et Térence. Il a même conservé jusqu'à nous un caractère natif : c'est ce bredouillement inintelligible qui le distingue parmi tout le peuple des marionnettes. C'est un reste d'accent du pays, dont Polichinelle n'a jamais pu se débarrasser, car, tous les savants vous le diront, Maccus était né chez les Osques, si renommés dans les anciens auteurs pour leurs bons mots et leurs piquantes saillies. C'est de là que Maccus se transporta à Rome, où l'on représentait sur le théâtre des *jeux osques*, petites pièces qu'on jouait le matin avant la grande pièce. Maccus y paraissait dans toute sa gloire ; mais, comme à tous les cœurs bien nés la patrie est chère, il ne consentit jamais à parler une autre langue que sa langue natale. Les Romains, qui imposèrent leur idiome à tant de peuples vaincus, ne vinrent pas à bout de l'imposer à Polichinelle, et aujourd'hui encore, devant les soldats, les bonnes et les petits enfants ébahis, Maccus continue à parler osque, comme il parla jadis devant Coriolan. En effet, les Osques étaient voisins des Volsques, chez qui Coriolan alla chercher un asile. Quelques historiens ont prétendu même confondre ces deux peuples. Il est naturel que le héros proscrit ait cherché à divertir son chagrin par les plaisanteries de Maccus, et il est probable que la scène pathétique de Véturie, accompagnée des dames romaines, eut pour témoin Polichinelle. Ce point d'archéologie pourra être éclairci plus tard ; en attendant, il est hors de doute que la noblesse de Polichinelle remonte plus haut que la fondation de Rome. La plus ancienne noblesse de l'Europe est sans contredit la sienne. »

Le Pulcinella napolitain, au nez crochu comme un bec d'oiseau, est un grand garçon, droit comme un autre, bruyant, alerte, au demi-masque noir, au bonnet gris pyramidal, à la camisole blanche, sans fraise, au large pantalon blanc plissé et serré à la ceinture. Son occupation ordinaire est de berner Cassandre, cet éternel plastron de la gaieté italienne, dont vingt siècles de tromperies et de coups de bâton n'ont pas encore lassé la robuste et patiente bêtise. Ce n'est pas là le Polichinelle que nous connaissons, à la double bosse, au costume éclatant, rouge et galonné. En quittant Naples, il s'est dénationalisé. Il s'est fait Gaulois chez nous, restant toujours narquois, toujours batailleur, matamore, fanfaron, disant de lui dans sa fameuse chanson : « Quand je marche, la terre tremble. C'est moi qui conduis le soleil. » M. Magnin, qui s'est fait l'historien des marionnettes, croit reconnaître une personnification de Henri IV dans ce type gascon, dont les deux bosses, exagérées depuis, s'expliqueraient par les cuirasses bombées et les ventres à la poulaine alors à la mode. L'enflure du personnage, son insolence brutale, le clinquant de son costume, tout cela n'aurait été peut-être, à un moment donné, qu'une satire du faste ridicule affiché alors à la cour par les nobles castillans.

Simple personnage des marionnettes, Polichinelle fait encore la joie des enfants ; il faisait celle de Ch. Nodier, qui l'appelait un personnage immortel et ne se lassait pas de le voir battre sa femme, narguer ses créanciers, bâtonner le commissaire et pendre le bourreau. Le petit instrument appelé pratique, dont l'impresario de ces théâtres en plein vent se sert pour faire parler ses acteurs de bois, excitait surtout sa curiosité. Un jour, n'y résistant plus, il voulut absolument s'en servir et fit à son tour parler Polichinelle. « C'est très-ingénieux, très-surprenant, dit-il tout en se servant de la pratique ; mais cela demande une grande habitude. Comment faites-vous pour ne pas l'avaler ? — Baste ! répondit l'homme, celle que vous tenez dans la bouche, je l'ai avalée plus de vingt fois ! »

Grâce à de récentes et originales pantomimes de Champfleury, Polichinelle, en chair et en os, a reparu sur la scène. Voici son costume actuel : chapeau, veste, culotte mi-partis rouge et vert, galonnés d'or ; une jambe verte avec un bas rouge et *vice versa ;* sabots rouges, recouverts de peau de mouton blanche ; une manche rouge à parements verts et réciproquement ; perruque et moustaches blanches, nez rouge, menton et front bourgeonnés, collerette et manchettes de dentelle.

Polichinelle a couru le monde entier. Dans l'Allemagne, c'est Hanswurst (Jean Boudin), mélange, pour le caractère et l'esprit, du Pulcinella, d'Arlequin et de Pierrot ; ce bouffon a, suivant Lessing, deux qualités caractéristiques, la balourdise et la voracité. En Angleterre, *Pulcinello* est devenu *Punchinello*, et finalement *Punch*, conformément au génie monosyllabique de la langue anglaise. C'est vers l'époque des Stuarts qu'il fit son apparition.

« Punch n'était encore en 1697, dit M. Magnin, qu'un vert galant, joyeux et tapageur, une sorte de petit roi d'Yvetot ou de Cocagne, un peu libertin, très-hâbleur, mais faisant beaucoup plus de bruit que de mal. » C'est le portrait qu'en trace Addison dans une pièce de vers latins de sa jeunesse, publiée dès 1698 et conservée dans ses œuvres sous le titre peu élégant : *Machinæ gesticulantes.*

Ludit in exiguo plebecula parva theatro ;
Sed præter reliquos incedit homuncio, rauca
Voce strepens...
In ventrem tumet immodicum ; pone eminet ingens
A tergo gibbus ; pygmæum territat agmen
Major, et immanem miratur turba gigantem.

L'*homuncio* d'Addison ressemble bien à notre Polichinelle par sa voie rauque, l'enflure exagérée de son ventre et sa bosse. Il faut remarquer cette taille relativement gigantesque qui en faisait un objet d'effroi pour le vulgaire des marionnettes. L'insolence, l'importunité, la pétulance, l'impudence étourdie de Polichinelle n'ont pas échappé au jeune auteur :

Jactat convitia vulgo,
Et visu importunus adest atque omnia turbat.
... Puellas
Nec raro invadit molles, pictamque protervo
Ore petit nympham, invitoque dat oscula ligno.

Les critiques anglais comparent Punch à don Juan. On a même été jusqu'à avancer que les déportements de Punch ont pu suggérer l'idée du caractère et des exploits du héros de la galanterie espagnole. Mais les faits et les dates repoussent ce système. Lorsque Shadwel introduisit, en 1676, sur la scène de Londres, la première imitation de *Don Juan*, sous le titre de *The libertine destroyed*, Punch n'était pas encore connu dans la Grande-Bretagne. M. Payne-Collier pense que le célèbre drame de *Punch and Judy* (Punch et sa femme Judith, primitivement Jeanne) est d'une date assez récente en Angleterre, et il attribue les licences hyperboliques de cette composition à l'engouement qu'excita le chef-d'œuvre de Mozart à la fin du dernier siècle. Punch, suivant la définition de M. Payne, est le don Juan de la populace. D'ailleurs, le plus ancien texte où ce critique ait trouvé la mention des aventures de Punch et de Judith est une ballade qu'il ne fait pas remonter au delà de 1795, et dont M. Magnin est porté à ne pas le considérer comme l'éditeur seulement. Voici la traduction de cette pièce, intitulée les *Fredaines de M. Punch :*

« Oh ! prêtez-moi l'oreille un moment ! je vais vous conter une histoire, l'histoire de M. Punch, qui fut un vil et mauvais garnement, sans foi et meurtrier. Il avait une femme, et un enfant aussi, tous les deux d'une beauté sans égale. Le nom de l'enfant, je ne le sais pas ; celui de la mère était Judith. *Rigth tol de rol lol.*

» M. Punch n'était pas aussi beau qu'elle. Il avait un nez d'éléphant, monsieur ! Sur son dos s'élevait un cône qui atteignait la hauteur de sa tête ; mais cela n'empêchait pas qu'il n'eût, disait-on, la voix aussi séduisante qu'une sirène, et par cette voix (une superbe haute-contre, en vérité) il séduisit Judith, cette belle jeune fille. *Rigth tol de rol lol.*

» Mais il était aussi cruel qu'un Turc et, comme un Turc, il ne pouvait se contenter d'une femme (c'est, en effet, un mince ordinaire qu'une seule femme), et cependant la loi lui défendait d'en avoir deux, ni vingt-deux, quoiqu'il pût suffire à toutes. Que fit-il donc dans cette conjoncture, le scélérat ? Il entretint une femme ! *Right tol de rol lol.*

» Mistress Judith découvrit la chose et, dans sa fureur jalouse, s'en prit au nez de son époux et à celui de sa folâtre compagne. Alors Punch se fâcha, se posa en auteur tragique et, d'un revers de bâton, lui fendit bel et bien la tête en deux. Oh ! le monstre ! *Right tol de rol lol.*

» Puis il saisit son tendre héritier..., oh ! le père dénaturé ! et le lança par la fenêtre d'un second étage, car il préférait la possession de la femme de son amour à celle de son épouse légitime, monsieur ! et il ne se souciait pas plus de son enfant que d'une prise de macouba. *Right tol de rol lol.*

» Les parents de sa femme vinrent à la ville pour lui demander compte de ce procédé, monsieur ! Il prit une trique pour les recevoir et leur servit la même sauce qu'à sa femme, monsieur ! Il osait dire que la loi n'était pas sa loi, qu'il se moquait de la lettre et que, si la justice mettait sur lui sa griffe, il saurait lui apprendre à vivre. *Right tol de rol lol.*

» Alors il se prit à voyager par tous pays, si aimable et si séduisant, que trois femmes seulement refusèrent de suivre ses leçons si instructives. La première était une simple jeune fille de la campagne ; la seconde une pieuse abbesse ; la troisième, je voudrais bien dire ce qu'elle était, mais je n'ose : c'était la plus impure des impures. *Right tol de rol lol.*

» En Italie, il rencontra les femmes de la pire espèce ; en France, elles avaient la voix trop haute ; en Angleterre, timides et prudes au début, elles devenaient les plus amoureu-

ses du monde; en Espagne, elles étaient fières comme des infantes, quoique fragiles; en Allemagne, elles n'étaient que glace. Il n'alla pas plus loin vers le Nord, c'eût été une folie. *Right tol de rol lol.*

» Dans toutes ces courses, il ne se faisait aucun scrupule de jouer avec la vie des hommes. Pères et frères passaient par ses mains. On frémit rien qu'à penser à l'horrible traînée de sang qu'il a versé par système. Quoiqu'il eût une bosse sur le dos, les femmes ne pouvaient lui résister. *Right tol de rol lol.*

» On disait qu'il avait signé un pacte avec le vieux *Nick'las*, comme on l'appelle (le diable); mais, quand j'en serais mieux informé, je n'en dirais pas plus long. C'est peut-être à cela qu'il a dû ses succès partout où il est allé, monsieur; mais je crois aussi, convenons-en, que ces dames étaient un peu coucicouci, monsieur! *Right tol de rol lol.*

» A la fin, il revint en Angleterre, franc libertin et vrai corsaire. Dès qu'il eut touché Douvres, il se pourvut d'un nouveau nom, car il en avait de rechange. La police, de son côté, prit d'habiles mesures pour le mettre en prison. On l'arrêta au moment où il pouvait le moins prévoir un pareil sort. *Right tol de rol lol.*

» Cependant, le jour approchait où il devait solder ses comptes. Quand le jugement fut prononcé, il ne lui vint que des pensées de ruse en songeant à l'exécution; et quand le bourreau, au front sinistre, lui annonça que tout était prêt, il lui fit un signe de l'œil et demanda à voir sa maîtresse. *Right tol de rol lol.*

» Prétendant qu'il ne savait comment se servir de la corde qui pendait de la potence, monsieur! il passa la tête du bourreau dans le nœud coulant et en retira la sienne sauve. Enfin, le diable vint réclamer sa dette; mais Punch lui demanda ce qu'il voulait dire : on le prenait pour un autre; il ne connaissait pas l'engagement dont on lui parlait. *Right tol de rol lol.*

» — Ah! vous ne le connaissez pas! » s'écria le diable : « Très-bien! je vais vous le » faire connaître. » Et aussitôt ils s'attaquèrent avec fureur et aussi durement qu'ils le purent. Le diable combattait avec sa fourche; Punch n'avait que son bâton, monsieur! et cependant il tua le diable, comme il le devait. Hourra! Old Nick est mort, monsieur! *Right tol de rol lol.* »

Ainsi, tandis que don Juan est emporté par le diable, c'est Punch qui tue le diable!

Ce Punch paradoxal, ce profond scélérat (comme on dirait aujourd'hui), qui ne recule devant aucune abomination, remonte historiquement plus haut même que le Punch turbulent et importun de 1697. De même, à l'époque de sa plus grande perversité, on voit subsister à côté de lui un Punch jovial et franc parleur, qui n'assassine personne autrement que par la plume; car il n'hésite pas à faire comme Figaro, il devient journaliste. Il en est ainsi de toutes ces créations du génie populaire : elles revêtent à toutes les époques des caractères multiples suivant les circonstances extérieures sans qu'on puisse démêler exactement où commence ni où se termine tel ou tel trait de la figure. Tout homme célèbre, tout événement important ajoute un détail à la physionomie. En Espagne, les marionnettes imitent les combats de taureaux; en Angleterre, elles exécuteront des courses, et Punch deviendra parieur ou maquignon. Il s'occupera d'élections dans un pays électoral. Il sera menacé de servir sous Wellington, honneur militaire qui d'ailleurs ne le tente point.

« Viens ici, Punch, mon garçon, faisait-on dire à l'amiral après la bataille d'Aboukir; viens sur mon bord m'aider à combattre les Français. Je te ferai capitaine ou commodore, si tu le veux. — Nenni, nenni! répondait Punch, je ne m'en soucie pas; je me noierais. — N'aie donc pas cette crainte, répliquait le marin; ne sais-tu pas bien que celui qui est né pour être pendu ne court aucun risque de se noyer? »

Polichinelle, opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Duveyrier, musique de Montfort, représenté à l'Opéra-Comique le 14 juin 1839. Les personnages favoris du théâtre de la foire, de Riccoboni et de Romagnesi, défilent sur la scène. Le livret est des plus invraisemblables, mais assez amusant. Lelio a épousé Laurette, fille d'un noble habitant de Palerme, Theodoro-Theodori-Bambolino-Bambolini. Lelio est un mari charmant, mais sa vie offre des absences mystérieuses qui font des ombres au bonheur de Laurette. Lelio est l'objet des accusations les plus noires; mais voilà que Bambolino découvre que son gendre n'est autre que le célèbre Pulcinella, qui, tous les soirs, au théâtre de la Bocchetta, fait les délices des Napolitains. Beau-père de Polichinelle! le coup est dur; mais il signor Bambolino-Bambolini est trop Italien pour ne pas en prendre son parti de bonne grâce. La musique de M. Montfort a paru faite avec esprit; on a remarqué les couplets de Bambolino : les *Talents d'un ambassadeur*, l'air de Laurette : *Si tu m'aimes, Laurette*, et le trio : *Savez-vous bien que c'est un vice affreux*, qui est le meilleur morceau de la partition. Ernest Mocker, qui depuis a donné son empreinte à plusieurs rôles intéressants, a débuté dans cet ouvrage; les autres rôles ont été chantés par Henri, Mlle Rossi et Mme Boulanger.

POLICIEN s. m. (po-li-si-ain — rad. *polir*). Techn. Feutre avec lequel on polit les peignes.

Policienne (LA TRAGÉDIE), long drame espagnol, en prose, de Luiz Hurtado de Toledo (1547, in-12). Le titre véritable est la *Mère Claudine*, nom de l'entremetteuse qui y joue un des principaux rôles, mais c'est sous celui de *Tragédie policienne*, du nom du héros, Policiano, que cet ouvrage est généralement connu. L'auteur, qui a commis aussi un immense roman de chevalerie, *Palmerin d'Angleterre*, n'avait guère que dix-sept ou dix-huit ans lorsqu'il composa son drame, imitation du licencieux roman dialogué de Rojas, la *Célestine*. Il fait de son héroïne, Claudine, la mère d'un des personnages de Rojas, Parmenon, et la préceptrice de la fameuse entremetteuse elle-même. La succession des scènes, assez lestement menées, retrace deux ou trois intrigues qui s'enchevêtrent : l'amour de Policiano pour Philomène et les manœuvres de Claudine pour corrompre d'abord la soubrette, puis la jeune fille; les démêlés des valets de Policiano avec deux drôlesses que protègent deux spadassins; la vente que l'entremetteuse fait à ceux-ci de sa servante et de sa propre fille pour qu'ils les dressent proprement au métier, etc. Claudine mène de front toutes ces affaires avec la plus louable activité; mais les choses tournent bien mal pour elle et pour les deux amoureux. Le père et la mère de Philomène finissent par découvrir ses trames; ils font veiller aux portes, et Claudine, surprise à une entrevue clandestine, est bâtonnée vigoureusement; elle y revient encore et cette fois rencontre un lion lâché dans les jardins, qui la met en pièces. Policiano, qui croit qu'au contraire elle lui a préparé un rendez-vous, s'aventure à son tour dans le jardin, et le lion n'en fait qu'une bouchée; Philomène accourt et, voyant son amant mort, elle se perce d'une épée sur son cadavre. On voit que ce dénoûment n'est autre que celui des aventures de Pyrame et Thisbé; l'auteur espagnol a seulement enlacé à cette vieille fable des histoires d'entremetteuses, de filles et de rufians, qui, à vrai dire, sont les meilleures.

La *Tragédie Policienne* est un livre rare. Don Cajetano-Alberto de La Barrera y Leirado n'en signale que trois exemplaires : deux à la date de 1547, dont l'un est à Madrid et l'autre à Munich, et un troisième, à la date de 1548, qui se trouve à la bibliothèque de Vienne. Nous pouvons en signaler un quatrième, que possède la bibliothèque de l'Arsenal.

POLICIER, IÈRE adj. (po-li-sié, iè-re — rad. *police*). Qui appartient, qui a rapport à la police : *Il y a des manœuvres contre lesquelles tous les règlements imaginables, toutes les mesures* POLICIÈRES *ne peuvent rien*. (Chapus.)

— s. m. Homme attaché à la police. ‖ Se prend toujours en mauvaise part.

POLICORO, l'ancienne *Héraclée de Lucanie*, bourg du royaume d'Italie, province de Basilicate, district et à 80 kilom. E. de Lagonegro, près du golfe de Tarente, mandement de Rotondella; 1,250 hab. Près de ce bourg sont les ruines de l'ancienne *Héraclée*, patrie du peintre Zeuxis. En 282 av. J.-C., Pyrrhus y vainquit les Romains.

POLICZKA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 38 kilom. S.-E. de Chrudim; 3,765 hab. Fabrication et commerce de toiles et de fil. Ecole pour les enfants des militaires.

POLIDIE s. m. (po-li-dî). Entom. V. POLYDIE.

POLIDONTE s. f. (po-li-don-te — du gr. *polios*, blanc; *odous*, dent). Moll. Syn. d'HÉLICODONTE, genre de mollusques.

POLIDORI (Louis-Eustache), médecin italien, né à Bientina, près de Pise, mort à Florence en 1830. Après avoir pris le grade de docteur à Pise (1779), il exerça son art dans diverses villes, puis devint successivement médecin fiscal et professeur de philosophie au collége Saint-Ignace, à Arezzo, professeur de médecine pratique (1820), puis de physiologie à Florence (1826). Polidori a publié plusieurs ouvrages de médecine et d'érudition, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Opuscoli spettanti alla fisica animale* (1789), recueil estimé.

POLIDORO, l'amoureux ridicule au XVe siècle, dans la comédie de Ruzzante. C'est, d'après l'observation de M. Maurice Sand (*Masques et Bouffons*), le véritable *Leandre* moderne, laid, disgracieux, malade, mais riche et connaissant le pouvoir des écus.

« En somme, dit-il, l'argent est le vrai moyen d'obtenir toute chose, et, la chose obtenue, de la conserver. J'ai pris mes précautions pour accaparer les faveurs de la belle; car je ne suis point de ceux qui consentent à être seuls pour la dépense et en compagnie pour le plaisir. »

Survient le petit valet de Celega l'entremetteuse.

POLIDORO. Va devant, Forbino, et dis à ta patronne que j'arrive et qu'elle ne me fasse pas attendre; dépêche-toi!

FORBINO. J'y cours, mais donnez-moi au moins quelque monnaie...

POLIDORO. Je ne donnerai que trop à ta maîtresse.

FORBINO. Je payerais un écu, si je l'avais, pour que Flavio aille voir votre maîtresse avant vous, qu'il trouve l'argent qu'il lui faut et que vous restiez dans la rue à chanter la *Lodoula*. »

Bref, Polidoro achète pour un an la jouissance exclusive de sa maîtresse. Le notaire lui lit l'acte de location. Les conditions sont écrites et débattues : « Que la susdite Fiorinetta aura à être prête à toute requête de messer Polidoro; que, pendant tout le cours de la présente année, elle ne pourra avoir non-seulement la domestication de qui que ce soit, mais encore ne laissera entrer aucun autre homme dans sa maison; de cette façon, l'entrée de ladite maison doit être interdite à tous, soit amis, soit parents. »

POLIDORO. Ajoutez-y aussi les médecins.

LE NOTAIRE. « Qu'elle ne pourra recevoir aucune lettre, ni écrire à personne, ni tenir enfermé, ou dans la maison, aucune lettre ou sonnet d'amour à elle adressé par le passé; ni papier, ni encre pour écrire. »

POLIDORO. Et que je ne veux pas qu'elle l'essaye.

LE NOTAIRE. « Que ni elle ni personne de la maison ne puisse parler par supercherie, ou à l'oreille l'un de l'autre, ni jamais dire : l'*ami* dit, l'*ami* fait; mais parler clairement, sans faire des signes en toussant, ou en crachant, ou en fermant un œil... »

POLIDORO. Ajoutez qu'on ne devra pas parler dans la maison.

Suit une série d'autres conditions burlesques.

POLIE s. f. (po-lî — du gr. *polios*, gris). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des hadénides, comprenant une quinzaine d'espèces, dont la plupart habitent la France.

POLIER, nom d'une famille noble, originaire du Rouergue, qui se retira dans la Suisse française pour échapper aux persécutions et n'avoir point à abjurer la foi protestante. L'expatriation définitive des Polier eut lieu pendant le XVIe siècle, époque où tant d'hommes distingués durent se réfugier sur le sol étranger. Le premier membre connu de cette famille est Jean POLIER, mort en 1602, après avoir été secrétaire de l'ambassade de France à Genève. Dans sa descendance on compte des savants, des professeurs et des officiers qui servirent avec distinction dans les armées de la plupart des grandes puissances. Les plus remarquables sont les suivants :

POLIER (Jean-Pierre), sieur DE BOLLENS, bourgmestre de Lausanne en 1665, mort en 1672. Il est auteur de quelques ouvrages où respire une piété sincère et portée à l'exaltation. En voici les titres : le *Restablissement du royaume* (Genève, 1662-1665, 3 vol. in-4o), commentaire sur l'Apocalypse; la *Venue du Messie pour rappeler les Juifs, pour rétablir la terre et mettre les siens en possession de l'héritage et du royaume qui leur a été promis* (Lausanne, 1666, in-8o); la *Chute de Babylon* (sic) *et de son roy* (Lausanne, 1668, in-8o).

POLIER (Georges), pasteur de l'Eglise réformée, petit-fils du précédent, né en 1675, mort en 1759. Il obtint la chaire de grec et de morale à l'académie de Lausanne en 1702 et rendit de grands services à sa patrie, en fondant des écoles de charité d'où sont sortis, durant près d'un siècle, la plupart des instituteurs primaires du pays de Vaud. On a de lui : *Sermons par feu M. Tillotson*, trad. de l'anglais (Amsterdam, 1729, 6 vol. in-8o); *Grammatica hebræa cum syntaxi*, *Pensées chrétiennes mises en parallèle ou en opposition avec les pensées philosophiques de M. Diderot* (La Haye, 1746, in-8o); le *Nouveau Testament mis en catéchisme par demandes et réponses, avec des explications et annotations* (Lausanne et Amsterdam, 1756, 6 vol. in-8o).
— Son fils, Antoine POLIER, [illegible] né en 1705, mort dans cette ville en 1797, est auteur des ouvrages suivants : la *Sainte Ecriture de l'Ancien Testament* [illegible] *par demandes et par réponses* (Lausanne, 1764-1766, 11 vol. in-8o); *Du gouvernement des mœurs* (Lausanne, 1784, in-8o); *Essai sur le projet de paix perpétuelle* (Lausanne, 1788, in-8o).

POLIER DE SAINT-GERMAIN, publiciste suisse, parent des précédents, né à Lausanne en 1705, mort en 1795. Il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : *Du gouvernement des mœurs* (Lausanne, 1784, in-8o); *Essai sur le projet de paix perpétuelle* (Lausanne, 1784, in-8o); [illegible] *Lettres d'un habitant du pays de Vaud à son ami, revenu depuis peu des Indes à Londres* (1793, in-12).

POLIER (Antoine-Noé), théologien protestant, né en 1713, mort à Lausanne en 1783. Après avoir terminé ses études théologiques à Leyde, [illegible] la ville de Lausanne, où son mérite le fit toujours en grande estime. Il avait fait la connaissance de Voltaire en Allemagne, et l'engagea à venir fixer sa résidence sur les bords du Léman. Polier a collaboré pour quelques articles de sa compétence à l'*Encyclopédie*. Le maître de Ferney louait sa science et sa piété sincère. — Son fils, Charles-Godefroy-Etienne POLIER, né à Lausanne en 1753, mort près de Waterford (Irlande) en 1782, fut pendant quelque temps au service de la France, puis devint précepteur des enfants de lord Tyrone et se fixa en Angleterre. On lui doit une traduction du *Traité de Palæphate touchant les histoires incroyables, avec des notes* (Lausanne, 1771, in-12) et divers mémoires scientifiques. — Sa sœur, Jeanne-Françoise-Pauline POLIER, morte en 1832, s'est fait connaître comme romancière sous le nom de baronne de Montolieu (v. MONTOLIEU). — La sœur de la précédente, Jeanne-Françoise POLIER, née à Lausanne en 1760, morte dans la même ville en 1839, a publié quelques romans qui ne sont pas sans mérite : *Lettres d'Hortense de Valois à Eugénie de Saint-Firmin* (Paris, 1788, 2 vol. in-12); *Mémoires* [illegible] (Paris, 1803, 3 vol. in-12); [illegible] (Paris, 1813, 3 vol. in-12); *Anastase et Nephtalie* (Paris, 1815, 4 vol. in-12).

POLIER (Jeanne-Louise-Antoinette, dite Eléonore), femme auteur, née à Angers en 1738, morte à Paris en 1807. Elle était fille de Georges Polier, qui avait été colonel au service du Hanovre, et cousine d'Antoine-Louis-Henri Polier. Son père la maria en 1761 à un Lorrain, naturalisé Bernois, M. de Cérenville, qui prenait le titre de général aide de camp du roi de Pologne. Cette dame, fort lettrée, a traduit cinq ou six romans allemands et publié une *Vie du prince Potemkin* (Paris, 1808, in-8o), livre fait d'après les mémoires donnés par M. de Ségur. Il ne fut signé que par l'éditeur, Tranchant de Laverne.

POLIER (Marie-Elisabeth), chanoinesse de l'ordre réformé du Saint-Sépulcre en Prusse, sœur de la précédente, née à Lausanne le 12 mai 1742, morte à [illegible] en 1817. Elle débuta dans la carrière littéraire par la traduction d'*Antoine*, anecdote allemande par Ant. Wall (1786). Elle traduisit aussi le *Club des Jacobines* ou l'*Amour de la patrie*, comédie de Kotzebue (1792); *Eugénie ou la Résignation*, par Sophie de La Roche (Lausanne, 1795, in-12); le [illegible] *cla de Thurn* ou *Scène de la guerre de Trente ans*, trad. de Naubert (Paris, 1815, 3 vol. in-12). Son ouvrage principal est la *Mythologie des Indous, travaillée sur des manuscrits authentiques apportés de l'Inde, par le colonel Polier* (Paris et Rudolstadt, 1809, 2 vol. in-8o). [illegible] *Journal littéraire de Lausanne* (1793-1800); elle collabora au *Nord industrieux* et au *Midi industrieux*, journaux qui eurent une existence éphémère; enfin elle donna des articles aux trois premiers numéros de la *B*[illegible] *germanique*.

POLIER (Antoine-Louis-Henri), ingénieur et orientaliste, né à Lausanne en 1741, mort en 1795. Il s'embarqua pour les Indes à l'âge de quinze ans, espérant beaucoup d'un oncle établi dans ces contrées lointaines. Mais, à peine arrivé, il apprit sa mort et, réduit à lui-même, entra comme cadet dans les troupes de la Compagnie anglaise. Nommé ingénieur en chef en 1762, il se vit enlever ce titre, noblement gagné, par l'arrivée d'un officier anglais. Sans se décourager, Polier continua à rendre d'éminents services à la Compagnie et s'attira la confiance de lord Clive, qui le nomma commandant de Calcutta. Dans ce poste important, Polier excita la jalousie et obtint, en 1776, un congé illimité dont il profita pour offrir ses services au nabab Souja-oul-Doula, devenu l'allié des Anglais [illegible]. Dépouillé de nouveau, par suite de secrètes intrigues, il se retira auprès de l'empereur mogol Chah-Alem, qui lui confia le commandement d'un corps de 7,000 hommes et la propriété d'un territoire [illegible]. Mais ses nouveaux vassaux [illegible] son autorité et il fut obligé de leur faire une guerre [illegible] avec le titre de lieutenant-colonel. Il alla s'établir à Lucknow [illegible] des mémoires sur l'histoire et la mythologie des Indous. [illegible] manuscrits orientaux, entre autres une copie complète des Védas [illegible], dont il fit présent au British Museum, à la condition que [illegible] avaient exigé de lui la promesse. Il était marié et fixé à Lausanne [illegible] sauvèrent comme par miracle.

Polier avait entrepris sur l'Inde un travail considérable qu'une de ses cousines, la chanoinesse Polier, continua après sa mort. Malheureusement, la chanoinesse Polier n'avait ni le talent ni les connaissances nécessaires pour exécuter convenablement un pareil ouvrage. Elle modifia le fond du travail commencé par Polier et présenta un grand nombre de faits [illegible]. On ne peut que regretter vivement la non-acceptation de l'offre faite par l'illustre Gibbon de terminer cette œuvre importante. L'ouvrage

[illegible] presse Polier fut publié sous ce [illegible] des Indes (Paris, 1809, [illegible]). Le fils de Polier donna à la Bibliothèque de Paris quarante-deux manuscrits arabes, persans, indiens et sanscrits. A son arrivée en France, Polier avait été, par [illegible], à Lausanne le plus précieux de tous ces documents : les *Institutes de l'empereur Akbar*, connu sous le nom d'*Ayeen Akbery*. — Son fils posthume, Pierre-Amédée-Charles-Guillaume-Adolphe POLIER, né en 1795, mort à Saint-Pétersbourg en 1830, débuta [illegible] dans un régiment suisse au service de la France, fit la campagne de [illegible] et eut le titre de comte au sacre de Charles X en 1827. Après la révolution de 1830, il alla se fixer en Russie, où l'empereur le [illegible]. On lui attribue la découverte de gisements de [illegible] dans les monts Ourals.

POLIERE s. f. (po-liè-re). Nom des courroies qui joignent la fauchère au bât des mulets de charge.

POLIFOLIA s. f. (po-li-fo-li-a — de *polion*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricinées, tribu des andromédées, formé aux dépens des andromèdes, et dont l'espèce type croît dans les régions arctiques.

POLIGNAC s. m. (po-li-gnak; *gn* mll.). Jeux. Sorte de jeu dans lequel le valet de trèfle est la carte dominante.

POLIGNAC, en latin *Apolliniacum*, bourg de France (Haute-Loire), cant., arrond. et à 4 kilom. N.-O. du Puy, au pied d'un rocher [illegible]; pop. aggl., 587 hab. — pop. tot., 2,274 hab. Fabrication de dentelles; commerce de grains et bestiaux. Sur le rocher escarpé qui domine le bourg s'élèvent les ruines de l'ancien château de Polignac. Ce château, dont les ruines pittoresques occupent la vaste plate-forme volcanique qui domine le bourg, fut entièrement dévasté à l'époque de la Révolution; mais le donjon carré, d'une épaisseur que ni le temps ni la main des hommes n'ont pu entamer, a été intelligemment réparé par les ordres de la famille de Polignac. Peu de monuments offrent à l'archéologue et à l'artiste des particularités plus curieuses que ces ruines; l'édifice fut évidemment construit sur l'emplacement de quelque colonie romaine; dans l'une des salles basses des tours se trouvent dix à douze belles pierres antiques en grès blanc; l'une d'elles porte une inscription latine abrégée dont voici la traduction : « Tibère Claude, César auguste, vainqueur des Germains, grand pontife, dans sa cinquième puissance tribunitienne, père de la patrie, consul pour la quatrième fois. » Ce monument n'est autre que celui qui consacrait jadis la présence de l'empereur Claude, venu en grande pompe de Lyon à Polignac pour consulter l'oracle d'Apollon. Indépendamment de ces pierres, il faut encore citer, parmi les antiquités romaines du château, le masque ou bas-relief d'Apollon, d'un travail large et achevé, et le Puits des oracles, en granit. « Ce masque colossal, dit le savant archéologue qui nous [illegible] ces détails, a 1m,25 de largeur sur 1 mètre de hauteur. L'ouverture de la bouche, qu'on remarque au milieu d'une barbe très-volumineuse, ne laisse apercevoir qu'un trou ovale qui a dû servir à l'introduction d'un tube. Le Puits des oracles est une excavation de 7 mètres de profondeur surmontée par un bloc de grès, taillant extérieurement la forme d'un autel antique, évidé et formant comme la margelle d'un puits. Sa hauteur est de 0m,65, il est orné extérieurement de moulures d'une belle proportion. Le masque d'Apollon s'appliquait exactement sur cette sorte d'autel et fermait le puits. Le fait est d'autant plus certain qu'on remarque des restes d'agrafes de cuivre scellés dans le masque et qui correspondent aux trous qu'on voit sous l'autel. » On remarque encore au château de Polignac les salles souterraines dites du Puits de l'oracle; le fond de ce puits présente latéralement deux salles voûtées, en rectangle de 7 mètres de longueur sur 3m,25 de largeur, éclairées par cinq arcades à plein cintre que supportent d'énormes piliers d'un seul bloc, hauts de 1 mètre et demi. Ces salles, lors de l'établissement du château fort, furent converties en citernes pour les besoins de la garnison. Enfin, à 10 mètres environ du Puits de l'oracle, à l'ouest, on rencontre le précipice, puits véritable, parfaitement rond et taillé dans le roc. La tradition rapporte qu'il y avait jadis au bas de ce puits, creusé en forme de cône renversé, une communication avec le Puits de l'oracle. Quant au donjon, [illegible] et qui [illegible], grâce aux [illegible] dont il a été l'objet, un des plus curieux restes de l'architecture militaire du moyen âge.

Les seigneurs de Polignac, comme tant de barons du moyen âge, furent pendant plusieurs siècles la terreur des habitants du [illegible]; ils organisaient de petites expéditions, [illegible] et rançonnaient tout ce qui [illegible] à portée de leur repaire. [illegible] et Armand, [illegible] ou les [illegible] et se faisaient payer en argent ou en nature [illegible] les [illegible] langues. Associés à plusieurs brigands de leur espèce qui possédaient des manoirs voisins du leur, ils se livraient à cette lucrative industrie. De 1158 à 1163, l'évêque Pons II et après lui l'évêque Pierre IV, du Puy, cherchèrent à résister à ces déprédations, et, ne pouvant y parvenir, implorèrent le secours du roi de France. Louis XII vint assiéger Polignac en 1163 et s'en rendit maître; mais il se montra clément pour les sires de Polignac et se contenta de leur faire jurer qu'ils renonceraient à leurs courses dans les montagnes. Ils tinrent leur serment aussi longtemps que l'armée du roi de France fut à portée de les châtier; mais quand elle eut quitté la province, ils reprirent leur ancienne vie. Louis XII vint de nouveau les attaquer, les vainquit, les emmena prisonniers à Paris et mit garnison dans leur château. Alors seulement la province du Velay put trouver la paix à l'abri de l'imposante forteresse gardée par les soldats du roi.

POLIGNAC, l'une des plus anciennes familles nobles du Velay et dont l'origine remontait au delà du IVe siècle de notre ère. Elle se prétendait issue de la même race que Sidoine Apollinaire; mais elle n'en vécut pas moins de longs siècles dans l'obscurité de la vie seigneuriale jusqu'au XVIIe siècle. A cette époque, le marquis Armand de Polignac, chevalier des ordres du roi, mort en 1692, eut deux fils : Scipion-Sidoine-Apollinaire-Gaspard, vicomte DE POLIGNAC, qui devint lieutenant général des armées du roi, gouverneur du Puy et mourut en 1739, et le cardinal Melchior DE POLIGNAC, qui jeta tout à coup un grand éclat sur sa maison. (V. l'art. suivant.)

POLIGNAC (Melchior DE), cardinal, diplomate, orateur, poète latin et écrivain français, né au Puy-en-Velay en 1661, mort à Paris en 1742. Son père, qui le destinait à la carrière ecclésiastique, l'envoya à Paris, où il fit de brillantes études. Dès sa philosophie, Melchior donna la preuve de la vivacité et de la souplesse de son intelligence en soutenant en public, avec un égal succès, une thèse en faveur du système de Descartes et une autre en faveur de celui d'Aristote. Grâce à la variété de ses connaissances, à sa mémoire prodigieuse, au charme de ses manières, le jeune et ambitieux abbé se vit bientôt recherché des hommes les plus instruits, et il venait à peine de terminer sa théologie lorsqu'il fut emmené à Rome par le cardinal de Bouillon, en 1689. Il prit part à la négociation relative aux fameux articles du clergé et contribua à la réconciliation du saint-siége et de la cour de Versailles. On raconte qu'Alexandre VIII, frappé du tact et de l'habileté du jeune diplomate, lui dit un jour : « Je ne sais comment vous faites; vous paraissez toujours être de mon avis, et c'est moi qui finis par être du vôtre. » En 1692, l'abbé de Polignac retourna à Rome avec le cardinal de Bouillon, qui allait assister au conclave où fut élu Innocent XII. Peu après son retour en France, il fut chargé d'une mission importante auprès de Jean Sobieski, roi de Pologne (1693) et, après la mort de ce roi, il parvint à faire élire à sa place le prince de Conti (1696). Mais cette élection n'ayant point eu son effet, par suite de la lenteur que ce prince avait mise à se rendre en Pologne, Louis XIV attribua cet insuccès à son ambassadeur, le rappela en France (1698) et l'exila à l'abbaye de Bon-Port, où il resta quatre ans. Rappelé à la cour en 1702, il y reparut avec un nouvel éclat, fut nommé auditeur de rote en 1706, plénipotentiaire en Hollande (1710-1713), prit part aux conférences de Gertruydenberg et au congrès d'Utrecht (1712) et répondit aux négociateurs des Provinces-Unies, qui menaçaient les plénipotentiaires français de les faire sortir de leur pays : « Non, messieurs, nous ne sortirons pas d'ici; nous traiterons de vous, chez vous et sans vous. » De retour à la cour, il reçut, en 1713, le chapeau de cardinal, qu'avait demandé pour lui Jacques Stuart, le titre de maître de la chapelle royale et les abbayes de Corbie et d'Anchin. Exilé pendant la Régence, pour s'être mêlé aux intrigues des princes légitimés, il fut rappelé en 1721, chargé des affaires de France à Rome, où il termina les différends suscités par la bulle *Unigenitus*, assista aux conclaves où furent nommés Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XII, devint, en 1724, archevêque d'Auch et fut nommé commandeur des ordres du roi en 1728. En 1730, il quitta Rome et revint jouir en France d'un repos qu'il avait si bien mérité. Successeur de Bossuet à l'Académie française (1704), admis à celle des sciences (1711), et des inscriptions (1717), le cardinal de Polignac ne se fit pas moins remarquer par ses talents littéraires que par ses hautes capacités diplomatiques. C'est de lui que Voltaire a dit, dans le *Temple du goût :*

> Le cardinal, oracle de la France...
> Réunissant Virgile avec Platon,
> Vengeur du ciel et vainqueur de Lucrèce.

Mme de Sévigné en fait aussi le plus grand éloge sous le rapport des qualités du cœur et de l'esprit : « C'est un des hommes du monde dont l'esprit me paraît le plus agréable, écrivait-elle à Coulanges le 18 mars 1690; il sait tout; il parle de tout; il a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhaiter dans le commerce. » Le plus célèbre de ses ouvrages est un poëme latin, l'*Anti-Lucrèce*, dans lequel il s'attache à réfuter les idées philosophiques exprimées dans le poëme de Lucrèce : *De natura rerum*. Cet ouvrage, auquel on reproche d'être un peu diffus, lui donne cependant un rang distingué parmi les poëtes de la latinité moderne. Si le poëte n'a pas toujours réfuté solidement les opinions de Lucrèce, s'il s'est trop souvent perdu dans les hypothèses de Descartes, il montre au moins de l'élégance et de la pureté. La mort le surprit avant qu'il eût achevé complètement son travail. L'abbé Rothelin et le professeur Lebeau se chargèrent de combler les lacunes du manuscrit, et ils le firent avec tant d'art que tout parut du même écrivain. L'ouvrage fut publié à Paris en 1745 (2 vol. in-8°). M. Bougainville en a donné une traduction française en prose en 1749. On a, en outre, du cardinal de Polignac, plusieurs discours latins, une lettre à Racine fils sur l'âme des bêtes, publiée dans le *Journal des savants* en 1747, et la collection de ses dépêches, laquelle est précieuse pour l'histoire du temps. Ce poëte, ce philosophe, ce politique était très-versé, en outre, dans la connaissance des sciences physiques et mathématiques et connaisseur éclairé en matière de beaux-arts. Il avait formé une belle collection de médailles, de statues et d'antiques que le roi de Prusse fit acheter après sa mort.

POLIGNAC (Jules, comte, puis duc DE), petit-neveu du précédent, mort à Saint-Pétersbourg en 1817. Il épousa, en 1767, Gabrielle de Polastron, et il était simple colonel lorsque, grâce à la faveur dont sa femme jouissait auprès de Marie-Antoinette, il obtint la survivance de la charge de premier écuyer de la reine, le titre de duc (1780), la surintendance des postes (1782), des concessions de terres, de péages, des traitements et pensions qui s'élevaient à une somme scandaleuse. Ayant émigré en 1789, il remplit le rôle d'agent des frères du roi à la cour de Vienne, passa en Russie après la mort de sa femme, reçut de Catherine II une terre dans l'Ukraine et mourut à Saint-Pétersbourg sans avoir revu la France, dont la Restauration lui avait ouvert les portes. Homme sans valeur par lui-même, de la plus mince capacité et d'une intelligence étroite, le duc Jules de Polignac n'exista que par sa femme, dont nous donnons la biographie dans l'article suivant.

POLIGNAC (Yolande-Martine-Gabrielle DE POLASTRON, dame DE), femme du précédent, née vers 1749, morte à Vienne (Autriche) en décembre 1793. Elle mérite une place à part dans la galerie des favorites. Elle était gracieuse, spirituelle, et les scandaleuses dilapidations auxquelles elle poussa Marie-Antoinette paraissent avoir été moins son propre fait que celui de son entourage et de sa famille, une des plus avides qui se soient acharnées sur une proie royale. Elle végétait avec son mari à Claye, dans la Brie, vivant maigrement de 5,000 ou 6,000 livres de rente, ne venant que rarement à Versailles, où il lui était impossible de faire figure, lorsque Marie-Antoinette la remarqua dans un bal. La reine s'étonnant de ne pas l'avoir vue aux fêtes de son mariage, la comtesse ne lui cacha pas que son dénûment était la principale cause de son éloignement de la cour, et Marie-Antoinette voulut aussitôt réparer l'*injustice* du sort. Pour la retenir près d'elle, elle lui donna un appartement à Versailles, fit enlever au comte de Tessé la charge de grand écuyer et de directeur des haras pour en gratifier son mari, la nomma gouvernante des enfants de France et lui fit allouer une pension de 80,000 livres, outre les appointements attachés aux charges précédentes, etc. La publication du *Livre rouge*, en 1790, montra que, si l'on excepte le comte d'Artois, les Polignac étaient les mieux rentés de tous ceux qui approchaient le roi ou la reine. Louis XVI, excédé des incessantes demandes de Marie-Antoinette pour sa favorite, fit encore du comte de Polignac un duc héréditaire (1780), lui donna la grande maîtrise des relais de France, mais refusa de lui donner en même temps la poste aux lettres, ce qui fut considéré par la famille comme un sanglant affront, nomma la comtesse Diane de Polignac, belle-sœur de la nouvelle duchesse, dame d'honneur de Mme Élisabeth, envoya le beau-père de la favorite, homme tout à fait nul, au poste d'ambassadeur en Suisse; enfin, pour comble de scandale, il fit présent au duc et à la duchesse de Polignac du comté de Fénestrange. Ce dernier cadeau dépassait tellement toutes les bornes, à une époque où le trésor public était horriblement endetté, que Louis XVI dissimula l'opération par un véritable faux; il feignit de vendre le comté pour une somme de 1,200,000 livres au duc de Polignac qui, de son côté, paya par une ordonnance au porteur de la même somme. Cette manœuvre frauduleuse, inscrite au *Livre rouge*, exaspéra les bons citoyens lorsqu'elle fut découverte. « De deux choses l'une, écrivit alors l'honnête Loustalot dans ses *Révolutions de Paris*, le roi regardait ou que le trésor lui appartenait ou qu'il n'en était que l'administrateur. Dans le premier cas, cette ordonnance gratuite donnée à son débiteur pour qu'il pût se libérer envers lui était une puérilité; dans le second cas, c'était un vol fait au peuple. On voit dans le dépouillement de la liste des pensions que les Polignac, à tous les degrés possibles, avaient des pensions de toutes les sortes, que ce sieur Polignac avait, outre le département des haras, une pension de 80,000 livres réversible à son épouse, et voici encore la jouissance d'un comté qui leur est donnée à titre gratuit. Quels étaient donc les services des Polignac? Toute la France sait qu'ils n'en ont point rendu de publics; or, quels services *privés* ont-ils pu rendre qui exigeassent qu'on les abreuvât du plus pur sang des malheureux Français? Le mari n'avait ni talent ni emploi; la femme était l'*amie* ou la favorite de la reine. Mais, quelle que fût l'intimité qui régnait entre la reine et la dame Polignac, on ne conçoit pas quelle peut être la cause des dons scandaleux qu'on prodiguait à cette famille. » Loustalot faisait allusion, dans ce passage, sans y appuyer plus qu'il ne faut, aux secrets d'alcôve que l'on donnait tout bas comme le fin mot de la haute faveur de la duchesse. On en a dit autant de l'intimité singulière de Marie-Antoinette et de la princesse de Lamballe. Nous ne nous ferons pas l'écho de ces bruits plus ou moins fondés, mais nous devons noter que ce ne fut pas le peuple qui les mit en circulation; ce furent les courtisans envieux les uns des autres et le comte de Provence (depuis Louis XVIII) plus que tout autre. Il n'y a pas un paragraphe de l'acte d'accusation de la reine, tant reproché à Fouquier-Tinville et à Hébert, qu'on ne retrouve en germe dans des couplets faits à Versailles et quelques-uns par l'entourage même de la duchesse de Polignac. Quoique gorgée d'honneurs et d'argent (on a calculé que les pensions servies aux Polignac montaient, en 1789, à la somme de 7,500,000 fr.), cette famille faisait la dédaigneuse. La reine ne put jamais obtenir de sa favorite qu'elle éloignât de son appartement, lorsqu'elle devait y venir, les gens qui lui déplaisaient. « Je pense, lui dit un jour la duchesse, que, parce que Votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'elle prétende en exclure mes amis. » Fatiguée de ces hauteurs qu'elle avait cru s'épargner en donnant à pleines mains, Marie-Antoinette choisit une nouvelle amie, la comtesse d'Ossun, et alors on la chansonna d'importance dans le salon des Polignac. Ce fut tout ce qu'elle recueillit.

Aux premiers signes de l'orage révolutionnaire, les Polignac quittèrent Versailles et la France; ils figurèrent parmi l'avant-garde de l'émigration. Un raccommodement avait eu lieu entre la reine et sa favorite. Le 16 juillet 1789, deux jours après la prise de la Bastille, prévoyant que les Polignac, si justement impopulaires, allaient être inquiétés, Marie-Antoinette envoya chercher la duchesse et son mari. Elle les conjura de partir dans la nuit même. Mme de Polignac, il faut lui rendre cette justice, refusa d'abord; elle ne voulait abandonner ni la reine ni les enfants dont elle avait l'éducation; mais la reine fut inébranlable dans son insistance. « Le roi, lui dit-elle, va demain à Paris; peut-être lui demandra-t-on votre exil : n'attendez pas, je crains tout. Au nom de notre amitié, partez. » En ce moment le roi entra : « Venez, sire, lui dit la reine, persuader à ces honnêtes gens, à ces fidèles amis qu'ils doivent nous quitter. » Alors le roi s'approcha du duc et de la duchesse de Polignac : « Mon cruel destin, leur dit-il, me force d'éloigner de moi tous ceux que j'estime et que j'aime. Je viens d'ordonner au comte d'Artois de partir; je vous donne le même ordre; plaignez-moi, mais ne perdez pas un seul instant. Emmenez votre famille; comptez sur moi dans tous les temps; je vous conserve vos charges. »

On se sépara en pleurant et, à minuit, la duchesse de Polignac reçut ce dernier billet de la reine : « Adieu, la plus tendre des amies! adieu! Que ce mot est affreux! mais il est nécessaire. Adieu! je n'ai que la force de vous embrasser. » Ce billet reçu, M. et Mme de Polignac, la comtesse Diane de Polignac et Mlle de Polignac, depuis duchesse de Guiche, prirent la route de Bâle, où ils arrivèrent au bout de trois jours. Ils y trouvèrent M. Necker, qui s'y était rendu de Bruxelles et qui ignorait encore les événements de Paris. Ce fut par eux que le ministre en connut la première nouvelle. De Bruxelles, les fugitifs gagnèrent l'Autriche et allèrent se fixer à Vienne, où mourut Mme de Polignac, à l'âge de quarante-quatre ans.

POLIGNAC (Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte, puis duc DE), fils aîné des précédents, né en 1771, mort en 1847. Il était officier de hussards au moment de la Révolution; ayant émigré avec ses parents, il servit dans l'armée de Condé, puis passa avec sa femme en Russie, où il reçut de Catherine II des domaines dans l'Ukraine, de Paul Ier une terre en Lithuanie, et fut naturalisé par l'empereur Alexandre. En 1802, sa femme, riche Hollandaise de Batavia, qui s'était trouvée ruinée par la Révolution, se rendit à Paris dans l'espoir de recouvrer des débris de son immense fortune. Quant à lui, ne pouvant revenir ouvertement en France, il passa en Angleterre avec son frère Jules et sa sœur, la duchesse de Guiche. Quelque temps après, le duc Armand, toujours suivi de son frère, se rendit secrètement à Paris, prit part à la conspiration de Cadoudal et de Pichegru (1804), et fut arrêté avec Jules. Condamné à mort, il obtint, par les démarches de sa femme auprès de Joséphine, une commutation de cette peine en une détention

perpétuelle, fut emprisonné à Ham, au Temple, à Vincennes, s'évada, à la fin de 1813, d'une maison de santé qui lui avait été donnée en dernier lieu pour prison et où il avait connu le général Malet, et rentra avec le comte d'Artois en 1814. D'abord aide de camp de ce prince, il fut nommé successivement ensuite maréchal de camp, député (1815), pair de France (1817). Il prit le titre de duc après la mort de son père (1817) et devint, plus tard, premier écuyer du roi Charles X. Il fut un des pairs qui ont refusé de prêter serment à la royauté de 1830. Depuis lors, il vécut dans la retraite.

POLIGNAC (Jules-Auguste-Armand-Marie, prince DE), diplomate et ministre français, frère du précédent, né à Versailles en 1780, mort en 1847. Il fut tenu sur les fonts de baptême par Marie-Antoinette, accompagna partout son frère aîné dans l'émigration, fut impliqué avec lui dans l'affaire de Cadoudal, mais dut à son extrême jeunesse de n'être condamné qu'à deux ans de prison. Il s'honora alors par un beau trait de piété fraternelle. Ayant appris qu'Armand était frappé de la peine capitale, il demanda à mourir à sa place. « Je suis seul, dit-il aux juges, sans fortune, sans état, je n'ai rien à perdre; mon frère est marié : ne réduisez pas au désespoir une femme vertueuse et, si vous ne sauvez mon frère, laissez-moi du moins partager son sort. » Ce dernier vœu fut exaucé : après ses deux années de prison, on le retint, par mesure de haute police, avec son frère, dont il partagea la captivité à Vincennes, à Ham, puis dans la maison de santé du docteur Belhomme, au faubourg Saint-Antoine. C'est là qu'ils trouvèrent Malet (v. ce nom), avec qui ils eurent des conférences sur le coup hardi qu'il méditait, mais qui ne les jugea pas capables d'y jouer un rôle. Le gouvernement impérial était si convaincu de leur innocence en cette occasion que, loin de resserrer leurs liens, il les relâcha, au point qu'ils purent bientôt s'évader ensemble. Rentrés en France en 1814, à la suite du comte d'Artois, ils y arborèrent les premiers le drapeau blanc. Jules reçut une mission diplomatique auprès du pape, qui le créa prince romain. Elevé à la pairie en 1816, il refusa d'abord de prêter le serment constitutionnel. Louis XVIII lui confia l'ambassade de Londres en 1823. L'acte le plus important auquel il prit part dans ce poste est la signature du traité qui décidait de la délivrance de la Grèce. Charles X, depuis son avénement, avait jeté les yeux sur le prince de Polignac pour en faire son premier ministre; mais ce ne fut que le 8 août 1829 qu'il osa lui donner le portefeuille des affaires étrangères et, le 17 novembre suivant, la présidence du conseil. Polignac, la contre-révolution incarnée, à la tête du conseil des ministres, c'était le défi d'un combat à mort lancé au parti libéral. Le prince était un de ces hommes comme les gouvernements savent en choisir aux jours de leur décadence et qui ne font que hâter leur chute et précipiter les révolutions. Loyal et consciencieux, mais d'une profonde incapacité, aveuglé par ses préjugés de caste et ses opinions rétrogrades, il ignorait absolument l'esprit, les tendances et les besoins de la France nouvelle, et marcha en sens contraire de l'opinion publique. On sait le résultat : les ordonnances de juillet 1830, contre-signées par lui, firent éclater une révolution qui consomma la ruine de la branche aînée. Le chef du cabinet montra, au milieu de l'insurrection formidable soulevée par son aveuglement, une opiniâtreté que la ruine imminente du trône ne put même ébranler. Arrêté à Granville au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre et traduit devant la cour des pairs transformée en cour de justice, il y eut pour défenseur M. de Martignac, qu'il avait brutalement remplacé à la tête du conseil. A la prison perpétuelle, à la dégradation de leurs ordres et titres, prononcées contre les ex-ministres, on ajouta pour lui la mort civile. Il fut renfermé dans ce même fort de Ham où il avait été détenu naguère; mais il recouvra la liberté lors de l'amnistie de 1837. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, laissant la réputation d'un honnête homme, mais d'un triste homme d'Etat. On a de lui : *Etudes historiques, politiques et morales* (Paris, 1845, in-8°) et *Réponse à nos adversaires* (in-8°). Le prince de Polignac avait épousé successivement miss Barbara Campbell et Marie-Charlotte Perkins. — De son premier mariage, il a eu un fils, le prince Jules-Armand-Jean-Melchior DE POLIGNAC, né en 1817, qui est entré au service de la Bavière et a succédé à son père dans le titre de prince en 1847. Il a épousé une fille du marquis de Crillon (1844) et a eu d'elle plusieurs enfants. — De son second mariage, le prince Jules de Polignac a eu quatre fils, dont deux se sont fait remarquer : l'un, Alphonse-Armand-Charles-Marie DE POLIGNAC, né en 1826, mort en 1863, entra à l'Ecole polytechnique, devint capitaine d'artillerie et épousa, en 1860, une fille du banquier Mirès. On a de lui quelques opuscules et quelques travaux scientifiques. — Le second, Camille-Armand-Jules-Marie DE POLIGNAC, né en 1832, s'engagea comme volontaire pendant la guerre de Crimée, revint en France avec le grade d'officier de chasseurs, donna peu après sa démission, suivit M. Belly au Nicaragua et, à l'époque de la guerre civile qui éclata aux Etats-Unis, il prit du service dans l'armée du Sud. Attaché d'abord à l'état-major de Beauregard, il devint ensuite brigadier général dans le corps d'armée de Kirby Smith.

POLIGNAC (Camille-Henri-Melchior, comte DE), maréchal de camp, le troisième fils de l'amie de Marie-Antoinette, né en 1781, mort en 1855. Il suivit ses parents dans l'émigration, fit ses études en Autriche et en Russie, puis passa en Angleterre où il resta jusqu'à la chute de Napoléon. De retour en France avec les Bourbons, il devint aide de camp du duc d'Angoulême qu'il suivit dans le midi de la France, puis en Espagne pendant les Cent-Jours, et fut nommé maréchal de camp, gentilhomme d'honneur du dauphin et gouverneur de Fontainebleau. Après la révolution de Juillet, il perdit ses charges et vécut dans la retraite.

POLIGNANO-A-MARE, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre de Bari, district et à 35 kilom. S.-E. de Bari, mandement de Monopoli, près de l'Adriatique et au sommet d'un rocher qui renferme des grottes curieuses; 6,499 hab.

POLIGNANO-PIACENTINO, bourg du royaume d'Italie, province de Plaisance, district de Fiorenzuola, mandement de Cortemaggiore; 2,181 hab.

POLIGNY, en latin *Polintacum*, ville de France (Jura), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 25 kilom. N.-E. de Lons-le-Saunier; pop. aggl., 4,677 hab. — pop. tot., 5,024. L'arrondissement comprend 7 cantons, 152 communes et 66,841 hab. Le tribunal de 1re instance de l'arrondissement siége à Arbois; collége communal; brasseries, tuileries, tanneries, faïencerie, sucreries hydrauliques; fabrication de futailles, salpêtre et huile. Aux environs, exploitation d'albâtre, marbre, pierre à bâtir et à chaux. Commerce de farines, grains, vins, bestiaux, bois de construction, cuirs, étoffes et ouvrages au tour. Poligny est situé à l'extrémité d'une vaste plaine, au pied du Jura, près des sources de la Glantine; c'est une petite ville généralement bien bâtie, propre et assez bien percée.

— *Histoire*. Poligny doit probablement son origine à une ville gallo-romaine. Détruite lors des invasions barbares, elle se releva peu à peu de ses ruines sous les premiers rois francs. Plus tard elle eut à souffrir des désastres nombreux qui désolèrent la Franche-Comté, tant au moyen âge que dans les temps plus modernes. Louis XI s'en empara en 1479, Henri IV en 1595; mais Poligny ne fit néanmoins définitivement partie du domaine royal qu'après la conquête de Louis XIV, en 1674. Depuis cette époque, on ne lui voit plus jouer aucun rôle historique.

— *Monuments*. Des fouilles récentes ont fait découvrir les traces de nombreuses voies romaines, des médailles à l'effigie des Césars, des tombeaux et les ruines de plusieurs villas. La distribution d'une de ces villas, entre autres, située au lieu dit Estavayer, est encore aujourd'hui facile à reconnaître et plusieurs salles contenaient naguère d'admirables mosaïques parfaitement conservées. Indépendamment de ces vestiges antiques, Poligny possède deux églises sans grand caractère architectural : l'église paroissiale et celle de Notre-Dame-de-Moutier-Vieillard, rendue au culte en 1847; un musée et une bibliothèque de fondation toute récente, et les ruines de l'ancien château, couronnant, à l'E. de la ville, les hauteurs du Grimont.

— *Curiosités*. Au nord de la ville se dresse un énorme rocher à surface polie, connu sous le nom de la Roche du Midi et servant de cadran solaire à la ville entière. Au sud, on aperçoit la fameuse Pierre qui vire, gigantesque aiguille de pierre qui, suivant une légende intéressante, tourne sur elle-même tous les cent ans, à minuit, le jour de Noël. M. Rousset décrit ainsi ce curieux rocher : « Un roc saillant haut de 5 mètres, qui ne pouvait être tourné, fut ouvert sur une largeur exactement nécessaire pour le passage d'un char. La pointe occidentale, qui dominait un précipice, fut surmontée d'une figure conique composée de deux pierres superposées. Celle qui terminait le cône a été renversée. Ce monument, essentiellement druidique, est appelé la Pierre branlante, la Pierre qui tourne ou la Pierre qui vire. Un peu plus haut se présente, isolé, sur une roche proéminente, un rocher peut-être formé par la nature, mais certainement ébauché par la main de l'homme et qui a l'aspect de très-loin d'un ... [illegible] ... d'un ... [illegible] ... » D'autres ... [illegible] analogues signalent les environs de Poligny. Nous ... [illegible] de 12 mètres ... [illegible] ... Trou des ... [illegible] ... verte, etc. Des ... [illegible] se rattachent à chacun de ces ... [illegible].

POLILAIRE [illegible]

POLIMENT s. m. [illegible]

POLIMENT adv. [illegible] Avec ... [illegible]

Répondre POLIMENT *à une question, à une invitation. Dans l'éducation façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants* POLIMENT *impérieux en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister.* (J.-J. Rouss.) *Le français est une langue où l'on peut tout dire* POLIMENT. (Fr. Wey.) *Elle chassait mais* POLIMENT, *mais littéralement à la porte.* (X. de Montépin.)

On vous plaint partout à la ronde.
Et l'on vous ... [illegible] ... prison.
Mais le plus ... [illegible] ... du monde.
REGNIER.

— D'une manière correcte :

... Un démon jaloux de mon contentement
M'inspira le dessein d'écrire poliment.
BOILEAU.

POLINAGO, bourg du royaume d'Italie, province de Modène, district de Pavullo-nel-Frignano, mandement de Lama-di-Mocogno; 3,243 hab.

POLINIÈRE (Pierre), physicien français, né près de Vire en 1671, mort en 1734. Il fit pour la physique ce que Boileau avait fait pour la philosophie, c'est-à-dire qu'il livra au ridicule la doctrine d'Aristote, qui comptait encore de nombreux partisans. Envoyé à Paris, il y étudia avec ardeur les mathématiques, la physique, prit le grade de docteur en médecine et donna avec un très-grand succès des leçons de physique au collége d'Harcourt. Fontenelle, qui l'avait chargé de l'instruction de son neveu, contribua beaucoup à sa réputation en vantant partout sa méthode et l'excellence de ses vues. S'il ne fit aucune découverte, il ne rendit pas moins de grands services aux sciences physiques en les vulgarisant. « Il eut le mérite trop peu apprécié, dit la *Biographie médicale*, de savoir saisir les idées des autres avec habileté et de les traduire en expériences, méthode ingénieuse à l'aide de laquelle il put mettre les doctrines les plus abstraites à la portée de tout le monde. » On lui doit : *Eléments de mathématiques* (Paris, 1704, in-12) et *Expériences de physique* (Paris, 1709, in-12). Ce dernier ouvrage, absolument neuf, eut un succès prodigieux; il rendit de grands services à cette science, et Nollet, dont il fut le prédécesseur, profita largement de ses travaux.

POLIOCÉPHALE adj. (po-li-o-sé-fa-le — du gr. *polios*, gris; *képhalê*, tête). Ornith. Qui a la tête grise ou cendrée.

POLIOGASTRE adj. (po-li-o-ga-stre — du gr. *polios*, gris; *gastêr*, ventre). Ornith. Qui a le ventre gris ou cendré.

POLION s. m. (po-li-on — nom gr. d'une espèce de *germandrée*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de germandrée : *Le* POLION *entre dans la grande thériaque et dans le mithridate.* (V. de Bomare.)

POLIORCÈTE (*Preneur de villes*), surnom de Démétrius, fils d'Antigone. V. DÉMÉTRIUS.

POLIORCÉTIQUE adj. [illegible] — du gr. *poliorkeô*, prendre [illegible]. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes.

— s. f. Art d'assiéger les villes.

POLIOSE s. f. [illegible] — du gr. *polios*, gris. Méd. Etat des poils devenus blancs.

POLIOSOME adj. [illegible] — du gr. *polios*, gris, et *sôma*, corps). Qui a le corps d'un gris cendré.

POLIR v. a. ou tr. (po-lir — lat. *polire*, mot qui, d'après Delâtre, signifie proprement labourer, cultiver, et répond au verbe grec *polein*, tourner, faire tourner, labourer, d'une racine ... [illegible] ... famille aryenne, la racine *par*, aller, traverser ... [illegible]

[illegible]

mais elle amollit notre caractère. (Latena.)

[illegible]

(Carmontelle.) *Les pensées, comme les diamants, ... [illegible] de peines à trouver qu'à* POLIR ... [illegible]

Le vers coûte à polir, et le travail nous pèse.
GILBERT.

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.
BOILEAU.

Se polir v. pr. Etre rendu poli : *L'or et l'argent* SE POLISSENT *en les frottant avec un corps dur et uni. Les diamants* SE POLISSENT *avec de la poussière de diamant.*

— S'adoucir, s'épurer, s'orner, en parlant des mœurs, de l'esprit : *Montaigne ... [illegible] vait ordinairement dans sa maison que des jeunes gens qui avaient envie de se polir.* (Le Sage.)

— **Syn. Polir, châtier, corriger**, etc. V. CHÂTIER.

— **Allus. littér. Polissez-le sans cesse et le repolissez. Ajoutez quelquefois et souvent effacez.** Vers de l'*Art poétique* de Boileau, auxquels on fait quelquefois allusion. V. MÉTIER.

POLISCOPE adj. (po-li-sko-pe — du gr. *polus*, nombreux; *skopeô*, je regarde). Phys. Se dit des verres à facettes qui multiplient l'image des objets.

POLISSABLE adj. (po-li-sa-ble — rad. *polir*). Qui est susceptible de recevoir le poli : *Métal* POLISSABLE.

POLISSAGE s. m. (po-li-sa-je — rad. *polir*). Action ou manière de polir : *Le* POLISSAGE *de l'argenterie. Le* POLISSAGE *des glaces.* ‖ Opération qui ... [illegible] ... soie et qui consiste à promener une espèce de racloir sur ces étoffes, plus particulièrement sur les satins, afin de faire disparaître la trace que le peigne a pu y laisser.

— **Encycl.** Le *polissage* s'exécute sur les métaux, les verres ou les marbres. Dans ce dernier cas, le *polissage* ne fait pas l'objet d'une profession spéciale, il est compris dans les opérations ... [illegible] ... le métier de marbrier. Le *polissage* des métaux, de l'or, de l'argent et du cuivre, exécuté notamment dans la bijouterie, l'orfévrerie, la quincaillerie et la dorure, est un emploi exercé en grande partie par des femmes, qui travaillent tantôt dans des ateliers spéciaux, tantôt dans leur domicile. Celles qui ont à polir ou brunir la dorure doivent travailler dans les ateliers ... [illegible] ... reurs, les pièces ne pouvant être déplacées ... [illegible] ... cette industrie, ce ne sont plus des femmes qui sont chargées de cette opération ... [illegible] ... nible pour elles; si elles y sont employées, ce n'est guère que pour les ... [illegible] ... qui ne demandent plus que du soin, de la précaution et de la patience.

Le *polissage* ... [illegible] ... façon semblable; on ébauche avec la meule ... [illegible] ... d'un grain très-fin et très-serré. On obtient ... [illegible] ... rendu impossible lorsque les surfaces sont si- ... [illegible] ... duites en ... [illegible]

[illegible] qui ont pu se produire dans la fa[illegible] on peut dépolir les glaces par une [illegible] inverse de [illegible] qui est exécutée [illegible]. Toutefois, en général, le [illegible] n'est pas exécuté à la main, mais [illegible] procédés techniques qui font partie [illegible] fabrication des glaces et qui permettent d'obtenir le verre dépoli pendant le coulage. C'est de cette façon que sont produits les dessins formés par la transparence et [illegible] alternatives du verre ou de la glace. Dans la verrerie commune, ces dessins sont exécutés [illegible].

POLISSEMENT s. m. (po-li-se-man — rad. *polir*). Action de [illegible] : *Le* POLISSEMENT *des* [illegible]. ‖ Peu usité.

POLISSEUR, EUSE s. (po-li-seur, eu-ze — rad. *polir*). Personne qui polit certains métaux, certains ouvrages : *Un* POLISSAGE *de caractères d'*[illegible].

— Fig. Personne qui entreprend de polir [illegible] : *Si elle ne* [illegible] *tant de* POLISSEURS *et de* POLISSEUSES, [illegible] *de La Fontaine.* Mme de [illegible] POLISSEURS *l'ont af*[illegible]. (Marmontel.)

POLISSOIR s. m. (po-li-soir — rad. *polir*). Techn. Outil dont on se sert pour polir : POLISSOIR *en agate.* POLISSOIR *en os. On n'entendait dans sa chambre que le frottement de* [illegible] *du* POLISSOIR *sur le bois.* (Lamart.) [illegible] pour polir les lames qu'ils ont repassées. On dit aussi en ce sens POLISSOIRE s. f.

— **Encycl.** Plusieurs corps de métiers emploient cet appareil, dont la forme varie selon la nature du travail. Nous allons dire quelques mots des *polissoirs* les plus usités. Celui des doreurs sur métal est en fer; il sert à lustrer les métaux avant de les dorer, et il les [illegible] quand ils sont dorés. V. DOREUR SUR MÉTAL.

Les *polissoirs* des couteliers sont des espèces de meules de bois de noyer, de $0^m,03$ environ d'épaisseur et d'un diamètre variable; la grande roue fait tourner ces meules, [illegible] et polissent l'ouvrage grâce à de l'émeri que l'on y place. Quelquefois ces *polissoirs* sont en pierre ou en grès fin. Les [illegible] appellent *polissoir* un instrument qui consiste en un faisceau de jonc fortement ficelé, comme une espèce de gratte-boesse; on frotte l'ouvrage de cire avant d'employer le *polissoir*.

Le *polissoir* des éperonniers est un instrument qui sert à brunir les ouvrages étamés. Il se compose de deux pièces, de l'archet et du *polissoir*. L'archet, en fer, a un pied et [illegible] recourbé par les deux bouts, dont l'un est emmanché dans du bois et forme poignée, et l'autre est fait en crochet et reçoit un piton à queue. Au milieu de l'archet est le *polissoir*, petite pièce d'acier ou de fer bien acéré, large en bas de $0^m,06$, longue de $0^m,09$ et rivée à l'archet qui la traverse. Pour se servir de cet outil, on met dans le grand étau de l'établi un morceau de bois [illegible] par le bout, que l'on appelle *bois à polir* et qui est percé d'un trou, du côté où il est engagé dans l'étau. La queue de l'archet s'enfonce dans ce trou et l'on serre l'étau. L'ouvrier, tenant de la main gauche l'ouvrage à polir qu'il appuie sur le bois, passe à plusieurs reprises ce *polissoir* qui tient à l'archet et il brunit ainsi en peu de temps son travail.

Les lunettiers donnent le nom de *polissoir* à un [illegible] de bois long environ de $0^m,33$, large de $0^m,21$ ou $0^m,24$, épais de $0^m,04$ à [illegible] et recouvert d'un vieux [illegible] de chapeau de castor. Sur cet instrument, ils polissent les châsses [illegible] ou de corne qui servent à monter leurs lunettes.

Dans les manufactures de glaces, on se sert de *polissoirs* qui n'ont rien de semblable aux *polissoirs* des autres métiers. Ils se composent de deux pièces de bois, l'une plate, que l'on appelle plaque, et l'autre plus grande [illegible] appelée [illegible]. Cette dernière [illegible] chaque côté, afin que le [illegible] avec facilité. Ces *polissoirs* ont diverses grandeurs, depuis $0^m,10$ jusqu'à $0^m,25$ de longueur.

POLISSOIRE s. f. (po-li-soi-re — rad. *polir*). Techn. Brosse à décrotter plus douce que les brosses ordinaires. ‖ Atelier où l'on polit [illegible]. ‖ Polissoir de coutelier.

POLISSON, ONNE s. (po-li-son, o-ne. — [illegible] si ce mot n'a pas signifié [illegible] un homme attaché à la police. Diez et Scheler dérivent *polisson* du latin *po*[illegible], action de [illegible]. Ce substantif abstrait et [illegible] serait devenu ensuite masculin et aurait pris une signification concrète, comme [illegible] *de nutritio, poinçon de punctio*; il [illegible]. Enfant malpropre, [illegible]. *C'est un vrai* POLISSON. [illegible] POLISSONNE. *Des sol*[illegible] *garde, hauts de six pieds,* [illegible] *travers les rues par de petits* [illegible] *qui se moquent d'eux.* [illegible]

— Enfant espiègle, turbulent; personne folâtre pour son âge : *Vous serez donc toujours un* POLISSON. (Acad.) *Une petite fille de dix ans a vingt fois plus de finesse qu'un petit* POLISSON *du même âge.* (H. Beyle.)

— Nom donné autrefois à des mendiants qui allaient ordinairement quatre à quatre, le bissac sur l'épaule et la bouteille au côté.

— Personne libre, licencieuse dans son langage, dans ses actions : *Il ne manque pas d'esprit, mais c'est un* POLISSON *qu'il faut éviter.*

— Personne sans considération, tout à fait méprisable : *Vous n'êtes qu'un* POLISSON. *Je l'ai chassé comme un* POLISSON. *Quelque* POLISSON *s'est avisé d'imprimer à Paris et de débiter sous mon nom cette facétie.* (Volt.)

— Hist. *En polisson,* Se disait d'une manière de fréquenter la cour de Marly, au XVIIIe siècle, particulière à ceux qui y venaient seulement en passant, et sans avoir été invités à y résider.

— Modes. Pièce de linge empesée que les femmes portaient autrefois sous leur jupe, pour donner de l'ampleur à leurs formes.

— Adjectiv. Qui a les manières d'un polisson ou des caractères de polissonnerie : *C'est un enfant* POLISSON. *Cette chanson est trop* POLISSONNE. *Les entretiens* POLISSONS *préparent les mœurs libertines.* (J.-J. Rouss.)

POLISSONNER v. n. ou intr. (po-li-so-né — rad. *polisson*). Dire ou faire des polissonneries : *Il ne fait que* POLISSONNER. (Acad.)

POLISSONNERIE s. f. (po-li-so-ne-rî — rad. *polisson*). Action, tour de polisson : *Grâce à sa jeunesse, il se fit pardonner cette* POLISSONNERIE.

— Action, parole, plaisanterie polissonne : *Faire, dire des* POLISSONNERIES.

POLISSURE s. f. (po-li-su-re — rad. *polir*). Action de polir une chose; état d'un objet poli : *La* POLISSURE *de l'argenterie. C'est une belle arme ciselée artistement, d'une* POLISSURE *admirable et d'un travail très-recherché.* (Labruy.)

— Fig. État de ce qui est poli, cultivé : *La* POLISSURE *de l'esprit.* ‖ Vieux en ce sens.

POLISTE s. f. (po-li-ste — du gr. *polistès*, maçon). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des vespiens, type de la tribu des polistites, formé aux dépens des guêpes, et dont l'espèce type, vulgairement appelée GUÊPE MAÇONNE, habite la France. ‖ On trouve aussi ce mot employé au masculin.

— **Encycl.** Les *polistes*, confondues autrefois avec les guêpes, s'en distinguent par leurs mandibules rectangulaires, à peine plus longues que larges, obliquement et largement tronquées au bout; le chaperon presque carré, avec le milieu du bord antérieur avancé en pointe ou en dent; la division intermédiaire de la lèvre allongée et presque cordiforme; l'abdomen ovalaire, pédiculé, ayant son premier segment élargi en forme de clochette de la base à l'extrémité. Les espèces de ce genre sont répandues dans presque toutes les parties du globe; mais les plus grandes habitent l'Afrique et l'Amérique du Sud.

La *poliste française*, qu'on peut regarder comme le type du genre, est un peu plus petite que notre guêpe commune et de couleur noire. Elle pique très-fort quand on l'irrite. Cette espèce niche sur les branches des arbres; son nid, placé verticalement, présente l'aspect d'un gâteau composé d'un nombre variable de cellules, dont les cellules latérales sont plus courtes; dans le nord de la France, on observe vingt à trente cellules au plus; il semble fait d'un gros papier gris foncé. Dans le Midi, ce nid ou guêpier est le plus souvent placé horizontalement, sous le rebord des toits des maisons, et compte plus de cent cellules; peut-être appartient-il à une espèce différente.

La *poliste léchéguana* est noire, avec les anneaux de l'abdomen bordés de jaune. Elle vit dans l'intérieur du Brésil et suspend son nid, qui a une forme ovale, aux branches des petits arbrisseaux, à environ $0^m,35$ du sol. Les gâteaux qui sont dans l'intérieur de ce guêpier renferment un miel excellent, d'une douceur agréable, plus consistant que celui de nos abeilles et dépourvu de cette saveur médicamenteuse que présente souvent celui-ci, mais, d'un autre côté, contractant, à cause des plantes sur lesquelles il a été butiné, des qualités délétères qui rendent insensés et furieux ceux qui en ont mangé.

A. de Saint-Hilaire, dans ses voyages au Brésil, en mangea un jour quelques cuillerées; bientôt il éprouva une douleur d'estomac plus incommode que vive, se coucha et s'endormit. A son réveil, il se trouva d'une telle faiblesse qu'il lui fut impossible de faire plus de cinquante pas; il subit alternativement des accès de pleurs et de rires convulsifs, puis il éprouva, non de grandes douleurs, mais un affaiblissement accompagné de toutes les angoisses de l'agonie la plus cruelle; ses yeux étaient tellement obscurcis qu'il distinguait à peine les traits de ses gens. Ayant eu toutefois assez de présence d'esprit pour demander de l'eau tiède et en ayant éprouvé quelque soulagement, il se mit à en boire presque sans interruption. Ce remède ayant produit son effet ordinaire, il se sentit soulagé davantage, et un vomitif acheva la guérison. Le surlendemain, il était complétement rétabli. Les gens de son escorte éprouvèrent, après avoir mangé de ce miel, des effets bien plus énergiques, mais dont ils guérirent aussi. Les habitants du pays l'assurèrent que le miel de la *léchéguana* produit souvent, mais non toujours, ces effets dangereux.

POLISTINA, ville du royaume d'Italie, province de la Calabre Ultérieure Ire, district et à 26 kilom. N.-E. de Palmi, ch.-l. de mandement; 8,411 hab. Aux environs, Gonzalve de Cordoue vainquit d'Aubigny en 1503.

POLISTIQUE s. m. (po-li-sti-ke). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des troncatipennes, comprenant sept espèces qui habitent l'Europe australe et l'Amérique équinoxiale.

POLISTITE adj. (po-li-sti-te — rad. *poliste*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la poliste.

— s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des vespiens, ayant pour type le genre poliste.

POLIT, LE POLI ou **POLITE** (Jean), en latin **Politus**, poëte belge, né à Liége vers 1554, mort après 1601. Il devint historiographe du prince évêque Ernest de Bavière, avec qui il alla souvent à Rome et à Cologne. On lui doit : *Panegyrici ad christiani orbis principes* (Cologne, 1588, in-4o), contenant soixante-dix petites pièces et un poëme sur l'histoire des Eburons; *Sonnets et épigrammes* (Liége, 1592, in-4o), fort rare; *Prognosie de l'Estat de Liége et responce à un escrit séditieux espars par l'isle de Liége lors de la surprinse du chasteau de Huy* (Liége, 1598, in-4o), écrit dans lequel Polit attaque avec ardeur les novateurs politiques et religieux. On trouve, en outre, beaucoup de pièces de vers latins et français de ce poëte dans divers recueils et dans les *Fleurs des vieux poëtes liégeois* de M. Helbig (Liége, 1859, in-12).

POLITE ou **POLITUS** (Lancelot), jurisconsulte et théologien italien. V. CATARINO (Ambroise).

POLITÈS, un des fils de Priam. Il fut tué par Pyrrhus.

POLITESSE s. f. (po-li-tè-se — rad. *poli*). Honnêteté des manières; façon de vivre, de parler, d'agir, conforme à l'usage du monde : *Avoir de la* POLITESSE. *Être d'une grande* POLITESSE. *La vertu donne la véritable* POLITESSE. (Fén.) *La science des égards est celle de la* POLITESSE. (Scudéri.) *La* POLITESSE *cache les vices comme la parure cache les rides.* (F. Bacon.) *La* POLITESSE *fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement.* (La Bruy.) *La* POLITESSE *des hommes est plus officieuse, celle des femmes plus caressante.* (J.-J. Rouss.) *La* POLITESSE *est l'oubli constant de soi, pour ne s'occuper que des autres.* (Moncrif.) *La* POLITESSE *est l'expression ou l'imitation des vertus sociales.* (Duclos.) *La* POLITESSE *excepte toujours celui à qui on parle; mais la sottise serait de se tenir pour excepté.* (Dider.) *La* POLITESSE *est souvent une vertu de mine et de parade; c'est une flatteuse qui ne refuse son estime à personne.* (Mirab.) *Il faut tromper les hommes pour les asservir; on leur doit au moins la* POLITESSE *du mensonge.* (Mme de Staël.) *La* POLITESSE *est la fleur de l'humanité; qui n'est pas assez poli, n'est pas assez humain.* (J. Joubert.) *Il y a bien des espèces de* POLITESSE : *la* POLITESSE *simple et bienveillante, c'est la bonne.* (Mme Monmarson.) *La* POLITESSE *est le charme des relations sociales.* (Latena.) *On doit corriger ses défauts pour soi; mais on doit, par* POLITESSE, *les adoucir pour les autres.* (Latena.) *Quand la* POLITESSE *va jusqu'à une tolérance aveugle, elle équivaut à une trahison envers soi-même.* (De Custine.) *La* POLITESSE *est un mélange secret de sacrifices volontaires.* (De Custine.) *La* POLITESSE *est le résultat de beaucoup de bon sens, une certaine dose de bon naturel, un peu de renoncement à soi-même pour l'amour d'autrui et en vue d'obtenir la même indulgence.* (Lord Chesterfield.) *La* POLITESSE, *chez une maîtresse de maison, consiste à alimenter la conversation et à ne jamais s'en emparer.* (Mme Swetchine.) *La* POLITESSE *est une sorte de dorure qui cache souvent ce qui est faux, en lui donnant de l'éclat.* (Beauchêne.) *Il est une bonté si légère qu'elle flotte à la surface de toute chose; on la nomme* POLITESSE. (A. d'Houdetot.) *La* POLITESSE *n'est qu'une ingénieuse contrefaçon de la bonté.* (Vinet.) *Sans la* POLITESSE, *on ne se réunirait que pour se battre; il faut donc vivre seul ou être poli.* (A. Karr.) *Si Luther, si les acteurs de la Révolution française eussent dû observer les règles de la* POLITESSE, *la Réforme et la Révolution ne se seraient point faites.* (Renan.)

> La fausseté préside aux conversations,
> Dirige les discours, règle les actions,
> Et cette fausseté se nomme *politesse*.
>
> PICARD.

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage;
> De la bonté du cœur elle est la douce image,
> Et c'est la bonté qu'on chérit.
>
> VOLTAIRE.

— Action polie, inspirée par l'honnêteté : *Faire, recevoir une* POLITESSE. *Se confondre en* POLITESSES. *Il y a des hommes gratuitement civils, en qui les* POLITESSES *sont des fruits naturels de leur éducation.* (La Rochef.) *On salue les uns pour leur faire une* POLITESSE, *les autres pour leur montrer qu'on est poli.* (A. d'Houdetot.)

> . . . . . . Je préfère toujours,
> A ce mérite faux des *politesses* vaines,
> La grossière vertu des mœurs républicaines.
>
> VOLTAIRE.

— Qualités qui distinguent un peuple policé : POLITESSE *des mœurs. La* POLITESSE *du langage nous amène celle des mœurs.* (Mass.) *C'est plus la* POLITESSE *des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares.* (Montesq.)

— *Politesse de marchand,* Politesse dictée par l'intérêt.

— *Brûler la politesse,* Ne point se trouver à un rendez-vous. ‖ Se retirer brusquement et sans prendre congé.

— Syn. **Politesse, affabilité, civilité,** etc. V. AFFABILITÉ.

— **Encycl.** On ne peut se faire une idée précise de la *politesse* et connaître la loi supérieure d'où découlent les habitudes de l'homme poli, si on ne cherche les différences qui existent entre le mot *politesse* et les mots qui passent pour être ses synonymes. La *politesse* n'est pas la civilité; elle est profondément distincte du cérémonial; elle doit se garder de tout ce qui ressemble à la flatterie.

La civilité, si l'on ne considérait que son étymologie, serait la plus haute des sciences sociales, puisqu'elle serait la science des relations des citoyens (*civis*, citoyen) entre eux. Mais la cité antique n'est plus; la cité moderne n'existe pas encore. Il y a peu ou point de citoyens. La civilité n'est que l'ensemble de certaines formes et de certaines formules par lesquelles chaque homme évite de trop gêner son voisin. Gêner autrui et lui en faire de banales excuses, c'est encore de la civilité.

Les anciennes sociétés d'Asie, toutes à forme fixe, c'est-à-dire toutes sacerdotales, imposaient un rituel à chaque acte, un dogme à chaque pensée; elles proscrivaient le progrès, même de nom, et rêvaient l'immobilité. L'Orient agonise, le cérémonial y fleurit toujours. Là où une conquête aristocratique et religieuse a été consommée, la hiérarchie la plus rigoureuse s'établit. Tout est réglementé, les démarches, les actes, les paroles, les silences. Cette réglementation s'appelle cérémonial. En Chine et au Japon, non-seulement la qualité, la forme du papier change selon la dignité de la personne à laquelle on écrit, mais il faut varier encore le caractère même de l'écriture. Dans l'Inde, on n'est pas libre de reconduire ou de ne pas reconduire celui qui vous rend visite. Le nombre de pas qu'on doit faire est réglé. Certains hommes de certaines castes ne peuvent jamais pénétrer dans une maison habitée par des hommes de caste supérieure. En Assyrie, les titres que se donnait Nabuchodonosor dépassent en emphase ceux que les actes officiels prêtent à Napoléon Ier. Il y a quelques années, les ambassadeurs du roi de Siam étonnèrent par leur cérémonial nos cours sans européens, qui semblaient oublier qu'ils devaient aux seules révolutions de ne pas faire de semblables génuflexions. M. Gérome, plus au fait des traditions du cérémonial, composait une toile pour mettre en relief cette scène où le respect du pouvoir emprunte à la religion ses formes d'absolue adoration. C'est en effet de l'Asie, de Rome aristocratique, de Rome césarienne, de Constantinople, des hordes barbares, c'est de l'Orient, directement ou indirectement, qu'est née la féodalité européenne dont le cérémonial moderne est encore un vestige. Le cérémonial tient lieu encore de *politesse* dans le monde officiel, dans les relations de souverains à souverains, de sujets à souverains. On peut remarquer combien la *politesse* et le cérémonial s'excluent réciproquement. L'Angleterre féodale est impolie et cérémonieuse. On comprend que là où règne l'absolutisme du cérémonial, la *politesse*, libre de son essence, refuse d'exister. En Angleterre, entre gens de classes, nous allions dire de castes différentes, la *politesse* serait de l'obséquiosité ou de la séduction.

La *politesse* est une chose très-vieille et très-jeune. Le jour où deux hommes libres et forts se sont rencontrés et estimés, ce jour-là la *politesse* est née. La plus vraie et la plus exquise *politesse* a été pratiquée par les ancêtres libres du monde européen, par les Aryas de l'origine. Sous la tente de l'Arabe du désert, dans le boërr de l'Islandais, aux latitudes extrêmes, vous trouvez l'homme poli. La civilité donne des formes différentes à ces *politesses*, mais le fond est identique. Ce fond, c'est un sentiment de liberté, de bonté et de justice. Libre, l'homme poli ne veut être gêné ni ne gêne; il préfère même se gêner lui-même plutôt que de gêner autrui. Bon, il voudrait pouvoir considérer la société comme une immense famille et donner à chacun de ses membres de l'estime et de l'affection. Juste, il sait que l'estime et l'affection ne se doivent point prodiguer; il ne préjuge ni le bien ni le mal. En attendant, il est poli, c'est-à-dire qu'il prend l'attitude, le langage, les manières les plus propres à renseigner autrui sur lui-même et à se renseigner sur autrui. Deux hommes polis qui se voient pour la première fois font dans la paix ce qui s'appelle dans la guerre une reconnaissance. Dans l'art des soldats, on fait cette reconnaissance pour mieux se tuer; dans l'art des citoyens, on fait cette reconnaissance pour s'estimer et s'aimer.

On a dit, et justement, que la *politesse* était naturelle et que l'éducation ne faisait que développer cette disposition native. Nous pouvons, dès maintenant, contrôler par le raisonnement cette vérité d'observation. Avant qu'un enfant parle, on peut voir s'il possède l'esprit de liberté et de justice. Dès lors, pourvu qu'on ne laisse pas une inintelligente pédagogie briser en lui ce grand ressort des actions, on peut dire qu'il a la *politesse* innée. Mais si l'enfant est illogique et injuste, on sent qu'il sera, selon les circonstances, servile ou brutal. L'insolence et l'obséquiosité vivent sur le même fond. Enlevez la puissance à l'insolence, vous la changez en servilité. Donnez le pouvoir à un être bas, il passera sans transition de la platitude à la plus sotte brutalité.

L'éducation développe la *politesse* chez ceux qui la possèdent innée, mais elle ne saurait la faire naître, comme nous venons de le voir, chez ceux qui ont quelque bassesse naturelle. Ces derniers pourront devenir civils, jamais polis. Ils pourront apprendre à saluer, à entrer, à sortir, à aborder, jamais à dire ce qu'il faut dire, à taire ce qu'il faut taire, jamais à sourire, jamais à bien accueillir un solliciteur, jamais à résister poliment à un supérieur; car c'est dans les gestes, dans les mouvements du visage, dans le *vultus* et le *facies*, disaient les Latins, dans les paroles et dans les actes que gît la *politesse*. On peut saluer mal, s'asseoir gauchement, prendre maladroitement congé, et être un homme poli. La *politesse* accomplie suppose la connaissance des hommes et des choses, la science des mots, l'entente des gestes, la finesse de l'esprit, la délicatesse des sentiments, en un mot le tact. C'est ce qui est le plus naturel dans l'homme civilisé et ce que perfectionne davantage l'éducation. A dessein, je dis l'éducation. L'instruction spécialisée engendre cette impolitesse de l'esprit qui s'appelle le pédantisme; les exercices du corps exclusivement cultivés donnent la jactance du maître d'armes; l'excès du calcul produit la rustauderie des parvenus; l'excès du sentiment et de la vanité mêlée toujours au sentiment amène l'irritabilité des femmes, des poëtes et des artistes.

Le trop d'attention que les gens « bien nés » attachent à leur naissance et aux différences sociales fait naître l'impertinence nobiliaire. L'éducation seule peut, en embrassant tout, corriger un excès par un autre et faire des hommes d'une *politesse* accomplie. Mais, si l'éducation doit être incomplète, cette éducation-là gâtera le germe même de la *politesse*. Bien des hommes du monde ont reçu des leçons de bienséance d'hommes et de femmes « du peuple. » On traite trop facilement les pauvres gens de « gens sans éducation. » Celui qui, possédant un bon fond d'indépendance et de justice, a beaucoup vu d'hommes et de choses, celui-là est un sachant, sinon un savant. L'instruction n'est pas exclusivement dans les livres.

L'étymologie de *politesse* est le mot *polir*. Il a semblé aux Latins et aux Français que l'homme sauvage, à l'état de nature, était un être inachevé et mal dégrossi, et que le frottement des hommes entre eux leur donnait un fini et un poli sans lesquels la société ne serait pas possible. Les acceptions matérielles des mots *polir* et *polissage* éclairent d'un jour vrai le sens philosophique et moral de *politesse*. Le polissage a deux buts bien distincts : on polit la boîte d'une montre pour le plaisir des yeux, pour la vanité seule. On polit chaque pièce du mécanisme de la montre dans une pensée d'utilité, mieux que cela, de nécessité, pour que chaque rouage puisse entrer en communauté d'action avec les autres rouages. De même il existe une *politesse* de parade, une civilité outrée, fatigante, qui n'est utile à personne et qui n'est agréable qu'à celui qui en fait montre. Il est, au contraire, une *politesse* de l'esprit qui, selon La Rochefoucauld, consiste à penser les choses honnêtes et delicates. Cette *politesse*-là est la vraie : elle crée et facilite les rapports des hommes entre eux. Les Latins l'appelaient, cette *politesse* vraie, *humanitas*, c'est-à-dire la bienveillance, le charme, la solidité des relations. Leur *urbanitas*, c'était notre savoir-vivre et notre bon ton réunis.

La *politesse* est l'expression ou l'imitation des vertus sociales : c'en est l'expression si elle est vraie, et l'imitation si elle est fausse; et les vertus sociales sont celles qui nous rendent utiles ou agréables à ceux avec qui nous avons à vivre. Un homme qui les posséderait toutes aurait nécessairement la *politesse* au souverain degré.

C'est, chez les croyants du christianisme, une sorte d'application ou de transformation de la charité chrétienne, s'accommodant aux besoins de la société et se résignant à faire au monde la part du diable.

Voltaire a défini la *politesse* dans le spirituel quatrain suivant :

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage :
> De la bonté du cœur elle est la douce image,
> Et c'est la bonté qu'on chérit.

On ne saurait le nier cependant, la *politesse* n'est point en faveur dans notre siècle. Ce qui nuit à la *politesse*, c'est sa fâcheuse consonnance d'idée et de son avec la politique. La mauvaise réputation de la seconde a rejailli sur la première. Le proverbe normand, « trop poli pour être honnête, » a cours dans toute la France. Il est juste cependant, ce proverbe; mais il faut le bien analyser. La *politesse*, chose de tact et de mesure, ne saurait souffrir d'excès sans se dénaturer. A quoi reconnaît-on la *politesse* politique, la *politesse* intéressée? A un trop, à une exagération.

Le but de la *politesse* intéressée, c'est d'usurper une sympathie, c'est-à-dire une relation, une influence; c'est de tromper. Son moyen d'atteindre ce but, son unique moyen, c'est la flatterie. Tout homme poli par calcul est complimenteur. Si nous n'étions pas vaniteux, jamais on ne nous duperait avec des compliments; nous connaîtrions l'expression vraie des sentiments sincères, et nous ne la confondrions plus avec cette comédie de l'estime que savent si bien jouer les trompeurs et avec cette bonté artificielle plus douce à nos esprits blasés que la véritable.

Par haine de la fausse *politesse*, certains hommes, très-honnêtes, mais de courte vue, ont affiché le sans façon et affecté la brusquerie. Ils se sont déguisés en paysans du Danube; ils oubliaient que le héros de La Fontaine était un type de génie et de simplicité, de *politesse* et de naturel; mais les dupeurs, voyant s'échapper leurs meilleures dupes, ont pris une nouvelle figure. Et ils se sont déguisés à leur tour « en courtisans du Danube. » Le poëte les a définis d'un mot : « hideux flatteurs bourrus. »

Quoi qu'il fasse, l'honnête homme a ses ennemis naturels : les cœurs méchants et les esprits étroits; dupeur pour dupeur, le trompeur poli est moins horrible et moins difficile à connaître, à éviter que le courtisan du Danube. Quand on a goûté une fois à ce hideux mélange de flatterie et de brusquerie, de jurons et de madrigal, si on ne rejette pas la drogue, on est bien près de l'adorer et de ne plus pouvoir s'en passer.

Le XVIIIe siècle, ce père de la liberté, fut nécessairement le siècle de la vraie *politesse*. Nos aïeux ne s'arrêtaient pas à mi-route; ils donnaient à la *politesse* une origine trop haute, la vertu. Duclos la définissait plus justement et plus modestement en l'appelant l'expression des vertus sociales. C'est encore trop général et point assez pratique. Pour comprendre l'étendue de la *politesse*, là où elle commence, là où elle finit, il faut la placer en face de l'amitié, de l'affection, de la haine et du mépris; il faut voir si elle est de mise avec les inconnus, avec les amis, avec les parents. Que devons-nous aux étrangers? De la civilité. Quand un honnête homme fréquente souvent un individu, il est plus que civil : il est poli. Mais si celui-ci répond à son affabilité par de l'affabilité, s'ils tombent tous deux d'accord sur les points essentiels de la conduite de la vie, la *politesse* s'accentue en estime. Si à cette convenance des esprits s'ajoutent d'autres convenances (la bonne entente des natures et des caractères), alors l'estime elle-même ne suffit plus, l'amitié commence. Ainsi *politesse*, estime, amitié, telle est la série des rapports qui s'établissent entre les braves gens. Ainsi comprise, la *politesse* peut être définie la proposition d'estime et d'amitié que fait avec réserve l'homme de bien à tout homme qui lui est présenté par des amis comme homme de bien ou qui se présente ainsi de lui-même.

Le monde ne marche pas toujours ainsi. On voit la plupart des hommes charmants avec les étrangers, brusques avec leurs amis, bourrus dans leur intérieur avec leur propre famille. La raison de cette étrange aberration est que, pour la plupart des hommes, la *politesse* n'est, dit Nicole, « qu'un jeu de paroles, un exercice de vanité qui n'a rien de véritable et de réel, » un vêtement d'apparat. Dans l'intimité, chez eux, ils veulent se mettre à l'aise et ils déposent, avec les habits qui les gênent, la *politesse* qui les gêne plus encore. Or, être grossier n'est pas être à l'aise; la brutalité n'est pas la franchise; la familiarité n'implique pas l'indiscrétion et des formes méprisantes. Si l'on y réfléchit bien, on verra que l'amitié doit être polie, ce qui ne veut pas dire cérémonieuse, et que si les moralistes ont oublié, en général, de dire qu'on doit être poli avec ses amis, avec sa femme, avec son enfant, c'est qu'ils avaient cru à l'évidence de cette proposition que le plus (l'affection) suppose le moins (la *politesse*).

Avec ceux qu'on méprise, doit-on garder de la *politesse*? C'est là une question très-débattue. Dans tous les cas, il est évident que, si l'honnête homme indigné conserve des formes polies, cette *politesse* n'est qu'affaire de dignité et qu'elle est une ironie de plus à l'adresse de l'homme méprisable qui en est l'objet.

Il nous reste à examiner la *politesse* au point de vue cosmopolite. Soyons Français, commençons par la *politesse* française. Elle excitait l'admiration universelle sous le règne de Louis XIV, et elle trouvait alors des imitateurs, on pourrait dire des fanatiques, chez tous les peuples de l'Europe; nous c'étions une *politesse* factice, dans laquelle on distinguait aisément le reflet de ce qu'on appelle le cérémonial de cour.

Un homme qui fut alors, sans contredit, le type le plus complet de la *politesse*, en tant que comme nous venons de l'expliquer, ce fut le duc de Coislin. Il appartenait à une famille attachée depuis longtemps à la cour et dont tous les membres s'étaient toujours distingués dans le service difficile du courtisan. « Les personnages de cette classe, dit M. Paul de Musset, ne répandaient guère leur précieux sang sur les champs de bataille, à moins que ce ne fût sous les yeux de Sa Majesté. Ils ne faisaient point de politique, regardaient les affaires d'Etat comme au-dessous d'eux et ne prenaient part qu'aux événements de l'intérieur du château. Le monde finissait à cent pas de distance du monarque, et rarement ils s'en éloignaient davantage, tant à cause de leurs fonctions dans la maison royale que de leur assiduité à faire leur cour... Ils se vouaient exclusivement au culte de la royauté. Etre désigné pour accompagner Sa Majesté au tir ou à la promenade, présenter la canne ou le chapeau, porter le bougeoir, faire la partie de reversi au petit jeu, donner la mie de pain aux carpes des bassins, figurer en Tircis dans les quadrilles, telle était leur vie. Cela datait de loin; aussi l'étiquette leur était-elle passée dans le sang depuis trois ou quatre générations. Dans ces heureuses familles, les enfants naissaient avec le justaucorps à brevet et les franges au carrosse. »

Telle était la classe dont sortit M. de Coislin, surnommé l'*Homme infiniment poli* par ses contemporains. Sa *politesse* excessive devint proverbiale : elle était telle qu'elle prêta quelquefois à rire. Un jour, par exemple, il recevait la visite d'un ambassadeur. La visite finie, le duc insiste pour reconduire son hôte jusqu'à la porte de la maison. L'ambassadeur, fort poli également, décline un pareil dérangement. Le duc insiste de plus belle, l'autre refuse derechef, mais M. de Coislin tient bon. Que fait alors l'ambassadeur? Désespérant de venir à bout d'une *politesse* aussi obstinée, à moins d'un parti violent, il ferme à double tour la porte du vestibule, afin d'empêcher le duc d'aller plus loin. Mais il avait compté sans son hôte : M. de Coislin éperdu ouvre une fenêtre, saute dans la rue et arrive encore assez à temps au carrosse de l'ambassadeur pour le saluer une dernière fois avant qu'il ait posé le pied sur le véhicule.

« Hé, monsieur, dit le visiteur stupéfait, c'est donc le chemin du diable qui vous a amené ici?

— Non, monsieur, c'est le respect que je vous dois; pas autre chose.

— Mais vous pouviez vous tuer...

— N'en ayez souci : il suffit que je vous aie rendu mes devoirs. »

De nos jours, la *politesse* française a bien changé de caractère; à mesure que les rois perdaient de leur prestige, elle s'est épurée de tout ce qui sentait la courtisanerie. Elle serait parfaite aujourd'hui si elle n'était un peu adulatrice, un peu complimenteuse. Cette obligation que sent tout Français de s'occuper de son voisin, ami ou étranger, nous force d'approuver et d'applaudir, ne fût-ce que du bout des doigts. Le Français félicite, complimente à tout propos. La franchise d'Alceste blâmant un sonnet lui semble encore, après deux siècles, une énormité. Il est juste de dire que la sincérité nationale trouve moyen de se faire jour même dans cette *politesse*, également nationale. Nous avons des nuances d'une délicatesse! — Ne pas applaudir fort, ne pas louer tout à fait, c'est siffler, c'est blâmer. Mais il faut remarquer que si tout le monde saisit la nuance, il y a en général une exception : quelqu'un ne veut jamais se résoudre à le comprendre, ce blâme si bien enjolivé, c'est celui dont la vanité est en jeu. La vanité française a l'estomac d'une jeune miss : elle digère tout.

Un bon Allemand, c'est bien bon; de la franchise, de la rondeur, tout est charmant, même sa manière de faire des reproches. On fait tout de suite partie de sa famille. Mais l'Allemagne ne s'est pas encore déféodalisée. Au fond, les Allemands sont cérémonieux et susceptibles. L'obséquiosité existe souvent et gâte leur *politesse*. Ce qui est grave, très-grave, c'est que les coquins, en Allemagne, usent aussi de cette *politesse* bonasse et patriarcale et qu'ils sont tout de suite de la famille. Au contraire, les Allemands qui jouent au Méphistophélès, en général, sont [illegible].

La roideur britannique est célèbre. Elle tombe devant une présentation en règle. Ce serait excellent si [illegible] se faire présenter. L'Angleterre est un pays de Cocagne pour l'homme qui a une puissance : de l'argent, un nom ou [illegible] réunis, l'Angleterre est fermée à qui n'a pas ce « sésame, ouvre-toi. »

Il est de mode, en France, de dire du mal de l'Italie et de la *politesse* italienne. Cette mode est injuste. L'Italie séculaire, tyrannisée, [illegible] qui font une rude chasse aux [illegible]. Mais comprend-on qu'un [illegible] se [illegible] d'être [illegible] et souvent [illegible]? Il y a eu [illegible] et [illegible]. Quoi [illegible], si nous ne considérons [illegible], on reconnaîtra leur *politesse* [illegible] est [illegible] possible [illegible] dans leur [illegible], dans leurs [illegible] de la [illegible] et ce qui est de la *politesse*. Ces deux conditions de la société [illegible] sont [illegible] unis, sans aucun mélange [illegible] de cérémonie.

Les Américains du Nord sont peu civils. La civilité est le fruit des siècles et leur société vient de naître. Mais une fois la connaissance faite, ils révèlent, en leur qualité d'hommes libres, une *politesse* réelle dont la gaucherie et la droiture reposent du maniéré européen.

La *politesse* russe, qui est très-vantée depuis qu'il est à la mode, dans les salons français, de crier, de faire courir, de parier et d'entendre en intimité les chanteurs de café-concert, la *politesse* russe est le vernis sous lequel les seigneurs de ce pays cachent leur insuffisance, leur vanité et leur tyrannie. La *politesse* russe n'a rien de réel; vérité en deçà de l'ukase, erreur au delà. On peut mesurer tout ce qu'a perdu la *politesse* française à la popularité que se sont faite les peu en France les « off » et les « iew. »

Pour perfectionner sa *politesse*, il faut la faire voyager. Il faut connaître les braves gens de tous les pays. La grande *politesse* ignore les ridicules du chauvinisme : elle est cosmopolite.

Terminons par quelques anecdotes :

∴

Boucicaut était très-civil envers les dames. Lorsqu'il commandait à Gênes, il fut salué par deux femmes auxquelles il rendit *politesse* pour *politesse*. « Savez-vous bien, lui dit un seigneur qui l'accompagnait, que vous venez de saluer deux courtisanes? — Qu'importe! dit le vieux guerrier; j'aime mieux avoir fait la révérence à dix catins que d'avoir manqué à saluer une honnête femme. »

∴

Le roi Louis XV, encore enfant, sortait de Versailles avec son gouverneur; à la porte du palais se trouvait un décrotteur, qui se découvrit devant le jeune roi. Le gouverneur, quittant la main de son élève, rendit au pauvre diable son salut.

« Comment, monsieur, vous saluez un domestique? lui demanda le roi.

— Sire, j'aime mieux saluer un domestique que d'entendre dire qu'un domestique est plus poli que moi. »

∴

Un des établissements que le czar Pierre le Grand admira le plus à Paris fut l'hôtel royal des Invalides. Après qu'il eut tout examiné avec cet œil observateur auquel rien n'échappe, le maréchal de Villars le conduisit dans le réfectoire au moment où les soldats se mettaient à table. Ce prince goûta de leur soupe et, prenant un verre de vin : « A la santé, dit-il, de mes camarades. »

∴

Le duc de Bourgogne commandait en Flandre l'armée française. Un vieil officier, qui connaissait mieux son métier que les bienséances, se mit à la table de ce prince sans en avoir obtenu la permission; on l'avertit de sa faute et il en demanda pardon. « Monsieur, lui dit obligeamment le duc de Bourgogne, vous souperez avec moi; je vous apprendrai la cour, et vous m'apprendrez la guerre. »

∴

Voici un exemple de *politesse* originale raconté par Tallemant des Reaux :

Malherbe était mal meublé et [illegible] ordinaire en chambre garnie [illegible] sept ou huit chaises [illegible] était fort visité de ceux [illegible] les-lettres, quand les chaises étaient toutes occupées, il fermait sa porte [illegible] si quelqu'un heurtait [illegible] dez, il n'y a plus de chaises. » [illegible] valait mieux ne point les recevoir que de les laisser debout.

∴

J. de Maistre, dans sa C[illegible], nous fournit un curieux exemple des résultats inespérés que [illegible].

Le fameux Haller était [illegible] assis à côté d'une [illegible] de Berne, très-bien [illegible] rant cocasse du premier ordre. La conversation tomba sur [illegible] [illegible] mandes, etc.

∴

[illegible]

— Allus. hist. **L'exactitude est la politesse des rois.** Mot de Louis XVIII. V. EXACTITUDE.

POLITI (Adrien), [illegible] Sienne [illegible] dans la première moitié du XVIe siècle, entra dans les ordres [illegible] secrétaire de plusieurs cardinaux. Ayant publié, sous le titre de [illegible] (Venise, 1615, in-8°), un abrégé du dictionnaire de la

[illegible], il fut accusé d'y avoir introduit avec [illegible] des erreurs et des faussetés, et on [illegible] pour ce fait en prison, où il resta quelque temps. On lui doit, en outre, une traduction des *Œuvres* de Tacite (Rome, 1611, in-4°) qu'il retoucha et réédita en 1644, et *Ordo romanæ historiæ legendæ* (Rome, 1627, in-4°).

POLITI (Alexandre), érudit italien, né à Florence en 1679, mort dans la même ville en 1752. Admis dans la congrégation des clercs réguliers des écoles pies, il soutint avec beaucoup d'éclat des thèses devant le chapitre de son ordre, réuni à Rome en 1700, puis fut successivement chargé d'enseigner la rhétorique et la philosophie à Florence, la théologie à Gênes (1716-1718), l'éloquence à Pise. Politi avait fait une étude approfondie de la littérature grecque et aimait à montrer son érudition. Aussi a-t-il rempli ses écrits de digressions fatigantes. Il était d'un caractère irritable et ne pouvait supporter la moindre critique. Ses principaux ouvrages sont : *Philosophia peripatetica, ex mente sancti Thomæ* (Florence, 1708, in-12); *De patria in testamentis condendis potestate libri IV* (Florence, 1712, in-8°); *Eustathii commentarii in Homeri Iliadem*, avec notes et traduction latine (Florence, 1730-1735, 3 vol. in-fol.); *Orationes XII* (Lucques, 1746, in-8°); *Martyrologium romanum castigatum* (Florence, 1751, in-4°).

POLITI (Jean), canoniste italien, né à Pinzano (Frioul) en 1738, mort en 1815. Après avoir pris le diplôme de docteur en droit civil et en droit canon (1763), il professa les belles-lettres et la jurisprudence ecclésiastique au séminaire de Portogruaro. En 1800, il devint chanoine de Concordia, près de Venise, et y termina sa vie. Politi a publié *Jurisprudentiæ ecclesiasticæ universæ libri IX* (Venise, 1787, 9 vol. in-4°).

POLITICO-ÉCONOMIQUE adj. (po-li-ti-ko-é-ko-no-mi-ke — de *politique*, et de *économique*). Qui appartient, qui a rapport à l'économie politique : *Science* POLITICO-ÉCONOMIQUE. ‖ Peu usité.

POLITICOMANE adj. (po-li-ti-ko-ma-ne — rad. *politicomanie*). Possédé de la politicomanie : *Écrivain* POLITICOMANE.

— Substantiv. : *Un* POLITICOMANE.

POLITICOMANIE s. f. (po-li-ti-ko-ma-nî — de *politique*, et de *manie*). Manie qui consiste à s'occuper exclusivement de politique.

POLITIE (po-li-sî — gr. *politeia*; de *polis*, ville). Gouvernement politique. ‖ Vieux mot.

POLITIEN (Ange), en italien **Angelo Poliziano**, célèbre humaniste, né à Montepulciano, près de Florence, en 1454, mort en 1494. C'était un homme d'un esprit élevé, aux manières distinguées et qui a été à la fois savant, littérateur et professeur. Son père, un docteur en droit, nommé Benoît de Ambroginis Poliziano, l'envoya faire ses études à Florence, où il apprit rapidement les langues classiques, puis l'hébreu, la philosophie de Platon sous Marsile Ficin, la philosophie d'Aristote sous Argyropulo. En même temps, il cultiva la poésie, composa des épigrammes grecques et latines et publia, dès l'âge de quatorze ans, des *Stanze* en l'honneur de Julien de Médicis, qui sont considérées comme un des chefs-d'œuvre de la poésie italienne et qui lui méritèrent la protection de Laurent de Médicis. Il devint le précepteur de ses deux fils, Pierre, qui devint chef de la république, et Jean, qui fut pape sous le nom de Léon X. Des démêlés qu'il eut avec Clarisse Orsini, la mère de ses deux élèves, au sujet de leur éducation, l'amenèrent à se démettre de ses fonctions de professeur, mais il ne continua pas moins à jouir de la faveur de Laurent de Médicis, qui assura son existence matérielle et lui donna près de Fiesole une charmante retraite dans laquelle il put continuer ses études favorites. Il se trouvait dans la cathédrale de Florence lorsque éclata la conjuration des Pazzi, et il contribua à l'arrestation des assassins de Julien de Médicis. S'étant rendu à Rome en 1484, il y reçut l'accueil le plus flatteur du pape Innocent VIII, puis il revint à Florence, où il fut nommé prieur séculier de la collégiale de Saint-Paul et où il professa successivement avec un éclat extraordinaire la littérature latine, le grec et la philosophie, au milieu d'une affluence considérable d'auditeurs italiens et étrangers. « Quoiqu'il eût un physique disgracieux, dit Ginguené (son nez était très-gros et ses yeux paraissaient louches), dès qu'il commençait à parler, il excitait des applaudissements unanimes par le charme de son débit qui coulait de source, par l'intérêt qu'il savait don[illegible] Ses succès le rendirent altier et querelleur. Il eut [illegible] savants, notamment avec G. Merula, qui avait [illegible]

l'intimité et scrutait les problèmes les plus ardus de la philosophie.

Vers la fin de sa vie, Politien entra dans les ordres et devint chanoine de la cathédrale de Florence. La mort de Laurent de Médicis lui causa un vif chagrin, et il ne fut pas moins peiné en apprenant que les soldats français venaient de piller la magnifique bibliothèque et le riche musée de Laurent. Saisi alors d'une fièvre chaude, il fut emporté, dit Pierre Parenti, en quelques jours au moment où il était sur le point d'être créé cardinal. Ses ennemis ont rapporté sa mort différemment. Les uns, dont le récit a été adopté par Paul Jove et Scaliger, ont prétendu qu'il s'était cassé la tête contre une muraille, désespéré de n'avoir pu gagner le cœur d'une dame qu'il aimait. Varillas, dans ses *Anecdotes de Florence*, lui est encore moins favorable. Il prétend que Politien expira au moment où il chantait une pièce de vers dans laquelle il exprimait sa passion honteuse pour un jeune adolescent. On raconte que, devenu prêtre, il négligeait complètement ses devoirs religieux et qu'il regrettait un jour le temps qu'il avait mis à lire une fois la Bible. Mais ces diverses imputations ont été énergiquement niées par les défenseurs de sa mémoire, particulièrement dans sa *Vie*, publiée par Mencke (Leipzig, 1763, in-4°).

Malgré ses occupations multipliées, Politien avait fait de nombreux voyages en Italie pour chercher des manuscrits destinés à enrichir la précieuse bibliothèque de Laurent de Médicis. Il laissa en mourant la réputation d'un des esprits les plus vigoureux et les plus originaux de son pays.

« C'est dans Politien, dit M. Villemain, que nous retrouvons cette ingénieuse urbanité de Florence, telle qu'on la vit briller dans le palais de Médicis et dans ses jardins de Fiésole et de Careggi. Politien est l'orateur de l'érudition, le poëte de la critique. Ce zèle d'antiquité, si fantasque et si rude chez quelques savants, se montre en lui paré de grâces, de délicatesse et d'enthousiasme. Sans lui, nous aurions peine à concevoir ces leçons qui charmaient l'imagination des Italiens et semblaient, à leurs yeux, une soudaine révélation de l'art antique... A cette époque de renaissance, l'étude était une initiation, le goût des lettres un culte. Voilà ce que Politien exprime avec une vivacité charmante. A force de goût, Politien était naturalisé Romain du temps d'Auguste. Cette transformation était plus vraie que celle de Pomponius. Ses vers, on ne les distinguerait pas de la poésie de Virgile; ils en ont le tour libre, le mouvement et l'harmonie. Une passion s'y fait sentir et leur donne le naturel. Cette passion, c'est l'amour des lettres, porté au point d'être lui-même une poésie; mais, on le sent, une telle source est inféconde. Le Dante, c'est tout un monde, c'est le monde moderne; il a ouvert un trésor de poésie nouvelle, toute une religion, toute une société. Les images de Politien, bien qu'elles lui soient données par une réminiscence si vive qu'elle vaut la réalité, ne mènent à rien et s'épuisent bientôt. » Sa prose latine est aussi remarquable par la concision et par l'énergie que par l'abondance et par la grâce. Dans ses poésies latines, il joint, selon l'expression de Ginguené, au feu d'une imagination vraiment poétique le goût et l'élégance qui étaient comme les attributs naturels de son esprit. Quant à ses poésies en langue vulgaire, on y trouve, dit M. Villemain, « le mélange le plus heureux de l'art antique et des formes du langage moderne, » une douce sensibilité, une facilité heureuse, un abandon plein de charme et en même temps une richesse d'images qui a été rarement surpassée. Élève de Marsile Ficin, Politien a été, comme lui, accusé de paganisme, parce qu'il était enthousiaste des auteurs grecs et surtout parce qu'il osait mettre les écrivains sacrés au-dessous des auteurs profanes.

Tandis que la plupart de ses contemporains s'occupaient exclusivement de la révision des textes, il produisit aussi des ouvrages originaux remarquables par l'élégance du style. Cependant il s'appliqua à collectionner des manuscrits, et l'on peut s'en assurer en visitant ses papiers à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Il avait surtout donné son attention aux précieux manuscrits des *Pandectes*. Ses notes sur les auteurs et surtout les préfaces qu'il ajouta à ceux qu'il édita montrent une certaine naïveté; de même ses *Miscellanea* (1489, in-fol.). On vante sa traduction latine d'Hérodien et celle des *Charmidès*. Ses *Poemata*, qu'il expliquait lui-même dans ses leçons, sont versifiés avec beaucoup de goût, surtout les *Nutricia* ou chants de nourrices. Citons encore de Politien : *Histoire de la conjuration des Pazzi* (Florence, 1478), relation curieuse, mais partiale; l'*Orfeo*, petit poëme dramatique d'une [illegible] et que Ginguené distingue comme la première production dramatique et [illegible] absurdités qu'on appelait des *Mystères*; ses poésies italiennes, *Stanze* (1494, in-4°), rééditées à Brescia en [illegible], 12 livres de *Lettres* pleines de détails [illegible] du XV^e siècle, [illegible] le titre de *Illustrium virorum epistolæ* [illegible] (1519, in-8°), *Panepistemon, sive [illegible]* [illegible] (1552, in-8°). Mentionnons aussi un petit écrit, plein d'esprit et de verve, sur les qualités nécessaires pour être un vrai philosophe, lequel est intitulé *Prælectio in priora Aristotelis analytica cui titulus Lamia* (Bologne, 1492). Les *Œuvres complètes* de Politien ont été publiées un grand nombre de fois (Venise, 1498, in-fol.; Paris, 1512, 2 vol. in-fol.; Lyon, 1528-1533-1556, 4 vol. in-8°), etc.

POLITIEN ou **POLIZIANO** (Giovanni-Angelo), écrivain italien, né à Montepulciano vers le milieu du XVI^e siècle. Il alla enseigner la logique à Poitiers vers le commencement du XVII^e siècle, compta au nombre de ses élèves Daillé et embrassa, croit-on, le protestantisme. Il écrivit contre les doctrines de Bellarmin les deux ouvrages suivants : *Philosophia eucharistica* (Amberg, 1604, in-4°); *Sophistica eucharistica* (Amberg, 1604, in-4°). — Un autre écrivain du même nom, Antonio-Lorenzo POLIZIANO, professa la logique à Pise, puis se fixa à Padoue en 1604. On lui doit un dialogue, *De visu*, et des traités intitulés : *De natura logica* et *De cœlis eorumque motibus*.

POLITIQUE adj. (po-li-ti-ke — lat. *politicus*, gr. *politikos*; de *polis*, ville). Qui appartient, qui a rapport au gouvernement des affaires publiques : *Maxime* POLITIQUE. *Journal* POLITIQUE. *Crime* POLITIQUE. *Nouvelles* POLITIQUES. *Événements* POLITIQUES. *La famille est le premier modèle des sociétés* POLITIQUES. (J.-J. Rouss.) *Il y a une infinité d'erreurs* POLITIQUES *qui, une fois adoptées, deviennent des principes.* (Raynal.) *Ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple; c'est la constitution* POLITIQUE. (B. de St-P.) *Il est des haines* POLITIQUES *à jamais irréconciliables.* (M^me de Staël.) *L'immobilité* POLITIQUE *est impossible; force est d'avancer avec l'intelligence humaine.* (Chateaub.) *Si l'on retranche la vérité morale de la vérité* POLITIQUE, *celle-ci reste sans base.* (Chateaub.) *Le fanatisme* POLITIQUE *est aussi étranger que le fanatisme religieux aux principes de justice et aux sentiments d'humanité.* (De Ségur.) *Les passions morales contribuent bien autant que les calculs* POLITIQUES *à la grandeur des nations.* (Guizot.) *L'arbitraire sape dans sa base toute institution* POLITIQUE. (B. Const.) *La question* POLITIQUE *est la question vitale des nations.* (Ampère.) *Je ne sais que deux manières de faire régner l'égalité dans le monde* POLITIQUE; *il faut donner des droits à chaque citoyen ou n'en donner à personne.* (De Tocqueville.) *Quand la religion se fait instrument* POLITIQUE, *elle s'expose à voir méconnaître son caractère sacré.* (Béranger.) *Les alliances* POLITIQUES *sont le champ de la défection et de l'ingratitude.* (Proudh.) *Les questions* POLITIQUES *se tranchent à coups de sabre, mais le sabre est impuissant contre les questions sociales.* (E. de Gir.) *L'idéal de la société* POLITIQUE *est l'absolue égalité dans l'exercice de tous les droits.* (Vacherot.) *Les amitiés* POLITIQUES *sont souvent des haines en commun.* (Petit-Senn.)

> Chacun bourdonne autour de l'œuvre *politique*,
> Chacun y veut mettre la main.
>
> A. BARBIER.

— Qui s'occupe des affaires de l'État, qui est habitué à leur maniement, instruit des questions qui s'y rattachent : *Le langage des hommes* POLITIQUES *n'est trop souvent que l'appât mis à l'hameçon.* (La Rochef.-Doud.) *L'homme* POLITIQUE *de 1840 est, en quelque sorte, l'abbé du XVIII^e siècle : aucun salon ne serait complet sans son homme* POLITIQUE. (Balz.) *Le peuple liseur et* POLITIQUE, *celui-là est incrédule.* (L. Veuillot.) *Lucile Desmoulins n'était pas une femme* POLITIQUE, *une Charlotte Corday, une Roland; c'était simplement une femme, une jeune fille, une enfant pour l'apparence.* (Michelet.) *L'homme* POLITIQUE *conserve jusque dans la retraite ses habitudes d'activité inquiète.* (Renan.)

— Circonspect, adroit, dissimulé, usant de détours habiles : *Une femme rusée et* POLITIQUE. *Une conduite tout à fait* POLITIQUE. *Je ne suis pas* POLITIQUE, *je ne connais pas les raffinements.* (Boss.) *Ils n'ont eu garde d'attaquer ma comédie par les endroits qui les ont blessés; ils sont trop* POLITIQUES *pour cela et savent trop bien vivre pour découvrir le fond de leur âme.* (Mol.) *Si on reprend les enfants avec âpreté dès qu'ils se montrent naturellement ce qu'ils sont, ils deviennent* POLITIQUES, *cachés.* (Dupanl.)

> Il n'est pas toujours bon d'être trop *politique*.
>
> ROTROU.

— *Droit politique*, Droit des citoyens dans le gouvernement de l'État : *Priver un condamné de ses* DROITS POLITIQUES. *La liberté est de droit naturel et non de* DROIT POLITIQUE. (Chateaub.) *La liberté de la presse est un* DROIT POLITIQUE; *le journalisme est une profession commerciale.* (E. de Gir.)

— *Domicile politique*, Domicile où l'on exerce ses droits politiques.

— *Économie politique*, Science qui concerne la division et la consommation des richesses dans un État.

— ***Arithmétique politique***, Procédés de calcul par lesquels l'économie politique tire des conclusions des chiffres que lui fournit la statistique.

— Littér. *Langue politique*, Chez les Grecs, Langue des affaires, des hommes publics.

— Métriq. *Vers politiques*, Vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds formés de longues et de brèves, et qui ont un nombre de syllabes déterminé : *Le* VERS POLITIQUE, *en usage à l'époque byzantine, a été conservé dans la littérature grecque moderne.*

— Substantiv. Personne qui s'applique à la science du gouvernement, qui est versée dans la connaissance des affaires publiques : *Un profond, un habile* POLITIQUE. *Les* POLITIQUES *ne manquent pas d'alléguer la raison d'État pour autoriser tout ce qu'ils font sans raison.* (St-Evrem.) *Les vrais* POLITIQUES *connaissent mieux les hommes que ceux qui font métier de philosophie : je veux dire qu'ils sont plus vrais philosophes.* (Vauven.) *Le* POLITIQUE *ment pour tromper le peuple et vivre de lui.* (Lamenn.) *Le règne de la justice est plus proche que les apparences ne le font croire aux* POLITIQUES *à courte vue.* (Vacherot.)

> Le sultan fit venir son vizir le renard,
> Vieux routier et bon *politique*.
>
> LA FONTAINE.

— Hist. Nom donné aux membres d'un parti qui, pendant la Ligue, affectait de s'abstenir de la question religieuse et de ne s'occuper que de la question politique. ‖ Nom d'un parti anglais qui affectait les mêmes allures.

— **Encycl.** Rhétor. *Éloquence politique.* V. TRIBUNE.

— Littér. *Langue politique.* C'est le nom que donnaient les anciens Grecs à la langue des affaires générales, des choses de l'État, de la cité, en l'opposant à la langue des orateurs, des poëtes et des écrivains. Quelques-uns l'ont confondue avec la langue vulgaire. Elle faisait, en effet, partie du langage usuel, puisque, dans ces républiques, tous les citoyens participaient à la vie publique et que les affaires générales tenaient une grande place dans chaque existence individuelle; mais elle n'était pas toute la langue vulgaire. « Après que Solon eut fondé la démocratie d'Athènes, dit Muller, il se forma, chez les hommes d'État les plus distingués, une idée déterminée de la mission d'Athènes, idée basée sur des réflexions pénétrantes au sujet de la situation extérieure et des ressources intérieures de l'Attique, du caractère et des dispositions de ses habitants. Le développement de la souveraineté populaire, l'industrie et le commerce, l'empire des mers, tels étaient, aux yeux de ces hommes d'État, les points principaux de la mission d'Athènes. Ces idées se transmirent d'âge en âge et furent de plus en plus développées. Lors même qu'un parti opposé cherchait à enrayer ce développement, les dissentiments des adversaires ne portaient pas sur les points principaux; ils ne consistaient que dans le plus ou moins de rapidité à donner au mouvement progressif. » C'est ce fonds commun d'idées qu'exprima la prose attique et qui en fit le fondement.

Les premiers orateurs d'Athènes ne parlèrent pas la langue oratoire, mais la langue *politique*. La langue oratoire commença seulement à l'époque où l'on vit que l'éloquence pouvait agir au delà de l'événement particulier et acquérir une influence dominante sur toute l'activité du peuple. Avant l'établissement des républiques grecques, les rois haranguaient le peuple et Hésiode leur prête une Muse particulière, Calliope, dont l'influence les mettait à même de parler de manière à persuader et à gagner les auditeurs. Sans doute leurs harangues étaient simples et naturelles, comme celles qu'Homère attribue à Ulysse, ou brèves et laconiques, comme celles de Ménélas. A mesure que les constitutions républicaines se développèrent, d'innombrables dignitaires ou chefs populaires, dans les nombreuses cités libres de la Grèce, parlèrent devant les assemblées du peuple, devant les sénats ou les juges, et certainement ils prononcèrent plus d'une allocution énergique; mais aucun de leurs discours ne survécut à la circonstance qui les avait provoqués; ils se perdaient dans l'air sans laisser plus d'impression durable que les conversations de la vie commune. Au temps du plus bel épanouissement de la civilisation grecque, la langue *politique* continua à avoir une grande importance. Les Ioniens eux-mêmes, si spirituels et si vifs, se distinguaient plus par la conversation et par le récit dans le cercle social que par le discours plus majestueux de l'assemblée populaire.

Il ne faut pas confondre la langue *politique* avec le vers *politique*. On appela d'abord de ce nom les vers héroïques ayant la mesure voulue, mais n'ayant, du reste, rien de poétique. Dans la littérature byzantine, le vers politique fut basé sur le nombre des syllabes et sur l'accent plutôt que sur la quantité; on l'employa dans les ouvrages destinés au vulgaire ignorant.

— Hist. *Parti des politiques.* Le parti calviniste, si longtemps et si injustement persécuté en France, y a toujours compté parmi les catholiques, même dans les siècles où la foi était la plus vive, la lutte la plus acharnée, des esprits sages, honnêtes et modérés, qui se sont ouvertement prononcés pour la tolérance. Le chancelier de L'Hospital était au nombre de ces hommes prudents dont les conseils, s'ils eussent prévalu, auraient épargné tant de sang à la France. La Saint-Barthélemy jeta dans les rangs de ce parti, déjà important, un grand nombre d'hommes qu'a-

vait indignés cette épouvantable boucherie. Le parti des *politiques*, comme on l'appela dès lors, se grossit naturellement de tous ceux qui avaient des raisons quelconques de haïr la cour. Naturellement encore, tous ces mécontents firent cause commune avec les calvinistes. Le maréchal de Danville, chargé de combattre les protestants, signa un pacte avec eux (Nîmes, 1575) et, marchant à la tête d'une armée mixte de catholiques et de calvinistes, se vit en état de dicter des lois à l'autorité royale. Une grande révolution, dont il est impossible de calculer les conséquences, mais qui aurait certainement eu pour base la liberté religieuse, était sur le point d'éclater, lorsque la reine se résolut à signer la paix de Monsieur.

Mécontents du triomphe des *politiques*, les catholiques ardents ne cessèrent de réagir. La lutte reprit, la Ligue s'organisa; mais en même temps le parti des *politiques* se reconstitua. L'avénement de Henri IV, qu'il s'empressa de reconnaître, fut pour lui un nouveau triomphe.

Politiques de village (LES), tableau de David Wilkie, dans la collection Galton (Angleterre). Wilkie n'avait que dix-huit ans et était encore élève de l'Académie d'Edimbourg lorsqu'il traça la première esquisse de ce tableau. Dès qu'il revint à Londres, il reprit cette composition et la termina. Le succès qu'elle obtint fut énorme et éleva l'artiste au rang des maîtres les plus estimés. La scène se passe dans la grande salle d'une hôtellerie d'Ecosse. Les politiques (il serait peut-être plus exact de dire les *politiqueux*) sont groupés, au premier plan, autour d'une table chargée de quelques verres à boire et d'un fromage; ils sont cinq : Un vieillard, à l'air grave et raisonneur, qui tient son menton dans sa main, a interrompu la lecture du journal pour regarder par-dessus ses lunettes son vis-à-vis. Celui-ci, jeune et ardent, se penche et, les sourcils contractés, la bouche ouverte, l'index de la main droite appuyé dans la paume de sa main gauche, exprime avec animation son opinion sur ce qu'il vient d'entendre lire. Ce personnage doit être un laboureur, car un soc de charrue est posé à terre auprès de lui. Son voisin, non moins échauffé, se lève et contredit, avec force gestes et grimaces. Le quatrième politique, un peu plus calme que les deux précédents, gesticule avec un couteau qu'il s'apprêtait à plonger dans les flancs du fromage. Le cinquième, le bras appuyé sur le dossier de la chaise du lecteur, ne nous montre que le bout de son oreille. Un panier de bouteilles et un broc de bière, placés à terre près de ce même lecteur, indiquent que nos gens n'oublient pas d'arroser la discussion. Voici, du reste, la vieille hôtesse qui entr'ouvre la porte et apparaît chargée d'un beau renfort de rafraîchissements. Près de cette porte, derrière celui des politiques qui met le plus de feu dans ses observations, un vieux bonhomme, coiffé d'une toque et armé de besicles, lit la gazette avec béatitude. Au fond, à droite, près d'une vaste cheminée où brûle du charbon de terre, on voit une femme portant un enfant sur le bras; trois hommes debout, dont un se gratte l'oreille; un quatrième assis, un bâton à la main, et une petite fille effrayée par un chien qui convoite sa tartine. Un autre chien lèche une marmite sous une table, au premier plan, à droite. De nombreux ustensiles de ménage et divers autres objets sont dispersés dans les coins de la salle, accrochés aux murailles ou posés sur des rayons.

Cette spirituelle composition a été gravée par Marris, par Réveil (au trait) et par Sargent (sur bois, d'après un dessin de Freemann, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*).

Adrien van Ostade a peint un charmant tableau connu sous ce titre : la *Lecture de la gazette* et qui fait partie de la galerie Duchâtel. Les personnages, au nombre de trois seulement, sont pleins de mouvement et très-expressifs. Un des meilleurs peintres belges contemporains, Madou, a peint un tableau intitulé : les *Politiques*, où l'on remarque aussi d'excellentes attitudes et des physionomies finement étudiées; la gazette occupe et absorbe tous les personnages du tableau :

> Ils lisent, et toute leur âme
> Passe dans leurs yeux qu'elle enflamme,
> Brille en leurs traits éblouis.
> . . . .
> Car la sérieuse gazette,
> . . . .
> C'est la voix des deux hémisphères,
> La voix des publiques affaires,
> Qui porte à l'humanité
> Les nouvelles inattendues,
> Où le monde voit suspendues
> La paix et la liberté.

Ainsi s'exprime M. Ch. Potvin (l'*Art flamand*) dans une pièce de vers inspirée par le tableau de Madou. Au Salon de 1844, M. Henri Lesecq a exposé un tableau intitulé, comme celui de Wilkie, les *Politiques de village*. Sous le même titre, M. Edouard Moulinet a exposé, au Salon de 1873, une amusante peinture représentant des enfants, fillettes et garçons, attroupés sur une place publique et écoutant la lecture du journal le *Sifflet*, faite par un gamin coiffé d'un bonnet de police et assisté d'un tambour qui a un chapeau de gendarme en papier. Au Salon de 1873 a paru un tableau de M. Carl Schloesser, intitulé : *Adversaires politiques*. Trois vieux, groupés autour d'une table, sur le balcon d'un chalet des bords du Rhin, discutent avec une chaleur extrême; l'aubergiste leur apporte à boire. M. Coessin de La Fosse a obtenu une médaille au Salon de 1873 pour un tableau exposé sous ce titre : les *Politiques du Palais-Royal, le 13 thermidor 1793*. Citons, pour finir, une lithographie de Vattier, la *Politique du Marais* (1828) et une spirituelle composition de Charlet, gravée à l'aqua-tinta par Prévost et exposée au Salon de 1833 sous ce titre : *Cours de politique et de haute philosophie*.

POLITIQUE s. f. (po-li-ti-ke — du gr. *politikê*, même signif.). Art de gouverner un Etat, système de gouvernement des Etats : *Bonne* POLITIQUE. POLITIQUE *sage*. POLITIQUE *tortueuse. Trop de rigueur ne vaut rien en* POLITIQUE. *La* POLITIQUE *sacrifie le bien particulier au bien public*. (Boss.) *La* POLITIQUE *qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée*. (La Bruy.) *La vraie* POLITIQUE *n'est jamais contraire à la bonne morale*. (La Mothe Le Vayer.) *Tout le secret de la* POLITIQUE *consiste à mentir à propos*. (Mme de Pompadour.) *Qui dit* POLITIQUE *dit presque coquinerie*. (Frédéric II.) *La* POLITIQUE *est l'expérience appliquée au gouvernement des Etats*. (Dumarsais.) *La place de la* POLITIQUE *est aux genoux de la morale*. (Kant.) *En* POLITIQUE, *un démenti vaut très-souvent un aveu*. (Mme Roland.) *En* POLITIQUE, *persécuter ne mène à rien, qu'à la nécessité de persécuter encore*. (Mme de Staël.) *Presque toujours, en* POLITIQUE, *le résultat est contraire à la prévision*. (Chateaub.) *Entre la* POLITIQUE *et la justice, toute intelligence est corruptrice, tout contact est pestilentiel*. (Guizot.) *La vraie* POLITIQUE *repose sur la connaissance de la nature humaine*. (V. Cousin.) *Le dernier mot de la* POLITIQUE *est la force*. (Proudh.) *La* POLITIQUE *étant une science expérimentale, il serait trop absurde d'ériger en principe ce que l'expérience a condamné*. (Peyrat.)

— Evénements qui intéressent la société, affaires publiques : POLITIQUE *extérieure*. POLITIQUE *intérieure. S'occuper de* POLITIQUE. *On ne parle que de* POLITIQUE, *et les raisonnements de travers sont inépuisables*. (Mme de Sév.) *C'est une grande imprudence d'introduire la* POLITIQUE, *comme passe-temps, dans l'intérieur des familles*. (Mme E. de Gir.)

— Manière adroite et détournée de se conduire dans le monde, de parvenir à ses fins : *Avec toute sa* POLITIQUE, *il ne m'a pas trompé*. (Acad.) *Dire également du bien de tout le monde est une petite et une mauvaise* POLITIQUE. (Vauven.)

> Je sais des gens de cour quelle est la *politique*,
> J'en connais mieux que lui la plus fine pratique.
> CORNEILLE.

— **Encycl.** La science *politique*, prise dans le sens étendu qu'on attache maintenant à ce mot, est l'ensemble des règles qui doivent diriger la conduite des gouvernements dans leurs rapports avec les citoyens et avec les autres Etats. Selon Daunou (*Cours d'études historiques*), la *politique* est en même temps une puissance, une science et un art. Comme puissance, son histoire n'est pas distincte de celle des empires; comme science, c'est un système de faits généraux à recueillir dans les monuments de la tradition; comme art, elle se réduit à des préceptes et à des pratiques prises dans l'étude de l'histoire. « La question, continue Daunou, est de savoir si cet art ne sera qu'artifice, si ces préceptes n'exprimeront que les intérêts immédiats et personnels des gouvernants; s'il ne s'agit que d'un simple jeu entre les dépositaires, les agents et les sujets du pouvoir; que des expédients, des astuces, des tours d'adresse par lesquels on peut le conquérir, le conserver, l'étendre; ou bien si, fondées sur les intérêts de la société entière et, par conséquent, sur les véritables intérêts des gouvernants eux-mêmes, les règles de cet art se confondent avec celles de la morale et n'admettent d'autre prudence que celle qui se concilie avec la justice et l'humanité. » La première théorie, qui est celle de Machiavel et de son école, a généralement prévalu dans la pratique des gouvernements. La seconde doctrine a toujours été celle qu'ont professée les moralistes, les philosophes et la presque totalité des hommes d'Etat. Mais, pour ceux-ci, cette affectation de baser sur la morale la conduite du gouvernement n'a presque jamais été qu'un sacrifice apparent fait à l'opinion ou un moyen habile de justifier l'arbitraire en feignant de le répudier. Mille fois on a vu des hommes, ennemis acharnés du machiavélisme tant qu'ils furent dans l'opposition, défenseurs ardents du droit et de la justice tant qu'ils ne furent pas chargés de les appliquer, ne connaître, arrivés au pouvoir, que la souveraineté du but, n'avoir plus d'autre morale que celle du succès. Serait-ce que l'application de la morale à la *politique*, si évidemment nécessaire en théorie, est, en réalité, impossible dans la pratique? On ne s'attend sûrement pas à ce que nous discutions à fond cette question si difficile et si controversée. Qu'il nous suffise d'indiquer quelques principes souvent oubliés et qui sont cependant nécessaires à la solution de ce grave problème. La morale est la loi universelle de toutes les consciences, y compris celles des gouvernants. Il n'est donc jamais permis de faire le mal moral, même s'il doit en résulter un plus grand bien. Ce principe est sans exception. En second lieu, nous sommes responsables du mal que nous n'empêchons pas dans les limites de notre pouvoir et de notre droit; mais il ne saurait être permis d'empêcher un mal par un mal plus grand. Il nous semble que la morale *politique*, dont il faut absolument reconnaître l'existence, est uniquement basée sur ces deux principes, d'où il résulte immédiatement que l'action de l'Etat, pour faire le bien, n'a pour limite, dans les moyens d'exécution, que le mal moral; que, pour empêcher le mal, il a en outre pour limite le droit des citoyens, c'est-à-dire leur liberté. En résumé, il y a des maux que l'Etat n'a pas le droit ou le pouvoir d'empêcher; il est des biens qu'il n'a pas le droit ou le pouvoir d'accomplir, et c'est là ce qui limite sa sphère d'action, qui est autrement étroite, à ce point de vue, que celle d'un père de famille. Mais la rigueur même de ces principes combinée avec la nécessité de gouverner doit faire éviter de resserrer à l'excès l'action des gouvernants au point de vue de la morale. Pour un homme privé, il est une certaine délicatesse de conscience qui mérite le nom de vertu et qui pousse l'homme au delà du bien obligatoire; il est, dans le point d'honneur, des exagérations qui excitent une légitime admiration. La franchise, la simplicité, la bonhomie sont des vertus estimables pour les citoyens et pourraient être des vices pour l'homme d'Etat. Pour celui-ci, il est des ruses nécessaires, des détours légitimes, des dissimulations forcées, des habiletés indispensables. Il n'y a assurément qu'une morale pour l'homme *politique* et pour l'homme privé, mais il se présente pour eux des cas absolument différents. Ils doivent raisonner de même leurs devoirs, mais ils sont contraints de les appliquer à des cas différents, car l'homme privé ne gère que son bien et sa conscience; l'homme public défend pied à pied, contre des tentatives incessantes d'empiétement, les droits de la société tout entière.

Après cet aperçu général, auquel nous sommes contraint de nous borner, nous allons jeter un coup d'œil très-rapide sur l'histoire de la *politique* dans les diverses sociétés. Mais nous nous attacherons moins à exposer ici la *politique* des gouvernements, qui n'ont, d'ailleurs, pas toujours une *politique*, qu'à faire connaître les théories gouvernementales des philosophes et des écrivains spéciaux dans les divers Etats et les divers pays.

— I. POLITIQUE EN ORIENT. Ce qui distingue, à première vue, la *politique* orientale de la *politique* de l'Occident, c'est que la première a un caractère purement théocratique, comme nous le verrons plus loin à propos de l'Inde et de la Judée. Un pays, cependant, et des plus considérables autant par son étendue que par le développement de sa culture intellectuelle, la Chine, fait exception à cette règle. La Chine, dès les temps les plus reculés, a réalisé un vœu de Platon : le gouvernement de l'Etat par les philosophes ou, si l'on veut, par les lettrés. Si l'on ne peut dire que le système du mandarinat, qui forme la base de l'administration chinoise, ait assuré à ce pays le plus sage des gouvernements, on peut affirmer, du moins, qu'aucune autre contrée de l'extrême Orient ne lui est comparable sous ce rapport.

On ne s'attend pas, sans doute, à ce que la littérature chinoise puisse nous offrir aucun exposé théorique de la *politique* officielle. Mais Mencius, un des disciples les plus illustres de Confucius, a écrit sur ce sujet toute une série de pensées dont quelques-unes sont fort remarquables et, ajoutons-le, fort inattendues. C'est ainsi que cet illustre philosophe a formulé très-nettement la théorie du plébiscite. Dans le système qu'il préconise, l'empereur régnant ne nomme pas son successeur, mais il le propose à l'acceptation du ciel d'abord, ce qui ne tire pas à conséquence, et ensuite du peuple, ce qui n'est peut-être pas plus sérieux, car les Chinois ont connu, un grand nombre de siècles avant nous, l'art d'interroger le peuple et de lui dicter des réponses. Toutefois, cette reconnaissance de la souveraineté populaire n'était pas purement platonique aux yeux de Mencius et des Chinois, car celui-là déclare expressément qu'on a droit de renverser un gouvernement dont on n'est pas satisfait, et ceux-ci ont très [illegible] cette théorie [illegible]. [illegible] travail manuel, qu'il déclare parallèle et non inférieur à [illegible] classes, [illegible] les principales idées [illegible] Mencius. D'ailleurs, point de [illegible] naissance. On voit que quelques [illegible] modernes de l'Europe en sont [illegible] aux Chinois les systèmes de [illegible] *politique* imaginés par leurs anciens sages.

Nous n'en [illegible] dont la *politique* [illegible]. La [illegible] dans [illegible] deur. Dans le système de Manou, [illegible] fait pour les brahmanes, et [illegible] que [illegible], c'est [illegible] part générale. Les diverses castes, en dehors de celle des brahmanes, ne sont que des degrés divers dans une commune abjection; mais le dernier de ces degrés descend si bas que rien, dans une société européenne, ne peut nous donner une idée d'une si honteuse dégradation.

Un système [illegible], le bouddhisme, succéda à cet ignoble régime et fut accepté comme un bienfait par ces peuples, enfin délivrés de la tyrannie des prêtres. Le bouddhisme ne supprima pourtant pas les castes, mais adoucit quelque peu les inégalités sociales. Telle qu'elle devint alors, la *politique* indoue est encore bien au-dessous de la *politique* chinoise.

De la *politique* des Juifs nous ne dirons qu'un mot. Les chefs de ce peuple commandaient au nom de [illegible] tendaient en relation perpétuelle. Dieu est le véritable souverain des Juifs. A cause de cela même, les Juifs se trouverent assez longtemps affranchis de la tyrannie humaine et jouirent d'une véritable égalité *politique*. Leur loi, atrocement sévère, surtout contre les atteintes à la majesté divine, réglait les rapports civils par les principes de la loi naturelle. Quant à la constitution, théocratique par le principe, elle fut d'abord appliquée par des magistrats temporaires qui gouvernèrent le peuple avec une véritable impartialité. Les Juifs jouirent donc assez longtemps des bienfaits d'une sorte de république théocratique; mais ils finirent par s'en lasser et demandèrent un roi. Les prophètes, faisant parler Jéhovah, n'épargnèrent rien pour détourner le peuple de ce projet qui pouvait détruire leur propre influence en même temps [illegible] roi, leur disait Samuel; voici quels seront les droits qu'il exercera sur vous : il vous enlèvera vos fils, les mettra sur des chars, en fera des cavaliers et des coureurs qui précéderont les quadriges. Il se créera des chefs militaires de tous grades, il prendra des laboureurs pour cultiver ses champs, des moissonneurs pour récolter ses blés, des ouvriers pour lui forger des armes et lui construire des chariots. De vos filles il se fera des parfumeuses, des cuisinières, des boulangères. Vos champs et vos vignes, et vos meilleurs vergers, il les donnera à ses serviteurs. Vos moissons et vos vendanges, il les décimera pour enrichir ses eunuques et ses domestiques. Vos serviteurs et vos servantes, et vos jeunes esclaves, et vos ânes, il vous les enlèvera pour les envoyer travailler [illegible] mera, et vous-mêmes vous serez ses esclaves. Et en ce jour vous vous récrierez contre ce roi que vous vous serez donné, et le Seigneur en ce jour ne vous écoutera pas, parce que vous aurez demandé un roi. »

Telle est l'idée que se faisaient les prophètes de la tyrannie royale; l'événement ne démentit pas leurs prédictions, et les rois des Juifs ne paraissent avoir suivi d'autre *politique* que leurs caprices et leurs appétits les moins avouables.

— II. POLITIQUE CHEZ LES GRECS. [illegible] est le corollaire de leurs théories morales. [illegible] tures, nos prestiges, nos enchantements et [illegible] au-dessus de tous comme un maître, lui dont [illegible]

L'adversaire des sophistes, Socrate, définit la justice, non pas le droit du plus fort, [illegible] étudie les différentes formes de gouvernement [illegible] »

Pour Platon, la *politique* n'est plus seulement [illegible] mais conserve les castes.

Aristote, esprit plus positif et plus pratique, s'est agréablement moqué des conceptions politiques de Platon. Il oppose à [illegible] gouvernement [illegible] le quatrième gouvernement, qui est son objectif, il donne le pouvoir à [illegible] classe

monarchie, qui s'est toujours, selon lui, distinguée par sa sagesse et qui est justement placée pour contre-balancer les uns par les autres les projets tyranniques de l'aristocratie et les prétentions anarchiques de la plèbe. Il admet l'esclavage comme un rouage nécessaire. V. ci-après l'analyse de sa *Politique*.

La vraie *politique*, la *politique* de l'égalité des droits avait peut-être été entrevue par les chefs des écoles d'Aristote et de Platon, mais jamais nettement affirmée par eux. Il était réservé aux philosophes de l'école stoïcienne d'indiquer cette solution, qui est devenue l'objectif des aspirations modernes. Les stoïciens, les premiers, ont eu la gloire de comprendre tout ce qu'il y a d'injuste et de honteux dans l'esclavage. Zenon, le fondateur de la secte, disait déjà : « Il y a tel esclave qui vient de la conquete, et tel autre qui vient d'un achat; à l'un et à l'autre correspond le droit du maître, et ce droit est mauvais. » Epictète va plus loin : « Il n'y a d'esclave naturel, dit-il, que celui qui ne participe pas à la raison. Or, cela n'est vrai que des bêtes, et non pas des hommes. L'âne est un esclave destiné par la nature à porter les fardeaux, parce qu'il n'a point en partage la raison et l'usage de sa volonté. Que si ce don lui eût été fait, l'âne se refuserait légitimement à notre empire, et ce serait un etre egal et semblable à nous. »

— III. Politique chez les Romains. Le stoïcisme passa à Rome et s'implanta profondément dans les mœurs du peuple. Mais à Rome, dont la *politique* pratique fut si profonde et si énergique, la science *politique* ne fleurit pas. C'était à un historien grec, Polybe, dont Cicéron n'a fait que traduire les considérations dans sa *République*, du moins si nous en jugeons par les fragments qui nous restent de cet ouvrage, qu'il était réservé d'ajouter, en analysant les ressorts de la constitution romaine, un chapitre à la *Politique* d'Aristote. Pour Polybe, l'autorité fut, à l'origine, l'apanage de la force. Peu à peu, les idees du juste et de l'injuste se répandirent dans les esprits. On chercha alors à gouverner par l'équité; mais les chefs, éblouis par l'éclat du commandement, devinrent des tyrans. L'aristocratie succéda à la tyrannie, l'oligarchie à l'aristocratie et la démocratie à l'oligarchie. Les plus sages législateurs, Lycurgue par exemple, ont essayé de combiner, en les modérant l'un par l'autre, ces trois gouvernements. Polybe retrouve dans la constitution romaine, au moment des guerres puniques, ces trois gouvernements mêlés avec tant d'art qu'il est impossible de les distinguer l'un de l'autre : le consulat, c'est l'oligarchie; le sénat, c'est l'aristocratie; le peuple, c'est la démocratie. Cette constitution, Polybe et après lui Cicéron, dans sa *République*, nous la présentent comme l'idéal.

Après cette théorie de Polybe et de Cicéron, on ne trouve plus à Rome de doctrine *politique* proprement dite; mais l'influence du stoïcisme resta grande sur la jurisprudence romaine. C'est lui qui inspira à Ulpien ces belles sentences semées çà et là dans le *Digeste* : « Vivre honnêtement, ne faire de tort à personne, rendre à chacun le sien. — Le contrat tire son origine de l'affection réciproque et du désir de se rendre service; car la société repose sur un certain droit de fraternité. — Il ne faut pas faire payer au fils innocent la peine du crime de son père. — Il vaut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent. — La peine a été établie pour l'amélioration des hommes. » On trouve dans ces paroles un signe manifeste des révolutions accomplies; malheureusement, on y trouve aussi un signe non moins manifeste d'une révolution terrible qui reste à accomplir. Les jurisconsultes condamnent l'esclavage : « La servitude est un état contre nature, » est-il dit dans les *Institutes*. Par malheur, si les jurisconsultes substituent l'égalité civile à l'esclavage, ils tendent, en même temps, à substituer le pouvoir absolu à la liberté *politique*. On trouve dans Ulpien cette étrange maxime : « La loi, c'est le bon plaisir du prince. » Ainsi l'antiquité a vu les deux grands principes de toute société, la liberté *politique* et l'égalité civile; mais, chose étrange, elle n'a pas su les concilier dans la pratique. La liberté *politique* entraîne avec elle, chez les anciens, l'esclavage civil, et l'égalité civile entraîne après elle le pouvoir absolu. Il fallut près de dix-huit siècles et de nombreuses révolutions pour prouver au monde que ces deux faits sont compatibles, bien mieux, qu'ils se supposent réciproquement.

— IV. Politique de l'antiquité chrétienne. On a souvent voulu faire de Jésus-Christ un réformateur philanthrope, une sorte de démocrate. Rien de moins fondé que cette allégation. Pourquoi? C'est que toute théorie *politique* doit être fondée sur le droit, et l'idée de droit est complètement absente de l'Évangile. « L'âme chrétienne, dit M. Vacherot dans son livre de la *Religion*, j'entends l'âme évangélique, connaît la charité et pratique le dévouement, l'humilité, la bonté et toutes les vertus douces et sublimes qui ont leur source dans l'amour. La conscience moderne connaît la justice, c'est-à-dire le respect de la personne humaine, principe de tout devoir et de tout droit. Toutes deux ont ceci de commun et d'admirable qu'elles protestent contre la force; mais, tandis que l'une le fait au nom de l'amour, l'autre le fait au nom du droit. C'est ce qui explique pourquoi le chrétien tend la seconde joue à l'outrage, alors que l'homme moderne le punit, soit en invoquant la loi, soit en opposant le droit de la défense personnelle à l'injustice de l'attaque. » En vain un fougueux polémiste, M. Gratry, invoque-t-il contre cette thèse certains passages du sermon sur la montagne, tels que ceux-ci : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume du ciel est à eux. — Je ne suis pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. » M. Vacherot lui répond avec une haute raison : « Aristote, avec toute l'antiquité, a défini l'homme un être *politique*. La morale évangélique, avec tout l'Orient, aurait pu le définir un être religieux. Cela disait tout. Dans la loi chrétienne, comme dans la loi juive, la morale se confond avec la religion, la justice avec la grâce, la volonté avec l'amour. Il serait puéril, assurément, de remarquer que la déclaration des droits de l'homme manque au sermon sur la montagne; mais pourquoi ne serait-il pas permis d'en faire honneur à la raison moderne éclairée par la philosophie? Pourquoi n'avouerions-nous pas notre préférence pour une morale qui se distingue de la théologie et ne prend point son principe ailleurs que dans la conscience? »

Un seul mot peut servir à caractériser toute la doctrine de l'Évangile : Renoncement; renoncement aux richesses, renoncement à la famille, renoncement aux biens de ce monde. Comment faire de la *politique* avec du renoncement et si l'on prêche de plus la soumission à César, c'est-à-dire à toute autorité de fait, même injuste et tyrannique?

Il faut renoncer même à faire de l'Évangile un code de *politique* théocratique, car l'idée de l'origine divine du pouvoir appartient à Paul, et non à Jésus. La soumission à César prêchée par celui-ci est un acte de renoncement, non une reconnaissance du droit. La société que Jésus se proposait de fonder n'était pas une société terrestre, et il en excluait tous les intérêts temporels. Il brise systématiquement tous les ressorts nécessaires au fonctionnement d'un état *politique*, puisqu'il supprime les passions humaines. Il avait coutume de dire : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Nous avons vu, en faisant l'histoire des théories *politiques* dans l'antiquité, que les philosophes anciens, à l'exception des stoïciens, avaient admis et essayé de légitimer l'esclavage. Nous avons indiqué dans l'antiquité même l'origine de cette grande lutte contre l'esclavage, qui devait aboutir à l'émancipation. La vérité sur l'action du christianisme dans cette émancipation, action affirmée et niée avec une passion égale, c'est que le clergé, possesseur d'esclaves, prêchait aux esclaves la soumission et aux maîtres la douceur; mais jamais la théologie n'a vu dans l'esclavage un fait contraire à la loi divine ou à la loi naturelle. Son action, en cela, a donc été, non pas nulle, mais indirecte. Les plus grands docteurs, moins avancés que certains philosophes païens, soutenaient la légitimité de l'esclavage. « L'ordre de la nature, dit saint Augustin, a été renversé par le péché, et c'est avec justice que le joug de la servitude a été imposé au pécheur. Le péché a seul mérité ce nom, et non pas la nature. Dans l'ordre naturel où Dieu a créé l'homme, nul n'est esclave de l'homme ni du péché; l'esclavage est donc une peine. C'est pourquoi l'apôtre avertit les esclaves d'être soumis à leurs maîtres et de les servir de bon cœur et de bonne volonté, afin que, s'ils ne peuvent être affranchis de leur servitude, ils sachent, par là, trouver la liberté, en ne servant point par crainte, mais par amour, jusqu'à ce que l'iniquité passe et que toute domination humaine soit anéantie, au jour où Dieu sera tout en tous. » L'esclavage est ainsi élevé à la dignité d'institution divine; c'est un châtiment nécessaire du péché d'Adam. Au temps des persécutions, le christianisme avait compris la liberté, parce qu'il la revendiquait pour lui-même. Athénagoras disait : « Nous demandons le droit commun; nous demandons à n'être point haïs ni persécutés parce que nous nous nommons chrétiens. » Lactance disait aussi : « La religion est la seule chose où la liberté ait élu domicile. Elle est, par-dessus tout, volontaire, et nul ne peut être forcé à adorer ce qu'il ne veut pas. » Malheureusement, le clergé, devenu maître du pouvoir, oublia ces belles maximes qui eussent alors amoindri sa domination. « Ma première opinion, dit saint Augustin dans une de ses lettres, était que personne ne peut être contraint par force à entrer dans l'unité du Christ, qu'il fallait agir par la parole, combattre par la discussion, vaincre par le raisonnement, de peur de transformer en faux catholiques ceux que nous avions connus hérétiques déclarés. » Cette sage opinion, il ne la conserva pas et il trouva des textes sacrés pour autoriser la violence contre les païens et les hérétiques. Ces textes n'existant cependant pas dans l'Évangile, l'évêque d'Hippone fut contraint de les torturer pour y trouver la justification de l'intolérance. De pareilles théories devaient conduire et conduisirent en effet le clergé à l'usurpation de la puissance temporelle. Jésus n'avait pas connu ou avait dédaigné la *politique* comme indigne des enfants de Dieu; ses successeurs, plus habiles, l'accaparèrent à leur profit et tentèrent de faire servir les choses de la terre au salut éternel et à la puissance toujours croissante de l'Église. Introduire dans la loi civile les œuvres du salut, sauver les fidèles malgré eux et par l'emploi constant de la force et des châtiments, telle fut la *politique* du moyen âge, *politique*, il faut le dire, aussi lourde au peuple qu'aux souverains et qui ne cessa d'ensanglanter l'Europe.

— V. Politique au moyen âge. On peut caractériser en quelques mots les théories *politiques* au moyen âge. La religion ne se separait pas de la morale, et c'est au nom de la religion que l'autorité religieuse réclamait la suprématie *politique*. Les théories *politiques* qui se produisirent sont, sauf quelques exceptions, empreintes de cette pensée de théocratie universelle.

Quand on recherche l'origine de ces doctrines théocratiques qui menacèrent d'engloutir l'indépendance des peuples, il faut remonter jusqu'au IXe siècle, jusqu'aux *Fausses décrétales*, où on lit ces orgueilleuses paroles : « Que tous les princes de la terre et tous les hommes doivent obéir aux prêtres et courber la tête devant eux. » C'est dans ce temps qu'un archevêque de Reims, Hincmar, écrivait que « les prêtres sont les trônes de Dieu, et que le roi adultère, homicide, injuste, ravisseur doit être jugé publiquement ou secrètement par eux. » Ainsi, dès le IXe siècle, la lutte est engagée entre l'État et l'Église, et les théoriciens ecclésiastiques affirment hautement leur droit au gouvernement universel.

Au XIe siècle, la lutte, qui s'était ralentie au Xe, recommence avec une fureur croissante. C'est le siècle de Grégoire VII. Ce pape, violent et implacable, déclare la guerre à l'empire. « Qui ne sait, s'écrie-t-il, que les princes ont dû à l'origine leur pouvoir à des hommes ennemis de Dieu, qui, par l'orgueil, les rapines, la perfidie, l'homicide et tous les crimes, et comme entraînés par le diable, roi du monde, ont voulu, avec une passion aveugle et une insupportable présomption, dominer sur leurs égaux, c'est-à-dire sur les hommes? A qui les comparerai-je, lorsqu'ils veulent humilier à leurs pieds les prêtres du Seigneur, sinon à celui qui règne sur les fils de l'orgueil, au tentateur du souverain prince des prêtres, à celui qui dit au fils du Très-Haut, en lui montrant tous les royaumes du monde : « Je te donnerai toutes ces choses si » tu veux m'adorer? »

De pareilles théories, inspirées par un esprit profane de domination et d'usurpation, ne restèrent pas sans réponse, même dans l'Église. « Lequel vaut mieux, disait saint Bernard, et vous paraît plus digne, de remettre les péchés ou de diviser les héritages? Ces soins intimes et matériels ont pour juges les rois et les princes de la terre. Pourquoi envahir le territoire d'autrui? Pourquoi étendre votre faux dans la moisson du voisin? » Et plus loin : « Voici la voix du Seigneur dans l'Évangile : « Les rois des nations dominent sur elles; qu'il n'en soit pas ainsi » parmi vous. » Il est donc évident que la domination est interdite aux apôtres. Allez maintenant, et soyez assez hardi pour joindre la domination à l'apostolat; si vous voulez posséder à la fois l'un et l'autre, vous serez privé de tous les deux. Autrement, vous serez du nombre de ceux dont Dieu a dit : « Ils ont régné, mais non par moi; ils ont » commandé, mais je ne les ai pas approu» vés. » Que si vous voulez régner de la sorte, vous aurez de la gloire, mais non devant Dieu. Voilà ce qui vous est défendu, voyons ce qui vous est ordonné : « Que celui qui est » le plus grand parmi vous devienne comme » le plus petit, et que le premier soit votre » serviteur. » Voilà la règle prescrite aux apôtres. La domination leur est défendue et le service leur est ordonné. »

Malgré ces éloquentes protestations de saint Bernard, les doctrines théocratiques ne cessèrent de grandir. Voici ce qu'on lit chez un mystique contemporain de saint Bernard, Hugues de Saint-Victor : « Autant la vie spirituelle est supérieure à la vie terrestre et l'esprit au corps, autant la puissance spirituelle l'emporte sur la temporelle en force et en dignité; car la puissance spirituelle est chargée d'instituer la puissance temporelle, afin qu'elle puisse exister, *ut sit*, et de la juger, si elle n'est pas bonne. Elle, au contraire, a été tout d'abord instituée par Dieu seul, comme il a été écrit : « La puissance » spirituelle juge tout et n'est jugée par per» sonne. » Quant à ce fait, que la puissance spirituelle est, par l'institution divine, la première dans le temps et la plus grande en dignité, on le voit dans l'histoire du peuple de Dieu, où le sacerdoce est en premier lieu créé par Dieu et où la puissance royale est ensuite instituée par le sacerdoce, sur un ordre de Dieu. Ainsi, encore aujourd'hui, dans l'Église de Dieu, c'est la puissance sacerdotale qui sacre la puissance royale, qui la sanctifie par la bénédiction et la forme par l'institution. Si donc, comme le dit l'apôtre, celui qui bénit est plus grand que celui qui est béni, il est évident que la puissance terrestre, qui reçoit la bénédiction de la puissance spirituelle, doit être estimée en droit inférieure. » Dans cette étrange guerre à la puissance temporelle, qui nous conduit si loin de la résignation évangélique et du droit divin professé par saint Paul, les théologiens ne connurent aucune limite et allèrent jusqu'à préconiser le tyrannicide à la manière des politiques romains, mais non plus, comme eux, dans l'intérêt de la liberté.

Au XIIIe siècle, un digne continuateur de Grégoire VII, Innocent III, s'exprimait ainsi dans une lettre : « Nous reconnaissons aux électeurs le droit et la puissance de choisir le roi qui doit devenir empereur; nous devons reconnaître un droit qui repose sur un antique usage, surtout lorsque ce droit leur a été donné par le siége apostolique lui-même, qui, dans la personne du grand Charles, a transmis l'empire romain des Grecs aux Germains. Mais il faut, en revanche, que les princes reconnaissent que le droit et la puissance d'examiner la personne nous regarde, nous qui sommes chargés de l'oindre, de la consacrer et de la couronner; car il est de règle que l'examen de la personne appartienne à celui à qui appartient l'imposition des mains. Eh quoi! si les princes s'entendent pour élever au rang de roi un sacrilége, un excommunié, un tyran, un imbécile, un hérétique ou un païen, nous serions tenus de l'oindre, de le consacrer, de le couronner! Cela est impossible. »

Contre ces prétentions arrogantes du saint-siége, l'empire avait les jurisconsultes dévoués à sa cause et même quelques théologiens plus fidèles aux doctrines de saint Bernard qu'à celles de Grégoire VII. Parmi ces derniers, il faut citer Hugues de Florence, auteur du *De regia potestate et sacerdotali dignitate*.

Dans ce tableau rapide des théories *politiques* au moyen âge, il nous faut signaler aussi Alexandre de Halle qui, dans sa *Somme*, se pose ce problème : « Est-il juste que l'homme domine sur les hommes? » A cette question difficile, l'auteur répond par un texte de saint Grégoire : « La nature a fait tous les hommes égaux; mais la juste dispensation de Dieu, dont les motifs sont cachés, a préposé les uns aux autres selon leurs divers mérites. » C'est le mystère introduit dans la *politique*.

Essayons maintenant de résumer les idées assez confuses qui forment la théorie *politique* du XIe au XIIIe siècle. « A cette époque, dit M. Paul Janet dans son *Histoire de la philosophie morale et politique*, le trône et l'autel, loin de s'appuyer l'un sur l'autre, étaient presque toujours ennemis. Le droit divin s'opposait au droit de l'Église, et non au droit du peuple. C'est pour échapper à la vassalité de la papauté que l'empereur et les autres rois ne voulaient reconnaître d'autre suzerain que Dieu. L'Église, au contraire, avait intérêt à faire ressortir ce qu'il y a d'humain dans l'origine du pouvoir civil; elle insistait sur les violences, les passions, les injustices, les usurpations qui ont si souvent donné naissance au pouvoir des princes. Elle combattait surtout la doctrine de l'inviolabilité royale ou impériale; elle se croyait le droit de déposer les princes et de les établir, chose impossible si le pouvoir *politique* eût été de droit divin. De plus, comme elle se donnait pour la tutrice des peuples, qu'elle prenait leur parti contre les oppresseurs, il était naturel qu'elle fût conduite à ramener le pouvoir civil à sa vraie origine, le consentement populaire, mais sous la haute surveillance de l'Église. »

Nous sommes parvenus au XIIIe siècle. Là, nous rencontrons une grande théorie *politique*, celle de saint Thomas d'Aquin. La *Somme théologique*, le *Commentaire sur les sentences* et le *De regimine principum* nous en fournissent les principaux traits. Nous suivrons dans cette exposition sommaire l'excellent ouvrage déjà cité de M. Paul Janet. Pour Thomas d'Aquin, le pouvoir *politique* et le gouvernement sont de droit humain et non pas de droit divin. L'attribut essentiel de la souveraineté, c'est le pouvoir de faire des lois. Cette puissance appartient à la multitude tout entière ou à celui qui la représente. C'est donc seulement à titre de représentant de la multitude que le prince et le magistrat peuvent faire des lois; la vraie souveraineté est donc la souveraineté populaire. Quant à la forme de gouvernement, la meilleure est la forme mixte, qui unit l'aristocratie, la monarchie et le gouvernement populaire.

Saint Thomas est conduit à se demander si tout pouvoir, même injuste, vient de Dieu et si les chrétiens sont tenus d'obéir à tous les pouvoirs. Thomas d'Aquin refuse l'investiture divine aux pouvoirs injustement acquis et soutient le droit à l'insurrection contre les pouvoirs tyranniques.

Quant aux rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, le savant docteur est forcement très-réservé. Il déclare avec précaution que la puissance spirituelle régit tout ce qui touche au salut de l'âme, et le pouvoir temporel tout ce qui regarde les affaires civiles. Il nie même discrètement à l'Église le droit de condamner et de déposer les princes infidèles. Quant au droit de punir les hérétiques, sa doctrine est celle du moyen âge tout entier : « Il est bien plus grave, dit-il, de corrompre la foi, qui est la vie de l'âme, que de falsifier la monnaie, qui ne sert qu'aux besoins du corps. Si les faussaires et autres malfaiteurs sont justement punis par les princes séculiers, à plus forte raison les hérétiques

convaincus doivent-ils être, non-seulement excommuniés, mais punis de mort ! »

Egidius, dans son ouvrage intitulé *De regimine principum*, traité complet de morale, d'économie et de *politique*, distingue trois espèces de gouvernement : le gouvernement de soi-même, auquel correspond l'éthique; le gouvernement de la famille, auquel correspond l'économique, et le gouvernement de l'État, auquel correspond la *politique*. Le troisième livre, dont nous avons seulement à nous occuper, est divisé en trois parties : la première renferme l'exposé des opinions des divers philosophes sur la *politique*; la deuxième traite du gouvernement de l'État en temps de paix, et la troisième du gouvernement de l'État en temps de guerre. La grande autorité qui guide Egidius est celle d'Aristote.

Quant à l'esprit général du livre, la dédicace de l'ouvrage à celui qui devait être Philippe IV nous le fera connaître : « Tous les exemples de la nature, y est-il dit, nous attestent que rien de violent n'est perpétuel. Un chef d'État qui veut perpétuer son empire doit faire ses efforts pour que son gouvernement soit naturel. Or, un gouvernement n'est naturel que s'il ne repose pas sur la passion et sur la volonté et s'il ne commande rien sans raison en dehors de la loi. Si, selon le philosophe, celui-là est naturellement esclave qui a pour lui les forces du corps, mais qui n'a pas l'intelligence, celui-là est naturellement maître qui l'emporte par la sagesse et la prudence. » Après ces paroles, nous ne serons pas étonnés d'entendre Egidius déclarer que l'homme, qui possède naturellement le libre arbitre, ne commande véritablement que lorsqu'il commande librement et volontairement et lorsque les sujets lui obéissent de même.

On voit donc que les théories *politiques* ont fait un grand progrès pendant le XIIIe siècle. L'idée théocratique est encore dominante, mais le principe de la souveraineté du peuple commence à sortir des ténèbres où il était caché depuis la grande invasion des barbares. Au XIVe siècle, nous allons voir la philosophie *politique* entrer en lutte ouverte avec la théocratie des siècles précédents. Un pape fougueux et d'un orgueil indomptable, Boniface VIII, précipite la crise. Philippe le Bel, l'homme froid et tenace, lui résiste; c'est le signal du déchaînement. Les écrits se multiplient et, si la discussion n'est pas encore terminée, la question est résolue contre la papauté. Deux hommes, dans cette lutte mémorable, dominent tous les autres combattants : Dante et Ockam.

« Le *De monarchia* de Dante, dit M. Paul Janet, n'est pas, comme on pourrait le croire, un traité de gouvernement monarchique ou royal, comparé aux autres formes de gouvernement; non, c'est la démonstration de cette doctrine, chère aux jurisconsultes impériaux, que l'univers doit avoir un seul chef, que ce chef unique, dans les desseins de Dieu, est le peuple romain ou son héritier, c'est-à-dire l'empereur; enfin que l'empereur ne relève immédiatement que de Dieu et que, dans l'ordre temporel, il n'a pas de supérieur. C'est donc la défense de la monarchie universelle, thèse favorite des Hohenstauffen, et que la cour impériale soutenait à l'aide de fictions historiques semblables à celles qu'invoquait de son côté la cour de Rome en faveur des mêmes prétentions. »

Quant à Guillaume Ockam, ses théories *politiques* sont particulièrement exposées dans le livre intitulé *Octo quæstiones super potestate et dignitate papali*. Ockam se pose la question qui fut la question capitale de tout le moyen âge : « Le pouvoir laïque et la puissance ecclésiastique peuvent-ils être réunis dans la même main ? » Il répond négativement et fournit, en faveur de sa thèse, de nombreux et puissants arguments.

Il y a certainement dans cette œuvre, où le pouvoir du pape sur le temporel des rois est vigoureusement attaqué, un véritable souffle d'indépendance, précurseur de la Réforme; mais l'idée de la souveraineté populaire, l'idée de la liberté démocratique sont encore enveloppées. Le jurisconsulte Marsile de Padoue va les mettre en pleine lumière. Dans son *Defensor pacis*, nous trouvons nettement affirmé le principe de la souveraineté du peuple. Le peuple est le seul souverain, le seul législateur. De lui seul relève le pouvoir exécutif. L'esprit moderne est tout entier dans la proclamation de ces grandes idées. Ce grand jurisconsulte formule avec la même netteté la séparation du temporel et du spirituel. A ses yeux, le prêtre est un docteur chargé d'enseigner la loi divine; mais il ne possède aucune puissance pour forcer à observer les préceptes de la loi. Toute tentative de contrainte serait d'ailleurs inutile, car un acte forcé ne peut être compté pour le salut.

Nous ne devons pas omettre, dans cette histoire du progrès *politique*, les noms de Wiclef et de Jean Hus.

Nous ne pouvons omettre non plus le discours célèbre de Philippe Pot aux états généraux de 1484. Jamais le XVe siècle n'avait entendu des paroles aussi fermes sur les droits des peuples : « La royauté est une charge, et non un héritage. Les historiens rapportent, et j'ai appris des anciens qu'à l'origine les maîtres étaient élus par le suffrage du peuple et que ceux qui se sont emparés du pouvoir par force ou autrement, sans consentement du peuple, sont des tyrans. Il est évident que le roi ne peut disposer par lui-même de la chose publique; c'est aux états à valider les faits accomplis par leur approbation, et rien de saint et de solide ne peut subsister malgré eux et sans leur avis. » Ne croirait-on pas, en entendant des paroles si hardies, qu'on assiste au début de la grande Révolution, dont l'explosion cependant devait encore attendre trois siècles entiers?

— VI. Politique dans les temps modernes. Le grand théoricien *politique* de la Renaissance est Machiavel, dont les idées se retrouvent chez tous les écrivains *politiques* de cette époque. Machiavel, en portant le libre examen dans les matières *politiques*, en affranchissant cette branche des connaissances humaines du joug de la religion, a définitivement rompu avec la *politique* du moyen âge et a préparé l'avénement d'une ère nouvelle.

Machiavel a été très-diversement jugé et souvent mal compris; mais quelque idée qu'on se fasse de sa *politique* tant décriée, on ne saurait nier l'immense influence qu'il a exercée.

« En général, dit M. Paul Janet, un des historiens de Machiavel, il peut être considéré comme ayant déterminé toutes les recherches *politiques*, qui furent si nombreuses au XVIe siècle, et particulièrement en Italie. Il répandit le goût de ces matières; il enseigna l'usage de l'histoire dans la *politique*; il excita la controverse et fut le maître de ceux-là même qui le combattaient. Mais, outre cette influence générale, qui fut évidemment utile et heureuse, il en eut une plus particulière par ses doctrines, et on peut dire qu'il a formé une école qui a duré tout le XVIe siècle et a persisté jusqu'au siècle suivant, école composée d'écrivains divers, dont les uns exagèrent, les autres atténuent la pensée de Machiavel, et qui ont tous un dogme commun : le droit du mensonge et de la fraude *politique*. »

Guichardin est un de ceux qui ont le plus ressenti cette influence, bien qu'il différât d'opinion avec Machiavel sur le principe du gouvernement. « Le peuple, dit cet historien, ne demande la liberté que pour avoir la justice. Si donc le gouvernement d'un seul ou de plusieurs prenait pour guide la justice et assurait à chacun le sien, il ne resterait plus aucun motif de désirer la liberté. Aussi les philosophes anciens ne louaient pas tant les villes où régnait la liberté que celles où régnait la justice. » C'est bien là le calcul froid, la *politique* impitoyable de Machiavel.

Ce grand écrivain a d'ailleurs inspiré toute une école de penseurs qui excluent de la *politique* la morale et la justice ou ne les y introduisent que comme des éléments de succès. La race de ces *politiques* à outrance n'est même pas complètement éteinte.

Chose étonnante et digne de fixer l'attention de l'historien ! le machiavélisme envahit tout, même les livres inspirés par une pensée absolument opposée. Lisez, par exemple, les *Politiques* de Juste-Lipse. L'auteur, profondément honnête, est évidemment opposé aux théories machiavéliques, puisqu'il fait reposer la *politique* sur la morale. Néanmoins, parmi nombre de belles et honnêtes sentences, on trouve plus d'une maxime que Machiavel aurait signée. Ainsi, après avoir tant accordé à la vertu, il se demande naïvement s'il ne lui est pas permis de donner quelque chose au vice : « Il me semble que je vous ai assez libéralement et, comme on dit, à pleines mains donné et présenté du meilleur et du plus somptueux breuvage. Y dois-je, à cette heure, ajouter et mêler quelque chose de la lie et des fanges, des fraudes et des tromperies? Je le pense, quoique ces austères Zénons ne le trouvent pas bon. Mais ils semblent ignorer ce siècle, comme s'ils étaient dans la république de Platon, et non en la lie de celle de Romulus. »

Après Juste-Lipse, le théoricien *politique* que nous rencontrons est le célèbre Fra Paolo Sarpi, conseiller secrétaire de la redoutable république vénitienne. Son livre, que l'on appelle d'ordinaire le *Prince de Fra Paolo*, a pour titre véritable : *Opinione del padre Paolo servita, come debba governarsi la republica veneziana per havere il perpetuo dominio*. Rien de plus curieux que cette œuvre, où les traditions du conseil des Dix se mêlent aux doctrines de Machiavel. Pourtant, quel beau principe Fra Paolo a mis en tête de son livre : « La république durera aussi longtemps qu'y régnera la justice. » Mais qu'est-ce que la justice? On croirait que c'est Machiavel qui en a dicté la définition : « La première justice du prince est de se maintenir prince. » La justice, c'est la raison d'État. Voici maintenant comment Fra Paolo expose la conduite que le gouvernement vénitien devrait tenir entre les nobles et le peuple : « Je voudrais qu'aucun noble ne fût jamais puni de mort, quelque criminel qu'il fût, parce que l'ordre de la noblesse perd plus en vénération par l'humiliation d'un de ses membres qu'elle ne gagne en honneur par un acte de justice; dans un pareil cas, il faut tout au plus laisser le noble finir sa vie dans une prison ou s'en délivrer d'une manière secrète; dans les querelles entre nobles ou entre les nobles et les sujets, il faut deux poids et deux mesures. Si un noble sans crédit et sans pouvoir maltraite un grand, il faut user d'une grande sévérité; si c'est un noble qui a maltraité un sujet, il faut chercher tous les moyens de lui donner raison; si c'est un sujet qui a maltraité un noble, il faut porter le châtiment à l'excès. » On chercherait en vain dans Machiavel, tant honni, l'expression d'une *politique* aussi impudente, d'une immoralité aussi éhontée.

Les théories *politiques* de Machiavel, de Guichardin et surtout celles de Fra Paolo nous montrent ce qu'étaient les gouvernements de l'Italie pendant la Renaissance, cette période qui a été célébrée par les poëtes et les historiens comme un des grands siècles de l'humanité. Si les arts avaient pris un grand développement, l'esprit humain, la science *politique* en particulier, atteint un degré de corruption cynique qu'aucun autre siècle n'a surpassé ni même égalé.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas quitté l'Italie. Si nous passons en France, nous y trouvons un livre curieux : les *Considérations politiques sur les coups d'État*, par Gabriel Naudé. C'est un ouvrage évidemment inspiré par Machiavel. L'auteur est un bon Parisien, fort incapable, à ce qu'il dit, de soutenir des théories immorales, mais qui se trouve heureux d'être dégourdi et déniaisé en *politique*. Il jetterait sa plume au feu s'il lui fallait acquérir la réputation d'un homme habile en *politique* en perdant celle d'un homme de bien. Ne vous fiez pas trop à ces protestations. L'homme naïf qui fait ces vertueuses déclarations voit dans la Saint-Barthélemy un admirable coup d'État : « Pour moi, encore que la Saint-Barthélemy soit à cette heure condamnée par les protestants et les catholiques, je ne craindrai pas toutefois de dire que ce fut une action très-juste et très-remarquable et dont la cause était plus que légitime. C'est une grande lâcheté, ce me semble, à tant d'historiens français d'avoir abandonné la cause du roi Charles IX. Il y avait un grand sujet de louer cette action, comme le seul moyen de prévenir les guerres qui ont été depuis ce temps-là et qui suivront peut-être jusqu'à la fin de la monarchie, si l'on n'eût pas manqué à l'axiome de Cardan : *Nunquam tentabis ut non perficias*. Il fallait imiter les chirurgiens experts qui, pendant que la veine est ouverte, tirent le sang jusqu'aux défaillances. Ce n'est rien de bien partir si l'on ne fournit la carrière; le prix est au bout de la lice et la fin règle toujours le commencement. » De si odieuses pensées, froidement conçues et sans l'excuse de la passion religieuse, se passent de tout commentaire.

Ainsi, la théorie qui domine toute la *politique* du XVIe siècle, *politique* cauteleuse, dont l'incarnation fut, en France, Catherine de Médicis, c'est le machiavélisme. Le XVIIe siècle et le XVIIIe perpétuèrent ces traditions. Richelieu, Mazarin, avec un génie différent, firent en France une *politique* commune, ayant pour principe identique la souveraineté du but.

Les philosophes commencèrent enfin une révolution nécessaire, protestèrent courageusement et à leurs risques contre l'immoralité d'un gouvernement qui ne pouvait se faire excuser par son génie, et inaugurèrent ainsi, par la force de leurs réclamations, l'introduction de la morale et du droit dans la *politique*.

La Révolution n'a pas seulement changé les formes du gouvernement; elle a profondément modifié l'essence même de la *politique*. En mettant entre les mains du peuple le gouvernement de ses propres intérêts, elle a fait de la science *politique*, science jadis si tortueuse, si obscure, un vaste champ où tout le monde vit, s'agite et travaille. Le rôle des habiles, des hommes qui ont retenu le nom de *politiques*, est désormais, sinon fini, au moins complètement changé. Quand un seul commandait à tous, sa *politique* consistait à tout dominer efficacement, soit par l'écrasement général de toutes les activités qui pouvaient lui nuire, soit, plus rarement, par des moyens habiles ou humains qui gagnaient ou captaient les cœurs et les volontés. Depuis que le gouvernement général fait partie du droit de tous, que la domination directe et personnelle est contraire à la constitution de l'État, l'ambition a pour but nécessaire de conquérir des voix, soit en méritant l'approbation des citoyens, soit en corrompant leurs suffrages. Mais la difficulté de gouverner tant de volontés diverses et opposées s'accroît journellement; le peuple devient plus difficile à manier à mesure qu'il s'éclaire davantage sur ses droits et ses intérêts, et il n'est pas téméraire d'entrevoir et de prédire le jour où le peuple, finalement émancipé, fera lui-même sa *politique*, *politique* nécessairement large, simple, en plein soleil, où ne trouveront place ni les ruses suspectes d'un Machiavel ni les tyrannies impitoyables d'un Richelieu. Le terrain *politique* sera bientôt et définitivement déplacé. La tactique, sans être jamais négligée, ne jouera plus un rôle aussi important, parce que le principe du gouvernement, nous l'espérons du moins, sera désormais incontesté. La prochaine question grave sera sans doute celle de la centralisation, préface d'une question plus large, celle de l'individualisme; mais au-dessus de ces controverses planera, pour les rendre inoffensives, le principe de la souveraineté nationale universellement reconnu et universellement appliqué. Telles sont déjà les préoccupations des publicistes contemporains, depuis Chateaubriand, Royer-Collard, B. Constant jusqu'à Stuart Mill, Proudhon, Lanfrey et Dupont-White. Il serait téméraire de préjuger en faveur de quelle école les questions pendantes seront résolues; mais nous croyons pouvoir prédire que la solution ne troublera pas les destinées du pays si ses gouvernants ont la sagesse de respecter la vraie sauvegarde du droit et de la paix : le suffrage universel.

Politique (la), célèbre traité d'Aristote (345-343 av. J.-C.). Cet ouvrage est un des plus précieux que l'antiquité nous ait légués et l'un des plus profonds du philosophe de Stagire. A ses études théoriques Aristote joint l'analyse complète de toutes les constitutions qu'il voyait fonctionner de son temps, dont il avait pris la peine d'examiner un à un tous les rouages : celles d'Athènes, de Thèbes, de Sparte, de Carthage, des républiques grecques comme des monarchies orientales; il en pèse la valeur, en dénonce clairement le fort et le faible et, tout en exposant les conditions du meilleur gouvernement, il nous donne sur tous des indications pleines d'intérêt. La lecture de ce beau livre nous laisse convaincus de la marche, identique à toutes les époques, mais bien lente, de l'esprit humain; trois siècles et demi avant notre ère, Aristote se posait exactement les mêmes problèmes politiques dont notre société moderne cherche la solution.

Aristote (livre I) part de ce principe, que le bonheur se trouve éminemment dans la société par excellence, qui est la cité. Il cherche dans la nature l'origine des sociétés. La nature veut que l'homme et la femme se réunissent pour avoir des enfants. Elle veut encore que des êtres faibles de raison et d'intelligence se rapprochent de ceux qui ont la prudence nécessaire pour leur commander. Le père, mari et maître, la femme, les enfants et les esclaves forment la première société organisée, qui est la famille. Les enfants de la première famille, tous égaux et indépendants, en forment bientôt de nouvelles, qui se réunissent en hameaux, dont l'agrégation constitue la cité. Le maître, par droit de nature, ordonne à l'esclave; voilà le despotisme. Le père et mari, par le même droit, est obéi par sa femme et ses enfants, à titre d'attachement et de reconnaissance; voilà la monarchie. Les chefs des familles indépendants et égaux se réunissent pour les intérêts et la défense commune. Ils obéissent sous la condition de pouvoir commander à leur tour; voilà la république.

Ces trois pouvoirs établis par la nature sont la base de l'organisation des cités. D'un autre côté, la nature a pourvu à la subsistance de l'homme en lui gardant son indépendance. L'agriculture, la chasse, la pêche, la guerre, voilà les moyens naturels de l'homme pour exister en demeurant libre et sans se dégrader. D'autres hommes s'écartent de la nature pour pourvoir à la subsistance. Ce sont les mercenaires et les gens de main-d'œuvre, qui sont entachés d'esclavage pour avoir aliéné leur liberté. Les premiers, conservant l'indépendance naturelle, doivent seuls être membres du corps social. Les seconds, dépendants par habitude, ne sont pas faits pour commander et doivent être exclus de l'exercice des droits politiques. Ainsi, l'esclavage fait partie intégrante de ce système. Toutefois, sur cette légitimité de l'esclavage, sur cette incapacité de certains hommes à la con[illegible], Aristote se pose à lui-même un dilemme insoluble : « Peut-on attribuer à l'esclave, au delà de sa vertu d'instrument et de serviteur, quelque vertu comme le courage, la sagesse, l'équité; ou bien ne peut-il avoir d'autres mérites que ses services corporels? Des deux côtés il y a sujet de doute. Si l'on suppose ces vertus aux esclaves, où sera leur différence avec les hommes libres? Si on les leur refuse, la chose n'est pas moins absurde, car ils sont hommes et ont leur part de raison. » (*Politiq.*, l. V.) Ces paroles d'Aristote [illegible] d'asseoir l'esclavage, non plus seulement sur le droit du plus fort, mais sur un fondement philosophique.

Après avoir trouvé dans les bases de la famille celles de la société et de l'État, Aristote examine (livre II) les constitutions les plus célèbres de son temps, qu'il divise en deux classes, celles qui n'étaient que des projets de gouvernement [illegible] ment mises à exécution [illegible] projets [illegible] les plus vantées. Ce sont : 1° les deux républiques de Platon, décrites, la première dans son traité de la République, et la seconde dans son traité des Lois. Il les censure et combat vivement les principes sur l'unité absolue que Platon regarde comme le caractère essentiel d'une république parfaite, ainsi que ses opinions sur la communauté universelle des biens, des enfants et des femmes. Passant ensuite à l'examen des constitutions en vigueur, qu'il ne considère qu'au point de vue de l'espèce du gouvernement et de l'organisation politique des différents pouvoirs, il divise en deux parties la constitution d'un peuple : d'une part, l'organisation des pouvoirs publics, de l'autre l'ensemble des moyens propres à faire fonctionner et à conserver cette organisation. Toute organisation peut avoir son bon côté, si elle multiplie des moyens de conservation, elle périclitera. C'est par cette raison que,

étudiant la constitution de Carthage, Aristote prédisait cent dix ans à l'avance la chute de la puissante république : « Si les Carthaginois éprouvent quelques grands revers, dit-il; si leurs sujets se refusent à l'obéissance, ils ne trouveront aucune ressource dans leur constitution pour ramener la tranquillité. » Il ne trouvait, en effet, dans cette constitution aucun des moyens qui doivent être employés par le législateur pour former les mœurs et les habitudes, pour inspirer aux citoyens l'amour de la patrie, pour donner à tous l'esprit national.

De ces prolégomènes, Aristote se trouve conduit (livre III) à aborder le problème de la souveraineté. « Aristote, dit M. Paul Janet, a vu tous les aspects de ce problème; il en recueille, il en discute rapidement les principales solutions : la souveraineté d'un seul, la souveraineté des hommes distingués, la souveraineté des riches et même la souveraineté des pauvres. Quant à lui, il incline à la plus large des solutions, la souveraineté de tous. « La majorité, dit-il, dont chaque membre pris » à part n'est pas un homme remarquable, est » cependant au-dessus des hommes supérieurs, » sinon individuellement, du moins en masse, » comme un repas à frais communs est plus » splendide que celui dont un seul fait la dé» pense. » En effet, y a-t-il un riche qui paye à lui seul autant que le peuple tout entier? Si c'est à la richesse de commander, c'est donc au peuple tout entier. De même pour la capacité. On dit bien qu'en toutes choses c'est le savant qui juge, et non la multitude; mais qui donc fait la réputation de l'artiste, sinon la multitude? Qui décide plus vite et plus sûrement de ce qui est juste, bon, vrai? L'architecte jugera bien de la commodité d'une maison, d'accord; mais bien mieux encore celui qui l'habite. Ce n'est pas le cuisinier, c'est le convive qui juge du festin. Enfin, la multitude est toujours meilleure en général que ne sont les individus, semblable à l'eau, d'autant plus incorruptible qu'elle est en plus grande masse. »

Il pose pourtant une restriction à la souveraineté de tous érigée ainsi en principe et, de déductions en déductions, il arrive à dire qu'il entend par tous, non pas absolument tout le monde, mais le plus grand nombre. Examinant rapidement toutes les sortes de gouvernement, il réduit à trois ceux dont le pouvoir est légitime et durable : la forme monarchique, la forme aristocratique et la forme républicaine (livre IV), et il les définit ainsi : royauté, gouvernement déféré au plus digne; aristocratie, gouvernement déféré à une minorité par la prérogative de la vertu; république, gouvernement déféré à la classe moyenne, classe excellemment propre à exercer le pouvoir, parce que sa richesse est médiocre et qu'elle s'appuie également sur les deux classes extrêmes, qu'elle égale en nombre et qu'elle dépasse en instruction et en activité. A ces trois bons gouvernements correspondent trois gouvernements dégénérés : la tyrannie, dégradation de la royauté, parce qu'elle est fondée sur l'usurpation et la violence; l'oligarchie, corruption de l'aristocratie, parce qu'elle est le gouvernement d'une minorité par la prérogative de la richesse, qui n'est pas une vertu; la démocratie ou souveraineté de la multitude, qui domine par le nombre, sans tenir compte de la vertu. Ces gouvernements sont dégénérés, parce qu'ils s'écartent de la justice, parce qu'ils n'ont pas la vertu pour base, parce qu'ils administrent pour l'avantage des gouvernants.

Dans le livre V, Aristote aborde un sujet très-intéressant, la cause des révolutions qui renversent les divers gouvernements. Cette cause, il la trouve dans la jalousie de la multitude, qui tend sans cesse à tout ramener au niveau de l'égalité absolue, et dans l'ambition de la classe aristocratique qui ne veut point d'égalité. L'auteur expose avec autant de rapidité que de profondeur comment, dans toute espèce de gouvernement, d'un côté les outrages, l'avilissement et l'avidité des gouvernants entraînent la dissolution des Etats, de l'autre comment le ressentiment des injures, l'indignation contre l'oppression et la haine des gouvernés amènent le renversement de toute puissance qui est devenue despotique. Il enseigne aux gouvernants, quelle que soit l'espèce de l'organisation sociale, comment ils peuvent conserver longtemps l'autorité : c'est par l'exécution sévère des lois, par la sagesse de leur gouvernement, surtout par leur modération dans l'exercice des pouvoirs et leur habileté à en user.

Ce traité des révolutions est, par ses développements et la profondeur de la politique, le plus beau de l'ouvrage. C'est un tableau aussi vrai que rapide des révolutions d'une multitude de peuples, qu'Aristote peint d'un seul trait, ainsi que les tyrans et les ambitieux qu'il démasque.

Les livres VI et VII traitent des lois organiques propres à chaque genre de gouvernement, qu'à cet égard Aristote réduit à deux : gouvernement d'une minorité, gouvernement d'une majorité, en effet, [illegible] d'une aristocratie. Il ne traite donc que du principe des lois relatives à ces deux espèces d'organisation politique, attendu qu'il est aisé [illegible] pour toutes les autres formes de gouvernement, qui ne sont que des [illegible] plus ou moins rapprochées [illegible].

Mais l'organisation d'un gouvernement exige deux choses : établir et conserver. Aristote expose donc : 1° quelles doivent être les bases des lois organiques; 2° quelles doivent être les bases des lois conservatrices, tant dans la démocratie que dans l'oligarchie. Enfin, il termine en posant des bases générales pour l'institution des magistratures dans les différentes espèces de républiques.

« La vraie république, dit-il, n'est point une oligarchie dans laquelle une minorité tient les rênes de l'Etat par le privilège des richesses. Elle n'est point une démocratie dans laquelle tous gouvernent par l'influence de leur multitude. Elle est la prépondérance politique de la classe moyenne, tenant à la patrie par le lien de la propriété; classe qui, dans toutes les nations, se distingue par son amour de l'ordre, sa haine pour les révolutions, ses talents et ses vertus. Voici les bases de la vraie république : 1° La vraie république, comme tous les bons gouvernements, est essentiellement fondée sur la vertu et sur la justice égale pour tous dans l'exercice de leurs droits. 2° L'égalité doit être proportionnelle, c'est-à-dire en raison des talents, des vertus, des moyens que chacun apporte dans la mise commune de l'association. 3° Dans la vraie république, il y a un cens ou revenu nécessaire pour prendre part aux affaires. Ce cens sera calculé de telle sorte que la majorité du peuple seulement, et non tous, participe au gouvernement. Ceux qui ne tiennent par aucun lien à la patrie, et qui sont presque toujours livrés aux passions et à l'ignorance, ne doivent point avoir d'influence sur la chose publique. 4° Il y a un cens plus élevé pour être éligible aux magistratures; il faut que les magistrats soient à l'abri des séductions et du besoin. 5° Le droit des citoyens, dans les assemblées, doit se borner à élire les magistrats, à juger leur responsabilité. La multitude ne doit faire que ce qu'elle est en état de décider suffisamment. 6° Les emplois seront temporaires; le droit d'obéir et de pouvoir commander à son tour tient à l'essence de l'homme libre. 7° La cité doit avoir un conseil suprême pour la direction générale des affaires et des magistrats chargés de veiller à l'exécution des lois. Les pouvoirs seront perpétuels, et les hommes qui en seront chargés alterneront. 8° Ces principes une fois adoptés, quels que soient le nom, l'organisation, les attributions des conseils ou des magistrats, vous aurez constitué une véritable république. »

Le livre VIII couronne dignement ce vaste édifice. Persuadé que les institutions politiques ne valent que par les hommes qui les exercent, qu'il serait parfaitement inutile d'avoir de bonnes lois si l'on ne s'appliquait d'abord à former de bons citoyens, il consacre la plus grande partie de ce chapitre à appeler l'attention des philosophes et des législateurs sur l'éducation du peuple, et il veut que cette éducation soit conforme à l'esprit du gouvernement. « L'Etat n'a pas de caractère, dit-il, quand un seul de ses citoyens, pris au hasard, n'a pas la physionomie nationale. »

Le traité de la *Politique*, œuvre d'un penseur profond, a excité, à son tour, les penseurs de tous les temps et de tous les pays. On y trouve en germe, et souvent plus qu'en germe, les principaux travaux des théoriciens modernes. Une seule chose ternit le mérite de ce bel ouvrage, c'est qu'Aristote a fondé tout son édifice politique sur la plus inhumaine de toutes les institutions : l'esclavage!

Politique et de morale (ESSAIS DE), ouvrage de François Bacon, publié d'abord en anglais en 1597, puis en latin en 1625, avec des additions considérables. Le titre choisi par Bacon permet de supposer que l'idée de ces écrits lui fut suggérée par le livre de Montaigne. Dans la dédicace de l'édition de 1612, il s'exprime ainsi : « Ce sont quelques notes succinctes, où mes idées sont indiquées plutôt que développées et auxquelles j'ai donné le nom d'*Essais*. Ce mot est moderne, mais la chose est ancienne, car les lettres de Sénèque à Lucilius, si vous prenez la peine de les examiner, ne sont que des essais, c'est-à-dire des méditations détachées, quoique présentées sous la forme de lettres. » Dans ces *Essais*, Bacon parle successivement de la vérité, de la mort, de l'unité du sentiment dans l'Église chrétienne, de la vengeance, de l'adversité, de la dissimulation, des parents et de leurs enfants, du mariage et du célibat, de l'envie, de l'amour, des grandes places, de l'audace, de la bonté, de la noblesse, des troubles et des séditions, de l'athéisme, de la superstition, des voyages, de la souveraineté et de l'art de commander, du conseil et des conseils d'Etat, du délai et de la lenteur des affaires, de la ruse et de la finesse, de la fausse prudence de l'égoïste, des innovations, de l'expédition dans les affaires, de l'affectation de prudence, de l'amitié, des dépenses, de la véritable grandeur des Etats et des royaumes, de la manière de conserver sa santé, du soupçon, de la conversation, des colonies, des richesses, des prophéties et autres prédictions, de l'ambition, du naturel envisagé dans l'homme, de l'habitude et de l'éducation, de la fortune, de l'usure, de la jeunesse et de la vieillesse, de la beauté, de la laideur et de la difformité, des bâtiments, des jardins, des négociations et de l'art de traiter les affaires, des clients et des amis d'un ordre inférieur, des solliciteurs et des postulants, des études, des factions et des partis, des manières et de l'usage du monde, de la louange, de la vanité, de la gloire, des devoirs d'un juge, de la colère, de la vicissitude des choses. Il est impossible de donner une idée générale de ces *Essais*. Le nombre de réflexions ingénieuses que l'on y trouve et qu'on serait tenté de citer est considérable. La partie politique renferme des jugements et des aperçus dignes de Machiavel et de Montesquieu. C'est dans les *Essais* qu'on lit ce passage si souvent réédité : « J'aimerais mieux croire toutes les fables du Talmud et de l'Alcoran que de croire que cette grande machine de l'univers, où je vois un ordre si constant, marche toute seule et sans qu'une intelligence y préside... Une philosophie superficielle fait incliner quelque peu vers l'athéisme; mais une philosophie plus profonde ramène à la connaissance d'un Dieu, car tant que l'homme, dans ses contemplations, n'envisage que les causes secondes, qui lui semblent éparses et incohérentes, il peut s'y arrêter et n'être pas tenté de s'élever plus haut; mais lorsqu'il considère la chaîne indissoluble qui lie ensemble toutes ces causes, leur mutuelle dépendance et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, leur étroite confédération, alors il s'élève à la connaissance du grand Etre qui, étant lui-même le vrai lien de toutes les parties de l'univers, a formé ce vaste système et le maintient par sa providence. » Et cet autre sur le fanatisme : « Le poëte Lucrèce, à propos de l'horrible action d'Agamemnon sacrifiant sa propre fille, s'écrie dans son indignation : « Tant la religion a pu inspirer d'atro» cité! » Mais qu'aurait-il dit du massacre de la Saint-Barthélemy, si cet attentat avait été commis de son temps?... Ce fut, sans doute, un grand blasphème que celui du démon lorsqu'il dit : « Je m'élèverai et je serai » semblable au Très-Haut. » Mais un blasphème encore plus grand, c'est de présenter, pour ainsi dire, Dieu sur la scène et de lui faire dire : « Je descendrai et je serai sem» blable au prince des ténèbres. » Serait-ce donc un sacrilége plus excusable de dégrader la cause de la religion et de s'abaisser à commettre ou à conseiller sous son nom des attentats aussi exécrables que ceux dont nous parlons? Ne serait-ce pas faire, pour ainsi dire, descendre le Saint-Esprit non sous la forme d'une colombe, mais sous celle d'un vautour ou d'un corbeau, et hisser sur le pacifique vaisseau de l'Eglise l'odieux pavillon qu'arborent sur leurs bâtiments des pirates et des assassins? »

On peut consulter avec fruit sur cet ouvrage la belle étude de Macaulay sur Bacon (*Essays*, t. III, édit. Tauchnitz). Les *Essais* de Bacon ont été traduits par l'abbé Goujet et publiés à Paris en 1734 et 1740.

Politique (TRAITÉ DE), par Spinoza (1677), traduit en français par J.-G. Prat (1860, in-12). Les idées politiques de Spinoza se rapprochent de celles du XIXe siècle par certains côtés; mais, à d'autres égards, son système s'éloigne considérablement du droit moderne; il est impossible de voir dans ce traité, resté inachevé, ce qu'y voit l'enthousiasme du traducteur : un admirable manuel démocratique. Loin de reconnaître la justice comme but et garantie des institutions sociales, Spinoza méconnaît même la liberté intérieure de l'homme et soumet tout à une fatalité aveugle, indifférente au bien comme au mal, au vice comme à la vertu. Il admet les passions bonnes ou mauvaises et il les considère comme des propriétés appartenant à la nature humaine; il y voit des phénomènes à définir, à expliquer. Il s'agit pour lui de les comprendre, non de les flétrir. Dans son système, il n'y a naturellement ni bien ni mal, ni justice ni injustice. Chacun a droit à tout, et le droit n'a de mesure et de limite que la puissance ou l'impuissance. En vertu des lois qui régissent le développement de son être, tout homme peut légitimement s'approprier quoi que ce soit, et ce droit d'user et d'abuser s'étend aux personnes comme aux choses. Tel est le droit naturel, la loi même de Dieu. La conséquence inévitable de ce droit naturel est l'état de guerre et le manque absolu de sécurité. De là la nécessité des lois et des gouvernements, uniquement fondés sur des conventions, qui non-seulement consacrent et définissent le juste et l'injuste, mais qui, de plus, instituent et créent le bien et le mal, le mérite et le démérite. Spinoza généralise le droit outre mesure, il l'étend à tout; il le prête aux choses comme aux personnes, aux brutes comme aux intelligences. Le droit naturel n'est pour tous les êtres qu'une absolue nécessité. Cette erreur préliminaire amène Spinoza à dire qu'en principe l'homme est l'ennemi de l'homme et qu'il n'est pas naturellement sociable. Sous l'apparence d'une affirmation excessive, sa proposition fataliste n'est que la négation même du droit. Le gouvernement a autant de droit qu'il vaut par la puissance, et chaque citoyen ou sujet a d'autant moins de droit que l'Etat lui-même est plus puissant que lui. Ainsi, la loi, ou la raison d'Etat, fait le juste; la contrainte devient l'obligation morale. Et plus le droit du souverain pouvoir est grand, plus la forme de l'Etat s'accorde avec le *dictamen* de la raison. Etudiant les conditions qui président à la naissance de la société et à l'institution de l'Etat, Spinoza admet deux hypothèses : 1° celle d'un pacte social, fondement du droit positif; 2° celle d'un certain état de nature qui aurait nécessité le pacte social. Ces hypothèses, moralement et historiquement fausses, ont été depuis longtemps victorieusement réfutées. Il est évident, en effet, que la sociabilité est un instinct impérieux chez l'homme, que le véritable état de nature est l'état social et que l'Etat se forme et se constitue par les mêmes lois physiologiques que la société elle-même, représentées qu'ils sont, en principe, l'un et l'autre, par la famille et par la tribu. Lorsque, descendant de la théorie aux faits, Spinoza discute les formes de gouvernement, il donne maintes entorses à son système, qui aboutit logiquement au despotisme pur. Cela tient à ce qu'il a les yeux fixés sur les pays libres, et plus particulièrement sur la république de Hollande. Toutefois, sa préférence pour la constitution démocratique n'est pas chez lui un principe, une conviction. En décrivant les ressorts des constitutions, il accumule les précautions minutieuses, les pratiques subtiles, les combinaisons réglementaires. Il demande la liberté de penser, mais il la réclame seulement pour les vérités scientifiques ou spéculatives. Il tient médiocrement à la liberté de conscience; à ses yeux, la religion est chose d'Etat. Il est vrai qu'il ne veut pas de religion politique dans une monarchie, le monarque pouvant opprimer les consciences; mais il admet une religion d'Etat dans les républiques aristocratiques ou populaires. En un mot, il n'a ni l'amour de la liberté ni la passion de la justice, bien que, dans quelques passages, il demande une entière liberté et qu'il propose pour fin à l'Etat de donner la paix et la sécurité, de garantir le légitime exercice des facultés naturelles du citoyen, de faire que les hommes vivent librement, sans haine et sans injure. En résumé, la politique de Spinoza est inconséquente et fausse, pour avoir méconnu le principe du droit et l'objet de l'état social.

Politique constitutionnelle (COURS DE), par Benjamin Constant de Rebecque (1816, in-8°). Ce livre est un recueil de discours et d'écrits dans lesquels l'ingénieux publiciste expose le mécanisme de la monarchie représentative et les principes généraux de l'organisation sociale. Ses doctrines ont une grande analogie avec celles de Filangieri, qu'il a si habilement commenté. Adversaire déclaré de l'arbitraire se cachant sous le manteau de l'ordre, et de l'anarchie prenant le masque de la liberté, Benjamin Constant essaya de jeter les bases d'un système politique et social dans lequel le pouvoir et la liberté seraient maintenus vis-à-vis l'un de l'autre dans un juste équilibre et une parfaite harmonie. Malgré son goût très-vif pour la liberté et son ouverture d'esprit, il crut à la possibilité d'établir une monarchie pondérée et il eut l'illusion de croire que le mécanisme subtil qu'il avait imaginé pourrait fonctionner sans encombre dans une nation où la Révolution avait implanté fortement l'idée démocratique. Connaissant à fond le mécanisme de la constitution anglaise, il tenta de l'accommoder à la France représentée par la classe moyenne. Dans son projet de gouvernement, après avoir circonscrit l'autorité royale dans des limites assez étroites, il substitue à l'ancienne division des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, toujours en guerre, une nouvelle répartition de l'autorité en pouvoirs royal, exécutif, représentatif, judiciaire et municipal. Dans son idéal de monarchie constitutionnelle, le roi n'est guère qu'un pouvoir neutre destiné à maintenir l'équilibre entre les autres, et tout ce qui ne tient pas aux limites et aux attributions respectives des cinq pouvoirs reconnus, aux droits politiques ou aux droits individuels, est considéré comme inconstitutionnel. Les idées ingénieuses abondent dans ce système, en réalité très-artificiel et pratiquement irréalisable. Il n'en fut pas moins accueilli avec faveur par les esprits libéraux du temps, et Benjamin Constant passa pour avoir enseigné les véritables règles du gouvernement représentatif. Bien que composé de pièces de rapport, le *Cours de politique constitutionnelle* forme un tout homogène, une doctrine complète. La responsabilité des ministres, la liberté de la presse y sont proposées en termes énergiques; les moyens indignes d'un pouvoir fort, tels que les menées des agents provocateurs, sont flétris sans pitié. Cet ouvrage pose son auteur en chef de l'école libérale : la liberté individuelle, les garanties du citoyen et de la vie privée, l'indépendance de l'homme et de la pensée, voilà le but de tous ses efforts. Sa politique, en partie négative, peut se résumer en deux mots : restreindre l'autorité. Ayant conçu une vive défiance contre la force sociale, il considéra le gouvernement, quel qu'il fût, comme un mal nécessaire qu'il fallait limiter de telle sorte qu'il pût nuire le moins possible. Les idées de Benjamin Constant sur le gouvernement et sur les garanties nécessaires à la liberté ont été souvent mises à profit par ceux qui rêvent un mariage de raison entre la monarchie et la liberté.

« Dans son *Cours de politique constitutionnelle*, dit M. de Sacy, on rencontre de l'esprit, de la finesse, une manière de dire pi-

quante jusque dans son incorrection. Mais ce que l'on ne saurait trop y priser, c'est un talent d'observation rare, une justesse de raison parfaite, un soin presque minutieux à se tenir en garde contre l'entraînement de ses propres idées et à ne jamais dépasser la vérité; c'est précisément ce caractère de modération impartiale, de raison ingénieuse et parfaite qui frappe comme le mérite propre du volume. Le philosophe ne s'y laisse jamais dominer par l'homme de parti; c'est un écrivain auquel il faut des lecteurs et des adversaires de bonne compagnie. » — « Les vues de Benjamin Constant, ajoute Garnier-Pagès, sont saines; ses aperçus sont ingénieux; il se recommande par une grande puissance d'argumentation, une merveilleuse facilité de travail, une élocution élégante et lucide. Son style est moins remarquable par la vigueur et la correction que par la finesse, l'urbanité et la clarté presque voltairienne. »

Politique (PHILOSOPHIE DE LA), par l'abbé Rosmini (1832). Dans cet ouvrage, le célèbre abbé se propose de montrer la nécessité du gouvernement de l'humanité par l'Église. Au début de sa thèse, Rosmini pose ces deux prémisses : les individus sont destinés à contenir les masses; les hommes sans patrie et sans famille doivent diriger toutes les patries et toutes les familles. Conclusion : tous les États doivent se soumettre à la suprématie de l'Église, qui doit, à son tour, laisser aux États l'administration de tous les intérêts politiques et matériels. « Jamais la société n'a été plus florissante, dit Rosmini, et jamais elle n'a été plus malheureuse; les biens matériels abondent, et d'incessantes révolutions accusent l'existence de maux profonds. Cette contradiction vient de l'ignorance des hommes qui gouvernent les États : les modernes ont dédaigné la philosophie, et aujourd'hui le pouvoir est aveugle, la science impuissante. Les politiques ne songent qu'à la prospérité matérielle; ils traitent l'homme comme une chose. Incapables de diriger l'opinion populaire, ils sacrifient le bonheur à la richesse, la vertu au succès. Ils n'ont ni force, ni but, ni prévision. Ils ne gouvernent pas; ils sont gouvernés par toutes les éventualités de la guerre, de l'industrie et du commerce. On voit une société splendide à la surface, et, au fond, l'homme malheureux. » Passant en revue toutes les théories que la politique moderne applique au gouvernement des États, Rosmini les critique sans pitié. Les idées si fortes, les principes si féconds, basés sur la justice même, que la Révolution a introduits dans le monde sont pour lui lettre close. Tout lui semble mauvais; il ne voit en tout que désordre, lutte, corruption. La société marche au hasard, mêlant toutes les classes. Chose singulière, dit-il, la corruption moderne s'est développée en présence du christianisme. Pourquoi? C'est que le christianisme lui a donné les idées de l'infini, de l'absolu, qu'il est impossible de trouver dans la nature. Or, la société veut réaliser matériellement le bonheur infini. Quels sont les éléments du bonheur? dit Rosmini. Des biens matériels et la réflexion qui les apprécie. Les objets réels sont insuffisants et l'intelligence, l'abstraction, conduit à l'erreur. On conçoit un bonheur idéal et on s'efforce de le réaliser. On substitue à la nature, au monde réel un monde fantastique, infini; les passions et les désirs se doublent d'illusions, ils se multiplient l'un par l'autre; les idées se compliquent. Rosmini fait à ce sujet un calcul bizarre et ingénieux; analysant les combinaisons d'idées ou de désirs, ou de sentiments, il trouve cent vingt-neuf capacités indéfinies ou cent vingt-neuf mobiles qui pervertissent les sens et la volonté. C'est ainsi que la société moderne prend le faux bonheur pour le vrai. Cette illusion exerce son funeste empire sur les hommes chargés du soin de diriger les peuples. Les uns veulent réaliser l'abstraction de l'égalité, les autres poursuivent l'abstraction du mouvement géométrique : tous créent de nouveaux besoins à la société. Celle-ci, voulant agir, se trouve aux prises avec l'impossible; ses ressorts se roidissent, les révolutions éclatent et le désordre reste. De là ce délire de l'infini, cette sombre irritation, cette rêveuse désespérance, ces ennuis funèbres des Werther, des René, des Jacopo Ortis, des Childe-Harold, des Obermann, etc. Si le bonheur est une satisfaction calme, le progrès n'est qu'une chute continue. On a, dit Rosmini, calomnié le moyen âge sans le comprendre : l'imperfection était alors dans les moyens; le mal est aujourd'hui dans le but. Les instruments (richesse, méthodes, langues, etc.) se perfectionnent, et néanmoins la société se sent impuissante en pensée, en action et en bonheur. L'auteur, dans le plan qu'il propose, ne rejette ni la richesse, ni l'activité humaine, ni les espérances infinies de l'homme; mais il veut l'harmonie du but et des moyens, de la pensée et de l'abstraction, de l'existence et du perfectionnement; il veut concilier la philosophie et la politique : le progrès harmonique se compose de résistance et de mouvement. Il voit dans l'état moral des peuples la mesure de leur bonheur. Seul, le christianisme peut organiser le gouvernement philosophique en séparant la terre du ciel, le bien fini du bien infini. Ce gouvernement modèle est la domination des sages, de l'Église sur l'humanité. Telle est l'utopie de Rosmini. Ce prétendu gouvernement modèle, ce pouvoir des prétendus sages, on les a vus à l'œuvre. Ce qu'ils ont produit, l'histoire nous le raconte, et cette histoire contient les pages les plus sombres de l'humanité. Lorsque Rosmini ne laisse à la société d'autre alternative que l'esclavage théocratique ou une agitation stérile, il condamne, sans s'en douter, la société elle-même. Sa critique de la société moderne est une critique de la nature humaine. Il est dans notre destinée de lutter contre nous-mêmes, de poursuivre l'idéal, de chercher sans cesse le mieux. La civilisation, c'est-à-dire la science et la justice, se propose un but déterminé que l'homme peut entrevoir et auquel il aspire légitimement.

Politique à l'usage du peuple, par Lamennais (1838, 2 vol. in-32). Ce livre est la reproduction des articles les plus remarquables que Lamennais fit paraître dans le journal le *Monde*, du 10 février au 4 juin 1837. De ces articles se dégage un programme politique que nous allons résumer. D'après le célèbre philosophe, la politique du peuple bien comprise doit s'appuyer sur les trois mots qui forment la devise des Français : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Lamennais leur donne l'acception la plus large, en les considérant non pas seulement dans les rapports de citoyen à citoyen, mais encore dans ceux de peuple à peuple. Il veut que cette devise de la France devienne celle du monde entier, dont les différentes nations doivent tôt ou tard s'unir dans une fédération universelle. C'est la pensée d'Anacharsis Clootz, adaptée aux maximes de l'Évangile. Est-elle réalisable? Lamennais en est convaincu, comme le prouvent ces lignes : « Hormis quelques traîneurs, que la nuit a surpris dans le passé, personne aujourd'hui qui ne voie clairement que toutes les fractions du genre humain gravitent vers une grande unité, qui se constituera tôt ou tard, parce qu'elle est le terme de ses efforts et l'accomplissement de ses destinées terrestres. Ce serait donc violer une de ses premières lois et combattre l'ordre providentiel que de s'enclore dans l'enceinte étroite des vieilles nationalités, dans un patriotisme exclusif, qui n'est que l'égoïsme de peuple à peuple. Les peuples doivent, au contraire, se rapprocher de plus en plus, se tendre la main, s'aider mutuellement, resserrer entre eux les liens sacrés de la fraternité universelle, sans quoi ils gémiraient éternellement sous le poids des mêmes maux. S'unir, c'est vivre davantage, c'est progresser moralement et physiquement. La justice et la charité sont donc les deux premières lois politiques du peuple.

» De même que dans leurs rapports réciproques ils tendent à l'unité comme à leur but final, chacun d'eux a visiblement la même tendance interne, c'est-à-dire une tendance à s'organiser d'après le principe irrévocablement acquis désormais à l'humanité d'une parfaite égalité de droits et par conséquent d'une liberté exempte de toute limite arbitraire, ou qui n'ait pas sa raison soit dans les lois mêmes de la nature, soit dans la volonté commune, au-dessus de laquelle il n'existe aucun légitime pouvoir. »

L'égalité et la liberté, proclamées aujourd'hui par la raison et la conscience universelle, sont donc les deux bases sur lesquelles reposera dans un temps peu éloigné de nous l'édifice social, et dès lors essayer de les renverser, c'est ébranler l'avenir tout entier, c'est attaquer directement la vie même du genre humain. Quelles que puissent être les chances passagères de la lutte opiniâtre du privilège contre l'égalité, le principe de l'égalité ayant pour lui toutes les forces morales de la nature humaine, forces indestructibles et sans cesse croissantes, est assuré de la victoire, que la force matérielle lui dispute en vain. La France a réussi à opérer l'abolition des anciens privilèges; mais d'autres privilèges les ont remplacés. Pure fiction quant au fait, l'égalité a été déjà et plus d'une fois niée théoriquement par les hommes du pouvoir, qui ne conçoivent d'autre lien social que le lien hiérarchique, ni d'autre hiérarchie que celle qui est fondée sur l'inégalité des droits. A l'aristocratie fondée sur le droit de naissance a succédé une aristocratie fondée sur le droit de l'argent. Jamais l'État ne sera tranquille que le juste vœu du peuple de revenir à l'égalité ne soit satisfait. Le principe d'égalité toujours vivant malgré les efforts faits pour l'étouffer, réagira contre le privilège, et le pouvoir, rapide de rencontrer partout une invisible résistance qu'il crée son action, cherchera dans le privilège même, dans son extension, un remède aux perturbations que seul il produit. Le mouvement, à ses yeux, sera le désordre ou une menace de désordre; il faudra donc arrêter le mouvement, par conséquent restreindre de plus en plus la liberté, la liberté de parler, la liberté d'écrire, la liberté d'agir de concert dans un but d'intérêt commun; il faudra isoler les individus, épier avec défiance leurs pensées, leurs démarches, placer à chaque porte le soupçon, multiplier les peines et les aggraver, élargir les prisons, opposer la terreur au mécontentement pour lui faire équilibre, rentrer enfin par toutes les voies dans les arréragés ruines du passé. Ce serait là une erreur funeste. L'humanité ne rétrograde point; la vie est devant elle, et c'est de là que vient le souffle qui anime tout ce qui doit durer.

A mesure qu'elle le sentira mieux, la puissance populaire, irrésistible lorsqu'elle veut fermement user d'elle-même, prendra un rapide accroissement et aussi verra plus clairement le but qu'elle doit se proposer et les moyens de l'atteindre. Une sagesse prévoyante ouvrirait au peuple une voie pacifique vers ce but, car il ne saurait s'en détourner et aucun des obstacles qu'on essayerait de lui créer ne l'arrêterait longtemps, et ne l'arrêterait qu'au prix des plus effroyables malheurs. Ne barrez pas sa route, vous n'aurez rien à redouter de lui. On craint sa violence, on a tort. Il n'est violent que contre l'injustice, contre l'injustice manifeste, méditée, opiniâtre. Instinctivement attaché à l'ordre, qui ne peut être troublé sans qu'il souffre, il en respecte l'apparence même, et, quand il se lève pour combattre, c'est qu'une voix qui ne trompe point, la voix de Dieu, lui a dit : *Tu le dois!*

C'est au peuple qu'est réservée la réalisation de l'œuvre sociale. Organiser la nation entière sur la base d'une parfaite égalité de droits et coordonner les lois secondaires à ce principe d'égalité; organiser le travail et diriger la répartition de ses fruits de manière que, sans blesser aucun intérêt légitime, ils tournent au plus grand bien-être de tous, telle doit être la politique du peuple. En vain voudra-t-on l'empêcher de la formuler; commander le silence n'est point arrêter le mouvement des esprits. D'ailleurs, la liberté est la meilleure garantie de l'ordre; car tout ce qu'on lui ôte repasse dans le domaine de la force aveugle et brutale. Tant que la parole n'est point interdite, qu'on peut conserver l'espérance de réaliser par la conviction et par des voies légales ce qu'on se figure être un droit, un bien, jamais on n'a recours à la violence; elle est toujours la dernière raison de celui qui n'en a plus d'autres ou qu'on empêche d'en produire d'autres.

D'après Lamennais, la solution du problème social n'est pas de niveler les fortunes, mais de les élever toutes simultanément. La solution des problèmes politiques, c'est la fusion de tous les peuples dans l'unité humaine, la fusion de tous les citoyens dans l'unité nationale. Alors la liberté, l'égalité régneront pleinement, et la fraternité universelle, ce dernier mot de l'humanité, ce but suprême de la politique du peuple, ne sera pas loin d'être atteinte.

Politique de l'Espagne (ESQUISSE HISTORIQUE DE LA), par M. Martinez de La Rosa (Madrid, 1857, 2 vol. in-12). Le livre de l'homme d'État espagnol contient un résumé rapide et une appréciation judicieuse des principaux événements de l'histoire d'Espagne depuis le XV[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e]. Le style en est non-seulement excellent, d'une grande pureté et d'une grande élégance, mais ce qu'il faut surtout louer dans ce volume, c'est son esprit libéral, quoiqu'il ne se révèle souvent que sous une forme trop timide. Martinez de La Rosa connaissait à merveille le passé de son pays; mais il ne s'est pas laissé égarer par son patriotisme. Il a fort bien vu que le pouvoir absolu de Philippe II, en entraînant l'Espagne dans des entreprises au-dessus de ses forces, commença à épuiser ses ressources et peut être regardé comme l'origine de la décadence profonde de ce pays pendant de si longues années. Toutefois, on chercherait en vain, dans ce livre, l'aveu de la principale cause de l'abaissement dans lequel l'Espagne a été plongée, nous voulons dire cet ardent prosélytisme catholique qui la entraînée à faire la police de l'Europe pour le compte du pape et à vouloir défendre la foi religieuse à laquelle [illegible] avait été porté par la Réforme. Il n'en faut pas tant demander à l'ancien ambassadeur d'Espagne auprès du souverain pontife, ambassadeur qui se trouvait précisément à Rome lors des événements de 1848 et [illegible] IX a [illegible] à Gaëte. Ce livre n'a pas été traduit en français.

Politique et de littérature (ESSAIS DE), par M. Prévost-Paradol (1859-1866, 3 vol. in-8°). Ce livre n'est que le recueil d'un grand nombre d'articles parus dans les *Débats* sur la littérature, la philosophie, l'histoire et surtout la politique. [illegible] littérature et politique; mais la politique se glisse si finement dans la littérature et s'exprime si littérairement, qu'il est plus commode [illegible] écrivain politique, [illegible] de l'école des Chamfort, des Rivarol et des [illegible] d'esprit qu'il aiguillonnait ses adversaires. [illegible] M. Prévost-Paradol [illegible] un succès littéraire. [illegible] un judicieux article sur Spinoza, un beau morceau sur l'enfer, d'un ton de philosophe à la fois respectueux et sceptique, un autre sur Xénophon, exquis et vraiment attique, un autre sur le poëte Lucrèce, des aperçus parfaits dans leur brièveté sur Démosthène, sur Thucydide, sur Hérodien.

Le grand mérite de M. Prévost-Paradol dans ces articles, c'est d'avoir oublié qu'il a été professeur et de ne pas faire sentir l'universitaire; il est très-littéraire sans avoir l'air de songer à la littérature. Comme publiciste, dans une autre série d'articles il met au service du parti libéral constitutionnel son esprit aiguisé, son style net, fin, élégant, un peu froid à la longue. « Une fonction spéciale lui est dévolue, dit M. Sainte-Beuve; il est ce qu'on peut appeler justement le secrétaire général des anciens partis, adopté et chéri d'eux en cette qualité. » A cet égard et dans un esprit d'opposition assez légitime sous le second Empire, M. Prévost-Paradol enveloppait dans sa prédilection et dans ses regrets l'époque de la Restauration et celle de Louis-Philippe, qu'il confondait presque dans une admiration commune. Il les aime « pour le régime de publicité, de tribune, de libre discussion qui y régnait, et où chaque opinion comme chaque talent trouvait son compte. » C'est un thème sur lequel il revient sans cesse. Son idée, c'est le gouvernement parlementaire; son ennemi, c'est le pouvoir absolu. Tout ce qui à quelque degré est pour le gouvernement parlementaire, il l'accepte comme allié et confédéré, de quelque bord qu'il vienne. Du reste, c'est le régime politique anglais pour lequel il montre le plus de sympathie. Nous ne formons point les mêmes vœux et croyons la France bien capable de se régir elle-même, sans avoir besoin d'aller emprunter des constitutions à l'étranger.

M. Prévost-Paradol avait été reçu à l'Académie française fort jeune; il avait été mis en prison pour avoir énergiquement défendu son parti, il était apprécié des fins connaisseurs, mais jamais il ne fut populaire. Son atticisme un peu froid était trop collet monté pour être goûté par tout le monde.

M. Edmond Scherer apprécie dans ces termes le talent de M. Prévost-Paradol : « Ses articles (de critique littéraire) sont, dit-il, de charmantes causeries, et, parmi les essais publiés sous ce titre, il n'en est point qui le justifient mieux que les siens. La critique de M. Prévost-Paradol est un entretien simple, naturel, plein de grâce, qui ne laisse rien à désirer, si ce n'est çà et là un peu plus de trait, comme aussi peut-être une provision plus riche d'études toutes faites. » Dans la discussion politique, parmi les écrivains polémistes, le rang que lui assignent ses articles « est tout simplement le premier. M. Sainte-Beuve n'est pas plus décidément le prince de la critique littéraire, M. Renan n'est pas plus certainement le modèle dans l'essai de philosophie ou d'histoire, que M. Prévost-Paradol n'est le premier de nos écrivains politiques. Il a si bien renouvelé le genre qu'il paraît l'avoir fondé. Il a donné au premier-Paris cette valeur durable qui semblait autrefois le privilège de quelques feuilletons. » Les articles de M. Prévost-Paradol [illegible] restés si leur auteur ne leur eût ôté toute valeur morale en se ralliant à l'E[illegible].

Politique et science sociale (TRAITÉ DE), par Benjamin Buchez, ouvrage posthume publié en 1866 par MM. L. Cerise et A. Ott. Le philosophe qui avait rêvé la chimérique alliance du catholicisme et de la [illegible] a exposé dans cet ouvrage les applications de la philosophie à la politique. Toutes les questions de principes y sont discutées, toutes les déductions pratiques établies. Les insti[illegible] « Tous les [illegible] de la terre formeront une vaste [illegible] par la croyance de tous [illegible] du christianisme. Chaque peuple se gouvernera [illegible] par ses représentants élus. Il sera établi que la fonction essentielle du gouvernement est de faire progresser la société, et on ne tolérera que les pouvoirs qui rempliront fidèlement ce devoir. Il n'y aura plus de fonctions héréditaires d'aucune sorte, ni dans l'organisation politique, ni dans l'organisation sociale. Tous les hommes seront libres et égaux. Chacun recevra l'éducation qui fait

l'homme et le citoyen et l'instruction nécessaire pour la profession qu'il aura choisie. Chacun aussi trouvera à sa disposition gratuite l'instrument du travail qu'il sera capable de faire. La rémunération du travailleur sera conforme à son œuvre, et dans les travaux industriels il aura la propriété de son produit, directement ou par l'échange. » On reconnaît ici deux courants bien distincts d'idées; d'une part, l'inspiration de ces rêves généreux qui nous font entrevoir pour l'humanité une ère de fraternité universelle; d'autre part, la préoccupation des problèmes du moment et l'érection en doctrine générale d'expédients plus ou moins efficaces contre les crises inhérentes à des formes sociales passagères. L'auteur ouvre devant nous tous les horizons de la transformation future de l'humanité pour aboutir à l'enseignement professionnel, à une distribution gratuite d'instruments de travail, au droit de posséder ou de vendre ses produits! « C'était bien la peine, dit M. Vapereau, de remonter si haut et d'aller si loin, de faire appel à la philosophie, à la science, à l'histoire, et d'unir par un mariage forcé le mouvement perpétuel du progrès indéfini avec l'immuable infaillibilité du dogme révélé, la démocratie révolutionnaire avec l'antique catholicisme! »

Politique positive (LA), **revue occidentale**, avec cette épigraphe pour devise : *Ordre et Progrès*, fondée par MM. Sémerie et Robinet au mois d'avril 1872. Cette revue, qui paraissait tous les quinze jours, a vécu jusqu'au 16 juillet 1873. La collection qu'elle forme se compose de 31 numéros. Elle était l'organe de l'école positiviste orthodoxe qui suit M. Laffitte, comme la *Philosophie positive* de MM. Littré et Wyrouboff est l'organe d'un positivisme qu'on peut appeler hérétique, parce qu'il n'accepte pas toutes les doctrines politiques, sociales et religieuses d'Auguste Comte. Voici en quels termes est exposé, dans le premier numéro, le but que poursuivent les rédacteurs :

« La politique, jusqu'à ce jour, n'a été comprise et pratiquée que d'après les données fournies par la théologie et par la métaphysique sur le monde, sur l'homme et sur la société. Nous n'affirmerons pas une chose excessive, sans doute, en disant qu'à cette heure et depuis trop longtemps les affaires humaines se trouvent assez mal de cette direction. C'est en vain que les gouvernements, qui, depuis bientôt un siècle, se disputent, en France, l'arène politique, s'appuient sur le droit divin ou sur le consentement général! Qu'ils se réclament de Dieu ou du peuple, ils se montrent d'une incompétence pareille et d'une impuissance égale envers les problèmes inéludables que la complication croissante de la civilisation impose à notre temps. C'est pourquoi des esprits encore trop peu nombreux, il est vrai, fatigués des incertitudes et des impossibilités des doctrines indémontrables, se sont attachés à celle qui emprunte à la science seule ses principes et ses procédés. Nous venons donc propager dans cette revue les données de la science sociale élaborée par Auguste Comte et les appliquer à l'appréciation des événements politiques actuels, ainsi qu'à la solution des questions qui sont à l'ordre du jour. De là le titre principal du journal que nous voulons fonder. Rejetant toute explication théologique ou métaphysique, nous traiterons donc ici la politique comme l'on fait de la géométrie ou de la physiologie, au point de vue positif exclusivement, c'est-à-dire à celui de la réalité et de l'utilité.

» Mais la France n'est pas seule engagée dans le vaste ébranlement qui, depuis le XIIIe siècle, tend à remplacer le régime féodal et catholique par un ordre temporel et spirituel nouveau, en substituant l'industrie à la guerre et la science à la théologie. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et la Germanie, après avoir participé comme elle à la civilisation du moyen âge, comme elle sont entrées dans la Révolution, qui est ainsi propre à chacune des cinq grandes nations situées à l'occident de l'Europe. De là le sous-titre de cette revue, qui ne traitera point la réorganisation philosophique, politique et sociale échue à notre époque au point de vue national, mais à celui de l'association que la France, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et leurs annexes ont formée depuis tant de siècles déjà pour la grande œuvre de la civilisation. Quant à la devise *Ordre et Progrès*, elle caractérise l'esprit même de notre publication, qui subordonnera toutes ses manifestations aux conditions qui dominent l'existence sociale et qui obligent à considérer les faits les plus compliqués, aussi bien que les plus simples, ceux de la politique comme ceux de l'astronomie et de la physique, sous le double aspect de la constitution et du mouvement, de manière à ne séparer jamais les lois de l'organisation de celles du développement et à reconnaître que, partout, l'ordre est la base du progrès, et le progrès le développement de l'ordre. »

Ce qui caractérise essentiellement l'esprit doctrinal de la *Politique positive*, c'est la négation de la souveraineté du peuple et de l'autonomie individuelle, auxquelles les positivistes substituent la souveraineté de leur but, qu'ils estiment progressif, et de leur dogme qu'ils prétendent scientifique. M. Sémerie et ses collaborateurs sont républicains en ce sens qu'ils nient les pouvoirs héréditaires et toute espèce de légitimité ou quasi-légitimité dynastique; mais ils ne sont ni démocrates ni libéraux. Ils entendent examiner et traiter les questions au point de vue de la nécessité historique et de l'utilité sociale, nullement au point de vue de la morale rationnelle et juridique. Ils ne s'inquiètent pas du droit, dans lequel ils voient une de ces notions métaphysiques qui ont jusqu'ici, selon eux, été si préjudiciables à la bonne direction des affaires humaines.

L'esprit antidémocratique de la *Politique positive* se montre surtout dans deux articles intéressants et curieux de M. Sémerie, que nous croyons devoir signaler ici d'une façon particulière. Dans le premier de ces articles, intitulé : les *Républicains de gouvernement*, M. Sémerie s'élève contre le principe de l'égalité. « Ce qui importe, dit-il, pour un homme de gouvernement, c'est de ne pas croire à l'égalité; et cette condition n'est encore comprise par personne, en dehors de l'école positiviste; ce qui prouve combien l'audace intellectuelle est plus rare que l'audace politique. Un républicain qui croit sérieusement que les bonapartistes sont ses égaux, outre qu'il donne une triste idée de sa valeur personnelle, ne parviendra jamais qu'à aller coloniser l'Océanie... Toute l'histoire ancienne, moderne et contemporaine proteste, à flots de sang, contre la théorie de l'égalité... Aux époques de crise, comme celle où nous sommes, alors qu'il s'agit de tout reviser et quelquefois de tout transformer, la majorité est toujours hostile aux changements, parce qu'elle en subit directement les inconvénients immédiats, qui sont très-réels, et qu'elle n'a pas une aptitude inductive et déductive suffisante pour en comprendre les avantages futurs. Au point de vue étroitement conservateur où elle est toujours placée, sa résistance est donc logique. Les générations pendant lesquelles s'accomplit la crise qui fait passer une société d'un régime à un autre étant des générations véritablement sacrifiées, il est naturel que ceux qui parlent pour l'avenir au nom du passé aient contre eux tous ceux qui ne voient pas si loin, ni d'un côté ni de l'autre. Ce qui nous étonne, ce n'est donc pas la résistance de la masse, c'est le prosternement des chefs républicains. La prétention de s'appuyer sur la France, non sur un parti, de vouloir le gouvernement de tous par tous et du pays par le pays : phrases creuses, pure logomachie! »

Le second article, intitulé : la *Théorie démocratique dans l'histoire*, a été écrit contre la théorie des droits de l'homme et du contrat social. Selon M. Sémerie, cette théorie, issue directement du protestantisme et vulgarisée par Rousseau, est métaphysique. Elle bégaye quelquefois le mot de progrès, mais elle ne le comprend pas, car, pour elle, tout le passé humain n'est qu'un tissu de monstruosités, où il est impossible de saisir une loi de perfectionnement ni même de succession quelconque. A la doctrine des droits de l'homme M. Sémerie oppose celle du progrès continu, qui nous vient, dit-il, de la science et qui, en nous faisant voir les efforts faits par chaque génération pour augmenter le capital matériel et moral de l'humanité, nous inspire nécessairement du respect pour ces efforts et pour les générations qui les ont faits.

Politique économique et négociations commerciales du gouvernement de la République française pendant les années 1871, 1872 et 1873, par le comte de Butenval (1874, in-8°). Cet ouvrage, qui se compose de neuf chapitres, est un recueil d'articles publiés d'abord dans le *Journal des économistes*. Dans une de ses meilleures études, l'auteur expose les intéressantes négociations qui eurent lieu à l'occasion de la dénonciation des traités de commerce franco-anglais et franco-belge et les négociations entamées dans le même but avec les cabinets de Vienne et de Rome sous le gouvernement de M. Thiers. Partisan déclaré de la liberté économique et du libre échange, M. de Butenval critique avec autant de justesse que de vigueur le retour vers le système de la protection, qui est à peu près aujourd'hui universellement condamné par les puissances de l'Occident, et il montre la résistance que ce retour vers le passé a rencontré chez les puissances avec lesquelles nous sommes liés par des traités de commerce. Des autres chapitres de ce livre, nous citerons celui dans lequel l'auteur demande une refonte des tarifs de douane et fait un intéressant historique de notre législation douanière depuis cent ans, ainsi que l'excellente étude qui a trait à l'organisation du conseil supérieur de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, objet, de sa part, de judicieuses critiques. En traitant ces questions difficiles, M. de Butenval fait preuve d'une connaissance approfondie de son sujet et de beaucoup de sagacité. Il met à profit les meilleures sources et excelle à élucider les documents diplomatiques. Quant à son style, il est simple, facile et d'une élégante précision.

Politique (ESSAIS DE MORALE ET DE), par M. Mme. V. MORALE.

Politique (DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA), par M. Maurice Block. V. la préface du *Grand Dictionnaire*, page XLVI.

POLITIQUEMENT adv. (po-li-ti-ke-man — rad. *politique*). Selon les lois de la politique, au point de vue politique : *Il n'y a de nations* POLITIQUEMENT *libres que celles qui participent sans relâche et au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire.* (Royer-Collard.)

— D'une manière circonspecte, adroite, réservée : *On a cru longtemps que dissimuler et mentir, c'était agir* POLITIQUEMENT. (Acad.)

POLITIQUER v. n. ou intr. (po-li-ti-ké — rad. *politique*). Parler politique, raisonner sur les affaires publiques : *S'amuser à* POLITIQUER. *Paris parle, écrit, imprime,* POLITIQUE *par toute la France.* (Cormen.)

POLITIQUERIE s. f. (po-li-ti-ke-rî — rad. *politiquer*). Manie des gens qui parlent politique sans s'y connaître.

POLITIQUEUR, EUSE s. m. (po-li-ti-keur, eu-ze — rad. *politiquer*). Personne qui politique à tort et à travers.

POLITIUS (Antoine), médecin italien, né en Sicile, mort en 1630. Il exerça son art à Padoue et devint médecin de l'inquisition. Ses principaux ouvrages sont : *De quinta essentia solutiva* (Palerme, 1613, in-4°); *Apologia de anevrysmate prætenso pro Marchione de Yeraci* (Palerme, 1620, in-4°); *De febribus pestilentiis grassantibus Panormi consultatio* (Palerme, 1625, in-4°).

POLIUM s. m. (po-li-omm). Bot. Syn. de POLION.

POLIZEAU s. m. (po-li-zo). Comm. Sorte de toile de chanvre qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la Normandie.

POLIZIANO ou **POLUZIANO** (Jean-Marie), en latin **de Pollucio**, théologien italien, né à Bologne, qui vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il entra dans l'ordre des carmes et laissa, outre des *Sermons*, des *Discours*, des *Epîtres*: *Constitutiones carmelitarum* (Venise, 1499); *Vexillum et mare magnum ordinis carmeliti; Vita del B. Alberto da Trapani*, insérée dans les *Vies des saints* de Surius.

POLIZZI, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 79 kilom. S.-E. de Palerme, district de Cefalu, ch.-l. de mandement; 5,218 hab.

POLK s. m. (polk). Corps de Cosaques. V. PULK.

POLK (James-Knox), onzième président des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, né dans les environs de Charlotte (Caroline du Nord) en 1795, mort en 1849. A l'âge de onze ans, il émigra dans le Tennessee avec sa famille, fut d'abord simple ouvrier sellier, étudia ensuite le droit à Nashville et s'établit comme avocat dans la Colombie en 1820. Trois ans plus tard, il devint membre de la législature de cet Etat et usa de l'influence que lui donnaient ses fonctions pour faire élire Jackson membre du Sénat des Etats-Unis. Jackson n'oublia pas ce service lorsque plus tard il fut devenu président de l'Union. Elu en 1825 membre du congrès de Washington, Polk fit, pendant quatorze ans, partie de la Chambre des représentants, où il occupa successivement les postes les plus élevés. C'est ainsi qu'il fut, en 1827, président du comité des affaires étrangères; de 1829 à 1835, président de l'importante commission des finances, et, de 1835 à 1839, président de la Chambre. L'un des partisans les plus décidés et les plus influents du président Jackson, il prêta à ce dernier une aide efficace dans sa lutte contre la banque des Etats-Unis et, à son retour à Nashville, fut élu gouverneur du Tennessee. Cependant, à l'expiration de son mandat en 1841, il fut battu par son concurrent, qui appartenait au parti whig. En mai 1844, l'assemblée du parti démocratique de Baltimore l'élut pour candidat à la présidence. Ce parti avait alors surtout à cœur l'annexion du Texas, et ni Van Buren, candidat de la fraction des démocrates du Nord, ni Calhoun lui-même, ce meneur alors tout-puissant, ne présentaient, en cette circonstance, d'assez sérieuses garanties aux Etats du Sud. Polk s'était, peu de temps auparavant, prononcé d'une manière décisive pour cette annexion dans l'intérêt du Sud, et Calhoun, reconnaissant en lui l'homme le plus capable de la mener à bonne fin, eut la plus grande part à sa nomination. Aux élections, qui eurent lieu en novembre 1844, Polk obtint 170 voix et son concurrent, Henry Clay, 105 voix seulement. Le nouveau président fut installé dans ses fonctions le 4 mars 1845, quatre jours après que le congrès eut prononcé l'annexion du Texas. Les principaux événements qui signalèrent son administration furent la guerre avec le Mexique, qu'il provoqua par ses mesures et qu'il déclara ensuite, au mépris de la constitution qui réservait ce droit au congrès seul, et la solution de l'importante question des frontières de l'Orégon, dans laquelle il dut rabattre de sa prétention première (l'Orégon tout entier ou rien), car la frontière N.-O. des Etats-Unis fut fixée au 49e degré de latit. N., au lieu de l'être à 50° 40', ainsi qu'il l'avait primitivement exigé de l'Angleterre. Du reste, la guerre avec le Mexique, conduite avec énergie et succès, valut à l'Union le riche territoire aurifère de la Californie et l'importante province du Nouveau-Mexique. Le président Polk mourut à Nashville, trois mois seulement après l'expiration de son mandat.

POLK (Léonidas), prélat et général américain, parent du précédent, né dans la Caroline du Nord en 1806, mort en 1864. Elève de l'Ecole militaire de West-Point, il devint, en 1827, sous-lieutenant d'artillerie, mais il se démit peu après de son grade pour suivre la carrière évangélique. En 1830, il se fit admettre dans l'Eglise épiscopale, alla, vers 1838, évangéliser les tribus indiennes de l'Arkansas et fut nommé, en 1841, évêque de la Louisiane. Il habitait une vaste plantation dans la paroisse Lafourche, lorsque éclata la guerre entre les Etats du Nord et ceux du Midi. Polk, partisan de l'esclavage et de la séparation, se montra favorable à l'élection de Jefferson Davis comme président des Etats confédérés (février 1861) et, sur les instances de ce dernier, oubliant son caractère de prêtre et d'évêque, à l'exemple des prélats du moyen âge, il accepta un grade dans l'armée. L'ancien sous-lieutenant d'artillerie, nommé d'emblée major général, alla établir son quartier général à Memphis et prit, à partir de ce moment, une part des plus actives à la guerre, en payant constamment de sa personne dans les affaires les plus périlleuses. Vers la fin de 1861, il fut dangereusement blessé dans le Kentucky par l'explosion d'un canon, mais ne garda pas moins son commandement, fit sa jonction avec Beauregard et assista à la bataille de Shilock (6 et 7 avril 1862). Nommé peu après commandant du 2e corps d'armée, il envahit le Kentucky, reçut le grade de lieutenant général, se distingua en 1863 aux sanglantes batailles de Chickamanga et de Chattanooga, opéra sa retraite en Géorgie et périt en combattant, au mois de juin de l'année suivante.

POLKA s. f. (pol-ka). Chorégr. Sorte de danse importée de Pologne ou de Bohême en France : *Danser la* POLKA, *une* POLKA. *La* POLKA *est la danse favorite du roi de Grèce.* (E. About.) *Les vibrantes touches de bois du piano-forte affectent terriblement nos nerfs, et la grande maladie tournoyante, la* POLKA, *nous donne le coup de grâce.* (H. Heine.)

— Mus. Air sur lequel on exécute la polka : *Une musique militaire exécutait des valses et des* POLKAS. (Th. Gautier.)

— **Encycl.** La *polka* est une danse vive, allègre, gracieuse, qui, dit-on, est originaire de la Bohême, où elle fait le bonheur des paysans. Si cette assertion est exacte, on peut dire de la *polka* qu'elle a tous les signes du type original, car ses allures sont rapides, saccadées, un peu brusques, rudes et tumultueuses, mais très-gaies et on pourrait dire voluptueuses. Comme la valse, avec laquelle elle a plus d'un lien de parenté, elle se danse à deux et s'isole volontiers de la foule en en fuyant le bruit. Les danseurs l'exécutent en tournant sur eux-mêmes, en marquant le rhythme avec chaque pied, qui frappe légèrement le sol à son tour, et en sautant ensuite sur un temps de repos. Procédant, comme nous l'avons dit, de la valse et aussi un peu de la *mazourka* et de la *cracovienne*, on pourrait presque dire d'elle que c'est une valse sautée.

La *polka* se danse sur un air à deux-quatre, fortement rhythmé, dans lequel les trois premières croches de la mesure sont presque incessamment marquées par l'accompagnement et suivies d'un silence sur le temps faible du second temps. Ce rhythme, plein d'entrain et de vivacité, ne manque d'ailleurs ni de grâce ni d'élégance, et l'on ne peut lui reprocher qu'une certaine monotonie.

Introduite en France vers 1844 ou 1845, la *polka*, on peut le dire, y obtint un véritable triomphe et fut adoptée d'emblée par toute la société. Ce fut plus qu'un succès, ce fut une rage, un délire, une fureur. Transportée à la scène par les vaudevillistes, elle fournit le sujet d'une petite pièce burlesque qui fut jouée au Palais-Royal sous ce titre : *la Polka en province*, et la petite pièce alla aux nues. Bientôt on ne vit plus que la *polka*, on ne jura plus que par la *polka* et tout fut à la *polka*, robes, chapeaux, vêtements et le reste. L'air sur lequel on la dansait alors, et qu'on assurait être celui de la *polka* nationale, cessa rapidement de suffire aux amateurs. Il fallut que nos musiciens se missent à la besogne pour lui donner des rivaux, et bientôt des milliers de *polkas* couvrirent les pupitres de milliers de pianos. D'ailleurs, nos compositeurs furent souvent bien inspirés et composerent d'adorables *polkas*.

Aujourd'hui, après vingt-cinq ans de succès, la *polka* n'a rien perdu de son prestige. Elle continue à être dansée dans tous les bals publics, dans tous les salons particuliers, et rien ne fait prévoir qu'elle doive de sitôt disparaître.

Polka des sabots (LA), opérette en un acte, paroles de MM. Dupeuty et Bourget, musique de M. Varney, représentée aux Bouffes-Parisiens le 28 octobre 1859. Cette petite pièce est amusante. On a beaucoup applaudi les jolis couplets de Doucette, chantés avec un vrai talent par Mlle Chabert.

POLKAN, dieu slave, représenté sous la forme d'un centaure. Il habitait les forêts.

POLKER v. n. ou intr. (pol-ké — rad. *polka*). *Danser la* POLKA. *Ne laissez jamais valser ni* POLKER *votre femme.* (Boitard.) *Aujourd'hui, l'élan est donné : on danse, on valse, on* POLKE, *on fait tous ses efforts pour éclipser*

ses rivaux dans le carrousel des jetés battus. (Ed. Texier.)

POLKEUR, EUSE s. (pol-keur, eu-ze — rad. *polker*). Personne qui danse la polka.

POLKO (Elise VOGEL, dame), femme auteur allemande, née vers 1825. Elle est fille du pédagogue Jean-Charles-Christophe Vogel et s'est fait connaître par un grand nombre de romans et de nouvelles dont le sujet est en général emprunté à la vie des artistes et des femmes. Nous citerons, entre autres : *Legendes musicales* (Leipzig, 1852; 7e édit., 1865, 2 vol.); une *Vie de femme* (Leipzig, 1854, 2 vol.); la *Fête du Sabbat* (Leipzig, 1858, 2 vol.); *Du monde des artistes* (Leipzig, 1858-1863, 2 vol.); *Faustine Hesse* (Leipzig, 1860); *l'Opéra du mendiant* (Hanovre, 1864, 3 vol.); *Nouvelles nouvelles* (Leipzig, 1861-1868, séries I à IX); *Notre pèlerinage depuis notre berceau jusqu'à notre entrée en ménage* (Leipzig, 1863, 3e édit.). On lui doit, en outre, des *Biographies* de son père (Leipzig, 1863) et de son frère Edouard Vogel, ainsi que des *Souvenirs sur Félix Mendelssohn-Bartholdy* (Leipzig, 1868).

POLL s. m. (pol — mot angl. qui signif. *liste*). Dépouillement, supputation des votes dans les élections des membres de la Chambre des communes d'Angleterre.

POLLA, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 17 kilom. N.-O. de Sala, ch.-l. de mandement, sur le Tanagro; 5,490 hab.

POLLACHIGÈNE adj. (pol-la-ki-jè-ne — du gr. *pollakis*, plusieurs fois; *genos*, naissance). Bot. Se dit d'une plante qui fructifie plusieurs fois dans le cours de son existence.

POLLAJUOLO (Antonio), peintre, sculpteur, graveur et orfèvre italien, l'un des plus grands artistes du XVe siècle, né à Florence en 1426, mort à Rome en 1498. Il appartenait à une famille pauvre, dans laquelle les choses d'art étaient néanmoins en grande vénération. Son frère Pietro avait déjà acquis un certain renom comme graveur sur métaux. Aussi le jeune Antonio fut-il vite apprécié dans ce milieu modeste. On était loin, cependant, de soupçonner encore combien sa carrière devait être brillante; lui-même, d'ailleurs, n'ambitionnait rien de plus alors que d'être un jour un habile ciseleur d'orfèvrerie. Il entra, pour cela, dans les ateliers de Bartoluccio Ghiberti, le plus riche des orfèvres de Florence. « Bientôt, nous dit Lanzi, nul ne sut mieux que lui monter les pierres précieuses et travailler les émaux. » Ces progrès furent suivis d'autres tout aussi modestes, car Pollajuolo ne s'est avancé dans la carrière qu'à petits pas et n'est parvenu à l'art qu'à travers l'industrie. Il serait fâcheux de passer rapidement sur ces stations préliminaires et d'arriver d'un seul bond aux heures éclatantes de l'existence du maître. On y perdrait, en effet, un véritable enseignement, à savoir que le génie, quel que soit son point de départ, s'élève tôt ou tard, malgré tous les obstacles, aux suprêmes hauteurs où il doit rayonner. La vie d'Antonio en est une preuve. Lanzi, qui nous la raconte en ses moindres détails, nous apprend qu'Antonio avait passé quelques mois seulement parmi les ouvriers de Ghiberti quand il fut chargé d'exécuter l'un des festons qui devaient décorer les portes du fameux *Baptistère de Saint-Jean*. « Le jeune artiste y cisela une caille avec une si grande perfection qu'elle fit l'admiration de tout le monde. » Quelques riches amateurs, enthousiasmés, lui offrirent l'argent nécessaire pour qu'il pût s'établir comme orfèvre. Une offre semblable ne pouvait être refusée, et la boutique d'Antonio fut bientôt la plus achalandée de toute la ville. Les superbes bijoux qu'il inventait, les admirables ciselures dont il les décorait lui avaient acquis une vogue si grande, qu'il semblait à jamais livré à cette spécialité lucrative, quand on lui demanda pour l'église Saint-Jean quelques pièces d'orfèvrerie destinées à être mises en regard des vases d'argent de Maso Finiguerra. Pollajuolo exécuta les trois bas-reliefs d'argent que l'on voit encore dans cette basilique et qui représentent la *Danse d'Hérodiade*, le *Repas d'Hérode* et le *Saint Jean* du maître-autel. Ce qu'il y avait de talent et d'avenir dans ces créations, où se révélait surtout un tempérament de peintre, frappa les artistes florentins. Il est probable que leurs conseils ne furent pas étrangers à la résolution que prit alors Antonio d'abandonner complètement l'orfèvrerie pour se jeter dans le grand art qui devait le faire immortel. Peut-être que seul, malgré les sollicitations de ses instincts, il n'eût pas osé briser une carrière si brillante déjà et renoncer à une fortune assurée. Toujours est-il qu'il s'arracha brusquement à ses travaux antérieurs, pour aller demander à Pietro, son frère, les premières leçons de peinture, les conseils rudimentaires que l'on donne aux enfants. Pietro, tout en faisant de la gravure, s'était mis à peindre dans l'atelier d'Andrea del Castagno. Ses progrès n'avaient pas été merveilleux; mais il avait, néanmoins, appris quelque chose. Les deux frères, unissant leurs efforts, se firent dès lors une destinée commune. Pietro, qui tenait de son maître le secret de la peinture à l'huile, encore peu connu, n'en avait fait qu'un usage fort modéré; il n'était que praticien. Antonio, au contraire, ne sachant presque rien encore du maniement de la brosse et des couleurs, se mit à créer esquisses sur esquisses; son frère, le voyant si merveilleusement doué, exécutait ensuite avec respect ces projets excellents. Ils produisirent ainsi plusieurs toiles bizarres où l'on voit luire de temps à autre des éclairs de génie, mais dont le rendu est si malhabile qu'il nuit parfois à l'effet de la composition. Nous laisserons de côté ces productions, d'abord parce que l'on ne pourrait d'une manière précise y déterminer la part de l'un et de l'autre frère; ensuite, parce qu'elles n'offrent qu'à l'état de germe les qualités éminentes qu'Antonio devait montrer rayonnantes dans la première œuvre sortie tout entière de son pinceau. On peut donc mettre à l'actif de Pietro seul ces compositions de début citées longuement par Vasari et dont la plupart n'existent plus. Antonio ne tarda pas, d'ailleurs, à donner la mesure de sa puissance. Déjà, pendant qu'il l'exerçait dans ces ébauches premières, il avait abordé son art par ses côtés les plus difficiles. Comprenant que le métier tenait une faible place dans ce domaine infini, il s'était mis à étudier l'anatomie avec autant d'intelligence que de passion. Tout ce que l'on pouvait connaître des antiques, à cette époque, il réussit à l'étudier, en faisant plusieurs voyages de l'une à l'autre extrémité de l'Italie. De chacune de ces excursions il rapporta des dessins excellents, des études admirables, que l'on garde aujourd'hui parmi les trésors du Vatican et du musée de Florence. Revenu près de son frère, qui devint alors son très-humble et très-modeste praticien, Antonio entreprit de travailler seul. Il débuta par un chef-d'œuvre, le *Portrait du Poggio*, secrétaire de la république florentine, que l'on peut voir aujourd'hui au musée de Florence. Les ombres en sont noires et opaques, les lumières un peu ternies; mais, malgré ce résultat fâcheux d'une pâte inhabilement travaillée, la tête est encore et sera toujours un prodige de simplicité calme et sereine, une merveille de ligne, de construction, de modelé. Cette peinture, qui date de 1472, fut alors une révélation. Il n'y avait rien dans l'art antérieur, rien dans l'art contemporain, qui pût lui être comparé; non qu'on n'eût admiré déjà des chefs-d'œuvre en plus d'un genre, ceux de Giotto, de Mazaccio, de Mantegna; mais rien n'avait encore manifesté cette inspiration et cette ampleur que plus tard la Renaissance devait montrer si grandes. Ce portrait, prélude de travaux plus considérables, fut suivi presque immédiatement d'un *Saint Sébastien* peint pour la chapelle des Pucci et terminé en 1475. Le nu, que l'on ne hasardait en ces temps de mysticisme qu'avec la plus grande réserve, s'étale sans crainte, chaste et pudique à force de grandeur. Voyez cet archer qui se courbe avec effort pour bander son arc et que Lanzi signale avec raison comme la plus belle figure qui nous reste de cette époque! Cette figure, d'une forme exquise, dans la grande manière des statues antiques, est très-réelle, cependant, très-moderne, dessinée et modelée dans le style de Léonard de Vinci. Ce qu'était la couleur, on ne peut le dire aujourd'hui, tant la toile est détériorée; mais Vasari, qui voyait ce chef-d'œuvre vers 1550, ne dit pas qu'elle était trop inférieure à la composition et à la forme; car Pollajuolo ne fut point coloriste, c'est évident; Vinci ne l'était pas non plus. Une telle peinture, on doit bien le penser, produisit une impression générale et profonde, où l'étonnement se mêlait à l'admiration. Les artistes, en effet, s'inclinèrent d'un accord unanime devant le nouveau maître qui venait de se montrer si grand. Ils vinrent se grouper autour de lui et, disciples enthousiastes, lui demandèrent des leçons. Antonio était donc chef d'école à son deuxième tableau. Vivement encouragé par ces témoignages, il eut plus d'audace encore dans le fameux *Saint Christophe* de San-Miniato, que Michel-Ange admirait comme une œuvre de génie et qu'il imita dans la statue de *David*. Cette figure, mesurant 7 brasses (près de 10 mètres), fut peinte à la détrempe au-dessus de la porte extérieure de San-Miniato, entre les deux tours. De telles proportions dans une figure unique ne sont pas favorables à l'exécution, et, malgré toute la précision d'un carton mis au carreau, il n'est pas facile de le suivre avec justesse. Il est moins facile encore de voir les erreurs commises et de les réparer, l'œil ne pouvant saisir qu'une faible partie de l'ensemble. Mais ce qui est presque impossible, c'est de donner à une aussi colossale composition les qualités d'ensemble d'un morceau peint d'une brosse libre passant partout, de haut en bas, presque en même temps, dans la fièvre du travail. Or, tous les écrivains qui ont pu admirer cette prodigieuse création durant les cent quarante années qu'elle a duré sans retouches s'accordent à dire qu'on était frappé d'abord, en la voyant, par son caractère aisé et large, par son exécution parfaitement homogène dans toute l'étendue. Cette immense peinture donnait l'idée de ces tableaux d'atelier que l'on peut avoir tout entiers dans les yeux, même quand on n'en exécute qu'une partie. Ce que nous pouvons constater nous-mêmes par les gravures qui en ont été faites, ce sont les finesses, les élégances des extrémités, la puissance des attaches, l'extrême distinction du mouvement général, la simplicité de l'ensemble. Michel-Ange avait raison d'admirer ce colossal chef-d'œuvre, qu'il n'a pas égalé par son *David*, tout en lui empruntant ses qualités les plus précieuses. Malheureusement, ce *Saint Christophe* n'existe plus, grâce aux restaurations qu'il a subies. La dernière, il y a quelque cent ans, lui enleva le peu qui restait de sa physionomie primitive. C'est à peine si on voit maintenant la place où il a rayonné d'une façon si splendide.

Pollajuolo, comme la plupart des grands artistes de son temps, n'était pas seulement un peintre; l'architecture avait aussi sollicité ses facultés puissantes. Déjà même, à l'époque où s'achevait son *Saint Christophe*, plusieurs plans pour des édifices particuliers et quelques chapelles de couvents, détruites aujourd'hui, lui avaient été demandés et montrèrent qu'il n'était pas moins habile en ce genre. Innocent VIII le fit venir à Rome pour construire le fameux *Mausolée* de Sixte IV, son prédécesseur. Ce monument, tout en bronze, eut un grand retentissement. Il n'est pas cependant à la hauteur des peintures du maître. La silhouette, lourde et chargée d'une ornementation surabondante, manque absolument de caractère, de simplicité; il ne provoque pas le recueillement. Ce n'est pas un tombeau, c'est une masse décorative, sans aucune physionomie. Mais, malgré ces défauts, il offre des parties fort belles. Les cariatides en soubassement et les figures d'angle sont d'un jet hardi, d'une grande allure. « Ce monument, dit Lanzi, qui coûta des sommes énormes, ne dut sa célébrité qu'à la comparaison qu'on en fit avec les autres monuments contemporains. Il fut dépassé par les artistes du siècle suivant. » Cela est vrai. Mais les artistes du siècle suivant trouvèrent néanmoins de bons enseignements dans ce *Mausolée*, qui protestait, même par ses défauts, contre les austérités de la tradition d'alors. Pollajuolo fit aussi les plans du Belvédère.

Nous touchons maintenant à cet autre côté de son talent qui le montre aussi grand que ses peintures. Nous voulons parler de ses gravures. L'art du burin était encore au berceau à cette époque; ce fut lui qui lui donna en Italie la première impulsion; il fut le précurseur de Marc-Antoine. Il ne nous reste de lui que quatre planches, et l'une d'elles est un chef-d'œuvre; mais on peut croire qu'il en exécuta un plus grand nombre demeurées ignorées. Ce sont : *Hercule emportant une colonne*, une *Sainte Famille*, *Hercule étouffant Antée* et le *Combat à l'épée de dix hommes nus*, célèbre sous le nom de *Gli Ignudi*. Cette gravure immense, une merveille de composition et de forme, égale les plus belles peintures de Pollajuolo. Les reproductions qui en ont été faites dans les premières années de la Renaissance atteignent encore des prix fabuleux. Quant aux épreuves originales tirées par l'auteur, il en existe deux ou trois, peut-être; elles n'ont pas de prix.

L'œuvre du grand artiste n'est cependant pas encore là tout entier. On lui doit aussi plusieurs médailles d'or, d'argent et de bronze gravées pour les papes en diverses circonstances. La plus belle est celle qui lui fut commandée en mémoire de la conjuration des Pazzi. Elle porte sur l'une des faces le profil de Laurent et de Julien de Médicis et, au revers, l'église Santa-Maria-delle-Fiore. Ces médailles furent gravées à Rome.

Tel est l'œuvre, telle est la vie du grand Pollajuolo, l'artiste le plus extraordinaire peut-être du XVe siècle. Ouvrier d'abord, puis industriel, on le voit perdre ses plus belles années dans des occupations et des soucis qui ne pouvaient que l'éloigner de l'art. Quelle leçon n'y a-t-il pas pour les âmes défaillantes dans la courageuse persistance de cet artiste qui, s'ignorant encore, puis se sentant poussé par ses instincts, est assez énergique pour se soustraire, déjà riche, aux jouissances de la fortune, pour se livrer à toutes les difficultés d'une carrière dont l'avenir était incertain! Que dirait-on aujourd'hui d'un homme de trente ans agissant ainsi? Quels obstacles lui faudrait-il renverser avant d'obéir à cette vocation tardive! Ces difficultés n'étaient pas moindres alors; car l'humanité est à peu près la même en tous lieux et en tous temps.

POLLAJUOLO (Simon), dit **le Cronaca**, architecte florentin. V. CRONACA.

POLLALESTE s. f. (po-la-le-ste). Bot. Syn. de TRIANTHÈRE.

POLLALION (Marie DE LUMAGUE, dame DE), fondatrice d'ordre. V. LUMAGUE.

POLLAPLOSTEMONOPETALE adj. (pol-la-plo-ste-mo-no-pé-ta-le — [illegible]), multiple, *stêmôn*, étamine, et [illegible]. Dont les étamines sont en [illegible] des divisions de la corolle. [illegible]

POLLARD s. m. (po-lar — [illegible]). Hist. Nom d'une fausse monnaie qui [illegible] en Angleterre, et décriée en 1301.

POLLEDAVY s. f. (pol-le-da-vi — nom de localité). Comm. [illegible] toile [illegible] qui se [illegible] des plusieurs localités de la basse Bretagne, et qui était aussi [illegible] *[illegible] de 36 [illegible], sur [illegible] aux [illegible] d'[illegible] qui [illegible] de la morue.* (Bezon.)

POLLEN s. m. (pol-lèn — mot lat. qui signif. *farine*). Bot. Poussière fécondante des végétaux, qui se trouve renfermée dans les anthères : *Tant que les moyens d'observation ont été imparfaits, le* POLLEN *a été mal connu.* (P. Duchartre.)

— **Encycl.** Physiol. végét. Le *pollen* est une poussière extrêmement fine renfermée dans la capsule membraneuse de l'anthère, partie culminante des organes mâles de la fleur, qu'on nomme étamines; cette partie, formée d'un nombre de loges qui varie, en offre rarement quatre (quadriloculaire), parfois n'en a qu'une (uniloculaire) et le plus souvent deux (biloculaire). Les loges sont divisées en logettes. La poussière que contient l'anthère est sous forme de grains ou granules dont l'organisation est remarquable et dont les formes, la couleur, les dimensions sont très-variables suivant les espèces de plantes; ils offrent une cavité remplie d'un liquide fécondant, huileux, où nagent des granules dont les uns sont grands, les autres petits; c'est la liqueur séminale qui doit féconder le pistil, organe femelle, en se portant sur le stigmate, petit corps spongieux, glandulaire, absorbant, placé à son sommet et qui communique soit médiatement avec l'ovaire par un petit conduit filiforme, capillaire, nommé style, ou par plusieurs, soit immédiatement avec lui, quand il n'y a pas de style, par de petites ouvertures ou sporules, stomates. Ainsi le *pollen*, ou pour mieux dire sa liqueur fécondante, mise soudainement en liberté, est transportée, par la force [illegible] de capillarité, du réservoir de l'anthère qui la contient dans l'ovaire où se trouvent les ovules à féconder. L'ovaire est la partie inférieure du pistil; il est uni ou multiovulaire, c'est-à-dire simple ou composé; simple, il n'a qu'un carpelle, lequel est libre, et il en résulte alors qu'il n'a qu'une loge ovulaire (pois, fèves, haricots); composé, il a plusieurs carpelles, réunis en un seul corps, et généralement le même nombre de loges ovulaires; ainsi l'anthère, réservoir de l'agent fécondant qu'on nomme *pollen*, l'ovaire, réservoir des ovules qu'il est destiné à féconder, et, entre eux, des organes de transport, des phénomènes d'éréthisme, de copulation ou embrassement des organes mâles et de l'organe femelle, d'éjection et de transmission de la liqueur séminale du stigmate à l'ovaire : voilà les organes qui opèrent et les phénomènes qui précèdent la fécondation, acte physiologique complexe et mystérieux, dont le fait incontestable est le contact du fluide pollinique, ou tout au moins de son élément le plus subtil, avec les ovules ou embryons du fruit qui, à son tour, par ses graines, donne les embryons de nouvelles plantes.

Après avoir indiqué sommairement les phénomènes de l'acte de reproduction et les organes qui y concourent, il sera plus facile de parler du *pollen*; la description en sera plus claire et plus intéressante.

La poussière du *pollen*, examinée à l'œil nu, est à grains fins et de couleur jaune, rarement nuancée de teintes diverses et, dans quelques espèces, d'un brun bleuâtre ou d'un rouge vif. Elle sort des anthères au moment où la fleur est épanouie, elle développe une odeur spermatique très-caractérisée que l'on constate souvent au printemps. Médiocrement abondant dans les fleurs hermaphrodites, où il n'a qu'à [illegible] sur le pistil, le *pollen* se trouve en quantité très-considérable chez les plantes unisexuées; c'est ainsi que l'on voit de véritables petits nuages jaunâtres autour des conifères en fleur, et que, la pluie abattant par terre une grande quantité de *pollen*, l'erreur [illegible] a pu faire croire à des pluies de soufre.

Tant que les moyens d'observation ont été imparfaits, l'étude du *pollen* a dû être incomplète. Mais, dès que le [illegible] un degré de perfection suffisante, [illegible] entre les mains [illegible] [illegible], M[illegible], A[illegible], Brown, M[illegible] et F[illegible], les observations [illegible] faites, les travaux [illegible] le jour, et c'est en [illegible] maîtres que nous allons tenter l'histoire du *pollen*.

Dès le XVIIe siècle, M[illegible] et Grew avaient vu, [illegible] grains de *pollen* [illegible] diverses. [illegible] [illegible] au XVIIIe siècle, N[illegible] [illegible] [illegible] Mais [illegible], au centre de ces deux enveloppes, une sorte de noyau [illegible]. Et [illegible] erreur.

Tel qu'on le connaît aujourd'hui, le grain de *pollen* est un petit sac composé de deux enveloppes : 1° l'enveloppe externe que l'on a appelée [illegible], [illegible] dure, [illegible] et résistante; c'est elle qui donne aux grains de *pollen* les formes si diverses qu'ils [illegible]; en effet, cette membrane est tantôt lisse, tantôt ponctuée ou granulée, hérissée

de mamelons ou striée de bandes et de sillons. 2° L'enveloppe interne, qui est toujours identique à elle-même, quel que soit le *pollen* que l'on examine, et qui a reçu les noms de *intine* ou *endhyménine*; elle est mince, transparente, lisse et élastique. Enfin, dans la cavité formée par les deux membranes polliniques, se trouve le liquide essentiellement fécondant, la *fovilla*. Ce liquide est entremêlé de gouttelettes huileuses et de granulations, les unes extrêmement petites, les autres relativement plus considérables. La composition en est complexe; la fovilla renferme de l'eau, du sucre, des matières azotées, ce liquide huileux et ces granules que nous venons de signaler, lesquels sont doués d'une mobilité qui a été reconnue et assimilée au mouvement moléculaire organique dit brownien.

Le grain de *pollen*, nous venons de le voir, est constitué par deux membranes; cependant Fritzsche en admet quatre, qu'il nomme: exine, intexine, exintine et intine; mais cette nomenclature n'est admise par personne. C'est à peine si, dans quelques cas très-rares, on a pu constater la présence de trois membranes. Plus rarement encore il n'existe qu'une seule membrane, et, dans ce cas, elle est de texture analogue à l'endhyménine. Supposons, maintenant, que le grain de *pollen* soit mis en contact avec une surface humide, que se passe-t-il? Peu à peu, les grains absorbent l'humidité, se gonflent, deviennent ovoïdes, et les plis ou les stries qui se trouvaient sur l'enveloppe externe s'effacent en ne se montrant plus que sous l'apparence de bandes dont le tissu est plus fin et, par conséquent, plus fragile. Il arrive ainsi un instant où, toujours poussée par la membrane interne, l'exhyménine, cédant sous l'effort, éclate et donne passage, en certains points, à une sorte de hernie de l'endhyménine. Cette hernie s'allonge peu à peu en un boyau pollinique qui, se rompant bientôt à son extrémité, donne passage à un jet huileux de fovilla. Lorsque, au lieu d'être en contact avec de l'eau, le grain de *pollen* est déposé sur le stigmate d'une fleur, les mêmes phénomènes se passent dans le même ordre; mais alors le tube pollinique ne s'étant développé que sur le point humide, c'est-à-dire au sommet du pistil, ce tube s'allonge de plus en plus, chemine dans l'étroit canal percé au centre du style, pénètre jusque dans l'ovaire, atteint les ovules, et là la fovilla accomplit le grand acte de la fécondation. C'est à MM. Amici et Brongniart qu'on doit la découverte du boyau pollinique; Mohl a comparé le *pollen* à un ovule, mais MM. Mirbel, Meyen et Fritzsche ont réfuté cette assertion. Aujourd'hui, on pense que c'est une simple cellule; l'histoire du développement du *pollen* dans les loges de l'anthère est aussi intéressante que la formation de cet anthère où il prend naissance et se constitue. Brown pense que les éminences utriculaires sont les organes sécréteurs du fluide destiné à verser le *pollen* dans l'intérieur du pistil. Il y a plus de trente ans, une opinion a été émise en Allemagne contre le rôle absolu du pistil et de l'étamine dans l'acte générateur; d'après leurs observations, les deux auteurs se crurent en droit de nier la présence des deux sexes; l'anthère serait l'organe femelle, le pistil servirait à la gestation; toute la puissance génératrice appartiendrait à l'étamine. Chaque grain de *pollen* contiendrait non-seulement le germe d'une plante nouvelle, mais serait ce germe lui-même; le boyau pollinique serait l'embryon; ainsi se trouverait renversée la doctrine de l'existence du sexe dans le règne végétal. Si la science avait adopté ces idées révolutionnaires comme principes obligatoires d'une nouvelle physiologie et d'une nouvelle classification, les grains de *pollen* seraient les ovules, l'anthère serait l'ovaire et celui-ci une simple matrice de développement, ou de fécondation et de développement si le prétendu germe pollinique n'arrive pas de l'anthère tout fécondé. Cette subtilité ingénieuse n'ayant pas été consacrée comme vérité expérimentale, nous ne la donnons que comme simple curiosité scientifique. Ce qu'il est important de noter, c'est que, presque aussitôt que le phénomène de l'endosmose est accompli, il y a éclat de l'enveloppe membraneuse et projection de son liquide huileux.

Ce qu'on nomme vulgairement *coulure*, quand les plantes sont en fleur, c'est l'enlèvement du *pollen* par les grandes pluies qui font éclater les grains avant le moment propre pour la fécondation; une trop forte action des vents enlève aussi cette poussière fécondante, et, dans les deux cas, la fonction physiologique devient impossible. Si on met le *pollen* en contact avec du sirop de sucre ou de l'eau gommée, l'endosmose est lente, le gonflement modéré et la rupture des membranes retardée. On sait que ce qui la détermine c'est la pression de la membrane interne contre la membrane externe qui offre des pores, des plis, des places peu résistantes par lesquelles se produit et sort le boyau pollinique pour se porter sur le stigmate, bouche absorbante, aspirante, enduite d'une humeur visqueuse au moment où le pistil est disposé pour la fécondation.

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupés que du *pollen* constitué et agissant. Mais comment ce *pollen* lui-même se forme-t-il et prend-il naissance? Cette question du développement du *pollen* dans les anthères a été éclairée par les beaux travaux de M. Mohl. Dans l'origine, le tissu cellulaire de la jeune anthère est homogène. Mais, un peu plus tard, les cellules qui constituent ce tissu se détruisent en certains endroits et laissent des lacunes qui vont en grandissant. Bientôt, un tissu mucilagineux, formé, sans doute, aux dépens du tissu détruit, remplit ces lacunes et s'organise lui-même en cellules, que l'on a nommées *utricules polliniques*. Ce qui précède n'était qu'un travail préparatoire; c'est maintenant que le grain de *pollen* va prendre naissance. En effet, ces utricules ne tardent pas à s'obscurcir par la présence de nombreux granules qui, réunis d'abord en masse, se sectionnent, par la formation de cloisons, en quatre logettes séparées qui contiennent chacune sa masse propre, et cette masse n'est autre chose que le grain de *pollen*. Puis ces cloisons se dessèchent, s'oblitèrent et bientôt les grains de *pollen* flottent librement dans la cavité de l'anthère, attendant que cette dernière, en s'ouvrant, les laisse tomber sur les stigmates des fleurs.

Guillemin a divisé les *pollens* en épineux et visqueux et en lisses non visqueux; ce classement est faux, puisqu'il y a des *pollens* lisses visqueux; cependant il est à noter que cette matière visqueuse dissimule les épines sur la membrane externe, laquelle est multiforme; elle est ovoïde dans beaucoup de monocotylédones; elle est émoussée, sillonnée dans les dicotylédones; elle est triangulaire dans les œnothérées. Les *pollens* les plus curieux ont des formes géométriques comme celles de cristallisation; dans la basella, ils sont cubiques; dans les chicoracées, ils ont des facettes planes hexagonales, quadrilatères; il faut ajouter à ces formes l'état lisse, l'état mamelonné avec aspérités à disposition de velours sur une surface disposée en aréoles polygonales. On a étudié les *pollens* de la fumeterre et du *leschenaulia;* l'observation a porté naturellement sur les granules les plus gros. Dans quelques cas, ces granules sont soudés entre eux par une matière visqueuse élastique. Ils forment une masse solide qui se moule exactement sur les parois des loges (orchidées et asclépiadées); quand leur développement est complet, ils sont isolés; ils offrent quatre parties constituantes dans les épacridées, les orchidées; ils sont, en outre, cohérents entre eux ou reliés par des fils élastiques; on appelle ces assemblages de grains de *pollen* masses polliniques; les grains sont encore plus composés dans les légumineuses mimosées; les conifères abiétinées ont un singulier *pollen* composé; dans cette famille, ce n'est pas la membrane interne gonflée par l'humidité qui s'allonge en tube pollinique pour la fécondation.

Tout grain de *pollen*, étant de nature cellulaire, renferme un nucléus. La dimension des grains de *pollen* est très-variable suivant les espèces, et on peut dire qu'elle est infiniment petite; la coloration est elle-même si variable qu'elle peut faire distinguer les espèces dans la famille des lis, où elle varie du jaune au brun rouge; elle est jaune dans le *candidum longiflorum*, jaune safran dans le *lilium croceum*, rousse dans le *bulbiferum*, rouge dans le *chalcedonium*, blanche dans l'*actæa spicata*, bleuâtre dans les épilobes, jaune soufre dans les pins et les sapins.

Les formes sont variées dans les phanérogames; ils sont globuleux, ellipsoïdes dans les dicotylédones, en grain de blé dans les monocotylédones, en forme de tonneau dans le *marina persica*, globuleux dans le *thunbergia*, polyédriques dans les chicoracées, cubiques dans la *basella*, en tubes déliés dans le *zostera marina;* enfin il en est de triangulaires.

L'humidité agit sur le *pollen* de façon à faciliter la fécondation productrice de la graine et du fruit; elle résulte du phénomène d'endosmose provoqué par la composition huileuse de la fovilla, dont la densité est supérieure à celle de l'eau.

On doit au savant allemand Mohl une classification des *pollens:* elle est basée d'abord sur le nombre des membranes enveloppant la fovilla. Il considère les *pollens* à une, à deux et à trois membranes; puis il les subdivise, à deux membranes, en quatre classes, fondées sur la présence et la disposition des stries, des bandes et des pores de la membrane externe. Nous ne pouvons indiquer ici les grandes coupes de cette classification, renvoyant, pour plus de détails, aux ouvrages spéciaux.

Morland attribue la fécondation à l'arrivée des grains dans l'ovaire à travers le canal filiforme du style; Vaillant, au dégagement de l'esprit volatil de la fovilla. MM. Amici et Brongniart ont éclairé cette question par des observations minutieuses. En 1822, après avoir découvert le tube pollinique, Amici s'appliqua à étudier son rôle; il le vit s'étendre vers le stigmate et s'y attacher; il remarqua dans ce tube la circulation des granules, en même temps que la vibration des cellules du stigmate; puis, après une observation de trois heures, il nota la disparition des granules. Brongniart fit connaître que le tube pollinique est une expansion de la membrane interne par déchirure de la membrane externe; il le vit parcourir le trajet du style jusqu'à l'ovaire et aux ovules; enfin il poussa son observation jusqu'à l'appréciation de ce qui se passe dans le sac embryonnaire, jusqu'à la naissance de l'embryon; il vit qu'au moment de la fécondation le stigmate exhale une humeur visqueuse qui retient le *pollen* sur sa surface papillaire et villeuse. Arrivée dans le style entre les cellules conductrices de son tissu, la fovilla s'y alimente durant le temps de son trajet, qui est variable suivant les espèces, mais que la chaleur humide abrège beaucoup.

On a pu remarquer, en lisant ce qui précède, que la connaissance du *pollen* et de tout ce qui le concerne a été poussée très-loin par l'observation; ces précieux progrès sont exclusivement dus à la micrographie moderne, science toute neuve qui a commencé avec les derniers perfectionnements du microscope.

POLLENA-TROCCHIA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Naples, mandement de Santa-Anastasia; 2,664 hab.

POLLÉNIE s. f. (pol-lé-nî — rad. *pollen*). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant une vingtaine d'espèces qui habitent surtout la France et l'Allemagne.

— **Encycl.** Les *pollénies* sont caractérisées par leur face un peu renflée; l'épistome un peu saillant; les antennes assez courtes; le style ordinairement plumeux; le thorax couvert de duvet; les ailes un peu couchées. L'espèce type, la *pollénie rude*, est longue d'un centimètre, noire, avec la base des antennes testacée; le thorax à duvet jaune et à reflets cendrés; l'abdomen verdâtre cendré; les ailes un peu jaunâtres. Elle est très-commune en France, vit sur les fleurs, les fruits, les troncs d'arbre, les murs, la terre, et se trouve jusque dans l'intérieur des habitations. Les *pollénies naine*, *florale* et *bicolore* ont les mêmes habitudes. La *pollénie lanio* ressemble beaucoup à la première; mais ses couleurs sont plus foncées. Elle habite surtout l'Allemagne. Ce genre renferme en tout une vingtaine d'espèces.

POLLÉNINE s. f. (pol-lé-ni-ne — rad. *pollen*). Chim. Principe azoté particulier qui constitue en très-grande partie le lycopode, et qui est une matière jaune, pulvérulente, combustible, dégageant de l'ammoniaque par l'action de la potasse, et se putréfiant rapidement à l'air humide.

POLLENTIA, ville de l'Italie ancienne, dans la Ligurie, au S.-O. d'Alba-Pompeia et d'Asta, chez les Statiellates, célèbre par ses laines noires. Stilicon y vainquit Alaric en 403. C'est aujourd'hui POLLENZA.

POLLENZA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Macerata, sur le Tanaro, mandement de Treia; 5,061 hab. C'est l'ancienne *Pollentia*.

POLLENZA (LA), ville d'Espagne, dans la partie N.-O. de l'île de Majorque, place forte avec un petit port de commerce; 6,400 hab. Collége de jésuites; fabrication de draps, étoffes de lin et de laine.

POLLESCHOWITZ, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, cercle et à 9 kilom. S.-O. de Hradisch; 1,790 hab. Récolte de vins estimés. C'est dans ce bourg que fut érigé par Cyrille le premier siége épiscopal en Moravie.

POLLET (LE), faubourg de Dieppe (Seine-Inférieure). Il est situé à l'est de la ville, de l'autre côté du bassin du port, d'où son nom de Pollet (port de l'est), et est relié à Dieppe par un pont volant; 500 hab. environ. Cette partie de la ville est habitée presque exclusivement par des pêcheurs.

POLLET (Victor-Florence), graveur et aquarelliste, né à Paris en 1811. Élève de Paul Delaroche et de Richomme, il obtint, en 1838, le grand prix de gravure à l'École des beaux-arts. Malgré ce premier succès, l'aquarelle avait déjà toutes ses sympathies et il employa presque exclusivement son séjour à Rome à faire, d'après les vieux maîtres, des aquarelles qui ont établi sa notoriété. Il semblait avoir complétement oublié, tant il aimait ce genre nouveau, les gravures intéressantes d'après Chenavard, Tony Johannot, Émile Wattier, etc., qu'il avait exposées à Paris avant son arrivée dans la villa Médicis. De 1844 à 1852, il exposa: l'*Amour profane* et l'*Amour sacré*, la *Vénus*, d'après Titien; le *Giocatore di violino* de Raphaël; la *Naissance de Vénus*, d'après Ingres; un excellent portrait de *Mlle Lefebvre* de l'Opéra-Comique dans son costume de la *Fée aux roses*, etc. Comme largeur d'exécution et splendeur de coloris, ces aquarelles ne laissent rien à désirer. Vers 1849, cependant, à l'instigation de ses amis, il reprit le burin, et fit paraître les gravures si connues: la *Jeanne Darc* d'Ingres, *Il Giocatore* de Raphaël, le *Bonaparte en Italie* de Raffet, les *Portraits de l'empereur et de l'impératrice*, d'après M. Winterhalter. Toutes ces gravures furent réunies aux meilleures aquarelles du maître, à l'Exposition de 1855. Le *Mur de Salomon*, d'après Bida (1861), et deux *Portraits* à l'aquarelle (1863) valurent à l'auteur l'un des plus beaux succès de sa carrière. Il ne s'est d'ailleurs jamais montré inférieur à lui-même, et ses moindres productions ont toujours ajouté quelque chose à son talent. Ainsi son aquarelle du Salon de 1865, *Lydie*, est un petit chef-d'œuvre qu'on admire dans la galerie de Mme la baronne de Rothschild. En 1866, l'*Innocence* et une *Étude*; en 1867, sa *Bacchante;* en 1868, enfin, la *Sieste* et le *Bain* nous ont fait apprécier l'humour délicat de cette imagination fantaisiste. M. Pollet a encore exposé en 1872 *Paresse* et en 1873 le *Songe d'une fille d'Ève*, deux grandes aquarelles d'un coloris puissant et d'une exécution magistrale.

Plusieurs récompenses ont marqué les phases diverses de la brillante carrière du graveur et de l'aquarelliste: une 3e médaille en 1845, une 1re en 1849 et la croix en 1855.

POLLET (Joseph-Michel-Ange), sculpteur français, né à Palerme en 1814, mort en 1871. Élève d'un peintre et d'un sculpteur italiens, Patania et Villareale, il montra tout jeune des dispositions particulières pour la sculpture, exécuta à Rome un *Buste de Bellini* et un bas-relief, *Philoctète à Lemnos* (1834), dont les qualités d'exécution naïve furent remarquées, et, ne pouvant à cause de sa qualité de Français concourir aux prix de l'Académie romaine des beaux-arts, il prit le parti de se rendre à Paris. Pauvre, il fit la route à pied, s'arrêtant dans les villes pour y modeler quelques médaillons et se mettant en route quand il avait un peu garni sa bourse. A Paris, il se trouva tout à fait isolé, sans appui, presque tenté de renoncer à l'art, lorsque le hasard lui offrit l'occasion d'aller travailler en Belgique; il se rendit à Gand (1838) et quelques bustes réussis lui valurent une petite notoriété. Une *Esmeralda*, gracieuse statuette en marbre (aujourd'hui au Palais-Royal de Bruxelles), une statue du duc de Brabant (musée de Bruxelles) commencèrent sa réputation. Durant un voyage qu'il fit en Italie (1843-1845), il compléta ses études d'après l'antique et, revenu définitivement se fixer à Paris, il exposa l'*Élégie*, statue en marbre (Salon de 1847), figure d'une émotion un peu romantique, mais sincère, qui fut goûtée, puis, au Salon suivant, *Une heure de la nuit*, plâtre dans lequel le public et la critique furent unanimes à reconnaître les plus éminentes qualités. M. Pollet obtint une 3e médaille et le gouvernement lui commanda l'exécution en marbre de cette statue. Elle reparut sous cette nouvelle forme au Salon de 1850, avec un *Buste de bacchante*. Diverses commandes de l'État, les six *Anges* qui décorent l'orgue de Saint-Eustache, une *Sainte Radegonde*, pour Sainte-Clotilde (1851), lui valurent une 1re médaille. Trois autres *Bustes de bacchantes* d'une grande expression (Salons de 1853 et 1855) et, à ce dernier Salon, le beau groupe en marbre, *Achille et Déidamie* (musée du Luxembourg), marquèrent l'apogée de son talent. Jamais il n'avait encore montré tant de force et d'originalité, tant d'assurance et d'ampleur. M. Pollet reçut cette année la croix de la Légion d'honneur. Aux Salons suivants (1859-1861), ses *Bustes* en marbre *de l'empereur et de l'impératrice* n'ajoutèrent rien à sa réputation; ce sont des morceaux d'exécution habile, mais sans grande physionomie. On peut en dire autant de la statue colossale la *France* (1862), qui décore le grand salon du ministère des affaires étrangères. En revanche, une *Eloa*, d'après le poëme d'Alfred de Vigny, qui fut exposée d'abord en bronze (Salon de 1863), puis en marbre (Salon de 1869), figura parmi les meilleurs morceaux de ces expositions. Ce fut la dernière œuvre de l'artiste, à qui l'on doit encore un certain nombre de bustes de personnages contemporains, entre autres celui de *Rachel*, et, dans les sculptures du nouveau Louvre, des cariatides, des bustes, des œils-de-bœuf et le tympan tout entier de l'un des pavillons, travaux consciencieux, exécutés avec une grande entente de l'art décoratif.

POLLETAIS, AISE s. et adj. (po-le-tè, è-ze). Géogr. Habitant du Pollet; qui appartient au Pollet ou à ses habitants: *Les* POLLETAIS. *La population* POLLETAISE.

— Mar. *Grand polletais*, Bateau dieppois employé à la pêche du hareng.

POLLEUR, bourg et commune de Belgique, arrond. et à 6 kilom. S. de Verviers, sur la Hoegne; 2,000 hab. Exploitation importante de pierres à aiguiser. Filature de laine, fabrication de draps. Château très-ancien. En 1468, Charles le Hardi voulant saccager la contrée voisine vint camper à Polleur.

POLLEXFÉNIE s. f. (pol-lèk-sfé-nî — de *Pollexfen*, bot. angl.). Bot. Genre d'algues marines, de la tribu des rhodomélées, comprenant deux espèces trouvées au Cap de Bonne-Espérance et à la Terre de Van Diémen.

POLLICA, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Vallo-della-Lucania, ch.-l. de mandement; 2,961 hab.

POLLICATE adj. (pol-li-ka-te — du lat. *pollex, pollicis*, pouce). Mamm. Qui a un pouce opposable aux autres doigts.

— s. m. pl. Groupe de mammifères, comprenant les animaux à pouce opposable, savoir les bimanes et les quadrumanes. ‖ Peu usité.

POLLICH (Martin), médecin allemand, né à Mellerstadt (Franconie), d'où son surnom de **Mellerstadius**, mort à Wittemberg en 1513. Il passa son doctorat en philosophie et en médecine, professa cette dernière science à Leipzig, qu'il quitta en 1495, à la suite de discussions avec Pistorius, et devint alors médecin de l'électeur de Saxe. Pollich usa de son influence sur ce prince pour l'amener à fonder la célèbre université de Wittemberg, dont il fut le premier recteur. En 1503, il se fit recevoir docteur en théologie et, après avoir enseigné pendant plusieurs années cette science, il professa de nouveau la médecine.

La réputation de grand savoir qu'il avait acquise lui valut le surnom de **Lux mundi**. Nous citerons de lui : *Declaratio defensiva de morbo franco* (Leipzig, 1500, in-4°); *Responsum in errores Pistorii* (Leipzig, 1501); *Laconismi* (1504), *Cursus logici et commentarii in omnes libros logicos Aristotelis* (Leipzig, 1562, in-fol.); *Cursus physici* (Leipzig, 1514, in-fol.).

POLLICH (Jean-Adam), naturaliste allemand, de la famille du précédent, né à Lautern (Palatinat) en 1740, mort en 1780. Il renonça à la médecine, qu'il exerçait dans sa ville natale, pour s'adonner entièrement à l'histoire naturelle. Pendant plusieurs années, il visita les diverses parties du Palatinat pour en étudier la flore et publia le résultat de ses recherches dans un grand ouvrage intitulé : *Historia plantarum in Palatinatu electorali sponte nascentium* (Manheim, 1776-1777, 3 vol. in-8°). C'est une des meilleures flores locales que l'on connaisse. On lui doit, en outre, une *Descriptio insectorum Palatinorum*, insérée dans les nouveaux *Actes de l'Académie des curieux de la nature*. Aiton lui a consacré, sous le nom de *pollichia*, une plante monandrique du Cap de Bonne-Espérance.

POLLICHIE s. f. (pol-li-chî — de *Pollich*, natural. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, type de la tribu des pollichiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de TRICHODESME, autre genre de plantes.

POLLICHIÉ, ÉE adj. (pol-li-chi-é — rad. *pollichie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pollichie.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre pollichie.

POLLICIPÈDE s. m. (pol-li-si-pè-de — du lat. *pollex*, *pollicis*, pouce; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a aux pieds des pouces opposables.

POLLICIPÉDIDE adj. (pol-li-si-pé-di-de — rad. *pollicipède*). Zool. Qui ressemble à un pollicipède.

— s. m. pl. Syn. peu usité de QUADRUMANES.

POLLICIPÉDITE s. f. (pol-li-si-pé-di-te — du lat. *pollicipes*, pouce-pied). Crust. Nom donné par les auteurs anciens aux cirrhipèdes fossiles qui ressemblent à l'anatife ou pouce-pied.

POLLICIPES s. m. (pol-li-si-pèss — du lat. *pollex*, *pollicis*, pouce; *pes*, pied). Crust. Nom scientifique du genre pouce-pied.

POLLICITATION s. f. (pol-li-si-ta-si-on — lat. *pollicitatio*; de *polliceri*, promettre). Jurispr. Promesse faite, mais non encore acceptée : *Le roi propose la loi, voilà la* POLLICITATION; *si les Chambres la rejettent, il n'y a point de contrat, point de lien, point de loi.* (Dupin.)

— **Encycl.** D'après les principes du droit naturel, la *pollicitation* ne produit à proprement parler aucune obligation, et celui qui a fait cette promesse peut s'en dédire, tant qu'elle n'a pas été acceptée par celui à qui elle a été faite.

Bien que la *pollicitation* ne soit pas obligatoire dans les purs termes du droit naturel, néanmoins le droit civil, ajoutant au droit naturel, avait, chez les Romains, rendu obligatoires en deux cas les *pollicitations* qu'un citoyen faisait en faveur de sa ville : 1° lorsqu'il avait eu un juste sujet de les faire, par exemple en considération de quelque magistrature municipale qui lui avait été déférée *ob honorem*; 2° lorsqu'il avait commencé à les mettre à exécution.

Ces exceptions n'ont point été conservées par notre droit français, qui n'admet point les *pollicitations* obligatoires. Car les donations faites au gouvernement, aux villes ou aux établissements publics sont assujetties aux formes de l'acceptation, comme les donations entre particuliers (art. 3 de l'ordonn. de 1731; C. civ., art. 893).

On ne doit point cependant confondre avec la *pollicitation* la reconnaissance qu'une personne ferait au profit d'une autre, même absente, qu'elle doit à celle-ci la somme de... Cette déclaration n'est point un contrat, mais seulement la preuve d'une obligation déjà existante, surtout si elle exprime la cause de la dette. Aussi est-elle irrévocable et elle n'a pas besoin d'être acceptée (art. 1331), comme il faudrait qu'elle le fût si c'était une donation (art. 932). Mais si elle n'exprimait point la cause de la dette et qu'il y eût contestation à ce sujet entre les parties, alors s'élèverait la question de savoir si c'est à celui qui a fait la reconnaissance à prouver qu'elle est réellement sans cause, ou bien si c'est à celui qui veut en tirer avantage à prouver que la cause existe, quoiqu'elle n'ait pas été exprimée.

Il ne faut pas confondre la *pollicitation*, par exemple, avec la volonté de conférer un bienfait. Cette volonté est, en effet, considérée comme une cause suffisante de l'obligation que l'on contracte à cet effet ou que l'on impose à son héritier, en faisant une donation ou un legs à quelqu'un; pourvu toutefois que l'on se conforme aux lois qui règlent les conditions, les formalités et l'étendue des dispositions des biens à titre gratuit.

Dans les contrats dits de bienfaisance, la volonté de rendre un service ou de conférer un bienfait est, par conséquent, une cause suffisante de l'obligation. Tel est aussi le contrat de mandat, dans lequel la volonté du mandataire de rendre un service au mandant est suffisante pour l'obliger à exécuter le mandat et à répondre de son inexécution. Tel est également le contrat de commodat ou prêt à usage, dans lequel la volonté du prêteur d'être utile à l'emprunteur l'oblige à le laisser jouir de la chose pendant le temps pour lequel elle a été prêtée. Le dépôt est encore un contrat de bienfaisance, ainsi que quelques autres contrats, par exemple, le prêt de consommation sans intérêt.

Une dette naturelle peut elle-même servir de cause et de fondement à une obligation civile; il n'est pas même nécessaire pour cela d'employer la voie de la novation proprement dite. Ainsi, débiteur envers vous depuis plus de trente ans d'une somme que je ne vous ai réellement point payée et dont vous ne m'avez pas fait remise, je vous souscris aujourd'hui l'obligation de vous payer cette somme, au lieu de vous opposer la prescription; cette obligation est valable parce que ma dette subsistait encore naturellement, J'ai d'ailleurs par là renoncé au droit d'opposer la prescription (art. 2224). Mais c'est plus qu'une simple renonciation à ce moyen de libération, c'est une nouvelle obligation; en sorte que mes créanciers ne pourraient, en invoquant l'art. 2225, faire valoir, pour vous écarter, le moyen de prescription sous le prétexte qu'ils ont le droit de l'opposer quand le débiteur y renonce. Vous êtes aujourd'hui mon créancier comme eux, en raison de la nouvelle obligation que j'ai contractée à votre profit, et dont la cause est l'équité, par conséquent une cause suffisante.

On doit regarder comme valable, même sans les formalités des donations, la promesse faite à quelqu'un pour qu'il fasse quelque chose que la reconnaissance seule l'obligerait de faire; car, bien que le stipulant, dans ce cas, manque de délicatesse en ne voulant faire la chose que moyennant la promesse, néanmoins cette promesse a une cause, et une cause que la loi civile ne désavoue point.

Pothier regarde même comme valable la promesse faite à quelqu'un pour qu'il fasse quelque chose que la loi l'obligeait de faire. A la vérité, dit-il, elle est sans cause, mais elle est cependant valable comme renfermant une libéralité.

Mais lorsque la promesse n'est point faite librement, elle est nulle pour défaut de cause licite et aussi pour défaut de liberté. Ainsi, pour me restituer un dépôt que je vous ai confié, vous exigez de moi une promesse : cette promesse est nulle parce qu'elle n'est fondée que sur une cause honteuse de votre part.

On doit considérer comme valable, même sans l'emploi des formes de la donation, la promesse que je fais à quelqu'un qui m'a rendu service, par exemple qui s'est exposé pour me sauver la vie, ou pour la sauver à un de mes enfants, ou qui m'a conservé ma fortune compromise par quelque circonstance particulière, ou qui a géré utilement mes affaires, en un mot qui a bien mérité de moi. Ces faits, sans doute, pourraient être la cause d'une donation rémunératoire, mais rien n'empêche qu'ils ne soient aussi la cause d'une obligation ordinaire.

Nous avons dit qu'en principe les *pollicitations* ne produisent aucune obligation. La jurisprudence de la cour de cassation a néanmoins introduit des exceptions à cette règle dans les espèces suivantes :

1° Lorsque le proche parent d'un émigré a déclaré son intention de se rendre adjudicataire des biens de celui-ci pour les céder ensuite à ses enfants mineurs, moyennant le remboursement de ses avances, lorsqu'en outre, depuis la réquisition faite dans ce dessein, l'acquéreur a spontanément sommé le curateur des enfants de recevoir la subrogation pour ses pupilles, cette intention ainsi manifestée, quoique non acceptée, forme un contrat obligatoire au profit des enfants (arrêt du 28 mars 1821).

2° Une obligation avec constitution d'hypothèque peut être considérée comme un acte unilatéral et par suite n'a pas besoin d'être acceptée par le créancier (cass., 27 août 1833).

3° Si, sur plusieurs rentiers, quelques-uns seulement ont signé une convention par laquelle ils s'engagent à libérer leur débiteur au moyen d'abandonnements par lui faits et chargent l'un d'entre eux de poursuivre l'exécution de ce traité, qui ne doit être obligatoire qu'autant qu'il réunira toutes les signatures, ce simple projet a pu néanmoins être considéré comme un traité à forfait, ayant pour effet de lier les premiers signataires, en ce sens que, si le commissaire par eux nommé s'est rendu cessionnaire des droits et créances des non-signataires, il est réputé n'avoir agi qu'en sa qualité de mandataire au nom des autres signataires du traité à forfait, lequel devient, dès lors, obligatoire pour lui-même (cass., 15 avril 1834).

La promesse de payer ce que l'on doit est obligatoire, car elle suppose l'existence d'une dette.

La promesse faite par affiches d'une récompense pour celui qui trouverait et rapporterait un objet perdu est obligatoire, si elle n'est pas révoquée avant que l'objet perdu ait été trouvé.

Celui qui a fait une promesse en fixant à l'autre partie un délai pour l'acceptation ne peut la révoquer avant l'expiration de ce délai. Cependant on devrait, même dans ce cas, reconnaître à l'auteur de la proposition le droit de la révoquer aussi longtemps qu'elle ne serait pas parvenue à la connaissance de celui à qui elle a été adressée.

POLLIE s. f. (pol-lî). Bot. Genre de plantes, de la famille des commélinées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

POLLINAIRE adj. (poll-li-nè-re — du lat. *pollen*, fleur de farine). Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière très-fine.

POLLINATION s. f. (pol-li-na-si-on — rad. *pollen*). Bot. Émission du pollen des plantes.

POLLINCTEUR s. m. (pol-lain-kteur — lat. *pollinctor*; de *pollincio*, j'embaume). Antiq. rom. Celui qui lavait et embaumait les morts, avant qu'on les portât sur le bûcher.

— **Encycl.** Les *pollincteurs* étaient chargés de laver, oindre et embaumer le corps des morts; ils l'enveloppaient dans un drap blanc de lin après qu'ils l'avaient embaumé, et le posaient sur un lit de parade élevé à l'endroit le plus apparent de la maison; devant ce lit, ils dressaient un petit autel sur lequel ils faisaient brûler des parfums. C'étaient eux aussi qui s'occupaient du bûcher sur lequel on brûlait les morts. Les *pollincteurs*, qui étaient sous les ordres des désignateurs, avaient eux-mêmes des serviteurs auxquels il n'était pas permis de toucher le corps des morts, mais qui sous leur commandement s'emparaient de lui dès qu'il était enseveli, et d'autres spécialement chargés de veiller à ce qu'aucune des choses jetées par les *pollincteurs* sur le bûcher pour y être consumées ne fût volée par les assistants.

POLLINEUX, EUSE adj. (pol-li-neu, euze — rad. *pollen*). Bot. Qui est couvert d'une poudre jaune semblable à du pollen.

POLLINI (Jérôme), historien et dominicain italien, né à Florence, mort en 1601. Après avoir enseigné la théologie à Civita-Castellana, il devint, en 1596, prieur du couvent de San-Geminiano. On lui doit : *Istoria ecclesiastica della rivoluzione d'Inghilterra* (Bologne, 1591, in-8°), ouvrage qui fut brûlé par ordre de la reine Élisabeth; *Vita della B. Margharita de Castello* (Pérouse, 1601, in-8°), traduite en latin et publiée dans les *Acta sanctorum*.

POLLINIFÈRE adj. (pol-li-ni-fè-re — de *pollen*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui contient du pollen.

POLLION (Caïus Asinius), l'un des plus célèbres orateurs romains, né vers l'an 77 av. J.-C., mort l'an III de notre ère. Il suivit d'abord le parti de Pompée, puis s'attacha à César. Il se trouvait avec lui au passage du Rubicon et le suivit à Pharsale. Antoine lui donna le commandement de légions campées devant Mantoue, pour surveiller la distribution des terres qui avaient été promises aux soldats vainqueurs de Brutus et du parti républicain. Ce fut pendant ce commandement qu'il connut Virgile, dont il devint le protecteur et à qui il parvint à faire restituer les biens dont il avait été dépouillé. Nommé consul par les triumvirs (40 av. J.-C.), il fut contraint de déposer sa charge avant l'expiration de l'année et renonça aux affaires publiques, résolution dont Horace, son ami, tenta de le détourner en lui adressant l'ode regardée comme un de ses chefs-d'œuvre (c'est la 1re du livre II). Sous Auguste, il reparut au barreau et ouvrit une école de déclamation. On connaît la réponse qu'il fit à des amis qui lui conseillaient de répondre à quelques épigrammes d'Auguste, réponse qui prouve plus en faveur de son esprit que de son courage : « Il est trop dangereux d'écrire contre qui peut proscrire. » Non-seulement Pollion était orateur et poëte, mais il était encore philosophe, érudit et critique plein de sagacité. Il avait composé l'*Histoire des guerres civiles de Rome*, des *Harangues*, des *Tragédies*, etc.; mais tout est perdu. Il ne reste de lui que trois *Lettres* parmi celles de Cicéron.

POLLION (Vedius), célèbre gastronome romain, contemporain du précédent. Il vivait dans la seconde moitié du 1er siècle av. J.-C. Quand un de ses esclaves avait commis quelque faute, il le faisait jeter dans ses viviers pour engraisser ses murènes et ses lamproies. Il fut sur le point d'en faire autant une fois barbare, devant Auguste même qui était à souper chez lui, à un esclave qui avait brisé un verre de cristal. L'infortuné vint se réfugier aux pieds de l'empereur, qui, révolté à une telle inhumanité, fit briser en sa présence tous les cristaux de Pollion et combler ses viviers. Il est certain, toutefois, que cette coutume atroce était assez commune chez les Romains.

POLLION (Trebellius), historien romain, qui vivait à Rome vers 300 de notre ère. Il composa une histoire des empereurs depuis les Philippe, dont il ne nous est resté que la partie comprenant la fin du règne de Valérien, les vies des deux Gallien, celles des trente tyrans qui se disputèrent l'autorité sous ces princes, enfin la vie et plutôt le panégyrique de Claude le Gothique, aïeul de Constance. Bien que l'ouvrage de Pollion ne soit pas exempt de partialité et de flatterie, il est néanmoins précieux par une foule de détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Il a été inséré dans le recueil des *Historiæ augustæ scriptores*.

POLLITZ (Jean-Frédéric), publiciste danois, né à Crempe (Holstein) en 1778, mort à Itzehœhe en 1850. Il fut successivement directeur de l'École primaire supérieure d'Itzehœhe (1809) et archidiacre d'Oldenbourg (1821-1849). On lui doit, entre autres ouvrages : *De mythis rei christianæ* (Itzehœhe, 1817); *Sur la réforme religieuse du* XVIe *siècle comme aurore de la liberté d'esprit et de conscience* (Itzehœhe, 1817); *Sommaire de tous les livres qui composent la Bible en rimes allemandes* (1825), etc. Il a publié, en outre, de nombreux articles dans la *Feuille hebdomadaire* d'Itzehœhe, de 1823 à 1849.

POLLNITZ (Charles-Louis, baron DE), littérateur allemand. V. PŒLLNITZ.

POLLOK (Robert), littérateur anglais, né à Muirhouse (Écosse) en 1799, mort en 1827. Il étudia pendant cinq ans la théologie à l'université de Glascow, où il fit paraître sous le voile de l'anonyme plusieurs nouvelles en prose, telles que *Helen of the Glen*, *Ralph Gemmell* et la *Famille persécutée*, qui furent plus tard réunies sous ce titre : *Récits des covenantaires* (Edimbourg, 1861, 7e édition). D'un caractère naturellement mélancolique et d'une constitution délicate, il se livra au travail avec une telle ardeur, que sa santé en fut profondément altérée et qu'il fut atteint d'une maladie de poitrine qui fit des progrès rapides : au printemps de 1827, peu de temps après qu'il eut reçu les ordres, il devint évident pour lui-même qu'il n'avait plus que quelques mois à vivre. Cette triste certitude ne put l'arrêter dans son travail et ne l'empêcha pas de mettre la dernière main à son poëme intitulé la *Course du temps* (Edimbourg, 1827; 1863, 23e édition), qui obtint le plus brillant succès, surtout dans le monde religieux. Cette œuvre valut à Pollok de nombreux admirateurs, qui lui fournirent les ressources nécessaires pour faire un voyage en Italie, que les médecins lui avaient ordonné comme le seul remède qui pût rétablir sa santé; mais il n'eut pas la force d'aller plus loin que Southampton et mourut dans cette ville. Son poëme, qui, à lui seul, lui assigne un rang éminent dans la littérature anglaise, est écrit dans un style qui rappelle à la fois l'élévation de Milton et la mélancolie élégiaque d'Young et de Cowper; il abonde en brillants tableaux, quoique l'ascétisme religieux y domine généralement et qu'on y rencontre fréquemment des lenteurs et des répétitions. Le frère de Pollok a publié à Edimbourg, en 1843, une esquisse biographique et un extrait de sa correspondance, qui n'offrent qu'un médiocre intérêt.

POLLONTHE s. m. (pol-lon-te). Moll. Syn. de MILIOLE, genre de foraminifères.

POLLU, UE adj. (pol-lu, û — lat. *pollutus*, de *polluere*, souiller). Souillé, profané : *Un cœur* POLLU.

POLLUCHE (Daniel), littérateur et antiquaire français, né à Orléans en 1689, mort en 1768. Il abandonna le commerce pour se livrer entièrement à ses goûts littéraires et réunit un nombre considérable de matériaux pour l'histoire littéraire de sa province. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, conservés à la bibliothèque d'Orléans, et dont l'un est un curieux *Recueil d'épitaphes et d'inscriptions*, on a de lui : *Dissertation sur* [illegible] (Orléans, 173[illegible]); *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans* (Orléans, 1750, in-8°), où il essaye d'établir que Jeanne Darc n'a pas été brûlée par les Anglais; *Description de la ville et des environs d'Orléans* [illegible] (1736, in-8°), [illegible] et deux mémoires pleins de sagacité.

POLLUÉ, ÉE (pol-lu-é) part. passé du v. Polluer : *On consacra le nouveau temple, qui était* POLLUÉ.

POLLUER v. a. ou tr. (pol-lu-é — lat. *polluere* [illegible]) [illegible]

Se polluer v. pr. Se livrer à la masturbation.

POLLUTION s. f. (pol-lu-si-on — rad. *polluer*). Action de polluer, profanation : *La* POLLUTION [illegible].

— Méd. [illegible] de semence hors du temps du coït [illegible], l'émission de la liqueur séminale qui a lieu involontairement pendant le sommeil.

— **Encycl.** Méd. Si l'excrétion séminale est déterminée par un acte de la volonté, elle prend le nom de *masturbation*; si elle a lieu involontairement pendant le sommeil, à la suite de rêves lascifs, on l'appelle *pollution nocturne*. Les *pollutions* ont été divisées en spontanées, diurnes et nocturnes. Les premières n'ont lieu qu'accidentellement; on les observe assez souvent chez les enfants à la suite de fustigations plus ou moins violentes.

— *Pollutions diurnes.* Les *pollutions* diurnes ne sont ni moins fréquentes ni moins graves que les *pollutions nocturnes*; on les

observe le plus souvent à la suite des maladies de langueur, et elles ne sont pas sans influence sur le développement et la persistance de l'hypocondrie, de la fièvre hectique, des maladies nerveuses et de la consomption. La *pollution* diurne peut cependant exister sans aucune altération de la santé; elle constitue seulement une incommodité, parce que l'écoulement qui a lieu n'est point habituel, et il peut dépendre, chez certaines personnes, d'une accumulation trop grande du sperme dans les vésicules séminales. C'est ce qu'on observe après une longue abstinence, après un régime longtemps soutenu composé d'aliments excitants et très-substantiels. Les mêmes phénomènes peuvent se produire après un exercice à cheval, un long voyage en voiture, une constipation opiniâtre. Les *pollutions* résultent alors d'une compression des vésicules séminales; elles ne présentent aucun danger dans le début, mais peuvent amener une véritable spermatorrhée. La *pollution* diurne a été complétement ignorée des anciens médecins, qui étaient persuadés que la liqueur séminale ne pouvait être évacuée que par le chatouillement, et que, dans le cas contraire, le fluide épanché n'était que le résultat des sécrétions de la prostate et des glandes de Cowper et non point des testicules. La plupart du temps, les malades ignorent eux-mêmes l'affection qui les ronge, et, si les *pollutions* sont fréquentes, ils ne tardent pas à éprouver un état général de faiblesse, surtout dans les jambes, une maigreur et une pâleur extrêmes, de l'engourdissement, de la stupeur et du dégoût pour la vie; ils ont les yeux caves, enfoncés, les traits du visage tiraillés; ils sont incapables de déployer la moindre énergie. Malgré tous ces symptômes, l'appétit subsiste toujours, et chez quelques-uns même on observe une véritable voracité; mais s'ils ont l'imprudence de satisfaire leurs désirs, l'état d'affaiblissement des organes digestifs ne leur permet pas de faire la digestion des aliments qu'ils ont absorbés et de nouveaux symptômes se montrent du côté de l'estomac et des intestins. Les facultés intellectuelles diminuent peu à peu, la mémoire se perd, et à un état de marasme général succèdent bientôt tous les signes de la phthisie pulmonaire. Le plus souvent on ignore la cause des *pollutions* diurnes; mais on peut y rattacher cependant l'abus des plaisirs vénériens, le vice de la masturbation et l'existence de plusieurs blennorrhagies. Il est, en général, assez difficile de constater les *pollutions* diurnes chez les individus qui observent la continence; mais, dès qu'on soupçonne la présence de cette affection, on peut arriver à la reconnaître par des moyens spéciaux dans l'examen desquels il nous paraît inutile d'entrer. A l'époque du printemps, tous les symptômes de cette maladie redoublent d'intensité, par suite de la faculté que possèdent tous les êtres organisés, en général, de sécréter, à cette époque, une plus grande quantité de fluide prolifique.

Traitement. Deux indications principales se présentent dans le traitement des *pollutions* diurnes; l'une consite à arrêter l'excrétion du sperme, l'autre à réparer les forces perdues. Ce dernier résultat s'obtient par un régime substantiel et nullement excitant. Pour éviter les *pollutions*, il faut d'abord empêcher l'accumulation de l'urine dans la vessie et des matières fécales dans le rectum. Les lavements émollients remplissent ce dernier but; la vessie et le rectum distendus compriment les vésicules séminales et contribuent ainsi à l'évacuation du sperme. Les bains froids généraux et locaux sont recommandés par la plupart des médecins; quelques-uns même conseillent l'application de la glace sur le sacrum et sur les parties génitales. A ces moyens locaux il faut ajouter l'usage de la glace à l'intérieur et l'administration des toxiques et des amers, tels que le fer et le vin de quinquina. Les eaux minérales sont d'une grande utilité, surtout les eaux de Spa.

— *Pollutions nocturnes.* Cette affection est caractérisée par une éjaculation involontaire de la semence pendant le sommeil. Elle est due à certaines maladies antérieures ou à une surabondance de vie dans les organes de la génération. Dans ce dernier cas, elle ne constitue point un état pathologique; elle est même en quelque sorte nécessaire à l'entretien de la santé. Ces *pollutions* s'observent fréquemment chez les personnes chastes, continentes, douées d'un tempérament sanguin et pléthorique. Les personnes vouées au célibat, celles qui s'enferment dans les couvents pour se livrer aux pratiques de la vie contemplative sont les plus sujettes aux *pollutions* nocturnes, et celles-ci se répéteront d'autant plus fréquemment que les individus présenteront une constitution forte et un âge un peu avancé. Dans ces circonstances, la *pollution* nocturne est une véritable crise ayant pour effet l'excrétion d'une humeur dont l'abondance et la rétention produisent des maladies variées, telles que le satyriasis, le priapisme chez l'homme, la nymphomanie chez la femme. On a vu des religieuses et de jeunes filles chastes sujettes à de terribles attaques d'hystérie contre lesquelles venaient échouer tous les moyens thérapeutiques. Chez les jeunes filles qui se mariaient, ces attaques disp[illegible] Chez les filles qui s'étaient consacrées au célibat, des pratiques spéciales et notamment l'introduction de corps étrangers dans le vagin avaient seules raison de ces attaques. De pareilles *pollutions* ne peuvent être nuisibles, elles sont même indispensables à l'entretien de la santé. Mais il n'en est pas de même de ces *pollutions* occasionnées par la funeste habitude de la masturbation ou par l'excès des plaisirs vénériens. Une certaine quantité de liqueur séminale est nécessaire à l'entretien du jeu des organes, et, si l'économie vient à en être privée, on ne tarde pas à en éprouver les funestes effets. Une perte considérable de sperme, pour peu qu'elle se prolonge, amène d'abord l'affaiblissement des facultés intellectuelles et bientôt l'imbécillité. L'estomac devient paresseux et les digestions sont très-difficiles. Epicure regardait la semence comme une parcelle de l'âme et du corps; plus tard, Galien ajoutait que, avec la perte de la liqueur séminale, l'esprit vital s'évaporait. Les *pollutions* nocturnes ont souvent lieu sans aucun trouble des fonctions cérébrales; mais quelquefois elles sont accompagnées de mouvements convulsifs, avec augmentation du pouls. Elles sont le résultat de rêves lascifs enfantés par la fixité des idées voluptueuses auxquelles les individus se livrent avant de s'endormir. Cette cause de *pollution* n'est pas moins dangereuse que la masturbation; car, l'habitude une fois contractée, l'éjaculation se reproduit avec une extrême facilité; elle est aussi fréquente et les effets en sont aussi désastreux. Les *pollutions* produites par l'abus du coït sont peut-être moins dangereuses. On peut établir, en règle générale, que le danger des *pollutions* nocturnes est relatif aux causes qui les déterminent. Mais quelles que soient ces causes, si les pertes sont fréquemment répétées, les effets, pour être plus éloignés, n'en sont pas moins certains. « Après de longues *pollutions* nocturnes, dit Hoffmann, non-seulement les forces se perdent, le corps maigrit, le visage pâlit, mais, de plus, la mémoire s'affaiblit; une sensation continuelle de froid saisit tous les membres et la vue s'obscurcit; la voix devient rauque; tout le corps se détruit peu à peu; le sommeil, troublé par des rêves inquiétants, ne répare point, et l'on éprouve des douleurs semblables à celles qu'on ressent après qu'on a été meurtri de coups. » — « Si nous portons, ajoute le docteur Serrurier, des regards plus attentifs sur les individus affaiblis par ces *pollutions*, nous remarquons qu'outre ces effets il existe sur tout l'ensemble de leur physionomie une tristesse sombre, mélancolique; leur âme n'est plus expansive; ils ne trouvent plus, dans la société des femmes, ce charme qui fait une des plus douces jouissances de la vie. Les traits du visage sont altérés; cette blancheur de la peau, animée d'un vif coloris, qui embellit la jeunesse, est remplacée par cette teinte rembrunie, apanage de la vieillesse; les yeux, de vifs et saillants qu'ils étaient, s'enfoncent dans les orbites; souvent des boutons enflammés ou suppurant couvrent tout le front, et le corps, par son émaciation, présente l'image d'un spectre hideux, qui ne semble se mouvoir que par l'action de quelques ressorts que la cause délétère qui les mine n'a point encore usés. »

Traitement. Le traitement des *pollutions* nocturnes ressort naturellement des causes qui engendrent ces *pollutions.* Ainsi celles qui dépendent d'une continence absolue ne demandent que les moyens conformes aux vœux de la nature; le coït serait le meilleur remède. Mais ce moyen n'est pas praticable pour certaines personnes vouées au célibat, comme les religieuses et autres. Il faut alors tenter l'usage des antispasmodiques, les bains froids, un régime doux et rafraîchissant. Malgré ce traitement, on a vu quelquefois des individus qui, ne voulant pas violer leurs vœux de chasteté, après avoir résisté pendant longtemps, ont fini par être atteints de priapisme, et cet état était porté à un tel degré que ces malheureux perdaient complétement la raison; lorsqu'ils semblaient la recouvrer, ce n'était que pour proférer les propos les plus obscènes. Ces cas sont heureusement assez rares. Les *pollutions* qui sont la suite de la masturbation doivent être traitées par le régime prescrit contre cette honteuse et funeste habitude (v. MASTURBATION). L'usage des toniques et des fortifiants doit être recommandé aux individus déjà affaiblis par des pertes nombreuses. Les personnes mariées qui, par suite des excès de coït, éprouvent des *pollutions* nocturnes et une diminution plus ou moins considérable de forces doivent s'abstenir de coucher avec leur femme, se mettre à un régime tonique et rafraîchissant et éviter toute espèce d'excitation du côté des organes génitaux. Les fustigations employées pour corriger les enfants sont très-dangereuses au point de vue des *pollutions.* Celles-ci peuvent avoir lieu pendant la fustigation même, ce qui fait désirer à certains individus ce mode de correction; de plus, pendant la nuit, les organes génitaux en ayant reçu une certaine excitation, il survient des rêves lascifs qui sont suivis d'une évacuation de sperme ou qui portent les enfants à la masturbation. Les *pollutions* qui surviennent pendant la nuit, à la suite des songes érotiques, demandent tout d'abord un traitement moral; car les malades, [illegible] temps, ont l'habitude, avant de s'endormir, de présenter à leur imagination des tableaux voluptueux qui impressionnent vivement le cerveau. Pendant le sommeil, cette excitation se porte aux organes génitaux et amène une *pollution* unique d'abord, mais susceptible de se répéter bientôt. On doit recommander à ces malades de se coucher sur un lit dur et de se tenir sur un des côtés plutôt que sur le dos. On peut leur conseiller aussi de s'entourer les lombes d'une serviette trempée dans un mélange d'eau et de vinaigre. Il faut en même temps leur prescrire un régime approprié à l'état d'affaiblissement où ils se trouvent. Quelques médecins ont conseillé la ligature de la verge pendant la nuit, et ce moyen paraît avoir assez souvent réussi.

POLLUTRI, bourg du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Citérieure, district de Vasto, mandement de Casalbordino; 3,058 hab.

POLLUX s. m. (pol-lukss — n. mythol.). Etoile de seconde grandeur, qui fait partie de la constellation des Gemeaux.

POLLUX, fils de Léda. V. CASTOR.

— Encycl. Iconogr. Nous avons donné, au mot CASTOR, quelques indications relatives à l'iconographie des Dioscures, et nous avons décrit le célèbre groupe de marbre antique, du musée de Madrid, qui représente les deux frères gracieusement enlacés, l'un tenant une petite patère qu'il regarde avec attention, l'autre ayant une torche dans chaque main. Nous devons ajouter que ce groupe, admirable par la justesse des proportions, la finesse des contours et le moelleux des chairs, n'a pas paru à tous les iconographes être la représentation des fils de Léda. Filippo della Torre y a vu deux génies faisant un sacrifice à Isis; Maffei, deux génies faisant un sacrifice à l'occasion d'un mariage; d'autres, Vesper et Lucifer; Winckelmann, Oreste et Pylade, au tombeau d'Agamemnon, projetant le meurtre de Clytemnestre. Nous avons également décrit, sous le titre de CHEVAUX DE MONTE CAVALLO (IV, 45), les groupes antiques représentant Castor et Pollux maîtrisant des chevaux qui se cabrent; ces figures colossales, qui ont passé pour avoir été exécutées par Phidias et par Praxitèle, et que quelques auteurs disent avoir été apportées de Grèce par Constantin, ont été regardées par certains iconographes comme représentant toutes deux *Alexandre domptant Bucéphale.* Les deux éphèbes, debout à côté de chevaux calmes, qui décorent la place du Capitole et en qui on a vu longtemps Caïus et Lucius, fils d'Agrippa, ont été reconnus par des savants autorisés comme étant les Dioscures; tous deux sont coiffés du bonnet ovoïde; celui qui a les oreilles brisées des pancratiastes est *Pollux*, suivant l'opinion de Winckelmann et de Visconti. Ces mêmes oreilles se voient à une statuette de *Pollux* qui est au palais Farnèse, et à une figure du même héros dans un bas-relief de la villa Albani.

Le Louvre possède une statue de marbre pentélique désignée sous le nom de *Pollux:* le fils de Léda a les avant-bras et les poings armés de cestes et semble menacer de ses coups un adversaire qui, d'après les fables argonautiques, doit être Amycus, roi des Bébryces. Au Vatican, dans la galerie du Braccio-Nuovo, il y a un buste de *Pollux*, en marbre grec, avec une espèce de peau, en albâtre rose, nouée sur l'épaule.

POLLUX (Julius), rhéteur grec, né à Naucratis (Egypte) vers 135, mort à Athènes dans les dernières années du IIe siècle. Il vint à Rome sous Marc-Aurèle et se fit une réputation si brillante comme sophiste, que cet empereur voulut qu'il fût un des instituteurs du jeune Commode, son fils. Celui-ci lui donna plus tard la chaire d'éloquence d'Athènes. Il avait composé un grand nombre de *Déclamations*, de *Dissertations*, etc.; mais il ne nous reste de lui qu'un lexique grec sous le nom d'*Onomasticon*. Les mots n'y sont pas rangés dans l'ordre alphabétique, mais suivant le sens ou la synonymie. Au reste, il n'y faut point chercher une méthode rigoureuse. Il a été publié pour la première fois à Venise (1502, in-fol.). La meilleure édition est celle d'Amsterdam (1706).

POLLUX (Julius), historien byzantin, qui vivait peut-être au Xe siècle. Il est auteur d'une *Histoire universelle* qui commence par un fastidieux récit de la création du monde et qui n'est guère qu'une compilation de Théophraste et de divers écrivains du Bas-Empire. Elle s'arrête à Valens. Imprimée pour la première fois à Bologne (1779, in-fol.), elle a été rééditée avec une traduction latine à Munich (1792, in 8°).

Polly, pièce satirique de Gay, composée en 1728, qui n'est guère autre chose que la suite de la comédie des *Gueux*, dans laquelle le poëte mécontent avait déjà fait plus d'une allusion aux amours coupables de Walpole et de Molly Skerret. L'héroïne principale de cette première pièce s'appelait Polly, nom où, sans grands efforts d'imagination, il était facile de reconnaître celui de Molly, la maîtresse du ministre. Gay, encouragé par le succès de ses *Gueux* (*the Beggards*), crut qu'il fallait jeter le masque et attaquer plus hardiment son puissant ennemi. Il donna à sa nouvelle pièce le nom de l'héroïne qui avait déjà figuré dans l'ancienne. L'allusion était trop claire déjà. La jalousie de lady Walpole et l'embarras du mari entre sa femme et sa maîtresse, tel était le fond de ce vaudeville médiocre. Si nous le signalons ici, c'est à cause de son importance historique, non à cause de sa valeur littéraire. La censure, bien entendu, n'accepta point la pièce. Walpole, outré, usa de tout son pouvoir pour faire refuser l'autorisation. Gay, dans sa colère, renforça son pamphlet dramatique de quelques nouvelles invectives et essaya de le faire imprimer par souscription. La duchesse de Queensberry s'inscrivit en tête de la liste et s'engagea à mettre à contribution toute la cour, sans en excepter Leurs Majestés elles-mêmes. C'était pousser l'audace assez loin, car le roi et la reine avaient été vivement offensés de la pièce des *Gueux.* Les courtisans voulaient bien donner leurs guinées, mais non leurs signatures. La duchesse n'épargnait pas les instances. Elle avait réussi à couvrir sa liste des noms les plus illustres; mais il manquait toujours ceux du roi et de la reine. Elle résolut de les obtenir ou de faire un éclat. Elle s'attira une disgrâce, mais la réponse qu'elle remit au messager du roi mérite d'être rapportée *in extenso.* La lettre est plus remarquable par l'audace que par le style. La voici :

« La duchesse de Queensberry est à la fois surprise et charmée que le roi ait bien voulu lui donner un ordre aussi agréable que celui de ne plus se rendre à la cour, où elle ne vient jamais pour son plaisir, mais pour faire une grande politesse au roi et à la reine. Elle espère que, grâce à un ordre aussi étrange que celui qu'elle a reçu, le roi verra désormais à sa cour aussi peu de monde qu'il le désire, etc. »

L'impertinence de la duchesse fut blâmée par tous les courtisans qui tenaient à mériter la faveur royale, et la pièce de Gay fut laissée de côté. Cet épisode nous montre quelle attitude hautaine et fière les grands seigneurs osaient parfois prendre à la cour de George II. Il fallait que le roi et la royauté eussent déjà perdu beaucoup de leur prestige!

POLLYXÈNE s. m. (pol-li-ksè-ne). Myriap. Genre de myriapodes, de l'ordre des diplopodes, type de la famille des pollyxenides, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Amérique : *Le* POLLYXÈNE *lagure se plaît sous les écorces des arbres et sous les pierres.* (H. Lucas.)

— Encycl. Les *pollyxènes* sont des animaux de très-petite taille, caractérisés par une tête garnie antérieurement de soies roides au sommet; les antennes égales partout en grosseur, composées de huit articles inégaux en longueur; les yeux agrégés; le corps membraneux, très-mou, plat, ovale, allongé, à segments hérissés sur leurs bords de petites soies allongées, le dernier terminé par deux pinceaux de soies beaucoup plus longues; douze paires de pattes. Ces myriapodes vivent en grandes troupes sous les écorces vieilles et humides des arbres, quelquefois dans les mousses ou sur les murailles. Le *pollyxène* lagure est long de 0m,002, d'un gris cendré en dessus, plus clair en dessous; il est très-commun dans les jardins de Paris et des environs. Le *pollyxène* fasciculé vit sous les pierres, dans l'Amérique du Nord.

POLLYXÉNIDE adj. (pol-li-ksé-ni-de — rad. *pollyxène*). Myriap. Qui ressemble ou qui se rapporte au pollyxène. ‖ On dit aussi POLLYXÉNITE et POLLYXÉNIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de myriapodes, de l'ordre des diplopodes, ayant pour type le genre pollyxène : *Les* POLLYXÉNIDES *sont encore très-peu nombreux en espèces.* (H. Lucas.)

POLNA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle et à 45 kilom. S.-E. de Czaslau; 4,500 hab. Fabrication de draps grossiers, toiles, chapellerie.

POLO (Marco), célèbre voyageur vénitien, né en 1250, mort en 1323. Il fut en quelque sorte le premier qui fit connaître l'Asie aux Européens. Jusque-là les deux mondes étaient restés étrangers l'un à l'autre. Les croisades et les invasions de Gengis-Khan commencèrent à faire cesser cet isolement. Les immenses conquêtes du héros tartare firent soupçonner à l'Europe la vaste étendue de ces plaines de l'Asie septentrionale que l'antiquité désignait sous le nom vague de Scythie. Mais bien peu de voyageurs s'étaient aventurés vers ces contrées inconnues dont l'immensité inspirait une sorte de terreur. Marco Polo, d'une famille de voyageurs et de commerçants aventureux, fut emmené jeune encore à travers l'Asie Mineure, la Perse, l'Inde et la Chine, où le Grand Khan lui donna un emploi dans son palais. Après une suite d'aventures singulières et de nouveaux voyages en Tartarie, sur les côtes de la Chine, Sumatra, Ceylan, la côte du Malabar, l'océan Indien, etc., il revint avec sa famille à Venise, où il émerveilla ses concitoyens par le récit des choses extraordinaires qu'il avait vues dans ses voyages, qui avaient duré vingt-six ans. Peu de temps après, on lui donna le commandement d'une flotte contre Gênes; il fut fait prisonnier dans un combat et ne recouvra sa liberté qu'après plusieurs années de captivité. Il revint à Venise, où il acheva d'écrire la *Relation* de ses voyages. C'est un des plus précieux monuments de cette époque; on n'avait aucune notion sur les pays qu'il avait parcourus et,

pour la première fois, on vit paraître sur des cartes du monde la Tartarie, la Chine, le Japon, etc. Mais il faut dire que l'illustre voyageur inspira peu de confiance; on douta de la réalité des choses qu'il racontait. Le temps a cependant confirmé sa véracité. Sa *Relation*, imprimée pour la première fois en 1532, a été traduite dans toutes les langues de l'Europe et servit pendant longtemps de guide aux voyageurs et aux géographes.

Polo (LE LIVRE DE MARCO). On compte cinquante-sept éditions du *Livre de Marco Polo;* sur ces cinquante-sept, vingt-trois appartiennent à l'Italie, neuf à l'Angleterre, sept à l'Allemagne, cinq à la France, trois à l'Espagne, une à la Hollande et une au Portugal. Sept ont été publiées en latin. Nous laisserons de côté dans cet article tout ce qui se rapporte directement à la vie de Marco Polo; c'est son livre seul qui doit nous occuper. Avant d'en arriver à l'édition qu'en a faite M. Guillaume Pauthier (1865, 2 vol. gr. in-8º, avec une carte), nous allons passer rapidement en revue les principales éditions qui ont précédé celle-là. Nous avons fait de l'édition de M. Pauthier la base de notre article, d'abord à cause de la science déployée dans les notes, qui à elles seules sont plus volumineuses que le texte de Marco Polo, et qui contiennent un tableau très-développé de l'état politique, religieux et commercial de l'Asie au XIIIe siècle; puis surtout parce que nous avons trouvé dans cette édition la solution d'un problème qui avait été longtemps agité. On avait cru généralement que la première rédaction du *Livre de Marco Polo* avait été faite en italien, d'où elle avait été traduite en français; M. Pauthier prouve irréfutablement que cette première rédaction a été faite en français par Marco Polo lui-même, comme nous le verrons dans la suite. On trouve la nomenclature complète et raisonnée des éditions de Marco Polo dans l'édition anglaise qu'en a donnée Marsden, en 1818, et dans l'édition italienne publiée en 1847 par V. Lazari. Ces deux éditions sont les meilleures, avec celle du comte Baldelli Boni, qui porte la date de 1827. Mais M. Pauthier fait observer avec justesse que si ces deux éditions sont les plus importantes par les notes qui s'y trouvent jointes, la plupart de ces notes ne sont cependant que des hors-d'œuvre ou des dissertations inutiles sur des suppositions erronées. Citons encore l'édition de Ramusio, publiée deux cent trente-cinq ans après la mort de Marco Polo; celle de Hugh Murray, publiée à Edimbourg, en 1844, sous ce titre: *The travels of Marco Polo;* celle de Thomas Wright, publiée sous le même titre à Londres, en 1854; enfin, celle qui a été faite à Paris par la Société géographique. Maintenant, parlons du livre lui-même et exposons sur quels faits se base M. Pauthier pour prétendre que la première rédaction en fut faite en français. Les anciens copistes ont nommé le *Livre de Marco Polo* le *Devisement du monde*, le *Livre des merveilles du monde*, le *Livre de Marco Polo et des merveilles d'Asie* (d'Asie); mais le titre que lui donna lui-même l'illustre voyageur vénitien, est tout simplement le *Livre de Marc Pol*. A l'époque où écrivit Marco Polo, l'Europe en était réduite, sur la géographie et l'histoire de l'Asie, à de vagues et confuses traditions, à des fables et à des imaginations plus ou moins naïves, dont on pourra se faire une idée en lisant le livre intitulé le *Trésor*, où Brunetto Latini, le maître de Dante Alighieri, a fait la description de cette partie du monde. M. Pauthier en cite quelques fragments très-curieux; et, quand on les a lus, on comprend mieux le génie de Marco Polo et les services qu'il a rendus à la science. Alors on dit, comme Walckenaer dans son *Histoire générale des voyages* (1826): « Il ne faut pas s'étonner si la courte relation de Marco Polo a tant occupé les savants. Lorsque, dans la longue série des siècles, on cherche les trois hommes qui, par la grandeur et l'influence de leurs découvertes, ont le plus contribué aux progrès de la géographie ou de la connaissance du globe, le modeste nom du voyageur vénitien vient se placer sur la même ligne que ceux d'Alexandre le Grand et de Christophe Colomb. » On sait que le *Livre de Marco Polo* produisit un tel étonnement dans l'Italie, que l'on refusa de croire à ce qu'il y racontait. Marco Polo fut surnommé le seigneur *Milion*, comme pour faire entendre que le nombre des aventures inventées par lui était incalculable. Et cependant, à son lit de mort, le voyageur disait à ses amis qu'il n'y avait point raconté la moitié des choses qu'il avait vues. Mais, puisque nous avons parlé des services rendus par Marco Polo, il est bon d'en relater quelques-uns, consignés par M. Pauthier dans l'introduction de l'ouvrage dont nous nous occupons. Il paraîtrait donc qu'un certain Panfilo Castaldi, à ce que raconte un ouvrage publié à Londres en 1822, par M. Octave Delepierre (*l'Analyse des travaux de la Société des Philobiblion de Londres*), il paraîtrait, disons-nous, que ce Panfilo Castaldi, de Feltre, aurait connu l'imprimerie xylographique, et l'aurait employée vers la fin du XIVe siècle, d'après l'idée que lui en avaient donnée des bois que Marco Polo rapporta de Chine à Venise, et qui avaient servi à l'impression de livres chinois. Ces bois auraient été vus par Gutenberg, qui en aurait développé l'idée et perfectionné l'exécution. Si le *Livre de Marco Polo* a eu la gloire d'inspirer à Gutenberg l'idée de sa découverte, il ne fut pas non plus étranger à la découverte du nouveau monde. Si l'on en croit M. Walckenaer, dans son ouvrage sur les vies de plusieurs personnages célèbres des temps anciens et modernes (1830, 2 vol.), ce fut après la lecture de ce livre que Christophe Colomb aurait conçu l'idée de son investigation. Disons encore que ce livre n'exerça pas son influence seulement sur les sciences, mais aussi sur la poésie; les romanciers, les poëtes s'emparèrent du personnage du Grand Khan et du royaume de Cathay. On sait que, dans le *Roland furieux* de l'Arioste, une des principales héroïnes est une reine de Cathay. Enfin, on trouve dans ce livre une mention assez détaillée sur ce personnage si célèbre dans le moyen âge sous le nom de Prestre Jehan, qui devint le noyau de si singulières légendes et de tant de traditions fabuleuses, et que nous voyons encore de nos jours figurer dans une des œuvres les plus remarquables de notre littérature, *Merlin l'Enchanteur*, de M. Edgar Quinet. Après avoir approfondi et examiné toutes les influences exercées par le livre qu'il édite, M. Pauthier en arrive à cette question de savoir dans quelle langue il a été primitivement écrit. Là encore, nous suivrons pas à pas le nouvel éditeur, d'autant plus que la question reçoit un haut intérêt de notre vanité nationale. Selon Ramusio, il aurait été écrit en latin sous la dictée de Marco Polo, et de là traduit en italien; mais, en 1827, M. Baldelli Boni, dans son livre *Il millione di Marco Polo*, a, le premier, supposé que le manuscrit italien avait été traduit d'un manuscrit français. Son opinion était basée sur la comparaison d'un texte italien remontant à 1309 avec un vieux texte français publié en 1824 par la Société de géographie de Paris. Il citait, à l'appui de sa thèse, une foule d'exemples convaincants; cette opinion, qui fut reprise, puis réfutée plus tard, acquit une évidence incontestable par suite des travaux de MM. Paulin Paris, d'Avezac, Hugh Murray, Thomas Wright, Vincenzo Lazari; et l'antériorité du texte français fut définitivement démontrée. Le texte publié par M. Pauthier peut donc être, dit-il, considéré comme le seul texte véritablement authentique de Marco Polo, puisque c'est celui qui fut donné, en 1307, à Venise, par Marco Polo lui-même, à Thiébaut de Cépoy, ainsi que le constate le préambule placé en tête de son édition. On voit dans ce préambule, qui n'avait jamais été publié, que, comme nous venons de le dire, la rédaction française du livre de Marco Polo fut donnée par lui-même en 1307 à Thiébaut de Cépoy; que cette *copie* (et non pas cette *traduction*) avait été donnée à Thiébaut pour qu'il l'offrît au nom de Marco Polo à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe le Bel, que Thiébaut de Cépoy représentait à Venise; que cette copie, qui était la première, ne fut point remise à Charles de Valois; que ce fut son fils aîné Jehan qui donna à Charles de Valois la première copie faite en France de la copie originale faite à Venise, et donnée à Thiébaut de Cépoy par Marco Polo lui-même; que Jehan de Cépoy donna sur la première copie originale de Venise plusieurs copies à ceux de ses amis qui les lui demanderent; mais que ce Jehan de Cépoy avait gardé la première copie originale de Venise. C'est cette copie originale sur laquelle M. Pauthier a fait son édition; il l'a accompagnée de variantes principales des trois manuscrits inédits qui sont à la Bibliothèque et d'un commentaire géographique et historique tiré en grande partie des écrivains orientaux, et principalement des historiens chinois. Qu'on ne s'étonne point, comme le font ceux qui ne veulent pas que ce livre ait été primitivement rédigé en français, qu'on ne s'étonne point que Marco Polo ait choisi la langue française. Nous voyons au contraire qu'au XIIIe siècle notre langue, notre littérature et notre poésie avaient une influence plus grande que celle qu'elle a exercée dans la suite. Souvenons-nous que Brunetto Latini écrivait en français « parce que, disait-il, la parleure est plus delectable et plus commune à toutes gens. » C'est aussi en français qu'un autre écrivain du même siècle, Martino de Canale, écrivait son *Histoire de Venise*, « pour ce que la langue françoise sont parmi le monde et est plus delectable à lire et à oïr qu'aucune autre langue. » Ajoutons à cette raison, qui est suffisante par elle-même, que le hasard fit rencontrer à Marco Polo dans les prisons de Gênes, Rusta Pisan ou Rusticien de Pise, qui, selon M. Paulin Paris, dont le nom fait autorité en ces matières, avait compilé et réuni en les abrégeant toutes les histoires de la Table ronde, disséminées jusqu'alors dans le *Saint-Graal*, le *Tristan*, le *Meran*, le *Lancelot* et le *Brut*. Ce fut ce Rusticien de Pise qui, sans doute, écrivit sous la dictée de Marco Polo, dans la langue de la chevalerie, les histoires merveilleuses du voyageur vénitien. Il y a donc deux rédactions françaises du livre de Marco Polo: celle que nous avons déjà citée, donnée par Marco Polo à Thiébaut de Cépoy, et qu'on peut appeler la rédaction de Venise, et celle de Rusticien de Pise, qu'on peut appeler par contre-partie la rédaction de Gênes. Mais le français de Rusticien de Pise laisse beaucoup à désirer, et M. Paulin Paris dit qu'il offre le même rapport avec le français du XIIIe siècle, que la prononciation naturelle d'un Allemand, d'un Anglais, et d'un Italien peut offrir avec celle d'un Français de Paris ou de Blois. Voici comment le même critique explique le fait des deux rédactions de Rusticien et de Thiébaut de Cépoy: « Thiébaut de Cépoy était à Venise en 1305, comme le prouvent des actes authentiques, qui sont des chartes et autres documents conservés au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Il séjourna à Venise pendant un an ou deux et, ayant eu occasion d'y connaître le célèbre voyageur, il lui demanda une rédaction de son livre pour son maître Charles de Valois. Ce fut plus tard qu'eut lieu la seconde rédaction, qui est jugée ainsi par M. Paulin Paris: « Les phrases obscures et les contradictions nées de la rapidité d'une première rédaction furent même soumises à la rédaction souveraine de Marco Polo, et c'est ainsi que fut établi le deuxième texte, que l'on pourrait dire, à la façon moderne, revu, corrigé par l'auteur et entièrement purgé des fautes de la première rédaction. Il est du moins certain que ce texte est écrit d'un style très-net, qu'il n'a pas été publié et qu'il mériterait grandement de l'être. » C'est précisément ce texte signalé dans ces termes par M. Paulin Paris que M. Pauthier a publié chez Firmin Didot sous ce titre: le *Livre de Marco Polo, citoyen de Venise, conseiller privé et commissaire impérial de Khoubilaï-Khan*, « rédigé en françois sous sa dictée, en 1298, par Rusticien de Pise, publié pour la première fois, d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque nationale de Paris, présentant la rédaction primitive du livre, revue par Marco Polo et donnée par lui en 1307 à Thiébaut de Cépoy. » Outre les notes abondantes et savantes que nous avons signalées, ce volume contient une carte générale de l'Asie. Maintenant, après avoir suffisamment établi l'origine de ce livre, la manière dont il a été rédigé et le texte suivi par M. Pauthier, nous allons raconter sommairement sa composition et apprécier son mérite littéraire par rapport à la littérature française du XIIIe siècle. Nous recommanderons la lecture de l'introduction que M. Pauthier a jointe à son édition; on y trouvera, en effet, un exposé historique très-clair et très-profond de l'état général de l'Asie au siècle où elle fut visitée par Marco Polo. L'illustre Vénitien raconte d'abord, dans les dix-huit premiers chapitres de son livre, qui en forment la première partie, les voyages faits par son père, son oncle et lui-même. Ensuite, il entre dans la description des contrées qu'il a vues. Ils arrivent à Boukhara, où régnait alors un prince mongol, petit-fils de Djagathaï, qui se nommait Borak-Khan; ils partent de Boukhara en 1269 pour se rendre à la Chine, où ils arrivent après un an de voyage par nord et par nord-ouest. Il décrit au fur et à mesure les pays qu'il rencontre en son chemin, ayant bien soin de décrire surtout les sortes d'animaux et les productions de ces pays. C'est ainsi que, dans le premier livre, il fait défiler sous les yeux du lecteur la Petite et la Grande Arménie, la Caramanie, la Géorgie, le royaume de Mossoul, Bagdad, la Perse, le royaume de Birman, où il fut pris par les caraonas, sorte de bandits nés de mères indiennes et de pères tartares, dans lesquels M. Pauthier reconnaît une population indo-scythe qui se répandit dans la Bactriane jusqu'aux bords de l'Indus. Ensuite, il décrit la ville et le port d'Ormuz et le golfe Persique; puis il rentre en Perse par la province de Birman, qui n'est qu'un vaste désert; ensuite il arrive à la ville qu'il nomme Cabanant, et dans laquelle M. Pauthier croit reconnaître la ville de Rhales, où l'on fabriquait alors un collyre minéral très-renommé. Après huit jours passés dans un désert, il arrive sur les limites de la Perse, où il trouve la province de Tonocain, où Marco Polo remarque que les femmes étaient belles outre mesure; ensuite, il consacre trois chapitres aux haschischins ou disciples du célèbre Vieux de la montagne. M. Pauthier a ajouté à ces chapitres un commentaire très-curieux; on sait que le chef de ces haschischins avait envoyé des ambassadeurs à saint Louis après la malheureuse bataille de Mansourah. Joinville raconte, dans ses *Mémoires*, la visite de ces ambassadeurs à saint Louis, qui était alors à Saint-Jean d'Acre. Cette puissance du Vieux de la montagne fut, selon ce qu'en raconte Marco Polo, détruite par Alau (*Houlagou*), le seigneur des Tartares du Levant. M. Pauthier a trouvé, dans les écrivains arabes et persans, la confirmation de ce fait, et [illegible] cette observation fort importante, c'est que toutes les sources orientales, interrogées par l'auteur, au lieu d'ébranler les opinions et les narrations du voyageur vénitien, viennent en démontrer la véracité et l'exactitude. La même remarque s'applique aux descriptions géographiques. M. Pauthier, qui est un de nos plus [illegible] orientalistes, a dû à sa science de retrouver, sous les noms francisés que Marco Polo donne aux villes ou aux provinces qu'il a vues, les noms orientaux qu'ils désignent, et c'est une partie indispensable de son commentaire; car, faute d'une connaissance suffisante des langues orientales, les précédents éditeurs de Marco Polo avaient souvent confondu les noms des villes et des provinces, ce qui introduisait dans son livre des erreurs qui n'étaient qu'apparentes. Après avoir raconté la défaite du Vieux de la montagne, qui eut avoir lieu en 1242 ou en 1262, Marco Polo nous décrit les villes de Chapourgan, de Balkh, où « il y avoit maint beau palais et mainte belle maison de marbre, et où Alexandre prit à femme la fille de Daire; » puis le kanat de Taïkan, la province de Balacian, dont les rois prétendent descendre d'Alexandre et de la fille de Daire, et où il signale avec une admiration naïve de riches mines de rubis et de lapis-lazuli. Il arrive ensuite à la province de Basian, puis à la province de Chesimur, qui est celle de Cachemire. Il y resta trois mois et revint sur ses pas pour entrer en Chine; puis il arrive au plateau de l'Hindou-Kouch, l'ancien Caucase indien et le Kouen des Chinois. Il y fait si froid, dit Marco Polo, qu'on n'y voit « nul oiseau volant, et que le feu même, à cause de l'air, n'y est pas si clair, ne donne pas autant de chaleur qu'ailleurs et ne cuit pas si facilement les aliments. » Après l'Hindou-Kouch, il décrit le Kachgar et le Turkestan chinois, qu'il appelle la Grande Turquie; puis la célèbre ville de Samarcande, où il raconte des choses merveilleuses sur les chrétiens; celle d'Yarkand, où il y avait beaucoup de chrétiens nestoriens ou jacobites; de là, il va à Khotan, à Paï, qui est baignée par une rivière où l'on trouve le jaspe; la contrée de Sarcam, la cité de Lop, qui est auprès du grand désert de Lop, nommé Gobi (désert) par les Mongols, et Cha-mo (sables mouvants) par les Chinois; puis encore les provinces de Tang-Kout; la ville de Hami, hantée des [illegible] qui traversent le désert; la province de Chingin-Talas, dont M. Pauthier a retrouvé le nom chinois, qui est Say-yin-ta-la; la province de Suctur, qui est Sou-tchéou, « la moult grand cité et noble qui est dans le Tangut, et dont la population est [illegible] de chrétiens et idolâtres, lesquels y avoient maints monastères et maintes abbayes » (par idolâtres, il faut entendre les bouddhistes). Il décrit encore la grande ville de Caracorum, qui fut le premier centre d'où se répandit la puissance mongole; le royaume d'Erguiul, qui était habité par les mahométans et les chrétiens nestoriens; la province d'Egrigaïa, dont les noms chinois sont Ou-la-haï, Oui-ra-ghaï; enfin, après avoir traversé la province de Tanduc, il parvient à la résidence d'été de l'empereur Khoubilaï, qu'il appelle *Ciandu*, en mongol Chang-tou (demeure du souverain). La description de cette résidence d'été, faite avec un enthousiasme naïf, est une des pages les plus curieuses de son livre et elle est remplie de détails intéressants sur l'histoire et les mœurs du célèbre conquérant. A la suite des chapitres qui contiennent cette description, on en lit vingt-neuf autres qui sont uniquement consacrés à raconter l'histoire de Khoubilaï. A propos de ces chapitres, M. Pauthier fait observer que, « dans le cours de son long commentaire sur le *Livre de Marco Polo*, [illegible] plusieurs exemples que la nécessité de nous borner nous [illegible] à notre grand regret; [illegible] vieille littérature. Il décrit ensuite la capitale du Grand Khan, qui est la ville de Pékin, puis il expose [illegible] laquelle Khoubilaï l'avait soumise; puis l'administration des postes, et [illegible] plusieurs chapitres aux établissements de [illegible] la description de la Chine. [illegible] Marco Polo. M. [illegible] Marco Polo [illegible] pays [illegible] Mangi [illegible] M. Pauthier [illegible] Marco Polo [illegible] des Mongols avait [illegible] qu'un désert. Marco Polo traverse ensuite la province de [illegible], qui jusqu'à ce jour n'avait pas été reconnue par les commentateurs de Marco Polo, ni par le savant Klaproth lui-même. M. Pauthier a démontré que ce pays de [illegible] était situé sur [illegible] même du Thibet, aujourd'hui [illegible] pays des [illegible] Mong [illegible] qui se trouvent disséminées dans toutes les [illegible] du Thibet; nous ne parlerons point du lac immense que Marco Polo

[illegible] dans ce pays, et dans lequel on [illegible] que Khoubilaï-Khan, [illegible] le prix, avait défendu [illegible] une quantité [illegible]. [illegible] la province de Caindou, notre voyageur entre dans la province de Carajan. [illegible] il passe à celle de Zardandan, où les habitants se nommaient [illegible] à cause de leur habitude de s'appliquer une feuille d'or sur les dents. Les trois chapitres qui suivent la description du Zardandan sont consacrés à raconter la guerre du roi de Mien contre les généraux de Khoubilaï-Khan. Il décrit ensuite le royaume de Mien, où il trouve un grand marché où se rendaient une quantité innombrable de banquiers qui venaient changer leur or, et de marchands; la province de Bangala (le Bengale), qui n'appartenait [illegible] au Grand Khan du temps de Marco-Polo; celle de Cangigu, dans laquelle M. Pauthier a reconnu le royaume de Pâ-pe-si-fou (des huit cents belles femmes); le royaume d'Annam, qu'il appelle Aniu et qui est le Tonking actuel; la province de Tholoman; celle de Cuguy, qui est le Koueï-Tchéou, d'où il nous ramène à Tching-tou-fou, qu'il appelle Syndifu et qu'il a déjà décrite dans le chapitre CXIII. De là, pour retourner vers Khoubilaï-Khan, il suit en sens contraire la route qu'il avait d'abord suivie pour aller vers lui, et il décrit le fleuve Jaune, qu'il voit dans la province de Chan-toung et qu'il appelle Caramoran (fleuve Noir) à cause de ses eaux troubles. Il s'interrompt ici dans son voyage dans la Chine méridionale pour nous raconter l'histoire de la conquête de cette contrée par Khoubilaï. Il résida trois ans dans cette partie de la Chine, en qualité de gouverneur d'Yan-tcheou, une des villes les plus importantes; ce fut pendant cette résidence qu'il dut se procurer tous les détails curieux que l'on trouve dans son récit sur l'histoire, les mœurs et les usages; du centre de Yan-tcheou, il décrit quelques villes des provinces actuelles de Hou-pé et de Hou-nân. Signalons, en passant, la description de la ville de Sâng-yâng qui, pendant trois ans, résista à l'armée mongole qui l'assiégeait. Comme nous avons eu l'intention, dans cette analyse, de donner en même temps qu'une idée de son livre, qui n'est pas assez lu, l'itinéraire en quelque sorte de son voyage, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ses descriptions des villes et des provinces qui avoisinent son gouvernement, quoique ces chapitres ne soient pas à coup sûr les moins curieux de l'ouvrage. Après avoir parlé très-longuement de ces provinces chinoises et raconté l'expédition malheureuse de Khoubilaï contre le Japon, il aborde la description de l'Inde; il nous montre en passant la grande province de Cyamba, la grande île de Java, les îles de Sandur et Condur (Poulo-Condor), l'île de Soucat, qui n'avait pas été reconnue encore, et que M. Pauthier a prouvé être l'île de Bornéo, l'île de Pontam (Bintang); le royaume de Malaiour, qu'il nomme Malaiur et qui, habité par des tribus malaises, est situé sur la côte occidentale de la péninsule de Malacca; les six royaumes de l'île de Sumatra, qu'il nomme Javva la Meneur, ou la Petite Java. Il consacre les chapitres suivants aux îles de Nécouran et de Gavenispola, qu'on appelle aujourd'hui Nicobar, l'île d'Angaganz, qu'il nomme Angamaniai, dont les habitants, dit-il, n'avaient point de rois et avaient des têtes comme des chiens et des dents et des yeux [illegible]; puis il fait une description très-curieuse de l'île de Ceylan, qui était et est encore le chef-lieu du bouddhisme; c'est dans le chapitre consacré à cette île que Marco Polo raconte l'histoire de Çakya-mouni, qu'il nomme Sagamoni-borcam, avec [illegible] et une admiration qui honorent son intelligence. Qu'on nous permette ici de citer seulement quelques phrases pour montrer quelle liberté d'esprit cet homme du XIIIe siècle apportait dans un récit sur une religion étrangère. Après avoir raconté en masse l'histoire de Çakya-mouni, il ajoute : « [illegible] abstinence, [illegible], comme s'il eût été chrétien, car s'il eût été [illegible], il eût été un *grand saint avec Notre-Seigneur Jhesu Christ*, à la bonne vie et honnête qu'il mena. » (P. 587-593 de l'édition de Pauthier.) De Ceylan, Marco Polo va [illegible] du Coromandel, qu'il nomme Maabar, comme les voy[illegible]. [illegible] Maabar, [illegible] M. P[illegible] avec les écrivains indiens et [illegible] Marco Polo lui a servi à établir la [illegible] de Sarmala, [illegible] de la [illegible]. N[illegible] entrerons point ici [illegible] Marco Polo [illegible] en treize royaumes. [illegible] qu'il appelait l'Abyssinie [illegible] moyenne, il a encore fourni à M. Pauthier [illegible] d'un commentaire [illegible] ses rapports [illegible] l'Inde avec l'Afrique. [illegible] la des[illegible] de [illegible] premier Européen [illegible]. Après Madagascar [illegible] Zanzibar, [illegible] l'Ab[illegible], et [illegible] sur les côtes, [illegible] Ormuz [illegible] déjà [illegible] Perse, [illegible]. Cependant, il [illegible] quelques chapitres [illegible]

mentaires où, sous le titre de *Fragments historiques*, il relate quelques faits qu'il n'avait pas pu placer dans sa narration suivie. Tel est ce livre, qui est certainement un des plus grands monuments de l'esprit humain, non tant par le style, qui est très-net et très-charmant, que par la valeur des faits qui y sont si consciencieusement racontés. C'est donc un grand service qu'a rendu M. Pauthier en le publiant tel que Marco Polo l'a fait, et un plus grand service en l'enrichissant de ces notes et de ces commentaires si savants et si sérieux qui, en démontrant l'exactitude et la sincérité du voyageur, complètent et confirment son récit.

POLO (Gaspar-Gil), jurisconsulte et poëte espagnol, né à Valence en 1516, mort en 1571. Il alla faire ses études de droit à Salamanque, acquit la réputation d'un savant jurisconsulte; puis, comme il était très-versé dans la langue grecque, il enseigna cette langue à l'université de sa ville natale. Polo a écrit des ouvrages de jurisprudence estimés : *Schola juris; Recitationes scholasticæ; De origine et progressu juris romani, deque jurisprudentum et imperatorum temporibus* (Valence, 1615); mais il a acquis surtout une grande réputation par une remarquable pastorale en prose et en vers, intitulée *Diana enamorada* (*Diane amoureuse*), publiée à Valence (1564, in-8°). Cet ouvrage égale la *Diane* de Montemayor, dont il est une continuation, par l'élégance et la pureté du style, par l'harmonie des vers, et la surpasse par l'invention des nombreux épisodes ainsi que par l'art avec lequel Gil Polo a intercalé des pièces de vers dans son récit. Ces pièces seules placent l'auteur de *Diana* au nombre des meilleurs poëtes lyriques de son temps. La *Diana enamorada* a eu de nombreuses éditions, dont la meilleure est celle de Madrid (1802, in-8°). Elle a été traduite deux fois en français.

POLO, famille de peintres espagnols, dont les principaux membres sont les suivants : Jacques Polo, dit *l'Ancien*, né à Burgos en 1560, mort à Madrid en 1600. Il eut pour maître Patrice Caxes et acquit beaucoup de réputation, surtout comme coloriste. Ses tableaux les plus estimés sont : *Madeleine pénitente*, au Rosario; *Saint Jérôme châtié par des anges pour avoir pris trop de plaisir à lire Cicéron*. — Jacques Polo, dit *le Jeune*, né à Burgos en 1620, mort à Madrid en 1655. Il suivit les leçons d'A. Lancharès, les conseils de Velazquez et peignit dans le genre des maîtres de l'école vénitienne. On cite particulièrement de lui, à Madrid : le *Baptême du Christ*, aux Carmes déchaussés; l'*Annonciation*, à l'église Sainte-Marie; les portraits des rois *Ramire II, Ordono II*, etc., à la galerie royale.

POLOCHION s. m. (po-lo-ki-on). Ornith. Syn. de PHILEDON, genre d'oiseaux, voisin des guêpiers, et dont l'espèce type habite les Moluques : *On prétend que le* POLOCHION *s'est nommé lui-même, car ce mot exprime son cri.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le *polochion* est à peu près de la taille du merle; il a le bec très-pointu, gros à son origine; la langue terminée par un pinceau de poils; le tour des yeux nu. Il ressemble aux promérops par le bec et aux guêpiers par les pattes. Son plumage est généralement d'un gris cendré, avec le derrière de la tête varié de blanc, les joues noires et quelques plumes de la gorge argentées au sommet. Cet oiseau habite les Moluques et surtout Bornéo. On prétend, dit naïvement V. de Bomare, qu'il s'est donné son nom à lui-même; ce nom exprime le cri qu'il répète sans cesse, perché sur les plus hautes branches des arbres, et signifie, dans la langue du pays, *donneur de baisers*; ce cri égaye la solitude des forêts, mais il plaît surtout par l'idée agréable qu'il fait naître dans l'esprit.

POLOCHRE s. m. (po-lo-kre — du gr. *polu*, beaucoup; *ochros*, pâle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégiens, tribu des scoliides, dont l'espèce type habite l'Italie.

POLOGNE, grande contrée de l'Europe orientale. L'ancienne république ou royaume de Pologne avait pour frontières au N. la Baltique et la Dwina; au N.-E. les territoires de Pskof et de Smolensk, à l'E. le Dnieper; au S. la mer Noire, le Dniester et les Karpathes; à l'O. la Silésie, la Prusse brandebourgeoise et la Poméranie. Elle s'étendait du 47e au 58e degré de latit. N. et du 13e au 30e degré de longit. E., et comprenait un territoire de plus de 9,000 myriamètres carrés. C'était donc, après la Russie, le plus grand État de l'Europe. Sous la dynastie des Piasts, la Pologne s'étendait, à l'O., jusqu'à l'Oder; sous celle des Jagellons, elle dépassait au loin la Dwina et le Dniéper au N. et à l'E. A la suite de sept partages (1772, 1793, 1795, 1807, 1809, 1815, 1846), la Pologne appartient aujourd'hui en partie à la Russie, en partie à la Prusse, en partie à l'Autriche. La Pologne indépendante, composée de la Couronne et de la Lithuanie, se subdivisait en 37 palatinats, subdivisés eux-mêmes en terres et en districts. La partie occidentale de la Couronne était appelée Grande Pologne et la partie orientale Petite Pologne. En outre, certains groupes de palatinats, ou de fractions de palatinats, avaient conservé pendant plusieurs siècles leurs anciens noms dans le langage usuel, parlé et écrit, tout en ayant disparu comme division politique. Ces noms de provinces fictives, qui, à la longue, n'étaient plus que des dénominations très-vagues, ont beaucoup embarrassé les auteurs qui ont traité la géographie de l'ancienne Pologne; ils se contredisent souvent en essayant de préciser les limites des provinces. Voici les noms des palatinats et des provinces de l'ancienne Pologne :

		PROVINCES.	PALATINATS.
Couronne.	Grande Pologne.	Grande Pologne proprement dite.	Posnanie. Kalisz (en allemand Kalisch). Gnesne (en allemand Gonesen). Sieradz. Lenczyça ou Lentchits.
		Cujavie ou Kuïavie	Brzesc-Kujawski. Gniewkow, Inowroclaw. Dobrzyn.
		Mazovie	Mazovie ou Varsovie. Plock. Rawa.
		Prusse orientale	Pomérellie. Kulm. Marienbourg.
	Petite Pologne.	Petite Pologne proprement dite.	Cracovie. Sandomir. Lublin.
		Podlakhie	Podlakhie ou Bielsk.
		Ruthénie ou Russie rouge	Belz. Khelm. Ruthénie ou Russie. Volhynie.
		Ukraine	Braclaw. Kiev. Podolie. Tchernigof.
Lithuanie.		Lithuanie proprement dite	Wilna. Troki.
		Ruthénie ou Russie Blanche	Minsk. Polotsk. Witebsk. Smolensk. Mscislaw. Livonie.
		Ruthénie ou Russie noire	Novogrodek. Brzesc-Litewski.
		Samogitie (duché-starostie ou palatinat de).	
Pays feudataires de la Pologne.		Duché de Courlande et de Sémigalle (Starosties)	Goldingen. Tukum. Mitau, Seelburg. Pilten.
		Districts poméraniens de	Butow, Lauenbourg — Fiefs entre les mains du roi de Prusse.

Les subdivisions actuelles de la Pologne sont les suivantes :

RUSSIE

606,000 kilomètres carrés; 18,300,000 habitants (1871).

Wilna.	Kovno.	Volhynie.	Plock.
Grodno.	Minsk.	Varsovie.	Radom.
Kalisz.	Moghilef.	Lomza.	Siedlce.
Kielce.	Podolie.	Lublin.	Souvalki.
Kiev.	Vitebsk.	Piotrkow.	

PRUSSE

95,000 kilomètres carrés; 4,720,000 habitants (1871.)

	Régences.		*Régences.*
Ancienne Prusse polonaise.	Dantzig. Marienwerder. Kœnigsberg.	Grand-duché de Posen.	Bromberg. Posen. Koslin.

AUTRICHE

77,000 kilomètres carrés; 5,560,000 habitants (1871)

Royaume de Galicie et de Lodomirie.

En outre, dans toute la Silésie (prussienne et autrichienne), il y a plus de 1 million de Polonais, ce qui fait en tout une population d'environ 30 millions d'âmes. Les villes principales sont : Varsovie (288,000 hab.), Léopol ou Lemberg (80,000 hab.), Wilna (65,000 hab.), Posen (50,000 hab.), Cracovie (49,000 hab.), Kovno (35,000 hab.).

L'ancienne république de Pologne avait, à l'époque de son partage, 12 millions d'habitants d'après Lelewel, 20 millions suivant d'autres historiens. Sa capitale fut d'abord Gnesen, puis Cracovie, et enfin Varsovie à partir de l'année 1596.

— *Aspect général.* Au N., le sol de la Lithuanie est en grande partie couvert de marais et de forêts; au S.-O. se trouvent les belles plaines de la Podolie et les steppes de l'Ukraine; une herbe extrêmement haute et touffue y pousse à perte de vue et forme un véritable océan de verdure comme les pampas de l'Amérique du Sud. Le tableau de la Pologne ancienne, que trace le marquis de Noailles dans son remarquable ouvrage sur *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, donne une idée très-exacte de l'aspect physique de la Pologne d'aujourd'hui; car, si les institutions politiques ont changé, la nature a conservé son ancienne physionomie.

« Malgré l'unité de son ensemble et son caractère général et persistant de pays de plaines, la Pologne offrait cependant une certaine diversité : ici, c'étaient de sombres forêts de pins qui couvraient des provinces entières, ou de grands bois de chênes ou d'autres arbres forestiers; là, des multitudes de lacs groupés avec symétrie et qui paraient le pays de l'éclat de leurs eaux limpides; ailleurs, on ne trouvait que des marais fangeux à la surface triste et noirâtre.

» C'est au pied des Karpathes, dans les palatinats de Russie et vers la Pokucie que le pays prenait son aspect le plus pittoresque. Des rochers, des torrents, des gorges étroites, de larges vallées, des coteaux et, sur le flanc de ces coteaux, de petits champs soigneusement cultivés; la fraîche végétation des pays de montagnes, des arbres de toute espèce, une flore abondante et variée animaient le paysage que fermait l'imposante grandeur des Karpathes ou Tatry, comme les appellent en cet endroit les gens du pays... De vastes champs de blé, des forêts et des lacs, tels étaient les trois caractères dominants de la Pologne. Ils divisaient son territoire en trois zones distinctes : le froment régnait sur la contrée du midi, dans les plaines de l'Ukraine, de la Podolie et d'une grande partie de la Volhynie; les forêts composaient la zone du milieu et s'étendaient en Lithuanie; au nord des forêts se prolongeait une longue ligne de lacs, des sources de la Dwina jusqu'à la Poméranie.

» La multitude de lacs dont étaient parsemées certaines parties de la Pologne leur donnait un aspect particulier... Les lacs de la Polésie n'étaient le plus souvent que de vastes étangs aux bords fangeux et inaccessibles. Ils imprimaient à toute cette province un caractère sombre et uniforme. Partant de la Bérézina, c'est aux environs de Pinsk et vers les sources du Pripet et de la Pina qu'ils étaient le plus nombreux. Là, ils devenaient de véritables marais, des tourbières au milieu desquelles on ne se risquait pas sans danger. Les affluents du Pripet et les sources des mille ruisseaux qui en grossissaient le cours se répandaient dans ces marécages, et telle était la confusion de toutes ces eaux bourbeuses, qu'aucune carte n'a pu, jusqu'ici, en reproduire exactement les contours. Les géologues ont retrouvé, dans cette partie centrale de la Pologne, les traces évidentes d'une ancienne mer intérieure.

» Les lacs du Nord avaient un caractère différent et qui leur était propre. Ils formaient une chaîne continue; loin d'être marécageux, le pays qu'ils traversaient présentait un sol ferme, souvent même accidenté; leurs eaux atteignaient à une très-grande profondeur, qui allait, pour quelques-uns, jusqu'à 1,000 pieds; leurs rives étaient d'un accès facile, en pente douce le plus souvent, quelquefois escarpées. Dans certaines contrées, ils devenaient innombrables et formaient alors comme un véritable archipel.

» Ces milliers de lacs donnent au pays un

aspect pittoresque et riant que l'on ne saurait comparer à celui d'aucun autre pays de l'Europe. De jolis bois composés de toutes sortes d'arbres et des lacs de toute grandeur, entremêlés de terres labourées, de prairies et de villages, des collines qui ondulent au milieu de ces lacs, impriment à ce pays une physionomie difficile à décrire.

» La Polésie était le pays des forêts par excellence. Si, dans la partie marécageuse de cette province on ne trouvait que des arbres chétifs, au contraire, en s'élevant sur les deux versants du bassin formé par le Pripet, on voyait se dérouler d'épaisses forêts qui s'avançaient jusque dans les plaines sablonneuses du palatinat de Lublin. Ces forêts couvraient des espaces infinis. Les pins y croissaient seuls et répandaient sur tout le pays la morne teinte de leur sombre verdure; de là, peut-être, le nom de Noire donné à cette partie de la Pologne (la Ruthénie noire). » De toutes les provinces de la république, aucune ne pouvait rivaliser avec la Lithuanie pour l'étendue de ses forêts. Mickiewicz, dans son épopée populaire de *Thadée*, fait une description de la Lithuanie que l'on cite comme un des plus beaux morceaux de la poésie slave :

« Qui a jamais songé, dit-il, à sonder l'immensité des forêts lithuaniennes, leurs ombres mystérieuses et le secret de leurs abîmes? Le fond de la mer se rit des efforts du pêcheur, et les forêts de Lithuanie défient le chasseur de violer le secret de leur sanctuaire. Là sont des retraites qui n'appartiennent pas au monde, des lieux que le regard de l'homme n'a jamais pénétrés. C'est là que règnent depuis des siècles le despote des forêts, le bison orgueilleux, et l'ours terrible, entourés de leur cour sauvage...

» Rien ne contrastait autant avec la froide Lithuanie que les belles contrées qui, sous le nom général de Ruthénie ou Russie Rouge, s'étendaient au midi de la Pologne, de la rive droite du San aux bords du Dnièper. C'était le pays des vastes champs de blé, des épis dorés, des riches moissons, des grands troupeaux, le pays de l'abondance. Le sol y était d'une admirable fertilité, le climat plus doux que dans le reste de la Pologne, les hivers moins longs, le soleil plus radieux... Des chaînes de petites montagnes, que couronnaient dans le lointain les cimes élevées des Karpathes, entrecoupaient l'horizon et s'abaissaient insensiblement en collines et en ondulations de terrain, pour venir se perdre dans les champs fertiles de la Podolie.

» C'est là surtout, en Podolie, que se déployait dans tout son luxe la nature privilégiée de la Russie méridionale. Comparée aux autres provinces de la Pologne et de la Lithuanie, la Podolie était véritablement le pays du soleil; aussi lui donna-t-on, dans ses armoiries, un soleil pour emblème et la vit-on, sous les rayons de son astre bienfaisant, surpasser tous les pays voisins par la puissance de sa fécondité et la richesse de sa nature. » Gratiani dit, dans sa *Vie de Commendon :* « Ces vastes plaines produisent, sans aucun secours de l'art ou de la culture, une grande abondance de fruits, et les herbes y sont si bien nourries, qu'elles croissent jusqu'à la hauteur d'un homme et répandent dans tous les champs une odeur très-agréable. »

— *Constitution géologique et productions minérales.* Toute la vaste étendue de terrain qui composait la Pologne ne forme qu'une immense plaine ondulée par quelques collines et couverte d'une épaisse couche de sable. « Toute l'étendue de la Pologne, dit M. Léonard Chodzko, présente les traces de l'action violente causée par la retraite des eaux maritimes. D'innombrables lacs, qui couvrent encore plusieurs palatinats, recèlent dans leur sein des plantes et des poissons de mer. A côté de ces phénomènes, on trouve partout les restes de fossiles et de plantes qui appartiennent à d'autres régions et dont on ne connaît même plus les espèces. Des restes immenses de baleines, retirés du fond de ce sol, se voient encore sur les tours des vieux châteaux. Sous le règne du dernier roi électif, Stanislas-Auguste Poniatowski, lorsqu'on creusait le canal pour la jonction du lac Hryczyn avec le Pripet, en Polésie, on trouva une ancre de vaisseau; sur les bords de la Vistule, à Czersk, près de Varsovie, et près des sources de ce fleuve, à Oswiecim, on découvrit d'immenses fossiles de mammouth. Les salines de Wieliczka, non loin de Cracovie, renferment des dents d'éléphant. Sur les bords du Boug on trouva, en 1810, une tête et une mâchoire de rhinocéros. »

La Lithuanie et le royaume actuel de Pologne appartiennent presque entièrement au groupe tertiaire; l'éocène y domine; mais elle renferme aussi des terrains crétacés appartenant, comme les terrains jurassiques, au groupe secondaire.

Les richesses minérales se trouvent principalement dans les provinces vistuliennes ou royaume de Pologne et dans la Galicie.

Les richesses minérales des gouvernements de Kielce et de Piotrkow (Pologne russe) peuvent se classer en deux groupes principaux : le groupe du N.-E., qui comprend les cercles d'Opoczno, de Kielce et d'Opatow, produit principalement du fer et un peu de cuivre, d'étain et de zinc; le groupe du S.-O., auquel appartient le cercle d'Olkusz et les régions avoisinantes du gouvernement de Varsovie, produit aussi du fer, de l'étain, du zinc et surtout de la houille.

Il existe aussi dans les régions montagneuses des carrières de marbre et des ateliers de polissage pour ce minéral, puis, en différents endroits, des carrières de chaux et des fours à chaux. La couche de houille de la Pologne, qui fait suite à celle de la Silésie, est située dans l'angle S.-O. du gouvernement de Radom, et se prolonge, dans le voisinage de la voie ferrée, pendant presque toute la longueur de la frontière prussienne et de la frontière autrichienne. Les principales mines en exploitation sont situées entre Siewiecz, Bendzin et Slawkow.

On trouve, en outre, du plomb à Olkusz (gouvernement de Piotrkow), du graphite près de Kiev, du salpêtre en Podolie et en Volhynie, et des mines peu importantes d'alun, d'albâtre, de gypse, de craie, etc., sur divers points du territoire.

La Pologne possède les mines de sel les plus considérables du monde entier : celles de Wieliczka et de Bochnia, en Galicie; on l'extrait directement ou par l'évaporation des sources salées, dont il existe un grand nombre en Galicie et quelques-unes, comme celle de Ciechocinek, dans la Pologne russe. On trouve du fer à Lysa-Gora (Pologne russe), dans les Karpathes, dans la Polésie, dans la Volhynie, etc.; du cuivre et du zinc près de Kielce; de l'alun dans la Ruthénie; du graphite près de Kiev et en Volhynie; du manganèse près des Karpathes et à Lysa-Gora; du salpêtre en Podolie et en Volhynie; du soufre dans les provinces méridionales et notamment à Swoszowice, Krzeszowice et Czarnkow; de l'albâtre à Czarnokozienice, en Podolie, et dans la Ruthénie rouge, près de Bursztyn. D'après Lelewel, on trouve de l'or à Grojec, près de Bendzin (Pologne russe); de l'argent, du plomb, de l'outremer et du marbre à Chenciny; du cuivre à Bieck; de l'argent à Nowagora, près de Tenczyn; du cuivre et de la houille dans les environs de Tenczyn; du mercure à Babiagora, etc.

On trouve de la tourbe presque partout en Pologne; la houille est très-répandue, surtout en Galicie; toutefois le bouleversement général produit en Pologne par les invasions des Suédois au XVIIe siècle, puis par celles des Russes au XVIIIe siècle, a été funeste à l'industrie métallurgique. La plupart des mines dont parle Lelewel ont été abandonnées depuis cette époque. Pour donner une idée de l'importance de ces anciennes mines, il suffira de rappeler qu'en 1511 les commerçants hollandais chargèrent soixante-dix navires de cuivre provenant de l'exploitation de Kielce.

On cite spécialement, en fait de sources minérales, les eaux sulfureuses de Krzeszowice, de Busk et de Swoszowice; les eaux salines de Ciechocinek et d'Ivonicz, et les sources ferrugineuses de Gozdzikow et de Nalenczow.

— *Orographie.* La Pologne a l'aspect d'une immense plaine. C'est seulement dans sa partie méridionale que l'on trouve une chaîne de montagnes importante, les Karpathes, qui formaient la frontière de l'ancienne Pologne et celle de la Pologne autrichienne actuelle, depuis la Moldavie et la Transylvanie, à l'E., jusqu'à la Moravie et la Silésie, à l'O. Dans la partie méridionale de la Pologne, on rencontre également des plateaux élevés, que la vallée de la Vistule sépare du plateau de la Galicie. On les divise en plateaux de Sandomir et en plateaux de Cracovie, situés les uns entre la Vistule, la Piliça et la Nida, et les autres, qui forment le prolongement du plateau de la haute Silésie, entre la Piliça et la Warthe. Les plateaux de Sandomir atteignent leur plus grande élévation vers le centre de l'ancien gouvernement de Radom; leur masse centrale y est formée par les hauteurs situées à gauche de la chaussée allant de Kielce à Suchedniew, où le sol a une altitude de 425 mètres environ. La chaîne principale, la Lysa-Gora (montagne chauve), qui est remarquable surtout par ses formes saillantes et que couvrent d'épaisses forêts, présente les points les plus élevés du pays, entre autres la Lysica-Gora, qui a une altitude de 660 mètres. Le mont Swiento-Krzyz (Sainte-Croix), le plus élevé après le précédent, n'atteint pas tout à fait 600 mètres. Le sud de ce plateau est en partie couvert de collines et en partie entrecoupé de ravins et de défilés taillés à pic, en sorte que partout, surtout en temps de pluie, les communications deviennent très-difficiles, souvent même impossibles. Le plateau de Cracovie a une altitude moyenne de 300 mètres, mais en certains endroits il atteint 350 mètres et, aux sources de la Piliça, son point le plus élevé, 500 mètres. Le plateau d'Oszmiana a une altitude de 300 mètres et celui de Krzemieniec (Volhynie) de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce dernier forme la hauteur la plus considérable entre la mer Noire et la mer Baltique. Les montagnes de Miel, appelées par M. Eichwald plateau d'Avratyne et par M. Howaczynski plateau de Volhynie, ne dépassent pas 100 mètres d'élévation; le Boug et plusieurs affluents du Dniester et du Pripet y prennent leur source.

— *Hydrographie.* Sous le rapport hydrographique, la Pologne est une des régions les plus favorisées de l'Europe. Parmi les fleuves, les uns se jettent dans la mer Noire, les autres dans la mer Baltique. Parmi ceux qui se jettent dans la mer Baltique, les principaux sont : la Vistule, la Passarg, le Niémen, la Dwina et la Warta; parmi ceux qui se jettent dans la mer Noire, le Dnièper, le Dniester, le Boug et le Prouth. Voici l'énumération des autres fleuves et rivières navigables : Bérézina, Boda, Dounaiets, Horyn, Iasiolda, Narev, Nida, Niewiaza, Notets, Pilica, Prosna, Pripet, San, Slucz, Soz, Styr, Svienta, Vieprz, Vilia, Visloka.

La Pologne est couverte, surtout au N., de lacs et de marécages. Les principaux lacs sont ceux de Goplo (sur la frontière russo-prussienne), Svitach (près de Khelm), Miastro (gouvernement de Wilna), Olcha (gouvernement de Minsk), Kniaz et Swiznica. Les marais ont une étendue immense. Celui de Pulwy-Bloto, près de Pultusk (Pologne russe), a 20 kilom. de longueur et ceux de la Polésie (gouvernements de Grodno, et de Minsk) couvrent plus de 80,000 kilom. carrés.

La Pologne, dans ses grandes ramifications fluviales, communique avec trois mers d'Europe : 1º avec la Baltique, par Dantzig, sans aucun secours de l'art, puis par le canal de Bromberg, la Notets, la Warta et l'Oder, enfin par la route du Niémen, c'est-à-dire par la Narew, la Biebrza, la Netta, le canal d'Augustow, le Niémen, la Dubissa, le canal de Windawa et la Windawa elle-même, qui débouche dans la mer près de la ville de ce nom; 2º avec la mer du Nord, par la route de la Warta, de la Notets et de l'Oder, la Sprée, le canal de Havel, le Havel et enfin l'Elbe, qui verse ses eaux à Hambourg; 3º avec la mer Noire, par la Vistule, en remontant le Boug, qui lui apporte ses eaux par la Narew, près de la forteresse de Modlin, le Muchawiec, débouchant dans le Boug à Brzesc-Litewski, par le canal de Muchawiec, la Iasiolda, le Pripet et le Dnièper.

— *Climatologie.* Le climat de la Pologne est plus rigoureux que celui d'autres pays européens situés sous la même latitude, comme l'Angleterre et la Belgique. Dans la Podolie et l'Ukraine, provinces les plus favorisées de la Pologne sous le rapport du climat et situées sous la même latitude que la moitié nord de la France, le sol est constamment couvert de neige en hiver; le climat est plus rude encore en Lithuanie; à Varsovie, la Vistule gèle depuis la fin de décembre jusqu'aux premiers jours de mars. Les vastes plaines polonaises ne présentant presque aucun accident de terrain, les différences de climat sont moins considérables qu'on ne s'y attendrait dans un pays qui s'étend du 48º au 57º degré de latitude. La température moyenne de l'année à Varsovie est de + 9º,5; en hiver — 3º, en été + 22º. La température moyenne de l'année à Wilna est de + 6, à Cracovie de + 9º,8. Les vents du nord et de l'est soufflant sur les plaines sans rencontrer aucun obstacle contribuent à rendre la température rigoureuse; les vents du sud sont arrêtés ou refroidis par les Karpathes.

« Le climat de la Pologne est très-capricieux, » dit Malte-Brun. En 1493, les arbres fleurirent et la terre fut couverte de blé, de gazon et de fleurs en janvier et février; au mois de mars, les froids furent terribles; l'armée turque qui avait envahi la Pologne fut anéantie; soldats et chevaux périrent de froid. A la fin d'octobre 1568 et en décembre 1588, on vit tous les rosiers fleurir à Dantzig. Le 17 mai 1792, il neigea pendant trois jours à Léopol et il gela comme en février, pendant qu'à Varsovie il ne faisait que — 2º. Parmi les froids les plus rigoureux, on cite ceux de février et de décembre 1799 (— 33º) et de 1820 (— 31º). En été, on a vu la température atteindre + 35º à l'ombre et + 50º au soleil.

Les orages sont fréquents et d'une grande violence au printemps et en automne, plus rares en été. Les globes de feu, les parhélies, les étoiles tombantes, l'aurore boréale et d'autres phénomènes phosphoriques ou électriques sont assez fréquents en Pologne.

— *Faune.* Les immenses forêts de la Pologne ont, pendant longtemps, donné asile à des animaux disparus dans le reste de l'Europe : l'urus, le lynx, [illegible] et le [illegible]. Cette dernière espèce, détruite dans tout le reste du continent, existe encore [illegible] en Pologne dans la forêt de [illegible], la plus grande des forêts de l'Europe. Le castor, jadis très-répandu en Pologne, est aujourd'hui presque entièrement [illegible]. On trouve, en outre, dans les forêts, surtout en Lithuanie, une grande quantité de loups, d'élans, d'ours, de loups-cerviers, de chevreuils; les sangliers, les [illegible] sont plus rares, le renard, le [illegible], le lièvre sont partout très-répandus.

Parmi les animaux [illegible], le cheval est vigoureux et [illegible] celui d'Allemagne. [illegible] les obstacles, [illegible] la course, peu [illegible] est capable de vivre [illegible] cheval un peu [illegible] transporter [illegible] souvent sans [illegible] sifflet. » Mais, dans certaines provinces, notamment [illegible] sont [illegible] chevaux d'Ukraine [illegible] leurs. Les [illegible] sont plus rares que dans [illegible] de l'Europe. Tous les oiseaux [illegible] dans ces [illegible] signol, en particulier, est très-[illegible], sa voix est plus forte et plus mélodieuse qu'en France. L'aigle, le faucon, le vautour, le cygne, la perdrix, la caille, l'étourneau et le coq de bruyère sont communs en Pologne. Les poissons peuplent toutes les eaux de la Pologne. On y trouve en abondance anguilles, barbeaux, brèmes, lamproies, perches, saumons, tanches, truites, turbots, etc.

Le genre des reptiles [illegible]; certaines provinces couvertes de marécages, telles que la Lithuanie, donnent asile à un nombre énorme de serpents; les anciens Lithuaniens les adoraient; de nos jours encore, un certain nombre de paysans de cette province nourrissent des serpents apprivoisés. Les grenouilles et les crapauds pullulent; le voisinage des marais attire un grand nombre d'oiseaux aquatiques.

Des myriades d'insectes infestent les campagnes. Les provinces du sud-ouest sont exposées aux invasions des sauterelles. Les cousins, en été, sont plus incommodes encore et plus nombreux qu'en Italie. Parmi les insectes utiles, l'abeille est très-répandue; un insecte nommé *czerwiec* fournit une belle couleur pourpre. Autrefois, on en faisait un commerce considérable avec l'Italie par la mer Noire; les paysans seuls s'en servent aujourd'hui pour teindre leurs ceintures et leurs étoffes de laine.

— *Flore.* La Pologne est, après la Russie, le pays le plus boisé de l'Europe. La superbe forêt de Bialowiez, la plus grande de l'Europe (52 lieues et demie de France), rivalise en magnificence avec [illegible] l'Amérique. Le pin sauvage [illegible] domine dans les forêts polonaises; on y rencontre également, et en abondance, le sapin noir, le bouleau, l'aune, le mélèze, le tremble, le chêne, le hêtre, le frêne, l'érable, le tilleul, l'orme, le peuplier blanc et noir, le sorbier, le saule, le noisetier, le genévrier, le cormier, l'aubépine, etc. Le chêne de Pologne est préféré à celui d'Amérique [illegible] construction navale.

Les forêts de pins prédominent dans la Ruthénie noire, les forêts de hêtres dans la Bukowine. Le chêne est plus rare et se rencontre principalement dans la Pologne méridionale. Tout le nord est couvert de forêts de bouleaux. « Le bouleau, dit de Noailles, atteint en Pologne à des proportions plus grandes que dans les autres pays de l'Europe; il y devient un arbre de haute futaie; le tronc en est plus élancé, le branchage plus épais, la forme générale plus [illegible]; en outre, en Pologne un arbre très-rare dans le reste de l'Europe, le mélèze.

Dans les prairies et les [illegible] plantes utiles à la médecine, telles que : *Tussilago farfara*, [illegible]

Les plantes pour la teinture sont : *Asperula tinctoria*, [illegible]

Les céréales et tous les objets de consommation alimentaire, tels que pommes de terre, pois, fèves et toutes [illegible] sont cultivés sur une [illegible]

[illegible] France ne peuvent supporter le climat de la Pologne. Néanmoins, la végétation est [illegible] et vigoureuse.

Le savant Gilibert a reconnu en Lithuanie quelques centaines de plantes que [illegible] cru [illegible] de la Russie et de la Suède.

[illegible] D'après Erndtel, les peupliers blancs fleurissent [illegible] suivant, dit-il, que s'épanouissent les fleurs du genévrier, du saule, de l'aune, du bouleau, du frêne [illegible] fleurissent le noyer, le sureau [illegible]

— *H*[illegible]

Tacite rapporte que les bords de la Vistule étaient habités par les Vénèdes. Ptolémée (IIe siècle après J. C.) donne le nom des tribus de ces Vénèdes. Ces noms, ainsi que ceux donnés par Strabon (Ier siècle avant J.-C.), sont des noms évidemment slaves. « La plupart des anciens noms géographiques de cette contrée s'accordent, dit Malte-Brun, avec les noms polonais actuels. » Et, à l'appui de son opinion, il cite un nombre très-considérable de noms slaves puisés dans les œuvres des géographes de l'antiquité qui ont décrit les pays du Nord, noms dont quelques-uns aujourd'hui encore désignent des provinces, des fleuves, des montagnes ou des populations de la Pologne. Les peuples slaves connus au IXe siècle sous le nom de Polanes, de Chrobates et de Severiens sont sans doute les mêmes que Ptolémée, sept siècles auparavant, avait désignés sous le nom de Boulanes, de Carpiens, habitant près des monts Karpathes, et de Savares.

« Au delà du (bas) Danube, dit Jornandes au VIe siècle, est la Dacie, défendue par des Alpes escarpées, qui l'entourent comme d'une couronne; sur le revers gauche de ces montagnes, qui, tourné vers le nord, s'étend depuis la source de la Vistule sur un espace immense, s'est établie la nation populeuse des Vénèdes. Bien que maintenant les noms de ces peuples aient subi des changements selon leurs diverses familles et selon leurs demeures, on les appelle principalement Slaves et Antes. » Procope, au VIe siècle, rapporte (*Bel. got.*, II, XV) que la chaîne des nations slavonnes s'étendait depuis le Pont-Euxin jusqu'à la terre des Varnes, c'est-à-dire jusque dans le Mecklembourg. Ils étaient donc établis sur le Dniester, le long des Karpathes, sur la Vistule et sur l'Oder.

Au IXe siècle, on commence enfin à connaître moins superficiellement les pays du Nord; les contrées appelées plus tard Pologne étaient toujours habitées par les Vénèdes ou Slaves, mais ils se subdivisaient en Polanes, Doulebes, Radimitches, Doléniens, etc. Quant aux fameux Lekhs ou Lakhs, c'étaient, d'après quelques historiens, des descendants de conquérants Lazes ou Lesghes (peuplade du Caucase), établis au milieu des Slaves vers le Ve siècle; mais les Slaves, comme le démontre Malte-Brun, portaient longtemps avant cette époque le nom de Lekhs ou de Lakhs.

« D'après Tacite, dit-il, la grande nation des *Lygii* habitait entre l'Oder et la Vistule... Les Lygii, qu'on retrouve encore dans l'épitome de Dion, deux siècles plus tard, nous paraissent être les *Luioi* de Strabon et les *Luti* ou *Lugi* de Ptolémée, les Liaches des annales russes de Nestor, les Leches des Polonais et les Lutices et Licicaviens du moyen âge; par conséquent, une nation wende ou vénédique. En un mot, ce sont les ancêtres des Polonais propres, des Silésiens et des Lusaciens; depuis le temps de Tacite, ils ont habité sur les bords de l'Oder, de la Wartha et de la Vistule. Tous les géographes et les historiens les placent dans cette contrée entre les Marcomans de Bohême et les Goths de Prusse; aucun ne dit qu'ils en aient abandonné le séjour... Les Polonais sont nommés Lechi par tous les peuples slavons; les Luti sont encore les Lutici ou les Lusaciens. »

L'histoire de ces Lygii et de tous les peuples vendes ou slaves en général est presque entièrement inconnue jusque vers le milieu du IXe siècle; à cette époque, les Slaves avaient pour voisins : au nord et à l'est, les peuples de race finnoise et mongole; au nord-ouest, les Lithuaniens; à l'ouest, ils s'étendaient jusqu'à la Baltique, et au sud jusqu'à l'Adriatique; au sud-ouest, ils avaient pour voisins les peuples de race germanique, qui peu à peu s'emparèrent des pays occupés par les Slaves occidentaux et en exterminèrent les habitants.

Les Slaves étaient, d'après le témoignage des historiens, un peuple de mœurs douces et pacifiques ; ils vivaient primitivement sous un régime démocratique et n'avaient ni prêtres ni rois; ce ne fut que plus tard qu'ils furent obligés de confier la direction de leurs affaires à un chef unique, pour résister aux invasions des tribus féroces des Germains et des hordes de l'Asie.

L'histoire primitive ou fabuleuse de la Pologne ressemble à celle des premiers rois de Rome; plusieurs historiens polonais n'y voient, comme Niebuhr dans l'histoire des rois de Rome, que des allégories et des fictions; d'autres les considèrent comme des faits historiques très anciens, travestis et amplifiés par la tradition. Citons, parmi les rois fabuleux de Pologne, Krakus, qui aurait, dit-on, fondé Cracovie et délivré son pays, comme Thésée, d'un monstre, dragon redoutable à trois têtes; Vanda, qui, après avoir vaincu le chef allemand nommé Rüdiger, se précipita dans la Vistule; enfin le dernier d'entre eux, Popiel II. Popiel, dit-on, empoisonna ses oncles et les fit jeter dans la Vistule ou le lac Goplo; une multitude de souris sortirent des eaux de ce lac et dévorèrent Popiel et sa famille dans le château royal de Kruszwica. Ainsi finit, dit-on, l'antique dynastie des Leszek. La guerre de Popiel contre les souris a été immortalisée par le charmant poëme héroï-comique de Krasicki, Myszeis. Peut-être doit-on voir dans cette histoire une simple allégorie racontant la révolution qui donna la vie à Popiel. Le peuple des environs de Kruszwica élut un vertueux paysan nommé Piast comme successeur de Popiel. Piast fut le fondateur de la dynastie qui occupa le trône de Pologne jusqu'en 1333. Comme monument de l'époque fabuleuse des Lechs et des Popiels, on voit encore aujourd'hui près de Cracovie les tombeaux de Krakus et de Vanda; ce sont des tertres en terre assez élevés; le peuple de Cracovie en a élevé un troisième à la mémoire de Kosciusko en 1820.

Miecislas Ier (962-992) embrassa le christianisme sur les conseils de sa septième femme, Dombrovka de Bohême, et le fit embrasser à son peuple. Son pouvoir ne s'étendait que sur la Cujavie, sur la Mazovie et sur une partie de la Silésie; le reste de la Pologne était morcelé en principautés indépendantes. Boleslas Ier le Brave, son fils, fut un des plus grands rois de la Pologne. On l'a surnommé à juste titre le Charlemagne de la Pologne.

Boleslas II le Hardi, son arrière-petit-fils (1058-1081), conquit la Ruthénie et la Poméranie; il tua de sa propre main l'ambitieux et perfide évêque de Cracovie, « qui avait, dit l'historien Gallus, commis le crime de haute trahison d'Etat, » et fut obligé à la suite de ce meurtre de s'exiler. A la mort de Boleslas III (1139), la Pologne fut partagée entre ses quatre fils.

Ce partage fut fatal à la Pologne et arrêta pendant longtemps sa marche vers l'unité et la puissance. Pendant cent cinquante ans, les guerres extérieures et intestines se succédèrent avec une effroyable rapidité.

En 1228, Conrad, duc de Mazovie, vaincu par les Prussiens ou Borusses, appela à son secours l'ordre des chevaliers teutoniques. Ces moines guerriers débarquèrent sur le littoral de la Baltique et fondèrent en Prusse une puissance allemande, après avoir exterminé les Prussiens ou Borusses, habitants primitifs de cette contrée. Ils devinrent le fléau de la Pologne et de la Lithuanie, envahirent à la fin du XIIIe siècle la Lusace, Lubus, Crossen et la Poméranie, qu'ils ne restituèrent que par le traité de Kalisz (1343). Ladislas Lokietek (1305-1331) releva la puissance nationale et réunit sous son sceptre toute la Pologne, jusque-là déchirée par des guerres et divisée depuis 1139 en plusieurs principautés. Il contracta alliance avec le grand-duc de Lithuanie Ghedymine et vainquit les moines teutoniques à Plowce (1331).

Sous Casimir III (1333-1370), la prospérité nationale atteignit son apogée. Louis de Hongrie lui succéda et réunit sur sa tête pendant douze ans (1370-1382) les couronnes de Hongrie et de Pologne. Hedvige, sa fille et arrière-petite-fille de Lokietek, en épousant le grand-duc de Lithuanie, Ladislas Jagellon, détermina l'union de la Pologne et de la Lithuanie. La fusion complète des Polonais avec les Lithuaniens, union confirmée à Horodlo en 1413, s'accomplit pendant les siècles suivants, sans violence et avec le consentement mutuel des deux nations.

Le règne de Jagellon fut signalé par la grande victoire de Grünwald (1410), remportée par l'armée polono-lithuanienne sur l'ordre Teutonique, qui fut forcé de restituer aux vainqueurs les territoires qu'il avait usurpés, et de payer une forte contribution.

Ladislas III (1434-1444) joignit à sa couronne celle de Hongrie. Sous son successeur, Casimir IV (1445-1492), les villes de Prusse, opprimées par les moines teutoniques et désireuses d'obtenir l'indépendance et la liberté dont jouissaient les villes de Pologne, se soulevèrent contre leurs tyrans; cinquante d'entre elles envoyèrent des députés à Casimir pour faire leur soumission et demander son appui contre l'ordre Teutonique. Cette guerre entre la Pologne et l'ordre se termina comme les précédentes à l'avantage de la première de ces puissances. A la conférence de Thorn (1464), il avait été prouvé que les moines teutoniques s'étaient emparés de la Prusse, ancienne province polonaise, sans autre droit que celui de la force. Néanmoins, cédant aux supplications du pape, Casimir consentit à laisser au pouvoir de l'ordre la Prusse orientale ou ducale. Par le traité de Thorn (1466), le grand maître devenait vassal du roi de Pologne et devait recevoir l'investiture des mains de son souverain. Le reste de la Prusse, composé des palatinats de Kulm, de Malborg, de Poméranie et de l'évêché de Warmie, était restitué à la Pologne.

Cette paix fut pour cette dernière puissance une source de dangers et de calamités. Les moines teutoniques, humiliés et non expulsés, ne cessèrent d'intriguer et de conspirer contre la Pologne et prirent les armes contre elle chaque fois qu'ils la virent occupée à combattre d'autres ennemis. Ils germanisèrent le pays et fondèrent la Prusse allemande d'aujourd'hui. En 1648 eut lieu la première assemblée générale de tous les députés (*nuntii*) de la nation ou plutôt de la noblesse; car les paysans, à cette époque, étaient serfs en Pologne comme dans le reste de l'Europe, et les hommes de la classe privilégiée, plus nombreux il est vrai, toutes proportions gardées, en Pologne que partout ailleurs, y jouissaient seuls des droits politiques. Tous les nobles étaient libres et égaux; le roi fut réduit peu à peu, surtout lorsque le trône fut devenu électif, à n'être qu'un des rouages du pouvoir exécutif de la république, comme nous l'expliquerons en parlant des institutions politiques de la Pologne. Sous Alexandre Ier (1501-1506), les deux Chambres, celle des sénateurs et celle des députés, furent définitivement investies du droit de vote et d'assiette des impôts, du droit de guerre, du droit d'intervenir dans la surveillance des domaines royaux, du droit de battre monnaie, ainsi que de la promulgation des lois et de la haute main sur les pouvoirs judiciaires.

Sous Sigismond Ier (1506-1548), les moines teutoniques adoptèrent le protestantisme. Le grand maître de l'ordre se désista de son titre en 1525 pour adopter celui de duc de la Prusse orientale. Sous Sigismond-Auguste (1548-1572), les chevaliers porte-glaive de Livonie et de Courlande se mirent sous la protection du roi de Pologne; celui-ci les aida à repousser l'invasion moscovite. Ces deux provinces furent réunies à la Pologne par le traité de Wilna (1561). Le grand maître de l'ordre des porte-glaive conserva le duché de Courlande et de Lémigalle, et devint vassal de la Pologne. A la diète de Lublin (1569), les protestants et les grecs furent déclarés capables de parvenir à toutes les dignités de la république; l'union entre la Pologne et la Lithuanie y fut une fois de plus approuvée et confirmée par les représentants des deux nations.

Sigismond-Auguste était mort sans laisser d'enfants; la monarchie devint purement élective et ne fut plus qu'une république déguisée dès l'avénement de Henri III de Valois, premier roi élu (1573). Cent à deux cent mille hommes armés se rassemblaient dans la plaine de Wola, près de Varsovie, pour procéder à l'élection de chaque roi; et, ce qui prouve combien la Pologne était civilisée pour l'époque, jamais il n'y eut d'exemple de collision sanglante sur le champ d'élection; hormis l'unique lutte éphémère qui eut lieu entre Sigismond III et Maximilien d'Autriche, jamais l'élection ne donna lieu à une guerre civile ou étrangère. La nouvelle de la Saint-Barthélemy faillit faire échouer complètement la candidature du duc d'Anjou (Henri III), qui dut jurer formellement « de ne léser ni opprimer et de ne laisser léser ni opprimer qui que ce fût pour cause de religion » (1574). Il dut également signer les *Pacta conventa*, sorte de constitution qui restreignait le pouvoir royal; le roi ne pouvait ni désigner ni proposer qui que ce fût pour son successeur; ni se marier ni divorcer sans le consentement du sénat; ni déclarer la guerre; ni envoyer des ambassadeurs à l'étranger sans le concours de la diète; ni lever de nouveaux impôts sans le consentement des états. A la nouvelle de la mort de Charles IX, Henri se hâta de retourner en France. Étienne Bathori (1575-1586) lutta pendant la plus grande partie de son règne contre le czar Ivan le Terrible. A sa mort, la Pologne était la plus grande puissance du Nord. L'ère de la décadence commença avec la dynastie des Wasa. Sigismond III (1587-1632), le premier souverain de cette famille, eut à soutenir de longues guerres contre la Suède et la Russie. Ce fut sous son règne que Varsovie devint capitale (1596). Le règne de son fils, Vladislas IV (1632-1648), fut également une longue suite de guerres.

Sous Jean-Casimir, frère et successeur de Vladislas (1648-1669), la Pologne fut attaquée par la Russie, par la Turquie, par la Suède, par l'électeur de Brandebourg et par celui de Transylvanie, en même temps qu'elle eut à subir la révolte des Cosaques. Elle dut à l'épée du vaillant Chodkiewicz de ne pas succomber sous les coups de tant d'ennemis. Ce fut sous ce règne qu'on vit à une diète (1652) le premier exemple de *liberum veto* donné par le député Sicinski d'Upita. Jean-Casimir abdiqua en 1668, après avoir, dans un discours mémorable en 1661, prédit le partage de la Pologne par la Prusse, l'Autriche et la Russie, partage qui devait s'accomplir un siècle plus tard.

Jean III Sobieski (1674-1697), hetman (général) qui s'était distingué dans la guerre contre les Turcs, succéda à Wisniowiecki.

Frédéric-Auguste II (1697-1733), vaincu par Charles XII, fut obligé d'abdiquer et remplacé sur le trône de Pologne par Stanislas Leszczynski, partisan du roi de Suède. Mais Charles XII ayant perdu la bataille de Poltava (1709), Stanislas dut descendre du trône, où remonta Frédéric-Auguste. A la mort de ce dernier, Stanislas fut réélu (1733); mais Auguste III, appuyé par la Russie et par l'Autriche, força son adversaire à lui céder la place. A la mort d'Auguste III, une armée russe pénétra en Pologne et occupa Varsovie. Un manifeste signé de vingt-deux sénateurs et de quarante-cinq nonces protesta que la diète ne pouvait être tenue en présence d'une armée étrangère. Néanmoins, une fraction de la diète, composée principalement des partisans de la famille Czartoryski, élut roi de Pologne Stanislas-Auguste Poniatowski (1764).

En 1767, le prince Repnin, ambassadeur de la Russie à Varsovie, fit enlever et transporter en Sibérie les principaux membres du parti national à la Chambre des députés et la força à adopter une constitution tendant à perpétuer l'anarchie par le maintien du *liberum veto*. Le 29 février 1768, une confédération se forma à Bar (Podolie), pour expulser les Russes et rendre l'indépendance à la nation polonaise. Le principal chef des confédérés fut Casimir Pulawski; pendant quatre ans, il soutint avec gloire contre les Russes une guerre de partisans. « On voyait, dit Rulhière, un peuple désarmé, dont le territoire, dans toute son étendue, était occupé par une armée ennemie, nombreuse, disciplinée, formidable et sans cesse recrutée; un peuple trahi par son roi et par une partie de son sénat, dans un pays sans forteresses et même sans montagnes, ces asiles naturels de l'indépendance, se soulever de toutes parts et attaquer à coups de sabre les batteries de canons. »

Attaqués, en 1772, tout à la fois par les armées russes, prussiennes et autrichiennes, les confédérés de Bar ne purent résister à l'immensité des forces ennemies. Ils furent vaincus et dispersés. En même temps, la Pologne était ruinée par la présence des armées étrangères; Frédéric II, s'étant emparé, pendant la guerre de Sept ans, de la ville de Leipzig, où se fabriquait la monnaie polonaise, y fit frapper pour 100 millions de florins de pièces fausses, avec les appareils qui servaient à fabriquer la monnaie d'argent polonaise, et les fit répandre en Pologne, causant ainsi un immense préjudice à la nation par cette honteuse opération. Les troupes prussiennes dévastèrent la Posnanie, rançonnant les populations longtemps après la fin des hostilités.

Les trois puissances victorieuses stipulèrent entre elles le premier partage de la Pologne (traité de Saint-Pétersbourg, 5 septembre 1772) et firent connaître leur résolution à la Pologne et à l'Europe par un manifeste daté du 13 janvier 1773. La Prusse s'appropria les palatinats de Marienburg (Malborg) et de Kulm, la Poméranie, l'évêché de Varmie, les districts de Mikhalow et de la Netze, enfin le port de Dantzig avec les revenus de sa douane; en tout 630 milles carrés et 416,000 hab. L'Autriche prit le palatinat de la Ruthénie rouge, une partie de la Podolie, des portions des palatinats de Sandomir, Lublin et Cracovie, le comté de Spiz et les riches salines de Bochnia et Wieliczka; en tout 180 milles carrés et 2,700,000 hab. La czarine s'empara des palatinats de Mscislaw, de Polotsk et de Vitebsk, environ 1,975 milles carrés, avec 1,800,000 hab., et en outre de la Livonie polonaise. Les puissances déclarèrent en même temps renoncer à toute prétention sur une partie quelconque du reste de la Pologne.

Marie-Thérèse avait manifesté quelques scrupules avant de commettre cet acte de brigandage politique. Le pape Clément XIV, consulté par elle, avait répondu : « Que l'invasion et le partage de la Pologne étaient non-seulement politiques, mais dans l'intérêt de la religion; et que, pour l'avantage spirituel de l'Église, il était nécessaire que la cour de Vienne étendît sa domination en Pologne aussi loin qu'elle le pourrait. »

Le roi de Pologne convoqua les deux Chambre le 8 février 1773. Il ne vint qu'un petit nombre de députés et trente sénateurs seulement sur cent vingt-trois; malgré la résistance de Thadée Reyten, député de Nowogrodek, un des héros de la Pologne, le traité de partage fut ratifié ou proclamé comme tel, car il paraît constant que la ratification n'eut même pas la pluralité des voix.

La Pologne jouit alors de la paix extérieure pendant dix-huit ans, mais dans un état d'anarchie; la Russie interdisait à la diète, sous menace de guerre, l'adoption d'une modification quelconque des anciennes lois; elle s'opposait à la suppression du *liberum veto* et à la réalisation des réformes dont la Pologne avait un besoin indispensable.

L'attitude prise, à partir de 1788, par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume fit espérer aux Polonais la fin de cet état de choses. Par ses déclarations du 19 novembre 1788 et du 8 décembre 1789, ce souverain engagea les Polonais à résister à la Russie, leur promettant son secours et demandant formellement à conclure un traité d'alliance avec la république. Ce traité fut conclu le 29 mars 1791; la Pologne cédait à la Prusse : Dantzig, Thorn et Dybow; cette dernière puissance s'engageait à secourir la Pologne contre toute agression d'une puissance quelconque.

Aussitôt ce traité conclu, la diète polonaise résolut d'adopter les réformes dont l'opposition de la Russie avait depuis si longtemps nécessité constamment l'ajournement. Elle proclama, le 3 mai 1791, une constitution libérale et analogue à celle que la France devait adopter la même année. La constitution du 3 mai introduisait, sans effusion de sang, les réformes politiques et sociales les plus utiles; elle abolissait le *liberum veto* et les confédérations et proclamait en Pologne la monarchie héréditaire et constitutionnelle. A l'exception de la constitution de l'Amérique du Nord, celle du 3 mai 1791 est la plus ancienne des lois fondamentales analogues établies depuis un siècle. Elle inaugura les réformes sociales qui furent bientôt développées et appliquées par la République française. En France, la Révolution détruisit la noblesse; en Pologne, la constitution du 3 mai détermina les règles d'après lesquelles tous les bourgeois devaient être anoblis au bout d'un certain laps de temps. Ce n'était que le commencement des réformes; trois ans après, Kosciusko proclama l'émancipation complète et immédiate des paysans (7 mai 1794); malheureusement, les monarques absolus de l'Eu-

rope qui furent aux prises presque simultanément avec la France (déclaration de guerre du 20 avril 1792) et avec la Pologne (déclaration de guerre du 18 mai 1792) anéantirent dans ce dernier pays les réformes salutaires de 1791 et 1794, y rétablirent l'ancien régime contre le gré des privilégiés eux-mêmes, et enfin partagèrent entre eux la nation polonaise, qu'ils déclarèrent démagogique et anarchique. « C'était, dit un historien français, la démonstration du sort qui attendait la France si elle n'eût jeté tous ses trésors et ses enfants sur le champ de bataille. » (Th. Lavallée, *Histoire des Français*, IV, 210.)

Jusqu'à la constitution du 3 mai 1791, l'étude et l'exécution des lois de finances et d'intérêt général étaient rendues impossibles par le *liberum veto* et par les intrigues de la Russie. Grâce à l'appui de la Prusse, les Polonais crurent pouvoir enfin sortir de l'anarchie et résister victorieusement à la Russie. Leur espoir devait être cruellement déçu.

Le 18 mai 1792, Catherine II somma la diète polonaise d'abolir la constitution du 3 mai. Quatre jours auparavant, une confédération composée d'agents et de créatures de la czarine s'était formée à Targovica dans le même but.

Le roi de Prusse, sommé d'envoyer une armée de secours à la Pologne, conformément au traité de 1791, refusa. Deux grandes batailles furent livrées, l'une à Zielince (18 juin 1792) sous les ordres du prince Joseph Poniatowski; l'autre à Dubienka (17 juillet) sous ceux du général Kosciusko. Dans les deux, les Russes eurent beaucoup à souffrir. Le faible Stanislas-Auguste envoya à son neveu Joseph Poniatowski l'ordre de suspendre les hostilités et de se replier sur Varsovie. Les munitions de guerre furent livrées aux Russes et l'armée fut licenciée. Par suite de la défection du roi, la Russie devint de nouveau maîtresse de la Pologne; les chefs de l'armée, les ministres, les membres les plus distingués de la diète furent forcés de fuir à l'étranger.

Le 17 juin 1793, la diète de Grodno fut appelée à ratifier un second partage de la Pologne entre la Prusse et la Russie. Le 24 septembre, deux bataillons entourèrent la salle, quatre pièces de canon furent braquées sur les portes et les avenues furent occupées. « Les Russes, dit Niemcewicz, voulurent forcer le roi et la diète par la famine. On défendit à tout membre de sortir, on ne laissa passer aucune nourriture. Le troisième jour, le roi et plusieurs sénateurs et députés tombèrent en défaillance. Alors le général Rautenfeld, assis à côté du trône, prit la main du vieux roi, y mit un crayon et fit signer l'acte du second partage. On ouvrit les portes de la salle et l'on en fit sortir tous les membres de la diète. »

La Russie s'empara des palatinats de Kiev, de Volhynie et de Podolie, d'une partie de ceux de Wilna, de Nowogrodek et de Brzesc, en tout 4,553 milles carrés (suivant d'autres 5,614), avec 3 millions d'hab.; la Prusse prit les palatinats de Posen, Gniezno, Inowroclaw, Brzesc en Kujavie, Plock et une partie de ceux de Kalisz, de Sieradz et de Rawa; en tout, 1,061 milles carrés, avec 1,100,000 hab.

En 1794, le général Igelstrom, ministre de Catherine, exigea la réduction de l'armée polonaise à 15,000 hommes. Le général polonais Madalinski refusa de licencier ses soldats et marcha sur Cracovie, où il se joignit à Kosciusko. Iasinski chassa les Russes de Wilna et, le 17 avril, Varsovie se débarrassa de la garnison russe. Suivant la remarque de Kosciusko, cette insurrection força le roi de Prusse à se détacher de la coalition contre la France. En effet, 40,000 Prussiens sous les ordres de leur roi et 10,000 Russes vinrent mettre le siège devant Varsovie. Catherine II fut obligée de renoncer à l'expédition qu'elle préparait contre la République française, qui dut en partie à la Pologne de n'avoir pas alors été écrasée par la coalition austro-russo-prussienne. Une insurrection en Posnanie fit lever aux Russo-Prussiens le siège de Varsovie; mais la défaite de Kosciusko à Macieïovice fut suivie de la prise de Varsovie (1794). La Pologne fut partagée une troisième fois et partagée tout entière entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. « Ainsi tomba le peuple polonais, dit lord Brougham dans son ouvrage sur le *Partage de la Pologne*, après avoir tenté les plus vertueux efforts pour fonder la liberté et soutenu la lutte la plus héroïque pour la défendre. Sa chute accusera éternellement la scélératesse de la Russie, la perfidie de la Prusse, la vile accession de l'Autriche et la stupide inertie de toute l'Europe... Jusqu'à son premier partage, la sainteté d'une ancienne possession et les droits d'un peuple sur son propre sol avaient été respectés comme inviolables; c'était là un principe conservateur de l'indépendance européenne... Le partage de la Pologne a donné au monde le spectacle d'une nation dépouillée de son ancien territoire, sans que le moindre tort ait servi de prétexte pour justifier l'attaque; même on ne prit pas le soin de donner à la guerre ces formes qui auraient pu permettre de déguiser cette odieuse rapine sous le nom de conquête. »

Par ce troisième et dernier partage (20 octobre 1795), la Pologne fut entièrement rayée de la carte de l'Europe. La Russie prit tout le reste de la Lithuanie et de la Volhynie; l'Autriche ajouta à la Galicie tout ce qu'elle ne possédait pas déjà des palatinats de Cracovie, de Sandomir et de Lublin, le pays de Khelm, la Podlakhie jusqu'à Niemirof, sur le Boug occidental, où les limites des trois puissances devaient désormais se toucher, et une partie de la Mazovie. L'autre partie, la capitale comprise, tout le reste de Kalisz, de Cracovie, de Rava et de la Podlakhie, enfin Bialystok et Augustow échurent à la Prusse.

Après la bataille de Macieïovice, le général Dombrowski avait proposé au général Wawrzecki, qui remplaçait le dictateur Kosciusko, de réunir les débris de l'armée polonaise, qui comptait encore 20,000 hommes, pour aller à travers l'Allemagne rejoindre sur le Rhin les armées françaises, en emmenant le roi et la représentation nationale. Ce projet, aussi grandiose que celui de Xénophon entreprenant et réussissant à traverser avec ses Grecs l'Asie, ne fut pas adopté par Wawrzecki. L'armée que Dombrowski ne put pas emmener en corps à sa suite le rejoignit individuellement, quand il eut touché le sol français. Ces exilés volontaires offrirent le concours de leurs bras à la France menacée du même sort par les mêmes ennemis. En 1797, l'effectif des légions polonaises combattant pour la France en Italie s'élevait à plus de 7,000 hommes; en 1800, à près de 15,000. Elles étaient commandées par Kniaziewicz et par Dombrowski et combattirent avec gloire en Italie et sur le Rhin. Kniaziewicz fut un des héros de la victoire de Hohenlinden. Déjà, en 1794, les Polonais avaient été de fait les alliés de la France contre la Prusse; néanmoins, le traité conclu entre la France et la Prusse à Bâle, en 1795, n'avait rien stipulé en faveur des provinces polonaises dont cette dernière puissance s'était emparée. Le traité de Lunéville (1801) observa un silence absolu sur la Pologne. Plusieurs milliers de malheureux légionnaires au service de la France furent, malgré leurs protestations, embarqués pour Saint-Domingue; des escarmouches continuelles et l'insalubrité du climat les anéantirent presque tous. Le reste fut dispersé dans les armées françaises, après qu'un article secret de la paix d'Amiens (1802) eut exigé l'abolition des légions polonaises.

A la suite des victoires remportées sur les Prusso-Russes, Napoléon entrait à Posen en 1806 et à Varsovie en 1807. Les charges imposées à la Pologne furent immenses; on la traita en pays conquis et comme si tout devait y être prélevé par contribution. Les moindres fournitures, même celles faites pour le service de la cour impériale, étaient payées en bons. Tous les gouvernements qui ont succédé en France à celui de Napoléon Ier ont refusé de rembourser ces bons. Le traité de Tilsitt (1807) rendit l'indépendance à une petite portion de la Pologne, qui fut détachée de la Prusse et érigée en duché de Varsovie. Frédéric-Auguste, roi de Saxe, le même que la constitution du 3 mai 1791 appelait au trône, fut le souverain de ce petit État. Dantzig fut déclarée ville libre; le servage fut aboli et le code Napoléon adopté par la diète ouverte le 10 mars 1809. L'armée polonaise, sous les ordres de Poniatowski, participa, en 1809, aux opérations militaires de la campagne de Napoléon contre l'Autriche. Cette dernière puissance fut obligée de restituer au duché de Varsovie, par le traité de Vienne, la plus grande partie des provinces dont elle s'était emparée en 1772 et en 1795. L'instruction publique fut réorganisée dans le duché par les soins de Stanislas Potocki et de Staszyc. On restaura l'université de Cracovie et on créa à Varsovie une école de droit sur le modèle de celle de Paris. Le 28 juin 1812, la diète proclama le rétablissement de la Pologne; 80,000 Polonais suivirent Napoléon Ier en Russie et partagèrent la destinée de l'armée française; les survivants et les nouvelles recrues polonaises restèrent fidèles à la France. Le duché de Varsovie fut envahi en 1813 par les Russes; l'armée polonaise suivit dans sa retraite l'armée française et ne déposa les armes qu'après Waterloo.

Les traités de 1815 supprimèrent le duché de Varsovie. D'après l'article 1er du traité du 11 juin, « le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et districts dont il a été autrement disposé dans les articles suivants, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'empereur de toutes les Russies, ses héritiers et successeurs à perpétuité. » Le czar prenait le titre de roi de Pologne; on conservait aux provinces qui formaient le royaume une partie des libertés dont elles avaient joui à l'époque du grand-duché; enfin, le royaume devait avoir une armée et une administration distincte.

Par les traités de 1815, la Pologne était morcelée en cinq parties : le royaume dont il vient d'être parlé; les provinces annexées purement et simplement à la Russie; les provinces annexées à la Prusse; les provinces annexées à l'Autriche; enfin, la petite république de Cracovie avec son territoire, déclarée ville libre sous la protection des puissances copartageantes. Depuis 1846, Cracovie fait partie de la Pologne autrichienne; à cette exception près, les limites des quatre parties de la Pologne sont restées les mêmes jusqu'à nos jours.

La Russie maintint le servage dans toutes les provinces polonaises qui n'avaient point fait partie du grand-duché de Varsovie et qu'elle possédait. « Le gouvernement autrichien mit à peu près en pratique le règlement de Kosciusko de 1794; mais, en conservant la corvée, il introduisit des dispositions tracassières qui rendirent possibles les tristes événements de 1846. Le gouvernement prussien, en 1819, accorda aux paysans, moyennant indemnité, une partie des terres qu'ils cultivaient, mais en leur retirant les droits politiques dont ils avaient joui avec le duché de Varsovie et en favorisant les colons allemands à leur détriment. La petite république de Cracovie, créée en 1815, rendit les paysans propriétaires et leur accorda les droits politiques. En 1818, la noblesse réunie à Wilna émit le désir d'affranchir les paysans. L'empereur Alexandre s'en effraya et défendit par ukase que la question fût agitée. » (*Histoire populaire de Pologne* d'Adam Mickiewicz, avec notes de L. Mickiewicz.) D'après la constitution du 24 décembre 1815, le czar de Russie devenait roi constitutionnel de la partie de la Pologne érigée en royaume, tout en restant empereur autocrate des autres provinces polonaises et de la Russie. Par cette constitution, le czar octroyait au royaume deux Chambres, celle des sénateurs et celle des députés; les ministres devaient être responsables, les magistrats indépendants et inamovibles; enfin, la liberté de la presse, la liberté individuelle et le respect des propriétés étaient garantis. Le royaume paraissait devoir jouir des avantages du régime constitutionnel. Mais le gouvernement russe ne tarda pas à abolir ou à enfreindre toutes les dispositions libérales de la constitution. Dans son manifeste de 1830, la diète de Pologne a tracé un tableau des souffrances et des humiliations endurées de 1815 à 1830 par les deux Chambres, par l'armée, par la magistrature et par toute la nation polonaise. Voici un extrait de ce document historique, curieux à tous les égards : « La réunion sur une seule tête des couronnes d'autocrate et de roi constitutionnel était une de ces monstruosités politiques qui ne peuvent exister longtemps. Chacun prévoyait que le royaume de Pologne devait être pour la Russie un germe d'institutions libérales, ou succomber sous la main de fer de ses despotes. Cette question fut bientôt résolue... La Russie perdit toute espérance de voir un jour alléger par son souverain le joug qui pesait sur elle, et la Pologne devait être successivement dépouillée de tous ses priviléges. On ne tarda pas à mettre ce dessein à exécution. L'instruction publique fut corrompue; on organisa un système d'obscurantisme; on enleva au peuple tout moyen d'instruction, à un palatinat entier sa représentation dans le conseil, aux Chambres la faculté de voter le budget; on imposa de nouvelles charges, on créa des monopoles propres à tarir la source des richesses nationales..... La jeunesse des écoles fut particulièrement en butte aux persécutions; on arrachait de jeunes enfants du sein de leurs mères, on transportait en Sibérie les rejetons des premières familles ou bien on les faisait entrer dans les rangs d'une soldatesque corrompue. Dans les actes administratifs et dans l'instruction publique, la langue française fut supprimée; des ukases anéantissaient les tribunaux et le droit civil polonais; les abus de l'administration réduisaient à la misère les propriétaires fonciers, et, depuis l'avénement de Nicolas au trône, cet état de choses avait été toujours en empirant, et l'intolérance mettait tout en œuvre pour extirper le rit grec uni et subjuguer de plus en plus le catholicisme. » (*Manifeste de la diète de Pologne* du 20 décembre 1830.)

Varsovie fut affligée d'une prison d'État; la police, de plus en plus active, multiplia les dénonciations pour gagner son vil salaire. Des citoyens disparaissaient subitement du sein de leurs familles, sans que le père pût savoir ce qu'était devenu son fils, que la femme pût rejoindre son époux. On n'exigeait plus de preuves; la moindre accusation suffisait, qu'elle fût dictée par une vengeance ou un sentiment de cupidité. Sans lumière et couchés sur la paille, les prisonniers se trouvaient en butte à d'odieuses tortures. On s'efforçait de leur arracher des aveux par la violence en les battant, en les privant de nourriture, ou bien en les tenant enfermés pendant des années entières. Tout rappelait les affreux temps de l'inquisition. En dépit de la constitution de 1815, une ordonnance de 1819 rétablit la censure en matière de presse. Un ukase de 1825 abolit la publicité des séances de la diète. Mais ce qui porta le comble à l'indignation publique, ce fut l'usage de la torture dans les prisons appliquée aux détenus politiques pour découvrir les conspirations. La torture avait été abolie en Pologne au XVIIe siècle, avant d'avoir été abolie en France; les autorités russes, devenues maîtresses d'une grande partie de la Pologne en 1815, firent appliquer la torture aux prévenus, d'après Schnitzler, jusqu'en 1827. Même après cette époque, des traitements barbares furent infligés aux prévenus en Pologne, comme en témoigne l'art. 2 de l'ukase du 30 août 1864 : « La peine des verges infligée à des prévenus pendant l'instruction de l'enquête, existante jusqu'à ce moment en Pologne, en vertu des règlements spéciaux légués par le passé, est désormais prohibée et ne peut être tolérée sous aucun prétexte. » Ainsi les patriotes polonais, soupçonnés de conspirer, furent jusqu'en 1827 torturés et jusqu'en 1864 bâtonnés dans les prisons russes. La Lithuanie était plus malheureuse encore que le royaume constitutionnel de 1815. Novosiltsof persécuta odieusement la jeunesse de Wilna; les enfants eux-mêmes ne furent pas épargnés. C'est ainsi que le jeune comte Plater, âgé de neuf ans, fut fait tambour d'un régiment, pour avoir écrit sur une table : *Vive la constitution du 3 mai!*

Depuis 1815, le parti clérical, soutenu par le gouvernement russe, devenait de plus en plus hardi et intolérant. Une nouvelle législation fut soumise, en 1830, à la sanction de la diète; elle devait livrer l'état civil aux mains du clergé et donner force de loi aux décisions du concile de Trente. « Les décisions du concile de Trente, tenu au XVIe siècle, n'avaient jamais reçu force obligatoire en Pologne..... En 1675, l'archevêque primat Olszewski écrivit au cardinal Altieri que les décisions du concile de Trente n'étaient pas reconnues en Pologne, ni par la nation ni par le roi. Les jésuites Sanchez et Barbara l'affirment également.

« Le czar Nicolas se déclara hautement en faveur de ce projet, élaboré par le parti clérical; les ministres remuèrent tout pour le faire accepter par les représentants; menace d'abolition de la constitution du royaume, intrigues, mensonges, flatteries, espérance d'honneurs et de dignités, tous les moyens d'absolutisme et de vénalité furent mis en avant à cet effet. Le czar Nicolas, dans une audience donnée à la députation de la Chambre des nonces (députés), s'écria en frappant du pied : « Le code français est une législation diabolique. » (Ce sont ses propres termes.) On réussit à fléchir le sénat, qui accepta à l'unanimité le projet clérical; mais ce projet fut rejeté à la Chambre des députés le 24-25 juin, par une majorité de 92 voix contre 23. » (*Essai critique sur la nouvelle législation, etc.*, par Lubaner, Bruxelles, 1840.) Plus tard (1836), le czar Nicolas imposa aux Polonais la législation cléricale que leur diète avait refusé d'adopter.

A la nouvelle de la révolution de France de 1830, des ordres furent donnés, dit le manifeste cité plus haut, pour mettre sur pied de guerre l'armée polonaise, destinée à une marche prochaine. Le czar préparait une expédition contre la France. « Quand je suis entré au ministère le 17 novembre 1830, disait à Paris le maréchal Soult, à la séance du 13 avril 1831, l'invasion était menaçante. » C'est alors que, suivant le mot de La Fayette, « l'avant-garde se retourna contre le corps de bataille. » Les Polonais, plutôt que d'être, comme ils le furent plus tard (1870), enrégimentés contre la France, préférèrent servir de rempart à une nation amie. Une révolution éclata le 29 novembre 1830. On espérait un secours de la France; La Fayette, Lamarque et Mauguin demandaient à la Chambre des députés l'intervention des armées françaises en faveur de la Pologne; le député Dupin répliqua : « La Pologne est trop loin... Chacun pour soi, chacun chez soi. » Et Casimir Périer, président du conseil des ministres, ajoutait : « La sédition est toujours un crime... Nous ne concédons à aucun peuple le droit de nous forcer à combattre pour sa cause. Le sang et les trésors de la France n'appartiennent qu'à la France. » La Pologne russe se trouva privée de tout secours en face des immenses armées du czar. Le gouvernement national polonais perdit trois mois en négociations avec Nicolas, espérant tout obtenir par la voie [illegible], et empêcha toute insurrection des provinces polonaises situées en dehors du petit royaume constitutionnel de Pologne. Enfin, la diète proclama la déchéance de Nicolas (19 janvier). Pendant ce temps, une armée russe de [illegible] hommes avait été formée et envahit le royaume. Les victoires des Polonais à Stoczek, à Wawer, à Grochow, à [illegible] furent suivies de la bataille d'Ostrolenka, où Russes et Polonais s'attribuèrent la victoire, [illegible] le généralissime polonais Skrzynecki se replia sur Varsovie et resta [illegible] on ne put se rendre [illegible] ce fait [illegible] des affaires étrangères de France qui avait engagé Skrzynecki à temporiser à tout prix, lui promettant un concours efficace de la France [illegible]. Ainsi la Pologne [illegible] Varsovie, par les [illegible] par son gouvernement, [illegible] les Polonais. « C'est nous, [illegible] que le Vainqueur de Varsovie, dit-il dans une lettre au prince de [illegible], que le cabinet de Saint-Pétersbourg doit remercier d'avoir écrasé la Pologne. » (Lettre publiée dans la *Maison d'Orléans*, par Laurent de l'Ardèche, Paris, 1861, p. [illegible].) Le 15 août, le prince Czartoryski adressa à Paris, au nom du gouvernement national polonais, une note qui fut lue par La Fayette à la Chambre des députés. « Nous nous sommes reposés, y était-il dit, sur la noblesse et la sagesse des cabinets, en nous y fiant, nous n'avons pas tiré parti de toutes les ressources qui s'offraient intérieurement et extérieurement; nous voulions en cela gagner l'approbation des cabinets, mériter leur confiance et obtenir leur appui; nous ne nous sommes jamais écartés de la plus stricte modération, ce qui a paralysé bien des efforts, sans les promesses des cabinets, nous aurions

pu frapper un coup qui peut-être eût été decisif : mais crûmes qu'il fallait temporiser. » Varsovie fut prise (8 septembre 1831). L'armée polonaise se réfugia en Prusse; les officiers seuls furent libres de gagner la France; les soldats furent livrés par l'autorité prussienne au czar, qui les déclara d'abord amnistiés pour les frapper l'année suivante par un ukase, que nous mentionnerons parmi les autres ukases relatifs à la Pologne, rendus depuis 1830, ukases qu'il serait superflu de commenter et dont nous allons faire connaître les principaux.

L'ukase du 22 mars-3 avril 1831 ordonne que tout enfant polonais, 1o dont le père a été condamné pour participation à l'insurrection, 2o dont le père aura porté le titre de gentilhomme sans fournir les pièces à l'appui, sera déporté dans les colonies militaires. Un autre ukase du 22 mars 1831 met sous séquestre la fortune immobilière, 1o des insurgés de 1830-1831; 2o des parents dont les enfants ont pris part à l'insurrection. L'ukase du 19 octobre 1831 ordonne de passer en revue les papiers de la noblesse dans l'est de la Pologne. Les commissions instituées dans ce but dans les gouvernements de Kiev, de Podolie et de Volhynie refusèrent de valider les titres de noblesse de 109,483 habitants et les rangèrent dans la classe des *iednowortsy*, c'est-à-dire leur refusèrent le droit de faire instruire leurs enfants dans les écoles et les soumirent aux rigueurs d'un recrutement militaire arbitraire, par lequel la jeunesse des *iednowortsy* fut peu à peu enlevée tout entière et transportée au Caucase, où elle périt sous les balles des Circassiens.

Au mois d'octobre 1831, le gouvernement russe fait enlever du Château-Royal, où la diète avait tenu ses séances, l'original de la charte constitutionnelle octroyée, en 1815, par Alexandre Ier, et qu'en 1825 le czar Nicolas avait juré d'observer; il fait enlever également et transporter à Saint-Pétersbourg les tableaux, sculptures et autres objets qui ornaient cette ancienne résidence des rois de Pologne. L'université de Varsovie et un grand nombre d'écoles et d'établissements d'instruction publique sont supprimés par ukase du 9 novembre 1831, et l'école des cadets de Kalisz par ukase du 10 janvier 1832. Par ordre du ministre des finances du 9-21 novembre 1831, cinq mille familles polonaises de la Podolie sont déportées « dans les steppes du Trésor (c'est-à-dire en grande partie dans les steppes de la Russie d'Asie) et de préférence sur la frontière et dans le district du Caucase, pour qu'ensuite les transplantés puissent être enrôlés au service militaire. » Un autre ordre du ministre de l'intérieur (14-26 août 1832) ajoutait : « Si les Polonais n'ont aucune envie d'être transplantés, vous êtes autorisés à les y contraindre par la force. » Un ukase du 15 février 1832 ordonne d'enlever la bibliothèque, les gravures et le cabinet de numismatique de l'université de Varsovie et de les transférer à Saint-Pétersbourg. L'ukase connu sous le nom de *Statut organique* (26 février 1832) détruit toutes les stipulations du traité de Vienne. Cet acte déclare : « La Pologne partie intégrante de l'empire, ses habitants ne devant former à l'avenir avec les Russes qu'une seule et même nation. » D'après ces dispositions, la cérémonie du couronnement royal est abolie; l'armée polonaise cesse d'exister; les soldats levés en Pologne doivent servir dans les régiments moscovites; les Russes sont aptes à remplir des fonctions en Pologne; l'inamovibilité de la magistrature est abolie; des impôts peuvent être prélevés au profit de la Russie; la représentation nationale est supprimée; les lois d'intérêt général et de finances sont discutées et arrêtées par le conseil impérial siégeant à Saint-Pétersbourg; enfin, le ministère de l'instruction publique est supprimé.

Par décret du 26 février 1832, plus de 20,000 soldats et officiers de l'armée polonaise de 1830 sont incorporés pour quinze ans dans l'armée russe. Le 24 mars 1832, le prince Paskevitch ordonne en ces termes l'enlèvement des enfants : « Il a plu à S. M. l'empereur d'ordonner que tous les enfants mâles errants, orphelins ou pauvres de la Pologne fussent incorporés dans le bataillon des cantonistes et qu'en conséquence ils seraient enlevés en masse et envoyés à Minsk, où il serait disposé d'eux suivant le règlement de l'état-major de Sa Majesté. » Pour assurer le succès de cette mesure à Varsovie, l'administration fit publier des promesses de secours aux indigents en exigeant de chaque père ou mère de famille un bulletin contenant le lieu de sa demeure, le nombre, l'âge et le sexe de ses enfants. « Les listes une fois dressées, dit la *Gazette de Brunswick*, on s'en servit pour procéder régulièrement à l'enlèvement des enfants qui y étaient portés. Six cents enfants avaient été enlevés de nuit en quatre convois différents avant le 5 mai 1832. Le 17 de ce mois, on fit partir un convoi en plein jour; on entendait dans toutes les rues les cris et les lamentations des mères, qui couraient après les charrettes chargées de leurs enfants... Le 18, on enleva tous les enfants qui se trouvaient dans les rues, occupés à travailler ou à vendre certaines denrées. Le 19, on vida toutes les écoles paroissiales et de charité, ainsi que les orphelins de l'Enfant-Jésus, etc. » Dans l'intérieur du royaume, la transportation s'opérait sur les charrettes; à la frontière franchie, les enfants étaient contraints de marcher à pied. Un grand nombre moururent en route, épuisés par une fatigue au-dessus de leur âge. Ainsi, sur un convoi de 450 enfants partis de Varsovie, il n'en arriva à Bobruisk que 116 vivants. D'autres enlèvements d'enfants eurent lieu en 1834 et en 1838; vers 1836, les enfants juifs furent enlevés et condamnés à servir sur la flotte. Un ukase de juin 1832 prohibe l'emploi de la langue polonaise devant les tribunaux de la Pologne russe situés en dehors du royaume. Par sa bulle du 9 juin 1832, le pape Grégoire XVI condamne l'insurrection de 1830-1831. Le 15 août de la même année, il adresse un bref aux évêques de Pologne, où il invite les Polonais, clercs et laïques, « à se soumettre à leur magnanime empereur Nicolas comme à leur souverain légitime. »

L'ukase du 4 octobre 1832 décrète la confiscation des biens des Polonais émigrés à l'étranger depuis 1831. Une ordonnance du 28 juin 1832 avait décidé que, « parmi les créances non litigieuses et non hypothéquées, on n'admettrait que celles dont les titres avaient été dressés en Russie avant l'époque de l'insurrection; les actes passés dans le royaume de Pologne ou en pays étrangers ne devaient pas être admis à la liquidation. » En vertu de cette ordonnance, le gouvernement russe refusa de payer toutes les créances hypothécaires, même les plus anciennes, conclues dans le royaume de Pologne et à l'étranger; il refusa également de payer celles conclues dans l'empire de Russie proprement dit pendant et après l'insurrection, créances dont il devenait débiteur en se substituant aux anciens propriétaires dans la possession de ces propriétés; c'est-à-dire qu'il prenait l'actif des fortunes confisquées et repoussait le passif. Le total des dettes impayées par le gouvernement russe en vertu de cette ordonnance s'éleva à 2,033,891 roubles argent (plus de 8 millions de francs). Cette spoliation réduisit à la misère des milliers de familles.

Les persécutions contre les grecs unis, suspendues depuis la mort de Catherine II, recommencèrent en 1834. Un ukase du 28 juillet 1834 ordonne que les enfants des soldats de l'armée polonaise de 1830 seront déportés dans les colonies militaires comme enfants cantonistes. Un décret du conseil d'administration du 28 juin-10 juillet 1835 publie une liste de 2,340 émigrés qui, ainsi que les 285 condamnés précédemment par la haute cour criminelle à la peine de mort ou aux travaux forcés, doivent subir la confiscation de leurs biens meubles ou immeubles, tant de ceux déjà séquestrés que de ceux que l'on découvrira ultérieurement. « On peut, dit M. Louis Lubliner, estimer à 21,900,000 florins la valeur des biens confisqués sur des Polonais patriotes, biens qui, vers l'année 1838, furent partagés entre les généraux et fonctionnaires russes à titre de propriétés héréditaires. Le total des biens confisqués connus est de 337,000,000 de francs. » Un ukase de juin 1838 prescrit d'enseigner dans les gymnases (lycées) l'histoire et les sciences exactes en langue russe. L'ukase du 2 janvier 1839 gracie les malfaiteurs non orthodoxes qui se convertiront à la religion gréco-russe. L'ukase du 21 mars 1840 frappe des peines les plus sévères ceux qui, devenus récemment gréco-russes, abandonneront cette religion. Ils seront considérés et traités comme des « apostats. » Un ukase du 25 juin 1840 abroge le code national des provinces de la Pologne russe situées en dehors du royaume, code célèbre sous le nom de *Statut lithuanien* et qui était en vigueur depuis plus de trois siècles. Un ukase du 6-18 septembre 1841 supprime le conseil d'État et la cour de cassation; il les remplace par le neuvième et le dixième département du sénat dirigeant, dont le siège est à Saint-Pétersbourg. Confiscation des églises catholiques (25 décembre). Le pape Grégoire XVI se plaint des persécutions de l'Église catholique en Pologne (22 juillet 1842). A la suite d'un voyage du czar à Rome (13 décembre 1845), un concordat est conclu entre le pape et le czar (1847). En vertu de décrets rendus en 1843 et en 1845 sur l'instruction publique en Pologne, l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire sont limités aux connaissances techniques. Pour suivre les cours d'enseignement classique et philosophique, la jeunesse polonaise doit se rendre dans les universités de l'intérieur de la Russie. La surveillance de l'instruction primaire par des comités polonais est abolie; on lui substitue la « tutelle » du curé ou du vicaire. On entoure de difficultés l'ouverture de nouvelles écoles et on autorise les communes à supprimer les anciennes selon leur bon plaisir. A la suite de ces décrets, 239 écoles primaires furent fermées dans la seule période décennale de 1845 à 1855. En 1844, le royaume de Pologne est divisé en cinq gouvernements, Varsovie, Augustov, Lublin, Plock et Radom. En 1846, l'armée autrichienne quitte brusquement Cracovie; un gouvernement provisoire y est proclamé et décrète l'égalité des classes, l'abolition des privilèges, l'émancipation des paysans. C'est alors que se produisent les massacres de Galicie; les cadavres sont amenés à Tarnow et payés comptant par l'autorité autrichienne; les auteurs du massacre, Benedek, Szela et Breindl, sont récompensés. Suivant l'expression attribuée à M. de Metternich, l'Autriche, au prix de trois journées sanglantes (19-21 février), achète cinquante ans de tranquillité en Galicie. En 1848, tentatives insurrectionnelles en Galicie et soulèvement en Posnanie, immédiatement réprimés. Dans la Pologne russe, un nouveau code est promulgué, déterminant quatre-vingt-quinze catégories de crimes qui doivent entraîner les travaux forcés ou la Sibérie. Des légions polonaises combattent en Lombardie, en Toscane et enfin à Rome, en 1849, pour l'indépendance italienne. D'autres légions polonaises partagent les succès et les revers de l'armée nationale hongroise contre les Autrichiens, puis contre les Russes. Les généraux polonais Bem et Dembinski se couvrent de gloire; le général prince hongrois Gœrgey ayant déposé les armes devant les Russes, les légions polonaises se réfugient en Turquie. En 1851, les douanes dites intérieures entre le royaume de Pologne et les autres provinces de la Pologne russe sont supprimées.

Lors du traité de Paris qui suivit la guerre de Crimée (1856), lord Clarendon déclara en plein Parlement anglais (11 juillet) que la France et l'Angleterre avaient manifesté l'intention de discuter la question polonaise; mais le comte Orlof ayant répondu qu'une discussion de ce genre irriterait la Russie et aurait des conséquences funestes pour les Polonais, les plénipotentiaires de France et d'Angleterre renoncèrent à leur projet. Le 23 mai 1856, discours d'Alexandre II, successeur de Nicolas, où se trouve cette phrase significative : « Point de rêveries; ce que mon père a fait est bien fait. » Le 26 août 1856, le nouveau czar publia une amnistie conditionnelle et partielle à l'égard des Polonais condamnés pour délits politiques en 1827 et 1831, etc.; mais non-seulement leurs biens confisqués ne leur furent pas rendus, la peine de la confiscation continua encore d'être appliquée jusqu'en 1860 pour des délits politiques antérieurs à l'amnistie. Cent huit Polonais du royaume et une centaine des autres provinces de la Pologne russe essayèrent de profiter de l'amnistie; l'autorité russe intenta des procès à ceux dont la fortune avait échappé jusque-là à la confiscation, et de nouvelles rigueurs furent exercées, malgré l'amnistie, pour des délits politiques datant d'un quart de siècle.

En 1857, la noblesse lithuanienne présente au czar une pétition par laquelle elle déclare renoncer à tous droits sur les paysans et réclame leur émancipation; la noblesse de Podolie, puis celle de Kiev et de Volhynie suivent cet exemple. La Société agronomique polonaise, fondée la même année, prend pour objet de ses études la question de l'émancipation des paysans. Le czar, par un rescrit du 20 novembre, nomme des commissions chargées d'étudier la question de l'abolition du servage en Pologne. A la suite des événements d'Italie, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le czar ont une entrevue à Varsovie (22-26 octobre 1860). Le bruit que les trois cours se proposent d'attaquer la France et l'Italie et que les Polonais seront forcés de combattre dans les rangs de leurs oppresseurs produit une grande agitation en Pologne; les souverains quittent Varsovie, mécontents de l'attitude menaçante de la population. Le 25 février 1861, la Société agronomique se prononce en faveur de la suppression du servage en Pologne. Par un ukase du 19 février 1861, l'esclavage et le servage sont abolis dans l'empire de Russie proprement dit; mais le servage est maintenu dans le royaume de Pologne. Des concessions sont accordées aux habitants du royaume de Pologne. Le 18 mars, Muchanoff est destitué; Wielopolski est nommé ministre de l'instruction publique et des cultes; d'autres concessions sont promises; mais la Société agronomique est supprimée (6 avril) et de nouveaux massacres ont lieu dans les rues et dans les églises de Varsovie (8 avril). La publication des réformes promises en mars se fit le 18 juin suivant, réformes qui concernaient surtout les conseils municipaux de district et de province, ainsi que le conseil d'État. Le 10 octobre, une démonstration s'étant produite à Horodlo, l'état de siège est proclamé aussitôt. Le 15 octobre, les troupes russes chargent la foule dans les églises catholiques; l'autorité catholique fait fermer les églises profanées et est imitée par les pasteurs protestants et par les rabbins israélites. L'archevêque de Varsovie, Mgr Fialkowski, est condamné à mort; mais sa peine est commuée en dix années de Sibérie. En octobre 1862, la noblesse de Podolie demande par une adresse au czar l'union de la Ruthénie avec le royaume de Pologne; le 25 novembre, adresse de la noblesse lithuanienne réunie à Minsk; elle demande « l'égalité de toutes les classes et de tous les cultes, la liberté de conscience et des institutions fondées sur l'esprit et les traditions nationales. » Le 6 décembre, des instructions secrètes arrivèrent à Varsovie, relatives à un prochain recrutement arbitraire à exécuter en Pologne. « L'un des principaux objets de ce recrutement était de se débarrasser de la partie de la population qui contribue, par sa conduite, à troubler l'ordre public, le conseil d'administration déclare que chaque district devra fournir un certain nombre de recrues prises, avant tout, parmi les individus qui n'ont pas d'occupations fixes et surtout parmi ceux qui sont mal notés pour leur conduite dans les derniers événements, sans avoir égard si une ville ou une croyance fournira, par rapport à sa population, plus ou moins de recrues que telle autre ville ou confession. » Dans la nuit du 15-16 janvier 1863, une première razzia de jeunes gens mal notés pour leurs opinions politiques est effectuée à Varsovie; ces malheureux, appartenant en grande partie à la jeunesse des écoles, espoir du pays, sont arrachés de leurs familles et enrôlés pour vingt-cinq ans dans l'armée russe. Cette mesure odieuse provoque une exaspération générale qui aboutit à l'insurrection du 22 janvier. Le gouvernement insurrectionnel proclame le principe de l'égalité religieuse, civile et politique, décrète l'émancipation des paysans sur une base plus large que le projet russe et adresse un appel aux Israélites. Une convention russo-prussienne fut signée le 8 février pour écraser l'insurrection polonaise. La France, l'Angleterre et l'Autriche adressent alors une note à la Russie en faveur de la Pologne (17 juin), note à laquelle le prince Gortchakof répondit presque insolemment. La France, engagée dans l'expédition du Mexique, dut renoncer à toute idée d'intervention en Pologne. Mouravief put exercer sans contrainte ses cruautés à Wilna; l'insurrection polonaise fut écrasée (mars 1864) et il s'ensuivit une nouvelle émigration de Polonais en Occident, principalement en France. Les écoles et les imprimeries polonaises en Lithuanie se virent fermées en 1863 et 1864.

Le comité central insurrectionnel de 1863, par son manifeste du 22 janvier, en déclarant le paysan immédiatement et gratuitement propriétaire de la terre occupée par lui, statuait que l'indemnité due aux précédents propriétaires leur serait payée par la nation. L'ukase du 2 mars 1864 stipule de même que les paysans devenaient propriétaires des terres dont ils étaient détenteurs, mais en ajoutant qu'ils payeraient une redevance à l'État qui se chargeait d'indemniser les propriétaires. « Ce qui avait le plus aggravé la position respective des nobles et des paysans, dit un écrivain polonais, c'est qu'après l'intronisation d'un gouvernement étranger, le noble ne gardait de son ancienne souveraineté locale que les côtés qui font haïr : devenu lui-même sujet d'un maître dur et arbitraire, il ne pouvait guère faire de bien à ses paysans; il était, au contraire, l'instrument forcé de leur tyran commun; il avait à désigner les recrues et à faire payer les impôts. »

Aujourd'hui, les paysans polonais sont directement en contact avec le gouvernement russe, et le servage, maintenu contre le vœu des privilégiés eux-mêmes jusqu'en 1864, se trouve depuis lors définitivement aboli dans toute la Pologne.

En 1865, réorganisation communale; les maires sont élus par les paysans, mais l'autorité russe se réserve la faculté d'exclure des électeurs, de casser l'élection et de destituer l'élu. Un ukase du 10 décembre interdit aux Polonais l'acquisition de la terre; en même temps, les biens de l'Église catholique sont réunis au domaine de l'État, en échange d'un traitement fixe accordé aux ecclésiastiques. Enfin, le 27 novembre 1867 est décrétée la fusion du royaume de Pologne avec le reste de l'empire russe; le royaume est divisé en dix provinces : Varsovie, Kalisz, Kielce, Lomza, Lublin, Piotrkow, Plock, Radom, Souvalki, qui doivent désormais faire partie de l'empire russe sans posséder une administration distincte. L'exécution détaillée de l'abolition des anciennes administrations polonaises continue pendant les années suivantes; le nom même de royaume de Pologne commence à être remplacé, dans certains actes officiels, par celui de provinces vistuliennes. En 1870, près de 80,000 Polonais des provinces annexées à la Prusse sont forcés de combattre contre la France; un grand nombre d'entre eux refusent de partir et y sont contraints par les autorités prussiennes. Des scènes violentes eurent lieu dans les gares de chemin de fer; les récalcitrants furent mis à mort par les troupes allemandes. Les Polonais établis en France demandèrent à former une légion pour faciliter la désertion aux Posnaniens enrégimentés dans les rangs prussiens. Le gouvernement impérial français et celui de la Défense nationale, par crainte de froisser la Russie, refusèrent cette proposition, bien que le comte Branicki ait été jusqu'à offrir d'équiper à ses propres frais une légion polonaise; 2,000 Polonais s'engagent alors individuellement dans différents corps de l'armée française; c'est ainsi que le général Bosak-Hauke trouve une mort glorieuse près de Dijon. Après la conclusion de la paix, les députés polonais au Reichstadt allemand protestent énergiquement, mais en vain, contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine et contre celle de la Posnanie à la confédération du Nord. Pendant le cours des débats, le prince de Bismarck osa répliquer aux députés polonais que les populations polonaises étaient enchantées d'être annexées à l'Allemagne et qu'il croyait mieux connaître, sous ce rapport, leurs sentiments que les députés qu'elles avaient élus. Trois députés allemands seulement, MM. Ewald, Liebknecht et Bebel, appartenant au parti socialiste, appuyèrent la demande des Polonais (1871). Au Parlement de Francfort, en 1848, un seul Allemand, Robert Blum, avait reconnu aux Polonais le droit à l'indépendance.

Enfin, le 6 avril 1873, la langue russe est introduite dans les tribunaux du royaume de Pologne.

SOUVERAINS DE LA POLOGNE.

Temps fabuleux.

Lech Ier.	Lech III.
Lech II.	Vanda.
Vizunir.	Douze palatins.
Dynastie des Lechs.	Leszek Ier.
Douze palatins.	Leszek II.
Krakus Ier.	Popiel Ier.
Krakus II.	Popiel II.

Dynastie des Piasts.

Piast, duc de Pologne, vers	842
Ziemovit	861
Leszek III	892
Ziemomysl	913
Miecislas Ier le Vieux	962
Boleslas Ier le Brave, roi	992
Miecislas II	1025-1037
Othon, Maslav, etc., compétiteurs	1032
Anarchie	1037-1042
Casimir Ier	1042
Boleslas II le Hardi	1058
Ladislas Ier Hermann	1081
Boleslas III Bouche-Torse	1102
Ladislas II	1139
Boleslas IV le Crépu	1146
Miecislas III	1173
Casimir II	1177
Leszek IV le Blanc	1194
Boleslas V le Chaste	1227
Leszek V le Noir	1279
Przemyslas II	1290
Ladislas-Loki-tek	1295
Venceslas de Bohême	1300
Ladislas-Lokietek, deuxième fois	1305
Casimir III le Grand	1333
Louis de Hongrie	1370
Hedvige	1382

Dynastie des Jagellons.

Ladislas-Jagellon	1386
Ladislas III, Varnénien	1434
Casimir IV	1445
Jean-Albert (ou Jean Ier)	1492
Alexandre Ier	1501
Sigismond Ier	1506
Sigismond-Auguste, dit Sigismond Ier ou Auguste Ier	1548

PRINCES ÉLECTIFS.

1° *Avant la période saxonne.*

Henri de Valois	1573
Étienne Batory	1575
Sigismond III	1587
Ladislas IV	1632
Jean-Casimir ou Jean II	1648
Michel Korybut Wisniowiecki	1669
Jean III Sobieski	1674

2° *Période saxonne.*

Auguste II	1697
Stanislas Ier Leszczynski	1704
Auguste II, deuxième fois	1709
Auguste III	1733
Stanislas-Auguste ou Stanislas II	1764
Pologne partagée	1795
Frédéric-Auguste, roi de Saxe et duc de Varsovie	1807-1815

— *Institutions politiques et sociales de la Pologne avant son démembrement. Le servage en Pologne.* « La Pologne, dit Lelewel, était une véritable et pure république, revêtue seulement des formes de la monarchie constitutionnelle. » — « Le caractère dominant dans la constitution du gouvernement polonais était une séparation bien tranchée entre le pouvoir exécutif, confié à la royauté, et le pouvoir législatif, supérieur au premier et exercé par la nation. Le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le roi, convoquait les diètes, mais il ne pouvait ni les proroger ni les dissoudre ; à la nation seule appartenait ce droit. Il possédait encore la faculté d'entamer des relations diplomatiques avec les puissances étrangères et de prendre les mesures provisoires indispensables au salut de l'État ; mais la nation prononçait définitivement sur la paix et la guerre. La personne royale était sacrée et inviolable ; la responsabilité de ses actes retombait entièrement à la charge des ministres qui, dans le principe, ne devaient rester eux-mêmes que deux années en exercice. » (*Pologne*, par Forster.) La Chambre des députés (*nuntii*, mot latin que quelques auteurs traduisent par *nonces*) était composée, avant le partage, d'environ 200 membres (70 de la Petite Pologne, 56 de la Grande Pologne, 54 de la Lithuanie et un nombre de députés de la Prusse polonaise, qui varia assez souvent) ; elle était élue par le suffrage de tous les citoyens jouissant des droits politiques. Les sénateurs étaient nommés par le roi. Le Sénat et la Chambre des députés pouvaient tantôt s'assembler séparément, tantôt se réunir et ne former qu'une seule Chambre ; dans ce dernier cas, elles constituaient la diète. L'opposition d'un seul membre pouvait annuler les décisions de la diète libre, c'est ce qu'on nommait le *liberum veto;* mais on pouvait réunir, selon les circonstances, une diète confédérée qui procédait par le vote au scrutin, et alors la majorité obligeait la minorité. Ce fut en 1652 que Sicinski, député d'Upita, osa le premier faire usage du droit de *liberum veto* et fut cause de la dissolution de la diète. Cet acte, la mort subite de Sicinski le jour même et les pérégrinations séculaires de son cadavre en ont fait une personnalité légendaire de l'histoire de Pologne (v. SICINSKI). Plus tard, la Russie exploita le *liberum veto* pour rendre impossible le fonctionnement de tout gouvernement régulier en Pologne et y maintint cette institution devenue odieuse aux Polonais, malgré les efforts qu'ils firent pour l'abolir. Catherine II déclara à plusieurs reprises qu'elle considérerait la suppression du *liberum veto* comme un *casus belli* et déclara, en effet, la guerre à la Pologne pour les réformes accomplies en 1791 par la diète, et parmi lesquelles une des plus importantes était précisément la suppression du *liberum veto*, cause de désordre et d'anarchie.

La diète exerçait le pouvoir réel en Pologne ; le roi avait, sous les Piasts, un pouvoir absolu ; ce pouvoir fut limité de plus en plus sous les Jagellons et devint presque nul sous les rois électifs.

« N'ayant pas eu à traverser la rude, mais salutaire épreuve de la féodalité, dit de Noailles, la Pologne sut poser dès l'origine les véritables bases de tout gouvernement libéral et les deux grands principes du droit politique : que le pouvoir a sa source dans le consentement de la nation et qu'il doit s'exercer sous le contrôle des citoyens. De là cette expression qui paraît singulière et que l'on rencontre souvent dans les historiens polonais : « La république du royaume de Pologne. » Les exemples ont plus d'autorité que les raisonnements, les faits plus de force que les paroles ; en faveur des institutions de la Pologne au XVIe siècle milite ce fait éclatant : la Pologne a traversé dans une paix admirable, et sans laisser verser une goutte de sang, la période de la Réforme et des guerres de religion. En 1572, l'année même de la Saint-Barthélemy, elle a donné un magnifique exemple de tolérance et proclamé le grand principe de la liberté de conscience, en inscrivant en tête de sa constitution : « Nous, dissidents en matière de religion, » nous jurons de maintenir la paix entre » nous. » La liberté a-t-elle jamais porté de plus beaux fruits?

» ...La constitution polonaise avait un caractère spécial que nous devons signaler, caractère qui lui appartient en propre et qui répondait au génie indépendant de la nation : c'était la décentralisation. Le palatinat était l'unité territoriale. On peut ajouter qu'il était l'unité politique et comme un petit État à part dans la république ; il s'administrait lui-même, pourvoyait à ses besoins, veillait à sa propre sécurité ; il avait ses diétines, ses cours de justice civile et criminelle et son tribunal de premier appel. Sous les armes, il formait, dans la grande armée de la *pospolite* (levée générale), un corps de troupes séparé. Les frontières étaient-elles menacées, il tenait à honneur de les défendre lui-même et faisait souvent la guerre pour son propre compte. Il avait à sa tête un palatin, à la fois administrateur, magistrat et chef militaire. Le palatin, il est vrai, était nommé par le roi ; mais il ne pouvait être choisi que parmi les nobles possessionnés, c'est-à-dire qui possédaient des terres dans le palatinat. »

Les institutions polonaises ont été l'objet de nombreuses critiques. Quelques auteurs reprochent à la Pologne de n'avoir pas adopté la monarchie absolue, avec le despotisme politique, militaire et religieux en vigueur dans les autres États de l'Europe féodale du moyen âge ; d'autres, au contraire, blâment la Pologne de n'avoir pas, *pendant le moyen âge*, adopté le suffrage universel et appelé les paysans à exercer les droits politiques ! L'établissement de la monarchie constitutionnelle dans une grande partie de l'Europe de nos jours a prouvé que les institutions polonaises étaient plutôt en avance qu'en retard sur leur siècle. Aujourd'hui encore, en Belgique et en Italie, on a, comme dans la Pologne du XVIe siècle, le suffrage universel restreint ; d'ailleurs, pour être juste, il faut comparer les institutions polonaises du moyen âge non à celles de l'Europe du XIXe siècle, mais à celles des autres pays de l'Europe pendant la même époque ; or nulle part, pendant le XVe, le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, on n'avait atteint cet idéal de liberté politique qu'on reproche à la Pologne de n'avoir pas possédé. Sous le rapport de l'organisation sociale, la Pologne, « qui avait été la première et à concevoir et à appliquer les saines maximes du droit politique, est moins excusable que les autres nations de n'avoir pas compris l'iniquité morale du servage, » dit le marquis de Noailles. La noblesse jouissait seule des droits politiques, mais « le nom de noble, dit le même auteur, n'avait pas le même sens qu'en Occident ; en Pologne, on pouvait pour ainsi dire être noble sans être gentilhomme ; noble signifiait seulement homme libre, citoyen, électeur... C'était le roi qui, en Pologne comme dans les autres monarchies, conférait la noblesse. Mais ce qui était particulier à ce pays, c'est que la noblesse pouvait y être acquise par adoption, c'est-à-dire qu'une famille déjà noble pouvait en adopter une qui ne l'était pas, en lui conférant le droit de porter son blason. »

La bourgeoisie n'était ni nombreuse ni influente. Elle avait été anéantie en grande partie pendant le XVIIe siècle. Jusque-là, le commerce et l'industrie des villes avaient prospéré en Pologne. Le ravage des campagnes, la destruction de fond en comble ou l'incendie des principales villes polonaises par les Suédois et par les Russes (V. Lelewel, *Histoire de Pologne*, II, 232) ramenèrent la Pologne pour plus d'un siècle.

Le paysan polonais était un fermier et en même temps un sujet du seigneur et soumis à un pouvoir arbitraire ; mais il était attaché au sol qu'il habitait et ne pouvait être arraché à sa chaumière et à sa famille ; tandis que les *dvorovi* russes pouvaient être vendus comme du bétail, indépendamment de la terre qu'ils habitaient, et étaient purement et simplement des esclaves. Le paysan russe ne possédait rien en propre, et le sort du paysan polonais devait le tenter, comme en témoignent les émigrations de ces malheureux en Pologne, notamment celle de 30,000 serfs russes qui, s'il faut en croire les plaintes que Catherine II adressa à la diète polonaise, auraient quitté la Russie en 1773 pour se réfugier en Pologne.

« Le servage, dit lord Brougham, a été signalé comme une des causes de la chute de la Pologne ; on a quelquefois même, avec une perfide adresse, employé ce moyen pour affaiblir l'indignation qu'a soulevée le partage. Mais il ne faut pas oublier que les paysans des nations voisines étaient serfs comme ceux de la Pologne, et qu'entre tous les États qu'elle eut à combattre, la Suède est le seul dans lequel le corps des laboureurs fût libre. » A l'époque du premier partage de la Pologne (1772), le servage subsistait en France ; il n'y a été aboli qu'en 1791. Dans une partie de l'Allemagne, il ne fut aboli, d'après M. Block, qu'en 1811. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, dans la Pologne autrichienne, le servage, mitigé il est vrai, fut maintenu de 1815 à 1846 par les autorités autrichiennes, malgré les nobles eux-mêmes, qui demandaient à cor et à cri sa suppression. Nous renvoyons à ce sujet à l'excellent ouvrage de M. Chodzko : les *Massacres de Galicie* (p. 18-27). Ce fut dans la Pologne russe que le servage subsista le plus longtemps ; il n'a été aboli que par un ukase du 2 mars 1864.

— *Situation politique actuelle de la Pologne.* Lorsque l'empereur eut supprimé, après la révolution de 1830-1831, la constitution de 1815, le *Statut organique* fit du royaume de Pologne de 1815 une province russe jouissant d'une administration distincte, dont les membres étaient nommés par le czar et qui se composait d'un *namiestnik* (gouverneur), d'un conseil d'administration, etc.; depuis 1867, la dénomination d'ancien royaume appelé tantôt czarat de Pologne, tantôt provinces vistuliennes, n'est qu'une sorte de surnom donné à dix gouvernements de la Pologne russe (Varsovie, Kalisz, Kielce, Lublin, Piotrkow, Plock, Radom, Siedlce, Suvalki), assimilés en tout, sous le rapport administratif, aux autres provinces de la Pologne russe, Wilna, Kowno, etc., et aux provinces russes proprement dites, Moscou, Vladimir, etc. Depuis 1867, toutes les anciennes distinctions administratives entre le royaume de Pologne et le reste de l'empire de Russie ont été à peu près abolies ; cependant ce royaume possédait encore, en 1873, une administration de la justice distincte ; l'immense travail administratif que nécessite l'assimilation totale des dix provinces aux autres provinces de l'empire est encore en voie d'exécution et ne sera pas terminé avant plusieurs années.

Toutes les parties composant l'ancienne Pologne étant régies actuellement par les lois des différents États dont elles font partie, nous renvoyons aux articles RUSSIE, PRUSSE, AUTRICHE ; tout ce que nous disons relativement au régime administratif de ces puissances s'applique naturellement de même à la Pologne russe, prussienne et autrichienne.

— *Cultes.* Voici comment était subdivisée, au point de vue des diverses confessions, la population de la Pologne en 1764, d'après Lelewel : catholiques, 7,000,000 ; grecs-unis, 1,500,000 ; protestants, 1,000,000 ; gréco-russes, 2 [illegible] ; israélites, plus de 1,500,000 ; mahométans, 50,000 ; arméniens grecs-unis, [illegible] ; mennonites, 20,000 ; caraïtes israélites, [illegible].

La population de la Pologne d'aujourd'hui se subdivise, au point de vue des diverses confessions, de la manière suivante :

Pologne russe, recensement de 1867, royaume de Pologne : catholiques, 4,[illegible],473 ; israélites, 783,079 ; protestants, 331,233 ; [illegible], 4,552, [illegible] 472.

Autres provinces de la Pologne russe : gréco-russes, [illegible] ; catholiques, 2,[illegible] ; israélites, 1,4[illegible] ; protestants, 49,000 dans le gouvernement de Kowno ; un [illegible] dans les autres gouvernements, soit, en tout, [illegible] catholiques, près de 7,[illegible] ; gréco-russes, 7,[illegible] ; israélites, près de 2,[illegible] ; protestants, 4[illegible].

Pologne prussienne, recensement de 1861, Posnanie : catholiques, 915,2[illegible] ; protestants, 477,941 ; israélites, 74,172 ; dissidents, 264 ; gréco-russes, 15.

Prusse [illegible] catholiques, 7[illegible]612 ; protestants, 2,[illegible] ; [illegible] 744 ; mennonites, 12,1[illegible] ; autres [illegible], 1,887 [illegible] catholiques, 1,[illegible] ; protestants, 2,[illegible]345 ; israélites, 111,916 ; autres cultes, 14,[illegible].

Pologne autrichienne, recensement de 1864 : catholiques, 2,[illegible],450 ; grecs-unis, 2,[illegible] ; israélites, 4[illegible] ; protestants, 34,[illegible] ; autres cultes, [illegible] (dont 15[illegible] gréco-russes).

En tenant compte de la légère augmentation de la population de la Pologne prussienne et de la Pologne autrichienne jusqu'en 1867, nous obtenons les chiffres approximatifs suivants, qui expriment la situation religieuse de toute la Pologne en 1867, au point de vue statistique :

Catholiques	11,300,000
Gréco-russes	7,000,000
Israélites	3,500,000
Protestants	3,[illegible]000

Anciennement (jusqu'en 1867), le royaume de Pologne jouissait d'une administration distincte ; actuellement, sous le rapport de l'administration des cultes comme sous le rapport des autres branches de l'administration, le royaume est assimilé aux autres provinces de l'empire russe. V. CULTES dans les articles AUTRICHE, PRUSSE, RUSSIE.

Il nous reste quelques mots à dire relativement à la situation légale des différents cultes dans l'ancienne Pologne et dans la Pologne d'aujourd'hui.

Toutes les religions étaient tolérées dans l'ancienne Pologne. « Ce pays, que nous avons vu dévaster sous le prétexte de la religion, est, dit Rulhière, le premier État en Europe qui ait donné l'exemple de la tolérance. Les mosquées s'y élèvent entre les églises et les synagogues. La république n'eut pas de sujets plus fidèles que les Tartares mahométans établis sous sa protection, et des juifs firent valoir toutes les terres de la noblesse. Léopol a toujours été le siége de trois évêques : un grec, un arménien, un latin. La Lithuanie conserva longtemps une partie de ses anciennes superstitions païennes. Enfin, quand la Réforme déchira tant d'États, la Pologne, sans proscrire l'ancienne religion, reçut dans son sein les deux sectes nouvelles. » Pendant le moyen âge et surtout à l'époque des croisades, les juifs, persécutés dans tout le reste de l'Europe, se réfugiaient en Pologne, et le nombre de ces malheureux qui trouvèrent asile et protection sur cette terre de la tolérance s'éleva à plusieurs centaines de mille ; le nombre de leurs descendants s'élève aujourd'hui, en Pologne, à plusieurs millions. La Pologne accueillit avec la même bienveillance les victimes des diverses persécutions religieuses d'Allemagne, d'Italie, etc. « Les dissidents avaient deux cents églises en Pologne, et, dans les lieux où ils n'en avaient point, ils jouissaient de la liberté d'exercer leur culte dans leurs maisons. Ils avaient la pleine propriété de leurs biens, ils possédaient des starosties considérables ; ils occupaient plusieurs grades dans l'armée et même ils étaient à la tête de régiments ; ils n'étaient exclus que des charges et des dignités. » (*Manifeste de la république confédérée* du 15 nov. 1769, 1770, in-4°, p. 34.)

Les dissidents, qui ne furent d'ailleurs jamais ni persécutés ni poursuivis, ne pouvaient, en vertu des lois de 1735 (portées en quelque sorte sous la protection des armes russes, dit Rulhière), devenir ni magistrats, ni sénateurs, ni députés, tout en étant électeurs et égaux sous tous les autres rapports aux catholiques. Plus tard, la Russie exigea la suppression de ces mêmes lois [illegible] voulait que cette suppression [illegible] à l'unanimité des voix de la diète, tout autre vote n'étant pas valable d'après la loi du *liberum veto*, loi dont la Russie exigeait en même temps le maintien! (17[illegible]) Quelques auteurs accusent la Pologne d'intolérance. Mais, pour ne pas commettre d'injustice et d'anachronisme, ce n'est pas à l'Europe de 1874, mais bien au reste de l'Europe en 1772 qu'il faut comparer la Pologne de 1772. Or, en Espagne, il y a eu des [illegible] jusqu'en 1805 ; en France, le chevalier de la Barre a été [illegible] en 17[illegible] pour avoir blasphémé, et [illegible] n'a été [illegible] qu'en 178[illegible] ; en Angleterre, les catholiques [illegible] 18[illegible]. Il suffisait de passer [illegible] les autres [illegible] de l'Europe pour voir que la [illegible] certainement la Pologne.

A [illegible] la Pologne prussienne et la Pologne autrichienne [illegible] de [illegible] Pologne russe, [illegible] propager [illegible] comme on l'a vu par les chiffres donnés ci-dessus, plusieurs [illegible] ont été [illegible] russe par une série [illegible]. Une des preuves [illegible] russe [illegible] des Polonais [illegible] russe, c'est le nombre prodigieux [illegible] gréco-russes dont sont [illegible] les provinces polonaises [illegible]. En 1772, il y avait, d'après Lelewel, environ 2,[illegible] de Polonais professant la religion gréco-russe ; aujourd'hui, les provinces polonaises de Podolie, de Kiev et de Volhynie sont celles qui possèdent le plus d'églises gréco-russes dans tout l'empire du czar. Ces trois provinces, à elles trois, en ont 3,[illegible]9, desservies par plusieurs milliers de popes.

— *Instruction publique.* Les écoles étaient florissantes dans l'ancienne Pologne au XVe et au XVIe siècle. « Il y a une école publique

dans toutes les villes et dans presque tous les villages, » écrivait Ruggieri. L'université de Cracovie, fondée en 1347, fut la plus ancienne des universités du nord de l'Europe ; car celles de Vienne, de Prague et de Leipzig ne furent fondées que plus tard. Ce fut en 1773 que la Pologne, d'après M. Forster, donna la première, à l'Europe, l'exemple de la création d'une magistrature suprême pour diriger l'instruction publique, et, la bulle du pape Clément XII ayant supprimé l'ordre des jésuites, les fonds disponibles par suite de leur expulsion de la Pologne furent affectés à cette institution.

Aujourd'hui, dans la Pologne prussienne, l'instruction publique est très-développée ; seulement l'administration allemande l'exploite pour germaniser le pays. Dans la Pologne autrichienne, on ne compte qu'un élève des écoles sur 27 habitants, chiffre inférieur à celui du reste de l'empire d'Autriche (1 sur 25), qui occupe lui-même un des derniers rangs en Europe sous le rapport de l'instruction publique.

L'instruction publique est aujourd'hui dans une profonde décadence dans la Pologne russe ; car le gouvernement russe a apporté encore de nouvelles restrictions à son développement, surtout depuis les événements de 1846. Les jeunes gens des classes supérieures sont seuls admis dans les gymnases. Quiconque veut entrer dans une administration de l'État doit avoir fait ses études dans une université russe. La langue russe, déclarée langue officielle des tribunaux et des affaires, doit être enseignée dans toutes les écoles. L'instruction est très-peu répandue. En 1860, on ne comptait que 137,417 personnes (28 pour 1,000) qui eussent reçu une éducation supérieure ; 825,470 (170 pour 1,000) savaient lire et écrire ; 3,877,579 (802 pour 1,000 ou plus des quatre cinquièmes de la population) ne savaient ni lire ni écrire. Un rescrit impérial, en date du 11 septembre 1864, ordonna la réorganisation des écoles, ainsi que l'établissement à Varsovie d'une université russe, d'un gymnase russe et d'un gymnase évangélique allemand.

Sous le rapport de l'instruction publique, la Pologne russe est divisée en trois régions : celle de Varsovie, comprenant le royaume de Pologne ; celle de Wilna, comprenant la Lithuanie, et enfin celle de Kiev, comprenant la Ruthénie, Tchernigof et Poltava. Il existe deux universités seulement, russes toutes les deux, celle de Varsovie et celle de Kiev. L'université polonaise de Wilna, qui avait plusieurs siècles d'existence, a été supprimée au commencement des persécutions contre l'instruction publique, sous le règne de Nicolas, et n'a pas été rétablie depuis lors. L'université de Kiev comptait, au 1er janvier 1871, 940 élèves, et celle de Varsovie 795 élèves. Il y avait à cette date dans toute la Pologne russe 45 gymnases et 15 progymnases de garçons, fréquentés par 17,369 élèves, et 13 gymnases et 16 progymnases de filles avec 3,017 élèves.

Une circulaire du 13 janvier 1864, du général Mouravief, « se conformant à l'ukase du 23 mars 1863, » invite les autorités à veiller strictement à ce que personne, *à l'exception du clergé orthodoxe*, ne s'occupe de l'enseignement du peuple sans en avoir obtenu une autorisation préalable de la commission de l'instruction publique.

D'après Souvoryne (*Rouskii Kalendar*, Saint-Pétersbourg, 1874), en 1870, la région de Kiev comptait 5,462 écoles primaires ; en 1871, elle n'en comptait que 954 ; le nombre des élèves y est descendu de 135,275 à 37,278. Dans la région de Wilna, le nombre des écoles est descendu, de 1870 à 1871, de 2,347 à 1,459, et le nombre des élèves de 68,012 à 55,849. Dans la région de Varsovie, le nombre des écoles était, en 1870, de 2,251 ; en 1871, il est monté à 2,334, et le nombre des élèves de 127,222 à 128,848. Il résulte de ces données que la Pologne russe comptait 10,060 écoles et 330,509 élèves en 1870, et 4,747 écoles et 221,975 élèves en 1871. La Pologne russe compte donc, en 1871, un enfant fréquentant les écoles primaires sur 82 habitants.

A Paris, il existe une école nationale polonaise, fondée en 1844 et déclarée institution d'utilité publique, et une bibliothèque publique polonaise (quai d'Orléans, 6), fondée en 1841 et qui possède 22,000 volumes.

— *Armée et marine.* Dans l'ancienne Pologne, la noblesse seule remplissait le service militaire. En cas de guerre, tout noble était tenu de prendre les armes ; on avait ainsi la *pospolite* ou levée générale ; Sigismond-Auguste institua le premier une armée régulière soldée avec ses propres revenus. Quand l'armée polonaise était au complet, elle s'élevait, d'après de Noailles, à 200,000 hommes. En 1718, la Russie exigea et obtint la réduction de l'armée polonaise à 18,000 hommes. Le duché de Varsovie mit sur pied, en 1812, une armée de plus de 80,000 hommes. Le royaume de Pologne de 1815 eut une armée distincte, commandée par le grand-duc Constantin. Cette armée fut supprimée en 1830 et, depuis lors, les Polonais sont forcés de servir dans les armées russe, comme dans les armées prussienne et autrichienne. C'est ainsi que plus de 80,000 Polonais ont dû, malgré leur ardente sympathie pour la France, combattre dans les rangs allemands pendant la guerre de 1870.

La Pologne avait une flotte marchande sur la Baltique et même, dans les temps plus anciens, sur la mer Noire. Elle posséda, jusqu'au règne de Jean-Casimir, une petite flotte militaire sur la Baltique. La petite principauté de Courlande, feudataire de la Pologne, avait sous le prince Jacques (1643-1682) une escadre de 40 navires, dont la moitié étaient des vaisseaux de ligne de 30 à 80 canons. Les vaisseaux courlandais sillonnaient l'Atlantique et fondèrent même les petites colonies de Saint-André et de Jacobstadt, dans l'île Tabago. Le port le plus considérable de la Pologne était Dantzig. Le pavillon national polonais représentait un aigle blanc sur fond rouge ; le pavillon royal polonais une main armée d'une épée nue levée en l'air et dirigée à droite. On voyait encore au commencement de ce siècle, à Toulon, les pavillons polonais national, royal et marchand. Parmi les marins polonais, Jean de Koln est resté célèbre. Il vivait sous Casimir IV (1445-1492) et était amiral de la flotte danoise ; c'est lui qui découvrit le Groenland et, par conséquent, l'Amérique avant Christophe Colomb.

— *Commerce et industrie.* Sous le rapport de l'industrie et du commerce, la Pologne est un des pays les plus mal partagés en Europe ; la Galicie, ainsi que la Bukowine, sont les provinces les plus chargées d'impôts de toute la monarchie autrichienne, en même temps que les plus pauvres et les moins industrielles. Dans la Pologne prussienne, le gouvernement protège l'industrie allemande ; néanmoins, à cause de la liberté politique qui y règne, cette petite portion de la Pologne jouit d'une certaine aisance matérielle. L'industrie des draps, des toiles, du papier et des verreries y est très-prospère. Dans la Pologne russe, tout est laissé à l'initiative individuelle ; les routes sont dans l'état le plus déplorable ; pas un canal n'a été construit depuis le siècle dernier. Des impôts exceptionnels, les confiscations de biens sur une grande échelle, en 1832 et en 1864, et tous les malheurs attachés à la situation d'un pays conquis arrêtent le développement commercial et industriel.

L'industrie se trouve concentrée presque exclusivement dans le royaume de Pologne de 1815 ; le commerce de céréales est à peu près l'unique richesse des autres parties de la Pologne russe ; elles sont transportées à la mer Noire par le Dniester et le Dnieper.

Le port de Dantzig sert de débouché aux produits de la Pologne prussienne et d'une partie de la Pologne russe.

Dans les Expositions universelles qui pourraient donner une idée exacte du développement de l'industrie en Pologne, les produits polonais sont, bien entendu, enregistrés sous les rubriques *Russie, Prusse, Autriche*. En outre, comme le remarque Schnitzler, les Polonais de la Pologne russe, pour des raisons politiques faciles à comprendre, évitent d'exposer leurs produits à côté des produits des sujets de nationalité russe dans les Expositions russes de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Les pianos et les photographies de Varsovie sont renommés dans toute l'Europe. « A l'Exposition de Paris de 1867, Varsovie ne figurait pas sans avantage, » dit Schnitzler. C'était pour les articles suivants, où nous ne comprenons pas les articles purement agricoles : cuirs et maroquins, sucre, étoffes de laine, orfèvrerie et plaqué en argent, métaux divers, outils et formes en fer, machines, ciment et autre matériel de travaux publics, instruments aratoires, carrosserie, sellerie et bourrelerie, brosserie et soies de porc, produits chimiques, papeterie, parfumerie, esprit-de-vin et liqueurs, tabac, semoule, gruau et farine, etc.

Les mines de sel de la Galicie continuent d'être, comme par le passé, une des principales richesses de la Pologne. La valeur totale du produit de l'exploitation des mines en Galicie s'élevait, en 1865, à 12,816,814 florins autrichiens. Dans ce total, les mines de sel entraient pour 8,300,000 et celles de pétrole pour 2 millions ; celles des autres produits minéraux (houille, etc.) pour 2,500,000.

Le bassin houiller du royaume de Pologne (Pologne russe) comprend : mines de la couronne, 5 districts, produisant 6,680,671 pouds ; mines particulières, 4 districts, produisant 8,539,730 pouds. On compte dans le royaume de Pologne 13 hauts fourneaux, dont 7 sont propriétés de la couronne et 6 propriétés particulières.

— *Agriculture et horticulture.* La Pologne est un pays essentiellement agricole ; pendant le moyen âge, elle était surnommée le grenier de l'Europe ; en 1619, la Pologne exportait plus de 100,000 lasts (3,840,000 hectolitres) de blé ; en 1660, d'après Cellarius, 10,950,000 korzecs (14,016,000 hectolitres).

Aujourd'hui, aucune distinction n'étant faite en Prusse, en Autriche et en Russie, sous le rapport des douanes, entre les provinces polonaises et annexées à ces États et leurs autres provinces, il est impossible d'évaluer le chiffre des importations et des exportations. Le sol, en général, est très-fertile ; les plateaux de la Podolie et de l'Ukraine donnent, sans aucun engrais, deux moissons dans l'année. Tout le pays fournit du seigle, du froment, du trèfle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin en grande quantité et d'excellente qualité. Le lin et le chanvre sont surtout cultivés en Lithuanie et en Samogitie.

L'élève du bétail, des moutons en particulier, a pris partout de grands développements. La laine est de la meilleure qualité, et non-seulement on la travaille dans les manufactures du pays, mais encore on l'exporte brute à l'étranger. Jadis la Pologne était célèbre par ses forêts impénétrables, et, bien qu'elles soient beaucoup éclaircies aujourd'hui, il en subsiste encore d'une étendue considérable.

Dans le nord, ainsi que dans les gouvernements de Lomza et de Lublin, les sapins prédominent ; dans le sud, en Galicie et dans toute la Ruthénie existent des forêts de hêtres et de chênes, qui fournissent d'excellent bois de construction, dont on fait un commerce considérable avec les pays voisins, notamment avec la Prusse, où les flots de la Warta et de la Vistule, du Boug et du Niémen en charrient des trains énormes. On fabrique aussi beaucoup de goudron et de poix. L'apiculture était autrefois très-florissante, et le miel polonais était célèbre dans toute l'Europe, mais cette industrie est bien déchue aujourd'hui ; cependant quelques régions, les environs de Lublin notamment, produisent encore de grandes quantités de miel et de cire.

— *Législation polonaise.* Voici ce que dit un des plus éminents jurisconsultes polonais, M. François Wolowski, sur le système législatif en vigueur dans l'ancienne Pologne :

« Dès les temps les plus reculés, le pouvoir législatif en Pologne était une attribution de l'assemblée des états, appelée diète, qui, plus tard, et nommément en 1504, prit une forme régulière et se composa du roi et des deux Chambres, c'est-à-dire du Sénat et de la Chambre des nonces ou représentants élus de l'ordre équestre. Les villes avaient aussi une certaine représentation ; car bien qu'elles n'eussent pas été admises aux délibérations de la diète, les rois s'abstenaient néanmoins de statuer rien de décisif à leur égard sans l'assentiment de leurs délégués ou plénipotentiaires. C'est à Casimir le Grand que revient la gloire d'avoir été le premier législateur de son pays. Il a laissé un monument impérissable dans son statut de 1347, connu sous le nom de statut de Wislica. On est frappé d'étonnement lorsqu'on songe que ce premier code polonais, remarquable par la sagesse et la mansuétude de ses dispositions, précède de neuf ans la célèbre bulle d'or de Charles IV, empereur d'Allemagne, qui, sous le rapport de la législation pénale, respire encore à un haut degré la barbarie du moyen âge. Les débats judiciaires ont toujours été publics en Pologne. Le statut de 1523, qui contient un règlement complet sur l'organisation judiciaire, prescrit aussi la forme des citations et la procédure des tribunaux, enfin les formes précises dans lesquelles doivent être rédigés tous les actes de la juridiction volontaire. Il y avait dans chaque district un tribunal civil et un tribunal criminel. Les juges étaient nommés par le roi, sur une liste quadruple de candidats élus dans les élections des assemblées électorales du district (constitution de 1550)... Sigismond Ier voulut doter simultanément la Pologne et la Lithuanie de codes complets et classés par ordre de matières, mais il n'a réussi que pour la Lithuanie... Il semblait être réservé à la grande diète constituante, commencée en 1788 et connue sous le nom de diète de Quatre ans, de donner à la Pologne le premier code de lois, comme elle l'a dotée de la constitution politique de 1791. Elle entreprit cette œuvre et voulut, entre autres réformes salutaires, substituer la vente des immeubles à la collocation des créanciers en nature ; mais les malheurs de la Pologne et les partages consécutifs de 1793 et de 1795, qui mirent fin à son existence politique, durent nécessairement arrêter toute idée d'amélioration.

» La Lithuanie fut plus heureuse sous ce rapport, car elle obtint de bonne heure un code général de lois civiles et pénales classées par ordre de matières. Le code appelé statut du grand-duché de Lithuanie fut adopté en 1529, sous le règne de Sigismond Ier, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, par les états de ce dernier pays, encore politiquement séparé du royaume de Pologne... Ce statut pose dans son premier article le principe fondamental que la loi est générale et qu'elle oblige toutes les parties du pays et tous les habitants, même les étrangers ; donc point de lois provinciales ou coutumières, et la Lithuanie se trouve avoir joui depuis près de trois siècles des bienfaits d'une législation uniforme, dont la France ne doit la conquête qu'à sa grande révolution de 1789. »

— *Langue.* Les noms de Pologne, Polonais viennent, dit-on, de celui des Polanes ou Polènes, que portèrent primitivement les habitants de la Grande Pologne. Le nom des *Polènes* est rattaché par plusieurs étymologistes au substantif *polé*, plaine ; il désignerait ainsi proprement les habitants du pays plat.

Suivant d'autres, Pologne et Polonais (*Polak*, *Polska*) dériveraient de *po-lekhs* ou *polakhs* (voisins ou successeurs des Lekhs ou des Lakhs) ; mais la première étymologie paraît plus vraisemblable, d'autant plus que la Pologne, dans les ouvrages les plus anciens, est appelée *Polonia* et quelquefois *Polenia*.

Le polonais est, avec le bohême, la langue slave qui a la littérature la plus ancienne ; mais la littérature polonaise dépasse de beaucoup en importance les autres littératures slaves : bohême, serbe et russe ; elle forme, d'après M. Estreicher (*Bibliogr. polon.*, Cracovie, 1870), les deux tiers de la littérature slave.

Nous ne nous arrêterons pas à signaler les caractères généraux que le polonais partage avec les autres langues slaves, caractères qui appartiennent à toute la famille et que nous étudions d'une façon complète à l'article SLAVE. Notre tâche se borne à indiquer ceux qui le caractérisent d'une façon spéciale dans la famille slave.

On entend dans les phrases polonaises se répéter souvent les sons suivants : *éne* (comme en dans *énigme*) et *one* (on dans *chronique*), et devant les voyelles *p* et *b* les sons *éme* (*em* dans *émail*) et *ome* (*om* dans *comédie*. Le polonais possède également les voyelles françaises *in* (dans *satin*) et *on* (dans *salon*). Ces six sons caractérisent le polonais et le distinguent des autres langues slaves. *Ene*, *eme* et *in* s'écrivent en polonais par un *e* avec cédille ; *one*, *ome* et *on* par *a* avec cédille. Très-souvent, pour avoir la traduction d'un mot polonais dans une autre langue slave, il suffit de remplacer ces sons par les voyelles *a* ou *ou*. Ainsi le polonais *reka* (par *e* avec cédille, prononcez *réneka*) fait en russe *rouka* ; *jezyk* (par *e* avec cédille, prononcez *iunzyk*) fait en bohême et en russe *iazyk*, etc.

L'accent tonique, dans la langue polonaise, est, comme dans la langue italienne, placé presque toujours sur l'avant-dernière syllabe des mots ; ainsi *Warszawa* (Varsovie) se prononce *Varchava* avec l'accent tonique sur l'avant-dernier *a*, comme dans l'italien *Varsavia* ; *Wenecja* (Venise) se prononce exactement comme l'italien *Venezia*. L'accent, dans l'italien, se trouve rarement placé sur la syllabe antépénultième des mots ; en polonais plus rarement encore. Enfin, dans aucun mot polonais de plus d'une syllabe l'accent n'est placé sur la dernière. Sous le rapport de l'accent tonique, le polonais est donc plus différent du français, qui applique cet accent sur la dernière syllabe, que toute autre langue européenne. En russe, l'accent tonique est placé tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre des trois dernières syllabes des mots ; il est facile, d'après cela, de distinguer à l'oreille une phrase polonaise d'une phrase russe.

Dans les mots polonais, la voyelle frappée par l'accent tonique est longue, les autres sont brèves ; le polonais joint ainsi les avantages de la prosodie de la poésie antique à ceux de la rime de la poésie moderne ; il possède toutes les variétés de formes poétiques, depuis l'hexamètre latin jusqu'à l'alexandrin français.

La langue polonaise est surtout remarquable par sa richesse phonétique ; elle renferme neuf voyelles, un son considéré comme mi-consonne et mi-voyelle, *j* (qui se prononce à peu près comme en français *i*), et trente-cinq consonnes ; aucune autre langue indo-germanique, à l'exception du sanscrit, ne présente une telle richesse de sons ; deux consonnes, *c* doux et *dz* doux, sont particulières au polonais. Aucune autre langue indo-germanique et même aucun dialecte slave, à l'exception du ruthène, si on le considère comme différent du polonais, ne possède ces deux sons.

Les formes grammaticales sont plus nombreuses en sanscrit qu'en polonais ; mais cette dernière langue surpasse sous ce rapport les langues indo-germaniques vivantes. Le polonais avait autrefois trois nombres : le singulier, le duel et le pluriel ; le dialecte mazovien seul a conservé le duel ; le polonais littéraire n'a plus aujourd'hui que le singulier et le pluriel. Il a trois genres : le masculin, le féminin et le neutre ; sept cas : nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, instrumental et locatif. Il possède donc tous les cas du sanscrit, moins l'ablatif. Les diminutifs et les augmentatifs sont bien plus nombreux dans la langue polonaise que dans le latin et que dans l'italien. Les adjectifs ont trois degrés, sans compter les augmentatifs et les comparatifs. Exemples : *maly*, petit ; *mniejszy*, plus petit ; *najmniejszy*, le plus petit ; *malutki*, *malenki*, tout petit, minuscule ; *zielony*, vert ; *zielonawy*, verdâtre, etc. Les différentes désinences des verbes indiquent non-seulement, sans le secours des pronoms personnels, les personnes et les nombres, mais aussi les genres des personnes qui parlent ou dont on parle, qualité qui semblerait ne devoir appartenir qu'aux adjectifs.

Outre la distinction des conjugaisons, on en admet une autre encore, d'après laquelle on classe les verbes en verbes parfaits et en verbes imparfaits, selon qu'ils expriment un fait actuel ou un fait habituel. Dans les conjugaisons polonaises, on n'est pas réduit à la triste nécessité d'employer sans cesse le pronom personnel ; les désinences en tiennent lieu, et c'est un grand avantage que la langue polonaise a de commun avec les idiomes anciens. Les verbes admettent l'usage des verbes auxiliaires, mais seulement au plus-que-parfait, ainsi qu'au futur des verbes imparfaits. Dans la langue polonaise comme

dans les autres langues slaves et, comme dans le latin, l'article n'existe pas.

« Le privilége de l'inversion, qui est commun aux Polonais et aux anciens, est d'un immense avantage. Quelle prodigieuse variété d'effets et de combinaisons résulte de cette libre disposition des mots, placés de manière à faire valoir toutes les parties de la phrase, à les couper, à les suspendre, à les rassembler, à attacher toujours l'oreille et l'imagination sans que toute cette composition artificielle laisse le moindre nuage dans l'esprit! Cette faculté des inversions, qui laisse les Polonais maîtres de placer où ils veulent le mot qui est image et le mot qui est pensée, rend leur langue aussi belle, aussi pittoresque, aussi harmonieuse que la langue latine. » (La *Pologne illustrée*, Paris, 1843.)

Les mots polonais paraissent beaucoup plus durs aux yeux d'un étranger qui ne connaît pas les quelques règles de leur orthographe qu'ils ne le sont en réalité. L'alphabet latin manque, comme on sait, de lettres spéciales pour désigner certains sons. On exprime ces sons par des associations de deux ou de plusieurs lettres. Ainsi le son français *ch* (dans chatte) s'écrit en allemand *sch*, en anglais *sh*, etc., et en polonais *sz*; le mot *châle* s'écrit en polonais *szal*; les mots italiens *scolto, giudicio, ciascuno* (prononcez *chiolto, djiouditchio, tchiascouno*), qui ne paraissent présenter rien d'extraordinaire aux yeux d'un Français ou d'un Anglais, écrits selon les règles de l'orthographe polonaise, leur paraîtraient singulièrement durs (*szolto, dziudiczio, cziaskuno*). Cette orthographe des mots polonais (par exemple: *Skrzynecki*, prononcez *skchynetski*), trompe beaucoup d'étrangers qui, à la vue d'une phrase polonaise ou de plusieurs noms propres polonais, croient cette langue remplie de consonnes.

Pour prononcer aisément les noms propres polonais, il suffit de savoir que, en polonais,

C se prononce comme en français		TS
CH	—	H aspiré
CZ	—	TCH
G	—	G dans gant
J	—	I
RZ	—	J
SZ	—	CH dans char
U	—	OU
W	—	V

Ainsi *Leszczynski* se prononce *Lechtchynski* et non *Leczinski*. Le mot polonais *car*, qui s'écrit également en russe par trois lettres correspondantes (*uap*, suivi d'un signe particulier, l'*accent dur*), se prononce en polonais et en russe *tsar* et nullement *czar*. On supprime, dans la prononciation des noms propres polonais, le *w* qui précède *ski*; ainsi *Benowski, Poniatowski* se prononcent *Benoski, Poniatoski* et non *Beniovski, Poniatovski*.

Parmi les autres lettres, le *l* barré se prononce comme *ll* en espagnol; ce son n'a pas de correspondant en français; le son de la voyelle *ou* dans le mot *oui* prononcé très-rapidement en donne une idée approximative; la langue russe possède également ce son.

Les liaisons *au, eu, ai, ou, eau, in, an on, un, ain, ein* du français n'existent pas en polonais, c'est-à-dire que si les *a* et *u*, *e* et *u*, etc., se suivent en polonais, on les prononce séparément; cependant les voyelles nasales françaises *in* et *on* existent en polonais, mais elles s'écrivent, la première par *e* avec cédille, la seconde par *a* avec cédille. Ces deux sons n'existent qu'en polonais et en français; aucune autre langue européenne ne les possède, ce qui est une preuve de plus de l'extrême richesse de sons que possède la langue polonaise et qui contribue à donner à cette langue une harmonie toute particulière.

La présence du *n* et du *m* à la suite des voyelles *a* et *o*, très-fréquente en polonais, mais que l'orthographe déguise au regard au moyen de cédilles, distingue, comme nous l'avons dit, le polonais des autres langues slaves; c'est un caractère qui est commun au polonais et à l'allemand et qui contribue à rendre chacune de ces deux langues plus dure; mais le polonais possède un grand nombre de consonnes radoucies.

« La langue polonaise, dit Schleicher, se distingue particulièrement parmi les autres idiomes slaves par un radoucissement des consonnes très-varié. On l'exprime dans l'écriture par un accent sur la consonne radoucie, quand elle est suivie d'une autre consonne ou qu'elle se trouve à la fin d'un mot, et par un *i* lorsqu'elle précède une voyelle. Aussi y remarque-t-on beaucoup de consonnes sifflantes et douces, avec leur modification forte et dure. Cette expression délicate des sons, produite par les variations continuelles des mêmes consonnes, rend cette langue très-difficile pour les étrangers; mais dans la bouche des indigènes elle n'est point dure, quoiqu'elle soit toujours gazouillante et frémissante.

Parmi les langues indo-européennes, les langues germaniques ne possèdent aucune consonne adoucie; les langues latines en possèdent une seule : le *n* adouci (français et italien *gn*, espagnol *ñ*); les langues slaves en possèdent plusieurs; le polonais, quoique plus dur que plusieurs d'entre elles, est, suivant la remarque de Schleicher, celle qui en possède le plus.

Ce n'est pas dans la rudesse des sons, comme on serait tenté de le croire à l'aspect de la langue écrite, et des noms propres polonais en particulier, mais bien dans la diversité des nuances qui les séparent, que consiste la difficulté de prononciation du polonais. Le total des mots de la langue est d'environ cent mille; un grand nombre d'entre eux sont, comme dans les langues latines, composés d'un verbe ou d'un substantif précédé d'une préposition. Les mots composés d'un substantif et d'un verbe ou de deux substantifs, si fréquents en allemand, sont très-rares en polonais.

En polonais, presque tous les substantifs et adjectifs féminins sont, comme dans les autres langues slaves et comme dans les langues latines, le français excepté, terminés en *a*. Un grand nombre de mots en général, en polonais, sont terminés par des voyelles; aussi cette langue est-elle beaucoup moins dure que les langues germaniques, telles que l'allemand et l'anglais, dans lesquelles les mots sont terminés le plus souvent par des consonnes.

Moins éloigné de l'ancien slavon que ne l'est aujourd'hui le russe, le polonais est plus serré que ce dernier dans sa formation étymologique, mêlant de moins de voyelles euphoniques les consonnes radicales. Il est riche à la fois de formes comme de mots et essentiellement flexible, créant à volonté des augmentatifs et des diminutifs, et tirant en entier de son propre fonds des nomenclatures que la plupart des idiomes modernes ne peuvent compléter que par des emprunts continuels aux étymologies classiques, formant exclusivement, par exemple, de racines slaves la langue de l'histoire naturelle et même celle de la chimie.

« Très-différente du russe et moins éloignée que lui du vieux slavon d'Eglise, la langue polonaise, dit Schnitzler, tenait primitivement davantage du bohême et du sorabe; mais, dans le cours des temps, elle s'en est éloignée pour prendre un développement à elle propre, tout en se mélangeant de mots allemands et autres. Originale, flexible, sonore, elle est aussi riche de formes que de mots, de manière qu'elle exprime facilement toutes les idées et prend tous les tons. Seulement, l'accumulation des consonnes, dont l'emploi de l'alphabet latin exagère encore l'étendue, nuit jusqu'à un certain degré à son harmonie, et ses constructions un peu artificielles en rendent l'étude difficile. On peut dire que le polonais est une langue savante, qui a été travaillée, polie, raffinée par de nombreux écrivains, dont quelques-uns, du premier ordre, sont justement comptés par les Polonais parmi leurs titres de gloire et font leur consolation dans leur malheur. »

Dans les provinces de l'est et du nord de la Pologne, une grande partie de la population parle le ruthène; le ruthène est considéré par les uns, parmi lesquels M. Gretch, célèbre philologue de Moscou, comme un simple dialecte polonais. D'autres, comme Schnitzler, qui regarde tous les Ruthènes, même ceux de Galicie, même ceux de Hongrie, comme de « véritables Russes, » considèrent le ruthène comme un « dialecte russe » dans lequel « le fonds russe a été altéré par des idiotismes polonais. » D'autres enfin considèrent le ruthène comme une langue distincte. Ce sur quoi on est généralement d'accord, c'est que le ruthène ressemble beaucoup au polonais et que la première de ces langues est la plus harmonieuse et la plus musicale des langues slaves. En Lithuanie, on parle le ruthène, le polonais et le lithuanien; cette dernière langue, très-différente du polonais, disparaît de plus en plus. Dans la Silésie autrichienne, dans la Posnanie et sur les bords de la Baltique, outre le polonais, on parle beaucoup l'allemand. Le gouvernement prussien fait beaucoup d'efforts pour substituer la langue allemande à la langue polonaise en Posnanie.

Plusieurs mots polonais comme *baba, polka, mazourka*, etc., sont acclimatés aujourd'hui dans la langue française. La langue française est fort en faveur en Pologne.

Presque toutes les familles polonaises des classes supérieures comprennent et parlent couramment le français, du reste, comme les autres Slaves, les Polonais apprennent en général avec une grande facilité les langues étrangères.

Les dialectes du polonais sont : aux environs de Varsovie, le *mazourien* ou *mazovien*, qui adoucit les consonnes sifflantes et change *ch* en *s*, *tch* en *ts*, etc.; celui de la Grande Pologne, qui est principalement parlé dans les environs de Posen, Gnesen, Kalisch et Lentschitz; ce dialecte, poli et perfectionné, est devenu la langue écrite et générale de toute la nation; le *silésien*, à l'est de l'Oder, le *cracovien* ou dialecte de la *Petite Pologne*, sans compter plusieurs autres; le *polonais-lithuanien* enfin, qu'il faut distinguer de la langue lithuanienne. La langue des Cachoubes, qui n'est qu'un dialecte polonais, n'existe plus aujourd'hui que dans un petit district près de la rive baltique, entre Léba et Lauenbourg, habité par quelques milliers de Cachoubes, reste de la puissante nation de ce nom, qui occupait jadis une grande partie de ces contrées.

— *Histoire littéraire.* Les monuments les plus anciens de la littérature polonaise sont les légendes populaires, les contes merveilleux, transmis de bouche en bouche, de génération en génération à travers les siècles. Ils appartiennent à cette littérature appelée fabuleuse ou préhistorique, dont les *Mille et une nuits* offrent un des plus brillants échantillons. Ce n'est que depuis le commencement de notre siècle qu'on a commencé à recueillir en Pologne ces contes populaires, jusqu'alors dédaignés, et où sont prodigués, cependant, les tableaux les plus enchanteurs, les créations les plus merveilleuses d'une imagination ardente et féconde. Un nouvel intérêt s'attache à ces contes depuis que les travaux des Boucher de Perthes, des Lyell et des autres archéologues de notre époque ont prouvé que quelques-uns des monstres décrits dans certains contes populaires ont été des espèces contemporaines de l'homme, quoique à des époques fort reculées.

Voici les principaux recueils de contes populaires parus jusqu'ici (en polonais) : les *Chants de la Chrobatie Blanche, des Mazoviens et des Ruthènes des bords du Bug* (Varsovie, 1836, 2 vol.); les *Traditions, légendes anciennes et contes du peuple polonais et des Ruthènes* (Varsovie, 1837, 1 vol.); Czeczota, les *Chants des paysans* (Wilna, 1837); Zegota Pauli, les *Chants du peuple polonais* (Lemberg, 1838); Joseph Konopka, les *Chants du peuple cracovien* (Cracovie, 1840); R.-W. Berwinski, les *Traditions de la Grande Pologne* (Preslau, 1840); J.-J. Lipinski, les *Chansons des habitants de la Grande Pologne* (Posen, 1842); Jean Barszczewski, la *Russie Blanche en contes fantastiques* (Saint-Pétersbourg, 1844-1845, 2 vol.); Louis Zejszner, les *Chants des habitants de la Podolie* (Varsovie, 1845); Glinski, le *Conteur polonais* (Wilna, 1853); Oscar Kolberg, les *Chants du peuple polonais* (Varsovie, 1857) et le *Peuple* (Varsovie, 1865), etc.

L'introduction du christianisme en Pologne, sous Miecislas Ier, eut lieu par les soins de prêtres du rit latin; l'alphabet latin fut adopté et la langue latine devint la langue sacrée. De l'Eglise, le latin se glissa bientôt partout, dans les écoles, dans les administrations, dans les tribunaux, et finit par accaparer le domaine de l'histoire.

L'usage exclusif du latin comme langue littéraire arrêta en Pologne, pendant plusieurs siècles, tout progrès et tout développement de la langue nationale et, en outre, contribua à mettre la science hors de la portée du peuple; mais, d'un autre côté, la connaissance du latin fut rapidement suivie de la lecture des auteurs profanes, qui se répandirent à profusion en Pologne. Un aussi heureux résultat compense et au delà les inconvénients de la *latinomanie*, dont se plaignent si amèrement quelques écrivains polonais.

« Dès le XIe siècle, dit M. Léonard Chodzko, on formait des bibliothèques en Pologne. En 1166, l'historien Matthieu Cholewa, évêque de Cracovie, cite sans cesse les *Digestes* et les *Institutions romaines*, qu'on avait découverts trente ans auparavant en Italie. On trouve aussi, chez cet évêque, des citations de Valère, historien romain qu'on ne connaît plus aujourd'hui. Aussi, les écoles et les bibliothèques polonaises sont, au XIIe siècle, dans un état aussi florissant que celles des peuples de la race latine. » Dlugosz, dans plusieurs de ses ouvrages, parle d'écoles qui auraient existé en Pologne au XIe siècle. A la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, les jeunes Polonais fréquentaient les universités de Padoue, de Bologne et de Paris, dont faisaient partie, comme professeurs et même comme recteurs, plusieurs de leurs compatriotes, tels que Nicolas de Cracovie, Jean Grot de Huple et Przeslaw.

Cependant, il ne nous est parvenu qu'un petit nombre de monuments de la littérature poétique de cette période. Ce sont des chants guerriers, politiques, historiques, mais surtout religieux, à la tête desquels se place le célèbre hymne en l'honneur de la Vierge, *Bogarodzica Dziewica*, que l'on attribue à saint Adalbert, évêque de Prague, et que les guerriers polonais entonnaient au moment du combat. Une partie de ces chants sont en polonais, les autres, écrits en latin, sont, selon toute apparence, des traductions faites par les chroniqueurs d'alors. La littérature purement latine nous offre des productions plus nombreuses, particulièrement dans le domaine de l'histoire. Mentionnons Martin Gallus, chroniqueur français (mort vers 1140), qui écrivit une *Chronique de la Pologne* depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 1120; Matthieu Cholewa, évêque de Cracovie (mort en 1166), auteur d'une *Histoire de Pologne et des hauts faits de ses princes*, en forme de dialogues, avec J. Swo[illegible], archevêque de Gnezno; Vincent Ka[illegible], également évêque de Cracovie (mort en 122[illegible]), et Boguful, évêque de Posen (mort en 12[illegible]3), auxquels on doit aussi des chroniques, Martin Polonus (mort en 1279), auteur d'un *Chronicon summorum pontificum et imperatorum romanorum*, publié à Bâle en 1559. Bien que les sciences ne fussent guère cultivées à cette époque, il ne faut pas oublier de mentionner le mathématicien Ciolek (en latin Vitellio), qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle et que l'on peut regarder comme l'un des créateurs de l'optique.

Le règne de Casimir le Grand marque l'aurore d'une nouvelle ère dans l'histoire littéraire, aussi bien que dans l'histoire politique de la Pologne. Ce prince, qui, en 1347, avait donné, sous le nom de *statut de Wislica*, un code destiné à régir son royaume, est le fondateur de l'université de Cracovie. « Créée en 1347, selon Podczaszynski, et en 1364, selon Lelevel, cette université est, dit Forster, la plus ancienne de toutes sur le continent du Nord, car l'université de Vienne ne fut fondée qu'en 1365, celle de Prague en 1386 et celle de Leipzig en 1404. Le pape Urbain V l'éleva, en 1364, au rang des autres institutions analogues de l'Europe. Organisée sur le modèle de celle de Paris, l'université de Cracovie propagea en Pologne toutes les connaissances cultivées alors en France : la grammaire, la logique, la métaphysique, les sciences physiques et mathématiques, la jurisprudence, la politique, la morale, l'astrologie et la musique. » Parmi les plus célèbres élèves de cette université, il faut citer Jean Dlugosz (Longinus), chanoine de Cracovie, auteur d'une *Histoire de la Pologne* en latin, à laquelle il travailla vingt-cinq ans; Jean de Glogau, qui introduisit en Pologne la philosophie d'Aristote, sur laquelle il écrivit plusieurs ouvrages; l'immortel Nicolas Copernic, Michel de Breslau, Jean d'Oswiecim et une foule d'autres qui, tous, firent usage exclusivement de la langue latine. Copernic est né en 1473, à Thorn (Pologne prussienne). Le 23 mai 1543, « il s'éteignit, dit Arago, en tenant dans ses mains défaillantes le premier exemplaire de l'ouvrage qui devait répandre sur la Pologne une gloire si éclatante et si pure. »

Sous les Jagellons, la langue polonaise commença à reconquérir ses anciens droits. Elle le dut en premier lieu aux hussites, qui s'étaient introduits en Pologne et qui, cherchant à recruter, dans tous les rangs de la société, des adeptes à leurs doctrines, crurent, avec raison, que le meilleur moyen d'y réussir était de parler au peuple dans sa langue nationale. Après eux vinrent les réformés, qui, afin de mieux agir sur l'esprit populaire, se servirent du polonais dans leur liturgie et firent imprimer en cette langue des catéchismes, des sermons et des chants religieux; ils employèrent aussi le polonais dans leurs controverses et forcèrent ainsi leurs adversaires à leur répondre dans le même idiome.

« On imprima t en Pologne de très-bonne heure, dit M. Estreicher dans son ouvrage sur la *Bibliographie polonaise*; déjà en 1476 parut un ouvrage de Turrecremata (Torquemada), *Explanatio in [illegible]*, [illegible] à Cracovie. L'ouvrage de Turrecremata eut deux éditions, et nous rencontrons l'impression silésienne-polonaise dans un ouvrage latin, *Statuta synodalia*, publié en 1475. Depuis cette époque, l'imprimerie ne cessa de fonctionner en Pologne.

« Des milliers d'élèves se rassemblaient à l'université de Cracovie au XVe siècle, venant de la Ruthénie, de la Russie, de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Moravie. Les premiers ouvrages ruthéniens, latins, hébreux, grecs et hongrois imprimés dans le Nord proviennent des presses de Cracovie... Au commencement du XVIe siècle, les imprimeries se ramifièrent largement en Pologne. Le nombre d'ouvrages connus jusqu'aujourd'hui et imprimés en Pologne dans le courant du XVIe siècle peut être porté à [illegible], dont une très-grande quantité est tombée dans l'oubli. Plus de 500 imprimeries furent actives en Pologne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et cela dans une centaine de villes. La seule ville de Cracovie en a fourni 90. »

Les règnes glorieux de Sigismond Ier et de Bathori, la prospérité [illegible] à la Pologne sous le règne des Jagellons favorisèrent l'essor de la littérature polonaise; le goût se forma d'après les modèles classiques de la Grèce et de Rome, et la langue acquit une pureté exquise. Le plus illustre écrivain polonais de cette époque est, sans contredit, le poëte Jean K[illegible]. [illegible] ses poésies aux plus belles productions de l'antiquité. Ses principaux ouvrages sont les suivants : [illegible]

[illegible]

Nicolas Rey (Rej), aussi [illegible] poëte que [illegible], est surtout célèbre par son *Miroir de tous les États*, dans lequel il décrit les mœurs et les coutumes de ses contemporains. [illegible], Krzycki, [illegible] (en latin Acernus), Szymonowicz (en latin Simonides) et Zimorowicz firent paraître des poëmes latins très-estimés par les contemporains de tous les pays. Les œuvres de [illegible] viennent d'être [illegible] à Paris (1874). Le savant abbé Iuszynski dit de Krzycki « qu'il surpasse dans ses satires Juvénal, approche de Virgile et d'Ovide dans la poésie épique et élégiaque et égale Catulle dans le genre romantique. » Et Erasme, qui ne peut être, comme Iuszynski, suspecté de

[illegible] envers un compatriote, dit que [illegible] est le seul auteur latin qui, comme [illegible] dans la prose et dans la [illegible] Parmi les prosateurs, citons : Martin [illegible], qui écrivit en polonais les *Annales* [illegible] *Pologne* et une *Chronique universelle* [illegible] ouvrage d'histoire universelle qui ait paru en Europe), des *Biographies d'hommes illustres* et un ouvrage sur [illegible]. Son contemporain Stanislas Zaborowski publia un traité *De l'orthographe polonaise*. Valentin Wrobel (en latin Passer) traduisit les *Psaumes de David* ([illegible]). Jean S[illegible] nous a donné une traduction du *Nouveau Testament* ([illegible]) à l'usage des protestants, et Jean Leopolita une traduction de la Bible entière (1561) pour les catholiques. Les dissidents [illegible], [illegible], Jean de Kozmin, [illegible], [illegible], Jacques de Lublin et autres traduisirent à leur tour un grand nombre d'ouvrages théologiques, surtout des recueils de sermons.

Nous devons citer également les historiens Stanislas [illegible], Luc Gornicki, Mathieu Stryjkowski, Martin Bielski et son fils Joachim, Martin Kromer; les théologiens Pierre Skarga, Fabien Birkowski, Jacques Wujek, Martin Białobrzeski, Georges de Zar[illegible], Christophe Krajewski et Paul Gilowski; les traducteurs Cyprien Bazylik et André Wargocki, l'héraldiste Bartosz Paprocki; les philologues Stanislas Koszucki et Sébastien Petrycy; les jurisconsultes Barthelemy Groicki, Jean Herburt, Stanislas Sarnicki et Jean Januszowski; les botanistes Jean Spiczynski, Martin Siennik, Martin d'Urzendow et Simon Syrenjusz; les mathématiciens Pierre et André de Kobylin, Stanislas Grzebski, Jean Latocz et Félix Zebrowski; les grammairiens Pierre Stojenski (Statorius) et Jean Januszowski; les lexicographes Jean Monczynski et Grégoire Knapski. En parcourant cette longue liste, où toutes les branches de la science sont représentées, on comprend que le XVIe siècle ait été appelé l'âge d'or de la littérature polonaise. Une autre cause de ce merveilleux développement, c'est que le mérite était un véritable titre de noblesse. Le talent pouvait prétendre à tous les emplois. « Chaque évêque, chaque sénateur, chaque haut magistrat, dit M. Léonard Chodzko, ne dut alors son élévation qu'à ses talents, et le fils d'un gentilhomme, d'un bourgeois ou d'un paysan trouvait le même accueil. L'historien Kromer, fils d'un paysan, et le poëte Dantiscus, fils d'un brasseur, se succédèrent dans l'évêché de Warmie, avec le titre de prince; Erasme Ciolek, fils naturel d'un musicien ambulant et d'une cabaretière, obtint l'évêché de Plock. Ianicki, fils d'un voiturier, reçut la couronne de poëte des mains du pape; Stanislas Hosius, cardinal et l'un des présidents du concile de Trente, était né à Vilna d'une origine très-obscure. » Mais ce n'était pas seulement dans les basses classes ou dans les classes moyennes de la société que l'on rencontrait des gens instruits, c'était surtout dans les rangs de la noblesse. Nous invoquerons ici le témoignage de l'historien français de Thou. Voici ce qu'il dit, en parlant des gentilshommes polonais qui vinrent offrir à Henri de Valois la couronne de Pologne : « Ce qu'on remarqua le plus, ce fut leur facilité de s'énoncer en latin, en français, en allemand et en italien; ces quatre langues leur étaient aussi familières que la langue même de leur pays. Il ne se trouva à la cour que deux hommes de condition qui pussent leur répondre en latin, le baron de Milhau et le marquis de Castelnau-Maurissière; ils avaient été mandés exprès pour soutenir en ce point l'honneur de la noblesse française, qui rougit alors de son ignorance. Pour ce temps là, c'était beaucoup que d'en rougir. Les Polonais parlaient notre langue avec tant de pureté, qu'on les eût plutôt pris pour des hommes élevés sur les bords de la Seine et de la Loire que pour des habitants des contrées qu'arrose la Vistule ou le Dnieper, ce qui fit grande honte à nos courtisans, qui ne savent rien et qui sont ennemis déclarés de tout ce qu'on appelle science. »

« Il était rare, dit encore M. Léonard Chodzko, au XVe et au XVIe siècle, de rencontrer un Polonais qui ne parlât pas trois ou quatre langues, pendant que le latin était général. C'est pour cela qu'Érasme de Rotterdam dit des Polonais, dans sa lettre à Séverin Boner : « C'est dans ce pays que la philosophie possède d'excellents disciples, c'est » là qu'elle forme ces citoyens polonais qui » ont été savants. »

Le célèbre Muret (1526-1585), comparant les nations alors réputées les plus polies et les plus savantes, les Italiens et les Polonais, se demande : « Quelle est, entre ces deux nations, celle qui mérite qu'on la loue davantage sous le rapport des sciences et des arts? Sont-ce les Italiens, dont la centième partie à peine étudient le grec et le latin et montrent [illegible] goût pour les sciences, ou les Polonais, dont un grand nombre connaissent parfaitement les deux langues et qui [illegible] d'une telle ardeur pour les sciences [illegible] y consacrent leur vie entière? »

A partir du règne de Sigismond III, les guerres et les invasions qui se succédèrent en Pologne [illegible] continuer, l'influence funeste des jésuites qui s'emparèrent peu à peu de l'enseignement, malgré la résistance de l'université de Cracovie, contribuèrent à amener une décadence sensible dans la littérature. Sous l'influence des jésuites, un latin incorrect prévaut dans la littérature et dans les sciences sur l'idiome national. La langue polonaise perd elle-même de sa pureté par l'invasion du mauvais goût et du macaronisme et les mots se chargent de désinences italiennes et françaises. Les dissertations théologiques et le genre affecté du panégyrique prennent la place de l'invention originale.

C'est cependant sous Sigismond III que fleurit le poëte Sarbiewski qui, d'après Hugo Grotius, « a non-seulement égalé, mais même surpassé Horace. » Citons également la poétesse Elisabeth Druzbatska (morte en 1760), dont les œuvres se distinguent par une pureté de style et une grâce, une délicatesse de pensées que l'on ne pouvait guère espérer pendant cette invasion du mauvais goût et de la pédanterie dans la littérature, qui signala la fin du règne d'Auguste III.

Ce fut le piariste Stanislas Konarski qui eut le mérite de réorganiser l'instruction publique en Pologne, de détruire l'influence des jésuites et de contribuer à imprimer un nouvel essor à la littérature polonaise. Il trouva de dignes auxiliaires dans les évêques Joseph et André Zaluski, qui etablirent à leurs frais à Varsovie une bibliothèque publique de deux cent mille volumes. Lorsque Stanislas-Auguste Poniatowski monta sur le trône, il existait dans la littérature un mouvement général de renaissance que ce prince chercha encore à accélérer. Il fonda à Varsovie l'Ecole des cadets, assista lui-même aux examens, afin d'encourager par sa présence les maîtres et les élèves et vécut familièrement avec les érudits, dont il récompensa le savoir et les travaux par les plus hautes dignités. Après la suppression de l'ordre des jésuites, il employa leurs biens confisqués à fonder et à doter des écoles. Sous ce prince, une commission d'éducation nationale fut, en outre, formée en 1775 pour diriger et perfectionner l'instruction publique. Le règne de Stanislas-Auguste, qui vit l'agonie politique de la Pologne, fut un des plus féconds en illustrations scientifiques et littéraires; la poésie refleurit dans Adam Naruszewicz, François Karpinski, Kniaznin, Trembecki, Zablocki, Wengierski, Szymanowski, Dmochowski, Przybylski et surtout Krasicki et Niemcewicz. Krasicki a été surnommé le prince des poëtes; on l'a comparé à Voltaire, à Boileau et à La Fontaine et on pourrait le comparer à bien d'autres auteurs encore; car il a fait preuve d'un immense talent dans les genres les plus variés; sa *Myszeis* est un poëme héroï-comique consacré à la guerre soutenue par le roi Popiel contre les souris de son royaume; les travers de la cour de Popiel, les discordes et les discussions interminables des souris ont été interprétés comme des allusions à la cour et à la nation polonaise sous Stanislas-Auguste. Quoi qu'il en soit, c'est un des plus charmants poëmes héroï-comiques qui aient été composés jusqu'aujourd'hui et le plus beau monument de la littérature polonaise au XVIIIe siècle. La *Monacomachia* (guerre des moines), du même auteur, est un poëme héroï-comique analogue au *Lutrin*. Les *Fables* de Krasicki sont un des chefs-d'œuvre de la littérature polonaise. On en a publié une traduction en français en 1827; mais l'original perd beaucoup dans cette imitation. Krasicki est en outre l'auteur de plusieurs romans, de trois comédies (publiées sous le pseudonyme de Mowinski) et d'un poëme épique, la *Guerre de Choczim*. Niemcewicz est surtout célèbre par ses chants historiques, qui ont été mis en musique par les compositeurs polonais et dont une traduction a paru en français. Nous trouvons à la même époque les historiens Naruszewicz, Waga, Krajewski, Jodlowski, Jezierski, Bohomolec et Lojko; les géographes Siarczynski et Wyrwicz; le publiciste Hugo Kollontaj; les jurisconsultes Skrzetuski et Ostrowski; le prédicateur Piramowicz; l'ethnologue et archéologue Jean Potocki; le naturaliste Kluk; les mathématiciens Zaborowski, Jakubowski et autres. En 1801 fut fondée la Société des amis des sciences de Varsovie; elle contribua à encourager et à développer le mouvement littéraire. La chute de la domination prussienne dans une partie de la Pologne en 1807 et l'établissement d'un gouvernement national dans le nouveau duché de Varsovie eurent une influence favorable sur la littérature et surtout sur l'instruction publique; Varsovie fut dotée d'une école de droit (1808), à laquelle on ajouta (1811) une école de sciences administratives et une école de médecine. Chaque province du duché devait recevoir un collége départemental; tout village devait avoir son école primaire. Malheureusement l'invasion de la Pologne (1813) par les armées de la Sainte-Alliance à la suite de la campagne de Russie mit fin aux tentatives de réforme. Cependant, pendant les quelques années de bien-être relatif dont jouit le royaume de Pologne après 1815, pendant que les autres provinces polonaises étaient administrées directement par les autorités étrangères, russes, autrichiennes et prussiennes, l'instruction publique et la littérature reprirent leur mouvement ascendant. C'est de cette époque que datent les premiers travaux des historiens Lelewel, Albertrandy, Czacki, Bandtkie, du chimiste Sniadecki et du grammairien Linde. De nombreuses sociétés se formèrent, et les villes et les académies se disputèrent la prééminence dans telle ou telle branche de la littérature nationale. C'est ainsi que l'école de Krzemieniec l'emporta sur celle de Varsovie pour la poésie, celle de Wilna pour la médecine, tandis que Varsovie fut surtout célèbre par sa Société des amis des sciences. Les tendances dominantes à cette époque dans la littérature furent celles du pseudo-classicisme français, qui, ne pouvant déjà plus trouver d'asile dans aucune autre contrée de l'Europe, conserva son empire dans la poésie polonaise jusque vers 1825. Toute pensée élevée, tout sentiment, même le plus naturel, qui n'était pas exprimé en termes retentissants, en rimes choisies et recherchées, était, aux yeux de la critique d'alors, un outrage à la majesté de la poésie. Les héros polonais durent pleurer dans les tragédies à la façon des héros de Corneille et de Racine; soupirer, aimer et mourir comme s'ils eussent porté les perruques du XVIIe siècle; en un mot, ce qui domina dans la poésie, ce fut, non la nature, mais la mode, et la mode du XVIIe et du XVIIIe siècle. F. Dmochowski écrivit la première traduction polonaise complète d'Homère, non d'après l'original grec, mais d'après une traduction française en vers. Les classiques les plus estimés de ces dix années antérieures à la révolution de 1830 furent Dmochowski, Osinski, et surtout Felinski, génie inimitable, selon l'opinion des critiques de cette école. Sa tragédie de *Barbe Radziwill* était écrite en vers irréprochables et dans un style magnifique, et sa traduction de l'*Homme des champs* de Delille fut mise par ses admirateurs au-dessus de l'original.

Pendant que le classicisme envahissait toutes les chaires, du haut desquelles il défendait sans obstacle son influence, la poésie vraiment nationale, exilée des salons de la haute société, s'était réfugiée dans les chaumières, où, à l'abri des attaques des usurpateurs, elle attendait que quelque barde inspiré vînt lui tendre la main et la replacer au rang qu'elle devait occuper. Ce moment ne se fit pas longtemps attendre. La lecture des classiques anglais et allemands, si longtemps négligée au profit des classiques français, vint enfin ouvrir de nouvelles voies aux écrivains. Le sentimentalisme allemand se glissa d'abord dans la poésie; puis, grâce à la réaction qui commença contre le classicisme, le romantisme put se produire à son tour sur la scène; mais il fit d'abord fausse route, et il ne trouva la vraie que lorsque Casimir Brodzinski eut le premier porté son attention sur la poésie populaire et donné, par son poëme intitulé *Wiesław, pastorale cracovienne*, une idée de la véritable poésie nationale. Peu après lui parut Mickiewicz, qui arbora ouvertement le drapeau du romantisme; les classiques irrités serrèrent leurs rangs, lancèrent l'anathème sur les œuvres des romantiques et se montrèrent disposés à se défendre par tous les moyens possibles. Lorsque parurent les *Aïeux* (Dziady) de Mickiewicz, Osinski en lut dans ses leçons publiques des extraits qu'il chercha à tourner en ridicule; mais ses efforts échouèrent, et il ne réussit qu'à mieux en faire ressortir les étincelantes beautés. Le poëme intitulé *Konrad Wallenrod* (1828) augmenta la popularité du nom de Mickiewicz en Pologne. A la même époque, Malczeski publiait *Marie, poëme ukrainien* (1826), Bogdan Zaleski ses gracieuses *Elégies cosaques* (1828), et Severin Goszczynski son *Château de Kaniow* (1828). La critique ne fit pas, au début, grande attention à ces œuvres et ne s'exprima sur leur compte qu'avec un profond dédain; mais bientôt le retentissement qu'elles avaient eu, les nouvelles aspirations qu'elles avaient fait naître révélèrent aux classiques le danger qu'ils couraient. La lutte s'engagea alors sérieusement entre l'ancienne et la nouvelle école; elle avait atteint son paroxysme lorsque éclata la révolution de novembre 1831. Les préoccupations littéraires cédèrent alors la place à d'autres, et tous, classiques et romantiques, s'unirent dans un commun effort pour la délivrance de la patrie.

Les Russes étaient entrés à Varsovie. La Pologne avait de nouveau perdu son indépendance politique; s'il n'eût tenu qu'au czar Nicolas, elle eût aussi perdu son indépendance littéraire et jusqu'à sa langue, à laquelle l'autocrate voulut substituer l'idiome russe. Il n'y réussit pas; mais sa main destructive s'abattit sur les universités, les écoles, les institutions scientifiques et les bibliothèques. Le mouvement littéraire, interrompu par la révolution de 1830, n'en continua pas moins; Mickiewicz fit paraître successivement à Paris le *Livre des pèlerins polonais* et *Thadée*, un de ses plus beaux poëmes. Sigismond Krasinski publia la *Comédie infernale* (Paris, 1837) et un poëme philosophique intitulé *Iridion à Rome*; Slowacki a excellé dans la poésie dramatique. Les œuvres de ces trois grands poëtes ont été traduites en français, celles de Mickiewicz dans plusieurs autres langues; aucun des poëtes qui les ont suivis n'a pu approcher de cette trinité littéraire. Citons cependant Etienne Garczynski, qui quitta la Pologne avec le général Rybinski pour venir mourir à Avignon en 1833 et qui a laissé un magnifique poëme épique, ainsi que des chants guerriers brûlants de patriotisme; Antoine-Edouard Odyniec, qui a traduit la *Fiancée d'Abydos* de Byron, la *Dame du lac* de Walter Scott, et la *Pucelle d'Orléans* de Schiller, et auteur d'une foule de ballades et de drames historiques; Julien Korsak, poëte lyrique et élégiaque qui s'est formé surtout d'après les auteurs anglais; Alexandre Groza, dont les *Poésies* ont paru à Wilna en 1843; Lucien Siemienski (né en 1809), connu par de belles poésies (Leipzig, 1863), de charmantes nouvelles et une traduction du manuscrit de Kœniginhof; Augustin Bielowski (né en 1806), poëte lyrique et traducteur du célèbre poëme slave intitulé la *Campagne d'Igor contre les Polovtzes* (Lemberg, 1833); Thomas Padura, qui dans ses *Poésies* (Lemberg, 1842) s'est servi de l'harmonieux dialecte ruthène; Uleïski (Ujejski), auteur des *Plaintes de Jérémie*; le spirituel fabuliste Antoine Gorecki; le poëte populaire Théophile Lenartowicz; Louis Kondratowicz, connu sous le pseudonyme de Ladislas Syrokomla; Vincent Pol, que son *Chant sur notre patrie* a rendu célèbre; Gustave Zielinski, auteur des *Kirghiz* et des *Steppes*. Mlle Hedvige Luszczewska, plus connue sous le pseudonyme de Deotyma, excelle à la fois dans la poésie lyrique et dans l'improvisation. Parmi les romanciers polonais de notre siècle, les plus célèbres sont : Bernatowicz, Skarbek, Bronikowski, Czaykowski, Kaczkowski, Ignace Chodzko, Rzewuski et Joseph Korzeniowski. Mais, de tous les écrivains polonais de notre époque, celui qui possède l'imagination la plus féconde et la plus variée est incontestablement Joseph-Ignace Kraszewski, auquel on doit une foule de nouvelles, de romans, de pièces de théâtre et d'ouvrages historiques. Citons encore parmi les auteurs dramatiques : Jean-Népomucène Kaminski (mort en 1855), directeur du théâtre de Lemberg et traducteur des drames de Schiller et de Calderon; le comte Alexandre Fredro, auteur d'un grand nombre de comédies piquantes; Joseph Szujski et Joseph Korzeniowski (mort en 1863), qui, outre des drames, ont écrit des romans et des nouvelles; J. Kefalinski, auteur d'une traduction complète des œuvres de Shakspeare. La nouvelle direction qui s'était manifestée dans la poésie ne tarda pas à se faire jour aussi dans les autres branches de la littérature. C'est ainsi que dans l'histoire, à côté des noms de Lelewel et des Bandtkie, qui appartiennent aussi à la période précédente, on peut citer ceux de Maciejowski, de Bartoszewicz, des comtes Edouard Raczynski, Plater et Dzialynski, auteurs qui ont éminemment contribué à accroître les notions que l'on possède sur l'histoire et sur la géographie de la Pologne. Narbutt a écrit une excellente *Histoire de la Lithuanie* (Wilna, 1835-1841, 9 vol.); Balinski a publié des *Recherches sur les antiquités polonaises* (Varsovie, 1844-1846, 3 vol.); Lukaszewicz, une foule de précieux matériaux, puisés aux sources originales, sur l'histoire de la Réformation en Pologne; et Surowiecki, un grand nombre d'écrits de statistique. On doit, en outre, à Golembiowski de nombreuses études pour servir à l'histoire de la société polonaise; à François Siarczynski deux ouvrages importants sur l'époque de Sigismond III; à Chodakowski et au comte Tyszkiewicz de consciencieuses études sur l'antiquité slave. Szajnocha a fait revivre l'époque de Boleslas le Hardi, de Jagellon et de Jean Sobieski; Szulc a écrit la vie de Copernic; Zdanowicz a mis sous les yeux de la jeunesse les exemples de ses ancêtres et Thomas Dziekonski lui a fait connaître l'histoire de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne. Maurice Mochnacki est l'auteur d'une histoire de l'insurrection de 1830 très-estimée; Duchinski s'est rendu célèbre à l'étranger par ses études historiques et ethnographiques sur la Russie; enfin, Joseph Szujski a fait paraître une des meilleures histoires de Pologne parues jusqu'à ce jour.

En philosophie, les Polonais ont produit peu d'ouvrages originaux. Il faut mentionner cependant, dans cette catégorie, les noms de Sniadecki, de Goluchowski, élève de Schelling et auteur de l'ouvrage allemand intitulé : la *Philosophie dans ses rapports avec la vie de tous les peuples et des hommes pris isolément*, et d'un ouvrage polonais, *Réflexions sur les énigmes les plus élevées de l'humanité*; de Charles Libelt; de Joseph Kremer, élève de Hegel, duquel il s'est cependant considérablement écarté dans son *Traité systématique de philosophie* (Wilna, 1852), et de Cieszkowski, auquel on doit, entre autres ouvrages, *Prolegomènes à l'historiosophie* (Berlin, 1838), *Dieu et la palingénésie* et *Notre père* (Paris, 1848). Trentowski a tenté d'étudier d'une manière originale, dans plusieurs ouvrages écrits en allemand, la philosophie allemande moderne, le plus important de ses ouvrages polonais est son *Système d'éducation* (Posen, 1846, 2e édit.). Léopold Jakutowski a publié un excellent livre sur la philosophie sociale, et Mme Clementine Hoffmann a écrit des ouvrages de pédagogie estimés.

Les études philologiques n'ont pu prendre en Pologne aucune forme originale, à cause du manque d'écoles spécialement organisées en vue de ces études. Cependant les travaux de Grodek, de Trojanski, de Wannowski et de quelques autres jouissent d'un juste crédit, même en Allemagne. Mentionnons encore, parmi les théologiens et prédicateurs, Trynkowski, Gawinski, Kajsiewicz et Antoniewicz; parmi les naturalistes, le zoologue Jarocki, l'ornithologue Tyzenhaus, le mathématicien Hœne Wronski, le botaniste Czerniakowski et le géologue Zeiszner; parmi les

agronomes, Oczapowski, Strumillo, Kurowski et Laber[illegible], parmi les économistes, le comte Skarbek, [illegible], auteur de l'*École de l'agriculture nationale* (Leipzig, 1865, 2 vol.); Louis Wol[illegible]wski, Falkenhagen-Zaleski, Goluchowski, le comte Uruski et le prince Lubomirski; ces deux derniers se sont surtout signalés par leur zèle à réclamer l'émancipation des paysans.

On doit à M. Estreicher une excellente bibliographie polonaise, la plus importante de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour (Cracovie, 1870). Il fait connaître dans sa préface (publiée avec la traduction française) la place occupée par la littérature polonaise parmi les littératures slaves. « La littérature russe, dit-il, ne forme que la quatrième partie de toute la littérature des peuples slaves. Celle de la Pologne forme les deux tiers de la littérature slave; elle domine encore les autres, quoique depuis un siècle la Pologne ait cessé d'exister comme État indépendant. » Et cependant le vandalisme n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour en Pologne pendant une partie du XVIIe et du XVIIIe siècle. « Par suite des circonstances malheureuses où se trouvait la Pologne, dit M. Estreicher, les principales collections furent dispersées à l'étranger ou détruites en partie, et ces destructions commencèrent à l'époque de l'invasion des Suédois. On peut affirmer avec certitude que dans le siècle dernier environ un million d'ouvrages fut transporté au dehors, ou détruit sur place par les Russes. » L'évaluation de M. Estreicher est une des plus modérées; on peut s'en convaincre par la lecture d'une étude sur la destruction des bibliothèques et des collections artistiques en Pologne par les Suédois et les Russes, publiée dans l'ouvrage intitulé *Album du musée de Rapperswyl* (en polonais). On verra que les spoliations et les destructions opérées en Pologne ont dû atteindre un total plus élevé encore que le chiffre indiqué par Estreicher. Ajoutons que les ouvrages français n'ont pas été épargnés par les Russes. Ainsi les [illegible] à Wilna un grand nombre en 1812 (v. la préface du *Tableau de la Pologne* par Malte-Brun, 2e édit.). Malgré la persécution continue dont la langue nationale et l'instruction publique sont l'objet dans la plus grande partie de la Pologne, la littérature polonaise est aujourd'hui encore plus florissante que jamais et le nombre des publications annuelles périodiques et non périodiques en Pologne dépasse à lui seul celui des productions littéraires dans les trois autres langues slaves, bohême, serbe et russe.

— *Théâtre.* Les premières représentations théâtrales en Pologne dont les auteurs fassent mention datent de la fin du XIVe siècle; le sujet en était emprunté à l'histoire nationale. Les mystères et autres compositions théâtrales tirées des sujets religieux ne tardèrent pas à avoir leur période de vogue en Pologne, comme dans le reste de l'Europe, pendant le moyen âge. Cependant, dès le commencement du XVIe siècle, des sujets empruntés à la mythologie ou à l'histoire grecque avaient en grande partie remplacé les mystères. En 1554, un des poëtes les plus célèbres de la Pologne, Jean Kochanowski, composa le *Congé des ambassadeurs grecs*, qui fut joué en 1578 seulement, près de Varsovie. Comme le fait remarquer M. Alphonse Denis, « la pièce intitulée le *Congé des ambassadeurs grecs*, ou plutôt la suite des scènes épisodiques auxquelles on a donné ce nom, paraîtra un chef-d'œuvre si l'on veut bien se reporter à l'époque où parut cet ouvrage, qui date de 1554. L'art dramatique en Europe était tout à fait dans l'enfance et les mystères et les soties faisaient encore en 1540 les délices du peuple de Paris et de toute la cour de François Ier. »

Au XVIe et au XVIIe siècle, les Polonais ont pu dire comme les anciens Romains : *In comœdia claudicamus.* L'art dramatique fut très-négligé. Cependant les théâtres ne manquaient pas; beaucoup de villes en possédaient; des princes et de riches seigneurs avaient eux-mêmes leurs théâtres particuliers, dans lesquels des troupes indigènes ou étrangères donnaient des représentations de tous les genres.

S'il faut en croire les écrivains du XVIIe siècle, la scène polonaise était alors ornée avec beaucoup de luxe et de magnificence, et l'art des décors était poussé à une haute perfection.

Voici la description que fait Iarzemski d'une représentation donnée à Varsovie en 1646, en l'honneur de la nouvelle reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague.

« Le Théâtre est en perspective, bâti en colonnes; là, les coulisses s'élèvent et descendent, d'autres se tournent à l'aide de vis de différents côtés, tantôt elles représentent les ténèbres et les nuages, tantôt une agréable lumière, et au-dessus le ciel azuré, avec le soleil, la lune et les étoiles. Là, vous voyez un terrible enfer et une mer agitée sur laquelle voguent des bateaux et des sirènes, dont les voix enchantent, etc.; des personnages descendent du ciel, d'autres sortent de la terre. D'un coup s'élève un arbre, et une personne chargée de troncs, les cheveux en tresses, en sort et chante comme un ange. Après cela viennent d'autres scènes : ce sont des intermèdes, et on [illegible] des pieds et on saute à la manière italienne. »

La description que fait Jean Le Laboureur, sieur de Blérenval, d'une représentation théâtrale à laquelle il a assisté en Pologne au milieu du XVIIe siècle est plus merveilleuse encore : « Le gentilhomme français, qui quitte une cour splendide, une cour qui donne la mode et le ton à l'Europe, est émerveillé de tout ce qu'il voit à Dantzig et à Varsovie. Quand il décrit le théâtre (et notez que cette description date de deux cents ans), on croirait presque lire un compte rendu de l'une des plus belles représentations du Grand-Opéra de nos jours. » (La *Pologne illustrée.*)

Dès 1661, le *Cid* et *Andromaque* traduits par Morsztyn furent représentés sur la scène polonaise. Bientôt les productions françaises, italiennes et allemandes, ainsi que leurs traductions et imitations, accaparèrent la scène polonaise. Il y eut peu d'œuvres scéniques originales pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle; M. Royer tient compte, dans son *Histoire du théâtre* (Paris, 1870), des plus pâles productions du théâtre polonais pendant ce long espace de temps; quelques-unes d'entre elles, et notamment les comédies de Zablocki, ne sont pas dépourvues de mérite. Ce fut vers la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle que l'on commença à se dégager en Pologne de l'imitation des auteurs dramatiques italiens et français. Ce furent Boguslawski, Elsner et Kurpinski qui eurent le mérite d'imprimer ce mouvement à la littérature.

« C'est à Kurpinski et à Elsner, dit M. Fétis dans sa *Biographie universelle*, que la Pologne est redevable des progrès qu'elle a faits dans la musique depuis trente ans. Leurs travaux ont doté leur patrie d'un véritable opéra national, qui a pris la place des traductions de l'allemand, du français et de l'italien qui, précédemment, occupaient la scène polonaise. » Cependant la plupart des compositions d'Elsner sont aujourd'hui oubliées, tandis que celles de Kurpinski ont conservé leur réputation. Boguslawski, auteur dramatique, acteur et directeur de théâtre tout à la fois, a pendant sa longue carrière composé ou traduit près de quatre-vingts pièces. Le plus grand auteur comique polonais est le comte Fredro, né en 1793.

« Fredro, dit M. Forster, connaît aussi bien que Molière son siècle, son public et le cœur humain. Le langage et les traits, le sujet et l'action, tout dans ses œuvres est énergique, clair et incisif, sans emphase, sans affectation, sans soumission servile aux règles de l'école. » Malheureusement, depuis 1835, blessé par les critiques du *Mémorial scientifique* de Cracovie, Fredro n'a plus rien donné à la scène polonaise. Parmi ses comédies les plus célèbres, citons : les *Dames et les hussards*, le *Magnétisme du cœur* et *Geldhab*.

Dominique Magnuszewski (1810-1845) a fait preuve des plus heureuses dispositions dans ses premières compositions dramatiques; malheureusement, une mort subite l'a arrêté au moment même où ses plus beaux drames étaient encore inachevés. Joseph Korzeniowski (1797-1863) a composé plusieurs drames, *Klara*, *Aniela*, etc., et des comédies pleines de verve et d'un fort beau style, parmi lesquelles nous citerons : les *Juifs*, la *Jeune veuve*, la *Fortune* ou le *Nom*, le *Docteur en médecine*, la *Station de poste de Hanza*, etc.

Parmi les autres auteurs dramatiques, citons Malecki, auteur de la *Lettre de fer*, Odyniec, auteur de *Barbe Radziwill*. La tragique histoire de cette reine de Pologne a également inspiré un des prédécesseurs d'Odyniec, M. Felinski, dont la *Barbe Radziwill* soutient la comparaison avec celle d'Odynice. Nommons encore Slowacki, dont les drames ont été traduits récemment en français par M. Gasztowtt, et enfin l'historien et auteur dramatique Joseph Szujski, dont le drame intitulé *Halszka d'Ostrog* est un des plus beaux monuments de la scène polonaise.

— *Presse.* Les plus anciennes publications périodiques en Pologne datent du XVIe siècle; ce furent les suivantes : *Nowiny z* [illegible], etc. (*Nouvelles de Raguse*) (Cracovie, 1557), et *Nowiny z Francji* [illegible] (*Nouvelles de France, rendues au dernier siège de Paris assiégé par le roi de Navarre*) (Cracovie, 1590). On cite également, parmi les plus anciens journaux de Pologne, le *Merkuryusz polski ordynaryjny* (*Mercure polonais ordinaire*) (1661), et *Zabawy przyjemne i pożyteczne* (*Amusements agréables et utiles*) (1769-1777). A partir de 1815, le nombre des journaux a augmenté considérablement en Pologne.

Aujourd'hui, sous le rapport de la presse, la Pologne occupe le premier rang parmi les nations slaves; les journaux polonais sont plus nombreux que les journaux serbes, tchèques et russes réunis.

D'après une revue italienne, la *Rivista Europea* (1874), en 1873 il paraissait 43 journaux à Varsovie. Ce total se décomposait ainsi : journaux quotidiens, 7; littéraires, 8; illustrés, 3; modes, 3; humoristiques, 3; [illegible], médecine et chirurgie, 5; technique, 3; agronomie, 3; beaux-arts, 2; [illegible], 2; sciences naturelles, 1; éducation populaire, 1; journal d'enfants, 1.

En 1874, le nombre des journaux de Varsovie s'éleva à plus de cinquante.

La presse dans la Pologne russe est soumise à [illegible]. Les journaux « sont passibles, en cas de [illegible], de peines administratives » ([illegible] 6 avril 1865). L'autorisation préalable est de rigueur. Le ministre de l'intérieur, qui l'accorde, [illegible] sous le régime de la censure, etc. Les journaux de Varsovie n'osent jamais [illegible] une appréciation quelconque des actes du gouvernement russe; ils se contentent de mentionner les décrets sans commentaires; aussi on voit dans cette ville le nombre des feuilles littéraires dépasser celui des feuilles politiques, qui n'offrent aucune carrière aux talents et à la verve des journalistes.

Dans la Pologne prussienne, la liberté de la presse est [illegible]; aussi le nombre des journaux polonais y est très-considérable, il n'y a pas de petite ville qui n'ait [illegible]. Parmi les plus importants des journaux polonais, celui qu'on pourrait appeler le *Times* officiel de la Pologne, car il sert d'organe aux députés polonais au Reichstag [illegible], c'est le *Dziennik poznański*; il faut y ajouter deux autres journaux politiques, *Orędownik* et *Kuryer poznański*; [illegible], *Wieniec*, [illegible], le *Wiarus*, journaux d'éducation populaire, le *Tygodnik* [illegible], etc. A Thorn paraissent la *Gazeta toruńska*, le *Nadwiślanin* [illegible] *Przyjaciel ludu* [illegible], etc.

L'immigration allemande est considérable en Posnanie [illegible] journaux en langue allemande. La Galicie est beaucoup plus arriérée que la Posnanie sous le rapport de l'instruction publique; aussi la presse y est beaucoup moins développée; parmi les journaux politiques, citons : la *Gazeta narodowa* ([illegible]); le *Przeglad lwowski* (*Revue de Lemberg*); le [illegible]; le *Tygodnik* [illegible]; le [illegible]; le *Dziennik* [illegible]; [illegible]; le *Przyjaciel* [illegible], etc. [illegible] le *Dziennik rolniczy* et le *Tygodnik rolniczy* (*Semaine agricole*), etc.

Outre les journaux en langue polonaise paraissant en Pologne, il en existe en Suisse, en Angleterre et même en Amérique (la *Gazeta Nowo-Yorska*, etc.). A Paris, il a paru pendant longtemps des journaux polonais hebdomadaires; mais le nombre des Polonais résidant à Paris ayant considérablement diminué, ces journaux ont cessé de paraître depuis plusieurs années.

— *Arts.* Tout porte à croire que les anciens Slaves aimaient et cultivaient les arts; on découvre assez souvent en Pologne des vestiges de cette antique civilisation : divers objets en pierre, en argile, en fer, en cuivre, en fer, en or et en argent; dans les tombeaux de l'époque antéchrétienne, on trouve des urnes en argile et en métal, des flacons et des objets en verre, des haches et des armes, des bagues, des épingles, des [illegible] les souvent d'un travail artistique des plus remarquables. L'introduction du christianisme eut en Pologne comme dans l'Occident l'effet le plus désastreux sur les arts; les temples et les statues des dieux furent mis en pièces par les propagateurs de la religion nouvelle; il ne reste presque aucune trace de l'antique art païen en Pologne, hormis les quelques objets que les recherches archéologiques [illegible] à la surface du sol.

Les guerres, les invasions et les calamités de toute sorte [illegible] XVIIe et XVIIIe siècle [illegible] les plus désastreuses [illegible] beaux-arts [illegible] en arrière des nations [illegible].

En Pologne, comme dans le reste de l'Europe, les premiers essais de la peinture, pendant le moyen âge, furent les miniatures des manuscrits et [illegible].

[illegible]

[illegible] occupe du moins une place très-honorable [illegible] dont les œuvres, après avoir eu beaucoup de [illegible] de 1874.

Parmi les dessinateurs et graveurs polonais [illegible], Oleszczynski, Bronislas Zaleski et Andrioll, contemporains; parmi les sculpteurs, Gucewicz [illegible].

[illegible] pays pendant les trois derniers siècles. Parmi [illegible] Łazienki, chef-d'œuvre d'élégance et de bon [illegible] cle; le Grand-Théâtre de Varsovie, construit par Corazzi en 1832; la cathédrale de Lublin, l'église de Saint-Pierre à Cracovie, les églises [illegible].

— *Musique.* [illegible] que ceux qui célèbrent la reine Wanda, Bo[illegible] le Noir, Sawa, hetman des Cosaques d'Ukraine [illegible] Bathori, Sigismond III, Ladislas IV, sous le [illegible] l'opéra italien en Pologne. « La musique de salon ou de chambre était déjà goûtée en Pologne [illegible] jouait de la vielle (kobza), de la flûte, du clavecin, de [illegible] violon, etc. L'usage de faire des quatuors n'est [illegible] commencement du XVIIIe [illegible] développement des beaux-arts, et notamment de [illegible] ne représentait en Pologne que des opéras en langues étrangères; c'est de cette année que date le premier opéra en langue polonaise [illegible]

[illegible]

[illegible] plusieurs morceaux pour [illegible] entre autres [illegible] gracieux et de mélancolie [illegible] ne peut entendre sans émotion. La Pologne a créé pour ainsi dire la musique de danse, car presque toutes les danses [illegible] de Pologne. [illegible] [illegible] aussi [illegible] le tour du [illegible] il en est de même de la [illegible] c'est-à-dire de la [illegible] les Mazuriens ou Mazures [illegible] la Grande Pologne, de la [illegible] de la varsoviana, etc. Plusieurs autres danses ne sont encore dansées qu'en Pologne, comme le mazour et la cracovienne. Parmi les compositeurs de musique de danse, citons O[illegible]ski, auteur de polonaises très-appréciées. « Doué d'une grande sensibilité, il connaît, dit M. Sowinski, à ses compositions ce charme et cette mélancolie qui les rendirent populaires. Les *Polonaises* sont surtout remarquables par leur cachet d'individualité; aussi elles sont devenues le modèle du genre; une d'elles (*la Favorite*) a fait le tour du monde [illegible] de sa [illegible] ravissante. Lorsqu'elle parut pour la première fois en 1794, elle produisit une sensation extraordinaire par la [illegible] et le charme de la mélodie. Les *Polonaises*, réimprimées continuellement à Paris, à Londres, à Dresde, à Leipzig, à Vienne, à Milan, à Florence, à Saint-Pétersbourg, à New-York, eurent d'innombrables éditions. Oginski est auteur de beaucoup de romances avec paroles françaises. »

Il faut ajouter également au nombre des célébrités musicales de la Pologne les frères [illegible] Kontski, dont l'un, Antoine, pianiste hors ligne, a été le digne émule de Listz et de Thalberg et a composé un grand nombre de morceaux pour piano, dont quelques uns, comme le *Réveil du Lion*, sont répandus aujourd'hui dans toute l'Europe; Stanislas, pianiste comme son frère et auteur de plusieurs compositions pleines de charme, et, enfin, Apollinaire, violoniste de talent.

— *Rétablissement de la Pologne*. En terminant cet article consacré à un grand et généreux pays, il nous est impossible de ne pas [illegible] quelques mots de la possibilité, prochaine [illegible] de son rétablissement. La Russie a beau multiplier la persécution sous toutes ses formes, elle n'est pas encore parvenue à effacer du cœur des Polonais l'amour de leur pays, et, tant que ce sentiment sacré vivifiera leur patriotisme, ils conserveront cet espoir, qui semble, au premier abord, chimérique. Sans doute, les tentatives qu'ils ont faites jusqu'ici ont été frappées d'impuissance; mais qui peut prévoir l'avenir? Qui serait [illegible] d'une manière certaine que la Pologne restera toujours isolée, livrée à ses propres ressources, et que les peuples européens n'auront jamais à son service qu'une compassion platonique? Au printemps de 1868, la Société historique polonaise de Londres célébrait son anniversaire, cérémonie à laquelle assistait le prince Ladislas Czartoryski, représentant de la Société historique polonaise de Paris. Devant une foule d'élite, il prononça d'éloquentes paroles, qui eurent alors un grand retentissement. Rappelant l'ukase qui venait d'effacer jusqu'à la dernière trace des stipulations faites en 1815 en faveur de la Pologne, il s'écriait : « Nous protestons hautement, nous, Polonais,... certains d'être entendus par tous les hommes justes et généreux, et nous avons confiance dans l'avenir. Après ce dernier coup porté à la Pologne, il semblerait que notre situation n'a jamais été plus triste et plus désespérée. Notre pays est couvert de ruines, nos compatriotes sont dispersés ou écrasés par l'inexorable politique de nos oppresseurs, nos institutions périssent et disparaissent et, au dehors, nos ennemis triomphent et nos amis sont découragés. Eh bien! messieurs, malgré cet état de choses, désastreux en apparence, malgré les cruelles épreuves que nous traversons, je déclare, et je sais qu'en ce a j'exprime le sentiment de tous les Polonais, je déclare que nous ne désespérons pas et que jamais nous n'avons eu moins de motifs de désespérer. En réalité, notre cause, qui ne périra pas et ne peut pas périr, acquiert en ce moment une nouvelle importance sans changer d'aspect. » Et le noble exilé, expliquant ses motifs d'espérance, montrait l'accord des trois puissances détruit par le canon de Sadowa; il l'est bien plus encore aujourd'hui; malgré les entrevues impériales et les affirmations de dévouement, on sait ce qu'il y a au fond de ces amitiés d'étiquette. La Russie le comprend bien, et c'est pourquoi elle hâte, par tous les moyens possibles, l'assimilation complète de la Pologne, en faisant disparaître ses institutions, ses mœurs, sa religion, sa langue et jusqu'à son nom; [illegible]

Au reste, il faut expliquer ce que les Po[illegible] [illegible] Polonais ne redemandent pas les pays qu'ils ont occupés aux différentes époques de leur histoire, ni ce que les vicissitudes des temps ou de la guerre leur ont donné ou enlevé; ils redemandent leur pays tel qu'il était la veille de l'inique partage de 1772. » (*La Pologne et ses frontières*, Paris, 1863.) Les Polonais demandent le rétablissement d'une Pologne indépendante dans les limites suivantes : [illegible] et la Dwina au N.; le Dniéper à l'E.; la mer Noire, le Dniester et les Karpathes au S.; la Silésie et la Poméranie à l'O.

Cette prétention est-elle juste? La lecture du *Dictionnaire de la politique*, publié sous la direction de M. Maurice Block (1874), ferait supposer le contraire. On y lit, en effet, que « les traités de 1772 *restituaient* à la Russie la Livonie, Polotsk, Vitebsk, Mscislaw et Minsk; à la Prusse, une partie de la Posnanie, la Poméranie et la Warmie; à l'Autriche, la Galicie et la Lodomirie. » On y lit, en outre, que « l'année 1772 était l'époque de la plus grande extension territoriale de la Pologne. » Si ces deux affirmations étaient exactes, les prétentions des Polonais sur des provinces qu'ils n'ont fait que « restituer » aux trois puissances et leur exigence d'un *maximum* de frontières seraient, en effet, exorbitantes. Mais la Pologne n'a pu restituer à personne, en 1772, la Poméranie qu'elle ne possédait pas; elle n'a pas davantage restitué aux trois puissances les provinces qu'elle ne leur avait pas ravies. La Galicie n'avait jamais été autrichienne ni la Posnanie prussienne; enfin, Vitebsk, Mscislaw et Minsk n'étaient pas davantage des provinces *restituées* à la Russie. Loin d'avoir quelque chose à restituer, la Pologne avait, en 1772, diverses restitutions à exiger de la Russie, et elle était victime d'un acte de spoliation pur et simple, consenti entre les puissances copartageantes. Il est faux que l'époque de la plus grande extension territoriale de la Pologne ait été l'année 1772. C'est une des erreurs géographiques et historiques dont sont littéralement criblées les pages consacrées à la Pologne dans le *Dictionnaire de la politique* et signées J. de B. M. Maurice Block a ajouté quelques conclusions à l'article ou plutôt à la longue diatribe dirigée contre la Pologne par M. J. de B. L'honorable économiste croit peu probable le rétablissement de la Pologne dans la situation politique actuelle de l'Europe.

En 1859, après quarante années d'efforts et de souffrances, l'Italie put recouvrer son indépendance au moment même où beaucoup d'hommes politiques déclaraient ce rétablissement une chimère. La nation polonaise est moins heureuse jusqu'ici que la nation italienne; elle n'en espère pas moins être rétablie un jour dans son indépendance politique et dans son intégrité territoriale. A l'avenir seul appartient de décider quand cet espoir sera réalisé.

C'est sur la France, ce pays qui leur a été toujours si sympathique, que les Polonais ont compté de tout temps pour se relever de leur chute; ils ont eu foi en elle, et c'est vers cette nation amie qu'ils ont constamment tourné leurs regards. *Dieu et la France*, voilà leur double espoir, et ils l'ont formulé dans une phrase touchante, qui rend bien leurs aspirations religieuses et leurs sympathies fraternelles : « Dieu est trop haut et la France trop loin. » — « O Pologne! s'écrie M. Louis Veuillot; non, *le ciel n'est pas trop haut* pour entendre tes plaintes désespérées, et *la France ne serait pas trop loin* pour te secourir. Ce n'est pas le bras de la France qui est loin, ce n'est pas même son cœur; c'est sa politique. »

— *Bibliographie*. Le nombre des ouvrages relatifs à la Pologne parus en français est très-considérable. Un catalogue de librairie donne les titres de 850 d'entre eux; mais la Bibliothèque polonaise de Paris en possède un nombre plus considérable encore. Beaucoup sont consacrés à telle ou telle période de l'histoire de Pologne. Ainsi, il existe plusieurs histoires du partage de la Pologne, de l'insurrection de 1830, etc. Voici la liste des histoires complètes de la Pologne publiées jusqu'à ce jour : Vigenère, *Chroniques et annales de la Pologne* (Paris, 1573); Jon, *Histoire des rois du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie* (Amsterdam, 1733, 3 vol. in-12; 2e édit., 1734); l'abbé de Parthenay, *Histoire de Pologne* (La Haye, 1733, 4 vol. in-12); Massuet, *Histoire des rois du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie* (La Haye, 1734, 3 vol. in-16); Desfontaines, *Histoire des révolutions de Pologne* (Amsterdam, 1735, 2 vol. in-12); Solignac, *Histoire générale de Pologne* (Paris, 1750, 5 vol. in-18, 2e édit., Amsterdam, 1757); Contant-Dorville, les *Fastes de la Pologne et de la Russie* (Paris, 1770, 2 vol. in-12); l'abbé Joubert, *Histoire des révolutions de Pologne* (Varsovie, 1778, 2 vol. in-8o); *Histoire de Pologne*, par F. M. [Monnier] (Paris, 1821, 2 vol. in-12); Naugaret, *Beautés de l'histoire de Pologne* (Paris, 1821, 1 vol. in-12); Thiesset, *Résumé de l'histoire de Pologne* (Paris, 1824, 1 vol. in-18); Zelinski, *Histoire de Pologne* (Paris, 1830, 2 vol. in-8o); Fayot, *Histoire de Pologne* (Paris, 1831, 3 vol. in-12); Fleschner, *Histoire de Pologne* (traduite de l'anglais par A. V[illiers] (Paris, 1832, 2 vol. in-8o); *Histoire de Pologne*, par M. L. S. (Paris, 1833, 2 vol. in-12); Forster, *Pologne* (Paris, 1840, 1 vol. in-8o); Lelewel, *Histoire de Pologne*, avec atlas (Paris, 1844, 2 vol. in-8o); *Histoire générale de Pologne*, d'après les historiens polonais (Paris, 2 vol. in-8o); Bruneau, *Histoire de Pologne* (Paris, 1846, 1 vol. in-16); Marlès, *Histoire de Pologne* [Bibliothèque des écoles chrétiennes] (Tours, 1861, 1 vol. in-12); Roux-Ferrand, *Histoire populaire de Pologne* (Paris, 1862, 1 vol. in-12); d'Angeberg (pseudonyme de Léonard Chodzko), *Recueil de traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne* (1762-1862, 1 vol. in-8o de 1,172 pages); la *Pologne et la diplomatie*, recueil de documents officiels, etc. (Paris, 1863, 1 vol. in-8o); Chevé, *Histoire complète de la Pologne* (Paris, 1863, 2 vol. in-18); Chodzko, *Histoire populaire de Pologne* (Paris, 1864, 1 vol. gr. in-8o illustré; 2e édit., Paris, 1866, 1 vol. in-18); Mickiewicz, *Histoire populaire de Pologne* (Paris, 1867, 1 vol. in-18).

— *Géographie et voyages. Histoire et relation du voyage de la royne de Pologne* (Louise-Marie de Gonzague), suivies d'un traité du royaume de Pologne, de ses provinces, de leur gouvernement ancien et moderne, de leurs princes particuliers et de leur réunion sous une même couronne, par Jean Le Laboureur, sieur de Blérenval, l'un des gentilshommes servants du roy (Paris, 1648); Beauplan, *Description de l'Ukraine* (1re édit., 1660; 2e édit., Paris, 1861, 1 vol. in-18); *Relation historique de Pologne*, contenant le pouvoir de ses rois, leur élection et leur couronnement, les priviléges de la noblesse, la religion, les mœurs des Polonais, etc., par le comte d'Haussonville (pseudonyme de Gaspard de Tende (Paris, 1697, 1 vol. in-12); Beaujeu, *Mémoires contenant ses voyages, tant en Pologne, en Allemagne qu'en Hongrie, etc.* (Amsterdam, 1700, 1 vol. in-12); *Voyages historiques de l'Europe*, tome VIII comprenant la Pologne, avec cartes (Paris, 1700); William Coxe, *Voyage en Pologne, Russie, Suède, Danemark*, avec cartes géographiques, portraits, etc. (Genève, 1786, 2 vol. in-4o); *Mémoires particuliers extraits de la correspondance d'un voyageur sur la Pologne, la Lithuanie, etc.*, publiés par M. D. [de La Touche] (Hambourg, 1807, 1 vol. in-8o); *Voyage en Pologne et en Allemagne*, fait en 1793 par un Livonien (Schultze), traduit de l'allemand par M. Eyriès (Bruxelles, 1807, 2 vol, in-8o); Malte-Brun, *Tableau de la Pologne* (Paris, 1807, 1 vol. in-8o; 2e édit., Paris, 1830, 2 vol. in-8o); Vautrin, l'*Observateur en Pologne* (Paris, 1807, 1 vol. in-8o); Gérard Gley, *Voyage en Allemagne et en Pologne* (Paris, 1816, 1 vol. in-8o); Adam Neale, *Voyage en Allemagne, etc.*, trad. de l'anglais par Ch. Aug-Def. (Paris, 1818, 2 vol. in-8o); *Voyage en Pologne et en Russie*, par un prisonnier de guerre de la garnison de Dantzig en 1813 et en 1814 (Paris, 1828, br. in-8o); Schnitzler, la *Russie, la Pologne et la Finlande* (Paris 1835, 1 vol. in-8o), la *Pologne pittoresque* (Paris, 1835-1842, 3 vol. in-4o), la *Pologne illustrée* (Paris, 1844, 1 vol. in-4o); Słowaczynski, *Cinq statistiques de la Pologne* (Paris, 1839, 1 vol. in-18); Forster, *Pologne* (Paris, 1840, 1 vol. in-8o); *Relation d'un voyage de Pologne sous Jean Sobieski* (1688-1689), par M. l'abbé F. de S. [Bibliothèque russe et polonaise] (Paris, 1858, 1 vol. in-16); de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572* (Paris, 1867, 3 vol. in-8o).

— *Langue*. Ambrosii Calepini, *Dictionarium undecim linguarum, etc. Respondent autem latinis vocabulis Hebraica, Græca, Gallica, Italica, Germanica, Belgica, Hispanica, Polonica, Ungarica, Anglica, etc.* (Basileæ, 1605, 1 vol. in-fol.); Kulikowski (Joseph Uszak), *Mały dykcyonarz polski y francuski* (*Dictionnaire polonais et français*) [Posen, 1746, 1 vol. in-12]; Posen et Varsovie, 1773; Trotz, *Dictionnaire français-allemand et polonais* (Leipzig, 1796, 1799-1803, 1806, 1809, 1822; Breslau, 1832, 2, 3 ou 4 vol. in-8o); *Nouveau dictionnaire français, polonais et allemand, et polonais, allemand et français* (Breslau, 1805-1807, 2 vol. in-12); Litwinski, *Vocabulaire polonais-latin-français*, rédigé d'après les principes de Chapsal, Danet et Trotz (Varsovie et Wilna, 1815, 2 vol. in-8o), titre en polonais; *Nouveau dictionnaire franco-polonais* (Breslau, 1824, in-8o); *Dictionnaire français et polonais* (Wilna, 1826, 2 vol. in-12); *Dictionnaire portatif polonais, allemand et français* (Breslau, 1826, in-8o); *Nouveau dictionnaire polonais-allemand-français* (Breslau, 1827, in-12; Breslau, 1834); *Neuer Taschenwörterbuch der deutscher, polnischer und französischer Sprache, Nowy Słownik Kieszonkowy niemiecko-polkho-francuzki* (Breslau, 1828, 2 vol. in-8o); Bandtke, *Nouveau dictionnaire portatif polonais-français-allemand* (Breslau, 1833-1839, nouv. édit., 5 vol. in-12); *Słownik polsko-francuzki* (*Dictionnaire polonais-français*) [Berlin, Behr, 1847, in-12]; Janusz, *Dictionnaire complet français-polonais et polonais-français* (Leopol, 1848, 1 vol.); *Dictionnaire polonais-français et français-polonais* (Paris et Berlin, Behr, 1858, 2 vol. in-8o); *Dictionnaire polonais-français-russe*, rédigé par une société de gens de lettres (Wilna, 1858, 3 vol. in-8o); *Słownik nowy polsko-niemiecko-francuzki* (Prague [Bohême], 1859, 1 vol. in-8o); Chylinsk, *Słowniczek francuzko-polski* (Cracovie, 1861, broch. in-8o), Kazimirski et Kopelewski, *Słownik polsko-francuzki i francuzko-polski* (Berlin, 1863, 1 vol. gr. in-8o); Dahlmann, *Nouveau dictionnaire de poche polonais-français* (Berlin, 1864, 5 édit., 2 vol. in-12); Vogel, *Polnisch Deutsches Lexicon* (Breslau, 1786, 1 vol. in-8o); *Neuer Taschenwörterbuch des deutschen, polnischen und französischen Sprache* (Breslau, Wroclawice, 1828, 2 vol. in-8o); Schmidt, *Dictionnaire polonais-russe-allemand et russe-polonais-allemand* (Breslau, 1834-1836, 2 vol. in-8o); Mrongovius, *Dokładny niemiecko-polski słownik. Ausführliches polnisch-deutsches und deutsch-polnisches Wörterbuch* (Kœnigsberg, 1836-1837, in-4o); Troianski, *Ausführliches polnisch-deutsches und deutsch-polnisches Handwörterbuch* (Berlin, Posen und Bromberg, 4 vol. in-8o); Rykaczewski, *Słownik włosko-polski i polsko-włoski* (Berlin, 1857, 2 vol. in-8o); Plonskowski, *Słownik podręczny polsko-włoski* et *Słownik podręczny włosko-polski* (Varsovie, 1861, 2 vol. in-8o); *Słownik angielsko-polski*, par K. L. S. (Varsovie, 1828, 1 vol.); Rykaczewski, *A complete dictionary english and polish and polish and english* (1849-1851, 2 vol. in-8o); *Polish-english and english-polish dictionary, compiled from Linde, Mrongovius, etc.* (Berlin, 1851, 2 vol. in-8o); Trabczynski, *Grammaire raisonnée* ou *Principes de la langue polonaise* (Varsovie, 1778); Bucki, *Méthode pour apprendre la langue polonaise* (Berlin, 1797, 2 vol. in-8o); *Grammaire polonaise et française* (Breslau, 1803, 2 part. in-8o); Hautepierre, *Grammaire française et polonaise* (Varsovie et Breslau, 1806, in-8o); Kopczynski, *Essai de grammaire polonaise pour les Français* (Varsovie, 1807, in-8o); Vater, *Grammaire abrégée de la langue polonaise* (Halle et Strasbourg, 1807, in-8o); Bronikowski (X.), *Grammaire polonaise pour les Français* (Paris, 1848); Orda, *Grammaire de la langue polonaise* (Paris, 1856, in-8o); Rykaczewski, *Grammaire de la langue polonaise* (Paris, 1861, in-8o; Berlin, 1861).

— *Littérature*. Le nombre des histoires de la littérature polonaise, parues jusqu'en 1870, s'élève, d'après Estreicher, à près de quarante. Celles qui sont publiées dans la Pologne prussienne et dans la Pologne autrichienne sont plus complètes que celles qui sont publiées dans la Pologne russe, lesquelles sont soumises à une censure sévère et ne peuvent mentionner aucun des ouvrages hostiles à la Russie dus à la plume des auteurs polonais les plus célèbres : Mochnacki, Mickiewicz, Lelewel, etc.

Citons, parmi les ouvrages français qui ont traité de la littérature polonaise :

Essai sur l'histoire littéraire de la Pologne, par M. D*** (Jean-Baptiste Dubois de Jancigny) [Berlin, 1788, 1 vol. in-16]; Podczaszynski, *Fragments sur la littérature ancienne de la Pologne*, à la suite du *Tableau de la Pologne* de Malte-Brun (Paris, 1830, 2e édit., tome II, in-8o); Boyer-Nioche, la *Pologne littéraire* (Paris, 1837, 1 vol. in-16); Eichhoff, *Histoire de la langue et de la littérature des Slaves* (Paris, 1839, 1 vol. in-8o); Mickiewicz (Adam), les *Slaves, histoire et littérature des nations polonaise, bohême, serbe et russe* (Paris, 1845; 2e édit., Paris, 1866, 4 vol. in-8o); la *Pologne captive et ses trois poëtes Mickiewicz, Krasinski et Słowacki* (Leipzig, 1856, 1 vol. in-12); de Noailles, la *Poésie polonaise* (Paris, 1866, broch. in-8o); Bratkowski, *Littérature épistolaire des femmes en Pologne* (Paris, 1868, broch. in-8o).

On trouve, en outre, des résumés de l'histoire de la littérature polonaise dans la *Pologne illustrée* (1843), dans la *Pologne* de Forster (1840) et dans un grand nombre d'autres ouvrages français relatifs à la Pologne.

Parmi les auteurs polonais dont les œuvres ont été traduites en français, en tout ou en partie, citons : Czaykowski (Sadyk-Pacha), Krasicki, Krasinski, Kraszewski, Malczewski, Mickiewicz, Mochnacki, Niemcewicz, Rulhu, Piotrowski, Rzewuski, Sniadecki et Słowacki.

— *Théâtre*. Pièces représentées sur la scène française et relatives à la Pologne :

Boieldieu, *Beniowski* ou les *Exilés du Kamtchatka*; Lamontagne, les *Polonais*, tragédie en cinq actes, représentée à Paris en février 1801 (Paris, 1813, broch. in-8o); Guilbert de Pixérécourt, les *Mines de Pologne*, mélodrame en trois actes, représenté le 13 floréal an XI (Paris, 1803, broch. in-8o); Hadot (Mme Barthélemy), *Jean Sobieski, roi de Pologne*, mélodrame, représenté pour la première fois le 22 mai 1806 (Paris, 1806, broch. in-8o); Frédéric, *Jean Bart* ou le *Voyage en Pologne*, mélodrame en trois actes, musique d'Alexandre Piccini, représenté le 5 août 1815 (Paris, 1815, broch. in-8o); Franconi jeune et P. Villiers, *Poniatowski* ou le *Passage de l'Elster*, mélodrame représenté le 11 décembre 1819 (Paris, 1819, broch. in-8o); Prosper, les *Polonais*, événements historiques en quatre actes et en douze tableaux, représenté à Paris le 22 décembre 1831 (Paris, 1832, broch. in-8o); Megret, *Kosciuszko* ou la *Pologne en 1794*, drame en quatre actes et en vers, représenté, pour la première fois, sur le Théâtre-Français de Bordeaux, le 2 avril 1868 (Paris, 1868, 1 vol. in-8o).

Pologne (CONSIDÉRATIONS SUR LE GOUVERNEMENT DE LA), par Jean-Jacques Rousseau (Londres, 1782, 1 vol. in-8o). Ce fut à la demande du comte Wielhorsky, ambassadeur de la confédération de Bar, que Rousseau fit

paraître les *Considérations*. « La Pologne, dit-il (chap. III), est un grand État environné d'États encore plus considérables qui, par leur despotisme et par leur discipline militaire, ont une grande force offensive. Faible, au contraire, par son anarchie, elle est, malgré la valeur polonaise, en butte à tous leurs outrages. Elle n'a point de places fortes pour arrêter leurs incursions. Sa dépopulation la met presque absolument hors d'état de défense. Aucun ordre économique, peu ou point de troupes, nulle discipline militaire, nul ordre, nulle subordination; toujours divisée au dedans, toujours menacée au dehors, elle n'a par elle-même aucune consistance et dépend du caprice de ses voisins. Je ne vois dans l'état présent qu'un moyen de lui donner cette consistance qui lui manque; c'est d'infuser, pour ainsi dire, dans toute la nation l'âme des confédérés (les confédérés de Bar), c'est d'établir tellement la république dans les cœurs des Polonais, qu'elle y subsiste malgré tous les efforts de ses oppresseurs. C'est là ce qui me semble l'unique asile où la force ne peut ni l'atteindre ni la détruire. On vient d'en voir une preuve à jamais mémorable. La Pologne était dans les fers du Russe, mais les Polonais sont restés libres. Grand exemple qui vous montre comment vous pouvez braver la puissance et l'ambition de vos voisins. Vous ne sauriez empêcher qu'ils ne vous engloutissent; faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer... Si vous faites en sorte qu'un Polonais ne puisse jamais devenir un Russe, je vous réponds que la Russie ne subjuguera pas la Pologne. »

Entre autres réformes, Rousseau recommande aux Polonais l'émancipation des paysans et de la bourgeoisie (chap. VI), réforme dont alors on osait à peine parler en France, le maintien de la royauté, mais avec des attributions limitées (chap. VIII), l'établissement de trois codes clairs et brefs : code politique, code civil, code criminel (chap. X); de l'impôt sur le revenu foncier (chap. XI), la suppression des armées permanentes et leur remplacement par des milices nationales (chap. XII), et plusieurs autres réformes moins importantes. Outre des projets de réforme, l'ouvrage contient diverses appréciations sur l'ancien gouvernement polonais. De l'avis des auteurs polonais, Rousseau est un de ceux qui ont le mieux compris les affaires de ce pays. « Les *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*, dit M. Gusztowt, ne paraissent pas être l'œuvre d'un étranger, d'un homme du XVIIIe siècle, mais bien d'un Polonais du XIXe siècle; je pourrais même dire « d'un prophète national. » (*Poglad filozofow, etc., na sprawe polska*, Paris, 1870.) L'ouvrage de Rousseau a eu le double mérite d'avoir donné les appréciations les plus exactes sur un État mal connu à cette époque en Europe et d'avoir vu un grand nombre des prédictions qu'il contenait justifiées par les événements.

Pologne (HISTOIRE DE L'ANARCHIE DE LA) **et du démembrement de cette république**, suivie des *Anecdotes sur la révolution de Russie en 1762*, par Rulhière (Paris, 1807, 4 vol. in-8°; 2e édition revue sur le texte et complétée par C. Ostrowski, Paris, 1862, 3 vol. in-12). C'est l'ouvrage français le plus célèbre qui ait été publié sur la Pologne jusqu'à nos jours, et il a mérité sa réputation. Il inspira des craintes à la diplomatie russe, qui chercha et aurait réussi, sans Napoléon Ier, à le supprimer. Lorsque Rulhière fit connaître ses *Anecdotes sur la révolution de Russie en 1762* par les nombreuses lectures de son manuscrit qu'il faisait dans les sociétés, M. de Sartines, lieutenant de police à Paris, avait mandé l'auteur et l'avait menacé de la Bastille s'il ne livrait son manuscrit; Rulhière refusa, mais il dut s'engager à ne le publier qu'après la mort de Catherine II. L'*Histoire de l'anarchie de la Pologne*, qu'une mort subite de l'auteur l'empêcha de publier, tomba entre les mains d'un agent de la Russie, qui supprima ou altéra une multitude de passages et dénatura complètement l'ouvrage. Déjà on commençait à l'imprimer avec des falsifications inouïes quand le gouvernement de Napoléon Ier donna ordre de suspendre cette frauduleuse entreprise; il réclama pour la plus parfaite sincérité de l'édition les droits incontestables qu'il avait sur un livre jadis composé par ordre des ministres de Louis XV et par un écrivain pensionné pour ce travail. Ce qui avait paru fut saisi et mis au pilon et Daunou fut chargé de publier le texte authentique de l'histoire de Rulhière.

Malheureusement, on n'a pu retrouver toute la moitié et peut-être même les deux tiers du XIIe livre ou de la fin du XIe que le faussaire est parvenu à faire disparaître. Le sujet est triste, mais instructif : c'est l'histoire de l'anarchie de la Pologne et du démembrement de cette république. « Pour se faire une idée de l'anarchie de Pologne, dit un auteur polonais, qu'on se figure ce que fût devenue la France si, après 1814 et 1815, les étrangers, à la suite desquels sont rentrés les Bourbons, y étaient restés cinquante ans, au lieu de trois, en empêchant tout gouvernement régulier, dictant des lois et fomentant des partis. » Le titre choisi primitivement par Rulhière pour son ouvrage avait été : le *Despotisme de Russie et l'anarchie de Pologne*. L'auteur déroule un grand tableau; en Russie, les violences d'un gouvernement despotique, les folies de Pierre III, l'astuce et les cruautés de Catherine II; en Pologne, le désarroi de tous les pouvoirs publics, l'impuissance des diètes et des ministres, les intrigues et l'insolence de l'ambassadeur russe Repnine et enfin les efforts infructueux des patriotes polonais pour rendre la paix et l'ordre à leur patrie impuissante et inondée de troupes étrangères. Plusieurs morceaux sur les réclamations des dissidents, sur la guerre des Turcs, sur les confédérations polonaises, sont animés par un talent rare. L'écrivain n'est point un compilateur d'anecdotes; c'est un véritable historien qui sait choisir et classer les incidents, les resserrer, les étendre, les faire ressortir selon le degré de leur importance. Des liaisons intimes avec les chefs des différents partis polonais, le concours officieux des ministres et des ambassadeurs les mieux instruits des affaires de l'Europe, tous les genres de secours, notes diplomatiques, mémoires particuliers, lettres, etc., avaient mis l'auteur à portée de recueillir des éclaircissements très-curieux et d'assigner quelquefois avec précision les causes longtemps secrètes des événements publics. C'est ainsi qu'en parlant de la correspondance établie durant quinze années entre Louis XV et le comte de Broglie, à l'insu du ministère français, il explique par quelle intrigue bizarre les agents de la cour de Versailles purent recevoir en même temps des ordres directement opposés, donnés au nom du même roi. Il ne jette pas moins de jour sur la conduite des cabinets qui déterminèrent le sort de la Pologne; il développe des caractères d'une vérité frappante : Catherine, dont l'ambition s'irrite par les voluptés, dévorant à la fois des yeux et la Turquie et la Pologne; Frédéric, longtemps vainqueur rapide, désormais lent médiateur, n'usant ni ses soldats ni ses trésors; Marie-Thérèse, faisant prouver par de vieux diplômes les droits qu'elle s'assure avec l'épée; son fils, l'empereur Joseph, impatient de régner, de réformer et d'envahir; près d'eux, le prince de Kaunitz, fondant sa longue réputation sur un traité qui jadis étonna l'Europe en réconciliant la France et l'Autriche. A l'autre bout de l'Europe, les choses présentent un autre aspect : les agitations de Constantinople, l'indécision du divan, l'ineptie politique et militaire des grands vizirs; le sultan Mustapha, trop bien intentionné pour ne pas sentir, mais trop ignorant pour guérir les maux d'une monarchie théocratique; le descendant de Gengis-Khan, Crimgueraï, apparaissant tout à coup à la tête de ses Tartares, mais arrêté par une mort soudaine; au milieu de ces mouvements, la Pologne envahie par les armes russes, déchirée par les factions intérieures, préférant au joug de l'étranger les caprices de sa liberté ombrageuse. On admire encore cette liberté sur des ruines et ses derniers soutiens qui succombent : un vieillard octogénaire, le grand-maréchal de Lithuanie, beau-frère du roi, mais tout entier à la patrie; un prince de Radziwill, épuisant pour elle son immense fortune, bravant la persécution, la misère et la fuite; des hommes nouveaux, des parvenus à la gloire; Pulawski et ses deux fils levant des troupes qui sont quelquefois victorieuses; deux prélats respectables, Krasinski, évêque de Kamieniec, organisant avec son frère une confédération puissante, et l'évêque de Cracovie, Gaëtan Soltyk, martyr intrépide, dévoué sans espoir à la cause commune; enfin Mokronowski, plus brillant qu'eux tous, se trouvant partout où l'intérêt public l'appelle, aux diètes, aux armées, à Versailles, à Berlin, héros des temps chevaleresques et républicain des temps antiques. Comme contraste à ces nobles caractères, il y a ce Poniatowski, longtemps obscur citoyen d'un État libre, amant favori d'une princesse étrangère, couronné par elle à force ouverte, lui vendant pour le nom de roi la servitude publique et la sienne, et, malgré son infatigable obéissance, ne parvenant à jouer sur le trône que le rôle d'un courtisan disgracié.

Cette histoire fut entreprise, comme nous l'avons dit, par ordre du gouvernement français (sous l'ancien régime), qui semble avoir voulu rendre hommage aux droits d'un peuple allié qu'il n'avait osé secourir. Rulhière n'en a pas moins rempli sans mode complaisance les devoirs de l'historien véridique.

« L'auteur, dit un critique, approche quelquefois de Thucydide, dont il retrace les formes heureuses, et si l'ouvrage entier se soutenait à ce degré de vigueur, après les chefs-d'œuvre de Voltaire, d'ailleurs conçus et exécutés dans une manière différente, nous chercherions en vain quelle histoire il serait possible de lui comparer, pour la beauté du plan, pour l'art de mettre en jeu les caractères, pour la chaleur et la grâce du style. »

Pologne ancienne et moderne (TABLEAU DE LA), par Malte-Brun (Paris, 1807, 1 vol. in-8°, 2e édition refondue par L. Chodzko, Paris, 1830, 2 vol. in-8°). Il existe, en outre, une édition de Bruxelles (1 vol. in-8° à deux colonnes) mentionnée dans la *Pologne illustrée* du même auteur, sans nom d'auteur ni date. Le célèbre géographe déclare modestement « qu'il faut y [illegible] son travail comme on jugerait un premier voyage de découvertes dans ce pays qui, par rapport au reste de l'Europe, était resté presque inconnu. » Et cependant aujourd'hui, quoique plusieurs ouvrages de mérite du même genre, comme ceux de Slowaczynski, de Forster, du marquis de Noailles, aient paru sur la Pologne, le *Tableau de la Pologne* n'en reste pas moins un ouvrage des plus utiles et des plus instructifs sur tout ce qui concerne ce pays jusqu'à son partage.

Après une courte notice biographique sur les auteurs qui ont traité de la Pologne, l'ouvrage commence par une description générale de ce pays. Toutes ses anciennes provinces sont ensuite successivement passées en revue; les institutions politiques, religieuses et judiciaires de l'ancienne Pologne, les poids et les mesures, la population, les finances, l'armée, rien n'est oublié dans le *Tableau de la Pologne*, qui se termine par un précis de l'histoire de la Pologne depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1795.

M. Chodzko a publié en 1830 une seconde édition de Malte-Brun, qu'il a revue et corrigée ou plutôt, comme il le dit lui-même, refondue; il est à regretter qu'il ait supprimé l'étude si remarquable sur les Slaves dans l'antiquité, qui forme 50 pages dans la première édition de Malte-Brun et qui est un chef-d'œuvre d'érudition historico-archéologique. L'édition de M. Chodzko comprend : 1° le tableau de la Pologne; 2° un essai historique sur la législation polonaise ancienne et moderne, par Lelewel; 3° des fragments sur la littérature ancienne de la Pologne, par Podczaszynski. L'ouvrage tout entier a été traduit, en 1831, en italien à Livourne, en allemand à Leipzig, en anglais à Londres et en Amérique.

Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski (HISTOIRE DE LA), par M. de Salvandy (Paris, 1829, 3 vol. in-8°; 2e édit., Paris, 1844, 3e édit., 1 vol. in-12, Paris, 1863, 2 vol. in-8°). Lors de la publication en français d'un certain nombre de lettres inédites de Sobieski par M. Plater en 1827, M. de Salvandy avait été prié de rédiger une notice biographique sur ce roi de Pologne. Au lieu d'une notice, ce fut toute l'histoire du règne de Jean Sobieski, ainsi qu'une rapide esquisse de l'histoire de la Pologne jusqu'à son avénement, qu'on dut à la plume de M. de Salvandy. L'*Histoire de la Pologne* est divisée en douze livres, précédée d'une exposition et suivie d'un résumé rapide de l'histoire de la Pologne depuis Sobieski jusqu'en 1814. Avant d'occuper le trône de Pologne, Sobieski s'était déjà fait remarquer comme général sous Jean-Casimir et sous Wisniowiecki. C'est au règne de Jean-Casimir que M. de Salvandy commence son histoire proprement dite. Il raconte ce règne fatal à la Pologne où, malgré le patriotisme du roi et des généraux polonais, d'immenses armées étrangères envahirent, ravagèrent et occupèrent pendant longtemps le pays. Sous le règne de Wisniowiecki, Sobieski avait remporté l'éclatante victoire de Choczim sur les Turcs; plus tard, il fut élevé au trône de Pologne. D'après les historiens polonais, Sobieski, monté sur le trône, fit preuve d'une grande incapacité politique. Il eut la faiblesse d'écouter les conseils funestes de sa femme, Marie d'Arquien, abandonna l'alliance française et fut dupe de l'Autriche, guerroya sans utilité contre les Turcs et conclut avec les Russes le traité ignominieux de Moscou, qui provoqua une telle indignation en Pologne, que le négociateur qui l'avait conclu au nom de Sobieski, Grzymultowski, faillit être massacré, et que la diète refusa de ratifier le traité, ce qui n'empêcha pas la Russie de garder les provinces que Sobieski lui avait cédées. L'opinion des historiens polonais, Lelewel, Niemcewicz, etc., sur Sobieski pourrait être résumée en ces mots : « Bon général, mauvais souverain. » M. de Salvandy est loin d'être aussi sévère à l'égard de Sobieski. D'ailleurs, « quels que soient les torts de la politique de Sobieski, dirons-nous avec son historiographe, il lui reste une renommée impérissable. Sa valeur fut digne des anciens preux et sa science de la guerre fit l'admiration du monde au temps de Turenne, du prince de Condé et de Charles de Lorraine. La campagne de 1683 contre les Turcs rappelle des jours où Napoléon, tombant du trône, illustrait par un combat chaque canton de la Champagne, et [illegible] prodiges de Rakosz, de Batalia et de Chocim ne sont pas inférieurs à ceux de Brienne, de Montmirail et de Champaubert. Quant à la délivrance de Vienne, c'est un des exploits les plus étourdissants de l'histoire, et, je ne connais de cette journée, [illegible] que Charles-Martel et sa chrétienté. »

La philosophie de l'histoire de M. de Salvandy se trouve résumée dans sa phrase : « L'histoire tout entière serait le tableau des justices du ciel. » C'est ainsi qu'un historien [illegible]

[illegible]

et de la liberté nécessaires au développement [illegible]

Il existe une autre histoire de Sobieski en français, celle de l'abbé Coyer (Varsovie, 1761), mais elle est loin d'approcher de celle de M. de Salvandy, tant sous le rapport du style que sous celui de la valeur historique. Depuis la publication de l'ouvrage de M. de Salvandy, un grand nombre de lettres de Sobieski ont été retrouvées et publiées par les soins du marquis Wielopolski; aujourd'hui l'Académie de Cracovie annonce la publication de toute une série de lettres et de documents inédits de Sobieski. L'*Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski* n'en est pas moins jusqu'ici l'ouvrage, en langue française, le plus complet et le plus intéressant sur l'illustre vainqueur de la bataille de Vienne.

Pologne historique, littéraire, monumentale et pittoresque (LA), rédigée par une société de littérateurs sous la direction de Léonard Chodzko (Paris, 1835-1836, 1 vol. in-4°; 2e vol. in-4°, 1836-1837). A partir de là, il y a eu dédoublement. La commission des secours de l'émigration polonaise a fait paraître un tome III sous le même titre à Paris (1839-1842, 1 vol. in-4°). Un autre volume, faisant également suite aux deux premiers, a paru sous ce titre : la *Pologne historique, littéraire, monumentale et illustrée*, rédigée par une société de littérateurs sous la direction de Léonard Chodzko (Paris, 1843, 1 vol. in-4°). C'est une sorte d'encyclopédie sur tout ce qui concerne la Pologne. Histoire, littérature, architecture, beaux-arts, mœurs et coutumes de la nation polonaise, tout y forme une mosaïque instructive et agréable où l'on y trouve tout, depuis des romans jusqu'à des articles de [illegible] de villes et de campagnes de la Pologne moderne jusqu'à des recherches historiques sur la mythologie slave. De nombreuses gravures sur acier ornent chaque volume. On a beaucoup raillé M. Léonard Chodzko d'avoir inséré son propre portrait et même celui de sa femme parmi ceux des héros de la Pologne; la valeur de l'ouvrage fait pardonner cette fantaisie trop audacieuse.

Pologne (HISTOIRE DE), par Joachim Lelewel (Paris, 1844, 2 vol. in-8°). M. Lelewel, un des plus éminents historiens polonais de notre siècle, a entrepris, en publiant cet ouvrage, de mettre l'histoire de la Pologne à la portée des enfants; elle est supposée racontée par un oncle à ses neveux. Comme dans tous ses ouvrages en général, l'auteur y a fait preuve d'une érudition profonde. L'*Histoire de Pologne* est partagée en deux cent quatre-vingt-deux paragraphes, [illegible] résume un fait ou une série de faits. Lelewel n'avance rien à la légère, et chaque paragraphe est le fruit de longues et minutieuses recherches; [illegible] raison que, quoique censée destinée aux enfants, bien peu d'enfants peuvent lire l'*Histoire* de M. Lelewel. Les légendes, si amusantes pour les enfants, qui émaillent l'histoire des rois fabuleux de Leszek, de Popiel, du dragon à trois têtes, de [illegible] merveilleuse remportée par les Polonais sur Alexandre le Grand, n'y sont que mentionnées brièvement; ainsi encore, dans l'ouvrage de M. Lelewel, le plus grand nombre des pages relatives à [illegible] en Pologne ne sont pas consacrées, comme dans certaine *Histoire* [illegible] *trée*, en français, au récit des aventures de M. de Pibrac, [illegible] ces pays. [illegible]

la Pologne.

L'ouvrage est partagé en quatre parties : la première retrace l'histoire de la Pologne depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1795; la seconde la [illegible] « la troisième retrace l'histoire des derniers temps de la république [illegible]

[illegible]

féodal et l'assimile le plus faussement au [illegible]

riens qui ont dégagé la vérité des ténèbres et [illegible]

Pologne (HISTOIRE POPULAIRE DE), par [illegible] Son

[illegible] pour Constantinople, où il mourut en [illegible] de l'*His-* [illegible] ne parut que douze ans [illegible] l'histoire des Lechs et des [illegible] les Mérovingiens et les Carlovin- [illegible] de la Pologne, fait l'objet d'un seul [illegible]. L'ouvrage des *Premiers siècles de* [illegible] *de Pologne*, du même auteur, [illegible] sous ce rapport l'*Histoire* [illegible]. Plusieurs chapitres sont [illegible] de la naissance et des progrès de [illegible] l'empire des czars; mais, comme le fait re- [illegible] M. Ladislas Mickiewicz dans sa pré- [illegible], on n'est pas plus [illegible] l'his- [illegible] de Pologne sans s'étendre sur les Rus- [illegible] qu'il ne l'est de faire celle de la France [illegible] longuement parler de l'Angleterre. [illegible] Po- [illegible] la Russie [illegible], en 1814, [illegible] « La des- [illegible] nation forme [illegible] moderne de la Rus- » sie. »

L'*Histoire populaire* parle donc longue- ment du czarat de Moscou, qui peu à peu s'est emparé de la septième partie du globe habité, et montre comment, « dès l'origine, [illegible] en Pologne vers la liberté, en Russie vers le despotisme. » Aucun contraste n'est plus frappant que celui des annales de [illegible] voisins. « Durant deux siè- [illegible] un Jagellon d'a- [illegible] un crime, aucune mauvaise ac- tion dans un intérêt personnel ou dans un intérêt d'égoïsme dynastique. » Le souverain polonais règne et ne gouverne pas. Un mil- lion de citoyens, électeurs et éligibles, diri- gent les destinées de la nation, comme au- jourd'hui en Belgique et en Italie. Plusieurs de ces rois protégent les paysans et les bour- geois, soumis alors, comme dans toute l'Eu- rope, à la domination de la noblesse. Du rè- gne des Jagellons on passe à celui des czars de Moscou. Rien de plus épouvantable que le récit du règne d'Ivan le Terrible, faisant périr, par des tortures et des supplices de tout genre, des milliers de ses sujets. L'au- teur a eu accès dans les archives de Moscou et y a puisé un grand nombre de faits cu- rieux relatifs au règne de Pierre Ier, auquel il refuse le titre de Grand et qu'il considère comme le mauvais génie de la Russie. Enfin, on assiste à la ruine de l'indépendance polo- naise, préparée par les intrigues de la Rus- sie et que les efforts des patriotes polonais ne peuvent conjurer.

Les *Slaves*, titre sous lequel a paru le cours de M. Mickiewicz au collége de France, ou- vrage auquel sont empruntées, comme nous l'avons dit, un grand nombre de pages de l'*Histoire populaire*, ont été mis à l'index par la cour de Rome. L'auteur est, en effet, par- tisan de la [illegible] et du progrès au nom du christianisme, il aime d'un amour sincère la nation russe, instrument aveugle des souf- frances de la Pologne et victime d'un même despotisme. « Nous n'avons pas de haine pour la Russie, dit M. Adam Mickiewicz au nom de ses compatriotes dans les *Slaves*. La Russie a besoin de nous; la Russie ne pourra jamais secouer son joug sans la Pologne. La Polo- gne et la Russie ont besoin de la Bohême, et nous tous nous avons besoin de la France. »

Pologue (LA VIEILLE), recueil historique et poétique, composé de chants et de légendes, de M. J.-U. Niemcewicz, traduit et mis en vers par les plus célèbres poëtes français, orné de trente-six dessins et contenant des noti- ces formant un tableau de l'histoire de Polo- gne depuis 800 jusqu'en 1796, par Charles Forster (Paris, 1833, 1 vol. in-4°; 2e édit., Paris et Leipzig, 1839). De même que les Juifs se consolent de leur long exil et de leurs malheurs en relisant dans la Bible le récit de la gloire et du bonheur de leurs ancêtres sous les David et les Salomon, de même les Polo- nais, exilés ou accablés de douleur et d'hu- miliations par des maîtres étrangers, aiment à se reporter par la pensée à l'époque de la [illegible] et de la prospérité de leur patrie. Tel est le but que s'est proposé Niemcewicz dans ses chants historiques, si populaires en Pologne. Chaque chant raconte le règne d'un souverain ou les exploits d'un héros de la Po- logne. La traduction en vers français est due à MM. Emile Deschamps, Théophile Gautier, Jules Lacroix, Frédéric Soulié, de Ponger- ville, Casimir Delavigne, Ernest Legouvé, Mélanie Valdor, Elisa Mercœur, etc. Alexan- dre Dumas lui-même a traduit en vers un des chants de Niemcewicz.

Pologne (LE MENDIANT POUR LA), poëme al- lemand de [illegible] Wahl, traduit en français par l'auteur. Cet ouvrage fut composé en 1863 et 1864, alors que la malheureuse nation s'agitait en efforts stériles et que tous les es- prits généreux que n'occupaient point les froids calculs de la politique prenaient pour une résurrection les convulsions d'une nou- velle agonie. L'auteur, exilé politique de la [illegible] et professeur d'allemand au lycée de [illegible], [illegible] vivement les [illegible] que [illegible] à l'Eu- rope. A [illegible] se [illegible] dans son esprit de vives appréhensions sur l'unité [illegible] constituer par la politique cauteleuse de M. de Bismarck, au [illegible] et au [illegible] despotisme [illegible]. Ce fut sous l'em- pire de ces deux sentiments qu'il composa son poëme, œuvre vraiment allemande et par la confusion de tous les sujets, et par le mé- lange de tous les tons, et aussi parfois par l'énergie de certaines inspirations, où l'on retrouve le souffle des poëtes patriotes de l'Allemagne, Arndt et Kœrner. Il y a çà et là quelque peu de métaphysique (on n'est pas Allemand pour rien); cependant la philoso- phie ne noie pas trop la poésie. La critique littéraire y tient une plus large place. Toute l'Allemagne contemporaine y est passée en revue, depuis le « professeur sans tête et sans mollets, qui déblatérait contre l'auteur à Cologne, » jusqu'à Auerbach, Heller, Muel- ler et Henri Heine, dont l'auteur fut l'ami; mais c'est la politique qui remplit les trois quarts du poëme. Parfois le poëte s'est mon- tré quelque peu prophète, comme dans le morceau où il conseille à Francfort de se dé- fier du congrès de rois réuni dans ses murs par les soins de la Prusse : « C'est le cheval de Troie, lui dit-il; il se tient coi; il est calme comme un dada de Nuremberg; mais, au lieu de sabots, ce cheval a des griffes de tigre, et, avant que tu t'en sois aperçu, ton sang cou- lera dans la gueule du monstre. » Trois ans plus tard, les Prussiens réalisaient la prédic- tion à Francfort même. C'est la Pologne qui arrache au poëte ses plaintes les plus élo- quentes. La pièce du *Mendiant* est belle : « Mon habit est sans décoration; il est vieux, râpé et déchiré comme mon cœur. Ne regar- dez pas mes haillons; regardez les larmes qui tombent de mes yeux. Pitié pour le men- diant! Je ne mendie pas pour moi-même, ni pour ma maison, ni pour mon pays; je tends vers vous ma main en chantant pour la Po- logne. Pour ce peuple saint et héroïque, je demande votre pitié. Oh! que mes prières enflamment vos cœurs! Pitié pour le men- diant! Si les riches me ferment leur porte, pauvres, laissez-moi entrer; que je sois le témoin de vos larmes. Pauvres, mendions ensemble, à haute voix, qu'on nous puisse entendre; que nos prières retentissent au loin. Pitié pour le mendiant! » On lira encore avec plaisir la chanson du *Faucheur polo- nais* : « Que celui qui a dans sa poitrine un cœur, un cœur qui bat de l'amour sacré de la patrie, quitte en soldat sa ville et son foyer; qu'il se voue à la mort des héros. En avant! au combat! Que tout devienne une arme en- tre ses mains! Que l'enfant, grâce à sa faux, devienne un homme pour défendre le sol de la patrie. En avant! au combat!... Le père, la mère lui serrent la main; ils refoulent les larmes dans leurs yeux; ils donnent ce qu'ils ont de plus cher à la patrie. L'enfant re- viendra-t-il? En avant! au combat!... Comme il fauche gaiement le champ! Les Russes couvrent la terre comme des gerbes moissonnées. O père! ô mère! votre fils est un héros! Vous crie le monde, et ces paroles, il les adresse à la Pologne tout entière, le monde, témoin du combat! »

Pologne (ORDRE DE). V. MÉRITE, ordre du Mérite militaire.

POLOGNE (ROYAUME DE), formé en 1815 avec une partie de l'ancienne Pologne. Il se composait des dix gouvernements actuels de la Pologne russe : Kalisz, Kielce, Lomza, Lublin, Piotrkov, Plock, Radom, Siedlce, Souvalki et Varsovie; 122,266 kilom. car- rés; 6,193,712 hab. Un ukase de 1867 a dé- crété la fusion du royaume de Pologne avec le reste de l'empire russe. Le czar continue de porter le titre de roi de Pologne et les dix nouveaux gouvernements continuent d'être appelés encore aujourd'hui *royaume* ou plu- tôt *czarat* (*tsarstvo*) *de Pologne*. On les dési- gne quelquefois aussi, dans les actes officiels, sous le nom de *provinces vistuliennes* (*gouber- nie privislanskie*).

POLOGNE (GRANDE, PETITE). V. POLO- GNE.

POLOGRAPHIE s. f. (po-lo-gra-fî — du gr. *polos*, pôle, ciel; *graphô*, je décris). Astron. Description du ciel.

POLONAIS, AISE s. et adj. (po-lo-nè, è-ze). Géogr. Habitant de la Pologne; qui appar- tient à la Pologne ou à ses habitants : *Un* POLONAIS. *Une* POLONAISE. *Les mœurs, les coutumes* POLONAISES. *Quoique les* POLONAISES *soient d'admirables femmes, le* POLONAIS *est encore plus promptement mis en déroute par une Parisienne*. (Balz.)

— Hist. relig. *Frères polonais*, Membres d'une secte socinienne établie en Pologne.

— s. m. Langue de la famille slave, que l'on parle en Pologne.

— s. f. Chorégr. Danse très-vive, qui vient de Pologne : *Après souper, on a dansé des* PO- LONAISES. (B. de St-P.)

— Mus. Air à trois temps, sur lequel s'exé- cute la danse appelée polonaise.

— Modes. Espèce de redingote à collet droit, ornée de brandebourgs.

— **Encycl.** Ethnol. Les *Polonais* ont au plus haut degré les caractères ethnologiques de la race slave; car tandis que les Tchèques ou Bohêmes sont entourés et mêlés d'Alle- mands, et que, chez les Russes, les Finnois et les Tartares ont fourni un puissant contingent à la formation de la nation, les *Polonais* n'ont eu à subir que des immigrations peu nombreu- ses, ces immigrants se sont fondus dans la masse de la nation et n'ont laissé que des traces très-faibles de leur présence. Quels sont ces immigrants? D'après les uns, ce seraient les Luzes ou Lesghes du Caucase; d'après d'au- tres, ce seraient des Goths; toutefois, cette opinion est peu admissible; les caractères ethnologiques des *Polonais* ne révèlent au- cune trace d'alliage germanique; enfin, d'a- près l'opinion la plus généralement admise, ce seraient les Sarmates qui seraient venus ja- dis s'établir en conquérants au milieu des Sla- ves de Pologne et auraient ainsi fondé la na- tion *polonaise*. Les Sarmates étaient un peu- ple caucasique et, suivant l'opinion de la plupart des savants, le même que les Mèdes de l'Asie; il en serait de même des anciens Iazyges ou Iadzvingues établis jusqu'en 1264 dans la Podlakhie (gouvernement de Siedlce et de Lublin, Pologne russe) et à cette date détruits par Boleslas V. De même qu'en An- gleterre on peut souvent distinguer les des- cendants des Bretons de ceux des Anglo- Saxons et de ceux des Normands, de même, et plus encore, en Pologne on distingue les descendants des anciens *Polonais*, qui ont donné leur nom à la nation, de ceux des an- ciens Lithuaniens, qui n'étaient pas des Sla- ves et dont la langue, presque identique au sanscrit, a fait supposer qu'ils descendaient d'une ancienne colonie indoue. Mais ce n'est que dans la Lithuanie, la Samogitie et la Prusse *polonaise* qu'on trouve encore des ty- pes purement lithuaniens, et encore faut-il pour cela aller dans les campagnes; la popu- lation des villes est complétement homogène. Enfin, comme nous l'avons déjà dit (v. POLO- GNE), il existe en Pologne un grand nombre d'israélites; par une loi de 1836, le gouverne- ment russe a interdit le mariage entre chré- tiens et juifs, craignant de voir les juifs, comme en Occident, se mêler au reste de la nation et unir leurs efforts contre la domination russe; aussi la différence entre les *Polonais* slaves et les *Polonais* israélites est aujourd'hui très- tranchée, malgré la disparition des anciens préjugés qui s'opposaient à la fusion des juifs et des chrétiens.

« Le peuple *polonais*, dit Kromer, a le teint clair, les cheveux blonds; il est d'une belle stature et d'une taille moyenne; la bonté et la loyauté se peignent sur la figure des deux sexes. »

« Slaves sans mélange de sang ouralien et mongol, les *Polonais*, dit Schnitzler, ont fidè- lement conservé le type de leur race. Ils sont généralement robustes, replets, d'une taille moyenne et souvent d'une belle stature; ils ont le teint clair, les cheveux châtains ou blonds, une figure noble et ouverte. »

« Le *Polonais*, dit M. Spazier, est fantas- que, chevaleresque et aventureux, plein de no- blesse et de franchise, étranger à la crainte et facile à tromper. Cependant avec ces qualités il devint emporté, colère, ambitieux, jaloux de ses voisins; mais il y avait tant d'élévation dans ses sentiments, il était si soigneux de sa dignité, en respectant celle des autres, qu'il en est résulté un fait unique dans l'histoire, savoir, qu'aucune véritable guerre civile, au- cun massacre, aucun assassinat dans un but politique ou religieux, n'ont souillé l'histoire de la Pologne jusqu'à l'époque où la con- duite de la Russie porta le désespoir dans l'âme des patriotes, en leur faisant craindre de trouver dans leurs propres foyers la tra- hison dont ils étaient victimes par les intri- gues de l'ennemi extérieur; et pourtant il n'y a eu dans les quarante dernières années que trois journées pendant lesquelles les *Polonais* aient combattu des *Polonais*, et chacun de ces trois jours compte à peine trente victimes, pendant que chez les peuples les plus civilisés, dans de telles circonstances, on les compte par milliers. (*Histoire de la révolution de 1830*.) »

« Comme les Russes, dit encore Schnitzler, les *Polonais* furent longtemps agrestes dans les mœurs, simples, rudes, ignorants, adon- nés à la boisson et à toutes les sensualités. Comme eux, ils se montrèrent en toute occa- sion attachés à leur pays, à leurs traditions, sociables, hospitaliers, toujours prêts à bra- ver les dangers, légers et glorieux. Comme eux, ils ont une grande souplesse d'esprit et de corps, autant de facilité pour l'imitation que d'impuissance à créer eux-mêmes, une rare finesse d'intelligence, le talent de la pa- role et le don des langues. Leur noblesse a de bonne heure attiré tous les regards. Non moins brave que la noblesse russe, mais plus chevaleresque, elle avait en honneur le culte des femmes, que les Moscovites reléguaient tristement dans le gynécée; la prouesse et la courtoisie donnaient au sentiment de la force des dehors aimables. »

M. Slowaczynski répond en ces termes au reproche si souvent adressé aux *Polonais* d'impuissance à créer eux-mêmes : « Vous voulez qu'un homme nourri par tant de sou- venirs, bercé par tant d'espérances, livré à tant d'illusions pense à l'étude, poursuive un travail avec opiniâtreté, quand son pays est envahi et sa gloire mutilée! C'est vouloir l'impossible! Tant qu'il n'aura pas sa patrie libre et indépendante, il ne sera apte qu'à imiter... Assouvissez sa passion de nationalité, et il cherchera d'autres passions; vous ver- rez des prodiges. Walter Scott a dit : « Les » *Polonais* sont les Gascons du Nord; mais ils » diffèrent des Gascons de la Garonne en ce » qu'ils exagèrent en action, tandis que ceux- » ci ne sont prodigues que de paroles. »

— Mus. et Chorégr. La *polonaise* (en ita- lien *polacca*) vient de Pologne, comme son nom l'indique suffisamment, et était jadis la danse nationale de ce pays. La musique qui servait à exécuter cette danse a pris chez nous le nom de *polonaise*, et pendant un temps on peut dire qu'on fut véritablement inondé de *polonaises* de toutes sortes, vocales ou instrumentales.

L'air de la *polonaise*, mesuré à trois-qua- tre, était d'un mouvement modéré, et son ori- ginalité consistait dans un rhythme, non pas boiteux, comme on l'a dit à tort, mais irré- gulier et que l'on obtenait en syncopant dans la partie chantante la première note de la mesure avec la dernière de la précédente, tandis que la basse seule marquait le temps fort. « Les ritournelles de la *polonaise*, dit Castil-Blaze, sont du plus grand éclat; on y emploie ordinairement tous les instruments à vent et les timbales; c'est un morceau dont l'exécution demande beaucoup de brillant et de légèreté. »

Au commencement de ce siècle, la *polonaise* jouissait non-seulement en France, mais en- core en Allemagne et en Italie, d'une vogue sans pareille et qui dura pendant plus de vingt ans. Malgré son caractère relativement grave, tempéré du reste par les ornements dont on la chargeait, elle prit en Italie droit de cité dans l'opéra-bouffe, où d'ailleurs on en accé- lérait souvent le mouvement. Les composi- teurs l'introduisirent aussi dans l'opéra sé- rieux, et non-seulement on écrivait des *polonaises* détachées pour la voix ou pour divers instruments, mais bientôt on ne sut plus terminer un concerto sans la *polonaise* d'usage.

Tarchi a écrit une très-jolie *polonaise* : « On dit que j'ai de grands défauts, » dans son opéra intitulé le *Trente et quarante*, dont Ségur jeune avait fait les paroles; celle de Trento : *Sento che son vicino*, obtint un énorme succès; Paër en composa aussi de charmantes. Dans le genre instrumental, on doit à Chopin un grand nombre d'adorables *polonaises* pour le piano, et Baillot, Lafont, Habeneck, Mayseder en ont écrit beaucoup pour le violon.

POLONCEAU (Antoine-Remi), ingénieur français, né à Reims en 1778, mort à Roche (Doubs) en 1847. Admis à l'École polytechni- que en 1797, il entra en 1799 dans le corps des ponts et chaussées, fut chargé, peu après, de faire des études relatives à l'ouverture de routes entre la France et l'Italie et devint ingénieur ordinaire de 1re classe en 1806. Vers cette époque, Polonceau reçut la mis- sion de faire transporter au sommet du mont Saint-Bernard les énormes blocs de marbre destinés à ériger un monument à la mémoire du général Desaix et parvint, par des moyens ingénieux, à surmonter les obstacles de cette difficile et périlleuse ascension. Après avoir fait exécuter des travaux de navigation dans le Pas-de-Calais, il alla, sur l'ordre de Napo- léon, diriger les travaux de la route de Gre- noble en Italie par le mont Genèvre, devint peu après ingénieur en chef du département du Mont-Blanc et termina la route du mont Cenis. Sous la Restauration, il remplit les fonctions d'ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise, devint, en 1830, inspecteur divisionnaire, membre du conseil général des ponts et chaussées, et prit sa retraite en 1840. On doit à ce savant ingénieur l'introduction en France du procédé d'empierrement de Mac-Adam, qu'il perfectionna par l'emploi d'un rouleau de compression, un système de ponts à bascule simplifié, l'emploi du béton substitué aux pilotis dans les constructions hydrauliques, un système de ponts en fonte d'après lequel il construisit le beau pont du Carrousel à Paris (1834). Polonceau fut en outre un des créateurs de l'institut agricole de Grignon et conçut l'idée de la première école normale primaire supérieure, qui fut établie à Versailles en 1831. Nous citerons, parmi ses écrits : *Notices sur les chèvres asia- tiques à duvet de cachemire* (1824); *Recher- ches et travaux sur les constructions hydrau- liques et l'emploi du béton en remplacement du pilotis* (1829); *Mémoire sur l'amélioration des routes et chaussées en cailloutis à la Mac- Adam* (1834); *Mémoire sur le nouveau système de ponts en fonte suivi dans la construction du pont du Carrousel* (1839); *De l'aménagement des eaux en agriculture* ou *Traité pratique des irrigations, du limonage et de l'établisse- ment des étangs et réservoirs* (1846, in-12); *Notes sur le débordement des fleuves, des ri- vières* (1847, in-8°), etc.

POLONCEAU (Jean-Barthélemy-Camille), ingénieur français, fils du précédent, né à Chambéry en 1813, mort à Viry-Châtillon, près de Paris, en 1859. Élève de l'École centrale, il en sortit hors ligne en 1833 et fut aussitôt atta- ché par Auguste Perdonnet à la construction du chemin de fer de Versailles, rive gauche. Par la suite, il fit un voyage en Angleterre, pour visiter les usines dans lesquelles se fa- brique le matériel des chemins de fer, puis il fut successivement directeur de l'exploitation du chemin de fer de Versailles, directeur des chemins d'Alsace et, après 1848, directeur du service de la traction du chemin de fer d'Or- léans. Polonceau devint en outre président de la Société des ingénieurs civils, membre du jury de l'Exposition universelle de 1855 et of- ficier de la Légion d'honneur. Cet ingénieur a rendu de grands services en perfectionnant les locomotives, le matériel roulant, et en

améliorant les diverses branches de l'administration. On lui doit en partie les plans des rotondes à locomotives et l'invention pour les halles rectangulaires d'un nouveau système de combles avec arbalétriers en bois ou en fer et tirants en fer, dont l'application est aujourd'hui universelle. Polonceau a pris part à la rédaction de diverses publications scientifiques, notamment au *Guide du mécanicien* et au *Portefeuille de l'ingénieur*.

POLONICK s. m. (po-lo-nik). Métrol. Mesure de capacité usitée à Trieste, et valant 30lit,367.

POLONISME s. m. (po-lo-ni-sme — rad. *Polonais*). Sympathie pour la cause des Polonais.

POLOTSK, en latin moderne *Peltiscum*, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 117 kilom. N.-O. de Vitebsk, au confluent de la Dvina et de la Polota; 12,000 hab.; chef-lieu de district et siége d'un évêché grec depuis 1793. Ecole militaire, collége, synagogue, temple protestant. Tanneries. Commerce de lin et de chanvre. Cette ville est située en partie sur un terrain bas et en partie sur un plateau; elle est entourée de fortifications peu importantes. On y voit un château fort en mauvais état, construit dans le XVIe siècle par le roi de Pologne, Etienne Bathori. Le couvent et le collége des Jésuites sont les édifices les plus remarquables. Le Kremlin, bâti par Boris, prince de Polotsk, est très-ancien et renferme plusieurs couvents. Polotsk fut la capitale d'une principauté indépendante jusqu'au commencement du XIIIe siècle. En 1219 suivant les uns, en 1235 suivant d'autres, elle fut conquise par les Lithuaniens. Elle fit partie dès lors de la Lithuanie et fut réunie avec elle à la Pologne en 1386. Les Moscovites s'emparèrent de Polotsk en 1563; elle fut reprise par le roi de Pologne Etienne Bathori en 1579. En 1655, les Moscovites prirent possession de nouveau de Polotsk et furent obligés de la restituer presque aussitôt à la Pologne. Lors du premier partage de la Pologne, Polotsk échut à la Russie (1772). Elle fut le chef-lieu d'un gouvernement jusqu'en 1796. Des combats acharnés ont eu lieu dans cette ville en 1812, entre les Russes et les Français. Ces derniers évacuèrent Polotsk le 20 octobre, après avoir soutenu avec succès pendant six jours toutes les attaques de l'armée russe.

POLOWTSES, nom donné aux Comans par les chroniqueurs russes. V. COMANS.

POLPODE s. f. (pol-po-de — du gr. *polu*, beaucoup; *pous*, pied). Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des portulacées, type de la tribu des polpodées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

POLPODÉ, ÉE adj. (pol-po-dé — du rad. *polpode*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la polpode.

— s. f. pl. Tribu de la famille des portulacées, ayant pour type le genre polpode.

POLPOGÉNIE s. f. (pol-po-jé-nî — du gr. *polu*, beaucoup; *pôgon*, barbe). Entom. Syn. de PTÉROLASIE.

POLPOLTIN s. m. (pol-pol-tain). Métrol. Monnaie d'argent russe, dont la valeur varie de 0 fr. 96 à 1 fr.

POLT s. m. (polt). Métrol. Mesure de capacité danoise, valant environ 1 litre.

POLTAVA ou **POLTOVA**. V. PULTAVA.

POLTEN (SANKT-), en français *Saint-Hippolyte*, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, ch.-l. du district de son nom sur la Trasen et sur le chemin de fer de Lintz à Vienne, à 78 kilom. O. de Vienne; 5,000 hab. Evêché suffragant de Vienne, séminaire. Filatures de coton, papeterie; fabrication de draps, faïence; forges, brasseries.

POLTORATZKY (Serge), bibliophile russe, né à Moscou en 1803. Elève de l'école militaire de sa ville natale (1820-1823), il devint, en 1823, officier d'état-major, donna sa démission en 1827 et s'occupa à partir de ce moment d'industrie et surtout de travaux littéraires et bibliographiques. M. Poltoratzky a réuni à Avtchourino, près de Kalouga, une précieuse bibliothèque contenant des ouvrages qui concernent la littérature russe et la Russie en général, dans le but d'écrire un *Dictionnaire bibliographique* de tous les auteurs russes; il est conservateur honoraire de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Outre divers opuscules, il a publié un grand nombre d'articles, de notices littéraires et bibliographiques dans divers journaux russes et français, notamment dans: le *Fils de la patrie*, de Gretch (1823-1824), les *Feuilles littéraires*, de Bulgarine; le *Télégraphe de Moscou*, de Polevoï; la *Revue encyclopédique*, le *Bulletin du bibliophile belge* (1847-1851), l'*Athenæum français* (1854). Enfin, il a donné de précieuses indications à M. Quérard pour ses *Ecrivains pseudonymes* et les *Supercheries dévoilées*, auxquels il a collaboré.

POLTRON, ONNE adj. (pol-tron, o-ne — espagnol *poltron*, italien *poltrone*. L'étymologie de ce mot est controversée; quelques-uns le rattachent au latin *pollex truncus*, pouce coupé, parce que les hommes qui voulaient échapper au service militaire, sous les empereurs romains, se coupaient un pouce; « mais le mot français, dit M. Littré, qui ne commence à être usité que dans le XVIe siècle, est d'origine italienne, et l'italien *poltrone* ne peut, d'après la forme, venir de *pollex truncus*. A la vérité, on a fait valoir que le *faucon poltron* est en effet un oiseau à qui on a coupé les ongles des doigts de derrière; mais il est possible que l'oiseau, devenu lâche après cette mutilation, ait été dès lors dit *poltron* à cause de sa lâcheté, non de sa mutilation. » Ménage a tiré ce mot de l'italien *poltrucchio*, *poltracchio*, *poledro*, *puledro*, *poltro*, ancien français *poutre*, jeune jument, qui vient du latin *pullus*, poulain. Il vaut peut-être mieux rapporter l'italien *poltrone* au germanique: ancien haut allemand *polstar*, *bolstar*, allemand *polster*, lit, coussin; suédois et anglais *bolster*, chevet, traversin. L'italien *poltrone* et le français *poltron* seraient ainsi proprement celui qui garde le lit, celui qui aime ses aises, le paresseux, le lâche). Sujet à la peur, dépourvu de courage: *Homme* POLTRON. *Femme très-*POLTRONNE. *Les hommes sont presque tous paresseux et* POLTRONS. (Volt.) *Inhabile, le pouvoir est* POLTRON; POLTRON, *il est violent*. (Guizot.)

> O médiocrité, celui qui pour tout bien
> T'apporte à ce tripot dégoûtant de la vie
> Est bien *poltron* au jeu s'il ne dit: Tout ou rien.
>
> A. DE MUSSET.

> Mon fils le baron,
> Quoique un peu *poltron*,
> Veut avoir la croix:
> Il en aura trois.
>
> BÉRANGER.

— Fauconn. *Oiseau poltron*, Oiseau que l'on ne peut parvenir à dresser, ou celui à qui l'on a coupé les ongles de derrière.

— Substantiv. Personne poltronne: *Un grand* POLTRON. *Vous êtes une* POLTRONNE. *Sois persuadé qu'il y a à l'armée autant de* POLTRONS *que de braves*. (Campistron.) *Cicéron était l'unique* POLTRON *capable de grandes choses*. (Christine de Suède.) *Les* POLTRONS *chantent pour déguiser leur peur*. (Chamf.) *Je sais plus d'un* POLTRON *qui ne craint rien au sortir de table*. (E. About.) *L'amour donne du cœur aux* POLTRONS *et de l'esprit aux sots*. (Toussenel.) *Un caractère faible jeté dans le monde est comme un* POLTRON *jeté sur un champ de bataille*. (De Gerando.) *Les* POLTRONS *fuient le danger, le danger fuit devant les braves*. (A. d'Houdetot.) *Un* POLTRON *est souvent effrayé de son courage*. (A. d'Houdetot.) *La nécessité et l'habitude aguerrissent quelquefois un* POLTRON. (Latena.)

> D'un vaillant homme mort la gloire se publie;
> Mais j'en fais moins de cas que d'un *poltron* en vie.
>
> TH. CORNEILLE.

> Il n'est, je le vois bien, si *poltron* sur la terre
> Qui ne puisse trouver un plus *poltron* que soi.
>
> LA FONTAINE.

— Pêche. Crabe prêt à quitter son test, et dont on fait des appâts.

— **Syn. Poltron, couard, lâche**, etc. V. COUARD.

POLTRONNEMENT adv. (pol-tro-ne-man — rad. *poltron*). En poltron: *Se cacher* POLTRONNEMENT.

POLTRONNERIE s. f. (pol-tro-ne-rî — rad. *poltron*). Manque de courage, lâcheté: *Sa* POLTRONNERIE *le fait mépriser*. (Acad.) *Il n'y a ici que* POLTRONNERIE, *flatterie, vanité et mensonge*. (Gui Patin.)

> C'est pure fanfaronnerie
> De vouloir profiter de la *poltronnerie*
> De ceux qu'attaquent nos bras.
>
> MOLIÈRE.

— Action de poltron: *Ne cédez donc pas, ce serait une* POLTRONNERIE.

POLTROT DE MÉRÉ (Jean), assassin du duc de Guise, né au château de Méré, dans la paroisse de Bouex, en Angoumois, vers 1537, exécuté à Paris en 1563. Le baron d'Aubeterre, dont il était page, l'emmena avec lui en Espagne. Là, Poltrot apprit à parler l'espagnol avec autant de facilité que les habitants de la Péninsule et joua le rôle d'espion pendant la guerre. Par la suite, il adopta la religion réformée et fut attaché à la personne de Soubise, alors gouverneur de Lyon pour le parti protestant. Témoin de la haine manifestée par les protestants contre le duc de Guise, leur implacable ennemi, exalté par les discours des ministres huguenots, Poltrot de Méré forma le projet d'assassiner le duc et en fit part à Soubise, qui l'adressa à Coligny; c'est, du moins, ce qu'il affirma lors de son jugement. Coligny lui donna 100 écus pour acheter un cheval. Poltrot se rendit alors devant Orléans, dont Guise faisait le siége, et se fit présenter au duc par un de ses anciens amis. Il déclara qu'il voulait abjurer le protestantisme et servir dans l'armée catholique, à laquelle il pouvait rendre de grands services grâce aux intelligences qu'il avait dans la ville. Guise accueillit ses offres avec empressement et lui donna quelque argent pour pourvoir à ses besoins. Poltrot attendit, sans que personne le soupçonnât, une occasion favorable pour accomplir son dessein. Un soir, le duc de Guise se rendait à son habitation en compagnie de Rostaing, lorsque Poltrot, caché derrière une haie, lui tira, presque à bout portant, un coup de pistolet. Mortellement blessé, Guise expira deux jours plus tard. Poltrot n'eut pas le temps de fuir. Arrêté le lendemain, il subit un interrogatoire, déclara qu'il avait plusieurs complices, notamment Théodore de Bèze et Coligny. Dans les interrogatoires qui suivirent, il modifia ses premières allégations, de sorte qu'il devint difficile de démêler la vérité. Toutefois, Coligny fut désigné par l'opinion publique comme ayant été le complice de Poltrot, et ce fut en vain qu'il protesta contre les allégations de l'assassin. Le parlement condamna Poltrot à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux et écartelé, et cet horrible arrêt fut exécuté en 1563. Les protestants inscrivirent son nom dans le catalogue de leurs martyrs et l'exaltèrent dans des pièces de vers où ils représentèrent Poltrot comme s'étant sacrifié pour le salut de la religion réformée. De tout temps, les fanatiques religieux ont trouvé dans leur parti d'ardents apologistes; mais, aux yeux du philosophe, comme aux yeux de l'histoire, Poltrot de Méré n'est qu'un assassin.

POLTYS s. m. (pol-tiss). Arachn. Genre d'aranéides, dont l'espèce type vit à Singapore.

POLUS, philosophe grec, né à Agrigente; il vivait vers 400 avant notre ère. Il eut pour maître le célèbre Gorgias et s'attacha à la secte des sophistes. Platon, dans son dialogue intitulé *Gorgias ou De la rhétorique*, met Polus aux prises avec Socrate. Il avait composé sur la rhétorique un ouvrage qui ne nous est point parvenu.

POLUS ou **POLE** (Matthieu), théologien anglais, né à Londres vers 1640, mort en 1685. Il consacra sa vie à l'étude des textes sacrés. On lui doit: *Synopsis criticorum, aliorumque sanctæ Scripturæ interpretum* (Londres, 1669-1680, 9 vol. in-fol.), ouvrage précieux, plusieurs fois réédité, dans lequel il a fondu les observations des plus habiles philologues sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; *Commentaires sur la Bible* (Londres, 1683-1685, 2 vol. in-fol.), extrait de l'ouvrage précédent.

POLUS (Reginald), célèbre prélat anglais. V. POLE.

POLVEREL (Etienne), célèbre commissaire de la Convention, né dans le Béarn, mort en 1795. Il était avocat dans le Béarn au commencement de la Révolution. En ayant embrassé les principes avec chaleur, il fut chargé par les états de Navarre de demander à l'Assemblée nationale la réunion de leur pays à la France. Lorsqu'il eut accompli sa mission, il resta à Paris, se fit affilier au club des Jacobins et fut élu, en 1791, accusateur public du 1er arrondissement de Paris. En 1792, la Convention l'envoya, avec Santhonax, à Saint-Domingue pour y faire exécuter les lois sur l'affranchissement des noirs. Munis de pouvoirs illimités, ils remplirent avec énergie la mission humanitaire qui leur était confiée; mais, accusés d'arbitraire par les blancs, qu'ils accusaient, de leur côté, d'avoir voulu livrer la colonie aux Anglais, ils furent rappelés et décrétés d'accusation (16 juillet 1793) comme étant des contre-révolutionnaires dirigés par Brissot. Polverel n'arriva à Paris avec son collègue qu'après le 9 thermidor. Mis presque aussitôt en liberté, il devint peu après l'objet d'attaques encore plus acharnées de la part des colons, qui le dénoncèrent de nouveau à la Convention ainsi qu'aux Jacobins. La Convention, ne sachant que résoudre, décida qu'elle entendrait contradictoirement Polverel, Santhonax et leurs accusateurs. Une commission fut chargée d'instruire ce procès. Mais Polverel, dont la santé était depuis longtemps altérée, mourut sur ces entrefaites et l'instruction fut abandonnée. Sa bonne foi et sa probité ne sauraient être mises en doute: il ne laissa pas en mourant de quoi satisfaire ses créanciers. Polverel avait publié: *Tableau de la constitution du royaume de Navarre et de ses rapports avec la France* (Paris, 1789, in-8°), ainsi que des brochures du plus grand intérêt sur sa mission à Saint-Domingue.

POLVERIJI, bourg du royaume d'Italie, province et district d'Ancône, mandement d'Osimo; 2,044 hab.

POLY, préfixe qui signifie nombreux, beaucoup, et qui vient du grec *polus*, même sens, le même que *pleos*, plein, latin *plenus*, [illegible], slave *plunu*, lithuanien *pilnas*; gothique [illegible], beaucoup, *fulls*, plein, ancien allemand [illegible]; armoricain *pui*, abondant, sanscrit *pu* [illegible], *puru*, beaucoup, *prâna*, *pûrna*, plein, toutes formes dérivées de la grande racine sanscrite *pa*, *pri*, *pil*, emplir, forme secondaire [illegible], grec *pleo*, *pimplêmi*, même sens, latin [illegible], gothique *fulljan*, allemand *füllen*, [illegible], lithuanien *pilti*, russe [illegible], [illegible], [illegible], etc.

POLYACANTHE adj. (po-li-a-kan-te — du préf. *poly*, et du gr. *akantha*, épine). Bot. Qui est garni de nombreuses épines.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygéides, tribu des lygéens, dont l'espèce type habite la France.

— Bot. Nom de l'onopordon, chez les auteurs anciens.

— Ichthyol. Genre de poissons.

— Encycl. Ichthyol. Les polyacanthes sont caractérisés par un museau obtus et court, des mâchoires armées de dents en velours; l'opercule non dentelé, le corps comprimé, entièrement couvert de larges écailles; les nageoires dorsale et anale munies d'un grand nombre de rayons épineux, les ventrales à cinq rayons mous. Outre leurs branchies ordinaires, ils ont encore des branchies surnuméraires, destinées à retenir l'eau en réserve; aussi ces poissons peuvent-ils, comme les anabas et les [illegible], se retirer à terre et y ramper à une distance assez grande des ruisseaux et des étangs [illegible] leur séjour ordinaire. Le *polyacanthe de Hasselt* est d'un brun violacé [illegible] dessus, plus clair et jaunâtre sur les flancs et en dessous. On peut citer encore les *polyacanthes de la Chine* et *d'Arian-Coupang*.

POLYACANTHOCÉPHALE adj. (po-li-a-kan-to-se-fa-le — du préf. *poly*, et du gr. *acantha*, épine, *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête armée d'un grand nombre d'épines.

POLYACHYRE s. m. (po-li-a-ki-re — du préf. *poly*, et du gr. *achuron*, paille). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des nassauviées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Chili.

POLYACIDE adj. (po-li-a-si-de — du préf. *poly*, et de *acide*). Chim. Se dit des bases dont une molécule sature plusieurs molécules d'acide.

POLYACOUSTIQUE adj. (po-li-a-kou-sti-ke — du préf. *poly*, et du gr. *akouô*, j'entends). Physiq. Qui multiplie les sons. ‖ Peu usité.

POLYACTIDE s. f. (po-li-a-kti-de — du préf. *poly*, et du gr. *aktis*, rayon, *eidos*, forme). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Mexique.

POLYACTIE s. f. (po-li-a-ktî — du préf. *poly*, et du gr. *aktis*, rayon). Bot. Syn. de PÉLARGONILE.

POLYADELPHE adj. (po-li-a-dèl-fe — du préf. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère). Bot. Se dit des étamines qui sont soudées en plusieurs corps par leurs filets, et, par extension, des fleurs ou des plantes qui les portent.

POLYADELPHIE s. f. (po-li-a-dèl-fî — du préf. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère). Bot. Dix-huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont des étamines nombreuses soudées en plusieurs corps par leurs filets, telles que l'oranger, le millepertuis, etc.

POLYADELPHITE s. f. (po-li-a-dèl-fi-te — du préf. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère, semblable). Minér. Minéral jaune verdâtre, en grains ronds, translucides, un peu lamelleux et d'un éclat résineux. C'est un silicate multiple de chaux, d'alumine, de [illegible], de fer et de manganèse. On le trouve dans le New-Jersey, aux Etats-Unis.

POLYADÈNE adj. (po-li-a-dè-ne — du préf. *poly*, et du gr. *adên*, *adenos*, glande). Bot. Qui porte des glandes nombreuses.

POLYADÉNIE s. f. (po-li-a-dé-nî — du préf. *poly*, et du gr. *adên*, glande). Bot. Genre d'arbres, de la famille des [illegible], tribu des tétranthérées, comprenant [illegible] espèces, qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de TAMARIX, autre genre de végétaux.

POLYALDE s. f. (po-li-al-de — du préf. *poly*, et du gr. *aldéô*, je fais croître). [illegible]. Sorte de lunette, qui permet de varier le grossissement dans de certaines limites.

POLYALTHIE s. f. [illegible] — du préf. *poly*, et du gr. [illegible]. Bot. Genre d'arbrisseaux, [illegible] tribu des [illegible], [illegible] espèces qui croissent surtout dans l'Asie tropicale.

POLYAMATYPE adj. [illegible] — du préf. *poly*, et du gr. [illegible], et *type*). Typogr. [illegible] de caractères d'imprimerie. [illegible] MATYPE.

POLYAMATYPÉ, ÉE [illegible] part. pass. [illegible] POLYAMATYPER.

POLYAMATYPER v. a. [illegible]

POLYAMATYPIE s. f. [illegible]

— Encycl. [illegible] M. Henri Didot, et qui est [illegible] [illegible] M. Henri Didot, [illegible] M. [illegible] Fournier, [illegible] fonderie, et il se livra à des recherches tendant à le perfectionner. Ses premiers pas dans la carrière typographique furent mar-

ques par l'invention d'un moule à refouloir, qui fondait de même, comme l'ancien moule, les lettres de deux points et les grosses de fonte, sans employer la ponce ni le cheenage, mais qui ne pouvait s'appliquer à la fonte des petits caractères. Les lettres fondues de cette manière offraient toute la vivacité du poinçon. Cet habile typographe comprit qu'il obtiendrait un résultat beaucoup plus important en parvenant à appliquer son procédé à la fonte de tous les caractères employés dans l'imprimerie. » — « Le problème à résoudre, dit, de son côté, M. Audouin de Géronval dans son *Manuel de l'imprimeur*, était de multiplier les produits sans nuire à leur perfection. Après dix ans de recherches, en 1815, M. Henri Didot vit ses efforts couronnés du plus brillant succès. Non content de fondre d'un seul jet jusqu'à 160 lettres du caractère nonpareille, il appliqua son procédé à la fonte d'un caractère microscopique qui a servi à l'impression des *Maximes* de La Rochefoucauld et des *Œuvres* d'Horace, deux chefs-d'œuvre de typographie. » Voici, d'après le *Manuel* Roret, les avantages que présente la fonderie polyamatype : 1° promptitude dans l'exécution des commandes ; 2° identité parfaite des assortiments, les fontes s'exécutant par un moyen mécanique ; 3° diminution notable dans les prix, 4° facilité de fondre avec la matière la plus dure et sans autre augmentation que celle qu'occasionne la différence de prix des métaux. Les faibles inconvénients que l'on a reprochés à la *polyamatypie* n'enlèvent rien à son mérite réel et sont amplement compensés par ses nombreux avantages.

POLYANCISTRE s. m. (po-li-an-si-stre — du préf. *poly*, et du gr. *ogkistron*, crochet). Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustiens, dont l'espèce type vit aux Antilles.

POLYANDRE adj. (po-li-an-dre — du préf. *poly*, et du gr. *anêr*, homme). Se dit d'une femme qui a plusieurs maris.

— Bot. Qui a des étamines nombreuses, insérées sur le réceptacle ou hypogynes.

POLYANDRIE s. f. (po-li-an-drî — rad. *polyandre*). Etat d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes : *La* POLYANDRIE *est établie au Thibet, au Boutan et dans quelques classes de la population malabare.* (Compl. de l'Acad.)

— Bot. Treizième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont des étamines nombreuses et hypogynes ou insérées sur le réceptacle.

— **Encycl.** La *polyandrie* n'existe à l'état d'institution que dans certaines parties des provinces du nord de l'Inde, les vallées du bas Himalaya, le Doon et les cantons montagneux qui s'y rattachent. Elle est, cependant, la loi fondamentale des Naïrs, tribu ou caste indoue répandue dans les environs du Travancore et sur la côte de Malabar; mais c'est là un fait exceptionnel dans les populations du Sud. V. NAÏR.

L'origine de la *polyandrie*, dans les vallées du Doon, est rattachée à une fable, dans le Mahabhâratâ. Le roi de Dronâ donne un jour, dans une fête, une joute à l'arc en offrant au plus habile archer un prix inconnu de tous. Cinq frères, les cinq princes Pandava, conviennent entre eux de se partager le prix si l'un d'eux est vainqueur. L'aîné des princes, Arjun, remporte la victoire et reçoit, pour prix de la lutte, la fille du roi, la belle Drانpadi; en vertu du traité consenti par Arjun, il fallut que celui-ci la partageât avec ses frères, et elle eut cinq maris au lieu d'un. Arjun, sa femme et les quatre autres époux de la princesse habitèrent pendant quelques années, suivant cette légende, le fort de Bairath, dont on voit encore les restes, ou plutôt ceux d'une construction des Ghoorkas, sur une colline située à l'extrémité N.-O. du Doon. Presque universel dans les vallées de Jounsar et de Bawur, cantons montagneux qui se rattachent au Doon, le système de la *polyandrie* paraît inconnu dans les collines de Gurhwal et de Kumaon à l'E., ou dans celles de la surintendance de Simla à l'O. Dans le canton de Jounsar, quand le frère aîné se marie, la femme est également l'épouse des frères de son mari, mais les enfants passent pour appartenir au frère aîné. Quand il y a une grande différence entre les âges des frères d'une même famille, par exemple quand les frères sont au nombre de six, les aînés peuvent être hommes déjà, tandis que les plus jeunes ne sont que des enfants; les trois plus âgés alors épousent une femme et les trois plus jeunes, une fois en âge de se marier, en épousent une autre, mais les deux épouses sont considérées également comme femmes de tous les six frères ensemble.

Polyandrion, monument de l'âge héroïque, en Grèce, d'un caractère égyptien. C'est une pyramide de construction cyclopéenne, qui fut érigée pour servir de tombeau commun aux guerriers tombés dans la guerre civile entre Prœtus et Acrisius.

POLYANDRIQUE adj. (po-li-an-dri-ke — rad. *polyandrie*). Bot. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANHÉMIE s. f. (po-li-a-né-mî — du préf. *poly*, et de *anhémie*). Pathol. Diminution générale du sang.

POLYANTHE adj. (po-li-an-te — du préf. *poly*, et du gr. *anthos*, fleur). Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs. ‖ On dit aussi POLYANTHÈME et MULTIFLORE.

POLYANTHÈME adj. (po-li-an-tè-me — du préf. *poly*, et du gr. *anthêma*, floraison). Bot. Syn. de POLYANTHE.

POLYANTHÈRE adj. (po-li-an-tè-re — du préf. *poly*, et de *anthère*). Bot. Qui a beaucoup d'anthères, d'étamines.

POLYANTHÉRIX s. m. (po-li-an-té-rikss — du préf. *poly*, et du gr. *antherix*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des hordéacées ou triticées, formé aux dépens des ægilops, et dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord.

POLYANTHROPIE s. f. (po-li-an-tro-pî — du préf. *poly*, et du gr. *anthrôpos*, homme). Système anthropologique qui fait procéder le genre humain de plusieurs races originairement distinctes.

POLYARCHIE s. f. (po-li-ar-chî — du préf. *poly*, et du gr. *archê*, commandement). Hist. Gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE adj. (po-li-ar-chi-ke — rad. *polyarchie*). Hist. Qui appartient à la polyarchie : *Gouvernement* POLYARCHIQUE.

POLYARTHRE s. m. (po-li-ar-tre — du préf. *poly*, et du gr. *arthron*, article). Infus. Genre d'infusoires systolides ou rotateurs, de la famille des euchlanidotes, comprenant plusieurs espèces, qui vivent dans les eaux douces.

POLYARTHRON s. m. (po-li-ar-tron — du préf. *poly*, et du gr. *arthron*, article). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des prioniens, comprenant deux espèces, qui habitent l'Egypte et le Sénégal.

POLYARTICULAIRE adj. (po-li-ar-ti-ku-lè-re — du préf. *poly*, et de *articulaire*). Pathol. Qui affecte plusieurs articulations : *Rhumatisme* POLYARTICULAIRE.

POLYASPISTE adj. (po-li-a-spi-ste — du préf. *poly*, et du gr. *aspis*, bouclier). Erpét. Se dit d'un serpent qui est couvert de plaques nombreuses.

POLYBAPHIE s. f. (po-li-ba-fî — du préf. *poly*, et du gr. *baphê*, couleur). Hist. nat. Etat d'un corps qui offre plusieurs couleurs.

POLYBASIQUE adj. (po-li-ba-zi-ke — du préf. *poly*, et de *basique*). Chim. Se dit des acides qui renferment plusieurs molécules d'eau basique, c'est-à-dire susceptible d'être remplacée par une molécule de base.

POLYBASITE s. f. (po-li-ba-zi-te — du préf. *poly*, et de *base*). Minér. Argent sulfuré qui contient un grand nombre d'autres métaux, et qu'on trouve au Mexique.

— **Encycl.** On range sous ce nom divers composés contenant principalement les sulfures d'argent, d'arsenic et d'antimoine, en proportions diverses, avec quelques autres sulfures métalliques. Tous ces corps sont analogues à l'argent rouge par leurs caractères extérieurs, le genre d'éclat et la coloration; mais ils sont plus opaques et n'ont pas la même forme cristalline; ce sont des prismes droits rhomboïdaux, qui donnent une poussière brune.

POLYBE, roi de Corinthe, qui éleva Œdipe. ‖ Roi de Sicyone, fils de Mercure et de Chthonophile. ‖ Fils de Mercure et d'Eubée.

POLYBE DE COS, médecin grec, disciple et gendre d'Hippocrate. Il vivait dans le V[e] siècle av. J.-C. On lui attribue plusieurs traités réunis avec ceux de son maître et qui ont pour titre : *Sur la nature de l'homme, Sur la nature des enfants, Sur l'hygiène, Sur les affections, Sur les accouchements.* Ce fut lui qui fonda, avec Thessale et Dracon, ses beaux-frères, l'école dogmatique en médecine.

POLYBE, célèbre historien grec, fils de Lycortas, le chef de la ligue achéenne après Philopœmen, né à Mégalopolis (Arcadie) vers 206 av. J.-C., mort dans la même ville vers 128. Il fut formé par les leçons et les exemples de Philopœmen, et Plutarque nous apprend qu'aux funérailles de ce grand homme il porta l'urne qui renfermait ses cendres. Peu de temps après, vers 181, il fit partie d'une députation envoyée par les Achéens au roi d'Egypte, Ptolémée Epiphane, pour le remercier des secours qu'il avait accordés à la ligue; mais la mort de ce roi surprit l'ambassade au moment où elle allait quitter l'Achaïe. Au moment où éclata la guerre entre Persée et les Romains, il se prononça pour la neutralité; mais, ses concitoyens ayant embrassé la cause de Rome, il commanda un corps de cavalerie achéenne envoyé au secours des Romains. Néanmoins, son patriotisme portait ombrage aux agents que l'ambition romaine entretenait dans toutes les parties de la Grèce. Aussi, après la victoire de Paul-Emile sur Persée et au moment où le consul dévastait la Macédoine et l'Epire, ces agents dénoncèrent Polybe comme un ennemi de Rome. Il fut déporté en Italie avec mille de ses concitoyens. La faveur d'une famille amie des Grecs, les Scipions, lui valut de pouvoir résider à Rome pendant que les autres exilés étaient dispersés dans les villes d'Italie. Il y demeura seize ans, fut le précepteur de Scipion Emilien, qu'il accompagna au siége de Carthage, et jouit, pendant tout le temps de son exil, d'un crédit considérable. Cependant plusieurs députations d'Achéens avaient sollicité du sénat le retour des proscrits, et particulièrement de Polybe. Après de longues contestations, Caton l'Ancien trancha la question par une parole de clémence empreinte de mépris : « Il semble, dit-il, que nous n'ayons autre chose à délibérer que de savoir si quelques vieillards grecs seront enterrés par les fossoyeurs d'Italie ou par ceux de l'Achaïe. » Polybe, ainsi que ses concitoyens, put retourner en Grèce. Il profita de sa liberté pour rassembler les matériaux de son grand ouvrage historique, entreprit des voyages dans les Alpes, en Gaule, en Ibérie, etc., afin d'acquérir de sûres connaissances sur les lieux où s'étaient passés les événements dont il voulait faire l'histoire. Quand la guerre éclata entre les Romains et la ligue achéenne, il fit de vains efforts pour détourner ses concitoyens d'une lutte aussi inégale, accourut en Grèce, mais n'arriva que pour être témoin de la ruine de Corinthe. Il ne resta plus alors à Polybe que le rôle de conciliateur et il intervint pour essayer de soulager les misères de sa patrie. Il mourut vers l'an 128 av. J.-C. Polybe avait publié divers écrits historiques qui sont entièrement perdus. Il ne nous reste que les cinq premiers livres complets de son *Histoire générale* et des fragments assez considérables des autres livres. Cette histoire s'étend seulement de l'an 220 à 141; mais elle est précédée d'un tableau des événements antérieurs. C'est la première histoire générale qu'on ait écrite; l'auteur y mène de front les événements de la république romaine et ceux des Etats contemporains. Les guerres, les traités, les luttes entre Rome et Carthage, puis la Macédoine, la situation des Etats formés des débris de l'empire d'Alexandre, l'histoire des rois et des principaux capitaines de la période qu'il embrasse (Annibal, Antiochus le Grand, Ptolémée V, Philippe III, Scipion, Philopœmen, etc.), les batailles, les siéges, les descriptions géographiques, la constitution de Rome et de Carthage, la chute de cette dernière cité sont les principaux sujets traités par l'historien dans son vaste tableau. Il a voulu donner non-seulement une histoire, mais encore une sorte de manuel pour les hommes d'Etat et les hommes de guerre. Il ne se contente pas de raconter les événements dans leur ordre chronologique; il les commente, remonte aux causes qui les ont préparés et en développe les conséquences et les résultats. La rectitude du jugement, l'impartialité, la hauteur des vues, l'étendue des connaissances sont les qualités principales de Polybe. Mais on lui reproche des digressions fréquentes, de la froideur et des négligences de style.

« L'histoire, telle que l'a conçue Polybe, dit M. A. Pierron, ne se borne point à raconter, ni à peindre, ni même à suggérer des réflexions utiles. La recherche approfondie des causes qui ont engendré les événements, la mise en lumière des occasions qui les ont déterminés, des circonstances où ils se sont produits, des effets qui en ont été les conséquences, voilà ce que se propose essentiellement cette histoire, que Polybe appelle histoire pragmatique, d'un terme emprunté à l'école péripatéticienne et qui servait à désigner les sciences d'application pratique, et particulièrement les sciences morales. L'historien contemple les faits historiques, il les explique, il les juge; c'est directement et en son nom qu'il donne ses explications, qu'il exprime ses jugements; il disserte, il enseigne en même temps qu'il peint ou raconte. Il fait une *pragmatie*, comme Polybe nomme maintes fois son œuvre, c'est-à-dire un traité de politique et de morale à propos du spectacle des choses humaines. Il travaille à former l'expérience du lecteur, à l'initier au maniement des affaires, à élever sa pensée, à développer en lui les germes de l'homme d'Etat. Polybe est resté jusqu'à ce jour le type le plus accompli de ce genre d'histoire, dont il fut le premier modèle. Nul historien n'a jamais été ni plus passionné pour la vérité, ni plus exact dans le récit des faits, ni plus judicieux dans leur appréciation. Il a la conscience, le savoir, le coup d'œil; il ne déclame jamais; il est du petit nombre des hommes dont la bouche n'a jamais servi d'interprète qu'à la raison. Sans lui, nous ne connaîtrions que fort imparfaitement les Romains, en dépit même de Tite-Live, de Salluste et de tant d'autres. C'est lui qui nous a livré les secrets de leur politique; c'est chez lui qu'on saisit l'esprit de leurs institutions, et, n'eût-il fait que nous apprendre ce qu'était leur organisation militaire, il nous aurait dit mieux pourquoi ils furent les héritiers de l'empire d'Alexandre que ne le disent les belles phrases sur la fortune qui domine en toutes choses et sur la vertu des vieux temps, et sur les consuls pris à la charrue. »

Les principales éditions de son *Histoire* sont celles de Casaubon (Paris, 1609); de Schweighäuser, avec notes (Leipzig, 1792), et de la *Bibliothèque grecque* de Didot (1840). La dernière traduction française est celle de Bouchot (Paris, 1847).

POLYBIE s. m. (po-li-bî — du préf. *poly*, et du gr. *bios*, vie). Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des cyclometopes, tribu des portuniens, dont l'espèce type vit dans la Manche.

— s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des vespiens, tribu des polystites, dont l'espèce type habite la Guyane.

POLYBLENNIE s. f. (po-li-blènn-nî — du préf. *poly*, et du gr. *blenna*, mucus). Méd. Surabondance de mucosités.

POLYBŒA, fille d'Amyclas et de Diomède et sœur d'Hyacinthe.

POLYBOLE s. f. (po-li-bo-le — du préf. *poly*, et du gr. *ballô*, je lance). Antiq. Sorte de machine de guerre.

POLYBORE s. m. (po-li-bo-re — du préf. *poly*, et du gr. *borô*, je dévore). Ornith. Syn. de CARACARA, genre d'oiseaux de proie.

POLYBOTÈS, un des géants qui tentèrent d'escalader le ciel. Comme il s'enfuyait, en traversant la mer Egée, Neptune l'écrasa en lui jetant à la tête un fragment de l'île de Cos. C'est de ce fragment, d'après la Fable, que fut formée l'île Nysiros.

POLYBOTHRIS s. m. (po-li-bo-triss — du préf. *poly*, et du gr. *bothros*, fossette). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, formé aux dépens des buprestes, et comprenant plus de cinquante espèces, qui habitent Madagascar.

POLYBOTRYE s. f. (po-li-bo-trî — du préf. *poly*, et du gr. *botrus*, grappe). Bot. Syn. d'ACROSTIC, genre de fougères.

POLYBRACHIE s. f. (po-li-bra-kî — du préf. *poly*, et du gr. *brachion*, bras). Tératol. Monstruosité qui consiste en un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYBRACHIEN, IENNE adj. (po-li-bra-ki-ain, i-è-ne — rad. *polybrachie*). Tératol. Se dit d'un monstre par polybrachie : *Monstre* POLYBRACHIEN.

POLYBRACHIQUE adj. (po-li-bra-ki-ke — rad. *polybrachie*). Tératol. Qui appartient à la polybrachie : *Conformation* POLYBRACHIQUE.

POLYBRANCHE adj. (po-li-bran-che — du préf. *poly*, et de *branchies*). Zool. Qui a plusieurs branchies.

POLYCALATHIDÉ, ÉE adj. (po-li-ka-la-ti-dé — du préf. *poly*, et de *calathide*). Bot. Qui porte plusieurs calathides.

POLYCAMARE adj. (po-li-ka-ma-re — du préf. *poly*, et de *camare*). Bot. Qui est composé de plusieurs camares : *Fruit* POLYCAMARE.

— s. f. Bot. Fruit composé de plusieurs camares, comme ceux des magnolias et des renoncules.

POLYCAMÉRATIQUE adj. (po-li-ka-mé-ra-ti-ke — du préf. *poly*, et du lat. *camera*, chambre). Se dit d'une horloge qui a plusieurs cadrans placés au dedans ou au dehors de l'édifice.

POLYCANTHE s. m. (po-li-kan-te — du préf. *poly*, et du gr. *kanthos*, angle de l'œil). Entom. Syn. d'AMYCTÈRE.

POLYCAON s. m. (po-li-ka-on). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des mélyrides, dont l'espèce type vit au Chili.

POLYCAON, fils de Lélex et époux de Messène. Il fonda le royaume de Messénie et fut divinisé par ses sujets.

POLYCARDIE s. f. (po-li-kar-dî — du préf. *poly*, et du gr. *kardia*, moelle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, tribu des évonymées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à Madagascar.

POLYCARÈNE s. f. (po-li-ka-rè-ne — du préf. *poly*, et de *carène*). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des buchnérées, comprenant deux espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

POLYCARPE adj. (po-li-kar-pe — du préf. *poly*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Qui porte beaucoup de fruits.

— s. m. Liturg. Recueil de constitutions ecclésiastiques, de canons, mis en ordre par un prêtre espagnol nommé Grégoire.

POLYCARPE (saint), évêque de Smyrne et martyr, mort en 166. Il embrassa le christianisme vers l'an 80, connut saint Jean l'Evangéliste, qui l'ordonna évêque de Smyrne en 96, et s'attira, par la sainteté de sa vie, l'amour et le respect des fidèles. Lorsque saint Ignace, évêque d'Antioche, traversa Smyrne pour aller subir le martyre à Rome, Polycarpe l'accueillit avec empressement et baisa respectueusement les chaînes de son ancien condisciple. Vers 158, il se rendit à Rome pour conférer avec le pape Anicet au sujet du jour où l'on devait célébrer la Pâque, puis retourna à Smyrne. Il gouvernait son Eglise depuis soixante-dix ans et il passait pour le premier des évêques d'Asie, lorsque Marc-Aurèle, prévenu contre les chrétiens, donna l'ordre de les poursuivre. Polycarpe, alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, fut arrêté et conduit devant le proconsul, qui lui dit : « Jurez par la fortune de César, et je vous renverrai ; dites des injures au Christ. » Polycarpe lui répondit : « Il y a quatre-vingts ans que je le sers et il ne m'a jamais fait de mal ; comment pourrais-je pro-

férer des paroles impies contre mon roi, qui est mon Sauveur? Je suis chrétien! » Condamné au supplice du feu, il subit le martyre avec une admirable fermeté. Saint Irénée, son disciple, écrivait en parlant de lui : « J'ai encore présent à l'esprit quelle était la gravité de sa démarche, la majesté de son visage, la pureté de sa vie et les saintes exhortations qu'il adressait à son peuple. On lui a attribué plusieurs ouvrages reconnus comme apocryphes, des traités *Sur la mort de saint Jean l'Évangéliste* et *Sur la doctrine de saint Polycarpe*. Le seul écrit authentique qu'on ait de lui est une lettre qu'il écrivit aux Philippiens au sujet des épîtres de saint Ignace. Cette lettre, souvent réimprimée, se trouve en français dans le tome IV de la Bible de Desprez. L'Église célèbre la fête de ce saint le 26 janvier.

POLYCARPÉ, ÉE adj. (po-li-kar-pé). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la polycarpée ou au polycarpon.

— s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, comprenant les genres polycarpée et polycarpon.

POLYCARPÉE s. f. (po-li-kar-pé — du préf. *poly*, et du gr. *karpos*, fruit). Genre de plantes, de la famille des paronychiées, tribu des polycarpées, comprenant seize espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe.

POLYCARPELLÉ, ÉE adj. (po-li-kar-pèl-lé — du préf. *poly*, et de *carpelle*). Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudés ensemble.

POLYCARPIEN, IENNE adj. (po-li-kar-pi-ain, i-è-ne — rad. *polycarpe*). Bot. Se dit d'une plante qui produit, avant de périr, un nombre indéfini de récoltes.

POLYCARPON s. m. (po-li-kar-pon — du préf. *poly*, et du gr. *karpos*, fruit). Bot. Genre de plantes, de la famille des paronychiées, tribu des polycarpées, comprenant quatre espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe.

POLYCÉNIE s. f. (po-li-sé-nî — du préf. *poly*, et du gr. *kenos*, vide). Bot. Genre de plantes, de la famille des sélaginées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

POLYCÉPHALE adj. (po-li-sé-fa-le — du préf. *poly*, et du gr. *kephalê*, tête). Qui a plusieurs têtes : *Monstre* POLYCÉPHALE.

— Antiq. gr. *Nome polycéphale*, Hymne en l'honneur de Minerve, dans lequel on célébrait la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, du groupe des hydatides.

— Bot. Syn. de SPHÉRANTHE, genre de plantes.

— **Encycl.** Antiq. gr. On sait que les Grecs empruntaient dans leur musique les dénominations de leurs nomes, soit de certains peuples, soit de la nature du rhythme, ou bien des inventeurs de ces nomes, qui étaient toujours un chant déterminé possédant des règles qu'on ne pouvait enfreindre, ou bien ils empruntaient la dénomination du sujet même qu'ils voulaient traiter, ou bien enfin de leur mode propre. Le *polycéphale* était donc un nome à plusieurs têtes et qui fut inventé, selon les uns, par le second Olympe Phrygien, descendant du fils de Marsyas, et dont la propriété, à ce qu'on assure, était d'imiter le sifflement des serpents qui, selon la tradition de la Fable, couvraient la tête de Méduse.

Selon les autres, le *polycéphale* fut inventé par Cratès, philosophe grec, disciple de cet Olympe Phrygien cité plus haut.

— Helminth. Les *polycéphales* ont le corps cylindrique allongé, ridé, terminé par une vessie commune à plusieurs individus, et une tête pourvue de quatre suçoirs et de deux couronnes de crochets. On en distingue deux espèces : le *polycéphale* cérébral et le *polycéphale* granuleux. Ce genre d'entozoaires paraît appartenir exclusivement aux animaux. Cependant Laënnec l'a observé chez l'homme.

POLYCÉRATE adj. (po-li-sé-ra-te — du préf. *poly*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou d'antennes.

— Bot. Qui porte des paquets de fruits semblables à des cornes.

POLYCÈRE adj. (po-li-sè-re — du préf. *poly*, et du gr. *keras*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes.

— s. f. Moll. Genre d'hélices, dont la tête porte un nombre plus ou moins grand d'appendices filiformes.

— **Encycl.** Moll. Les *polycères* sont des animaux limaciformes, charnus, ayant un manteau à peine débordant, la tête peu distincte, couronnée d'un nombre toujours pair d'appendices filiformes; les tentacules supérieurs contractiles et en forme de massue; le pied long, assez étroit, quelquefois canaliculé; les branchies groupées autour de l'anus, entourées de quelques appendices membraneux; l'orifice des organes de la génération au côté droit. Ces mollusques ont beaucoup d'affinités avec les doris. Ils vivent généralement sur les plantes marines, dont ils se nourrissent; ils rampent peu et avec lenteur, mais nagent assez facilement. Ce genre comprend une dizaine d'espèces. La *polycère cornue* est longue de 0m.03, transparente, blanche, à reflets roses. La *polycère ornée* se trouve dans la baie de Douarnenez; elle vit sur l'ulve bulbeuse, à des profondeurs assez grandes pour résister à l'action des flots.

POLYCESTE s. f. (po-li-sè-ste — du préf. *poly*, et du gr. *kestos*, brodé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des buprestides, comprenant une douzaine d'espèces, presque toutes des régions chaudes de l'Amérique.

POLYCHALQUE s. f. (po-li-kal-ke — du préf. *poly*, et du gr. *chalkos*, cuivre). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant une douzaine d'espèces, qui vivent au Brésil et au Paraguay.

POLYCHÈTE s. m. (po-li-kè-te — du préf. *poly*, et du gr. *chaitê*, poil). Bot. Syn. de STÉVIA.

POLYCHÉTIE s. f. (po-li-ké-tî — du préf. *poly*, et du gr. *chaitê*, poil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Syn. de SCHMIDTIE, autre genre de plantes.

POLYCHILE s. m. (po-li-ki-le — du préf. *poly*, et du gr. *cheilos*, lèvre). Bot. Syn. de CLEISOSTOME, genre d'orchidées.

POLYCHOLIE s. f. (po-li-ko-lî — du préf. *poly*, et du gr. *cholê*, bile). Pathol. Surabondance de bile.

— Minér. Minéral d'un violet rougeâtre, qu'on trouve à Arendal, en Norvège.

POLYCHORION s. m. (po-li-ko-ri-on — du préf. *poly*, et de *chorion*). Bot. Fruit qui est formé de plusieurs carpelles soudés ensemble.

POLYCHORIONIDE s. m. (po-li-ko-ri-o-ni-de — rad. *polychorion*). Bot. Fruit composé de plusieurs akènes soudés ensemble.

POLYCHRE s. m. (po-li-kre — du préf. *poly*, et du gr. *chroa*, couleur). Erpét. Nom scientifique du MARBRÉ.

POLYCHRESTE adj. (po-li-krè-ste — du préf. *poly*, et du gr. *chrestos*, utile). Philos. Se dit, dans le langage de Bacon, des expériences qui sont propres à en faire concevoir d'autres.

— Anc. méd. Se disait des remèdes efficaces dans un grand nombre de maladies.

— Anc. pharm. *Sel polychreste de Glaser*, Sulfate de potasse. ‖ *Sel polychreste de La Rochelle*, Tartrate de soude.

— Techn. Se dit des substances qui ont des emplois divers.

POLYCHROA s. m. (po-li-kro-a — du préf. *poly*, et du gr. *chroa*, couleur). Bot. Syn. d'AMARANTHE.

POLYCHROÏSME s. m. (po-li-kro-i-sme — du préf. *poly*, et du gr. *chroa*, couleur). Physiq. Phénomène qui a lieu quand un corps transparent, à travers lequel on regarde, manifeste des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel la lumière le pénètre.

POLYCHROÏTE s. f. (po-li-kro-i-te — du préf. *poly*, et du gr. *chroa*, couleur). Chim. Glucoside colorant, que l'on extrait du safran.

— **Encycl.** La *polychroïte* a été découverte par E. Henry. On l'obtient de la manière suivante. Avec le safran du commerce, on prépare un extrait aqueux que l'on traite par l'alcool; celui-ci en retire une matière colorante particulière. L'alcool évaporé fournit cette matière sous forme d'une masse colorée en jaune rougeâtre foncé. C'est de la *polychroïte* impure et souillée encore par diverses substances. On la purifie par des traitements avec de l'éther et avec des alcalis, qui enlèvent certaines huiles résineuses et divers acides organiques. Par ces traitements, la masse prend une couleur écarlate. La *polychroïte* est inodore, peu amère, fort peu soluble dans l'eau, en donnant cependant avec celle-ci une liqueur jaune très-soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther, les huiles grasses et les huiles essentielles. Les alcalis la dissolvent en donnant des liqueurs d'où les acides la précipitent. Cette matière colorante s'altère assez promptement à la lumière.

La *polychroïte* se dépose souvent à la longue dans divers liquides préparés avec du safran, le laudanum de Sydenham, par exemple.

POLYCHROME adj. (po-li-kro-me — du préf. *poly*, et du gr. *chrôma*, couleur). Qui est de plusieurs couleurs, où l'on emploie plusieurs couleurs : *Peinture* POLYCHROME. *Statues* POLYCHROMES. *Il n'est plus permis de douter aujourd'hui de l'antique usage de l'architecture* POLYCHROME *chez les peuples d'Asie*. (Batissier.)

— s. m. Chim. Corps cristallisé, qu'on a trouvé dans le quassia et dans quelques autres végétaux.

— **Encycl.** *Architecture polychrome*. En Égypte, berceau de la civilisation antique, d'où sortirent toutes les sciences et tous les arts que la Grèce porta plus tard à la perfection, les architectes se servirent de bonne heure des couleurs pour rehausser la beauté de leurs monuments. Aujourd'hui encore on peut voir des traces de ce système décoratif dans une foule d'édifices remontant à la plus haute antiquité. Prisse d'Avennes a publié, dans son ouvrage sur l'Égypte, des chromolithographies reproduisant d'intéressants motifs d'ornementation en couleur appliqués à des pilastres, des chapiteaux, des entablements, des plafonds, des corniches, des bandeaux, etc. Ces motifs consistent tantôt en dessins géométriques de pure fantaisie, tels que carrés, losanges, billettes, imbrications, zigzags, fleurons, tantôt en figures d'animaux ou de végétaux, tels que scarabées, ibis et autres oiseaux, fleurs de lotus, pommes de pin, fleurs et feuillages divers. Quelquefois des teintes plates, rouges, bleues, jaunes, vertes alternent seules dans la décoration.

Chez les Grecs, l'application des couleurs sur les monuments a été de toutes les époques, suivant la remarque qui en a été faite par Hittorff, à qui l'on doit de patientes et nombreuses recherches sur cette question longtemps controversée. « Le système de l'architecture *polychrome*, dit ce savant, a été permanent chez les Grecs; il est entré dans l'ensemble de leurs productions architectoniques comme un des moyens les plus propres à ajouter au caractère de majesté de leurs temples le charme d'une élégante beauté, qui fut toujours le poétique apanage de ce peuple et de ses divinités; appliqué à des édifices élevés sous le ciel le plus pur, éclairés par le plus beau soleil et entourés d'une végétation brillante, c'était le seul système à la disposition de l'artiste pour mettre l'œuvre de l'art en harmonie avec l'inépuisable richesse de la nature. » Dès le temps où le bois entrait seul dans la construction des palais et des temples, les Grecs employèrent la peinture pour assurer la conservation de ces édifices; le passage suivant de Vitruve ne laisse subsister aucun doute à cet égard : « Les différentes parties de la charpente, comme aussi la manière dont les charpentiers travaillaient le bois, furent imitées par les architectes dans l'ordonnance de leurs temples en pierre et en marbre; et comme les poutres étaient posées de manière à dépasser avec leurs têtes la face extérieure des murs, ils coupèrent à fleur du mur ce qui en dépassait et y appliquèrent des planches de la forme des triglyphes, qu'ils couvraient de cire bleue. » Après que l'on eut adopté la pierre et le marbre pour la construction des édifices, on continua d'orner de peintures, non-seulement les plafonds et les charpentes de la couverture, qui n'avaient pas cessé d'être faites de bois, mais les murailles elles-mêmes, les colonnes, les architraves, les corniches, etc. Le silence que les auteurs anciens ont gardé à ce sujet explique pourquoi l'existence d'un système d'ornementation aussi important, aussi éminemment caractéristique, resta si longtemps ignorée des modernes; mais ce silence peut être attribué, dit Hittorff, à ce que l'application des couleurs à l'architecture était d'un usage tellement universel, qu'il n'éveillait plus la curiosité. Pausanias, qui nous a laissé la description d'un grand nombre de temples, qui en a noté minutieusement toutes les particularités, ne dit rien des tons variés qui contribuaient à l'éclat de leur architecture. Cependant, plusieurs de ces temples, tels que ceux de Minerve, d'Erechthée et de Thésée à Athènes, de Jupiter Panhellénien à Égine et d'Apollon à Bassæ, les uns encore debout et les autres retirés de dessous les décombres, montrent, dans leurs restes vénérables, les nombreuses et irrécusables traces des nuances brillantes dont la peinture avait couvert soit la pierre, soit le stuc, soit le marbre. Pausanias nous a conservé lui-même une notion de l'emploi des couleurs dans l'architecture, non parce qu'il lui a paru intéressant de nous parler de cet usage, mais à cause des noms que certains édifices devaient aux couleurs dont ils étaient peints. « Il y a, dit-il, d'autres tribunaux à Athènes, mais ils ne sont pas aussi célèbres que l'Aréopage. Le Parabyste et le Trigone ont pris leur nom, le premier de ce que, n'étant destiné qu'aux petites causes, il est comme perdu dans un quartier peu fréquenté, et le second de la forme de l'édifice où il tient ses séances. Le tribunal Rouge et le tribunal Vert ont pris ces noms de leur couleur, et ils les conservent encore. » Par cette seule indication, on est fondé à admettre que les couleurs dominantes appliquées sur ces monuments étaient le rouge et le vert, que le système de colorier l'architecture dans tout son ensemble s'étendait à d'autres édifices que les temples, et que le silence des auteurs anciens sur ce mode de décoration ne prouve absolument rien, [illegible] contre la généralité, ni contre la permanence de son emploi chez les Grecs. [illegible] les monuments en pierre et en marbre sur les fragments desquels l'existence de l'application de la peinture a été reconnue, soit comme couvrant de tons [illegible] les [illegible] parties dont ces monuments se composent, soit comme embellissant des ornements les plus variés les bandeaux, les tables ou les moulures qui servaient à en détacher les masses, ce serait énumérer presque tous les édifices de la Grèce proprement dite, de la Grande-Grèce et de la Sicile, qui, découverts depuis Stuart jusqu'à nos jours, ont été étudiés et dessinés avec une scrupuleuse exactitude. Depuis le pavé, qui était formé d'un enduit en stuc sur lequel on peignait des ornements de diverses couleurs, jusqu'à la couverture, qui était composée de tuiles peintes en rouge ou en jaune et ornées parfois de feuilles et de méandres, toutes les parties des édifices offraient une décoration picturale des plus variées. C'était le degré de richesse dans les ornements dont les fonds, à teinte plate, étaient chargés qui servait à donner plus ou moins de magnificence apparente aux édifices sacrés, selon l'éclat dont on voulait entourer les dieux. Ce genre d'ornementation convenait particulièrement à l'architecture dorique, dont il embellissait les formes simples et sévères. « Si, par suite des idées reçues sur le caractère de cette architecture, dit encore Hittorff, on pouvait voir une sorte d'incohérence entre la sévérité de ses masses et la richesse des couleurs, la réflexion ferait bientôt reconnaître qu'elle n'est qu'apparente. Loin d'être en opposition avec la sagesse raisonnée des Grecs, ce système [illegible] à une variété indispensable dans l'emploi presque général de l'ordre dorique pour les temples de toutes leurs divinités. Le plus ou moins d'extension dans l'application leur fournissait mille moyens de graduer la magnificence apparente des temples, selon l'importance locale ou universelle du dieu. Ils arrivèrent ainsi à des distinctions très-sensibles, sans rien changer au type presque uniforme de leur architecture aux plus belles époques de l'art. »

Imitateurs des Grecs, les Romains ne manquèrent pas de faire servir la couleur à la décoration de l'architecture, mais ils restreignirent peu à peu l'emploi de ce système, au point de ne l'appliquer guère que dans l'intérieur des édifices. Sous l'empire, ils élevèrent des monuments de pierre ou de marbre sans aucune coloration et, dès lors, ce ne fut que lorsqu'ils firent usage du stuc qu'ils le revêtirent de peinture à l'extérieur comme à l'intérieur.

Les populations barbares de l'Europe septentrionale et occcidentale peignaient leurs maisons et leurs temples de bois, et les Scandinaves prodiguaient les couleurs brillantes et les dorures dans leurs habitations. Au moyen âge, l'architecture ne cessa pas d'être *polychrome*. « Alors, comme pendant la bonne antiquité, dit M. Viollet-le-Duc, qui va nous servir ici de guide, la peinture ne paraît pas avoir été jamais séparée de l'architecture. Ces deux arts se prêtaient mutuellement secours, et ce que nous appelons le tableau n'existait pas, ou du moins n'avait qu'une importance très-secondaire. » Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'opinion s'était accréditée que les églises devaient être peintes sur toute leur face intérieure. Jusqu'au milieu des camps, si l'empereur faisait élever un oratoire, les murs en étaient entièrement couverts de peintures. Muratori nous apprend que, tant qu'un édifice religieux n'avait pas reçu ce genre d'ornements, on ne le croyait pas terminé (*adeo invaluit ecclesias depingendi consuetudo, ut* [illegible] *adjectæ fuissent, ecclesiæ* [illegible] *futurentur*). Grégoire de Tours signale à plusieurs reprises les peintures qui décorent les édifices religieux et les palais de son temps. Il fit peindre lui-même les [illegible] de Sainte-Perpétue, à Tours, par les ouvriers du pays, « avec tout l'éclat qu'elles avaient autrefois. » Cet usage de peindre les édifices fut continué pendant toute la période carlovingienne, et Frodoard nous apprend que l'évêque Hincmar, reconstruisant la cathédrale de Reims, orna la voûte de peinture. » Dans les monuments d'architecture romane, les couleurs s'appliquaient de préférence à la sculpture d'ornement ou à la statuaire, aux [illegible] et profils, comme pour en faire [illegible] l'importance et la valeur. [illegible] peinture formée de [illegible] cubes de verre ou de [illegible] ment colorés, vint donner un éclat nouveau à la coloration de l'architecture. [illegible] XIIe siècle que la [illegible] atteignit en France [illegible] traux, les vignettes [illegible] fragments de peinture [illegible] que, dit M. Viollet-le-Duc [illegible] savant, très-attentif [illegible] le l'harmonie [illegible] harmonie avec les [illegible] Il n'est pas [illegible] développé dans [illegible] l'art grec [illegible] tale, [illegible] avoir été [illegible] dans, [illegible] soit sur un [illegible] [illegible] étaient couvertes de ce badigeon d'une faible épaisseur, les ornements se détachant sur un fond rouge et souvent rehaussé de traits noirs et de touches jaunes. Ce genre de décoration [illegible] se perfectionna [illegible] ment sous l'influence des artistes byzantins venus en France au IXe siècle; les couleurs employées furent plus [illegible], plus variées, plus [illegible], et l'harmonie, en changeant de [illegible], acquit une puissance extraordinaire. Les couleurs dominantes furent l'ocre jaune, le brun rouge

[illegible] le vert de nuances diverses; les couleurs [illegible] rose pourpre, le violet [illegible] jeter sa [illegible] de l'harmonie à la [illegible] des colorations. Les mo[illegible] aussi une va[illegible] extrêmes. La coloration [illegible] extérieur des édifices était beaucoup [illegible] que celle des intérieurs; les tons rouge vif, vert cru, jaune ocre [illegible], des noirs et des blancs purs, rarement [illegible] préférés, la vivacité de la lumière directe et des ombres, en plein air, permettant des duretés de coloration qui ne seraient pas supportables sous la lumière tamisée et diffuse des intérieurs. A dater du XVI[e] siècle, on a renoncé à la peinture extérieure de l'architecture; et encore, au commencement du XVII[e] siècle cherchait-on les effets colorés à l'aide d'un mélange de brique et de pierre, [illegible] appliquées.

De nos jours, on a fait quelques essais d'architecture [illegible], mais ces essais n'ont pu être tentés avec quelque succès que dans des restaurations d'édifices du moyen âge. Il importe, d'ailleurs, de bien se pénétrer de cette vérité esthétique, que la polychromie architecturale exige un climat sec et un soleil resplendissant; les brouillards et le ciel [illegible] du Nord ne lui conviennent point.

— *Sculpture polychrome.* « L'usage de colorier les statues est aussi ancien que la statuaire, dit M. Bachelet; les Éthiopiens peignaient leurs divinités avec du minium; les [illegible] les revêtaient d'un vernis coloré; les Phéniciens, les Babyloniens et les Perses les ornaient en outre d'or, d'argent, d'ivoire, de pierreries, de chaînes précieuses, etc. » Les Égyptiens ne peignaient pas seulement les sculptures monumentales, ils appliquaient des couleurs sur les statues isolées, comme on peut en juger par divers groupes et figures en pierre que possède le Louvre; le plus souvent, la peau était peinte en rouge brique; quelquefois, par exemple dans une statuette d'homme debout (n° 46 du catalogue de 1873) dont le visage est peint de cette couleur, les cheveux, les sourcils, les paupières et les prunelles sont noirs; un collier vert et bleu entoure la gorge. Dans un groupe de deux époux assis (n° 53), l'homme porte des traces de peinture rouge et la femme était peinte en jaune. Divers bas-reliefs égyptiens de notre Musée égyptien offrent des traces non moins évidentes de coloration. La polychromie fut également adoptée par les Grecs et pour la sculpture d'ornement et pour la statuaire; les preuves abondent dans nos musées et il serait beaucoup trop long d'en faire [illegible]. La sculpture chryséléphantine (v. ce mot), que Phidias porta à sa perfection, n'était, à vrai dire, qu'une espèce de sculpture *polychrome.* Les statues et les bas-reliefs en marbre blanc du fameux tombeau de Mausole étaient peints; dans les bas-reliefs le fond était bleu et les figures rouges. L'or et les diamants furent quelquefois employés pour embellir des statues et des bustes.

Au moyen âge, les chapiteaux et les autres membres d'architecture plus ou moins ornés de sculptures recevaient presque invariablement des rehauts de couleur plus ou moins vifs. Les statues étaient également peintes, surtout lorsqu'elles étaient destinées à prendre place sur les autels ou dans les niches, à l'intérieur des édifices. D'innombrables spécimens attestent ce goût de nos aïeux pour la sculpture *polychrome.* De nos jours, quelques statuaires de talent, Pradier et Clésinger entre autres, ont fait en ce genre des tentatives auxquelles la critique ne s'est généralement pas montrée favorable. Le goût n'est plus à ce mode artistique qui, dans la statuaire, ne saurait produire des effets aussi purs, aussi délicats, aussi graves, aussi imposants que ceux qui résultent de la coloration naturelle du marbre ou de la pierre.

Polychrome (L'ORNEMENT), recueil historique et [illegible]. V. ORNEMENT.

POLYCHROMIE s. f. (po-li-kro-mî — rad. *polychrome*). État d'un corps dont les parties offrent des couleurs diverses.

POLYCHRONE s. m. (po-li-kro-ne — du préf. *poly*, et du gr. *chronos*, temps). Liturg. Prière qu'on disait, dans l'Église grecque, pour la longue vie de l'empereur régnant.

POLYCHYLE adj. (po-li-chi-le — du préf. *poly*, et de *chyle*). Méd. Se dit des aliments qui fournissent beaucoup de chyle.

POLYCHYLIE s. f. (po-li-chi-lî — rad. *polychyle*). [illegible] Surabondance de chyle.

POLYCHYME adj. (po-li-chi-me — du préf. *poly*, et de *chyme*). Méd. Qui fournit beaucoup de chyme. Au subst. POLYCHYMIE.

POLYCLADE [illegible] (po-li-kla-de — du préf. *poly*, et du gr. *klados*, branche). Bot. Qui [illegible] de branches.

— [illegible] Genre d'insectes coléoptères [illegible], de la famille des [illegible], [illegible] des [illegible] l'espèce type habite le Sé[illegible].

POLYCLADIE s. f. (po-li-kla-dî — rad. *polyclade*). [illegible] d'une plante qui pousse [illegible] que l'ordinaire. Genre d'algues, de la famille des floridées, tribu des [illegible] l'espèce type croît sur les côtes du Cap de Bonne-Espérance.

POLYCLÉE s. m. (po-li-klé — du préf. *poly*, et du gr. *kleos*, bruit). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant six espèces qui presque toutes habitent l'Afrique ou les îles voisines.

POLYCLÈS, sculpteur grec, né à Athènes. Il vivait au II[e] siècle av. J.-C. et était fils d'un statuaire nommé Timarchidès. Il reçut les leçons de Stadieus. Lorsque Métellus soumit la Grèce, il transporta à Rome les œuvres de cet artiste, notamment un *Jupiter* et une *Junon*, qui fut placée dans le temple de cette déesse. Winckelmann lui attribue l'*Hermaphrodite*, dont le musée du Louvre possède un belle reproduction.

POLYCLÈTE, célèbre statuaire et architecte grec, né soit à Sicyone, soit à Argos, en 480 av. J.-C., mort en 405. Ce grand artiste, qui a joui d'une célébrité égale à celle de Phidias et de Praxitèle, est surtout connu dans l'antiquité comme l'auteur d'une colossale statue chryséléphantine de Junon, consacrée dans un des temples de la déesse, près d'Argos. On ne sait sur l'autorité de quel ancien auteur Pline le fait naître à Sicyone et le distingue ainsi d'un autre Polyclète, son contemporain, né à Argos. Platon, dans le *Protagoras*, Strabon, Maxime de Tyr et en général tous les anciens auteurs, sauf Pausanias, ne parlent que d'un seul Polyclète; Pausanias, qui en cite deux, les fait naître tous les deux à Argos. Malgré Pline et Pausanias, qui n'ont pu se tromper d'une façon si grossière, les érudits modernes, Junius, Boullenger, Winckelmann, n'ont reconnu qu'un seul Polyclète et lui ont attribué tous les ouvrages signés de ce nom. Le plus probable est qu'il y en a eu réellement deux.

Polyclète eut pour maître Agéladas d'Argos, dont Phidias et Myron avaient été également les élèves. L'époque de sa naissance est établie par un passage du *Protagoras* déjà mentionné et par un autre de Pline également concluant. L'époque de sa mort est à peu près indiquée par Pausanias, qui le fait vivre jusqu'après le combat d'Ægos-Potamos (XCIII[e] olympiade, 4). Élien raconte sur Polyclète l'anecdote suivante. Hipponicus, riche Athénien, voulant élever une statue à Callias, son père, on lui conseillait d'en confier l'exécution à Polyclète. « Non certes, dit-il, car il en obtiendrait plus de gloire que moi. » Ce fait doit être rapporté à la LXXXIV[e] olympiade. Le plus célèbre des ouvrages de Polyclète était la *Junon* d'Argos. Elle était colossale, quoique un peu moins grande, dit Strabon, que les colosses de Phidias. Or, le *Jupiter* de Phidias avait 56 pieds de hauteur et la *Minerve* 36. La *Junon* était assise sur un trône d'or, dans une attitude majestueuse; la tête, la poitrine, les bras et les pieds étaient en ivoire; les draperies étaient en or; elle était coiffée d'une couronne, sur laquelle l'artiste avait représenté les *Heures* et les *Grâces*; d'une main elle tenait son sceptre, de l'autre elle portait une grenade; au sommet du sceptre était posé un coucou; le manteau était orné de guirlandes formées de branches de vigne. Ses pieds reposaient sur une peau de lion.

Les autres ouvrages de Polyclète cités par les auteurs sont les suivants : *Deux enfants jouant aux osselets*; *Deux jeunes filles* portant sur la tête des corbeilles sacrées et appelées pour cette raison *canéphores*, comme dans les cérémonies religieuses. Ces *Canéphores* se voyaient encore à Messine au temps de Verrès et Cicéron en parle avec grand éloge; *Un jeune homme ceignant sa tête d'une bandelette*, appelé le *Diadumenos*, qui fut vendu 100 talents (540,000 fr.); *Un jeune homme armé d'une lance*, appelé le *Doryphore*; *Un guerrier saisissant ses armes*, appelé l'*Alexetère*, c'est-à-dire « qui va au secours de ses compagnons; » *Un homme se frottant le corps avec un strigile*, dit l'*Apoxyomène*; l'*Artémon* ou *Péréphorète*, statue tournante; une *Amazone*, placée dans le temple de Delphes; une *Hécate en bronze*, placée dans le temple d'Hécate à Argos; une statue de *Polyxène*; un *Mercure*, qui fut transporté dans la ville de Nicomachie; un *Hercule étouffant Antée*, qui se voyait encore à Rome au temps de Pline, enfin un *Hercule tuant l'hydre de Lerne*.

Parmi les œuvres de Polyclète, il en est une qui mérite une place à part, c'est celle qui fut appelée le *Canon*, c'est-à-dire le type, la règle de l'art. C'était sans doute une statue de jeune homme dans toute la force de l'âge, dont la proportion et la beauté étaient parfaites. Winckelmann croit que c'était le *Doryphore* (v. ce mot). Lucien en parle en plusieurs endroits comme d'un chef-d'œuvre incontesté. « Un danseur, dit-il dans son *Traité de la danse*, pour exceller dans son art, ne doit être ni trop grand ni trop petit, ni trop gras ni trop maigre; il doit ressembler au *Canon* de Polyclète. » Polyclète, dit Galien, compléta son ouvrage en composant un traité des proportions qui constituent l'harmonie et par conséquent la beauté du corps humain. Après la pratique la théorie; cet ouvrage, comme la statue, fut appelé *Canon*, et Pline nous dit que les artistes suivaient ce *Canon* comme une sorte de loi : *Lineamenta artis ex eo petentes velut a lege quadam.* Statuaire, écrivain, peintre peut-être, suivant plusieurs auteurs anciens, Polyclète était, en outre, un très-habile architecte. Il avait élevé à Épidaure, près du temple d'Esculape, un célèbre monument circulaire en marbre blanc appelé le *Tholus*, orné plus tard de peintures par Pausanias. Il avait construit aussi un théâtre dont Pausanias fait un grand éloge. On a de nombreux jugements des anciens sur Polyclète. Un mot de Varron sur cet artiste a été souvent mal interprété; il dit que ses statues étaient *carrées* (*quadrata*); mais ce mot signifie seulement que les formes hardies laissaient encore quelque chose à désirer quant à la délicatesse et au moelleux. Cicéron compare Polyclète à Calamis et à Myron et lui donne la supériorité : *Pulchriora etiam Polycleti et jam plane perfecta.* Quintilien lui reproche de n'avoir osé être que le statuaire de la jeunesse : *Nihil ausus ultra leves genas*, c'est-à-dire qu'il ne sculptait que des jeunes gens. Il peut y avoir du vrai dans cette critique; mais il ne faut pas oublier que la *Junon* de Polyclète était un de ses ouvrages les plus admirés, et ce n'était point par la grâce de la jeunesse que cette statue se recommandait, et l'*Hercule terrassant l'hydre* devait être une œuvre vigoureuse. D'ailleurs, toute l'antiquité a comparé Polyclète à Phidias, et quelquefois même ce dernier a été placé après Polyclète.

Ce grand artiste eut pour élèves Argias, Asopodore, Alexis, Aristide, Phrynon, Dinon, Athénodore, Daméas, le second Canachus et notamment Périclète, frère de Naucydès. De son école sortirent aussi Antiphane, le second Polyclète, Alype, Cléon de Sicyone. Lysippe peut même y être rattaché, puisqu'il disait lui-même qu'il s'était formé dans l'art par l'étude du *Doryphore* de Polyclète.

On croit avoir retrouvé une copie du *Diadumène* de Polyclète : c'est une statue de jeune athlète, autrefois à Rome dans le jardin Farnèse, aujourd'hui à Naples. C'est le seul monument qui nous soit parvenu de ce grand maître de l'antiquité. V. DIADUMÈNE.

POLYCLÈTE, statuaire grec, né à Argos. Il vivait au V[e] siècle avant notre ère. Cet artiste, qu'on a souvent confondu avec le précédent, était frère du sculpteur Naucydès, dont il reçut les leçons. Il passe pour l'auteur de deux statues célèbres, *Jupiter Milichius*, à Argos, et *Jupiter Philius*, à Mégalopolis, dont Pausanias nous a donné la description. On lui doit aussi quelques-uns des trépieds de bronze qui se trouvaient dans le temple d'Amyclée. Pausanias cite encore de lui une statue d'athlète, celle d'Agénor de Thèbes, et c'est en la mentionnant qu'il distingue deux Polyclète d'Argos. « Elle est l'œuvre de Polyclète d'Argos, non pas de celui qui a fait la *Junon.* »

Polyclète (VOYAGE DE), tableau historique d'une période de la civilisation romaine, par le baron Theis (Paris, 1821, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage est calqué sur le *Voyage d'Anacharsis*, mais il n'a de commun avec lui que la forme extérieure; pour le fond, le sujet est le même que celui du livre de M. Dezobry : *Rome au siècle d'Auguste.* L'époque choisie diffère cependant; il a plu au baron de Theis de faire voyager son héros au temps de Sylla, période critique dans l'histoire de Rome, caractérisée par la lutte la plus violente entre le peuple et l'aristocratie et par le passage de l'austérité républicaine à la corruption. Cette époque est moins favorable à une description archéologique que le siècle d'Auguste, parce que, au temps de Sylla, la littérature, l'éloquence et les arts étaient encore naissants. Dans un ouvrage d'érudition, la fiction a ses inconvénients et ses avantages. Pour les gens du monde, un cadre romanesque sera toujours le meilleur passe-port de la science; mais, pour les érudits, pour les esprits sérieux, ce sera un embarras, une superfluité. L'auteur du *Voyage de Polyclète* a observé une mesure convenable; les fictions occupent peu de place dans son ouvrage. Il a rassemblé sur le peuple romain, en assez grand nombre et avec assez d'exactitude, des notions curieuses, instructives, intéressantes. Il passe en revue les mœurs et les usages, la vie publique et privée des Romains, les fonctions de leurs magistrats, de leurs pontifes, de leurs commandants militaires, la composition de leurs armées, leurs amusements, leurs spectacles, leurs théâtres, leur littérature, leur philosophie, leurs arts, leurs mariages, leur vie domestique, leurs repas, leur luxe, leurs palais et leurs maisons de campagne, leurs vêtements et enfin la toilette des dames romaines. Quelques inexactitudes de détail se rencontrent dans cet ouvrage, un peu arriéré aujourd'hui, mais qui sera encore consulté avec fruit.

POLYCLINÉ, ÉE adj. (po-li-kli-né — du préf. *poly*, et du gr. *klinê*, lit). Zooph. Se dit des polypes réunis en une masse commune, quoique chacun ait sa vie propre.

POLYCLONE adj. (po-li-klo-ne — du préf. *poly*, et du gr. *klôn*, rameau). Bot. Qui se partage en branches nombreuses.

POLYCNÈME s. m. (po-li-knè-me — du préf. *poly*, et du gr. *knêmê*, jambe). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, tribu des achyranthées, dont l'espèce type habite l'Europe et l'Asie.

POLYCOME adj. (po-li-ko-me — du préf. *poly*, et du gr. *komê*, chevelure). Qui a beaucoup de cheveux.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type vit au Brésil.

— s. f. Bot. syn. de THORÉE, genre d'algues.

POLYCONIQUE adj. (po-li-ko-ni-ke — du préf. *poly*, et de *conique*). Qui contient plusieurs cônes.

— Géogr. *Projection polyconique*, Projection dans laquelle la région à représenter est décomposée en un cône central et en une série de troncs de cône.

POLYCONQUE adj. (po-li-kon-ke — du préf. *poly*, et de *conque*). Moll. Qui a plus de deux valves.

POLYCOPRIE s. f. (po-li-ko-prî — du préf. *poly*, et du gr. *kopros*, excrément). Méd. Surabondance de déjections alvines. ‖ Peu usité.

POLYCOQUE adj. (po-li-ko-ke — du préf. *poly*, et de *coque*). Bot. Qui se compose de plusieurs coques.

POLYCORDE s. m. (po-li-kor-de — du préf. *poly*, et de *corde*). Mus. Ancien instrument à cordes qui se jouait avec un archet.

— **Encycl.** Cet instrument fut inventé à la fin du XVIII[e] siècle par un facteur de Leipzig, nommé Hilmer. Il ressemblait à la contrebasse, et l'on assure qu'il en pouvait tenir lieu, bien que sa hauteur fût seulement de $0^m,42$. Mais c'est surtout la forme de l'instrument qui devait être singulière, puisque le manche n'avait pas moins de $0^m,29$ de longueur sur $0^m,10$ de largeur, ce qui semble tout à fait disproportionné avec la hauteur de la caisse. Sur ce manche, garni, ainsi que la guitare, de touches sur lesquelles venaient se poser les doigts pour former les intonations, dix cordes étaient tendues. Le *polycorde* a subi le sort de bien des inventions, dues d'ailleurs à des luthiers souvent ingénieux et intelligents. Il a disparu sans laisser de lui aucune trace.

POLYCORYNE s. m. (po-li-ko-ri-ne — du préf. *poly*, et du gr. *korunê*, massue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des anthribides, comprenant deux espèces qui habitent la Guinée.

POLYCOTYLAIRE adj. (po-li-ko-ti-lè-re — du préf. *poly*, et du gr. *cotulê*, cavité). Zool. Qui a plusieurs paires de ventouses ou de suçoirs.

POLYCOTYLE adj. (po-li-ko-ti-le — du préf. *poly*, et du gr. *kotulê*, cavité). Hist. nat. Qui renferme plusieurs cavités.

POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE adj. (po-li-ko-ti-lé-do-né — du préf. *poly*, et de *cotylédon*). Bot. Dont l'embryon a plus de deux cotylédons. ‖ On dit aussi POLYCOTYLÉDONE.

POLYCRATE, tyran de Samos de 532 à 522 av. J.-C. S'étant emparé du pouvoir suprême malgré le peuple, il s'y maintint en le faisant trembler par ses mesures violentes, en lui prodiguant les fêtes et les spectacles et en le distrayant du sentiment de sa servitude par de brillantes conquêtes. A la tête d'une flotte de cent vaisseaux, il s'empara de plusieurs îles voisines, battit les Lesbiens alliés aux Milésiens et fit une alliance avec Amasis, roi d'Égypte. Ses succès constants lui inspirèrent la crainte de voir la fortune se lasser de le combler de ses faveurs. Pour se la rendre favorable, il jeta à la mer un anneau orné d'une pierre précieuse, qu'il portait ordinairement à son doigt (v. ANNEAU). La légende raconte qu'il retrouva l'anneau quelques jours après dans le ventre d'un poisson. Polycrate eut une fin terrible : pendant qu'il méditait la conquête de l'Ionie, le satrape Oronte le fit prisonnier par trahison et le fit mettre en croix, après qu'il l'eut fait écorcher vif. Polycrate avait attiré à sa cour le poëte Anacréon et le philosophe Phérécyde. Malgré sa cruauté et son despotisme, il protégea les sciences et les arts et embellit Samos de plusieurs grandes et belles constructions.

POLYCRÈNE, nom donné par le président de Lamoignon à une source de fontaine située à peu de distance de son domaine de Bâville (Seine-et-Oise). Elle est surtout connue par un vers de Boileau (*Épître à Lamoignon*) :

> Tantôt sur l'herbe assis, au pied de ces coteaux,
> Où Polycrène épand ses libérales eaux,
> Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
> Discourir des vertus dont tu fais ton étude.

POLYCTOR, héros qui fut un des fondateurs du royaume d'Ithaque.

POLYCYCLIQUE adj. (po-li-si-kli-ke — du préf. *poly*, et du gr. *kuklos*, cercle). Zool. Qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même. ‖ Peu usité.

POLYDACRYE s. f. (po-li-da-krî — du préf. *poly*, et du grec *dakru*, larme). Méd. Excrétion surabondante des larmes.

POLYDACRYS s. m. (po-li-da-kriss — du préf. *poly*, et du gr. *dakru*, larme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, dont l'espèce type vit au Mexique.

POLYDACTYLE adj. (po-li-da-kti-le — du préf. *poly*, et du gr. *daktulos*, doigt). Zool. Qui a beaucoup de doigts ou plusieurs doigts.

— s. m. Tératol. Individu qui a des doigts surnuméraires.

— **Encycl.** Tératol. Il n'est pas rare de

rencontrer des individus *polydactyles*, c'est-à-dire ayant des doigts surnuméraires. Nous avons parlé ailleurs de cette difformité (v. DOIGT), dont les anciens, notamment Pline, citent de nombreux exemples. Le plus souvent, on ne trouve que six doigts, ce qui avait fait donner par les Romains le nom de *sex digiti* ou sexdigitaires aux *polydactyles*; néanmoins, on a constaté l'existence de sept, huit, neuf et même dix doigts. Les doigts surnuméraires existent avec ou sans ongle, avec ou sans phalanges. Ils sont souvent sans tige osseuse et ne sont, en ce cas, qu'une véritable excroissance de chair immobile. Quelquefois, ils offrent la même organisation et presque la même motilité que les doigts normaux. Il n'est pas rare qu'un sixième doigt soit produit par la bifurcation de la dernière phalange du pouce, chaque portion ayant un os et un ongle particulier. On a également remarqué que ce vice de conformation est très-souvent héréditaire. On peut retrancher facilement les doigts surnuméraires, qui sont inutiles ou incommodes, et généralement on opère peu de temps après la naissance, au moyen de ciseaux, de tenailles incisives ou mieux du bistouri. L'opération est facile; elle ne nécessite presque jamais de ligature vasculaire et la guérison est ordinairement prompte.

Une difformité du même genre peut se présenter chez des animaux. Le 13 août 1827, Geoffroy Saint-Hilaire lut à l'Académie des sciences un mémoire sur un cheval *polydactyle* portant aux pieds de devant trois doigts séparés par des membranes. Cette monstruosité, conservée à Lyon dans la collection particulière de M. Bredin, qui était alors directeur de l'Ecole vétérinaire de cette ville, a fourni à l'auteur des considérations nombreuses à l'appui tant de son grand principe de l'unité organique que de sa théorie des monstruosités. En effet, dans cette théorie, ce que nous regardons comme anomalie n'est souvent que le retour à la disposition générale, modifiée pour chaque espèce dans des circonstances différentes. Les anciens citent des chevaux *polydactyles*. « César, dit Suétone, se servait d'un cheval remarquable, dont les pieds ressemblaient à ceux d'un homme, les cornes en étant fendues en forme de doigts, » et il emprunte cette assertion à l'*Histoire naturelle* de Pline (VIII, 42), où celui-ci dit : « Le cheval de César passe pour n'avoir jamais souffert qu'aucun autre que son maître le montât et pour avoir eu les pieds de devant figurés comme des pieds humains, ainsi qu'on l'a représenté dans sa statue placée au devant du temple de Vénus Génitrix. » Il n'y a rien d'impossible à ce que le cheval de César ait présenté le même cas de monstruosité que le cheval dont parle Geoffroy Saint-Hilaire; mais il est plus vraisemblable qu'il n'y a au fond de cette assertion qu'un pur acte de flatterie adulatrice envers celui qui était devenu le maître du monde romain. De même qu'Alexandre avait eu un cheval extraordinaire, Bucéphale, on voulut que César eût le sien.

POLYDACTYLIE s. f. (po-li-da-kti-lî — rad. *polydactyle*). Tératol. Monstruosité consistant en des doigts surnuméraires. ‖ On dit aussi POLYDACTYLISME.

POLYDACTYLIEN, IENNE adj. (po-li-da-kti-li-ain, i-è-ne — rad. *polydactyle*). Tératol. Se dit des sujets polydactyles.

POLYDACTILIQUE adj. (po-li-da-kti-li-ke — rad. *polydactyle*). Tératol. Qui appartient à la polydactylie, aux polydactyles.

POLYDACTYLISME s. m. (po-li-da-kti-li-sme — rad. *polydactyle*). Tératol. Monstruosité consistant en des doigts surnuméraires. ‖ On dit aussi POLYDACTYLIE.

POLYDAMAS, héros troyen, fils de Panthoüs et ami d'Hector. Il était moins brave, mais plus sage que ce dernier et possédait la connaissance de l'avenir et du passé. Polydamas fut soupçonné, ainsi qu'Anténor, d'avoir livré Troie aux Grecs.

POLYDAMAS, fameux athlète thessalien, qui joignait à une stature gigantesque une force extraordinaire. Un jour, sans armes, il tua un lion furieux sur le mont Olympe; un autre jour, il arrêta court, d'une seule main, un char lancé à toute vitesse; une autre fois, il saisit un taureau par un des pieds de derrière et le tint si bien que l'animal ne put se débarrasser des mains de l'athlète qu'en lui laissant la corne de son pied. Après d'autres exploits du même genre, Polydamas périt écrasé en voulant soutenir une roche énorme qui se détachait du haut d'une grotte.

POLYDAMNA, femme de Théon, roi d'Égypte. Elle fit don à Hélène d'une poudre qui calmait la douleur et faisait oublier les maux. Cette poudre était le népenthès.

POLYDECTE s. m. (po-li-dè-kte — du préf. *poly*, et du gr. *dêkês*, qui mord). Crust. Genre de crustacés, de la famille des oxystomes, tribu des corystiens, formé aux dépens des pilumnes.

POLYDECTE, fils de Magnès et roi de l'île de Sériphe. Il reçut chez lui Danaé et fit élever Persée. Plus tard, ce prince lui ayant porté ombrage, il l'envoya combattre la Méduse. A son retour, Persée pétrifia Polydecte avec la tête de la Gorgone.

POLYDECTE, roi de Sparte, frère du célèbre Lycurgue et père de Charilaüs. Après sa mort, Lycurgue gouverna pendant la minorité de son jeune fils, dont il fut le tuteur et le soutien.

POLYDÉMON, un des descendants de Sémiramis. Il attaqua Persée le jour de ses noces et fut tué par ce héros.

POLYDERCE s. m. (po-li-dèr-se — du gr. *poluderkês*, qui a la vue perçante). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant deux espèces qui vivent aux Antilles.

POLYDESME s. m. (po-li-dè-sme—du préf. *poly*, et du gr. *desmos*, lien). Myriap. Genre de myriapodes, de l'ordre des diplopodes, type de la famille des polydesmides, comprenant une soixantaine d'espèces répandues dans toutes les parties du monde : *Le* POLYDESME *aplati est très-commun dans toute l'Europe.* (H. Lucas.) ‖ Quelques-uns écrivent à tort POLYDÈME.

— Bot. Genre de petits champignons, dont l'espèce type croît en Algérie, sur les feuilles de l'agave d'Amérique.

— **Encycl.** Les *polidesmes* ont le corps linéaire et aplati, sans appendice à l'anus, se roulant en spirale; des segments moins nombreux que chez les iules, presque carrés, raboteux ou striés, comprimés sur les côtés inférieurs et ayant au-dessus une saillie en forme d'arête ou de rebord; la bouche et les antennes comme chez les iules. Ces myriapodes aiment les lieux frais ou humides; on les trouve sous les pierres ou sous des monceaux de détritus végétaux. Les espèces assez nombreuses de ce genre sont répandues dans toutes les parties du monde. Le *polydesme aplati* est d'un gris brun ou rougeâtre et présente trente paires de pattes; il est commun en Europe et en Algérie et se trouve dans les bois, sous les écorces des arbres et les feuilles mortes.

POLYDESMIDE s. m. (po-li-dè-smi-de — de *polydesme*, et du gr. *idea*, forme). Myriap. Qui ressemble ou se rapporte au polydesme. ‖ On dit aussi POLYDESMIEN, IENNE et POLYDESMITE.

— s. m. pl. Famille de myriapodes, de l'ordre des diplopodes, ayant pour type le genre polydesme.

POLYDICLIE s. f. (po-li-di-klî — du préf. *poly*, et du gr. *dis*, deux fois; *kleiô*, je ferme). Bot. Syn. de NICOTIANE ou TABAC.

POLYDIE s. f. (po-li-dî — du préf. *poly*, et du gr. *idea*, forme). Entom. Syn. de CNEORHINE et de POLYTELE.

POLYDIPSIE s. f. (po-li-di-psî — du préf. *poly*, et du gr. *dipsa*, soif). Méd. Soif excessive. ‖ Nom que l'on donne quelquefois au diabète non sucré.

POLYDONTIE s. f. (po-li-don-stî — du préf. *poly*, et du gr. *odous*, dent). Bot. Syn. de PYGÉE.

POLYDORE s. f. (po-li-do-re — du préf. *poly*, et du gr. *dôron*, présent). Annél. Syn. de BRANCHELLION.

POLYDORE, le plus jeune fils de Priam. D'après Homère, il avait pour mère Laothoé. Son père, qui l'aimait tendrement, lui avait défendu de se mêler aux combattants; mais un jour il désobéit et fut atteint par Achille, qui le tua d'un coup de pique. Selon une autre version, Polydore était fils d'Hécube. Pour le soustraire aux périls qui le menaçaient, Priam l'envoya tout enfant avec une partie de ses trésors, pendant le siége de Troie, chez son gendre Polymnestor, roi de Thrace. Ce prince fit périr Polydore pour s'approprier ses trésors, et ce fut par un prodige qu'Enée apprit sa triste fin. Ayant débarqué sur la côte de Thrace, il vit couler du sang d'un myrte dont il venait d'arracher une branche et l'ombre de Polydore lui apprit ce qui s'était passé. D'après une autre tradition, Polymnestor remit aux Grecs, pour gagner leur amitié, le jeune Polydore, qui fut lapidé par eux.

Polydore, tragédie lyrique en cinq actes, avec un prologue, paroles de l'abbé Pellegrin, musique de Batistin Stuck, représentée à l'Opéra le 15 février 1720. Jélyotte remplaça Murayre dans le rôle de Triton, en 1739, et, dans celui de Polydore, Tribou, qui avait quitté la scène, fut suppléé par Le Page. On sait que Jélyotte était un ténor élève et Thévenard une première basse fort étendue. Batistin fut le premier violoncelliste qu'on entendit à l'Opéra.

POLYDORE, roi de Sparte de 876 à 824 av. J.-C. Il se signala pendant la première guerre de Messénie, et son autorité servit [illegible] puis de sceau public aux magistrats spartiates.

POLYDORE, sculpteur grec, né à Rhodes. Il vivait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Sous le règne de Vespasien ou celui de Titus, il aida Agésandre, qu'on croit être son père, à exécuter le célèbre groupe du Laocoon. Il sculpta, en outre, des statues d'athlètes, de guerriers, de chasseurs, etc.

POLYDORE CARAVAGE, peintre italien. V. CARAVAGE.

POLYDORE VIRGILE, historien italien. V. VIRGILIUS.

POLYDROSE s. m. (po-li-dro-ze — du gr. *poludrosos*, plein de rosée). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des brachydérides, comprenant plus de cinquante espèces, presque toutes européennes. ‖ On dit aussi POLYDRUSE.

POLYÈDRE adj. (po-li-è-dre — du préf. *poly*, et du gr. *edra*, face). Géom. Se dit d'un solide à faces planes : *Corps* POLYÈDRE.

— s. m. Solide à faces planes : POLYÈDRE *régulier.*

— **Encycl.** Géom. *Angle polyèdre.* On appelle *angle polyèdre* la figure formée dans l'espace par plusieurs plans ASB, BSC, CSD, etc., qui se coupent deux à deux suivant les droites SA, SB, SC, SD, ..., lesquelles concourent toutes en un même point S. On désigne particulièrement sous les noms d'angles trièdres, tétraèdres, pentaèdres, hexaèdres, etc., les angles *polyèdres* formés par un nombre de plans égal à trois, quatre, cinq, six, etc. Il est facile de voir que chacune de ces figures correspond à un polygone (plan ou gauche) d'un nombre de côtés déterminé.

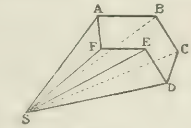

Fig. 1.

Considérons en effet dans l'espace un polygone (plan ou gauche) tel que ABCDEF et un point S non situé dans l'un des plans déterminés par trois des sommets du polygone donné. La figure formée par les droites SA, SB, SC, SD, SE, SF sera un angle *polyèdre*, et le nombre des plans qui concourent au point S pour former cet angle sera précisément égal au nombre des côtés du polygone primitivement donné. Au reste, il faut au moins trois plans pour déterminer un angle *polyèdre*, de même qu'il faut au moins trois droites pour déterminer un polygone.

Le point S se nomme le *sommet* de l'angle *polyèdre*; les plans SAB, SBC, etc., en sont les faces (v. FACES). On applique parfois plus spécialement cette désignation aux angles plans ASB, BSC, etc., qu'il vaut mieux appeler les angles plans de l'angle *polyèdre*.

On dit qu'un angle *polyèdre* est *convexe* lorsqu'il est situé tout entier d'un même côté de chacune de ses faces prolongées indéfiniment. Il résulte de cette définition qu'un angle *polyèdre* convexe ne peut être coupé en plus de deux points par une ligne droite. Et, en effet, tout plan mené par cette droite coupe l'angle *polyèdre* suivant un polygone plan convexe, puisqu'il est situé tout entier d'un même côté de chacune des droites qui le forment indéfiniment prolongées. La ligne droite considérée rencontre ce polygone au plus en deux points et ne saurait avoir d'autres points communs avec l'angle *polyèdre*. Un angle *polyèdre* non convexe est dit *concave*. Tout angle trièdre est convexe. Cette propriété n'est pas la seule qui soit commune à tous les angles trièdres et non commune à tous les angles d'un nombre plus élevé de faces. Aussi a-t-on spécialement étudié les propriétés des angles trièdres, et nous renverrons à l'article qui les concerne. V. TRIÈDRE.

Dans tout angle *polyèdre* une face quelconque est moindre que la somme de toutes les autres.

Ce théorème est vrai dans un angle trièdre. Ceci posé, si elle est vraie pour un angle de m faces, elle l'est aussi pour un angle de $m + 1$ faces.

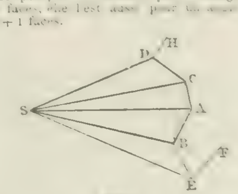

Fig. 2.

Soit, en effet, SABEF...CDH... l'angle de [illegible]

[illegible]

l'angle *polyèdre* par un plan [illegible] toutes les arêtes (le point S excepté).

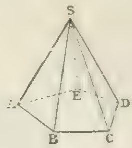

Fig. 3.

Chaque trièdre ASBE, [illegible] SDB, etc., nous donnera une des relations suivantes :

$$BAE < EAS + BAS$$
$$CBA < ABS + CBS$$
$$DCB < BCS + DCS$$
. . . .

Or, ajoutons ces inégalités membre à membre comme elles sont écrites, nous verrons que la somme des [illegible] polygone convexe ABCDE [illegible] somme des angles aux bases de tous les triangles de sommet S, c'est-à-dire, en désignant la première somme par τ, la deuxième par s :

(3) $\tau < s.$

Mais, comme le polygone de base a autant de sommets qu'il y a de triangles aboutissant au point S, la somme de tous les angles de ces triangles est égale à [illegible] tant intérieurs qu'extérieurs au polygone ABCDE, laquelle est $\tau + 4^d$. Donc

(4) $\sigma + 4^d = [illegible]$

en [illegible] l'angle *polyèdre*. Les relations (3) et (4) entraînent l'inégalité à démontrer :

$$\Sigma < 4^d.$$

Si l'on prolonge au delà du sommet S l'angle *polyèdre* toutes les arêtes SA, SB...., on obtient un second angle *polyèdre* [illegible]

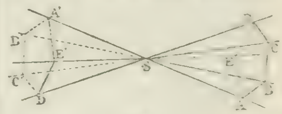

Fig. 4.

SA'B'... Ces deux angles *polyèdres* ont tous leurs éléments égaux [illegible] mêmes arêtes, sont égales [illegible] dans les deux angles. Ainsi, un observateur [illegible] de l'arête SC', la tête en S, les pieds vers C', [illegible]

[illegible]

lyèdre convexe soit un polygone convexe, chaque face du polyèdre est tout entier d'un même côté de chacune des droites qui le forment. Il en résulte qu'une ligne droite rencontre au plus en deux points la surface d'un *polyèdre* convexe. Un *polyèdre* non convexe est dit *concave*.

Parmi les *polyèdres*, on distingue :

1° Le *prisme*, limité par deux faces parallèles égales (bases), unies par des parallélogrammes (faces latérales). Les bases étant des polygones quelconques, le prisme peut être triangulaire, quadrangulaire, etc. Le *parallélipipède* est un *polyèdre* qui fait partie des prismes; il a pour bases des parallélogrammes.

2° Le *tronc de prisme*. C'est l'un des *polyèdres* en lesquels un prisme est décomposé par un plan non parallèle aux bases et coupant toutes les faces latérales.

3° La *pyramide*. L'une des faces est un polygone quelconque, les autres sont des triangles ayant pour bases les côtés de la face polygonale et pour sommets un même point de l'espace. Une *pyramide régulière* est celle dont la base est un polygone régulier et dont le sommet est situé sur l'axe de ce polygone.

4° Le *tronc de pyramide*. C'est la portion d'une pyramide comprise entre la base et une section faite par un plan coupant toutes les faces latérales. Si cette section est parallèle à la base, le tronc de prisme est dit *à bases parallèles*. V. PRISME, PYRAMIDE, TRONC DE PRISME, TRONC DE PYRAMIDE.

Euler a donné sur les *polyèdres* convexes le théorème fondamental suivant : *Dans tout polyèdre convexe, le nombre* F *des faces, augmenté du nombre* S *des sommets, donne une somme égale au nombre des arêtes* A *augmenté de* 2.

Lemme. Dans toute surface polyédrale convexe terminée à une ligne brisée dont les côtés soient ou ne soient pas dans un même plan, F étant le nombre des faces, A celui des arêtes, S celui des sommets, on a :

$$F + S = A + 1.$$

En effet, cette formule est vraie pour F = 1; car alors S = A. Nous disons que, si elle est vraie pour un nombre de faces F, elle subsiste pour le cas de F + 1 faces. Soit ABC... la ligne brisée gauche terminant la surface, construisons sur AB une nouvelle face ayant *n* côtés et *n* sommets. La nouvelle surface n'ayant, comme la précédente, qu'une ouverture, la nouvelle face aura, avec ABC..., *m* côtés par exemple, et par suite *m* + 1 sommets communs. Si F, S, A sont devenus F′, S′, A′, nous aurons

$$F' = F + 1,$$
$$S' = S + n - (m + 1),$$
$$A' = A + n - m.$$

D'où résulte la formule qui démontre le lemme :

$$F' + S' = A' + 1.$$

— *Démonstration du théorème d'Euler.* Enlevons une face au *polyèdre*, nous rentrons dans le cas du lemme; la surface polyédrale obtenue donnera l'égalité

$$F - 1 + S = A + 1;$$

c'est-à-dire la relation à démontrer

$$F + S = A + 2.$$

*Corollaire I*er. Dans tout *polyèdre* convexe : 1° les faces d'un nombre impair de côtés sont toujours en nombre pair; 2° les sommets auxquels aboutissent un nombre impair d'arêtes sont toujours en nombre pair. En effet, si *a*, *b*, *c*, *d*... représentent les nombres des faces triangulaires, quadrangulaires, pentagonales, hexagonales, etc., α, β, γ, δ... les nombres des angles trièdres, tétraèdres, pentaèdres, hexaèdres, etc., du *polyèdre*, puisque chaque arête appartient à deux faces et aboutit à deux sommets, nous aurons les égalités simultanées suivantes :

$$2A = 3a + 4b + 5c + 6d + \dots,$$
$$2A = 3\alpha + 4\beta + 5\gamma + 6\delta + \dots$$

Or, ces relations exigent que

$$a + c + e + \dots$$

soit pair et que

$$\alpha + \gamma + \epsilon + \dots$$

soit aussi pair; ce qui est l'énoncé du corollaire.

Corollaire II. La somme des angles plans d'un *polyèdre* convexe est égale à autant de quatre angles droits qu'il y a de sommets moins deux.

Soit Σ cette somme. Si *a*, *b*, *c*..., F, S désignent, suivant les notations déjà employées, les nombres de faces et de sommets, il est évident, d'après un théorème sur les polygones plans, que nous aurons l'égalité :

$$\Sigma = 2.3a - 4a + 2.4b - 4b + 2.5c - 4c + \dots,$$

qu'on peut écrire

$$\Sigma = 2(3a + 4b + 5c + \dots) - 4(a + b + c + \dots);$$

c'est-à-dire

$$\Sigma = 4A - 4F.$$

Or, d'après le théorème d'Euler,

$$A - F = S - 2.$$

Nous avons donc bien la relation

$$\Sigma = 4(S - 2).$$

Les *polyèdres* convexes constituent les différentes formes fondamentales des cristaux naturels, dont les formes subséquentes, produites par des altérations régulières dont la principale est l'hémiédrie, restent aussi dans la classe des *polyèdres* convexes, rarement dans celle des *polyèdres* concaves (v. CRISTALLOGRAPHIE). On est arrivé à déterminer simplement, par le calcul, la mesure des volumes des formes principales des cristaux en fonctions de celles de leurs dimensions que l'on peut mesurer directement.

— *Volume des polyèdres.* Nous ne reproduirons pas ici les théorèmes dont les dernières conséquences permettent d'évaluer le volume d'un *polyèdre* quelconque. Nous les resumerons toutefois dans leur ordre nécessaire.

Le volume d'un parallélipipède rectangle est égal au produit de sa base par sa hauteur, si on prend pour unités de volume et de surface le cube et le carré construits sur l'unité de longueur. V. CUBE.

Le volume d'un parallélipipède quelconque est égal au produit de sa base par sa hauteur.

Le volume d'un prisme est égal au produit de sa base par sa hauteur.

Une pyramide est équivalente au tiers du prisme de même base et de même hauteur.

Un *polyèdre* peut toujours être décomposé en un nombre limité de pyramides dont les volumes ont pour somme algébrique le volume du *polyèdre*. V. PARALLÉLIPIPÈDE, PRISME, PYRAMIDE.

Deux *polyèdres* sont dits *polyèdres semblables* lorsque leurs angles *polyèdres* sont égaux et qu'ils sont compris sous le même nombre de faces semblables chacune à chacune (v. SIMILITUDE). Nous nous bornerons à rappeler ici que si *a* et A représentent les longueurs de deux arêtes *homologues* (v. ce mot), les surfaces des deux *polyèdres* semblables sont entre elles dans le rapport des carrés de ces dimensions $\frac{a^2}{A^2}$, et que les volumes des *polyèdres* sont entre eux dans le rapport des cubes des mêmes dimensions $\frac{a^3}{A^3}$.

Deux *polyèdres* sont dits *polyèdres symétriques*, par rapport à un centre ou à un plan, lorsque tous les points de leur surface sont placés, deux à deux, symétriquement par rapport à ce centre ou ce plan (v. SYMÉTRIE). La propriété la plus importante de ces corps consiste en ce que deux *polyèdres* symétriques à un troisième, par rapport à deux plans différents (ou à deux centres ou à un centre et à un plan), sont égaux entre eux; on énonce ce fait en disant : un *polyèdre* n'a qu'un symétrique; un *polyèdre* et son symétrique sont équivalents.

— *Polyèdres réguliers.* Un *polyèdre* est *régulier* lorsque toutes ses faces sont des polygones réguliers égaux et que tous ses angles dièdres sont égaux. Il résulte de cette définition que tous les angles *polyèdres* d'un pareil corps sont égaux entre eux.

Les variétés de *polyèdres* réguliers sont en nombre limité et nous allons faire voir qu'il n'en est que cinq. Il suffit de remarquer que la somme des faces d'un angle *polyèdre* est toujours inférieure à quatre angles droits.

Or, si *n* est le nombre de côtés d'un polygone régulier quelconque, l'angle au sommet de ce polygone a pour mesure

$$V = \frac{2(n-2)}{n}$$

en fonction de l'angle droit. Pour le triangle équilatéral,

$$v = \frac{2}{3}d;$$

on ne pourra donc en assembler que 3, 4 ou 5 autour d'un point pour former un angle *polyèdre*. Pour le carré V = 1*d*, on ne pourra en assembler que 3 autour d'un point. Pour le pentagone régulier

$$v = \frac{6}{5}d,$$

on ne pourra encore en assembler que 3 autour d'un point. On ne pourra pas former d'angle solide avec les autres polygones réguliers, puisqu'en prenant le plus petit nombre, 3, correspondant au trièdre, on aurait pour somme des faces plus de quatre droits.

On peut déterminer *à priori*, au moyen du théorème d'Euler, le nombre de faces qu'a chacun de ces *polyèdres*. Reprenons, en effet, les notations déjà employées en désignant de plus par *m* le nombre d'angles plans de chaque angle *polyèdre*. Nous avons évidemment la relation

$$S = \frac{nF}{m},$$

puisque chaque sommet appartient à *m* faces. Le théorème d'Euler donnera donc

$$A - F = S - 2 = \frac{nF}{m} - 2,$$

et le corollaire II

$$(1) \qquad \Sigma = \frac{4nF}{m} - 8.$$

Mais, d'autre part, la somme des angles d'une face étant constante,

$$(2) \qquad \Sigma = 2(n-2)F.$$

Des relations (1) et (2) on déduit la valeur suivante de F :

$$F = \frac{4m}{2n - (n-2)m}.$$

Prenons chacune des variétés et nous aurons les *polyèdres* réguliers suivants :

Triangle équilatéral.

$$n = 3 \begin{cases} m = 3 \quad F = 4 \quad \text{tétraèdre.} \\ m = 4 \quad F = 8 \quad \text{octaèdre.} \\ m = 5 \quad F = 20 \quad \text{icosaèdre.} \end{cases}$$

Carré.

$$n = 4 \quad m = 3 \quad F = 6 \quad \text{hexaèdre ou cube.}$$

Pentagone régulier.

$$n = 5 \quad m = 3 \quad F = 12 \quad \text{dodécaèdre.}$$

Nous avons donné les principales propriétés de chacun de ces *polyèdres* réguliers aux articles spéciaux qui les concernent, et auxquels nous nous bornerons à renvoyer.

Les *polyèdres* réguliers jouissent de la propriété suivante, qui est analogue à une propriété bien connue des polygones réguliers. Tout *polyèdre* régulier est *inscriptible* à une certaine sphère et *circonscriptible* à une autre sphère déterminée. On peut se proposer, soit de calculer la longueur du rayon de chacune de ces sphères, connaissant la valeur du côté du *polyèdre* régulier donné, soit de construire ces longueurs, étant donnée, à une certaine échelle, la longueur du côté du *polyèdre*.

— *Des polyèdres réguliers d'espèce supérieure.* Parmi les polygones réguliers, nous connaissons les polygones convexes et les polygones étoilés. Les cinq *polyèdres* dont nous nous sommes occupés correspondent aux premiers : il était naturel de chercher s'il n'y a point de *polyèdres* réguliers correspondant aux seconds. Poinsot étudia cette question et lut en 1809, à l'Institut, un mémoire relatif à ce sujet (inséré au *Journal de l'École polytechnique*, t. IV). L'ordre d'un polygone étant marqué par le nombre *m* de ses côtés, son espèce est indiquée par le nombre premier à *m* qui lui donne naissance, ou par le nombre de circonférences circonscrites que recouvrent les projections de ces côtés. L'ordre d'un angle *polyèdre* étant marqué par le nombre de ses faces, cet angle sera de même espèce que le polygone de section, obtenu par un plan coupant toutes les faces. On conçoit ainsi la possibilité de nouveaux *polyèdres* réguliers avec les différentes espèces de polygones réguliers, c'est-à-dire ayant toutes leurs faces polygones réguliers égaux et leurs angles dièdres égaux. Remarquons que, en effet, on doit restreindre le nom de faces aux plans qui, en plus petit nombre, limitent le *polyèdre*, et celui d'arêtes aux droites qui joignent deux à deux les différentes faces. La différence entre les *polyèdres* de première espèce et ceux d'espèce supérieure sera que les faces des uns et des autres étant projetées par des rayons sur les sphères inscrites ou circonscrites, ces projections recouvriront la sphère une seule fois dans le premier cas, plusieurs fois dans l'autre. L'ordre d'un *polyèdre* étant marqué par le nombre de ses faces, son espèce est indiquée par le nombre de fois que ses faces projetées recouvrent la sphère.

Seulement, les angles *polyèdres* de ces nouveaux corps peuvent ne pas être de même espèce qu'eux.

Nous remarquerons que, par une propriété correspondant à une propriété dont jouissent les polygones étoilés, si on prolonge les faces d'un *polyèdre* régulier d'espèce ordinaire, on obtient, sauf les cas d'impossibilité, un nouveau *polyèdre* régulier qui a pour noyau le *polyèdre* primitif.

M. J. Bertrand, dans une note suggérée par un nouveau mémoire de Poinsot (1858), a donné une démonstration élémentaire et élégante des principales propositions concernant les *polyèdres* d'espèce supérieure : elle est fondée sur les deux lemmes suivants :

1° Des points quelconques étant donnés dans l'espace, il y a toujours un *polyèdre* convexe ayant tous ses sommets pris parmi ces points et contenant tous les autres à son intérieur;

2° Il n'y a pas de *polyèdre* convexe dont chaque sommet soit la réunion de plus de cinq faces.

Un *polyèdre* régulier A, d'espèce quelconque, a nécessairement les mêmes sommets qu'un *polyèdre* régulier convexe X. Tous les sommets de A étant, en effet, distribués sur une sphère d'après le lemme Ier, il y a un *polyèdre* convexe X dont tous les sommets se confondent avec ceux de A. Ce *polyèdre* X est régulier; car, soit P la figure formée par l'ensemble de A et de X, et Q une figure identique. On pourra faire coïncider les deux figures en plaçant un sommet quelconque de Q sur un sommet quelconque de P : ceci prouve que tous les angles *polyèdres* de X sont égaux. Mais, aux sommets considérés aboutissent au moins trois faces : la superposition pourra s'effectuer d'au moins trois manières différentes, ce qui exige, d'après le lemme II, que les angles *polyèdres* de X aient toutes leurs faces égales et également inclinées. Les faces des deux *polyèdres* X peuvent donc être mises en coïncidence en plaçant un sommet arbitraire de Q sur un sommet désigné de P : ce sont des polygones réguliers égaux. Le *polyèdre* X est donc régulier.

Il n'existe que quatre *polyèdres* d'espèce supérieure.

On les aura tous, en effet, d'après le théorème précédent, en considérant les *polyèdres* réguliers convexes et cherchant si, en réunissant d'une certaine manière les sommets de l'un de ces *polyèdres*, on peut obtenir un polygone régulier. Ce polygone sera une face possible d'un *polyèdre* supérieur, et si ce *polyèdre* existe, le nombre de ces polygones partant d'un même sommet est le nombre des faces de l'angle du *polyèdre*. Pour que cela ait lieu, il faut que les polygones obtenus forment un angle *polyèdre*.

Appliquons cette construction aux *polyèdres* de première espèce.

1° *Tétraèdre.* Rien.

2° *Cube.* Chaque sommet forme de trois manières, avec d'autres sommets convenablement choisis, un triangle équilatéral; mais ces trois triangles appartiennent à un tétraèdre régulier.

3° *Octaèdre.* Chaque sommet appartient à deux carrés. Rien.

4° *Dodécaèdre :* α. Chaque sommet détermine de trois manières différentes des triangles équilatéraux avec des sommets pris sur les faces adjacentes. Ces triangles n'ont pas d'arête commune. β. Chaque sommet détermine de six manières différentes des triangles équilatéraux avec des sommets pris sur les faces contiguës aux faces qui contiennent le sommet considéré. Ces triangles sont les faces de deux tétraèdres réguliers. γ. Chaque sommet détermine de trois manières différentes des pentagones réguliers avec des sommets pris sur le *polyèdre :* deux de ces pentagones n'ont pas d'arête commune; mais les pentagones étoilés de mêmes sommets forment un trièdre, et leur ensemble pour tout le *polyèdre* forme un *dodécaèdre régulier de septième espèce*.

5° *Icosaèdre :* α. Chaque sommet détermine de cinq manières différentes des triangles équilatéraux ayant pour côtés les droites les plus courtes (hormis les arêtes) qui joignent deux sommets. On obtient de cette manière l'*icosaèdre régulier de septième espèce*. β. Chaque sommet détermine de cinq manières différentes des pentagones réguliers de première espèce avec des sommets pris sur le *polyèdre*. On arrive de cette manière au *dodécaèdre de troisième espèce à faces convexes*. γ. Chaque sommet détermine avec les mêmes sommets des pentagones réguliers étoilés. Le *polyèdre* obtenu de cette manière est le *dodécaèdre de troisième espèce à faces étoilées*.

Nous avons indiqué l'espèce de chacun de ces *polyèdres* réguliers; mais elle ne peut être déterminée que par une formule. Poinsot l'a établie dans son mémoire déjà cité (1809). C'est une généralisation de la formule d'Euler. Celle-ci s'applique, comme le laisse voir la démonstration, à tous les *polyèdres* dont les faces projetées sur une sphère de centre intérieur au *polyèdre* ne se recouvrent pas en tout ou en partie. Pour les nouveaux *polyèdres*, il faut tenir compte de l'espèce E du *polyèdre*, de l'espèce ε de ses faces et de l'espèce *e* de ses angles *polyèdres*. Or, si *n* est le nombre des côtés d'un polygone sphérique ordinaire correspondant à une face du solide, et S la somme de ses angles, on a pour sa surface

$$S + 4\epsilon - 2n,$$

puisque S + 4ε représente la somme des angles de tous les triangles en lesquels se décompose la face projetée.

On aurait des expressions analogues pour les surfaces des polygones sphériques correspondant aux faces. La somme de ces surfaces a pour valeur le produit d'une surface de sphère 8 par l'espèce E du polyèdre; donc

$$8E = (S + S' + S'' + \dots)$$
$$+ 4\epsilon F - 2(n + n' + n'' + \dots)$$

La somme $n + n' + n''$ est évidemment égale à 2A. On voit facilement que

$$S + S' + S'' + \dots$$

est égale à 4*e*S. En substituant et simplifiant, nous aurons la relation

$$(3) \qquad A + 2E = \epsilon F + eS.$$

Appliquons cette formule à chacun des *polyèdres* d'espèce supérieure :

1° *Dodécaèdre régulier de septième espèce.* Si *m* est le nombre des arêtes d'un angle *polyèdre*, *n* le nombre de côtés d'une face,

$$(4) \qquad 2A = mS = nF.$$

Le *polyèdre* est formé de pentagones étoilés déterminant des angles trièdres de première espèce. Donc le *polyèdre* a 20 sommets. Les relations (4) montrent qu'il a 30 arêtes et 12 faces, la relation (3) qu'il est de septième espèce.

2° *Icosaèdre régulier de septième espèce.* Le *polyèdre* est formé de triangles équilatéraux, déterminant des angles pentaèdres de deuxième espèce. Donc le *polyèdre* a 12 sommets. Les relations (4) montrent qu'il a 30 arêtes et 20 faces, la relation (3) qu'il est de septième espèce.

3° *Dodécaèdre régulier de troisième espèce à faces convexes.* Le *polyèdre* est formé de pentagones réguliers ordinaires déterminant des angles pentaèdres de deuxième espèce. Donc le *polyèdre* a 12 sommets. Les relations (4) montrent qu'il a 30 arêtes et 12 faces, la relation (3) qu'il est de troisième espèce.

4° *Dodécaèdre de troisième espèce à faces étoilées.* Le *polyèdre* est formé de pentagones étoilés déterminant des angles pentaèdres de

première espèce. Donc le *polyèdre* a 12 sommets. Les relations (4) montrent qu'il a 30 arêtes et 12 faces, la relation (3) montre qu'il est de troisième espèce.

Nous remarquerons que les *polyèdres* réguliers d'espèce supérieure sont *conjugués* deux à deux, ainsi que les *polyèdres* réguliers de première espèce.

POLYÉDRIQUE adj. (po-li-é-dri-ke — rad. *polyèdre*). Qui a la forme d'un polyèdre : *Cristal* POLYÉDRIQUE.

POLYÉMIE s. f. (po-li-é-mî — du préf. *poly*, et du gr. *aima*, sang). Méd. Pléthore sanguine.

POLYEN, historien grec, né en Macédoine. Il vivait au IIe siècle de notre ère et alla exercer la profession de rhéteur et d'avocat à Rome, sous le règne de Marc-Aurèle. En 163, il écrivit ses *Stratagèmes*, en huit livres, ouvrage dans lequel il expose les ruses de guerre les plus célèbres des généraux grecs, romains et barbares. Ce livre, publié pour la première fois à Lyon (1589, in-12) et qui a été traduit en français par Lobineau sous le titre : les *Ruses de guerre* (Paris, 1739-1743, 2 vol. in-12), est rempli de faits historiques importants et d'anecdotes intéressantes. Toutefois, comme Polyen manquait d'esprit critique, il a compilé sans goût, comme sans jugement, les ouvrages qu'il avait sous les yeux et il lui arrive de rapporter souvent des faits, soit entièrement faux, soit mêlés de circonstances qui y répandent de la confusion. Quant à son style, il est loin d'être toujours correct.

POLYERGIE s. f. (po-li-èr-jî — du préf. *poly*, et du gr. *ergon*, ouvrage). Talent qui embrasse plusieurs genres différents. ‖ Peu usité.

POLYERGUE s. m. (po-li-èr-ghe — du gr. *poluergos*, très-laborieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des formiciens, formé aux dépens des fourmis, et dont l'espèce type est assez commune en France, où on l'appelle FOURMI ROUSSE. ‖ On trouve quelquefois ce mot au féminin.

— **Encycl.** V. FOURMI.

POLYESCHIE s. f. (po-li-è-skî — du préf. *poly*, et du gr. *eschatia*, extrémité). Tératol. Division multiple et anomale de quelque membre.

POLYESCHIEN, IENNE adj. (po-li-è-ski-ain, i-è-ne — rad. *polyeschie*). Tératol. Se dit d'un monstre par polyeschie.

POLYESCHIQUE adj. (po-li-è-ski-ke — rad. *polyeschie*). Tératol. Qui appartient à la polyeschie.

POLYEUCTE (saint), martyr chrétien, mis à mort en 257. Il était centurion dans les légions romaines d'Arménie lorsque, s'étant converti au christianisme sur les conseils de son ami Néarque, il fut condamné à avoir la tête tranchée à Mélitène. Il est le héros d'une des plus belles tragédies de Corneille. L'Église célèbre sa fête le 13 février.

Polyeucte, tragédie en cinq actes, en vers, de Pierre Corneille (Théâtre-Français, 1640). Comme œuvre tragique, cette pièce marque le plus haut point de perfection où soit parvenu Corneille; rien ne manque à l'œuvre : exposition simple, engageant l'action dès les premières scènes et traçant largement les principaux caractères; enchaînement régulier des scènes qui se déroulent à la fois solennelles et bien amenées; alliance du touchant et du sublime, recherche des ressorts dramatiques qui remuent les fibres les plus intimes, versification puissante et sévère descendant sans effort aux accents de la tendresse; tout concourt à faire de *Polyeucte* un des chefs-d'œuvre de notre théâtre.

Pour arriver à ces effets, le poëte n'a pu traiter le sujet, qui est le martyre du personnage connu sous le nom de saint Polyeucte, qu'en se plaçant, en dehors de l'histoire vraie, au point de vue adopté par la légende chrétienne. En réalité, Polyeucte n'était qu'un fanatique, et l'exploit qui lui valut d'être conduit au supplice est celui d'un fou. A l'occasion de victoires remportées par l'empereur Décius, des actions de grâces avaient été ordonnées dans les temples. Polyeucte, qui habitait Nicomédie et qui venait de recevoir le baptême, saisit cette occasion de manifester son zèle. Au moment où la foule remplissait le temple et rendait aux statues des dieux et à celle de l'empereur les honneurs accoutumés, ce néophyte, qui n'avait qu'à rester chez lui si ces adulations lui déplaisaient, se mêla au peuple et, approchant d'une des statues consacrées, la brisa à coups de marteau. Amené devant le gouverneur qui lui voulait du bien et prié doucement de désavouer l'acte insensé qu'il venait de commettre, il s'y refusa, confessa hautement qu'il était chrétien, qu'il en ferait encore autant si c'était à refaire et, condamné à mort, mourut avec un grand courage.

Dans la tragédie, comme dans la légende des saints, les faits sont présentés d'une autre façon. Ami de Néarque, qui l'a entraîné au baptême, Polyeucte a épousé Pauline, fille de Félix, proconsul romain, qui a l'ordre de l'empereur Décius de poursuivre les chrétiens. Polyeucte veut publiquement confesser sa foi; il déchire les édits de persécution, brise les idoles et, résistant aux larmes de sa femme Pauline, il perd la vie par ordre de Félix. Le caractère de Pauline, qui a d'abord été fiancée à Sévère, favori de Décius, et dont elle est aimée, doit être rangé parmi les plus nobles et les plus pures créations de Corneille. Polyeucte est en prison (IVe acte) : Pauline essaye en vain de l'attendrir au nom de son amour et par l'image du bonheur et des dignités qui lui sont réservés ici-bas. Sévère pénètre aussi dans la prison, où Polyeucte l'a appelé pour résigner entre ses mains l'unique trésor qui pourrait l'attacher à la vie, son épouse. C'est alors que, voulant rester fidèle à la mémoire de Polyeucte, elle déclare que, lui mort, Sévère ne doit jamais prétendre à devenir son époux; elle ose même lui demander d'intervenir en faveur du malheureux qui aspire à mourir. Sévère, en perdant l'espoir, conserve sa générosité; la vertu de Pauline l'émeut en le déconcertant, et le dévouement de Polyeucte lui donne l'occasion d'exprimer la sympathie qu'il éprouve pour les chrétiens. La conversion de Pauline après la mort de son mari n'a rien que de naturel; et quand elle s'écrie :

> Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée!

on se rappelle la prière de Polyeucte :

> Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne;
> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne;
> Avec trop de mérite il vous plut la former,
> Pour ne vous pas connaître et ne pas vous aimer,
> Pour vivre des enfers victime infortunée,
> Et sous leur triste joug mourir comme elle est née.

Le proconsul Félix ne peut voir, sans être touché, tant de foi et de dévouement; ses yeux se dessillent et, lui aussi, il se fait chrétien.

Les scènes les plus généralement admirées sont : dans l'acte Ier, le récit du songe de Pauline; dans l'acte II, la scène II, entre Sévère et Pauline; dans l'acte III, la scène III, entre Polyeucte et Félix; dans l'acte IV, la scène III, entre Pauline et Polyeucte, et la scène V, où, comme nous l'avons dit, Pauline repousse les dernières espérances de Sévère et lui demande d'intercéder en faveur de Polyeucte; enfin, dans le dernier acte, la scène III, où Polyeucte fait sa profession de foi chrétienne :

> PAULINE.
> Où le conduisez-vous?
> FÉLIX.
> A la mort!
> POLYEUCTE.
> A la gloire!

« On reproche au dénoûment de *Polyeucte*, dit Laharpe, la double conversion de Pauline et de Félix. La première ne me paraît pas répréhensible : c'est un miracle, il est vrai, mais il est conforme aux idées religieuses établies dans la pièce. La seconde est, en effet, vicieuse pour plusieurs raisons; d'abord, parce qu'un moyen aussi extraordinaire qu'un miracle peut passer une fois, mais ne doit pas être répété; ensuite, parce que l'intérêt du christianisme étant mêlé à celui de la tragédie, il est convenable qu'une femme aussi vertueuse que Pauline se fasse chrétienne, mais non pas que Dieu fasse un second miracle en faveur d'un homme aussi méprisable que Félix. »

Un grand nombre de vers de cette tragédie sont devenus des proverbes; celui qui est le plus souvent cité se trouve à la scène V du dernier acte :

> Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

La grande tragédienne Rachel lui donnait un accent de ferveur incomparable. Voici le passage où il se trouve enchâssé :

> Mon époux en mourant m'a laissé ses lumières,
> Son sang dont tes bourreaux viennent de me couvrir
> M'a dessillé les yeux et me les vient d'ouvrir.
> *Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée*,
> De ce bienheureux sang tu me vois baptisée,
> Je suis chrétienne enfin, n'est-ce point assez dit?

Ce vers, dans l'application, sert à exprimer que l'esprit est envahi soudainement par les clartés d'une lumière nouvelle :

« On prêchait, j'ai écouté le sermon; si le sermon m'eût touché, je disais comme Polyeucte (lisez Pauline) : « *Je vois! Je crois!* » Mais le sermon manquait de conviction, de feu, d'éloquence et de charité. »

J. JANIN.

Polyeucte [*Poliuto*], opéra en trois actes, musique de Donizetti, écrit à Naples en 1838, pour Adolphe Nourrit. La censure napolitaine n'en permit pas la représentation. Le livret avait été versifié par Salvator Cammarano, d'après les idées du célèbre chanteur, qui n'eut pas la consolation de créer le rôle de Polyeucte qu'il avait étudié. C'est le 10 avril 1840 que cet opéra a été représenté à l'Académie royale de musique, sous ce titre : les *Martyrs*. On l'a applaudi aux Italiens le 14 avril 1859, et depuis il en a été donné plusieurs représentations. Le ténor Tamberlick a obtenu dans le rôle de *Poliuto* l'un de ses plus beaux succès. Le sextuor est un des chefs-d'œuvre de Donizetti. Il rappelle, par le rhythme et le souffle inspiré qui l'anime, l'admirable sextuor de *Lucie*. La cavatine en duo du troisième acte a sans doute de l'entrain et produit de l'effet, puisqu'on l'a toujours fait répéter; cependant elle n'exprime pas dignement, selon nous, l'enthousiasme religieux du couple chrétien aspirant à la gloire du martyre.

POLYGALA s. m. (po-li-ga-la — du préf. *poly*, et du gr. *gala*, lait). Bot. Genre de plantes, type de la famille des polygalées, comprenant près de trois cents espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien et du nouveau continent. On dit aussi POLYGALE.

— **Encycl.** Ce genre renferme des espèces très-nombreuses, répandues par toute la terre et surtout dans l'hémisphère boréal. Ce sont des plantes à suc laiteux et très-actives. Deux espèces sont employées en médecine.

— *Polygala de Virginie* (*polygala seneca*). Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale; elle produit des tiges couchées à la base et puis dressées; ses feuilles sont alternes et lancéolées; ses fleurs sont blanchâtres, tachées de rouge et disposées en grappes.

La racine du commerce, qui est la partie employée en médecine, est de la grosseur d'une plume tortueuse remplie de nodosités. L'écorce est grise, épaisse; sa saveur est âcre, piquante. Elle constitue un médicament très-actif, reconnu utile dans le catarrhe pulmonaire, le rhumatisme, etc. On l'administre en décoction aqueuse à la dose de 8 grammes par litre de liquide. Elle est émétique et purgative à la dose de 8 à 16 grammes.

— *Polygala vulgaire* (*polygala vulgaris*). C'est une très-jolie plante, commune en France dans les endroits non cultivés. Ses tiges sont grêles, simples, étalées à la base, garnies de feuilles lancéolées. Ses fleurs sont petites, en grappes rouges, blanches ou bleues. Cette plante n'est plus usitée aujourd'hui.

POLYGALACTIE s. f. (po-li-ga-la-ktî — du préf. *poly*, et du gr. *gala*, lait). Méd. Surabondance de sécrétion lactée.

POLYGALE s. m. (po-li-ga-le — du préf. *poly*, et du gr. *gala*, lait). Bot. Syn. de POLYGALA : *Le* POLYGALE *de Virginie est célèbre à cause des propriétés qu'on attribue à sa racine.* (P. Duchartre.)

POLYGALÉ, ÉE adj. (po-li-ga-lé — rad. *polygala*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polygala.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre polygala : *Les* POLYGALÉES *se font généralement remarquer par la présence d'un principe amer.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Les *polygalées* sont des plantes herbacées ou des arbustes, à feuilles alternes. Les fleurs le plus souvent groupées en épis terminaux, plus rarement solitaires à l'aisselle des feuilles, accompagnées de deux bractées à leur base, présentent un calice de trois à cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle de trois à cinq pétales, libres ou soudés à la base par l'intermédiaire des filets des étamines et simulant ainsi une corolle monopétale irrégulière et bilabiée; deux à huit étamines, libres ou diadelphes, insérées sur les pétales, à anthères uniloculaires, s'ouvrant par un pore terminal; un ovaire à une ou deux loges, contenant chacune un ou deux ovules, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate de forme très-variable. Le fruit est une capsule bivalve, à une ou deux loges renfermant une graine suspendue, souvent accompagnée à sa base d'un arille charnu et lobé. L'embryon est renversé et entouré généralement d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les droséracées, les fumariacées et les trémandrées, renferme les genres suivants : polygala, badière, salomonie, comosperme, muraltie, mundia, monnina, securidaque. Les *polygalées* habitent les régions tempérées du globe, mais elles ne sont nulle part très-abondantes; presque toutes sont exotiques. Ces plantes présentent, en général, une assez grande uniformité dans leurs propriétés médicales. Les produits qu'elles fournissent appartiennent tous à la classe des toniques, et sont, du reste, en petit nombre. Les uns sont spécialement amers ou légèrement âcres; les autres, au contraire, possèdent une astringence très-marquée. Plusieurs espèces se font remarquer par leur aspect agréable, leur port élégant ou la beauté de leurs fleurs, et on les cultive comme plantes d'ornement.

POLYGALIE s. f. (po-li-ga-lî — du préf. *poly*, et du gr. *gala*, lait). Méd. Surabondance de lait.

POLYGALINE s. f. (po-li-ga-li-ne — rad. *polygala*). Chim. Nom donné quelquefois à l'acide polygalique.

POLYGALIQUE adj. (po-li-ga-li-ke — rad. *polygala*). Chim. Se dit d'un acide extrait du polygala.

— **Encycl.** L'acide *polygalique*, suivant M. Quevenne, [illegible] du polygala amer [illegible] en épuisant par l'alcool [illegible], concentrant l'extrait jusqu'à consistance sirupeuse, agitant le résidu avec de l'éther pour enlever les matières grasses, puis abandonnant au repos : une matière solide se sépare, on la recueille et on la lave à l'eau alcoolisée, qui laisse l'acide *polygalique* sous forme pulvérulente. On purifie ce corps en traitant sa solution alcoolique bouillante par du charbon animal.

L'acide *polygalique* constitue une poudre blanche et [illegible], douée d'une saveur âcre et irritante. Il est insoluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude. Il rougit le papier de tournesol. Sa solution mousse comme de l'eau de savon. Un grand nombre de caractères, et notamment les résultats de son analyse organique, rapprochent beaucoup l'acide *polygalique* de l'acide saponique ou saponine; quelques chimistes ont même émis l'opinion que ces deux acides ne sont qu'un seul et même corps; toutefois, il existe entre les propriétés de la saponine et celles que Quévenne prête à l'acide *polygalique* des différences encore notables.

Les acides minéraux altèrent l'acide *polygalique*. Celui-ci donne avec les oxydes métalliques des sels mal définis et incristallisables; il ne déplace pas l'acide carbonique des carbonates.

En somme, l'étude de l'acide *polygalique* est encore à faire. V. SAPONINE.

POLYGALON s. m. (po-li-ga-lon — rad. *polygala*). Bot. Section du genre polygala.

POLYGAME adj. (po-li-ga-me — du préf. *poly*, et du gr. *gamos*, mariage). Qui est marié simultanément à plusieurs personnes : *Homme* POLYGAME. *Femme* POLYGAME. *Puisque l'homme* POLYGAME *ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut pas avoir d'autre morale.* (Virey.)

— Zool. Se dit des animaux chez lesquels un seul mâle suffit à plusieurs femelles : *Les carnassiers et les rongeurs sont, en général,* POLYGAMES. (Gérard.) *Les* [illegible] POLYGAMES *et même très-jaloux.* [illegible] *Le mâle de la caille est* POLYGAME. (Bouillet.) *Les coqs sont* POLYGAMES *et veillent avec une tendresse jalouse à la sécurité de leurs femelles.* (D'Orbigny.)

— Bot. Se dit des plantes qui possèdent à la fois des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées.

— Chim. Se dit des corps qui se combinent toujours par équivalents multiples.

— Substantiv. Individu marié simultanément à plusieurs personnes : *Un* POLYGAME. *Une* POLYGAME.

— Dr. canon. Personne qui a été mariée plusieurs fois : *Les* POLYGAMES *ne peuvent prétendre à l'épiscopat.* (Compl. de l'Acad.)

POLYGAMIE s. f. (po-li-ga-mî — rad. *polygame*). État d'un individu marié simultanément à plusieurs personnes : *La* POLYGAMIE *est commune chez les mahométans.* (Acad.) *La* POLYGAMIE *n'est point utile au genre humain ni à aucun des deux sexes, soit à celui qui abuse, soit à celui dont on abuse.* (Montesquieu.) *La* POLYGAMIE *est la mère et la* [illegible] *vage.* (Portalis.) *La* POLYGAMIE [illegible] *par suite de l'abrutissement des mœurs, la femme n'est plus que l'esclave du mari.* (A. Maury.) *Les cas de polyandrie* [illegible] *plus rares que ceux de* POLYGAMIE. (Proudh.) *La* POLYGAMIE *n'est compatible qu'avec le despotisme le plus complet.* (Colins.)

> La polygamie est un cas
> Est un cas pendable.
>
> MOLIÈRE.

— Zool. Condition des animaux chez lesquels un seul mâle suffit à plusieurs femelles : *Parmi les animaux, la* POLYGAMIE *est plus commune que la monogamie.* (Virey.)

— Dr. canon. État d'une personne qui s'est mariée plusieurs fois.

— Bot. Vingt-troisième classe du système sexuel de Linné, comprenant les végétaux qui ont, sur le même pied et sur des pieds différents, des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées.

— **Encycl.** Droit social. Dans notre droit civil, la *polygamie* est l'état d'un homme qui, pendant la durée d'un premier mariage, en contracte un ou plusieurs autres; c'est un crime prévu et puni sévèrement (V. BIGAMIE). En fait, la *polygamie*, dans les contrées où elle existe à l'état d'institution régulière, n'a rien à voir avec le mariage tel que nous le comprenons, et il est [illegible] qu'un terme pour désigner ce qui est ici un crime et là une institution. Quelques auteurs ont [illegible] des Orientaux [illegible].

[illegible] peut, qu'il trouve à sa portée. La monogamie [illegible] est tout à fait conjecturale, et l'on reconnaît la [illegible] rapports, chez les grands singes, orangs et [illegible] on trouve parmi les oiseaux quelques exemples de monogamie, dans la famille des colombes, cigognes, hirondelles, pies, etc. Dans beaucoup de familles, le mâle s'apparie au printemps et paraît monogame; mais, comme il prend chaque année une nouvelle femelle à l'époque des amours, il est en réalité polygame.

C'est la latitude qui, pour l'espèce humaine, paraît avoir déterminé la monogamie ou la *polygamie*. Nous avons exposé au premier de ces deux mots (V. MONOGAMIE) les [illegible] militent en faveur de l'état [illegible]

... autre celui qui a persisté en Orient. Nous nous en tiendrons ici de les résumer, à l'aide de quelques citations de Montesquieu.

« A regarder la *polygamie* en général, indépendamment des circonstances qui peuvent la faire un peu tolérer, dit-il (*Esprit des lois*, livre XVI), elle n'est point utile au genre humain, ni à aucun des deux sexes, soit à celui qui abuse, soit à celui dont on abuse. Elle n'est pas non plus utile aux enfants, et un de ses grands inconvénients est que le père et la mère ne peuvent avoir la même affection pour leurs enfants; un père ne peut pas aimer vingt enfants comme une mère en aime deux. La pluralité des femmes, qui le dirait! mène à cet amour que la nature désavoue; c'est qu'une dissolution en entraîne toujours une autre. Je me souviens qu'à la révolution qui arriva à Constantinople lorsqu'on déposa le sultan Achmet, les relations disaient que le peuple ayant pillé la maison du chiaya, on n'y avait pas trouvé une seule femme. On nous dit qu'à Alger, on est parvenu à ce point qu'on n'en a pas du tout dans la plupart des sérails. Il y a plus : la possession de beaucoup de femmes ne prévient pas toujours les désirs pour celle d'un autre; il en est de la luxure comme de l'avarice, elle augmente sa soif par la possession des trésors. Du temps de Justinien, plusieurs philosophes, gênés par le christianisme, se retirèrent en Perse, auprès de Chosroès. Ce qui les frappa le plus, dit Agathias (*Vie et actions de Justinien*), ce fut que la *polygamie* était permise à des gens qui ne s'abstenaient pas même de l'adultère. »

Une des grandes questions à régler sous le règne de la *polygamie* est l'harmonie à maintenir entre les femmes qu'on épouse. Mahomet en permet quatre dans le Coran et veut qu'il règne entre elles une égalité absolue. Cette égalité se résume en nourriture, habits, devoir conjugal : il n'y a que cela dans les mœurs grossières des pays voués à la *polygamie*. Moïse (on sait que la Bible autorise la *polygamie*) ordonne que si un homme, après avoir épousé une esclave qui n'a pas rang d'épouse légitime, épouse ensuite une femme de condition, il ne soit rien ôté à la première; en d'autres termes il élève l'esclave au même rang que la femme libre, car il ne peut rien être donné à celle-ci qui n'appartienne de droit à l'autre.

La volupté va naturellement avec la richesse. Aussi ne trouve-t-on la *polygamie* en vigueur que dans les contrées où la richesse publique est considérable. De nos jours, l'Orient ne passe pourtant pas pour être très-riche; on se trompe. L'Orient est riche. La richesse ne résulte pas seulement de l'industrie et du commerce; un pays est riche quand le climat est clément et le sol productif. D'une part, les besoins physiques constituent une pauvreté véritable sous les latitudes froides; ce qui serait du superflu ailleurs y devient le nécessaire le plus strict; de l'autre, le sol ne produit que par le travail. Il n'en est pas ainsi en Asie, où il y a peu de besoins physiques et où le sol produit en abondance et sans imposer de grands efforts à l'homme. Malgré les apparences, l'Asie est le centre de la richesse humaine : toute la tradition en fait foi. Aussi a-t-elle été toujours la patrie de la volupté, des diamants et du luxe. La *polygamie* y règne naturellement; aucun législateur n'a pu l'extirper de cette contrée, ni introduire le règne de la morale. « Il y a de tels climats, dit encore Montesquieu, où le physique a une telle force que la morale n'y peut presque rien. Laissez un homme avec une femme, les tentations seront des chutes, l'attaque sûre, la résistance nulle; dans ces pays, au lieu de préceptes, il faut des verrous. Un livre classique de la Chine regarde comme un prodige de vertu de se trouver seul dans un appartement reculé avec une femme sans lui faire violence. » Voici le texte du livre : « Trouver à l'écart un trésor dont on soit le maître, ou une belle femme seule dans un appartement reculé, entendre la voix de son ennemi qui va périr si on ne le secourt, admirable pierre de touche. »

On a remarqué que la *polygamie* va parfaitement avec le despotisme. C'est la servitude domestique à côté de la servitude politique. Le premier besoin dans les contrées où les passions sont extrêmes est la paix. On l'obtient dans les familles en enfermant les femmes, dans l'État en proscrivant la liberté et l'initiative individuelle. « Supposons un moment que la légèreté d'esprit et les indiscrétions, les goûts et les dégoûts de nos femmes, leurs passions, grandes et petites, se trouvassent transportées dans un gouvernement d'Orient, dans cette activité et dans cette liberté où elles sont parmi nous; quel est le père de famille qui pourrait être un moment tranquille? Partout des gens suspects, partout des ennemis; l'État serait ébranlé, on verrait couler des flots de sang. » (*Esprit des lois*, l. XVI, ch. IX.)

— III. *La polygamie en Occident*. Dans les temps primitifs, la *polygamie* fut un usage commun à tous les peuples (Virey, *Histoire naturelle du genre humain*). Divers érudits ont démontré, par exemple, qu'elle était fréquente chez les Celtes et les Gaulois, nos ancêtres, qui pourtant ne la permettaient qu'aux chefs de chaque tribu. Il en a été de même en Germanie, c'est-à-dire que les chefs seuls avaient le droit de posséder en même temps plusieurs femmes (Tacite, *Mœurs des Germains*). Les Romains étaient monogames, mais le divorce et la prostitution équivalaient pour eux à une véritable *polygamie* ou, si l'on veut, polyandrie. Qu'est-ce que la prostitution dans les États modernes, sinon la polyandrie, en d'autres termes une femme pour plusieurs hommes, le contraire de la *polygamie* et au fond la même chose, car le résultat est identique. Dans quelques républiques de la Grèce, notamment à Athènes, les lois autorisaient la bigamie. Quand Alexandre eut conquis l'Asie, la *polygamie* s'introduisit aussi dans les royaumes grecs formés des débris de son empire.

Au moment de l'invasion du Ve siècle, les mœurs étaient si basses dans tout l'Occident et l'influence des idées chrétiennes si peu assurée, que la *polygamie* put prendre pied dans la plupart des États créés par les barbares. On sait, par Grégoire de Tours, que les rois mérovingiens, Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, avaient plusieurs épouses. Charlemagne en eut un grand nombre. Le pape Grégoire II, dans une célèbre décrétale de 726, s'exprime ainsi : « Quand un homme a une épouse infirme, incapable des fonctions conjugales, il peut en prendre une seconde, pourvu qu'il ait soin de la première. » Grégoire II a eu l'honneur d'être défendu par Voltaire : « C'est la loi de n'avoir qu'une femme, dit le patriarche de Ferney, loi positive sur laquelle paraît fondé le repos des États et des familles dans toute la chrétienté, mais loi quelquefois funeste et qui peut avoir besoin d'exceptions comme tant d'autres lois. Il est des cas où l'intérêt des familles et même l'intérêt de l'État demandent qu'on épouse une seconde femme du vivant de la première, quand cette première ne peut donner un héritier nécessaire. La loi naturelle alors se joint au bien public, et le but du mariage étant d'avoir des enfants, il paraît contradictoire de refuser l'unique moyen d'arriver à ce but. » C'est ce que s'est dit Luther quand il permit au landgrave de Hesse, dont la femme « était laide, sentait mauvais et s'enivrait souvent, » d'en épouser une seconde; l'opinion ne ratifia pas cette condescendance; il y avait trop longtemps que la décrétale de Grégoire II n'était plus en usage, et l'exemple des princes de la première moitié du moyen âge ne pouvait convaincre personne. La *polygamie* était bien et dûment tombée en désuétude, même chez les princes. Le synode de Wittemberg, réuni par Luther, regardait le mariage comme un contrat civil, et non un sacrement; il regardait aussi le divorce comme admis par la discipline de l'Église, sinon par l'Évangile. La dispense fut secrète. Ce fut à peu près la seule entreprise moderne faite en vue d'introduire la *polygamie* dans notre civilisation. Pourtant, au XVIIe siècle, Cowper, chancelier du roi d'Angleterre Charles II, épousa secrètement une seconde femme avec le consentement de la première. Il écrivit un livre en faveur de la *polygamie* et vécut heureux avec ses deux femmes. Voltaire déclare qu'il a connu un souverain d'Allemagne qui avait épousé une femme luthérienne et à qui le pape permit d'en épouser une autre; il aurait gardé les deux.

Ce qui fait que la *polygamie* n'a pu prendre racine en Europe, c'est que la monogamie est une loi physique dans les climats froids ou tempérés. Elle est, d'ailleurs, fondée sur la presque égalité des sexes, tandis que la *polygamie* est fondée sur l'inégalité des sexes et l'esclavage des femmes. Il y a aussi des raisons physiologiques à considérer dans cette question. D'abord, il naît en Orient plus de filles que de garçons. Il paraît constant que les hommes robustes et d'une constitution virile engendrent plus de garçons que de filles. L'homme est robuste dans les contrées du Nord; il est, au contraire, énervé sous les climats méridionaux. D'ailleurs, la *polygamie* et la monogamie s'entretiennent par leurs causes mêmes.

La *polygamie* n'est pas faite pour nos mœurs. On ne l'a vu défendre que dans des circonstances particulières et par des gens intéressés. Pourtant, au XVIIe siècle, un docteur allemand du nom de Hyserus publia un gros livre dans lequel il prétend que la *polygamie* est de droit naturel et divin. Bayle remarque, à ce sujet, qu'on a vu des écrivains faire l'éloge de la fièvre. Quoi qu'il en soit, en 1848, une pétition fut adressée à l'Assemblée constituante en faveur de l'établissement en France de la *polygamie*. Elle fut rapportée le 1er juillet.

LE RAPPORTEUR. Le citoyen B..., à Paris, demande que la *polygamie* soit autorisée et présente des considérations à ce sujet. (Agitation prolongée.)

M. COQUEREL. La question préalable! (Oui! oui!)

UNE VOIX. On ne devrait pas faire le rapport de semblables pétitions.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

— *La polygamie chez les Hébreux*. La femme semble avoir joui de plus de considération chez les anciens Hébreux que chez la plupart des peuples de l'Orient. Suivant la tradition biblique, la femme est une portion de l'homme; une sorte d'égalité règne entre eux. La femme est en même temps assez libre; on ne l'enferme qu'accidentellement dans un harem. On voit dans Moïse les femmes célébrer publiquement par des chants et des danses la sortie d'Égypte; elles vont faire leurs dévotions devant le tabernacle sans intermédiaire; les femmes de Siloh vont danser dans les vignes sans autre gardien que leur innocence. Les jeunes gens peuvent les aborder sans difficulté. Elles arrivent même aux dignités politiques, deviennent prophétesses. Ces avantages n'excluaient pas la *polygamie;* mais la monogamie était la règle commune. La loi elle-même suppose la monogamie : « Que l'homme, dit la *Genèse*, abandonne son père et sa mère, qu'il s'attache à sa femme et qu'ils deviennent une seule chair. » La description de la femme forte, dans les *Proverbes*, constate une grande estime du sexe féminin dans les idées hébraïques, exclut la vie oisive et immorale des harems modernes. « Si plusieurs rois, dit M. Munck (*Palestine*, dans l'*Univers pittoresque*), et notamment Salomon, ont donné l'exemple de la *polygamie* et ont tenu des harems, ils se sont mis en opposition flagrante avec les mœurs de la nature et avec la loi positive. Nous ne nions pas, cependant, que quelques lois de Moïse supposent la bigamie comme une chose légitime et que la *polygamie* elle-même n'est nulle part directement défendue. Mais si l'on réfléchit que, dans l'idée d'un Hébreu, c'était le plus grand malheur que de n'avoir pas d'enfants, que l'Hébreu vivait en quelque sorte dans l'avenir et que l'amour de la postérité réglait en quelque sorte sa conduite dans le présent, on ne s'étonnera pas que la loi lui ait laissé la faculté d'avoir recours à un second mariage lorsque le premier est resté stérile. Tel pouvait être le but moral de la tolérance de la loi mosaïque; la nécessité physique de la *polygamie*, qu'on a supposée quelquefois aux Orientaux, ne nous paraît pas suffisamment démontrée. »

M. Munck est un juif occidental qui plaide les circonstances atténuantes en faveur de ses ancêtres polygames de la Judée antique. Le fait est que les rabbins enseignent même aujourd'hui qu'il a toujours été loisible à un Hébreu d'épouser quatre femmes, absolument comme la chose se pratique d'après les lois de Manou dans l'Inde et d'après le Coran dans les pays musulmans. Le patriarche Jacob, le père de la race juive, avait lui-même quatre femmes, d'après la Bible. Pourtant, comme la loi voulait que toutes les femmes d'un homme fussent égales entre elles, y en eût-il qui fussent d'origine servile, que, de plus, elle exigeait pour les femmes un certain bien-être et que la Judée était un pays agricole et pauvre, la *polygamie* a toujours rencontré en pratique des obstacles nombreux chez les Juifs. Les obligations de pureté légale, celle du devoir conjugal édictées par la loi étaient d'autres obstacles, ainsi que la proscription des eunuques, si nécessaires dans les harems. Néanmoins, la *polygamie* existait en fait et en droit. On trouve même chez les Hébreux ce qui la caractérise essentiellement, la vente de la femme, le *mohar*. M. Munck le reconnaît : « Les Hébreux, dit-il, avaient conservé l'usage des temps des patriarches de payer au père le prix de la fille et cet usage est mentionné dans la loi (*Exode*). Le prix, appelé *mohar*, variait sans doute selon les circonstances. La loi ne fixe que le prix de la jeune fille qui avait été séduite; le séducteur, forcé de l'épouser, payait un *mohar* de cinquante sicles. La demande en mariage se faisait par les parents du jeune homme; la convention faite et le *mohar* payé, les jeunes gens étaient considérés comme légalement mariés, quoique la célébration du mariage n'eût lieu que plus tard et que la fiancée restât encore chez ses parents. »

— *La polygamie chez les musulmans*. Cette institution, qui existe dans l'Inde de temps immémorial et qu'on trouve établie dans la plupart des contrées tropicales, à quelque race et à quelque religion que les habitants appartiennent, a revêtu dans le Coran l'autorité d'une loi divine et peut être considérée comme un des principaux fondements de la foi musulmane.

On a dit que les passions de Mahomet avaient été la cause unique de l'établissement de la *polygamie* parmi les siens. C'est donner à un grand effet une bien petite cause. Que le Prophète ait exploité les instincts de la race arabe au profit de son pouvoir, de sa renommée dans l'avenir et surtout de ses idées religieuses, il n'y a là rien d'étonnant; mais qu'il ait pu créer dans une moitié de l'ancien monde des mœurs de fantaisie, n'ayant de raison d'être que dans sa dépravation privée, c'est ce qu'il sera difficile de faire croire aux gens sérieux.

La *polygamie* musulmane, vue de près, si elle est hostile à la civilisation telle que nous l'entendons, n'est d'ailleurs pas d'une immoralité aussi flagrante qu'on le prétend. D'anciens voyageurs occidentaux vantent la pudeur et la modestie des femmes turques, qu'ils opposent aux femmes chrétiennes. Elles se cachent la figure, sortent peu et croiraient se déshonorer en montant à cheval.

En Perse, à l'époque de Chardin, la plupart du temps on se mariait sans se voir : « Un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, et souvent il ne le consomme que plusieurs jours après qu'on l'a conduite chez lui, la belle fuyant et se cachant parmi les femmes ou ne voulant pas laisser faire le mari. Ces façons arrivent souvent entre personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la débauchée de donner aussitôt la dernière faveur. Les filles du sang royal en usant particulièrement de cette façon, il faut des mois pour les réduire. »

Chardin met en parallèle avec la réserve des femmes musulmanes le laisser-aller des Géorgiennes qui font profession de christianisme. « Les femmes, dit-il en parlant de ce pays, ne sont ni moins vicieuses ni moins méchantes que les hommes, et elles ont assurément plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur pays. »

Du reste, la *polygamie* musulmane est plus hostile aux femmes que la loi indoue. Le Coran, outre le droit d'épouser quatre femmes légitimes et d'avoir un nombre indéterminé de concubines, autorise l'homme à battre ses femmes si elles refusent de lui obéir, à les répudier s'il le juge à propos, et c'est là une clause terrible pour la femme. Au contraire, la femme ne peut quitter son mari, à moins qu'il n'y consente. De plus, une femme répudiée ne peut se remarier que deux fois. Si on la répudie une troisième et que l'un des deux premiers époux refuse de la reprendre, elle est contrainte d'achever sa vie dans le célibat. L'usage du voile pour les femmes arabes est du reste antérieur à Mahomet. Nous apprenons de Tertullien que les femmes arabes dissimulaient tellement leur visage qu'on ne leur voyait qu'un œil.

Le Coran descend, touchant la vie domestique, dans des détails qui répugnent à nos mœurs. Chaque musulman ayant quatre femmes légitimes et autant d'esclaves qu'il peut en nourrir est souvent tenté de priver de leurs droits ses femmes légitimes. La loi accorde aux quatre épouses le droit de cohabiter une fois par semaine avec le mari. « S'il s'en trouve quelqu'une qui ait passé une semaine entière sans jouir de ce privilège, elle est en droit de demander la nuit du jeudi de la semaine suivante et peut poursuivre son mari en justice en cas de refus. » Voilà une belle satisfaction à obtenir! et quand on l'obtiendrait du magistrat (il est contraire à la pudeur de la demander), cette réparation serait injurieuse. Les choses de ce genre ne se font pas sur commande, *ad edictum prætoris*, comme on dit en droit romain.

« Voici bien d'autres nouvelles, dit Bayle en parlant de la dureté de Mahomet pour le sexe féminin. Il ne se contenta pas de le rendre malheureux en ce monde, il le priva même de la joie du paradis. Non-seulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut aussi que cette joie servît d'affliction aux femmes; car on prétend qu'il a enseigné que les plaisirs du mariage dont les hommes jouiront après cette vie leur seront fournis par des pucelles d'une beauté ravissante que Dieu a créées au ciel et qui leur ont été destinées de toute éternité; et pour ce qui est des femmes, elles n'entreront pas dans le paradis et n'en approcheront qu'autant qu'il faudra pour voir à travers les palissades ce qui s'y fera. C'est ainsi que leurs yeux seront témoins du bonheur des hommes et du plaisir qu'ils prendront avec ces filles célestes. Que pouvait-on imaginer de plus incommode? N'était-ce point être ingénieux à mortifier son prochain? Lucrèce a dit quelque part qu'il est agréable de voir un naufrage que l'on ne craint pas :

> Quand on est sur le port, à l'abri de l'orage,
> On sent à voir l'horreur du plus triste naufrage
> Je ne sais quoi de doux;
> Non que le mal d'autrui soit un objet qu'on aime,
> Mais nous prenons plaisir à voir que ce mal même
> Est éloigné de nous.

C'est tout le contraire pour les femmes dans le système de Mahomet : la vue d'un bonheur dont elles seraient privées les affligerait et leur serait plus douloureuse parce qu'elle leur ferait connaître le bien qui leur manque; car le tourment de la jalousie vient beaucoup moins de ce que l'on est dans l'indigence que de savoir que d'autres jouissent. J'ai ouï dire à bien des gens et je pense même l'avoir lu que les damnés auront une idée fort exacte du bonheur du paradis, afin que la connaissance des grands biens qu'ils ont manqués augmente leur désespoir, et que ce sera le diable qui se servira de cet artifice pour les rendre plus malheureux. »

Ces commentaires sont faux et réprouvés par les exégètes musulmans; ils professent seulement qu'après la mort les femmes changeront de sexe. C'est une espérance qu'on offre à leur misérable condition sous la loi musulmane. Cette condition ne leur est d'ailleurs pas simplement imposée pour le plaisir de leurs maîtres; elle est conforme aux mœurs traditionnelles de l'Orient et nécessitée par l'ardeur du climat. En Orient comme ailleurs, le législateur a dû s'occuper d'assurer l'avenir des familles dans l'intérêt de la société, et il n'a trouvé d'autre moyen que la sujétion des femmes et leur séquestration. Pour ce qui est de la séquestration, le fait de la *polygamie* étant admis, elle est nécessaire. « Dans le cas de la multiplicité des femmes, dit Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. XVI, ch. x), plus la famille cesse d'être une, plus les lois doivent réunir à un centre ces parties détachées; et plus ces intérêts sont divers, plus il est bon que les lois les ramènent à un intérêt. Cela se fait surtout par la clôture. Les femmes ne doivent pas seulement être séparées des hommes; elles doivent encore être séparées entre elles; de sorte qu'elles sont comme autant de familles particulières dans

la famille. De là dérive pour les femmes toute la [illegible] que de la morale, la pudeur, la chasteté, la retenue, le silence, la paix, la dépendance, le respect, l'amour, enfin une direction générale de sentiments à la chose du monde la meilleure par sa nature, qui est l'attachement unique à sa famille. Les femmes ont à remplir naturellement tant de devoirs qui leur sont propres, qu'on ne peut assez les séparer de tout ce qui pourrait leur donner d'autres idées, de tout ce qu'on traite d'amusement et de tout ce qu'on appelle des affaires. On trouve des mœurs plus pures dans les divers États de l'Orient, à proportion que la clôture des femmes y est plus exacte. Dans les grands États, il y a nécessairement de grands seigneurs. Plus ils ont de grands moyens, plus ils sont en état de tenir les femmes dans une exacte clôture et de les empêcher de rentrer dans la société. C'est pour cela que dans les empires du Turc, de Perse, du Mogol, de la Chine et du Japon les mœurs des femmes sont admirables. »

Il est certain que les mœurs en Turquie, et à Constantinople en particulier, sont loin d'être aussi scandaleuses et aussi mauvaises que dans la Grèce classique et sous le Bas-Empire. Cela ne signifie pourtant pas que les mœurs soient bonnes; elles ne le sont que relativement; dans un pays où, depuis le commencement des temps historiques, la débauche publique était une institution religieuse; dans un pays où Vénus et avant elle Mylitta et Astarté avaient si longtemps régné sur des populations entières, ce n'est pas un mince résultat que le secret obtenu sur les débordements des femmes, alors même qu'ils existeraient, car il n'est pas démontré que les Turcs modernes aient des mœurs corrompues.

Au fait, la situation va changer; la *polygamie* est en décadence dans la plupart des États musulmans; les mœurs de l'Europe tendent à s'y introduire. On peut citer l'Égypte, la Turquie et la Perse parmi les contrées où nos idées, comme nos institutions, sont en train de s'implanter. Même à Constantinople, les cas de *polygamie* sont rares; il n'y a pas plus de quatre à cinq harems dans cette ville d'un million d'âmes. Les femmes perdent l'habitude de sortir voilées; on en voit assister, habillées à l'européenne, dans les bals que donnent les ambassadeurs des grandes puissances. Elles commencent, à l'exemple des hommes, à adopter nos habits et notre régime alimentaire. Les choses sont aussi avancées en Égypte, où l'industrie et le commerce de transit ont amené des centaines de mille d'Européens et où le gouvernement cherche à introduire notre civilisation. La Perse va dans la même direction, quoique d'un pas moins assuré; partout la tradition et les mœurs musulmanes sont entamées. La *polygamie* baisse tout particulièrement. Les plaisirs grossiers du paradis de Mahomet font honte aux esprits élevés, nourris des idées de l'Occident. Et puis, on s'est aperçu qu'en somme l'idéal musulman était usé, n'avait plus qu'une valeur historique, menaçait l'Orient d'une conquête prochaine. On essaye de se mettre à notre niveau. Y arrivera-t-on? Là est la question. L'abolition de la *polygamie*, de la sujétion et de la claustration des femmes aura-t-elle pour résultat d'améliorer les mœurs et de refaire la population, qui diminue chaque jour en nombre? Ce sont des problèmes que l'avenir résoudra; ils paraissent compliqués. Tous les climats ne sont pas propres à notre liberté de mœurs.

— *La polygamie dans l'Inde.* La *polygamie* existe dans l'Inde, mais seulement à titre d'exception, non que le principe sur lequel elle repose répugne aux mœurs ou aux usages du pays, mais par cette raison que les ressources minimes que possède la grande masse de la population ne lui permettent pas l'entretien toujours fort coûteux d'un grand nombre de femmes. Les livres indous, dont les prescriptions sont toujours en très-juste rapport avec les besoins et les nécessités de la société pour laquelle elles sont faites, tolèrent la *polygamie* parmi les personnes d'un rang élevé, telles que les rajahs, les princes, les ministres et autres. Ils permettent aux rois d'avoir jusqu'à cinq femmes titrées, mais jamais plus. Cependant, cette pluralité des femmes n'est pas du tout posée en principe dans les anciennes lois védiques. Les dieux de l'Inde n'avaient qu'une seule épouse; on n'en donne pas d'autre à Brahma que Sarasvaty; à Vichnou que Lakchmy, à Siva que Paravatty. Il est vrai que, sous différentes formes, ces vénérables personnages portèrent de nombreuses atteintes à la fidélité conjugale; mais cela même sert à prouver que de toute antiquité le mariage fut considéré comme l'union légale de deux personnes de l'un et l'autre sexe. Si l'on voit aujourd'hui des gens d'un rang inférieur vivre avec plusieurs femmes, une seule d'entre elles porte le titre et le nom d'épouse; les autres ne sont que des concubines. Dans plusieurs castes, les enfants qui naissent de ces dernières sont des bâtards et, si le père meurt sans avoir auparavant disposé d'une partie de ses biens en leur faveur, ils sont exclus du partage commun. On ne connaît qu'un seul cas où un homme puisse se marier légalement avec une seconde femme du vivant de la première : c'est lorsque celle-ci, après une longue cohabitation, est déclarée stérile ou bien lorsqu'elle ne met au monde que des filles; car, dans ce dernier cas, la « grande dette, » la « dette des ancêtres, » qui consiste à engendrer un fils, n'est censée acquittée qu'imparfaitement. Alors même, pour contracter un nouveau mariage, le consentement de la première femme est requis; elle est toujours considérée comme la principale épouse et en conserve les prérogatives. On sait que, pour les mêmes motifs, Abraham épousa Agar du vivant et avec l'agrément de Sara, sa légitime épouse; on sait aussi quelles dissensions survinrent dans la famille du patriarche à l'occasion de ses deux femmes; il en est absolument de même dans les ménages indous où il se trouve deux épouses légitimes. Aussi la plupart des maris, dans ces circonstances, aiment mieux renoncer à l'espérance d'avoir des enfants que d'être exposés aux inconvénients sans nombre qui résultent de l'expédient auquel la loi donne la faculté de recourir pour y remédier.

Ce que nous venons de dire a trait à la société indoue, et non pas à la société musulmane de l'Inde, parmi laquelle la *polygamie* est beaucoup plus commune; parmi les musulmans, la seule et unique raison qui arrête la multiplicité des femmes, c'est l'insuffisance des ressources nécessaires à leur entretien; aussi tous les musulmans d'un rang élevé ou d'une fortune considérable ont leur harem, qui, dans l'Inde, porte le nom de *zenana*. Les princes mahométans de l'Inde, que la domination anglaise est venue successivement déposséder, entretenaient tous un *zenana* considérable, augmenté du grand nombre de serviteurs et de gardes de toute espèce qu'exige le service du harem oriental. Pour donner une idée de ce qu'était un harem indou et de ce qu'il est encore dans les rares principautés indigènes laissées à l'état de demi-indépendance par la prudente et cauteleuse politique anglaise, nous emprunterons quelques détails à l'ouvrage publié par un officier anglais qui demeura plusieurs années attaché à la cour de l'un des derniers rois d'Oude, Nussir-ud-Din. Une des plus étranges singularités de ce harem, c'était le régiment des cipayes féminins qui faisait le service de la garde dans toute la partie du palais réservée aux femmes. Ces cipayes féminins portaient l'uniforme ordinaire des cipayes indous, dont ils ne se distinguaient que par l'exiguïté de leur taille et l'ampleur de leur poitrine; les cheveux noués au sommet de la tête formaient un chignon qui se cachait sous le shako. Ces femmes avaient leurs caporaux et leurs sergents. Enfin plusieurs d'entre elles étaient mariées et, par suite, se voyaient forcées de temps à autre de quitter le service pour un mois ou deux; ce qui prêtait fort aux plaisanteries du roi. Après les cipayes féminins venaient les porteuses, régies aussi par une discipline militaire, avec officiers commissionnés et non commissionnés; leur occupation consistait à porter dans les cours intérieures les palanquins et autres voitures fermées à l'usage du roi et de ses femmes. Il y avait, en outre, un grand nombre d'esclaves attachées au service du *zenana*. Quant aux eunuques, il n'y en avait pas moins de cent cinquante, et leur chef, qui était placé à la tête des serviteurs de la première femme du roi, la *Padshah-begum*, fille du roi de Delhi, était un homme d'une grande importance dans le royaume. Les bâtiments du *zenana* ne différaient pas beaucoup dans leur forme de ceux des parties accessibles du palais. Les femmes du roi ne recevaient d'autre visite, dans leur retraite, que celles de leurs plus proches parents du sexe masculin. Elles sortaient seulement en voiture et dans des véhicules si bien clos, qu'elles ne pouvaient rien apercevoir de ce qui se passait au dehors; au reste, ce n'était qu'aux regards des hommes qu'on les cachait avec tant de soin, car on leur permettait des rapports journaliers avec les femmes de toute condition et elles n'étaient soumises entre elles à aucune contrainte. Chacune des épouses du roi avait son appartement particulier, ses galeries. Il se pouvait qu'elle ne vît son mari qu'une fois par mois et peut-être moins encore; mais elle n'en était pas moins épouse et reine. Quoique ces femmes fussent parfaitement [illegible] des relations qui existaient entre le roi et [illegible] suivantes, elles s'en mettaient rarement en peine. L'esclave pouvait être la maîtresse favorite, et la reine l'épouse négligée, la position de chacune n'en restait pas moins la même. D'ailleurs, le roi n'aurait pas souffert non plus que ses caprices rencontrassent un obstacle. Toutes les femmes du *zenana* étaient généralement belles et richement parées. Quand elles sortaient dans les rues en voiture ou en palanquin, elles étaient accompagnées d'un cortège imposant, que précédait un régiment de gardes du corps du roi, en [illegible] uniforme de drap bleu bordé d'argent. Padshah-begum, simple épouse, [illegible], se partageaient les caprices et les faveurs du [illegible] que Nussir-ud-Din, [illegible] des plus orientaux, chez qui le goût de la débauche est toujours d'ailleurs très-prononcé.

— *La polygamie chez les mormons.* Les mormons sont le seul peuple qui, originairement monogame, ait adopté la *polygamie* comme un progrès. Mais cette agglomération d'individus de nationalités diverses, partis de tous les points de l'horizon et réunis par l'appât d'une communauté grossière, constituent-ils bien un peuple? Quoi qu'il en soit, la *polygamie* ne fut pas d'abord chez eux une loi d'État; loin de là, les polygames se cachaient de leurs coreligionnaires mariés à une seule femme ou célibataires, et ils ne se déclarèrent que peu à peu, lorsqu'ils virent qu'ils étaient assez nombreux pour former une majorité, en attirant à eux les indécis par les facilités d'une vie nouvelle. De 1847, date de leur établissement dans l'Utah, sur les bords du lac Salé, jusqu'en 1862, la *polygamie* a régné chez eux sans que le gouvernement fédéral eût assez d'action pour la réprimer. En 1862, le congrès rendit plusieurs décrets qui restèrent sans effet, par une raison très-simple : les mormons polygames, formant la majorité, composaient le jury devant lequel devaient être portées, aux termes de la loi, les accusations de *polygamie*. Ils ne se bornaient pas à acquitter, [illegible] de siéger et [illegible] 1874, un coup difficile à parer a été porté à la *polygamie* mormone et, par suite, au mormonisme lui-même; une loi du congrès édicta l'interdiction, pour tout mormon polygame, de faire partie du jury. Ce décret a pu être rendu parce qu'aujourd'hui la population de l'Utah n'est plus tout entière mormone et que, même parmi les mormons, un tiers est monogame. Aussi les purs, les saints du dernier jour parlent-ils d'émigrer, de chercher un asile où l'on ne vienne pas leur imposer les lois des civilisations occidentales.

— Bot. Ce terme a été employé dans des acceptions fort diverses. Linné s'en est servi pour désigner la vingt-troisième classe de son système sexuel, comprenant les végétaux qui portent des fleurs mâles, femelles ou hermaphrodites, soit sur le même individu, soit sur deux ou trois individus séparés, d'où la division de la classe en trois ordres. Ce groupement, tout à fait artificiel, ne pouvait être conservé dans la méthode naturelle. Le botaniste suédois s'est servi aussi du mot *polygamie* pour désigner les cinq premiers ordres de la syngénésie. Aujourd'hui, on appelle *polygames* les végétaux monoïques ou dioïques qui portent aussi des fleurs hermaphrodites; tels sont le frêne, le plaqueminier, le caroubier, les arroches, etc., et les composées dont les capitules portent les trois sortes de fleurs.

POLYGAMIQUE adj. (po-li-ga-mi-ke — rad. *polygamie*). Qui a rapport à la polygamie : *État* POLYGAMIQUE.

POLYGAMITE s. m. (po-li-ga-mi-te — rad. *polygamie*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Bernardin Ochin, qui permettait la pluralité des femmes.

POLYGASTRICITÉ s. f. (po-li-ga-stri-si-té — rad. *polygastrique*). Zool. État d'un animal qui possède plusieurs estomacs.

POLYGASTRIQUE adj. (po-li-ga-stri-ke — du préf. *poly*, et du gr. *gaster*, estomac). Zool. Qui a plusieurs estomacs.

— s. m. pl. Infus. Ordre d'infusoires, caractérisé surtout par une cavité stomacale multiple.

POLYGÈNE adj. (po-li-jè-ne — du préf. *poly*, et du gr. *genos*, production). Qui produit beaucoup, qui est très-abondant. Peu usité.

POLYGÉNIQUE adj. (po-li-jé-ni-ke — du préf. *poly*, et du gr. *genos*, [illegible]. Minér. Qui est produit par des fragments réunis de roches diverses.

— Anthropol. Qui a rapport au polygénisme.

POLYGÉNISME s. m. (po-li-jé-ni-sme — rad. *polygénie*). Anthropol. Système qui attribue les races humaines à des couples primitifs distincts.

POLYGÉNISTE s. m. (po-li-jé-ni-ste — rad. *polygénie*). Anthropol. Partisan du polygénisme.

POLYGINGLYME s. m. (po-li-jain-gli-me — du préf. *poly*, et de [illegible]. Moll. Mollusque [illegible] les, articulées par plusieurs charnières.

POLYGLOTTE adj. (po-li-glo-te — du préf. *poly*, et du gr. *glôssa*, langue). Qui est écrit en plusieurs langues : *Dictionnaire* POLYGLOTTE. *Bible* POLYGLOTTE.

— Qui sait ou parle plusieurs langues : *Un interprète* POLYGLOTTE.

— Substantiv. Personne qui sait, qui parle plusieurs langues : *C'est un* POLYGLOTTE, *une* POLYGLOTTE.

— Ornith. Syn. de MOQUEUR.

— s. f. Bible polyglotte : *La* POLYGLOTTE *de Paris, la* POLYGLOTTE *d'Anvers*. [illegible] en quatre langues. [illegible]

— **Encycl.** Les plus considérables des ouvrages [illegible] avons [illegible] après [illegible] savants [illegible] une [illegible] [illegible] un immense travail, qui [illegible] pour des langues de la même famille, dans un but de comparaison très-profitable aux recherches érudites; par exemple, on a réuni toutes les langues sémitiques : l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le chaldéen; ou bien toutes les langues latines : latin, italien, espagnol, portugais, français; ou bien les deux [illegible] unies à une ou plusieurs langues vivantes. Les plus vastes travaux de ce genre ont été entrepris par Chavée, qui a groupé toutes les langues indo-européennes : sanscrit, grec, latin, français, lithuanien, russe, allemand, anglais, etc. [illegible] le grec et le latin. Il y a des glossaires *polyglottes* qui présentent [illegible] dix, douze et quinze langues. D'autres recueils ne donnent que [illegible] et trouve les alphabets de près de soixante-dix langues, orientales et occidentales, dans le recueil de Muller : *Alphabeta* [illegible] (1703, in-4°). Les grammaires *polyglottes* sont également très-nombreuses.

À côté de ces vastes ouvrages d'érudition, c'est à peine si l'on peut parler des guides *polyglottes*, où l'on trouve de la science toute faite et [illegible] sans jamais l'avoir apprise. Cependant, ces manuels ont leur utilité; il en est fait d'innombrables éditions à l'usage des touristes, des voyageurs; les Anglais en font spécialement une grande consommation.

Voici une liste des ouvrages les plus considérables parmi les vocabulaires et grammaires [illegible] *known alphabets* (London, 1799, in-8°); [illegible]

POLYGLYPTE s. f. (po-li-gli-pte — du préf. *poly*, et du gr. [illegible]. Genre d'insectes [illegible]

POLYGNATHE adj. [illegible]

— s. m. [illegible]

POLYGNATHIEN, IENNE [illegible]

POLYGNATHIQUE [illegible]

POLYGNOTE, célèbre peintre grec, [illegible] Grèce [illegible] de Phasis. Nous nous [illegible] composer à la biographie du [illegible] maîtres les points de vue de la [illegible]

[illegible] raconterons simplement, d'après [illegible] Dion Chrysostome et les [illegible], ce que l'antiquité pensa de lui.

[illegible], Aglaophon, était peintre et fut son premier maître. Après la conquête de [illegible] par Cimon (463 av. J.-C.), [illegible] fut emmené à Athènes par le vainqueur, non comme esclave, mais plutôt comme [illegible] il reçut le droit de cité. On dit aussi qu'il fut l'amant heureux de la belle Elpinice, sœur du général athénien, et qu'il l'immortalisa en la peignant dans son grand tableau les *Troyennes*. Cimon le fit charger de la décoration du temple de Thésée, de l'Anacéum et du Pœcile. En 449, la mort [illegible] teur le fit éloigner d'Athènes; il y revint en 435 pour décorer les Propylées. Pline ajoute qu'il refusa toute rémunération pour ces travaux immenses, et rien n'indique qu'il n'en ait pas usé de même [illegible] il décora le Lesché d'une manière admirable. C'est [illegible], reconnaissante d'un [illegible] et si rare désintéressement, lui accorda un droit d'hospitalité gratuite sur tout le territoire hellénique.

Les historiens de l'art antique donnent des détails très-circonstanciés sur les œuvres de Polygnote, qu'ils regardent presque comme le créateur de la peinture. Nous savons par eux qu'il peignit, dans le Pœcile (v. ce mot), les *Grecs, après la prise de Troie, rassemblés* [illegible] *Ajax coupable d'avoir fait violence à Cassandre*, et les *Troyennes captives, avec Cassandre au milieu d'elles*, deux vastes compositions, pleines d'une multitude de personnages et qui occupaient chacune un des plus grands côtés de l'édifice. C'est dans la seconde, sous les traits de Cassandre, qu'il avait représenté Elpinice.

Il avait, de plus, peint magistralement une foule d'épisodes d'après l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Du temps de Pausanias, sous les Antonins, les peintures du Pécile étaient déjà ruinées; mais l'illustre érudit vit dans le temple des Dioscures, à Athènes : *Castor et Pollux*, représentés debout, avec leurs enfants à cheval autour d'eux; le *Mariage des filles de Tindare avec les fils de Leucippus*, et, dans un petit édifice près des Propylées : *Diomède emportant de Troie la statue de Minerve; Ulysse, à Lemnos, se saisissant des flèches de Philoctète; Oreste et Pylade; Polyxène égorgée sur le tombeau d'Achille.* Homère n'a point fait mention de cette tradition barbare et, probablement, historique. Pausanias remarque naïvement qu'il a bien fait. Il cite encore de Polygnote, à Athènes, une série de scènes empruntées à l'*Odyssée*, entre autres *Nausicaa et ses compagnes.*

Ces peintures murales, exécutées sur des enduits dont la composition ne nous est qu'imparfaitement connue et à l'aide de procédés qu'il avait fallu trouver, émerveillèrent le peuple athénien. Quelles que fussent leurs imperfections, au point de vue moderne, comme composition et comme dessin, elles étaient la première grande manifestation d'un art encore en enfance et, à ce titre, l'œuvre immense du vieux maître a droit à notre respectueuse admiration.

Appelé à Delphes par les Cnidiens, qui voulaient dédier des peintures murales à Apollon, Polygnote y couvrit le Lesché, ou édifice ouvert aux promeneurs, de fresques immenses que leur exécution matérielle même doua d'une plus longue conservation. Elles furent peintes sur de grands panneaux de bois attachés, avec des clous d'or, aux murs des galeries intérieures, et Pausanias put les voir encore presque intactes. Il a donné une longue description de ces grandes pages historiques qui, représentant, l'une le *Départ des Grecs après la prise de Troie*, l'autre la *Visite d'Ulysse aux enfers* (v. LESCHÉ), elles donnent une idée juste de ce qu'étaient ces longues compositions, déroulées aux yeux du public à la façon des bas-reliefs plutôt que des tableaux comme nous les comprenons aujourd'hui; elles avaient peu de perspective, tous les personnages étant sur le même plan, et, afin d'aider les souvenirs, des inscriptions étaient placées au-dessus des figures. C'était tout à fait primitif, mais en même temps la révélation d'un art nouveau.

Polygnote, contemporain de Phidias, tient, dans les récits des anciens, une place aussi grande que l'illustre sculpteur. D'après leurs descriptions enthousiastes, que malheureusement nous ne pouvons pas contrôler, sa peinture [illegible] par l'élévation des idées, [illegible] des sentiments, la gravité et la [illegible] type. Polygnote était ce que nous [illegible] lui un peintre idéaliste. « Il [illegible] M. Beulé, des créations les [illegible] de l'épopée et de la mythologie, [illegible] à mesure que les [illegible] étaient plus vastes. » [illegible] surtout le côté moral des œuvres de Polygnote et dit qu'il avait peint l'homme [illegible] sont.

[illegible] elle, [illegible] à l'art de [illegible]. [illegible] premier, [illegible] et de la [illegible] aux vê[illegible] et [illegible] leur [illegible] de [illegible] ouvrir les lèvres, de laisser voir les dents. Lu[illegible] et cite, en outre, Polygnote comme un des peintres qui s'étaient le plus distingués par le mélange habile des couleurs et par leur emploi judicieux. Ce dernier mérite doit d'autant plus nous étonner qu'il excitait notre admiration que, suivant divers témoignages, Polygnote serait du nombre des peintres primitifs qui n'auraient fait usage que de quatre couleurs. Pline nous apprend, d'ailleurs, qu'il découvrit de nouvelles matières colorantes et perfectionna les procédés d'exécution pratiqués par ses devanciers.

On ne sait rien de la fin de la carrière de Polygnote. Termina-t-il ses jours à Delphes, entouré d'honneurs et de gloire, après avoir achevé les merveilleuses peintures du Lesché? Retourna-t-il à Athènes, attiré par l'éclat du règne de Périclès? Voulut-il revoir, avant de mourir, l'île de Thasos, où il avait vu le jour? Les historiens ne nous le disent point; mais si les détails de sa vie nous échappent, si ses œuvres ont péri, les témoignages d'Aristote, de Cicéron, de Pline, de Quintilien et de beaucoup d'autres écrivains nous apprennent que, dans la pratique de la peinture, il laissa bien loin derrière lui ses devanciers et que, depuis, aucun maître de l'antiquité ne le surpassa, ne l'égala même pour la grandeur des conceptions et la noblesse du style.

La perte des œuvres du peintre est pour nous irréparable, puisque, seules, elles pourraient nous donner sa véritable valeur. Phidias est toujours vivant; Polygnote n'existe que dans la prose de Pausanias. De quel prix serait pour nous un fragment des panneaux du Lesché, permettant d'étudier à la fois les procédés de la peinture grecque et la manière dont on comprenait, vers la LXX^{e} olympiade, les traditions homériques! Disons cependant que le célèbre voyageur a été trouvé assez précis pour inspirer à un artiste allemand, Riepenhausen, une série de gravures publiées sous ce titre : *Peintures de Polygnote à Delphes*, dessinées et gravées d'après la description de Pausanias (1830).

POLYGOMPHE adj. (po-li-gon-fe — du préf. *poly*, et du gr. *gomphios*, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents.

POLYGONACÉ, ÉE adj. (po-li-go-na-sé — rad. *polygonum*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polygonum.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre polygonum.

POLYGONASTRE s. m. (po-li-go-na-stre — rad. *polygonum*). Bot. Syn. d'OPHIOPOGON.

POLYGONAL, ALE adj. (po-li-go-nal, a-le — rad. *polygone*). Géom. Qui a plusieurs angles : *Figure* POLYGONALE. ‖ Dont la base est un polygone : *Prisme* POLYGONAL. *Pyramide* POLYGONALE.

POLYGONATE adj. (po-li-go-na-te — rad. *polygone*). Bot. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des asparagées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord, et dont l'espèce type est appelée vulgairement sceau de Salomon.

— **Encycl.** Bot. Les *polygonates* sont des plantes vivaces, à rhizome tubéreux et traçant, à feuilles sessiles ou amplexicaules, alternes ou verticillées; les fleurs sont axillaires, solitaires ou réunies en grappes; elles n'ont pas d'odeur sensible. Le fruit est une baie globuleuse, à trois loges renfermant chacune deux graines. Ces plantes croissent surtout dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord. L'espèce la plus connue est le *polygonate* commun, vulgairement nommé grenouillet, signet ou sceau de Salomon. Son rhizome long, épais, charnu, blanchâtre, présente, à la face supérieure, des cicatrices qui figurent l'empreinte d'un sceau. Ses feuilles sont ovales oblongues, glabres; ses fleurs blanches, vertes au sommet, et ses baies d'un noir bleuâtre. Cette plante est commune en Europe; elle croît dans les bois humides et les pâturages ombragés. Toutes ses parties possèdent une saveur amère, âcre et nauséeuse. Son rhizome et ses fruits sont employés en médecine comme vomitifs, vulnéraires, purgatifs et astringents. On les a préconisés contre la goutte, les affections rhumatismales, l'inflammation de l'utérus et même la rage. On en prépare aussi une eau distillée, qui est employée comme cosmétique. Tous les bestiaux, les chevaux surtout, mangent avidement cette plante; les cochons sont très-friands de ses rhizomes ou racines. On mange quelquefois ses jeunes pousses en guise d'asperges. On la cultive dans les jardins d'agrément, comme le *polygonate* multiflore.

POLYGONE adj. (po-li-go ne — du préf. *poly*, et du gr. *gonia*, angle). Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés : *Figure* POLYGONE.

— s. m. Figure fermée qui a plusieurs angles : POLYGONE *régulier.* POLYGONE *irrégulier.*

— Fortif. Figure qui détermine la forme générale du tracé d'une place de guerre. ‖ *Polygone extérieur*, Celui qui aboutit aux pointes des bastions. ‖ *Polygone intérieur*, Celui qui aboutit aux centres des bastions.

— Artill. Établissement destiné à l'instruction pratique des troupes d'artillerie : *Les* POLYGONES *français ont été créés le 23 juin 1720; on les a ainsi nommés parce que, dans le principe, on y construisait une fortification ayant la forme d'un front de* POLYGONE.

— Mécan. *Polygone funiculaire*, Ligne brisée formée par une corde dont divers points sont soumis à des tractions.

— **Encycl.** Géom. Un *polygone* est une portion de plan limitée par une ligne brisée. Le nom de *polygone* s'applique quelquefois au contour, c'est-à-dire à la ligne brisée. Un *polygone* sphérique est une portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles. Un *polygone* gauche est une ligne brisée non contenue dans un plan.

L'aire d'un *polygone* plan s'obtient en le divisant en triangles et évaluant les aires de ces triangles. On peut aussi mécaniquement transformer un *polygone* plan en un carré. V. CARRÉ.

Deux *polygones* semblables ont les angles égaux et les côtés homologues proportionnels. Les périmètres de deux *polygones* réguliers sont entre eux comme les côtés homologues, et leurs surfaces comme les carrés de ces mêmes côtés.

Un *polygone* régulier a ses angles égaux et ses côtés égaux. Il existe des *polygones* réguliers de tout nombre de côtés. Tout *polygone* régulier est à la fois inscriptible et circonscriptible au cercle. Les *polygones* réguliers qu'on peut inscrire dans le cercle avec la règle et le compas, par les méthodes élémentaires, sont le triangle équilatéral, le carré, le pentagone et tous ceux qui ont deux, quatre, huit, etc., fois plus de côtés que les *polygones* primitifs.

La théorie des *polygones* réguliers a beaucoup occupé les géomètres, parce que l'étude en devait conduire à la connaissance du cercle, principalement à la détermination approximative du rapport de la circonférence au diamètre. Pour parvenir à connaître le rapport de la circonférence au diamètre, on peut calculer, soit la longueur d'une circonférence de rayon donné, soit le rayon d'une circonférence de longueur donnée, ou bien encore la surface d'un cercle de rayon donné ou le rayon d'un cercle de surface donnée. La dernière méthode ne réussirait point; l'avant-dernière est celle qu'employa Archimède; elle conduit à la recherche de la solution de ce problème : *Connaissant les surfaces* S *et* s *de deux polygones réguliers semblables, l'un circonscrit et l'autre inscrit à un cercle de rayon donné, trouver les surfaces* S′ *et* s′ *de deux polygones réguliers, circonscrit et inscrit au même cercle et ayant un nombre double de côtés.*

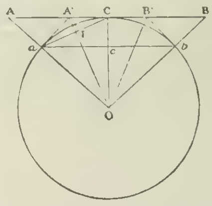

Fig. 1.

Soient AB et *ab* les côtés des *polygones* primitifs ayant *m* côtés; si l'on mène les tangentes *a*A′ et *b*B′, A′B′ sera le côté du *polygone* régulier circonscrit de 2*m* côtés, *a*C sera d'ailleurs le côté du *polygone* régulier inscrit de 2*m* côtés; les surfaces S et *s* seront

$$S = mAOB = 2mAOC \text{ et } s = maob = 2maoc;$$

les surfaces S′ et *s* seront

$$S' = 2mA'OB' = LmA'OC \text{ et } S' = 2maoC.$$

Cela posé, on aura

$$\frac{s'}{s} = \frac{aCO}{acO} = \frac{CO}{cO} = \frac{AO}{aO} = \frac{ACO}{aCO} = \frac{S}{s'},$$

d'où

$$s' = \sqrt{Ss}$$

et, d'autre part,

$$\frac{S}{s'} = \frac{AOC}{aOC} = \frac{AO}{aO} = \frac{AO}{CO} \quad \frac{AA'}{A'C} = \frac{AA'O}{A'CO'}$$

d'où

$$\frac{S + s'}{s'} = \frac{AA'O + A'CO}{A'CO} = \frac{ACO}{A'CO'}$$

ou, en multipliant les conséquents par 2,

$$\frac{S + s'}{2s'} = \frac{ACO}{A'B'O} = \frac{S}{S'},$$

d'où

$$S' = \frac{2Ss'}{S + s'} = \frac{2S + \sqrt{Ss}}{S\sqrt{Ss}}$$

La méthode précédente est celle des isopérimètres; elle exige la solution de ce problème : *Connaissant le rayon et l'apothème d'un polygone régulier, trouver le rayon et l'apothème du polygone régulier isopérimètre d'un nombre double de côtés.*

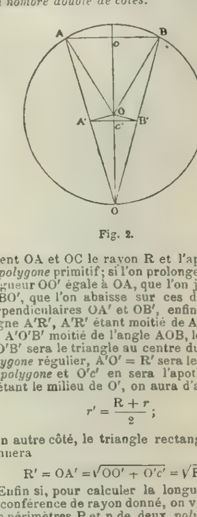

Fig. 2.

Soient OA et OC le rayon R et l'apothème *r* du *polygone* primitif; si l'on prolonge CO d'une longueur OO′ égale à OA, que l'on joigne AO et BO′, que l'on abaisse sur ces droites les perpendiculaires OA′ et OB′, enfin que l'on joigne A′R′, A′R′ étant moitié de AB et l'angle A′O′B′ moitié de l'angle AOB, le triangle A′O′B′ sera le triangle au centre du nouveau *polygone* régulier, A′O′ = R′ sera le rayon de ce *polygone* et O′c′ en sera l'apothème. Or, *c*′ étant le milieu de O′, on aura d'abord

$$r' = \frac{R + r}{2};$$

d'un autre côté, le triangle rectangle A′OO′ donnera

$$R' = OA' = \sqrt{OO' + O'c'} = \sqrt{Rr'}.$$

Enfin si, pour calculer la longueur d'une circonférence de rayon donné, on veut passer des périmètres P et *p* de deux *polygones* réguliers circonscrit et inscrit à cette circonférence aux périmètres P′ et *p*′ des *polygones* réguliers circonscrit et inscrit d'un nombre double de côtés, la figure (1) donnera

$$\frac{P}{P'} = \frac{AC}{A'B'} = \frac{AC}{2A'C} \text{ ou } \frac{2P}{P'} = \frac{AC}{A'C}$$

d'où

$$\frac{2P - P'}{P'} = \frac{AA'}{A'C} = \frac{AO}{CO} = \frac{AO}{aO} = \frac{P}{p};$$

la dernière égalité donnera

$$P' = \frac{2Pp}{P + p};$$

d'un autre côté, les triangles semblables *a*A′I et *a*C*c* donneront

$$\frac{aA'}{aC} = \frac{aI}{ac} = \frac{aC}{2ac} \text{ ou } \frac{2aA'}{aC} = \frac{aC}{ac},$$

c'est-à-dire

$$\frac{P'}{p} = \frac{p'}{p};$$

d'où

$$p' = \sqrt{P'p}.$$

— Mécan. *Polygone funiculaire.* On nomme *polygone funiculaire* une corde continue à laquelle s'en rattachent d'autres de distance en distance; des forces appliquées à cette corde à ses deux extrémités et en tous ses nœuds, par l'intermédiaire des cordes qui s'y rattachent, la tendent et lui font prendre la forme polygonale.

On peut, connaissant les directions et les intensités des forces qui agissent, chercher la forme qu'affectera la corde dans la position d'équilibre. Pour que l'équilibre soit possible, il faudra, bien entendu, que la résultante de translation des forces données soit nulle d'elle-même, mais cette condition sera toujours supposée remplie d'avance.

Les tensions de la corde, en ses diverses parties, formeront aussi des inconnues qu'il sera utile de déterminer.

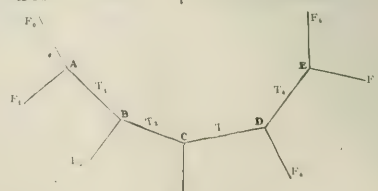

Fig. 1.

Soient A, B, C, D, E les points d'attache des cordes secondaires, F_0, F_1, F_2, F_3 les forces appliquées en tous les sommets, T_1, T_2, T_3, T_4 les tensions des parties intermédiaires (quant à celles des extrémités, ce sont naturellement F_0 et F_4); pour que le *polygone* soit en équi-

libre, il faudra que l'équilibre existe en chacun de ses sommets, et cette condition générale va suffire à la détermination des directions des côtés du *polygone* et des tensions que ces côtés supporteront.

En effet, d'abord le premier côté AB devra être dirigé suivant la diagonale du parallélogramme construit sur les forces données F_0 et F_1 et la tension T_1 du côté AB devra être égale à la résultante des forces F_0 et F_1.

La direction et l'intensité de T_1 étant ainsi connues, on pourra déterminer de même la direction du second côté BC et la grandeur de la tension T_2 qu'il supportera, et ainsi de suite. On connaîtra donc aisément la forme qu'affectera la corde dans toute son étendue et toutes les tensions intermédiaires.

Quant au dernier sommet, il se trouvera toujours de lui-même en équilibre si la condition préalable supposée plus haut est effectivement remplie, parce que la dernière tension déterminée, étant égale à la résultante de translation des forces précédentes, sera, par suite, égale à la résultante des deux dernières forces F_3 et F_4.

Toutes les opérations supposées dans ce qui précède se trouvent heureusement renfermées dans la construction suivante, qui

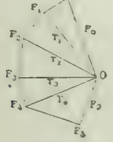

Fig. 2.

est due à Varignon : d'un point O quelconque de l'espace, menez OF_0 égale et parallèle à la droite qui représente la force F_0, menez successivement F_0F_1, F_1F_2, F_2F_3, F_3F_4, F_4F_5 égales et parallèles aux droites qui représentent de même les forces F_1, F_2, F_3, F_4, jusqu'à la dernière appliquée à la seconde extrémité de la grande corde; fermez le *polygone* par la droite F_5O et menez les diagonales OF_1, OF_2, OF_3, OF_4 : ces diagonales auront les directions cherchées des côtés du *polygone* et représenteront leurs tensions; quant au dernier côté F_5O du *polygone*, il devra être égal, parallèle et de sens contraire à la droite qui représenterait la dernière force donnée.

— Cas où les forces intermédiaires sont parallèles. Le *polygone* de Varignon a, dans ce

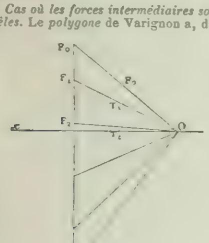

Fig. 3.

cas, la forme d'un triangle, toutes les lignes de la figure sont dans un même plan; par conséquent, le *polygone* funiculaire est lui-même plan. On voit, de plus, que toutes les tensions ont même projection sur un axe Ox perpendiculaire à la direction commune des forces intermédiaires.

— Application aux ponts suspendus. L'une des conditions que l'on doit s'imposer dans l'établissement d'un pont suspendu est évidemment que toutes les cordes verticales destinées à supporter le tablier du pont, et qui se rattachent aux deux grands câbles, supportent des tensions égales, si du moins, comme cela a lieu ordinairement, on donne à toutes même diamètre.

On espace également ces cordes verticales et leur nombre est le quotient du poids total par la charge que l'une d'elles peut aisément supporter.

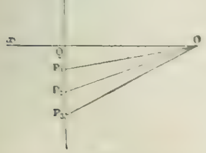

Fig. 4.

Il s'agit donc de donner au câble une figure telle que la charge uniforme prévue soit bien celle d'une quelconque des cordes verticales. Or, la construction de cette figure résultera immédiatement des principes précédents et du choix d'une donnée qui reste nécessairement arbitraire; ce sera la composante horizontale d'une tension intermédiaire quelconque. Soit OQ la droite qui représente en millimètres cette composante horizontale, évaluée en kilogrammes; OP_1, P_1P_2, P_2P_3, etc., les verticales égales qui représentent, à la même échelle, d'un millimètre pour un kilogramme, la charge commune d'un des cordons verticaux : P_1O, P_2O, P_3O, etc., donneront les directions consécutives des côtés du grand câble, à partir du milieu du pont.

De sorte que si M est la projection horizontale du milieu du pont et que N_1, N_2,

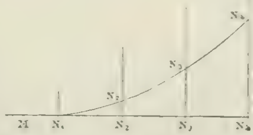

Fig. 5.

N_3, etc., soient les projections horizontales équidistantes des cordons verticaux

$$(N_1N_2 = 2MN_1),$$

en menant les verticales des points $N_1N'_1$, etc., et ensuite les droites $N_1N'_2$, $N'_2N'_3$, etc., parallèles aux lignes OP_1, OP_2, etc., de la figure précédente, le *polygone*

$$MN_1N'_2N'_3N'_4, \text{ etc.},$$

représentera, à l'échelle choisie pour construire la distance MN_1, la figure cherchée du grand câble.

Nous avons dit que la composante horizontale d'une tension quelconque était arbitraire; mais on voit que, si l'on diminue la longueur OQ qui la représente, ce qui offrirait l'avantage de moins charger le grand câble, d'un autre côté les inclinaisons des côtés du *polygone* augmenteraient et, par suite, il faudrait augmenter les hauteurs des forts piliers en maçonnerie qui devront supporter le câble à ses extrémités. Il y a donc, dans chaque cas, un moyen terme à choisir.

— Art milit. Un *polygone* comprend, outre un terrain assez vaste pour les manœuvres d'ensemble des bouches à feu, une butte en terre à plusieurs côtés et à plusieurs angles, servant de point de mire aux projectiles; deux aidants pour le tir à ricochet, l'un situé à 300 mètres des batteries et l'autre à 350 mètres; enfin diverses constructions accessoires : 1° un bâtiment destiné à l'atelier de réparation des voitures et des attirails d'artillerie et un logement pour un garde de l'artillerie; 2° un bâtiment servant de magasin aux voitures et un corps de garde pour un poste de canonniers; 3° une salle d'artifices; 4° un magasin à poudre. « Chaque école régimentaire d'artillerie, dit Vauchelle, a à sa disposition un *polygone* pour exercer les artilleurs aux manœuvres du canon et des autres armes à feu de grande portée. L'étendue est réglée de manière à fournir une ligne de tir d'environ 1,200 mètres dans le sens de sa longueur, sur une largeur moyenne d'au moins 600 mètres. Des batteries permanentes et mobiles y sont établies et servent, non-seulement à former les hommes à l'exercice du tir, mais à les dresser et habituer aux manœuvres de force, à la construction des fascinages et des batteries [illegible]. Les batteries fixes sont au nombre de trois, dont une pour les mortiers, une pour les batteries de siége, de place et de côte, et la troisième pour le tir à ricochet. Le *polygone* est entouré de haies ou de palissades, fermé de barrières et planté d'arbres sur tout son pourtour. Chaque année, à l'ouverture des travaux d'instruction, les batteries sont reconstruites, les fossés régularisés et la butte réparée; cette dernière est fouillée à la fin de la campagne, afin d'en retirer les projectiles qui ont pu s'y loger. Des *polygones* sont établis, en France, à Versailles, Vincennes, Grenoble, Toulouse, Rennes, Douai, La Fère, Besançon, Auxonne, Valence, Bourges, etc. Ajoutons, en terminant, que, les nouvelles pièces de canon ayant une portée beaucoup plus grande que les anciennes, il est devenu nécessaire d'augmenter l'étendue réglementaire assignée aux *polygones*.

POLYGONÉ, ÉE adj. (po-li-go-né — rad. *polygonum*). Bot. Syn. de POLYGONACÉ, ÉE.

— s. f. pl. Syn. de POLYGONACÉES, ou tribu de la famille de ce nom.

— Encycl. La famille des *polygonées* renferme des plantes herbacées et des arbrisseaux, quelquefois grimpants, à tiges et à rameaux souvent renflés aux nœuds, portant des feuilles alternes, simples, entières, plus rarement ondulées ou découpées, ordinairement pétiolées et munies d'une stipule membraneuse qui engaîne complètement la tige ou le rameau. Les fleurs, hermaphrodites, plus rarement unisexuées, solitaires ou groupées en cymes contractées ou rameuses, sont pourvues de corolle, elles présentent un calice de trois à six sépales herbacés ou pétaloïdes, libres ou soudés à la base et alternant sur deux rangs; les étamines insérées vers la base du calice, et généralement en nombre plus grand que celui des sépales, à filets libres ou soudés à la base, à anthères le plus souvent oscillantes; un ovaire libre, anguleux, à une seule loge uniovulée, surmonté de deux à quatre styles terminés chacun par un stigmate simple, en tête ou en houppe. Le fruit est un akène ou un caryopse anguleux, entouré par le calice persistant; la graine, sous un test membraneux, renferme un embryon accompagné d'un albumen charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les chénopodées et les phytolaccées, comprend les genres *polygonum* (renouée, persicaire), [illegible] *cronée*, etc. Les *polygonées* sont répandues sur tout le globe, et beaucoup sont employées en médecine [illegible].

POLYGONOÏDE s. m. (po-li-go-no-i-de — de *polygonum*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Syn. de CALLIGONE, genre de polygonées.

POLYGONOMÉTRIE s. f. (po-li-go-no-mé-tri — de *polygone*, et du gr. *metron*, mesure). Géom. Ensemble de procédés employés pour mesurer des polygones.

POLYGONOPE s. m. (po-li-go-no-pe — du préf. *poly*, et du gr. *gonu*, genou; *pous*, pied). Crust. Syn. de PYCNOGONE ou PYCNOGONON, genre de crustacés aranéiformes : *Le* POLYGONOPE *paraît vivre dans la mer.* (V. de Bomare.)

POLYGONUM s. m. (po-li-go-nomm — du préf. *poly*, et du gr. *gonu*, nœud). Bot. Nom scientifique du genre renouée.

POLYGONUS, fils de Protée. Il fut tué par Hercule avec son frère Télégonus.

POLYGRAMME adj. (po-li-gra-me — du préf. *poly*, et du gr. *gramma*, ligne). Qui est marqué de plusieurs lignes.

— s. m. Anc. géom. Figure géométrique qui a plusieurs côtés.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, comprenant une dizaine d'espèces qui toutes habitent l'Amérique.

POLYGRAPHE s. m. (po-li-gra-fe — du préf. *poly*, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur qui a écrit sur plusieurs matières : *Aristote, Platon, Plutarque sont des* POLYGRAPHES. (Acad.) *Cicéron fut* POLYGRAPHE. [illegible] (St-Priest.) [illegible] *essayant tous les genres de poésie et ne réussissant que dans un seul;* [illegible] *historien, critique,* POLYGRAPHE, [illegible] *novateur.* (Villem.) *Cicéron est un* POLYGRAPHE [illegible] *La plupart des historiens et des* POLYGRAPHES *arabes,* [illegible] *peu favorables* [illegible] (Renan.)

— Machine avec laquelle on peut faire mouvoir plusieurs plumes à la fois, et faire ainsi plusieurs copies d'un même écrit.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, tribu des [illegible], voisin aux dépens des dermestes, et dont l'espèce type habite le nord de l'Europe.

— Encycl. On trouve, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, beaucoup d'écrivains qui peuvent être rangés, à des degrés divers, parmi les polygraphes. La liste en serait trop longue pour que nous la donnions ici. [illegible] Au premier rang se trouve Aristote, qui a traité de la logique, de la morale, de la métaphysique, de la physique, [illegible] les *Dialogues des morts* sont si connus et qui [illegible]

Dans le monde moderne, plus on a creusé profondément les diverses parties qui composent le domaine de l'esprit humain, plus il a été difficile d'en posséder un grand nombre [illegible] qui étonne par la variété de ses aptitudes et [illegible] qu'on puisse lui reprocher plus d'une fois d'être superficiel, c'est sans contredit Voltaire. [illegible] ses ouvrages philosophiques et historiques, de ses romans, de ses écrits littéraires, pour rester dans l'étonnement qu'un seul homme ait pu ainsi aborder tant de sujets et y exciter souvent l'admiration de ses contemporains et de la postérité.

POLYGRAPHIE s. f. (po-li-gra-fî — rad. *polygraphe*). Partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes.

— Recueil de différentes sortes d'écriture.

— Art d'écrire de diverses manières secrètes et de déchiffrer ces écritures. ‖ Vieux en ce sens; on dit aujourd'hui CRYPTOGRAPHIE.

POLYGRAPHIQUE adj. (po-li-gra-fi-ke — rad. *polygraphie*). Qui a rapport à la polygraphie : *Écriture* POLYGRAPHIQUE.

POLYGYNE adj. (po-li-ji-ne — du préf. *poly*, et du gr. *gunê*, femme). Bot. Qui a plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYGYNIE s. f. (po-li-ji-nî — rad. *polygyne*). Bot. Ordre qui se retrouve dans plusieurs classes du système sexuel de Linné, et qui comprend les genres dont la fleur a plusieurs pistils.

POLYGYNIQUE adj. (po-li-ji-ni-ke — rad. *polygynie*). Bot. Qui a rapport à la polygynie.

POLYHALITE s. f. (po-li-a-li-te — du gr. [illegible]). Minér. Nom donné autrefois à plusieurs sulfates compliqués [illegible], et qui est réservé aujourd'hui à un triple sulfate hydraté naturel de potasse, de chaux et de magnésie.

— Encycl. La *polyhalite* a été rencontrée [illegible] Hallein, d'Ischl et de Hallstadt, en Autriche; de [illegible] ancien département de la Meurthe, et d'Aussee, en Styrie. [illegible] ont pour forme un prisme droit rhomboïque d'environ 115°. Elle contient, en poids, 45,17 de sulfate de chaux; 19,92 de sulfate de magnésie; 28,33 de sulfate de potasse et 5,98 d'eau.

POLYHISTOR (Alexandre), écrivain grec. V. ALEXANDRE POLYHISTOR.

POLYHYDRITE s. f. [illegible]

POLYHYPERHÉMIE s. f. [illegible]

POLYIDE s. f. [illegible] — du préf. *poly*, et du gr. *idea*, forme). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, comprenant plusieurs [illegible] dans les mers.

POLYIDE, [illegible]

POLYIDE, [illegible]

POLYLAUS, fils d'Hercule et de la Thespiade [illegible].

POLYLÉPIDE adj. (po-li-lé-pi-de — du préf. [illegible]

poly, et du gr. *lepis*, écaille). Hist. nat. Qui a beaucoup d'écailles.

POLYLÉPIS s. m. (po-li-lé-piss — du préf. *poly*, et du gr. *lepis*, écaille). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les Andes du Pérou.

POLYLOBE s. m. (po-li-lo-be — du préf. *poly*, et du gr. *lobos*, gousse). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

POLYLOGIE s. f. (po-li-lo-jî — du préf. *poly*, et du gr. *logos*, discours). Talent de parler sur beaucoup de sujets différents.

POLYLOGIQUE adj. (po-li-lo-ji-ke — rad. *polylogie*). Qui appartient à la polylogie.

POLYLOGUE s. m. (po-li-lo-ghe — rad. *polylogie*). Celui qui parle avec facilité sur des sujets différents.

POLYLYMPHIE s. f. (po-li-lain-fî — du préf. *poly*, et du lat. *lympha*, lymphe). Méd. Surabondance de la lymphe.

POLYMATHE s. (po-li-ma-te — du préf. *poly*, et du gr. *mathê*, science). Personne qui a étudié plusieurs sciences différentes.

POLYMATHIE s. f. (po-li-ma-tî — rad. *polymathe*). Savoir étendu, varié, qui embrasse beaucoup de connaissances diverses.

POLYMATHIQUE adj. (po-li-ma-ti-ke — rad. *polymathie*). Qui a rapport à la polymathie.

— *École polymathique*, École où l'on enseigne plusieurs sciences différentes.

POLYMÈDE, fille d'Autolycus, épouse d'Éson et mère de Jason.

POLYMÉLA, fille de Phylas. Elle eut de Mercure un fils nommé Eudorus.

POLYMÈLE s. m. (po-li-mè-le — du préf. *poly*, et du gr. *melos*, membre). Tératol. Se dit des monstres qui ont des membres surnuméraires.

POLYMÉLIE s. f. (po-li-mé-lî — rad. *polymèle*). Tératol. Conformation des polymèles.

POLYMÉLIEN, IENNE adj. (po-li-mé-li-ain, i-è-ne — rad. *polymèle*). Tératol. Se dit d'un monstre qui a des membres surnuméraires.

POLYMÉLIQUE adj. (po-li-mé-li-ke — rad. *polymélie*). Tératol. Qui appartient à la polymélie.

POLYMÈRE adj. (po-li-mè-re — du préf. *poly*, et du gr. *meros*, partie). Chim. Se dit des corps qui offrent le phénomène de la polymérie.

— s. f. Entom. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulaires, tribu des terricoles, comprenant deux espèces qui habitent l'Amérique du Sud.

— Encycl. Chim. V. POLYMÉRIE.

POLYMÉRIE s. f. (po-li-mé-rî — du préf. *poly*, et du gr. *meros*, partie). Chim. Isomérie des corps formés par la réunion de plusieurs molécules identiques en une seule.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Australie tropicale.

— **Encycl.** Chim. Les corps affectés de *polymérie*, les corps polymères, comme on les appelle, sont formés des mêmes éléments, en même proportion, mais sous un état de condensation différente. Ajoutons qu'ils peuvent être engendrés les uns au moyen des autres. On voit, par là, que la *polymérie* n'est qu'un cas particulier de la combinaison chimique, puisque c'est l'isomérie qui produit la combinaison d'une molécule d'un corps à une ou plusieurs autres molécules du même corps. Il en résulte que les corps non saturés, c'est-à-dire les corps doués d'un certain degré d'atomicité, les corps incomplets, comme les nomme M. Berthelot, sont seuls susceptibles de *polymérie*. Ces faits seront, d'ailleurs, mis en évidence par les divers exemples qui suivent et qui ont été choisis dans les classes de composés les plus diverses.

Tous les carbures d'hydrogène non saturés, c'est-à-dire renfermant une quantité d'hydrogène moindre que celle qui correspond à la formule générale $C^{2n}H^{2n+2}$, sont susceptibles de *polymérie*. L'amylène $C^{10}H^{10}$, par exemple, fournit le diamylène $(C^{10}H^{10})^2$, le triamylène $(C^{10}H^{10})^3$, le tétramylène

$$(C^{10}H^{10})^4, \text{ etc.}$$

[illegible] l'acétylène C^4H^2, l'essence de [illegible], etc.

Les alcools offrent peu d'exemples étudiés de *polymérie*, les homologues de l'alcool ordinaire, qui sont les plus connus, étant tous des corps saturés; il est vraisemblable qu'il [illegible] même les alcools [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

$$[illegible]^2, (C^{12}H^{12}O)^{12})^3, \text{ etc.}$$

Les [illegible] correspondant à des carbures incomplets peuvent également engendrer des polymères. L'acide acrylique est dans ce cas. D'autres [illegible] ont la même propriété, et, bien que les études aient été

jusqu'ici peu étendues dans cette direction, on peut encore citer l'acide cyanique

$$C^2HAzO^2,$$

qui, trois fois condensé, produit l'acide cyanurique $(C^2HAzO^2)^3$; deux fois condensé, produit l'acide dicyanique $(C^2HAzO^2)^2$ et paraît même susceptible d'autres condensations.

Les aldéhydes fournissent de nombreux polymères; l'aldéhyde ordinaire, par exemple, se transforme spontanément en composés condensés. Les amides sont dans le même cas. En un mot, des corps doués des fonctions chimiques les plus diverses sont capables d'éprouver des condensations semblables.

On ne saurait fixer aucune limite à la *polymérie*. Il est facile de s'en rendre compte. Lorsque deux molécules incomplètes se combinent l'une à l'autre, la seconde sature la première mais reste elle-même non saturée, de sorte que le produit a tout au moins la même atomicité que la molécule primitive. Une troisième molécule, par son union au premier système, produira un résultat semblable; une quatrième de même, et ainsi de suite, de telle sorte que la limite ne dépendra que de diverses lois de statique chimique, encore inconnues, en vertu desquelles les équilibres moléculaires ne sauraient exister.

Les causes qui peuvent déterminer la formation des polymères sont diverses. L'une d'elles est la chaleur. Si, par exemple, on soumet à l'action prolongée d'une température très-élevée, le rouge sombre, un certain volume d'acétylène C^4H^2, on voit ce gaz disparaître et une certaine quantité de liquide se condenser dans les parties froides de l'appareil; ce liquide est un mélange de plusieurs polymères, parmi lesquels domine la triacétylène $(C^4H^2)^3$, mélange qui n'est autre chose que la benzine $C^{12}H^6$. L'essence de térébenthine

$$C^{20}H^{16},$$

soumise à l'action prolongée d'une température élevée, 260° environ, se transforme d'une façon analogue en ditérébenthène

$$(C^{20}H^{16})^2 = C^{40}H^{32}$$

et en tritérébenthène $(C^{20}H^{16})^3 = C^{60}H^{48}$. Dans ces différents cas, la chaleur, comme d'ordinaire, provoque la formation des combinaisons. L'élévation de température peut, d'ailleurs, être due aux causes les plus diverses; si, par exemple, on traite une certaine quantité d'amylène $C^{10}H^{10}$ par de l'acide sulfurique, une certaine partie du carbure et une partie de l'acide se combinent en produisant un dégagement de chaleur considérable, qui entraîne la formation des polymères de l'amylène, au moyen de la partie de ce carbure qui ne s'est pas combinée à l'acide. De même pour la térébenthène. Une autre condition très-favorable pour la formation des polymères est celle dans laquelle se trouvent les corps à l'état naissant. C'est ainsi que l'amylène, qui prend naissance par l'action du chlorure de zinc sur l'alcool amylique, se condense en grande partie et fournit des polymères en abondance. Mais peut-être ce cas est-il encore attribuable à l'élévation de température que détermine la réaction du chlorure de zinc sur l'alcool amylique et la déshydratation de ce dernier. Enfin, certaines actions de contact peuvent entraîner la formation de polymères, sans que la cause en soit encore connue. Le fluorure de bore BF^3, par exemple, mis en contact avec plus de 150 fois son poids d'essence de térébenthine, transforme cette dernière en polymères. Le chlorure de zinc exerce une action analogue sur un grand nombre de substances. Et à aucune de ces combinaisons on ne saurait indiquer une cause positive.

Étant donnés des polymères, revenir aux composés générateurs constitue la contre-partie du problème précédent. Mais ici nos connaissances sont encore moins avancées. Cependant, la chaleur suffit quelquefois pour amener ce résultat; c'est ce qui a lieu pour l'acide cyanurique ou acide tricyanique

$$(C^2HAzO^2)^3 = C^6H^3Az^3O^6$$

qui, soumis à la distillation, régénère de l'acide cyanique. On peut encore dédoubler les polymères en les ramenant à un dérivé commun; prend-on, par exemple, de l'aldéhyde condensée trois fois, de la trialdéhyde, et l'oxyde-t-on à la manière de l'aldéhyde elle-même, on obtient de l'acide acétique

$$\underset{\text{Aldéhyde.}}{C^4H^4O^2} + O^2 = \underset{\text{Acide acétique.}}{C^4H^4O^4},$$

$$\underset{\text{Trialdéhyde.}}{(C^4H^4O^2)^3} + (O^2)^3 = \underset{\text{Acide acétique.}}{3(C^4H^4O^4)}.$$

Les polymères présentent, en général, ceci de remarquable que leurs propriétés physiques varient d'une manière sensiblement régulière. D'ordinaire, leurs points d'ébullition s'élèvent avec la condensation :

L'amylène	bout à	35°.
Le diamylène	—	160°.
Le triamylène	—	250°.
Le tétramylène	—	320°. Etc.

La densité varie dans le même sens. Au contraire, la chaleur spécifique ne varie pour ainsi dire pas.

Un point intéressant dont nous voulons dire ici quelques mots est celui qui est relatif à la *polymérie* des corps simples; il touche à une des questions qui ont le plus intéressé le moyen âge, à la transmutation des métaux, au *grand œuvre* des alchimistes. Des expériences récentes ont montré que l'ozone doit être considéré comme un polymère de l'oxygène; d'autre part, il est établi d'une manière non douteuse que le soufre gazeux, pris à la température de son ébullition sous la pression atmosphérique, possède une densité de vapeur triple de sa densité théorique, et, par conséquent, qu'à cette température sa molécule s'est triplée; enfin, diverses considérations portent à attribuer à la *polymérie* les différences que l'on observe entre les divers états physiques du carbone. Il semble donc certain que les corps simples sont susceptibles de *polymérie*. Or, si on considère que beaucoup d'éléments possèdent des équivalents multiples les uns des autres, comme le montrent les exemples suivants :

Lithium	7	Multiples de 7.
Azote	14	
Fer	28	
Cadmium	56	
Calcium	20	Multiples de 20.
Sélénium	40	
Urane	60	
Brome	80	
Mercure	100	
Sodium	23	Multiples de 23.
Cérium	46	
Baryum	68,6	
Tantale	92	
Oxygène	8	Corps de la même famille, équivalents multiples de 8.
Soufre	16	
Sélénium	40	
Tellure	64	

et d'autres encore; si, dis-je, on considère ces relations, on voit qu'elles sont exactement du même ordre que celles qui s'observent d'ordinaire entre les polymères. Et, dès lors, il n'est pas impossible de supposer que, en prenant pour exemple la dernière série citée, l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure ne sont autre chose qu'un même élément diversement condensé. M. Dumas, en suivant cette hypothèse, a même été conduit à dire que tous les équivalents des corps élémentaires représentent les multiples d'un nombre qui serait le quart de l'équivalent de l'hydrogène; on pourrait en conclure l'unité de la matière, c'est-à-dire qu'il n'existe qu'une seule substance, dont une première condensation produirait l'hydrogène et dont une condensation ultérieure produirait tous les corps; ce qui, on le voit, tendrait à faire prendre pour une possibilité la fameuse recherche de la pierre philosophale. Quel que soit l'intérêt philosophique qui s'attache à ces considérations, observons, en terminant, que les corps en question étant des éléments, c'est-à-dire des corps non décomposés, l'hypothèse de leur composition est gratuite, et, de plus, que, ainsi que l'ont montré Dulong et Petit, les chaleurs spécifiques des éléments sont inversement proportionnelles aux équivalents, tandis que les chaleurs spécifiques des polymères sont proportionnelles à leurs équivalents, comme cela a été dit ci-dessus. En un mot, ces questions sont simplement posées et paraissent encore loin d'être résolues.

POLYMÉRÉ, ÉE adj. (po-li-mé-ré — du préf. *poly*, et du gr. *meros*, partie). Zool. Qui est composé d'un grand nombre de segments, d'articulations. ‖ On dit aussi POLYMÉRIÉ.

POLYMÉRIÉ, ÉE adj. (po-li-mé-ri-é). Zool. V. POLYMÉRÉ.

— Minér. Se dit d'un minéral composé d'un grand nombre de substances différentes.

POLYMÉROSOMATE adj. (po-li-mé-ro-so-ma-te — du préf. *poly*, et du gr. *meros*, partie; *sôma*, corps). Zool. Dont le corps est composé de plusieurs segments placés à la suite les uns des autres.

POLYMIAIRE adj. (po-li-mi-è-re — du préf. *poly*, et du gr. *muôn*, muscle). Moll. Se dit d'une coquille bivalve qui porte plus de trois impressions musculaires.

POLYMIGNITE s. f. (po-li-mi-gni-te — du gr. *polu*, beaucoup; *mignuô*, je mélange). Minér. Substance noire, opaque, d'un éclat presque métallique, infusible au chalumeau, d'une composition très-complexe, où dominent l'acide titanique, le zircone, l'yttria, l'oxyde de fer, etc. On la trouve à Friedrichswarn, en Norvége.

POLYMNE s. m. (po-li-mne). Ichthyol. Poisson du genre lutjan, qui vit dans la mer des Indes.

POLYMNESTIQUE adj. (po-li-mnè-sti-ke — gr. *polumnestikos*, même sens). Antiq. Se dit d'un nome pour les flûtes : *Nome* POLYMNESTIQUE.

POLYMNESTOR, roi de Thrace, qui épousa Ilione, fille de Priam. Ce dernier lui ayant envoyé son fils Polydore pour qu'il le gardât pendant le siége de Troie, Polymnestor le fit mettre à mort pour s'approprier les richesses qui tentèrent sa cupidité. Selon les uns, Hécube punit Polymnestor en lui arrachant les yeux; selon d'autres, ce fut sa femme Ilione qui l'aveugla, puis le tua.

POLYMNIASTRE s. m. (po-li-mni-as-tre — rad. *polymnie*). Bot. Syn. d'ALYMNIE, section du genre polymnie.

POLYMNIE s. f. (po-li-mnî). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent l'Amérique.

— **Encycl.** Les *polymnies* sont de grandes plantes herbacées, vivaces, à feuilles opposées, pétiolées, très-larges, plus ou moins profondément découpées; les fleurs sont groupées en capitules terminaux, tubuleuses et pourpre foncé au centre, ligulées et jaunes au pourtour, à involucre double, dont l'extérieur est formé de cinq grandes bractées foliacées, étalées; les fruits sont des akènes glabres, dépourvus d'aile et d'aigrette. Les espèces, jusqu'à présent peu nombreuses, de ce genre sont originaires de l'Amérique du Nord. La *polymnie comestible*, vulgairement *poire de terre Cochet*, du nom de son introducteur, et rangée par quelques auteurs dans le genre *verbésine*, a des tubercules qui, par leur forme et leur saveur, rappellent beaucoup ceux du dahlia; on les a proposés comme alimentaires; mais ils sont bien inférieurs à ceux de la pomme de terre et du topinambour. La *polymnie uvedalie* a une tige rameuse, buissonnante, glabre, sous-ligneuse à la base, haute de 2 mètres et plus; des feuilles grandes, sinuées, lobées, et des fleurs en capitules nombreux et paniculés; elle est originaire de l'Amérique boréale, où elle croît dans les pâturages. La *polymnie maculée* diffère de la précédente par sa tige un peu moins haute, sillonnée, un peu velue, très-souvent maculée de noir, et par ses feuilles deltoïdes ou rhomboïdes; elle croît au Mexique. Ces deux espèces, qui fleurissent depuis le mois de septembre jusqu'aux gelées, sont employées surtout pour former des groupes de plantes à feuillage dans les jardins paysagers. On les multiplie de boutures faites au printemps, ou de semis opérés en serre ou sur couche, soit au printemps, soit à l'époque de la maturité des graines. On relève les souches à l'automne; on les conserve, pendant l'hiver, en un lieu sec, à l'abri des gelées, et on les replante au printemps.

POLYMNIE s. f. (po-li-mnî). Astron. Planète télescopique découverte en 1854.

POLYMNIE, l'une des neuf Muses, celle qui préside à la poésie lyrique et à la mimique. D'après quelques écrivains, elle avait inventé l'harmonie et elle eut d'Orphée un fils appelé Œagre. On la représente le plus souvent dans une attitude pensive, habillée de blanc, couronnée de fleurs, ayant quelquefois des guirlandes autour d'elle. Ses attributs sont le sceptre, le rouleau de papyrus et le laurier. Elle est fréquemment représentée avec un rouleau de papyrus à la main gauche. V. MUSE.

— Iconogr. Dans la plupart des monuments antiques, Polymnie est figurée dans l'attitude de la méditation et du silence, chastement enveloppée dans son manteau, attendant et cherchant l'inspiration. C'est ainsi qu'elle nous apparaît dans la délicieuse statue qui de la villa Borghèse est venue prendre place au Louvre. V. la description ci-après.

Dans le célèbre bas-relief de l'*Apothéose d'Homère*, au British Museum, Polymnie est séparée d'Apollon et de Clio par la saillie de l'antre devant lequel sont ces deux figures; enveloppée entièrement de son péplum, elle est accoudée sur un tronc d'arbre et paraît s'isoler. Dans le bas-relief du sarcophage des *Muses*, au Louvre, elle est placée au milieu de ses huit sœurs, à la gauche d'Euterpe, qui semble occuper le premier rang; ici encore, elle s'accoude sur un cippe dans l'attitude de la réflexion; son péplum enveloppe tout le corps, mais les bras sont nus. Une peinture d'Herculanum, qui est au Louvre, nous la fait voir debout, portant à ses lèvres l'index de la main droite et relevant de la main gauche son péplum au-dessous du sein; elle est vêtue de vert et a la tête ceinte d'une bandelette et couronnée de laurier. Au musée de l'Ermitage est une statue de *Polymnie* appuyée sur un rocher et soutenant son menton sur son poignet; elle tient un volume dans la main gauche et a un masque sur la tête. Ce masque, qui, suivant quelques iconographes, serait ici un symbole de la pantomime, se voit encore aux pieds d'une *Polymnie* représentée sur un bas-relief antique du palais Mattei. Une belle statue antique de cette Muse appartient au musée de Stockholm; l'attitude est celle de la méditation; les formes, sveltes et élégantes, se dessinent sous le péplum qui les enveloppe; une couronne de roses ajoute à l'expression gracieuse du visage. La *Polymnie* du musée Pio-Clémentin, qui a été trouvée à Tivoli avec les autres Muses qu'on croit imitées de celles de Praxitèle, est également couronnée de roses. Une figure de *Polymnie* assise appartient au musée du Capitole; une autre est au Vatican. Le musée de Madrid possède une statue de cette Muse, provenant de la collection de la reine Christine de Suède.

Plusieurs artistes modernes se sont inspirés de l'antique pour représenter *Polymnie*. Nous décrivons ci-après la belle statue que Canova a faite de cette Muse. M. Paul Baudry a reproduit assez fidèlement la charmante *Polymnie* du Louvre dans son *Parnasse* du foyer du nouvel Opéra de Paris; mais, ayant entrepris de représenter séparément les Muses sur les murs de cette même salle et ne disposant que de huit panneaux, il a eu justement l'idée de sacrifier Polymnie. M. Castagnary a critiqué à bon droit la singulière idée qu'a eue l'artiste de ne peindre que huit des neuf sœurs. « Le nombre des Muses, a-t-il

dit, est consacré par la tradition. L'ancienneté de leur origine, la poésie de leur légende, l'universel respect dont elles sont l'objet depuis des siècles, tout défend d'y porter atteinte. On ne peut pas plus les diminuer que les augmenter. Elles sont neuf, et non huit ni dix. Le nombre neuf leur est aussi étroitement attaché que le chiffre trois aux Grâces, le chiffre quatre aux Évangélistes, le chiffre douze aux Apôtres. » Dans la série des neuf Muses peinte par Le Sueur pour l'hôtel Lambert et que l'on voit aujourd'hui au Louvre, *Polymnie* est figurée dans le même tableau que Melpomène et Erato : appuyée sur un grand livre, elle paraît écouter ses deux sœurs, dont l'une chante, tandis que l'autre joue de la basse. De Prézel, dans son *Dictionnaire iconologique*, fournit les indications suivantes sur la manière dont les peintres de son temps figuraient *Polymnie* : « Elle se présente à nous couronnée de fleurs, quelquefois de perles et de pierreries, avec des guirlandes de fleurs autour d'elle, la main droite en action pour haranguer et tenant un sceptre dans la gauche. Souvent, au lieu d'un sceptre, on lui donne un rouleau sur lequel on lit *suadere*, parce que le but de la rhétorique (à laquelle cette Muse préside) est de persuader. » Une figure de *Polymnie*, donnée par M. Vidal, appartient au musée du Luxembourg.

Polymnie, statue antique, en marbre grec, provenant de la villa Borghèse (musée du Louvre). L'inventrice de la lyre et de la rhétorique est dans l'attitude de la plus profonde méditation. Debout, couronnée de roses, vêtue d'une tunique talaire et enveloppée dans son manteau, elle s'appuie sur un des rochers du Parnasse, la tête soutenue par son bras droit. Malheureusement, elle ne nous est parvenue que très-mutilée ; la partie inférieure est seule antique. Pour faire valoir ce qui en restait, un sculpteur italien, Augustin Penna, a rétabli avec un grand art toute la partie supérieure, la tête, la poitrine, les mains et le haut du rocher; cette restauration est une des plus parfaites que l'on connaisse, au point que l'ensemble paraît tout entier antique. L'ajustement de la draperie est surtout un travail d'une finesse inimitable, dans les parties modernes comme dans les parties antiques. « Cette *Polymnie*, a dit Th. Gautier, s'enveloppe dans sa draperie avec une sévérité si coquette, un style si féminin, une antiquité si moderne, qu'on croirait voir une femme de nos jours s'arrangeant et se groupant dans son châle de cachemire. Quel merveilleux jet! Comme l'étoffe suit avec une obéissance amoureuse les ondulations du beau corps qu'elle recouvre, mais qu'elle ne cache pas! Comme les plis se plissent, s'élargissent, filent ou s'arrêtent à propos! Quelle élégance et quel esprit! On dirait que cette draperie pense. »

Polymnie, statue de marbre, par Canova. En entreprenant cette statue, Canova se proposa, dit-on, de lui donner les traits de la belle princesse Borghèse, sœur de Napoléon Ier, mais il eut la prudence de laisser longtemps la tête à l'état d'ébauche, et il lui fut ainsi possible, après la chute de l'Empire, de terminer cette tête selon le caractère purement idéal.

La *Polymnie* de Canova, comme celle qui est au Louvre, a l'un de ses bras entièrement caché sous son péplum. Son autre bras sort de la draperie, l'index dirigé vers la bouche. L'artiste n'a pas oublié la couronne de fleurs, que beaucoup de monuments antiques donnent pour attribut à cette Muse; mais, au lieu de la lui mettre sur la tête, il l'a suspendue à l'un des bras du siège sur lequel la déesse trône avec une grâce infinie, les pieds posés sur un *scabellum*. « Cette charmante production de Canova, a dit Quatremère de Quincy, m'a toujours paru une de celles qui, tout en faisant évaluer au plus juste la nature de son talent, aident à mieux définir chez lui le mérite d'originalité qu'il a plu à quelques-uns de lui contester. Il faut, en effet, comprendre que, s'étant une fois placé franchement sur le terrain et dans le système de l'art antique, dont il se fit le continuateur, il ne se pouvait pas que, dans plus d'un ouvrage, il ne reçût le ton de chacun des modes propres aux inventions de l'antiquité. Mais Canova imita l'antique comme l'avaient fait jadis les artistes des plus beaux siècles, en s'identifiant avec leur goût et leur manière généralisée de voir la nature. » Si l'on examine la *Polymnie* dans ses détails, ajoute le savant critique, on ne peut moins faire que de reconnaître que la pose est pleine de charme; que la position de la tête et l'élégance de la coiffure se disputent les suffrages, que les contours du cou et l'attitude générale du corps respirent la grâce, que le jet de la draperie ondoyante est des plus heureux, que les variétés pittoresques et l'ampleur des plis ne dissimulent aucune partie du corps, en rendent les formes sensibles de quelque côté qu'on se tourne. »

Après 1815, la ville de Venise fit présent de la *Polymnie* à l'empereur d'Autriche, à l'occasion de son mariage.

Polymnie (LES FÊTES DE), opéra-ballet en trois actes, avec un prologue, paroles de Cahusac, musique de Rameau, représenté par l'Académie de musique le 12 octobre 1745. Cet ouvrage n'eut pas un grand succès. On y remarque cependant un air de soprano d'un beau caractère : *Hélas! est-ce assez?*

POLYMORPHE adj. (po-li-mor-fe — du préf. *poly*, et du gr. *morphê*, forme). Qui est sujet à varier beaucoup de forme.

— Chim. Se dit des substances susceptibles de polymorphisme.

POLYMORPHISME s. m. (po-li-mor-fi-sme — rad. *polymorphe*). Chim. Propriété qu'a une substance d'affecter plusieurs formes diverses sans changer de nature. ‖ On dit aussi POLYMORPHIE s. f.

— **Encycl.** Presque toutes les substances susceptibles de cristalliser ont une forme cristalline qui leur est propre et qu'elles prennent constamment. Cette forme semble étroitement liée à la constitution de la molécule chimique du corps, laquelle détermine la forme des molécules physiques dont l'agrégation constitue les cristaux. Tel est le cas le plus général que l'on observe en étudiant la plupart des substances connues. Il y a cependant des exceptions, et ce sont ces exceptions qui constituent des exemples de *polymorphisme*.

Il existe des corps, ayant une même composition, entre lesquels l'analyse chimique ne permet pas de déceler la plus petite différence, et qui diffèrent cependant par diverses propriétés physiques, telles que la densité, la dureté, etc., et surtout par la forme cristalline. On est, dès lors, conduit à admettre que ces corps physiquement isomères (v. ISOMÉRIE) ont des molécules physiques différentes.

Le premier exemple de *polymorphisme* a été signalé par Haüy en 1812. Ce célèbre minéralogiste remarqua que le carbonate de chaux se présente cristallisé dans deux systèmes différents : le prisme droit à base rhomboïdale et le rhomboèdre. Mais ce fait fut considéré comme une anomalie, et on n'en tira aucune conséquence jusqu'aux belles observations de Mitscherlich sur la forme cristalline du soufre. Mitscherlich vit que le soufre, lorsqu'on le fait cristalliser par fusion à 110°, forme des prismes rhomboïdaux obliques, tandis qu'il constitue des octaèdres dérivés du prisme rhomboïdal droit quand il cristallise à la température ordinaire, par voie de dissolution. Il crut pouvoir en conclure qu'une même substance, qu'une même combinaison chimique ou un même élément peut, en cristallisant dans des circonstances et dans des conditions physiques diverses, donner des cristaux géométriquement et physiquement différents, mais ayant une composition identique. C'est là le fait du *polymorphisme*, tel qu'il est accepté aujourd'hui par le plus grand nombre des chimistes. Toutefois, il faut reconnaître que le *polymorphisme* n'est pas un principe nouveau, qu'il n'est qu'une sorte particulière d'isomérie, comme nous l'avons déjà dit. « Le fait que l'on a voulu exprimer par ce mot, dit M. Delafosse dans son *Cours de minéralogie*, n'est qu'un cas particulier d'isomérie, qui probablement se rapporte plutôt à la molécule physique qu'à la molécule chimique, mais qui n'en consiste pas moins dans une modification moléculaire et, par conséquent, constitue pour le minéralogiste des corps réellement différents, un véritable changement d'espèce. A ses yeux, le calcaire et l'arragonite ne sont pas une seule et même espèce dimorphe, mais bien deux espèces hétéromorphes. Le mot *hétéromorphie* devrait remplacer, dans les cas de ce genre, le mot *polymorphisme*, qui n'a de sens réel que pour ceux qui se placent au point de vue particulier des chimistes. Nous le répétons encore : les différences polymorphiques peuvent s'expliquer de la même manière que celles qui tiennent de l'isomérie proprement dite; et la distinction qu'on a voulu établir entre les corps isomères et les corps polymorphes nous semble complètement arbitraire. D'ailleurs, de l'aveu même des chimistes, on ne peut établir de limite bien tranchée entre les cas de dimorphisme et ceux d'isomérie; et telle modification qu'ils ont cru devoir rapporter au premier genre pourrait bien n'être qu'une isomérie, moins stable et moins profonde que les autres.

Les corps polymorphes présentent presque toujours entre eux des différences de propriétés physiques plus ou moins marquées. La densité des substances polymorphes varie souvent avec les formes qu'elles affectent : le soufre prismatique et le soufre octaédrique, le graphite et le diamant, le rutile, l'anatase et la brookite, le calcaire et l'arragonite en sont des exemples. La couleur varie également : l'iodure de mercure cristallisé en prismes droits à base carrée est d'un rouge magnifique; il devient jaune lorsqu'en se transformant en prismes droits à base rhomboïdale. Le soufre octaédrique est d'une couleur plus claire que le soufre prismatique. Il en est de même des propriétés optiques : le carbonate de chaux [illegible] possède un seul axe de double réfraction; l'arragonite en possède deux. De même encore [illegible] : le diamant est [illegible] que le graphite, l'arragonite plus dure que le calcaire. De même encore de la fusibilité, etc.

Dans un mémoire remarquable sur le dimorphisme, qui n'est qu'un cas particulier du *polymorphisme*, [illegible] des [illegible] que peut posséder une substance est deux. M. Pasteur a fait voir que [illegible] dimorphes présentent des formes [illegible] qui, quoique appartenant à des systèmes différents et par conséquent incompatibles, sont cependant assez peu différentes. Les angles sont, en général, changés de quelques degrés seulement. En d'autres termes, pour transformer l'une des solides géométriques en l'autre, il suffirait de faire subir au premier une légère déformation. Bien plus, les facettes modifiantes sont elles-mêmes à peu près les mêmes dans les deux cas. Les partisans des manières de voir de Laurent sur l'isomorphisme, les savants qui, laissant de côté l'étude des propriétés optiques, ne considèrent que les formes géométriques et regardent comme [illegible] deux systèmes cristallins (v. ISOMORPHISME) peuvent donc considérer comme isomorphes les diverses formes que prennent les substances polymorphes. Ils les nomment isodimorphes.

Les corps polymorphes, bien qu'ils possèdent dans tous les cas une composition constante, n'ont pas toujours de propriétés chimiques absolument identiques. La solubilité, par exemple, varie quelquefois. Ainsi, le sulfate de magnésie MgO,SO^3+7HO, qui cristallise dans les conditions ordinaires, est en prismes rhomboïdaux; celui qui se dépose d'une solution refroidie à une très-basse température et dans des conditions particulières a exactement la même composition, avec le même nombre d'équivalents d'eau et est en rhomboèdres; mais le second est beaucoup plus soluble dans l'eau que le premier. De même, le chlorure de manganèse

$$MnCl+4HO$$

est dimorphe et possède dans les deux cas des solubilités très-différentes. De même encore, le carbonate de soude

$$NaO,CO^2+7HO,$$

qui cristallise sous deux formes incompatibles, est alors inégalement soluble dans l'eau.

Quelle est la cause qui produit le *polymorphisme?* Pourquoi les corps polymorphes prennent-ils tantôt une forme, tantôt une autre? C'est là une question à laquelle on ne saurait répondre d'une manière bien précise. Il semble même que la cause en soit multiple. Ce qu'on ne saurait nier, c'est que la chaleur a une grande influence dans certains cas. C'est ainsi que, comme nous l'avons dit déjà, le soufre qui cristallise vers 110° prend la forme de prismes, tandis qu'il constitue des octaèdres quand on produit ses cristaux à la température ordinaire par l'évaporation de sa solution dans le sulfure de carbone. C'est ainsi encore qu'une solution de carbonate de chaux dans de l'eau chargée de gaz acide carbonique dépose des cristaux possédant tous les caractères de l'arragonite lorsqu'on la chauffe à 100°, pour chasser l'acide carbonique; tandis que les cristaux sont des rhomboèdres identiques à ceux du spath calcaire lorsque la solution est abandonnée à l'air et perd lentement son acide carbonique à la température ordinaire. L'arragonite se produit aussi quand on mélange des solutions bouillantes de carbonate d'ammoniaque et de chlorure de calcium, tandis que, dans les mêmes conditions, les mêmes solutions froides donnent du calcaire. Toutefois, la chaleur n'a pas seule une influence; la concentration des liqueurs avec lesquelles on opère en a une également. L'iodure de mercure rouge, cristallisé en prismes droits à base carrée, se transforme, sous l'influence directe de la chaleur, en iodure de mercure jaune, cristallisé en prismes droits à base rhomboïdale. La chaleur peut agir d'une autre manière encore sur la forme qu'affecte une substance polymorphe; celle-ci peut varier non pas seulement avec la température à laquelle on opère, mais encore avec celle à laquelle le corps a [illegible] on, en effet, [illegible] soufre récemment fondu, on obtient souvent un mélange de cristaux appartenant aux deux systèmes; les octaèdres restent transparents et les aiguilles prismatiques deviennent opaques au bout de quelque temps. Le chlorure de manganèse chauffé, puis cristallisé, produit un [illegible]. La nature des substances en présence desquelles [illegible] d'eau. La lumière semble aussi avoir une certaine action.

[illegible] tassium, il se forme un précipité d'iodure [illegible]

[illegible] pendant les cas où un [illegible] gagne d'une variation de température; en d'autres termes, il est accompagné d'un dégagement ou d'une absorption de chaleur. Si la transformation se fait lentement, le phénomène calorifique n'est pas observable; il n'en est pas [illegible] de soufre octaédrique, un dégagement de chaleur se produit, qui serait capable d'élever de 12° la [illegible] formé. Le carbonate de chaux et l'iodure de mercure permettent d'observer des faits du même genre.

Parmi les substances polymorphes, on distingue deux classes : les substances dimorphes, qui cristallisent sous deux formes incompatibles, et [illegible] qui [illegible] patibles. On ne connaît pas d'exemple de corps cristallisant sous un plus grand nombre de formes. Cependant quelques savants considèrent les substances amorphes, c'est-à-dire dépourvues complètement de structure cristalline, [illegible] carbone amorphe est une des formes du carbone polymorphe.

Les principales substances dimorphes connues sont les suivantes :

[illegible]	[illegible]
S[illegible]	[illegible] oblique.
[illegible]	[illegible] base carrée.
Iridium	Cube et rhomboèdre.
[illegible]	[illegible]
Z[illegible]	Cube et rhomboèdre.
Acide antimonieux.	Cube et prisme rhomboïdal droit.
Acide arsénieux	[illegible] boïdal droit.
Sulfure d'argent.	Cube et prisme rhomboïdal droit.
Sulfure de cuivre.	Cube et prisme rhom[illegible]
Sulfure de fer.	Cube et prisme rhomboïdal droit.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Cube et rhomboèdre.
[illegible]	[illegible] boïdal droit.
Carbonate de chaux	R[illegible] rhomboïdal droit.
Nitrate de potasse.	Prisme hexagonal régu[illegible] boïdal droit.
Nitrate de soude.	P[illegible] lier et prisme rhom[illegible]
[illegible]	Prisme hexagonal régu[illegible] boïdal droit.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] rents.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible] 3,95, 4,25 et 4,15.

[illegible]

s[illegible] : on les a appelées modifications *al-l[illegible]es*.

POLYMYTHIE s. f. (po-li-mi-ti — du préf. *p[illegible]* [illegible] *muthos*, fable). Littér. Poëme [illegible] une multiplicité d'incidents, d'épisodes.

POLYMYXE adj. (po-li-mi-kse — gr. *polu-muxos*, de *p[illegible]*, nombreux, et de *muxa*, lumignon). Antiq. Se dit d'une lampe qui a plusieurs becs ou mèches.

POLYNEME s. m. (po-li-né-me — du préf. *poly*, et du gr. *nêma*, fil). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent surtout la mer des Indes : *Les* POLYNÈMES *ont le corps oblong*. (C. d'Orbigny.)

— s. f. Bot. Genre de champignons filamenteux, voisin des pestalozzies, et dont l'espèce type croît en Italie.

— Encycl. Les *polynèmes* ont le corps oblong; la tête entièrement couverte d'écailles; le préopercule dentelé; la gueule très-fendue, armée de dents en velours ras; la langue lisse, courte et large; les ouïes très-ouvertes; les nageoires dorsales fort écartées; les pectorales munies de plusieurs rayons libres et formant autant de filaments. Ces poissons habitent surtout la mer des Indes et se font remarquer autant par la richesse de leurs couleurs que par la délicatesse de leur chair. Le *polynème à longs fils*, vulgairement nommé *poisson mangue* ou *de paradis*, *piracouba*, etc., atteint la longueur de 0m,15; son corps est d'un jaune citron, quelquefois argenté, à reflets pourpres ou dorés, avec les nageoires d'un jaune orangé. Le *polynème camus* est commun à l'embouchure des rivières d'Afrique.

POLYNÉSIE, une des quatre grandes divisions de l'Océanie, située entre la Micronésie et la Malaisie à l'O. et la côte occidentale du continent américain à l'E., comprenant les innombrables petites îles qui composent les archipels situés entre 160° de longit. E. et 105° de longit. O., et 35° de latit. N. et 56° de latit. S. Les subdivisions naturelles de la Polynésie se présentent dans l'ordre suivant : 1° le groupe des îles Pelew, 2° les îles Mariannes, qui appartiennent à l'Espagne et font partie de la capitainerie générale des Philippines; 3° les îles Carolines, au sud des Mariannes et à l'est des îles Pelew, ainsi nommées par les Espagnols du nom du roi Charles II et au nombre de près de six cents; 4° les îles Fidji ou de Viti; 5° l'archipel des Navigateurs ou de Hamoa; 6° l'archipel de Cook; 7° l'archipel de Taïti ou de la Société; 8° l'archipel Dangereux ou de Pomotou; 9° l'archipel des Marquises; 10° l'archipel des Amis ou de Tonga; 11° l'archipel des Mulgraves; 12° l'archipel des îles Sandwich. Ces différents groupes d'îles sont décrits aux mots Pelew, Mariannes, Philippines, Carolines, etc. Quelques-uns de ces archipels sont montagneux. Leurs sommets les plus élevés sont le Mouna-Roa (4,157 mèt.), le Mouna-Koa (4,029 mèt), le Mouna-Varonay (3,288 m), le Tabronou (2,449 mèt.). Les trois premières de ces montagnes se trouvent dans l'île Hawaï (archipel des Sandwich). L'air est constamment renouvelé dans la Polynésie, principalement dans les hautes îles, par les brises de mer et de terre qui soufflent, les premières de dix heures du matin à six heures du soir, et les secondes de sept heures du soir à huit heures du matin. Les arbres fruitiers y abondent. L'arbre à pain, le bananier, le cocotier, l'oranger, le mûrier à papier procurent aux habitants une nourriture facile. On trouve dans plusieurs îles de la Polynésie, notamment dans les archipels de Fidji, de Taïti, des Marquises et de Sandwich, le précieux sandal.

« La race polynésienne, dit M. de Quatrefages, est une race mixte, c'est-à-dire une race qui ne se rattache directement à aucun des trois grands types de l'humanité, tout en empruntant à chacun d'eux quelques-uns de ses traits les plus caractéristiques. Parfois ces traits se fondent de manière à donner une sorte de moyenne intermédiaire entre les extrêmes; mais très-souvent aussi ces traits sont simplement juxtaposés de façon à indiquer nettement les éléments ethnologiques qui sont entrés dans la composition de cette race. Dans une tête de Taïtien qui appartient au Muséum, le crâne proprement dit est haut, médiocrement allongé d'arrière en avant; la courbe qu'il décrit du front à l'occiput est alors régulière, mais s'aplatit brusquement en arrière. Les bosses pariétales placées sur les côtés de la tête sont peu prononcées. Le front est assez fuyant, quoique l'os frontal soit bien développé. Les orbites sont médiocrement espacées, les pommettes légèrement saillantes, [illegible] relevés et d'un développement moyen. La mâchoire supérieure est légèrement projetée en avant; la mâchoire inférieure [illegible] en dessous. L'ensemble que je viens d'esquisser accuse la fu[illegible] qu'on rencontre chez le [illegible]. Il résulte de là qu'ils [illegible] réciproquement. La [illegible] d'autres têtes osseuses, en [illegible] bien plus accentués. Dans [illegible] à un indigène des îles Marquises, la forme générale du crâne tend à se rapprocher de ce qui existe chez l'Indou; le front se relève, les os du nez saillent davantage, la mâchoire supérieure s'évide, l'inférieure ne se projette plus en avant. Ici les caractères du blanc prennent incontestablement le dessus. Dans d'autres îles, au contraire, le crâne s'allonge et se rétrécit, les crêtes osseuses deviennent plus saillantes; le front est très-fuyant, les arcades sourcilières sont très-prononcées, les pommettes saillantes en avant; la projection en avant des deux mâchoires et des dents est aussi marquée que chez le nègre le plus pur. Ici la prédominance du type nègre mélanésien devient incontestable. Si, des caractères ostéologiques, on passe à ceux que fournit l'homme vivant, on trouve une concordance complète. Généralement, la région crânienne est haute, un peu courte d'arrière en avant et aplatie en arrière. Le front, bien développé, mais d'ordinaire un peu bas, devient souvent très-beau, et l'angle facial égale parfois celui de l'Européen. D'ordinaire le nez, quoique un peu trop court et épaté par suite de manœuvres exercées sur l'enfant, est souvent aussi droit et bien saillant; dans certaines îles, il est presque toujours aquilin, caractère qui appartient essentiellement aux races blanches. Les yeux, un peu petits, sont presque toujours horizontaux, rarement obliques; la couleur en est presque toujours noire. Les pommettes sont saillantes, plutôt en avant, comme chez certaines populations blanches, que sur les côtés. La bouche est bien dessinée et l'expression en est agréable, quoique les lèvres soient un peu trop épaisses et présentent d'ordinaire cet empâtement qui accuse le mélange de sang nègre. Mais parfois aussi elles sont fines et minces comme chez l'Européen. Souvent le menton se projette en avant d'une manière exagérée et devient alors étroit et pointu. Le teint varie d'un jaune bistre très-pâle, rappelant celui de certains Européens du Midi, au brun foncé, et passe quelquefois à la teinte cuivrée. Enfin les cheveux noirs ou châtains ont en général une tendance à se rouler en boucles. En résumé, la race polynésienne présente un ensemble de caractères tenant à la fois du blanc, du jaune et du noir, mais la part qui revient à chacun de ces éléments ethnologiques est très-différente. L'élément jaune ne s'accuse guère que par la couleur; il semble influer assez peu sur les traits. L'élément noir agit davantage sur les traits, sans doute aussi sur la forme du crâne; quelquefois il ressort presque à l'état de pureté. C'est encore à lui qu'il faut probablement attribuer la disposition à friser que présente la chevelure. Toutefois, l'élément qui domine de beaucoup, au moins dans une partie de cette population, c'est l'élément blanc. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les atlas des navigateurs, en particulier ceux qui complètent les ouvrages de Dumont-d'Urville et de ses compagnons. »

La langue polynésienne, au dire de tous ceux qui la connaissent, possède, à côté de certaines lacunes, des beautés spéciales. « Les mots de cette langue, dit M. Dulaurier, sont très-simples; les syllabes se composent ou d'une seule voyelle, ou d'une consonne suivie d'une voyelle; jamais un mot n'est terminé par une consonne. Tous les mots sont invariables, et le même mot sert de nom, d'adjectif, de verbe et de particule. Les différents rapports des parties du discours que nous exprimons par la déclinaison, la conjugaison et les prépositions se rendent par des mots qu'on pourrait dans ce cas appeler particules, bien qu'ils soient de véritables mots qui dans tous les autres cas sont substantifs, adjectifs et verbes. C'est à l'aide de ces mots particules qu'on exprime les différents rapports des parties du discours avec une précision et une vivacité dont les langues plus cultivées ne sont pas capables, parce que leurs terminaisons et leurs particules ne sont d'ordinaire que des signes n'ayant d'autre valeur que celle d'indiquer les rapports des mots. C'est une langue vraiment vivante. » La langue a toujours été cultivée avec beaucoup de soin dans toute la Polynésie. L'éloquence y exerçait autrefois un très-grand empire, et un orateur habile y était estimé à l'égal du guerrier le plus renommé. Les spécimens de l'éloquence polynésienne qui sont parvenus jusqu'à nous se distinguent par l'animation et par la variété et la grandeur des images. « Les voyageurs, dit M. de Quatrefages, nous ont conservé aussi quelques chants d'amour qui, à en juger par la traduction, seraient certainement admirés s'ils venaient de l'ancienne Rome ou de l'ancienne Grèce... L'éducation, dans ses rapports avec les sciences et les arts, était bien moins avancée chez les Polynésiens que l'éducation littéraire. Leur numération était décimale et se prêtait par conséquent à des combinaisons étendues; ils connaissaient les vents et désignaient certaines étoiles par des noms particuliers; ils avaient aussi un calendrier fort rudimentaire, mais suffisant pour une société aussi simple; leurs connaissances en géographie n'embrassaient pas la Polynésie tout entière et ne s'étendaient pas plus loin. Voilà pour la science. Les beaux-arts étaient peut-être encore plus rudimentaires. Les intervalles musicaux étaient différents des nôtres et identiques de Taïti à la Nouvelle-Zélande; mais les chants d'amour ou de deuil n'étaient remarquables que par leur monotonie, et les chants guerriers seuls respiraient une certaine énergie. Les statues, parfois colossales comme celles de l'île de Pâques, n'étaient que d'informes ébauches, et le dessin n'avait pas dépassé l'arabesque et l'ornementation. Toutefois, dans ce genre, et quand il s'agissait de tatouer une figure ou de ciseler un casse-tête, un aviron, une pirogue, les Polynésiens savaient montrer autant de régularité et de précision dans les lignes que de fini dans le travail; résultat d'autant plus remarquable qu'ils ne possédaient, on le sait, aucun métal. »

L'agriculture était encore dans l'enfance chez les Polynésiens. Le cocotier, l'arbre à pain et le bananier, qui croissent sans aucun soin, tels étaient les principaux éléments de leur nourriture; ils n'avaient pas d'étoffes proprement dites, l'écorce de divers arbres leur fournissant la matière première de leurs vêtements. Les Néo-Zélandais, qui habitent un pays relativement plus froid, se livraient seuls à la confection de manteaux qu'ils tiraient de certaines plantes textiles. Les armes les plus usitées chez les Polynésiens étaient la lance, le casse-tête, la massue et des espèces d'épées en bois et en pierre; chose singulière, aucune de leurs tribus ne faisait usage d'arc ni de toute autre arme pouvant atteindre l'ennemi de loin. Le Polynésien n'est réellement supérieur aux peuples regardés comme à demi sauvages que dans ce qui concerne la navigation. Les navigateurs qui les premiers parcoururent les mers du Sud furent émerveillés à la vue de ces embarcations étroites, allongées, maintenues en équilibre par leur balancier et marchant dans toutes les directions. Ce qui excita surtout leur admiration, ce furent les grandes pirogues doubles, espèces de bâtiments capables de suffire à de longs voyages et consistant en deux pirogues simples réunies par une plate-forme. Quelques-unes de ces embarcations destinées surtout à la guerre avaient de 30 à 40 mètres de longueur. Cette marine de guerre atteignait un développement considérable, car, suivant Forster, lors du premier voyage de Cook, l'île seule de Taïti disposait de deux cents doubles pirogues et de six cents navires légers. « On a retrouvé, dit encore M. de Quatrefages, le cannibalisme de la Nouvelle-Zélande aux Marquises et, si aux Sandwich il n'était plus qu'accidentel, il ne soulevait du moins aucune répulsion. A Taïti seulement, il avait complètement disparu; mais dans les sacrifices humains, que les Européens purent observer là comme ailleurs, le grand prêtre présentait l'œil de la victime au roi, qui ouvrait la bouche comme pour l'avaler. Il est impossible de ne pas voir dans ce signe la trace d'un ancien usage aboli par la douceur croissante des mœurs, et du reste les traditions locales ne laissent sur ce point aucun doute. Tous les Polynésiens ont donc été primitivement plus ou moins anthropophages, et quelques-unes de leurs tribus, les Néo-Zélandais par exemple, ont égalé les autres peuples en tout ce que nous apprend l'histoire sur ce triste sujet. On trouve en Polynésie une société fortement organisée, des classes que sépare une barrière à peu près infranchissable, une aristocratie puissante, des chefs qui sont pour leurs subordonnés non-seulement des supérieurs, mais encore des êtres presque divins et parfois des dieux incarnés, et dans l'élément premier de toute société bien assise, dans la famille, tous les liens semblent avoir été relâchés comme à plaisir. Et d'abord non-seulement, comme chez presque tous les peuples sauvages, la femme est regardée comme très-inférieure à l'homme, comme faite pour le servir et à ce titre assujettie aux plus rudes travaux, mais encore elle est presque partout en Polynésie regardée comme un être impur. Elle a ses ustensiles à elle; la plupart des mets, et précisément les meilleurs, les plus nourrissants, lui sont interdits. Elle n'assiste pas au repas; elle est bannie du *moraï* et de toutes les assemblées. Aux îles Gambier, dont les habitants présentent quelques exceptions remarquables, au milieu de l'uniformité qu'on rencontre partout ailleurs, le préjugé s'adoucit un peu à son égard; il en est de même à Taïti. Dans cette nouvelle Cythère, la femme, considérée comme instrument de plaisir, s'est fait une place moins étroite dans la société. Partout ailleurs, la naissance la plus élevée ne lui épargne aucun travail, aucune sujétion; elle n'est en réalité ni épouse, ni même mère; elle est l'esclave de son fils aussi bien que de son mari. Les éléments fondamentaux de la famille se trouvent ainsi anéantis. Une autre cause non moins puissante de dissolution pour la famille se trouve dans une coutume étrange, entrevue déjà par Cook, et sur laquelle Mœrenhout a justement insisté. Le mâle adulte ne jouit de tous ses privilèges qu'autant qu'il n'a pas d'enfant mâle. Aussitôt qu'il lui naît un fils, il est obligé d'abdiquer entre ses mains et ne conserve qu'un usufruit temporaire de sa position précédente. S'il était chef, il devient régent; s'il était simple propriétaire, gérant. L'enfant qui vient de naître est le chef de la famille... Le meurtre des enfants était ordonné par la loi dans certaines circonstances. Par exemple, le fils d'un chef et d'une femme de classe inférieure devait être mis à mort aussitôt après sa naissance. Cet odieux sacrifice était obligatoire, quel que fût le sexe de l'enfant, dans la société des *aréoïs*. Enfin, l'infanticide était très-commun dans les conditions ordinaires et restait toujours impuni. Peut-être cette tolérance avait-elle un but politique. La plupart des îles de la Polynésie sont petites; elles ne présentent que des moyens de subsistance assez bornés, et les habitants y devenaient bien vite trop nombreux. L'infanticide était un moyen cruel, mais sûr, de prévenir et de retarder le développement excessif de la population. Aussi portait-il principalement sur les filles, dont un tiers à peine échappait à la proscription, tandis qu'on épargnait en général les enfants mâles. Je viens de prononcer le nom des *aréoïs*; il est impossible de passer sous silence cette association étrange, qui, par son extension et l'influence qu'elle exerçait, constituait une véritable institution des plus caractéristiques, à demi laïque, à demi religieuse. Les *aréoïs* formaient une société composée d'hommes et de femmes divisés en sept classes, que distinguaient autant de tatouages particuliers. Là seulement l'inégalité du sang disparaissait en partie. Sortis des rangs les plus inférieurs de la société, on pouvait arriver aux premiers grades; mais chaque promotion nouvelle était alors le prix de longues et pénibles études, tandis que les chefs civils arrivaient d'emblée aux degrés supérieurs de l'initiation. Tous les membres participaient d'ailleurs plus ou moins aux privilèges de la société, et ces privilèges étaient immenses. Sans être à proprement parler ni prêtres ni nobles, les *aréoïs* jouissaient des avantages assurés à ces deux classes. Comme les prêtres, ils étaient inviolables, leur personne était sacrée, car ils étaient les représentants des dieux, et à ce titre ils disposaient du tabou; comme les plus nobles chefs, ils étaient accueillis et obéis, en quelque lieu qu'ils fussent amenés par le devoir ou le caprice. Dans toute la Polynésie, on reconnaissait autrefois une divinité dont le nom, identique partout, ne variait que par suite des nécessités du dialecte. Taaroa ou Tangaroa était regardé à peu près universellement comme le père et le chef de tous les autres dieux. Quoi qu'il en soit, un dieu unique et aussi élevé que Taaroa ne pouvait, en Polynésie pas plus qu'ailleurs, suffire aux croyances de la foule. A celle-ci il faut toujours, on le sait, des divinités plus rapprochées d'elle et parmi lesquelles chacun puisse choisir. L'Olympe polynésien laissait peu à désirer sous ce rapport. Il contenait des dieux de toute sorte et qu'on retrouvait, à quelques variantes près, dans les îles les plus éloignées les unes des autres. » On s'étonnera peut-être que nous n'ayons parlé de la Polynésie qu'au passé; c'est que ses mœurs, ses usages, ses lois, ses croyances ont disparu pour faire place aux mœurs, aux usages, aux lois et aux croyances des Anglais, des Français, des Espagnols et des Américains qui ont envahi cette contrée. En outre, on dirait que cette race s'éteint comme minée par un mal secret et incurable. Au temps de Cook, la population de la Polynésie atteignait un chiffre trois fois plus élevé qu'aujourd'hui. L'île d'Hawaï, qui comptait plus de 90,000 habitants, n'en possède guère que 27,000 ou 28,000. Dans les autres îles, la décroissance de la population indigène atteint des proportions non moins effrayantes. Ajoutons en terminant que les Polynésiens tirent leur origine des archipels orientaux de l'Asie et que c'est par suite d'émigrations successives qu'ils ont peuplé la Polynésie.

POLYNÉSIEN, IENNE s. et adj. (po-li-né-ziain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Polynésie; qui appartient à la Polynésie ou à ses habitants : *Les* POLYNÉSIENS. *Les îles* POLYNÉSIENNES.

— Encycl. Linguist. L'archipel *polynésien* offre une variété infinie de dialectes; quand on compare entre eux ceux des points extrêmes, dans ce qu'on peut appeler leur grammaire, on leur trouve peu de conformité.

Il ressort du tableau ci-après (p. 1341) que le même mot diffère suivant la façon dont il est prononcé et qu'une partie de la diversité des dialectes polynésiens doit être attribuée à de simples phénomènes phonétiques.

Les *Polynésiens* ne connaissent que dix consonnes, et encore leur arrive-t-il d'en confondre quelques-unes entre elles; quant aux consonnes des peuples européens, ils sont dans l'incapacité la plus complète de les prononcer. Physiologiquement, on explique cette confusion et cette incapacité par un vice ou une mollesse d'articulation. « Aucun dialecte *polynésien*, dit M. Hale, ne fait une distinction entre les sons *b* et *p*, *d* et *t*, *g* et *k*, *l* et *r*, ou entre *v* et *w*. De plus, *l* est souvent prononcé comme *d* et *t* comme *k*. » Max Müller attribue la diversité phonétique que l'on observe entre le sanscrit, le grec et le latin, à un état antérieur du langage, dans lequel, comme dans les dialectes *polynésiens*, on n'avait pas encore nettement marqué la séparation entre les deux ou trois points principaux où le contact des organes de la parole donne naissance aux consonnes. Dans les îles Hawaï, le *k* et le *t* sont toujours confondus et il est impossible à un étranger de dire s'il entend un son dental ou un son guttural; de la cette diversité d'orthographe dans les livres des missionnaires; le même mot est écrit *koki* et *hoi*, *kéla* et *théa*. En adoptant le mot anglais *steel*, acier, les Hawaïens ont rejeté le *s* initial parce qu'ils ne peuvent prononcer deux consonnes de suite; ils ont ajouté un *a* final, parce que jamais leurs mots ne se terminent par une consonne; ils ont de plus changé le

t en *k*; *steel* est devenu, après toutes ces transformations, *kila*, c'est-à-dire un mot absolument impossible à reconnaître.

Les altérations phonétiques ne suffiraient pas à expliquer cette diversité de dialectes; il y a encore une autre cause, le renouvellement de chaque dialecte en particulier. Sous l'influence de causes diverses, les appellations données à un objet cessent tout à coup d'avoir cours. Ainsi, depuis Cook, trois des premiers noms de nombre ont été altérés et deux entièrement transformés : *ha* (quatre) est devenu *maha*; *ono* (six) est devenu *fene* et *varu* (huit) *vau*; à peine peut-on reconnaître le mot originaire; dans les autres il est entièrement remplacé : *deux* qui se disait *rua* est devenu *piti*, et *rima* (cinq) *paê*. Aucune langue ne résisterait à une telle décomposition. Une cause singulière de ce renouvellement est signalée par les érudits dans une coutume locale; à Taïti, les insulaires cessent d'employer dans leur langage les mots qui composent le nom ou seulement une partie du nom du souverain et en créent d'autres à la place; cette coutume doit à la longue supprimer et transformer une partie notable du dialecte.

Malgré les difficultés d'une semblable étude et le désordre d'éléments aussi rebelles à l'analyse grammaticale, M. Hale (*Polynesian grammar*) a pu donner une table des changements réguliers que subissent les mots en passant d'un dialecte dans un autre et marquer leurs permutations. Les lois qu'il a établies lui ont permis de faire remonter avec certitude à une source unique des mots qui parfois n'ont qu'une seule lettre commune. Tous les dialectes *polynésiens* sont remarquables par leur douceur; ils la doivent à leur grande quantité de voyelles et à la règle qui rejette toute consonne suivant immédiatement une autre consonne; au contraire ils admettent des mots où deux voyelles se suivent; certaines syllabes ne sont formées que d'une voyelle seule; certains mots n'ont que trois lettres, une consonne entre deux voyelles ou [illegible]. Un grand nombre de termes sont formés [illegible] des mots [illegible] par la répétition de la même syllabe, *mala-mala* (très-amer) *tea-tea* (très-blanc).

La diversité des [illegible] n'empêche pas cependant [illegible] appartiennent à une même [illegible] des noms de nombre, en effet, montre qu'ils ont évidemment un fonds commun :

ÎLES POLYNÉSIENNES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ile Fakaafo	*tasi*	*lua, ua*	*tolu*	*fa*	*lima*	*ono*	*fitu*	*valu*	*iva*	*fulu,* [illegible]
— Tonga	*taha*	*ua*	*tolu*	*fa*	*nima*	*ono*	*fitu*	*valu*	*hiva*	*honofulu*
Nouvelle-Zélande	*tahi*	*rua*	*toru*	*wa*	*rima*	*ono*	*witu*	*waru*	*iwa*	[illegible]
Ile Rarotonga	*tai*	*rua*	*toru*	*a*	*rima*	*ono*	*itu*	*varu*	*iva*	*nauru*
— Pomotou	*rari*	*ite*	*nati*	*ope*	*neka*	*hene*	*hito*	*hawa*	*nipa*	*horihori*
— Taïti	*tahi*	*rua, pité*	*toru*	*ha, maha*	*rima pae*	*ono, fene*	*hitu*	*varu, vau*	*iva*	[illegible]
— Hawaï	*tahi*	*lua*	*tolu*	*ha, tauna*	*lima*	*ono*	*hitu*	*valu*	*iwa*	*umi*
— Nouka-Hiva	*tahi*	*ua*	*tou*	*ha, fa*	*ima*	*ono*	*hitu, fitu*	*vau*	*iva*	[illegible]

Quelques érudits ont voulu voir dans les langues *polynésiennes* la souche des langues aryennes; c'est un paradoxe qui a été soutenu dans les journaux d'Honolulu. Le plus probable, c'est que ces langues sont encore en ce moment dans l'état où se trouvaient les langues aryennes lors de leur formation. « Leur étude, dit très-justement Max Müller, nous révèle le rôle primitif du langage lui-même et nous initie à tout son mécanisme. »

POLYNEURE s. f. (po-li-neu-re — du préf. *poly*, et du gr. *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des cicadiens, réuni par plusieurs auteurs au genre cigale, et dont l'espèce type vit dans l'Inde.

POLYNEURÉ, ÉE adj. (po-li-neu-ré — du préf. *poly*, et du gr. *neuron*, nerf). Bot. Qui porte un grand nombre de nervures.

POLYNÈVRE s. f. (po-li-nè-vre — du préf. *poly*, et du gr. *neuron*, nervure). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libelluliens, tribu des libellulites, comprenant six espèces qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

POLYNICE s. f. (po-li-ni-se). Annél. Genre d'annélides, réuni par plusieurs auteurs aux néréisylles.

POLYNICE, fils d'Œdipe et de Jocaste, et frère jumeau d'Étéocle. Il épousa la fille d'Adraste, roi d'Argos. V. ÉTÉOCLE.

Polynice, tragédie d'Alfieri (1776). Ce sujet de pièce est vraiment tragique, puisqu'une ambition dévorante, mêlée à une haine fatale entretenue par les dieux dans le cœur de deux frères, en punition de l'inceste de leur père, est la cause d'une horrible catastrophe. *Polynice* n'a cependant pas beaucoup d'intérêt. On ne lit point cette tragédie sans une espèce de fatigue. Il s'y trouve de l'obscurité et de la sécheresse. De plus, les antithèses trop nombreuses nuisent souvent à l'effet des scènes et ne présentent que des *pointes* dans les moments où il faudrait le langage des passions. « Malgré ces reproches, dit Petitot, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'y ait dans cette tragédie des beautés du premier ordre. On y remarque de ces traits de force et d'originalité qui n'appartiennent qu'à l'auteur. La scène du poison, quoique fondée sur des motifs peu vraisemblables, et quoique imitée du beau dénoûment de *Rodogune*, ne laisse pas de produire un grand effet, soit par l'énergie des sentiments, soit par la rapidité du dialogue. Le dénoûment, qui est entièrement de l'invention du poëte, a l'avantage de mettre en action un événement qui jusqu'alors n'avait donné lieu qu'à un récit. » Eschyle, Euripide, Rotrou, Racine et Legouvé ont traité le sujet de *Polynice*, mais sous d'autres titres.

POLYNOÉ s. f. (po-li-no-é). Annél. Syn. d'EUMOLPE.

POLYNÔME s. m. (po-li-nô-me — du gr. *polus*, multiple, et de *nôme*). Algèbre. Quantité algébrique qui est composée de plusieurs termes.

— **Encycl.** On nomme en général expression algébrique une formule quelconque contenant l'indication d'opérations superposées. Lorsque l'expression contient l'indication de racines à extraire, elle est dite irrationnelle; dans le cas contraire, elle est rationnelle. Une expression rationnelle qui ne contient l'indication d'aucune division est une expression entière ou un *polynôme*. Les expressions qui, dans un *polynôme*, sont liées entre elles par les signes + et — sont les termes de ce *polynôme*. Si une expression rationnelle et entière ne contenait ni le signe de l'addition ni celui de la soustraction, ce serait un monôme; un binôme, un trinôme sont des *polynômes* contenant deux, trois, etc., termes. Pour résoudre les équations, on commence toujours par rendre dans chacune d'elles les deux membres entiers; on n'a plus alors à opérer que sur des *polynômes*. C'est par cette raison que le calcul des *polynômes* a en algèbre une si grande importance.

La valeur d'un polynôme est l'excès de la somme de ses termes additifs sur la somme de ses termes soustractifs. Il en résulte que l'ordre dans lequel sont présentés les termes d'un *polynôme* est entièrement indifférent, à ce point que l'on pourrait même écrire, en tête de la formule, un terme précédé du signe —. Le calcul de la valeur d'un *polynôme* peut se faire indifféremment, soit conformément à la définition de cette valeur en retranchant les deux sommes des parties additives et des parties soustractives qu'il renferme, soit en effectuant dans leur ordre les opérations indiquées, encore même qu'impossibles, en conservant, pour le retrancher plus tard, l'excédant qui pourrait se présenter à un moment donné de la somme des parties soustractives déjà employées sur la somme des parties additives.

POLYNOTE adj. (po-li-no-te — du préf. *poly*, et de *note*). Mus. Qui a beaucoup de notes : *Clavier* POLYNOTE.

POLYNYME adj. (po-li-ni-me — du préf. *poly*, et du gr. *onuma*, nom). Bibliogr. Se dit d'un ouvrage composé par plusieurs auteurs.

POLYODON s. m. (po-li-o-don — du préf. *poly*, et du gr. *odous*, dent). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des esturgeons, formé aux dépens des squales, et dont l'espèce type vit dans le Mississipi : *Les* POLYODONS *se reconnaissent principalement à une énorme prolongation du museau.* (C. d'Orbigny.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Pérou.

— **Encycl.** Les *polyodons* sont caractérisés par leur museau presque aussi long que le corps et présentant de chaque côté une bande membraneuse élargie, dont l'aspect et la contexture simulent assez bien une feuille d'arbre; les mâchoires et le palais garnis de dents nombreuses; les ouïes très-ouvertes; l'opercule prolongé en une pointe membraneuse qui s'étend jusque vers le milieu du corps; les nageoires pectorales petites; la dorsale falciforme, l'anale grande, la caudale bilobée. Ces poissons se rapprochent beaucoup des esturgeons; ils paraissent acquérir des dimensions considérables; leurs habitudes sont à peine connues. Le *polyodon feuille*, vulgairement nommé aussi *poisson feuille* ou *squale spatule*, acquiert environ 0m,50 de longueur totale; son museau, très-prolongé, présente la forme d'une spatule; on le trouve dans les eaux du Mississipi.

POLYODONTE adj. (po-li-o-don-te — du préf. *poly*, et du gr. *odous*, dent). Zool. Qui a des dents nombreuses.

— s. f. pl. Syn. d'ARCACÉES, famille de mollusques bivalves.

POLYOMMATE s. m. (po-li-omm-ma-te — du préf. *poly*, et du gr. *omma*, œil). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes de la tribu des lycénides, comprenant un grand nombre d'espèces, dont une douzaine habitent la France. ‖ On les appelle vulgairement ARGUS.

— **Encycl.** Les *polyommates*, connus aussi sous le nom vulgaire d'*argus*, ont la tête étroite; les antennes assez longues, terminées en massue courte et épaisse, les palpes presque droites; les tarses épais, les ailes d'un fauve doré, au moins chez les mâles, le plus souvent parsemées de taches foncées plus ou moins nombreuses, qu'on a comparées à des yeux. Les chenilles ont une forme ovalaire allongée et convexe; elles vivent sur les plantes basses, notamment sur les rumex, et se métamorphosent en chrysalides courtes, presque ovoïdes et pubescentes. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, dont une douzaine habitent l'Europe. Ce sont de très-jolis papillons, généralement de taille petite ou moyenne, et aussi remarquables par l'éclat de leurs couleurs que par l'élégance de leurs formes. Le *polyommate* [illegible] se trouve, en mars, dans l'Europe méridionale et jusqu'en Algérie; il n'a qu'une génération par an; sa chenille vit sur le lotier hispide. Le *polyommate phléas* vole dans les clairières des bois, depuis le printemps jusqu'à l'automne; il aime à se reposer à terre; sa chenille vit sur l'oseille sauvage. Le *polyommate de la verge d'or* vit sur cette plante et sur celle qui lui donne son nom; on le trouve surtout dans les prairies des montagnes secondaires. Le *polyommate hippotoe* se rencontre assez communément au nord de Paris; il se plaît dans les prairies et les endroits marécageux. Le *polyommate xanthe* paraît deux fois dans l'année, en mai et en août. D'autres espèces ont servi à former les genres *lycène* et *thecle*. V. ces mots.

POLYONYCHIE s. f. (po-li-o-ni-kî — du préf. *poly*, et du gr. *onux*, ongle). Tératol. Monstruosité consistant en ce qu'un ou plusieurs doigts sont pourvus de plusieurs ongles.

POLYOPHTHALME adj. (po-li-o-ftal-me — du préf. *poly*, et du gr. *ophthalmos*, œil). Zool. Qui porte un grand nombre de taches en forme d'œil.

POLYOPSIE s. f. (po-li-o-psî — du préf. *poly*, et du gr. *ops*, vue). Méd. Vice de la vision qui fait paraître les objets multiples. ‖ On dit aussi POLYOPIE.

POLYOPSIE s. f. (po-li-o-psî — du préf. *poly*, et du gr. *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant quatre espèces qui habitent l'Europe.

POLYOPTIQUE adj. (po-li-o-pti-ke — rad. *polyopsie*). Méd. Qui appartient à la polyopsie : *Vision* POLYOPTIQUE.

POLYOPTRE adj. (po-li-o-ptre — du préf. *poly*, et du gr. *optomai*, je vois). Physiq. Qui multiplie les images.

— s. m. Verre à travers lequel les objets paraissent multiples.

POLYORAMA s. m. (po-li-o-ra-ma — du préf. *poly*, et du gr. *orama*, vue). Sorte de panorama dans lequel les divers tableaux se superposent progressivement et amènent, sous les yeux des spectateurs, des transformations complètes.

POLYOREXIE s. f. (po-li-o-re-ksî — du préf. *poly*, et du gr. *orexis*, appétit). Méd. Faim excessive, suivie de maux d'estomac quand elle est satisfaite.

POLYOSE s. f. (po-li-o-ze). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des [illegible], dont l'espèce type vit au Brésil.

POLYOSME s. m. (po-li-o-sme — du préf. *poly*, et [illegible] odeur). Bot. Genre d'arbres et arbrisseaux, de la famille des saxifragées, tribu des escalloniées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale et en Australie.

POLYOTE s. m. (po-li-o-te — du préf. *poly*, et du gr. *ous*, *otos*, oreille). Bot. Genre de plantes, [illegible] et des [illegible] espèces qui croissent dans [illegible]. Syn. d'ACERATE, autre genre de végétaux.

POLYOVULÉ, ÉE adj. (po-li-o-vu-lé — du préf. *poly*, et de *ovule*). Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

POLYOZE s. m. (po-li-o-ze — du gr. [illegible]). Bot. [illegible] comprenant des [illegible] qui croissent en Asie.

POLYPAGE adj. (po-li-pa-je — du préf. *poly*, et du gr. *pêgê*, assemblage). Tératol. Se dit d'un monstre [illegible] vertébraux et une seule [illegible].

POLYPAPPE s. m. (po-li-pa-pe — du préf. *poly*, et du gr. *pappos*, aigrette). Bot. Genre de [illegible], de la famille des composées, tribu des astéroïdées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique et au Brésil.

POLYPARE s. f. (po-li-pa-re — du préf. *poly*, et du lat. *pario*, je produis). Bot. Syn. de HOUTTUYNIE.

POLYPE s. m. (po-li-pe — du préf. *poly*, et du gr. *pous*, pied). [illegible] *Le* POLYPE [illegible] (V. de Bomare.)

— Zooph. Animal rayonné [illegible] tantôt sur une [illegible] POLYPES [illegible] d'animaux rayonnés ou zoophytes, d'une organisation très-simple, [illegible] tantôt libres ou isolés, tantôt réunis sur un polypier commun : *Les polypiers sont le résultat* [illegible] *des têtes* [illegible] POLYPES [illegible]

— Chir. Excroissance molle, charnue ou fibreuse, qui se développe sur les membranes muqueuses : POLYPE [illegible] *dur*, *fibreux*, *charnu*. POLYPE *squirreux*, [illegible] POLYPE [illegible] dans les gros vaisseaux.

— **Encycl.** Zooph. V. POLYPIER et ZOOPHYTE.

— Méd. Le *polype* est un [illegible] variables, [illegible] des cavités [illegible] muqueuse, et [illegible] polypes sont [illegible] le début [illegible] c'est par la [illegible] les parois des [illegible] sont développés. Alors ils peuvent prendre une forme [illegible] que, etc. Cependant, malgré toutes ces modifications [illegible] est [illegible] [illegible] fongueuse, déchiquetée, divisée par des fissures [illegible]

[illegible]

vités osseuses, où ils sont souvent suivis des résultats les plus graves, tels que le ramollissement des os, la disjonction des sutures qui les unissent. Outre ces accidents, il peut encore arriver la suspension des fonctions de l'organe affecté. C'est ainsi que l'olfaction est émoussée ou abolie par les *polypes* du nez, que la voix est altérée par ceux du larynx, la fécondation et la gestation troublées par ceux de l'utérus. Dans les cas où les accidents locaux sont portés à un certain degré, ils peuvent retentir sur tout l'organisme et produire les accidents les plus violents; cependant, c'est d'ordinaire par un épuisement successif que les *polypes* ruinent la constitution et conduisent à un terme fatal. La marche des *polypes* est ordinairement lente. Dans le début, lorsqu'ils sont encore peu développés, ils peuvent rester longtemps dans certaines cavités sans que nul symptôme indique leur présence : c'est la période d'innocuité des *polypes*. Plus tard, quand leur développement produit des accidents plus ou moins fâcheux, pendant la période de nocuité, la marche, quoique toujours chronique, est extrêmement différente selon les cas. La terminaison des *polypes* est souvent fatale, soit qu'ils épuisent peu à peu la constitution par des hémorragies, par la suppuration, par une fièvre hectique, ou qu'ils l'ébranlent fortement par des accidents aigus. La mort est souvent le résultat final de ces troubles divers; dans quelques cas, cependant, le *polype*, comprimé par les parois qui le renferment, se détruit par suppuration ou se gangrène et, alors, tout peut rentrer dans l'ordre (Vidal); mais, soit que le *polype* ait été expulsé spontanément, soit qu'il ait été enlevé par une opération chirurgicale, il y a toujours une tendance à la récidive. Le meilleur traitement qu'on puisse appliquer aux *polypes* est l'extirpation quand elle est possible.

— *Polypes des fosses nasales.* Toutes les variétés du *polype* peuvent se rencontrer dans les fosses nasales, mais on y trouve plutôt les *polypes* muqueux et fibreux. Ils sont appendus surtout au haut de la région, ou végètent sur la paroi externe. Il peut y en avoir un de chaque côté, ou plusieurs en forme de grappes. Ils se développent parfois au point de remplir et de déborder en avant et en arrière les fosses nasales. Ils se moulent sur les anfractuosités et se laissent déchirer avec la plus grande facilité. Ch. Robin a décrit une espèce particulière de *polype* qui appartiendrait spécialement aux fosses nasales et qui serait dû à une hypertrophie des glandes de la muqueuse du nez. Les causes de la production des *polypes* sont très-obscures. Quant à ceux du nez, Gerdy invoque l'influence des coups, des chutes et des violences extérieures; mais la vérité de cette opinion est loin d'être démontrée. Les symptômes qui traduisent la présence des *polypes* dans les fosses nasales varient selon le degré de développement de ces productions morbides. Lorsque les *polypes* ont un très-petit volume, on ne remarque qu'un peu de gêne dans la respiration par le nez et un enchifrènement plus ou moins fatigant. Si la tumeur est flottante et bien formée, elle est plus ou moins saillante, distincte et mobile dans les fosses nasales. Si le pédicule est grêle, on fait flotter le *polype* par des efforts d'inspiration et d'expiration accompagnés d'un bruit particulier que Dupuytren appelait *bruit de drapeau*. A cet état, les *polypes* causent de l'embarras dans le nez, une sensation désagréable qui porte sans cesse les malades à se moucher, alors même que, plus ils se mouchent, plus l'irritation devient vive, plus le *polype* et la muqueuse nasale se gonflent, plus aussi le besoin de se moucher se fait sentir. La respiration est gênée, sifflante; le malade dort la bouche ouverte; il y a écoulement muqueux et une assez grande quantité de sang pour former une hémorragie. Dans les cas où les *polypes* remplissent toute la cavité qu'ils occupent, l'air ne peut plus passer par la narine affectée; d'où perte de l'odorat et altération notable de la voix, qui devient nasillarde. Enfin, dans les cas les plus graves, les *polypes* produisent une vive irritation des fosses nasales, de l'inflammation, des écoulements sanguins, puriformes, qui épuisent le malade. Ils débordent en avant et en arrière la cavité qui les contient et occasionnent des lésions qui portent sur tous les organes voisins.

Traitement. On débarrasse les narines d'un *polype* en le détruisant sur place ou en l'enlevant. On obtient la destruction par l'ex[illegible] et la compression ou la cautérisation; [illegible] se fait par la ligature ou par [illegible]. Les deux premiers moyens ont [illegible], qu'on ne les emploie plus [illegible] la pratique. Quant à la cautérisation, elle se fait tantôt avec les caustiques [illegible] ou solides, tantôt avec le fer rouge. Les caustiques les plus employés sont [illegible] de cuivre, le beurre d'antimoine, les acides nitrique, chlorhydrique, et le nitrate d'argent. Cette médication peut être utile [illegible], mais, le plus souvent, elle [illegible]. Cependant, Vidal rapporte [illegible] le secret d'un homme [illegible] prodiges de guérison en [illegible] un mélange d'acide sulfurique, de beurre d'antimoine et de nitrate [illegible]. « [illegible] cet homme, dit-il, a em[illegible] suivant avec scrupule les erreurs d'un médicastre allemand, qui en était l'inventeur. On se sert, pour porter le caustique, d'une tige métallique comme une longue épingle; sa tête a le volume d'un gros pois. Cette tête est recouverte d'une couche de caustique et portée sur la portion saillante du *polype*, qui est touché cinq ou six fois. L'opération est renouvelée tous les jours, jusqu'à la chute ou la destruction de la tumeur. On fait une injection alumineuse une heure avant et une heure après chaque cautérisation. Après la disparition de la masse principale du *polype*, on touche les restes avec la pierre infernale. Les injections sont continuées pendant deux mois; pour rendre à l'odorat ce qu'il peut avoir perdu, on prescrit au malade la poudre de *napeta* (*teucrium verum*) en guise de tabac... Ce moyen peut être employé sur des malades qui, ayant une prévention extraordinaire pour toute opération sanglante, pourraient être traités de cette manière, surtout si le *polype* n'est ni profond, ni volumineux, ni d'une nature maligne. » Le meilleur moyen de détruire un *polype* sur place est le cautère actuel quand il est applicable, c'est-à-dire quand la tumeur n'est pas trop profondément située dans les fosses nasales.

Excision. L'excision se pratique avec le bistouri ou les ciseaux; elle est surtout applicable aux *polypes* voisins des narines, ou bien aux très-petits ou très-gros *polypes*, comme certains *polypes* fibreux, dont le pédicule est très-large et très-épais.

Ligature. La ligature consiste à passer autour du pédicule du *polype* un fil de chanvre ou un fil métallique que l'on introduit directement par les fosses nasales, ou bien par la bouche, au moyen d'un instrument.

Arrachement. Ce procédé est encore un des plus employés. On prépare de l'eau froide, de l'oxycrat, plusieurs cuvettes, des serviettes et tout ce qui est nécessaire pour le tamponnement des fosses nasales; on a surtout des pinces de forme et de grandeur différentes. Un drap couvre le malade, qui est assis en face d'une fenêtre. L'opérateur, debout devant lui, porte les pinces fermées dans le nez et ne les ouvre que quand il a rencontré le *polype*; il dépasse le corps de celui-ci le plus possible, en allant vers la racine; alors, il serre les pinces et exerce une légère traction; si le *polype* cède, il le lâche pour le reprendre de nouveau plus près encore de la surface muqueuse qui lui donne insertion. On peut reprendre le *polype* avec une seconde pince sans lâcher la première. Il est des *polypes* qui ne cèdent pas aux premières tractions; il faut alors commencer par les tordre un peu, afin de déchirer en partie leurs racines. Quand il est impossible de tordre, il faut chercher à mâcher la racine avec les tenettes à dents de loup. Si le *polype* n'était point entièrement arraché du premier coup, s'il avait plusieurs racines ou s'il était multiple, il faudrait recommencer la manœuvre et ne quitter le malade que lorsque l'air passerait très-librement dans les narines (Vidal). Pour l'extirpation des *polypes* naso-pharyngiens, que Nélaton considère comme toujours insérés à la base du crâne, sur l'apophyse basilaire, il faut, avant de les attaquer directement, pratiquer l'incision du voile du palais ou la resection de la voûte palatine, ou bien encore la resection du maxillaire supérieur.

— *Polypes de l'utérus.* On peut rencontrer dans l'utérus toutes les variétés de *polype*; mais ce sont les *polypes* fibreux qu'on y trouve le plus souvent. Il n'y en a ordinairement qu'un seul, quoique, dans quelques cas, il s'y en développe plusieurs et même de diverse nature. Ils prennent alors leur insertion sur des points différents. Les causes des *polypes* de la matrice sont tout à fait inconnues. Les cuisinières, les couturières, les femmes sédentaires, faibles, habitant des lieux bas et humides, sont celles qui ont donné le plus d'observations de *polypes*. Les symptômes et la marche des *polypes* utérins varient selon qu'ils ont leur point d'insertion sur la face interne du corps de l'organe, dans l'intérieur du col ou sur l'ouverture vaginale du même col.

1° *Polypes du corps de l'utérus.* Lorsque le *polype* commence à se développer dans la cavité utérine, le toucher vaginal ne peut nullement en faire constater la présence; mais les femmes éprouvent un sentiment de gêne, un poids et même une véritable douleur dans le bas-ventre et dans les lombes. En même temps, il existe presque toujours, du côté du vagin, des écoulements blanchâtres, jaunes ou verdâtres, puriformes ou sanguinolents. Plus tard, lorsque la tumeur a acquis seulement le volume d'une noisette, les mêmes symptômes se montrent avec plus d'intensité, et il s'y en ajoute même de nouveaux. La marche devient pénible ou même impossible; la digestion, le sommeil sont troublés et la fièvre s'allume. On peut déjà, si le pédicule est allongé, toucher la tumeur avec le doigt. Parvenu à un volume plus considérable, le *polype* distend les parois de la matrice et simule une grossesse. Il exerce en même temps, sur le rectum et sur la vessie, une pression qui sollicite sans cesse à l'excrétion des urines et des matières fécales. Si, au lieu de se développer du côté de la vulve, il se développe [illegible], il comprime les parois du petit bassin et immédiatement on voit apparaître des douleurs dans les reins, des tiraillements dans les aines, de l'engorgement aux pieds, aux jambes et aux cuisses; les membres s'infiltrent, il survient une ascite et la fièvre hectique ne tarde pas à emporter la malade épuisée. D'autres fois, la tumeur s'échappe à travers le col de l'utérus, traverse le vagin et vient faire saillie entre les cuisses. Dans ce cas, si le pédicule est grêle et allongé, il peut se rompre et la malade est complètement délivrée. Dans le cas contraire, le *polype* s'ulcère, de nouveaux accidents se manifestent et la femme succombe. Quelquefois le *polype* dégénère et devient le point de départ d'une tumeur cancéreuse.

2° *Polypes du col de l'utérus.* Ils dilatent le col dès leur apparition; le toucher vaginal les fait reconnaître, et les phénomènes qui les accompagnent sont à peu près les mêmes que ceux des *polypes* du corps.

3° *Polypes de l'ouverture du col de l'utérus.* Ces *polypes* sont comme appendus à la circonférence du col et peuvent être reconnus dès leur apparition. Ils suivent en général la même marche et produisent les mêmes accidents que les précédents.

Traitement. Le traitement des *polypes* de l'utérus doit être dirigé contre le *polype* lui-même et contre les accidents auxquels il donne lieu. Ces accidents sont les hémorragies abondantes, les écoulements fétides, l'inflammation de la matrice; tous ces phénomènes morbides trouvent leur thérapeutique dans le traitement de la métrorrhagie et de la métrite aiguë ou chronique. Quant à la tumeur, il n'y a que l'ablation qui puisse en délivrer la malade. Les deux opérations généralement employées dans ce but sont la ligature et l'excision. La ligature est très-difficile et même dangereuse à cause des accidents qu'elle peut occasionner lorsque le *polype* est dans l'intérieur de l'utérus. Aussi ne doit-on pratiquer cette opération que quand la tumeur est au fond du vagin ou qu'on peut l'attirer hors de la vulve. Tout le manuel opératoire consiste à saisir le pédicule du *polype* dans une anse de fil que l'on étreint vigoureusement. Pour pratiquer l'excision, on fait coucher la malade sur le bord d'un lit, de façon que son siège déborde; deux aides fléchissent fortement les cuisses sur le bassin pendant que l'opérateur introduit dans le vagin un spéculum à charnière mobile. Celui-ci étant placé convenablement de manière à laisser voir le col utérin, le chirurgien, à l'aide d'une pince, attire fortement en bas le museau de tanche pendant que les aides rendent cet abaissement plus facile en pressant sur l'hypogastre. La charnière mobile du spéculum ayant été retirée, on enlève cet instrument lui-même pour que le col de l'utérus puisse descendre jusqu'à l'orifice extérieur du vagin. A ce moment de l'opération, le *polype* se trouve entre les lèvres de la vulve; le chirurgien, le saisissant avec les doigts ou bien avec une forte pince à griffes, passe de forts ciseaux droits ou courbes entre lui et la paroi utérine et coupe le pédicule le plus près possible de son insertion sur l'utérus (Guérin).

— Art vétér. Chez les animaux, toutes les muqueuses de l'économie peuvent être le siége de *polypes*. Ceux auxquels on peut appliquer les moyens chirurgicaux sont : les *polypes* du nez, du sinus maxillaire, de la bouche, du pharynx, du larynx, du vagin, de la matrice et du rectum.

1° Le *polype* des fosses nasales, vulgairement connu sous le nom de *souris*, se montre chez tous les animaux, mais surtout sur le cheval et sur le chien. Il peut être déterminé par des contusions sur la tête, des fractures des os du nez ou des cornets, des blessures de la pituitaire, par une dent cariée, par la respiration d'un air vicié, etc. Quelquefois il apparaît sans cause, sous la seule influence d'un mauvais état général de l'économie. Ce *polype*, qui peut se développer sur tous les points de la muqueuse nasale, est parfois visible à l'extérieur et se présente sous la forme d'une tumeur amorphe, dure ou molle, peu sensible, exhalant du sang spontanément ou par la pression. « Quand il est profond, dit M. Gourdon, on le reconnaît à tous les symptômes qui indiquent l'obstruction des cavités nasales et la gêne de la respiration. A l'orifice extérieur du nez, la main ne sent qu'un léger courant d'air; pendant l'hiver, les vapeurs exhalées forment en se condensant un nuage moins sensible. Le cornage se fait entendre, surtout pendant le travail; au moindre exercice, la respiration devient pénible et le sujet semble menacé de suffocation. En même temps s'écoulent du nez des matières purulentes, mêlées d'un peu de sang; l'air expiré est de mauvaise odeur, sans que pour cela la pituitaire, dans la partie visible, paraisse être le siége d'une altération. » Ce *polype* a une marche lente; mais il finit toujours par occuper entièrement la cavité nasale. Ordinairement il est pédiculé, à base étroite quand il succède à une cause traumatique, et à base large quand il est dû à une altération générale de l'économie.

On extirpe les *polypes* du nez par tous les procédés applicables aux *polypes* en général : par l'excision avec les ciseaux ou le bistouri toutes les fois qu'on peut appliquer l'instrument à la base de la tumeur; par l'arrachement quand, la tumeur étant profonde, on peut néanmoins, avec des pinces, la saisir près de son pédicule; enfin, par la ligature en masse quand le pédicule est assez étroit pour retenir le fil. Lorsqu'il est impossible de saisir le *polype* à sa base, on incise la paroi du nez au niveau de la fausse narine ou on trépane l'os frontal pour mettre le *polype* à découvert. Alors on l'excise, on l'arrache ou on le lie, suivant l'indication qui se présente.

2° Le *polype* des sinus maxillaires, assez commun chez l'homme, est beaucoup plus rare chez les animaux. Il peut être reconnu à la tuméfaction des lames osseuses qui forment la surface du chanfrein et qui s'amincissent et deviennent flexibles. L'extirpation en est facile alors; mais, dans le cas où le bistouri ne pourrait pas entamer l'os, on pourrait se servir du trépan et des pinces à résection.

3° Les *polypes* de la bouche apparaissent généralement sans cause connue. Ils se développent lentement et se montrent ordinairement sur le bord alvéolaire interne des molaires inférieures; ils provoquent une salivation abondante et produisent une mauvaise odeur qui s'exhale de la bouche. On extirpe ces *polypes* par arrachement; on lie les artères volumineuses qui s'y rendent, et la guérison ensuite a lieu sans difficulté.

4° Les *polypes* du pharynx peuvent se développer comme ceux de la bouche sans cause connue. Ils s'annoncent par la difficulté de la déglutition, par la gêne de la respiration et par une saillie plus ou moins visible à l'extérieur et un soulèvement des parotides. L'exploration directe complète ces symptômes et confirme le diagnostic; on reconnaît le volume, l'étendue, la position, la résistance du *polype* et l'on agit en conséquence. L'arrachement, en pareil cas, est le seul moyen d'extirpation qu'on puisse employer.

5° Les *polypes* du larynx, plus rares que les précédents, se développent dans les mêmes circonstances et se manifestent à peu près par les mêmes symptômes. Cependant ils entravent moins la déglutition, mais ils gênent beaucoup plus la respiration et peuvent produire le cornage. L'exploration directe en rend le diagnostic certain. Une fois reconnu, on extirpe ce *polype* comme celui du pharynx.

6° Le *polype* du vagin est très-commun chez la chienne et bien plus rare chez les grandes femelles domestiques. On le reconnaît à la déformation qu'il imprime à l'ouverture de la vulve et à un écoulement sanguinolent qu'il détermine; en outre, par l'exploration, on reconnaît sa position, sa forme et son point d'attache. Ce *polype* forme d'abord une tumeur violacée qui s'ulcère dans la suite et donne beaucoup de sang dès qu'on la touche. On l'extirpe par excision simple quand on peut en saisir la masse entière; s'il est volumineux et sous-muqueux, on dissèque la muqueuse afin de conserver le plus d'étendue possible de cette membrane. On borne le pansement à des lotions d'eau fraîche et aux soins de propreté.

7° Les *polypes* de la matrice sont communs chez les grandes femelles domestiques, mais ce n'est que lorsqu'ils ont acquis un grand développement qu'on commence à soupçonner leur présence. « Alors, dit M. Gourdon, la maladie s'annonce par tous les caractères du part naturel et l'on y est d'autant mieux trompé, que ces symptômes succèdent généralement à la cessation des chaleurs. Les mamelles sont engorgées, la vulve tuméfiée et, par cette ouverture, s'écoule une matière puriforme, grumeleuse, fétide. L'exploration par le rectum fait sentir la matrice pleine comme s'il y avait un fœtus. » Lorsque aucun résultat n'est amené par ces symptômes, l'introduction de la main dans l'utérus fait cesser toute incertitude. On sent, en effet, une masse douloureuse, attachée par un pédicule à la muqueuse utérine et pouvant présenter de grandes variétés de forme. On extirpe les *polypes* utérins par la ligature lorsque la tumeur fait saillie au dehors et offre un pédicule accessible; sinon, on peut essayer l'arrachement à l'aide d'une pince, ou mieux avec les doigts seulement.

8° Le *polype* du rectum se fait remarquer chez toutes les espèces domestiques. Quand il est très-volumineux, il s'oppose à la défécation et peut déterminer de graves accidents. Lorsque le *polype* est situé profondément, il est difficile de soupçonner sa présence; la constipation est l'unique symptôme que l'on remarque; mais, en explorant le rectum avec le bras, on reconnaît immédiatement l'existence du *polype*. Pour l'extirpation des *polypes* du rectum, on peut appliquer la ligature lorsque la tumeur fait saillie au dehors; dans le cas contraire, il faut pratiquer l'amputation immédiate, afin de livrer passage, le plus tôt possible, aux matières fécales.

POLYPÉDATE s. m. (po-li-pé-da-te — du pref. *poly*, et du gr. *pedalês*, qui saute). Erpet. Genre de batraciens anoures, du groupe des rainettes, comprenant quelques espèces qui vivent à Madagascar, dans l'Inde et au Japon.

POLYPÉDIE s. f. (po-li-pé-dî — du préf. *poly*, et du gr. *pais*, enfant). Méd. Anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPÈRE s. f. (po-li-pè-re — du préf. *poly*, et du gr. *pera*, sac). Bot. Syn. de POLYSACCUM, genre de champignons.

POLYPÉRIANTHÉ, ÉE adj. (po-li-pé-ri-

an-te — du préf. *poly.* et de *périanthe*). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de deux ou plusieurs verticilles.

POLYPÉTALE adj. (po-li-pé-ta-le — du préf. *poly.* et de *pétale*). Bot. Se dit de la corolle, quand elle est composée de plusieurs pétales distincts, et des végétaux qui présentent des corolles de ce genre.

POLYPÉTALIE s. f. (po-li-pé-ta-lî — rad. *polypétale*). Bot. Etat d'une corolle polypétale.

POLYPEUX, EUSE adj. (po-li-peu, eu-ze — rad. *polype*). Chir. Qui est de la nature du polype : *Excroissance* POLYPEUSE.

POLYPHAGE adj. (po-li-fa-je — du préf. *poly.* et du gr. *phagô*, je mange). Qui mange beaucoup.

— Substantiv. Personne polyphage : *Un* POLYPHAGE.

— s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattiens, formé aux dépens des blattes, et dont l'espèce type habite le pourtour du bassin méditerranéen.

— Encycl. Heureusement pour l'humanité, ces monstres voraces qu'on appelle *polyphages* se rencontrent rarement. Il faut fouiller toute l'histoire pour en trouver quelques exemples de loin en loin. Nous ne parlerons pas de la fable d'Erésichthon, racontée par Ovide et renouvelée par Rabelais sous un autre nom; nous ne parlerons pas non plus de Milon de Crotone ni de Théagène de Thale, qui dévorait un taureau en un seul jour. Camblite, roi de Lydie, mangea, dit-on, sa femme en une nuit. En 1511, on présenta à l'empereur Maximilien un homme qui, dit la légende, mangea un veau cru, et qui y aurait ajouté un mouton si on l'avait laissé faire. Dans une dissertation soutenue à Wittemberg en 1757, on trouve l'histoire d'un *polyphage* qui, devant le sénat, dévora un mouton entier, un cochon de lait et 60 livres de prunes avec leurs noyaux. Dans une autre circonstance, il avala plusieurs vases d'argile et une grande partie d'un fourneau, brisa avec ses dents et avala ensuite des morceaux de verre, des cailloux, une musette de pâtre, des rats, des oiseaux, une grande quantité de chenilles et enfin une écritoire en fer avec le canif, les plumes et le sable. Ce *polyphage* était d'une force et d'une corpulence athlétiques; il portait quatre hommes sur ses épaules durant l'espace d'une lieue. On a occupé quelque temps au Jardin des plantes de Paris un garçon de ménagerie qui se jetait avidement, pour apaiser sa faim dévorante, sur les objets les plus dégoûtants et jusque sur le corps d'un lion mort de maladie, lequel disparut en partie sous sa dent. Ce *polyphage* s'appelait Bijou; on l'a vu boire un seau de sang; les débris les plus immondes des dissections ne lui répugnaient pas, il les mangeait avec une sorte de sensualité; des pièces d'anatomie mal conservées, et qu'on avait jetées, devenaient sa pâture; il fit un jour son repas de la matrice d'une femelle d'éléphant, qui s'était corrompue dans son vaste bocal. Et cependant cet homme jouissait d'une bonne santé, remplissait bien ses devoirs et a vécu bien au delà de soixante ans (*Dictionnaire des sciences médicales*). Le fait le plus extraordinaire dans ce genre est celui qui a été observé par Laurent et Percy. Il s'agit d'un nommé Tarare, qui, ayant fui jeune de la maison paternelle, se donnait en spectacle dans les foires. Il commença par manger un plein panier de pommes en une seule fois; puis il se mit à avaler des bouchons de liége, des cailloux et tout ce qu'on lui présentait. Ces objets ne traversaient pas facilement son tube digestif et lui donnaient des coliques atroces, qui le conduisirent souvent à l'Hôtel-Dieu. Un jour le docteur Giraud, dans le service duquel il se trouva, lui arracha juste à temps sa montre avec la chaîne et les breloques qu'il allait avaler. Plus tard, lorsque éclatèrent les guerres de la République, Tarare s'engagea comme volontaire dans une compagnie de jeunes gens aisés dont il dévorait les rations, à charge par lui de faire leurs corvées. Mais ce régime n'ayant pu durer longtemps, ce *polyphage* entra à l'hôpital de Sultzen pour pouvoir satisfaire sa gloutonnerie. Reconnu par un chirurgien-major qui lui avait donné des soins à l'Hôtel-Dieu, Tarare fut traité en ami et, chaque jour, il dévorait les restes de tous les malades. Ce régime était cependant bien loin de lui suffire; dès qu'il pouvait pénétrer dans la pharmacie ou dans la chambre des appareils, il mangeait les cataplasmes et tout ce qui lui tombait sous la main; il allait jusqu'à se repaître d'immondices. Les chiens et les chats fuyaient à son aspect, comme s'ils eussent deviné le sort qu'il leur préparait. Un jour il attrapa un gros chat qu'il se disposait à manger; on en avertit le docteur Lorentz, médecin en chef de l'armée, en tournée à l'hôpital. Tarare, tenant l'animal vivant par le cou et par les pattes, lui déchira le ventre avec les dents, suça le sang et bientôt ne laissa plus que le squelette; une demi-heure après il rejeta le poil, à la manière des carnivores et de oiseaux de proie, et tous les officiers de santé assistèrent, non sans répugnance, à cette double curée. Les serpents plaisaient beaucoup au palais de Tarare; il les mangeait facilement et mangeait en vie les plus grosses couleuvres, sans en perdre un morceau. Un jour, on voulut lui faire avaler une anguille vivante, mais on s'aperçut qu'il lui écrasait la tête entre ses dents; du reste, il ne la mâcha point, elle descendit d'une seule pièce (Percy et Laurent). Renvoyé de l'hôpital à cause de sa voracité, Tarare allait dans les boucheries et dans les lieux écartés disputer aux chiens leur pâture. Il devint l'effroi de toutes ses connaissances. Les infirmiers répandirent le bruit qu'il buvait le sang des malades qu'on venait de saigner, et qu'on l'avait trouvé plusieurs fois dans la salle des morts rassasiant sur les cadavres sa faim insatiable. Depuis 1794 jusqu'en 1798, Tarare disparut sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu; mais, à cette époque, il entra à l'hospice de Versailles dans un complet état de consomption. Sa voracité avait à peu près disparu; mais il ne cessait de répéter qu'il avait dans le ventre une fourchette d'argent dont il n'avait jamais pu se débarrasser. Au bout de quelques jours, il succomba à une diarrhée purulente et infecte, qui annonçait une suppuration générale des intestins. Quelques heures après sa mort, son corps était dans un tel état de putréfaction qu'on n'osait pas en faire l'autopsie. Le médecin en chef, bravant néanmoins le dégoût et le danger, trouva l'estomac qui descendait jusqu'au bas-ventre, et les intestins dans un tel état de décomposition qu'on ne pouvait les toucher sans les voir tomber en morceaux. La puanteur du cadavre empêcha de terminer l'autopsie. Tarare était mort à vingt-six ans.

On pourrait donner encore plusieurs exemples semblables à celui de Tarare, sans néanmoins pouvoir donner une explication suffisante d'une pareille voracité. La seule chose qu'on a remarquée chez plusieurs *polyphages*, c'est qu'ils avaient en général un immense estomac et des intestins beaucoup plus courts et plus amples qu'à l'état normal. En un mot, leur tube digestif présentait plus d'analogie avec celui des carnivores qu'avec celui de l'espèce humaine.

POLYPHAGIE s. f. (po-li-fa-jî — rad. *polyphage*). Faim insatiable, faculté de manger beaucoup sans en être incommodé.

POLYPHAQUE s. m. (po-li-fa-ke — du préf. *poly.* et du gr. *phakos*, lentille). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers de l'Australie.

POLYPHARMACIE s. f. (po-li-far-ma-sî — du préf. *poly.* et du gr. *pharmakon*, médicament). Méd. Prescription, emploi d'un grand nombre de médicaments.

POLYPHARMAQUE s. m. (po-li-far-ma-ke — du préf. *poly.* et du gr. *pharmakon*, médicament). Méd. Médecin qui fait un emploi exagéré des médicaments.

— Adjectiv. : *Médecin* POLYPHARMAQUE.

POLYPHÈME s. m. (po-li-fè-me — nom mythol.). Entom. Grande espèce du genre mécynorhine, de la tribu des scarabéés mélitophiles.

— Crust. Genre de crustacés, de l'ordre des daphnoïdes ou cladocères, dont l'espèce type habite les eaux stagnantes de l'Europe.

— **Encycl.** Crust. Les *polyphèmes* sont caractérisés par des antennes nulles; deux antennules biarticulées et chélifères; deux yeux écartés; le corps couvert par un large bouclier crustacé, divisé en deux pièces inégales par une suture transverse et terminé par une queue subulée; cinq paires de pattes. Le *polyphème géant*, vulgairement nommé *crabe des Moluques*, atteint et dépasse quelquefois 0m,65 de diamètre; il a le test aplati, un peu convexe; la partie postérieure dentée latéralement; la queue très-longue, trigone, épineuse et pointue. « Cet animal sort de la mer la nuit et la passe sur la terre, porté sur la femelle, qui est toujours plus grosse. Les Indiens redoutent la piqûre de sa queue, qu'ils croient aussi venimeuse que celle du scorpion, cependant ils mangent sa chair et se servent de son test pour faire des cuillers et autres instruments de ménage.

On désigne encore sous le nom de *polyphèmes* des crustacés de petite taille, qui ont le corps court, globuleux, un peu comprimé, couvert d'un test s'ouvrant en dessus; un œil unique ou deux yeux réunis formant une seule masse fort grosse, figurant une sorte de tête entièrement recouverte par le test et portée sur un cou; une queue grêle, relevée sur le dos et bifurquée; huit pattes apparentes hors de la coquille; des œufs, au nombre de dix au plus, placés sur le dos, dans la coquille. Ces crustacés, très-transparents, au point qu'on peut voir les viscères à travers leur test, nagent sur le dos et poussent l'eau avec leurs pattes à l'aide de leurs pieds en forme de rames. Le *polyphème des étangs* est de très-petite taille, mais forme des réunions considérables d'individus; on le trouve dans les étangs et les marais des contrées septentrionales.

POLYPHÈME, le plus grand, le plus hideux et le plus célèbre des cyclopes, ne des amours de Neptune et de Thoosa. Il était, d'après Euripide, le père de cette monstrueuse famille; suivant d'autres, l'aîné d'entre eux. « La hauteur de sa taille était telle, qu'en pleine mer les flots atteignaient à peine sa ceinture. Une tête énorme, hérissée de crins noirs, ombrageait ses épaules larges et velues; ses lèvres, couvertes d'une barbe épaisse, s'étendaient jusqu'à l'ouverture de ses longues oreilles. Au milieu de son front ridé, un œil rond s'enfonçait à l'ombre d'un sourcil roussâtre et dominait un nez aplati et des oreilles pendantes. Tantôt il gardait ses nombreux troupeaux sur le rivage; tantôt il poursuivait dans le fond des forêts les tigres et les ours, qu'il apprivoisait; plus souvent, il attendait les voyageurs sur les chemins écartés, les attirait dans son antre, les égorgeait durant leur sommeil et dévorait leurs membres palpitants. » (Demoustier.) Homère place le séjour de Polyphème sur la côte occidentale de la Sicile, près de l'Etna. Après la prise de Troie, Ulysse, retournant à Ithaque, fut jeté avec ses compagnons, par une tempête, dans l'île habitée par le terrible cyclope, qui les enferma dans son repaire avec ses troupeaux et en dévora plusieurs. Ulysse, ne pouvant s'arracher par la force aux mains redoutables du monstre, eut recours à la ruse, son arme habituelle. Il fit tant boire Polyphème en l'amusant au récit du siége de Troie, qu'il finit par l'enivrer et le faire tomber dans un profond sommeil. Aiguisant alors un pieu dont il durcit la pointe au feu, et secondé par tous ses compagnons, il l'enfonça dans l'œil unique du cyclope sans s'effrayer de ses hurlements épouvantables. Tous les autres cyclopes accoururent et lui demandèrent quel était l'ennemi qui lui faisait pousser des cris si terribles. « Personne, » leur répondit-il; car Ulysse lui avait dit qu'il se nommait ainsi. Ils s'en retournèrent alors, croyant que Polyphème avait perdu la raison. Cependant Ulysse et ses compagnons étaient toujours dans l'antre immense, dont l'ouverture était fermée par une pierre que cent hommes, suivant Homère, n'auraient pu ébranler. Ulysse recommanda à chacun, quand l'heure à laquelle le cyclope lâchait ses troupeaux serait arrivée, de se cramponner au ventre d'un bélier afin de n'être point arrêté par le géant devenu aveugle. Celui-ci n'eut aucun soupçon de la ruse et, bien qu'il fît passer tous ses moutons un à un entre ses jambes, pour bien s'assurer qu'aucun de ses ennemis ne s'échappait, il les entendit bientôt pousser des cris de joie en regagnant leurs vaisseaux. Ecumant de rage, il se précipita alors à leur poursuite jusqu'au milieu des flots et leur lança un énorme rocher, mais inutilement; le monstre ne put assouvir sa vengeance.

Virgile, s'inspirant de ce passage, en a fait un des épisodes de l'*Enéide*. Il suppose qu'un des compagnons d'Ulysse, qu'il nomme Achéménide, a été abandonné dans l'île lors du départ des Grecs, et qu'Enée et les Troyens, jetés sur les côtes de la Sicile, le retrouvent et lui demandent le récit de ses aventures. L'Arioste, de son côté, a rajeuni la fable de Polyphème dans le dix-septième chant de son *Roland furieux*, le fond est le même, les personnages seuls sont différents : Ulysse devient le roi Norandin et Polyphème s'appelle l'*Orco* (l'ogre). Le point de départ de ces épisodes est évidemment dans Homère, mais la filiation est plus difficile à saisir dans une foule d'autres compositions, où certainement la même légende est mise en scène. Grimm, qui a étudié à fond cette question intéressante dans un mémoire inséré, en 1857, dans les *Abhandlungen* de l'Académie des sciences de Berlin, a retrouvé la même fable chez les Persans, les Tartares, les Allemands, les Serbes, les Finnois, les Roumains, etc. Il étudie successivement cette légende chez chacune de ces nations et se livre à un travail de comparaison fort ingénieux, dont voici les principaux points.

Un roman du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, *Historia septem sapientum*, traduit en français par un certain Herbert, sous le titre de *Li romans de Dolopathos*, offre un récit qui présente de grandes analogies avec la légende de Polyphème. Un chef de bandits qui habitait dans les montagnes apprend que, dans une forêt [illegible], [illegible] un géant possesseur d'immenses trésors. Le chef [illegible] par l'espoir de s'emparer de ces richesses, choisit cent de ses compagnons, avec lesquels il pénètre dans la [illegible] du géant. Mais au moment où ils [illegible] sortir, chargés d'or et d'argent, le géant rentre avec neuf de ses compagnons. Les voleurs, pris en flagrant délit, sont partagés entre les dix géants, et le chef [illegible] entre les mains de celui qu'il était venu dévaliser. Les [illegible] brigands demandent à payer leur rançon, mais le géant leur répond [illegible] que faire d'argent et qu'il veut les manger. En effet, il choisit le plus gras d'entre eux, le coupe par [illegible] et le fait cuire dans un vase plein [illegible]. [illegible] arrive au chef, qui, plus maigre que tous, avait été réservé pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Cela fait, il dit au géant de se coucher sur le dos et [illegible] verse sur la face [illegible] et le reste du corps le contenu bouillant de la marmite. Le géant, aveugle [illegible] en poussant des hurlements effroyables, saisit une massue et, fou de douleur, frappe à coups redoublés les parois de l'antre, espérant écraser le brigand. Celui-ci parvient à s'échapper en se mêlant aux moutons du géant et en passant entre ses jambes.

On retrouve encore cette légende chez un des peuples les plus sauvages de l'Asie centrale, les Oghouzes, nation de race turco-tartare. Dans un recueil contenant les traditions de ce peuple, il y a un chapitre intitulé : *Comment Bissat tua Depe Ghöz* [illegible] et rapproché par [illegible] de l'*Odyssée*. Depe Ghöz, [illegible] par différents événements extraordinaires, habite une caverne dans une montagne et dévore les hommes des environs, qui conviennent de fournir [illegible] à son sanglant appétit, afin de préserver le reste des habitants. La mère d'un jeune homme qui doit être sacrifié au monstre vient implorer Bissat, le fils du kan Arouz, qui va combattre Depe Ghöz. Il se rend à sa caverne et, l'apercevant assis, le dos tourné au soleil, il lui lance une flèche qui se brise sur sa poitrine. Il en est de même d'une seconde flèche. Le géant [illegible] à ses serviteurs : « Il y a une mouche qui m'importune. » Une troisième flèche, après avoir inutilement frappé Depe Ghöz, tombe à ses pieds, et alors seulement son regard rencontre le héros. Depe Ghöz s'en empare et le met dans sa botte faite d'une peau de bœuf, en se promettant de le manger pour son dîner. Mais le héros, profitant du sommeil du monstre, qui, comme Polyphème, n'a qu'un œil au milieu du front, ainsi que [illegible] même, *Dèpè Ghöz* se traduisant littéralement par *(front, œil)*, fend, d'un coup de couteau, la botte énorme dans laquelle il est retenu prisonnier et recouvre sa liberté. Sachant que Depe Ghöz est complètement invulnérable, sauf à son œil, [illegible] fait rougir son coutelas et le lui plonge dans l'œil. Depe Ghöz se lève en hurlant et se place immédiatement à l'entrée de la caverne afin d'empêcher le héros de sortir. Bissat tue un bélier du troupeau du géant, présente sa tête à Depè Ghöz qui, sentant les cornes, est sans défiance, et se précipite au dehors. Le géant agit alors de ruse; il offre successivement à Bissat un anneau magique qui doit le rendre invulnérable et ses trésors. Mais Bissat échappe à ces stratagèmes, grâce à l'intervention divine. Après quelques autres incidents de même nature, Bissat [illegible] le géant.

Les Arabes nous offrent, eux aussi, une réminiscence frappante de cette légende dans les voyages bien connus de [illegible], une des histoires les plus [illegible] des *Mille et une nuits*. Sindbad et ses compagnons, qui avaient fait naufrage et s'étaient réfugiés dans une île déserte, pénètrent dans un grand château, où ils aperçoivent les restes d'un grand repas. Au moment où le soleil va se coucher, la terre se met à trembler, et un géant noir, haut comme un palmier, entre dans le château et s'empare de [illegible] se prépare à dévorer, mais [illegible] qu'il est trop maigre. Il jette [illegible] sur le capitaine, qui lui semble plus appétissant. Le malheureux est [illegible] à la broche. Son repas fini, le monstre s'endort et, le lendemain matin, quitte le château. Les infortunés naufragés [illegible] de construire un radeau, et quand le géant rentre [illegible] avec une [illegible] rougie au feu. Cela fait, [illegible] courent au rivage et [illegible]. Mais le géant aveugle [illegible] de deux de ses compagnons [illegible] énormes [illegible] en [illegible] Sindbad et deux de ses compagnons parviennent seuls à s'échapper et à gagner une terre plus hospitalière.

Dans la collection serbe de Wuk Stephanowitsch Karadschitsch, il y a une [illegible] qui est intéressante [illegible] [illegible] [illegible] aux moutons du géant [illegible].

Les traditions populaires de Roumanie offrent une autre variante de ce thème légendaire. [illegible] [illegible] Les jeunes gens, [illegible] à une voix qu'ils entendent. Aussitôt un géant apparaît et leur enjoint de le suivre avec leur troupeau. Arrivé chez lui, il met de l'eau sur le feu et fait cuire l'aîné des trois frères, puis, le lendemain, [illegible] au [illegible]. Le plus jeune, pour échapper au sort des autres, aveugle le géant pendant

[illegible] il en lui versant sur les yeux de la [illegible], puis il s'échappe grâce [illegible] du bélier et dans des [illegible] identiques à celles des autres légendes que nous avons rapportées.

La même tradition se trouve ailleurs sous la forme suivante : un garçon était occupé à fondre des boutons; survient le diable, qui lui demande ce qu'il fait là. « Je fonds des yeux, répondit le garçon. — Des yeux! s'écrie le diable émerveillé. Est-ce que tu pourras m'en fondre de nouveau? » Le garçon lui répond que oui, lui persuade de se laisser attacher et lui verse du plomb fondu dans les yeux. Le diable, aveuglé, s'échappe en criant et finit par mourir.

Chez les Finnois, nous trouvons un valet d'écurie, Glypho, qui veut délivrer la fille du roi, retenue prisonnière dans un souterrain. Il pénètre dans la caverne enchantée, gardée par un génie qui n'a qu'un œil placé au milieu du front et qui mange de la chair humaine. Le jeune homme saisit une broche qu'il fait rougir au feu et crève l'œil du monstre, à qui il coupe ensuite la tête.

M. Rühle a recueilli, dans ses *Contes populaires et enfantins*, une tradition semblable conservée dans le Harz. Sept voyageurs arrivent dans un pays où règne un géant haut de douze pieds, large de six, qui n'a qu'un œil. Les sept voyageurs sont pris par le géant, qui se met à les dévorer les uns après les autres. Les deux derniers parviennent cependant à échapper au sort de leurs compagnons en enfonçant un fer rouge dans l'œil du géant pendant son sommeil.

Voilà une dizaine de traditions qui offrent entre elles de curieuses et incontestables analogies. Grimm, arrivant à les comparer entre elles, constate que la légende de l'*Odyssée* forme un tout à part, qui se distingue nettement des autres chants du poëme. La narration, simple et naturelle, est écrite dans un style d'une grande pureté épique. Il constate successivement les ressemblances et les différences que peuvent offrir avec la fable grecque, dans leurs détails, les diverses traditions que nous avons rapportées. Grimm pense qu'aucune de ces traditions, à l'exception peut-être de la dernière, n'est une imitation des autres, mais qu'elles dérivent toutes d'un thème primitif dont il croit retrouver le type assez intact dans une légende norvégienne dont voici le résumé. Deux garçons, dont la famille, très-pauvre, vivait à Gudbransdal, ayant entendu dire qu'à Mila il y avait des chasseurs de faucons, voulurent y aller pour voir les oiseaux. Mais en route ils s'égarèrent dans une immense forêt plongée dans d'épaisses ténèbres. Ils allumèrent du feu et se construisirent une petite hutte. Tout à coup ils entendirent un grand bruit et une voix qui disait : « Cela sent le sang de chrétiens. » « Ce sont les *trolls* (farfadets), » s'écrient aussitôt les deux garçons, dont l'un saisit la hache qu'ils avaient emportée avec eux. Les trolls, au nombre de trois, paraissent; ils sont d'une taille monstrueuse et n'ont qu'un seul œil à eux tous; il sert successivement à chacun d'eux et se place dans une cavité creusée au milieu de leur front. Celui qui marche en tête se sert de l'œil et les autres le suivent. Un des deux garçons se met à courir en avant et les monstres s'élancent à sa poursuite; mais alors son frère se précipite sur le dernier et le frappe de sa hache, de sorte qu'il pousse des hurlements. Au cri poussé par son compagnon, le troll qui marche en tête est tellement troublé qu'il fait un mouvement brusque et laisse tomber son œil. Le jeune garçon se précipite aussitôt dessus et s'en empare. Les trolls, s'apercevant de l'accident, réclament leur œil en proférant contre le jeune garçon les plus terribles menaces. Mais le jeune garçon ne se laisse pas intimider et dit qu'il ne leur rendra leur œil que contre beaucoup d'or et d'argent. Les trolls sont obligés d'en passer par là et, depuis ce temps, ils ont cessé de s'attaquer aux chrétiens.

Passant ensuite à des considérations sur l'œil unique du cyclope, Grimm insiste sur ce caractère bizarre et sur la forme circulaire qu'on prête à cet œil et qui est l'origine même du mot grec *cyclope* (*kuklos - ôps*). Grimm veut y voir l'emblème du soleil, l'œil du monde, l'œil unique que les Parses prêtaient à Ormuzd et avec lequel ce dieu suprême voyait l'univers entier. Puis, s'élevant à des observations plus générales et plus synthétiques, Grimm, remarquant le caractère météorologique et astronomique des premiers chants des peuples, qui racontent la lutte des éléments, les phénomènes terrestres et célestes, enfin ce grand système de personnification des forces de la nature dont les Védas nous offrent de si frappants et si nombreux exemples, Grimm, disons-nous, pense qu'à l'origine la légende de Polyphème devait reposer sur quelque mythe analogue. D'ailleurs, le nombre des compagnons donnés à Ulysse par Homère, le nombre douze, offre une singulière coïncidence avec celui des mois de l'année.

Les traditions grecques postérieures à Homère ont travesti le monstrueux cyclope en amoureux de la belle Galatée, à laquelle, pour s'insinuer dans ses bonnes grâces, il faisait présent, tantôt d'un ours, tantôt d'un éléphant. De si violentes marques d'amour ne touchèrent point la nymphe ingrate, qui préféra Acis à l'informe géant; Acis, qui ne lui offrait ni ours ni éléphant, mais qui était le plus beau des bergers de toute la Sicile. V. GALATÉE.

Quelques auteurs ont voulu voir dans Polyphème un roi de Sicile, chez lequel Ulysse aborda. Il se fit aimer de la fille du roi et l'enleva; mais il se vit ensuite arracher la jeune princesse par les habitants, qui s'étaient mis à sa poursuite. Suivant quelques auteurs, tels que Servius, Polyphème avait trois yeux, au lieu d'un seul que la tradition lui donne généralement.

Les écrivains font souvent allusion, soit à Polyphème lui-même, soit à l'une des circonstances que nous venons de rappeler.

Les exemples suivants feront suffisamment comprendre dans quel sens se font ces allusions :

« Il y a une société où il est impossible d'être criminel sans tomber sous l'empire du code pénal : ce sont les classes pauvres. Il y en a une autre où l'on peut commettre presque tous les crimes sans être passible du code pénal, ou du moins sans avoir à le redouter : ce sont les classes riches. La justice est un *Polyphème aveugle, un informe et grossier cyclope*; les riches, protégés par leur politesse et leur air d'innocence, se mettent à l'abri de ses atteintes, comme *Ulysse et ses compagnons s'échappèrent de la caverne en se cachant sous la blanche toison des brebis.* »

P. LEROUX (*De l'égalité*).

« On n'entend plus sonner ta gloire sur l'enclume
De la presse, géant par qui tout feu s'allume,
Prodigieux *cyclope* à la tonnante voix,
A qui plus d'un *Ulysse a crevé l'œil parfois.* »

V. HUGO : A Canaris (*Chants du crépuscule*).

« L'auteur d'un roman, à la fin, torture, mais sauve l'héroïne. Il lui met un fer brûlant au cœur, celui d'un véritable amour. Elle succombe, perd l'esprit avant sa dégradation. Peu ont ce bonheur. La plupart ont déjà trop souffert, trop baissé pour sentir si vivement; elles subissent leur sort, sont esclaves. Esclaves de qui? direz-vous. De cet être inconnu et incertain, qui d'autant moins est responsable, et d'autant plus est léger, sans égard et sans pitié. Son nom? c'est *Nemo*, — *Personne*, — le nom sous lequel *Ulysse* s'affranchit du cyclope. Ici, c'est le cyclope même. C'est *Personne*, et c'est tout le monde. »

MICHELET (la *Femme*).

— Iconogr. Le musée des Etudes, à Naples, possède deux peintures antiques relatives à Polyphème; l'une, trouvée à Herculanum, le représente la lyre à la main, assis sur un rocher au bord de la mer et recevant des mains de l'Amour monté sur un dauphin la missive que lui envoie Galatée; l'autre, découverte à Pompéi, montre le cyclope contemplant la nymphe marine dont il est épris. Raoul Rochette a cru voir *Polyphème s'apprêtant à dévorer un des compagnons d'Ulysse* dans un petit groupe de bronze antique, qui a fait partie de la galerie Pourtalès et qui représente un homme nu, d'aspect farouche, assis sur une roche et soulevant par le bras un jeune homme tombé à terre.

Au palais Farnèse, à Rome, outre le *Triomphe de Galatée* dont nous avons donné la description au mot GALATÉE (VIII, p. 935), Annibal Carrache a peint *Polyphème jouant de la flûte pour charmer Galatée* et *Polyphème lançant un rocher contre Acis et Galatée*; dans la première de ces compositions, la blancheur laiteuse, les formes sveltes et délicates de la nymphe, soutenue par deux néréides et montée sur une coquille que traîne un dauphin, contrastent avec la taille énorme et la tête difforme du cyclope; dans la seconde, on admire la savante musculature du géant que la jalousie a rendu furieux. Ces belles peintures ont été souvent copiées et reproduites par la gravure. Un tableau du même maître, qui a figuré à la vente Pourtalès (1865), représente Polyphème assis au pied d'un rocher et contemplant Galatée qui sort de la mer, couchée voluptueusement sur une conque qu'escortent des dieux marins.

Un tableau du Poussin, qui est au musée de l'Ermitage et qui a été gravé par Etienne Baudet, représente Polyphème assis au sommet d'un mont et jouant de la flûte, au milieu d'un riche paysage, accidenté et ombragé, tandis qu'un satyre et un sylvain, cachés parmi les arbres, épient les dryades. Smith dit que ce tableau fut peint en 1649 pour M. Pontel. Il y en a une répétition au musée de Madrid.

Le peintre anglais Turner a exposé en 1829 un *Polyphème* que Thornbury appelle « la plus admirable des compositions idéalistes » de ce maître. Ulysse, armé d'un tronc d'olivier, défie le malheureux cyclope qui, voué maintenant à une éternelle nuit, lève vers son père Neptune des mains suppliantes et réclame vengeance; les embarcations des Grecs et les nymphes de la mer se réfugient en toute hâte vers le vaisseau; de leur côté, les fougueux coursiers d'Apollon dévorent l'espace sur leur route étincelante.

Des compositions représentant *Polyphème et Galatée* ont été gravées par Jacob de Gheyn le vieux, d'après Cornelis de Harlem, et par Q. Boel, d'après Domenico Feti. Le même sujet nous est offert par une faïence de Faenza du XVIe siècle, qui appartient au musée de Cluny (no 1178). Une planche de J.-H. Lips nous montre *Polyphème au bord de la mer*.

Parmi les sculptures modernes, nous citerons : un groupe exposé par Adam au Salon de 1765 et représentant *Polyphème et Ulysse* qui se sauve attaché sous le ventre du bélier, ouvrage dont Diderot a fait la plus vive critique; *Polyphème lançant un rocher*, groupe en plâtre par Pradier, d'un caractère très-expressif et d'un beau mouvement, appartenant au musée de Genève; *Polyphème surprenant Acis et Galatée*, groupe en bronze et en marbre, exécuté par M. Ottin pour la décoration de la fontaine de Médicis du jardin du Luxembourg. Th. Gautier a dit de ce dernier ouvrage : « C'est une composition spirituelle et pittoresque. Dans l'enfoncement d'une grotte de rocaille, Acis et Galatée, amoureusement enlacés, n'aperçoivent pas la tête monstrueuse du cyclope jaloux qui s'élève au-dessus de la roche et les regarde de son œil unique avec une expression de haine; on dirait un couple de gazelles que guette un lion. Polyphème va détacher une énorme pierre pour écraser son rival et le punir d'être charmant. » Le contraste du marbre blanc, dans lequel est taillé le groupe gracieux d'Acis et Galatée, avec le ton sombre du bronze dont est formé le cyclope forme une opposition des plus heureuses.

Polyphème (LE) [*El Polifemo*], poëme espagnol du célèbre Luis de Gongora (1630, in-4o). Cette composition, qui fut portée aux nues pendant deux siècles par des admirateurs enthousiastes, est, avec les *Solitudes*, le morceau le plus étudié du fondateur du *cultisme*. Le vide du fond et le brillant de la forme ont rarement été poussés plus loin; aussi peut-on considérer le *Polyphème* comme un des chefs-d'œuvre du genre. Comme fond, c'est la narration assez froide, non pas de l'aventure d'Ulysse aux prises avec le géant sicilien, mais des amours d'Acis et de Galatée, surpris dans la grotte par le terrible jaloux. Gongora, s'inspirant plus d'Ovide, le poëte galant des *Métamorphoses*, que d'Homère ou de Théocrite, si riche pourtant dans sa simplicité étudiée, vit dans ce mythologique sujet un canevas flexible, qu'il était facile d'orner de broderies de toutes couleurs. Il n'eut assurément pas d'autre but que d'étonner ses contemporains, et il faut ajouter qu'il y réussit. Aujourd'hui que l'enthousiasme est bien refroidi, on peut dire qu'il est peu d'œuvres, dans n'importe quelle langue, aussi difficiles, aussi pénibles à lire. La recherche des idées, la bizarrerie des métaphores, l'obscurité presque impénétrable des allusions, la violence des inversions qui font parfois ressembler une strophe au jeu de casse-tête chinois, rendaient le style de Gongora, de son temps même et pour les Espagnols, si peu intelligible, qu'un peu plus de trente ans après la publication du *Polyphème* on sentit le besoin de le commenter. Don Garcia de Salcedo-Coronel prit chaque strophe une à une, la traduisit en prose et l'éclaircit, vers par vers, de plus de trois pages, en moyenne, de commentaires, de notes et de rapprochements. Qu'on juge par là de l'importance des moindres compositions de Gongora aux yeux des lettrés d'alors! Le gongorisme fut pour la littérature espagnole un véritable fléau.

Ce n'est pas pourtant que ce poëte si étudié, si recherché, dont l'effort incessant fatigue, ne rencontre parfois l'originalité de bon aloi et même la grâce. Le *Polyphème* débute par une invocation au comte de Niebla, à qui l'œuvre est dédiée. Que le noble comte fasse trêve un moment à sa passion pour la chasse, qu'il laisse le cheval andalou tacher d'écume son frein d'or, le lévrier tirer sur sa longe de soie et le faucon, au perchoir, fatiguer vainement sa clochette; qu'il s'étende un moment sous le dais à franges de son fauteuil et veuille bien suivre les aventures du cyclope, les amours de Galatée et d'Acis. Puis, il le transporte aussitôt en Sicile, au pied du Lilybée, dans la grotte de Polyphème. Ce début ne manque pas d'ampleur, mais avec les descriptions le gongorisme commence. La grotte a pour sentinelles des arbres à tournure féroce; les ouvertures des rochers sont des bâillements; les bêtes fauves, légères à la course, sont *chaussées* de vent; Polyphème est une montagne qui a des membres pour contre-forts; sa barbe est tantôt le torrent qui se précipite, tantôt la plaine que laboure en sillons la charrue de ses doigts; le vent ne le peigne que lorsqu'il est orageux; sa panetière est un verger, tant elle contient de fruits; sa syringe est faite d'une centaine de roseaux creux unis par du chanvre et de la cire; quand il souffle dedans, la forêt frémit, la mer s'agite et Triton envieux brise sa trompe. Gongora ne dit pas les trois Grâces, il dit le terne des Grâces; si elles eussent été cinq, il eût dit le quine probablement. Il décrit ainsi la canicule : « Salamandre du soleil vêtu d'étoiles, le Chien aboyait dans le ciel. » Les prairies sont les tapis de soie du printemps; les becs des colombes amoureuses ne sont pas des becs roses, mais des rubis. Galatée, couchée près d'un ruisseau, est un cristal muet près d'un cristal sonore. Est-ce assez ingénieux? Si elle se couche dans la prairie la blancheur de ses membres semble jeter des poignées de jasmin dans l'herbe, et, pendant le jour, elle ferme ses yeux pour qu'il n'y ait pas trois soleils à la fois dans l'univers. Acis n'est pas moins joli; ses cheveux sont des rayons de soleil couchant; sa joue, couverte d'un léger duvet, est « un parterre de fleurs; » quand il se chausse, « il fait baiser au cothurne d'or l'albâtre de ses pieds; » quand il parle, le souffle passe entre les deux feuilles d'œillet de ses lèvres.

Tout cela est entaché d'exagération, chargé de grâces prétentieuses. Eh bien, Gongora se contentait le plus souvent d'imiter, et les meilleurs auteurs encore! Le Polyphème montagne et ses membres contre-forts se trouvent dans Homère textuellement (*Odyssée*). Les bâillements des cavernes sont de Virgile : *Vastoque immanis hiatu* (*Enéide*, liv. VI). Ovide a dit du cyclope qu'il se peignait avec un râteau, qu'il fallait une faux pour lui faire la barbe :

Jam rigidis pectis rastris, Polypheme, capillos
Jam libet hirsutam tibi falce recidere barbam.

(*Metam.*)

La canicule qui aboie dans le ciel est de Manilius; le poëte latin est plus violent encore que le poëte espagnol, puisqu'il fait aboyer une flamme :

Exoriturque canis, latratque canicula flamma.

Quant aux joues d'Acis couvertes d'un printemps en fleur, à ses lèvres d'œillet, etc., tout cela se retrouve dans Ovide et dans Catulle. Seulement Gongora semble prendre à tâche d'enchâsser dans son vers ce qui ailleurs se trouve disséminé dans vingt vers; sa poésie est un prisme qui réfléte toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Parfois pourtant, en quête du recherché et de l'affecté, il rencontre la grâce. Voici le portrait de Galatée. « Sur elle, l'aube a effeuillé des roses pourpres et des lis blancs; l'Amour hésite et ne sait quelle est sa couleur, si c'est de la pourpre neigeuse ou de la neige rose. La perle d'Erythrée lutterait en vain avec la nacre de son front; le dieu aveugle s'en irrite et rabaissant sa splendeur condamne la perle, enchâssée dans l'or, à lui servir de boucle d'oreille. » Acis la trouve endormie auprès d'un étang et lui dérobe un baiser sur la bouche; à son tour, réveillée, elle s'émerveille de la beauté d'Acis, qui feint de dormir. Tous ces passages, quoique entachés d'affectation, sont gracieux. On sait le reste; le couple amoureux est surpris par le cyclope et Acis meurt écrasé sous les rochers lancés par cette main furieuse. Assurément la composition si renommée de Gongora ne fera pas oublier la délicieuse idylle de Théocrite; mais aujourd'hui encore elle a, pour la critique curieuse, un grand mérite qui réside dans ses défauts mêmes.

POLYPHÈNE s. f. (po-li-fè-ne — du préf. *poly*, et du gr. *phainô*, je brille). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des hadénides, comprenant deux espèces qui habitent la France et la Sicile.

POLYPHILE adj. (po-li-fi-le — du préf. *poly*, et du gr. *phileô*, j'aime). Qui partage son affection entre un grand nombre d'objets. ‖ Peu usité.

POLYPHILIE s. f. (po-li-fi-lî — rad. *polyphile*). Affection partagée entre un grand nombre d'objets. ‖ Peu usité.

POLYPHONE adj. (po-li-fo-ne — du préf. *poly*, et du gr. *phônê*, voix). Physiq. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois. — Philol. Se dit des caractères qui représentent plusieurs sons.

POLYPHONIE s. f. (po-li-fo-nî — rad. *polyphone*). Philol. Caractère des signes qui expriment plusieurs sons : *La* POLYPHONIE *des caractères cunéiformes.*

Polyphonie des cunéiformes assyriens (*On the polyphony of the assyro-babylonian cuneiform writing*), par Hinks (Dublin, 1863, in-8o). Le fait que l'on trouve dans le syllabaire assyrien des signes qui n'ont pas moins de quatre prononciations distinctes et peuvent exprimer ainsi jusqu'à quatre syllabes différentes est reconnu unanimement par tous les assyriologues; mais, ainsi que l'observe M. Mohl, aucune des difficultés inhérentes à l'étude des cunéiformes n'a plus contribué que les polyphones à entretenir dans le monde savant un préjugé tenace contre la lecture du syllabaire assyrien. M. Hinks ne nie pas la difficulté, et son but est de prouver qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi grande de fait qu'elle apparaît au premier aspect et qu'elle ne crée un embarras réel que dans la lecture des noms propres. Il essaye de démontrer que les Assyriens, dans leur système d'écriture, étaient presque forcés d'adopter les polyphones, pour éviter des inconvénients plus grands. Un pareil argument ne paraît pas soutenable à M. Mohl, et il est bien plus naturel, selon lui, de penser que ce singulier usage aura eu sa raison historique, et il la trouve, avec la plupart des assyriologues, dans la supposition que l'alphabet aurait été emprunté par les Assyriens à un peuple parlant une autre langue.

POLYPHONTE, frère de Cresphonte, roi de Messène. Il tua son frère et ses neveux, s'empara du trône et périt de la main du plus jeune des fils de Cresphonte, qui avait échappé au massacre. V. MÉROPE.

POLYPHORE s. m. (po-li-fo-re — du préf.

poly, et du gr. *phoros*). Bot. Réceptacle commun de plusieurs ovaires.

POLYPHRADE s. m. (po-li-fra-de — du gr. *poluphradês*, très-prudent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant six espèces qui habitent l'Australie.

POLYPHRAGMÉ, ÉE adj. (po-li-fra-gmé — du préf. *poly*, et du gr. *phragma*, cloison). Hist. nat. Qui est coupé par un grand nombre de cloisons.

POLYPHRAGMON s. m. (po-li-fra-gmon — du préf. *poly*, et du gr. *phragma*, cloison). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des espèces qui croissent à Timor.

POLYPHTHONGUE s. m. (po-li-fton-ghe — du préf. *poly*, et du gr. *phthoggos*, son). Antiq. Flûte égyptienne dont on attribuait l'invention à Osiris.

POLYPHYLLE adj. (po-li-fi-le — du préf. *poly*, et du gr. *phullon*, feuille). Bot. Qui porte un grand nombre de feuilles. ‖ Se dit de l'involucre et du calice, quand ils sont composés de plusieurs folioles libres ou distinctes.

POLYPHYLLIE s. f. (po-li-fil-lî — du préf. *poly*, et du gr. *phullon*, feuille). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires pierreux, de la section des madréphyllies, comprenant six espèces qui habitent surtout les mers des pays chauds.

POLYPHYSE s. f. (po-li-fi-ze — du préf. *poly*, et du gr. *phusa*, vessie). Bot. Genre d'algues, de la famille des confervacées, tribu des acétabulariées, rangé à tort par quelques auteurs dans la classe des polypiers, et dont l'espèce type habite les mers de l'Australie.

POLYPHYSIE s. f. (po-li-fi-zî — du préf. *poly*, et du gr. *phusê*, vent). Méd. Production abondante de flatuosités.

POLYPHYTE adj. (po-li-fi-te — du préf. *poly*, et du gr. *phuton*, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui renferme beaucoup d'espèces. ‖ Peu usité.

POLYPIAIRE adj. (po-li-pi-è-re — rad. *polype*). Zool. Qui ressemble à un polype. ‖ Peu usité.

POLYPIER s. m. (po-li-pié — rad. *polype*). Zooph. Masse cornée ou calcaire, sécrétée en commun par un grand nombre de polypes : *Un exemple bien familier de* POLYPIERS *calcaires nous est offert par le corail.* (A. Dupuis.) *Des stolons stériles sortent vers le bas des segments ou articles du* POLYPIER. (Dujardin.)

— s. m. pl. Syn. de POLYPES, classe de zoophytes.

— **Encycl.** On donne le nom de *polypier* à des productions de nature et de formes variables, sécrétées par les différents ordres qui forment le groupe si remarquable des polypes, et sur lesquelles habitent des colonies entières de ces zoophytes. Une branche de corail est un *polypier* dépouillé des animaux dont il était l'habitation ou plutôt la coquille commune. Tous les polypes réunis sur un même tronc y jouissent d'une même vie; ils y constituent un être composé dont le *polypier* est le squelette. Les polypes sont des animaux rayonnés, aquatiques, presque tous marins, souvent très-petits, ordinairement soudés et agrégés, et, dans ce dernier cas, ils sécrètent en commun, soit intérieurement, soit extérieurement, cette matière, tantôt calcaire, tantôt cornée, qui leur sert de support et qui a reçu le nom de *polypier*. Pendant les siècles où la science n'avait encore que de grossiers moyens d'exploration, on ne s'était pas attaché à l'étude des polypes, et l'on n'accordait son attention qu'au *polypier* lui-même. Les navigateurs et les naturalistes s'occupaient surtout des madrépores, depuis que la géologie avait découvert des *polypiers* fossiles. Mais enfin des recherches spéciales sur ce sujet ont permis d'établir la ligne de démarcation la plus nette entre les polypes et le *polypier*, entre les habitants et l'habitation.

Aristote, le premier, parla du polype, mais sans attacher à ce mot le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Belon et Rondelet, vers le milieu du XVIe siècle, en lisant les ouvrages d'Aristote, ajoutèrent sur ce point quelques faits à ceux qui étaient déjà connus, et ce fut au XVIIe siècle que Gessner et Aldrovande donnèrent sur les *polypiers* des détails précis. A partir de cette époque, cette branche de l'histoire naturelle s'enrichit, de jour en jour, de faits nouveaux. C'est quelques années plus tard, en effet, qu'Imperato apporte des observations intéressantes sur les madrépores, les tubipores, le corail et bien d'autres *polypiers*, qu'il se borne cependant toujours à considérer comme appartenant au règne minéral. D'un autre côté, la plupart des botanistes du XVIIe siècle les classaient avec les plantes marines, en distinguant sous le nom de *lithophytes* (*lithos*, pierre, *phuton*, plante) les *polypiers* à axe pierreux, et sous celui de *cératophytes* ceux dont l'axe était corné. Enfin, en 1727, Peyssonnel déclara que les prétendues fleurs du corail étaient de véritables animaux, spontanément contractiles et extensibles comme les actinies, et que les *polypiers* n'étaient que le résultat d'une sécrétion commune de ces animaux. Puis, après des années d'indifférence, suivies de fortes oppositions, Tremblay, Bernard de Jussieu et Réaumur finirent par adhérer à la nouvelle théorie et confirmèrent les assertions de Peyssonnel. Désormais, la distinction était acquise à la science. Restait à faire les études spéciales et la classification.

Lamarck, que les circonstances avaient jeté de la botanique dans la zoologie, donna en 1816, après bien des travaux préparatoires et successivement édités, son *Histoire des animaux sans vertèbres*, où se trouve sa classification définitive des *polypiers*. Dans ce système, les polypes à *polypier* sont divisés en sept sections : 1° *polypiers fluviatiles*, 2° *polypiers vaginiformes*; 3° *polypiers foraminés*; 4° *polypiers à réseau*; 5° *polypiers lamellifères*; 6° *polypiers corticifères*, dont le type était le corail; 7° *polypiers empâtés*. Cette classification était presque uniquement basée sur la considération du *polypier* et, par conséquent, artificielle; elle n'en a pas moins rendu d'immenses services à la science en donnant une marche pour une étude aussi complexe.

On reconnaît aujourd'hui que, sous la dénomination de *polypiers*, étaient groupés des animaux distincts. Les uns sont construits sur le type de l'hydre, les autres sur le type de l'actinie; d'autres, enfin, comme les plumulaires, sur un plan d'organisation tout à fait différent. Les premiers sont les *polypiers* hydraires; les seconds les *polypiers* actiniaires; quant aux derniers, ils appartiennent à plusieurs autres classes d'animaux.

1° Les *polypiers hydraires* sont de faux *polypiers*. Des travaux récents ont appris que ces arborescences sont des formes transitoires des méduses. Ils sont très-nombreux sur nos côtes et, parmi eux, on peut distinguer : la *tubulaire rameuse*, production animale des plus singulières et des plus intéressantes, présentant tantôt la forme d'un vieil arbre ruiné par le temps, tantôt celle d'un jeune arbrisseau élevant au-dessus de sa tige brun foncé une profusion de branches et de rameaux touffus; le *polypier dichotome*, à tige fine et délicate, portant jusqu'à 1,200 polypes sur une arborisation de $0^m,20$ de hauteur; la *sertulaire argentée*, dont la tige cornée, tantôt simple et tantôt rameuse, donne asile à 100,000 individus au moins.

2° Les *polypiers actiniaires* ont formé deux tribus : les zoanthaires et les alcyonaires. Parmi les premiers, il faut signaler les madrépores, tous pierreux; ce sont eux surtout qui constituent les îles à coraux. Leurs polypes sont peu connus. Parmi les madrépores, on signale généralement les astrées et les méandrines, si remarquables par leurs dessins finement allongés ou tortueux. Les *polypiers* alcyonaires comprennent : les alcyonides, si communs dans les coquilles de Saint-Jacques; les tubiporides et les gorgonides qui donnent le corail. V. ce mot.

Les *polypiers* sont fixés aux corps solides; quelquefois ils s'attachent les uns aux autres et s'enlacent dans tous les sens. Il y en a de blanchâtres, de tout à fait blancs, de jaunes, le vert pomme, d'orange et même de bleu foncé. Les *polypiers* occupent souvent des espaces immenses, qui grandissent sous les flots, s'élèvent en récifs, entourent les îles, les joignent entre elles et comblent ainsi certaines parties des mers. Dès 1702, un voyageur anglais, Strachan, remarqua que les *polypiers* pouvaient former de grandes masses de rochers. En 1780, Forster, compagnon du capitaine Cook, établit d'une manière positive que la plupart des îles de la mer du Sud doivent leur existence à la multiplication et à l'accumulation excessive des *polypiers*. Ces zoophytes, réunis au fond de l'eau par multitudes innombrables, absorbent les sels calcaires contenus dans l'Océan et, par la formation successive de leurs cellules, donnent naissance à des agglomérations colossales. Peu à peu ces couches de matière, abandonnées par les polypes, qui continuent de se multiplier en montant toujours vers la surface, deviennent inertes et servent d'assises à des couches nouvelles; les agrégats madréporiques se superposent ainsi sans cesse, comme des assises de maçonnerie, et forment, durant la suite des siècles, des rochers immenses de deux et trois lieues de longueur. C'est à une succession [illegible] semblables que l'on doit rapporter la formation de plusieurs îles de [illegible] l'Atlantique et, entre autres, l'île de Clermont-Tonnerre de l'archipel [illegible].

Après cet exposé rapide, il est bon d'entrer dans quelques explications plus approfondies sur les manières diverses dont les *polypiers* sont construits et intérieurement composés.

Comme il est encore incertain si les éponges constituent des individus ou des communautés d'individus et que, dans ce dernier cas, elles seraient, ainsi que l'a cru Cuvier et que le croit M. Gervais, de vrais *polypiers*, nous commencerons par quelques mots sur la constitution organique des spongiaires. Les éponges sont toutes fibreuses, ou formées d'une substance siliceuse ou calcaire. Dans le premier cas, elles se présentent sous la forme d'une masse arrondie d'un tissu fibreux, léger, élastique, creusé de lacunes ou de canaux pouvant absorber et retenir dans ses mailles de grandes quantités de liquide; telles sont l'éponge fine douce de Syrie, l'éponge, de couleur blonde, à surface veloutée, qu'on emploie pour la toilette et dont les beaux échantillons valent de 100 à 150 francs pièce; l'éponge fine douce de l'Archipel, l'éponge de Venise, l'éponge grecque et l'éponge de Marseille, dure, à trame serrée, de couleur rougeâtre, employée surtout pour les usages domestiques. Dans le second cas, elles sont formées d'une multitude de petites aiguilles nommées spicules. V. ÉPONGE.

Dans la classe des alcyonaires ou cténocères, la nature et la forme du *polypier* varient avec les différents ordres. Celui des tubiporaires est formé de tubes calcaires, d'un calibre régulier, accolés les uns aux autres et réunis entre eux par des expansions lamelleuses. La disposition de ces tubes, semblable à celle des tuyaux d'orgue, a fait donner à ce singulier *polypier* le nom d'*orgue de mer*. Sa couleur est d'un rouge intense. Il forme une masse arrondie d'un volume quelquefois considérable. Chaque tube renferme un polype qui vient étaler, à l'orifice supérieur, ses huit tentacules lamelleux et frangés. Le *polypier* des gorgones est de nature cornée. Il est composé d'une substance particulière, nommée cornéine, incrustée d'une petite quantité de carbonate de chaux. Il se réduit quelquefois à une simple tige filiforme qu'on nomme axe. Dans d'autres espèces, il est arborescent. L'axe principal porte alors des branches et des ramuscules tantôt isolés, tantôt réunis entre eux par des expansions qui leur donnent un aspect réticulé. Dans certaines espèces, les rameaux divergent dans tous les sens; dans d'autres, ils présentent cette singulière disposition d'être tous situés dans un même plan, comme les branches d'un éventail. La gorgone éventail, dont on peut voir des spécimens suspendus aux murailles de tous les cabinets de zoologie, doit son nom à cette disposition. Un groupe très-voisin des gorgonaires, celui des isidiens, possède un *polypier* formé d'articulations, de couleur rosée, alternativement calcaires et cornées. Celui des alcyonaires est complètement charnu, sans axe central solide; celui des madréporaires est calcaire. Il a une forme étoilée et présente cette singulière disposition que la croûte solide est extérieure au lieu d'être centrale.

Nous arrivons au groupe le plus intéressant des *polypiers*, celui des coralliens, renfermant un genre unique, le corail. La connaissance de ce *polypier* remonte à la plus haute antiquité. Les savants de tous les temps ont étudié sa nature, ses propriétés, la manière dont il se nourrit et se reproduit. On le prit d'abord pour la tige d'une plante marine qui, molle au fond des eaux, se durcit et se concrète en arrivant à l'air. On découvrit successivement l'écorce et les fleurs de cette plante et on lui prêta des propriétés thérapeutiques merveilleuses. En même temps, l'éclat de sa couleur, le poli dont le corail est susceptible et sa rareté en faisaient l'ornement préféré des brunes de tous les continents. Sa pêche, sa vente, le travail qu'il doit subir en firent l'objet d'une importante industrie. Des compagnies armèrent des flottes et fondèrent des comptoirs sur tout le littoral de l'Afrique pour son exploitation, et les gouvernements s'en disputèrent le monopole. Nous avons dit qu'aujourd'hui la vraie nature du corail nous est connue, grâce aux travaux de Peyssonnel. C'est lui qui, le premier, après d'intéressantes recherches consignées dans un manuscrit que la bibliothèque du Jardin des plantes conserve précieusement, accorda au corail l'animalité. Comme il arrive trop fréquemment encore, sa découverte était trop contraire aux idées [illegible] par les savants de cette époque pour être consciencieusement examinée, et ce fut [illegible] tard, alors que Peyssonnel, découragé, était allé chercher dans la chirurgie de marine un obscur emploi, que les opinions qu'il avait émises furent adoptées par ceux-là mêmes qui les avaient négligées et même combattues, Réaumur et Bernard de Jussieu. La plus récente et la meilleure monographie du corail est celle qu'a fait paraître en 1864 M. Lacaze-Duthiers, professeur au Jardin des plantes. Dans cet ouvrage, intitulé : *Histoire naturelle du corail*, il a réuni [illegible] travaux de ses devanciers et ses [illegible] par ses propres recherches. [illegible] du corail qui nous [illegible] *polypier*. Le *polypier* est arborescent, formé [illegible]

[illegible]

outre, des lignes d'un rose plus foncé que le reste de la surface et rayonnant du centre vers la circonférence. Dans toute la masse sont distribués de petits corpuscules de forme irrégulière et couverts d'aspérités, fortement colorés en rouge. Ils sont en plus grand nombre dans les lignes foncées que dans les lignes claires. Ces corpuscules ne sont autre chose que les spicules que l'on retrouve dans le corps du *polypier*.

On voit par ces explications que le *polypier* du corail se forme par couches concentriques, produites successivement par les animalcules qui y vivent. Une force immense de production se trouve dans ces êtres d'une organisation si simple, [illegible] formations dans les annales géologiques ont été leur œuvre. C'est ainsi qu'on rencontre dans nos continents des couches de plusieurs mètres d'épaisseur formées de spicules de polypes. V. MADRÉPORE.

POLYPIFORME adj. (po-li-pi-for-me — de *polype*, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un polype.

POLYPIONIE s. f. (po-li-pi-o-nî — du préf. *poly*, et du gr. *piôn*, gras). Méd. Obésité, excès d'embonpoint.

POLYPITE s. m. (po-li-pi-te — rad. *polype*). Zooph. Polypier fossile. ‖ Vieux mot.

POLYPLACOPHORE adj. [illegible] couvert d'une série de plaques calcaires.

POLYPLECTRON s. m. [illegible] — mot grec formé de *polus*, nombreux, et de *plêktron*, archet). Mus. Sorte de piano dans lequel les cordes étaient mises en vibration par des archets.

— Ornith. Nom scientifique latin du genre éperonnier.

— **Encycl.** Mus. Cette espèce de piano à archets a été inventée à Paris par M. [illegible], en 1828. [illegible] archets sans fin, composés de légères lanières de peau, [illegible] la partie supérieure de l'instrument et sur des poulies qui se trouvent au-dessus du clavier. Le mouvement de la touche fait approcher l'archet de la corde au moyen d'une petite lame de cuivre, et le son se produit [illegible]tement. Ce son est susceptible de prendre différents caractères qui dépendent de la manière dont on attaque la note. Ainsi, lorsque l'artiste joue avec un peu de fermeté et en liant son jeu, il obtient l'effet d'un orgue excellent et d'un son volumineux. S'il joue avec [illegible] les notes, il produit l'effet des instruments à archet. Dans la partie grave [illegible] et dans le médium, l'analogie est presque parfaite avec la contre-basse, le violoncelle et l'alto. A mesure qu'on s'élève, les sons prennent le caractère des diverses espèces de viole plutôt que du violon. Le *polyplectron* se distingue encore des autres [illegible] exécuter les morceaux les plus compliqués.

POLYPLEURE s. m. (po-li-pleu-re — du préf. *poly*, et [illegible]). [illegible] Nord.

POLYPODE adj. (po-li-po-de — du préf. *poly*, et du gr. *pous*, pied). Zool. Qui a beaucoup de pieds.

— s. m. Tératol. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

POLYPODE s. m. (po-li-po-de — [illegible]

— s. m. pl. [illegible]

— **Encycl.** [illegible] vieux arbres.

[illegible]

POLYPODIACÉ, ÉE adj. (po-li-po-di-a-sé). Bot. Syn. de POLYPODIÉ.

POLYPODIE s. f. (po-li-po-dî — rad. *polype*). [illegible]

POLYPODIÉ, ÉE adj. (po-li-po-di-é — rad. *polypode*). Bot. Qui ressemble à un polypode.

verte au polypode. ‖ On dit aussi POLYPODIACÉ.

— s. f. pl. Tribu de fougères, ayant pour type le genre polypode, et érigée par plusieurs auteurs en famille distincte.

POLYPODIEN, IENNE adj. (po-li-po-di-ain, è-ne — rad. *polypode*). Tératol. Se dit des monstres par polypodie.

POLYPODIQUE adj. (po-li-po-di-ke — rad. *polypodie*). Tératol. Qui appartient à la polypodie.

POLYPŒTE, Lapithe, fils de Pirithoüs et d'Hippodamie. Il se rendit au siège de Troie avec quarante vaisseaux, se distingua en maintes circonstances, remporta le prix du disque aux funérailles de Patrocle et fonda la ville d'Aspendus, en Pamphylie.

POLYPOGON s. m. (po-li-po-gon — du préf. *poly*, et du gr. *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des agrostidées, comprenant des espèces qui croissent en Europe et en Amérique.

POLYPORE adj. (po-li-po-re — du préf. *poly*, et de *pore*). Hist. nat. Qui a beaucoup de pores.

— s. m. Bot. Genre de champignons, formé aux dépens des bolets, et comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent généralement sur le tronc des arbres : *Le* POLYPORE *amadouvier*.

— **Encycl.** Ce genre offre les caractères suivants: chapeau de consistance variée, mais non charnu, ayant sa face inférieure garnie de tubes séparés par une cloison simple et faisant corps avec la substance même du chapeau. Les sporules sont très-ténues et réunies en petits glomérules. On connaît environ deux cents espèces de *polypores*. Le *polypore* du mélèze ou agaric blanc croît sur le tronc des vieux mélèzes, dans la Circassie, en Asie, dans la Carinthie, en Europe et sur les alpes du Trentin et du Dauphiné. Il se présente sous la forme d'un cône arrondi, recouvert d'une écorce rude. Il est dur, spongieux; sa surface supérieure est blanche, marquée de sillons circulaires qui indiquent son âge. La substance intérieure est blanche, légère, spongieuse. Il varie en bonté, suivant le pays d'où il vient. Celui d'Asie et de la Carinthie est le plus estimé; celui du Dauphiné, qui est petit, pesant et jaunâtre, est le moins bon.

L'agaric blanc se trouve dans le commerce privé de son écorce et mondé au vif. On doit le choisir bien blanc, léger, sec, non ligneux, spongieux et pulvérulent; il est pourvu d'une saveur douceâtre, devenant bientôt, et tout à la fois, amère, sucrée, âcre. Il irrite fortement la gorge quand on le pulvérise; il est inodore. Il contient, d'après Braconnot, de la résine, de la fungine, de l'acide benzoïque et beaucoup de chlorure de potassium.

L'agaric blanc est un purgatif drastique très-violent, employé dans les hydropisies passives, à la dose de 30 à 50 centigrammes. On le recommande comme efficace, dans la phthisie, pour prévenir les sueurs nocturnes. On puis il sert quelquefois à exciter les vieux ulcères. Il entre dans la composition de l'élixir de longue vie.

Le *polypore* ongulé est sans tige. Il est fixé par le côté et par la partie supérieure au tronc des vieux arbres et surtout des chênes, des hêtres et des tilleuls. Sa forme est celle d'un sabot de cheval. Il peut acquérir jusqu'à 0m,75 de diamètre. Il est formé d'une écorce brune, très-dure, marquée comme le précédent d'impressions circulaires qui indiquent son âge; l'intérieur est plus ou moins rouge, fibreux et un peu ligneux. C'est avec cette espèce que l'on prépare l'amadou, ainsi qu'avec le *polypore amadouvier*, *polyporus igniarius* (Fries et Pers., *boletus igniarius* L.). Ce dernier est moins ligneux que le précédent, presque mou et élastique dans sa jeunesse, ce qui est cause qu'il se gerce en vieillissant. V. AMADOU, BOLET et AGARIC.

Les teinturiers emploient le *polypore* amadouvier à la préparation d'une teinture noire. Plusieurs espèces de *polypores*, telles que le *polyporus tuberaster*, *ovinus*, *subsquamosus*, [illegible], etc., sont bonnes à manger. Au genre *polypore* ont été rapportés les genres *daedalea* et *microporus* de Palissot-Beauvois.

POLYPOSIE s. f. (po-li-po-zi — du préf. *poly*, et du gr. *posis*, boisson). Méd. Syn. de POLYDIPSIE.

POLYPRÈME s. m. (po-li-prè-me — du préf. *poly*, et du gr. *premnon*, souche). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des [illegible], comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord. ‖ Syn. de [illegible] ou VALERIANELLE, genre de valérianées.

POLYPRION s. m. (po-li-pri-on — du préf. *poly*, et du gr. *priô*, je scie). Ichthyol. Nom scientifique du genre cernier.

POLYPTÈRE adj. (po-li-ptè-re — du préf. *poly*, et du gr. *pteron*, aile). Ichthyol. Qui a beaucoup de nageoires.

— s. m. Nom scientifique du genre bichir.

— Encycl. Les *polyptères*, appelés aussi [illegible] par une [illegible] [illegible] épines, soutenue chacune par une petite épine qui porte quelques rayons mous, les pectorales portées sur un bras écailleux court, les ventrales fort en arrière, l'anale très-rapprochée de la caudale, qui entoure le bout de la queue. L'espèce type habite le Nil; par son faciès, il rappelle à la fois un caïman et un serpent. On le pêche rarement et à l'époque des plus basses eaux. Il n'habite que les lieux les plus profonds du fleuve et constamment dans la vase; c'est seulement à l'époque des amours qu'il quitte sa retraite et vient quelquefois se jeter dans les filets des pêcheurs. On ignore quel est son régime alimentaire; mais la grandeur de sa gueule, le nombre de ses dents et la conformation du canal intestinal donnent lieu de croire qu'il est carnivore. Ses mœurs sont peu connues. Sa chair est blanche et plus estimée que celle des autres poissons du Nil. Pour détacher sa peau, on est obligé de le faire cuire, car il est très-difficile de l'entamer avec un instrument tranchant. Une autre espèce, à dorsales moins nombreuses, vit dans les eaux du Sénégal.

POLYPTÉRIDE s. f. (po-li-pté-ri-de — du préf. *poly*, et du gr. *pteris*, aile). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

POLYPTOTE s. m. (po-li-pto-te — du gr. *poluptôton*; de *polus*, nombreux, et de *piptô*, je tombe). Rhét. Figure de diction par consonnance, qui consiste à employer dans une période un même mot, avec plusieurs formes dont il est susceptible.

— **Encycl.** Virgile a fait une figure de ce genre quand il a dit :

Littora littoribus contraria...

Voici quelques exemples de cette figure, en français. Dans le *Cinna* de Corneille :

Et plus le bien qu'on me *quitte* est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose *quitter* le juge mal acquis.

Dans *Polyeucte*, du même poëte :

Dieu fait part, au besoin, de sa force infinie;
Qui craint de le *nier* dans son âme le *nie*.

Dans l'*Andromaque* de Racine :

De tout ce que tu vois tâche de ne rien *croire*;
Crois que je n'aime plus, vante-moi ma victoire;
Crois que dans son dépit mon cœur est endurci,
Hélas! et s'il se peut, fais-le-moi *croire* aussi.

Dans la neuvième *Élévation* de Bossuet : « Il suffit que je veuille parler ou haut ou bas, afin que tout se *fasse* comme de soi-même; en un moment, je *fais* mille mouvements, dont je n'ai nulle connaissance distincte, ni même confuse le plus souvent : je ne sais si je les *fais*, ou s'il les faut *faire*. Mais, ô Dieu, vous le *savez*, et nul autre que vous ne *sait* ce que vous *savez* seul. »

Dans les *Femmes savantes* de Molière :

Et l'on *sait* tout chez moi, hors ce qu'il faut *savoir* :
On y *sait* comme vont lune, étoile polaire,
Vénus, Saturne et Mars, dont je n'ai point affaire;
Et dans ce vain savoir qu'on va chercher si loin,
On ne *sait* comme va mon pot dont j'ai besoin.
Mes gens à la science aspirent pour vous plaire,
Et tous ne *font* rien moins que ce qu'ils ont à *faire*.

Citons encore un exemple tiré des recueils qui traitent des termes de rhétorique et disposé à dessein pour bien marquer ce qu'il faut entendre par *polyptote* : « Tout ce que vous avez pu et dû *faire* pour prévenir ou pacifier les troubles, vous l'avez *fait* dès le commencement, vous le *faites* encore tous les jours, et l'on ne doute pas que vous ne le *fassiez* jusqu'à la fin. »

POLYPTYCHODON s. m. (po-li-pti-ko-don — du gr. *poluptuchos*, qui a beaucoup de plis; *odous*, *odontos*, dent). Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des crocodiliens, dont les débris fossiles ont été trouvés en Angleterre, dans les couches inférieures du grès vert.

POLYPTYQUE adj. (po-li-pti-ke — du gr. *poluptuchos*; de *polus*, nombreux, et de *ptux*, pli). Antiq. rom. Se disait des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets.

— s. m. Tablette polyptyque.

— Féod. Registre terrien.

— **Encycl.** Antiq. rom. Ce mot désignait d'une manière générale un registre plié en plusieurs parties. Les *polyptyques* étaient consacrés à divers usages : tantôt on y inscrivait les impôts et charges publiques, comme on le voit dans Cassiodore (*Épîtres*, livre Ier, lettres 14 et 39); tantôt les *polyptyques* étaient des rôles de cens et de dénombrement, qui contenaient les noms de tous les habitants d'un lieu entre lesquels se faisait la répartition des impôts. Dès le IVe siècle, ces registres prirent le nom de *polyptyca publica*. Frédégaire (t. II du *Recueil des historiens de France*, p. 409) les appelle *poleptici*, et Grégoire de Tours (*Recueil des historiens de France*, p. 253 et 280) *descriptiones*. Les *polyptyques* des particuliers contenaient les corvées et les redevances des censitaires et des vassaux. Ceux de l'Église romaine renfermaient de plus, selon Grégoire le Grand (liv. IX, epît. XL), un précis de ses chartes. Parmi les plus anciens *polyptyques* il faut placer celui de Saint-Germain-des-Prés, que l'abbé Irminon fit rédiger au commencement du IXe siècle. Il a été édité par M. Guérard, avec de savants prolégomènes auxquels il est nécessaire d'avoir recours quand on veut se faire une idée exacte de l'ancienne forme sociale de notre pays. Le mot de *polyptyque* ne tarda pas à s'altérer. Dès le IXe siècle, on disait *politicum* et *puletium*; c'est de ce dernier mot que l'on a fait *pouillé*, terme qui désigne les registres où sont mentionnés les bénéfices et revenus des églises.

Polyptyque (LE) de l'abbé Irminon ou Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne, publié par M. Guérard. L'abbé Irminon était abbé de Saint-Germain-des-Prés en 811. Sa signature se trouve au bas du testament de Charlemagne. Le dénombrement de ses possessions est fort détaillé; il expose non-seulement l'étendue de chaque terre, mais encore ses produits, le nom et le sort de ses colons; c'est un véritable tableau de la société au IXe siècle. On y voit quelles richesses considérables possédait alors une grande abbaye; celle de Saint-Germain-des-Prés avait 22,234 hectares de terres labourables, 429 de vignes, 504 de prés, 92 de pâturages, 1 de marais, 197,927 de bois, en tout 221,187 hectares. Le revenu devait, d'après ces chiffres, s'élever à 666,000 francs; mais, comme le manuscrit du *Polyptyque* est mutilé, M. Guérard pense que l'évaluation des biens du couvent est incomplète et que les revenus devaient monter au moins à 1 million de notre monnaie. Le *Polyptyque* renferme aussi d'intéressants détails sur la condition des hommes, qu'il divise en quatre classes : les hommes libres, les colons, les lides et les serfs. Les hommes libres se partagent en hommes libres avec propriété et juridiction, hommes libres avec propriété seulement et hommes libres sans propriété ni juridiction. Le colon est attaché à la terre; mais les produits de la terre deviennent siens moyennant une redevance payée au propriétaire. Le lide devait être un colon plus asservi, dans un état moyen entre le colon et le serf qui, lui, appartenait au maître et pouvait être vendu. Les terres de l'abbaye étaient, pour la plus grande partie, divisées en *manses* ou petites fermes, habitées et cultivées par des familles de colons ou de lides. Un autre intérêt est offert aux savants par la lecture du *Polyptyque*. On y voit se former et se corrompre par la langue populaire des noms de villes et de bourgs tirés du latin. *Murocinctus* devient *Morsan*; *Andria* passe successivement par Andrie et Andrive, pour arriver à Haute-Rive. On peut faire sur ces mots toute une étude de linguistique aussi bien que de géographie.

POLYRRHAPHIS s. m. (po-li-ra-fiss — du préf. *poly*, et du gr. *rhaphis*, aiguillon). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

— Bot. Syn. de PAPPOPHORE, genre de graminées.

POLYRRHIZE adj. (po-li-ri-ze — du préf. *poly*, et du gr. *rhiza*, racine). Bot. Qui a beaucoup de racines.

POLYRRHYNQUE adj. (po-li-rain-ke — du préf. *poly*, et du gr. *rhugchos*, bec). Zool. Qui a plusieurs appendices en forme de bec.

POLYS, frère de Sarpédon, fils de Neptune. Il accueillit Hercule au retour de son expédition contre Laomédon.

POLYSACCÉ, ÉE adj. (po-li-sa-ksé — rad. *polysaccum*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polysaccum.

— s. f. pl. Tribu de champignons, de la famille des lycoperdacées, ayant pour type le genre polysaccum.

POLYSACCUM s. m. (po-li-sak-komm — du préf. *poly*, et du gr. *sakkos*, sac). Bot. Genre de champignons, de la famille des lycoperdacées, type de la tribu des polysaccées, dont l'espèce type croît dans le nord de la France, sur les sols sablonneux.

POLYSARCIE s. f. (po-li-sar-sî — du préf. *poly*, et du gr. *sarx*, chair). Méd. Embonpoint excessif. ‖ *Polysarcie charnue*, Celle qui dépend du développement des muscles. ‖ *Polysarcie adipeuse*, Obésité.

POLYSCÈLE s. m. (po-liss-sè-le — du préf. *poly*, et du gr. *skelos*, jambe). Tératol. Monstre qui a des jambes surnuméraires.

POLYSCÉLIE s. f. (po-liss-sé-lî — rad. *polyscèle*). Tératol. Monstruosité consistant en des jambes surnuméraires.

POLYSCÉLIEN, IENNE adj. (po-liss-sé-li-ain, i-è-ne — rad. *polyscélie*). Tératol. Se dit d'un monstre par polyscélie.

POLYSCÉLIQUE adj. (po-liss-sé-li-ke — rad. *polyscélie*). Tératol. Qui appartient à la polyscélie.

POLYSCHISE s. m. (po-li-ski-ze — du préf. *poly*, et du gr. *schisis*, fente). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant deux espèces qui habitent la Guyane et le Brésil.

POLYSCHISTE s. m. (po-li-ski-ste — du préf. *poly*, et du gr. *schistos*, fendu). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à Manille.

POLYSCIAS s. m. (po-liss-si-ass — du préf. *poly*, et du gr. *skias*, ombelle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des araliacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Océanie.

POLYSCOPE s. m. (po-li-sko-pe — du préf. *poly*, et du gr. *skopeô*, j'examine). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des mélasomes, tribu des ténébrions, dont l'espèce type habite l'Andalousie.

POLYSELMIS s. m. (po-li-sel-miss — du préf. *poly*, et du gr. *selmis*, filament). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des euglèniens, dont l'espèce type vit dans l'eau des marais.

POLYSÉPALE adj. (po-li-sé-pa-le — du préf. *poly*, et de *sépale*). Bot. Se dit du calice, quand il est composé de plusieurs segments ou sépales distincts.

POLYSÈQUE s. m. (po-li-sè-ke — du préf. *poly*, et du gr. *sêkos*, lieu clos). Bot. Fruit composé de plusieurs loges distinctes.

POLYSÈTE adj. (po-li-sè-te — du préf. *poly*, et du lat. *seta*, soie). Hist. Qui a beaucoup de longs poils semblables à des soies.

POLYSIALIE s. f. (po-li-si-a-lî — du préf. *poly*, et du gr. *sialon*, salive). Méd. Salivation abondante.

POLYSIGMA s. m. (po-li-si-gma — du préf. *poly*, et de *sigma*). Rhétor. anc. Vice ou artifice du discours, qui consistait à entasser dans la même phrase un grand nombre de sigma ou de S.

— **Encycl.** Cette accumulation de sigma pouvait être un défaut, un vice de style; elle pouvait aussi servir à des effets d'harmonie imitative et, dans ce cas, devenir une beauté, un agrément. C'est ainsi que Virgile a dit, pour exprimer le gazouillement d'un ruisseau :

Unda levi somnum suadebit inire susurro;

et pour rendre le sifflement des serpents :

Sibila lambebant linguis vibrantibus ora.

Racine a dit de même :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

POLYSIPHONIE s. f. (po-li-si-fo-nî — du préf. *poly*, et de *siphon*). Bot. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, tribu des rhodomélées, type du groupe des polysiphoniées, comprenant un grand nombre d'espèces qui habitent surtout les régions tempérées des deux hémisphères. Syn. de GRAMMITE, HUTCHINSIE, OLIGOSIPHONIE.

POLYSIPHONIÉ, ÉE adj. (po-li-si-fo-ni-é — rad. *polysiphonie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la polysiphonie.

— s. f. pl. Genre d'algues marines, de la famille des floridées, ayant pour type le genre polysiphonie.

POLYSITE s. m. (po-li-si-te — du préf. *poly*, et du gr. *sitos*, froment). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, tribu des féroniens, comprenant deux espèces qui habitent le nord de l'Afrique.

POLYSOMATIE s. f. (po-li-so-ma-tî — du préf. *poly*, et du gr. *sôma*, corps). Méd. Corpulence excessive.

POLYSOME s. m. (po-li-so-me — du préf. *poly*, et du gr. *sôma*, corps). Tératol. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE s. f. (po-ly-so-mî — rad. *polysome*). Tératol. Conformation des polysomes.

POLYSOMIEN, IENNE adj. (po-li-so-mi-ain, i-è-ne — rad. *polysomie*). Tératol. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE adj. (po-li-so-mi-ke — rad. *polysomie*). Tératol. Qui appartient à la polysomie.

POLYSPASTE adj. (po-li-spa-ste — du préf. *poly*, et du gr. *spaô*, je tire). Qui possède une grande force attractive. ‖ Peu usité.

— s. m. Antiq. Sorte de machine à élever des fardeaux, analogue à notre moufle.

POLYSPERCHON, général macédonien, un des lieutenants d'Alexandre, mort vers 300. Il se fit remarquer comme un habile et vaillant capitaine en servant dans l'armée de Philippe de Macédoine, fut mis, en 332, à la tête de la phalange, accompagna Alexandre en Asie, se distingua à Arbelles, dans l'Inde, etc., encourut la disgrâce de son maître et reçut l'ordre de ramener les blessés en Macédoine en 323. Après la mort du conquérant, il n'obtint rien dans le partage des possessions d'Asie. S'étant alors attaché à la fortune du régent Antipater, il fut chargé par ce dernier, à son lit de mort (319), de la tutelle des deux rois, Arrhidée et Alexandre. Cassandre, fils d'Antipater, irrité d'être frustré d'une fonction sur laquelle il comptait, se ligua avec Eumène pour renverser le nouveau régent. Polysperchon, après s'être concilié les populations de la Grèce en leur rendant une partie de leur indépendance, marcha sur Athènes (318), alors au pouvoir de Cassandre, ne put s'en emparer et entra dans le Péloponèse qui, à l'exception de Mégalopolis, reconnut son autorité. Sur ces entrefaites, Cassandre battit la flotte du régent et s'empara de la Macédoine. Polysperchon l'en chassa au printemps suivant; mais, vaincu bientôt après près d'Azore, en Thessalie (316), il se retira en Étolie, puis dans le Péloponèse. Ayant reçu, en 314, des secours d'Antigone, il reprit l'offensive, s'empara d'Argos et de quelques

autres places, décida, en 310, Hercule, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, à faire valoir ses droits à la couronne, le conduisit en Etolie, où il le fit reconnaître comme souverain, réunit une armée de 20.000 hommes et pénétra en Macédoine avec le jeune roi. A cette nouvelle, Cassandre marcha contre lui; mais, voyant son armée sur le point de lui faire défection, il entama des négociations secrètes avec Polysperchon et lui promit de lui laisser tout le Péloponèse s'il abandonnait la cause d'Hercule et le faisait mettre à mort. Polysperchon accepta ces conditions (309). Il eut la lâcheté de faire empoisonner Hercule et retourna dans le Péloponèse; mais il s'y vit réduit à la possession de quelques villes et ne put jamais recouvrer son autorité.

POLYSPERMIE adj. (po-li-spèr-mî — du préf. *poly*, et de *sperme*). Méd. Surabondance de sperme.

— Bot. Multiplicité des graines.

POLYSPILE s. f. (po-li-spi-le — du préf. *poly*, et du gr. *spilos*, tache). Entom. Syn. de CALLIGRAPHE.

POLYSPORE adj. (po-li-spo-re — du préf. *poly*, et de *spore*). Bot. Qui renferme beaucoup de spores.

POLYSTACHYE s. f. (po-li-sta-kî — du préf. *poly*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des dendrobiées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Afrique et l'Amérique tropicale.

POLYSTACHYÉ, ÉE adj. (po-li-sta-ki-é — du préf. *poly*, et du gr. *stachus*, épi). Bot. Qui a de nombreux épis.

POLYSTAURE s. m. (po-li-stô-re — du préf. *poly*, et du gr. *stauros*, croix). Hist. ecclés. Pièce du costume des patriarches d'Orient, ainsi appelée parce qu'elle était parsemée de croix.

POLYSTÉMON s. m. (po-li-sté-mon — du préf. *poly*, et du gr. *stemôn*, filament). Bot. Syn. de BÉLANGÈRE.

POLYSTÉMONE adj. (po-li-sté-mo-ne — du préf. *poly*, et du gr. *stemôn*, etamine). Bot. Qui a beaucoup d'etamines.

POLYSTICTE s. m. (po-li-sti-kte — du préf. *poly*, et du gr. *stiktos*, piqué). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des micropogons.

— s. f. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des canards.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomèles, formé aux dépens des chrysomèles, et comprenant plus de vingt espèces qui habitent l'Afrique australe.

POLYSTIGMA s. m. (po-li-sti-gma — du préf. *poly*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Syn. de BYRONIE et de DOTHIDÉE.

POLYSTIGMÉ, ÉE adj. (po-li-sti-gmé — du préf. *poly*, et du gr. *stigma*, stigmate). Bot. Qui a beaucoup de stigmates.

POLYSTIQUE adj. (po-li-sti-ke — du préf. *poly*, et du gr. *stichos*, rang). Hist. nat. Qui présente plusieurs séries d'organes disposées en rangs.

POLYSTOME adj. (po-li-sto-me — du préf. *poly*, et du gr. *stoma*, bouche). Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

— Bot. Qui émet de nombreuses fibrilles.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, du groupe des polycotylaires, comprenant deux espèces, parasites de l'homme.

— s. m. pl. Syn. de POLYSTOMIENS.

POLYSTOMELLE s. f. (po-li-sto-mè-le — du préf. *poly*, et du gr. *stoma*, ouverture). Foram. Genre de foraminifères hélicostègues, de la famille des nautiloïdes, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les côtes sablonneuses des diverses mers.

POLYSTOMIEN, IENNE adj. (po-li-sto-mi-ain, i-è-ne — rad. *polystome*). Zool. Qui a plusieurs bouches.

— s. m. pl. Helminth. Famille de vers intestinaux. ‖ On dit aussi POLYSTOMES.

POLYSTORTHIE s. f. (po-li-stor-tî). Bot. Syn. de PYGÉE.

POLYSTROME s. m. (po-li-stro-me — du préf. *poly*, et du gr. *stroma*, lit). Bot. Syn. d'ERYTHRAIRE, genre de lichens.

POLYSTYLE adj. (po-li-sti-le — gr. *polustulos*; de *polus*, nombreux; *stulos*, colonne, style). Archit. anc. Qui a beaucoup de colonnes : *Temple* POLYSTYLE.

— Bot. Qui a plusieurs styles.

POLYSULFURE s. m. (po-li-sul-fu-re — du préf. *poly*, et de *sulfure*). Chim. Sulfure contenant plusieurs équivalents de soufre.

— **Encycl.** Les *polysulfures* sont des composés binaires, dans lesquels le soufre entre pour plusieurs équivalents. Les *polysulfures* résultant de la combinaison du soufre avec un métal alcalin sont d'une couleur jaune et d'une saveur sulfureuse; ils dégagent de l'hydrogène sulfuré et déposent du soufre lorsqu'on les traite par les acides. Le dépôt de soufre offre cette particularité qu'il renferme autant d'équivalents de soufre moins 1 qu'en contenait le *polysulfure* décomposé. Traités par une dissolution métallique, ils forment des précipités composés d'un mélange de sulfures et de soufre. Ils s'altèrent rapidement au contact de l'air et se transforment en hyposulfites quand on les met en présence du peroxyde de manganèse. Les plus remarquables de ces corps sont les *polysulfures* de potassium, parmi lesquels le pentasulfure. C'est une substance solide, brune, déliquescente, qui absorbe facilement l'oxygène de l'air. Il entre dans la composition du foie de soufre employé en médecine pour les bains de Baréges artificiels. On prépare le pentasulfure de potassium en chauffant au rouge sombre un mélange de monosulfure de potassium et de soufre. Les *polysulfures* d'ammonium se préparent en dissolvant le soufre dans le sulfhydrate d'ammoniaque.

POLYSYLLABE adj. (po-li-sil-la-be — du préf. *poly*, et de *syllabe*). Gramm. Qui est formé de plusieurs syllabes : *Mot* POLYSYLLABE. ‖ On dit aussi POLYSYLLABIQUE.

— s. m. Mot composé de plusieurs syllabes.

POLYSYLLABIE s. f. (po-li-sil-la-bî — rad. *polysyllabe*). Gramm. Multiplicité des syllabes dans un mot : *La* POLYSYLLABIE *des sauvages de Cook est le sceau d'une civilisation finie, comme celle des Mexicains de Cortez.* (Ch. Nodier.)

POLYSYLLABIQUE adj. (po-li-sil-la-bi-ke — rad. *polysyllabe*). Gramm. Formé de plusieurs syllabes. ‖ On dit aussi POLYSYLLABE.

— Physiq. *Echo polysyllabique*, Echo qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLOGISTIQUE adj. (po-li-sil-lo-ji-sti-ke — du préf. *poly*, et de *syllogistique*). Log. Qui renferme plusieurs syllogismes. ‖ *Raisonnement polysyllogistique*, Raisonnement composé de plusieurs syllogismes enchaînés les uns aux autres.

POLYSYNDÉTON s. m. (po-li-sain-dé-ton — du préf. *poly*, et du gr. *sun*, avec; *deô*, je lie). Rhetor. Figure qui consiste à répéter une conjonction au commencement de chacun des membres d'une phrase ou des termes d'une énumération. ‖ On dit quelquefois POLYSYNDÈTE et POLYSYNTHÉTON ou POLYSYNTHÈTE.

— **Encycl.** Cette figure a surtout pour résultat de paraître multiplier les objets en les accumulant. C'est ainsi que Racine a dit, dans *Esther* :

> On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
> *Et* la sœur *et* le frère,
> *Et* la fille *et* la mère.

Voltaire a dit de même :

> *Et* le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort
> Vont tous également des douleurs à la mort.

La Fontaine, peignant, dans le *Chat et le vieux Rat*, les souris qui se réjouissent de voir le chat pendu par la patte et faisant le mort, a répété avec un grand bonheur la conjonction *puis :*

> Toutes, dis-je, unanimement
> Se promettent de rire à son enterrement,
> Mettent le nez à l'air, montrent un peu la tête,
> *Puis* rentrent dans leurs nids à rats,
> *Puis* ressortant, font quatre pas,
> *Puis*, enfin, se mettent en quête...

POLYSYNODIE s. f. (po-li-si-no-dî — du préf. *poly*, et de *synode*). Multiplicité des conseils; système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil : *Après la mort de Louis XIV, le régent voulut établir la* POLYSYNODIE *en France et abolir les ministres.* (Acad.) *Je passai de là à la* POLYSYNODIE *ou pluralité des conseils.* (J.-J. Rouss.)

POLYSYNODIQUE adj. (po-li-si-no-di-ke — rad. *polysynodie*). Qui a rapport à la polysynodie : *Système* POLYSYNODIQUE *de gouvernement.*

POLYSYNTHÉTIQUE adj. (po-li-sain-té-ti-ke — du gr. *polus*, nombreux, et de *synthétique*). Linguist. Syn. d'HOLOPHRASTIQUE.

POLYSYNTHÉTISME s. m. (po-li-sain-té-ti-sme). Linguist. Caractère des langues polysynthétiques ou holophrastiques.

POLYSYNTHÉTON s. f. (po-li-sain-té-ton — du préf. *poly*, et du gr. *sun*, avec; *tithêmi*, je place). Syn. de POLYSYNDÉTON. ‖ On dit aussi POLYSYNTHÈTE.

POLYTECHNICIEN, IENNE adj. (po-li-tè-kni-si-ain, i-è-ne — rad. *polytechnie*). Qui est habile dans plusieurs arts.

— s. m. Elève de l'Ecole polytechnique : *Le gouvernement n'a pas plus de cent vingt places disponibles chaque année pour cent soixante-seize* POLYTECHNICIENS *admis à l'Ecole.* (Proudh.)

POLYTECHNIQUE adj. (po-li-tè-kni-ke — du préf. *poly*, et du gr. *technê*, art). Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences.

— *Ecole polytechnique*, Ecole de l'Etat où l'on forme des élèves pour l'artillerie, le génie militaire et quelques autres branches de service public : *Professeur à l'*ECOLE POLYTECHNIQUE. *Elève de l'*ECOLE POLYTECHNIQUE. *Etre admis à l'*ECOLE POLYTECHNIQUE.

— **Encycl.** *Ecole polytechnique*. V. ECOLE.

POLYTÈLE s. m. (po-li-tè-le — du gr. *polutelês*, magnifique). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perruches.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des érirhinides, comprenant trois ou quatre espèces qui habitent l'Amérique du Sud, notamment le Brésil.

POLYTÉNIE s. f. (po-li-té-nî — du gr. *polus*, beaucoup, *tainia*, bandelette). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique du Nord.

POLYTHALAME adj. (po-li-ta-la-me — du préf. *poly*, et du gr. *thalamos*, chambre). Hist. nat. Qui présente plusieurs loges.

— s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques céphalopodes, comprenant les genres dont la coquille est partagée en plusieurs loges par des cloisons transversales, comme les nautiles, les ammonites, etc.

POLYTHÉISME s. m. (po-li-té-i-sme — du préf. *poly*, et du gr. *theos*, dieu). Système de religion qui admet la pluralité des dieux : *Le* POLYTHÉISME *était à la fois l'idée fausse et l'idée décrépite, succombant sous l'idée vraie et rajeunie de l'unité d'un Dieu.* (Chateaub.) *Le* POLYTHÉISME *ne pouvait naître et régner qu'à la chaleur et à la lumière de la Grèce et de l'Italie.* (Mme L. Colet.) *La philosophie grecque avait tué le* POLYTHÉISME *avant que l'Evangile parût.* (Proudh.) *Le* POLYTHÉISME *védique est le fruit de la riche et vive imagination des Aryas.* (A. Maury.) *Les statues que nous a laissées l'antiquité ne permettent pas de douter un instant de la hauteur où l'art s'était élevé sous le règne du* POLYTHÉISME *et d'une religion anthropomorphique.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Le *polythéisme* n'est qu'une forme du panthéisme, et cette vérité, palpable aujourd'hui qu'on a pu remonter à la principale source du *polythéisme* hellénique, le plus remarquable de tous, avait été méconnue jusqu'à notre siècle par tous ceux qui ont traité de la nature et de l'origine des religions. De là cette multitude de systèmes erronés à l'aide desquels on s'efforçait d'expliquer la multiplicité des dieux des diverses religions païennes, les uns y voyant une conséquence du culte des morts : les héros idéalisés au delà du tombeau par les souvenirs populaires seraient devenus des dieux; les autres, appuyés sur la *Genèse*, ne voyant dans les mythes égyptiens, babyloniens, indous ou grecs que des réminiscences défigurées de la révélation faite à Adam et de l'histoire du peuple hébreu. En étudiant l'histoire du paganisme (v. ce mot), nous avons rencontré et justifié cette hypothèse beaucoup plus probable, que le premier objet de l'adoration des peuples enfants fut la nature et ses phénomènes imposants ou terribles; cette adoration panthéiste en se concrétant, en personnifiant dans une divinité spéciale chaque grand phénomène cosmique, est devenue le *polythéisme*, qui a revêtu sa forme la plus parfaite chez les Grecs en s'incarnant dans la créature humaine idéalisée.

En dehors du panthéisme, dont il procède, le *polythéisme* se manifeste par trois grands systèmes différents : l'idolâtrie, ou culte des dieux personnifiés dans des images; le sabéisme, ou culte du feu et des astres, sans l'intermédiaire des emblèmes représentatifs; le fétichisme, ou adoration de tous les objets qui frappent l'imagination ou auxquels la superstition attache une puissance mystérieuse. Ces trois systèmes de *polythéisme* embrassent toutes les religions des peuples anciens, même celle des Hébreux, qu'une supercherie catholique donne comme invariablement monothéiste. Les Hébreux furent polythéistes dans toute la première partie de leur histoire, ainsi que l'attestent : le nom d'*Elohim*, qui est un pluriel, les dieux; l'anthropomorphisme évident de la célèbre phrase de la *Genèse* : « Faisons l'homme à notre image, » et surtout la lutte incessante des vieilles doctrines idolâtres contre les conceptions monothéistes lorsque celles-ci, à une époque indéterminée, vinrent à se faire jour. Sans cesse les livres hébreux représentent le peuple juif comme accablé de calamités, réduit en servitude pour avoir adoré de faux dieux, et l'on voudrait nous faire croire qu'il fut toujours monothéiste!

Le *polythéisme* a donc été la forme religieuse adoptée naturellement par tous les peuples jusqu'à l'ère moderne; le seul qui [illegible] Le polythéisme indou est celui qui se rapproche le plus du panthéisme. Les trois dieux supérieurs, Brahma, Vichnou et Siva, [illegible] réunion sous le nom de Trimourti [illegible] une sorte de Trinité, [illegible] tendance au monothéisme [illegible] mais un polythéisme [illegible] dans cette longue série de dieux [illegible] qui personnifient des phénomènes naturels, depuis Agni (le feu), les [illegible] jusqu'à [illegible] Ce système se rattache [illegible] des emblèmes, [illegible] en germe, [illegible] des Aryas, toutes les [illegible]

Le sabéisme, [illegible] feu et les astres, n'est qu'[illegible] à un certain [illegible] existe encore presque dans son état [illegible] la secte des parsis, [illegible] (Mèdes, Perses, Bactriens), qui résulte dans le dualisme de la lumière et des ténèbres, adoré [illegible], séparément, puis associé au dualisme du bien et du mal et donnant naissance, dans ces deux ordres d'idées, à une longue série de dieux inférieurs, bons ou mauvais génies, occupés activement du gouvernement du monde et des hommes. Le même sabéisme, dans la Chaldée, fut réduit au culte des astres; tous les corps célestes accessibles à la vue furent considérés comme des dieux, et la destinée humaine sembla attachée à leurs déplacements, à leurs éclipses et à leurs conjonctions. Ce *polythéisme* s'est perpétué jusque chez les nations occidentales; notre calendrier même en porte les traces, puisque les mois et les jours sont placés sous l'invocation de certains astres ou de certaines planètes, et que l'astrologie, si populaire encore il n'y a pas deux cents ans, n'est qu'un dérivé de l'astrolâtrie.

Le *polythéisme* des Egyptiens est un panthéisme envisagé dans un autre ordre de phénomènes, la créature animale; mais il est aisé de voir que ce n'est, au fond, que le culte de la vie universelle et de la fécondité traduit par ses manifestations : le scarabée, l'ibis, le crocodile, l'épervier, le taureau; des conceptions plus abstraites sont représentées par les dieux supérieurs : Isis, Osiris, Sérapis, dans lesquels le principe [illegible] est symbolisé d'une manière anthropomorphique. La transition entre ces deux espèces de divinités se trouve dans ces bizarres conceptions qui participent de l'homme et de l'animal : Horus à tête d'épervier, Phoyt à tête d'ibis, Anubis le cynocéphale, Ammon, moitié homme et moitié bélier; Seth, composé de l'homme, de l'hippopotame et du crocodile.

Toutes ces formes du *polythéisme* sont savantes; elles décèlent une étude des phénomènes et de leurs lois, des idées vagues et mystérieuses sur les forces de la nature; le fétichisme, qui voit un dieu dans un morceau de bois, un coquillage, une pierre, une montagne est, en comparaison, grossier. Cependant c'est le fétichisme qui donna naissance aux dieux du *polythéisme*; des traces de ce culte primitif se retrouvent dans la zoologie des Egyptiens, et les nègres du Dahomey vénèrent les couleuvres sacrées avec la même ferveur qu'autrefois les contemporains d'Aménophis ou de Thoutmosis. Le manitou du peau-rouge ne diffère des idoles de la Grèce qu'en ce que le sauvage lui attribue une vertu intrinsèque, tandis que l'Hellène ne considérait, par exemple, la statue de Zeus que comme la représentation d'un principe supérieur. Par la même raison, le catholique fervent, abîmé dans la contemplation d'une relique et lui attribuant le pouvoir des miracles, est inférieur au Grec; il adore un fétiche.

Le *polythéisme* grec est la plus haute expression du *polythéisme* en [illegible] Il était basé sur l'idée de la loi, c'est-à-dire de l'ordre, de la proportion, de l'harmonie. « Les anciens Grecs, dit Héraclite, ne savaient pas les noms des dieux; ils les appelaient simplement les *Lois*, à cause de l'ordre qui règne dans l'univers. » — « Et, à cette religion de la loi, ajoute M. L. Ménard, correspondent la morale du droit appliquée dans la cité républicaine et le culte de la beauté manifesté dans l'art. Si l'on veut connaître les principes générateurs de la civilisation hellénique, c'est dans le *polythéisme* qu'il faut les chercher. C'est en lui que les Grecs ont trouvé les deux formes de la loi, la justice et la beauté, qu'ils ont réalisées, dans le cours de leur histoire, par l'art et par la politique. »

Les poèmes homériques n'ont pas gardé trace de la première [illegible] des Grecs. « Les premiers habitants de la Grèce, dit Platon, semblent n'avoir eu d'autres dieux que ceux qu'[illegible] la plupart des barbares, le Soleil, la Lune, la Terre, les Astres, le Ciel. » Cette [illegible] Platon est d'autant plus vrai [illegible] est conforme à la [illegible] religieuse chez les peuples [illegible] [illegible]

Que [illegible] Hère [illegible] ce qui [illegible] X[illegible] qu'il parle à Hère [illegible] uras ensuite; mais couchons-nous pleins d'amour. [illegible] femme n'a [illegible] la vénérable Hère, [illegible]

[illegible] : « Très-redoutable Kronide, qu'as-tu dit? Tu désires que nous nous unissions d'amour, maintenant, sur le faîte de l'Ida, ouvert à tous les regards! Si quelqu'un des dieux qui vivent toujours nous voyait couchés et en avertissait tous les autres! Je n'oserais plus rentrer dans tes demeures, en sortant de ton lit, car ce serait honteux. Mais, si tels sont ton désir et ta volonté, la chambre nuptiale que ton fils Hèphaistos a faite a des portes solides; c'est là que nous irons dormir, puisqu'il te plaît que nous partagions le même lit. » Et Zeus, qui amasse les nuées, lui répondit : « Ne crains pas qu'aucun dieu te voie, ni aucun homme. Je t'envelopperai d'une nuée d'or telle qu'Hélios (le soleil) lui-même ne la pénétrerait pas, bien que rien n'échappe à sa lumière. » Et le fils de Kronos prit l'épouse dans ses bras, et, sous eux, la terre divine enfanta une herbe nouvelle, le lotos brillant de rosée, et le safran, et l'hyacinthe épaisse et molle qui les soulevaient de terre; et ils s'endormirent, et une belle nuée d'or les enveloppait, et d'étincelantes rosées en tombaient. (Traduction de Leconte de Lisle.) Ainsi donc Zeus est la partie supérieure, Hèrê la partie inférieure de l'air. « Il ne serait pas plus raisonnable, dit à ce propos M. Ménard, de s'offenser des amours de Zeus que d'accuser l'oxygène de débauche parce qu'il s'unit à tous les corps. Les innombrables hymens de Zeus ont tous des raisons mythiques semblables. » C'est aller beaucoup trop loin; le sens symbolique était déjà perdu depuis longtemps. Cependant Hésiode, bien que postérieur à Homère ou tout au plus son contemporain, en a conservé quelques traces, en s'inspirant de traditions plus anciennes.

Procédant par voie de génération, le vieil interprète des croyances religieuses de l'Hellade fait l'Éther et le Jour fils de la Nuit et de l'Érèbe. Les enfants du Ciel et de la Terre, d'Ouranos et de Gaia sont les Titans, les Cyclopes et les Hécatonchires. Kronos, le plus jeune, le dernier des Titans, accomplit la création dans l'espace; il mutile Ouranos, générateur inutile, puisque la création est achevée; mais la génération se manifeste dans l'élément humide par la naissance d'Aphrodite. On voit que le même objet, dans le *polythéisme* grec, est symbolisé différemment selon les différents points de vue où il est envisagé. Le ciel, par exemple, symbole de toute vie, s'appelle Zeus, et le ciel, principe du temps, s'appelle Kronos. « Les dieux, dit Alfred Maury, étant les Lois du monde, n'ont pu naître qu'après les éléments et les forces de la nature. Ils sont fils du Temps; car la loi est la série, l'ordre des choses dans le temps. » Les dieux et les hommes ont une même origine : ils sont fils de deux frères, Kronos, père des dieux, et Iapetos, père des hommes. Kronos est le mouvement circulaire de l'immobile existence des dieux. Iapetos (son nom l'indique) est le jet et la projection. Prométhée, le fils d'Iapetos, apporte le feu sur la terre. Prométhée est le *prévoyant*. Le feu qu'il apporte à l'homme, il l'a volé à Zeus. En effet, par cette conquête, l'homme se fortifie contre les puissances de la nature, il entre en lutte avec les dieux. Le feu est l'instrument de toute industrie; Prométhée fut considéré comme l'inventeur des arts. Prométhée a un frère, Epiméthée, l'*expérimenté*, qui ne voit le danger que quand il est trop tard. Epiméthée reçoit le funeste présent de Zeus, la vierge charmante, ornée de tous les dons des dieux, et bientôt tous les maux de la vie s'échappent du vase ouvert; il ne reste que l'espérance. Pandore représente la vie civilisée : elle est le type de la femme, fruit et fleur de la civilisation. « C'est d'elle, dit Hésiode, que vient la race pernicieuse des femmes, fléau des hommes mortels, amie du luxe et ne supportant pas la dure pauvreté. » Interprétation qui fait pencher la légende de l'ordre physique à l'ordre moral; c'est la marche ordinaire des légendes helléniques. Entre les Titans et les Olympiens il exista, dans les croyances populaires, un antagonisme que de savants mythologues ont eu tort de nier. Les Titans semblent avoir particulièrement intéressé à leur cause les esprits philosophiques. Le Prométhée d'Eschyle [illegible] à celle des dieux de l'Olympe et du Titan foudroyé avec une incomparable grandeur. Zeus, dans Hésiode, lutte avec Typhœus.

Aux Géants, aux Titans, on attribue ordinairement des formes de reptiles. On sait le rôle important du serpent dans les mythes [illegible]. De plus, cette figure rappelle les [illegible] de la foudre et les formes [illegible] des grands orages, elle convenait donc parfaitement à des dieux dans leur sens physique et primitif. On ne saurait trop remarquer [illegible] les Titans, qui sont [illegible] des [illegible] naturelles et [illegible] de l'histoire.

« Les anciens dieux [illegible], dit M. Muller, Uranos, Chronos, [illegible] sont les éléments [illegible] et les formes cosmogoniques [illegible]; dans les dieux plus jeunes, Zeus, Hèrè, Dionysos, Apollon, Artémis, Athéné, Arès, Aphrodite, Hermès, Poseidon, Hephaistos, Déméter, se montre déjà une [illegible] des forces [illegible] le rapport de la nature avec les éléments [illegible], politiques, historiques, [illegible]. Outre ces dieux supérieurs, il y a une foule de dieux inférieurs, subordonnés, devant les uns leur naissance à un procédé qu'on peut appeler anthropopathique, Morphée (le sommeil), Thanatos (la mort), Némésis (la vengeance), Erinnys (la discorde), Eros (l'amour), les Muses, etc.; d'autres sont des déifications de phénomènes naturels ou des puissances agissant dans la vie tellurique et organique, Helios (le soleil), Séléné (la lune), Eos (l'aurore), Iris (l'arc-en-ciel), les Tritons, les Néréides, les dieux des fleuves, les naïades, les nymphes. Le culte des héros était aussi fort développé et contribuait beaucoup à la représentation à la fois humaine et idéale des dieux, surtout dans le domaine des arts : Hercule, Cadmus, Persée et tout le cycle des héros troyens et béotiens. »

La gloire incomparable du *polythéisme* hellénique, c'est de n'avoir pas subi le joug d'un pontificat quelconque. Trois lois avaient été gravées, disait une vieille tradition, par Déméter elle-même, dans la cité d'Eleusis :

« Honore tes parents.
» Offre aux dieux des fruits.
» Ne tue pas les animaux. »

La dernière de ces trois admirables maximes, par excès de zèle sans doute, fut, il est vrai, vite désobéie. Mais de vieilles cérémonies témoignaient du moins de la répugnance primitive des Grecs à verser le sang des animaux. En Grèce, point de ces sacrifices humains qui ont déshonoré la Phénicie et la Judée. Point de Moloch ou de Jéhovah pour décimer capricieusement les villes et les bourgs. Le culte des morts formait une partie importante du *polythéisme* (v. FUNÉRAILLES). Les dieux harmonieux des Grecs ne faisaient point peser au moment de la mort d'inutiles et accablantes terreurs sur l'esprit de ceux qui en étaient spectateurs. Ces hommes aimaient la vie, qui est un bien et une source de biens; mais ils considéraient avec sérénité la mort comme accomplissant la vie, ou plutôt comme étant un mode nouveau de l'existence. Les chants et la danse furent les premiers modes d'adoration, puis on bâtit des temples; les images qu'on y renferma, gardons-nous de nous y laisser tromper, les simulacres qu'on y plaça n'étaient pas considérés comme les dieux eux-mêmes, ni même comme les portraits des dieux; ils étaient simplement destinés à les rappeler constamment à la pensée. Certaines représentations étaient de purs symboles, indépendants même de toute condition artistique et toutefois très-touchants. A Sparte, par exemple, deux poutres verticales, réunies par deux traverses, représentaient, sous le nom des Dioscures, l'emblème de l'union de deux frères. Hermès, dieu des routes, dut ses premiers monuments aux voyageurs qui, par une pieuse charité, ôtaient les pierres des routes, les jetaient en tas et y déposaient des offrandes que les pauvres mangeaient en bénissant Hermès. L'Hermès était aussi placé dans les jardins. Symbole de la fécondité, il en portait les attributs grossièrement et amplement sculptés, sans que nulle pudeur songeât à s'en alarmer. Les premiers simulacres des dieux furent en général des pierres non taillées. Plus tard, le génie grec se révéla dans ces incarnations de marbre, d'or et d'ivoire qui font l'éternel honneur de l'humanité. En un mot, le *polythéisme* grec apporta par le monde, en morale, la justice et, dans les arts, le beau.

Le *polythéisme* romain ne fut qu'une extension du *polythéisme* hellénique; les dieux empruntés à la Grèce se mêlèrent aux divinités originaires de l'Italie et à toutes celles des peuples conquis que Rome admit, par politique, dans son panthéon. Comme les Grecs, les Romains avaient leurs dieux suprêmes, Jupiter, Junon, Minerve, Vénus, Mars, qu'ils assimilèrent aux Zeus, Hérè, Athênê, Aphrodite, Arès de la mythologie grecque, confusion qui s'est perpétuée, sans raison d'être, jusqu'à nos jours; car les dieux romains sont très-différents des dieux grecs. Aux dieux secondaires, originaires de l'Hellade, ils en adjoignirent un grand nombre tout à fait locaux; car chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait son dieu et il fallut lui faire place. Ce qui est remarquable dans le *polythéisme*, c'est la tendance à diviniser absolument tout, aussi bien les fleuves, les montagnes, les sources, les ruisseaux, les bois, que les affections morales, celles qui sont permanentes comme les plus fugitives; la Bonne foi, l'Honneur, la Vertu, l'Espérance sont des déesses comme aussi la Peur, la Fièvre, la Peste et l'air impur des marais Pontins (*dea Mephitis*). Ce panthéon s'augmenta encore, après la chute de la république, de tous les empereurs morts et vivants métamorphosés en dieux. Nous avons exposé, à l'article PAGANISME, l'extrême confusion de toutes ces croyances, mêlées à celles qu'on avait importées de l'Orient et aux doctrines secrètes révélées dans les mystères au moment ou parut le christianisme.

Polythéisme romain (DU), par Benjamin Constant (1833, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage posthume du célèbre publiciste contient son dernier mot sur une des questions qui l'avaient le plus préoccupé, la question religieuse, déjà posée dans son livre de la *Religion considérée dans sa source, dans ses formes et ses développements*. Cette question n'était pas confondue par lui, comme elle l'avait été par Châteaubriand, avec la question chrétienne; il l'avait embrassée sous ses aspects généraux. « En face de tous les systèmes ou présent et du passé, dit son éditeur, M. Matter, devant toutes les opinions en conflit, devant cette vieille affirmation qui proscrit jusqu'au doute et cette négation envahissante qui voudrait couvrir de son mépris la dernière des croyances, il s'était, indépendant de tout parti, demandé s'il y avait dans l'homme quelque chose qui répondît au mot de religion admis dans les langues de tous les peuples; s'il était possible de remonter jusqu'à la nature de ce quelque chose, jusqu'à son élément le plus simple et, par suite, à l'origine d'un système ou de tous les systèmes religieux. Il s'était demandé si cet élément était périssable ou permanent, s'il se retrouvait ou non sous les diverses formes que l'humanité a successivement données à ses croyances, et s'il a été le fondement véritable ou bien le simple prétexte des institutions qu'on a nommées religieuses. »

L'ouvrage donne plus que ne promet le titre; car il donne l'histoire entière du polythéisme, et non pas seulement du polythéisme romain. Le premier volume traite du polythéisme en général, de ses rapports avec la morale, de la magie, de la décadence du polythéisme, des rapports de la philosophie grecque avec le polythéisme populaire de la Grèce et de son histoire considérée dans trois phases distinctes, d'abord jusqu'au moment où le polythéisme la persécute, puis jusqu'à l'époque où elle a rompu ouvertement avec le polythéisme, enfin dans sa marche ultérieure. Le second volume débute par des considérations générales où l'auteur établit que la philosophie, bien qu'elle ne se propose point, à son origine, d'attaquer la religion populaire, y est généralement entraînée. Benjamin Constant remarque ensuite que les rapports qui existèrent entre la philosophie et le polythéisme à Rome furent différents de ce qu'ils avaient été chez les Grecs. Après avoir tracé l'histoire de la philosophie à Rome, il étudie successivement les mystères dans le polythéisme indépendant de la direction du sacerdoce, l'état de l'espèce humaine au moment de la chute du polythéisme, les efforts de l'homme pour se rattacher à la religion tombée, la tendance universelle vers l'unité, à cette époque, de l'espèce humaine, les doctrines d'une secte (les néo-platoniciens) « qui cherche à satisfaire le besoin d'unité avec des formes de polythéisme, » la forme sous laquelle se présente alors le théisme, la lutte du polythéisme contre le théisme, enfin la chute du polythéisme.

Ces questions générales conduisaient Benjamin Constant à chercher la solution d'une question plus spéciale, plus directe, la question religieuse de notre siècle; et pour cela, il lui fallait assigner au christianisme sa place dans l'histoire des religions. Il proclame la supériorité du christianisme sur les *révélations* antérieures, mais sans lui attribuer une valeur absolue : à ses yeux, la révélation est universelle, permanente; elle a sa source dans le cœur humain. Nécessité, universalité, liberté : dans ces trois termes se résume la conception religieuse de Benjamin Constant, et sa conclusion est celle-ci : « La religion, entre les mains d'une corporation privilégiée, peut souvent faire beaucoup de mal. Livrée à elle-même, elle fait toujours du bien : n'est-ce pas une preuve qu'il faut, si l'on peut, l'enlever aux corporations, mais qu'il ne faut pas en priver les hommes? »

Polythéisme hellénique (DU), par M. Louis Ménard (1863). Ce livre est, avec celui de M. Alfred Maury, les *Religions de la Grèce*, un des plus remarquables qu'on ait publiés sur ce sujet depuis longtemps. Mais, tandis que M. Maury se contente de relater, avec une grande érudition, les résultats de ses études sur la religion grecque, M. Louis Ménard ajoute à son érudition des préoccupations qui lui sont particulières. Son livre n'est pas seulement une œuvre de science, c'est une œuvre de philosophie, une thèse où l'auteur, à propos de la religion grecque, développe ses conceptions métaphysiques et mythologiques. M. Ménard est un polythéiste; la religion grecque lui représente la religion la plus belle et la seule rationnelle qui ait jamais existé. Le point de vue est original. M. Ménard est avant tout un républicain. Imbu de cette idée que la religion, dont la nécessité lui paraît démontrée par l'histoire, est indispensable à toute société humaine (nous ne voulons pas discuter ici cette théorie), il professe que le polythéisme est la seule religion républicaine et, par conséquent, la seule qui conviendrait à la cité future, comme elle a convenu autrefois à la cité grecque : « On a groupé, dit-il, les langues en familles; on pourrait établir de même des familles en religion, qui répondraient aux familles des peuples. Les uns regardent la nature comme une matière inerte, mue par une volonté extérieure; d'autres se la représentent comme une unité vivante, ayant en elle-même son principe d'action; pour d'autres, c'est une société de volontés indépendantes dont le concours produit l'harmonie universelle. Aux sources multiples des révélations divines répondent celles des sociétés humaines : au monothéisme, la monarchie; au panthéisme, les castes; au polythéisme, la république. Le ciel est le miroir de l'idéal, et l'homme, qui, selon les poëtes, est fait à l'image des dieux, cherche à reproduire, dans ses institutions et dans ses œuvres, l'idée qu'il se forme de l'ordre général du monde. » C'est sur cette même idée qu'est construit l'œuvre entier de M. Edgar Quinet, depuis le *Génie des religions* jusqu'à l'*Histoire de la Révolution*. M. Ménard l'a appliquée au polythéisme en particulier; mais il est une observation de M. Quinet qui n'aurait pas dû lui échapper. M. Quinet constate également que le polythéisme est la forme religieuse de la république, mais de la république aristocratique, dont la base étroite repose sur l'esclave. Dans le dernier livre du *Génie des religions*, il démontre victorieusement que l'esclavage est la conclusion pratique de l'idée polythéiste. S'il en est ainsi, il faut conclure contre M. Ménard que le polythéisme ne correspond pas aussi exactement qu'il le croit à l'idée républicaine, telle qu'elle existe dans l'intelligence moderne, ce qui porte une grave atteinte à son système. M. Ménard voit avec raison dans la religion grecque la plus haute expression du polythéisme; il remarque fort justement que les divinités des autres peuples ne sont que des puissances, des causes, tandis que les divinités grecques sont des lois vivantes. Les religions orientales, parmi lesquelles il faut placer le christianisme, noient et absorbent toutes les lois et toutes les forces de l'univers dans l'uniforme unité de Dieu, et, par analogie, les libertés individuelles des hommes sont noyées et absorbées dans une uniforme et monstrueuse centralisation. La religion hellénique, au contraire, en symbolisant les forces libres et les lois indépendantes, ne cherchait l'unité idéale que dans l'équilibre ou dans l'harmonie universelle qui résultait des relations de ces lois et de ces forces entre elles. Elle affirmait donc en même temps la liberté individuelle; elle proclamait la dignité du citoyen et ne faisait consister l'harmonie de la cité que dans l'association libre de ses individus et de ses citoyens. Les Grecs n'eussent guère approuvé notre façon de comprendre l'ordre par l'autorité d'une unité factice qui détruit ou paralyse en nous le concours des forces et des lois qui fait notre être intime et apparent. Ils n'eussent pas compris l'anéantissement de l'individu dans un ensemble social. Cette thèse, si séduisante, n'est pas aussi fantaisiste qu'on serait porté à le croire : « Que les plantes et les animaux, dit M. Ménard, se résignent, s'ils le veulent, à n'être que des esclaves soumis, des incarnations passagères de ces forces indifférentes qui les absorbent dans leur immensité; l'homme se sent une personne et non une chose, une unité et non une fraction. »

POLYTHÉISTE s. (po-li-té-i-ste — rad. *polythéisme*). Personne qui professe le polythéisme.

— Adjectiv. : *Peuple* POLYTHÉISTE.

POLYTHÉISTIQUE adj. (po-li-té-i-sti-ke — rad. *polythéiste*). Qui a rapport au polythéisme : *Système* POLYTHÉISTIQUE.

POLYTHÉLÉ, ÉE adj. (po-li-té-lé — du préf. *poly*, et du gr. *thêlê*, mamelon). Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur.

POLYTIMÈTE, en latin *Polytimetus*, rivière de l'Asie ancienne, dans la Sogdiane. Elle baignait Maracanda et porte de nos jours le nom de Kohik. V. OXIEN (lac).

POLYTME s. m. (po-li-tme). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des oiseaux-mouches, et comprenant les espèces appelées ÉMERAUDES.

POLYTOME adj. (po-li-to-me — du préf. *poly*, et du gr. *tomê*, section). Bot. Qui est divisé en plusieurs parties ou composé de plusieurs parties.

— s. m. Entom. Syn. de RHIPICÈRE.

— Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des pléthosomes, tribu des pléthosomées : *Le* POLYTOME *lamanon*.

— s. m. pl. Sy. de PLÉTHOSOMES, famille d'acalèphes.

POLYTOMIE s. f. (po-li-to-mî — du préf. *poly*, et du gr. *tomê*, division). Philol. Division d'un sujet, classification en plusieurs parties.

POLYTOMIQUE adj. (po-li-to-mi-ke — rad. *polytomie*). Philol. Qui appartient à la polytomie : *Division* POLYTOMIQUE.

POLYTONE adj. (po-li-to-ne — du préf. *poly*, et de *ton*). Qui est varié de ton, qui n'est pas monotone. ‖ Mot de Voltaire.

POLYTRÊME s. m. (po-li-trê-me — du préf. *poly*, et du gr. *trêma*, trou). Moll. Syn. de TÉTRACLITE.

POLYTRIC s. m. (po-li-trik — du préf. *poly*, et du gr. *thrix*, poil). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des polytricées, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe : *Le* POLYTRIC *est employé dans les tisanes sudorifiques.* (Dict. d'hist. nat.) ‖ *Polytric doré*, Nom vulgaire de l'asplénie faux capillaire ou doradille. ‖ Quelques-uns écrivent POLITRIC, mais cette orthographe est fautive.

— **Encycl.** Ce genre renferme les mousses les plus remarquables par leur grandeur taille; ce sont des plantes vivaces, caractérisées surtout par leur péristome simple, consistant en une membrane tendue sur l'orifice de la capsule comme la peau d'un tambour. Le *polytric commun*, appelé aussi *polytric doré* ou

perce-mousse, atteint jusqu'à 0m,20 de hauteur. Il est répandu sur presque tout le globe. On le trouve dans les bois, sur les troncs des vieux arbres et les murs humides, où il forme des gazons en miniature d'un beau vert. On peut le récolter pendant toute l'année. Il sert, dans certains pays, à des usages domestiques; on en fait des coussins et des paillasses qui sont à l'abri des insectes et ne prennent pas l'humidité. On prétend que les ours, en hiver, en garnissent leur tanière pour se faire un lit bien chaud. Le *polytric* a eu autrefois une grande réputation en médecine. On la vantait comme diurétique, désobstruant, [illegible] et sudorifique. On l'a préconisé contre la pleurésie. On lui a même attribué la propriété de faire pousser les cheveux. Cette plante a joué aussi un certain rôle dans la magie et la préparation des philtres. On la récoltait pour cela au moment de la fructification. Ses propriétés se réduisent à une légère astringence, et elle est aujourd'hui tout à fait inusitée. La même observation s'applique aux autres espèces.

POLYTRICÉ, ÉE adj. (po-li-tri-sé — rad. *polytric*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polytric.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre polytric.

POLYTRICHIE s. f. (po-li-tri-kî — du préf. *poly*, et du gr. *thrix*, cheveu). Méd. Surabondance des cheveux.

POLYTRIQUE adj. (po-li-tri-ke — du préf. *poly*, et du gr. *thrix*, poil). Hist. nat. Qui est garni de poils longs et abondants.

POLYTRIQUE, ÉE adj. (po-li-tri-ke — du préf. *poly*, et du gr. *thrix*, poil). Zool. Qui a le corps couvert de poils abondants.

POLYTROPE adj. (po-li-tro-pe — rad. *polytropie*). Minér. Qui offre le phénomène de la polytropie.

— s. m. Appareil imaginé par M. G. Sire pour tenir lieu à la fois du gyroscope, de la balance gyroscopique, du culbuteur Hardy et de l'appareil de Bohnenberger.

POLYTROPHIE s. f. (po-li-tro-fî — du préf. *poly*, et du gr. *trophê*, nourriture). Méd. Excès de nutrition.

POLYTROPIE s. f. (po-li-tro-pî — du préf. *poly*, et du gr. *trepô*, je tourne). Minér. Phénomène offert par certains cristaux dont les lames successives ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre, sous des angles différents.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant des espèces qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

POLYTROPIQUE adj. (po-li-tro-pi-ke — rad. *polytropie*). Minér. Qui a rapport à la polytropie, qui présente le phénomène de la polytropie : *Cristaux* POLYTROPIQUES.

POLYTROQUE adj. (po-li-tro-ke — du préf. *poly*, et du gr. *trochê*, roue). Zool. Qui a plusieurs rangées circulaires de cils.

POLYTRYPE s. f. (po-li-tri-pe — du préf. *poly*, et du gr. *trupê*, trou). Zooph. Genre de polypiers, comprenant une espèce fossile des terrains crétacés ou tertiaires.

POLYTYPAGE s. m. (po-li-ti-pa-je — rad. *polytyper*). Typogr. Art, action ou manière de polytyper. ‖ Vignette, ornement polytypé : *Il faut mettre un* POLYTYPAGE *à la fin de ce chapitre.*

POLYTYPE adj. (po-li-ti-pe — du préf. *poly*, et de *type*). Typogr. Obtenu par les procédés du polytypage : *Épreuves* POLYTYPES.

— Hist. nat. Se dit d'un genre qui renferme beaucoup d'espèces.

POLYTYPÉ, ÉE (po-li-ti-pé). Part. passé du v. Polytyper : *Vignette* POLYTYPÉE.

POLYTYPER v. a. ou tr. (po-li-ti-pé — du préf. *poly*, et de *type*). Typogr. Multiplier à l'aide d'empreintes dans lesquelles on coule de la matière destinée à remplacer, en les multipliant, les formes mobiles ou les gravures. On dit aujourd'hui CLICHER.

POLYTYPEUR s. m. (po-li-ti-peur — rad. *polytyper*). Celui dont la profession est de polytyper. ‖ On dit aujourd'hui CLICHEUR.

POLYTYPIE s. f. (po-li-ti-pî — du préf. *poly*, et de *type*). Procédé au moyen duquel on reproduit en métal les planches de gravure sur bois.

— Encycl. Pour obtenir une matrice on se sert d'une presse à balancier; à l'extrémité de la vis de cette presse on fixe solidement la gravure sur bois, qui se trouve immédiatement au-dessus d'une petite boîte dans laquelle on verse un peu de plomb fondu mélangé avec du métal à caractères; lorsque le métal est sur le point de se solidifier, on donne un fort élan aux bras du balancier, qui font descendre rapidement la vis qui vient, par son extrémité inférieure, celle où est attachée la gravure, frapper le métal encore chaud et, par la force de la pression, chasse l'air et fait pénétrer le métal dans tous les creux. Comme le bois a été préalablement frotté de sanguine, il n'est pas attaqué par la chaleur dégagée par le métal, qui du reste est à une température relativement basse. C'est par ce procédé que l'on obtient une matrice en plomb qui, à cause de sa grande fusibilité, ne peut servir à donner l'empreinte à un métal fondu, mais qui sert à produire le relief par une opération semblable à celle que nous venons de décrire. Pour cela on se sert d'un instrument auquel on a donné le nom de clichoir; il est composé d'une bille de bois de chêne qui glisse sur deux rainures et à la partie inférieure de laquelle on attache la matrice en plomb, qui est retenue au moyen de deux vis. Ce mouton est suspendu à une corde qui, au moyen d'une poulie et d'un moulinet, se monte et se descend en élevant et descendant le mouton; lorsqu'on veut le laisser échapper et retomber avec force, on n'a qu'à agir sur un petit verrou qui ferme le devant de l'appareil. Lorsque l'on veut produire un relief au moyen du mouton, on verse en dessous, sur une petite boîte de carton, une petite quantité de métal fondu; lorsque le refroidissement le fait passer à l'état pâteux, on ferme la partie antérieure de l'appareil, qui se compose d'une double porte de tôle, afin d'empêcher que, lorsqu'on lâche le verrou, le mouton dans sa chute faisant jaillir l'excédant de métal, la matière brûlante projetée en tous sens ne vienne brûler l'ouvrier. On a obtenu, en opérant de la façon précédente, une empreinte bien prise qui se trouve attachée à la matrice et dont on la détache avec facilité au moyen d'un canif. Cette empreinte n'a que quelques millimètres d'épaisseur, car si on voulait faire du même coup le pied qui est nécessaire à la gravure pour la mettre sous la presse, on serait obligé d'employer une grande quantité de métal liquide dont la chaleur fondrait la matrice. On se sert pour fixer ces clichés de morceaux de bois dont l'épaisseur ajoutée à celle du cliché est égale à la hauteur des caractères mobiles, afin de pouvoir placer la gravure au milieu du texte. On attache le cliché au bois au moyen de petits clous très-fins que l'on place dans les creux de la gravure; après cette opération, au moyen du tour et du rabot, on a bien soin que toutes les faces soient planes et se coupent à angle droit. Le montage sur bois, quelque dur qu'il soit, a un inconvénient, celui de ne pouvoir supporter les ravages nécessaires que l'on fait aux caractères, car il se gonfle, se déforme et n'est plus au même niveau que le texte, ce qui produit un tirage défectueux; on a adopté, il y a quelques années, un procédé qui était depuis longtemps employé avec succès en Angleterre; il consiste à fondre une sorte de boîte en métal de la grandeur et de la forme du cliché, la plus légère possible, afin de ne pas employer inutilement du métal, mais offrant cependant assez de solidité pour résister aux efforts de la presse; à l'extrémité ouverte de cette boîte creuse on soude le cliché avec un mélange de matière de caractères et de mercure. La fusibilité de cet alliage permet de bien faire adhérer toute les parties de la boîte à celles du cliché en employant peu de chaleur, afin de ne pas le déformer. Avec ce système, on peut faire toutes les opérations nécessaires sans que la gravure subisse une altération notable. Le procédé de *polytypie* dont nous venons de parler est remplacé aujourd'hui, pour les gravures très-fines et dont on veut une reproduction parfaite, par la galvanoplastie (v. ce mot) qui permet d'obtenir une matrice très-exacte et très-peu altérable; mais cette méthode ne peut être employée lorsqu'il faut une reproduction prompte, car il faut plusieurs jours pour cela. On emploie pour la reproduction des planches destinées à l'impression sur étoffe un procédé qui varie un peu de celui dont nous venons de parler. On grave d'abord en enfonçant des plaques de cuivre dans toute la partie de la planche que l'on veut reproduire, le bois est creusé au tailleur. Le dessin achevé, on prend un fer à repasser très-chaud et on le passe plusieurs fois sur les lames de cuivre de manière à les chauffer assez, afin que le bois soit légèrement carbonisé. Les lames de cuivre ne sont plus adhérentes alors et peuvent se détacher lorsqu'on retourne la planche, s'il y en a qui tiennent encore, on les enlève avec une pince. Ceci forme une matrice que l'on entoure d'un carton mince fixé par des clous et qui doit former le pied de la gravure. On remplit cette matière d'une sorte de [illegible] hauteur de plusieurs [illegible] dans lesquels on verse [illegible] [illegible] couler la matière, on place la matrice [illegible] préparée [illegible] coins. L'alliage est composé de bismuth, de plomb et d'étain par parties égales [illegible] manière, on peut prendre une grande [illegible] de planches avec quelques [illegible] en variant la combinaison des pièces.

POLYTYPIEN, IENNE adj. (po-li-ti-pi-ain, i-è-ne — du préf. *poly*, et de *type*). Qui réunit plusieurs types différents. [illegible]

POLYURIE s. f. (po-li-u-rî — du préf. *poly*, et du gr. *ouron*, urine). Méd. Émission excessive d'urine, diabète.

— Encycl. V. DIABÈTE.

POLYURIQUE adj. (po-li-u-ri-ke — rad. *polyurie*). Méd. Qui tient à la polyurie : *Diathèse* POLYURIQUE.

POLYVOLTIN, INE adj. (po-li-vol-ta-in, i-ne — du préf. *poly*, et de l'ital. *volta*, fois). Écon. rur. Se dit des vers à soie qui donnent plus d'une génération par année : *Race* POLYVOLTINE.

POLYXÈNE s. m. (po-li-ksè-ne — du préf. *poly*, et du gr. *xenos*, hôte). Myriap. V. POLYXÈNE.

— s. f. Acal. Genre d'acalèphes médusaires, de la tribu des équoridées, formé aux dépens des équorées, et comprenant six espèces qui habitent surtout l'océan Atlantique, au nord des Açores.

— Foram. Syn. de TRONCATULINE, genre de foraminifères.

— Adjectiv. Minér. *Platine polyxène*. Minerai de platine ainsi appelé par Haussmann parce qu'il donne, en quelque sorte, dans sa masse, l'hospitalité à un grand nombre d'autres minéraux, tels que le rhodium, le ruthénium, l'iridium, l'osmium, le palladium, le fer, le cuivre et le manganèse.

POLYXÈNE ou **POLYXÉNUS**, fils d'Anasthène et petit-fils d'Augias. Il conduisit les Épéens au siége de Troie. ‖ Roi des Éléens, auquel les fils de Ptérélas remirent les troupeaux d'Électryon.

POLYXÈNE, fille de Priam et d'Hécube. Elle inspira de l'amour à Achille, qui l'avait aperçue pendant une trêve. Lorsque Priam envoya demander au jeune héros le corps d'Hector, il emmena avec lui Polyxène afin d'être plus favorablement accueilli. Peu après, Achille demanda la main de la jeune princesse. Il s'était rendu dans le temple d'Apollon, situé entre la ville et le camp des Grecs, pour l'épouser, quand il fut frappé mortellement par Pâris. Désespérée, Polyxène se perça le sein sur la tombe de son fiancé. D'après une autre version, elle fut immolée par Pyrrhus sur le tombeau d'Achille.

Polyxène, tragédie italienne de J.-B. Niccolini, couronnée en 1811 par l'Académie de la Crusca. Niccolini a créé le sujet de *Polyxène*. Sur le terrain si rebattu de la mythologie et des sacrifices humains, il a su faire sortir d'une tragédie [illegible] beautés. Polyxène, fille de Priam, paraît seulement dans la Fable comme l'épouse promise d'Achille, au moment de son assassinat, et comme la victime immolée par Pyrrhus sur le tombeau de son père, après la prise de Troie; mais Niccolini suppose que Polyxène, dans la division des captives, était tombée en partage à Pyrrhus, comme Cassandre à Agamemnon, qu'elle en était aimée, qu'elle-même l'aimait en rougissant et que les dieux interdisaient aux Grecs le retour dans leur patrie jusqu'à ce que la mort d'une fille de Priam, sacrifiée par une main chérie, apaisât l'ombre d'Achille. Le pouvoir du fanatisme, ménagé avec adresse dans toute la pièce, met Pyrrhus dans la situation la plus violente entre la piété filiale et l'amour. Polyxène meurt enfin de sa main, mais en se précipitant sur l'épée dont il croyait frapper Calchas. « On reconnaît peut-être, dit M. de Sismondi, dans ces amours et ces sacrifices l'école des tragiques français et de Métastase; mais ce qui est digne [illegible] Alfieri, c'est la pureté du dessin, la simplicité de la marche, la grandeur des caractères, qui tous sont de première ligne, sans confidents ou personnages oiseux, c'est encore la force et l'élévation du langage, nourri de pensées et de sentiments énergiques, exprimés avec précision. Ce qui est propre à cette œuvre, c'est la couleur du pays et du siècle, la poésie locale, la plénitude de souvenirs de la Grèce. On voit que Niccolini s'est nourri de la lecture d'Homère et de celle de Virgile, [illegible] et les opinions des vainqueurs de Troie, autant que nous pouvons [illegible] théâtre moderne [illegible] imagination, il fait concourir à son but toutes les traditions poétiques que nous avons puisées dans les classiques [illegible]

Polyxène (LE SACRIFICE DE) [illegible]

[illegible]

une sardoine dont l'*Encyclopédie méthodique* donne la description suivante : « Polyxène est [illegible] autel [illegible] qui y est attachée. Autour de l'autel erre l'âme d'Achille, représentée par une Psyché accroupie sur une colonne. L'infortunée fille de Priam a le sein [illegible] de même [illegible] avec la main gauche. Derrière elle est Pyrrhus qui la prend, de la main gauche, par les cheveux et tient, de la main droite, son épée nue.

POLYXO, femme de Tlépolème. Hélène s'étant réfugiée à Rhodes auprès d'elle, Polyxo, pour venger la mort de son époux tué à la guerre de Troie, fit pendre cette princesse à un arbre.

POLYZÈLE, poëte comique grec, né à Athènes. Il vivait dans la seconde moitié du Ve siècle avant notre ère, et composa un certain nombre de comédies, tantôt dans le goût de la comédie ancienne, tantôt dans celui de la comédie moyenne. De ses pièces, intitulées : la *Naissance d'Aphrodite*, la *Naissance des Muses*, *Niptra*, *Démotyndare*, etc., il nous reste quelques fragments que Meinecke a recueillis dans son *Historia comicorum Græcorum*.

POLYZOÏCITÉ s. f. (po-li-zo-i-si-té — rad. *polyzoïque*). Zool. Caractère des animaux polyzoïques.

POLYZOÏQUE adj. (po-li-zo-i-ke — du préf. *poly*, et du gr. *zôon*, animal). Zool. Se dit des animaux qui vivent agrégés.

POLYZONE s. m. (po-li-zo-ne — du préf. *poly*, et du gr. *zônê*, ceinture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent l'Asie et l'Afrique australe.

— Myriap. Syn. de POLYZONIE.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des chamélauciées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

POLYZONÉ, ÉE adj. (po-li-zo-né — du préf. *poly*, et du gr. *zônê*, ceinture). Zool. Qui est marqué de plusieurs zones colorées.

POLYZONIDE adj. (po-li-zo-ni-de — rad. *polyzonie*). Myriap. Qui ressemble ou qui se rapporte à la polyzonie.

— s. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes ou diploplodes, ayant pour type le genre polyzonie.

POLYZONIE s. f. (po-li-zo-nî — [illegible]). Myriap. Genre de myriapodes [illegible] type de la famille des polyzonides, dont l'espèce type [illegible] LYZONIES, *le corps est* [illegible] Lucas.)

— Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, tribu des rhodomélées, comprenant cinq ou six espèces qui vivent dans les mers [illegible] autres algues.

POLYZONITE [illegible]

POLZIN, petite ville de [illegible] lin, sur le Wagerbach; 3,000 hab. Fabrication de draps, serges, tanneries. Aux environs [illegible] fréquentées.

POMABAMBA, [illegible] Sud, dans la république de Bolivie, département [illegible]

POMACANTHE [illegible] Genre de poissons [illegible]

— Encycl. [illegible]

POMACÉ, ÉE adj. (po-ma-sé — du lat. *pomum*, pomme). Bot. Qui a pour fruit une pomme.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, comprenant les genres qui ont pour fruit une pomme ou une baie, tels que le pommier, le poirier, le cognassier, etc.

— Encycl. Le groupe des pomacées, considéré par plusieurs auteurs comme une simple [illegible]

[illegible] des rosacées, par d'autres comme une [illegible], renferme des arbres ou des arbrisseaux, quelquefois épineux, à feuilles [illegible], simples ou imparipennées, munies [illegible]. Les fleurs, tantôt solitaires, tantôt diversement groupées en cymes, en ombelles, [illegible] ou en corymbes axillaires [illegible], sont blanches, rosées ou rouges. Elles présentent un calice à tube [illegible], à limbe partagé ordinairement en [illegible], une corolle à cinq pétales, très-rarement nulle; des étamines libres, en nombre indéfini; un ovaire infère, ordinairement à cinq loges, rarement moins, le plus souvent biovulées, surmonté d'autant de styles distincts ou [illegible] à la base et terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est une mélonide ou pomme, à endocarpe corné ou ligneux, d'où la distinction en fruits à pepins et à noyaux. La graine, sous un tégument coriace ou cartilagineux, renferme un embryon dépourvu d'albumen.

Cette famille, qui a des affinités avec les groupes analogues formés aux dépens des rosacées, comprend les genres : pommier, poirier, cognassier, sorbier, alizier, aubépine, néflier, amelanchier, cotonéastre, bibacier, photinie, chœnomeles, raphiolepis, etc. La plupart de ces genres produisent des fruits comestibles plus ou moins estimés et qui servent à fabriquer des boissons fermentées; ils se recommandent aussi par les qualités de leur bois ou la beauté de leurs fleurs.

POMACENTRE s. m. (po-ma-san-tre — du gr. *pôma*, opercule; *kentron*, aiguillon). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, comprenant une vingtaine d'espèces, dont le type habite la mer des Moluques : *Les* POMACENTRES *sont des poissons de forme oblongue, à tête obtuse.* (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Les *pomacentres* ont le corps très-mince, aussi haut que long; les yeux latéraux; les dents rondes, minces et tranchantes, sur une seule rangée; une seule nageoire dorsale; la ligne latérale interrompue vers la fin de celle-ci. Ils diffèrent des glyphisodons en ce que leur préopercule a de fortes dentelures. Ces poissons habitent la mer des Indes. Ils sont de petite taille, de formes lourdes et d'un aspect peu agréable. Leurs couleurs sont néanmoins belles et éclatantes; mais elles sont mal assorties, manquent d'harmonie et ne se fondent point entre elles. Le *pomacentre* paon, type du genre, doit son nom à l'éclat des écailles dont il est revêtu, à ses reflets étincelants et aux nuances variées qu'il présente suivant la direction de la lumière.

POMACHILE s. m. (po-ma-ki-le — du gr. *pôma*, opercule; *cheilos*, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type vit au Brésil.

POMACIE s. f. (po-ma-sî — du gr. *pomation*, couvercle). Moll. Nom vulgaire de l'escargot ou colimaçon des vignes.

POMACRIS s. m. (po-ma-kriss). Moll. Espèce d'escargot qu'on trouve dans le nord de l'Italie.

POMADASYS s. m. (po-ma-da-ziss — du gr. *pôma*, opercule; *dasus*, épais). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sciénoïdes, dont l'espèce type habite la Méditerranée.

POMADERRÉ, ÉE adj. (po-ma-dé-ré — rad. *pomaderris*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pomaderris.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre pomaderris.

POMADERRIS s. m. (po-ma-der-riss — du gr. *poma*, couvercle; *derris*, cuir). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rhamnées, type de la tribu des pomaderrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

POMANGION s. m. (po-man-ji-on — du gr. *pôma*, couvercle; *aggeion*, vase). Bot. Syn. d'ARGOSTEMME.

POMARANCE ou **POMARANCIO**, ville du royaume d'Italie, province de Pise, district de Volterra, ch.-l. de mandement; 7,774 hab.

POMARANCIO ou **POMERANCIO** (Niccolo CIRCIGNANO, dit LE), peintre italien de l'école florentine, né à Pomarancio, près de Volterra, vers 1520, mort à Rome en 1593. Ce maître fécond, abusant de sa prodigieuse facilité, ouvrit, l'un des premiers, l'ère néfaste des imitations, des pastiches et inaugura la décadence. Son œuvre important, qui subsiste encore en majeure partie, montre comme sacrifiées et perdues les facultés les plus précieuses du peintre, l'instinct profond de la forme, de l'arrangement, de la couleur. Ces dons si rares, [illegible] semble les abdiquer pour se traîner servilement et de parti pris, par [illegible], à la suite des [illegible] de la génération précédente. Il en eût pourtant coûté à Pomarancio que de faibles effort pour devenir un maître, [illegible] de la Renaissance, car il eut l'heureuse fortune de se développer, dès sa jeunesse, dans le milieu le plus favorable. Il fut élève de Titien, son élève favori, son commensal [illegible] pendant plusieurs années, il vécut à Rome dans l'atelier et dans la famille du grand coloriste de Venise, dans ce milieu où l'on ne comptait que des artistes de génie. Plus que les livres encore, les hommes ont leur destinée; sans cette loi fatale, comment Pomarancio, doué comme il l'était, eût-il pu faire pour ne pas être un grand peintre? Longtemps on eut cette espérance de le voir s'élever à la hauteur des plus illustres. Ses travaux au Vatican, dans la grande salle du Belvédère, donnaient en effet la preuve d'un véritable tempérament, d'un talent jeune et hardi, bien que ces travaux, exécutés en sous-ordre sous la direction de Titien, ne laissassent que peu de place à son initiative. Les qualités qu'il sut faire briller dans cette œuvre de praticien lui valurent, recompense méritée, les commandes qu'il entreprit immédiatement après et qui l'occupèrent exclusivement durant sept ou huit années. Nous voulons parler de la coupole de Sainte-Pudentienne, ou l'on voit l'*Éternel dans une gloire d'anges*, du *Saint Jean-Baptiste*, de l'église de la Consolazione, et des *Trente-deux Martyrs* de San-Stefano-Rotondo. Ces fresques, admirablement peintes, sont encore parfaitement conservées aujourd'hui. Dans les premières, Titien est imité avec une si étonnante perfection dans son style, sa manière et ses procédés familiers, que l'on s'étonne de voir au bas une signature autre que la sienne. Cette imitation aurait pu ne point trop faire présumer contre la nature des succès futurs de Pomarancio. A la rigueur, on pouvait se rendre compte de l'influence exercée par Titien sur l'esprit de son élève, de son ami; le prestige du maître était si grand! il était si difficile de s'y soustraire! On rechercha les grandes qualités jetées sur ces fresques hardiment peintes, d'une allure si sûre et si grande; on les prit comme une brillante promesse. L'artiste, par malheur, n'en jugea pas ainsi; au lieu de se détacher, par un effort, des influences auxquelles il obéissait; au lieu de montrer, dans son prochain travail, des tendances franchement personnelles, il ne fit que changer de modèle. Ce ne fut plus d'un peintre seul qu'il fit cette fois le pastiche; il prit toute une époque pour objectif, la seconde moitié du XV^e siècle en Espagne. Rome, en effet, avait alors quelques spécimens de cette école rude et bizarre que devaient modifier en la perfectionnant Zurbaran et Ribera. L'art espagnol, adonné à l'horrible pendant un demi-siècle, avait choisi dans le martyrologe les épisodes les plus effrayants et les plus barbares. C'est ce que Pomarancio se mit à imiter, pour affirmer peut-être qu'il ne copiait plus Titien! Ses *Martyrs* de San-Rotondo sont de vrais Espagnols; mais, soit qu'avant de le terminer il ait eu conscience du caractère de ce travail, soit que la souplesse merveilleuse de sa brosse se soit refusée à l'imitation de cette pâte qui semble épaisse comme une maçonnerie, il a laissé presque tous ces panneaux à l'état d'ébauches spirituellement frottées, avec des lumières en relief et des indications insensibles dans les plans de perspective. Il y a un charme exquis dans cette désinvolture; mais on est attristé de voir cette ampleur magistrale employée à rendre des scènes de fanatisme féroce sans la poésie de Ribera et de Zurbaran. Orlandi et Lanzi ne nous laissent pas ignorer que ces dernières peintures produisirent une impression pénible. Pomarancio essaya sans doute de l'effacer en peignant pour l'église de San-Giusto, à Volterre, une *Descente de croix* qui n'est pas une page de sa vieillesse, comme on l'a cru d'après des reproductions qui portaient dans la date un X de trop. Voici comment il faut lire cette mention : *Nicolaus Circinianus di Ripomarance pingebat a. D. MDLXXX.* Il ne réussit pas complètement. Cette *Descente de croix* rappelle trop celle de Daniel de Volterre, que l'on peut voir précisément dans la cathédrale de cette même ville. Il lui aurait fallu être plus original pour reconquérir l'estime que lui avaient acquise ses brillants débuts. Vers la même époque, dans la même église, au-dessus du baptistère, il peignit une *Ascension*, l'une de ses meilleures peintures; ce serait un admirable chef-d'œuvre si Titien et Corrège ne l'avaient inspirée complètement comme forme et comme ton. Cette fois, Pomarancio signa : *Nicolaus de Circignanis Volaterranus pingebat anno* 1581. Il exécuta encore à Volterre, pour San-Pietro-in-Selci, une *Annonciation* et une *Pietà*, dans l'église de Saint-François. On ne saurait développer le pastiche avec plus de magnificence. S'il était quelqu'un au monde qui ignorât les maîtres de la Renaissance, les œuvres de Pomarancio provoqueraient chez lui un immense enthousiasme; il les prendrait pour l'expression suprême du génie. Pour celui qui a vu et qui se souvient, ces tableaux ne sont que des mirages, des reflets décevants de beautés qui existent ailleurs. — Son fils, Antonio CIRCIGNANO, décora d'une manière remarquable la chapelle de Santa-Maria-Traspontina, à Rome, et à Florence le portique de l'hospice San-Matteo. Cette fresque est de 1614; l'artiste y a représenté la *Dispute de Jésus avec les docteurs*, le *Massacre des Innocents*, l'*Adoration des mages* et la *Nativité*. Il a encore peint quelques fresques et divers tableaux pour diverses églises de Città-del-Castello et dut mourir vers 1630.

POMARANCIO ou **POMERANCE** (Christophe RONCALLI, dit LE), peintre italien, né à Florence en 1552, mort à Rome en 1626. Élève de Niccolo Circignano, il eut de très-bonne heure sous les yeux le déplorable exemple d'un art d'imitation se traînant à la remorque des peintres illustres de la génération précédente. Néanmoins Roncalli, aussi bien doué que son maître, aurait pu, en n'écoutant que ses propres instincts, devenir un créateur aussi puissant qu'original; s'il n'en fut pas ainsi, il faut moins l'attribuer à sa nature hésitante qu'à son éducation malheureuse. En effet, dès qu'il eut vaincu ces difficultés rudimentaires qui conduisent à la science du métier, Circignano lui confia l'exécution en sous-œuvre des parties les moins intéressantes de ses tableaux. Si, au lieu de se livrer à ce travail de manœuvre, l'élève se fût mis à traduire librement ses propres impressions, il fût entré beaucoup plus tôt dans sa voie naturelle ou, tout au moins, il n'eût pas subi si longtemps la personnalité d'un autre et étouffé, dans leur germe, ses aspirations particulières. Pomarancio trouva tout naturel de n'être qu'une brosse docile dans les mains de son professeur. Il l'accompagna à Rome où il avait été mandé pour l'achèvement des fresques de Raphaël, auxquelles travaillaient déjà Raffaelino da Reggio, Palma le jeune, Tempesti, Ignazio Danti. Pomarancio ne fut, parmi ces continuateurs de Raphaël, que le praticien de Circignano. Sa vivacité de compréhension, son rendu brillant et rapide le firent bientôt remarquer et il ne tarda pas à passer sous les ordres de chacun de ces artistes qui lui confiaient, selon leur utilité personnelle, telle ou telle partie de leurs travaux. La première œuvre originale qu'il produisit ne fut pas plus favorable que la précédente à l'éclosion de son talent. L'influence d'un seul individu n'était pas chose excellente; l'influence de plusieurs fut pire encore. Une *Mort d'Ananias et de Saphira*, tableau de mérite et d'autant plus remarqué qu'on l'attendait moins d'un praticien si complètement obscur. Cette peinture sur ardoise, que l'on voit aujourd'hui au musée du Vatican et qui est restée deux cents ans au-dessus du maître-autel de Sainte-Marie-des-Anges, fut reproduite en mosaïque pour l'église Saint-Pierre. Elle serait certainement un chef-d'œuvre comparable aux plus belles choses de la Renaissance si l'on n'y constatait l'empreinte des milieux divers traversés par l'auteur. Elle résume, en effet, dans les nuances d'exécution matérielle et dans les détails les différentes manières des maîtres de Pomarancio, et ces peintres eux-mêmes, il ne faut pas l'oublier, n'étaient que les imitateurs de Raphaël, Titien, Véronèse, etc. Les figures, tout en rappelant celles de Raphaël dans le même sujet (carton de Hampton-Court), sont vigoureusement jetées, d'un mouvement noble et hardi. Les types sont pleins de caractère et d'un réalisme distingué; le modelé est large, puissant et très-simple, comme celui de Jules Romain. La couleur et les draperies sont moins intéressantes. Ces qualités n'étaient pas communes alors; tandis que les imperfections, qui en sont le revers, commençaient déjà, terrible symptôme, à passer pour des qualités. La prélature romaine, qui avait gardé sans doute quelque chose de l'enthousiasme éclairé de la cour de Léon X, crut voir en ce jeune talent comme la promesse d'une nouvelle Renaissance. Choyé, fêté de toutes parts, l'heureux artiste n'eut qu'à choisir parmi les commandes les plus flatteuses, les plus lucratives. Il exécuta successivement : pour Saint-Jean-de-Latran, le *Baptême de Constantin*, la *Résurrection du Christ*, à San-Giacomo, et un superbe *Saint André* à Saint-Grégoire. Ce sont des œuvres capitales, d'une certaine puissance, malgré les imperfections (toujours les mêmes) qui les déparent et que l'on observe dans toutes les productions de Pomarancio. Le succès n'en fut pas moins éclatant et plaça l'auteur bien au-dessus de ses contemporains; mais il lui valut aussi, quoique bien légitime, des inimitiés terribles; il faillit être assassiné. Si l'on en croit Orlandi et Lanzi, Caravage envoya, par jalousie, un bravo surprendre au passage Pomarancio qui se défendit vigoureusement et en fut quitte pour une balafre à la figure. Cette anecdote est-elle authentique? On ne sait, cette haine de Caravage aurait eu pour cause la décoration de la coupole de Notre-Dame-de-Lorette, grand travail qui lui avait été confié depuis longtemps déjà, en collaboration avec le Guide. Les succès de Pomarancio étant survenus, la cour pontificale, dont celui-ci avait toutes les faveurs, résolut d'en dépouiller les titulaires pour l'en charger seul. Ce procédé n'avait rien d'agréable pour eux; nous doutons néanmoins que la colère de Caravage ait été assez vive pour le décider à cet assassinat par procuration. Disons maintenant quelques mots de cette fameuse coupole. On n'en peut voir aujourd'hui que des restes maladroitement restaurés; mais les gravures qui en ont été faites sous les yeux mêmes de l'auteur nous permettent de la juger. Pomarancio entreprit ce vaste travail en s'entourant de collaborateurs nombreux, travaillant sous ses ordres. C'était un souvenir de ses jeunes années; lui aussi, à son tour, il voulait commander. Au point de vue de l'arrangement, de l'idée, des figures mêmes prises isolément, c'est l'œuvre d'un grand peintre; on y sent la main de Pomarancio; comme exécution et à part quelques têtes modelées par le maître seul, c'est une œuvre inférieure. Cependant l'importance de ce travail est grande; on y compte d'admirables morceaux et il fut le prétexte d'un triomphe d'autant plus grand que la cour de Rome tenait sans doute à dédommager l'artiste de la jalousie de ses confrères. Pomarancio fut nommé à cette occasion chevalier du Christ; le pape lui en remit lui-même les insignes dans une cérémonie imposante.

Ajoutons à ces travaux un *Noli tangere me*, tableau remarquable que l'on voit encore aux Eremitani de San-Severino; un *Saint François en prière*, à Saint-Augustin d'Ancône, et une *Sainte Palatie*, à Osimo; à Gênes, galerie de l'Archevêché, une *Adoration des bergers*, le *Martyre de saint Simon*, à Munich; à Madrid, la *Vierge pleurant sur le corps de son fils*. Ces dernières peintures sont de grande valeur, mais très-inégales; elles furent exécutées à l'aide de collaborateurs. Le *Jugement de Salomon*, admirable fresque qui existe encore dans le palais Galli d'Osimo, résume les meilleures qualités du maître. Il n'y a dans cette œuvre aucune réminiscence. La composition, d'une austère simplicité, est originale et grandiose; moins dramatique que celle de Poussin, elle a cependant inspiré le chef-d'œuvre du maître français. La couleur en est brillante, distinguée et solide. Si l'œuvre du maître n'offrait que des morceaux de cette valeur, Pomarancio serait presque aussi grand que Léonard de Vinci; quoique unique, cette page suffit à lui assurer un nom impérissable. Le Louvre ne possède malheureusement de Pomarancio que deux ou trois dessins sans importance.

POMARD s. m. (po-mar — n. de lieu). Vin rouge que l'on récolte aux environs de Pomard : *Une bouteille, un verre de* POMARD. *Le* POMARD *a un bouquet fort agréable.*

POMARD ou **POMMARD**, village et commune de France (Côte-d'Or), cant., arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Beaune; 1,183 hab. On y voit une belle église, de construction moderne, renfermant un tableau du XV^e siècle. Pomard est célèbre par ses vins rouges, très-estimés et réputés les meilleurs de la côte de Beaune après ceux de Volnay. Les vins de Pomard ont plus de couleur, plus de corps, mais moins de finesse et d'agrément en primeur que ces derniers. On les classe parmi les deuxièmes qualités de la Côte-d'Or.

La côte de Pomard proprement dite n'est séparée de celle de Volnay que par un étroit vallon appelé la Combe. Elle s'étend presque jusqu'à la gorge qui conduit de Beaune à Bouze et présente trois divisions, mais seulement dans les sommets. La première porte le nom de montagne de Pomard ou de Luleune; la seconde se nomme le mont Saint-Désiré, et la troisième, un peu plus séparée des autres, s'appelle la Montée rouge. La nature de la roche, à peu près la même pour les trois buttes, se montre visiblement composée de débris de testacés.

Les cantons les plus renommés sont Pomard et La Commareine, dont le nom vient des comtes de Vienne, seigneurs de Commarin. Ils possédaient cet excellent clos avant 1100 et l'appelaient, d'après d'anciens titres : *Notre chevance de Pommart*. Les vins qui proviennent de ces localités sont tous à peu près de même qualité : fermes, colorés, pleins de franchise. Ils se gardent mieux que ceux de Volnay, ce qui ne les empêche pas de se vendre moins cher.

Le vignoble de Pomard se divise en *bonne côte*, *côte élevée* et en *basse côte*. Les crus les plus estimés sont : les Rugiens, la Commareine, les Freymiets, tous les trois hors ligne.

Viennent ensuite les Pézerolles, le clos de Cîteaux, le clos Blanc, le Petit et le Grand Epeneau, le clos Orgelot, vignobles d'élite, après lesquels viennent les secondes cuvées de Pomard, récoltées sur les lieux un peu plus élevés de la côte. Les autres cantons sont séparés de la côte par la route qui va de Beaune à Autun.

Indépendamment de ces vins recherchés, Pomard récolte encore de bons vins ordinaires dans la plaine. Ces derniers se fabriquent de la même manière que les premières et les secondes cuvées, seulement on leur donne un peu plus de cuvage.

La culture de la vigne est des plus anciennes à Pomard; mais on ne possède pas de titre prouvant son existence avant le XI^e siècle. En 1005, Odo, vicomte de Beaune, donna à Saint-Bénigne de Dijon une vigne située à Pomard, et le roi Robert confirma peu après cette donation.

POMARÉ I^er, roi de Taïti, né vers 1762, mort en 1803. Il est désigné, dans les relations de Cook, sous le nom d'Otoo ou Otou. Ce prince ne régna d'abord que sur une partie de l'île; mais il sut la soumettre tout entière à son pouvoir en profitant habilement des querelles qui divisaient les autres souverains. En 1773, il reçut la visite du capitaine Cook, à qui il fit l'accueil le plus bienveillant et qui le représente comme un homme de haute taille, bien fait et de belle mine. L'année suivante, le capitaine espagnol de Bonechea se rendit à Taïti et y laissa deux missionnaires. Otoo épousa vers cette époque Hidia, sœur du roi d'Eimeo. Comme, d'après les lois du pays, il devait perdre sa dignité d'*earirahi* ou de roi, lorsqu'il lui naîtrait un fils, il étouffa le premier enfant qu'il eut d'Hidia. Ayant voulu sauver le second, il se vit contraint d'abdiquer en sa faveur (1780) et de se

contenter de la régence. Ce fut à cette époque qu'il changea son nom d'Otou (*Héron noir*) en celui de Pomare (*Rhume de nuit*), par allusion à un rhume qu'il avait contracté en combattant. Pendant les années suivantes, il eut de fréquentes relations avec les Européens, qui lui laissèrent des armes à feu, de la poudre et du fer, mais qui répandirent en même temps dans son île l'infection vénérienne et l'usage de l'eau-de-vie, deux fléaux dont les ravages se firent bientôt sentir parmi les indigènes. Pomare vainquit, grâce à l'emploi des mousquets, les habitants d'Attahourou et de Tettaha, combattit avec succès plusieurs insurrections et transmit en 1797, à son fils Pomare II, l'autorité suprême sur l'île entière. C'était un homme d'une énergie opiniâtre, d'une rare sagacité, d'une grande ambition, qui laissa à son fils une autorité bien établie. Tout en restant fidèle à la religion de ses pères, il se montra plein d'égards pour les missionnaires. D'un autre côté, il s'attacha à encourager l'agriculture, les défrichements, les grandes plantations. Il montra une passion effrénée pour les liqueurs fortes et une superstition quelquefois sanguinaire. Lors de la guerre de 1802, qui faillit devenir fatale à son fils Pomare II, l'ancien roi y joua le principal rôle et montra une cruauté que rien ne pouvait justifier. Il mourut subitement en se rendant à bord du brick anglais *le Dart*.

POMARÉ II, roi de Taïti, fils du précédent, né vers 1780, mort en 1821. Il succédait à peine à son père, lorsque les missionnaires anglais vinrent (1797) lui demander l'autorisation de propager l'Évangile dans l'île. Il les accueillit avec faveur, leur concéda le district de Motawaï et fit construire pour eux une vaste maison en bois sur la côte; mais les habitants persistèrent dans leurs superstitions et dans leurs coutumes barbares. En 1807, pourtant, le roi embrassa le christianisme et résolut d'obliger ses sujets à se convertir aussi. Les moyens violents employés pour y parvenir soulevèrent une insurrection générale : missionnaires et néophytes durent chercher leur salut dans la fuite (1808). Pomare lui-même passa dans l'île voisine d'Eimeo, d'où il ne tarda pas à revenir avec des forces imposantes. Une guerre sanglante s'ensuivit. Taïti, autrefois si tranquille et si peuplée, fut ravagée par le fer, par le feu, par la peste et la famine, et l'archipel, qui contenait plus de 100,000 habitants en 1768, n'en avait plus que 16,000 lorsque Pomare II reconquit l'intégrité de son pouvoir. Les insulaires vaincus se convertirent et Pomare travailla, à partir de ce moment, à la civilisation et au bien-être du pays. Il établit une législation sage (1819), des tribunaux, encouragea l'industrie, bâtit des églises, créa une imprimerie (1817), etc. Ce prince était parvenu à apprendre et à écrire la langue anglaise. On lui doit la première traduction de l'Évangile en taïtien. Il attachait une grande importance à l'art de tracer les caractères et s'appliquait constamment à perfectionner son écriture. Il tenait avec une grande régularité un journal dans lequel il enregistrait ses actions. Ce prince était d'un naturel indolent, facile à influencer et plus rapace que despote. S'il se convertit au christianisme, ce fut beaucoup moins par conviction que pour s'assurer la protection des Anglais et obtenir une obéissance plus aveugle de la part de ses sujets. Sa taille et sa corpulence étaient énormes. Vers la fin de sa vie, l'abus des liqueurs fortes le fit tomber dans un abrutissement presque complet. Il laissa en mourant le trône à son fils Teriitaria, qui lui succéda sous le nom de Pomare III.

POMARÉ III, roi de Taïti, fils du précédent, né en 1819, mort en 1827. Il succéda, à l'âge de deux ans, à son père, sous la tutelle de sa tante, Pomare-Wahine, et fut solennellement couronné par les missionnaires anglais en 1824. Le jeune roi fut élevé à l'anglaise, avec les enfants des missionnaires, et fut emporté par une épidémie qui décima l'île. Sa sœur Aimata lui succéda sous le nom de Pomare IV.

POMARÉ IV (Aimata), reine de Taïti, sœur du précédent, née en 1822. Cette princesse gouverna d'abord sous la tutelle de sa tante Pomare-Wahine, à l'exemple de laquelle elle se conduisit de la façon la plus dissolue. Devenue majeure en 1832, Pomare se montra peu favorable aux missionnaires anglais, qu'elle menaça d'expulser. En 1836 arrivèrent dans l'île des missionnaires catholiques. La reine les fit expulser [illegible], mais une expédition française les ramena en 1838. En 1842, le consul de France, Marenhout, obtint de cinq chefs de l'île une déclaration par laquelle Taïti acceptait le protectorat de la France; mais la reine Pomare protesta vivement contre cet acte et fit enlever le drapeau tricolore lorsqu'elle apprit que le roi Louis-Philippe acceptait ce protectorat (1843). L'amiral Dupetit-Thouars, qui avait reçu la mission d'organiser le protectorat, prononça alors la déchéance de la reine. A cette nouvelle, l'Angleterre protesta et excita les indigènes à la résistance. A la suite de troubles et d'engagements meurtriers qui eurent lieu à Mahaena et à Rapapa, Dupetit-Thouars prit le parti d'expulser de l'île le missionnaire protestant Pritchard (1843). Cette mince affaire faillit se transformer en cas de guerre entre l'Angleterre et la France. Pour éviter un conflit, Louis-Philippe consentit à payer à l'expulsé une indemnité de 25,000 francs. Cet acte de couardise de la part du roi excita au plus haut point en France la réprobation publique, et l'on donna le nom de *pritchardistes* aux députés qui l'avaient approuvé. Le nom de l'obscur prédicant anglais devint une injure de parti, et l'on écrivit même une biographie satirique des pritchardistes. Dupetit-Thouars fut rappelé et remplacé par Bruat. Après une assez longue lutte avec les indigènes et avec la reine Pomaré, retirée à Barabora, les Français parvinrent à s'emparer de l'île Raïatéa, du fort Fatahua et à soumettre complètement Taïti (décembre 1846). La reine, forcée alors d'accepter le protectorat de la France, entra en de longues négociations à la suite desquelles fut signé le traité du 19 juin 1847, par lequel elle conserva sa souveraineté entière sur les îles Raïatea, Huaheine et Bolabola. Depuis cette époque, les missionnaires protestants et les missionnaires catholiques n'ont cessé d'apporter, par leurs rivalités, l'agitation et le trouble dans un pays qui jouissait de la plus profonde tranquillité avant leur arrivée. Au commencement de 1852, une révolution éclata à Taïti. La reine Pomaré ayant été renversée, les indigènes proclamèrent le gouvernement républicain. Le gouvernement français se hâta d'intervenir et de rétablir Pomaré; mais cette princesse prit alors la résolution fort sage d'abdiquer en faveur de ses enfants (mai 1852). Son fils aîné, Tamatoa, devint alors roi de Raïatéa et de Tahaa; son second fils, roi de Huahéine, et sa fille reine de Bolabola.

POMAREZ, bourg et commune de France (Landes), canton d'Amon, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Saint-Sever; pop. aggl., 410 hab. — pop. tot., 2,007 hab.

POMARIA s. m. (po-ma-ri-a — du gr. *pôma*, couvercle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des cesalpiniées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

POMARICO, bourg du royaume d'Italie, province de la Basilicate, district de Matera, mandement de Montescaglioso; 4,834 hab.

POMARIN s. m. (po-ma-rain). Ornith. Espèce du genre stercoraire ou labbe.

POMARIUS (Samuel BAUMGARTEN, en latin), controversiste allemand, né à Wintzig (Silésie) en 1624, mort à Lubeck en 1683. Son père, qui était meunier, ne lui laissa pas faire sans difficulté ses études classiques, mais son ardeur pour l'étude triompha de tous les obstacles et il se fit bientôt connaître comme professeur et comme controversiste. Après avoir été pasteur à Magdebourg (1660), il enseigna, de 1667 à 1673, la théologie à Eperies, qu'il dut quitter par suite de l'expulsion des protestants de la Hongrie, puis vécut successivement à Wittemberg et à Lubeck. Ce théologien défendit avec chaleur le luthéranisme contre les jésuites. Ses principaux écrits sont : *De* [illegible] (Wittemberg, 1649, in-4°); *De* [illegible] (Wittemberg, 1674, in-4°); *In epist.* [illegible] *P. Judæ commentarius* (Wittemberg, 1684, in-4°).

POMASTOME adj. (po-ma-sto-me — du gr. *pôma*, opercule; *stoma*, bouche). Zool. Dont la bouche est fermée par un opercule.

POMATIDERRIS s. m. (po-ma-ti-dèr-riss). Bot. Syn. de POMADERRIS.

POMATION s. m. (po-ma-ti-on — dimin. du gr. *pôma*, couvercle). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Afrique tropicale.

POMATOBRANCHE adj. (po-ma-to-bran-che — du gr. *pôma*, opercule; *bragchia*, branchies). Ichthyol. Qui a les branchies cachées.

POMATODERRIS s. m. (po-ma-to-der-riss). Bot. Syn. de POMADERRIS.

POMATOME s. m. (po-ma-to-me — du gr. *pôma*, opercule; *tomé*, section). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, comprenant deux espèces qui vivent l'une dans la Méditerranée, l'autre dans les rivières de l'Amérique du Sud. *Les POMATOMES ont deux dorsales écartées.* (Dict. d'hist. nat.)

— Encycl. Les pomatomes ont le corps épais, couvert de larges écailles, le museau court et sans dentelures, les yeux [illegible] et très-grands, [illegible] coupe [illegible] bord [illegible] épaisses et bien [illegible] deux dorsales [illegible] présentent une structure forte et vigoureuse, [illegible] contre les attaques des poissons [illegible] fréquentent les eaux profondes [illegible] aussi [illegible]. Cette [illegible] explique [illegible] habite la Méditerranée, il est long de 0m,35; sa chair est ferme, tendre et savoureuse.

POMATORRHIN s. m. [illegible] — du gr. *pôma*, [illegible] Genre de passereaux, de la famille des turdidées, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent surtout les régions chaudes de l'Asie et les îles voisines : *Les mœurs et les habitudes des POMATORRHINS sont totalement inconnues.* (Z. Gerbe.)

POMATORRHYNQUE s. m. (po-ma-tor-rain-ke — du gr. *pôma*, opercule; *rhugchos*, bec). Ornith. Syn. de POMATORRHIN.

POMATRIS s. m. (po-ma-triss). Moll. Syn. de POMACRIS.

POMAX s. m. (po-makss). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des operculariées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

POMBAL, ville de Portugal, province d'Estramadure, comarca et à 35 kilom. N.-E. de Leiria, à 100 kilom. N.-E. de Lisbonne, sur la rive droite de la Soure; 5,000 hab. Importante fabrique de chapeaux. Vieux château fort en ruine. Cette ville appartenait autrefois à l'ordre des Templiers, dont le grand maître, Gualdim Paez, lui donna en 1181, une charte et des priviléges et y fit construire un château fort. A la suppression de l'ordre, les rois de Portugal donnèrent cette ville à l'ordre du Christ, en 1357, et l'on y forma une commanderie pour la famille Carvalho-Mello. Le marquis de Pombal y a fini ses jours.

POMBAL, ville du Brésil (Parahybo-do-Norte), sur les bords du rio Piranhas, à 590 kilom. O. de Parahybo; 4,000 hab. Le coton forme la branche la plus importante du commerce. Elle possède une belle église.

POMBAL (Dom Sébastien-Joseph DE CARVALHO E MELLO, comte D'OEYRAS, marquis DE), célèbre ministre portugais, né à Soura, près de Coïmbre, le 13 mai 1699, mort à Pombal le 5 mai 1782. Cet homme d'État, un des plus grands qu'ait eus le Portugal, était fils d'un capitaine de cavalerie. Peu de temps après avoir fait ses études de droit à Coïmbre, il épousa la nièce du comte dos Arcos, doña Teresa d'Almeida-Noronha, qu'il avait enlevée, et cette alliance lui facilita l'accès de la diplomatie. Nommé envoyé extraordinaire à Londres en 1739, il occupa ce poste jusqu'en 1745. Pendant sa mission, il obtint du gouvernement anglais le redressement d'abus qui lésaient les commerçants portugais et fit une étude approfondie des institutions politiques et administratives de la Grande-Bretagne. En 1745, Joseph de Carvalho quitta Londres pour se rendre, en qualité de plénipotentiaire, à Vienne. Là, il fut chargé de remplir le rôle de médiateur dans des différends qui s'étaient élevés entre l'impératrice Marie-Thérèse et la cour de Rome, puis entre l'empereur François Ier et Benoît XIV, et l'habileté dont il fit preuve dans cette double mission donna la plus haute idée de ses talents diplomatiques. Étant devenu veuf à cette époque, il épousa en secondes noces la comtesse Léonore-Ernestine d'Aun, nièce du maréchal autrichien du même nom. En 1750, Carvalho donna sa démission de ministre à Vienne et revint à Lisbonne, où il gagna les bonnes grâces de la reine, Marie-Anne d'Autriche. Le roi Jean V étant mort sur ces entrefaites (juillet 1750), Marie-Anne recommanda Carvalho au nouveau roi, Joseph Ier, qui le nomma ministre des affaires étrangères et de la guerre. En ce moment, le Portugal était devenu la proie du clergé, des jésuites et d'un certain nombre de grands seigneurs qui s'étaient indûment emparés des principaux domaines de la couronne. Quant à l'administration, au commerce, à l'agriculture, etc., ils étaient dans l'état le plus pitoyable, et les immenses richesses en [illegible] nouveau monde ne faisaient que traverser le Portugal sans y laisser de trace. Partisan des idées philosophiques du XVIIIe siècle, Carvalho employa tout son pouvoir et sa volonté de fer à les appliquer dans sa patrie. Il arrivait aux affaires avec un plan préconçu, longuement médité, ayant pour objet d'apporter un changement radical dans les affaires de l'État. [illegible] lier une noblesse arrogante en la dépouillant [illegible] diverses branches de l' [illegible]

[illegible] commerce portugais. Carvalho, qui, dès cette époque, ne pouvait souffrir aucune contradiction, fit de ces plaintes une affaire d'État [illegible] avaient adressé un mémoire au roi pour qu'on revînt sur le monopole [illegible] tre.

Carvalho fut interrompu dans les nombreuses réformes [illegible] tremblement de terre [illegible] (1755). Cette catastrophe [illegible] son génie organisateur [illegible] reconstruire [illegible] faire subsister [illegible] à écraser les jésuites [illegible] Pombal [illegible] 1756) et premier ministre [illegible] devenant tout-puissant, il s'était suscité de nombreux et implacables ennemis. Poursuivant son système de monopole à outrance, il créa la compagnie des vins [illegible] extravagants qui tournèrent absolument contre [illegible] de cette compagnie ayant provoqué une émeute populaire à Porto, le comte d'Oeyras se montra implacable et frappa avec la dernière rigueur [illegible] temps qu'il frappait le peuple, afin d'empêcher par la terreur [illegible] qui se disputaient l'État, étaient les nobles et [illegible] l'Amérique.

A la suite d'un attentat contre le roi (3 septembre 1758), le comte d'Oeyras envoya au supplice les plus grands seigneurs du royaume, entre autres le duc d'Aveiro et le comte d'A-[illegible] avait échangé contre le Sacramento en 1753, [illegible] vie de Joseph Ier, il fit arrêter les membres [illegible] Père Malagrida [illegible] tribunal de l'inquisition et condamné au supplice du feu. [illegible] noît XIV [illegible] des jésuites en Amérique et demanda leur [illegible] tre, fit signer au roi, le 3 septembre 1759, un [illegible] Portugal. Enfin, en 177[illegible]

consuétudinaire en vertu de laquelle les fils succédaient à leurs pères dans les emplois publics.

Le 17 septembre 1770, Joseph Ier donna à son premier ministre le titre de marquis de Pombal. Pendant sept années encore, cet homme d'État poursuivit son œuvre réformatrice dans les services publics, dans les lois, dans les institutions et fit preuve d'une activité prodigieuse. Cependant la santé du roi déclinait, et Pombal, dont les ennemis n'avaient cessé de s'accroître en nombre, sentait l'orage s'amonceler sur sa tête. L'héritière du trône, Maria-Bénédicte, était dévote, superstitieuse, et il était évident qu'un ministre qui avait expulsé les jésuites ne pourrait trouver grâce devant elle. En effet, dès que la jeune princesse fut montée sur le trône (24 février 1777), Pombal tomba du pouvoir. Le nouveau ministre, le marquis d'Angeja, fit ouvrir les prisons, remplies de détenus politiques, et les nobles qui y avaient été enfermés comme complices du complot de 1758 demandèrent la révision de leur procès. Cette révision eut lieu par ordre de la reine et, le 3 avril 1781, tous les individus impliqués jadis dans le complot furent déclarés innocents. Pombal, qui, après s'être démis de toutes ses charges, s'était retiré dans le bourg de Pombal, se vit alors poursuivi d'accusations passionnées. On instruisit, à son tour, son procès et il fut condamné par un tribunal à une peine afflictive; mais la reine se contenta de l'exiler à vingt lieues de la cour. Le vieil homme d'État, encore redouté de ses ennemis, passa ses dernières années dans une retraite profonde. Le peuple, se souvenant de ce qu'il avait fait pour abaisser la noblesse, lui en conserva un souvenir reconnaissant et ne l'appelait pas autrement, après sa chute, que le **Grand marquis**.

On a souvent comparé ce ministre à Richelieu. Sans avoir un génie aussi puissant que le terrible cardinal, Pombal lui ressembla sous plus d'un rapport, et, si l'on peut lui reprocher des actes d'un despotisme inflexible, on ne peut méconnaître les services réels qu'il a rendus à son pays. L'expulsion des jésuites, la réforme de l'université de Coïmbre sur les plans de l'éducation moderne, la réparation des places fortes, la diminution du pouvoir des grands, la fondation d'une Académie de commerce, celle d'écoles nombreuses dans les provinces, l'inquisition sinon supprimée, du moins subordonnée à l'autorité royale, la perception des impôts améliorée, la forte impulsion donnée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce intérieur et extérieur, voilà ce qui recommande son nom à l'admiration de la postérité. Pombal fut un des plus beaux hommes de son temps. Sa taille était élevée, son air noble, sa force prodigieuse. Son abord était agréable et facile, et les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages rendaient, lorsqu'il le voulait, sa conversation fort intéressante. Il parlait avec aisance le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

On peut consulter sur ce ministre : les *Mémoires du marquis de Pombal* (1784, 4 vol. in-12), ouvrage publié en français à l'instigation des ennemis de cet homme d'État, mais où l'on trouve des documents précieux; *Administration du marquis de Pombal* (Amsterdam, 1787, 4 vol. in-12), livre attribué à Desoteur et écrit pour réfuter le précédent; *Anecdotes du ministère de Pombal* (1784, in-12); *Histoire du règne du roi don José* (1866), par M. S.-J. da Luz Soriano; le *Marquis de Pombal* (1867), par M. F.-L. Gomes, etc.

POMBALIE s. f. (pom-ba-lî — du nom de *Pombal*, homme d'État portugais). Bot. Syn. de IONIDION ou IONIDION, genre de violariées.

POMBÉ s. m. (pon-bé). Bière de sorgho, en usage dans l'Afrique méridionale.

— **Encycl.** Le *pombé* est la bière des indigènes de l'Afrique australe. Sa préparation est, dans certaines tribus, abandonnée aux femmes; c'est là leur besogne principale. « Le *pombé* des Africains, dit le voyageur Burton, est une bière sans houblon, dont l'usage remonte au siècle d'Osiris; c'est le *bouzah* d'Égypte, le *merissa* du Nil supérieur, le *zythoum* de l'Ouest, enfin l'*oala* ou *boyaloa* des Cafres et des tribus de l'Afrique du Sud. »

Le grain employé pour la fabrication du *pombé* est le sorgho ou le millet, quelquefois un mélange de ces deux céréales. On en fait germer une partie (la moitié environ) dans l'eau ou dans la terre; on l'écrase ensuite et on mêle cette farine à la farine obtenue en écrasant le reste du grain non germé; puis on soumet ce mélange, additionné d'eau et renfermé dans des vases de terre, à l'ébullition. Parfois, on ajoute un peu de miel. Le liquide, bouilli à deux ou trois reprises différentes, est ensuite filtré à travers une natte, puis abandonné à lui-même. Il ne tarde pas à fermenter et, au bout de trois jours, acquiert l'acidité du vinaigre.

Burton compare la saveur du *pombé* à celle d'une petite bière aigrie, et encore de la plus mauvaise espèce. L'action enivrante de cette bière africaine est particulièrement prononcée; elle est doublée d'une action narcotique non moins intense. Les gens qui abusent de cette boisson fermentée jusqu'à se mettre en état d'ivresse se reconnaissent à leurs paupières qui deviennent rouges et chassieuses.

Lorsqu'au *pombé* on ajoute le marc qui a servi à sa fabrication, il devient nourrissant et il ne manque pas de forts buveurs qui, l'absorbant dans cet état, ne mangent plus qu'à de rares intervalles. Dans les régions du lac Albert, le *pombé* se prépare avec des bananes.

POMÈGUE, petite île de la Méditerranée, près de la côte de France (Bouches-du-Rhône), cant., arrond. et à 8 kilom. O. de Marseille, au S. de l'île de Ratonneau. Petit fort avec garnison. Les navires qui arrivent de l'Afrique et du Levant y font quarantaine.

POMERANCE (Christophe Roncalli). V. POMARANCIO.

POMERANCIO (Niccolo CIRCIGNANO). V. POMARANCIO.

POMÉRANE s. m. (po-mé-ra-ne). Membre d'une secte religieuse russe.

— **Encycl.** Le nom de *pomérane*, qui signifie habitant des côtes de la mer, fut donné à cette secte parce qu'elle prit naissance sur le rivage de la mer Blanche. Les *poméranes* sont encore nommés anabaptistes, parce qu'ils soumettent leurs néophytes à un nouveau baptême. Ils prétendent que tous les prêtres de l'Église grecque ordonnés depuis le temps du patriarche Nicon portent un titre usurpé et que le baptême administré par eux est une profanation; que les mariages solennisés conformément aux rites de l'Église grecque n'ont aucune validité, parce qu'il n'y a plus de véritables prêtres pour donner la bénédiction nuptiale; que le mariage est conséquemment dissoluble à volonté; que les églises sont les maisons de l'Antechrist qui, bien qu'invisible encore, règne déjà en esprit. Les *poméranes* se confessent l'un à l'autre et s'administrent réciproquement la communion. Le pain qu'ils emploient provient, disent-ils, de quelques pains consacrés, sauvés du couvent de Solovetsk, autrefois la forteresse de ces fanatiques, d'où ils furent chassés, en 1675, par les troupes du czar. Ces pains consacrés ne se multiplient point par un miracle comme les sept pains et les deux poissons de l'Évangile, qui rassasièrent cinq mille personnes, mais par un procédé homœopathique. Ils en mêlent des miettes à une nouvelle pâte, et les pains ainsi composés sont considérés comme aussi saints que les premiers. Leur pain sacré descend ainsi par une succession non interrompue des pains consacrés avant l'hérésie de Nicon (c'est-à-dire à la révision de la liturgie). Chaque individu de la secte est toujours muni d'une miette au moins du pain en question, afin de pouvoir communier en cas d'accident. Les riches payent fort cher leur part. Les *poméranes* ont des églises où ils s'assemblent pour prier; un des membres de la congrégation remplit l'office de prêtre, mais sans ordination, et il abdique bientôt pour un autre emploi son sacerdoce temporaire.

La province d'Arkhangel fut, en 1712, le théâtre d'un exemple remarquable du fanatisme de cette secte. Une commission d'enquête, envoyée par le gouvernement, se présenta aux portes d'un monastère nouvellement construit, où logeaient une vingtaine de pères. Les commissaires, trouvant la porte fermée et se voyant accueillis de dessus le mur d'enceinte par des outrages et des imprécations, ordonnèrent d'enfoncer les portes; mais cet ordre n'était pas exécuté, qu'ils aperçurent le couvent en flammes. Toutes les approches étaient barricadées, et il fut impossible de sauver aucune de ces victimes volontaires.

L'enquête officielle qui eut lieu après cette catastrophe rapporte que certaines personnes de cette secte font le vœu de jeûner pendant quarante jours, à l'imitation de Jésus-Christ dans le désert. Elles sont ordinairement poussées à cet acte de fanatisme par les instigations de leurs prédicateurs qui s'emparent d'une partie des biens délaissés par les martyrs. Ces infortunes se font enfermer dans une maison, dans une grange ou dans toute autre espèce de bâtiment, si c'est un lieu écarté. On les y surveille rigoureusement, et lorsque, après les premiers jours de jeûne, les pauvres victimes se repentent de leur vœu, toutes les prières qu'elles adressent à leurs gardiens pour obtenir quelque chose à manger ou à boire trouvent le plus souvent ces derniers inflexibles.

POMÉRANIE, en allemand *Pommern*, province du royaume de Prusse, baignée au N. par la Baltique, limitée à l'O. par le Mecklembourg, au S. par la province de Brandebourg et à l'E. par la Prusse occidentale; superficie, 31,395 kilom. carr.; 1,328,381 hab. Ch.-l., Stettin. Au point de vue administratif, elle est divisée en trois régences : Stettin, Cœslin et Stralsund, subdivisées en 26 cercles. On y trouve 72 villes, 7 bourgs et 2,676 villages.

Cette province est la contrée de l'Allemagne la plus basse et la plus plate; peu de collines en interrompent la fatigante uniformité. Les côtes, généralement basses, sablonneuses et irrégulières, sont bordées d'un grand nombre de lagunes, séparées de la mer par d'étroites langues de terre et des dunes. Quelques lagunes sont considérables, telles que les lacs Binnen et Leba et surtout le Stettiner-Haff. Sur les points où il n'y a pas de dunes, on a défendu les côtes des envahissements de la mer par des digues. Près de ces côtes, on rencontre quelques îles; celles de Rugen, d'Usedom et de Wollin sont assez étendues. Le plus grand cours d'eau de la Poméranie est l'Oder, qui divise cette province en Poméranie Ultérieure et Poméranie Citérieure (*Hinter* et *Vorpommern*), l'une à l'O. et l'autre à l'E. de ce fleuve; sur les côtes, on trouve aussi quelques cours d'eau navigables jusqu'à une certaine profondeur en amont. Le sol de cette province est généralement sablonneux et d'une médiocre fertilité. Les céréales sont le produit principal de l'agriculture; ceux du règne minéral consistent en un peu de fer, en alun, sel, ambre, chaux, marne et tourbe. Le travail des laines, la fabrication des draps, toiles, lainages, tabacs, cuirs, sucre de betterave et quelques forges de fer composent toute l'industrie manufacturière de ce pays. Le commerce y est assez actif; il se fait soit par terre, soit par les rivières navigables, soit par mer. Les principaux produits d'exportation sont les produits du sol, et les principales places de commerce les villes de Stettin, Stralsund et Cœslin, toutes trois ports de mer.

La Poméranie, dont le nom vient du mot slave *Pomarski*, qui signifie *près de la mer*, fut d'abord habitée par les Goths, les Rugiens et les Vandales; au VIIe siècle de l'ère chrétienne, elle constituait une partie importante du royaume des Wendes; dès 1062, elle eut ses ducs particuliers, dont la souche fut un certain Suantibor et le plus remarquable Bogislas X, dit le Grand. Au XIIe siècle, le christianisme y fut introduit. L'évêque Otto de Bamberg baptisa les premiers convertis en 1284. La descendance mâle des ducs wendes de Poméranie s'éteignit en 1637 en la personne de Bogislas XIV. D'après les traités, le duché de Poméranie devait faire retour à la maison électorale de Brandebourg; mais comme il avait été occupé par les Suédois pendant toute la durée de la guerre de Trente ans, ces derniers conservèrent la Poméranie Citérieure et l'île de Rugen. Par le traité de Stockholm en 1720, les Suédois en abandonnèrent la plus grande partie à la Prusse, ainsi que les îles de Wollin et d'Usedom. La Suède ne conserva plus que la partie située entre le Mecklembourg, la Baltique et la Peene, avec l'île de Rugen; c'est ce qu'on appela *Poméranie suédoise*. Les traités de 1815 donnèrent ce restant de la Poméranie suédoise à la Prusse, et la Suède fut dédommagée de cette perte par la cession de la Norvége, enlevée au Danemark, qui dut se contenter du Lauenbourg et d'une somme de 10 millions de francs.

POMÉRANIEN, IENNE s. et adj. (po-mé-ra-ni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de la Poméranie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* POMÉRANIENS. *La population* POMÉRANIENNE.

— s. f. Agric. Variété de pomme de terre d'Allemagne.

POMÉRELLIE, en latin *Pomerania Parva*, nom donné jadis à la partie de la Prusse proprement dite comprise entre la Vistule, la Poméranie, le grand-duché de Posen et la mer Baltique. Les villes principales étaient Stargard, Dirschau et Konitz. Après une longue lutte entre la Pologne, l'ordre Teutonique et l'électeur de Brandebourg, la Pomérellie tomba, en 1290, sous la domination de la Pologne, fut reconquise, en 1310, par l'ordre Teutonique, puis fut cédée, en 1466, à la Pologne qui la conserva jusqu'au premier partage de 1772. Elle est aujourd'hui comprise dans la province de Prusse.

POMEREULLE s. f. (po-me-reu-le — de *Pomereul*, savant français). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde.

POMÉRIDIEN, IENNE adj. (po-mé-ri-di-ain, i-e-ne — du lat. *post*, après; *meridies*, midi). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne s'épanouissent que dans l'après-midi. ‖ Peu usité.

POMEROY, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État de l'Ohio, à 125 kilom. S.-E. de Colombus, sur l'Ohio; 4,550 hab. Cette ville, bien bâtie sur une langue de terre qui s'étend entre l'Ohio et des rochers taillés à pic, doit sa prospérité à de riches mines de houille qu'on y exploite. Forges et fonderies de fer.

POMET (Pierre), droguiste et botaniste français, né à Paris en 1658, mort dans la même ville en 1699. Après avoir parcouru l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et fait une étude approfondie de la botanique ainsi que des substances médicinales, il ouvrit à Paris un magasin de droguerie. Son savoir, ses talents furent vite appréciés des savants et du public, et il fit une fortune considérable. Sur la demande de plusieurs savants médecins, Pomet fut chargé de faire au Jardin des plantes un cours sur les drogues qu'il avait réunies à grands frais des contrées les plus éloignées. Il mourut au moment où Louis XIV venait de lui accorder une pension pour ses services scientifiques. On lui doit : *Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux* (Paris, 1694, in-fol.), le meilleur traité qui eût encore paru sur la matière; *Droguier curieux* ou *Catalogue des drogues simples et composées* (Paris, 1695, in-8o).

POMETIA (SUESSA-), ancienne ville des Volsques. V. SUESSA-POMETIA.

POMÉTIE s. f. (po-mé-sî — de *Pomet*, n. pr.). Bot. Syn. de NÉPHÉLION.

POMEY (François-Antoine), humaniste français, né à Pernes (Comtat-Venaissin) en 1619, mort à Lyon en 1673. Il fit partie de l'ordre des jésuites et enseigna les humanités et la rhétorique dans divers colléges, en dernier lieu à Lyon où il devint préfet des classes. Pomey a écrit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Méthode pour bien faire toutes les actions* (Lyon, 1655, in-12); *Particules réformées et mises en meilleur ordre* (Lyon, 1656); *Pantheum mythicum* (Lyon, 1659), traduit en français sous le titre d'*Histoire des anciennes divinités du paganisme* (Paris, 1715) et dont le succès fut très-grand; *Libitina seu de funeribus apud Romanos* (Paris, 1659); *Pomariolum floridioris latinitatis* (Avignon, 1661), abrégé du *Dictionnaire* de Robert Estienne; *Dictionnaire royal des langues française et latine* (Lyon, 1664, in-4o); *Indiculus universalis* ou l'*Univers en abrégé* (Lyon, 1667), en français et en latin; *Colloquia scholastica et moralia* (Lyon, 1668). Pomey est un des premiers qui aient mis à la portée des jeunes intelligences les principes de la lexicologie latine. Ses ouvrages ont été longtemps en usage dans l'enseignement.

POMIAN-PESAROWIUS, publiciste et théologien esthonien, né à Matthiæ, près de Wolmar, en 1776, mort à Saint-Pétersbourg en 1847. Il étudia la théologie et la jurisprudence, professa la théologie protestante à Dorpat, fut attaché comme aumônier à l'armée en 1812 et reçut, en 1813, la mission de fonder et de diriger l'*Invalide russe*, qui devint l'organe officiel du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Pomian quitta ce journal en 1821 pour devenir pasteur protestant à Saint-Pétersbourg, attira alors en Russie beaucoup de pasteurs et de savants protestants allemands et fut nommé, après la mort de Cygnæus, président du consistoire évangélique de Saint-Pétersbourg et surintendant de toutes les églises protestantes de Russie, membre du comité de législation et conseiller intime. En 1836, Pomian, qui voyait avec peine la russification des provinces allemandes et polonaises, se démit de toutes ses fonctions. On lui doit divers écrits de circonstance, des notices, etc.

POMICULTEUR s. m. (po-mi-kul-teur — du lat. *pomum*, fruit, et de *cultor*, cultivateur). Arboric. Celui qui se livre à la culture des arbres produisant des fruits à pepins.

POMIER (J.-Joseph), l'un des **quatre sergents de la Rochelle**, décapité à Paris le 21 septembre 1822. En 1821, il était en garnison à Paris et faisait partie, comme sergent-major, du 45e de ligne lorsqu'un de ses camarades, le sergent-major Bories, le fit entrer dans la charbonnerie, qui avait pour objet de renverser les Bourbons. En février 1822, le 45e fut envoyé en garnison à La Rochelle. Pendant la route, Bories ayant été arrêté, Pomier fut chargé de le remplacer comme président de la vente militaire. C'était un choix malheureux parce que, très-ardent, Pomier était brusque, emporté, obstiné et un peu indiscret. A peine arrivé à La Rochelle, il se mit en rapport avec les libéraux de La Rochelle, puis avec un envoyé de la haute vente de Paris et réunit les affiliés à une guinguette, le Lion d'or, pour leur annoncer l'arrivée d'un général chargé de commander l'insurrection. Le 14 mars, Pomier, déguisé en paysan, se rendait à une entrevue avec le général Berton lorsqu'à sa sortie de la caserne il fut arrêté et consigné à la salle de police. Des indiscrétions avaient donné l'éveil sur la conspiration, lorsqu'un des plus récents initiés, Goupillon, craignant que Pomier ne révélât le complot, pensa qu'il sauverait sa tête par un aveu et alla tout révéler au colonel. Tous les affiliés furent alors arrêtés, et Pomier, ayant appris que ses coaccusés avaient parlé, fit à son tour des révélations. Mais lorsque les affiliés arrêtés, au nombre de vingt-cinq, eurent été transférés à Paris et se trouvèrent réunis à la Conciergerie, ils décidèrent, sous l'impulsion de Bories, qui avait repris sur eux son empire, de rétracter devant la justice leurs premiers aveux. A la suite du procès qui s'ouvrit le 21 août et dont nous avons parlé ailleurs (v. BORIES), Pomier fut condamné à la peine de mort, ainsi que Bories, Goubin et Raoulx, et, comme eux, il montra sur l'échafaud une inébranlable fermeté.

POMIFÈRE adj. (po-mi-fe-re — du lat. *pomum*, pomme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des pommes ou des excroissances semblables à des pommes.

POMIFORME adj. (po-mi-for-me — du lat. *pomum*, pomme, et de *forme*). Qui a la forme d'une pomme.

POMIGLIANO-D'ARCO, ville du royaume d'Italie, province de Naples, district de Casoria, ch.-l. de mandement, à 14 kilom. N.-E. de Naples; 8,929 hab.

POMIGLIANO-DI-ATELLA, bourg du royaume d'Italie, province de Naples, district de Casoria, mandement de Frattamaggiore; 2,156 hab.

POMIS (David DE), hébraïsant italien, né à

Spolète en 1525, mort en 1587. Il descendait de la famille juive de Pomi qui avait été menée captive à Rome par Titus, et pratiquait la religion de ses ancêtres. David se livra avec passion à l'étude, devint docteur en philosophie et en médecine, exerça l'art médical à Magliano pendant plusieurs années, fut attaché ensuite au comte Orsini, au prince Sforza, puis se rendit à Rome sous Pie IV et y acquit la réputation d'un prodige d'érudition. Forcé de quitter Rome par suite des décrets de Paul IV contre les juifs, il se retira à Ancône, puis à Venise, où il fit imprimer ses ouvrages. Les principaux sont : la traduction de l'*Ecclésiaste de Salomon* (Venise, 1571, avec de savantes notes, *Discorso interno a l'humana miseria* (Venise, 1572, in-8°); *Brevi discorsi et efficacissimi ricordi per libera e ogni citta oppressa dal mal contagioso* (Venise, 1577, in-4°); *Tzemach David* ou *Germe de David* (Venise, 1587, in-fol.), dictionnaire fort estimé dans lequel il donne les mots hébreux avec leur signification en latin et en italien, et les mots de l'hébreu des rabbins; *Enarratio brevis de senum affectibus præcavendis atque curandis* (Venise, 1588, in-4°), où l'on trouve d'excellents préceptes pour prévenir et soulager les infirmités de la vieillesse; *De medico hebræo enarratio apologetica* (Venise, 1588, in-4°), ouvrage dans lequel David de Pomis fait l'apologie des Hebreux.

POMMADE s. f. (po-ma-de — rad. *pomme*, parce qu'anciennement on faisait entrer dans les pommades de la pulpe de pomme). Composition de matières grasses, dans lesquelles on incorpore différents principes médicamenteux : POMMADE *pour les brûlures*. POMMADE *pour les gerçures, pour les engelures*. POMMADE *pour les lèvres*. POMMADE *de concombres*. POMMADE *mercurielle*.

— Cosmétique, composition molle, onctueuse, à laquelle on mêle ordinairement des aromates, des essences : POMMADE *de moelle de bœuf*. POMMADE *à la vanille, à la rose, au jasmin*. *Un pot de* POMMADE.

— *Bâton de pommade*. Petit rouleau fait avec de la pommade à laquelle on a donné de la consistance.

— Manège. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle : POMMADE *simple, double, triple*.

— Encycl. Thérap. On désigne sous le nom de *pommade* des médicaments externes dont la base est de la graisse chargée de différents principes médicamenteux. La graisse de porc ou axonge est le corps le plus souvent employé pour la préparation des *pommades*; cependant on se sert aussi de beurre, d'huile et même de cérat simple. La consistance des *pommades* est exactement la même que celle des cérats; ils ne diffèrent que par la composition. On les distingue des onguents parce qu'elles ne contiennent pas de substances résineuses.

Il y a quatre procédés généralement usités pour la préparation des *pommades*. Le plus suivi consiste à réduire ces substances en poudre fine ou à les dissoudre dans un liquide approprié (eau, alcool, éther, glycérine) en les mélangeant ensuite avec l'axonge. Lorsqu'on veut faire entrer dans la composition des *pommades* des matières salines, le dissolvant le plus convenable est la glycérine. On met d'abord dans un mortier les substances médicamenteuses et on y ajoute peu à peu le corps gras. Quand on a employé l'eau comme dissolvant, il arrive quelquefois que la *pommade* n'est pas liée; pour lui donner une homogénéité convenable, on y ajoute quelques gouttes d'huile d'amandes douces. On broie alors au pilon le mélange des matières. Lorsqu'on opère sur de grandes quantités, il est avantageux et souvent nécessaire de ramollir d'abord les substances grasses auxquelles on ajoute ensuite les poudres en les faisant tomber avec un tamis.

Les autres méthodes employées pour la préparation des *pommades* sont la solution, la coction et la combinaison chimique. La préparation de quelques-unes de ces *pommades* sera indiquée à leurs articles respectifs. Un inconvénient assez grave résulte de l'emploi de l'axonge comme excipient; les *pommades* rancissent très-promptement et peuvent changer l'action des médicaments ou même déterminer des éruptions cutanées souvent très-douloureuses; aussi a-t-on cherché à obvier à cet inconvénient en substituant à l'axonge ordinaire diverses compositions. M. Deschamps (d'Avallon) a proposé l'emploi de l'axonge benzinée ou graisse balsamique, qu'il fait préparer ainsi : benjoin concassé, 120; axonge, 3,000. Chauffez au bain-marie pendant deux ou trois heures, passez à travers un linge et agitez pendant le refroidissement. On peut encore employer l'axonge populinée, préparée comme suit : bourgeons de peuplier, 500; axonge, 3,000; eau, 250. Chauffez jusqu'à disparition de l'eau, passez à travers un linge et agitez jusqu'à refroidissement.

On emploie beaucoup aujourd'hui comme excipient le glycérolé d'amidon, c'est-à-dire une pâte formée d'amidon et de glycérine broyés ensemble. Toutefois, les deux graisses signalées plus haut sont excellentes, se conservent fort bien et les *pommades* dans la composition desquelles elles entrent (*pommades* de Regent, de Lyon, d'iodure de potassium, mercurielle, etc.) se conservent aussi parfaitement. Une remarque doit cependant être faite; la graisse benzinée convient pour les *pommades* blanches; quant à la graisse populinée, on doit en réserver l'emploi pour les *pommades* colorées.

En médecine, les *pommades* sont toujours employées à l'extérieur; elles servent à frictionner la peau, à panser les plaies, etc. Employées en frictions, elles adhèrent toujours à la peau. Lorsqu'on veut en cesser l'usage ou faire de nouvelles frictions, on doit avoir soin de nettoyer les téguments; pour cela, il faut les laver avec un peu d'huile ou avec de l'eau ordinaire légèrement chargée de savon.

Nous terminerons ces notions sommaires en donnant la préparation et la formule des *pommades* le plus souvent employées. Les dénominations données aux différentes espèces de *pommades* sont très-capricieuses; il en est de même, du reste, des onguents. Ainsi, ces dénominations sont tirées tantôt de leur composition, tantôt des maladies dans lesquelles on les emploie, tantôt du nom de leur inventeur, tantôt du résultat qu'on en veut obtenir, etc. C'est ainsi que l'on dit : *pommade* mercurielle, *pommade* antiophthalmique, *pommades* de Regent, d'Helmerich, *pommade* vésicante, etc.

Pommade d'Alyon. V. plus loin POMMADE OXYGÉNÉE.

Pommade contre l'amaurose. Sichel a indiqué la composition de cette *pommade*, employée pour panser les vésicatoires appliqués sur le front dans le traitement de l'amaurose torpide; elle a pour éléments :

Strychnine	0 gr.	05
Pommade au garou.	1	20
Cérat.	1	20

Pommade ammoniacale. V. POMMADE DE GONDRET.

Pommades antiophthalmiques. Elles sont très-nombreuses et doivent agir directement sur les paupières ou sur le globe de l'œil. Leur emploi est très-simple; on en prend gros comme une lentille et on l'applique sur la partie malade. Au nombre des *pommades* antiophthalmiques, il faut citer les *pommades* au précipité rouge, au nitrate d'argent, au calomel, etc. Pour que ces *pommades* puissent agir, il est de toute nécessité qu'elles soient en contact avec la partie malade. Si, au contraire, on se sert de *pommades* opiacées, belladonées ou mercurielles, il faut agir à distance. On fait alors des frictions soit sur les paupières, soit sur les tempes, soit sur le front; elles doivent, d'ailleurs, être employées à plus forte dose que les précédentes.

La **pommade antipsorique**, longtemps employée contre la gale, est composée de :

Graisse récente	120 gr.
Soufre lavé	609
Alun pulvérisé	4
Sel ammoniac.	4

On emploie souvent aussi une *pommade* antipsorique d'origine anglaise (*unguentum sulfuris compositum*) dont la composition est un peu plus complexe :

Fleur de soufre.	180 gr.
Ellébore blanc	60
Savon noir.	180
Nitre.	4
Axonge	540
Essence de bergamote. . .	30 gouttes

Pommade arsenicale. Elle se compose de :

Cire blanche.	64 gr.	
Beurre.	192	
Arsenic blanc.	0	20

Pommade d'Autenrieth. Elle est formée d'axonge et de tartre stibié (tartrate double de potasse et d'antimoine). On l'emploie en frictions sur la peau où elle détermine une éruption semblable à celle de la petite vérole. Les frictions doivent être faites plusieurs fois par jour, jusqu'à ce que l'éruption soit assez confluente. Pour huit parties d'axonge, on met une partie d'émétique dans cette *pommade*.

Pommade de borax. Elle a été quelquefois employée contre les dartres furfuracées, elle est formée de :

Borax effleuri.	1 gr.
Axonge	8

Pommade camphrée. Elle est faite avec de l'axonge et du camphre et est d'un usage aujourd'hui très-fréquent.

Pommade de Cirillo. Cette *pommade* est formée de :

Sublimé corrosif	4 gr.
Axonge	30

Telle est la formule du Codex. On dissout d'abord le sublimé corrosif dans un peu d'eau. D'après Jourdan, Cirillo avait fini par ajouter un peu de chlorhydrate d'ammoniaque. On trouve, en effet, cette addition mentionnée dans un certain nombre de formulaires.

Pommade de concombre ou **aux concombres.** Le grand usage que l'on fait de cette composition en a fait donner un certain nombre de préparations. Selon Baumé, on la préparait en chauffant au bain-marie pendant huit heures des concombres coupés par morceaux, avec du verjus, des pommes de reinette et de la graisse. Henry et Guibourt indiquent un autre procédé un peu plus long peut-être, mais donnant une meilleure *pommade*, très-blanche et très-odorante. Selon ce procédé, on liquéfie et on passe :

Axonge.	2 kilogr.
Suif de veau purifié	500 gr.

Après le refroidissement, on ajoute :

Suc de concombre.	1 kilogr. 500 gr.

On malaxe avec la main et on abandonne pendant vingt-quatre heures. On décante alors le suc, on le remplace par de nouveau suc que l'on malaxe, etc.; on répète la même opération dix jours de suite, en ayant soin de laisser toujours l'intervalle de vingt-quatre heures. Quand la graisse a atteint une odeur prononcée de concombre, on exprime tout le suc et on fond la graisse au bain-marie; on ajoute alors, pour 500 grammes de graisse, 12 grammes d'amidon en poudre, on laisse reposer et on passe. Il a encore été indiqué divers autres procédés que l'on trouvera décrits dans l'*Officine* de Dorvault.

Pommade de Crémer. Cette *pommade*, qu'on emploie dans les maladies des yeux dépendant de la diathèse scrofuleuse, se compose d'une matière grasse unie au bioxyde hydraté de mercure. Pour l'empêcher de rancir et de la mettre à l'abri de l'air, on l'enferme dans des tubes métalliques.

Pommade de Desault. Pour la préparer, on fait un mélange de :

Pommade rosat ou cérat non lavé	32 gr.	
Précipité rouge, acétate de plomb, tutie, alun calciné, de chacun.	4	
Sublimé corrosif.	0	60

Pommade émétique ou **stibiée.** Elle se compose de :

Émétique porphyrisé	10 gr.
Axonge benzoïnée	30

On l'emploie en frictions pour déterminer une vive irritation locale.

Pommade épispastique. V. ÉPISPASTIQUE.

Pommade de la veuve Farnier. Elle est composée de :

Minium.	1 partie.
Acétate de plomb cristallisé	3
Beurre frais	60

On l'emploie comme antiophthalmique.

Pommade de Gondret ou **ammoniacale.** On l'a souvent désignée sous les noms de graisse ammoniacale, vésicatoire ammoniacal, liparolé d'ammoniaque, etc. Elle est employée pour l'application de la méthode endermique. Dans le cas d'amaurose, elle réussit fort bien et amène la dilatation de la pupille. L'ammoniaque est le seul agent actif de cette *pommade*; or, au bout de quelque temps, cet alcali se neutralise en saponifiant la graisse. La *pommade* de Gondret ne doit donc être préparée qu'au fur et à mesure du besoin; on l'obtient de la façon suivante : on fait liquéfier dans un flacon à large ouverture 32 grammes de suif et la même quantité d'axonge, auxquels on ajoute ensuite 64 grammes d'ammoniaque liquide à 25° centésimaux. On bouche alors le flacon et on l'agite vivement, puis on le plonge dans l'eau froide en ayant soin de l'agiter encore de temps à autre jusqu'à refroidissement complet.

Pommade de goudron. Cette *pommade* a été employée avec succès à l'hôpital Saint-Louis contre le psoriasis et la lèpre vulgaire. Son usage ne cause aucun accident; aussi peut-on l'employer en grande quantité. Comparée aux compositions arsenicales usitées en pareil cas, on a remarqué qu'elle guérit plus rapidement, mais qu'elle amène une guérison moins durable. Elle est formée de :

Axonge.	[illegible] gr.
Goudron.	[illegible]

L'emploi en est [illegible] Girault avait-il proposé de lui substituer la [illegible] suivante, [illegible] :

Axonge	[illegible] gr.
Pyrothonide de goudron. . .	[illegible]

Pommade d'Helmerich. [illegible] :

Soufre	2 gr.
Carbonate de potasse . . .	16
Graisse	12

Pommade hydriodatée. V. POMMADE IODURÉE.

Pommade iodurée. C'est un [illegible] des plus employés [illegible] Codex, [illegible] :

Axonge.	30 gr.
Iodure de potassium. . . .	4

On dissout d'abord le [illegible] dans la glycérine ou l'eau, puis on mélange à l'axonge.

Pommade pour les lèvres. V. CÉRAT.

Pommade de Lyon. On [illegible] broie sur le porphyre :

Oxyde rouge de mercure porphyrisé	2 gr.
Pommade rosat	32

Pommade mercurielle. V. ONGUENT NAPOLITAIN.

Pommade oxygénée, appelée aussi **pommade d'Alyon** ou **pommade nitrique.** Pour la préparer, on fait fondre 500 grammes d'axonge, [illegible] 64 grammes d'acide azotique à 35° [illegible]. On remue [illegible] qu'elle entre en ébullition. Cette *pommade* doit être employée fraîche; alors elle est jaune; [illegible] bientôt on n'a plus qu'une graisse rance ne contenant presque plus d'acide azotique. On s'en est servi pour le traitement des maladies de la peau.

Pommade parasiticide. Elle comprend :

Turbith minéral.	[illegible]
Axonge	30

S'emploie contre les parasites.

Pommade au phosphore ou **graisse phosphorée.** On en a [illegible] la paralysie. Elle est formée de :

Phosphore.	4 gr.
Axonge.	2[illegible]

Dans un flacon bouché à l'émeri et à large ouverture, on fait fondre au bain-marie de l'axonge [illegible] papier entre le bouchon et le col; on ajoute le phosphore et on porte l'eau à l'ébullition; on bouche alors le flacon et on agite vivement [illegible].

Pommade de Régent. [illegible] composée, d'après le Codex, de :

Beurre frais, lavé à l'eau [illegible]	[illegible] gr.	
Camphre.	[illegible]	[illegible]
Acétate de plomb [illegible] et oxyde rouge de mercure, [illegible]	0	[illegible]

On mêle [illegible].

Pommade à la rose ou **pommade rosat.** Cette *pommade* est composée des substances suivantes :

Axonge lavée [illegible]	[illegible]
Pétales de roses pâles . . .	[illegible]
Orcanette	30

Cette dernière substance donne la couleur rose foncé. Pour obtenir cette *pommade*, on [illegible] l'axonge froide et on laisse en contact pendant deux [illegible] même opération avec l'autre moitié. On colore la [illegible] levres ou cérat rosat.

On [illegible] *pommades* à la fleur d'oranger, au jasmin et, en général, celles qu'on produit avec toutes les plantes à odeur [illegible].

Pommade de Saint-Yves. [illegible]

Pommade soufrée simple. [illegible] qu'on emploie contre les dartres légères et [illegible] :

Soufre sublimé et lavé. . . .	32 gr.
Axonge.	[illegible]

Pommade stibiée. V. plus haut POMMADE ÉMÉTIQUE.

Pommade de tutie. V. ONGUENT DE TUTIE.

Pommade virginale ou **pommade de la comtesse, pommade de noix de galle composée, onguent astringent de Fernel** [illegible]

[illegible]	[illegible] gr.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

— Mœurs et Coutumes. [illegible] pour les cheveux [illegible]

[illegible] avec le plus grand éloge, dans cette [illegible] de la graisse [illegible]. Poppée se servait d'un fard onctueux, composé de seigle bouilli [illegible] dans l'huile et formant une pâte épaisse, qu'on appelait le « masque au mari. » Elle s'en couvrait le visage dans la matinée pour avoir le teint frais le soir, et elle le détachait au moyen d'un lavage au lait. Ce masque, appelé aussi du nom de Poppée, *poppeana pinguia*, fut longtemps en honneur chez les grandes coquettes de Rome. Nos grandes coquettes d'aujourd'hui tiennent aussi en grande estime ces sortes de « masques [illegible] » [illegible] ainsi que le cold cream et la *pommade* de concombre ne sont autre chose que les composés dont les Romaines se servaient sous le nom d'*[illegible]* et d'*[illegible]*. Les dames romaines n'ignoraient aucune des propriétés de tous les composés huileux et graisseux, de toutes les *pommades*. Graisse d'ours, graisse de chameau, graisse de lion, graisse de chien et même de pendu, elles connaissaient tous les *philocomes* et tous les *melainocomes*; elles en avaient pour garantir leur peau contre le froid et le chaud, contre le vent, la poussière; elles en avaient pour les cheveux, pour les lèvres, pour les yeux, pour la gorge, pour les ongles; elles en avaient pour tout et pour toutes les circonstances; pour être pâles, quand elles voulaient paraître amoureuses,

Palleat omnis amans; hic est color aptus amanti,

a dit Ovide, et pour avoir le teint animé, chaud, si cela leur convenait davantage ou plaisait mieux à leur amant.

Les Romains tenaient infiniment à la conservation de leurs cheveux. César ne portait une couronne de laurier, en public, que pour cacher sa calvitie. « Honteux, dit Ovide, est le troupeau mutilé; honteux le champ sans verdure, l'arbre sans feuillage, la tête sans cheveux :

Turpe pecus mutilum, turpis sine gramine campus,
Et sine fronde frutex, et sine crine caput. »

De ce préjugé, dont nous n'avons pas à rechercher l'origine, naquit chez les anciens la préoccupation d'entretenir, de conserver les cheveux et la recherche incessante de nouvelles *pommades* pour les teindre, les rendre plus abondants, les faire repousser. Les savants eux-mêmes portent de ce côté leurs investigations. Galien nous transmet la fameuse recette de Cléopâtre, et Pline, dans son *Histoire naturelle*, réunit, en fait de recettes, de quoi satisfaire les plus exigeants : il donne des remèdes tirés des végétaux et des minéraux, des animaux à sang chaud et des animaux à sang froid, en un mot de tous les règnes de la nature. Il est vrai que Pline est un savant un peu fantaisiste. Il ne faudrait pas donner, par exemple, comme infaillible, la recette suivante, venue de lui jusqu'à nous à travers les siècles : « Prenez des têtes de rat, du fiel et de la fiente du même animal, de l'ellébore et du poivre, puis mêlez le tout. » (*Capita murium et fel murium et fimum cum ellebro et pipere illinu juvat.*) On lit dans Marcellus Empiricus, très-savant médecin de Bordeaux, au temps d'Ausone : « Faites brûler un hérisson tout entier, pilez jusqu'à réduire en poudre, mêlez avec de la graisse d'ours, vous aurez une *pommade* qui, étendue avec une plume de coq coiffé, sur une tête complètement chauve, y fera pousser en quinze jours une luxuriante chevelure d'adolescent. » (Chap. IV. *Des remèdes pour la tête, calvitie.*)

Nous ne poursuivrons pas plus loin cet historique, qui ne ferait que répéter ce que nous avons dit au mot COSMÉTIQUE. L'usage des *pommades* pour la toilette s'est perpétué jusqu'à nos jours, où l'on en compte une grande variété. Ces *pommades*, qui doivent leur nom à ce que l'on y faisait entrer autrefois des pommes, sont des mélanges de corps gras, comme la graisse ou la moelle de certains animaux, avec des huiles volatiles, ayant pour objet de les aromatiser. On opère ces mélanges soit en joignant au corps gras l'huile volatile, soit en faisant digérer les corps gras sur des fleurs aromatiques, telles que la rose, l'héliotrope, la vanille, le jasmin, etc. La plupart des *pommades* sont préparées avec de la moelle de bœuf. Voici comment on fait ces *pommades*, que l'on aromatise de diverses manières. On fait fondre au bain-marie 30 grammes de cire vierge, à laquelle on ajoute, quand elle est bien dissoute, 500 grammes de moelle de bœuf bien nettoyée et coupée en très-petits morceaux, puis 250 grammes d'axonge et [illegible] grammes d'huile de noisette ou d'huile [illegible]. Quand ces diverses substances sont [illegible] et forment un seul corps, on retire du bain-marie le vase, qu'on plonge [illegible] de l'eau froide, [illegible] pénétrer de l'eau dans [illegible], on ajoute un jus de citron, on bat avec une cuiller de bois, jusqu'à ce que la masse ait pris une consistance [illegible]. Cela fait, on la laisse reposer jusqu'au lendemain; on la soumet alors à un nouveau bain-marie, puis, lorsqu'elle est bien fondue, on la fait passer à travers un linge fin qui sert de filtre; enfin, on la bat de [illegible] la *pommade* [illegible], soit 32 grammes [illegible] 20 grammes d'essence de [illegible], ou bien encore d'essence [illegible] *pommade* est excellente pour [illegible] des cheveux. Nous n'entreprendrons pas de citer ici les innombrables *pommades* qui figurent dans le commerce sous des noms variés. Elles ne diffèrent guère entre elles que par le soin plus ou moins grand avec lequel on les prépare et par les huiles essentielles qui servent à les parfumer.

POMMADÉ, ÉE (po-ma-dé) part. pass. du v. Pommader : *Cheveux* POMMADÉS.

POMMADER v. a. ou tr. (po-ma-dé — rad. *pommade*). Enduire de pommade : POMMADER *ses cheveux*.

Se pommader v. pr. Se mettre de la pommade : *Passer la journée à* SE POMMADER.

— Pommader à soi : *Cette femme, avant de se coucher,* SE POMMADE *les mains et le visage.* (Acad.)

POMMAGE s. m. (po-ma-je — rad. *pomme*). Agric. Nom qu'on donne, en Normandie, aux diverses variétés de pommier : *Un* POMMAGE *précoce. Les* POMMAGES *de l'Avranchin.*

POMMAILLE s. f. (po-ma-lle; *ll* mll. — rad. *pomme*). Agric. Nom sous lequel on désigne toutes sortes de pommes médiocres ou mauvaises.

POMMARD, village et commune de France. V. POMARD.

POMMAYRAC (Pierre-Paul DE), miniaturiste français, né à Porto-Rico en 1819. Il avait à peine douze ans quand il vint avec sa famille à Paris, et déjà ses dispositions pour la miniature s'étaient révélées à plusieurs reprises. Ses parents le laissèrent libre d'obéir à sa vocation, et M. de Pommayrac fut présenté à Mme de Mirbel, qui était alors le grand maître du genre. Dans cet atelier fleuri, parfumé, où l'aristocratie seule avait accès, où la physionomie humaine ne se colorait que de bleu tendre ou de rose nacré, l'élève se développa rapidement. En 1835, M. de Pommayrac exposa deux médaillons, deux portraits de femmes qui furent jugés assez réussis pour mériter une 3e médaille. L'artiste, encouragé, redoubla d'efforts; il eut le bonheur de voir poser dans son atelier les plus jolies femmes du noble faubourg, et il ne laissa pas passer un Salon sans y exposer au moins une demi-douzaine de ces gracieux portraits, où se fixent sur l'ivoire les joues fleur de pêche, les yeux allanguis et les lèvres purpurines des beautés aristocratiques. Récompensé par une 2e médaille en 1836 et une 1re en 1842, il exposa au Salon de 1848 plusieurs portraits d'hommes, ceux de MM. Henri Scheffer et Paul Sieyès, qui furent remarqués, et, l'année suivante, le *Prince Napoléon, président de la république; Paganini, Galilée, Berlioz, Henri Berthoud* et *Dantan jeune*. La *Reine Isabelle II*, l'*Infante d'Espagne*, la *Princesse Mathilde*, *Mme Henriquel-Dupont* formaient son exposition de 1852, exposition exceptionnelle qui valut à l'artiste la croix d'honneur. En 1855, l'*Empereur* et la *Marquise de Turgot;* trois portraits en 1857, six portraits en 1859; en 1861, l'*Empereur* entre l'*Impératrice* et le *Prince impérial;* les portraits du *Général Trochu*, du *Colonel Lepic*, de *Francis Wey*, *d'Isabey;* en 1863, deux portraits de femmes; en 1866, une *Nymphe désarmant l'Amour*, composition assez médiocre, et deux miniatures réussies; enfin, aux derniers Salons, deux portraits (1870), un portrait (1872), un portrait et trois miniatures (1874) sont les œuvres principales de cet artiste soigneux et distingué.

POMME s. f. (po-me — lat. *pomum*, fruit charnu en général, qu'on fait venir de la racine sanscrite *pâ*, nourrir, conservée dans le fréquentatif *pasco*, paître). Fruit du pommier : POMME *de reinette.* POMME *de calville.* POMME *d'api.* POMME *cuite. Marmelade de* POMMES. *Gelée de* POMMES. *Newton, à ce qu'on assure, ne dut qu'à un coup fortuit, à la chute d'une* POMME, *le calcul de la gravitation.* (Fourier.) *La* POMME *est un fruit médiocre si on la compare à la pêche.* (A. Karr.) *Ève, dans sa première fleur de jeunesse, est en face du serpent qui lui montre la* POMME. (Ste-Beuve.)

Que l'arbre offre à vos mains la *pomme* au teint ver-
[meil,
Et [illegible] doré par les feux du soleil.

DELILLE.

Un enfant pleure pour sa *pomme*,
Pour Briséis Achille en fait autant,
C'est que [illegible] est homme,
Et que l'homme est encore enfant.

LA MOTHE LE VAYER.

‖ *Pommes à cidre*, Pommes qu'on cultive pour servir à la fabrication du cidre. ‖ *Pomme baume*, Nom vulgaire de la momordique lisse. ‖ *Pomme d'acajou*, Nom vulgaire des fruits du cassuvier. ‖ *Pomme d'Adam*, Nom vulgaire des bananes et d'une variété d'orange. ‖ *Pomme d'amour*, Nom vulgaire des tomates et de la morelle faux piment. ‖ *Pomme d'Arménie*, Nom vulgaire de l'abricot. ‖ *Pomme de bache*, Nom vulgaire du fruit du latanier. ‖ *Pomme de cannelle*, Nom vulgaire des anones. ‖ *Pomme de chien*, Nom vulgaire de la mandragore. ‖ *Pomme de Jéricho*, Nom vulgaire d'une espèce de morelle. ‖ *Pomme de merveille*, Nom vulgaire des momordiques. ‖ *Pomme de pin*, Nom vulgaire des cônes des pins. ‖ *Pomme de terre*, Nom vulgaire de la morelle tubéreuse ou parmentière : *C'est ordinairement dans le courant de novembre qu'il faut s'occuper de la récolte des* POMMES DE TERRE. (Parmentier.) *Le transport des* POMMES DE TERRE *est une opération assez embarrassante.* (Math. de Dombasle.) *La* POMME DE TERRE *est peut-être le plus utile présent que le nouveau monde ait fait à l'ancien.* (Raspail.) *L'Amérique nous a donné la* POMME DE TERRE, *qui prévient à jamais la disette.* (Chateaub.) *La* POMME DE TERRE, *à son apparition, fut, comme le café, mise au rang des poisons, diffamée comme la vaccine.* (Fourier.) *C'est à Parmentier que l'on doit l'introduction de la* POMME DE TERRE *comme aliment usuel.* (A. Karr.) *La* POMME DE TERRE *ne peut donner aux muscles ni fibrine ni force.* (L. Cruveilhier.) *La* POMME DE TERRE *abonde en fécule amylacée.* (A. Rion.) ‖ *Pomme d'or*, Nom vulgaire des oranges et des tomates. ‖ *Pomme du Pérou*, Nom vulgaire des tomates. ‖ *Pomme épineuse*, Nom vulgaire de la stramoine commune. ‖ *Pomme hémorroïdale*, Nom vulgaire du fruit du gui. ‖ *Pomme raquette*, Nom vulgaire des fruits de diverses cactées. ‖ *Pomme rose*, Nom vulgaire des fruits du jambos.

— Par anal. Ornement en forme de pomme ou de boule : *La* POMME *d'un chenet. La* POMME *d'une canne. La* POMME *d'une rampe d'escalier.*

— Cœur d'un légume, formé de feuilles serrées et disposées en boule : *La* POMME *d'un chou. La* POMME *d'une laitue.*

— Poétiq. Sein de femme :

Un beau bouquet de roses et de lis
Est au milieu de deux *pommes* d'albâtre.

VOLTAIRE.

‖ *Pomme d'or*, Orange :

Des *pommes d'or* parfument l'oranger.

DORAT.

— *Pomme de discorde*, Sujet de division, par allusion à la pomme que, selon la Fable, la Discorde jeta sur la table, aux noces de Thétis et de Pélée, et qui fut la première cause de la guerre de Troie.

— *Donner la pomme à une femme*, Juger, déclarer qu'elle l'emporte en beauté sur les autres, par allusion au jugement de Pâris, qui donna à Vénus la pomme sur laquelle étaient écrits ces mots : *À la plus belle.*

— *Pomme d'arrosoir*, Pièce métallique évasée, qui termine le goulot d'un arrosoir, et qui est criblée de petits trous, pour qu'on puisse répandre l'eau en pluie.

— *Pomme d'Adam*, Nom vulgaire de la saillie qui se trouve à la partie antérieure du cou de l'homme, et qui est formée par le cartilage thyroïde : *Sa cravate de mousseline roulée en corde flottait lâchement autour de son cou, remarquable par la forte saillie de ce cartilage appelé par les bonnes femmes la* POMME D'ADAM. (Th. Gaut.)

— *Jeter des pommes cuites à quelqu'un*, Le siffler, le huer, désapprouver ce qu'il dit ou fait en public, par allusion aux pommes cuites qu'on jetait autrefois aux acteurs, lorsqu'on était mécontent de leur jeu.

— *Avoir la tête comme une pomme cuite*, Avoir la tête enflée et meurtrie par les coups qu'on y a reçus.

— *On jetterait cette muraille par terre avec des pommes cuites*, Elle est très-peu solide.

— *On l'apaiserait avec une pomme*, Sa colère, sa mauvaise humeur n'est pas tenace.

— *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*, En nombre excessivement grand : *Il a* PLUS D'ÉCUS QU'IL N'Y A DE POMMES EN NORMANDIE.

— Mythol. gr. *Pommes du jardin des Hespérides*. V. HESPÉRIDES.

— Fr.-maçonn. *Ordre de la Pomme verte*, Ordre maçonnique androgyne, fondé en Allemagne en 1780, et qui parut en France peu de temps après.

— Écon. domest. *Pomme tapée*, Pomme aplatie et séchée au four. ‖ *Sucre de pomme*, Sucre candi, en bâton, contenant du jus de pomme.

— Mar. Bourrelet d'étoupe et de bitord, tourné autour d'un cordage, et recouvert d'un travail en filet. ‖ *Pomme du mât*, Sphère de bois aplatie, qui termine la flèche de cacatois, et qui est munie d'engoujures pour le passage des drisses de pavillon : *Le pavillon mis en vigie à la* POMME DU GRAND MAT *signala le pavillon amiral qui flottait à l'arrière de la chaloupe.* (E. Sue.) ‖ *Pomme de racage*, Sphère de bois percée d'un trou qui reçoit le bâtard d'un racage. ‖ *Pomme gougée*, Sphère de bois creusée d'une cannelure circulaire. ‖ *Pomme gougée et cochée*, Sphère de bois portant deux cannelures circulaires perpendiculaires l'une à l'autre.

— Techn. *Râteau en pomme*, Râteau de serrure portant de petites sphères au bout de ses tiges.

— Entom. *Pomme de sauge*, Galle produite sur la sauge pomifère. ‖ *Pomme d'églantier*, Galle de l'églantier.

— Moll. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

— Zooph. *Pomme de mer*, Nom vulgaire des téthies, genre de spongiaires.

— **Encycl.** Ce mot a été pris dans des acceptions fort diverses; on l'a appliqué à un grand nombre de fruits (*pomme de pin, pomme d'amour*), ou même d'autres parties de végétaux (*pomme d'artichaut, pomme de terre*) qui n'ont rien de commun avec la *pomme* proprement dite. Au point de vue organographique, les botanistes l'emploient souvent comme synonyme de *mélonide* et s'en servent pour désigner les fruits à pepins, qui ont plus ou moins d'analogie avec la *pomme*, tels que la poire, le coing, la corme et autres appartenant à la famille des *pomacées*. Enfin, dans son acception la plus restreinte, le mot *pomme* s'applique exclusivement au fruit des pommiers.

— I. FRUIT DU POMMIER. Ce fruit se distingue de la poire, d'abord en ce qu'il est ombiliqué aux deux extrémités, puis en ce que son suc passe, immédiatement après la maturité, à la fermentation acide.

Les *pommes* jouent un grand rôle dans l'alimentation. Le nombre considérable de variétés qu'elles présentent, leurs époques diverses de maturité, la facilité de leur conservation permettent d'en avoir toute l'année. Elles sont une ressource pour les classes populaires, et, bien que moins estimées que les poires, elles figurent souvent sur les tables aristocratiques. On en fait des compotes, des marmelades, des confitures diverses, du raisiné, des *pommes tapées*, etc. L'art culinaire en fait aussi des beignets ou les apprête sous d'autres formes qui constituent des desserts ou des entremets fort délicats.

La saveur et les propriétés des *pommes* présentent quelques différences, suivant les variétés : les *pommes* douces sont laxatives, les *pommes* âcres sont astringentes; la *pomme reinette* et quelques autres présentent une acidité agréable; la *fenouillette* plaît surtout par son parfum anisé. La *reinette* est à peu près la seule employée en médecine; on en fait un sirop simple, qui est rafraîchissant et laxatif, et un sirop composé, qui est un bon purgatif. On en prépare aussi des limonades calmantes et rafraîchissantes; à l'extérieur, on les emploie cuites, sous forme de cataplasmes résolutifs et maturatifs. Le cidre possède d'ailleurs des propriétés diurétiques et quelquefois laxatives. On a préconisé les *pommes* contre les fièvres ardentes, bilieuses et putrides, et même contre la mélancolie. On leur reproche d'être venteuses; mais si les *pommes* présentent quelquefois de mauvaises qualités, on les corrige par la cuisson. On fait avec la *pomme* des tisanes calmantes et adoucissantes. On en préparait autrefois des marmelades épaisses, auxquelles on incorporait des substances aromatiques et médicinales; de là l'origine des pommades, dont le nom s'est conservé, bien que la *pomme* n'entre plus dans leur composition. On sait enfin que ce fruit sert à faire du cidre (v. ce mot); le marc qui en résulte est employé comme engrais ou pour nourrir le bétail.

La composition chimique de la *pomme* présente quelques différences suivant la variété, l'âge du fruit, le climat, la nature du sol, etc. Mais on y trouve toujours, en assez grande abondance, du sucre, du tannin, de l'acide pectique, de l'acide malique, de la pectine et des sels. Lorsqu'on veut consacrer ce fruit aux usages culinaires ou médicinaux, il faut le cueillir un peu avant sa maturité; c'est au fruitier que s'achève la maturation. Mais pour la fabrication du cidre il faut des fruits parfaitement mûrs. Les semences ou pepins de *pomme*, par la trituration et l'expression, fournissent une huile fixe bonne pour la table; le tourteau, délayé dans l'eau et distillé, donne de l'acide cyanhydrique et une essence identique à celle des amandes amères.

Les anciens, aussi bien que les modernes, considéraient la *pomme* comme le type des fruits à pepins; la culture des vergers était attribuée à Pomone dans la mythologie païenne, et de nos jours l'art de cultiver les arbres fruitiers porte le nom de *pomologie*. La *pomme* est, en effet, le plus simple des fruits à pepins, le plus répandu, le premier que l'homme se plut à cultiver. En donner une longue description nous semble inutile; qui ne connaît ce fruit rond ou oblong, déprimé à ses deux extrémités et qui se rencontre en quantités extraordinaires sur presque tous les points de notre hémisphère boréal? On en distingue un nombre presque incalculable de variétés, nombre autrefois doublé par celui des poires que l'on confondait avec les *pommes*; ces dernières portaient le nom de *pommes femelles*; les autres étaient les *mâles*, parce que l'arbre qui les produit présente une végétation plus vigoureuse, un port plus élevé et des feuilles plus résistantes. Les *pommes* se divisent aujourd'hui en trois grandes catégories, sous le rapport de leur saveur : 1° les *pommes douces*, qui se mangent crues; 2° les *pommes acides*, qui se font cuire; 3° les *pommes acerbes*, dont on obtient le cidre.

Il est bien entendu que ces divisions n'ont pas un caractère bien tranché et qu'elles sont reliées les unes aux autres par des variétés demi-douces, demi-acides, demi-acerbes. Les *pommes* ont de tout temps été considérées comme un bienfait de la nature, parce que c'est un fruit qui se conserve pendant toute l'année et qui peut servir à une infinité d'usages. Crues, elles ne paraissent guère sur les tables opulentes que comme objet de décoration, et il est rare que l'on attaque les pyramides pittoresques qu'elles forment aux angles des beaux desserts d'hiver; desserts imposants, pour lesquels on choisit les fruits les plus gros et les plus sains. Il n'en est pas de même chez les gens moins favorisés de la fortune, pour lesquels les *pom-*

mes constituent souvent tout le dessert, en y joignant le fromage; la *pomme*, dans ce cas, remplace la poire, plus délicate, mais aussi plus coûteuse; les meilleures sont les demi-sucrées, légèrement aigrelettes, telles que la reinette et le calville blanc. La *pomme* d'api, que beaucoup de personnes recherchent pour sa beauté, est dure et indigeste; c'est un fruit d'apparat. D'ailleurs, aucune *pomme* ne peut rivaliser avec la poire pour la finesse de la chair, la délicatesse du parfum et l'abondance de l'eau. [illegible] en qu'on a souvent reproché aux *pommes* d'être venteuses, elles constituent en réalité un aliment sain, pourvu qu'on ne boive que de l'eau, car alors elles se digèrent beaucoup mieux que si l'on faisait usage du vin; singularité remarquable et particulière aux *pommes* et aux figues, deux fruits qui conviennent admirablement aux buveurs d'eau.

TABLEAU

CONTENANT LA NOMENCLATURE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES PRINCIPALES VARIÉTÉS DE POMMES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

INDIQUANT LEUR GROSSEUR, LEUR FORME, LEUR COULEUR, L'ÉPOQUE DE LEUR MATURITÉ ET LES QUALITÉS QUI DISTINGUENT CHACUNE D'ELLES.

NOMS DES POMMES.	GROSSEUR ET FORME DU FRUIT.	COULEUR ET TEINTE DU FRUIT.	ÉPOQUE DE LA MATURITÉ ET QUALITÉ DU FRUIT.
Amer-doux gris	Assez gros, déprimé, un peu côtelé	Jaune, lavé de rouge vif, taché de fauve	Automne et hiver; excellent pour cidre.
Api étoilé	Petit plutôt que gros; forme étoilée à cinq angles arrondis.	Jaune, lavé d'un beau rouge au soleil	[illegible]
Api (petit)	Petit, à côtes	Vert jaune, lavé de rouge vif au soleil	De décembre en mai; très-bon fruit.
Api rose	Très-petit, aplati, finement côtelé	Vert jaunissant à l'ombre, carmin vif au soleil	Fruit d'hiver; fin, ferme, croquant.
Api gros	Petit, aplati, finement côtelé	Vert jaunissant à l'ombre, carmin vif au soleil	[illegible]
Api noir	Semblable à l'petit api	Noir au lieu d'être rouge	[illegible]; bon fruit.
Azerolly anisé	Petit et plat. Fruit du Bordelais	Luisant, rouge carmin, plaqué de roux	Mars; bon fruit.
Baldwin	Gros, arrondi, déprimé	Lisse, jaune citron, rayé rouge au soleil	Fin d'hiver; excellent fruit américain.
Barbarie (gros)	Gros comme le poing, déprimé aux deux extrémités.	Rude au toucher, fauve, fouetté de rouge au soleil.	Se mange et fait du cidre.
Barbarie (petit)	Petit et rond	Rude, roussâtre, fouetté de rouge	D'octobre en décembre; excellent pour cidre.
Belle Dubois	Gros, un peu côtelé	Jaune blanc, coloré rose	Janvier; assez bon.
Belle du Havre	Gros	Rouge sang, strié au soleil, jaune verdâtre à l'ombre.	Décembre.
Belle-fleur	Gros, côtelé, aplati	Jaune, lavé de rose, fouetté et marbré de rouge sang.	Fruit belge; sert à fabriquer du vinaigre.
Belle Joséphine	Très-gros, côtelé	Jaune d'ivoire	Fin d'automne.
Bonne-de-mai	Assez gros	Lisse, luisant, blanc verdâtre, recouvert de [illegible] foncé.	Printemps; acidulé, ferme.
Borowitsky	Assez gros	Jaune clair, strié de rouge	Fruit polonais relevé.
Boston-Russet	Assez gros	Vert herbacé ombré de gris	[illegible]
Calville blanc	Gros, large vers la queue, très-côtelé	Peau fine, blanc d'ivoire, teinté vermillon	[illegible]
Calville rouge d'été	Petit et allongé	Rouge luisant	Août; bon fruit.
Calville rouge d'automne	Gros, conique, côtelé	Rouge, un peu foncé au soleil	[illegible]
Calville rouge d'hiver	Assez gros, allongé, côtelé	Rouge pâle, fouetté rouge sombre	[illegible]
Calville Græfenstein	Gros	Jaune d'or marbré de rouge	Décembre et janvier; très-répandu en Allemagne.
Calville Saint-Sauveur	Gros, oblong, tronqué, côtelé	Vert frappé de rose carminé	Décembre.
Cœur-de-bœuf	Gros et arrondi	Rouge noirâtre, recouvert d'une teinte azurée, comme la prune.	Hiver, fruit de compote.
Court-pendu	Gros, rond, très-aplati	De diverses couleurs, suivant les sous-variétés	Mars et avril; ferme, [illegible]
Doux-aux-vêpes	Moyen	Jaune pâle, strié de rouge vif	Fruit d'hiver.
Doux Juvigny	Moyen, ovale arrondi	Lisse, jaune, lavé de rouge	Fruit à cidre.
Doux-d'argent	Moyen, arrondi	Lisse, jaune clair, rosé au soleil	Janvier.
Fenouillet gris	Petit et déprimé	Verdâtre, lavé de gris	[illegible] février; anisé.
Fenouillet petit	Petit, aplati	Gris terne, roussâtre	[illegible]
Fenouillet rouge	Moyen et régulier	Gris roux, lamé de plaques luisantes, lavé de rouge au soleil.	De décembre en mars; excellent.
Fenouillet gros	Moyen	Vert gris, fouetté de rouge	Hiver.
Fenouillet de Chine	Moyen	Gris et vert	Hiver.
Fleur-d'Auge	Assez gros, allongé ou ovale	Beau rouge cerise, parsemé de points fauves irréguliers.	D'octobre en décembre [illegible]
Galo-Bayeux	Gros comme le poing, rond	Jaune, lavé et fouetté de rouge, pointillé fauve	De septembre en décembre [illegible]
Gros Fareau	Assez gros	Rouge foncé	Hiver.
Gros locard	Assez gros	Vert clair, coloré rose	Janvier.
Impériale	Moyen	Jaune blanc	Fin d'hiver.
Joséphine ou melon	Énorme, déprimé, ventru	Vert tendre, fouetté de rouge, pointillé de roux	De novembre en mars.
Ménagère	Énorme	Jaune blanc, lavé de rose	[illegible], fruit d'apparat de goût médiocre.
Montauvet	Très-gros, arrondi	Vert mat, rougissant quelquefois au soleil	D'hiver en avril.
Nonpareille	Assez gros, arrondi, déprimé	Vert jaunissant	Hiver.
[illegible]	Gros, aplati à la base	Lisse, jaunâtre, lavé d'un beau rouge	[illegible] janvier.
Paradis (pomme de)	Petit, lisse	Vert blanchâtre, pointillé blanc, lavé [illegible]	[illegible]
Passe-pomme rouge	Assez gros, ovale	Rouge vif, pointillé de jaune	[illegible]
Passe-pomme blanche	Assez gros, ovale	Blanc de cire jaunâtre, rouge au soleil, rayé de rouge vif.	[illegible]
Pigeon d'hiver ou pigeonnet de Rouen	Assez gros	Luisant, jaune clair, lavé de rouge	Hiver.
Pigeon ou Jérusalem	Petit et conique	Lisse, jaunâtre, lavé de rouge violacé et rayé de cramoisi.	Janvier.
Pigeonnet (gros)	Assez gros, belle forme ovée	Jaunâtre, lavé et fouetté de rouge, pointillé de cendre.	D'octobre en novembre, fruit de table.
Pomme d'argent ou pomme jaune	Moyen	Blanc jaunâtre	[illegible]
Pomme de Boutigne	Moyen, allongé	Luisant, jaune, flagellé de carmin	Hiver.
Pomme de Châtaignier	Moyen, aplati	Vert, lavé de rouge clair	Hiver; peut servir pour cidre.
Pomme du lanterme ou Grillot	Gros, allongé, élargi aux extrémités	Jaune très-clair	[illegible]
Pomme d'or	Moyen, un peu allongé	Vert jaunâtre, plaqué de gris, rouge clair au soleil.	[illegible]
Pomme framboise	Assez gros, un peu côtelé	Lisse, vert jaunâtre, maculé de rose strié de rouge.	[illegible], arôme de framboise.
Prince d'Orange	Moyen, allongé	Lisse, jaune citron, maculé de rouge au soleil	Décembre.
Princesse	Assez gros, déprimé	Beau jaune, lavé de rouge et fouetté [illegible] soleil.	[illegible] janvier, très-bon.
Rambour d'été ou rambour franc	Très-gros, plus large que haut, souvent côtelé.	Jaune blanc, lavé de rouge clair	[illegible]
Rambour d'hiver	Gros et aplati	Vert clair, rayé de rouge sang	[illegible]
Reine des reinettes	Moyen, allongé	Lisse, jaune citron, rosé au soleil	[illegible]
Reinette à longue queue	Petit, un peu allongé, se rétrécissant du côté de l'ombilic.	Vert jaunâtre, un peu carminé du côté du soleil	[illegible]
Reinette d'Angleterre	Assez gros	Vert jaunâtre ponctué	Hiver, se conserve [illegible]
Reinette de Bréda	De moyenne grosseur	Vert, piqueté de gris	Hiver.
Reinette de Bretagne	Moyen	Rouge	[illegible]
Reinette du Canada	Gros, quelquefois aplati, souvent allongé	[illegible]	[illegible]
Reinette grise du Canada	Gros, plat, arrondi, rugueux	[illegible] vert	Hiver.
Reinette de Caux	Gros	[illegible]	[illegible]
Reinette de Cussy	Moyen, méplat	Vert clair, passant au jaune	Hiver.
Reinette de Furnes	Moyen, un peu conique	Gris roux jaunissant	[illegible]
Reinette de Hollande	Assez gros, allongé	[illegible]	[illegible]
Reinette de l'Ohio	Gros	[illegible]	Hiver.
Reinette du Vigan	Assez gros	[illegible]	[illegible]
Reinette étoilée	Assez petit, forme [illegible]	Lisse, luisant, rouge sang, souvent ponctué de [illegible]	[illegible]
Reinette franche	Moyen	Jaune blond, tiqueté de points roux	[illegible]
Reinette grise	Assez gros et aplati	Gris et rude au toucher, souvent brillant au soleil	[illegible]
Reinette Thouin	Moyen, allongé	Lisse, vert clair, pointillé de roux	[illegible]
Reinette verte	Assez gros, sans côtes	Vert [illegible]	[illegible]
Royale d'Angleterre	Assez gros, [illegible]	Jaune clair, rayé de rouge [illegible]	[illegible]
Suisse	Assez gros et déprimé	Jaune verdâtre à zones vertes [illegible]	[illegible]
Surpasse-reinette	Assez gros	Variée de teintes	[illegible]

Les *pommes* de bonne espèce et bien mûres sont regardées avec raison comme rafraîchissantes, laxatives, nourrissantes; mais il est essentiel de les bien mâcher avant de les avaler et surtout d'avoir des sucs digestifs bien actifs; les tempéraments froids, faibles et paresseux, les gens inactifs sentent le fruit peser sur l'estomac et doivent le faire cuire avant de le manger.

Cuites, elles acquièrent plus de [illegible] et sont beaucoup plus faciles à digérer. A peine se trouve-t-il quelques estomacs difficiles auxquels elles donnent des aigreurs, ils sont en si petit nombre, que la *pomme* cuite est considérée comme un aliment de convalescent; elles empêchent quelquefois la digestion du laitage, mais elles ont cela de commun avec beaucoup de fruits.

— *Conservation.* Les *pommes* se conservent mieux que tous les autres fruits; on les place dans le fruitier comme les poires, [illegible] ce qu'elles se dégèlent naturellement par le changement de température [illegible]

[illegible] servent tout aussi bien que si elles n'avaient pas souffert [illegible]. Dans les pays où l'on fabrique du cidre [illegible]

[illegible] dans les cuves en bois, suivant [illegible], on les couvre de paille pour les préserver du froid. Dans quelques cantons de la Normandie, on les place dans des tonneaux dressés verticalement, avec du sable fin, [illegible] ou au four; on remplit tous les vides avec ce sable et on fonce le tonneau.

— [illegible] *des pommes*. On faisait autrefois bouillir les *pommes*, c'est-à-dire tous les fruits sphéroïdes succulents, avec des corps gras tels que le suif et l'axonge, et on en obtenait des drogues adoucissantes appelées [illegible], nom qui est resté à des préparations dont les corps gras font la base, mais dans lesquels la *pomme* n'entre pour rien; cependant, les *pommes* cuites, réduites en pulpe, ou sous forme de cataplasme, sont encore un bon remède extérieur, capable de [illegible] la peau et de calmer les douleurs, [illegible] l'applique sur les tumeurs inflammatoires résistantes et [illegible], principalement dans l'ophthalmie récente et dans l'inflammation des paupières.

— *Pommes séchées et tapées*. Bien que les *pommes* se tapent à peu près comme les poires, néanmoins il existe entre les deux manières certaines différences qu'il est bon de relater. On pèle d'abord les *pommes*, en les dépouillant soigneusement de leurs queues et de leurs pepins, on les soumet ensuite à une température moins élevée que celle qui est employée pour les poires; 80° ou 90° suffisent. A demi séchées, les *pommes* sont aplaties sur l'œil de la queue; on les enferme au fur et à mesure qu'on les pèle, afin de ne pas leur donner le temps de jaunir à l'air. On emploiera de préférence les reinettes pelées entières et vidées à l'aide d'un petit tuyau de fer-blanc appelé vide-*pomme*; elles se mettent, sur des claies, au four, après la cuisson du pain; le lendemain on les retourne en les aplatissant doucement et on les remet au four à la même chaleur que la veille; si cette seconde cuisson ne suffit pas, une troisième terminera l'opération; les *pommes* tapées se conservent dans des boîtes garnies de papier blanc, fermées et déposées dans un lieu sec.

— *Compote de pommes.* C'est surtout lorsque les *pommes* ont passé par les mains de l'officier que l'on en fait cas à Paris; nul fruit ne fournit autant de sortes de compotes qui, toutes, se distinguent par un parfum et un sucré particulier. On en obtient des compotes à la portugaise, à la bourgeoise, à la cloche, etc., et une excellente marmelade. Les compotes grillées au caramel sont un moyen précieux pour remettre à neuf une compote qui a déjà paru plusieurs fois et qu'on n'oserait présenter encore sous la même forme.

Les reinettes sont encore préférables à toute autre espèce; on les choisira bien belles et bien saines; on les coupe en quatre, on les pèle, on les débarrasse de leurs pepins et on jette à mesure les morceaux dans l'eau fraîche, on les égoutte sur un linge blanc et on les fait cuire dans une casserole, avec de l'eau, du sucre et un peu de zeste de citron.

Pour la compote de *pommes* entières, on choisit des fruits de moyenne grosseur, que l'on pèle et que l'on vide au moyen du vide-*pomme;* on les met dans la casserole avec du vin et du sucre, pour les faire cuire sans qu'elles s'écrasent; on les dresse dans le compotier, et, quand elles sont froides, on garnit le cœur de chacune d'elles d'un peu de gelée de groseille; on fait réduire le sirop dans lequel les fruits ont cuit; on en couvre les *pommes*, sur lesquelles il doit former une gelée transparente et légère.

— *Gelée de pommes.* On pèle les *pommes*, que l'on débarrasse de leurs pepins, et on les jette dans l'eau fraîche où elles se conserveront blanches; on les égoutte et on les fait cuire dans une bassine, avec de l'eau où elles baignent et le jus d'un ou deux citrons, sur un feu vif. On les retire lorsqu'elles s'écrasent facilement, on les fait égoutter sur un tamis de crin, sans les presser, et on fait bouillir le jus avec un poids de sucre égal au sien; on écume après cinq ou six bouillons, quand la gelée se prend à l'écumoire, il est temps de la retirer du feu; on la verse dans des pots.

La reinette seule produit cette excellente gelée qui a illustré la capitale de la Normandie, en vain essaye-t-on de produire à Paris les gelées à l'instar de Rouen; cette ville a conservé sa supériorité, que l'on attribue à la qualité du sucre que l'on y emploie et surtout au choix [illegible] fait des *pommes;* la gelée rouennaise est d'une limpidité qui la [illegible] la topaze, qualité qui [illegible] la bonté des eaux de la Seine à Rouen, ou encore de la nature des *pommes* [illegible] n'a pas encore altéré [illegible].

— *Marmelade de pommes*. Les fruits sont [illegible] et coupés par quartiers; débarrassés [illegible], on les met dans une [illegible] avec un verre d'eau, un peu de cannelle [illegible] sur un feu doux. Quand les *pommes* [illegible], on met du sucre [illegible] de 250 grammes pour [illegible]; on remue la marmelade [illegible], on la passe au tamis [illegible].

La marmelade de *pommes* ne se conserve pas.

Les *pommes* ne paraissent pas seulement au dessert; elles paraissent très-honorablement à l'entremets, en beignets, en charlottes, en tourtes, etc.

— *Pommes au beurre.* Pelées, parées, épepinées à l'aide du vide-*pomme*, elles cuisent aux trois quarts dans un bain composé de sucre et d'eau; pendant ce temps, on garnit le fond d'un plat avec de la marmelade de *pommes*, à laquelle on ajoute une couche de confitures ou de gelée de groseilles, ou de marmelade d'abricots; on place sur ce mélange les *pommes* bien égouttées et on emplit le cœur de chacune d'elles d'un morceau de bon beurre frais; on les glace avec du sucre en poudre, on les met au four ou sous le four de campagne pour achever leur cuisson et leur faire prendre couleur, et on les sert décorées chacune d'une cerise ou de tout autre petit fruit confit.

— *Pommes meringuées.* Dans un plat ou dans une croustade préparée à la pâte à flan, on met de la marmelade de *pommes;* on la recouvre de neige de blancs d'œufs, bien sucrée, à l'aide d'un cornet de papier dont on coupe le bout; on forme, avec d'autre neige, çà et là, sur le plat, des espèces de petites meringues; on saupoudre au sucre, on met au four sous une chaleur très-douce, on fait prendre une belle couleur dorée.

— *Pommes au riz*, Pommes pelées, parées entières et cuites dans un léger sirop de sucre; on les range dans un plat sur du riz bien crevé et un peu compacte; on met au four pour faire prendre couleur.

— *Pommes à la portugaise.* Pelées, parées entières, rangées au fond d'un plat saupoudré de sucre, on y ajoute quelques cuillerées d'eau; on remplit le cœur de chaque *pomme* de sucre en poudre et on fait cuire au four.

Enfin, les pommes se font tout simplement cuire devant le feu comme les poires; on ne les pèle alors qu'après la cuisson et on les sucre.

On prépare pour le rhume une espèce de sucre de *pomme* qui est incisif, béchique, adoucissant et très-bon pour calmer la toux. Le meilleur nous vient de Rouen, et, en général, la *pomme* n'entre pour rien dans la plupart des tablettes vendues à Paris sous le nom de sucre de *pomme*, parce que le public exige que les tablettes soient transparentes et que le suc de la *pomme* ne peut produire de pâte qui ait cette qualité; les véritables tablettes sont recouvertes d'une espèce de croûte opaque; les autres ne sont que des caramels à différents goûts.

— *Pommes en miroton.* V. MIROTON.

— *Beignets de pommes.* V. BEIGNETS.

— II. POMME D'ACAJOU. Dans presque toutes les contrées où croît le *cassuvium pomiferum* L., on désigne sous un nom équivalent à celui-ci une masse charnue qui produit cet arbre et qui doit son nom à son apparence ainsi qu'à sa saveur à la fois acide et sucrée. Le fruit du *cassuvium* est connu dans le commerce sous le nom de noix d'acajou (v. ce mot); il est constitué par l'ovaire tout entier qui s'est développé. Mais pendant son développement le torus calicinal à l'extrémité duquel il se trouve suspendu se gonfle de sucs, prend un accroissement remarquable et acquiert le volume en même temps que l'apparence d'une poire. C'est ce torus ainsi transformé qui constitue la *pomme* d'acajou. En même temps qu'acidule et sucrée, sa saveur est un peu âcre, non pas assez cependant pour être désagréable. La *pomme* d'acajou n'est pas, comme son nom pourrait porter à le croire, le fruit de l'arbre qui produit le bois d'acajou utilisé en ébénisterie, lequel est très-différent du *cassuvium*. V. NOIX D'ACAJOU.

— III. POMME DE TERRE. 1° *Caractères botaniques.* La *pomme de terre*, l'un des végétaux les plus intéressants à étudier au point de vue des services qu'il rend à l'homme, appartient au genre morelle et porte, dans la nomenclature linnéenne le nom de *solanum tuberosum*. C'est une plante herbacée annuelle, mais à racines vivaces. Sa tige, qui atteint une hauteur de 0m,55 à 0m,60, produit des feuilles d'un vert foncé, profondément divisées, à folioles ovalaires. Ses fleurs sont blanches, souvent lavées de violet. Ses fruits sont globuleux, comme ceux d'un grand nombre de morelles, et atteignent la grosseur d'une cerise. Mais ce qui constitue le principal caractère de cette solanée, ce sont des tubercules souterrains, formant des masses plus ou moins irrégulières, de forme très-variable suivant les espèces. Ces précieux tubercules, dont la véritable nature a été longtemps méconnue, sont considérés aujourd'hui comme des expansions de l'extrémité des branches souterraines, et des études attentives y ont fait reconnaître de véritables tiges ligneuses, dans lesquelles on a successivement retrouvé l'écorce, la moelle, les vaisseaux et toutes les parties qui constituent une tige aérienne. Ces diverses parties y sont seulement disposées dans un ordre moins régulier, moins symétrique, et la partie cellulaire, riche en fécule, y domine d'une façon presque exclusive. Quant aux bourgeons, l'un des caractères essentiels des tiges aériennes, on les reconnaît très-facilement sur le tubercule, où ils portent le nom d'yeux, et leur faculté germinative, outre qu'elle est bien supérieure à celle des bourgeons extérieurs, a de plus la propriété de se conserver très-longtemps. C'est à cette circonstance qu'on a emprunté le principal mode de multiplication du tubercule, et chacun sait que les yeux jouissent à un tel point de la propriété de germer, qu'ils se passent même de la présence de leur élément propre, la terre végétale, et végètent fréquemment quand ils sont conservés dans un lieu sombre et humide. C'est même dans ce fait que réside la principale difficulté qui s'oppose à la conservation des tubercules. Il est donc impossible de douter que ces tubercules soient des renflements des tiges souterraines. Quant aux causes qui en déterminent la formation, elles paraissent se confondre avec toutes celles qui peuvent amener dans ces tiges un ralentissement de la circulation. La situation des tubercules à l'extrémité des tiges semble en être une preuve manifeste. Un autre fait non moins probant, c'est que la tige externe elle-même est susceptible de se renfler en véritable tubercule, toutes les fois qu'une blessure, une constriction, une cause quelconque y détermine un ralentissement dans la marche de la sève. Ces renflements, composés en grande partie, comme les tubercules souterrains, de substances amylacées, s'en distinguent par leur couleur verte, due à l'influence de la lumière; mais ce fait même n'est réellement pas un caractère distinctif entre les deux espèces de tubercules, car les tubercules souterrains ne tardent pas à verdir quand ils sont accidentellement exposés à la lumière.

Les variétés de *pommes de terre*, dont quelques-unes sont peut-être naturelles, mais dont l'immense majorité a été produite par la culture, sont véritablement innombrables. Beaucoup, il est vrai, se distinguent à peine par la forme, la couleur ou le volume, mais un très-grand nombre sont parfaitement caractérisées. La couleur varie du gris pâle au jaune, au rouge, au violet et même au noir; la grosseur va de celle d'une noix à celle d'un petit melon, et les poids s'échelonnent entre quelques grammes et plusieurs kilogrammes. Quant à la forme, les unes sont plus ou moins cylindriques, les autres sphériques ou à peu près, mais en général elles sont assez irrégulières, offrant une peau assez lisse dans certaines variétés, très-rugueuse dans certaines autres. Nous ne saurions avoir la prétention de donner ici une nomenclature un peu complète et nous devons nous contenter de citer les plus remarquables variétés. En 1856, M. Vilmorin avait compté plus de cinq cents variétés et M. Joigneaux croyait pouvoir affirmer que ce nombre devait être doublé. Or, il faut ajouter que la culture crée pour ainsi dire chaque jour des variétés nouvelles. On classe généralement les *pommes de terre* en patraques, parmentières et vitelottes; nous suivrons cette division, en indiquant les principales variétés propres à chacune.

1° Patraques. Tubercules sphériques : Blanchard, rouge-ronde de Strasbourg, violette, jaune hâtive, fine peau, renommée, neuf-semaines, truffe d'août, Fernande, patraque blanche, patraque jaune, Segonzac, Chardon, Shaw ou Chave.

2° Parmentières. Tubercules ovoïdes : coquette, Godefroy de Bouillon.

3° Vitelottes. Tubercules allongés et cylindriques : Kidney ou quarantaine, ananas, vitelotte de Paris, Hollande jaune, Hollande rouge.

— 2° *Histoire.* L'introduction de la *pomme de terre* dans l'alimentation humaine a produit sur la terre une immense révolution économique. Les famines, qui désolaient périodiquement le globe, sont devenues beaucoup plus rares, depuis que la culture de la morelle tubéreuse s'est étendue sur une grande partie de sa surface. L'histoire de la *pomme de terre* forme donc un chapitre très-intéressant de l'histoire de l'humanité; mais elle est plus difficile à faire que ne pourrait le faire soupçonner l'importation récente de cette plante alimentaire. En France, la *pomme de terre* fait songer tout d'abord à Parmentier, dont elle a longtemps porté le nom chez nous, et nous croirions volontiers que cet homme à jamais illustre est le véritable importateur du tubercule péruvien. Il est plus que certain cependant que Parmentier n'a joué, dans son introduction, qu'un rôle tout à fait secondaire et que la *pomme de terre* était connue et cultivée en Europe et même en France très-longtemps avant lui. Plusieurs pensent aujourd'hui que le tubercule décrit par Ollivier de Serres (1536-1619) sous le nom de cartoufle, et qu'on a pris longtemps pour le topinambour, n'était autre que la *pomme de terre.* D'autre part, on est porté à penser que le tubercule importé par John Hawkins en 1567 était la patate, non la *pomme de terre*, et l'on a cru pouvoir fixer la première introduction de cette plante à l'année 1586, époque où elle fut apportée en Europe par Thomas Hariot et Walter Raleigh. Il est probable, cependant, qu'elle était connue auparavant. Deux ans plus tard, un légat du pape apporta quelques tubercules à Philippe de Sivry, gouverneur de Mons, et Ch. de L'Ecluse, à qui ils furent communiqués, en donna la description. Mais déjà alors la *pomme de terre* était cultivée en Italie assez abondamment pour servir de nourriture aux cochons. Elle passait pour avoir été apportée du Pérou ou du Chili par des moines espagnols. Du reste, les discussions sur le fait de sa première introduction n'offrent pas un bien grand intérêt; le véritable bienfaiteur de l'humanité n'est pas celui qui a fait connaître à l'Europe un tubercule qui n'avait alors aucun emploi, mais celui qui a décidé l'Europe à chercher dans ce tubercule une des plus précieuses ressources alimentaires. La véritable histoire de la *pomme de terre* n'est donc pas le récit de ses migrations à travers l'Océan, mais celui du développement de sa culture.

La *pomme de terre*, que l'on rencontre encore au Pérou à l'état sauvage, était cultivée dans ce pays avant l'arrivée des Européens et servait dès lors à l'alimentation. En Europe, elle ne fut d'abord cultivée qu'à titre de curiosité, en Espagne d'abord, puis en Italie, en Allemagne et dans la Franche-Comté. Les Irlandais, qui trouvent encore aujourd'hui une si grande ressource dans ce tubercule, paraissent avoir été les premiers, en Europe, à le faire servir à l'alimentation. Leur exemple fut bientôt suivi en Angleterre, puis en Allemagne; mais, dans ce dernier pays, la *pomme de terre,* considérée comme un aliment vil, sinon nuisible, était réservée aux gens de peu et aux prisonniers. En France, la répugnance pour cet aliment allait plus loin encore, fondée qu'elle était sur cette opinion que la *pomme de terre* donnait la lèpre à ceux qui en mangeaient. Les efforts de Turgot pour vaincre ce préjugé populaire n'amenèrent aucun résultat. Parmentier, qui, prisonnier en Allemagne, avait eu occasion de se nourrir de cet aliment si injustement méprisé, conçut le projet de doter son pays de cette utile substance alimentaire, et nous avons dit ailleurs comment il y réussit. V. PARMENTIER.

Le préjugé une fois détruit, l'utilité de la *pomme de terre* devint tout à coup si évidente que sa culture prit presque subitement une prodigieuse extension. Parmentier ne pouvait suffire aux demandes de graines et de tubercules. La passion avec laquelle on se livra en France à la nouvelle culture ressemblait à une véritable fureur. Par une étonnante réaction, de ce tubercule si dédaigné on allait jusqu'à exagérer les mérites, déjà si grands, et l'on se croyait en mesure de lui demander, outre l'aliment direct que fournit sa fécule, du pain, du sucre, de l'eau-de-vie. Nous verrons plus loin ce qu'il y a de vrai dans ces exagérations. Mais alors la prévention favorable ne connaissait plus de bornes, et Parmentier put donner un repas dont le menu fourni par la seule *pomme de terre* fut trouvé incomparable.

La *pomme de terre* a perdu nécessairement une partie de cette vogue insensée; mais elle est restée ce qu'elle devait être : l'aliment populaire par excellence, non complètement banni de la table des riches, mais n'y apparaissant que pour en accroître la variété. On a calculé que la *pomme de terre,* dont la culture n'a cessé de s'accroître, entrait pour un sixième dans l'alimentation de la race humaine. En France, la *pomme de terre* occupe 1 million d'hectares, et certains départements consacrent à sa culture jusqu'à 30,000 hectares. Le rendement général de la France peut être évalué à 100 ou 120 millions d'hectolitres, dont 10 ou 12 millions sont employés à la reproduction, 8 ou 10 millions réduits en fécule, et le reste consacré à l'alimentation des hommes ou des animaux. Paris seul consomme un demi-million d'hectolitres. L'exportation enlève à la France 46,000 hectolitres de *pommes de terre*, destinés à l'Amérique et aux colonies, mais l'importation lui rend 23,000 hectolitres.

L'Angleterre, qui ne cultive la *pomme de terre* que pour l'alimentation de l'homme, en exporte d'assez grandes quantités, mais en importe au moins autant. L'Allemagne, au contraire, a un grand excédant de production, qu'elle déverse surtout en France et en Angleterre. La production de l'Irlande est considérable, mais la consommation y est énorme, ce pays faisant de la *pomme de terre* sa nourriture presque exclusive.

— 3° *Culture.* La *pomme de terre* réussit sous tous les climats, puisqu'on la cultive depuis l'équateur jusqu'à Arkhangel. Toutefois, elle préfère les climats tempérés et craint plus les grandes chaleurs que les grands froids, si l'on prend les précautions nécessaires pour la soustraire aux grandes gelées, par exemple si l'on évite, dans les climats froids, de lui faire passer l'hiver en terre. Dans les pays chauds, mais suffisamment humides, la *pomme de terre* végète très-bien, mais donne des produits inférieurs au point de vue de l'alimentation. L'humidité excessive ne nuit pas au développement des fanes, mais diminue d'une façon très-notable le rendement en tubercules. Il faut encore considérer, dans le choix des expositions et des climats, qu'il est toujours nécessaire de différer la récolte jusqu'à la parfaite maturité des tubercules si l'on se propose de les conserver, et que, par conséquent, si la durée de la belle saison est très-courte, on doit borner la culture aux variétés les plus hâtives. D'une manière générale, et tout en s'accommodant des sols les plus divers, la *pomme de terre* préfère les terrains plutôt frais qu'humides et les terres légères, sablonneu-

ses, schisteuses, granitiques ou calcaires. Les sols argileux lui conviennent peu, excepté dans les climats très-secs.

On connaît, pour la *pomme de terre*, trois modes de propagation : plantation de tubercules, semis et bouturage. Le troisième mode est abandonné ; les semis sont encore usités, mais exceptionnellement et dans le seul but d'obtenir des variétés nouvelles. La plantation des tubercules est donc seule pratiquée d'une façon régulière et habituelle.

La saison de la plantation varie suivant les pays et la manière de voir des agronomes. Cette question importante a donné lieu à de nombreuses discussions. Il paraît aujourd'hui certain que la plantation en automne est préférable à tous les points de vue. Seule elle permet au tubercule de prendre, avant la récolte, le développement si nécessaire à sa conservation. Malheureusement, la plantation en automne n'est pas toujours possible. Nous avons déjà indiqué les climats froids comme s'opposant à la plantation automnale. De plus, la grande culture n'a généralement pas eu, en automne, le temps suffisant pour préparer le sol. A défaut de l'automne, on exécutera donc les plantations au printemps, et le plus tôt possible. Les gelées tardives sont à craindre, mais moins peut-être qu'on ne le croit généralement. On plantera généralement en février, et certains agronomes conseillent de choisir la première quinzaine plutôt que la seconde. Il est certain qu'on perd beaucoup moins de tubercules par l'effet des gelées tardives que par les détériorations qui résultent d'une maturité insuffisante.

Convient-il de fumer le sol qu'on destine à la culture des *pommes de terre?* La question a été diversement résolue, et la pratique est différente selon les pays. Il serait peut-être téméraire de lui chercher une solution unique. L'engrais ne convient pas à tous les terrains et, en tout cas, ne doit pas être pour tous ni de même nature, ni en même quantité. D'une manière générale, on peut dire que l'engrais doit être employé avec mesure, tant sous le rapport de sa quantité que sous celui de son énergie. Le fumier trop abondant ou trop puissant produit des tubercules d'une forte taille, mais de qualité tout à fait médiocre. Quand on emploie le fumier, on l'enterre généralement en même temps que les tubercules. Du reste, si le fumier n'est pas fourni au sol au moment de la plantation des *pommes de terre*, il est presque toujours indispensable de lui en donner après, car cette culture est l'une des plus épuisantes. Les fanes, qu'on se contente parfois d'enterrer, constituent un très-pauvre engrais.

Une autre question non moins controversée est celle de savoir si l'on doit planter des tubercules entiers ou des fragments de tubercule, et encore, dans la première hypothèse, s'il faut choisir des sujets gros, moyens ou petits. Pendant un certain temps, on a professé l'opinion absurde que la fécule n'est pas nécessaire au développement des bourgeons. Il est vrai qu'on a obtenu des reproductions au moyen des pelures de *pommes de terre*, mais ces reproductions, rares, chétives, incertaines, n'avaient évidemment lieu que grâce à la petite quantité de fécule restée adhérente aux pelures. On a conseillé pendant quelque temps d'évider les tubercules destinés à la semence et d'utiliser pour la fabrication de la fécule la partie extraite; c'est une économie déraisonnable et qui ne peut que nuire à la récolte; le fait est avéré aujourd'hui, et cette pratique est absolument abandonnée. Une question sur laquelle on ne s'est pas mis d'accord est celle de la division des gros tubercules et des dimensions à préférer pour le choix de la semence. Un agronome distingué, M. F. Villeroy, a fait à ce sujet des expériences intéressantes, et que nous croyons utile de signaler. Il a pris 300 *pommes de terre* de même grosseur et de même poids, en a planté 100 entières dans une raie, en les espaçant de 0m,33; 100 coupées en deux dans une autre raie, en les espaçant de 0m,16, 100 coupées en quatre dans la troisième raie, en les espaçant de 0m,08. Il cultivait ainsi, sur des espaces égaux de terrain, une même quantité de *pommes de terre*, traitées de trois manières différentes. Les meilleurs résultats ont été fournis par la troisième catégorie, c'est-à-dire par les tubercules divisés en quatre; les *pommes de terre* entières ont donné le plus faible rendement. Néanmoins, beaucoup d'agriculteurs persistent à planter des tubercules entiers, soit parce qu'ils contestent les résultats fournis par l'expérience précédente, soit parce qu'ils pensent que la division des tubercules, tout en augmentant le rendement, nuit à la qualité de la récolte.

Quant à la grosseur des tubercules qu'il faut préférer, elle n'est pas non plus nettement déterminée. Des expériences de M. Villeroy il résultait que les plus petites *pommes de terre* donnent, pour un même poids, le meilleur rendement, ce qui est parfaitement d'accord avec ses autres expériences sur les *pommes de terre* employées entières ou divisées. La pratique la plus générale, cependant, est d'employer des tubercules de moyenne grosseur. Nous croyons que, pour obtenir des résultats certains et réguliers, il faudrait combiner les méthodes, c'est-à-dire choisir un type moyen et y ramener tous les autres tubercules employés, en divisant les plus gros et en réunissant les plus petits.

Dans la série des assolements, la *pomme de terre* succède généralement aux céréales. C'est une des rares plantes qui peuvent, sans grand inconvénient, se succéder à elles-mêmes, et l'on rapporte que l'on a pu faire, sur un même terrain, jusqu'à trente-deux récoltes successives de *pommes de terre*. Il est bon d'ajouter que, dans un cas pareil, la grosseur des tubercules diminue progressivement, et en somme il n'est pas bon de demander à un même sol deux récoltes de suite de n'importe quel légume.

Après qu'on a divisé les tubercules et qu'on a donné à la plaie le temps de se cicatriser, ce à quoi l'exposition au soleil est fort utile, on ouvre le sol auquel on veut les confier. Ce travail peut se faire soit à la charrue, soit à la bêche ou à la houe. Si l'on opère à la charrue, la plantation est faite par deux femmes ou deux enfants, dont chacun plante une moitié du sillon; on laisse généralement entre les tubercules une distance de 0m,30 à 0m,40, et on laisse entre deux raies plantées une ou deux autres raies, de façon à obtenir à peu près la même distance en largeur. Certains cultivateurs ne donnent que 0m,20 de distance aux tubercules d'une même raie, mais 0m,70 à deux raies successives. Tout le monde ne herse pas après le travail de la charrue, mais il est bon de le faire lorsqu'on a lieu de craindre la sécheresse.

Le travail à la houe ou à la bêche, moins économique pour la main-d'œuvre et par conséquent peu usité dans la grande culture, donne de bien meilleurs résultats. On ouvre d'abord une fosse d'une profondeur qui varie, suivant le sol et le climat, de 0m,15 à 0m,20. Les terrains secs et légers, les climats chauds exigent les plus grandes profondeurs. Une femme ou un enfant dépose les tubercules dans la fosse, à une distance de 0m,30 à 0m,40; mais certains praticiens trouvent une pareille culture trop condensée et conseillent d'espacer les tubercules de 0m,50. Quand la première fosse est complètement plantée, on la recouvre en en pratiquant une seconde qui servira à une nouvelle plantation. Par ce procédé, il faut 30 ou 40 hectolitres de tubercules pour ensemencer un hectare de terrain.

Au bout de quinze jours environ, quand les *pommes de terre* sont toutes levées, on détruit les mauvaises herbes par un ou deux hersages très-énergiques. Le scarificateur pourra servir à cette opération, qui simplifie beaucoup les sarclages ultérieurs. Dans la petite culture, on laboure avec la houe, quelques jours avant la levée. Ce système, qui n'a que l'inconvénient d'être très-coûteux, offre l'avantage de ménager les jeunes plantes.

Dans le courant de juin, on bine les *pommes de terre*. Ce binage doit être suffisamment profond, car plus la terre sera remuée, plus les tubercules prospéreront. En même temps que l'on bine, on butte, avec la houe dans la petite culture, avec le buttoir ou la charrue à deux versoirs dans la grande. Le principal avantage des buttes est de couvrir et d'étouffer les quelques plantes nuisibles qui ont échappé aux binages. Bientôt les tiges s'épaississent et empêchent les autres plantes de se faire jour. Le buttage n'est cependant pas du goût de tous les agriculteurs.

Il fut de mode, pendant un certain temps, de conseiller la suppression des fleurs de la *pomme de terre*, pour reporter sur les tubercules le travail de la végétation. Il est certain que la suppression des fleurs, sur les arbres à fruit, provoque un déplacement dans la végétation; mais il est moins sûr que ce travail puisse se reporter sur les parties souterraines. Des expériences répétées paraissent même avoir démontré que, dans le cas actuel, la suppression des organes floraux est absolument sans effet; aussi cette pratique est-elle universellement abandonnée.

Il importe beaucoup, nous ne cesserons de le répéter, que la récolte des *pommes de terre* ne soit pas faite d'une manière prématurée, si elles ne sont destinées à la consommation immédiate. La maturité, du reste, se reconnaît aisément à l'état de la fane, qui se flétrit et se dessèche lorsque les tubercules sont bons à être levés. On peut sans inconvénient différer l'arrachage aussi longtemps qu'on voudra, pourvu qu'on ait soin de le pratiquer avant les gelées qui compromettraient la récolte et augmenteraient les difficultés d'un travail très-pénible en lui-même. Il faut, autant que possible, arracher les *pommes de terre* par un temps sec, après l'évaporation de la rosée, et ne pas poursuivre l'opération après quatre heures de l'après-midi. Voici comment on procède le plus souvent : un homme armé d'une fourche ou d'un crochet de fer enlève chaque touffe et la jette à terre, des enfants ou des femmes, trois fois plus nombreux que les arracheurs, ramassent les tubercules. Ces quatre personnes peuvent, dans une journée, mettre en tas le produit de 15 hectares, en supposant que la récolte soit de 250 à 300 hectolitres par hectare. Pour rendre le travail plus économique, on se sert de la charrue, dans la grande culture. Par ce procédé, on perd une assez grande quantité de tubercules, mais on économise le temps et la main-d'œuvre.

Au fur et à mesure de l'arrachage, on jette les *pommes de terre* sur le terrain et on les y laisse le temps de se bien ressuyer ; puis on les rentre sous un hangar ou sous une grange et on ne les met en cave ou en silos qu'au bout d'une quinzaine de jours.

Si, se proposant d'obtenir des variétés nouvelles, on a réservé des pieds pour en recueillir la graine, on ne doit faire cette récolte que lorsque les baies sont tombées spontanément sur le sol, après le dessèchement des fanes. Beaucoup d'agriculteurs mettent simplement ces baies en terre, au mois de novembre, comme ils feraient des tubercules; d'autres préfèrent les écraser dans l'eau, décanter le liquide et recueillir les graines au fond du vase. Ils les étendent ensuite sur du papier non collé et les font sécher au soleil ou à un feu doux, en ayant soin de changer plusieurs fois le papier. Elles ne conservent pas longtemps leur faculté germinative et doivent être jetées en terre le plus tôt possible.

La question de la conservation des *pommes de terre* est une des plus importantes de l'économie agricole. Il s'agit, après la récolte, de préserver les tubercules contre deux causes également puissantes de destruction : la pourriture et la germination. Les causes les plus ordinaires de la pourriture sont toutes celles qui produisent la fermentation, notamment la chaleur, l'humidité et le défaut d'air. D'autre part, la germination se produit dans des conditions analogues à celles que le tubercule rencontrerait dans la terre, c'est-à-dire l'obscurité, une chaleur douce et humide et le défaut d'air. La plupart des cultivateurs se contentent de jeter leurs *pommes de terre* sur un lit de paille, au fond de leur cave. Les gens soigneux ont soin de les disposer par couches séparées entre elles par des lits de paille, ce qui offre le double avantage d'établir dans le tas la circulation de l'air et d'en chasser l'humidité, double condition nécessaire pour empêcher la germination. Quelques-uns couvrent le tas d'un lit de terre et l'entrecoupent de petites fascines. Il est, en outre, indispensable d'établir aux expositions du nord, de l'est et de l'ouest des soupiraux qu'on ouvre lorsque l'air est sec et qu'on ferme soigneusement dès qu'il devient humide. Quelque méthode qu'on adopte, on devra se proposer deux choses : introduire l'air et exclure l'humidité autant que possible. En tout cas, on évitera l'emploi des silos, invention fort utile en Afrique, mais qui ne saurait avoir dans nos climats humides aucune application. On a proposé, pour la conservation si difficile des *pommes de terre*, un moyen radical : les faire cuire à la vapeur, les dessécher à l'air chaud et les réduire en farine. Il est possible que cette farine se conserve, mais il ne serait pas facile avec elle de préparer des *pommes de terre* frites ou en robe de chambre.

A plusieurs reprises différentes, la récolte des *pommes de terre*, devenue si nécessaire à l'alimentation publique, a été compromise, presque supprimée par une maladie particulière, ou mieux par deux maladies différentes, car aujourd'hui on s'accorde généralement à dire que l'épiphytie de 1830 n'était pas de la même nature que celle qui sévit en 1845. Le premier de ces fléaux, qui se manifesta d'abord en Allemagne, se manifestait tout d'abord par des taches livides, qui se montraient sur l'épiderme du tubercule. La chair elle-même prenait bientôt après une teinte noirâtre. Le tubercule contractait ensuite une dureté qui le faisait ressembler à du bois et le rendait absolument impropre à l'alimentation. Quant à la cause de cette affection, qu'on désigna sous le nom de gangrène sèche, elle n'est pas bien connue. Certains micrographes l'ont attribuée à la présence d'un champignon microscopique, auquel ils ont donné le nom de *fusisporium solani*. Quant aux remèdes proposés, ils furent innombrables; mais aucun ne fut efficacement appliqué, et la maladie disparut spontanément, sans s'être complètement généralisée.

La seconde maladie, au contraire, fit craindre longtemps la destruction complète de l'espèce. Elle apparut pour la première fois en Belgique et en Hollande, envahit successivement la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Elle se manifestait par des taches brunes sur les feuilles, après quoi le tubercule entrait rapidement en [illegible]. Mais cette [illegible] ges, les parties restées saines pouvaient un[illegible] tiaux. En tout cas, les tubercules malades ne [illegible] 1874) a des [illegible].

La [illegible], autre maladie des *pommes de terre*, mais qui n'a pas un caractère épiphytique, ne s'attaque pas directement aux tubercules. Elle dessèche les feuilles, finit par faire périr les tiges, et les tubercules, arrêtés dans leur développement, restent petits et de mauvaise qualité. Cette maladie, qui serait redoutable si elle se généralisait, a le grave inconvénient de se propager par l'hérédité. Le cultivateur doit donc avoir bien soin de ne planter que des tubercules bien sains et parfaitement développés.

La gelée est un autre fléau également redoutable à la *pomme de terre*. [illegible] heureusement, il est possible de la soustraire en prenant certaines précautions. Les effets de la gelée sur les tubercules sont désastreux : ils prennent, au dégel, une consistance molle, une odeur désagréable et deviennent également impropres à la germination et à l'alimentation. M. Payen a proposé de laver à grande eau les tubercules dégelés et de les faire sécher ensuite, ce qui suffit, selon lui, pour leur rendre leur goût naturel. Il ne paraît pas que ce moyen ait réussi.

Enfin, il faut citer, parmi les ennemis de la *pomme de la terre*, un certain nombre d'insectes, notamment le ver blanc ou larve du hanneton, qui ravage les racines et fait périr la plante; un puceron particulier, qui s'attaque aux tiges. On a surtout signalé, en 1874, les ravages de la doryphore décemponctuée, connue depuis longtemps en Amérique, mais qui, après s'être bornée à infester les *pommes de terre* sauvages des montagnes Rocheuses, a envahi les cultures. Elle s'est montrée dans le Nebraska en 1859, dans l'Iowa en 1861, dans le Missouri en 1865, après avoir traversé le Mississipi, on ignore par quels moyens. En 1870, elle avait envahi l'Indiana, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Etat de New-York, le Massachusetts. En 1871, elle passa le lac Erié et [illegible] contrée située entre le Saint-Clair et le Niagara. Ces redoutables insectes produisent chaque année trois générations de larves qui se nourrissent des feuilles de la *pomme de terre*, qu'elles font ainsi périr, et s'enfoncent sous terre pour y subir leur métamorphose. Il y a lieu de craindre que ces terribles ravages, qu'aucun obstacle ne semble pouvoir arrêter, ne finissent par envahir les cultures de l'ancien monde.

— 4° *Usages*. Longtemps cultivée uniquement pour servir à l'alimentation, la *pomme de terre* a reçu de nos jours divers emplois industriels; mais c'est toujours pour servir à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques qu'elle est principalement cultivée. Nous ne disserterons pas sur le goût de cet aliment, que les uns dénigrent et que les autres vantent à l'excès, mais que tout le monde connaît. Disons seulement que bien que la *pomme de terre* consommée un peu abondamment produise un certain sentiment de réplétion, elle est en réalité d'une digestion très-facile. Ce phénomène, d'ailleurs, lui est commun avec d'autres substances féculentes, notamment [illegible] cuite à l'eau. Quant aux qualités nutritives de la *pomme de terre*, il ne convient pas de les exagérer, comme on a fait plus d'une fois, ni de les déprécier outre mesure. Certains enthousiastes ont placé cet aliment au-dessus du pain lui-même, tandis que ses ennemis en ont fait une substance presque inerte, propre seulement à remplir l'estomac, sans rien fournir à l'assimilation. Ces dénigreurs, qui prétendent s'appuyer sur l'analyse chimique, [illegible] incontestable des [illegible] par la *pomme de terre*. La vérité est que la *pomme de terre* est peu riche en matière assimilable, [illegible] en contient autant que certaines autres matières féculentes fort estimées, et qu'en tout cas, si sa consommation exclusive ne constitue pas une excellente nourriture, elle est parfaite pour fournir l'appoint que la science [illegible] à MM. [illegible]

[illegible]

Il est [illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

On connaît une foule de manières d'apprêter les *pommes de terre*. [illegible] et des meilleures, [illegible] les faire cuire sous la cendre ou dans le four

[illegible] ainsi un aliment très-sain et très-[illegible], qu'on peut manger en salade, mais [illegible] d'y ajouter un peu de sel.

[illegible] les apprêter en chemise ou en [illegible] n'est guère ni plus longue [illegible] compliquée. Après avoir choisi des [illegible] même grosseur, les avoir lavés soigneusement, on les met dans un pot de [illegible] avec très-peu d'eau, on couvre très-[illegible] le pot et on le met sur le feu. En quelques minutes les tubercules sont cuits; [illegible] essentiel de les surveiller avec [illegible] pour ne pas leur laisser le temps de s'écarquiller et de laisser échapper leur fe-[illegible]. Mais on mettra [illegible] aucun inconvénient sera à craindre. On mange ces *pommes de terre* à [illegible]; mais nous recommandons deux choses: d'abord de les consommer très-chaudes; en second lieu, de ne pas les écraser, surtout de ne pas les découper pour les assaisonner, mais de les diviser [illegible] à mesure qu'on les [illegible] est bien supérieur. Les *pommes de terre* bouillies peuvent être servies dans une sauce blanche ou dans une [illegible] pour ceux qui aiment ces déguisements inutiles. Une chose à observer, [illegible] la préparation qu'on fait subir aux *pommes de terre*, c'est qu'on ne doit jamais [illegible] refroidir, sans qu'elles prennent [illegible] goût de relent.

Nous [illegible] pas la façon de faire la purée de *pommes de terre;* nous dirons seulement que cette purée excellente n'a pas les qualités étouffantes du tubercule entier.

Avec des *pommes de terre* bouillies et écrasées, auxquelles on ajoute des œufs, de la crème et divers ingrédients, certaines personnes ont la prétention de faire des quenelles, [illegible] tout au plus à tromper l'appétit des gens qui observent les jours maigres.

On se gardera également d'imiter les gens qui introduisent des tranches de *pommes de terre* dans leurs omelettes. Règle générale: la *pomme de terre* et l'œuf sont ennemis comme le feu et l'eau.

Nous [illegible] davantage un mets fort simple [illegible] à Paris, où on le prépare [illegible] et où on le consomme dans toutes les rues, nous avons nommé la *pomme de terre* frite. La *pomme de terre* frite [illegible] ne serait pas mauvaise du tout, n'était qu'on y emploie trop souvent des graisses de basse qualité et qu'on la met dans la même friture que le poisson. Pour faire des *pommes de terre* frites selon les règles, on choisit de préférence des jaunes de Hollande, on les pèle crues, on les coupe ensuite en tranches fines ou en morceaux prismatiques et on les jette à mesure dans l'eau fraîche. On les égoutte, on les éponge sur un linge et on les jette dans une friture légèrement chaude. On les remue souvent, afin qu'elles se colorent également, et, lorsqu'elles sont un peu dorées, on les égoutte pour les dresser sur le plat et les saupoudrer de sel fin. Les *pommes de terre* frites servent le plus souvent de garniture à des viandes grillées, telles que côtelettes ou biftecks. Les *pommes de terre* bouillies et coupées en tranches peuvent aussi être frites de la même façon; elles sont toujours tendres au dedans et rissolées au dehors.

Pour préparer les *pommes de terre* en surprise, on choisit des jaunes de Hollande égales et à peau [illegible]. On les lave, on les essuie, on les enveloppe de papier et on les étend sur un lit de cendres chaudes. Après avoir humecté le papier, on le recouvre de cendres chaudes et de braise allumée sur le tout. On entretient la chaleur pendant une demi-heure, après quoi on retire les *pommes de terre* pour les éplucher. Quand elles sont [illegible], on pratique au milieu de chacune d'elles une petite ouverture en forme de couvercle rond; on enlève par cette ouverture, à l'aide d'une petite cuiller, la pulpe de l'intérieur. Cette pulpe est ensuite broyée avec du beurre fin, deux jaunes d'œufs crus, une bonne pincée de sucre en poudre, et l'on obtient une pâte lisse et souple dont on remplit [illegible] des *pommes de terre*. On bouche ensuite les ouvertures avec les couvercles, [illegible] les *pommes de terre* dans un plat à sauter, on les arrose de beurre clarifié, on les fait chauffer sans ébullition avec feu dessous et feu dessus, et on les dresse toutes chaudes [illegible] serviette. C'est [illegible] qu'une surprise, c'est une attrape à laquelle [illegible] fois en sa vie.

On a fait servir les *pommes de terre*, si utiles en elles-mêmes, à de véritables contrefa-[illegible] *pomme de terre* du sagou, du tapioca, du salep et même du riz. [illegible] ne peuvent que [illegible] des substances ainsi [illegible] celle de la *pomme de terre*.

[illegible] fécule de *pomme de terre*, avec laquelle on prépare [illegible] détestables potages. Elle entre cependant dans la confection de certaines pâtisseries estimables et [illegible].

Enfin les Allemands, gens fort ignares en [illegible] du fromage avec du caillé et des *pommes de terre* bouillies.

[illegible] qu'on pourrait faire du [illegible] de *pomme de terre*. [illegible] tement, cependant, car certains boulangers continuent, dit-on, à se livrer à des expériences qui leur donnent, à défaut de bon pain, de superbes bénéfices. Mais la fécule de *pomme de terre* ne peut servir à la panification que mélangée à une grande quantité de farine. Du reste, des gens naïfs s'imaginent qu'on réaliserait une grande économie si l'on pouvait panifier la fécule de *pomme de terre;* l'économie ainsi réalisable peut être réalisée plus simplement en consommant, au lieu de pain, des *pommes de terre* bouillies, ce que les Irlandais font depuis très-longtemps.

On a essayé, dans ces derniers temps, d'utiliser les fanes de *pommes de terre* pour l'alimentation, non pas seulement des animaux, mais de l'homme lui-même. Outre qu'il n'est pas bien prouvé que cette herbe soit mangeable, il y aurait de graves inconvénients à la consommer ainsi, car les fanes cueillies vertes, c'est-à-dire avant la récolte des tubercules, nuiraient au développement de ceux-ci.

En somme, la *pomme de terre* est un aliment suffisamment nourrissant, assez agréable et parfaitement sain, mais à la condition d'être cueillie mûre. Les *pommes de terre* récoltées longtemps avant la maturité sont mangées avidement, tout insipides qu'elles sont, par les gourmets, pour cette unique raison qu'on les leur fait payer très-cher. Consommer les *pommes de terre* en cet état, ce n'est pas seulement gaspiller une précieuse ressource, c'est, s'il faut en croire certains médecins très-autorisés, s'exposer à de sérieux dangers, car ils citent des cas assez nombreux d'empoisonnement par les *pommes de terre* nouvelles. Il paraît qu'avant leur maturité les *pommes de terre* contiennent une quantité appréciable de solanine, substance qui rend si vireuses plusieurs autres espèces de solanées.

Comme toutes les matières sucrées, la *pomme de terre* peut être utilisée pour la fabrication des alcools, et son bas prix permet de l'employer à cet usage. Malheureusement, l'alcool qu'elle fournit, comme la plupart des alcools de grain, est employé à la sophistication des boissons. Le gin des Anglais, cette boisson épouvantable, n'est le plus souvent que de l'alcool de *pomme de terre* étendu d'eau.

Les éleveurs de bestiaux tirent un grand parti de la *pomme de terre*, tant pour l'engraissement des animaux de boucherie que pour la nourriture des vaches laitières. La pratique a fait reconnaître que les *pommes de terre* cuites sont éminemment propres à l'engraissement, tandis que crues, elles augmentent d'une manière très-notable la sécrétion du lait. Les chevaux eux-mêmes consomment très-volontiers les *pommes de terre* cuites, et la volaille, qui en est très-friande, acquiert, par cette nourriture, des qualités remarquables au point de vue de la ponte.

— **Allus. hist. Pomme de Newton**, Allusion à une circonstance plus ou moins authentique de la vie de Newton, suivant laquelle la chute fortuite d'une pomme l'aurait conduit à la grande découverte de l'attraction universelle.

Depuis longtemps Newton étudiait profondément la théorie de Kepler sur les lois qui président aux mouvements des planètes et, sans doute, des lueurs avaient déjà traversé ce cerveau puissant, quand un accident des plus vulgaires vint le dégager tout à coup des obscurités qui l'enveloppaient encore. La peste régnait à Londres; Newton se retira dans son domaine de Woolstrop, où il put s'abandonner sans distractions à ce bonheur de la méditation qui était tout pour lui. Un jour que, livré à ses pensées, il était assis sous un pommier, une pomme tomba à ses pieds. Ce hasard le jeta dans de profondes réflexions sur la nature de cette singulière puissance qui sollicite les corps vers le centre de la terre. Aussitôt un éclair illumina son esprit. Pourquoi, se demanda-t-il, ce pouvoir de l'attraction ne s'étendrait-il pas jusqu'à la lune? et alors quelle est la force qui retient celle-ci dans son orbite autour de la terre...? Puis il étendit cette interrogation jusqu'aux planètes qui se meuvent autour du soleil. Newton était sur la voie de la grande découverte que ses calculs devaient bientôt déterminer rigoureusement.

Le pommier de Woolstrop a survécu à Newton, et les Anglais, si enthousiastes de toutes leurs illustrations nationales, prirent le vieil arbre en vénération, lorsque enfin il tomba de vétusté, les débris en furent religieusement conservés dans les musées. Quelques parties servirent même à confectionner des tabatières, que leurs heureux possesseurs regardent encore aujourd'hui comme de véritables reliques.

Se dit, dans l'application, de toute circonstance vulgaire qui aboutit à un grand résultat, à une découverte importante.

« Ce roman est, comme tant d'autres, le résultat d'une promenade, d'une rencontre, d'un jour de loisir.

» *La pomme qui tombe de l'arbre* fait découvrir à Newton une des grandes lois de l'univers. A plus forte raison le plan d'un roman peut-il naître de la rencontre d'un fait ou d'un objet quelconque. »

GEORGE SAND.

« Les chants retentissaient dans la cathédrale de Pise; l'encens fumait; l'orgue jetait des torrents d'harmonie; tous les assistants étaient plongés dans le recueillement. L'un d'eux fut tout à coup distrait par les oscillations d'une lampe, et cette circonstance vulgaire devint pour Galilée la *pomme de Newton*. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

Pommes du voisin (LES), comédie en trois actes, de M. V. Sardou (théâtre du Palais-Royal, 15 octobre 1864). M. V. Sardou, si souvent accusé d'emprunter des idées aux autres, « était l'homme du monde le mieux autorisé pour parler des pommes du voisin, grâce à l'habitude qu'il a de les cueillir. » Le mot est de Timothée Trimm. Il n'a pas échappé à l'accusation pour cette pièce, empruntée en grande partie à une nouvelle de Ch. de Bernard: *Une aventure de magistrat;* mais cette fois il a prouvé que ses papiers étaient en règle. Accusé formellement de plagiat devant le comité de la Société des gens de lettres, il a tiré de sa poche un traité en bonne forme aux termes duquel les héritiers du romancier lui avaient cédé le droit de remanier à son gré la nouvelle en question.

Cette comédie n'est qu'une bouffonnerie; mais elle est amusante, ce qui est le point essentiel. Un jeune avocat, qui va être nommé substitut et se marier richement, réfléchit que cela s'appelle faire une fin et qu'il n'a pas encore fait de commencement. Avant de se ranger, c'est bien le moins qu'on se dérange; aussi se résout-il à succomber aux charmes de la femme de son voisin, Paola Limouroux. Alors surviennent toutes sortes d'aventures; le mari rentre, le futur substitut s'évade par la fenêtre, vêtu comme il l'a pu, emportant les habits d'un voisin, la valise de Limouroux, le chapeau d'un Anglais. On le poursuit; il bat les gendarmes, précipite un marmiton en bas du toit et s'enfuit avec Paola. Le voilà dans le cas d'être arrête comme adultère, voleur et assassin! Après une foule d'aventures comiques et grotesques, l'apprenti magistrat apprend avec étonnement qu'il n'a tué personne; il rend sa femme et sa cassette à Limouroux et s'estime heureux d'en être quitte pour un congé qui lui est donné en bonne forme par sa future et par le garde des sceaux.

Pomme (LA), comédie en un acte, en vers, de M. Th. de Banville (Théâtre-Français, 30 juin 1865). Le poëte des *Odes funambulesques* a fort heureusement rajeuni la vieille fable de la pomme d'Ève. C'est à Cythère, et non dans le paradis terrestre, qu'il a placé la scène. Ève est transformée en Vénus, et voici Mercure qui débarque, porteur d'un message de l'Olympe: Jupiter l'a chargé d'offrir une pomme à Léda, et Hébé, en le voyant partir, lui a fait les plus séduisantes promesses, à la condition qu'il rapporterait la ceinture de Vénus à sa maîtresse Junon, pour qui un tel ornement, venant d'Aphrodite, doit être un précieux talisman contre les infidélités de son époux. A peine admis auprès de Vénus, le dieu de l'adresse... et du vol prend sa voix la plus câline et débite à la déesse force compliments et madrigaux de nature à se faire accorder la précieuse ceinture. Mais Vénus se moque très-cavalièrement de Mercure, et le pauvre amoureux d'Hébé risquerait fort d'en être pour ses frais de galanterie si Vénus, apercevant dans ses mains la pomme destinée à Léda, ne le suppliait de la lui donner. Mercure profite de la circonstance; il abandonne le fruit tentateur à la déesse, à la condition qu'elle le lui rendra au bout d'une heure. Vénus promet; c'est par là que les femmes commencent; puis elle croque la pomme, car c'est aussi par là qu'elles finissent. Là-dessus, Mercure revient, réclame la pomme et fait semblant de se fâcher; il crie, il tempête. La déesse le supplie, l'implore et lui offre, en échange de la pomme, ses plus belles parures, ses colliers, ses bracelets, tout, jusqu'à sa ceinture; si bien que Mercure, attendri, oublie, dans les bras d'Aphrodite, les promesses de bonheur qu'il a reçues d'Hébé. « Ce spirituel intermède, dit M. Paul de Saint-Victor, est un duo plutôt qu'un dialogue. C'est par la sonorité que se distingue le style poétique de M. Théodore de Banville. Il excelle à varier les rhythmes, à les combiner, à les rompre; de l'alexandrin même il tire des roulades et des vocalises. Sa poésie parle peu au cœur; elle s'adresse moins à l'imagination qu'à l'oreille, qu'elle enchante par ses variations mélodieuses. Je me figure volontiers la muse de M. de Banville comme une de ces néréides de bassin royal qui soufflent de l'eau dans un coquillage. Cette poussière d'onde diamantée n'étanche aucune soif et ne féconde aucune plante, mais la lumière s'y joue en nuances d'arc-en-ciel, son bruit cadencé invite à la rêverie; c'en est assez pour qu'elle charme et qu'elle vous arrête. »

Pomme d'api, opérette d'Offenbach (théâtre de la Renaissance, septembre 1873). L'oncle Rabastens, un homme mûr qui se croit encore un jeune homme, fait revenir chez lui son neveu, Gustave, un enfant prodigue avec qui il était brouillé, et, du même coup, il renvoie sa bonne. Pour rentrer en grâce, Gustave a dû faire ses adieux à Catherine, surnommée Pomme d'Api, sa maîtresse. Pomme d'Api se venge en se présentant, comme bonne à tout faire, chez l'oncle Rabastens. « Etes-vous réellement bonne à tout faire? dit Rabastens dont l'œil s'allume. — Oui, tout! » dit la soubrette. Mais elle se reprend: « Tout ce qu'une fille honnête peut faire pour 30 fr. par mois. » Rabastens est enchanté; il cajole Pomme d'Api, qui se laisse faire, devant Gustave qui ne peut éclater. La trouvant seule, celui-ci lui reproche sa félonie; l'impudente a le front de prendre un amant devant lui! « J'en prendrai deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, etc., » répond Pomme d'Api. Gustave est obligé de capituler; pour faire cesser son supplice, Pomme d'Api avoue tout à Rabastens, qui pardonne aux deux amoureux.

La musique de cette bluette est spirituelle; c'est de l'Offenbach de la bonne manière, vif, léger, sans tourner à la charge grotesque. Le trio du *Gril*, qui montre Pomme d'Api dans ses fonctions culinaires, la ronde des amants: *J'en prendrai deux, trois, quatre....* sont des morceaux remarquables par l'entrain et la bonne humeur.

Pomme de pin (CABARET DE LA). V. CABARET.

POMME (Antoine), poëte français, originaire de la Provence, qui vivait dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il ne nous est connu que par un livre intitulé: les *Œuvres du sieur Antoine Pomme* (Lyon, 1674, petit in-12), d'une extrême rareté et qui ne laisse pas d'être curieux. Il est en grande partie rempli de madrigaux, de compliments, de discours adressés au comte et à la comtesse de Grignan, et l'on est surpris que le pauvre poëte provincial n'ait pas eu l'honneur d'être mentionné au moins une fois dans les lettres de la comtesse ou dans celles de Mme de Sévigné. On ne sait quelle était sa profession, en dehors de celle de poëte, qui n'en est pas une; tout ce que ses *Œuvres*, recueil de lettres ou récits en prose mêlés de vers, nous apprennent en fait de détails biographiques, c'est qu'il était aussi musicien, qu'il avait des amis qui jouaient de la viole et que lui-même jouait de la flûte douce. Peut-être appartenait-il à une confrérie de musiciens. Il fut officiellement chargé d'aller complimenter le comte de Grignan lors de son installation au gouvernement de Provence en 1671, et ce fut la grande affaire de sa vie. « Me voici de retour de Lambesc, dit-il, où j'ai été député de notre communauté pour aller faire la révérence à monsieur le comte de Grignan. » Il était parti pour Lambesc, monté sur une vieille jument, « après avoir entendu la messe et bu quatre coups d'un vin meilleur qu'hypocras, » très-désireux, en faisant la révérence à monsieur le comte de Grignan, de la faire aussi à madame, très-désireux surtout de voir les beaux yeux

Dont tout le monde parle et que chacun adore.

Cette bonne fortune se fit un peu attendre, et il nous raconte cela fort drôlement; il allait repartir sans avoir vu la belle Mme de Grignan, à son grand regret, lorsqu'un gentilhomme le rappelle:

Avancez, monsieur le poëte,
On vous souhaite fort ici.

Et comme il se retourne et demande ce qu'on lui veut, il rapporte avec orgueil la réponse qui lui fut faite:

Parbleu, me dit ce gentilhomme,
N'êtes-vous pas ce monsieur Pomme
Qui se rend immortel à la postérité?

Il suit son guide et est bientôt introduit dans un appartement où tout d'abord il sent

. L'odeur du musc avec celle de l'ambre.

A cette marque, il reconnut la divinité du lieu, comme Énée reconnut Vénus à l'odeur de ses cheveux:

Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem
Spiravere. . . . .

Il la peint ainsi:

Madame était pour lors dans une grande chaise,
Près d'elle était aussi le grand coadjuteur,
Tous deux, je crois, fort à leur aise,
Qui me dirent, par parenthèse:
Ah! bonjour donc, monsieur l'auteur,
Faites-nous un peu voir de vos pièces nouvelles...

Le sieur Pomme s'excuse d'abord, fait le modeste, allègue qu'il n'a à offrir que des bagatelles; enfin il dit:

Je vais commencer, madame,
Par un petit sonnet...

Le petit sonnet est trouvé excellent; le poëte parle encore des beaux yeux de la comtesse et de son teint plus blanc que la neige, puis revient à ses vers, qui eurent le secret de plaire:

On leur trouva du feu et même quelque esprit.

Ce dont il a si grande joie, qu'il ne s'aperçoit pas de l'hiatus qui lui échappe. Mais il est si heureux!

Ce bonheur put se renouveler pour lui, car on voit que « monsieur l'auteur » était bien accueilli au château de Grignan. Il écrivait au comte: « Mon très-cher seigneur. » C'est à lui qu'il dédie son volume, et dans sa dédicace il le met au nombre des grands hommes qui honorent le siècle. « Ce grand homme a pris Orange, quoique à ce siége il fût sans cœur, ayant laissé le sien auprès de la comtesse. » Ce trait nous est un échantillon du sieur Pomme, qui représente assez bien un Benserade au petit pied, un Benserade de province.

POMME (Pierre), médecin français, né à Arles en 1735, mort dans la même ville en 1812. Il fit ses études médicales à Montpellier et, une fois reçu docteur, il alla exercer son art dans sa ville natale. Au bout de quelques années, Pomme alla se fixer à Paris, où il acquit une grande réputation, fut nommé médecin consultant du roi, membre de l'Académie des sciences, devint fort riche et alla terminer paisiblement ses jours dans sa ville natale. Pomme prétendait avoir découvert une méthode souveraine pour guérir les maladies nerveuses. Selon ce médecin, la cause prochaine et immédiate des affections vaporeuses doit être attribuée à la tension et au racornissement des nerfs. Pour exprimer sa pensée avec plus d'énergie, il se sert de la comparaison suivante : « Qu'on imagine, dit-il, un parchemin trempé, mou et flexible : tels doivent être les nerfs dans leur état naturel ; si le suc qui arrose leur tissu pour entretenir leur souplesse et les rendre propres à exécuter librement leurs fonctions vient à manquer, le parchemin se roidit et, par une sécheresse totale, il se racornit. Pour rétablir les nerfs dans leur état naturel, il faut leur rendre tout l'humide dont ils sont dépourvus. » Partant de là, Pomme conseille, comme base du traitement, une abondante boisson d'eau de veau ou de poulet et des bains tièdes de trois ou quatre heures de durée tous les jours. L'ouvrage dans lequel il a exposé ses théories a pour titre : *Traité des affections vaporeuses des deux sexes, où l'on tâche de joindre à une théorie solide une pratique sûre fondée sur les observations* (Paris, 1763, in-12) ; cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions, dont l'une, publiée à Paris (1803-1804, 3 vol. in-8°), contient plusieurs opuscules déjà publiés séparément. Citons encore de Pomme : *Recueil des pièces publiées pour l'instruction du procès que le traitement des vapeurs a fait naître parmi les médecins* (Paris, 1771) ; *Mémoires et observations critiques sur l'abus du quinquina* (Arles, 1803).

POMMÉ s. m. (po-mé — rad. *pomme*). Nom donné quelquefois au cidre.

— **Art culin.** Pièce de pâtisserie composée de deux minces couches de pâte, entre lesquelles on a fait un lit de marmelade de pommes.

POMMÉ, ÉE (po-mé) part. passé du v. Pommer. Se dit des légumes dont les feuilles sont rapprochées et comme ramassées, de manière à former une boule ou une pomme : *Chou* POMMÉ. *Laitue* POMMÉE.

— Fam. Complet, achevé : *Un fou* POMMÉ. *Une sottise* POMMÉE.

POMMEAU s. m. (po-mo — rad. *pomme*). Petite boule qui se trouve au bout de la poignée d'une épée, d'un sabre : *Ce que j'ai scellé du* POMMEAU *de mon épée, je le soutiendrai avec la pointe.* (Charlemagne.)

— Éminence arrondie qui est au milieu de l'arçon du devant d'une selle : *Il serait tombé, s'il ne se fût tenu au* POMMEAU *de la selle.* (Acad.)

Il est beau d'envahir une terre nouvelle ;
Il est beau de soumettre un pays indompté,
Lorsque tout cavalier au *pommeau* de la selle
Porte avec soi la liberté.
A. BARBIER.

POMME-FIGUE s. f. Arboric. Variété de pomme, appelée aussi SANS-FLEUR.

POMMEGORGE (PRUNEAU DE), voyageur français. V. PRUNEAU.

POMMELÉ, ÉE (po-me-lé) part. passé du v. Se pommeler. Couvert de petits nuages arrondis : *Ciel* POMMELÉ.

— Dont la peau est couverte de petites taches rondes ; qui est semé de petites taches rondes : *Cheval* POMMELÉ. *Cheval gris* POMMELÉ.

— Prov. *Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée*, Quand le ciel est pommelé, le temps ne tarde pas à changer ; une femme fardée perd rapidement sa fraîcheur.

— s. m. Disposition de ce qui est pommelé : *Ce peintre rend très-bien le* POMMELÉ *des chevaux.*

POMMELER (SE) v. pr. (po-me-le — rad. *pomme*). Se dit du ciel qui se couvre de petits nuages blancs ou grisâtres, de forme arrondie : *Le ciel* S'EST POMMELÉ *en un moment.* (Acad.)

— Se dit des chevaux dont la robe se couvre de taches rondes, mêlées de gris et de blanc : *Un cheval, une jument qui commencent à* SE POMMELER.

POMMELIÈRE s. f. (po-me-liè-re). Art vétér. Sorte de phthisie particulière aux vaches.

POMMELLE s. f. (po-me-le — rad. *pomme*). Techn. Plaque de plomb percée de trous, qu'on met à l'entrée d'une conduite, pour empêcher les ordures de passer. ‖ Outil de corroyeur, qui sert à faire venir le grain au cuir. On écrit aussi PAUMELLE. ‖ Instrument employé pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie, en les apprêtant. ‖ Sorte de coin en bois de chêne, dont se servent les carriers pour détacher la pierre. ‖ Penture qui sert à ferrer les portes légères : POMMELLE *simple.* POMMELLE *double.* POMMELLE *en S.* POMMELLE *en T.*

POMMER v. n. ou intr. (po-mé — rad. *pomme*). Se dit des légumes qui forment leur pomme : *Des choux, des laitues qui commencent à* POMMER.

POMMER (Christophe-Frédéric DE), médecin allemand, né à Calw (Wurtemberg) en 1787, mort en 1841. Il entra comme chirurgien dans l'armée wurtembergeoise, fut fait prisonnier en 1812, recouvra la liberté en 1814, puis devint successivement médecin d'état-major, chef de la direction sanitaire des troupes wurtembergeoises pendant leur séjour en France après la chute de Napoléon, médecin en chef d'un régiment à Heilbronn (1818) et professeur à l'école de médecine de Zurich (1833). Indépendamment de beaucoup d'articles, de mémoires, insérés dans divers recueils, on lui doit : *Documents pour la connaissance exacte du typhus sporadique* (Tubingue, 1821, in-8°) ; *Mélanges d'histoire naturelle et de médecine* (Heilbronn, 1831). Pommer a été le principal rédacteur du *Journal suisse pour les sciences naturelles et la médecine* (Zurich, 1834-1840).

POMMERAIE s. f. (po-me-rè — rad. *pomme*). Agric. Champ planté de pommiers.

POMMERAYE (LA), bourg de France (Maine-et-Loire), cant. de Saint-Florent-le-Vieil, arrond. et à 36 kilom. de Cholet, sur le ruisseau des Moulins ; pop. aggl., 1,093 hab. — pop. tot., 3,348 hab. Fabrication de tissus de laine, toiles de ménage, mouchoirs, siamoises et flanelles. Commerce de bestiaux, moutons, grains, lin. On voit dans l'église paroissiale le tombeau de Pierre Chenu, roi d'Yvetot. Aux environs, ruines d'anciens châteaux.

POMMERAYE (Jean-François), bénédictin français, né à Rouen en 1617, mort en 1687. Il consacra toute sa vie à l'étude et à des recherches laborieuses. On a de lui des ouvrages plus remarquables par l'érudition que par l'élégance et l'esprit critique : *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Amand et de Sainte-Catherine de la même ville* (Rouen, 1662, in-fol.) ; *Histoire des archevêques de Rouen* (Rouen, 1667, in-fol.), ouvrage estimé ; *Histoire de la cathédrale de Rouen* (Rouen, 1686, in-4°), etc.

POMMEREUL (François-René-Jean, baron DE), officier général, littérateur et administrateur français, né à Fougères (Bretagne) en 1745, mort en 1823. Il fit la guerre de Corse comme officier d'artillerie, devint colonel dans cette arme en 1785 et fut un des examinateurs de Bonaparte à l'École militaire. Envoyé, en 1787, dans le royaume de Naples pour y réorganiser l'artillerie sur le modèle de l'artillerie française, il y devint successivement brigadier, maréchal de camp, inspecteur général, et retourna en France en 1790, lorsque la cour de Naples entra dans la coalition contre notre pays. En 1796, Pommereul rencontra à Florence le jeune général en chef de l'armée d'Italie, Bonaparte, qui proposa le commandement de son artillerie à son ancien examinateur. Mais celui-ci, alléguant sa mauvaise santé, refusa ce poste, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé général de division (1796), d'être employé au comité central d'artillerie à Paris et d'être chargé par Bernadotte de pourvoir aux besoins de l'artillerie des armées en Suisse et dans les Alpes (1799). L'année suivante, Jean de Pommereul quitta l'armée pour l'administration et devint préfet d'Indre-et-Loire. Imbu des idées philosophiques d'Holbach et d'Helvétius, il les professa hautement dans sa préfecture et autorisa la publication d'un calendrier dans lequel tous les noms de saints étaient remplacés par ceux de philosophes païens. En même temps, il fit circuler les listes d'athées publiées par Lalande, sur lesquelles il se doutait [illegible] des premiers inscrits, et il y fit même porter le cardinal de Boisgelin, qui était alors archevêque de Tours. Ce prélat protesta vivement contre la conduite du préfet, dont il demanda, mais en vain, le changement. Toutefois, à la suite de nouvelles discussions qui eurent lieu dans le sein du conseil général d'Indre-et-Loire, relativement à l'emploi de sommes destinées à la réparation des routes, il fut déplacé ; mais, loin de tomber en disgrâce, il obtint la préfecture du Nord (1805). En 1810, Pommereul devint conseiller d'État, baron ; il reçut, en 1811, la place de directeur général de l'imprimerie et de la librairie, en remplacement de Portalis. Il remplit ces dernières fonctions pendant quatre ans avec une rigueur extrême, et les écrivains et les libraires lui reprochèrent fréquemment l'excessive sévérité de sa censure. Lors de la première rentrée des Bourbons, il se réfugia en Bretagne (1814), revint à Paris pendant les Cent-Jours et reprit sa place au conseil d'État, mais, après le retour de Louis XVIII, il fut frappé par l'ordonnance du 12 janvier 1816, dut quitter la France, se rendit en Belgique et obtint en 1819 de rentrer dans son pays, où depuis lors il vécut dans la retraite. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages et de traductions. Nous citerons de lui : *Histoire de l'île de Corse* (Berne, 1779, 2 vol. in-8°) ; *Recherches sur l'origine de l'esclavage religieux et politique du peuple en France* (Londres, 1781) ; [illegible] (Paris, 1783, in-8°) ; [illegible] (Paris, 179., in-8°) ; [illegible] *en Italie* (Paris, 1797, in-8°) ; [illegible] *l'Italie et Malte dans leurs rapports politiques* [illegible] (Paris, 1797, in-8°) ; *Souvenirs de mon administration des préfectures d'Indre-et-Loire et du Nord* (Lille, 1807) ; *Dictionnaire de l'artillerie* (2 vol. in-4°) resté manuscrit, etc. Parmi ses traductions, nous mentionnerons : les *Lettres sur la littérature italienne* de Bettinelli (1778) ; le *Manuel d'Épictète* (1783), l'*Art de voir dans les beaux-arts* de Milizia (1798), etc. Enfin, il collabora à l'*Art de vérifier les dates*, au *Dictionnaire militaire*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*, et à d'autres recueils.

POMMERIT-LE-VICOMTE, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Lanvollon, arrond. et à 29 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc ; pop. aggl., 686 hab. — pop. tot., 3,091 hab. Minoteries ; exportation de grains, lin et bois de chauffage. Dans le cimetière s'élève un if remarquable, dont le tronc mesure 9 mètres de circonférence et dont les branches couvrent une superficie de 170 mètres. Aux environs du bourg, ruines du château de Baliveau ; beau dolmen.

POMMETÉ, ÉE adj. (po-me-té — rad. *pomme*). Blas. Se dit de la croix, du sautoir et de quelques autres pièces dont les extrémités sont terminées par de petites boules : *Rochas de Châteauredon : D'or, à la croix* POMMETÉE *de gueules, au chef d'azur, chargé d'une étoile du champ.* ‖ On écrit aussi POMMETTÉ.

POMMETTE s. f. (po-mè-te — dimin. de *pomme*). Ornement de métal ou de bois, en forme de petite pomme : POMMETTE *d'argent, de cuivre.* POMMETTE *d'acajou, de chêne.*

— Partie la plus saillante de la joue, au-dessous de l'angle externe de l'œil : *Ses longs cils se dessinaient comme des franges sur ses* POMMETTES *altérées par la souffrance.* (Balz.) *Une légère rougeur colora* [illegible] *ment les* POMMETTES *du marquis.* (G. Sand.) *Les Russes sont des occidentaux qui ont les* POMMETTES *et l'imagination orientales.* (V. Cherbuliez.)

— Techn. Chacune des plaques de métal creuses et rondes dont on garnit le haut des crosses de pistolet. ‖ Petit ouvrage de serrurerie servant d'amortissement. ‖ Chacun des petits nœuds de fil que l'on fait à des poignets de chemise, de camisole.

— Bot. Nom vulgaire des azeroles, dans le midi de la France. ‖ *Pommette épineuse*, Nom vulgaire de la stramoine.

— Arboric. Instrument dont on se sert pour cueillir les fruits sur les arbres.

— Pathol. Bosselure qui se produit sur la cornée, quand cette membrane est ramollie.

POMMETTÉ, ÉE adj. (po-mè-té). Blas. V. POMMETÉ.

POMMEUSE, village et commune de France (Seine-et-Marne), cant., arrond. et à 6 kilom. O. de Coulommiers, sur la rive gauche du Grand-Morin, au confluent de l'Aubentin ; 1,252 hab. Moulins ; importante papeterie. Vestiges de voie romaine ; château entouré de fossés remplis d'eau vive.

POMMIER s. m. (po-mi-é — rad. *pomme*). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, comprenant une douzaine d'espèces qui appartiennent à l'hémisphère boréal et surtout à l'ancien continent : *La culture des* POMMIERS *est d'une haute importance.* (P. Duchartre.) *La croissance du* POMMIER *sauvage est assez rapide.* (Bosc.) *Les* POMMIERS [illegible] *sent naturellement dans les forêts.* (V. de Bomare.) [illegible]

Du *pommier* [illegible] brillant
Prodigue au [illegible] nectar [illegible].
DELILLE.

... La blanche épine en fleurs
Aux *pommiers* [illegible]
C. [illegible]

... Je me souviens [illegible]
[illegible]
Des *pommiers* du [illegible]

— *Pommier d'acajou*, Nom vulgaire de l'anacardier.

— [illegible]. Nom donné aux arbres fruitiers qui ont [illegible] en hauteur et dont la [illegible]

— [illegible] dont on se sert pour [illegible] Pommier [illegible]

— [illegible] transporter [illegible]

— **Encycl.** [illegible] dans les contrées [illegible] terre et [illegible] bois [illegible] des [illegible] temps [illegible] pommes [illegible] Le [illegible] et au delà. Ses fleurs ont pour caractères un calice [illegible] à une capsule cartilagineuse à cinq loges, à semences ou pépins cartilagineux.

L'arbre est généralement plus large que haut ; la tige en est courte, la tête garnie d'une grande quantité de rameaux [illegible] et des fruits et finissent souvent par retomber jusqu'à terre. Son écorce se renouvelle et tombe par morceaux. Les feuilles sont alternes, simples, dentées ou incisées. C'est un des arbres les plus communs et les plus connus dans toute l'Europe et dans l'Amérique du Nord.

— *Notice historique.* Il est [illegible] d'assigner une origine au *pommier*, qui croît naturellement à l'état sauvage dans nos bois ; tout [illegible] temps en France ; [illegible] veut que ce soit un fruit du Midi, et il semble avéré que l'on faisait du cidre sur les bords du Rhône à une [illegible] queur était inconnue sur les rivages de la Seine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Anglais attribuent à la [illegible] gauloise ou du moins continentale ; ils ne la croient pas originaire de leur pays, où elle croît pourtant aussi spontanément que chez nous.

— *Variétés.* Il existe dans la nomenclature des pommiers une confusion due à plusieurs causes ; l'une des principales est le grand nombre de variétés cultivées en Europe comme en Amérique, ou elles reçoivent des noms différents [illegible] reçoivent aussitôt des noms locaux.

D'autre part, les [illegible] du *pommier* ont entre eux une telle ressemblance que plusieurs variétés portent souvent le même nom, [illegible] variété en porte plusieurs. La seule manière de classer les pommes est donc [illegible] par ordre [illegible]

Il ne faut pas [illegible] que le sol, le climat, la culture influent beaucoup plus sur la qualité de ce fruit que sur la plupart des autres ; l'arboriculteur ne devra donc pas s'étonner si, après avoir cultivé une variété réputée supérieure, il ne récolte que des fruits médiocres ; il devra étudier la cause de cette dégénérescence et chercher à [illegible] les effets.

Nous distinguerons les *pommiers* en deux grandes catégories : les [illegible] et les *pommiers à fruits de* [illegible] on reconnaît onze [illegible] variétés [illegible] cation qui nous paraît peu exacte. Citons cependant :

1° *Pommier sauvage.* Ce [illegible] quelques-uns considèrent [illegible] variétés [illegible] croient dégénéré d'une espèce introduite chez [illegible] le pouce et tellement âpre qu [illegible] de le manger, soit cru, soit [illegible] les bois, de nourriture aux [illegible]

[illegible]

exclusivement pour [illegible]

[illegible]

[illegible] du franc est parasite, en [illegible] fois par des semis, et on a [illegible]

pépinières au moyen des boutures et du marcottage. Moins vigoureux que le franc, le doucin vient plus promptement à fruit; il sert à greffer, dans tous les terrains, les arbres destinés à former des pyramides, des vases ou des espaliers. Dans les terrains secs, il produit par la greffe des *pommiers* nains. L'ecussonnage se fait autant que possible la première année; on y entera de préférence les variétés à gros fruits que l'on hésiterait à planter à haute tige et celles qui forment un arbre chancreux au verger, comme le calville blanc et la reinette franche. En pépinière, on place les jeunes plants à une distance de 0m,40 ou de 0m,25; dans ce dernier cas, on peut enlever un sujet sur deux lorsque le greffage a produit des scions d'un an.

4º *Pommier paradis ou pommier de Saint Jean.* Il doit cette dernière dénomination à la précocité de ses fruits, qui mûrissent dès le mois de juillet. Il croît spontanément et en abondance dans la Russie méridionale, où il se présente sous forme de buisson de 12 à 15 pieds de hauteur. Comme sa racine est rampante, et qu'elle émet un grand nombre de rejets, on en profite pour le multiplier. Les fleurs en sont roses et le fruit, petit, arrondi, déprimé, est fade, douceâtre et cotonneux. Cet arbre serait repoussé par les arboriculteurs s'il n'était excellent pour la greffe des variétés destinées à rester naines. Les arbres que l'on y a greffés ne dépassent guère 6 pieds de hauteur et produisent les plus beaux fruits; mais ils sont faibles.

Le paradis demande un sol plus gras et plus frais que le doucin. Sa plantation s'effectue à une distance de 0m,20 sur 0m,40. On le rabat à 0m,20 du sol. Il ne faut pas l'écussonner trop haut, parce qu'il se forme un bourrelet à la jonction et que le tronc pullule de rameaux. La greffe devra se trouver à 0m,01 ou 0m,02 au-dessus du sol. Les sujets destinés à former des cordons seront transplantés à un an de greffe; on s'abstiendra de toute culture autour du sujet, parce que ses racines sont à la surface du sol et qu'on pourrait les blesser.

— *Greffage.* Après avoir étudié les quatre espèces de *pommiers* dont le cultivateur peut se servir pour y enter de bonnes espèces, disons quelques mots sur le greffage. Presque tous les procédés du greffage peuvent être appliqués au *pommier;* mais on préférera les plus simples et les plus faciles à exécuter, tels que l'écussonnage et les greffages en fente et en couronne.

On greffe généralement le *pommier* sur lui-même aux environs de Paris; mais si l'on désire obtenir des plein-vent vigoureux, on doit greffer sur franc ou mieux sur sauvageons provenant de pepins de pomme sauvage. La greffe sur des sujets provenant de pepins des plus excellentes espèces est généralement préférée, quoiqu'elle fournisse des arbres plus faibles, mais les fruits sont de meilleure qualité. Le cultivateur préfère avoir des fruits meilleurs et des arbres un peu plus faibles.

Dans les pays à cidre, on prend généralement un terme moyen et on greffe toutes les espèces sur des sujets provenant de pommes à cidre, parce que les pepins abondants de ces fruits coûtent beaucoup moins cher que les autres, et les propriétaires ne se plaignent pas des produits qui proviennent de cette greffe.

Mais les arbres nains, ceux que l'on veut cultiver à basse tige ou en espalier se grefferont sur doucin ou sur paradis produits par des marcottes. Les arbres ainsi entés vivront moins que les autres, mais, en revanche, ils seront moins rebelles aux formes que l'on désirera leur donner, supporteront mieux la taille, viendront plus vite à fruit, et ce fruit sera meilleur et plus beau.

— *Terrains et situations.* Le *pommier* réclame des terrains composés d'éléments variés et mélangés entre eux, tels que ceux où le calcaire s'associe à la silice et à l'argile. Les terres à base granitique, l'humus tourbeux ne lui déplaisent pas, non plus qu'une fraîcheur modérée lorsque le sous-sol est poreux et perméable.

On a remarqué que plus le terrain est bas, mou et froid, plus les fruits sont volumineux; mais, en revanche, moins ils sont savoureux et moins ils se conservent.

Il faut éviter de placer les *pommiers* dans des terrains très-secs, à des expositions très-chaudes; mais on choisira un lieu qui ne soit ni aride, ni trop humide, et qui soit bien aéré.

— *Formes.* S'il est un arbre indépendant, amoureux de sa liberté, c'est le *pommier*, qui se prête toujours difficilement aux caprices de l'homme, dès que celui-ci combat trop brutalement les tendances naturelles du sujet et en exige une régularité géométrique. Une taille courte, qui a pour but de développer les rameaux dont on a besoin, produit souvent sur les parties fortes de l'arbre une émission de gourmands qui détruisent la régularité de la forme; d'ailleurs, la séve ne prend presque jamais la direction que l'on [illegible] imposer par des pincements réitérés. Aussi, dans le verger, ne doit on le cultiver qu'en haute tige et réserver les cordons, les palmettes et les autres formes pour le jardin fruitier.

— *Pommier à haute tige.* Le *pommier* à haute tige est exclusivement greffé sur franc. Cet arbre est tellement utile que chaque fermier devrait en posséder une pépinière.

« Etablissez dans votre clos, dit Ernest Baltet, une petite pépinière de *pommiers* afin d'en avoir toujours sous la main pour remplacer, dans votre verger ou dans vos champs, le long des chemins, les sujets qui s'épuisent ou qui meurent. Les soins à donner à cette petite pépinière seront plutôt pour vous une distraction, un délassement, qu'un surcroît de besogne. Choisissez donc une bonne place, pas très-grande, mais bien aérée et ne portant pas de vieux arbres. Défoncez-la jusqu'à 0m,70 de profondeur. Amendez-la s'il en est besoin et plantez-y de bons plants de *pommiers* francs, âgés d'un an ou de deux ans, pas davantage, mais ayant à leur base au moins la grosseur d'un porte-plume. N'allez pas en chercher dans les bois, parce que, le plus souvent, ils n'ont qu'un pivot dégarni de chevelu, conséquemment ils réussissent mal; puis ils sont généralement trop âgés lorsqu'ils ont atteint au bois le volume que nous venons d'indiquer, et leur écorce, durcie, épaissie, n'est pas favorable à la reprise de l'écusson; vous trouverez de bons plants dans le commerce; ou vous pourrez les obtenir vous-même par le semis, soit avec des pepins recueillis au fur et à mesure de la consommation des fruits de table, soit avec le marc du cidre.

» Vous prenez donc des plants venus dans les meilleures conditions; vous rabattez la partie aérienne à 0m,25 du collet et vous raccourcissez les racines si elles sont pivotantes ou dégarnies de chevelu. Vous les plantez à l'aide d'une cheville et en pressant bien la terre autour d'eux, à 0m,50 d'intervalle, sur des lignes espacées de 0m,60. Habituellement, ils se développent assez vigoureusement pour être écussonnés au commencement d'août de la même année; exceptionnellement, on attend à l'année suivante.

» On étête les plants greffés pendant l'hiver qui suit leur écussonnage, à 0m,20 au-dessus du rameau écusson, sans avoir à redouter l'effet des gelées, comme pour les arbres fruitiers à noyau.

» Les opérations en vert consistent: 1º dans l'ébourgeonnage du porte-greffe; 2º le palissage de la greffe sur l'onglet qu'on a ménagé. On ne doit pas pincer les écussons, puisqu'ils sont destinés à la forme à haute tige. A l'automne suivant, on supprime l'onglet.

» Les scions vigoureux seront conservés dans toute leur longueur. Vous pourrez coursonner les branches de la base aux variétés qui se ramifient et seulement sur les sujets trapus; vous aurez le soin de mettre un tuteur à ceux qui seront courbés, trop élancés ou tourmentés par les vents... Pendant l'été qui fait développer leur seconde feuille, on pince successivement les rameaux gourmands qui poussent le long de la tige et surtout ceux qui avoisinent la flèche, pour engager la séve à se porter abondamment dans celle-ci.

» A la fin de cette seconde période de végétation, la plupart des greffes auront dépassé la taille ou devra se former leur tête; vous les rabattrez au printemps, à une hauteur variant entre 1m,80 et 2m,50 du sol, selon la destination que vous leur réserverez. Les branches latérales seront supprimées au niveau de la tige, dans sa partie inférieure, tandis que vous devrez vous contenter de tailler les plus fortes de la partie supérieure, en laissant intacts les rameaux faibles; vous en laisserez d'autant plus que le sujet sera plus mince et plus haut; car ces ramifications appellent la séve en même temps que leurs feuilles aspirent dans l'air les gaz qui leur sont propices. Leur suppression formerait de nombreuses plaies qu'il importe d'éviter.

» Les rameaux supérieurs de la flèche taillée pousseront avec vigueur. Vous laisserez se développer librement les trois ou quatre rameaux placés le plus avantageusement, et les inférieurs seront traités de la manière que nous venons d'indiquer pour les autres branches latérales. L'année suivante, à moins que la tige ne soit trop faible, vous supprimerez sur leur empatement toutes les ramifications restantes, tandis que les branches de la tête seront distancées également et rabattues à environ 0m,30. De tous les rameaux qui se développeront dans la tête de l'arbre, vous conserverez seulement ceux qui ne feront pas confusion, en affaiblissant de préférence ceux qui, par une position plus favorable, attireraient toute la séve au détriment des autres.

» C'est alors que votre *pommier* sera dans les meilleures conditions pour être mis à demeure.

» Vous le déplanterez avec soin, de manière à lui conserver le plus de racines possible, et le mettrez sans retard à sa place définitive, après y avoir fait un défoncement suffisant pour que le pied se trouve dans un milieu cultivé d'environ 4 mètres cubes, 2 metres de côté sur 1 mètre de profondeur.

» Vous surveillerez encore quelques années les branches de la tête, qui sera arrondie dans son ensemble, et ses branches principales, de force égale autant que possible, formeront le vase entonnoir.

» Après trois ou quatre ans, on abandonne à la nature la formation de l'arbre et l'on se contente d'enlever les branches trop confuses. C'est alors que la fructification arrive. »

— *Pommier à basse tige.* Les espèces que l'on veut cultiver en basse tige seront greffées sur paradis ou sur doucin, excepté sur les terrains très-secs, où l'on préférera les enter sur franc.

Les *pommiers en cordon* servent de bordure aux allées; on laisse ordinairement entre eux un intervalle de 1m,50 pour les paradis et 2m,50 pour les doucins; plus ou moins, suivant la qualité du terrain. Le cordon est unilatéral ou bilatéral. Dans le premier cas, chaque arbre ne possède qu'un seul bras; tous les bras de ces *pommiers* se dirigent horizontalement dans la même direction, le long d'un fil de fer galvanisé, placé à 0m,30 ou 0m,40 du sol. On a choisi des *pommiers* d'un an de greffe, on les a plantés en une seule ligne, on a supprimé un tiers de la longueur des jeunes tiges; l'année suivante, on etablit son fil de fer en le fixant aux extrémités et en le roidissant à l'aide d'un tendeur. Tous les 8 mètres, un petit poteau soutient l'appareil. On abaisse horizontalement chaque tige sans la briser, et on l'attache au fil. La tige, au-dessous du fil de fer, est verticale et débarrassée de tout rameau. On taille les rameaux de la partie horizontale à deux yeux de leur base. Lorsqu'une tige, en s'allongeant, dépasse la naissance de la tige suivante de plus de 0m,30, on greffe par approche, en mars, l'extrémité de cette tige au point de départ du cordon suivant; il en résulte que la séve surabondante d'un arbre passe au profit de l'arbre suivant et que tous les *pommiers* sont également vigoureux. Quand un arbre ne peut atteindre son voisin, on le fait joindre au moyen d'une greffe par raccord.

Le cordon bilatéral se compose d'arbres dont on fait courir horizontalement les branches le long d'un fil de fer; on le nomme bilatéral parce que chaque arbre, au lieu d'une seule branche, en possède deux qui vont, l'une à droite, l'autre à gauche. On réunit les bras des arbres voisins quand, à leur point de contact, ils sont assez fortement constitués pour supporter la greffe en approche augmentée d'une encoche réciproque qui la consolide en agrafant ensemble les deux arbres.

Le *pommier en buisson* sert d'ornement au jardin d'agrément sans cesser de produire d'excellents fruits. On choisit des sujets d'un an de greffe, exclusivement sur paradis, et on les plante à 0m,80 et 1m,30; on recèpe à 0m,15 en ne conservant que les trois rameaux les mieux placés et d'égale force. L'année suivante, on coupe ces trois rameaux à 0m,10 ou 0m,15 de leur empatement, sur des yeux de côté destinés à fournir des branches. « La charpente, dit Joigneaux, se trouvera ainsi formée de six branches, dont on pourra se contenter si la vigueur du sujet est modérée. Dans le cas où elle serait trop forte, on taillerait de nouveau chaque ramification et l'on obtiendrait douze branches. Ce nombre est souvent trop élevé, parce que la séve fournie par les racines n'est pas assez abondante pour alimenter tant de conduits. »

Le *pommier en vase* est un buisson de grande dimension. On le place au milieu d'une corbeille; il est alors isolé; ou bien on le place en groupe, dans un carré du jardin fruitier.

Le *vase entonnoir*, préférable à tout autre, est plus facile à obtenir; on ne conserve à chaque tronc que trois branches, que l'on distance également en maintenant leur inclinaison naturelle, puis on les taille à 0m,10 de leur base sur deux yeux latéraux destinés à fournir les branches circulaires qui devront former le vase; on peut doubler d'année en année le nombre de ces branches.

Pour le *gobelet*, on taille les trois branches mères à 0m,20 sur deux bourgeons latéraux. On augmente le nombre de ces branches au fur et à mesure que le diamètre de la tête augmente.

Le *pommier en pyramide* vient rarement avec régularité; il en est de même du *pommier en palmette.*

En terminant ce que nous avons à dire des basses tiges, nous remarquerons qu'on ne les connaissait pas autrefois pour le *pommier*, et que la meilleure manière de cultiver cet arbre est encore de le laisser vivre en liberté.

— *Taille.* On taille le *pommier* dans le but d'équilibrer sa charpente aussi bien que dans celui de lui faire produire des boutons à fruit. On le taille pour faire bifurquer les branches et rétablir un équilibre qu'une cause quelconque avait détruit. Lorsqu'il s'agit de mise à fruit, on fait subir à l'arbre un pincement réitéré, ou un cassement en vert; enfin, les brindilles ou branches chiffonnes, rameaux faibles qui n'ont pas été pincés, seront détruites en partie; on ne laissera que celles qui sont bien placées et qui remplissent des vides.

— *Maladies.* La jaunisse et le chancre sont les maladies les plus communes et les plus graves. La première, à laquelle on donne aussi le nom de chlorose, ne s'attaque pas au *pommier* seulement; elle est ennemie de tous les arbres fruitiers plantés sur un sol pauvre; on y remédie en découvrant le pied de l'arbre sur toute la largeur occupée par les racines et de manière à atteindre les plus superficielles; puis on les recouvre de quelques centimètres de bonne terre nouvelle, bien fumée; on arrose trois fois en quinze jours avec une dissolution de sulfate de fer (couperose verte) dans la proportion de 10 grammes de sulfate par litre d'eau.

Le chancre est dû au froid et à l'humidité ou au manque d'aération, enfin à une gêne apportée au cours de la séve; il est souvent déterminé par la suppression des grosses branches pendant la végétation, par un abaissement subit de la température, par une plaie résultant de la chute d'un grêlon, par un coup de pierre, une meurtrissure, une piqûre d'insecte, etc. Pour détruire le chancre, on enlève tout le bord attaqué, on cautérise la plaie avec des feuilles d'oseille que l'on y frotte vigoureusement et on recouvre quelques jours après de mastic onctueux, de plâtre ou de chaux.

— *Parasites.* Le gui est un des principaux parasites du *pommier*, sur lequel il est transporté par les grives qui en mangent les graines sans en altérer les organes germinatifs et les déposent avec leurs excréments sur les grands *pommiers.* Comme la graine est enveloppée d'une matière gluante, elle se colle où l'oiseau la dépose et ne tarde pas à y germer sous l'influence de la chaleur et de l'humidité. Le gui enfonce ses racines sous l'écorce et se nourrit de la séve de l'arbre, qui perd de sa vigueur. On doit arracher le gui avec la partie d'écorce qu'il a percée et recouvrir ensuite la plaie d'onguent. Il est rare que le parasite ne repousse pas et ne force pas à renouveler l'opération plusieurs fois.

Les mousses, lichens et champignons obstruent les pores de l'écorce et en hâtent la décomposition; les mousses et les lichens sont favorisés par la stagnation de l'eau dans le sol, ou par l'humidité retenue entre les vieilles écorces de l'arbre; on doit donc drainer les terrains trop compactes, racler les écorces écailleuses et même badigeonner l'arbre avec de l'eau de chaux. Les champignons, ordinairement produits par l'âge avancé de l'arbre ou l'aridité du sol, doivent être enlevés aussitôt qu'on les aperçoit.

— *Insectes.* Nul arbre n'a à souffrir des insectes plus que le *pommier*, car ils s'y multiplient en nombre considérable, et il n'est pas facile de l'en débarrasser. Les plus à craindre sont, sans contredit, la chenille appelée bombyx disparate et l'yponomeute du *pommier.* Elles sont généralement par paquets et s'entourent d'une espèce de tissu gris ou blanchâtre; lorsqu'elles ont rongé une partie de l'arbre, elles se transportent sur un autre point. On les combat par l'échenillage et on les détruit par le moyen primitif, qui consiste à les écraser; quelquefois on les saupoudre de tabac, de poudre de pyrèthre, de chaux vive, ou bien on asperge les grands arbres avec de l'eau de savon ou de l'huile de noix.

Les pucerons du *pommier*, presque aussi à craindre, sont des insectes noirs ou verts qui s'attachent en dessous des feuilles et les font se recroqueviller; on lavera toutes les parties attaquées avec une dissolution de 1 kilogr. de savon gras dans 20 litres d'eau.

Le puceron lanigère, plus terrible encore que les précédents, parce que les effets en sont mortels et qu'il se multiplie avec une vitesse effrayante, est un insecte qu'il semble impossible de détruire radicalement. On le reconnaît à son épais duvet blanc; il s'attache à la face inférieure des branches, dans les cavités, sous les vieilles écorces, sur le tronc et même sur les racines. Sa piqûre produit des duretés dans le bois et obstrue, par ce moyen, le passage de la séve. Par suite, la branche meurt bientôt si on ne la débarrasse pas promptement de l'insecte et du mal qu'il a produit; malheureusement, cela n'est pas facile; on a essayé plus de cent remèdes qui ne paraissent pas avoir bien réussi; le plus simple est d'écraser l'insecte en frottant l'arbre à l'aide d'un chiffon ou en le grattant avec une brosse ou un pinceau à poils rudes. Les insectes qui auraient échappé à ce moyen mécanique seront asphyxiés par un liquide gras dont on frottera l'arbre. On aura soin que le liquide ne soit pas pâteux, parce qu'il obstruerait les organes respiratoires de l'arbre. Dans ces huiles, on fera bien d'ajouter de la fleur de soufre.

L'eau chaude produit de bons résultats; on lave deux ou trois fois dans la journée les parties attaquées, à l'aide d'une petite éponge fixée au bout d'un bâton. On presse l'éponge, en donnant de legers coups pour bien faire pénétrer l'eau dans les cavités.

On emploie aussi d'autres liquides, tels qu'un lait de chaux un peu épais, dans lequel on ajoute un peu de potasse; l'infusion de tabac, l'urine, le coaltar, etc.

La pyrale des pommes est une chenille qui s'attaque au fruit lorsqu'il commence à croître, s'enfonce dans son intérieur, le ronge et le fait tomber; elle ne tarde pas à en sortir pour aller se mettre à l'abri sous les vieilles écorces ou sous des débris de végétaux. Les fruits tombés doivent donc être donnés immédiatement à manger aux pourceaux ou bien on les détruit d'une autre façon, sans aucun retard.

Le charançon perce les fleurs du *pommier* pour y introduire un œuf; on ne connaît pas de moyen de destruction pour ces insectes.

— *Pommier d'ornement.* Outre les *pommiers* à fruit, on cultive quelquefois, mais très-rarement, des *pommiers* d'ornement, parmi lesquels nous citerons:

Le *pommier de Chine*, espèce introduite en Europe en 1780. C'est un petit arbre rameux

de 7 à 8 mètres de hauteur, à feuilles luisantes en dessus, d'un vert pâle en dessous, ovales et dentelées. Les fleurs, réunies par 6-8, en ombelles simples, sont grandes, d'un rose vif en bouton, rose pâle après leur épanouissement. Cette belle fleur, demi-double et légèrement odorante, offre l'avantage de durer longtemps. Les fruits sont petits et mauvais, jaunes d'un côté, rouges de l'autre.

Citons encore le *pommier à bouquets*, introduit en Europe au commencement du siècle dernier et originaire de Géorgie. Sa taille est égale à celle du précédent; ses feuilles sont ovales, dentées ou incisées. Les fleurs sont fort belles et odorantes; le fruit en est acide.

Certains *pommiers* d'agrément se recommandent par la beauté de leurs fruits, qui sont ordinairement des baies, ce qui fait appeler baccifères les arbres qui les portent.

— Bibliogr. L'*Abeille pomologique*, revue d'horticulture pratique à l'usage des amateurs, jardiniers, pépiniéristes, par l'abbé Dupuis, secrétaire de la Société d'agriculture du Gers (1865, in-8°); *Annales de pomologie belge et étrangère*, publiées par la Société de pomologie (1854 et années suivantes, in-4°); le *Verger*, publication périodique d'arboriculture et de pomologie, par Mas (janvier 1865, in-8°); A. Leroy, *Dictionnaire de pomologie* (Angers, 1869-1874, 4 vol., figures).

POMMIER (André), agronome français, né à Solers (Seine-et-Marne) en 1798, mort à Paris en 1862. Il vint se fixer à Paris, où il fonda successivement l'*Echo des halles et marchés* (1827) et l'*Echo agricole* (1829), dont la collection forme plus de 30 volumes in-fol., puis devint ensuite secrétaire du Congrès national, membre du conseil général d'agriculture et de la Société des économistes. Outre un grand nombre d'articles, on lui doit divers mémoires et brochures, notamment : *Sur le monopole des tabacs* (Paris, 1835); la *Question des sucres* (Paris, 1842); le *Crédit foncier* (1846); les *Exploitations agricoles et manufacturières* (1849), *Sur les propriétés et l'emploi du sel dans l'agriculture* (1849), etc. Il fut un des collaborateurs du *Dictionnaire du commerce et des marchandises*.

POMMIER (Victor-Louis-Amédée), poëte français, né à Lyon en 1804. Lorsqu'il eut achevé ses études au collège Bourbon, à Paris, il travailla aux commentaires des *Classiques latins* de Lemaire, puis fit des traductions (*Cornelius Nepos* et *De senectute* de Cicéron) pour la *Bibliothèque* de Panckoucke. Deux fois couronné par l'Académie des Jeux floraux, il collabora, après 1830, au *Livre des Cent et un*, à l'*Artiste*, à la *Revue des Deux-Mondes*, à l'*Univers* et à d'autres recueils parisiens, et professa la littérature française à l'Athénée. « M. Pommier, dit la *Biogr. plus moderne*, se distingue par une verve extrême, jointe à une remarquable habileté de versification, et par un besoin d'originalité qui le conduit parfois à l'emploi abusif de néologismes et à certaines crudités d'expression qui blessent le bon goût. » Nous citerons, parmi ses ouvrages : l'*Expédition de Russie* (1827, in-8°); *Poésies* (1832, in-12); *Premières armes* (1832, in-8°); la *République* ou le *Livre de sang* (1836-1837, in-8°); les *Assassins* (1837, in-8°); *Océanides et fantaisies* (1839, in-8°), *Crâneries et dettes de cœur* (1842, in-8°), *Colères* (1844, in-8°), où il dépasse de beaucoup en indignation satirique Barthélemy et Barbier; *Sonnets sur le Salon* (1851, in-12); l'*Enfer* (1853, in-12), poëme catholique. Il y a bien des absurdités dans cette œuvre. L'enfer nous est représenté comme une sorte de vaste cuisine où les damnés sont assaisonnés à toutes les sauces, cuits dans des marmites, rôtis sur des grils, à la broche, lardés, en ragoût, à l'étouffée, etc. C'est une série de cocasseries lugubres et de peintures repoussantes faites avec le plus impitoyable réalisme. Ces horreurs culinaires finissent par exciter le rire et tourner au drolatique, au bouffon, à la charge; les *Russes* (1854); l'*Athéisme et le déisme* (1857, in-8°), *Colifichets et jeux de rimes* (1860, in-8°); *Poëme de l'Avart* (1867), *Paris*, poëme humoristique (1866), etc. Citons encore les pièces suivantes, couronnées par l'Académie française : *la Découverte de la vapeur* (1848); l'*Algérie* ou la *Civilisation conquérante* (1848); la *Mort de l'archevêque de Paris* (1849), *Éloge d'Amyot* (1849). Ce dernier travail a valu un prix d'éloquence à M. Pommier, qui a été en outre décoré en juillet 1849. Malgré des trivialités et des excentricités de style, des tours de force de versification où il sacrifie beaucoup trop le sens et la raison à la rime et à la coupe du vers, M. Pommier est néanmoins un écrivain de talent, mais son talent n'exerce aucune influence sur le public. En 1868, M. A. Pommier a donné un revue du Salon en vers dans la *Liberté*, journal dans lequel il a publié depuis lors, de temps à autre, des *Chroniques* en vers. Enfin il a encore publié les *Monologues d'un solitaire* (1870, in-8°.)

POMŒRIUM s. m. (po-mé-ri-omm — mot lat. formé de *post*, après, et de *murum*, mur). Antiq. Sorte de boulevard, d'espace circulaire ménagé autour des villes romaines, et où il était défendu de bâtir.

— Encycl. Le *pomærium*, à Rome et dans toutes les villes romaines, était un espace sacré, tracé à la charrue en dehors et tout le long de l'enceinte, dont il suivait les sinuosités. Il correspondait à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui la zone militaire autour des places fortes et avait le même but, celui d'isoler les murailles de la ville; pour marquer l'importance de cette pratique reconnue excellente dans tous les temps, les Romains lui donnèrent un caractère religieux, ce qu'ils faisaient du reste pour la consécration de la plupart des droits, des usages ou des actes civils et politiques. Il était défendu de bâtir dans le *pomærium*, qui devait demeurer vague et inculte; la main des hommes, dit Tite-Live, le profanerait en le cultivant. Le *pomærium* constituait une sorte de grand chemin d'environ 160 pieds de largeur, dont la limite était indiquée par des bornes (*cippi*); on a retrouvé un assez grand nombre de ces cippes autour du mont Palatin. Le *pomærium* servait à prendre les « auspices urbains, » cérémonie religieuse par laquelle les prêtres consultaient la voix des dieux quand un magistrat était sur le point d'entreprendre une expédition ou de commencer une entreprise dont le succès importait à la république. C'est aux Etrusques, peuple éminemment sacerdotal, que les Romains empruntèrent la coutume de tracer une enceinte fictive autour de l'enceinte réelle des villes, et Romulus, d'après la légende que nous a conservée Plutarque, délimita le premier *pomærium* en traçant le sillon symbolique.

Le *pomærium* fut plusieurs fois reculé, notamment par Ancus Martius, par Servius Tullius, puis par Sylla, l'an 674 de la fondation de Rome, par Auguste et enfin par Claude. Chaque agrandissement de Rome obligeait naturellement à déplacer le *pomærium*. A chaque fois, les mêmes cérémonies symboliques étaient observées; il fallait un senatus-consulte pour décider de l'opportunité de la mesure, et le droit de la provoquer n'appartenait qu'au général victorieux dont les conquêtes avaient agrandi les domaines du peuple romain. Longtemps on exigea que ces conquêtes fussent faites en Italie, et, dit Tacite, jusqu'à l'époque de Sylla, aucun de ceux qui avaient subjugué de grandes nations n'avait exercé ce droit; mais, depuis, les conquêtes en pays étranger furent admises. De grandes cérémonies religieuses présidaient à cette extension du *pomærium*. Nous trouvons dans *Rome au siècle d'Auguste*, de Dézobry, l'indication du cérémonial qu'observa Auguste lorsqu'il recula l'enceinte sacrée de Rome. Auguste, en sa qualité de pontife maxime, entouré du collège des augures et suivi d'une innombrable foule de peuple, se rendit à l'extrémité des derniers faubourgs de Rome, vers le midi. Là, on lui présenta la charrue à soc d'airain, attelée à gauche du côté tourné vers la ville, d'une vache, et à droite d'un taureau, tous deux blancs. Il arrangea sa toge à la gabienne, c'est-à-dire en ramena la partie supérieure sur sa tête jusqu'aux oreilles, tira en avant le pan gauche, ordinairement jeté sur l'épaule droite et le noua sur sa poitrine avec un pan de la partie inférieure. Il posa ensuite la main droite sur la charrue, prit de la gauche un aiguillon qu'il allongea sur son attelage et commença le sillon sacré. Il tenait le manche de la charrue incliné de manière à faire tomber les glèbes dans l'intérieur de l'enceinte qu'il traçait. Le peuple suivait pieusement et prenait soin de rejeter aussi en dedans toutes les mottes qui, échappées à l'action du soc, étaient demeurées en dehors. Au droit du chemin, il soulevait et portait la charrue comme on faisait pour marquer les portes d'une ville dont on traçait l'enceinte. Le tour achevé, les augures prononcèrent la prière suivante, que redirent tous les assistants : « Dieux tutélaires de la ville, faites que ce *pomærium* ne soit ni moins ni plus grand, mais portez-le jusqu'aux limites qui viennent d'être tracées. » L'enceinte du nouveau *pomærium* fut marquée par des cippes ou bornes de pierre hautes de 3 pieds et demi, larges de 2 pieds et dont la partie supérieure était renversée en forme de rouleau. Chaque cippe portait une inscription relatant qu'il avait été posé en vertu du senatus-consulte, par l'empereur César-Auguste, fils d'un dieu. Lorsque l'empereur Claude recula encore une fois le *pomærium*, il comprit dans l'enceinte sacrée le mont Aventin, laissé jusqu'à-là en dehors, ce qui a donné à la fête du *Septimontium*, en mémoire de ce que la septième montagne avait été enfermée dans l'enceinte de la ville. Cette fête se célébrait le III des ides de décembre (11 décembre).

POMOLOGIE s. f. (po-mo-lo-jî — du lat. *pomum*, fruit, et du gr. *logos*, discours). Arboric. Partie de l'arboriculture qui traite de la connaissance des fruits comestibles.

POMOLOGIQUE adj. (po-mo-lo-ji-ke — rad. *pomologie*). Arboric. Qui appartient ou qui se rattache à la pomologie : *Essais* POMOLOGIQUES.

POMOLOGUE s. m. (po-mo-lo-ghe — rad. *pomologie*). Auteur d'une pomologie, homme versé dans la pomologie. On dit aussi POMOLOGISTE.

POMONA ou **MAINLAND**, la plus considérable des îles Orcades, située au milieu du groupe, à 32 kilom. [illegible] du Caithness. 48 kilom. sur 26 kilom., 15,000 hab. Ch.-l., Kirkwall. Elle est de forme irrégulière et tellement entrecoupée de bras de mer, que ses côtes ont à peu près 215 kilom. de développement. Au S.-O. s'avance profondément dans les terres le loch Stenhouse; les autres baies les plus remarquables sont celles de Scalpa, au N., et de Stromness, au S.-O.; elles forment deux excellents ports. Cette île est un amas de petites montagnes, de marécages et de lacs. Une chaîne de montagnes peu élevées commence à l'extrémité orientale de l'île, s'étend à l'O., le long de la partie septentrionale de la paroisse de Holm, est interrompue vers la baie de Scalpa, de là se prolonge ensuite au travers de la paroisse d'Ophyr, où, changeant tout à coup de direction, elle court dans les paroisses de Firth et de Rendal, à 4 kilom. des montagnes de Stromness et Sandwich, qui forment les limites occidentales de l'île; les pentes de ces montagnes sont couvertes d'une belle verdure, et le terrain en est assez fertile, mais leurs sommets ne présentent que de la mousse et des bruyères. Dans certaines parties, il y a un sol mêlé de terre grasse et de sable; dans d'autres, le terrain est humide et rempli de marécages; partout les arbres sont rares et rabougris. Il y a des mines de fer excellent et des indices de mines de houille; la pierre de taille et l'ardoise y abondent, mais ne sont pas de belle qualité. Cette île renferme un grand nombre de bâtiments en ruine, de forme conique, appelés « maisons des Pictes, » et, près de la baie de Scalpa, il y en a cinq de ce genre, formant à peu près un cercle que quelques antiquaires croient être le cercle de Loda, mentionné dans les poésies d'Ossian.

POMONAL, ALE adj. (po-mo-nal, a-le — lat. *pomonalis*, de *Pomona*, Pomone). Antiq. rom. Qui appartient au culte de Pomone.

POMONE s. f. (po-mo-ne — nom de la déesse des fruits). Ensemble des arbres à fruit d'une contrée : *La* POMONE *de la France est très-variée.*

— Astron. Planète télescopique découverte en 1854.

POMONE (du latin *pomum*, fruit), divinité qui présidait aux fruits et aux jardins, et dont le culte était particulier à Rome et à l'Etrurie. C'était une nymphe d'une grande beauté et tous les dieux champêtres s'éprirent de ses charmes. Vertumne seul parvint à lui plaire et l'épousa. Pomone avait à Rome un temple et des autels; le prêtre chargé des cérémonies de son culte s'appelait *flamen pomonalis.*

— Encycl. Iconogr. On représente ordinairement *Pomone* sous les traits d'une femme jeune et robuste, assise sur un grand panier plein de fleurs et de fruits, tenant de la main gauche quelques pommes et de la droite un rameau. On lui donne un habit qui descend jusqu'aux pieds et qu'elle replie par devant pour soutenir des pommes et quelques branches de pommier. Au musée de Florence est une statue de marbre antique qui nous la montre couronnée de corymbes et de feuilles, marchant avec légèreté et soulevant de ses deux mains un pan de sa robe rempli de raisins et d'autres fruits. Un sculpteur contemporain, M. Gatteaux, a exposé au Salon de 1844 une statue de *Pomone* couronnée et entourée de fruits, qui a été placée en 1850 dans le jardin des Tuileries, et dont M. de Clarac a publié une gravure au trait dans son *Musée de sculpture* (pl. 368 D). Une statue de marbre blanc, par Barrois, était autrefois placée à Marly, près de la cascade rustique, en pendant à une figure de *Vertumne*, sculptée par Slodtz. Une autre statue a été exécutée par Le Gros pour la décoration de l'un des avant-corps du château de Versailles, et un terme de marbre blanc, dû au ciseau de Le Hongre, se voit [illegible]

[illegible]

Pomone, [illegible] Champeron.

POMORANIEN [illegible]

POMOTIS [illegible]

POMOTOU [illegible] **ARCHIPEL DANGEREUX, ARCHIPEL MÉRIDIONAL** ou **DE LA MER MAUVAISE**, groupe d'îles de l'Océanie, dans la Polynésie, au S. des îles Marquises, et [illegible], entre 17° et 23° de latit. S., et 138° et 147° de longit. O. Ces îles forment une immense agglomération de petites îles et de petits groupes presque tous madréporiques. La plupart n'ont pas encore de nom et l'on ignore le nombre des îlots des divers groupes, mais on ne croit pas à un total de moins de sept cents. Les principaux groupes ou îles sont, en allant du N.-O. au S.-E. : Lazareff, W[illegible], Romanzoff, [illegible], Furneaux, Philips, Barklay, Désappointement, Towère, Buyers, Britomart, Gloucester, Henri Heiou, Manou, Humphrey, Narcisse, Serres, Clermont, Whitsunday, Caysfort, Osnaburgh, Hood, Gambier, Crescent, Oeno, Pitcairn, Elisabeth, Ducie. Toutes ces terres sont [illegible] bre d'habitées.

POMPADOUR adj. (pon-pa-dour). Qui est [illegible] DOUR. *Meubles* POMPADOUR. *Coffret, éventail* [illegible]

— [illegible] *putien et son jardin* POMPADOUR. (V. Hugo.) [illegible] *c'est Voltaire, dans les trois quarts de ses petits vers.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Genre Pompadour : *Et là-dessus il me tire cette petite boîte en bois de Sainte-Lucie sculpté.* [illegible]

— [illegible] une riche étoffe de soie, ornée de feuillages et de bouquets, que les dames de la noblesse adoptèrent pour la confection de leurs robes de toilette : *Le* POMPADOUR *était le tissu que l'on employait pour les robes dites à la Pom*[illegible]

— [illegible]

POMPADOUR [illegible] 600 hab. Haras national. Château.

POMPADOUR [illegible] contents de lui assurer l'impunité, lui firent [illegible]

[illegible] Duret, [illegible]

[illegible] Antoinette [illegible] les maîtres les plus habiles, lui inculqua le goût [illegible] arts; elle devint excellente musicienne, apprit le dessin, la peinture, [illegible] gravure à la pointe, à [illegible] la gravure en pierres [illegible] Louis XV [illegible] étranges. Sa mère l'avait élevée en hétaïre, lui faisant entrevoir dans le rôle de favorite l'idéal de l'ambition féminine, et son protecteur la voulait dotée de tous les talents et de toutes les grâces peut-être dans le même but.

Une tireuse de cartes lui prédit ses hautes destinées; on trouva plus tard dans ses papiers, tenus fort en règle, cette curieuse note inscrite dans l'état des pensions que servait la favorite : « Six cents livres à Mme Lebon pour lui avoir prédit, à l'âge de neuf ans, qu'elle serait la maîtresse de Louis XV. » Choyée comme une enfant gâtée par ce monde de traitants et de maltôtiers qu'elle voyait chez sa mère, s'exerçant sans cesse à l'art de plaire, l'esprit toujours en éveil à se parer de [illegible] le jour qui devait décider de son avenir, le jour où elle se ferait remarquer par le roi, la future favorite était corrompue et rouée à l'avance; elle n'eut jamais l'innocence et la candeur de la jeune fille. A dix-neuf ans, son riche protecteur la maria à son neveu, Lenormand d'Etiolles, qui l'aima passionnément, mais qu'elle [illegible] Lenormand. La seule chose qu'elle vit dans ce mariage, effectue en mars 1741, c'est qu'elle y gagnait un rang, une existence fastueuse et qu'elle allait [illegible] Son mari était [illegible] et [illegible] château d'Etioles, voisin de la forêt de Sénart, devint le rendez-vous d'une société brillante; on y organisa des fêtes, des chasses. Louis XV chassait quelquefois dans la forêt; le hasard, un hasard habilement préparé, pouvait faire qu'on le rencontrât, et c'est ce qui eut lieu. Elle se croisa un jour, à diverses reprises, dans un phaéton qu'elle conduisait elle-même, vêtue [illegible] que Mme de Châteauroux, devenue inquiète, lui fit signifier de s'éloigner. Quelque temps après, la favorite régnante mourait, à vingt ans (décembre 1744), et Mme d'Etiolles ne tarda pas à la remplacer. Louis XV l'avait remarquée : il lui envoyait du gibier, des cadeaux. A un bal masqué de l'Hôtel de Ville, à l'occasion du mariage du dauphin (février 1745), elle l'intrigua sous le masque et poussa les agaceries jusqu'à lui jeter son mouchoir, que le roi ramassa galamment. Quelques jours après, elle était sa maîtresse, grâce surtout à un [illegible] de Versailles, un certain Binet, son parent, qui servit d'entremetteur. Elle vint secrètement trouver le roi une fois ou deux, puis Louis XV lui rendit quelques visites chez Mme Poisson elle-même, [illegible] Bons-Enfants, précisément en face de l'hôtel de d'Argenson; le carrosse [illegible] était devant la porte du ministre, et Louis XV, s'esquivant avec un courtisan dont l'emploi était de tenir [illegible] Louis XV [illegible] lait en rester là. Mme d'Etiolles n'y trouvait pas [illegible] ses vaisseaux, enfin, pour être dans la nécessité [illegible] savait tout, qu'il voulait la tuer, tout ce que l'artifice et la peur qu'elle avait de perdre une si belle proie lui suggérèrent d'éloquent et de [illegible] Louis XV [illegible] l'appartement de Mme de Mailly. Louis XV [illegible] chaperon. Son mari, qui réclama d'abord de [illegible] tier partir [illegible] fut menacé d'être enfermé à la Bastille s'il continuait ses importunités; on l'envoya à Avignon. Pour revenir à Paris, il fit soumission complète, consentit à une séparation de corps qui fut [illegible] Châtelet et oublia son infortune conjugale en obtenant, grâce à sa femme, une ferme générale, puis la ferme des postes. Louis XV aurait voulu l'éloigner et lui fit proposer l'ambassade de Constantinople; mais il déclara qu'il ne pouvait vivre qu'à Paris, qu'il lui fallait l'Opéra, les danseuses et que, du reste, il ne réclamerait jamais. Il montra, en effet, une sagesse tout à fait exemplaire.

Du jour de sa présentation date le règne de Mme de Pompadour, véritable règne qui dura vingt années et au cours duquel la puissance du monarque fut complètement absorbée par la favorite. Mme de Pompadour pesa aussi lourdement sur l'administration intérieure et sur le gouvernement, les finances, le choix des ministres, la direction de la police, que sur les relations extérieures, la paix, la guerre, les alliances; rien ne se fit que par sa volonté, et il s'en fit [illegible] que la France ait eu à s'en louer. Dans les finances, dès avant le retour de Louis XV de la campagne de Flandre, elle avait réussi à faire congédier le contrôleur général Orri, beaucoup trop économe, à son avis, pour le remplacer par M. de Machault, une haute capacité financière, il est vrai, mais que le choix de la favorite pliait d'avance à toutes sortes de concessions désastreuses pour le trésor public. A l'intérieur, elle s'appliqua à faire échouer les plans de d'Argenson et mit à sa place un homme insignifiant, le marquis de Puisieux. Maurepas, coupable d'avoir fait un quatrain fort méchant bien plus que d'avoir laissé enlever les colonies des Indes, fut disgracié, envoyé en exil à Bourges, et le ministère de la marine passa aux mains d'un ami de Mme de Pompadour, le comte de Saint-Florentin (1749).

A ces actes hardis, on croirait que Mme de Pompadour usait d'une influence incontestée, sûre de l'avenir et solidement assise. Il n'en était rien; elle se perpétua vingt ans, sans être aimée, sans tenir le roi autrement que par l'habitude et sans jamais être assurée du lendemain. Le journal de sa vie, tel qu'on le voit dans les *Mémoires* de Mme du Hausset, sa femme de chambre, est celui d'une femme sans cesse inquiète, tremblante au moindre vent, toujours aux aguets, en éveil pour deviner une [illegible] contre-mine, détruire une influence qui lui paraît redoutable, inventer une distraction qui empêche le monarque de se laisser aller à ses penchants, combiner une toilette, une coiffure qui lui assure sa royauté au moins jusqu'à la fin de la journée, et, dans les derniers temps, quand elle ne put plus servir aux plaisirs du roi, lui choisir de sa main de jolies filles sans conséquence, incapables de passer à l'état de grandes favorites. Elle fut vite forcée d'user de cette extrême ressource. Ce n'était pas qu'elle ne fût jolie et gracieuse elle-même; elle était assez grande, bien faite, les cheveux châtain clair, très-beaux, avec une peau d'une grande finesse et d'une blancheur éclatante. Mais elle avait un genre de beauté qui se fane vite; ses chairs molles s'infiltraient, s'enflammaient aisément; elle avait des langueurs et des pâleurs maladives et, comme toutes les femmes à constitution lymphatique, elle se trouvait sujette à la déplorable [illegible] dont il est question dans le fameux quatrain de Maurepas :

> La marquise a bien des appas,
> Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
> Et les fleurs naissent sous ses pas :
> Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches!

Elle se plaignait sans cesse de tiraillements d'estomac, buvait du lait d'ânesse. « Sa physionomie, dit M. Jules Soury, était mobile, fuyante, insaisissable; elle variait avec l'état de sa santé, la couleur de sa robe, l'heure du jour; elle paraissait tout autre à la clarté des lustres qu'à la lumière du soleil; bref, elle n'avait point de traits. Il y avait à peine deux ans qu'elle était installée à Versailles et déjà les courtisans observent qu'elle maigrit à vue d'œil et perd la fraîcheur de son teint. Le mauvais état de sa poitrine lui commande des ménagements qu'elle ne prend guère; les veilles, les spectacles, les plaisirs, les occupations la changent tous les jours jusqu'à devenir « un squelette »; elle ne pèse que 111 livres, sa gorge n'est plus qu'un souvenir, elle a la mine défaite, l'air malsain, le [illegible] est desséché. » Les *Mémoires* de d'Argenson et du duc de Luynes donnent ces détails précis. Cependant, il lui fallait toujours plaire, sous peine de perdre ce [illegible] Elle était froide; Louis XV la comparait à une statue de neige, et elle le savait. « J'adore cet homme-là, disait-elle; je voudrais lui être agréable; je sacrifierais ma vie pour lui plaire et il doit me prendre pour une macreuse. » (*Mémoires* de Mme du Hausset.) Pour vaincre cette [illegible] aux irritants : chocolat ambré, chocolat à triple vanille, truffes, céleri, drogues aphrodisiaques, [illegible] ne lui réussissait qu'à se faire pousser des boutons sur le nez. Louis XV n'était plus sous le charme; il passait souvent la nuit entière couché sur un canapé, dans la chambre même de la marquise. « Il va se dégoûter de moi, » disait-elle à sa confidente, Mme du Hausset. Pour distraire le monarque ennuyé, blasé, qui bâillait à tout — les mémoires du temps parlent sans cesse de ses bâillements « épouvantables » — la marquise résolut de ne pas lui laisser une minute de repos, de rompre la monotonie de sa vie par des changements continuels de résidence, des chasses, des opéras, des comédies, des ballets, des concerts. La cour se transportait de Choisy à Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau, et chaque fois la marquise avait soin de faire organiser un divertissement nouveau, de renouveler la disposition des appartements, les meubles, les tentures, les objets d'art, d'encombrer chaque pièce de superfluités et de futilités ruineuses qui attiraient au moins un moment l'œil distrait et morne du roi. Puis elle l'emmenait à l'improviste dans un des châteaux qu'elle s'était fait donner, Crécy, Montretout, La Celle, Aulnay, Saint-Remy, et là encore il trouvait des fêtes qui semblaient improvisées. A Choisy, elle inaugura ce qu'on appela le Spectacle des petits cabinets, comédies, opéras, ballets, où elle jouait elle-même un rôle en actrice accomplie. Sur ce petit théâtre, tous les acteurs étaient au moins ducs, comtes, marquis : c'étaient les ducs d'Ayen, de Chartres, de Nivernais, de Duras, de Coigny, de La Vallière, le comte de Maillebois, le marquis de Courtenvaux, le maréchal de Saxe, et les actrices étaient, outre la marquise, Mmes de Pons, de Brancas, de Livry. On y joua *l'Enfant prodigue* de Voltaire (1747), le *Mariage fait et rompu* de Dufresny, le ballet d'*Isménie*, et Louis XV, qui distribuait lui-même les rôles et qui composa le règlement, s'amusa assez pour que l'on continuât les années suivantes. Il y eut spectacle des petits cabinets, tantôt à Choisy, tantôt à Versailles et à Bellevue, jusqu'en 1753. Le *Devin du village* de J.-J. Rousseau et le *Méchant* de Gresset, des ballets, *Zélindor, roi des sylphes*, *Vénus et Adonis* (dans ce dernier, la marquise jouait le rôle de Vénus), furent les dernières pièces montées à Bellevue. Dans l'introduction du *Livre-journal* de Lazare Duvaux, marchand bijoutier du roi, curieuse publication entreprise par M. Louis Courajod (1873, 2 vol. in-8°), on trouve le nom des peintres qui brossaient les décors de ces spectacles royaux : fontaines, groupes d'enfants, naïades, cariatides, trophées, rideaux, chasses, etc. Bocquet dessinait les costumes; M. de Tournehem, le père probable de la marquise, en était le surintendant.

Louis XV, comme presque tous les Bourbons, aimait la bâtisse; il se plaisait au milieu des architectes, des maçons, des peintres, des tapissiers. Pour donner un aliment à sa manie, Mme de Pompadour fit construire le château de Bellevue, palais féerique, élevé en deux ans sur une colline dénudée (1748-1750) et qui parut sortir de terre comme à un coup de baguette magique, entouré de bassins, de bosquets, de rocailles, de statues. Elle en avait dessiné les plans, avec un peu d'aide complaisante sans doute de l'architecte d'Isle, et en en confiant la décoration aux sculpteurs Falconnet, Coustou, Adam, Pigalle, aux peintres Boucher, Oudry, Vanloo, Vernet, elle en fit un véritable musée. On avait commencé à remuer les terres le 30 juin 1748 et, le 24 novembre 1750, le roi y couchait. Le tout coûta environ 3 millions; la marquise fit suivre au roi tous les progrès des constructions et de la décoration intérieure en l'installant tout près de là, à Brimborion, à Babiole, dépendances du château qui ont survécu au château lui-même; assise sur un trône de gazon, elle présidait aux travaux et Louis XV les sanctionnait à sa manière, en mangeant sur une nappe mise par terre, au milieu des ouvriers et des artistes. Bellevue fut alors la résidence royale favorite; Louis XV en était tellement enchanté qu'il l'acheta à la marquise en 1756, mais, dès qu'il en fut le possesseur, il s'en dégoûta. Mme de Pompadour fit alors construire l'Ermitage de Versailles, autre surprise; là, tout était rustique, simple; tout respirait l'oubli des grandeurs, de l'étiquette, invitait au repos, à l'isolement, à la vie intime... à deux. La favorite s'attachait puissamment le roi par ce génie inventif, par ces contrastes qui flattaient son caractère changeant et lui déguisaient à lui-même son ennui. Mais même dans cet ermitage construit par ses soins, elle n'était pas toujours la femme avec laquelle Louis XV goûtait les plaisirs de l'intimité; elle savait y faire trouver à point nommé quelque ingénue de quatorze ou seize ans, fruit vert dont l'acidité réveillait les sens du pacha, fatigué de la beauté beaucoup trop mûre de sa maîtresse. Depuis longtemps déjà elle avait recours à cet expédient honteux. Dès 1750, c'est-à-dire six ans avant l'installation du Parc aux cerfs, des bruits d'enfants volés, de jeunes filles enlevées par les pourvoyeurs du roi couraient les rues. Cette même année, la police ayant reçu l'ordre de ramasser les enfants abandonnés, les petits vagabonds, pour les expédier aux colons du Mississipi, ces sourdes rumeurs s'accrurent; il est vrai que la police, exécutant l'ordre de la façon la plus ignoble, enlevait tous les enfants rencontrés dans les rues et les jardins publics afin de les faire racheter à prix d'or par leurs parents désolés; un grand nombre de fils et de filles de bourgeois ou d'artisans disparurent sans qu'on pût retrouver leur trace. De là, au mois de mai, un commencement d'émeute qui prit des tournures formidables; on répandait le bruit que les filles étaient mises à part, sous la direction de la Pompadour, pour peupler le sérail du roi; que les garçons étaient égorgés afin que Louis XV, devenu lépreux, pût prendre des bains de sang. Ces rumeurs étaient exagérées et, en quelques points, absurdes; l'émeute s'apaisa; le temps n'était pas encore venu, mais une haine terrible fermenta dans toutes les classes contre le roi et sa favorite; ni l'un ni l'autre n'osèrent plus traverser Paris. Pour se rendre de Versailles à Saint-Denis, les carrosses royaux prenaient un chemin détourné que l'on appela la route de la Révolte, nom que cette route a conservé depuis.

Tout en pensant beaucoup au roi et à ses distractions, Mme de Pompadour ne s'était pas oubliée elle-même. Outre le château de Bellevue, construit aux frais du roi et qu'elle revendit au roi 3 millions, elle s'était fait donner les terres et châteaux de Menars, d'Aulnay, de Crécy, de Montretout, de La Celle, de Saint-Remy; à Versailles, l'Ermitage, dont le parc fut pris sur les jardins du palais; à Compiègne et à Fontainebleau, de magnifiques hôtels; à Paris, l'hôtel du comte d'Évreux (le palais actuel de l'Élysée), acquis en 1753 au prix de 800,000 livres. On lit dans le *Relevé de ses dépenses*, publié par M. Leroi d'après les documents que fournissent les archives de Versailles, que durant ses dix-neuf années de règne, elle dépensa : pour ses colifichets, 1,300,000 livres; pour ses domestiques, 1,200,000 livres; pour sa bouche, 3,504,380; pour les comédies et fêtes, 4,000,000 de livres; en chevaux et voitures, 3,000,000 de livres; qu'elle possédait pour 2 millions de diamants, 60,000 francs de tableaux et seulement 12,000 francs de livres. Et ce n'est pas tout; elle pourvut de seigneuries, de marquisats, de surintendances, de sinécures et de pensions tous ses parents et amis; elle fit de son père un seigneur de Marigny, de son frère un marquis de Vandières (marquis d'avant-hier, disaient les courtisans), puis un surintendant des bâtiments du roi, c'est-à-dire un ministre des beaux-arts. On porte à une dizaine de millions ce que ses dilapidations coûtèrent de ce chef au trésor public. Enfin, les prodigalités ruineuses auxquelles elle entraîna Louis XV sont évaluées, au bas mot, à une soixantaine de millions. Tel est le bilan d'une favorite sous cette institution séculaire et patriarcale que l'on appelle la monarchie bourbonienne.

De toutes ces dépenses extravagantes, il est cependant resté quelque chose, un genre particulier d'architecture, de peinture et d'ameublement, le genre Pompadour. Elle mit à la mode les mobiliers artistiques, les beaux ouvrages de Boulle, les magots, les pagodes; les ivoires finement travaillés, les cadres d'Œbenne, les riches reliures, les porcelaines du Japon, de Chine, de Vincennes et de Sèvres, les bronzes, les estampes rares. « Il faut, dit M. J. Soury, reconnaître à cette personne dénuée de sens moral, de peu de cœur et d'esprit, assotée de vanité, outre une intelligence ouverte et vive, un goût très-sûr et des plus fins pour toutes les choses de l'art, un amour vrai et ingénu de la beauté, l'horreur des élégances banales et du luxe de pacotille. Les montures de porcelaines fournies par Duvaux, les pièces d'argenterie, les vases étaient souvent fondus d'après des modèles qu'elle avait demandés aux meilleurs sculpteurs. Aux meubles modernes elle préférait les beaux objets d'origine ancienne et les produits les plus rares des arts orientaux, les vieux laques de Chine et du Japon, les incrustations et les bronzes de Boulle, les lustres anciens de cristal de roche. Bref, elle exerça une influence notable sur le développement des arts et des métiers au XVIIIe siècle, et cette influence fut plutôt bienfaisante que néfaste; puisque le temps était passé de faire grand, c'était bien quelque chose de faire encore joli. » Le joli, voilà en effet le but suprême de l'art inspiré par la Pompadour et qui se traduit par les peintures de Boucher, par les gracieuses architectures de d'Isle et de L'Assurance, architectures à volutes et à chicorées, grottes de rocailles, petits temples qu'on dirait construits en pâte tendre et sur les modèles des porcelaines commandées par la favorite. N'oublions pas qu'elle fonda la manufacture de Sèvres et qu'elle en faillit perdre la tête. Elle était elle-même artiste; elle décorait de ses belles mains quelques-uns des services qu'elle y faisait exécuter; elle gravait des pierres fines dont quelques-unes existent encore dans la collection de la Bibliothèque nationale; elle écrivait de gracieuses mélodies, comme la ronde populaire : *Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés*; ses gravures à l'eau-forte, publiées et décrites par M. Ch. Blanc dans le *Trésor de la curiosité* (I, p. 129 et 303), par MM. de Goncourt et Campardon, sous ce titre : *Suite d'estampes gravées par Mme de Pompadour, d'après les pierres gravées de Guay, graveur du roi*, méritent aussi une mention. Ce n'est que l'art d'amateur; ce qu'elle a exécuté elle-même dénote une maladresse enfantine et il ne suffit pas de manier le pinceau, le touret ou la pointe dans une heure de désœuvrement, de dessiner de petits Amours, d'imprimer des vers sur papier rose, pour se croire un maître; cependant, l'in-

fluence qu'elle exerça autour d'elle par ses goûts artistiques est incontestable. Cette reine de la [illegible] ne manqua pas [illegible] de faire prévaloir ses goûts en fait de toilettes et d'ajustements; les [illegible] Pompadour lui ont servi [illegible] Toujours [illegible] à plaire, à se métamorphoser, elle se multipliait, se travestissait tantôt en jardinière, en sœur grise, tantôt en fermière ou en princesse, et, recherchant les costumes qui devaient faire ressortir ses yeux brillants, ses belles dents et ses mains parfaites. Aussi elle inventa ces [illegible] dites robes à la Pompadour, [illegible] ressemblaient aux vestes turques: ils étaient boutonnés au-dessus du poignet, s'arrêtaient à l'élévation de la gorge, étaient ouvertes sur les hanches et dessinaient la taille.

Elle aspirait aussi à être la protectrice des lettres; elle se fit une cour de littérateurs, de poètes, de philosophes, aux yeux [illegible] de plaire par tous les moyens, tant pour se créer un parti contre la haine sourde qu'elle sentait vaguement s'ameuter autour d'elle, que pour régenter et fausser l'opinion publique. Presque tous les littérateurs furent portés sur la liste de ses pensions. Bernis, Duclos et Marmontel étaient ses familiers; elle fit donner à Marmontel le privilège du *Mercure*; elle éleva Bernis aux plus hautes fonctions; elle pensionna le vieux Crébillon tombé dans la misère, lui fit avoir un logement au Louvre, une sinécure de bibliothécaire et paya de sa bourse l'édition définitive de ses œuvres (1750, 2 vol. in-4°), pour laquelle elle voulut graver elle-même les frontispices. Gentil-Bernard, l'ordonnateur de ses fêtes à Choisy, se faisait princièrement payer ses petits vers fades. Elle patronnait les encyclopédistes, sans comprendre leur œuvre, probablement, mais par aversion pour les prêtres, ce qui doit lui être compté; Montesquieu obtenait par elle que son beau livre de l'*Esprit des lois* ne devînt pas la proie des écrivains de sacristie; Diderot, d'Alembert, Helvétius eurent part à ses bontés; elle encouragea l'économiste Quesnay, qui était un des plus assidus chez elle et dont elle s'imaginait comprendre les hautes idées. Voltaire, qui n'avait pas besoin d'elle pourtant, la flattait et lui adressait des vers galants. Il feignait de prendre au sérieux et sa beauté fanée et son mince talent d'artiste; il lui écrivait, l'ayant surprise à crayonner une tête :

> Pompadour, ton crayon divin
> Devait dessiner ton visage :
> Jamais une plus belle main
> N'aurait fait un plus bel ouvrage !

Mais il riait sous cape de ses manières de bourgeoise parvenue et la traitait on ne peut plus cavalièrement à l'occasion. Un soir, à table, il [illegible] à la marquise de dire [illegible] une caille qu'elle mangeait était *grassouillette*. Voltaire se pencha à son oreille pour lui dire :

> Grassouillette, entre nous, me semble un peu caillette,
> Je vous le dis tout bas, belle Pompadourette.

Dans la *Pucelle* (édition de 1755), il la traita tout bonnement de grisette, dans ces vers où elle put aisément se reconnaître :

> Telle [illegible] cette heureuse grisette
> Que [illegible] par l'art forma
> Pour [illegible] pour [illegible]
> Qu'[illegible] avisée et discrète
> Au [illegible] d'un fermier [illegible]
> Et que l'Amour [illegible] plus adroite,
> Pour un [illegible] entre deux draps plaça...

Jean-Jacques fut à peu près le seul qui ne voulut rien accepter d'elle. La Pompadour avait trouvé moyen de lui donner à copier de la musique et de le payer trop généreusement. Voici la lettre qu'il lui écrivit; elle est datée du 18 août 1762 : « Madame, j'ai cru [illegible] moment que c'était par erreur que votre commissionnaire voulait me remettre 100 louis pour des copies qui sont payées 12 francs. Il m'a détrompé; souffrez que je vous détrompe à mon tour. Mes épargnes m'ont mis en état de me faire un revenu non viager de 540 livres, toute déduction faite. Mon travail me procure annuellement une somme à peu près égale; j'ai donc un superflu considérable. Je [illegible] quelque [illegible] fasse guère d'aumônes. Si, contre toute apparence, l'âge ou les infirmités rendaient un jour mes forces insuffisantes, j'ai un ami. » Une autre fois, invité à [illegible] cette phrase de l'*Émile*, qui avait choqué la favorite : « La femme d'un charbonnier est plus estimable que la maîtresse d'un roi, » il ne voulut rien entendre; tout ce qu'on obtint de lui, ce fut de remplacer le mot roi par le mot prince.

Heureuse, toutefois, la marquise de Pompadour si elle eût borné son ambition à régner sur les lettres et les arts, à protéger le goût des choses rares et à [illegible] beaucoup d'argent en divertissements et en babioles. Elle ne s'en tint pas là, à mesure qu'elle baissait comme maîtresse, elle agrandissait son action comme souveraine. Réduite à ne plus être que la surintendante des plaisirs du roi, à se faire sa pourvoyeuse, de concert avec [illegible] Lebel et avec son propre neveu, le marquis de Lugeac [illegible], elle n'en eut que plus de pouvoir sur l'[illegible] le souverain, en le déchargeant de tout [illegible] gouvernement, en prenant en [illegible] la direction des affaires. Là, son influence fut absolument néfaste. Tout lui passait par les mains; le conseil des ministres se réunissait chez elle, les ambassadeurs étrangers lui faisaient visite et elle entretenait elle-même des chargés d'affaires ou, pour mieux dire, des espions dans les principales cours de l'Europe; son personnel diplomatique surveillait et paralysait les ambassadeurs accrédités, correspondant avec le roi par les secrétaires d'État, ambassadeurs surveillés encore d'une autre côté par la diplomatie occulte de Louis XV, dont le prince de Conti tenait seul les fils avec le roi, entre-croisement d'intrigues et de visées qui brouillait tout [illegible] les [illegible]. Sa police, fort bien entretenue, était d'une vigilance effrayante. Suspectant tout, surveillant tout, s'introduisant, par les valets, dans les familles, tantôt pour connaître le degré d'hostilité nourrie contre la favorite, tantôt pour surprendre des secrets d'alcôve, excellents contes à faire au roi, la police fut, sous Mme de Pompadour, un espionnage incessant. Latude subissait trente-cinq ans de cachot pour une imprudence; d'Aligre, jeté dans des basses-fosses de la Bastille, dans celles de Vincennes et mourant fou à Bicêtre, pour avoir déplu à la toute-puissante favorite; tant d'autres inconnus, gentilshommes ou pamphlétaires, expiant toute leur vie à la Bastille ou au Mont-Saint-Michel une épigramme, un bon mot qui avaient pu lui donner de l'inquiétude, montrent à quel degré cette police fut soupçonneuse et inexorable.

Comme elle possédait le département des grâces et des faveurs, elle était le point de mire des ambitieux; les positions les plus enviées et les plus lucratives appartinrent à ses familiers; elle fit de Bernis un ambassadeur, puis un ministre d'État, un ministre de la marine du lieutenant de police Berryer, qui l'aidait à approvisionner le Parc aux cerfs et qui décachetait les lettres soupçonnées; du plat courtisan Soubise, un maréchal de France. Cette belle politique porta ses fruits. Elle avait beau étudier les finances et l'administration avec l'économiste Quesnay, avec le ministre Machault, elle ne parvint jamais ni à se formuler un plan ni à suivre une idée. Avec les encyclopédistes, elle applaudissait à leurs maximes de tolérance et de liberté, et, par ses actions, par sa police implacable, elle étendait la monarchie de plus en plus absolue, elle l'acculait au despotisme du caprice et du bon plaisir. Ne[illegible] fut pas [illegible] même sensée. Dans les troubles religieux provoqués par la bulle *Unigenitus* et les billets de confession, elle soutint d'abord les jansénistes et le parlement, par opposition aux jésuites qui la ménageaient en dessous et qu'elle détestait, elle ne parvint qu'à attirer sur les protestants d'effroyables persécutions, qu'elle fut impuissante à conjurer et qui se traduisirent par le supplice du pasteur Lafage, par l'envoi aux galères de Favre et de bien d'autres. Puis, quand il lui parut que les parlementaires empiétaient sur les prérogatives royales, elle fut la première à provoquer des mesures de rigueur, à pousser l'indolent Louis XV aux coups d'autorité. Elle s'imaginait être autre par cette politique de bascule; elle ne réussit qu'à se [illegible] populaire, provoquée par ses fausses mesures, aboutit à l'attentat de Damiens qui faillit marquer le terme de son règne (1er février 1757). [illegible] rent désertes. Depuis 1752, n'étant plus que l'amie du roi, ayant même fait murer les portes de communication de leurs appartements respectifs dans les résidences royales, elle croyait s'être prémunie contre le déclin de sa faveur en s'assurant d'une bonne place à la cour; elle avait obtenu le tabouret de dame d'honneur de la reine et comptait au moins, [illegible] dans [illegible] lui signifier brutalement qu'elle eût à quitter Versailles, on croyait [illegible] empoisonné et Louis XV perdu; il s'agissait de faire place nette pour un nouveau règne. Dans le premier moment [illegible] la marquise allait obéir, quand un mot de son amie, la petite maréchale de Mirepoix, [illegible] rendit un peu d'assurance : « Qui quitte la partie la perd, » lui dit la maréchale; la marquise résolut de ne quitter la partie que lorsque [illegible] en [illegible] même coin d'imprévoyance et de frivolité. Avec Bernis et Choiseul, elle faillit consommer la ruine [illegible] la voix [illegible] d'une courtisane dispersait au sort de la France. L'incapacité des généraux de salon choisis par la Pompadour nous valut la défaite de Rosbach et la déroute de Crefeld (1757-1758). L'exaspération était au comble dans Paris; on demandait le rappel de l'incapable Soubise; elle le maintint avec l'entêtement d'une femme, et, bien mieux, elle profita d'un petit avantage remporté par un de ses lieutenants, Chevert, pour lui faire donner le bâton de maréchal!

Les suites désastreuses de la guerre, nos armées devenues la risée de l'Europe, notre commerce maritime anéanti, les Indes à moitié perdues, la flotte battue à Belle-Isle, la perte de la Guadeloupe et du Canada, tels furent les événements qui, avec une effroyable famine et la banqueroute du Trésor (1759), marquèrent la fin du règne de la favorite. [illegible] pouvait offrir 50 pour 100 à ses porteurs de rente, que l'émeute en permanence, l'émeute de la faim, mettait le lieutenant de police sur les dents, Louis XV poursuivait le cours de ses bonnes fortunes amoureuses. Après avoir gaspillé tant de millions pour la Pompadour, pour cette curiosité de ruelles qui ne lui suffisait plus, il buvait au ruisseau, dit énergiquement Pelletan. Chaque soir, il mettait sa perruque carrée, et, le chapeau rabattu sur la tête, il allait par une allée mystérieuse retrouver quelque nouvelle proie tombée dans les filets de Lebel. Quant à la marquise, il lui fallait bien faire trêve, de temps à autre, à ses hautes conceptions politiques pour servir de chaperon ou faire office de sage-femme auprès de quelqu'une de ces ingénues en mal d'enfant. Elle retournait ensuite gravement dans son cabinet nommer les généraux, les ambassadeurs, les ministres, faire et défaire les alliances; elle redevenait Cotillon IV, comme l'appelait Frédéric.

Elle tint vaillamment jusqu'au bout. Minée par la consomption, n'ayant plus que le souffle et réduite à l'état de squelette, elle régna jusqu'à la dernière minute, dissimulant sous le blanc et le rouge, sous les dentelles et les parfums les ravages de la maladie. Alitée à Choisy, elle se fit transporter mourante à Versailles pour finir là où elle avait commencé et jouir du privilège réservé aux seuls membres de la famille royale de mourir dans le palais des rois. Quelques heures avant de rendre le dernier soupir, elle voulut encore « travailler » avec [illegible] des [illegible]. Du reste, elle fit bonne contenance devant la mort. Le curé de la Madeleine étant venu la voir et se disposant à se retirer : « Attendez un peu, monsieur le curé, lui dit-elle; nous nous en irons ensemble; » et elle mourut. Le jour de son convoi, il tombait de l'eau à flots. Louis XV, qui regardait partir le cercueil derrière les vitres de son appartement, [illegible] oraison funèbre. Il voulut pourtant qu'il lui en fût [illegible] la place Vendôme, où elle fut inhumée; le re[illegible] souffla plus mot de la marquise.

Elle avait désigné pour son exécuteur testamentaire [illegible] Chaulnes. Son unique héritier fut son frère, [illegible] l'égard du roi et lui avait laissé son hôtel de [illegible] dans les af[illegible] goût, et, lo[illegible] en inspiration ce qu'elle en [illegible]

[illegible]. Son influence, à peu près nulle dans les lettres, [illegible] manufacture de porcelaine, gracieux et symbolique monument de son passage dans l'histoire, on pourrait dire certainement que les tapissiers lui doivent plus que les artistes, car l'ornementation la toucha beaucoup plus [illegible] car une telle divinité a des fanatiques, feront bien de ne pas trop orner l'autel, et à une statue en marbre de Carrare de substituer une statuette en biscuit de Sèvres. »

Sainte-Beuve porte un jugement un peu différent sur la [illegible] Pompadour, dit-il, [illegible] précisément, [illegible] ennemis et comme Voltaire l'a répété en un [illegible] ris, spirituelle, élégante, ornée de mille dons et de mille talents, mais avec une manière de [illegible] bel homme de son royaume, comme celui qui lui était apparu le plus aimable; elle l'aimait [illegible] arrivant à la cour, de le charmer, de l'amuser par mille divertissements empruntés aux arts ou même aux choses de l'esprit, de le rendre heureux et constant dans un cercle [illegible] des pastorales sous l'ombrage, un continuel [illegible] [illegible] glissant de la cour, elle ne put réaliser [illegible] dut s'armer contre les inimitiés et les perfi[illegible] comme la dernière en date [illegible]

[illegible] cause; qua[illegible]

POMPADOURA [illegible]

POMPE [illegible]

[illegible] les yeux, la fortune arrogante [illegible]

BOILEAU.

[illegible] et les trésors, les honneurs et leur [illegible],
Tout peut n'être néant, tout nous fuit, tout nous trompe.

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.

— Littér. et B.-arts. Recherche des grands mots, des procédés solennels, de l'apparat : [illegible] *Dans les pays* [illegible] *il y a plus de* POMPE *que* [illegible]

[illegible] enfin, donnant les [illegible]
[illegible] *pompe*, augmente [illegible]

BOILEAU.

[illegible] style,
Tour, [illegible] en son air, mais humble dans son [illegible]
[illegible] sans pompe [illegible] style.

BOILEAU.

— *Pompe funèbre*, Appareil, cérémonies d'un convoi funèbre : *L*[illegible] *la mort a égalisé les fortunes, une* POMPE FUNÈBRE *ne devrait pas les différencier.* (Montesq.) *Je voudrais* [illegible] POMPES FUNÈBRES, *il faut pleurer* [illegible] *naissance, et non pas à leur mort.* (Montesq.) ‖ *Pompes funèbres*, Administration chargée de tous les détails des convois funèbres.

— s. f. pl. Relig. Vanités, faux plaisirs du monde : [illegible] *du monde et à ses* POMPES. [illegible] *à Satan, à ses* POMPES *et à ses œuvres.* [illegible] *que sacrifices, que renoncement aux* POMPES *du monde, au plaisir, au pouvoir.* (Chateaub.)

— Syn. **Pompe, faste, luxe**, etc. V. FASTE.

— **Encycl.** Admin. *Pompes funèbres.* I. HISTORIQUE. Avant 1789, des officiers publics, appelés ***crieurs de corps et de vin***, étaient chargés, à Paris, du soin de régler les funérailles. A ces fonctions, ils joignaient encore le *cri* des vins dans les tavernes, des légumes et des viandes sur les marchés, des enfants et des chiens perdus dans les carrefours. Une ordonnance de 1415 avait fixé le tarif des droits qui leur revenaient. Successivement porté de vingt-quatre à trente, leur nombre fut définitivement fixé à cinquante par un édit de janvier 1690.

A cette époque, les corps, pris à domicile, étaient transportés dans des voitures communes, disposées pour recevoir cinq ou six bières. Les indigents décédés étaient placés dans des cercueils servant plusieurs fois, et jetés nus dans la fosse commune. On livrait à la merci des porteurs la marche des convois, et souvent on les voyait, abandonnant leur fardeau à la porte, entrer dans les cabarets et en sortir ivres pour, de là, au milieu des huées de la foule, porter les corps dans les cimetières, où de grands fossés les recevaient [illegible].

Cet état de choses se perpétua jusqu'en 1789. Au moment de la Révolution, la corporation des crieurs de corps existait encore. Seulement, en quelques endroits, les hôpitaux et les hospices avaient obtenu le droit de mettre des tentures aux funérailles. Ce droit fut conservé par l'arrêté préfectoral du 21 [illegible] IX et par le décret du 23 prairial an XII, qui, pour le privilége de faire les fournitures funéraires, substituèrent aux hôpitaux et aux hospices les fabriques des églises et des consistoires. C'était, en créant des ressources aux églises, trouver un ingénieux moyen de pourvoir aux frais du culte, dont les dépenses devaient rester à la charge des communes quand les revenus de la paroisse étaient insuffisants pour payer le clergé. C'était en même temps établir une taxe somptuaire qui assurât l'inhumation décente du pauvre. Trois vastes cimetières furent créés au [illegible] et à l'est de Paris; les transports à dos d'homme furent interdits, excepté pour les corps d'enfant; enfin, des chars attelés de deux chevaux marchant au pas, accompagnés d'un ordonnateur et de trois porteurs en costume remplacèrent le cercueil banal et les bras [illegible] mercenaires avides. De plus, un linceul et une bière gratuite furent fournis à tout citoyen décédé dans l'indigence. Ce mode décent d'inhumation fut consacré pour tout le monde, et une taxe de l'an IV servit à rembourser à la commune les dépenses qu'elle était obligée de faire pour pourvoir aux frais du convoi des malheureux.

Un sieur Bobée, premier entrepreneur des pompes funèbres de Paris, reçut pour l'exécution du service commun le produit de la [illegible] payée par le riche, mais cette ressource était insuffisante et il fallut trouver un moyen d'augmenter les revenus de l'entrepreneur pour qu'il pût remplir ses [illegible]. Pour parer à ce déficit, Frochot, alors préfet de la Seine, permit à l'entrepreneur de traiter de gré à gré avec [illegible] d'accessoires [illegible] à employer dans le but d'augmenter l'éclat et la *pompe* [illegible] membres décédés. [illegible] risques et périls, d'un matériel considérable et trouva dans les bénéfices que lui rapportait son service [illegible] le moyen de compenser les [illegible] obliga- [illegible] Paris; et [illegible] prairial an XII, dont les principales dispositions régissent encore la matière, [illegible] d'une manière officielle. Enfin, un arrêté du 11 vendémiaire an XIII assure à l'entrepreneur le droit exclusif de faire tous les transports et toutes les fournitures du service extraordinaire, à la charge par lui de faire aux fabriques des églises et des consistoires, sur les produits de son marché, une remise qui serait réglée amiablement. Un arrêté du 25 pluviôse de la même année compléta cet ensemble de dispositions, en arrêtant un tarif général des frais et des droits à percevoir pour les transports et les fournitures. Dans ce tarif, il n'y avait pas encore de classes, tous les objets étaient confondus et les familles pouvaient, à leur gré, choisir tel ou tel accessoire selon la fortune ou la position du défunt.

La première année de ce privilége (1806), les recettes de l'entreprise s'élevèrent à 450,000 fr.; mais cette somme fut diminuée d'abord par les dépenses du matériel et du personnel évaluées à 306,918 fr., et ensuite par les frais occasionnés par les inhumations gratuites d'indigents, portés à 24,000 fr.; il resta net à l'entrepreneur 119,082 fr. Sur cette somme, 47,694 francs ou 10 fr. 60 pour 100 du produit brut, défalcation faite de 24,000 fr., absorbés par les convois des pauvres, furent attribués aux fabriques. En 1807, cette remise s'éleva à 55,863 fr. 70. Telle est l'origine du revenu des églises de Paris, revenu qui, depuis, a pris un accroissement si considérable à cause du luxe et de la *pompe* qu'on a, depuis, apportés dans les funérailles.

Le décret du 18 mai 1806 confirme les prescriptions de l'arrêté du 11 vendémiaire an XIII en réglant d'avance les tarifs et en les graduant par classes. C'était une heureuse innovation; car déjà, à cette époque, on sentait la nécessité de ne point abandonner les familles à leur propre ignorance et de fixer d'avance des combinaisons de fourniture qui répondissent aux désirs et à la fortune des parents, soit qu'ils voulussent déployer un certain faste, soit, au contraire, qu'ils entendissent se restreindre à la plus stricte dépense. Les tarifs, divisés en six classes, outre le service ordinaire, furent homologués par le décret du 18 août 1811, et, en même temps, on créa le fonds commun des fabriques destiné à venir en aide aux églises les plus pauvres. Le fonds commun fut constitué au moyen d'un prélèvement sur la recette de chaque convoi; la multiplicité des paroisses, les unes riches à cause de leur position dans les quartiers opulents de la ville, les autres pauvres en raison de la modicité des fortunes parmi les habitants des faubourgs ou les petites rues de la capitale, nécessita la création de ce fonds, qui établit une sorte d'égalité proportionnelle entre toutes les églises. Le prélèvement pour le fonds commun fut d'abord fixé à 25 pour 100, de sorte qu'outre sa part dans la bourse commune, liquidée tous les mois en autant de lots égaux qu'il y avait de paroisses, chaque église reçut, sur le montant de la masse versée par l'entrepreneur, 75 pour 100 pour chaque convoi fait dans sa circonscription. Les choses furent maintenues sur ce pied jusqu'en 1812. Le 10 janvier de cette année eut lieu une seconde adjudication au profit de M. Labatte; la remise aux fabriques fut fixée par sa soumission à 50 pour 100 sur le montant brut de chaque mémoire de fournitures. Pour l'indemniser des charges du service ordinaire, la ville allouait en outre à l'entrepreneur une somme fixe de 8 francs par corps, sauf à lui, disait le cahier des charges, à trouver le complément de son indemnité dans les bénéfices qu'il pourrait faire sur les fournitures du service extraordinaire. Ce bail expira le 22 mars 1821.

Un nouvel adjudicataire, M. Terson Saint-Hilaire, devint alors fermier de la ville moyennant une remise de 72 fr. 50 pour 100. M. Terson Saint-Hilaire tomba en déconfiture et, à partir de 1822, son bail fut exploité par MM. Herail et Stricker. La moyenne, pendant les onze années de ce bail (1821-1832), du montant annuel de la remise payée aux fabriques, s'éleva à 485,589 fr. 86. Nous sommes loin, on le voit, des 47,694 francs que versait aux églises M. Bobée en 1806, la première année de son privilége.

Une ordonnance royale du 25 juin 1832 autorisa une troisième adjudication, qui fut prononcée, le 23 juillet de la même année, au profit de M. Pabas. La remise fut portée à 70 fr. 25 pour 100, le fonds commun s'éleva à 33 1/3 pour 100 et le prix payé à l'entrepreneur par la ville pour chaque corps, pour l'exécution du service ordinaire, descendit de 8 francs à 7 francs seulement. En outre, le nombre de classes fut porté à neuf, attendu, disait l'ordonnance du 25 juin, que les prix portés au tarif fixé par le décret du 18 août 1811 sont excessifs, surtout en ce qui est relatif aux classes les moins élevées et les plus nombreuses; et que, d'un autre côté, ce tarif présentait quelques lacunes qu'il fallait combler pour éviter tout conflit entre l'entrepreneur, les familles et les fabriques.

L'exécution du bail de 1832 souleva pendant sa durée une difficulté; l'entrepreneur ayant créé des objets nouveaux en dehors de ses tarifs, les fabriques réclamèrent. Après de courts débats, une transaction intervint, homologuée par arrêté du 4 août 1834, qui a sujetti à la remise proportionnelle un certain nombre des objets nouvellement créés et classé le surplus dans les objets indéterminés et affranchis de toute retenue. Enfin, à partir de 1842, le bail ayant été prolongé amiablement, l'adjudicataire dut supporter une remise de 50 pour 100 sur les objets indéterminés. La moyenne de la remise des fabriques, pour ces dix années (de 1833 à 1842), s'éleva à 419,045 fr. 20.

A l'expiration du bail, une dernière adjudication fut autorisée par ordonnance royale du 11 septembre 1842. Dans le nouveau cahier des charges, les neuf classes étaient conservées, le prix de 7 francs par corps payé par la ville était maintenu; mais le fonds commun de 33 1/3 pour 100 était élevé à 50 pour 100. On rencontre de plus ici une innovation. Les fournitures furent divisées en deux sections, fournitures réelles et objets en location; les premières passibles d'une remise fixe de 15 pour 100, les autres devant subir la remise proportionnelle à déterminer par l'adjudication, remise qui s'éleva à 71 fr. 56 pour 100. Ce nouveau bail fut adjugé le 16 septembre 1842 à M. Pector. Le matériel, qui avait été payé 130,368 fr. en 1832, fut estimé alors 516,000 fr. On juge par cette augmentation des accroissements considérables accomplis pendant la dernière entreprise. Le montant des remises payées par le nouvel adjudicataire au taux de 71 fr. 56 s'éleva, de 1843 à 1851, année moyenne, à 866,530 fr. 43.

Le 2 octobre 1852 eut lieu une nouvelle adjudication du service des *pompes* funèbres pour la ville de Paris. Entre autres articles du décret ordonnant cette adjudication, il était stipulé que le prélèvement pour la bourse commune, fixé par l'ordonnance du 11 septembre 1842 à 50 pour 100 des sommes versées par l'adjudicataire dans la caisse de chacune des fabriques des églises catholiques de Paris, serait maintenu à ce dernier taux. M. Léon Vafflard se rendit adjudicataire.

Le décret des 4 novembre et 5 décembre 1859 porta le taux de ce prélèvement à 60 pour 100. Sur cette quotité, 50 pour 100 continuèrent d'être répartis entre les fabriques par portions égales, et 10 pour 100 furent mis en réserve pour former le fonds commun et être, d'un commun accord entre l'archevêque de Paris et le préfet de la Seine, distribués aux fabriques les plus nécessiteuses. Ce décret prononçait la mise en adjudication de l'entreprise ordinaire et extraordinaire des *pompes* funèbres dans la ville de Paris pour onze années, à partir du 1er janvier 1860, dans les formes prescrites et aux conditions énoncées au cahier des charges destiné à servir de base à l'entreprise. M. Léon Vafflard se rendit de nouveau adjudicataire et fut agréé en cette qualité.

D'après un écrivain anonyme, l'entreprise des *pompes* funèbres de la ville de Paris fut établie primitivement dans des conditions qui imposaient à l'entrepreneur le soin de se procurer le local nécessaire à l'installation du service, au remisage des voitures, des chevaux et du matériel. De 1832 à 1853, l'administration des *pompes* funèbres fut obligée de changer de local à quatre reprises différentes. Cela était un grave inconvénient, à cause des dépenses considérables qu'entraînait le déplacement d'une telle entreprise; mais, ce qui était plus grave encore, c'est que les *pompes* funèbres se trouvaient, à chaque renouvellement de bail, obligées de céder aux prétentions des propriétaires, prétentions d'autant plus élevées qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver, dans l'intérieur de Paris, des terrains d'une certaine étendue. Pour éviter le retour de pareils faits, et poussée par l'échéance des baux des magasins actuels, baux qui expiraient au 1er juillet 1871, l'administration municipale d'alors s'était, dès le mois de juillet 1869, préoccupée des moyens de créer un établissement stable. Abandonnant toute idée de location, elle proposa une combinaison qui consistait à faire acquérir par les fabriques un terrain suffisant pour y élever les constructions nécessaires à toutes les éventualités de l'avenir, et pour assurer à l'entreprise des *pompes* funèbres un établissement définitif.

Une commission mixte, composée de membres du conseil municipal et de délégués des fabriques, fut instituée sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, pour étudier la question. Le projet auquel cette commission se rallia était celui qui consistait à élever des constructions pour le compte des fabriques sur un terrain appartenant à la ville de Paris, mais que la ville de Paris aurait vendu. Le terrain dont il s'agissait est situé rue Curial et rue d'Aubervilliers. Le conseil municipal fut saisi à son tour et il émit, dans sa séance du 27 mai 1870, un avis favorable; mais le conseil d'Etat n'avait pas été consulté, ce qui n'avait pas empêché de procéder aux travaux préliminaires. Les événements de 1870 et de 1871 étant survenus, les travaux, à peine commencés, furent arrêtés, et, comme la question était encore pendante au conseil d'Etat, on trouva plus régulier de consulter à nouveau le conseil municipal, qui n'adopta les propositions de l'administration qu'en leur faisant subir une modification importante. Au lieu d'être propriétaires, les fabriques ne furent plus que locataires, et c'est au nom même et pour le compte de la ville de Paris que les bâtiments durent être construits. Les travaux ont été poussés depuis avec la plus grande activité, sous la direction de M. Delebarre, architecte, et il a été procédé, le 15 septembre 1873, à leur réception par la commission instituée à cet effet. Ce nouvel établissement des *pompes* funèbres est situé dans le grand espace de terrain occupé autrefois par les abattoirs de La Villette, bordé d'un côté par la rue Curial, et, de l'autre, par la rue d'Aubervilliers, et à proximité des chemins de fer du Nord et de l'Est.

La superficie totale est d'environ 16,000 mètres. L'établissement se compose de deux corps de bâtiments construits en façade sur chacune des rues qui le bordent, réunis par d'immenses galeries latérales à plusieurs étages, reliées elles-mêmes par une grande nef vitrée, permettant de circuler à couvert dans toutes les parties de l'établissement. Les bureaux d'administration, le logement du directeur et du sous-directeur se trouvent situés rue d'Aubervilliers, où sera l'entrée destinée au public. Le nouvel établissement, d'un style sévère et élégant tout à la fois, est entièrement construit en fer et en pierre, et semble aménagé de la manière la plus conforme aux services qu'il est appelé à rendre. En entrant par la rue d'Aubervilliers, on trouve une cour immense, recouverte d'une galerie vitrée d'une forme légère et gracieuse; une grande rampe en pierre conduit aux sous-sols, dans lesquels sont installées de vastes écuries pouvant contenir environ 250 chevaux; à côté des écuries sont établis des magasins de réserve pour les cercueils; de larges dégagements, des abreuvoirs spacieux permettent de donner aux chevaux les soins qui leur sont nécessaires. Tout semble avoir été prévu; l'infirmerie, la maréchalerie, la sellerie sont très-bien disposées. Des conduits distribuent l'eau partout où il est besoin, et l'aération est parfaite. Au rez-de-chaussée, à droite et à gauche, sont situés les remises des voitures, les ateliers de charronnage. Au-dessus, au premier étage, de vastes locaux sont réservés aux tentures et draperies d'ornement à l'usage des cérémonies funèbres : les ornements d'église, catafalques, etc.; chaque nature d'objets a sa place marquée; deux petits pavillons de chaque côté de la cour sont destinés au séchage des ornements qui auraient été exposés à la pluie; de vastes magasins à fourrage ont été disposés dans les combles des deux galeries latérales. Le service intérieur se fait par l'entrée située rue Curial, où se trouvent installés, dans un pavillon semblable à celui de la rue d'Aubervilliers, les bureaux du matériel et l'intendance administrative de l'établissement.

La dépense de construction s'est élevée à 2,835,000 fr.; la valeur du terrain qui appartenait à la ville est estimée à 630,400 fr., soit, pour une superficie de 15,760 mètres, 40 fr. par mètre. L'entrepreneur se rembourse par des annuités. La première annuité inscrite au budget de 1874 de la ville de Paris y figure pour une somme de 190,000 fr. Cette annuité a d'ailleurs été très-régulièrement consentie. Le traité passé avec les entrepreneurs, MM. Vafflard et Bélier, approuvé par le conseil municipal par délibération spéciale, a été l'objet d'une autorisation législative contenue dans une loi du 24 juillet 1872.

Le matériel des *pompes* funèbres, dont M. Vafflard est, depuis 1870, le régisseur provisoire pour le compte de la ville de Paris, s'élevait en 1872 à 3,249,090 fr. 75. En 1859, il était de 1,717,169 fr. 33.

L'énorme augmentation qu'a subie le matériel est due à l'annexion des huit nouveaux arrondissements ajoutés à la capitale en 1860.

— II. TARIFS. On sait comment on procède pour les inhumations et les services funèbres. Les familles font la déclaration de décès à la mairie de leur arrondissement, dans les formes prescrites par la loi. Dans chaque mairie de Paris se trouve un employé, payé par l'administration des *pompes* funèbres, qui copie la liste des décès et l'apporte le soir au bureau de l'administration. Cette liste est communiquée aux divers chefs de service, qui se la partagent et avisent leurs subordonnés d'avoir à remplir les prescriptions en matière de *pompes* funèbres.

Nous allons, pour l'édification de nos lecteurs, donner partiellement la copie des tarifs. Nous ne détaillerons que la première et la dernière classe, pour donner une idée des combinaisons et des ornementations ingénieuses créées par l'intelligence des entrepreneurs. Le tarif sera donné en bloc pour les autres classes intermédiaires.

Dans tout service funèbre, on distingue le service ordinaire et le service extraordinaire. Le premier consiste simplement dans la fourniture de la bière, dans le transport du corps et dans l'inhumation; le second comprend le soin de procurer les corbillards, voitures, tentures, etc., que les familles veulent employer pour la *pompe* des obsèques, et la fourniture aux églises de divers objets qui leur sont nécessaires.

— *Service ordinaire.* Tout transport donne lieu au payement d'une taxe, qui est versée dans la caisse municipale pour faire face aux dépenses du service ordinaire. Cette taxe, portée à la suite de chaque classe de l'entreprise pour une somme fixe, est versée à la mairie. Les transports qui ne sont point précédés d'une cérémonie funèbre sont assujettis au payement de la taxe de la cinquième classe. Tout autre transport effectué dans le ressort de la préfecture de police, pour le-

quel on ne réclame pas le service extraordinaire, est soumis au payement d'une taxe fixe de 6 fr.; pour le cercueil d'un enfant de deux ans et au-dessous, on paye 2 fr.; pour celui d'un enfant au-dessus de deux ans jusqu'à sept ans accomplis, 3 fr.; pour celui d'une personne au-dessus de sept ans (à cinq pans), 5 fr.; le même à six pans, 6 fr.; le même à huit et dix pans et de la plus forte dimension, 8 fr. Nous verrons, pour les cercueils de chêne, plomb et sapin, un tarif spécial de ces fournitures.

— *Service extraordinaire.* Le service extraordinaire, divisé en neuf classes, se compose, dans chaque classe, de deux sections : cérémonie religieuse et service par l'entreprise. Ces deux sections étant indépendantes l'une de l'autre, les familles ne sont pas obligées de les demander simultanément ni de prendre la même classe pour les deux sections.

Chaque section comprend le tarif de la classe et celui des objets supplémentaires spéciaux à la classe. Le tarif de la classe se divise en deux ordres pour chacune des sept premières classes. Nous avons indiqué ces ordres sous la dénomination de *premier* et *second tarif*. Ce tarif est fixe et indivisible pour les deux paragraphes formant la première section (cérémonie religieuse). Les familles ne peuvent que refuser la section entière ou choisir entre les deux ordres de la section contenant entre eux quelques modifications que nous soulignerons.

Pour la 2e section (*service par l'entreprise*), les familles peuvent rejeter en entier, mais seulement par ensemble, les divisions ou paragraphes qui composent la section entière, à l'exception, toutefois, du cortége et du catafalque, s'il y avait service religieux à l'église ou au temple. Elles peuvent choisir à leur gré entre les divisions ou paragraphes de l'ordre no 1 ou de l'ordre no 2; mais elles ne peuvent retrancher isolément aucun des objets qui composent chaque division ou paragraphe. Dans aucun cas, elles n'ont la faculté de prendre, ni dans les classes supérieures ni dans les classes inferieures, aucun des articles qui y sont inscrits. A l'égard du tarif des objets supplémentaires spéciaux, les familles peuvent, par addition, choisir, dans la classe adoptée par elles, tels des objets qu'elles jugeront à propos de demander. Les demandes auxquelles, par suite d'insuffisance du personnel ou pour toute autre cause, il ne pourrait être satisfait complétement donneront lieu, sur le montant de la classe, à la réduction du prix pour lequel est portée au tarif chaque partie du service non effectuée.

— *Tarif de la* 1re *classe.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* 1o Personnel. Droit curial, 8 fr.; présence du curé, 16 fr.; idem deux vicaires, 8 fr.; idem dix-huit prêtres, 54 fr.; six chantres à 2 fr., 12 fr.; deux serpents à 2 fr., 4 fr.; huit clercs à 1 fr., 8 fr.; dix enfants de chœur à 1 fr., 10 fr.; un prêtre sacristain, 3 fr.; un régulateur-receveur des convois, 9 fr.; un garçon de sacristie, 2 fr.; deux suisses à 2 fr., 4 fr.; deux bedeaux à 2 fr., 4 fr.; un porte-croix, 2 fr. Honoraires supplémentaires pour le chant dit *contre-point*, avec le faux-bourdon, 60 fr.; pour l'orgue, 20 fr. Offrande, mémoire. Grand'messe : le célébrant, 6 fr.; diacre et sous-diacre, 6 fr.; trois prêtres pour la conduite du corps au cimetière de l'arrondissement, 30 fr.; deux enfants de chœur, 2 fr.; un suisse, 2 fr.; un bedeau, 2 fr. Total pour le personnel, 272 fr.

2o Matériel à l'autel : vingt-quatre cierges cire fine de 3/8 de kilogr., à 8 fr. le kilogr., 72 fr.; autour du corps, cinquante cierges cire fine de 3/8 de kilogr., à 3 fr. chacun, soit 150 fr.; 11 kilogr. de cire fine pour le clergé, à 8 fr. le kilogr., soit 88 fr.; ornements les plus riches, 40 fr.; chandeliers d'autel, acolytes, croix et bénitiers, 20 fr.; grande tenture de fond d'autel, 15 fr.; couverture du tabernacle et des gradins, 5 fr.; parement au devant de l'autel, 3 fr.; couverture des siéges des célébrants, 4 fr.; tapis du sanctuaire et du pupitre, 2 fr.; à la fabrique pour les lumières de chaque candelabre, 15 fr.; pour le maximum de *deux* ou de *quatre*, 30 fr. ou 60 fr.; pour les lumières de chaque lustre, 10 fr.; pour *dix* ou *six* au maximum, 100 fr. ou 60 fr.; pour les lumières de chaque girandole, 5 fr.; pour quatre au maximum, 20 fr.; une volée d'une seule cloche à l'entrée du corps, 2 fr. 50; une volée à la sortie, autant. Total pour le matériel, 584 fr. ou 514 fr. Total de la 1re section, 856 fr. ou 786 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* 1o A la maison mortuaire. Tenture du péristyle et de la face extérieure de la maison, 100 fr., bandeau frangé et galonné en argent à la tenture extérieure, 24 fr.; ornement en argent couronnant la tenture, 24 fr.; une paire de rideaux frangés et galonnés en argent, avec patères et embrasses, 24 fr.; draperie à l'antique appliquée sur la tenture, avec patères et embrasses, 30 fr.; bandeau frangé et galonné en argent pour le dessous de porte, 24 fr.; estrade à trois gradins couverte d'un tapis, 24 fr.; dais avec draperie et rideaux frangés surmontant l'estrade, 50 fr., autel avec devant d'autel et garniture frangée et galonnée en argent, 30 fr.; quatre ou deux candelabres ou cassolettes avec flammes, à 20 fr. chacun, 40 fr. ou 80 fr.; drap mortuaire en velours de soie parsemé d'étoiles brodées en argent, bordé de galons et franges à torsades en argent, 40 fr.; vingt-quatre chandeliers argentés, 24 fr.; vingt-quatre souches garnies de la bougie nécessaire pour le temps de l'exposition, 24 fr.; une croix et un benitier argentés, 3 fr.; socle avec housse en drap orné d'étoiles, franges et galons en argent, pour poser le bénitier, 12 fr.; coussin en velours galonné en argent pour poser le crucifix, 10 fr.; pièce de fond à croix galonnée en argent, 16 fr. Total de la maison mortuaire, 539 fr. ou 499 fr. Dans le cas où la personne décédée appartiendrait au culte protestant ou au culte israélite, le total ci-dessus serait réduit des objets qui pour ce motif ne seraient pas demandés.

2o Cortége : quatre ou deux maîtres de cérémonie, à 12 fr. chacun, 48 fr. ou 24 fr.; corbillard à galerie argentée, à impériale, à cinq plumets, avec garniture ornée de broderies, franges à torsades et galons en argent, attelage à six ou quatre chevaux avec harnais drapés et plumets, 300 fr. ou 250 fr.; six ou quatre caparaçons en drap, ornés d'étoiles et galons en argent, 144 fr. ou 96 fr.; deux livrées galonnées en argent pour le cocher du corbillard et le postillon, 30 fr.; guides argentées, 12 fr.; aiguillettes pour le cocher et le postillon, à 5 fr. l'une, 10 fr.; quatorze ou dix voitures drapées, à 20 fr. chacune, 280 fr. ou 200 fr.; livrées galonnées argent pour les cochers des voitures, à 15 fr. chacune, 210 fr. ou 150 fr.; aiguillettes pour les mêmes, à 5 fr. chacune, 70 fr. ou 50 fr.; crinières tressées pour les chevaux des voitures, par paire de chevaux, 10 fr., 140 fr. ou 100 fr.; cocardes aux chevaux des voitures, chaque paire 8 fr., 112 fr. ou 80 fr.; guides argentées pour chaque voiture, à 6 fr., 84 fr. ou 60 fr.; décor de la voiture du clergé, 25 fr.; décor de la voiture de famille, 25 fr.; harnais drapés pour chaque voiture, 10 fr., 140 fr. ou 100 fr.; barres ornées pour porter le corps, 6 fr. Total pour le cortége, 1,636 fr. ou 1,218 fr. S'il n'y avait pas d'exposition, on ajouterait aux objets indiqués dans le paragraphe le drap mortuaire, soit 40 fr.

3o A l'église ou au temple. § 1er. Portail : tenture du portail, 60 fr.; bandeau frangé et galonné en argent, 24 fr.; ornement en argent couronnant la tenture, 30 fr.; une paire de rideaux frangés et galonnés en argent, avec patères et embrasses, 24 fr.; draperies à l'antique, 30 fr. Total pour le portail, 168 fr.

§ 2. Tenture intérieure : tenture à raison de 0 fr. 40 le mètre superficiel, au maximum 600 fr.; franges et galons à la tenture (3/10 du prix de la tenture), maximum 180 fr.; ornement couronnant la tenture (4/10 du prix de celle-ci), maximum 240 fr. (le prix indiqué pour les trois articles qui précèdent est un maximum établi sur les dimensions de la tenture nécessaire à la décoration de la Madeleine, qui est l'église comportant l'emploi de la plus grande quantité; mais il est réduit, selon les dimensions de chaque église ou temple, conformément au tableau détaillé dont nous parlerons ci-après); litre en velours, frangée et galonnée en argent ou bordée d'hermine, le mètre courant, quelle que soit la largeur, 4 fr., maximum 260 mètres, 1,040 fr.; palmes sur les tentures intérieures, chacune 4 fr., trente au maximum, 120 fr. (ces deux articles ne figurent pas au tarif no 2); couvertures de stalles, chaque stalle 1 fr., cent vingt ou soixante au maximum, 120 fr. ou 60 fr.; tapis de pied, chaque mètre superficiel 0 fr. 50, maximum 1,000 mètres ou 500 mètres, 500 fr. ou 250 fr.; cent chaises garnies, couvertes de housses noires galonnées en fil blanc, à 1 fr. 50 chacune, 150 fr.; cent housses galonnées en fil blanc pour chaises basses, à 0 fr. 75, 75 fr. Total pour la tenture intérieure, 3,025 fr. ou 1,555 fr.

§ 3. Catafalque : grand soubassement avec garniture brodée en argent, surmontée d'une estrade avec représentation ou dais à colonnes, avec draperies et rideaux frangés et galonnés en argent, et plumets, 300 fr. (dans les églises ou temples qui ne comporteraient pas l'emploi du grand soubassement, il peut être fait usage soit du petit soubassement, dont le prix est de 150 fr., soit même de l'estrade à trois gradins, dont le prix est de 20 fr.; s'il n'y avait pas de place pour le petit soubassement, le chiffre de 300 fr. ci-dessus est alors reduit au prix de l'objet fourni); baldaquin suspendu à la voûte de l'église, au-dessus du dais, avec rideaux, draperies bordées en hermine, plumets en autruche, 250 fr. (ne figure pas au tarif no 2); drap mortuaire en velours de soie, à croix, orné de broderies, franges à torsades et galons en argent, 40 fr.; cinquante chandeliers argentés, garnissant les gradins du soubassement ou du dais, 50 fr.; quatre statues allégoriques, 100 fr., quatre cassolettes ou candelabres garnis de flammes, 50 fr.; lampe funéraire, chaque bec 1 fr.; cent becs au maximum, 100 fr. Total pour le catafalque, 920 fr. ou 770 fr.

Total de la 2e section, 6,288 fr. ou 4,110 fr. Taxe municipale, 40 fr.

— *Articles et objets supplémentaires spéciaux de la* 1re *classe.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* 1o Personnel : un prêtre veilleur de jour et de nuit pendant vingt-quatre heures, 18 fr., au delà de vingt-quatre heures, chaque heure, 1 fr. (si la conduite a lieu dans un cimetière autre que celui de la paroisse du décédé, il sera payé, outre la rétribution allouée à la classe : à chaque prêtre, 2 fr.; à chaque enfant de chœur, 0 fr. 50; à chaque suisse, 0 fr. 50; à chaque bedeau, 0 fr. 50; si la conduite a lieu dans un cimetière autre que ceux de la ville de Paris et hors de cette ville, il sera payé, outre la rétribution allouée à la classe, lorsque la distance n'excède pas 1 myriamètre : à chaque prêtre, 4 fr.; à chaque enfant de chœur, suisse et bedeau, 1 fr.; si la distance excède 1 myriamètre. il sera traité de gré à gré avec les familles).

2o Matériel : pour les veilles à la maison mortuaire, lorsque les familles n'auront pas commandé de chambre ardente à l'entreprise, il sera payé pour chaque cierge fourni dans la chambre mortuaire : lorsqu'il s'agira d'un 1/2 kilogr., 4 fr.; lorsqu'il s'agira de 3/8 de kilogr., 3 fr.; pour chaque chandelier, 1 fr.; pour croix et bénitier, 2 fr. Il sera payé à la fabrique, pour une volée d'une cloche à l'*Angelus* du matin et à celui du soir, 5 fr.; il sera payé à la fabrique pour chaque volée en sus, 2 fr. 50.

2e Section. *Service par l'entreprise.* 1o A la maison mortuaire : tenture d'argent, chaque mètre superficiel, 0 fr. 50; bandeau frangé et galonné pour la tenture, 24 fr.; rideaux frangés et galonnés en argent, chaque paire, 24 fr.; ornement couronnant la tenture, 24 fr.; pour la menuiserie et la charpente nécessaires à la tenture d'une porte cochère, quand elle n'est pas surmontée d'un plancher, ou pour emploi des appareils destinés à la pose des tentures sans clous ni échelles, lorsque les propriétaires en exigeront l'emploi pour préserver leurs maisons de dégradations, 12 fr.; piédestal pour poser les insignes, chacun 12 fr.; coussin en velours de soie galonné en argent pour poser les insignes, et crêpes pour les recouvrir, chacun 20 fr.; quatre cordons avec glands pour tenir les coins du drap, 10 fr.; un prie-Dieu garni d'une housse frangée et galonnée d'argent, s'il y a un prêtre veilleur, 24 fr.; un fauteuil couvert d'une housse galonnée d'argent, 6 fr.; un carreau en velours galonné en argent, servant à s'agenouiller, 3 fr.; écusson avec chiffre brodé sur velours, chacun 12 fr.; trophée de drapeaux, chacun 24 fr. (si l'on demandait que les souches prévues dans la classe fussent remplacées par des cierges, il serait payé, pour chaque cierge de cire fine de 1/2 kilogr., 4 fr.).

2o Cortége : officiers en manteau pour porter les pièces d'honneur, chacun 12 fr.; hommes en deuil ou valets de pied, chacun 8 fr.; chevaux blancs, en sus du prix fixé pour le corbillard, 30 fr.; écusson avec chiffre brodé sur velours, chacun 8 fr.; trophées de drapeaux, chacun 24 fr.; loyer d'un cheval de bataille, 40 fr.; un crêpe frangé pour ledit cheval, 24 fr.; selle et harnais, 25 fr.; deux écuyers, 24 fr.; loyer d'un manteau en drap fin ou en voile, chacun 4 fr.

3o A l'église ou au temple : écusson avec chiffre brodé sur velours au portail, chacun 20 fr.; trophée de drapeaux au portail ou à l'intérieur, chacun 24 fr.; écusson avec chiffre brodé sur velours sur les tentures intérieures, chacun 20 fr.; écusson au catafalque, chacun 8 fr.; piédestal pour poser les insignes, chacun 12 fr.; fauteuils couverts de housses noires galonnées en argent, pour les dignitaires, chacun 6 fr.; prie-Dieu garni d'une housse frangée et galonnée en argent, avec carreau en velours galonné d'argent, pour les dignitaires, chacun 24 fr.; banquettes recouvertes de housses noires, pour les convois auxquels assistent les corps constitués, chaque mètre courant, 1 fr. 50.

N. B. Aucun des articles et objets supplémentaires n'est porté au second tarif.

Résumé de la 1re *classe.*

— *Tarif* no 1. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 272 fr., matériel, 584 fr. Total, 856 fr.

2e Section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 539 fr.; cortége, 1,636 fr. A l'église ou au temple : portail, 168 fr.; tenture intérieure, 3,025 fr.; catafalque, 920 fr. Taxe municipale, 40 fr. Articles et objets supplémentaires de la classe et fournitures réelles, mémoire. Total, sauf mémoire, tarif no 1, 1re classe, 7,184 fr.

— *Tarif* no 2. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 272 fr., matériel, 514 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 499 fr.; cortége, 1,218 fr. A l'église ou au temple : portail, 168 fr.; tenture intérieure, 1,555 fr., catafalque, [illegible] fr. Taxe municipale, 40 fr. Articles et objets supplémentaires de la classe et fournitures réelles, mémoire. Total, sauf mémoire, pour le tarif no 2 de la 1re classe, 4,[illegible] fr.

En examinant tous ces prix en détail, on hésite entre l'effroi [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] exploitation [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] inventif des gens qui se [illegible] [illegible] [illegible] peut-être tout ce [illegible] [illegible] subtil [illegible]. Il est des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], qui ne peut concevoir cette [illegible]. Sans parler de ces [illegible], draperies à l'antique, des [illegible] pour le bénitier, cotées 12 fr., du coussin en velours [illegible], coté 10 fr., comment peut-on [illegible] consentir à payer 300 fr. un corbillard à plumets? des caparaçons portés à 144 fr.! des livrées de 30 fr.! guides argentées, 12 fr.! des aiguillettes cotées chacune 5 fr.! 20 fr. la draperie des voitures! des livrées de 15 fr. pour les cochers des voitures! des aiguillettes pour les mêmes montant à 70 fr.! tressage des crinières, par chaque paire de chevaux, 10 fr.! la paire de cocardes pour les chevaux, 8 fr.! guides argentées pour les voitures, 6 fr.! barres ornées pour porter le corps, 6 fr.! (ces barres servent à porter le corps du corbillard dans l'église et à le rapporter de l'église dans le corbillard; on les emploie cinq minutes en tout!) Qu'est-ce encore que des palmes de 4 fr. pièce pour les tentures, des couvertures de stalles, et des housses pour chaises à s'asseoir, et chaises basses, donnant un total de 225 fr.? [illegible] les statues allégoriques, cotées 100 fr., et une seule lampe funéraire portée à 100 fr.? On trouve, dans le détail des articles supplémentaires, des distinctions incroyables : par exemple, « emploi des appareils destinés à la pose des tentures sans clous ni échelle, lorsque les propriétaires en exigeront l'emploi, pour préserver leurs maisons de dégradations, » coté 12 fr. Ceci touche presque au sublime! 12 fr. chaque piédestal pour porter les insignes! coussin et crêpe pour les insignes, 20 fr.! un prie-Dieu de 24 fr. pour le prêtre veilleur! un carreau pour s'agenouiller, 3 fr.! 24 fr. chaque trophée de drapeaux! 40 fr., loyer d'un cheval de bataille! [illegible] crêpe pour le cheval, 24 fr.! selle et harnais du même, 25 fr.! chaque écusson au portail, 20 fr.! chaque fauteuil orné pour les dignitaires, 6 fr.! chaque prie-Dieu pour ces mêmes dignitaires, 24 fr.!

En vérité, c'est un pillage et une impudeur d'exploitation qu'on ne peut s'expliquer en plein XIXe siècle! Voilà où nous mènent les monopoles et les priviléges. Nous comprenons maintenant la richesse des églises et des fabriques et la prospérité de ces établissements, qui spéculent sur la mort pour en vivre grassement.

Nous allons maintenant simplement donner le résumé de chacune des neuf classes et ne détaillerons que la dernière, pour l'opposer à la première; les particularités afférentes à chacune de ces classes donneraient à notre article un développement exagéré.

— 2e *classe. Tarif* no 1. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 23[illegible] fr.; matériel, 400 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 4[illegible] fr.; cortége, [illegible] fr. A l'église ou au temple : portail, 148 fr.; tenture intérieure, 1,000 fr. 50; catafalque, 360 fr. Taxe municipale, 40 fr. Articles et objets supplémentaires de la classe et fournitures réelles, mémoire.

Total du tarif no 1 de la 2e classe, sauf mémoire, 3,434 fr. 50.

Tarif no 2. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 233 fr.; matériel. 320 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* Portail, 118 fr.; tenture intérieure, [illegible] fr.; catafalque, 280 fr. Taxe municipale, 40 fr. Mémoire pour articles et objets supplémentaires.

Total du tarif no 2 de la 2e classe, sauf mémoire, 2,578 fr. 50.

— 3e *classe. Tarif* no 1. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 19[illegible] fr.; matériel, 155 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 213 fr.; cortége, 414 fr. A l'église ou au temple : portail, [illegible] fr.; tenture intérieure, 697 fr.; catafalque, 214 fr. Taxe municipale, 40 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 1 de la 3e classe, sauf mémoire, 2,015 fr.

Tarif no 2. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 142 fr.; matériel, 155 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 185 fr.; cortége, 347 fr. A l'église ou au temple : [illegible] tenture intérieure, 51[illegible] fr.; [illegible] Taxe municipale, 40 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total [illegible] no 2 de la 3e classe, sauf mémoire, 1,[illegible] fr.

— 4e *classe. Tarif* no 1. 1re section. *Cérémonie religieuse.* [illegible] matériel, 113 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, [illegible] A l'église [illegible] [illegible] Taxe municipale, 40 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 1 de la 4e classe, sauf mémoire, 1,[illegible] fr. 75.

Tarif no 2. 1re section. Personnel, 98 fr. 75; matériel, [illegible]

2e section. Maison mortuaire, 1[illegible] fr.; cortége, [illegible] A l'église [illegible] 14 fr.; tenture intérieure, [illegible]; catafalque, [illegible] Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 2 de la 4e classe, sauf mémoire, 9[illegible] fr. 75.

— 5e *classe. Tarif* no 1. 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 81 fr. 75; matériel, 8[illegible] fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 9[illegible] fr.; cortége, [illegible] fr. A l'église ou au temple : portail, [illegible] fr.; tenture intérieure, 100 fr.; catafalque, 5[illegible] fr.

[illegible] fr. Articles supplémentaires, mémoire.

[illegible] 1 de la 5e classe, sauf mémoire, [illegible].

[illegible] 1re section. Personnel, [illegible] fr. 75; matériel, 80 fr.

[illegible] A la maison mortuaire, 75 fr.; cortége, 58 fr. A l'église ou au temple : portail, 25 fr.; catafalque, 36 fr. Taxe municipale, 20 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 2 de la 5e classe, sauf mémoire, 355 fr. 75.

— 6e classe. *Tarif no 1.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 44 fr. 50; matériel, 17 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, [illegible] fr.; cortége, 42 fr. A l'église ou au temple, [illegible] fr. Taxe municipale, 15 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 1 de la 6e classe, sauf mémoire, 188 [illegible].

Tarif no 2. 1re section. Personnel, 34 fr. 50; matériel, 17 fr.

2e section. Maison mortuaire, 49 fr.; cortége, 27 fr. A l'église ou au temple, néant. Taxe municipale, 15 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 2 de la 6e classe, sauf mémoire, 142 fr. 50.

— 7e classe. *Tarif no 1.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 23 fr.; matériel, 7 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* A la maison mortuaire, 36 fr.; cortege, 37. fr. Taxe municipale, 10 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 1 de la 7e classe, sauf mémoire, 113 fr.

Tarif no 2. 1re section. Personnel, 13 fr.; matériel, 7 fr.

2e section. Maison mortuaire, [illegible] fr.; cortége, [illegible]. Taxe municipale, 10 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif no 2 de la 7e classe, sauf mémoire, 82 fr.

— 8e classe. *Tarif unique.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel, 10 fr.; matériel, 5 fr.

2e section. *Service par l'entreprise.* Maison mortuaire, 10 fr.; cortége, 12 fr. Taxe municipale, 10 fr. Articles supplémentaires, mémoire.

Total du tarif de la 8e classe, sauf mémoire, 47 fr.

— 9e classe. *Tarif.* 1re section. *Cérémonie religieuse.* 1o Personnel. Droit en [illegible], 1 fr. 50; présence d'un vicaire, 1 fr. 50; présence d'un prêtre, 1 fr. 25; un régulateur-receveur des convois, 1 fr.; un enfant de chœur, 0 fr. 50; un suisse, 0 fr. 50; un garçon de sacristie, 0 fr. 50; messe basse, 1 fr. 50. Total du personnel, 8 fr. 25.

2o Matériel. Luminaire, 0 fr. 50; luminaire autour du corps et des tréteaux, 0 fr. 50; ornements, bénitiers, croix et chandeliers, 0 fr. 50. Total du matériel, 1 fr. 50.

2e section. *Service par l'entreprise.* Drap mortuaire, 3 fr. Taxe municipale, 6 fr. Total, 9 fr.

Lorsque, après l'expiration des délais légaux, l'exposition du corps pourra avoir lieu et sera demandée par la famille, des tréteaux devront être fournis gratuitement par l'entrepreneur. Dans ce cas, le drap mortuaire devra être livré en temps utile.

Résumé de la 9e classe.

1re section. *Cérémonie religieuse.* Personnel et matériel, 9 fr. 75.

2e section. *Service par l'entreprise*, 9 fr., y compris taxe municipale.

Total, 18 fr. 75.

N. B. C'est la 7e classe qui est la plus usitée. Le nombre de cortéges fournis pour cette classe, en 1867, s'élevait à 9,619, dont 954 suivant le tarif no 1 et 8,665 suivant le tarif no 2.

En résumé, la taxe municipale, pour le service ordinaire, est de 3 fr.; pour le service extraordinaire, elle varie ainsi qu'il suit : 1re et 2e classes, 40 fr.; 3e et 4e classes, 30 fr.; 5e classe, 20 fr.; 6e classe, 15 fr.; 7e et 8e classes, 10 fr.; 9e classe, 6 fr.

Le génie créateur des exploitants ne s'est point encore borné aux infiniment petits détails que nous avons signalés dans le dénombrement du service de 1re classe. Dans le tarif se rencontre une nouvelle source de produits, sous cette rubrique : « Objets supplémentaires applicables aux diverses classes. » Ainsi, la fourniture d'une paire de pleureuses en batiste fine se paye 4 fr.; 1 fr. 50 un crêpe fin; 1 fr., crêpe commun; chaque paire de gants de castor, noirs ou blancs, fins, se paye 3 fr., les communs valent 1 fr. 70; voile de tambour, 6 fr.; pièce d'étoffe servant à couvrir les pauvres, 5 fr. 50; couronne et bouquet de fleurs d'oranger artificielles, pour les cinq premières classes, 12 fr.; les mêmes, sans chaperon, pour les quatre dernières classes, 3 fr.; pour chaque grande armoirie peinte sur toile, placée sur les tentures ou autres endroits, 24 fr.; les mêmes, petites, peintes sur carton, 12 fr.; rehaut d'or de l'armoirie peinte sur toile, 12 fr.; idem pour armoirie sur carton, 6 fr.

Pour les cercueils et accessoires, le tarif est déterminé ainsi qu'il suit :

AGE DU DÉCÉDÉ	EN CHÊNE		EN PLOMB.	EN SAPIN.	GARNITURES					OBSERVATIONS.
					INTÉRIEURES.			EXTÉRIEURES		
	ordinaires.	forts.			satin.	percale.	laine.	drap.	velours.	
De la naissance à un an.	12 fr.	18 fr.	50 fr.	6 fr.	40 fr.	10 fr.	15 fr.	60 fr.	120 fr.	Les cercueils et garnitures devront être conformes, pour leur confection, aux modèles et devis imposés à l'entrepreneur.
D'un an à trois ans.	15 »	25 »	70 »	9 »	60 »	12 »	18 »	80 »	160 »	
De trois ans à sept ans.	20 »	30 »	87 »	12 »	80 »	15 »	22 »	100 »	200 »	
De sept ans à quinze ans.	27 »	40 »	120 »	15 »	100 »	20 »	30 »	120 »	250 »	
De quinze ans à vingt ans. . . .	34 »	47 »	150 »	18 »	120 »	30 »	45 »	147 »	300 »	
De vingt ans et au-dessus. . . .	44 »	60	200 »	20						
Boîtes de 1 mètre pour les exhumations.	12	»		7	»	»	»		»	

Plaques en cuivre, de 0m,10 sur 0m,16, avec inscriptions de 15 à 20 lettres. . . . . 12 fr.
Plaques en plomb. 8
Plaques au-dessus de cette dimension, en cuivre. 30
Idem, en plomb. 16

La deuxième partie du tarif a trait aux services anniversaires et s'étend jusqu'à la 7e classe inclusivement. Nous ne détaillerons point les dispositions de chaque classe, nous donnerons seulement le prix résumé du service anniversaire de chaque classe : 1re classe, 585 fr.; 2e classe, 501 fr.; 3e classe, 290 fr.; 4e classe, 211 fr. 75; 5e classe, 155 fr. 75; 6e classe, 64 fr.; 7e classe, 30 fr.

La troisième partie a trait aux transports à l'intérieur de Paris ou de ses cimetières.

§ 1er. Transport hors de Paris dans les limites du département de la Seine.

Pour chaque corbillard qui sort de Paris pour une autre destination que celle des cimetières de cette ville et qui est conduit dans le rayon du département de la Seine, en sus du prix fixé pour chaque classe :

Pour la 1re classe. . . . . [illegible] fr.
Pour les autres. . . . . [illegible]
Pour chaque voiture de deuil [illegible] . . . . . . [illegible]
Indemnité de déplacement de l'ordonnateur. . . . . [illegible]
Indemnité des maîtres des cérémonies. . . . . [illegible]
Indemnité pour chacun des porteurs. . . . . [illegible]

§ 2. Transport hors de Paris au delà des limites du département de la Seine.

Pour chaque corbillard attelé de deux chevaux [illegible], par chaque kilomètre de l'aller et du retour. . . . . 1 fr. 25
[illegible] . . . . . [illegible]
Pour la location d'une voiture de [illegible], par chaque kilomètre de l'aller et du retour. . . . . » 60
Pour [illegible] par chaque kilomètre de l'aller et du retour. . . . . [illegible]

— III. [illegible] celles qui peuvent offrir le plus d'intérêt pour l'instruction et l'utilité des lecteurs.

L'entreprise du service général à faire dans la ville de Paris pour les inhumations comprend : 1o le service ordinaire réglé par l'administration; 2o le service extraordinaire tel qu'il est commandé par les familles.

Le service ordinaire consiste à faire transporter dans les églises ou temples, ensuite dans les cimetières actuels de Paris et dans ceux des communes dont les territoires ont été ou seront annexés à la ville, les corps des décédés et à les faire inhumer; le tout, d'après les ordres des maires et suivant le mode ci-après indiqué.

En cas d'inhumation hors des cimetières et s'il y a convoi, les corps sont transportés par les voitures de l'entreprise jusqu'à la barrière. Le transport d'un corps exhumé d'un des cimetières de Paris pour être réinhumé dans un cimetière de la ville se fait également par les voitures de l'entreprise; le tout au prix du tarif. Mais si le transport a lieu de la maison mortuaire ou de l'église à la barrière sans aucune cérémonie extérieure et dans une voiture fermée, il peut être librement effectué par les familles, qui ont la faculté de faire usage du véhicule qui leur convient, pourvu que la décence et l'ordre public soient respectés.

Le transport et l'inhumation des corps des individus décédés dans les hôpitaux et hospices civils et militaires de la ville de Paris, ainsi que dans l'hôtel national des Invalides, ont lieu par les soins de ces établissements et sans *pompe*, sauf le cas où les familles, après avoir acquitté la taxe municipale, demanderaient que l'inhumation fût effectuée par les soins de l'entreprise.

Les ordres d'inhumation sont transmis des mairies à l'entreprise aux frais de l'entrepreneur par les préposés ou par les agents choisis par l'entrepreneur et agréés par les maires, qui peuvent exiger leur remplacement.

Les corps des décédés sont ensevelis dans un linceul et déposés dans un cercueil hermétiquement fermé, conforme au modèle déposé au siége de l'entreprise, bureau de l'inspection. Ils sont transportés individuellement, savoir : ceux des personnes décédées au-dessus de l'âge de sept ans, dans un char funèbre de la forme prescrite attelé de deux chevaux noirs, à tous crins, conduits par un cocher accompagné de quatre porteurs et précédé d'un ordonnateur des convois, et ceux des personnes décédées à l'âge de sept ans et au-dessous, sur un brancard porté par deux porteurs et précédé d'un ordonnateur des convois. Dans l'un et l'autre cas, le cercueil est recouvert d'une draperie noire ou blanche au gré des familles; toute autre disposition désirée par les familles rentre dans le service extraordinaire. En cas d'absence non justifiée d'un ou plusieurs porteurs, l'administration retient pour chacun d'eux une somme de 1 fr. 50 sur l'allocation accordée à l'entrepreneur pour l'exécution du service ordinaire.

Les transports se font aux églises ou temples et de là aux cimetières ou aux barrières directement; le tout sur l'ordre des maires d'après la volonté des familles exprimée par écrit (conformément au décret du 18 août 1811).

Toute inhumation doit être faite dans une fosse ouverte aux frais de l'entrepreneur suivant les dimensions prescrites par les règlements.

Le service extraordinaire des *pompes* funèbres consiste à procurer aux familles, sur leur demande, des corbillards, voitures de deuil, draperies, cierges, souches et tous autres objets indiqués au tarif, soit dans les diverses classes qui y sont établies, soit dans les tarifs des objets supplémentaires; à fournir aux fabriques et consistoires, sur leur demande écrite, les objets qu'ils réclameraient pour célébrer les anniversaires dits bouts de l'an et autres cérémonies du même genre désignées dans la deuxième partie du tarif, ainsi que les objets inscrits dans le tarif du service extraordinaire; et ce, moyennant une rétribution acquittée par la fabrique ou le consistoire et fixée à 15 pour 100 du prix porté pour ces objets au tarif.

L'entrepreneur doit fournir, moyennant la même rétribution, les objets nécessaires au service funèbre de MM. les curés et desservants des paroisses et succursales de Paris et des prêtres attachés au service de ces paroisses et succursales, ainsi que des ministres des autres cultes, mais seulement pour la décoration de la porte et de l'intérieur de l'église ou du temple. Sont exceptées de l'entreprise du service général les cérémonies funèbres concernant le chef de l'État.

Les préposés aux divers services sont, pour le service général de l'entreprise : l'inspecteur des *pompes* funèbres et, sous ses ordres, le sous-inspecteur, le commis aux écritures, les ordonnateurs des convois, les porteurs, les conducteurs de chars, les agents du service ordinaire, les maîtres des cérémonies, les officiers à manteau, les hommes de deuil, les conducteurs de corbillards et voitures de deuil et les valets de pied.

L'inspecteur des *pompes* funèbres peut, suivant la gravité des cas, provoquer près du préfet la punition et même la révocation de ces préposés. L'entrepreneur est tenu de se conformer à l'égard des agents nommés par lui à la décision du préfet immédiatement après qu'elle lui a été notifiée.

Pour le service des inhumations : l'inspecteur des cimetières et, sous ses ordres, les conservateurs, concierges et autres agents employés dans ces établissements.

Le nombre des ordonnateurs des convois est fixé à 52, dont 20 ont le titre d'ordonnateur particulier et 32 celui d'ordonnateur suppléant. Toutefois, et sur l'avis du conseil municipal, ce nombre peut être augmenté pendant la durée du bail, en cas de mortalité extraordinaire ou d'accroissement notable de la population, et le surcroît de dépense est supporté par l'entrepreneur.

Un ordonnateur particulier est préposé au service des *pompes* funèbres dans chacune des mairies d'arrondissement de Paris. Les ordonnateurs suppléants se réunissent chaque jour au chef-lieu de l'entreprise pour être dirigés par les ordres de l'inspecteur sur les lieux où leur présence est nécessaire.

L'inspecteur des *pompes* funèbres, le sous-inspecteur, le commis aux écritures, les ordonnateurs des convois, l'inspecteur des cimetières, les concierges et autres agents des cimetières sont nommés par le préfet du département.

Les costumes des ordonnateurs sont déterminés par l'administration. Ces agents y pourvoient à leurs frais, à l'exception toutefois de la ceinture de soie noire bordée de franges en soie, des gants, du crêpe, du bâton d'ébène, du chapeau à cornes et, pour la tenue d'hiver, d'un manteau-collet de drap noir. Ces objets leur sont fournis par l'entrepreneur, auquel ils sont remis lorsqu'ils ont besoin d'être remplacés ou dans le cas de cessation des fonctions des ordonnateurs. Le crêpe et les gants que l'entrepreneur doit remettre à ses frais aux ordonnateurs sont renouvelés par lui tous les mois ou même plus souvent, s'il est besoin, sur la réquisition de l'inspecteur. Il est expressément interdit à l'ordonnateur de compter dans les commandes des familles des crêpes et des gants pour aucun des agents de l'administration ou de l'entreprise.

Quatre porteurs sont attachés à chacune des mairies des vingt arrondissements de Paris et cent porteurs supplémentaires au chef-lieu de l'entreprise. En cas d'insuffisance du nombre des porteurs, soit aux mairies, soit à l'entreprise, l'entrepreneur est tenu d'y suppléer à ses frais et, dans ce cas, les hommes qu'il emploie doivent avoir le même costume que les porteurs titulaires et être soumis aux mêmes conditions sous le rapport du service et de la discipline. Ces porteurs, titulaires ou non, portent l'habit droit à la française, en drap gris foncé avec parements et boutons noirs et une plaque portant un numéro d'ordre, gilet noir, pantalon et guêtres de même couleur que l'habit, chapeau rond recouvert d'un cuir entouré d'un crêpe, gants noirs, le tout fourni et entretenu aux frais de l'entrepreneur et conforme aux échantillons d'étoffes et aux modèles déposés à la préfecture.

Les porteurs attachés aux mairies et les porteurs supplémentaires sont munis, en outre, pour le service d'hiver, d'un collet en drap gris foncé, dont la fourniture et l'entretien sont également aux frais de l'entrepreneur. Cette fourniture n'est pas annuelle; elle s'effectue suivant les besoins.

Il est délivré chaque année, au mois d'avril, sauf le collet, un costume complet à chaque porteur, et, en outre, au mois d'octobre, un pantalon de drap, une paire de guêtres et un chapeau. Tout ou partie du costume est renouvelé hors des époques fixées, s'il est besoin, sur la réquisition de l'inspecteur. Ces effets ne sont livrés et reçus qu'après que la bonne confection en a été reconnue et constatée par un procès-verbal dressé par l'inspecteur des *pompes* funèbres et déposé à la préfecture. Les porteurs attachés à chaque arrondissement sont choisis par l'entrepreneur, mais ils doivent être soumis à l'agrément du maire. Les porteurs supplémentaires attachés à l'entreprise sont choisis par l'entrepreneur et agréés par le préfet; les uns et les autres peuvent être punis et révoqués par décision du préfet. Les porteurs d'arrondissement et les porteurs supplémentaires ne sont pris que parmi les hommes reconnus valides et âgés de moins de quarante ans.

Sous aucun prétexte, il ne peut être exigé des porteurs attachés aux mairies, non plus que des porteurs suppléants, d'autre service que celui qui leur est assigné.

Les maîtres des cérémonies, les officiers à manteau, les hommes de deuil, les conducteurs de chars, corbillards, voitures de deuil et les valets de pied sont nommés par l'entrepreneur. Ils doivent être en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins du service, et, en cas d'insuffisance, l'entrepreneur est tenu d'en augmenter le nombre proportionnellement aux besoins, sur la réquisition de l'inspecteur des *pompes* funèbres. Tous ces agents sont sous les ordres immédiats de l'ordonnateur pendant toute la durée du convoi. Les maîtres des cérémonies et officiers à manteau portent l'habit noir à la française, la veste et la culotte noires, le chapeau à trois cornes avec crêpe, les gants noirs et le manteau noir. Les maîtres des cérémonies ajoutent l'épée à poignée d'acier bruni avec crêpe et pleureuses. Les hommes de deuil portent l'habit noir à la française, le pantalon et le gilet noirs, le chapeau rond entouré d'un crêpe et les gants noirs. Les conducteurs de chars, corbillards et voitures de deuil portent l'habit, le gilet et le pantalon noirs, les bottes à l'écuyère avec manchettes aux bottes pour le service extraordi-

naires, les [illegible] et le chapeau à trois cornes entouré d'un crêpe retombant sur l'un des côtés. Les valets de pied ont la même costume.

La fourniture et l'entretien de ces costumes sont à la charge de l'entrepreneur. Une vérification trimestrielle est faite par l'inspecteur des *pompes* funèbres, qui requiert le renouvellement de ceux des habillements qui ne sont plus dans un état convenable. Les costumes d'un usage accidentel sont comme les autres soumis à la réception de l'inspecteur. Les gens de service pour la tenture des maisons et autres apprêts de la cérémonie portent une culotte de drap gris léger avec liséré et bande rouge groseille, une sorte de blouse de même étoffe ou de coutil gris avec même liséré et col droit, pantalon gris à bande pareille. Ces costumes sont soumis aux mêmes formalités que les autres.

L'entrepreneur ou régisseur des *pompes* funèbres est en quelque sorte le représentant des fabriques et des consistoires. La jurisprudence a décidé que le droit exclusif accordé par le décret du 23 prairial an XII aux fabriques ou consistoires et, par dévolution de leurs pouvoirs, aux entrepreneurs qui les représentent de faire dans les cimetières les fournitures du service ordinaire des inhumations et des réinhumations, comprend celui de fournir les cercueils destinés notamment à recevoir les corps exhumés, et il en est ainsi alors même que l'exhumation devrait être suivie du transport des corps au delà des limites du département où a lieu cette exhumation, l'entreprise des *pompes* funèbres perdant en ce cas son privilège pour le transport, mais le conservant pour la fourniture du cercueil. Le droit exclusif des fabriques de faire les fournitures nécessaires pour la *pompe* et la décence des funérailles s'étend même aux cérémonies funèbres payées et commandées par l'État en l'honneur des hauts fonctionnaires, tels que les maréchaux. Les remises dues aux fabriques de Paris à l'occasion des services commémoratifs célébrés dans l'église des Invalides en l'honneur des maréchaux décédés sont celles allouées par le tarif pour les services anniversaires.

L'entrepreneur est soumis à de nombreuses obligations dont nous citerons les principales. Il est tenu au payement des appointements du service; il doit entretenir à ses frais un nombre déterminé de chars, corbillards, voitures de deuil et chevaux. Il doit entretenir en bon état, dans un magasin central, 6,000 cercueils de toutes les dimensions désignées au tarif et dans la proportion indiquée par l'inspecteur des *pompes* funèbres pour chacune d'elles. Il est tenu, en outre, pour faciliter le service dans les mairies, d'approvisionner des magasins loués par lui et situés dans chaque arrondissement d'un nombre suffisant de cercueils des différentes espèces désignées dans le tarif.

L'entrepreneur ni ses agents ne peuvent ni demander aux familles ni en recevoir aucune gratification. En cas d'infraction à cette prohibition, l'entrepreneur encourt une amende double de la somme reçue et qui sera prélevée sur l'indemnité attribuée à l'entreprise pour le service ordinaire. En outre, les sommes indûment perçues sont restituées aux familles. En tout cas, les agents sont révoqués. Cette disposition est inscrite en tête des feuilles de commande délivrées aux familles.

Dans les fournitures que l'entrepreneur est tenu de faire aux familles, il ne peut, sous aucun prétexte, outrepasser les commandes qu'il reçoit, et, pour éviter toute contestation à ce sujet, les commandes sont faites par écrit sur des feuilles d'ordre imprimées et signées, soit par un membre de la famille, soit par un fondé de pouvoir. La rédaction de ces feuilles, ainsi que celle des autres imprimés dont l'entrepreneur fait usage, est soumise à l'approbation du préfet.

L'entrepreneur se conforme, pour le règlement du prix des fournitures, aux tarifs. Les contestations à ce sujet, entre l'entrepreneur ou les agents et les familles, sont portées devant l'inspecteur du service, qui requiert auprès de l'entrepreneur ce que de droit et en réfère, au besoin, au préfet. L'inspecteur peut d'ailleurs, s'il le juge convenable, assister à la réception des commandes faites par les familles.

L'inspecteur des *pompes* funèbres exerce une sévère surveillance et un contrôle rigoureux sur chaque commande. A cet effet, l'entrepreneur lui remet tous les matins la totalité des commandes faites la veille, afin qu'il vérifie si les prix portés sur les feuilles de commande sont conformes au tarif et si les droits des fabriques n'ont pas été lésés. Après cette vérification, l'inspecteur inscrit sur un registre, tenu spécialement pour chaque fabrique et chaque consistoire, le montant de chacune des commandes qui s'y rapporte. Ces inscriptions servent de contrôle aux duplicata qui doivent être adressés aux trésoriers de ces établissements, conformément aux dispositions de l'article 35.

Pour faciliter aux familles les commandes qu'elles ont à faire, l'entrepreneur a, pour recevoir et régler ces commandes, dans chacune des mairies, un préposé représentant choisi et payé par lui. Ces préposés doivent être agréés par les maires. Ils sont surveillés par ces fonctionnaires et remplacés, à leur première réquisition, par l'entrepreneur; ils sont de droit révocables par le préfet.

Dans le bureau occupé par chaque préposé, et, au siège de l'entreprise, dans le bureau de l'inspection et dans celui du préposé à la réception des commandes, est exposée, dans des cadres, une série de dessins lithographiés et coloriés représentant par ensemble les objets et arrangements compris dans chacune des divisions du service, de telle sorte que les familles puissent juger à première vue de l'effet des décorations et des différences qui caractérisent les classes. Ces dessins sont confectionnés, sur les indications et sous la direction du préfet, par les soins et aux frais de l'entrepreneur. Ils sont constamment maintenus en bon état et renouvelés au besoin sur la réquisition de l'inspecteur. En outre, il doit être placé sur le bureau du préposé, pour être tenu constamment à la disposition du public, un exemplaire au moins du tarif et du cahier des charges.

Dans le but de garantir à l'administration et au public l'exacte observation des tarifs, et pour donner aux fabriques et consistoires le moyen de constater la quotité des remises à leur faire, l'entrepreneur fait remettre à l'ordonnateur chargé de diriger le convoi, pour le déposer, sur récépissé, à l'église ou au temple, un duplicata par lui certifié de la feuille d'ordre signée par la famille; il est tenu, en outre, de déposer tous les dix jours aux secrétariats des mairies les copies visées et certifiées par l'inspecteur des feuilles d'ordre des fournitures extraordinaires relatives à chaque inhumation opérée pendant les dix jours écoulés.

Sur le montant brut de chaque mémoire, l'entrepreneur fait, aux fabriques et consistoires, une remise pour tous les objets détaillés tant dans le tarif des classes que dans le tarif des objets supplémentaires, et, indépendamment de cette remise, l'entrepreneur doit abandonner aux fabriques les résidus de la cire provenant des cierges fournis à la maison mortuaire, lorsque ces résidus n'ont pas été réclamés par les familles.

La remise actuelle est de 60 pour 100 et est ainsi répartie : quatre dixièmes sont remis directement à la fabrique de l'église à laquelle se fait la cérémonie mortuaire; cinq dixièmes forment le fonds commun et sont partagés par parties égales entre toutes les fabriques, et le dernier dixième est réservé à l'archevêché de Paris qui, de concert avec la préfecture de la Seine, en fait la répartition aux fabriques nécessiteuses.

Sont exempts de toute remise les cercueils ordinaires confectionnés en voliges et les objets compris dans la troisième partie du tarif relatif aux frais de transport des corps hors de la ville de Paris. Les fabriques n'ont droit à aucune remise sur les fournitures faites pour les obsèques dont la célébration aux frais du trésor public a été ordonnée par un décret. Ces fournitures sont payées à l'entreprise, déduction faite du taux de la remise. Sont également exceptés de toute remise les objets fournis par l'entrepreneur de tous les convois et services des personnes décédées hors de Paris, lorsque les convois partent de l'intérieur et traversent la ville sans s'y arrêter; mais, si les corps sont présentés à une église ou à un temple, ou préalablement déposés dans une maison de cette ville, la remise est due pour les objets fournis soit à l'église, soit au temple, soit à la maison où le corps est conduit.

Sauf les prélèvements à opérer en faveur du fonds commun, les remises sont dues à chaque fabrique ou consistoire pour toutes les inhumations des personnes domiciliées dans sa circonscription et qui ont été présentées à l'église ou au temple en raison du culte que professait la personne décédée. « Les remises dues pour tous les convois de personnes qui, sans appartenir au culte protestant ou au culte israélite, n'ont pas été, par quelque cause que ce soit, présentées à l'église sont versées en totalité au fonds commun catholique. » Cette disposition exorbitante et profondément injuste a été l'objet de très-graves critiques.

Les remises dues pour les personnes appartenant aux cultes protestants non reconnus par l'État sont attribuées aux consistoires protestants.

Les remises résultant des fournitures faites pour l'inhumation et la réinhumation des corps, dans le cas prévu par le [illegible] paragraphe de l'article 36, sont versées au fonds commun pour les catholiques, et aux consistoires respectifs pour les personnes appartenant aux autres cultes.

La portion des remises afférente à chaque fabrique ou consistoire est versée par l'entrepreneur, au commencement de chaque mois, entre les mains du trésorier de la fabrique ou consistoire, pour toutes les inhumations faites dans le cours du mois précédent.

Le prélèvement sur les remises formant le fonds commun est versé par l'entrepreneur entre les mains du trésorier de la fabrique de la cathédrale.

La portion des remises affectée au fonds commun est perçue séparément par l'entrepreneur et divisée en deux articles distincts : l'un indiquant la remise produite par la messe en fonds commun proprement dite, et l'autre formé des perceptions pour convois non présentés, exhumations et réinhumations.

L'entreprise des *pompes* funèbres reçoit une moyenne de [illegible] mémoires par an. L'entretien du matériel coûte annuellement de 400,000 à 500,000 fr. Deux cent cinquante chevaux sont journellement à la disposition de l'administration. Le nombre des voitures de deuil, chars, corbillards, chariots, se subdivise ainsi approximativement : 120 chars, 95 corbillards, 100 berlines et 30 chariots. Les magasins renferment près de 20,000 bières.

Les agents administratifs sont au nombre de 257. L'inspecteur des *pompes* funèbres touche 6,000 fr., le sous-inspecteur 3,000 fr.; l'inspecteur des cimetières a 5,000 fr., le sous-inspecteur 2,500 fr.; 20 ordonnateurs ont 2,400 fr.; 32 ordonnateurs suppléants ont 2,000 fr.; le traitement n'était d'abord que de 1,800 fr.; mais les fabriques ont donné 200 fr. de supplément. 80 porteurs ont 1,100 fr.; 120 porteurs suppléants, 900 fr. (Ce nombre des porteurs titulaires et supplémentaires est [illegible] ... l'excédant est fourni par l'entrepreneur); enfin un médecin touche 1,200 fr.

Les employés et ouvriers de l'entreprise sont au nombre de 350 environ, dont une centaine de femmes. On compte 60 employés de bureau, à partir du chef, ... jusqu'aux concierges à 600 francs.

Le service des tentures occupe 6 employés et 44 ouvriers payés à l'année. Les tendeurs reçoivent 1,000 francs, avec indemnité pour travail de nuit.

Le service des équipages occupe 5 employés et 25 ouvriers, selliers, maréchaux, charrons, etc. Les cochers ont 90 francs par mois.

La fourniture des costumes est soumissionnée à un entrepreneur. Le service de la tapisserie occupe 25 ouvriers à 2 fr. 50 et 1 fr. 50 par jour.

Les cercueils sont fabriqués par l'entreprise, et le service a été considérablement amélioré par M. Vafflard, qui a, dans des mémoires très-substantiels, insisté vivement auprès de l'autorité pour la bonne construction et la solidité des cercueils, ainsi que pour la désinfection des cadavres et l'observation rigoureuse des mesures sanitaires.

Dans les départements, les fabriques font les fournitures nécessaires pour la cérémonie religieuse et la *pompe* des convois, et elles ont le droit de concéder par voie d'adjudication ce privilège à un entrepreneur. Il doit toujours exister une taxe fixe pour le transport des corps et un tarif gradué pour les fournitures ayant pour objet les cérémonies et la *pompe* des obsèques. Cette taxe et ce tarif sont soumis à l'examen des conseils municipaux, qui y donnent leur acquiescement, et doivent être approuvés par l'autorité supérieure. Lorsque l'indigence d'un défunt est constatée par un certificat du maire, l'office mortuaire à l'église et le transport du corps au cimetière doivent avoir lieu décemment et gratuitement; et lorsque l'église se trouve tendue pour un convoi funèbre, on ne doit la détendre qu'après l'enlèvement du corps de l'indigent.

POMPE s. f. (pon-pe — anglais *pump*, allemand *pumpe*. Origine inconnue. Ménage proposait le grec *pompê*, action de conduire, d'envoyer, de *pempô*, envoyer. Cette étymologie mérite certainement considération, mais [illegible]). Machine propre à élever ou à refouler un liquide. POMPE *foulante*. POMPE *aspirante*. POMPE *foulante et aspirante*. POMPE [illegible]. POMPE [illegible] ... *avant les expériences sur la pesanteur de l'air*. ([illegible]) Appareil au moyen duquel on aspire ... dans un ... pour y faire le vide. ‖ *Pompe à feu*, Pompe mue par la vapeur. ‖ *Pompe de compression*, ... propre d'un appareil au moyen duquel on comprime les gaz.

— Techn. *Pompe à cabarer*, Pompe à chapelet, destinée à enlever ce qui sort de la cuve ... dans les brasseries. ‖ *Pompe pour* [illegible] ... ‖ *Pompe de* [illegible] ... les agrès nécessaires au sauvetage des personnes ... ‖ [illegible] *lier*, Tube de métal au moyen duquel on aspire ... des tonneaux ... ‖ *Pompe à* [illegible] ... *pompe*, Canif dont la lame se retire dans le manche au moyen d'un ... ‖ [illegible] Travail des ouvriers ... exécutent les retouches.

— Mus. Partie des tuyaux de certains instruments à vent, ... [illegible]

— [illegible] ... terminé par un tube, au moyen duquel on [illegible]

— [illegible]

— Encycl. Mécan. [illegible] Les *pompes* sont employées pour les besoins domestiques, pour le service ... et l'alimentation des machines à vapeur, [illegible] ... hydraulique des villes et dans les incendies. Les *pompes* sont dites *à simple effet* lorsqu'elles n'élèvent l'eau que pendant la montée ou pendant la descente du piston, et *à double effet* lorsque l'eau est élevée pendant la montée et [illegible] ... le piston s'élève au-dessus du niveau de l'eau dans le puisard, on dit que la *pompe* est *aspirante*; elle est *élévatoire* quand elle élève l'eau pendant la [illegible] ... *foulante* est celle qui élève l'eau pendant la descente du piston; une *pompe* à double effet est à la fois foulante et élévatoire; elle peut être aspirante et élévatoire, ou aspirante et foulante, ou encore aspirante, foulante et élévatoire; l'un de ces cas se réalise toutes les fois que le piston s'élève à un niveau supérieur à celui de l'eau dans le puisard, ce qui a lieu généralement. Les *pompes* sont encore *à levier* ... elles sont *verticales*, *horizontales* ou *inclinées*, suivant les circonstances. On distingue : les *pompes* mues à bras d'hommes, par manège ... cier à action directe, à engrenages et à courroies. Dans ces derniers temps, on a construit beaucoup de *pompes rotatives*, telles que celles [illegible]

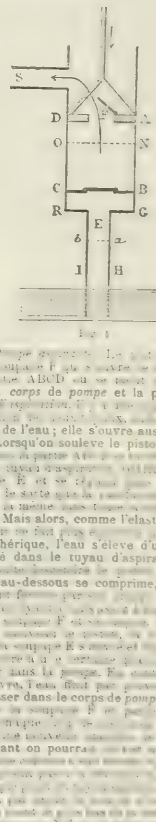

— *Pompe* [illegible] ... La partie ABCD ... se nomme *corps de pompe* et la partie GHIR ... niveau de l'eau; elle s'ouvre aussi de bas en haut. Lorsqu'on soulève le piston, l'air con[illegible] ... *pompe*. Mais alors, comme l'élasticité de l'air ... atmosphérique, l'eau s'élève d'une certaine quantité dans le tuyau d'aspiration. Si l'on ... trouve au-dessous se comprime, la soupape E ... par passer dans le corps de *pompe*; alors elle ... continuant on pourra [illegible] ... par ... l'action de l'air intérieur [illegible]

t ... était revêtu en NO, au point le plus bas ..., le ressort de l'air qui se trouve au-dessous de lui soit égal à celui de l'air extérieur, la soupape F ne s'ouvrira pas; donc, si l'on relève le piston, l'air ne sera pas plus ... que la première fois et, par conséquent, l'eau ne pourra plus monter. Pour remédier à cet effet, il faudrait que le piston ... un peu plus bas que NO, afin de comprimer davantage l'air, ou bien qu'il s'élevât au-dessus de AD, afin que l'air pût se dilater davantage. En soumettant cette anomalie au calcul, on trouve que, pour qu'une pompe aspirante fasse toujours son effet, il faut que le carré de la moitié de la distance entre le plus haut point de la course du piston et le niveau de l'eau soit moindre que le jeu du piston multiplié par la hauteur à laquelle l'eau s'élèverait dans le vide en vertu de la pression de l'atmosphère au lieu d'observation.

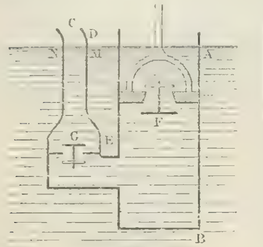

Fig. 2.

— *Pompe foulante.* Dans cette *pompe*, la pression de l'atmosphère n'influe en aucune manière; le corps de *pompe* AB est un tuyau placé dans l'eau, toujours très-court et fermé à la partie inférieure; un piston, garni d'une soupape F qui s'ouvre de haut en bas, se meut dans l'intérieur de ce tuyau; CDE est un tuyau plus étroit qui communique avec le premier et s'élève jusqu'au point où l'on veut conduire le liquide. Une soupape G, qui s'ouvre de bas en haut, est placée vers la jonction des deux tuyaux. On peut disposer cette *pompe* de différentes manières, toutes analogues à celle que nous venons de décrire. Le piston étant au plus haut point de sa course, la soupape F se trouve naturellement ouverte, et le liquide remplit le corps de *pompe*, ainsi que le tuyau CDE, jusqu'au niveau MN; lorsqu'on abaisse le piston, la soupape F se ferme en vertu de l'impénétrabilité du liquide, et par la même cause la soupape G s'ouvre; alors l'eau est contrainte de passer dans le tuyau montant; lorsqu'on relève le piston, l'eau qui se trouve dans le tuyau montant exerce par son poids une pression sur la soupape G, la ferme et se bouche ainsi à elle-même le passage; au contraire, la soupape F s'ouvre, et il entre dans le corps de *pompe* une nouvelle quantité d'eau, qu'on force comme la première à passer dans le tuyau CDE, et ainsi de suite; de cette manière, le liquide parvient bientôt jusqu'au dégorgeoir placé à une hauteur quelconque, et il s'en écoule ensuite au dehors une certaine quantité à chaque coup de piston. On peut, au moyen de cette *pompe*, élever l'eau aussi haut qu'on le désire; cependant il est facile de concevoir que, pour abaisser le piston, il faut employer une force capable de mouvoir une colonne d'eau dont la base serait celle du piston et dont la hauteur serait celle du liquide dans le tuyau montant au-dessus du niveau dans le puisard. On emploie la *pompe* foulante lorsqu'il s'agit d'élever l'eau à une grande hauteur et qu'on peut subvenir à la dépense de force nécessaire; les *pompes* qui sont mues par les courants des rivières sont de ce genre, les *pompes* à incendie en sont également. Cette machine présente l'inconvénient assez grave que, s'il arrive le plus léger accident au corps de *pompe*, il faut, pour le réparer, démonter ce tuyau et le tirer de l'eau, à moins qu'on ne puisse vider le bassin, ce qui est souvent impossible.

— *Pompe à incendie.* Cette *pompe* se compose de deux *pompes* foulantes C et C′ dont les tiges sont articulées à un balancier BB′ mobile autour d'un axe horizontal A. Un réservoir d'air situé entre les deux corps de *pompe* reçoit l'eau refoulée alternativement

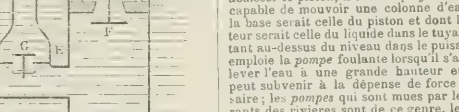

Fig. 3.

par chaque *pompe*. Un tuyau d'ascension T situé dans ce réservoir plonge dans le liquide refoulé et traverse la masse d'air comprimée par l'eau. Cette disposition a pour résultat d'exercer une pression sur le liquide et de le contraindre à monter par le tube T qui, comme le montre la figure, plonge dans le liquide. Dans ces sortes de *pompes*, on s'efforce de donner au réservoir d'air une assez grande capacité, afin que les variations de vitesse de l'eau affluente ne produisent que de faibles variations dans la compression de l'air et permettent ainsi, l'eau se dégageant sous une pression sensiblement constante, d'obtenir un jet régulier. Le rendement de cette *pompe* varie entre 25 et 30 pour 100.

— *Pompe à incendie à vapeur.* C'est en Amérique, il y a près d'un demi-siècle, que la *pompe* à incendie à vapeur a pris naissance. Vers 1860, l'Angleterre adopta, après ... , la *pompe* à vapeur américaine. En France, on ne commença à s'en servir qu'à la suite de l'Exposition universelle de 1867, époque à laquelle deux ou trois villes achetèrent des *pompes* anglaises, quoique le ... sous les rapports du prix, du volume et du fonctionnement. Cependant, un ingénieur-mécanicien ... de la plus ... maison de construction de *pompes* de Paris (comme la plupart des importantes maisons industrielles ... , celle-ci ... Thirion remonte à 1815), M. A. Thirion, frappé des défauts et des inconvénients des appareils ... un système perfectionné qui ne fût ni américain ni ... la *pompe* à vapeur française. Elle est, en effet, d'une disposition générale différente et elle l'emporte sur la *pompe* anglaise par la facilité de la mise en train, la régularité de la marche, la simplification du service, la légèreté et le bon marché. Le premier modèle que M. A. Thirion venait d'inventer en 1870 fut acquis par la ville de Bordeaux.

Nous prendrons comme type la *pompe* à vapeur que M. A. Thirion a construite en 1872 pour le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris et dont nous donnons ici le dessin.

Fig. 4.

L'appareil complet se compose : 1° d'une chaudière verticale placée entre les deux roues de l'arrière du char; 2° de deux cylindres à vapeur horizontaux; 3° d'un corps de trois *pompes* à double effet, situé au centre. La chaudière, qui contient 78 litres d'eau, se compose d'une série de tubes en U descendant au milieu des flammes, et dont les orifices sont ajustés à la plaque de fond recouverte de 0m,06 à 0m,07 d'eau; disposition qui rend la chaudière inexplosible et permet une mise en pression rapide et un développement de vapeur considérable. Les cylindres à vapeur ont un diamètre de 0m,16 et une course de 0m,24; ils font mouvoir un arbre à trois coudes, qui commande les pistons des trois *pompes* à double effet. Il résulte de cette disposition qu'une seule révolution de l'arbre exécute trois poussées et trois tirées de pistons, lesquelles, multipliées par le double effet des *pompes*, donnent douze mouvements successifs, tellement rapides qu'ils produisent une continuité régulière et uniforme; de sorte que l'action a lieu sans secousse et que le jet de l'eau part sans saccade de la lance. Les pistons des *pompes* ont un diamètre de 0m,10, et leur jeu est, pour chacun, de cent vingt doubles mouvements par minutes. Au-dessus du corps des *pompes* se trouve le réservoir de refoulement, d'où part un tuyau qui se bifurque et dont les branches sont terminées par un raccord pour les tuyaux, qui peuvent être employés séparément ou simultanément. Le diamètre du tuyau d'aspiration est de 0m,10; celui des tuyaux de refoulement est de 0m,065. Le jet horizontal peut atteindre à une distance de 45 mètres, et le jet vertical ou oblique à une hauteur de 35 mètres. Le débit de l'eau est de 20 litres par seconde. Le poids total de la *pompe* à vapeur ne dépasse pas 1,800 kilogr., de sorte que deux chevaux peuvent la traîner vivement avec facilité. Un mécanicien et un chauffeur, et des aides qui peuvent les suppléer au besoin, sont attachés au service de chaque *pompe*. Dès qu'un incendie est signalé, on commence par allumer la chaudière en même temps que l'on attelle les chevaux; or, comme la mise en pression ne demande pas plus de dix à douze minutes, la *pompe* se trouve prête à fonctionner en arrivant sur le lieu du sinistre.

Paris possède une de ces *pompes* à vapeur du système A. Thirion; Bordeaux en a deux; Rouen, Roubaix, Cherbourg (à l'arsenal) en ont aussi chacune une.

Plusieurs autres *pompes* à vapeur françaises ont, en outre, été livrées à l'étranger. C'est déjà une belle carrière pour un système qui date de quatre ans à peine.

— *Pompe aspirante et foulante.* Dans cette *pompe*, le piston n'a point de soupape; lorsqu'il s'élève, il raréfie l'air et produit l'ascension de l'eau dans le tuyau d'aspiration; lorsqu'il descend, il foule l'air devant lui et le force à s'échapper en soulevant la soupape F, qui s'ouvre du dedans au dehors. Lorsque l'eau est parvenue dans le corps de *pompe*, elle est de même refoulée par le piston et chassée dans le tuyau montant, dans lequel elle peut être portée à une hauteur telle qu'enfin son poids s'oppose à la manœuvre. On doit voir que, quand le piston descend, il a à mouvoir tout le poids d'une colonne liquide dont il est la base et dont la hauteur est déterminée par celle de la colonne enfermée dans le tuyau montant. Cette *pompe* a, sur la *pompe* foulante, l'avantage que, s'il arrive un accident au corps de *pompe*, on peut le réparer plus facilement, puisque ce tuyau est hors de l'eau.

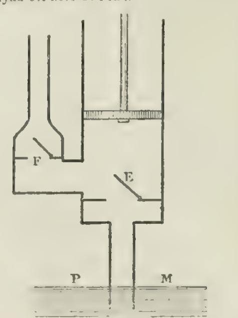

Fig. 5.

— II. Théorie. *Pompe foulante. Effort transmis au piston.* Soient a la surface du piston, a_1 celle de l'ouverture du tuyau d'ascension; Q la pression que le piston exerce sur le liquide; z la distance verticale du centre de l'ouverture du conduit à la surface inférieure du piston, considéré dans une position quelconque; H la hauteur verticale du tuyau d'ascension. En vertu du principe de l'égalité des pressions, celle qui s'exercera sur l'ouverture latérale sera $Q\frac{a_1}{a}$. La pression due au poids de l'eau située au-dessous du piston aura pour valeur : a_1zD, D étant le poids du liquide sous l'unité de volume. La somme de ces deux pressions donnera la pression totale supportée par l'ouverture latérale, soit $Q\frac{a_1}{a} + a_1zD$. D'un autre côté, l'eau contenue dans le tuyau d'ascension exercera sur l'ouverture inférieure une pression a_1HD, et l'on aura pour l'équilibre

$$Q\frac{a_1}{a} + a_1zD = a_1HD;$$

d'où l'on tire

$$(1) \qquad Q = aD(H - z).$$

— *Débit théorique.* S étant le débit en mètres cubes, c la course du piston, N le nombre de courses doubles par minute, on a pour la valeur de S

$$(2) \qquad S = Nac.$$

Dans le calcul de l'établissement des *pompes*, on diminue généralement le débit théorique d'un cinquième, afin d'obtenir un débit effectif qui ne soit pas inférieur à celui qu'on avait en vue.

— *Travail utile.* Le travail utile pour une course descendante du piston sera évidemment le travail de la force variable Q donnée par l'équation (1). Pour l'obtenir, nommons z_0 la distance verticale comprise entre la face inférieure du piston quand il est au bas de sa course et le centre de l'ouverture du tuyau d'ascension; puis partageons la course c en n parties égales infiniment petites représentées par Σ; si dans la formule (1) on fait successivement

$$\begin{aligned} z &= z_0 + c, \\ z &= z_0 + c - \Sigma, \\ z &= z_0 + c - 2\Sigma, \\ &\dots\dots\dots \\ z &= z_0 + c - n\Sigma, \end{aligned}$$

on aura les diverses valeurs de la pression Q, savoir

$$\begin{aligned} Q &= aD(H - z_0 - c), \\ Q_1 &= aD(H - z_0 - C + \Sigma), \\ &\dots\dots\dots \\ Qn &= aD(H - z_0 - c + n\Sigma). \end{aligned}$$

En même temps, les travaux élémentaires de ces diverses forces seront :

$$\begin{aligned} TQ &= aD(H - z_0 - c)\Sigma, \\ TQ_1 &= aD(H - z_0 - c)\Sigma + aD\Sigma^2, \\ &\dots\dots\dots \\ TQn &= aD(H - z_0 - c)\Sigma + naD\Sigma^2. \end{aligned}$$

Ajoutant ces égalités membre à membre, la somme exprimera le travail utile cherché, ce qui donne, après toutes les simplifications et en négligeant les termes infiniment petits,

$$(3) \qquad Tu = aDc(H - z_0 - \tfrac{1}{2}c).$$

Quant au travail moteur, il se détermine dans chaque cas particulier, d'après la nature et le mode d'action de la force motrice. Quand il s'agit de petites *pompes* mues par des moteurs animés, on estime qu'il est à peu près égal à une fois et demie le travail utile. Si les résistances sont nombreuses, ainsi que les coudes et les tuyaux, on le fait égal à deux fois le travail utile. Comme, dans le travail des *pompes*, on ne peut déterminer exactement tous les frottements, on se contente de ces évaluations approximatives.

— *Pompe aspirante. Travail utile.* Le régime de la *pompe* étant établi, h étant la hauteur verticale de la soupape d'aspiration au-dessus du niveau dans le réservoir, la résistance utile a pour valeur

$$(4) \qquad Q = ahD,$$

et le travail utile pour une double course du piston est

$$(5) \qquad Tu = achD.$$

— *Débit théorique.* N étant le nombre de coups de piston ou de doubles courses par minute, le débit en mètres cubes et relatif à cet intervalle de temps a pour valeur, s'il n'y a pas de fuites,

$$(6) \qquad S = acN.$$

Pour une *pompe* établie, on peut mesurer S, a, c; alors la quantité d'eau perdue par minute est

$$s = acN - S.$$

— *Pompe aspirante et foulante. Travail utile.* Soient : l la hauteur verticale du tuyau d'aspiration, H la hauteur verticale du tuyau d'ascension comptée du centre de l'ouverture latérale, c la course du piston, z, z_0 les mêmes quantités que plus haut, z_0' la distance verticale du centre de l'ouverture du tuyau d'ascension au bas du corps de *pompe*, la résistance à vaincre pour soulever le piston a pour valeur

$$Q = aD(l + z_0' + z),$$

et le travail utile est égal à

$$Tu' = acD(l + \tfrac{1}{2}c + z_0 + z_0').$$

Mais le travail utile relatif à une course descendante du piston est exprimé par la formule

$$Tu'' = aDc(H - z_0 - \tfrac{1}{2}c);$$

donc, pour une double course, le travail utile est

$$(7) \quad Tu = Tu' + Tu'' = acD(l + H + z_0').$$

Nommant H_1 la distance verticale qui sépare le niveau de l'eau dans le réservoir de l'ouverture supérieure du tuyau d'ascension, on aura

$$H_1 = l + H + z_0',$$

et, par suite,

$$Tu = acDH_1.$$

Ce qui fait voir que malgré la résistance variable qui s'exerce dans le corps de *pompe*, soit qu'on élève le piston, soit qu'on l'abaisse, le travail utile est égal au travail nécessaire pour élever à la hauteur H_1 un volume d'eau égal à celui du corps de *pompe*.

— III. Considérations générales. Lorsque l'on établit une *pompe*, il faut tenir compte des conditions de remplissage de la *pompe* et de celles dans lesquelles le travail moteur sera un minimum. Si le piston faisait un vide parfait, l'eau s'élèverait dans la colonne d'aspiration à une hauteur de $10^m,33$ au-dessus du niveau du puisard; mais dans la pratique, quand le piston est au bas de sa course, la pression de l'air qui occupe l'espace compris entre le piston et la soupape d'aspiration étant, en négligeant le poids de la soupape, égale à la pression atmosphérique, quand le piston est en haut de sa course la pression de cet air devient $h\frac{q}{Q+q}$, h désignant la pression atmosphérique, q l'espace nuisible ou le volume de l'air lorsque le piston est au bas de sa course, Q le volume engendré par le piston dans une levée, et par conséquent $Q+q$ le volume occupé par l'air quand le piston est en haut de sa course. Pour que, après un plus ou moins grand nombre de coups de piston, la *pompe* puisse s'amorcer, il faut que l'on ait au maximum, en désignant par h_1 la hauteur de la soupape d'aspiration au-dessus du puisard et en négligeant le poids de la soupape,

$$h_1 = h - h\frac{q}{Q+q} = h\left(1 - \frac{q}{Q+q}\right).$$

Mais il ne faut pas seulement que l'eau puisse pénétrer dans la partie inférieure du corps de *pompe*, il faut encore qu'elle atteigne le point le plus élevé de la course du piston, lequel, en négligeant le poids des soupapes et la force élastique de l'air et de la vapeur que dégage l'eau soumise à une faible pression, peut se trouver à une hauteur de $10^m,33$ au-dessus du niveau du puisard. Dans la pratique, il est rare que l'eau puisse s'élever à 9 mètres de hauteur; il convient de ne compter que sur 8 mètres à $8^m,50$. La hauteur de la colonne d'aspiration ne se prend guère que de 5, 6 et 7 mètres. Cette hauteur devient presque nulle pour les *pompes* à eau très-chaude. Pour que le piston fonctionne sans choc, il suffit que l'eau arrive en même temps que lui au point supérieur de sa course; il faut donc que l'on ait, en supposant la vitesse du piston uniforme,

$$Ksv = SV,$$

d'où

$$s = \frac{SV}{Kv}, \tag{8}$$

K désignant le coefficient de la dépense que l'on peut faire égal à 0,60 environ, s la section de la soupape d'aspiration, v la vitesse de l'eau dans cette soupape quand son niveau arrive au point supérieur de la course du piston, vitesse qui a alors sa plus petite valeur $= \sqrt{2g(h-h_1)}$; h_1 étant la hauteur du point où se trouve le piston au-dessus du niveau du puisard, S la section du piston, et V la vitesse de ce piston. De l'équation (8) on tire

$$V = \frac{Ks}{S}\sqrt{2g(h-h_1)}. \tag{9}$$

La vitesse doit être égale ou inférieure à cette quantité. On voit que pour avoir des *pompes* à grande vitesse il faut rendre Ks aussi grand et h_1 aussi petit que l'on pourra. Avec cette limite de vitesse la *pompe* restera remplie.

Pour que le travail moteur de la *pompe* soit minimum, il faut diminuer autant que possible le frottement du piston; c'est là un obstacle, car ce frottement est indispensable pour rendre étanche le corps de *pompe*. Il y a certains pistons pour lesquels le frottement est proportionnel à la pression. Les garnitures de cuir ont cet avantage, celles de chanvre ne l'ont pas. Dans les *pompes* à piston plongeur, celui-ci donne lieu à plus de frottement; mais il passe dans une boîte à étoupe. C'est un avantage quand la machine est bien conduite, parce qu'alors on peut toujours, par un serrage, éviter les fuites lorsque l'usure a laissé passer un peu d'eau. La seconde cause de perte est le frottement dans les tuyaux; elle est quelquefois énorme dans les tuyaux d'aspiration lente; mais elle est importante aussi dans le tuyau de refoulement. Quand on a une grande élévation d'eau, il faut déterminer certains diamètres à donner à ce tuyau de refoulement, examiner la perte de charge produite par chacun d'eux, comparer les pertes aux diamètres et calculer l'économie du travail moteur obtenu avec tel ou tel tuyau. Pour régulariser le mouvement de l'eau dans la conduite, on fait usage de réservoirs d'air où l'on emploie deux à trois *pompes* conjuguées; le premier mode diminue le frottement de la conduite; le second augmente, au contraire, les résistances nuisibles. Le réservoir d'air est donc, sauf exception, préférable; si l'aspiration est traînante, on le place avant la soupape pour régulariser la vitesse de l'eau. Les chocs des soupapes, qui sont dus à la vitesse du piston mal combinée avec celle de l'eau, sont amoindris par l'application de cet appareil. Pour éviter les étranglements, on élargit les tuyaux vers les soupapes d'aspiration et de retenue, car, pour des soupapes trop étranglées, on est obligé de diminuer la vitesse du piston, qui est souvent la cause des chocs et des vibrations. Dans les soupapes, il faut considérer la section s, la levée l, le poids p et le rapport existant entre les tuyaux inférieur et supérieur; si s est la section du piston, on fait souvent

$$s = \frac{1}{4} \text{ à } \frac{4}{9} \text{ de S};$$

mais aujourd'hui, où l'on veut généralement une très-grande vitesse, on fait souvent $s = S$, et même $s > S$. Pour que la levée soit moindre, puisque l, qui multiplie le contour de s, doit être constant, il faut faire la section s très-grande. Le poids doit avoir un certain rapport avec la pression qui tend à la faire fermer; il doit varier selon l'effort que l'eau doit produire pour la soulever; souvent on la charge de rondelles de plomb. La différence des sections supérieure et inférieure de la soupape doit être réduite au minimum pour avoir une moindre pression sur ses bords; ceci exige encore de grandes soupapes. L'eau en arrivant au dégorgeoir y tombe avec une vitesse qui provient du surcroît de chute $\frac{v^2}{2g}$; l'eau a donc été élevée trop haut; pour éviter cet effet, on élargit l'ouverture du dégorgeoir, de façon que la vitesse se perde et que l'eau se déverse sans perte de chute. Cette disposition a beaucoup d'importance pour les petites *pompes* à basse pression employées dans les irrigations et les dessèchements. Une longue course est favorable à la durée et à la conservation du piston; mais l'observance de ce principe, si la machine est verticale, a le défaut d'éloigner le point d'appui; de là l'emploi si fréquent des *pompes* horizontales. Pour les *pompes* mues à bras d'homme, la course du piston est de $0^m,30$ environ; pour celles qui sont mues par des machines, elle est ordinairement de 1 mètre à $1^m,50$, quelquefois elle va à 2 mètres, et aux mines d'Huelgoat, en Bretagne, elle est de $2^m,30$. La vitesse d'une *pompe* marchant régulièrement atteint rarement $0^m,30$; à Huelgoat, elle est de $0^m,42$; mais il convient qu'elle soit comprise entre les limites $0^m,16$ et $0^m,24$. Des expériences faites au Conservatoire des arts et métiers sur des *pompes* d'épuisement ont donné en moyenne 0,932 pour le rapport du volume engendré par le piston à celui de l'eau élevée, et 0,562 pour le rendement. Pour les *pompes* employées à élever les eaux dans les villes et qui sont en général à double effet, le rapport des volumes atteint 0,90 à 0,95, et l'on peut compter sur un rendement de 0,70 à 0,75. Pour les épuisements des mines, on a quelquefois à élever l'eau à des hauteurs considérables. Une seule *pompe* peut le faire d'un jet, mais les clapets durent très-peu, et il convient qu'une même *pompe* n'élève l'eau qu'à une hauteur de 30 à 60 mètres; pour des hauteurs plus considérables, on doit employer plusieurs *pompes* étagées sur la hauteur du puits. Des *pompes* établies à Illsang, en Bavière, par M. Reichenbach, élèvent l'eau d'un seul jet à 356 mètres. Quand une *pompe* doit marcher par intervalles, on fait en sorte qu'elle reste toujours amorcée; à cet effet, pour éviter les rentrées d'air par les joints, sous l'influence du vide partiel intérieur et de la diminution de pression, on met des clapets de retenue au fond de la colonne d'aspiration. Il est nécessaire de purger la *pompe* d'air; pour cela, on met en communication les tuyaux de refoulement et d'aspiration; l'eau renfermée dans le premier remplit le second, l'air sort alors en sifflant par un robinet placé sur le corps de *pompe*; car si le piston laisse un vide égal à $\frac{1}{10}$ pour une *pompe* de 100 mètres, $\frac{1}{20}$ pour une de 200 mètres, on augmente son volume et l'on perd une pression qui est de $\frac{100}{10} = 10$ mètres ou $\frac{200}{20} = 10$ mètres, soit 1 atmosphère, la pression étant la même qu'à l'extérieur, l'eau ne montera pas. On peut se passer de mettre le tuyau en communication en plaçant un robinet sur le corps de *pompe*, au sommet de la course du piston; on fait mouvoir ce dernier, et quand il aspire on ferme le robinet; l'air du tuyau d'aspiration sort par les soupapes et l'eau s'élève; dans le mouvement contraire, quand le piston descend, on ouvre le robinet et l'eau est chassée; on arrive bientôt à un vide suffisant. Quand le tuyau d'aspiration est [illegible] et fort long, il peut arriver qu'il n'aspire pas, l'air rentrant trop facilement dans ce long parcours; on peut alors entourer ce tuyau d'un manchon en béton, en interposant une couche d'eau qui empêche les rentrées d'air.

Parmi les *pompes* mues à bras d'homme, on peut citer: 1° la *pompe* dite *domestique*, aspirante et foulante à simple effet, son diamètre est de $0^m,55$, sa course de $0^m,210$, le nombre de coups de 28 par minute, et le rendement effectif par heure de 700 litres; 2° la *pompe* à incendie, employée aussi par la marine; elle est à double cylindre, à simple effet, aspirante et foulante, l'aspiration y est très-courte et l'ascension doit être poussée à 20 mètres d'eau plus 1 atmosphère; le réservoir d'air a donc une pression de 3 atmosphères au moins. Chaque corps de *pompe* a de $0^m,12$ à $0^m,14$; les huit pompiers qui la manœuvrent donnent 60 coups doubles de balancier par minute; la course du piston est de $0^m,08$, la hauteur du jet 20 mètres, et la lance a $0^m,016$ de diamètre.

Les *pompes* mues par manége demandent à aller lentement, et la régularisation du mouvement s'obtient en les conjuguant; la *pompe* tiercée est celle où l'effort est le mieux réparti pour le travail donné. Il y a avantage à faire la course variable, parce que souvent la quantité d'eau à élever est elle-même variable et que les animaux ont une allure déterminée au manége, qui donne toujours à peu près le même nombre de tours.

Les *pompes* mues par des moteurs inanimés sont spécialement employées pour l'élévation de l'eau dans les villes; elles présentent des systèmes divers qu'il serait trop long d'énumérer ici; nous nous contenterons de signaler les noms qu'elles portent et les endroits où elles ont été appliquées: la *pompe de Watt*, à double effet, aspirante et foulante, fonctionnant à l'établissement de Chaillot, à Paris; la *pompe de la ville de Chartres*, ayant très-peu d'aspiration et spécialement établie pour le refoulement, construite par M. E. Bourdon; la *pompe de la ville d'Angers*, à deux pistons, établie par M. Farcot; les *pompes de Toulouse*, mues par deux roues hydrauliques; celles de Bordeaux, de Lyon, d'Orléans, etc.

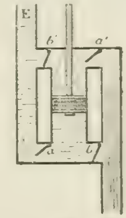

Fig. 6.

Parmi les autres systèmes de *pompes*, on remarque: la *pompe de Delahaye*, aspirante et foulante, à double effet, dont la figure ci-dessus représente les parties essentielles. Considérons le piston, dans sa course descendante; l'eau, foulée par lui, ouvre la soupape a et ferme les soupapes b, b_1, placées aux extrémités de la même diagonale; en même temps, il se fait au-dessus du piston un vide, lequel est immédiatement rempli par le liquide affluant du réservoir. Quand le piston remonte, les soupapes b, b_1 s'ouvrent, tandis que a, a_1 se ferment; le piston, dans sa course ascendante, refoule donc une nouvelle quantité d'eau dans le tuyau d'ascension; pendant ce temps, l'eau du réservoir arrive dans le bas du corps de *pompe*, et ainsi de suite. Dans ces *pompes*, l'effort transmis au piston par le moteur est

$$Q = alD(H + l - z), \tag{10}$$

et le travail utile relatif à une double course

$$Tu = 2alD(H + l). \tag{11}$$

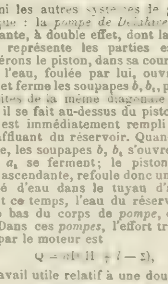

Fig. 7.

La *pompe de Bramah* est due à un mécanicien anglais qui vivait au commencement de ce siècle. [illegible] une lame rectangulaire se mouvant dans un corps de *pompe* [illegible] cylindre. La lame BA [illegible] mouvement circulaire alternatif, qu'elle accomplit en frottant à la fois contre les deux bases et la surface cylindrique du corps de *pompe*. Quand le piston BA se meut vers [illegible], il refoule l'eau dans le tuyau d'ascension en faisant ouvrir la soupape b et fermer celle du conduit c; pendant ce temps, l'eau arrive dans le corps de *pompe* par le tuyau de gauche. Lorsque le piston retourne vers CB, les mêmes [illegible] mais en sens inverse, et [illegible] de *pompe*, l'effort transmis au piston par le moteur est constant [illegible] on a

$$Q = alD(H + l). \tag{12}$$

Si l'on nomme R le rayon du corps de *pompe* et si l'on suppose que le piston puisse décrire toute la demi-circonférence, le travail utile relatif à une course du piston sera

$$Tu = \frac{1}{2}\pi aDR(H + l). \tag{13}$$

On peut remarquer que le coefficient de $H + l$ est égal au poids de l'eau que chaque coup de piston foule dans le tuyau d'ascension.

— *Pompe centrifuge*. Cette *pompe*, dont la figure fait voir la disposition, n'est autre chose qu'un ventilateur à axe horizontal et à ailes courbes dans lequel l'eau arrive par les deux joues. La hauteur d'élévation de l'eau est proportionnelle au carré de la vitesse du

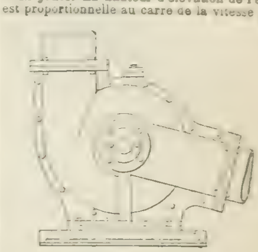

Fig. 8.

ventilateur, mais l'effet utile baisse à mesure que cette hauteur augmente. Une de ces *pompes*, dont le ventilateur a $0^m,23$ de diamètre intérieur, dont les ailes ont $0^m,075$ parallèlement à l'axe et $0^m,0575$ suivant le rayon, a donné un rendement de 0,60 pour une hauteur d'élévation de 2 mètres; mais ce rendement a baissé à 0,40 pour des hauteurs plus grandes. La caisse dans laquelle se meut le ventilateur n'a que $0^m,075$ de largeur en regard des ailes, plus le jeu nécessaire au mouvement de celles-ci; puis elle va en s'élargissant de manière à former un canal [illegible] de $0^m,300$ de largeur. Le contour des ailes est en contact avec le canal en un point

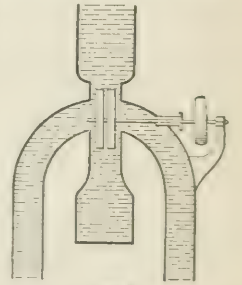

Fig. 9.

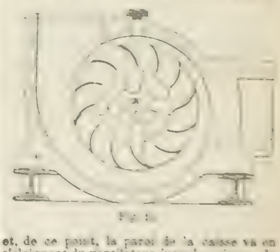

Fig. 10.

et, de ce point, la paroi de la caisse va en s'éloignant du ventilateur jusqu'au niveau de l'axe du [illegible]. Il y a [illegible] à 135 [illegible] 224 [illegible] par les extrémités d'une même aile font entre eux un angle de 54°.

C'est Appold, ingénieur mécanicien, [illegible] qui construisit le premier modèle de la *pompe* centrifuge. Il parut aux Expositions de Londres en 1851 et de Paris en 1855, où il frappa vivement l'attention publique, tant à cause du volume relativement petit de la *pompe* que de la masse énorme d'eau qu'il soulevait et laissait retomber en larges nappes.

Plusieurs ingénieurs ont successivement cherché à contrefaire l'appareil Appold, mais ils ne sont arrivés qu'à en diminuer le rendement utile jusqu'à le faire tomber [illegible] à 40, puis à 30 et même à [illegible]. MM. Neut et Dumont reprirent l'idée d'Appold et, tout en conservant à l'appareil ses

dispositions générales, introduisirent dans son ensemble assez d'innovations et de perfectionnements, tant dans la composition et la disposition des différents organes que dans le mode d'installation, pour rendre pratique, dans le sens absolu du mot, la *pompe* centrifuge à laquelle leur nom reste désormais attaché. L'emploi s'en est promptement généralisé, et on compte aujourd'hui près de cinq mille applications de leur *pompe* tant en France qu'à l'étranger.

La *pompe* centrifuge est d'un emploi fort avantageux pour les élévations relativement faibles. On ne peut cependant l'appliquer d'une manière universelle, par exemple pour les besoins domestiques, pour l'incendie, pour les grandes élévations, pour les puits profonds, ni pour les débits inférieurs à 150 litres par minute. Sa puissance s'oppose aussi à ce qu'elle soit mise en mouvement à bras d'homme, ou par un manége. Elle exige toujours un moteur à vapeur ou hydraulique. Ces réserves faites, le champ reste vaste pour l'emploi de la *pompe* centrifuge; elle a son application marquée dans la plupart des grandes industries qui consomment beaucoup d'eau : papeteries, sucreries, blanchisseries, teintureries, lavoirs, filatures, forges, hauts fourneaux, etc. Elle sert aux travaux d'épuisement dans les fouilles pratiquées pour la construction des ponts, des écluses; à la captation des sources et cours d'eau pour l'alimentation des villes. Une des grandes applications de ces *pompes* est surtout pour la mise à sec des formes de radoub dans les ports; ainsi, à Saint-Nazaire, elles opèrent l'épuisement de 30,000 mètres cubes en cinq heures. Le dessèchement des marais et les grandes irrigations sont aussi de leur ressort. La submersion ayant été reconnue comme le meilleur remède, jusqu'à ce jour, contre les ravages du phylloxéra, on a eu recours à la *pompe* centrifuge pour noyer les vignes attaquées, et l'opération a eu le plus grand succès partout où elle a été faite. Une autre application non moins heureuse de la *pompe* Neut et Dumont, c'est la possibilité du renflouage des navires; la puissance de ces appareils a permis de vider et de remettre à flot plusieurs grands paquebots, malgré les violentes rentrées d'eau qui en avaient déterminé le naufrage : entre autres, la *Corrèze*, au Sénégal, juin 1870; le *Panama*, à Santander, novembre 1872; le *François Ier*, à Montevideo, décembre 1872. Enfin, mettant à profit la force et la rusticité des organes de la *pompe* centrifuge Neut et Dumont, on essaye en ce moment une application nouvelle qui promet et paraît donner déjà les plus remarquables résultats : il s'agit du dragage des vases molles et des sables qui obstruent l'entrée d'un grand nombre de ports et de fleuves.

Les expériences faites par le Conservatoire des arts et métiers ont constaté pour ces *pompes* un rendement de 58 pour 100 du travail moteur développé, et, ajoute M. Tresca dans son rapport, elles se trouvent parfaitement appropriées aux grands épuisements toutes les fois que la hauteur d'aspiration ne dépasse pas 6 à 8 mètres. Cependant, dans certaines applications, l'aspiration peut se faire même au delà de 9 mètres.

La *pompe* centrifuge repose sur ce principe : pour équilibrer une colonne d'eau de hauteur H, la vitesse à imprimer à la roue à palettes est égale à

$$\sqrt{2gH}.$$

Avec cette vitesse, la colonne d'eau reste immobile et comme suspendue, sans déversement, par conséquent sans travail utile produit; une augmentation de vitesse rompt l'équilibre, la colonne d'eau se met en mouvement et le produit est d'autant plus considérable que l'excès de vitesse sur

$$\sqrt{2gH}$$

est lui-même plus grand.

Le corps de *pompe* est formé de deux coquilles réunies. Un axe, traversant ce corps de *pompe*, porte une roue à aubes courbes. Lorsque l'appareil est en mouvement, l'eau afflue par le tuyau d'aspiration et arrive, divisée par deux conduits, dans les joues du corps de *pompe* à la hauteur de l'axe de la roue, d'où elle est refoulée dans le conduit d'échappement. Celui-ci n'est que la suite du tuyau d'aspiration.

Nous négligeons les autres détails, qui ont néanmoins une très-grande importance, car eux seuls ont rendu le système pratique, et nous renvoyons aux écrits et documents spéciaux.

— *Pompe rotative à pignons*. Il y a six siècles, Roger Bacon pronostiquait ainsi : « On construira des bateaux pour aller sur l'eau, sans voiles ni rameurs, de grands vaisseaux naviguant sur la mer, conduits par un seul homme, avec plus de vitesse que ceux qui sont pleins de matelots; des chariots se mouvront avec des efforts incroyables sans animaux; on construira aussi des machines pour voler. » En ce temps-là, ces prédictions étaient autant d'utopies. Cinq cents ans plus tard, on commençait à entrevoir la possibilité de leur réalisation, et aujourd'hui ce sont faits accomplis, même dépassés. Bien que rien ne semble impossible maintenant, si, il y a quelques années, quelqu'un eût dit : « Une *pompe* n'a besoin, pour fonctionner, ni de balancier, ni de tige, ni de piston, ni de soupape, ni de clapet, ni de tampon, » ce quelqu'un eût été traité de visionnaire, de chercheur de mouvement perpétuel et de quadrature du cercle. Pourtant, cette merveille de la mécanique est réalisée par les moyens les plus simples; depuis 1870 elle fonctionne et déjà elle a reçu une foule d'applications. Il s'agit ici de la *pompe rotative* inventée par MM. J. Moret et Broquet. Le système rêvé par ces mécaniciens était une *pompe* simple, sans organes fragiles, qui permît le transvasement des vins, spiritueux, essences, etc., à l'abri du contact de l'air, sans évaporation ni perte d'aucune sorte. Le but a été atteint et même dépassé, car la force de projection de cette *pompe*, qui peut aller à 35 mètres de jet horizontal et à plus de 20 mètres de jet vertical, permet de l'employer dans les cas d'incendie et pour l'arrosage.

Une *pompe* à piston, soupape, clapet, etc., établie dans les meilleures conditions, ne donne en produit effectif que 75 pour 100 du travail employé; la *pompe* rotative J. Moret et Broquet utilise 85 pour 100 du travail. Avec une manivelle à volant appliquée à une *pompe* ordinaire, un homme produit un travail équivalant à 9 kilogrammètres par seconde. Avec la *pompe* rotative le travail développé arrive à 11 kilogrammètres par seconde. On utilise ainsi 12 pour 100 de force qui se trouve être perdue dans les autres systèmes. Dans un cas exceptionnel, par exemple dans un incendie, un homme agissant sur la *pompe* rotative pendant trois minutes environ peut développer, par seconde, un travail de 37 à 38 kilogrammètres, la force d'un demi-cheval-vapeur. En travail ordinaire, un homme agissant sur une *pompe* rotative de moyenne force peut, en une heure, élever à 4 mètres de hauteur 5,785 litres d'eau; le cheval-vapeur en élève 40,500 litres à la même hauteur, dans le même temps.

Les organes si compliqués et si fragiles des anciens systèmes de *pompe* sont remplacés, dans cet ingénieux appareil, par deux pièces solides, simples, rustiques, s'emboîtant l'une dans l'autre et déterminant, par leur disposition et leur jeu naturel, une aspiration constante et un refoulement continu, sans efforts et sans secousses. L'appareil entier a le volume d'un chapeau. On le fixe sur une brouette pour pouvoir le transporter où besoin est. Mis à demeure sur un socle de fonte, ou vissé contre un bâti vertical, il peut recevoir le mouvement d'une locomobile ou de tout autre moteur.

Nous donnons ici un dessin de la vue intérieure d'une *pompe* rotative à pignons.

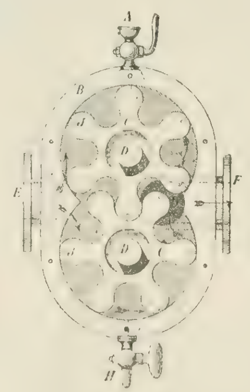

Fig. 11.

A, robinet graisseur servant à huiler l'intérieur quand la *pompe* est au repos; B, corps de *pompe*, en fonte, cuivre ou bronze; C, pignons à six dents, composant tout le mécanisme intérieur; D, arbres des pignons; E, bride du côté de l'aspiration; F, bride du côté du refoulement; G, issue du liquide; H, robinet purgeur pour égoutter la *pompe* après fonctionnement; J, lames de cuir servant à jointer les dents contre les parois de la *pompe*.

— *Pompe rotative à palettes*. Cette autre *pompe*, de création plus récente (1874), est aussi l'œuvre de MM. J. Moret et Broquet. Le système est plus ingénieux encore que le précédent. Le dessin que nous en donnons aidera à comprendre son fonctionnement.

La *pompe* rotative à palettes se compose d'un corps de *pompe* cylindrique, dans l'intérieur duquel un cylindre se meut, en conservant toujours une position excentrée par rapport à la cavité cylindrique du corps de *pompe*. Trois palettes, glissant dans des mortaises, rentrent et sortent alternativement, pendant l'évolution du cylindre excentré, maintenues en contact permanent avec les parois intérieures de la *pompe* au moyen d'un deuxième cylindre central, dont le rôle est de corriger l'excentricité de position du cylindre à palettes. Les palettes forment trois chambres, tour à tour aspirant et refoulant le liquide.

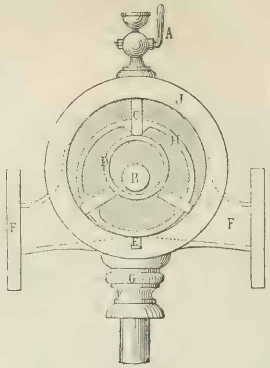

Fig. 12.

Le volume de la *pompe* à palettes est à peu près le même que celui de la *pompe* à pignons. Ses effets et ses emplois sont aussi à peu près identiques, avec cet avantage que la *pompe* à palettes peut admettre, dans ses organes des matières plus épaisses, compactes, solides même, comme les purins et les vidanges. Ce nouveau système semble appelé à beaucoup d'avenir, et les constructeurs de l'appareil dont nous donnons ci-dessus une coupe en obtiennent d'excellents résultats.

Dans les machines à vapeur, on distingue trois sortes de *pompes* :

1° La *pompe* à air, qui n'est qu'une *pompe* à eau ordinaire, assez grande pour enlever du condenseur l'eau chaude qui s'y dépose à chaque instant, ainsi que l'air qui s'y dégage, soit de la vapeur utilisée, soit de l'eau froide injectée. Si on représente par V le volume que doit engendrer son piston pour condenser 1 kilogramme de vapeur à la température t, pour laquelle v représente le volume à enlever du condenseur, on a, en remarquant que les *pompes* ne produisent jamais que les 0,75 du volume calculé,

$$V = \frac{v}{0{,}75}.$$

Si V_1 représente le volume de vapeur dépensée correspondant à une course de piston, le poids d'une cylindrée à condenser est égal à pV_1, et l'on a pour le volume que doit engendrer le piston de la *pompe* à air

$$x = \frac{v}{0{,}75}\,pV_1;$$

si l'on fait $t = 38°$, ce qui a lieu ordinairement, on a

$$v = 0^{mc},04055 \quad \text{et} \quad \frac{v}{0{,}75} = 0^{mc},054\,;$$

d'un autre côté, si la vapeur qui arrive au condenseur à 1 atmosphère $\frac{1}{4}$ pèse $0^{k},72$, on a

$$pV_1 = 0{,}72\,V_1,$$

d'où

$$x = 0{,}03888\,V_1.$$

2° La *pompe* à eau fraîche, chargée de fournir l'eau froide, qu'elle tire soit d'un puits, soit d'un cours d'eau voisin, et qu'elle verse dans une bâche, d'où elle est dirigée sur les divers points où elle est nécessaire.

3° La *pompe* d'alimentation, exclusivement employée à maintenir constant le niveau de l'eau dans la chaudière. Les dimensions de ces *pompes* varient avec le volume qu'elles doivent fournir; dans tous les cas, elles se calculent comme nous l'avons indiqué précédemment, suivant qu'elles sont aspirantes et foulantes, ou aspirantes et élévatoires, ou foulantes et élévatoires; elles sont généralement à simple effet.

— Verrer. *Pompe de Robinet*. Cet appareil a été inventé en 1824 par un ouvrier de Baccarat, nommé Robinet, pour faciliter le soufflage des grandes pièces, et est entré depuis dans la pratique ordinaire. Il consiste en un petit tube de laiton, ouvert par un bout et fermé par l'autre, dans lequel se trouve un piston de bois garni de cuir pressé par un ressort à boudin. Après avoir fixé l'extrémité ouverte de ce tube sur l'embouchure de la canne, on comprime, par un mouvement brusque imprimé au ressort, l'air contenu dans l'intérieur de l'appareil, et l'on injecte ainsi cet air dans la pièce que l'on veut fabriquer.

— Législ. Lorsqu'il existe une *pompe* dans une maison, le locataire a à sa charge les réparations que peuvent exiger le piston, la tringle qui le fait mouvoir et le balancier. Si, au lieu d'un locataire unique, il s'en trouve plusieurs, le propriétaire de la maison doit faire les réparations; néanmoins, si le locataire qui a commis la dégradation est connu, c'est à ce dernier qu'incombe la charge des réparations.

Pompes Notre-Dame (ANCIENNES). V. NOTRE-DAME.

POMPÉ, ÉE (pon-pé) part. passé du v. Pomper. Elevé avec une pompe : *De l'eau* POMPÉE *par une servante.*

— Aspiré, élevé comme en pompant : *L'eau* POMPÉE *par les racines s'appelle liqueur lymphatique, parce qu'elle diffère peu de l'eau pure.* (B. de St-P.)

POMPÉE ou **POMPEIUS STRABO** (Cneius Sextus), consul romain, père du grand Pompée, mort en 87 av. J.-C. Successivement questeur, préteur et consul (89), il se couvrit de gloire pendant la guerre sociale, par la défaite d'Afranius (90), la prise d'Asculum (89) et la soumission des Peligni et des Vestini; mais sa cupidité et ses déprédations le déshonorèrent. Indécis dans la lutte entre Marius et Sylla, il se laissa battre par Cinna et fut tué dans son camp par un coup de tonnerre. Le peuple jeta son cadavre dans le Tibre, et Cicéron l'appelle un homme haï des dieux.

POMPÉE (Cneius POMPEIUS), dit **le Grand Pompée**, un des plus illustres personnages de l'histoire romaine à l'époque du déclin et de la chute de la république, né l'an 107 av. J.-C., d'une famille équestre, mort en 48. Il fit ses premières armes sous son père Pompeius Strabo et embrassa, jeune encore, le parti de Sylla. Quand le dictateur revint d'Asie et qu'il marcha sur Rome à travers l'Italie, Pompée leva de son chef trois légions dans le Picenum et les lui amena en traversant trois corps ennemis. Sylla, qui avait jugé d'un coup d'œil le présomptueux jeune homme, le reçut avec de grands honneurs et l'aborda en le saluant du titre d'**imperator**, titre qui ne se donnait ordinairement qu'aux généraux en chef qui avaient remporté de grandes victoires. Depuis, il lui donna le surnom de **Grand** et se l'attacha ainsi. Il s'en servit pour poursuivre partout les restes du parti vaincu, dans la Cisalpine, en Sicile et en Afrique. Ces succès rapides et faciles commencèrent l'immense réputation militaire qui devait un jour balancer celle de César. Après la mort de Sylla, Pompée contribua à anéantir ce qui restait du parti de Marius : Lepidus et Junius Brutus en Italie, Perpenna et Sertorius en Espagne. Une chose digne de remarque, c'est le bonheur constant qui favorisa toutes ses opérations, sans qu'il y ait eu parfois la moindre part. C'est ainsi qu'au moment d'être vaincu peut-être par Sertorius, ce grand capitaine fut assassiné par son lieutenant Perpenna, dont Pompée eut ensuite facilement raison. En revenant d'Espagne, il rencontra en Lucanie quelques milliers d'esclaves échappés au glaive de Crassus, les extermina et s'attribua ensuite tout l'honneur d'avoir terminé la guerre des gladiateurs (v. SPARTACUS). Jamais général ne fut plus heureux; il entreprend des guerres à moitié achevées, et les succès de ceux qui l'ont précédé sont mis en oubli pour venir grossir les siens. Sa réputation et sa gloire se formèrent, pour ainsi dire, des dépouilles d'autrui. A son retour, il reçut le consulat et le triomphe (70). Jusque-là, sans avoir une couleur politique bien tranchée, il avait, quoique simple chevalier, servi d'auxiliaire à la faction aristocratique. Pendant son consulat, pour contre-balancer le crédit de l'opulent Crassus, il se tourna du côté de la démocratie, vers les chevaliers et le peuple; il abrogea la loi de Sylla qui enlevait aux tribuns le *veto*, l'inviolabilité et le droit d'initiative des lois, en même temps qu'il rendait aux chevaliers la puissance judiciaire, flattant tour à tour et suivant les besoins de son ambition tantôt les nobles, tantôt les riches et tantôt la plèbe. Par reconnaissance, les chevaliers et le peuple lui donnèrent le commandement de la guerre contre les pirates (67), avec un pouvoir extraordinaire et des forces considérables. En quelques mois, il eut terminé cette facile expédition et purgé la Méditerranée. Devenu l'idole des Romains, il reçut la continuation de ses pouvoirs illimités pour l'achèvement de la guerre contre Mithridate, presque écrasé déjà par Lucullus. Il part en Asie (66), profite habilement des succès de son prédécesseur et, par une suite de victoires brillantes, ou plutôt, de marches militaires, il réduit en provinces romaines la Bithynie, le Pont, la Paphlagonie, puis la Syrie, la Judée, etc. La mort de Mithridate, au moment même où le vieux roi tentait d'entraîner les Scythes et les barbares du Caucase contre les Romains, fut encore pour Pompée un événement qui venait couronner son triomphe. Revenu d'Asie au milieu de sa gloire et de ses succès, il vit avec un amer dépit le sénat refuser de ratifier les actes de son proconsulat. Devenu trop puissant pour se résigner à un rôle secondaire, il se ligua secrètement avec Crassus et César dans le but de dominer la république et de partager le pouvoir avec ses alliés, en attendant qu'il pût les écarter. Cette alliance occulte est connue dans l'histoire sous le nom de *premier triumvirat* (61). Par leur immense crédit, ces trois personnages, les plus puissants de Rome à ce moment, se partagèrent le monde romain comme une propriété. Les consulats et les provinces de-

vinrent leur proie, la république n'existait plus que de nom. Pompée eut le gouvernement de l'Afrique et de l'Espagne, mais fit administrer ces provinces par ses lieutenants et ne sortit pas de Rome; Crassus partit en Asie, et César, avec ce coup d'œil profond qui lui montrait si clairement sa route, choisit le gouvernemt de la Gaule. Il avait compris qu'il fallait abandonner Rome livrée aux factions, y laisser s'user des rivaux médiocres et aller préparer sa destinée dans un pays barbare et insoumis, mais belliqueux et plein d'avenir. La Gaule conquise, il aurait de la gloire, des soldats et de l'or : Rome était à lui. En effet, pendant qu'il grandissait par ses triomphes militaires et qu'il gagnait des partisans par ses largesses, Pompée voyait baisser son crédit et Crassus périssait dans la guerre contre les Parthes. Cet événement rompit l'équilibre du triumvirat; les deux rivaux entre lesquels allait se diviser le monde romain commencèrent à se mesurer. Pompée, après bien des tergiversations, s'était définitivement rapproché du sénat qui, en 52, le fit nommer seul consul, pour flatter son ambition et l'opposer à César, dont la renommée militaire et la puissance paraissaient, avec raison, un danger permanent pour la liberté publique. Bientôt on parla de lui donner un successeur dans son gouvernement des Gaules, et comme on demandait à Pompée quelles forces il aurait à opposer à son rival dans le cas où celui-ci marcherait sur Rome, il répondit avec une folle présomption « qu'il n'aurait qu'à frapper l'Italie du pied pour en faire sortir des légions. » Mais cette confiance dans une popularité évanouie devait être trompée par l'événement, et quand, après diverses tentatives d'accommodement, le sénat déclara César ennemi de la république (49) et que le vainqueur des Gaules franchit le Rubicon, Pompée ne sut prendre aucune mesure, désespera de la défense de Rome et s'enfuit avec les sénateurs, les magistrats et un grand nombre de citoyens. Il rallia d'abord quelques troupes au bord de la mer, réunit les forces navales de la république à Brundusium et finit par passer en Grèce, où il rassembla des forces, pendant que César soumettait Rome, l'Italie, l'Espagne et l'Afrique. Le fer décida dans cette grande lutte entre la vieille république patricienne et la monarchie militaire. Le choc des deux partis eut lieu à Pharsale (48). César, avec ses légions de rudes barbares germains et gaulois, eut facilement raison de l'armée de son rival, armée composée de tout ce que Rome renfermait d'illustre, mais qui manquait, par cela même, de l'unité de commandement. Pompée, vaincu, forcé jusque dans son camp, fut obligé de s'échapper en fugitif. Il se réfugia d'abord à Lesbos, puis résolut d'aller demander asile au roi d'Égypte, Ptolémée XII; mais à peine débarqué sur le rivage, il fut assassiné par ordre des ministres du roi. Quand on présenta sa tête à César, on dit que le dictateur détourna la tête et versa même quelques larmes sur le sort de celui qui n'était plus à craindre pour lui.

« On admirait en Pompée, dit Velleius Paterculus, non ces grâces qui parent la jeunesse, mais une beauté grave et majestueuse, qui s'alliait bien à sa haute fortune et qui resta la même jusqu'au dernier jour de sa vie. Sa vie était pure, ses mœurs irréprochables, son éloquence médiocre. Il était passionné pour les honneurs, mais il voulait les recevoir comme une marque d'estime et non les usurper; général habile en temps de guerre, c'était, pendant la paix, le citoyen le plus modéré, tant qu'il n'avait point un égal à craindre; sincère et constant dans l'amitié, toujours prêt à pardonner l'offense, facile à satisfaire et d'une fidélité inviolable après la réconciliation, n'abusant jamais ou rarement de la puissance jusqu'à la rendre tyrannique. En un mot, il était à peu près exempt de vices, si ce n'était pas un vice, et le plus grand de tous, que cet orgueil qui ne lui permettait pas de souffrir un égal dans une cité libre et maîtresse du monde, où l'égalité était de droit entre tous les citoyens. Accoutumé, depuis qu'il avait pris la robe virile, à suivre à l'armée son père, général très-habile, il avait développé, par une étude approfondie de la science militaire, son esprit naturellement propre aux saines études... »

Parmi les écrivains qu'on peut consulter avec le plus de fruit sur le célèbre général romain, nous citerons : Plutarque, *Vie de Pompée;* Appien, *Guerres civiles;* Pline, *Histoire naturelle* (t. VII, p. 27); Valère-Maxime (t. VI, p. 2); Dion Cassius (t. XLI, XLII); Smith, *Dictionary* (in-4°); Grote, *Histoire romaine;* Michelet, *Histoire romaine*, etc.

Le mot de Pompée que nous avons rappelé plus haut, « qu'il n'avait qu'à frapper l'Italie du pied pour en faire sortir des légions, » donne lieu quelquefois, de la part des écrivains, à des allusions dont voici quelques exemples :

« Monseigneur le duc d'Orléans invita Boileau à dîner; c'était un jour maigre et l'on n'avait servi que du gras. On s'aperçut qu'il ne touchait qu'à son pain. « Il faut bien, » lui dit le prince, que vous mangiez gras » comme les autres; on a oublié le maigre. — » *Vous n'avez qu'à frapper du pied*, monseigneur, lui répondit le poète, et les poissons » sortiront de terre. »

(*Galerie littéraire.*)

« Mon bon Victor, dit Blondeau d'une voix douce, si tu voulais seulement ajouter un millier d'écus à l'argent qu'a déjà fait pousser de terre cette pauvre Théodosie, dès demain je pourrais être libre! — Te moques-tu de moi? répondit Deslandes en se levant par un mouvement brusque; si madame *n'a qu'à frapper du pied* pour que l'argent sorte de terre, je ne suis pas doué du même privilége. »

CHARLES DE BERNARD.

« Que ne m'est-il donné de te suivre dans ces déserts que l'industrie espagnole a transformés en villes florissantes! Tio Blas, que ton peuple me semble grand! Insatiable de richesses, *il a frappé cette terre du pied*, et il en est sorti des monceaux d'or! »

ROGER DE BEAUVOIR.

« Dès 1833, à la première apparition de son livre sur la *Démocratie en Amérique*, M. de Tocqueville annonça que la liberté courait en France et en Europe des périls imminents. Ce siècle ne le crut pas. Il marchait plein de confiance en lui-même, sûr de son triomphe, dédaignant les conseils autant que les prophéties, convaincu comme Pompée, l'avant-veille de Pharsale, qu'*il n'aurait qu'à frapper du pied* pour donner à Rome, au sénat, à la république, d'invincibles légions. »

LACORDAIRE.

Pompée (LA MORT DE), tragédie en cinq actes, par P. Corneille, représentée en 1641. Elle a pour sujet la mort du général romain, lâchement assassiné par ordre du roi d'Égypte, après la bataille de Pharsale.

Au début, Ptolémée est dans l'indécision; il ne sait s'il doit immoler Pompée, son bienfaiteur, qui vient d'être vaincu, ou s'il doit lui faciliter les moyens de lutter contre César. Le parti de la peur l'emporte. Jamais on n'avait buriné en traits plus profonds la lâcheté des cours à l'heure du danger, la perfidie des vils flatteurs et la faiblesse des rois aveugles. Les ministres de Ptolémée engagent leur maître à violer les lois sacrées de l'hospitalité en offrant à César la tête de Pompée, pour se concilier les bonnes grâces du vainqueur.

Quand les dieux étonnés semblaient se partager,
Pharsale a décidé ce qu'ils n'osaient juger.
Ses fleuves teints de sang et rendus plus rapides
Par le débordement de tant de parricides,
Ces horribles débris d'aigles, d'armes, de chars,
Sur ces champs empestés confusément épars,
Ces montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
Que la nature force à se venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents
De quoi faire la guerre au reste des vivants,
Sont les titres affreux dont le droit de l'épée,
Justifiant César, a condamné Pompée.

Pompée reçoit la mort en abordant sur le rivage égyptien. Cette première scène est une des plus belles expositions qu'on ait vues sur aucun théâtre. Tandis que le meurtre s'accomplit, survient Cléopâtre, la sœur de Ptolémée, dont Corneille, dans l'intérêt de la pièce, a singulièrement ennobli le caractère aux dépens de la vérité historique. Elle interroge Ptolémée sur le parti qu'il a pris. Le roi répond :

Je lui viens d'envoyer Achillas et Septime.

Cléopâtre s'écrie :

Quoi! Septime à Pompée, à Pompée Achillas!

Ce vers en dit plus que vingt n'en pourraient dire et fait sentir à Ptolémée l'imprudence qu'il a commise en mettant dans la confidence de son crime sa sœur dont il doit se défier, car elle a des prétentions au trône et, de plus, elle peut compter sur l'appui de César, qu'elle aime et dont elle a lieu de se croire aimée. Le corps de Pompée a été jeté dans les flots; mais l'affranchi Philippe a redemandé à la mer les restes du vaincu de Pharsale, et la mer lui a rendu cette chère dépouille avec les débris d'un vaisseau naufragé. De ces débris, l'affranchi Philippe a formé un bûcher; il a brûlé le corps de Pompée. L'urne qui renferme les cendres est remise à la noble veuve de Pompée. Cornélie soutient avec vigueur le nom qu'elle porte; elle exhale sa douleur en mouvements pathétiques; elle fait serment de venger son époux et, par un coup de théâtre saisissant, elle avertit César des complots formés contre sa vie par Ptolémée et son ministre. Mais si elle protége sa vie contre la trahison, c'est pour l'attaquer à son heure et conserver son droit de vengeance sur le vainqueur de Pompée. César est représenté en généreux ennemi. Aussi, tout en le prévenant qu'elle doit continuer à le combattre, Cornélie lui avoue qu'elle ne peut se défendre de l'estimer, beau mouvement, habilement imité par Voltaire dans le *Triumvirat*. César, nous le répétons, est digne des sentiments qu'il inspire à la veuve de son ennemi, et si, dans le premier moment, on a vu, en face de la tête de Pompée,

Que, par un mouvement commun à la nature,
Quelque maligne joie en son cœur s'élevait,
Dont sa gloire indignée à peine le sauvait,

à la fin, des larmes se sont échappées de ses yeux. Le meurtrier se voit méprisé par César, qui l'apprécie à sa juste valeur :

Pensez-vous que j'ignore ou que je dissimule
Que vous n'auriez pas eu pour moi plus de scrupule,
Et que, s'il m'eût vaincu, votre esprit complaisant
Lui faisait de ma tête un semblable présent?

Et il le renvoie honteusement. Ptolémée comprend que c'en est fait de son autorité; par politique et par amour César donnera la couronne à Cléopâtre. N'osant affronter César, il veut le faire assassiner. Mais Cornélie a pénétré ses desseins; elle entre brusquement :

. . . . César, prends garde à toi!

Et, dans une scène qui excite au plus haut point l'admiration, elle prévient César que, en restant son ennemie, elle ne saurait souffrir qu'on l'assassine; elle l'exhorte à prévenir les meurtriers par un prompt châtiment et termine par cet admirable cri :

. . . . Adieu; tu peux
Te vanter qu'une fois j'ai fait pour toi des vœux!

Ptolémée est puni de sa perfidie; Cornélie part pour se joindre aux restes de l'armée de Pompée, et César va chercher dans les bras de Cléopâtre le prix du trône qu'il lui a donné.

Cette fin est très-faible. D'ailleurs, il y a un grand défaut dans cette tragédie, c'est qu'elle renferme deux actions : 1° la mort de Pompée; 2° la conspiration contre César. Les galanteries entre César et Cléopâtre devraient, en outre, figurer plutôt sur la scène comique que sur la scène tragique. « Mais *Pompée*, dit Voltaire, n'est point une véritable tragédie; c'est une tentative que fit Corneille pour mettre sur la scène des morceaux excellents, qui ne faisaient point un tout; c'est un ouvrage d'un genre unique, qu'il ne faudrait pas imiter et que son génie, animé par la grandeur romaine, pouvait seul faire réussir. Trente beaux vers de Corneille valent beaucoup mieux qu'une pièce médiocre. » Or, Corneille disait : « Pour le style, il est plus élevé en ce poëme qu'en aucun des miens, et ce sont, sans contredit, les vers les plus pompeux que j'aie faits. » Soit, mais pas les meilleurs, car nous préférons la simplicité naturelle de Corneille à ces imitations de Lucain ou de notre vieux tragique Garnier, dont la *Cléopâtre* a été mise à contribution par l'auteur de *Pompée*. Nous reconnaissons Corneille à des vers comme ceux-ci. César s'adresse aux cendres de Pompée :

Restes d'un demi-dieu dont à peine je puis
Egaler la grandeur, tout vainqueur que j'en suis.

Cornélie, touchée de la grandeur de César, s'écrie :

O ciel, que de vertus vous me faites haïr!

« De semblables vers et la scène où Cornélie vient avertir César des complots formés contre sa vie par Ptolémée et Plotin sont, dit Laharpe, de ces hautes conceptions qui caractérisent le grand Corneille et rappellent l'auteur des *Horaces* et de *Cinna*. »

Pompée (COLONNE DE). Cette belle colonne en granit, qui existe encore à Alexandrie, a attiré depuis longtemps l'attention des archéologues. Un rapport lu à l'Institut égyptien lors de la conquête française nous donne des détails intéressants sur la colonne de Pompée. Elle est disposée sur une légère éminence et placée sur un soubassement légèrement dégradé; un noyau de $1^{mq},28$ lui sert seul de support. Ce noyau est formé d'un fragment de monument égyptien qui paraît être de la nature du silex et qui lui-même a été apporté en ce lieu, puisque les caractères hiéroglyphiques en sont renversés. En examinant attentivement cette dégradation commise sous le piédestal, on découvre que le tassement, réparti inégalement, a fait pencher la colonne de $0^{m},21$. Ce monument est divisé en quatre parties : piédestal, base, fût et chapiteau; un cercle de $2^{m},02$ de diamètre ferait croire qu'il y a eu autrefois un socle dessus, portant peut-être la figure du héros à qui on avait élevé cette colonne; mais ceci n'est qu'une conjecture. La hauteur totale est de $28^{m},75$. Toutes les parties du monument sont en granit thébaïque. Quoique l'ordre soit en quelque sorte corinthien par le chapiteau, il n'en a point les proportions grecques; celles du fût se rapprochent de l'ionique. Au reste, il est évident que les différentes parties qui le composent sont d'âges différents. Le fût, qui est d'un galbe admirable et d'un fort beau poli, excepté du côté du désert, qui a souffert par les [illegible], paraît être fait de la main des Grecs, peut-être sous les Ptolémées; quant aux autres parties, elles sont évidemment inférieures. Les profils se rapprochent [illegible] de ceux du Bas-Empire [illegible]; le chapiteau n'est que grossièrement massé; le piédestal est [illegible] du fût. On peut donc conjecturer que ce fût, fait antérieurement aux autres parties, aura été réédifié à une certaine époque. On doit beaucoup regretter [illegible] l'une des faces du piédestal ne soit plus lisible, on serait [illegible] sur ce monument [illegible] érigé en l'honneur de Pompée et, selon d'autres, en l'honneur de Septime-Sévère.

POMPÉE (Cneius), fils aîné du grand Pompée, né vers 75 av. J.-C., mort en 45. Après la mort de son père, il rassembla des forces en Espagne, où le nom de Pompée était populaire, et tenta de continuer la lutte contre César. Celui-ci vint le combattre en personne et le vainquit à Munda après une bataille sanglante (45 av. J.-C.). Il voulut fuir, mais fut tué par ceux qui le poursuivaient.

POMPÉE (Sextus), frère du précédent et le plus jeune des fils du grand Pompée, mort en 35 av. J.-C. Lorsque son père eut été vaincu et mis à mort (48), il parvint à passer en Afrique, puis en Espagne, où il rejoignit avec un assez grand nombre de vaisseaux son frère Cneius (46), n'assista point à la funeste bataille de Munda, parvint à se cacher après la mort de son frère, passa chez les Celtibères, où il parvint à grouper des débris des légions de Munda, et recommença, mais sans beaucoup de succès, la guerre contre les lieutenants de César. La mort de ce dernier vint tout à coup changer la face des affaires et fournir à Cneius l'occasion de jouer un grand rôle. Rappelé à Rome sur sa demande, il reçut du sénat le proconsulat des mers et, après avoir réuni les forces navales de la Méditerranée à Marseille, il attendit les événements. Quand les triumvirs se rendirent maîtres de la république, Sextus, porté lui-même sur les tables de proscription, s'empara de la Sicile, dont il fit un asile aux proscrits. Pendant les luttes d'Octave et d'Antoine contre Brutus et les restes du parti républicain, il se rendit complètement maître de la Méditerranée et intercepta [illegible] convois de blé qui allaient à Rome. Menacé de famine, le peuple contraignit les triumvirs à traiter avec Sextus, qui reçut le titre de consul et fut confirmé dans la possession des îles (38). Pendant les pourparlers qui eurent lieu sur le bord de la mer, un lieutenant de Sextus le prévint secrètement qu'il n'attendait que ses ordres pour enlever Octave et Antoine. « Que ne l'as-tu fait sans me le dire? » répondit le jeune Pompée. Cette paix fut de courte durée; la guerre recommença bientôt entre Sextus et Octave et, après une suite de brillants succès qui ne l'empêchèrent pourtant pas de perdre la Corse et la Sardaigne, Sextus, trahi par son lieutenant Ménas, fut vaincu par Agrippa dans une bataille navale entre Myles et Nauloque. Il s'enfuit en Orient et fut tué à Milet par un officier d'Antoine.

POMPÉE (TROGUE-), historien latin, né en Gaule. Il vivait sous le règne d'Auguste. Son père avait servi sous Jules César, dont il était devenu secrétaire. Tout ce qu'on sait de Trogue-Pompée, c'est qu'il avait composé une histoire universelle en quarante-quatre livres, depuis Ninus jusqu'à Auguste, et qu'il lui avait donné le titre d'*Histoires philippiques*, parce qu'il y avait traité très-longuement des affaires de la Macédoine. Malheureusement, cet ouvrage est perdu et il ne nous en reste qu'un abrégé, fait par Justin. D'après Pline, Trogue-Pompée était un écrivain très-exact, *severissimum auctorem*, et, d'après Justin, *virum priscæ eloquentiæ*. Les [illegible] et écrivains du moyen âge citent souvent Trogue-Pompée, mais les textes qu'ils citent sous ce nom sont tous de Justin. On peut consulter avec fruit sur ce sujet l'édition de Justin publiée par Dübner (Leipzig, 1831).

POMPÉE (Pierre-Philibert), écrivain pédagogique, né à [illegible] 1874 [illegible] de province qui composa quelques écrits sur l'orthographe. P[illegible] comme [illegible] au collége de France et gagna par son travail l'argent avec lequel il put poursuivre son instruction. D'après les conseils de Burnouf et de Boissonade, il prit ses grades pour [illegible] primaire et fut [illegible]. A partir de ce moment, Philibert Pompée se [illegible] à l'enseignement [illegible] par le plus grand nombre [illegible] des classes pauvres aux bienfaits [illegible] 1848 [illegible] des [illegible] de la commission. En 1852, il cessa [illegible] Ivry, [illegible] Paris, une maison d'enseignement [illegible] pour le commerce, l'industrie et l'agriculture. Quelque temps après, il fut appelé à faire partie du conseil supérieur de perfectionnement pour l'enseignement secondaire [illegible] et reçut en 1857 la [illegible] d'honneur. Cet homme distingué, qui a rendu de très grands services, [illegible] Ivry et [illegible] général de la Seine [illegible]. Nous citerons de lui : *Mémoire* [illegible] *Rapport* [illegible] de Paris (1855, in-8°) [illegible]

vie et les travaux de J.-H. Pestalozzi (1850, in-12), couronnées par l'Académie des sciences morales; *Études sur l'éducation professionnelle en France* (1863, in-18), etc.

POMPÉI, anciennement *Pompeii* (et non *Pompeia*, comme on l'écrit quelquefois), ville de l'Italie ancienne, dans la Campanie, à 24 kilom. S.-E. du Vésuve, à l'embouchure du *Sarnus* (aujourd'hui Sarno), dans le golfe Crater (golfe de Naples), où elle avait un port. D'après une tradition, elle devait son origine à Hercule, qui y avait célébré avec pompe ses victoires; d'après une autre, sa fondation remontait à l'époque de la ruine de Troie. Les Osques, qui habitaient alors la Campanie, s'unirent aux Phéniciens qui avaient jeté les fondements de Pompéi, et la nouvelle cité prit un rapide essor; elle passa successivement des Étrusques aux Samnites et de ceux-ci aux Romains. Pompéi, ayant pris part à la guerre sociale, fut assiégée par Sylla. Municipe sous Auguste, elle devint colonie romaine proprement dite sous Néron. Elle était alors l'arsenal des villes maritimes de la Campanie et l'entrepôt de leur commerce. Pompéi jouissait d'une grande prospérité, lorsque le tremblement de terre de l'année 63 de l'ère chrétienne lui causa de grands dommages. Voici comment Sénèque (*De quæst. natur.*, lib. VI, cap. I) raconte cette catastrophe : « Pompéi, ville célèbre de la Campanie, autour de laquelle les côtes de Sorrente et de Stabies, d'un côté, et le rivage d'Herculanum, de l'autre, forment un golfe par leur enfoncement, a été détruite et les lieux contigus ont été des plus maltraités par un tremblement de terre arrivé dans l'hiver, c'est-à-dire dans une saison que nos aïeux croyaient exempte de semblables dangers. Ce fut le 5 février, sous le consulat de Virginius et de Regulus, que la Campanie fut dévastée par cette violente secousse. » Après ce désastre, les Pompéiens abandonnèrent leur ville, mais ils ne tardèrent pas à y revenir. Pepidius en avait reconstruit le temple d'Isis avec la plus grande magnificence; il l'avait enrichi de peintures et de statues. Pendant quinze années, la ville entière s'était presque renouvelée, lorsqu'en 79 le volcan ouvrit tout à coup ses abîmes, vomit des torrents de flammes, lança d'énormes quartiers de roche sur la campagne voisine et ensevelit en même temps sous des monceaux de lave et de cendres Resina, Stabies, Pompéi, Herculanum et quelques autres localités voisines moins importantes. Pline l'Ancien, qui commandait la flotte de Misène, accourut à Resina pour secourir les soldats qui s'y trouvaient. Il aborde à Stabies, soupe chez son ami Pomponius et est bientôt étouffé par un nuage de cendres et de poussière. Pline le Jeune, qui se trouvait à Misène avec sa mère, n'échappa qu'à grand'peine au danger qui le menaçait. Dans deux lettres à Tacite, il raconte cet épouvantable désastre, qui lui fit croire un moment à la destruction de l'univers. « Déjà, dit-il, la cendre commençait à tomber sur nous, quoique en petite quantité; je tourne la tête et je vois derrière moi une fumée épaisse qui nous poursuit en se répandant comme un torrent sur la terre... On n'entendait que les lamentations des femmes, les gémissements des enfants, les cris des hommes. L'un appelait son père, l'autre son fils ou sa femme; ils ne se reconnaissaient qu'à la voix. Les uns imploraient le secours des dieux; les autres croyaient qu'il n'y en avait plus et regardaient cette nuit comme la dernière, comme la nuit éternelle qui devait engloutir l'univers!... » L'éruption dura trois jours. À la fin de l'incendie, dont les cendres, disent les historiens contemporains, furent portées jusqu'en Égypte et en Syrie, on s'aperçut que toute la côte voisine avait disparu. Il est à présumer que les menaces terribles du Vésuve continuèrent encore longtemps après l'enfouissement de Pompéi, puisque les habitants des pays voisins n'approchèrent plus qu'avec crainte de l'emplacement de la malheureuse cité; au bout de quelques années, ils avaient oublié jusqu'à sa situation exacte.

L'empereur Titus forma le projet de relever Pompéi; mais il renonça bientôt à le réaliser, et la ville antique demeura enfouie sous un manteau de vignes et de bois qui en voila jusqu'au souvenir. Elle était si bien oubliée, que lorsqu'à la fin du XVI^e^ siècle l'architecte Fontana construisit un canal souterrain pour conduire les eaux du Sarno à Torre-Annunziata, le canal traversa Pompéi et creva dans son parcours des murailles antiques, sans que personne se doutât qu'il passait à travers la ville ensevelie. Seule la tradition populaire, plus fidèle que la science, désignait du nom de *Civita* l'emplacement où gisait Pompéi. Enfin, en 1748, sous le règne de Charles III, des vignerons ayant heurté de la pointe de leur pioche des constructions antiques, le colonel du génie don Rocco Alcubierre demanda et obtint la permission de fouiller cet emplacement avec douze forçats. Ainsi fut découverte la ville, qu'on nommait alors Stabies, et qui, huit ans après, fut reconnue pour être Pompéi. « Les fouilles, dit l'abbé Barthélemy, furent mal conduites, souvent abandonnées et reprises par le même caprice qui les avait fait abandonner. » À la fin du XVIII^e^ siècle, le célèbre Winckelmann se plaignait de la lenteur avec laquelle on accomplissait cette précieuse exhumation. « Si l'on y va de ce train, écrivait-il, nos descendants à la quatrième génération trouveront encore à fouiller dans ces ruines. » L'illustre Allemand ne croyait pas prédire si juste. En vain l'empereur Joseph II visita les fouilles le 6 avril 1796 et en pressa les travaux, ce fut seulement lors de l'occupation française (1799) qu'ils furent activement poussés. L'État alors acheta tous les terrains qui couvraient Pompéi, et les fouilles, qui, par suite de la nature du sol, se font à ciel ouvert et sans beaucoup de peine, amenèrent, de 1812 à 1814, le déblaiement des remparts de la ville ayant environ 6 kilom. de tour. Lors de leur fatal retour, les Bourbons n'eurent rien de plus pressé que de revendre les terrains achetés par Murat. Les fonds affectés aux fouilles furent réduits de 25,000 francs à 10,000 francs. Par bonheur, l'heureuse révolution de 1860 fit cesser cette incurie. M. Joseph Fiorelli, le savant directeur du musée de Naples, fut nommé inspecteur des fouilles. Sous son habile direction, les travaux ont été poursuivis, depuis cette époque, avec régularité, méthode et célérité. Des ouvriers, dont le nombre s'est élevé jusqu'à sept cents, ont déterré de nombreux trésors archéologiques et débarrassé de la cendre tassée et des pierres ponces la moitié de Pompéi.

Trois systèmes ont été employés dans l'opération des fouilles. Sous Charles III, on se bornait à creuser le sol, à déterrer les objets précieux, puis à recombler les fosses. Le second système, employé au dernier siècle et surtout du temps de Murat, consistait à déblayer le terrain par plusieurs points à la fois et à percer la colline, en suivant les rues au ras du sol. Il en résultait des éboulements regrettables et, le plus souvent, la partie supérieure des maisons s'écroulait dans les décombres. M. Fiorelli a adopté un autre système. Il rachète le terrain vendu par le roi Ferdinand, trace sur le sol de vastes carrés indiquant le pâté de maisons souterraines qu'il veut déblayer et, après avoir débarrassé le sol de la végétation, il fait enlever la terre, puis les cendres, au moyen d'un chemin de fer qui emporte les déblais loin de la ville. Des hommes creusent le sol et des femmes emportent jusqu'au chemin de fer, dans des paniers posés sur leur tête, la terre, la cendre et le lapillo.

Cela dit, pénétrons dans l'intérieur de la ville déblayée. Le touriste peut y parcourir plus de trente rues, larges, pavées de lave, avec des trottoirs sur les deux côtés; il peut visiter plusieurs maisons, observer toutes les parties qui les composaient; il peut se promener sur trois *forums*, visiter deux théâtres, un amphithéâtre, neuf temples, un cimetière, une caserne militaire, lire des inscriptions intéressantes, en un mot s'initier complètement aux usages, aux coutumes, à la vie publique et privée des anciens Romains. Il est impossible de se former une idée de l'intérêt qu'inspire cette ruine presque vivante. En effet, Pompéi n'est point un amas de débris informes et mutilés, faibles indicateurs de grands événements; c'est une ville entière qui, bien que ses édifices soient déformés et rongés, vous montre dans tous ses détails ses rues, ses places publiques, ses théâtres et jusqu'aux plus mesquins ustensiles de la vie domestique. Tout y parle vivement à l'imagination, qui croit y voir errer les ombres des Pompéiens.

Pompéi n'était qu'une petite ville de province où les artistes travaillaient pour des bourgeois. Si les monuments publics, tels que les temples et les théâtres, ne nous semblent pas réaliser l'idéal de la grandeur et de la majesté, en parcourant les intérieurs des bourgeois antiques nous admirerons sans réserve avec quel bonheur ils ont su mettre l'art dans la vie. La décoration à fresque des atriums est un inépuisable sujet de ravissement, et les bronzes que l'on retrouve à profusion sont d'un grand style et d'un merveilleux caractère.

— *Maisons*. Nous allons, guidés par un intelligent voyageur, M. Marc Monnier, faire l'inventaire artistique de chaque habitation célèbre, en conservant à chacune sa désignation usuelle et arbitraire.

La maison du Faune, qui doit son nom au *Faune dansant*, merveilleux chef-d'œuvre de bronze.

La maison du Questeur, où l'on trouve d'admirables fresques représentant une Bacchante, une Médée, les Niobides, etc.

La maison du Poëte, décorée de peintures dont les sujets sont empruntés aux poëmes homériques. Elle contient, en outre, une des plus curieuses mosaïques que l'on connaisse, le *Chorège faisant répéter une pièce*, et une autre mosaïque, un chien placé sur le seuil, avec cette inscription : *Cave canem*, Prends garde au chien.

La maison de Salluste, qui possède un beau groupe en bronze représentant *Hercule poursuivant une biche*. Le *Venereum* (nom qui, venant de Vénus, s'explique de soi), le *Venereum* est, par exception, assez pudiquement décoré pour que les femmes d'à présent y puissent entrer; on y voit : *Actéon qui surprend Diane au bain* et le même *Actéon changé en cerf*. « Était-ce un avis aux indiscrets? » se demande M. Monnier, et il ajoute : « Ce *Venereum* contenait un laraire, c'est-à-dire la petite niche en marbre où régnait le dieu de la maison. » On voit qu'en Italie la religion a toujours été bonne fille.

La maison de Marcus Lucretius, où des Bacchantes, des Faunes et des Satyres étaient rangés dans le péristyle, etc. Tous les objets que nous venons de signaler ou presque tous n'existent plus sur place; ils ont été transportés pour la plupart au musée de Naples.

— *Monuments*. Le plus important est l'acropole de Pompéi, au forum triangulaire. « Huit colonnes ioniques, dit un voyageur, en décoraient l'entrée et soutenaient un portique d'une pure élégance, d'où s'éloignaient et s'écartaient l'une de l'autre, en formant un angle aigu, deux sveltes colonnades encore surmontées de l'architrave qu'elles supportaient légèrement. La terrasse qui regardait la campagne et la mer marquait le troisième côté du triangle, au milieu duquel se dressaient quelques autels, l'ustrine, où l'on brûlait les morts, un petit temple rond couvrant un puits sacré, enfin le temple grec, dominant tout du haut de son soubassement et dessinant dans l'air ses colonnes libres. » Ajoutons que les monuments étaient en pierre, avec des revêtements de stuc. Le temple de Jupiter (ou de Vénus Physique, patronne de Pompéi, car on ne sait trop à qui était voué ce sanctuaire) s'élève sur le forum. Cet édifice repose sur un soubassement et est tourné au nord. On y monte par un perron que coupe, au centre, une plate-forme où, d'après quelques antiquaires, se dressait l'autel. Le portique antérieur, le *pronaos*, était formé de douze colonnes, six de face et trois de côté. Ces colonnes sont absolument détruites. L'intérieur n'offre, outre un pavage en mosaïque et les murs, que des vestiges utiles uniquement à une restitution graphique; elle a été faite et on y a replacé deux colonnades, la première d'ordre ionique, la seconde d'ordre corinthien, supportant, celle-là, un léger plafond de bois peint. Les murs, enduits de stuc, portaient de gracieuses peintures dont on admire encore les frêles vestiges. Sur le côté oriental du forum, nous rencontrons quatre édifices que nous allons examiner successivement. D'abord, le palais d'Eumachia, ainsi nommé d'après l'inscription antique suivante : « Eumachia, prêtresse publique, en son nom et au nom de son fils, a érigé à la Concorde et à la Piété auguste un chalcidique, une crypte et des portiques. » Ce terme de chalcidique n'offre rien de précis à l'esprit, par la bonne raison que l'inscription pompéienne le révèle aux latinistes pour la première fois; nous ne pouvons définir un chalcidique que par ce que nous avons sous les yeux : une sorte de porche, un large vestibule extérieur. L'ensemble de l'édifice, en effet, se compose, outre ce vestibule, de la crypte et des portiques indiqués sur l'inscription. L'édifice est curieux, et voici comment un voyageur le décrit : « Derrière le vestibule se présentent deux murs non parallèles, dont l'un suit l'alignement du forum et l'autre celui du portique intérieur. L'espace entre ce double mur est utilisé; quelques magasins s'y cachent. Le portique s'appuyait sur cinquante-huit colonnes entourant une cour. Au fond du portique, dans un hémicycle, se dressait une statue sans tête (la Concorde?). Une niche carrée s'enfonçait derrière l'hémicycle, entre deux portes, dont l'une est peinte sur le mur pour la symétrie. Elle est partagée en trois panneaux étroits et longs et munie de l'anneau qui aurait dû servir à la tirer. Les portes manquent partout à Pompéi, parce qu'elles étaient en bois et qu'elles furent conséquemment consumées par le feu; aussi cette peinture a-t-elle comblé de joie les savants; ils savent maintenant que les anciens s'enfermaient chez eux par des procédés exactement semblables aux nôtres. » Le monument d'Eumachia, femme de haute taille, si l'on en croit sa statue, le portique, la crypte et le chalcidique étaient vraisemblablement ce que nous pourrions appeler la bourse et le tribunal de commerce de Pompéi. Une porte secrète nous conduit du monument d'Eumachia au temple de Mercure. Il est fort petit et n'a de remarquable que le bas-relief de son autel, lequel représente un sacrifice. Ce petit monument communique avec le *senaculum*, ou siège des sénateurs pompéiens qui n'étaient proprement que des décurions. Ce dernier édifice, construit en moellon, était intérieurement tout plaqué de marbre; la toiture était de bois peint. À peu près parallèle au forum, se dressait le Panthéon. Deux portes d'entrée séparées par deux colonnes corinthiennes et une niche vide dans l'entre-colonnement donnent accès dans une aire carrée, ceinte d'un portique et gardant encore au centre douze bases rangées en rond et qui devaient supporter un temple circulaire des douze dieux. Au fond du monument s'ouvrent trois pièces. Celle du milieu renfermait les statues encore existantes de Livie, épouse d'Auguste et de Drusus, plus celle d'Auguste lui-même, dont on n'a retrouvé que le bras portant le globe. La pièce à gauche offre une niche et un autel; la pièce à droite contient un banc de pierre. Tous les murs sont chargés de peintures : des sujets religieux, des Amours, des Génies et des fleurs, beaucoup de fleurs, puis aussi des natures mortes, du gibier et de la pâtisserie. Cet édifice est une énigme encore inexpliquée. On l'a nommé Panthéon; mais venait-on y prier, venait-on y souper? Le temple de Vénus, situé sur le bord du forum, est la plus belle ruine peut-être de Pompéi. Il est construit, selon le principe des temples, en parallélogramme. L'autel est placé à l'extérieur, sur le stylobate, en face de l'entrée. Une statue de la déesse a été retrouvée, nue et, dans sa pudeur voluptueuse, cachant ses divines nudités, comme l'admirable Vénus de Médicis. Les colonnes, de proportions doriques, ont été maladroitement coiffées de chapiteaux corinthiens. Le mur qui longe le forum est décoré de gracieuses peintures. Au sud-ouest du forum, on voit la basilique, dont le nom, *Basilica*, *Bassilica*, a été gravé à la pointe du couteau par les oisifs de la ville. « La basilique de Pompéi, dit M. Breton, présente au forum six piliers entre lesquels glissaient cinq portes par des rainures encore visibles. Un vestibule, sorte de chalcidique, s'étend entre ces cinq entrées et cinq autres indiquées par deux colonnes et quatre piliers. Le vestibule franchi, l'édifice apparaît dans sa grandeur vraiment romaine; du premier regard, l'œil reconstruit les larges colonnes en brique, régulièrement tronquées, qui sont encore debout sur leurs bases et qui, couronnées de volutes ioniques, devaient former aux quatre côtés de cette aire grandiose et dallée de marbre un portique monumental. Des demi-colonnes engagées dans les murs latéraux supportaient la galerie. » Des fragments de statues et même de statues équestres ont été trouvés dans l'intérieur de ce monument. Nous ne décrirons pas les autres temples de cette ville curieuse. Citons seulement le temple d'Esculape, dont les inscriptions sont remplies de fautes, et le temple d'Isis, tant exploité par les romanciers et qui ne contient aucune des portes secrètes, aucun des trucs qu'on lui a prêtés fort gratuitement.

Les caractères généraux de la construction pompéienne sont faciles à saisir. Les revêtements de stuc s'étendent partout pour déguiser la pauvreté de la matière, qui est le moellon, le travertin et le ciment. La peinture se substitue tant qu'elle peut à la sculpture, et l'admirable ciel napolitain fait le reste. La partie la plus originale de l'art pompéien, celle qui concourt le plus à constituer le charmant style pompéien, c'est la peinture murale. Nous avons cité, chemin faisant, quelques morceaux importants. Les motifs les plus fréquents de décoration sont des fleurs, des fruits, des paysages, de petits génies courant, dansant, chantant, pêchant, rabotant, sciant, buvant; des danseuses, des acrobates et, de plus, tous les admirables sujets fournis par la plus poétique des religions. Une des plus admirables peintures de Pompéi, représentant *Achille parmi les filles de Lycomède*, peut servir de spécimen aux peintures mythologiques de cette ville. L'art, d'ailleurs, se fit domestique et intime dans cette jolie cité; nous n'allons pas le perdre un seul instant de vue, tout en jetant les yeux sur l'intérieur des Pompéiens.

Pour faire connaître l'intérieur des Pompéiens, nous allons prendre une habitation comme type et la parcourir le plus rapidement qu'il nous sera possible. Entrons dans la maison de Pansa, où un habile homme, M. Marc Fournier, va nous diriger. « Je commence par l'atrium, dit-il; on y arrivait de la rue par une allée étroite, le prothyrum, ouvrant sur le trottoir une porte à deux battants. Les portes ont été brûlées, mais on peut se les figurer, d'après les peintures, en bois de chêne, à maigres panneaux ornés de clous dorés, garnies d'un anneau qui servait à les tirer et surmontées d'une petite fenêtre éclairant l'allée; elles s'ouvraient en dedans et se fermaient au moyen d'un verrou qui ne les barrait pas en travers, mais qui descendait verticalement et s'enfonçait dans le seuil. J'entre du pied droit, selon la coutume romaine, je salue d'abord l'inscription du seuil, SALVE, qui me dit la bienvenue. La loge du portier se creusait ordinairement dans l'allée, et cet esclave était enchaîné quelquefois, précaution qui le retenait sans doute à son poste, mais qui devait l'empêcher de courir après les voleurs. À sa place veillait souvent un simple chien, ou même une image de chien en mosaïque. L'air et le jour se répandaient librement dans l'atrium, et la pluie y tombait du ciel ou s'égouttait des quatre toits en appentis dans un bassin de marbre, appelé l'impluvium, qui la renvoyait dans une citerne dont l'embouchure est encore visible. Placez-vous au bout de l'allée, le dos tourné à la rue, vous embrassez cette petite cour et ses dépendances. Il va sans dire que le toit a disparu; l'éruption a brûlé les poutres, les tuiles en tombant se sont brisées, et non-seulement les tuiles, mais les antefixes taillées en palmettes ou en têtes de lion qui crachaient l'eau pluviale dans l'impluvium. Il ne reste plus que le bassin et les murs de refend qui marquaient les divisions du rez-de-chaussée. On découvre d'abord une pièce assez grande, au fond, entre une pièce plus petite et un corridor, plus huit cabines latérales. De ces huit cabines, les six premières, trois à droite et trois à gauche, étaient des chambres à coucher (*cubicula*). Ce qui frappe d'abord, c'est leur petitesse. Il n'y avait guère place que pour le lit, souvent indiqué par un exhaussement en maçonnerie sur lequel on étendait des matelas et des peaux de mouton. Ces *cubicula* recevaient l'air et le jour par la porte, que les Pompéiens laissaient probablement ouverte l'été. Après les *cubicula* viennent latéralement les *alæ*, les ailes, où Pansa recevait le matin ses visiteurs : amis, clients, parasites. Ces salons devaient

être riches, pavés de losanges de marbre, entourés de siéges ou de divans. La grande pièce de fond était le *tablinum*, qui séparait ou plutôt qui reliait les deux cours et montait par deux marches au péristyle. Dans ce *tablinum*, salle d'apparat, se conservaient les archives de famille et se rangeaient les *imagines majorum*, images des ancêtres. A gauche du *tablinum* s'ouvrait la bibliothèque, où l'on a retrouvé des volumes malheureusement presque détruits. Je vais maintenant m'engager dans les *fauces*, étroit corridor qui glisse à droite du *tablinum*. Une pièce donne dans ce corridor et sert de pendant à la bibliothèque : c'est une chambre à coucher, comme l'indique un enfoncement pratiqué pour le dossier du lit, dans l'épaisseur du mur. Encore un pas et j'arrive au péristyle, cour ou jardin entouré de colonnes formant portique. Au fond s'ouvre l'*œcus*, la plus vaste salle, entourée de colonnes et de galeries, décorée de marbres précieux. A droite de l'*œcus*, au fond de la cour, se cache presque un salon plus petit, plus distrait, probablement un exèdre. A l'aile droite du péristyle, au dernier plan, s'enfonce le *triclinium*; trois lits disposés en fer à cheval régnaient dans cette pièce, qui servait de salle à manger. A droite du péristyle, au premier plan, glisse un corridor fuyant vers une porte de dégagement : c'était le *posticum*, par où le maître échappait aux fâcheux. Le côté gauche du péristyle était occupé par trois chambres à coucher et par la cuisine, qui montre ses fourneaux encore debout. Enfin, derrière le tout, le *xyste* ou jardin privé. » Telle est la maison de Pansa, le rez-de-chaussée du moins, car les autres étages, construits probablement en bois, ont été détruits par le feu. Nous y logerons les femmes et les esclaves, que nous n'avons su où placer dans les somptueuses pièces du rez-de-chaussée. La maison de Pansa était entourée de rues dont trois sur quatre étaient garnies de boutiques. Sur l'une d'elles, on voyait une croix et un phallus avec ces mots : « Là réside la félicité. »

— *La rue.* Sortis de la maison de Pansa, nous nous étonnerons de la petitesse des rues; 7 mètres est leur plus grande largeur. Les trottoirs sont naturellement étroits et pittoresquement pavés à la guise des propriétaires. La chaussée était faite de gros blocs de lave; tels ils étaient il y a dix-huit cents ans, tels ils sont aujourd'hui. Des bœufs y passaient, mais point de chars; les riches ne se faisaient voiturer qu'à la campagne. De petites boutiques s'ouvraient sur la rue. Les enseignes subsistent encore. Un moulin annonce un meunier; une chèvre, une laiterie. Le marchand de vin a pour enseigne une grosse grappe de raisin portée, pendue à un bâton, par deux hommes marchant l'un devant l'autre. L'embaumeur avait étalé un sujet peint sur lequel il avait très-proprement opéré. Le pharmacien se reconnaît à des serpents mangeant une pomme de pin. Le chirurgien possédait un luxe inouï d'instruments : pinces, bistouris, spatules, forceps, speculum, etc. La boutique du marchand de couleurs et l'atelier du statuaire ont fourni de curieux renseignements sur la façon dont les anciens préparaient les couleurs et mettaient le marbre au point. De tous les artisans, les foulons étaient assurément les plus nombreux. Minerve était leur patronne. Un très-luxueux épicier a légué aux hommes du XIXe siècle huit amphores pleines d'olives très-bonnes à manger. Les thermopoles (lisez *cafés*) étaient très-nombreux. On y buvait du vin chaud et des boissons très-corrosives, à en juger par l'altération que leur acide a fait subir aux comptoirs de métal. Puis il y avait les popines, gargotes, puis des maisons consacrées à des amours vénales. Les murs y sont couverts d'inscriptions; quelques-unes sont un peu effrontées. Mais ces trois-ci, qui se répondent, sont fort jolies; une main écrivit ce vers :

Candida me docuit nigras odisse puellas.

« Une blanche m'apprit à haïr les brunes jeunes filles. »

Une autre main mit au-dessous :

Oderis sed iteras..... non invitus.

« Tu les hais, mais tu y reviens....; non de mauvais gré. »

Une troisième main prit la peine de signer :

Scripsit Venus Physica Pompeiana.

« Écrit par la Vénus Physique Pompéienne. »

Un autre lieu de même sorte, mais plus humble, était fréquenté par les gladiateurs. L'un d'eux inscrivit ce cri de triomphe sur le mur : *Victrix victorum!* « Elle a vaincu les vainqueurs! » Les malheureuses qui avaient vaincu les vainqueurs s'étaient, préparé un plat de haricots, qui est resté parmi les ruines. Ce qui complète la physionomie de la ville, ce sont les affiches, affiches commerciales, satiriques, politiques surtout. Ce sont le plus souvent des candidatures briguées ou appuyées.

On lit une affiche ainsi conçue : « Julia Felix, fille de Spurius, propose à louer, du 1er au 6 des ides d'août, un appartement de bains, un venereum, neuf cents boutiques et étaux pour cinq années continues, sous condition que si on y établit un lieu de prostitution le bail sera résilié. »

— *Les théâtres.* Il y en a deux, un grand et un petit, d'où l'on a conclu un peu arbitrairement que le premier était un théâtre tragique, le second un théâtre comique. Comme ces deux théâtres affectent, au point de vue de la construction, les allures de l'architecture romaine, il est inutile de les décrire ici. Sur une bande de marbre, à l'orchestre, on lisait cette inscription : *M. Olconius M. F. Verus pro ludis.* « M. Olconius M. F. Verus pour les jeux. »

Cet Olconius était, à en juger par les inscriptions, un homme très-magnifique et très-populaire. Il est fort probable que le plus grand des deux théâtres servait aux jeux des gladiateurs, puisqu'on a retrouvé une caserne garnie de très-belles armes attenant à ce monument. Le plus petit des deux théâtres était vraisemblablement destiné à la représentation des farces atellanes et des comédies. On a retrouvé un billet de spectacle ainsi conçu :

CAV. II	(IIe travée).
CUN. III	(IIIe com).
GRAD. VIII	(VIIIe gradin).
CASINAI	(*Casina*, comédie
PLAUT.	de Plaute).

— *Les thermes.* Pompéi, outre les salles de bain à l'usage des particuliers, renferme deux maisons de bains publics. « La plus importante, les Thermes stabiens, dit M. Monnier, était très-vaste et contenait toutes sortes de pièces, de cabinets, de bassins ronds et carrés, d'étuves, de couloirs, de portiques, etc., sans compter une palestre où les jeunes Pompéiens venaient faire de la gymnastique; c'était, comme on voit, un établissement complet d'hydrothérapie. Les autres thermes pompéiens sont beaucoup plus petits, mais mieux décorés, mieux conservés surtout. »

— *La voie Sacrée.* En sortant de Pompéi pour aller à Herculanum, on suit une route bordée d'arbres et de villas, fraîche, riante, ombreuse; des niches, des stèles bordent élégamment la route. Ce sont des tombes; la route est un cimetière. La mort y rit, y riait du moins sous les myrtes et les stucs capricieusement ornés. « Il y a des monuments de toute espèce dans cette voie suburbaine, dit un critique d'art. Plusieurs sont de simples cippes en forme d'hermès. Il en est un assez bien conservé qui se fermait par une porte de marbre; l'intérieur, percé d'une fenêtre, conservait dans une niche un vase d'albâtre contenant des ossements. Le plus beau mausolée de la rue est celui de l'augustal Calventius, un autel en marbre gracieusement décoré d'arabesques et de reliefs (*Œdipe en méditation*, *Thésée au repos*, *Une jeune fille allumant un bûcher*). Sur le tombeau sont sculptés les insignes d'honneur de Calventius, les couronnes de chêne, le *bisellium* (siége à deux places), le tabouret et les trois lettres O. C. S. (*ob civem servatum*) indiquant qu'on devait à l'illustre défunt le salut d'un citoyen de Rome. Un autre monument, celui qu'on attribue à Scaurus, était fort curieux à cause des scènes de gladiateurs qui s'y trouvaient sculptées et qui reproduisaient, selon l'usage, des combats réels. Chaque figure était surmontée d'une inscription indiquant le nom du gladiateur et le nombre de ses victoires. » La tombe d'une nommée Tyché offre une révélation étrange. Le titre qu'elle met sur sa tombe est celui d'amante (*venerea*) de Julie, fille d'Auguste. On voit aussi, gardons-nous de l'omettre, le *triclinium* funèbre, salle à manger destinée aux banquets en l'honneur des trépassés. L'honneur d'une concession à perpétuité s'accordait aux morts bien méritants et s'accordait rarement. On l'indiquait par les lettres suivantes : H. M. H. N. S. (*hoc monumentum hæredes non sequitur*). Un voyageur ajoute un détail curieux : « Les bêtes, dit-il, avaient leur monument. C'est du moins ce que vous diront les guides en vous montrant un grand tombeau dans une rue du faubourg. On l'appelle le *Sepolcro dei bestiami*, parce qu'on y a trouvé des squelettes de taureau; mais les antiquaires s'insurgent contre cette opinion. »

— *Les restes humains.* La ville était en fête, elle assistait aux jeux des gladiateurs quand la pluie de cendres et de feu tomba sur elle. En se hâtant on pouvait fuir; la plupart s'enfuirent, en effet; quelques-uns qu'attarda la cupidité furent arrêtés dans leur retraite trop lente : ils sont encore là. La femme de Proculus, la favorite de Salluste, les filles de la maison du Poëte sont tombées asphyxiées parmi les choses précieuses qu'elles voulaient emporter. Une femme, dans l'atrium attenant à la maison du Faune, courait chargée de bijoux; elle étouffait et se réfugia, pour respirer, sous le tablinum, mais le plafond croulait; elle roidit dans un effort vain et désespéré ses faibles bras pour retenir le tablinum qui tombait sur elle. Dix-huit cents ans encore après, le tablinum broyait son squelette et pesait sur son crâne brisé. Une scène terrible eut lieu dans la voie des tombeaux; elle a été révélée par les cadavres eux-mêmes. Voici comment la raconte un écrivain : « Une foule épaisse dut s'y heurter, les uns venaient de la campagne pour se réfugier dans la ville, les autres fuyaient les maisons incendiées; on cherchait leur salut sous le ciel ouvert. Un des premiers tomba en avant, les pieds tournés vers la porte d'Herculanum; un autre sur le dos les bras levés : il portait à la main cent vingt-sept monnaies d'argent et neuf pièces d'or; un autre, également sur le dos; fait étrange! ils moururent en regardant le Vésuve. Une femme, tenant un enfant dans ses bras, s'était abritée dans une tombe que l'éruption mura sur elle; un soldat, fidèle au devoir, était resté debout à son poste devant la porte d'Herculanum, une main sur sa bouche, l'autre sur sa lance; il périt ainsi bravement. » La famille de Diomède, un des affranchis de Julie, périt par l'égoïsme de son chef. Ce Diomède s'enfuit avec son or et un esclave chargé d'objets précieux. Tous deux périrent à la porte du jardin. Sa famille, réunie dans la cave, y étouffa. La cendre fine qui suffoqua les dix-sept victimes se durcit sur leurs cadavres et garda l'empreinte de leurs formes décomposées. Un sein de jeune fille fut ainsi moulé. Ce moule étrange a inspiré à Théophile Gautier une de ses plus exquises nouvelles, *Arria Marcella*. Le prêtre d'Isis eut une fin très-dramatique; il perça deux murs avec sa hache et devant le troisième tomba épuisé et étouffé. Dans une boutique, près des Thermes, on a trouvé deux squelettes jeunes et grêles, celui d'un jeune homme et celui d'une jeune fille; ils étaient étroitement embrassés. Autre fut la mort des prisonniers enfermés dans la caserne des gladiateurs : rivés à un râtelier de fer, ils périrent dans d'horribles convulsions. « L'an dernier (1863), dit M. Marc Monnier, dans une petite rue, sous des tas de débris, les ouvriers des fouilles aperçurent un espace vide au fond duquel apparaissaient des ossements. Ils appelèrent aussitôt M. Fiorelli, qui eut une idée lumineuse. Il fit délayer du plâtre qu'on versa aussitôt dans le creux, et la même opération fut renouvelée sur d'autres points où l'on avait cru voir des ossements semblables. Après quoi l'on enleva soigneusement la croûte de pierres ponces, de cendres durcies qui avait enveloppé ce quelque chose qu'on cherchait à découvrir. Et, ces matières enlevées, on eut sous les yeux quatre cadavres : plutôt des corps agonisants, des vivants qui vont mourir. Une femme surtout est effrayante : crispée, tordue, s'enfonçant les ongles dans la chair; les jambes seules sont plus tranquilles; elles sont d'un modelé magnifique. A sa parure, aux bijoux, à l'or dont elle est chargée, on voit que c'était une noble dame; une pauvre vieille mourut derrière elle; elle souffrit aussi, mais beaucoup moins. Une pauvre enfant de quinze ans est morte en courant, sa jupe relevée sur sa tête; ses traits enfantins sont à peine altérés. Un autre corps est étendu calme sur le dos, impassible et fort; c'est celui d'un colosse qui mourut tranquillement. »

Nous terminerons cet article en disant quelques mots des objets les plus curieux trouvés à Pompéi dans les fouilles faites pendant ces dernières années. Un des plus remarquables est un grand coffre laminé de fer, avec des ornements et des bas-reliefs en bronze. Ce coffre est monté sur quatre pieds. Son couvercle s'ouvrait et se fermait au moyen d'un petit appareil, une espèce de serrure qui était fixée à l'intérieur du coffre par des lames de métal dont on voit encore les empreintes. La superficie antérieure de ce coffre, qui présente un rectangle renversé, est presque de 1 mètre de longueur; elle était capricieusement ornée d'une branche de lierre en bas-relief. Cet ornement est aujourd'hui à moitié détruit. Les sculptures en bronze sont admirablement conservées. Il y en a six, dont quatre formant un carré autour d'une tête d'homme prise comme centre. Cette tête a beaucoup d'analogie avec les types des *mascheroni* (mascarons). Les deux sculptures latérales inférieures représentent deux bustes d'enfants ailés, dont l'un est couronné de fleurs; deux bustes de femmes, qui semblent reproduire deux simulacres de Diane, se trouvent sur le côté supérieur. Au-dessus de ces derniers, sur la perpendiculaire du *mascherone* et immédiatement sous le point où se trouve fixé un anneau pour soulever le couvercle, on voit ciselée une tête de chien, à l'air résolu et fier. Cette tête est un chef-d'œuvre dans son genre. Les têtes des deux enfants sont admirables de grâce et de sentiment. On pourrait dire qu'elles ont servi de modèles à Ghiberti, lorsqu'il créait ses types de chérubins et de séraphins, pour la petite place [illegible] du Baptistère de Florence. Les deux bustes de femmes, eux aussi, sont finement travaillés; ils contribuent beaucoup à donner à cet objet un mérite exceptionnel.

Ce meuble a été trouvé près de la voie Stabienne, dans une maison aux apparences mesquines, où l'on fait des fouilles en ce moment. Il a été transporté au musée Nazionale, en même temps que deux candélabres, une très-jolie [illegible] et plusieurs ustensiles de cuisine.

Dans la même maison on a découvert les débris d'une autre caisse en bois. Celle-ci renfermait plusieurs objets en or, parmi lesquels une *bulla* qui présente un diamètre de presque 0m,05; l'anneau dans lequel on passait le ruban pour l'attacher au cou est en filigrane d'or travaillé avec beaucoup de finesse.

Avec cette *bulla* on a trouvé cinq bagues, une broche demi-sphérique, un bracelet [illegible] formé par un cercle creux et deux boucles d'oreilles d'un modèle comme on n'en avait pas vu jusqu'à présent à Pompéi. Elles sont de forme ovale; leur fond est un petit réseau de fils d'or, sur lesquels sont fixées de petites émeraudes, trouées et enfilées comme des perles. Sur ces boucles d'oreilles on a compté quarante-deux émeraudes. On a trouvé encore un grand nombre de petites émeraudes et d'autres pierres précieuses, dont plusieurs sont gravées. Sur une grande améthyste on voit deux figures qui pourraient bien représenter les simulacres d'Apollon et de Cupidon. Un petit serpent, une grande cuiller, un manche et trois petites cuillers en argent complètent la liste des objets trouvés dans cette maison, que les *ciceroni* de l'endroit appellent la *boutique du bijoutier*.

Au mois de mars 1873, on a trouvé dans le jardin d'une maison une statuette assise, haute de 0m,60, d'un modèle peu ordinaire. Elle est en terre cuite, mais d'un style indécis. Le type de la tête rappelle celui de Jupiter. Elle est revêtue d'une tunique avec des manches courtes qui ne couvrent que la partie supérieure des bras; elle a les mains et les jambes croisées. Un manteau descend des épaules et enveloppe les deux jambes. Elle tient dans la main droite un papyrus. C'est donc un philosophe.

Le 12 du même mois, on fit une découverte encore plus importante. Dans l'édicule, au fond du jardin de la maison attenant à celle dont nous venons de parler, on a trouvé une Vénus en marbre. Elle mesure avec la base plus de 1 mètre de hauteur. Elle est parfaitement conservée; il ne lui manque que deux doigts de la main droite. Les fouilles de Pompéi et d'Herculanum ont donné un grand nombre d'autres statues de marbre peintes. Mais les couleurs se sont effacées plus ou moins promptement. Espérons que, pour cette gracieuse statuette de travail romain, on trouvera un procédé qui la conservera telle qu'elle a revu le jour. Elle a les cheveux jaunes, les bords des paupières et les sourcils sont noirs; la chlamyde, qui, du bras gauche, en passant derrière les épaules, descend sur les jambes et couvre les parties inférieures, est aussi peinte en jaune au dehors; les plis intérieurs gardent quelques traces de bleu et de rouge aux bords. Le bras gauche, dont la main tient la pomme de Pâris, est appuyé sur une statue plus petite, dont les vêtements sont aussi colorés en jaune, en vert et en noir. Les parties nues sont blanches.

Au mois de juillet 1874, un artiste italien, M. [illegible], a [illegible] des conférences du boulevard des Capucines, une exhibition qui procure l'illusion temporaire d'une promenade dans Pompéi. A l'aide d'un système de vues photosculpturales coloriées avec soin, et dont les conditions de relief sont décuplées par la distribution de la lumière artificielle et l'emploi d'un verre grossissant, on est transporté au milieu même des rues, des intérieurs déblayés. « Cette suite de reproductions, qui apparaissent en grandeur naturelle, dit un écrivain, montre successivement : le Forum civique et le Forum triangulaire; la Basilique, cour rectangulaire où se rendait la justice; la rue des [illegible], avec sa bordure plus gracieuse que mélancolique; le Théâtre tragique, qui avait pour toile de fond les flots bleus; la villa Diomède, où l'on trouva de l'huile dans les amphores; le temple de la Fortune, célèbre par la beauté de ses colonnes; les maisons dites de Cornelius Rufus, du Faune ou du poëte tragique, qui ont fourni au musée de Naples ses fresques les plus curieuses et les mieux conservées; la rue qui conduisait à Herculanum, les temples de Jupiter, de Vénus, de Mercure, d'Isis et le panthéon d'Auguste, les Bains publics, [illegible]; le Théâtre comique, [illegible] que notre Vaudeville, et l'Amphithéâtre, sur les gradins duquel pouvaient s'empiler vingt mille citadins et gens de la campagne. Quelques restaurations scrupuleuses, mises à côté des originaux, [illegible] ces édifices [illegible]. »

— [illegible]

Pompéi (LES DERNIERS JOURS DE), roman par sir Edward Bulwer Lytton (1834, 3 vol. in-8°). Le succès obtenu par cet ouvrage, soit en anglais, langue dans laquelle il a été écrit, soit dans les traductions qu'on en a faites, est dû autant à sa valeur réelle qu'à l'époque à laquelle il parut. Il parut au moment où l'Europe savante était mise en

émoi par les intéressantes découvertes faites dans la ville de Pompéi, qui peu à peu se dégageait du linceul de cendres dans lequel elle avait dormi pendant dix-huit siècles. Cette résurrection d'une cité antique, réveillée comme la Belle au bois dormant d'un sommeil séculaire et apparaissant avec ses mœurs, ses usages, ses costumes au milieu d'une civilisation entièrement étrangère, avait de quoi piquer la curiosité publique. C'est ce que comprit Bulwer et, pour vulgariser ces découvertes récentes, il les mit sous forme de roman, peignant à la fois et la vie des anciens habitants de Pompei et la catastrophe qui l'avait terminée. Voici en quelques mots le plan imaginé par l'auteur.

Au commencement de l'ère chrétienne, en l'an 79, Glaucus, jeune et riche Athénien, d'un caractère noble et généreux, passe d'heureux jours à Pompéi, cette ville de la Grande-Grèce où deux civilisations se rencontrent au sein du luxe et des plaisirs, où le christianisme naissant travaille déjà quelques âmes d'élite, dégoûtées des turpitudes des cultes orientaux et des jeux sanglants de l'amphithéâtre romain. Glaucus aime passionnément Ione, la charmante et riche pupille d'Arbacès, Egyptien astucieux et corrompu, très-versé dans les sciences occultes. Grand prêtre de la déesse Isis, Arbacès connaît les divers stratagèmes sacrés employés pour abuser le peuple crédule; il est craint et respecté. Cependant des bruits étranges circulent dans Rome sur son compte : on dit que sa maison sert d'asile à d'incroyables débauches. Il s'inquiète peu de ces bruits. Ce qu'il veut, ce qu'il aime, c'est sa pupille Ione; il jure qu'il la possédera, n'importe à quel prix. Or, la jeune fille aime Glaucus. Son tuteur combat cette inclination par des mensonges diffamatoires; il annonce que l'élégant Athénien va épouser Julia, la fille du patricien Diomède. Nydia, jeune esclave aveugle, dont Ione a fait son amie, prouve à sa maîtresse l'innocence de Glaucus; la pauvre enfant aime elle-même, en secret, celui qui l'a retirée des mains d'un tavernier qui lui faisait vendre des bouquets. Aussi son cœur saigne de sentir que la plus cruelle infirmité la condamne à éprouver, sans trêve aucune, les tortures de l'amour méconnu.

Elle se résigne cependant, plus sage que la belle et orgueilleuse Julia, qui cherche par tous les moyens à fixer sur elle les regards de Glaucus, dont elle est aussi vivement éprise. Par l'entremise d'Arbacès, elle obtient un philtre de la Saga du Vésuve, sorcière redoutable et versée dans la science des poisons. Sur l'ordre de l'Egyptien, la Saga livre un poison à la place de la liqueur inoffensive que Julia croit avoir reçue et avec laquelle elle espère charmer l'Athénien. Celui-ci prend le fatal breuvage, mais heureusement il n'achève pas de vider le flacon. L'effet produit n'en est pas moins terrible : devenu presque fou, Glaucus erre dans les rues comme un corps sans âme. Cependant Apœcides, frère d'Ione, trompé d'abord par l'Egyptien, mais bientôt irrité de ses jongleries, dont il découvre l'imposture, lui déclare témérairement qu'il a le projet de le dénoncer le lendemain devant le peuple assemblé. Il était nuit : Arbacès et son ennemi étaient seuls, l'Egyptien armé et Apœcides sans défense; d'un coup de stylet, le prêtre d'Isis l'étend mort à ses pieds. En ce moment, le hasard amène le malheureux Glaucus auprès du meurtrier et de sa victime. Arbacès va pour l'immoler, mais une pensée infernale amène le sourire sur ses lèvres. Glaucus est encore sous l'effet du breuvage; il ne pourra se défendre. Arbacès l'accuse du meurtre d'Apœcidès. Arrêté et jugé sur le témoignage de son rival, Glaucus est condamné aux bêtes. La raison lui revient la veille du jour où il doit être conduit dans l'arène pour devenir la proie d'un lion. La bête féroce, au lieu de s'élancer sur le jeune homme, semble affolée par une mystérieuse terreur, refuse le combat et rentre dans sa cage. Pendant ces événements, Nydia, qui a découvert le crime d'Arbacès, vole chez ses amis, leur donne la preuve de la culpabilité de l'Egyptien et les conjure de se presser d'arracher son maître à la mort. Ses efforts sont couronnés de succès; au moment où le lion s'enfuit, un message est remis au préteur et un cri se fait entendre : Glaucus est innocent, Arbacès est le vrai coupable. Le peuple indigné va lancer l'Egyptien dans l'arène, quand tout à coup le jour se change en nuit, la terre tremble, une pluie de cendres mêlées d'eau bouillante et de pierres calcinées s'abat sur la ville, la mer et les campagnes; le Vésuve est en éruption; Pompei commence à être ensevelie sous les laves. Toute la population fuit éperdue, épouvantée, à la lueur des éclairs volcaniques, au bruit des édifices qui s'écroulent. Partout la terreur, le désordre, les cris, la mort et le désespoir. Arbacès périt misérablement écrasé par la statue d'un de ces dieux qu'il avait offensés. Mais Glaucus n'aura-t-il échappé à la dent du lion que pour périr par le feu? Non, sa providence est là : Nydia le conduit avec sa chère Ione, à travers mille dangers, jusqu'au rivage de la mer, où ils pourront s'embarquer pour Athènes. Quant à elle, sa tâche est accomplie, elle a sauvé Glaucus et assuré son bonheur. Que ferait-elle auprès de lui? Endurer à chaque heure du jour les tortures de la jalousie au contact de la félicité de sa rivale! mieux vaut mourir! Et elle se laisse glisser dans les flots.

De nombreuses figures épisodiques, telles que celles du viveur Claudius, de l'édile Pansa, du riche marchand Diomède, de l'épicurien Salluste, etc., viennent donner de la variété et compléter le tableau. La peinture du christianisme naissant est opposée aux friponneries des prêtres d'Isis et aux mœurs grossières et brutales des gladiateurs. Tous ces éléments forment un ensemble assez harmonieux et donnent une idée assez exacte de la vie antique. Toutefois, malgré toute la science et l'érudition déployées par l'auteur, on peut lui adresser plusieurs critiques et lui reprocher d'avoir été plus fidèle dans la reproduction des objets matériels que dans celle des sentiments qui devaient animer ses personnages. Glaucus et Ione peuvent être les contemporains de Vespasien par leur costume, ils sont du XIXe siècle par leur langage et la délicatesse de leurs sentiments; la chevalerie n'avait pas encore fait de la femme une idole devant laquelle l'homme se prosternait respectueusement, et ce n'est pas ainsi qu'on aimait à Pompéi, cette ville où les représentations du phallus s'étalaient cyniquement dans presque toutes les maisons. Le caractère des deux amants est d'ailleurs tout entier de convention. Les Grecs, les Athéniens surtout étaient renommés pour leur beauté, leur grâce séduisante, leur parole douce et flatteuse; mais là s'arrêtait l'éloge qu'on en pouvait faire; ils étaient menteurs, intéressés et, dans l'art de l'intrigue et de la ruse, ils n'étaient surpassés que par les seuls Egyptiens. Dans la création de Glaucus, Bulwer a manqué complètement à la vérité historique. Celle d'Ione n'est pas d'une plus grande fidélité; née et élevée à Naples, elle devait avoir ressenti l'influence de ce climat que les anciens regardaient comme ennemi de la chasteté, d'où ils avaient soin d'éloigner leurs femmes et leurs filles, et dont l'ancienne réputation avait donné lieu à la légende des sirènes. Ces talents, cette instruction dont elle était ornée étaient très-rares chez les femmes et ne se rencontraient guère que chez les hétaïres et les courtisanes renommées. Quant à son langage et à ses sentiments, ils ne sont pas plus vrais que ceux d'Achille ou d'Iphigénie dans la tragédie de Racine. Arbacès n'est pas assez fourbe pour un Egyptien; il y a chez lui des velléités d'un sens moral qui n'a jamais existé chez les prêtres d'Isis. Pour parler des fourberies des prêtres, l'auteur n'a rien à inventer, car dans les ruines du temple d'Isis on voit encore le soupirail par lequel les dieux rendaient leurs oracles. La scène de la caverne et de la magicienne est très-bien en situation; on sait la crédulité des anciens sur ce chapitre, crédulité dont leurs descendants ont hérité, et les Napolitains d'aujourd'hui ne se prosternent pas moins que ceux d'autrefois devant les puissances occultes et surnaturelles. La partie la mieux étudiée, la plus exacte à tous les points de vue est celle qui concerne les gladiateurs et les jeux du cirque. Un point complètement oublié et laissé de côté par l'auteur, c'est celui des esclaves et de leur misérable sort. Comment a-t-il négligé cette partie si importante de la vie antique? Quelles couleurs à ajouter à son tableau que les tortures, les supplices sans nom infligés à ces malheureux pour le moindre manquement, quelquefois même pour satisfaire le moindre caprice de leur maître! Cette question ne manquait pas d'importance, puisque c'est par là que la société antique a péri. Malgré toutes ces critiques, la lecture des *Derniers jours de Pompéi* est à la fois intéressante et instructive et pour ceux qui ont visité cette ville et pour ceux qui ne la connaissent pas. Elle donne une idée complète et exacte des édifices et des monuments, tels qu'ils étaient avant la catastrophe. L'auteur vous introduit dans la maison antique, vous en fait une description très-fidèle, vous met en présence de toute la civilisation matérielle. Ne lui en demandez pas davantage; c'est un très-bon cicerone, mais ce n'est point un contemporain de Tacite, et, tout en rendant justice à son curieux ouvrage, il ne faut en exagérer ni la portée ni la valeur.

Pompéi (LE DERNIER JOUR DE), opéra en quatre actes et cinq tableaux, livret de MM. Nuitter et Beaumont, musique de M. Victorin Joncières, représenté au Théâtre-Lyrique le 21 septembre 1869. Le sujet de cet opéra a été inspiré par le roman de Bulwer-Lytton, mais les auteurs du livret en ont tiré un médiocre parti. Leur scénario nous offre une suite de scènes décousues, des personnages peu caractérisés et une action languissante; une meilleure musique aurait triomphé difficilement d'un aussi mauvais poëme. Au premier acte, après une scène où les gladiateurs jouent un rôle épisodique, Hermès arrache une jeune esclave, nommée Nydia, à la brutalité de son maître, le gladiateur Milon, et la lui achète. Nydia témoigne sa reconnaissance à son nouveau maître et devient immédiatement éprise de lui; puis en quatre vers de récitatif, et séance tenante, voilà Nydia jalouse d'Ione, amante d'Hermès. On célèbre les fêtes d'Isis, la bonne déesse. Païens et chrétiens sont en présence; le prêtre Pythéas apostrophe Diophas, nouveau converti au christianisme, et excite contre lui la fureur populaire. Diophas renverse l'idole. Le peuple, effrayé d'une telle audace et en proie à une terreur superstitieuse, s'enfuit. Pythéas jure de punir Diophas. Il est distrait de sa vengeance à la vue d'Ione, qu'il aime en secret. Hermès arrive au rendez-vous et chante avec Ione un duo d'amour. Nydia les voit, tombe accablée de douleur sur les marches du temple. Pythéas comprend qu'il peut trouver en elle un instrument de sa vengeance. Dans le deuxième acte, une sorcière, la Saga, prédit la destinée de Pompéi et se livre à des incantations. Ione et Hermès, au milieu de la tempête qui mugit au dehors, viennent lui demander asile et la consulter sur leur sort. La Saga leur annonce les plus grands malheurs; Ione s'en effraye et Hermès se raille de la sorcière, qui les poursuit de ses imprécations. Pythéas a assisté caché à cette scène; voilà la troisième fois que cela lui arrive; c'est trop de deux. Il prend en main la cause de la sorcière méprisée, et obtient de celle-ci un breuvage qui rendra son rival fou et débile; ensuite a lieu une orgie en l'honneur de Vesta. Diomède parle ainsi aux convives réunis :

Voici venir un mets que je vous recommande,
Des murènes! Dans mes viviers
Pour les nourrir trois mois,
Je leur ai fait jeter
Dix esclaves gaulois.
(*On apporte solennellement les murènes.*)

Sur ces vers, qui donnent une idée du style du livret, le musicien a écrit une marche bien contre-pointée pour l'entrée des murènes et l'a fait suivre d'un chœur agréable, appelé dans l'ouvrage *Chœur des gourmets*. Après le festin, on danse et on tire une loterie. Pythéas arrête Nydia, qui porte à Hermès des tablettes d'Ione. Il lui dit qu'il a deviné son amour pour son maître. Il excite sa jalousie, et finit par lui faire accepter le philtre préparé par les mains de la sorcière, et qui doit la faire triompher de sa rivale. Elle le verse à Hermès dans la scène suivante. Il produit un effet instantané. Hermès, il est vrai, oublie Ione et donne des marques de tendresse à Nydia; mais il a perdu la raison. Pendant ce temps, Ione attend son amant dans le bosquet de Cybèle. Pythéas donne à deux esclaves noirs l'ordre d'enlever Ione et de la transporter dans sa maison des champs. Diophas se présente; le prêtre d'Isis cherche à le ramener au culte des idoles par les promesses de l'ambition et les séductions de la volupté. Diophas résiste à tout, et Pythéas dans sa fureur le frappe de deux coups de stylet pendant qu'on voit les esclaves enlever Ione. Hermès paraît, toujours sous le charme du philtre; Pythéas l'accuse du meurtre qu'il a lui-même commis. Le malheureux est hors d'état de se justifier; il succombe sous la vindicte publique et, malgré les efforts de Nydia, il est condamné à mort par le préteur; ainsi finit le quatrième acte. Les auteurs ont eu le tort de faire commencer le quatrième acte par un chœur sur les mots : *A mort*; une œuvre dramatique ne comporte jamais ces répétitions, séparées par un entr'acte. Nydia s'introduit dans la prison où Hermès a été jeté. En vain elle veut se faire reconnaître; en vain le peuple au dehors réclame que le coupable soit livré aux lions du cirque : Hermès ne parle que de se couronner de fleurs. Ione, qui s'est rendue libre, entre en scène. Nydia, renonçant à ses propres efforts, traîne Hermès devant Ione, espérant que sa vue et sa voix lui feront reprendre l'usage de la raison; c'est ce qui arrive en effet. Pythéas à son tour est démasqué et convaincu. Il résiste inutilement; il est maudit par tous. Un tremblement de terre se déclare; des flammes envahissent le théâtre; Pythéas est renversé par la chute d'une colonne. Une symphonie descriptive succède; elle doit exprimer l'éruption du Vésuve. Lorsque les nuages se dissipent, on voit en pleine mer, sur une barque, Nydia, Hermès et Ione; les deux amants sont endormis. Ici commence une scène fort belle, la meilleure des trois derniers actes. Nydia fait ses adieux à la vie; elle a sauvé Hermès et Ione. Elle ne peut supporter la vue de leur bonheur, qui cependant a été son œuvre, et, après avoir longtemps contemplé celui qui est l'objet de sa passion fatale, l'infortunée se précipite dans les flots. Cette scène a un caractère de simplicité antique qui aurait décidé du succès de l'ouvrage, si le reste du livret y eût répondu.

L'introduction de l'opéra est pleine d'entrain et de verve. Le style et la liaison des idées ne laisseraient rien à désirer, si on n'y remarquait pas de nombreuses réminiscences des opéras d'Herold, en particulier de *Zampa*. Les procédés de composition sont identiques. La scène de l'achat de l'esclave, la romance de Nydia : *C'est toi dont la clémence*, ont un bon sentiment; mais l'expression n'en est pas assez forte pour un grand opéra. La marche des prêtres d'Isis a de la chaleur, de l'ampleur. Quant à la couleur de l'orchestration, elle se rattache à la manière de Wagner et n'ajoute rien à l'effet. Le morceau d'ensemble : *Quelle audace inouïe*, qui procède par imitations à l'octave, est ultra-classique et n'en est pas moins un des passages les mieux réussis de l'ouvrage. Le style, cette qualité si rare, semble naturel à M. Joncières. Il donne même à quelques morceaux les apparences du plagiat, par exemple à la grande scène dans laquelle Diophas brave les sectateurs d'Isis. Dans d'autres endroits, le musicien cherche, au contraire, des effets étranges, comme dans le chœur : *Voici les jours fêtés*, sur des quintes à la pédale, et n'arrive qu'à offenser l'oreille. Le duo qui termine le premier acte est poétique et mélodieux. Là aussi quelques réminiscences de la musique de M. Gounod; cet acte est bien supérieur aux autres. Le deuxième débute chez la Saga (la sorcière). La scène fantastique est faible; toutes ces septièmes diminuées, employées de diverses manières, ne produisent plus d'effet, tant le procédé est usé. Dans le trio qui suit, au milieu de souvenirs de l'*Herculanum* de M. Félicien David, on distingue une jolie phrase : *Nulle autre femme*. J'ai parlé plus haut du *Chœur des gourmets*. Le premier allegretto du ballet est fort gracieux. M. Victorin Joncières écrit avec élégance et facilité la musique de danse. Je signalerai la romance d'Ione qui ouvre le troisième acte; la pensée en est soutenue; c'est un cantabile suave et bien écrit pour la voix. En général, les morceaux du *Dernier jour de Pompéi* sont courts et ont à peine les proportions des morceaux d'opéra-comique. Le motif du chœur de femmes n'a rien de neuf, mais il est bien présenté et bien accompagné. Le finale a de la véhémence, mais pourquoi se termine-t-il par une strette à l'unisson, à la manière de la nouvelle école italienne inaugurée par M. Verdi? Le commencement du quatrième acte offre une réminiscence du *Pré aux Clercs*. Le morceau d'ensemble : *Muet d'horreur et de surprise*, est pathétique; l'éruption du Vésuve a fourni à l'auteur l'occasion, qu'il semble rechercher, d'écrire une symphonie. Il y a, sans doute, plusieurs banalités harmoniques, mais elle est bien écrite et dans le caractère dramatique du sujet. Quant à la scène de la barque, il nous semble qu'il était inutile de chercher à imiter le bruit de la rame, ou de la vague, ou de je ne sais quoi, par des quintes dissonantes. M. Joncières, qui a beaucoup de talent, peut, sans se faire tort, laisser ces enfantillages aux musiciens qui se défient de la fécondité de leur imagination. La dernière scène, dans laquelle Nydia fait ses adieux à la vie, est touchante et poétique. Le *Dernier jour de Pompéi* ne pouvait pas réussir; mais le compositeur a donné de son mérite une preuve suffisante pour qu'on lui confie à l'Opéra-Comique un poëme de demi-caractère. Sur ce terrain, il peut faire honneur à l'école française. Le *Dernier jour de Pompéi* a eu pour interprètes principaux : Massy, Bacquié, Grignon, Mmes Schrœder, Wercken, Alice Ducasse, Borghèse.

— Iconogr. Nous consacrons ci-après un article spécial au *Dernier jour de Pompéi*, tableau de Ch. Bruloff, qui appartient à la galerie de l'Académie des beaux-arts, à Saint-Pétersbourg, et qui fut exécuté en Italie pour le comte Anatole Demidoff.

Des *Episodes de l'éruption du Vésuve et de la destruction de Pompéi* ont été peints par MM. Edouard Dantan (Salon de 1869) et E. Thirion (Salon de 1872). Celui-ci s'est inspiré de la lettre dans laquelle Pline le Jeune retrace les circonstances de la fameuse éruption dont son oncle fut victime. La composition, d'une belle couleur, est pleine de détails dramatiques : une mère accroupie cherche à abriter son enfant contre la pluie de cendres brûlantes; un homme, au torse nu, soutient une jeune femme qui chancelle; une jeune fille lève vers le ciel des bras suppliants; des cadavres jonchent çà et là le sol et les maisons se profilent lugubrement sur un ciel empourpré par les flammes.

Deux statuaires, M. Jaley et M. Hippolyte Moulin, ont sculpté de charmantes figures, le premier sous ce titre : *Souvenir de Pompéi* (Salon de 1852), le second sous celui-ci : *Une trouvaille à Pompéi*.

Plusieurs peintres, dont MM. Hamon, Picou, Gérome, G. Boulanger ont été les coryphées, se sont inspirés des fresques découvertes à Pompéi et à Herculanum pour peindre de petites scènes de mœurs gréco-romaines où, bien souvent il est vrai, on peut démêler des types et des allures d'un certain monde parisien. Théophile Gautier baptisa ces archéologues raffinés du nom de *Néo-Pompéiens* et nous a laissé de leur manière de composer et de peindre cette piquante description : « Ils rappellent, toute proportion gardée, les *poetæ minores* de l'anthologie grecque, esprits charmants, ingénieux, subtils, mais qui ne vont guère au delà de l'élégie, de l'odelette ou de l'épigramme, ou bien encore les graveurs de pierres fines qui mettent une bacchanale dans un chaton de bague; ils ont horreur de tout ce qui est vulgaire, à effet, et la vigueur leur semble presque de la brutalité. Ils peignent en sybarites couronnés de roses, avec une palette divine, dans des ateliers pompéiens, ayant sur une table de bois de citre Anacréon, Théocrite, Bion, Moschus, André Chénier, dont volontiers ils s'inspirent; à défaut des hétaïres antiques, de Plangon, de Bacchis, d'Archenassa, les filles de marbre et les dames aux camellias, sûres de leur beauté, viennent furtivement poser pour eux et ôtent en leur faveur l'épingle de leurs draperies de cachemire. Le grossier modèle à tant la séance leur répugnerait. Ils se sont composé ainsi un monde coquet, parfumé, fleuri, ou

ils se complaisent et dont ils ne veulent pas sortir. En effet, rien n'est plus agréable que ce gynécée aux colonnes de marbre peintes de minium jusqu'à mi-hauteur, aux murs de stuc revêtus d'arabesques, aux pavés de mosaïque, aux caisses de lauriers-roses et de myrtes que rafraîchit le jet d'une fontaine, tout peuplé de belles jeunes femmes et de jolis enfants. Cependant, de même qu'on se prend à souhaiter un loup parmi les moutons de Florian, parfois on désire un paysan du Danube parmi toutes ces élégances et toutes ces mollesses. Ce boudoir gréco-parisien, imprégné d'ambre et de musc, finit par vous entêter, et l'on voudrait ouvrir la fenêtre pour respirer l'odeur du feuillage chargé de pluie, l'arome du foin vert, ou même tout bonnement la salubre senteur de l'étable. » Cette mignarde et précieuse école des néo-pompéiens, fort en vogue du temps du second Empire, ne compte plus guère d'adeptes aujourd'hui.

Outre les recueils spéciaux consacrés aux *Ruines de Pompéi* par W. Gell et J.-P. Gandy (*Pompeiana*), par Mazois, par Roux, etc., nous citerons, parmi les vues de cette ville antique, une gravure de G. Busse (1800); le *Forum* et la *Voie des Tombeaux*, lithographies, par Ph. Benoist (Salon de 1848); une *Vue prise dans l'intérieur de Pompéi*, peinte par Edme Daubigny (Salon de 1839); la *Maison du poète tragique*, aquarelle de M. Charles Garnier; les *Nouvelles fouilles de Pompéi*, tableau de Français (Salon de 1865); un *Souvenir des fouilles de Pompéi*, tableau d'Edouard Sain.

Pompéi (LE DERNIER JOUR DE), tableau de Bruloff, à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. L'artiste russe a voulu représenter l'éruption du Vésuve qui, en l'an 72 de notre ère, ensevelit la ville de Pompéi et ses environs sous une pluie de cendres. La tentative était des plus hardies, et, pour la mener à bonne fin, il eût fallu un maître beaucoup plus habile que M. Bruloff. Il est juste de reconnaître cependant que, parmi les groupes nombreux qui attirent l'attention dans l'œuvre de ce peintre, il en est quelques-uns de vraiment remarquables, par exemple les jeunes hommes qui veulent sauver leur père et, plus loin, les femmes qui fuient, éperdues, affolées, devant l'inévitable fléau. Les flammes du Vésuve éclairent le fond entier du tableau; les premiers plans sont enveloppés d'une ombre grise, lugubre; mais un éclair, perçant la nue et les tourbillons de cendres et de pierres, vient illuminer d'une lueur blafarde la foule qui s'agite en désordre. On croirait voir une bande de fantômes secouant leurs linceuls et errant par une nuit d'orage. M. Bruloff n'a pas su éviter l'écueil qui se présentait dans l'exécution de ces contrastes de lumière : sa couleur est fausse, incohérente. Quant au dessin et à l'ordonnance des groupes, ils trahissent à la fois le goût de David et la manière de Girodet. Ce tableau, exécuté pour le comte Anatole Demidoff, alors que M. Bruloff était pensionnaire du czar à Rome, fut exposé à Paris, au Salon de 1834; il y arriva précédé d'une grande réputation. Les critiques parisiens le jugèrent généralement avec une grande sévérité. L'appréciation de Gustave Planche, entre autres, fut courte, mais écrasante : « Les gazettes milanaises ont fait au *Dernier jour de Pompéi* une gloire qui s'est accréditée dans toutes les capitales de l'Europe. Aujourd'hui, nous avons le chef-d'œuvre, et le courage nous manque pour le railler, car l'impuissance et la vulgarité méritent autre chose que la moquerie. » Nous ne savons si le tableau cité par M. Viardot comme faisant partie de la collection de l'Académie de Saint-Pétersbourg est l'original qui a appartenu au comte Demidoff, ou seulement une répétition.

POMPEI, philologue et littérateur italien, né à Vérone en 1731, mort dans la même ville en 1788. Lorsqu'il eut terminé son instruction chez les jésuites, il se perfectionna dans l'étude du grec sous la direction des Pères Guglienzi et Mariotti, vécut dans l'intimité de Scipion Maffei, de Morando, de Vallardi et autres savants érudits et forma son goût par la lecture des classiques. Sans fortune, il remplit pour vivre les fonctions de chancelier de la commission de santé et celles de secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture de Vérone, et employa les loisirs que lui laissaient ces places à se livrer à ses travaux littéraires. Il s'essaya dans la poésie, composa des pièces de vers élégantes, spirituelles, mais un peu dépourvues de chaleur, et écrivit pour le théâtre trois tragédies, *Hypermnestre* (1769), *Callirrhoé* (1769), *Tamira* (1789), dont les deux premières seulement furent représentées et qui manquent de mouvement et de vigueur. On prétend que la mort d'une dame de Vérone, Mariana Malaspina, qui jouait dans ses pièces, le décida à ne plus écrire pour le théâtre. Quoi qu'il en soit, après *Tamira*, il revint à l'étude des classiques grecs et publia, avec quelques pièces originales, des traductions auxquelles il doit la place remarquable qu'il occupe parmi les écrivains de son pays. Après avoir traduit, d'une plume facile et légère, Moschus, Théocrite, Musée, Callimaque, l'*Anthologie*, les *Héroïdes* d'Ovide, il mit le comble à sa renommée d'excellent traducteur en publiant la version des *Vies* de Plutarque, laquelle produisit une grande sensation parmi les savants. Plusieurs académies italiennes l'admirent au nombre de leurs membres et Joseph II lui offrit, à l'université de Pavie, une chaire qu'il refusa pour ne point quitter Vérone. On lui doit : *Canzoni pastorali con alcuni idilli di Teocrito e di Mosco* (Vérone, 1766); *Nuove canzoni, inni, sonetti e traduzioni* (Vérone, 1779, in-8°); *Raccolta greca* (Vérone, 1781), où l'on trouve cent épigrammes de l'*Anthologie* ainsi que de petits poëmes grecs; *Eroidi d'Ovidio Nasone, in terze rime* et d'une élégante fidélité; *Le vite degli uomini illustri* (Vérone, 1772, 5 vol. in-4°), traduction souvent réimprimée. Les *Œuvres complètes* de Pompei ont été réunies et publiées à Vérone (1790-1791, 6 vol. gr. in-8°).

POMPEIA (famille), maison plébéienne distinguée de l'ancienne Rome. Le premier de cette famille qui parvint au consulat fut Q. Pompeius Nepos, le fils d'un joueur de flûte. Il fut consul en 613 et portait le surnom de Rufus. Sa petite-fille, Pompeia, fut l'épouse de Jules César. Une branche des Rufus acquit le titre de Bithynique, à cause d'une victoire remportée sur les Bithyniens. Une autre branche des Pompeius, surnommée Strabo, est devenue plus célèbre. Le fils de Cn. Pompeius Strabo, qui avait été consul en 665, fut celui auquel Sylla donna le surnom de Magnus, par lui transmis à ses fils, qui périrent dans la guerre civile.

POMPEIA, fille de Quintus Pompée et nièce de Sylla. Elle vivait au Ier siècle avant notre ère et devint, après Cornélie, la femme de César, qui bientôt la répudia sur le soupçon d'adultère; voici en quelles circonstances. Clodius, le tribun fameux, était alors l'amant de Pompeia. Une nuit, dans la demeure du grand pontife, chez sa maîtresse, on célébrait en l'honneur de la bonne déesse des fêtes auxquelles les hommes n'étaient point admis. Malgré cette interdiction, Clodius, déguisé en joueuse de lyre, pénétra dans le palais, s'égara dans les jardins et fut bientôt reconnu. Le collège des pontifes fut avisé par les consuls au nom du sénat et répondit qu'il y avait dans l'action de Clodius adultère et impiété. Cependant César refusa de déposer contre sa femme, disant qu'il ne la croyait pas coupable; « mais, ajouta-t-il, la femme de César ne doit pas seulement être exempte de crime, elle doit être aussi exempte de soupçon, et je la répudie. » Quant à Clodius, comme il fallait, pour lui intenter un procès pour adultère et impiété, présenter une rogation au peuple afin de déterminer le choix des juges et le mode de poursuites, ses nombreux partisans envahirent le Forum le jour des comices, occupèrent les ponts par où on devait passer pour aller voter et ne laissèrent distribuer que les tablettes qui rejetaient la rogation.

POMPÉIEN, IENNE s. et adj. (pon-pé-iain, iè-ne). Géogr. Habitant de Pompéi; qui appartient à Pompéi ou à ses habitants : *Les* POMPÉIENS. *Les antiquités* POMPÉIENNES.

POMPÉIEN, IENNE adj. (pon-pé-iain, iè-ne). Hist. rom. Qui appartient à Pompée : *Le parti* POMPÉIEN.

— s. m. Partisan ou soldat de Pompée.

Pompéion, vaste et splendide édifice de l'ancienne Athènes, où l'on gardait tous les objets sacrés, tous les ustensiles nécessaires à la célébration des fêtes. Cette espèce de garde-meuble religieux était situé à l'entrée de la vieille ville, du côté du port de Phalère. Il avait pour ornement un grand nombre de statues représentant des personnages des temps héroïques. Non-seulement il servait de dépôt aux objets du culte public, mais c'était là aussi que se préparaient les pompes religieuses, et spécialement la pompe des panégyries. Le mot *Pompéion* peut être tiré de cette dernière destination du monument; il peut venir aussi de ce que les choses sacrées y étaient transportées processionnellement et qu'on les en tirait avec la même solennité (*pompeuein*, marcher avec pompe et donner en spectacle).

POMPEIUS FESTUS (Sextus), grammairien latin. V. FESTUS.

POMPEIUS STRABO, père du grand Pompée. V. POMPÉE STRABON.

POMPER v. a. ou tr. (pon-pé — rad. *pompe*). Elever, aspirer ou refouler avec une pompe : POMPER *l'eau amassée dans la cale d'un vaisseau.* POMPER *l'air d'un récipient.*

— Aspirer par un procédé quelconque : *La trompe sert principalement aux insectes pour* POMPER *leur boisson.* (B. de St-P.) *Les plantes marines* POMPENT *l'air mêlé avec les eaux.* (B. de St-P.)

— Attirer par une sorte de succion naturelle : POMPER *l'humidité.*

— Fig. Absorber, attirer à soi : *Le fisc* POMPE *la richesse publique.*

— v. n. ou intr. Faire agir la pompe : *Son équipage* POMPAIT *sans relâche; le nôtre se mit incontinent à le seconder.* (De Foë.)

— Pop. Boire : *Il aime à* POMPER.

> ... Devant champagne ou piquette,
> J'ai toujours dit : Amis, *pompons.*
>
> DÉSAUGIERS.

— Techn. Se dit d'un canon de fusil ou de pistolet qui ne s'applique pas parfaitement sur le fond du canal du fût, en sorte qu'en appuyant dessus à pleine main le bois cède et fait ensuite effort pour se relever.

POMPERIE s. f. (pon-pe-rî — rad. *pompe*). Fabrication ou commerce de pompes.

POMPERY (Edouard DE), écrivain français, né à Couvrelles (Aisne) en 1812. Il appartient à une ancienne famille bretonne, connue par ses idées libérales. Après avoir fait son droit à Rennes, où il fut reçu avocat, il s'adonna à l'étude de l'économie politique, de la philosophie et de la science sociale, débuta par une brochure sur le *Sucre indigène* (in-8°), puis publia divers écrits. Ayant lu les ouvrages de Fourier, M. de Pompery adopta en partie les idées du célèbre socialiste et fit, en 1839, à la loge des francs-maçons de Brest, dont il était membre, un cours public sur le système phalanstérien. Il collabora ensuite à la *Phalange*, à la *Démocratie pacifique*, à la *Revue synthétique*, de V. Meunier, à la *Revue indépendante*, à la *Revue sociale*, de Pierre Leroux, au *Courrier français*, de Xavier Durrieu (1847), et eut l'idée, pour propager les doctrines de rénovation sociale, de fonder un journal, l'*Humanité*, dont il ne parut qu'un numéro spécimen. Après la révolution de 1848, M. de Pompery se porta, comme républicain socialiste, candidat à l'Assemblée constituante dans le Finistère; mais il échoua. Sous l'Empire, toujours fidèle à ses idées républicaines, il écrivit des articles dans des journaux de l'opposition et dans diverses revues, notamment dans l'*Opinion nationale*, la *Revue philosophique et religieuse* (1854-1858), la *Revue de Paris* (1864-1865), la *Morale indépendante* (1868-1870), la *Philosophie positive*, de M. Littré, le *Phare de la Loire*, etc., et fit paraître un certain nombre d'ouvrages. Lors des élections du 8 février 1871, il posa sa candidature dans le Finistère, mais ne fut point élu. M. de Pompery est membre de la Société Franklin, de la Ligue de l'enseignement, de la Ligue internationale de la paix, de la Société de sociologie, de l'Association philotechnique, de la Société des gens de lettres. Parmi les ouvrages de cet écrivain distingué et convaincu, nous citerons : le *Docteur de Tombouctou* (1837, in-8°), essais de science sociale; *Théorie de l'association et de l'unité universelle de Ch. Fourier* (1841, in-8°); *Despotisme ou socialisme* (1849); *Décadence et renouvellement de la foi* (1863, in-8°); la *Femme dans l'humanité, sa nature, son rôle et sa valeur sociale* (1864, in-12); *Béranger* (1865, in-12); *Beethoven* (1865, in-18); le *Vrai Voltaire* (1867, in-8°), ouvrage très-remarquable, etc. Enfin, depuis 1871, M. de Pompery a publié, pour la propagande républicaine, divers écrits fort bien faits : la *Fin du bonapartisme*, les *D'Orléans*, le *Veuillotisme et la religion*, la *Vraie et la fausse politique*, etc., enfin *Esquisse sur le vrai Voltaire* (1873), contenant une vue d'ensemble sur l'homme et sa mission. — Un membre de la même famille, M. Théophile DE POMPERY, propriétaire à Rosnoën, était membre du conseil général du Finistère pour le canton de Faou et président du comice agricole de cette ville lorsqu'il fut nommé, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, député du Finistère par 57,572 voix. Dans l'Assemblée nationale, il a constamment voté avec la gauche républicaine et pris, à diverses reprises, la parole, notamment au sujet du rôle des conseils généraux dans les circonstances exceptionnelles, des budgets de l'agriculture de 1872 et 1873, du rétablissement des haras, du projet de loi contre l'ivresse, etc. C'est un homme d'esprit et de bon sens, à la parole simple et lucide. On a de lui : *Nouveau guide du cultivateur breton*, avec la traduction bretonne en regard du texte français (Brest, 1851, in-12).

POMPETTE adj. (pon-pè-te — rad. *pomper*). Fam. Ivre : *Être* POMPETTE. ‖ Qui trahit l'ivresse : *Avoir le nez* POMPETTE.

— s. f. Modes. Ancien ornement de toilette des femmes, fait avec des rubans.

POMPEUSEMENT adv. (pon-peu-ze-man — rad. *pompeux*). D'une manière pompeuse, avec pompe : *Ce prince marche toujours* POMPEUSEMENT *et avec une grande suite.* (Acad.) *Qu'elle est belle, cette nature cultivée! que par les soins de l'homme elle est brillante et* POMPEUSEMENT *parée!* (Buff.)

— En termes pompeux, emphatiques : *Débiter* POMPEUSEMENT *des riens.*

POMPEUX, EUSE adj. (pon-peu, eu-ze — rad. *pompe*). Qui a de la pompe, où il y a de la pompe : *Appareil* POMPEUX. *Suite* POMPEUSE. *L'Église [illegible]* *tre les* POMPEUSES *cérémonies [illegible] sécheresse des calvinistes.* (Volt.) *[illegible]* *cristaux* POMPEUX *chargés de fleurs pour tout dessert ne remplissent point la place des mets.* (J.-J. Rouss.)

> ... Traînant en tous lieux de pompeux équipages,
> Le duc et le marquis se reconnut aux pages.
>
> BOILEAU.

> Des Grecs et des Romains les spe[illegible] pompeux
> De l'univers encore occupent la mémoire.
>
> VOLTAIRE.

‖ Qui marque la pompe, l'appareil luxueux; qui en a le caractère : *Prendre des airs* POMPEUX. *Se donner des titres* POMPEUX.

— Se dit des termes ou des procédés qui ont une affectation de recherche, de grandeur : *Style* POMPEUX. *Discours* POMPEUX. *Description* POMPEUSE. *Le peuple n'entend point la* POMPEUSE *éloquence ni les longs raisonnements.* (P.-L. Courier.)

> Mon esprit n'admet point un *pompeux* barbarisme
> Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
>
> BOILEAU.

> ... Souvent dans ce style un rimeur aux abois
> Jette là de dépit la flûte et le hautbois,
> Et, follement *pompeux* dans sa verve indiscrète,
> Au milieu d'une églogue entonne la trompette.
>
> BOILEAU.

‖ Qui écrit ou s'exprime en un style pompeux :

> Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions.
>
> BOILEAU.

> On peut être à la fois et *pompeux* et plaisant.
>
> BOILEAU.

— s. m. Ce qui est pompeux; genre pompeux : *Aimer le* POMPEUX.

POMPHOLIX ou **POMPHOLYX** s. m. (pon-fo-likss — du gr. *pompholux*, flocon). Pathol. Phlegmasie cutanée. V. PEMPHIGUS.

— Chim. Oxyde de zinc sublimé en forme de flocons.

POMPIER s. m. (pon-pi-é — rad. *pompe*). Celui qui fabrique ou vend des pompes.

— Homme qui fait partie d'un corps organisé pour porter des secours dans les incendies et faire agir les pompes : *Caserne, corps de garde de* POMPIERS. *Aller chercher les* POMPIERS. ‖ On dit aussi SAPEUR-POMPIER.

— Fam. Grand buveur, homme qui aime à pomper.

— Techn. Ouvrier tailleur qui fait les retouches.

— **Encycl.** Sans avoir la prétention de rechercher, *ab ovo*, l'origine des premières corporations affectées régulièrement aux secours d'incendie, nous pouvons dire qu'elles ont existé dès la plus haute antiquité. Les grandes civilisations primitives qui avaient tant de richesses, tant de splendides monuments à sauvegarder, avaient organisé les secours contre l'incendie. Les Hébreux, les Grecs avaient institué des gardiens munis, il est vrai, de moyens très-imparfaits, mais dont le rôle était nettement tracé. Ils devaient, pendant la nuit, faire des rondes continuelles, pour surveiller les habitations et donner l'alarme en cas de sinistre. A peine Rome avait-elle pris une certaine extension, que ce service y fut établi. Au début, c'étaient de simples veilleurs nocturnes ayant un chef qui dirigeait tous les détails de leur service. Puis, l'importance de la ville se développant, on créa des magistrats appelés *triumviri nocturni*. Bientôt même ce cadre devint insuffisant; on l'élargit en constituant les *decemviri nocturni*, appelés aussi *ædiles incendiorum extinguendorum*, et qui furent [illegible]. Dans le principe, ces fonctionnaires n'avaient pas sous leurs ordres un corps régulièrement organisé pour l'exécution du service. On faisait, en cas de besoin, des réquisitions soit parmi les serviteurs du domaine public, soit parmi les esclaves. Mais la nonchalance ou les instincts pillards de ces derniers ne donnaient pas des garanties suffisantes. Il en résultait tantôt que le service mollement fait laissait l'incendie atteindre des proportions considérables avant que l'on songeât à y porter remède, tantôt que les habitations abandonnées précipitamment par leurs riches propriétaires, préoccupés avant tout de mettre leur existence à l'abri, offraient une proie facile aux voleurs habiles à profiter du désordre pour faire main basse sur tout ce qui leur convenait. A l'empereur Auguste appartient le mérite d'avoir constitué le premier corps régulier pour les secours contre l'incendie. Il commença par supprimer les [illegible], contre lesquels existaient dans l'opinion publique toutes sortes de préjugés, et revêtit de leurs fonctions les édiles curules, sous les ordres desquels furent [illegible] esclaves chargés du soin de faire, [illegible] des rondes permanentes et de [illegible] incendies des [illegible] core la suite de [illegible] tion, mais Rome se développant chaque jour, ce service acquit promptement une importance sérieuse. [illegible] légion de 7,000 hommes fut créée. La ville étant divisée en sept quartiers, la légion fut divisée en sept cohortes, ayant chacune son quartier à surveiller. Le nombre des vigiles fut encore augmenté plus tard et porté au double du chiffre précédent. Pour relever aux yeux du peuple ce corps que [illegible] des préventions [illegible], on y admit d'autres éléments que les esclaves ou les affranchis [illegible] certains privilèges à ces fonctions, et bientôt les citoyens eux-mêmes y briguèrent des emplois. Des inscriptions trouvées à Rome en 1820 donnent tout le tableau des grades qui existaient dans le corps. Le chef s'appelait *præfectus vigilum*; il avait sous ses ordres tout un état-major, un sous-préfet commandant en second, des chefs de cohorte, etc. Voici comment fonctionnaient ces veilleurs nocturnes. Chaque cohorte faisait des patrouilles dans le quartier qui lui était assigné. Comme la plupart des maisons étaient munies d'une cloche d'alarme posée sur le sommet de l'édifice, aussitôt qu'un incendie éclatait le gardien de l'édifice se hâtait de sonner et la patrouille la plus rapprochée envoyait

dans toutes les directions des hérauts qui parcouraient les rues en criant : « A l'eau! à l'eau! » d'autres prévenaient la cohorte, et tous arrivaient munis de seaux, de haches, de cordes pour organiser les secours. Puis se présentaient, à leur tour, les hommes chargés des pompes publiques. Les successeurs d'Auguste non-seulement perfectionnèrent, aussitôt qu'ils le purent, dans Rome même, les institutions de celui-ci, mais étendirent aux principales villes de l'empire romain la création des *vigiles*. La Grèce eut ses *nyctostrategi* (soldats de nuit), l'Afrique des fonctionnaires analogues; de même à Constantinople lorsque cette ville devint le siège de l'empire romain.

Les Gaules ne pouvaient demeurer en dehors de ces institutions imposées par le peuple-roi sur tous les pays qui avaient subi le joug de ses armes. En effet, de nombreuses inscriptions trouvées à Rome dans le palais Barberini démontrent l'existence de *vigiles* à Nîmes, ils portaient le nom de *matricarii*. Cela nous autorise à supposer que toutes les villes d'une importance égale avaient reçu cette organisation, et quoique ni inscription ni monument ne viennent prouver que Paris avait ses *vigiles*, on ne peut admettre que cette ville, résidence de plusieurs empereurs, ait été privée de gardes de nuit contre les incendies. Comment expliquer sans cela l'absence d'incendies considérables dans Paris à cette époque, alors que ses maisons de bois serrées les unes contre les autres auraient fourni au feu de si faciles aliments? Quoi qu'il en soit, à partir de 595, sous Clotaire II, un décret rendu par ce monarque ne laisse aucun doute sur l'existence des gardes de nuit. Mais, chose extraordinaire, au lieu de se perfectionner, cette institution alla en dépérissant, au point que, à la fin du VIIIe siècle, les habitants furent en quelque sorte abandonnés à eux-mêmes. Cette incurie de l'autorité donna naissance à des associations laïques ou religieuses, établies dans un but de protection réciproque et dirigées par des statuts où l'on réglait non-seulement le fonctionnement de la société, mais la pénalité attachée aux absences, au manque de zèle à l'heure du danger. Alors surgirent les ghilders, dont l'association acquit bientôt une telle puissance que les souverains s'en inquiétèrent et les prohibèrent. Ces associations cessèrent alors de proclamer leurs statuts, mais leur existence et leur fonctionnement persistèrent, sous forme d'une sorte de franc-maçonnerie, pour la protection commune des affidés.

En 803, Charlemagne voulut rétablir dans les grandes villes quelque chose de régulier pour la protection des bâtiments contre l'incendie, et pour les secours à y apporter. Il fut prescrit de désigner dans chacune un certain nombre d'habitants chargés de veiller, pendant la nuit, à la sécurité commune. De fortes amendes furent imposées à ceux qui ne marchaient pas sur la réquisition des fonctionnaires publics. Mais toutes ces mesures n'avaient pas un caractère sérieux et vivace. Il manquait toujours un corps spécial, régulièrement organisé, obéissant à une impulsion méthodique. Cet état d'imperfection se prolongea jusqu'à Louis IX. En décembre 1254, une ordonnance de ce prince autorisa les gens de métier de Paris à faire le guet pour assurer la sécurité de la ville à tous les points de vue, c'est-à-dire aussi bien pour veiller aux incendies que pour empêcher les vols et les attaques nocturnes qui se multipliaient dans une effrayante proportion. Il existait déjà un guet dit royal. Mais il n'était composé que de 40 sergents à cheval et autant à pied. C'était ce que l'on appelait les chevaliers du guet. La sûreté publique fut protégée par le fonctionnement simultané de ces deux guets. Plusieurs arrêts successifs firent connaître les corps de métiers qui devaient fournir le guet et firent impitoyablement justice des prétentions de ceux qui cherchaient à s'y soustraire. Philippe le Bel mit le guet bourgeois sous le contrôle du guet royal ou du sergent du Châtelet. Il fixa à 60 le nombre des sergents à cheval et à 90 celui des sergents à pied. En même temps on régla d'une manière très-sévère les devoirs de tous. En cas d'incendie, il fut prescrit au guet bourgeois de se joindre au prévôt de Paris, chargé de diriger les secours. La durée de cette corvée pouvait n'être que de deux mois, au bout desquels le prévôt avait la faculté, s'il le jugeait à propos, de renouveler ses auxiliaires, dont il lui était ordonné d'inspecter chaque année le personnel. On sait combien, à ces époques demi-barbares et toujours agitées par des guerres extérieures ou des discordes civiles, les institutions même les plus utiles avaient peine à se conserver, désorganisées par les abus, par les rivalités des autorités et surtout par l'apathie de certains souverains. Le guet subit le sort de toutes les institutions, et le roi Jean, par une ordonnance de 1363, dut le réorganiser sur un pied plus complet, en même temps qu'il détermina largement ses attributions. Le guet ne consiste plus uniquement en patrouilles, mais un certain nombre de postes fixes est attribué au guet assis, qui doit prêter main-forte aux autres.

De tout temps, on a vu des individus chercher à se soustraire à certaines obligations communes. Or, le guet n'était pas du goût de tout le monde, et comme la corruption a été de tout temps aussi le moyen le plus commode d'échapper à une corvée, moyennant finance, bien des exemptions illégales avaient été délivrées par les clercs du guet. Au mois d'avril 1491, Charles VIII mit ordre à cet abus et ramena à partage égal les réquisitions pour le service de la sûreté publique. En juin 1524, la crainte des entreprises des incendiaires provoqua un arrêt du parlement qui rappelait l'ordonnance sur le guet et réglait les obligations des quarteniers ou magistrats chargés par quartier du service des incendies. Ces fonctionnaires devaient avoir chez eux des seaux, des échelles, etc., etc., et faire déposer sur certains points désignés tous les attirails nécessaires, enfin procéder au remplacement des objets mis hors de service. Leur responsabilité allait plus loin, car on contrôlait le nombre de gens qu'ils amenaient au feu, le remplacement étant permis pour ce service. Des édits, des ordonnances successives de François Ier, au mois de janvier 1539, de Henri II, au mois de mai 1559, apportent quelques légères modifications aux institutions dont nous avons parlé plus haut. Les gens de métier peuvent, moyennant 6 sols parisis, se soustraire à l'obligation personnelle du guet. Enfin, les archers sont portés de 60 au nombre de 240. Tant que Paris fut paisible, cette garde urbaine suffit pour les mesures générales de sécurité; mais elle devint insuffisante pendant toute la durée des troubles produits par les guerres de religion. Aussi les gardes bourgeoises furent-elles appelées de nouveau pour le service du guet et elles fonctionnèrent jusque sous Charles IX, qui les licencia. A l'époque de la Ligue, cette garde bourgeoise reparaît, et, en même temps, des prescriptions particulières établissent qu'on ne devra, sous aucun prétexte et pour aucun autre service, distraire les hommes chargés de l'extinction des feux.

Pendant longtemps, le même magistrat présida à la sécurité de la ville, tant au point de vue de la police qu'au point de vue des mesures à prendre pour prévenir ou combattre les incendies. Quand mourut d'Aubray, lieutenant civil du prévôt de Paris, en mars 1667, son office fut, par édit royal, scindé en deux fonctions différentes. Le premier lieutenant civil fut chargé de la justice contentieuse et distributive. Le deuxième lieutenant devait veiller à la sûreté de la ville et donner des ordres en cas d'incendie ou d'inondation. Ce fut La Reynie qui se trouva le premier revêtu de cette charge. Alors apparurent tour à tour des ordonnances de police, 7 mars 1670, un arrêt du parlement, 19 février 1691, qui prescrivent à tous les maîtres ouvriers en bâtiments de donner leur adresse aux commissaires des quartiers, pour qu'on puisse les requérir en cas d'incendie. Il est enjoint aux officiers et archers du guet de faire avertir les commissaires et archers du Châtelet en cas d'incendie et de rester à leur disposition, afin de prêter l'aide nécessaire pour l'extinction du feu et la police à exercer au milieu des assistants. Pour prévenir les incendies qui éclataient quelquefois au milieu de la nuit, certains veilleurs furent chargés de parcourir chaque soir les rues, en sonnant le couvre-feu, tandis que, du haut de certains édifices, les veilleurs du beffroi jetaient de fréquents regards sur la ville et se hâtaient de faire retentir le tocsin dès qu'un incendie éclatait.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'œil sur les moyens employés jusqu'à nos jours pour combattre l'incendie. Les premiers instruments connus pour projeter l'eau sur le feu s'appelaient *siphones, siphi publici*. De là le nom de *siphonarii* que portaient les hommes chargés de la manœuvre. Il serait trop long d'énumérer tous les appareils plus ou moins ingénieux, plus ou moins primitifs qui ont été en usage. Toutefois, dans les plus anciens spécimens qu'ont fournis les fouilles on peut constater que la soupape et les pistons des pompes à incendie, quelque forme qu'elles eussent, ressemblaient à ceux des pompes actuelles. La première machine employée contre le feu est la pompe de Ctésibius qui remonte aux premières années du XVIe siècle. Différentes éditions de Vitruve, celle de Ceserano (Côme, 1521), celle de Rivius (Nuremberg, 1547), donnent la figure et la description d'une machine qui est une véritable seringue à incendie. La cathédrale de Troyes en possède un spécimen qui remonte à 1618. Il en existe une autre à Londres, et les traditions rapportent qu'elle a été employée dans le grand incendie qui éclata en 1666. Des gravures du temps représentent des machines semblables à l'incendie du château royal de Stockholm, dans les dernières années du XVIIe siècle. L'ouvrage intitulé : *Theatrum instrumentorum*, écrit par Jacques Besson, donne la description d'une seringue de grande dimension montée sur deux roues et mue par des manivelles. Toutefois, ces instruments primitifs étaient tellement défectueux que l'on n'en tirait pas de bons résultats et que l'on se contentait, à Paris, dans les incendies, de l'usage des seaux, des crochets et des échelles déposés chez les principaux magistrats. A côté de cela, des édits nombreux et très-détaillés réglementaient le maniement de tout ce qui pouvait être une cause d'incendie : les feux de joie, l'habitude de brûler de la paille dans les rues, les dépôts de poudre à canon et de pièces d'artifice, la construction de cheminées dans les baraques de foire, etc., etc. Des réserves d'eau devaient exister dans toutes les maisons et l'on contrôlait sévèrement cette mesure, ainsi que l'état des puits qui devaient toujours être à même de contribuer aux secours. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, toutes ces mesures étaient bien insuffisantes; l'incurie ou le défaut d'initiative des gouvernants laissant à l'instinct public ou aux entreprises privées le soin de sauvegarder Paris. Pris à temps, les incendies ne faisaient que des ravages relativement peu importants, mais ce que le feu ne détruisait pas tombait sous la hache des démolisseurs qui, pour arrêter la marche du fléau, abattaient dans la direction du vent des pâtés entiers de constructions par lesquelles l'incendie aurait pu se propager. Quand, au contraire, le sinistre éclatait avec trop de violence et de promptitude pour que les secours fussent efficaces, l'étroitesse des rues, la rareté de l'eau ou la difficulté d'aborder les rivières dont les berges étaient couvertes de maisons, la nature des matériaux de construction, où le bois dominait, l'insuffisance ou l'imperfection des engins employés, tout cela constituait autant de circonstances qui favorisaient l'extension du désastre. En effet, contre un foyer ardent et dévastateur, que pouvaient les quelques seaux d'eau tenus en réserve dans les maisons par ordonnance de police, les perches, les crocs et les échelles, voire même les machines plus ou moins portatives manœuvrées sans ensemble et sans méthode par des individus terrifiés?

A l'avénement de Louis XIV, tout était encore à faire pour l'établissement d'un service régulier contre l'incendie. L'édilité parisienne y mit toute sa sollicitude, mais se contenta de désigner les corps de métiers dans lesquels on devait de préférence choisir les hommes à requérir par les commissaires de police en cas d'incendie. C'étaient les maîtres maçons, charpentiers et couvreurs, avec tous leurs compagnons. D'une part, un salaire avait été fixé pour ce service; de l'autre, une pénalité frappait ceux qui se dérobaient à leurs obligations. En cas d'alerte, on devait aussitôt se munir de seaux, de crocs, d'échelles aux nombreux dépôts que le prévôt des marchands avait prescrit d'établir dans les couvents, chez les échevins, les notables; mais que de temps perdu, que de confusion, de désordre, dans ce fonctionnement où chacun agissait en quelque sorte à sa guise! Enfin, en 1699, un grand industriel nommé Dumourrier-Duperrier offrit de se charger des secours contre l'incendie, au moyen d'un matériel fourni par lui et servi par les ouvriers de sa maison. Dans ce matériel étaient des pompes que Duperrier avait vues fonctionner en Allemagne et en Hollande et auxquelles le Hollandais Van der Heyde avait eu l'idée d'adapter des boyaux de cuir qui permettaient de projeter l'eau à de grandes distances. Le roi donna d'abord douze pompes à la ville; un peu plus tard, il y en eut vingt, pour la manœuvre desquelles le personnel continua à être fourni par Duperrier. En 1716, en même temps que ce dernier était nommé directeur des pompes, on lui adjoignit un personnel qui fut le noyau du corps des sapeurs-*pompiers*. Ces hommes recevaient, les uns 100 livres, les autres 50 livres par an. Il y eut un commencement d'uniforme, consistant en un chapeau de feutre couvert d'un tissu en fil de fer avec visière relevée. Plus tard, ce fut une calotte de fer, portant sur le devant une plaque du même métal. En 1722, le nombre des pompes fut encore augmenté, et l'on fit coïncider avec cette augmentation la formation d'une compagnie régulière de 60 hommes revêtus d'un uniforme bleu de roi, à boutons blancs, et faisant un service de garde.

Un jour vint où le fils de Duperrier succéda à son père. Investi du commandement des gardes-pompes, il prit les épaulettes de colonel et fut bientôt nommé chevalier de Saint-Louis, honneur exclusivement réservé pour les militaires. Comme supplément de faveur, les gardes avaient droit aux invalides, dans les mêmes conditions que les soldats de l'armée active. En 1764, nouveau remaniement; le nombre des gardes-pompes est augmenté et porté à 80; six corps de garde sont établis dans Paris, enfin un état-major se constitue rue de la Jussienne. Les progrès dans l'organisation, à partir de ce moment, marchent assez rapidement. Non-seulement on augmente le nombre des dépôts de pompes, mais les gardes-françaises et les gardes-suisses doivent se mettre à la disposition du directeur des pompes en cas d'incendie. L'ancien chapeau est remplacé par un casque en cuivre et le service devient permanent, c'est-à-dire qu'au simple service de nuit sont substituées des gardes de vingt-quatre heures montées par les gardes-pompes. Le remplacement de M. Duperrier par M. Morat avait été aussi l'occasion d'un changement dans l'uniforme, qui était en drap bleu, doublé de serge de même couleur, avec collet de velours noir, épaulettes jaunes et boutons de cuivre. Nous allons succinctement signaler les modifications successives que subit le personnel du corps dans son fonctionnement, avec les années correspondantes. Ainsi, en 1770, le corps est porté à 146 hommes payés et 14 surnuméraires non payés; il y a 16 corps de garde. En 1777, la compagnie avait un lieutenant et un chirurgien-major; peu de temps après, nous y trouvons 2 sous-lieutenants et 3 adjudants. En 1785, il y a 220 hommes. Des théâtres ayant été incendiés, les administrations théâtrales furent mises dans l'obligation d'avoir, pendant les représentations et à leurs frais, un certain nombre de gardes-pompes. L'efficacité de cette mesure a été vivement sentie par tout le monde. En 1792, ces utiles fonctionnaires reçurent pour la première fois des armes; on commença par leur donner des sabres. L'effectif du corps était alors composé de la manière suivante : 1 officier commandant, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 3 adjudants, 27 brigadiers, 27 sous-brigadiers, 28 appointés et 174 gardes; en tout 263 hommes. Ils avaient pour le service 44 pompes foulantes, 12 pompes aspirantes et 42 tonneaux. Le nombre des corps de garde était de 27; il y avait en outre 15 dépôts de pompes et 13 dépôts de tonneaux. De M. Morat, le commandement était passé, au commencement de 1793, entre les mains de son neveu, M. Deville, ingénieur, qui appartenait déjà au corps en qualité de lieutenant. Mais un décret du 20 avril 1793 ayant décidé que dorénavant le commandement et les différents grades seraient donnés au concours, Picard-Ledoux recueillit le bénéfice de cette mesure. Une réorganisation du corps suivit de très-près cette nomination, et le matériel d'incendie fut porté aux chiffres suivants : 60 pompes, 54 tonneaux. Le personnel fut de 281 hommes; dans ce nombre figuraient : 1 commandant en premier, 1 commandant en second et 1 chirurgien-major. Pour régulariser le service, on partagea le corps en 3 sections faisant la garde à tour de rôle, sous les ordres d'un inspecteur ou d'un sous-inspecteur. Mais ce qui flatta grandement l'amour-propre de ces utiles citoyens, c'est qu'on leur donna pour la première fois un drapeau et qu'un détachement du corps figure désormais dans les cérémonies publiques.

Le 9 ventôse an III (27 février 1795), le nombre des gardes-pompes s'éleva à 376 hommes constituant 3 compagnies. Le mode de nomination aux différents grades fut changé. La Convention se réservant la désignation du commandant en chef et du quartier-maître, les autres grades appartinrent moitié à l'ancienneté, moitié au choix de la troupe. Les veuves des gardes-pompes furent assimilées à celles des militaires. Malgré le décret du 5 août 1795 pour le casernement des gardes, cette mesure ne fut mise à exécution que le 6 juillet 1801, au moment où un arrêté des consuls réorganisait le corps sur le pied de 293 hommes divisés en 3 compagnies, avec 2 commandants, 2 ingénieurs, 3 capitaines qui devaient être nommés par le premier consul; les autres gardes étaient à la nomination du préfet de la Seine. Mais le chiffre de l'effectif ne paraissant pas suffisant, chaque compagnie était autorisée à s'adjoindre 30 élèves, non soldés, mais nourris et habillés, et 30 surnuméraires qui s'entretenaient à leurs frais. Ce cadre supplémentaire se complétait facilement à cause de la faveur accordée à ceux qui, au moment de la conscription, comptaient deux années de service aux gardes-*pompiers* et obtenaient l'autorisation d'y terminer le temps dû à l'État sous les drapeaux. Cette mesure constituait un effectif total de 11 officiers et 456 hommes de troupe. L'uniforme était : casque en cuivre, avec turban en cuir et plumet bleu et rouge; habit de drap bleu de roi, sans épaulettes, avec revers, collet et parements en velours noir et retroussis en serge bleue; culotte bleue, avec guêtres longues. Cette culotte fut remplacée, peu de temps après, par un pantalon étroit, avec demi-guêtres bordées de rouge, avec glands de même couleur; sabre-briquet, avec baudrier noir verni.

Le terrible incendie de l'hôtel Schwartzemberg, en 1810, ayant fait ressortir l'insuffisance des moyens de secours et le vice de certaines restrictions qui ne permettaient pas aux sapeurs-*pompiers* d'agir suivant les besoins, un décret, qui ne parut que le 18 septembre 1811, créa un bataillon de sapeurs-*pompiers* comprenant 4 compagnies, avec 13 officiers et 563 hommes de troupe. Pour la première fois, les sapeurs furent armés de fusils. Soumis aux lois militaires, le bataillon eut, en outre, pour mission de concourir au service de police et de sûreté publique, sous les ordres du ministre de l'intérieur et du préfet de police. Le remaniement considérable qui se fit dans le personnel ne laissa pas de contrarier certaines habitudes prises; le casernement était loin de convenir à ces artisans, qui étaient presque tous mariés; la discipline, les exercices militaires étaient antipathiques à des hommes d'un certain âge, entravés ainsi dans l'exercice d'une profession qui soutenait leur famille. Quoi qu'il en soit, le casernement se fit successivement, pour les différentes compagnies, dans l'ordre suivant. En 1813, la 2e compagnie fut logée rue de la Paix, dans l'ancien bâtiment des Capucines; la 3e compagnie s'installa, en 1814, dans la caserne de la rue Culture-Sainte-Catherine, ancienne demeure de Gabrielle d'Estrées; le 4e compagnie et la 1re furent casernées rue du Vieux-Colombier jusqu'en 1832, époque à laquelle la 1re fut transportée dans le faubourg Saint-Martin. A la formation de la 5e compagnie, on affecta à son casernement l'ancien couvent des Bernardins, dans la rue de Poissy. Le décret que nous avons cité plus haut détermina le rang que prenaient les sapeurs-*pompiers*, à la gauche de l'infanterie de ligne. La solde et l'entretien du corps restaient à la charge de la

ville de Paris; les officiers étaient nommés par le roi, et les sous-officiers par le préfet de police. Le recrutement avait lieu par enrôlement volontaire. De plus, un certain nombre de militaires était fourni par les régiments d'infanterie. Le 28 août 1822, une ordonnance réglementaire porta l'effectif des sapeurs-*pompiers* à 14 officiers et 562 hommes. Ce n'est qu'en septembre 1824 que les médecins de ce corps furent admis à prendre rang parmi ceux de l'armée. Vers cette époque, le commandant des *pompiers*, M. de Plazanet, introduisit dans le service bon nombre de mesures utiles : la substitution des seaux en toile imperméable aux seaux en osier garnis de toile à l'intérieur; l'introduction de l'échelle à crochets et du sac de sauvetage, qui marchent toujours avec les pompes et ont rendu tant de services.

Cependant, le service complexe des sapeurs-*pompiers* devenait de plus en plus pénible pour le petit nombre d'officiers chargés d'administrer de nombreuses et fortes compagnies. On commença (décret du 2 janvier 1832) par nommer un sous-lieutenant dans chaque compagnie; puis, le 11 mai 1833, fut créé l'emploi du sous-lieutenant chargé du recrutement et de l'habillement; il y eut 1 sergent-major garde-magasin, une section hors rang composée de 4 hommes et 64 nouveaux caporaux en remplacement d'un nombre égal de sapeurs. Un peu plus tard, pour assurer le service des palais royaux, le bataillon fut augmenté de 20 sapeurs, payés par la liste civile. Malgré ces remaniements successifs, le personnel n'était pas assez nombreux, le service devenait fort pénible et le conseil municipal le reconnaissait hautement. Il en résulta qu'une 5e compagnie fut organisée; mais, faute de caserne spéciale, on la fractionna dans les autres compagnies jusqu'en 1845, où, comme nous l'avons dit plus haut, le couvent des Bernardins fut affecté à ce service. Il y eut alors 21 officiers et 808 hommes de troupe. Au mois de novembre 1845, M. le capitaine d'artillerie de La Condamine fut investi des fonctions de capitaine ingénieur dans le corps des *pompiers*, et c'est aux efforts réunis de cet officier éclairé que l'on doit la simplification et l'uniformité du matériel employé aujourd'hui. Certains perfectionnements, entre autres celui de l'appareil à feux de cave, datent de la même administration.

La révolution de 1848 vint troubler la marche régulière du service; le commandant du corps ayant donné sa démission motivée par des actes d'insubordination qu'il ne put réprimer, les sapeurs procédèrent à l'élection d'un chef de corps. Le gouvernement provisoire, tout en confirmant l'élection, retira aux sapeurs-*pompiers* leurs fusils, comme arme inutile dans le service. Enfin, une réorganisation complète ayant été jugée nécessaire, deux décrets successifs du président de la République, en date du 27 avril 1850, licencièrent le bataillon et le reformèrent en utilisant quelque peu l'ancien personnel et dispersant dans l'armée les officiers, sous-officiers ou soldats liés au service que l'on ne voulut pas conserver.

A partir de ce moment, la discipline, le commandement, l'administration appartiennent au ministre de la guerre; les dépenses sont à la charge de la ville de Paris, et c'est la préfecture de police qui dirige le service contre l'incendie. L'effectif du bataillon fut fixé à 5 compagnies, avec 22 officiers et 797 hommes de troupe. Le recrutement se fait dans les régiments d'infanterie ou corps spéciaux à pied, au moyen de militaires ayant au moins deux ans de présence sous les drapeaux. On tend de toutes façons à inculquer au bataillon l'esprit militaire qui distingue les autres corps d'infanterie. Le capitaine de La Condamine fut, par décret du 28 février 1851, nommé chef d'escadron commandant le bataillon des sapeurs-*pompiers* de Paris.

Jusqu'en 1855, les choses restent sur ce pied; mais l'insuffisance du corps était manifeste en présence du service qu'allait exiger la préservation du palais de l'Exposition. En même temps avaient lieu les préparatifs de la campagne d'Orient. Deux compagnies nouvelles furent donc décrétées, l'une le 10 février 1855, pour le service de la ville, l'autre le 17 février, sous le nom de compagnie expéditionnaire, destinée à être transportée à Constantinople et mise à la charge exclusive du département de la guerre. Cette compagnie est successivement portée à 4 officiers dont 2 lieutenants et à 200 sous-officiers, caporaux et sapeurs. Dès l'arrivée de la compagnie à Constantinople, on avait prélevé, pour la protection des magasins de l'armée de Crimée, un détachement composé de 20 hommes commandés par un lieutenant. Il est permis de dire que ce fut à la surveillance active et intelligente des sapeurs-*pompiers* que tous nos magasins durent la sécurité et l'immunité qui les favorisèrent partout où les sapeurs furent appelés à fonctionner. De quelle utilité n'auraient-ils pas été à Varna! A côté de cela, qui sait quelles proportions aurait atteintes l'incendie qui éclata à Constantinople pendant le siège de Sébastopol, si la compagnie expéditionnaire des sapeurs-*pompiers*, utilisée par des officiers expérimentés et énergiques, ne s'était pas trouvée sur les lieux? A la fin de la campagne, cette compagnie, rentrée à Paris, fut, quelque temps après, incorporée définitivement au bataillon, par décret du 31 octobre 1856, ce qui porta l'effectif du corps à 28 officiers et 889 sous-officiers, caporaux, sapeurs et enfants de troupe. En même temps, une caserne nouvelle était affectée aux sapeurs-*pompiers*, dans la rue Blanche, où l'on avait approprié l'ancien gymnase musical militaire à cet usage.

L'annexion à Paris des communes suburbaines rendait indispensable un remaniement nouveau du corps des sapeurs-*pompiers*. Une commission municipale fut appelée à délibérer sur cet important sujet et déclara nécessaire la formation de trois compagnies. Le corps était, de la sorte, porté à un effectif de 1,298 hommes, commandés par un colonel et un lieutenant-colonel. L'ingénieur pourvu du grade de major était assisté d'un adjoint. Enfin, un deuxième adjudant-major et un deuxième médecin aide-major entraient dans le cadre nouveau. Trois casernes, établies à Grenelle, à la Villette et à la barrière de Charenton, reçurent la 8e compagnie, la 9e et la 10e. En même temps, la caserne située rue de la Paix était abandonnée et la 1re compagnie qui l'habitait envoyée à Passy. Le service général était assuré par une augmentation notable dans le matériel et le nombre des postes. Bientôt après cette réorganisation, le colonel de La Condamine, par décret du 3 septembre 1861, fut admis à la pension de retraite et quitta le corps en y laissant un excellent souvenir et des services rendus et des progrès qu'il avait apportés aux manœuvres comme au matériel employé. Le major ingénieur Willerme, revêtu d'abord du commandement provisoire, fut définitivement investi du commandement des sapeurs-*pompiers* et nommé lieutenant-colonel par décret du 22 janvier 1862. A partir de ce moment, les sapeurs-*pompiers* appartiennent exclusivement à l'infanterie et les officiers détachés des armes spéciales cessent de figurer dans les cadres de leur ancien régiment. Ce n'était pas le dernier mot des améliorations que l'on devait apporter à l'organisation des sapeurs-*pompiers*. D'une part, on voyait que le service était fort pénible pour la troupe; d'une autre, l'ouverture de l'Exposition universelle créait des exigences nouvelles. Un décret du 5 décembre 1866 augmenta le corps de 2 compagnies; mais, en même temps, les 12 compagnies qui résultèrent de cette formation furent divisées en 2 bataillons de 6 compagnies chacun et réunis sous la dénomination de régiment des sapeurs-*pompiers* de Paris.

Ce régiment, tel qu'il est constitué aujourd'hui, présente, à peu de différences près, le personnel d'un régiment d'infanterie. On remarque, parmi les officiers faisant partie de l'état-major, deux fonctions spéciales au régiment, le capitaine ingénieur et le capitaine instructeur de gymnastique. Le service des incendies se trouve donc assuré aujourd'hui par un régiment où figurent 50 officiers de tous grades et de toutes fonctions, et 1,350 sous-officiers, caporaux, sapeurs et enfants de troupe. Le matériel d'incendie consiste en 176 pompes, 35 tonneaux, 10,413 seaux; 102 postes sont répartis dans Paris, indépendamment des 11 casernes. L'année 1874 a vu une amélioration importante s'introduire dans le service des secours contre l'incendie; nous voulons parler des pompes à vapeur, qui semblent appelées à rendre de puissants services. Nous parlerons du fonctionnement général un peu plus loin, en jetant un coup d'œil intéressant sur la vie intime du sapeur-*pompier* de Paris, sur les nombreux détails de son service et en faisant ressortir tout ce qu'il lui faut, non-seulement de force physique, mais encore de fermeté d'âme pour s'acquitter de sa pénible et périlleuse mission; mais, avant d'aborder cette partie de notre étude, il est juste que nous disions quelques mots sur les *pompiers* des départements, qui ne comptent ni moins de services ni moins de dévouement.

Pendant longtemps, les grands centres de population possédaient seuls une organisation de secours contre l'incendie, avec un matériel en harmonie soit avec les ressources locales, soit avec le plus ou moins d'empressement que l'on mettait à [illegible] sur la capitale. Toutefois, la nécessité de porter souvent des secours jusque dans la campagne avait fait adopter le [illegible] des pompes portées sur des chariots traînés par un ou deux chevaux. Mais la sécurité des campagnes ne pouvait ainsi rester sous la dépendance du plus ou moins de promptitude que l'on mettait à venir à leur secours. Certains cantons prirent l'initiative d'ajouter une ou deux pompes à leur matériel [illegible] et seaux et en [illegible] faisaient pas merveille quand un incendie éclatait dans les meules de blé ou de fourrage, ou dans les habitations couvertes de chaume. Plus tard, les communes elles-mêmes eurent à cœur de posséder leurs pompes. Aujourd'hui, peu de centres de population en sont dépourvus. Bien que les [illegible] ne soient pas encore pratiquées avec toute la [illegible] le théâtre sur lequel ils fonctionnent, rivalisent d'ardeur, de zèle et d'abnégation avec leurs camarades de Paris.

Dans certains départements, les sapeurs-*pompiers* forment un corps à l'état de compagnie ou de fraction moindre, d'après l'importance de la commune, et c'est alors ou un capitaine, un lieutenant ou même un sous-lieutenant qui la commande. En revanche, il y a des villes où ce corps est assez important pour avoir à sa tête un chef de bataillon. Pour donner une idée exacte de la formation et du fonctionnement des sapeurs-*pompiers* en province, il nous est impossible de faire un tableau de toute la France; mais, en prenant au nord, au midi, à l'est, à l'ouest et au centre certaines villes importantes, les unes maritimes, les autres manufacturières, les autres exclusivement commerçantes, d'autres enfin affectant un système de construction où le bois domine, nous verrons comment les diverses municipalités ont adapté leurs mesures de sécurité aux périls qu'elles ont à conjurer.

— *Ville de Bordeaux*. Le corps des sapeurs-*pompiers* forme un bataillon dont l'effectif est de 310 hommes servant volontairement et de 30 *pompiers* salariés. Ceux-ci sont casernés et mis sous les ordres d'un adjudant, logé lui-même dans la caserne. Les sapeurs salariés sont généralement d'anciens militaires; les autres sont recrutés parmi les ouvriers en bâtiments. Le commandant actuel est un ancien officier de marine; l'adjudant-major sort aussi de l'armée. Quant aux autres officiers, ce sont presque tous des chefs d'atelier. La ville de Bordeaux a adopté l'uniforme des sapeurs-*pompiers* de Paris, pour la grande tenue et la tenue de feu. Il n'y a pas de tenue de ville. La troupe est armée du fusil à percussion et du sabre-briquet. Les pompes sont au nombre de 30 et du modèle de celles de Paris; il y a, en outre, un matériel important comme chariots, tonneaux, échelles, etc. Il existe 8 postes permanents composés de 1 caporal et de 2 hommes. Par exception, le poste du Grand-Théâtre est de 7 hommes. Le service y est fait le jour par les salariés, la nuit par les volontaires. Pendant les représentations du Grand-Théâtre, le poste est commandé par un officier qui a sous ses ordres 1 sergent et 8 sapeurs. Dans les autres théâtres, au nombre de six, il y a 1 caporal et 2 sapeurs.

En cas d'incendie, le tocsin avertit les sapeurs-*pompiers* et indique, par une sonnerie particulière, l'arrondissement en danger. Les sapeurs s'y rendent isolément; les officiers sont prévenus à domicile par les cavaliers municipaux. Pendant ce temps, les *pompiers* casernés arrivent avec les pompes et les agrès de toute nature et l'on attaque le feu. Dès que la troupe et les sapeurs-*pompiers* sont sur le théâtre de l'incendie, toutes les manœuvres sont faites par eux. Même pour faire la chaîne, on n'emploie les habitants que lorsque cette intervention est indispensable. Les bouches d'eau, les bornes-fontaines sont abondantes et suffisent à toutes les exigences. Elles alimentent des tonneaux de 1,500 litres, que l'on remplit en cinq minutes. Nous avons dit plus haut qu'il y avait un cadre de *pompiers* salariés et casernés. Ils reçoivent, pour ce service, 840 francs par an, les caporaux 900 francs, l'adjudant 1,000 francs. Ils sont en outre nourris, mais s'habillent à leurs frais. Les sapeurs volontaires ne reçoivent pas de solde, mais touchent une indemnité d'entretien sur les bases suivantes : caporaux et sapeurs, 70 francs; sergents et sergents-fourriers, 80 francs; sergents-majors, 100 francs, sous-lieutenants, [illegible] lieutenants, 130 francs; enfin, capitaines, 150 francs. Ils reçoivent de la ville l'habillement et l'équipement. Les officiers n'ont à leur charge que les épaulettes et le casque. On a dû, naturellement, assurer le service médical pendant les incendies. Le [illegible] aides-majors qui doivent se rendre au feu pour administrer leurs soins aux blessés et les diriger, en cas d'urgence, sur l'hôpital civil. En dehors du service, les malades sont traités par le médecin de la [illegible] secours mutuels [illegible] par les sapeurs-*pompiers*.

Les médecins aides-majors reçoivent la [illegible] service, pour l'achat, l'entretien du matériel [illegible] sition des médecins. Enfin, les *pompiers* de [illegible]

— *Ville du Havre*. [illegible]

des sapeurs engagés casernés, 2° celle des sapeurs volontaires; les premiers ont une solde, les autres une indemnité annuelle. Le capitaine commandant a 2,600 fr., le lieutenant [illegible] sergent-major 1,260, le fourrier 1,060, les sergents [illegible] rons 840. Dans la section volontaire, le lieutenant en premier reçoit 500 fr., le lieutenant en second [illegible] les caporaux 100, les sapeurs de 1re classe 80, ceux de 2e classe [illegible] les tambours 70. La compagnie se recrute, pour la section des engagés casernés, parmi les hommes de la section volontaire remplissant les conditions voulues, parmi les sous-officiers, caporaux, sapeurs et clairons libérés du régiment de Paris [illegible] soldats libérés de l'armée de terre ou de mer; pour la section volontaire, parmi les ouvriers en bâtiments ayant au moins vingt et un ans [illegible] remplis ou par des hommes du personnel des engagés et des volontaires, ou, comme faveur spéciale, par des sous-officiers et caporaux libérés du régiment de Paris, admis avec leur grade. L'uniforme est semblable à celui de Marseille (décret du 14 juin 1852). Pour le service d'incendie, des postes sont répartis dans la ville et au théâtre. C'est le maire qui, sur la proposition du capitaine [illegible] poste et l'effectif des hommes de garde. Un [illegible] toutes les réunions où peut naître le danger d'un incendie. Ce sont les sapeurs casernés qui se portent les premiers au feu; les volontaires [illegible] 4 pompes aspirantes, 7 [illegible] 3 tonneaux, 3 treuils avec gros raccords, [illegible] locomobile américaine avec son tender, son treuil et son tonneau; plus de 750 seaux en toile. A l'hôtel de ville : 6 pompes, dont une avec avant-train pour la campagne, 1 treuil et 180 seaux. Dans les différents postes : 21 pompes de divers calibres avec 1,200 seaux. La ville possède, en outre, 26 pompes du modèle de Paris, 1 pompe à vapeur [illegible] de la force de 20 chevaux et pouvant débiter de 1,500 à 2,000 litres d'eau par minute. Comme [illegible] prévu pour les indemnités, les gratifications, [illegible] incendies. Les veuves et les orphelins ne sont pas oubliés. Les fonds [illegible] économies faites sur les fonds votés, des [illegible] faites au corps par les [illegible] et les compagnies d'assurance.

— *Ville de Marseille*. Le corps des *pompiers* puise son importance dans la double mission qu'il a à remplir de sauvegarder non-seulement [illegible] d'en indiquer l'effectif et de donner sur son [illegible] pour leurs bons services. Le capitaine incor[illegible] L'autorité administrative, qui nous semble apporter une coupable lenteur dans l'accom[illegible] seille est formé de [illegible] tant que pos[illegible] portent sur l'avant un canon [illegible]

se rendre [illegible] du feu et que la sûreté des navires voisins est compromise. Le service est fait par les sapeurs casernés, qui occupent en ville sept postes-casernes habités par 11 hommes chacun, y compris le sergent et le caporal. Le poste de la mairie a seul un personnel de 22 hommes. Il y a dans chaque poste tout le matériel destiné aux incendies et aux sauvetages. Les sapeurs doivent marcher à toute réquisition qui leur en est faite, sans attendre les ordres de leurs chefs; le chef de poste a soin de faire prévenir le capitaine commandant. Contrairement à ce que l'on voit dans la plupart des villes, les officiers reçoivent un traitement plutôt en rapport avec les exigences des fonctions qu'avec l'importance du grade, comme le démontre [illegible] : capitaine 2,8[illegible] fr., lieutenant 2,200, 2 sous-lieutenants chacun 700, chirurgien-major 500, chirurgien aide-major 400, chef de musique 900, sous-chef de musique 500, adjudant 1,400, sergent-major 1,[illegible] sergent-fourrier 1,050. Il y a, en outre, [illegible] de gymnastique qui n'a aucun grade et qui touche 400 fr. Les 70 sapeurs auxiliaires touchent tous une indemnité [illegible] quant à ceux qui sont casernés, ils sont payés sur le pied suivant : 7 sergents [illegible] reçoivent chacun 1,050 fr., 7 caporaux, chacun 950; 15 sapeurs de 1re classe, [illegible] 77 sapeurs de 2e classe, chacun 800. C'est la municipalité qui fournit l'habillement, l'équipement et l'armement à tout le personnel. En aucune occasion on ne donne des primes ou des gratifications. Nous n'avons pas besoin de dire combien de fois les sapeurs-*pompiers* de Marseille ont déjà fait admirer leur audace et leur dévouement. Le nom du capitaine Ferrier se rattache aux plus belles pages de l'histoire de ce corps.

— *Ville de Lille.* Une mention toute particulière est due à l'organisation des sapeurs-*pompiers* de cette importante cité, tant au point de vue du matériel qu'à celui des garanties offertes par elle aux courageux soldats qui se dévouent pour le salut commun. Le corps des sapeurs-*pompiers* de Lille est organisé en bataillon composé de 8 compagnies de 50 hommes, soit 400 sous-officiers, caporaux et soldats. Chaque compagnie a 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant. Les officiers sont des propriétaires, des entrepreneurs de bâtiments ou des industriels. Le capitaine adjudant-major, qui fait fonctions de trésorier, est un ex-officier de l'armée. Il est chargé, avec l'adjudant sous-officier, de l'instruction théorique et pratique des sous-officiers et caporaux. Le premier reçoit un traitement annuel de 2,000 fr.; le second ne touche que 300 fr. Le recrutement se fait par enrôlement volontaire. Les hommes exerçant des professions de bâtiment sont nombreux, et l'on remarque principalement les charpentiers, couvreurs, maçons, peintres, vitriers, menuisiers et zingueurs. Les autres professions, sans être exclues, ne sont admises que pour être employées à la traction du matériel et à la manœuvre des pompes. Les grades de sergent, caporal et deuxième servant sont réservés aux hommes de bâtiment. L'engagement est de six ans. Tout homme qui se retire avant l'expiration de ce temps doit verser à la caisse du corps une indemnité de 50 fr. L'uniforme est le même que celui des sapeurs-*pompiers* de Paris; l'armement seul diffère. Cet uniforme, donné par la ville, est renouvelé tous les six ans. Les sous-officiers, caporaux et sapeurs reçoivent une somme journalière de 0 fr. 25, payables par trimestre, et sont dispensés du logement militaire. Les tambours ont une paye quotidienne de 0 fr. 75; ceux qui ne sont pas logés dans les postes reçoivent une indemnité de logement. Les officiers s'habillent et s'équipent à leurs frais, ne reçoivent aucune solde et n'ont aucun droit à la pension. C'est un exemple de généreux désintéressement auquel nous ne saurions trop applaudir. Un décret du [illegible] avril 1858 a institué une caisse de retraite pour les sous-officiers, caporaux, sapeurs et tambours ayant au moins cinquante ans d'âge et ayant trente ou vingt-cinq années de service effectif dans le bataillon. La pension des premiers est de 400 fr., celle des seconds de 300. Cette caisse, formée par le produit d'un concert annuel donné par la musique du corps qui, en moyenne, atteint 2,200 fr., par un versement de 2,500 fr. que fait chaque année la ville, par le produit des amendes encourues, des revenus non employés ou des dons divers pour services rendus. Cette caisse sert aujourd'hui, avec les intérêts du capital, dix pensions viagères de 400 fr. Indépendamment de cette fondation, la ville a créé une bourse de secours en faveur des hommes blessés dans les incendies. Le matériel [illegible] 36 pompes (modèle des sapeurs-pompiers de Paris), 54 tonneaux, chariots [illegible] échelles [illegible] modèles divers, sacs de sauvetage, crochets. Le fonctionnement [illegible] Jusqu'ici l'eau a été rare dans les divers quartiers de la ville, mais les [illegible] actuellement en cours d'exécution [illegible] abondante provision d'eau. Il [illegible] postes permanents, dont les gardes [illegible] 2 fr. par jour, et 2 [illegible] de ces postes [illegible] [illegible] alerte, [illegible] des appareils [illegible] en vue. Un [illegible] sonne au beffroi en indiquant la direction du feu par un nombre de coups déterminé. Comme complément de cette organisation qui, on le voit, est très-remarquable, un service télégraphique va mettre la tour des guetteurs en communication avec tous les postes et avec la demeure des ingénieurs et des principaux officiers. A cet effet, on a nommé un capitaine ingénieur électricien. Il est chargé de l'établissement des appareils et de l'enseignement de leur manipulation et de la transmission des signaux aux sous-officiers et caporaux.

— *Ville de Lyon.* En raison de l'importance de cette vaste cité, le service des sapeurs-*pompiers* y a été installé sur un pied très-remarquable. L'effectif du corps consiste en 1 bataillon composé de : 1 chef de bataillon, 1 adjudant-major ingénieur, 2 médecins, 1 adjudant sous-officier. Les cinq arrondissements de la ville ont chacun leur compagnie composée de : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 5 sous-officiers, 8 caporaux et 58 sapeurs. Total général, 376. Les officiers sont pris dans les cadres ou en dehors et nommés par le chef de l'Etat; les sous-officiers, caporaux ou sapeurs sont nommés par le préfet. On choisit les sapeurs dans les professions qui se rattachent au bâtiment. Ils doivent avoir vingt et un ans au moins, trente-cinq au plus. Leur habillement est à la charge de la ville; l'équipement et l'armement sont fournis l'un par la ville, l'autre par l'Etat. Les officiers s'équipent, s'habillent et s'arment à leurs frais. L'uniforme est semblable à celui de la plupart des villes : tunique bleue à collet de velours avec grenades écarlates dans les angles, pantalon à bandes écarlates, casque sans chenille, etc. Le matériel consiste en 36 pompes ordinaires, dont 9 aspirantes, portant les accessoires nécessaires; 10 pompes à quatre roues; 1 pompe à vapeur avec 400 mètres de tuyaux, donnant 1,200 litres d'eau à la minute; 24 chars renfermant les objets nécessaires. Un télégraphe électrique correspond avec la préfecture et la compagnie générale des omnibus, chargée de fournir les chevaux pour la pompe à vapeur. Le matériel est réparti entre le dépôt général et 34 dépôts particuliers établis dans la ville. Il y a un atelier général de réparations. Tous les premiers dimanches de chaque mois, manœuvres. Tous les dimanches, théorie. Tous les jours, 36 hommes de service de nuit répartis dans les six arrondissements. De jour, 3 hommes du dépôt général sont fournis à l'hôtel de ville. Il y a un poste de nuit de 3 hommes dans chaque théâtre, une ronde d'officier toutes les nuits. Détachement pour les fêtes publiques partout où besoin en est. Les sapeurs-*pompiers* de Lyon reçoivent les indemnités suivantes : sapeur 150 fr., caporal 170, sergent 250, sergent-major 260, adjudant 275, sous-lieutenant et médecins 350, lieutenant 400, capitaine 500, chef de bataillon honorifique. Le service de nuit est payé 1 fr. 50 au chef de poste, 1 fr. aux sapeurs. Des secours pécuniaires sont accordés par le conseil municipal aux sapeurs blessés dans les incendies. La ville paye une retraite des deux tiers de la solde d'activité, après trente ans de service. Des infirmités contractées dans les incendies peuvent abréger ce terme. Ce sont les clairons qui donnent le signal du feu, par des sonneries convenues, dans chaque arrondissement. Au premier signal, le caporal et un sapeur du poste prévenu le premier se portent en hâte sur le lieu du sinistre avec la pompe, pendant que l'on avertit les chefs et l'officier commandant. Un règlement fort bien rédigé prévoit toutes les éventualités pour le commandement du feu, l'attaque de l'incendie, l'alimentation des pompes. Un peloton de réserve fournit au remplacement des hommes blessés ou fatigués. Enfin, on indique clairement la responsabilité qui incombe à chacun d'après le rôle qui lui est assigné.

— *Ville de Rouen.* La compagnie forme un effectif de 150 hommes commandés par 1 capitaine, 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant; 2 médecins font partie de l'état-major. Le recrutement se fait comme dans les villes que nous avons déjà passées en revue, de préférence parmi les hommes du bâtiment, tels que serruriers, charpentiers, couvreurs. Ce n'est qu'à défaut de cet élément que l'on puise ailleurs pour compléter le contingent. Les sapeurs-*pompiers* de Rouen n'ont pas de casernement, mais la ville entretient 6 postes permanents, et les hommes qui font ce service reçoivent une haute paye, outre l'indemnité annuelle que tous reçoivent pour l'entretien de l'uniforme. Sauf cela, il n'existe aucune immunité municipale pour les sapeurs. Regarderons-nous comme une grande faveur *le droit* qu'ils ont d'avoir au théâtre une place pour leur femme, le jour où ils sont de service, circonstance qui se présente tous les quinze jours? Le matériel d'incendie est modelé sur celui de Paris. Ce sont des pompes aspirantes et des pompes aspirantes et foulantes. Il y en a 54 pour l'ensemble du service et 3,370 seaux en toile imperméable. Nous avons dit que la ville a établi 6 postes dans différents points; il y a, en outre, un corps de garde au magasin central qui est une enclave de la cour d'appel. Dans le but de hâter l'arrivée du matériel destiné à combattre les incendies sur le lieu du sinistre, l'administration municipale a fait établir un réseau télégraphique qui est toujours à la disposition du public et dont les différentes stations correspondent avec le dépôt général des pompes. L'uniforme de grande tenue consiste dans la tunique bleue à collet de velours, ayant une grenade rouge aux angles, le pantalon bleu à bande cramoisie. La tenue de feu est une capote grise, dont la couleur est peut-être moins salissante que les autres. Le casque de grande tenue est le même que celui des sapeurs-*pompiers* de Paris; pour aller au feu, il est dégarni de tout ornement; les épaulettes sont aussi comme à Paris. Il existe dans la compagnie une caisse de secours, indépendamment des gratifications que la ville et les incendiés peuvent accorder pour de grands services rendus et des pensions décrétées en faveur des *pompiers* qui, dans l'exercice de leurs fonctions, seraient devenus impotents. Enfin, des secours proportionnés aux besoins sont accordés aux veuves et aux orphelins.

Après ce coup d'œil jeté sur les *pompiers* des principales villes de France, revenons aux sapeurs-*pompiers* de Paris qui, par leur organisation, la simplification du service et du matériel, les théories adoptées, l'ordre et la discipline marqués au cachet militaire, peuvent servir de type à tous les autres, et dont les officiers et sous-officiers instructeurs ont été maintes fois chargés d'organiser et d'instruire des corps de nouvelle formation, non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Il n'est presque pas de nation européenne qui n'ait fait étudier cette organisation pour adapter à la sienne tous les perfectionnements pratiqués chez nous. La Russie, la Grèce, la Moldavie, le Pérou nous ont fait de larges emprunts.

Comme nous l'avons dit plus haut, le corps forme 12 compagnies, dont une seule n'a pas sa caserne à part et se trouve disséminée dans les casernes les plus spacieuses. L'état-major du régiment, les magasins et les ateliers ont été récemment installés dans un superbe bâtiment accouplé à celui de l'état-major de la garde de Paris, sur le boulevard du Palais, en face de la préfecture de police. Les 11 casernes sont placées sur les points suivants : rue Blanche, Passy, rue du Vieux-Colombier, le Louvre, Grenelle, Ménilmontant, rue du Château-d'Eau, rue de Poissy, barrière de La Villette, rue Sévigné, barrière de Charenton. Chaque caserne renferme le personnel complet d'une compagnie avec ses officiers. Les chefs de bataillon, les médecins, le capitaine instructeur y sont logés aussi près que possible de leur service respectif. Chaque caserne est munie d'un gymnase complet et, autant que l'étendue des locaux le permet, d'un gymnase couvert, pour la mauvaise saison. Il y a aussi dans chacune 6 pompes, 2 tonneaux, 1 caisson avec les agrès de sauvetage et l'appareil à feu de cave, 40 seaux en toile par tonneau, 15 seaux par pompe. Toutes les pompes sont munies d'une échelle à crochets.

L'existence des sapeurs-*pompiers* est vouée à une activité incessante. Nous allons indiquer la distribution de leur journée, puis nous entrerons dans quelques détails sur les exercices et les manœuvres qui sont l'élément principal de l'instruction du sapeur-*pompier*. Entrons dans une de leurs casernes, la première venue, puisque toutes marchent sous la même impulsion, d'après le même programme. Il est six heures du matin, c'est l'heure officielle du réveil. Mais, en été surtout, le mouvement dans les chambres a devancé le signal du clairon, bien que la plupart des sapeurs ne se soient couchés qu'à l'issue des représentations théâtrales, c'est-à-dire vers une heure du matin. Tout grouille dans cette ruche. On brosse ses vêtements, on rend au casque le lustre que l'humidité ou la flamme d'un incendie lui ont fait perdre; on chante, on rit, on échange des lazzi d'étage en étage. Mais un nouveau signal de clairon appelle tout le monde dans la cour. Le silence s'établit et, à l'issue de l'appel nominal fait par le sergent-major, les hommes présents sont divisés en plusieurs catégories pour se livrer aux différents exercices, à savoir : la manœuvre de la pompe, la gymnastique, les moyens de sauvetage, enfin l'usage de l'appareil à feu de cave. Ces exercices durent une heure et demie; au bout de ce temps, tous les hommes réunis font une séance d'un quart d'heure, au pas gymnastique. A neuf heures, ils se reposent, en attendant le repas du matin, qui se fait à neuf heures un quart, au réfectoire. Ce repas consiste en une soupe grasse avec légumes et un morceau de viande d'excellente qualité que l'on arrose d'un cinquième de vin. Il faut sans tarder que tous les hommes qui doivent prendre le service de la journée aillent endosser la tenue *ad hoc;* grande tenue pour la garde de police, tenue de feu pour les postes de ville et de théâtre. A dix heures, toute la garde montante, passée en revue par l'officier de semaine, défile devant celui-ci pour se distribuer aux lieux qui lui sont assignés. A mesure que les détachements arrivent à leurs postes respectifs, les hommes remplacés rentrent à la caserne. Parmi ceux-ci, le plus petit nombre se trouve libre jusqu'au lendemain; d'autres peuvent quitter la caserne jusqu'au repas du soir, qui a lieu à quatre heures; d'autres, enfin, sont maintenus à la caserne pour le service de piquet et la corvée de porter à manger aux hommes de service. Quand il y a des revues, il se fait une instruction pour eux, entre midi et deux heures. Le repas du soir a lieu de bonne heure, pour donner aux hommes de service le temps de prendre leurs dispositions et de gagner sans trop de hâte les théâtres. Il ne reste plus bientôt à la caserne que la garde de police, un piquet pour l'incendie et quelques hommes de réserve. Enfin, vers une heure du matin, les détachements rentrent du service de représentation et se reposent, si la sonnette d'alarme n'y vient pas mettre obstacle. Disons, sur-le-champ, que ce sont ces mêmes hommes qui fourniront le lendemain matin les postes des grand'gardes. Les postes établis dans Paris ne sont pas tous dans les mêmes conditions; les plus nombreux, au nombre de 83, portent secours à l'extérieur; il y en a 7, dans les établissements publics, qui n'ont qu'un service local. Les 11 casernes et l'état-major, joints aux 83 postes précités, donnent donc 95 dépôts de secours, ayant à leur disposition 176 pompes de différents calibres, 35 tonneaux, 10,413 seaux en toile et 13 chariots à incendie.

Si le sinistre a lieu à proximité d'un petit poste, le chef de celui-ci accourt avec ses hommes et sa pompe, en ayant soin de faire immédiatement prévenir la caserne la plus prochaine. Le signal d'alerte est donné au moyen de sonnettes distribuées dans toutes les chambres de la troupe et dans tous les logements particuliers. En une minute et demie, 12 hommes, 1 sergent, deux caporaux, commandés par l'officier de garde, sont prêts à partir. Cette rapidité extraordinaire a toujours fait l'admiration des inspecteurs généraux. Indépendamment du piquet, un certain nombre de sapeurs désignés à l'avance doivent être sur pied, immédiatement, pour les éventualités à prévoir. Après avoir pris les renseignements qui l'éclairent sur la nature du secours à fournir, le chef de détachement envoie une ordonnance pour faire prévenir le chef de corps et se met en marche. Arrivé sur les lieux, il donne un coup d'œil général et fait successivement avertir l'état-major de la place et la préfecture de police. S'il y a des manœuvres périlleuses à exécuter, on requiert l'assistance du médecin de la caserne la plus proche. Les règles générales des secours d'incendie sont les suivantes. Le commandement des manœuvres appartient au chef le plus élevé en grade, quand deux ou plusieurs détachements s'y rencontrent. Il n'y a d'exception qu'en faveur du capitaine ingénieur qui, lorsqu'il est sur les lieux avec d'autres capitaines, prend la direction des secours, quelle que soit son ancienneté. Dans tous les cas, le premier devoir du chef est d'opérer le sauvetage des personnes en danger, en utilisant, suivant les circonstances, les agrès de sauvetage; puis on reconnaît le feu et les moyens de l'approcher; enfin l'officier donne l'ordre de l'attaque pendant que la force armée et la police veillent à la sécurité publique et ménagent aux travailleurs un espace suffisant. L'établissement des pompes se fait, autant que possible, à proximité de l'eau, à l'abri de la chute des matériaux. L'alimentation des cuves se fait par les tonneaux du corps, ceux d'arrosement, ceux des porteurs d'eau, les bouches des pompes, les fontaines, les puits, les réservoirs. Si l'on est à proximité de la rivière, on utilise les pompes aspirantes. Si la distance est plus grande, on forme la chaîne. Les dispositions à prendre dépendent naturellement de la nature de l'incendie auquel on a affaire. On distingue les feux de cheminée, les feux de cave, les feux de rez-de-chaussée, les feux de chambre, les feux de charpente, les feux de bateau. Nous ne ferons ici le détail ni des manœuvres usitées suivant les circonstances, ce qui nous conduirait trop loin, ni des dangers que courent les sapeurs, suivant les milieux où ils fonctionnent; les feux de toute nature ont leur martyrologe qui parle éloquemment et démontre le courage, le sang-froid et l'abnégation qu'exige cette pénible profession.

Il y a des fabriques, des manufactures, des usines dans lesquelles un incendie peut, en quelques secondes, prendre des proportions d'autant plus considérables que les premiers secours ne sont pas à proximité; mais nulle autre part ce danger n'est plus à craindre que dans les grands théâtres. Aussi les mesures préventives sont-elles prises avec une sévérité bien légitime. Cela nous conduit naturellement à dire quelques mots sur la construction particulière des théâtres, dans la partie qui constitue la scène et ses dépendances. On y distingue les combles, les ponts à demeure et les ponts volants, les planchers latéraux ou corridors des cintres, le système compliqué des toiles de plafond, la scène ou le théâtre proprement dit, enfin les dessous. La droite et la gauche de l'acteur se distinguent par les mots : côté cour, côté jardin. En cas de danger, les secours doivent être instantanés. Il faut pour cela un matériel qui permette d'agir promptement. A cet effet, il y a des réservoirs d'eau, l'un supérieur qui domine toute la salle, l'autre inférieur situé dans la cave ou dans les dessous. Des pompes à incendie fixées dans la cave, des colonnes d'ascension (coudes en plomb montés sur le tuyau de sortie des pompes et conduisant l'eau dans le réservoir supérieur), des colonnes en charge qui projettent l'eau des réservoirs supérieurs avec un système à compression de trois atmosphères, enfin des pompes de renfort. Les théâtres, suivant leur

développement, ont, aux différents étages, un nombre variable d'établissements, c'est-à-dire de points pouvant fournir de l'eau à une lance. Le théâtre de l'ancien Opéra comptait 41 établissements. Voyons maintenant comment s'accomplit le service des théâtres, et prenons pour exemple cet ancien théâtre même. On distingue, dans ce service, deux phases : 1° la grand'garde ; 2° le service de représentation. La première dure vingt-quatre heures et comporte 1 sous-officier, 1 caporal et 12 sapeurs. Une heure avant la représentation arrive un détachement composé de : 1 sous-officier, 3 caporaux, 24 sapeurs commandés par un officier, ce qui porte le chiffre total à 43 hommes. Leur répartition se fait de la manière suivante : 1 caporal et 11 sapeurs descendent à la cave pour toute la durée de la représentation, afin de manœuvrer les pompes ; la moitié de la grand'garde reste à son poste, l'autre prend part au service d'ensemble, auprès des divers établissements qui sont munis de sonnettes d'alarme au moyen desquelles les factionnaires échangent des signaux avec le poste de la cave. Le sous-officier ne doit quitter chaque factionnaire qu'après s'être assuré que celui-ci possède bien sa consigne. Au 1er et au 2e pont sont placés 13 sapeurs ayant 18 établissements à leur disposition; 2 factionnaires sont à la coupole avec 3 établissements; 1 caporal garde le gril avec 2 colonnes d'ascension. En cas de danger, il peut battre en retraite par une fenêtre voisine au moyen d'un cordage qu'il a sous la main; 2 sapeurs sont dans les dessous avec 3 établissements. Pendant la durée de la représentation, le chef de détachement visite plusieurs fois tous les postes, et, à la fin du spectacle, le sous-officier fait une ronde dans les dessous, accompagné du caporal, pour s'assurer que toutes les lampes sont éteintes et que les décors sont enlevés. Puis, quand le détachement est parti, le chef de la grand'garde, suivi du concierge, fait une ronde générale, met à découvert tous les établissements et pose ses sentinelles : une dans les dessous, une aux cintres, l'autre sur la scène. Les sapeurs du poste exécutent, en ordre, à tour de rôle, une ronde permanente. Le factionnaire qui reste sur la scène ne doit ni se coucher ni même s'asseoir ; il prête l'oreille au moindre bruit équivoque ; à sa portée se trouvent : une lampe de nuit, un seau plein d'eau, une éponge et une hache. Pour les bals de l'Opéra, le service est composé de : 1 officier, 2 sous-officiers, 6 caporaux et 44 sapeurs. Les caporaux et les sapeurs sont en faction pendant toute la durée du bal. Les sous-officiers eux-mêmes sont à poste fixe. Celui qui a vu le désordre et la cohue de ces tumultueuses réunions comprendra de quelle importance doivent être les mesures préventives pour obvier à de grands désastres. Cet aperçu du service d'un grand théâtre nous dispense de les passer tous en revue. Il est bien entendu que, dans l'échelle décroissante de l'Opéra au théâtre de Cluny, il y a des degrés très-marqués dans l'importance du service qui, de 44 hommes, descend au nombre 4.

En parlant, un peu plus haut, de la distribution de la journée du sapeur-*pompier*, nous n'avons fait qu'une aride énumération. Notre tâche serait incomplète si nous ne donnions pas une analyse succincte de ces divers travaux.

— *Exercice de la pompe.* La pompe est manœuvrée par trois hommes. Elle est constituée par deux parties distinctes : 1° la pompe proprement dite ; 2° le chariot qui la supporte. Le poids de la pompe foulante, placée sur son chariot avec tous les agrès, est de 484 kilogr. La pompe aspirante montée est d'un peu moins de 600 kilogr. Le poids total du tonneau prêt à aller au feu est de 700 kilogr. On familiarise les sapeurs non-seulement avec la manœuvre méthodique des pompes et de leurs agrès, mais avec la nomenclature de toutes les parties qui constituent la pompe et de tout ce qui constitue le matériel d'incendie.

— *Gymnastique.* C'est un des exercices les plus indispensables à l'éducation du sapeur-*pompier*. Elle est l'objet d'une étude sérieuse. Outre les séances journalières qui se font dans chaque caserne, sous les yeux d'un officier et la direction des moniteurs et des sous-moniteurs, il se fait sur trois points différents des exercices d'ensemble auxquels préside le capitaine instructeur, qui s'intéresse au maintien d'une méthode uniforme. Là s'exécutent tous les exercices destinés, par leur nature, à assouplir les membres supérieurs et les membres inférieurs par des mouvements gradués et à développer graduellement les facultés physiques des sapeurs-*pompiers* : exercices pyrrhiques ; saut en hauteur, en profondeur et en largeur, dans toutes les directions ; marche en équilibre sur des surfaces étroites, horizontales ou inclinées ; usage des échelles de bois, de cordes, pour gravir des murailles, évolutions variées du trapèze ; ascension aux mâts, aux cordages divers ; saut du cheval ; suspension par les bras pour traverser un espace quelconque, etc. Le sapeur apprend en même temps à se donner une certaine confiance en lui-même, à se familiariser avec le danger, dans les exercices du portique, et soit qu'il traverse à une hauteur de plus de 3 mètres la poutre horizontale de celui-ci, large à peine de 0m,20, soit qu'il se laisse tomber méthodiquement de cette élévation sur le sol, il apprend à se porter avec sang-froid sur la crête d'un édifice incendié, ou à se dérober agilement à la chute d'un pan de muraille qui le menace. Il y a des sapeurs qui atteignent une rare perfection dans ces exercices, que l'on encourage par tous les moyens. A cet effet, chaque année un concours est établi dans tout le régiment. Chaque compagnie concourt isolément pour le choix des six plus forts gymnastes, puis tous ces hommes choisis concourent entre eux pour l'obtention de six prix adjugés par la préfecture de police et décernés chaque année, en séance solennelle, au commencement de l'automne. Ces prix consistent en montres, couverts ou timbales en argent marqués au nom du lauréat avec mention de la récompense décernée.

— *Moyens de sauvetage.* Cette étude fait aussi partie des exercices du matin. Le premier des appareils employés à cet effet est l'échelle à crochets, au moyen de laquelle on s'élève successivement de la rue aux différents étages en appuyant les crochets de l'instrument soit aux balcons, soit à l'appui des croisées. Vient ensuite l'échelle droite et pliante qui conduit directement au but que l'on veut atteindre, quand il n'est pas trop élevé, puis l'échelle à coulisses dont la portée est un peu plus grande que celle de la précédente. Le sac de sauvetage est un long tube en toile dont une extrémité se fixe par une traverse au bas de la croisée tandis que l'autre bout est maintenu à distance par plusieurs sapeurs, afin de fournir aux personnes déposées dans le sac une inclinaison qui empêche la descente d'être trop rapide et partant dangereuse. Cet appareil est surtout précieux pour le sauvetage des femmes et des enfants, qui n'ont pas assez de sang-froid pour se prêter aux autres moyens de salut par les cordes ou par les échelles.

— *Ceinture de sauvetage.* C'est à peu près la ceinture des gymnastes. Elle est munie d'un anneau solidement cousu dans lequel passe la corde destinée à la manœuvre. On apprend aux sapeurs à pratiquer, avec une même corde, diverses espèces de nœuds appropriés aux diverses circonstances : nœud de chaise, pour le sauvetage des personnes ; nœud d'amarre, plus particulièrement employé pour les personnes évanouies ; nœud allemand, pour le sauvetage des meubles et le déblai des charpentes. Un appareil qui rend de grands services, quand il s'agit de pénétrer dans un milieu d'air irrespirable, est l'appareil à feu de cave, improprement appelé appareil Paulin. C'est une blouse à capuchon qui enveloppe hermétiquement le sapeur depuis le sommet de la tête jusqu'à la taille. Des courroies serrées à la ceinture et aux poignets interceptent l'air ambiant. Une sorte de lucarne vitrée située au devant de la face permet de distinguer les objets et surtout de reconnaître, le cas échéant, le foyer de l'incendie. Au-dessous de ce masque en verre est un sifflet à soupape pour donner les signaux. Enfin, à la partie postérieure du corps de la blouse s'adapte un tuyau de cuir correspondant avec la pompe qui projette de l'air dans l'appareil.

Dans cet article, jusqu'ici, nous avons envisagé les sapeurs-*pompiers* comme ensemble fonctionnant ; nous ne saurions clore cette esquisse sans prendre, en quelque sorte, l'individu à part et envisager sa constitution physique, son intelligence, sa moralité. En général, le sapeur-*pompier* est un homme de taille moyenne, aux épaules larges, à la poitrine bien développée. Son allure est coquette et martiale sans forfanterie.

Quoiqu'il ait perdu le type presque exclusivement parisien qu'il avait avant 1848 et quoique le régiment soit formé d'éléments puisés dans tous les corps d'infanterie de l'armée, ce n'en est pas moins l'enfant gâté des Parisiens, qui le suivent de l'œil avec complaisance, soit lorsque les pompes roulent en hâte sur le pavé pour l'extinction d'un incendie, soit lorsque, en grande tenue et le plumet rouge au casque, le régiment va prendre sa place au milieu des autres troupes de la garnison pour être passé en revue. Cette estime, cette affection résultent non-seulement des services rendus journellement par les sapeurs-*pompiers*, mais des traditions d'honneur et de délicatesse auxquelles ces hommes se sont toujours montrés si fidèles lorsque, dans le désordre d'un incendie, les habitants d'une maison laissent à l'abandon leur argent, leurs bijoux, leurs objets précieux de toute nature. Les hommes de recrue fournis aux sapeurs-*pompiers* arrivent quelquefois complétement dépourvus d'instruction, même la plus élémentaire. Des cours de toute nature, et à tous les degrés, remédient à cet état de choses. Outre les heures d'école, les hommes distribués dans les postes de ville ont l'obligation de consacrer une partie de leur temps à écrire et à étudier. D'un autre côté, la fréquentation d'une population vive et intelligente comme celle de Paris, le service habituel et prolongé dans les théâtres, et surtout dans les théâtres lyriques, ne sont pas sans influence sur le développement intellectuel et les goûts artistiques de ces hommes d'élite. Attentifs derrière le décor, le sapeur et le sous-officier ne perdent pas un mot d'une pièce de théâtre, aux Français, à l'Odéon, au Gymnase, etc.; ce qui prouve que parmi eux les oreilles musicales ne manquent pas, c'est la justesse avec laquelle des voix tantôt sonores et puissantes, tantôt douces et sympathiques répètent quelquefois dans les chambrées les passages de nos plus beaux opéras.

Si, pour donner la dernière main à ce tableau, nous voulions énumérer les accidents qui viennent l'obscurcir, les maladies graves, résultant de circonstances particulières du service, auxquelles les sapeurs-*pompiers* sont journellement exposés, cela nous entraînerait trop loin. On voit des sapeurs brûlés ou asphyxiés, des hommes écrasés par la chute d'un plafond ou d'un pan de muraille, d'autres précipités dans la rue du haut d'une cheminée. Parmi ces hommes doués d'une constitution d'élite, les affections de poitrine résultant des fréquentes alternatives de froid, de chaleur, d'humidité dégénèrent parfois en maladies chroniques, qui emportent tôt ou tard ceux qui en sont atteints. C'est la phthisie qui fait le plus de victimes. Les autorités ne sont pas insensibles aux mérites de cette vie de dévouement. On accueille avec une faveur marquée les propositions faites au bénéfice de tous ceux qui se sont distingués ou qui ont été blessés dans leur service. Des gratifications sont, chaque année, réparties dans le régiment sur des fonds versés par la préfecture de police ; enfin, sur bien des poitrines, la médaille de sauvetage vient confondre ses couleurs avec celle de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire.

Le drapeau du régiment des sapeurs-*pompiers* porte ces mots inscrits : VALEUR ; DISCIPLINE, DÉVOUEMENT.

Nous avons dit précédemment que, par la nature de leur service, les sapeurs-*pompiers* se trouvent souvent exposés à de grands dangers ayant pour conséquence ou la mort ou de graves blessures. Sans remonter trop loin, nous allons en citer quelques exemples, en ayant soin de mentionner les circonstances où, malgré le danger imminent, ces braves soldats ont fait leur devoir comme s'ils eussent ignoré que, d'une minute à l'autre, un accident imprévu pouvait les faire périr. En 1825, un incendie avait éclaté dans une fabrique de capsules située plaine d'Ivry et avait pris, en quelques instants, des proportions considérables. Écoutant la voix du dévouement plutôt que celle de la prudence, de braves ouvriers s'empressèrent, avant l'arrivée des sapeurs-*pompiers*, d'enlever les poudres qui étaient en dépôt dans les magasins. Une terrible explosion eut lieu et fit huit victimes, dont quatre moururent. Mais il y avait encore de la poudre en grande quantité ; il fallait empêcher une déflagration qui aurait fait des ravages incalculables. Les sapeurs-*pompiers* manœuvrèrent dans ce but et restèrent plusieurs heures à 3 mètres du point incendié. Leur dévouement fut couronné de succès ; ils parvinrent à noyer les poudres. Les incendies dans les théâtres, où abondent les matériaux combustibles, offrent toujours de nombreux périls, soit pour les hommes de garde, soit pour les sauveteurs. L'incendie du Théâtre-Olympique, le 15 mai 1826, où dix-neuf pompes mises en manœuvre préservèrent avec peine les maisons voisines, mit à une rude épreuve le courage et la force physique des sapeurs-*pompiers*. Plusieurs d'entre eux furent blessés. Le théâtre de l'Ambigu, incendié le 3 juillet 1827, pouvait, à cause de son voisinage avec des chantiers de bois et le théâtre de la Gaîté, propager le feu sur une vaste échelle. Le dévouement des sapeurs-*pompiers*, au milieu des éboulements successifs, restreignit le foyer de manière à empêcher un grand désastre, mais le sapeur Marest, de garde au théâtre et qui avait porté les premiers secours, périt dans les flammes. Le 30 novembre 1833, un incendie considérable éclata rue de Thorigny. Tout le quartier était menacé. Les sapeurs-pompiers déployèrent un courage et une intelligence au-dessus de tout éloge à la propagation du fléau. Leurs efforts furent couronnés de succès, mais 2 caporaux et 2 sapeurs furent plus ou moins grièvement blessés. En 1834, dans un incendie de la rue des Lombards, chez un vernis, des essences alimentaient un foyer redoutable. Les sapeurs-[illegible] le danger avec [illegible]. Les brûlures [illegible] tre eux. Aucun [illegible] 1835, le théâtre de la Gaîté [illegible]. Le sapeur Beaufils, [illegible] [illegible] traite, la flamme [illegible] sages, et [illegible] sapeurs [illegible] la rue du Pot-de-Fer, [illegible] lien brûla le 15 janvier 1838. L'eau étant gelée dans les [illegible] [illegible] que l'eau était gelée dans les corps de pompe.

Un mur qui s'écroula ensevelit sous ses décombres cinq sapeurs-*pompiers*. Les nommés Beck et Fay succombèrent à leurs blessures. Il y eut encore neuf autres blessés. Dans un incendie du bâtiment du gazomètre, rue Richer, n° 6, le 25 octobre 1849, il y eut trois sapeurs atteints de blessures heureusement peu graves. Un incendie d'une gravité [illegible] rue de la [illegible] d'essence de térébenthine avait fait explosion et mis le feu à des essences, du goudron, des résines, du soufre, etc. Il fallait agir vite et surtout avec une haute intelligence pour sauver tout un quartier de la ruine. Les sapeurs-*pompiers* [illegible] milieu du danger et étouffèrent en quelque sorte le feu dans son foyer. [illegible] pas en songeant que, dans la cour de la maison, il y avait plus de 30 tonnes d'essence et que tous les voisins, dans cette rue étroite et tortueuse, étaient des droguistes dont les caves renfermaient de grandes quantités de matières inflammables et explosibles. Les ateliers de M. Debain, fabricant de pianos, rue Vivienne, n° 58, prirent feu le 16 octobre 1853. Il y avait à craindre pour les magasins des Villes-de-France, contigus au bâtiment en flammes. L'intervention des sapeurs détourna ce danger ; mais il y en eut dix qui furent blessés. On employa le sac de sauvetage pour descendre du 4e étage une femme [illegible]. Un incendie considérable éclata le 9 août 1858 dans une scierie mécanique, à la Petite-Villette. Plusieurs sapeurs-*pompiers* y furent blessés. [illegible] feu le 28 octobre 1859. Le foyer se trouvait dans le comble qui recouvre le plafond de la coupole ; on était maître du feu, quand la coupole s'écroula, blessant grièvement plusieurs sapeurs. [illegible] eut la jambe [illegible]. Les employés du Sénat figurèrent aussi parmi les blessés. Un caporal fut grièvement blessé par l'écroulement d'un corps de bâtiment, dans un incendie qui éclata le 6 décembre, passage Saint-Sébastien, chez un fabricant d'ouate. Le 23 juillet 1861, le feu prit chez un fabricant de produits chimiques, [illegible] Prince ; le sapeur Balthazard, atteint par des débris de phosphore provenant de l'explosion d'une boîte, succomba dans d'horribles souffrances, qui durèrent [illegible]. Plusieurs sapeurs sont blessés, le 3 septembre de la même année, en s'exposant avec courage dans des chantiers de bois envahis par les flammes. Le 7 octobre, un incendie grave éclate rue Albouy. Plusieurs sapeurs sont blessés ou éprouvent un commencement d'asphyxie ; le sapeur Br[illegible] blement fracturées et [illegible] après, à l'hôpital. Le 2 février [illegible] cier de sapeurs-*pompiers* est [illegible] tant des secours à une [illegible] située rue de Rennes et [illegible] par les flammes.

Le 21 juillet 1864, une explosion [illegible] de pétrole blessa grièvement trois sapeurs-*pompiers* dans le passage [illegible] vier 1865, le [illegible] boulevard des B[illegible] [illegible] explosion [illegible] quatre [illegible] [illegible] tre 1866, dans un [illegible] Saint-Antoine, [illegible] cave des [illegible] rue Harmonie [illegible] [illegible] jambe, fut sur le [illegible] [illegible] difformités telles qu[illegible] [illegible] ter par la fenêtre [illegible]

l'on tentait d'ouvrir sa porte, grimpe, à l'extérieur de la maison, jusqu'à l'étage indiqué et se dispose à [illegible] par le soubassement, lorsque la folle se précipite, comme elle en avait fait la menace. Vergues la saisit d'une main au passage, par les vêtements, et se retenant de l'autre main, tandis que ses pieds flottent sans appui, se maintient énergiquement dans cette position dangereuse jusqu'à l'arrivée d'un sapeur, qui le délivre. On verra [illegible] ce même militaire, devenu adjudant, recevoir du ministre de la guerre et du commandant en chef de l'armée de Paris les plus chaudes félicitations pour avoir, le 21 novembre 1851, dans un incendie de la rue de la Vieille-Monnaie, pénétré dans les caves, malgré l'intensité de la fumée, et, comme dit le rapport, sans tenir compte du danger de l'asphyxie, dont moins que personne il ignorait la gravité, avoir eu le mérite d'y étouffer le feu. Un incendie considérable éclate dans une fabrique située au milieu du quartier du Marais. On informe le sergent Josset qu'une puissante machine à vapeur située dans les bâtiments incendiés ne peut pas tarder à faire explosion si l'on ne donne issue à la vapeur. Un grand désastre menace non-seulement la fabrique, mais tout le quartier qui l'entoure. D'un autre côté, la chaleur extrême qui règne autour de la machine a porté au dernier degré la tension de la vapeur. Josset ignore s'il aura le temps de faire jouer le robinet d'où dépend le salut; le devoir l'emporte, et bientôt un grondement imposant, produit par d'épaisses nuées de vapeur blanche qui envahissent l'édifice, annonce que l'acte de dévouement du brave sous-officier a eu son plein effet. Un autre jour, c'est un malfaiteur poursuivi par les agents de la force publique et réfugié sur la toiture d'une maison, d'où il menace de précipiter ceux qui s'approchent de lui. On a recours aux sapeurs-*pompiers* dont l'adresse et l'aplomb sur ce difficile terrain donnent d'excellentes garanties, et, en effet, malgré la nuit, malgré le froid intense (on est au 20 janvier 1867), le caporal Piégat et les deux sapeurs Bonnet et Avoine abordent le malfaiteur et le ramènent en lieu sûr. Le 22 mai 1861, plusieurs ouvriers terrassiers sont ensevelis sous les décombres d'un égout en construction. Tous n'ont pas succombé; l'on entend une voix plaintive qui appelle du secours. Le sergent Vautrin, appelé de la caserne de la rue de la Paix, se trouve en présence de difficultés extrêmes pour le sauvetage du survivant; le moindre mouvement dans les matériaux écroulés peut provoquer un nouvel écroulement compromettant pour ceux que l'on veut sauver et pour le sauveteur lui-même. Vautrin fait appel à tout son courage, à toute son intelligence, et son opération est conduite avec tant d'habileté, qu'il parvient auprès du malheureux qui, seul, a survécu à ses camarades, et le ramène au jour, au milieu des félicitations de la foule. Le 29 janvier 1867, c'est un aliéné réfugié sur les toits qu'arrête courageusement le caporal Dubuyser. Le 9 août de la même année, le sapeur Varcq est violemment contusionné à la poitrine, en arrêtant avec intrépidité un cheval emporté. Cet acte lui vaut une médaille d'honneur. Le 26 août 1867, trois ouvriers tombent asphyxiés dans une fosse d'aisances; les sapeurs Leclerc et Faure-Gignoux bravent l'asphyxie qui les menace et ramènent à l'air les trois ouvriers dont malheureusement un seul a survécu à l'accident. Le 24 octobre 1862, un ouvrier couvreur travaillait sur une toiture de la rue du Vieux-Colombier, à la hauteur d'un sixième étage. La planche sur laquelle il s'était établi bascule; le malheureux roule sur cette pente rapide et va se jeter sur le toit du corps de bâtiment situé vis-à-vis et moins élevé d'un étage. Là, il reste cramponné près de la gouttière, les jambes pendantes et n'osant faire le moindre mouvement de peur de faire fléchir la gouttière sous le poids de son corps. On s'empresse d'appeler les sapeurs de la caserne voisine. Le caporal Serais accourt, se rend compte, d'un coup d'œil, des mesures à prendre, se fait solidement amarrer par la ceinture; des sapeurs et des ouvriers tiennent une extrémité de la corde au bout de laquelle Serais se suspend et glisse d'abord le long du toit, puis dans le vide. Arrivé à la même hauteur que l'homme en péril, mais séparé de lui par la largeur de la petite cour que forment les ailes du bâtiment, Serais, armé d'une corde dont l'anse est destinée à embrasser le couvreur, pousse du pied la muraille, finit, au bout de deux ou trois oscillations, par atteindre son homme, l'enlace de sa corde, puis le saisit à bras-le-corps et se fait [illegible] sur la crête, aux applaudissements [illegible]. Le 15 juillet 1868, un chien enragé poursuivi par des habitants se [illegible] maison où l'on n'ose se hasarder jusqu'à lui. Le caporal Thibaut et le sapeur [illegible] de garde à la [illegible], répondent à l'appel qu'on leur fait, se [illegible] le toit, munis [illegible] pour [illegible] préserver des atteintes de l'animal. Celui-ci, acculé par les deux braves [illegible], se [illegible] sur eux à [illegible] bras et à la main, [illegible]. Des [illegible] administrées [illegible]. Le caporal Thibaut n'était pas encore guéri de sa blessure lorsque, ayant demandé à reprendre son service, il exécuta le sauvetage qui a rendu son nom si populaire et dont le récit servira de clôture au petit aperçu que nous venons de tracer. Dans la nuit du 8 au 9 août 1868, un incendie éclate rue Saint-Antoine, nº 134, au fond d'une cour, dans un corps de bâtiment dont l'escalier est tout en bois. Le feu parti d'un arrière-magasin envahit, en quelques minutes, tout l'escalier et coupe la retraite aux habitants de la maison. Lorsque les sapeurs-*pompiers* de la caserne de la rue Sévigné se présentent, des hommes, des femmes, des enfants affolés par la terreur implorent du secours, du haut de leurs fenêtres. Armé d'une échelle à crochets, le caporal Thibaut, aidé du sapeur Talbot, délivre d'abord les incendiés des étages inférieurs; mais pour arriver à la fenêtre du cinquième étage, un obstacle sérieux se présente. Au bas de la fenêtre existe une corniche à surface plate et polie sur laquelle les crochets de l'échelle n'ont aucune prise et peuvent glisser au moindre faux mouvement. Thibaut ne calcule pas le danger qu'il peut courir; il faut sauver une pauvre vieille femme qui l'appelle, et l'obstacle est heureusement franchi. Il s'agit maintenant de redescendre, en portant sur son dos cette femme incapable de coopérer à son propre salut. L'échelle est accrochée sur l'appui de la fenêtre, mais au lieu de tomber le long du mur, elle fait avec celui-ci un angle d'environ 25º occasionné par la saillie de la corniche. Thibaut se confie à cette chance incertaine de salut; quoique paralysé en partie par l'étreinte de la femme qu'il porte, il descend le long de l'échelle qui bientôt s'arcboute au-dessous de la corniche et menace de se rompre. Thibaut descend toujours, il arrive au bas de l'échelle; ses pieds sont au niveau de la fenêtre de l'étage inférieur, mais l'éloignement de l'échelle ne permet pas au sauveteur de poser le pied sur cette fenêtre. Avec une audace qui fait frémir les spectateurs, Thibaut, suspendu par les deux bras et toujours embarrassé de son fardeau, se balance deux ou trois fois, prend son élan et vient tomber debout sur la fenêtre où le sapeur Talbot lui tend les bras. Neuf personnes furent sauvées dans cette circonstance; il est juste de faire la part du caporal Bouvatier, à qui quatre incendiés durent une grande coopération à leur salut. Ce sauvetage, qui faisait le plus grand honneur au caporal Thibaut, déjà gratifié de la médaille militaire, pour un acte analogue, et récemment blessé par le chien enragé, lui a valu le brevet de chevalier de la Légion d'honneur, aux applaudissements de ses camarades, de la population parisienne et, en particulier, des voisins de la maison incendiée, qui avaient assisté à toutes les péripéties de ce drame. Les autres sauveteurs furent récompensés ou par des promotions en rapport avec les vacances existantes ou par des citations à l'ordre du corps, qui sont toujours une promesse pour l'avenir. Nous terminons ici notre notice, heureux si, par les détails quelquefois un peu arides que nous avons fournis, nous avons pu donner une idée suffisante des services utiles et dévoués que partout rendent les sapeurs-*pompiers*, des fatigues et des dangers qu'ils bravent pour accomplir leur mission et des droits légitimes qu'ils acquièrent chaque jour à l'affection et à l'estime de leurs concitoyens.

Comme on le voit, les *pompiers* payent à la société un large tribut de dévouement; de jour, de nuit, sur quelque point que ce soit, ils sont toujours prêts. Il faut les voir, à la nouvelle d'un sinistre, s'élancer de leurs casernes en tenue de combat; le casque sur la tête, la petite veste ronde serrée par la ceinture de sauvetage solidement bouclée. Attelés à leurs pompes, ils partent au pas gymnastique jusqu'au lieu du sinistre; là, l'officier qui commande étudie rapidement le champ de bataille; le plus souvent un coup d'œil lui suffit, puis il prend ses dispositions d'attaque et donne ses ordres, aussitôt exécutés avec un entrain admirable. Les uns sont aux pompes, qu'ils font manœuvrer avec une infatigable énergie et dont le chef dirige le jet; d'autres se précipitent pour arrêter le fléau ou lui fermer toutes les issues : sur les toits, sur des murs calcinés par la flamme et branlants, sous des dômes de feu, ils travaillent sans souci du danger, abattant à grands coups de hache tout ce qui peut fournir un aliment au feu, qu'ils semblent prendre corps à corps et qui ne réussit pas à les faire reculer, même quand il les asphyxie, même quand ses langues dévorantes menacent de les envelopper; d'autres encore s'élancent aux fenêtres à l'aide d'échelles légères qui ploient sous le poids, s'emparent des femmes affolées, des enfants pleurants, des vieillards infirmes et les arrachent au fléau destructeur. Ah! ce sont là de nobles et glorieux trophées, plus nobles et plus glorieux cent fois que la conquête de tous les drapeaux d'une armée! Eux, du moins, ces braves entre tous, ne font pas verser une larme, si ce n'est celles qu'on répand à la vue de tant de courage et d'abnégation. Qui de nous ne se rappelle encore leurs dévouements admirables dans Paris à la suite des événements de la Commune, qui de nous ne se rappelle encore ces *pompiers* accourant de tous les coins de la France au secours de la capitale et faisant manœuvrer leurs pompes jour et nuit, sans relâche, au milieu des débris enflammés, au pied des hautes murailles noircies et menaçant de s'écrouler à chaque instant! Et non-seulement les *pompiers* de France, mais ceux d'Angleterre ont franchi rapidement, avec tout leur attirail, la distance qui les séparait de nous et ont uni leurs efforts fraternels à ceux des nôtres; c'est un souvenir qui ne s'effacera jamais du cœur de Paris.

Et cependant, pourquoi cette figure si sympathique du *pompier* a-t-elle prêté et prête-t-elle encore à tant de coq-à-l'âne et de quolibets? Pourquoi son casque semble-t-il jouir du privilège d'éveiller la gaieté? Pourquoi? c'est que le Français est né malin, c'est qu'il a la manie de rire de tout, et que les choses les plus respectables n'échappent pas à ses lardons. Mais le *pompier* est le premier à prendre sa part de cette gaieté; car il sait bien que la plaisanterie n'est qu'à la surface, tandis que la sympathie est au fond. A Paris, où le *pompier* a un aspect et une allure plus militaires, il prête moins aux lazzi et il a d'ailleurs trop d'esprit pour se fâcher. Il n'ignore pas que, de tous les corps qui forment la garnison de Paris, c'est à lui qu'on réserve les marques les plus nombreuses de bienveillance affectueuse; aussi s'élève-t-il par ses goûts et ses habitudes au-dessus des camarades de la ligne, de la cavalerie et même de l'artillerie. Ce n'est pas lui qui adresserait ses hommages à une vulgaire maritorne; il lui faut pour le moins une femme de chambre du faubourg Saint-Germain, et il n'est pas embarrassé du choix. Quelques-uns même ne craignent pas de former des entreprises sur les demoiselles de comptoir, et Dieu sait ce que cet ennemi du feu allume journellement d'incendies dans les cœurs sensibles des demoiselles de café! La chronique prétend même qu'au théâtre il a embrasé plus d'un cœur parmi les nymphes de la rampe.

C'est surtout en province que la physionomie du *pompier* offre matière à la raillerie; mais le plus souvent ce n'est pas la faute de ce brave homme. Comment ne pas sourire, en effet, à la vue des bons *pompiers* du département de l'Eure, lorsqu'on se rappelle que M. Janvier de La Motte, l'homme aux virements, s'en est solennellement proclamé le père! Sont-ils fiers de cet honneur? il est permis d'en douter. Il faut compter aussi avec les incidents burlesques qui donnent parfois aux *pompiers* provinciaux un relief quelque peu drolatique, témoin cet arrêté prêté plaisamment à certain conseil municipal :

« ... A l'unanimité :

» Art. 1er. La pompe à incendie est destinée à éteindre les incendies.

» Art. 2. Tout habitant de cette commune est *pompier* en naissant.

» Art. 3. En cas d'incendie, la pompe ne sera délivrée qu'après une délibération du conseil, vue et légalisée par M. le maire ou l'un de ses adjoints.

» Art. 4. La pompe à incendie doit être essayée la veille de tout incendie, afin d'être toujours maintenue en bon état. »

Ici, du moins, l'honorable corporation des *pompiers* n'est pas directement en cause; ce n'est pas à elle qu'on doit attribuer la rédaction de cet arrêté étonnant, qui forcera jusqu'à l'admiration de nos arrière-neveux. Mais parfois aussi ils prêtent le flanc d'eux-mêmes, et leurs officiers débitent des harangues qui jetteraient dans la stupéfaction Démosthène et Cicéron. Un fabricant de bas et de gilets de flanelle, nouvellement élu capitaine, réunissait dans un banquet ses *pompiers* et, au dessert, les remerciait en ces termes de l'honneur que lui avaient décerné leurs suffrages :

« Gardes nationaux, et vous sapeurs-*pompiers*, mes chers concitoyens! si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous en auriez nommé un autre, que mon assentiment vous aurait accompagnés sous ce drapeau qui fait que nous sommes tous frères, et enfin qu'il ne peut pas être deux chefs d'un même corps d'armée; mais vos accents me vont au cœur comme quoi le dévouement, toujours récompensé, engendre la sympathie entre les divers membres. C'est pourquoi, heureux et fier de vous voir réunis dans le giron de la mère patrie, autour de cette table civique, pour qui nous verserions tous ensemble notre dernière goutte, sur ce qu'il suffit qu'on soit Français et que l'honneur que vous me faites redouble mes convictions.

» Donc, plus de dissensions intestinales où le jour de gloire assombrit son soleil d'Austerlitz, et ça n'est pas ceux qui n'ont rien pour payer les pots cassés. On va nous apporter le café et le cognac : faisons un immense *gloria*, ce que le latin traduit par le mot de gloire, et qui est français, nom de nom! car nous serons aussi unis après que le cognac et le café, mêlés l'un dans l'autre, qu'on ne pourrait pas reconnaître celui-là d'avec le deuxième, si ce n'est que l'état général se ressent agréablement de ce mélange de frères.

» Je vous remercie encore, gardes et sapeurs! la giberne et la hache sont sœurs, par lesquelles il n'est que prospérité dans le pays, avec amortissement des maux d'un chacun et de tous qui sont l'État. Merci! merci! » (*Triple salve d'applaudissements et hourras frénétiques.*)

Mentionnons encore le morceau d'éloquence commis par un autre capitaine, également fraîchement élu, dans une commune de Normandie. Le dimanche qui suivit son élection, il passa la revue de ses *pompiers*, orné d'épaulettes flamboyantes et d'un casque rutilant, puis, après s'être recueilli quelques instants, il fit entendre, d'une voix sonore, cette harangue mémorable :

« Sapeurs, mes concitoyens! Il y a de la pomme cette année, et la vie est courte; conséquemment je n'abuserai pas de vos instants. Soyez tout d'abord assurés que je n'ai pas plus l'intention que les moyens et le pouvoir de vous faire un discours, qui, en définitive, ne vous amuserait pas plus que moi. Je me bornerai donc à vous dire :

» *Primo*. Attention! Qu'immédiatement après la revue, vous vous rendiez en bon ordre, la main à la couture de la culotte et l'œil à quinze pas, au *Temple de la consolation*, où soixante pots de *gros taire* seront mis à votre disposition.

» *Secundo*. Attention! Que, ce soir, au même lieu, un modeste banquet nous réunira. Le menu est de ma façon : autant de *pompiers*, autant d'andouilles, venant d'Aire en droite ligne! Les autorités de la localité, tant civiques que religieuses, prendront part à ces agapes fraternelles.

» Après le banquet, il y aura répartition de demoiselles aux hommes de tous grades de la compagnie, suivant les principes sacrés de la hiérarchie. A chaque sapeur, sa demoiselle. Les sous-officiers en auront deux, et messieurs les officiers trois, ainsi que môssieure le tambour. Les ceux qui voudront s'en payer de supplément feront mettre leurs demoiselles sur leur compte propre. Il sera délivré un cigare par demoiselle. (En Normandie, un petit verre d'eau-de-vie s'appelle une demoiselle.)

» *Tertio*. Attention! Que, comme dit le proverbe et M. le conseiller général, il n'y a pas de bonne fête sans lendemain, il y aura demain, sur la grand'place du marché aux cochons, auprès de la perche, jusqu'à la mare, une course solennelle aux *bourris*, avec distribution de rafraîchissements *gratis*, et mirlitons pour les rosières.

» Les étrangers y seront généralement admis et la mare sera illuminée. Sapeurs! je vous invite tous à concourir à ce carrousel, avec la permission de môssieure le maire, que le bon Dieu ait en sa sainte garde.

» Tambours, roulez! Sapeurs, par file à gauche, pas accéléré... Arche!...

» Rompez! »

Ce qui achève de donner au *pompier* provincial une physionomie qui appelle le sourire, c'est sa tournure empruntée, son embonpoint en révolte ouverte avec l'uniforme, son casque aux formes archaïques, ses traits complètement étrangers aux aspirations belliqueuses dont Mars anime la figure de ses favoris. C'est un brave homme, un citoyen dévoué, toujours prêt à se porter au danger; qu'on ne lui demande rien de plus, et il nous semble que c'est bien assez. Son abnégation est admirable, ses services prêts à toute heure. Voilà un brave ouvrier ou un petit commerçant qui, sa journée faite, va se mettre à table; la soupe fume; une suave odeur de choux ou de ragoût fait irruption de la cuisine dans la modeste salle à manger, et puis, comme contraste, au dehors il gèle, il pleut, il vente, il fait sombre; quel plaisir de se mettre à table en face d'une petite femme bien-aimée, entouré d'enfants qui vous font des risettes et vous cajolent à l'envi! Mais tout à coup le tocsin sonne, la générale bat dans les rues, et les cris : *Au feu!* retentissent de toutes parts... Alors le *pompier* repousse son assiette, se lève d'un bond, endosse son uniforme et le voilà parti, quelquefois à une lieue, deux lieues, trois lieues, et rien ne ralentit son pas gymnastique. Mais la malice du caractère français, tout en tenant compte du dévouement, ne veut pas faire grâce du petit côté amusant qui s'attache à ce nom de *pompier*; elle s'acharne sur ce malheureux casque, sur cette bedaine qui fait craquer l'uniforme, et avant tout sur cette figure débonnaire qui forme, il faut bien le reconnaître, un si plaisant contraste avec l'air coquet et l'allure dégagée du *pompier* parisien.

Mais, parmi tous les *pompiers* de province qui ont le privilège d'éveiller la gaieté, il n'y en a pas qui puisse disputer la palme à ceux de Nanterre, ville où fleurissent les rosières par-dessus le marché. Une chansonnette que tout le monde connaît a mis le comble à leur popularité. Dernièrement, un de ces braves *pompiers*, en uniforme des pieds à la tête, s'avisa de grimper sur l'impériale d'un des omnibus qui font le service de la Madeleine à la Bastille. Ce fut une traînée de fou rire sur toute la ligne des boulevards. Le cri : *Ohé! le pompier de Nanterre!* partait de tous les côtés, et le pauvre homme ahuri ne savait à quel motif attribuer cette ovation. Le plus curieux, c'est qu'en effet il était de Nanterre. Et c'était réellement quelque chose de plaisant que cette placide rotondité surmontée d'un énorme casque et perchée au-dessus d'un omnibus.

On a tracé bien des fois la physiologie du *pompier*; nous avons sous les yeux une brochure qui leur est consacrée : les *Pompiers peints par eux-mêmes*, par un écrivain plein d'humour que nous ne nommerons pas, puisque lui-même a gardé la modestie de l'anonyme, brochure à laquelle nous allons faire quelques emprunts en terminant.

L'auteur prétend et prouve à sa manière que le *pompier* est antérieur à la création, et

que le premier capitaine de *pompiers* fut Satan : « Des le sein du flanc maternel, ne nous fait-on pas jurer, par la bouche de notre parrain, de renoncer *à Satan et* À SES POMPES?

» Si Satan a des pompes, c'est qu'il est ou a été *pompier*. Ce dilemme est écrasant !

» Or, c'est un article de foi que l'existence de Satan; *ergo*, ses pompes sont, *a fortiori*, article de foi indiscutable.

» Or, si Satan a des pompes, Satan a été ou est *pompier*. Le syllogisme est irrécusable. »

Nous croyons, en effet, que le logicien le plus ferré demeurerait embourbé jusqu'au cou dans ce raisonnement.

Plus loin, nous trouvons les aphorismes suivants :

« 1º Si le *pompier* n'existait pas, il faudrait l'inventer.

» 2º Une ville sans *pompiers*, c'est une locomotive sans mécanicien.

» 3º Montrez-moi vos *pompiers*, et je vous dirai qui vous êtes.

» 4º Supprimez les *pompiers*, et vous êtes obligé de supprimer l'usage du feu.

» 5º On devient *pompier*, mais on naît sapeur.

» 6º Il est un point acquis : c'est que le *pompier* conjure l'incendie, comme le paratonnerre conjure la foudre. »

En voilà assez pour faire apprécier cette brochure pleine de fantaisies spirituelles, écrite surtout pour la glorification des *pompiers* de l'Eure, qui n'avaient pas besoin de cette nouvelle illustration, puisque l'homme aux langoustes leur avait déjà élevé un monument impérissable.

— *Pompier du* 15 *mai*. V. MAI (journée du 15).

Pompiers de Nanterre (LES). Cette chansonnette a été trop populaire pour que nous ne la mentionnions pas ici; elle a fait le tour de la France, nous pourrions dire de l'Europe, et il n'y a peut-être pas un café-concert où l'on n'ait acclamé les *Beaux pompiers de Nanterre*. A l'enterrement des victimes de Bazeilles, le 2 septembre 1870, la musique prussienne joua cet air en guise de marche funèbre; on ne saurait pousser plus loin le respect des convenances. Si l'idée était venue aux Prussiens de jouer *Malbroug* ou le *Pied qui r'mue*, il n'y a pas à douter qu'ils n'eussent manœuvré leurs pistons avec enthousiasme, et nous leur en saurions le même gré.

Les paroles des *Pompiers de Nanterre* sont de MM. Philibert et Burani, la musique de M. Antonin Louis. De part et d'autre, il y a une facilité, une gaieté de rhythme, un entrain et un accent comique qui expliquent la vogue qu'a obtenue cette chanson. Nous ne citerons ici que le deuxième et le quatrième couplet, qui nous semblent célébrer dignement le pompier de Nanterre.

. . . .

Rien n'a jamais pu le corrompe :
N'aimant que la France... et sa pompe ;
Les jours de r'vu', fier comme un roi,
Dedans les rangs, il marche droit.
Au retour, il s'permet
Le nectar... hygiénique :
Un pompier, ça s'explique,
Doit avoir un plumet.

REFRAIN.

Quand ces beaux pompiers vont à l'exercice,
Pleins d'un' noble ardeur, faut les admirer;
Ils embrass'nt d'abord leur femme et leur fisse,
Puis, sans murmurer,
Dans Nanterre ils vont manœuvrer.
Tzim la i la, tzim la i la,
Les beaux militaires, (*bis*)
Tzim la i la, tzim la i la,
Que ces pompiers-là!

. . . .

Comme un n'héros, dans l'incendie,
Risquant ses jours... même sa vie!
Pour extirper l'humanité
De la... combust bruté.
Pas besoin d'leur crier
Dans la bouillante lave :
Camarad', soyez brave
Comm' César et... pompez ! ! !
Quand ces beaux pompiers, etc.

POMPIGNAN-LEFRANC, village et commune de France (Tarn-et-Garonne), cant. de Grisolles, arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Castelsarrasin; 693 hab. Beau château du marquis de Pompignan.

POMPIGNAN (Jean-Jacques LEFRANC, marquis DE), poète tragique et lyrique français, avocat général à la cour des aides de Montauban, puis premier président, né à Montauban en 1709, mort en 1784. Comme magistrat, il se fit remarquer par ses courageuses remontrances sur les abus touchant l'assiette et la perception de l'impôt, et se fit même exiler pour un discours qu'il prononça à cette occasion. Cette disgrâce refroidit singulièrement le goût que de Pompignan avait eu pour la magistrature et, dès cette époque, il songea à abandonner les fonctions publiques pour se livrer exclusivement à la littérature. Toutefois, il accepta quelque temps après (1745) le poste de premier président à la cour des aides de sa ville natale, rédigea plusieurs remontrances adressées au roi par sa compagnie et fut nommé conseiller d'honneur au parlement de Toulouse. Ayant fait un riche mariage, il se démit de ses fonctions, s'adonna exclusivement depuis lors à la littérature, qu'il avait cultivée jusque-là comme un délassement, et se rendit à Paris pour y jouir des succès que lui avaient déjà mérités quelques-uns de ses ouvrages. En 1734, Lefranc de Pompignan avait fait représenter une tragédie, *Didon*, qui avait eu un succès très-brillant, mais en réalité fort au-dessus de son mérite. Les meilleurs morceaux de cette pièce sont des imitations et quelquefois même des traductions de Virgile; mais le rôle de Didon est assez bien tracé, et le style ne manque ni d'élévation ni de pureté. Puis vinrent ensuite : *Zoraïde*, tragédie; les *Adieux de Mars* (1735), comédie où l'on trouve une peinture satirique de nos mœurs; *Voyage de Languedoc et de Provence* (1740), relation plus correcte, mais moins agréable que celle de Bachaumont et Chapelle; des *Épîtres*, qui manquent généralement de verve et d'enthousiasme poétique; des *Poésies sacrées*, cantiques dont Voltaire s'est tant moqué et sur lesquels il a fait l'épigramme si connue

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Ces cantiques renferment néanmoins quelques beautés véritables; ils sont loin d'être sans mérite et, quoi qu'en dise Voltaire, on y a souvent touché, en ce sens qu'ils ont été beaucoup lus et que plusieurs ont été fort admirés pour la pureté et l'élégance de la versification, pour la noblesse du style. Quelques-unes de ses odes offrent de grandes beautés, notamment son *Ode sur la mort de J.-B. Rousseau*, dans laquelle on trouve la fameuse strophe :

Le Nil a vu sur ses rivages
De noirs habitants des déserts
Insulter par leurs cris sauvages
L'astre éclatant de l'univers.
Cris impuissants! fureurs bizarres!
Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Laharpe a dit, en parlant de cette strophe : « Je n'ai guère vu de plus grande idée rendue avec une plus grande image, ni de vers d'une harmonie plus imposante. » En général, ce qui manque aux productions de Lefranc de Pompignan, ce n'est ni la correction ni l'élégance de la versification, mais l'inspiration, la verve et l'enthousiasme poétique. Du reste, il faut l'avouer, les événements contemporains n'excitaient en France, au XVIIIe siècle, aucune émotion profonde. La poésie lyrique, aux mouvements rapides et passionnés, ne peut éclater dans sa fougue et dans sa splendeur qu'autant qu'elle exprime un sentiment public dont le poëte se fait l'écho. Lefranc a été cet interprète de l'affliction nationale dans l'*Ode sur la mort de J.-B. Rousseau*; mais, à défaut de ces impressions extérieures, de ces circonstances solennelles qui suscitent les génies lyriques, il a puisé dans la Bible des motifs de poésie élevée, des images fortes, des beautés naturelles. Schiller a remarqué que la poésie, chez les anciens, avait pour caractère la naïveté. Les modernes doivent donc revenir à cette simplicité, à cette candeur. Lefranc avait senti la faiblesse de la poésie philosophique et didactique de son siècle, et il essaya de retremper l'ode dans le courant hébraïque; de même qu'André Chénier entreprit, avec plus de succès, de rajeunir l'idylle et l'élégie dans le courant grec. L'élégance travaillée et l'harmonie d'un vers pur et froid accompagnent chez lui l'ordre sérieux des idées.

Élu à l'Académie française en 1759, il eut la malencontreuse idée d'attaquer les philosophes dans son discours de réception. Dès lors, il fut voué au ridicule et immolé à la risée publique par ses redoutables adversaires. Voltaire commença la croisade par les *quand*, les *qui*, les *quoi*, les *car*, les *ah!* les *oh!* etc.; et le malheureux poëte, criblé, transpercé de mille traits, finit par quitter Paris et acheva ses jours dans la retraite et l'obscurité. « Nul homme dans le XVIIIe siècle, dit M. Villemain, ne connaissait mieux les anciens et n'avait une littérature plus variée. Malgré sa sévérité de goût et de principes, il a mis en vers quelques scènes de Shakspeare et la *Prière universelle* de Pope, comme il a traduit Eschyle et le poëme chrétien de Grégoire de Nazianze. Nul secours ne manquait à son talent, ni l'étude, ni le loisir, ni la passion; car il était animé d'une vive haine contre la philosophie nouvelle, bien qu'il fût par caractère ennemi des abus et indépendant du pouvoir. L'élégance travaillée de ses vers et l'ordre sérieux de ses idées ne pouvaient tenir contre l'éclat, l'agrément naturel et la hardiesse de Voltaire. On ne cherchait point ce que ses ouvrages pouvaient offrir de sérieux, d'ingénieux et parfois d'admirable. Vanté seulement par son ami le marquis de Mirabeau, ce novateur féodal, cet économiste antiphilosophe, il fut mal apprécié de son temps et ne sera point vengé par l'avenir. Il représente un parti vaincu et qui sur quelques points avait raison, le parti qui voulait une réforme sans révolution, le soulagement du peuple et non la ruine du trône et des mœurs. Son talent n'en est pas moins digne d'estime et son courage de respect, car il lutta contre le plus fort. » Lefranc de Pompignan avait été le principal fondateur de l'Académie de Montauban. Il possédait une érudition aussi variée qu'étendue, ainsi que le prouve particulièrement sa correspondance. Outre les ouvrages de lui dont nous avons parlé plus haut, nous citerons : le *Triomphe de l'harmonie* (Paris, 1737), opéra dont la musique est de Grenet; *Essai critique sur l'état de la république des lettres* (Paris, 1744); *Dissertation sur les biens nobles* (Paris, 1749); *Léandre et Héro* (Paris, 1750), opéra; *Poésies sacrées sur divers sujets* (Paris, 1751), souvent rééditées et dont l'édition de 1761 contient un examen apologétique par le marquis de Mirabeau, *Lettre à M. Racine sur les spectacles en général* (Paris, 1755); *Éloge historique du duc de Bourgogne* (Paris, 1761); *Tragédies d'Eschyle*, traduites en français (Paris, 1770); *Considérations sur la révolution de l'ordre civil et militaire survenue en* 1771; *Discours philosophiques tirés des livres saints, avec des odes chrétiennes et philosophiques* (Paris, 1771); *Mélanges de traductions de différents ouvrages de morale italiens et anglais* (Paris, 1779, in-8º); *Mélanges de traductions de différents ouvrages grecs, latins et anglais* (Paris, 1779), les *Géorgiques de Virgile*, traduites en vers faciles et qui rendent assez fidèlement le texte, etc. Les *Œuvres choisies* de Lefranc de Pompignan ont été publiées à Paris (1753, 2 vol.; 1763, 3 vol. in-12; 1800; 1813; 1822, 2 vol.). On a donné une édition à peu près complète de ses *Œuvres* (Paris, 1784, 4 vol. in-8º).

— **Allus. littér. Et l'ami Pompignan pense être quelque chose**, Vers qui termine si plaisamment le petit poëme la *Vanité*, de Voltaire. C'est une de ces spirituelles boutades qui coûtaient si peu au génie malin du poëte. Lefranc de Pompignan avait, en pleine Académie, signalé Voltaire comme un philosophe dangereux. Il devait payer cher cette imprudente audace. Pendant six mois, les sarcasmes tombèrent sur sa tête en vers et en prose. On connaît cette épigramme :

Savez-vous pourquoi Jérémie
A tant pleuré pendant sa vie?
C'est qu'en prophète il prévoyait
Qu'un jour Lefranc le traduirait.

Chaque courrier qui arrivait de Genève apportait un pamphlet contre le téméraire Pompignan. Enfin, le petit poëme intitulé la *Vanité* fut le coup de grâce :

. . . .

La terre a vu passer leur empire et leur trône;
On ne sait en quel lieu florissait Babylone;
Le tombeau d'Alexandre, aujourd'hui renversé,
Avec sa ville altière a péri dispersé.
César n'a point d'asile où sa cendre repose :
Et l'ami Pompignan pense être quelque chose!

Ces deux derniers vers sont restés proverbe, et en 1789 on les trouva gravés sur le mur d'un cachot de la Bastille. Ils avaient servi à égayer quelques instants les tristesses d'un pauvre prisonnier.

POMPIGNAN (Jean-Georges LEFRANC DE), prélat français, frère du précédent, né à Montauban en 1715, mort à Paris en 1790. Peu de temps après être sorti du séminaire de Saint-Sulpice, il fut nommé chanoine et archidiacre à Montauban, devint évêque du Puy en 1742, abbé commendataire de Saint-Chaffre en 1747, fit partie en 1755 de l'assemblée du clergé et s'y rangea dans le parti des feuillants, ainsi nommés parce qu'ils adoptaient les principes du cardinal de La Rochefoucauld, ministre de la feuille des bénéfices. Cinq ans plus tard, il devint un des présidents d'une nouvelle assemblée du clergé et rédigea des remontrances au roi au sujet d'ecclésiastiques bannis par le parlement. En 1774, Louis XV l'appela au siége archiépiscopal de Vienne. Pompignan assista l'année suivante à une assemblée du clergé, où il rédigea un avertissement aux fidèles, publia en 1777 un catéchisme, fit paraître plusieurs mandements dirigés contre les idées philosophiques, devint en 1789 député du Dauphiné aux états généraux, fut un des premiers membres du clergé qui se réunirent aux députés du tiers et fut élu pour ce motif un des premiers présidents de l'Assemblée nationale. Le 4 août suivant, Louis XVI le nomma ministre de la feuille des bénéfices et l'appela à siéger dans le conseil des ministres. Pour remplir ces nouvelles fonctions, il se démit de son siége archiépiscopal et reçut en échange l'abbaye de Buzai. Lorsque parut le décret du 12 juillet 1790, porté par l'Assemblée sur la constitution civile du clergé, le pape écrivit à Lefranc de Pompignan pour l'engager à détourner le roi de sanctionner ce décret et Lefranc lui répondit qu'il ferait tous ses efforts pour [illegible]. [illegible] 24 août suivant [illegible] breux mandements, lettres pastorales, etc., [illegible] vrage posthume.

POMPILE s. m. [illegible]

— Entom. Genre [illegible] hyménoptères, de la famille des sphégiens, type de la tribu des pompilites, comprenant plusieurs espèces répandues dans les diverses régions du globe : *Les* POMPILES *sont remarqués par leur corps élancé*. (Blanchard.)

— Myth. Nom de l'argonaute et du nautile, chez les anciens.

— **Encycl.** Entom. Les *pompiles* sont caractérisés par une tête comprimée; trois petits yeux lisses en triangle sur le vertex; les antennes longues, presque sétacées; les mandibules dentelées au côté interne; les mâchoires coriaces; la lèvre trifide; le premier segment du corselet transversal; l'abdomen ovoïde, porté par un pédicule très-court; les pattes longues, surtout les pattes postérieures; les tarses ciliés de poils roides. « Ces hyménoptères, dit M. H. Lucas, se rencontrent dans toutes les parties du monde; ils vivent dans les localités chaudes et sablonneuses. C'est dans le sable que les femelles creusent un trou dans lequel est leur nid. Quelques espèces s'emparent des trous qu'elles trouvent tout faits dans les bois. Les *pompiles* varient beaucoup pour la taille, ils sont très-vifs; les femelles piquent très-fort. Ces insectes se nourrissent du miel des fleurs; ils les fréquentent aussi pour tâcher d'attraper des diptères et des araignées qu'ils rapportent dans leurs trous et qui sont destinés à servir de nourriture à leurs larves qui naîtront de l'œuf déposé avec les cadavres. » Ce genre renferme un grand nombre d'espèces; l'Europe en possède à elle seule près de cinquante. Nous citerons, entre autres, le *pompile voyageur*, long de [illegible] trois premiers anneaux de [illegible], commun aux environs de Paris, et le *pompile* annelé, qui habite le midi de la France.

POMPILIEN, IENNE adj. [illegible] Entom. Syn. de POMPILITE.

POMPILITE adj. (pon-pi-li-te — rad. *pompile*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au pompile.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des sphégiens, ayant pour type le genre pompile.

POMPOLÉON s. m. (pom-po-lé-on). Bot. Variété d'oranger, du groupe des pamplemousses.

POMPON s. m. (pon-pon. — Quelques-uns pensent que le *pompon* a été ainsi dit par assimilation à quelque courge, du latin *pepo*, concombre, proprement cuit, mûri, du même radical que le grec *pepein*, cuire, mûrir. D'autres croient [illegible] *pompe*. On trouve, en effet, dans un texte du XVe siècle, *pompette*, [illegible] ment prétentieux, qui attire l'œil : *Nous n'avons jamais inventé que des* [illegible] *falbalas*. (Volt.)

Malgré le vermillon, les [illegible]
La nature a le droit de [illegible]

[illegible]

— Houppe de laine que les [illegible] tent à leur coiffure : [illegible] *caporal*. (Bazin.)

— Fig. Ornement futile : [illegible]

— A lui, à vous le pompon [illegible]

— Bot. [illegible] gaire de la renoncule bouton d'or.

— **Encycl.** [illegible]

POMPON, rivière des États-Unis d'Amérique. V. EDISTO.

POMPON (Macéou), magistrat français. V. POPON.

POMPONACE (Pierre POMPONAZZI, dit), philosophe italien, né à Mantoue en 1462, mort à Bologne vers 1525. Il occupa successivement les chaires de Padoue (1488), Ferrare (1509), Bologne (1512) et fut à son époque le plus sagace et le plus subtil des interprètes d'Aristote. Bien que partisan de ce philosophe, il [illegible] les vues de la doctrine [illegible]. Vers la fin de sa vie, il excita une violente tempête contre lui par son traité de l'*Immortalité de l'âme*, où il conclut [illegible] des raisons alléguées pour prouver ce dogme n'a de force démonstrative catégorique ; qu'en conséquence la raison seule est impuissante à résoudre cette question, qui ne peut être tranchée que par la révélation. Malgré cette réserve, ce traité fut brûlé par ordre des inquisiteurs de Venise, et plus tard le concile de Trente le plaça au nombre des ouvrages défendus. Pomponace était d'une taille extrêmement petite, ce qui lui avait fait donner le surnom de **Peretto.** D'après son disciple Speroni, il ne savait bien aucune langue, à l'exception du patois de Mantoue dont il conserva l'accent jusqu'à sa mort. C'était un travailleur opiniâtre, qui joignait à une mémoire extrêmement heureuse une grande activité d'esprit. Ses principaux ouvrages sont : *Tractatus de reactione* ([illegible], 1515, in-fol.), *Tractatus de immortalitate animæ* (Bologne, 1516, in-8°) ; *Apologia [illegible] Contarenum* (Bologne, 1517) ; *De nutritione et auctione* (Bologne, 1521, in-fol.) ; *De naturalium effectuum admirandorum causis, sive de incantationibus* (Bâle, 1556, in-8°), traité dans lequel il s'attache à réfuter la magie et les sortilèges, ce qui fit encore attaquer son orthodoxie ; *Dubitationes in meteorologico[rum] Aristotelis librum* (Venise, 1563, in-fol.), *De fato, libero arbitrio, prædestinatione, providentia Dei* (Bâle, 1567). Ces trois derniers ouvrages furent publiés après la mort de Pomponace.

POMPONE, diplomate français. V. POMPONNE.

POMPONIANA, nom ancien de la presqu'île de GIENS.

POMPONIUS, nom d'une famille romaine qui se prétendait issue d'un fils du roi Numa. Le célèbre ami de Cicéron, Titus Pomponius Atticus, appartenait à cette maison (v. ATTICUS). Parmi les autres membres de cette famille, nous citerons les suivants. — POMPONIUS (Marcus), ami de Caïus Gracchus, essaya de le sauver en s'offrant lui-même aux coups des meurtriers qui le poursuivaient. — POMPONIUS (Cneius), un des plus grands orateurs de son temps, au dire de Cicéron, mourut durant les guerres civiles qui eurent lieu entre Marius et Sylla.

POMPONIUS (Lucius), auteur comique latin, né à Bologne. Il florissait vers 97 av. J.-C. et excella dans la composition des farces *atellanes*. Il reste de lui des fragments assez nombreux, qui ont été insérés dans le recueil des *Poetæ scenici latini* de Bothe.

POMPONIUS (Sextus), jurisconsulte romain qui vivait au II^e siècle de notre ère, du temps d'Adrien. Il appartenait à l'école des sabiniens et avait composé plusieurs ouvrages sur des matières de jurisprudence. On trouve dans le Digeste cinq cent quatre-vingt-cinq fragments de ses écrits. Le plus important est celui qui est extrait de son *Enchiridion* et qui forme la seconde loi du titre *De l'origine du droit*. Ces *Fragments* ont été publiés par Pagenstechner (Hanau, 1723), et Uhe a fait paraître : *Collectio opusculorum ad historiam juris et maxime ad Pomponii Enchiridion illustrandum pertinentium* (1664). On y trouve notamment un morceau de Pomponius, qui donne l'histoire de la législation romaine depuis la fondation de Rome jusque vers le temps de l'auteur.

POMPONIUS LÆTUS (Julius), philologue célèbre par son érudition et sa bizarrerie, né en Calabre en 1425, mort à Rome en 1497. Il était, croit-on, bâtard de l'illustre maison de Sanseverini. Jeune encore, il se rendit à Rome, où il se fit une réputation immense par ses talents et son éloquence, succéda comme professeur de belles-lettres à Laurent Valla et fonda une Académie pour l'étude des antiquités. Les gens de lettres qui composaient cette société remplacèrent leurs noms de baptême et de famille par des noms anciens et vraisemblablement se permirent dans leurs entretiens de faire entre les institutions anciennes des Romains et les institutions politiques modernes des comparaisons qui n'étaient [illegible] à l'avantage de la papauté. Bientôt le pape Paul II prit ombrage de ces paisibles réunions littéraires dont les membres, à ses yeux, attaquaient la religion et conspiraient contre son chef, et livra à la torture plusieurs [illegible] (1465). Pomponius, [illegible] subit également la torture et jeté [illegible]. En 1471, Sixte IV lui permit de reprendre sa chaire, où il professa avec [illegible] qu'auparavant. Il était [illegible] et il a laissé [illegible] d'une érudition [illegible] et variée. Son enthousiasme [illegible] Rome antique le poussa à des exagérations et à des bizarreries incroyables. [illegible] avec une [illegible] anniversaire de la fondation [illegible] agenouillant tous les [illegible] dédié à Romulus, [illegible] que les auteurs de la plus pure latinité, traitant de barbares non-seulement les écrivains de la décadence, mais encore les Pères et la Bible. On le rencontrait quelquefois dans les rues une lanterne à la main, comme Diogène, dont il avait pris en partie le costume et les habitudes. Du reste, Pomponius Lætus était doux, serviable, modeste, de mœurs pures, sans ambition, il méprisait les richesses et vivait dans un tel état de pauvreté qu'il fallut, lors de sa dernière maladie, le transporter à l'hôpital. Il était naturellement bègue, mais lorsqu'il parlait en public ce défaut disparaissait. Ses parents, après l'avoir négligé et presque oublié, l'invitèrent, lorsqu'il fut devenu célèbre, à se rendre auprès d'eux. Mais Pomponius se borna à leur faire cette réponse : *Pomponius Lætus cognatis et propinquis suis salutem. Quod petitis fieri non potest. Vale.* Ses écrits, aussi remarquables par la pureté du style que par l'érudition, ont été réunis et publiés sous le titre de *Opera Pomponii Læti varia* (Mayence, 1521, in-8°). On y trouve des traités : *De jurisperitis; De sacerdotiis; De Romanorum magistratibus; De legibus; De romanæ urbis antiquitate; Compendium historiæ Romanæ ab interitu Gordiani usque ad Justinum III; De arte grammatica*, etc. On lui doit encore des *Commentaires sur Virgile* (Bâle, 1486, in-fol.); *Varronis de lingua latina libri ex recensione Pomponii Læti* (Venise, 1498) et diverses éditions de Salluste, de Columelle, de Festus, etc.

POMPONIUS MÉLA, géographe latin. V. MÉLA.

POMPONNE ou **POMPONE** (Simon-Arnauld, marquis DE), homme d'État français, né à Paris en 1618, mort à Fontainebleau en 1699. Il appartenait à l'illustre famille des Arnauld, dont la réputation fut si grande au XVII^e siècle. Arnauld d'Andilly, son père, était le frère du grand Arnauld. Simon porta d'abord le nom de **M. de Briotte** et prit enfin le titre et le nom de marquis de Pomponne, sous lequel il est connu, d'une terre érigée en marquisat qu'il vint à posséder en 1660, après son mariage avec Catherine Ladvocat. Pomponne tenait de son père le goût des lettres. Initié de bonne heure à tout ce que la société polie avait de plus fin, un des adeptes les plus assidus du salon de cette Julie d'Angennes chez qui, bien qu'avec excès, la culture de l'esprit égalait la noblesse du cœur, un des amis de M^me de Sévigné, qui se tint en correspondance avec lui, il était entré encore très-jeune dans les affaires (1642). D'abord intendant de Casal, puis conseiller d'État (1644), il remplit ensuite des missions diplomatiques en Piémont et dans le Montferrat, puis devint intendant général des armées de Naples et de Catalogne. Ayant voulu acquérir, en 1659, la charge de chancelier de la maison du duc d'Anjou, frère du roi, il ne put obtenir le consentement du roi, indisposé contre sa famille qui professait hautement les opinions jansénistes, et, quelque temps après, il partagea la disgrâce de son ami le surintendant Fouquet. Relégué à Verdun en 1662, il ne put revenir à Paris que trois ans plus tard. Le trésorier de la reine mère, Bartillat, parvint alors à lui faire obtenir une audience de Louis XIV et, à la fin de l'année 1665, il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à Stockholm. De Pomponne ne put parvenir à empêcher le gouvernement suédois de souscrire au traité de la Triple-Alliance conclu contre la France entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, mais il réussit pourtant, en 1671, à détacher cette dernière puissance de la cause des Hollandais. Cette même année, Lionne étant mort, Louis XIV voulut récompenser les services de Pomponne en le nommant ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Ce choix eut l'approbation universelle, et le fils d'Arnauld d'Andilly s'en montra digne par son habileté, son intégrité et sa justice. Néanmoins, Louvois et Colbert se liguèrent bientôt pour le renverser et, bien que Pomponne eût conclu la paix de Nimègue, par laquelle la Franche-Comté et le Hainaut furent réunis à la France, ils parvinrent à persuader à Louis XIV qu'il était incapable de diriger les affaires extérieures. Ce prince déclare en effet, dans ses *Réflexions sur le métier de roi*, qu'il a dû ordonner à son ministre de se retirer « parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux ; » et, le 18 novembre 1679, Pomponne reçut de Colbert l'ordre de remettre sa démission. Louvois pensait réunir les affaires étrangères à la guerre; mais Colbert, qui n'avait agi que pour amener son frère de Croissy au pouvoir, lit immédiatement nommer celui-ci au poste qu'on venait d'enlever à de Pomponne. Le ministre déchu emporta les regrets de la France, et Louis XIV ne tarda point à revenir des injustes préventions qu'il avait contre lui. « Dans une de ses audiences, dit Saint-Simon, le roi témoigna à de Pomponne la peine qu'il avoit ressentie en le renvoyant et qu'il ressentoit encore... Il lui dit qu'il avoit toujours envie de le rapprocher de lui, qu'il ne le pouvoit encore, mais qu'il lui demandoit sa parole de ne point s'excuser et de revenir dans son conseil dès qu'il le lui commanderoit, en attendant, de garder le secret de ce qu'il lui disoit. Pomponne le lui promit et le roi l'embrassa. » Dès que Louvois fut mort (1691), Louis XIV s'empressa de rappeler Pomponne, qu'il nomma ministre d'État et à qui il donna un logement à Versailles avec un traitement de 20,000 livres. Lorsque, en 1696, après la mort de Croissy, son fils, le marquis de Torcy, lui succéda comme secrétaire d'État des affaires étrangères, Pomponne lui donna une de ses filles en mariage, devint son guide, le forma aux affaires et eut en réalité jusqu'à sa mort la direction de ce département. Cet homme d'État possédait une connaissance approfondie des affaires de l'Europe, des intérêts des cours et des peuples. Sa correspondance diplomatique atteste son discernement, son habileté, sa modération et sa sagesse. C'était en outre un excellent homme, qui était lié d'une étroite amitié avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

Le caustique Saint-Simon, si peu enclin à la louange et d'une amitié si peu facile, parle de Pomponne, dans ses *Mémoires*, comme il a parlé de bien peu de ses contemporains, avec une bienveillance entière et une estime sans mélange. « C'étoit, dit-il, un homme qui excelloit surtout par un sens droit, juste, exquis, qui pesoit tout et faisoit tout avec maturité, mais sans lenteur; d'une modestie, d'une modération, d'une simplicité de mœurs admirables, et de la plus solide et la plus éclairée piété. Ses yeux montroient de la douceur et de l'esprit; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur; une dextérité, un art, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse qui savoit parvenir à ses fins sans irriter; une douceur et une patience qui charmoit dans les affaires; et avec cela une fermeté et, quand il le falloit, une hauteur à soutenir les intérêts de l'État et la grandeur de la couronne que rien ne pouvoit entamer. Avec ces qualités, il se fit aimer de tous les ministres étrangers, comme il l'avoit été dans les divers pays où il avoit négocié. Poli, obligeant et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour, où il mena une vie égale, unie et toujours éloignée du luxe et de l'épargne; ne connoissant de délassement de son grand travail qu'avec sa famille, ses amis et ses livres. La douceur et le sel de son commerce étoient charmants, et ses conversations, sans qu'il le voulût, infiniment instructives. » Pomponne a laissé d'intéressants mémoires, que M. Mavidal a publiés d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Corps législatif, sous le titre de : *Mémoires du marquis de Pomponne* (Paris, 1861-1863, 2 vol. in-8°). Nous leur consacrons un article particulier. Cet homme d'État eut trois fils : — Nicolas-Simon ARNAULD, marquis DE POMPONNE, né en 1663, mort à Paris en 1737, suivit la carrière des armes, devint brigadier des armées du roi, puis lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France et remplit pendant quelque temps les fonctions d'envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Bavière. — Antoine-Joseph ARNAULD, chevalier DE POMPONNE, mort à Mons en 1693, entra dans l'ordre de Malte, devint colonel de dragons en 1689 et contribua au gain de la bataille de Fleurus (1690) en emportant deux redoutes élevées sur les bords de la Meuse. — Charles-Henri ARNAULD DE POMPONNE, né à La Haye en 1669, mort à Paris en 1756, entra dans les ordres, devint abbé de Saint-Maixent et de Saint-Médard à Soissons, aumônier par quartier, mais ne put parvenir à l'épiscopat, tant le nom qu'il portait entraînait avec lui le soupçon de jansénisme. L'abbé de Pomponne remplit diverses missions diplomatiques en Italie et à Venise (1704), fut nommé conseiller d'État d'Église (1704), chancelier des ordres (1716) et devint membre de l'Académie des inscriptions (1743), bien qu'il n'eût rien écrit.

Pomponne (MÉMOIRES DU MARQUIS DE), ministre de Louis XIV (1860-1861, 2 vol. in-8°). Louis XIV passait encore pour avoir porté au plus haut point le prestige de la France au dehors, lorsqu'un témoin irrécusable est venu renverser ce préjugé historique. Ce témoin est le marquis de Pomponne, secrétaire d'État au département des affaires étrangères; c'était un des plus honnêtes hommes du siècle et le mieux placé sans contredit pour en bien connaître les événements publics. Ce qui augmente la valeur de son témoignage, c'est qu'il n'accuse pas, qu'il ne blâme pas, qu'il ne se plaint jamais. Il raconte, il cite, il reproduit les documents et les faits, sans récrimination d'aucune espèce; il accepte même avec complaisance des actes véritablement odieux. Et ce n'est pas sa faute si le récit exact et fidèle des actes et des négociations de Louis XIV suffit à dépouiller le prétendu grand roi de la dernière auréole qu'un patriotisme aveugle avait placée sur sa tête. Les *Mémoires du marquis de Pomponne* embrassent une période d'environ dix années, de 1671 à 1680. Cette période est à peu près celle où la puissance de Louis XIV semble être à son apogée. On assiste aux préparatifs, aux diverses péripéties et à l'achèvement de la guerre de Hollande, la plus grande affaire militaire du règne. Louis travaille d'abord à isoler son ennemi; toute l'Europe est à vendre, et il ruine la France pour l'acheter. Au grand électeur, il donne 800,000 livres, plus une pension de 30,000 écus par an; au duc de Hanovre, d'abord 10,000 écus et, un peu plus tard, 40,000 écus par mois; à l'évêque d'Osnabrück, une pension semblable de 5,000 écus; au duc de Zell, 20,000 écus par an; à l'électeur de Saxe, 50,000 livres par an; 3,000 écus par mois au duc de Neubourg; à l'évêque de Munster, 20,000 écus par mois; au roi de Pologne, 200,000 livres une fois payées et des subsides pour ses troupes; au roi d'Angleterre, 3 millions par an, plus 2 millions une fois payés et plus tard une somme de 6 millions. Bien plus, il achète la Suisse et la Hongrie, et il paye des pensions aux ministres de Charles II, moyennant services secrets à rendre au roi de France. Toute l'Europe est achetée. Cependant, en quelques années, on voit tous ces princes alliés à la Hollande et ligués contre la France. Pourquoi ce revirement subit? Serait-ce révolte de l'honneur, sentiment de la conscience outragée, remords du patriotisme? Nullement. Aucun de ces princes ne se croit astreint aux règles de la morale vulgaire. S'ils se détachent de Louis XIV, c'est que lui-même a rompu les chaînes d'or de leur vasselage, par son intolérable despotisme et sa mauvaise foi. Non-seulement Louis les trompe, les leurre, les abuse, en violant les conventions secrètes et les traités publics à peine conclus ou en voie de conclusion, en faussant ses promesses, mais encore il leur rend la position intenable dans leurs propres États, en y envoyant, en y maintenant, en y faisant passer des corps de troupes qui ravagent le pays, prélèvent de lourdes contributions, y vivent de désordres, forcent les habitants à construire des ponts et des routes, pillent les villages réfractaires, tandis que les généraux du roi attaquent et démolissent telle ville, et que l'un d'eux, Turenne, reçoit l'ordre de punir l'électeur de sa défection en brûlant cinq villes et vingt-cinq villages du Palatinat. Ces princes, soldés, mais mal payés (dans le nombre figure l'électeur de Brandebourg), réclament, supplient en vain. Louis les assure toujours de sa bienveillance, à moins qu'il ne leur parle d'autorité, quitte à plier avec ceux qui ont le courage et la puissance de lui résister; mais avant comme après, il envoie des instructions contraires à ses promesses. Cette duplicité, cette politique habile à violer ou à éluder les engagements les plus formels lui aliènent les peuples aussi bien que les princes. Les Suisses lui savent mauvais gré de sa mauvaise foi; les Hongrois, soulevés contre la maison d'Autriche, sont à l'improviste abandonnés par Louis. Après avoir forcé Charles II à unir sa flotte à la nôtre, il trahit indignement l'Angleterre; par deux fois, l'amiral d'Estrées se tint immobile et laissa écraser la flotte anglaise par les Hollandais. Il fut prouvé, et il reste démontré par les pièces originales, que d'Estrées *avait ordre de trahir*. Ainsi, toute cette habileté politique et diplomatique de Louis XIV consiste, pour l'intérieur, à épuiser, sans compter, toutes les ressources du royaume; pour l'extérieur, à acheter à beaux deniers comptants l'appui ou la neutralité des souverains, avec l'intention arrêtée de violer tous ses engagements dès qu'il n'aurait plus besoin d'eux. Il résulta de ce double jeu que toutes les puissances étrangères se coalisèrent contre cette ambition sans foi et sans frein et finirent par réduire la France aux dernières extrémités. Une bien curieuse négociation est celle qui se rapporte à l'alliance de la Suède avec la France, négociation de laquelle fut chargé M. de Pomponne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. L'entreprise était très-difficile. Ce sont ces difficultés qui font l'intérêt du récit. Pomponne entre dans les moindres détails. Il est instructif de suivre toutes ces marches et contre-marches des négociateurs, qui ne cherchent qu'à se tromper les uns les autres sur leurs véritables intentions. On y voit mises en plein jour toutes les finesses et toutes les misères de la diplomatie.

A cette même époque, pour jouer pièce à l'Autriche, Louis XIV fit tomber du trône de Pologne le roi Michel et lui en fit substituer un autre, « attaché d'inclination à la France, » c'est-à-dire à son gré. Ce résultat, Louis XIV le dut à l'habileté de son ministre, le marquis de Pomponne, dont la politique n'avait en vue que les intérêts de son maître. Malgré l'austérité de ses principes, le ministre français avoue que la diplomatie est l'art du mensonge; il ne pense pas qu'il puisse y avoir la moindre honte à mentir pour le service du roi. Ce parfait honnête homme, selon la morale de l'époque, ruse et ment sans la moindre hésitation, pour la plus grande gloire de son maître. Si, du moins, il était question des véritables intérêts des deux nations! Sans doute, cela touche à leur destinée, et l'une ou l'autre payera les fautes de son gouvernement; mais ce qui préoccupe avant tout les négociateurs, ce sont des intérêts de coterie, d'égoïsme, de vanité, des calculs misérables et de petites passions, le succès du moment. Un grand nombre d'autres épisodes dramatiques coupent ce récit, par exemple la grande guerre maritime de la Hollande et de l'Angleterre, avec ses gigantesques combats de quatre jours; les détails concernant la reine Christine, à qui ses sujets conservent, en dépit d'elle, la gloire de son abdication, etc.

Lorsque de tels faits sont racontés, avec une vivacité toute française, par un homme qui en fut à la fois le témoin et l'acteur, on ressent à la lecture de ce récit un intérêt réel, et il eût été regrettable qu'ils fussent demeurés inconnus.

POMPONNE DE BELLIÈVRE, chancelier de France. V. BELLIÈVRE.

POMPONNÉ, ÉE (pon-po-né) part. passé du v. Pomponner. Orné de pompons : *Un casque* POMPONNÉ. *Le char triomphal, paré de guirlandes et attelé de deux chevaux* POMPONNÉS, *partit précédé d'une douzaine de ménétriers.* (X. Marmier.)

— Paré, orné avec recherche : *Une femme* POMPONNÉE.

— Fig. Qui est d'une élégance recherchée : *Des vers* POMPONNÉS. *Un style* POMPONNÉ.

POMPONNER v. a. ou tr. (pon-po-né — rad. *pompon*). Orner de pompons : POMPONNER *une coiffure*. POMPONNER *un cheval*.

— Par ext. Parer, ajuster : POMPONNER *une jeune fille*.

— Fig. Parer avec afféterie : POMPONNER *son style*.

Se pomponner v. pr. Se parer avec recherche : *Elle aime trop à* SE POMPONNER.

PONA (Jean), botaniste italien, né à Vérone. Il vivait au XVIIe siècle. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il exerça la profession de pharmacien dans sa ville natale. On lui doit un traité intitulé : *Plantæ seu simplicia quæ in Baldo monte et in via a Verona ad Baldum reperiuntur* (Vérone, 1595, in-4o, avec planches), où il a décrit quelques plantes nouvelles.

PONA (François), médecin et littérateur italien, neveu du précédent, né à Vérone en 1594, mort vers 1655. Reçu à vingt ans docteur en philosophie et en médecine, il s'adonna avec succès à la pratique de cette dernière science dans sa ville natale, ce qui ne l'empêcha pas de composer un nombre considérable d'ouvrages en prose et en vers. Pona jouit de son temps d'une grande réputation. Ghilini n'hésite point à l'appeler « le phénix des beaux esprits, le cygne le plus éloquent qui ait chanté sur les bords de l'Adige; » mais le fécond écrivain est loin de mériter des louanges si hyperboliques. L'empereur Ferdinand III lui donna le titre d'historiographe (1651) et les Académies des *Filarmonici* de Vérone, des *Incogniti* de Venise le reçurent au nombre de leurs membres. Pona a laissé plus de cent dix ouvrages, qui traitent de matières médicales, philosophiques, historiques, poétiques, dramatiques, sacrées, etc. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Il Paradiso de' fiori* (Vérone, 1622, in-4o); la *Lucerna di Eureta Misoscolo* (Vérone, 1622), dialogue plein d'esprit et d'idées ingénieuses entre Pona et l'âme qui était venue animer sa lampe, après avoir successivement transmigré dans le corps d'un ours, de la belle Cléopâtre, d'un chien, du fils du poète Mævius et d'une fourmi; la *Messalina*, roman historique (Venise, 1628, in-4o); *Medicinæ anima sive rationalis praxis epitome* (Vérone, 1629, in-4o); *Elogia utroque Latii stylo conscripta* (Vérone, 1629, in-4o); l'*Ormondo* (Padoue, 1635, in-4o), roman; la *Cleopatra*, tragédie (Venise, 1635), sa meilleure œuvre dramatique; la *Galeria delle donne celebri* (Rome, 1641), recueil de notices; *Trattato de veleni e la cura* (Vérone, 1743); *Cordiomorphoseos sive ex corde desumpta emblemata sacra* (Vérone, 1645); *Academico-medica saturnalia* (Vérone, 1652, in-8o), contenant dix morceaux académiques.

PONANT s. m. (po-nan — ital. *ponente*, couchant; de *ponersi*, se coucher; du latin *ponere*, mettre, qui est pour *posnere* et qu'on rapproche de *postis*, poteau, et de l'allemand *fest*, solide, probablement de la racine sanscrite *pas*, lier, fixer, devenue en grec *piezô*, *pêssô*, allemand *fassen*, anglais *fasten*, lithuanien *paszau*, russe *pazu*, même sens). Occident : *Depuis le levant jusqu'au* PONANT. *J'ai chez moi deux servantes, dont l'une est née au levant et l'autre au* PONANT *de Gênes.* (A. Karr.)

. . . . Du *Ponant* jusques à l'Orient
L'Europe, qui vous hait, vous regarde en riant.
V. HUGO.

Les lis es sont encore en leurs tendres années,
Et déjà leurs appas ont un charme si fort,
Que les rois les plus grands du *Ponant* et du Nord
Brûlent d'impatience après leurs hyménées.
MALHERBE.

‖ Vieux mot.

— Mar. Océan, par opposition à la Méditerranée : *Naviguer dans le* PONANT.

PONANTAIS, AISE adj. (po-nan-tè, è-ze — rad. *ponant*). Mar. Qui est du Ponant; de l'Occident : Qui est de l'Océan : *Navire* PONANTAIS. *Équipage* PONANTAIS. Se dit sur la Méditerranée.

— Substantiv. : *Les* PONANTAIS. *Une* PONANTAISE.

— **Encycl.** Les marins de la Méditerranée emploient assez fréquemment le mot ponant pour indiquer les côtes occidentales de l'Europe, et aussi comme synonyme d'occident, de couchant, d'ouest. Il est pris pour mer océane, distinguée des mers du Levant par le détroit de Gibraltar. Les *Ponantais* sont les hommes du Ponant, les matelots appartenant à l'une des localités des rives occidentales de la France; les autres sont Levantins. De tout temps, il a existé une antipathie marquée, et à peine éteinte de nos jours, entre les *Ponantais* et les Levantins. Colbert s'en apercevait et, pour éviter une révolte, il écrivait à Matharel, le 13 juin 1670 : « Renvoyez les *Ponantais* chez eux, en cas qu'ils ne veuillent pas servir en Provence. »

Jacques Arago, dans son *Voyage autour du monde*, donne des détails circonstanciés sur cette antipathie qui existe entre les deux races de marins, antipathie qui existait encore très-vivace au commencement de ce siècle et qui se traduisait par des haines individuelles, par des combats sanglants. Depuis lors, ces haines se sont tellement affaiblies que l'on peut les considérer comme éteintes.

POMBELLE s. f. (pon-be-le). Anat. Syn. de PONT-BELLE.

PONÇAGE s. m. (pon-sa-je — rad. *poncer*). Action ou manière de poncer.

— **Encycl.** D'une manière générale, le *ponçage* est une opération qui consiste à user à l'aide d'un corps dur, à grain plus ou moins gros, plus ou moins serré, ou à l'aide d'une poudre de matière dure, une surface quelconque, afin d'en enlever les rugosités, de l'unir, de l'égaliser ou de la polir. Les matières qui servent le plus ordinairement au *ponçage* sont la pierre ponce, le grès fin, le papier de verre et l'émeri. Le papier de verre est un papier fort, enduit d'une colle saupoudrée de verre pilé réduit en poussière plus ou moins fine; il y a aussi du papier-émeri fabriqué de la même façon. Les matières qu'on ponce sont surtout la pierre, le plâtre, le bois le cuir, et le carton dans certains cas. Les métaux, de même que les marbres et autres corps d'une dureté semblable, ne sont pas poncés, mais polis, soit à la lime, soit à la meule, soit enfin à l'aide de frottements, avec des poussières de grès, de peroxyde de fer et de charbon. Quoique employé dans le cartonnage, dans le travail des cuirs et la cordonnerie, le *ponçage* est surtout une opération usitée dans la peinture en bâtiments et en voitures, dans la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie, la tabletterie et tous les métiers où l'on confectionne des ouvrages de bois.

Dans la peinture, soit en bâtiments, soit en voitures, on ponce les couches dites de *teintes dures*, préparées pour recevoir le vernis, pour les imitations de bois, de marbre ou d'écaille et pour présenter des surfaces brillantes et polies. On ponce la couleur lorsqu'elle est bien sèche, avec la pierre ponce mouillée d'eau, ou quelquefois au papier de verre simplement. On ponce ensuite les premières couches de vernis pour les égaliser et enlever les traces des poils du pinceau qui, lors même qu'elles ne seraient pas visibles, strient le vernis de rayures imperceptibles, et lui enlèvent de son brillant.

Dans l'ébénisterie, on ponce toutes les surfaces qui doivent recevoir soit un placage, soit le vernis, ou qui doivent demeurer apparentes. Il en est de même dans la tabletterie, la marqueterie, la brosserie, etc. Cette opération n'est certainement pas une des plus difficiles, mais c'est une des plus longues. Elle exige beaucoup de patience et de soins. On égalise, on unit d'abord la surface du bois avec un grattoir, lame mince, un peu large, semblable à celle d'un rabot, puis on frotte énergiquement avec ce que les menuisiers appellent la *peau de chien*, peau de poisson rugueuse qui présente l'aspect d'une râpe fine. On passe ensuite à l'emploi du papier de verre en commençant par le grain le plus gros, pour terminer par le plus fin. Ordinairement on fait usage de papier de trois grosseurs désignées chacune par un numéro spécial. Avec le premier, on use le bois jusqu'à ce qu'il ne présente plus la trace des rayures qu'ont pu y faire les outils, notamment le rabot, ni celle que produisent parfois les veines, les mailles, ou le fil du bois. Avec le second papier, on efface les traces laissées par le premier et, avec le troisième, celles qu'a laissées le second. Le grain de ces papiers joue le même rôle que les saillies de la râpe ou de la lime, mais, en raison de l'extrême division des substances auxquelles ils empruntent leurs propriétés, ils ne rayent point le bois en l'usant et lui donnent un poli nécessaire à l'application du vernis. Quand le bois doit être ciré simplement, on ne le ponce pas avec autant de soin. Dans la fabrication des meubles à bon marché, le *ponçage* qui s'exécute deux fois, une première fois pour le placage, une seconde fois sur le placage pour le vernis, et ce placage lui-même font la plus grande partie de la façon et entrent pour une part proportionnelle dans le prix de vente. Si l'on songeait à fabriquer des meubles en bois durs, moins poreux et moins cassants que l'acajou et le palissandre, non plaqués, non poncés et non vernis, mais simplement cirés, on réaliserait une économie de près de 20 pour 100, sans que le meuble eût rien perdu de sa solidité et de sa durée.

Tandis qu'on ponce avec soin les moulures de bois pour qu'elles présentent une surface unie, régulière et polie, ce qui permet au jeu de lumière et de la manière de les dessiner et de les accentuer d'une façon très-nette, on ne ponce point la sculpture sur bois, afin de laisser intact le travail du sculpteur, de ne point arrondir les arêtes et ne point faire perdre aux contours et au modelé leur vigueur, leur vivacité et leur précision. Le bois doit donc être coupé nettement par le sculpteur, de telle sorte que l'outil ne laisse ni ébarbures, ni égratignures et que le ponçage devienne inutile. Sauf quelques rares cas, c'est qu'on ponce des morceaux sculptés, c'est pour réparer et dissimuler les imperfections du travail.

PONCE s. f. (pon-se — du lat. *pumex, pumicis*, même sens). Minér. Espèce de pierre volcanique très-poreuse et très-légère : PONCE *vitreuse*. PONCE *commune*. ‖ On dit souvent PIERRE PONCE : *Polir un ouvrage avec de la* PIERRE PONCE. *On nettoie la peau de l'éléphant en la frottant avec de la* PIERRE PONCE. (Buff.) *La* PIERRE PONCE, *roche légère et spongieuse, appartient aux contrées volcaniques.* (A. Maury.)

— Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé ou de plâtre très-fin, pour poncer.

— Techn. Sorte d'encre composée d'huile et de noir de fumée, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile.

— **Encycl.** V. FELDSPATH.

PONCE (Pierre DE), bénédictin espagnol, mort en 1584. Il fut le premier inventeur connu de l'art d'instruire les sourds-muets. D'après le témoignage des contemporains, il avait obtenu des résultats prodigieux; plusieurs documents s'accordent même à assurer qu'il était parvenu à apprendre aux sourds-muets à parler. D'après Morales, Ponce instruisit les deux frères et une sœur du connétable, ainsi qu'un fils du grand juge d'Aragon, sourds-muets de naissance, qui arrivèrent non-seulement à écrire fort bien une lettre ou toute autre chose, mais encore à répondre de vive voix aux questions qu'on leur adressait. Mais il est évident que Morales a été dupe de quelques sons plus ou moins bien articulés, qui ont également trompé, de nos jours, des personnes qui se sont occupées de l'éducation des sourds-muets. Quant à la méthode de Ponce, elle est restée à peu près inconnue. Tout ce qu'on en sait, d'après Vallès, c'est qu'il traçait d'abord les lettres de l'alphabet, en montrait la prononciation par le mouvement des lèvres et de la langue et, après avoir prononcé des mots, il faisait voir à ses élèves les mots qu'ils désignaient. Ponce n'a laissé aucun écrit. Le premier qui ait écrit un ouvrage sur ce sujet est l'Espagnol J.-P. Bonnet, à qui l'on doit : *Reduccion de las letras, y cate para enseñar a hablar los mudos* (1620, in-4o).

PONCE (Nicolas), graveur et écrivain français, né à Paris en 1746, mort dans la même ville en 1831. Il reçut les leçons de Pierre, de Fessard et de Delaunay et devint un habile graveur en taille-douce. A l'époque de la Révolution, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, devint en 1792 chef de bataillon dans la garde nationale, commanda aux Tuileries le 30 juillet en l'absence du chef de la légion et fit toutes les dispositions de défense jugées nécessaires pour mettre le palais à l'abri d'un coup de main lors de l'arrivée des Marseillais. Sous la Restauration, Ponce devint graveur ordinaire du cabinet de Monsieur, frère du roi. Comme graveur, il a laissé plus de 300 pièces d'après Marillier, Moreau jeune, Eisen, Fragonard, Baudouin, Peyron, Cochin, etc. Il a publié les *Illustres Français*, recueil de 56 planches; les *Peintures antiques des bains de Titus et de Livie*, collection de 75 planches; des *Vues de Saint-Domingue*; la *Guerre d'Amérique*, en 16 planches, et a donné de nombreuses gravures pour l'illustration des œuvres de l'Arioste, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Berquin, etc., pour la galerie d'Orléans, etc. Comme écrivain, Ponce a publié quelques études politiques, artistiques et littéraires, collaboré au *Moniteur*, au *Mercure*, au *Journal de Paris*, au *Magasin encyclopédique*, à la *Galerie historique* de Landon, à la *Biographie universelle* de Michaud. Nous citerons, parmi ses écrits : *Quelles sont les causes qui ont amené l'esprit de liberté qui s'est manifesté en France en 1789?* (1801), mémoire couronné par l'Institut; *Quelles ont été les causes de la perfection de la sculpture antique?* (1801, in-8o); *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des divers États de l'Europe et sur les progrès des lumières?* (1805, in-8o); le *Lavater historique des femmes célèbres des temps anciens et modernes* (in-18); *Considérations politiques sur les opérations du congrès de Vienne et sur la paix de l'Europe* (1815, in-8o). Ponce a réuni, sous le titre de *Mélanges sur les beaux-arts* (1826, in-8o), des [illegible], etc.

PONCE (Paul), sculpteur florentin. V. TREBATTI.

PONCE-CAMUS (Marie-N[illegible]), peintre, né à Paris en 1778, [illegible] *au tombeau du grand Frédéric* (1808).

Léon à Osterode (1810); la *Mort de Jacques Delille* (1814); *Évandre* (1817), *Alexandre chez Apelle* (1819), un de ses meilleurs ouvrages.

PONCE DE LÉON (R[illegible]), homme de guerre espagnol, fils naturel du comte d'Arcos, né en 1443, mort à Séville en 1492. La brillante valeur qu'il déploya en combattant contre les Maures [illegible] donner ses titres et ses biens, au détriment de ses enfants [illegible] mal gardée, il se mit à la tête de quelques milliers d'hommes, traversa la sierra de Alzarda, arriva à l'improviste [illegible] et s'en rendit maître, malgré une vive résistance. Après avoir accompli cet exploit, souvent célébré dans les romanceros, Ponce de Léon fit partie de l'expédition conduite contre Malaga par le grand maître de Santiago [illegible] prise de cette ville, reçut le titre de duc de Cadix et prit enfin part au siège de Baza sous les yeux du roi Ferdinand. Le poète allemand [illegible], représenté à Prague en 1812.

PONCE DE LÉON (Juan), capitaine espagnol, né à San-Servas, province de Campos, vers 1460, mort à Cuba en 1521. Il fut attaché [illegible] don Fernand. En 1502, Ponce de Léon suivit à Hispaniola [illegible] gouverneur Nicolas de Orando, prit une part des [illegible] nommé commandant de Salvaleon, sur le bord de la mer. Ayant appris qu'on trouvait beaucoup d'or dans l'île de Boriquen (Porto-Rico), il s'y rendit, s'assura par lui-même qu'il n'avait point été trompé, obtint d'en être nommé gouverneur (1509), en fit la conquête, non sans difficulté, et y amassa de grandes richesses. Il partit ensuite avec deux navires pour l'île Bimini, où, au dire des indigènes, se trouvait une fontaine [illegible] la propriété de rajeunir les vieillards qui s'y baignaient, se dirigea vers l'archipel des Lucayes, aborda le 27 mars 1512, dans la semaine de Pâques fleuries, un continent dont les beaux rivages étaient pleins de fleurs, et lui donna le nom de Floride. Après avoir vainement cherché [illegible], il retourna à Porto-Rico souffrant et moins robuste qu'il n'était parti, ce qui le rendit l'objet de nombreuses plaisanteries. Peu après, Ponce se rendit en Espagne et obtint du roi Ferdinand l'autorisation de faire la conquête de la Floride. De retour à Porto-Rico, il fit la guerre aux Caraïbes qui désolaient cette île, [illegible] fut taillé en pièces par les indigènes, reçut une grave blessure à la cuisse, parvint néanmoins à échapper avec quelques-uns des siens et alla mourir à Cuba des suites de sa blessure.

Ponce de Léon, opéra [illegible], paroles et musique de Berton; représenté à [illegible] et le *Délire*.

PONCE PILATE, gouverneur de la Judée. V. PILATE.

PONCÉ, ÉE [illegible] *rie* PONCÉE.

— *Dessin poncé*, Dessin marqué avec la ponce.

PONCÉ, en [illegible]

PONCEAU [illegible]

PONCEAU s. m. [illegible]

— **Encycl.** Ce genre d'[illegible] ordinairement sur des ruisseaux dont le volume d'eau est très-variable [illegible]

[illegible] sur des ravins à [illegible] ment en recouvrant le sol avec un radier en [illegible] est nécessaire, dans toute l'étendue du rétrécissement [illegible]

[illegible] pour la construction d'un ouvrage de ce genre, c'est [illegible] entre les [illegible] pour débiter [illegible] peuvent se présenter; si elle était trop petite, ou le *ponceau* serait emporté, ou l'eau s'élèverait du côté d'amont, se répandrait sur les terrains [illegible] et pourrait couper la route en passant par-dessus. Quand il existe des *ponceaux* en amont et en aval de celui qu'il faut construire, leurs débouchés servent de terme [illegible] et, en ayant égard à la quantité [illegible] en plus ou en moins sous [illegible], on peut fixer approximativement son débouché. S'il n'y a encore aucun *ponceau* existant, il faut déterminer le volume [illegible]. Pour cela, si le ravin a une section et une pente à peu près uniformes sur une certaine longueur et si l'on connaît le niveau des plus hautes eaux, à l'aide de la [illegible] ou de celle de M. de Saint-Venant sur l'écoulement de l'eau dans les cours d'eau à section constante, on détermine la vitesse moyenne en mètres par seconde, et cette vitesse, multipliée par la section [illegible] des eaux, donne le volume d'eau affluant par seconde. Ayant ce volume, on fixe le débouché de manière que la vitesse [illegible] pont ne soit pas assez grande [illegible]. Quand le niveau des [illegible] n'est pas connu et que la pente et la section du ravin ne sont pas assez régulières pour appliquer le procédé précédent, on détermine le débouché par la méthode empirique suivante, qui paraît avoir été sanctionnée par l'expérience pour des pays où le sol est peu perméable. Dans les pays plats comme la Hollande, la largeur du débouché [illegible] de 0m,45 à 0m,50 pour chaque millier d'hectares du terrain dont les eaux [illegible] *ponceau*. Si [illegible] est en pente, et que les plus grandes hauteurs qui environnent [illegible] s'élèvent à environ 50 mètres au-dessus du thalweg, la largeur du débouché se prend à raison de 1m,25 par [illegible] hectares; on augmente encore cette valeur si le bassin est resserré entre des montagnes très-élevées et très-inclinées. Si [illegible] de déterminer le débouché paraissent incertains, on se rendrait compte de la plus grande quantité d'eau qui peut affluer sous le *ponceau* en une seconde en supposant que les plus grands orages sont assez [illegible] que le volume d'eau qui passe sous le pont en une seconde soit égal à celui [illegible] l'étendue du bassin dans [illegible]. Quand on a déterminé approximativement ce volume d'eau maximum [illegible], on se rend compte de la hauteur à laquelle elle s'élèvera dans le ravin à l'aide de l'une des formules citées plus haut. Ayant la profondeur de l'eau et le volume d'eau à débiter, on prend le débouché tel que sa largeur multipliée par cette profondeur donne une section capable de débiter ce volume sans que la vitesse soit trop considérable.

PONCEAU (Pierre-Étienne DU), savant et littérateur américain. V. DUPONCEAU.

PONCELET (le Père POLYCARPE), religieux récollet et célèbre agronome français, né à Verdun; il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Des expériences ingénieuses sur le froment et sur la farine appelèrent sur lui [illegible] *du goût et du colorat* (Paris, [illegible] *pour servir* [illegible] *particulièrement de* [illegible] (1 vol. in-12), la *Nature* [illegible] *du tonnerre et la reproduc-* [illegible] (Paris, 1766, in-8°), où [illegible] et des observa- [illegible] *sur ces parties con-* [illegible] *particulières de* [illegible], *Histoire naturelle du* [illegible] Poncelet doit surtout sa [illegible] développement et de l'accroissement [illegible]

PONCELET (Jean-Victor), géomètre et [illegible] français, né à Metz le 1er juillet 1788, mort le 22 [illegible] 1867. Placé à [illegible], près de Metz, chez un prêtre qui avait quelque instruction, il profita assez bien des leçons qu'il en recevait pour se faire une petite réputation, moyennant laquelle il put être admis gratuitement au lycée de Metz. Là, [illegible] les gradins des différentes classes, faisant deux années d'une seule, et s'adonna particulièrement à l'étude des mathématiques. [illegible] dans les premiers rangs de la promotion de 1807, il en sortit en 1810 pour entrer comme sous-lieutenant élève du génie à l'École d'application de Metz. Nommé lieutenant en 1812, il fut d'abord dirigé sur Ramekens, dans l'île de Walcheren, pour y compléter à des travaux de défense, et rejoignit à la hâte la grande armée à Vitepsk. Laissé d'abord pour mort à la sanglante bataille de Krasnoï, où 7,000 Français, sous les ordres du maréchal Ney, soutinrent le choc de 25,000 Russes, il fut emmené prisonnier à Saratoff, sur le Volga, où il ne parvint vivant que grâce à son énergie exceptionnelle. A peine remis des rudes fatigues de ce long voyage à pied au milieu des neiges, il chercha dans le travail une distraction aux ennuis de la captivité et de l'isolement. « Réduit à ses souvenirs du lycée de Metz et de l'École polytechnique, où il avait cultivé avec prédilection les ouvrages de Monge, de Carnot et de Brianchon, privé de tout livre et de tout instrument, il dut commencer par reprendre presque aux éléments ses études mathématiques. Les cahiers où il rappelait ainsi ses souvenirs servirent à des compagnons d'infortune pour compléter une éducation compromise par des campagnes actives et incessantes en Égypte, en Allemagne, en Italie, en Espagne. » Bientôt après, il jeta les bases des recherches originales qui l'ont illustré depuis. En rentrant en France en 1814, il rapportait, en effet, les manuscrits qui ont servi en 1822 de principal fondement au *Traité des propriétés projectives des figures*. Ces manuscrits ont été publiés en 1862 et 1864 sous le titre d'*Applications d'analyse et de géométrie* (2 vol. in-8°). On peut juger de l'étendue des consolations que trouvent dans l'étude les esprits d'élite par ces paroles touchantes de la préface du second volume des *Applications* : « Lorsque, en juin 1814, à la notification de la paix générale, je dus inopinément quitter Saratoff, je ne pus me défendre d'une émotion profonde et d'un vif sentiment d'appréhension en me demandant si, au milieu de la vie active qui m'attendait, je pourrais poursuivre, comme dans le silence et la solitude de l'exil, les études qui en avaient adouci l'amertume et m'étaient par là devenues si chères. » Réintégré, aussitôt après son retour, sur les cadres de l'armée active, il fut attaché à la place de Metz et prit part à la défense de cette ville après Waterloo. De 1815 à 1820, il prépara, au milieu des travaux dont il était chargé par la direction du génie, la publication du premier volume de son *Traité des propriétés projectives des figures*. Cette publication avait été précédée d'un rapport à l'Académie des sciences, écrit par M. Cauchy, au nom de ses deux collègues Arago et Poisson et du sien propre. La tournure d'esprit d'Arago devait naturellement le porter en faveur de M. Poncelet; Poisson a dû rester indifférent, la question n'étant pas de son ressort; le rapporteur a pu être plus ou moins chagriné par Arago, mais il n'en a dû faire qu'à sa tête, suivant son habitude. M. Poncelet s'est beaucoup plaint du rapport de Cauchy; nous penserions plutôt qu'il a été moins maltraité que la plupart des savants distingués qui, à diverses époques, ont essayé d'appuyer leurs débuts sur des approbations académiques. Que les critiques contenues dans le rapport soient bien ou mal fondées, ce n'est pas, en effet, exactement la question. Le rapporteur ne peut pas, en basant son jugement, faire entièrement abstraction de sa manière de voir; il ne peut pas rompre avec les habitudes de son esprit, il ne peut pas se substituer à l'auteur et, s'il ne s'associe pas à ses idées, il ne peut pas en faire un éloge exclusif. Cauchy a rendu à la science de grands, d'immenses services, parce qu'il était doué d'un incomparable talent pour les transformations analytiques; mais il a tout autant fait rétrograder la méthode, parce qu'il était antiphilosophique au dernier degré. N'ayant que des idées négatives, il ne pouvait pas se laisser entraîner à affirmer le principe de continuité tel que le présentait Poncelet. « Ce principe, dit-il dans son rapport, n'est à proprement parler qu'une forte induction, à l'aide de laquelle on étend des théorèmes, établis d'abord à la faveur de certaines restrictions, au cas où ces mêmes restrictions n'existent plus. Étant appliqué aux courbes du second degré, il a conduit l'auteur à des résultats exacts. Néanmoins, nous pensons qu'il ne saurait être admis généralement et appliqué à toutes sortes de questions en géométrie, ni même en analyse. » La dernière partie de cet extrait suffirait à elle seule pour prouver que Cauchy n'avait pas saisi la moindre bribe des idées de Poncelet, mais ce résultat n'a rien d'étonnant. Cauchy n'admettait pas qu'il pût y avoir continuité entre les branches d'une même hyperbole; il eût été bien difficile [illegible] continuité entre une ellipse et [illegible] hyperbolique.

En attendant le rapport à l'Académie des sciences sur ses *Propriétés projectives*, Poncelet avait publié dans les *Annales de Gergonne*, de 1817 à 1819, une série d'articles du plus grand intérêt sur les polygones inscrits et circonscrits à une conique dont les côtés passent respectivement par des points donnés ou dont les sommets se trouvent sur des droites données, sur la *théorie des polaires réciproques*, etc.

Le premier volume de la *Théorie des propriétés projectives des figures* parut en 1822. Le second volume n'a été publié qu'en 1866; mais la plupart des chapitres dont il se compose avaient été donnés dans différents recueils; ce sont la *Théorie des centres des moyennes harmoniques* et celle des *polaires réciproques* présentées à l'Académie des sciences en 1824 et publiées dans le *Journal de Crelle* en 1828 et 1829; l'*Analyse des transversales*, présentée à l'Académie des sciences en 1831 et publiée en 1832 dans le *Journal mathématique de Berlin*; enfin, la *Théorie des involutions multiples* présentée aussi à l'Institut en 1831, mais qui était restée inédite.

La commission chargée d'examiner le mémoire relatif aux propriétés des *centres de moyennes harmoniques* était composée de Legendre, Ampère et Cauchy, rapporteur; celle qui eut à rendre compte du mémoire relatif à la théorie des *polaires réciproques* se composait de Legendre, Poinsot et Cauchy, rapporteur. Le principe de continuité fut encore attaqué dans les deux rapports présentés à l'Institut; cependant ces rapports n'ont rien de désobligeant, au contraire. L'*Analyse des transversales* et la *Théorie des involutions multiples* ne donnèrent lieu à aucun rapport, l'auteur ayant été nommé membre de l'Académie des sciences en 1834.

La *Théorie des polaires réciproques* donna lieu à une première polémique fort vive entre Poncelet d'une part, Gergonne et Plucker de l'autre. Ce dernier paraît avoir été compromis sans sa participation par Gergonne, qui aurait publié sous sa signature des articles qu'il n'avait pas écrits ou aurait altéré sans son aveu ceux qu'il adressait pour être insérés dans les *Annales de Montpellier*. La querelle reste donc entre Poncelet et Gergonne seul. Les droits du premier sont tellement évidents qu'il est impossible de retenir le blâme qu'a encouru Gergonne en essayant de refondre et de s'attribuer sous le nom de *principe de dualité* le principe de la théorie des *polaires réciproques*.

Le mémoire que M. Chasles a joint en 1837 à son *Histoire de la géométrie* et où il reprend, en les développant et les améliorant, les idées de Gergonne, a donné lieu de la part de Poncelet à une nouvelle revendication moins bien justifiée peut-être, en ce que si M. Chasles ne fait pas expressément honneur à Poncelet du principe de dualité, il ne peut, du moins, pas être accusé d'avoir voulu se l'approprier; si, en effet, la découverte n'appartenait pas à Poncelet, elle reviendrait de droit à Gergonne. M. Chasles, peut-on dire, le reproduit sans se préoccuper de son origine et en tire de nouvelles conséquences; il n'aurait, en tout cas, que le seul tort d'avoir été plus ami de Gergonne que de la *vérité*, qu'il a mieux aimé laisser se produire comme elle pourrait.

Ses grands travaux en géométrie pure non-seulement n'avaient pas empêché Poncelet de remplir avec éclat ses fonctions d'ingénieur militaire ou de professeur de mécanique appliquée à l'École de l'artillerie et du génie à Metz, mais il avait encore trouvé dans son activité et dans son caractère le temps et la force de créer, à l'exemple de Desargues, pour les ouvriers de Metz, des cours gratuits du soir, sur le modèle desquels il s'en est ouvert tant d'autres depuis, qui ont produit de si grands résultats.

La réputation d'ingénieur de Poncelet avait commencé à s'établir, dès son retour de Russie, par les projets qu'il eut successivement à fournir pour la construction de bâtiments et de fours d'embattage, pour l'établissement de martinets, de scieries, etc. Bientôt après, il avait présenté à la Société académique de Metz ses *Expériences sur le mouvement de l'air à l'origine des tuyaux de conduite* (1819), proposé l'emploi de son *nouveau pont-levis à contre-poids variable* (1824) et de ses *roues hydrauliques à aubes courbes, mues par dessous* (1824); aussi fut-il, dès 1825 et 1827, appelé à créer les cours de mécanique à l'École d'application et à l'hôtel de ville de Metz.

Appelé à Paris en 1834 par suite de son admission à l'Académie des sciences, Poncelet ne tarda pas à y être chargé (1838) de fonder, à la Faculté des sciences, le cours de mécanique appliquée qui y subsiste depuis cette époque.

Il fut nommé colonel dans son arme en 1845 et général en 1848, par l'heureuse influence d'Arago. Chargé de commander l'École polytechnique de 1848 à 1850, il fut, en outre, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, où il vota avec les républicains modérés, et ne fut pas réélu à la Législative.

Le général Poncelet, qui avait commandé en chef les gardes nationales réunies en juin à Paris, ne voulut pas, après 1852, profiter des droits que la loi lui accordait, en raison de cette circonstance; il se laissa mettre à la retraite et même rejeta les ouvertures de quelques vieux camarades qui voulaient lui faire obtenir un siége de sénateur. Il n'accepta que la pénible et laborieuse, mais utile fonction de président de la commission scientifique de l'Exposition de Londres. Depuis lors, il se démit successivement de ses places de professeur à la Sorbonne, de membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, etc. En 1853, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur et il employa ses dernières années à mettre au jour au moins une partie des nombreux ouvrages manuscrits que les circonstances ne lui avaient pas permis de publier lors de leur composition. Malheureusement, il en reste encore un trop grand nombre que la postérité ne connaîtra peut-être pas. Les dernières publications sont surchargées de notes historiques du plus haut intérêt et dont la franchise humoristique fait le plus grand honneur à son caractère.

Le résumé des travaux du général Poncelet en géométrie trouve sa place naturelle aux articles CENTRE DES MOYENNES HARMONIQUES, CONTINUITÉ, POLAIRES RÉCIPROQUES, TRANSVERSALES, etc. Nous devons nous borner ici à caractériser les perfectionnements apportés par cet éminent géomètre à la méthode considérée dans ce qu'elle a de plus général.

Rien, absolument rien, n'est à reprendre dans ses idées sur la continuité, dont l'évidence est aujourd'hui plus que parfaite. Si les successeurs immédiats de Cauchy n'ont pas encore voulu se rendre, cela tient simplement à ce qu'ils attribuent d'avance au mot de continuité un sens différent de celui dans lequel le prend Poncelet, qu'ils n'ont pas lu avec attention ses ouvrages et surtout qu'ils ne connaissent rien de ce qui a été fait depuis dans le même sens. Est-ce à dire pour cela que les propositions énoncées par Poncelet fussent assez claires par elles-mêmes pour que tout esprit loyal dût nécessairement s'en laisser pénétrer? Nous ne le pensons pas. Poncelet a eu à lutter, et nous ne nous en étonnons aucunement, parce que, quoique ses idées puissent paraître aujourd'hui nettes et claires, elles ont été présentées sous une forme trop exclusive pour qu'elles pussent s'imposer dès le début. Les courbes supplémentaires dont Poncelet a introduit la considération pour restituer la possibilité à certains problèmes de géométrie devenus momentanément impossibles, les courbes supplémentaires sont parfaitement définies par des considérations géométriques très-nettes, lorsqu'il s'agit des courbes du second degré, auxquelles Poncelet a toujours borné ses recherches, au moins sous le rapport qui nous occupe; mais, en premier lieu, Poncelet n'a jamais songé à retrouver les supplémentaires d'une conique dans les solutions imaginaires de cette conique rapportée à des axes quelconques. Il en est résulté que, bien que chaque supplémentaire pût être considérée comme fournie par certaines solutions imaginaires de l'équation de la conique, rapportée, pour cette déduction spéciale, à des axes convenablement choisis et uniques, ce mode analytique de définition, toutefois, n'a pu paraître que fortuitement applicable; d'un autre côté, la définition géométrique étant générale et la définition algébrique spéciale, comme, en définitive, Poncelet se proposait de donner à la géométrie les ailes dont l'algèbre était pourvue depuis longtemps, c'est-à-dire comme il prétendait reproduire par ses constructions les singularités des solutions algébriques embarrassées d'imaginaires, la vérification n'étant pas possible, puisque l'image seule était produite et que la formule restait absente, la conviction n'a évidemment pas pu naître.

Comment Cauchy aurait-il pu reconnaître la continuité entre une ellipse et l'une de ses supplémentaires hyperboliques définie géométriquement? D'abord, la continuité géométrique entre les deux courbes n'est pas complète, elle n'existe que sous la condition restrictive de certaines modifications dans les signes; or, en laissant au mot le sens vague que ne lui peuvent enlever les considérations géométriques les plus raffinées, il existe une infinité de courbes qui, chacune dans un sens plus ou moins étendu, peuvent être considérées comme en continuité avec une courbe donnée. Tout raccord établit une continuité plus ou moins parfaite. Pourquoi Cauchy aurait-il donné son assentiment au choix exclusif proposé par Poncelet? Il ne pouvait tout au plus avouer que la justesse des résultats spéciaux obtenus dans chaque recherche; rien ne pouvait l'obliger à adopter le principe d'une manière générale.

La continuité telle quelle, plus ou moins intime, peu intime même, si l'on veut, entre une conique et ses supplémentaires, résulte de ce que l'une et les autres sont fournies par les solutions réelles et par les solutions imaginaires, continues entre elles, au point de vue algébrique, d'une seule et même équation. S'il s'était placé à ce point de vue, Poncelet n'eût plus rencontré aucune objection. Il lui eût suffi de montrer qu'il y avait convenance à représenter les solutions imaginaires de l'équation d'une conique, comme il l'a effectivement fait, sans l'avoir voulu, par ses courbes supplémentaires. Supprimer les imaginaires en supprimant l'intervention de l'algèbre et, en même temps, les représenter était trop ou trop peu faire; quelque juste que fût l'idée, elle ne pouvait que difficilement faire son chemin.

La marche suivie par Poncelet avait, au reste, un inconvénient bien autrement grave. Si les coniques avaient des supplémentaires,

les autres courbes devaient en avoir aussi; on pouvait bien admettre qu'on ne s'en occupât pas, mais il était impossible de ne pas s'en préoccuper. Or, Poncelet ne fournissait aucun moyen de les définir, et dès lors les supplémentaires des coniques ne paraissaient plus tenir leur existence que d'une circonstance tout exceptionnelle. L'esprit de généralisation, surexcité par l'usage des méthodes modernes, devait réagir contre l'admission définitive d'une solution qui ne pouvait paraître que prématurément introduite.

Poncelet aurait certes pu aisément franchir le pas qui le séparait de la solution définitive de la question qu'il avait retournée tant de fois. S'il avait pu se rendre bien compte des objections qui lui étaient faites, il aurait tout naturellement été amené à réaliser ce nouveau progrès; mais, de même que Cauchy ne le comprenait pas, il ne comprenait pas non plus Cauchy. Il ne faut aucunement s'en étonner; ne voit-on pas, en effet, presque constamment les intelligences les plus riches se fortifier chaque jour de plus en plus dans le cercle des idées qui les ont d'abord séduites? Le progrès se fait par la superposition des couches successives d'esprits d'élite. Un même esprit pourra aller indéfiniment dans un sens, mais il ne changera pas de lui-même sa voie.

Nous n'avons considéré jusqu'ici Poncelet que comme géomètre; il a été mécanicien tout aussi remarquable. D'une part, c'est à lui au moins autant qu'à Coriolis qu'on doit l'énorme simplification apportée aujourd'hui à l'enseignement de la mécanique rationnelle, et, de l'autre, c'est de ses cours à Metz que date véritablement la possibilité d'un enseignement utile de la théorie des machines industrielles.

Par son testament, Poncelet a légué une somme de 25,000 fr. pour récompenser annuellement l'auteur français ou étranger qui, dans le cours des dix années qui précéderaient le jugement de l'Académie, aurait publié le travail le plus important pour le progrès des mathématiques pures ou appliquées.

Outre les ouvrages précités, on a de lui: *Cours de mécanique appliquée aux machines* (1873), publié par l'ingénieur Krotz.

PONCELET (François-Frédéric), jurisconsulte français, né à Mouzay (Meuse) en 1790, mort à Paris en 1843. Il vint faire ses études de droit à Paris où, après avoir exercé pendant quelque temps la profession d'avocat, il devint, en 1826, professeur à la Faculté de droit. C'était un homme instruit qui a beaucoup contribué à faire connaître en France les travaux des savants de l'Allemagne sur le droit romain. Outre des articles insérés dans les divers recueils de jurisprudence et dans la *Biographie universelle*, on a de lui: *Histoire du droit romain* (Paris, 1821, in-8°); *Positiones juris romani ad titulum de usuris et fructibus* (Paris, 1826, in-4°); *Rapport sur les privilèges de l'Opéra* (Paris, 1827, in-4°); *Cours d'histoire du droit romain* (Paris, 1843); *Précis de l'histoire du droit civil français*, publié en tête du *Commentaire sur le code civil* de Boileux; une traduction de l'*Histoire des sources du droit romain* de Mackeldey.

PONCELÉTIE s. f. (pon-se-lé-ti — de *Poncelet*, savant fr.) Bot. Genre d'arbustes, de la famille des épacridées, tribu des épacrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'est de l'Australie. || Syn. de SPARTINE, genre de graminées.

PONCELIN (Jean-Charles), appelé quelquefois **Poncelin de La Roche-Tilhac**, journaliste et littérateur français, né à Dessais (Poitou) en 1746, mort près de Chartres en 1828. A peine entré dans les ordres, il fut nommé chanoine de Montreuil-Bellay en Anjou, puis il se rendit à Paris, où il devint avocat du roi et conseiller à la table de marbre. Lorsque la Révolution éclata, il adopta avec chaleur les idées nouvelles, fonda une maison de librairie et une imprimerie, fit paraître diverses brochures politiques, créa le *Courrier de l'Assemblée nationale* (1789), dont il changea le titre en celui de *Courrier français*, et y soutint les principes révolutionnaires. Après le 10 août 1792, il changea encore le titre de son journal, qui devint le *Courrier républicain*. A cette époque, il commença à s'effrayer de la tournure que prenait la Révolution et essaya, dans la mesure de ses forces, d'enrayer le mouvement. Il prit pour collaborateurs Michaud et Durand-Molard, connus pour leurs opinions royalistes, se vit signalé comme réactionnaire, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à se faire oublier pendant la Terreur. Aussitôt après la chute de Robespierre, Poncelin revint à la politique active et devint un des adversaires déclarés du gouvernement républicain. Il fonda alors la *Gazette française*, pour la rédaction de laquelle il s'associa Fiévée, fut compromis lors de l'insurrection des sectionnaires contre la Convention nationale, fut décrété d'arrestation (1795) comme ayant provoqué à la guerre civile et au rétablissement de la royauté, se vit condamné à mort par un conseil de guerre, se réfugia à Chartres, puis vint se cacher à Paris, où une amnistie lui permit de continuer ouvertement ses attaques contre le Directoire et la République. Barras ayant été attaqué avec la dernière violence dans le *Courrier français*, que signait Poncelin, fit arrêter ce dernier par des agents de la police secrète et le fit conduire au palais du Luxembourg, où, après l'avoir dépouillé de ses vêtements, on lui donna une sanglante fustigation (1797). Cette aventure fit grand bruit et Poncelin en appela à la justice pour obtenir réparation des violences exercées sur sa personne; mais bientôt survint la révolution du 18 fructidor, à la suite de laquelle il se vit compris parmi les journalistes condamnés à la déportation. Pendant qu'il échappait aux recherches par la fuite, les presses de son journal furent brisées et jetées dans la rue. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, il put revenir habiter Paris, mais il ne put reprendre la publication de son journal, le gouvernement consulaire ne permettant d'en publier qu'aux écrivains dont il était sûr. Il continua alors à gérer sa librairie, fit de mauvaises affaires, quitta Paris en 1811 et alla vivre, jusqu'à sa mort, dans la maison de campagne qu'il possédait près de Chartres. Pendant la Révolution, l'abbé Poncelin s'était marié. On lui doit un certain nombre d'ouvrages qui, pour la plupart, ne sont que des compilations faites à la hâte pour la librairie. Nous citerons de lui: *Histoire de Paris avec la description de ses principaux monuments* (Paris, 1779-1781, 3 vol. in-8°), en collaboration avec Beguillet; *Bibliothèque politique, ecclésiastique, physique et littéraire de la France* (Paris, 1781); *Conférence sur les édits concernant les faillites* (Paris, 1781); *Histoire des révolutions de Tour* (Paris, 1782); *Tableau du commerce et des professions des Européens en Asie et en Afrique* (Paris, 1783, 2 vol.); *Etat des cours de l'Europe et des provinces en France* (Paris, 1783-1786, 6 vol.); *Campagnes de Louis XV* (Paris, 1788, 2 vol.); *Choix d'anecdotes anciennes et modernes* (Paris, 1803, 5 vol. in-18), etc.

PONCER v. a. ou tr. (pon-sé — rad. *ponce*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o*: *Nous ponçons; je ponçais*). Polir avec la pierre ponce: PONCER *de la vaisselle d'argent*. PONCER *du cuir*. PONCER *du parchemin*.

— *Poncer un dessin*, Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, du bois.

— Techn. *Poncer une toile*, En marquer l'un des bouts avec de l'encre appelée ponce.

PONCES (îles). V. PONZA.

PONCET (Charles-Jacques), voyageur français, mort en Perse en 1706. Il était depuis dix ans au Caire, où il exerçait la médecine, lorsque, en 1698, sur la demande du consul de France, Maillet, il se rendit auprès du roi d'Abyssinie, Yasous Ier, qui avait besoin d'un médecin expérimenté pour le guérir d'une sorte de lèpre dont il était atteint. Poncet, après avoir remonté le Nil et traversé le Sennaar, arriva à Gondar, résidence du roi (1699), parvint à lui rendre la santé et lui persuada d'envoyer une ambassade à Louis XIV. Au commencement de 1700, il quitta Gondar et se rendit en Syrie, où devait le rejoindre l'Arménien Murat, chargé par Yasous Ier de porter des lettres et des présents au roi de France. L'ambassadeur le rejoignit, en effet, au mont Sinaï, cette même année, mais dans le plus triste équipage. Dépouillé d'une partie des présents qu'il portait par le chérif de La Mecque, il avait perdu le reste dans un naufrage, et il ne lui restait d'un éléphant destiné à Louis XIV que la trompe et les oreilles. Poncet conduisit néanmoins Murat au Caire, auprès du consul Maillet. « Mais celui-ci, dit Lacaze, s'empara des lettres de Yasous, les envoya en France comme étant le fruit de ses démarches directes et dénonça en même temps Poncet et Murat comme deux intrigants. » Poncet s'adressa alors au Père Verseau, procureur des missions de Syrie, et partit avec lui et Murat pour la France. Poncet et Murat furent reçus en audience par le roi, mais bientôt des lettres de Maillet firent suspecter la réalité de l'ambassade de Murat, et les deux voyageurs retournèrent au Caire, en 1702, sans avoir obtenu aucune récompense. Par la suite, Poncet voyagea en Asie, parcourut l'Arabie et alla mourir en Perse. On lui doit un ouvrage intéressant intitulé: *Relation abrégée du voyage que M. C.-J. Poncet fit en Ethiopie en 1698, 1699 et 1700*. Il a été inséré dans le *Recueil des lettres édifiantes*.

PONCET (Bénigne), jurisconsulte français, né à Dijon en 1766, mort dans la même ville en 1835. Il se fit recevoir avocat en 1785, accueillit avec enthousiasme la Révolution, devint chef de division dans les bureaux du district de Beaune, prit les armes lorsque la patrie eut été déclarée en danger en 1792, fut élu lieutenant d'un bataillon de grenadiers de la Côte-d'Or, contribua, en 1793, à la défense de Valenciennes, passa ensuite avec son corps en Savoie et fut promu capitaine. Nommé professeur de législation à l'école centrale de Dijon en 1795, il quitta alors l'armée et retourna dans sa ville natale, où il occupa sa chaire avec beaucoup de distinction jusqu'en 1803, époque à laquelle elle fut supprimée. Poncet continua à faire son cours gratuitement jusqu'en 1806. Une Faculté de droit ayant été alors instituée à Dijon, Poncet y devint professeur de législation criminelle et de procédure civile et criminelle (1806), et il occupa sa chaire jusqu'en 1833, époque où il prit sa retraite. Il avait été [illegible] membre des Académies de Dijon [illegible] et de Nîmes (1805). « Il avait, dit [illegible], autant d'esprit que de netteté et de [illegible]tesse d'âme. » On lui doit deux ouvrages très-remarquables et justement estimés: *Traité élémentaire des actions* (Dijon, 1817, in-8°), précédé d'un discours préliminaire dans lequel Poncet expose avec une grande élévation les principes généraux sur les lois, sur la justice, sur la propriété, l'organisation sociale et l'application des lois; *Traité des jugements* (Dijon, 1821, 2 vol. in-8°).

PONCET (Jean-Baptiste DESESSARTS, dit), controversiste français. V. DESESSARTS.

PONCET DE LA GRAVE (Guillaume), historien et compilateur français, né à Carcassonne en 1725, mort en 1803. Il fut avocat, puis procureur général au siège de l'amirauté de France et enfin censeur royal. On lui doit, sur la ville de Paris et surtout sur la marine, plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque: *Précis historique de la marine royale de France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au roi régnant* (1780, 2 vol. in-12), le seul livre de l'auteur qui lui ait survécu; *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France* (1re partie seulement, contenant l'histoire de Vincennes [1788, 2 vol. in-4°, fig.]); *Histoire générale des descentes faites tant en Angleterre qu'en France depuis Jules César jusqu'à nos jours* (1799, 2 vol. in-8°, figures et cartes), le *Tocsin maritime* (1801); *Considérations sur le célibat* (1801, in-8°).

PONCET DE LA RIVIÈRE (Vincent-Matthias), magistrat français, mort vers la fin du XVIIe siècle. Il devint conseiller au parlement, maître des requêtes (1665), intendant des généralités d'Alsace (1671), de Metz (1673), de Bourges (1676) et enfin président du grand conseil. On lui attribue un ouvrage intitulé: *Considérations sur la régale et autres droits de souveraineté à l'égard des coadjuteurs* (1654, in-4°). — Son frère, Michel PONCET DE LA RIVIÈRE, mort à Paris en 1728, fut nommé évêque d'Uzès en 1677, fit partie des états du Languedoc en 1705 et porta alors la parole devant le roi.

PONCET DE LA RIVIÈRE (Michel), prélat français, fils de Vincent-Matthias, né vers 1672, mort en 1730. Son oncle l'ayant pris pour grand vicaire, il exerça son ministère avec douceur dans les Cévennes, mais conçut le projet de faire expulser les camisards pour s'en débarrasser. En 1706, il fut appelé au siège épiscopal d'Angers, se fit connaître, à partir de ce moment comme un brillant prédicateur, prêcha le carême de 1715 devant le roi et fut nommé membre de l'Académie française en 1728. On a de lui: *Oraison funèbre du cardinal de Bonzi* (Montpellier, 1704, in-4°); *Oraison funèbre du dauphin* (Paris, 1711, in-4°); *Avis instructif aux curés* (Angers, 1717, in-4°), etc. Dans l'oraison funèbre du duc d'Orléans, qu'il fut chargé de prononcer, on trouve ce passage remarquable: « Du pied du plus beau trône du monde, il tombe dans l'éternité. Mais pourquoi, mon Dieu, après en avoir fait un prodige de talents, n'en feriez-vous pas un prodige de miséricorde? »

PONCET DE LA RIVIÈRE (Matthias), prélat français, de la même famille que les précédents, né à Paris en 1707, mort dans la même ville en 1780. Après avoir été grand vicaire de Séez, il devint, en 1742, évêque de Troyes, eut de vifs démêlés avec son chapitre, avec les appelants, fut exilé pour avoir refusé de donner les sacrements à un malade, malgré les injonctions des magistrats, puis nommé évêque d'Aire (1758), mais il refusa ce changement, donna sa démission d'évêque de Troyes et obtint l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon. Le duc de Lorraine, Stanislas, le prit peu après pour aumônier. Poncet s'était acquis de la réputation comme prédicateur; mais dans ses sermons et dans ses oraisons funèbres il prodiguait outre mesure les métaphores, les antithèses, les expressions brillantes et les traits d'esprit. On cite ses *Oraisons funèbres* de la reine de Pologne (1747), d'Anne-Henriette de France (1752), de la duchesse Louise-Elisabeth de Parme (1760), de la reine Marie Leczinska (1768); une *Instruction pastorale sur le schisme* (1758, in-4°), un [illegible] dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*.

PONCETTE s. f. (pon-se-te — dimin. de *ponce*). Petite ponce, petit sachet servant à poncer.

PONCEUR s. m. (pon-seur — rad. *poncer*). Techn. Celui qui ponce [illegible]

PONCEUX, EUSE adj. [illegible] (A. Maury.)

PONCHARD (Antoine), compositeur français, né à Bussy [illegible] 1758, mort en 1827. Il fit ses études littéraires et musicales [illegible] chef d'orchestre d'une troupe dramatique, s'établit à Lyon en 1803 et y dirigea l'orchestre du Grand-Théâtre. Enfin, en 1813, il alla se fixer à Paris, où il fut, de 1815 jusqu'à sa mort, maître de chapelle de Saint-Eustache. Ponchard était un musicien de talent qui composa un assez grand nombre de morceaux de musique religieuse. Nous citerons de lui trois messes solennelles à quatre voix, une messe de *Requiem*, deux *Credo*, des *Salutaris*, un *Domine salvum*, une cantate, un offertoire, etc.

PONCHARD (Jean-Frédéric-Auguste), célèbre chanteur, fils du précédent, né à Paris le 8 juillet 1789, mort dans la même ville le 3 janvier 1866. Il apprit de son père les éléments de la musique et commença dans un collège des études littéraires, qu'il interrompit à l'âge de quatorze ans, quand sa famille émigra à Lyon. A cette époque, sa jolie voix de soprano ayant subi la crise de la mue, il dut cesser de s'occuper du chant et entra, en qualité de violon, au théâtre des Célestins. Il se remit plus tard à l'étude du chant et fut admis comme pensionnaire au Conservatoire de musique de Paris le 13 juillet 1808. Ponchard profita habilement des leçons de Garat, son professeur, et obtint, en 1810, le premier prix de chant et les deux seconds prix de tragédie et de comédie lyrique. Il débuta au théâtre de l'Opéra-Comique, le 16 juillet 1812, par les rôles de Colin de *l'Ami de la maison*, et de Pierrot du *Tableau parlant*. Malgré l'exiguïté de sa taille et un physique peu fait pour plaire, le jeune ténor conquit rapidement la faveur du public. Elleviou régnait alors en maître à ce théâtre. Ne pouvant égaler ce rival par les avantages extérieurs, par l'étendue de la voix, il parvint à le surpasser par l'expression, par l'habileté de la diction, par le sentiment profond de la musique et par la pureté du goût. Elleviou ayant pris sa retraite en 1813, il devint sans conteste le premier ténor de l'Opéra-Comique et tint cet emploi pendant de longues années avec une grande supériorité. « C'est à Ponchard, dit M. Pougin, qu'on doit la fameuse romance du *Petit chaperon rouge*: *Le noble éclat du diadème...* » Voici à quelle occasion elle a été composée. Il n'était pas entièrement satisfait du rôle du comte Roger, dont il était chargé dans cet ouvrage, d'autant plus que celui de Rodolphe, confié à Martin, était beaucoup plus brillant et plus important. Il demanda donc à Boieldieu d'adjoindre à son rôle un solo quelconque, ne fût-ce qu'une romance, afin de rendre le partage plus égal et de lui donner la possibilité de briller un peu. Boieldieu lui répondait toujours qu'il était fatigué, qu'il ne trouvait rien, mais il travaillait en secret à satisfaire son cher ténor, pour lequel il avait une affection réelle. Il arrive un jour au théâtre, et comme Ponchard revenait à la charge, il tire de sa poche un brouillon qu'il lui présente en disant: « Tenez, mon ami, voici une romance, c'est la douzième que je fais à votre intention et je n'en suis pas plus content que des onze autres. Je vous la donne cependant, mais en vous engageant à n'y pas tenir plus que moi. Maintenant que je vous ai prouvé ma bonne volonté, promettez-moi, quoi que vous décidiez, de ne plus me tourmenter. » Ponchard, en effet, ne lui parla plus de rien et se borna à travailler la romance chez lui; puis, le jour de la répétition générale arrivé et au moment de commencer, il prit Boieldieu à part et lui dit: « Voulez-vous que je vous fasse entendre votre romance au foyer? — Volontiers, » répondit Boieldieu. Ils entrèrent alors au foyer en compagnie de [illegible] tre grand chanteur. Ils s'enfermèrent, et là Ponchard chanta la romance avec tant de charme, il en fit si bien valoir les aimables qualités, que Boieldieu enchanté lui dit: « Oui! mais à présent j'y tiens autant qu'à aucun autre de mes morceaux, et puis elle vous appartient autant qu'à moi. »

Ponchard [illegible] 1817 et, en 1819, il devint professeur de [illegible] plicité et de charme, et l'on peut dire que nul [illegible] vent entendre dans les concerts. Son style [illegible]

[illegible] Yang, dans le *Chemin de Damas* d'At-[illegible]

[illegible]

PONCHARD (Marie-Sophie CALLAULT, dame), [illegible] de l'Opéra-Comique. D'abord froidement re-[illegible]

PONCHARD (Charles-Marie-Auguste), chanteur [illegible] porta le deuxième prix de tragédie et débuta, [illegible] remplissait le rôle du vicomte, malgré son [illegible] tenorino. Sa voix domine difficilement le tumulte des instruments et ne franchit pas toujours cette barrière de bruit que l'orchestre [illegible] M. Charles Ponchard débutait à l'Opéra-Co-[illegible]

PONCHARRA [illegible]

PONCHER [illegible] en 1503, évêque de Paris. Louis XII le chargea [illegible] en Allemagne (1506) et l'emmena avec lui en Italie en 1507. Poncher eut seul le courage de combattre l'aveugle colère de Louis XII contre les Vénitiens et de s'opposer à la ligue de Cambrai, contraire aux intérêts de la France. Le roi le nomma chancelier du duché de Milan [illegible] (1512), fonctions qu'il remplit jusqu'à la mort de ce [illegible] 1515. Sous François Ier, Poncher [illegible] et en Angleterre (1518), et devint, en 1519, archevêque de Sens. Ce prélat a laissé des *Constitutions synodales* (1514) fort estimées.

PONCHER (François), prélat français, neveu du précédent, né à Tours vers 1480, mort à Vincennes en 1532. Il était fils d'un receveur général des finances que ses malversations avaient fait pendre. En 1510, Poncher devint conseiller au parlement de Paris, puis chanoine de Notre-Dame, abbé de Saint-Maur-les-Fossés et évêque de Paris (1519). Ce prélat fut loin de marcher sur les traces de son oncle. Scandaleusement simoniaque, il falsifia des titres pour s'emparer de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, qu'il ne put néanmoins obtenir. Pendant la captivité de François Ier à Madrid, Poncher se brouilla avec la duchesse d'Angoulême, essaya de lui faire ôter la régence et intrigua pour faire prolonger la captivité de François Ier. Ses trames ayant été découvertes en 1529, il fut conduit par ordre de ce prince au donjon de Vincennes où il mourut [illegible]. On a de lui des *Commentaires sur le droit civil*.

PONCHO s. m. (pon-tcho — mot espagn.) Sorte de manteau en forme de couverture, percé au milieu pour passer la tête; il constitue le vêtement des hommes dans plusieurs parties de l'Amérique intertropicale. ‖ Tissu avec lequel on fait ce vêtement et qui est en coton pour la chaîne et en laine pour la trame, avec des couleurs vives et heurtées, quelquefois avec des bandes de soie de nuances très-voyantes.

PONCIF s. m. (pon-siff — rad. *ponce*). Papier dans lequel un dessin est piqué ou découpé, de façon qu'on puisse le reproduire en le plaçant sur une toile ou une autre feuille de papier, et en ponçant par-dessus avec une poudre colorante.

— Littér. et B.-arts. Travail banal, sans originalité, reproduisant des formes convenues.

— Métall. Poudre dont on enduit l'intérieur d'un moule, pour empêcher l'adhérence de la matière que l'on y coule.

— Encycl. Techn. *Décoration et industrie.* Dans les travaux de décoration, lorsqu'on doit répéter, comme il arrive souvent, plusieurs fois le même dessin, le même motif, on abrège la besogne en faisant sur papier un modèle de ce dessin, de ce motif. Lorsqu'il est tracé dans tous ses contours, avec les indications des détails et de la forme des ombres, s'il y a lieu, on étend le papier sur une étoffe de laine repliée et on le pique avec une aiguille de petits trous réguliers qui suivent exactement le tracé. C'est ce qu'on nomme un *poncif*. Le piquage est habituellement opéré par les élèves employés dans l'atelier; mais aujourd'hui les maîtres qui ont un assez grand nombre de *poncifs* à exécuter les font piquer par la machine à coudre, beaucoup plus habile et plus régulière que la main. Le *poncif* tire son nom de son usage. Lorsqu'il est complètement piqué, on l'applique sur la surface qui doit être décorée, on l'y fixe par les coins, soit avec de la colle à bouche, soit avec de la cire, et l'on procède au ponçage; c'est-à-dire que l'on frotte le papier aux endroits où sont les piqûres avec un petit sac ou tampon rempli de poudre de charbon fine, de noir de fumée ou de toute autre couleur en poudre impalpable, suivant la teinte de la surface sur laquelle le dessin doit être tracé. Lorsqu'on juge l'opération terminée, on retire le papier, et la poudre colorée, ayant passé à travers les trous de la piqûre, s'est déposée sur la surface, où la succession de [illegible] forme des traits qui reproduisent le [illegible] du *poncif*. Il va sans dire que, pour obtenir ce dessin en sens inverse, il n'y a qu'à retourner le *poncif* et à le faire comme il vient d'être dit. Il arrive quelquefois que le peintre apporte quelques modifications de [illegible] *poncif*, et s'il est nécessaire; mais celui-ci lui sert toujours de guide dans la plupart des cas, on le suit exactement.

Les [illegible] de broderies, les peintres d'attributs, les sculpteurs en bâtiment et les [illegible] font grand usage du *poncif*. Les dessinateurs sur étoffes l'emploient également.

— B.-arts et Littér. On a donné par extension, en littérature, comme en peinture et en sculpture, le nom de *poncif* aux compositions qui manquent d'originalité et qui semblent [illegible]. Le *poncif* a [illegible] plus noble de tradition; loin d'être réputé ce [illegible] sance, il était regardé comme une preuve de [illegible] types convenus, [illegible] rangé que dans telles et telles dispositions; un paysage ne se concevait qu'avec un ou deux arbres çà et là, une naïade dans un coin, une fabrique dans le fond, un temple grec, un fragment de colonnade en ruine. Et les pontifes de ce culte suranné ont barré tant qu'ils ont pu le chemin aux artistes qui ont voulu peindre la nature telle qu'ils la voyaient, les eaux, les bois, les prés, les montagnes, sans y mêler la moindre réminiscence mythologique et archéologique. Le *poncif* a été détrôné par Géricault, Delacroix, Decamps, Corot; mais il n'est pas complètement abandonné. On n'ose plus placer un temple grec dans un coin de la forêt de Fontainebleau, mais on drape fort bien dans la toge romaine un général ou un conseiller d'État contemporain, sous ce prétexte peu plausible : les modèles!

En littérature, le *poncif* eut aussi longtemps son culte et des prêtres; toutes les tragédies du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe sont du *poncif*, dans l'ordonnance générale comme dans les détails du style. Tout a une formule; l'exposition se fait à l'aide d'un personnage qui revient de Byzance, qui ne sait rien du tout et à qui un ami apprend ce qui se passe; le nœud consiste dans un ancien amour oublié qui reparaît à fleur d'eau et contrarie le mariage de la princesse; le dénoûment est apporté par un esclave, sous les apparences de la coupe empoisonnée qui fait partie du matériel tragique. Le style même a ses formules; les personnages ne parlent qu'à l'aide d'expressions consacrées : l'aveugle sort, le coup affreux, l'heureux guerrier, l'appui tutélaire; ils disent : consommer un hymen, venger la cendre, implorer le courroux, conquérir un cœur, asservir les destins, et autres belles choses. La littérature ainsi comprise est facile; il n'est besoin ni d'invention ni d'idées propres; le cadre banal est tracé à l'avance, les locutions se trouvent dans le *Gradus ad Parnassum*; plus elles sont vieilles et fanées, meilleures elles sont, puisque leur long usage prouve précisément leur excellence. Au point de vue le plus général, la grande querelle des classiques et des romantiques, de 1820 à 1835, n'a pas eu d'autre objet que l'abandon du *poncif* par les uns tandis que les autres tenaient avec acharnement pour sa conservation indéfinie. Les romantiques ont fini par l'emporter, et, en renouvelant la langue, ils ont rendu illisibles la plupart des œuvres en vers qui avaient précédé les leurs; car c'est dans le vers, forme magistrale et sacramentelle, que le *poncif* s'était perpétué le plus aisément; mais, à leur tour, ils ont fourni à leurs imitateurs des formules qui deviendront le *poncif* de l'avenir; c'est la loi fatale.

A ce propos, il est bon de remarquer que des ouvrages qui aujourd'hui nous paraissent du *poncif* achevé, les *Aventures de Télémaque* par exemple, avaient à leur apparition une certaine fleur d'originalité; ce sont les imitateurs, les Florian, les Marmontel, les Laharpe qui, en reprenant une à une toutes les expressions choisies, en les répétant jusqu'à satiété pour en orner leur style, les ont usées et fanées au point de les rendre ridicules. Cependant ce ne sont que les œuvres déjà d'une élégance trop apprêtée, celles où la beauté réelle est remplacée par les grâces factices de la mode, qui peuvent ainsi vieillir; Rabelais, Montaigne, Villon restent jeunes, tandis que Racine et Fénelon, qui fournissent si aisément des formules aux amateurs de *poncif*, sont tout de suite arrivés à l'extrême vieillesse.

PONCIN, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-O. de Nantua, sur la rive gauche de l'Ain; pop. aggl., 1,160 hab. — pop. tot., 2,160 hab. Fabrication de bonneterie et de tissus de fantaisie. Ruines d'un vieux château.

PONCIRADE s. f. (pon-si-ra-de — rad. *poncire* par allusion à l'odeur). Bot. Nom vulgaire de la mélisse cultivée.

PONCIRE s. m. (pon-si-re. — On ne connaît pas l'origine de ce mot : les uns le font venir du latin *pomum cereum*, fruit couleur de cire; les autres de *pomum citri*, fruit du citronnier). Bot. Variété de citron et de citronnier.

— Encycl. V. CEDRAT.

PONCIS s. m. (pon-si — rad. *ponce*). Dessin piqué sur lequel on passe la ponce pour le reproduire.

— Papier découpé avec lequel on ponce le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit.

— Littér. et B.-arts. Syn. de PONCIF.

PONÇOL (Henri-Simon-Joseph ANSQUER DE), littérateur français, né à Quimper-Corentin en 1730, mort en 1783. Il entra dans la société de Jésus et se retira près de Pithiviers, après la suppression de son ordre. Outre des pièces de vers, on a de lui : *Analyse des traités des Bienfaits et de la Clémence de Sénèque, précédée de la vie de ce philosophe* (Paris, 1776, in-12); le *Code de la raison* (Paris, 1778, 2 vol. in-12), recueil de [illegible] et de sentences. — Son frère, ex-jésuite [illegible] ANSQUER DE PONÇOL, né à Quimper en 1728, est l'auteur de *Vues philosophiques et littéraires* (Paris, 1762, in-12) et des *Lettres sur le conclave* (1774, in-8°).

PONCTICULÉ, ÉE adj. (pon-kti-ku-lé — du lat. *punctum*, point). Qui est marqué de petits points. ‖ Peu usité.

PONCTIFÈRE adj. (pon-kti-fè-re — du lat. *punctum*, point; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des points, qui est marqué de points.

PONCTIFORME adj. (pon-kti-for-me — du lat. *punctum*, point, et de *forme*). Qui est en forme de point. ‖ Peu usité.

PONCTION s. f. (pon-ksi-on — lat. *punctio*; de *pungere*, piquer, qui est rattaché par Delâtre à la racine sanscrite *puns*, *pung*, râper, broyer). Action de piquer.

— Chir. Opération qui a pour but d'évacuer les liquides ou les gaz accumulés dans une cavité naturelle ou accidentelle, en y pratiquant une ouverture à l'aide d'un instrument piquant.

— Encycl. Les *ponctions* avec l'aiguille ne se font guère que dans l'acupuncture ou pour confirmer le diagnostic d'une tumeur. C'est toujours le bistouri ou le trocart qu'on emploie pour vider une cavité.

— *Ponction intestinale*. Cette opération se pratique dans les cas d'occlusion intestinale, lorsque la tympanite est très-prononcée. Elle n'est pas douloureuse et peut rendre de très-grands services. On se sert de petits trocarts explorateurs qu'on enfonce dans la partie de l'abdomen la plus distendue. Les gaz s'échappent, et on peut alors administrer avantageusement un purgatif. Si celui-ci ne réussit pas, il ne reste plus qu'à pratiquer la gastrotomie.

— *Ponction de la vessie*. Elle consiste à ouvrir, à travers les parois abdominales, une issue à l'urine, lorsque, par le cathétérisme, on n'a pu débarrasser le malade de ce liquide. La *ponction* de la vessie peut se pratiquer au-dessus ou au-dessous du pubis.

PONCTIPENNE adj. (pon-kti-pe-ne — du lat. *punctum*, point, et de *penne*). Zool. Qui a les pennes ou les ailes ponctuées.

PONCTUAGE s. m. (pon-ktu-a-je — rad. *ponctuer*). Techn. Défaut que présentent les poteries composées, quand elles sortent du four criblées de taches noires : *Le* PONCTUAGE *provient de plusieurs causes ; il est quelquefois le résultat de la décomposition, dans l'intérieur de la pâte ou sous la glaçure, de matières d'origine animale ou végétale introduites depuis la fabrication.* (Salvétat.)

PONCTUALITÉ s. f. (pon-ktu-a-li-té — rad. *ponctuel*). Qualité de celui qui est ponctuel : *Être d'une grande* PONCTUALITÉ. *Remplir ses engagements avec* PONCTUALITÉ. *Nous traitons avec les saints comme avec des hommes ordinaires, que nous croyons gagner aisément par une certaine* PONCTUALITÉ *et par quelque assiduité de petits services.* (Boss.)

PONCTUATEUR s. m. (pon-ktu-a-teur — du lat. *punctum*, point). Hist. ecclés. Celui qui marque les chanoines, les religieux qui n'ont pas assisté à l'office.

PONCTUATION s. f. (pon-ktu-a-si-on — du lat. *punctum*, point). Gramm. Art ou manière de ponctuer : *Les règles de la* PONCTUATION. *Les signes de* PONCTUATION. PONCTUATION *vicieuse*. ‖ Dans l'hébreu et dans quelques autres langues orientales, Points dont on se sert pour remplacer les voyelles.

— Typogr. Nom donné à chacun des signes qui servent à marquer la ponctuation : *Chaque* PONCTUATION *a son italique, excepté le point.*

— Mus. Art ou manière de ponctuer, de marquer les repos.

— Bot. Nom donné aux légères dépressions, semblables à des points, qui marquent la surface de certains vaisseaux.

— Encycl. Gramm. La *ponctuation* est souvent considérée comme ayant simplement pour but de marquer les pauses qu'on doit ou qu'on peut faire en lisant; mais, à un point de vue plus élevé, elle est destinée à porter la clarté dans le discours écrit, en montrant par ces signes convenus les rapports qui existent entre les parties constitutives du discours en général et de chaque phrase en particulier.

Rigoureusement parlant, tout se lie dans un discours bien ordonné, et la pensée de l'auteur n'est comprise dans tout son développement que lorsque le discours est fini. Mais, pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, on a toujours soin de lui ménager de temps en temps des points de repos; c'est-à-dire qu'on ne lui expose la pensée générale qu'au moyen d'une suite de pensées particulières dont chacune peut être comprise en elle-même, indépendamment des rapports qu'elle a nécessairement avec les autres pensées. On appelle *phrase*, en *ponctuation*, toute suite de mots exprimant une de ces pensées particulières et pouvant, au moins momentanément, être considérée comme renfermant un sens complet et fini. C'est le point simple (.) qui sert à séparer les phrases les unes des autres, et l'on peut dire ainsi que le point marque l'endroit où l'auteur considère comme complète l'expression d'une pensée, l'endroit où il veut que son lecteur s'arrête un instant afin que ce qu'il vient de lire laisse une trace distincte dans son esprit. Plus les points sont fréquents dans un discours, plus le style est clair, mais aussi

plus il est haché, découpé, décousu; plus ils sont rares, plus le style est compacte, mais aussi plus il est traînant, pendant, lourd; l'excès, en un sens ou en l'autre, est un défaut, cela est évident, et les bons écrivains savent seuls trouver la mesure exacte qui rend la clarté à l'enchaînement rationnel des idées.

Trois signes principaux de *ponctuation* servent à marquer les rapports qui unissent entre elles les parties des phrases; ce sont la virgule (,), le point et virgule (;) et les deux points (:).

La virgule se met entre les parties semblables qui ne sont pas unies par une des conjonctions *et, ou, ni*, **qui ont peu d'étendue, et dont aucune ne se trouve déjà subdivisée en** parties distinctes par un signe quelconque de *ponctuation* : *Les armes, les séditions, les guerres civiles ravageaient la chrétienté.* (Bossuet.) *La véritable grandeur est libre, douce, familière, populaire.* (La Bruyère.) On emploie la virgule même devant *et, ou, ni*, quand les parties semblables ont une certaine étendue ou semblent offrir une sorte d'opposition entre elles : *Rien n'était si formidable que de voir toute l'Allemagne déployer ses étendards, et marcher vers nos frontières pour nous accabler par la force.* (Fléchier.)

La virgule sert encore à distinguer les incises, les apostrophes, les propositions incidentes purement explicatives, ainsi que les adjectifs et les compléments qui équivalent à une proposition de cette nature : *Assemblez-vous, ennemis d'Israël, ait le Dieu des armées, et vous serez vaincus.* (Mascaron.) *La peste, qui est un fléau si terrible, fait encore moins de mal que la guerre.*

On emploie aussi la virgule pour isoler le complément circonstanciel, surtout s'il est placé par inversion avant le verbe ou avant d'autres compléments se rattachant au verbe d'une manière plus intime : *Le jeune homme, après quelques instants d'hésitation, accepta mes propositions.*

Si le sujet d'un verbe se termine par une proposition incidente déterminative un peu longue, ou par plusieurs adjectifs, on met une virgule avant le verbe : *Les hommes qui n'avaient jamais cessé d'attaquer et de combattre le gouvernement fondé en 1830, se partageaient en diverses classes.*

Dans les propositions elliptiques, on met souvent, mais à tort, une virgule à la place où pourrait se mettre un verbe qui est sous-entendu : *Le ciel est dans ses yeux et l'enfer, dans son cœur.*

Enfin la virgule peut servir à marquer simplement la place où le lecteur peut faire **une pause, quand aucune autre raison n'oblige à mettre ce signe de *ponctuation*, dans une suite de mots trop longue pour être énoncée** couramment sans fatigue.

Le point et virgule remplace la virgule **entre les parties semblables qui ne sont pas** toutes compactes, c'est-à-dire dont quelques-unes renferment déjà des sous-divisions marquées par la virgule; il se met aussi entre les propositions coordonnées qui ont trop d'étendue **pour n'être séparées que par une** simple virgule. Cependant on se contente presque toujours de mettre une simple virgule devant les conjonctions *et, ou, ni* : *C'est par la sagesse, disait le jeune roi, que je deviendrai illustre parmi les nations; que les vieillards respecteront ma jeunesse; que les rois voisins, quelque redoutables qu'ils soient, me craindront; que je serai aimé dans la paix, et redouté dans la guerre.*

Les deux points se placent avant une citation et avant toute partie de phrase qui doit **expliquer, confirmer ou résumer ce qui précède** : *Les peuples s'écriaient avec étonnement : on ne voit point d'idole en Jacob.* (Bossuet.) *Telle est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les blesse.* (Fléchier.) *Le péril extrême où se trouve mon fils, la guerre qui s'échauffe tous les* ***jours, la crainte que l'on a de mauvaises*** *nouvelles et la curiosité que l'on a de les apprendre : tout cela me déchire et me tue.* (Mme de Sévigné.)

Outre les signes de **ponctuation** dont l'usage **vient d'être expliqué, on en distingue** encore plusieurs autres qui s'emploient dans des circonstances tout à fait particulières et que nous allons mentionner rapidement.

Le point interrogatif est destiné, comme son nom l'indique, à marquer l'interrogation. Les propositions dont le verbe est construit dans la forme interrogative sont presque toujours suivies du signe de l'interrogation : *D'où venez-vous? Que dit-on de nouveau?* Si pourtant ces propositions servaient de complément à un verbe purement **énonciatif, ou** si elles ne servaient qu'à exprimer une idée de circonstance, de supposition, elles ne **devraient point être suivies du point interrogatif** : *Mentor demanda à l'homme qui il était* *la conduite de Protésilas.* (Fénelon.) *Voulez-vous qu'on* ***vous aime, commencez par aimer*** *vous-même*, c'est-à-dire : *si vous voulez qu'on vous aime*. Mais il y a des propositions qui, sans avoir la forme interrogative, servent pourtant à poser une question et sont prononcées sur le ton de l'interrogation; elles doivent alors être suivies du point interrogatif : *Vous voulez sortir? Eh bien, sortez sur-le-champ.*

Le point exclamatif se met après la plupart des interjections, mais pour imiter, excepté *ô* le point ne se met qu'après les mots servant à nommer l'être qu'on invoque : *Ah! Aïe! Ouf! O mon Dieu!* Le point exclamatif se met encore après toute phrase ou toute partie de phrase exprimant la surprise, l'admiration, l'effroi, et devant être prononcée d'un ton propre à provoquer les mêmes sentiments : *Hélas! malheur à nous! notre gloire nous a quittés.* (Fénelon.) *Quelle honte pour vous, si, après de si belles promesses, vous échouez misérablement!*

Les points suspensifs annoncent que le sens reste suspendu, qu'on ne peut ou ne veut pas achever d'exprimer la pensée : *Quant à eux... Mais, avant le récit de leurs actes, il importe de placer le tableau de l'organisation de leur pouvoir.* (L. Blanc.)

La parenthèse sert à isoler au milieu d'une phrase des mots qui ne sont pas nécessaires pour le sens général et qu'on y a insérés pour rappeler incidemment une pensée tout à fait secondaire : *Attristé, non découragé, il avait reconnu (j'emploie ici ses propres expressions) que la vérité se prête plus difficilement qu'on ne le croit aux prescriptions accidentelles.* (De Falloux.)

Les guillemets se mettent souvent au commencement et à la fin de chaque citation, et quelquefois même au commencement de chaque ligne des citations. Le guillemet initial se nomme *guillemet ouvrant* («), et celui qui termine la citation s'appelle *guillemet fermant* (»).

Le tiret marque le changement d'interlocuteur dans un dialogue; il remplace quelquefois la parenthèse, et alors il est double; enfin il sert à détacher les parties de phrases qu'on veut présenter comme étant l'expression d'une pensée décousue, mobile. *Éloquence de M. Taschereau : Ah! — oh! — hi! — hum! — Je demande l'appel nominal.* (Alph. Karr.)

Debout! dit l'Avarice, il est temps de marcher.
— Hé! laissez-moi — Debout! — Un moment. — Tu répliques!
BOILEAU.

Les règles que nous venons d'exposer sont des règles fixes; basées sur la syntaxe, elles n'admettent ni la fantaisie ni le caprice. Cependant quelques écrivains, ne s'en rendant pas un compte exact, croient qu'on peut s'en exonérer; que la *ponctuation*, comme le style, est une affaire individuelle, qu'elle peut varier, suivant le caractère et le tempérament du talent. Mme Sand, qui a une *ponctuation* à elle et qui fait souvent la guerre aux protes de ses éditeurs lorsqu'on change, dans le livre, celle de ses manuscrits, a essayé de soutenir cette thèse; elle n'y a pas réussi. Ainsi, elle proscrit absolument l'usage du double point, sauf devant une citation; dans tous les cas, elle le remplace, soit par une simple virgule, soit par un point et virgule. Quelques écrivains ont également admis cette règle, trouvant le double point trop sentencieux, trop doctoral. Son emploi cependant se justifie, comme nous l'avons expliqué plus haut, lorsqu'il y a entre deux membres de phrase une opposition tranchée, que la virgule ne marquerait pas suffisamment, ou lorsqu'une dernière proposition résume et condense les propositions précédentes. Toutefois, ce n'est là qu'une nuance et, de toutes les règles de *ponctuation*, celles qui concernent le double point semblent être les plus facultatives.

Une autre réclamation de Mme Sand, formulée dans ses *Impressions et souvenirs* (1873), est beaucoup moins heureuse. « Beaucoup de virgules que l'on place avant *qui* sont superflues, dit-elle, et ralentissent le mouvement. » Elle cite les phrases suivantes : « Elle s'approcha de la lampe, qui finissait de brûler. — Je confiai le message à cet homme, qui me parut honnête; » et elle propose de supprimer les virgules comme inutiles et fatigantes. Ces exemples, choisis par Mme Sand pour le besoin de sa cause, combattent précisément contre elle, et c'est ce que le journal l'*Imprimerie*, rédigé par des protes, a fort bien relevé (n° de [illegible] 1873). La suppression de la virgule constituerait une lourde faute. Dans le premier exemple, en enlevant la virgule, la phrase signifierait : *Elle s'approcha de la lampe qui finissait de brûler*, par opposition à d'autres lampes encore dans tout leur éclat, et ce n'est pas du tout ce que veut dire l'auteur. Dans le second cas, on aurait : *Je confiai le message à cet homme qui me parut honnête*, c'est-à-dire à l'homme que vous savez, qui me parut honnête [illegible], et ce n'est pas non plus ce que veut dire l'auteur. Il y a là une règle fixe qui ne dépend pas des caprices de l'écrivain : il faut une virgule devant *qui* toutes les fois que la proposition incidente est une simple explication, un développement non indispensable; il n'en faut pas [illegible] la [illegible] membre de phrase ou le mot précédent. Par conséquent, la suppression de la virgule rendrait [illegible] une simple proposition incidente [illegible] laisserait complètement le sens. Cette petite discussion montre suffisamment quelles nuances délicates peut rendre une bonne *ponctuation*.

— Hist. *La ponctuation dans les inscriptions et les manuscrits.* L'usage de signes accessoires [illegible] pour distinguer les phrases entre elles et marquer les divisions essentielles dans une même phrase ne remonte pas au delà du [illegible] siècle avant notre ère, mais l'usage des points pour distinguer les mots et empêcher la confusion qui pouvait s'établir entre eux remonte à une très-haute antiquité. Dans les fameuses tables Eugubines, en caractères étrusques, chaque mot est suivi de deux points; dans les mêmes tables, en caractères latins, chaque mot est suivi d'un point. Une inscription trouvée à Athènes, et qui date de 450 av. J.-C., offre entre chaque mot trois points placés verticalement. Quelquefois, les points, au nombre de trois ou de quatre, sont disposés en triangle, en carré, en cercle, en rhombe ou en losange. Dans d'autres inscriptions, les points sont remplacés par différentes figures. Muratori a publié une inscription dans laquelle des losanges, placés après chaque mot, tiennent lieu de points. Le tome IIIe des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* contient une inscription trouvée à Lyon, dans laquelle les points sont remplacés par des branches ou des feuillages. Ailleurs, c'est une figure en forme de cœur qui les remplace, ou bien encore une croix. L'*Histoire de Languedoc*, par dom Vaissète, présente des inscriptions où les points ont la forme de chevrons brisés. Après un sigle, c'est-à-dire après une lettre unique valant un mot, on trouve souvent, en guise de point, un losange ou un *x*. Il existe une légende d'un sceau dont chaque lettre est suivie d'une étoile. Dans une inscription funéraire, reproduite par Montfaucon, la virgule remplace le point après chaque mot. Il y a un assez grand nombre de monuments runiques chrétiens où les mots sont séparés par X ou par xX.

L'emploi d'une figure triangulaire pour tenir lieu du point après chaque mot, comme on le voit dans l'obélisque d'Auguste, fut fréquent dès un temps assez reculé; mais l'usage le plus ordinaire fut d'employer le point rond. Ce point pouvait être noir ou blanc; dans ce dernier cas, il ressemblait à un petit o. Il faut prendre garde que le point, dans les inscriptions, n'a pas pour unique objet de séparer les mots; on le voit fréquemment comme signe abréviatif : après la première lettre d'un prénom, après un mot non terminé et à la suite d'un sigle. Il faut remarquer aussi que le point a été mis très-souvent à la fin des lignes, quand le sens s'y trouve terminé, ou qu'on l'y remplace par quelqu'une des figures mentionnées ci-dessus. Les bénédictins, qui, dans leur *Nouveau traité de diplomatique*, ont étudié en détail tout ce qui regarde l'écriture chez les anciens, concluent ainsi sur la *ponctuation* des marbres et autres monuments portant des inscriptions : « Il résulte de nos recherches : 1° que jusqu'au Ve siècle l'usage était ordinaire d'y distinguer les mots; 2° qu'ils étaient souvent suivis de points et que le plus souvent ces points étaient placés après des sigles ou des mots abrégés; 3° que, quand on mettait des points à la fin de chaque mot, quelquefois on les supprimait à la fin des lignes; 4° que la figure commune des points est simple ou en triangle, ayant pour l'ordinaire la pointe en bas; 5° que les autres figures varient et sont purement arbitraires. »

Aristophane de Byzance, qui vivait au commencement du IIe siècle avant notre ère, passe pour avoir le premier ponctué ses manuscrits; auparavant, il n'existait souvent, dans les manuscrits, aucune séparation entre les mots, ce qui devait être pour le copiste et le lecteur une cause de fréquentes confusions. Aristophane de Byzance distingua les différents membres du discours au moyen de trois signes. Pour indiquer l'achèvement complet du sens, il plaça un point à l'extrémité supérieure de la dernière lettre du dernier mot; c'était le *point parfait*. Pour indiquer la suspension d'une phrase non encore complète, il mit un point à l'extrémité inférieure de la dernière lettre du mot; c'était le *sous-point*, semblable à notre point actuel pour la place, mais non pour la signification. Enfin, il indiquait un sens très-légèrement suspendu par le point à mi-hauteur de la dernière lettre. C'était le [illegible]. Ces trois sortes de points [illegible] deux points et notre virgule [illegible] tout le plus [illegible] dans les écoles; [illegible]

[illegible] « A l'exemple de [illegible] et de Cicéron, disent les bénédictins, saint Jérôme [illegible]

[illegible] tations. » Le système des versets a été conservé [illegible] Le *Virgile* du Vatican [illegible] nombre de pages, est sans aucune trace de *ponctuation* [illegible] contre, elle a été [illegible] le montre la couleur de l'encre. Le texte des Évangiles écrits au VIe [illegible] ne renferme ni points ni virgules. Il n'y en a [illegible] non plus dans l'ancien manuscrit des épîtres de saint Paul, qui existe à la Bibliothèque nationale. [illegible] Germain, évêque de Paris, les mots même ne sont presque jamais séparés. La séparation des mots commence à être plus fréquente vers le milieu du VIIIe siècle. On en a pour exemples les reproductions contenues dans la [illegible] du recueil de Mabillon et le manuscrit des épîtres de saint Paul du Vatican [illegible]. Dans le [illegible] la séparation arrive quelquefois à être complète, comme dans le manuscrit des heures de Charles le Chauve en [illegible]. Les [illegible] de la fin du VIIIe siècle et du IXe se distinguent par le petit nombre de mots qui ne sont pas séparés. [illegible] l'étude, recommanda aux copistes la séparation des mots et la *ponctuation*. [illegible] leur étaient destinés, dans les écoles :

Hic [illegible]
Per [illegible]
Et [illegible]

On pose [illegible] en principe [illegible] ne peut pas remonter au delà du VIIIe siècle. Il n'est [illegible] testable; ce que l'on peut dire, c'est que, dès le commencement, la *ponctuation* varia tant [illegible] n° 9394 A de la Bibliothèque [illegible] VIIe ou du VIIIe siècle, les points servent de virgules, et les deux points [illegible] le point y sont figurés par le signe >> Dans le manuscrit [illegible] que, c'est un signe du même genre qui remplace les points et les virgules dans la suite du texte, et les points après les titres ou les [illegible] Bréviaire du point [illegible] siècle, on trouve très-fréquemment le point pour [illegible] de Byzance [illegible] phrase, il équivaut à la virgule [illegible] point surmonté d'un trait [illegible] la virgule [illegible] par trois points [illegible] Au XIIe siècle [illegible]

[illegible]

Au XVe siècle [illegible]

[illegible] rer les mots, les syllabes, les membres du [illegible] *que*. Les copistes employaient encore le point [illegible] supprimer et qu'ils ne voulaient pas effacer [illegible] soit par un point au-dessus, soit par un point au-dessous, soit par deux points, l'un au-dessous, l'autre au-dessus de la lettre.

[illegible] rarement, au VIIe siècle, devient plus ordinaire [illegible] cle; à partir de cette époque, ils jouent un rôle important, mais ils varient, et dans la [illegible] qu'il leur est donnée.

Avec l'imprimerie, suivant certains érudits, naquit le système de la *ponctuation* moderne; mais, pour prendre un ton moins affirmatif, nous dirons seulement qu'il se développa et se fixa peu à peu dans les livres imprimés. Les premiers imprimeurs ne suivirent pas fidèlement [illegible] et elles n'étaient pas encore universellement observées au XVIe siècle. Le point en bas, la virgule, le deux-points, le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation devinrent d'un usage à peu près uniforme dans le latin, dans les langues néo-latines et dans les langues germaniques. Pour le grec, on ne revint pas au système ancien; on garda le [illegible] Aristophane de Byzance, mais au lieu de signifier, comme chez ce grammairien, un sens suspendu, il signifia le sens complet, comme dans les langues modernes; on garda aussi le point en haut, mais il signifia le sens suspendu et non plus, comme autrefois, l'entier achèvement du sens; on usa, en outre, de la virgule, absolument de la même manière qu'en usent les langues modernes. Le signe du point et virgule fut employé pour marquer l'interrogation; l'emploi [illegible] interrogatives parait remonter au IXe siècle. Pour le point exclamatif, il ne fut pas d'un usage général; bien des érudits le rejetèrent. Ce système [illegible] XVe siècle.

Maintenant, nous admettrons volontiers, avec Mme Sand, qu'il y a une certaine latitude laissée à l'écrivain dans les détails de la *ponctuation*; l'un abusera du point d'exclamation, en mettra deux, trois; l'autre abusera de la parenthèse, du tiret, du guillemet. Ce sont choses arbitraires. Michelet use de la virgule deux fois plus que tout autre; il sépare le substantif de son épithète par une virgule, afin de lui donner plus de force; tantôt il hache ses phrases menu et emploie alors [illegible] *ponctuation*; tantôt, au contraire, il les construit d'un bloc. [illegible] *ponctuation* ne fait qu'en suivre le mouvement. Par exemple, il dit: « Une émotion de plaisir, sauvage, homicide, est attachée, chez beaucoup d'hommes, à la destruction. » Voilà bien des virgules et il n'y en a pas une d'inutile; on ne pourrait en supprimer deux qu'en construisant la phrase autrement, en disant: « Une sauvage et homicide émotion de plaisir est attachée [illegible] ble avoir sa *ponctuation*, ce n'est pas que la *ponctuation* soit arbitraire, c'est que l'écrivain [illegible]

— [illegible] le discours; sans quoi il serait impossible de [illegible] membres de la période les uns des autres. Dans l'intime mariage de la poésie et de la musique, il faut que les deux arts s'accordent sur ce point; sans cela, il arriverait fréquemment que l'on ne comprendrait pas ce que [illegible] compositeur, en ce cas, serait manifeste.

Les grammairiens n'ont qu'un seul signe pour indiquer la terminaison d'une phrase [illegible] devrait prévaloir, attendu qu'une période peut renfermer plusieurs phrases qui n'exi[illegible] d'une langue [illegible]

PONCTUÉ, ÉE [illegible] v. Ponctuer. Où l'on a marqué la ponctuation: [illegible]

— [illegible] *Un* [illegible] *son extérieur et dans ses* [illegible] PONCTUÉ *comme un livre.* (Ninon de Lenclos.)

— [illegible] *Ligne ponctuée*, Ligne formée d'une suite de points: *Dans les cartes géographiques, on indique ordinairement les limites par des* LIGNES PONCTUÉES.

— Techn. Se dit d'une gaufrure ou d'une poterie qui offre le défaut appelé ponctuage.

— Hist. nat. Se dit des animaux et des végétaux qui sont parsemés de taches en forme de points: *Serpent, lézard* PONCTUÉ. *Poisson* PONCTUÉ. *Pomme* PONCTUÉE.

— Bot. *Vaisseaux ponctués*, Vaisseaux végétaux dont la surface est marquée de dépressions semblables à des points.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre labre.

— s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre persègue.

PONCTUEL, ELLE adj. (pon-ktu-el, è-le — du lat. *punctum*, point; de *pungere*, piquer, qui est rattaché par Delâtre à la racine sanscrite *puns, pung*, râper, broyer). Qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis de faire: *Homme* PONCTUEL. *Femme* PONCTUELLE. *Être* PONCTUEL *à s'acquitter. Il ne suffit pas de donner des ordres, il faut encore en surveiller la* PONCTUELLE, *l'intelligente exécution.* (E. de Gir.)

— Qui est fait à point nommé: *Une réponse* PONCTUELLE.

PONCTUELLEMENT adv. (pon-ktu-è-le-man — rad. *ponctuel*). Avec ponctualité: *S'acquitter* PONCTUELLEMENT *de son devoir. Les ordres de Sa Majesté seront* PONCTUELLEMENT *accomplis.* (Alex. Dum.)

PONCTUER v. a. ou tr. (pon-ktu-é — du lat. *punctum*, point. Prend un tréma sur l'i aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous ponctuïons; que vous ponctuïez*). Marquer la ponctuation de: PONCTUER *soigneusement ses manuscrits.*

— Marquer, accentuer les pauses de: PONCTUER *ses phrases. Il parlait sans trêve et ne* PONCTUAIT *ses paroles qu'avec des verres de vin.* (Fr. Wey.)

— Mus. Marquer les repos, diviser les phrases en composant.

PONCTULÉ, ÉE adj. (pon-ktu-le — du lat. *punctulum*, dimin. de *punctum*, point). Hist. nat. Marqué de très-petits points.

PONCY (Louis-Charles), poëte français, né à Toulon en 1821. Issu d'une famille presque indigente, il fut mis, dès l'âge de neuf ans, au service des maçons et il exerça lui-même ce métier. Poncy ne savait presque rien, car il n'avait suivi que pendant dix-huit mois les cours de l'école primaire, lorsque, ayant lu des tragédies de Racine, il sentit naître en lui un goût très-vif pour la poésie. A l'exemple de Jasmin, de Reboul, de Savinien Lapointe, etc., le pauvre ouvrier maçon employa tous ses loisirs à écrire des vers. Quelques-unes de ses pièces attirèrent sur lui l'attention, et, grâce à des souscriptions organisées par des Toulonais, il publia un premier recueil de *Poésies* (Toulon, 1840, in-8°), puis les *Marines* (Paris, 1842, in-12). Ce second recueil commença à attirer sur lui l'attention publique et lui valut des encouragements de Béranger, d'Arago, de Mme Sand et de Villemain, qui lui fit don de toute une bibliothèque. Depuis lors, Poncy a publié successivement le *Chantier*, poésies (Paris, 1844, in-12), la *Chanson de chaque métier* (Paris, 1850, in-8°) et le *Bouquet de Marguerite* (Paris, 1855, in-8°), recueil de vers dans la manière de Pétrarque; mais aucun de ces recueils n'est supérieur aux *Marines*. Pendant assez longtemps, le maçon toulonais continua à vivre de son métier; mais, en 1848, il exerça de modestes fonctions administratives, fut, pendant quelque temps, suppléant de juge de paix et devint enfin, en 1850, secrétaire de la chambre de commerce de Toulon. Il a reçu, en 1865, la croix de la Légion d'honneur.

M. Ortolan a écrit une notice sur Ch. Poncy et l'a placée en tête des *Marines*. « Le genre qui domine dans les poésies de Poncy, dit-il, est celui de la description, surtout de la description [illegible] On sent que le poëte aime la nature et la mer. Quelques-unes de ses pièces ne manquent ni d'émotion ni de charme; mais le défaut d'instruction s'y fait trop souvent sentir. Le vers manque de vigueur et de cette forme savante sans laquelle il n'est point de grand art. Pour donner une idée de sa manière, nous citerons quelques vers de la [illegible] *A ma tente cassée.*

> Mon [illegible] est veuve
> De sa lame d'acier [illegible] de Castor.
> Hélas! [illegible]
> Doit aujourd'hui la remplacer.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] sur l'étagère,
> [illegible]
> [illegible]

PONCY DE NEUVILLE (Jean-Baptiste), né à Paris en 1698, mort dans la même ville [illegible] 1737. [illegible] de l'ordre des jésuites, qu'il quitta pour rentrer dans le monde. Se trouvant sans fortune, il chercha des ressources dans des travaux littéraires, fut couronné sept fois par l'Académie des jeux Floraux et n'en mourut pas moins, comme il avait vécu, pauvre et dédaigné. On lui doit, outre ses pièces de vers, deux tragédies: *Judith*, jouée à Saint-Cyr en 1726, et *Damoclès*, publié dans le *Cours des sciences* du P. Buffier; enfin, un *Panégyrique de saint Louis*.

POND (John), astronome anglais, né vers 1767, mort en 1836. Au sortir du collége, où il s'était attaché particulièrement à l'étude des sciences, il voyagea sur le continent. De retour en Angleterre, il s'occupa, dans l'observatoire de Westbury (comté de Somerset), de dresser un catalogue des principales étoiles fixes, puis il entreprit, en 1808, une série d'observations par laquelle il démontra que le quart de cercle dont on se servait à Greenwich pour déterminer les déclinaisons avait varié de forme depuis le temps de Bradley. En 1807, il s'établit à Londres, remplaça, en 1811, comme astronome royal, Maskelyne et remplit ces fonctions jusqu'en 1835. Grâce à la munificence du gouvernement, il vit s'élever à Greenwich le magnifique cercle mural de Troughton, et, dès 1812, il put, au moyen de ce puissant instrument, faire des mesures plus promptes et plus exactes que toutes celles que l'on avait prises avant lui. Il s'occupa d'une façon toute particulière de la question des parallaxes des étoiles fixes, c'est-à-dire des positions différentes d'une même étoile durant le mouvement de la terre dans son orbite, et, après dix années de recherches, il reconnut que la parallaxe des étoiles ne pouvait être que d'une très-petite fraction de seconde, valeur insaisissable même avec les instruments les plus exacts. Pond reconnut que la plupart des étoiles ont un mouvement propre qui les porte, avec plus ou moins de rapidité, vers le sud, de manière à accroître leurs distances au pôle nord. Ses observations ont confirmé ce fait que la terre, qui déjà tourne sur son axe et autour du soleil, participe encore à un troisième mouvement qui déplace notre système solaire et le porte vers des régions inconnues. C'est pendant le cours de ces recherches que cet astronome a substitué pour la première fois un horizon de mercure au fil à plomb et au niveau des cercles astronomiques. Pond n'était pas un savant mathématicien, mais c'était, en revanche, un observateur scrupuleux et sagace. On lui doit un *Catalogue de 1,113 étoiles*, terminé en 1833 et, à cette époque, le plus complet qui eût encore paru, ainsi qu'un grand nombre de *Mémoires*, insérés dans les *Transactions philosophiques* et dans le *Recueil des mémoires de la Société astronomique*.

PONDAGE s. m. (pon-da-je — angl. *poundage*; de *pound*, livre, forme du latin *pondus*, poids). Droit perçu en Angleterre sur le poids des marchandises, à l'entrée et à la sortie.

— Min. Inclinaison de la veine du charbon de terre.

PONDAISON s. f. (pon-dè-zon — rad. *pondre*). Époque de la ponte des oiseaux.

PONDÉRABILITÉ s. f. (pon-dé-ra-bi-li-té — rad. *pondérable*). Qualité de ce qui est pondérable: *La* PONDÉRABILITÉ *de certains gaz est démontrée.*

PONDÉRABLE adj. (pon-dé-ra-ble — lat. *ponderabilis*; de *pondus*, poids). Qui peut être pesé; qui a un poids appréciable: *Corps* PONDÉRABLE. *Fluides* PONDÉRABLES.

PONDÉRAL, ALE adj. (pon-dé-ral, a-le — du lat. *pondus*, poids). Qui a rapport au poids.

— Comm. *Titre pondéral*, Titre exprimé en poids. *Le titre* PONDÉRAL *de l'argent français est de 900 millièmes.* ‖ *Parties pondérales*, Parties d'un mélange dont la quantité est exprimée en poids.

PONDÉRATEUR, TRICE adj. (pon-dé-ra-teur, tri-ce — rad. *pondération*). Qui pondère, qui maintient l'équilibre: *Pouvoirs* PONDÉRATEURS. *Puissance* PONDÉRATRICE.

PONDÉRATION s. f. (pon-dé-ra-si-on — rad. *ponderer*). Physiq. Équilibre produit par des forces qui agissent en sens contraire.

— Fig. Équilibre produit par des actions opposées: *Le* PONDÉRATION *des pouvoirs. Ce qui est difficile est de trouver un système de* PONDÉRATION *atomée par le droit, sous lequel la liberté soit aussi à l'aise que l'autorité.* (Proudh.) *La société est un vaste système de* PONDÉRATION *dont le point de départ est la liberté.* (Proudh.) *Le régime constitutionnel entraîne une certaine* PONDÉRATION, *même dans la débauche et l'extravagance.* (Ed. About.)

— B.-arts. Sorte de balancement harmonieux produit par l'opposition des masses.

— Encycl. Philos. mor. « Il faut apporter de la mesure en toutes choses, » dit la philosophie antique. « L'excès en tout est un défaut, » dit le proverbe. « Notre liberté finit là où commence la liberté d'autrui, » dit-on en politique. Voilà des vérités reconnues de tout le monde, mais il n'est pas facile de déterminer la juste mesure, ce qui est excès pour l'un ne l'est pas pour un autre, tout que ma liberté gêne peut se faire [illegible] de sa propre liberté, et qui peut se vanter de ne pas empiéter sur le droit d'autrui, aussi bien que d'avoir une notion [illegible] de son propre droit? Ces axiomes admis de tous sont, comme on le voit, impuissants pour mener à la justice. Quand on rencontre des théories si claires, qui sont d'une application si difficile, c'est que ces théories méconnaissent la véritable face du problème et que leur clarté n'est que superficielle. A l'insuffisante lumière de leurs maximes, on se lance dans la pratique, toujours pleine de chausse-trapes.

« Il faut apporter de la mesure en toutes choses. » Rien de plus clair en apparence, rien de plus obscur en réalité, parce que le mot *mesure* est un de ces termes vagues que chacun entend d'après ses opinions préconçues, d'après ses passions, d'après son intérêt. C'est justement pour cela que les moralistes ont proposé de remplacer le mot mesure par un mot qui leur paraît plus précis: *pondération*. Si l'on doute de l'insuffisance absolue du terme *mesure*, qu'on le soumette à cette épreuve contradictoire: d'un côté, c'est une faute d'être trop vif, trop lent, trop confiant, trop défiant, trop susceptible, pas assez susceptible, trop sévère, pas assez sévère; de l'autre côté, on ne saurait être trop bon, trop honnête, trop circonspect, trop courageux, trop instruit; d'où ressort cette conclusion que la mesure, bonne en certaines choses, est absolument mauvaise en d'autres. C'est déjà un grand pas de fait vers la *pondération*, qui est la réalisation de la justice, tant en nous-mêmes, par l'hygiène de notre être moral, qu'en dehors de nous par notre influence et notre action, que d'avoir déterminé qu'il existe des facultés admettant la mesure et d'autres qui la rejettent. Quelles sont les facultés et les sentiments qui admettent la mesure? Ce sont les sentiments simples, les facultés premières, qui ne sont bonnes ou mauvaises que par l'usage qu'on en fait; pour préciser, les manières d'être de notre individu sont bonnes quand, se pondérant l'une par l'autre, elles forment un tout harmonieux, dont chaque partie fonctionne avec une force réglée et en un temps voulu; elles sont mauvaises à l'état isolé. L'homme toujours lent et l'homme toujours actif sont également absurdes. La confiance a du bon, la défiance aussi, mais quand d'autres facultés viennent à leur aide. Indulgence continuelle ou perpétuelle sévérité, c'est également de l'injustice. Au contraire, l'intelligence, le courage, la circonspection, l'instruction, l'honnêteté, la bonté ne tombent pas sous la même règle que la lenteur, l'activité, la défiance, etc., parce que ce sont des facultés complexes qui résultent du jeu harmonique de facultés et de sentiments plus simples. L'honnêteté, qui est la bonne entente, la sauvegarde et la défense du bien d'autrui et de notre bien propre, ne saurait être trop grande, parce qu'on n'entend, on ne sauvegarde et l'on ne défend jamais trop ce qui constitue l'équilibre individuel et l'équilibre social; jamais l'excès ne peut être atteint en fait d'instruction, parce que l'instruction suppose: 1° l'intelligence qui sait choisir les matériaux intellectuels et moraux; 2° l'élaboration de l'esprit qui se les assimile. En résumé, on n'est jamais trop bon, trop honnête, trop courageux, trop instruit, trop sage, parce que être trop bon, c'est n'être pas bon; être trop sage, c'est n'être pas sage, etc. La raison en est que bonté, honnêteté, courage, sagesse, science sont des noms divers d'une seule et même chose: la *pondération*, qui règle l'arrangement et le fonctionnement des parties de notre individu en vue du but à atteindre, qui est le beau, le vrai, le bien.

La *pondération* est à la fois un art, une science et un instrument.

L'instinct est le fait fondamental de la sensibilité, c'est-à-dire de la mise en rapport du moi et du non-moi; dans un homme naturellement pondéré, bien équilibré, le courage, l'honnêteté, la prudence sont instinctifs comme des besoins de l'ordre animal. Les hommes bien constitués s'épargnent ainsi bien des luttes qui épuisent les forces d'êtres moins bien équilibrés, et c'est pour les cas graves qu'ils usent de la *pondération* volontaire, à la fois art et science. L'instinct développe même à l'art et à la science. L'art et la science des parents renaissent en instinct chez les enfants. Telle est l'explication du progrès des mœurs.

La *pondération* volontaire est cet effort que nous faisons sur nous-mêmes, après un avertissement de l'instinct, pour bien connaître le but à atteindre, l'obstacle à renverser, les dangers à éviter, et ensuite pour disposer nos forces internes en conséquence, c'est-à-dire exciter les unes, faire taire les autres, proportionner les moyens au résultat. Ceci est affaire de science pour connaître et d'art pour exécuter.

Un solliciteur s'engage un jour dans l'escalier d'Helvétius; il entend le maître gronder sévèrement sa servante, parce qu'elle a jeté une allumette qui n'avait brûlé que par un bout. Le solliciteur voit déjà sa demande repoussée; il s'enfuit au plus vite et, par suite de cette hâte, il fait assez de bruit pour que Helvétius s'en inquiète et paraisse au haut de l'escalier. Le philosophe appelle et reçoit le solliciteur; sa demande était fondée sur une misère vraie: Helvétius le laisse puiser largement dans sa bourse. Dans son étonnement et dans sa joie, le solliciteur ne peut s'empêcher de faire part de sa surprise d'avoir rencontré un homme si généreux dans celui qu'une allumette incomplétement utili-

sée venait de mettre hors de lui : « Pourquoi, lui répondit Helvétius, confondez-vous économie et avarice ? » Pourquoi, aurait pu répondre le philosophe, confondez-vous *mesure* et *pondération?* L'économie est justement une qualité pondérée qui, éloignée de l'avarice autant que de la prodigalité, est une troisième chose. Seul, l'homme économe sait et peut être généreux. Au contraire, les hommes du juste milieu, ceux qui craignent de tomber dans les excès par peur du ridicule plutôt que par haine de la faute, ceux qu'on qualifie d'esprits honnêtes et modérés, louvoient toute leur vie entre deux vices contraires; ils ne veulent pas passer pour être avares et cependant, dans certains actes, l'économie ne se distingue de l'avarice que par l'intention. Ils ne veulent pas non plus passer pour prodigues, et cependant bien des fois son bon cœur force le véritable honnête homme d'être prodigue. On reconnaît que l'économie est une règle de conduite, une loi qui satisfait le cœur et la raison, justement à ceci qu'elle permet, selon les cas différents de la vie, d'avoir une conduite différente, qu'elle peut rivaliser en rigueur avec l'avare et en expansion avec le prodigue. Seulement, l'économe sait que ce n'est pas pour lui qu'il conserve, et en cela il est profondément différent de l'avare. Le généreux sait que son élan est désintéressé et que sa prodigalité ne retombe pas sur lui-même.

A ses débuts dans la vie, Helvétius donna une preuve plus haute encore de la faculté de *pondération* que possédaient son cœur et son esprit. Il représentait à Bordeaux les intérêts de la ferme. Les vignerons souffraient de la lourdeur des impôts. La réputation de bonté du jeune Helvétius était déjà faite. Les plus âgés des vignerons du Bordelais viennent le trouver et lui soumettre l'injustice du fisc et la misère de leur situation. Un conflit moral surgissait devant Helvétius : le conflit de son intérêt et de celui de ces braves gens. Comment se fût tiré de ce mauvais pas un homme du juste milieu, un esprit mesuré, un cœur sage? Il eût plaint les vignerons; il les eût aussi encouragés à la patience. Si l'on suppose que cet homme de sens puisse pousser l'irréflexion jusqu'à se faire près de la compagnie l'interprète des plaintes des Bordelais, il le fera dans des termes si modérés que la compagnie n'en tiendra aucun compte. Si cet honnête esprit manque de souplesse, il recueillera le blâme de ses chefs et la haine des vignerons. S'il est habile, il recoltera à la fois de la popularité et de l'avancement. Mais qu'est-ce qu'une semblable conduite a de commun avec la véritable honnêteté? en quoi sert-elle l'intérêt général? Helvétius dit aux vignerons : « Révoltez-vous; on n'obtient jamais que ce que l'on prend; moi, je ferai mon devoir : à la tête de mes hommes, je me ferai tuer, mais la compagnie cédera. » La compagnie céda, mais son premier soin fut de revoquer un pareil agent, et c'est ainsi que la France eut un philosophe de plus.

Pour faire comprendre le rôle de la *pondération* en littérature, il n'est guère de querelle plus instructive que celle de Cicéron et de Brutus sur le style qui convient à l'orateur. Il est inutile de dire que Cicéron l'emporta, sans entamer en rien, il est vrai, l'argumentation de l'adversaire, qui était son ami. Servi par le latin, la langue pondérée par excellence, Cicéron aurait pu réaliser et décrire à la fois le type de l'orateur et ainsi éviter de tomber dans l'ornière de la rhétorique. Sa langue, plus dialectique que la nôtre, lui fournissait des termes qui nous manquent. Entre le style simple et le style sublime se pose évidemment un moyen terme. Est-ce la mesure qui nous donnera la recette de ce style moyen? Est-ce la *pondération?* Cicéron a imaginé un style mesuré, *interjectus*, tenant le milieu entre ces deux excès, la simplicité et le sublime, non pas *utriusque particeps*, participant de l'un et de l'autre, mais, pour dire le vrai, s'en éloignant également. Il inventait du coup le style classique.

Cicéron, d'ailleurs, commit une autre erreur : il dissociait le fond de la forme. Tout en recommandant l'étude des philosophies et de la dialectique, il croyait que le rôle de l'éloquence est d'intervenir à un moment donné et de jeter un manteau, un ornement sur la pauvre et indigente vérité. Il disait que le style doit être orné; Brutus soutenait que, pensée et parole ne formant qu'un tout indissoluble, le style doit être nu. Brutus avait raison. La nature de la pensée entraîne comme conséquence immédiate le caractère du style. Le modèle proposé par Brutus était Thucydide; celui de Cicéron était en apparence Démosthène, mais, en réalité, c'était Cicéron.

Ainsi, les esprits mesurés font du style une question d'ornement ajouté à la pensée; ils ont pour but d'éviter les défauts et pour moyen le tâtonnement, le respect du convenu. Seuls, les génies n'te arrêtes, dont le caractère principal est la *pondération*, savent penser tout ce qu'ils disent et dire tout ce qu'ils pensent sans prévention, sans préjugés, sans crainte, sans forfanterie.

On retrouve cette même différence entre les politiques fins, c'est-à-dire mesurés, et les politiques profonds, c'est-à-dire pondérés. Le politique fin tâtonne; il est sceptique au petit sens du mot; il n'a ni fermeté de but ni fixité de moyen; il gouverne au jour le jour; il fuit les apparences du gouvernement personnel autant que celles de la démagogie; il essaye d'asseoir la machine sur le misérable point d'appui de cet équilibre instable; il est moraliste dans sa parole, corrupteur dans ses actes; le type de l'éloquence, pour lui, est cette étoffe qui prend un reflet nouveau à chaque jour qu'elle reçoit, à chaque position qu'on lui donne. Le gouvernement des politiques fins a tous les défauts du machiavélisme, sans avoir la hauteur et la fixité du but, tous les vices du jésuitisme sans pouvoir rivaliser de décorum avec lui; car Machiavel et Loyola, patients comme des méridionaux, avaient l'une des qualités de la *pondération*, la fixité; ils poursuivaient, par tous les moyens, l'un l'intérêt de sa patrie, l'autre celui de sa secte. Le piédestal des Machiavel et des Loyola est fait de la sottise des politiques fins.

Mais qu'on s'adresse dans l'antiquité à Lycurgue, c'est-à-dire à Sparte; à Aristote, c'est-à-dire au représentant d'Athènes libre et philosophe; que de nos jours on demande la solution du problème politique et social à Hobbes, ou à La Boétie, ou à Proudhon, on entre dans le monde des politiques profonds.

La *pondération* en morale, en art, en politique est donc un autre nom de la science. Les éléments deviennent divers et contradictoires dès qu'on touche à la morale, à l'art, à la politique, parce que les contradictions de la nature humaine y sont nécessairement en jeu. Par l'esprit de *pondération*, le moraliste, l'artiste, le politique analysent bien les accords et les discords du beau et de l'honnête, de l'honnête et de l'utile, de l'amour de soi et de l'amour d'autrui, du sentiment et de la raison, de l'autorité et de la liberté, du réel qui est et de l'idéal qui doit être, etc. Ils ne s'abandonnent pas à l'inspiration du moment, à la crainte de blesser le préjugé, ou, vice égal, à la passion de paraître autre qu'autrui.

Sur la forte base des sentiments vrais, ils tentent une synthèse qui satisfasse également le cœur et la raison. Ils agissent rationnellement, scientifiquement. Leur morale en est plus humaine, leur art plus vivant, leur politique plus profondément sociale.

En un mot, voici l'erreur des esprits mesurés : les meilleurs se figurent que le bien, que le beau se tient entre les excès, qu'il suffit d'éviter pour réaliser l'adage aussi faux que fameux : *in medio stat virtus*. L'une des conséquences de cette erreur est que, par haine de la monotonie de leur style, de la plate convenance de leur art, de la mesquinerie de leur morale, de l'indécision de leur politique, des natures vivaces se jettent dans les excès et confondent brutalité avec force, tyrannie avec autorité, licence avec liberté, parti pris avec originalité, etc. En un mot, voici le rôle de la *pondération* et le but auquel mène ce précieux ensemble des vertus de l'esprit et du cœur : c'est de ne méconnaître aucun des éléments divers et contradictoires de la nature humaine, aucune des conditions, en apparence exclusives, des problèmes moraux, artistiques, politiques, sociaux. La *pondération* nous apprend à proportionner toujours les moyens au résultat, qui est l'accroissement et l'amélioration de l'activité de l'homme; elle enseigne, dans les cas ordinaires, non-seulement à ne sacrifier ni l'intérêt matériel, ni l'avantage intellectuel, ni la vie morale, mais encore à trouver la solution qui permet de combiner tous ces biens en un bien total. En vertu de cette économie réalisée sur les petits événements de la vie, elle peut enfanter les dévouements sublimes, c'est-à-dire exempts de regret et de sacrifice, les seuls qui soient d'un exemple fécond. Elle fait de la vertu une synthèse de toutes les forces, aussi éloignée de la résignation, qui châtre toujours quelque partie de l'être, que du calcul, qui l'atrophie dans son entier.

L'homme d'excès est celui qui ne voit qu'une partie du but, qui n'emploie qu'un moyen. Que l'on essaye, au physique comme au moral, de poursuivre un but un peu complexe, d'ajuster quelque chose à plusieurs fins, on aura aussitôt une idée de la lenteur et de la résolution qui sont le propre de la sagesse.

La vertu n'est pas un juste milieu, c'est une *pondération*, c'est un emploi harmonique des activités et des aptitudes particulières, c'est-à-dire proportionné tant aux ressources de chacun qu'au but qu'il se propose.

En thérapeutique, c'est un grand problème de trouver un médicament qui soit tonique sans être échauffant, qui calme sans stupéfier. Dans ce but, le médecin étudie le malade et tient compte de toutes les nécessités de son organisme; le pharmacien pèse, mélange, dilue chacun des ingrédients de l'ordonnance. C'est ainsi que, ayant pénétré, ... dans l'intimité de leur essence les éléments qu'il sent en ... , pesé ... et de réflexion, de sentiment et de raison, le sage fait sur lui-même de la thérapeutique morale, se parant avec le plus grand soin des faux ... étiquettes, des panacées et des formules toutes faites. *Pondera sed* ... Cet axiome de la médecine ne peut se généraliser ainsi : la *pondération* sauve l'homme et la société.

— Polit. *Pondération des pouvoirs.* Pour maintenir l'équilibre entre les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif et empêcher surtout l'absorption ou l'annihilation du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif on a songé d'abord à limiter, autant que faire se pouvait, les attributions de chacun de ces pouvoirs; ensuite, à créer certains ressorts particuliers destinés soit à amortir les chocs qui pourraient résulter de l'antagonisme des pouvoirs législatif et exécutif, soit enfin à fournir au premier de ces pouvoirs le moyen de contraindre le second à prendre telle ou telle direction, sans toutefois que le chef nominal de ce pouvoir fût mis en cause. Les parlementaires ont cru atteindre ce double but, d'abord en créant une seconde Chambre destinée dans leur pensée à établir une transition entre les représentants plus ou moins réels de l'opinion publique, c'est-à-dire la Chambre élue, et le pouvoir exécutif; ensuite, en plaçant le chef de ce pouvoir derrière un ministère seul responsable et destiné à couvrir un monarque qui devait assister impassible à tout ce qui se passerait dans l'État; de là, la fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

Tels sont les moyens employés en quelques pays, prônés en d'autres, comme devant infailliblement établir entre les pouvoirs exécutif et législatif cette bienheureuse harmonie qui est le dernier mot des gouvernements parfaits, tels que les conçoivent, en France par exemple, les parlementaires libéraux ou se disant tels. Pour mettre le pouvoir judiciaire à l'abri du pouvoir exécutif, la même école a inventé ce qu'elle appelle pompeusement l'inamovibilité de la magistrature, cette fameuse inamovibilité, qui n'empêche point un magistrat de passer d'un tribunal de première instance dans une cour d'appel et de là à la cour suprême lorsqu'il sait lire dans le réquisitoire du procureur du gouvernement la pensée du pouvoir. (Consulter l'histoire de l'Empire.)

Cela dit, voyons s'il est possible d'obtenir une *pondération* sérieuse du pouvoir par l'emploi des moyens dont nous venons de parler. Afin de rendre cet examen plus clair, nous étudierons les résultats qu'ils peuvent donner sous les trois formes de gouvernement, monarchie absolue, monarchie constitutionnelle et république.

Et, d'abord, il ne peut être ici question des pouvoirs réellement absolus et affichant nettement leur volonté de l'être. Chez les peuples qui subissent ces gouvernements, le maître seul fait tout, les lois et la justice. C'est le règne du bon plaisir. A côté de ces pouvoirs qui se déclarent eux-mêmes absolus et qui ont au moins le mérite de la brutale franchise se placent les pouvoirs absolus en fait, mais qui, n'osant point arborer franchement leur drapeau, s'entourent assez volontiers d'institutions généralement regardées comme le cortége nécessaire des gouvernements libéraux. De ce nombre fut l'Empire, qui, sur les dernières années de son existance, voulut faire du parlementarisme. Il eut ses deux Chambres : un Sénat conservateur qui ne conserva rien, pas même la dynastie, et qui s'évanouit un beau matin sans qu'on sût jamais au juste ce qu'étaient devenus ses membres; une Chambre de députés élue, pour les quatre cinquièmes, sous la pression des « préfets à poigne. » Il eut même un ministère qui partageait, paraît-il, la responsabilité avec l'empereur, quelque chose comme un ministère semi-responsable. Cette comédie dura peu, d'ailleurs, et se termina par la sanglante tragédie de l'invasion étrangère. Ce n'est pas sur cette mascarade gouvernementale, à laquelle s'associèrent cependant des hommes considérés comme de sérieux parlementaires, que nous jugerons la valeur des deux Chambres et d'un ministère responsable comme puissance pondératrice. De la justice nous ne dirons rien, car il ne serait point de plus dérisoire plaisanterie que de parler de la garantie qu'aurait offerte aux justiciables, sous l'Empire, ce principe tant vanté de l'inamovibilité de la magistrature.

Mais poursuivons notre examen, sans nous arrêter plus longuement à la sinistre farce jouée par M. Ollivier et ses comparses, sous la haute direction de l'auteur du coup d'État de décembre, et voyons si deux Chambres, un [illegible] peuvent donner, sous une monarchie constitutionnelle [illegible] répondrons à cette question en citant les gouvernements de Charles X et de Louis-Philippe, tous deux tombés, bien que munis des appendices, deux Chambres et ministère seul responsable, qui doivent empêcher tout choc entre les peuples et le roi; car si cette double chute eut lieu, ce n'est pas parce que ces deux princes commirent telle ou telle faute [illegible]; c'est parce que vouloir créer un souverain [illegible] c'est tout simplement vouloir une chose absurde [illegible] traités, etc., etc., le tout sans faire de politique [illegible] et cela le plus souvent contre les intérêts de [illegible] ne point relever [illegible] ment les ministres, responsable, comme si le chef du pouvoir exécutif, à moins d'une faiblesse particulière d'intelligence, n'était pas considéré comme guidant ses ministres au moins dans une certaine mesure. Bref, c'est ériger en principe une fiction ridicule et que nul ne peut prendre au sérieux. Si le prince prend au pied de la lettre ce qu'en style de greffier on pourrait appeler son rôle de meuble meublant, ce qui ne se présente pas, d'ailleurs, puisqu'un prince ne consent jamais à s'effacer complètement, si ce meuble, en chair et [illegible] consent à se désintéresser absolument des affaires politiques, il est clair qu'il y aurait avantage et profit à le remplacer par un meuble en bon et vrai bois une fois payé. Tout le monde y gagnerait, même le ministère, qui n'aurait plus à redouter l'intervention d'un monarque en proie [illegible] chaude ou simplement désireux de se montrer bon à quelque chose. [illegible] roi vivant et se sentant vivre [illegible], par la force des choses et parce qu'on sait qu'il gouverne, devient responsable, quoi qu'on [illegible] héréditaire et ne peut être [illegible], sera jeté dehors par une révolution; c'est ce qui est advenu en France en 1830 et en 1848. C'est ce qui adviendra dans bien d'autres pays à mesure que les nations qui nous environnent s'émanciperont sous le rapport politique et se lasseront d'être gouvernées par l'aristocratie de naissance ou d'argent. Si la [illegible] ment pratiquée, ne peut point sauver indéfiniment un chef de pouvoir héréditaire, une Chambre des pairs, s'interposant entre la Chambre des députés et le pouvoir, doit-elle obtenir un meilleur résultat? En aucune façon. Qui la nomme, en effet [illegible]? Ici le souverain, ailleurs les siéges sont héréditaires. En France, où le souverain choisissait les pairs ou sénateurs, ces derniers partageaint l'impopularité de leur maître; aveuglément dévoués, comme des courtisans qu'ils étaient, à la personne du prince, ils songeaient plus à le pousser dans la [illegible] grade où il s'engageait qu'à le retenir. Chambre des pairs ou Sénat, tout cela disparaît un beau jour sans laisser de traces. [illegible] où la pairie est héréditaire, les [illegible] qui occupent les siéges usent, à de rares exceptions près, tout le pouvoir dont ils disposent à imprimer au gouvernement une marche rétrograde. En Angleterre, dans ce pays tant de fois cité par les parlementaires libéraux, ce régime ne se maintient [illegible] faible partie de la population seulement a le droit de s'occuper des affaires publiques. [illegible] dant, ne sera plus, comme souveraine, protégée par [illegible] sous les monarchies constitutionnelles, car la garantie [illegible] sérieuse sous cette forme de gouvernement que sous [illegible] question de plus ou de moins, et quand un ministère [illegible] saires.

[illegible]

Disons tout de suite que le gouvernement [illegible] du chef du pouvoir, renouvelable à courte [illegible] mis en accusation, être réélu ou non et, enfin, [illegible] donc sérieusement et [illegible] ties de bonne admi[illegible] président abuse, [illegible] nous suffira de dire que [illegible] seconde Chambre est [illegible] suffrage universel et de [illegible] représentants élus par [illegible]

[illegible] gouvernement représentatif [illegible] des délégués [illegible] et les députés serait [illegible] Chambre [illegible] ne servirait [illegible] à la première [illegible] moins grand en- [illegible]

[illegible] Chambre haute qui ne se- [illegible]

[illegible] gouvernemental con- [illegible] rouages, et c'est précisément le moins grand nombre de [illegible] fonction des frot- [illegible] constitue le [illegible]. La monarchie a créé des rouages compliqués pour pallier les effets de son vice constitutif, l'hérédité, et tâcher de [illegible] entre ce mot et ceux-ci : souveraineté du peuple. La logique [illegible]

[illegible] premier jusqu'au dernier. Comme contre-poids [illegible] responsabilité [illegible] contre-poids à l'influence que l'exécutif peut exercer sur le pouvoir judiciaire, le jury partout, non pas ce jury trié, tel qu'il est aujourd'hui, mais le jury composé de tout électeur sachant lire [illegible]

[illegible]

PONDÉRÉ, ÉE (pon-dé-ré) part. passé du [illegible]

PONDÉRER v. a. ou tr. (pon-dé-ré-re — lat. [illegible]

[illegible] *dans la même main*.

[illegible]

PONDÉREUX, EUSE adj. [illegible]

PONDEUR [illegible]

pour des [illegible] persuade à sa [illegible]

PONDEUSE s. f. [illegible] — rad. *pondre*). Femelle d'oiseau qui donne des œufs : [illegible]

— [illegible]

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'au- [illegible]

PONDICHÉRY, ville de l'Inde française, sur la côte de Coromandel, par 11° 55' de lat. N. et 77° 29' de long. E., aux bords de [illegible], à 165 kilom. S.-O. de Madras, 4,100 kilom. de l'île de la Réunion, ch.-l. des possessions françaises dans l'Inde; [illegible] Résidence du gouverneur français et d'un conseil d'administration composé d'un chef de service administratif, du chef du service judiciaire, du contrôleur colonial, du secrétaire archiviste, du capitaine du port, du trésorier colonial, d'un directeur du jardin botanique. Siège d'une cour d'appel et d'un tribunal de 1re instance. Cette grande et belle ville est entièrement ouverte et c'est à peine si l'on voit quelques vieux vestiges de ses antiques fortifications. Elle est divisée en ville blanche et en ville noire. La première, élevée sur le rivage, s'étend du nord au sud sur une étendue de 2 kilomètres. Les maisons sont régulièrement bâties et les rues tirées au cordeau. On voit beaucoup de jardins et de cours devant et derrière les maisons. Deux belles places, bordées d'arbres touffus, séparent la ville blanche de la ville noire. On désignait les deux quartiers autrefois sous le nom de quartier des affaires et quartier des amours. La ville noire est principalement habitée par les naturels du pays. Elle est plus considérable que la première, mais elle ne se compose guère que de huttes ou de quelques maisons européennes qui contrastent avec la pauvre apparence des premières. Les rues sont larges et bordées de superbes cocotiers. Les principaux édifices de Pondichéry sont : une pagode, vaste monument d'une architecture bizarre; deux églises, dont une, assez belle, située dans la ville noire et dont tous les murs sont sculptés de têtes de vache, le palais du gouvernement, d'un aspect simple et sévère, on y trouve un collège, une institution de demoiselles, des écoles d'enseignement mutuel, un hôtel des monnaies, un mont-de-piété, des ateliers de toutes sortes, des maisons de charité desservies par des sœurs grises, une banque, un comptoir d'escompte et d'autres établissements commerciaux. La ville de Pondichéry n'a pas de port, elle a seulement une rade foraine que l'on dit être la meilleure de toute la côte de Coromandel. Son commerce, autrefois très-actif, a beaucoup perdu de son importance. Les principaux articles d'exportation sont le riz, l'indigo, les arachides, les toiles bleues et le sucre. Les articles d'importation consistent en dentelles, articles de modes, bijoux, meubles, livres, etc.

Son commerce extérieur est annuellement de 25 à 26 millions de francs, dont 6 millions d'importation et 19 à 20 millions d'exportation (11 à 12 millions avec la France).

Pondichéry possède un établissement séricicole, de belles filatures de coton, de grandes fabriques d'indiennes, de mouchoirs, de mousselines fortes, de coton. Ses toiles bleues, renommées, sont les plus estimées des Indes. [illegible] aussi des forges, des chaudronneries et une fonderie de cuivre.

Pondichéry n'était qu'un village lorsque les Français [illegible] au roi de [illegible]. Les Hollandais s'en emparèrent en 1693 et la [illegible] obligés de la rendre à la paix de Ryswick. Les Français en firent plus tard une des villes les plus belles et les plus [illegible] et [illegible] de leurs possessions dans ce pays lointain. Les Anglais ont plusieurs fois attaqué Pondichéry [illegible] 1816 [illegible] En 1814 [illegible] de [illegible] par [illegible]

Le territoire de Pondichéry, qui comprend les [illegible] de 27,[illegible] hectares, sur lesquels [illegible] sont livrés à la culture et [illegible] 1,4[illegible] francs par an. L'indigo y est cultivé en grand. Les autres récoltes consistent en riz, grain, manioc, fruit du cocotier, pavot, bétel, gingely, [illegible] etc. [illegible] les scorpions, les mousquées, etc., etc.

PONDOIR s. m. [illegible] — rad. *pondre*). [illegible]

PONDRE v. a. ou tr. (pon-dre — lat. *ponere*, déposer). Se conjugue comme *répondre*. Déposer, mettre bas, en parlant des œufs d'une femelle : *Poule, tourterelle qui* POND [illegible] AVAIT PONDUS [illegible] (A. Karr.)

L'avarice perd tout en voulant tout gagner.
Je ne veux, pour le témoigner,
Que celui dont la poule, à ce que dit la fable,
Pondait tous les jours un œuf d'or.
La Fontaine.

‖ *Je t'en ponds*. Se dit, par dérision, à une personne qui demande une chose impossible, ou qu'on ne veut pas lui accorder.

— Fam. Mettre au jour, accoucher de : *Son caractère est bien changé depuis qu'elle a* PONDU *son dernier*. ‖ Produire : *Un jour, la préfecture éprouva le besoin de faire venir de Paris un rédacteur pour son journal, afin de se défendre contre la* Petite gazette *que la* Grande gazette AVAIT PONDUE *à Besançon*. (Balz.)

— v. n. ou intr. : *La tortue* POND *dans le sable. Pendant [illegible] rie cesse de* PONDRE. (Buff.) *Les oies* PONDENT *toujours à la même place*. (Joigneaux.) *Au bout de douze jours que les* [illegible] ONT PONDU, *si vous ouvrez la fosse, vous y trouverez déjà des larves blanches*. (X. Marmier.) *Le proverbe des champs dit vrai : « Quand le soir est sur les poules, le diable ne les ferait pas* PONDRE. » (Toussenel.)

L'oie bâtit un nid, pond, couve, fait éclore
A la hâte. Le tout alla le mieux qu'il put.
La Fontaine.

— Loc. fam. *Pondre sur ses œufs*, Jouir tranquillement de son bien. ‖ *Nos poules pondent pour lui*, C'est lui qui profite de notre travail.

PONDU, UE (pon-du, û) part. passé du v. Pondre : *Les œufs, pour être salubres, doivent être frais* PONDUS. (A. Ron.)

PONÉE s. f. (po-ne — du gr. *poneó*, je travaille). Bot. Syn. de TOULICIE.

PONENT s. m. (po-nan — du lat. *ponens*, qui expose). Hist. eccles. Rapporteur à la cour de Rome. ‖ Titre de certains officiers des congrégations papales.

PONENTOWSKI (Jean), historien polonais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. On ne sait rien sur sa vie sinon qu'il était abbé d'un couvent de la Moravie, et il n'est connu que par ses ouvrages, qui renferment des renseignements précieux sur la situation intérieure de la Pologne à son époque. Nous citerons les suivants : la *Diète générale de Lublin en 1569*, publiée en polonais; *Bref commentaire sur les affaires publiques traitées à la diète de* 1569 (sans date, in-4°), réédité en 1858 dans le recueil intitulé : la *Bibliothèque polonaise; Interregnum, c'est-à-dire le royaume sans roi, comme cela se passe chez nous en l'an de grâce* 1572 (in-4°), *Délibération sur l'accord et l'alliance du royaume de Pologne avec les princes chrétiens contre les Turcs* (1595, in-4°).

PONÈRE s. f. (po-nè-re — du gr. *ponèros*, méchant). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des formiciens, type de la tribu des ponérites, comprenant plusieurs espèces, dont une vit en Europe et la plupart des autres dans l'Amérique du Sud.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Mexique.

PONÉRITE adj. (po-né-ri-te — rad. *ponère*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ponère.

— s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des formiciens, ayant pour type le genre ponère.

PONEY s. m. (po-ne — de l'anglais *pony*, dans lequel on a voulu voir une corruption de *puny*, novice). Petit cheval à longs poils : *Voiture attelée de deux* PONEYS. *Elle les vit* [illegible] PONEYS. (Mérimée.) ‖ On trouve quelquefois PONY.

PONGAMI s. m. (pon-ga-mi — nom indigène de l'espèce type). Bot. Genre d'arbres et [illegible], de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

PONGATI s. m. (pon-ga-ti — nom indigène de l'espèce type). Bot. Genre de plantes, type de la famille des [illegible], dont l'espèce type croît dans les marais de l'Inde. On l'appelle aussi SPHENOCLEA.

PONGATIÉ, ÉE adj. (pon-ga-ti-é — rad. *pongati*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pongati.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre pongati, et réunie par la plupart des auteurs, comme simple tribu, à la famille des campanulacées.

PONGER v. n. ou intr. (pon-jé — altérat. du mot *éponger*). Tenir lieu d'éponge, se laisser pénétrer par l'eau : *Un cuir qui* PONGE.

PONGERVILLE (Jean-Baptiste-Aimé SANSON DE), littérateur, membre de l'Académie française, né à Abbeville (Somme) le 3 mars 17[illegible], mort à Paris le 22 janvier 1870. La Révolution ayant fermé la plupart des collèges, [illegible] avant 1789, par des prêtres, le père de Pongerville, magistrat érudit, se chargea lui-même de l'éducation première de son fils. Sous sa direction, les progrès de l'enfant furent rapides et, avant même qu'il eût atteint l'âge de dix ans, il fallut lui donner des maîtres particuliers. Bien qu'il apportât à ses études une égale attention, la versification semblait l'attirer d'une façon toute spéciale, et, sans trop se rendre compte de ce goût qui devait bientôt se transformer en passion, il s'exerçait à composer des vers, à ébaucher des poëmes, à écrire des pièces de théâtre, charmant ainsi les moments qu'il passait au milieu de sa famille, dans la solitude des champs. Pongerville eut de bonne heure l'occasion d'être présenté à Millevoye. L'auteur d'*Emma* et de la *Chute des feuilles* reçut les premières confidences poétiques du jeune Sanson; il vit briller un talent réel dans les essais encore imparfaits de l'enfant; il l'encouragea. « A l'âge de dix-huit ans, dit Charles Nodier, le jeune homme lut le poëme de Lucrèce, qu'une prudence respectable écartait alors des études classiques; il le lut avec tout l'intérêt que cet ouvrage peut inspirer, et les difficultés mêmes que présente la latinité de ce poëme furent un aiguillon pour lui. Il fit son étude de Lucrèce, et les nobles pensées, les images, les scènes de la nature entassées dans ce grand ouvrage sympathisèrent avec l'esprit du jeune poëte qui, simple dans ses goûts, méditatif par instinct, retrouvait dans le poëte romain les scènes charmantes dont il était sans cesse le témoin et l'admirateur. Il traduisit Lucrèce d'abord comme étude, et puis, trouvant chaque jour plus d'attrait à son travail, il résolut de devenir l'interprète du poëte philosophe. Il abandonna tous les ouvrages qu'il avait commencés pour ne plus s'occuper que de son auteur favori. » M. de Pongerville, dont le style aurait pu s'affermir dans cette fréquentation assidue d'un des écrivains les plus robustes de l'antiquité, craignit de s'abuser sur sa propre valeur. Des amis avaient beau l'encourager, leur approbation lui semblait trop complaisante. Aussi, et avant de pousser plus loin le travail auquel il se livrait depuis plusieurs années, il résolut d'envoyer le cinquième chant, qu'il avait traduit en entier, à M. Raynouard, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française, en le priant de prononcer sur son œuvre un arrêt qui, pour lui, serait irrévocable. L'auteur des *Templiers*, surpris de trouver une telle force de volonté chez un jeune homme, lut avec attention la traduction de Pongerville; il fut étonné de voir tant de difficultés si heureusement vaincues, et il écrivit au poëte : « Votre travail m'a surpris; venez terminer votre ouvrage à Paris, le succès vous y attend. » Pongerville s'empressa de suivre le conseil que lui dondait Raynouard; il vint à Paris, où il fut accueilli et encouragé par les meilleurs juges. Après quatre ans de travail, il publia, en 1828, une traduction qui, comme celle de Delille, fut mise au rang des ouvrages les plus originaux de l'époque. On n'était pas bien difficile alors. Son plus grand mérite pour nous est d'avoir appelé l'attention sur l'œuvre originale, d'avoir détruit de mesquines préventions et placé dans leur véritable jour les grands idées, les hautes vues philosophiques que d'anciens et regrettables préjugés faisaient méconnaître et interpréter faussement.

Dans le même style fade, dont quelques expressions heureuses relèvent à peine le peu de saveur, M. de Pongerville entreprit de faire connaître Ovide à ses contemporains, en en présentant seulement les plus brillants épisodes : *Amours mythologiques* (1826, in-8°). On était alors au commencement de la lutte entre l'ancienne et la nouvelle école; tout le camp classique cria au miracle. Il fut convenu que notre littérature possédait un véritable Ovide, au moins égal à l'ancien; que cette traduction n'avait rien à envier à l'original comme richesse et abondance d'images, couleur de l'expression, délicatesse des nuances. En réalité, cette traduction n'est qu'une imitation très-lointaine; Ovide y perd moins que Lucrèce dans la sienne, parce qu'il est déjà lui-même d'un goût presque français, mais il faut beaucoup de bonne volonté pour distinguer l'œuvre de celle de Saint-Ange, entreprise dans le même goût, au moyen des mêmes formules toutes faites.

En 1829, M. de Pongerville revint à Lucrèce et en donna une seconde traduction, en prose, supérieure à la première, au moins par l'exactitude; le traducteur n'étant plus gêné par les besoins de la versification a pu serrer de plus près le modèle. Sa prose manque du relief et de la couleur voulus pour rendre le plus vigoureux et le plus coloré des poëtes latins, mais du moins elle a la justesse de l'expression, l'élégance et la concision des termes; l'oreille n'est pas fatiguée par les hémistiches réguliers, les rimes banales et les coupes monotones des poëtes de l'école de Delille. L'Académie ouvrit son sein à ce champion des bonnes doctrines (1830). Comme poëte, il produisit encore des *Épîtres*, dans le goût de M. Viennet : *Épître au roi des Belges*, *Épître au roi de Bavière*, *Épître au meunier de Fontainebleau*, *Épître sur l'indépendance des lettres*, *Épître sur la promenade*; c'était le dernier rayon, bien pâle, d'une littérature qui avait fait son temps. En face des *Méditations*, parues dix ans plus tôt, des *Orientales*, qui venaient de

naître, des *Contes d'Espagne et d'Italie*, d'*Albertus*, et de la *Comédie de la mort*, qui marquaient la grande aurore du romantisme, cette poésie vieillotte et surannée, coquettement ornée des colifichets d'un autre siècle, fait l'effet d'un revenant. M. de Pongerville lutta encore quelques années contre les envahisseurs; il lut, dans les séances de l'Académie, deux nouvelles épîtres, l'une intitulée les *Deux poëtes*, où il comparait les écoles rivales; l'autre, excellente au moins d'intention, *Contre la peine de mort*, puis il abandonna définitivement la partie. Pour lui, la dernière heure de la poésie française avait sonné; la langue était aux mains des barbares.

Des traductions en prose de l'*Enéide* (1846, in-8°) et du *Paradis perdu* de Milton (1848, in-8°); un *Précis de l'invasion anglaise au* XIVe *siècle* (1835, in-16) et un certain nombre d'articles biographiques et de notices littéraires, insérés dans les principaux recueils périodiques, composent le reste de ses œuvres. Ses traductions en prose sont élégantes, mais froides; pour celle du *Paradis perdu*, il a eu le tort de placer beaucoup trop bas, dans une appréciation tout à fait dédaigneuse, celle de Chateaubriand. Cette traduction, tout abrupte et barbare qu'elle est, avec ses inversions forcées, ses images farouches que n'adoucit dans le style aucun faux-fuyant, rend bien mieux la saveur anglaise de l'original.

En dehors du fétichisme classique, terrain sur lequel il était intraitable, M. de Pongerville était un esprit droit et quelque peu libéral; par ses idées comme par son style, il tenait plus au XVIIIe siècle qu'au nôtre. Il avait conservé le culte de Voltaire, mais il ne l'admirait pas seulement comme poëte; il l'exaltait, à plus juste titre, comme philosophe et comme apôtre de la tolérance religieuse. Il ne fut guère que littérateur et académicien; confiné d'abord dans une modeste place de conservateur au dépôt des cartes et archives géographiques, il fut ensuite, après le coup d'État de 1851, membre de la commission du colportage. C'était assez mal finir pour un homme qui, toute sa vie, avait fait profession de se tenir à l'écart de la politique. On a dit, à sa décharge, qu'il se montrait assez tolérant. Un jour qu'on méditait, au bureau, de refuser l'estampille à une édition populaire des *Romans* de Voltaire, ce revenant du XVIIIe siècle, il s'emporta si vivement contre ses collègues qu'il leur arracha, de haute lutte, l'autorisation. C'est un beau trait; mais M. de Pongerville dut sans doute sacrifier à ses préjugés littéraires nombre de livres dont les auteurs n'avaient pas le mérite, énorme à ses yeux, d'être morts depuis cent ans.

PONGITIF, IVE adj. (pon-ji-tiff, i-ve — du lat. *pungere*, piquer). Pathol. Se dit d'une douleur qui semble causée par la pointe d'un instrument aigu : *Douleur* PONGITIVE.

PONGO s. m. (pon-go — mot indigène que Buffon a emprunté à Battel, voyageur anglais du XVIe siècle). Mamm. Espèce d'orang-outang qui habite l'île de Bornéo : *Le* PONGO *marche droit, en tenant à la main le poil de son cou.* (V. de Bomare.)

— Encycl. V. ORANG-OUTANG.

PONGOLAM s. m. (pon-go-lamm — nom indigène du végétal). Bot. Syn. de PUTRANJIVA, genre d'arbres de l'Indoustan.

PONGUT s. m. (pon-gu). Bot. Genre de plantes, voisin des phytolaques.

PONGWÉS, race nègre qui habite le littoral de l'Afrique occidentale et se divise en plusieurs familles : les Gabonais, les Boulous, les Bakalais, nation puissante de 60,000 individus qui se livrent à la culture et à la chasse des éléphants; les Enengas. Ces tribus, plus ou moins soumises à la France, tendent à être dominées par les Pahouins, peuplade plus guerrière.

PONIATOWSKI, famille princière de Pologne, issue d'une branche de la maison italienne des Torelli. Son chef, Giuseppe Salinguerra, né en 1612, dépouillé de ses fiefs par le duc de Parme, vint s'établir en Pologne et mourut en 1650. Elle fut revêtue de la dignité princière en 1764. Plusieurs de ses membres se sont rendus célèbres.

PONIATOWSKI (Stanislas, comte DE), castellan de Cracovie, père du roi de Pologne, Stanislas-Auguste, né en 1678, mort en 1762. De bonne heure il s'attacha au parti suédois, qui, en Pologne, s'était formé pour contre-balancer le parti russe. Compagnon d'armes de l'aventureux Charles XII, il le suivit dans ses expéditions et partagea tous ses dangers. Après la funeste bataille de Pultawa (1709) ce fut lui qui facilita la retraite du héros suédois. Ayant réuni 500 cavaliers bien décidés à s'ouvrir un passage à travers l'ennemi et fait mettre le roi blessé sur un cheval, il fit traverser à la petite troupe des déserts brûlants et le Dniéper et mit en sûreté Charles XII à Bender. Poniatowski se rendit alors à Constantinople, auprès d'Achmet III. Grâce à son habileté consommée, malgré des intrigues sans cesse renaissantes, il parvint à obtenir du sultan et de son grand vizir Ali-Pacha la promesse de faire la guerre à Pierre le Grand et de mettre une armée de 200,000 hommes à la disposition de Charles XII. Peu après, en effet, les Turcs marchèrent contre les Russes et les bloquèrent sur le Pruth. Pierre Ier se trouvait dans la situation la plus périlleuse, lorsque sa femme Catherine parvint à gagner le grand vizir Baltagi-Méhémet en lui donnant tous ses bijoux. Ce dernier consentit alors à signer la paix avec le czar (1711), qui put se retirer tranquillement d'un pays où il se trouvait depuis quelques jours sans vivres et sans fourrages. Poniatowski, indigné, écrivit à Constantinople, obtint la destitution de Baltagi-Méhémet; mais voyant que la situation de Charles XII ne s'améliorait en rien, il lui donna le conseil de retourner en Suède. Ce fut alors qu'il reçut de ce prince le gouvernement des Deux-Ponts, où se trouvait Leczinski, ancien roi de Pologne, dont il devint l'ami. Lorsqu'il eut appris la fin tragique de Charles XII (1718), Poniatowski se rendit en Suède, où il fut parfaitement accueilli par la reine Ulrique-Eléonore. Cette princesse l'engagea à retourner en Pologne et facilita un rapprochement entre lui et le roi Auguste II. Ce prince, enchanté de voir Poniatowski se détacher de la cause de Leczinski, s'empressa de lui rendre ses biens et le nomma successivement grand veneur de Lithuanie (1722), grand trésorier (1724), général des gardes du corps, feld-maréchal et palatin de Mazovie (1731). Après la mort d'Auguste II (1733), il soutint quelque temps Stanislas Leczinski, mais finit par faire sa soumission à Auguste III, fut chargé par lui de plusieurs missions à la cour de France (1740-1741) et devint staroste de Lublin, puis castellan de Cracovie, la plus haute dignité de la Pologne (1752). Désirant enfin le repos, il quitta la cour et alla passer ses dernières années dans ses terres. — De son mariage avec la belle princesse Constance Czartoryska, il avait en dix enfants, dont les plus remarquables furent STANISLAS-AUGUSTE, qui devint roi de Pologne, CASIMIR, qui fut grand chambellan de la couronne, et MICHEL-GEORGES, qui devint grand secrétaire de la couronne et archevêque primat du royaume.

On attribue à Stanislas Poniatowski les *Remarques d'un seigneur polonais sur l'*Histoire de Charles XII *par Voltaire* (Haag, 1741, in-8°).

PONIATOWSKI (Stanislas-Auguste, comte), fils aîné du précédent, favori de Catherine II et roi de Pologne (1764). V. STANISLAS II.

PONIATOWSKI (Stanislas), général et homme d'État polonais, né à Varsovie en 1754, mort à Florence en 1833. Il était fils du frère aîné du roi Stanislas-Auguste, Casimir, qui devint grand chambellan de la couronne. Stanislas Poniatowski fut successivement, sous le règne de son oncle, grand trésorier de la Lithuanie, staroste de Kaniow, lieutenant général, assista à plusieurs diètes et fut le premier qui donna, dans ses domaines, l'exemple d'affranchir les serfs. En 1796, le czar Paul Ier le nomma conseiller privé de l'empire. En 1804, il alla habiter Vienne, passa ensuite en Italie, vécut pendant fort longtemps à Rome, où il s'occupa beaucoup de littérature et de beaux-arts, vendit en 1826 la belle villa qu'il possédait près de la voie Flaminienne et alla passer le reste de sa vie à Florence.

PONIATOWSKI (Joseph-Michel-François-Xavier-Jean, prince), diplomate, homme politique et compositeur français, fils du précédent, né à Rome en 1816, mort à Londres en 1873. Dès sa jeunesse, il se livra à l'étude de la musique, dont les premiers éléments lui furent enseignés par un prêtre nommé Candido Zanetti, puis il reçut à Florence des leçons de contre-point et de composition de Ferdinando Ceveccchini. Doué d'une magnifique voix de ténor, le prince ne craignit pas de se faire entendre au théâtre del Giglio, à Lucques, puis à la Pergola de Florence. Plus tard, quand sa position comme compositeur fut bien et nettement établie, l'artiste grand seigneur ne crut point déroger en chantant, en 1844, la *Lucrezia Borgia* de Donizetti avec sa sœur, la princesse Elise, au théâtre de Livourne. Mentionnons encore ici, pour en terminer avec le chanteur, une représentation donnée à Bologne au théâtre Contavalle, au profit des pauvres. On jouait l'*Otello* de Rossini; c'est le prince Joseph qui chantait le rôle d'*Otello*.

A vingt-deux ans, le prince, qui avait travaillé sérieusement la composition et le contre-point, voulut s'assurer s'il était capable, ou non, d'une œuvre artistique. Pour cela, il se mit bravement à l'œuvre, se découpa un libretto en trois actes dans la tragédie de Niccolini, *Giovanni da Procida*, et en écrivit rapidement la partition. L'ouvrage fut représenté à Florence, en 1838, et le compositeur chanta le rôle du ténor.

Il donna ensuite à Pise *Don Desiderio*, opéra-bouffe qui a fait le tour de la péninsule et qui a été également apprécié sur notre scène italienne, en 1858, à côté de *Don Pasquale*, de l'*Italiana in Algeri* et de *Crispino e la Comare*. On remarqua dans cet ouvrage l'introduction et un sextuor, un duo pour soprano et baryton, une cavatine de ténor et un beau chœur pour voix d'hommes. En 1842, le prince Poniatowski donna à Lucques son *Ruy Blas*. Plus intelligent que nos plus célèbres maestri français, il avait eu le bon esprit de prendre pour thème de ses inspirations un des chefs-d'œuvre de l'école moderne, auquel nos artistes n'ont pas encore songé. *Ruy Blas*, chanté par la Frezzolini, Antonio Poggi, son mari, et Colini, eut un complétement; le compositeur prit sa revanche avec *Bonifazio dei Geremei*, qui fut très-applaudi à Rome, en 1845, et par *I Lambertazzi*, à Florence; l'année suivante, à Gênes, *Malek Adel* obtint un succès splendide. Chutes et triomphes se succèdent sans interruption dans la carrière musicale du prince. Une *Sposa d'Abydo*, chantée à Venise, croula avec fracas. En 1847, le prince s'empara de la merveilleuse création de Victor Hugo, *Esmeralda*, et composa une partition qui fut, à Livourne, accueillie avec enthousiasme. L'auteur fut plus heureux que Mlle Louise Bertin, qui pourtant avait traité ce sujet avec beaucoup de grandeur.

Lors des événements de 1848, le prince Joseph reçut du grand-duc de Toscane Léopold II des lettres de naturalisation, le titre de prince de Monte-Rotundo, puis devint membre, secrétaire et questeur de la Chambre des députés. L'année suivante, il entra dans la diplomatie, devint successivement ministre plénipotentiaire à Paris, à Londres, à Bruxelles, et refusa de reconnaître le gouvernement provisoire de Florence après le départ du grand-duc. Rétabli dans ses fonctions diplomatiques à Paris en 1853, il s'en démit l'année suivante, se fixa à Paris, reçut des lettres de grande naturalisation et fut appelé par l'empereur Napoléon, le 4 décembre 1855, à faire partie du Sénat. En 1862, ce personnage a rempli une mission diplomatique en Chine et au Japon.

Mais revenons au compositeur.

Le 9 mars 1860, M. le prince Poniatowski fit représenter à l'Académie impériale de musique *Pierre de Médicis*, opéra en quatre actes, libretto de MM. Pacini et de Saint-Georges. Le maestro dut être satisfait de l'accueil fait à son œuvre, chantée d'ailleurs, avec un grand talent, par Gueymard, Bonnehée, Obin et Mme Gueymard. Quelque temps après, le prince donna, au Théâtre-Lyrique, une partition gaie et facile, *Au travers du mur* (1861), qui a obtenu un succès mérité. Sa dernière œuvre, *Gemina*, grand opéra en cinq actes, fut représentée à Londres (théâtre de Covent-Garden, juin 1872), où il s'était réfugié à la suite des événements de 1870. Quoique le premier rôle y fût rempli par Adelina Patti, cet opéra n'avait pas eu grand succès. Le prince se disposait à partir pour l'Amérique, et il avait déjà signé un traité, comme chef d'orchestre, avec un entrepreneur d'opéra, lorsque la mort vint le frapper.

PONIATOWSKI (le prince Joseph), général polonais et maréchal de France, frère de Stanislas Poniatowski, né à Varsovie en 1763, mort près de Leipzig en 1813. C'est le plus illustre des membres de cette famille et celui qui a le plus contribué à rendre la cause polonaise populaire en France. Sa bravoure chevaleresque lui fit donner le surnom de **Bayard polonais**, et notre grand poëte Béranger lui a consacré une de ses odes immortelles. Il était neveu du roi Stanislas-Auguste et fils d'André Poniatowski, né en 1735, mort en 1773, qui, ayant été nommé ambassadeur de Pologne à Vienne en 1764, prit peu après du service dans l'armée de Marie-Thérèse et reçut le grade de lieutenant général d'artillerie. Le prince Joseph fit ses premières armes dans l'armée autrichienne, au service de Joseph II, et se distingua dans la guerre contre les Turcs (1787), rentra dans sa patrie en 1789 et s'occupa de la réorganisation de l'armée polonaise. Pendant la guerre de 1792 contre les Russes, on lui confia la défense des points les plus importants de la Pologne et le commandement de l'armée du Midi. Il remporta de brillants avantages à Zielenka et à Dubienka, mais sa déférence aux ordres contradictoires de son oncle, le roi Stanislas, lui donna une apparence d'indécision qui mécontenta ses compatriotes. Cependant, après que le roi eut accédé à la confédération de Targowitz, prélude du partage de la Pologne, il donna sa démission et se retira à l'étranger. L'insurrection polonaise de 1794 le ramena dans le camp des patriotes, il s'enrôla comme simple volontaire sous les drapeaux de Kosciusko, reçut le commandement d'une division, s'illustra par la défense de Powonsk, et rendit de grands services pendant les deux siéges de Varsovie. On sait quelle fut l'issue désastreuse de cette lutte; désespérant presque de sa patrie et de ses destinées, Poniatowski se retira à Vienne et refusa noblement les offres brillantes de Catherine II. L'entrée des Français en Pologne, après la bataille d'Iena (1806), lui fit confier par le roi de Prusse le gouvernement de Varsovie, qui fut bientôt après occupée par Murat. Après quelques hésitations, Poniatowski [illegible] générale de la nation polonaise, [illegible] le parti des Français, fut nommé directeur de la guerre du gouvernement provisoire établi à Varsovie, organisa l'armée polonaise avec une rapidité et une habileté qui [illegible] les éloges de tous les généraux français, et servit fidèlement depuis lors la cause de la France, [illegible]. A la suite du traité de [illegible], le prince Joseph fut [illegible] de Varsovie, [illegible] [illegible] de Varsovie, et avait imposé aux Polonais d'autres conditions onéreuses; d'un autre côté, les troupes françaises [illegible] les plus grands désordres. Heureusement, le maréchal Davout arriva à Varsovie avec le titre de gouverneur du duché, mit un terme à l'arbitraire, aux exactions, et la situation du prince Poniatowski devint moins pénible. Pour protéger Varsovie, il fortifia le faubourg de Praga, Modlin, Serock, Thorn, Czenstochowa, etc., et reussit à former une armée de douze regiments d'infanterie, de seize de cavalerie, avec un parc d'artillerie convenable. Mais Napoléon disséminait [illegible] troupes en Espagne, en Saxe, de sorte que, lorsque la guerre éclata entre l'Autriche et Napoléon en 1809, Poniatowski n'avait plus sous ses ordres que 8,000 hommes quand l'archiduc Ferdinand envahit le duché de Varsovie avec 40,000 combattants. Un conseil de guerre réuni pour délibérer sur les moyens de défense se prononça pour qu'on battît en retraite; mais le prince Joseph fut d'un avis contraire. Il se couvrit de gloire en défendant avec une poignée de braves le village de Raszin contre l'armée de l'archiduc Ferdinand, empêcha par ce fait d'armes la prise de Varsovie et repoussa les Autrichiens en soulevant contre eux la Galicie. Lorsque la paix fut signée (1809), il reprit le portefeuille de la guerre, s'occupa de fonder des établissements militaires, qui manquaient à l'armée polonaise, une maison [illegible], des écoles du génie et de l'artillerie, un hôpital militaire, augmenta considérablement les fortifications des places les plus importantes et réorganisa l'armée. Bien que, par le traité de Vienne (1809), Napoléon eût rendu à l'Autriche toute la [illegible] avaient reconquise pendant la campagne précédente, bien qu'il eût cédé l'arrondissement de Tarnopol à la Russie, qu'il continuât à envoyer des troupes polonaises en Espagne, Poniatowski et ses compatriotes espéraient toujours que l'empereur comprendrait la nécessité de rétablir la Pologne dans son intégrité, dans l'intérêt même de sa politique, et, dans cet espoir, ils supportaient tout, se montraient toujours prêts à tous les sacrifices.

Lorsque éclata la guerre entre la France et la Russie, Poniatowski [illegible] à l'empereur une armée de 100,000 hommes. « Mais, dit L. Chodzko, au grand regret du prince, la majeure partie de cette armée [illegible] pour être répartie dans différents corps de l'armée napoléonienne, [illegible] et comme interprètes. [illegible] que 30,000 hommes, qui formèrent le cinquième corps, placé d'abord sous les ordres de Jérôme Bonaparte. Après le départ de ce dernier, il lui succéda dans ce commandement et forma constamment l'extrême [illegible] de la grande armée. » Vainement Poniatowski, qui connaissait le pays, ses ressources, son esprit, qui savait que les populations polono-ruthéniennes étaient prêtes à se soulever pour leur indépendance, que leur pays offrait d'inappréciables ressources pour servir, en cas de revers, de refuge à la grande armée, vainement le prince donna à Napoléon les plus utiles et les plus sages conseils, l'empereur aveuglé ne voulut point l'entendre et commit faute sur faute. Le prince Joseph [illegible] du sit pas moins, pendant toute cette funeste campagne, de la façon la plus [illegible]. Il se signala notamment par [illegible] à Smolensk, à la Moskowa, à [illegible], à Tscherikovo, entra un des premiers à Moscou, combattit, pendant la retraite, à [illegible] Yaroslavetz, à Vereia, [illegible] une grave blessure, [illegible] Varsovie et [illegible] Cracovie (février 1813). [illegible] à l'empereur [illegible] ce dernier, [illegible] d'armée l'empereur en Saxe et [illegible] prise de Gabel, de [illegible]. A la bataille de Leipzig, [illegible] nommer sur le champ de bataille maréchal de France (16 octobre 1813). [illegible] honneur, il en fut affecté et dit à quelques-uns de ses compatriotes [illegible] des Polonais. Quand on a le titre unique et [illegible]

[illegible]

1828, qui se fit naturaliser Français et fit les

[illegible] (1871) et [illegible]

PONINSKA (Hélène), écrivain polonais, [illegible] (Paris, 1854, [illegible]).

PONINSKI [illegible] guste III, etc.

PONINSKI [illegible], fils du précédent, diplomate polonais, mort en 1770. Il fut nommé trésorier royal, puis ambassadeur auprès de [illegible] en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Sardaigne et en Hollande. Il est auteur d'un [illegible] historiques restés manuscrits. En fait d'ouvrages imprimés on n'a de lui qu'un discours prononcé à la con[illegible] 1787, et un [illegible] à la diète de la [illegible].

PONINSKI (Adam), homme d'Etat polonais, [illegible] 1762, mort le 4 août 1798. Il fut nommé par le roi de Pologne Auguste III staroste de Babimost et grand maître d'hôtel de la couronne. Ayant complé[illegible] sa fortune, il se rendit à Saint-Pétersbourg, avant les élections qui eurent lieu en 1773 en Pologne, et offrit à la czarine Catherine II ses services, qui furent acceptés. Il se présenta comme candidat dans plusieurs endroits en Pologne et échoua par[illegible] la vote sans résultat [illegible] de Lawa, il y entra avec un détachement russe et força les citoyens réunis pour procéder à un nouveau vote à le nommer député. Malgré la protestation de quelques-uns de ses collègues et l'absence d'un grand nombre d'entre eux, il présida, appuyé par les baïonnettes russes, [illegible] de 1773, convoquée pour sanctionner la ruine de la patrie, en dirigea les travaux et reçut de Catherine II, en récompense de sa trahison, le titre de prince et la charge de grand trésorier de Lithuanie, en même temps que l'ordre de Malte lui conférait la dignité de grand prieur. Les con[illegible] coupable en admi[illegible] jésuite accrurent encore l'indignation que sa conduite [illegible] A la première diète libre, en 1789, il fut dénoncé par Suchodolski, [illegible] et incarcéré. Dans l'espoir d'arrêter le cours de la justice, il menaça de dénoncer ses complices, qui occupaient les premières places dans la magistra[illegible] de cette manœuvre; ses juges, au nombre de vingt-quatre, furent tirés au sort, et il se trouva que le président du tribunal fut le comte Branicki, un de ses principaux complices. Sur les entrefaites, il s'évada; mais repris peu après, il [illegible] trahison et [illegible] et à [illegible] alors en Russie, stigmatisé du nom de Barabbas [illegible] les cabarets de Varsovie, s'endetta et mourut [illegible] anciens domestiques, qui lui avait offert asile [illegible] commandement d'un corps de troupes, il ar[illegible] l'acquitta; la diète maintint sa condamnation [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] r), littéra[illegible] la di[illegible] qui n'obtint aucun succès. Il fit paraître ensuite un certain nombre de romans et écri[illegible] de 1848, dans divers journaux monarchistes. M. Ponroy fit admet[illegible] deux drames en cinq actes et en prose, *Mirabeau* (1852) et *Minervine* (1854), qui n'ont point été représentés. Pour faire jouer ses productions dramatiques, il eut l'idée de former une troupe et de donner ses propres pièces dans la salle des Bouf[illegible], drame en cinq [illegible]tes, qui fut représenté dans cette salle, reçut du public un si mauvais accueil que l'auteur renonça à poursuivre sa tentative. Après les événements de 1870-1871, cet écrivain alla publier à Poitiers une petite feuille hebdomadaire, le *Spectre blanc*, destinée à défen[illegible] et à faire la guerre aux idées modernes. Médiocre journaliste, écrivain pâteux et boursouflé, il n'a écrit aucune œuvre véritablement littéraire et les bévues abondent dans ses romans. C'est ainsi qu'on lit dans le *Trésor de Vaumorin*, publié dans le *Spectre blanc* en 1872 : « Notre Marguerite..., elle *se marie* dans quinze jours avec l'illustre vicomte de Guttierez, un brave garçon, moins heureux que fidèle et qui vient de *se faire tuer* pour une cause que vous nous accusez de ne pas aimer assez. » Nous citerons de lui : *Pamphlet littéraire* (1841, in-12), *Formes et couleurs* (1842, in-12), recueil de vers; *Légendes orientales* (1842, in-12); le *Maréchal Bugeaud, récit des champs, des camps et de la tribune* (1849, in-12); le *M*[illegible] (1855, 2 vol. in-18); *Une fille de Monck* (1857, 5 vol. in-8°); la *Cité maudite* (1858, 2 vol. in-8°); le *Monde* [illegible] (1858, in-8°); la [illegible] *de Valnay* (1859, 2 vol. in-8°), le *Monde mêlé* (1860, in-12); le *Présent de noces* (1862, in-12); le *Château de Colombes* (1863, in-12); le *Lion de Lucerne, lettres familières* (1863, in-8°), etc.

PONS, ville de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S. de Saintes, sur la Seugne; pop. aggl., 2,792 hab. — pop. tot., 4,738 hab. Petit séminaire; mégisserie; filatures de laine. Commerce de grains, eaux-de-vie et bestiaux. Eaux minérales. Autrefois fortifiée, la ville de Pons a servi de berceau et a donné son nom à l'une des plus anciennes familles de France. Les sires de Pons descendaient des ducs d'Aquitaine; ils étaient barons du royaume, par conséquent feudataires immédiats de la couronne, jouissaient des droits régaliens, faisaient la guerre, levaient des troupes sur leurs domaines et recevaient des rois de France le titre de cousins. La baronnie de Pons possédait en toute souveraineté plus de soixante villes et bourgs, plus de six cents paroisses ou terres seigneuriales, et comprenait dans sa mouvance plus de deux cents fiefs nobles. Ces domaines considérables se seraient encore augmentés des comtés de la Marche et d'Angoulême, de la baronnie de Lusignan et de la seigneurie de Fougères en Bretagne, si Charles le Bel n'eût exigé, à peu de chose près, la donation de ces riches héritages. Le premier château de Pons, bâti sur une hauteur qui domine la Seugne, subit au XII[e] siècle de nombreux siéges. Les Anglais et les Français le prirent et le reprirent alternativement. Richard Cœur de Lion le détruisit de fond en comble en 1179; mais les barons ne tardèrent pas à en relever les murs, et le nouveau château acquit rapidement l'importance du premier. En 1370, un baron de Pons, nommé Bernard, essaya en vain d'entraîner sa femme et ses vassaux dans le parti de la France et fut réduit à abandonner la ville. Pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle, les sires de Pons se rallièrent à la cause catholique. Coligny vint mettre le siége devant la place et l'emporta d'assaut (1560). Elle devint alors un des quartiers généraux des réformés, mais non sans essuyer de fréquentes attaques de l'autre parti. Pons fut choisi par Henri IV pour rendez-vous de son armée lorsqu'il partit guerroyer en Saintonge; il y laissa même sa maîtresse, la belle Corisandre. Sous Louis XIV, la baronnie de Pons passa dans la maison de Lorraine. Il ne reste plus aujourd'hui des anciennes fortifications qu'une tour et une porte, classées au nombre des monuments historiques. Le château, converti en hôtel de ville, s'élève au sommet de la colline en un point [illegible] à pic du [illegible] rivière; il a conservé une tour ogivale, un donjon du XI[e] ou XII[e] siècle, mesurant 30 mètres de hauteur environ, et des restes de travaux de défense. A l'intérieur ont été recueillis des ossements fossiles de proportions colossales. Non loin du château, on rencontre un jardin public et une place plantée de marronniers et décorée en son milieu d'un bassin creusé dans un monolithe fort curieux. L'église, de style moderne, surmontée d'un élégant clocher, et le séminaire sont les autres monuments de la ville. Pons était, au moyen âge, le siége d'une fête célèbre dans la Saintonge et connue sous le nom de fête des Coqs; elle avait lieu chaque année le lundi de Pâques. Agrippa d'Aubigné naquit, en 1557, au château de Saint-Maury, près de Pons. Ce château n'est plus qu'une ruine aujourd'hui.

PONS (SAINT-), ville de France (Hérault), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 94 kilom N.-O. de Montpellier, sur le Jaur; pop. aggl., 3,270 hab. — pop. tot., 5,832 hab. Tribunal de 1[re] instance [illegible] chambre consultative d'agriculture. Fabriques de draps, couvertures de laine, teintureries, mégisseries, fonderie, marbrerie, fours à chaux, filatures de laine, tanneries. Exploitation de carrières de marbre et de mines de fer. Commerce de grains, légumes, bestiaux. Cette petite ville est située dans un joli vallon entouré de montagnes. Elle possède quelques maisons pittoresquement groupées sur les deux rives du Jaur. La plupart de ces maisons sont en marbre du département. Il en est de même de l'ancienne église cathédrale, classée au nombre des monuments historiques et qui peut passer pour un des plus curieux édifices religieux du midi de la France. Elle dépendait de l'antique abbaye fondée en 936 par Pons, comte de Toulouse. La façade occidentale, qui se rapporte à cette époque, se compose de trois grands portails en plein cintre, accompagnés d'archivoltes retombant sur des colonnes cantonnées. Les deux bas-reliefs qui ornent le tympan représentent le crucifiement et la cène. Deux tours carrées, en partie détruites, flanquent cette façade, d'appareil moyen. Quant à l'intérieur, reconstruit ou replâtré à différentes époques, il a malheureusement perdu son caractère primitif et ne mérite qu'une mention. A peu de distance de Saint-Pons, on remarque les ruines de l'ancien château de Minerve, construit au XII[e] siècle et dont il reste encore debout le donjon carré. Minerve, aujourd'hui bourg insignifiant, était autrefois le chef-lieu d'un vaste canton, qui fut presque entièrement dépeuplé par Simon de Montfort. Près de Saint-Pons, on voit la grotte du Pontel, où l'on a trouvé des fossiles, des anneaux d'or et des haches d'armes.

Saint-Pons (*Pontiopolis* ou *Sanctus Pontius Tomeriarum*), ancienne capitale du pays de Thomières, dans le comté de Narbonne, a pour origine la célèbre abbaye de bénédictins fondée en 936 par Raymond Pons, comte de Toulouse. Grâce aux nombreux priviléges dont ses abbés furent investis, l'abbaye de Saint-Pons ne tarda pas à devenir une des plus puissantes maisons religieuses du midi de la France. En 1169, le monastère fut pillé et mis à sac par Roger III, vicomte de Béziers, alors en lutte avec le comte de Toulouse, Raymond V. A la suite d'une transaction qui rendit le vicomte de Béziers maître des fiefs du comte de Toulouse dans le domaine de l'abbaye, Raymond V entoura l'abbaye de murailles. Peu à peu une population se groupa aux alentours et la ville de Saint-Pons fut fondée. En 1318, le pape Jean XXII érigea l'église de Saint-Pons en cathédrale et la même année il investit l'abbé de la dignité épiscopale. Un de ces abbés, Alexandre Farnèse, devint, en 1534, souverain pontife sous le nom de Paul III. Cependant la ville prenait de l'extension. En 1308 et 1361, les habitants de Saint-Pons envoyèrent des députés aux états généraux du Languedoc. En 1398, Charles VI confirma et augmenta leurs priviléges. Lors des guerres de religion, Saint-Pons embrassa le parti du prince de Condé; mais les catholiques de la ville s'étant soulevés, le vicomte de Saint-Amans accourut, s'empara de la place et fit raser complétement le monastère des bénédictins. Peu de temps après, les catholiques ayant repris le dessus firent un massacre général des protestants. Les huguenots revinrent à Saint-Pons en 1577, mais ils furent de nouveau chassés. En 1585, le duc de Montmorency, s'étant réconcilié avec les calvinistes, fit de la ville de Saint-Pons, reconquise sur les ligueurs, une de ses places frontières, y fit construire une citadelle et y laissa une garnison nombreuse. Le traité de Folembray replaça le diocèse sous l'autorité royale (1596). A la chute de la maison de Montmorency, les évêques de Saint-Pons, seigneurs justiciers de la ville, s'empressèrent de recourir à l'autorité royale pour étouffer toute opposition dans le conseil de la commune. Louis XIV, accueillant leur réclamation, y fit renouveler d'office la municipalité en 1656, et, en 1661, il y anéantit, par des mesures arbitraires, l'indépendance de la commune. Avant la Révolution, Saint-Pons de Thomières était la douzième ville de la province. L'évêque, suffragant de Narbonne, résidait d'habitude à Saint-Chinian-le-Vernazobre (*Sancti Aniani oppidum Vernodubrense*), et c'est pourquoi on ne le désignait dans le patois du pays que sous le surnom populaire d'*abesque de San-Chiqna*. Le chapitre avait été sécularisé dès 1615 par le pape Paul V.

PONS (SAINT-), hameau de France (Alpes-Maritimes), commune de Gréolières, arrond. de Grasse, 40 hab. Il est connu par une abbaye jadis célèbre, fondée en 775 par le bénédictin Siagrius, qui la plaça sous l'invocation de saint Pons [illegible] par Charlemagne, l'abbaye fut ravagée par les Sarrasins en 890, mais elle devint bientôt plus florissante que jamais. En 1144, les abbés de Saint-Pons étaient devenus tellement puissants, [illegible] non seulement se [illegible] de l'évêque de Nice, mais encore [illegible] excommuniés [illegible] l'évêque d'Embrun. [illegible] de Saint-Pons [illegible], en 1388, les notables de Nice jurèrent [illegible] au comte de Savoie. En 1543, à l'époque du siége de Nice par les troupes réunies de François I[er] et de [illegible], les Turcs s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Pons et la mirent une seconde fois au pillage. A l'époque des guerres de la République, elle fut transformée en hôpital militaire. Restaurée en 1835, elle devint et est encore aujourd'hui un couvent de frères oblats. « L'édifice, dit M. Elisée Reclus, n'offre qu'un faible intérêt au point de vue de l'art; mais du portique et des terrasses on jouit d'une vue admirable sur la vallée du Paillon. Dans le cloître, où les hommes ont seuls le droit de pénétrer, on montre quelques fragments de sculpture, ainsi qu'un reste du tombeau prétendu de saint Pons; à côté, une salle abandonnée renferme quelques inscriptions antiques; enfin, il existe derrière le monastère un pan de mur romain que l'on dit avoir fait partie d'un temple. » On voit encore aujourd'hui une partie de l'enceinte primitive du monastère; son étendue atteste son ancienne magnificence.

PONS, comte de Tripoli, né à Toulouse vers 1098, mort en Syrie vers 1137. En 1109, il accompagna en Palestine son beau-père, Bertrand, comte de Toulouse, et, après la mort de celui-ci (1112), il lui succéda dans les Etats qu'il avait en Palestine, et, comme il n'avait alors que quatorze ans, il eut pour tuteur l'évêque de Tripoli. Le jeune prince alla porter secours en 1113 au roi Baudouin I[er] et, en 1115, à Roger, prince d'Antioche, battit les musulmans, épousa Cécile, veuve du prince Tancrède, et se conduisit de la façon la plus brillante au siége de Tyr (1124). Dans un combat qu'il livra aux troupes du sultan de Damas, près du château du Mont-Pèlerin, il fut trahi par des Syriens du Liban et livré par eux au général ennemi, qui fit mourir Pons dans de cruels supplices.

PONS (Bernard DE), comte de Marennes et de Blaye, vaillant capitaine français, né vers 1345, mort à Pons en 1427. Il appartenait à une puissante famille qui tirait son nom de la petite ville de Pons, en Saintonge, et était fils de Renaud, mort à la bataille de Poitiers en 1356. De Pons se rangea d'abord du côté des Anglais, maîtres de la plus grande partie de l'Aquitaine; mais, en 1370, il embrassa le parti de Charles V, qu'il ne cessa de servir avec une éclatante bravoure, se mit à la tête d'un corps de troupes, rejoignit Duguesclin, l'aida à conquérir le Poitou, fut ensuite nommé lieutenant du roi dans la Saintonge, soumit Saint-Jean-d'Angely, Cognac, Saint-Maixent, reçut alors le titre de **Protecteur et conservateur des deux Aquitaines** et devint conservateur des trêves entre la France et l'Angleterre. Renaud de Pons battit en maintes circonstances les Anglais en Guyenne, fit prisonnier le captal de Buch en 1394 et s'empara du château de Bouteville. Pendant la campagne de Picardie, il tomba entre les mains de l'ennemi et ne recouvra sa liberté qu'en échange d'une grosse rançon. — Son fils, Jacques DE PONS, né en 1413, mort en 1472, fut également un vaillant capitaine. Il combattit contre les Anglais pendant une vingtaine d'années, se distingua à Castillon, à Formigny, au siége de La Rochelle, et reçut de nombreuses blessures. Malgré tous les services qu'il avait rendus, il fut, sur la dénonciation de son ennemi, l'amiral Prégent de Coetivy, condamné par le parlement, en 1449, à être banni du royaume et à avoir ses biens confisqués. Il se retira alors en Espagne, qu'il habita jusqu'en 1461, époque de la mort de Charles VII. Louis XI, ayant reconnu l'injustice du jugement qui frappait de Pons, fit casser son jugement et lui rendit ses biens et ses honneurs.

PONS (Antoine DE), capitaine français, comte de Marennes et de Blaye, de la famille des précédents, né en 1510, mort en 1586. A l'âge de dix-huit ans, il fit l'expédition d'Italie sous les ordres de Lautrec, s'enferma avec le marquis de Saluces à Aversa, où il fut fait prisonnier par les Espagnols, parvint à s'échapper, revint en France, accompagna, en qualité de chevalier d'honneur, Renée de France à Ferrare et, pendant quatorze ans, il resta en Italie chargé de diverses missions politiques. Après avoir adopté et propagé les doctrines calvinistes, sous l'influence de sa femme, Anne de Parthenay, il revint au catholicisme vers 1556, également sous l'influence de sa seconde femme, Marie de Montchenu. On le vit depuis lors combattre avec acharnement les protestants. Après avoir défendu la ville de Pons contre le prince de Condé, il alla au secours d'Angoulême, tomba entre les mains de l'amiral Coligny, continua la guerre lorsqu'il eut recouvré sa liberté, assista aux affaires de Moncontour, Saint-Sorlin, etc., et prit un grand nombre de places. Antoine de Pons était gouverneur de la Saintonge, conseiller d'Etat et conseiller privé, chevalier du Saint-Esprit, et était, comme ses ancêtres, qualifié cousin du roi. Sa suzeraineté ne comptait pas moins de deux cent cinquante fiefs, qu'il laissa à ses deux filles. Avec lui s'éteignit la descendance mâle des sires de Pons.

PONS (Jacques), médecin et botaniste français, né à Lyon en 1538, mort en 1612. Il devint doyen du collége de médecine de sa ville natale et médecin ordinaire du roi. On lui doit, entre autres écrits : *Sommaire traité des melons, contenant la nature et usage d'iceux avec les commodités et incommodités qui en reviennent* (Lyon, 1583, in-4°), ouvrage curieux et recherché dans lequel l'auteur

témoin des accidents fréquents causés par le melon, prétend qu'il peut engendrer le choléra-morbus; *De nimis licenciosa sanguinis missione qua hodie plerique abutuntur brevis tractatus* (Lyon, 1596, in-8°), contre les abus de la saignée; *Medicus, seu ratio et via aptissima ad recte tum discendam, tum exercendam medicinam* (Lyon, 1600, in-8°). — Son neveu, Claude PONS, acquit beaucoup de réputation comme médecin à Lyon au XVIIe siècle et laissa quelques écrits sur la thériaque.

PONS (Jean-François DE), littérateur et critique français, né à Marly-le-Roi en 1683, mort à Chaumont en 1732. Il fit ses études à Paris, entra dans les ordres, mais se borna à recevoir le sous-diaconat et fut nommé, en 1706, chanoine de la collégiale de Chaumont. Ce bénéfice lui ayant été contesté par son concurrent, il soutint à ce sujet, devant le parlement, un procès qu'il gagna (1709) mais, peu après, il se démit de ce canonicat et vint se fixer à Paris, où il resta jusqu'en 1727. A cette époque, sa santé s'étant affaiblie, il se retira à Chaumont en Bassigny, auprès de sa famille. L'abbé de Pons avait une assez forte déviation de la colonne vertébrale et il était le premier à plaisanter sur sa disgrâce. C'était un homme lettré et d'un commerce agréable. Il se prononça en faveur des doctrines littéraires de La Motte et contre Mme Dacier, à propos de la traduction de l'*Iliade* et de la fameuse querelle des anciens et des modernes. Ses écrits, où l'on trouve de l'esprit, de la verve, mais trop de recherche dans le style, ont été réunis et publiés sous le titre d'*Œuvres de l'abbé de Pons* (1738, in-12), précédées de son éloge historique par Melon.

PONS (Jean), écrivain français, né à Nîmes en 1747, mort dans la même ville en 1816. Beau-frère de Rabaut-Dupuis et ami intime de Rabaut-Saint-Étienne, il faillit, comme ce dernier, monter sur l'échafaud pendant la Terreur et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Par la suite, il devint juge de paix à Nîmes, puis directeur des postes. Pons était protestant. On lui doit : *Réflexions philosophiques et politiques sur la tolérance religieuse* (Paris, 1808, in-8°); des notices sur Rabaut-Dupuis, sur Paul Rabaut, etc.

PONS (François-Raymond-Joseph DE), voyageur français, né à Souston (île de Saint-Domingue) en 1751, mort à Paris vers 1812. Agent du gouvernement français à Caracas avant la Révolution, il se démit de ses fonctions lorsque la république fut proclamée, passa en Angleterre et revint à Paris en 1804. On a de lui quelques ouvrages remarquables surtout au point de vue de l'exactitude des renseignements. Les principaux sont : *Observations sur la situation politique de Saint-Domingue* (Paris, 1792, in-12), *Voyage à la partie orientale de la terre ferme dans l'Amérique méridionale* (Paris, 1806, 3 vol. in-8°), livre estimé; *Perspective des rapports politiques et commerciaux de la France dans les deux Indes* (Paris, 1807, in-8°).

PONS (Jean-Louis), astronome français, dit **le Chasseur de comètes**, né à Peyre (Hautes-Alpes) en 1761, mort en 1831. D'abord concierge de l'observatoire de Marseille, un goût très-vif pour l'astronomie, devint directeur adjoint de cet établissement en 1813 et fut ensuite appelé à diriger les observatoires de Lucques (1819) et de Florence (1825). 37 comètes ont été découvertes par lui, de 1801 à 1827. Celle qu'il observa en 1805, et dont il constata la périodicité en 1818, a reçu le nom de l'astronome *Encke*, qui en a calculé l'orbite.

PONS (Ange-Thomas-Zénon), antiquaire français, né à Toulon en 1789, mort à Marseille en 1836. Après avoir enseigné la rhétorique au collège de Toulon, il devint inspecteur de l'académie de Marseille et membre de la Société des antiquaires de France. On lui doit, entre autres écrits : *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon en 1793* (Paris, 1825, in-8°) et *Opuscules posthumes* (Aix, 1836, in-8°).

PONS (Moïse-Jaime), peintre espagnol. V. PONZ.

PONS DE L'HÉRAULT (André), comte DE Rio, officier, administrateur et littérateur français, né à Cette en 1772, mort à Paris en 1853. Pour ne pas entrer dans la carrière ecclésiastique, comme le voulait sa famille, il s'engagea tout jeune dans la marine, travailla avec ardeur et passa avec succès devant Monge, en 1790, des examens qui lui firent donner le grade d'officier de marine. Chaud partisan des idées révolutionnaires, Pons attira l'attention du général Carteaux qui, pendant le siége de Toulon, le nomma capitaine commandant des batteries de Bandol (1793). Le jeune officier se signala par son activité, par son talent et par son humanité. Néanmoins, après la chute de Robespierre, il fut emprisonné à Montpellier pour s'être montré partisan de ce dernier. Rendu à la liberté après le 13 vendémiaire, Pons obtint le commandement d'un navire marchand; mais son bâtiment tomba bientôt au pouvoir des Anglais, dont il resta quelque temps prisonnier. De retour dans sa ville natale en 1798, il fut élu par ses concitoyens membre du conseil des Cinq-Cents. Comme il n'avait pas l'âge légal, son élection fut attaquée et invalidée. Pons se rendit alors à Paris, réclama vainement et publia, sous le titre de *Pons à Barras* (1798, in-8°), une brochure qui attaquait vivement la conduite des directeurs et qui eut beaucoup de retentissement. Pour l'éloigner, le Directoire l'envoya à Toulon, où il reçut un commandement. Nommé commandant de la flottille du lac de Guarda en 1799, il contribua à la défense de Peschiera, puis fut envoyé à Nice et à Gênes pour empêcher les croiseurs anglais de s'emparer des convois d'approvisionnement destinés à l'armée. En récompense de sa conduite, il reçut de Championnet le grade de lieutenant de vaisseau, qu'il échangeait quelques mois plus tard contre celui de capitaine de frégate. Survint le coup d'État du 18 brumaire. Accusé d'avoir publié un écrit satirique contre le premier consul, Pons se vit privé de son commandement. Il essaya alors de se livrer à des opérations commerciales qui ne réussirent point, puis accepta à la Légion d'honneur un emploi que lui offrit son ami Lacepède, et fut nommé, en 1813, administrateur général des mines de l'île d'Elbe. Il exerçait ces fonctions quand l'empereur, vaincu par la fortune, arriva dans l'île en 1814. Il contribua à son retour l'année suivante et en reçut la préfecture du Rhône, avec le titre de comte de Rio. Pons déploya autant de talent et d'intégrité que d'énergie dans l'organisation des moyens de défense du département. Comme il était retourné à l'île d'Elbe pour en ramener sa famille, il y fut arrêté par les troupes piémontaises et subit une détention de six ans en Autriche. Rentré en France, il figura parmi les libéraux les plus vigoureux et se livra à des entreprises industrielles jusqu'en 1830. Après la révolution de Juillet, il fut nommé préfet du Jura, puis révoqué. Au mois d'avril 1848, l'Assemblée constituante le nomma conseiller d'État, et il conserva ces fonctions jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. On lui doit : le *Congrès de Châtillon* (Paris, 1825, in-8°); *Histoire de la bataille et de la capitulation de Paris* (Paris, 1828, in-8°); *De la puissance suprême et du pouvoir souverain* (Paris, 1848, in-8°); des brochures politiques, des rapports administratifs, des éloges funèbres, des articles dans le *Dictionnaire de la conversation*, et il a laissé manuscrite une *Histoire du séjour de Napoléon à l'île d'Elbe*.

PONS DE VERDUN (Robert), magistrat et homme politique français, l'un des poëtes les plus agréables de la fin du XVIIIe siècle, né à Verdun en 1749, mort à Paris en 1844. Pons de Verdun, dont quelques épigrammes légères, quelques spirituels tableaux de mœurs ont survécu, n'a consacré à la poésie que les premières années de sa jeunesse; il y renonça dans la pleine maturité de son talent, pour se livrer tout entier aux fonctions publiques dont il fut investi dès les premiers jours de la Révolution. Il était le fils d'un commerçant peu aisé; venu à Paris faire son droit, il se lia avec deux poëtes, Collin d'Harleville et Andrieux, qui habitaient avec lui, rue des Anglais, un petit hôtel d'étudiants du quartier Latin, et il fournit à l'*Almanach des Muses* un nombre considérable de petites pièces de vers lestement tournées : madrigaux, impromptus, épigrammes, remarquables par la finesse et la nouveauté. Il était, dit Rivarol, le [illegible] des almanachs; nombre de ces [illegible] sont encore cités sans que, le plus souvent, on y attache le nom de l'auteur. Telle est, par exemple, l'épigramme du *Bibliomane* :

> Mon Dieu! je ne me sens pas d'aise!
> Oui, c'est la bonne édition.
> Voilà bien, pages [illegible] et seize,
> Les deux fautes d'impression
> Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Arrivé dans les environs de la trentième année, reçu avocat au parlement et devenu assez riche par l'héritage d'un oncle, il recueillit tous ses vers et les publia sous le titre de : *Loisirs, poésies diverses* (1780, 3 vol. in-8°). C'est un recueil encore assez curieux. Nous y remarquerons cette épigramme, qui a donné naissance à une sorte de dicton proverbial :

> « Je suis pauvre et pour moi l'on n'a que du mépris, »
> Sévrait, l'autre jour, le [illegible] [illegible]
> Qu'il [illegible]. « Mon cher, pauvreté n'est pas vice.
> — Ah! répondit-il, c'est bien pis! »

Cette autre encore :

> Si vous êtes dans la détresse,
> Mes chers amis, [illegible],
> Car [illegible] est [illegible]
> A ceux qui [illegible].

D'autres sont [illegible] par [illegible], mais d'une forme très-vive, comme celle-ci :

MADAME DE ***.

> Pour madame de Trois-Étoiles
> J'ai fait deux cent trente [illegible] vers.
> Tous les rimeurs de [illegible]
> [illegible], comme moi, [illegible] ses toiles.
> Ces madrigaux niais et doux
> Qu'[illegible], avec [illegible]
> Des [illegible]
> A [illegible] adressés [illegible]
> Sans madame de Trois-Étoiles?

Pons de Verdun [illegible] dans le petit conte en vers; ses *Deux [illegible]* offrent un sujet traité depuis par Destouches d'après notre auteur, qui lui-même s'était inspiré d'un ancien fabliau, comme il le déclare loyalement. Le *P[illegible]* est un autre [illegible] du genre badin, qui a défrayé bien des diseurs de farces anecdotiques. Les *Goûts différents*, le *Souper fin*, l'*Enseigne d'un poëte*, la *Nuit*, le *Luxembourg*, petits tableaux de mœurs satiriques d'un tour agréable, méritent entre tous une mention.

Ayant dit adieu aux Muses et à leur almanach pour s'adonner entièrement aux études du jurisconsulte, il était réputé l'un des plus sérieux avocats au parlement lorsque la Révolution éclata. Chaud partisan des idées nouvelles, il fut nommé à ce titre accusateur public près le tribunal de Paris et il remplit ces fonctions jusqu'à ce que son département, la Meuse, l'envoyât siéger à la Convention (septembre 1792). Comme député à cette grande assemblée, Pons de Verdun présenta un grand nombre de rapports du comité de législation et montra l'attitude la plus ferme. Dans le procès du roi, il vota la mort (séance du 16 janvier), puis la question préalable sur la demande de sursis (séance du 19). Quelque opinion qu'on puisse avoir à l'égard de ces votes rigoureux, ils furent consciencieux de la part de Pons et il ne s'en repentit jamais, comme tous ceux chez qui ils furent motivés par une conviction profonde. Aussi, les calomnies réactionnaires ne l'épargnèrent-elles pas, non plus que Chénier et tous ceux qui sont restés purs, après avoir voté la mort du roi, de toute réaction royaliste. On l'accusa d'avoir été l'instigateur de la mort de ces femmes qui, lorsque le 2 septembre 1792, la ville de Verdun ouvrit ses portes à l'armée prussienne qui l'assiégeait depuis trois jours, sous le commandement du duc de Brunswick, avaient couru au-devant de l'ennemi pour lui offrir des corbeilles de fleurs et lui souhaiter la bienvenue. Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, a, sur la foi des écrits royalistes du temps, répété cette calomnie. C'est la assurément une regrettable boutade d'un homme si bien fait pour apprécier même ses ennemis, mais que la passion a souvent égaré. « Un des meurtres les plus atroces de la Terreur, dit-il, fut celui des jeunes filles de Verdun. Verdun est célèbre par ses sacrifices de femmes. Au dire de Grégoire de Tours, Deuteric, voulant dérober sa fille aux poursuites de Théodebert, la plaça dans un tombereau attelé de deux bœufs indomptés et la fit précipiter dans la Meuse. L'instigateur du massacre des jeunes filles de Verdun fut Pons de Verdun, acharné contre sa ville natale. » Qu'on ouvre le *Moniteur* (numéro du 13 floréal an II [2 mai 1794]), qui donne l'extrait du jugement du tribunal révolutionnaire du 2 du même mois de floréal, par lequel elles furent condamnées à mort, et l'on y verra de quel intérêt étaient dignes ces quelques femmes d'un âge très-mûr (on commua en vingt années de détention la peine des deux plus jeunes), que l'on a érigées si libéralement en *vierges* et portées non moins libéralement au nombre de quatorze. On a déjà vingt fois réfuté cette histoire des « vierges de Verdun, » et il est surtout facile de disculper Pons de toute participation à cette affaire, si exploitée par les ennemis de la Révolution et au profit de la royauté. Nulle part, dans aucun des actes relatifs au procès motivé par la honteuse capitulation de Verdun, à laquelle l'intrépide Beaurepaire ne voulut pas souscrire et préféra la mort, on ne verra mêlé le nom de notre poëte.

Pons de Verdun, au contraire, se signala dès le début de sa carrière législative par sa sollicitude pour les femmes condamnées; il fit décréter qu'aucune femme prévenue de crime emportant la peine capitale ne pourrait être mise en jugement si elle était reconnue enceinte (17 septembre 1794). Chateaubriand a encore trouvé moyen de le plaisanter là-dessus : « Fidèle apparemment aux traditions de la Grèce, le poëte de Verdun offrit à ses dieux que le sang des vierges; car la Convention décréta, sur son rapport, qu'aucune femme enceinte ne pourrait être mise en jugement. » Cependant, il sauva la veuve du [illegible] (18 janvier 1795). Dans les luttes engagées après le 9 thermidor, il [illegible] ment les jacobins et combattit le décret de proscription proposé par Rewbell. Secrétaire de la Convention [illegible] 13 vendémiaire [illegible] tion et du conseil des Cinq-Cents, il fut [illegible] l'en priva de nouveau. Banni comme régicide en 1816 [illegible]

plusieurs traits de bonté qui font le plus grand honneur à son cœur. Grâce à sa vie sobre et réglée, il est mort plus que nonagénaire, jouissant jusqu'à la fin de toutes ses facultés et d'une grande verdeur d'esprit.

Ses jugements littéraires étaient très-fins et il était versé à fond dans les curiosités de la littérature sérieuse et badine de tous les temps. Il avait fait le projet de publier une *Bibliothèque* [illegible] sciences et arts, littérature, [illegible] ne l'a exécuté qu'en partie. Sa *Bibliothèque des livres singuliers en droit* se trouve aux pages 246 et 330 [illegible] par J. M. Dufour 1813, in-12 [illegible], recueillis sous le titre de *R[illegible]* en *prose et en vers* (1783 [illegible]) *sur le procès du roi* (1792, in-8°), *Portrait du général Souvarow* (1795, in-8°), la *F[illegible]* *et le parrain* (Paris, 1836, in-8°).

PONS-LUDON (Joseph-Antoine HEDOUIN DE), littérateur français. V. HEDOUIN DE PONS-LUDON.

PONSAN (Guillaume DE), littérateur français, né à Toulouse en 1652, mort dans la même ville en 1774. Fils d'un trésorier de France, il le remplaça, en 1710, dans sa charge, [illegible] états de L[illegible] ses loisirs, Ponsan [illegible] et la poésie. Ayant été nommé membre de l'Académie des Jeux floraux, [illegible] 1513 dans lequel se trouvent consignées les [illegible] mourant une rente de 100 francs pour être accordée au mainteneur chargé de faire tous les ans l'éloge de Clémence. Son portrait fut [illegible] nions de l'Académie. Outre des éloges et des pièces de vers insérées dans divers recueils, on a de lui : *Histoire de l'Académie des Jeux floraux* (Toulouse, 1764, in-12), ouvrage estimé.

PONSARD (Francis), poëte dramatique français, né à Vienne (Isère) le 1er juin 1814, mort à Paris en juillet 1867. Il [illegible] à lire et à écrire sur les bancs de l'école mutuelle, entra ensuite au collège de sa ville natale et [illegible] 1831 à Lyon [illegible] rique. Son père, avocat d'abord, puis avoué de première instance et plus tard juge de paix, le destina [illegible] à Paris suivre les cours de l'École de droit (1833). Le [illegible] la poésie de l'aridité du style juridique; rangé, laborieux, [illegible] lettres. [illegible] même année, une traduction en vers du *Manfred* de lord Byron [illegible] avait juré dans son programme « d'être utile [illegible] reille du futur chef de l'école du *bon sens* [illegible] Pourtant, quoique ces genres aient été au [illegible]

[illegible] t en plus d'un [illegible] même réaction, [illegible]

[illegible] que les fidèles vont hisser à bras tendus sur l'autel du *bon sens* et qui, sans être ni précisément un poëte ni précisément un prosateur, sans avoir de personnalité propre ni dans le style ni dans les idées, devra à la [illegible] une prospérité littéraire des plus étonnantes.

Où en était le théâtre? Depuis l'invasion du drame vivant et éclatant des Victor Hugo, [illegible] maîtres, la tragédie semblait oubliée définitivement. Casimir Delavigne lui-même y avait renoncé et, d'une main timide, il em[illegible] couleurs pour en charger sa palette appauvrie. Faute d'interprètes suffisants, l'ancien répertoire tombait en désuétude et se jouait à de rares intervalles devant les banquettes; tout à coup apparut une jeune fille sortie on ne sait d'où, [illegible] sa taille naissante d'un bout de draperie an[illegible] beaux rôles abandonnés ou trahis, qu'il fallait [illegible] rayons de sa bibliothèque. Grâce à elle, on avait revu Hermione, Camille, Émilie, Pauline, toutes ces belles, chastes et nobles héroïnes que les anciens admiraient tant et que les nouveaux s'étonnaient de trouver si solennellement ennuyeuses. Si jamais succès fut grand, légitime et sans protestation, ce [illegible] chose étrange! pendant quatre ans de ce succès où [illegible] personne qui eût l'idée d'écrire une tragédie, [illegible] l'influence de la réaction classique encoura[illegible] de *Lucrèce*, et l'on peut dire que, si jamais [illegible] à point, c'est à coup sûr [illegible]

Et, comme si ce n'était pas assez pour lui d'être en quelque sorte attendu par bon nombre d'esprits impatients et distingués, il devait encore avoir cette chance unique de ga[illegible] avancer qu'il n'a jamais [illegible] qu'il n'aura probablement [illegible] Charles Reynaud, cœur et [illegible] il était le plus [illegible] la fois ce[illegible]

[illegible], il trouva enfin, pour [illegible], un patron bienveillant [illegible] court, alors directeur de [illegible] au comité de [illegible]

PONS

[illegible] violentes diatribes contre l'auteur [illegible] *Hernani*, de *Marion Delorme*, des *Orientales* et de tant de chefs-d'œuvre qui resteront dans la langue comme des monuments. Certains critiques allèrent jusqu'à louer le débutant de manquer de lyrisme, [illegible] d'idées et de couleur: ils le [illegible] des qualités négatives. Le jeune poëte fut, sans doute, peu flatté de ces compliments étranges, dictés par une haine aveugle contre un auteur illustre qui possède ces défauts au plus haut degré.

« Il est fâcheux vraiment pour M. Ponsard, honnête et consciencieuse nature, studieux et loyal jeune homme, qu'on fasse de lui un instrument, un bélier à battre en brèche une gloire que quinze ans d'assauts n'ont pu entamer, écrivait alors Théophile Gautier. Les mêmes gens qui ont fait un si grand bruit de la camaraderie et du cénacle tombent aujourd'hui en des excès et des violences admiratives qui dépassent les furies romantiques les plus échevelées. A les entendre, il ne s'agit pas moins que d'un Corneille ou d'un Racine nouveau. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'esprit humain s'est arrêté après le siècle de Louis XIV. Il viendra encore de grands poëtes! Notre siècle, tout jeune qu'il est (1843), en compte déjà trois ou quatre à qui il ne manque que d'être morts pour faire une excellente figure en marbre de Paros ou de Carrare, sur un piédouche de bon goût, et qui serviront, dans quelque cinquante ans, à désespérer tous les talents qui pourront naître. Si M. Ponsard était un Corneille ou un Racine, cela serait fâcheux, car il n'aurait pas d'originalité propre, et la peau d'un autre, fût-ce la peau d'un grand homme, vous va toujours moins bien que la vôtre. »

On le voit, pareille qui précède Ponsard, déjà si exceptionnellement servi par les circonstances, eut encore la rare fortune d'être discuté, non comme un débutant qui promet, mais comme un maître qui a donné. L'étrange de l'affaire, c'est qu'à la représentation les adversaires du genre qui ce soir-là était censé victorieux restèrent fort surpris. Ils s'attendaient à une œuvre purement classique et leur attente était trompée. L'unité de lieu n'était pas gardée dans *Lucrèce*, puisque l'action se promène de Collatie à Rome. Brute, avec ses apologues, sa folie simulée, ses plaisanteries hasardeuses, est un véritable personnage de drame, cachant comme Hamlet et Lorenzaccio un grand dessein sous un masque grimaçant ou stupide. L'abus de la couleur locale, tant reproché à la nouvelle école, était poussé fort loin par l'auteur, et le style souvent énergique et libre de celui-ci n'avait pas cette sainte horreur du mot propre, cet académique amour de la périphrase qui distingue les auteurs de l'école classique. En somme, *Lucrèce* était une œuvre sage et consciencieuse, une belle et bonne étude, trop contenue sans doute, mais qui pouvait donner de hautes espérances. Si l'on y constatait un retour vers la manière de Corneille et des [illegible] du XVIIe siècle, on y sentait en même temps que le poëte, en homme de goût et d'esprit, avait su profiter du *Coriolan* [illegible] de Shakspeare, des *Nuits romaines* de Jules de Saint-Félix, du *Caligula* d'A[illegible] de [illegible] Al[illegible] de ses contemporains pour reproduire les mœurs latines. Il était donc resté fidèle à son système d'éclectisme littéraire. Applaudie au théâtre, *Lucrèce* fut couronnée par l'Académie française (prix de 10,000 francs) en 1845; ne fallait-il pas encourager le genre? De plus, l'auteur obtint la croix de la Légion d'honneur.

De retour dans sa ville natale après ce triple triomphe, Ponsard y fut reçu avec de grands honneurs. Se condamnant à la retraite, il écrivit une autre tragédie sur un [illegible] *Agnès de Méranie* [illegible] l'Odéon donna en décembre 1846, mais dont la réussite ne répondit pas aux espérances [illegible] représentation fut cependant une solennité. Les ministres de la monarchie de Juillet y [illegible] confondre trois ou quatre imitations de manières différentes, demeuraient presque un[illegible] esprit qui ne créa guère et dont la va[illegible] dans la forme. La nature patiente, [illegible] des ressources nécessaires pour se relever du succès d'estime d'*Agnès de Méranie?* Telle était la question qu'on se posait parmi les lettres et l'on conseilla unanimement au poëte [illegible] convenir mieux à son talent, plutôt dessinateur que coloriste, plus apte à sculpter un bas-relief qu'à peindre un relief. Ponsard, [illegible] avait été si favorable, le moyen âge qui lui avait été si [illegible] et, [illegible] de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine, écrivit *Charlotte Corday*, tragédie en cinq actes, à laquelle le théâtre de la République (Théâtre-Français) ouvrit ses portes le 23 mars 1850. *Charlotte Corday*, dont nous avons longuement parlé à son ordre (v. CORDAY), a, selon bien des avis, le premier rang parmi les œuvres de Ponsard; néanmoins, elle eut un succès de lecture bien plus qu'un succès de théâtre. Au mois de juin de la même année, Ponsard donna sur la même scène, sous le titre d'*Horace et Lydie* ou une *Ode d'Horace*, comédie en un acte, un marivaudage romain, un frais souvenir du poëte de Tibur, que le public accueillit avec une grande faveur. Sauf quelques lourdeurs çà et là, quelques inadvertances comme « diantre! » qui est un jurement chrétien, et le mot « quatrain, » trop moderne pour exprimer une strophe, la pièce est écrite avec élégance et dans un beau sentiment antique et latin. Il essaya ensuite de se retremper dans l'antiquité grecque; en 1852, il publia *Homère*, poëme en cinq chants, et fit représenter au Théâtre-Français *Ulysse*, tragédie avec chœurs, prologue et épilogue. Ces deux ouvrages (réunis sous le titre d'*Études antiques* in-18), renferment de grandes beautés; mais le second surtout ne présentait pas assez d'intérêt pour se soutenir à la scène, même avec le concours de la musique de M. Gounod. Il excita les railleries du public et passa pour l'erreur d'un lettré. On en fit d'amusantes parodies. Une d'elles portait comme sous-titre : *les Porcs vengés*. Dans une autre, au Vaudeville, on voyait une auberge avec cette enseigne : *Au porc épique*, et un personnage placé dans la salle expliquait comment on trouvait le plus ineffable plaisir à la représentation de cette tragédie antique..., à la condition de savoir le grec, d'apporter l'*Odyssée* et de suivre sur le texte primitif la traduction dialoguée de M. Ponsard.

PONS

Après le coup d'État du 2 décembre, si fatal à la France et à la République, Ponsard avait été nommé bibliothécaire du Sénat. Son esprit indépendant et les allégations d'un journal, le *Charivari*, sur les prétendus motifs de cette nomination le portèrent à donner sa démission et à provoquer en duel M. Taxile Delord, l'auteur de l'article. Quatre balles furent échangées sans résultat. Les témoins déclarèrent « l'honneur satisfait. » Et comme si ce n'était pas assez, le poëte écrivit l'*Honneur et l'argent*, comédie en cinq actes et en vers, dirigée contre ceux qui préfèrent les dignités et les richesses mal acquises à une honorable pauvreté. Reçue à correction par les sociétaires de la rue de Richelieu, encore tout émus du fiasco d'*Ulysse*, cette comédie se réfugia, comme *Lucrèce*, à l'Odéon, où elle fut jouée, pour la première fois, le 11 mars 1853. Elle y obtint à diverses reprises un tel succès, que l'aréopage comique qui l'avait dédaignée fut trop heureux d'aller la redemander humblement pour son répertoire. La fable de l'*Honneur et l'argent* est plus que simple, mais sympathique; l'auteur y a eu un de ces élans honnêtes qui tiennent lieu d'action même au drame et de gaieté à la comédie. Chose à noter, la reprise de cette comédie au Théâtre-Français (20 janvier 1862), quoique faite avec tout l'éclat d'une première représentation, n'eut pas un succès aussi franc, aussi vif, aussi chaud que sur le théâtre de la rive gauche. C'est que le milieu n'était plus le même. La société ne s'était pas convertie pendant les neuf années écoulées, il s'en fallait de beaucoup, à des sentiments plus désintéressés; elle ne mettait pas davantage l'honneur au-dessus de l'argent; seulement, habituée désormais à la souveraineté des écus, toute protestation devenait une déclamation stérile. Familiarisés avec leurs vices, les spectateurs de 1862 surent presque mauvais gré à la morale de les condamner, à la comédie de les fustiger. La satire n'était plus assez vigoureuse, [illegible] temps, ses traits n'avaient plus d'autre portée que celle de flèches de papier; les portraits ont vieilli plus vite que les modèles. Ponsard exploita les mêmes idées, reproduisit un peu le même monde dans la *Bourse*, comédie en cinq actes et en vers, représentée à l'Odéon le 6 mai 1856; tout juste divertissante comme un bulletin financier, la *Bourse*, sans avoir la même vogue que l'*Honneur et l'argent*, fut cependant bien accueillie. Elle contenait des vers heureux et s'attaquait avec franchise et sincérité à l'un des vices de notre temps, l'agiotage. Nous avons cité, au compte rendu de cette pièce (v. BOURSE), la lettre que le chef de l'État écrivit à l'auteur pour le féliciter d'avoir su flétrir de toute l'autorité de son talent et combattre, « par l'inspiration des sentiments les plus nobles, le funeste entraînement du jour. » Cette lettre, émanant d'un souverain dont l'entourage avait si audacieusement trafiqué et agioté à la Bourse, dont la fortune scandaleuse reposait en partie sur [illegible] spéculations, dont l'exemple entraînait le pays presque tout entier à [illegible] le jeu effréné de la hausse et de la baisse le gain que le travail honnête devrait seul donner; cette lettre dut être moins sensible au cœur du poëte qu'une autre, datée de Londres, 31 mai 1856, et que les journaux reproduisirent alors :

« Monsieur, à trois ou quatre cents lieues de ma résidence (c'est un Marseillais qui écrit), à Liverpool, le hasard m'a placé sous la main votre comédie, la *Bourse*. J'en avais à peine terminé la lecture, que j'expédiai par le télégraphe l'ordre de vendre mes actions

PONS

en portefeuille. Ci-joint la quittance du télégraphe-office.

« Très-probablement, monsieur, vous me coûtez plusieurs mille francs. Tant mieux, raison de plus :

« Le gain accroît la soif: l'or grise la prudence.

« Si vous n'êtes qu'un poëte éminent, vous rirez de la niaiserie d'un Béotien assez candide pour avoir pris au sérieux un jeu d'esprit. Si chez vous, au contraire, le poëte sert d'interprète au moraliste, peut-être vous sera-t-il agréable de voir un de vos lecteurs assez convaincu pour prouver sa foi par ses œuvres. »

Cette lettre est-elle authentique, est-elle simulée? Quoi qu'il en soit, nous empruntons aux journaux qui l'ont publiée la réponse que Ponsard y aurait faite :

« Très-certainement, monsieur, votre lettre est d'un esprit très-noble et très-élevé; c'est un trait qui me va au cœur plus que mille applaudissements. Pourtant je suis fâché que mon exemplaire vous coûte si cher; je suis convaincu, avec beaucoup d'autres, que l'extrême cupidité allumée par la Bourse étouffe les élans généreux et les beaux sentiments; c'est cette face particulière de la question que j'ai voulu surtout envisager, mais je suis convaincu aussi que les hommes comme vous n'ont rien à craindre de cette influence pernicieuse et que vous seriez toujours resté noble et désintéressé, même en gardant vos actions :

« Je ne confondrai pas dans le même anathème
« Les marchés sérieux avec le jeu lui-même. »

« Cela dit pour l'acquit de ma conscience, car j'ai quelque regret de vous avoir entraîné à cette perte, il me reste à vous dire, et cela bien sincèrement que votre résolution, par le temps qui court, me semble une chose magnanime; que, bien loin d'en rire, elle m'inspire pour votre caractère un très-grand respect, et qu'une action pareille vaut mieux, est plus honorable et doit être plus applaudie que cent comédies, y compris la mienne. Un acte vaut toujours mieux que les plus belles paroles du monde. Je n'ai fait qu'une œuvre assez médiocre, vous avez fait une grande chose. »

L'*Honneur et l'argent* avait ouvert à Ponsard les portes de l'Académie française, où il fut appelé à remplacer Baour-Lormian le 22 mars 1855. Son discours de réception unit courageusement à l'éloge de son prédécesseur celui du grand poëte à qui ses partisans l'avaient opposé, Victor Hugo.

Le 30 juillet 1860, le Vaudeville donnait une pièce en trois actes, en prose et en vers, mêlée de chant et de danse, intitulée : *Ce qui plaît aux femmes*. De qui pouvait bien être cette trilogie, conçue en dehors des règles ordinaires de l'art et, de chaque acte, faisant, pour ainsi dire, une pièce distincte? Mille bruits couraient d'avance sur le nouvel essai dramatique; à peine eut-il paru à la scène, qu'un ordre supérieur en prononça la suppression; le ministre, d'après la commission d'examen, le déclarait dangereux. De qui donc était-il encore une fois? De Ponsard, esprit antipathique à la fantaisie et qui, pour cette fois, donnait une œuvre de fantaisie, œuvre singulière, étrange, excentrique, le plus grand événement de l'année dramatique. La proscription ne dura que quelques jours (4-8 août), et la critique de se demander encore quels dangers politiques cette pièce, sans unité, mais plus hardie que les précédentes productions de l'auteur, faisait courir à l'État. Il est vrai que Ponsard s'était permis de rapprocher dans un monde fantastique les contrées sociales les plus riantes et les plus désolées; il avait essayé de réunir dans un même cadre une charmante peinture et une forte leçon; ceux qui regorgent de tout, les satisfaits, ont de tout temps trouvé mauvais qu'il y eût des pauvres, des affamés, dans leurs plaisirs et dans leurs fêtes. « Laissez-nous jouir le dos au feu, le ventre à table, tas de moralistes, grognent-ils en suçant une aile de perdreau et en sablant le champagne. Est-ce qu'on meurt de faim? Est-ce qu'on meurt de misère, allons donc! regardez-moi comme je suis gras et bien portant! » Cette espèce trouva par trop crue cette peinture des misères sociales et de la corruption qui les provoque, placée cependant avec certains égards et dans des tons mitigés entre des sourires aimables et de gracieuses évocations. Reprise après corrections, la pièce fut accueillie avec froideur par le public; la presse en loua l'intention, mais en critiqua vivement la forme. La féerie du second acte, donnée séparément, survécut pendant quelques semaines aux deux autres parties de l'ouvrage. Puis il n'en fut plus question du tout.

Une grande comédie historique en cinq actes et en vers, ayant pour sujet un épisode du Directoire, le *Lion amoureux*, réussit bruyamment au Théâtre-Français (18 janvier 1866). La poésie et la politique y parlent un langage élevé. Le héros principal, soldat héroïque à la frontière, est un fils de tonnelier, qui, de ses robustes épaules plébéiennes, soutient la Révolution qui craque et se lézarde. Lion rugissant à la tribune de la Convention, il fait face en même temps aux émigrés du dehors et aux pourris du dedans. La scène où, s'arrachant aux perfides enlacements des belles habituées du salon Tallien, il montre ses crocs aux ennemis de la Révolution et apostrophe les

danseuses, les émigrés, les agioteurs et la jeunesse dorée qui l'entoure, obtint un succès sans pareil. Elle fit le tour des journaux.

Ponsard était atteint mortellement par la maladie qui devait l'enlever trois mois plus tard, lorsque le Théâtre-Français donna sa dernière œuvre, son testament poétique, *Galilée*, drame en trois actes et en vers (7 mars 1867). Il n'avait pu lui-même diriger les répétitions de sa pièce, qui réussit au delà des espérances de ses amis. C'est à peine si, entre des crises douloureuses, il eut conscience de son dernier triomphe. Poëme plutôt fait pour la lecture que pour la scène, *Galilée* traçait le tableau des luttes de la science contre les préjugés abrités derrière la foi. Dans les conditions où il se présentait, il pouvait passer par une protestation. Comme son héros, le drame avait été soupçonné, accusé, convaincu d'hérésie; on le disait dangereux, propre à répandre la contagion de la libre pensée. Ces rigueurs avaient fait d'avance à l'œuvre de Ponsard une sorte de célébrité; les attaques des journaux cléricaux achevèrent d'intéresser le public à sa réussite. Comme pièce, *Galilée* n'existe pas. Le mouvement, l'agencement dramatique lui manquent; le souffle d'une conviction forte y supplée souvent.

On a de Ponsard des poésies insérées dans divers recueils et une comédie en prose à peu près inconnue des biographes, *Molière à Vienne*, en deux actes, jouée sur le théâtre de sa ville natale le 9 octobre 1851 et imprimée dans le *Journal de Vienne* du 12.

Quoique sa carrière n'ait pas été de longue durée si l'on compte les années, Ponsard a eu le temps d'élever son monument. Sera-t-il plus durable que l'airain, ce monument? La postérité peut seule le savoir. On peut constater, dès à présent, qu'il s'en exhale un parfum d'honnêteté littéraire qui remonte aux anciens maîtres. Ce n'est pas son moindre mérite, et qui sait? ce sera peut-être l'originalité et la gloire du poëte d'avoir fait circuler dans les veines de la comédie moderne, après tant de fièvres et de langueurs, un reste de ce sang vigoureux et pur qui semblait tari, et de n'avoir pas craint de nous paraître banal, pour être plus sûr d'être vrai. Que ses œuvres ne soient souvent que des grisailles, nous l'accordons; mais les grisailles de l'art, consciencieusement exécutées, n'ont-elles donc pas une sorte de valeur exceptionnelle dans un temps où les barbouillages de carrefour et les productions mercantiles encombrent le théâtre et le roman? L'œuvre de Ponsard peut servir à l'étude des oscillations de l'esprit humain. A toutes les périodes littéraires brillantes, vivantes et hardies, ont succédé des périodes ternes, languissantes et timides. Après le pindarique Ronsard vient le sec Malherbe; après le chaud Régnier, le froid Boileau; après le vigoureux Corneille, le délicat Racine. L'école glacée de l'Empire s'était fondue aux rayons de l'ardente génération dont Victor Hugo était le chef. Cette école provoque à son tour une réaction, et cette réaction se trouve avoir pour chef de file l'auteur de *Lucrèce*; mais notons ceci : on n'échappe jamais à son époque, on tient toujours par quelque point à son temps; le poète du bon sens subit ceux qu'il semble être appelé à combattre. Au milieu d'alexandrins débonnaires, classiques, à les croire extirpés de Guimond de La Touche ou de Luce de Lancival, il fait sonner volontiers le cuivre et l'airain de l'hémistiche romantique. Corneille, le grand Corneille, avait une trappe dans sa chambre; il la levait pour demander une rime à son frère. Ponsard, lui, avait deux trappes pour le moins, l'une à droite, l'autre à gauche de son bureau d'acajou; par la première, il disait à Corneille : passe-moi un tour de phrase archaïque; par la seconde, il demandait à Hugo un hernanisme. Seulement, par l'un ou par l'autre trou, au lieu de Corneille et de Hugo, c'était ou Laharpe, ou Andrieux, ou Collin d'Harville qui parfois répondait, et vite, vite le ton éclatant s'éteignait, s'éteignait sous la poudre à frimas de quelque perruque immortelle; à leur défaut, M. Joseph Prudhomme apportait sa prose ronflante et cossue à découper par tranches de douze syllabes. M. Joseph Prudhomme était grand admirateur des ouvrages de Ponsard; leurs couleurs peu voyantes allaient à son œil bourgeois; M. Prudhomme nourrit une secrète aversion pour les maîtres farouches qui se laissent emporter par la passion et palpitent avec leurs grandes ailes d'aigle parmi les petites porcelaines, les verroteries, les chinoiseries et les bondieuseries dont il meuble son salon. Ponsard, sage comme une blanche perruche, retenu au bâton de Thespis par la reluisante chaînette du lieu commun, lui a toujours paru sans danger aucun pour ses étagères et ses pots de fleurs. Trouvant en lui un Eschyle et un Juvénal à sa portée, il lui a crié : bravo! et l'a posé sur une console. Il l'a posé sur une console, non pas, entendons-nous bien, parce qu'il était à la fois un Eschyle et un Juvénal, armé d'une main du glaive vengeur et de l'autre du fouet de la satire; non, il l'a mis là parce que ses fureurs tragiques et ses emportements comiques sont de ceux dont on peut parler devant les dames et même devant les demoiselles, tout en jouant aux dominos; que ses œuvres ne tiennent guère plus de place dans l'imagination que son buste en biscuit de Sèvres sur un meuble d'acajou.

« La réussite extraordinaire de l'ordinaire, voilà la philosophie des triomphes de M. Ponsard! » s'écrie M. Aubryet, qui se montre envers l'auteur de *Lucrèce* d'une sévérité souvent excessive. Selon lui, ce qu'il y a de sérieux dans son œuvre, « d'ailleurs honorable, » c'est la personnalité morale. « L'homme, mérite trop rare, soutient l'écrivain. Il s'exhale de ses pièces une odeur saine, et non quelquefois sans charme. Son théâtre sent le renfermé; mais, en même temps, il a gardé comme la senteur honnête d'un autre siècle. Sa pensée n'a pas grande portée; sa personne y supplée pour ainsi dire. » C'est, d'ailleurs, avec l'éloge de la personne qu'on panse généralement les vives blessures faites au poëte, en tant que poëte et auteur dramatique. « Un honnête homme, un homme de cœur, disait M. de Pontmartin, après *l'Honneur et l'argent*, luttant pendant dix années, ne se laissant pas décourager par des difficultés exceptionnelles, se refusant à toute transaction avec la littérature mercantile, tombant sans murmure, se relevant sans bruit et terminant la lutte par une bonne comédie, cet homme offre, en définitive, un spectacle assez noble et assez rare pour qu'il soit permis de jeter bas les armes et d'honorer en lui la sincérité du talent et la dignité des lettres. » Écoutons M. Paul Foucher : « En résumé, dit-il, je trouve de grandes ressemblances entre M. Ponsard et Casimir Delavigne; tous deux, chacun à son époque, ont été les soldats d'une réaction en se ressentant de la transition. Mais bien que les principales qualités de l'écrivain disparu (Casimir Delavigne) aient manqué à M. Ponsard, je n'hésite pas à croire que l'avenir appartient plus à ce dernier. Il n'a aucunement l'habileté scénique de son prédécesseur; mais il n'a pas sacrifié comme lui aux préoccupations de l'actualité, aux passions du premier-Paris. L'écrivain apporte une honnêteté plus stoïque dans la comédie et dans la tragédie historique, si exploitée par son prédécesseur au gré des polémiques contemporaines, une impartialité d'un caractère bien autrement sérieux. Le dessin général des pièces de M. Ponsard est enfantin. Il prend l'événement sans se donner la peine de le dramatiser, même de l'arranger. Il n'y a pas d'autre raison pour le premier acte de précéder le second, et ainsi de suite, sinon l'ordre chronologique des faits; souvent l'action revient sur elle-même et se répète, notamment dans *Agnès de Méranie*, où l'on pourrait presque modifier impunément l'ordre des actes, et dans le *Lion amoureux*, où le quatrième acte nous fait exactement assister aux mêmes péripéties du cœur que le second, comme si le retour d'un pendule mis en jeu réglait la pièce. Mais, par cela même que le procédé de l'auteur est un peu primitif, il a la vérité de l'initiative, la grandeur de la simplicité et il atteint même quelquefois à ce sublime spontané qui devient la plus haute expression de l'art, précisément parce que l'auteur semble n'y avoir pas eu recours. Les grands succès d'argent de M. Ponsard sont la plus irréfragable réfutation de ce paradoxe de la lassitude, de ce prosaïsme systématique et découragé de certains esprits, qui déclarent le théâtre fait exclusivement pour les succès de métier, sous prétexte que le métier y obtient, en effet, d'immenses vogues. Le drame peut manquer impunément, jusqu'à un certain point, dans la fable, quand il se retrouve dans la puissance du langage, et le moment revient toujours où la foule sent le besoin d'être infidèle aux faiseurs habiles pour les poëtes de race. La place de M. Ponsard dans la littérature contemporaine est restreinte à coup sûr, mais élevée. On dirait quelque obélisque étroit à la base, mais haut au sommet et je crois que son monument sera durable, précisément parce que l'auteur n'a pas sacrifié son individualité d'écrivain ou sa conscience d'historien aux passions actuelles, dont il ne s'est occupé que pour les flétrir ou les moraliser avec une rare probité. »

Quelques mois avant sa mort, Ponsard avait été fait commandeur de la Légion d'honneur. Une pension de 6,000 francs a été accordée à sa veuve. La ville de Vienne, où Ponsard était né, qu'il aimait et où on l'aimait, a accueilli sa dépouille avec cette triste satisfaction de la mère heureuse de posséder au moins la tombe de son enfant. Elle a ouvert une souscription pour élever sur une de ses places un monument au poëte qui l'illustre. Le conseil général, en votant une somme de 1,000 francs, a décidé, en outre, qu'une des rues de Vienne prendrait le nom de Ponsard. C'est à Passy-Paris, dans le chalet de Jules Janin, que Ponsard a vécu ses derniers jours.

PONSON DU TERRAIL (Pierre-Alexis, vicomte), fécond romancier français, né à Montmaur, près de Grenoble, le 8 juillet 1829, mort à Bordeaux le 20 janvier 1871. Il était neveu du général toscan du Terrail et se donnait, peut-être sérieusement, comme descendant de Bayard, sieur du Terrail. On le destinait à la marine, mais son inaptitude aux études mathématiques et même à toute espèce d'étude le fit renoncer à cette carrière. En 1848, il était à Paris et, lors de la formation de la garde mobile, il s'y fit admettre avec le grade d'officier; mais il rentra dans la vie civile aussitôt que cette milice improvisée fut versée dans l'armée régulière. Ses premiers essais, comme romancier, datent des années 1850 et 1851; il fit insérer quelques feuilletons dans la *Mode* et l'*Opinion publique*, et, dès 1853, il avait pris possession de son public, un public à part, au moyen de sa première grande composition, les *Coulisses du monde* (4 vol. in-8°). Depuis cette époque jusqu'à la guerre de 1870, il ne cessa de fournir abondamment de feuilletons la *Patrie*, l'*Opinion nationale*, le *Petit journal*, la *Petite Presse*, le *Moniteur du soir*, successivement et même ensemble, car on le vit quelquefois, notamment en 1865, attelé dans cinq journaux à cinq feuilletons différents, tour de force dont Alexandre Dumas aurait pu être cru seul capable. Dans les seules années 1858 et 1859, où *Rocambole* parut à l'horizon, le *Journal de la librairie* enregistra à son compte soixante-treize volumes. Naturellement, il y a bien du déchet dans cette extravagante production, sans compter que, réduits en in-12 ordinaires, ces grands in-8° de cabinet de lecture fondent à vue d'œil. Tel de ses romans, dans la réimpression, semble résoudre le problème impossible de la partie plus grande que le tout; composé de trois ou quatre parties de chacune huit ou dix volumes in-8°, il ne forme plus que deux ou trois volumes in-12.

L'œuvre de Ponson du Terrail est à la fois trop considérable et trop peu littéraire pour supporter l'analyse. On ne peut refuser au romancier une certaine habileté, du savoir-faire dans l'entre-croisement des intrigues; il a une imagination singulière, mais il n'intéresse qu'à l'aide d'enchaînements d'aventures invraisemblables, et la vulgarité de ses personnages, bons tout au plus à peupler les bagnes, a quelque chose d'écœurant. Héritier des procédés faciles d'Alexandre Dumas, soit qu'il les applique à l'histoire, comme dans les interminables séries de la *Jeunesse du roi Henri*, dont l'ensemble forme une soixantaine de volumes in-8°, soit qu'il les applique à l'étude des mœurs modernes, ou plutôt des mœurs excentriques, comme dans les *Drames de Paris* et le fameux *Rocambole* (ensemble, plus de 100 vol. in-8°), le trop fécond romancier n'a ni le charme du grand conteur, ni son style aisé et fluide, ni cette justesse d'aperçus qui fait que la fiction se superpose agréablement à l'histoire et ne gâte pas trop la physionomie d'une époque. Il lui manquait pour cela l'étude des faits, des mœurs, et ce que l'on a relevé de méprises et de bévues dans ses improvisations écrites au jour le jour formerait, à son œuvre, un supplément aussi amusant que n'importe quelle partie de *Rocambole*. Ainsi, dans ses *Escholiers de Paris*, il explique le sobriquet de La Ramée donné à l'un de ses personnages par l'usage où l'on était alors, au XVIe siècle, de *latiniser* les noms; dans le même roman, qui se passe sous François II, il y a un moine impayable qui sait son Molière par cœur. « Mon cher, dit-il à un de ses amis,

Il est avec le ciel des accommodements! »

et plus loin il s'écrie :

Ah! pour être dévot, on n'en est pas moins homme.

Il jure aussi par saint Ignace de Loyola, qui ne fut canonisé que beaucoup plus tard; c'était un moine bien en avance sur son temps. Dans la *Jeunesse du roi Henri*, Godolphin, égaré par une nuit sombre, a d'assez bons yeux pourtant pour reconnaître qu'il se trouve devant la façade du Louvre, la colonnade de Perrault, construite seulement deux cents ans plus tard, etc., etc. Tantôt le romancier nous représente un général *les bras croisés et lisant son journal*, ce qui est une pose bien gênante; tantôt un certain Melchior, « qui n'avait cessé de boire durant toute la route et *n'avait point desserré les dents*. » (Les *Étudiants de Heidelberg*.) Ce sont des peccadilles. Dans les *Exploits de Rocambole* et leurs longues suites, des personnages secondaires, morts violemment dès les premiers chapitres, réapparaissent aux tomes XX ou XXX, sans que l'auteur, oublieux de leurs mésaventures tragiques, prenne la peine de motiver ces surprenants phénomènes de résurrection. On raconte à ce propos que, pour éviter à l'avenir de si fatales méprises, il faisait confectionner de petites poupées, habillées des costumes précédemment décrits par lui et portant les noms de tous ses personnages; à mesure qu'il en tuait un dans son feuilleton, il en inhumait l'effigie dans un placard spécial, le Père-Lachaise de ce monde imaginaire.

Malgré toutes les bévues dont il se rendait coupable, et dont il était le premier à rire de bon cœur, Ponson du Terrail était lu, et même lu avec avidité. Un de ses feuilletons faisait immédiatement hausser [illegible] ce point de vue, cette littérature, quoique grossière, n'est pas si méprisable; c'est quelque chose que de [illegible]

[illegible]

nesse du roi Henri (théâtre du Châtelet, 1864). Il travaillait beaucoup, mais d'une [illegible] originale. Levé à quatre ou cinq heures du matin, il écrivait jusqu'à dix heures, tout d'une haleine, les deux, trois ou quatre feuilletons qui devaient paraître le lendemain dans autant de journaux différents. A dix heures, sa journée était achevée; il descendait de son cinquième étage de la rue Vivienne, fumait un londres et allait déjeuner. Le reste de la journée était donné à la salle d'armes, à la promenade au bois, à tous les exercices du corps, où il excellait. C'était une nature franche, sympathique; un seul trait révèle chez lui quelque noirceur d'âme, aussi en fut-il puni. Un de ses propriétaires, dont il avait peut-être à se plaindre — il se nommait Grapillard, — fut dépeint par lui et sous son propre nom, dans la *Résurrection de Rocambole*, comme un homme sans entrailles, capable de mettre une mourante à la porte, « parce que, disait-il, il n'aimait pas les enterrements dans sa maison, » un Arabe féroce, enfin. La justice, qui n'entend pas la plaisanterie en matière de diffamation, condamna le romancier à 1,500 fr. d'amende et de dommages-intérêts.

Ponson du Terrail s'était allié, en 1857, à une famille orléanaise et possédait, du chef de sa femme, une très-jolie propriété à Donnery, sur le canal d'Orléans. Lors de la guerre de 1870, il y organisa une compagnie de francs-tireurs composée de chasseurs, de braconniers, de paysans, qui rendit de réels services en éclairant la forêt d'Orléans, durant la première phase des hostilités, et mérita plusieurs fois d'être citée avec éloges par le général commandant la division. Pendant toute l'occupation bavaroise (10 octobre au 8 novembre 1870), cette petite troupe insaisissable ne cessa de harceler les patrouilles et de leur faire perdre du monde; mais le général Von der Thann ayant pris le parti de faire incendier les fermes autour desquelles opéraient les francs-tireurs, ceux-ci durent se disperser. Ponson du Terrail venait de se rendre à Bordeaux, lorsqu'il fut attaqué de la petite vérole et emporté en quelques jours.

La bibliographie du romancier n'est pas aisée à faire. Un grand nombre de ses ouvrages ont paru sous plusieurs titres, et l'on se perd dans la suite des séries ajoutées après coup à l'œuvre principale. Voici pourtant une liste à peu près complète des séries les plus importantes :

Les *Coulisses du monde* (1853, 7 vol. in-8°), grand roman en trois parties : 1° l'*Héritage d'un centenaire* (3 vol. in-8°); 2° [illegible] (2 vol. in-8°); 3° [illegible] (2 vol. in-8°); la *Duchesse de Valseranges* (1853, 3 vol. in-8°); la *Baronne trépassée* (1853, 3 vol. in-8°); les *Tonnes d'or* : la *Tour des Gerfauts* (1854, 4 vol. in-8°); [illegible] *du roi* (1854, 4 vol. in-8°); les *Cavaliers de la nuit* (1855, 4 vol. in-8°); [illegible] (1855, 4 vol. in-8°); le *Page du roi* (1855, 4 vol. in-8°); *Dragonne et Mignonne* (1855, in-4°); *Bavolet* (1856, 7 vol. [illegible]), [illegible] historique en deux parties : 1° la *Mort de Henri III* (3 vol. in-8°), 2° [illegible] (4 vol. in-8°); la *Cape et l'épée* (1857, 5 vol. in-8°); la *Comtesse* [illegible] (1857, 5 vol. [illegible]); la *Belle provençale* (1857, 6 vol. in-8°); les *Spadassins de l'Opéra* (1858, 8 vol. [illegible]); la *Dame au gant noir* (1859, [illegible]); les *Exploits de Rocambole* (1859, 22 vol. in-8°), immense roman en plusieurs parties : 1° *Une fille d'Espagne*; 2° la *Mort du sauvage*; 3° la *Revanche de Baccarat*, et en autant de suites : 1° la *Résurrection de R*[illegible] in-8°); 2° le *Dernier mot de Rocambole* (1866, 5 vol. in-8°); 3° la [illegible] *monde* (1861, 6 vol. in-8°), en deux parties : [illegible] *Hommes à cheval* (3 vol. in-8°); les *Mémoires* [illegible] *Amaury le vengeur* (1862, 7 vol. in-8°); la [illegible] *Étudiants de Heidelberg* (1862, 8 vol. in-8°); [illegible]

[illegible]

PONSONBY [illegible] en 1817. Son [illegible] des communes d'Irlande, lui fit faire ses études de [illegible] En [illegible] premier conseil des commissaires du revenu. Peu [illegible] sa charge lucrative de conseil des commissaires [illegible] 1783, il se jeta dans l'opposition et devint [illegible] habile et le premier orateur parlementaire de l'Irlande. Devenu le chef de l'opposition, il [illegible] tion, l'ineptie et les violences du gouvernement, qu'il accusa d'avoir provoqué par sa conduite l'insurrection de 1798, protesta contre la réunion de l'Irlande à l'Angleterre et, après cette réunion, représenta le comté de Wicklow au Parlement anglais. Un ministère [illegible] fut nommé conseiller privé du Royaume-Uni, [illegible] se démit en 1807. Il reçut alors une pension [illegible] et retourna siéger à [illegible] lition de la traite de noirs, l'amélioration du [illegible] la réputation d'un homme de bien et d'un homme politique plein de sagacité. — Son frère, sir William PONSONBY, né en 1772, suivit la carrière des armes. Il était devenu ma[illegible] Waterloo en dirigeant [illegible] (1815).

PONSONBY (John, vicomte DE), diplomate [illegible] William, lui laissa en mourant (1806) son siége à la Chambre haute. John Ponsonby [illegible] diplomatique. Après avoir fait partie de divers [illegible] (1832). L'habileté dont il fit preuve dans ces divers postes et surtout son parti pris de susciter des embarras au gouvernement fran[illegible] 1832, ambassadeur à Constantinople. Il obtint [illegible] la Porte en 1838 et reçut, l'année suivante, [illegible] puis rentra dans la vie privée.

PONSONNELLE s. f. (pon-so-nè-le). Techn. [illegible]

PONT [illegible] racine *pâth, pauth*, aller, partir. Comparez [illegible] sentier, *pateô*, fouler, marcher, et aussi *pon*[illegible] sanscrit *pâthas*; ancien allemand *futhi*, etc.; [illegible]

[illegible] *dormant*, Pont fixe établi sur un fossé ‖ *Pont volant*, Traille, sorte de ponton mobile servant au passage d'un cours d'eau, et que l'on manœuvre à l'aide d'un câble fixe. ‖ *Pont à bascule*, Tablier de pont reposant sur un mécanisme dynamométrique, qui sert à évaluer [illegible] d'eau. ‖ *Pont tubulaire*, Pont formé de tubes [illegible] autres.

— *Pont aux ânes*, Difficulté qui n'arrête [illegible] PONT AUX ÂNES *de la médecine*. (F. Soulié.) ‖ Génin fait venir cette locution d'une scène empruntée à une ancienne farce, dans laquelle il s'agit d'un mari qui ne peut être maître de sa femme, et qu'on décide à imiter les âniers qui forcent, à coups de bâton, leurs [illegible] à passer sur les ponts où elles refusaient de s'engager. Comme ce moyen est à la portée de tout le monde, on en serait venu à appeler *pont aux ânes* les choses qui sont d'une extrême facilité. L'expression a été employée [illegible] *Palissot disait un jour à Chénier que deux concurrents pour une place à l'Institut lui avaient passé sur le corps. « Mon ami, répondit le poète, vous êtes le* PONT AUX ÂNES. »

— *Il passera bien de l'eau sous le pont*, Il s'écoulera un très-long temps : *D'ici là*, IL PASSERA BIEN DE L'EAU SOUS LE PONT. ‖ *Laisser passer l'eau sous les ponts*, Rester indifférent à ce qu'on ne peut empêcher.

— *La foire n'est pas sur le pont*, Il n'est pas nécessaire de tant se presser.

— *Faire le pont à quelqu'un*, L'aider en lui servant d'intermédiaire.

— *Faire un pont d'or à*, Faciliter volontairement la retraite à : *M. de Bouillon* LEUR FIT UN PONT D'OR *pour retirer leurs troupes avec bienséance et sans qu'il parût qu'ils le fissent par nécessité*. (Cal de Retz.) ‖ Chercher à gagner par de grands avantages : *Je* LEUR FERAI UN PONT D'OR *pour les décider à me suivre dans l'Inde*. (V. Jacquemont.)

— *Servir de pont*, Servir de transition ou d'intermédiaire.

— Administr. *Ponts et chaussées*, Partie de l'administration publique qui s'occupe de tout ce qui concerne les ponts, routes, canaux et voies publiques : *Directeur général des* PONTS ET CHAUSSÉES. *Inspecteur des* PONTS ET CHAUSSÉES. *Ingénieur des* PONTS ET CHAUSSÉES. *Entrer dans les* PONTS ET CHAUSSÉES. ‖ *École des ponts et chaussées*, École où l'on forme les jeunes gens qui se destinent à ce service.

— Antiq. rom. *Ponts aux suffrages*, Passages de planches fort étroits, élevés au-dessus du sol, que l'on construisait dans le champ de Mars, à l'époque des comices, et où les citoyens devaient défiler un à un pour recevoir leur bulletin de vote.

— Art milit. *Pont de bateaux*, Pont que l'on fait sur une rivière, avec des bateaux, des pontons, recouverts par un tablier. ‖ *Pont de radeaux*, Pont composé de simples radeaux assemblés. ‖ *Pont volant*, Sorte de pont composé de deux petits ponts disposés l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus est poussé en avant au moyen de cordes et de poulies attachées à celui de dessous. ‖ *Pont de corde*, Tissu de corde dont on se sert en campagne pour passer une rivière, une ravine. ‖ *Pont de jonc*, Bottes de jonc couvertes de planches, servant à traverser un marais. ‖ *Équipage de pont*, Matériel nécessaire pour établir des ponts sur les rivières que l'armée peut avoir à traverser.

— Mar. Chacun des différents planchers d'un bâtiment, qui se comptent à partir du [illegible] : *Le premier* PONT. *Le second* PONT. *Le troisième* PONT. ‖ Se dit absolument du premier pont ou plancher supérieur : *Se promener sur le* PONT. ‖ *Vaisseau à deux, à trois ponts*, Vaisseau ayant deux, trois batteries couvertes. ‖ *Pont entier* ou *continu*, Pont qui s'étend de l'une à l'autre extrémité du navire. ‖ *Pont à caillebotis*, Pont coupé par de larges ouvertures qu'on peut fermer à volonté avec des panneaux à caillebotis. ‖ *Pont coupé, Pont sur gueule*, [illegible] due. ‖ *Demi-pont*, Pont qui n'occupe qu'une partie de l'étendue du navire. ‖ *Pont volant*, Sorte de plancher léger qu'on disposait autrefois au-dessus du pont supérieur, pour [illegible] à l'abri des injures du temps. Aujourd'hui, Plancher volant qu'on [illegible] des marchandises ou à loger des soldats.

— Théâtr. [illegible] places dans une position inclinée et appuyées sur des tréteaux, que l'on met derrière certaines décorations, sur lesquelles les acteurs [illegible] *Pont de service*, Charpentes légères établies au-dessus de la scène, les [illegible] côtés seulement, pour faciliter le travail des [illegible] et la surveillance des [illegible]

— Jeux. Creux ménagé au milieu d'un jeu de cartes que l'on présente à la coupe de son adversaire, et qui doit faciliter la retourne de la carte dont on a besoin : *Quand le* PONT *est habilement exécuté, il est difficile de s'en garantir*. (R. Houdin.) *Il est malhonnête d'appuyer sur le jeu avec le doigt index, tandis que vous coupez avec le doigt du milieu et le pouce ; cela indique que vous soupçonnez votre adversaire d'avoir fait le* PONT. (Boitard.) ‖ *Couper dans le pont*, Couper à l'endroit où le partenaire a fait le pont, et Fig. Se laisser attraper, tomber dans un piége.

— Techn. Pièce qui reçoit le pivot d'une roue de montre ou de pendule. ‖ Base des tuyaux d'orgues. ‖ Anse de la cloche à laquelle les autres vont se joindre par en haut. ‖ Sorte de plancher en saillie, au bas duquel se trouvent les moules, et sur le bord duquel se place l'ouvrier souffleur, pour balancer sa canne chargée de verre pâteux et donner à la masse vitreuse la forme convenable. ‖ Accident de fabrication que présente le velours, plus particulièrement le velours frisé, quand un ou plusieurs fils n'ont pas été liés après le fer.

— Cost. Partie de la culotte ou du pantalon que l'on baisse ou relève à volonté par devant : *Pantalon à petit* PONT, *à grand* PONT.

— Mécan. *Pont à bascule*, Machine placée sur une grande route, pour peser les voitures publiques et s'assurer qu'elles ne portent que la charge autorisée par les règlements.

— Anat. *Pont de Varole*, Protubérance annulaire qui réunit les deux moitiés du cervelet. ‖ *Pont de Tarin*, Couche de substance grise formant une partie du plancher du troisième ventricule.

— Encycl. Archit. Les *ponts*, quelle que soit la matière employée à leur construction, sont soumis à des charges qu'ils doivent être à même de supporter. Le contrôle des ponts et chaussées prescrit une surcharge d'épreuve de 400 kilogrammes par mètre superficiel de chaussée et 200 kilogrammes par mètre superficiel de trottoir, ceci pour les routes ordinaires en dehors des grandes villes; mais dans ces dernières, où la circulation est très-grande et où un *pont* peut être appelé à supporter une charge considérable, on porte à 600 kilogrammes la surcharge d'épreuve par mètre superficiel de chaussée. Pour les *ponts* de chemin de fer, le contrôle des ponts et chaussées prescrit une surcharge de 5,000 kilogrammes par mètre courant de simple voie, pour les *ponts* dont la portée est plus petite que 20 mètres, et de 4,000 kilogrammes pour les portées plus grandes. Si le *pont* n'a qu'une travée, on fait l'épreuve de trois manières différentes : 1° en plaçant la surcharge sur toute la travée; 2° en n'en surchargeant que la moitié à partir de la culée; 3° en appliquant la surcharge sur une moitié en son milieu. Quand les *ponts* ont plusieurs arches ou travées, on les éprouve l'une après l'autre, puis deux à deux, et enfin toutes ensemble.

On ne saurait déterminer *à priori* la largeur des *ponts*, qui sont appelés à répondre à des besoins très-variés. En France, on donne aux *ponts* 4 mètres de largeur pour les chemins ruraux, 5 mètres pour les chemins vicinaux, 6 mètres pour les chemins de grande communication, 7 mètres pour les routes départementales, et 8 mètres pour les routes nationales. Dans les villes, cette largeur est généralement égale à celle des rues qui aboutissent aux *ponts*. A Paris, les *ponts* ont de 20 mètres à 30 mètres de largeur entre parapets.

Les conditions que l'on doit surtout rechercher quand il s'agit de l'emplacement d'un *pont* sont les suivantes : 1° avoir un sol solide; 2° faire en sorte que le lit soit à très-peu près creusé jusqu'à la limite des affouillements probables, 3° donner la préférence à des directions de rives qui garantissent la fixité du cours d'eau.

La détermination du débouché d'un *pont* est de la plus haute importance sur une rivière considérable. Si, en effet, le débouché était insuffisant, les eaux attaqueraient le fond, produiraient des affouillements, déracineraient les points d'appui et amèneraient la chute du *pont*. Il faut aussi éviter que le débouché soit trop grand, parce qu'il pourrait se former des atterrissements qui, en se consolidant par les herbages qui y pousseraient, pourraient faire prendre au courant une direction oblique, et, une grande crue survenant, le *pont* pourrait être détruit par suite de l'affouillement de quelques piles. Cependant, les exemples sont beaucoup plus rares par suite d'un débouché trop excessif que par suite d'un débouché trop faible. Le rétrécissement de la rivière causé par les piles élève le niveau de l'eau d'une certaine quantité en amont du *pont*. Il est important de déterminer cet exhaussement, appelé remous, afin de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux propriétés riveraines. L'ouverture des arches varie avec les rivières et leur régime; sur une rivière qui n'est ni navigable ni exposée à des crues ou à des débâcles, on adopte de petites arches, qui sont moins coûteuses que les grandes, à moins que la nature du sol ne [illegible] pas forte dépense pour la fondation. Quand la rivière, sans être navigable, est sujette à des crues et à des débâcles, on doit adopter des arches assez grandes, pour que les glaces et les autres corps flottants ne soient pas arrêtés par les piles; car les amas de glaces, appelés *embâcles*, sont une des causes les plus fréquentes de la destruction des *ponts*. Sur une rivière navigable, on proportionne les arches aux dimensions des bateaux et surtout à la vitesse des courants. Si cette vitesse est grande et que le débouché ait moins de 25 mètres, on ne fait qu'une seule arche. Le nombre des arches doit être de trois au moins. On peut faire celle du milieu plus grande que les autres, si c'est nécessaire pour les besoins de la navigation. Quand la rivière navigable a une faible pente, la largeur des arches peut être moindre, et l'on peut même adopter un nombre pair d'arches, c'est-à-dire placer une pile au milieu, si cette disposition offre des avantages d'exécution compensant les inconvénients qu'elle peut avoir. Lorsqu'un *pont* est composé de plusieurs arches, on peut les faire toutes de la même largeur et de la même flèche, ce qui donne un pont horizontal, disposition qui offre des avantages à la voirie, mais dans laquelle on rencontre quelques difficultés pour l'écoulement des eaux de la chaussée. Aussi fait-on, en général, décroître l'ouverture des arches, à partir de celle du milieu, de manière à donner à la chaussée une pente ordinairement comprise entre 0m,015 et 0m,020 par mètre. On peut encore donner la même largeur à toutes les ouvertures, en faisant décroître leur hauteur du milieu jusqu'aux bords. Il suffit, pour cela, d'abaisser la naissance des arches, dans la même proportion que les sommets des courbes d'intrados. Cette disposition, qui est toujours la plus commode et la moins coûteuse, permet d'adopter pour toutes les arches le même appareil de voûte, d'utiliser plusieurs fois les mêmes panneaux, les mêmes cintres, etc. La hauteur des arches doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° lors des grandes crues d'eau, l'écoulement doit se faire sans obstacle; 2° la navigation ne doit éprouver aucune gêne; 3° les abords du *pont* doivent se raccorder avec les routes aboutissantes, suivant des pentes convenables. Les deux premières conditions indiquent une limite inférieure de hauteur des parties basses des arches; la troisième, une limite supérieure de la hauteur d'établissement du pavé du *pont*. Les arches des *ponts* en pierre sont, suivant le cas, en plein cintre, en arc de cercle, en anse de panier, en ellipse et en ogive. Dans les *ponts* en bois ou en métal et dans les *ponts* suspendus, elles sont horizontales ou en arc de cercle. Les voûtes en plein cintre étant les plus faciles à appareiller et les plus solides, on les construit toutes les fois qu'elles laissent un passage suffisant à l'eau et aux bateaux jusqu'au moment où la rivière cesse d'être navigable, sans porter le *pont* à une hauteur que ne permettent pas ses abords. Quand ces conditions ne peuvent être convenablement remplies par les voûtes en plein cintre, on fait usage de voûtes en anse de panier à trois, cinq, sept, neuf, onze et quinze centres, ou de voûtes elliptiques, et si celles-ci ne laissent pas encore un débouché convenable, on a recours aux voûtes en arc de cercle. Pour remédier jusqu'à un certain point à l'effet de rétrécissement occasionné par les voûtes en anse de panier, on évase la voûte sur les plans de tête, de manière à surhausser les naissances dans ces plans jusqu'au niveau des plus hautes eaux, tout en laissant la clef à la même hauteur que dans la partie cylindrique.

— *Ponts en pierre*. Les règles générales adoptées pour la construction des voûtes s'appliquent naturellement à la construction des arches de *pont*. Autrefois, on ne raccordait les voussoirs avec la maçonnerie qui les surmonte que par des faces horizontales et verticales; dans les *ponts* que l'on construit aujourd'hui, la courbe d'extrados est généralement continue comme celle d'intrados. Les dimensions des voussoirs ne sont pas déterminées; il faut seulement que leur longueur ne soit pas trop grande par rapport à leur épaisseur, parce qu'ils seraient exposés à se rompre. Au *pont* de Neuilly sur la Seine, les voussoirs, qui sont les plus longs qu'on ait employés jusqu'ici, ont 1m,80 de longueur sur 0m,46 d'épaisseur à la douelle. Les voûtes de *pont* ne se construisent pas entièrement en pierres de taille; on ne fait ainsi que les têtes, et l'on exécute le corps de l'ouvrage en moellons de moindre dimension. Quelques voûtes se font même à joints irréguliers, avec des moellons placés dans leur plus grande longueur normalement à l'intrados. L'extrados se dresse, soit suivant une portion de cylindre, soit suivant des plans inclinés; l'essentiel est de disposer les surfaces de manière à conserver à la voûte, en chacun de ses points, une épaisseur qui va généralement en croissant depuis la clef jusqu'aux reins, parties situées à peu près à égale distance du sommet et des naissances. Il convient, en effet, de réduire autant que possible le poids des masses supérieures, pour ne pas imposer aux parties inférieures des pressions capables de les écraser ou des poussées susceptibles de les renverser. Dans les têtes, on raccorde les voussoirs avec les tympans, soit par une courbe sensiblement parallèle à l'intrados, soit par des redans correspondants aux assises courantes du parement. Au-dessus des tympans se placent horizontalement, ou avec deux pentes longitudinales opposées, le bandeau et la plinthe, sorte de cordon en pierre, et le parapet construit quelquefois tout entier en pierre de taille, et souvent en maçon-

nerie ordinaire surmontée d'un bahut en pierre de taille, avec ou sans des d'encadrement aux extrémités. L'extrados de la voûte est souvent recouvert par une chape en béton, en mortier de chaux hydraulique ou en bitume, pour empêcher les eaux d'infiltration de traverser les voussoirs et de détruire les joints. On dirige les eaux vers les retombées, où des tuyaux d'égouttement sont établis à travers l'épaisseur de la voûte. Les dimensions des voûtes ne pouvant être fixées que d'une façon indéterminée et par des tâtonnements, Perronet a posé la formule empirique suivante, pour calculer l'épaisseur à la clef :

$$E = \frac{10R + 46,777}{144} = 0,0694R + 0,325.$$

R représente le rayon du cercle d'intrados pour les voûtes en plein cintre ou en arc de cercle, et le rayon de l'arc du sommet dans les voûtes surbaissées en anse de panier. Cette formule est généralement adoptée ; mais elle donne des épaisseurs sensiblement trop fortes dès que le rayon R dépasse 15 mètres. Gauthey, suivant une autre règle qu'il a déduite d'une longue expérience, donne à la clef $0^m,33$ d'épaisseur pour les voûtes de $0^m,50$ à 2 mètres d'ouverture; de 2 mètres à 16 mètres, il ajoute à cette épaisseur le quarante-huitième de l'ouverture; enfin, de 16 mètres à 32 mètres, il adopte le vingt-quatrième de l'ouverture.

— *Ponts en charpente.* Ces ouvrages n'ont qu'une importance secondaire depuis l'application de la fonte et du fer à la construction des *ponts*; aussi ne sont-ils plus employés que comme ouvrages provisoires ou comme simples passerelles. Les *ponts* en charpente se composent essentiellement de plusieurs fermes placées parallèlement à l'axe du *pont* et prenant leur appui sur les piles et culées, de longerons qui couronnent ces fermes et enfin d'un tablier. Les fermes constituent la partie la plus importante de ces ouvrages, et c'est surtout par leur forme que les *ponts* en charpente se distinguent les uns des autres. Le système de construction le plus simple est celui dans lequel chaque ferme est réduite à un longeron; dans ce cas, l'ouverture des travées ne doit guère dépasser 5 mètres, car le calcul montre que quatre poutres droites ayant 5 mètres de longueur, $0^m,40$ de hauteur de champ et $0^m,30$ de largeur supportent à peine un poids de 8 tonnes, sans que la limite de la charge permanente soit dépassée; or, on sait qu'un équarrissage de $0^m,40$ sur $0^m,30$ est celui des plus fortes solives employées en France. Pour augmenter cette ouverture, on se sert de sous-poutres ou sous-longerons qui font fonction de corbeaux et servent d'intermédiaires entre les chapeaux des palées ou les semelles des piles et les longerons. Au delà de 8 mètres, on emploie des contre-fiches qui soulagent les sous-poutres dans leur portée; on peut alors franchir des espaces de 10 et 20 mètres, en ayant soin de rendre solidaires les longerons et les contre-fiches au moyen de moises inclinées. Les fermes peuvent être composées de diverses armatures placées, soit au-dessous, soit au-dessus des longerons. L'armature la plus simple consiste en un triangle formé par des arbalétriers et dont le sommet soutient, à l'aide d'un poinçon, la poutre qu'il s'agit d'armer. Plus fréquemment, l'armature est composée de deux arbalétriers butants contre un entrait qui, par l'intermédiaire de moises pendantes, soutient la poutre. C'est à ce système d'armature que l'on rapporte les *ponts* en charpente qui se soutiennent par leur garde-corps. Le *pont* de la Kandel, dans le canton de Berne, offre un exemple remarquable d'armatures. Les arbalétriers y prennent leur appui sur les rochers escarpés qui encaissent la rivière, soutiennent les longerons dans leur portée et sont assemblés dans leur prolongement à la sablière d'une toiture qui recouvre tout le tablier du *pont*. Cette sablière est reliée au longeron par des moises pendantes. Ce *pont*, qui n'a pas moins de $50^m,70$ de longueur et de $4^m,60$ entre les deux fermes de tête, a beaucoup de légèreté et d'élégance et a été construit par Ritter avec des poutres de sapin de 23 mètres de longueur sur $0^m,32$ d'équarrissage. Le *pont* en bois, de Schaffhouse, formé de deux travées, l'une de $51^m,97$ et l'autre de $58^m,80$, ainsi que le *pont* de Wittengen, sur la Limmat, d'une seule travée de $118^m,89$, l'un et l'autre brûlés dans la guerre de 1799, étaient à juste titre cités parmi les *ponts* en charpente les plus remarquables. Ils avaient été établis dans le système à armatures par les deux frères Grubenmann, simples charpentiers, l'un en 1757 et l'autre en 1778.

Dans les *ponts* en charpente dits *américains*, chacune des fermes consiste simplement en un treillis d'une assez grande hauteur, moisé aux parties inférieure et supérieure par des cours de pièces horizontales. On place deux fermes semblables de chaque côté, et les pièces de *pont*, qui doivent supporter le plancher ordinaire, s'appuient soit sur les moises supérieures, soit sur les moises inférieures. Dans ce dernier cas, il est aisé de donner une toiture au *pont* à l'aide d'entraits s'appuyant sur les moises supérieures. Dans le premier mode, on a l'avantage de pouvoir contreventer aisément les fermes en établissant des croix de Saint-André verticales. Quel que soit le système adopté, un contreventement énergique, placé au niveau des moises inférieures, assure la fixité. Enfin, un léger platelage jointif est cloué sur les treillis, aux deux têtes du *pont*, pour garantir les bois des influences destructives du soleil et de la pluie. Avec ce système de *ponts*, on peut franchir, sans presque aucune poussée, des ouvertures de 60 mètres sur des piles qui n'ont que $1^m,50$ de largeur à leur sommet. De tous les *ponts* provisoires employés dans les chantiers de construction, le *pont* américain est celui qui s'établit le plus rapidement et presque sans dépréciation pour le bois, qui n'est nullement entaillé, mais seulement percé de quelques trous de cheville.

Les fermes des *ponts* en charpente peuvent encore se composer de cintres. Chacune d'elles est alors formée par la superposition de plusieurs cours de pièces courbées à joints contrariés. Si l'on établit entre ces divers cours des liaisons suffisantes, on constitue une poutre cintrée d'une grande longueur, au moyen de petits madriers, et cependant d'une résistance considérable. Il est presque nécessaire, dans ce système de *ponts* en charpente en arc, dont M. Emy a fait les premiers essais à Ivry et à Grenelle, d'avoir au moins trois cours de pièces. Celui du milieu remplit alors les fonctions de fibre moyenne. On peut ainsi franchir des ouvertures de 25 à 30 mètres sans donner à la montée plus d'un dixième de l'ouverture. Il est essentiel d'avoir des piles en pierre pouvant résister à la poussée des arcs. Ceux-ci sont reliés aux longerons qui portent les pierres de *pont* au moyen de montants verticaux, de tirants et de contre-fiches qui leur transmettent les charges du tablier. Ce dernier est fixé sur les pièces de *pont* et comprend un double platelage, composé de planches jointives perpendiculairement à la circulation.

— *Ponts métalliques.* Les fermes de ces *ponts* peuvent être en fer ou en fonte; on peut aussi y employer ces deux métaux combinés ensemble ou avec le bois. Dans ces sortes de fermes, il convient de n'employer la fonte que pour résister à des efforts de pression. Ces fermes métalliques s'établissent sur des piles et culées en pierre, qui doivent s'élever jusqu'au tablier du *pont*, afin que les vibrations d'une arche ne se transmettent pas aux autres. Les fermes en fonte sont ordinairement en arc de cercle et composées d'un certain nombre de voussoirs plus ou moins longs. Quand les *ponts* portent des railways, on emploie la fonte pour faire des poutres droites, dont on limite les portées à 8 ou 10 mètres. Les fermes en fer sont le plus souvent en arc de cercle et composées ordinairement d'une seule pièce; on établit encore des fermes en fer droites et formées de barres droites composant des systèmes rigides. Dans ces derniers temps, on a beaucoup employé la tôle pour former les poutres droites ou en arc, soit sous forme de rectangle creux, soit sous celle de double T plein ou évidé. Comme les poutres en tôle ont une grande hauteur, leur face supérieure est ordinairement à un niveau plus élevé que le plancher; elles servent assez souvent de parapet. Des poutrelles ou entretoises à section en double T reposent sur les nervures inférieures des poutres et supportent le tablier que l'on établit en planches jointives ou en macadam. Les *ponts* métalliques prennent le nom de la forme que l'on donne à leurs fermes; ainsi, on distingue les *ponts* en arc et les *ponts* droits, qui se subdivisent en *ponts* tubulaires, *ponts* à tôle pleine, *ponts* à treillis, *ponts* en arc et à poutres droites. Ceux-ci se composent d'une poutre droite, se posant sur les culées, posant sur les piles, leurs extrémités sont reliées par un arc supérieur rattaché sur son développement au tablier au moyen de tirants et de contre-fiches. Nous ne saurions passer ici sous silence les *ponts* encastrés de Clapeyron, qui permettent d'établir des ouvrages excessivement légers et pouvant supporter de très-fortes charges. Parmi les *ponts* en fer les plus remarquables, on peut citer : le *pont* Britannia, *pont* tubulaire que Robert Stephenson fit jeter, en 1850, sur le détroit de Menay, pour recevoir le chemin de fer de Chester à Holyhead; ce *pont* est resté le plus grand ouvrage de ce genre; le *pont* d'Asnières, sur la Seine, que M. Flachat fit construire, en 1852, pour le chemin de fer de l'Ouest, et dont chaque poutre est un petit tube de $2^m,28$ de hauteur sur $0^m,68$ de largeur; le *pont* de Langon, à poutre droite en forme de double T, établi sur la Garonne en 1855 par M. Flachat; ce *pont* offre [illegible] un des premiers exemples de poutres [illegible] avec parois verticales [illegible] a treillis, les *ponts* de Bordeaux, de Rhin, de Cologne, etc., également en treillis; les viaducs de Fribourg, de Busseau, de [illegible], de la Sitter, du Haut-Portage, de Cra[illegible] bas suivant le système à [illegible] et reposant sur des piles en métal, formées par des montants verticaux, reliés entre eux par des croix de Saint-André et des moises horizontales et verticales; les *ponts* en arc de Szegedin sur la Theiss, de Vichy, de Coblentz, d'Arcole, etc., dont les fermes en tôle ont des portées qui varient entre 40 mètres et 90 mètres.

— *Ponts suspendus.* La théorie des *ponts* suspendus est fondée sur celle des polygones funiculaires. Le tablier, horizontal ou légèrement convexe vers le haut, est porté par des chaînes verticales équidistantes, qui se relient à deux câbles très-forts, tendus dans le sens longitudinal, à gauche et à droite du *pont*. Ces câbles passent, aux deux bouts du *pont*, sur des piliers en maçonnerie et redescendent pour se fixer, en dessous du sol, à des obstacles suffisamment résistants. La condition que l'on s'impose est que toutes les chaînes verticales supportent le même poids, c'est-à-dire que deux chaînes placées en regard portent, à peu de chose près, à elles seules, une portion du tablier ayant pour [illegible] la distance de deux chaînes placées d'un même côté. La théorie assigne aux deux câbles la forme parabolique. La composante horizontale de la tension du câble en un quelconque de ses points reste constante. Quant à sa composante verticale, elle est égale au poids de la portion du tablier qui s'étend de la projection du point considéré au milieu du *pont*. La tension elle-même croît proportionnellement à la sécante de l'inclinaison, par rapport à l'horizon, de l'élément du câble. La tension de chaque chaîne verticale est toujours une donnée de la question, mais la tension du câble au point où sa tangente est horizontale peut être choisie arbitrairement. Si l'on prend cette tension très-petite, la parabole est très-allongée; il faut donc élever très-haut les piles en maçonnerie, ce qui augmente la dépense. Si l'on adopte une tension horizontale très-grande, la tension du câble à ses extrémités augmente en conséquence; il faut donc augmenter sa section, ce qui accroît la dépense d'une autre manière. Il y a à faire dans chaque cas un choix qui, eu égard aux coûts respectifs des matériaux, rende la dépense totale un minimum. La confiance dans les *ponts* de ce système a été singulièrement ébranlée par les nombreux accidents qui se sont produits dans ces dernières années; aussi remplace-t-on généralement les *ponts* suspendus par des *ponts* métalliques à poutres droites, qui présentent plus de sécurité. La différence essentielle qui existe entre les *ponts* supportés et les *ponts* suspendus, c'est que les arches ou travées des premiers ont leur centre de gravité au-dessus de leur point de support sur les piles ou culées, tandis que celles des seconds les ont au-dessous. Il résulte de là que si l'on construisait une arche de la première espèce et une arche de la seconde, de telle manière que leurs parties élémentaires fussent libres de jouer les unes autour des autres au moyen d'articulations mobiles, l'équilibre de l'arche supportée, éminemment instable, serait rompu sous l'action des charges accidentelles passant sur le *pont*, et que, au contraire, l'arche suspendue, éminemment stable, prendrait sous chaque charge additionnelle les modifications de forme que pourraient alors nécessiter les positions de l'équilibre. Dans ce second système, les efforts auxquels la construction est soumise se transmettent d'articulations en articulations mobiles; il n'est donc nécessaire d'attribuer à chaque partie que les dimensions relatives à la tension qu'elle supporte, tandis qu'il faut de plus, dans le premier système, placer toutes les parties élémentaires dans de telles conditions qu'il en résulte une invariabilité presque absolue de leurs formes et la position de chacune d'elles. On conçoit dès lors que les *ponts* suspendus peuvent être plus légers et moins coûteux que les *ponts* supportés. Les *ponts* suspendus peuvent être construits, soit en chaînes de fer, soit en câbles de fil de fer. Ces derniers ont pour avantage sur les premiers : 1° leur force plus grande à poids égal de fer, 2° la qualité [illegible] plus grande sécurité [illegible] n'étant jamais instantanée, comme celle des [illegible] de fer, mais étant, au contraire, constamment annoncée par l'allongement progressif et très-prononcé des câbles et un abaissement considérable du tablier. Mais, par contre, ils ont l'inconvénient : 1° d'offrir plus de prise à l'oxydation; 2° de ne pouvoir jamais exercer qu'une très-petite [illegible]

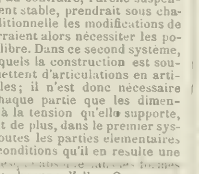

[illegible] B par ses [illegible] AFCD constitue un parallélogramme et en [illegible] blier. Les flèches sont équilibrées d'elles-

$0^{mc},00007345$, et pour le diamètre $0^m,003087$. Des expériences faites par M. V[illegible] sur ces fils ont donné, pour la valeur moyenne de la résistance absolue ou résistance à la rupture, 617 kilogrammes, ce qui revient à 84 kilogrammes par millimètre carré. Un point très-important dans la construction des *ponts* suspendus, c'est la disposition des câbles au passage des piliers, pour faciliter le plus complètement possible la communication directe de la tension des câbles suspenseurs aux câbles de retenue; en effet, s'il ne peut y avoir glissement facile du câble sur le support, la tension de la chaîne de retenue augmentera lors des abaissements de température et diminuera dans les temps de chaleur, et les piliers seront successivement sollicités latéralement dans un sens ou dans le sens contraire. A moins qu'ils n'aient un grand excès de solidité, cette oscillation des tendances opposées en compromettra très-promptement la résistance. Quelquefois les points d'amarre sont disposés de telle sorte que les parties du câble formant retenue conservent leur direction depuis le sommet des piliers jusqu'au point d'amarrage. Quelquefois, au contraire, les câbles s'infléchissent et prennent [illegible] entrée dans les puits. Dans le premier système, on n'a à vaincre qu'une traction directe; mais les maçonneries n'agissent, pour s'opposer à cette traction, qu'en vertu d'une partie de leur poids; dans le second cas, le poids des maçonneries du puits d'amarre exerce tout son effet, mais on a de plus une résultante des tenons du câble au point d'infléchissement, à la poussée de laquelle il devient [illegible] du câble engagées dans les puisards sont préservées de l'oxydation par une enveloppe de mortier contenant un excès de chaux. Celles qui servent à la suspension du tablier le sont par la simple application de plusieurs couches de peinture ou par une espèce de fourreau en tôle mince.

— *Ponts volants.* Pour construire les *ponts* volants, on réunit deux bateaux plats par [illegible] plancher garni de garde-corps; on assemble solidement sur ce radeau un cadre composé de deux montants et d'un entrait. Une corde, enroulée sur un treuil placé sur le plancher, passe dans une coulisse disposée au-dessous de l'entrait et va se fixer à une ancre ou à un bâti en charpente arrêté en amont au milieu du fleuve. Suivant que la corde passe à un angle ou à l'autre du cadre, le bateau s'incline dans un sens ou dans l'autre, décrit, [illegible] cercle et est poussé à la rive opposée. On aide à ce mouvement et l'on maintient l'inclinaison au moyen du gouvernail. La corde est portée par de petits batelets que le *pont* volant entraîne avec lui et qui sont autant d'obstacles au mouvement.

— *Ponts-levis.* Les *ponts-levis*, autrefois fort en usage sur les voies de navigation, sont aujourd'hui presque exclusivement réservés [illegible] qu'une troupe traverse les différents ouvrages d'un front de fortification, on lui fait [illegible] mant, la communication est établie. Pour interrompre [illegible] relever le *pont*, en le faisant tourner autour [illegible] mouvoir que dans un [illegible]

[illegible] par rapport au point F, [illegible] par exemple, [illegible]

[illegible]

indifférent. Ce *pont-levis*, il faut l'avouer, a [illegible]

[illegible] de ces chaînes des contre-poids assujettis à [illegible] façon que le centre de gravité du tablier, des [illegible]

[illegible] tème soit en équilibre dans toutes les positions [illegible] loppent deux grandes poulies invariablement fixées à l'essieu.

[illegible] au moyen d'un treuil dont l'arbre est terminé de part et d'autre par des roues accolées, l'une circulaire, destinée à l'enroulement de la [illegible] recevant la chaîne d'un contre-poids, dont l'objet est de tenir le *pont* en équilibre dans toutes ses positions.

[illegible] Poncelet se compose de chaînes supportant le tablier en passant sur [illegible] et à l'extrémité desquelles est suspendue verticalement une autre chaîne à [illegible] est destinée à faire équilibre à celui du tablier.

[illegible] *ponts-levis*. Nous n'avons eu pour but que de rappeler ici ceux qui sont les plus connus et les plus généralement employés. On commence, [illegible] à remplacer le bois par le fer; on obtient ainsi des *ponts-levis* très-rigides, très-légers et demandant peu de place pour être logés dans les murs lors qu'ils sont relevés.

— *Ponts à bascule*. Ce sont des *ponts* dont [illegible] est horizontal. Le contre-poids, placé sur le prolongement du tablier [illegible] bascule. Ce mouvement s'opère au moyen d'engrenages; pour qu'il n'y ait pas de gauchissement dans le tablier, un quart de cercle denté est fixé à chaque longrine de rive et les deux pignons sont assemblés sur le [illegible] tiers de la voie exigerait un poids considérable, qui chargerait trop l'axe de rotation. On ne dépasse, d'ailleurs, jamais cette longueur; car la fosse, dont le fond est le plus souvent au-dessous du niveau des eaux, de[illegible] par l'eau; les bois de la culasse se pourriraient rapidement par les alternatives [illegible] manœuvres seraient gênées. Lorsque le *pont* est abattu, la culasse est maintenue par des verrous et des poteaux-valets analogues aux [illegible]

— [illegible] dont la rotation s'opère autour d'un axe vertical passant par leur centre de gravité, ont l'avantage de se prêter mieux que les précédents [illegible] ment sur un point fixe; mais leur longueur est plus considérable, car si l'on place le pivot au milieu de la largeur du tablier, la lon[illegible]

[illegible]

— Art mil. Le passage des cours d'eau est un des principaux obstacles qui puissent s'opposer aux marc[illegible] la défense [illegible] est de détruire les *ponts* fixes [illegible] er la poursuite, il est important pour l'armée offensive de pouvoir établir très-rapidement des *ponts* provisoires. Ce problème a reçu plusieurs solutions que nous allons faire connaître successivement.

— *Ponts de bateaux*. Les *ponts* de bateaux peuvent être divisés en deux grandes classes : les *ponts* construits avec l'équipage de *pont* et les *ponts* construits avec les bateaux [illegible] ou de pêche trouvés dans un pays occupé militairement. C'est l'artillerie, et, spécialement dans cette arme, le régiment des pontonniers, qui jette les premiers; le génie est chargé de construire les seconds.

Pour construire les *ponts* de la première catégorie, il existe quatre méthodes : 1° la méthode par bateaux successifs, 2° la méthode par portières; 3° la méthode par parties, 4° la méthode par conversion, dans laquelle on construit le *pont* de bateaux, en entier, le long d'une rive, pour le faire tourner ensuite et le mettre en place. Mais, quelle que soit la méthode adoptée, il est facile de montrer que l'équipage de *pont* donne le moyen de franchir presque toutes les rivières et fournit des *ponts* pouvant donner passage à toutes les armes. En effet, le corps de support étant le bateau, on n'a à s'inquiéter ni du courant, ni de la profondeur, ni de la nature du fond du cours d'eau. Le volume du bateau étant de 9mc,200, la charge qui le submergerait est de 9,200 kilogrammes. Si l'on retranche de cette charge le poids du bateau ou 700 kilogrammes, le poids d'une travée ou 800 kilogrammes, comme chaque travée s'appuie sur deux moitiés de bateau, on en conclut que la charge limite sous laquelle le *pont* sombrerait est de 7,700 kilogrammes par travée. Il suffit donc de constater la longueur des travées et l'espacement des troupes en marche : dans le passage de l'infanterie, 2,237 kilogrammes, dans le passage de la cavalerie, 2,740 kilogrammes, et, dans le passage des voitures les plus lourdes de l'artillerie de campagne, 3,144 kilogrammes. Ces chiffres résultent des dimensions d'une travée et de la manière dont les différentes armes défilent sur les *ponts*.

1° *Construction d'un pont par bateaux successifs*. Les bateaux sont amarrés à la rive, en amont et en aval de la culée. Le nombre de bateaux d'amont est celui des ancres d'amont, et ce dernier dépend de la vitesse du courant. Dès que cette vitesse dépasse 1m,50 par seconde, tous les bateaux sont ancrés en amont. Le nombre des ancres d'aval est presque toujours moitié de celui des ancres d'amont, et les cordages en sont fixés à des bateaux ancrés en amont, sans quoi aucun bateau ne serait complètement fixe. Les bateaux sont sur deux ou trois rangs, l'avant-bec vers l'amont. Chacun d'eux porte 10 commandes de poutrelles et 2 amarres fixées aux poupées intérieures; ceux d'amont contiennent, en outre, l'ancre et le cordage d'ancre. Des nacelles pour mouiller les ancres d'aval sont en aval de la culée. Les madriers sont à droite de la culée, les poutrelles à gauche, et le reste du matériel forme des dépôts, suivant l'espèce des matériaux.

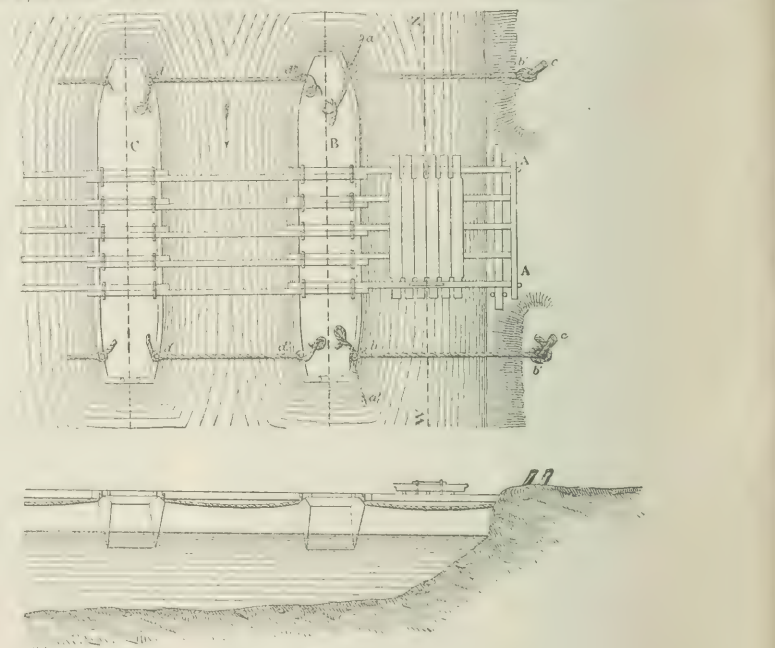

Fig. 2.

On commence par construire la culée AA sur la première rive. On amène d'aval le premier bateau B à hauteur de cette culée, on plante les piquets d'amarrage *c*; on fixe les deux cordages d'ancre et on maintient le bateau au moyen de ces deux cordages *aa'* et des [illegible] *bb'*. Les poutrelles de la première travée [illegible] on achève la culée. On construit le tablier jusqu'à 0m,50 du bord du premier bateau tourné [illegible] d'amont sont mouillées par les bateaux pairs [illegible] Le dernier bateau mis en place, on pose les [illegible] travées du *pont*. Pour replier le *pont*, on re[illegible] nières, travée par travée, toutes les manœuvres faites pour jeter le *pont*, en ayant soin de faire en sorte que les ancres d'amont soient levées par les bateaux qui n'ont pas d'ancre, après avoir servi à ramener ceux qui sont ancrés. On lève les ancres d'aval avec la nacelle. La méthode par bateaux successifs n'exige pas des hommes très-exercés. Des hommes habiles ne mettent que trois minutes à construire une travée ou une heure pour jeter un *pont* de 100 mètres de longueur. On peut, du reste, pour aller encore plus vite, commencer le *pont* par les deux rives. Cette méthode est la plus rapide, si on compte le temps qui s'écoule entre l'arrivée de l'équipage de *pont* et le moment où les troupes peuvent franchir la rivière. La mise en place du *pont* est seule assez longue.

2° *Construction d'un pont de bateaux par portières*. Une portière est la réunion de deux ou trois bateaux pontés ensemble. On ne dépasse pas le nombre trois, parce que la portière serait trop difficile à diriger. Les portières se construisent séparément, le long de la rive, en amont du *pont*. Dans une portière de trois bateaux, les bateaux sont distants de 6 mètres d'axe en axe et ont leurs amarres en croisières, c'est-à-dire se croisant sous le tablier. On jumelle les poutrelles sur le bateau du milieu, et on les lie par deux tours de commande. Les madriers extrêmes qui arasent exactement les extrémités des poutrelles [illegible] et sur le cinquième. Les guindages, sur chaque portière, sont fixés sur le deuxième bateau et sur le milieu de chaque travée. A leurs extrémités, ces guindages sont consolidés par des commandes de guindage, placés entre le deuxième et le troisième madrier, en amont et en aval.

Cependant, on a construit la première culée et sa travée et commencé la construction de la deuxième culée et de sa travée. Les portières terminées sont amenées l'une après l'autre, portant les ancres et leurs cordages. Le bateau du milieu de chaque portière est ancré en amont et en aval, et, quand le courant est trop rapide, la portière est retenue par deux ancres d'amont. Les portières, assemblées bout à bout, sont réunies au moyen de faux guindages et de traversières.

Pour replier un pont de bateaux construit par portières, on attache une bouée à chaque cordage amarré à une ancre, on sépare les portières, on les dégage du pont, on jette les bouées de chaque portière à l'eau, on la ramène à la deuxième rive et on la replie; on replie en même temps les deux travées de culée. On lève les ancres d'amont et d'aval.

La méthode par portières exige plus de bateaux que la méthode par bateaux successifs, car les bateaux extrêmes de deux portières voisines n'ont que 2 mètres d'axe en axe; mais cette méthode a l'avantage d'abréger la partie la plus critique de la construction d'un *pont*, la mise en place. Elle est excellente pour éviter les accidents dus aux corps flottants lancés par l'ennemi. Il suffit, en effet, de détacher une ou deux portières, celles qui sont menacées, et de laisser passer ces corps. Il faut des hommes exercés pour construire un *pont* par portières. La solidité de ce *pont* n'est pas aussi grande que celle des *ponts* jetés par bateaux successifs.

3° *Construction d'un pont de bateaux par parties*. Dans cette méthode, comme dans la précédente, on prépare d'avance des éléments de *pont* avec trois bateaux situés à 6 mètres l'un de l'autre, d'axe en axe. Mais ces espèces de portières ne sont pas terminées; le tablier s'arrête à 0m,50 des bateaux extrêmes et n'est pas guindé. Ces parties sont reliées entre elles par une travée ordinaire. Les amarres sont en croisières sur les deux travées de chaque partie et en traversières sur la travée de jonction. Le repliement du *pont*

s'exécute aussi par parties. Chaque partie reçoit les matériaux de jonction qu'elle avait apportés, jette son cordage d'ancre, muni d'une bouée, et est conduite à la seconde rive.

Cette méthode ne demande pas plus de bateaux que la méthode par bateaux successifs, mais elle exige des hommes plus exercés. Elle est peu employée. Si même on avait construit un *pont* par parties et si on voulait le replier, il y aurait avantage à employer le repliement par bateaux successifs, après avoir mis en traversières les croisières des parties.

4° *Construction d'un pont de bateaux par conversion.* Pour jeter un *pont* de bateaux par cette méthode, on construit le *pont* par bateaux successifs le long de la rive, d'amont en aval, de manière que le dernier bateau ponté soit à une dizaine de mètres en amont de la culée; on établit la première culée, on fait tourner le *pont* tout d'une pièce, on achève la travée de la première culée et on construit la seconde culée et sa travée.

Cette méthode, qui permet de mettre un *pont* en place en quelques minutes, outre qu'elle demande des hommes très-exercés et manœuvrant avec un ensemble parfait, est souvent dangereuse sur une rivière dont le courant est rapide. On employa pour la première fois cette méthode sur le Danube, la veille de la bataille de Wagram, le 4 juillet 1809; mais le repliement d'un *pont* par conversion est une manœuvre bien plus ancienne. En 1743, les Français replièrent par conversion un *pont* de bateaux de 370 mètres de longueur, jeté sur le Danube, près de Deckendorf. Dans le repliement par conversion, il faut avoir soin d'empêcher le *pont* de se courber, en agissant sur chaque cordage d'ancre avant de jeter sa bouée à l'eau, et de repousser le pivot pour que le *pont* ne vienne pas heurter la rive.

Les *ponts* de bateaux du commerce se construisent comme les *ponts* de l'équipage français, par l'une des quatre méthodes que nous venons d'indiquer. Quand on a à jeter un *pont* avec des bateaux du commerce, il faut mesurer la force du bateau, soit en mesurant ses dimensions et en cherchant son volume, soit en chargeant le bateau d'hommes comptés en moyenne pour 65 kilogrammes chacun et en comparant les enfoncements correspondants aux charges.

Il faut, autant que possible, choisir des bateaux de même forme, de même dimension, sans quoi les enfoncements sont inégaux et le pont se disloque promptement. Si on ne peut le faire, pour obtenir un tablier à peu près horizontal, on rachète les différences de niveau des plats-bords trop bas en posant sur ces plats-bords trois ou quatre traverses et sur ces traverses un ou deux supports. La hauteur des bordages trop élevés est diminuée au moyen d'entailles dans les plats-bords ou au moyen d'un lest. Quand les bordages sont trop bas, trop faibles ou trop évasés, on fait quelquefois reposer les poutrelles du tablier sur un chevalet de support.

On est souvent obligé, lorsque le courant de la rivière à laquelle on a affaire est trop rapide, d'écarter les bateaux pour donner moins de prise à l'eau sur les corps de support. Souvent aussi l'on manque de bateaux. On est obligé d'augmenter la longueur des travées. Cette nécessité, quand les poutrelles ne sont pas assez longues, a fait imaginer deux genres de pontage : le pontage à grande portée et le pontage à très-grande portée. Dans le pontage à grande portée, chaque poutrelle recouvre complètement un bateau de la travée et repose sur le plat-bord de l'autre. On gagne par ce pontage une largeur de bateau par travée. Dans le pontage à très-grande portée, les poutrelles ne portent chacune que sur deux plats-bords. Dans ce cas, pour soutenir le tablier, on jumelle les poutrelles d'une même file avec une poutrelle plus courte qui dépasse les bordages de 0m,20 à 0m,30. On se sert, dans les *ponts* de bateaux du commerce, de tous les moyens d'ancrage que l'on a sous la main. On emploie les ancres que l'on trouve, les paniers d'ancrage, les caisses d'ancrage, etc. Si les ancres ne sont pas de même grosseur, il est bon de placer les plus fortes au thalweg et de fixer avec elles les bateaux qui offrent le plus de résistance à l'eau à cause de leur forme.

— *Pont de gabions.* Ce *pont*, dans lequel les corps de support sont des gabions, ne peut servir que sur de petites rivières, des marais, des terrains vagues, etc. On construit généralement les gabions sur place avec les bois du pays où l'on est. Leurs dimensions varient avec les charges que doit supporter le *pont*. Avec des gabions de 1m,50 à 2 mètres de diamètre, on a un *pont* qui peut résister aux fardeaux les plus lourds. Les gabions de l'infanterie, dont le diamètre est de 0m,50, suffisent pour le passage de l'infanterie.

Pour jeter un *pont* de gabions, on fait d'abord la culée; puis, au moyen d'une nacelle ou en faisant mettre les hommes à l'eau, on place un premier rang de gabions parallèlement à la culée, à 4 ou 5 mètres du corps mort. Ces gabions sont debout et leur nombre dépend de la largeur du tablier. Pour leur donner plus de stabilité, on les charge de gravier fortement damé. On couronne ce rang de gabions par un fort chapeau solidement assujetti par des harts ou des cordes passées dans les torons des gabions. Les autres corps de support s'établissent de la même façon. Les poutrelles viennent se croiser sur les chapeaux. On peut remplacer les madriers par des rondins ou des fascines. Cette simplicité dans la construction permet d'employer les hommes de toutes armes et d'accélérer le travail.

— *Pont en buses de gabions.* Une buse de gabions n'est qu'une file de gabions bout à bout et traversés par une perche qui les relie entre eux. Ces buses sont disposées dans le sens du courant de l'eau, par couches piquetées, à joints contrariés. On augmente le nombre des couches jusqu'à ce que cette espèce de digue s'élève à une hauteur convenable au-dessus de l'eau. La surface de la couche supérieure est alors aplanie au moyen de gazon, de clayonnages et de fascines.

— *Ponts de chevalets.* Ces *ponts* ne sont jetés que sur les rivières dont la profondeur ne dépasse pas 2m,50 et dont la vitesse du courant est au plus de 1m,50 par seconde. Le principal défaut des chevalets est leur manque de solidité. Leurs pieds ayant de faibles dimensions, ils sont rarement bien assis, et durant le passage, si le fond du cours d'eau est inégalement résistant, les pieds s'enfoncent inégalement; il en résulte des ondulations dans le tablier. Il faut donc faire un sondage très-exact avant d'établir les chevalets, qui ne seront réellement d'un bon emploi que sur un sol ferme et uni. A côté de ces inconvénients, ces corps de support offrent l'avantage de pouvoir être construits avec des bois d'échantillon si faible, qu'on les rencontre presque partout. Ainsi, au passage de la Bérézina, le général Eblé, presque sans matériel, avec une ou deux forges, trouva moyen de construire deux *ponts* de chevalets qui sauvèrent une partie de l'armée. On démolit les maisons d'un village pour avoir du bois de charpente, on forgea les clous nécessaires et, malgré le froid et la fatigue des pontonniers obligés de rester des heures entières dans une eau glacée, le premier *pont*, commencé à huit heures, fut terminé à une heure de l'après-midi, et le second, pour les voitures, commencé à la même heure, fut achevé à quatre heures du soir. Deux fois ils se rompirent, à cause des mauvais matériaux qui composaient les corps de support et le tablier; deux fois ils furent remis en état.

On emploie quatre méthodes en France pour mettre en place les chevalets :

1° Avec les longrines. Les longrines sont des poutrelles de 8 à 9 mètres de longueur et de 0m,16 de diamètre ou d'équarrissage. Elles portent une forte cheville en fer à l'une de leurs extrémités et sont munies de quatre ou cinq poignées à l'autre. Deux de ces longrines sont disposées de chaque côté de l'axe du *pont*, portant chacune sur un rouleau. Le chevalet, les pieds en bas, est placé transversalement sur les longrines. On le pousse en avant au moyen de celles dont le mouvement est facilité par les rouleaux. On l'arrête à la distance voulue et on l'établit dans une position convenable en soulevant la queue des longrines. Des hommes passent sur le chevalet, reçoivent et fixent sur le chapeau les poutrelles que d'autres soldats font glisser sur les longrines. On retire celles-ci, et le tablier est achevé à la manière ordinaire. Cette manœuvre s'exécute pour une travée quelconque, les longrines s'appuyant par leur queue soit sur le sol, soit sur la partie du *pont* déjà faite.

2° Avec des poutrelles de rampe. Ces poutrelles s'appuient sur la partie du *pont* déjà faite et touchent le fond de la rivière. Les chevalets, les pieds en bas, glissent sur les poutrelles, et la rampe est telle qu'ils arrivent juste à leur place. On les redresse en tirant les pieds avec des cordes et en poussant le chapeau avec une gaffe.

3° Avec des gaffes et des cordes. On attache des cordes aux deux extrémités du chapeau du chevalet, qu'on met alors à l'eau; il est conduit à la position qu'il doit occuper et redressé en tirant sur les cordes du chapeau et en poussant sur les pieds avec des gaffes.

4° Avec le radeau de manœuvre. Le radeau de manœuvre est un radeau ayant à chacune de ses extrémités une banquette formée de deux montants verticaux à trous, dans lesquels se trouve un boulon. On dispose deux poutrelles sur le chapeau du dernier chevalet placé et sur les deux banquettes convenablement placés. Le radeau est alors conduit à la place voulue; on fait glisser le chevalet sur les poutrelles [illegible] fait basculer et l'avoir mis les pieds en bas. Quand il est arrivé à sa distance voulue, on le [illegible] en retirant les deux [illegible]. Ces procédés, le plus souvent impraticables à la guerre, soit que l'on manque de matériel, soit que le courant de la rivière soit trop rapide, ne sont guère que des méthodes d'école [illegible]. En campagne, c'est surtout en faisant mettre les hommes à l'eau qu'on met les chevalets en place.

Pour replier un *pont* de chevalets, on enlève successivement le tablier de chaque travée et le chevalet est amené à la rive au moyen de cordes.

— *Ponts de tonneaux.* Dans un cas de besoin pressant, on peut employer les tonneaux comme corps de support, soit pour construire un *pont*, soit pour transporter des troupes. Seulement, il ne faut pas oublier que les tonneaux ne résistent pas à la balle, et, par conséquent, on doit manœuvrer loin de l'ennemi.

La force de support d'un tonneau, exprimée en kilogrammes, est égale au nombre de litres d'eau qu'il contient. Il suffit donc, pour évaluer cette force de support, de le remplir d'eau. La formule $V = 0{,}7854\, q^2$ [illegible], dans laquelle l est la longueur intérieure du tonneau et q le tiers de la somme du diamètre intérieur au fond et du double diamètre au bouge, sert souvent aussi à obtenir par le calcul le jaugeage du tonneau et, par ce jaugeage, la force de support.

Les tonneaux sont réunis en radeaux au moyen de châssis plus ou moins compliqués, suivant les matériaux qu'on a sous la main. Ces châssis sont généralement composés de longues pièces longitudinales assemblées, consolidées par un nombre suffisant de traverses. Ils servent à maintenir les tonneaux, qui sont liés le plus solidement possible à la carcasse du radeau et qu'on a soin, après les avoir calfatés et goudronnés, de mettre la bonde en dessus, afin de pouvoir pomper plus facilement l'eau qui pénétrerait à travers leurs joints.

Ces *ponts* ne se jettent que sur des rivières étroites et peu rapides. On dispose ordinairement les radeaux jointifs et on les recouvre de madriers. Si le courant ne permet pas de les disposer jointivement, on laisse entre eux le plus d'espace qu'on peut et on les ponte à la manière ordinaire.

— *Ponts de cordages.* Ces *ponts* s'emploient pour franchir un ravin profond, escarpé, un torrent impétueux, une rivière couverte de glaçons à l'instant de la débâcle, etc. Ces *ponts* ne peuvent être d'un bon usage que lorsque l'obstacle a 40 mètres au plus de largeur. On distingue deux sortes de *ponts* de cordages : les *ponts* sur chaînette, dans lesquels le tablier porte directement sur deux câbles tendus d'une rive à l'autre, et les *ponts* suspendus ou sur parabole, dans lesquels le tablier est suspendu à deux câbles tendus au moyen de potences établies sur les deux rives par l'intermédiaire d'ordonnées en corde fixées à ces câbles.

La manière la plus simple de construire le *pont* sur chaînette est de placer un rang de madriers sur des cordes de 0m,03 à 0m,04 de diamètre, écartées de 0m,50 les unes des autres et maintenues par des traverses en bois. Ces cordes passent sur des rouleaux qui servent de corps morts et sont fortement tendues d'une rive à l'autre par des palans. Ce *pont* oscille beaucoup trop et ses oscillations sont gênantes dans le passage et deviendraient dangereuses si l'on ne faisait pas rompre le pas aux troupes. On ne peut faire passer sur ce *pont* que de l'infanterie. En général, si l'on veut construire un *pont* sur chaînette avec un matériel donné et que l'on cherche la charge maximum qu'il pourra supporter, ou, d'autre part, si, la charge maximum étant donnée, on cherche le diamètre des câbles, on pourra se servir des relations suivantes, dans lesquelles on suppose le cas théorique d'un seul câble s'étendant [illegible] *pont* au milieu du tablier, cas théorique qui, du reste, servira à résoudre tous les cas de la pratique :

$$T = 1600000 \text{ à } 2000000 D^2,$$

$$T = \frac{Q}{f}\left([illegible] \right).$$

T est la tension maximum que le cordage a à supporter, D le diamètre du câble, f la flèche de la courbe du tablier, $2l$ la portée du *pont*, $2Q$ la charge totale supportée par le tablier. Le grand inconvénient du *pont* sur chaînette est, avec les oscillations, la concavité de son tablier. On n'emploie le *pont* sur chaînette que pour des obstacles de 20 mètres à 25 mètres au plus.

Dans le *pont* suspendu ou sur parabole, les madriers sont en long sur des traverses qui reposent elles-mêmes sur deux cours de poutrelles longitudinales maintenues ensemble. Ces cours de poutrelles sont supportés par des ordonnées [illegible] idéal d'un seul câble, supportant $2n$ traverses [illegible] hauteur H, les formules suivantes servent à [illegible] reposent sur les traverses et les madriers sur les poutrelles) :

$$T = [illegible]$$

[illegible]

T est la [illegible] du câble, 2Q la charge [illegible] portée du *pont* [illegible].

Les éléments du *pont* connus, il faut déterminer, au moyen de formules connues, l'équarrissage des potences, de manière [illegible] sur elles. Il faut aussi calculer la résistance au point d'attache, discuter le nombre de travées, [illegible]

Le *pont* suspendu à un tablier horizontal et même concave est de beaucoup préférable à tous égards au *pont* sur chaînette. On l'emploie pour des obstacles qui ont jusqu'à 40 mètres de largeur.

— PONTS CÉLÈBRES. Nous allons donner une nomenclature des *ponts* les plus connus, en nous bornant à [illegible] *Grand Dictionnaire*.

— *Pont d'Alcantara*, sur le Tage. V. ALCANTARA.

— *Pont aqueduc de l'Allier*, près de Nevers, pour le passage du canal latéral à la Loire. Il est composé de 18 arches en anse de panier de 16 mètres d'ouverture chacune et il est suivi de trois écluses accolées, destinées à opérer le raccordement du bief de la rive droite de l'Allier, placé sur un coteau, avec le bief de la rive gauche, situé dans une plaine. Pour donner toute la solidité désirable à sa fondation, qui repose sur un banc de sable fin de 15 mètres d'épaisseur, et pour le mettre à l'abri des affouillements, on a construit dans le lit de l'Allier un sol artificiel en béton coulé sous l'eau, s'étendant d'une rive à l'autre et ayant 450 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur. Il est entré dans ces fondations [illegible] rie. Ce grand monument a été exécuté en cinq années et a coûté 3 millions.

— *Pont* [illegible]. V. ARC.

— *Pont des Arts*, à Paris. V. PARIS.

— *Pont d'Avignon*. V. AVIGNON.

— *Pont de Beaucaire*. V. BEAUCAIRE.

— *Pont de Brooklyn*, aux États-Unis. Ce *pont* gigantesque, qui était encore en cours de construction en 1874, a une longueur totale de 3,425 pieds et l'ouverture de l'arche entre les deux tours est de 1,595 pieds; le tablier est supporté par quatre câbles d'acier galvanisé de 15 pouces de diamètre, l'acier ayant une force de 160,000 livres par pouce carré, la solidité de l'ouverture d'arche dépasse 5,000 tonnes.

— *Pont de Bordeaux*. V. BORDEAUX.

— *Pont Britannia*. V. MENAI.

— *Pont de la Caille*, sur la route de Chambéry à Genève, jeté sur le ravin des Usses, à une hauteur de 200 mètres au-dessus du torrent. Il a 194 mètres de longueur sur 6 de largeur. Deux trottoirs de 0m,70 chacun servent à la circulation des piétons. Il est dû au roi Charles-Albert [illegible] diligences les voyageurs ne manquaient jamais d'aller voir.

— *Ponts* [illegible]. V. PONTS [illegible].

[illegible] vrages en ce genre. Cette construction, ou [illegible]

— *Pont* [illegible]. Sa longueur est de 2,220 pieds et l'ouverture de l'ar- [illegible]

— *Pont* [illegible] qu'il offre sur les deux rives du fleuve. Il [illegible] Baudouin. Les accessoires gothiques, les ornements [illegible] paru; mais il n'en a pas moins un aspect im- [illegible]

[illegible] par Meyringer. L'autre, [illegible]

[illegible]

— [illegible] V. [illegible].

[illegible]

longueur totale est de 307 mètres.

— Pont Flavien. V. CHAMAS (SAINT-).

— [illegible] porte une bastille crénelée sur son arche centrale. Le [illegible] Le pont de [illegible] tées chacune d'une tour carrée. En Corse, le [illegible] position devait rendre plus difficile une surprise, telle qu'en auraient pu tenter des hom- [illegible]

— [illegible], sur la Sarine. V. [illegible].

— *Pont du Gard*. V. GARD.

[illegible] gueur sur une hauteur de 57 mètres. Il se [illegible] tant une double galerie sur laquelle repose le tablier du *pont*. Chacune des fermes repose sur une pile de maçonnerie dépassant [illegible] en pierre, il eût coûté plusieurs millions.

— [illegible]

— *Pont du Mont-Blanc*, à Genève, de créa- [illegible] sées, reposant sur des piles de pierre. Il est [illegible] donne son nom.

— [illegible]

— *Pont Neuf*. V. PARIS. Pour la statue de [illegible]

— *Pont du Niagara*, dans l'Amérique du Nord. Ce *pont* suspendu, sur lequel passe le [illegible] au-dessus du niveau de la chute, et il a une [illegible]

[illegible]

traverser en voiture. Sa situation est des plus pittoresques.

— *Pont sur le Rhin*, à Bâle, remarquable par son étendue et par le panorama magnifique [illegible]. Il n'y a pas longtemps, on [illegible] du côté du grand [illegible] une tête grotesque [illegible] gros yeux à la rive opposée huit ou dix fois par heure. Afin de se venger d'une pareille injure, les [illegible] du pont Bâle avaient élevé, de leur [illegible] statue [illegible] tourner le dos à la rive [illegible] ennemie avec le geste le plus effronté. Au milieu du pont s'élève une tour triangulaire [illegible] rouge, où se trouvent une table des poids et mesures, un baromètre et un thermomètre que consultent tous les passants.

— *Pont du Rialto*, à Venise, un des chefs-d'œuvre de l'architecture du XVIe siècle. Ce *pont*, d'une seule arche, jeté sur un canal large de 30 mètres, porte trois rues qui passent sous un arc élégant et qui, bordées de boutiques [illegible] étaient, dans les beaux jours de la république, le rendez-vous de la jeunesse oisive et élégante de Venise. Aujourd'hui, aux riches marchands qui étalaient les trésors des mines de Golconde et de la vallée de Cachemire, dans ces boutiques de marbre d'Istrie, ont succédé quelques marchands déguenillés. La corde de l'arc du *pont* du Rialto est de 27m,70; 12,000 pieux de 10 pieds chacun servirent de pilotis à cette construction.

— *Pont de La Roche-Bernard*. V. LA ROCHE-BERNARD.

— *Pont de Roquefavour*. V. ROQUEFAVOUR.

— *Pont Saint-Ange*, à Rome; le plus beau et le plus grand de cette ville. C'est lui qui sert de route aux habitants de la ville pour aller à Saint-Pierre et au Vatican, relégués de l'autre côté du Tibre. C'est l'ancien *pont Ælius*, bâti par Adrien vis-à-vis de son mausolée, aujourd'hui château Saint-Ange. Au XVe siècle, il y eut une telle foule pour aller recevoir la bénédiction papale que les parapets cédèrent et que cent quatre-vingt-douze personnes furent noyées. Au XVIIe siècle, le Bernin orna ce *pont* des douze statues colossales qui y sont encore aujourd'hui. L'effet en est, peut-être un peu théâtral, mais il n'en reste pas moins grandiose.

— *Pont de Saint - Chamas*. V. CHAMAS (SAINT-).

— *Pont de Saint-Cloud*. Il passait pour un *pont* maudit parce qu'il n'avait pas été construit par les frères pontifes; aussi donnait-il lieu à la légende suivante. Le bailli, qui n'était pas sorcier, mais que les sorciers avaient engagé à entrer en négociation avec le diable, convint avec lui qu'aussitôt qu'il aurait terminé ce *pont*, dont le commerce avait grand besoin, il lui donnerait la première créature qui passerait dessus. Le jour convenu, loin de se cacher, il se présenta hardiment le premier, au grand effroi de tout le peuple, devant l'entrée du *pont*, puis il lâcha un chat caché dans sa large manche. Le diable s'en alla tout honteux, tirant le chat par la queue et faisant la plus laide grimace.

— *Pont Saint-Esprit*, sur le Rhône, un des plus grands qui aient jamais été construits. Il a [illegible] de longueur sur 5m,40 de largeur et 26 arches. Commencé en 1265, il fut terminé en 1309. Ce *pont* a été réparé et a reçu des modifications importantes il y a quelques années.

— *Pont de Saint-Maurice*, dans le Valais. Il a une seule arche de 22 mètres d'ouverture et occupe l'emplacement d'un ancien *pont* romain; il forme les limites des cantons de Vaud et du Valais. C'est un véritable défilé des Thermopyles, placé à l'entrée de cette grande vallée du Valais; les montagnes entre lesquelles il est situé sont tellement rapprochées, qu'elles laissent à peine aux eaux du Rhône la place pour couler. Sa situation pittoresque égale son importance stratégique.

— *Pont Sans-Pareil*, près d'Ardres, dans le Pas-de-Calais. C'est un *pont* à quatre branches jeté au-dessus des canaux de Saint-Omer à Calais et d'Ardres à Gravelines, qui se croisent à angle droit. Ce *pont*, construit en 1752 par l'architecte Beffara, est remarquable par la hardiesse de ses voûtes.

— *Pont de la Sarine*, en Suisse. V. FRIBOURG.

— *Pont de Ségovie*. V. MADRID.

— *Pont des Soupirs*, à Venise, également célèbre au point de vue de l'art [illegible] au point de vue de l'histoire. Il a 6 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur et est jeté entre le palais ducal et les prisons d'État, au second étage du palais. Il est totalement couvert, sans aucune fenêtre, sans aucun soupirail, en [illegible] agrandissant les proportions, à nos fourgons d'armée. Le palais ducal est séparé des prisons d'État par une voie ouverte sur le grand canal. Dans les cachots de cet édifice étaient renfermés les accusés qui attendaient leur jugement. Au moment où ils allaient paraître devant le conseil des Dix, le procureur criminel traversait le *pont* des Soupirs, allait chercher le patient, le ramenait par le même chemin, et bien souvent, pour ne pas dire toujours, l'accusé ne repassait plus ce *pont*. C'est pour cela qu'on l'appelait le *pont* des Soupirs. Byron, Cooper et d'autres écrivains l'ont immortalisé.

— *Pont de Tolède*. V. MADRID.

— *Pont de la Trinité*, à Florence, ouvrage remarquable par sa hardiesse et sa grande élégance de formes. Les arches présentent une courbe d'apparence elliptique surbaissée qui ouvre aux inondations un passage plus large. Le nombre des piles est réduit à deux, de façon à rétrécir le moins possible le lit du fleuve.

— *Pont du Var*, situé près de l'embouchure du Var. Il est entièrement construit en bois, et la rapidité du fleuve enlève souvent quelques-unes de ses arches.

D'après les statistiques publiées par le ministère des travaux publics, on comptait en France, en 1873, 1,982 *ponts* importants.

861 ont été construits avant le XIXe siècle, 64 pendant le premier Empire, 180 pendant la Restauration, 350 pendant le règne de Louis-Philippe et 297 depuis 1848.

Parmi ces constructions, il y en a 9 en fer, 14 en bois, 20 en fer, bois et maçonnerie, 67 en maçonnerie et bois, 854 en pierre. 1,067 de ces *ponts* sont sur des routes nationales, 18 sur des routes stratégiques, 891 sur des routes départementales.

Les onze principaux *ponts* de France ont coûté les sommes suivantes :

Le *pont* de Bordeaux, 501 mètres.	6,850,000
Le *pont* sur la Dordogne à Cubzac, 545 mètres	2,200,000
Le *pont* Saint-Esprit, sur le Rhône, 738 mètres	4,500,000
Le *pont* de Toulouse, sur la Garonne	2,700,000
Le *pont* de Libourne, sur la Dordogne	4,236,248
Le *pont* de Tours, sur la Loire, 434 mètres	4,224,639
Le *pont* de la Guillotière, à Lyon, 263 mètres	2,500,000
Le *pont* de Brest	2,800,000
Le *pont* Neuf, sur la Seine, à Paris, 231 mètres	4,000,000
Le *pont* d'Iéna, sur la Seine, à Paris	6,135,105
Le *pont* de Roanne, 232 mètres	6,438,561

La longueur totale des *ponts* français est évaluée à 106 kilomètres; leur construction a coûté 286,507,761 fr.

— Admin. *Ponts et chaussées*. La constitution de ce que nous nommons aujourd'hui les *ponts et chaussées* remonte à l'année 1750; mais l'organisation définitive de cet important service ne date que de 1791.

A Rome, il existait, au temps des premiers consuls, des fonctionnaires nommés *curatores viarum*, qui veillaient à l'entretien des voies de communication. Plus tard, et lorsque la république commença ces grands travaux dont on admire aujourd'hui les restes, les édiles qui entreprenaient ces œuvres gigantesques laissaient à des hommes de l'art, architectes et ingénieurs, le soin de diriger les travaux dont ils approuvaient les plans. De nombreux édits, émanant des préteurs, mettaient les propriétés nationales sous la sauvegarde des citoyens; mais il ne paraît pas qu'aucun service public ait été institué en vue de pourvoir à l'entretien ou aux réparations des édifices publics. Les édiles, pendant la durée de leur charge, choisissaient parmi leurs nombreux clients les personnes capables de faire exécuter les travaux qu'ils entreprenaient. Lorsque vinrent les mauvaises années de l'empire, les grands travaux furent abandonnés et on ne songea moins que jamais à confier leur entretien à des fonctionnaires ou à des hommes spéciaux. Pour trouver une tentative de régularisation du service d'entretien des routes ou des monuments publics, il faut aller jusqu'à Charlemagne, qui créa des droits de péage et des corvées à l'effet de pourvoir aux dépenses qu'occasionnaient la construction et l'entretien des routes. Ce prince paraît avoir songé à régulariser ce service, au moins en [illegible] les fonds nécessaires à son bon fonctionnement. La division de son empire après sa mort, les guerres continuelles qui suivirent et le triomphe du régime féodal firent abandonner la voie dans laquelle Charlemagne était entré. On conserva les corvées et les péages, et ce fut tout.

Lorsque l'autorité royale se fut dégagée peu à peu de la barbarie et du brigandage des seigneurs, qui, en se faisant entre eux des guerres perpétuelles et en opprimant le peuple, empêchaient les arts de prendre le moindre développement, elle songea à exécuter les travaux que réclamait l'utilité publique et à construire des routes qu'on nomma, dès l'origine, des chemins royaux. Les quelques hommes d'art qui existaient à cette époque étaient aux gages de la couronne. Déjà, au XIVe siècle, il existait un corps qu'on nommait corps des *ponts et chaussées*, puisque, dans une ordonnance de Charles V, on lit : « Nos ingénieurs des *ponts et chaussées*, etc. »

« Ainsi que le fait observer Dalloz, » il y a eu, dans l'ancienne France, trois sortes d'ingénieurs pour la construction des routes et chaussées : 1° les ingénieurs des *ponts et chaussées* du roi, dirigés par les trésoriers de France, pour l'exécution et l'entretien des routes et *ponts* à la charge du Trésor; 2° dans les pays d'état, les ingénieurs des *ponts et chaussées* entretenus par l'administration de la province, principalement en Languedoc et en Bretagne; ces pays d'état ont eu, à Toulouse et à Rennes, des écoles des *ponts et chaussées*; 3° enfin il y avait une classe particulière d'ingénieurs « pour les turcies et levées, » chargés spécialement de la construction et de l'entretien des levées tout le long des rives de la Loire et de ses affluents, l'Allier, la Nièvre, le Cher et autres. Il avait été formé des circonscriptions de communes qui étaient mises à contribution pour réparer les levées chaque fois que des débordements de la Loire les avaient dégradées de manière à menacer les terres adjacentes au cours du fleuve. Ces travaux étaient dirigés par un intendant particulier, qui avait pour ressources les contributions locales. »

Après les règnes désastreux de Charles VIII et de Louis XII, François Ier arrive sur le trône et mérite bientôt le surnom de restaurateur des beaux-arts. Il fait construire un grand nombre d'édifices, entre autres le palais de Fontainebleau, le pavillon des Tuileries, les châteaux de Chambord et de Saint-Germain-en-Laye; mais ces dépenses somptueuses, auxquelles viennent s'ajouter les frais de la guerre, jettent bientôt le plus grand désordre dans les finances du royaume. Croyant réparer cet état de choses, François Ier établit en France la fiscalité la plus déplorable; les fonctions d'ingénieur deviennent des offices vénaux, des propriétés de famille. C'est ainsi que nous voyons, dans l'*Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées*, de Duclos, que, à Paris même, c'est un moine de Pontoise qui préside aux ouvrages d'entretien des routes de la généralité; propriétaire de l'office d'ingénieur des *ponts et chaussées*, ce moine règle, du fond de sa cellule, le décompte des travaux d'après les certificats de réception, au moins incertains, que délivrent les curés de campagne.

Sous le règne de Henri II, un ingénieur français, Adam de Craponne, se fait remarquer par son patriotisme et ses lumières; c'est lui qui creuse dans la plaine de la Crau, près d'Arles, un canal d'irrigation qu'on nomme *œuvre de Craponne* et qui porte ainsi, dans des contrées stériles, la fécondité et le bien-être. C'est encore lui qui conçut le premier le projet, réalisé depuis par Riquet, de joindre par un canal l'Aude à la Garonne et de faire communiquer ainsi la Méditerranée avec l'Océan.

Sous le règne de Henri IV, le ministre Sully, qui a laissé dans notre législation des monuments impérissables, est chargé d'exécuter tous les travaux nécessaires à la liberté et au développement du commerce, d'organiser partout la libre circulation, d'ouvrir nos routes et nos grands chemins. Il est élevé à la dignité de grand voyer de France.

Sous Louis XIII, en portant les derniers coups à la féodalité, le cardinal Richelieu s'efforça d'abolir les péages établis au profit des seigneurs hauts justiciers sur les grands chemins et sur les rivières.

Colbert continua, sous le règne de Louis XIV, la grande œuvre de Richelieu et fonda un bureau de commerce dans le but de favoriser le commerce et d'étendre les relations commerciales. Il ouvrit également plusieurs grandes voies conduisant de Paris aux frontières. « Mais le roi, dit Dalloz, s'abandonna à un goût exagéré pour les habitations de luxe. Il institua une intendance des bâtiments, dont l'architecte Mansart fut investi. Les ingénieurs, encore institués à titre d'office, durent facilement être effacés par le crédit du premier architecte de la cour; celui-ci fut chargé de la construction d'un *pont* en pierre, à Moulins, sur l'Allier. L'illustre Mansart était étranger à toute étude sur l'art hydraulique; il ne sut ni prévoir ni calculer le volume et la puissance des eaux dans les crues; aussi, en peu d'années, son *pont* s'écroula et cet échec personnel fut favorable au corps des ingénieurs. Ceux-ci firent connaître, en cette occasion, qu'à côté de l'architecture des bâtiments civils il y avait un ordre de constructions, plus savant et plus varié dans ses ressources, qui s'appliquait aux grands ouvrages d'utilité publique, visant à la solidité plutôt qu'à la décoration monumentale, et qui est du ressort des ingénieurs des *ponts et chaussées*. » Ce fut alors que, sous la protection de Colbert, Riquet consacra toute sa fortune à l'ouverture du canal du Languedoc, tout en ayant reçu pour cette œuvre colossale de forts subsides de la couronne et d'importantes subventions des états du Languedoc.

Vers la fin du règne de Louis XIV, le ministre Desmarets institua un service des *ponts et chaussées*, composé des inspecteurs et des sous-ingénieurs qui relevaient, dans chaque généralité, de l'intendant et des trésoriers de France.

Jaloux de réparer les désastres dont se ressentait encore le pays à la suite des revers qui signalèrent les dernières années du règne de Louis XIV, le gouvernement de la Régence résolut de rétablir en France l'agriculture, l'industrie et le commerce, et conçut le gigantesque projet de couvrir le territoire du royaume d'un réseau de voies de communication d'une étendue de 12,000 lieues. En

vue de réaliser cette entreprise, il institua, en 1722, le corps de nos ingénieurs des *ponts et chaussées*, ayant à sa tête deux chefs qui devaient avoir entre eux d'incessants rapports, mais dont les attributions étaient cependant bien tranchées : pour la partie administrative, c'était un intendant des finances, chargé des *ponts et chaussées* et de toutes les questions financières s'y rattachant; pour la partie théorique, c'était le premier ingénieur de France. Ces deux chefs étaient placés sous les ordres du contrôleur général des finances.

« Dans le cours de plus de cinquante ans, dit M. Cotelle, les belles routes qui sillonnent encore la France dans toute son étendue furent exécutées par les soins des intendants Trudaine père et fils, et sous la direction de l'ingénieur Perronnet. C'est, sans contredit, le monument le plus remarquable du règne de Louis XV et celui dont on s'est le moins occupé dans l'histoire du temps. » C'est encore grâce à l'initiative de Perronnet que fut fondée, en 1750, l'Ecole des *ponts et chaussées*. Pendant cinquante ans, cet habile ingénieur, auquel nous devons tant d'œuvres remarquables, entre autres les *ponts* de Neuilly, de la Concorde, à Paris, de Pont-Sainte-Maxence, sur l'Oise, présida à l'établissement de nos routes royales. Les états de Languedoc et de Bretagne établirent des écoles organisées sur le même plan que l'Ecole des *ponts et chaussées* de Paris.

Vers la fin du règne de Louis XVI, la corvée, ce dernier lien qui asservissait le peuple à la féodalité, fut abolie et on supprima tous les péages établis sur les cours d'eau.

L'Assemblée constituante maintint le corps des *ponts et chaussées* avec sa hiérarchie et une seule école, celle de Paris, et établit, par décret des 31 décembre 1790 - 19 janvier 1791, des conférences entre son comité des travaux publics et du commerce et l'assemblée qu'on a depuis appelée conseil général des *ponts et chaussées*, et qui existe encore de nos jours. Elle créa également une commission mixte, afin de concilier, avec l'établissement des routes et canaux, l'intérêt de la défense de nos frontières et de nos places fortes.

A partir de 1793, la guerre extérieure et les luttes contre l'ennemi de l'intérieur ne permirent plus au gouvernement de s'occuper des routes qui avaient été construites, plantées et entretenues sous les deux derniers règnes; aussi tombèrent-elles bientôt dans un état de dépérissement funeste pour tous les services, pour l'agriculture et le commerce. Cependant le comité de Salut public, qui avait la guerre à soutenir contre toute l'Europe, voulut assurer l'exécution, soit des marchés pour fournitures de toute espèce dans l'intérêt de nos armées, soit de ceux qui auraient pour objet l'entretien des routes; de là des lois importantes concernant les fournisseurs et les entrepreneurs de l'Etat; celle du 14 mars 1793, relative à leurs cautions, a créé sur leurs biens immeubles une hypothèque légale à la date du procès-verbal de l'adjudication et des marchés, et indépendamment du rang de l'inscription. Par un autre décret du 16 frimaire an II, il fut ordonné que tous les travaux d'utilité publique, notamment les grands chemins, *ponts* et levées, et même les chemins vicinaux dans les cas où ils deviendraient nécessaires au service public, seraient faits et entretenus aux frais de la nation. Les auteurs de ce décret ont puissamment sauvegardé les intérêts du Trésor en ordonnant : 1° que les marchés fussent passés par adjudication, devant le directoire du district, en présence de l'ingénieur ordinaire de la partie de l'ouvrage qui sera l'objet de l'adjudication (art. 8); 2° que les adjudicataires donneraient caution solvable et certifiée (art. 9); 3° que les approvisionnements et les travaux seraient vérifiés tous les mois par les ingénieurs ordinaires (art. 10); 4° qu'ils seraient payés par les directeurs de district au fur et à mesure des ouvrages et des fournitures, d'après les états de situation dressés par les ingénieurs ordinaires, sur le certificat de l'ingénieur en chef du département (art. 11); 5° que les ingénieurs en chef feraient de fréquentes tournées sur les routes et les ateliers pour accélérer les travaux (art. 12). Poussant encore plus loin les précautions dans l'intérêt du Trésor public, en fait de marchés, le décret du 26 du même mois a prononcé contre les fournisseurs, entrepreneurs ou régisseurs pour le service de la république qui seraient convaincus d'avoir obtenu, soit par eux-mêmes, soit par leurs agents, des sommes au delà de celles qui leur revenaient pour leurs marchés ou au delà des besoins constatés de leur service, la peine de six ans de fers et l'amende d'une somme égale à celle qu'ils auraient indûment touchée. Des fonds avaient été mis à la disposition du conseil exécutif, par le décret du 16 frimaire, pour la réparation des routes; il fut décidé, par le décret du 4 pluviôse même année, que ces fonds seraient spécialement affectés « au payement des matériaux et des ouvriers, conducteurs et piqueurs immédiatement attachés sur ces travaux. »

Sous l'Empire, Napoléon donna, par le décret du 25 août 1804, une nouvelle organisation au service des *ponts et chaussées*. Il plaça à la tête de ce corps un directeur général relevant du ministre de l'intérieur. Il réorganisa également l'Ecole des *ponts et chaussées*.

En 1817, les *ponts et chaussées* et les mines ne formèrent qu'une seule direction générale. En 1836, cette direction fut confiée au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. En 1839, on créa un ministère des travaux publics et un sous-secrétaire d'Etat fut chargé de la direction des *ponts et chaussées* et des mines. Un décret du 23 juin 1843 confond de nouveau le ministère de l'agriculture et du commerce avec celui des travaux publics. En 1855, un nouveau décret établit dans ce ministère la direction générale des *ponts et chaussées* et des chemins de fer. Enfin, le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'être de nouveau scindé et il existe deux ministères : celui de l'agriculture et du commerce d'une part; d'autre part, celui des travaux publics.

C'est au ministère des travaux publics que se trouve rattachée l'administration centrale des *ponts et chaussées ;* elle se compose du ministre, du directeur général des *ponts et chaussées* et des chemins de fer, du conseil général des *ponts et chaussées* et des divers bureaux du ministère.

L'organisation actuelle du corps des ingénieurs des *ponts et chaussées* est réglée par deux décrets qui forment le code de la matière et qui résument toute la législation précédente. Un troisième décret a réglé l'organisation de l'Ecole des *ponts et chaussées*.

Nous allons faire connaître toutes les dispositions de ces divers actes.

Le premier décret, daté du 23 août 1851, porte règlement pour l'admission des conducteurs dans le corps des ingénieurs des *ponts et chaussées*. Il est divisé en trois titres.

TITRE Ier. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 1er. Chaque année, trois mois à l'avance, le ministre des travaux publics fixera l'époque à laquelle auront lieu les examens publics pour l'admission des conducteurs dans le corps des ingénieurs des *ponts et chaussées*.

Art. 2. Nul ne sera admis à concourir, s'il n'est Français ou naturalisé Français et s'il ne satisfait aux conditions de grade et de service exigées par l'article 2 de la loi du 30 novembre 1850.

Art. 3. Dans le calcul du nombre de places d'ingénieurs des *ponts et chaussées* à attribuer chaque année aux conducteurs embrigadés qui auront satisfait aux conditions du concours, les fractions au-dessous d'un demi seront négligées; les fractions supérieures donneront lieu à une nomination de plus en faveur des conducteurs.

TITRE II. ADMISSION AU CONCOURS.

Art. 4. Indépendamment de l'instruction exigée pour l'admission à leur grade actuel, les conducteurs qui aspireront au grade d'ingénieur devront posséder les connaissances ci-après :

1° L'algèbre élémentaire.

2° La géométrie analytique élémentaire.

3° La géométrie descriptive avec ses applications à la coupe des pierres et à la charpente.

4° Les principes généraux de la mécanique, l'hydraulique et les machines.

5° Les éléments de la physique, de la chimie et de la géologie.

6° Les connaissances relatives aux routes, aux *ponts*, aux chemins de fer, à la navigation intérieure (rivières et canaux), aux desséchements et irrigations, aux ports maritimes; les notions élémentaires applicables à l'architecture; les détails techniques relatifs aux qualités des matériaux, à leur mise en œuvre et à l'exécution des travaux.

7° Les principes du droit civil et administratif en ce qui se rattache aux obligations des ingénieurs et au service des *ponts et chaussées;* l'organisation administrative; la comptabilité.

Le programme détaillé des connaissances exigées sera arrêté par le ministre des travaux publics.

Art. 5. Les examens préparatoires auront lieu, au chef-lieu de chaque département, devant une commission composée d'ingénieurs des *ponts et chaussées* et présidée par un ingénieur en chef. Les membres de cette commission seront au nombre de cinq à Paris et de trois dans les départements.

Ils seront nommés, chaque année, par le ministre et choisis, autant que possible, dans les services différents.

Art. 6. L'examen préparatoire sera composé de deux parties, qui porteront, l'une sur les connaissances théoriques, l'autre sur l'instruction pratique.

La première comprendra la partie du programme relative à l'algèbre et à la géométrie analytique élémentaires, à la géométrie descriptive, à la physique et à la chimie. Les concurrents seront, en outre, interrogés sur les matières comprises dans le programme d'admission à l'emploi de conducteur.

La seconde portera sur la partie du programme relative à l'exécution des travaux; il sera, en outre, fait aux candidats des questions qui auront pour objet de constater, d'une manière générale et sommaire, la pratique qu'ils auront acquise, tant dans la partie administrative que dans la partie technique du service.

Enfin, les candidats rédigeront, sous les yeux de la commission, un rapport sur une question administrative ou contentieuse; ce rapport sera annexé au procès-verbal de l'examen.

Art. 7. Les inspecteurs divisionnaires, réunis en commission, arrêteront la liste des conducteurs admis à prendre part au concours, en prenant en considération :

1° Les résultats des examens préparatoires constatés par les procès-verbaux des commissions instituées dans chaque département.

2° La moralité des concurrents, leur conduite, leurs services antérieurs, notamment en ce qui concerne l'étude des projets et l'exécution des travaux, et l'ensemble des titres de toute nature qu'ils auraient à faire valoir.

Cette liste pourra contenir trois fois autant de noms qu'il y aura, pour l'année, de nominations à faire parmi les conducteurs; le nombre des candidats admis à concourir pourra être porté à neuf, alors même que celui des nominations serait au-dessous de trois.

Art. 8. Les conducteurs admis à concourir recevront des frais de voyage calculés d'après le tarif en vigueur. Ils seront considérés comme étant en activité de service et continueront, à ce titre, de toucher le traitement intégral de leur emploi.

TITRE III. CONCOURS ET CLASSEMENT DES CANDIDATS.

Art. 9. Le concours s'ouvrira, à Paris, au jour fixé par le ministre, devant une commission composée d'un inspecteur général des *ponts et chaussées*, président; de cinq ingénieurs de divers grades et d'un chef de division du ministère des travaux publics.

Les membres de cette commission seront nommés chaque année par le ministre; ils pourront être pris parmi les ingénieurs en retraite comme parmi ceux qui font partie du cadre d'activité; les inspecteurs divisionnaires chargés d'un service d'inspection, les ingénieurs qui auront participé aux examens préparatoires et ceux qui auraient sous leurs ordres un ou plusieurs des candidats ne pourront faire partie de la commission.

Art. 10. Les candidats seront réunis, pendant la durée du concours, dans un local où ils seront soumis à une règle uniforme.

L'administration prendra les mesures d'ordre nécessaires pour assurer la sincérité du concours, en isolant les concurrents de toute assistance étrangère pendant le temps consacré à la rédaction des projets et des notes et mémoires dont ils seront accompagnés.

En cas de fraude constatée à cet égard, le candidat qui s'en sera rendu coupable sera exclu du concours par la commission et ne pourra plus être admis à concourir ultérieurement.

Art. 11. Les épreuves dont se composera le concours consisteront :

1° Dans des examens oraux sur toutes les parties des connaissances exigées;

2° Dans la rédaction de sept avant-projets sur les diverses parties de l'art de l'ingénieur, savoir :

Un avant-projet de route,
Un avant-projet de *pont* fixe,
Un avant-projet de *pont* suspendu,
Un avant-projet de chemin de fer,
Un avant-projet relatif à l'amélioration d'une rivière,
Un avant-projet relatif à l'établissement d'un canal,
Enfin un avant-projet de machine.

Ces avant-projets seront rédigés dans une forme sommaire et se composeront de dessins, plans et profils, consistant en de simples croquis cotés, et d'une note explicative.

Trois d'entre eux, désignés par la commission d'examen, seront ensuite complétés par les candidats, de manière à être présentés dans la forme et avec les développements qui constituent un projet régulier; chacun d'eux sera accompagné d'un mémoire destiné à en justifier les dispositions.

Indépendamment de l'appréciation qui en sera faite comme partie intégrante des projets, les notes explicatives et les mémoires seront appréciés séparément, sous le rapport du mérite de la rédaction, et formeront ensemble, à ce point de vue, un des objets du concours.

Art. 12. Les diverses parties du concours seront respectivement comptées, à raison de leur étendue ou de leur importance, pour les valeurs indiquées dans un tableau contenu dans le décret.

Art. 13. Afin d'arriver à une appréciation exacte et comparative du mérite des candidats, on attribuera à chacune de leurs réponses ou des parties de leur travail une valeur numérique exprimée par des chiffres qui varieront de zéro à vingt.

On établira, d'après les chiffres qui auront été donnés pour les diverses questions, une moyenne pour chacune des parties du programme; on multipliera chacune de ces moyennes, ainsi que les chiffres assignés aux autres parties du concours, par les nombres ou coefficients qui expriment leur valeur relative (art. 12), et, en faisant la somme des produits, on aura le nombre total de points ou degrés obtenus pour l'ensemble des épreuves.

Art. 14. Nul ne pourra être reconnu admissible s'il n'a obtenu, pour chacun des groupes de connaissances ou de travaux qui formeront les diverses épreuves du concours, la moitié du nombre maximum de points ou degrés qu'il comporte et, pour l'ensemble des épreuves, les deux tiers de ce maximum.

Les concurrents qui, à la suite d'une des épreuves, se trouveraient dans le cas d'inadmissibilité, ne prendront pas part aux autres opérations du concours et seront immédiatement renvoyés à leur poste.

La commission d'examen dressera, d'après les divers éléments indiqués aux articles qui précèdent, la liste, par ordre de mérite, des candidats reconnus admissibles.

La déclaration d'admissibilité ne constituera aucun droit en faveur des candidats qui ne seraient pas nommés ingénieurs à la suite du concours.

Le second décret porte règlement sur le service des *ponts et chaussées*. Il contient quatre titres.

TITRE Ier. DIVISION DU SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Art. 1er. Le service des *ponts et chaussées* se divise en :

Service ordinaire,
Service extraordinaire,
Services détachés.

Art. 2. § 1er. Le service ordinaire comprend tous les services permanents; il se subdivise en :

Service général,
Service spécial,
Services divers.

§ 2. Le service général comprend la direction et l'exécution des travaux ordinaires des *ponts et chaussées* dans chaque département.

§ 3. Le service spécial comprend la direction et l'exécution des travaux distraits du service départemental.

§ 4. Les services divers comprennent :

Le secrétariat du conseil général des *ponts et chaussées*,
L'Ecole des *ponts et chaussées*,
Le dépôt des cartes et plans.

Les missions et travaux scientifiques, les emplois dans l'administration centrale et tous autres services, rétribués sur le budget des travaux publics, qui ne rentrent ni dans le service général ni dans le service spécial des départements.

Art. 3. Le service extraordinaire comprend la direction et l'exécution des grands travaux publics non permanents, tels qu'établissements de chemins de fer, de canaux, d'ouvrages à la mer, etc., auxquels il n'est pas pourvu par les ingénieurs du service ordinaire et qui sont destinés à rentrer, après leur achèvement, dans l'une des catégories du service ordinaire.

Art. 4. Les services détachés comprennent tous les services qui, n'étant pas rétribués sur le budget des travaux publics, sont néanmoins obligatoires pour le corps des ingénieurs des *ponts et chaussées*, tels que :

Le service des ports militaires et des colonies,
Le service de l'Algérie,
Le service des eaux et du pavé de la ville de Paris,
Le service des canaux d'Orléans, du Loing et du Midi.

Sont également considérés comme appartenant aux services détachés les ingénieurs temporairement attachés, en qualité de directeur des études, professeur ou répétiteur, à l'enseignement de l'Ecole polytechnique et des autres écoles spéciales du gouvernement.

TITRE II. DES GRADES, DES CADRES ET DE L'AVANCEMENT.

Chapitre Ier. *Des grades.*

Art. 5. Les grades, dans le corps des ingénieurs des *ponts et chaussées*, sont fixés ainsi qu'il suit :

Inspecteur général,
Inspecteur divisionnaire,
Ingénieur en chef,
Ingénieur ordinaire,
Elève ingénieur.

Art. 6. Le traitement des inspecteurs, ingénieurs en chef [illegible] se compose d'abord d'un traitement fixe qui varie naturellement avec le grade, puis [illegible] désignée sous le nom de frais fixes, et sur laquelle la retenue pour la retraite n'est point opérée.

Le traitement fixe d'un inspecteur général s'élève à 12,000 fr.; celui d'un inspecteur divisionnaire, à 9,000; celui d'un ingénieur en chef de 1re classe, à 7,000 fr.; celui d'un ingénieur ordinaire de 1re classe, à [illegible] fr.

Les frais fixes sont réglés par des décrets spéciaux. Les honoraires et frais de [illegible] alloués aux ingénieurs, pour travaux exécutés pour le compte de particuliers, par exemple, s'élèvent à 6 et 7 pour 100. [illegible] les ingénieurs se font, dans les grandes villes, un petit revenu qui n'est point à dédaigner.

Chapitre II. *Des cadres.*

Art. 7. § 1er. Le cadre du corps des ingénieurs des *ponts et chaussées* se divise en :

Cadre du service ordinaire et permanent,
Cadre du service extraordinaire ou éventuel,
Cadre des services détachés,
Cadre de non-activité.

§ 2. Le cadre du service ordinaire ne peut être modifié que par décret.

§ 3. Le cadre du service extraordinaire peut être modifié, chaque année, par le ministre, suivant les besoins du service et en raison des crédits ouverts au budget pour les travaux extraordinaires.

§ 4. Le cadre des services détachés est re-

[illegible] des travaux publics, d'a- [illegible] des ponts et chaussées [illegible] [illegible] avec les ingénieurs en [illegible]

§ [illegible] comprend [illegible]

tous les ingénieurs sortis, à divers titres, de [illegible] aux dispositions du présent décret.

Art. 8. [illegible] des cadres du service ordinaire est [illegible] comme il suit :

Désignation des grades et des classes		Cadre permanent par classe	Cadre permanent par grade	Cadre extraordinaire par classe	Cadre extraordinaire par grade	Total des cadres ordinaires et extraordinaires par classe	Total par grade
Inspecteurs généraux		»	6	»	»	»	6
Inspecteurs divisionnaires		»	16	»	2	»	18
Ingénieurs en chef	1re classe	[illegible]	130	10	20	75	150
	2e classe	[illegible]		10		75	
Ingénieurs ordinaires	1re classe	[illegible]	420	15	40	165	460
	2e classe	[illegible]		25		250	
	3e classe	[illegible]		»		45	
Élèves		[illegible]	45	»	»	»	45
Totaux			[illegible]		62		679

Chapitre [illegible] *Des [illegible] et de l'avancement.*

Art. [illegible] des ponts et [illegible] [illegible] qu'ils auront [illegible] exigés par les règlements [illegible] de cette École.

L'article 4 du décret de 1851 a été modifié [illegible]

[illegible] du 1er août 1860, en vertu de [illegible] les canaux d'Orléans et du Loing [illegible] par l'Etat, le service de ces canaux n'est plus au nombre des services [illegible].

[illegible] du 24 septembre 1860 a étendu [illegible] « Seront, dit l'article 1er, considérés comme étant en service détaché les ingénieurs des *ponts et chaussées* et les ingénieurs des mines, les conducteurs [illegible] et les gardes-mines [illegible] par notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour être attachés aux services municipaux des villes de l'empire ayant au moins cinquante mille [illegible] »

L'article 5, qui divisait les inspecteurs des *ponts et chaussées* en inspecteurs généraux et divisionnaires, a été modifié comme suit :

Les inspecteurs généraux au corps des *ponts et chaussées* prendront le titre d'inspecteurs généraux de 1re classe.

[illegible] divisionnaires prendront [illegible] généraux de 2e classe.

Les ingénieurs en chef seront pris parmi [illegible] de 1re classe ayant au moins deux ans de service en cette qualité.

§ [illegible] de 1re classe sont pris [illegible] de 2e classe ayant au moins deux ans de service en cette qualité.

Art. 11. § 1er. Le grade d'ingénieur en chef de 2e classe ne peut être accordé qu'aux ingénieurs ordinaires de 1re classe ayant au moins deux ans de service en cette qualité.

§ 2. Les ingénieurs en chef de 1re classe sont pris parmi les ingénieurs en chef de [illegible] au moins trois ans de service [illegible].

Art. 12. Le grade d'inspecteur divisionnaire ne peut être accordé qu'aux ingénieurs en [illegible] trois ans au moins de service dans cette classe.

Art. 13. Le grade d'inspecteur général ne [illegible] inspecteurs divisionnaires ayant au moins quatre ans de service en cette qualité.

Art. 14. § 1er. [illegible] aux grades a lieu par décret du chef de l'Etat, sur la proposition [illegible] des travaux publics.

§ 2. Les avancements de classe ont lieu par décision du ministre.

Art. 15. Les fonctions de directeur des travaux [illegible] civils, dans les ports militaires, sont compatibles avec le [illegible] d'inspecteur [illegible] et d'inspecteur [illegible] *ponts et chaussées*.

[illegible] III. [illegible] ET L'INGÉNIEUR [illegible] DES CADRES.

Chapitre 1er. *Positions diverses de l'ingénieur.*

Art. 16. Les positions de l'ingénieur des *ponts et chaussées* sont :

L'activité,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Art. 17. [illegible] comprend les ingénieurs [illegible]

§ 2. [illegible] ont droit au [illegible] à leur [illegible]

Art. 18. § 1er. La [illegible]ilité est prononcée [illegible]

[illegible] mis en non- [illegible]

§ [illegible] de la [illegible] Il peut [illegible] les deux tiers de ce traitement lorsque la disponibilité a pour cause le défaut d'emploi.

Il conserve ses droits à la retraite.

Art. 19. § 1er. Le congé illimité est accordé par le ministre, sur la demande des ingénieurs qui se retirent temporairement du service de l'Etat pour s'attacher au service des compagnies, prendre du service à l'étranger, ou pour toute autre cause.

§ 2. L'ingénieur en congé illimité ne reçoit aucun traitement.

Le temps passé dans cette position lui est compté, mais pour une durée de cinq ans au plus, dans la liquidation de la retraite, à la condition, toutefois, qu'il verse à la caisse une somme égale au montant des retenues qu'il subirait s'il était en activité. Il conserve, pendant la même période, ses droits à l'avancement.

Art. 20. § 1er. Le retrait d'emploi est prononcé par le ministre comme mesure disciplinaire.

§ 2. L'ingénieur en retrait d'emploi ne reçoit aucun traitement ou reçoit seulement les deux cinquièmes de son traitement d'activité, sans aucun accessoire; ses droits à l'avancement sont suspendus; il conserve ses droits à la retraite.

Art. 21. Les droits à la retraite ne sont conservés aux ingénieurs en disponibilité, en congé illimité ou en retrait d'emploi, qu'à la charge par eux de verser successivement les retenues imposées par les règlements au profit de la caisse des pensions et calculées sur le montant intégral du traitement d'activité de leur grade.

Chapitre II. *Congés.*

Art. 22. § 1er. Les congés temporaires ne dépassent pas trois mois. Ils sont accordés par le ministre, sur l'avis des préfets pour les ingénieurs en chef, et sur l'avis des ingénieurs en chef et des préfets pour les ingénieurs ordinaires.

§ 2. Toutefois, les préfets peuvent accorder aux ingénieurs en chef et aux ingénieurs ordinaires des permissions d'absence dont la durée n'excède pas dix jours.

Art. 23. § 1er. Les ingénieurs qui excèdent les limites de leurs permissions ou congés, ou qui ne se rendent pas à leur poste aux époques assignées, sont privés de leurs appointements pour tout le temps de leur absence de ce même poste, sans préjudice des mesures disciplinaires qui pourraient leur être appliquées.

§ 2. Si le retard excède trois mois, l'ingénieur peut être déclaré démissionnaire.

Chapitre III. *Sortie des cadres.*

Art. 24. La sortie des cadres a lieu :

Par la révocation,

Par la démission,

Par l'admission à la retraite.

Art. 25. § 1er. La révocation des ingénieurs est prononcée par le chef de l'Etat, sur la proposition du ministre et de l'avis du conseil [illegible] des *ponts et chaussées*.

§ 2. Elle entraîne la perte des droits à la retraite.

Art. 26. § 1er. Les ingénieurs démissionnaires ne peuvent quitter leurs fonctions qu'après que leur démission a été acceptée par le chef de l'Etat.

§ 2. Ils perdent [illegible] droits à la retraite.

Art. 27. Les ingénieurs des *ponts et chaussées* ne peuvent devenir entrepreneurs ni concessionnaires de travaux publics, sous peine d'être considérés comme démissionnaires.

Art. 28. L'admission des ingénieurs à la retraite a lieu par décret du chef de l'Etat, sur la proposition du ministre des travaux publics.

Art. 29. Peuvent être admis à faire valoir [illegible] à la retraite les ingénieurs de [illegible] trente ans de service.

Art. 30. § 1er. Sont nécessairement admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

Les ingénieurs ordinaires âgés de soixante ans ;

Les ingénieurs en chef âgés de soixante-[illegible] ans ;

Les inspecteurs divisionnaires âgés de soixante-cinq ans ;

Les inspecteurs généraux âgés de soixante-dix ans.

§ 2. Pourra être maintenu, quel que soit son âge, le vice-président du conseil des *ponts et chaussées*.

TITRE IV. CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Art. 31. § 1er. Le cadre des conducteurs embrigadés, payés, soit sur le budget des travaux publics, soit sur les fonds départementaux, est fixé comme il suit :

Conducteurs principaux. . . .	120
Conducteurs de 1re classe. . .	240
Conducteurs de 2e classe. . . .	360
Conducteurs de 3e classe. . . .	480
Conducteurs de 4e classe. . . .	600
TOTAL.	1,800

§ 2. Il y a, en outre, un nombre de conducteurs auxiliaires proportionné aux besoins du service.

Art. 32. § 1er. Des décisions ministérielles fixent, suivant l'importance et la nature des travaux, le nombre des conducteurs attachés à chaque service d'ingénieur en chef.

§ 2. La répartition de ces conducteurs entre les arrondissements des ingénieurs ordinaires et leur résidence sont déterminées par l'ingénieur en chef, suivant les besoins du service.

Art. 33. § 1er. Le traitement annuel des conducteurs est fixé ainsi qu'il suit :

Conducteurs principaux. . .	3,500 francs.
Conducteurs de 1re classe. .	3,000
Conducteurs de 2e classe. .	2,700
Conducteurs de 3e classe. .	2,400
Conducteurs de 4e classe. .	2,100
Conducteurs auxiliaires. . .	1,900

A ces traitements viennent s'ajouter d'abord des frais fixes, sur lesquels il n'est point fait de retenue pour la retraite, puis des frais de tournée et enfin une certaine part dans les 7 pour 100 prélevés par les ingénieurs sur les travaux exécutés par la ville ou par l'Etat pour le compte des particuliers. Pour les détails, voir plus loin.

§ 2. Le traitement des conducteurs auxiliaires, comme celui des conducteurs embrigadés, est soumis aux retenues prescrites par les règlements au profit de la caisse des pensions.

Art. 34. Les conducteurs des *ponts et chaussées* sont nommés par le ministre.

Art. 35. § 1er. Nul ne peut être nommé conducteur auxiliaire s'il n'a été déclaré admissible à la suite d'un examen public sur les connaissances ci-après : écriture, principes de la langue française, arithmétique et logarithmes, notions d'algèbre, géométrie élémentaire, trigonométrie rectiligne, notions de géométrie descriptive, dessin graphique et lavis, levé des plans et nivellement, cubature des terrasses, pratique des travaux.

§ 2. Les aspirants doivent être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans au moment de l'examen. Toutefois, les militaires porteurs d'un congé régulier et les piqueurs qui à l'âge de trente ans comptaient plus de douze ans de service peuvent concourir jusqu'à l'âge de trente-cinq ans.

Art. 36. § 1er. Les conducteurs de 4e classe sont pris parmi les conducteurs auxiliaires ayant au moins deux ans de service en cette qualité et auxquels un certificat d'aptitude a été délivré par l'inspecteur divisionnaire, sur la proposition de l'ingénieur en chef. Tout conducteur auxiliaire auquel ledit certificat n'a pas été délivré après six années de fonctions cesse d'être inscrit sur le cadre des conducteurs auxiliaires.

§ 2. Les conducteurs de 3e classe sont pris parmi les conducteurs de 4e classe, après au moins deux ans de service en cette qualité.

§ 3. Les conducteurs de 2e classe sont pris parmi les conducteurs de 3e classe, après deux ans au moins de service en cette qualité.

§ 4. Les conducteurs de 1re classe sont pris parmi les conducteurs de 2e classe, après trois ans au moins de service en cette qualité.

§ 5. Les conducteurs principaux sont pris au choix parmi les conducteurs de 1re classe, après trois ans au moins de service en cette qualité.

Art. 37. Les dispositions relatives aux positions diverses et aux congés des ingénieurs sont applicables aux conducteurs embrigadés.

Art. 38. § 1er. Les conducteurs sont déclarés démissionnaires, révoqués ou admis à la retraite par décision du ministre.

§ 2. La révocation est prononcée sur le rapport du chef de service et l'avis de l'inspecteur de la division.

— *Des ingénieurs et conducteurs en service dans les villes et notamment à Paris.* Les ingénieurs en chef, ingénieurs et conducteurs en service dans les grandes villes sont plus favorisés que leurs collègues sous tous les rapports. Il nous suffira, pour établir ce que nous venons d'avancer, de citer quelques chiffres relatifs à la ville de Paris. La capitale emploie, comme on sait, un grand nombre d'ingénieurs auxquels elle confie la direction de ses nombreux services publics; ces ingénieurs sont placés sous les ordres d'ingénieurs en chef qui relèvent eux-mêmes d'inspecteurs généraux des *ponts et chaussées*. Or, ces divers fonctionnaires, qui reçoivent un traitement fixe dont le taux a été indiqué plus haut, reçoivent des frais fixes qui peuvent s'élever au double de leur traitement et qui varient, suivant les décisions de l'autorité compétente, le préfet sous l'Empire, le conseil municipal sous la République, de 8,000 à 14,000 francs par an. A ces frais fixes, qui constituent à eux seuls un traitement déjà respectable, viennent s'ajouter, pour quelques-uns plus favorisés, le logement, des frais de voitures s'élevant à 600 ou 700 francs par mois et, enfin, de larges gratifications. On a dit souvent que les ingénieurs qui restaient au service de l'Etat lui sacrifiaient une situation brillante qu'ils eussent infailliblement trouvée dans l'industrie. Ceci est à peu près exact si on ne veut parler que des ingénieurs qui passent leur existence au fond des campagnes; c'est beaucoup moins vrai si on s'occupe des ingénieurs en service dans les grandes villes.

— *Des assimilés.* On désigne ainsi quelques fonctionnaires qui, sans avoir jamais subi les examens qui confèrent les grades d'ingénieur ou de conducteur, remplissent dans les services publics de la ville de Paris des fonctions ordinairement dévolues à ceux qui sont pourvus de ces titres. C'est sous l'administration de M. Haussmann que les assimilés se multiplièrent à un point vraiment surprenant. Ce préfet ayant créé une quantité de services publics dont les uns étaient absolument inutiles et les autres munis d'un personnel beaucoup trop nombreux, songea à calquer l'administration des *ponts et chaussées* et créa des piqueurs et conducteurs municipaux. Il qualifia ses ingénieurs d'inspecteurs principaux et donna rang et traitement d'ingénieur en chef à quelques-uns de ses favoris. Les services de l'éclairage public et privé furent plus particulièrement placés sous les ordres de ces assimilés, dont quelques-uns touchaient des traitements supérieurs à ceux qui sont alloués aux ingénieurs en chef de 1re classe.

Le conseil municipal de Paris, en opérant des réductions indispensables à la bonne exécution du service comme au soulagement des finances de la ville, fit disparaître les assimilés, et les services qu'ils dirigeaient furent replacés sous la direction des ingénieurs et conducteurs des *ponts et chaussées*.

— *Du conseil général des ponts et chaussées.* Ce conseil est composé des inspecteurs généraux de 1re classe et de 2e classe; il est présidé, en l'absence du ministre et du directeur général, par l'inspecteur général désigné chaque année à cet effet par décision ministérielle. Tous les ingénieurs présents à Paris sont, quel que soit leur grade, admis aux séances, mais ils n'y ont que voix consultative.

Aux termes du décret du 7 fructidor an XII, les attributions du conseil général embrassent :

1° Les projets et plans des travaux, sur toutes les questions d'art qui lui sont soumises;

2° Les questions de comptabilité ;

3° Le contentieux de l'administration en ce qui concerne les usines à eau ;

4° Toutes les questions contentieuses qui devront être portées au conseil d'Etat ou décidées par le ministre.

Dans toutes les affaires qui exigent spécialement la compétence des hommes de l'art, les ministres communiquent les dossiers à leur collègue des travaux publics, qui les soumet à l'examen du conseil général des *ponts et chaussées* et les renvoie ensuite avec son avis et celui de cette assemblée.

— *Des inspections.* Elles sont au nombre de seize, pour chacune desquelles il existait, dès le principe, autant d'inspecteurs divisionnaires. Ces agents ont reçu, en 1855, le titre d'inspecteurs généraux de 2e classe. Ils font tous les ans, sur le territoire de leur inspection, une tournée dont la durée est de trois mois.

Il existe, en outre, cinq inspecteurs généraux des chemins de fer, exclusivement chargés de l'exploitation commerciale et du contrôle financier des compagnies. Ils font partie du comité consultatif des chemins de fer et sont appelés à donner leur avis principalement :

1° Sur l'établissement et l'application des tarifs ;

2° Sur les traités particuliers et les conventions internationales relatives à cette application ;

3° Sur les émissions d'obligations;

4° Sur les questions de prêts ou subventions, de garantie d'intérêts aux compagnies, ou de partage de bénéfices avec l'Etat. (Décret réglementaire du 17 juin 1854.)

— *Du dépôt des cartes et plans.* Le dépôt des cartes, plans et archives relatifs au service des *ponts et chaussées*, établi par décret du 25 août 1804, est confié à un ingénieur en chef directeur, qui a sous ses ordres un chef de bureau, cinq dessinateurs et des expéditionnaires.

« Il sera, dit l'article 76 du décret précité, formé auprès de l'administration des *ponts et chaussées* des archives où seront réunis tous les plans, projets, mémoires, titres et papiers relatifs à cette administration.

» Les cartes, plans et projets de travaux dont l'exécution sera ordonnée seront déposés dans les archives respectives des dépôts, pour être communiqués, à toute réquisition, aux ingénieurs chargés de l'exécution de ces travaux. Ils en prendront des copies et, néanmoins, ces originaux leur seront provisoire-

ment remis pour l'exécution des travaux et jusqu'à l'exécution des copies. »

L'article 477 ajoute : « Il sera fait un inventaire détaillé de tous les plans, papiers et cartes, des instruments et du mobilier appartenant à l'État dans les bureaux des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires.

» En cas de décès d'un ingénieur, les sous-préfets feront des oppositions aux scellés, s'il en a été apposé, et ce pour la conservation des objets appartenant à l'État. Ils informeront de ces mesures le ministre, qui désignera un ingénieur pour faire le triage qui appartiendra à l'État. »

S'il se trouve, parmi les papiers, cartes et plans de la succession, des documents qui puissent être utiles au service des *ponts et chaussées*, ils seront retenus au profit de l'administration, en en payant la valeur. (*Instr. sur la tenue des bureaux des ingénieurs, du 28 juillet* 1852, arrêté du 13 nivôse an X.)

— *Du ministre des travaux publics.* Le ministre des travaux publics, duquel relève l'administration des *ponts et chaussées*, approuve les projets de travaux neufs et de grosses réparations, homologue les adjudications, répartit les crédits établis en vertu de lois et prépare les décrets concernant le personnel des ingénieurs, à partir du grade d'ingénieur de 2e classe.

Le directeur général des *ponts et chaussées* correspond avec les préfets et les ingénieurs, prépare toutes les mesures d'administration qui doivent être soumises à la signature du ministre et, en l'absence de celui-ci, préside le conseil général des *ponts et chaussées.*

— *Des honoraires et frais de déplacement dus aux ingénieurs des ponts et chaussées pour leur intervention dans les affaires d'intérêt communal ou privé.* Un décret, en date du 10 mai 1854, a réglé, en vertu de l'article 6 du décret du 13 octobre 1851, les honoraires et frais de déplacement dus aux ingénieurs des *ponts et chaussées* pour les travaux dont ils sont chargés, soit pour le compte de départements, de communes ou d'associations territoriales, soit pour l'instruction des affaires où leur intervention est à la fois requise dans un intérêt général et dans un intérêt particulier.

Les ingénieurs des *ponts et chaussées* et les agents placés sous leurs ordres ne reçoivent aucune rémunération, à titre soit d'honoraires ou de vacations, soit de frais de voyage et de séjour, à la charge des communes, associations ou particuliers intéressés, lorsque leur déplacement et leurs opérations ont pour objet les vérifications ou constatations à faire, dans l'intérêt public, pour assurer l'exécution des lois et règlements généraux ou particuliers, et notamment :

1° La vérification, postérieurement au récolement, des points d'eau et ouvrages régulateurs des usines hydrauliques, étangs, barrages et prises d'eau d'irrigation, à moins que la vérification n'ait lieu sur la demande d'un intéressé;

2° Les visites, postérieurement à la réception définitive, des rectifications de routes, ponts, canaux, travaux de dessèchement et autres ouvrages concédés, à moins de dispositions contraires stipulées au cahier des charges des concessions;

3° Les vérifications, postérieurement à la réception définitive, des travaux de même nature exécutés par les communes ou les associations territoriales. (Art. 1er du décret du 10 mai 1854.)

Les ingénieurs et les agents sous leurs ordres ont droit à l'allocation de frais de voyage et de séjour, à la charge des intéressés, sans honoraires ni vacations, lorsque leur déplacement a pour objet :

1° La rédaction d'avant-projets ou rapports préparés sur la demande des intéressés, pour constater l'utilité de travaux d'endiguement, de curage, de dessèchement, d'irrigation ou autres ouvrages analogues, à l'égard desquels l'intervention des ingénieurs a été régulièrement autorisée pour le compte de communes ou d'associations territoriales;

La rédaction d'office des mêmes avant-projets, quand ils sont suivis d'exécution, après avoir été adoptés par les intéressés, ou quand les travaux sont ordonnés par l'administration, dans les cas où les règlements particuliers lui en auraient réservé le droit;

La vérification, s'il y a lieu, des projets de même nature présentés par les particuliers, les communes ou les associations territoriales;

2° Le contrôle des travaux, lorsque l'exécution n'est pas confiée à un ingénieur et lorsque ce contrôle est expressément réservé ou prescrit par les règlements spéciaux qui autorisent les travaux ou les associations;

3° Le contrôle en cours d'exécution et la réception, après achèvement, des ouvrages exécutés par voie de concession de péage, tels que rectification de routes, ponts, canaux ou autres travaux concédés, lorsque l'obligation de payer les frais de cette nature a été stipulée au cahier des charges de la concession;

4° L'instruction de demandes relatives à l'établissement d'usines hydrauliques, d'étangs, de barrages ou de prises d'eau d'irrigation, ou à la modification de règlements déjà existants;

La réglementation, s'il y a lieu, des mêmes établissements, lorsqu'ils existent déjà sans être pourvus d'autorisations régulières;

Le récolement des travaux prescrits par les règlements;

La vérification, postérieurement au récolement, des points d'eau et ouvrages régulateurs des usines hydrauliques, étangs, barrages et prises d'eau d'irrigation, lorsque cette vérification a lieu sur la demande d'un intéressé;

5° L'instruction des demandes en concession de dunes ou de lais et relais de mer. (Art. 2.)

Les frais de voyage dus aux ingénieurs ou aux agents sous leurs ordres sont calculés d'après le nombre de kilomètres parcourus, tant à l'aller qu'au retour, à partir de leur résidence, et à raison de 0 fr. 50 par kilomètre pour les ingénieurs en chef; 0 fr. 30 pour les ingénieurs ordinaires; 0 fr. 20 pour les conducteurs ou piqueurs.

Ce tarif est réduit de moitié pour tous les trajets effectués en chemin de fer.

Les frais de séjour sont réglés, par jour : pour les ingénieurs en chef, à 12 francs; pour les ingénieurs ordinaires, à 10 francs; pour les conducteurs ou employés secondaires, à 5 francs.

Lorsque les ingénieurs se sont occupés, dans une même tournée, de plusieurs affaires donnant lieu à l'allocation de frais de voyage, le montant total de ces frais est calculé d'après la distance effectivement parcourue et réparti entre les intéressés proportionnellement aux frais qu'eût exigés l'instruction isolée de chaque affaire.

Il est procédé de la même manière pour les frais de séjour.

Il n'est pas alloué de frais pour les déplacements qui n'excèdent pas les limites de la commune où résident les ingénieurs. (Art. 3.)

Les ingénieurs des *ponts et chaussées* et les agents placés sous leurs ordres ont droit à l'allocation d'honoraires à la charge des intéressés, sans frais de voyage et de séjour ni vacations, lorsqu'ils prennent part, sur la demande des communes ou des associations territoriales, et avec l'autorisation de l'administration, à des travaux à l'égard desquels leur intervention n'est pas rendue obligatoire par les lois et règlements généraux, notamment lorsqu'ils sont chargés de la rédaction des projets définitifs et de l'exécution des travaux d'endiguement, de curage, de dessèchement, d'irrigation ou autres ouvrages qui s'exécutent aux frais de ces communes ou associations territoriales, avec ou sans subvention du gouvernement.

Ces honoraires sont calculés d'après le chiffre de la dépense effectuée sous leur direction, déduction faite de la part contributive du trésor public, et à raison de 4 pour 100 sur les premiers 40,000 francs et de 1 pour 100 pour le surplus. Ils sont partagés entre les ingénieurs et les agents dans la proportion déterminée par un arrêté ministériel.

Les salaires des surveillants spéciaux sont imputés séparément sur les fonds des travaux.

Il n'est pas dû d'honoraires sur les fonds fournis par des tiers pour concourir à des travaux d'intérêt général à la charge de l'État.

Dans le cas où les ingénieurs et agents des *ponts et chaussées* qui ont pris part à la rédaction des projets définitifs ne sont pas chargés de l'exécution des travaux, ils reçoivent seulement la moitié des honoraires fixés. (Art. 4.)

Dans tous les cas prévus par les articles 1, 2 et 4, les frais d'opération et d'épreuve sont supportés par les intéressés. (Art. 5.)

Les frais de voyage et de séjour, dans les cas prévus par l'article 2, font l'objet d'états énonçant la date du déplacement, la distance parcourue et le temps employé hors de leur résidence par chacun des ingénieurs et des agents placés sous leurs ordres.

Lorsqu'il y a lieu à l'application de l'article 4, les honoraires sont réglés par des certificats constatant le degré d'avancement des travaux et le montant des dépenses faites.

Les frais d'opération ou d'épreuve sont justifiés dans les formes prescrites pour la justification des dépenses en régie dans le service des *ponts et chaussées.*

L'ingénieur en chef soumet le tout à l'approbation du préfet. (Art. 6.)

Après la vérification des pièces, le préfet arrête l'état des frais ou honoraires. Cet état est notifié aux parties, accompagné d'une expédition des pièces justificatives. (Art. 7.)

Les dispositions spéciales d'après lesquelles sont réglés les frais relatifs au contrôle et à la surveillance des chemins de fer concédés continuent d'être en vigueur. (Art. 8.)

Dans le cas où les ingénieurs des *ponts et chaussées* et les agents sous leurs ordres agissent en qualité d'experts commis par les cours et tribunaux, il n'est pas dérogé à leur égard aux règles qui établissent la rémunération des experts. (Art. 9.)

— Bibliogr. *Lois, instructions* concernant spécialement le service des *ponts et chaussées* depuis 1789 jusqu'à 1806, mis en ordre par Poterlet; *Annales des ponts et chaussées*; lois, ordonnances, décisions, instructions relatives à cette administration; *Répertoire de jurisprudence* de Dalloz; Block, *Dictionnaire de l'administration française*; Cotelle, *Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics* (1835, 2 vol. in-8°).

Ponts et chaussées (ÉCOLE DES). Perronnet, ingénieur de la principauté d'Alençon, fut nommé premier ingénieur des ponts et chaussées et appelé à Paris par arrêt du 14 février 1747, rendu sur la proposition de Daniel Trudaine, conseiller d'État et intendant du commerce, ayant le département des ponts et chaussées. « A l'effet, dit cet arrêt, d'avoir sous les ordres du contrôleur général des finances, et sous ceux de l'intendant des finances chargés du détail des ponts et chaussées, la conduite et l'inspection des géographes et dessinateurs des plans et cartes des routes et grands chemins du royaume, et de tous ceux qui sont commis et préposés audit ouvrage, de régir tout ce qui concerne la levée desdits plans et cartes et d'instruire lesdits dessinateurs des sciences et pratiques nécessaires pour parvenir à remplir avec capacité les différents emplois desdits ponts et chaussées. »

Avant l'époque où fut rendu ce remarquable arrêt, on choisissait les ingénieurs, dans les différentes généralités, parmi les hommes reconnus pour avoir fait preuve de talent en architecture et ordinairement dans la pratique des constructions soit civiles, soit militaires. Mais ces ingénieurs sortaient rarement des provinces où on les occupait; ils ne se préparaient, d'ailleurs, à l'exercice de leur art que par des études isolées et toujours très-incomplètes; en effet, les villes de province ne leur offraient que peu de ressources, et il existait fort peu d'ouvrages imprimés sur la matière. La plupart des ingénieurs n'avaient même aucune notion théorique, et l'imitation et la routine étaient leurs seuls guides.

De cet état de choses devait nécessairement résulter un manque absolu d'uniformité dans les travaux des différentes provinces et principalement dans les méthodes suivies pour la formation des projets et de tout le système géodésique et graphique sur lequel ils doivent être basés; dans la rédaction des devis et détails, des états de situation, etc.

De 1716 à 1747, le recrutement du corps des ponts et chaussées ne s'opéra suivant aucun mode régulier. « A la faiblesse et souvent à la nullité de l'instruction, dit M. de Prony dans sa *Notice historique sur Perronnet*, se réunissait le grave inconvénient de manque absolu d'uniformité dans les méthodes de travail, tant pour la composition et la rédaction des projets que pour les procédés d'exécution. On avait vu, à la vérité, apparaître dans cette branche du service public un très-petit nombre d'hommes prenant un essor élevé, dû à d'heureuses circonstances d'éducation, à une rare aptitude, et Perronnet en offre un exemple. Mais ces chances d'apparition n'en laissaient pas moins subsister la nécessité absolue d'un système complet d'enseignement donné à une école commune, qui, sans arrêter l'élan du génie, élevât l'instruction moyenne à une hauteur où les besoins du gouvernement exigeaient qu'elle arrivât et qu'elle fût maintenue. »

Quelque étroites que puissent paraître les propositions de la conception nouvelle de l'arrêt de 1747, nul doute, cependant, que ce ne soit là que se trouve le premier principe d'institution de l'École des ponts et chaussées, dont quelques-uns ont attribué à tort la fondation au cardinal Dubois ou au cardinal Fleury.

« Parmi les avantages d'un pareil système, continue M. de Prony, il faut compter aussi les effets nouveaux qui en devaient résulter : conformité de sentiments et d'habitudes, liens d'affection mutuelle entre les individus lancés dans une même carrière ou sortis d'une même école; émulation qui a son principe dans l'estime qu'on porte à ceux qu'on veut égaler ou surpasser; désir de se rendre utile en ambitionnant pour première récompense la renommée, la gloire, nobles et puissants mobiles, feu sacré qu'il faut bien soigneusement conserver dans toute sa pureté. »

Toutes ces considérations, on le comprend, ne s'étaient point présentées d'une manière aussi nette devant les yeux de Trudaine et de Perronnet : le défaut de précision de vues et l'insuffisance des moyens employés, tous les documents et tous les actes de cette époque l'attestent. Mais, si la force des choses avait nécessité l'organisation d'un bureau de dessinateurs astreints à une règle commune, la force des choses devait progressivement transformer ce bureau en une véritable école d'élèves ingénieurs. A une époque aussi tourmentée, il eût été difficile de fonder une école dont l'instruction serait donnée gratuitement, dont les élèves seraient, en outre, salariés; mais la création d'un bureau de dessinateurs remplissait [illegible] le but, tout en n'effarouchant pas les [illegible], en autorisant le payement des travaux faits par les élèves.

Une instruction du 11 décembre 1747, due à M. de Machault, contrôleur général, avait pour objet « de fixer le nombre, les fonctions et les appointements [illegible] des employés subalternes des ponts et chaussées [illegible] travail [illegible] rendait nécessaire pour y former des sujets qui puissent remplir les emplois supérieurs, » décida :

« Qu'il serait arrêté au plus tôt un état exact de tous les employés, de leurs noms et de leurs talents, et de ce qu'ils avaient d'appointements et d'émoluments;

» Que ces employés seraient divisés en trois classes, la première composée des sous-inspecteurs ou sous-ingénieurs; la seconde, des employés appelés élèves; la troisième, des jeunes gens moins instruits admis à travailler dans les bureaux des ponts et chaussées en qualité d'auxiliaires;

» Que les employés de ces trois classes qui n'auraient point d'emploi se rendraient au bureau de Perronnet, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis huit heures jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à huit;

» Qu'il serait donné des gratifications extraordinaires aux trois employés les plus forts de chaque classe : ces trois employés devaient suivre les cours des professeurs de mathématiques et d'architecture indiqués par Perronnet;

» Que, pendant l'été, on distribuerait les employés du bureau pour les envoyer soit sur les principaux ouvrages qui se feraient à portée, soit pour lever des cartes et plans. »

L'instruction du 19 février 1775, signée Turgot, donne officiellement le nom d'École des ponts et chaussées au bureau des dessinateurs. Cette nouvelle instruction, qui avait pour but de régulariser les modifications de détail dans le régime de l'institution, fixa le nombre des élèves à 60 et celui des surnuméraires à 10, divisant les élèves en trois classes; les plus instruits servaient de professeurs aux autres. C'est ainsi que se dessinait petit à petit un véritable plan d'organisation d'école.

L'instruction de Turgot fut revisée le 1er janvier 1780 par Necker, directeur général des finances; mais il n'y eut aucun changement notable dans la situation de l'École.

Telles sont les phases par lesquelles passa l'École des ponts et chaussées jusqu'à la Révolution française. La loi du 19 janvier 1791, décrétée par l'Assemblée nationale, s'exprime ainsi :

« Il y aura une École gratuite et nationale des ponts et chaussées.

» Cette École sera dirigée par le premier ingénieur et par un inspecteur sous ses ordres.

» Il y aura un enseignement permanent. Les places de professeurs continueront à être remplies par des élèves qui, après des concours et des examens, seront jugés les plus dignes de cet emploi.

» Soixante élèves seront admis à l'École et divisés en trois classes de chacune vingt élèves.

» Les élèves seront choisis dans tous les départements à la suite de concours publics passés devant un jury spécial, dans les formes qui seront déterminées par un règlement particulier.

» Les élèves seront tous appointés. »

Mais un décret de 1793, en mettant à la disposition du ministre de la guerre, pour les besoins de la république assaillie de toutes parts, les élèves des ponts et chaussées, vint désorganiser l'École. On fit passer dans le génie les trente-quatre plus forts élèves, parmi lesquels se trouvaient les élèves professeurs; et, quand l'École se fut repeuplée de nouveaux élèves, presque tous ignoraient les choses les plus élémentaires. C'est au milieu des tristes réflexions que lui suggérait cette situation défectueuse que, portant un regard sur l'état à peu près aussi affligeant des autres écoles de services publics, Lamblardie, qui, sur la désignation de Perronnet lui-même, avait succédé à ce grand ingénieur dans la direction de l'École, conçut la pensée de créer une grande École préparatoire pour tous les services, comme le moyen le plus simple et le plus prompt de remédier à un mal si profond et si général. Sur [illegible] de Monge, le comte de Saint [illegible] cette pensée, et une loi du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), rendue par la Convention nationale, institua une grande École des travaux publics destinée à fournir [illegible] des ingénieurs pour [illegible]. Toutefois, de [illegible] tive ne réussit point [illegible] décide que les anciennes écoles seraient maintenues jusqu'à l'entière organisation de la nouvelle.

L'École des travaux publics prit, le 1er septembre 1795, le nom d'École polytechnique.

On [illegible] deux ans plus tard, le projet de substituer l'École polytechnique aux écoles spéciales [illegible] 179[illegible] organisa les rapports [illegible] et des écoles spéciales des services publics.

Le titre V de cette loi contient des dispositions concernant l'École des ponts et chaussées :

« L'École des ponts et chaussées est conservée comme école d'application.

» Les élèves seront au nombre de trente-six et seront [illegible] ingénieurs des ponts et chaussées [illegible] ingénieurs [illegible].

» Les élèves seront tirés de l'École polytechnique.

» L'instruction qui sera donnée à l'École des ponts et chaussées aura pour [illegible] physique et de mathématiques à l'art de projeter et construire les ouvrages relatifs aux routes, aux canaux, aux ports maritimes et aux édifices [illegible] moyens d'exécution [illegible] formes établies pour la rédaction des devis

[illegible] des ouvrages à exécuter [illegible]

[illegible]

Le 6 [illegible] an VI [illegible] à l'École des ponts et chaussées, [illegible] de règlement, [illegible] l'instruction a été fixée [illegible] M. de [illegible] par M. de [illegible] en 1792 [illegible] an VII.

[illegible] de travail intérieur [illegible]

La [illegible] 1799, qui constitua [illegible] à peu près sur les [illegible] un changement dans l'École des ponts et chaussées.

Le [illegible] 7 [illegible] an XII vint statuer [illegible] du corps et [illegible] ponts et chaussées, et un autre [illegible] de la même date en établit le règlement.

Jusqu'en 1851, l'École des ponts et chaussées, qui est placée sous l'autorité du ministre des travaux publics, ne recevait que des élèves [illegible] de l'École polytechnique. Ces élèves [illegible] dans le service des ponts et chaussées avec le titre d'élève ingénieur, et ils obtenaient le grade d'ingénieur de [illegible] après trois années d'études à l'École.

Le décret du 13 octobre 1851 est venu apporter à cet état de choses une heureuse innovation, en permettant aux personnes étrangères [illegible] des ponts et chaussées de [illegible] aux travaux intérieurs de l'École, [illegible] remplir les conditions d'admission et de s'engager à subir des examens à la fin de chaque session. Elles sont reçues en qualité d'élèves externes; ces élèves sont admis dans les salles, font usage des modèles appartenant à l'École et reçoivent les conseils des professeurs sur les travaux mis au concours entre les élèves.

Les gouvernements étrangers ont profité [illegible] de ce bénéfice en envoyant un certain nombre de jeunes gens suivre les cours de l'École des ponts et chaussées. C'est ainsi que plusieurs élèves du Portugal, de l'Allemagne, des États-Unis ont obtenu en France des diplômes d'ingénieur civil.

[illegible] indépendamment des [illegible] ingénieurs appartenant au corps des ponts et chaussées, des personnes admises, [illegible] du directeur de l'École, à suivre les cours oraux.

Les cours de l'École sont gratuits.

Nous allons, maintenant, faire connaître le décret d'organisation de l'École des ponts et [illegible], en [illegible] suivre des légères [illegible] qui y ont été apportées par les lois et règlements postérieurs. Ce décret est [illegible]

Décret du 13 octobre 1851
sur [illegible] de l'École nationale des ponts et chaussées.

TITRE Ier. INSTITUTION DE L'ÉCOLE.

Article 1er. L'École nationale des ponts et chaussées est destinée à former les ingénieurs nécessaires au service confié par l'État aux ingénieurs des ponts et chaussées.

[illegible] attributions du ministre des travaux publics.

Art. 2. L'enseignement de l'École a pour objet spécial les routes, les chemins de fer, les canaux, les rivières et les fleuves, les ports maritimes et, en général, tout ce qui se rapporte aux voies de communication par terre et par eau.

Il a également pour objet les irrigations, [illegible], la réglementation des cours d'eau et des usines, la distribution des eaux, etc.

[illegible] de minéralogie, de géologie, d'agriculture, d'administration, de [illegible] plus particulièrement nécessaires aux ingénieurs.

Art. [illegible] élèves de l'École des ponts et [illegible]

Ils sont nommés par décret du gouvernement.

Art. 4. [illegible] peuvent [illegible] aux travaux intérieurs de l'École.

[illegible]

examens qu'ils auront à subir à la fin de chaque [illegible] d'ordre et de discipline [illegible] nécessitera l'exécution de ces dispositions.

TITRE II. PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

Section Ire. *Direction et inspection.*

Art. 6. L'École est dirigée par un inspecteur général des ponts et chaussées, qui a le titre de directeur de l'École.

Un ingénieur en chef ou un inspecteur divisionnaire hors cadre est chargé, sous l'autorité du directeur, de la direction des études et des détails de l'administration. Il porte le titre d'inspecteur de l'École.

Les propositions importantes touchant l'instruction, le régime et la discipline sont, avant d'être soumises à l'approbation du ministre, délibérées par un conseil qui porte le titre de conseil de l'École.

Art. 7. Le directeur de l'École exerce une haute surveillance sur toutes les dépendances de l'institution. Il est chargé d'assurer l'exécution des ordonnances et règlements; il rend compte au ministre de tout ce qui regarde l'instruction, la police et l'administration de l'École.

En l'absence du ministre, il est de droit président du conseil de l'École.

Art. 8. L'inspecteur est chargé spécialement de tous les détails de l'instruction.

Il exerce une surveillance journalière sur toutes les parties du service; il rend compte au directeur, et, quand il y a lieu, au conseil, des faits qui intéressent l'instruction, l'ordre et la discipline.

Il est chargé de la comptabilité de l'École.

Il est membre et secrétaire du conseil de l'ordre.

Art. 9. Le directeur et l'inspecteur sont nommés par décret du chef de l'État, sur la proposition du ministre.

Section II. *Professeurs, professeurs adjoints, répétiteurs et maîtres.*

Art. 10. Le personnel attaché à l'enseignement comprend :

Quatre professeurs de construction appliquée aux routes, aux chemins de fer, aux canaux, aux rivières et fleuves, aux ports maritimes et à l'architecture civile;

Un professeur de mécanique appliquée;

Un professeur de minéralogie et de géologie;

Un professeur de machines à vapeur fixes et locomotives;

Un professeur d'agriculture et d'irrigation;

Un professeur d'administration et de droit administratif;

Un professeur d'économie politique;

Un chef des travaux graphiques;

Un maître de dessin;

Un maître de langue anglaise;

Un maître de langue allemande.

Art. 11. Les nouvelles chaires qu'il pourrait être nécessaire de fonder ultérieurement seront instituées par décret du chef de l'État, sur la proposition du ministre, après avis du conseil de l'École et du conseil de perfectionnement organisé par le titre III du présent décret.

Art. 12. Dans le cas de nécessité constatée, et sur la demande du conseil de l'École, il peut être attaché, par arrêté du ministre, un professeur adjoint à l'enseignement de l'un ou de chacun des cours de construction, d'architecture et de mécanique.

Art. 13. Sur la demande du conseil, il peut également, par arrêté du ministre, être attaché à l'École, avec le titre de répétiteur, un ou plusieurs ingénieurs.

Les répétiteurs suivent journellement, sous la direction des professeurs, les travaux de toute nature exécutés par les élèves; ils aident les professeurs dans l'appréciation et le classement du travail produit et, s'il y a lieu, dans les examens à faire subir aux élèves sur les matières des cours.

La durée des fonctions de répétiteur ne peut dépasser quatre ans.

Art. 14. Les professeurs sont nommés par le ministre.

Ils sont choisis parmi les candidats portés sur une liste de présentation spéciale dressée, pour chaque cas, par le conseil de l'École. Toutes les fois que le nombre des postulants le permet, le conseil présente deux candidats pour chaque vacance à laquelle il y a lieu de pourvoir.

Les professeurs adjoints, les répétiteurs, le chef des travaux graphiques et les maîtres sont nommés par le ministre, sur la présentation du conseil de l'École.

Les professeurs adjoints ne sont nommés que pour trois ans.

Le chef des travaux graphiques et les maîtres ne sont nommés que pour un an.

Art. 15. Les ingénieurs qui, par la spécialité de leurs travaux, ont acquis des connaissances exceptionnelles sur quelque partie de la science de l'ingénieur peuvent être appelés à venir temporairement exposer à l'École, devant les élèves, les théories, faits, observations et découvertes qu'il est jugé utile de comprendre dans l'enseignement.

Section III. *Conseil de l'École.*

Art. 16. Le conseil de l'École est composé :

Du directeur et de l'inspecteur de l'École, de [illegible] inspecteurs généraux des ponts et chaussées désignés par le ministre, et des professeurs.

Il est présidé par le ministre et, en son absence, par le directeur de l'École.

En l'absence du ministre et du directeur, la présidence est dévolue au plus ancien des inspecteurs généraux.

Art. 17. Le conseil se réunit sur la convocation du président.

Ses réunions ont lieu aussi souvent qu'il est nécessaire, et au moins une fois tous les deux mois pendant la durée des cours.

Pour délibérer, la moitié plus un des membres est nécessaire.

Art. 18. Le conseil est nécessairement appelé à délibérer sur les questions intéressant l'état des élèves et, en particulier, sur les propositions de retard, d'avancement de classe ou d'exclusion définitive de l'École.

Il arrête les listes de classement de fin d'année et de sortie. Les décisions qu'il rend en cette matière ne sont susceptibles d'être réformées que pour fausse application des règlements.

Il discute et soumet à l'approbation du ministre les programmes des cours et les propositions relatives aux règles à appliquer pour l'appréciation du travail des élèves.

Il donne, d'ailleurs, son avis sur toutes les autres questions se rapportant à l'École qui peuvent lui être déférées par l'administration de l'École ou par le ministre.

Art. 19. Ses délibérations sont soumises à l'approbation du ministre.

TITRE III. CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

Art. 20. Chaque année, à la fin des cours, se réunit une commission spécialement chargée d'apprécier le mérite de l'ensemble des travaux produits par les élèves et de proposer les mesures qu'elle juge utiles pour améliorer de plus en plus l'instruction de l'École.

Cette commission porte le nom de *conseil de perfectionnement.*

Art. 21. Le conseil de perfectionnement est composé du directeur de l'École, de trois inspecteurs généraux des ponts et chaussées, de trois inspecteurs divisionnaires des ponts et chaussées, de l'inspecteur de l'École et de trois professeurs de l'École.

Les neuf membres non permanents sont élus chaque année, les inspecteurs généraux et divisionnaires par le conseil général des ponts et chaussées, et les professeurs par le conseil de l'École.

Le directeur préside le conseil de perfectionnement; l'inspecteur y remplit les fonctions de secrétaire.

Art. 22. La session annuelle du conseil de perfectionnement se divise en deux parties distinctes.

Dans la première partie, le conseil opère comme jury; il arrête, d'après le classement provisoire préparé par les professeurs, la liste des prix et accessits à délivrer aux élèves. Les jugements qu'il rend en ces matières sont définitifs.

Dans la seconde partie de sa session, le conseil discute les mesures qui lui sont suggérées en vue d'améliorer de plus en plus l'instruction de l'École, et propose à l'approbation du ministre celles de ces mesures dont il croit devoir recommander l'application.

Art. 23. Dans la première partie de la session du conseil de perfectionnement, les professeurs qui ne sont pas membres du conseil assistent aux délibérations avec voix consultative; chacun d'eux a voix délibérative dans les questions qui se rapportent à l'enseignement dont il est chargé.

Art. 24. Il est dressé des procès-verbaux distincts, d'une part, des décisions prises par le conseil de perfectionnement agissant comme jury, et, d'autre part, des propositions faites par ce conseil dans la deuxième partie de sa session.

Ces procès-verbaux sont envoyés au ministre.

Le ministre statue sur les propositions faites par le conseil de perfectionnement, le conseil de l'École entendu.

Art. 25. La session du conseil doit être close dans les quinze jours qui s'écoulent à dater de la première réunion.

En cas de nécessité, le conseil peut être convoqué en session extraordinaire par le ministre.

TITRE IV. FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ADMINISTRATION.

Art. 26. Sont attachés à l'École : deux officiers surveillants, un médecin-chirurgien, un secrétaire régisseur, un commis bibliothécaire, un garde des modèles et du dépôt central des instruments, deux dessinateurs permanents, deux expéditionnaires, un concierge et le nombre de dessinateurs et expéditionnaires temporairement adjoints, de garçons de salle et d'hommes de peine jugé nécessaire.

Art. 27. Les fonctionnaires et agents permanents désignés à l'article précédent sont nommés par le ministre, sur la présentation de l'inspecteur et la proposition du directeur de l'École.

Dans le cas où il existe plusieurs postulants, il est présenté deux candidats pour chacun de ces emplois.

Les officiers surveillants et le médecin-chirurgien ne sont nommés que pour un an.

Les agents temporaires et les hommes de service sont choisis par le directeur de l'École, sur la proposition de l'inspecteur.

TITRE V. INSTRUCTION.

Art. 28. Le système d'instruction de l'École se compose de deux parties :

L'enseignement de l'École proprement dit;

L'enseignement pratique des missions.

Art. 29. Le cours complet d'études a une durée de trois années.

Section Ire. *Enseignement.*

Art. 30. L'enseignement de l'École comprend :

1° Des leçons orales données par les professeurs;

2° Des études, des travaux graphiques, des rédactions de mémoires et des concours sur des projets d'art;

3° Des manipulations et des essais de matériaux de construction;

4° Des exercices de nivellement et de levé de plans;

5° Des visites d'ateliers.

Art. 31. Les cours et les études de l'intérieur de l'École durent, chaque année, du 1er novembre au 30 avril.

Section II. — *Missions.*

Art. 32. Du 1er mai au 31 octobre, les élèves sont envoyés en mission dans les départements, et y sont attachés aux travaux en cours d'exécution, pour s'y exercer, sous la direction des chefs de service, à la pratique de l'art de l'ingénieur.

La désignation des missions à donner aux élèves est arrêtée par le ministre, sur la proposition du conseil de l'École.

Art. 33. Durant la mission, les élèves de deuxième et de troisième classe tiennent un journal sur lequel ils consignent les renseignements qu'ils ont recueillis, les observations qu'ils ont faites et les opérations auxquelles ils ont pris part.

Lors du classement, à la fin de la session suivante, il leur est tenu compte du mérite de ce journal ainsi que du zèle qu'ils ont montré et des services qu'ils ont pu rendre pendant leur mission.

Art. 34. A la fin du troisième semestre d'hiver, des missions à l'étranger peuvent être données aux élèves de première classe qui se sont plus particulièrement distingués pendant la durée de leur séjour à l'École.

TITRE VI. RÉGIME DE L'ÉCOLE.

Section Ire. *Discipline.*

Art. 35. Du 1er novembre au 30 avril, les élèves sont tenus de se trouver à l'École tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, aux heures déterminées par les règlements intérieurs de l'École.

Art. 36. Dans les réunions de corps, et dans toutes les occasions où ils sont convoqués, par le directeur ou par l'inspecteur, ils portent l'uniforme de leur grade.

Art. 37. Indépendamment des réprimandes dont ils peuvent être l'objet, soit en particulier, soit en présence de leurs camarades, de la part des professeurs, de l'inspecteur et du directeur de l'École, les élèves sont passibles des peines disciplinaires suivantes :

1° Exclusion temporaire des salles d'étude;

2° Exclusion temporaire de l'École;

3° Mise à l'ordre de l'École;

4° Censure par le conseil avec ou sans mise à l'ordre de l'École;

5° Retard d'avancement de classe;

6° Exclusion définitive de l'École.

L'exclusion temporaire des salles d'étude et l'exclusion temporaire de l'École peuvent être infligées par le directeur et par l'inspecteur. La durée de la peine ne peut dépasser quinze jours, si elle est infligée par le directeur; huit jours, si elle est infligée par l'inspecteur. Il est rendu compte au ministre de toute interdiction dépassant dix jours.

L'application de ces peines ne dispense l'élève d'aucune des obligations auxquelles il doit satisfaire pour être admissible à la classe supérieure à la fin de la session.

La mise à l'ordre de l'École est ordonnée, selon les cas prévus par les règlements, par l'inspecteur, le directeur, le conseil ou le ministre.

La censure est notifiée à l'élève en séance du conseil. Le conseil décide si elle doit être mise à l'ordre de l'École.

Le retard d'avancement de classe est prononcé, sur la proposition du conseil, par décision du ministre.

L'exclusion définitive est prononcée par décret du chef de l'État, sur la proposition du ministre, et de l'avis du conseil de l'École.

Dans les cas pouvant entraîner l'exclusion définitive, l'élève inculpé est toujours préalablement admis à présenter sa défense devant le conseil de l'École.

Section II. *Traitements et indemnités accordés aux élèves.*

Art. 38. Pendant la durée du séjour à l'École, chaque élève reçoit, sans distinction de classe, un traitement de cent francs par mois.

Art. 39. Durant les missions, le traitement mensuel des élèves est porté à cent cinquante francs.

Chaque élève reçoit, en outre, une somme de cent francs pour frais de campagne, et les frais de voyage alloués aux élèves par les règlements

TITRE VII. CLASSEMENT, PROMOTION DE SORTIE.

Art. 40. Les élèves sont divisés en trois classes, correspondant chacune à une promotion de l'Ecole polytechnique.

Art. 41. Le rang des élèves dans leur classe respective est déterminé par ordre de mérite, d'après un mode tenant compte à la fois de l'assiduité au travail dont ils ont fait preuve, de la valeur des examens qu'ils ont subis pendant la durée ou à la fin des cours et de la capacité qu'ils ont montrée dans les compositions, les études de projets, les exercices pratiques, les travaux de mission, etc., etc.

Le plus ou moins d'assiduité et les valeurs respectives des examens, compositions, études et travaux de tous genres, sont exprimés par des nombres ou degrés portés successivement au compte de chaque élève à partir du jour de son entrée à l'Ecole.

Art. 42. L'échelle proportionnelle des degrés et les conditions d'avancement d'une classe à une autre sont fixées par un règlement particulier, délibéré par le conseil de l'Ecole et approuvé par le ministre des travaux publics.

Art. 43. Les élèves ayant complété leur cours d'études conformément aux règlements de l'Ecole sont nommés ingénieurs ordinaires de troisième classe à la fin de leur troisième mission.

Art. 44. L'élève qui, après la première ou la seconde année d'études, n'est pas déclaré admissible à la classe supérieure, ou qui, après la troisième année, n'est pas reconnu capable d'être placé dans le service actif, peut, sur la proposition du conseil et par décision du ministre, être maintenu une année de plus à l'Ecole. Ce délai peut même être porté à deux ans, en cas de circonstances graves et exceptionnelles ayant occasionné une suspension forcée de travail; mais, dans aucun cas, un élève ne reste sur les cadres plus de cinq ans.

La radiation est prononcée par décret du chef de l'Etat, sur la proposition du ministre, après délibération du conseil de l'Ecole.

TITRE VIII. DÉPENSES.

Art. 45. Les ingénieurs de tout grade attachés à l'Ecole reçoivent, en outre de leur traitement, une indemnité annuelle fixée par le ministre.

Art. 46. Le budget de l'Ecole est fixé, chaque année, d'après les besoins du service et suivant les allocations du budget général, par arrêté du ministre.

TITRE IX. DISPOSITION TRANSITOIRE ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 47. Les dispositions relatives à la présentation et à la nomination des professeurs, professeurs adjoints et répétiteurs (§ 3 de l'art. 13, et §§ 2, 3 et 4 de l'art. 14 ci-dessus) ne recevront leur application que pour les chaires et emplois qui viendront à vaquer après la promulgation du présent décret.

Art. 48. Des règlements arrêtés par le ministre fixeront les détails d'application de toutes les dispositions qui précèdent.

Art. 49. Le titre X du décret organique du 7 fructidor an XII et le décret réglementaire de la même date sont abrogés.

Art. 50. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Certaines modifications ont été apportées à ce décret. Nous allons les faire connaître.

Aux connaissances exigées par l'article 2 du décret de 1851, on a ajouté la télégraphie, la photographie et la pisciculture, qui donnent lieu également à des enseignements spéciaux.

Le décret du 31 décembre 1861 a modifié l'article 38 et élevé le traitement des élèves ingénieurs à 150 fr. par mois, soit 1,800 fr. par an, sauf déduction de la retenue pour la caisse des retraites.

Les frais de voyage pour les élèves se rendant en mission sont réglés, conformément à l'arrêté du 26 décembre 1854, à raison de 0 fr. 125 par kilomètre effectif sur les chemins de fer et de 0 fr. 30 par kilomètre sur les routes de terre.

Pour les élèves envoyés en résidence, les frais de voyage résultent encore de l'application de l'arrêté ministériel du 18 juin 1832 et sont calculés sur le pied de 2 fr. 50 par myriamètre, en comptant les distances conformément à la circulaire du 6 septembre 1806 et au livre des postes.

De l'admission des élèves externes.

Les candidats qui se présentent pour être admis comme élèves externes à l'Ecole des ponts et chaussées doivent posséder les connaissances exigées par le programme joint à l'arrêté ministériel du 14 février 1852.

Les candidats nés en France doivent être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-cinq ans au plus. Ils doivent prouver, par un certificat des autorités du lieu de leur résidence, qu'ils sont de bonne vie et mœurs. Ce certificat et leur acte de naissance doivent être joints à la demande qu'ils doivent adresser, avant le 1er août, au ministre des travaux publics, pour être autorisés à subir les épreuves destinées à établir leur capacité.

Ces épreuves, qui commencent chaque année à Paris le 1er octobre et sont terminées le 15 du même mois, ont lieu devant un jury composé de trois ingénieurs désignés par le ministre, sur la proposition du directeur de l'Ecole. Elles consistent en compositions écrites, en exécution de dessins et en examens oraux.

La première épreuve est une composition écrite sur un ou plusieurs sujets pris dans le programme des connaissances exigées.

La seconde est l'exécution d'un dessin de géométrie descriptive et d'un lavis d'architecture.

Les sujets de ces compositions sont arrêtés par le jury.

Sur le vu de ces travaux préliminaires, le jury décide s'il y a lieu d'admettre les candidats aux examens oraux.

Chaque candidat subit deux examens oraux sur les matières du programme; un délai de cinq jours au moins est laissé entre ces deux épreuves.

Le jury dresse un procès-verbal constatant le résultat des diverses épreuves subies par les candidats; il donne son opinion sur l'admissibilité de chacun d'eux.

Sur le vu de ce procès-verbal, et de l'avis du conseil de l'Ecole, le ministre fixe chaque année la liste des élèves externes admis à participer aux travaux intérieurs de l'Ecole. Il était autrefois nécessaire de passer des examens pour être simplement admis à suivre des cours oraux, mais cette formalité n'est plus exigée. (Décision ministérielle du 27 juillet 1814.)

Ces épreuves ne sont point exigées des élèves de l'Ecole polytechnique qui ont été déclarés admissibles dans un service public ou qui, conformément au décret du 18 août 1851, ont obtenu un certificat de capacité.

Toutes les conditions d'admission exigées des jeunes gens français sont également obligatoires pour les étrangers qui désirent être reçus à l'Ecole des ponts et chaussées. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles et sur la proposition du conseil de l'Ecole, les candidats étrangers peuvent être dispensés de l'accomplissement de tout ou partie de ces conditions par décision spéciale du ministre (arrêté ministériel du 14 février 1852).

Les élèves externes sont, comme les élèves ingénieurs, classés par année d'étude.

Ils participent, pendant la durée de chaque session, aux mêmes études, leçons, exercices, manipulations que les élèves ingénieurs. Toutefois, les compositions littéraires ne sont obligatoires que pour les élèves français. Quant aux leçons de langues, elles sont facultatives pour les élèves externes.

Les élèves externes peuvent, sur leur demande, obtenir, dans l'intervalle des sessions, l'autorisation de visiter les travaux qui s'exécutent sur les chantiers de l'Etat.

Les élèves externes concourent entre eux et par classe. Dans chaque classe, le rang de mérite est déterminé, comme pour les élèves ingénieurs, d'après les degrés qui sont établis aux résultats des concours, des travaux graphiques et autres, des examens oraux, et à l'assiduité aux cours et dans les salles d'étude.

Les règles qui fixent le minimum obligatoire pour que les élèves ingénieurs puissent passer d'une classe à l'autre ou être déclarés hors de concours sont applicables aux élèves externes. Il en est de même en ce qui concerne le délai accordé aux élèves ingénieurs par l'article 44 du décret du 13 octobre 1851 pour achever leur temps d'étude.

Le classement est arrêté par le conseil de l'Ecole.

Les élèves externes qui, à la fin de leurs études, ont satisfait aux conditions exigées, reçoivent un diplôme constatant le degré de l'instruction qu'ils ont acquise pendant la durée de leur présence à l'Ecole.

Les élèves externes sont soumis à tous les règlements intérieurs de l'Ecole et passibles de toutes les punitions qui peuvent être infligées aux élèves ingénieurs.

Lorsqu'une exclusion temporaire a été prononcée par le directeur contre un élève externe, celui-ci est déféré au conseil de l'Ecole, et, de l'avis de ce conseil, son exclusion définitive peut être prononcée par le ministre des travaux publics.

Les élèves externes doivent se fournir, à leurs frais, de tous les objets nécessaires pour les travaux intérieurs de l'Ecole. Cependant ils reçoivent gratuitement le papier avec timbre pour les travaux graphiques et le papier destiné à la rédaction des mémoires, devis, etc. Il leur est prêté gratuitement les divers objets et instruments que l'Ecole met à la disposition des élèves ingénieurs. Les élèves externes sont, comme les élèves ingénieurs, responsables de tous les objets dont la jouissance leur a été accordée.

Dispositions relatives aux personnes admises, sur l'autorisation du directeur, à suivre les cours de l'Ecole.

Ces dispositions ont été réglées par une décision ministérielle du 29 octobre 1855.

Aux termes de cette décision, les personnes autorisées à suivre les cours oraux de l'Ecole et munies de cartes du directeur ne sont admises à l'Ecole qu'aux heures des cours. Elles doivent y être rendues aux heures indiquées par les règlements. La leçon commencée, personne n'y est plus admis.

Le directeur de l'Ecole peut interdire l'entrée des cours à toute personne qui aurait troublé l'ordre aux leçons. Il est immédiatement rendu compte au ministre des mesures de cette espèce prises par le directeur.

On ne constate la présence aux leçons que des élèves envoyés par les administrations publiques. Ces élèves peuvent seuls être autorisés à passer des examens.

L'administration de l'Ecole peut, sur leur demande, leur ouvrir la bibliothèque.

Nomenclature des cours de l'Ecole des ponts et chaussées auxquels est admis le public.

Cours de routes.
Cours de ponts.
Cours de chemins de fer.
Cours de navigation intérieure.
Cours de ports de mer.
Cours d'architecture.
Cours de résistance des matériaux.
Cours d'hydraulique.
Cours de machines à vapeur.
Cours de minéralogie et de géologie.
Cours d'hydraulique agricole.
Cours de droit administratif.
Cours d'économie politique.

Telle est, dans tous ses détails, l'organisation actuelle de l'Ecole des ponts et chaussées, d'où sont sortis tant d'ingénieurs distingués et que tous les peuples de l'Europe nous envient. Tous les documents sur lesquels repose notre travail ont été mis à notre disposition par M. le directeur général de l'Ecole des ponts et chaussées; le bibliothécaire de l'Ecole a bien voulu aussi faciliter notre tâche, en nous donnant des renseignements privés, en les condensant et en nous évitant ainsi la peine de les rechercher dans une multitude d'ouvrages où ils sont disséminés.

Pont aux ânes. Philol. Le *pont aux ânes*, si célèbre dans les allusions, a-t-il vraiment existé en nature? D'après une ancienne tradition parisienne, c'était un pont de bois qui reliait la rive gauche de la Seine au parvis Notre-Dame; les bestiaux qui allaient paître sur les bords de la Seine et dans les prairies que maintenant occupent l'Entrepôt et le Jardin des plantes passaient sur ce pont, ce qui lui valut son sobriquet significatif. Ce pont fut démoli au XVIIe siècle, reconstruit en pierre, d'une seule arche, en 1634, et reçut le nom de pont au Double, parce qu'on payait un double tournois pour le traverser. Du temps qu'il n'était encore que *pont aux ânes*, un meunier de Gentilly, fort amoureux de sa femme et par conséquent fort jaloux, alla consulter un célèbre docteur de la place Maubert sur les moyens à employer pour rendre son infidèle moins volage. A toutes ses questions, il n'obtint qu'une réponse : « Allez sur le *pont aux ânes.* » Le meunier, bien intrigué, alla se poster sur le pont et voici ce qu'il vit : Comme l'accotement, du côté des prairies, était rude et escarpé, les malheureux ânes, qui l'escaladaient difficilement, recevaient de grands coups de trique; pas une minute ne s'écoulait sur ce malheureux pont sans qu'on entendît sonner les coups de trique et les jurons. Le meunier comprit; rentré à la maison, il employa la méthode persuasive des âniers et s'en trouva bien, dit-on.

Génin a retrouvé cette plaisante aventure mise en scène dans une farce de la fin du XVe siècle, sans qu'on puisse savoir si la farce s'est inspirée de la tradition ou si c'est la tradition qui a pris naissance dans la farce. Un mari, qui n'est pas le maître à la maison, va consulter le fameux docteur Domine Du, autrement saint Jourdain, et, à toutes ses doléances, le Domine répond :

Vade, tenez le *pont aux asnes*.

Le pauvre homme va s'établir en observation sur le pont du village; il n'y est pas plus tôt installé que voici venir un bûcheron poussant devant lui son âne. L'âne refusant d'avancer, le bûcheron lève sa trique :

Et hay, de par le diable! hay.
Puisque j'ay ce [illegible],
Je vous [illegible] trotter [illegible]
Trottez, Nouy, [illegible]
Vous avez trouvé [illegible]

LE MARY.

Vertu bien! comme vous [illegible]

LE BUSCHERON.

Trottez, Nouy, [illegible]
[illegible]
Tout se [illegible]
Trottez, Nouy, trottez, [illegible]
Vous avez trouvé vostre [illegible].

LE MARY.

Hé, [illegible]
Pour trotter les [illegible]
Hé! par [illegible]
Vous vous [illegible]
Voilà le propre [illegible]
Et j'ay [illegible]
[illegible]
Hé! saint Jourdain, [illegible]
J'en auray [illegible]

Rentré chez lui, il demande à souper; la femme répond de travers : elle n'a point de feu, ceci, cela. Il empoigne un gourdin :

LA FEMME (criant).

Hélas! hélas! [illegible]
Au [illegible]!

LE MARY.

Dea! j'ay été au *pont aux asnes*;
Je sçay comme il les faut conduyre.
Hea! quoy? mettrez vous le pot [illegible]?

LA FEMME.

Sire, je vais [illegible] le feu...,
Pardonnez-moy, au nom de Dieu
Et je feray [illegible].

LE MARY.

Trottez, vieille, trottez, trottez!

LA FEMME.

Hélas! espargnez mes costez!

LE MARY.

Trottez, vieille, trottez, trottez!
Et servez quand il est besoing.

LA FEMME (*à l'auditoire*).

Nobles dames, qui avez soing,
Vous pouvez par cecy noter,
Le *pont aux asnes* est tesmoing,
Besoin faict la vieille trotter.

LE MARY (*au public*).

Adieu, seigneurs, et près et loing
Qui vous a pleu nous escouter.
Le *pont aux asnes* est tesmoing,
Besoin faict la vieille trotter.

« Le remède, conclut Génin, était facile, à la portée de tout le monde; c'était le *pont aux ânes*. Le mot, resté proverbe, dépose encore du succès de cette comédie. »

Une des plus spirituelles applications qui aient été faites du proverbe du *pont aux ânes* est relaté dans le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale du 12 mars 1872. M. de Kerdrel, développant un amendement au projet de la commission des Trente, dit : « Mon amendement est un pont. — Le pont de la Concorde! dit un député du centre droit. (Rires.) — Le pont Royal! s'écrie un autre membre. (Nouveaux rires.) — Le *pont aux ânes!* clame une voix de la gauche. (Hilarité prolongée.) — Vous riez, dit M. de Kerdrel; vous devriez mieux comprendre la valeur des ponts en politique. »

Pont des soupirs (LE), opéra-bouffe en deux actes, paroles de MM. Crémieux et Léon Halévy, musique de J. Offenbach, représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens le 23 mars 1861. Il suffit de dire que les scènes les plus désopilantes répondent à ce titre lugubre. Cornaro Cornarini, Fabiano Malatromba, Lacova, Amoroso et Catarina en sont les personnages. Plusieurs des motifs sont devenus populaires. Nous citerons la jolie romance : *Ah! qu'il était doux mon beau rêve!* le chœur : *Dans Venise la belle*, et les couplets : *Je suis la gondolière.* Le *Carnaval de Venise* sert de finale à cette pièce, en se transformant toutefois en bacchanale un peu trop échevelée.

PONT (ROYAUME DE), en latin *Pontus*, État souverain qui se forma dans la partie septentrionale de l'ancienne Asie Mineure et dont les limites varièrent à différentes époques de son existence. Le Pont ne comprit d'abord que la partie de la Cappadoce voisine du Pont-Euxin et nommée pour cette raison *Cappadoce maritime*. Le pays [illegible] le limitait à l'O., [illegible] à l'E. [illegible] au S. à la Cappadoce proprement dite. Il se trouvait baigné au N. par le Pont-Euxin, dont la côte [illegible] par les importantes colonies grecques d'Amisus, Themiscyra, [illegible]. Le territoire [illegible] par les tribus barbares des [illegible], des [illegible], des Chalybes, des [illegible], des [illegible], des Sanni, des Taoques, etc. Darius Ier en forma une satrapie, [illegible] à titre héréditaire au Perse [illegible] (502), dont les successeurs se [illegible] dants. A l'époque de l'expédition [illegible] en Asie, Mithridate II se [illegible] gratitude, il marcha avec les [illegible] contre Darius [illegible]. Cette [illegible] valut la [illegible] et lui permit, à l'époque du partage de l'empire [illegible]. Aussi fut-il surnommé *Ctistès* ou fondateur. [illegible]

Pendant les troubles civils qui [illegible]

[illegible] de la rep[illegible] romaine, Phar[illegible] [illegible] royaume de Pont, [illegible] et tout le pays [illegible] (47). [illegible] Auguste [illegible] reconnut, rendit [illegible] Tétrarques, la po[illegible] et le [illegible] au Gre[illegible] du pays, qui prit [illegible] *Pont Polemoniaque*. Quand Au[illegible] [illegible] av. J.-C. [illegible] le Pont Galat[illegible] cessa de former un gouvernement particulier [illegible] gouvernement romain de P[illegible] [illegible] Il eut [illegible] Pont Polemoniaque [illegible] Bithynie [illegible] sous les ordres du gouverneur de Bithynie et [illegible] qu'une partie du Pont Polemoniaque avait été portée [illegible] le Polémon Ier, [illegible] ce qui fit surnommer cette partie *Pont Cappadocien*. Au IVe siècle de l'ère chrétienne, l'ancien royaume de Mithridate formait deux provinces [illegible] *Pont Galatique*, [illegible] *Hélénopont*, [illegible] avec Amasée pour capitale, [illegible] *Pont Polémoniaque*, dans lequel était aussi compris le Pont Cappadocien et dont Neocésarée était la capitale. Conquis par les Ottomans dans le XIVe siècle, l'ancien royaume de Pont forme de nos jours les livahs d'Ama[illegible] [illegible] pachalik de Sivas, et le pachalik de Trebizonde.

SOUVERAINS DU PONT.

Satrapes héréditaires.

Ar[illegible]	[illegible]2
[illegible]	4[illegible]0
Rhodobates (date précise inconnue).	
Mithridate Ier	402
Ariobarzane II	[illegible]3

Rois.

Mithridate II	337
Mithridate III	[illegible]
Mithridate IV	[illegible]
Mithridate V	222
Pharnace Ier	184
Mithridate VI, dit Evergète	157
Mithridate VII le Grand	1[illegible]-63

Rois du Pont Polémoniaque.

Polemon Ier	37 av. J.-C.
Pythodoris, veuve du précédent	2 ap. J.-C.
Polemon II	38-63

PONT (DIOCÈSE DE), une des grandes divisions de l'empire romain, formée par Constantin dans la préfecture d'Orient. Le diocese de Pont comprit primitivement neuf provinces : Bithynie, Paphlagonie, Galatie, Cappadoce Ire, Cappadoce IIe, Hélénopont, Pont Polémoniaque, Arménie Ire, Arménie IIe; il en renferma onze lorsque Théodose le Grand eut détaché de la Bithynie une province nouvelle, nommée Honoriade, et de la Galatie Ire une Galatie IIe, appelée aussi Galatie Salutaire.

PONT-L'ABBÉ, bourg de France (Finistère), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Quimper, près de l'Océan et de l'embouchure de la petite rivière de son nom dans la baie de B[illegible], où il a un petit port de commerce; pop. aggl., 3,5[illegible]4 hab. — pop. tot., 4,739 hab. Minoteries, fabrication de fécule et sirop de fécule. Pont-l'Abbé doit son sur[illegible] [illegible] couvent de carmes, fondé en 1383 par Hervé, baron de Pont-l'Abbé, et [illegible] sa femme. L'église paroissiale actuelle n'est autre que l'ancienne chapelle de ce couvent. C'est un des plus in[illegible] [illegible] de la Bretagne. [illegible] de l'église, au-dessus d'une porte centrale en ogive, d'un style sobre et sévère, s'épanouit une rose portée sur une arcature trilobée à jour. L'extrémité du bas-côté (car l'édifice n'a qu'un seul collatéral appliqué sur la face septentrionale d'une nef rectangulaire) est décorée d'une ornementation [illegible]. L'édifice [illegible] [illegible] arcades, et [illegible] fenêtres, rayonnantes dans la façade sud, sont [illegible] nord. La mai[illegible] [illegible] gracieux effet.

A [illegible] pont, fréquemment reconstruit, qui donne son nom à la ville, se trouve [illegible] Louis XIV fit raser [illegible] de Pont-[illegible] (1673).

Le château ne présente plus aujourd'hui [illegible] La plupart [illegible]

Pont-l'Abbé était jadis le siége d'une importante baronnie. A l'époque de la Ligue, le baron Toussaint de Beaumanoir se proclama contre les ligueurs, qui attaquèrent le château et le pillèrent.

PONT D'AIN, bourg de France (Ain), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Bourg, sur la rive droite de l'Ain; pop. aggl., [illegible] hab. — pop. tot., 1,444 hab. Construction de bateaux pour la navigation du Rhône. L'ancien château des ducs de Savoie, construit au XIIe siècle, remanié en partie, a été converti en asile pour les prêtres âgés du diocèse de Belley. Patrie de Louise de Savoie, mère de François Ier.

PONT - DE - L'ARCHE, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. N. de Louviers, sur la Seine, au-dessous du confluent de l'Eure et près du chemin de fer de Paris à Rouen; 1,570 hab. Tanneries, plâtrerie; fabrication de chaussons de lisière, couvertures, draps et tissus de chanvre. C'était jadis une place forte, qui a conservé des restes de ses anciennes fortifications et plusieurs maisons de bois, ornées de sculptures. L'église paroissiale, édifice inachevé du XVe siècle, possède de beaux vitraux, un magnifique retable en bois sculpté et un buffet d'orgue du style Louis XIII. Pont-de-l'Arche possède un beau pont jeté sur la Seine, et l'on y voit les ruines de l'ancienne abbaye bénédictine de Bonport, qui fut fondée par Richard Cœur de Lion. Chaque année, au mois de juin, ces ruines sont l'objet d'un pèlerinage. Accourus, dès le matin, de tous les pays environnants, une grande quantité d'individus de tout âge attendent avec impatience, la veille du jour de la Saint-Jean, que l'heure de midi sonne à la vieille église de Pont-de-l'Arche. A peine ont-ils entendu l'horloge sonner douze coups, qu'ils touchent la pierre tumulaire d'un moine du nom de Saint-Jean, inhumé dans l'abbaye. De là ils courent, en se bousculant, se précipiter dans la Seine. Au milieu du bras d'eau qui baigne les murs de l'antique abbaye se tient un homme dans le costume d'Adam après la création, lequel prend tour à tour les enfants et les jette dans l'eau. Un simple jupon constitue tout le costume des femmes qui prennent part à cet exercice. Les naïfs fidèles attendent de cette immersion des effets miraculeux qui, à les entendre, doivent les affranchir des douleurs articulaires et de diverses autres affections.

Pont-de-l'Arche, désigné dans un diplôme de Henri II sous le nom de *Pons arcis meæ* (pont de ma citadelle), est situé près de l'ancienne station romaine des Damps. Ce fut en cet endroit, où la marée cesse de se faire sentir, que Charles le Chauve, pour arrêter les incursions des Normands et défendre les riches cultures et les palais impériaux de Pitres et du Vandreuil, fit construire par des ingénieurs byzantins, de 862 à 863, un pont de 22 arches et crénelé, comme jadis celui de Rouen. Des châteaux forts étaient placés aux extrémités pour défendre la navigation des deux bras de la Seine. Sous les Normands, le nom de Pont-de-l'Arche apparaît sans cesse dans les guerres intestines et dans les guerres avec la France. Richard Cœur de Lion échangea cette localité pour Conteville; mais Jean Sans Terre s'en empara de nouveau. Cette ville était alors regardée par tous les hommes de guerre comme la clef de la haute Normandie. Édouard III la brûla en 1346. En 1418, le roi d'Angleterre l'assiégea et s'en empara au bout de trois semaines. Le 13 mai 1449, Pont-de-l'Arche rentra au pouvoir des Français, grâce à une ruse de guerre exécutée avec succès par un marchand de Louviers. Louis XI se fit livrer cette ville, occupée par les troupes de son frère Charles, duc de Normandie, et devant laquelle il avait mis le siége en 1466. Après l'avénement de Henri IV, Pont-de-l'Arche fut la première place de Normandie qui ouvrit ses portes au roi. En 1616, le maréchal d'Ancre acheta le gouvernement de Pont-de-l'Arche et augmenta le système de défense de cette place.

PONT-AUDEMER, en latin *Pons Aldemari*, ville de France (Eure), ch.-l. d'arrond. et de canton, à 70 kilom. N.-O. d'Évreux, sur la rive gauche de la Rille, qui commence à être navigable en cet endroit; pop. aggl., 5,372 hab. — pop. tot., 6,124 hab. L'arrondissement comprend 8 cantons, 124 communes et 73,083 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; justice de paix. Petit séminaire; bibliothèque. Mouillage [illegible], filature de coton; papeterie; usines métallurgiques, quincaillerie; laminerie, tanneries, mégisseries. Commerce important de cuirs, lin, grains, bestiaux, toiles, draperie, mercerie. La ville de Pont-Audemer, en partie ceinte de vieilles murailles, est bien bâtie, bien percée et copieusement alimentée d'eau courante; elle possède plusieurs édifices religieux remarquables, entre autres l'église Saint-Ouen, construction du XIe siècle inachevée, avec un beau portail flanqué de deux tours; l'intérieur offre de beaux vitraux et des fonts baptismaux du [illegible] siècle. L'église Saint-Germain, qui date du XIe siècle, est surmontée d'un beau clocher ogival.

On s'est demandé si Pont-Audemer ne serait pas la localité romaine désignée sous le nom de *Breviodurum* dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Les anciens géographes, et après eux [illegible], avaient toujours indiqué à Pont-Audemer l'emplacement de *Breviodurum*, qui était situé, d'après l'*Itinéraire* d'Antonin, à 17 lieues gauloises de *Juliobona* (Lillebonne) et de *Noviomagus* (Lisieux) et, dans la carte de Peutinger, à 20 lieues gauloises de *Rothomagus*; mais depuis quelques années on croit que Brionne, où l'on a découvert un camp antique, était anciennement *Breviodurum*. Au reste, on a trouvé à Pont-Audemer, à diverses reprises, des vestiges et des débris romains. Cette localité est désignée sous le nom de Deux-Ponts dans un acte de Dagobert de 715. Le nom de Pont-Audemer, dans la composition duquel entre un nom d'homme, Pons Audomari ou Aldemari, se trouve relaté authentiquement pour la première fois dans une charte de Richard III pour Fécamp. Après l'établissement des hommes du Nord, Pont-Audemer devint le domaine d'une famille dont le premier personnage connu s'appelait Torf. Son fils aîné, Touroude, fut le père d'Onfroi, cousin germain de Richard II par sa mère Dulcine. Onfroi, surnommé de Vieilles, fonda en 1033 l'abbaye de Préaux et lui donna tout ce qu'il avait à Pont-Audemer. A cette époque, Pont-Audemer possédait déjà trois paroisses et n'avait pour toute défense que sa forteresse, assise sur le promontoire de Longval. La révolte de Galeran de Meulan, en 1122, fut funeste à la ville; le roi d'Angleterre s'y porta avec son armée, brûla d'abord cette cité, qui était très-grande et très-riche, dit Orderic Vital, puis attaqua la forteresse, qui capitula au bout de sept semaines et fut brûlée par les assiégeants. Henri Ier restaura la forteresse et entoura la ville de remparts. Galeran rentra après 1135 en possession de son domaine, qui lui fut repris, en 1160, par Henri II; mais bientôt après, Galeran fut remis en jouissance de toutes ses forteresses. Son fils Robert vit successivement ses domaines confisqués, puis restitués par Henri II, Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre. Philippe-Auguste, après avoir pris Pont-Audemer, les confisqua définitivement. Le 22 février 1353, le roi Jean donna à Charles le Mauvais, roi de Navarre, le château et la ville de Pont-Audemer. Cette concession fut l'occasion d'une longue lutte pendant laquelle Pont-Audemer fut à diverses reprises envahi et ravagé par les troupes des deux partis. Duguesclin ruina, en 1378, la forteresse, qui ne fut jamais rétablie. Pris par les Anglais en 1417, repris en 1449 par les Français sous les ordres de Dunois, Pont-Audemer fut cédé, en 1550, par Henri II à Madeleine d'Annebaut, en échange de ses droits sur le marquisat de Saluces. Pendant les guerres de religion, la ville eut beaucoup à souffrir. Elle fut prise en 1562 par les protestants, reprise quelques mois après par les catholiques et rançonnée par les deux partis en 1589. Assiégée, en 1590, par Henri IV, elle se rendit à ce prince; mais, en 1592, son gouverneur la livra par trahison au duc de Mayenne qui massacra une partie des habitants et ruina le reste. Après ces funestes épreuves, Pont-Audemer cessa de jouer un rôle dans l'histoire militaire de la France.

Le commerce de Pont-Audemer était très-important au moyen âge. A une époque reculée, on y fabriquait les étoffes et préparait les cuirs; la pêche maritime y était très-active et les pêcheurs fort renommés pour la salaison du hareng. Le vin, le poivre, le gingembre y étaient l'objet d'un commerce considérable. Lors de la conquête de l'Angleterre, Roger de Beaumanoir put, grâce au port de Pont-Audemer, fournir un contingent de 50 navires au duc Guillaume. Aux dates 1224, 1265 et 1285, l'importance des halles de cette ville est constatée par des actes et des arrêts qui se trouvent dans le cartulaire normand. La tannerie et la draperie y prospéraient au XVe siècle. Son commerce décrut progressivement pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, par suite de l'exagération des impôts. Des conciles ont été tenus à Pont-Audemer en 1257, 1267, 1279 et 1305; ils eurent pour objet de régler des matières de discipline, relativement à la conduite des prêtres et des moines, et de maintenir les priviléges du clergé.

PONT-AUTHOU, village et commune de France (Eure), cant. de Montfort-sur-Risle, arrond. et à 21 kilom. de Pont-Audemer, sur la Rille; 517 hab. Moulins à blé; fabrique de de draps, filature de laine. Une tradition répandue signale Pont-Authou comme une ancienne ville. Quelques auteurs ont placé la station romaine de Breviodurum à Pont-Authou, passage où il existe une route fort ancienne de Lisieux à Rouen, rattachée, vers le Marché-Neuf, au vieux chemin d'Alençon à Rouen par Séez, Gisay et Orbec; des objets antiques appartenant à l'époque romaine y ont été découverts. Le roi Henri Ier y cantonna, en 1122, après la levée du siége de la tour de Vatteville, Henri de La Pommeraie avec des troupes, en attendant une occasion favorable pour combattre Galeran de Meulan et ses alliés révoltés contre l'autorité royale. Pont-Authou était le siége d'une vicomté qui existait dès 1340 et d'un bailliage.

PONT AVEN, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. O. de Quimperlé, sur l'Aven, où il a un port de cabotage; pop. aggl., 1,018 hab. — pop. tot., 1,131 hab. Minoteries, exportation de pierres, de bois, de cidre, de farines; importation de sel et de futailles vides. Près de ce bourg, on voit les ruines de l'ancien château du Hénon.

PONT-DE-BARRET, village et commune de France (Drôme), cant. de Dieulefit, arrond. et à 21 kilom. de Montélimar, entre des montagnes resserrées, sur le Roubion; 780 hab. Trituration des sumacs indigènes; exploitation de bois de chauffage. Source d'eau gazeuse alcaline, fréquentée dans la belle saison et dont les eaux s'exportent pour l'usage de la table.

PONT-DE-BEAUVOISIN, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. E. de la Tour-du-Pin, sur le Guiers-Vif; pop. aggl., 1,658 hab. — pop. tot., 1,784 hab. Commerce de bestiaux, de toiles et de blé. ‖ Bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. O. de Chambéry, sur le Guiers-Vif, vis-à-vis de son homonyme, dont il est séparé par la rivière que franchit un pont d'une seule arche très-hardie; pop. aggl., 967 hab. — pop. tot., 1,233 hab. Filature de soie.

PONT-CANAVESSE, bourg du royaume d'Italie, province de Turin, district et à 24 kilom. S.-O. d'Ivrée, ch.-l. de mandement; 4,372 hab. Aux environs, carrière de marbre blanc.

PONT-CANET, domaine vinicole du Médoc. Il comprend un grand et beau vignoble de 67 hectares, produisant en moyenne 150 tonneaux d'un vin classé parmi les premiers grands crus du Médoc.

PONTS-DE-CÉ (LES), en latin *Pons Saii*, petite ville de France (Maine-et-Loire), sur trois îles de la Loire reliées entre elles par des ponts, ch.-l. de cant., arrond. et à 5 kilom. S. d'Angers; pop. aggl., 1,924 hab. — pop. tot., 3,397 hab. Corderies importantes, pêche et navigation. Commerce de bestiaux, de chevaux, de poisson, de chanvre et de graines de semence. C'est en réalité une sorte de faubourg d'Angers, traversé par une rue unique de près de 3 kilom. de longueur. Les ponts qui relient les îles entre elles et avec les deux rives de la Loire sont au nombre de quatre. En reconstruisant ces ponts, en 1849, on a trouvé dans la masse des piles démolies une médaille de Vespasien. Un château, bâti sur un tertre, au bout du premier pont, domine la route et le fleuve. L'église Saint-Aubin, construction du commencement du XIIe siècle, offre de très-belles peintures murales du XVIe siècle; mentionnons encore les belles sculptures de l'église de Sorgues. L'origine des ponts de Cé a souvent été l'objet des discussions des savants. Suivant les uns, ils furent construits par Jules César; suivant les autres, ils sont bien moins anciens, et ceux dont font mention les *Commentaires* étaient placés au-dessous de ceux que nous voyons aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne portent le nom de ponts de Cé que depuis le XVe siècle; on les appelait antérieurement ponts de Sée, de Sez ou de Say. On sait aussi, à n'en pas douter, que les Romains eurent, tout à côté des ponts de Cé, dans l'angle formé par la Loire et la Maine, une station importante, un camp fortifié, très-connu des antiquaires sous la dénomination de *camp de Frémur* et qui était une des principales positions des conquérants dans l'Ouest. Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à supposer que Jules César eût jeté là un pont pour assurer ses communications. Le camp de Frémur était encore occupé par les légions romaines au IVe siècle, ainsi que l'établit la grande quantité de médailles de Constantin qu'on y a trouvées récemment. A cette époque, les ponts n'étaient placés que sur la Loire et la Vienne; la culée septentrionale de celui de la Loire joignait de près l'un des angles du camp. Un autre ouvrage plus considérable encore que ces ponts et qui s'y rattache consiste dans les restes encore très-reconnaissables aujourd'hui d'une turcie composée de deux murs parallèles et d'aplomb, réunis dans quelques endroits par des murs de refend d'une solidité à toute épreuve. Les ponts de Cé et les ponts de Juigné, réunis par cette belle turcie, ne formaient autrefois qu'un ouvrage unique; elle avait de 6 à 7 mètres de largeur, et, à quelques endroits, elle s'élève encore à 2 ou 3 mètres environ au-dessus du sol de la plage. Sa longueur était de 4,000 mètres environ, suivant un plan en zigzag dont tous les angles étaient obtus. Elle partait de la culée méridionale du pont de Saint-Maurille, se dirigeait en amont et allait aboutir à celui dont on voit les ruines près de Juigné et sur lequel on passait le Thouet. On rencontre encore près de la moitié de la turcie le bras de la Loire appelé le Louet, traversé en grande partie par plusieurs portions de ces ruines que les mariniers désignent communément sous le nom de *Pierres de Juigné*. « Les ponts de Cé proprement dits, écrit un archéologue contemporain, ont été longtemps considérés comme une merveille; ils sont au nombre de quatre : le premier, en arrivant du côté d'Angers, est composé d'une chaussée et de sept arches en pierre; il a 335 mètres de longueur et se termine au faubourg Saint-Aubin. Ce faubourg est séparé de la ville par un autre pont qui a dix-sept arches en pierre et trois travées en bois; celui-ci a 112 mètres de longueur. Ces deux ponts sont sur l'ancien lit de la Loire. Lorsqu'on a traversé le faubourg Saint-Aubin, qui donne son nom au second

pont, on arrive au troisième, placé sur l'ancien lit de la Vienne, formant actuellement le principal bras de la Loire. Ce pont (le pont de Saint-Maurille) est composé de dix-neuf travées en bois et de deux arches en pierre; il a 280 mètres de longueur. Le quatrième pont est sur le Louet, qui passe dans l'ancien lit du Thouet. Ce dernier pont, qui réunit la ville au coteau méridional, a cinquante-deux arches, neuf travées en bois et 907 mètres de longueur; il s'appelle le pont du Thouet. Ces quatre ponts réunis à la ville et au faubourg Saint-Aubin forment une ligne d'environ 3 kilom. de longueur, dans laquelle on compte, tant en pierre qu'en bois, cent neuf arches. » La récente reconstruction a fidèlement suivi le plan antérieur, avec cette différence que le bois primitivement employé a été partout remplacé par la pierre, et les ponts de Cé demeurent un des plus curieux ouvrages de ce temps.

Les Ponts-de-Cé ont joué, à plusieurs reprises, un rôle important dans l'histoire. L'abbaye de Fontevrault y exerça longtemps, par concession de Henri II Plantagenet, les droits de justice, et, en 1293, Charles de Valois lui racheta cette prérogative. Comme poste militaire, les Ponts-de-Cé furent toujours occupés par les comtes et ducs d'Anjou, qui en appréciaient l'importance, mais la possession leur en fut fréquemment disputée; en 1369, notamment, les Anglais s'en emparèrent et y demeurèrent jusqu'après la bataille de Pontvallain. En 1562, les calvinistes furent maîtres un instant des Ponts-de-Cé, mais les catholiques les en délogèrent rapidement. En 1570, l'armée catholique de Charles IX passait par les Ponts-de-Cé; elle traînait à sa suite une telle quantité de filles de mauvaise vie qu'elles étaient devenues un embarras. Strozzi, l'un des chefs, imagina de s'en débarrasser d'une manière encore inusitée: « Il fit jeter d'un coup, dit Brantôme, du haut en bas des ponts plus de huit cents pauvres créatures qui, piteusement criant à l'aide, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs et même des dames de la cour, qui l'en blâmèrent étrangement et l'avisèrent longtemps de travers. » Un siècle plus tard, ce fut aux Ponts-de-Cé que fut vaincue par Créqui la petite armée de Marie de Médicis (1620). Enfin, en 1793, les Vendéens, sous les ordres de Bonchamp, s'y retranchèrent après en avoir coupé une arche; mais ils en furent délogés deux jours après par les républicains à la suite d'un engagement acharné.

PONT-CHÂTEAU, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Saint-Nazaire, sur le Brivé; pop. aggl., 721 hab. — pop. tot., 4,200 hab. Petit port; exportation de grains, de cuirs et de peaux. Source ferrugineuse. Aux environs, menhir nommé le Fuseau de la Madeleine.

PONT-DU-CHÂTEAU, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Clermont, sur la rive gauche de l'Allier; pop. aggl., 3,260 hab. — pop. tot., 3,438 hab. Fabrication de fécule, distillerie de betteraves; exploitation de pierres de Volvic, de houille et de tripoli; construction de bateaux. Commerce important de vins, de bois de sapin, de houille, de fourrages, de grains et de fruits. Aux environs, sources de bitume et ruines de l'ancien château de Cadillac.

PONT-CROIX, bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. O. de Quimper, sur un bras de mer; pop. aggl., 1,576 hab. — pop. tot., 2,571 hab. Justice de paix, petit séminaire, port de cabotage. Industrie: draps, rouenneries. Commerce de grains, de vins et d'eaux-de-vie.

Pont-Croix est bâti au pied d'un château qui lui a donné son nom. Son église, placée aujourd'hui sous l'invocation de la Vierge, est fort remarquable. C'est un vaste et somptueux édifice, dont plusieurs parties remontent au XIIe siècle. Toutes les arcades de la nef sont romanes; celles du chœur sont ogivales, mais se dressent sur des colonnes et des chapiteaux romans. De chaque côté de la nef jusqu'à la tour qui s'élève au centre des transepts, on compte huit arcades et huit des transepts au rond-point. Quatre piliers quadrangulaires formés de faisceaux de colonnettes et mesurant 2m,70 de côté soutiennent la tour qui a, en outre, pour arcs-boutants quatre arcades dont la retombée a lieu d'un côté sur ces piliers et de l'autre sur les murs des collatéraux. Les transepts, très-étroits, se terminent chacun par une fenêtre à meneaux flamboyants; il en est de même du collatéral sud. Celles du chevet ont des meneaux rayonnants et des vitraux coloriés. Le premier étage de la tour est fort bas; sur chacune de ses faces, dépouillées de tout ornement, s'ouvre une baie unique en plein cintre. Au-dessus s'élèvent deux rangs superposés de galeries à jour surmontées d'une pyramide élevée, octogone, et de clochetons à crochets d'un très-beau style. Ce clocher mesure dans sa totalité environ 67 mètres de hauteur. Un magnifique portail, élevé de plusieurs degrés au-dessus de la rue, donne accès à l'église, du côté du midi. La grande ogive que présente le porche à l'extérieur est surmontée d'un fronton pyramidal dont cinq roses découpées à jour composent le tympan. La nef et la tour de cette église remontent évidemment au XIIe siècle. Quant à la flèche, aux arcades du chœur, aux fenêtres de l'abside, à celles des transepts et des chapelles latérales, elles datent du XVe siècle et sont dues à Jean de Rosmadec. Il faut enfin citer l'orgue, dont la boiserie appartient au XVIe siècle et est d'un travail exquis. Pont-Croix appartint d'abord à l'ancienne famille du même nom. En 1597, le capitaine Fontenelle emporta la ville d'assaut, força les défenseurs de la ville, qui s'étaient réfugiés dans le clocher, à capituler, et les fit pendre malgré les termes formels de la capitulation. En 1608, Pont-Croix fut érigé en un marquisat qui passa par la suite de la famille de Rosmadec à celle de Brancas de Forcalquier.

PONT-EUXIN, *Pontus Euxinus*, c'est-à-dire mer hospitalière, nom donné par les anciens Grecs à la mer Noire (v. NOIRE [mer]). Le Pont-Euxin s'étendait du Palus-Méotide à la mer Egée. Par le Bosphore de Thrace (*Bosphorus Thracius*), ainsi appelé parce qu'on croyait qu'un bœuf pouvait en faire la traversée à la nage, il communiquait avec le bassin qui, dans la géographie ancienne, prend le nom de Propontide, parce qu'il donne entrée dans le Pont-Euxin. Les Grecs appelaient enfin *Belles Pontus* ou mer d'Hellé le détroit par lequel la Propontide communique avec la mer Egée. On arrivait ainsi de cette dernière mer par la mer d'Hellé (l'Hellespont), long détroit resserré entre la côte d'Asie et la côte d'Europe, dans la Propontide, et, par le Bosphore de Thrace, aujourd'hui détroit de Constantinople, dans le Pont-Euxin.

Le Pont-Euxin fut d'abord appelé *Pontus Axenos* (inhospitalier), soit à cause des dangers que les premiers navigateurs qui avaient osé s'y aventurer y avaient couru, soit à cause de la férocité des habitants qui immolaient à leurs dieux les étrangers que la tempête jetait sur leurs côtes. Il prit le nom d'*Euxinus* (hospitalier) sans doute lorsque les habitants de ces rives eurent été civilisés par le commerce. Les anciens donnaient au Pont-Euxin la forme d'un arc scythique, ressemblant au sigma majuscule des Grecs. Le nom de *Pontus* s'est étendu de la mer à la terre, et l'on a appelé le Pont cette suite de côtes que le Pont-Euxin baigne au S. en tirant vers le N.-E., depuis l'embouchure du fleuve Halys jusqu'à la Colchide. C'était le royaume de Mithridate.

Ovide exilé habita longtemps les bords du Pont-Euxin, où il composa une série d'élégies, les *Pontiques*. Sur les bords du Pont-Euxin, à l'O. du Borysthène, habitaient les Sauromates ou Sarmates, qui passaient pour issus du commerce des Scythes et des Amazones.

PONT-L'ÉVÊQUE, ville de France (Calvados), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 44 kilom. N.-E. de Caen, au confluent de la Touques et de la Calonne; pop. aggl., 2,357 hab. — pop. tot., 2,911 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 107 comm. et 56,251 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; bibliothèque publique. Fabrication de dentelles; commerce de bestiaux, de bois, de cidre, de fromages et de beurre. Pont-l'Évêque est situé dans une riante et large vallée bien arrosée.

— Hist. Pont-l'Evêque (*Pontus Episcopi*) paraît devoir son nom à un pont qu'un des plus anciens évêques de Lisieux fit jeter en cet endroit sur la Touques. Au temps de Guillaume le Conquérant, c'était déjà une ville assez considérable, puisque c'est dans ses murs, au dire de quelques historiens, que se rassemblèrent les états où fut résolue la célèbre expédition d'Angleterre (1066). Il y a néanmoins doute à cet égard entre Rouen et Pont-l'Evêque. A partir de cette époque, l'histoire de Pont-l'Evêque se résume en quelques souvenirs. On trouve cette ville mentionnée dans la liste des places de la haute et de la basse Normandie qui furent réduites par Henri IV vers la fin de 1589 ou au commencement de 1590. Sous Louis XIII, la révolte des *nu-pieds* commençait à avoir un écho dangereux dans Pont-l'Evêque, lorsque l'approche de Gassion et des troupes royales fit rentrer promptement la ville sous l'obéissance (1639). Pont-l'Evêque posséda jusqu'en 1643 un prieuré de bénédictins du nom de Bon-Secours. Avant la Révolution, cette ville dépendait du pays de Lieuvin; c'était le chef-lieu d'une élection et d'une sergenterie, le siége d'une vicomté qui ressortissait au bailliage de Rouen, d'un bailliage particulier et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Le gouvernement de la ville se composait d'un maire, de plusieurs officiers municipaux et d'un lieutenant de police. Pont-l'Evêque possédait, en outre, un hôpital et un couvent de religieuses de Saint-Dominique.

— *Monuments*. Le principal monument de Pont-l'Evêque et le seul digne de l'attention des archéologues est son église paroissiale, dédiée à saint Michel, fondée au XVe siècle et terminée au XVIe. Cet édifice se compose d'une nef très-haute, avec bas-côtés, mais sans transept. La tour ou clocher, massive et flanquée de contre-forts saillants, est terminée par une couverture d'ardoise. A l'intérieur, l'ornementation des voûtes des bas côtés, dont les arceaux sont garnis de pendentifs, est des plus gracieuses. L'église possède six belles verrières occupant les fenêtres du chevet et de nombreux fragments de vitraux malheureusement détruits. L'autel, exécuté dans un style gothique et d'un bon travail, est dû à un sculpteur contemporain, M. Bouet. Après l'église, il faut encore citer un assez bel hôtel du XVIIe siècle ayant appartenu à Mlle de Montpensier; l'hôtel de la sous-préfecture, le palais de justice et la prison.

— *Célébrités*. Pont-l'Evêque a donné naissance à un médecin oublié de nos jours, nommé Lecordier, et à qui on doit le seul ouvrage spécial à Pont-l'Evêque. Cet ouvrage n'est au surplus qu'un long poëme très-pauvre en documents historiques et en l'honneur de la célèbre héroïne de la Fronde, Mlle de Montpensier, dans les domaines de laquelle se trouvait alors compris Pont-l'Evêque. La princesse ne paraît pas avoir réalisé les hautes destinées que le poëte attribue dans son poëme à sa ville natale, placée sous un aussi puissant patronage. Pont-l'Evêque est également la patrie du célèbre jurisconsulte J.-G. Thouret, membre de l'Assemblée constituante, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 22 avril 1794.

PONT-À-MARCQ, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Lille, sur la Marcq; pop. aggl., 714 hab. — pop. tot., 765 hab. Brasserie, teinturerie, tannerie, moulins, fabrique de sucre de betterave.

PONT-DE-MONTVERT, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Florac, sur le Tarn; pop. aggl., 622 hab. — pop. tot., 1,590 hab. Important commerce de bestiaux. Aux environs, source du Tarn.

PONT-À-MOUSSON, ville de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N. O. de Nancy, sur la Moselle; pop. aggl., 7,588 hab. — pop. tot., 8,211 hab. Petit séminaire; collége communal; école supérieure. Tanneries, poteries, huileries. Commerce de vins, de grains, de houille et de bois. Pont-à-Mousson est une ville très-agréable et bien bâtie, située dans un magnifique vallon où coule la Moselle; elle tire son nom de la montagne de Mousson, au pied de laquelle elle est bâtie, et du pont qui communique aux ruines d'un ancien château fort qui s'élevait autrefois sur cette montagne. On y remarque une belle église gothique et elle possède un collége, une bibliothèque. Cette ville, qui, à l'origine, appartenait aux comtes de Bar et relevait des empereurs d'Allemagne, fut érigée en marquisat en 1354. En 1572, Charles III de Lorraine y fonda une université dont il confia la direction aux jésuites; enfin la ville tomba au pouvoir de Louis XIII en 1632. Pont-à-Mousson dut son importance à son université et à son admirable position commerciale sur une rivière navigable. Au mois d'août 1870, elle tomba au pouvoir des Allemands qui ne l'évacuèrent que le 2 août 1873. Elle est la patrie du général Jacquinot, de Jean Barclay et du maréchal Duroc, qui mourut glorieusement à Bautzen.

PONT-NOYELLES, village de France (Somme), cant. de Villers-Bocage, arrond. d'Amiens; 640 hab.

Le village de Pont-Noyelles et ses environs ont été le théâtre d'une lutte acharnée entre les Français et les Prussiens le 23 décembre 1870. Un décret du 18 novembre avait investi le général Faidherbe du commandement de l'armée du Nord. Le général Manteuffel, commandant des forces prussiennes dans cette direction, avait lancé des colonnes mobiles contre Dieppe et le Havre, opération dont Faidherbe comprit aussitôt le danger, mais qu'il sut arrêter par l'habileté de ses mouvements. L'ennemi dut se retirer sur Amiens et se prépara à punir Faidherbe de l'avoir dérangé dans ses calculs; mais le général français n'était pas homme à s'effrayer de ces démonstrations. Il choisit une excellente position sur la rive droite de la Somme, dont il coupa tous les ponts, et établit son armée dans la vallée parcourue par la Hallue, petite rivière qui se jette dans la Somme à Daours. Il avait choisi pour champ de bataille les hauteurs qui bordent la rive gauche de la Hallue, laissant le soin de traverser la vallée à l'ennemi, qui, arrivant d'Amiens, devait l'aborder en débouchant par la rive droite. Mais il avait provisoirement distribué le gros de ses troupes dans les villages de Daours, Bussy, Querrieux, Pont-Noyelles, Bavelincourt, Behencourt, Valdencourt et Contay, ainsi que le long du chemin de fer d'Arras à Amiens. Toutefois, ces troupes avaient ordre de n'opposer qu'une légère résistance dans les villages et de se porter promptement sur les positions dominantes en arrière. Faidherbe avait son quartier général à Corbie. L'armée française était forte à peu près de 35,000 hommes, divisés en deux corps commandés l'un par le général Paulze d'Ivoy, l'autre par le général Lecomte. Quant aux forces ennemies, elles étaient de beaucoup supérieures.

Le 23 décembre, vers neuf heures du matin, on commença à apercevoir de fortes colonnes prussiennes, venant d'Amiens, qui se dirigeaient vers les positions de Faidherbe. L'action s'engagea sérieusement à onze heures et dura jusqu'à six heures du soir. Les Prussiens occupaient les hauteurs de la rive droite, qu'ils avaient couronnées de 80 pièces de canon. Bientôt la lutte se développe tout le long du cours de la Hallue; mais le centre de la bataille était à Pont-Noyelles, position que les Prussiens, malgré d'opiniâtres efforts, ne purent nous enlever, après l'avoir perdue. Des hauteurs de la rive droite à celles de la rive gauche, on se canonna d'abord par-dessus les maisons; puis nos soldats abordèrent l'ennemi à la baïonnette et le délogèrent des villages qu'il occupait en lui infligeant des pertes cruelles et lui enlevant des prisonniers. La lutte fut terrible; des villages furent pris et repris plusieurs fois. A l'extrême gauche, la division Moulac enleva Daours et Vecquemont; la division du Bessol prit ceux de Pont-Noyelles et de Querrieux. La division Robin, des mobilisés du Nord, entra dans le village de Béhencourt. Enfin la division Derroja, à la droite, se chargea des villages de Bavelincourt et Fréhencourt, poursuivant l'ennemi bien au delà.

A cinq heures, le succès était complet sur toute la ligne, grâce à la bravoure de l'infanterie, qui avait repoussé partout l'ennemi à la baïonnette. La nuit était venue; on ne distinguait plus les amis des ennemis, et les Prussiens mirent à profit cette circonstance et la confusion qui en résulta pour rentrer sans lutte à Daours, à Querrieux et à Béhencourt. Mais nos troupes passèrent toute la nuit sur leurs positions de la veille et y restèrent le lendemain jusqu'à deux heures de l'après-midi, s'attendant à ce que l'ennemi essayerait de recommencer la lutte. Il s'en garda bien, ayant été trop maltraité pour songer à prendre sitôt une revanche. Nos pertes s'élevaient à environ 200 hommes tués et à 1,000 ou 1,200 blessés; mais celles des Prussiens avaient dû être bien plus considérables, parce que le feu très-vif de notre artillerie, parfaitement servie, avait dû faire de profonds ravages dans leurs rangs. Ils laissaient aussi entre nos mains des blessés et des prisonniers. Ils se vantèrent néanmoins de nous avoir battus; c'est une habitude de ces Gascons du Nord. Ce qui donnait une ombre d'apparence à leurs fanfaronnades, c'est que Faidherbe, par un sentiment de prudence que justifiaient assez les circonstances, ne voulut pas exposer ses jeunes soldats, qui venaient de se battre vaillamment, à coucher une seconde nuit sans abri sous un ciel ouvert, par un froid de 7° à 8°. Il alla donc occuper de nouveaux cantonnements derrière la Scarpe, en avant d'Arras, où il ne craignait pas que l'ennemi se sentît d'humeur à l'attaquer. Du reste, en quelques lignes irréfutables, il a mis à néant les affirmations des dépêches allemandes relativement à la bataille de Pont-Noyelles.

Le 23 décembre 1873, on a inauguré sur le point culminant de la vallée de la Hallue, près de Pont-Noyelles, un monument élevé à la mémoire des soldats tués dans ce glorieux combat.

PONT-DE-ROIDE, bourg de France (Doubs), chef-lieu de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Montbéliard, sur le Doubs; pop. aggl., 2,045 hab. — pop. tot., 2,296 hab. [illegible] importante de grosse quincaillerie, haut fourneau et fonderie de fonte et de cuivre; exploitation de pierre de taille. Commerce considérable de bestiaux, étoffes, vins, eaux-de-vie, épiceries. Aux environs, vestiges d'un ancien château fort, dont la tradition attribue la fondation à Julien l'Apostat.

PONT-EN-ROYANS, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S. de Saint-Marcellin, sur deux [illegible], près de la Bourne; pop. aggl., [illegible] — pop. tot., 1,684 hab. [illegible] cation de draps pour l'armée, [illegible]. Ce bourg est construit de la façon la plus pittoresque sur les deux murs de rochers qui le soutiennent et [illegible] fond; un pont, [illegible] tion à Les [illegible] des deux parties du bourg. « La plupart de ses maisons, [illegible] Joanne, soutenues par des échafaudages [illegible] pittoresques que les constructions [illegible] mes, donnent, à une grande [illegible] belles eaux [illegible] de Pont-en-Royans [illegible] par les [illegible] au-dessus de l'abîme et, de l'autre, par le rocher. Peu à peu on a creusé [illegible] et des [illegible] ment [illegible] d'autres se sont [illegible] les terrasses [illegible] une place assez large pour les [illegible]. »

PONT-SAINT-ESPRIT, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., [illegible] kilom. N.-E. [illegible] sur la rive droite du Rhône, [illegible] pont [illegible]; pop. aggl., [illegible] — pop. tot., 4,[illegible]. [illegible] de chandelles et de [illegible]. Récolte et commerce [illegible] grains, vins, truffes et huile. [illegible] la ville, qui se mire dans les eaux du Rhône, est reliée à la rive gauche du fleuve par un pont de pierre de vingt-deux arches, long de 800 mètres, et le seul qui existât naguère sur le Rhône, de Lyon à la Méditerranée. Ce pont fut commencé en 1265 et terminé en 1309. Une citadelle, construite sous Henri IV et Louis XIII, défend ce pont du côté de la ville, qui ne renferme aucun é[illegible]-

[illegible] on [illegible] trouve [illegible] La [illegible] de Pont-Saint-Esprit [illegible], avant la [illegible] son pont [illegible] une abbaye [illegible] au moyen âge [illegible] de Saint-Saturnin et [illegible] de Saint-Esprit [illegible] depuis cette époque.

PONT-SAINTE-MAXENCE, [illegible] de France [illegible] ch.-l. de cant. et arrond. de Senlis [illegible] sur la rive gauche de l'Oise [illegible] 2,2?3 hab. [illegible] Maxence [illegible], la [illegible] Maxence, qui y souffrit le [illegible], et l'autre [illegible] de temps immémorial, [illegible] les deux rives de l'Oise. [illegible] reconstruit à [illegible] qui existe aujourd'hui [illegible] de trois arches, ayant [illegible] d'ouverture, et passe pour [illegible] chefs-d'œuvre de l'architecte Perronet.

[illegible] fréquemment mention de cette [illegible] les chroniques. Charles [illegible] abbaye de Saint-Denis en 1164. Philippe-Auguste la réunit à la couronne. Pont-Sainte-Maxence tomba, en 1359, au pouvoir des Anglais et fut prise de [illegible], en 1431, par Guilbon de Ferrières [illegible] capitaine. Elle eut de nom[illegible] au XVIe siècle, lors des troubles de la Ligue, qui lutta pour sa possession. Elle ne paraît pas avoir joué de rôle historique depuis cette époque.

Les ducs de Bourgogne possédaient jadis à Pont-Sainte-Maxence un palais dont les ruines [illegible] sous le nom de [illegible] l'Yvrame. Ces ruines se bornent à une façade à meneaux croisés, accompagnés latéralement de [illegible] dans le style du XIVe siècle, et à une porte ogivale. Quelques historiens ont essayé de mettre en doute l'authenticité de la possession de cette ancienne résidence historique par les ducs de Bourgogne; il nous suffira, pour faire justice de cette prétention, de rappeler que Jean Sans Peur, fuyant après l'assassinat du duc d'Orléans, gagna tout d'abord Pont-Sainte-Maxence, s'y arrêta un instant et fit rompre le pont derrière lui, afin de couper tout passage à quiconque, venant de Paris, eût essayé de le [illegible]. Ce fait indique assez la souveraineté [illegible].

[illegible] l'Yvrame, Pont-Sainte-Maxence possède encore quelques curieux monuments. Nous citerons : l'église paroissiale, belle construction du XVIIe siècle, à clocher massif, flanqué de puissants contreforts et surmonté d'un lanternon; l'ancien hôtel de ville ou maison du roi, édifice du XVIe siècle, deux maisons particulières de la rue de [illegible], appartenant à la même époque; enfin, rue de la Ville, une belle tour et six maisons qui ont conservé le style du XVe siècle.

A 2 kilom. de Pont-Sainte-Maxence, aux [illegible] de Pontpoint et le Moncel, on remarque de vastes caves et une sacristie ogivale, restes d'une ancienne abbaye, et la maison de Saint-Symphorien, curieux spécimen [illegible] des XIVe et XVe siècles; l'église Saint-Pierre de Pontpoint, classée [illegible] des monuments historiques, [illegible] des XIIe et XVIe siècles et est surmontée d'un très-beau clocher roman. L'intérieur présente quelques dalles [illegible] du XIVe siècle. A moins d'un kilomètre de l'église Saint-Pierre de Pontpoint, [illegible] au hameau de Saint-[illegible], une autre église du même nom, également [illegible] au nombre des monuments historiques. Elle appartient au XIIe siècle et présente un clocher à deux étages surmonté [illegible] en pierre, à imbrications, cantonnée de quatre clochetons.

Des fouilles récentes aux abords de ce dernier [illegible] de nombreux [illegible].

PONT-SAINT-PIERRE, village et commune de France (Eure), canton de Fleury-sur-Andelle [illegible] et à 17 kilom. N.-O. des Andelys; 842 hab. [illegible] de coton et de laine, [illegible]. Cette localité était [illegible] normande, [illegible] vallée de l'Andelle. Un château fort s'y éleva au XIe siècle; agrandi [illegible] de Breteuil en 1119 et détruit [illegible] par Henri Ier, roi d'Angleterre, qui le réduisit en cendres, il était reconstruit quelques années plus tard, puis, en 1136 [illegible] pendant qu'il faisait la guerre contre le sire de [illegible], le comte de Leicester s'en empara.

[illegible] Pont-Saint-Pierre, on remarque les ruines d'un ancien [illegible] au XVe siècle, [illegible] brûlé, en 1442, par les [illegible] et de Saint-Pol, qui se logèrent pendant trois jours à Pont-Saint-Pierre, expulsèrent les Anglais [illegible] Talbot, y mirent le feu et le [illegible].

Pont-Saint-Pierre faisait autrefois partie des domaines de Guillaume le Conquérant; son fils, Robert Courte-Heuse, donna la forteresse à [illegible] de Breteuil; elle fut reprise [illegible] par Henri Ier et donnée, avec la vallée de Pitres, à Raoul de Tosni, troisième du nom et seigneur de Conches, mort en 1126. Son fils, Roger, s'étant révolté contre son suzerain, les troupes du roi, commandées par Thibaut, comte de Blois et de Champagne, attaquèrent le château de Pont-Saint-Pierre, qu'ils prirent en 1130. Godechilde, fille de Raoul, porta la terre de Pont-Saint-Pierre dans la maison du Neubourg, par son mariage avec Robert, dit de Neubourg, fils de Henri, comte de Warwick. Sa petite-fille, Isabeau de Neubourg, l'apporta en dot à Robert de Poissy. En 1204, lors de la conquête de Normandie, Philippe-Auguste concéda Pont-Saint-Pierre à Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, d'une maison originaire de Picardie, qui conserva cette terre pendant deux cents ans. Pont-Saint-Pierre avait titre de première baronnie de Normandie. On remarque dans cette commune une ancienne église romane avec une tour ogivale récemment construite.

PONT-DE-SALARS ou **SALARS**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. E. de Rodez, sur la rive gauche du Viaur; pop. aggl., 641 hab. — pop. tot., 1,244 hab.

PONT-SCORFF, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. de Lorient, pop. aggl., 307 hab. — pop. tot., 1,681 hab. Briqueteries, brasseries, tuileries, faïenceries, tanneries. Commerce de grains et farine. Pont-Scorff est situé, comme son nom l'indique, sur la rivière du Scorff et se divise en deux parties, le haut et le bas Pont-Scorff, reliées entre elles par deux ponts. L'ancienne église paroissiale, fondée au moyen âge, mais reconstruite au XVIIe siècle et dédiée à saint Albin, existe encore au village de Lesbin, contraction de Lesalbin (la cour d'Albin). Mais le plus ancien édifice de Pont-Scorff est la chapelle Saint-Jean, rue du Temple (mot qui rappelle un ancien établissement de templiers), dépendant, comme le village du Temple (même étymologie), voisin de Pont-Scorff, de l'ancienne commanderie de Saint-Jean du Faouet. La chapelle de Saint-Jean, de forme rectangulaire, se compose d'une nef et de deux bas-côtés séparés par des arcades en plein cintre, soutenues sur des colonnes cylindriques. Elle a été convertie en brasserie.

La chapelle Bonne-Nouvelle, située au bas Pont-Scorff, possède une fort belle statue tumulaire, provenant de l'ancienne chapelle Saint-Jean. Cette statue, représentant une châtelaine du XIIIe siècle, n'est autre, au dire des archéologues, que l'effigie de la dame de Tronchateau, femme de Pierre de Tronchateau, l'un des anciens seigneurs de Pont-Scorff (1280). La maison de Tronchateau s'éteignit dès les premières années du XIVe siècle, et la châtellenie de ce nom passa, en 1334, aux mains du bâtard Jean, fils du duc Jean III de Bretagne. Elle fut ensuite possédée par les familles de Malestroit, Papin et Guer.

On remarque encore à Pont-Scorff une maison de la Renaissance, dite maison des Princes, décorée de pilastres en tuffeau chargés des macles de Rohan et de riches lucarnes surmontées de frontons triangulaires et en hémicycle. L'ornementation des cheminées appartient à la même époque, et sur les linteaux des fenêtres on lit cette inscription :

CONTENTEMENT PARFAIT.
SEMPER NOCUIT
DIFFERE PARATIS.
RIEN PLUS QUE PAR HUMILITÉ.

La maison des Princes porte gravée dans une de ses pierres massives la date de 1566.

PONT-SUR-SEINE, village et commune de France (Aube), cant., arrond. et à 9 kilom. S.-E. de Nogent-sur-Seine, sur la rive gauche de la Seine; 916 hab. Minoterie; commerce de farines. Pont-sur-Seine, qu'on désigne également sous le nom de Pont-le-Roi, possédait autrefois un château servant de rendez-vous de chasse aux comtes de Champagne. Ce château, qui tombait en ruine dès la fin du XVIe siècle, fut reconstruit magnifiquement en 1636. Il devint, sous l'Empire, la résidence de Mme Lætitia Bonaparte, mère de Napoléon Ier, et fut brûlé, en 1814, par les ordres et sous les yeux du prince de Wurtemberg. Casimir Perier acquit le domaine de Pont-sur-Seine en 1825, et l'ancien château, remplacé par un édifice entièrement nouveau, est aujourd'hui encore la propriété de l'un de ses fils.

L'église de Pont-sur-Seine appartient au XVIe siècle, sauf le cintre du transept qui date du XIIe. Elle possède des peintures murales attribuées à Lesueur et un excellent tableau, l'*Institution du rosaire*, placé dans la chapelle seigneuriale et qui, avec plus de probabilité que les peintures murales, peut avoir pour auteur le grand peintre du temps de Louis XIV.

On remarque encore à Pont-sur-Seine quelques vestiges de ses anciens murs, et, dans une colline crayeuse située non loin du village, un souterrain d'environ 2 kilom. de longueur, creusé au XVIe siècle pour recueillir les eaux. Les parois de cette galerie sont tapissées de stalactites riches et épaisses, d'une texture lamellaire assez comparable à celle du marbre de Paros, dont ces stalactites ont la lucidité et la blancheur.

Enfin il existait autrefois, sur le même territoire, des dolmens et un menhir qui ont depuis longtemps disparu.

PONT-DE-VAUX, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 42 kilom. N.-O. de Bourg, sur un canal qui relie le bourg à la Saône; pop. aggl., 2,840 hab. — pop. tot., 2,933 hab. Bibliothèque publique. Fabrication d'étoffes, usines à fer, tanneries, faïenceries. Commerce de bestiaux, volailles, chanvre, grains et vins. On y remarque la statue érigée en 1832 à la mémoire du général Joubert, né à Pont-de-Vaux. Ce bourg fut érigé en duché par Louis XIII en 1623.

PONT-DE-VEYLE, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. O. de Bourg, sur la Veyle; pop. aggl., 1,281 hab. — pop. tot., 1,491 hab. Eau minérale ferrugineuse froide. On y remarque un beau château, près duquel le propriétaire a établi une ferme modèle. Ancienne seigneurie.

PONT-SUR-YONNE, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Sens, au pied de hautes collines; pop. aggl., 1,720 hab. — pop. tot., 1,914 hab. L'église paroissiale, construction du XIIIe siècle, présente une voûte richement ornée.

PONT (Paul-Jean), jurisconsulte français, né à Barcelone (Espagne) vers 1818. Après avoir fait ses études de droit à Toulouse, où il prit le diplôme de docteur (1845), il exerça la profession d'avocat à Paris, puis il entra dans la magistrature. M. Pont a été successivement nommé président du tribunal de Corbeil, juge au tribunal de Paris (1854), conseiller à la cour d'appel (1858) et à la cour de cassation (1864). Enfin, en 1870, il a succédé à Dumas comme membre de l'Académie des sciences morales. M. Pont est un des rédacteurs de la *Revue critique de législation et de jurisprudence* et a publié plusieurs ouvrages estimés : *Traité du contrat de mariage et des droits respectifs des époux* (1847, 2 vol. in-8°)), avec M. Rodière; *Observations critiques sur la jurisprudence de la cour de cassation, relativement au droit de la femme* (1855, in-8°); *De la publicité des subrogations à l'hypothèque légale de la femme* (1857, in 8°); *De la responsabilité des notaires* (1861, in-8°); *Traité des petits contrats et de la contrainte par corps* (1863, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi la continuation de l'*Explication du code Napoléon* de V. Marcadé (1856-1867, 5 vol.).

PONT (Louis DU), écrivain ascétique espagnol. V. PONTE (Louis DE).

PONT DE VEYLE (Antoine DE FERRIOL, comte DE), administrateur et littérateur français, frère du comte d'Argental, né en 1697, mort à Paris en 1774. Son père, de Ferriol, président à mortier au parlement de Metz, lui donna pour précepteur un homme instruit, mais dont le caractère pédantesque inspira à son élève une aversion profonde pour l'étude, puis l'envoya étudier chez les jésuites, où il se fit remarquer par la facilité avec laquelle il composait des chansons et improvisait des vers. Au sortir du collége, Pont de Veyle dut apprendre la jurisprudence pour entrer dans la magistrature. Mais un jour qu'il était allé rendre visite à son procureur général, se trouvant seul dans une chambre en attendant audience, il se mit, pour tuer le temps, à répéter la danse du Chinois dans l'opéra d'*Isse* et se livrait à une mimique aussi grotesque que désordonnée lorsque le magistrat apparut. Demander une place de conseiller, comme il en avait l'intention, ce n'était pas chose possible; aussi renonça-t-il, sans aucun regret, il faut le dire, à la magistrature, et il se fit acheter par son père une charge de lecteur du roi, qui lui laissait pleine liberté de vivre à sa guise. En 1740, le comte de Maurepas le nomma intendant général des classes de la marine, emploi qu'il conserva jusqu'en 1749. A partir de ce moment, il ne remplit plus de fonctions. Pont de Veyle avait connu, à vingt-deux ans, Mme Du Deffant, dont il devint l'amant, et leur liaison ne dura pas moins d'un demi-siècle, bien qu'ils fussent devenus très-indifférents l'un pour l'autre, ainsi que le montre la conversation suivante, citée par Grimm. « Pont de Veyle? — Madame? — Il faut convenir qu'il y a peu de liaisons aussi anciennes que la nôtre. — Cela est vrai. — Il y a cinquante ans. — Oui, cinquante ans passés. — Et, dans ce long intervalle, pas un nuage, pas même l'apparence d'une brouillerie. — C'est ce que j'ai toujours admiré. — Mais, Pont de Veyle, cela ne viendrait-il point de ce qu'au fond nous avons toujours été fort indifférents l'un à l'autre? — Cela se pourrait bien, madame. »

Pont de Veyle était d'un extérieur froid, de manières empesées, fort égoïste, ne vivant que pour lui, ne cherchant qu'à se distraire, qu'à s'amuser, et toujours poursuivi par l'ennui. Il était loin d'être aimable, mais il avait de l'esprit et il formait, avec Thieriot et d'Argental, le conseil littéraire, appelé le triumvirat, que Voltaire chargeait d'examiner ses ouvrages avant leur publication. Il était un des commensaux du duc d'Orléans et assistait à ses fêtes à Bagnolet et à Villers-Cotterets. Outre des poésies fugitives et des couplets satiriques qui eurent une certaine vogue en leur temps, Pont de Veyle composa quelques pièces de théâtre en prose, qui eurent du succès, bien qu'elles manquent d'intrigue et de chaleur dans l'action : le *Complaisant*, en cinq actes (1732); le *Fat puni* (1738); le *Somnambule* (1739), en deux actes, comme la précédente. On prétend qu'il travailla aux *Mémoires du comte de Comminges* et au *Siége de Calais*, roman de sa tante, Mme de Tencin. Il avait formé une belle bibliothèque, particulièrement riche en pièces de théâtre. Elle fut achetée à sa mort par le duc d'Orléans et Mme de Montesson, pour la somme de 12,000 livres, puis M. de Soleinne l'acquit pour combler les *desiderata* de sa vaste collection. Le catalogue de la bibliothèque de Pont de Veyle a été rédigé et publié par M. Goizet, avec une préface du bibliophile Jacob (1847).

PONTACQ, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. S.-E. de Pau, sur l'Ousse; pop. aggl., 2,265 hab. — pop. tot., 2,856 hab. Fabrication de plâtre, briques, draps, souliers, tricots de laine.

PONTADE s. f. (pon-ta-de). Mar. Entaille qu'on fait dans une pièce de bois, pour y adapter une fausse équerre.

PONTA-DELGADA, ville de l'archipel des Açores, ch.-l. du district oriental de l'île Saint-Michel, un peu à l'E. de la pointe Delgada, qui lui donne son nom, par 27° 43' de latit. N. et 22° 42' de longit. O.; 22,000 hab. Port peu commode. Fabrication de soieries, draps, chapeaux. La ville est bâtie, en amphithéâtre, au fond d'une grande baie et défendue par une citadelle; de loin, elle a un aspect très-pittoresque, mais les rues sont étroites, mal pavées et sales. On n'y trouve aucun édifice remarquable. C'est la ville la plus industrieuse, la plus marchande et la plus riche de tout l'archipel. Elle fait des échanges considérables avec le Portugal, l'Angleterre et le Brésil. De son port partent, chaque année, de nombreux navires chargés des productions de l'île : oranges renommées, froment excellent et autres céréales, fruits, légumes secs, miel délicieux, vins et liqueurs, sardines, éponges, etc. Ses vaisseaux à destination du Brésil, auquel les Açores fournissent des colons depuis longtemps, sont ordinairement remplis d'émigrants.

PONTAGE s. m. (pon-ta-je — rad. *ponter*). Mar. Construction d'un pont.

PONTAIL s. m. (pon-tall; *ll* mll.). Ornith. Nom vulgaire de l'eider, canard qui fournit l'édredon.

PONTAILLER, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. E. de Dijon, sur deux îles formées par la Saône; pop. aggl., 1,106 hab. — pop. tot., 1,189 hab. Teintureries; huileries. Commerce de grains et vins. Vestiges d'une voie romaine. Restes d'un ancien château fort.

PONTAIMERI DE FAUCHERAN (Alexandre DE), poëte et écrivain français, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. C'était un gentilhomme protestant, très-attaché à la cause de Henri IV et adversaire acharné des Guise. Il assista à diverses batailles, notamment à celle de Pontcharra, au siége de Montelimart (1587), etc., et voyagea en Italie, où les mœurs corrompues du clergé accrurent encore son antipathie pour le catholicisme. On lui doit divers écrits en vers et en prose : la *Cité de Montélimart* ou les *Trois prinses d'icelle* (1591, in-8°; rééditée à Fontainebleau, 1845, in-8°), sorte de gazette rimée qu'il composa en un mois, et où l'on trouve de l'érudition et une certaine imagination, mais beaucoup trop d'hellénismes et de latinismes. Pontaimeri était si bien convaincu du pathétique de son ouvrage, qu'il recommande au lecteur « de retenir ses larmes dans un mouchoir, à ce que le livre n'en reçoive dommage. » Citons encore de lui : *Paradoxe apologétique, où il est fidèlement demontré que la femme est beaucoup plus parfaite que l'homme en toute action de vertu* (Paris, 1594, in-4°); un poëme intitulé le *Roi triomphant* (1594, in-8°), sur Henri IV; des hymnes au roi; deux *Discours d'Etat* (1595), l'un sur l'assassinat commis par Jean Châtel, l'autre sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne; *Œuvres de prose* (Paris, 1599). Pontaimeri avait la plus haute idée de son mérite. Il a soin de nous apprendre qu'il est surtout très-disert et qu'il possède « la vertu imaginative plus grande qu'autre qui ait été jusque-là. »

PONTAL s. m. (pon-tal — rad. *pont*). Mar. Profondeur d'un bâtiment depuis le pont jusqu'au fond de la cale.

PONTAN, dieu des habitants des îles Mariannes, dans l'Océanie. Il vivait longtemps avant la création. Lorsqu'il mourut, il chargea ses sœurs de faire le ciel et la terre avec sa poitrine et ses épaules, le soleil et la lune avec ses yeux et l'arc-en-ciel avec ses sourcils.

PONTANO (Jean-Jovien), en latin **Pontanus**, homme d'État, poëte et historien italien, l'écrivain le plus élégant et le plus fécond du XVe siècle, né près de Carreto (Ombrie) en 1426, mort à Naples en 1503. De bonne heure, il perdit son père, massacré dans une émeute, et sa mère le conduisit à Pérouse, où il reçut une excellente instruction. Lorsqu'il eut achevé ses études et fait

de vaines démarches pour recouvrer l'héritage paternel, Pontano se décida à suivre la carrière des armes. Il s'engagea dans l'armée d'Alphonse, roi de Naples, alors en guerre avec Florence, suivit ensuite ce prince à Naples et y entra en relation avec Panormita, qui, appréciant son rare mérite, l'emmena avec lui dans une ambassade à Florence et lui fit obtenir, à son retour, une place de secrétaire à la chancellerie royale. Tout en remplissant ces fonctions avec autant d'intelligence que de zèle, Pontano cultivait avec ardeur la poésie et les belles-lettres; il fondait rapidement sa réputation par des ouvrages et des poésies latines extrêmement remarquables, et était mis à la tête de l'Académie fondée par Panormita sous le nom de Portique antonin, laquelle prit alors le nom d'Académie de Pontanus. Ce fut en devenant membre de cette société que Pontano changea son prénom de Jean en celui de Jovien. Lorsque Ferdinand I^er^ succéda à Alphonse en 1457, il devint secrétaire du nouveau roi, précepteur de son fils, le duc de Calabre, suivit son souverain dans la guerre contre le duc d'Anjou, se signala en maintes circonstances par ses talents militaires et par son intrépidité, tomba plusieurs fois entre les mains de l'ennemi, qui chaque fois le renvoya sans rançon dès qu'il eut fait connaître son nom, et gagna à tel point l'estime et la confiance de Ferdinand I^er^ que ce prince, de retour à Naples, lui confia la direction des affaires les plus importantes et le combla d'honneurs. La haute position qu'il occupait à la cour ne pouvait manquer d'exciter l'envie des courtisans. Attaqué par eux avec une grande animosité, Pontano se contenta de dire au roi : « Je n'ai rien à craindre de mes ennemis. Ma pauvreté est le sûr garant de mon innocence et le témoin qui déposera toujours en ma faveur; » et il redoubla de zèle dans l'exercice de ses fonctions. De son côté, Ferdinand, pour le mettre à l'abri des coups du sort, lui donna des pensions considérables, le nomma à deux charges lucratives et lui fit épouser une belle et riche héritière. Rien ne manqua alors à sa gloire, à sa fortune, à son bonheur.

Négociateur habile, Pontano parvint, en 1482, à rétablir la concorde entre les Vénitiens et le duc de Ferrare, puis s'entremit avec un égal succès entre le pape et le roi de Naples pour terminer un différend des plus graves (1486). Comme on disait à Innocent VIII de ne point se fier au traité qui venait d'être conclu, il répondit par ces paroles qui montrent en quelle estime il tenait le négociateur. « C'est avec Pontano que je traite. Il ne me trompera pas; la vérité et la bonne foi ne l'abandonneront pas, lui qui ne les a jamais abandonnées. » Devenu premier ministre après la disgrâce de Petruccio, il remplit ces hautes fonctions avec son habileté ordinaire, et une autorité qui fit dire un jour au prince de Calabre, en le voyant entrer au conseil : « Silence, voici le maître ! »

Après la mort de Ferdinand, Pontano fut maintenu dans son poste par Alphonse II, son ancien élève (1494), qui lui fit ériger une statue en bronze, et, après l'abdication de ce prince, il conserva le pouvoir sous son fils Ferdinand II. Peu après, les Français envahirent l'Italie et le royaume de Naples. Alors, pour la première fois, Pontano oublia de la façon la plus grave ses devoirs d'homme d'Etat et de Napolitain. Il alla lui-même porter les clefs de Naples à Charles VIII et ne rougit point, lors du couronnement de ce prince, de prononcer un discours dans lequel il prodiguait l'insulte au roi tombé. Peu après, Charles VIII étant retourné en France et Ferdinand II ayant repris possession du trône de Naples, Pontano perdit toutes ses charges et toutes ses dignités. Cette disgrâce si bien méritée, il l'accepta en véritable philosophe; il se montra charmé de pouvoir enfin disposer de son temps à sa guise, en pleine liberté. « Je ne vis donc plus pour les rois, écrivait-il à cette occasion, mais pour moi-même. Enfin je dispose de mes pensées. Ambitieux, connaissez le véritable bonheur; il consiste uniquement à jouir de son âme, c'est-à-dire du commerce des immortels. » Bientôt après, lorsque la France eut reconquis le royaume de Naples, Pontano montra que ces paroles étaient bien l'expression sincère de sa pensée. Louis XII lui offrit de le rétablir au pouvoir, de lui rendre toutes ses charges : il refusa, préférant à tout la paix et la retraite.

« Pontano, dit Suard dans ses *Variétés littéraires*, était d'une taille ordinaire et bien prise; il avait la tête chauve, le front large, le nez aquilin, les yeux bleus, le menton un peu allongé, le cou élevé, la bouche petite et la démarche noble. C'est ainsi qu'il se dépeint lui-même. Sa physionomie avait quelque chose d'austère qu'il tempérait par la politesse de ses manières et par l'agrément de sa conversation. Jamais homme ne s'est énoncé avec plus d'éloquence et de grâce; peu de politiques et de négociateurs ont été aussi profonds et aussi habiles. Ses mœurs étaient pures et sa religion solide; il était juste, tempérant, frugal; mais ces belles qualités furent ternies par plus d'un vice : Pontano était caustique, médisant et d'une ambition démesurée; d'ailleurs, sa perfidie envers son souverain est une tache que toutes ses vertus ne peuvent effacer. » Cet homme d'État était double d'un écrivain éminent, et, à ce titre, il a rendu de grands services à la philosophie, à la poésie et aux lettres. « Ses ouvrages philosophiques, dit Weiss, offrent le premier exemple d'une manière de philosopher libre et dégagée des préjugés, qui ne suit d'autres lumières que celles de la raison et de la vérité. » On y trouve des maximes saines et élevées, des remarques judicieuses et profondes. Dans ses traités de physique, il reprit l'opinion de Démocrite au sujet de la voie lactée, qu'il considère comme composée d'un nombre infini d'étoiles, et il fut le premier qui entrevit la célèbre loi de continuité. C'est à lui qu'on doit la découverte de la grammaire de Rhemnius Palæmon, celle des commentaires de Donat sur Virgile et les corrections faites au seul manuscrit des poésies de Catulle qu'on possédât alors. Pontano est, au point de vue du style, un écrivain du premier ordre. Qu'il écrive en vers ou en prose, sa latinité est pure, élégante, harmonieuse et noble. Parmi ses œuvres en prose, publiées et réunies pour la première fois à Venise (1508-1515, 3 vol. in-4°), nous citerons : *De obedientia*, *De fortitudine*, *De liberalitate*, *De principe*, *De splendore*, *De prudentia*, *De magnanimitate*, *De fortuna*, *De sermone*, *De rebus cœlestis*, *Centum Ptolomæi sententiæ commentariis illustratæ*, *Dialogi V*, pleins de verve et d'esprit, mais d'une excessive obscénité; *Belli libri VI quod Ferdinandus Neapolitanarum rex cum Joanne Andegavence duce gessit* (Venise), histoire regardée comme un chef-d'œuvre et qui a été traduite en italien. Mais si Pontano tient un rang éminent comme érudit, comme moraliste, comme historien, il est encore plus remarquable comme poëte. Ses compositions, spirituelles, élégantes et gracieuses, joignent souvent à l'émotion et au sentiment les grâces naïves et piquantes de Catulle. Malheureusement, à l'exemple des poëtes de son temps, ses plus charmantes œuvres sont souvent déparées par des obscénités. Outre des églogues, des élégies, des épigrammes, des hymnes, etc., il a composé des poëmes sur l'astronomie (*Urania*), sur les météores, sur la culture des orangers (*De hortis Hesperidum*), etc. Ses poésies ont été réunies et publiées à Venise (1505-1518, 2 vol. in-8°). Enfin ses œuvres complètes, en vers et en prose, ont été éditées à Naples (1505-1512, 6 vol. in-fol.) et à Bâle (1556, 4 vol. in-8°).

PONTANUS (Georges-Barthold DE BRAITENBERG), théologien et poëte bohémien, né à Brück vers le milieu du XVI^e^ siècle, mort en 1616. Il acquit comme prédicateur beaucoup de réputation, qu'il accrut encore en publiant des poésies latines, reçut de l'empereur Rodolphe le titre de poëte lauréat (1588), et devint chanoine à la cathédrale de Prague (1582), prévôt et vicaire général. Outre de nombreuses poésies latines, on lui doit : le *Triomphe de la goutte* (Francfort, 1605, in-4°), poëme comique; *Bibliothèque des prédicateurs* (Cologne, 1608, in-fol.); la *Bohême pieuse* (Francfort, 1608, in-fol.), recueil de traits de piété; *Scanderbegus sive vita Georgii Castriotæ* (Hanau, 1609, in-8°).

PONTANUS (Jacques), philologue et humaniste, né à Brück (Bohême) en 1542, mort à Augsbourg en 1626. Il entra dans l'ordre des jésuites, se livra à l'enseignement des langues anciennes et de la rhétorique, forma un grand nombre d'élèves distingués et composa des ouvrages élémentaires qui, pendant près d'un siècle, furent adoptés dans l'enseignement. On lui doit des traductions latines de plusieurs historiens grecs qui font partie de la *Byzantine*, d'une *Histoire* (allemande) *de la guerre des hussites*, ainsi que des ouvrages des Pères grecs. Outre des *Commentaires* sur Ovide, on cite encore de lui : *Progymnasmata latinitatis* (Ingolstadt, 1588-1594, 4 vol. in-8°), ouvrage qui contient des règles de conduite et des préceptes de l'art d'écrire, et qui fut longtemps classique; *Institutiones poeticæ* (Ingolstadt, 1594); *Floridorum libri VIII* (Augsbourg, 1595); *Symbolorum libri XVII* (Augsbourg, 1599); *Attica bellaria* (Augsbourg, 1615); *Ethica Ovidiana* (Ingolstadt, 1617), etc.

PONTANUS (Jean-Isaac), philologue et historien danois, né à Elseneur (île Seeland) en 1571, mort en 1639. Il étudia trois ans sous la direction du grand astronome Tycho-Brahé, suivit ensuite des cours de médecine dans diverses académies de l'Europe et fut nommé, en 1604, professeur de mathématiques et de physique à Harderwyck, en Hollande. Il était historiographe du roi de Danemark (1620) et des états de Gueldre. On a de lui : *Analectorum libri III* (Rostock, 1599, in-4°); *Historia urbis et rerum Amstelodamensium* (Amsterdam, 1611, in-fol.), ouvrage qui contient de curieuses recherches sur les origines d'Amsterdam, sur le commerce et la navigation des Hollandais, etc.; *Originum Francicarum libri VI* (Harderwyck, 1616, in-4°), où l'auteur cherche à prouver la commune origine des Français et des Germains; *De Pygmæis* (Harderwyck, 1629, in-4°); *Rerum Danicarum historia* (Amsterdam, 1631, in-fol.). Le second volume resté manuscrit de cette histoire, qui atteste de longues recherches, a été publié à Flensbourg (1737, in-fol.); *Poematum libri VI* (Amsterdam, 1631), où l'on trouve des pièces diverses et la relation d'un voyage de l'auteur dans la Gaule Narbonnaise; *Discussiones historicæ* (Harderwyck, 1637, in-8°); *Historia geldrica* (Harderwyck, 1639), etc.

PONTANUS (Pierre), philologue flamand. V. PONTE (Pierre DE).

PONTARACHNE s. m. (pon-ta-ra-kne — du gr. *pontos*, mer; *arachnê*, araignée). Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, tribu des hydrachnides, dont l'espèce type vit dans la baie de Naples.

PONTARD (Pierre), prélat français, né à Mussidan (Dordogne) en 1749, mort à Paris en 1832. Il était curé de Sarlat au début de la Révolution. L'enthousiasme avec lequel il adopta les idées nouvelles le fit nommer dans son département député à l'Assemblée législative, puis évêque constitutionnel de la Dordogne (1791). Bientôt on le vit attaquer les dogmes du catholicisme, faire l'apologie du divorce, autoriser le mariage des prêtres et se marier. S'étant fixé à Paris, il y ouvrit, sous le Consulat, une maison d'éducation qui ne réussit point et collabora, dit-on, à quelques romans de Pigault-Lebrun, son ami. Pontard se trouvait dans la situation la plus précaire lorsque la duchesse d'Orléans, à qui il avait rendu quelques services sous la Terreur, lui constitua une pension grâce à laquelle il put terminer ses jours dans l'institution de Sainte-Périne, à Chaillot. On lui doit le *Journal prophétique*, qui parut à Paris en 1792-1793; le *Recueil des ouvrages de la célèbre M^lle^ Labrousse* (Bordeaux, 1797, in-8°); *Grammaire mécanique élémentaire de l'orthographe française* (Paris, 1812).

PONTARION, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Bourganeuf, sur le Thaurion; pop. aggl., 464 hab. — pop. tot., 561 hab. Ruines imposantes du château de Pontarion, bâti au XV^e^ siècle, sur une éminence qui domine la vallée du Thaurion.

PONTARLIER, en latin *Pons Ælii* et *Pontarlum*, ville de France (Doubs), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur le Doubs, à 55 kilom. S.-E. de Besançon, sur le chemin de fer de Dôle à Neufchâtel, passage très-fréquenté de France en Suisse; pop. aggl., 4,475 hab. — pop. tot., 4,975 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 88 communes et 49,237 hab. Tribunal de 1^re^ instance; justice de paix. Collège communal; bibliothèque publique. Fabrication de boissellerie, cuirs, distilleries d'absinthe et de kirsch renommés. Forges et scieries. Commerce de chevaux, bestiaux, cuirs, fromages, horlogerie, fers, bois, gypse, marbre, etc. Pontarlier est agréablement situé au pied de la seconde chaîne du Jura, à l'extrémité d'une vaste plaine; il est bien bâti, formé de rues droites, propres et bordées de constructions élégantes. L'air y est vif et sain. On a transformé en promenades les anciens remparts qui défendaient jadis la ville; on y voit des vestiges d'une voie romaine; le Boulevard, imitation de celui de la porte Saint-Martin à Paris; un bel hospice et un hôtel de ville de construction moderne. L'église paroissiale, basse, enterrée, reconstruite à différentes époques, ne présente rien de remarquable. Du sommet du Grand-Taureau, montagne voisine qui domine la ville à l'E., on jouit d'une belle vue sur une partie du Jura, les Alpes et les Vosges. A peu de distance se trouve le fort de Joux.

Selon Dunod, Pontarlier vient de *pons* et de *ariarica*, altérés et abrégés, selon Gollut, de *pont à Elie*, « pour cause, dit-il, du pont qu'Ælius Andrianus XV, empereur des Romains, y bastit, » enfin, selon Droz, du mot celtique *arelax*, qui signifie une ville construite sur un marais. Pontarlier était, au temps de Trajan, une des stations de la grande voie romaine qui rejoignait les Gaules à l'Italie. Par la suite, Apollinaire y fonda un prieuré et une église sous la dédicace de saint Bénigne, premier apôtre des Bourguignons. Comme la Bourgogne, dont elle faisait partie, cette ville eut beaucoup à souffrir des invasions des Sarrasins (731) et des Hongrois. Enfin, de nombreuses querelles de seigneurs vinrent mettre le comble aux malheurs qui avaient commencé à accabler la cité; en 1336, notamment, les barons, mécontents de ce que le duc de Bourgogne Eudes IV avait accordé à leurs sujets certaines sauvegardes, sous le titre de bourgeoisies du prince, prirent les armes contre leur suzerain et attaquèrent les villes qui, dans une pareille cause, se rangeaient tout naturellement du parti du duc de Bourgogne. Pontarlier fut du nombre et tomba après une longue résistance au pouvoir des barons qui l'incendièrent. Cette lutte se termina néanmoins par la défaite des barons, et la ville, une fois encore, parvint à se relever de ses ruines. Pontarlier subit plus tard le contre-coup de la longue rivalité de Louis XI et de Charles le Téméraire, le roi de France s'étant allié, comme on sait, aux Suisses contre son redoutable ennemi, ceux-ci pénétrèrent en Bourgogne dans les premiers jours d'avril 1474, s'emparèrent de Pontarlier après un combat opiniâtre et pillèrent la ville et le château. Forcés de se retirer à l'approche de Louis de Châlons, ils n'abandonnèrent le pays qu'en livrant aux flammes les villages qu'ils traversèrent. Pontarlier parvint pourtant à effacer le souvenir de ces nouveaux désastres, grâce à son industrie, à son commerce, au produit de ses bois. Pontarlier, quoique dépendant des ducs de Bourgogne, ne cessa de jouir au moyen âge de la franchise la plus complète. La ville n'avait pas de seigneur proprement dit, mais seulement des protecteurs, qui furent d'abord les sires de Salins et plus tard les sires de Joux. Elle était régie par une magistrature élective, composée du maire, de quatre échevins et de huit conseillers, qui, à l'époque des renouvellements des charges, s'adjoignaient, pour former le corps électoral, seize notables. Les villages environnants jouissaient des mêmes franchises que Pontarlier. La guerre de Trente ans ramena les mauvais jours, oubliés dans une longue prospérité. En 1638, le duc Bernard de Weimar, allié de la France et commandant d'une partie des troupes vaudoises, pénétra en Franche-Comté et vint mettre le siége devant la place. Pontarlier, défendu pour le compte de l'Espagne par M. de Saint-Maure, après une vive résistance, fut enfin réduit à capituler. Cette lutte avait épuisé la ville; car on voit, en 1650, les Pontinaliens implorer du roi d'Espagne les moyens de la rebâtir et se déclarer obérés de plus de 200,000 livres. Elle fut réunie définitivement à la France par le traité de Nimègue, en même temps que le surplus de la province, et comme elle envahie et rançonnée de 1813 à 1815.

PONTAS (Jean), fameux casuiste, prêtre, docteur en droit canon de la Faculté de Paris, né à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche) en 1638, mort en 1728. Lorsqu'il eut fait ses études, il entra dans les ordres, reçut la prêtrise à vingt-quatre ans, le diplôme de docteur en droit civil et en droit canon trois ans plus tard, fut ensuite, pendant vingt-cinq ans, vicaire à Sainte-Geneviève et enfin sous-pénitentier à Notre-Dame. Pontas a composé beaucoup d'ouvrages qui lui acquirent une grande réputation. Nous citerons : *Exhortations aux malades* (Paris, 1690); *Exhortations sur le baptême, les fiançailles, le mariage, etc.* (Paris, 1691); *Exhortations sur les évangiles du dimanche pour la réception du saint viatique* (Paris, 1691); *Entretiens spirituels pour instruire, exhorter et consoler les malades* (Paris, 1693, 2 vol.); *Sacra Scriptura ubique sibi constans* (Paris, 1698, in-4°). Mais son ouvrage capital est son *Dictionnaire des cas de conscience* (Paris, 1741, 3 vol. in-fol.). Cet ouvrage est un véritable arsenal, où les confesseurs puisent encore aujourd'hui tous les renseignements propres à les diriger dans l'exercice de leur ministère. Il contient des choses assez scabreuses, qui ont fait désirer que l'auteur eût écrit son livre en latin. Pourtant, on y trouve généralement plus de réserve que dans le traité de Sanchez, *De matrimonio*. Lamet et Fromageau, docteurs de Sorbonne, ont ajouté aux trois volumes de Pontas : *Supplément au* Dictionnaire des cas de conscience (1733, 2 vol. in-fol.). Nous mentionnerons, parmi ses autres écrits : *Des péchés qui se commettent dans chaque état* (1728, in-12).

PONTASSIEVE, ville du royaume d'Italie, province, district et à 17 kilom. E. de Florence, au confluent de l'Arno et du Sieve, chef-lieu de mandement; 9,940 hab. Fabrication de boules d'iris.

PONTAULT DE BEAULIEU (Sébastien DE), ingénieur militaire français. V. BEAULIEU.

PONTAUMUR, bourg de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de cant., arrond. et à 45 kilom. O. de Riom, sur le Sioulet; pop. aggl., 822 hab. — pop. tot., 1,728 hab. On voit au hameau du Moutot un cimetière gallo-romain.

PONTAYMERI (Alexandre DE), poëte et écrivain français. V. PONTAIMERI.

PONTBRIANT (René-François DU BREUIL DE), écrivain français, né à Rennes, mort en 1767. Il entra dans les ordres et devint, en 1746, abbé de Saint-Marien d'Auxerre. Touché de l'abandon dans lequel se trouvaient les petits Savoyards, il leur consacra, à partir de 1737, son temps, ses soins et sa fortune, à l'exemple de l'abbé Joly qui avait fondé, vers 1665, à Paris, un établissement pour les pauvres enfants. Pontbriant les instruisait, leur fournissait les secours dont ils avaient besoin et cherchait à les placer. Il a publié : *Projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans la piété les petits Savoyards qui sont dans Paris* (Paris, 1735-1743, 4 part. in-8°); [illegible] (Paris, 1746); [illegible] (1752, in-8°). — Son frère, Henri-Marie-Guillaume DU BREUIL DE PONTBRIANT, né à Rennes, mort en 1767, devint chanoine, grand chantre de la cathédrale de Rennes et abbé de Lanvaux. On lui doit quelques écrits : *Poëme sur l'abus de la poésie* (1772), *Essai de grammaire française* (1754, in-8°); *Projet d'une histoire de Bretagne depuis 1367 jusqu'en 1754* (Rennes, 1754, in-fol.), écrit curieux et rare.

Pontcallec (CHATEAU DE), ancien château de France, jadis place forte de Bretagne, à 4 kilom. de Kernaschden, commune de Berné (Morbihan). Le château de Pontcallec, qui joua un rôle important pendant les guerres du moyen âge, appartenait, à l'époque de la Ligue, à Anne de Malestroit, qui épousa René Papin, sieur de La Tévinière. Marie, fille des précédents, ayant épousé en 1593 Charles de Guer, ce dernier fut créé marquis de Pontcallec et fit du château sa résidence habituelle. Le château de Pontcallec, pris par les

ligueurs en 1591, avait été repris par les royaux dès 1594. C'est dans ses murs que fut arrêté le jeune marquis de Pontcallec, un des membres les plus compromis de la conspiration de Cellamare, accusé du crime de lèse-majesté et de félonie, il fut condamné à avoir la tête tranchée et exécuté sur la place du Bouffay, à Nantes, en 1720. La confiscation du château de Pontcallec, prononcée à cette époque, n'a été levée qu'en 1810; elle avait donc duré quatre-vingt-dix ans. La sombre aventure du marquis de Pontcallec a été racontée par Alexandre Dumas dans un de ses meilleurs romans : *Une fille du Régent.*

Le château de Pontcallec est aujourd'hui la propriété de la famille de Cossé-Brissac.

PONTCHARRA, bourg et commune de France (Isère), cant. de Goncelin, arrond. et à 39 kilom. de Grenoble, sur le Bréda; pop. aggl., 1,206 hab. — pop. tot., [illegible] hab. Ce bourg possède les ruines du château où naquit Bayard en 1476. Un portail délabré, s'ouvrant entre deux pavillons, donne accès dans l'intérieur de cet ancien manoir, où l'on voit dans le corps de logis principal la chambre où Hélène des Allemands mit au jour le chevalier sans peur et sans reproche. Les écuries, la cave et la cuisine sont assez bien conservées. Un pont sur le Bréda porte une statue assez médiocre de Bayard enfant.

PONTCHARTRAIN (lac), lac des États-Unis d'Amérique, dans la partie méridionale de l'État de Louisiane, près et au N.-E. de la Nouvelle-Orléans. Il mesure 60 kilom. du N. au S. et 40 de l'E. à l'O. Il reçoit, à l'O., les eaux du lac Mancepas, par la passe de Manchac, et s'écoule, à l'E., dans le lac Borgne, par deux canaux dont le principal est celui des Rigolets. Les principales rivières qui se jettent dans ce lac, sont : au N. la Tangipoa, le Chifencte et le bras occidental du Pearl-river, et au S. le bayou Saint-John, qui, avec le canal Carondelet, établit une communication entre le lac et la Nouvelle-Orléans. Le lac Pontchartrain est entouré de marais; la grande quantité de boue qu'on trouve sur ses bords rend le débarquement difficile.

PONTCHARTRAIN (Paul PHÉLYPEAUX, seigneur DE), homme d'État français, né à Blois en 1569, mort à Castelsarrasin en 1621. Il était fils d'un conseiller au présidial de Blois. Entré dans les affaires en 1588, il devint secrétaire des commandements de Marie de Médicis (1600), puis secrétaire d'État en 1610. Dans les temps orageux qui suivirent la mort tragique de Henri IV, il aida la régente de ses conseils et prit part aux affaires les plus importantes. Il se signala surtout par un zèle ardent contre les huguenots. Ayant suivi Louis XIII au siége de Montauban, il y tomba malade et fut transporté à Castelsarrasin, où il mourut. Il a laissé des *Mémoires* intéressants et un *Journal des conférences de Loudun* (La Haye, 1720, 2 vol. in-8º), écrits avec simplicité et qui sont exacts et intéressants.

PONTCHARTRAIN (Louis PHÉLYPEAUX, comte DE), chancelier de France, petit-fils du précédent et, par sa mère, du célèbre Jacques Talon, né en 1643, mort en 1727. Pontchartrain fut successivement conseiller au parlement (1661), premier président du parlement de Bretagne (1677). Par son esprit conciliant, il contribua à pacifier cette province et fit preuve de talents qui lui valurent d'être nommé, en 1687, intendant des finances, puis contrôleur général (1689). A la mort de Seignelay, il devint secrétaire d'État, ministre de la marine et de la maison du roi, tout en conservant le département des finances. Le commerce était alors détruit et les finances épuisées; l'économie la plus sévère ne suffisant plus aux besoins de l'État, Pontchartrain, qui possédait d'ailleurs de solides qualités comme administrateur, eut recours à de petits moyens pour emplir le Trésor, vente de lettres de noblesse, droits d'enregistrement des armoiries, multiplication d'offices pour des fonctions inutiles, etc. En même temps, il établit de nouveaux impôts sur le bétail, les actes notariés, les suifs, le café, les chapeaux et accrut par des emprunts la dette de l'État de 209,400,000 livres. Lorsque la paix eut été signée en 1696, Pontchartrain s'attacha à rétablir l'ordre dans les finances. En 1699, Louis XIV l'appela à l'emploi de chancelier. Dans ces nouvelles fonctions, il se signala par une gestion intègre et d'utiles réformes, défendit les libertés de l'Église gallicane contre les attaques des jésuites et s'attira l'aversion de Mme de Maintenon en penchant vers les jansénistes. Ayant perdu, en 1714, sa femme, Marie de Maupeou, il en éprouva un vif chagrin, se démit de ses fonctions, se retira à l'Oratoire puis alla terminer ses jours dans le château de Pontchartrain. « C'était, dit Saint-Simon, un très-petit homme maigre, avec une physionomie d'où sortaient sans cesse des étincelles de feu et d'esprit et qui tenait encore beaucoup plus qu'elle ne promettait. Jamais tant de promptitude à comprendre, tant de légèreté et d'agrément dans la conversation, tant de justesse et de vivacité dans les reparties, tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de [illegible] connaissance des hommes, ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualités, une simplicité [illegible] et une sage gaieté surnageant à tout et le rendant charmant en riens et en affaires. » Ce ministre aimait les lettres et les lettrés. Il visitait souvent Boileau à Auteuil, et on le vit faire tous ses efforts pour empêcher le bannissement de J.-B. Rousseau.

PONTCHARTRAIN (Jérôme PHÉLYPEAUX, comte DE), homme d'État français, fils du précédent, né en 1674, mort en 1747. Après avoir été conseiller au parlement de Paris, il succéda à son père comme ministre de la marine et de la maison du roi (1699). Il commit toutes sortes de déprédations, ne se signala que par son incapacité, sa rapacité et son avarice et se fit un grand nombre d'ennemis par sa mauvaise langue; mais il sut conserver la faveur du roi, dit Saint-Simon, « par l'amusement malicieux des délations de Paris, qui étoit de son département. » Après la mort de Louis XIV, Pontchartrain fut vivement attaqué au conseil de régence, où il siégea quelque temps et où sa seule fonction était de moucher les bougies, dit Saint-Simon. Accusé d'avoir ruiné la marine et de s'être honteusement enrichi aux dépens de l'État, il n'essaya même pas de répondre et, sur la proposition de Saint-Simon, le Régent lui ordonna de se démettre de ses charges, qui furent données à son fils, le comte de Maurepas (1715).

PONTCHÂTEAU (Sébastien-Joseph DU CAMBOUT DE), un des notabilités du parti janséniste, né au château de Coislin en 1634 d'une famille ancienne, alliée à celle du cardinal de Richelieu, mort à Paris en 1690. A sept ans, il avait reçu la tonsure et trois abbayes d'un revenu de quinze mille livres. Il fit ses études chez les jésuites et bientôt accepta la direction de M. Singlin, l'âme de Port-Royal. « M. Singlin commença d'abord par lui faire sentir l'inconvénient de la pluralité de ses bénéfices, mais il ne fut pas aisé de l'en persuader; ce jeune abbé était lié avec tout ce qu'il y avait de plus grands seigneurs à la cour, qui, avec toute leur autorité, l'en dissuadaient et lui représentaient qu'il n'avait pas d'autres ressources pour vivre et pour soutenir le rang que lui donnaient sa famille et sa naissance. »

On essaya, sans succès, de lui faire quitter les gens de Port-Royal où il se disposait à entrer, quand la maison fut fermée par autorité du roi. Le jeune abbé, se dérobant à la tutelle de ses nouveaux amis, se mit à courir le monde et y goûter les plaisirs ordinaires aux gentilshommes de sa caste. Après un voyage en Italie et un assez long séjour à Rome, il revint à Paris en 1659. Des aventures scandaleuses et un affaiblissement de sa santé qui en était le résultat le décidèrent définitivement à se démettre de ses bénéfices et à se rapprocher de Port-Royal. Son zèle ne connaissait point de mesure. « Le 4 juin 1667, il partit de Paris pour la Hollande et fit faire à ses dépens, par Elzevir, la première édition du *Nouveau Testament de Mons*; de là, il alla à l'île de Nordstrand pour examiner les travaux qu'on y faisait. A son retour à Paris, il fit entrer par la porte Saint-Antoine une charrette pleine de ces Nouveaux Testaments et d'autres livres sur les matières du temps qui étaient alors en dispute. » Quand, en 1669, la paix fut rendue à Port-Royal, M. de Pontchâteau alla s'établir aux Granges, c'est-à-dire aux portes du monastère. Là, il se mit à vivre en ermite, travaillant aux vignes, labourant la terre, vêtu comme un pauvre et jeûnant toute l'année. MM. de Port-Royal ne tardèrent pas à l'envoyer à Rome, où il s'agissait de faire approuver les constitutions nouvelles de Port-Royal. Après un an de démarches infructueuses, une injonction du duc d'Estrées, ambassadeur de France auprès du saint-siége, le força de rentrer en France, où il mourut en 1690, après une existence laborieuse entièrement consacrée, du moins depuis un grand nombre d'années, à la propagation des doctrines jansénistes. « La maladie dont il est mort, dit Nicole (*Essais de morale*, t. VIII), le prit chez moi après un entretien de deux heures; j'ai eu le bonheur de le voir pendant sa maladie et même d'assister au sacrifice de sa mort; il fut attaqué d'une pleurésie, qu'il dissimula le plus qu'il put, et ne se résolut de voir des médecins qu'à la prière de ses amis et lorsqu'il se sentit fort oppressé. » Il se plaignait depuis longtemps que la vie lui était devenue ennuyeuse. Il fut enterré à Port-Royal-des-Champs et exhumé en 1711, lors de la destruction de l'abbaye. Ce n'était pas un homme ordinaire. Sainte-Beuve, qui raconte au long les détails de sa vie, dit en terminant : « Le pauvre M. de Pontchâteau, avec ses austérités, n'était certainement pas sur la route de l'intelligence suprême; il était pourtant dans une voie non commune et dont il est juste que lui sachent gré ceux qui travaillent et qui souffrent. »

On a de lui : *Réponse à un écrit publié sur le sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal* (Paris, 1656, in-4º); *Lettre à M. l'archevêque de Paris pour lui demander la liberté de M. de Sacy et des religieuses de Port-Royal*, dans les *Divers actes, lettres, etc., de Port-Royal* (1723). A consulter : Lelong et Coutette, *Bibl. hist. de la France*, et surtout Sainte-Beuve, *Port-Royal* (t. VI, 3e édit.).

PONTE s. f. (pon-te — rad. *pondre*). Action de pondre; époque de l'année où certains animaux pondent : *Les poules sont inquiètes pendant la* PONTE. *Dans les insectes, l'accouplement donne la mort aux mâles, et la* PONTE *la donne aux femelles.* (Cuv.) *Sitôt qu'une poule devient impropre à la* PONTE, *elle chante comme un coq.* (Maquel.) *Les araignées-loups renferment dans un sac et attachent sur leur dos le produit de leur* PONTE. (H. Berthoud.)

— Résultat de la ponte, quantité d'œufs pondus : *Une* PONTE *de trente œufs. Vendre la* PONTE *d'une poule. Perdre toute une* PONTE.

— Min. Surface inférieure d'une roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

— Encycl. La *ponte* est, chez les oiseaux et en général chez tous les animaux ovipares, l'acte par lequel ils émettent leurs œufs à l'extérieur. D'ordinaire, elle suit immédiatement l'achèvement du nid. En général, du moins dans l'état de nature, le nombre annuel des *pontes* est en raison inverse de celui des œufs. Ainsi les espèces polygames, qui n'ont qu'une *ponte*, rarement deux, dans le cours de l'année, pondent dix à vingt œufs à la fois. Les oiseaux monogames, au contraire, ont jusqu'à quatre *pontes* par an, mais chacune n'est que de deux à six œufs, quatre en moyenne. Toutefois, cette règle présente quelques exceptions; les oiseaux de proie, de même que les pigeons, les plongeons, etc., ont des *pontes* peu fréquentes et d'un petit nombre d'œufs; tandis que, chez les gallinacés, la plupart des palmipèdes, quelques échassiers, la *ponte*, surtout dans l'état de domesticité, semble devenir une occupation essentielle et incessante.

Quant au volume des œufs, il varie suivant diverses circonstances. Ainsi, chez les poules, la première *ponte* ne fournit jamais des œufs aussi gros que ceux de la seconde, et le volume diminue lorsque la *ponte* arrive vers sa fin, tandis qu'il augmente à mesure que la pondeuse avance en âge; ce n'est guère d'ailleurs qu'à l'âge deux ans qu'elle donne des œufs présentant le volume normal; mais, du reste, tous sont de bonne qualité. On a pensé que les aliments pouvaient exercer quelque influence à cet égard; de là l'idée de chercher à augmenter et à varier la nourriture des pondeuses; mais on est arrivé à des résultats le plus souvent opposés à ceux qu'on poursuivait. Des poules, dont on avait doublé la ration, ont passé à la graisse et donné des œufs hardés et sans coquille.

On a prétendu que si les œufs de poules de la Picardie étaient plus petits que ceux de la Normandie, cela tenait à la qualité nutritive des grains, qui était plus considérable dans cette dernière province. Mais, si cette explication était vraie, l'Égypte, avec ses terres plus fertiles encore et ses grains plus substantiels, devrait fournir des œufs d'un plus gros volume, tandis qu'ils sont encore plus petits que ceux de la Picardie. Des expériences suivies ont prouvé d'ailleurs que le volume des œufs est toujours en raison directe de la taille des races gallines qui les ont produits. On peut signaler, comme races produisant les œufs les plus gros, celles de La Flèche, de Crèvecœur, de Houdan et surtout les races étrangères de Cochinchine et de Brahmapoutra, tandis que les poules de Bantam ou de Padoue sont celles qui pondent les œufs du plus petit volume. Toutefois, on doit reconnaître qu'une alimentation convenable peut soutenir ou activer la *ponte*.

« La quantité des œufs, dit V. de Bomare, est en quelque sorte déterminée à chaque espèce; car si l'on en casse ou si on leur en retire quelques-uns, ils en font bientôt un pareil nombre pour compléter la couvée; c'est surtout ce qu'on remarque dans les canards, les hirondelles et les moineaux. Qu'on ne touche point aux œufs des poules, on remarquera qu'elles cesseront de pondre et se mettront à couver aussitôt qu'elles en auront de quinze à vingt; au contraire, qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs, elles continueront de pondre jusqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Ceci démontre que, si les oiseaux n'ont pas une connaissance exacte du nombre de leurs œufs, ils ne laissent pas de distinguer un grand nombre d'avec un petit. »

Dans l'état de liberté, les oiseaux pondent leurs œufs dans leur nid, qui est fait avec plus ou moins d'art, mais presque toujours dans un endroit déterminé. Il n'en est plus de même pour certains oiseaux domestiques, notamment pour les poules, qu'on laisse vaguer çà et là dans les champs et qui disséminent leurs œufs un peu partout; il en résulte une perte souvent assez grande pour l'éleveur, qui a de la peine à les faire retrouver et ramasser. D'ailleurs, les pondeuses peuvent elles-mêmes devenir la proie des maraudeurs ou des animaux nuisibles. Enfin, il y a encore un autre inconvénient. Si les œufs ont été dérobés, les poules, trouvant leur nid vide, continuent à pondre, sans pouvoir parvenir à compléter une couvée, ce qui fait qu'elles finissent par s'épuiser.

Les derniers œufs produits par une pondeuse qui se trouve dans ce cas peuvent présenter des phénomènes plus ou moins singuliers. « Les poules, dit M. Z. Gerbe, pondent quelquefois des œufs sans jaune; la *ponte* de ces œufs, dans les campagnes, est attribuée au coq, et un serpent en naîtrait, dit-on, si on les soumettait à l'incubation. On pourra, ce nous semble, se rendre compte de ce phénomène, si on veut faire attention que la sécrétion du blanc est indépendante de la présence du jaune, dès lors, qu'on suppose que le pavillon a laissé tomber le jaune dans la cavité abdominale, où il est bientôt résorbé, ou bien qu'un accident quelconque a arrêté ce jaune au haut de l'oviducte, le blanc n'en sera pas moins enveloppé dans sa coquille, et partant un œuf sans jaune sera pondu. Quelques poules pondent des œufs qui ne renferment constamment que le blanc; cela tient, sans aucun doute, à un vice permanent chez ces animaux. » On cite aussi des œufs dépourvus de blanc.

La *ponte*, chez tous les oiseaux, ne se fait pas en une seule fois. La femelle ne pond ordinairement qu'un seul œuf par jour, et c'est presque constamment le matin; les petites espèces font leur *ponte* en quatre, cinq ou six jours, suivant le nombre des œufs à chaque couvée; mais il y a un jour de repos pour la plupart des grandes espèces, entre chacun de ceux où la femelle dépose ses œufs; cette opération est souvent pénible, comme le prouvent les gouttes de sang qu'on voit quelquefois sur l'œuf. Certains oiseaux, tels que l'autruche, le coucou, l'oiseau-mouche, et beaucoup d'autres ovipares, reptiles, poissons, insectes, etc., présentent dans leur *ponte* des particularités qu'il serait trop long d'exposer et qui sont décrites aux articles spéciaux.

PONTE s. m. (pon-te — de l'espagnol *punto*, point, as, le même que le français *point* et venant, comme lui, du latin *punctum*, de *pungere*, piquer, qui est rattaché par Delâtre à la racine sanscrite *puns, pung*, râper, broyer). Jeux. Chacun des joueurs qui jouent tous ensemble contre un banquier : *Le lansquenet, le biribi, le hoca, le vingt-et-un, etc., se jouent entre des* PONTES *et un banquier.* ‖ Au jeu d'hombre, As de cœur ou de carreau.

PONTE-DE-LIMA, l'ancien *Forum Limiorum*, bourg de Portugal, province de Minho, à 80 kilom. N. de Porto, sur la Lima; 2,000 hab. On y voit, sur la Lima, un beau pont de vingt-deux arches.

PONTE-DELL' OLIO, bourg du royaume d'Italie, province, district de Plaisance, ch.-l. de mandement; 3,600 hab.

PONTE-DI-PIAVE, bourg du royaume d'Italie, province de Trévise, district et mandement d'Oderzo; 3,236 hab.

PONTE-IN-VALTELLINA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Sondrio, ch.-l. de mandement; 3,022 hab.

PONTE (Pierre DE), en latin **Pontanus**, philologue flamand, né à Bruges vers 1480, mort vers 1530. Bien qu'il fût devenu aveugle à trois ans, il n'acquit pas moins, grâce à son ardeur pour l'étude, une grande instruction, s'adonna à l'enseignement dans diverses villes de Flandre, puis se rendit vers 1500 à Paris, où il ouvrit une école, professa avec succès les humanités et se maria. L'aveugle de Bruges, comme on l'avait surnommé, composa de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Opera poetica* (1507, in-4º); *Eclogæ X* (Paris, 1513); *Grammaticæ artis isagoge* (Paris, 1514); *Ars versificatoria* (Paris, 1520); *Liber figurarum tam oratoribus quam poetis vel grammaticis necessariarum* (Paris, 1524), etc.

PONTE (Ludovico DA) ou **PONTICO VIRUNIO**, érudit italien, né à Bellune vers 1467, mort à Bologne en 1520. Il apprit le grec de sa mère, Grecque d'origine, puis fit ses études à Venise et à Ferrare et se livra ensuite à l'enseignement dans diverses villes. Le duc de Milan Louis Sforza l'appela près de lui et le nomma gouverneur de ses deux fils. Quelque temps après, les Français ayant envahi le Milanais, da Ponte se retira à Reggio, où il se livra à des galanteries qui troublèrent plus d'une fois son repos, et épousa la sœur d'Andé Ubaldo. De Reggio, il passa à Forli pour occuper une chaire de littérature; mais, à la suite de démêlés avec le commissaire du pape, il fut jeté en prison et ne recouvra la liberté que grâce au cardinal d'Este. Da Ponte se rendit alors à Ferrare, essaya d'y fonder une imprimerie grecque et latine, se fit voler par des intrigants, puis se rendit à Macerata, où il fit l'éducation d'un neveu du cardinal Sigismond de Gonzague. Da Ponte était très-instruit et doué d'une grande facilité. Il composa un grand nombre d'écrits dont Apostolo a dressé le catalogue et qui sont devenus extrêmement rares. Nous nous bornerons à citer de lui : *De miseria literatorum*, poëme; quatre livres d'*Elégies* et d'*Epigrammes*, grecques et latines; *De recondita historia Italiæ*; *Dialogus ad Rob. Malatestam* (Reggio, 1508, in-4º); *Libanii epistolici characteres* (Venise, 1525, in-4º); *Britanniæ historiæ libri VI* (Augsbourg, 1534, in-8º), abrégé de la chronique de Geoffroi de Monmouth, etc.

PONTE (Louis DE), écrivain ascétique espagnol, appelé en France **Du Pont**, né à Valladolid en 1554, mort dans la même ville en 1624. A vingt ans, il abandonna le monde pour entrer dans l'ordre des jésuites, enseigna avec succès dans divers colléges la philosophie et la théologie, renonça au bout de quelques années à l'enseignement par suite de l'affaiblissement de sa santé et s'occupa uniquement depuis lors de la rédaction d'ouvrages pieux, qui lui acquirent une grande réputation. Parmi ses écrits, traduits pour la plupart en latin par le Père Melchior Trevinnia, nous mentionnerons : *Meditaciones de los mysterios de nuesta santa fe* (Valladolid, 1605, 2 vol. in-4º), ouvrage qui a été traduit

en plusieurs langues, notamment en français par le Père Brignon (1683, 3 vol. in-4°); *Guida espiritual de la oracion, meditacion y contemplacion* (1609, in-4°), traduit par le Père Brignon sous le titre de : la *Guide spirituelle* (1689, 2 vol. in-8°); *De la perfeccion cristiana* (1612-1616, 4 vol. in-4°), traduit par le Père Bernard de Montereul (1645, 6 vol. in-12); *Expositio moralis et mystica in canticum canticorum* (Cologne, 1622, 2 vol. in-fol.); *Directorio espiritual* (Madrid, 1625, in-8°), etc.

PONTE (Francesco, Jacopo, Leandro, Girolamo DA), peintres italiens, plus connus sous le nom de **Bassano** ou **Bassan**, leur pays natal. V. BASSAN.

PONTE (Lorenzo DA), poëte et aventurier italien. V. DAPONTE.

PONTÉ, ÉE (pon-té) part. passé du v. Ponter. Muni d'un pont : *Frégate* PONTÉE. *Bateau* PONTÉ.

PONTEAU s. m. (pon-tô — dimin. de *pont*). Techn. Nom donné par les tisseurs aux étais du métier, pièces de bois qui servent à le fixer, à le maintenir d'aplomb et d'équerre.

PONTECORVO, ville du royaume d'Italie, province de la Terre de Labour, district de Sora, ch.-l. de mandement; 9,314 hab. Évêché. Cette ville fut jadis la capitale d'une petite principauté dont Napoléon Ier gratifia Bernadotte, qui la posséda jusqu'en 1810.

PONTÉCOULANT (Louis-Gustave DOULCET, comte DE), conventionnel girondin, né à Caen en 1764, mort en 1853. Il était sous-lieutenant aux gardes du corps depuis 1783 lorsque commença la Révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur. Il fonda un club à Vire, devint président du département du Calvados, puis député à la Convention nationale, où il vota d'abord avec les montagnards, combattant Roland et J.-B. Louvet, et défendant, à son retour d'une mission à l'armée du Nord, le ministre Pache, accusé de négligence dans l'approvisionnement des troupes. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour le bannissement et pour le sursis à l'exécution. Attaché dès lors au parti de la Gironde, fortement engagé dans ses luttes contre la Commune de Paris, il échappa pourtant à la proscription du 31 mai 1793, malgré la proposition faite par Couthon de l'y comprendre. On a rapporté, et toutes les biographies n'ont cessé de répéter depuis, qu'il avait *refusé* de défendre sa compatriote Charlotte Corday devant le tribunal révolutionnaire. Elle-même emporta cette conviction dans la mort. On connaît le dernier billet qu'elle écrivit avant de marcher à l'échafaud : *Le citoyen Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre...* Heureusement, il existe des pièces authentiques qui redressent cette erreur. La lettre par laquelle Charlotte déclarait choisir Pontécoulant pour son défenseur, ainsi que la lettre d'envoi de l'accusateur public, fut remise à un gendarme qui, ne trouvant pas celui à qui ces lettres étaient adressées, les rapporta au tribunal. Pontécoulant, compromis alors et qui probablement se cachait, apprit par les journaux son prétendu refus. Il leur adressa une lettre-circulaire et réclama auprès du président du tribunal, Montané, qui lui envoya enfin les lettres, mais *quatre jours après* l'exécution de Charlotte Corday. (V. les pièces authentiques de cette affaire dans les *Dossiers du procès de Charlotte de Corday*, par M. Ch. Vatel, 1861.) Pontécoulant donnait d'ailleurs, à cette époque, des preuves éclatantes de courage, en plaidant avec persistance en faveur de ses amis les girondins et en signant la protestation contre les événements du 31 mai. Mis hors la loi le 30 octobre, il trouva une retraite chez Mme Lejay, la belle libraire du Palais-Royal, qui avait été, dit-on, la maîtresse de Mirabeau et qu'il épousa par reconnaissance. Pour mettre sa tête en sûreté, il se réfugia à Zurich, où il chercha des moyens de subsistance dans la profession de menuisier. En décembre 1794, la Convention le rappela dans son sein avec les autres proscrits, dont il fut loin de partager l'esprit de vengeance. On le vit défendre Robert Lindet, protéger Joseph Lebon contre l'indignation des tribunes (4 juillet 1795); élu par un grand nombre de colléges électoraux au conseil des Cinq-Cents, il en fut nommé à plusieurs reprises président, y défendit la liberté de la presse, empêcha que la découverte de la conspiration de Babeuf ne fût le prétexte d'une réaction violente, etc. L'opposition qu'il fit à la journée du 18 fructidor ayant failli le faire inscrire sur la liste des déportés, il ne reparut plus qu'au 18 brumaire, pour applaudir au coup d'État. Étant membre des comités de gouvernement sur la fin de la Convention, il avait protégé Bonaparte; celui-ci, arrivé au pouvoir, le nomma successivement préfet de la Dyle, sénateur (1805), commissaire extraordinaire à Bruxelles (1813). En 1814, il fit partie des sénateurs qui formèrent un gouvernement provisoire et fut nommé peu après pair de France par Louis XVIII. Napoléon, pendant les Cent-Jours, le maintint à la Chambre des pairs. Après la bataille de Waterloo et la seconde abdication, Pontécoulant s'opposa vivement à la proclamation de Napoléon II (22 juin 1815) et fut désigné comme l'un des commissaires chargés de négocier avec les alliés. Éliminé de la Chambre des pairs au commencement de la seconde Restauration, il y entra de nouveau en 1819 et ne cessa de voter dans un sens libéral. En 1830, il se rallia facilement au gouvernement de Louis-Philippe et ne se retira de la vie politique qu'en 1848. Il a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés en 1862 (in-8°).

PONTÉCOULANT (Louis-Adolphe DOULCET, comte DE), officier et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1794. Il sortit en 1812 de l'École de Saint-Cyr pour faire la campagne de Russie, tomba entre les mains de l'ennemi à Taroutina et recouvra la liberté en 1814. M. de Pontécoulant se battit sous les ordres de Napoléon pendant les Cent-Jours, reçut, après la bataille de Waterloo, l'ordre d'organiser une levée en masse dans le département de la Haute-Saône et partit pour l'Amérique après le second retour des Bourbons. S'étant rendu au Brésil, il prit part à la révolution qui eut lieu à Fernambouc, fut condamné à la peine de mort, s'enfuit et revint en France, où il obtint en 1825 la fonction d'examinateur des livres au ministère de l'intérieur. Lorsque, en 1830, la Belgique voulut se séparer de la Hollande et se rendre indépendante, M. de Pontécoulant organisa un corps de volontaires parisiens, à la tête duquel il passa en Belgique, où il rendit de grands services aux patriotes, fut successivement aide de camp du général Van Halen et commandant des troupes des deux Flandres, et reçut une blessure à la bataille de Louvain. De retour en France, M. de Pontécoulant s'est occupé de littérature et surtout de musique, au point de vue de l'acoustique, de la construction des instruments, etc. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans l'*Encyclopédie catholique*, la *Gazette musicale de Paris*, la *France musicale*, l'*Art musical*, etc., on a de lui : *Essai sur la facture instrumentale considérée dans ses rapports avec l'art, l'industrie et le commerce* (1857, 1 vol. in-8°), réédité et augmenté sous le titre de : *Organographie; Venezia la Bella* (1860, in-8°); *Essai sur la facture instrumentale, art, industrie et commerce* (1861, 2 vol. in-8°); *Douze jours à Londres; Voyage d'un mélomane à travers l'Exposition universelle* (1862, in-18), sur les instruments qui ont figuré à l'Exposition de Londres; *Musée instrumental au Conservatoire de musique*, histoire et anecdotes (1864, in-18); la *Musique à l'Exposition universelle de* 1867 (1868, in-8°); les *Phénomènes de la musique* (1868, in-18), etc. — Son frère, Gustave, comte DE PONTECOULANT, né vers 1800, se fit recevoir à l'École polytechnique, devint capitaine, puis colonel d'état-major et donna sa démission pour se livrer entièrement à son goût pour les sciences. On lui doit : *Théorie analytique du système du monde* (Paris, 1829-1846, 4 vol. in-8°); *Notice sur la comète de Halley* (1835, in-8°); *Mémoire sur l'invariabilité du grand axe de l'orbe lunaire* (1837, in-8°); *Traité élémentaire de physique céleste* ou *Précis d'astronomie théorique et pratique* (Paris, 2 vol. in-8°, avec pl.), etc. Il est membre des Académies des sciences de Paris, de Berlin, de Palerme, etc.

PONTECURONE, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et mandement de Tortona; 2,785 hab.

PONTEDECIMO, bourg du royaume d'Italie, province et district de Gênes, ch.-l. de mandement et de circonscription électorale; 4,025 hab.

PONTEDERA, ville du royaume d'Italie, province, district et à 17 kilom. E. de Pise, ch.-l. de mandement, au confluent de l'Arno et de l'Era; 9,721 hab. Manufactures de toiles.

PONTEDERA (Jules), botaniste italien, né à Vicence en 1688, mort près de Padoue en 1757. Il fit ses études médicales à Padoue sous la direction du célèbre Morgagni, envoya à l'Académie des inscriptions de Paris des *Mémoires* qui furent trois fois couronnés, prit le grade de docteur et s'appliqua particulièrement alors à l'étude de la botanique. Dans de longues excursions qu'il fit à travers l'Italie Cisalpine, il recueillit un grand nombre de plantes, dont cent soixante-douze n'avaient point encore été décrites. En 1719, il devint directeur du Jardin des plantes et professeur de botanique à Padoue et dut au zèle qu'il montra à enrichir sans cesse ce jardin de voir ses appointements portés à 1,500 florins. En même temps, il cultivait beaucoup de plantes à sa terre de Longo. Ce savant botaniste disséquait avec une grande habileté les tiges, les fleurs, les graines. Il avait adopté les genres établis par Tournefort et se montra contraire au système sexuel de Linné, qui ne donna pas moins son nom à un genre (*pontederia*) de la famille des narcissoïdes. Ses principaux ouvrages sont : *Compendium tabularum botanicarum* (Padoue, 1718, in-4°); *Anthologia, sive de floris natura libri III* (Padoue, 1720, in-4°), où il prend pour base de ses divisions le nombre de pétales, la forme des fleurs et les fruits; *Antiquitatum latinarum græcarumque enarrationes* (Padoue, 1740, in-4°); *Epistolæ ac dissertationes* (Padoue, 1791, 2 vol. in-4°), recueil posthume.

PONTÉDÈRE s. f. (pon-té-dè-re). Bot. Syn. de PONTÉDÉRIE.

PONTÉDÉRÉ, ÉE (pon-té-dé-ré). Bot. Syn. de PONTÉDÉRIACÉ.

PONTÉDÉRIACÉ, ÉE adj. (pon-té-dé-ri-a-sé — rad. *pontédérie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pontédérie. ‖ On dit aussi PONTÉDÉRACÉ et PONTÉDÉRÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre pontédérie : *Les* PONTÉDÉRIACÉES *croissent dans les eaux stagnantes et dans les prés marécageux*. (P. Duchartre.)

— **Encycl.** La famille des *pontédériacées* renferme des plantes herbacées, vivaces, à rhizome rampant, à feuilles radicales, ayant le pétiole dilaté à la base en forme de gaîne et le limbe entier, large, ovale, cordiforme ou sagitté. Les fleurs, solitaires ou réunies en grappes ou en épis et munies de bractées, sortent de la gaîne des pétioles ou d'une spathe tubuleuse. Elles présentent un périanthe coloré, pétaloïde, marcescent, à six divisions disposées sur deux rangs, les divisions intérieures un peu plus petites, toutes souvent réunies plus ou moins nettement en deux lèvres; trois ou six étamines, insérées sur le tube ou à la gorge du périanthe; un ovaire sessile, libre ou un peu infère, à trois loges multiovulées, rarement réduites à une, surmonté d'un style simple terminé par un stigmate à lobes peu distincts. Le fruit est une capsule, entourée du tube du périanthe ou soudée avec lui, à trois loges polyspermes et s'ouvrant en trois valves à la maturité, plus rarement uniloculaire, monosperme et indéhiscente. Les graines ont un embryon droit, entouré d'un albumen farineux.

Cette petite famille, qui a des affinités avec les liliacées et les commélinées, comprend les genres : pontédérie, eichornie, hétéranthère, monochorie, reussie. Les *pontédériacées* habitent les régions tropicales des deux continents, surtout du nouveau; essentiellement aquatiques, elles croissent dans les eaux stagnantes et les prés marécageux et n'ont pas de propriétés bien reconnues.

PONTÉDÉRIE s. f. (pon-té-dé-rî — de *Pontedera*, botan. ital.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des pontédériacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais de l'Amérique : *Dans le midi de la France, la* PONTÉDÉRIE *en cœur résiste sans peine aux froids des hivers ordinaires*. (P. Duchartre.) ‖ On dit aussi PONTÉDÈRE.

— **Encycl.** Les *pontédéries* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles le plus souvent cordiformes, portées sur de longs pétioles engaînants, et à fleurs bleues, groupées en épis compactes, auxquelles succèdent des fruits monospermes et indéhiscents. Ces végétaux croissent dans les marais de l'Amérique tropicale. Plusieurs sont cultivées dans nos serres et nos jardins, moins encore pour la beauté de leurs fleurs que pour l'étrangeté de leur port. La *pontédérie à feuille en cœur* en est l'espèce type. C'est une belle plante, dont les feuilles inférieures ont le limbe cordiforme ou sagitté, tandis que les feuilles supérieures sont réduites à une sorte de gaîne large, obtuse, ouverte et imitant une spathe; les fleurs, qui sont pubescentes en dehors, forment un épi terminal compacte d'un beau bleu de ciel. Cette plante peut croître assez bien en plein air dans le midi de la France, où elle ne redoute que les hivers rigoureux; mais, sous le climat de Paris, elle doit être rentrée en orangerie ou en serre tempérée durant la mauvaise saison. Elle préfère une terre tourbeuse humide et se multiplie de graines ou d'éclats de pied. La *pontédérie à gros pétioles*, qui forme aujourd'hui le type du genre *eichornie*, flotte à la surface des eaux, où elle se soutient par ses pétioles épais, renflés et vésiculeux, et où elle émet de longues racines grêles et fibreuses; sa hampe porte de belles et grandes fleurs bleues. On la cultive dans les bassins de nos serres chaudes.

PONTEFRACT, ville d'Angleterre, comté et à 33 kilom. S.-O. de York (West-Riding); 11,700 hab. Siége des Quarters-Sessions. Fabrication de liqueurs; jardins, pépinières. On y voit les ruines d'un château fort où fut enterré Richard II. Cette ville, dont le nom signifie *pont brisé*, portait d'abord le nom de *Lugeolum;* elle reçut son nom actuel lorsque son pont se rompit au moment du passage de l'archevêque d'York, frère du roi Étienne.

PONTELANDOLFO, ville du royaume d'Italie, province de Bénévent, district de Cerreto-Sannita, ch.-l. de mandement, 4,254 hab.

PONTELER v. a. ou tr. (pon-te-lé — rad. *ponteau*). Techn. Poser les ponteaux de : PONTELER *le métier*.

PONTENURE, bourg du royaume d'Italie, province et district de Plaisance, ch.-l. de mandement; 3,071 hab.

PONTER v. a. ou tr. (pon-té — rad. *pont*). Mar. Établir le pont de : PONTER *une barque*.

PONTER v. n. ou intr. (pon-té — rad. *ponte*). Jeux. Jouer contre le banquier : *Je suis si rassasié de cette* [illegible] *si détestable de* [illegible] *qui nous menacent, que je me suis mis à* PONTER *au pharaon*. (Volt.)

PONTERIE-ESCOT (Cécile), héroïne d'un des drames judiciaires qui ont eu, au commencement de ce siècle, le plus de retentissement, née à Bergerac en 1788, fille d'un ministre protestant. Elle avait quatre sœurs et deux frères; l'aînée de ses sœurs devint l'épouse du médecin Dupuy; les trois autres vivaient, comme Cécile, dans la maison paternelle. Au mois de janvier 1806, le père, la mère et les enfants allèrent passer plusieurs mois à Bergerac. C'est là que Cécile rencontra Hilaire Dehap, un jeune libertin, qu'elle eut la faiblesse d'écouter, auquel bientôt elle accorda des entrevues secrètes, avec qui elle entretint depuis une correspondance amoureuse. Cécile, chez qui la passion allait tous les jours grandissant, demanda à son père la permission d'aller passer quelques jours chez sa sœur, Mme Dupuy; elle espérait y être plus libre pour voir Dehap; et en effet, de là, chaque soir, elle se rendait dans un petit bois, au signal convenu d'un coup de fusil tiré par son amant.

Ces rendez-vous souvent répétés furent remarqués des voisins; ils en avertirent M. et Mme Dupuy, qui crurent, par prudence, devoir en informer leur père. Ponterie accourt, parle avec bonté à Cécile, qui pleure, confesse sa faute et semble se repentir. Elle obéit à son père et, sous ses yeux, elle écrit à Dehap pour lui demander ses lettres; mais, au moment d'envoyer cette missive, son cœur faiblit, et elle y glisse un billet écrit au crayon pour avertir celui qu'elle aime que sa démarche est l'effet de la contrainte.

A quelque temps de là, la famille Ponterie quitta Bergerac pour retourner dans une maison de campagne à deux lieues de cette ville. En ce moment, le passé semble oublié, et la paix renaît dans la maison. Mais tout à coup le caractère de Cécile s'aigrit, ses goûts changent, tout excite son humeur. Dès neuf heures du soir, elle se retire dans sa chambre, située au rez-de-chaussée, à côté du salon et éclairée par deux croisées, dont l'une donne sur le jardin et l'autre sur un chemin public. Le 9 février 1806, à la chute du jour, on entend un coup de feu tiré dans un petit bois séparé de la maison par une prairie. « C'est sans doute un chasseur qui tire des oies sauvages, » dit Cécile à son frère, qui se promenait alors avec elle dans le jardin. Nul autre qu'elle ne fait attention à ce coup de feu. Après le souper et à neuf heures, Cécile, suivant son habitude, se retira dans sa chambre; le reste de la famille continua à rester réuni jusqu'à dix heures et demie. Ponterie fils sortit le premier; deux de ses sœurs étaient occupées, dans la salle à manger, à fermer quelques armoires; le père y était aussi et se disposait à aller se coucher. En ce moment, la dame Ponterie a besoin de linge qui se trouvait dans la chambre de sa fille. Elle prend un flambeau et cherche à y entrer; mais la porte, fermée en dedans, résiste; elle heurte, elle appelle Cécile; Cécile hésite, se fait attendre et vient enfin ouvrir. En entrant, la dame Ponterie voit les rideaux s'agiter; elle porte les yeux vers la ruelle, elle aperçoit la tête d'un homme... La surprise et l'effroi lui arrachent un cri perçant : ses autres filles et le frère accourent, le père s'élance du salon, arrive à la chambre et voit un homme nu, Hilaire Dehap, qui, sautant du lit de Cécile, saisit un pistolet sur le lit voisin et le dirige sur sa poitrine en s'écriant : « Eh bien! » L'indignation, le désespoir, la rage multiplient les forces du vieillard malheureux. Son fils et lui détournent l'arme du séducteur; il le saisit à la gorge d'une main que la fureur égare. A peine quelques instants se sont écoulés, et déjà Dehap se trouve dans un état qui annonce une mort prochaine.

Tandis que le domestique et le fils Ponterie vont à la recherche d'un médecin et du juge de paix, le vieillard voit le misérable s'agiter. Craignant une seconde lutte, il attacha Dehap au pied du lit. C'est ainsi qu'il fut trouvé, le lendemain matin seulement, par le magistrat et le chirurgien. Celui-ci employa les moyens les plus énergiques pour sauver Dehap; mais ce fut en vain, et il le vit expirer entre ses bras.

Le 2 mars 1806, des mandats furent lancés contre le père et le fils; ils se disposaient l'un et l'autre à y obéir; mais, prévenus que la multitude voulait incendier leur maison à Bergerac, que vraisemblablement on irait les attaquer, les deux infortunés s'éloignent de leur domicile. Leurs ennemis ne manquèrent pas de tirer parti de cette circonstance pour les présenter comme coupables... Cependant la fuite du malheureux Ponterie et de son fils n'était que momentanée, ils ne voulaient pas se soustraire aux mandats de l'autorité, mais ils avaient à craindre, s'ils étaient jugés dans leur département, la fatale influence des préventions qu'on y avait répandues contre eux. Ils présentèrent requête à la cour de cassation pour en demander d'autres juges... Enfin, la cour suprême renvoya devant le tribunal criminel de Bordeaux les accusés, qui, après dix-huit mois de prison, le 31 août 1807, furent acquittés, sur la déclaration unanime du jury, relativement aux accusations d'assassinat et d'attentat à la liberté individuelle. Sur la troisième question relative aux violences et excès commis sur la personne de Dehap, le père Ponterie fut condamné correctionnellement à un an de prison, à 1,000 francs d'amende et 25,000 francs de dommages-intérêts applicables à l'hospice de Bergerac et aux dépens.

PONTESTURA, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district de Casale, à 10 kilom. N.-O. de cette ville, ch.-l. de mandement; 2 155 hab.

PONTET s. m. (pon-tè — dimin. de *pont*). [illegible] canon. [illegible] forme d'arcade.

PONTEUIL (Nicolas-Etienne LEFRANC, [illegible]), né à Paris en 1673, mort à Dreux en 1718. Il était fils d'un notaire de Paris, qui lui fit donner une excellente instruction. Tout enfant, Lefranc montra une véritable [illegible] pour les marionnettes et les jeux de théâtre. Au [illegible] du collège, malgré les représentations de son père, il se mit à jouer la comédie sur divers théâtres de [illegible] 5 [illegible] 1701 [illegible]. Il fut reçu, le 25 novembre suivant, pour doubler Salle dans les rôles de rois. Son mérite ne fut bien connu qu'après la mort de cet acteur. Se trouvant alors chef d'emploi dans les rôles de rois et de paysans, il acquit rapidement une grande réputation. Dans un temps où le théâtre était livré à la déclamation chantante, Ponteuil eut le mérite de résister seul au mauvais goût et de conserver sur la scène le débit simple et naturel dont Floridor et Baron avaient donné les premiers exemples. Aussi fut-il le seul que Le Sage loua sans restriction dans son *Gil Blas*, où il a critiqué les acteurs les plus célèbres. Ponteuil était fort gros, assez grand et d'une belle figure, quoiqu'il louchât un peu. Il fut généralement regardé comme un excellent acteur. Voici la liste de ses [illegible] : *Pharasmane*, de *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie de Crébillon; [illegible], d'*Absalon*, tragédie de Duché; Bélus, de *Semiramis*, tragédie de Crébillon; Arsace, d'*Artaxare*, tragédie de l'abbé Pellegrin, etc.

PONTEUIL (Louis TRIBOULET, dit), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1747, mort en 1806. Il était fils d'un boulanger de Paris. Après avoir reçu des leçons de Préville, il débuta à la Comédie-Française, le 7 septembre 1771, par le rôle de Rhadamiste, dans *Rhadamiste et Zénobie*, tragédie de Crébillon, et fut reçu à l'essai le 10 octobre suivant. Ponteuil resta pensionnaire de la Comédie jusqu'en 1775, puis il accepta un engagement pour le théâtre de Lyon. De retour à Paris, il reparut à la Comédie-Française le 19 juin 1779 et joua avec succès Oreste, d'*Iphigénie en Tauride*. « Ponteuil, dit un critique, était grand, bien fait, avait de beaux yeux, des sourcils noirs et très-marqués. Le caractère de sa figure n'était [illegible] : un nez épaté et une grosse lèvre gâtaient le bas de son visage. Il se trouva en concurrence, pour les premiers rôles tragiques, avec Molé, Monvel et Larive, qui se disputaient la succession de Lekain. Larive triompha dans cette lutte. Molé quitta le genre tragique; Monvel abandonna la France, et Ponteuil, quoique très-bel acteur, ne se sentit pas la force de lutter longtemps contre l'opinion des femmes de la cour, que les grâces brillantes de Larive avaient généralement séduites. » Ponteuil avait un organe ferme et imposant, de la noblesse dans le maintien et dans la diction; c'était un comédien instruit, mais il était généralement froid et, lorsqu'il parvenait à s'échauffer, son jeu devenait désordonné et sans nuances. En 1780, Ponteuil se rendit à Marseille, où il obtint de grands succès. De retour à Paris en 1791, il se fit remarquer parmi les plus ardents révolutionnaires et n'en sauva pas moins la vie à plusieurs personnes gravement compromises; aussi ne fut-il [illegible] après le 9 thermidor. La loterie ayant été rétablie en 1798, il obtint une place dans l'administration et en devint secrétaire général en 1804. Outre une espèce d'héroïde en vers, *Henriette de Berville à Sévigny* (1775, in-8°), on lui doit deux comédies en prose qui ne manquent pas de mérite : *l'Heure des frères* ou *l'Incertitude maternelle*, en deux actes, jouée au théâtre Feydeau (1791), et l'*Hôtel prussien*, en cinq actes, représentée au même théâtre (1791). — Sa femme, Mlle LEMOYNE, née vers 1760, morte vers 1825, était douée d'une figure charmante, d'un regard enchanteur, d'une taille pleine de grâce et de noblesse, et d'une voix [illegible] au Concert spirituel à Paris, puis suivit son mari en province et joua avec succès à Marseille, de 1781 à 1791, les rôles d'amoureuses et de princesses dans le grand opéra et les rôles de [illegible]. En 1791, [illegible] à Paris [illegible] l'Académie de musique, elle se vit bientôt [illegible] ses cheveux et quitta, en 1801, l'Opéra pour gérer un bureau de loterie.

PONTEVEDRA, ville d'Espagne, ch.-l. de la province de son nom, avec un petit port à l'embouchure du Lerez dans l'Atlantique, à 534 kilom. N.-O. de Madrid; 4,500 hab. [illegible] articles [illegible] Cette petite ville, bâtie sur un [illegible] s'étend au loin sur la mer, est bien bâtie, composée de rues régulières et assez propres.

PONTEVEDRA (PROVINCE DE), division administrative de l'Espagne. Elle est baignée à l'O. par l'Atlantique, limitée au N. par la province de Corogne, à l'E. par celles de Lugo et d'Orense, dont la séparent les monts Faro, et au S. par la province portugaise de Minho. Elle mesure 105 kilom. du N. au S. et 58 kilom. de l'O. à l'E.; 420,000 hab. Ch.-l., Pontevedra; villes principales : Cambados, Caniza, Vigo. Au point de vue administratif, elle est divisée en onze juridictions civiles.

PONTEVEDRA (baie de), petit golfe formé par l'Atlantique, sur la côte N.-O. de l'Espagne, dans la province du même nom, entre la pointe Saint-Vincent et celle de la Lanzada; il présente une largeur de 13 kilom. à son entrée et s'enfonce dans les terres à une profondeur de 22 kilom. A l'entrée, on rencontre l'île d'Ons et, sur les côtes, les petits ports de Porto-Novo, Combarro et Pontevedra.

PONTEVÈS (Jean DE), comte DE CARCES, général français, né à Flassans, près de Brignole, en 1512, mort en 1582. Lorsque Charles-Quint envahit la Provence en 1536, il résolut de lui couper les vivres en mettant le feu à ses blés, à ses fourrages et en engageant les Provençaux à imiter son exemple. Peu après, en effet, l'armée impériale était forcée de battre en retraite. Ayant obtenu le commandement d'un corps de troupes, il s'empara de Queyras, se distingua à la bataille de Cérisoles, puis fut mis à la tête d'une flotte, avec laquelle il prit le fort de Palamos et remporta près du pont de Villefranche, en 1551, une victoire complète sur la flotte de Doria. En 1556, il fut nommé lieutenant général et grand sénéchal de Provence. Bien que zélé catholique, il refusa d'obéir aux ordres de la cour, relativement au massacre des protestants pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, et déclara qu'il servait le roi en qualité de soldat, et non de bourreau. En 1576, le maréchal de Retz, gouverneur de la Provence, ayant montré une certaine partialité en faveur des protestants, les catholiques prirent pour chef Pontevès, et, pendant plusieurs années, la contrée fut profondément troublée par les deux factions rivales. A la suite d'un voyage de Catherine de Médicis en Provence, les deux partis conclurent un accord, et Pontevès fit tous ses efforts pour maintenir la tranquillité. — Son frère, Durand DE PONTEVÈS, devint premier consul d'Aix en 1562, se prêta au massacre des protestants lors de la Saint-Barthélemy, fut quelque temps après chassé d'Aix par ces derniers et se vit assiégé dans Bajols, d'où il parvint à s'enfuir après avoir perdu un grand nombre d'hommes. — Le fils du comte Jean, Gaspard DE PONTEVÈS, né à Marseille en 1567, mort à Avignon en 1636, se prononça en faveur de la Ligue après l'assassinat de Henri III, puis se rallia à Henri IV, qui le nomma, en retour, grand sénéchal et lieutenant général de Provence. Sa soumission entraîna celle de la grande majorité des catholiques de cette province.

PONTEVÈS-GIEN (Henri-Jean-Baptiste, comte DE), marin français, de la famille des précédents, né vers 1740, mort à la Martinique en 1790. De bonne heure il entra dans la marine, se signala par son intrépidité en plusieurs rencontres avec les Anglais, reçut le commandement de la frégate la *Résolue*, et devint major général de la marine à Brest. En 1779, il reçut du comte de Vaudreuil le commandement d'une escadre, avec ordre d'aller détruire les établissements anglais de la Gambie et de Sierra-Leone. Après avoir pris le fort James, il pilla tous les comptoirs anglais sur les deux rives de la Gambie, s'empara du fort de l'île de Tasso, détruisit l'établissement de l'île de Bense-Island, le fort d'Apollonie, celui de Succondée, etc., prit dans cette campagne 14 bâtiments, 96 pièces de canon et fit de nombreux prisonniers. Nommé, au retour de cette expédition, commandant de la station des îles du Vent, Pontevès-Gien mourut dans l'exercice de son commandement à la Martinique, d'une fièvre épidémique.

PONTEVÈS (Jean-Baptiste-Edmond, comte DE), général français, né à Marseille en 1805, mort devant Sébastopol en 1855. Elève de l'Ecole de La Flèche, puis de celle de Saint-Cyr, il devint sous-lieutenant en 1824 et servit dans la garde royale. Sous le règne de Louis-Philippe, Pontevès fit de nombreuses campagnes en Afrique et parvint au grade de lieutenant-colonel. En 1849, il fit la campagne d'Italie, prit part au siége de Rome et fut alors promu colonel. Pontevès était général de brigade depuis 1852 lorsqu'il fut envoyé en Crimée en 1855. Blessé à diverses reprises dans les combats qui eurent lieu devant Sébastopol, il tomba frappé à mort le 8 septembre 1855, en attaquant, à la tête d'une colonne, le redan du Carénage.

PONTEVICO, bourg du royaume d'Italie, province de Brescia, district et mandement de Verolanuova; 6,224 hab.

PONTGIBAUD, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Riom, sur une coulée de lave, au bord de la Sioule; pop. aggl., 1,142 hab. — pop. tot., 1,192 hab. Source d'eau minérale froide; exploitation de mines de plomb argentifère. Ruines importantes d'un ancien château fort, l'un des mieux conservés de l'Auvergne; restes d'un camp retranché en pierres sèches.

PONTHIEU, en latin *Ponticus Pagus*, *Ponticum*, ancien pays de France, compris dans le gouvernement de Picardie. Il était limité au N. par la rivière de Canche, qui le séparait du Boulonais; à l'O., il était baigné par l'Océan, et au S. la rivière de Bresle le séparait de la Normandie, tandis que l'Artois et le bailliage d'Amiens le bornaient à l'E. Il mesurait 65 kilom. du S. au N., et 45 kilom. de l'E. à l'O. Ce pays, qui tirait son nom du grand nombre de ponts qu'on y rencontrait, à cause de l'abondance des eaux et des marécages, était traversé du S.-E. au N.-O. par la Somme, qui le divisait en Ponthieu septentrional et Ponthieu méridional. La première de ces parties formait le Ponthieu proprement dit, qui s'étendait entre la Somme et la Canche; l'autre, située entre la Somme et la Bresle, portait le nom de *Vimeu* et faisait autrefois partie de la Neustrie. Les principales villes du Ponthieu étaient : Abbeville, capitale du pays; Montreuil, Rue, Saint-Riquier, Crécy, Le Crotoy; la principale ville du Vimeu était Saint-Valery. La plus grande partie du Ponthieu appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de Saint-Riquier et à d'autres monastères. Il fut ensuite gouverné par des comtes, qui se rendirent indépendants et héréditaires vers la fin du Xe siècle. Au commencement du XIIe siècle, ce pays passa à la maison d'Alençon. Guillaume III, comte de cette maison, épousa en 1195 Alix de France, sœur de Philippe-Auguste; de cette union naquit Marie, qui fut mariée en 1208 à Simon de Dammartin, comte d'Aumale, puis, en 1240, à Matthieu de Montmorency. La fille de Marie, Jeanne, épousa le roi de Castille Ferdinand III, qui laissa à sa mort le Ponthieu à sa fille Eléonore, laquelle devint la femme d'Edouard Ier, roi d'Angleterre. En 1380, Philippe de Valois confisqua le Ponthieu sur Edouard III d'Angleterre et le réunit à la couronne de France; mais ce pays fut rendu à l'Angleterre par le traité de Brétigny. Occupé par Charles V en 1369, il fut repris par les Anglais en 1417 et réuni de nouveau à la France par Louis XI en 1477. En 1583, le Ponthieu fut donné à Diane, sœur naturelle de Henri III, et, en 1619, à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, dont la petite-fille, Marie-Françoise, le laissa à la couronne en 1690.

PONTHIEU (Adèle ou Adélaïde, comtesse DE), dame française qui vivait au XIIIe siècle, du temps de saint Louis. Elle eut une existence des plus romanesques. Injustement accusée par son père et chassée par lui, elle se maria, fut enlevée à son mari, vendue à un soudan, puis elle revint en France, où elle fut triomphalement accueillie. Le commandeur de Vignancourt a écrit la vie d'Adèle de Ponthieu (1723). De La Place a fait des aventures de cette héroïne le sujet d'une tragédie, jouée en 1757, et de Saint-Marc celui d'un grand opéra, représenté en 1772.

PONTHIÈVE s. f. (pon-tiè-ve — de *Ponthieu*, n. p.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant des espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

PONTIA, nom ancien de PONZA.

PONTIAC, chef indien qui lutta avec énergie contre les Anglais dans le Canada, mort en 1765. Il fut l'allié des Français et, à la tête des Otawas, il combattit avec les soldats de Montcalm. Lorsque le Canada fut tombé au pouvoir des Anglais, Pontiac organisa une sorte de confédération entre les Otawas, les Ojibbewas et les Pottawattamies, trois tribus influentes du Canada, et s'en fit reconnaître le chef. Ses envoyés partirent dans toutes les directions, portant à toutes les tribus indiennes qui peuplaient les bords de l'Ohio et de ses affluents la ceinture de *wampum*, secret appel aux armes, et le tomahawk teint en rouge, symbole de guerre. Partout ils furent écoutés avec approbation; partout les chefs prirent la ceinture, relevèrent le tomahawk et s'engagèrent à se jeter « dans les sentiers de la guerre. » Le 27 avril 1763, une nombreuse assemblée de guerriers indiens fut tenue sur les bords de la petite rivière Ecorces, à peu de distance de Détroit. Pontiac les harangua, les exhorta à reprendre les coutumes de leurs ancêtres, à chasser les faces pâles, et leur exposa son plan d'attaque contre les Anglais. Il résolut d'abord de s'emparer par surprise de la forteresse de Détroit; mais, prévenu par une jeune Indienne, sa maîtresse, le major Gladwyn, commandant du fort, déjoua les ruses des Peaux-Rouges. Il fallut alors employer la force; Pontiac mit le siége devant Détroit. En même temps, l'insurrection éclatait de toutes parts; les forts de Sandusky, de Saint-Joseph, de Michillimackinac, de Miami, de Presqu'île tombèrent aux mains des Indiens, et tous les Anglais furent égorgés sans merci. Les assiégés de Détroit ayant fait une sortie furent battus et taillés en pièces. Cette victoire eut parmi les tribus indiennes un énorme retentissement et amena de tous côtés à Pontiac de nouveaux soldats. Par malheur pour Pontiac, les Français refusèrent de lui donner leur appui. Il avait persuadé à tous les Indiens que le roi de France envoyait une armée pour leur prêter main-forte; mais le commandant français de l'Illinois, Neyon, démentit formellement ce bruit et exhorta les Peaux-Rouges à cesser les hostilités contre les Anglais. Abandonné, à cette nouvelle, par la plupart de ses guerriers, Pontiac dut lever le siége de Détroit. Au printemps de 1764, les Anglais parvinrent à pacifier une grande partie du pays. Seul, Pontiac résistait toujours, à la tête d'une poignée d'hommes déterminés. Il se jeta dans l'Illinois, rallia à lui les quatre tribus de cette contrée et somma le gouverneur français Saint-Ange de lui fournir des munitions, des armes et d'entrer dans la coalition contre la domination anglaise. Saint-Ange ayant répondu d'une façon évasive, Pontiac envoya des émissaires à la Nouvelle-Orléans pour solliciter du gouverneur général de la colonie française, Aubry, l'assistance que lui refusait son subordonné. La réponse d'Aubry fut embarrassée; les chefs indiens partirent désespérés. Pontiac essaya encore de continuer la lutte; mais, au bout de quelque temps, il comprit qu'il tentait l'impossible et fit la paix avec les Anglais. Il tint scrupuleusement ses promesses; mais les Anglais, qui se défiaient toujours de lui, soudoyèrent des assassins. Un jour de fête, comme Pontiac, enivré de whiskey, dormait seul dans la forêt, un Illinois lui fendit le crâne d'un coup de tomahawk.

PONTIANA ou **PONTIANAK**, ville capitale de l'Etat de son nom, dans l'île de Bornéo, sur le principal des bras que forme la Pontiana pour se jeter dans la mer de Chine, près de son embouchure. Elle est aussi le ch.-l. des établissements hollandais sur cette côte. Commerce important avec la Chine. On en exporte des diamants, de la poudre d'or, du poivre et des nids d'oiseaux; on y importe toute sorte de marchandises, et principalement de l'opium. Quoiqu'on en exporte des diamants, ce n'est pas près de cette ville que sont situées les mines d'où on les tire.

PONTIANA, Etat de l'île de Bornéo. Il est baigné à l'O. par la mer de Chine. Sa côte forme la partie moyenne de la côte occidentale de l'île et présente l'embouchure de la Pontiana. Il est gouverné par un sultan tributaire des Hollandais. En 1818, ils se sont introduits dans la capitale, sous prétexte de réprimer une rébellion des Chinois contre le sultan, et depuis ils se sont presque rendus maîtres de la contrée, où ils ont formé un établissement.

PONTIANA ou **PONTIANAK**, fleuve de l'île Bornéo. Il prend sa source dans l'intérieur, coule généralement au S.-O., et, après avoir traversé l'Etat de son nom, se jette dans la mer de Chine par plusieurs bras, dont le principal passe à Pontiana; l'embouchure de celui-ci se trouve par 0° 0' 30'' de latit. N. et par 106° 59' 45'' de longit. E. Cours, 860 kilom.

PONTIANE s. f. (pon-si-a-ne). Bot. Un des anciens noms du tabac.

PONTIAS s. m. (pon-ti-ass — rad. *pont*, à cause du pont qui avoisine la ville de Nyons). Surnom des habitants de la ville de Nyons. ‖ Vent qui souffle dans les environs de la même ville.

— **Encycl.** Nous croyons que le sobriquet de *Pontias* vient de ce qu'il existait, de toute antiquité, sur le territoire de Nyons, un pont sans doute bâti par les Romains et qu'a remplacé le pont actuel, construit dans la dernière moitié du XIVe siècle et les premières années du XVe. Nyons est le seul point où l'on ait pu bâtir un pont sur l'Eygues, cette rivière y étant profondément encaissée, tandis qu'au-dessous elle se répand dans la plaine où elle atteint parfois une largeur de plus de 1 kilomètre. L'établissement de ce pont nous donnerait aussi l'origine du nom de *pontias* donné au vent particulier à la ville de Nyons : ce serait le vent de *Pontias* (*Ponticus*, surnom de la ville de Nyons, *la ville qui possède un pont*).

Le vent qui porte le nom de *pontias* sort des montagnes contre lesquelles la ville de Nyons est appuyée au nord. Une croyance populaire veut qu'il sorte d'un vaste trou naturel ou ouverture pratiquée dans la partie la plus élevée du Devez, montagne située au nord de Nyons. Ce vent présente des phénomènes singuliers : on ne commence à le sentir qu'au-dessous du col d'Aubenas, à 1 kilomètre au-dessus de Nyons. Suivant les saisons, il est fort ou faible; l'hiver, il souffle violemment jusqu'à 12 ou 16 kilomètres au-dessous de Nyons, quelquefois même il suit la rivière d'Eygues jusqu'au Rhône; en été, par un temps chaud, il ne parcourt pas plus de 4 kilomètres; parfois il ne passe pas plus avant que le jeu de mail, qui est à 200 pas tout au plus de la ville. Il arrive même, quand le temps est beau, qu'il ne souffle pas du tout. Le *pontias* se lève, en hiver, chaque soir vers neuf heures et souffle jusqu'à neuf ou dix heures du matin; en été, c'est de trois ou quatre heures du matin à huit heures seulement qu'il se fait sentir. Il est excessivement froid, et c'est à lui que la ville de Nyons doit sa température exceptionnelle et la salubrité de son air. Lorsqu'il arrive que le *pontias* ne souffle pas,

comme dans les années 1639 et 1640, c'est un pronostic presque certain de contagion. On prétend que les oliviers qui sont exposés au souffle du *pontias* rendent une huile d'une qualité supérieure.

PONTICELLI, bourg du royaume d'Italie, province et district de Naples, mandement de Barra; 5,764 hab.

PONTICELLO s. m. (pon-ti-tchèl-lo — mot ital. qui signif. *chevalet*, et qui est un dimin. de *ponte*, pont). Mus. *Su l' ponticello*, Près du chevalet, Se dit pour indiquer qu'un trait de violon, de violoncelle ou de basse doit être exécuté en attaquant les cordes près du chevalet.

PONTICULE s. m. (pon-ti-ku-le — du lat. *ponticulus*, diminut. de *pons, pontis*, pont). Antiq. rom. Petit pont, nom donné particulièrement au pont des suffrages. ‖ V. PONT.

PONTICUM, nom latin du PONTHIEU.

PONTIDA, bourg du royaume d'Italie, province et district de Bergame, mandement de Caprino; 2,269 hab.

PONTIE s. m. (pon-si — du gr. *pontos*, mer). Crust. Genre de crustacés copépodes, type de la famille des pontiens, très-voisin des cyclopes, et comprenant trois espèces, dont le type vit sur les côtes de Bretagne.

PONTIEN, IENNE adj. (pon-ti-ain, è-ne — rad. *pontie*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au pontie.

— s. m. pl. Famille de crustacés copépodes, ayant pour type le genre pontie.

PONTIEN (saint), pape, né à Rome, mort dans l'île Tavolato, près de l'île de Sardaigne, en 235. Il parvint au souverain pontificat sous le règne d'Alexandre Sévère en 230, après la mort d'Urbain Ier. Pendant la persécution ordonnée par Maximin, Pontien fut exilé dans l'île de Tavolato, où il mourut dans la misère. On lui a attribué deux *Epîtres*, qui sont d'une époque postérieure.

PONTIER s. m. (pon-tié — rad. *pont*). Celui qui est chargé de la manœuvre d'un pont tournant.

PONTIER (Gédéon), théologien français, né près d'Alais (Languedoc), mort à Paris en 1709. Il abandonna le protestantisme pour se faire catholique, entra dans les ordres et devint protonotaire apostolique. Pontier était l'ami du président Cousin. C'est lui que La Bruyère a peint dans ses *Caractères* sous le nom de **Dioscore**. On lui doit : le *Cabinet* ou la *Bibliothèque des grands* (1680-1689, 3 vol. in-12); les *Questions de la princesse Henriette de La Guiche, duchesse d'Angoulême et comtesse d'Alais, sur toutes sortes de sujets* (1687); *Lettre de Saulx, premier évêque d'Alais* (1696, in-12); des lettres, harangues, etc.

PONTIER (Pierre), chirurgien français, né à Aix (Provence) en 1711, mort dans la même ville en 1789. Après avoir été chirurgien aide-major dans un régiment, il devint agrégé au collége de chirurgie d'Aix (1739), puis démonstrateur et professeur d'anatomie, syndic du collége de chirurgie (1749), lieutenant du premier chirurgien du roi (1742) et fit les premiers frais d'établissement d'une école de chirurgie fondée en 1768. Pontier acquit de son temps une réputation extraordinaire comme habile praticien. Il excellait surtout dans l'art des accouchements. On lui doit un *Mémoire sur les différentes espèces de remèdes résolutifs et sur leur usage dans les différentes maladies chirurgicales*, couronné, en 1743, par l'Académie de chirurgie de Paris et inséré dans le recueil de cette société.

PONTIER (Augustin), médecin et bibliographe français, fils du précédent, né à Aix en 1756, mort à Marseille en 1833. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1775, mais abandonna bientôt la pratique de son art pour se faire imprimeur et libraire. Pontier avait la passion des livres. Il publia à un très-petit nombre d'exemplaires les *Mystères*, calqués avec un soin minutieux sur les anciennes éditions; édita l'*Historien sincère* (1830), poëme provençal inédit de Jean de Cabanes; continua la *Collection des pièces piquantes et facétieuses* de Pierre-Siméon Caron, etc. Il était membre de l'Académie d'Aix, dont les mémoires contiennent plusieurs notices de lui, notamment des *Notices sur quelques poëtes provençaux des trois derniers siècles*. — Son frère, Pierre-Henri PONTIER, né à Aix, mort dans la même ville en 1827, devint inspecteur des forêts et s'occupa beaucoup de chimie dans ses applications à l'agriculture. On lui doit la découverte du chromate de fer, près de Grassin (Var). Il était membre de l'Académie d'Aix et publia dans le recueil de cette société plusieurs mémoires. Pontier a fait paraître séparément des *Instructions pour les gardes forestiers* (Aix, 1810, in-12) et un *Mémoire sur la connaissance des terres* (Aix, 1826).

PONTIFE s. m. (pon-ti-fe — lat. *pontifex*, mot qui désignait dans l'origine celui qui faisait les ponts, le principal magistrat, le chef du peuple. Cette dernière acception a amené celle de prêtre, parce que le chef du peuple réunissait alors les pouvoirs civil et religieux. *Pontifex* est donc formé de *pons, pontis*, pont, et du suffixe *fex*, qui fait, dérivé de *facio*, faire. Toutefois, on a contesté l'explication que nous venons de donner de ce mot. Selon quelques-uns, les premiers pontifes étaient ainsi nommés parce que *faciebant in ponte*, ils sacrifiaient sur le pont Sublicius). Hist. relig. Grand dignitaire ecclésiastique ayant juridiction et autorité : *Chez les Hébreux, on ne désignait sous le nom de* PONTIFE *que le grand prêtre. Il y avait à Rome un collége de* PONTIFES. (Acad.) *Jésus-Christ est un* PONTIFE *éternel, qui s'offre lui-même pour son peuple*. (Mass.) *Les oreilles du peuple sont plus pures, plus saintes que les cœurs des* PONTIFES. (St Hilaire.) ‖ *Souverain pontife*, Pape, chef de la religion catholique : *Il est certain que le* SOUVERAIN PONTIFE *peut errer, même dans les choses qui regardent la foi*. (Adrien VI.) ‖ *Hospitalier pontife, Frère pontife* ou simplement *Pontife*, Membre d'un ordre de frères hospitaliers qui s'associaient pour construire des ponts.

— Antiq. rom. *Grand pontife*, Chef du collége des pontifes de Rome, institué par Numa. ‖ *Pontifes majeurs*, Quatre ou cinq pontifes institués d'abord, mais dont le nombre fut doublé lorsque les plébéiens furent admis à cette charge, et porté à seize par Sylla. ‖ *Pontifes mineurs*, Ceux qui servaient comme d'acolytes et de secrétaires aux pontifes majeurs. ‖ *Annales des pontifes*, Histoire romaine écrite par les membres du collége des pontifes, et conservée dans le temple de Jupiter, au Capitole.

— **Encycl.** Hist. relig. Les expressions *pontife* et *pontificat* sont d'origine romaine et n'ont point d'analogues dans les langues étrangères à la langue latine. On croit que ce titre fut donné à Rome à certains ministres des dieux, parce qu'ils étaient chargés de l'entretien du pont de bois Sublicius jeté sur le Tibre, dans le voisinage du temple où ils se réunissaient; et c'est cette origine supposée qui fit donner, au moyen âge, le nom de *pontifes* à certains moines qui veillaient à ce que les pèlerins pussent traverser les rivières. D'autres pensent que, le collége des *pontifes* étant voué au culte des grands dieux (il y avait chez les anciens des dieux généraux en quelque sorte et des dieux particuliers), *pontifex* et *pontificatus* dériveraient de *potentes*, puissants, parce que les dieux des *pontifes* étaient supérieurs aux autres dieux. Quoi qu'il en soit de l'origine du mot, il y a eu des *pontifes* et des *pontificats* dans les divers cultes, et nous considérerons, dans cet article, ces charges religieuses chez les Romains, chez les Juifs et chez les chrétiens.

— *Les pontifes chez les Romains*. Au dire de saint Augustin, ils furent institués par Numa. « Ils formaient, dit Ch. Dézobry (*Rome au siècle d'Auguste*, t. II), un collége chargé de juger les différends des particuliers, des magistrats et des ministres des dieux, touchant les matières religieuses; de faire des lois sur les cérémonies sacrées qui n'étaient ni écrites ni passées en usage, jugeant de celles qui méritaient d'être pratiquées et ensuite inscrites au nombre des lois. Numa les investit aussi du pouvoir d'inspecter tous les magistrats et toutes les dignités donnant droit d'exercer les fonctions du culte divin et de veiller à ce qu'il ne se commît point de fautes contre les lois sacrées. Ils étaient de plus obligés de porter à la connaissance du peuple les cérémonies du culte des dieux et des génies, de publier au commencement de chaque mois l'époque juste des ides et de montrer à ceux qui en avaient besoin les droits, usages et coutumes des funérailles. Ils jugeaient et punissaient eux-mêmes toute rébellion à leurs ordres. » Ils remplissaient à peu près les mêmes fonctions que les druides parmi les Gaulois.

Il n'y eut dans les premiers temps que quatre *pontifes*, choisis dans l'ordre des patriciens. Plus tard, vers 452, on en doubla le nombre en adjoignant quatre plébéiens aux quatre *pontifes* patriciens. Sylla, pendant sa dictature, porta le chiffre des *pontifes* à seize, dont huit patriciens et huit plébéiens. Le chef du collége des *pontifes* prit le titre de *grand pontife* (*pontifex maximus*).

Le grand *pontife*, dont les fonctions existaient avant le titre, avait l'intendance des sacrifices consignés et transcrits : « Il déterminait, dit Ch. Dézobry, le jour, le temple où ils se feraient, le choix des victimes et la somme que l'on emploierait. Les sacrifices célébrés dans l'intérieur des familles furent eux-mêmes soumis à sa juridiction. Le législateur voulut par là ménager au peuple un guide sûr, auquel il pût avoir recours dans l'occasion, et prévenir en même temps l'altération du culte, soit par l'omission des rites nationaux, soit par l'introduction des rites étrangers. On consultait aussi ce *pontife* sur tous les prodiges, quels qu'ils fussent, et il déclarait ceux qu'il fallait négliger et ceux qui méritaient expiation. » Vers la fin de la république, l'explication des prodiges fut enlevée au grand *pontife* et attribuée aux augures et aux aruspices; mais il resta l'arbitre suprême et le régulateur des cérémonies du culte. Il faisait lui-même les sacrifices d'une grande importance, présidait à l'accomplissement des vœux où l'Etat était intéressé. Au besoin, il les interdisait. Les ministres de la religion, quels que fussent leur nom et leurs fonctions, l'avaient pour chef; il choisissait aussi les vestales et donnait l'investiture de tous les sacerdoces.

Que l'on pèse bien ce qui précède, et l'on découvrira tout de suite les rapports qui existent entre les attributions du grand *pontife* de la Rome païenne et celles du souverain *pontife* des premiers siècles du christianisme. Ce dernier est le successeur de l'autre; il a hérité du nom, des fonctions, du pouvoir, des honneurs, des avantages matériels : on n'a fait que changer l'objet du culte.

Dans les temps primitifs, le *pontifex maximus* n'avait pas le droit de porter les armes, et cela se conçoit : il avait des fonctions actives et n'aurait pu suivre l'armée sans les négliger. Sur le déclin de la république, à l'époque des guerres civiles et des grandes ambitions, le pontificat ayant fini par ne plus exclure l'exercice des grandes magistratures, le grand *pontife*, les trois quarts du temps, déléguait ses pouvoirs et s'occupait de toute autre chose que de l'administration du culte. Licinius Crassus, obligé, en qualité de consul, d'aller faire la guerre en Asie, viola le premier la loi sacrée de la résidence et s'y fit autoriser par le sénat. Bientôt Lepidus et J. César exercèrent le souverain pontificat sans s'inquiéter des vieilles lois républicaines concernant la résidence. Pourtant, les autres membres du collége des *pontifes* continuèrent d'être dispensés du service militaire et ils recevaient de larges émoluments.

Après la fondation du collége des *pontifes* par Numa, le grand *pontife*, chef de ce collége, était patricien. Les plébéiens ne parvinrent à cette dignité que dans le cours du ve siècle de Rome. Le grand *pontife* était élu par les membres du collége des *pontifes*, ce conclave des Romains. Néanmoins, en 649 de Rome, une loi, proposée par le tribun Cn. Domitius, établit que dix-sept des trente-cinq tribus romaines, choisies par le sort, éliraient le grand *pontife* et qu'il entrerait légalement en charge quand son élection serait ratifiée par deux membres du collége. La loi de Cn. Domitius, abrogée par Sylla, puis rétablie et abrogée de nouveau, prévalut enfin. La charge de grand *pontife* était inamovible et conférait le rang de sénateur. Le dignitaire de cette charge était de plus inviolable, c'est-à-dire ne pouvait être jugé par aucun tribunal; les membres du collége des *pontifes* jouissaient aussi de cette prérogative. Les *pontifes* étaient vêtus de la toge prétexte, devenue plus tard une soutane, et avaient pour coiffure un bonnet de laine de forme conique nommé *tutulus;* c'est le fameux éteignoir que l'on sait.

A partir d'Auguste, la dignité de grand *pontife* fut réservée à l'empereur et rentra ainsi dans l'esprit de son institution, car Romulus avait voulu réserver aux rois de Rome la fonction de chef du collége des *pontifes*, et Numa n'avait pas négligé de l'exercer. C'était de la part des Césars un calcul habile : ils se réservaient ainsi le droit de faire parler les dieux, d'agir sur l'imagination des Romains, en présidant à leurs croyances. Partout le chef de la religion a toujours exercé une autorité immense, et il en fut de même chez les Romains, qui étaient un peuple très-religieux, comme tous les peuples de l'antiquité. Les empereurs comprirent si bien l'importance de la charge de grand *pontife*, que, après le triomphe officiel du christianisme, les premiers empereurs chrétiens demeurèrent grands *pontifes* de l'ancien culte. Cela tendrait à démontrer qu'il y eut plus de politique que de foi dans leur conversion.

Le collége des *pontifes* et le grand pontificat disparurent momentanément durant les orages du ve et du vie siècle; mais si le polythéisme succomba, le catholicisme reprit, pour l'arranger à son usage, la forte hiérarchie sacerdotale des vieux Romains. Au lieu d'un grand *pontife* païen et d'un collége des *pontifes* païens, on eut un souverain *pontife* chrétien et un collége de *pontifes* qui fut bientôt le collége des cardinaux.

— *Les pontifes chez les Juifs*. Dans les cultes organisés politiquement, plus encore que dans les autres, il y eut une hiérarchie et les degrés supérieurs de cette hiérarchie furent des pontificats, quel qu'ait été le nom par lequel on les désignait. Chez les Juifs, le sacerdoce était encore plus fortement organisé que chez les Romains; mais ce furent les chrétiens qui donnèrent postérieurement le titre de souverain *pontife* au chef de ce sacerdoce judaïque, puisque ce titre, tout romain, comme nous venons de le voir, était inconnu en Orient. Mais la chose n'en existait pas moins et il y avait, chez les Juifs, un souverain *pontife* qu'ils appelaient le *grand prêtre* ou le *grand sacrificateur* et qui remplissait des fonctions analogues à celles des grands prêtres de toutes les religions. Il était le chef du culte, et les autres lévites lui étaient soumis. Aaron, frère de Moïse, fut le premier revêtu de cette dignité; ses descendants lui succédèrent. La série de ces *pontifes* a duré 1,600 ans, depuis Aaron jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. Au retour de la captivité de Babylone, leur autorité était devenue temporelle autant que religieuse et le titre de grand sacrificateur équivalut à celui de chef suprême des tribus juives. Mais, après la conquête romaine, leur pouvoir, purement religieux, fut subordonné à celui des rois, tétrarques ou proconsuls nommés pour administrer la province.

— *Les pontifes chez les chrétiens*. Les premiers chrétiens n'avaient ni sacerdoce ni pontificat; tout au plus distinguait-on parmi eux des fidèles et des missionnaires. Un tel état de choses, purement démocratique, convient à une secte, mais ne saurait convenir à une religion constituée. Dans un culte organisé, comme dans une société civile, il faut un gouvernement. Quand le christianisme triomphant se vit à la tête des croyances en Occident, il chercha naturellement à s'organiser et, trouvant dans les anciens cultes des Romains et des Juifs des exemples d'organisation supérieure, il se les appropria. Ses hauts dignitaires furent des *pontifes*, et leurs fonctions des pontificats. Aujourd'hui encore, dans l'Eglise catholique, la liturgie donne le nom de *pontife* aux prélats en général.

L'institution des *pontifes* ou évêques a précédé celle du souverain *pontife*, qui ne fut d'abord que l'un d'entre eux. Les patriarcats ou chefs-lieux de grandes provinces ecclésiastiques ont aussi précédé l'établissement du souverain pontificat. Avant d'être souverain *pontife*, l'évêque de Rome fut patriarche. On trouve des patriarches dès le IIe siècle; mais il ne put y avoir de souverain *pontife* dans l'Eglise catholique avant la fin du IVe siècle, puisque les Césars détinrent encore le titre quand ils furent chrétiens et que l'empereur Gratien fut le premier qui s'en dépouilla. On ignore en quelle année les évêques de Rome le ramassèrent dans la défroque du paganisme. Ce fut sans doute après l'abolition officielle de l'ancien culte, c'est-à-dire sous Justinien, au VIe siècle.

Ce titre n'emporta d'abord aucune juridiction réelle, ni au temporel ni au spirituel. Il ne devint effectif que le jour où les idées chrétiennes, après avoir pénétré dans les consciences, pénétrèrent dans les mœurs et permirent de considérer comme légitime la suprématie du pouvoir spirituel, même dans les affaires du dehors, dans le for extérieur comme disent les canonistes. « Plus le chrétien, dit un écrivain moderne, est pénétré de vénération pour la grâce que Dieu lui a témoignée dans la rédemption du monde, plus il admet que le royaume visible de Jésus-Christ est inséparablement uni au royaume invisible; plus est profonde l'humilité avec laquelle il écoute toutes les communications des mystères divins, plus aussi il exigera de ceux qui doivent en être les distributeurs, plus il voudra trouver de dignité dans ceux qui doivent remplacer Jésus-Christ comme messagers; et si, parmi ces hommes, il existe une hiérarchie, ces exigences augmenteront avec le rang visible que chaque membre visible de cette hiérarchie occupera dans l'Eglise. » Ces idées, qui traduisent un état social dont il est difficile de juger aujourd'hui, se firent jour lentement à travers les consciences dans la première moitié du moyen âge. L'établissement du régime féodal en consolida l'empire. Charlemagne avait déjà sanctionné la situation, en accordant au souverain *pontife* une souveraineté temporelle. Les croisades, une foule de causes, et parmi elles surtout le monopole du savoir que l'Eglise catholique s'était arrogé, placèrent les évêques (*pontifes*) et le souverain *pontife*, leur chef, à une telle hauteur au-dessus des autres hommes, que tout ce qui était temporel fut considéré comme un appendice naturel du pouvoir spirituel, et le souverain pontificat regardé comme une domination légitime sur la terre et ses habitants.

— Bibliogr. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste* (t. II); Albert de Broglie, *l'Eglise et l'empire romain au IVe siècle* (*passim*); Voltaire, *Essai sur les mœurs, etc.*

— Hist. relig. *Frères pontifes*, appelés aussi *pontifices* et *pontistes*. V. FRÈRES PONTIFES.

Pontifes (LIVRES DES). Les *Livres des pontifes* furent une des sources de l'histoire à Rome. Les Romains, en effet, se sont de très-bonne heure occupés de l'histoire et il est probable qu'ils y auraient réussi, même sans le secours de la Grèce. Les premiers ouvrages devaient avoir un caractère religieux; leur titre même nous le prouve. On les appelait *Libri* [illegible]. Mais ce n'était pas là une véritable histoire. En effet, le grand pontife se contentait d'inscrire sur un tableau que tout le monde pouvait venir consulter les événements publics dignes de quelque intérêt. Ce tableau était exposé dans sa maison, et, chaque année, on en faisait des recueils qui étaient conservés avec le plus grand soin. C'est là que Caton, Tite-Live, [illegible], tous les historiens romains, aussi bien que les poëtes comme Nævius, Ennius, Virgile et Ovide, durent puiser des renseignements. Il y avait [illegible] de ces tables [illegible]. Les renseignements qu'elles fournissaient pouvaient être quelquefois précieux, mais ils étaient le plus souvent insignifiants. Caton nous dit, en effet, qu'on s'y occupait surtout du prix du blé, des éclipses de lune et de soleil, des *faits divers*, comme nous dirions aujourd'hui, plus que de politique. Il leur reproche, en outre, d'avoir omis presque tous les grands événements. Cicéron disait qu'il leur suffisait de ne point mentir. M. Leclerc, dans son curieux mémoire sur les journaux chez les Romains, s'est occupé des *Livres des pontifes*. Lorsque Rome fut incendiée par les Gaulois, une grande partie de ces livres périrent, [illegible]. Ils ne furent donc pas tous perdus, et, d'ailleurs, il n'était pas impossible de les refaire.

PONTIFICAL, ALE adj. (pon-ti-fi-kal, a-le

— [illegible] de *pont* [illegible] pontifel. Qui [illegible] pontifical [illegible] Qui a rapport [illegible] au souverain pontife : [illegible] PONTIFICAL.

— Antiq. rom. *Collège pontifical*, Collège des pontifes. [illegible] *pontificaux*, [illegible] le grand pontife. [illegible] *Jeux pontificaux*, jeux donnés au peuple par le grand pontife, après son élection.

— s. m. Liturg. Livre qui contient les prières et l'ordre des cérémonies propres au ministère des évêques : *Le* PONTIFICAL *romain*.

— **Encycl.** Liturg. L'Église catholique donne ce nom au livre dans lequel sont contenus les prières, les rites et les cérémonies qu'observent le pape et les évêques dans l'administration des sacrements [illegible] et [illegible] des évêques et des [illegible] les autres fonctions [illegible] à leur dignité. Quelques auteurs ont dit que le *Pontifical* romain est [illegible] saint Grégoire, d'autres [illegible] au pape [illegible], qui vivait un siècle auparavant. La vérité est que le pape [illegible] le premier et que saint Grégoire le remania, en retrancha certaines parties, en modifia plusieurs, en ajouta quelques-unes; et c'est ce *Pontifical* qui est encore en usage aujourd'hui, non sans avoir subi depuis saint Grégoire divers remaniements, d'ailleurs peu importants.

PONTIFICALEMENT adv. (pon-ti-fi-ka-le-man — rad. *pontifical*). Avec les cérémonies et les habits pontificaux : *Officier* PONTIFICALEMENT.

— Fig. Avec solennité : *Le Nil*, PONTIFICALEMENT, *à jour fixe, descend et roule, s'épand, rafraîchit et féconde.* (Michelet.)

PONTIFICAT s. m. (pon-ti-fi-ka — rad. *pontife*). Dignité de pontife ou de grand pontife : *Lorsque la religion a beaucoup de ministres, il est naturel qu'ils aient un chef et que le* PONTIFICAT *soit établi.* (Montesq.)

— *Souverain pontificat* ou simplement *Pontificat*, Dignité de pape : *Aspirer au* PONTIFICAT. *Être élevé au* SOUVERAIN PONTIFICAT. ‖ Exercice du pouvoir papal : *Sous le* PONTIFICAT *de saint Grégoire le Grand. Sous le* PONTIFICAT *de Benoît XIV. Chaque* PONTIFICAT *n'est guère estimé qu'à sept ans.* (Duclos.)

— Fam. *Grand pontificat*, Grande cérémonie, solennité : *Aller faire une visite en* GRAND PONTIFICAT.

— **Encycl.** V. PONTIFE.

PONTIFICES s. m. pl. (pon-ti-fi-se). Syn. de *frères pontifes*. V. FRÈRE.

PONTIGNY, village et comm. de France (Yonne), cant. de Ligny, arrond. et à 20 kilom. N.-E. d'Auxerre, sur le Serein; 770 hab. Filature de laine; fabrication de tuiles et briques les plus renommées du département. Pontigny possédait jadis une célèbre abbaye, fondée par saint Bernard et qu'on surnommait *la deuxième fille de Clairvaux*. Cette abbaye, centre politique important au moyen âge, donna plus d'une fois asile aux archevêques de Cantorbéry pendant leur lutte contre les rois d'Angleterre. Thomas Becket s'y rendit en 1164; Étienne Langton, banni par Jean sans Terre, s'y trouva aussi en 1208 avec les principaux évêques d'Angleterre; enfin, Edme ou Edmond, en anglais *Edmund*, successeur des précédents, proscrit par Henri III, y séjourna [illegible]. Après sa mort au prieuré de Soisy, il fut rapporté dans l'église abbatiale, où il [illegible] renfermé dans un reliquaire renouvelé au XVII[e] siècle. Innocent IV canonisa, en 1247, ce prélat, dont la vie s'était [illegible] des mortifications, des prières et des luttes contre l'arbitraire. De [illegible] il ne reste de nos jours, avec [illegible] renfermant de grandes [illegible] et les vastes celliers des [illegible] abbatiale assez bien conservée. Le chœur est entouré de onze chapelles [illegible] de nombreux [illegible]. Cet édifice mesure 108 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur et 21 de [illegible] de voûte. Il a été restauré [illegible] et classé comme monument historique, à raison surtout de l'unité [illegible] de l'ancienne abbaye sont occupées aujourd'hui par une communauté de frères prêcheurs. Le 3 septembre 1874, environ trois cents Anglais, [illegible] l'évêque de Westminster [illegible] Pontigny, par le [illegible] saint Edmund, patron de Westminster.

PONTIL s. m. (pon-til). Techn. Masse de [illegible] avec laquelle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

PONTILLÉ, ÉE (pon-ti-llé, *ll* mll.) part. pass. du v. Pontiller. [illegible] PONTILLÉE.

PONTILLER v. a. ou tr. (pon-ti-llé, *ll* mll. — rad. *pontil*). Techn. Polir avec le pontil : PONTILLER *une glace*.

PONTIN (Magnus-Martin DE), médecin et littérateur suédois, né à Askeryd en 1781, mort à Stockholm en 1858. Il commença par être médecin du district de Calmar, où il introduisit la vaccine, fut ensuite médecin de la cour (1806-1809), membre de l'Académie d'agriculture (1817), secrétaire de l'Académie des sciences (1819), dont il devint, après la mort de Berzélius, l'orateur et l'oracle. Lorsque Charles-Jean XIV monta sur le trône, il rappela à la cour Pontin, qui reçut, en 1825, le titre de premier médecin du roi et fut nommé, en 1841, conseiller ordinaire. Ce savant avait été anobli en 1817 et, depuis lors, il siégea à toutes les diètes en qualité de chef de famille noble. Ce fut lui qui présida, en 1845, le congrès des naturalistes et des médecins qui se réunit à Stockholm. Indépendamment de nombreux mémoires publiés dans les recueils de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, on lui doit : *Instructions sur le choix des médicaments* (1815); *Ostergothland* (1829), recueil de poésies; *Album poétique* (1831); *Remarques sur la nature, l'art et la science en Allemagne* (1831). Ses *Œuvres* complètes ont été publiées en 1850-1853 (3 vol. in-8°).

PONTINS (marais), en latin *Palus Pomptina* ou *Pomptinæ Paludes*, vaste plaine basse et marécageuse des anciens États de l'Église, située dans la délégation de Frosinone, entre la Méditerranée à l'O. et au S., les monts Lepini au N.-O. et les plaines sèches de Cisterna et de Sermonetta au N.-E. Cette plaine marécageuse et malsaine forme un bassin de 1,300 kilomètres carrés de superficie. Le nom de Pontin ou Pomptin lui vient ou du voisinage de la mer (*pontus*) ou de la ville de Pometia (aujourd'hui *Sezze*), capitale des Volsques. Des sources abondantes et nombreuses, plusieurs petites rivières et torrents coulent dans cette plaine, en fournissant un volume d'eau important qui tend constamment à la changer en marais. Quand on procure à ces eaux un écoulement facile vers la mer, ce bassin devient une plaine fertile et salubre; mais, lorsqu'on les abandonne à elles-mêmes, elles transforment la plaine en marais pestilentiels. Dans l'antiquité, grâce à des travaux persévérants, la plaine des marais Pontins était si salubre, que vingt-trois villes florissaient là où on ne retrouve plus aujourd'hui qu'un foyer intarissable de fièvres pernicieuses. L'an 311 avant J.-C., Appius fit passer à travers ce bassin la voie célèbre qui porte son nom; mais déjà sous la république, l'an 159, on fut obligé de faire des travaux de dessèchement. Sous Auguste, la même nécessité se fit sentir et ce prince fit creuser, le long de la voie Appienne, un canal dont il est fait mention dans la cinquième satire d'Horace. Un nouveau dessèchement eut lieu sous Théodoric; mais, au moyen âge, la plaine se convertit en marais. Plusieurs papes, entre autres Martin V et surtout Pie VI, firent exécuter d'importants travaux pour dérober à la *mal' aria* toute cette contrée. Ce dernier pontife fit construire plusieurs canaux par endiguement, entre autres la Linea Pia, canal qui a pour digue septentrionale la voie Appienne. La partie submergée, qui était avant lui de 20,000 hectares, fut réduite à 2,000. L'administration du premier Empire travailla aussi, de 1810 à 1814, au dessèchement des marais Pontins; mais la chute de Napoléon I[er] arrêta ces travaux importants. On assure que tous les plans furent envoyés plus tard au pape par Louis XVIII. Cependant, malgré tous ces travaux, aujourd'hui complètement abandonnés, l'air de cette contrée n'est pas salubre et cette grande étendue de campagne n'en est pas moins un misérable désert dans lequel on ne rencontre que quelques maisons abandonnées, où on se hâte de changer de chevaux pour s'éloigner au plus vite d'un lieu où s'élevaient jadis les maisons de plaisance d'Auguste, de Pomponius Atticus, etc.

PONTIQUE adj. (pon-ti-ke). Antiq. rom. Qui appartient au Pont, aux bords du Pont.

— Mamm. *Rat pontique*, Ancien nom de l'hermine.

Pontiques (LES) ou *Lettres* écrites du Pont, recueil de poésies élégiaques d'Ovide (9-16 de l'ère moderne). Ces poésies appartiennent aux dernières années de l'auteur et furent composées durant son exil à Tomes, aujourd'hui Kustendjé. C'est une suite d'épîtres, de pétitions à ses amis pour obtenir leur intercession auprès d'Auguste. Il y déplore son état présent et rappelle avec amertume son bonheur et sa vie enviée d'autrefois. Ces élégies n'ont pas toujours autant de variété dans les choses que dans les noms de ceux à qui le poète exilé adresse successivement ses doléances et ses souvenirs. Elles ne sont pourtant pas sans intérêt; elles en ont même un assez vif, grâce aux détails familiers où se complaît l'auteur et qui jettent à chaque instant un grand jour et sur la personne d'Ovide, et sur la société romaine, et sur ces peuples barbares chez qui il était condamné à mourir.

Dans ces longues épîtres, le poète a perdu l'inspiration de ses jeunes années, et ses malheurs, il nous le dit lui-même, ont éteint son génie. La pureté de sa langue s'est même quelque peu altérée sur cette terre lointaine, et il faut presque lui donner raison quand il se plaint, en plaisantant, d'être devenu Sarmate jusque dans son style. Quoique malheureux, il court encore après l'esprit, l'antithèse, l'expression recherchée pour nous parler de ses douleurs. En dehors des petits tableaux de mœurs qui lui échappent et qui sont pour nous très-curieux, ses plaintes ont quelque chose de monotone. Ce qu'on lui pardonne encore moins, c'est d'avoir continué d'aduler Auguste et Livie qui le châtiaient si sévèrement. « Ces éloges sont si outrés, dit Voltaire, qu'ils exciteraient encore aujourd'hui l'indignation s'il les eût donnés à des princes légitimes, ses bienfaiteurs; mais il les donnait à des tyrans et à ses tyrans. On pardonne de louer un peu trop un prince qui vous caresse, mais non pas de traiter en dieu un prince qui vous persécute. »

PONTIS s. m. (pon-ti). Bot. agric. Nom donné, dans quelques provinces, aux balles ou aux menues pailles des céréales.

PONTIS (Louis DE), capitaine français, né au château de Pontis (Provence) en 1583, mort à Paris en 1670. Dès l'âge de seize ans, il entra dans la carrière des armes, se signala par sa bravoure et par sa prudence, fut nommé par Louis XIII lieutenant des gardes, capitaine, combattit dans la Guyenne, la Normandie, le Languedoc, les Pays-Bas, l'Allemagne, devint maréchal de bataille et, après plus de cinquante ans de service, il se retira à Port-Royal-des-Champs, puis à Paris, où il termina sa vie dans des exercices de piété. On a sous son nom des *Mémoires* (Paris, 1676, 2 vol. in-12), que du Fossé a rédigés d'après les récits de Pontis. Ces mémoires sont curieux, intéressants, écrits d'un style facile et naturel, mais en partie romanesques. L'auteur paraît avoir eu surtout en vue d'offrir un modèle de conduite aux officiers dans toutes les circonstances où le sort peut les placer.

PONTISARA, nom latin de PONTOISE.

PONTISTES s. m. pl. (pon-ti-ste). Syn. de *frères pontifes*. V. FRÈRE.

PONTIUS (Paul), graveur célèbre de l'école flamande, né à Anvers vers 1596, mort vers 1660 ou 1670. Ce maître a signé d'admirables œuvres; elles sont nombreuses, mais celles qui le placent à jamais parmi les plus illustres sont toutes d'après Rubens ou Van Dyck. Cette observation n'est pas indifférente, car elle doit nous donner la mesure exacte de sa valeur. Si l'on compare, en effet, à ces chefs-d'œuvre les quelques planches qu'il a gravées d'après d'autres maîtres, on reconnaît qu'il mit dans les unes un magnifique talent et seulement du métier dans les autres. Or, il serait étrange qu'un artiste fût en même temps si remarquable et si médiocre. Le mot de l'énigme, le voici. Paul Pontius, d'abord élève de Lucas Wostermann, se lia jeune encore avec Rubens. On sait avec quel soin jaloux ce dernier surveillait les reproductions de ses œuvres et combien il était désolé, sa correspondance le prouve, quand il ne pouvait pas mettre la main lui-même au travail des graveurs. La gravure, c'est l'immortalité de la gloire. Des toiles et des panneaux, il ne restera rien depuis longtemps quand les gravures perpétueront encore les œuvres disparues. Aussi Rubens était-il tout dévoué à ces conservateurs de son beau génie. Il se faisait leur ami et, pour plus de sûreté, leur collaborateur, absorbant d'ailleurs, autant qu'il le pouvait, leur talent dans la reproduction de son œuvre. Paul Pontius lui parut merveilleusement doué pour le comprendre et le traduire; il le prit avec lui, dans son atelier, dans sa maison, et l'emmena dans ses voyages en Espagne, en Angleterre, en Italie. Cette longue intimité de toutes les heures explique parfaitement l'enthousiasme du graveur pour l'illustre chef de l'école d'Anvers. En outre, les planches retouchées par Rubens sont nombreuses et dans celles mêmes dont la coloration, moins fine, moins variée, accuserait davantage le burin de Pontius, le dessin en est si puissamment original, il résume avec tant d'énergie les qualités et les défauts de Rubens, qu'on y sent encore, sinon la main, du moins les conseils du maître. Tels sont le portrait (in-fol.) du *Cardinal infant Ferdinand*, celui du *Marquis de Castel-Rodrigo*, celui de la *Marquise de Manoel et de son fils*, celui du *Comte de Cristoval* et plus de cinquante autres d'une égale splendeur. Cette observation ne s'adresse pas seulement aux planches d'après Rubens, il faut l'étendre à celles d'après Van Dyck. Van Dyck, l'élève et l'ami de Rubens, partageait toutes les idées de son maître. Autant que lui, il avait à cœur de n'être pas étranger aux gravures faites d'après ses tableaux et il y mettait la main avec une ardeur au moins égale. C'est assez dire qu'on le retrouve dans toutes les reproductions de ses œuvres signées par Pontius. Il n'existe, il est vrai, aucune preuve écrite de cette assertion qui enlève à Paul Pontius sa plus belle part de gloire. Dans la correspondance de Rubens et de Van Dyck, on ne rencontre pas de déclaration constatant qu'ils ont gravé presque totalement leurs plus belles œuvres, laissant à Pontius le soin très-modeste de pointiller, de grener, de hacher dans telle ou telle valeur les grandes places d'ombre ou de demi-teinte. Mais si cela n'est point formulé précisément, cela se voit aussi clairement que dans les gravures mêmes. Pontius n'a pris qu'une part insignifiante dans l'exécution de ces magnifiques planches, telles que le *Saint Roch*, *Thomyris faisant plonger la tête de Cyrus dans un vase de sang* et tout l'ensemble des gravures d'après Rubens et Van Dyck. S'il n'eût absolument gravé que d'après ces deux maîtres, l'incertitude serait plus grande. On pourrait lui laisser la gloire d'avoir à un degré prodigieux l'intuition de leur manière; mais, dans son voyage d'Espagne et d'Italie, il exécuta plusieurs morceaux d'importance; à Madrid, le *Tableau des lances* et des *Portraits* d'après Velazquez; à Florence et à Rome, des Carrache, des Titien, des Corrège l'occupèrent tour à tour. Il était alors, comme toujours, dans la compagnie de Rubens et rien ne pouvait s'opposer à ce qu'il eût son faire habituel, cette maestria superbe qu'on admire dans ses planches réussies. Or, toutes les gravures de cette époque, énumérées si minutieusement dans le *Manuel des amateurs de l'art* de Huber, ne sont que suffisantes; d'un métier savant, il est vrai, mais très-différentes, par les procédés et les effets, des fameuses gravures. Cette observation n'est que trop concluante et il serait difficile de n'en pas tenir compte. Paul Pontius, dans ses chefs-d'œuvre, ne fut que le pseudonyme de Rubens et de Van Dyck; dans les morceaux qui lui appartiennent en propre, il n'est plus qu'un graveur habile.

PONTIUS HERENNIUS, général samnite, qui s'illustra dans la guerre contre les Romains, mort en 291. Ce fut lui qui sut attirer les deux consuls Veturius Calvisius et Postumius Albinus et leur armée dans le défilé des Fourches-Caudines, étroit vallon du Samnium, fermé de tous côtés par des hauteurs inaccessibles, et qui les força de passer sous le joug et de jurer la paix (321 av. J.-C.). Le sénat romain, par un expédient de mauvaise foi, cassa le traité, en livrant les consuls qui l'avaient signé, et recommença la guerre. « Si vous ne voulez pas du traité, disait Pontius avec mépris, venez vous replacer dans le défilé du Caudium. » Néanmoins, quoique irrité d'un aussi misérable subterfuge, il eut la magnanimité de renvoyer les prisonniers et, contre les usages du temps, conserva la vie aux 600 otages qu'il avait reçus pour garantie. Voici comment les Romains le récompensèrent de sa générosité : vaincu à son tour, il passa sous le joug avec son armée, puis orna le triomphe de Fabius Gurgès, et fut ensuite égorgé dans sa prison (292).

PONTIVIS s. m. (pon-ti-vi). Comm. Sorte de toile assez estimée.

PONTIVUS PAGUS, nom latin du PONTHIEU.

PONTIVY, ville de France (Morbihan), ch.-l. d'arrond., à 55 kilom. de Vannes, sur le canal de Nantes à Brest, par 48° 4′ 5″ de latit. N. et 5° 18′ 15″ de longit. O.; pop. aggl., 5,136 hab. — pop. tot., 7,886 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 21 communes et 99,522 hab. Lycée national. Pontivy, qui porta sous l'Empire le nom de Napoléonville, forme en quelque sorte deux cités distinctes : celle du N., avec ses rues étroites et ses vieilles maisons; celle du S., avec ses rues larges et droites et ses maisons élégantes.

La ville de Pontivy, qui doit son origine à un monastère fondé au VII[e] siècle par saint Ivy, moine de la Grande-Bretagne, prit assez de développement au XVII[e] siècle pour être comprise dans les quarante-deux villes de Bretagne qui députaient aux états de la province. « La position de Pontivy au milieu des paroisses insurgées de la Bretagne et la nécessité d'y centraliser des forces considérables qui pussent se porter rapidement sur un point quelconque de la côte pour empêcher le renouvellement de tentatives comme celle de Quiberon inspirèrent en 1802, dit M. Joanne, l'arrêté des consuls prescrivant la construction de casernes à Pontivy, puis la canalisation du Blavet jusqu'à la mer. Devenu empereur, Bonaparte étendit les projets qu'il avait conçus sur Pontivy en décrétant de Milan, en 1805, la création d'une ville nouvelle au S. de Pontivy, dont il changea le nom en celui de Napoléonville. »

Les édifices les plus importants de Pontivy sont l'église Notre-Dame-de-la-Joie et le château. L'église Notre-Dame-de-la-Joie, édifice du style ogival de la dernière époque, est dominée par une large tour carrée que termine une galerie flamboyante, flanquée de clochetons. Le portail offre des pilastres ornés de sculptures et de torsades. On remarque à l'intérieur le tombeau du général de Lourmel, né à Pontivy et tué devant Sébastopol.

Le château, bâti dans la seconde moitié du XV[e] siècle, se compose de quatre tours, dont deux seulement sont entières.

Signalons aussi l'église ogivale, construite près de la gare; la chapelle de l'hospice; le lycée, qui occupe un couvent du XVII[e] siècle; la porte qui subsiste encore dans l'enclos des Récollets; quelques maisons du XVI[e] siècle, à tourelles et à pignons sur rue; la place d'Armes, sur laquelle se dresse la statue du général de Lourmel, érigée en 1861, et la promenade qui s'étend au-dessus de la gare.

PONT-LEVIS s. m. Pont qui s'élève et s'abaisse, soit pour défendre et livrer l'entrée d'une porte, soit pour donner alternativement passage à une voie de terre et à une voie d'eau : *Les routes s'aplanissaient devant le roi,*

les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs PONTS-LEVIS. (Michelet.)

— Manège. *Pont-levis*, Sauts du cheval qui se cabre en se redressant très-haut.

— Cost. Partie du pantalon ou de la culotte qui se lève et s'abaisse par devant. ‖ On dit plus ordinairement PONT. ‖ *Souliers à pont-levis*, Souliers à talons fort hauts dans lesquels on mettait de petites mules.

— Encycl. V. PONT.

PONTLEVOY, bourg et commune de France (Loir-et-Cher), canton de Montrichard, arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Blois; pop. aggl., 1,497 hab. — pop. tot., 2,260 hab. Récolte et commerce de céréales. On y voit les bâtiments d'une ancienne et vaste abbaye de bénédictins; la chapelle, construite au XVe siècle, et la grande façade, qui se développe sur des prairies, sont surtout intéressantes. On y a établi une institution secondaire qui prend le titre de collége. Aux environs, beau dolmen et châteaux des Bordes et de la Charmoise.

PONTLIEUE, bourg de France (Sarthe), cant., arrond. et à 2 kilom. du Mans, sur l'Huisne; pop. aggl., 2,122 hab. — pop. tot., 3,903 hab. Blanchisserie de toiles et de fil, fabrication de flanelles, briques et allumettes chimiques; minoterie; élève de poulains et de moutons. Ce bourg, qui formait naguère une commune particulière, a été annexé à la ville du Mans en 1867.

PONTMARTIN (Armand-Augustin-Joseph-Marie DE), critique et littérateur français, né à Avignon (Vaucluse) le 16 juillet 1811. Il fit ses études au collége Saint-Louis, à Paris, et commença son droit; après la révolution de Juillet, il retourna dans sa province et s'inspira dans sa famille même des préjugés et des ressentiments du parti légitimiste. Ces préjugés et ces ressentiments devaient le suivre dans sa carrière littéraire, peser sur ses travaux et faire d'un esprit bien doué un écrivain taquin, agacé, ne voyant ni d'assez haut ni d'assez loin, n'ayant ni la retenue ni le sang-froid indispensables pour bien juger des hommes et des choses. Ses débuts eurent lieu dans la *Gazette du Midi* (1833-1838) et dans une revue mensuelle qu'il fonda, l'*Album d'Avignon*. De 1839 à 1842, il envoya à la *Quotidienne*, pauvre vieille feuille qui représentait les principes du droit divin, des *Causeries provinciales;* mais il aspirait à faire des articles plus en vue. Il avait déjà écrit quelques contes ou nouvelles pour la *Mode*, lorsqu'il vint à Paris et s'adressa pour ses premiers essais critiques à la *Revue des Deux-Mondes*. Il avait, selon Sainte-Beuve, la plume facile, distinguée, élégante, de cette élégance courante qui ne se donne pas le temps d'approfondir, mais qui sied et suffit au compte rendu de la plupart des œuvres contemporaines. Une de ses prétentions fut d'être l'organe de la société polie, de ses dégoûts et de ses révoltes contre les œuvres du temps, où tout ce qu'elle aime et ce qu'elle honore est sacrifié et insulté. Cette prétention fut moins visible dans la *Revue des Deux-Mondes* que dans certains autres organes d'une couleur politique différente, où il a répandu ensuite ses diverses productions; ce qui faisait dire à Sainte-Beuve : « Il est toujours délicat de toucher aux convictions de quelqu'un. Si j'imitais pourtant M. de Pontmartin, qui tranche dans le vif quand il s'agit de nos admirations et de nos amours, je dirais hardiment qu'il a, en littérature, des opinions de position encore plus que de conviction ; quand il écrit à la *Revue des Deux-Mondes*, par exemple, ce n'est plus le même homme que quand il écrit dans l'*Union* ou dans le *Correspondant*. Lui aussi, il est *plusieurs*. Mais je le préfère et je le souhaite, dans son intérêt autant que dans le nôtre, écrivant à la *Revue des Deux-Mondes*. Ce n'est pas mauvais pour lui d'être un peu dépaysé et de ne pas se sentir trop poussé du côté où il penche. Moins il sera tenté de se livrer aux thèmes tout faits de l'esprit de coterie et de parti, plus il sera lui-même, jugeant des ouvrages de l'esprit par la pratique et le sentiment immédiat, et mieux il vaudra. Sa réputation s'est faite par quelques-uns de ses excès mêmes : sa croisade contre Béranger et contre George Sand l'a désigné aux colères des uns et aux applaudissements des autres; il a désormais à justifier tout ce bruit, en devenant plus équitable, s'il le peut, et en restant spirituel. »

Ce fut la révolution de février 1848 qui donna à l'esprit et à ce qu'on peut appeler le talent de M. de Pontmartin une impulsion et une direction décidée. Elle lui conféra son baptême et le lança dans la littérature et la critique politiques. Il fut un des rédacteurs de l'*Opinion publique*, journal franchement légitimiste de l'école de l'*Union* et de la *Quotidienne*, mais plus hardi et plus vif dans ses allures, et de l'*Assemblée nationale*, feuille réactionnaire devenue, en 1851, la propriété d'un comité fusionniste, se composant, à l'exclusion de quelques noms de la légitimité, de la réunion des hommes qui avaient été aux affaires sous la monarchie de Juillet. C'est dans l'*Assemblée nationale* qu'il a donné, pendant quatre ans, jusqu'en 1856, des *Causeries littéraires*, auxquelles certaines attaques contre les gloires du parti libéral donnèrent quelque retentissement. Il a continué ce travail de critique, soit sous le même titre, soit sous celui de *Causeries du samedi* ou simplement de *Revue littéraire*, dans les divers recueils ou journaux auxquels il a collaboré, tels que l'*Union*, la *Revue contemporaine*, le *Correspondant*, la *Gazette de France*, etc. Dans un genre où ont brillé Gustave Planche et Sainte-Beuve, il s'est conquis peu à peu une certaine renommée, tout en restant loin toutefois de ces deux maîtres. Doué à ses bons moments des instincts du critique, il n'en a pas, ainsi que le fait remarquer M. Jouvin, la main fine et ferme. « M. de Pontmartin a beaucoup écrit sur les hommes et sur les œuvres de ce temps-ci, disait en 1865 cet écrivain; cherchez dans les pages un peu passables sorties de sa plume, vous ne rencontrerez pas une seule page de critique. Pourtant il a, à doses suffisantes, de la finesse, de l'ingéniosité, de l'esprit, du bon sens; ajoutez encore : une sincérité passionnée qui le pousse, au risque du qu'en adviendra-t-il? au milieu des plus chaudes mêlées littéraires. Un travers intellectuel rend toutes ces qualités inefficaces : M. de Pontmartin n'est pas un écrivain, c'est un taquin. Agitez devant lui une question de littérature, discutez une grande renommée, revisez une réputation surfaite, il prendra un parti sur-le-champ, et ce sera un parti pris. La foule va-t-elle de ce côté, il lui fait obstacle de l'autre côté. L'opinion se prononce-t-elle pour Jean contre Pierre, il embrasse la cause de Pierre, qu'il n'a jamais vu, et se déclare contre Jean auquel il serre la main. Il est l'avocat-né du non contre le oui, du reflux contre le flux, du bateau remorqueur contre le courant de la rivière. Le moyen d'en vouloir à ce grand fabricateur de bâtons à mettre dans les roues? Il est sincère, il est loyal! » Observateur superficiel, la mauvaise humeur du critique fait tort à son discernement. M. de Pontmartin l'a bien prouvé dans ses malheureuses et inconcevables sorties contre Alfred de Musset, qu'il ne paraît pas avoir compris (article du *Correspondant*, août 1865). Le défaut le plus choquant de ses causeries, c'est l'abus du détail. Il dit des choses charmantes, justes parfois, mais sa pensée manque de souffle et sa voix de sonorité. Aussi, une fois réunis en volumes, ses feuilletons montrent une faiblesse qui fait paraître un peu osée l'ambition de prendre place dans une bibliothèque. On s'aperçoit trop bien et trop vite, a-t-on dit avec raison, que le lien qui relie l'une à l'autre ces jolies petites phrases est le fil du brocheur. Néanmoins, il cause avec facilité, avec grâce, avec esprit même; mais il lui arrive de perdre ses avantages toutes les fois qu'il veut forcer l'expression. Il a eu des invectives violentes, excessives, des qualifications personnelles, flétrissantes ou légères et que le prétexte de la morale n'excuse pas, notamment contre les écrivains dits réalistes. Tout en prétendant représenter la société polie, il n'est guère plus poli parfois que l'ami Veuillot lorsqu'il parle de Lamennais, de Béranger, de Victor Hugo, de Voltaire, de Henry Murger et de tous ceux qui ne partagent ni les petites passions, ni les petites rancunes, ni les gros ridicules des gens d'Église et des têtes à perruque. Tout en se prétendant un homme bien né (qu'est-ce que cela, un homme bien né? est-ce Molière ou le marquis de Sade?), tout en se prétendant, disons-nous, un *homme bien né*, un gentilhomme parlant au nom des *principes aristocratiques* (il y a donc encore des principes aristocratiques?), M. de Pontmartin, fils de gentilhomme, invective, tout comme ce mal appris nommé Veuillot, fils de marchand de vin, hélas! avec moins d'emportement comico-trivial cependant, les auteurs modernes qui ont le malheur irréparable de n'être ni marquis ni catholiques, ou de n'avoir pas pour le moins pignon sur rue. Mais quand il loue les siens, ce n'est qu'en de grands morceaux où abondent des tons demi-poétiques, des inversions d'adjectifs et surtout des métaphores qu'il serait curieux d'examiner de près. Elle lui a joué des tours pendables, cette vieille douairière de métaphore qu'il caresse, ce semble, avec un peu trop de laisser-aller pour un amant du rococo. Rien que dans l'étude sur Cousin on peut faire une moisson. « Personne ne songeait à s'étonner que M. Cousin abusât de l'action oratoire et de la pantomime. *Ses gestes multipliés nous semblaient le télégraphe de l'avenir.* » *Le Tintamarre* ne dirait pas mieux. Voici maintenant du précieux dans le goût de Cathos et Madelon : « Les philosophies allemande et française, rompant leurs premiers essais d'alliance, *s'étaient renvoyé lettres et portraits.* » Il y a là aussi certaine *société veuve des pavots de Tarquin* qui vaut son pesant d'or; mais écoutez : « M. Cousin possédait le don de faire jaillir de son propre fonds et de son propre discours assez d'étincelles pour éclairer les obscurités et dissiper les ténèbres. » Les étincelles sont des pointes d'or qui paillettent les ténèbres, mais qui n'éclairent point. C'est la remarque que fait M. Jouvin, dont le pédantisme devrait pourtant s'accommoder de celui de M. de Pontmartin; mais à pédant, pédant et demi, paraît-il. Sainte-Beuve a aussi noté quelques-unes des faiblesses d'un écrivain qui se présente pourtant en redresseur de tous ses confrères et qui devrait bien détonner moins souvent : « Telles sont les questions que je veux effleurer ici, comme on plante un jalon à l'entrée d'une route. » (*La littérature et les honnêtes gens, Causeries du samedi*, p. 5.) *Effleurer une question* comme on *plante un jalon*, c'est drôle; il n'y a guère de rapport naturel entre *effleurer* et *planter;* qui fait l'un ne fait pas l'autre, et fait même le contraire de l'autre. Voilà pour le français. Quant au latin, on lui a reproché de le citer de façon à faire mentir ceux qui affirment qu'écolier il a été un fort en thème. Voir à ce sujet, dans les *Nouveaux lundis*, p. 13, IIe vol., deux exemples concluants.

Les lacunes et les défauts de M. de Pontmartin comme critique ne doivent pas faire oublier ses qualités. « Elles sont immédiates, dit Sainte-Beuve, sans rapport nécessaire avec ses grandes théories et tiennent à la personne même de l'écrivain : il est ce qu'on appelle un homme d'esprit. La plupart de ses débuts d'articles sont heureux; sa plume a de l'entrain. Sur maint sujet moderne, il reste dans une moyenne de jugement très-bonne, très-suffisante. Quand il parle de ce qu'il sait bien et de ce qu'il ne se croit pas tenu d'anathématiser au nom d'un principe, des romans de Charles de Bernard, des nouvelles de M. Octave Feuillet, des vers de M. Autran, des poésies de Brizeux, du *Constantinople* de Théophile Gautier, des œuvres de Mme Emile de Girardin, etc., etc., il est très-agréable; il a, chemin faisant, quantité de choses fort bien dites; ce sont celles qui lui échappent et qui ressemblent à des saillies. Il a de la gaieté dans la moquerie. Son esprit, très-prompt, très-délié, a une grande activité de lecture, une grande facilité d'assimilation. Je le suppose entrant dans un salon; un livre nouveau vient de paraître, personne ne l'a lu encore; on l'interroge : qu'en pense-t-il? qu'en dit-il? Et il le raconte, il l'analyse avec vivacité, bonne grâce, une veine de malice; il glisse et n'appuie pas. Ce n'est pas précisément un critique que M. de Pontmartin; mais c'est un aimable causeur et chroniqueur littéraire, à l'usage du beau monde et des salons... Ma conclusion bien sincère sur l'ensemble du talent de M. de Pontmartin, et malgré toutes ces critiques auxquelles je me suis vu forcé, ayant à combattre avec lui pied à pied et me trouvant réduit à la défensive, est qu'il a de la distinction, de l'élégance, que c'est un homme d'esprit et d'un esprit délicat, auquel il n'a manqué qu'une meilleure école et plus de fermeté dans le jugement et dans le caractère pour sortir de la morale de convention et pour atteindre à la vraie mesure humaine, sans laquelle il n'est pas de grand goût, de goût véritable. »

M. de Pontmartin n'est pas seulement une plume fertile en articles critiques; il est auteur de nombreux romans, contes et nouvelles qui ont la prétention de reproduire les mœurs et le ton du monde et de respecter la saine morale. Ce n'est pas sur ce terrain qu'il est le plus à son avantage. Citons, par ordre de dates : *Contes et rêveries d'un planteur de choux* (1845, in-18); *Mémoires d'un notaire* (3 vol. in-8o; nouv. edit., 1869, 1 vol. in-18); *Contes et nouvelles* (1853, in-18), contenant *Aurélie*, une de ses productions les plus goûtées de ses amis, qui débute d'une manière agréable et délicate, mais qui se gâte à mi-chemin sous l'empire d'une fausse idée morale, d'un odieux et horrible orgueil aristocratique; le *Fond de la coupe* (1854, in-18); *Réconciliation* (1855, in-18); *Pourquoi je reste à la campagne* (1857, in-18); *Or et clinquant* (1859, in-18); *Entre chien et loup* (1866, in-18); les *Corbeaux du Gévaudan* (1867, in-18); la *Fin du procès* (1855, in-18; nouv. edit., 1869, in-18); la *Revanche de Séraphine*, pièce injouable, en deux actes et un prologue (1869, in-18). On lui doit en outre un pamphlet littéraire : les *Jeudis de Mme Charbonneau* (1862, in-18), qui a eu plusieurs éditions et a fait scandale à son apparition. Cette attaque personnelle à toutes nos célébrités contemporaines a été sévèrement jugée par les hommes de goût. Elle est peu digne d'une plume qui se respecte et a valu à son auteur des démentis peu flatteurs pour un homme qui aspire à la réputation d'homme sérieux et impartial. Inutile de dire que les héros de prédilection de l'écrivain sont, dans ce livre comme ailleurs, MM. de Falloux et Louis Veuillot, ce qui le juge d'un seul coup. Les articles critiques de M. de Pontmartin ont été réunis en volumes au fur et à mesure de leur publication, sous les titres suivants : *Causeries littéraires; Nouvelles causeries littéraires; Dernières causeries littéraires* (1854-1856, 3 vol. in-18); *Semaines littéraires*, trois séries (1861-1864, 3 vol. in-8o); *Causeries du samedi; Nouvelles causeries du samedi; Dernières causeries du samedi; Nouveaux samedis* (1859-1874, 13 vol. in-18). L'ensemble des *Semaines*, des *Causeries* et des *Samedis*, formant en réalité la même collection sous ces titres divers, se compose actuellement de 19 vol. in-18.

PONT-NEUF s. m. Air connu de tout le monde, chanson populaire, triviale, ainsi appelée parce qu'autrefois de nombreux marchands de chansons se tenaient sur le pont Neuf, à Paris : *Chanter un* PONT-NEUF, *des* PONTS-NEUFS. *Il sait tous les* PONTS-NEUFS *qui courent les rues*. (Acad.)

— Femme de mauvaise vie, parce que les femmes de cette classe fréquentaient autrefois beaucoup le pont Neuf. Vieux en ce sens.

— Encycl. On a donné longtemps et l'on donne encore rétrospectivement le nom de *ponts-neufs* à des chansons populaires composées sur ce qu'on appelle des airs connus. Ce nom, qui date du règne de Louis XIV, vient de ce qu'à la fin du règne de Louis XIII et au commencement de celui de son successeur, le pont Neuf, à Paris, était le rendez-vous des joueurs de gobelets, des charlatans, des chanteurs et des marchands de chansons. Quelques-uns de ces marchands, tels que le *Savoyard* et le *Cocher de M. de Verthamond*, composaient eux-mêmes de ces chansons, dont le genre grivois n'excluait pas une certaine verve. Pendant près d'un siècle, le *pont-neuf* a régné sans partage près de la statue de Henri IV.

Imitons de Marot l'élégant badinage,
Et laissons le burlesque aux plaisants du *pont Neuf*.
BOILEAU.

PONTOBDELLE s. f. (pon-to-bdè-le — du gr. *pontos*, mer; *bdella*, sangsue). Annél. Genre de sangsues marines.

PONTOGALLES s. m. pl. (pon-to-gal-le — du lat. *pontus*, mer; *gallus*, coq). Ornith. Syn. de CHIONIDÉES.

PONTOISE, en latin *Pontisara, Pons Isaræ* et *Briva Isaræ*, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 34 kilom. N. de Versailles, à 32 kilom. N.-O. de Paris, sur le chemin de fer du Nord, au confluent de la Viosne et de l'Oise; pop. aggl., 6,139 hab. — pop. tot., 6,480 hab. L'arrondissement comprend 7 cantons, 165 communes et 108,432 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; collége communal, bibliothèque publique. Fabrication de cuirs, allumettes chimiques, moteurs mécaniques pour moulins. Commerce très-important de grains et farines. La ville est bâtie en amphithéâtre sur une colline rocailleuse et descend jusque sur la rive droite de l'Oise, que l'on y passe sur un pont en pierre de cinq arches construit au XVIe siècle. Les rues sont étroites, en pente rapide, mais bordées d'assez belles maisons. Le principal monument de Pontoise est l'église Saint-Maclou, aujourd'hui classée parmi les monuments historiques. Fondée au XIIe siècle, elle a subi au XVe et au XVIe siècle de nombreux remaniements. Le chœur et le transept, sauf leurs voûtes et leurs ouvertures, sont les seules parties appartenant à l'édifice primitif. La nef date du XVIe siècle; elle est flanquée à droite d'un bas-côté dans le style de la Renaissance, et à gauche de deux collatéraux s'élargissant à mesure qu'on approche du chœur et des chapelles. Une partie de la façade, correspondant à la nef centrale, porte bien le cachet du XVe siècle. Le portail principal, surmonté d'une grande rose flamboyante, était jadis orné de statues aujourd'hui détruites. Deux contre-forts l'encadrent, supportant deux larges dais. Un troisième se trouve à gauche d'une remarquable porte latérale, pratiquée sous une tour à hautes fenêtres ogivales, haute de trois étages. Cette tour ou clocher se couronne d'une calotte hémisphérique, surmontée d'une lanterne, et quatre clochetons semblables à cette lanterne se relient à elle par des arcs-boutants. A l'intérieur de Saint-Maclou, on remarque la chapelle de la Passion, ornée de beaux vitraux anciens, dont l'un, connu sous le nom de *Triomphe de l'Eglise*, présente Jésus-Christ traîné sur un char par les symboles des quatre évangélistes et escorté d'un pape, d'un cardinal et de deux évêques. Il faut encore mentionner, dans la même chapelle, les huit statues de pierre représentant l'Ensevelissement du Christ, ouvrage du XVIe siècle, qu'abrite un riche entablement, supporté par des colonnes doriques. Un tableau de Jean Jouvenet (*Descente de croix*), plusieurs pierres tombales, des boiseries d'un admirable travail et un reliquaire contenant, dit-on, des fragments de cinquante-deux saints, le corps entier d'un martyr, un morceau de la vraie croix et un morceau de la couronne d'épines, telles sont les principales richesses de la vieille et célèbre basilique de Saint-Maclou.

L'église Notre-Dame, très-basse et [illegible] vue de transsept, est loin d'offrir [illegible] intérêt. Bien que datant à peine des dernières années du XVIe siècle, elle possède [illegible], dans le [illegible], [illegible] ment du XIIe siècle des [illegible]. [illegible] de feuilles sur ses quatre faces, il est couronné de la statue [illegible] du saint. La chapelle de la Vierge renferme trois statues du XVe siècle et un grand tableau [illegible] rappelant le vœu fait par la ville à Notre-Dame afin d'être délivrée de la peste qui sévissait avec furie (8 septembre [illegible]).

Après Saint-Maclou et Notre-Dame, il faut encore citer l'hôtel de ville, belle construction due au prince de Conti (1742); la maison Vervilie, ancienne propriété des Filles carmélites, devenue depuis l'hôtel de la sous-préfecture; le couvent des Cordeliers, occupé par une fabrique d'armes pendant la Révolution; enfin l'Hôtel-Dieu, fondé par saint Louis et rebâti de 1823 à 1827, par Lemaire. La chapelle de l'Hôtel-Dieu possède un des meilleurs tableaux de Philippe de Champagne : la *Guérison du paralytique*.

Pontoise est alimentée d'eau par une machine à vapeur. Son réservoir est à 55 mètres au-dessus du niveau de l'Oise. La foire de Pontoise, dite *foire de la Saint-Martin* et qui dure trois jours (11, 12, 13 novembre), est la plus ancienne et la plus importante de celles des environs de Paris.

Pontoise a une origine fort ancienne, car elle existait avant la conquête romaine. Détruite par les Normands au IXe siècle, puis

[illegible] en 1662, elle entra, en [illegible] par ac- [illegible] au duc de [illegible] plus tard [illegible] par [illegible] en [illegible] longtemps, y [illegible] 1244, et c'est là qu'il [illegible] pour la terre sainte [illegible]. Prise en 1417 par Jean sans Peur, [illegible] fut surprise, le [illegible] 1419, par les An- [illegible] les habitants [illegible] en 1423 et s'en emparèrent de nouveau en 1439. En 1441, [illegible] après [illegible] trois mois, fut [illegible] par Charles VII. Le traité [illegible] Pontoise au pouvoir [illegible] s'en étaient rendus maîtres à l'époque de la [illegible] la ville servit [illegible] France, répudiée par Louis XII. C'est à Pontoise que vinrent sié- ger, en 1561, [illegible] François II, les [illegible] généraux con- voqués [illegible]. En 1570, la ville fut donnée en apanage au duc d'Alençon. S'é- tant declarée pour la Ligue, elle fut reprise, en 1589, par Henri III, mais elle retomba presque aussitôt au pouvoir des ligueurs et [illegible] à Henri IV qu'en 1594. Pontoise servit un instant, pendant la Fronde, de retraite à Mazarin et à Louis XIV. Ils y [illegible] un parlement, le 6 août 1652, dissous quand Paris eut rouvert ses portes au monarque. En 1720 et en 1753, le parlement fut exilé à Pontoise, capitale du Vexin français, en punition de ses rébellions aux volontés royales. D'après un écrivain contemporain, « les voyageurs revenant de cette ville, pendant la durée de cet exil, étaient assiégés de questions, et l'embarras de leurs réponses leur donnait un certain air niais. De là peut-être le proverbe : *Avoir l'air de reve- nir de Pontoise*, que l'on applique à ceux dont les réponses sont troublées et confuses. » De- puis cette époque, Pontoise n'a plus joué au- cun rôle historique.

Par un traité signé à Pontoise le 1er juin 1312, le comte de Flandre, Robert, céda Lille à Philippe le Bel. Un autre traité fut signé dans la même ville le 21 août 1359, entre le dauphin et le roi de Navarre, Charles le Mau- vais. Pontoise a vu naître Philippe le Hardi, duc de Bourgogne; Nicolas Flamel, le fameux alchimiste; Tronçon-Ducoudray; le général Leclerc, Joseph de Guignes, orientaliste, et les architectes Fontaine et Lemercier. On peut consulter sur cette ville : l'*Antiquité de Pon- toise*, par Taillepied (1587, in-8°); *Abrégé des antiquités de Pontoise* (1720, in-8°), *Recher- ches sur Pontoise*, par l'abbé Trou (1841, in-8°).

PONTOISIEN, IENNE s. et adj. (pon-toi- zi-ain, i-e-ne). Géogr. Habitant de Pontoise; qui appartient à cette ville ou à ses habi- tants : *Les* PONTOISIENS. *La société* PONTOI- SIENNE.

PONTON s. m. (pon-ton — rad. *pont*). Art milit. Pont flottant composé de deux bateaux joints par des poutres et recouvert par des planches, dont on se sert pour faire passer un fleuve, une rivière, à des troupes.

— Bateaux de cuivre qu'on portait autre- fois à l'armée, sur une espèce de chariot, et au moyen desquels on pouvait jeter prompte- ment un pont.

— Mar. Grand bateau plat employé au ser- vice des ports. ‖ Vieux vaisseau rasé, sur le- quel on enferme quelquefois des prisonniers de guerre : *Nous fûmes emmenés à Plymouth, où les Anglais se faisaient un honnête plaisir de faire mourir à petit feu sur leurs* PONTONS *les prisonniers de guerre*. (Am. de Bast.) ‖ *Être rasé comme un ponton*, Être complète- ment démâté par la tempête ou par l'artillerie ennemie : *Notre frégate fut rasée comme un* PONTON.

— P. et chauss. Instrument servant à cu- ber les tas de pierres cassées disposés sur le bord des routes.

— Techn. Assemblage de planches bien jointes qui sert à marcher la terre destinée à la fabrication des poteries.

— **Encycl.** Pendant les longues guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre sous le premier Empire, le gouvernement an- glais fit enfermer les prisonniers français dans des *pontons*, c'est-à-dire dans de vieux [illegible] dans [illegible] Portsmouth, de Plymouth et de [illegible] de véritables an- [illegible] l'air, d'espace, souvent de [illegible] infortunes prisonniers furent [illegible] révoltante, qui a [illegible] le gouvernement [illegible] cette époque l'indignation du [illegible] devraient être [illegible] de tous [illegible] Lorsqu'on [illegible] été imposé en plein [illegible] ennemis vaincus, on se sent [illegible]

[illegible] révélant [illegible] pontons [illegible] passèrent de longues années au milieu d'un air méphi- tique, n'ayant pour se sustenter qu'une nour- riture grossière et insuffisante, en butte à toutes les vexations des agents subalternes, en proie à toutes les souffrances morales de la captivité. Pour donner une idée de ces affreux cachots, nous allons rapporter la descrip- tion d'un *ponton* anglais d'après le récit de deux officiers français, qui ont été prisonniers pendant plusieurs années dans la rade de Chatham, sur la Medway, où le nombre de ces prisons était de neuf en 1813.

« Les prisonniers occupaient la batterie basse et le faux pont, dont on avait retranché environ un quart d'étendue à chaque extré- mité. La hauteur du faux pont n'était quel- quefois pas suffisante pour qu'un homme de taille ordinaire pût s'y tenir entièrement de- bout. Le gaillard d'avant et le carré de la drome, que les Français avaient appelé le parc, étaient les seuls endroits où les prison- niers pussent se promener au grand air. Les cheminées des cuisines, qui passaient au gail- lard d'avant, jetaient une fumée épaisse de charbon de terre qui rendait souvent la pro- menade impossible. Les deux extrémités du navire étaient occupées par les Anglais char- gés de la garde des prisonniers; le derrière par le lieutenant commandant le vaisseau, les officiers et quelques soldats, le devant par les soldats seulement. Une forte cloison en planches séparait les Français des An- glais; elle était renforcée de grosses têtes de clous et percée de meurtrières par lesquelles on pouvait faire feu sur les prisonniers lors- qu'on avait à réprimer une émeute. L'espace de la prison proprement dite était d'environ 130 pieds de longueur et 4 de largeur. On y logeait 1,100 hommes. Dans les bâtiments de 74, il y avait 800 hommes.

» On recevait le jour par les sabords dans les batteries, et dans le faux pont par des hublots d'un quart de la grandeur des sa- bords, pratiqués à cet effet. Ces ouvertures étaient garnies de grilles en fonte, épaisses de deux pouces carrés et à l'épreuve de la lime. On fermait tous les soirs les hublots par des mantelets ou madriers. Autour du bâti- ment, à 2 pieds et demi au-dessus de l'eau, régnait une galerie dont le fond était à claire- voie, afin qu'il fût impossible de passer des- sous sans être aperçu par les sentinelles, au nombre de quatre pendant le jour et de sept pendant la nuit. Les neuf *pontons* de la rade de Chatham étaient placés à des distances qui ne permettaient pas aux prisonniers de communiquer ensemble par la voix ou par si- gnes. Ils étaient amarrés par des chaînes aux deux extrémités, au milieu de boues fétides et stagnantes découvertes à chaque marée. Une société de médecins de Londres, consul- tée sur l'insalubrité des *pontons*, avait ré- pondu que des hommes qui auraient vécu pen- dant six années dans ces prisons ne pour- raient espérer pour le reste de leur vie qu'une santé languissante.

» Pendant la nuit, un officier, un sergent ou caporal et quelques matelots de quart fai- saient continuellement la ronde pour obser- ver s'il ne s'échappait personne. Tous les quarts d'heure, les sentinelles criaient: *All is well* (tout est bien); à six heures du soir en été, à deux heures en hiver, on venait avec des barres de fer frapper toutes les grilles et sonder tous les murs du bâtiment, pour s'as- surer si les uns et les autres n'avaient point été endommagés par quelque tentative de désertion. Une heure après, des soldats ar- més venaient successivement dans chaque batterie pour faire monter les prisonniers sur le pont et les compter à mesure qu'ils redes- cendaient. Il n'y avait point d'autre meuble qu'un banc autour des parois. Chaque prison- nier, officier ou soldat, recevait seulement à son entrée au *ponton* un hamac, une couver- ture de laine et un mince matelas de bourre pesant 2 ou 3 livres. Les hamacs étaient sus- pendus à des taquets contre les barreaux. Il y avait près de 400 prisonniers dans chacune des batteries. Il en résultait la nécessité de placer les hamacs les uns au-dessous des au- tres. Cet encombrement d'hommes, dont la plupart étaient malsains et affaiblis par les privations et la misère, remplissait l'air de miasmes pestilentiels. L'habillement des pri- sonniers consistait en un gilet, une petite veste et un pantalon, deux chemises de coton bleu, une paire de bas de laine, et une paire de souliers de lisière avec des semelles de bois. La couleur des vêtements était jaune, à la marque du transport-office, afin qu'il fût plus facile de reconnaître les prisonniers en cas de désertion.

» La nourriture était loin d'être suffisante. Les sept jours de la semaine étaient divisés en cinq jours gras et deux jours maigres (le mercredi et le vendredi). La ration de cha- que prisonnier se composait d'une livre et demie de pain bis et d'une demi-livre de viande; on donnait de la soupe à midi et trois onces de gruau (orge mondé) par homme, ou une demi-livre de légumes verts et une once d'orge, une once d'oignons et sel pour qua- tre hommes, ou une once de poireaux pour trois. Les deux jours maigres, à la place de [illegible] de viande, la ration se composait, savoir : le mercredi d'une livre de hareng saur et d'une livre de pommes de terre; le vendredi d'une livre de morue sèche et d'une livre de pommes de terre. La livre anglaise n'équivaut qu'à quatorze onces poids de marc. On ne recevait, du reste, jamais cette quan- tité complète pour les légumes. De plus, les prisonniers s'imposaient forcément des rete- nues pour que la nourriture fût partagée éga- lement entre eux tous, malgré la suppression d'une partie des aliments imposée chaque jour comme punition à plusieurs d'entre eux. On n'avait d'autres ustensiles pour prendre la nourriture qu'un bidon en fer-blanc; on n'a- vait ni cuillers, ni couteaux, ni plat. Quelque- fois le pain était d'une qualité si mauvaise, que les prisonniers, malgré leur faim, étaient obligés de le refuser. L'eau était portée le long des *pontons* dans des barques; les pri- sonniers étaient obligés de hisser ces barri- ques pour les mettre dans la cale du *ponton* et de descendre les barriques vides. A bord de chaque *ponton*, il y avait un certain espace du logement des prisonniers séparé du reste de la prison par une simple cloison : c'était l'hôpital. Il était extrêmement difficile à un prisonnier d'obtenir la permission d'aller vi- siter un parent ou un ami malade. Les pri- sonniers avaient établi entre eux une sorte de police pour punir les vols, les actes d'immo- ralité, l'espionnage. Mais les punitions étaient très-rares. C'était surtout le crime de trahi- son qui excitait au plus haut degré l'irritation des prisonniers. On cite plusieurs Français qui, ayant dénoncé pour quelques shillings leurs compagnons de captivité prêts à s'éva- der, furent châtiés de la manière suivante : On leur écrivit sur le visage, en grosses let- tres imprimées sur la peau et marquées avec des pointes d'aiguille très-fines, trempées dans de l'encre de Chine : « J'ai trahi mes » frères, et je les ai vendus aux Anglais dans » les prisons d'Angleterre.

» Pour s'évader, on avait recours à un grand nombre de stratagèmes. Le plus ordi- naire consistait à pratiquer des trous dans le faux pont, à fleur d'eau, sous les pieds des sentinelles; on se mettait à l'eau sans vête- ments, emportant seulement un sac de forte toile très-épaisse, goudronnée et graissée en dehors pour empêcher l'eau de pénétrer. Une fois parvenu à terre, on s'habillait le plus promptement possible. Mais souvent les fu- sils des sentinelles, les canons des *pontons* avertissaient les habitants, qui sortaient ar- més de fourches ou de fusils, et on leur échap- pait rarement. Quelques prisonniers ont réussi à s'évader en plein jour en s'embarquant sous le costume soit d'ouvriers, soit de fournis- seurs, ou en s'enfuyant dans des barriques vides. Une fois, à bord du *Canada*, un prison- nier se mit dans un cercueil, à la place d'un homme mort à bord. Il fut porté à terre et descendu dans une grande fosse dont le fond était plein d'eau. Le pauvre homme défonça le couvercle, prit la fuite au grand effroi des Anglais; mais malheureusement il ne tarda pas à être repris. On cite un autre prisonnier qui s'était attaché à une vieille cage à pou- lets jetée à la mer; il parvint ainsi à fran- chir un assez long espace; mais au moment où il passait près d'un bâtiment, il prit fan- taisie à un matelot de pêcher la cage, et, dans l'impossibilité de se détacher à temps pour plonger, le prisonnier fut découvert et hissé à bord. La misère était si grande à bord des *pontons*, qu'un prisonnier s'estimait heu- reux s'il pouvait gagner 4 ou 5 sous par jour au moyen d'une industrie quelconque. Offi- ciers, soldats, tous s'ingéniaient pour travail- ler lucrativement. Plusieurs étaient parvenus à travailler l'or admirablement. Ils faisaient de petits vaisseaux, des jeux d'échecs, des dés, des cuillers, des fourchettes, des joyaux de toute sorte... Un soldat avait formé une académie de jeunes chiens savants. Un offi- cier avait organisé un petit théâtre de ma- rionnettes, et, moyennant une modique rétri- bution, il divertissait les soldats anglais. Le sort des Français était plus misérable que ce- lui des forçats dans les bagnes. Les cimetiè- res anglais en rendaient témoignage, et les corps décharnés, les figures hâves, les esprits affaiblis, les âmes à demi éteintes de ceux qui, après cinq, sept ou neuf années, eurent le bonheur tardif de revoir leur patrie, ont as- sez montré à leurs compatriotes quels horri- bles tourments ils avaient subis. »

Les Anglais ne se bornèrent pas à employer les *pontons* chez eux, ils suggérèrent aux Es- pagnols l'idée de les imiter pendant la guerre qui eut lieu entre la France et l'Espagne, de 1808 à 1814. La rade de Cadix eut alors ses *pontons*, comme celles de Chatham, de Ply- mouth et de Portsmouth. Les *pontons* espa- gnols étaient tout à fait dignes des *prisons- ships* de l'Angleterre. « Chacun d'eux, dit un écrivain, avait environ 160 à 180 pieds de longueur, sur 40 à 45 pieds de largeur, et renfermait quelquefois jusqu'à 1,500 malheu- reux entassés les uns sur les autres. Nul ves- tige de cordage, de mâture, rien enfin de ce qui anime l'aspect d'un vaisseau; c'étaient de véritables cercueils flottants, dans lesquels se trouvaient engloutis des milliers d'hommes vivants. » Les premiers prisonniers de ces *pontons* furent les hommes des équipages du *Neptune*, de l'*Argonaute*, du *Pluton*, du *Hé- ros*, débris de Trafalgar, débris de cette flotte qui avait fait trembler l'Angleterre. Ces vais- seaux s'étaient réfugiés dans le port de Ca- dix; mais notre alliance avec l'Espagne ne dura pas, et, attaqué de tous côtés, l'amiral Rosily fut obligé de capituler. Point de ha- macs, point de matelas, point même de paille dans les *pontons* espagnols; il fallait coucher sur le plancher du bâtiment.

En 1810, le *ponton* la *Castille*, en rade de Cadix, tenait enfermés 600 prisonniers fran- çais qui, pour la plupart, avaient fait partie du corps d'armée du général Dupont. En ce moment, les Français assiégeaient la ville. Les prisonniers, au nombre desquels se trou- vaient 500 officiers, résolurent alors d'enlever le *ponton* et de gagner la rive où leurs com- patriotes se trouvaient campés. Une nuit, par une tempête, comme le vent soufflait vers la côte, les prisonniers se soulevèrent, s'empa- rèrent de leurs gardiens, coupèrent les câ- bles et laissèrent le *ponton* aller à la dérive vers le rivage. Le *ponton*, qui tirait 5 mètres d'eau, vint échouer à 400 toises du fort de Ma- tagorda dont les Français étaient maîtres. La plupart des prisonniers ne sachant nager ne pouvaient franchir cet espace. Le chef d'es- cadron Faurax se jeta sans hésiter dans la mer malgré la tempête et parvint à gagner le fort, où il demanda des secours. Au lever du soleil, les Espagnols ayant aperçu le *ponton* dirigèrent sur lui les feux de leurs batteries. Criblée de bombes et de boulets, la *Castille* prit feu; mais les prisonniers parvinrent à arrêter l'incendie et, à onze heures du matin, des embarcations françaises vinrent prendre les prisonniers, qui parvinrent ainsi à se sau- ver, à l'exception d'une vingtaine qui se noyè- rent ou furent tués. Peu après, la *Castille*, de- venue la proie des flammes, s'engloutissait dans les flots.

La réprobation universelle dont l'empri- sonnement sur des *pontons* avait été l'objet pouvait faire croire qu'on y avait pour tou- jours renoncé, lorsqu'on le vit appliqué de nouveau, non plus en Angleterre et en Espa- gne, mais en France même, et cette fois con- tre des détenus politiques. Après la compres- sion de l'insurrection qui éclata à Paris en juin 1848, les malheureux prisonniers furent d'abord enfermés dans les forts de Paris, puis envoyés dans les ports, particulièrement à Brest. Là, on les entassa dans des *pontons* et on les y garda jusqu'au moment de leur transportation. Les prisonniers eurent cruel- lement à souffrir du régime barbare auquel ils furent longtemps soumis, car ce ne fut que lentement que les *pontons* se vidèrent.

Ce précédent ne devait pas être oublié par l'homme qui, le 2 décembre 1851, violait son serment, se mettait en révolte ouverte contre les lois et appesantissait sur la France ce joug de fer qu'elle ne devait rejeter qu'à l'heure des suprêmes désastres. Le premier soin de Louis Napoléon fut de faire dresser des listes de proscription et d'ordonner la transportation des républicains qui avaient pris part à la résistance légale contre la vio- lation de la constitution, ou que leur seul at- tachement à la République rendait odieux au nouveau pouvoir. On vit se renouveler alors sur les *pontons* l'horrible spectacle que nous avons décrit plus haut. Ce que souffri- rent les malheureuses victimes de Louis Bo- naparte, on s'en fera facilement une idée par le récit suivant que nous empruntons à M. Taxile Delord. Le 10 janvier 1852, « 420 ci- toyens furent embarqués à bord de la frégate à vapeur le *Canada* et entassés, 180 dans la batterie, 240 par moitié dans les deux loges du faux pont, et 80 en deux parts dans les deux cabines du gaillard d'avant; défense aux premiers d'ouvrir les sabords malgré la cha- leur produite par la machine installée à côté d'eux. Les seconds, enfermés au nombre de 120 dans un espace de 14 mètres de longueur sur 4m,40 de largeur, et environ 1m,80 de hau- teur, recevaient à peine la quantité suffisante d'air nécessaire à la respiration; l'air et la lu- mière n'arrivaient aux troisièmes que par une lucarne d'un pied carré; les prisonniers de la batterie pouvaient du moins guetter la lame et ouvrir les sabords, malgré la défense, mais ceux du faux pont restaient privés de cette ressource sous peine d'être noyés par les va- gues qui longeaient la frégate. La manche à vent, énorme sac pareil à celui d'une trémie, mais plus long et fixé au milieu du mât par un triangle de toile, présentant ensuite la bou- che du tube à l'air qui s'engouffre, faisait par- venir un peu de fraîcheur dans cet enfer, mais chaque prison n'en pouvait jouir que pendant deux heures sur vingt-quatre. Les émanations d'un grand baquet, placé au cen- tre de chaque loge et destiné à tout le monde, corrompaient le peu d'air respirable qui res- tait aux déportés; le commandant aurait pu leur épargner cette torture en leur permettant de monter aux quatre poulaines voisines; il s'y refusa. Journées terribles, nuits plus af- freuses encore! Le roulis, le mal de mer, l'obscurité, une couverture de cheval pour lit! Encore, si chaque prisonnier avait pu s'é- tendre; mais, faute d'espace, la moitié des condamnés restait debout, attendant que l'au- tre moitié vînt prendre sa place; pour toute nourriture, celle des forçats : débris de bis- cuits, baquet de bouillon maigre sur lequel nageaient de gros pois secs pleins de charan- çons, légumes assaisonnés de quelques gout- tes d'huile puante et pleine de vers morts. Chaque prisonnier, en partant, reçut une ration de 0lit,11 de vin. M. Ducos, ministre de la marine, crut devoir interdire cette distribu- tion par dépêche télégraphique, sous prétexte que les règlements de la marine française dé- fendaient d'accorder du vin aux prisonniers de guerre; les républicains du *Canada* étaient considérés comme tels; impossible de se pro- curer des provisions pour de l'argent. La difficulté de boire était une des plus grandes souffrances des prisonniers; approchant leurs

lèvres brûlantes des caisses à eau attachées aux murailles de la frégate, ils tétaient l'eau, car c'est l'expression véritable, par les siphons; les hommes valides parvenaient à calmer un peu leur soif, mais comment mettre fin à la torture endurée par les malheureux que la maladie empêchait de se lever? Un des prisonniers, après avoir pris de l'eau dans sa bouche, la versait dans un gobelet et l'apportait en rampant à celui de ses compagnons d'infortune dont le mal de mer anéantissait les forces; quand les gobelets manquaient, il fallait reverser l'eau de sa bouche, comme font les pigeons pour leurs petits, dans la bouche du malade dévoré de soif. » Parmi les hommes soumis à ces tortures se trouvaient les représentants du peuple Alexandre Martin et Michot-Boutet, l'ancien préfet du Loiret Pereira, le fabuliste Lachambaudie, les journalistes Xavier Durieu, Cahaigne, Magen, le docteur Deville, etc. Ce que nous venons de dire du *Canada* se reproduisit sur le *Duguesclin*, où les prisonniers furent forcés de manger avec leurs doigts et furent atteints d'une affreuse maladie pédiculaire; sur le *Mogador*, etc.

Dix-neuf ans plus tard, les *pontons* devaient recevoir encore une fois des détenus politiques. Après la compression du mouvement communaliste à Paris (mai 1871), un assez grand nombre de prisonniers furent envoyés sur les *pontons*, où ils durent attendre, le plus souvent pendant de longs mois, d'être mis en liberté par une ordonnance de non-lieu ou d'être traduits, pour être jugés, devant les conseils de guerre.

PONTONIE s. f. (pon-to-nî — du gr. *pontos*, mer). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des alphéens, formé aux dépens des alphées, très-voisin des palémons, et comprenant cinq ou six espèces, dont le type se trouve dans la Méditerranée : *La carapace des* PONTONIES *est courte et renflée.* (H. Lucas.)

— Encycl. V. PINNOTHÈRE.

PONTONNAGE s. m. (pon-to-na-je — rad. *pont*). Droit que l'on perçoit, en certains lieux, sur les personnes, voitures et marchandises qui traversent une rivière sur un pont ou sur un bac.

PONTONNIER s. m. (pon-to-nié — rad. *pont*). Celui qui perçoit le droit de pontonnage.

— Art milit. Soldat employé à la construction des pontons : *Une compagnie de* PONTONNIERS.

— Encycl. Le régiment des *pontonniers* fait partie du corps de l'artillerie et est spécialement chargé de jeter les ponts avec l'équipage de ponts. Les *pontonniers* furent créés par la loi du 18 floréal an III.

« D'après la loi du 18 floréal an III, dit le général Favé, les troupes du corps de l'artillerie composèrent 8 régiments à pied, 8 régiments à cheval, 12 compagnies d'ouvriers et 1 corps de *pontonniers*... Cette loi, qui avait prescrit la formation d'un corps de *pontonniers*, exposa les détails de sa formation.

» Il sera créé un corps de *pontonniers*, destiné à la formation et à l'entretien des ponts de bateaux à construire sur le Rhin; ce corps sera composé de 8 compagnies et d'un état-major.

Composition de chaque compagnie.

1 capitaine commandant.
1 lieutenant.
1 sergent-major.
2 sergents.
1 caporal-fourrier.
4 caporaux.
56 *pontonniers*.
1 tambour.
7 ouvriers dont { 2 mariniers. 2 calfats. 1 ouvrier en fer. 1 chaudronnier. }
—
74

» Chaque compagnie sera divisée en 4 escouades, formées chacune d'un caporal et de 14 *pontonniers*.

Composition de l'état-major.

1 chef de bataillon.
1 quartier-maître trésorier.
1 adjudant.
1 chef tailleur.
1 chef cordonnier.
—
5

» Il avait existé précédemment des compagnies spéciales pour la construction des ponts militaires, mais elles avaient été levées au moment du besoin et licenciées après la guerre. La Convention a rendu permanent le personnel des *pontonniers*. Leur expérience et leur habileté ont rendu de très-grands services à nos armées, dont les mouvements ne furent plus entravés même par les plus grands fleuves. »

En l'an IX, il y avait 2 bataillons de *pontonniers*; l'ordonnance de 1815 n'en reconnut qu'un seul. En 1830, on attacha aux *pontonniers* un peloton hors rang; depuis le second Empire, cette troupe se compose d'un régiment qui est compris dans l'artillerie sous le n° 6. L'officier de *pontonniers*, quand il s'agit d'un passage de rivière, est souvent consulté par le général en chef. Son opinion est d'un grand poids, et, en certaines circonstances, la réussite d'une opération projetée ne dépend que des dispositions prises par cet officier, sur lequel pèse ainsi une grande responsabilité.

PONTOPPIDAN (Eric), surnommé **l'Ancien**, savant danois, né dans l'île de Fionie en 1616, mort à Drontheim, dont il occupait le siége épiscopal en 1678. On a de lui différents ouvrages, dont le plus remarquable est une *Grammatica Danica* (1678), écrite en danois et importante surtout au point de vue de l'histoire et de la critique philologique. Parmi ses autres écrits, nous citerons : le *Mariage de Tobie*, comédie (Copenhague, 1635, in-8°); *Aucupium Sielandiæ, poema* (Copenhague, 1636, in-fol.); *Epigrammatum sacrorum centuriæ tres* (Copenhague, 1641); *Bucolica sacra* (Leyde, 1643); *Theologiæ practicæ synopsis* (Sora, 1656, in-4°), etc.

PONTOPPIDAN (Eric), surnommé **le Jeune**, savant danois, petit-neveu du précédent, né à Aarhus en 1698, mort en 1764. Il étudia la théologie à l'université de Copenhague et, après avoir rempli les fonctions du ministère sacré dans plusieurs paroisses du Sleswig et du Holstein, devint en 1735 l'un des chapelains du roi, puis, en 1738, professeur de théologie à l'université de Copenhague, dont il fut nommé chancelier en 1755, après avoir été promu dans l'intervalle (1747) à l'évêché de Bergen. En théologie, il se montra partisan du piétisme de Spener, et plusieurs des ouvrages qu'il écrivit pour défendre ce système se trouvent encore aujourd'hui dans les mains du peuple, notamment son *Clair miroir de la foi* (1727). Son livre intitulé *Menoza* (1742, 3 vol.) est l'un des premiers romans théologiques qui aient été écrits et présente encore aujourd'hui beaucoup d'intérêt, car il y a mis en scène les plus célèbres caractères religieux de son époque. Mais ce n'est pas seulement par ses écrits théologiques qu'il fonda sa réputation littéraire; il a encore laissé, sur l'histoire civile et ecclésiastique, ainsi que sur l'archéologie de sa patrie, plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont la valeur de véritables sources historiques. Il faut surtout citer les suivants : *Theatrum Daniæ veteris et modernæ* (1730, in-4°); *Marmora Danica* (1739-1741, 2 vol.); *Gesta et vestigia Danorum extra Daniam* (1740-1741, 3 vol.); *Origines Hafnienses* (1740); *Annales Ecclesiæ danicæ* (Copenhague, 1741-1752, 4 vol.), le meilleur ouvrage qu'on ait sur l'histoire ecclésiastique du Danemark. Parmi ses autres productions, nous mentionnerons : *Dialogue sur la religion et la pureté de la foi* (Flensbourg, 1727, in-4°); *Clair miroir de la foi* (Francfort, 1727); *Menoza, prince d'Asie, qui parcourut le monde, cherchant des chrétiens* (Copenhague, 1742-1743, 3 vol. in-8°), remarquable ouvrage de philosophie religieuse; *Glossarium Norvegicum* (Bergen, 1749, in-8°); *Essai sur l'histoire naturelle de la Norvége* (Copenhague, 1752-1754, 2 vol. in-4°), ouvrage curieux, mais dans lequel il fait preuve d'une grande crédulité; c'est ainsi qu'il admet l'existence d'un serpent de mer ayant plus de 500 pieds de longueur et celle d'un polype dont le dos a une demi-lieue de circonférence ou plus; *Collegium pastorale practicum* (1757, in-4°), recueil de leçons sur la théologie; *Force de la vérité pour convaincre les athées et les déistes* (1758, in-8°); *Réflexions patriotiques sur la liberté civile des Danois et des Norvégiens sous un roi héréditaire et absolu* (1760, in-8°), trad. en français; *Atlas danois ou le Royaume de Danemark décrit en détail dans ses villes et provinces* (1763-1781, 7 vol. in-4°), description de ce pays avec des cartes, etc.

PONTOPPIDAN (Charles), économiste danois, fils du précédent, né à Bergen en 1748, mort à Copenhague en 1822. Après avoir été assesseur et agent commercial en Islande, il devint successivement directeur du commerce de l'Islande et de Fiumark (1781), conseiller de justice (1784), conseiller de commerce (1804) et conseiller d'État (1814). Indépendamment de mémoires sur le commerce de l'Islande, du Groenland, etc., insérés dans divers recueils, on lui doit plusieurs ouvrages importants et estimés sur le commerce du Nord. Nous citerons, entre autres : *Pêche des baleines et phoques dans la baie de Davis, au Spitzberg et à l'île de Jean-Mayen* (Copenhague, 1784); *Matériaux pour une histoire du commerce de l'Islande* (Copenhague, 1787-1788, 2 vol.); *Sur l'huile de baleine* (1790); *Matériaux pour l'histoire du commerce à Finmark* (1790), *Sur la Société de pêcheries danoises* (1801), etc.— Un de ses parents, Christian-Joachim PONTOPPIDAN, né dans l'île de Seeland en 1739, mort en 1807, fut professeur de dessin des pages du roi. Il a laissé des cartes fort exactes de la *Scandinavie* (1781), de la *Norvége méridionale* (1785), de la *Norvége septentrionale* (1795), avec des éclaircissements et des notices.

PONTOPPIDANE s. m. (pon-to-pi-da-ne — de *Pontoppidan*, n. pr.). Bot. Syn. de COUROUPITA.

PONTORMO (Jacopo CARRUCCI, dit LE), célèbre peintre italien de l'école florentine, né à Pontormo en 1493, mort à Florence en 1558. Ce maître, l'un des plus éminents de la Renaissance, eut une carrière bizarre, illuminée au début des lueurs d'un génie prodigieux, et en proie vers sa fin aux plus étranges défaillances. Orphelin de très-bonne heure, il fut à peu près livré à lui-même. Un parent éloigné, qui avait observé sans doute sa précoce intelligence et qui le croyait épris de science et de littérature, l'envoya à Florence chez un rhéteur obscur. Jacopo n'avait alors guère plus de douze ans; déjà, cependant, il avait un peu barbouillé, un peu dessiné dans l'atelier d'un peintre de son village, un certain Bartolomeo, élève de Ghirlandajo, mais c'était un de ces élèves parfaitement ignorés du maître. Ces études rudimentaires avaient suffi pour développer chez lui l'amour sérieux de l'art. Aussi s'empressa-t-il, en arrivant à Florence, d'échanger ses livres contre des crayons et d'aller demander des conseils à Léonard de Vinci, qui résidait alors dans la patrie de Michel-Ange. Le grand artiste, toujours affable, lui fit un gracieux accueil, l'encouragea et le fit travailler sous ses yeux. Ces germes ne furent pas jetés dans une terre ingrate; au bout d'une seule année, Jacopo avait déjà prouvé, par d'admirables études, dont quelques-unes sont au musée de Florence, qu'il était doué des facultés les plus heureuses. Désireux de lui voir compléter son éducation par l'étude des traditions antiques et la comparaison des divers maîtres qui faisaient de la Rome d'alors le centre unique du génie humain, Léonard de Vinci lui fournit les moyens de s'installer pour quelque temps dans la ville éternelle. Pontormo y arriva entre 1507 et 1508. Pier di Cosimo et Mariotto Albertinelli, sur la recommandation de Léonard de Vinci, dirigèrent ses travaux dans les premiers temps de son séjour. Peut-être que, s'il n'eût jamais quitté ces peintres obligeants, le Pontormo n'eût pas rencontré ces exaltations dangereuses qu'il trouva dans le milieu plus brillant où régnaient Raphaël, Michel-Ange et Andrea del Sarto. Ce dernier surtout l'enthousiasma tellement qu'il alla lui demander humblement une place de *broyeur* dans son atelier. Mais le maître, embrassant Jacopo, le prit immédiatement parmi ses élèves favoris. Ici commença pour Pontormo la plus belle phase de sa carrière. Il se mit au travail avec tant d'ardeur, ses facultés surexcitées par un enthousiasme quasi permanent pour les choses et les hommes qui l'entouraient parvinrent à un si haut degré de puissance créatrice, qu'il débuta par des chefs-d'œuvre, entre autres cette *Visitation* du cloître des Servites, fresque magnifique dont le Louvre possède une copie et qui brille parmi les splendeurs de la Renaissance. Michel-Ange et Raphaël ne furent pas les moins empressés à venir féliciter l'élève d'Andrea del Sarto, et leur exemple fut suivi par tous les grands seigneurs du temps, par toutes les notabilités de la cour romaine. Ces hommages apportés chez lui, mais pour son élève seulement, froissèrent l'amour-propre d'Andrea qui pourtant jouissait d'une immense et juste renommée. D'autre part, Pontormo, des cette heure première du succès, prit vis-à-vis de lui de tout autres allures, car les fumées de cette gloire si rapide lui étaient montées au cerveau, et il commençait à concevoir de son génie une très-haute idée. Andrea lui semblait son égal, tout au plus, et il oubliait, dans cet affolement de sa vanité, que[illegible] ce maître était son bienfaiteur. Aussi les rapports de l'élève et du maître devinrent-ils promptement impossibles. Telle est la vérité. Elle n'est pas absolument identique au récit de quelques biographes, récit complètement hostile à Andrea et dans lequel on le montre bassement jaloux de la gloire naissante de Pontormo et le jetant lui-même, avec violence, hors de son atelier. Orlandi ni Vasari, qui est si souvent injuste et passionné, ne disent rien de semblable.

En quittant l'atelier de son maître, Jacopo se mit au travail, seul, livré désormais à ses instincts personnels, mais livré aussi à l'enthousiasme de ses partisans, enthousiasme qui lui fit croire à l'infaillibilité de son génie. Cette présomption fâcheuse, qui suffirait à déranger les cerveaux les mieux équilibrés, ne lui pas en lui de trop grands ravages. La *Vierge et plusieurs saints*, qu'il peignit immédiatement après dans l'église Santa-Maria-Maddalena-de-Pazzi, et les deux grandes fresques de l'*Histoire de Joseph* sont de magistrales créations, à jamais admirables. La forme, grandiose et savante, rappelle la manière d'Andrea, mais sans imitation servile; la couleur est fine, distinguée, d'un charme doux et sympathique qui attire et caresse les yeux. Ces œuvres eurent un légitime retentissement et donnèrent à la réputation de Pontormo des proportions immenses. Mais cette gloire magnifique, [illegible] avoir pu la supporter; il se mit dès lors, pour satisfaire à des [illegible], à peindre à tort et à travers, persuadé que la [illegible] ses créations ne pouvait être que sublime. C'est ainsi qu'il [illegible] fort mal définies par [illegible], qui n'ont pas su y voir les [illegible] charmants de la manière [illegible] reux grand homme [illegible] de sa vie, ces burlesques imitations de Michel-Ange, sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure. Avant [illegible], des [illegible]. Son génie [illegible] ces heures [illegible], ce [illegible] Pontormo [illegible] quelques [illegible] génie d'autrefois, et ce sont les produits de ces heures relativement bonnes dont nous nous occuperons seulement, laissant dans l'oubli les erreurs de son cerveau malade. Nous signalerons donc ses trois grandes figures de l'église Saint-Procule de Florence, la *Vierge*, *Saint Antoine abbé* et *Sainte Barbe*; puis la coupole de la même église, où sont les *Trois évangélistes*. Orlandi croit qu'en ce dernier travail Pontormo eut pour collaborateur Bronzino, son élève. L'homogénéité qu'on remarque dans toutes les parties de cette peinture nous empêche de le croire. Ces deux morceaux sont remarquables, bien que la couleur y soit dure, noire, sans charme, sans harmonie. Le musée de Florence possède, en outre, plusieurs compositions d'un caractère très-différent et d'un genre moins austère; ce sont des peintures à l'huile : *Adam et Ève chassés du paradis*; une *Léda*, d'une grâce et d'une morbidesse exquises, qu'aurait signée Corrège; un superbe *Portrait d'homme*, tout en noir, la tête et les mains éclatantes de lumière dorée, comme ceux de Titien; un autre portrait, celui de *Côme de Médicis*, d'une grande et fière allure, beau de ton, bien dessiné; enfin, un *Martyr de la légion thébaine*, trop noir et dramatique avec emphase. Nous lui préférons et de beaucoup le *Saint Sébastien* du palais Borghèse; le *Portrait de femme* du palais Chigi, à Rome; à Forli, église Saint-Thomas, la *Madone et plusieurs saints*. Chacune de ces créations montre une somme de qualités plus ou moins importante, mais aucune n'a ce rayonnement qui est l'auréole des chefs-d'œuvre. Les imperfections sont grandes d'ailleurs, surtout dans la couleur et les types, qui n'ont plus cette mâle beauté si originale que l'on admirait dans les premières peintures du maître. La National Gallery de Londres possède *Vénus et Cupidon*; Munich, une *Madone*, rappelant Léonard de Vinci; Berlin, *Vénus et l'Amour*, variante du sujet précédent, et un merveilleux *Portrait d'Andrea del Sarto*, qui date des meilleurs moments de la carrière de son élève et rival. La *Sainte Famille* du musée de Madrid et le *Portrait d'homme* de Vienne appartiennent, au contraire, aux dernières années de sa vie. Nous leur préférons cette composition bizarre que l'on voit au Louvre et qui représente une *Sainte Famille avec saint Sébastien, saint Pierre, saint Benoît et le bon larron*. Le *Portrait du graveur Giovanni della Corniale* du même musée est encore supérieur. La plupart de ces œuvres ont été reproduites par les graveurs les plus célèbres. Elles représentent ce que Pontormo a laissé de plus réussi dans les phases diverses qu'a traversées son talent, mais elles ne forment que la moitié de son œuvre. De cette autre moitié nous ne dirons rien. Expliquons néanmoins comment il arriva que Pontormo peignit, l'année même de sa mort, un *Déluge* et un *Jugement dernier* ridicules. D'après Lanzi, ce fut une conversation futile, dans laquelle on [illegible] Michel-Ange, qui frappa la tête faible du vieillard. Il se crut [illegible], s'il se trouvait dans le plus bref délai une science anatomique aussi grande. Le malheureux se mit aussitôt à l'œuvre, obsédé par cette idée folle de [illegible] à se rompre, des muscles impossibles à force d'exagération. Après avoir commis cette horrible composition, il s'écriait, s'extasiant devant son œuvre : « C'est merveilleux! C'est [illegible]! Par bonheur pour [illegible], il mourut peu après.

PONTORSON, en latin *Pons Ursonis*, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., [illegible] et à 21 kil. S.-O. d'Avranches, avec un petit port à l'embouchure du Couesnon, dans la baie de Cancale; pop. aggl., 1,4[illegible] hab. — pop. tot., 2,3[illegible] hab. Fabrication [illegible], [illegible]. Commerce de bestiaux et [illegible]. Hospice d'aliénés. L'église paroissiale, dont la nef est du style roman primitif, renferme de [illegible] sculptées sur pierre. Ruines de l'ancien château de [illegible]. Une route sur les [illegible] conduit de Pontorson au Mont-Saint-Michel.

PONTOUX (Claude DE), littérateur français, [illegible] vers 15[illegible], mort [illegible] gnait une femme qu'il avait vivement aimée, [illegible]. — Son [illegible], N[illegible] DE PONTOUX, né en 15[illegible], mort à [illegible]-sur-Saône en 16[illegible], se fit recevoir docteur en médecine et se dévoua au service des pauvres. On a de lui un poëme français intitulé le Gentilhomme [illegible].

PONTREMOLI [illegible] ville du [illegible] mort, à [illegible] Cette ville [illegible] par une [illegible] une [illegible] et [illegible]

PONTRIEUX, bourg de France (Côtes-du-Nord [illegible]

PONTUS DE LA GARDIE, [illegible] de [illegible] V. La [illegible]

PONTUS DE THIARD, [illegible] français. V. T[illegible].

PONTUSEAU [illegible] — Ce mot [illegible] Techn. [illegible] qui sou[illegible] la forme, dans la [illegible] à la [illegible] et [illegible] une [illegible] le papier dans [illegible] aux pontuseaux : [illegible] est *imprimée en* [illegible] *n'apparaissent* [illegible] PONTUSEAUX. (A.-F. Didot.)

PONTVALLAIN, bourg de France (Sarthe), [illegible] arrond. et à 23 kilom. N.-E. [illegible] sur la rive droite de l'Aisne; [illegible] hab. — pop. tot., 1,804 hab. [illegible] gallo-romains. On y [illegible] en 1828, en rempla[illegible] en ruine, sur le [illegible] les Anglais commandés par Robert Knolles en 1370.

PONZ ou **PONS** (Moïse-Jaime), peintre espagnol, [illegible] à Valls, près de Tarragone; il [illegible] la première moitié du XVIIIe siècle. Il [illegible] les leçons de Juncosa, entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à s'occuper de peinture et exécuta un assez grand nombre d'ouvrages au dessin correct [illegible] parmi ses travaux [illegible] qui ornent la chartreuse de *S[illegible]* (1722), un *Christ mort* [illegible] *de la Vierge*; de belles [illegible] en 1732, l'ermitage de [illegible] près de Reus, [illegible] fresques également remarquables [illegible] à la chapelle de Sainte-Ursule, à Valls.

PONZ (Antonio), peintre, critique d'art et [illegible] espagnol, né à Bejis, province [illegible] en 17[illegible], mort à Madrid en 1792. Cet homme, qui eut longtemps une grande [illegible] dans l'histoire de l'art, d'un certain crédit, n'a presque rien laissé qui lui mérite une telle place. En si[illegible] indépendantes de sa valeur personnelle, qui lui ont valu ce renom, [illegible] importance. Antonio Ponz était d'une famille riche et distinguée. On le destina au barreau; mais, après qu'il eut achevé ses études de droit et fort jeune encore, il s'enthousiasma sponta[illegible] pour les [illegible] d'art et se fit admettre dans l'atelier d'un certain Richard, Fran[illegible] qui avait ouvert à Florence [illegible] de peinture. Dès qu'il [illegible] les premiers principes du métier, [illegible] à Rome, où il passa [illegible] travaux y furent excellents, [illegible] Il étudia surtout l'antique [illegible] les belles productions [illegible] à tous les [illegible] pas assez d'impor[illegible] œuvre. Ces dessins sont cependant les seules preuves qu'il [illegible] Le [illegible] qu'ils [illegible] par les [illegible] qui vivait à Rome dans le milieu le plus éclairé, et aussi par l'infériorité des hommes et des œuvres [illegible] de la renom[illegible] Ponz passa pour l'unique révélateur des beautés de l'art antique; on le [illegible] en vers et en prose, [illegible] presque en [illegible] Bien fal[illegible] qu'on [illegible] était grande. [illegible] le surprit au [illegible] à aller fouiller les [illegible] de la Grèce; il [illegible] projet pour se rendre [illegible] un enthousiasme [illegible] à la lumière, les débris intéressants enfouis depuis tant de [illegible] assez [illegible] et une sévère [illegible] ne pouvaient être [illegible] la [illegible] Qu'un [illegible] Genève, [illegible] la [illegible] qui frappera ses yeux;

son décalque sera tiré et sans aucune physionomie. Ces observations si simples aura eut du voir à l'esprit les écrivains qui ont porté si haut, comme dessinateur des antiques, Antonio Ponz. Si notre appréciation était trop sévère, nous verrions maintenant ces dessins réunis en collection et faisant autorité dans la science. Or, il n'en est rien. A part un petit nombre, dont se sont emparés d'obscurs copistes et qui parurent vers 1820 et 1830, il ne reste rien de ces prétendus chefs-d'œuvre. Ce résultat aura toute sa signification quand on saura que Ponz laissa en mourant près de 400 dessins! Ce travail, cependant, ne fut pas inutile à l'auteur; il développa en lui l'art assez difficile de bien voir une tête, d'en savoir lire la physionomie, le caractère. Aussi connaît-on de lui des portraits assez réussis. Distinguons cependant: ce ne sont point des portraits de peintre, c'est-à-dire des personnalités plus ou moins tranchées, racontées, expliquées, développées sur une toile avec de la forme et de la couleur; ce sont plutôt des copies exactes, correctes et forcément ressemblantes de tel ou tel individu. La différence est immense entre ces deux manières de comprendre le portrait. La première est de la vraie peinture, la seconde se rapproche trop de la photographie.

Antonio Ponz n'était donc qu'un interprète médiocre, apte seulement à bien copier ce qu'il avait devant les yeux. Son mérite est là tout entier. Mais les Italiens d'alors n'étaient pas difficiles, pas plus que les Espagnols; l'art vrai était à peu près mort partout. Il est donc bien naturel que la cour de Madrid, fière du succès d'un Espagnol, l'ait fait appeler pour peindre dans la bibliothèque de l'Escurial les portraits des grands écrivains espagnols. Si Ponz eût été peintre, en supposant que l'occasion de se manifester lui eût fait défaut dans la première moitié de sa carrière, elle se présentait cette fois aussi belle que possible. En a-t-il profité? Durant cinq années, Antonio, comblé par le roi de toutes les faveurs imaginables, exécuta une longue galerie de figures dont on peut voir encore la plus grande partie, quelques-unes seulement ayant été déplacées. Par ordre du roi, les médailles, bas-reliefs, parchemins, etc., qui pouvaient servir de documents à l'artiste, furent mis à sa disposition et, à voir la ferveur solennelle que Ponz mettait à les consulter, on put croire qu'il en résulterait d'inimitables chefs-d'œuvre. Multipliant les croquis, les dessins, les esquisses, les cartons, il ne se mettait qu'en tremblant à l'exécution définitive, et toutes ces hésitations, preuves d'impuissance, passaient pour des preuves de génie. C'est ainsi que l'on vantait le travail à peine commencé. Quand il fut achevé, on était convaincu d'avance de sa haute valeur. Cela explique les éloges exagérés que les contemporains, les compatriotes surtout, ne cessèrent de donner à cette laborieuse création. Qu'est-elle aujourd'hui? Rien, ou peu de chose; une longue file de peintures froides, léchées, pénibles, qui semblent des miniatures vues avec un verre grossissant. Ce n'est pas absolument mauvais cependant. Les têtes sont bien construites, d'une irréprochable correction; elles doivent être ressemblantes. Mais quelle fatigue on y devine! Quel labeur terrible apparaît dans cette exécution! Un artiste condamné à produire, à son grand désespoir, cette galerie de portraits en tenant son pinceau de la bouche seulement n'y aurait pas mis plus de tristesse, plus de désolation! Telle est l'impression que laisse « l'œuvre capitale » d'Antonio Ponz. Ajoutons que, pour se distraire sans doute des ennuis de cette entreprise, il copiait les chefs-d'œuvre du musée royal; quelques-unes de ces copies sont intéressantes. C'est encore à cette époque qu'il commença, dans un autre genre, la *Description de l'Espagne archéologique*, pour laquelle il entreprit l'un des voyages les plus complets qu'on ait faits en Espagne. Ce livre est bon, plein de renseignements. Il édita aussi, peu après, les *Commentaires sur la peinture* de Guevara et publia enfin, en 1785, son *Voyage hors d'Espagne*, qui renferme sur Naples et Rome des choses peu connues alors, mais sans intérêt maintenant qu'elles sont dépassées par des recherches plus récentes. Ses travaux littéraires, accueillis avec autant de faveur que ses peintures, firent d'Antonio Ponz un homme vraiment considérable, membre de toutes les Académies d'Europe et décoré de tous les ordres. Sa mort fut comme un deuil public. L'Académie de Saint-Ferdinand lui fit des funérailles royales.

Homme d'une valeur modeste, n'ayant jamais dépassé, en tout ce qu'il a fait, une honnête moyenne, Antonio Ponz a pu, durant de longues années, pendant tout le cours d'une génération, passer pour une de ces hères intelligences qui illuminent un siècle. C'est un phénomène assez naturel dans les époques de décadence.

PONZA, en latin *Pontia*, ou *Pontiæ Insulæ*, groupe de six petites îles du royaume d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne, faisant partie de la Terre de Labour, district et à 52 kilom. S.-O. de Gaëte. Le groupe tire son nom de la plus grande, Ponza, qui a 7 kilom. de longueur sur 2 de largeur, avec un bourg et un bon port sur la côte orientale; 3,238 hab. Pêche abondante. L'entrée du port de Ponza est défendue par une batterie établie sur la pointe du môle. Sous les Romains, c'était un lieu de déportation. Les Anglais s'emparèrent de Ponza le 26 février 1813 et la rendirent aux Napolitains l'année suivante.

PONZIO (Pietro), compositeur et musicographe italien, né à Parme en 1532, mort dans la même ville en 1596. Il remplit successivement les fonctions de maître de chapelle à Bergame, à Milan, à Parme, composa des morceaux de musique religieuse qui forment plusieurs recueils et publia les deux ouvrages suivants: *Raggionamenti di musica* (Parme, 1588, in-4°); *Dialogo della theorica e prattica di musica* (Parme, 1595, in-4°).

PONZIO (Flaminio), architecte italien, né en Lombardie vers 1575, mort à Rome vers 1620. Il se rendit à Rome, où il se fit rapidement remarquer par ses talents et trouva dans les Borghèse des protecteurs éclairés. Cet artiste reconstruisit, sur la demande du cardinal Scipion Borghèse, la basilique de Saint-Sébastien-hors-les-Murs, donna à ce cardinal les dessins du palais Rospigliosi, à Monte-Cavallo, acheva pour les Borghèse le palais de Ripetta, commencé par Martin Longhi, et fut chargé par Paul V de construire à Sainte-Marie-Majeure une nouvelle sacristie et la fameuse chapelle de Borghèse, ainsi que le magnifique escalier double du Quirinal. Citons encore de Ponzio le casino de la villa Mondragone, à Frascati, et le palais Sciarra au Corso, à Rome. Cet édifice, dont on admire la pureté de style, passe pour le chef-d'œuvre de Ponzio.

PONZIO (Paolo), sculpteur florentin, connu en France sous le nom de **Maître Ponce**. V. TREBATTI.

PONZOA (Félix), littérateur espagnol, né vers 1810. Il entra de bonne heure dans l'administration et était, à l'époque où il fut mis à la retraite, chef de bureau au ministère d'État. On a de lui, entre autres ouvrages: *Histoire de la domination des Arabes en Murcie; Dictionnaire pour l'étude des antiquités*, en collaboration avec Joachim-Marie Bover; *De la Gandulia*, poème satirique; *la Littérature espagnole vengée de nouveau au sujet de l'originalité de Gil Blas de Santillane; De la philosophie de Don Quichotte*, etc.

PONZONE, bourg du royaume d'Italie, province d'Alexandrie, district et à 17 kilom. S. d'Acqui, chef-lieu de mandement; 3,381 hab.

PONZONI, puissante famille de Vérone, qui se mit à la tête du parti gibelin dans cette ville et s'empara à deux reprises de la souveraineté. — Ponzino PONZONI chassa de Crémone, en 1318, le marquis Cavalcabò, chef du parti guelfe, et y exerça le pouvoir suprême, soit en son nom, soit en celui de ses alliés les Visconti, soit, à partir de 1331, comme lieutenant du roi Jean de Bohême. Mais, en 1334, il fut renversé par les Visconti et exilé de Crémone avec sa famille. — Un de ses descendants, Jean PONZONI, revint, en 1402, à Crémone pendant la minorité des enfants de Galéas Visconti, chassa les troupes milanaises, prit en main le pouvoir et rendit à la liberté les prisonniers, au nombre desquels se trouvait Ugolin Cavalcabò, le chef de la famille qui avait été toujours en rivalité avec la sienne. Dans l'espoir de rendre la paix à sa patrie, Ponzoni eut la générosité de faire proclamer par le peuple Cavalcabò comme seigneur de Vérone. Ce dernier, loin d'être reconnaissant de ce que Ponzoni avait fait pour lui, le fit jeter en prison et chassa en même temps les gibelins de la ville.

POOBOOK s. m. (pou-bouk — mot angl.). Ornith. Espèce d'engoulevent, qui habite la Nouvelle-Galles du Sud.

POOH ou **OOH**, la lune déifiée, chez les Égyptiens. On l'adorait généralement comme un dieu; quelquefois, pourtant, on regardait Pooh comme une déesse, qui avait épousé Fré. On représentait souvent Pooh avec une tête d'épervier ou avec deux têtes et avec des ailes, et portée sur une barque aux extrémités terminées par des fleurs de lotus.

POOKA s. m. (pou-ka). Superst. Sorte de lutin irlandais.

— Encycl. Le *pooka* est une espèce de cheval enchanté, moitié bête, moitié génie, qui, d'après les traditions populaires, vit le jour en haine sous les eaux, mais qui apparaît la nuit sur la terre pour se jouer des malheureux voyageurs. Il se laisse monter volontiers, puis il emporte son cavalier à travers les buissons et les précipices et le jette à terre, le lendemain matin, à vingt ou trente lieues hors de sa route. Le *pooka* figure dans un grand nombre de légendes irlandaises.

POOL, bourg d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté et à 13 kilom. N. de Montgomery, près de la Severn; 3,600 hab. Commerce important de grains et de flanelles. On y voit un ancien château, autrefois résidence des princes de Powis. Près de ce bourg, en l'an 50, Caractacus fut défait par les Romains.

POOL (Jurien VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1666, mort en 1745. Il s'adonna particulièrement au genre du portrait et fit preuve d'un véritable talent. En 1795, il épousa Rachel Ruysch, qui, à cette époque, avait acquis une grande réputation, fut admis en 1701 à l'Académie de La Haye, trouva dans l'électeur palatin Jean-Guillaume un protecteur éclairé, fut extrêmement affligé de la mort de ce prince (1716) et abandonna entièrement la peinture. A partir de ce moment, il se livra au commerce des dentelles.

POOL (Rachel VAN), femme peintre hollandaise, épouse du précédent, née à Amsterdam en 1664, morte en 1750. Fille unique de Ruysch, le célèbre anatomiste, elle montra de très-bonne heure les plus grandes dispositions pour la peinture. Après quelques essais tentés librement dans la campagne, elle fut confiée aux soins de Van Aelst et se fit connaître d'abord par d'excellentes études de plantes grandies comme nature, dont quelques-unes se voient encore au musée d'Amsterdam. Une grande vivacité d'impression, l'instinct de la couleur, une exécution large et solide, nulle trace d'imitation de la manière de son maître, telles furent les qualités que l'on remarqua dans ses premières œuvres; elles lui valurent des succès rapides et brillants. C'était un bonheur pour elle; car, orpheline de bonne heure, elle fut préservée par son talent même des dangers de cette situation. Une heureuse rencontre, d'ailleurs, ne la laissa point trop longtemps sans famille. Jurien van Pool, jeune portraitiste assez distingué, s'éprit de la jeune fille qui peignait de si jolies fleurs, et il s'en fit aimer. Le mariage eut lieu en 1695. Six ans plus tard, Rachel van Pool, que les joies de la famille n'avaient point détournée des jouissances de l'art, se fit admettre à l'Académie, sur la présentation d'un ravissant petit tableau, que l'on voit au musée d'Amsterdam et qui a gardé une admirable fraîcheur; il représente *Une rose blanche, une rose rouge et un chardon dans une touffe de fleurs des champs*. L'admission d'une femme à l'Académie fit grand bruit. L'électeur palatin Jean-Guillaume, amateur passionné, qui réunissait alors dans la galerie de Dusseldorf toutes ces belles peintures qu'on y voit encore, s'émut de la vogue de cette jeune femme et lui demanda un échantillon de son beau talent. Dès qu'il eut reçu cette toile, et en dehors du prix convenu, il envoya à l'artiste, dont il était enthousiasmé, une toilette et six flambeaux d'argent, en lui demandant comme une faveur d'être le parrain d'un de ses enfants. On ne saurait être plus grand seigneur. Les relations de Rachel van Pool avec la cour de Dusseldorf ne s'arrêtèrent pas là. Elle fut nommée, en effet, peu après, peintre ordinaire du prince et chargée d'exécuter les sept ou huit panneaux de *Fleurs, fruits, insectes* qui sont dans le musée de cette ville.

Ses œuvres sont peu nombreuses et, sans doute, il dut lui en être demandé bien davantage; mais le soin extrême et le temps qu'elle mettait à retoucher ses peintures étaient un grand obstacle à la fécondité. Bien que toutes ses toiles soient assez hardiment entendues et très-belles d'arrangement, de forme et d'effet, on voit qu'elles sont peintes, repeintes, frottées de mille façons. Son ensemble ébauché par grandes masses avec des lumières très-empâtées, elle le reprenait pour le détail et le modelé d'une brosse plus légère. Une troisième fois enfin, après l'avoir longtemps laissé sécher, elle y revenait avec les glacis insensibles dont elle abusait un peu, à l'imitation, d'ailleurs, de Van Huysum. Cette manière de procéder est lente; aussi Rachel van Pool n'a-t-elle laissé qu'un nombre de tableaux relativement peu considérable. Son existence fut longue cependant; elle s'éteignit à quatre-vingts ans et travailla jusqu'à sa dernière heure.

POOL (Mathys ou Matthieu), dessinateur et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1670. Il alla faire ses études artistiques en France, où il adopta la manière de Bernard Picart et exécuta un grand nombre de gravures. De retour dans sa ville natale, il épousa la fille du peintre Graat, dont il a reproduit plusieurs tableaux. On ignore l'époque de sa mort. Nous citerons, parmi ses productions: *Vues de la rivière d'Amsted* (18 feuilles), suite de douze sujets d'après Rembrandt; le *Cabinet de l'art de la sculpture de Van Bossuet*, d'après les dessins de Graat, recueil de 103 planches (1727, in-fol.), etc.

POOLE, ville d'Angleterre, comté de Dorset, à 32 kilom. E. de Dorchester, sur une baie de la Manche; 8,725 hab. Bon port; pêche d'huîtres, armements pour la pêche de la morue. Cette ville est bien bâtie, avec des rues régulières et de jolies maisons; ses principaux édifices sont deux églises paroissiales, un bel hôtel de ville et deux jolis marchés. C'est à Poole que Charles X débarqua après sa chute. Patrie de Gibbon.

POOLE-HARBOUR, baie d'Angleterre, formée par la Manche sur la côte du comté de Dorset, elle tire son nom de la ville de Poole, qui y a un des meilleurs ports de la Manche. Cette baie mesure 8 kilom. de longueur sur 4 kilom. de largeur; elle reçoit les deux petites rivières de Frome et de Piddle.

POOLE (Matthieu), théologien anglais, né à York en 1624, mort en Hollande en 1679. Il devint pasteur à Londres, puis agrégé à l'université d'Oxford (1657), présenta au parlement, en 1658, un projet de réforme relatif à l'éducation, combattit vivement les prétentions des catholiques et fut destitué de sa cure

comme non conformiste en 1662. Peu de temps après, Poole passa en Hollande, où il termina sa vie. C'était un homme de beaucoup d'érudition, un casuiste habile et un critique de talent. Ses principaux ouvrages sont : *Synopsis criticorum aliorumque sacræ Scripturæ interpretum* (Londres, 1669-1676, 5 vol. in-fol.), ouvrage fort estimé et plusieurs fois réédité ; *English annotations on the holy scripture* (Londres, 1685, 2 vol. in-fol.).

POOLE (Paul-Falconer), peintre anglais, né à Bristol en 1810. Il n'avait pas encore vingt ans quand il envoya un petit tableau de genre, *Scène napolitaine*, à l'Académie royale. Comme il n'avait jamais vu Naples et que, en outre, ses études avaient été faites un peu à la légère, la peinture manquait naturellement de couleur locale et la composition de cohésion. L'absence de ces deux qualités essentielles devait produire et produisit, en effet, un pauvre tableau. M. Poole le comprit et se mit résolûment au travail. Après sept années passées à refaire son éducation artistique, il se présenta de nouveau avec l'*Adieu*, toile de genre, d'un sentimentalisme romantique réellement saisissant. On y sentait un progrès sérieux, au double point de vue de la forme et de l'arrangement. L'année suivante (1838), le *Départ des émigrants* fit prévoir les tendances futures de l'artiste. La toile n'est pas grande et ne montre pas des prétentions exagérées ; mais la solennité des types principaux, le soin quasi religieux du détail disaient déjà que l'auteur ne tarderait pas à se lancer dans les grandes scènes bibliques, où son incontestable talent s'est longtemps fourvoyé. Avant d'attaquer ces immenses sujets, il peignit encore une toile modeste, *Hermann et Dorothée à la fontaine* (1840). En 1842, les *Hébreux en captivité à Babylone* ; en 1843, *Salomon Eagle exhortant les habitants de Londres à la pénitence* ; les *Maures assiégés* (1844) ; le *Monastère de Sion* (1846) inaugurèrent sa nouvelle manière. Pour frapper les yeux, pour émouvoir, l'artiste crut devoir réunir dans ces compositions diffuses tout ce que sa palette a de plus violent dans ses tons extrêmes. La forme, les groupes, la silhouette d'ensemble n'accusaient que les efforts surhumains du peintre pour déguiser sa gêne au milieu de ces vastes figurations. Au concours de Westminster-Hall, il eut cependant le second prix avec son *Édouard III à Calais*, auquel nous préférons de beaucoup *Ariète et Robert le Diable* (1848) et surtout deux petites esquisses à peine couvertes de la *Tempête* de Shakspeare. *Job et les messagers* (1850) ne manquent point non plus de mérite ; le *Job* est hardi et pittoresque. Les *Goths en Italie* (1852) sont inférieurs à ce tableau ; en revanche, le *Chant du troubadour* (1854), le *Chant de Philomèle* (1855) sont de petites toiles vives, sans prétention et d'une certaine originalité, bien qu'elles soient peintes avec ce coloris criard dont certains Anglais et Américains ont le monopole. En 1855, M. Poole reçut à Paris un accueil bienveillant. Il y avait envoyé son *Job*, le *Passage du ruisseau* et la *Reine des bohémiens*, les trois perles de son œuvre. Le jury des récompenses lui décerna une 3e médaille, qui ne souleva aucune contestation. A l'Exposition de 1867, M. Poole a présenté au public deux nouvelles toiles : *Faubourg de Pompéi pendant son ensevelissement sous les cendres du Vésuve* et *Chanson de Philomène sur le bord du Beau-Lac.*

POOPHAGE s. m. (po-o-fa-je — du gr. *poa*, herbe ; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent sur les plantes des marais de l'Europe centrale.

POOPO s. m. (pou-po). Ornith. Espèce de coucou de la Nouvelle-Zélande.

POOR (Richard), évêque anglais. V. RICHARD POOR.

POOST (François), peintre hollandais, né à Harlem en 1617, mort dans la même ville en 1680. Il reçut les leçons de son père, Jean Poost, habile peintre sur verre, et de son frère qui était architecte, puis suivit au Brésil, en 1647, le prince Maurice de Nassau, passa plusieurs années dans ce pays et y prit un grand nombre de vues remarquables. De retour dans son pays, Poost exécuta des paysages, dans lesquels on trouve une composition heureuse, une bonne entente de la perspective, un coloris agréable, une touche d'une grande légèreté. Ce peintre apprit la gravure à l'eau-forte et laissa des planches représentant des *Vues du Brésil.*

POOT (Humbert), poëte hollandais, né près de Delft en 1689, mort en 1733. Il appartenait à une famille de paysans, qui ne lui fit donner qu'une instruction des plus élémentaires. Tout en se livrant aux travaux des champs, Poot s'adonnait avec ardeur à la lecture, s'essayait à composer des vers et apprenait sans maître la musique et le dessin. Bientôt il se fit admettre dans une sorte d'académie rustique presque entièrement composée de paysans. Il étudia les maîtres de la poésie hollandaise, particulièrement Vondel et Hooft, et fit paraître, sous le titre de *Poésies mêlées* (Rotterdam, 1716), un recueil de vers qui attira vivement l'attention publique et valut au paysan poëte de nombreux encouragements. En 1723, Poot se décida à quitter son village d'Abstwoude pour aller habiter Delft ; mais là, il entra en relation avec des gens qui menaient la vie dissipée, partagea quelque temps leur genre d'existence, puis se décida à retourner au lieu de sa naissance. Après avoir publié un second volume de poésies (1727), Poot se maria (1732), revint à Delft et mourut peu après de la pierre. Ce poëte, qu'on a surnommé l'**Hésiode de la Hollande**, tient un rang distingué parmi les écrivains de son pays. Ses compositions bibliques, érotiques, lyriques, idylliques, etc., sont remarquables par l'élévation des idées, par la solidité des raisonnements, par la simplicité, la pureté et la noblesse du style. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies et publiées à Delft (1726-1735, 3 vol. in-4°). Il a collaboré, en outre, au *Grand théâtre physique et moral* ou *Vocabulaire d'anciens emblèmes* de César Ripa (Delft, 1743, 3 vol. in-fol.).

POOTIE s. f. (pou-ti — de *Poot*, n. pr.). Bot. Syn. de CANSCORE, genre de plantes du Malabar.

POPANE s. f. (po-pa-ne). Espèce de cruche en usage à Lamballe.

POPAYAN, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, capitale de l'État de Cauca et chef-lieu de la province de son nom, à 368 kilom. S.-O. de Bogota, par 2° 26′ de latit. N. et 79° de longit. O., dans une vaste plaine fertile, que dominent à l'E. les volcans de Sotora et de Puracé ; 16,000 hab. Évêché, université, collége, hôtel des monnaies. Cette ville est située dans une délicieuse plaine, fécondée par la rivière Cauca, sur un plateau de 2,000 mètres d'altitude, entouré de hautes montagnes, parmi lesquelles s'élèvent trois volcans, le Sotora, le Cocomico et le terrible Puracé, d'où s'échappe constamment une fumée épaisse. Les rues sont presque toutes bordées de trottoirs, et celle de Balen ne le cède en rien aux rues de nos plus florissantes cités. Les maisons sont bien bâties ; elle n'ont pas de grilles à leur balcon, ce qui distingue cette ville de toutes celles de la Colombie. Elle a plusieurs églises, deux hôpitaux et plusieurs places plus ou moins spacieuses. Cette ville, autrefois l'entrepôt du commerce de Santa-Fé-de-Bogota et de Quito et enrichie par les mines d'or que ses habitants possédaient dans le Chaco et sur les bords du Cauca, a beaucoup perdu de sa splendeur depuis la guerre de l'Indépendance, pendant laquelle elle souffrit singulièrement ; on y fait cependant encore commerce de quelques étoffes de laine que l'on expédie à Quito et à Guayaquil, et on tire du sel de Santa-Fé-de-Bogota, des faïences de Pasto, des cacaos de Timana et du sucre de Cali ; son marché est toujours bien approvisionné. La population se compose de blancs, de mulâtres et de nègres. La température de Popayan est si douce et si pénétrante, qu'on se croirait transporté sous le beau ciel de l'Italie. Les environs sont fertiles en toutes sortes de fruits exquis et de céréales, pommes de terre, maïs, sucre, plantain, cacao, etc. ; les mines d'or, presque épuisées et abandonnées, d'ailleurs, depuis l'abolition de l'esclavage, suffisent à peine à l'entretien de ceux qui continuent encore à les exploiter. Popayan, la plus ancienne cité que les Européens aient bâtie dans cette partie de l'Amérique, a été fondée en 1537 par l'Espagnol Benalcazar. Jadis très-florissante, elle comptait environ 40,000 habitants. Le 17 novembre 1827, elle a été en grande partie détruite par un tremblement de terre, accompagné d'une terrible inondation du Cauca et d'une éruption du Puracé, qui causèrent les plus grands désastres dans les environs. ‖ La province de Popayan, au S. de celle de Neyba, sur un plateau des Andes, a 50,000 hab.

POPE s. m. (po-pe — lat. *popa*, même sens). Antiq. rom. Prêtre qui, dans les sacrifices, était chargé de lier la victime et de l'amener devant l'autel.

— **Encycl.** Les *popes* se couronnaient de laurier et de fleurs, se mettaient à demi nus et, en cet état, conduisaient à l'autel les bêtes désignées pour le sacrifice ; mais ils devaient avoir soin que la corde à laquelle ces bêtes étaient attachées fût fort lâche, afin que la victime ne parût pas conduite au sacrifice malgré elle, ce qui était considéré comme d'un très-mauvais augure. Quand elle était arrivée devant l'autel, on la déliait pour qu'elle parût s'offrir d'elle-même à la divinité à qui on la sacrifiait, et c'était un signe funeste quand elle s'enfuyait. Les *popes* ou *victimaires* apprêtaient alors leurs couteaux, l'eau et les autres choses nécessaires pour le sacrifice. Après en avoir reçu l'ordre du sacrificateur, l'un d'eux appelé *cultaire* (l'homme au couteau, *cultarius*) frappait d'abord la victime et l'abattait avec une hache ou une massue, puis il l'égorgeait aussitôt avec le couteau. Quand elle avait perdu tout son sang, qu'on recevait dans des cratères et qu'on répandait sur l'autel, les *popes* la mettaient sur la table sacrée, nommée *anclabris*, toujours placée à côté de l'autel, et où l'on posait les vases et les autres instruments servant aux sacrifices, et la dépouillaient et la dépeçaient, à moins qu'on ne la brûlât tout entière, auquel cas ils la mettaient sur le bûcher aussitôt qu'elle était égorgée. Dans les sacrifices ordinaires, on ne brûlait qu'une très-petite partie de la victime, et du reste on faisait deux parts, l'une pour les dieux, l'autre pour ceux qui faisaient les frais du sacrifice. Ceux-ci s'en régalaient avec leurs amis, et la portion des dieux était abandonnée aux *popes*, qui l'emportaient dans leurs maisons, appelées de leur nom *popinæ*, où allaient en acheter ceux qui en voulaient. Comme les *popes* vendaient aussi du vin, les *popinæ* étaient les cabarets des Romains, et c'est encore de ce nom qu'on se sert pour traduire notre mot cabaret en latin. Ces *popines* étaient plus ou moins bien tenues par les *popes* ; la plupart étaient de véritables guinguettes, et les *popes* ne jouissaient à Rome, malgré leurs fonctions *sacrées*, que d'une très-médiocre réputation de probité.

POPE s. m. (po-pe — autre forme du mot *pape*). Prêtre russe du rit grec : *Que les* POPES *évangélisent à Saint-Pétersbourg, comme les ulémas mahométisent à Constantinople.* (Chateaub.) *Un* POPE *n'instruira jamais les nations qu'à se prosterner devant la force.* (De Custine.)

— **Encycl.** Il y a en Russie des *popes* et des protopopes. Le *pope* est un prêtre ordinaire, le protopope est un prêtre supérieur dont le rang suit immédiatement celui d'évêque. Les sectes dissidentes, avec ou sans prêtres, sont désignées sous les noms de *popoftchina* ou de *bezpopoftchina*.

Nous trouvons sur une certaine catégorie de *popes*, ceux qui vivent au milieu des Cosaques, quelques intéressants détails dans un *Voyage* publié il y a une dizaine d'années : « Les *popes* ou prêtres, dit cette relation, exercent une influence très-prononcée, mais qui serait plus grande encore si, par leur conduite et leurs lumières, ils étaient à la hauteur de leur mission. Malheureusement, ils ne sont pas, en général, moins ignorants que le peuple, ni même moins adonnés aux liqueurs fortes. On leur reproche aussi d'être avides et d'exiger, sans scrupule, des plus pauvres familles des redevances en nature ou en argent. Ils ont le monopole de la vente de la cire, et les marchands qui vendent des bougies, même pour des usages ordinaires, s'exposent aux peines les plus rigoureuses. Malgré tous leurs torts, les *popes* reçoivent partout des marques de respect, et leur extérieur ne manque pas de cette noblesse qu'inspire l'habitude du commandement. Vêtus d'amples robes noires, portant des barbes épaisses, appuyés sur de longs bâtons, ils marchent au milieu de la Stanitza avec cette dignité théâtrale que toutes nos vieilles gravures attribuent aux personnages orientaux ; on ne les aborde jamais qu'avec des signes de respect et en baisant la main qu'ils présentent. » Le voyageur ajoute que, le jour de son arrivée au bourg de Katitve-s-Kaia-Stanitza, un des *popes* lui envoya son fils pour le complimenter et lui offrir le gâteau en pâte grossière qui sert à la consécration. Ces mœurs patriarcales sont malheureusement gâtées par les habitudes de saleté et même d'ivrognerie si fréquentes chez le peuple russe.

POPE (sir Thomas), homme politique anglais, né à Dedington (comté d'Oxford) vers 1506, mort en 1559. Les talents dont il fit preuve comme avocat attirèrent l'attention de Henri VIII et lui valurent d'être successivement nommé clerc de la chancellerie (1533), gardien de la Monnaie (1535), clerc de la couronne (1536), trésorier de la cour des augmentations, qui avait pour objet d'accroître les revenus du Trésor par la vente des biens immenses confisqués aux monastères. Sir Thomas acquit dans l'exercice de ses fonctions une fortune considérable. En 1546, il devint maître des forêts royales et membre du conseil privé. Son attachement au catholicisme lui fit retirer ses emplois lors de l'avénement d'Édouard VI ; mais, après la mort de ce prince, la reine catholique Marie le rappela au conseil, le nomma trésorier de sa maison, le chargea de missions importantes et lui confia la garde de la princesse Élisabeth, qui devait lui succéder sur le trône. Pope mourut peu avant l'avénement d'Élisabeth. C'était un homme habile dans le maniement des affaires, éclairé, prudent, modéré. Bien qu'il possédât à sa mort plus de trente châteaux, pour la plupart achetés lorsqu'il faisait partie de la cour des augmentations, il se fit pardonner ses richesses en en consacrant une partie au service de son pays. Ce fut lui qui fonda, en 1554, le collége de la Trinité, à Oxford, et le dota richement. Il avait été le protégé et l'ami du chancelier Thomas More.

POPE (Walter), littérateur anglais, né à Fawsley (Northampton), mort près de Londres en 1714. D'abord [illegible] d'Oxford, il y devint ensuite [illegible] du collége Wadham (166[illegible]), professeur d'astronomie au collége Gresham (1660-1687), se fit recevoir docteur en médecine et prit part, en 16[illegible], à la fondation de la Société royale de Londres. Pope joignait à beaucoup d'[illegible] un esprit piquant et satirique. Il connaissait plusieurs langues étrangères, composait des vers avec facilité, [illegible] et de correction [illegible] le style. Nous citerons, parmi ses écrits : *Mémoires de M. [illegible]* (167[illegible], in-4°) ; [illegible] fameux [illegible] a [illegible], par ses aventures, [illegible] de chaque [illegible] bre de femmes ; le *Souhait du vieil* [illegible] (1693, in-8°), poëme agréable ; *Nouvelles choisies* (1694), traduites de Cervantes et de Pétrarque ; *Fables morales et politiques, anciennes et modernes* (1698, in-8°), etc.

POPE (Alexandre), l'un des plus illustres poëtes classiques de l'Angleterre, né à Londres en 1688, mort en 1744. Il appartenait à une famille catholique, fort attachée à la cause des Stuarts. Quand ces princes furent chassés du trône d'Angleterre, son père se retira à Binfield, agréable [illegible] dans la forêt de Windsor, et se consacra à l'éducation d'un fils en qui il avait placé ses plus chères espérances. Le jeune Pope, par la précocité de son génie et son application aux études sérieuses des langues et de la littérature de l'antiquité, dépassa tous les élèves de l'éducation paternelle. Encore enfant, il composa une *Ode sur la solitude* (17[illegible]), et [illegible] sur la *Forêt de Windsor*, où brillaient déjà l'élégance et la pureté qu'on trouve dans tous ses ouvrages. Des églogues, des pastorales, des traductions commencèrent une réputation qui devait un jour balancer celle du grand Dryden, qu'il s'était d'abord donné pour modèle. En 1709, il publia l'*Essai sur la critique*, poëme qu'on place maintenant au-dessous de l'*Art poétique* de Boileau, mais qui n'en parut pas moins une production étonnante pour un poëte de vingt ans. Elle se recommande par la sagacité, la justesse, le goût, la netteté de la conception, et aussi par cette amertume satirique dont Pope fut toujours animé et qui fit l'agitation et le tourment de sa vie littéraire. Puis parurent successivement : l'églogue sacrée du *Messie* ; la *Boucle de cheveux enlevée*, poëme charmant, plein d'élégance et de grâce et qui eut un succès prodigieux, mais auquel on reproche un peu de fadeur et d'afféterie ; l'*Épître d'Héloïse*, l'un de ses chefs-d'œuvre ; la traduction en vers de l'*Iliade*, le plus beau monument de la versification anglaise ; la *Dunciade*, poëme satirique dans lequel l'irascible poëte réunit toutes ses animosités littéraires et qui pétille de verve agressive, mais que déparent des traits de mauvais goût ; l'*Essai sur l'homme*, épîtres philosophiques, application heureuse et neuve de la poésie aux questions métaphysiques, fruit des entretiens du poëte avec Bolingbroke, mais où l'on rencontre plus de correction et d'élégance que de profondeur de pensée. Il s'était proposé de parcourir, dans une suite de poëmes, toutes les grandes questions de la philosophie et de la morale, mais sa frêle santé ne lui permit pas de suivre ce grand travail didactique, auquel la précision savante et les formes habiles de son style se prêtaient si heureusement. Il mourut en 1744, épuisé par de continuelles maladies, mais occupé jusqu'au dernier moment de méditations philosophiques et de compositions littéraires. Doué d'un talent incontestable, ce grand poëte se distingue cependant plutôt par la pureté du style, la sagesse et la sobriété des images, la délicatesse du goût que par l'invention, l'originalité, le lyrisme et la profondeur. Il appartient plus à cette école savante et correcte dont Boileau fut le chef parmi nous qu'à l'école brillante, créatrice, énergique et colorée dont Shakspeare fut le représentant le plus illustre.

« Pope, dit Philarète Chasles, est le modèle, le chef et l'idole de la poésie classique en Angleterre. La versification anglaise, adoucie par Waller, perfectionnée par Dryden, a reçu de lui une harmonie [illegible], une élégance digne de Racine. Satirique, mordant et ingénieux, estimable comme moraliste et comme poëte didactique, heureux dans l'emploi qu'il a fait de la fiction badine et légère, maniant avec grâce le langage [illegible] il possède toutes les délicatesses, les beautés et jusqu'aux hardiesses heureuses, c'est toujours un homme d'esprit qui pense juste, qui écrit avec beaucoup d'art et qui sait cacher cet art même ; jamais ce n'est un poëte [illegible] teur, un homme [illegible] et de [illegible]. Il a peint la passion [illegible] réussi avec le secours d'Héloïse et [illegible], mais, ordinairement, il ne sort pas de la sphère des salons et [illegible] des anciens, s'il [illegible] ce n'est pas la [illegible] mais bien une copie [illegible] de l'homme et de ses vertus [illegible] nous le montre [illegible] de son temps, et non dans [illegible] de ses proportions. [illegible] Pope trouve un [illegible] [illegible] assez de [illegible] survécu aux excès de cette réaction, et Byron lui-même, sur la fin de sa carrière, lui a rendu [illegible]. »

Pope était d'une taille extrêmement petite et un peu bossu [illegible] et par derrière [illegible], sa figure, [illegible] par des yeux vifs et [illegible], n'avait rien de désagréable. « Il était si faible, dit Johnson, qu'il avait perpétuellement besoin des services d'une femme. [illegible] qu'il portait une sorte de pourpoint fourré et, par-dessous, une chemise de grosse toile [illegible] avec de [illegible]. Quand il se levait, on le revêtait d'un corset en toile [illegible], car il était à peine capable de se tenir [illegible] jusqu'à ce qu'on l'eût lacé, et alors il mettait une camisole de flanelle. Ses jambes étaient si minces, qu'il en augmentait le volume au moyen de trois paires de bas que sa servante lui mettait et lui ôtait, car il était incapable de s'ha-

[illegible] et d'avait besoin [illegible] se lever [illegible] sorte, de sa constitution [illegible] ouvrage [illegible] une sorte d'irritabilité [illegible] dans ses ouvrages et [illegible] bien que perclus [illegible] que lui faut pour l'amour, il éprouva un sentiment vif et sincère pour la belle et spirituelle lady Mary Montague. [illegible] M. Léo Joubert, par des [illegible] qu'il ne s'adressait qu'à son esprit et à sa réputation, il osa espérer [illegible] de son génie ferait oublier sa difformité physique; mais, à ce moment (c'est [illegible] ce que racontait lady Montague), un éclat de rire de la dame le réveilla de son rêve. [illegible] lady Mary de cette déception et se vengea par d'indignes attaques auxquelles la dame répondit [illegible] Vers la fin de sa vie, [illegible] redoublement d'affection [illegible] Martha Blount, [illegible] que [illegible] de dureté, et à qui, néanmoins, il légua tous ses [illegible] le talent, intelligence [illegible] corps malade, fut sujet à beaucoup de petitesses. Il eut les impatiences et les caprices de l'amour-propre gâté par le succès, l'humeur irritable d'un poëte, la malignité d'un diseur de bons mots, l'égoïsme impatient particulier aux personnes infirmes. En vivant longtemps au milieu d'auteurs aux gages des libraires, il comprit combien la fortune ajoute à la dignité et à l'indépendance de la vie. Grâce à sa traduction de l'*Iliade*, qui lui rapporta près de [illegible] francs, et à celle de l'*Odyssée*, qui fut également très-lucrative, il put acheter, en 1715, sa jolie maison de Twickenham et vit son existence assurée. Plaçant au-dessus de tout l'indépendance, il ne sollicita ni n'accepta jamais de faveurs du gouvernement et montra toujours la plus grande dignité en vivant avec les grands, qu'il ne flatta jamais. On lui a reproché, non sans raison, d'avoir été soupçonneux, d'avoir cru trop facilement aux mauvais sentiments chez les autres; mais on doit ajouter qu'il se montra toujours bienveillant et dévoué envers les personnes [illegible] sûr. Les *Œuvres complètes* de Pope ont été publiées pour la première fois à Londres (1751-1760, 9 vol. in-8°). La dernière édition anglaise de Pope est celle de R[illegible] (Londres, 1846). M. Laporte en a donné une traduction en prose française (Paris, 1779); Marmontel, Collardeau, Delille, de Fontanes et du Resnel ont traduit en vers quelques-unes des productions du poëte anglais.

POPE (John), général américain, né dans le Missouri en 1820. Élève de l'École militaire de Westpoint, il en sortit dans le génie, prit part à la guerre du Mexique en 1847, et il était capitaine lorsque éclata, en 1861, la guerre civile aux États-Unis. Pope se prononça pour l'Union, devint brigadier général de volontaires dans l'armée fédérale et fut chargé pendant quelque temps de commander par intérim l'armée du Mississipi. Au commencement de 1862, Pope s'empara de New-Madrid (Tennessee) et força l'île n° 10, sur le Mississipi, à capituler, malgré les énergiques efforts des confédérés. Peu de temps après, la formidable armée fédérale dite du Potomac éprouvait un grave échec devant Richmond et battait en retraite. Pope, qui s'était signalé à l'attention du président Lincoln par sa fermeté et par son courage, fut désigné, dans ce moment critique (juin 1862), pour protéger la retraite et prendre le commandement supérieur des corps qui opéraient en Virginie sous les ordres de Banks, Frémont et Mac-Dowell. La retraite effectuée, Pope eut à supporter tout l'effort des confédérés victorieux. Le sanglant combat de Cedar-Mountain, que lui livra Jackson, fut indécis; mais, bientôt après, l'armée de Jackson se grossit de celle de Lee, et Pope eut à défendre la route de Washington contre des forces de beaucoup supérieures aux siennes. Attaqué dans la ligne du Rappahannock, il fit, pendant quatre jours (20-23 août), des efforts suprêmes et disputa le terrain pied à pied [illegible]. Mais il dut, après une lutte acharnée, céder devant le nombre et se retirer, toujours en combattant, pris entre deux [illegible] parvenu à rompre les lignes de [illegible] (27 août), il établit ses forces à Centreville et soutint, deux jours plus tard, la formidable bataille de Bull's-Run. Pendant toute la journée, il eut un avantage marqué; [illegible], les confédérés, dont les forces s'étaient accrues par l'adjonction de troupes fraîches, recommencèrent la lutte. Pope se vit contraint de battre en retraite et [illegible], où l'ennemi n'osa point l'attaquer. Le commandement de l'armée [illegible] fut donné, quelque temps après, à Mac-Clellan, et Pope alla [illegible] Nord-Ouest, il [illegible] plus qu'un rôle [illegible] jusqu'à la fin de la guerre de la Sécession.

POPEL s. m. [illegible]

POPELICAIN [illegible] Hist. [illegible] Les POPELICAINS [illegible] *faisaient remarquer par la haine qu'ils portaient à l'eucharistie, au mariage et aux autres sacrements.*

POPELINE s. f. (po-pe-li-ne. — Ce mot, altération de *papeline*, vient, selon Delâtre, de l'italien *papalina*, étoffe qui servait autrefois pour les costumes des papes, et dont la chaîne était de soie et la trame de laine lustrée). Comm. Nom d'une famille de tissus pour robes de femmes, qui se rapprochent du camelot et dont la chaîne est en soie ou en bourre de soie et la trame en laine longue peignée, en coton, en lin ou en china-grass: POPELINE *unie, brochée, imprimée*. POPELINE *droguet*. POPELINE *bombyx*.

— **Encycl.** Les *popelines* sont des étoffes lisses, tantôt unies, tantôt rayées, brochées ou façonnées, qui ont les cannelures ou côtelines toujours en direction horizontale, c'est-à-dire dans le sens de la trame. Elles dérivent d'un tissu léger, chaîne soie, trame fleuret ou filoselle, qui se faisait anciennement dans le Comtat-Venaissin et que l'on appelait *papeline* parce que ce pays se trouvait alors sous la domination des papes. Ce furent, dit-on, des protestants français, forcés de s'expatrier à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, qui introduisirent la fabrication de ce tissu d'abord en Irlande, puis en Angleterre et dans les autres contrées de l'Europe. Les Anglais s'occupèrent aussitôt de développer la nouvelle branche d'industrie; mais, afin de diminuer les frais d'achat des matières premières, ils imaginèrent de supprimer la soie de la chaîne et de la remplacer par une substance plus commune, principalement par la laine longue de leurs moutons du Leicester. En même temps, afin de distinguer les étoffes étrangères de celles qu'ils produisaient eux-mêmes, ils changèrent le nom de *papeline* en celui de *popeline*, qui fut peu à peu adopté par les autres nations. Actuellement, c'est en Angleterre et en France que la fabrication des *popelines* a lieu sur l'échelle la plus étendue. Dans le premier des deux pays, Manchester et Dublin sont les centres principaux de cette industrie. En France, c'est à Lyon, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Tourcoing et à Roubaix qu'elle est surtout florissante. On fait aussi des *popelines* en Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne, principalement dans la Prusse rhénane; mais ce n'est que d'une manière restreinte et, sauf quelques exceptions, uniquement en vue de la consommation intérieure.

POPELINIÈRE (Lancelot VOISIN, sieur DE LA), historien français. V. LA POPELINIÈRE.

POPELINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph LE RICHE DE LA), célèbre financier. V. LA POUPLINIÈRE.

POPERINGHE ou **POPERINGHEN**, ville forte de Belgique, dans la province de la Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. O. d'Ypres, ch.-l. de canton; 11,069 hab. Industrie importante; fabriques de lainages et de coton, manufactures de tabac, brasseries, fabrique de savon, teintureries, blanchisseries, tanneries. Important commerce de houblon, bois, graines, tabac, bestiaux, chevaux. Poperinghe est bien bâtie, formée de rues propres et régulières au milieu desquelles se trouvent une jolie place publique et un bel hôtel de ville.

POPHAM (Édouard), littérateur anglais, né en 1738, mort en 1815. Il entra dans les ordres, fut pendant près de trente ans recteur à Chilton, dans le comté de Wilts, et composa divers ouvrages: *Selecta poemata* (1774, 3 vol.); *Illustrium virorum elogia sepulchralia* (1778, in-8°); *Remarques sur divers textes de l'Écriture* (1809, in-8°); des *Sermons*, etc.

POPHAM (sir HOME RIGGS), amiral anglais, né à Gibraltar en 1762, mort à Londres en 1820. Il servit d'abord comme simple matelot et s'éleva rapidement au grade de lieutenant (1782). Quelques années plus tard, il passa dans l'Inde, fut chargé de voir si l'on pourrait établir un arsenal maritime à New-Harbour, sur la rivière Hougley (1788), servit ensuite dans la marine marchande, découvrit le détroit situé au sud de l'île Poulo-Pénang (1791) et rentra dans la marine de l'État lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Employé sur les côtes de la Hollande et de la France sous les ordres du duc d'York, il prit part à la défense de Nieuport, se distingua au siége de Nimègue (1794), dirigea le rembarquement des troupes anglaises, proposa au gouvernement, en 1798, la création d'un corps de marins pour repousser l'ennemi en cas d'invasion, ce qui fut adopté, reçut, cette même année, le commandement en second de l'expédition qui alla détruire les écluses et les travaux du canal d'Ostende à Bruges, se fit remarquer par une intrépide audace, puis se rendit à Cronstadt pour présider à l'embarquement des troupes russes qui devaient aider l'Angleterre à agir contre la France en Hollande (1799), visita plusieurs ports de la Russie et obtint, en récompense de ses services, une pension de 500 livres sterling. En 1800, sir Popham reçut le commandement des forces maritimes dans l'Inde, prit à la Hollande sa colonie du Cap (1806), s'empara peu après de Buenos-Ayres, fut nommé contre-amiral en 1809, prit, cette même année, Camvère et Flessingue, devint commandant de la station de la Jamaïque en 1819, puis de celles des Indes occidentales, et revint, en 1820, en Angleterre, où il mourut peu après. Ce marin était membre de la Société royale de Londres. Il s'occupa d'apporter divers perfectionnements dans la marine et inventa notamment un télégraphe, nommé sémaphore, qui fut adopté par le gouvernement et établi sur une côte d'Angleterre en 1825. On a de lui: *Exposé succinct des faits relatifs au traitement éprouvé par sir Home Popham depuis son retour de la mer Rouge* (1805, in-8°); *Description de l'île du Prince-de-Galles* (1805, in-8°); *Principes et règlements à observer sur les vaisseaux de Sa Majesté* (1805, in-8°).

POPIEL Ier, roi de Pologne, de la première dynastie des souverains de ce pays, mort en 820. Il succéda à Lech vers 815 et ne signala par aucun acte remarquable son règne, que nous mentionnons seulement pour mémoire. — Son fils, POPIEL II, mort en 830, lui succéda en 820. D'après les vieilles chroniques polonaises, pleines de récits fabuleux, il se rendit odieux par ses crimes. Popiel fit mettre ses oncles à mort et ordonna de brûler vifs un grand nombre de pauvres qui, pendant une famine, demandaient du pain et qu'il avait jetés en prison. En punition de ce crime, le ciel, si l'on en croit la légende, suscita contre lui une multitude innombrable de rats, qui le forcèrent à se réfugier dans un palais situé au milieu du lac de Goplo, l'y poursuivirent et l'y dévorèrent. Après une anarchie qui dura douze ans, Piast, chef de la seconde dynastie, monta sur le trône.

POPIELE (du slave *popiel*, cendres), génie du foyer chez les anciens Slaves. Il habitait dans les cendres de l'âtre et on le représentait sous la forme d'un chat couvert de cendres. Chez les habitants de la Petite-Russie, on portait un chat ainsi accommodé devant le général partant pour la guerre, pour montrer que les dieux domestiques veillaient sur les défenseurs de la cause nationale.

POPILIE s. f. (po-pi-lî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées phyllophages, comprenant une quarantaine d'espèces qui habitent l'Inde et l'Afrique.

POPILIUS LÆNAS (Caïus), consul romain en 173 av. J.-C., puis une seconde fois l'an 158. Son nom ne serait vraisemblablement pas sorti de l'obscurité sans sa fameuse ambassade auprès d'Antiochus Épiphane. Ce roi de Syrie, profitant de la minorité de Ptolémée VI (Philométor), avait déjà conquis une partie de l'Égypte; Rome, alors au faîte de sa puissance, envoya Popilius (170) pour lui intimer l'ordre d'abandonner ses conquêtes. Le roi voulait en délibérer avec ses conseillers; mais le Romain, avec une audace qui ne permettait pas d'éluder la question, traça autour d'Antiochus un cercle sur le sable. « Avant de sortir de ce cercle, dit-il, rends-moi la réponse que je dois porter au sénat. » Le roi, stupéfait et connaissant d'ailleurs la puissance de l'ambitieuse république, répondit après un moment d'hésitation: « Je ferai ce que veut le sénat. » Il évacua, en effet, l'Égypte sur-le-champ. L'action de Popilius a donné lieu à une expression proverbiale: enfermer quelqu'un dans *le cercle de Popilius*, c'est l'envelopper dans une situation d'où il ne peut s'échapper, ou lui poser un dilemme auquel il ne peut répondre d'une manière évasive. V. CERCLE.

POPINCOURT, ancien hameau, qui fait aujourd'hui partie du XIe arrondissement de Paris, où il forme un quartier. Le premier président Jean de Popincourt ayant fait construire près de Ménilmontant une maison de plaisance à la fin du XIVe siècle, il se forma peu à peu tout autour une agglomération d'habitations qui prit le nom de Popincourt et fut comprise dans le faubourg Saint-Antoine sous le règne de Louis XIII. La principale rue du quartier est la rue Popincourt, qui va de la rue de La Roquette à la rue de Ménilmontant et où se trouve une caserne occupée originairement par les gardes-françaises. On remarque dans ce quartier un marché établi en 1831, le passage Popincourt et la cité du même nom.

POPINCOURT (Jean DE), magistrat français, mort à Paris en 1403. Il tirait son nom du fief de Popincourt, près de Roye (Picardie). S'étant rendu à Paris, il devint conseiller, puis premier président du parlement sous Charles VI. Il avait fait construire près de Ménilmontant, hors des murs de Paris, une maison de plaisance, autour de laquelle se groupèrent bientôt d'autres habitations qui formèrent un hameau appelé Popincourt. Ce hameau s'agrandit sans cesse et a fini par former un quartier de Paris. — Un de ses descendants, Jean DE POPINCOURT, mort en 1480, remplit successivement les fonctions de conseiller au parlement de Paris (1455), de substitut du procureur général (1456), président des comptes (1459), ambassadeur en Angleterre et président du parlement.

POPINE s. f. (po-pi-ne — lat. *popina*, taverne. — Delâtre rattache le mot latin *popina* au grec *pinô*, boire. Il se rapporte plus probablement au grec *pepô*, *peptô*, cuire). Cabaret:

> Chevalier, reçois ces vers
> D'une muse libertine.
> Qu'ils aillent sous ton nom de popine en *popine*.
>
> CHAULIEU.

|| Inus.

POPINETTE s. f. (po-pi-nè-te). Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

POPIOLEK (Joseph), philosophe et mathématicien polonais, né vers 1705, mort en 1773. Il fit ses études à l'université de Cracovie, où il devint plus tard professeur de philosophie et de mathématiques et dont il fut nommé historiographe en 1745. On a de lui plus de soixante écrits différents, parmi lesquels nous citerons seulement: *Quæstiones philosophicæ* (1730, in-4°); *Observationes mathematicæ* (Cracovie, 1732); *Vaveli sublimitas meritis et virtutibus generalis Myszkowski* (Cracovie, 1732); *Historia rerum domi gestarum ex anno 1746 ad annum 1770 inclusive*, etc.

POPLINSKI (Jean), pédagogue polonais, né en 1796, mort en 1839. Après avoir suivi les cours des universités de Breslau et de Berlin, il devint professeur de littérature et de langue polonaise au gymnase de Leszno et fonda dans cette ville un excellent recueil illustré, qui y paraît encore sous le titre de l'*Ami du peuple*. On a de lui: *Grammaire de la langue polonaise, à l'usage des Allemands* (1829; 5e édit., 1862); *Choix de fables polonaises* (1830); *Choix de modèles de prosateurs et de poëtes allemands* (1832); *Nouveaux extraits polonais* (1834); la *Parole de Dieu extraite de l'Ancien Testament* (1840). — Son frère, Antoine POPLINSKI, a également suivi la carrière de l'enseignement et est aujourd'hui conservateur de la bibliothèque Raczynski, à Posen. Il a publié plusieurs ouvrages en allemand et en polonais. Parmi ceux qui sont écrits en allemand, nous citerons: *Manuel élémentaire de la langue polonaise* (Posen, 1838; 6e édit., 1855) et *Sur les monnaies de la Pologne* (1839). On lui doit en polonais: *Grammaire latine* (Posen, 1844); *Histoire universelle* (Posen, 1844-1850, 2 vol.); *Géographie d'après Selten* (Posen, 1848); plusieurs autres livres élémentaires pour l'étude du polonais et du latin. Il a, en outre, édité à Posen, avec Joseph du Kaszewicz, le *Journal littéraire hebdomadaire* et le *Défenseur des sciences*.

POPLITÉ, ÉE adj. (po-pli-té — du lat. *poples*, jarret). Anat. Qui appartient, qui a rapport au jarret: *Artère* POPLITÉE. *Nerfs* POPLITÉS. || *Muscle poplité* ou substantiv. *Poplité*, Muscle attaché à l'articulation du genou et au tibia. || *Creux poplité*, Creux qui correspond à la partie postérieure du genou.

— **Encycl.** *Muscle poplité*. Le *poplité* est un muscle triangulaire, aplati, situé entre l'articulation du genou et les vaisseaux poplites. Il s'insère en haut, par un fort tendon, dans la gouttière que l'on trouve à la partie postérieure et externe du condyle externe du fémur. Il se relie, en outre, par une insertion mobile à la lèvre interne de la ligne oblique du tibia et à toute la portion de la face postérieure située au-dessus de la ligne oblique. Ses fibres se dirigent obliquement en bas et en dedans. Le muscle *poplité* recouvre l'articulation du genou et du tibia. Il est recouvert par les vaisseaux *poplités* et par le nerf sciatique *poplité* interne, par les deux jumeaux et le plantaire grêle. A son extrémité supérieure, le tendon glisse sur le condyle externe du fémur au moyen d'une séreuse qui communique avec la synoviale du genou. Le *poplité* est un muscle articulaire qui renforce le ligament postérieur de l'articulation, contre lequel il est immédiatement appliqué. Il est fléchisseur de la jambe sur la cuisse et, lorsque la jambe est fléchie, il concourt à la porter dans la rotation en dedans.

— *Creux poplité*. Le creux *poplité* est une région losangique située à la partie postérieure du genou. Elle est limitée par des muscles; elle contient des vaisseaux et des nerfs dont il est important de bien connaître les rapports. Vue extérieurement, le membre étant placé dans l'extension, cette région est à peine accusée; elle détermine une saillie qui se continue insensiblement avec celles de la cuisse et de la jambe. Mais dans la flexion du genou le creux *poplité* prend la forme d'un triangle dont la base est formée par le pli articulaire et les côtés par la saillie des tendons inférieurs des muscles de la cuisse.

La peau est fine dans cette région. Le tissu cellulaire, qui présente une certaine laxité, renferme la veine saphène externe dans la moitié inférieure de la région et le nerf accessoire du saphène externe dans la partie externe.

L'aponévrose du creux *poplité* présente un certain degré de résistance. Sa face superficielle est recouverte par le tissu cellulaire sous-cutané et les organes qui y sont contenus; sa face profonde recouvre les vaisseaux *poplités*, les nerfs sciatiques *poplités* interne et externe et quelques-unes de leurs branches. Cette aponévrose se continue avec l'aponévrose fémorale par son extrémité supérieure, et avec l'aponévrose jambière par son extrémité inférieure. Les deux bords de l'aponévrose se portent sur les muscles qui limitent le creux *poplité* pour les envelopper et leur constituer des gaînes fibreuses, disposition manifeste pour les deux côtés supérieurs du creux *poplité*.

Les muscles de cette région sont au nombre de sept. L'un d'eux, le muscle *poplité*, est situé au fond de la région, tandis que les autres en constituent les bords. Or, il y a quatre bords ou côtés au creux *poplité*; ces

bords forment un losange. Les deux côtés inférieurs pénètrent entre les deux supérieurs, qui s'écartent pour les recevoir; de telle sorte que, si l'on divise ce losange en deux triangles par une ligne horizontale, on verra que le triangle supérieur est beaucoup plus grand que l'inférieur. Le côté inférieur et interne est formé par le jumeau interne; le côté inférieur et externe est constitué par le plantaire grêle qui borde le jumeau externe. Ces deux côtés limitent un espace anguleux fort étroit qui termine l'angle inférieur de la région. Le côté supérieur et interne est formé par deux muscles superposés : le demi-membraneux, situé profondément, et le demi-tendineux. Le premier constitue à ce niveau un tendon grêle qui recouvre le demi-membraneux charnu jusqu'au-dessus de l'articulation. Le côté supérieur et externe est représenté par le tendon du biceps. Il est facile de distinguer tous ces tendons par le toucher; lorsqu'on fléchit la jambe sur la cuisse, ils déterminent la saillie de la peau. Ces mêmes muscles, qui constituent les bords supérieurs du creux *poplité*, sont les muscles rotateurs de la jambe lorsque le genou est fléchi.

Les séreuses tendineuses sont nombreuses dans cette région; elles occupent le côté interne et le côté externe. Au côté interne, il y a la synoviale commune aux tendons du jumeau interne et du demi-membraneux, et la synoviale propre du tendon de ce dernier muscle. La première est la plus étendue des synoviales du jarret; elle est constante et correspond à la partie postérieure et inférieure du condyle interne du fémur. Quelquefois cloisonnée, elle communique avec la synoviale du genou chez l'adulte et chez le vieillard. La seconde est située au-dessous et un peu au devant de la précédente, très-près de l'insertion du tendon direct. Elle est constante; son volume égale celui d'une amande et elle communique quelquefois avec la première. Au côté externe, on peut trouver trois synoviales tendineuses. Derrière le tendon du *poplité*, entre lui et le ligament latéral externe du genou, on trouve une synoviale arrondie, du volume d'une grosse noisette, débordant le tendon en arrière et s'avançant vers le tendon du jumeau externe. Cette synoviale, qui ne communique pas avec la synoviale du genou, ne doit pas être confondue avec le diverticulum que celle-ci envoie sous le tendon du *poplité*. Sous le tendon du jumeau externe, on trouve quelquefois une petite synoviale, dépendance de la synoviale du *poplité*. Immédiatement au-dessous de la bourse *poplitée*, mais plus superficiellement, entre le tendon du biceps, près de son insertion, et le ligament latéral externe qu'elle déborde en avant et en arrière, se voit assez souvent une petite cavité séreuse qui, située juste au-dessus de la tête du péroné, est longée en arrière par le nerf sciatique *poplité* externe.

Les vaisseaux et les nerfs sont plongés au milieu d'un tissu graisseux abondant qui remplit le creux *poplité*. L'artère *poplitée* est oblique en bas et en dehors dans sa moitié supérieure, et verticale dans le reste de son étendue. Elle recouvre de haut en bas le fémur, le ligament postérieur de l'articulation et le *poplité*. Elle est recouverte de haut en bas par le demi-membraneux, le tissu graisseux et le jumeau interne. La veine *poplitée* lui est accolée sur son côté postérieur et externe. Les artères articulaires de la *poplitée* sont au nombre de quatre. Les deux supérieures sont situées à la surface de l'os, au-dessous des muscles et des autres organes. Les deux inférieures se dirigent horizontalement et passent au-dessous du ligament latéral correspondant. Elles sont séparées de l'articulation par le muscle *poplité*. Toutes les articulaires sont accompagnées par deux veines correspondantes. Les artères jumelles descendent de la partie moyenne de la *poplitée* vers les muscles jumeaux, à la face profonde desquels elles se rendent. L'articulaire moyenne, formée de plusieurs rameaux, traverse le ligament postérieur de l'articulation pour se porter à la synoviale et à l'extrémité inférieure du fémur. Les nerfs sciatiques *poplites* interne et externe, branches terminales du grand sciatique, passent dans le creux *poplité*. Le sciatique *poplité* interne descend verticalement de l'angle supérieur à l'angle inférieur du creux *poplité*. Séparé de la partie supérieure des vaisseaux *poplités* par un angle ouvert en haut, il est immédiatement appliqué sur le côté externe et postérieur de la veine à sa partie inférieure. Cet organe est donc plus superficiel que les vaisseaux. Dans son trajet, ce nerf, placé immédiatement au-dessous de l'aponévrose *poplitée*, donne plusieurs rameaux dont l'un descend entre l'aponévrose et l'interstice des deux jumeaux sous le nom de nerf saphène externe. Le nerf sciatique *poplité* externe accompagne le côté postérieur et interne du tendon du biceps. Il est aussi sous-aponévrotique et il quitte la région au niveau de la partie inférieure du biceps. Dans ce trajet, il fournit la branche cutanée péronière et l'accessoire du saphène externe, qui perforent l'aponévrose pour se porter dans le tissu cellulaire sous-cutané de la jambe.

— *Artère poplitée*. L'artère *poplitée* est située profondément dans la région *poplitée*. Elle prend naissance à l'anneau du troisième adducteur et se termine à l'anneau du soléaire, où elle se bifurque en tibiale antérieure et en tronc tibio-péronier. Dans sa moitié supérieure, elle est oblique de haut en bas et de dedans en dehors; dans sa moitié inférieure, elle est verticale. En avant et de haut en bas, elle est en contact avec le fémur, le ligament postérieur de l'articulation du genou et le muscle *poplité*; en arrière, elle est en rapport avec une grande quantité de tissu cellulaire graisseux qui remplit le losange *poplité* et avec les muscles qui limitent ce losange; le jumeau interne, en se réunissant à angle aigu au jumeau externe et au plantaire grêle, la recouvre en bas; le biceps, en s'accolant à angle aigu au demi-tendineux et au demi-membraneux, la recouvre en haut. Il résulte de la direction oblique de la moitié supérieure de l'artère que le demi-membraneux la recouvre immédiatement et que le biceps n'est pas directement en contact avec elle. L'artère *poplitée* donne un grand nombre de petites branches aux parties voisines. Plusieurs, plus considérables, naissent dans le creux *poplité* ou au-dessous et portent le nom d'articulaires. Elles sont au nombre de six. 1° L'articulaire supérieure et interne, née de la partie supérieure de la *poplitée*, tantôt isolément, tantôt par un tronc commun avec la suivante, descend en dedans, passe sous le tendon du troisième adducteur, se contourne en devant sur la partie interne du fémur, au-dessus du condyle correspondant, et se divise en deux branches. L'une descend obliquement en dehors et se perd dans le muscle triceps crural; l'autre se porte au condyle interne et se distribue à l'articulation fémoro-tibiale et au muscle triceps. 2° L'articulaire supérieure et externe, née du même niveau que la précédente, se dirige transversalement en dehors, se contourne sur la partie externe du fémur, au-dessus du condyle correspondant, et se divise en deux branches dont la supérieure se consume dans le triceps, tandis que l'inférieure descend obliquement sur le condyle externe du fémur. 3° L'articulaire moyenne, née à la partie antérieure et moyenne de la *poplitée*, traverse aussitôt horizontalement, d'arrière en avant, le ligament postérieur de l'articulation du genou et se divise en deux branches, l'une qui se perd dans le tissu cellulaire, derrière les ligaments croisés, l'autre qui se distribue dans la graisse qu'on trouve entre les deux condyles du fémur. 4° L'articulaire inférieure et interne, née de la partie inférieure de la *poplitée*, descend obliquement et se contourne immédiatement sous la tubérosité interne du tibia, entre l'os et le ligament latéral interne de l'articulation du genou. Elle se courbe ensuite de bas en haut et remonte le long du bord interne du ligament de la rotule jusqu'à la partie inférieure de cet os, où elle se termine en s'anastomosant. Les rameaux se répandent sur le côté interne de l'articulation et le périoste du tibia. 5° L'articulaire inférieure et externe, née au même niveau que la précédente, descend obliquement en dehors entre le *poplité* et le muscle jumeau externe et s'engage sous le tendon du biceps et sous le ligament latéral externe de l'articulation du genou. Elle s'avance ensuite le long du bord externe du fibro-cartilage semi-lunaire externe jusqu'à la partie inférieure de la rotule, où elle se divise en deux rameaux : l'un, profond, donne quelques ramuscules qui descendent sur le tibia et se perd dans le tissu cellulaire graisseux placé entre le tibia et le ligament de la rotule; et l'autre, superficiel, remonte sur ce dernier os. Les rameaux de cette artère se distribuent aux muscles voisins et à la partie externe de l'articulation du genou. 6° Les jumelles, au nombre de deux, naissent des parties postérieure et latérale de la *poplitée*, au haut de la jambe, se portent obliquement en arrière, sur la face antérieure des muscles jumeaux, où elles se confondent et se ramifient.

Outre ces six branches collatérales principales, l'artère *poplitée* fournit encore deux branches terminales, qui sont : la tibiale antérieure et la tibio-péronière. V. ces mots.

POPMA (Ausone DE), jurisconsulte et philologue hollandais, né à Alst (Frise) en 1563, mort en 1613. Il étudia la littérature et la jurisprudence à Cologne et à Louvain, puis s'occupa de travaux d'érudition et publia, entre autres ouvrages : *De usu antiquæ locutionis* (Leyde, 1606, in-8°); *De differentiis verborum* (Marbourg, 1635, in-8°), traité fort estimé et souvent réédité sur les synonymes latins; *De ordine et usu judiciorum* (Arnheim, 1617, in-4°), etc. On lui doit aussi des commentaires sur Caton, Varron, Velleius Paterculus, etc. Popma avait trois frères, nés comme lui à Alst et qui laissèrent aussi quelques ouvrages. Le plus remarquable, TITE, a publié, entre autres écrits : *Castigationes in epistolas Ciceronis ad familiares* (Anvers, 1572), *De operis servorum* (1608).

POPO s. m. (po-po). Linguist. Langue parlée dans le Dahomey.

POPO (GRAND-), ville de l'Afrique occidentale, dans la Guinée septentrionale, sur la côte des Esclaves, à 32 kilom. O. de Juda; capitale d'un petit État tributaire du Dahomey. Port de commerce. Non loin de cette ville, à l'O., s'en trouve une autre qui porte le nom de PETIT-POPO.

POPOCATEPETL ou **LA PUEBLA**, montagne volcanique du Mexique, dans l'État de ce nom, à l'O. de Puebla, à l'O. de Cholula. Altitude, 5,420 mètres. Le Popocatepetl présente un cône élancé, coupé à son sommet d'un cratère profond d'où sortent constamment des vapeurs chaudes fortement sulfurées. Il domine l'Iztaccihuatl de 600 mètres et son pic est le point le plus élevé des Cordillères au-dessus du niveau de la mer, quoique la hauteur en soit moindre que celle de l'Orizaba, si on la mesure à partir de la base. Sous l'empire des Aztèques, ce volcan eut de fréquentes éruptions; il jetait encore des cendres au XVIIe siècle; mais, de nos jours, les colonnes de fumée qui s'en échappent sont rarement visibles au delà des villages bâtis sur sa pente. On peut monter au cratère du Popocatepetl du côté du sud; les neiges y sont moins abondantes; elles fondent sous l'influence du vent chaud des basses terres qui se trouvent au pied du volcan. Par les autres côtés, l'ascension est impossible. Le premier qui y monta fut un Espagnol de l'armée de Cortès, nommé Ordoz. Pour donner aux indigènes une preuve de son courage, il tenta de parvenir à la cime du pic, mais il n'y réussit point. L'empereur Charles-Quint lui permit néanmoins de placer un volcan dans ses armes, en récompense de son entreprise hardie et du sentiment qui l'avait inspirée. Trois ans après, Francisco Montaña fut plus heureux; il parvint au cratère du Popocatepetl et en retira, dit-on, du soufre pour la fabrication de la poudre. Depuis lors, aucun Espagnol n'a poussé la curiosité jusqu'à affronter le froid, la fatigue et les dangers que promet l'ascension du volcan; mais, dès que l'entrée du Mexique fut ouverte aux Européens, plusieurs Anglais renouvelèrent l'entreprise de Montaña avec moins de succès. Au printemps de l'année 1834, le baron Gros, secrétaire de la légation française, y monta à son tour avec MM. de Gerolt, consul général de Prusse, et Egerton, peintre anglais. Ils en explorèrent le cratère, et M. Gros nous a donné une description écrite de ce qui a frappé ses yeux à la cime du volcan. En voici un extrait : « Le cratère peut avoir une lieue de circonférence et 1,000 pieds de profondeur; il a la forme d'un entonnoir et on découvre au fond plusieurs orifices circulaires garnis d'une large zone de soufre pur. Le bord extérieur est entièrement dépourvu de neige; mais dans l'intérieur, du côté qui ne s'échauffe pas des rayons du soleil, un grand nombre de stalactites de glace pleuvent sur l'incendie terrestre. Des blocs de roches de granit, à demi assis sur des couches de matières diversement colorées, semblent près de s'engloutir dans l'abîme. Quelques-uns se détachent de temps en temps des points les plus escarpés et, roulant jusqu'au fond du gouffre, ils y produisent une détonation sourde et prolongée. Les parois du cratère présentent distinctement trois couches horizontales différentes, coupées perpendiculairement à des distances presque égales par des lignes noires et grisâtres. Elles sont recouvertes de soufre cristallisé, dont la teinte jaune pâle donne au cratère l'aspect d'une carrière de plâtre. Du fond s'élancent en tourbillonnant des masses de vapeurs blanches qui se dissipent en arrivant à la moitié de la hauteur de la cavité conique. Sur les plans inclinés et jusque sur les bords supérieurs apparaissent quelques ouvertures par où s'échappent aussi des gaz blanchâtres qui ne tardent pas non plus à s'évanouir. Ces vapeurs emportent en sublimation le soufre qu'elles déposent principalement sur les pierres saillantes et au bord des soupiraux. Le dégagement de gaz acide sulfureux est tellement abondant, qu'à la cime même du volcan il gêne la respiration. Cette mine de soufre serait d'une exploitation fort difficile, à cause de la grande inclinaison des parois. »

POPOFSKI (Nicolas-Nikititch), littérateur russe, né vers 1730, mort à Moscou en 1760. Grâce au célèbre écrivain Lomonosoff, qui devint son protecteur, il fut nommé professeur à l'université de Moscou (1756), puis recteur du gymnase de cette ville. Popofski introduisit en Russie l'enseignement de la philosophie et fonda le premier journal quotidien de Moscou. Une mort prématurée enleva ce littérateur, à qui l'on doit quelques discours, des traductions russes de l'*Essai sur l'homme* de Pope (1757), de l'*Épître aux Pisons* et de diverses *Odes* d'Horace (1758), la traduction de l'*Éducation* de Locke (1759-1788), des *Odes* d'Anacréon (1760), enfin une *Vie de Lomonosoff* (1759).

POPOLI, ville du royaume d'Italie, province de l'Abruzze Ultérieure IIe, district et à 13 kilom. N.-O. de Sulmona, ch.-l. de mandement; 6,082 hab.

POPOLONQUE s. m. (po-po-lon-ke). Linguist. Langue parlée par les Popolonques.

— **Encycl.** Cet idiome est parlé par le peuple de ce nom, habitant l'État d'Oaxaca, république mexicaine (Amérique du Nord). On a aussi désigné sous ce nom une langue existant dans une partie de la province [illegible] de San Salvador, mais il [illegible] pas certain de [illegible] les deux idiomes. En effet, le mot [illegible] n'a pas toujours été employé comme le nom propre d'une nation et d'une langue particulière, mais comme terme générique pour désigner les tribus sauvages et errantes de ces régions.

POPON ou **POMPON** (Macleu), en latin **Maccutus Pomponius**, magistrat français, né en Bourgogne en 1514, mort à Dijon en 1577. Après avoir visité la France et l'Italie, il exerça avec distinction la profession d'avocat à Dijon et devint, en 1544, membre du parlement de cette ville. Popon assista au colloque de Poissy et fut chargé de diverses négociations.

POPOTAN, ville de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, dans l'île de Panay, au milieu d'une belle plaine entourée de montagnes bien boisées; 15,700 hab. Récolte et commerce de tabac, coton, cannes à sucre, café, piment et cocos.

POPOTE s. f. (po-po-te). Nom enfantin de la soupe, passé dans le langage des soldats, des étudiants et des ouvriers.

POPOWIA s. m. (po-po-vi-a — de *Popoff*, natur. russe). Bot. Genre d'arbres, de la famille des anonacées, tribu des bocagées, formé aux dépens des bocagéas, et dont l'espèce type croît à Java.

POPOWITSCH (Jean-Sigismond-Valentin), géographe et antiquaire allemand, né près de Studeniz (Styrie), mort en 1774. Il se passionna vers trente ans pour la botanique et les antiquités, parcourut pour s'instruire l'Autriche, l'Italie, les côtes de Sicile, Malte, et devint ensuite précepteur pour vivre. Après avoir séjourné quelque temps en Bavière, il alla occuper à Vienne, en 1754, une chaire d'éloquence allemande, dont il se démit en 1766. Il se retira alors dans le bourg de Petersdorf, s'y fit vigneron et y termina sa vie. Popowitsch possédait une immense érudition, mais il manquait de goût et ne sut pas composer un seul bon livre. Nous nous bornerons à citer, parmi ses ouvrages : *De inveterato corrupti styli germani malo* (1754), *Principes de la langue allemande*, où il se montre novateur, ce qui lui attira de vives critiques, *Recherches sur la mer* (1750).

POPP (Philippe-Christian), ingénieur géographe belge, né à Utrecht en 1805. Il remplit longtemps les fonctions de contrôleur du cadastre, et fonda, en 1838, le *Journal de Bruges*, feuille libérale qui paraît en français et qui n'a cessé depuis d'être rédigée par son fondateur et par sa femme. M. Popp s'est fait connaître dans le monde savant par les belles cartes qu'il a dressées de la Flandre, et par son gigantesque ouvrage : l'*Atlas cadastral parcellaire de toutes les communes de la Belgique*. Cet ouvrage, qui a coûté à son auteur plus de trente ans de travail, n'était pas encore terminé en 1874. Il a valu à M. Popp les premières distinctions aux grandes expositions internationales, et son admission dans plusieurs sociétés savantes.

POPPE (Jean-François), philologue et historien allemand, né à Hausteinbeck (Lippe) en 1753, mort à Berlin en 1843. Il fut successivement second recteur du collège de Friedrichwerder (1780) et de celui de Joachimsthal, à Berlin (1783). Ses principaux ouvrages sont : *Tableau caractéristique des principales nations de l'Asie* (Halle, 1776, 2 vol.), *Exemples de la vertu et du vice, tirés de l'histoire de l'humanité* (Altenbourg, 1778, 2 vol.), *Histoire des États de l'Europe dans ses rapports avec la géographie et la statistique politique* (Halle, 1783, 2 vol.); *Lexique* [illegible] *grecque et romaine* (Berlin, 1792), *Manuel de* [illegible] (Berlin, 1794-1796, 3 vol.), *De* [illegible] (Berlin, 1826).

POPPE (Jean-Henri-Maurice DE), écrivain technologique allemand, né à Gœttingue en 1776, mort en 1852. D'abord professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Francfort (1814), il se rendit ensuite à l'université de Tubingue, où il enseigna la technologie de 1818 à 1843, et passa les dernières années de sa vie à Stuttgard. Poppe a beaucoup contribué à populariser en Allemagne les connaissances techniques dans des ouvrages dont nous citerons les principaux : [illegible] (Gœttingue, 1807-1811, 3 vol. in-8°), [illegible] (Stuttgard, 1816-1820, 5 vol. in-8°), [illegible] 9 vol. in-8°), *Histoire des* [illegible] 1828-1829, 4 vol. in-8°), [illegible] (Tubingue, 1828), *Mécanique pratique* (Berlin, 1833), *Histoire de toutes les inventions* (Stuttgard, 1837, in-8°), [illegible] *de technologie* (Stuttgard, 1837-1841, 3 vol. in-8°), [illegible] (Stuttgard, 1839, 6 vol. in-12), [illegible] *populaire des arts et métiers* ([illegible], 1845-1847), etc.

POPPÉE (Sabina), dame romaine, célèbre dans les fastes [illegible], morte vers 66 de notre ère. Elle était fille de Poppæus Sabinus, personnage consulaire, et elle épousa

[illegible]

ce pernicieux conseil. Elle se mit dans un bain et ordonna qu'on lui ouvrît les veines. Ce fut [illegible]

POPPÉE (Poppæa-Augusta), impératrice [illegible] pour adopter celui de son aïeul maternel, [illegible] pouvoir par elle accroître encore la faveur [illegible] irrésistibles. Celui-ci voulut la voir. L'artificieuse Poppée feignit d'éprouver une vive [illegible] tiver par des rigueurs simulées. Pendant [illegible] chasser la courtisane Acté, la favorite alors [illegible] Néron. Par ses sourdes menées, elle contri- [illegible] mois l'enfant [illegible] et l'empereur manifesta la plus vive [illegible]. Grâce à son habileté, Poppée sut conserver tout son empire sur le fou couronné qui l'avait élevée sur le trône. Cependant, un jour, s'étant permis de railler Néron qui revenait tard d'une course de chars, celui-ci, furieux, lui lança un coup de pied dans le ventre et l'étendit par terre. [illegible] jours après. Néron manifesta une grande douleur. Il voulut prononcer lui-même son éloge funèbre et, ne pouvant parler de ses vertus, [illegible] avait donné le jour à une déesse et rappela les faveurs que lui avait prodiguées la fortune. Le corps de Poppée ne fut point brûlé, [illegible] mais embaumé avec les plus riches parfums, ainsi que cela se pratiquait pour les rois étrangers, puis, au milieu des [illegible] il fut déposé dans le tombeau des Jules. Ce que Tacite dit des funérailles et des éloges que l'historien Josèphe décerne à Poppée, qu'il appelait « une femme pieuse, » permettent de croire, dit M. Renan, qu'elle avait adopté la religion juive. « Rien ne manquait à Poppée qu'une âme honnête, dit Tacite. Sa mère, la plus belle femme de son temps, lui avait donné la beauté et la noblesse; ses richesses étaient assorties à sa naissance, sa conversation aimable, son esprit distingué. Modeste dans son air, débauchée dans ses mœurs, elle sortait peu et toujours le visage à demi voilé, pour laisser quelque chose à désirer aux yeux et peut-être parce qu'elle était mieux ainsi. Jamais elle ne ménagea sa réputation et ne fit de différence entre un amant et un mari: incapable d'attachement, insensible à celui des autres, là où elle voyait son intérêt, elle portait sa passion. » Courtisane du plus grand monde, habile à relever par des recherches de modestie calculée les attraits d'une rare beauté et d'une suprême élégance, elle avait su, par ses alternatives de pudeur et d'abandon, prendre un puissant empire sur Néron, un maniaque débauché. Elle avait au plus haut point le culte de sa beauté. On raconte qu'un jour elle brisa son miroir parce qu'elle s'aperçut quelques taches au visage, et qu'elle souhaita de mourir avant d'avoir vu diminuer ses charmes. En quelque lieu qu'elle allât, elle se faisait toujours suivre de cinq cents ânesses, dont le lait lui fournissait des bains pour entretenir la blancheur et la fraîcheur de sa peau. Elle faisait usage d'un fard onctueux, composé de seigle bouilli avec de [illegible] et formant une pâte épaisse, dont elle se couvrait le visage dans la matinée pour l'avoir frais le soir. Elle détachait ce fard au moyen d'un lavage au lait. Cette sorte de masque, appelé, du nom de Poppée, *poppeana pinguia*, fut aussi nommé *masque au mari*, parce que lui seul en était victime. Les soins minutieux qu'elle donnait à sa parure firent donner son nom, suivant un grand nombre d'étymologistes, à ce jouet dont s'amusent les jeunes filles et que nous nommons *poupée*. Cette petite figure se nommait, en effet, *poppa* dans la basse latinité.

Les statues de Poppée furent renversées après la mort de Néron; mais lorsqu'Othon, son mari ou son amant, devint empereur, il fit rétablir ces statues par un sénatus-consulte. On voit au Vatican et au Capitole des bustes de Poppée.

POPPI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 29 kilom. N. d'Arezzo, sur l'Arno, ch.-l. de mandement; 6,067 hab. Beau palais, bibliothèque publique.

POPPI (IL), peintre italien. V. MORANDINI.

POPPO (Ernest-Frédéric), philologue allemand, né à Guben (Basse-Lusace) en 1794. Il suivit les leçons de Hermann à Leipzig, de Boeckh à Berlin, puis devint professeur au [illegible] de sa ville natale et au lycée Frédéric à Francfort. Poppo s'est fait connaître par des travaux d'érudition et de philologie qui lui ont acquis une réputation méritée. Nous citerons, parmi ses écrits: *Observationes criticæ in Thucydidem* (Leipzig, 1816); *De usu particulæ ἂν apud Græcos* (1816), [illegible] (Francfort, 1819), [illegible] *des tragiques grecs* [illegible], *Sur l'île de Chio* (1822), [illegible] (Stuttgard, 1821-1840, 11 vol.), aussi remarquable par la pureté du texte que par l'exactitude des commentaires, et qu'il fit suivre du *Supplementum lectionis variæ Thucydideæ* (1845-1847, 2 parties). M. Poppo a édité, en outre, la *Cyropédie* (Leipzig, 1821) et l'*Anabase* de Xénophon (1827), les *Dialogues des Morts* de Lucien, etc.

POPPYSME s. m. (pop-pi-sme — du gr. [illegible], je siffle). Antiq. Bruit, claquement produit avec la bouche, pour exciter un cheval. || Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs.

POPRAD, POPPART ou **POPER**, rivière de l'empire d'Autriche. Elle prend sa source dans les Karpathes, sur [illegible] de la Galicie et de la Hongrie, [illegible] d'abord au S. en [illegible] de Laptau et de Zips, baigne le comitat de Saros, coule au N.-E., pénètre en Gallicie, où elle se jette dans la Dunajetz, après un cours de 150 kilom.

POPULACE s. f. (po-pu-la-se — du lat. populacius, populaire, de populus, peuple). Bas peuple: *Un homme de la* POPULACE. *Flatter la* POPULACE. *Haranguer la* POPULACE. *La raison, qui ne présente aucune étrangeté, n'étonne pas assez, et la* POPULACE *veut être étonnée.* (Diderot.) *La* POPULACE *croit aller mieux à la liberté quand elle attente à celle des autres.* (Rivarol.) *Le pouvoir absolu met les tyrans au niveau et même au-dessous de la* POPULACE *la plus ignorante.* (B. Const.) *La* POPULACE *a plus d'une fois sauvé Rome.* (V. Hugo.) *Le peuple doit être à la* POPULACE *ce qu'est, en industrie, le net au brut.* (E. de Gir.)

La raison n'agit point contre une *populace*.
RACINE.

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point en ses vers de tragiques douleurs,
Mais son emploi n'est pas d'aller, dans une place,
De mots sales et bas charmer la *populace*.
BOILEAU.

POPULACERIE s. f. (po-pu-la-se-ri — rad. *populace*). Mœurs de la populace, langage, manières de la populace.

POPULACIER, IÈRE adj. (po-pu-la-sié, i-è-re — rad. *populace*). Qui appartient, qui est propre à la populace: *Plaisirs* POPULACIERS. *Goûts* POPULACIERS. *Habitudes* POPULACIÈRES.

POPULAGE s. m. (po-pu-la-je — du lat. *populago*; de *populus*, peuplier). Bot. Genre de renonculacées, dont le nom scientifique est *caltha*, et le nom vulgaire *souci des marais*: *La médecine emploie le* POPULAGE *des marais comme détersif et apéritif.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *populages* ou *calthes* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, entières ou lobées, portées sur des pétioles engaînants à la base; les fleurs sont généralement grandes, jaunes, terminales; les fruits sont des follicules membraneux. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent surtout les régions tempérées de l'hémisphère nord. Elles croissent en général dans les endroits ombragés, humides ou même inondés. Elles possèdent les propriétés générales des renonculacées, mais à un degré très-énergique, comme nous le verrons plus loin. Ce sont, pour la plupart, de belles plantes, trop peu répandues dans les jardins; la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs, en général très-précoces, les rend très-propres à orner les pièces d'eau dans les parcs et les jardins paysagers. On les propage facilement d'éclats de pied, faits au printemps.

Le *populage des marais*, vulgairement nommé *souci d'eau, clair bassin, giron*, etc., est une plante touffue qui atteint la hauteur de 0m,35; ses tiges robustes portent de grandes feuilles arrondies, cordiformes, crénelées, d'un beau vert brillant, et se terminent par de grandes fleurs, largement ouvertes, d'un beau jaune d'or. Il est répandu dans toute l'Europe, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord. On le trouve au bord des eaux, dans les prairies humides et dans les endroits où l'eau a séjourné pendant l'hiver. Il fleurit dès le mois de mars. La ressemblance que ses fleurs présentent avec celles des renoncules lui a fait donner quelquefois le nom de *bouton d'or*, qui convient surtout à la variété à fleurs doubles.

Les tiges et les feuilles du *populage* sont au plus haut degré âcres et caustiques. On assure toutefois qu'on peut les manger sans danger à leur premier état de développement; mais leurs propriétés délétères deviennent ensuite de plus en plus marquées et atteignent leur maximum d'intensité quand la plante est en fleur. C'est une des espèces les plus actives de cette famille, ce qui doit mettre en garde contre son emploi. Ses propriétés stimulantes ont fait employer le *populage* comme apéritif, détersif et résolutif; mais on y a à peu près renoncé.

Dans les prairies où elle est tant soit peu abondante, cette plante est un véritable fléau pour le bétail, qui peut toutefois sans inconvénient en brouter les jeunes pousses seulement. D'après Kiels, les vaches qui la mangent quand elle est développée sont atteintes d'une inflammation violente qui les fait périr. Du reste, elle est dédaignée par tous les animaux, à l'exception des cochons, qui dévorent avec plaisir ses tiges et surtout ses racines. Quand elle est sèche, elle a perdu ses qualités malfaisantes, mais ne donne jamais qu'un mauvais foin. Comme elle s'étend d'ailleurs beaucoup et qu'elle étouffe ainsi les graminées et autres bonnes plantes fourragères, le cultivateur ne saurait mettre trop de soin à la détruire dans les prairies, opération difficile, car la plante est vivace et robuste. Il faut l'arracher avant la floraison ou couper la racine entre deux terres, avec un outil bien tranchant, ou enfin, si elle pullule trop, dessécher la prairie et la mettre en culture.

Le *populage*, bien que très-vénéneux, est susceptible de quelques applications économiques. On confit dans le vinaigre les boutons à fleurs, pour les employer en guise de câpres. Les fleurs elles-mêmes sont fort recherchées par les abeilles. Elles donnent une belle couleur jaune, et on s'en sert dans les campagnes pour colorer le beurre. Cuites avec de l'alun, elles donnent une encre assez solide, mais de couleur pâle. Les feuilles contiennent un peu d'azotate de potasse et peuvent servir à la fabrication de ce produit.

Le *petit populage*, regardé par quelques auteurs comme une simple variété de l'espèce précédente, s'en distingue par ses feuilles molles et plus petites, ainsi que les fleurs; c'est une plante assez jolie, mais inférieure au *populage à grandes fleurs*, préféré par les jardiniers.

Le *populage bisma* est haut d'environ 0m,40; sa tige, simple, peu trapue, porte des feuilles cordiformes, à cinq lobes, et se termine par une petite panicule de fleurs vertes ou vert noirâtre à l'extérieur. Il croît au Népaul et dans l'Himalaya, sur le bord des eaux. Il est très-vénéneux, et les naturels emploient le suc de sa racine pour empoisonner leurs armes. Ils le regardent aussi comme un puissant moyen de repousser une invasion, à cause de la facilité avec laquelle il empoisonne les eaux. Le *populage codua* a des propriétés encore plus délétères. Le *populage nirbis* a une racine très-amère, que les Indiens emploient pour guérir les fièvres. Le *populage traçant* est une belle plante qui croît en Écosse.

POPULAIRE adj. (po-pu-lè-re — lat. *popularis*; de *populus*, peuple). Qui appartient, qui a rapport au peuple; qui lui convient, lui est favorable: *Opinion* POPULAIRE. *Erreur* POPULAIRE. *Expression* POPULAIRE. *La véritable grandeur est douce, familière,* POPULAIRE. (La Bruy.) *La papauté n'a perdu sa puissance que quand elle a cessé d'être guelfe ou* POPULAIRE, *pour se faire gibeline ou impériale.* (Chateaub.) *Les idées qui ne peuvent devenir* POPULAIRES *sont frappées de mort en naissant.* (Ballanche). *La victoire s'attachera au parti* POPULAIRE *toutes les fois qu'il sera dirigé par un homme de génie.* (Chateaub.) *On peut remuer une Chambre* POPULAIRE; *une Chambre aristocratique est sourde.* (Chateaub.) *Tout despotisme est illégal; rien ne peut le sanctionner, pas même la volonté* POPULAIRE *qu'il allègue.* (B. Const.) *Le torrent* POPULAIRE *qui coule avec fureur depuis cinquante ans ne rebroussera pas chemin.* (S. de Sacy.) *Le pamphlet est le livre* POPULAIRE *par excellence.* (P.-L. Courier.) *Fox fut le plus ardent ami de toutes les doctrines* POPULAIRES. (Villem.) *Dans tous les pays libres, les grandes villes sont le foyer des élections animées et* POPULAIRES. (Guizot.) *La souveraineté* POPULAIRE *est la force comprimée qui éclate et brise l'arbitraire.* (E. de Gir.) *Dans l'imagination* POPULAIRE, *la politique, de même que la morale, est une mythologie.* (Proudh.) *La transfiguration* POPULAIRE *s'opère malgré tout et à la face de l'histoire.* (Ste-Beuve.) *C'est la raison* POPULAIRE, *c'est-à-dire la raison spontanée, qui est la puissance créatrice du langage.* (Renan.)

— Qui jouit de la popularité, de la faveur du peuple: *Roi, prince* POPULAIRE. *Ministre* POPULAIRE. *Député* POPULAIRE.

— *Gouvernement, État populaire*, Gouvernement, État où l'autorité est dans les mains du peuple.

— *Éloquence populaire*, Éloquence simple et véhémente, propre à faire impression sur le peuple.

— s. m. Peuple, foule, vulgaire: *Sire! sire! il y a une sédition de* POPULAIRE *dans Paris!* (V. Hugo.) *Il y aurait plus de sauvagerie que de sagesse à mépriser avec rebuffades des sourcilleuses ce qui fait le charme du* POPULAIRE. (Th. Gaut.) *Les grands seigneurs du* XVIIIe *siècle s'amusaient à parler la langue du* POPULAIRE. (Rigault.)

Populaire (LE), journal des intérêts politiques, matériels et moraux du peuple, dirigé par Cabet, député (1er sept. 1833 - 4 oct. 1835).

Dans cette première série, le *Populaire* était un journal simplement républicain, avec des tendances socialistes, mais bien éloigné des idées dogmatiquement communistes que Cabet n'embrassa que plus tard, lors de son séjour en Angleterre, à la lecture de l'*Utopie* de Th. Morus.

Le *Populaire* était vendu par des crieurs portant une blouse, un chapeau et une boîte tricolores.

Après plusieurs années d'interruption, il reparut sous le titre suivant: le *Populaire de 1841*, journal de la réorganisation sociale et politique, dirigé par Cabet, ancien député (14 mars 1841-août 1850); la collection forme 9 vol. in-fol. Pendant cette longue période, son mode de publicité changea plusieurs fois, mais il fut plus généralement hebdomadaire; il subit aussi plusieurs interruptions. Organe des théories émises dans le fameux *Voyage en Icarie*, de Cabet, et connues dans l'histoire des idées socialistes modernes sous le nom de *communisme icarien*, le *Populaire* répandit ces théories parmi les ouvriers et forma des groupes assez nombreux de disciples dans beaucoup de villes. Après la révolution de février, Cabet, qui s'était toujours prononcé pour la propagande pacifique et contre tout moyen violent, prêcha le calme et la conciliation; ce rêveur inoffensif n'en fut pas moins en butte à la haine et aux calomnies de la réaction. En 1849, il alla diriger au Texas la colonie icarienne dont il avait été le promoteur. Son journal fut continué plusieurs mois encore par un de ses disciples dévoués.

POPULAIREMENT adv. (po-pu-lè-re-man — rad. *populaire*). D'une manière populaire, comme le peuple: *Parler, s'exprimer* POPULAIREMENT.

POPULARISATION s. f. (po-pu-la-ri-za-si-on — rad. *populariser*). Action de populariser : *La* POPULARISATION *de l'art.*

POPULARISÉ, ÉE (po-pu-la-ri-zé). Part. passé du v. Populariser : *Idée* POPULARISÉE.

POPULARISER v. a. ou tr. (po-pu-la-ri-zé — rad. *populaire*). Rendre populaire, vulgariser : *C'est grâce à la presse qu'il est possible aujourd'hui de* POPULARISER *les sciences et les arts.* (Ed. Laboulaye.)

— Rendre agréable au peuple, mettre en faveur auprès du peuple : *Rien ne* POPULARISE *plus un roi que d'être d'un accès facile.* (Acad.)

Se populariser v. pr. Se rendre populaire : *Il fait tout ce qu'il peut pour se* POPULARISER. (Acad.)

Par un zèle hypocrite il *se popularise*,
Et c'est une couleur, en un mot, qu'il a prise.
ÉTIENNE.

— Devenir populaire, vulgaire : *Les sciences, les arts* SE POPULARISENT *de plus en plus.*

POPULARISME s. m. (po-pu-la-ri-sme — rad. *populariser*). Recherche excessive de la popularité : *César, que sa haute naissance et ses grands talents faisaient déjà remarquer, s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son* POPULARISME. (Laharpe.)

POPULARITÉ s. f. (po-pu-la-ri-té — rad. *populaire*). Caractère ou conduite de celui qui cherche à être populaire, à capter la faveur du peuple : *Affecter la* POPULARITÉ. *La* POPULARITÉ, *dès qu'elle est un goût, devient bientôt un besoin.* (E. de Gir.)

— Affection, faveur du peuple : *Acquérir de la* POPULARITÉ. *Perdre sa* POPULARITÉ. *La* POPULARITÉ *brille comme une étincelle et s'éteint souvent au milieu des cendres.* (La Roche.-Doud.) *La* POPULARITÉ, *quelque grande qu'elle soit, est comme l'air, une puissance qui élève et qui ne porte pas.* (Lamenn.) *La* POPULARITÉ *ne permet pas qu'on l'abdique; elle soulève ou elle engloutit.* (Lamart.) *Juger et mépriser sa propre* POPULARITÉ, *c'est le signe de l'homme d'État.* (Lamart.) *La* POPULARITÉ *est la chose la plus douce qu'il y ait au monde.* (V. Cousin.) *La* POPULARITÉ *est plus communément un écueil qu'une récompense.* (E. de Gir.) *Ce n'est point en recherchant la* POPULARITÉ *qu'on l'obtient.* (Petiet.) *La persécution, ce charme des forts, n'attire personne de leur côté; nulle* POPULARITÉ *ne s'attache à leur nom.* (Ed. Quinet.)

La *popularité*, si souvent infidèle,
Est fille de la terre et meurt en peu d'instants.
C. DELAVIGNE.

La *popularité*, c'est la grande impudique
Qui tient dans ses bras l'univers.
A. BARBIER.

— **Encycl.** Polit. La *popularité* dont jouit un citoyen peut lui être acquise, soit par de longs services rendus à la patrie, soit pour un service capital rendu dans un moment de détresse publique et lorsque tout semblait perdu; elle peut encore être le résultat d'une vogue passagère et avoir pris naissance comme spontanément et sans qu'il soit bien facile de trouver une raison quelque peu valable de cette vogue.

Nous allons dire quelques mots de ces trois modes d'origine de la *popularité*, suivre la faveur du peuple dans son développement tantôt lent, tantôt rapide, et montrer combien s'évanouit vite la *popularité*, alors surtout qu'elle n'est pas lentement acquise et ne repose point sur de réels services rendus à la patrie. Nous terminerons cet article en disant quelques mots des embarras que peut causer la *popularité* et enfin de ces *popularités* malsaines et factices que travaillent à se faire les prétendants au pouvoir ou les princes parvenus.

Il est presque banal de dire que chacun dans sa sphère d'action tend à se rendre populaire, soit en subjuguant autant qu'il est en lui ceux qui l'entourent, soit en leur inspirant une confiance dont il puisse user pour guider ceux dont il se constitue pour ainsi dire le chef. Ce qui se passe dans les milieux les plus modestes se reproduit en grand dans l'État, et là, comme au village, si l'on s'efforce d'acquérir la *popularité*, c'est afin d'exercer sur ceux qui nous environnent une action dominatrice.

Aux époques de liberté, en Grèce et à Rome autrefois, en France à la fin du siècle dernier, on vit naître rapidement de grandes *popularités*. Des citoyens habiles à manier la parole et à diriger les affaires publiques devinrent, en peu de mois, en peu de jours même, très-populaires et possédèrent sur le peuple, au milieu duquel ils vivaient, un empire qui fut souvent presque absolu. D'autres réputations naquirent à côté de celles qui semblaient inébranlables et les détrônèrent au moment où elles pouvaient devenir dangereuses pour la liberté. La *popularité* dont jouirent les grands orateurs et hommes d'État des républiques d'Athènes et de Rome, celle qui fut le partage des grands citoyens de la Révolution française, était acquise par de réels services. Elle fut, à l'époque où vivaient ces personnages, soumise à de violents revirements, et elle durait peu, surtout pendant les périodes agitées. Elle naissait d'un discours énergique ayant amené une décision grave, d'une bataille gagnée dans un moment suprême, puis durait jusqu'à ce que des décisions ou des événements plus graves encore vinssent porter au pinacle ceux qui les avaient inspirées ou conduits.

Dans les États libres, la *popularité* peut s'acquérir rapidement. Elle dure peu, car ceux qui possèdent la faveur du peuple se remplacent sans cesse; tous les talents, tous les dévouements, toutes les capacités pouvant se faire jour. Sous ces gouvernements, la *popularité* est de bon aloi, qu'elle résulte de longs services ou soit la récompense d'un service éminent. Dans les États qui subissent le joug despotique, la *popularité* s'acquiert le plus ordinairement d'une façon moins rapide; elle est moins vive, mais aussi de plus longue durée. Elle s'attache souvent à un personnage qui, dans un État libre, eût passé absolument inaperçu et qui doit l'éclat dont jouit son nom plus à l'abaissement des esprits sous le joug du despotisme qu'à son mérite intrinsèque. Lorsque les héros de cette *popularité* sont honnêtes, ils rendent de grands services à leur pays et finissent par mériter sérieusement la faveur dont ils jouissent. Lorsqu'ils sont faibles de caractère ou pressés de jouir, ambitieux ou malhonnêtes, ils composent avec le pouvoir et échangent leur *popularité* contre un portefeuille de ministre. Cette variété n'est pas rare dans les États despotiques, où les réputations naissent de peu de chose et ne sont point discutées au grand jour. Inutile, croyons-nous, de citer des exemples de ces *popularités* surfaites, sombrant dans un ministère ou un Sénat quelconque. L'histoire de ce siècle est pleine de faits de ce genre et chacun peut, en s'aidant de ses propres souvenirs, en relever d'assez récents.

A côté de la *popularité* acquise pour des faits d'ordre politique, *popularité* puissante, dangereuse quelquefois et toujours très-fugitive, il en est une moins tapageuse, moins vive, mais de plus longue durée, qu'acquièrent les hommes qui ont rendu de grands services à leur pays comme inventeurs, comme médecins, comme bienfaiteurs de l'humanité. Ces *popularités* vivent longtemps et c'est justice, car les services de cet ordre, en apparence plus modestes, sont aussi réels que ceux que rend un homme politique habile. Ainsi donc, le plus ordinairement, la *popularité* naît de services rendus, soit durant une longue période, soit à un instant où la grandeur du péril évité fait la grandeur du service.

Elle naît exceptionnellement, comme nous l'avons dit plus haut, par un concours de circonstances matérielles. Elle fait alors ces gloires d'un jour qu'on voit s'évanouir si rapidement. Dans cette catégorie figurent les réputations malsaines, prenant naissance dans des faits dont la connaissance devrait couvrir de honte leurs auteurs et les faire mépriser. Les gouvernements despotiques sont particulièrement favorables à l'éclosion de ces *popularités* qui n'ont rien de gênant pour le pouvoir, détournent les esprits de la chose publique et laissent au despote tout le loisir de gouverner la nation suivant son caprice.

A côté de la *popularité* dont il vient d'être question et sur le même plan, on peut placer une *popularité* dangereuse, elle aussi, pour les libertés publiques. Nous avons nommé la *popularité* militaire.

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

a-t-on dit avec justesse. On pourrait compléter cette pensée en ajoutant que, en général, les républiques ou États libres n'ont pas de pire ennemi que le soldat de métier, celui-là même qui, courbé toute sa vie sous l'obéissance passive ou habitué à être obéi sans réplique, ne conçoit pas, bien plus, ne peut pas concevoir un État libre où les citoyens délibèrent et où l'on n'accepte ordres et lois qu'après les avoir discutés. Les réputations militaires nées de batailles, souvent inutiles, sanglantes, mais gagnées, quelquefois même de batailles perdues dans des conditions désastreuses, font une *popularité* à certains soldats qui en profitent, comme au 18 brumaire. Un pays qui peut s'éprendre aveuglément de cette espèce de héros acquiert quelquefois une puissance et une gloire passagères, mais la décadence vient vite et les victoires de Marengo et d'Austerlitz sont rapidement suivies de l'invasion étrangère. Malheur aux pays qui se complaisent à engendrer de semblables *popularités*. Ils se donnent à l'intérieur un maître et se créent à l'extérieur des ennemis qui tôt ou tard les écrasent, aux applaudissements des peuples qu'ils avaient autrefois courbés sous le joug.

N'insistons pas plus longtemps sur ce point. La sévère leçon reçue deux fois en ce siècle par notre malheureux pays semble lui profiter et, d'ailleurs, on ne voit surgir à l'horizon aucune grande *popularité* militaire.

La *popularité* du soldat heureux auquel la France doit trois invasions, — on peut mettre la troisième au compte du premier Bonaparte, car, sans lui, le second n'eût point été empereur, — la *popularité* de ce soldat heureux, disons-nous, est un spécimen de ce que peut produire l'égarement d'un peuple fanatisé par un homme à qui elle pardonne ses défaites, son despotisme, son ambition insensée pour ne se souvenir que de quelques victoires remportées au prix de sacrifices inouïs et continus. La facilité avec laquelle le peuple pardonne et accorde sa faveur à ceux qui savent l'éblouir a de tout temps, autrefois comme aujourd'hui, poussé les faibles et les puissants à conquérir une *popularité* dont ils ne se sont le plus souvent servis que dans leur intérêt propre ou dans l'intérêt de leur caste. De nos jours, le même jeu continue et les princes toujours plus ou moins prétendants au trône tentent de conquérir une *popularité* dont ils se serviraient, s'ils parvenaient à l'atteindre, au mieux de leurs intérêts. Ils sont heureusement loin du but, et la *popularité* ne va plus à ce personnel qu'on soupçonne trop de vouloir se refaire.

Nous venons de voir, dans le court exposé qui précède, les hommes de tout rang chercher la *popularité*; prince ou simple citoyen, chacun veut, dans le milieu où il croit pouvoir étendre son action, obtenir une influence qui lui permette d'y être pris pour guide ou pour chef.

A voir les efforts faits par tous pour acquérir la *popularité*, on croirait qu'elle ne présente que des avantages. Combien il s'en faut, cependant, qu'il en soit ainsi et, pour quelques-uns qui arrivent à leur but des qu'ils peuvent exercer sur les masses une influence décisive, combien sont, par l'éclat de leur nom même, contraints à dépasser le but qu'ils voulaient atteindre ou mis dans des situations dont ils ne peuvent sortir par incapacité ou manque de courage! Dans cette dernière catégorie se placent les individus qu'un hasard a mis en lumière et qui n'ont su mesurer ni leurs forces ni l'espace qu'il leur faudrait franchir. On les regardait comme capables de guider un mouvement qu'ils avaient provoqué; ils ont fléchi; au dernier moment, le courage politique a fait défaut, la responsabilité qu'ils assumaient, au moment suprême, les a effrayés; ils ont reculé et leur *popularité* a sombré du coup. D'autres, après avoir acquis une grande influence en prenant l'initiative d'un acte considéré comme nécessaire, ont reculé parce que ceux qui, dans leur pensée, ne devaient que les suivre les ont dépassés. Ils se sont alors arrêtés; ils ont même tenté un effort en arrière contre leurs propres amis, et alors, non-seulement leur *popularité* s'est évanouie, mais ils ont été mis au rang des ennemis du peuple, et quelquefois ce fut justice. A ces deux catégories de citoyens populaires la *popularité* a été inutile, car ils étaient relativement honnêtes. Aux coquins seuls la *popularité* profite souvent, car ceux-là, soit qu'ils convoitent le pouvoir et usent de l'influence dont ils jouissent pour s'en emparer, soit que, travaillant pour un autre, ils se retournent à temps et reçoivent le prix de leur trahison, ont monnayé leur *popularité* et conservent, lorsqu'ils ont perdu la faveur populaire, le bénéfice de leur volte-face; l'honnête homme, lui, rentre dans l'obscurité, calomnié par les uns, vilipendé par les autres et n'ayant de sa *popularité* d'autrefois conservé souvent qu'un amer souvenir.

La conséquence de ce qui précède est qu'il faut se défier de ceux qui courent trop après la *popularité* et attendre, en faisant simplement son devoir de citoyen, qu'elle vienne vous trouver. Quand elle est venue, il faut se défier de soi-même et ne point se laisser griser par une faveur qui, tout le démontre, est d'autant plus fugitive qu'elle est plus brillante.

Popularité (LA), comédie en cinq actes, en vers, par Casimir Delavigne (Théâtre-Français, 1er décembre 1838). Dans cette pièce, l'auteur s'est contenté de transporter en Angleterre, sous le règne de George II, quelques-uns des événements qui ont suivi notre révolution de 1830. Un jeune membre du Parlement, Édouard Lindsay, s'est concilié au plus haut point la faveur du peuple en faisant, dans ses discours, une violente opposition au ministère. Tous les partis ont les yeux fixés sur lui et veulent se l'attacher : royalistes, radicaux et conservateurs; Lindsay repousse toutes les séductions; cependant arrive le moment de se prononcer d'une manière décisive. Le gouvernement est sérieusement mis en péril, les partisans de Charles-Édouard se sont joints aux [illegible] pour le renverser et le peuple exaspéré doit favoriser leur dessein. [illegible] les funérailles d'un citoyen considérable servient de prétexte, mais il manque un chef et, d'un commun accord, on [illegible] Lindsay. Pressé ainsi de toute part, [illegible] entre la ruine certaine de sa [illegible] et la chute non moins certaine du gouvernement. Cependant le devoir l'emporte. L'intérêt de l'ordre public fait taire en lui toutes les considérations personnelles [illegible] et d'amitié. [illegible] avec le ministère et, grâce à ses avis, [illegible] Il ne tarde pas à recevoir le prix de ses [illegible] conversations. L'émeute se retourne contre lui. Le peuple brise sa [illegible], abandonné de tous ses anciens amis, privé de son influence politique, le jeune membre du Parlement se voit [illegible] ministère tout [illegible]. Les électeurs même qui [illegible] de lui [illegible] à donner sa démission [illegible] Lindsay [illegible] les [illegible] contre [illegible] les attaques, qu'elles viennent du ministère ou des partis.

Nous avons dit que le poète s'était contenté de mettre sur la scène les faits les plus remarquables de l'histoire après la révolution de Juillet. En effet, Lindsay personnifiait alors les hommes d'État qui, après les événements de 1830, n'avaient pas craint d'exposer leur popularité en s'opposant aux passions de la multitude; les partisans de Charles-Édouard désignaient les légitimistes d'alors, les conspirateurs [illegible] de sir Nevil rappelait celui du général Lamarque, et enfin le dévouement [illegible] aux Stuarts était un souvenir de la tentative désespérée de la duchesse de Berry. Mais tout cela ne constitue pas [illegible], et c'est là ce qu'on demande [illegible] à la *Popularité*. D'intrigue ou de mouvement, il n'y en a pas trace. La pièce marche de dialogue en dialogue, au lieu de marcher d'événement en événement; une conversation la fait avancer d'un pas; une autre la pousse un peu plus loin, et, passant ainsi d'un entretien politique à un entretien amoureux, elle arrive enfin à un entretien moral sur la vanité des affections populaires. On ne peut nier que l'auteur n'ait trouvé à ce sujet d'assez beaux vers, parmi lesquels ceux-ci, que l'on cite quelquefois :

La popularité, [illegible]
[illegible]
[illegible]
Elle demande alors plus qu'elle n'a donné.
[illegible]
En vous jetant au front leur [illegible]

[illegible] autrement énergique, Auguste Barbier, s'était écrié dans ses ïambes brûlants :

La popularité [illegible]
Qui tient dans ses bras l'univers;

tout le monde sait le reste. Or, à ce moment-là, on ne pouvait parler ainsi sans péril, tandis qu'en 1838 les passions politiques étaient apaisées, les colères amorties et il n'était guère utile de venir les réveiller. Le [illegible] une fois de plus que le théâtre ne vit pas de [illegible] moins spirituels, plus ou moins éloquents, [illegible]

POPULATION s. f. [illegible]

[illegible]

— **Encycl.** [illegible] a une opinion assez accréditée, [illegible]

[illegible] est plus ra- [illegible] et à ap- [illegible] rarement les dates auxquelles se rapportent [illegible] On dirait qu'ils croient, en traitant une science [illegible] des temps, de se mettre d'accord entre eux et avec eux-mêmes, d'autoriser leurs chiffres [illegible] assertions par des raisonnements serrés ou [illegible] que ce jugement que porte M. Achille Guil- [illegible] (Paris, 1855), sur les statisticographes, est loin d'être sévère. Il faut tenir compte, cependant, des difficultés de toutes sortes que [illegible] les auteurs qui traitent de ces [illegible]

— [illegible] Nous emprunterons en grande partie les chiffres relatifs [illegible] MM. E. Behm et E. Wagner [illegible] (Gotha, 1874). Autres sont les chiffres donnés par M. [illegible] 1874, autres encore ceux donnés par M. Souvorine [illegible] 1874, autres que ceux donnés par le département de statistique de Washington en 1874. MM. Behm et [illegible] le plus de confiance; ils citent, en effet, toutes les autorités sur lesquelles ils s'appuient. C'est d'après eux que nous avons établi le tableau suivant :

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Java	125
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Antilles françaises	116
[illegible]	[illegible]
Alsace-Lorraine (1871)	107
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Allemagne (1870)	75
[illegible]	[illegible]
Irlande (1871)	66
Suisse (1870)	64
Autriche-Hongrie (1871)	58
[illegible]	47
[illegible]	44
Roumanie	37
Espagne (1871)	33
[illegible]	[illegible]
Serbie (1870)	30
Grèce indépendante	29
Turquie d'Europe	26
[illegible]	24
[illegible]	22
Cochinchine française	21
[illegible]	17
[illegible]	17
Russie d'Europe (sans la Finlande)[1871]	15
[illegible]	15
Cuba	12
[illegible]	[illegible]
Cambodge	12
[illegible]	[illegible]
Afrique équatoriale	11
Possessions portugaises d'Afrique	11
Indo-Chine britannique	10
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Maroc	9
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Abyssinie	7
Madagascar	7
Turquie d'Asie	7
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Egypte	5
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Algérie	4
Béloutchistan	4
[illegible]	[illegible]
Thibet	4
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Brésil (1868)	1
[illegible]	1
[illegible]	1

Turkestan russe	1
[illegible]	1
[illegible]	0,7
[illegible]	0,7
[illegible]	0,6
[illegible]	0,5
[illegible]	0,3
[illegible]	0,2
[illegible]	0,07
[illegible]	0,02
[illegible] et [illegible] Feu	0,02

Europe	30,5
Asie avec la M[illegible]	14,5
Afrique	6,8
[illegible]	2,0
Océanie	0,5
[illegible]	[illegible]

Habitants par [illegible]

Paris	[illegible]
Berlin	140
Londres	[illegible]
Vienne	[illegible]

La *population* est très-dense en Belgique, en Chine, en Angleterre. Aussi les salaires y sont excessivement bas. On voit en Belgique des ouvriers ne gagner que 12 francs par semaine; et ce chiffre baisse encore si le nombre des concurrents au travail s'élève. La misère des habitants de la Chine et de ceux des grandes villes de l'Angleterre est proverbiale. Au contraire, dans les pays à *population* clair-semée, tels que le Brésil, les États-Unis, l'Australie, etc., le bien-être est général et le prix des salaires très-élevé. La rigueur du climat explique le peu de densité de la *population* de la Finlande, de la Sibérie; l'infertilité du terrain produit le même effet dans le Turkestan russe. Toutefois, n'oublions pas que les chiffres relatifs à la Sibérie et au Turkestan russe sont incomplets et ne peuvent pas être pris à la lettre, mais seulement approximativement. Enfin, on trouve une preuve de l'influence des institutions politiques ou sociales sur la *population* dans l'exemple de la malheureuse Irlande, qui appartient depuis sa conquête à plusieurs centaines de familles anglaises qui emploient les Irlandais comme fermiers. Le pays, accablé par une épouvantable misère, ne peut nourrir la moitié des habitants qu'y nourrirait un territoire équivalent de la nation conquérante voisine. Plusieurs millions d'Irlandais ont été forcés de quitter leur sol natal depuis le commencement de ce siècle.

— *Mouvement de la population.* Le chiffre de l'accroissement de la *population* d'un pays est, en général, très-variable. Aujourd'hui, il tend à baisser de plus en plus dans toute l'Europe. Dès qu'il s'agit de l'accroissement de la *population* d'un pays, il est donc indispensable de dire à quelle année ou à quelle période s'appliquent ces chiffres. C'est ce que ne font pas malheureusement tous les auteurs; aussi il est souvent difficile de les contrôler ou d'expliquer les contradictions qu'ils présentent entre eux.

Accroissement de la population par 10,000 habitants, d'après M. Maurice Block (Dictionnaire de la politique, 1874) :

Etats-Unis (1860-1870)	[illegible]
Hollande (18[illegible]-1869)	120
Russie (1846-1852)	89
Grande-Bretagne (1861-1871)	86
Autriche (1857-1870)	78
Prusse (1867-1871)	68
Belgique (1856-1866)	57
France (1861-1866)	36
Suède (18[illegible]-1870)	7

Voici le tableau de l'accroissement annuel de la *population* des différents Etats de l'Europe par 10,000 habitants, calculé par M. Legoyt.

PAYS.	ACCROISSEMENT pour 10,000 habitants.	DURÉE du doublement.
		ans.
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Norvége	132	[illegible]
[illegible]	131	[illegible]
Angleterre	[illegible]	[illegible]
[illegible]	126	55
[illegible]	[illegible]	64
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Danemark	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Wurtemberg	84	83
[illegible]	[illegible]	84
[illegible]	70	[illegible]
Espagne	67	101
Autriche	63	[illegible]
[illegible]	38	[illegible]

Voici les chiffres des naissances dans divers Etats de l'Europe tels que les donnent : [illegible] *Dictionnaire de la politique* (1874), M. Legoyt *Revue [illegible] France* ([illegible] 187[illegible]), et le *Russki kalendar* de M. Souvorine, ou qui sont calculés d'après ce dernier ouvrage.

Habitants pour 1 naissance, d'après Souvorine.

Russie	20,50
Saxe	24,27
Prusse	25,13
Autriche	27,14
Espagne	27,38
Portugal	27,90
Belgique	30,03
Norvége	30,27
Danemark	30,41
Hollande	30,61
Suède	30,72
Bavière	30,78
Angleterre	31,01
Grèce	34,08
France	39,21

Naissances par 10,000 habitants.

	D'après Block.	D'après Legoyt.	D'après Souvorine.
Russie	507	507	488
Hongrie	415	415	»
Wurtemberg	408	394	»
Saxe	401	404	412
Sibérie	»	»	387
Espagne	385	384	365
Prusse	382	384	398
Autriche	382	387	368
Caucase	»	»	379
Italie	376	384	»
Bavière	370	365	325
Portugal	»	»	358
Angleterre	356	354	322
Ecosse	353	354	
Hollande	355	356	327
Suède	327	330	325
Belgique	325	321	333
Finlande	»	»	321
Norvége	313	317	333
Danemark	311	311	329
Grèce	289	»	288
France	265	266	255
Irlande	262	»	»

Il est aisé de voir que ces chiffres se rapportent à des années différentes; mais on ne dit pas à quelles années; toutefois, comme on sait que le nombre des naissances est depuis longtemps en voie de décroissance en Europe, les chiffres de M. Souvorine se rapportent, sans doute, à des époques plus récentes que ceux de MM. Block et Legoyt.

On sait que, dans toutes les grandes villes, les familles qui comptent le plus d'enfants sont les plus pauvres. Paris n'échappe pas à cette règle. Il résulte des chiffres donnés par l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1874 et fondés sur le recensement de 1869 qu'à Paris les familles qui comptent le plus d'enfants habitent les quartiers pauvres. Ainsi, pour 1 naissance, on trouve :

XIVe arrond. (Observatoire)	18,5 hab.
Xe arrond. (Saint-Laurent)	22
XIIe arrond. (Reuilly)	25,4
XVe arrond. (Vaugirard)	26,3

Les personnes qui ont le moins d'enfants habitent les quartiers riches, où on trouve, pour 1 naissance :

IXe arrond. (Opéra)	55,7 hab.
Ier arrond. (Louvre)	50
VIIe arrond. (Palais-Bourbon)	48,8
IIe arrond. (Bourse)	46,8

A Paris, en moyenne (1869), on compte 32,8 habitants pour 1 naissance; Saint-Pétersbourg (1869), 34,3, Berlin (1867), 30,1; Varsovie (1864-1869), 22,1, d'après l'*Ekonomista* de Varsovie de 1872; Moscou, 20,9; Odessa, 24; Kiev, 25,4; Bruxelles, 27,3.

Enfants par mariage.

Russie	4,72
Espagne	4,72
[illegible]	[illegible]
[illegible]	4,51
Hongrie	4,31
Norvége	4,25
Suède	4,23
Wurtemberg	4,22
Prusse	4,14
Hollande	4,07
Autriche	4,01
Belgique	[illegible],96
Angleterre	3,92
Saxe	[illegible],86
Danemark	3,77
Bavière	3,40
France	3,08

France, d'après Legoyt.

Périodes.	Naissances pour 1 mariage.
1770-1774	4,79
1775-1779	4,25
1780-1784	4,17
1800-1815	3,93
1820-1830	[illegible]
1831-1835	3,48
1836-1840	3,25
1841-1845	3,21
1846-1850	3,18
1851-1855	3,10
1856-1860	3,10
1861-1868	3,07

Enfants naturels par 10,000 naissances.

	D'après Legoyt.	D'après Block.
Bavière	2,150	2,268
Wurtemberg	1,533	1,579
Saxe	1,491	1,505
Autriche	1,474	1,472
Danemark	1,084	1,084
Suède	936	920
Ecosse	903	979
Prusse	827	828
Norvége	796	786
France	758	756
Hongrie	677	677
Belgique	649	719
Suisse	»	629
Angleterre	619	636
Espagne	619	583
Italie	525	494
Hollande	383	393
Irlande	324	375
Russie	300	300
Grèce	126	»

Enfants naturels par 100 naissances.

Paris (1869)	27,9
Saint-Pétersbourg (1871)	24,3
Varsovie (1864-1869)	17,5
Berlin (1867)	14,2
Moscou	41,9
Bruxelles	25,7
Kief	13,7
Odessa	8,9

D'après M. Legoyt (*Dictionnaire de l'économie politique*, 1873), les naissances d'enfants naturels forment, à Vienne, près de la moitié des naissances totales; à Stockholm, un peu moins de moitié; à Milan, à Florence, à Copenhague, plus du tiers. A Munich, on a vu plus d'une fois le nombre des naissances naturelles dépasser celui des naissances légitimes.

Habitants pour 1 décès, d'après Souvorine.

Norvége	58,42
Angleterre	53,23
Portugal	48,68
Grèce	47,72
Suède	47,67
Danemark	46,64
Belgique	44,27
France	43,14
Hollande	40,46
Prusse	38,19
Autriche	36,34
Espagne	36,24
Saxe	34,62
Bavière	35,34
Russie	26,60

Décès par 10,000 habitants.

	D'après Block.	D'après Legoyt.	D'après Souvorine.
Norvége	183	184	171
Suède	197	196	209
Danemark	202	216	214
Grèce	206	»	209
Portugal	»	»	208
Ecosse	222	223	»
Angleterre	227	228	188
France	230	228	232
Belgique	240	233	226
Caucase	»	»	252
Hollande	254	250	247
Prusse	269	258	262
Saxe	291	293	288
Espagne	296	296	276
Bavière	299	293	289
Hongrie	306	306	»
Italie	306	301	»
Wurtemberg	316	311	»
Autriche	325	324	275
Sibérie	»	»	343
Russie	368	368	376
Finlande	»	»	378

A Paris, la mortalité est la plus forte dans les quartiers pauvres.

Habitants pour 1 décès, en 1869.

XIVe arrondissement	(Observatoire)	22,9
XIIIe —	(Gobelins)	25,7
XIXe —	(Belleville)	30,7
XVe —	(Vaugirard)	31,0

La mortalité est la plus faible dans les quartiers riches, excepté cependant le VIIe arrond., où il y a 38,7 hab. pour 1 décès.

Habitants pour 1 décès, en 1869.

IXe arrondissement	(Opéra)	62,3
IIe —	(Bourse)	62,1
VIIIe —	(Elysée)	60,0
VIe —	(Luxembourg)	54,7

Habitants pour 1 décès, en moyenne.

Paris (1869)	39,2
Berlin (1867)	36,5
Saint-Pétersbourg (1869)	28,4
Varsovie (1864-1869)	23,0

Mortalité dans d'autres villes, d'après l'*Ekonomista* :

Décès pour 1 *habitant.*

Villes du grand-duché de Bade. .	43,4
Londres.	40.0
Bruxelles.	34,6
Kiev	30,2
Odessa.	29,3
Moscou.	25,1
Vienne.	24,7

Décès de 0 *à* 1 *an par* 100 *nés vivants, d'après Legoyt.*

Danemark.	9,32
Norvége.	10 33
Hollande.	11,37
Ecosse.	11,91
Suède.	14,35
Angleterre	15,39
Belgique.	15,53
Espagne.	17,07
France	17,25
Autriche.	17,33
Prusse.	20,05
Saxe.	22,55
Italie.	22,85
Russie.	26.81
Bavière.	31,03

Rapport des naissances aux décès, d'après Souvorine.

Norvége.	1,93
Portugal	1,72
Angleterre.	1,72
Suède.	1,55
Danemark.	1,53
Prusse.	1,52
Saxe.	1,48
Grèce.	1,38
Belgique.	1,34
Autriche.	1,34
Espagne.	1,32
Hollande	1,32
Russie.	1,30
Bavière.	1,16
France.	1,11

Habitants pour 1 *mariage, d'après Souvorine.*

Russie	95
Saxe.	117
Prusse	123
Danemark.	123
Angleterre	125
Autriche.	127
Hollande.	129
Espagne	130
France.	130
Norvége.	130
Suède.	131
Belgique.	135
Grèce	153
Portugal.	157
Bavière	161

La *population* de la France, sans compter l'Alsace-Lorraine, se composait, en 1872, de 17,980,476 hommes, dont 9,623,227 garçons, 7,352,096 hommes mariés et 1,005,153 veufs, et 18,122,445 femmes, dont 8,832,148 filles, 7,320,510 femmes mariées et 1,969,787 veuves.

Il s'ensuit donc que les femmes de près de 32,000 hommes mariés ont quitté la France ou n'ont pas été enregistrées comme mariées.

Le nombre des mariages a constamment augmenté (en valeur absolue) depuis le commencement du siècle ; mais, comme le fait observer M. Legoyt (*Revue de France*, 30 avril 1873), ils n'ont pas progressé dans la même proportion que les adultes ou *mariables.*

Sur un même nombre d'adultes, il y a donc moins de mariages en France à l'époque considérée par M. Legoyt qu'il n'y en avait au commencement de notre siècle.

Voici les conclusions qu'apporte M. Legoyt à une étude sur le *Mouvement de la population en France*, que nous trouvons dans le *Moniteur universel* du 4 février 1867 :

« En France, on trouve la plus grande fécondité dans les départements les moins aisés ou dans ceux qui renferment la plus nombreuse population ouvrière, et réciproquement.

« Cette restriction volontaire de la fécondité naturelle n'est pas, comme on pourrait le croire, le résultat d'un calcul égoïste et notamment du désir d'accroître la source de ses jouissances ou de s'exonérer des graves soucis, de la lourde responsabilité inhérente à l'entretien d'une nombreuse famille. Dans le plus grand nombre des cas, elle procède d'un sentiment d'humanité et d'affection, les parents ne voulant avoir que les enfants auxquels ils peuvent assurer, d'abord le bien-être matériel nécessaire à leur conservation, puis le bienfait d'une éducation conforme aux légitimes aspirations de la famille, enfin des moyens d'existence pour l'avenir. Si, comme il est permis de le croire, les facultés du cœur se développent parallèlement à celles de l'intelligence, à aucune époque la tendresse des parents pour les enfants n'a été plus vive et plus éclairée que de notre temps, et on peut en considérer comme la manifestation la plus certaine le phénomène que nous venons d'analyser. Au surplus, l'expérience prouve que le vœu des pères de famille tend à se réaliser. Il résulte, en effet, du tableau ci-après, dressé pour une période de douze années (1853-1864), que le plus grand nombre de survivants à vingt ans et la plus longue vie moyenne se rencontrent précisément dans les départements qui ont la moindre fécondité.

NOMBRE des départements.	LIMITES DES VARIATIONS du rapport des survivants aux naissances.	RAPPORT moyen des survivants.	VIE moyenne.	FÉCONDITÉ.
6	de 53 à 56,5	54,8	26,1	3,83
13	de 57,1 à 59,7	58,1	31	3,22
11	de 60,1 à 61,8	61,2	32	3.13
12	de 62 à 62,9	62,5	33,1	3,02
9	de 63,2 à 63,9	63,7	33,2	3,01
12	de 64 à 65,8	64,9	34.4	2,90
9	de 66 à 67,7	66,7	36,8	2,72
7	de 68,8 à 69,8	69.4	38,4	2,60
6	de 70,3 à 76,6	72,2	41,7	2,40
85				

(Les mêmes calculs n'ont pu être faits pour le Var, par suite de la réunion de l'arrondissement de Grasse aux Alpes-Maritimes.)

» Nous ne connaissons rien de plus concluant, rien de plus décisif dans la question que cet important document. »

VIE MOYENNE.

Nombre d'années qui restent à vivre en moyenne aux individus d'un âge donné (D'après Souvorine).

	0 an.	5 ans.	10 ans.	15 ans.	20 ans.	30 ans.	40 ans.	50 ans.	60 ans.	65 ans.	70 ans.
Suède.	51	56	53	48	43	35	27	19	13	10	7
Angleterre . . .	45	55	51	47	43	35	27	20	13	10	8
Belgique.	42	53	50	46	43	35	27	20	13	10	7
Hollande.	34	53	50	46	42	34	26	19	12	9	7
France.	32	51	48	44	41	34	26	19	13	9	7
Bavière	27	53	50	45	41	34	26	18	12	9	7
En moyenne . .	38,5	53.3	50,3	46,0	42,2	34,5	26.5	19.2	12,7	9,5	7,2
Pour l'homme .	35,5	52,3	49,2	45,2	41,0	33,5	25,8	18,5	12,3	9.3	7,2
Pour la femme.	41,3	54,8	51,3	47,5	43,3	35,2	27,7	20.2	12,7	9,8	7,0

La durée de la vie moyenne a augmenté considérablement en France. 62,69 enfants sur 100 (1860-1863) ont atteint l'âge de 21 ans au lieu de 58,21 sur 100 (1820-1824). Le chiffre des décès par 100 habitants y est descendu, de 2,55 (1800-1815) à 2,30 (1866-1868). L'âge moyen des décédés s'est élevé, de 31 ans 1 mois (1806-1868) à 37 ans 10 mois (1860-1868).

VIE PROBABLE.

Nombre d'années qui restent à vivre au plus grand nombre d'individus d'un âge donné. (D'après Souvorine).

	0 an.	5 ans.	10 ans.	20 ans.	40 ans.	60 ans.	75 ans.
Russie	24	50	47	39	24	12	5
Suède.	30	50	47	39	24	12	5
Belgique	38	51	47	42	[illegible]	12	5
France.	42	56	52	44	28	13	5
Angleterre.	42	56	53	44	29	16	7

Le tableau suivant présente, d'après Souvorine, la population du globe répartie par âge pour 1,000 habitants.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE.

PAYS.	0-5 ans.	5-20 ans.	20-30 ans.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Prusse	1,510	3,155	1,725	1,445	1,663	[illegible]
Etats-Unis.	1,482	3,702	1,836	1,237	1,303	[illegible]
Norvége	1.353	2,995	1,742	1,356	[illegible]	[illegible]
Angleterre.	1,306	3,228	1,752	[illegible]	[illegible]	734
Irlande	1,260	3,643	1,710	[illegible]	1,568	647
Suède.	1,257	3,007	1,770	1,353	1,831	[illegible]
Danemark	1,249	2,974	1,806	[illegible]	1,834	838
Belgique	1,164	2.968	1.661	1,352	1,960	895
Hollande	1,127	3,130	1,743	1,344	1.877	770
France	929	2,683	1,634	1,475	2.264	1,015

— *Population du globe.* Voici, d'après un tableau emprunté au *Journal officiel* (1? avril 1874), la statistique de la *population* de toute la terre :

POPULATION DU GLOBE.

PAYS.	MILLES CARRÉS.	HABITANTS Total.	HABITANTS Par mille carré.
Europe.			
Empire d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse	11,793	51,202,000	4 832
Espagne et Portugal.	10,823	19,503.000	1.802
France	9,570	36,417,000	3.853
Italie et Malte	5,161	25,518,000	[illegible]
Grande-Bretagne, Irlande	5,762	30,534,000	[illegible]
Monarchie austro-hongroise	11,305	35,943,000	3,179
Suède, Norvége, Danemark, Islande . . .	16,358	7,755.000	[illegible]
Russie d'Europe.	99,185	68.262,000	[illegible]
Turquie d'Europe, Grèce.	10,231	20.511,000	2.005
	180,118	295,445,000	1.640
Asie.			
Caucase russe	8,542	5,500,000	644
Sibérie et Turkestan russe	269,000	5,500.000	[illegible]
Turquie d'Asie	22,360	15,150,000	[illegible]
Arabie.	[illegible]	4,000.000	83
Perse	26,450	5,000.000	189
Afghanistan, Beloutchistan, Turkestan. . .	36,470	11,000,000	300
Inde au delà du Gange	66.848	184.000,000	2,753
Inde en deçà du Gange.	36,000	30,000,000	1,831
Sumatra	6.500	8,000,000	1.231
Java.	2,445	14,160,000	5.791
Bornéo, Célebes et autres îles	26.500	12.300.000	464
Chine	70,000	500,000.000	7.143
Thibet, Siam.	23,000	6,000,000	260
Kaschgar.	50,000	6,250,000	125
Mongolie	90.000	3,000,000	33
Mandchourie, Corée.	29.000	91.000	310
Japon	10,300	35,000	3,400
	821,415	853,860,000	1,040
Afrique.			
Maroc.	12.200	2,750,000	[illegible]
Algérie	12.180	2.920 000	241
Tunis	3,710	1.000.000	[illegible]
Tripoli, Pays de Fez	14,080	1.050,000	[illegible]
Egypte	8.370	3,350,000	[illegible]
Nubie	[illegible]	2.850,000	[illegible]
Sahara	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sénegambie, haute Guinée	38,500	[illegible]	[illegible]
Soudan	29.680	38.800,000	1.307
Abyssinie.	49.900	26.110.000	[illegible]
Afrique orientale	43,000	4.500,000	[illegible]
Afrique méridionale (Cap, Natal, etc.) . .	29.240	1,950,000	[illegible]
Nama, Damara, Kalahari.	15.000	75,000	[illegible]
Afrique occidentale.	38,350	13.850.000	361
Pays de l'intérieur.	22,950	3.830.000	[illegible]
Pays de l'Equateur	71.600	43.000,000	[illegible]
Iles de l'occident	310	475.000	[illegible]
Madagascar	10.930	3.000.000	[illegible]
Petites îles à l'orient	280	560.000	[illegible]
	537,980	192.970 000	[illegible]
Australie.			
Nouvelle-Galles du Sud	14,513	[illegible]	[illegible]
Victoria.	41,160	[illegible]	188
Australie Sud et Nord	42,500	[illegible]	[illegible]
Queensland	31.431	[illegible]	[illegible]
Australie occidentale.	45.898	150,000	3
Tasmanie.	1,233	[illegible]	[illegible]
Nouvelle-Zélande	4.998	[illegible]	[illegible]
Nouvelle-Guinée.	12.912	[illegible]	75
Polynésie	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	162,000	[illegible]	24
Amérique.			
Groenland, îles Arctiques.	75.000	10.000	1
Alaska	[illegible]	[illegible]	2
Baie d'Hudson, Colombie anglaise	[illegible]	500.000	4
Canada	14.072	[illegible]	[illegible]
Etats-Unis d'Amérique.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mexique.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Etats de l'Amérique du Centre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Indes occidentales.	4.450	[illegible]	[illegible]
Guyane, Venezuela, Colombie, Equateur . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pérou, Bolivie, Chili	[illegible]	6,800.000	97
Brésil	[illegible]	10,000.000	[illegible]
Confédération Argentine, Paraguay, Uruguay.	[illegible]	3,100,000	4
Patagonie, Terre-de-Feu	[illegible]	153,000	[illegible]
	[illegible]	83,730,000	[illegible]

Toute la terre, 2,475,[illegible] milles carrés, 1 milliard 429,[illegible]5,000 habitants, soit [illegible] habitants par mille carré.

[illegible]

... ttoman, 2 Suédois ... 4 Grecs ...

[illegible] ... Europe 62 villes qui comptent ... 14 villes de plus de ... [illegible] ... (1871). ... (1871), 27.3 pour ... 23 pour 100; en Suède, [illegible]

[illegible] ... de la terre ... [illegible] ... 1,851,792; ... faubourgs, 1,075,000; ... Fu, 1,000,000; Singnan-Fu, 1,000,000.

[illegible] à 1 million ... [illegible] ... tutu, 800,000; Calcutta, 795,000; Yeddo, 674,000; Philadelphie, 674,000; Pétersbourg, 668,000; Bombay, 645,000; Moscou, 612,000; [illegible] Glascow, 547,000; Liverpool, 505,000; Bang- [illegible] ... Nankin, 500,000.

Viennent ensuite, en Europe, Manchester, [illegible] ... Amsterdam, 264,000; Milan, 261,000.

Le total de la *population* des villes de [illegible] ... d'après MM. Behm et Wegner, 69,378,500 habitants ... [illegible]

— *P*[illegible] ... V. [illegible]

— *P*[illegible] ... V. RACE.

— [illegible] ... commandement de Jehovah se retrouve dans les [illegible]

[illegible]

au célibataire et accorda des exemptions d'impôt aux familles de trois enfants. Tra- [illegible] ... autres empereurs prirent des mesures dans le même sens; elles furent abrogées plus tard sous l'influence du christianisme, non pour des raisons économiques, [illegible] ... et par cette considération ... [illegible] ... des hommes croit et décroit selon l'ordre de la Providence.

[illegible] ... jusqu'à nos jours, le même préjugé ... [illegible] ... considérée indépendamment des subsistances, a continué de régner. « C'est par le nombre de ses sujets, disait Vauban, que la grandeur ... [illegible] ... » — « La *population* est toujours un bien, » disait Montesquieu, qui voulait qu'on fît des lois pour favoriser par des récompenses et des peines la propagation de l'espèce. Tous les publicistes partageaient cette manière de voir. [illegible] ... Spinoza (*Tract. polit.*, VII, 18), J.-J. Rousseau qui, dans le *Contrat social*, s'exprime ainsi : « Toutes choses égales d'ailleurs, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent et multiplient davantage est infailliblement le meilleur. » En conséquence de cette théorie, des lois furent rendues établissant des primes pour la fécondité, à l'exemple des lois romaines. Louis XIV, en 1666, avait offert une exemption de charges publiques à ceux qui se marieraient avant vingt ans ou qui auraient dix enfants légitimes. Pitt, en Angleterre, proposa, en 1797, un bill pour récompenser les pères de familles nombreuses. En France, les célibataires furent ... surimposés par la loi de nivôse an VII (23 décembre 1798), relative à l'assiette de la contribution personnelle et mobilière. L'article 21 de cette loi est ainsi conçu : « Les loyers d'habitation des célibataires sont surchargés de moitié de leur valeur. Ainsi, un loyer de 600 fr. est porté à 900 fr. » Voici, d'après l'article 24, la définition du célibataire : « Sont réputés célibataires les hommes seulement âgés de trente ans et non mariés ni veufs. » Cette surimposition des célibataires ne dura que quelques années. En l'an XII, Napoléon fit rendre une loi qui donnait au père de famille ayant sept enfants le droit d'en désigner un qui serait élevé aux frais de l'État. Notre siècle a vu d'autres lois du même genre, telles que celle par laquelle le roi de Sardaigne, en 1819, exempta de toute contribution royale et nobiliaire tout sujet du duché de Gênes ayant douze enfants, etc.

Cependant, au fur et à mesure que la guerre cesse d'être l'état normal de l'humanité, à mesure que les nations renoncent à se dépouiller réciproquement et cherchent leurs moyens d'existence, non dans la conquête, mais dans la production et l'échange, la fameuse maxime cesse d'être complètement vraie, car il devient évident que si la *population* s'accroissait dans un pays donné au delà des moyens d'existence, ce ne serait pas du tout un bien pour l'État, comme le croyaient les publicistes du XVIIIe siècle, mais une situation désastreuse qui ne pourrait se dénouer que par l'élimination de la *population* surabondante, par le bannissement, la famine, les maladies, la mort. La question qui s'élève est donc celle-ci : La *population* a-t-elle une tendance naturelle à se multiplier plus rapidement que les moyens d'existence?

Ce fut Malthus qui le premier posa et discuta scientifiquement cette question, dans son ouvrage : *Essai sur le principe de population*, qui parut en 1803. Les conclusions auxquelles il arriva épouvantèrent le monde; voici ces conclusions formulées dans les deux propositions suivantes extraites de son livre : « 1° Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la *population* n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période selon une progression géométrique. 2° Nous sommes en état de prononcer, en parlant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

Ainsi donc, d'après Malthus, la race humaine, si elle n'était arrêtée par aucun obstacle, croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256, tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4 [illegible]

[illegible] calcule, se basant sur des faits ... [illegible] ... les statistiques de la *population* [illegible] ... défaut. Des calculs plus exacts [illegible] ... de la vérité et que dix-huit ans seraient suffisants.

[illegible] ... observer que la progression arithmétique des subsistances mise en regard de la progression géométrique de la *population* n'est pas, dans la pensée de Malthus, l'expression littérale d'une loi économique. Il ne faut voir dans cette formule qu'une figure destinée à rendre l'idée plus frappante. La seconde proposition revient donc à dire que les subsistances — et par ce mot il faut entendre tout ce qui est indispensable à l'homme pour vivre : la nourriture, le vêtement, l'habitation — ne peuvent se développer que suivant une progression bien moins rapide que celle suivant laquelle se développe la *population*.

Il est fatal que la *population* se limite en fait aux moyens d'existence; cette vérité est une lapalissade. Malthus distingue en deux espèces les obstacles par lesquels le développement naturel de la *population* a pu et peut être contrarié et ramené au niveau des subsistances : les premiers sont *préventifs* et les autres *répressifs*; les premiers préviennent les naissances, les seconds amènent la mort par les épidémies, les famines, la misère, les guerres, etc. Tuer ou empêcher de naître, telle est donc la solution forcée du problème; il faut choisir. Si l'homme, de lui-même, par des mesures de prévoyance, ne sait pas contenir dans de justes limites sa progéniture, des fléaux de toute espèce, s'abattant d'abord sur les classes les plus pauvres, viendront rétablir l'équilibre nécessaire.

Après l'*Essai sur la population* de Malthus, un des traités les plus remarquables sur le même sujet est l'ouvrage intitulé : *Éléments de science sociale*, paru en Angleterre et traduit aujourd'hui dans toutes les langues de l'Europe. L'auteur (anonyme) des *Éléments de science sociale* défend avec un grand talent les principes posés par Malthus et il cite (trad. franç., Paris, 1869, p. 319, 511 et suiv.) un grand nombre d'économistes à l'appui de son opinion, parmi lesquels Stuart Mill, Ricardo, J.-B. Say, Rossi, Quételet, Mac-Culloch, Guillaumin, Cherbuliez, etc.

« Si l'on ne tient pas compte des obstacles, dit Rossi, il est évident qu'au bout de quelques années la terre serait couverte d'hommes, comme il est certain que tout le sol serait bientôt couvert de blé et l'Océan rempli de poissons, si rien ne contrariait la force productive de chaque grain de blé et de chaque poisson. »

« Il n'est pas d'exception, dit Darwin, à la règle que tout être organique multiplie naturellement à un taux tellement élevé que, s'il n'y a pas destruction, la terre serait bientôt couverte par la postérité d'un seul couple. Même l'homme qui enfante lentement a doublé en nombre dans l'espace de vingt-cinq ans; or, à ce taux il n'y aurait plus, au bout de quelques milliers d'années, littéralement assez de place physique pour ses descendants. »

« Chez les animaux inférieurs, dit l'auteur des *Éléments de science sociale*, nous pouvons aisément remarquer quelle destruction énorme la loi de *population* entraîne. Nous voyons que des myriades de petits poissons sont tués. Pour les animaux domestiques, comme les chiens et les chats, nous sommes forcés de nous faire nous-mêmes les instruments de destruction. La pauvreté, ou la difficulté habituelle de se procurer des aliments, jointe à un excès de travail, est spéciale à l'homme. C'est par elle, par la prostitution et par la continence, qu'une destruction du même genre arrive, destruction plus compliquée, mais tout aussi certaine que celle des animaux inférieurs... La maladie réelle dont souffrent toutes les vieilles sociétés est la pléthore de génération, l'excès de puissance reproductrice. C'est là ce qui cause l'encombrement permanent du marché du travail, les rangs serrés de la prostitution, les millions des deux sexes qui vivent dans le célibat. A moins que cette grande vérité ne soit clairement comprise et ouvertement discutée, il est tout à fait inutile de chercher à écarter ces maux. »

M. Achille Guillard déduit de ses études sur la statistique humaine (*Études sur la statistique humaine*, Paris, 1855) les lois économiques suivantes, qui sont autant d'arguments à l'appui de la théorie de Malthus : « Toutes choses égales d'ailleurs, l'accroissement est en raison inverse de la densité. — La *population* moyenne se proportionne aux subsistances disponibles. — Les pays les plus producteurs sont les plus peuplés, et réciproquement. — Quand la production des subsistances augmente, la *population* augmente dans le même rapport. — Quand la production diminue, la *population* diminue d'autant. — Si la *population* est frappée accidentellement et de manière que la somme des subsistances n'en soit pas fortement altérée, il y a aussitôt recrudescence de procréation. — Le nombre des naissances est plus petit là où la vie est plus longue, et réciproquement. — Si une compression accidentelle refoule le développement du travail, le nombre des naissances décroît bientôt. — Dans les pays où la *population* s'accroît encore, l'accroissement diminue à mesure que la densité augmente. — La valeur échangeable du blé reste invariable malgré ses fréquents changements de prix. »

M. Guillard prouve ces affirmations par des faits : les chiffres que fournit la statistique confirment toutes ses théories. C'est ainsi que partout où la *population* est clairsemée (Amérique, Russie, etc.), elle s'accroît avec rapidité; partout où elle est agglomérée (Angleterre, Chine, etc.), elle est éliminée par des causes naturelles ou artificielles, en grande partie par l'émigration et surtout par les morts prématurées qui moissonnent les classes pauvres. Les maux sont dus surtout à l'excès de *population*; des institutions politiques ou sociales défectueuses y contribuent parfois, mais leur perfectionnement ne suffirait pas pour détruire la misère et la pauvreté. S'il y a plus de *population* que de ressources et de vivres dans un État, la distribution la plus équitable de ces vivres entre les habitants n'empêchera pas les moins prévoyants ou les moins robustes de périr de misère et d'inanition.

Après avoir exposé les principes les plus remarquables énoncés par Malthus et ses disciples, nous devons aussi signaler le célèbre paradoxe formulé par le grand économiste. Il dit dans la première édition de son ouvrage : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut plus le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

Aucun des partisans du système de Malthus n'a approuvé ces odieuses paroles. Bien loin de là, ils ont au contraire toujours compati à la situation douloureuse de ceux qu'ils considèrent comme les victimes de l'imprévoyance sociale et se sont occupés activement de l'amélioration de leur sort.

« La misère du pauvre, dit l'auteur des *Éléments de science sociale* dans son chapitre consacré à la *Pauvreté*, plane sur nous comme l'ombre de notre société; elle oppresse la poitrine et apparaît, comme un spectre livide, à tous les banquets. Qui donc peut manger, boire, s'amuser et jouir de la vie, en voyant les visages hagards, le désespoir morne, le regard envieux de ses malheureux semblables auxquels le destin a refusé tous ces avantages? Nous ne le pourrions pas même si nous le voulions. » Il dit aussi en parlant des ouvriers anglais : « La vie que mènent nos classes ouvrières est pire que celle de la plupart des bêtes de somme. » Et au lieu de se contenter de souhaiter aux ouvriers anglais toutes sortes de bonheurs dans une autre vie, comme certains docteurs chrétiens, il cherche les moyens d'améliorer leur condition sur la terre. Les ouvrages de Stuart Mill et de presque tous les écrivains malthusiens sont de même animés des plus nobles sentiments, ennemis du *statu quo* social et partisans zélés de tous les progrès. Dans une seconde édition de son *Essai sur la population*, Malthus lui-même a retranché les phrases ci-dessus citées.

Malthus n'a pas trouvé d'autre moyen de prévenir les suites funestes de l'excès de *population* que le célibat; il déconseille le mariage aux pauvres. On a profité de cette conclusion de l'*Essai sur la population* pour dénigrer l'ensemble de l'ouvrage. Le célibat serait dans tous les cas moins immoral que l'infanticide et l'avortement, trop fréquents, hélas! dans notre société actuelle. Si le remède proposé par Malthus est mal choisi, le tort que fait à certaines contrées l'excès de *population* n'en est-il pas moins réel? D'ailleurs, les disciples et successeurs du savant économiste ont trouvé d'autres moyens beaucoup plus moraux, plus intelligents et plus efficaces de prévenir l'excès de *population* et par conséquent aussi les maux qui en résultent, comme la pauvreté, et la prostitution.

Depuis longtemps, on a cherché des procédés pour limiter la *population* et tarir ainsi une des sources des maux de l'humanité. Comme toujours, avant d'arriver à un résultat sérieux, on commença par tâtonner et par inventer des systèmes immoraux et extravagants.

On a été jusqu'à conseiller l'avortement et l'infanticide; le meurtre des enfants était une pratique tolérée chez les anciens; Aristote et Platon n'élèvent aucun doute sur sa légitimité. De nos jours, en Chine, l'infanticide est encore permis pour les filles. Un économiste anglais a proposé de soumettre les nouveau-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*), au moyen de l'acide carbonique.

Un écrivain allemand, M. Weinhold, conseiller de régence en Saxe, a proposé très-sérieusement la castration.

Un médecin, M. London, conseillait l'allaitement triennal. D'après lui, la période naturelle de lactation étant de trois ans et, d'autre part, les fonctions des mamelles et celles de l'utérus étant antipathiques, si la femme, mariée à vingt et un ans en moyenne, allaitait chacun de ses enfants pendant ce laps de temps, la *population* au lieu d'augmenter tendrait à décroître. Ce serait condamner la femme à un long et pénible esclavage, inutile à la vigueur de l'enfant. Un pareil système présenterait, en outre, quelques autres inconvénients qui le rendent inapplicable.

M. Doubleday a proposé l'engraissement des femmes, qui arrêterait la fécondité. C'est aussi le système de Fourier, qui y ajoute la pratique des mœurs phanérogames, c'est-à-dire la polyandrie et la polygamie. Dans plusieurs États d'Allemagne, dans quelques

cantons suisses et en Norvége existent des lois prohibant le mariage de ceux qui ne justifient pas d'une certaine aisance. Outre que cette prohibition est tyrannique et odieuse, elle est encore inefficace et n'aboutit qu'à augmenter la proportion du nombre des enfants naturels relativement à celui des enfants légitimes, sans diminuer sensiblement le total des naissances. A Munich, où une loi de ce genre est en vigueur, il y a un enfant naturel sur trois naissances et l'accroissement de la *population* ne semble pas ralenti dans les classes pauvres.

Le célibat est la méthode proposée par Malthus; cet état, contraire à la nature et aux lois les plus élémentaires de l'intérêt du genre humain, qui, composé de célibataires, disparaîtrait immédiatement, cet état a été prôné par les théologiens catholiques, qui l'ont représenté comme l'idéal de la vie chrétienne. Il est vrai que l'Ancien Testament recommande aux fidèles précisément le contraire et leur offre en exemple les filles de Loth, qui ont cherché à tout prix à satisfaire le commandement du Seigneur « croissez et multipliez. » D'ailleurs, un des apologistes du christianisme, Channing, avoue que « la polygamie était permise aux Israélites, qu'elle était pratiquée par les plus saints personnages et qu'elle était commune et autorisée dans l'âge des apôtres. » (*The work of Channing*, I, 249.) Au moyen du célibat strictement observé, on échappe aux charges qu'entraîne une nombreuse famille. Mais le remède est pire, ou peu s'en faut, que le mal. « La santé des organes de reproduction, dit l'auteur des *Éléments de science sociale*, docteur en médecine, dépend d'une somme d'exercice normal; l'absence de cet exercice tend fortement à produire la souffrance et la maladie chez l'homme et chez la femme. » Moralement, le célibat est également funeste à l'homme et le prive des douces jouissances de la famille, le rend souvent égoïste et lui réserve pour sa vieillesse l'isolement et la tristesse.

L'émigration a été pratiquée de tout temps. Aujourd'hui, c'est principalement en Amérique et en Australie que se rendent les habitants de l'Asie et de l'Europe. Il est certain que l'émigration n'est qu'un remède temporaire et qu'il arrivera un jour où la *population* très-dense couvrira toute la terre; l'émigration n'aura pas alors de raison d'être. Mais aujourd'hui l'émigration est salutaire aux pays dont la *population* est trop dense, comme l'Angleterre, l'Allemagne, etc., et les habitants de ces pays émigrent par milliers; la possibilité de se transporter dans le continent américain ou australien est pour eux un véritable bienfait.

Les freins les plus efficaces opposés à l'excès de *population* sont certainement ceux que recommande l'auteur des *Éléments de science sociale*. Citons, parmi eux, celui que propose M. Raciborski : il démontre qu'il suffit, pour diminuer considérablement les chances de reproduction, que la femme observe la continence pendant dix jours par mois, qu'il détermine, et où ces chances sont les plus fortes. Pendant les vingt autres jours du mois, la femme peut, suivant M. Raciborski, abandonner toute contrainte sans inconvénient.

L'amélioration des institutions politiques et sociales ou une reconstruction totale de la société sur de nouvelles bases, comme le demandent certains socialistes, n'exercerait en tout cas, comme le démontrent les malthusiens, qu'une influence restreinte et passagère.

On a comparé, avec raison, la terre à une petite île isolée au milieu de l'Océan, île dont les habitants ne pourraient point quitter le sol. Telle est, en effet, la situation de la terre, isolée au milieu de l'espace céleste dans lequel l'espèce humaine ne peut émigrer et dont les astres sont peut-être, d'ailleurs, inhabitables. Il est évident, en prenant pour exemple n'importe quelle île, telle que la Corse, que la *population* de cette île ne pourra pas croître indéfiniment et atteindre le chiffre de plusieurs centaines de millions d'habitants. Si la *population* de la Corse, supposée isolée du reste de la terre, s'accroît outre mesure, il est évident que, le chiffre maximum d'habitants que peut nourrir l'île une fois atteint, tout ce qui dépassera ce chiffre mourra nécessairement de faim, même en supposant la Corse administrée et cultivée le mieux possible. Sur la terre, qu'on peut, comme nous l'avons dit, considérer comme une grande île, le nombre maximum d'habitants qui peuvent vivre à sa surface ne sera atteint peut-être que dans quelques milliers d'années. Cependant, dès aujourd'hui, l'excès de la *population* se fait vivement sentir dans quelques contrées d'Europe et d'Asie; il y est remédié par le célibat, par la mort prématurée, par l'émigration, etc. On se marie à un âge de plus en plus avancé en Europe; ce résultat est frappant surtout en Autriche, où les mariages entre jeunes gens de moins de vingt-cinq ans ont diminué dans de très-fortes proportions.

S'il n'y avait pas une immense déperdition de forces productrices, si l'harmonie et la justice régnaient dans le monde économique, il n'y aurait pas retard, mais plutôt, au contraire, anticipation de la production alimentaire, et certaines contrées, telles que l'Irlande, aujourd'hui misérables et ruinées, nourriraient sans peine les milliers de pauvres qui y sont répandus dans les villes et même dans les campagnes.

Parmi les idées émises à ce propos par les socialistes, il en est une qui mérite d'être signalée d'une façon particulière, c'est la théorie du *circulus* de Pierre Leroux. D'après ce philosophe, l'homme est nécessairement reproducteur de sa propre substance; la solution du problème de la *population* consiste donc à savoir utiliser les excréments humains. Si cette richesse était bien employée, le milliard d'hommes qui compose la *population* humaine à notre époque pourrait vivre, selon le calcul de l'inventeur du circulus, sur 6 lieues carrées! Voilà, certes, une solution inattendue, capable de foudroyer d'étonnement tous les théoriciens du *moral restraint!* On s'est trop moqué du circulus qui, dégagé du mysticisme et des exagérations dont son auteur l'avait enveloppé, contient une vérité agronomique des plus importantes. Il est démontré aujourd'hui que l'engrais humain est d'une fécondité surprenante et l'on ne saurait trop condamner l'absurde système des égouts usité dans toutes les villes d'Europe. Ce fumier qui pourrait fertiliser les terrains les plus arides est sottement perdu; on le laisse infecter l'air, empoisonner les rivières et les ports, engendrer des miasmes et des maladies... Le philosophe humanitaire a raison : nos descendants auront peine à croire à tant de folie.

Voici le tableau des progrès possibles sur la terre et des conséquences qui en résulteraient, que trace Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize* : « D'abord supprimez les parasitismes : le parasitisme du prêtre, le parasitisme du juge, le parasitisme du soldat. Ensuite, tirez parti de vos richesses; vous jetez l'engrais à l'égout, jetez-le au sillon. Les trois quarts du sol sont en friche, défrichez la France, supprimez les vaines pâtures; partagez les terres communales. Que tout homme ait une terre, et que toute terre ait un homme. Vous centuplerez le produit social. La France, à cette heure, ne donne à ses paysans que quatre jours de viande par an; bien cultivée, elle nourrirait 300 millions d'hommes, toute l'Europe. Utilisez la nature, cette immense auxiliaire dédaignée. Faites travailler pour vous tous les souffles de vent, toutes les chutes d'eau, toutes les effluves magnétiques. Le globe a un réseau veineux souterrain; il y a dans ce réseau une circulation prodigieuse d'eau, d'huile, de feu; piquez la veine du globe et faites jaillir cette eau pour vos fontaines, cette huile pour vos lampes, ce feu pour vos foyers. Réfléchissez au mouvement des vagues, au flux et au reflux, au va-et-vient des marées. Qu'est-ce que l'Océan? une énorme force perdue. Comme la terre est bête! ne pas employer l'Océan! »

Il est certain que, dans une société bien organisée, la production, les moyens d'augmenter la richesse sociale s'accroîtraient prodigieusement et très-vite; mais pour être immensément reculée, la difficulté a-t-elle disparu? Il est manifeste que la terre est limitée; le capital naturel de l'humanité a des bornes; *population* et richesse ne peuvent donc s'augmenter indéfiniment.

Population (ESSAI SUR LE PRINCIPE DE), par Malthus. C'est le plus célèbre des ouvrages de cet économiste. Il parut à Londres en 1798, et six éditions anglaises en furent publiées successivement. Il a été traduit en français pour la première fois en 1809. L'*Essai sur le principe de population* se divise en cinq livres. Dans les deux premiers, l'auteur examine les obstacles qui ont empêché l'accroissement de la population chez les peuples anciens et modernes. Dans le troisième, il fait connaître, au point de vue de leur influence sur le principe de population, les diverses théories sociales proposées de son temps, ainsi que divers systèmes économiques touchant l'agriculture et le commerce des grains. Dans le quatrième, il expose son opinion sur la contrainte morale, la charité, la taxe des pauvres; il analyse et combat divers plans pour améliorer le sort de ces derniers. Dans le cinquième, il montre que la doctrine de la contrainte morale, loin de contrarier les lois de la nature, tend à obtenir une population saine et vigoureuse. Malthus a formulé sa doctrine sur la population en deux propositions célèbres : « Nous pouvons tenir pour certain, dit-il, que lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période selon une progression géométrique. Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

Dans ses *Contradictions économiques*, Proudhon a combattu de la façon suivante cette singulière proposition de Malthus : « Je suppose que deux hommes, [illegible] sans instruments, disputant aux bêtes leur chétive nourriture, rendent une valeur égale à 2 [illegible] ces deux hommes changent de régime et unissent leurs efforts; qu'ils multiplient leur puissance par la division du travail, par les machines, par l'émulation qui vient à la suite, leur produit ne sera plus comme 2, il sera, je suppose, comme 3, puisque chacun ne produit plus seulement par soi, mais aussi par son compagnon. Si le nombre des travailleurs est doublé, la division devenant, en raison de ce doublement, plus grande qu'auparavant, les machines plus puissantes, le concours plus énergique, ils produiront comme 6; si leur nombre est quadruplé, comme 12. Cette multiplication du produit par la division du travail, les machines, la concurrence, etc., a été démontrée maintes fois par les économistes; c'est une des plus belles parties de la science, le point sur lequel tous les auteurs sont unanimes... Donc, si la puissance de reproduction génitale est comme 2, 4, 8, 16, 32, 64, la puissance de reproduction industrielle sera comme 3, 6, 12, 24, 48, 96. En d'autres termes, dans une société régulièrement organisée, tandis que la population croît selon une progression géométrique dont le premier terme est 2, la production s'accroît selon une progression géométrique dont le premier terme est 3. »

Selon Malthus, la misère est le produit d'une loi naturelle; les gouvernements n'en sont pas responsables; le perfectionnement des institutions politiques est impuissant à la détruire; tous les remèdes proposés sont vains et même dangereux; il n'en est qu'un seul qui soit efficace, c'est la contrainte morale, c'est-à-dire la responsabilité individuelle appliquée à la limitation préventive de la population. « Les institutions humaines, dit Malthus, quelques maux qu'elles puissent occasionner à la société, ne sont réellement que des causes légères et superficielles, rien que des plumes qui flottent à la surface, en comparaison de ces sources de mal plus profondes qui découlent des lois de la nature et de la passion d'un sexe pour l'autre. Loin que les malheurs de l'humanité doivent être imputés à l'impéritie des gouvernements et à leur répugnance pour les réformes, c'est plutôt à l'exubérance de la population qu'il faut attribuer tous les maux dont elle est accablée. L'ambition des princes manquerait d'instruments de destruction, si la misère ne poussait pas sous leurs drapeaux les basses classes du peuple. » Une telle doctrine, qui heurtait les utopies, les systèmes, les plans de réforme, et qui semblait absoudre à l'avance de tout reproche les gouvernements de tous les pays, ne pouvait être populaire. La plupart des économistes ont cependant adopté la théorie de Malthus, en repoussant les exagérations de son disciple Marcus. M. H. Passy disait en 1845, dans un rapport présenté à l'Académie des sciences morales et politiques : « Je n'entretiendrai pas l'Académie d'un livre dont le mérite est depuis longtemps connu; elle sait quel jour Malthus a jeté sur les questions les plus graves de l'économie politique, et comme il a mis hors de doute que, parmi les causes qui contribuent à ralentir l'essor des sociétés vers le bien-être, la principale place appartient à la tendance des classes les plus pauvres à multiplier aveuglément. Cette vérité est désormais acquise à la science, et les dénégations qu'elle a suscitées n'ont fait que lui assurer plus d'évidence et d'éclat. » La théorie inhumaine de Malthus a été de la part des socialistes l'objet de vives attaques. Nous n'ajouterons rien, notre opinion sur ce point étant exprimée plus haut.

Population (RECHERCHES SUR LA), par William Godwin. C'est en 1820 que parut cet ouvrage, un des plus importants de Godwin, sous le titre [illegible] *population et sur la faculté* [illegible] *l'espèce humaine, contenant* [illegible] *doctrines de Malthus sur cette matière.* Dès son apparition, ce livre, où l'auteur déployait tour à tour une mordante ironie, une éloquence entraînante et une logique irrésistible, fut critiqué à l'envi par les revues et les journaux anglais. En effet, la doctrine malthusienne avait prospéré chez nos voisins, où elle flattait trop les intérêts des grands seigneurs et des grands capitalistes pour qu'ils pussent accueillir favorablement une réfutation de leur auteur favori. On sait sur quelles données reposait le système de Malthus (v. l'article précédent). Godwin et son ami Booth, [illegible] cette doctrine, essayent d'en démontrer l'égoïsme au point de vue de la morale et l'inanité au point de vue scientifique, [illegible] Malthus [illegible] sciemment de faux calculs. « L'histoire de tous les peuples, [illegible] Godwin, [illegible] seul exemple d'un pays civilisé d'une certaine [illegible] l'attribuer. « L'Angleterre, ajoute-t-il, a, [illegible] de la Grande-Bretagne. L'accroissement de population y a été l'effet immédiat de l'augmentation de la production et de l'aisance générale, tandis que la misère [illegible] richesse nationale et de la concentration de la propriété foncière dans un petit nombre de mains; c'est pourquoi, toutes les découvertes, toutes les améliorations, tous les moyens d'épargner la main-d'œuvre ont tourné en Angleterre au profit des détenteurs de la fortune publique bien plus qu'au soulagement des travailleurs, qui, en général, sont devenus de plus en plus indigents à mesure que les premiers se sont enrichis. En un mot, l'impôt pèse inégalement sur les uns et sur les autres, et c'est, dans la Grande-Bretagne, la classe des travailleurs [illegible] lourde part du fardeau. » Godwin repousse avec indignation les mesures immorales proposées par Malthus et fait voir que la taxe des pauvres n'est qu'une charge sacrée, une dette que ne peuvent [illegible] riches. Enfin le livre se termine par des articles de statistique où des chiffres certains démontrent que l'accroissement extraordinaire de la population dans certains pays, principalement en Amérique, n'est qu'un phénomène récent, dû à des circonstances particulières et qui ne sauraient se maintenir durant [illegible] de prouver.

Populations ouvrières [illegible] **et les industries de la France dans le mouvement social du XIX siècle**, par M. [illegible] ments, sous peine de les dévorer. Tout le monde est d'accord sur le but à atteindre, mais les opinions se divisent quant aux moyens propres à le réaliser. Cette dissidence [illegible] Sans doute les tableaux statistiques, dressés par l'administration [illegible] grand sujet d'économie sociale et politique, mais la lumière [illegible] ments de chiffres n'illumine que la surface de la question. Les industriels, les ouvriers pourraient seuls, par des inventaires annuels, signaler aux publicistes et aux hommes d'État leurs doléances et leurs vœux. Pourquoi [illegible] rédigerait-elle pas tous les ans un mémoire [illegible] défaut de ce genre d'enquêtes, qui tendent [illegible] Angleterre, des hommes d'initiative ont entrepris des investigations directes sur la situation des classes laborieuses. L'ouvrage de M. Audiganne complète ceux de MM. Le Play et J. Simon. [illegible] France comme un vaste [illegible] centres industriels ou manufacturiers. Son [illegible] du Nord, Nord-Est, Est, etc. Chaque région se [illegible] peut-être le contraire de [illegible] tend exprimer. Ce procédé [illegible] débat? Ce système [illegible] domine, et plusieurs, [illegible]

[illegible]

d'assistance mutuelle ou de prévoyance et [illegible]

peuvent ajourner le dénoûment, non remè-[illegible]

[illegible] pare perte le capital et le travail, perpétuent [illegible] Les manufacturiers, surtout les petits patrons, devraient instituer la gratuité de l'apprentis-[illegible] et de rebut, ni vendre à l'intérieur des produits sophistiqués.

POPULEUM [illegible] — du lat. [illegible] tient une infusion de bourgeons de peuplier [illegible] : *Un pot de* po-[illegible]

— [illegible] POPULEUM.

— Encycl. [illegible] espèce d'onguent qu'on préparait autrefois en faisant infuser, dans l'axonge liquéfiée, une pâte préparée avec des sommités de ronces, de la morelle noire et des feuilles de pavot, mandragore, belladone, jusquiame, joubarbe, trique-madame, laitue, bardane et orpin, pilées ensemble; plaçant le mélange sur le feu pour évaporer l'humidité, ajoutant ensuite des bourgeons de peuplier, et, [illegible] passant la graisse avec expression. Le nouveau codex ne permet plus de préparer ainsi l'onguent [illegible] formule : bourgeons secs de peuplier, 375; feuilles récentes de pavot, 250; feuilles de belladone, 250; feuilles de jusquiame, 250; feuilles récentes [illegible] de porc, 2,000. Cet onguent a une belle couleur verte et une [illegible] quelquefois à l'intérieur comme adoucissant, et on le fait même entrer dans les lavements. Son emploi comme sédatif dans les hémorroïdes est très-fréquent. Les droguistes falsifient souvent l'onguent *populéum*. A cet effet, ils colorent la graisse en vert avec de l'indigo et du curcuma, ou en la faisant bouillir avec de [illegible]

POPULEUX, EUSE adj. (po-pu-leu, eu-ze [illegible]). Dont la population est nombreuse : *Département* po-[illegible] *Quartier* popu-[illegible]

— [illegible]

POPULICIDE adj. (po-pu-li-si-de — du lat. [illegible]

POPULICOLE adj. (po-pu-li-ko-le — du lat. *populus*, peuplier; *colo*, j'habite). Zool. [illegible]

POPULIFUGIES s. f. pl. (po-pu-li-fu-jî — [illegible]). Ant. [illegible] la fuite du [illegible] pendant lequel [illegible]

POPULINE s. f. [illegible] — du lat. [illegible] du peuplier tremble.

— Encycl. [illegible] et en assez grande quantité la *populine* des feuilles du tremble. Il suffit de faire bouillir ces feuilles avec de l'eau, de précipiter par le sous-[illegible] des cristallisations et des traitements au [illegible]

[illegible] établie par des re-[illegible] de la salicine dans laquelle un équivalent [illegible] est remplacé par un équivalent de benzoïle. V. ces mots.

$C^{26}H^{18}O^{14}$ $C^{26}H^{17}(C^{14}H^{5}O^{2})O^{14}$
Salicine. Populine.

Les [illegible] de *populine* renferment en plus 4 [illegible] et correspondent à la formule $C^{40}H^{22}O^{16} + 4aq.$ Une température de 100° leur fait perdre ces 4 équivalents d'eau et les ramène à la composition indiquée d'abord. Une température plus élevée les détruit en donnant divers produits, parmi lesquels se trouve de l'acide [illegible].

Les acides étendus dédoublent la *populine* en acide benzoïque, salirétine et glucose. Les agents d'oxydation, notamment l'acide chromique, la détruisent en donnant de l'aldéhyde salicylique. L'acide nitrique con-[illegible] vivement à l'ébullition et forme de l'acide oxalique, de l'acide picrique et de l'acide nitrobenzoïque. Le même acide étendu la transforme en benzoïl-hélicine. L'eau de baryte, à l'ébullition, fixe de l'eau sur la *populine* et la dédouble en acide benzoïque et en salicine

$$C^{40}H^{22}O^{16} + H^{2}O^{2} = C^{14}H^{6}O^{4} + C^{26}H^{18}O^{14}$$
Populine. Eau. Acide benzoïque. Salicine.

POPULO s. m. (po-pu-lo — du lat. *populus*, même sens). Fam. Bas peuple, populace : *Flatter le* POPULO.

— Petit enfant gras et potelé : *Un joli* POPULO.

— Pop. Faute contre l'honneur : *Cette fille a fait un* POPULO.

— Nom d'une ancienne liqueur de table.

POPULONIA ou **POPULONIUM**, nom d'une des douze Lucomonies étrusques. C'est actuellement la petite ville de PIOMBINO.

POPULONIA, déesse champêtre, que les Romains imploraient contre les ravages que causent soit les éléments, soit l'ennemi. C'était vraisemblablement la même divinité que Junon considérée comme déesse de l'air.

POPULOSITÉ s. f. (po-pu-lo-zi-té — rad. *populeux*). État d'un pays populeux.

POPULUS s. m. (po-pu-lus). Bot. Nom latin du genre peuplier.

POPULUS (M.-E.), constituant, né à Bourg vers 1736. Il était avocat à Bourg-en-Bresse, lorsqu'il fut élu député du tiers aux états généraux en 1789. Il siégea à la gauche, se prononça pour la réunion des trois ordres, combattit les résistances cléricales et nobiliaires, s'occupa surtout des questions de subsistances, d'octrois, de rachat des rentes, etc. Lors des débats sur la loi martiale, il demanda que les ecclésiastiques fussent exclus des fonctions publiques, incompatibles, suivant lui, avec le ministère sacré et les principes mêmes de la religion. Au reste, il ne joua aucun rôle important; mais les feuilles satiriques du parti royaliste lui firent une espèce de célébrité par de continuelles plaisanteries sur son nom; ils avaient même réussi à en faire une espèce de personnage légendaire, et beaucoup doutaient de la réalité de son existence. L'une de ces plaisanteries consistait à accoler son nom à celui de la fameuse Théroigne de Méricourt, allusion fort méchante à la légèreté des mœurs de celle-ci, et qui semblait lui donner le peuple entier pour amant.

Après la session, Populus fut nommé juge au tribunal de Bourg. Comme beaucoup d'anciens constituants, il s'effraya de la marche rapide de la Révolution et passa aux factions ennemies. En juin 1793, l'administration départementale de l'Ain l'envoya aux Lyonnais révoltés contre la république pour leur offrir des secours. Arrêté comme fédéraliste en septembre, il resta emprisonné pendant quatre mois et fut décapité à Lyon en janvier 1794.

POQUE s. m. (po-ke). Ancien jeu de cartes.

— Chacun des six casiers dont on se servait à ce jeu.

— Réunion, dans une même main, de trois ou quatre cartes de la même valeur.

— **Encycl.** On pouvait jouer à ce jeu depuis trois personnes jusqu'à six; pour six joueurs, on prenait le jeu de trente-six cartes. Chaque joueur recevait cinq cartes et prenait un enjeu de vingt jetons et de quatre fiches valant chacune cinq jetons, ayant chacun une valeur cotée d'avance. Les joueurs avaient devant eux six *poques* ou petits coffrets dans lesquels ils jetaient d'abord chacun un jeton.

On appelait *faire poque* laisser au talon ou posséder dans son jeu trois cartes de même valeur (trois rois, trois as, trois valets, etc.); celui qui servait avait l'avantage puisqu'il pouvait faire *poque* au talon et dans son jeu à la fois; s'il n'amenait pas *le poque*, chacun parlait à son tour jusqu'à ce que quelqu'un pût montrer les trois cartes; quand il se rencontrait plusieurs *poques*, les as l'emportaient sur les autres, puis les rois, puis les dames, etc., etc. Sur le talon, on tournait une carte; lorsqu'elle était de la même espèce que les trois qui avaient fait *poque* (as, roi, dame), celui qui avait fait retirait les jetons placés dans le *poque* sur lequel il avait posé le talon. Chaque joueur qui avait trois cartes criait : *je poque* de un ou de plusieurs jetons. Le plus fort poqueur, celui dont le *poque* était le plus élevé, prenait les jetons placés dans un petit coffret spécial ou dans une corbeille marquée d'avance; puis les autres joueurs continuaient le jeu en abattant successivement leurs cartes, de la façon suivante :

Celui à qui c'était le tour de jouer abattait son as, s'il en avait, ou une autre carte; si personne ne pouvait couvrir sa carte il en jouait une seconde, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne lui en restât plus, ou qu'un autre l'eût devancé; dès que l'un des joueurs n'avait plus de cartes, il tirait autant de jetons du jeu des autres que ceux-ci avaient de cartes en main. Celui qui conservait le dernier des cartes payait à chaque joueur autant de jetons qu'il avait de cartes en main.

On appelait *poquer de retour* avoir deux cartes en main, alors que la troisième tournait. Le *poque de retour* était le plus fort.

POQUELIN (Jean), père de Molière, né à Paris en 1595, mort le 25 février 1669. Fils aîné de Jean Poquelin, marchand tapissier, et d'Agnès Mazuel, qui demeuraient rue de la Lingerie, il embrassa la profession de son père et s'établit à l'angle des rues Saint-Honoré et des Vieilles-Étuves, dans une maison qui portait alors le nom de maison des Cinges à cause d'une très-ancienne sculpture dont elle était décorée. Cette maison, entièrement reconstruite, occupe aujourd'hui sur la rue Saint-Honoré le n° 96 et sur la rue des Vieilles-Étuves le n° 2. Jean Poquelin y habitait lorsqu'il épousa, le 27 avril 1621, Marie Cressé, dont le père exerçait aussi la profession de marchand tapissier. Il eut de cette femme six enfants, dont deux moururent en bas âge; l'aîné, baptisé le 15 janvier 1622, sous le nom de Jean, prit plus tard le prénom de Jean-Baptiste : il fut Molière. Marie Cressé mourut au mois de mai 1632. A cette époque, la maison était riche et bien tenue, comme le montre l'inventaire fait quelques mois plus tard. La boutique était pourvue de tapisseries de Flandre et de Rouen, de serges de Mouy, de Sedan et de Limousin, de toile, de coutil, de barrois, de futaine, de matelas, bois de lit, traversins, etc. Depuis un an, Jean Poquelin possédait l'office de tapissier ordinaire du roi, que son frère cadet, Nicolas, lui avait vendu le 2 avril 1631. Il en avait reçu les lettres de provision données par Louis XIII le 22 avril et il avait prêté serment le 24, entre les mains du gentilhomme de la chambre. Son service était par quartier, c'est-à-dire par quart d'année; il se faisait en avril, mai et juin. Un peu plus tard, à cet office de tapissier ordinaire se joignit le titre de valet de chambre du roi.

Le 30 mai 1633, Jean Poquelin se remaria avec Catherine Fleurette, fille d'un marchand de fer. Le 30 septembre de la même année, il acheta, au prix de huit mille cinq cents livres, ainsi que le dit l'acte de vente, « une maison sise en cette ville de Paris, sous les piliers des halles, devant le pilori, où extérieurement soulait pendre pour enseigne l'image Saint-Christophe, consistant en deux corps d'hôtel, l'un sur le devant et l'autre sur le derrière, cave, cour au milieu, et avec ses appartenances et dépendances, les lieux comme ils se poursuivent et comportent de toutes parts et de fond en comble, tenant d'une part aux héritiers du sieur Larger, d'autre à la maison du Cheval-Blanc, aboutissant d'un bout par devant ès-dites halles, et par derrière à la maison de la Fontaine, en la censive du roi notre sire et chargée envers lui de douze deniers parisis de cens, payables au jour qui dit est; de cinq sols parisis de rente envers messieurs de la grande confrérie aux bourgeois de cette ville de Paris, et de dix sols parisis de rente envers messieurs de l'église et hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de cette ville de Paris, etc. » Cette maison, qui a subsisté jusqu'à notre temps devant la fontaine, dans la partie droite, du côté de la rue de la Réale et des piliers des potiers d'étain, où la rue de la Tonnellerie se continuait, a été démolie lors du percement de la rue de Rambuteau. Cependant une autre maison de la rue de la Tonnellerie a continué à porter un buste de Molière et une inscription d'après laquelle le poëte y était venu au monde. Molière est né, la chose est évidente, dans la maison de la rue Saint-Honoré (n° 96), et non dans celle des piliers des halles, qui ne fut achetée par son père que plus de onze ans après sa naissance. L'inscription de la rue de la Tonnellerie s'est donc faite par une double erreur ou un double mensonge.

Jean Poquelin perdit sa seconde femme le 12 novembre 1636; il en avait eu deux filles, dont une morte peu après sa naissance. Il donna la survivance de sa charge, le 14 décembre 1637, à son fils (Molière); mais, sur la démission de celui-ci, la survivance passa au second fils, nommé aussi Jean, auquel son père céda, le 14 septembre 1654, son fonds de commerce et loua la maison des piliers des halles, en se réservant une chambre au second étage. Les marchandises étaient évaluées à 5,218 livres; toutefois, le fils n'était redevable que de 218 livres, les 5,000 autres lui appartenant comme succession de sa mère, Marie Cressé, qui avait laissé à chacun de ses enfants 5,000 livres. Sur cet héritage Molière reçut 3,477 livres, savoir : en 1643, 630 livres; de 1646 à 1649, pour une dette contractée envers Léonard Aubry, paveur des bâtiments du roi, 320 livres; pour une dette envers une femme Pommier, 125 livres; en 1651, 890 livres; en 1660 et 1664, 1,512 livres. Il lui restait à toucher plus de 1,500 livres, qu'il ne réclama qu'après la mort de son père; il avait même remboursé à celui-ci, dans les dernières années de sa vie, tout ce qu'il en avait reçu et cela sans demander quittance. Jean Poquelin eut encore à son fils aîné une obligation dont il ne put avoir connaissance. Comme sa maison des piliers menaçait ruine et qu'il n'avait pas l'argent nécessaire pour la rebâtir, Molière demanda au physicien Jacques Rohault, son ami, de lui servir d'intermédiaire pour une somme de 10,000 livres qu'il voulait avancer à son père, d'être le créancier apparent, tandis que lui-même serait le prêteur véritable. Molière garda jusqu'à la fin le secret sur cet acte si honorable et on ne le connut qu'après sa mort par les contrats passés avec Jacques Rohault, qui furent trouvés parmi ses papiers. Sa délicatesse, dans cette circonstance, s'explique par le caractère susceptible et morose de son père qui, n'ayant pas tiré de son commerce tous les bénéfices qu'il espérait, était devenu avare et peu affectueux. Il témoignait une médiocre amitié à son fils aîné et l'appelait assez sèchement : « Monsieur Molière. »

L'inventaire fait après la mort de Jean Poquelin nous montre un état de maison bien différent de celui qui existait à la mort de sa première femme. Les meubles, le linge, les habits sont presque sans valeur. Il ne faut pourtant pas se l'imaginer dans la misère. L'argent comptant trouvé chez lui montait à 870 livres, ce qui vaut aujourd'hui plus de 4,000 francs; sa maison était louée 600 livres, que nous pouvons évaluer à plus de 3,000 fr. de nos jours.

Le fils aîné de Jean Poquelin et de Marie Cressé, né le 15 janvier 1622, à Paris, fut, comme nous l'avons dit, celui qui illustra le nom de Molière. — Son second fils, Jean POQUELIN, dit *le Jeune*, baptisé le 1er octobre 1624, suivit la profession de son père et, sur la démission de son frère aîné, devint survivancier de la charge de tapissier et valet de chambre ordinaire du roi. Le 14 septembre, il succéda, dans la maison des piliers des halles, à son père qui lui céda son fonds de commerce, évalué à 5,218 livres. Le 15 janvier 1656, il épousa Marie Maillard, jeune orpheline, « ne sachant écrire ne signer, » mais apportant une dot de 11,500 livres (aujourd'hui 57,000 fr.) et ayant pour curateur un commis au greffe de la chambre des comptes. — Leur fils, Jean-Baptiste POQUELIN, fut avocat au parlement de Paris. — Nicolas POQUELIN, troisième fils de Jean Poquelin et de Marie Cressé, né en 1627, mourut peu d'années après sa mère. — Madeleine POQUELIN, fille des mêmes, baptisée le 13 juin 1626, épousa, le 14 février 1651, André Boudet, marchand tapissier, et apporta en dot les 5,000 livres qu'elle tenait de la succession de sa mère. — Catherine POQUELIN, sœur de père des précédents, fille de Jean Poquelin et de Catherine Fleurette, baptisée le 15 mars 1634, prit le voile chez les religieuses de la Visitation-Sainte-Marie de Montargis.

POQUER v. n. ou intr. (po-ké). Jeux. Jeter sa boule en l'élevant pour la faire tomber justement à l'endroit où l'on veut qu'elle demeure sans rouler. ‖ Au jeu de la fossette, Jeter les billes ou les noyaux en masse dans le trou. ‖ Au jeu du poque, S'emploie pour plusieurs phases du jeu. V. POQUE.

POQUET s. m. (po-kè — dimin. de *poche*, qui s'est dit *poque*). Agric. Trou dans lequel on sème les graines de différents végétaux, pour les laisser en place ou les repiquer : *Semer en* POQUETS.

POQUET (l'abbé Alexandre-Eusèbe), historien et archéologue français, né dans le département de l'Aisne vers 1810. Il entra dans les ordres, devint curé de Berry-au-Bac, chanoine honoraire de Soissons, puis fut nommé directeur de l'institution des sourds-muets de Saint-Médard-lez-Soissons, membre correspondant du comité historique des arts et monuments et inspecteur des monuments du département de l'Aisne. L'abbé Poquet a publié quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Château-Thierry* (Château-Thierry et Paris, 1839-1840, 2 vol. in-8°); *Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chezy-sur-Marne* (Chezy, 1844, in-8°); *Notice sur l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons* (1846); *Notice historique et description de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons* (1851, in-4°), avec dessins et gravures; les *Gloires archéologiques de l'Aisne* (1853, in-fol.); *Notice historique et descriptive sur Cœuvres et Valsery* (1854, in-8°); *Précis historique sur Vic-sur-l'Aisne* (1854, in-8°); *Promenade historique dans les environs de Soissons* (1856, in-8°); le *Couteau historique de l'abbaye de Longpont* (1856); *Iconographie de l'arbre de Jessé* (1857, in-8°); *Jules César et son entrée dans la Gaule Belgique* (1865, in-8°); *Monographie de l'abbaye de Longpont* (1870, in-8°); *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Longpont* (1870, in-8°), etc.

POQUETTE s. f. (po-kète — dimin. de *poque*, qui s'est dit pour *poche*). Jeux. Sorte de jeu d'enfant, dans lequel on jette un certain nombre de billes dans un trou, avec cette condition que le joueur gagne s'il met un nombre

pair de billes dans le trou et perd dans le cas contraire.

PORACÉ, ÉE adj. V. PORRACÉ, ÉE.

PORANE s. f. (po-ra-ne). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

PORANTHÈRE s. f. (po-ran-tè-re — du gr. *poros*, pore, et de *anthère*). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, comprenant des espèces qui croissent en Australie.

PORAQUEIBA s. m. (po-ra-kéi-ba). Bot. Genre d'arbres qui croît à la Guyane, et dont la place naturelle n'est pas encore bien déterminée.

PORBUS ou **POURBUS** (Pierre), peintre hollandais, né à Gouda vers 1510, mort à Bruges en 1583. Il alla se fixer à Bruges, où il exécuta un grand nombre de tableaux d'histoire et de portraits. Il peignit en détrempe, sur une grande toile, le plan des environs de Bruges, qu'il avait été chargé de lever. On cite, comme ses œuvres capitales, un *Saint Hubert*, peint pour la cathédrale de sa ville natale, et un *Portrait du duc d'Alençon*. Le musée du Louvre possède de lui une *Résurrection du Christ*, et celui de Rotterdam un portrait de femme.

PORBUS (Franz ou François), dit **le Vieux**, peintre flamand, fils du précédent, né à Bruges en 1540, mort à Anvers en 1584. Descamps, Félibien, d'Argenville semblent n'avoir pas eu une idée juste de la valeur des Porbus. S'ils leur donnent des éloges, ils le font d'une plume légère et distraite; la postérité les a remis à leur place, au rang des plus grands artistes, et leur valeur est exposée en pleine lumière par M. Alfred Michiels dans son *Histoire de la peinture flamande*, livre précieux, plein de faits, de notes et d'appréciations justes.

Peter Porbus, père de Franz Porbus, dit le Vieux, était lui-même un peintre de mérite. Son fils eut donc le bonheur de naître dans un milieu très-favorable au développement de ses facultés. Lorsqu'il voulut consolider son savoir, Franz Floris le prit avec lui et l'admit dans son intimité. Les Floris et les Porbus étaient de vieux amis, et bientôt un mariage unit plus étroitement ces deux familles. Franz, sans négliger son art, s'était épris d'un violent amour pour la nièce de son maître, la fille de Cornélis. Descamps nous a conté les détails de ce roman intime qui finit par un mariage, après lequel Porbus s'en alla visiter l'Italie (1564). Le portrait de son père, celui de sa femme, celui de son maître, qu'il avait offerts avant son départ à l'Académie, lui valurent d'y être admis cette même année. A Rome, où son séjour fut de courte durée, il peignit un *Baptême de Jésus-Christ*, une *Circoncision* et une *Nativité*; c'est le triptyque qui est au musée de Bruges et que lui avait commandé Van Vighius, président du grand conseil de cette ville. Cette œuvre capitale, un peu dans la manière des Italiens de la Renaissance comme ton, comme mise en scène et comme draperies, mais flamande par le choix des types et l'ampleur du modelé, fit grande sensation à Bruges et à Anvers. On n'avait pas encore allié avec tant de bonheur les charmes grandioses de l'école italienne au réalisme plantureux qui résumait déjà, à cette époque, les traditions de la peinture flamande dont Rubens allait être bientôt l'expression la plus complète. L'enthousiasme de l'art italien avait eu, en effet, pour certains artistes du Nord, des conséquences déplorables; il leur avait ravi le meilleur de leur génie, la personnalité. Porbus, plus heureux, avait échappé à ce dangereux écueil, tout en s'inspirant des chefs-d'œuvre de l'Italie de Léon X. Tant d'autres avaient sombré dans cette voie, que le mérite de l'œuvre en fut double. Rappelé à Anvers, où sa femme était restée, Porbus y fut reçu triomphalement. Arrêtons-nous devant l'œuvre qui marque cette seconde phase de sa carrière, devant ce fameux *Martyre de saint Georges* dont la gravure est connue et que l'on peut admirer encore à Dunkerque, malgré les restaurations maladroites qu'il a subies. Il avait été commandé pour une confrérie de Saint-Georges et il décorait le maître-autel d'une chapelle. Disposé en triptyque, il déroule les trois phases principales de la vie du saint : son *Martyre*, la *Mort du dragon*, son *Refus d'adorer les idoles* et au fond, en camaïeu, son *Jugement*. Un peu dispersé peut-être par cette distribution, le sujet n'est pas aisément saisissable, et chaque thème est entouré de détails trop nombreux, qui chargent les fonds au lieu de les meubler; mais les figures sont superbes de forme et de ton; les paysages sont admirables. S'il eût voulu traiter spécialement ce dernier genre, nul doute que Porbus n'eût atteint l'extrême perfection. Il l'a prouvé dans le *Paradis terrestre* du musée d'Anvers, qui laisse bien loin derrière lui les deux Breughel. Les arbres sont merveilleux d'élégance et d'ampleur; les animaux présentent des formes étranges, il est vrai, mais en même temps une physionomie, une allure que n'ont pas toujours trouvées les animaliers les plus célèbres. Quant à ses portraits, on en peut avoir une idée juste d'après celui de l'*Homme à la toque, à la barbe fourchue*, que Napoléon avait pris au musée de Vienne et qu'il fallut rendre en 1815. Le Louvre avait aussi possédé de la même façon une ravissante peinture sur cuivre, *Jésus à l'âge de douze ans confondant les docteurs de la loi*. Elle nous fut reprise également.

Franz Porbus, supérieur à Peters, a lui-même été surpassé, au moins dans le portrait, par son fils, qui, dans tous les autres genres, n'est que son égal. Cette progression de talent dans la même famille, pendant trois générations, est chose rare et doit être remarquée.

PORBUS (Franz), dit **Porbus le Jeune**, fils du précédent, célèbre peintre flamand, né à Anvers en 1570, mort à Paris en 1622. Sa carrière fut plus brillante et ses succès plus éclatants que ceux de son père. A la mort de celui-ci, il avait dix ans à peine. A l'âge de vingt et un ans, il fut reçu membre de l'Académie de Saint-Luc; on suppose qu'il était alors en Italie, car ce fut à Rome qu'il acheva son éducation. Descamps est d'un avis contraire et croit que Porbus n'avait pas encore quitté Anvers. Ses tableaux datés de cette époque prouvent pourtant déjà suffisamment son étude approfondie des maîtres italiens. C'est à peine si l'on pourrait, en observant attentivement ses œuvres les plus réussies, y découvrir une faible dose de ce réalisme familier, rustique, qui est la marque distinctive, le signe de race des écoles du Nord. Au contraire, il est noble et distingué comme les Italiens du bon temps. Des *Portraits* de dignitaires de la cour de Rome et quelques petits tableaux religieux révélèrent tout d'abord les qualités précieuses de son beau talent. Ces œuvres furent d'autant plus remarquées, que l'Italie était alors en pleine décadence et que l'art vrai, l'art sérieux y était représenté par des étrangers, quelques Français et des Flamands en très-grand nombre. A part Poussin, qui devait créer, quelques années plus tard, à force de génie, un genre héroïque non moins intéressant que les genres divers dans lesquels s'étaient montrés les demi-dieux de la Renaissance, ces peintres faisaient, avec plus ou moins de bonheur, de l'art étranger avec les procédés italiens. L'impression produite par un jeune Flamand si parfaitement italianisé dut être profonde; mais cette transformation ne ressemble nullement à celle d'un artiste qui aurait pris déjà, par un commencement de développement, une empreinte différente; qui, déjà Flamand par son éducation, se ferait Italien sous l'influence des chefs-d'œuvre de Rome. L'ambassadeur de France à Rome, amateur éclairé, sentit le prix qu'aurait à la cour de son maître un artiste de cette valeur et l'emmena à Paris. Franz Porbus y reçut le plus brillant accueil. Logé au Louvre parmi les gentilshommes du palais, il lui fallut commencer, dès les premiers jours de son installation, le *Portrait de Henri IV*, cet admirable chef-d'œuvre qui est au musée; il montre le prince béarnais debout, ganté, cuirassé, portant la main sur un casque posé sur le tapis de velours rouge d'une table. Une grande finesse, une puissance magistrale éclatent dans cette figurine. Ce fut une révélation pour la France, où l'art avait encore pour limites les traditions de l'école de Fontainebleau. Ce premier portrait fut suivi d'un autre *Henri IV en pied*, habillé de velours noir, plus simple de geste que dans le précédent et posant sa main sur la même table à tapis de velours rouge. Cette peinture est plus intime, plus familière. L'étude profonde de la tête donne l'idée, non du roi de France, mais du Béarnais célèbre par sa politique aventureuse et rusée, compliquée d'ardentes amours. Ce tableau a servi de type à tous les Henri IV historiques. Le succès de ces deux tableaux fut grand; ils valurent à l'auteur des commandes considérables et une grande position à la cour de France. Citons encore un autre chef-d'œuvre, le *Grand portrait en pied de la reine Catherine de Médicis*, qui vint prouver que l'auteur avait la science véritable de la forme et qu'il pouvait aborder toutes les proportions. Cette première phase de son talent en France se termine par le *Saint François recevant les stigmates*, tableau commandé pour l'église des Jacobins-Saint-Honoré et qui maintenant est au Louvre. La seconde phase s'ouvre après la mort de Henri IV par le *Portrait en pied de Guillaume du Vair, garde des sceaux sous Louis XIII*, tableau suivi presque immédiatement par la *Cène*, placé aujourd'hui au Louvre et qui a longtemps orné l'église de Saint-Leu. Sans rappeler en rien la prodigieuse toile de Léonard de Vinci, cette page est admirable de sentiment, de couleur et de composition. Le *Jésus-Christ entre les deux larrons* est également une œuvre excellente, vingt fois gravée, qui lui fut demandée par la municipalité de Tournay et qui est actuellement l'une des plus belles du musée de cette ville. Après ces divers travaux, parvenu à l'apogée de sa glorieuse carrière, Porbus peignit, sur la demande des échevins de Paris, deux tableaux qui restèrent jusqu'en 1789 à l'Hôtel de ville, *Louis XIII enfant, assis sur son trône, recevant l'hommage des échevins*, et la *Majorité du roi*. Ces deux tableaux ont disparu à l'époque de la Révolution; toutes les figures étaient des portraits d'un ton plus vigoureux et plus énergique que ceux de Champagne, qui a traité un sujet à peu près pareil. Le Louvre possède encore deux ou trois dessins de Franz Porbus; ce sont des études de têtes, à la sanguine, sur papier vélin. Les vigueurs sont indiquées à la pierre noire avec une grande hardiesse. Tel est l'œuvre, telle est la vie de ce maître illustre. L'Italie peut le regarder comme sien, car c'est elle qui l'a produit; mais c'est en France qu'il a laissé ses plus belles créations.

PORC s. m. (por — lat. *porcus*. Ce mot se retrouve dans beaucoup de langues indo-européennes. Il correspond, lettre pour lettre, d'après les lois phonétiques respectives du latin et des langues germaniques, à l'allemand *farh* et *farah*. En effet, au *p* latin correspond constamment un *f* germanique, et à la gutturale *c* une aspirée *h*. C'est tout à fait le *porc* irlandais, le *pouh* kymrique, le *parszas* lithuanien, le *porosu* russe, le *prasaz* illyrien, le bohémien *prase*. On en suit même la piste jusque dans les langues les plus éloignées de la souche aryenne : en esthonien *porsas*, en wotiak *pars*, en samoyède *paras*, etc.). Mamm. Nom vulgaire du cochon, animal domestique qu'on engraisse pour le manger : *L'homme obèse fait du lard; il devient gras à lard, d'où le langage arrive peu à peu à la locution injurieuse, mais d'une exactitude physiologique et pittoresque, gras comme un* PORC. (Raspail.) *C'est une dangereuse compagnie qu'un troupeau de* PORCS; *ces animaux ont entre eux un étrange instinct de solidarité; si l'on offense un individu isolé, il jette un certain cri d'alarme qui réunit instantanément tous les autres.* (G. Sand.) *Le* PORC, *qui est le plus vorace des animaux, est aussi celui qu'on engraisse le plus facilement.* (Maquel.) ‖ *Porc à large groin*, Nom vulgaire du phacochère. ‖ *Porc à musc*, Nom vulgaire du pécari. ‖ *Porc de rivière*, Nom vulgaire du cabiai. ‖ *Porc marin*, Nom vulgaire du marsouin. ‖ *Porc sauvage*, Nom vulgaire du sanglier.

— Chair du cochon : *Côtelette de* PORC *frais*. *Le* PORC *est d'une digestion* [illegible]*. Les* [illegible] *avant Louis IX, les charcutiers et saucissiers avaient fondé sur* [illegible] *espoir de fortune dont nous avons eu sous les yeux de mémorables exemples.* (Brill.-Sav.)

> Le porc est chez l'Hébreu le morceau détestable ;
> Le porc chez les chrétiens est l'honneur de la table,
> Et sur le même mets nous voyons attaché
> Pour les uns du plaisir, pour d'autres du péché.
>
> REGNARD.

— Fam. Homme sale, glouton ou grossier.

— *Soies de porc*, Grands poils que les porcs ont sur le haut du cou et sur le dos.

— *Être comme un porc à l'auge*, Avoir tout à discrétion.

— Prov. *A chaque porc vient la Saint-Martin*, Tout le monde est destiné à mourir. Se dit à cause de l'usage établi, dans beaucoup de localités, de tuer les porcs à l'entrée de l'hiver, aux environs de la Saint-Martin.

— Anc. art culin. *Porc troyen*, Porc qu'on servait farci de diverses pièces de gibier et de volaille. Il était ainsi dit par comparaison avec le cheval de Troie.

— Féod. *Droit de porc banal*. V. DROIT.

— Art milit. *Tête de porc*, Forme du bataillon rangé en coin.

— Pathol. Espèce d'exanthème.

— Métall. Scories retenant une certaine quantité de minerai qui n'a pas subi de fusion. ‖ Réservoir dans lequel on reçoit le minerai pulvérisé après qu'il a été lavé. ‖ Soulèvement produit dans la coulée, sur la grande coupelle, par l'argent en fusion, qui se glisse par-dessous.

— Encycl. Zool. et Écon. rur. V. COCHON.

PORCACCHI (Thomas), littérateur et érudit italien, né à Castiglione-Aretino (Toscane) vers 1530, mort à Venise en 1585. Pour accroître son instruction, il visita les principales villes d'Italie et se fixa à Venise en 1559. Là, il se lia intimement avec le célèbre imprimeur Giolito, qui lui donna l'idée de faire paraître, avec le concours de collaborateurs, une traduction italienne des anciens historiens grecs et latins (*Collana greca et Collana latina*), dont il surveilla l'impression, qu'il enrichit de préfaces, de notes, etc. Porcacchi mourut chez le comte Savorgnano, en qui il avait trouvé un zélé protecteur. L'Académie des Occulti, de Brescia, l'avait admis au nombre de ses membres. Nous citerons, parmi ses écrits : [illegible] (Venise, 1565, in-4°); [illegible] (Venise, 1566, in-4°); *la Nobiltà della città di Como descritta* (Venise, 1569, in-4°); *l'Isole più famose del mondo* (Venise, 1572, in-fol.), ouvrage recherché; *Funerali antichi di diversi popoli e nazioni* (Venise, 1574, in-4°); *Historia dell' origine e successione de la famiglia Malaspina* (Verone, 1585, in-4°); [illegible] (Venise, 1574, in-4°), etc. On trouve des pièces de vers de lui dans les *Delizie* [illegible]. Enfin Porcacchi a édité, en les enrichissant de préfaces et d'additions, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels [illegible] (1565, in-8°); [illegible] (1565, in-8°); [illegible] (1566, in-4°); [illegible] (1567, in-4°); [illegible] (1569); *Istoria d'Italia* de Guicchardini (1574), etc.

PORCARI (Étienne), gentilhomme romain du XVe siècle, pendu à Rome en 1453. Dans son enthousiasme pour la liberté antique, il conspira contre le pape Nicolas V, dans le but de dépouiller les papes de la puissance temporelle et de rétablir la république. Déjà, à la mort du pape Eugène IV, qui s'était rendu odieux par sa dureté, il avait essayé d'appeler le peuple aux armes; mais le peuple s'était soumis sans difficulté à Nicolas V. Ce pontife s'efforça de gagner à sa cause Porcari en le nommant [illegible]; mais bientôt ce dernier revint à Rome et fomenta une sédition [illegible] la place de Navone. La sédition fut comprimée et Porcari exilé à Bologne. Loin de renoncer à ses projets, [illegible] chargea son neveu Sciarra de réunir à Rome 300 soldats et 400 exilés, à la tête desquels il vint se mettre le 5 janvier 1453. Dans un discours plein d'éloquence, il rappela aux conjurés les droits des Romains, l'oppression qui les accablait et leur exposa sa résolution de s'emparer du pape et des principaux cardinaux, qui devaient célébrer le lendemain l'Épiphanie à Saint-Pierre, et de proclamer la république; mais, au moment d'exécuter son dessein et d'appeler le peuple aux armes, il fut trahi, arrêté et pendu avec neuf de ses complices.

PORCELAINE s. f. (por-se-lè-ne. — On tire communément ce mot de l'italien *porcellana*, sous-entendu *terra*, diminutif du latin *porca*, nom d'une coquille, parce que les vases de porcelaine sont lisses et blancs comme ces sortes de coquilles. Diez repousse cette étymologie, tout en s'abstenant d'en produire une autre; il émet simplement la supposition que le nom, comme la chose, pourrait être originaire du Japon [illegible] passé en revue tous les termes japonais et chinois pour porcelaine et n'y trouve aucune donnée pour expliquer ce mot : il s'est mis à [illegible] arabe, turc, arménien, sanscrit; mais ils n'offrent pas plus de ressources. L'étude approfondie de ce philologue sur le mot qui nous occupe conclut à confirmer l'opinion communément reçue. La belle coquille que nos naturalistes ont appelée conque de Vénus est nommée en latin *porcus*, *porca* ou *porcellus*, comme en grec *choiros*, mots qui ont la double signification de pourceau et de partie naturelle de la femme. Les coquilles de Vénus ont été ainsi nommées [illegible] semblance avec la partie naturelle de la femme, et le peuple, par une allusion toute semblable, donne à la coquille en question le [illegible] d'une pâte très-fine et translucide : PORCELAINE *de la Chine, du Japon* [illegible] PORCELAINE [illegible] *manipulation des acides, on emploie la* PORCELAINE *et le verre exclusivement.* (Raspail.) ‖ Nom donné autrefois à certaines faïences [illegible] *bio, etc., étaient souvent appelées* PORCELAINES. [illegible] *faïence émaillée.*

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] *Maldives.* (A. Dupuis.)

— [illegible]

— **Encycl.** [illegible]

[illegible] lemain, le roi [illegible] [illegible] ouffon et tous [illegible] engloutis avec [illegible] et surtout à arracher du [illegible] cette couche, pour attester leur origine. Ces [illegible] payent beaucoup plus cher que leur poids d'or.

Il est probable que les Romains eurent oc- [illegible] pendant les guerres qu'ils soutinrent à diverses époques, surtout sous l'empire, avec les populations du [illegible]. Les [illegible] les plus autorisés pensent même que les célèbres vases murrhins, dont il est question dans les au- [illegible] autre chose que des pièces de *porcelaine* chinoise décorées d'ornements en couleur. Les marchands de Rome [illegible] de la Tartarie, [illegible] de main en main et en approvisionnaient les marchés du centre et de l'occident de l'Asie. Plus tard, quand, à [illegible] à la propa- [illegible] le commerce oriental [illegible] détruit, les pro- [illegible] chinoise cessèrent d'être [illegible] vit reparaître aussitôt que le retour du calme permit aux populations de renouer leurs anciennes relations. [illegible] IX[illegible] la *porcelaine* était déjà abon- [illegible] Arabes, auxquels elle arrivait, d'un côté par la voie de terre, au moyen des caravanes, comme précédemment, de l'autre [illegible] des marchands de l'Inde. Voici ce que dit à ce sujet un écrivain [illegible] : « Il existe en Chine [illegible] fine, dont on fait [illegible] transparence du verre; on peut voir l'eau à travers les vases qui sont faits de cette argile. » D'autres textes arabes nous apprennent que, pendant le moyen âge, [illegible] s'envoyaient en cadeau [illegible] de *porcelaine*. En 1553, le voyageur Belon, qui visitait alors l'Egypte, écri- [illegible] : « Il y a grande quantité de [illegible] de *porcelaine* que les marchands vendent en public au Caire... Les susdits vaisseaux sont transparents et coustent bien cher, et disent mesmement qu'ilz les apportent des Indes. Mais cela ne me semble vraysemblable, car on n'en voirroit pas si grande quantité, ne de si grandes pièces s'il failloit [illegible]

Marco Polo est le premier Européen occi- [illegible] de la *porcelaine*. Il en parle plusieurs fois dans la relation qu'il [illegible] à la [illegible] royaume de Fuchin), dit-il, en une cité que [illegible] soit pendant les croisades, soit après, quelques pièces de *porcelaine* furent apportées en [illegible] à devenir un peu abondante que lorsque la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance eut permis d'établir des relations directes et suivies avec l'extrême Asie. Tout à fait au commencement du [illegible] l'exploitèrent sur une si [illegible] considérables paraissent avoir [illegible]

[illegible] prétendge de [illegible] pendant [illegible]

ne savait [illegible] était la composition de la pâte [illegible] renfermait la glaçure, on fut obligé de procéder par tâ- [illegible] par les moyens [illegible] translucide qui [illegible] de la *porce-laine* [illegible], qui en offrait l'aspect et presque toutes les qualités. Cette poterie, qui [illegible] de *porcelaine* tendre artificielle, fut faite, pour la première fois, à [illegible] l'idée de demander des renseignements et des matières premières aux missionnaires établis en Chine; mais les renseignements furent si obscurs et si incomplets, qu'on ne put rien en tirer. Quant aux matières, elles arrivèrent en poudre fine, et l'on eut beaucoup de peine à préciser leur nature. Ce point fixé, il y avait encore à [illegible] dans quelles proportions il fallait employer ces matières et, par-dessus tout, dans quelles parties de l'Europe il était possible d'en trouver. A la fin du XVII[e] siècle et au commencement du XVIII[e], les efforts d'une foule de savants étaient tournés vers ce double but. C'est à l'alchimiste allemand Jean-Frédéric Boettcher ou Böttger qu'était réservée la gloire de résoudre le problème. En 1704, après diverses tentatives, il obtint, avec une argile rouge qu[illegible] lui avait indiquée, une poterie d'un brun rougeâtre, dense, solide, très-dure, mais opaque. Ce n'était qu'un grès fin; néanmoins, il l'appela *porcelaine* rouge et il en perfectionna avec soin la fabrication. Enfin, dans les derniers mois de 17[illegible], de nouveaux essais lui donnèrent une poterie à pâte blanche et translucide, ayant tous les caractères de la *porcelaine* de Chine.

S'il faut en croire la légende, ce fut par une aventure assez singulière que Boettcher fut mis à même d'obtenir cette *porcelaine* à pâte [illegible]. Au commencement du XVIII[e] siècle, un maître de forges, passant près d'Aue, en Saxe, vit que les pieds de son cheval enfonçaient dans une terre blanche, mate et argileuse, qui happait très-fortement. Il emporta une certaine quantité de cette terre, et, après l'avoir séchée, il eut l'idée de l'employer comme poudre à perruque, au lieu de la farine de froment. L'essai réussit complétement et la nouvelle poudre fut bientôt à la mode. Boettcher ignorait complétement cette innovation dans la toilette, bien que son valet de chambre employât la nouvelle poudre pour blanchir la perruque de son maître. Un jour, Boettcher, frappé du poids insolite de sa perruque, en demanda la raison à son domestique. Celui-ci le mit au courant de la nouvelle découverte. Avec la matière plastique qui trouva dans la poudre à perruques, Boettcher fit des essais; cette poudre n'était autre que le kaolin ou terre à *porcelaine*, dont la réputation est aujourd'hui immense sous le nom de kaolin d'Aue. Tout porte à croire que Boettcher se servit, en effet, du kaolin d'Aue, près de Schneeberg, pour faire sa *porcelaine*, car on ne connaît aucun autre kaolin dont il ait pu faire usage. L'électeur de Saxe créa aussitôt une manufacture pour exploiter cette invention. Cet établissement fut installé le 6 juin 1710, dans le château d'Albert (Albrechtsburg), à Meissen, et il en sortit, la même année, des *porcelaines* dans le style chinois, si minutieusement imitées, qu'il faut un œil très-exercé pour les distinguer de celles qui ont été fabriquées en Chine.

A la nouvelle de la découverte de la *porcelaine* dure en Saxe, les princes et les villes d'Allemagne voulurent à l'envi fonder des fabriques de cette poterie. Deux voies pouvaient conduire à la connaissance des procédés : l'une, longue et difficile à parcourir, celle que fournissaient la science et le travail; l'autre, plus facile, mais peu honorable, la corruption des ouvriers de Meissen. Ce fut cette dernière qu'on employa de préférence. Dès 1713, on fit de la *porcelaine* à Brandenbourg, on en fit ainsi à Anspach en 1718, à Bareuth, à Vienne et à Hœchst en 1720, Berlin eut sa manufacture en 1743. [illegible] Du reste, à [illegible] au nombre d'une trentaine [illegible] depuis 1744 [illegible] de la *porcelaine* pénétra en Russie, en Suisse, en Danemark, en [illegible], en Hollande, etc. Des manufactures [illegible] par [illegible], en 1741, à Naples, par Charles III, en 1756, à [illegible], en 1759, en Suède, en 1759, en Danemark, en 1775, etc. La première fabrique [illegible] France [illegible] à Stras- [illegible] en 1750, par [illegible] Hannong, mais [illegible] en 1754, [illegible] Louis XV [illegible] En 1761, un des fils [illegible] à la manufacture de Sèvres [illegible] le secret de la *porcelaine* [illegible] ne put tirer parti de cette acquisition, faute de matières premières, [illegible] n'était encore connu en France, [illegible] jusqu'en 1768.

A [illegible], la femme d'un pauvre chirurgien [illegible] Darnet, [illegible] de Limoges, [illegible] Saint-Yrieix, elle aperçut une terre blanche, grasse, onctueuse au toucher, qu'elle supposa propre au savonnage du linge. Elle en rapporta qu'elle fit voir à son mari. Darnet soupçonna que l'argile trouvée par sa femme pourrait bien n'être que de la terre à *porcelaine*. Voulant éclaircir ses doutes, il montra la substance à Valaris, pharmacien à Bordeaux, qui, comme lui, crut reconnaître le kaolin. Il s'empressa alors d'en envoyer un échantillon à Macquer, et, au mois de juin 1769, Macquer présentait à l'Académie des sciences des pièces de *porcelaine* fabriquées à Sèvres avec l'argile blanche et onctueuse de Saint-Yrieix. Cette découverte anéantit le monopole que la Saxe exploitait depuis si longtemps et dota la France d'une de nos plus belles industries. De progrès en progrès, l'industrie des *porcelaines* en est venue au point qu'aujourd'hui les *porcelaines* de Sèvres ne craignent la comparaison avec celles d'aucune autre manufacture française ou étrangère.

— Techn. Au point de vue technologique, les *porcelaines* sont divisées en trois grandes classes : 1° La *porcelaine* dure; 2° la *porcelaine* tendre naturelle; 3° la *porcelaine* tendre artificielle. Avec un grand nombre de caractères communs, ces *porcelaines* présentent des différences assez considérables pour nécessiter des études distinctes. Ces différences ne portent pas seulement sur la composition des pâtes ou des couvertes, mais aussi sur les procédés mis en usage par les potiers.

— I. PORCELAINE DURE OU PORCELAINE CHINOISE. Cette *porcelaine* se reconnaît aux caractères suivants : pâte fine, dure, translucide; glaçure ou couverte dure, terreuse. La pâte est formée de kaolin, c'est-à-dire d'une argile blanche et très-fusible. Quelquefois le kaolin est pur, d'autres fois, il est mélangé d'une certaine quantité de marne ou de magnésie. On ajoute aussi au kaolin du feldspath (silicate d'alumine et de potasse), ou bien du sable siliceux et de la craie. Quant à la glaçure, elle est formée de feldspath quartzeux, mais il n'entre jamais dans sa composition ni plomb ni étain. Ici encore, de nouvelles subdivisions sont nécessaires; la *porcelaine* dure comprend quatre grands groupes, répondant aux principaux centres : la *porcelaine* française ou de Sèvres; la *porcelaine* allemande; la *porcelaine* italienne, et enfin la *porcelaine* chinoise.

Le kaolin qui forme la pâte de la *porcelaine* de Sèvres vient de Saint-Yrieix-la-Perche, à 26 kilomètres au sud de Limoges. Il est fourni principalement par les carrières de Marcognac et du Clos-de-Barre. La composition de ce kaolin varie; car on exploite le kaolin argileux, le kaolin caillouteux et le sable de kaolin. Cette argile, provenant de la décomposition des feldspaths, peut retenir de petits fragments cristallins au milieu de sa pâte, et l'on a alors le kaolin caillouteux. Débarrassée de ces petits cristaux de quartz ou de feldspath, l'argile prend le nom de kaolin argileux. Enfin, les grains cristallins isolés forment ce que l'on nomme le sable de kaolin. M. A. Laurent a trouvé, pour le kaolin argileux, la composition suivante : silice, 57; alumine, 33; chaux, 4,5; potasse, 6. Le second élément de la pâte, aride et infusible, est le feldspath mélangé de quartz. La réunion de ces deux minéraux constitue une roche désignée sous le nom de pegmatite. Cette pegmatite est broyée et soumise à la lévigation, qui a pour but de séparer des parcelles de mica et d'oxyde de fer qui pourraient lui donner une teinte jaunâtre. Les autres matières ajoutées sont : la craie de Bougival; le sable siliceux d'Aumont, près de Creil (Oise); l'argile plastique d'Abondant, dans la forêt de Dreux. Du reste, la composition centésimale de la pâte varie suivant l'usage auquel elle est destinée. A Sèvres, on fabrique trois sortes de pâte : la pâte de service ordinaire, la pâte de sculpture et la pâte chinoise. La pâte de service ordinaire, employée pour la fabrication de la vaisselle, a été analysée par A. Laurent, qui a trouvé pour les plus belles pâtes faites de 1780 à 1836, comme composition moyenne : silice, 58; alumine, 34,5; chaux, 4,5; potasse, 3. Avec la pâte de sculpture sont faits les bustes, les groupes et les statuettes dits en biscuit de Sèvres, c'est-à-dire sans glaçure. La couleur de cette pâte est un blanc bleuâtre, son aspect rappelle celui du beau marbre de Carrare. M. Malaguti, en 1834, analysa cette pâte et obtint les chiffres suivants : silice, 64,23; alumine, 30,05; chaux, 2,89; potasse, 2,79. La pâte dite chinoise est due à M. Regnier, chef d'atelier à Sèvres, sous Brongniart. Elle est propre à la fabrication des grandes pièces. La pâte chinoise est essentiellement formée de kaolin caillouteux, d'argile plastique de Dreux, de feldspath ou de sable de kaolin, de sable siliceux d'Aumont et de craie de Bougival.

La glaçure ou couverte est toujours formée par la pegmatite, débarrassée de mica et d'oxyde de fer. Elle renferme de la silice, de l'alumine, de la chaux et, quelquefois, des traces de magnésie. Deux procédés sont en usage pour le dépôt de la couverte sur les pièces dégourdies, l'immersion et l'aspersion; mais le premier est le plus souvent employé. La durée de l'immersion des pièces doit être fort courte.

Nous avons déjà parlé ailleurs (v. CÉRAMIQUE) des opérations que nécessite la fabrication de la *porcelaine* et des poteries, c'est-à-dire de la préparation des pâtes, du façonnage des pièces, de l'application des glaçures, de la cuisson et de la décoration des produits; aussi nous arrêterons-nous peu longuement sur ces opérations. Les matières premières sont préparées séparément au moyen de la lévigation et du broyage par les meules, puis mêlées en proportions convenables dans de grandes cuves. On les amène à l'état de bouillie claire pour donner plus d'homogénéité à ce mélange, que l'on soumet ensuite au ressuage, c'est-à-dire qu'on l'enferme dans des sacs de toile légèrement pressés. Au sortir des sacs, la pâte ne pourrait encore être employée; il faut auparavant la vieillir. On y parvient en la gardant sous l'eau pendant plus d'un an, en la faisant ensuite pétrir à pieds nus, en lui donnant la forme de cylindres grossiers qu'on divise ensuite en petits copeaux appelés tournassures, en mêlant enfin avec la pâte les tournassures de pâte déjà employées. Les pâtes abandonnées pendant un an deviennent noires et subissent ce que l'on nomme la pourriture, en dégageant de l'hydrogène sulfuré. Ce dégagement de gaz tient non-seulement à la petite quantité de matières organiques contenues dans l'eau, mais aussi aux traces de sulfate dissous. La matière organique se détruit par une combustion spontanée et donne, en présence des sulfates acides décomposés, de l'hydrogène sulfuré. Brongniart expliquait l'utilité de ce dégagement en disant que le gaz dégagé agissait sur les parties les plus ténues de la masse et produisait ainsi des mouvements mécaniques, dont le résultat était le mélange intime des éléments. La pâte étant toujours courte, le façonnage est lent et difficile. Pour façonner la pâte, c'est-à-dire pour lui donner la forme de l'objet qu'on veut obtenir, on emploie tantôt le tour, tantôt le moulage par pression ou par coulage. Certaines pièces réclament le concours des trois procédés. Dans tous les cas, il faut que chaque pièce non cuite soit de dimension plus grande que celle qu'elle doit avoir après la cuisson. Le rapport du retrait est, du reste, connu pour chaque espèce de pâte.

Avant d'être soumises à une demi-cuisson, les pièces en *porcelaine* doivent être séchées avec soin; aussi les laisse-t-on quelques jours à l'air. Elles peuvent ensuite, sans inconvénient, être amenées à l'état de dégourdi. A cet effet, on les enferme dans des étuis en terre réfractaire appelés casettes. Ainsi enfermées, on les porte dans la partie supérieure du four, où elles restent tout le temps d'une cuisson. La température est assez élevée en cet endroit pour chasser l'eau que contient la pâte, mais elle est trop faible pour faire subir à celle-ci une cuisson complète. Lorsque la *porcelaine* est arrivée à l'état de dégourdi, elle est très-poreuse, happe fortement la langue, est perméable à l'eau; enfin elle est dans un état convenable pour être mise en couverte.

La mise en couverte consiste à appliquer à la surface de la *porcelaine* un enduit fusible et vitrifiable que l'on appelle couverte ou émail. La couverte employée pour la *porcelaine* dure est ce que les Chinois appellent *pentunzé* et les minéralogistes pegmatite. Ses éléments sont : la silice, l'alumine, la potasse et, quelquefois, des traces de magnésie ou de chaux. La couverte fond à une température un peu inférieure à celle de la cuisson complète de la pâte, si bien que restant fondue pendant quelque temps, elle s'étale à la surface de la pâte et y adhère sans y pénétrer. Elle forme ainsi, avec la pâte, une masse qui, bien que formée de deux parties superposées, peut se dilater sans que la surface se gerce ou se fendille.

Pour déposer la couverte à la surface de la pièce, on procède de la façon suivante : la pegmatite est d'abord étonnée, puis on la pulvérise très-finement et on la met en suspension dans l'eau, à laquelle on a ajouté un peu de vinaigre. On immerge alors la pièce dégourdie. Pour les petites pièces, la durée de l'immersion est, pour ainsi dire, nulle; quant aux grandes pièces, elles ne restent pas plus de 25 secondes en contact avec le liquide. L'eau est promptement absorbée et laisse à la surface une couche de matière vitrescible. Quand on veut faire des réserves, c'est-à-dire laisser quelques parties sans vernis, on les recouvre, avant l'immersion, d'une couche de suif et de cire fondue; si l'on veut que, dans certaines parties, la glaçure soit moins épaisse, on humecte d'abord ces parties. Quelquefois les pièces sont cuites avant d'être immergées; il faut alors déposer la couverte au pinceau ou par arrosement.

Une fois mises en couverte, les pièces sont de nouveau placées dans des casettes et portées dans le four où elles doivent être définitivement cuites. Cette opération s'appelle encastage; elle doit être faite avec beaucoup de soin.

Les fours de cuisson sont des cylindres verticaux dits fours à alandiers; à leur base et à leur pourtour sont accolés des foyers à flamme renversée. A Sèvres, depuis 1842, on cuit la *porcelaine* dans des fours à trois étages. Les deux étages inférieurs seulement ont des alandiers; le troisième est chauffé par la chaleur perdue, et c'est là que se fait le dégourdi. Cet étage, qui n'est pas voûté, se prolonge en forme de cheminée. Les trois étages communiquent ensemble par des car-

neaux. Si, au lieu de bois, on emploie la houille comme combustible, on doit augmenter le nombre des alandiers. Un four à bois marchant avec six alandiers en exigera huit pour donner de bons produits avec la houille. On allume d'abord les feux dans l'étage inférieur. La flamme se renverse, entre dans la chambre voûtée et, par les carreaux, pénètre à l'étage supérieur, après avoir passé entre les casettes empilées. Quand la cuisson est terminée, on commence à chauffer l'étage au-dessus qui, étant déjà chaud, atteint son maximum de température avec une dépense beaucoup moindre de combustible. On surveille la marche du feu à l'aide de visières et de montres. Les visières sont des ouvertures réservées dans diverses parties du four; elles portent un long tampon de terre cuite, muni, à son extrémité extérieure, d'une plaque de verre à travers laquelle on peut suivre l'opération. Vis-à-vis des visières sont de petits tessons de *porcelaine* analogue à celle que l'on cuit, placés sur des briques réfractaires : ce sont les montres ou pyroscopes, ainsi nommés parce qu'ils servent à indiquer la marche de la cuisson. De temps à autre, avec une tringle de fer, on retire une de ces montres, dont la glaçure indique l'état général de la cuisson. Quand celle-ci est complète, on cesse le feu et l'on ferme les alandiers pour empêcher l'accès de l'air froid.

Nous avons peu de chose à dire de la décoration ou ornementation de la *porcelaine*, sujet déjà traité à l'article CÉRAMIQUE, p. 746, t. III, et à l'article FAÏENCE, p. 48, t. VIII. Rappelons d'abord qu'on distingue la *porcelaine* dure en blanche et en colorée. La première a une pâte d'un blanc de lait parfait et une couverte à surface glacée, unie, sans ondulations. La *porcelaine* colorée peut être colorée dans la pâte ou dans la glaçure. La pâte admet peu de nuances; on la colore en bleu pâle par le cobalt, en verdâtre par le nickel et le cobalt, et en brun par le manganèse; on n'emploie pas d'autres oxydes métalliques, parce qu'ils la rendraient trop fusible et altéreraient sa nature. La coloration que l'on peut donner à la couverte est plus variée, et celle-ci peut recevoir de la peinture une brillante ornementation. Les couleurs qu'on emploie pour peindre sur *porcelaine* sont des oxydes métalliques mêlés à des substances vitreuses incolores, plus ou moins fusibles, qu'on appelle fondants. On réduit les matières colorantes en poudre impalpable et, après les avoir délayées avec de l'essence de lavande ou de térébenthine, on les applique au pinceau comme dans la peinture ordinaire. Ce travail achevé, on soumet la *porcelaine* peinte à une température qui la vitrifie. A l'exception du rose, tiré de l'or, les couleurs conservent après la cuisson la teinte qu'elles avaient avant, mais en prenant toutefois, sous l'action du feu, lorsque l'opération est bien conduite, un éclat superbe. On distingue deux sortes de couleurs à *porcelaine*, les couleurs de grand feu et les couleurs de moufle. Les premières, qui peuvent supporter sans s'altérer une très-haute température, sont en petit nombre. On obtient les verts avec le sesquioxyde de chrome, les bleus avec l'oxyde de cobalt pur, les bruns avec le sesquioxyde de manganèse et de fer, les jaunes avec l'oxyde de titane, les noirs avec l'oxydule d'uranium. Toutes ces couleurs peuvent être mêlées à la couverte ou appliquées sur elle et être cuites immédiatement au grand feu du four à *porcelaine*. Les couleurs à moufle, ainsi nommées parce qu'on les vitrifie dans de petits fourneaux à moufle, ne pourraient supporter, sans être altérées, la température des précédentes. Elles sont très-variées. Avec l'oxyde de cobalt, on obtient les bleus; avec le protoxyde de cuivre et le sesquioxyde de chrome, les verts; avec le pourpre de Cassius, les violets et les roses; avec l'oxyde d'uranium, les jaunes; avec le sesquioxyde de fer, les rouges; avec le platine, les gris; avec des mélanges d'oxyde de cobalt et de manganèse ou l'oxydule d'uranium, les noirs, etc.

On peut appliquer sur les *porcelaines* dures des couches métalliques de platine, d'or et d'argent. Les lustres métalliques diffèrent des ornements métalliques, non-seulement parce que leur épaisseur est beaucoup moindre, mais parce qu'ils peuvent se passer de brunissage. Le lustre d'or est fait avec de l'oxyde d'or ammoniacal; celui de platine, avec du chlorure de platine; le lustre cantharide contient du chlorure d'argent.

On peint sur *porcelaine* non-seulement des ornements, des fruits, des fleurs, des oiseaux, mais encore on y fait des paysages, des camées, des compositions originales, des copies de tableaux et même des portraits d'après nature, qui le disputent aux ouvrages à l'huile et en miniature. Parmi les artistes qui se sont le plus distingués dans ce genre de peinture, qui ne se prête pas à une manière de faire beaucoup plus large que celle de la miniature, nous citerons : sous Louis XV et Louis XVI, Boulanger, Micaud, Pithou, Castel, Armand, Dodin, Caton, Evans, Rosset; sous l'Empire, Isabey, Fragonard, Parent, Swebach; depuis la Restauration, Mmes Jaquotot, Ducluzeau, Apoil, de Cool; les peintres Béranger, Jacobber, Constantin, Le Guay, Robert, Langlacé, Develly, Van Os, Drouet, etc.

On ne se borne pas à orner la *porcelaine* de peintures, à l'embellir par la représentation des sujets les plus variés, on l'orne aussi de décorations sculptées ou appliquées en relief et modelées au pinceau; on lui donne l'apparence du marbre et du jaspe; on obtient, par les effets décorations en pâte d'application, des effets charmants; on exécute des pièces sculptées en *porcelaine* dure, avec des fonds peints sous couverte, c'est-à-dire sous un glacis de silice, de potasse et d'alumine, mélangés à la magnésie et à la chaux; on orne des vases de découpages à jour, dont les nervures, remplies d'émail teinté, tirent un grand charme de leur exposition à la lumière, etc.

Les qualités fondamentales des *porcelaines* dures sont d'avoir une pâte dure, solide, imperméable aux liquides, translucide, ne se brisant pas par les changements de température. Quant à la glaçure, elle est brillante, inergaçable, inattaquable au couteau. Ces qualités sont très-marquées dans les *porcelaines* de Sèvres et de Saxe. Si l'on ajoute trop d'argile à la pâte, elle peut devenir jaunâtre, mais ce n'est qu'un faible inconvénient; le plus grand est la mauvaise fabrication des pièces. Un façonnage négligé amène inévitablement la déformation de la pièce. Quant à la couverte, elle peut se fendiller; mais quand les fentes sont disposées régulièrement, les pièces en acquièrent une valeur plus grande; on connaît le prix attaché par les amateurs aux *porcelaines* de Chine dites truitées. Les procédés que nous venons d'indiquer sont suivis à la manufacture de Sèvres, qui a conservé intacte sa brillante réputation. Les autres méthodes n'en diffèrent que par quelques détails, que nous indiquerons en leur lieu et place.

Outre la manufacture de Sèvres, on fabrique en France de la *porcelaine* dure à Champroux (Allier), à Bayeux, à Vierzon, à Toulouse et à Valentine (Haute-Garonne), à Villedieu, à Chantilly et à Limoges, où la fabrication a une grande importance.

En Allemagne, la manufacture où se fabrique la célèbre *porcelaine* de Saxe est située au château de Meissen, sur les bords de l'Elbe, non loin de Dresde. Les seuls matériaux naturels employés à la fabrication sont : le feldspath laminaire rosâtre de Carlsbad, le kaolin argileux d'Aue, près de Schneeberg, le kaolin de Seilitz et le kaolin de Sosa, près de Johanngeorgenstadt. La pâte se compose de carbonate de chaux et de silice. Autrefois, on employait un nombre considérable de matières; mais Kuhn, l'un des derniers directeurs de la manufacture, a arrêté les proportions suivantes :

Pâte de service.

Kaolin d'Aue	parties égales.	36
Kaolin de Sosa		
Kaolin de Seilitz		36
Feldspath de Carlsbad		26
Dégourdi		2

Glaçure.

Quartz hyalin calciné	37
Kaolin de Seilitz calciné	37
Calcaire de Neuntmansdorf	17,5
Tessons de *porcelaine*	8,5

Quant à la pâte sculpturale, elle est formée de kaolin d'Aue, de feldspath de Carlsbad et de silice. La préparation des pâtes se fait avec le plus grand soin. Le kaolin est excessivement divisé, puis lavé et mis en suspension dans l'eau, où on le laisse déposer. Il est traité ensuite de nouveau de la même façon, et cela jusqu'à sept fois. On laisse alors raffermir la pâte avant de la reprendre pour la malaxer de nouveau. Elle devient une barbotine épaisse, qu'on laisse macérer pendant trois ou quatre mois dans des caisses en bois. Tous les ans, on travaille ainsi de 1,000 à 1,200 quintaux de pâte, et cependant il n'y a guère plus d'une cinquantaine de caisses de bois employées. La pâte, après ces opérations, est façonnée, séchée et mise au feu. La durée de la cuisson varie entre dix-huit et vingt heures. Pendant les sept premières, on donne une chaleur modérée; à la huitième, on donne un bon coup de feu que l'on maintient jusqu'à la fin. Le refroidissement des pièces a lieu fort lentement, car on laisse les *porcelaines* trois ou quatre jours avant de les défourner. Le combustible employé est la houille; les fours sont à alandiers. Pour ce qui est de la décoration, elle est la même qu'à Sèvres, sauf deux procédés particuliers : l'un pour obtenir un vert de chrome d'une nuance fort belle, l'autre pour déposer une couche d'or fin ou or français. La première de ces deux couleurs s'obtient en mélangeant 3 parties d'oxyde de chrome et 1 partie d'hydrate de carbonate de cobalt. Quant à l'or, on l'obtient au moyen d'une dissolution d'or mêlée à une huile grasse ou à une essence.

Tous les détails qui précèdent nous ont été transmis par Brongniart. Ce chimiste est le premier qui, en 1812, par une faveur spéciale, ait pu visiter et étudier la fabrication des *porcelaines* à Meissen. Jusqu'à cette époque, le secret le plus absolu avait été gardé.

Les autres grandes manufactures allemandes sont : celle de Nymphenburg, près de Munich, qui date de 1747; celle de Berlin, que Wegeli fonda en 1751 [illegible] Neu-Frederikstadt, et une autre [illegible] même ville, fondée en 1761 par Gotzkowsky [illegible]. Frédéric II acheta celle-ci et en fit une manufacture royale. Une autre fabrique importante allemande est celle de Furstenberg, dans le duché de Brunswick. Mentionnons encore, pour mémoire, la manufacture impériale de Vienne, fondée par Hofzel en 1718. Après avoir fourni de beaux produits, surtout de 1760 à 1780, elle tomba en complète décadence à partir de 1821 et fut supprimée en 1864. La *porcelaine* autrichienne est représentée aujourd'hui par une manufacture privée, fondée en 1702, et qui exporte annuellement, en Orient et en Russie seulement, pour 10,000 quintaux de marchandises.

C'est de 1735 que date la véritable *porcelaine* italienne. A cette époque, Charles Ginori fonda une manufacture à Doccia, près de Florence. Tous les matériaux employés dans cette fabrique étaient indigènes. Le kaolin provenait des environs de Porto-Ferrajo (île d'Elbe) et de Tretto, dans le Vicentin; le sable argileux blanc était tiré de Monzone; enfin le quartz était exploité à Saravezza. La couverte était formée par une pegmatite blanche venant de la Calabre. Les produits de cette manufacture furent assez recherchés sous le nom générique de *porcelaine* de Piémont.

Pour ce qui est de l'Espagne, la fabrication de la *porcelaine* y a toujours été fort restreinte.

La Chine est la patrie par excellence de la *porcelaine;* aussi trouve-t-on dans ce pays un nombre considérable de manufactures. Le lieu de production le plus célèbre est King-te-tchin, où est établie la manufacture impériale. Le Père d'Entrecolles, qui visita le pays en 1712, affirme avoir vu dans cette seule ville plus de trois mille fours en activité. Une autre grande manufacture est celle de Kaou-te-Yaou, en Corée. Abel, dans la relation de son voyage en Chine, publiée en 1816, raconte avoir vu des quantités énormes de *porcelaine* à Nang-chang-Foo. Le nom chinois de la *porcelaine* est *tse-ki*. La *porcelaine* chinoise est formée de *pe-tun-tse* et de *kao-lin*. La méthode, d'ailleurs peu connue, que les Chinois emploient pour mettre les pièces en couverte n'est pas la même que chez nous. Les vases ne sont pas dégourdis, mais sont seulement séchés au soleil. On projette à leur surface le mélange d'eau et de couverte. L'immersion est quelquefois employée, mais rarement.

La décoration des *porcelaines* chinoises n'offre pas moins de problèmes que la fabrication de leur pâte. On sait, du moins, que chez ce peuple les couleurs principales des émaux qui servent à recouvrir les terres cuites eurent de tout temps une signification symbolique. Ainsi, le rouge représente le feu et le sud; le noir, l'eau et le nord; le vert, le bois et l'est; le blanc, le métal et l'ouest; le bleu, le ciel; le jaune, la terre. La mode eut une grande influence sur les couleurs décoratives. Les *porcelaines* et poteries furent tour à tour et pendant de longues périodes bleues, polychromes, vertes, roses, etc. Le décor qui remonte à la plus haute antiquité est le bleu camaïeu. La couleur était appliquée sur l'objet avant qu'il fût recouvert de son vernis, ce qui la rendait inattaquable par quelque agent que ce fût. Le cuivre fournissait la couleur verte; le fer, la couleur rouge; le manganèse, le violet; le cobalt, le bleu, qui variait suivant la pureté du métal ou l'épaisseur de l'émail; l'or, le pourpre, le rose le plus tendre et toute la gamme comprise entre ces deux couleurs. Nous sommes parvenus à imiter les *porcelaines* chinoises, les plus faciles comme décoration, et il se vend à Paris immensément plus de ces *porcelaines* fausses, auxquelles les commerçants n'ont pas honte de fabriquer des certificats d'origine chinoise, que de véritables *porcelaines* authentiques de Chine.

La plus belle *porcelaine* de Chine est celle qu'on appelle grand mandarin. C'est elle qu'on recopie sans cesse. Deux vases du plus grand format et originaux se vendent jusqu'à 6,000 et même 10,000 francs.

M. Stanislas Julien a publié, sous le nom d'*Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise* (Paris, 1856, in-8°), un intéressant ouvrage publié en Chine en 1815 et [illegible] consulter avec fruit. C'est un traité méthodique, où l'on trouve d'intéressants détails sur l'histoire et les procédés de fabrication de la *porcelaine* [illegible] l'explication de leurs marques de fabrique; il fait connaître la distribution géographique des manufactures [illegible] les diverses provinces et il en présente le tableau au moyen d'une carte spéciale. M. Stanislas Julien [illegible] analysant plusieurs ouvrages chinois relatifs à la *porcelaine* [illegible] lui qu'il publie.

Dans le même ouvrage se trouve [illegible] M. Hoffmann; c'est un extrait de l'ouvrage japonais [illegible] cette industrie a été [illegible] au Japon par des habitants de la presqu'île de Corée, l'an 27 avant J.-C. La pâte des *porcelaines* japonaises [illegible]. Les *porcelaines* du Japon ont, d'ailleurs, une va[illegible] cela tient aussi à la reproduction des fleurs, fruits et animaux, beaucoup plus fidèle, plus soignée, plus hardie et faite avec plus de [illegible].

L'Asie a eu encore d'autres fabriques de *porcelaine*.

Les véritables *porcelaines* et faïences de Perse sont introuvables aujourd'hui dans le commerce. Depuis longtemps le secret de la fabrication de ces [illegible] que, spéciale à cette contrée de l'Asie, a été perdu. Les beaux vases et les splendides revêtements de muraille, qui n'existent guère en Perse que dans les palais et les musées, remontent à une époque bien antérieure à l'établissement de la religion mahométane. Il régnait dans la décoration des objets, faïence ou *porcelaine*, une fantaisie assez échevelée, symbolique peut-être, et que les savants, qui ne peuvent se résoudre à reconnaître une civilisation antérieure à l'histoire [illegible] leur manière. Ils prétendent que, le Coran déclarant impie quiconque chercherait à reproduire par la peinture les créations de Dieu, les Perses imaginèrent de [illegible] des monstres en dehors de la nature : oiseaux avec tête de femme, quadrupèdes avec tête d'homme, etc., etc. L'explication est pauvre, selon nous. En tout cas, elle est superflue, et nous doutons qu'il y ait une explication quelconque à donner des fantaisies persanes, pas plus que des fantaisies japonaises ou chinoises. Ce sont des dévergondages [illegible] de l'extrême Orient.

— II. PORCELAINE TENDRE NATURELLE OU ANGLAISE. [illegible] plastique et du sable d'Alumbay (île de Wight), obtinrent pour la première fois cette *porcelaine* en 174[illegible]. [illegible] grand succès et les inventeurs vendirent une énorme quantité de leur nouvelle poterie. [illegible]

Le siège principal [illegible] Stafford. Cette variété [illegible] contient de l'oxyde de plomb, et elle a sur les autres *porcelaines* [illegible] cher. Elle n'est jamais d'un blanc parfait; [illegible] pare avec la composition suivante :

[illegible]

[illegible]

[illegible] statuettes et les ma- [illegible] érigée par ses concitoyens près de la gare [illegible] couleur et or. Bientôt toutes les autres grandes ma- [illegible] à hon- neur d'exposer, à côté des maisons que nous venons de citer, leurs produits les plus artistiques en *porcelaine* pâte tendre et pâte dure, *porcelaine* opaque, terre de fer, etc., comme services de table, panneaux décoratifs pour meubles, cache-pots, jardinières, vide-poches, [illegible] gar- nitures de toilettes, seaux, vases, etc. L'intro- [illegible] céra- mique anglaise, effectuée par M. E. Bourgeois, n'a pas été une concurrence directe pour celle de notre pays; ses produits ne sont pas simi- [illegible] qu'ils représentent, quoique fort élevé déjà, est loin d'égaler l'importance de l'exportation en Angleterre des produits céramiques de l'industrie française.

— [illegible] TENDRE ARTIFICIELLE. Sous ce nom générique, on a réuni les poteries qui ont une pâte translucide et une cou- [illegible] La *porcelaine* tendre française, également connue sous les noms de *porcelaine française*, de *porcelaine vitreuse* et de *vieux Sèvres*, n'est qu'un silicate alcalin, dont la transparence est affaiblie par l'addition d'une certaine quantité de [illegible] la pâte de la *porcelaine* [illegible] se façonne aisément; tandis que celle du vieux Sèvres, qui [illegible] grâce à des procédés nouveaux. Dans l'ancienne fabrication de Sèvres, on préparait d'abord la [illegible] on ajoutait ensuite [illegible] La fritte présentait la composition suivante :

[illegible]	22
[illegible]	7,2
Alun	3,6
Soude d'Alicante	3,6
[illegible]	3,6
[illegible]	60

A [illegible] 17 parties de craie et 8 parties de marne d'Argenteuil. Ce mélange, réduit en pâte liquide, était broyé pen- [illegible] delayait le tout avec une dissolution bouil- [illegible] Le même li- quide était employé pour délayer la pâte neuve quand on n'avait pas de débris. Dans [illegible] deux moules en plâtre pour leur donner la [illegible] ment au feu. Tant d'inconvénients réunis ont [illegible]

[illegible] pulvérisait le cristal, on le délayait dans l'eau et le vinaigre jusqu'à consistance de [illegible]

porcelaine tendre doit son bel aspect. L'émail qui la couvre offre un brillant gras que l'on n'obtient jamais avec la *porcelaine* dure. Ce mérite exceptionnel et la rareté actuelle [illegible] un prix ex- [illegible]

Le vernis de la *porcelaine* tendre se laisse rayer facilement par l'acier, et c'est probablement à cette circonstance qu'est dû l'éclat de ses peintures. On conçoit, en effet, que des couleurs vitrifiables, cuites sur une espèce de cristal, s'y glacent et s'y assimilent mieux que sur du feldspath, qui ne se ramollit qu'à une température très-élevée et ne contracte avec les couleurs qu'une simple adhérence. Cet éclat des couleurs est à peu près le seul avantage que présente la *porcelaine* tendre sur la *porcelaine* dure.

La *porcelaine* tendre artificielle a été ex- [illegible] fabriquée à la manufacture de Sèvres pendant soixante-six ans, de 1740 à 18[illegible].

C'est à Tournay que se trouve aujourd'hui une des plus importantes fabriques de *porcelaine* tendre. La *porcelaine* employée dans les restaurants de Paris provient de cette manufacture. Cette poterie, qui ne va pas au feu, est solide et d'un bon emploi, quoique un peu lourde. La pâte et la couverte présentent généralement une teinte bleuâtre que l'on dissimule souvent en décorant les assiettes avec des dessins bleus. D'après M. Berthier, la composition de cette pâte serait celle-ci :

Silice	733
Alumine	82
Soude	59
Chaux	100
Eau	6

La *porcelaine* de Tournay s'obtient au moyen d'un mélange d'argile, de craie et de soude, dans les proportions indiquées par l'analyse ci-dessus. La couverte est excessivement fusible et ressemble à celle de l'ancienne *porcelaine* tendre de Sèvres. Si, à Sèvres, on a été obligé de renoncer à la fabrication de la *porcelaine* tendre, il n'en est pas de même à Tournay, car la grande quantité d'argile que contient cette espèce de *porcelaine* et la qualité particulière des autres substances employées donnent une pâte assez haute pour la soustraire à tous les inconvénients que celle de Sèvres présentait au façonnage. Il ne reste plus que les difficultés de la cuisson. Mais avec un four bien construit et un feu convenablement ménagé, on parvient aisément à les surmonter. Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas plus grandes que celles que l'on rencontre dans la cuisson de la *porcelaine* dure.

En 1857, M. Jules Brianchon, peintre et chimiste, a découvert le moyen d'orner les poteries les plus délicates, ainsi que les verres translucides et opalins, avec des couleurs qui imitent la nacre de perle, ainsi que les nacres colorées, c'est-à-dire qui ont l'éclat et le feu de la nacre et ses reflets changeants et prismatiques. Ces couleurs nacrées s'obtiennent avec des résinates métalliques ou sels métalliques dissous dans des résines par la chaleur et rendus plus solubles au moyen d'huiles essentielles, puis épaissis pour les employer au pinceau et enfin passés à la cuisson des moufles, où le feu les fixe aux poteries en pénétrant leur couverte ou leur émail.

Terminons cet article par quelques mots sur les marques de fabrique ou les signes qui permettent de distinguer le lieu de production et quelquefois la date des *porcelaines* les plus renommées. « Assez souvent en Chine, dit M. Feuillet de Conches, les marques de fabrique établissent l'âge des monuments céramiques au moyen d'un sujet peint ou de caractères chinois, indiquant l'artiste, l'usage du vase et le lieu de sa fabrication. De 960 à 963, c'est un acore ou jonc odorant peint sous le pied des *porcelaines*; de 969 à 1106, ce sont deux poissons peints au même endroit. Une [illegible] toujours sous le pied; d'autres pièces sont [illegible] d'une fleur de sésame. De 1403 à 1424, on trouve deux lions faisant rouler une [illegible] mâle et femelle, symbole de l'amour conjugal chez les Chinois, fort curieux d'emblèmes. Un poisson rouge, peint sur l'anse d'une tasse, ou une fleur mate, extrêmement petite, représentée au centre de la coupe, appartient à [illegible] (1426-1435). Une poule avec ses poussins ou des combats de coqs, ou bien des raisins d'émail ou des pivoines épa- [illegible] de 1465 à 1487. [illegible] empereur [illegible] (1506-1521) commença l'usage du bleu cobalt. Les vases à fleurs bleues de cette époque [illegible] C'est de 1567 [illegible] pus. Du moins, l'œil du curieux se repose sur [illegible] pâle ou couleur feuille morte, ou bien d'un [illegible]

laines vert peau de serpent, jaune d'anguille, bleu d'azur ou tachetées de jaune. Sous Khien-Loung, la fabrication prit un essor nouveau et rechercha l'élégance de forme des plus beaux temps de l'art. »

Si de la Chine nous passons à l'Europe, nous trouvons les marques de fabrique suivantes : la *porcelaine* de Franckenthal, qui a presque égalé celle de Sèvres, est signée d'un C et d'un T (Charles-Théodore), avec une couronne de prince; le vieux Saxe se reconnaît à deux épées; la *porcelaine* de Vincennes, à un cor; celle de Sèvres, à deux LL; celle de Berlin, à deux barres; celle de Vienne, à un *v* fermé et barré ; celle de Mayence, à une voûte, etc. La *porcelaine* dite à la reine est signée A (Antoinette).

— Bibliogr. On peut consulter sur la *porcelaine* : *Traité des couleurs pour la peinture en émail et sur la porcelaine*, par d'Arclais de Montamy (Paris, 1765, in-12); *Requeste au roi sur les secrets de la vraye et parfaite porcelaine de France*, par Aubry (in-4°), l'*Art de la porcelaine*, par le comte de Milly (Paris, 1777, in-fol.); *Art de fabriquer la porcelaine*, par Bastenaire d'Audenart (Paris, 1827, 2 vol. in-12), *Manuel du porcelainier*, dans la collection Roret; *Traité des arts céramiques*, par Brongniart (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine*, par Al. Jacquemart et E. Le Blant (Paris, 1861-1862, in-4°), etc.

— Écon. domest. Lorsqu'un vase de *porcelaine*, sans être entièrement cassé, laisse échapper par une fente le liquide qu'on y verse, il suffit, pour empêcher l'infiltration du liquide, de frotter fortement la fente avec une amande amère sèche. Ce raccommodage est parfait. Lorsqu'un vase de *porcelaine* est brisé, on peut en raccommoder les morceaux au moyen d'une colle dont voici la composition. On prend 250 grammes de caille de lait écrémé, qu'on lave jusqu'à ce que l'eau qui sert au lavage reste limpide. Après avoir exprimé l'eau, on mélange ce caillé avec six blancs d'œufs, auxquels on ajoute le jus d'une quinzaine de gousses d'ail. On triture le tout dans un mortier, en y mêlant de la chaux vive en poudre très-fine, ce qui permet d'obtenir une pâte sèche et bien liée. Pour se servir de ce mastic, on en prend un morceau, on le broie avec un peu d'eau sur une glace, avec une molette, et lorsqu'il est bien broyé, on le pose sur les morceaux qu'on veut réunir ou sur les fentes qu'on veut boucher; on ajuste soigneusement et on fixe fortement les objets réunis qu'on fait bien sécher à l'ombre. Ce mastic, qui s'emploie également pour raccommoder la faïence et le verre, résiste à l'action du feu et de l'eau bouillante.

— Moll. L'animal des *porcelaines* est allongé, muni de deux tentacules coniques assez longs, portant les yeux à leur base externe, sur de petits renflements; il a la bouche verticale; le pied ovale, allongé, assez grand; le manteau formant deux lobes latéraux très-grands, qui peuvent se croiser sur le dos de la coquille; le siphon très-court; l'anus à l'extrémité d'un tube, en arrière de la cavité branchiale. La coquille est très-polie, ovale ou ovale oblongue, plus ou moins bombée ou cylindracée, à spire extrêmement petite et empâtée; elle a l'ouverture longitudinale, étroite, dentée de chaque côté, versante aux deux extrémités, où elle est comme échancrée et à bords roulés en dedans.

Les espèces très-nombreuses de ce genre sont répandues dans toutes les mers du globe; mais les plus belles habitent les régions tropicales. Ce sont des animaux timides qui fuient la lumière vive et ne se développent que pendant quelques heures de la journée. Elles se tiennent souvent sur les plages sablonneuses; mais, à la marée basse, elles se retirent, les petites espèces surtout, sous les pierres et les rochers. Malgré la conformation de leur appareil digestif, elles ne paraissent pas être carnassières. On n'en tire aucun parti comme aliment. L'une d'elles, la *porcelaine* monnaie ou cauris, est employée comme monnaie sur quelques points du littoral des mers tropicales. On pourrait en utiliser quelques-unes pour faire des bijoux ou des camées. En tout cas, la beauté et les couleurs aussi riches que variées de leurs coquilles les font rechercher dans les collections; elles sont naturellement polies. On connaît aussi plusieurs espèces fossiles.

PORCELAINIER, IÈRE adj. (por-se-lé-nié, iè-re — rad. *porcelaine*). Qui a rapport à la porcelaine : *Industrie* PORCELAINIÈRE.

— s. m. Celui qui fabrique de la porcelaine : *Nous sommes en droit de demander au- [illegible] un tissu de [illegible] ou à un* PORCELAINIER *anglais*. (M. Du Camp.)

PORCELANE s. f. (por-se-la-ne). Crust. V. PORCELLANE.

PORCELANIQUE adj. (por-se-la-ni-ke — rad. *porcelaine*). Miner. Qui a l'apparence de la porcelaine : *Jaspe* PORCELANIQUE.

PORCELET s. m. (por-se-le — dimin. de *porcel*, ancienne forme de *pourceau*). Mamm. Jeune porc. ‖ *Porcelet des Indes* ou simplement *Porcelet*, Nom vulgaire du cabiai ou cochon d'Inde.

— Crust. *Porcelet de Saint-Antoine* ou simplement *Porcelet*, Nom vulgaire des cloportes et des porcellions.

— Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire. ‖ *Porcelet brun*, Espèce de bolet.

PORCELLAIRE s. f. (por-sèl-lè-re). Ornith. Syn. de PROCELLAIRE et PÉTREL.

PORCELLANE s. f. (por-sèl-la-ne — du lat. *porcellus*, petit cochon). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des porcellaniens, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans toutes les mers : *La* PORCELLANE *à larges pinces est assez abondamment répandue sur nos côtes*. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *porcellanes* sont des crustacés à corps arrondi, déprimé en dessus. Elles ont quatre antennes inégales; les deux antennes extérieures très-longues, sétacées, à articles nombreux, insérées derrière les yeux; les antennes intermédiaires cachées dans des fossettes; la queue repliée en dessous, à bords fortement ciliés, rarement munie de quelques appendices au sommet; dix pattes onguiculées, les deux pattes antérieures terminées en pinces, les deux pattes postérieures très-petites. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces, répandues dans toutes les mers. Leurs mœurs sont peu connues. Ce sont des animaux faibles et timides, qui restent cachés dans le jour sous les pierres du rivage, d'où ils ne sortent que la nuit pour chercher leur nourriture. Plusieurs espèces se trouvent sur nos côtes.

PORCELLANIEN, IENNE adj. (por-sèl-la-ni-ain, i-è-ne — rad. *porcellane*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte à la porcellane.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre porcellane.

PORCELLANITE s. f. (por-sèl-la-ni-te — rad. *porcelaine*). Moll. Nom donné anciennement aux porcelaines fossiles.

PORCELLE s. f. (por-sè-le — du lat. *porcellus*, petit cochon). Bot. Nom vulgaire des hypochérides, genre de chicoracées. ‖ On dit aussi PORCELLIE.

— **Encycl.** Les *porcelles* ou *porcellies* sont des plantes herbacées, la plupart à feuilles toutes radicales et à tiges nues ou presque nues; elles ont un involucre composé de plusieurs rangées de bractées inégales, imbriquées, un réceptacle paléacé et des akènes munis d'aigrettes plumeuses. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, et plusieurs habitent l'Europe. Par leur aspect et leurs propriétés, elles ressemblent aux épervières. Dans le nord de l'Europe, comme dans les régions alpines, on mange leurs feuilles comme celles des choux et d'autres plantes potagères. On les recommande aussi contre les affections de la poitrine. Tous les animaux domestiques broutent ces plantes; mais les porcs surtout les recherchent avec une sorte de passion, ce qui leur a valu leur nom vulgaire.

PORCELLIE s. f. V. PORCELLE.

PORCELLIO (Pierre), en latin **Porcellius**, littérateur italien, né à Naples, mort à Rome. Il vivait au XVe siècle. Après avoir été chassé de Rome pour s'être mêlé à un soulèvement populaire (1434), il devint secrétaire du roi de Naples Alphonse, fut chargé par ce prince de suivre l'armée vénitienne qui faisait la guerre aux Milanais (1452) et d'écrire une relation des événements dont il serait témoin, puis s'attira la faveur de Frédéric, duc d'Urbin, et celle de Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, qui l'envoya comme ambassadeur près de Sforza. Ses relations avec ces princes ne l'empêchèrent point de vivre et de mourir dans la pauvreté. Outre des poésies, insérées dans *Trium poetarum opuscula* (Paris, 1539, in-8°), et *Commentaria comitis Jacobi Piccinini*, publiés dans les *Scriptores rerum italicarum* de Muratori, il a laissé quelques morceaux inédits.

PORCELLION s. m. (por-sèl-li-on — du lat. *porcellus*, petit cochon). Crust. Genre de crustacés isopodes, type du groupe des porcellionides, formé aux dépens des cloportes, et comprenant une trentaine d'espèces répandues dans divers pays : *Le* PORCELLION *lisse n'est pas rare dans les environs de Paris*. (H. Lucas.)

— **Encycl.** Les *porcellions* ont beaucoup d'analogie avec les cloportes, dont ils ne diffèrent guère que par leurs antennes composées de sept articles. On en connaît une quarantaine d'espèces qui toutes vivent dans les lieux humides et ombragés, dans les caves, sous les pierres, les écorces des arbres, dans les mousses, etc. Le *porcellion* rude, long de 0m,015, est ovale, d'un brun taché de noirâtre en dessus, avec les bords des segments assez dilatés, jaunâtres et transparents; cette espèce, type du genre, est très-commune en Europe. Le *porcellion* de Poey diffère du précédent, surtout par ses six pattes antérieures munies de brosses formées par des épines en massue, ce qui lui permet de se tenir plus facilement sur les surfaces polies et verticales; il habite la Havane.

PORCELLIONIDE adj. (por-sèl-li-o-ni-de — de *porcellion*, et du gr. *idea*, forme). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au porcellion.

— s. m. pl. Groupe de crustacés isopodes,

de la famille des cloportides, ayant pour type le genre porcellion.

— Encycl. Les porcellionides ont le corps ovalaire et médiocrement [illegible]; la tête transversale, à bord frontal arqué; les antennes externes très-grandes, les internes rudimentaires; la bouche saillante, à mandibules courtes, mais fortement armées de dents; les pattes grêles, [illegible] et de longueur médiocre. La femelle, chez ces crustacés, porte ses œufs et même ses petits sous son thorax. Cette famille comprend les genres *cloporte*, *philoscie*, *porcellion*, *déto*, *trichoniscue* et *platyarthre*. Les *porcellionides* recherchent les lieux frais, humides et ombragés; on les trouve dans les jardins, les caves, les vieux murs, sous les pierres, les écorces des arbres, etc. Ils paraissent se nourrir indifféremment de matières animales et végétales. V., pour leurs mœurs, l'article CLOPORTE.

PORCENSIS PAGUS, nom latin du PORCIEN.

PORC-ÉPIC s. m. (por-ké-pik. — Ménage suppose que *porc-espic* est une abréviation de *porte-espic*; mais il est certain que ce mot vient de *porc* et de *espi*, épi, du latin *spica*, à l'aide d'une confusion entre *épi* et *épine*. C'est donc proprement un *porc à épines*, nom que lui donnent d'ailleurs toutes les autres langues romanes : espagnol *puerco espin*, portugais *porco espinho*, italien *porco spino* ou *spinoso*. Les Allemands l'appellent de même *stachel-schwein*). Mamm. Genre de mammifères rongeurs claviculés, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées des deux continents : *La chair du* PORC-ÉPIC *ordinaire, qu'il faut peut-être, n'est pas mauvaise à manger*. (E. Desmarest.) *Les chasseurs prétendent que le* PORC-ÉPIC *vit douze ou quinze ans*. (V. de Bomare.)

— Anc. art milit. Ordre tactique dans lequel un bataillon était disposé en rond et hérissé de piques.

— Ichthyol. *Porc-épic de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre diodon.

— Encycl. Zool. Les caractères distinctifs de ce genre de rongeurs sont les suivants : clavicules complètes s'articulant avec l'omoplate et le sternum, ce qui permet aux membres antérieurs des mouvements plus variés; incisives supérieures très-longues, très-fortes, terminées en biseau, et au nombre de deux; incisives inférieures également au nombre de deux; molaires rondes, larges, à dépressions sur la couronne, au nombre de quatre de chaque côté à chaque maxillaire; museau gros, renflé et garni de grosses moustaches aux lèvres supérieures; oreilles rondes et petites; queue généralement petite et quelquefois prenante; pattes courtes, un peu épaisses, les antérieures à quatre doigts avec rudiment de pouce et les postérieures à cinq doigts bien définis; ongles longs et forts; animal plantigrade ayant, d'après Buffon, un estomac simple et un grand cæcum; verge et testicules non apparents; enfin, corps hérissé d'une grande profusion de piquants et de pointes; ce dernier caractère, qui spécifie surtout le *porc-épic*, demande à être décrit plus longuement.

Ces espèces d'épines prennent naissance sur le dos, aux épaules, et tendent à être d'autant moins longues et moins fortes qu'elles se rapprochent davantage du ventre, qui est couvert d'un poil noirâtre. Elles sont colorées, au moins les grandes, d'anneaux alternativement blancs et noirs; toutes peuvent se hérisser à la manière des plumes du paon au moyen d'un muscle peaussier d'une grande puissance. On comprend de quelle utilité pour la défense de l'animal sont toutes ces pointes qui se dressent; le serpent lui-même n'est pas à l'abri de leurs blessures, lorsque le *porc-épic*, se roulant sur lui-même, n'offre plus qu'un hérissement de dards. Ceux des flancs, moins durs et très-aigus, sont nuancés d'un brun noir et sont terminés par un filament flexible; ceux du tronc sont plus déliés; les plus longs, qui sont à la partie postérieure du dos, peuvent atteindre 0m,35; il y a des piquants de même nature sur la nuque et sur le sommet de la tête, où ils sont entremêlés de longues soies qui forment des crêtes; les poils de la partie inférieure du corps sont moins épais et moins épineux que les autres; ce sont de longs poils que l'animal redresse à volonté comme des panaches; il en a sur le museau, les côtés du cou, la gorge, la partie antérieure des épaules et les membres; les épines se trouvent sur les épaules, le dos, les côtés du corps, les cuisses et la croupe; les plus grandes sont sur les côtés et sur la partie antérieure du dos; celles des cuisses et de la croupe sont plus courtes; celles de la queue sont des tubes ouverts par leur extrémité libre; il y a le long de l'épine de longues soies minces et flexibles qui sont entremêlées aux piquants; il y en a qui forment des moustaches sur les côtés du museau; il y en a également sur le dessus des yeux; tous ces piquants et tous ces poils rudes forment des touffes; ils sont adhérents à la peau et s'insèrent à leur base à des filets musculaires sous-cutanés; les tubes de la queue, qui est de forme conique, plus ou moins longue et quelquefois prenante comme chez certains singes, sont blancs; les poils sont roux et méritent le nom de soies; il en est cependant d'intermédiaires et de moins flexibles qu'on peut appeler poils épineux. Comme le bout du museau, l'extrémité des pieds est garnie de ces petites soies rudes. Les tubes ou tuyaux de la queue ont des parois murées et sonores qui produisent un bruit de cliquetis quand l'animal, agitant sa queue, les fait se heurter mutuellement; ils tiennent à un pédicule implanté dans la peau. Si le nom de *porc* a été donné à cet animal étrange en raison de son grognement sourd qui ressemble assez à celui du porc, celui d'*épic*, qui complète son nom, indique les piquants dont on peut dire qu'il est armé de pied en cap.

Les descriptions qu'on a faites de cet animal ne sont pas nombreuses, parce qu'on a assez rarement l'occasion de l'étudier et parce que, sous sa singulière armure, on ne peut se faire qu'une idée imparfaite de sa forme extérieure, de ses allures et de son mode de locomotion. Buffon, qui excelle à peindre, avec le charme des couleurs, sur un dessin vrai, aux lignes bien arrêtées, laisse voir que ce sujet ne lui est pas aussi familier qu'il le désirerait; sa description se trouve forcément incomplète, surtout en ce qui a trait aux mœurs du *porc-épic* jusqu'à ce jour bien peu connues. C'est à M. Tupati, savant patricien de Naples, qu'on doit les renseignements les plus sérieux et la meilleure étude sur le *porc-épic* d'Italie, que nous prendrons pour type de notre description, parce qu'ayant été introduit de longue date dans cette contrée, c'est là que les naturalistes ont pu le mieux l'observer.

Le *porc-épic*, long de 0m,70 du bout du museau à la naissance de la queue, qui elle-même est longue de 0m,25, a la tête forte et le museau plus épais que large. Buffon le compare au lièvre pour le museau, de même que, pour les piquants qui l'enveloppent et que nous venons de décrire, il le rapproche du hérisson, dont il diffère, d'ailleurs, absolument par la forme du corps. La lèvre supérieure est fendue jusqu'aux narines; les oreilles sont larges, courtes et arrondies comme celles des singes; elles présentent des cavités et des éminences et sont appliquées contre la tête. La langue, courte, épaisse, est hérissée d'écailles épineuses; les deux dents incisives de chaque mâchoire sont semblables à celles des rats, des castors et des écureuils; les inférieures percent la lèvre inférieure et s'en font une gaîne. La bouche est petite et sans abajoues. Les narines sont deux ouvertures longues et étroites, qui s'étendent suivant une ligne courbe le long du museau; les yeux sont petits, couverts de deux paupières et à pupille ronde; le cou est gros et court; le corps est renflé. Les pieds antérieurs sont armés d'ongles robustes; le rudiment de pouce opposant avec un ongle obtus et la présence d'une clavicule indiquent la possibilité de grimper, ce qui a lieu en effet dans quelques espèces. Les ongles des doigts sont un peu courbes et presque cylindriques. De chaque côté du corps, vers les flancs et non le long de l'abdomen, il y a trois mamelles. La verge est dirigée en arrière. L'apophyse épineuse de la deuxième vertèbre cervicale est longue et recourbée en arrière; il y a quatorze vertèbres dorsales et cinq vertèbres lombaires; quatre fausses vertèbres forment le sacrum; la queue en a dix. De chaque côté du corps, il y a quatorze côtes dont huit vraies et six fausses. Le sternum est composé de six os; avec la partie moyenne et antérieure du premier viennent s'articuler les premières côtes de chaque côté; entre le premier et le deuxième os vient s'articuler la deuxième côte de chaque côté, et de même jusqu'à la sixième. Le *porc-épic* est bas sur jambes; il a la plante des pieds nue et tuberculeuse; sa démarche est lourde, ses formes sont épaisses, sa physionomie grossière. Lacépède avait distingué deux groupes de *porcs-épics* : les hystrix et les coendous. Cuvier, dans un excellent mémoire, en a distingué cinq sous-genres; c'est cette classification que les naturalistes adoptent aujourd'hui. Ces cinq sous-genres sont : l'hystrix, l'acanthion, l'éréthyzon, le synéthère et le spiggure.

1° L'hystrix est le *porc-épic* proprement dit que nous venons de décrire.

2° L'acanthion est presque semblable au précédent quant au système dentaire; mais il en est différencié d'une manière notable par les formes de la tête; le chanfrein est droit; les os du nez forment un parallélogramme allongé; les sinus frontaux sont restreints; la capacité cérébrale est plus grande. L'acanthion de Java a la tête moins effilée.

3° L'éréthyzon a les dents plus simples que celui d'Italie et à contour annulaire; les ongles sont crochus; la plante des pieds peut se ployer; le profil de la tête forme une ligne droite avec les os du nez; le museau est court, les arcades zygomatiques sont saillantes; tout cela lui donne une physionomie particulière. Les pieds de devant ont quatre doigts, ceux de derrière ont cinq ongles et leur disposition est telle qu'elle leur permet d'étreindre les corps et de percher sur les arbres. Il y en a deux espèces : l'urson et le dorsatum; cette dernière est revêtue de poils épais d'un brun sombre; l'une et l'autre sont répandues dans toute l'Amérique du Nord.

4° Le synéthère est très-nettement caractérisé par la longueur de sa queue, qui est prenante et qui sert beaucoup à l'animal quand il descend des arbres. Les molaires, au nombre de quatre de chaque côté de la mâchoire, vont en diminuant de grosseur de la première à la dernière. Les pieds de derrière n'ont que quatre doigts. La lèvre supérieure n'est pas fendue et la langue n'offre pas la rugosité des autres espèces. Ce sous-genre est très-répandu au Mexique et dans l'Amérique du Sud; le coendou, qui en est le type, a les yeux petits, saillants et recouverts par des paupières étroites; les narines s'ouvrent par des orifices circulaires; l'oreille et la bouche sont petites; la lèvre supérieure est entière, la langue est douce, il n'y a pas d'abajoues; le pelage est presque tout formé par des épines qui tiennent à la peau par un pédoncule mince et se détachent facilement; il n'y a de poils que sur une portion de la queue et aux parties inférieures du corps; d'épaisses moustaches se trouvent sur les côtés du museau; il y a peu de différence entre ses organes locomoteurs et ceux des éréthyzons; il n'y en a qu'une seule espèce, elle habite l'Amérique méridionale, où on lui donne ce nom de coendou; il a 0m,40 de longueur du bout du museau à l'extrémité de la queue; celle-ci a 0m,30 de longueur; les épines, d'un blanc jaunâtre à leur origine, sont noires dans le milieu et blanches à leur extrémité; elles sont longues sur le dos, minces et courtes dans la première moitié de la queue, qui, dans l'autre moitié, est couverte d'un poil brun noir.

5° Le spiggure est originaire du Brésil; chez la plupart des animaux de ce sous-genre, la queue égale presque la longueur du corps; il a pour type le couï, chez lequel les parties antérieures de la tête, au lieu d'être proéminentes, sont déprimées. Il y en a deux espèces dans l'Amérique méridionale; le couï spinosa, qui a 0m,35 de longueur, avec une queue de 0m,25. Toutes les parties supérieures du corps sont revêtues d'épines qui adhèrent à la peau et offrent successivement des zones de couleur blanche, noire et marron; celles de la croupe et du tiers supérieur de la queue sont jaunes et noires; entre elles il y a des poils longs, fins et rares; aux membres et à la partie inférieure du corps, il y a un pelage grisâtre d'apparence laineuse; les parties supérieures de la queue sont épineuses et couvertes d'un poil dur et noir, excepté à l'extrémité.

Il y a dans les Indes orientales un *porc-épic* qui, selon quelques naturalistes, est un rat; son museau est épais, ses yeux sont grands et brillants, il a de petites oreilles rondes; le corps est revêtu de piquants, et la queue, de longue dimension, est hérissée de poils à son extrémité; il y en a un épi dont l'éclat est argentin. Le *porc-épic* dit de Malacca, long de 0m,45, a un museau plus allongé que celui d'Italie; il a des oreilles courtes et rondes et se distingue par des épines aplaties qui recouvrent son corps et ses flancs; le museau est noir ainsi que les pattes; la queue se termine par un pinceau de poils blancs; il possède quatre doigts aux pattes de devant, avec un rudiment de pouce; il en a cinq à celles de derrière; ils sont réunis par une membrane, qui est plus large entre les doigts des pattes antérieures.

On connaît un *porc-épic* du Sénégal, un *porc-épic* des environs de Calcutta, un *porc-épic* à queue blanche du pays des Mahrattes; on a trouvé enfin des *porcs-épics* fossiles; M. Sund en a découvert un au Brésil, qu'il a rangé parmi les synéthères, et dans les sables du val de Barno il en existe des restes qui accusent une grande espèce.

Un phénomène de physiologie animale digne de remarque se passe dans l'estomac des *porcs-épics*; il s'y forme des bézoards, espèces de calculs, de diverse nature, les uns volumineux, formés de débris de racines et de paille, entourés seulement d'une légère croûte calcaire; les autres beaucoup plus petits, ne dépassant guère la grosseur d'une noix, qui paraissent être de véritables et complètes pétrifications; on leur donne parfois le nom de *pierres de Malacca*.

Les mœurs du *porc-épic* sont assez remarquables. Ce rongeur, qui est l'un des plus gros, est très-sauvage; il recherche généralement les endroits abrupts, pierreux, désolés, mais exposés au soleil. Il se creuse, à l'aide de ses ongles [illegible], des terriers à plusieurs ouvertures, assez profonds, pour que la chasse en soit [illegible] pour le prendre, il est [illegible] fre aux ouvertures de la tanière; on cherche à découvrir, par la sortie de la vapeur, l'orifice opposé, qui habituellement n'est pas à plus de quarante pas; cet orifice découvert, on y place un piège [illegible] la bête est prise [illegible] à la solitude, le *porc-épic* est d'une défiance extrême [illegible] s'agit de s'aventurer pour satisfaire ses besoins [illegible] sez bien dans sa [illegible] stupide. Aux sites riants et animés, où il ne [illegible] il préfère les terrains escarpés et rocailleux, [illegible]

volontiers à l'abri pendant l'hiver; mais, loin d'avoir un sommeil léthargique comme la marmotte, par exemple, il se réveille et se met sur ses gardes dès qu'un bruit extérieur vient troubler son repos. Il se nourrit spécialement de racines, de graines, de légumes et d'écorces d'arbre, qu'il attaque avec la plus grande [illegible] dents. C'est vers le mois de mai que les *porcs-épics* s'accouplent. Les portées sont de trois ou quatre individus, et la gestation dure environ trente ou quarante jours. On a élevé quelques-uns de ces animaux à l'état domestique; dans ce cas, ils deviennent moins sauvages; on les nourrit avec du pain et des fruits; ils sont susceptibles d'engraissement; quelques naturalistes prétendent que leur chair est fade, d'autres qu'elle est un peu forte; en présence d'une telle contradiction, on peut conclure qu'elle n'est pas une nourriture à rechercher.

Le *porc-épic* a donné prise à la fable; on a prétendu qu'il pouvait lancer ses piquants, lesquels, dans ce cas, seraient pour lui la flèche du Parthe; la vérité est que, ces pointes ne tenant à la peau que par un pédicule assez délié, l'animal en fait tomber quelquefois en se secouant; mais jamais un observateur consciencieux n'a vu un *porc-épic* lancer un dard, et encore moins ce dard a-t-il la propriété de s'enfoncer de lui-même dans la peau, comme on l'avait aussi prétendu. Il est assez curieux de citer à ce propos une phrase de Claudien, qui sans doute avait observé avec ses yeux de poëte : « Le *porc-épic*, dit-il, est à la fois l'arc, le carquois et la flèche. » Nous avons vu qu'il est des espèces de *porcs-épics*, à ongles longs et crochus et à pseudo-pouce opposant, qui ont la faculté de grimper sur les arbres et de s'y tenir perchées; celles à queue prenante peuvent, en même temps, se tenir suspendues, comme les sapajous et les ouistitis. L'éréthyzon vit dans les forêts de pins, dont il ronge et mange l'écorce; toutes les espèces sont frugivores et herbivores; elles vivent également de bourgeons et de racines; l'éréthyzon se tient sur les arbres et n'en descend que très-rarement; sa chair est fort recherchée par les naturels; quand il est attaqué, il fait des blessures dangereuses [illegible] pelotonne immédiatement et, dans sa colère, quand il est harcelé de trop près, il se roule contre ses ennemis en maintenant hérissés avec force ses piquants, dont un certain nombre se détachent parfois par les efforts de la lutte.

Les [illegible] prodigue de médicaments empiriques, se servait de la graisse et du foie de cet animal; la médecine actuelle, avec sa marche positive, a depuis longtemps fait justice de semblables remèdes. Les sauvages se servent des épines de *porc-épic* en guise d'épingles. En Europe, on en fait des porte-plumes.

Le *porc-épic* d'Italie a été apporté en Europe et dans cette contrée au temps d'Agricola, qui en parle dans ses écrits; on le trouve en Perse et en Espagne, aussi communément qu'en Italie où il existe surtout dans le royaume de Naples.

Porc-Épic (ORDRE DU), ordre [illegible] fondé, en 1393 ou 1394, par Louis [illegible] duc d'Orléans, à l'occasion du baptême de son fils aîné, Charles d'Orléans. Il fut ainsi [illegible] parce que [illegible] image de porc-épic, cet animal ayant été [illegible] tion, les chevaliers recevaient un anneau orné d'un camée ou camail sur lequel un [illegible] gravé [illegible] sous Louis XII.

PORCHAIRE (SAINT-), [illegible] (Charente-Inférieure), ch.-l. de canton, ar- [illegible]

PORCHAISON [illegible]

PORCHAT (Jean-Jacques), [illegible]

[illegible] professeur de litté- [illegible]

[illegible] **Valamont** [illegible]

çais classique. » Paris, disait-il, est notre [illegible]

[illegible] sont pour nous des concitoyens, et mon dé- [illegible]

[illegible] *Fables d'Ésope* (1837, in-18), eut quatre [illegible] les lettres françaises. Quelques-unes de ces [illegible] ture, il l'aime, la sent et la rend avec une vérité charmante : une feuille qui vole, un oiseau qui passe lui inspirent de gracieuses improvisations, qui sont autant d'apologues et de leçons.

[illegible] des membres de l'Académie de Lausanne ayant eu lieu, Porchat [illegible] Académie, fut laissé de côté comme étant moins philologue que littérateur; on voulait un en- [illegible] Porchat [illegible] occupation favorite, la culture des lettres. [illegible] Genève; mais quand arriva la révolution du canton de Vaud, en 1845, il quitta la Suisse avec sa famille et alla habiter Paris, où il trouva des amis dans Béranger, Sainte-Beuve, [illegible]. A cette époque, Porchat se mit écrire des tra- [illegible] ronné par l'Académie française, dans un concours ouvert aux ouvrages les plus utiles pour les mœurs, lui montra une route nou- [illegible] tragédie qui n'avaient pas été très-heureux, et écrivit pour la jeunesse des nouvelles et [illegible] a été très-grand et [illegible]

Porchat revint en Suisse en 1856; il s'éta- [illegible] travail difficile, mais auquel Porchat était apte plus que personne, par son amour pour la langue française et par une connaissance approfondie de la langue maternelle de Gœthe. [illegible] n'est pas littérale, mais Porchat cherche le fond de la pensée de l'auteur; il s'en pénètre, il le rend aussi clairement que possible, ne se contentant jamais d'un à peu près ou d'une expression vague. Ce labeur fut quelquefois interrompu par des voyages du traducteur. Non content de ses lumières, il alla en Allemagne, dans ce petit coin de la Saxe qu'habita Gœthe, afin de le mieux comprendre, d'y être entouré des influences qui inspirèrent ou qui guidèrent ce grand génie; de là une grande [illegible] non-seulement de rendre le sens des mots, [illegible] la transparence et la couleur du texte original, et, malgré les difficultés et l'aridité d'une [illegible] aucun traducteur français.

La traduction de Gœthe terminée, Porchat [illegible] (1864), et, quelques semaines [illegible] ce dernier recueil, le [illegible] **La Fontaine vaudois** [illegible] petit conte [illegible]

L'auteur montre, dans ses écrits, une bonhomie charmante, assaisonnée d'une douce [illegible] les hommes et [illegible] misères morales, mais sans fiel, sans colère, sans aigreur. Porchat était une nature essen- [illegible] dans la satire, qui demande de la force, de l'âpreté, de l'indignation. Outre les ouvrages précités et des pièces de vers, des articles [illegible] de la *Suisse romande*, [illegible] *pittoresque*, etc., on doit à Porchat : *Voyage à Paris*, [illegible] *Bonaparte en Suisse*, petite comédie historique; la *Mission de Jeanne Darc* (Paris, 1844, in-12), drame en vers, en cinq journées; *Théodie* (1846, in-8°), recueil de chants tirés de l'Écriture sainte; *Winkelried* (1847), drame en cinq actes, destiné au théâtre de l'Odéon, et qui, comme la *Mission de Jeanne Darc*, n'a pas été représenté; le *Fablier des écoles* (1848, 2 vol. in-12), choix de fables des fabulistes français; les *Colons du rivage* (1850, in-12), souvent réédité; la *Sagesse du hameau, entretiens d'un aïeul et de ses petits-enfants sur la famille, l'autorité paternelle, le travail, etc.* (1850, in-18), la *Vie et la mort de Jeanne Darc, racontées à la jeunesse* (1852, in-18), *Nouvelles* [illegible] (1854, in-12); la *Ferme de Prilly* (1854, in-18); la *Montagne tremblante* (1856, in-18); *Histoire de France* (1857, in-12); *l'Ours et l'Ange*, légende suisse (1857, in-12); le *Berger et le Proscrit* (1857, in-12); *Contes merveilleux* (1858, in-12), faisant partie de la *Bibliothèque rose*, etc. Enfin, on lui doit des traductions de *l'Art poétique* d'Horace (1851); de *l'Histoire de France* de L. Ranke (1852, 4 vol. in-8°); de *Charlotte Ackermann*, roman d'Otto Müller (1854); de *Récits et tableaux de la vie sociale*, de Mme Ottilie Wildermuth.

PORCHE s. m. (por-che — du lat. *porticus*, portique). Lieu couvert qui se trouve à l'entrée d'un temple, d'une église, d'un palais : *Le porche du temple de Jérusalem. Le* PORCHE *de Notre-Dame de Paris. Se mettre à l'abri sous le* PORCHE. *Aux environs de Bar-le-Duc, la mode est que les maisons de quelque prétention aient, au lieu de porte bâtarde, un petit* PORCHE *en pierre de taille, à plafond carré, élevé sur perron.* (V. Hugo.) *Tout musulman qui a pas de asile peut s'étendre, sans crainte des rondes de nuit, sur les marches des mosquées; il y dormira aussi en sûreté qu'un mendiant espagnol sous un* PORCHE *d'église.* (Th. Gaut.)

— *Porche intérieur*, Sorte de vestibule qui précède la nef d'une église, à l'intérieur de l'édifice, et sur lequel on établit ordinairement l'orgue.

— Encycl. Il était d'usage, aux premiers temps du christianisme, de construire devant la nef réservée aux seuls fidèles un *porche*, ouvert ou fermé, destiné à recevoir les pénitents et les catéchumènes. Lorsque les catéchumènes acceptèrent de donner le baptême aux enfants, les *porches*, bien que devenus inutiles, continuèrent à orner l'entrée des églises. Les *porches* devinrent des annexes très-importantes des églises, et jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle on semble avoir abandonné les *porches*, on en trouve dans toutes les constructions d'églises un peu importantes.

C'est sous les *porches* qu'on enterrait, au moyen âge, les personnages marquants, les empereurs et les évêques. On y installait aussi des reliques; les fonts baptismaux s'y trouvaient placés, on y voyait également des fontaines qui permettaient aux fidèles de faire leurs ablutions avant d'entrer dans la nef. Il était interdit de s'occuper sous les *porches* d'affaires étrangères au culte. Toutefois, il paraît que cette défense fut assez fréquemment violée, car, dans le recueil des arrêts des parlements, on trouve plusieurs sentences qui interdisent à certains seigneurs de tenir leurs plaids sous les *porches* des églises, s'il est établi que ces *porches* font partie du monument et servent de [illegible]. La tenue des plaids par les seigneurs n'était pas, [illegible] les *porches* étaient employés aux usages profanes, et il appert de nombreuses ordonnances ou plaintes [illegible] que [illegible] *porches* servirent [illegible]. Aujourd'hui encore, dans quelques églises [illegible] *porches* [illegible] à la vente d'objets destinés au culte.

Les *porches* n'ont pas été, d'ailleurs, exclusivement construits pour le service religieux, et les palais renfermèrent de grands porches [illegible] *porches* [illegible] dont nous dirons quelques mots à la fin de cet article.

[illegible] aux *porches* d'église, M. Viollet-le-Duc, [illegible] *Dictionnaire d'architecture*, distingue plusieurs catégories de *porches*, [illegible] *porches* fermés, les *porches* ouverts, ceux qui sont ouverts [illegible], ceux qui contiennent de [illegible] annexe, enfin ceux qui sont des annexes à des bâtiments civils.

[illegible] porches [illegible] en revue [illegible] M. Viollet-le-Duc les quelques [illegible]

Les *porches* fermés, qui furent les premiers construits et qui datent du IXe et du Xe siècle, constituent de véritables églises soudées au corps principal de bâtiment. Les *porches* antérieurs au XIe siècle furent plus élémentaires, et celui de l'église latine de Saint-Front de Périgueux, dont on a retrouvé les traces, se composait d'une salle avec pignon en maçonnerie sur la face antérieure; une large arcade plein cintre en formait l'entrée. Sa décoration extérieure, dont on a quelques fragments, était très-simple. Ce *porche* avait 10 mètres de longueur sur 9m,65 de largeur. Cette construction, très-simple, ne fut pas longtemps en honneur, et bientôt le *porche* devint un véritable monument. Tels furent les *porches* de l'église abbatiale de Tournus (XIe siècle), de l'église du monastère de Vézelay (XIIe siècle), celui de l'église abbatiale mère de Cluny, qui avait des dimensions exceptionnelles, 35 mètres de longueur sur 27 de largeur. Les églises du Nord possédèrent des *porches* en bois finement sculpté et orné de peintures plus ou moins remarquables.

Un des plus beaux spécimens de *porche* ouvert est celui que présente la cathédrale d'Autun et qui fut construit vers 1140. Il s'élève devant la façade principale de l'église et est d'un effet vraiment magistral. Peuvent être également cités comme *porches* ouverts très-remarquables ceux de l'église abbatiale de Saint-Denis, de l'église de Châtel-Montagne (Allier), etc. Ces différents monuments possèdent des salles élevées sur le *porche* et auxquelles on arrive par des escaliers taillés dans les côtés de la nef. Ces diverses constructions sont du XIIe siècle. Au nombre des églises contenant des *porches* fermés de la même époque, il convient encore de citer: l'église conventuelle de Paray-le-Monial, l'église Notre-Dame de Dijon, élevée en 1230 et remarquable par ses deux tours que soutiennent des colonnes très-fines qu'on est surpris de voir supporter un poids énorme. La salle supérieure du *porche* de cette église forme tribune sur la nef.

« C'est vers la fin du XIIe siècle, dit M. Viollet-le-Duc, que les *porches* accolés aux façades principales ou latérales des églises deviennent très-fréquents. Pourquoi? Avant cette époque, les églises les plus importantes étaient celles qui dépendaient d'établissements monastiques. Ces églises possédaient des *porches* très-vastes si elles relevaient de l'ordre de Cluny, en forme de portiques si elles relevaient de l'ordre de Cîteaux, plus ou moins étendus si elles ne dépendaient ni de l'un ni de l'autre de ces deux ordres, mais ils faisaient partie du plan primitif ou complété de l'édifice religieux. Lorsque ces *porches* avaient été annexés, ils achevaient, pour ainsi dire, un ensemble de constructions conçues d'après une idée dominante. » C'est au moment où les évêques commencèrent à être riches et puissants qu'ils purent faire construire leurs églises sur des plans qui n'empruntaient plus rien ou presque rien à l'art monastique. C'est alors que les cathédrales furent construites sur le plan que chacun sait, nef centrale et bas-côtés. Elles n'eurent point de *porches* tout d'abord et ouvrirent directement leurs larges portes sur la place publique. Ce ne fut que vers le XIIIe et surtout le XIVe siècle qu'elles annexèrent des *porches* au monument principal, encore cela n'arriva-t-il que rarement. Les *porches* des cathédrales de cette époque furent latéraux. Tels sont ceux des cathédrales de Chartres, de Bourges, de Châlons-sur-Marne, du Mans, de Bayeux, etc. Pendant le XIVe et le XVe siècle, on continua d'élever des *porches* sur les flancs des cathédrales. Ces *porches* sont de véritables annexes, et plusieurs monuments religieux privés aujourd'hui de ces appendices peuvent servir à démontrer, par la vue de leur ensemble actuel, que les *porches* étaient de véritables annexes.

« Les églises de France sont certainement, dit M. Viollet-le-Duc, celles qui présentent les exemples les plus variés, les mieux entendus et les plus grandioses de *porches* du moyen âge. En Allemagne, ils sont rares, en Angleterre, habituellement bas et petits. Mais certainement, nulle part en Europe, ni en Italie, ni en Espagne, ni en Allemagne, ni en Angleterre, on ne voit des *porches* qui puissent être comparés, même de loin, à ceux de Chartres, de Saint-Urbain, de Saint-Maclou, de la cathédrale d'Albi, de Saint-Ouen de Rouen et de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. »

Les édifices civils, palais ou riches demeures des princes et des bourgeois, ont possédé des *porches* qui étaient plutôt des loges. Ils servaient de parloir aux marchands, qui sous ces abris discutaient leurs affaires. Ces *porches* affectèrent une foule de formes; ils régnaient quelquefois le long de certaines maisons voisines des marchés et se composaient d'une petite galerie étroite et couverte. Devant les manoirs, hospices, maisons de réunion des bourgeois, le *porche* affectait, le plus souvent, la forme d'un bahut, avec pilettes de pierre sur lesquelles des sablières de bois, [illegible] lambrissée dont [illegible] n'était maintenu que par des entraits [illegible]. Aucune de ces constructions légères n'est parvenue jusqu'à nous. Les [illegible] du moyen âge étaient [illegible] porches [illegible] protéger les [illegible] la garde du pont [illegible] *porches* construits pour les simples particuliers sont loin d'avoir, au point de vue de l'art, l'intérêt que présentent ceux que nous montrent encore certains monuments religieux.

Aujourd'hui, on ne construit plus de *porche* proprement dit, et nos vestibules (v. ce mot) ne rappellent que de très-loin les *porches* d'autrefois.

PORCHER, ÈRE s. (por-ché, è-re — rad. *porc*). Personne qui garde les porcs : *De fois à autre, j'entendais le son de la trompe du* PORCHER *qui dont ses truies et leurs petits à la glandée.* (Chateaub.)

— Fam. Personne malpropre ou grossière.

PORCHER DE LISSONAY (Gilles-Charles), comte DE RICHEBOURG, homme politique français, né à La Châtre (Berry) en 1753, mort à Paris en 1824. Médecin lorsque commença la Révolution, il cessa alors de pratiquer son art pour s'occuper des affaires publiques, se signala comme un chaud partisan des idées nouvelles et devint successivement procureur du roi, maire de La Châtre (1790), député suppléant de l'Indre à l'Assemblée législative et député à la Convention nationale en 1792. Dans cette Assemblée, Porcher vota, lors du procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix, fut un des membres les plus actifs du comité de législation, au nom duquel il présenta de fréquents rapports, se prononça constamment pour les mesures modérées, remplit après le 9 thermidor les fonctions de commissaire dans les départements de l'Ouest et du Calvados. C'est sur son rapport que la Convention supprima le tribunal révolutionnaire (1795). Élu peu après membre du conseil des Anciens dans l'Indre et le Cher, il y siégea jusqu'en 1798 et s'y montra attaché au maintien des institutions républicaines. Après avoir fait pendant quelque temps partie de la commission administrative des hôpitaux de Paris, Porcher fut réélu au conseil des Anciens (1799). Peu après eut lieu le coup d'État du 18 brumaire, auquel il se montra favorable, ce qui lui valut un siége au Sénat. En 1814, il s'empressa de signer la déchéance de l'empereur et se vit alors appelé par Louis XVIII à faire partie de la Chambre des pairs. Napoléon lui avait donné en 1808 le titre de comte de Richebourg.

PORCHÈRES (Arbaud DE), poëte français. V. ARBAUD.

PORCHERIE s. f. (por-che-ri — rad. *porc*). Étable à porcs : *Ses* PORCHERIES *nombreuses, et presque inaperçues, ne sont révélées aux passants que par les grognements de leurs hôtes.* (A. Jal.)

— Fam. Habitation extrêmement sale.

— Encycl. Les *porcheries*, désignées aussi sous les noms de *toit à porcs* ou *bauge à cochons*, sont destinées à l'élevage et à l'engraissement de l'espèce porcine. Ces animaux sont rarement placés en commun; quelquefois, cependant, les bêtes d'engrais sont réunies dans des cours entourées d'abris; mais le plus souvent les porcs sont renfermés dans des loges séparées ou compartiments dont l'ensemble constitue les *porcheries*. Ces bâtiments doivent être à l'abri de l'humidité, surtout aux endroits où le porc se repose, bien qu'il recherche volontiers l'eau quand il est en liberté. Il faut aussi qu'ils soient bien aérés par des fenêtres, des cheminées d'appel ou les interstices du toit; aussi établit-on rarement un grenier au-dessus. Toutes leurs parties doivent être très-solides, le porc ayant un penchant naturel à fouiller et à détruire; enfin, ils doivent être, autant que possible, exposés au midi. La porte principale sera assez haute pour qu'une personne puisse y passer aisément; elle est ordinairement accompagnée d'une ou plusieurs portes accessoires et plus petites destinées au service. Les fenêtres, rarement closes par des châssis, sont bouchées, au besoin, avec de la paille ou des toiles grossières.

« Les loges, dit L. Bouchard, doivent être pavées avec la plus grande solidité; sitôt qu'un vide se rencontre dans le pavage, le porc, avec son groin, a bientôt soulevé tout le surplus. Les pavages en grès, en brique sur champ ne sont pas trop résistants. Si on veut employer des briques à plat, il faut qu'elles soient entre-croisées et fortement scellées avec du ciment; il est même bon d'en placer quelques rangs sur champ. Le bétonnage peut être utilisé, pourvu qu'il ne laisse pas prise à l'animal; il en est de même de l'asphalte. Quand on emploie des planchers de la nature de ces deux substances, on arrondit quelquefois leur surface en forme de cuvette inclinée d'un côté. Les planchers en bois de chêne sont très-favorables à la santé des porcs. Quelquefois on construit seulement une partie du plancher en bois, de manière à former une espèce de lit de camp. Les cours seront pavées comme les loges, en grès ou briques avec des pentes et rigoles pour les écoulements de liquides. » Les auges dans lesquelles on donne aux porcs leurs aliments sont en fonte, en pierre dure, en bois ou en briques cimentées avec du ciment; leur forme et leurs dimensions varient suivant l'âge et le nombre des animaux; quand ceux-ci sont adultes, il faut les empêcher de se mordre mutuellement en mangeant. Pour cela, on établit des séparations qui consistent, soit en barreaux de fer seulement fixés, soit en cloisons percées d'ouvertures. On place ces auges dans les loges ou dans les

cours, et même le plus généralement dans les angles ou le long des murs; si on les surmonte d'une ouverture fermée par un volet, on peut facilement les remplir du dehors. Les auges en bois seules sont quelquefois mobiles. Quand les auges sont fixes, on les isole un peu des parois ou du sol pour prolonger leur durée; on y applique dans le même but une couche de goudron, qui empêche les animaux de les ronger.

Comme le cochon aime beaucoup l'eau, il faut établir, dans les *porcheries*, des bassins où il puisse se rafraîchir. « Ce sont quelquefois, dit L. Bouchard, de petites dépressions du sol construites en matériaux imperméables, que l'on remplit d'eau en y conduisant un ruisseau ou en y faisant aboutir les rigoles conductrices des eaux pluviales; d'autres fois, ce sont de véritables mares. Les unes et les autres doivent être en pente douce sur les bords et avoir moins de 1 mètre de profondeur. » Pour laver ces animaux, on creuse des baignoires ou fosses ayant deux côtés à pic et deux autres en pente douce, ou bien on se contente d'établir des barrages dans les mares ordinaires; l'essentiel est que l'eau se renouvelle.

Telles sont les règles générales qui concernent l'établissement des *porcheries;* mais on comprend que les dispositions particulières varient pour ainsi dire à l'infini, suivant les conditions dans lesquelles on se trouve placé. Dans les exploitations rurales qu'on peut regarder comme modèles, à l'école de Grignon par exemple, on trouve des *porcheries* dont l'aménagement ne laisse rien à désirer. Comme ensemble, les *porcheries* se composent ordinairement d'un ou deux rangs de toits à porcs simples, précédés d'une cour qui renferme un abreuvoir; au milieu de la *porcherie* ou à l'une de ses extrémités, se trouve une cuisine pour la préparation des aliments des porcs, avec une cave ou réserve sèche pour le dépôt des provisions. On peut former, avec les *porcheries* simples, une cour carrée, dont elles occupent un ou plusieurs ou même tous les côtés. On fait aussi des *porcheries* doubles, c'est-à-dire composées de deux rangs adossés de toits à porcs, avec ou sans couloir central.

A Grignon et dans quelques autres établissements, le service de la *porcherie* se fait extérieurement, à l'aide d'un petit chemin de fer sur lequel un homme peut facilement faire mouvoir un chariot; des plaques tournantes permettent de desservir les loges des deux côtés à la fois.

PORCHERON (dom Placide), bénédictin et érudit français, né à Châteauroux en 1652, mort en 1694. Il devint bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il a donné une édition corrigée et annotée de la *Géographie de l'Anonyme de Ravenne* (Paris, 1688), traduit les *Instructions* de Basile le Macédonien (1690), collaboré aux *Acta primorum martyrum*, et publié des *Maximes pour l'éducation d'un jeune seigneur* (1690).

PORCHERONS (LES), ancien hameau de France (Seine), situé à 500 mètres N.-O. de l'ancien Paris et fort à la mode pendant le XVIIIe siècle. Les Porcherons étaient situés vers le coin des rues Saint-Lazare et de Clichy, quartier alors en pleine campagne et où s'élève aujourd'hui l'élégante église de la Trinité. Ce hameau devint un lieu de plaisir, où abondaient les guinguettes et où affluaient, particulièrement le dimanche, les plus

> Honnêtes gens de tous métiers,
> Cordonniers, tailleurs, perruquiers,
> Harangères et ravaudeuses,
> Écosseuses et blanchisseuses,
> Servantes, trotteurs et laquais,
> Mignons du port ou portefaix,
> Par-ci, par-là, soldats aux gardes,
> Et leurs commères les poissardes,
> Qui, n'ayant cr[illegible] du dem[illegible]n,
> Vous plantent là tout le sermon
> Pour galoper à la guinguette...,
> A gogo, boire et riboter,
> Farauder, rire et gigotter.

Mais bientôt ce ne furent plus seulement des « poissardes, » des « soldats aux gardes » ni des « harengères » qui fréquentèrent uniquement les Porcherons. La bonne société, voire même des dames de la meilleure, ne craignirent point, disons mieux, trouvèrent piquant de s'aventurer au milieu des guinguettes, incognito il est vrai. La vertueuse Mme de Genlis consacre une page de ses *Mémoires* au récit d'une équipée de ce genre. Elle s'était rendue aux Porcherons en compagnie de plusieurs dames, déguisées comme elle en grisettes, et eut toutes les peines du monde à échapper aux entreprises du coureur de M. de Brancas, qui s'était épris d'elle un peu trop ardemment; c'est elle qui nous le raconte. La promenade aux Porcherons était presque un voyage; la foule traversait le boulevard, longeait la rue de l'Hôtel-Dieu (aujourd'hui rue de la Chaussée-d'Antin), à l'extrémité de laquelle se trouvait une ferme qui appartenait à [illegible], puis elle s'engageait dans la rue Saint-Lazare (chemin des Porcherons) et, passant devant l'ancien moulin en forme de tour qui appartenait aux dames religieuses de Montmartre, elle arrivait enfin aux Porcherons. La chronique veut que les guinguettes se soient installées autour d'un ancien château en ruine, situé sur l'emplacement de la rue de Clichy actuelle, et sur la porte duquel on lisait les mots : HÔTEL DU COQ, 1320.

C'est aux Porcherons que se trouvait le cabaret du *Tambour-Royal*, tenu par le fameux Ramponneau (v. ce nom). « Si le mousquetaire et la grisette, la petite ouvrière et le garde-française se pressaient par groupes sous les treilles du bonhomme Grégoire, dit le marquis de Bièvre, le carrosse de la marquise et le vis-à-vis de la demoiselle du monde ne craignaient pas davantage de s'aventurer dans ces régions; la file des équipages stationnant à la porte de Ramponneau était quelquefois énorme. Que venait faire là, parmi cette populace en goguette, cette jolie présidente en compagnie de ce jeune conseiller, cette hautaine duchesse mollement appuyée sur le bras de cet abbé pimpant et tout rosé, cette chanoinesse replète qu'escorte ce petit chevalier au sourire libertin? Boire le vin du bonhomme Grégoire apparemment; il serait odieux de supposer autre chose; mais il fallait que ce diable de petit vin eût une vertu attrayante bien souveraine pour attirer tout ce beau monde au milieu des boues et des chalands débraillés de la Courtille. Bientôt toute préoccupation pâlit devant celle-là, et il ne fut plus question, dans le boudoir comme dans l'échoppe, que de l'heureux Ramponneau. » Le fameux cabaretier était dans toute sa vogue en 1770.

Comment finirent les Porcherons? Quel fut le dénoûment de Ramponneau? L'histoire est muette. Les Porcherons, le *Tambour-Royal* finirent comme finissent les favoris de la mode : dans l'abandon et l'oubli.

Les Porcherons ont tenté la verve de plusieurs écrivains. M. Ernest Capendu a publié, sous le titre du *Cabaret de Royal-Tambour*, un roman semi-historique dans le *Journal pour tous* (1864-1865). Il existe un opéra-comique en trois actes sous ce titre : les *Porcherons*, poème de M. Sauvage, musique d'Albert Grisar (v. ci-après). Lors du carnaval de 1867, le théâtre de la Porte-Saint-Martin annonça bruyamment la prochaine ouverture de bals masqués à l'instar de ceux de l'Opéra, sous le titre de *bals des Porcherons*, et qui, disaient les annonces, devaient « faire revivre la vieille gaieté française. » La petite presse s'égaya beaucoup de cette annonce. Ajoutons que, par suite de circonstances fortuites, les *bals des Porcherons* n'eurent pas lieu. A tout jamais, on le voit, les Porcherons ne sont plus qu'un souvenir.

Porcherons (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Thomas Sauvage et de Lurieu, musique d'Albert Grisar, représenté à l'Opéra-Comique le 12 janvier 1850. L'action se passe au temps de Louis XV. La marquise de Bryane, jeune veuve d'un caractère fantasque et assez étourdie, refuse tous les partis et prétend affronter seule et sans protection les aventures et les périls auxquels elle s'expose et qu'elle semble même rechercher. C'est alors que M. des Bryères parie avec ses amis 10,000 louis qu'il triomphera des dédains de la belle évaporée. En effet, arrivée à Paris en compagnie des époux Jolicour, elle ne tarde pas à tomber dans plusieurs piéges tendus sous ses pas. Elle est protégée par un mystérieux personnage qui se fait appeler Antoine et passer pour un ouvrier ébéniste. Il ne peut cependant dissimuler le son de sa voix, que la marquise reconnaît pour celle d'un libérateur resté inconnu et qui a pénétré jusqu'à son cœur. Cet Antoine est le chevalier d'Ancenis, ami d'enfance de la marquise de Bryane. Il lui a prédit les mésaventures auxquelles son genre de vie l'exposait, et lui a déclaré son amour dans une lettre des plus tendres. Enfin, une dernière escapade de l'héroïne amène le dénoûment. Il lui prend fantaisie d'aller aux Porcherons, sorte de guinguette ou bal populaire de ce temps, située aux portes de Paris. Des Bryères fait diriger la voiture de Mme de Bryane vers sa petite maison, qu'il transforme en Porcherons pour prolonger l'illusion, et, au milieu de la situation la plus critique, la jeune veuve est heureuse de reconnaître dans Antoine, qui a feint de se prêter à la ruse du séducteur, le chevalier d'Ancenis, à qui il ne manque, pour être intéressant, ni le duel obligé, ni la lettre de cachet, ni la grâce finale du souverain. Les détails de la pièce sont amusants, mais ils donnent es. par trop [illegible]. En [illegible], les scènes où le compositeur aurait pu faire preuve de son talent dramatique se [illegible]. La partition des *Porcherons* est une des meilleures productions de Grisar. La mélodie y est gracieuse, l'harmonie variée, l'instrumentation piquante et spirituelle. Dans le premier acte, on remarque la romance chantée par Mme de Bryane : *Pendant [illegible]*, le trio : *A [illegible]*, et le [illegible] de la scène de l'évanouissement. Le morceau le plus saillant du second acte est la romance de la lettre : *A [illegible]*, mélodie pleine de charme et d'expression que nous reproduisons ici. Le [illegible] d'Antoine : [illegible] [illegible] C'est dans le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] *Ronde des Porcherons* [illegible] [illegible] [illegible]

tés sérieuses de l'œuvre musicale. Mlle Darcier a obtenu un de ses plus beaux succès dans le rôle de Mme de Bryane; son jeu fin, sa voix expressive et vibrante ont laissé des souvenirs. Mocker, Hermann-Léon, Bussine, Mmes Félix et Decroix ont représenté les autres personnages.

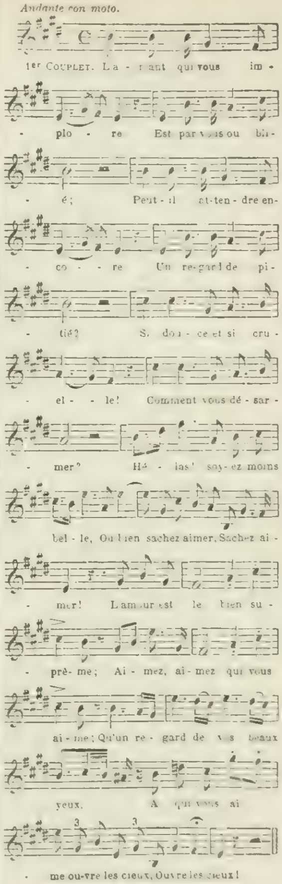

DEUXIÈME COUPLET.

> Seule ainsi, ma tendresse
> Prév[illegible] pas d'un danger;
> Le bon[illegible] vous d[illegible],
> On peut vous outrager!
> Qui saura vous entendre,
> S'il vous faut réclamer
> Un bras pour vous défendre,
> Un cœur pour vous aimer?
> L'amour, etc.

PORCHETTI SALVAGIO, en latin **De Salvaticis**, [illegible], né à Gênes, mort en 1315. Il s'adonna à l'étude de [illegible], puis entra dans l'ordre des chartreux, [illegible] par sa piété et son amour [illegible]. On a de lui : [illegible] *Hebræos* [illegible] [illegible] posthume, le meilleur en ce genre qui eût encore paru, et quelques ouvrages inédits : [illegible]

PORCHIN s. m. (por-chain). Bot. Espèce de [illegible].

PORCIA, [illegible]

PORCIA [illegible] [illegible] et l'autre S[illegible]

nianus. Ce dernier eut pour petit-fils le célèbre Caton d'Utique, [illegible] un descendant vivait encore du temps de Tibère.

PORCIE ou **PORCIA**, fille de Caton d'Utique, femme de Bibulus, épouse en secondes noces de Brutus, le fils présumé de Servilie et de César, morte en 42 av. J.-C. L'épouse de la vie de cette Romaine qui a transmis son nom jusqu'à nous tient plus de la légende que de l'histoire. Nourrie des enseignements stoïciens de son père et les théories philosophiques de son époux, douée d'une fermeté virile et d'un esprit élevé, le cœur embrasé de toutes les passions de la guerre civile, Porcie voulut être associée aux desseins politiques de Brutus et provoqua ses confidences, relativement à la conjuration contre César. Pour y parvenir, elle se présenta devant son mari après s'être fait au bras une blessure profonde. « Je me suis ainsi blessée, lui dit-elle, afin de vous faire connaître avec quelle constance je me donnerais la mort, si l'affaire que vous allez entreprendre et que vous me cachez venait à échouer et causait votre perte. » La conspiration n'échoua point, mais pas un des assassins de César ne lui survécut plus de trois ans et Brutus, après la bataille de Philippes, ayant résolu de ne pas survivre à la chute de la liberté, Porcie, suivant la solennelle promesse qu'elle lui avait faite, voulut aussi se tuer. En vain ses parents écartèrent loin d'elle tous les instruments dont elle pouvait user pour s'ôter la vie; un jour que, par mégarde, on l'avait laissée seule un instant, elle se précipita vers le foyer et se remplit la bouche de charbons ardents; elle mourut dans d'horribles souffrances.

Porcie, tragédie en cinq actes et en vers, de Garnier (1568). Cette pièce, une des plus anciennes parmi les tragédies régulières de notre vieux théâtre, est calquée, comme forme, sur les tragédies de Sénèque. A des monologues succèdent de courtes conversations [illegible] sont elles-mêmes coupées par des chœurs.

La pièce s'ouvre par un monologue dans lequel la Furie Mégère évoque Tisiphone et Alecton pour l'aider à porter le trouble et la désolation dans Rome. Un chœur termine ce premier acte, absolument vide d'action, par des stances imitées d'Horace. Au second acte, Porcie vient déplorer la mort de son père et faire des vœux pour Brutus, qui, avec Cassius, défend la liberté expirante. Sa nourrice se plaint de l'inconstance de la fortune dans des vers assez plats. En revanche, [illegible] Dans le dialogue, on remarque ces deux vers tout cornéliens :

LA NOURRICE.

> Qui meurt pour le pays [illegible].

[illegible]

> Qui meurt pour des ingrats meurt inutilement.

Porcie pressent l'impuissance des efforts de [illegible]. Enfin le chœur termine cet acte par des lamentations sur le bruit qui se répand de la victoire des triumvirs. Au troisième acte, le philosophe Arée exprime ses regrets d'avoir quitté sa retraite pour le séjour tumultueux de la [illegible] et de S[illegible]

[illegible]

> Un prince trop cruel [illegible].

[illegible]

> Un prince trop humain [illegible].

[illegible]

> César, pour se venger [illegible]

[illegible]

> S'il les eût tous [illegible] à Rome

[illegible]

[illegible]

PORCIEN [illegible] Ar [illegible].

PORCIL [illegible]

PORCIN, INE adj. (por-sain, i-ne — rad. [illegible] X. Ray- [illegible]

— [illegible] Même famille de mammifères [illegible] pour type le genre porc. Syn. de SUIDES.

PORCO, ville de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, département et à 57 kilom. S.-O. de Potosi; 2,700 hab. Cette ville était autrefois très-importante par ses mines d'argent, [illegible] se trouvait la première mine d'argent que les Espagnols exploitèrent au Pérou.

PORCON DE LA BARDINAIS (Pierre), ma- [illegible] Saint-Malo en 1639, mort à Alger en 1681. Des armateurs de sa ville na- [illegible] le commandement d'une frégate de 36 canons, dans le but de protéger nos vaisseaux de commerce contre les attaques incessantes des Algériens. Por- [illegible] succès sa mission; mais attaqué bientôt avec des forces de beaucoup supérieures aux siennes, il tomba entre [illegible] Algériens et fut conduit auprès de leur dey. Celui-ci l'envoya à Louis XIV pour lui porter des propositions de paix, après lui avoir fait promettre de revenir se constituer prisonnier si ses négociations échouaient. Louis XIV ayant refusé les inacceptables propositions du dey, Porcon se rendit dans sa ville natale, y mit ordre à ses affaires, retourna à Alger et fut décapité par ordre du dey.

PORCQ (Jean LE), oratorien français, né près de Boulogne-sur-Mer en 1636, mort à Saumur en 1722. Il enseigna pendant un [illegible] à la célèbre école des oratoriens à Saumur. Adversaire déclaré des doctrines de Jansenius, il les combattit dans un ouvrage intitulé les *Sentiments de* [illegible] (Lyon, 1682, in-4°). Ce traité purement dogmatique, dans lequel l'auteur ne s'est livré à aucune per- [illegible] attaque et lui attira de nombreux ennemis.

PORCUNA, l'ancienne *Obulco*, ville d'Espagne, [illegible] à 28 kilom. O. de Jaen, [illegible] 5,262 hab. On y trouve deux vieilles tours et quelques antiquités romaines. Cette ville appartint à l'ordre de Calatrava.

PORDAGE (Jean), médecin anglais, né à Londres en 1625, mort dans la même ville en 1698. Adepte enthousiaste des doctrines théosophiques de l'Allemand Jacob Bœhm, [illegible] prétendit avoir reçu des révélations qui lui apprenaient que ses doctrines étaient l'ex- [illegible] [illegible] langues lor- [illegible]

PORDENONE, ville du royaume d'Italie, province d'Udine, à 53 kilom. S.-O. de la ville de ce nom, ch.-l. de district et de man- [illegible] hab. [illegible] Commerce de vin et de blé. Restes d'ancien- [illegible]

PORDENONE (Giovanni-Antonio LICINIO [illegible] peintre italien de la [illegible] [illegible] me, dans l'atelier [illegible] voit encore dans [illegible] ides, une brosse [illegible] œuvre.

actuellement dispersées dans les églises et dans les musées, mais qui ne portent aucune date. L'influence de Giorgione est sensible dans *le Peintre et sa famille* [illegible] (galerie Borghèse, à Rome), figures à mi-corps, d'une intensité de tons, d'une puis- [illegible] *Concert* [illegible] *Saint François de Paule* [illegible] Saint-Fran- [illegible] à Gênes; dans les grandes fresques du dôme de Crémone et de Sainte-Marie de Plaisance, où il a déroulé des scènes bibliques d'une grande poésie. Le *Mariage de sainte Catherine*, à Plaisance, tableau à l'huile, passe aussi pour une des plus belles choses qu'il ait faites; enfin un grand nombre d'églises et de châteaux du Frioul possèdent du Pordenone de grandes fresques qui durent être peintes de 1505 à 1520.

En 1520, il arriva à Venise, déjà célèbre apparemment, puisqu'il lui fut confié d'immenses travaux, en concurrence avec le Titien, qui, il est vrai, n'était encore qu'à peine à la moitié de sa longue carrière et qui devait lui survivre près de quarante ans. Pordenone partagea avec lui la décoration de l'église Saint-Jean-l'Aumônier et exécuta dans l'une des chapelles son magnifique tableau de *Sainte Catherine, saint Sébastien et saint Roch*, œuvre éminente, parfaitement à la hauteur des merveilles laissées par Titien dans ce même édifice; son rival fut le premier à en signaler la valeur. Immédiatement après, il entreprit dans le cloître de Santo-Stefano de grandes fresques, malheureusement altérées, noircies au point d'être illisibles, mais qui excitèrent alors une grande admiration, et, vers 1530, il peignit pour Santa-Maria-dell'Orto une immense toile à trois compartiments, qui depuis a été divisée. Il avait représenté, en trois pages distinctes, *Adam et Ève chassés du paradis terrestre*, la *Lapidation de saint Étienne* et *Saint Laurent* [illegible] *au milieu de saints*. Cet assemblage bizarre de sujets disparates avait sans doute été exigé par la fabrique. Le *Saint Laurent*, détaché des autres compositions auxquelles il était très-supérieur, a figuré un moment au Louvre; rendu en 1815, il est maintenant à l'Académie des beaux-arts à Venise. C'est un des grands chefs-d'œuvre du maître. En avant d'une chapelle en forme de niche, le saint, en surplis blanc, tient la main droite levée, comme s'il prêchait; tous les grands saints de la prédication, saint Augustin, en costume d'évêque, saint Bernard, saint François, saint Laurent, l'entourent et semblent l'écouter; le Précurseur, Jean-Baptiste, et une foule d'autres personnages se mêlent à la scène; toute cette composition est admirablement groupée et du plus énergique coloris. *Saint Christophe* et *Saint Martin à cheval*, deux chefs-d'œuvre (église Saint-Roch), douze grandes figures allégoriques peintes dans autant de compartiments du plafond de la salle du Scrutin, au palais des doges, œuvres d'une exquise délicatesse, datent encore de la même époque, ainsi que les peintures de la grande salle du Palais-Royal, où il a représenté dans les ovales du plafond la *Vertu et ses compagnes*, la *Gloire* et le *Bonheur*; Venise possède encore de lui un *Saint Marc entouré d'autres saints et consacrant un prêtre* (église Saint-Marc), qu'il n'a pas eu le temps d'achever.

Le séjour de Pordenone à Venise et sa rivalité avec le Titien marquent le point culminant de sa carrière. Jusqu'où cette rivalité fut-elle poussée? Vasari et Orlandi ne font pas difficulté d'admettre que Titien, après avoir franchement admiré le jeune maître qu'on lui adjoignait pour collaborateur, aurait ressenti contre lui une violente jalousie, au point de chercher plusieurs fois à faire attenter à ses jours. Pordenone ne travaillait plus, dans les derniers temps de son séjour, qu'ayant à portée de sa main l'épée et la rondache. Ce sont là des contes qui ne reposent sur rien et que dément la vie entière de l'illustre maître.

Pordenone, appelé à Ferrare par Hercule II, qui voulait lui confier des travaux considérables, n'eut que le temps d'exécuter douze grands cartons, les *Douze travaux d'Hercule*, destinés à être reproduits en tapisserie; il mourut subitement et sa mort fut attribuée au poison, sans que l'on puisse accuser qui que ce soit. Le duc Hercule lui fit faire des funérailles magnifiques; la tombe de l'artiste est à Ferrare, dans la chapelle des ducs d'Este.

Les principaux musées de l'Europe possèdent de Pordenone des tableaux estimés: [illegible] *Jean* (Rome, palais Doria); le visage de la jeune [illegible] *Maîtresse du Titien* du Louvre et de Florence; la *Vierge adorant Jésus* (musée de Turin); le *Portrait* [illegible] *Portrait d'un cardinal* (musée de Francfort); un *Concert d'amateur* (pinacothèque de Munich); le peintre s'est fait figurer parmi les auditeurs [illegible]

jeune fille, allégorie (musée de l'Ermitage); la *Mort d'Abel*, une *Madone* (musée de Madrid); enfin, une série de portraits de patriciens de Venise, d'une belle exécution (galerie d'Hampton-Court-Palace, à Londres). Le musée du Louvre ne possède rien de Pordenone; en revanche, celui de Bordeaux montre un *Jésus entre deux anges;* celui de Grenoble, une *Madone avec l'Enfant et plusieurs saints*, œuvre d'un grand mérite, et le musée de Lyon une *Vierge* de petite dimension, mais très-gracieuse. — Son neveu, Jules Licinio, dit également PORDENONE, né à Venise en 1500, mort à Augsbourg en 1561, a peint, à Venise et à Rome, des fresques remarquables.

PORDENONE (Oderic DE), franciscain et voyageur italien. V. ODERIC.

PORDIC, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, au bord de la Manche; pop. aggl., 836 hab.— pop. tot., 4,028 hab. Minoteries. Vestiges de voie romaine.

PORE s. m. (po-re — lat. *porus*, gr. *poros*, passage; de *peraô*, je traverse). Nom donné à de très-petits interstices qui séparent les molécules des corps, et particulièrement à de petites ouvertures qui existent à la surface de tous les corps organisés: *Les* PORES *de la peau. Les* PORES *du bois. Les* PORES *d'une pierre.*

— *Par tous les pores*, De toutes les façons. par tous les moyens de manifestation: *Il était insolent dans l'âme, et cela perçait* PAR TOUS SES PORES. (G. Sand.) *Dans tout ce que dit Voltaire du grand poëte florentin, l'irrévérence perce* PAR TOUS LES PORES. (Ste-Beuve.)

— Bot. Ouverture du réceptacle des champignons, notamment des tubes des bolets, par laquelle s'échappent les spores.

— Astron. Nom qu'on donnait autrefois aux parties obscures du soleil, qu'on prenait alors pour des ouvertures.

— Encycl. Physiol. V. SUDORIPARE.

— Physiq. V. POROSITÉ et ENDOSMOSE.

PORÉE (Charles), célèbre jésuite français, né à Vendes près de Caen, en 1675, mort à Paris en 1741. Professeur d'humanités en premier lieu, il fut appelé à Paris par ses supérieurs, fit de grands progrès en théologie, prêcha et obtint la chaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand (1708). Il s'appliqua à bien connaître les penchants de ses élèves et à leur inspirer l'amour des lettres et de la vertu. Il devina le talent et encouragea les premiers essais de Voltaire, qu'il avait eu pour disciple. Ce dernier, qui s'honorait d'avoir eu le Père Porée pour maître, se plaisait à correspondre avec lui et, plus d'une fois, il le consulta sur ses ouvrages, entre autres sur ses tragédies d'*Œdipe* et de *Mérope*. Après la mort du célèbre professeur, Voltaire écrivait au Père de La Tour: « Rien n'effacera de mon cœur la mémoire du Père Porée, qui est également chère à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on assistât, à tout âge, à de telles leçons; je serais venu souvent les entendre. » Le Père Porée faisait représenter par ses élèves des tragédies (*Brutus, Maurice, Herménigilde, Sephebus, Sennachérib, Agapitus*) et des comédies latines qu'il composait pour eux. Dans ses drames, on trouve quelques scènes gracieuses et touchantes; dans ses comédies, une franche gaieté et de l'esprit d'observation. Ces compositions ainsi que ses autres écrits sont d'un homme disert. Sa latinité est assez pure, ses pensées sont élevées, son style abondant et nourri; mais on lui reproche de l'afféterie, l'abus des antithèses et plusieurs défauts qui trahissent le rhéteur. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages: *Oraison funèbre de Louis le Grand*, en latin (1715, in-4°); *Lettre à M. Grenan au sujet de l'Oraison funèbre du roi* (Rouen, in-12); *Ludovico XV, regni moderamen capessenti gratulatio* (Paris, 1723, in-4°); *Argumentum carminum in Ludovici XV et Mariæ nuptias* (1726, in-4°); *Utrum informandis heroibus sit magis idoneum regnum an respublica, oratio* (Paris, 1727, in-4°), traduit par le Père Brumoy; *De principe qualis futurus sit an jam augurari liceat, oratio* (Paris, 1727, in-4°); *Discours sur les spectacles*, en latin, traduit par le Père Brumoy (Paris, 1733, in-4°); *Orationes* (Paris, 1735, 2 vol.; 1747, 3 vol.), avec une *Vie* de l'auteur, écrite en latin par le Père Griffet, *Tragœdiæ* (Paris, 1745, in-12); *Fabulæ dramaticæ* (Paris, 1749, in-12), publiées par le Père Griffet.

PORÉE (Charles-Gabriel), écrivain français, frère du précédent, né à Caen en 1685, mort dans la même ville en 1770. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il en sortit pour devenir bibliothécaire de Fénelon en 1712. Après la mort de l'illustre archevêque, il fut nommé curé en Auvergne, puis devint successivement curé de Louvigny, près de Caen (1723), chanoine honoraire du Saint-Sépulcre de la même ville et chanoine de Bayeux (1729). L'abbé Porée, qui cultivait les lettres, fit partie pendant trente ans de l'Académie de sa ville natale, il en fut nommé secrétaire et y lut plusieurs dissertations, parmi lesquelles on cite les suivantes: *la Fabrication du cidre; Observation sur l'imposition des noms propres et des prénoms.* Ses autres ouvrages sont: *Histoire de D. Ranucio d'Alètes, écrite par lui-même* (Venise [Rouen], 1736, 2 vol. in-12), tableau satirique des mœurs plus que relâchées des moines du temps; le *Pour et le contre de la possession des filles de Landes*, diocèse de Bayeux (Antioche [Rouen], 1738, in-8°); la *Mandarinade* ou *Histoire comique de l'abbé de Saint-Martin* (La Haye, 1738, 3 vol. in-12); la première partie de cet ouvrage burlesque et piquant a été réimprimée à Caen en 1769 (in-8°); *Lettres sur la sépulture dans les églises* (Caen, 1745, in-12). Porée avait coopéré aux *Nouvelles littéraires de Caen*, journal dont il a été publié 2 vol. in-8°, de 1742 à 1744. Il a laissé des additions et corrections pour une nouvelle édition du *Dictionnaire de Trévoux*.

PORELLIENS s. m. pl. (po-rèl-li-ain — rad. *pore*). Zooph. Tribu de la famille des escharoïdes, comprenant des polypiers à cellules percées de fossettes et de pores.

— Encycl. Les *porelliens* ont des cellules à ouverture médiocre, criblées de fossettes, et plusieurs pores spéciaux près de l'ouverture. Ils comprennent les *discoporella*, qui forment une sorte de disque convexe; les cellules sont accompagnées chacune d'un pore antérieur. On en connaît trois espèces fossiles du miocène. Les *repteporella* sont des discoporella encroûtantes; on n'en connaît qu'une espèce de la craie blanche. Les *porellina* ont un seul pore, situé en arrière. La colonie est formée de lames ou de branches comprimées; les cellules sont juxtaposées sur deux plans opposés. Les *repteporellina* n'ont de cellules que sur une face et sont encroûtantes. La *repteporellina Heckeli*, du miocène de Vienne, est la seule espèce fossile. Les *escharipora* ont deux ou plusieurs pores autour de l'ouverture. La colonie est composée de lames foliacées, sur les deux faces desquelles les cellules sont juxtaposées. Les espèces sont toutes fossiles de la craie blanche. Les *semieschoripora* ont les cellules sur une face et la colonie formée de lames libres. Les espèces sont toutes fossiles. Les *repteschoripora* sont des semieschariposa encroûtantes; on en a décrit six espèces de la craie blanche. Les *multescharipora* sont des escharipora à cellules miroitantes sur plusieurs couches; on en connaît trois espèces fossiles de la craie blanche. Les *prattia* sont en colonie, sous forme de lame enroulée en tube.

PORENCHYME s. m. (po-rin-chi-me — de *pore*, et de *chyme*). Bot. Tissu cellulaire végétal, dont les cellules sont munies de pores.

PORENQUIN s. m. (po-ran-kain). Nom donné anciennement à des marionnettes.

PORENTRUY, ville de Suisse, dans le canton de Berne, chef-lieu du bailliage de son nom, sur une éminence, à 91 kilom. N.-O. de Berne, près de la frontière française; 5,341 hab. Collége et école normale d'instituteurs primaires; importante fabrication de montres et d'horlogerie, manufacture d'armes, fabriques de draps et de cotonnades, tanneries; entrepôt de sel; brasseries. Résidence de l'évêque de Bâle. Dans cette jolie petite ville, située sur le flanc d'une éminence qui domine l'Alleine, on remarque l'église Saint-Étienne, la tour du Refuge, la tour du Coq, où sont les archives, et le château épiscopal. Cette ville, qui existait déjà à l'époque romaine sous le nom d'*Amagetobriga*, fut dévastée par les Alamans, puis par Attila. Théodose le Grand d'abord, puis Charlemagne, la firent rebâtir. Pendant tout le moyen âge, elle fut un sujet de contestations continuelles entre l'empire, la France et la Bourgogne. Les évêques de Bâle, qui l'avaient acquise en 1271, furent souvent en querelle avec les bourgeois. Plus tard, pendant la guerre de Trente ans, elle fut prise tour à tour par les Suédois, les Allemands, les Français et les Espagnols. Aux désastres de la guerre s'ajoutèrent ensuite les horreurs de la peste et des maladies. Prise par les Français en 1793, elle devint le chef-lieu du département du Mont-Terrible. En 1815, les alliés la donnèrent au canton de Berne, qui l'a conservée depuis cette époque, malgré une sédition infructueuse tentée par elle en 1830 pour se réunir à la France.

PORENUCY, dieu de la mythologie slave. C'était le dieu et le protecteur des femmes enceintes qui devaient avorter, et c'était lui qui anéantissait le germe dans le sein de la mère. Il avait aussi pour mission de punir les gens voluptueux et débauchés; aussi son culte était-il en grand honneur. On le représentait avec quatre visages au-dessus du cou et un cinquième sur la poitrine.

PORET DE MORVAN (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Saint-Étienne-sous-Bailleul (Eure) en 1777, mort à Chartres en 1834. A seize ans, il quitta le collége pour s'engager dans l'artillerie, fit la première campagne d'Espagne, entra ensuite dans la 78e demi-brigade, prit part, sous les ordres de Masséna, à la défense de Gênes, puis sous ceux de Leclerc à l'expédition de Saint-Domingue, y reçut une blessure, revint en France et fut admis successivement dans la garde consulaire et dans la garde impériale. Colonel du 34e régiment d'infanterie en 1812, Poret de Morvan reçut le commandement de

la ville et de la province de Soria, qu'il défendit avec 600 hommes contre un corps de 5.000 à 6 000 hommes sous les ordres du général espagnol Durando, se conduisit de la façon la plus brillante et obtint à son retour en France le titre de baron avec une dotation. En 1813, il donna de nouvelles preuves de sa valeur à Bautzen et à Dresde, fut alors nommé général de brigade, forma l'extrême arrière-garde de l'armée lorsqu'elle se replia sur Leipzig, défendit le terrain pied à pied, paya constamment de sa personne et opéra sa retraite dans le plus grand ordre. L'année suivante, il contribua au succès de la bataille de Craonne et ne se démentit pas un seul instant pendant la rude campagne qui précéda la première abdication de Napoléon. Lors du retour de l'empereur de l'île d'Elbe, Poret accourut auprès de lui, reçut le commandement d'une des brigades de la vieille garde, dirigea, lors de la bataille de Waterloo, l'audacieuse attaque de la garde sur la ligne anglaise, qui fut le dernier épisode de cette funeste bataille, et se replia avec l'armée sur les bords de la Loire. Arrêté en janvier 1816 à Paris, il fut emprisonné à l'Abbaye, puis dirigé sur Strasbourg pour y être jugé; mais, pendant le voyage, sa femme parvint à le faire évader et il put gagner l'Allemagne. Poret habitait depuis quelque temps la Bavière sous un nom supposé, lorsque, en 1817, il put revenir à Paris, où le duc de Feltre, ministre de la guerre, lui fit payer l'arriéré de son traitement et mit son fils dans un collège. Après la révolution de Juillet, le brave général fut appelé au commandement d'une division militaire.

PORETSCHIÉ, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 87 kilom. S.-E. de Pskov, chef-lieu du district de son nom, sur la Kasplia; 3,415 hab. Commerce de transit avec Riga.

POREUX, EUSE adj. (po-reu, eu-ze — rad. *pore*). Qui a des pores nombreux : *Pierre* POREUSE. *Les bois blancs sont très-*POREUX.

POREWIT (du slave *porwati*, arracher), dieu du butin, dans la mythologie slave. On le représentait sous la forme d'un guerrier à l'air déterminé, tantôt avec trois et tantôt avec cinq têtes; mais il ne portait d'armes ni à la main ni au côté, pour signifier que les Slaves, dans le pillage des villes qu'ils avaient prises, ne faisaient pas usage de leurs armes.

PORGER v. a. ou tr. (por-jé — du lat. *porrigere*, tendre, présenter, qui a donné le provençal *porgir*, même sens). Techn. Donner, présenter les fils pour le remettage.

PORGES s. m. (por-je). Métall. Côté de la tuyère d'une forge catalane.

PORGY s. m. (por-ji). Ichthyol. Poisson du genre spare, qui vit dans l'Océan.

PORICIDE adj. (po-ri-si-de — de *pore*, et du lat. *cædo*, je coupe). Bot. Se dit des péricarpes qui s'ouvrent par des pores, au moment de la dissémination des graines.

PORIFORME adj. (po-ri-for-me — de *pore*, et de *forme*). Histol. Qui a la forme d'un simple pore.

PORILLON s. m. (po-ri-llon; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés. ‖ On dit aussi PORION.

PORINE s. f. (po-ri-ne — dimin. de *pore*). Zooph. Genre d'escharoïde.

— Bot. Genre de lichens, de la tribu des endocarpées, voisin des pertusaires, et comprenant une quinzaine d'espèces qui croissent sur les écorces des arbres : *Les* PORINES *habitent principalement les régions chaudes du globe.* (C. Montagne.)

PORION s. m. (po-ri-on). Min. Maître mineur, contre-maître qui sert d'intermédiaire entre les ouvriers et le directeur.

— Bot. V. PORILLON.

PORISME s. m. (po-ri-sme — grec *porisma*; de *porizein*, procurer, qui se rapporte probablement, comme le grec *perdô*, traverser et vendre, *pernêmi*, *pipraskô*, même sens, *priamai*, acheter, à la racine sanscrite *pdr*, fournir, remplir). Anc. géom. Proposition employée subsidiairement pour la démonstration d'un théorème ou la solution d'un problème.

— **Encycl.** Le sens propre de ce mot (πόρισμα, en grec) était *gain, acquisition*, et l'on comprend que, transporté dans le domaine de la géométrie, ce mot ait servi à désigner, ainsi que l'explique Proclus, « des théorèmes qui résultent de la démonstration d'autres théorèmes et qui sont comme un gain dont profite le géomètre, » en un mot, des corollaires. C'est dans ce sens qu'Euclide en a fait usage dans beaucoup de propositions de ses *Éléments*; mais, dans un ouvrage qu'il a composé et qui ne nous est pas parvenu, intitulé *Traité des porismes*, ce mot avait une autre signification, sur laquelle nous donnerons plus loin quelques explications. Quoi qu'il en soit, le mot *porisme* a été employé avec le sens de corollaire par de nombreux auteurs : Viète, Neper, Kircher, lequel l'emploie, concurremment avec *corollarium* et *consectarium*, pour désigner des conséquences d'une proposition principale.

Le *Traité des porismes* d'Euclide a de tout temps excité au plus haut point la curiosité des géomètres. Il ne nous est connu que par un passage assez étendu des *Collections mathématiques* de Pappus (VII[e] livre) et par quelques mots de Proclus dans un commentaire sur les *Éléments* d'Euclide. Mais déjà, au temps de Pappus, la signification de *porisme* était altérée et les définitions qu'il en donne sont obscures. « Le *porisme*, dit-il, est une proposition où l'on demande de trouver ce qui est proposé. Cette définition des *porismes* a été changée par des géomètres modernes, qui, ne pouvant pas tout trouver, mais conservant les éléments de cette doctrine, se contentèrent de prouver que la chose cherchée existe, sans la déterminer. D'après eux, ce qui constitue le *porisme* est ce qui manque à l'hypothèse d'un théorème local. »

Proclus a défini les *porismes*, tels que l'on en rencontre dans le *Traité* d'Euclide, « des propositions qui n'ont pas pour objet ou une simple construction ou une simple démonstration, mais où il faut trouver quelque chose. » Ce seraient des questions tenant le milieu entre les théorèmes et les problèmes. Du reste, l'éloge que Pappus a fait de cet ouvrage perdu était propre à intéresser vivement les esprits, puisqu'il dit qu'il « renfermait une ample collection de propositions d'une conception ingénieuse et d'un très-utile secours pour la résolution des problèmes les plus difficiles; » et ailleurs, « qu'on y trouve répandus non-seulement le principe, mais aussi tous les développements de nombreux et importants théorèmes. »

Aussi les géomètres modernes se sont-ils fort préoccupés de savoir la nuance que les anciens avaient établie entre les théorèmes et les problèmes, d'une part, et ce troisième genre de propositions appelées *porismes*, mais surtout de savoir ce qu'étaient les *porismes* d'Euclide. Or, pour le comprendre, c'était à la notice de Pappus qu'il fallait avoir recours, et, comme elle était rédigée en termes concis et obscurs, la *question des porismes* a été longtemps l'objet des vains efforts des géomètres.

Au commencement du XVII[e] siècle, Albert Giraut annonçait néanmoins qu'il avait rétabli les *porismes*; mais son travail ne nous est pas parvenu. A la même époque, Fermat s'est occupé de ce sujet; dans un écrit de quatre pages, communiqué à quelques amis, intitulé : *Porismatum Euclidæorum renovata doctrina et sub forma isagoges recentioribus geometricis exhibita*, il dit que les propositions du *Traité* d'Euclide étaient des recherches de lieux et que tous les *porismes* étaient des propositions de ce genre.

Après d'autres écrivains, qui ne firent faire que bien peu de progrès à la question, le grand Halley, très-versé dans la connaissance de la géométrie ancienne, mit au jour le texte grec de Pappus et lui adjoignit une traduction latine sans commentaire; car, dit-il, « le texte a été rendu inintelligible, tant par la perte d'une figure, à laquelle Pappus renvoie, que par quelques omissions ou altérations qui affectent une certaine proposition générale; d'autant plus, ajoute-t-il, que le style de l'auteur, outre ces défauts, a celui d'être beaucoup trop serré pour un sujet aussi difficile. »

Enfin, dans un ouvrage qui parut en 1776, huit ans après la mort de son auteur, et qui portait le titre *De porismatibus tractatus; quo doctrinam P. satis explicatam et in posterum ab oblivione tutam fore sperat auctor*, un professeur à l'Académie de Glascow, nommé Robert Simson, arrivait à donner quelques éclaircissements sur la question, après plus de quarante années de recherches. C'est surtout à cet ouvrage que Simson a dû d'acquérir une renommée si méritée dans l'histoire des mathématiques.

Simson, trouvant que la définition de Pappus est trop générale, préfère donner la suivante, que nous traduisons pour ainsi dire mot à mot du texte latin de l'auteur : « Le *porisme* est une proposition dans laquelle on cherche à démontrer qu'une ou plusieurs choses sont *données* : toutes ces choses devant avoir entre elles et avec une infinité d'autres choses, nullement *données*, une certaine propriété commune, dont la proposition fait mention. Le mot de *données* ayant ici le sens de déterminées, la chose ou les choses qui sont données peuvent être des grandeurs ou des quantités, ou seulement la position d'une ligne considérée dans la question comme un *lieu* ou un point commun à une infinité de droites, » etc.

On comprend facilement qu'à une pareille définition ne puissent se rapporter que des propositions mises sous une forme spéciale, et c'est, en effet, cette forme, dont nous allons donner un exemple, qu'affectent les *porismes* que Pappus nous a transmis dans leur énoncé complet et que Simson a eus entre les mains. Le voici [illegible] :

Une longueur *a* et un rapport *a* sont *données* [illegible] hypothèse [illegible] : ces quantités doivent avoir avec chacun des couples de perpendiculaires *p*, *q* abaissées des divers points d'une droite fixe sur deux autres droites fixes, la relation $\frac{p-a}{q} = a$.

Tous les géomètres n'acceptèrent pas sans [illegible] Simson. [illegible] Playfair et [illegible] savants adoptèrent l'idée que les *porismes* sont « des propositions [illegible] une certaine [illegible] certain problème indéterminé ou susceptible d'un nombre illimité de solutions. » (Playfair, *On the origin and investigation of porisms*, 1792.)

M. Chasles ayant dû, ainsi qu'il le dit lui-même dans un ouvrage spécial, présenter une analyse de l'ouvrage de Pappus, surtout des nombreux lemmes relatifs aux *porismes* d'Euclide, dans l'*Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, fut conduit, après tant d'autres géomètres, à s'occuper de la même question. Il adoptait déjà, dans cet *Aperçu* (1837), le sentiment de Simson, tout en regrettant de ne pas trouver chez cet écrivain la divination complète de la grande énigme des *porismes*. Simson aurait dû, pense-t-il, chercher une solution à chacune des questions suivantes : « Quelle était la forme des énoncés des *porismes?* Quelles étaient les propositions qui entraient dans l'ouvrage d'Euclide, notamment celles que rapporte Pappus? Quels ont été l'intention et le but d'Euclide en publiant son ouvrage dans une forme inusitée? Sous quels rapports méritait-il la haute distinction qu'en fait Pappus, « car la forme seule de » l'énoncé d'un théorème n'en constitue pas » le mérite ni l'utilité? » Quelles sont les méthodes ou questions actuelles qui se rapprochent le plus de la forme des *porismes* ou de leur nature? Enfin, que veulent dire certaines explications obscures données par Pappus sur les *porismes?* »

C'est à ces différentes questions que M. Chasles s'était proposé de répondre, et, dans une des notes de l'*Aperçu historique*, il entrait à ce sujet dans d'assez longs détails; mais ce n'est qu'en 1860 qu'il fit paraître un ouvrage d'une importance capitale pour l'avancement de la question, intitulé : les *Trois livres de porismes d'Euclide*. Après avoir passé en revue les ouvrages qui ont traité de la matière et en avoir fait la critique, il arrive à cette opinion, que les *porismes* sont des théorèmes *non complets* exprimant certaines relations entre des choses variant suivant une loi commune, indiquées dans l'énoncé. Le théorème serait, au contraire, complet si on déterminait en grandeur et en position certaines choses qui résultent de l'hypothèse, mais que n'explique pas l'énoncé du *porisme*.

Usant, en effet, d'un esprit de divination extraordinaire, M. Chasles a pu rétablir une à une les différentes propositions de l'ouvrage d'Euclide, en donnant de celles que mentionne Pappus un énoncé complet et correct.

La conception des *porismes* a dû, d'après M. Chasles, être celle d'un complément utile aux *Éléments de géométrie*, propre à faciliter l'usage de ces *Éléments* pour la résolution des problèmes. La destination spéciale des *porismes* était de fournir la connaissance des lieux. Un recueil de *porismes* était en quelque sorte un tableau des diverses propriétés ou expressions différentes des courbes, présentant les transformations de ces propriétés les unes dans les autres. Tel était le caractère général et le but de l'ouvrage d'Euclide, et l'on peut dire qu'il servait à jouer le même rôle, dans les recherches géométriques, que joue dans la géométrie moderne la méthode due à Descartes et qui a été l'origine de la géométrie analytique. M. Chasles va jusqu'à croire qu'il n'a dû manquer à Euclide que l'usage de l'algèbre pour créer les systèmes de coordonnées que nous devons à Descartes. L'équation d'un lieu est, en effet, pour ainsi dire, le résumé des formules exprimant les propriétés du lieu et la manière de le construire, et c'est à ces formules, exprimées par des *porismes*, que les anciens se voyaient obligés d'avoir recours. On conçoit alors qu'un *porisme* général en renferme implicitement plusieurs autres concernant les mêmes lieux et qui, présentés sous des énoncés spéciaux, seront autant de points de repère qui serviront à retrouver dans une question les caractères inhérents au lieu considéré. C'est, en effet, ce que montrait M. Chasles en énonçant dans son premier mémoire deux *porismes* très-généraux, dont l'un notamment suffit pour embrasser dans ses nombreux corollaires une grande partie des [illegible] de Pappus. Mais ce qu'il y a d'extrêmement curieux dans l'ouvrage d'Euclide, dont une obscurité profonde enveloppait pour nous le fond, c'est [illegible] tions qui en sont les applications les plus im[illegible] sales, notamment des propriétés relatives au [illegible] phiques et à l'involution.

[illegible]

sant deux cent vingt *porismes* et en faisant ressortir pour les plus importants les difficultés qu'Euclide a dû rencontrer à les énoncer rigoureusement, et aussi les analogies qu'ils présentent avec certains théorèmes de la géométrie moderne.

Il arrive, du reste, souvent que la même vérité énoncée sous deux formes différentes est, dans un cas, l'objet d'un *porisme* et dans l'autre celui d'un théorème complet. Nous en donnerons l'exemple suivant, cité par M. Chasles :

« *Porisme.* Dans un cercle, l'angle sous lequel on voit, du centre, la partie de chaque tangente interceptée par deux tangentes fixes est *donné*.

» *Théorème.* Dans un cercle, l'angle sous lequel on voit, du centre, la partie de chaque tangente interceptée par deux tangentes fixes est constamment égal à l'angle formé par l'un des rayons de contact des tangentes fixes avec la droite qui joint le centre au point de rencontre de ces tangentes fixes. »

Malgré ce travail considérable de M. Chasles, l'union ne règne pas encore dans tous les esprits au sujet des *porismes*. Si la plupart des savants ont cru retrouver, dans l'ouvrage de ce profond géomètre, la restitution exacte des trois livres des *Porismes* et l'exposé véritable ainsi que la démonstration des propositions qu'Euclide y avait insérées, néanmoins il y a encore quelques écrivains, dont on ne saurait nier le mérite ou la compétence, qui ne se sont pas rendus à cette opinion. La théorie de M. Chasles a trouvé des adversaires et occasionné une polémique dans les détails de laquelle nous n'entrerons pas. Qu'il nous suffise de dire que Breton de Champ, un ingénieur des ponts et chaussées de grand talent, exposait une opinion différente de celle de M. Chasles dans un livre publié en 1855, sous le titre de *Recherches nouvelles sur les porismes d'Euclide*, auxquelles il adjoignait quelques nouvelles explications dans deux brochures portant le titre de *Suppléments*. M. Chasles a publié une *Réponse à M. Breton de Champ*, dans laquelle il s'est efforcé de résoudre définitivement cette importante question des *porismes*. On peut dire toutefois que, malgré ces divers travaux, on ne saurait regarder une certitude absolue comme acquise désormais aux géomètres sur la nature et la forme de ces problèmes.

PORISTIQUE adj. (po-ri-sti-ke — rad. *porisme*). Anc. géom. Qui appartient au porisme, qui s'appuie sur un porisme : *Proposition* PORISTIQUE. ‖ *Méthode poristique*, Manière de déterminer par quels moyens et de combien de différentes façons un problème peut être résolu.

PORITE s. m. (po-ri-te — du gr. *poros*, pore). Zooph. Genre de polypiers zoanthaires pierreux, du groupe des madrépores, comprenant une dizaine d'espèces qui vivent dans les mers du Nord et d'Amérique.

PORKHOF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 110 kilom. S.-E. de Pskov, sur les deux rives de la Chélonia; [illegible] Commerce de [illegible] Saint-Pétersbourg par [illegible] Ilmen.

PORLIER (don Juan DIAZ, [illegible] MATARSA, surnommé **el Marquesito**, général et patriote espagnol, né à Carthagène d'Amérique en [illegible], exécuté [illegible] 13 avril 1815. Issu d'une famille [illegible] de longue date aux îles Canaries et originaire [illegible] enfant en Europe. On le supposait fils naturel [illegible] mar, très-riche seigneur, ancien ministre de la cour d'Espagne [illegible]

[illegible] valu [illegible]

[illegible] réclamer le [illegible]

[illegible]

[illegible] tion de 1812. Le but de l'insurrection, en [illegible] Caux.

Porlier, après avoir tenu la Corogne, le [illegible] avoir organisé un gouvernement provisoire, [illegible] 22 septembre, avec les troupes qu'il croyait les plus fidèles à sa cause, et, suivi de quelques pièces d'artillerie, il se dirigeait sur [illegible] préparé les esprits, lorsque, près d'y arriver, la fortune l'abandonna.

Il s'était arrêté à Ardenès lorsque, pendant la nuit du 22, il fut arrêté par deux sergents de sa petite troupe, soudoyés par la noblesse et le clergé. La nouvelle de son arrestation fut comme un coup de foudre pour les insurgés, qui firent leur soumission. Cependant vingt ou trente officiers, un brigadier, un colonel, deux lieutenants-colonels et [illegible] risques et périls, dans le parti de l'insurrection, entre autres le général Nicolas-Antonio Romay, commandant en second après Porlier, et son aide de camp Coruscas, qui gagnèrent [illegible] Bretagne par le paquebot anglais.

Porlier fut ramené prisonnier à la Corogne [illegible] la marine royale arrêtés avec lui, et le capitaine [illegible] un conseil de guerre pour les juger. Le nom[illegible] devoir sévir contre tous avec la même rigueur, et l'on ajourna leur mise en jugement.

Porlier seul comparut devant ses juges le [illegible] haute. Il voulut prononcer lui-même sa défense, mais on lui ferma brutalement la bouche en se hâtant de prononcer la sentence qui le déclarait déchu de tous ses grades et honneurs militaires et le condamnait à être mis [illegible] *par la corde et de la main du bourreau.*

Dans la nuit qui suivit sa condamnation, Porlier écrivit une lettre touchante à sa femme, qu'il aimait tendrement et dont il [illegible]

[illegible] Porlier, général des armées espagnoles, qui [illegible]

[illegible] le deuil. Sa jeune femme [illegible]

PORLIERIE [illegible] d'arbrisseaux, de la fa-[illegible]

PORNEYAH [illegible]

PORNIC [illegible]

[illegible] ment [illegible] de l'amiral Leray. [illegible] autres monuments celtiques; grottes curieuses [illegible] par les [illegible] sort des cheminées.

PORNOCRATIE s. f. (por-no-kra-sî — du gr. *pornê*, [illegible]; *kratos*, puissance). Influence prépondérante des courtisanes dans le gouvernement.

PORNOCRATIQUE adj. (por-no-kra-ti-ke — rad. *pornocratie*). Qui a rapport à la pornocratie: [illegible]

PORNOGRAPHE s. m. (por-no-gra-fe — du gr. *pornê*, prostituée; *graphô*, j'écris). Celui qui écrit, qui a écrit sur la prostitution.

— Peintre, graveur, qui traite des sujets obscènes.

PORNOGRAPHIE s. f. (por-no-gra-fî — rad. *pornographe*). Traité sur la prostitution.

— Collection de peintures, de gravures obscènes.

— **Encycl.** B.-arts. Les artistes grecs se livrèrent de tout temps à la peinture de sujets obscènes: cela ne doit guère nous surprendre. La pudeur, on le sait, est un sentiment tout moderne, que notre société a reçu à la fois et de l'élément chrétien et de l'élément germain. Chez les anciens, au contraire, le nu n'était pas seulement la forme préférée de l'art; la religion elle-même le glorifiait. « La théologie des Grecs, dit Raoul Rochette, admettait dans un sens positif ou allégorique une foule d'images contraires à l'honnêteté, qui d'abord présentées sous une forme sacerdotale, dans un style de convention hiératique, n'exprimaient que des dogmes sacrés, mais qui plus tard, à mesure que l'art s'était perfectionné au sein d'une civilisation corrompue, devinrent, entre les mains de peintres habiles, des moyens propres à séduire des imaginations ardentes et à flatter des passions immorales. Pour une société qui n'avait plus de pudeur, l'art n'avait plus de scrupules et la religion elle-même plus de sanctuaires. Des tableaux obscènes furent exposés aux regards presque dans l'enceinte des lieux sacrés; de grands artistes se signalèrent par des compositions de ce genre, soit pour se délasser de travaux plus graves, soit par l'effet d'une direction vicieuse du goût individuel, qui ne trouvait que trop de sympathie dans la dépravation publique. C'est alors que des peintures exécutées par des particuliers, dans le seul objet de flatter les sens et de charmer les yeux, à la fois par la licence du sujet et par le talent de l'artiste, devinrent l'ornement effronté des habitations privées. »

Les tableaux obscènes dans certains édifices religieux faisaient partie du matériel du culte. Aristote, qui, dans sa *Politique*, recommande soigneusement aux magistrats d'écarter de la vue et de l'oreille des jeunes gens toute image déshonnête, soit en peinture, soit en discours, admet une exception pour certaines divinités dont le culte comportait un véritable étalage d'obscénités. L'Impudeur personnifiée (Ἀναίδεια) avait un temple à Athènes, et l'on y vénérait encore toute une classe de Génies priapiques en rapport avec Aphrodite, tels qu'Orthanès ou Orthagès, assimilé au dieu de Lampsaque, Konissalos, Tychon, Triphalès et autres semblables, en l'honneur desquels s'exécutaient des chœurs orthophalliques et dont les images peintes devaient être d'accord avec les danses licencieuses qui en avaient sans doute fourni le type. La religion grecque tout entière, suivant la juste remarque de Raoul Rochette, se prêtait à la *pornographie*; l'Olympe était le vaste champ où le libertinage de l'art pouvait puiser à son choix des inspirations de toute espèce; il n'y avait pas d'impureté qui ne trouvât un modèle dans le mythe de quelque dieu; les orgies bachiques, les amours de Vénus et ceux de Jupiter étaient un fonds sans cesse exploité. Ctésiloque, élève d'Apelle, s'était signalé par une peinture fort libre (*petulanti pictura*) [illegible] Euripide parle, dans l'*Hippolyte*, d'un *Ulysse couché avec Circé*, qui devait être un des succès de ce temps. Aristide, Nicophane, Pausanias, Chœréphane se signalèrent parmi les plus habiles pornographes de l'école grecque. [illegible] au témoignage de Pline, peignit de petits tableaux obscènes (*Libidines*) qui furent très-[illegible]

On peut se figurer que les Grecs, peuple [illegible]

[illegible] n riche particulier, au dire de Suétone [illegible]

[illegible] dit Raoul Rochette, de tout ce que la société païenne avait de vices, jusque dans les talents qu'elle estimait: grande leçon que reçut alors la conscience du genre humain et qui ne doit pas être perdue pour l'intérêt de l'art! » Tibère fit placer l'*Atalante* dans sa chambre à coucher, à côté de l'*Archigallus* qu'il possédait déjà. Ce même prince accumula plus tard, à Caprée, les images les plus impudiques. A son tour, l'infâme Héliogabale, avide de tout ce qui pouvait réveiller ses sens blasés, se plaisait, dans ses orgies, à se servir de coupes sur lesquelles étaient ciselées des figures lubriques. Avant lui, d'ailleurs, des artistes de talent s'appliquaient déjà à orner ainsi des vases à boire (*in pocula [illegible] juvat ac per obscœnitates bibere*, dit Pline). Le goût des peintures lascives avait gagné les simples particuliers et jusqu'aux hommes de l'esprit le plus éclairé. Horace, au dire de Suétone, ne rougit pas d'étaler dans sa chambre à coucher les images aphrodisiaques les plus ignobles. D'autres poëtes, qui n'étaient guère pudibonds, Ovide et Properce, se sont plaints de ce que les femmes et les jeunes filles de leur temps étaient, de bonne heure, perverties et corrompues par le spectacle des obscénités qui couvraient les murs de leurs habitations. Saint Clément d'Alexandrie a signalé, en des termes dont la véhémente crudité serait malaisée à traduire, des exemples de la *pornographie* chère aux Romains de son époque: « Renonçant à toute pudeur, dit-il, ils s'entourent dans leurs maisons de l'image des passions de leurs dieux; ils ornent leurs chambres à coucher de petits tableaux qu'ils y suspendent au haut de la muraille, pour y tenir sans cesse leurs regards attachés, et se complaisent ainsi dans leur incontinence comme dans une sorte de culte. » Parmi les sujets affectionnés par ce peuple corrompu, saint Clément cite: *Vénus en proie aux embrassements de Mars*, *Léda surprise par Jupiter*, des *Nymphes nues*, des *Satyres* ivres de vin et de débauche.

Les ruines de Pompéi et d'Herculanum nous ont révélé d'innombrables spécimens de *pornographie*; non-seulement les maisons de débauche, mais les habitations des particuliers eux-mêmes offraient aux regards des peintures d'une immoralité révoltante; on y a trouvé aussi quantité de bronzes obscènes d'un caractère monstrueux et extravagant. Un cabinet particulier du musée des Studj, à Naples, renferme une importante collection de morceaux de ce genre; le catalogue en a été publié en 1866, sous le titre de *Catalogo del museo nazionale di Napoli; Raccolta pornografica* (17 pages in-fol.). Plusieurs objets de cette collection sont d'une exécution très-remarquable.

Au moyen âge, sous l'influence des idées chrétiennes, la *pornographie* disparaît des habitations privées, mais on la rencontre parfois dans les sculptures des chapiteaux et des portails de certaines églises, où elle affecte un caractère satirique; dans la pensée d'inspirer une sainte horreur pour les turpitudes de la luxure, les imagiers de cette époque les représentèrent avec une naïve crudité. Lorsque la Renaissance eut ramené le goût et l'imitation de l'antique, on vit de nouveau les fables indécentes du paganisme servir de thèmes aux peintres et aux sculpteurs. A la vérité, les maîtres italiens ont généralement apporté dans l'interprétation de ces sujets une [illegible] quelques-uns même, comme Raphaël, ont su mettre une sorte de chasteté dans les scènes les moins pudiques. Parmi les œuvres de ce genre qu'exécuta le divin Sanzio, il faut citer les fresques qu'il peignit au Vatican dans la chambre de bain du cardinal Bibbiena, secrétaire de Léon X, auteur d'une comédie graveleuse (la *Calandra*) et l'un des païens les plus spirituels du XVI^e siècle. Ces peintures, que le bigotisme contemporain a fait cacher (quelques-uns croient même qu'elles ont été détruites), mais dont il existe des gravures dues à Marc-Antoine, à Marc de Ravenne, à Agostino Veneziano, etc., représentent les sujets suivants: la *Naissance de Vénus*, *Vénus et l'Amour* [illegible] *Vénus blessée*, *Vénus retirant de son pied une épine*, [illegible] *Pan luttant avec Cupidon*. « Les quatre premiers tableaux, dit M. Gruyer, revêtent assurément des formes païennes, mais la grâce qui les pare [illegible] Ces idées [illegible] voluptueuses. Ces nobles figures nous élèvent autant qu'elles nous séduisent; loin d'énerver, elles fortifient, car elles font naître à chaque instant la notion d'une beauté supérieure; loin d'exciter les instincts vulgaires, elles n'apportent que des pensées douces, calmes, riantes et fraîches... Dans les trois tableaux [illegible] la *Création d'Erechthée*), dont la composition et l'exécution sont attribuées à Jules Romain, cet artiste est loin de se tenir à la hauteur [illegible] pour rehausser de pareils sujets au point de les rendre chastes; le talent n'y suffit pas. C'est cette pudeur instinctive, c'est cette dé[illegible] J. Romain. Dès lors, il lui est presque impossible de s'a[illegible] dépasser certaines limites rigoureuses au delà [illegible] des sujets mythologiques peints par cet artiste dans le palais du T à Mantoue sont assurément fort libres, mais ils ne vont pas jusqu'à l'obscénité. Parmi les peintres italiens qui tombèrent tout à fait dans la *pornographie*, nous pouvons nommer Pietro Liberi, qui mérita d'être surnommé le *Libertino*, et Augustin Carrache, qui a exécuté une série d'estampes dont les compositions auraient fait les délices des anciens; ces estampes, devenues fort rares, représentent pour la plupart des satyres aux prises avec des nymphes. L'abbé Lanzi rapporte que, voyant sa fin approcher, Augustin Carrache fut touché des remords les plus vifs au souvenir de ces ouvrages. Un autre graveur, Jacopo Caraglio, a reproduit une série de compositions très-païennes que quelques auteurs croient avoir été dessinées par Pierino del Vaga et qui représentent les *Amours des dieux*. Des pièces plus ou moins libres ont été gravées par divers artistes allemands et néerlandais du XVI^e siècle, notamment par Altdorfer, Aldegrever (le *Moine et la Religieuse*), Lucas de Leyde, Israël van Mechenen, Franz Brun, Théod. de Bry, etc.

L'école hollandaise compte plusieurs peintres pornographes, parmi lesquels il nous suffira de citer le joyeux Jan Steen et son inséparable ami Frans Mieris et le fils de celui-ci, Willem Mieris. Jan Steen n'a pas fait de la *pornographie* par amour de l'obscénité; c'était un vrai philosophe, plein d'humour, qui a fait de la société une étude approfondie et l'a transportée sur la toile avec une verve sarcastique digne de Molière. « Il n'y a pas une œuvre de Steen, a dit W. Bürger, qui ne soit une raillerie sur les mœurs ou sur les passions. » On peut juger du talent pornographique de Steen d'après son tableau de l'*Orgie*, que possède le musée Van der Hoop, à Amsterdam, et auquel nous avons consacré un article spécial. Frans Mieris aimait à représenter des *Courtisanes* et des *Entremetteuses*; ses meilleurs tableaux en ce genre sont au musée des Offices et dans la galerie de Dresde. Willem Mieris a exécuté des peintures extrêmement graveleuses; l'historien Weyerman dit avoir vu dans l'atelier de cet artiste un tableau dont le sujet, emprunté à Boccace, représentait un paysan devenu tout à coup spirituel et civilisé, en apercevant des femmes endormies et absolument nues. « On ne saurait vraiment assez s'étonner, fait remarquer Weyerman à propos de cette scène, qu'un butor ait trouvé l'esprit à la vue d'objets qui l'ont fait perdre à tant de sages. »

Au XVIII^e siècle, la *pornographie* triomphe dans les œuvres de l'école française; mais l'effronterie avec laquelle elle brave les regards est tempérée par une gentillesse et une coquetterie des plus spirituelles. Aux insipides mythologiades des siècles précédents, Watteau commence par substituer des fables charmantes où apparaissent déifiées les passions de son temps. Suivant la remarque des frères de Goncourt (l'*Art du XVIII^e siècle*), « ce sont les nouvelles humeurs de l'humanité vieillissante, la Langueur, la Galanterie, la Rêverie, qu'il incarne en des allégories habillées et accoudé sur le *pulvinar* d'une nature divine. » Que voit-on, par exemple, dans le célèbre *Embarquement pour Cythère*? « Un recueillement tendre; des attentions au regard vague; des paroles qui bercent l'âme; une galanterie platonique, un loisir occupé du cœur, une cour d'amoureuses pensées; la courtoisie émue et badine de jeunes mariés penchés sur le bras qu'ils se donnent; des yeux sans fièvre, des enlacements sans impatience, des désirs sans appétits, des voluptés sans désirs, des audaces de gestes réglées pour le spectacle comme un ballet et des défenses tranquilles et dédaigneuses de hâte en leur sécurité; le roman du corps et de la tête apaisé, pacifié, ressuscité, bienheureux; une paresse de passion dont rient, d'un rire de bouc, les satyres de pierre embusqués dans les coulisses vertes... » L'*Embarquement pour Cythère* renferme un détail pornographique dans le feuillage de droite, dont certaines lignes montrent à l'œil averti l'image d'un Priape monstrueux. Des caprices tendres, charmants et relativement chastes de Watteau aux fantaisies mythologiques de Boucher, il y a loin. « La volupté, disent MM. de Goncourt, c'est tout l'idéal de Boucher; c'est tout ce que sa peinture a d'âme. Ne lui demandez que les nudités de la Fable; mais aussi quelle main preste, quelle imagination fraîche dans l'indécence même, quelle entente de l'arrangement pour jeter de jolis corps sur des nuages arrondis en cous de cygne! Quel étalage de chair fleurie, de lignes ondulantes, de formes qu'on dirait modelées par une caresse! Comme il s'entend aux poses indiscrètes, aux coquetteries des molles attitudes, aux provocations de la Nonchalance couchée tout de son long sur un décor d'apothéose, comme sur un tapis de harem! La sévérité du nu est inconnue à Boucher; il ne sait pas envelopper un corps dans sa beauté, ni le voiler de sa pudeur; la chair qu'il montre a comme une effronterie piquante; ses divinités, ses nymphes, ses néréides, ses femmes nues sont toujours des femmes déshabillées. Mais qui a mieux fait la femme mieux que lui? La Vénus que Boucher peint n'est que la Vénus physique; mais comme il la sait par cœur! Comme il est habile à lui donner toutes les tentations du geste abandonné, du sourire facile, du maintien engageant! [illegible]

tante! Et comme il incarne dans cette figure légère, volante et sans cesse renaissante, le Désir et le Plaisir! Autour de cette Vénus, au milieu de ce serail aérien, au travers de ces nuages éclairés par le corps des déesses, le peintre jette une pluie d'Amours. Il les suspend en grappe; il les noue en couronne; il les répand et les essaime, comme dans une frise de Clodion; il les culbute dans le giron des Grâces. Il disperse leur bande, il la rassemble; il donne à tous l'envolée, il les jette nus et polissonnant sur la nue. » Diderot a dit plus crûment : « Je ne sais que dire de cet homme-ci (Boucher). La dégradation du goût, de la couleur, de la composition, des caractères, de l'expression, du dessin, a suivi pas à pas la dépravation des mœurs. Que voulez-vous que cet artiste jette sur la toile? ce qu'il a dans l'imagination; et que peut avoir dans l'imagination un homme qui passe sa vie avec les prostituées du plus bas étage? » Le gendre de Boucher, Baudouin, un des petits et les plus égrillards de son temps, a été traité par Diderot avec une indulgence relative; voici le portrait qu'en fait le célèbre critique : « Bon garçon, qui a de la figure, de la douceur, de l'esprit, un peu libertin; mais qu'est-ce que cela me fait? Ma femme a ses quarante-cinq ans passés; et il n'approchera pas de ma fille, ni lui, ni ses compositions..... Il y avait au Salon de 1765 une quantité de petits tableaux de lui; et toutes les jeunes filles, après avoir promené leurs regards distraits sur quelques autres toiles, finissaient leur tournée à l'endroit où l'on voyait *la Paysanne querellée par sa mère* et le *Cueilleur de cerises;* c'était pour cette traversée qu'elles avaient réservé toute leur attention. On lit plutôt à un certain âge un ouvrage libre qu'un bon ouvrage, et l'on s'arrête plutôt devant un tableau ordurier que devant un bon tableau. Il y a même des vieillards qui sont punis de la continuité de leurs débauches par le goût stérile qu'ils en ont conservé. Quelques-uns de ces vieillards se traînaient aussi, béquille en main, dos voûté, lunettes sur le nez, aux petites infamies de Baudouin. » Parmi ces petites infamies, outre le *Cueilleur de cerises* et la *Fille querellée par sa mère*, qui l'a surprise, [illegible] sur une botte de paille à côté d'un jouvenceau, on remarquait, au Salon de 1765, le *Confessionnal* (morceau qui fut retiré par ordre de l'archevêque), la *Fille écoutante*, le *Lever*, la *Fille qui reconnaît son enfant à Notre-Dame parmi les enfants-trouvés*, l'*Idylle galante*, etc. Les compositions pornographiques de Baudouin sont nombreuses; une gouache, intitulée le *Coucher de la mariée*, a été payée 553 livres, à la vente du marquis de Ménars en 1782, et a été gravée par Moreau; de Launay a gravé avec finesse deux jolis pendants, l'*Heureux moment* et le *Carquois épuisé;* Choffard a gravé les *Amants surpris*, la *Fille surprise*, la *Leçon d'amour;* Juste Chevillet, le *Léger vêtement;* F. Janinet, *l'Agréable négligé;* Massard, le *Curieux;* Helman, le *Jardinier galant;* Moitte, le *Modèle honnête*, etc. MM. de Goncourt ont cru devoir réhabiliter Baudouin, qu'ils comparent à Crébillon fils : « Il a la légèreté, l'audace plaisante, [illegible] bien appris, le joli ton, le badinage délicat, la tournure leste, le ton français des meilleurs morceaux de la *Nuit et le Moment*. Il n'est point un malhonnête graveleux; il est un dessinateur de la galanterie, dessinateur inspiré de toutes les élégances friponnes du temps, toujours fin, toujours spirituel, qui réalise, dans une série de scènes à la Collé, le théâtre de la société du siècle. » Comparant Baudouin à Greuze, Diderot dit : « Greuze s'est fait peintre, prédicateur des bonnes mœurs; Baudouin, peintre, prédicateur des mauvaises; Greuze, peintre de famille et d'honnêtes gens; Baudouin, peintre de petites maisons et de libertins. » Malgré ses prétentions à prêcher les bonnes mœurs, l'ami de Diderot, Greuze, n'a pu résister à l'influence du libertinage de son temps et a laissé percer sa goût de la volupté dans ses scènes les plus morales. « Sa peinture, disent MM. de Goncourt, est essentiellement sensuelle, sensuelle par le fond et par la forme, par la composition, le dessin, la touche même. La vertu qui revient sans cesse sous ses pinceaux semble toujours sortir des *Contes* de Marmontel. Les tableaux de famille, dès qu'il y touche, perdent leur austérité, leur gravité, leur recueillement. Sa main a je ne sais quel de coquet et de léger, qui ôte à la maternité son caractère de sainteté, ses signes de dignité... Partout le tempérament de l'homme traverse les idées du peintre, mettant à toute cette morale en action une pointe de libertinage, ne laissant par moments entrevoir dans le moraliste qu'un Baudouin officiellement vertueux... Arrangements de groupes, accessoires, poses, attitudes, costumes, tout chez Greuze concourt à cette irritation sensuelle. Les poses sont faibles, abandonnées; les gorges s'avancent, provocantes et serrées, des corps ramassés. La robe et tout l'habillement ajoute encore à cette voluptueuse mollesse des tissus ondoyants, des couleurs amoureuses..... Ce ne sont que corsets et brassières aux lacets lâches, aux nœuds flottants, toilettes dénouées, sans résistance, ne tenant à rien et que la première attaque, semble-t-il, va faire couler à terre..... Des transparences de linon, de la batiste en désordre, quelle femme, quelle figure fait sortir le peintre de la *Cruche cassée*, de l'*Oiseau mort*, du *Miroir brisé?* Une beauté qui a toujours l'œil désarmé, la bouche éclairée d'une lumière humide, le regard coulant, perdu, vif pourtant et aux aguets sous les paupières baissées. C'est l'innocence de Paris et du XVIIIe siècle, une innocence facile et tout près de sa chute. »

Chez Greuze, le libertinage se voile, se cache, se dérobe; chez Fragonard, il s'étale, il pétille, il provoque. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter encore à MM. de Goncourt l'appréciation du talent pornographique de ce dernier maître : « Le lit est le nid où se blottit le génie de Fragonard. Le lit, n'est-ce pas pour lui le sanctuaire de la femme, le théâtre adoré, le trône douillet de son corps?..... Sitôt qu'il touche à la batiste des draps, à l'oreiller foulé, aux rideaux indiscrets, à la couche en désordre, il a la flamme, la lumière, la vie, l'ivresse; il a toutes les bonnes fortunes de l'attaque vive, de l'esquisse brusque et courante. Il est sur son terrain de victoire. Il a le feu sacré du XVIIIe siècle, le diable au corps..... Le lit et tous les secrets qu'il a de la femme, la chemise et ses indiscrétions, les effarements du réveil, les culbutes des courtes-pointes, la surprise qui renverse les têtes, les cache-derrière, le charmant mouvement du bras levé, les peurs qui courent à demi nues, ce premier sursaut de si jolie impudeur mettant sur pied une chambrée de femmes; le vent qui joue, le linge qui fuit, un visage qui se voile, un dos qui se montre tout du long, comme Fragonard touche cela!... Ces médaillons de nudité, ces petits tableaux si vifs, ces poëmes libres, comment Fragonard les sauve-t-il? Quel charme met-il en eux pour être leur excuse et leur pardon? un charme unique : il les montre à demi. La légèreté est sa décence. Ses brosses n'appuient pas. Ses couleurs ne sont pas des couleurs de peintre, mais des touches de poëte... Le lit chez lui est presque un voile comme le nuage et la femme est une apparition. » Le *Verrou* (gravé par Blot), les *Pétards* et les *Jets d'eau* (gravés par Auvray), la *Chemise enlevée* (gravée par Guersant), *Ma chemise brûle* (gravée par Aug. Legrand), le *Verre d'eau* (gravé par Ponce), la *Gimblette* (gravée par Bertony), les *Hasards heureux de l'escarpolette* (gravé par N. de Launay), le *Feu aux poudres* (payé 2,520 francs à la vente Merton en 1874) sont les morceaux les plus connus de l'œuvre de Fragonard. Beaucoup d'autres peintres et graveurs de la même époque se sont adonnés à la *pornographie;* mais ils n'ont pas toujours su racheter par l'esprit et la grâce de la composition le dévergondage du sujet.

De notre temps, l'art français est moins débraillé, moins impudent qu'au XVIIIe siècle; le sentiment public et, à défaut, la censure officielle ne toléreraient pas l'exhibition d'ouvrages franchement obscènes. Sous le dernier Empire, toutefois, la *pornographie*, favorisée par les goûts du souverain, a eu comme un regain de succès; nous avons vu des artistes en renom aborder des sujets d'une moralité suspecte et étaler des nudités qui n'avaient rien de chaste. Nous ne citerons pas de noms propres; il nous suffira de reproduire le jugement porté par un homme de goût, M. Maxime Du Camp, à l'occasion du Salon de 1863, où se pressaient de nombreuses *Vénus*, qui, à défaut de beauté, offraient des séductions du plus mauvais aloi : « L'art efféminé et bassement sensuel semble être devenu l'art national; de la grâce on est vite descendu à la mignardise; on tombe aujourd'hui dans l'érotisme. Boucher est surpassé, on en arrive à Klingstedt..... Le souffle énervant et malsain qui inspire aux peintres des conceptions mauvaises n'a point épargné la sculpture. Cet art naturellement froid, auquel la blancheur du marbre semble imposer une chasteté native, fait des efforts désespérés pour parvenir à être aussi inconvenant que la peinture, et il n'y arrive que trop souvent. » En 1867, du haut de la chaire de Notre-Dame, le Père Félix a fait entendre une éloquente protestation contre l'immoralité dont les puissants du jour donnaient l'exemple en matière de goût : « Ah! messieurs, s'est-il écrié, si, non contents d'étaler partout aux regards de l'artiste, des mœurs dépravées, des modèles immondes, vous l'invitez encore par vos préférences, vos faveurs et vos applaudissements à peindre par des œuvres éhontées à des goûts babyloniens; si, pour orner vos musées, vos salons, vos maisons, vos boudoirs, vous demandez à prix d'or des tableaux et des statues qui eussent fait rougir même la pudeur païenne; si vous faut, pour [illegible] d'un peuple sensuel, non pas ce qu'un homme a nommé la nudité chaste, la nudité pudique, où le rayonnement de l'esprit fait oublier la chair, mais s'il vous faut la nudité honteuse, libertine, audacieuse, provoquante, si vous demandez à l'artiste le nu pour le nu, le nu quand même, le nu partout; si l'artiste est convaincu que, pour arriver à la renommée et surtout à la fortune, c'est à ce prix; pour entrer dans ses tableaux des scènes de volupté et des nudités de toute sorte, je le demande, que peut-il advenir de la grandeur et de la dignité de l'art? »

— Littér. Conformément à l'étymologie grecque du mot, c'est surtout aux œuvres traitant de la prostitution que convient le titre d'ouvrage pornographique. Tel est le livre de Restif de la Bretonne, intitulé *le Pornographe ou Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le publicisme des femmes* (Londres, 1769, 1770, 1776, in-8°). Comme le dit M. Monselet, c'est un plan de législation de Cythère, un code à l'usage des Phrynés de Paris. L'auteur a vu de très-près les sujets qu'il traite. Les règlements proposés par Restif furent mis en vigueur dans l'empire d'Autriche en 1786, par ordre de Joseph II. Cet empereur envoya à l'auteur son portrait enrichi de diamants, sur une tabatière dans laquelle était un diplôme de baron. Restif [illegible] : « Le républicain Restif La Bretonne conservera précieusement le portrait du philosophe Joseph II; mais il lui renvoie son diplôme de baron, qu'il méprise, et ses diamants, dont il n'a que faire. » La prostitution a fait plus tard le sujet d'un travail autrement sérieux et utile, d'un excellent ouvrage appuyé de nombreux documents statistiques, qui fut composé par un médecin célèbre, Parent-Duchâtelet, sous le titre suivant : *De la prostitution dans la ville de Paris* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°). Mais telles sont les modifications survenues dans le sens de certains mots, qu'on n'oserait plus donner au livre de Parent-Duchâtelet le nom de pornographique. Il n'a, en effet, aucune tendance à l'obscénité; et ce sont les livres obscènes, les tableaux obscènes, ou encore certains détails obscènes de peintures ou de livres, lors même qu'ils seraient estimables ou remarquables d'ailleurs, qu'on traite aujourd'hui de pornographiques.

A considérer le mot dans ce dernier sens, on pourrait faire une longue et curieuse histoire des ouvrages pornographiques. Il nous suffira ici d'en indiquer quelques traits. Les comédies d'Aristophane nous offriraient bien des passages méritant la dénomination de pornographiques. On en trouverait aussi dans *Lucius* ou l'*Ane* de Lucien, et même dans le gracieux roman de Longus, les *Pastorales de Daphnis et Chloé*, que la traduction d'Amyot, revue par Courier, a rendu si populaire en France. Chez les Latins, il suffit de rappeler les épigrammes de Catulle et de Martial, et surtout le *Satyricon* de Pétrone. En France, que de détails pornographiques dans les fabliaux et les contes du moyen âge, et dans tout ce qu'on a appelé le sel gaulois! Au XVIe siècle, plusieurs de nos poëtes se sentent encore de cette licence, et en prose le *Gargantua* et le *Pantagruel* de Rabelais, ainsi que le *Moyen de parvenir* de Beroalde de Verville, la portent au dernier point. Le XVIIe siècle, plus modeste et plus [illegible], fut aussi plus poli et plus décent; Regnier, par son éducation, sinon par la date de ses œuvres, appartient au siècle précédent, et La Fontaine voila sous la grâce poétique les tableaux licencieux de ses contes. Au XVIIIe siècle, la licence déborda, mais ce ne fut pas avec la naïveté et le gros rire des époques antérieures; elle eut les intentions immorales et les éréthismes des civilisations corrompues. C'est ainsi qu'on la trouve dans tout le courant littéraire, depuis la *Pucelle* de Voltaire jusqu'à la *Guerre des dieux* de Parny.

Mais à part ces ouvrages, anciens ou modernes, à peine indiqués dans les lignes précédentes, dont le talent rachète jusqu'à un certain point la licence et qui ne sont pornographiques que par places ou par accidents, il en est d'autres dont l'immoralité fait le fond et le but, et qui méritent entièrement le nom de pornographiques. On pourrait placer parmi ce nombre le *Parnasse satyrique*, recueil de poésies obscènes qui parut en 1622 et qui attira de longues persécutions à Théophile de Viau. Cependant les ouvrages qu'on appelle plus spécialement pornographiques ont un dessein plus suivi d'immoralité, sont plus complètement faits dans le but de servir les appétits lubriques, de réveiller les sens blasés et sont en tout point plus dignes des mauvais lieux. L'un des plus fameux est le *Meursius*, que l'on attribue généralement aujourd'hui à l'avocat Chorier, de Vienne en Dauphiné, et qui parut pour la première fois sous ce titre : *Aloisiæ Sigeæ Toletanæ satira sotadica de arcanis amoris; Aloisia hispanice scripsit, latinitate donavit J. Meursius* [illegible] L'ouvrage est effectivement en latin, d'un style [illegible] Quant à la savante espagnole Louise Sigée et à l'érudit hollandais J. Meursius, ils n'y eurent ni l'un [illegible] d'imprimeur. On croit qu'elle fut imprimée à [illegible] à Lyon [illegible] qu'un magistrat en fit les frais. On peut rapprocher de cet ouvrage un opuscule qui [illegible] a pour titre : *Thérèse philosophe*. On l'a [illegible] Plusieurs ouvrages de l'abbé Dulaurens, l'auteur du *Compère Mathieu* [illegible] (Amsterdam, 1761) [illegible] l'Arétin [illegible] (La Haye, 1767) [illegible] réimprimés par les soins du comte [illegible] fils le duc d'Aiguillon, avec l'aide du Père [illegible] de la princesse de Conti. L'impression de ce recueil [illegible] *Piron*, une foule de pièces qui ne sont pas de lui. Mais, de toutes les œuvres pornographiques [illegible] 2 vol. in-8° et in-18), la *Philosophie dans le boudoir* (vers 1793, 2 vol. in-18); *Juliette* ou les *Prospérités du vice*, pour faire suite à *Justine* (1797, 6 vol. in-18). Sous le Directoire [illegible] eut l'audace d'envoyer un exemplaire de luxe de *Justine* et de *Juliette* à chacun des directeurs [illegible] d'Égypte. Celui-ci, devenu premier consul, [illegible] des fous de Charenton. C'est là que M. Jules Janin nous le représente traçant des figures [illegible] ceux qui venaient le visiter, « et cela avec une voix très-douce, avec des cheveux blancs très-beaux, avec [illegible] une admirable politesse. » Malgré toutes les précautions des gouvernements et toutes les rigueurs de la police, les livres pornographiques ont continué de se réimprimer. On cite des libraires qui ont établi leur fortune sur [illegible] fabriquent ces poisons si pernicieux à la morale [illegible] les livres anciens et on en a donné de nouveaux, dont le plus connu est le *Nouveau Parnasse satyrique*, recueil où quelques pièces [illegible] pièces ignobles.

Dans les arts du dessin, les œuvres pornographiques [illegible] en vue des livres du même genre.

PORNOGRAPHIQUE [illegible]

POROCÈLE s. f. (po-ro-sè-le — du gr. *pôros*, callosité; *kêlê*, tumeur). Chir. Sorte de hernie calleuse.

POROCOCA s. m. [illegible]. Nom que l'on donne à la barre qui se produit à la rencontre des eaux de l'Amazone et de l'Océan. [illegible]

PORODERME, ÉE [illegible] la peau percée de pores.

PORODOTHION s. m. (po-ro-do-ti-on — du gr. *poros*, pore; *dothiôn*, tumeur). Bot. Genre [illegible]

POROMPHALE s. f. (po-ron-fa-le — du gr. [illegible]

PORON s. m. (po-ron). Moll. Coquille du genre telline.

PORONIE s. f. [illegible]

POROPHORE [illegible] au Cap de Bonne-Espérance.

— s. f. Bot. Syn. [illegible], genre de lichens.

POROPHYLLE [illegible] feuilles parsemées de pores.

— s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, [illegible]

POROPTÈRE [illegible] qui habitent l'Australie.

POROPTÉRIDE [illegible]

POROROCA s. m. (po-ro-ro-ka). V. POROCOCA.

PORORRHYNQUE [illegible] la famille des [illegible]

POROS, [illegible] lom. de tour et renferme une population de [illegible]

POROSITÉ s. f. (po-ro-zi-té — rad. *poreux*). Qualité, nature d'un corps poreux : *La porosité* [illegible]

[illegible] ...ures.

— Encycl. [illegible] lacunes, les espaces qui se trouvent entre les diverses parties d'un corps ont reçu le nom [illegible] l'acier, l'or, le platine. [illegible] celui qui reste dans [illegible] pétrifiante doit s'infiltrer au travers de la masse et pénétrer toutes ses fibres.

La craie et toutes les pierres calcaires opa- [illegible] qu'on verse de l'eau sur un morceau de craie, [illegible] les pores; si l'on jette un morceau de craie dans un verre d'eau, on voit une foule de [illegible] de l'air qui remplissait les pores de la craie. Le marbre étant bien plus dense que la craie [illegible], et il faut pour l'imbiber d'eau intérieurement beaucoup de temps et une grande pression.

Parmi les pierres siliceuses, comme les agates [illegible] il s'en trouve une [illegible] dont la *porosité* se manifeste par un singulier phénomène. Dans son état ordinaire, elle est demi-transparente. On la plonge un instant dans l'eau et, quand on l'en retire, elle est presque aussi transparente que le verre. L'eau a pénétré sa masse comme l'huile pénètre le papier.

[illegible] fournissent des preuves sensibles de *porosité*. Une boule d'or remplie d'eau et soumise à une forte pression laisse apercevoir sur tous les points de sa surface des gouttelettes semblables à celles de la rosée. Cette expérience, faite pour la première fois en 1661 par les académiciens de [illegible], a été répétée plusieurs fois depuis, et avec succès, avec des métaux différents.

POROSPHÈRE s. f. (po-ro-sfè-re — de *pore*, et de *sphère*). Bot. Division des sphéries, [illegible].

POROTHÈLE s. m. (po-ro-tè-le — du gr. *poros*, [illegible]). Bot. Syn. de PORODOTHION, genre de lichens.

POROTIQUE adj. (po-ro-ti-ke — du gr. *poros*, [illegible]). Anc. méd. Se disait des remèdes que l'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

PORPAQUE s. m. (por-pa-ke — du gr. *porpax*, agrafe). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des cyclomides, comprenant deux espèces qui habitent l'Afrique australe.

PORPHYRA s. m. (por-fi-ra — du gr. *porphura*, pourpre). Bot. Syn. de CALLICARPE, [illegible].

— Genre d'algues marines, formé aux dépens des ulves, et comprenant quelques espèces [illegible].

PORPHYRE s. m. (por-fi-re — du gr. *porphureos*, [illegible] de *porphura*, pourpre). Sorte de pierre très-dure, [illegible] PORPHYRE. *Colonne de* PORPHYRE. *Je crois que le* [illegible] logistes aux roches formées d'une pâte feldspathique dans laquelle sont noyés des cristaux [illegible]

— Techn. [illegible] petite table, ordinairement en porphyre, sur laquelle [illegible] en poudre très-fine, et en une [illegible].

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre [illegible].

— Encycl. [illegible] Le nom de *porphyre*, qui [illegible] a été donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé, parsemée de taches blanches, et que l'on tirait principalement de la haute Égypte. Les artistes ont considérablement étendu l'accep- [illegible] d'un autre minéral sont disséminés dans une pâte feldspathique compacte. Les cristaux, le plus souvent [illegible] dans une pâte [illegible] varie d'un brun rouge et d'un [illegible] verdâtre. Les *porphyres* sont abondamment répandus dans la nature; ils forment des filons et des amas transversaux d'une grande importance dans les anciens terrains sédimentaires (silurien, devonien et carbonifère). Ces roches sont très-dures, très-solides et prennent un beau poli.

Les *porphyres* qui présentent des cristaux tranchant agréablement sur un fond de couleur vive ont servi à faire des colonnes, des cuves sépulcrales, des baignoires, des tables, des tombeaux; le *porphyre* vert antique a été employé dans les mosaïques, les pavés et les placages; le *porphyre* bleu a été exploité par les Romains et a servi à la décoration des monuments antiques de certaines villes.

Les anciens recherchaient surtout le *porphyre* rouge d'Égypte; ils en faisaient des cuves sépulcrales, des baignoires, des obélisques. La plus grande masse connue de ce *porphyre* égyptien est l'obélisque de Sixte-Quint à Rome. On cite aussi la cuve qui sert de fonts baptismaux à la cathédrale de Metz. Le musée du Louvre possède plusieurs objets anciens en *porphyre* rouge d'Égypte.

Sous le rapport de la composition minéralogique, on distingue, parmi les *porphyres*, les variétés suivantes :

Le *porphyre pétrosiliceux* proprement dit, composé d'une pâte pétrosiliceuse, enveloppant des cristaux de quartz associés à de nombreux cristaux de feldspath. La couleur de la pâte varie du rouge au noir et au gris. C'est cette variété de *porphyre* qui constitue les terrains porphyriques de la Saxe et de la Silésie, traversés par des filons d'étain.

Le *porphyre syénitique* est composé d'une pâte pétrosiliceuse, avec cristaux de feldspath et d'amphibole. La pâte est généralement rougeâtre; mais quelquefois elle présente des teintes verdâtres, grisâtres ou brunâtres. On peut rapporter à cette variété le *porphyre* rouge antique, dont Rosière a retrouvé les carrières dans les déserts entre le Nil et la mer Rouge. Il en existe aussi aux environs du Sinaï. Il appartient au sol intermédiaire.

Le *porphyre argiloïde* diffère du *porphyre* pétrosiliceux en ce que le feldspath qui en constitue la pâte n'est pas cristallisé aussi parfaitement et que la roche a un aspect argiloïde. Du reste, il présente la même composition. Cette roche est fréquemment cellulaire, ce qui permet de l'employer en Hongrie à faire des meules.

Le *porphyre trachytique* est formé par une pâte feldspathique grisâtre à grain grossier et rude comme celui du trachyte, avec cristaux disséminés de feldspath, d'amphibole et de pyroxène; sa couleur est quelquefois rougeâtre dans la croûte superficielle; il forme des dépôts très-considérables dans les terrains de trachyte.

Le *porphyre dioritique* est composé d'une pâte dioritique compacte, avec cristaux discernables de feldspath et d'amphibole. Les éléments accidentels disséminés dans cette roche sont la pyrite ordinaire ou magnétique, le mica ou le talc. Le *porphyre* dioritique est tantôt stratifié, tantôt non stratifié. Il se trouve dans les terrains talqueux et micacés.

Le *porphyre protogénique* est composé d'une pâte formée de talc et de feldspath au milieu de laquelle sont disséminés des cristaux de feldspath. Sa teinte est ordinairement verdâtre. On a tenté de l'appliquer au pavage des rues de Paris; mais cette roche, dure, tenace et résistante, bien que très-propre au pavage, devient glissante quand elle est mouillée et il en résulte de sérieux inconvénients dans les pentes rapides. Ce *porphyre* protogénique, assez facile à débiter en petites masses cubiques, s'extrait en Belgique et dans les Pyrénées.

— Techn. Pour produire des poudres impalpables, on emploie une table de *porphyre* et une molette. Ces deux objets doivent être fabriqués avec une même pierre très-dure, de façon qu'ils ne puissent être entamés par les matières qu'ils doivent pulvériser. Le plus souvent, on les fait en *porphyre*, d'où le nom de l'instrument; mais on en trouve aussi en marbre, en pierres de diverse nature, en verre, en biscuit de porcelaine, etc. La table est une plaque horizontale de dimensions variables avec la quantité de substance que l'on veut y porphyriser; elle doit être aussi plane que possible et ne doit porter à sa surface aucune cavité dans laquelle la matière pourrait se loger et échapper ensuite à l'action de la molette. Cette dernière a le plus souvent la forme d'un cône qui repose par sa base sur le plan de la table. C'est en imprimant à la molette un mouvement de rotation dans le plan horizontal que l'on détermine une friction de sa base sur la table et que l'on écrase et pulvérise les particules de poudre interposées; en un mot, que l'on pratique la porphyrisation. Cependant, pour que l'appareil fonctionne bien, il ne faut pas que la base de la molette soit exactement plane, sans quoi elle repousserait, dans son mouvement, la substance à écraser, et celle-ci ne pourrait s'engager entre elle et le plan de *porphyre;* cette base doit être très-légèrement convexe.

PORPHYRE, célèbre philosophe platonicien, né à Batanea, en Phénicie, en 233, mort à Rome en 304. Son véritable nom était **Malk**, qui, en langue syrienne, signifie roi, d'où son nom grec **Porphyre**, équivalent de *purpuratus*, revêtu de la pourpre. Il eut pour maîtres Origène, Apollonius, Longin, Plotin et fut lui-même le maître de Jamblique. Après plusieurs voyages en Asie et en Egypte, il vint se fixer à Rome vers 263, embrassa avec ardeur les théories mystiques et théurgiques de Plotin et s'appliqua à les développer avec plus d'extravagance encore et d'ascétisme. Les événements de sa vie sont fort incertains : les voyages, les visions, les extases, les miracles même en font comme une légende qui, au reste, n'a rien d'intéressant pour la science et la philosophie. On présume qu'il mourut à Rome vers 304. Porphyre était doué d'une haute intelligence, d'une érudition immense et d'une éloquence pleine de charme; mais l'inanité des doctrines qu'il professait a rendu ses travaux à peu près stériles.

Pendant longtemps, Porphyre se borna à la doctrine théologique de Plotin, admettant avec lui la triade hypostatique de l'unité absolue, de l'intelligence et de l'âme, reliées entre elles par des rapports mutuels de génération. Mais plus tard, poussant à l'excès le principe d'analyse proclamé et mis en œuvre par le fondateur du néoplatonisme, il subdivisa chaque hypostase en triades, qu'il qualifiait, au dire de Simplicius, par les épithètes d'*intelligible*, d'*intellectuelle* et d'*intelligible-intellectuelle;* mais quel est le rôle de chaque hypostase dans les triades, c'est ce qu'on ne peut dire au juste. On peut deviner ce rôle dans la doctrine de Plotin, parce que là tout est relativement clair. On comprend assez aisément que l'unité absolue engendre l'intelligence, que l'intelligence engendre à son tour l'âme universelle et que cette dernière produise le monde sensible; ces rapports de génération sont assez simples. Mais lorsqu'au lieu de trois hypostases on en a neuf, il devient plus difficile, sinon impossible, de préciser leurs rapports mutuels.

Nous savons, toutefois, que Porphyre ne voyait dans la première hypostase que l'unité absolue, qu'il réservait à l'âme hypercosmique le nom de démiurge et qu'il plaçait dans l'intelligence le *paradigme* ou modèle du monde, et par suite le *monde pensé* et *autozoon*, c'est-à-dire l'être vivant de la vie qu'il puise en lui-même. Mais sa doctrine n'a rien de stable; elle a subi de nombreuses variations que M. Vacherot a très-bien mises en lumière dans son *Histoire critique de l'école d'Alexandrie*. Pour de plus amples détails, nous renvoyons à cet éminent philosophe, qui a porté sur le philosophe néoplatonicien le jugement suivant :

« Porphyre, dit-il, portait dans les matières philosophiques un esprit excellent, et, dans les questions de littérature et d'érudition, un goût exquis et une critique aussi solide qu'élevée. Si l'on ajoute à cela une activité prodigieuse de travail, une ardeur infatigable pour la polémique, un rare génie d'organisation et de direction, on comprendra comment il devint le grand athlète de son parti, dans la lutte de la philosophie et du christianisme... Le signe unique auquel on pourrait reconnaître l'origine syrienne de Porphyre, c'est la science profonde des traditions religieuses de toute cette partie de l'Orient et particulièrement des livres hébreux. Du reste, il n'a ni goût ni estime pour cette sagesse de l'Orient. Il lui oppose sans cesse la science grecque et ne la cite guère que pour la réfuter. On sent partout, dans le Syrien Porphyre, un élève des Muses grecques; et jamais enfant de la Grèce n'a voué un culte aussi tendre à sa noble patrie. Porphyre ne s'attacha point à la philosophie grecque, comme beaucoup d'Orientaux, uniquement par goût pour le platonisme; il l'aime pour elle-même et l'embrasse avec ferveur dans toutes ses parties. Platon est sans doute de tous les philosophes celui qui lui convient le mieux; mais il cultive avec ardeur la science d'Aristote et commente sa logique. Enfin, sauf l'enthousiasme mystique, qu'il tient de l'Orient, comme tous les philosophes de cette école, tous les caractères de l'esprit grec, la vigueur, la méthode et la subtilité de la pensée, la clarté et l'élégance de la forme se révèlent dans les œuvres philosophiques de Porphyre. » On croit que ce philosophe écrivit plusieurs traités contre le christianisme. C'est lui qui révisa et publia les *Ennéades* de son maître Plotin; il composa, en outre, beaucoup d'ouvrages dont il ne nous est parvenu qu'un petit nombre : les *Vies de Plotin* et *de Pythagore*, pleines de détails merveilleux et de fables; un *Traité de l'abstinence de la chair des animaux;* une *Introduction aux catégories d'Aristote;* des *Lettres* à Marcella, à sa femme, et à Anébon, prêtre égyptien; des *Questions homériques*, commentaire ingénieux de quelques passages du poète grec, etc. Il n'existe aucune édition complète de Porphyre.

PORPHYRÉ, ÉE adj. (por-fi-ré — rad. *porphyre*). Minér. Qui est taché de rouge, comme le porphyre. *Roche* PORPHYRÉE.

PORPHYRIEN s. m. (por-fi-ri-ain). Hist. ecclés. Nom donné aux ariens, dans le IVe siècle, parce qu'ils renouvelaient les erreurs du néoplatonicien Porphyre.

— Encycl. Constantin, dans un édit qu'il publia contre Arius et ses écrits, veut qu'on donne aux ariens le nom de *porphyriens*. Voici, du reste, les expressions qu'il emploie : « Puisqu'Arius a imité Porphyre en composant des écrits impies contre la religion, il mérite d'être noté d'infamie comme lui; et comme Porphyre est devenu l'opprobre de la postérité, et que ses écrits ont été supprimés, de même je veux qu'Arius et ses sectateurs soient nommés *porphyriens*. »

PORPHYRION s. m. (por-fi-ri-on — du gr. *porphureos*, de pourpre). Ornith. Syn. de TALÈVE ou POULE SULTANE.

— Bot. Syn. de SANIFRAGE.

PORPHYRIQUE adj. (por-fi-ri-ke — rad. *porphyre*). Minér. Qui contient du porphyre, qui en a l'apparence : *Terrain* PORPHYRIQUE.

— Chim. *Acide porphyrique*, Acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'euxanthone.

— **Encycl.** L'acide *porphyrique*

$$C^{10}H^4Az^2O^7 = C^{10}H^4(AzO^2)^2O^3$$

se produit, d'après Erdmann, dans l'action de l'acide azotique sur l'euxanthone. Son nom lui vient de ce qu'il a la propriété de se colorer en rouge de sang sous l'influence du carbonate d'ammonium. Une solution d'euxanthone dans de l'acide azotique froid de 1,31 de densité s'échauffe par le repos, dégage des vapeurs rouges et laisse déposer de l'acide *porphyrique* en se refroidissant. On peut purifier cet acide en le dissolvant dans le carbonate d'ammonium et en le précipitant par l'acide chlorhydrique. On l'obtient ainsi sous la forme d'une poudre cristalline jaune ou en très-petits cristaux jaune rougeâtre, qui deviennent électriques par le frottement.

D'après la moyenne des analyses d'Erdmann, l'acide *porphyrique* renferme 43,63 pour 100 de carbone, 1,45 d'hydrogène et 11,82 d'azote. La formule ci-dessus, qui a été proposée par Gerhardt et qui fait de l'acide *porphyrique* de la dinitroeuxanthone, exige 45,45 de carbone, 1,51 d'hydrogène, 10,62 d'azote et 42,42 d'oxygène. L'acide *porphyrique* est peu soluble; ses solutions aqueuses ont une couleur rouge. L'eau acidulée ne le dissout pas; l'alcool froid le dissout peu et l'alcool bouillant le dissout avec beaucoup plus de facilité. Bouilli avec de l'acide azotique, cet acide se transforme en acide oxypicrique et en acide oxalique. Les porphyrates détonent lorsqu'on les chauffe. L'acide se dissout dans le carbonate d'ammonium en formant un sel ammoniacal neutre d'un rouge de sang $C^{10}H^3(AzH^4)(AzO^2)^2O^3$, que l'eau dissout un peu en prenant une teinte jaunâtre. A 130°, ce sel perd de l'eau et de l'ammoniaque et laisse un sel acide moins soluble, qui cristallise en barbes de plume de couleur rouge. La solution de ce sel donne, avec le chlorure de baryum, le chlorure de calcium, l'acétate neutre de plomb et l'azotate d'argent, des précipités rouges et pour la plupart cristallins, qui se dissolvent dans une grande quantité d'eau. Le sel acide d'ammonium ajouté à une solution d'azotate d'argent en précipite des écailles cristallines rouge orangé. Avec le sulfate de cuivre, le sel neutre d'ammonium précipite des flocons rouge noir qui deviennent grenus par le repos et plus rapidement par l'action de la chaleur.

—*Acide oxyporphyrique*. Ce nom a été donné par Erdmann à un acide obtenu en même temps que l'acide oxypicrique par l'action de l'acide azotique bouillant sur l'euxanthone. Il forme des cristaux microscopiques jaunes et diffère de l'acide *porphyrique* par sa propriété de former avec l'ammoniaque un sel plus soluble dans le carbonate d'ammonium que le porphyrate, sel qui ne passe pas du rouge foncé au rouge pâle quand on l'expose à l'action de la chaleur. Cet acide donne à l'analyse (moyenne) 42,76 pour 100 de carbone, 1,38 d'hydrogène, 11,95 d'azote et 43,91 d'oxygène, composition peu différente de celle de l'acide *porphyrique*. Aussi Laurent envisageait-il ces deux acides comme identiques.

PORPHYRISANT, ANTE adj. (por-fi-ri-zan, an-te — rad. *porphyriser*). Qui produit la porphyrisation : *Action* PORPHYRISANTE.

PORPHYRISATION s. f. (por-fi-ri-za-si-on — rad. *porphyriser*). Pharm. Action de porphyriser, de réduire en poudre impalpable sur le porphyre. ‖ État d'une substance porphyrisée.

— **Encycl.** Pharm. En pharmacie et dans plusieurs industries, on porphyrise sur une table de porphyre avec une petite masse de même substance, appelée molette, que l'on fait mouvoir circulairement sur la matière à broyer étendue sur la table. On ne l'applique qu'aux poudres qui ont préalablement été amenées à un certain degré de ténuité. On doit même, avant de l'appliquer à une poudre, faire passer celle-ci au travers d'un tamis fin. La *porphyrisation* est surtout usitée pour les substances très-dures, telles que le fer, le corail, le verre d'antimoine, les os calcinés, les coquilles d'œufs, le calomel, le sulfate de potasse, etc. Tantôt les poudres sont porphyrisées à sec, tantôt, au contraire, on les mouille avec de l'eau ou on les imbibe d'huile. On porphyrise à sec les poudres que le contact de l'eau pourrait altérer : le fer qui se rouillerait, les sels qui se dissoudraient, etc. Si le contact de l'eau est sans inconvénient, on forme avec la substance à porphyriser et une petite quantité de ce li-

quide une pâte sur laquelle on peut opérer ensuite avec une grande facilité; la dessiccation du produit ramène la substance à son état primitif. Par ce moyen, l'opération se fait plus rapidement, parce que la matière ne fuit pas aussi facilement sous la molette. Il y a de plus, dans beaucoup de cas, un grand avantage à agir ainsi : c'est lorsque la poudre à porphyriser possède une action malfaisante susceptible d'incommoder l'opérateur : la pâte ne fournit pas de poussière qu'un courant d'air puisse entraîner. Après la *porphyrisation*, on rend la dessiccation plus rapide en disposant le produit sous forme de trochisques. Pour cela, on met la pâte porphyrisée dans un entonnoir en fer-blanc disposé sur un trépied en bois; en frappant à petits coups sur cet entonnoir, on fait tomber la pâte par petits pains que l'on recueille sur des feuilles de papier; ces petits pains présentent une grande surface d'évaporation. V. TROCHISQUES.

Dans certaines industries, notamment pour préparer les couleurs, on fait souvent usage de la *porphyrisation*. Seulement, il se présente alors un cas tout spécial; il peut arriver que les matières colorantes que l'on porphyrise doivent être délayées dans l'huile pour entrer dans la confection des couleurs à l'huile; dans ce cas, pour plus de simplicité, on les délaye directement dans un peu d'huile de façon à former une pâte, comme avec l'eau, et on les porphyrise dans cet état. En général, quand on porphyrise, l'opération est à sa fin lorsque la molette cesse de crier.

PORPHYRISÉ, ÉE (por-fi-ri-zé) part. passé du v. Porphyriser : *Substance* PORPHYRISÉE.

PORPHYRISER v. a. ou tr. (por-fi-ri-zé — rad. *porphyre*). Réduire en poudre impalpable, en broyant sur du porphyre ou autrement.

PORPHYRITE s. f. (por-fi-ri-te — rad. *porphyre*). Minér. Espèce de poudingue qui ressemble à du porphyre.

PORPHYRITIQUE adj. (por-fi-ri-ti-ke — rad. *porphyre*). Minér. Qui est de la nature du porphyre : *Les montagnes* PORPHYRITIQUES *impriment au paysage l'aspect le plus pittoresque*. (A. Maury.)

PORPHYRIUS (Publilius Optatianus), poëte latin, né, croit-on, en Afrique. Il vivait dans la première moitié du IVe siècle de notre ère et était exilé lorsque Constantin le Grand, en l'honneur de qui il avait composé un panégyrique en vers, le rappela. Porphyrius remplit les fonctions de préfet de Rome en 329 et en 333. Outre le *Panegyricum Constantini*, inséré dans les *Poemata veterum* de Pithou (Paris, 1590, in-12), on a de lui cinq *Epigrammes* publiées dans l'*Anthologie latine* et trois *Idylles : Ara Pythia, Syrinx, Organon*, que Wernsdorf a données dans ses *Poetæ minores*. Ces morceaux, complétement dépourvus d'inspiration, n'offrent d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire littéraire.

PORPHYROGÉNÈTE adj. (por-fi-ro-jé-nè-te — gr. *porphurogennêtos*; de *porphura*, pourpre, et de *gennêtos*, engendré, selon l'interprétation reçue. Toutefois, selon Anne Comnène, dans l'*Alexiade*, la pourpre était, non un vêtement impérial, mais un bâtiment situé dans l'intérieur des palais, et dont les murs et le plancher étaient revêtus de porphyre. Ce revêtement, qui existait autrefois dans un des palais de Rome, avait été transporté de cette ville à Byzance avant l'invasion des barbares. Le surnom de *porphyrogénète* aurait été donné à ceux des empereurs qui naquirent dans ce bâtiment et signifierait, non pas né dans la pourpre, mais né dans le porphyre). Hist. Surnom donné aux fils des empereurs d'Orient lorsqu'ils étaient nés dans la pourpre, c'est-à-dire pendant le règne de leur père.

PORPHYROGÉNÈTE, empereur de Constantinople. V. CONSTANTIN VII.

PORPHYROÏDE adj. (por-fi-ro-i-de — de *porphyre*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Se dit d'une roche qui a l'apparence du porphyre.

PORPHYRONOTE s. m. (por-fi-ro-no-te — du gr. *porphura*, pourpre; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, tribu des scarabées, comprenant deux espèces qui habitent la Guinée et le Cap de Bonne-Espérance.

PORPHYROPHORE s. m. (por-fi-ro-fo-re — du gr. *porphura*, pourpre; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la tribu des cocciniens, formé aux dépens des cochenilles.

PORPHYROPS s. m. (por-fi-ropss — du gr. *porphura*, pourpre; *ops*, œil). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des brachystomes, tribu des dolichopodes, comprenant une douzaine d'espèces qui habitent la France et l'Allemagne.

PORPITE s. m. (por-pi-te — du gr. *porpax*, agrafe, anneau). Acal. Genre d'acalèphes cirrhigrades, formé aux dépens des méduses et comprenant une douzaine d'espèces, dont le type habite la Méditerranée.

— Zooph. Nom donné par les anciens à des polypiers fossiles. ‖ On trouve aussi ce mot au féminin : *La* PORPITE *appendiculée*.

— **Encycl.** Les *porpites* sont des animaux rayonnés, très-voisins des méduses, mais qui s'en distinguent par leur corps déprimé, soutenu à sa partie centrale par un disque cartilagineux; elles ont, en outre, une bouche proboscidiforme, médiane, entourée de suçoirs tentaculaires épars, et une rangée de tentacules plus longs vers la circonférence. D'un autre côté, ils se rapprochent beaucoup des vélelles, dont ils ne diffèrent que par l'absence de la carène vélifère. Les espèces de ce genre habitent la Méditerranée, l'océan Atlantique, etc. Elles vivent habituellement dans la haute mer. Nous signalerons, entre autres, le *porpite atlantique*, entièrement bleu, et le *porpite à cheveux d'or*, d'un beau jaune, avec le centre bleu à la face supérieure seulement.

PORPORA (Niccolo), célèbre compositeur italien, surnommé **le Patriarche de l'harmonie**, né à Naples en 1686 ou 1687, mort dans la même ville en 1767. Il fit ses études musicales au conservatoire de San-Onofrio, sous la direction de Scarlatti, dont il fut l'élève favori. Il devint, à son tour, répétiteur, puis professeur dans cet établissement et passa ensuite à l'institution *dei poveri di Gesu-Cristo*. Porpora, une fois sa position établie, se tourna vers le théâtre. En 1722, il avait déjà composé cinq opéras et un oratorio. Vers cette époque, Hasse, *il Sassone*, se mit sous sa direction pour compléter son éducation musicale; mais le maestro allemand ayant quitté Porpora pour suivre les leçons de Scarlatti, l'ex-élève et son ancien professeur ne se sentirent plus l'un pour l'autre qu'une haine vigoureuse qui troubla profondément l'existence des deux artistes.

En 1725, Porpora fut mandé à Vienne et se rendit dans cette capitale, en compagnie de son élève Farinelli. Le chanteur fit merveille et éclipsa complétement le compositeur, qui se résigna, en rongeant ses poings, au second rang où l'avait relégué le succès inouï de son disciple. Les œuvres du maestro déplurent à l'empereur Joseph par leur caractère *fiorito* et les ornements purement fantaisistes qu'avait entassés Porpora. Justement mécontent de cet accueil, l'artiste revint à Naples, se rendit à Rome pour surveiller la représentation de quelques-unes de ses partitions et, enfin, gagna Venise, qui le chargea de la direction du conservatoire de l'Ospedaletto. Pendant toutes ces excursions, le renom du maestro avait dépassé l'Italie et s'était solidement établi en Allemagne. Mandé avec instance par la cour de Dresde en 1728, pour diriger le théâtre et la chapelle royale, en même temps qu'on le nommait professeur de chant des princesses, Porpora quitta Venise. En passant par Vienne, il se permit une petite vengeance malicieuse, en composant pour l'empereur d'Autriche un oratorio du style le plus sévère, on pourrait même dire le plus sec. Toutefois, pour rappeler ses péchés de jeunesse au souvenir du monarque, il plaça, exprès, dans les dernières mesures de son opéra, une série de trilles sur des notes progressant par demi-ton, étrange contraste avec la couleur générale, qui fit sourire l'empereur à cette évocation de la leçon qu'il avait jadis donnée au compositeur.

Porpora atteignait alors sa quarante-et-unième année; il avait composé plus de cinquante opéras et comptait peu de rivaux sérieux. Arrivé à Dresde, il vit la noblesse et les hauts personnages de la cour se disputer la faveur de ses leçons. Hasse, jusqu'à ce moment en pleine possession de la bienveillance royale, vit pâlir son étoile et conçut contre son ancien maître une profonde jalousie. Alors éclatèrent, entre les deux artistes, des intrigues, des cabales, des luttes acharnées *per fas et nefas*, une guerre de tous les instants, dont profita le public qui se frottait les mains au spectacle de l'animosité des deux maîtres. La Faustina (Mme Hasse) chantait les œuvres de son mari et portait la bannière d'*il Sassone*. La Mingotti, élève de Porpora, interprétait les compositions de son maître, au service desquelles elle mettait une voix éblouissante et une intelligence supérieure. M. Fétis a raconté, à l'article HASSE, une anecdote technique trop longue pour être rapportée ici et qui dépeint les ruses inventées par les deux rivaux pour se porter des coups mortels. Malgré son incontestable talent et son énergique résistance, Hasse fut vaincu et céda la place. Ajoutons qu'il reprit bientôt son rang après le départ de Porpora pour l'Angleterre. En 1729 avait surgi entre Hændel (v. ce nom) et une partie de la noblesse anglaise, irritée de la morgue du grand maître, un différend qui se termina par la création à Londres d'un second Opéra italien. Porpora fut appelé pour diriger cette scène, fondée en concurrence du théâtre conduit par Hændel. La lutte entre les deux scènes fut longue et acharnée. Les entrepreneurs se ruinèrent; mais, par un dernier effort, Porpora appela à son secours ses deux plus éminents élèves, les chanteurs hors ligne Farinelli et le Senesino, des génies auxquels Hændel n'eut à opposer que des talents. Le Napolitain triompha, et Hændel renonça au théâtre pour se vouer à l'oratorio. La position hors ligne que Porpora s'était créée en Angleterre le détermina à résilier ses engagements avec la cour de Saxe et à se fixer à Londres. Ses cantates, ses opéras souvent médiocres, ses leçons de chant rétribuées à un tarif inconnu de nos professeurs modernes lui eussent acquis une immense fortune si la nostalgie du soleil italien ne l'eût saisi au milieu de ses plus éclatants triomphes. Il revint à Venise en 1738, puis suivit quelque temps après à Vienne une de ses élèves, maîtresse de Corner, noble vénitien, nommé ambassadeur de la sérénissime république près la cour d'Autriche. C'est à ce moment qu'il donna quelques leçons à Joseph Haydn (v. ce nom) qui, pour obtenir du maestro un conseil parfois injurieux, se réduisit au rôle de valet de chambre de ce vieillard quinteux et morose. Porpora voyait la renommée lui échapper; peut-être sentait-il se glacer son imagination. Aussi son caractère s'était-il aigri jusqu'à l'insociabilité. En 1760, il donna à Naples son dernier opéra; puis, brisant sa plume de compositeur, il se consacra au professorat du chant, sa seule et unique ressource dans les dernières années de son existence. Porpora mourut dans la misère, après avoir jeté une fortune princière aux vents de l'insouciance et de la prodigalité.

Musicien consommé, rompu à tous les artifices du style, Porpora s'est essayé dans tous les genres. Ses compositions religieuses sont fort remarquables. Mais c'est dans ses cantates, qui n'exigeaient point un grand déploiement de force dramatique, que ce maître s'est montré, pour ainsi dire, irréprochable. Ses opéras sont bien et correctement écrits. Les mélodies sont gracieuses et touchantes; les ornements du chant sont bien appropriés et de bon goût, l'expression est juste; mais on peut lui reprocher, avec juste raison, le manque d'originalité et surtout l'absence de virilité.

Porpora a été le plus parfait professeur de chant qui ait jamais existé. On cite, parmi ses élèves, Farinelli, Caffarelli, la Mingotti, Salimbini et Hubert *il Porporino*. Nos lecteurs nous sauront gré de leur indiquer la méthode de ce maître.

Un jour, un jeune homme vient solliciter des leçons de chant.

« Veux-tu, dit Porpora, devenir un chanteur?

— Je le veux bien.

— Eh bien, je te donnerai des leçons; mais à la condition expresse que tu suivras mes prescriptions sans jamais te rebuter ni faire entendre une réclamation. »

Sur l'acquiescement de l'élève, Porpora prend une feuille de papier à musique et y trace quelques exercices, notamment des *trilles* et des *gruppetti*.

Une première année se passe dans l'étude de cette feuille de papier. La seconde année, aucun changement, aucune innovation ne sont apportés à ce travail quotidien. Toujours mêmes *trilles* et mêmes *gruppetti*. L'élève se demandait sérieusement s'il n'avait point affaire à un mauvais plaisant, à un fou ou, au moins, à un maniaque. Cependant, il ne risqua aucune observation. La troisième année, la quatrième se passent sur l'inamovible feuille réglée. Enfin, le jeune chanteur glisse timidement une humble et craintive protestation. Un regard exaspéré du professeur lui fit rentrer la réclamation dans la gorge. « Je te pardonne, dit le Porpora, à condition que tu m'obéiras toujours passivement comme tu avais promis de le faire. — J'obéis, » dit l'élève. Deux ans s'écoulent encore. A la sixième année seulement, on ajoute à ces exercices quasi séculaires quelques règles sur l'articulation et la prononciation; puis les leçons de déclamation s'adjoignent aux leçons de chant. Enfin, aux derniers jours de cette année, Porpora embrasse avec effusion son élève et prononce ces paroles : « Va, mon enfant, tu n'as plus rien à apprendre; tu es maintenant le premier chanteur de l'Italie et du monde. » L'élève était Caffarelli.

PORPORATI (Carlo-Antonio), graveur italien de l'école française, né à Volvera en 1741, mort à Turin en 1816. Sa famille jouissait d'une certaine faveur à la cour de Sardaigne; Carlo Porporati fut élevé avec soin et reçut une éducation très-brillante. Tout enfant, il se faisait remarquer par sa vive intelligence et tourna d'abord ses sympathies vers l'architecture. Mais, après avoir fait dans l'étude de cette spécialité des progrès sensibles, il l'abandonna pour se livrer aux mathématiques et particulièrement aux travaux des ingénieurs géographes. Grâce à ses protecteurs, il eut des maîtres excellents. Ce fut pendant ces études, au milieu des avis, des épures, des dessins [illegible] il s'adonnait avec [illegible] sance ce beau talent qui devait faire de lui l'un des graveurs les plus éminents du XVIIIe siècle. Il s'amusait à copier les belles estampes qu'[illegible] Bogino, ministre de la guerre, chez qui il travaillait [illegible] sentant les [illegible] Porporati [illegible] manie [illegible] d'une eau-forte qui, présentée au roi, valut au jeune artiste un brevet de pension pour cinq années et l'ordre d'aller à Paris se perfectionner dans l'art de la gravure. Porporati avait alors vingt ans à peine. Il [illegible] dans l'atelier de Wille, où ses progrès furent remarqués, passa ensuite quelque temps dans celui de [illegible] et devint enfin l'élève favori de Beauvarlet. En quittant ce dernier maître, il avait parcouru le cycle entier des connaissances que l'on peut acquérir. Son œuvre de début fut un portrait quart nature de *Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne*, son protecteur. Il en composa le carton original avec des miniatures et des médailles; puis il se mit à la gravure, qui fut promptement enlevée. Cette planche, fort recherchée de nos jours, fit grande sensation alors dans le monde des artistes et des amateurs. Ce n'était pas une eau-forte, mais bien un burin d'une puissance magistrale et d'une indépendance d'exécution dont on n'avait alors nulle idée, tant la tradition dominait dans le style des meilleurs graveurs. Ce qui prouve combien le tempérament de Porporati en était dégagé, c'est qu'on ne retrouvait la manière d'aucun de ses maîtres dans cette œuvre de jeunesse; pas la moindre imitation n'en diminuait l'originalité. C'était neuf et hardi. Le modelé, la forme, l'arrangement du costume rappelaient bien plus le style grandiose des Italiens, des Allemands de la grande époque, que le maniérisme plus ou moins spirituel de notre XVIIIe siècle. Ce portrait n'opérait pas une révolution dans l'art, mais il marquait au moins le point de départ d'une rénovation. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'il fut jugé; il y eut néanmoins des discordances dans le concert d'éloges qui l'accueillit. Des jaloux ne manquèrent pas d'insinuer que Porporati ne comprendrait jamais rien aux suavités des figures de femmes et d'enfants. L'artiste répondit par la *Petite fille au chien*, d'après Greuze, [illegible] eau-forte, d'une délicatesse exquise, dont la première édition fut enlevée en quelques jours. Cette planche est encore plus recherchée aujourd'hui. Elle fut suivie d'une œuvre plus sévère, d'une plus haute portée, qui plaça l'auteur à la tête des graveurs de son temps et lui ouvrit les portes de l'Académie : la *Suzanne au bain*, d'après Santerre (1773). Dans cette gravure admirablement soignée, le modelé et la ligne semblent avoir absorbé toutes les facultés de l'artiste. La Bibliothèque nationale en possède deux épreuves avant la lettre; la couleur en est blanche et douce, se modelant en gris transparents dans les demi-teintes.

A son retour en Italie, l'Académie de Turin lui ouvrit ses portes; il fut nommé en même temps graveur du roi. Appelé à Naples peu après, il y créa, à la demande du prince régnant, une école de gravure qui subsiste encore, bien qu'elle soit moins florissante qu'aux premières heures de sa fondation. Pendant qu'il s'occupait de ses disciples napolitains, il entreprit la reproduction de la *Vierge au lapin*, une des plus belles œuvres de Raphaël, et dessina en même temps un *Portrait de la reine Marie-Antoinette*, d'après un médaillon; ce dessin, que possède le musée de Naples, n'a pas été gravé. Il termina aussi à cette époque, d'après les cartons originaux exécutés à Paris, l'*Herminie*, le *Tancrède* et la *Corinne* de Van Loo; *Pâris et Œnone* de Van der Wert; *Agar chassée par Abraham*, du même maître. Ces dernières productions ne sauraient être rangées parmi ses meilleures. Soit que le style ne lui en fût pas très-sympathique, soit que l'éloignement où il était des originaux lui eût été défavorable, le faire en est un peu tourmenté; il manque de franchise et d'ampleur. Sa présence n'étant plus si nécessaire à Naples, il revint à Turin en 1797. Dans cette même année, il acheva son *Bain de Léda* et [illegible] Corrége. Ce sont encore deux belles gravures, quoique moins complètes que ses chefs-d'œuvre. Porporati, d'ailleurs, n'était plus jeune alors; ses yeux, fatigués par un travail excessif, ne lui donnaient ni les mêmes ressources ni les mêmes moyens. Néanmoins, dans les deux gravures [illegible] qui furent ses dernières œuvres, [illegible] de belles parties où la main du maître est bien visible.

Carlo Porporati, condamné désormais, par la faiblesse de sa vue, [illegible] ne voulut pas laisser infécondes les dernières années de sa vie. Il groupa autour de lui une [illegible] et mit toutes ses forces, toute son expérience [illegible] du début. Cette poignée d'artistes, formés par lui, a été [illegible] de gravure de [illegible]

[illegible] Porporati leur révéla [illegible] Ses [illegible] d'un relief saisissant [illegible] indifférence pour le paysage et les accessoires. Les costumes, les terrains, les objets d'intérieur, meubles, armes, ont été [illegible] par lui, il les exécutait [illegible] burin froid, avec le même procédé dont il venait de se servir pour les chairs. De là une certaine monotonie dans l'aspect de ces objets divers [illegible] Ce défaut [illegible] excessif de Porporati pour [illegible] Mais si cette

[illegible] l'exposé pas ent[illegible] [illegible] [illegible] les procédés part[illegible] [illegible] [illegible] l'espérait n'ait pas cru [illegible]

PORQUE [illegible] ke — de l'italien [illegible] [illegible] deux [illegible]. Truie, femelle du porc :

Ah! louve! ah! porque! ah! chienne!
SCARRON.

— Mar. Chacune des grosses pièces qui re- [illegible]

— Encycl. Les porques sont de fortes pièces [illegible] à peu près la forme [illegible] sur la carlingue [illegible] afin d'ajouter à la [illegible] qui s'élèvent [illegible] de la baquière du [illegible] huit ou dix dans [illegible] ligne. Un et quelquefois deux des côtés de l'emplanture du [illegible] mât de misaine sont formés [illegible]

Les *porques de fond* se mettent vers le mi- [illegible]; les *porques acculées* sont [illegible]; les *allonges de porques* [illegible] qui viennent [illegible] par-dessus les ferrages des gros [illegible]

PORQUEROLLES, petite île de France, [illegible] Méditerranée, comprise dans le groupe des îles d'Hyères, dont elle est la plus importante par ses fortifications et par le nombre de ses habitants; 300 hab. Elle est comprise [illegible] Hyères, arrond. et à 23 ki- [illegible]. Elle mesure 7 kilom. [illegible] 3 kilom. de largeur, et [illegible]. Elle est défendue par plusieurs forts, dont un au centre de l'île [illegible], sur la pointe S.-O. de [illegible] Grand-Langoustier; on y trouve sur la côte septentrionale une anse [illegible] relâche. Le sol de l'île est presque entièrement couvert de pins et de chênes et n'offre guère de clairières que sur le versant septentrional; les maisons du hameau principal, au centre de l'île, sont groupées [illegible] de la citadelle. Ruines d'un an- [illegible].

PORQUET (Pierre-Charles-François), lit- [illegible] poète français, né à Vire en 1728, [illegible] en 1796. Ayant fait de bonnes [illegible] ville natale, il [illegible] et vint à Paris dans le [illegible] comme précepteur ou répétiteur. L'abbé Asselin, son compa- [illegible] d'Harcourt, le fit entrer dans cet établissement et il y fut bien- [illegible] chevalier, depuis marquis de Boufflers, célèbre par ses bonnes [illegible] vers musqués et le luxe de ses écuries. L'abbé Porquet s'acquitta si bien de ses fonctions pédagogiques et plut [illegible] se charger [illegible] en grande affection et le fit nommer aumônier du bon Stanislas Leszinski, duc de Lorraine et roi de Pologne, père de Marie Leszczinska, femme du roi Louis XV. Il paraît qu'au premier dîner, in- [illegible] il fouilla vainement dans sa mémoire rebelle, ce qui lui valut [illegible]; Stanislas était [illegible] fit disparaître ce léger nuage. C'était, dit le *Magasin encyclopédique* de 1807, un tout petit homme d'une [illegible] Une taille de quatre [illegible] des souliers à talons très-élevés, de petits membres exactement proportionnés à cette courte stature, une physionomie agréable et revenante, un [illegible] des yeux moins vifs que tendres et doux, un son de voix foible et [illegible] qui peut-être n'ont jamais été accélérés ni dérangés, un extérieur tranquille et bénin qu'on eût pris, ne le connoissant pas, pour [illegible] s'amusaient de [illegible]

Hélas! quel est mon sort!
L'eau me [illegible] le vin m'enivre,
[illegible]
Me met à mort,
[illegible] fait vivre.

Mais rien n'est stable ici-bas; la mort de Stanislas vint mettre fin à cette situation heureuse. Porquet était venu à Lunéville avec son sémillant élève, l'abbé chevalier de Boufflers, et la galante marquise sa mère. [illegible] la spirituelle dame qu'il [illegible] à Paris. Il vécut dans sa société [illegible] encore quelques années de bon temps. Il fréquentait le café Procope, il insérait des petits vers dans l'*Almanach des Muses* et dans le *Journal de Fréron*. Il disait :

M'amuser n'importe comment
Fait toute ma philosophie;
Je crois ne perdre aucun moment
Hors le moment où je m'ennuie;
Et je tiens ma tâche finie
Pourvu qu'ainsi, tout doucement,
Je me défasse de la vie.

Ou bien il répondait à un ministre :

Pauvre, malade et vieux, irais-je encor poursuivre
Ce fantôme d'espoir que vous daignez m'offrir!
Ah! monseigneur, faites-moi vivre
Un moment avant de mourir.

Il composait des boutades :

Trop séduisante illusion,
Hélas! qu'êtes-vous devenue?
J'attendais une pension;
C'est la goutte qui m'est venue.

Il répondait par un quatrain à une femme qui lui reprochait sa gourmandise :

Je suis un peu gourmand, vous me le reprochez;
Par un vice plus gai j'obtiendrais votre estime.
Est vicieux qui peut, ô mon cher anonyme!
Mais je n'ai plus, hélas! le choix de mes péchés.

Son ancien élève se souvenait encore de lui et disait dans son *Voyage en Suisse* (lettre IVe) : « Où est l'abbé Porquet? que je le place, lui et sa perruque, sur le sommet chauve des Alpes, et que sa calotte devienne, pour la première fois, le point le plus élevé de la terre. » D'avance il avait fait son épitaphe, comptant finir gaiement, comme il avait vécu :

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules;
Il approfondit l'art des points et des virgules;
Il pesa, calcula tout le fin du métier
Et sur le laconisme il fit un tome entier.

Boufflers la refit autrement :

Austère comme un cénobite,
Il vécut toujours chastement;
Mais il dut sa bonne conduite
A son mauvais tempérament.

Au milieu de ces jeux innocents survint la Révolution française; elle fut fatale à ce pauvre abbé d'humeur paisible et de caractère inoffensif. L'émigration, la proscription, l'échafaud lui ravirent les personnes qui lui étaient chères. La frayeur d'être arrêté lui-même, à cause de son habit et de ses anciennes relations, le saisit; il se cacha, vécut dans des transes et dans les privations, dénué de moyens d'existence, car il avait perdu tout son pécule placé en rente sur l'État. La tourmente un peu apaisée, l'abbé Porquet sollicita un secours de la Convention nationale, et l'Assemblée souveraine, par décret du 4 septembre 1795, lui accorda une somme de 1,500 francs.

Un peu plus d'une année après (22 novembre 1796), l'abbé Porquet, qui s'était couché en parfaite santé la veille, fut trouvé mort dans son lit. On crut à un suicide; mais rien ne le prouve; il était sujet aux attaques d'apoplexie.

L'abbé Porquet, poëte aimable, n'a pas réuni ses vers; ils sont épars dans l'*Almanach des Muses* et dans le *Journal de Fréron*. Il était docteur en Sorbonne et membre de l'Académie de Nancy; son discours de réception est de 1746, il a été imprimé. On lui doit de plus des *Réflexions sur l'usure*.

PORRACÉ, ÉE adj. (por-ra-se — du lat. *porrum*, poireau). Méd. Qui a la couleur verte du poireau : *Bile* PORRACÉE. *Crachats* PORRACÉS.

PORRE s. m. (po-re — lat. *porrum*, même sens). Bot. Nom vulgaire du poireau dans le [illegible] de la France.

PORREAU s. m. (po-ro). Bot. Syn. de poireau.

PORRECTION s. f. (por-rè-ksi-on — lat. [illegible]). Liturg. [illegible] à présenter, et à faire [illegible] aux ordinands les objets relatifs à leur ministère.

PORRÉE (Gilbert de La), en latin **Gilbertus Porretanus**, célèbre théologien scolastique, évêque de Poitiers, né vers 1070, mort en [illegible] le chef de la secte des *porrétains*. Après avoir puisé le plus profond savoir [illegible] à l'école des plus fameux maîtres de son temps, Bernard Sylvestre à Chartres, Anselme et Raoul à Laon, il enseigna [illegible] à Paris et à Poitiers et acquit une grande réputation. A Chartres, où il fut [illegible] chancelier de l'église, il eut pour élève Jean de Salisbury, le plus célèbre champion de ses doctrines; en 1140, il assista au concile de Sens, où fut condamné Abailard, et le chef des nominalistes lui prédit qu'il ne tarderait pas à être mis lui-même en accusation; il lui cita ce vers d'Horace :

Nam tua res agitur, paries quum proximus ardet.

(C'est aussi de toi qu'il s'agit, puisque le feu est à la maison voisine.) Cette anecdote prouve que l'enseignement de Gilbert de La Porrée s'écartait déjà sensiblement des doctrines orthodoxes. Il n'en fut pas moins envoyé à Poitiers professer la scolastique (1141), et il y conquit de si vives sympathies que l'année suivante il fut porté à l'épiscopat; au XIIe siècle, les évêques étaient encore élus par les fidèles assemblés dans l'église.

Il nous est difficile aujourd'hui de déterminer, à travers les subtilités des docteurs du moyen âge, le degré d'orthodoxie ou d'hétérodoxie d'un enseignement; mais on était fort pointilleux dans ce temps-là, et telle proposition qui passerait aujourd'hui inaperçue, même des théologiens, suffisait pour soulever des discussions interminables, susciter des haines terribles. Deux des archidiacres de l'évêque, Calon et Arnaud, l'ayant entendu émettre sur la Trinité des doctrines qui leur parurent malsonnantes, se mirent aussitôt en route pour Rome (1146) afin de les dénoncer au pape. Ils rencontrèrent Eugène III à Vienne (Dauphiné) et lui soumirent l'affaire; le pape leur répondit qu'il la ferait examiner dans un concile. Calon et Arnaud se hâtèrent alors de prévenir saint Bernard, tout fier encore de la victoire qu'il venait de remporter sur les nominalistes, et le gagnèrent à leur cause. Une assemblée préparatoire eut lieu à Auxerre (1147) sans que l'on pût rien décider, et, quelques mois après, le concile s'ouvrit à Paris, sous la présidence d'Eugène III. Voici, d'après le *Dictionnaire de théologie catholique* de Wetzer et de Welte, les propositions reprochées à Gilbert de La Porrée :

« 1° Il faut distinguer les termes *Dieu* et *divinité*; la divinité est la forme de Dieu, ce par quoi Dieu est Dieu, mais qui n'est pas Dieu, tout comme l'humanité est la forme de l'homme, ce par quoi l'homme est homme. Sa grandeur est ce par quoi Dieu est grand, sa bonté ce par quoi il est bon, sa sagesse ce par quoi il est sage, et sa justice ce par quoi il est juste.

» 2° Ce n'est pas une simple substance qui est Dieu; par le mot substance on désigne deux choses : ce qui est et ce par quoi ce qui est est, tout comme blanc désigne la blancheur aussi bien que la chose blanche. De même dans la Trinité; l'unité, par quoi elle est, est la forme ou la nature divine, la divinité, la matrice de la Trinité. Ce qui est par cette forme n'est pas un, mais trois (*tria singularia quædam*), trois choses numériques, trois unités.

» 3° Les attributs des trois personnes, ou leurs relations, ne sont pas les personnes mêmes.

» 4° Ce n'est pas la nature divine qui s'est incarnée, mais seulement la personne du Verbe.

» 5° Le Christ seul acquiert des mérites; il n'y a de vraiment baptisés que les élus. »

D'après Ritter (*Histoire de la philosophie*, VII, p. 437-474), ces propositions ne se trouvent pas dans les livres de Gilbert de La Porrée. L'évêque de Poitiers soutient, au contraire, « qu'on ne peut appliquer la catégorie de la substance à Dieu ainsi qu'aux choses créées; qu'on ne peut séparer en Dieu le moment où les accidents deviennent quelque chose de déterminé de ces accidents mêmes, c'est-à-dire des propriétés. » Peut-être Ritter n'a-t-il eu entre les mains que les éditions expurgées après la condamnation.

Le concile écouta longuement les raisons pour et contre. Comme on n'avait pas les textes sous les yeux, deux témoins, Hugues de Champfleury et Adam du Petit-Pont, jurèrent qu'ils avaient entendu de leurs propres oreilles Gilbert de La Porrée émettre les propositions reprochées; l'accusé, sans les nier ni les avouer, entra dans de subtiles explications, qui embarrassèrent au dernier point tous les Pères; ils ne purent se résoudre ni à l'absoudre ni à le condamner. Un nouveau concile, composé de Pères choisis tout spécialement par saint Bernard, se réunit à Reims (1148). Cette fois, Gilbert avait apporté toutes ses œuvres, une masse d'in-folio et d'in-quarto, il en commença la lecture. Le pape, effrayé, l'interrompit, et, pour couper court, l'abbé Suger fut chargé de rédiger une profession de foi qui disait exactement le contraire de ce que l'on croyait apercevoir dans les traités de l'évêque de Poitiers. Tous les Pères signèrent ce symbole, Gilbert l'accepta comme les autres, et il retourna paisiblement à son siége épiscopal. Ainsi finit cette grande querelle où il est permis de supposer que ni les uns ni les autres ne s'entendirent. C'est ce que l'on peut inférer d'une parole d'Eugène III à Gilbert : « Mon frère, vous dites là bien des choses, et des choses que peut-être nous n'entendons pas. »

M. F. Hœfer donne la liste suivante des ouvrages de Gilbert de La Porrée : un *Commentaire* sur les quatre livres *De la Trinité* de Boëce, dans l'édition in-folio de Boëce (Bâle, 1570), un *Commentaire sur le De hebdomadibus, sive de dignitate theologiæ*, traité attribué à Hermès Trismégiste, *Liber sex principiorum*, édité dans un recueil intitulé : *Authoritates Aristotelis, Senecæ, Boetii, Platonis, Apulei, Porphyrii et Gilberti Porretani* (in-4° goth., sans date); ce traité était célèbre au moyen âge; il a été commenté par Albert le Grand, Geoffroy de Cornouailles, Antoine-André, etc. Il a laissé en manuscrit : une *Glose sur le prophète Jérémie* (manuscrit de la Bibliothèque nationale); *Liber de causis* (manuscrit de la bibliothèque de Douai); *Glossulæ super Matthæum* (Bibliothèque de Saint-Ouen, à Rouen).

PORRERAS, petite ville d'Espagne, dans l'île Majorque, dans la juridiction et à 23 kilom. S.-O. de Monacor; 4,000 hab. Fabriques d'eau-de-vie.

PORRÉTAIN s. m. (po-ré-tain). Hist. relig. Sectaire du XIIe siècle.

— **Encycl.** On donne ce nom aux partisans de Gilbert de La Porrée, évêque de Poitiers (v. PORRÉE [de La]). Comme Abailard, son contemporain, Gilbert de La Porrée et ses partisans voulurent expliquer par la dialectique les dogmes de la théologie. Ils soutenaient « que la divinité ou l'essence divine est réellement distinguée de Dieu; que la justice, la sagesse et les autres attributs de Dieu ne sont point réellement Dieu lui-même; que cette proposition, *Dieu est la bonté*, est fausse, à moins qu'on ne la réduise à celle-ci, *Dieu est bon*; que la nature ou l'essence divine est réellement distinguée des trois personnes divines; que ce n'est pas la nature divine, mais seulement la seconde personne qui s'est incarnée. » (Bergier.) Ce que l'on condamna comme une erreur théologique dans le concile de Reims de 1148 n'en valait vraiment pas la peine. Tout le désaccord venait d'une querelle de mots. Dire que Dieu est la bonté, c'est ne dire rien d'intelligible; dire que Dieu est souverainement bon, c'est énoncer une qualité, une manière d'être de Dieu, sans en altérer la nature. Guillaume de La Porrée se soumit; mais plusieurs de ses partisans furent moins dociles ou moins faibles et imitèrent les disciples d'Abailard.

PORRETTA, bourg du royaume d'Italie, province de Bologne, district de Vergato, ch.-l. de mandement; 2,999 hab.

PORRETTE s. f. (po-re-te — dimin. de *porreau*). Hortic. Jeune plant de porreau. ‖ Petite variété de porreau.

PORRETTE (Marguerite), femme du Hainaut, brûlée en place de Grève, à Paris, en 1310. Elle peut être regardée comme une des fondatrices du quiétisme. Venue des Pays-Bas à Paris, afin d'avoir un théâtre plus digne de la doctrine qu'elle voulait prêcher, elle écrivit un livre où il était dit, entre autres choses, « qu'une personne anéantie dans l'amour de son créateur peut satisfaire librement tous les désirs de la nature, sans crainte d'offenser Dieu. » Arrêtée, elle soutint opiniâtrément cette doctrine et fut condamnée à être brûlée vive.

Un certain Guyard publiait dans le même temps d'autres erreurs et disait qu'il était cet ange dont il est parlé dans l'Apocalypse; mais il fut plus sage que Porrette, remarque Moreri, car il abjura sa doctrine et ne fut « condamné qu'à une prison perpétuelle. » Les juges se montrèrent indulgents!

PORRIFOLIÉ, ÉE adj. (por-ri-fo-li-é — du lat. *porrum*, poireau; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIGINEUX, EUSE adj. (por-ri-ji-neu, eu-se — rad. *porrigo*). Méd. Se dit d'une teigne furfuracée superficielle : *Teigne* PORRIGINEUSE.

PORRIGO s. m. (por-ri-go — mot lat. formé de *pro*, en avant, et de *regere*, diriger, étendre). Pathol. Nom scientifique de la teigne.

— Art vétér. Maladie des bœufs analogue à la teigne de l'homme.

— **Encycl.** V. TEIGNE.

PORRO (Pierre-Paul), imprimeur italien, né à Milan. Il vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Comme son père, il fut d'abord orfèvre et bijoutier à Turin et acquit une grande habileté dans l'art de graver et de ciseler. Il fonda ensuite dans la même ville une imprimerie dans laquelle, un des premiers, il employa des caractères arabes. Parmi les livres sortis de ses presses, on cite un ouvrage liturgique intitulé *Corale* (1514), qu'il fit précéder d'une épître à Charles III, duc de Savoie. S'étant ensuite rendu à Gênes sur l'invitation de Giustiniani, évêque de Nebbio, il y imprima un chef-d'œuvre, le *Psautier pentaglotte* (1516, in-fol.), puis revint à Turin, où il mourut à une époque inconnue. Porro avait pris pour marque un poireau couronné entre deux P.

PORRO (Girolamo), graveur italien, né à Padoue vers 1520, mort à Venise en 1580. Ce fut un artiste habile, mais recherchant la bizarrerie et les tours de force extravagants. On lui doit un grand nombre de gravures composées pour des ouvrages en vogue à son époque et remarquables par l'excessive finesse de l'exécution : les planches de la *Vie des Visconti, ducs de Milan*, de Scipion Soncino; ce sont pour la plupart des portraits excellents; celles de l'*Orlando furioso* (édition de 1548, in-8°), celles des *Vues des îles les plus célèbres du monde* de P. Porcacchi (1572) et des *Funerali antichi de' diversi popoli et nazioni* (1574); une centaine de vignettes

pour les *Impresse degli uomini illustri* de Camelli, etc. Le musée de Parme montre comme une curiosité un *Christ*, quart de nature, de Porro Girolamo; comme forme, comme modèle, il ne paraît avoir rien de très-extraordinaire; mais si on le regarde à la loupe, on y verra écrit, dans les tailles, tout le récit de la Passion; c'est un des plus bizarres prodiges de patience qui aient jamais été exécutés. Faire petit était d'ailleurs la préoccupation ordinaire de cet étrange graveur; il y a dans ses illustrations et vignettes des détails qui ne sont visibles qu'à la loupe. « Quoique privé d'un œil, dit Gandellini (*Notizie degli intagliatori*), il avait exécuté plusieurs sujets complets, plusieurs tableaux, si l'on veut, dans la même planche, mais parfaitement séparés les uns des autres et n'occupant chacun que la superficie d'une pièce de la plus petite monnaie de Venise. Au revers de ces gravures, on lisait les psaumes de la pénitence et l'Evangile selon saint Luc. C'était moins un artiste qu'un chercheur fanatique de difficultés et de problèmes; c'était aussi un inventeur. Il chercha la construction d'un char mécanique propre à s'enlever dans les airs et n'ayant aucun rapport avec les ballons; une trentaine de personnes pouvaient y tenir place, mais on ne dit pas si elles ont été bien loin.

PORRO (François-Daniel), mathématicien français, né à Besançon en 1729, mort dans la même ville en 1795. Il entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Vannes, où il prit le nom de Donat, et obtint de ses supérieurs l'autorisation de s'occuper uniquement de sciences abstraites. A l'époque de la Révolution, il dut quitter son couvent; mais il n'en continua pas moins à vivre dans la retraite et dans l'étude jusqu'à sa mort. On lui doit les ouvrages suivants : ***Jeu de cartes harmonique et récréatif***, écrit dans lequel il indique un jeu au moyen duquel on peut composer de petits airs par la simple distribution des cartes et leur arrangement dans la progression numérique; *Exposition du calcul des quantités négatives* (Avignon, 1784, in-8°); l'***Algèbre selon ses vrais principes*** (1789, 2 vol. in-8°), avec figures, ouvrage dans lequel on trouve des principes opposés à ceux qui sont admis par les géomètres.

PORRO (Ignace), ingénieur italien, né à Pignerol en 1795. En sortant de l'Ecole militaire de Turin, il entra dans le corps du génie piémontais, puis fut successivement chargé par le gouvernement de mesurer un arc de parallèle (1822), d'exécuter le plan nivelé du duché de Gênes (1832) et de tracer les lignes ferrées du Piémont. M. Porro établit à Turin, en 1842, des ateliers pour la fabrication des appareils et des divers engins nécessaires à la construction des chemins de fer, puis voyagea, à partir de 1847, dans différents Etats de l'Europe et finit par se fixer à Paris, où il a fondé l'institut technomatique. M. Porro s'est fait connaître, en outre, par l'invention de quelques instruments d'optique, au nombre desquels nous citerons un grand réfracteur, l'une des plus grandes lunettes astronomiques qu'on ait encore construites, et un lorgnon longue-vue. Il a publié des ouvrages, dont les principaux sont ; *Essai sur les moteurs hydrauliques* (1839); *Traité de tachéométrie* (1847, in-8°), souvent réédité; ***Sur le perfectionnement pratique des appareils optiques pour l'astronomie et pour la photographie*** (1858, in-8°); ***Etude sur le cadastre des terres, etc.*** (1860, in-8°), avec M. Robinier, etc. M. Porro est membre de plusieurs Sociétés savantes.

PORRORHYNQUE s. m. (por-ro-rain-ke — du gr. *porrô*, loin; *rhugchos*, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des gyriniens, dont l'espèce type habite Java.

PORROSTOME s. m. (por-ro-sto-me — du gr. *porrô*, loin; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, tribu des lycurites.

PORROTHE s. m. (por-ro-te — du gr. *porrôthen*, de loin). Entom. Syn. de BRADYBATE.

PORRUDOS ou **SAN-LORENZO**, rivière de l'Amérique du Sud, dans l'empire du Brésil. Elle prend sa source dans la province de Matto-Grosso et se jette dans le Cuyaba par la rive gauche, après un cours de 440 kilom. dirigé au S.

PORRY (Antoine-Marie-Eugène, comte DE), littérateur français, né à Marseille en 1829. Il s'est adonné à la culture de la poésie et des lettres, a fait une étude particulière de la littérature russe et est devenu membre de plusieurs Sociétés littéraires. Indépendamment d'articles insérés dans des journaux de sa ville natale, on lui doit : *Uranie*, poëme mystique (Marseille, 1859, in-8°); les ***Amours chevaleresques*** (Marseille, 1858), poëmes imités de l'Arioste; les *Métamorphoses sociales* (Marseille, 1860, in-18), recueil de légendes historiques; *Amour et repentir* (1864, in-8°); ***Alfred de Vigny*** (1864, in-16); ***Richelieu***, tragédie en cinq actes (1865, in-8°); *Lelia*, légende druidique, et *Margarita*, légende italienne (1866, in-8°), etc. Cet écrivain a publié, en outre, des traductions en vers d'ouvrages de Pouschkine et d'autres écrivains russes : les *Bohémiens* (1857, in-16); le *Prisonnier du Caucase*, *Poltava* (1858); *Fleurs littéraires de la Russie* (1861, in-8°); les *Deux amis* (1864, in-32), etc. M. de Porry a fait paraître, en 1859, une ***Notice historique*** sur sa famille, qui est d'origine lombarde.

PORSE s. f. (por-se). Techn. Paquet de flôtres que l'on place à côté de la cuve, dans la fabrication à la main, pour couvrir les feuilles de papier à mesure que l'ouvrier les produit. Après le travail à la cuve. *Porses flôtres*, Feuilles qui viennent d'être fabriquées et qui sont encore intercalées avec les flôtres. ‖ *Porses blanches*, Feuilles dont les porses ont été détachées par le leveur.

PORSENNA, roi ou lars de Clusium, en Etrurie. Il vivait au VIe siècle avant notre ère, accueillit Tarquin le Superbe, chassé de Rome, et entreprit de le rétablir sur le trône (508 avant J.-C.). Suivant la tradition romaine, il fut arrêté sur le pont Sublicius par Horatius Coclès, puis épouvanté par l'entreprise hardie de Mutius Scævola, qui vint pour l'assassiner jusque dans son camp du mont Janicule, et il leva le siége de Rome, rendit les prisonniers et traita de la paix; mais, suivant les recherches de la critique moderne, Porsenna s'empara de Rome, reçut les insignes de la royauté, interdit aux vaincus l'usage du fer, et, malgré les revers qu'il éprouva en voulant conquérir le Latium, conserva une partie du territoire des Romains.

PORSON (Richard), célèbre philologue et critique anglais, né à East-Ruston, comté de Norfolk, en 1759, mort en 1808. Il fut élevé à Eton et alla ensuite étudier à l'université de Cambridge, où il devint *fellow* (1782), puis professeur de grec (1790); mais il dut renoncer à son bénéfice et à sa chaire, parce qu'il ne voulut pas signer les 39 articles, qui sont le symbole de l'Eglise anglaise. Il devint plus tard bibliothécaire en chef de la *Royal Institution* de Londres. Son savoir étendu, la sûreté de sa critique et sa prodigieuse mémoire rendent d'autant plus regrettable qu'une malheureuse passion pour la boisson, qui ne fit que croître avec l'âge, ait détruit prématurément les forces de son corps et celles de son esprit et ait nui à son activité littéraire. On estime surtout, parmi ses travaux, son édition d'*Eschyle* (Glascow, 1795; Londres, 1806, 2 vol.) et ses excellentes traductions de quatre tragédies d'Euripide, savoir : *Hécube*, *Oreste*, les *Phéniciennes* et *Médée* (Cambridge, 1795). Il contribua aussi à la belle édition d'Homère, qui fut publiée aux frais des frères Grenville (Oxford, 1800, 4 vol.), dont il revit le texte et dans laquelle il introduisit les variantes de l'*Odyssée*, que Harley avait laissées en manuscrit et que Schœfer a reproduites dans son édition portative de l'*Odyssée* (Leipzig, 1810). Porson fournit, en outre, un grand nombre d'articles au *Morning Chronicle*, dont son beau-père, Perry, était rédacteur. Ce ne fut qu'après sa mort que furent publiés plusieurs de ses ouvrages, notamment ses *Adversaria* (Londres, 1812); ses *Opuscules* (Londres, 1815); ses *Notæ in Aristophanem* (Cambridge, 1820) et ses *Annotata ad Pausaniam*, que Gaisford inséra dans ses *Lectiones Platonicæ* (Oxford, 1820). La *Vie de Richard Porson* a été publiée récemment par Watson (Londres, 1861).

PORT s. m. (por — lat. *portus*, mot formé, selon Delâtre, du radical *por*, du grec *poros*, ouverture, *peirô*, je perce, auquel on aurait joint la terminaison participale *tus*. *Portus* signifierait donc proprement un lieu creusé. Pott pense également à un rapport avec le grec *poros*, chemin, passage, *peraô*, je traverse, *peirô*, je perce. Pictet croit qu'il est possible de rapprocher le latin *portus* et *porta* du sanscrit *pura*, maison, ville, qui paraît aussi avoir le sens de porte, dans *gôpura*, porte de ville, et porte en général, et auquel Pott et Benfey comparent le grec *pulos*, *pulê*, *pulôn*, porte, à côté de *polis*, qui a gardé le sens de ville. La racine est *par*, dans le sens d'emplir, pour *pura* dans l'acception de ville, et *pâr*, dans l'acception de protéger, garder, pour *pura* au sens de porte. Pictet reconnaît que son rapprochement n'est pas bien sûr). Endroit d'une côte qui s'enfonce dans les terres, et où les navires peuvent trouver un abri : *Un* PORT *de mer. Un bon* PORT. *Entrer dans le* PORT. *Sortir du* PORT. *Creuser un* PORT. *Les navires étaient retenus dans le* PORT *et purent ne [illegible] une critique à te dire des ports.* (H. About.)

> Le vent qui nous flattait nous laissa dans le port.
>
> RACINE.

> Notre mât t'a pris, pour ce coup.
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.
>
> LA FONTAINE.

— Ville qui possède un port sur la mer : *Tous les habitants des* PORTS *de mer épicent hautement leur cuisine.* (Raspail.)

— Fig. Lieu de repos, de tranquillité : *Sera-t-il au* PORT. *Pour moi dans le port, je [illegible] seul sur cet orageux océan du monde, dont je ne connaissais pas les* PORTS *ni les écueils.* (Chateaub.)

> Après un long orage, il faut trouver un port.
>
> CORNEILLE.

> Qu'importe ? Il faut rompre le câble,
> Il faut voguer vers d'autres ports,
> Ramer [illegible]
> Comme vers un port [illegible]
> Vers le [illegible]
>
> SAINTE-BEUVE.

— Endroit de la rive d'un fleuve ou d'une rivière où les bateaux chargent et déchargent les marchandises : *Le* PORT *Saint-Nicolas, à Paris.*

— Mar. *Port militaire*, Port où stationnent les navires de l'Etat. ‖ *Port marchand*, Port spécialement destiné aux navires du commerce. *Port de barre*, Port où les bâtiments ne peuvent entrer qu'avec la marée, parce qu'il est fermé par une barre, c'est-à-dire un banc de rochers ou de sable. ‖ *Port de toute marée*, Port où les bâtiments peuvent entrer à la basse comme à la haute mer. ‖ *Port de marée*, Port où l'on ne peut entrer à la basse mer. *Port franc*, Port où les marchandises ne payent point de droits d'entrée. ‖ *Fermer un port*, Empêcher qu'il n'en sorte aucun navire. ‖ *Prendre port*, Aborder, prendre terre dans un port ou ailleurs. ‖ *Port de salut*, Endroit où l'on se retire à l'abri d'une tempête, et Fig. Lieu de refuge : *La maison de l'ambassadeur a été un* PORT DE SALUT *pour lui.* ‖ *Arriver à bon port*, Arriver au port de mer sans accident, sans avaries, et Fig. Arriver heureusement à sa destination : *Il m'a l'air plus décidé que je ne croyais, pourvu maintenant qu'il* ARRIVE À BON PORT. (Viret.) ‖ *Faire naufrage au port*, Faire naufrage en entrant dans le port, et Fig. Voir tous ses projets renversés au moment où l'on croyait réussir.

— Géogr. Nom donné, dans les Pyrénées, à certains passages praticables, ainsi dits parce qu'ils servent au transit des marchandises.

— **Encycl. Mar.** Les *ports* ont une importance immense. Outre qu'ils sont la base de la navigation et le principe nécessaire de toute communication entre les îles et les continents, ils ont exercé de tout temps une grande influence sur l'accroissement des villes, la prospérité commerciale et l'influence des nations. Un *port* qui est complètement l'ouvrage de la nature est appelé un *port naturel;* par exemple le *port* de Brest, celui de la Havane et celui de Bombay; on nomme *ports factices* ou *artificiels* ceux qui ont été créés ou complétés par le travail de l'homme; tels sont ceux d'Alger, de Toulon, de Cherbourg. Par opposition au *port de mer*, on appelle *port de rivière* celui qui est situé dans les sinuosités d'une rivière profonde, à une distance plus ou moins grande de son embouchure, tels qu'on en voit à Londres, à Lisbonne, à Nantes, à Bordeaux, etc. On appelle *port de toute marée* celui qui a assez de fond pour que les bâtiments puissent y entrer en tout temps; *port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable et où l'on ne peut entrer qu'avec la marée; *port d'échouage*, celui où la mer en se retirant laisse les navires à sec. On dit *prendre port*, ou *surgir au port*, pour signifier aborder à terre, dans un *port* ou ailleurs. On ferme un *port* quand on empêche tous les navires de sortir du *port*

Au point de vue de leur destination, on distingue deux sortes de *ports : les ports militaires* ou *de guerre* et les *ports marchands* ou *de commerce*. « Ils ne diffèrent les uns des autres, dit M. S. Rolland, que par les détails de grandeur, de position et d'aménagement; les facultés nautiques principales leur sont communes, ainsi que les moyens de communication avec l'intérieur du pays. Avant tout ils doivent être à flot, les *ports* à marée ne sont tolérables que quand ils n'exigent pas d'entretien pour les maintenir dans le même état et quand ils sont dans le voisinage de ports à flot ou peuvent se réfugier à l'approche du mauvais temps les navires que la basse mer forcerait à rester en rade. L'entrée doit être d'un facile accès, large et parfaitement saine de tout écueil, et les quais assez développés pour que les navires, quel qu'en soit le nombre, puissent se placer immédiatement bord à quai. Les cales de construction et de radoub complètent l'aménagement de chaque *port*. »

Pour bien remplir le but auquel il est destiné, un *port* doit offrir un abri sûr aux navires, une bonne tenue pour les ancres et un mouillage profond. Dans les grands *ports*, on trouve ordinairement deux parties distinctes, le *port* proprement dit et la rade. Dans le premier, qui est la partie intérieure du *port*, viennent se placer les navires désarmés, en commission ou qui [illegible], dans la seconde, qui est la partie extérieure du *port*, mouillent et appareillent la plupart des navires. C'est là qu'ils stationnent au moment de leur arrivée et de leur départ, soit pour attendre la pleine mer et remplir certaines formalités de douane et de surveillance sanitaire, soit pour être prêts à prendre le large au moment convenable, soit enfin pour compléter leur armement. Les bâtiments y ont un [illegible] les ports de commerce de [illegible] avec la mer. [illegible] les *ports* et les rades qui ne sont pas suffisamment abrités par des pointes de terre, on est obligé d'exécuter des travaux [illegible], des [illegible] ou [illegible] et en [illegible] [illegible] le nom de *brise-lames*.

Les digues les plus célèbres de nos [illegible] [illegible] terminé en 1853 (v. CHERBOURG). Enfin les [illegible] jet de fixer l'entrée des *ports* et d'empêcher [illegible] les matières provenant des terres voisines de l'obstruer. Dans les petits *ports*, on construit de simples estacades au lieu de jetées, s'avançant à [illegible] mer. Les jetées sont le plus souvent impuissantes [illegible] leur conserver la profondeur nécessaire, on est obligé de [illegible] mer ne change pas ou change peu, comme dans la Méditerranée [illegible] *ports* à marée, c'est-à-dire dans ceux où l'action du flux et du reflux se fait vivement sentir, [illegible] différemment. On construit de vastes réservoirs [illegible] chasse. A la marée [illegible] mer est devenue basse, on ouvre ces réservoirs [illegible] grande vitesse en balayant, en creusant les chenaux, en rompant les bancs qui se trouvent à leur entrée. Les *ports* à marée ou *ports* de [illegible] de mettre, lorsque l'eau se retire avec le reflux, les navires à sec [illegible] choses, [illegible] qui ont de l'importance, des bassins à flot, c'est-à-dire des réservoirs munis de portes qu'on ouvre au moment où arrive le flux et qu'on ferme au moment où commence le reflux. Les bâtiments y entrent avec le flux et sont maintenus à flot, grâce à la fermeture des portes, lorsque l'eau se retire du reste du *port*. L'espace dans lequel stationnent les navires qui attendent le moment propice pour entrer dans les bassins à flot prend le nom d'avant-*port;* quand l'avant-*port* asseche complètement à basse mer [illegible] l'entrée. Cet avant-*port* doit être assez vaste pour prévenir les collisions entre les navires qui sortent et ceux qui arrivent du large, avec une vitesse qu'on ne saurait amortir sur le coup. Bien que les bassins à flot ne soient [illegible] se fait très-peu sentir, on en trouve parfois, mais uniquement pour abriter les navires contre la houle, et on les appelle alors bassins de [illegible].

Les grands *ports* sont formés de plusieurs bassins, [illegible] tous les bâtiments. [illegible] les grands *ports*, particulièrement dans les *ports* militaires, on construit ou répare des bâtiments. Pour [illegible] sert de plates-formes de maçonnerie en [illegible]

Les *ports* de guerre, [illegible]

[illegible] siderable.

[illegible] sont : Brest, [illegible] Cherbourg. On peut considérer comme *ports* [illegible] Bordeaux et B[illegible]

[illegible]

[illegible] quelles on a [illegible]

Le *port* du Havre [illegible] des richesses de toutes sortes.

[illegible]

Pyrénées-Orientales. [illegible], Port-Vendres, [illegible].

Alpes-Maritimes. Antibes, Cannes.

[illegible] La Napoule.

[illegible] Cette.

Gard. Aigues-Mortes.

[illegible] Martigues, Port-[illegible], Marseille, Cassis, [illegible].

Var. Bandols, St-Nazaire, Ambiers, Cros-[illegible], St-Raphaël, [illegible].

Corse. Calvi, L'Ile-Rousse, Saint-Florent, Canari, Centuri, Barcaggio, Macinaggio, Porticciolo, Bastia, Cervione, Calzarello, Solinzara, Porto-Vecchio, [illegible], Propriano, Ajaccio, [illegible].

2° *Ports* de l'Océan :

[illegible].

Pas-de-Calais. [illegible], Etaples, [illegible].

Somme. Abbeville, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Le Hourdel.

Seine-Inférieure. Eu, Le Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Harfleur, Caudebec, Duclair, Croisset, Le Havre, Rouen, La Bouille.

[illegible] Pont-Audemer.

Calvados. [illegible], Trouville, Touques, Sallenelles, Dives, Caen, Luc, Courseulles, [illegible], Isigny.

Manche. [illegible], Saint-Waast, Barfleur, Cherbourg, Omonville, Dielette, Port-Bail, Saint-Germain-sur-Ay, Regniville, Granville, Le Vivier.

Ille-et-Vilaine, La Houle, Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Juliac.

Côtes-du-Nord. Dinan, Plouer, Le Guildo, Erquy, Dahouet, Le Legué, Binic, Portrieux, Paimpol, Lézardrieux, Pontrieux, Tréguier, [illegible].

Finistère. Morlaix, Paimpont, Plouescat, Paluden, L'Abervrach, Portzoll, Le Conquet, Brest, Landerneau, Lefaou, Port-Launay, Lefret, Camaret, Morgat, Douarnenez, Tréboul, Audierne, Pont-Croix, Pont-Labbé, Quimper, Concarneau, Pontaven, Douélan, Quimperlé.

Morbihan. Groix, Kernevel, Lorient, Hennebon, Port-Louis, Etel, Port-Philippe, Le Palais, Port-Haliguen, Carnac, La Trinité, Rochdu, Auray, Locmariaquer, Larmorbaden, Port-Navalo, Ile d'Arz, Saint-Armel, Sarzeau, Vannes, Penerf, Billiers, Tréhiguier, La Roche-Bernard.

Ille-et-Vilaine. Redon.

Loire-Inférieure. Le Rosais, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Chantenay, Port-Nichot, Le Pellerin, La Basse-Indre, Nantes, Saint-Nazaire, Means, Pornic, Bourgneuf, Paimbœuf.

Vendée. Bouin, Beauvoir, Noirmoutier, Barre-de-Mont, Saint-Gilles, Les Sables, L'Aiguillon, Moricq, Saint-Michel, Luçon.

Charente-Inférieure. Loix, Ars, Laflotte, Saint-Martin, Marans, La Rochelle, île d'Aix, Pouras, Saint-Proult, Brouage, Rochefort, Charente, Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Château, Le Chapus, Le Gua, Marennes, La Grande-Eguille, Riberou, Mornac, La Tremblade, Royan, Meschers, Mortagne, Maubert.

Gironde. Blaye, Bourg, Plagne, Libourne, Bordeaux, Pauillac, Gujan, La Teste.

Basses-Pyrénées. Bayonne, Saint-Jean-de-Luz.

Quand un bâtiment atterrit, rien n'est à négliger et les moindres détails ont une importance majeure. Parmi les éléments qui servent [illegible], à éviter les dangers semés sur sa route, l'heure de la marée, la hauteur de la mer sont des plus indispensables. A tel moment, il y a tant de mètres d'eau sur une [illegible], on peut passer des [illegible], à tel autre moment, la mer s'étant retirée, le navire toucherait infailliblement. Les pilotes lamaneurs sont au courant de toutes ces variations, mais il n'y en pas partout, et il arrive quelquefois que le capitaine est obligé de diriger lui-[illegible] aux connaissances [illegible], on a déterminé [illegible] ports [illegible] de l'heure de la pleine mer, les jours de nouvelle et de pleine [illegible] on a pris [illegible], dont on a [illegible] juger le résultat [illegible] port. [illegible] dans les recueils hydrographiques [illegible] pleine mer [illegible] port [illegible] première [illegible], autant de fois ce chiffre qu'il s'est écoulé de jours, on [illegible] connu, il est facile de déterminer d'une manière [illegible] approche de la [illegible] syzygie ou de la quadrature précédente, et [illegible] est plus ou moins [illegible].

Voici, pour les principaux *ports* de l'Océan les valeurs de l'établissement.

Bayonne (embouchure de l'Adour)	3h	11m
La [illegible] entrée de la [illegible]	3	18
[illegible]	3	53
[illegible]	3	32
Brest	3	46
Saint-Malo	6	10
Granville	6	40
Cherbourg	7	58
Le Havre	9	53
Dieppe	1.	8
Calais	11	49
Dunkerque	12	13

Il faut ajouter 36 à chacun de ces nombres, l'instant de la haute mer retardant toujours d'au moins trente-six heures sur la syzygie qui l'a déterminée.

— Admin. Les *ports* francs sont des *ports* maritimes placés en dehors de la ligne des douanes ou affranchis du régime fiscal d'une nation, et dans lesquels les marchandises étrangères peuvent être introduites sans avoir à payer ni droits d'entrée ni droits d'exportation. On ne saurait contester l'utilité des *ports* francs pour les pays qui, dépourvus d'industrie, ont besoin de recourir aux produits étrangers; ces *ports,* véritables foires perpétuelles, leur permettent de s'approvisionner avantageusement, sans avoir de droits à supporter.

En France, un arrêt du conseil, du 14 mai 1784, désignait les *ports* qui jouissaient, à cette époque, d'une entière franchise. Il était ainsi conçu :

« Art. 1er. Le *port* et la ville haute de Dunkerque, ainsi que le *port,* la ville et le territoire de Marseille continueront de jouir des franchises dont ils sont respectivement en possession, sans qu'il soit rien innové à leur égard.

» Art. 2. A compter du 1er juillet prochain, le *port* et la ville de Lorient jouiront de l'entière liberté de recevoir les navires et marchandises de toutes les nations et d'exporter toute espèce de productions et de marchandises en toute franchise, à l'instar de celle qui a lieu à Dunkerque, sauf les précautions et formalités que Sa Majesté jugera à propos de prescrire par la suite pour le commerce des Indes, de la Chine et des colonies françaises.

» Art. 3. Le *port* et la ville de Bayonne, ceux de Saint-Jean-de-Luz et leur territoire jouiront, à compter du 1er septembre prochain, des mêmes libertés et franchises énoncées au précédent article pour le commerce étranger, tant par mer que par terre, ainsi qu'il sera plus amplement expliqué par des lettres patentes qui fixeront l'étendue des privilèges des villes de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et du pays de Labour. »

Sous l'ancien régime, il existait, indépendamment de ces *ports* francs, quelques *ports* qui, en matière de douane, possédaient certains privilèges ou jouissaient de quelques exemptions ou modérations de droits; mais la loi du 21 août 1791 vint abolir ces privilèges, tout en maintenant provisoirement, ainsi que le porte l'article 1er de cette loi, « les franchises des *port* et ville de Bayonne et du pays de Labour, et du *port,* de la haute ville et citadelle de Dunkerque. »

La loi du 2 nivôse an III supprima ces franchises, en ajoutant néanmoins :

« Art. 2. Pour assurer aux productions du Levant qui excéderont la consommation nationale le débouché que lui facilitait la franchise de Marseille, toute marchandise importée du Levant par le commerce français jouira, dans le *port* d'arrivée, d'un entrepôt de dix-huit mois, pendant lesquels elle pourra être exportée, soit par terre, soit par mer, sans acquitter aucun droit de douane.

» Art. 4. Toutes les marchandises manufacturées provenant dudit commerce resteront dans les magasins des négociants ou commissionnaires en entrepôt réel; celles qui ne seraient pas exportées après le délai de dix-huit mois payeront un droit de demi pour cent par chaque mois jusqu'à leur exportation.

» Art. 5. S'il est reconnu qu'au moyen d'autres entrepôts le commerce puisse transporter avec avantage des marchandises étrangères dans un autre pays étranger, il en sera accordé toutes les facilités qui se concilieront avec l'intérêt national. »

L'état du *port* de Marseille subsista de la sorte jusqu'à la Restauration. La durée de l'entrepôt dont il jouissait pouvait même durer jusqu'à deux ans (arrêté du gouvernement du 6 messidor an X). Mais, depuis la Restauration, il intervint, le 16 décembre 1814, une loi qui rétablit la franchise du *port,* de la ville et du territoire de Marseille, franchise qu'avaient sollicitée vainement Dunkerque et Bayonne; mais, comme il en était résulté de graves inconvénients, une ordonnance du 10 septembre 1817 substitua à la franchise de Marseille un régime d'entrepôt [illegible] que [illegible] premier Empire, un *port* véritablement franc; c'était celui de Gênes, ainsi que le constataient les dispositions de la loi du 30 avril 1806, qui ne faisait que renouveler celles du titre II du décret du 15 messidor an XIII, portant règlement sur les douanes pour la ci-devant Ligurie, et du décret du 25 février 1806, portant règlement pour la police du *port* franc de Gênes. « Il y aura à Gênes, porte l'article 42 de ce décret, un *port* franc ou entrepôt réel des marchandises étrangères prohibées ou non prohibées, à l'exception de celles venant de fabrique ou du commerce de l'Angleterre, qui en sont formellement exclues. »

Il n'existe plus aujourd'hui de *port* franc; mais, pour suppléer au privilège que possédaient ces *ports,* tous ceux qui ont quelque importance jouissent d'un entrepôt réel ou fictif, présentant pour eux des avantages identiques et n'étant réellement qu'une modification du *port* franc. En consacrant un privilège au profit de certaines villes, le système des *ports* francs avait pour résultat d'affranchir du droit d'importation les produits étrangers consommés par les habitants de ces villes et qui, partout ailleurs, eussent été soumis à ce droit. En outre, les villes souffraient d'une telle situation, car leurs produits, étant assimilés aux produits de l'étranger, ne pouvaient entrer dans le royaume que moyennant l'acquittement du tarif d'importation. Le système d'entrepôt présente, au contraire, pour le commerce d'immenses avantages. En effet, si toutes les marchandises qui pénètrent en France devaient acquitter immédiatement les droits, le commerce extérieur deviendrait à peu près impossible, car ces droits grèveraient les commerçants d'avances considérables; au surplus, dans le cas où les négociants ne vendraient pas à l'intérieur, il arriverait qu'ils auraient à payer inutilement la double taxe d'importation et d'exportation. V. ENTREPÔT.

Nous terminerons cet article en donnant la liste alphabétique des principaux *ports* du monde entier, en exceptant, bien entendu, les *ports* de France que nous avons déjà cités :

NOMS des ports.	Contrées dans lesquelles ils sont situés.
Aalborg	Danemark.
Aarhus	Danemark.
Abenrade	Danemark.
Aberconway	Angleterre.
Aberdeen	Ecosse.
Acapulco	Mexique.
Acari	Pérou.
Achem	Ile de Sumatra.
Acul	Saint-Domingue.
Adaia	Ile Minorque.
Adra	Espagne.
Agosta	Sicile.
Aguatulca	Mexique.
Ahus	Suède.
Aimonte	Portugal.
Ajasso	Turquie d'Europe.
Alexandria	Etats-Unis.
Alexandrie	Egypte.
Alger	Algérie.
Alicante	Espagne.
Alicata	Sicile.
Alloa	Ecosse.
Alnemouth	Angleterre.
Altona	Danemark.
Alvor	Portugal.
Amantea	Italie.
Ambo [illegible]ng	Bornéo.
Ampurias	Espagne.
Amsterdam	Hollande.
Ancône	Italie.
Anjengo	Indoustan.
Andrews (Saint-)	Ecosse.
Anfé	Maroc.
Angelos (Los)	Nouvelle-Géorgie.
Angra	Ile Terceira.
Annapolis (autrefois Port-Royal)	Nouvelle-Ecosse.
Antigua	Mexique.
Antonio (San-)	Jamaïque.
Anvers	Belgique.
Arantig	Pérou.
Arboletes (Los)	Nouvelle-Grenade.
Arebico	Porto-Rico.
Argostoli	Ile de Céphalonie.
Arona	Italie.
Arzaquena	Italie.
Astrakhan	Russie d'Europe.
Athènes	Grèce.
Azah-Eich	Egypte.
Azoredo	Brésil.
Azyris	Régence de Tripoli.
Bacagiy	Philippines (Negros).
Bado	Illyrie.
Ba[illegible]	Nouvelle-Calédonie.
Ba[illegible]zat	Baléares (Iviça).
Ba[illegible]	Mexique.
Baltimore	Etats-Unis.
Banff	Ecosse.
Bangor	Irlande.
Bank	Amérique russe.
Baranquilla	Nouvelle-Grenade.
Bari	Italie.
Barro	Iles Célèbes.
Bassa	Guinée.
Batabano	Ile de Cuba.
Batavia	Ile de Java.
Bath	Etats-Unis.
Batoe-Man[illegible]	Iles Célèbes.
Batoum	Russie d'Asie.
Battak[illegible]	Bornéo.
Batu[illegible]	[illegible].
Beaufort	Etats-Unis.
Belgrade	Serbie.
Be[illegible]	Brésil.
Bet[illegible]	Indoustan.
Beverly	Etats-Unis.
Bilbao	Espagne.
Blue-Hill	Etats-Unis.
Bolengam	Ile Célèbes.
Bolinao	Ile Luçon.
Bologne	Italie.
Bonanza	Espagne.
Botreaux	Angleterre.
Boulacq	Egypte.
Bidefort	Angleterre.
Bizerte	Tunisie.
Bombay	Indes anglaises.
Bône (2 *ports*)	Algérie.
Boston	Etats-Unis.
Bridport	Angleterre.
Bristol	Angleterre.
Burlington	Angleterre.
Cayenne	Guyane française.
Cesenatico	Italie.
Charlottestown	Nouvelle-Bretagne.
Chatham	Angleterre.
Cherso	Illyrie.
Chioga	Vénétie.
Christianstad	Suède.
Civita-Vecchia	Italie.
Cobija	Bolivie.
Colchester	Angleterre.
Colombo	Ile de Ceylan.
Constantinople	Turquie d'Europe.
Copenhague	Danemark.
Coquimbo	Chili.
Corfou	Ile de Corfou.
Cork	Irlande.
Cowes	Ile de Wight.
Cromarty	Ecosse.
Cronstadt ou Kronstadt (3 *ports*)	Russie d'Europe.
Delftshaven, regardé comme le *port* de Delft	Hollande.
Douvres	Angleterre.
Dover	Angleterre.
Drontheim	Norvège.
Dublin	Irlande.
Dundee	Ecosse.
Ecluse (L')	Hollande.
Edimbourg (Nouvel-)	Nouvelle-Grenade.
Egmont	Ile Falkland.
Elseneur	Danemark.
Emden	Hanovre.
Eno	Turquie d'Asie.
Exeter	Angleterre.
Falmouth	Angleterre.
Famine (Port-)	Détroit de Magellan
Ferrol (Le)	Espagne.
Figueira-da-Fez	Portugal.
Flessingue	Hollande.
Folkestone	Angleterre.
Fort-Liberté (autrefois Fort-Dauphin)	Haïti.
Fort-de-France	Martinique.
Forstat ou Forstat-Masr, sert avec Boulak de *port* au Caire	Egypte.
Fou-tchneou	Chine.
Funchal	Ile Madère.
Gaëte	Italie.
Galatz	Moldavie.
Gallipoli	Italie.
Gallipoli	Roumélie.
Gibraltar	Espagne (à l'Angleterre).
Gijon	Espagne (à l'Angleterre).
Glascow (Port-), sert de *port* à Glascow	Ecosse.
Gluckstadt	Danemark.
Goa ou Vilanova-da-Goa (2 *ports*)	Inde
Goave (Le Grand-)	Haïti.
Gosport	Angleterre.
Grangmouth	Ecosse.
Grao (*port* de Valence)	Espagne.
Gravesend	Angleterre.
Greenock	Ecosse.
Greenwich	Angleterre.
Grodno	Russie d'Europe.
Groningue	Hollande.
Guayaquil	République de l'Equateur.
Guayra (*port* de Caracas)	République de Venezuela.
Habsal	Russie d'Europe.
Halifax	Amérique (Nouvelle-Ecosse).
Hammerfest	Norvège.
Hartlepool	Angleterre.
Harwick	Angleterre.
Hastings	Angleterre.
Havane (La)	Ile de Cuba.
Hellevœtsluis	Hollande.
Helsingborg	Suède.
Helsingfors	Russie d'Europe.
Helstone	Angleterre.
Honarura	Iles Sandwich (Ouahou).
Horn	Hollande.
Horsens	Danemark.
Huasco	Chili.
Hythe	Angleterre.
Humanbar	Algérie.
Iablanuacz	Illyrie.
Iacobstad	Finlande.
Iemgum	Hanovre.
Iferten ou Iverdon	Suisse.
Iga	Japon (île Niphon).
Iglau	Moravie.

NOMS des ports.	Contrées dans lesquelles ils sont situés.
Ilanes	Espagne.
Ilfracombe	Angleterre.
Inkermann	Russie d'Europe (Crimée).
Isafiord	Islande.
Isgaur	Mingrelie.
Ismaël	Russie d'Europe.
Isola	Istrie.
Janeiro	Brésil.
Japara	Java.
Joana	Java.
Juncal	Chili.
Kallundborg	Danemark.
Kambehe	Perse.
Kamenetz ou Camminecz	Russie d'Europe.
Karlham	Suède.
Karwar	Indoustan.
Kascha	Indoustan.
Kaskoe	Finlande.
Kastua	Illyrie.
Kavala	Turquie d'Europe.
Kavery-Poram	Indoustan.
Kertche	Russie d'Europe.
Kherson	Russie d'Europe.
Kiel	Prusse.
Kierteminde	Danemark.
Kilchrist	Ile Skye.
Killala	Irlande.
Killery	Irlande.
Kilough ou port Saint-Ann	Irlande.
Killy	Irlande.
Kinbourn	Russie d'Europe.
Kincardine	Écosse.
Kingston	Canada.
Kinsale	Irlande.
Kisseen	Arabie.
Kium-tcheou-fou	Chine.
Knock	Écosse.
Kokoura	Japon (île Kiou-Siou).
Koledji	Indoustan.
Kollam	Côte de Malabar.
Kollum	Belgique.
Kongsbaka	Suède.
Kongsteen	Norvège.
Koringa	Indoustan.
Kotrow	Guinée.
Koulit	Asie.
Koulan	Indoustan.
Koundapour	Indoustan.
Kounk	Perse.
Krageroe	Norvège.
Kronstadt	Russie d'Europe.
Kyressount	Turquie d'Asie.
Lagos	Portugal.
Langstone	Angleterre.
Langsund	Norvège.
Liga	Chine.
Ligore	Presqu'île de Malacca.
Liverpool	Angleterre.
Livourne	Italie.
Llanelly	Angleterre.
Lochta	Suède.
Lofuesta	Suède.
Londres	Angleterre.
Londres	Le Saint-Jean.
Londres (Nouvelle-)	États-Unis.
Louis	Ile de France.
Louis	États-Unis.
Louis (Saint-)	Antilles.
Louis	Saint-Domingue.
Louisa	Russie d'Europe.
Lucea	Jamaïque.
Luchindal	Hébrides (île d'Islay).
Lucie (Sainte-)	Californie.
Lymington	Angleterre.
Mahon (Port-)	Ile Minorque.
Malaga	Espagne.
Malmoe	Suède.
Manati	Ile de Cuba.
Mandavy	Indoustan.
Mangalore	Indoustan.
Manta	Pérou.
Matanchel	Mexique.
Maurice	Terre-de-Feu.
Memblick	Hollande.
Milford	Angleterre.
Montvendre	Espagne.
Mossoula	Congo.
Naarden	Hollande.
Nairne	Écosse.
Naos (Porto-de-)	Canaries.
Naples	Italie.
Narva	Russie d'Europe.
Natividad	Mexique.
Newcastle	Angleterre.
New-Berlin	États-Unis.
New-Berwick	Écosse.
New-Buryport	États-Unis.
Newry	Irlande.
Norfolk	États-Unis.
Notterburg	Russie d'Europe.
Ocona	Pérou.
Oava	Prusse (Poméranie).
Oregrund	Suède.
Ostende	Belgique.
Oxeford	Norvège.
Paix (Port-)	Saint-Domingue.
Palerme	Sicile.
Panama	Amérique.
Passage	Espagne.
Patti	Sicile.
Payta	Pérou.
Pedrepoli	Caramanie.
Penon-de-Velez	Barbarie.
Perga	Albanie.
Perguaco	Le Saint-Nicolas.
Pettycur	Écosse.
Philadelphie	États-Unis.
Pierre (Saint-) ou Petro-Paulowski	Kamtchatka.
Pillau (port de Kœnigsberg)	Prusse.
Pisco	Pérou.
Plaisance	Terre-Neuve.
Plymouth	Angleterre.
Poole	Angleterre.
Port-Baltique	Russie d'Europe.
Port-Bourbon	Ile Maurice.
Port-Castries	Ile Ange-Sainte-Lucie.
Port-Egmont	Iles Falkland.
Port-Glascow	Écosse.
Port-Louis	Guadeloupe.
Port Louis	Ile Maurice.
Port-Paix	Saint-Domingue.
Port-Patrick	Écosse.
Port-au-Prince	Saint-Domingue.
Port-Royal	Jamaïque.
Port-Seitan	Ile de Samos.
Port-de-la-Soledad	Iles Malouines.
Portezi	Italie.
Portillo	Ile de Cuba.
Porto-Bello	Isthme de Panama.
Portugalette	Espagne.
Québec	Canada.
Quemada	Pérou.
Quilca	Pérou.
Raguse	Dalmatie.
Ramsgate	Angleterre.
Raseborg	Russie d'Europe.
Remedios (port de Los)	Amérique.
Résolution	Ile de Tanna.
Reybeira	Ile de Saint-Yago.
Riga	Russie d'Europe.
Rosse	Irlande.
Rotterdam	Hollande.
Rovello	Italie.
Saint-Georges	Antilles.
Salem	Nouvelle-Angleterre.
Sandwich	Angleterre.
Santander	Espagne.
Saybrook	Nouvelle-Angleterre.
Scalpa (Port-)	Hébrides (île Scalpa).
Scarborough	Angleterre.
Scardena	Dalmatie.
Scituate (Port-)	Nouvelle-Angleterre.
Seaton	Écosse.
Sébastien (Saint-)	Espagne.
Sorrente	Italie.
Southford	Norvège.
Stockholm	Suède.
Sunbury	États-Unis.
Taiouan ou Taywan	Ile Formose.
Terteroa	Iles de la Société.
Tinmouth	Angleterre.
Tolesborg	Russie d'Europe.
Traba	Ile de Candie.
Trebizonde. Son port se nomme Platana	Turquie d'Asie.
Trincomaly	Ile de Ceylan.
Tripoli	États barbaresques.
Tripoli	Syrie.
Tunis	États barbaresques.
Valparaiso	Chili.
Varunger	Laponie.
Venise	Italie.
Venta-de-Cruz	Isthme de Darien.
Woolgast	Prusse.
Xabea	Espagne.

Port de mer (LE), comédie en un acte et en prose, de Boindin (Comédie-Française, 29 mai 1704). Un juif, nommé Sabatin, marchand de Livourne, veut faire épouser à sa fille Benjamine M. d'Outremer, armateur; mais elle aime Léandre. La Saline, valet de ce dernier, s'introduit chez M. Sabatin en qualité de courtier et lui fait voler des pierreries par un mauvais drôle nommé Hali, puis, aidé d'un autre chenapan, Brigantin, déguisé en marchand d'esclaves, introduit dans la maison Léandre sous l'habit d'une Maure; Brigantin, déguisé en Esclavonne, devient Brigantine et remet à Léandre un entretien avec Benjamine. Sur ces entrefaites, d'Outremer vient presser Sabatin de terminer le mariage projeté. Il découvre aussitôt la fourberie de Brigantin et veut savoir quel est le faux Maure, son complice; il reconnaît son neveu dans Léandre. La Saline faisant alors reparaître Hali avec les diamants, qui sont rendus à d'Outremer, à qui ils appartenaient, celui-ci cède ses droits sur Benjamine à Léandre. Selon les *Mémoires* de Boindin, Lamotte-Houdart collabora à cette pièce, qui resta longtemps au répertoire. La musique du divertissement était de Gilliers.

Ports de France (LES), suite de quinze tableaux par Joseph Vernet, au Louvre. Au mois d'octobre 1753, sur la proposition du marquis de Marigny, surintendant des beaux-arts, le roi chargea Joseph Vernet, arrivé depuis peu d'Italie, de peindre une suite de tableaux représentant les principaux ports de mer de France. M. de Marigny dressa un itinéraire qui comprenait six ports de la Méditerranée et douze de l'Océan; il y joignit des instructions, dont le manuscrit nous a été conservé, et qui semblent avoir été écrites sous la dictée de quelque homme de mer parfaitement informé de la situation de chaque port et des choses dignes d'y attirer l'attention de l'artiste. Les *Archives de l'art français* (IV, p. 139) ont publié ce curieux document administratif. Le projet primitif comprenait vingt tableaux; mais les circonstances, en modifiant les intentions du marquis de Marigny, réduisirent ce nombre à quinze. Voici les sujets des tableaux peints par Vernet, avec la date de leur exécution : *Vue de l'entrée du port de Marseille* (1754), *Vue de l'intérieur du port de Marseille* (1754), *Vue du golfe de Bandol* (1755), *Vue du port neuf de Toulon* (1756), *Vue de la ville et de la rade de Toulon* (1756), *Vue du vieux port de Toulon* (1756), *Vue de la rade d'Antibes* (1756), *Vue du port de Cette* (1756), *Vue de la ville et du port de Bordeaux, prise du côté des Salinières* (1758), *Vue de la ville et du port de Bordeaux, prise du château Trompette* (1759), *Vue de la ville et du port de Bayonne, prise du glacis de la citadelle* (1761), *Vue de la ville et du port de Bayonne prise de l'allée de Boufflers* (1761), *Vue du port de La Rochelle, prise de la petite rive* (1762), *Vue du port de Rochefort* (1762), *Vue de la ville et du port de Dieppe* (1765).

Cette suite de tableaux, dont les plus remarquables sont décrits dans ce *Dictionnaire* aux noms des ports qu'ils représentent, est extrêmement précieuse au double point de vue de l'art et de l'histoire. « Aucun palais, dit avec raison M. Lagrange (*Joseph Vernet et la peinture au XVIIIe siècle*, p. 125), aucun musée d'Europe ne peut montrer une suite de peintures topographiques comparables à ces quinze tableaux des *Ports de France*. D'autres souverains avaient eu, avant Louis XV, l'idée de représenter en peinture les principales villes qui faisaient leur orgueil ou leur richesse. Il existe en Italie, notamment, plusieurs exemples de décorations de ce genre ; mais ni les vues à vol d'oiseau qui ornent la cour du palais Vieux, à Florence, ni les cartes géographiques peintes à fresque tout le long d'une galerie du Vatican, à Rome, ne sauraient approcher de l'œuvre à laquelle Joseph Vernet a attaché son nom, œuvre aussi remarquable par l'exactitude des lieux que par le sentiment pittoresque, par l'intelligence de l'ensemble que par la multiplicité des détails; œuvre unique, où le génie du peintre a su réunir, sous la forme la plus attrayante, la précision d'un document officiel à la dignité d'une œuvre d'art. » Les *Ports de France* excitèrent une grande admiration aux divers Salons où ils furent successivement exposés ; leur succès s'accrut encore du succès qu'obtinrent les estampes dans lesquelles ils furent reproduits par Cochin et Lebas.

PORT s. m. (por — rad. *porter*). Action de porter; prix payé pour faire porter : *Lettre franche de* PORT. *Cette caisse, ce ballot a coûté tant de* PORT. *Je vous enverrais tout cela, si le* PORT *n'était pas effrayant.* (Volt.)

— Maintien, habitude du corps : PORT *noble, majestueux. On la reconnaît à son* PORT. *En même temps, une dame d'un air et d'un* PORT *majestueux et d'une beauté à laquelle la richesse des étoffes dont elle était [illegible] n'ajoutait aucun avantage, s'avança jusque sous le vestibule.* (Galland.)

— *Port payé.* Les frais de port étant acquittés d'avance par l'expéditeur.

— *Port de tête*, Manière dont la tête est placée, dont on la porte : *Cette personne a un beau* PORT DE TÊTE. (Acad.) ‖ *Cette femme a un port de reine*, un port d'une reine, Elle a la taille belle, l'air imposant, majestueux.

— *Port d'armes*, Action ou droit de porter des armes : *Avoir un* PORT D'ARMES. *Prendre un* PORT D'ARMES. ‖ Attitude du soldat qui porte l'arme : *Être au* PORT D'ARMES. *Rester au* PORT D'ARMES.

— *Rester au port d'armes*, Rester dans l'inaction : *L'État, immobile,* RESTAIT, *pour ainsi dire,* AU PORT D'ARMES. ([illegible])

— Mus. *Port de voix*, Agrément du chant qui consiste à passer diatoniquement d'une note à celle qui suit.

— Mar. Chargement du bâtiment, ce qu'il peut porter : *Navire du* PORT *de cinq cents tonneaux.* ‖ *Port officiel*, Ce qu'un navire ou un bateau peut porter de marchandises, d'après le procès-verbal de jaugeage. ‖ *Port permis*, Ce qu'un navire ou un bateau peut porter en sus du port officiel. ‖ *Port réel*, Ce qu'un navire ou un bateau porte véritablement. ‖ *Port permis*, Ce qu'un officier de marine, un passager peut embarquer avec lui, sans avoir de frais à payer.

— Jeux. A certains jeux, Cartes que l'on réserve [illegible] être à celles qui doivent rentrer [illegible].

— Manège. Position qu'un cheval donne à sa tête.

— Bot. Aspect, forme distinctive d'un végétal : *A force [illegible] par marcottes et par boutures, il a perdu un peu de son* PORT *[illegible]* par le PORT [illegible]. ([illegible])

— Syn. **Port, contenance, maintien**, etc. V. CONTENANCE.

— Encycl. Art milit. *Port d'armes.* [illegible] d'armes s'est [illegible] les armes, il est [illegible] legions [illegible] L'ordonnance du [illegible] Cette [illegible] 1774 [illegible] Il y avait alors deux sortes de port d'armes, l'un [illegible] et l'autre vertical. Au temps des arquebuses et des mousquets, le port d'armes était presque horizontal. L'arme portait en équilibre sur l'épaule gauche, la plaque de couche en avant et le serpentin en dessus. Cette manière, plus commode et plus naturelle que le *port* vertical, était favorisée par l'espace entre les rangs. L'usage général du fusil ayant amené le resserrement des rangs, le *port* d'armes vertical devint nécessaire. Être au *port* d'armes ou avoir l'arme portée, c'est tenir le fusil suivant un des modes voulus. Les autres modes sont : l'arme au bras, l'arme à volonté ou sur l'épaule droite, l'arme sous le bras. Le *port* d'armes s'exécute au commandement : Portez armes!... Dans l'école du soldat, il se démontre, suivant les cas, en trois ou deux mouvements. Il constitue le salut militaire de premier degré rendu par l'homme de troupe d'infanterie sous les armes; il sert à rendre les honneurs aux dignitaires, aux membres [illegible] Légion d'honneur et aux officiers de l'armée jusqu'au grade de capitaine inclusivement.

Considérée sous un point de vue particulier à l'armée, l'expression *port* d'armes donne une idée de l'injonction qui oblige, à tort ou à raison, tout militaire en tenue de porter à son côté, même dans la plus profonde paix, l'arme blanche qui fait partie de ses effets d'uniforme. Ce droit a été plus d'une fois blâmé vivement à la tribune française; on s'y est appuyé de l'exemple de la milice anglaise, dans laquelle le simple soldat n'est point armé lorsqu'il est hors de service. En 1868, à la suite d'une série d'accidents plus ou moins graves causés par des militaires en état d'ivresse, qui s'étaient servis de leurs armes, les journaux firent entendre les plus vives protestations et, au mois de juin de cette même année, le ministre de la guerre enjoignit aux chefs de corps [illegible] *port* des armes à tous les soldats qui sont signalés comme adonnés aux liqueurs fortes.

— Jurispr. *Port d'armes.* Le droit de *port* d'armes, en dehors des nécessités de la guerre, a subi, dans les lois et les mœurs, de nombreuses vicissitudes. Sans remonter à la législation des cités grecques ni même au droit romain, et pour rester dans notre histoire, on voit déjà Charlemagne essayer de réagir sur ce point contre les habitudes guerroyantes de son temps. Ses capitulaires de 805 et de 806 faisaient défense aux [illegible] libres de se rendre [illegible] aux assemblées publiques. Les dispositions prohibitives en cette matière reparaissent et se multiplient avec le déclin de la féodalité et la renaissance du pouvoir [illegible] XIIIe et [illegible] XVe siècle. Une ordonnance de Philippe le Bel de 1288 [illegible] de Charles VI et de Charles VIII [illegible] rent la prohibition du *port* d'armes et n'en exceptèrent que les officiers du roi, les nobles et les gens armés pour la défense du pays. La découverte des armes à feu, réputées à bon droit plus meurtrières que les armes blanches, donna lieu à un surcroît de sévérité dans les édits répressifs. Une ordonnance de François Ier du 16 juillet 1546 [illegible] à peine croyable : elle interdit le *port* des armes à feu à toute personne [illegible] dernier état de la législation de l'ancienne [illegible] ce point le dernier état de l'ancien droit, ne [illegible] de récidive. Les gentilshommes, d'ailleurs, [illegible]

[illegible] a été expressément consacré par [illegible] texte de nos constitutions [illegible] l'on n'invoque rarement [illegible] l'existence, que des arguments [illegible] être négatifs. Ces arguments [illegible]

PORT
PORT
PORT

[illegible] pour cela, [illegible] les [illegible] taire de détruire le gibier sur ses terres. [illegible] est reconnait [illegible] port d'armes apparentes [illegible] de valeur dans la discussion ordi- [illegible] est per- [illegible] permet aux tribunaux correctionnels de pro- [illegible] de différents droits civiques ou même de fa- [illegible] le *droit de port d'armes* est nommément compris dans la nomenclature de ceux dont l'interdiction peut être encourue; cette disposi- [illegible] doute sur l'existence générale du droit de *port* d'armes pour tout [illegible]

En résumé, le droit de *port* d'armes, bien [illegible] existe en principe pour tout individu qui n'en a pas été privé par une condamnation judiciaire. Une seule chose est défendue, c'est le *port* d'armes clandestines puni par l'article 314 du code pénal. Cet article subsiste toujours comme disposition pro- [illegible] par la loi du 24 mai 1834. Elle est aujourd'hui, et en vertu de l'article 1er de cette dernière loi, de 16 à 200 francs d'amende et d'un emprisonnement d'un mois à un an pour les fabricants et dé- [illegible] prohibées. Pour ceux qui ont [illegible] de ces mêmes armes, [illegible] de 16 à 200 francs et l'emprisonnement de six jours à six mois.

Il reste à faire connaître quels sont les en- [illegible] compris sous la désignation générale d'armes prohibées. A cet égard, un décret du 12 mars 1806 a reconnu comme étant encore en vigueur la déclaration royale du 23 mars 1728. En consé- [illegible] sans difficulté au nombre des armes dont le *port* est interdit et rend les porteurs passibles des peines édictées par l'article 314 du code pénal, et par la loi du 24 mai 1834 : les poignards, les couteaux en forme de poignard, les baïonnettes, les pis- [illegible] Ajoutons que la déclaration de 1728, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, n'était point limitative et permet- [illegible] encore incontestablement permis aujourd'hui, d'incriminer [illegible] tout autre instrument caché et pouvant faire supposer des intentions meurtrières. Aussi les tribunaux correctionnels n'hésitent-ils pas à appliquer l'ar- [illegible] correspondantes de la loi de 1834 au *port* de cannes à épée, [illegible] au feu [illegible] être funeste.

[illegible] même non [illegible] n'en aient point fait usage, devient une circonstance aggravante de certains crimes et de certains délits et donne lieu à une pénalité plus rigoureuse. Ainsi, suivant l'article 381 [illegible]

et aux maires des instructions qu'il est curieux de [illegible] rappelait que [illegible] et devait [illegible] prises sur la mo- [illegible] Il serait permis de sou- [illegible] de *moralité*. L'opinion politique n'était-elle pas sous-entendue et la véritable condition requise n'était-elle pas [illegible] le permis de chasse fût un [illegible] *pensant?*

— Mus. *Port de voix*. Les Italiens nomment *portamento* et on appelle en France *port de voix* un certain procédé vocal à l'aide duquel on réunit, dans l'exécution, deux sons éloignés l'un de l'autre. Il existe, selon certains théoriciens, deux manières de porter la voix sur les sons. La première, lorsqu'on lie entre eux plusieurs sons d'égale valeur procédant par degrés conjoints ou disjoints; ces sons doivent alors être articulés également et distinctement, mais sans être détachés, c'est-à-dire sans que le gosier fasse des mouvements trop marqués. La seconde manière consiste à unir deux sons formant entre eux un intervalle plus ou moins considérable et procédant seulement par degrés conjoints; celle-ci (qui constitue, selon nous, le seul et véritable *port* de voix) consiste à faire glisser la voix avec douceur et rapidité par une liaison fort légère, qui part de l'extrémité de la première des deux notes pour passer à celle qui la suit, en anticipant quelque peu sur cette dernière.

Si le *port* de voix s'exécute du grave à l'aigu, on passe du doux au fort de la voix avec un léger coup de gosier, moelleux et lié; si, au contraire, il se fait de l'aigu au grave, on passe du fort au doux, afin d'éviter une sorte de son de voix écrasé qui ne manquerait pas de se produire sans cette précaution et, en même temps, pour se conformer à la loi physique qui oblige le chanteur à donner plus de force aux sons aigus qu'aux sons graves. Dans l'un et l'autre cas, le chanteur doit surtout s'appliquer, lorsque les deux notes liées appartiennent à deux registres différents de la voix, à fondre ces deux notes avec la plus grande douceur, afin que le passage d'un registre à l'autre s'opère sans rudesse et n'affecte pas l'oreille de l'auditeur d'une façon désagréable. On voit tous les jours des chanteurs exercés, même de grands artistes, négliger à tort cette précaution, pourtant fort utile, et sans laquelle le *port* de voix devient un procédé très-fâcheux et fait pour répugner aux oreilles délicates.

Il faut, d'ailleurs, pour que le *port* de voix soit agréable, que le chanteur, loin d'en abuser, en use, au contraire, avec une extrême réserve et qu'il apporte de la variété dans son exécution au moyen d'oppositions habilement ménagées.

Il est presque superflu de dire que le *port* de voix ne doit jamais s'effectuer sur la première note d'un chant. Certains chanteurs ont cette mauvaise habitude, comme aussi, généralement, celle de prendre *en dessous* toutes les notes ascendantes, ce qui est d'un effet exécrable. Du reste, il est beaucoup de *ports* de voix de mauvais goût, dont les défauts sont signalés par toutes les méthodes de chant et par les vrais professeurs et que les élèves, aussi bien que les artistes, doivent éviter avec le plus grand soin.

— Bot. Le *port*, appelé aussi *facies* ou *habitus*, est cet ensemble de caractères qui donne au végétal sa physionomie particulière et permet de le reconnaître de loin. Il résulte de la disposition relative, du développement, de la forme, du nombre, etc., de ses diverses parties. En général, les cultivateurs ne connaissent guère les plantes que par le *port* et les botanistes eux-mêmes ont souvent recours à ce caractère vague et presque indéfinissable. Dans l'horticulture d'agrément, le *port* doit être pris en sérieuse considération, lorsqu'il s'agit de grouper les espèces dans les massifs ou de les planter isolément sur les pelouses, les terrains accidentés ou au bord des eaux. Du reste, la taille permet de modifier plus ou moins, suivant les essences, le *port* naturel des végétaux.

PORT (LE), village et commune de France (Ariége), canton de Massat, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Girons, entre le Salat et l'A[illegible]; pop. aggl., 180 hab. — pop. tot., 2,359 hab.

Port-à-l'Anglais (BARRAGE DU). Ce barrage, situé dans la commune d'Ivry (Seine), est le [illegible] élevé que l'on connaisse; il a 3m,80 de hauteur et se développe dans un endroit où la Seine est fort large. L'admirable nappe d'écume qui s'échappe du haut de l'ouvrage a tout le pittoresque d'une cataracte. Ce barrage, qui sert à donner de la profondeur au fleuve, pourrait fournir à l'industrie une force motrice évaluée au travail de 800 chevaux. C'est un des travaux hydrauliques les plus importants qui existent. Construit par l'ingénieur [illegible], il a été terminé en 187[illegible].

PORT-BAIL, village et commune de France (Manche), canton de Barneville, arrond. et à [illegible] S.-O. de Valognes, à l'embouchure de la Grise dans la Manche, qui y forme un petit port de commerce; 2,000 hab. Fabrique [illegible].

PORT-BALTIQUE ou **BALTISCHPORT**, ville [illegible] de la R[illegible] (Europe), dans le gouvernement d'Esthonie, à 48 kilom. O. de Revel, sur la côte méridionale et à l'entrée du golfe de Finlande, où elle a un port de commerce; 2,700 hab. Près de là est le fort de Rogerwick.

PORT-EN-BESSIN, village maritime de France (Calvados), canton de Ryes, arrond. et à 9 kilom. N.-O. de Bayeux, sur la Manche, où il a un port à l'embouchure de la Dromme; 870 hab. On y voit un beau pont de sept arches à plein cintre et quelques débris de constructions romaines.

PORT-DE-BOUC, village maritime de France (Bouches-du-Rhône), canton des Martigues, arrond. et à 40 kilom. S.-O. d'Aix, à l'embouchure du canal d'Arles; 900 hab. Port de commerce, avec phare à feu fixe; consulats de Suède et d'Espagne.

PORT-BOURBON, appelé aussi **GRAND-PORT** ou **PORT-SUD-EST**, ville de l'île Maurice, sur la côte S.-E.; c'est le plus ancien établissement formé dans l'île par les Européens; ce fut le chef-lieu de la colonie hollandaise en 1598.

PORT-CASTRIES ou **LE CARÉNAGE**, ville de l'Amérique centrale, dans les Petites Antilles anglaises, chef-lieu de l'île de Sainte-Lucie, sur la côte N.-O., par 15° 57′ de latit. N. et 63° 25′ de longit. O.; 5,000 hab. Beau port où 30 vaisseaux de ligne peuvent trouver un ancrage sûr. Le port et la ville sont défendus par le fort du Morne-Fortuné. Le climat, autrefois très-malsain, est devenu moins insalubre depuis le dessèchement des marais.

PORT-CLARENCE, établissement anglais de l'île Fernando-Po, au fond du golfe de Guinée; c'est le centre des croisières anglaises destinées à empêcher la traite des nègres. Contrariés par les pirates dans le développement de leur commerce sur la côte occidentale d'Afrique, les Anglais ont chargé les Krahmen, nègres très-industrieux et fort intelligents, de faire la chasse aux navires négriers. Ces nègres, qui font eux-mêmes le cabotage sur les rivières avoisinant Clarence, s'acquittent parfaitement de leur mission.

PORT-CROS, petite île de France, dans la Méditerranée, une des îles d'Hyères, à l'E. de Porquerolles et au S.-E. de l'île du Levant; elle mesure 4 kilom. de longueur sur 2 kilom. et demi de largeur. C'est la plus accidentée et la plus sauvage du groupe; elle est couverte de lavande et de fraisiers. Son port, dit *Port-Maye*, est très-profond et défendu par une batterie.

PORT-ÉLISABETH. V. ELISABETHPORT.

PORT-D'ESPAGNE, en anglais *Spanish-Town*, ville de l'Amérique centrale, dans les Petites Antilles anglaises, chef-lieu de l'île de la Trinité, sur la côte occidentale de l'île, avec un port sûr et commode à l'embouchure du Carom; 20,000 hab., dont 7,000 nègres. Carrières de pierres à bâtir à l'E. de la ville. Cette jolie ville est entourée de nombreux ouvrages fortifiés, dont les plus importants défendent le port, qui est protégé par un beau môle. Port-d'Espagne est le point central le plus important de toutes les colonies anglaises des Antilles. Elle fait un grand commerce avec les États-Unis, l'Angleterre, la France, les villes hanséatiques, le Venezuela, et avec les Antilles anglaises, françaises, danoises et hollandaises. Elle exporte annuellement 35,000 tonneaux de sucre, de la mélasse, du rhum et des asphaltes, 5 millions de cacao de qualité supérieure; cafés, épices, coton, écailles de tortue, peaux, bois d'ébénisterie, etc. Le mouvement annuel du port est de 70[illegible] navires.

PORT-FAMINE, port sur le détroit de Magellan, par 52° 50′ de latit. S. et 71° 46′ de longit. O. Il occupe l'emplacement de la *Ciudad Real de Felipe* ou de *Frappolt*, fondée en 1582 par Sarmiento, par ordre de Philippe II, dans le but d'assurer à l'Espagne la possession du passage de ce fameux détroit; c'était une citadelle de quatre bastions, garnie de quelques pièces d'artillerie et ayant, à ce qu'on prétend, 400 habitants. C'était, sans contredit, la forteresse la plus australe de tout le globe; on peut même ajouter qu'aucune fortification permanente n'a jamais été construite à de si hautes latitudes. Des mesures imprévoyantes et l'anarchie firent bientôt périr cet établissement, où Cavendish, en 1586, ne trouva plus qu'un seul habitant. L'aspect des environs rend tout à fait improbable l'opinion généralement adoptée que cette colonie aurait péri par la famine. Les Chiliens y ont formé un établissement.

PORT-GLASCOW ou **NEWPORT GLASCOW**, ou **GLASCOW-PORT**, ville d'Écosse, comté de Renfrew, à 30 kilom. O. de Glascow, sur l'estuaire de la Clyde; 12,000 hab. Raffineries de sucre, filatures de lin, fabrication de cordages et toiles à voiles, construction de navires. Commerce de bois de construction. Le port, très-étendu et très-profond, reçoit les navires qui trafiquent avec Glascow et dont le tonnage est trop fort pour remonter le fleuve. Ville propre et bien bâtie, Port-Glascow fut fondée, en 1688, par la corporation des marchands de Glascow. En face de la ville, on voit les ruines du vieux château de Cardross, où mourut Robert Bruce. V. GLASCOW.

PORT-JACKSON (baie de), petit golfe formé par le Pacifique, sur la côte orientale de l'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud.

PORT-LAUNAY, village maritime de France (Finistère), cant., arrond. et à 3 kilom. N. de Châteaulin, sur la rive droite et près de l'embouchure de l'Aulne, qui y forme un petit port de commerce et d'échouage; 944 hab.

PORT-LOUIS, bourg maritime de France (Morbihan), chef-lieu de cant., arrond. et à 8 kilom. S. de Lorient, à l'entrée de la baie de Lorient; pop. aggl., 2,194 hab. — pop. tot., 3,456 hab. Établissement de bains de mer; pêche et commerce de sardines; corderie, fabrication d'engrais. Place forte avec citadelle, qui servit pendant quelques jours de prison au prince Louis-Napoléon, après son échauffourée de Strasbourg en 1836. Débris de constructions romaines.

PORT-LOUIS, la principale baie qui s'ouvre sur les côtes de l'île Sainte-Marie de Madagascar; elle est défendue à son entrée par l'îlot Madame, long de 200 mètres et large de 125 mètres environ, et qui porte quelques fortifications, des batteries et les bâtiments du personnel civil et militaire de la colonie. Plus loin, au S.-E., on rencontre, toujours dans la baie, l'île aux Forbans, réunie à la côte Sainte-Marie par une jetée en pierre construite en 1832. De chaque côté de l'îlot Madame, la rade forme deux passes qui donnent entrée dans la rade; celle du S.-O., appelée passe des Pêcheurs, sert aux petits bâtiments; celle du N.-E. peut livrer passage aux plus gros bâtiments. Cette rade est excellente et contient une aiguade donnant une eau de très-bonne qualité.

PORT-LOUIS, bourg de la Guadeloupe, chef-lieu de canton, à 22 kilom. N. de la Pointe-à-Pitre, sur la côte orientale et à l'entrée du Grand-Cul-de-Sac; 5,111 hab. Justice de paix; écoles primaires. Prison cantonale; deux usines centrales à sucre. Le bourg, grand, bien bâti, bien ombragé, possède une église très-vaste. La rade, couverte par des récifs contre les vagues du large, ne peut servir qu'aux bâtiments caboteurs. Un bateau à vapeur dessert la ligne de mer entre cette commune et la Pointe-à-Pitre, et une malle-poste fait le service par Sainte-Anne.

PORT-LOUIS ou **PORT-NORD-OUEST**, chef-lieu de l'île Maurice, sur la côte N.-O. de l'île, dans une vallée entourée de montagnes à pic et arides; par 20° 9′ de latit. N. et 55° 9′ de longit. E.; 4[illegible] hab. La plupart des rues sont larges et bien alignées, et quelques-unes sont très-belles et bien ombragées. Les maisons, généralement bâties en bois, n'ont qu'un étage et celles des faubourgs n'ont qu'un rez-de-chaussée, quelques-unes ont des terrasses au lieu de toit; toutes sont jolies, commodément distribuées pour la température chaude du climat; quelques-unes sont meublées avec goût et même avec luxe. L'hôtel du gouvernement est d'une construction moitié asiatique et moitié européenne; la salle de spectacle, construite en bois et dont le péristyle rappelle celui de l'Odéon de Paris, est un des plus beaux édifices de la ville; la place du Marché, qui est devant, entourée d'un double rang de galeries de bois, est aussi remarquable. Parmi les autres monuments, nous mentionnerons une église catholique, des temples protestants, des casernes, des arsenaux, des chantiers de construction, un hôpital militaire, un observatoire; plusieurs fontaines, alimentées par un aqueduc qui amène l'eau de la Grande-Rivière, éloignée de 4 kilom. de la ville. La promenade publique, appelée le Champ-de-Mars, n'est abritée du soleil que par l'ombre des montagnes qui l'entourent en partie. Le port a de beaux quais, commodes pour le chargement et le déchargement, et un établissement maritime dans lequel des navires du plus fort tonnage peuvent être réparés. Il est défendu par le fort de l'île aux Tonneliers, armé d'environ 190 pièces d'artillerie, par le fort Blanc et par d'autres ouvrages qui défendent aussi la ville. Le mouvement est plus considérable à Port-Louis que dans la capitale de la Réunion. La douane est encombrée de ballots de marchandises et de lourdes charrettes. Dans son bazar se presse une population serrée de Malabars et de Bengalis émigrés de l'Inde. Port-Louis est non-seulement la capitale, mais encore presque la seule ville de Maurice. Elle réunit dans son sein tout le commerce de la colonie, et les *docks* ou bassins de radoub, ainsi que les *patent slips* ou cages de halage, contribuent encore à augmenter son importance. Le commerce de Port-Louis est très-actif. Le sucre et le café forment la plus grande partie de ses transactions; les girofles, le coton et l'indigo, quoique moins importants, arrivent en deuxième ligne.

Son commerce extérieur s'élève annuellement à 30 ou 40 millions et le mouvement de navigation varie de 400 à 500 entrées et sorties. Huit journaux sont publiés à Port-Louis, dont deux quotidiens et trois bihebdomadaires. Cette ville a porté, pendant la Révolution, le nom de Port-Liberté, et, sous l'Empire, celui de Port-Napoléon. Elle fut prise par les Anglais le 5 décembre 1810, après une vigoureuse défense; en 1816, un affreux incendie en détruisit la cinquième partie, qui a été reconstruite d'une manière plus solide.

PORT-MAHON. V. MAHON.

PORT-MAURICE, en italien *Porto-Maurizio*, ville du royaume d'Italie, chef-lieu de la

province et du district de son nom, sur le golfe de Gênes, à 140 kilom. S.-E. de Turin; 6,906 hab. Petit port de commerce. Exportation considérable de pâtes d'Italie, d'huile d'olive et de pierres lithographiques.

PORT-MAURICE (PROVINCE DE), créée après la guerre d'Italie, en 1860, est comprise entre le département français des Alpes-Maritimes à l'O., la province italienne de Mondovi au N., celle de Gênes à l'E. et la Méditerranée au S. Elle a une superficie de 1,210 kilom. carrés et renferme 107 communes réparties en 2 districts, avec une population de 121,330 hab.

PORT-MORT, village et comm. de France (Eure), cant., arrond. et à 10 kilom. des Andelys; 488 hab. Il y a dans cette commune un menhir, monument de 10 pieds de hauteur. Le *Gallia christiana* raconte, d'après le *Martyrologium gallicanum*, que le corps de saint Ethbin, diacre et martyr, y fut apporté d'Irlande. Au XIIe siècle, la vigne fut cultivée avec succès à Port-Mort; les vignobles n'ont pas complétement disparu de cette localité. C'est à Port-Mort que fut béni par l'archevêque de Bordeaux le mariage de Louis VIII et de Blanche de Castille.

PORT-NAPOLÉON. V. PORT-LOUIS.

PORT-NATAL, ville et établissement anglais. V. NATAL.

PORT-PATRICK, ville d'Ecosse, comté et à 5 kilom. N.-O. de Wigton, avec un port sur la mer d'Irlande, à 176 kilom. S.-O. d'Edimbourg; 2,000 hab. Exportation de sel. Il s'y est fait longtemps pour l'Irlande, comme à Gretna-Green pour l'Angleterre, beaucoup de mariages clandestins.

PORT-PHILIPP, colonie anglaise de l'Australie, sur la côte méridionale, dans la terre de Grant et appelée actuellement VICTORIA. V. ce mot.

PORT-AU-PRINCE, ville de l'Amérique centrale, dans les Grandes Antilles, capitale de la république d'Haïti et chef-lieu de la province de l'Ouest, vers l'extrémité S.-E. de la baie de son nom, au fond du golfe de Gonaïves, par 18° 33′ de latit. N. et 74° 47′ de longit. O.; 30,000 hab. Siége du gouvernement et des administrations centrales; archevêché, cours et tribunaux; lycée, école militaire, école de médecine, arsenal, monnaie. Malgré la grandeur et la beauté du golfe de Gonaïves, la rade de Port-au-Prince est petite, étroite et peu profonde; les navires d'Europe et d'Amérique, qui y abondent, sont pressés les uns contre les autres. Toutefois, ce port est sûr, bien que l'entrée en soit dangereuse pour les navires d'un fort tonnage. Cette ville est un centre important de commerce étranger. Les importations consistent en articles manufacturés de toute espèce, tissus de laine et de coton, draps, soieries, serrurerie, menuiserie, etc.; les exportations comprennent le café, sucre, coton, bois de campêche et autres denrées coloniales. Le commerce annuel de Port-au-Prince s'élève à 15 millions de francs pour les importations et à 20 millions pour les exportations. Le mouvement de son port est annuellement de 360 à 400 navires étrangers, entrée et sortie. Le cabotage est de peu d'importance. L'espace sur lequel se trouve la ville est une petite vallée bornée au N. par un petit morne appelé aujourd'hui Bel-Air, allant vers l'E. et s'élevant jusqu'à 220 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. D'autres mamelons, qu'on rencontre immédiatement, courant au S.-E. et s'élevant jusqu'à 320 mètres environ, terminent la vallée en allant se relier à d'autres montagnes très-élevées nommées l'Hôpital, lesquelles, courant à leur tour vers l'O., vont aboutir à la pointe Lamentin. La ville est divisée en 101 îlots inégaux, formant, cependant, des carrés parfaits ou des carrés longs, donnant sur 27 rues. Ces rues, d'une largeur de 19 à 22 mètres, sont percées du N. au S. et de l'E. à l'O. On en compte 9 de la première catégorie et 16 de la dernière. Les maisons sont généralement construites en bois; elles sont basses ou à étage, avec saillie sur la rue; les trottoirs se trouvent ainsi couverts, ce qui éloigne le grand air des maisons et protége les piétons contre l'ardeur du soleil. Malheureusement, ces trottoirs, construits isolément pour chaque maison, n'ont rien de régulier entre eux et sont presque impraticables le soir. Il serait à désirer qu'une mesure de police pût assujettir les propriétaires à une règle uniforme à cet égard. La température du Port-au-Prince est sujette aux saisons sèches et aux saisons pluvieuses, mais elle offre des variations sensibles. Cependant, on peut dire que les pluies torrentielles accompagnées de tonnerre partent d'ordinaire de février et se présentent presque journellement jusqu'à la fin de mai. Alors arrive ce qui s'appelle la sécheresse de la Saint-Jean, qui dure environ un mois. Viennent ensuite, avec août, septembre et octobre, les plus fortes pluies, lesquelles sont souvent accompagnées de bourrasques toujours dangereuses dans le canal. Les mois de juin, juillet et août sont l'époque des grandes chaleurs et, par conséquent, des maladies. Alors les familles aisées émigrent en foule et vont faire la villégiature à Carrefour, près de la pointe Lamentin, à l'entrée des gorges de la rivière Froide, et à Pétion-Ville, située vers l'E., à 2 lieues, sur une hauteur de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce dernier point est surtout recommandé aux convalescents; la température y est très-agréable. On remarque le palais du président, qui domine la place d'Armes, au milieu de laquelle s'élèvent l'arbre de la Liberté et un petit monument en l'honneur de l'indépendance; l'arsenal, la monnaie et l'hôpital militaire. Un aqueduc de 4 kilomètres de longueur fournit de l'eau à toute la ville. Port-au-Prince fut fondé en 1745, mais n'eut ses premiers établissements qu'en 1749. Son nom lui vint d'un vaisseau, le *Prince*, qui mouilla dans cette baie en 1706. Il fut la capitale de l'ancienne colonie de Saint-Domingue et reçut, sous le régime républicain, le nom de Port-Républicain. Il éprouva de violents tremblements de terre en 1751, 1770 et 1830. Des incendies le ravagèrent en 1784, 1791, 1820, 1822 et 1865. Patrie d'A. Pétion et de Boyer, tous deux présidents d'Haïti. Les limites de l'arrondissement du Port-au-Prince commencent au N. de la rivière de Mont-Rouy, traversent les montagnes Matheux jusqu'au Fond-Diable; au N.-E. et à l'E., elles enclavent les sections du Fond-des-Chênes, Fond-Bayard, Palmiste-Tempé, Marc-Citron, Bois-Pourri, Rempart-Bardi, jusqu'à la rivière Soliette, passent entre les deux étangs, vont, au N., jusqu'aux limites de Sale-Trou et, courant vers l'O., viennent finir au Morne-à-Bateau, en suivant une partie du cours de la grande rivière de Léogane. L'arrondissement du Port-au-Prince comprend les communes du Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, de l'Arcahaie et de Pétion-Ville. Tous les produits de l'arrondissement aboutissent à la capitale. On peut évaluer à 3 millions de francs au moins sa récolte de café et à 5 millions de francs son rendement annuel de bois de campêche. On y cultive aussi du coton et de la canne à sucre. Les plaines du Cul-de-Sac et de l'Arcahaie comptent beaucoup de sucreries et de rhummeries, produisent des denrées, telles que patates, bananes, etc. Ce dernier canton alimente toutes les villes du golfe. Les quartiers du Fond-Parisien, de la Nouvelle-Touraine, ceux surtout du Grand-Fond, situés vers l'E., à 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer, fournissent des légumes de toutes sortes, des fruits d'Europe, tels que des fraises, des pommes, des pêches, des châtaignes, des pommes de terre, etc.

PORT-RÉPUBLICAIN. V. PORT-AU-PRINCE.

PORT-ROYAL, célèbre abbaye de femmes, fondée en 1204, près de Chevreuse, par Mathieu de Montmorency et Mathilde de Garlande, sa femme; Eudes de Sully, évêque de Paris, contribua à sa fondation. Ce monastère, qui adopta la règle de saint Bernard, fut bâti sur un fief appelé Porrais ou Porrois, nom dont on fit plus tard Port-du-Roi et Port-Royal. La tradition rapporte que ce lieu était ainsi désigné parce que Philippe-Auguste s'y était reposé pendant une chasse. Les religieuses bernardines qui furent placées dans cette abbaye se consacraient à la prière, à l'éducation de la jeunesse et mettaient leurs biens en commun. L'abbaye de Port-Royal était tombée dans un grand dérèglement de mœurs, comme un grand nombre d'autres communautés religieuses, lorsque, en 1609, l'abbesse, Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, entreprit de la réformer. Elle parvint à établir un ordre si édifiant que le nombre des religieuses prit bientôt un accroissement considérable; en 1625, on en comptait quatre-vingts. A cette époque, les bâtiments de l'abbaye étaient devenus trop petits, et d'ailleurs l'insalubrité causée par les exhalaisons des marais voisins forçait les religieuses à se choisir une autre habitation; ce projet était difficile à réaliser, car les revenus de l'abbaye ne s'élevaient qu'à 6,500 livres. Catherine Marion, veuve de l'avocat Antoine Arnauld et mère de l'abbesse Marie-Angélique, consentit à faire les frais de la translation et acheta à cet effet une grande maison appelée maison de Clagny ou de Cluny, située à Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, où est maintenant l'hospice de la Maternité. Elle en fit donation aux religieuses, dont une partie vint à Paris et en prit possession le 28 mai 1625. Marie-Angélique Arnauld demanda, en 1627, que les abbesses fussent triennales; en 1630, elle se démit de son titre et, malgré les immenses services qu'elle avait rendus à sa communauté, elle se rangea avec désintéressement sous les ordres d'une de ses compagnes.

Le nouveau couvent prit le nom de Port-Royal de Paris; l'ancienne abbaye se distingua par la désignation de Port-Royal des Champs. L'abbaye de Port-Royal de Paris jouit d'abord d'une grande prospérité. Une foule de personnes de qualité lui prodiguèrent leurs libéralités; quelques dames de haute naissance, ayant choisi cette maison pour y passer leurs derniers jours dans la retraite, lui firent des dons considérables ou lui léguèrent toute leur fortune. Parmi les bienfaitrices de l'abbaye, nous citerons: Anne Hurault de Chiverny, marquise d'Aumont; la marquise de Sablé, la princesse de Guéménée, Mlle d'Aquaviva, Mme de Sévigné, Mme Le Maître, qui depuis y prit le voile; le garde des sceaux de Guénegaud, sa femme Élisabeth de Choiseul-Praslin, Mme de Pontcarré, Mme de La Grange de Chaligny, Mme de Bonlogne, veuve de Laton de Saint-Ange, et Mme Lecamus de Kataville, qui, toutes deux, se firent religieuses après la mort de leurs maris. Mme Séguier, veuve de M. de Lorny de Gragneille, M. Le Maître et les frères Séricourt de Sacy léguèrent tous leurs biens à Port-Royal.

L'abbaye, qui était sous la direction des bernardins, passa en 1627 sous la surveillance directe de l'archevêque de Paris, mais le célèbre abbé de Saint-Cyran (Duvergier de Hauranne), et avec lui l'esprit janséniste, ne tarda pas à diriger complétement la communauté. Lié d'abord avec Arnauld d'Andilly, l'un des frères de la mère Angélique, il fut bientôt l'ami de toute la famille et s'entendit parfaitement avec l'abbesse de Port-Royal, dont le rigorisme égalait le sien. Une réforme plus sévère que la précédente fut introduite dans la maison; toutes les religieuses qui refusèrent de l'adopter se virent exclues.

Pendant que le nouveau couvent s'élevait à Paris, l'ancienne abbaye était réparée et assainie; des canaux d'irrigation procurèrent l'écoulement des eaux stagnantes, un bâtiment neuf s'éleva sur une éminence voisine des constructions primitives. A partir de 1636, Port-Royal des Champs servit d'asile à des savants éminents, qui partageaient leur temps entre les exercices de la religion, le travail des mains, l'instruction de quelques jeunes gens d'élite, l'étude des lettres et la composition d'ouvrages d'éducation. Les plus illustres d'entre les solitaires de Port-Royal sont: Antoine Arnauld et Arnauld d'Andilly, frères de la mère Angélique; Lemaistre de Sacy et deux de ses frères, tous trois neveux de la mère Angélique; Nicolle, Lancelot, Lenain de Tillemont, Pascal, l'abbé Singlin. Ils produisirent des ouvrages classiques estimés: un *Traité de logique*, une *Méthode grecque*, une *Méthode latine*, le *Jardin des racines grecques*, des *Essais de morale*, la *Bible* dite *de Sacy*, etc. Ces savants fondèrent à Port-Royal une maison d'éducation fameuse, rivale de l'institut des jésuites, et comptèrent au nombre de leurs élèves Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay et bien d'autres. Les écoles de Port-Royal des Champs, dont le premier plan avait été imaginé par l'abbé de Saint-Cyran, furent étendues à l'éducation des jeunes personnes et fleurirent surtout de 1646 à 1660.

Quelques-uns de ces pieux et savants solitaires avaient beaucoup hésité avant de se séparer ainsi du monde ou de leurs supérieurs ecclésiastiques. Lancelot, qui était à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, n'osait quitter cette maison. « Le royaume du ciel est aux violents, répondait Saint-Cyran à ses scrupules, et ce sont les violents qui l'emportent: voilà tout ce que je puis vous dire là-dessus. » L'hostilité des jésuites et les polémiques de Saint-Cyran amenèrent son arrestation et son emprisonnement au donjon de Vincennes. Du fond de sa prison, il continuait à diriger ses pénitents et la maison de Port-Royal. C'est pendant son incarcération que parut le fameux livre de Jansénius, l'*Augustinus*, que Saint-Cyran préconisa comme un excellent ouvrage et que les jésuites attaquèrent avec violence comme représentant, mieux que tout autre livre, la doctrine de Port-Royal. Pendant que la dispute s'échauffait entre les jésuites et les jansénistes et que l'*Augustinus* était déféré au pape, le cardinal de Richelieu mourut et Saint-Cyran obtint du roi sa liberté par les soins de Molé, premier président, ministre et secrétaire d'Etat. Aussitôt libre, il retourna à Port-Royal, dont il redevint ostensiblement le directeur et le conseiller. A sa mort, qui arriva en 1643, son corps fut partagé, à l'instigation de la mère Angélique. Le cœur fut conservé à Port-Royal des Champs, les entrailles à Port-Royal de Paris; les mains furent coupées et remises à la mère Angélique. Après de pompeuses funérailles, auxquelles assistèrent six évêques et qui eurent lieu à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le reste du corps fut déposé dans cette église, avec une épitaphe qui célébrait sa haute science, sa charité et son humilité.

Racine fut le plus illustre élève des solitaires; il écrivit une *Histoire de Port-Royal*. Pascal aussi vint se réfugier auprès d'eux. Il avait d'abord engagé sa sœur Jacqueline à renoncer au monde et à entrer, comme religieuse, à Port-Royal. Elle y entra en effet sous le nom de Sainte-Euphémie. Il allait souvent la voir. [illegible] à renoncer [illegible] Paris [illegible] grand [illegible] d'une manière qui [illegible] qu'au milieu de ses [illegible] grandes, [illegible] vaient [illegible] et auxquelles on avait [illegible] attache, il était de telle sorte sollicité à quitter tout cela, et par une aversion extrême qu'il avait des folies et des amusements du monde, et par le reproche continuel que lui faisait sa conscience, [illegible] Pascal [illegible] Royal des Champs [illegible] Port-Royal [illegible] et ses [illegible]

En 1647, la maison de Paris étant à son tour devenue trop petite, une partie de la congrégation retourna à Port-Royal des Champs; pendant les temps difficiles de la Fronde, les religieuses de cette abbaye exercèrent avec un zèle admirable la charité et l'hospitalité envers les habitants de la contrée et les pauvres errants. Les paysans venaient chercher à Port-Royal un refuge contre les mauvais traitements et la rapacité des gens de guerre. Ils déposaient jusque dans l'église leurs effets les plus précieux; le monastère, disent les contemporains, ressemblait à l'arche de Noé. Les cours étaient pleines de bétail, qu'on y mettait à l'abri des pillards; l'église était tellement remplie de blé, d'avoine, de pois, de fèves, de chaudrons et de toute sorte de haillons, qu'il fallait marcher dessus pour parvenir jusqu'au chœur. Les estropiés étaient logés dans les granges, et les plus valides couchaient où ils pouvaient. La mère Angélique écrivait, en mai 1649, au sujet du danger qu'avait couru l'abbaye: « Nous avons toujours été environnées des plus cruelles troupes du monde, qui ont ravagé tout notre pays avec toute sorte de cruautés sacriléges... Ces messieurs de Port-Royal avaient tous repris leurs épées pour nous garder et ont fait de bonnes barricades. »

Une heure plus critique encore ne devait pas tarder à sonner pour Port-Royal. Entraînés par l'austérité de leur doctrine et par l'élévation de leur caractère, les solitaires de Port-Royal avaient refusé de se soumettre aux condamnations prononcées par le pape. Les religieuses les avaient suivis dans cette voie; Port-Royal était le foyer du jansénisme. Les jésuites jurèrent la ruine de cette institution, dont la prospérité et le renom de vertu leur portaient ombrage; ils circonvinrent Louis XIV, qui, suivant la coutume des Bourbons, saisit avec empressement l'occasion de racheter ses péchés par l'accomplissement d'une œuvre agréable à l'Eglise, et les jésuites eurent toute liberté d'action. En août 1664, l'archevêque de Paris, à la tête d'un appareil militaire imposant, vint envahir Port-Royal de Paris. Les paisibles religieuses, assaillies par deux cents gardes commandés par le lieutenant de police et de nombreux exempts, furent traitées en prisonnières; seize d'entre elles furent enlevées et placées dans diverses communautés de la ville, où elles eurent à subir toutes les rigueurs de la justice ecclésiastique. Quelques mois plus tard, le plus grand nombre des religieuses du couvent de Paris furent arrachées de leur retraite et envoyées à Port-Royal des Champs, où l'on établit en garnison une soldatesque chargée de les priver de toute communication avec le dehors et même de les empêcher de descendre dans leur jardin. Ces soldats y séjournèrent jusqu'en 1669 et s'y conduisirent avec la plus grande licence et la dernière grossièreté.

En 1669, les deux maisons de Port-Royal furent érigées en abbayes indépendantes l'une de l'autre. Celle de Paris devait être à perpétuité de nomination royale, celle des Champs devait, comme par le passé, rester élective. Le roi partagea en même temps les biens de la communauté en deux parts: il donna par les deux tiers [illegible] à Port-Royal des Champs, où se trouvaient quatre-vingts religieuses, et l'autre tiers à Port-Royal de Paris, qui n'y en avait seulement dix. On avait [illegible] dans cette dernière maison celles des religieuses qui avaient [illegible] aux injonctions des [illegible] et [illegible] les doctrines des jésuites, [illegible] qu'elles devinrent ennemies déclarées des sœurs de Port-Royal des Champs [illegible] en 1707, un procès qui [illegible] au sujet du partage des biens de la communauté.

Cependant, les religieuses de Port-Royal des Champs persistaient [illegible] Paris [illegible]

[illegible]

[illegible] ... sous Louis XIV ...

Port-Royal (GRAMMAIRE LATINE DE) (1644, ... [illegible] ... travaillèrent sur un plan fourni par Lancelot. L'ou... [illegible] ... petits vers français de huit syllabes, contenant l'essence même de la règle. Les exceptions et les difficultés sont rejetées dans les remarques, avec des chiffres correspondants pour faciliter les recherches. A ... [illegible] ... quelques observations sur les noms des Romains, ... sur leur manière de compter le temps et les sesterces. Dès la troisième édition, ces observations furent accompagnées d'un *Traité des lettres*. Dans ce traité, de savantes explications font connaître quelle était autrefois la prononciation de la langue latine et quelle est celle que l'on doit aujourd'hui employer pour la langue grecque. En... [illegible] ... des étymologies et sont exposés les changements qui surviennent ... [illegible] ... dans les mots qui passent d'une langue à une autre. Puis vient un traité des accents latins, où les raisons fondamentales des règles de la prononciation sont données en peu de mots. L'ouvrage se termine par un traité de prosodie latine.

Au point de vue technique et scientifique, malgré quelques erreurs, la *Grammaire latine* de Port-Royal était un excellent livre, au... [illegible] ... reprocher de n'être pas assez élémentaire, d'être trop com... [illegible] ... et de ne pouvoir ... [illegible] ... que des hommes déjà avancés dans l'étude de la langue. Les auteurs de ce livre blâment avec raison la méthode qui met entre les mains des enfants des livres de phrases toutes faites, des *cahiers d'expressions* pour les accoutumer à se servir ... [illegible] ... de celles qui paraissent les plus recherchées et les moins communes. « A quoi bon, pour dire aimer, mettre ... [illegible] ... le résultat de ces cahiers ... [illegible] ... un style bigarré de ces ... [illegible] ... en quel temps, en quel lieu et dans quelle me... [illegible] ... acquerra par la lecture et l'examen des pro... [illegible] ... Térence, Virgile et Horace.

Port-Royal (GRAMMAIRE GRECQUE DE) [16... [illegible] ... *sons, etc.* L'ouvrage est divisé en neuf livres. [illegible]

... celui-ci avait les deux autres temps. Supposé que ... [illegible] ... la langue grecque a déjà quelque connaissance de la langue latine, pour ce qui regarde la syntaxe, ils mettent fort peu de règles, celles qui ... [illegible] ... Quant aux cas particuliers, ils sont examinés dans des avertissements en petites lettres placés au ... [illegible] ... dans le huitième livre, consacré aux remarques.

Les savants de Port-Royal n'ont pas perdu de vue la distinction des deux sortes de per... [illegible] ... grammaire : les enfants et ceux qui commencent à étudier par réflexion et par jugement. Pour les premiers, ils ont rédigé les règles en vers, afin qu'il fût plus facile de les retenir; pour les seconds, c'est au moyen de l'analogie qu'elles sont expliquées. Enfin, ils conseillent, en terminant, de s'attacher plus qu'on ne le fait à l'ancienne et véritable prononciation du grec, les Grecs modernes ayant introduit une prononciation vicieuse.

Telle qu'elle est, cette *Grammaire grecque* n'est pas aussi complète que celle de M. Burnouf; mais, pour les élèves, elle est peut-être plus claire, on y reconnaît bien l'esprit logique des écrivains de Port-Royal.

Port-Royal (LE PAYSAGE DE), réunion de sept odes composées par J. Racine en l'honneur de l'asile des pieux solitaires (1690). Ces odes, célèbres au XVIIe siècle, sont peu connues aujourd'hui; cependant cette tentative, presque unique dans l'art de ce siècle, d'appliquer la poésie à rendre de grands effets de paysage mérite d'être remarquée. L'ensemble est loin d'être bon; les courtisans de Louis XIV, qui, pour la plupart, ne s'éloignaient guère de Versailles, semblaient ne pouvoir admirer la nature simple dans son désordre et sa riche variété. Ils regrettaient dans les champs les belles allées tirées au cordeau du parc royal et eussent souhaité que toutes les forêts fussent taillées et mutilées comme les marronniers de Versailles. Racine, en faisant effort pour réagir contre l'erreur commune, n'a pas réussi à rendre ce que certainement il sentait; la langue ou plutôt le jargon poétique d'alors s'y opposait, et il n'a pas su briser cette mesquine barrière. Ses descriptions champêtres sont bien loin de cette simplicité que quelques-uns de nos poëtes modernes ont su atteindre à leurs meilleurs moments; il parle la langue des bergères et le patois mythologique : il appelle les champs des *guérets;* la vigne, le *pampre;* l'herbe et les fleurs, les *dons de Flore*, etc.

La première des sept odes a pour titre : *Louange de Port-Royal en général*. Le poëte y établit une opposition entre les palais les plus richement ornés et le simple monastère de Port-Royal, et il conclut naturellement à l'avantage du monastère :

> Mais toi, solitude féconde,
> Tu n'as rien que de saints attraits
> Qui ne s'effaceront jamais
> Que par l'écroulement du monde!

La seconde ode nous peint le *Paysage en gros*. C'est ici surtout qu'on aperçoit une sincère tendance réaliste, malheureusement gâtée par du jargon poétique :

> Je vois les altières futaies
> De qui les arbres verdoyants,
> Dessus leurs grands bras ondoyants,
> Cachent les buissons et les haies.
> L'on dirait même que les cieux
> Posent sur ces audacieux
> Leur pesante machine,
> Et qu'eux, d'un orgueil nonpareil,
> Prêtent leur forte échine
> A ces grands trônes du soleil.

Cette strophe, qui rappelle l'ampleur de Ronsard dans les derniers vers, et dont le commencement a une couleur toute moderne, mérite d'être remarquée dans l'œuvre de Racine.

Les odes suivantes sont la description par menu ... [illegible] ... de ce que les deux premières nous ont présenté d'ensemble. Le poëte passe aux détails : il commence par nous peindre *les bois de Port-Royal* (ode III). Mais, au lieu de nous faire pénétrer *sous bois*, comme disent nos peintres, et de nous laisser entrevoir les admirables effets de lumière que nos poëtes contemporains ont parfois si heureusement rendus, Racine se contente de faire un éloge ... [illegible] ... *bâtis*; ... [illegible] ... *petits zéphyrs* et de leurs *tranquilles soupirs*, etc. L'ode IV est consacrée à l'*Étang*. Racine essaye de peindre les jeux du soleil sur l'eau, mais comment y réussir, quand on ne voit dans le soleil que le *char doré de Phœbus* et quand on veut parler du *cristal limpide* à propos d'un simple étang? Ode V, les *Prairies :* mêmes défauts, qui tiennent toujours au temps ... [illegible] ... *éclat* ... [illegible] ... *beau* ... [illegible] ... *campagnes*, ... [illegible] ... *bles*, etc. L'ode VI est meilleure, parce que ... [illegible] ... il s'agit des troupeaux et en particulier d'un combat de taureaux; Racine n'a pas oublié Virgile. Enfin, l'ode VII est l'éloge des *Jardins;* la ... [illegible] ... tout à fait ... [illegible]

> [illegible]
> [illegible]

> N'est-ce point quelque songe vain
> *Qui me place en ce lieu de gloire?*

Quelle exagération! Quelle aberration du goût! Est-il possible que, dans un siècle aussi délicat que le XVIIe, on ait su admirer si fort des plates-bandes et faire si haut l'éloge d'un espalier, quand les grands bois et les arbres libres des forêts ne disaient rien aux poëtes?

Port-Royal, par C.-A. Sainte-Beuve (1840-1859, 5 vol. in-8°; dernière édition, 1867, 6 vol. in-18). Ce livre, qui est l'œuvre la plus sérieuse de Sainte-Beuve, le seul livre complet qu'il ait jamais fait, car les *Causeries du lundi* sont composées de morceaux détachés, est regardé par les étrangers comme la plus belle histoire littéraire que la France ait jamais produite. Il y a sans doute de l'exagération dans ce jugement, mais il montre le cas que l'on fait de cet important ouvrage. La composition de *Port-Royal* occupa vingt-deux années de la vie de Sainte-Beuve, de 1837 à 1859, et ce travail passa par de curieuses péripéties. En 1837, Sainte-Beuve avait besoin d'un repos, d'un repos laborieux, car il n'était pas de ceux qui peuvent se condamner à une inaction complète. L'idée lui vint d'écrire l'histoire de Port-Royal et de ses habitants peu connus qui appartenaient au monde littéraire. « J'étais réellement seul, dit-il, à m'occuper alors d'un pareil sujet. J'y avais été conduit par mon goût poétique pour les existences cachées et par le courant d'inspirations religieuses que j'avais suivi dans les *Consolations*. » Mais, pour mener à bien une pareille entreprise, il lui fallait une année entière de répit, chose difficile à celui qui est obligé de gagner son pain quotidien. Le conseil d'État de Lausanne ayant connu ce désir de l'écrivain lui proposa, moyennant une rémunération suffisante, de faire un cours d'une année sur Port-Royal. « J'acceptai avec gratitude, dit Sainte-Beuve. Je revins deux mois après, vers le milieu de l'automne, avec toute ma collection de livres jansénistes; je m'enfermai, ne voyant jamais personne jusqu'à quatre heures du soir les jours où je n'avais pas de cours, et jusqu'à trois heures les jours où je professais. Ma leçon était de trois ou quatre heures; j'en faisais trois par semaine, et le nombre total des leçons fut de quatre-vingt-une. Tout l'ouvrage fut construit et comme bâti durant cette année scolaire. » Lausanne était l'Athènes de la Suisse française et nombre de savants de mérite professaient dans son académie. Le cours de Sainte-Beuve obtint un grand succès; outre les étudiants, toute la ville y assistait. Les villes voisines même prirent leur part de ces précieuses leçons. « S'il était permis de mêler un sourire à ces souvenirs sérieux, raconte Sainte-Beuve, je dirais que la réunion fréquente de la jeunesse des deux sexes au pied de cette chaire avait fini par amener de certaines rencontres, de certaines familiarités honnêtes, des railleries même comme le sexe faible ne manque pas d'en trouver le premier quand il est en nombre devant l'ennemi. Plus d'un de mes élèves, dès qu'il entrait, avait du côté des dames un sobriquet tiré de Port-Royal et qui circulait tout bas : *Lancelot*, *Lemaistre*, *Singlin*, etc. Je ne sus tout cela que plus tard. Enfin, il y eut, l'année suivante, plus d'un mariage et quelques fiançailles dont on faisait remonter l'origine à ces réguliers et innocents rendez-vous que mon cours avait procurés. »

Sainte-Beuve revint en France, rapportant tous les éléments de son travail et décidé à y mettre la dernière main. Le discours préliminaire parut dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ampère le lut chez Mme Récamier et tout le monde en fut très-content, même Chateaubriand. Le premier volume, publié en 1840, obtint un franc succès dans toute la presse. Il ne fut pas toutefois sans rencontrer des contradicteurs. Lamartine lui disait en particulier : « Pourquoi ce sujet de jansénisme? Je voudrais vous voir occupé de quelque grand sujet. » Et Béranger : « Je voudrais bien voir achevé votre *Port-Royal*, car j'aime ce sujet sans bien le connaître. Toutefois, je ne puis vous dissimuler que je crains que vous ne vous laissiez trop aller à ce que j'appelle de la religiosité, manie de notre époque et que je crois l'antipode de l'esprit religieux. » C'est à l'occasion de ce premier volume qu'éclata la fameuse inimitié de Balzac et de Sainte-Beuve. Balzac, qui n'avait pas été loué autant qu'il l'aurait voulu par Sainte-Beuve, fit paraître dans sa *Revue parisienne* un article ironique qu'il terminait par ces mots : « En un point, cet auteur mérite qu'on le loue; il se rend justice, il va peu dans le monde; il est casanier, travailleur et ne répand l'ennui que par sa plume. En France, il se garde bien de persécuter comme il l'a fait à Lausanne, où les Suisses, extrêmement ennuyeux eux-mêmes, ont pu prendre son cours pour une flatterie. » Le second volume parut deux ans après le premier; le troisième ne vit le jour qu'en 1848. La révolution de Février, les difficultés de la vie matérielle retardèrent la publication de l'ouvrage, dont les deux derniers volumes parurent enfin en 1859. Ainsi s'est formée lentement cette œuvre de patience, qui eut trois éditions successives en moins de dix ans, chacune bénéficiant de notes et d'articles relatifs au même sujet. Dans la dernière, publiée quelque temps avant la mort de Sainte-Beuve et qui est celle que nous désignons en tête de cet article, se trouvent de nombreux documents, venus de tout pays, notamment de Hollande, et dans lesquels Sainte-Beuve a puisé à pleines mains.

L'ouvrage est divisé en six livres : le premier comprend les origines et la renaissance de Port-Royal; le second livre est intitulé : le *Port-Royal de M. de Saint-Cyran;* le troisième est consacré à Pascal, sur lequel Sainte-Beuve a fait une étude achevée; le quatrième est rempli par les écoles de Port-Royal; dans le cinquième est étudiée la nouvelle génération de Port-Royal; le sixième, qui est aussi le plus long, est intitulé : *Port-Royal finissant*, et contient en détail la persécution à laquelle s'acharna Louis XIV. Le dernier volume de l'ouvrage est rempli tout entier par une table alphabétique et analytique des matières et des noms contenus dans les six volumes. Cette table, dressée par M. Anatole de Montaiglon, est des plus précieuses pour la connaissance de l'ouvrage et des personnages principaux.

Ce qui frappe le plus dans cet immense travail, c'est moins la patience et l'érudition de l'auteur que le talent et l'esprit dépensés par lui pour rendre ses héros intéressants. Ces Alcestes chrétiens ne sont pas tous agréables, et l'on comprend que cette austérité de réforme, hérissée de controverse, ait ennuyé La Bruyère. Cependant ces hommes sont intéressants parce qu'ils sont sincères et persécutés, puis parce que cette persécution les a rendus historiques. C'est surtout grâce à cette circonstance que Sainte-Beuve a évité le principal écueil de son sujet, fidèle en cela à sa manière habituelle de s'occuper autant des accessoires de la question que de la question elle-même. Port-Royal a été attaqué ou défendu, traversé ou côtoyé par tous les hommes supérieurs du temps; c'est ce qui fait que l'histoire de ce couvent devient une histoire littéraire du siècle de Louis XIV. L'auteur ne fait pas seulement les portraits en pied de Saint-Cyran, d'Arnauld, de Pascal, de Nicole; il fait défiler l'un après l'autre, soit parce qu'ils sont amis, soit parce qu'ils sont adversaires de Port-Royal, tous les hommes illustres d'alors : Balzac, qui écrivit à Saint-Cyran; Molière, qui continua les *Provinciales* dans *Tartufe;* Boileau, qui fut l'ami d'Arnauld; La Fontaine, qui aurait voulu lui dédier un de ses contes (Boileau et Racine eurent toutes les peines du monde à lui persuader que c'était inconvenant); puis Mme de Sévigné, Malebranche, Leibniz et tant d'autres, touchés d'une main magistrale. Le portrait de Racine clôt la série et le livre de la façon la plus heureuse.

Les figures de femmes ne sont pas moins finement étudiées, et avec elles l'intérêt grandit encore. Sainte-Beuve met en lumière les *Relations de la captivité* écrites par chacune des religieuses au moment de la persécution. La mère Angélique Arnauld, la réformatrice de l'abbaye, tient naturellement la première place dans cette galerie; mais ce sont aussi de fiers caractères, pleins de dignité dans la lutte, que ceux de la mère Angélique de Saint-Jean, des sœurs Agnès Le Féron, Eustoquie de Brégy, Christine Briquet, etc.

Pour avoir grandi sa manière, Sainte-Beuve n'y a pas renoncé et on le retrouve toujours dans son goût pour les menus détails et les anecdotes. Il note les terreurs de Nicole, qui n'osait sortir quand il faisait du vent de peur de recevoir des tuiles sur la tête; il reprend Pascal lorsqu'il le voit croire au miracle de la sainte épine ou qu'il le surprend faussant et tronquant les citations des jésuites; il étudie la question de savoir si Pascal n'a pas été dans sa jeunesse un joueur dissipé. Il eût mieux fait de consacrer une large place à l'enlèvement de Mlle de Roannez dans lequel l'auteur des *Provinciales* a joué un si singulier rôle; cet incident dramatique est complétement omis dans *Port-Royal* et l'on s'explique difficilement son absence. En résumé, on peut dire de cet ouvrage, avec M. C. Lénient : « Une telle œuvre honore non-seulement l'écrivain, mais l'époque où elle est née; on est forcé de reconnaître à l'auteur et à son temps une intelligence du passé, une largeur de vues, une équité d'appréciation, une sympathie généreuse qu'on eût demandées vainement aux esprits les plus indépendants du siècle dernier, aux Condorcet et aux Voltaire. »

Port-Royal, par le docteur Hermann Reuchlin (en allemand et en français, 1840, 3 vol. in-8°). Ce livre parut en même temps que le premier volume de celui de Sainte-Beuve sur le même sujet. Reuchlin l'a traduit lui-même en français. Voici le plan de son œuvre et l'appréciation de M. X. Marmier (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1840). Reuchlin commence par étudier l'idée du jansénisme; pour lui, c'est une espèce de protestantisme qui eût poussé l'Église à la tolérance. C'est là sa préface. Il passe ensuite à l'histoire des Arnauld, sur laquelle il déploie une grande érudition. De ces biographies, Reuchlin passe aux jésuites; il les suit depuis leur entrée en France; il montre Richelieu soumis à leur influence, Louis XIV se courbant sous leur pouvoir. Il démontre que l'abaissement du parlement sous Louis XIV, abaissement attribué à tant de causes, n'était dû qu'à sa lutte contre les jésuites. Reuchlin reprend l'histoire des Arnauld, qui furent les plus vigoureux, les plus dignes champions de cette opposition contre les disciples d'Ignace de Loyola. Vient

ensuite l'histoire de sœur Angélique, à laquelle un volume entier est consacré; son histoire est, en effet, celle de Port-Royal.

Sous le rapport de l'érudition, cet ouvrage satisfait la critique la plus difficile et la plus minutieuse. M. Reuchlin a puisé à toutes les sources les éléments de son travail. Il connaît à fond son XVIe et son XVIIe siècle; il sait par cœur son Port-Royal, tout ce qui l'entoure et tout ce qui s'y rattache. Il est à son aise dans ce vaste champ de discussions théologiques et sociales; il dépeint, il narre, non point avec la sécheresse habituelle des érudits allemands, qui ne peuvent faire un pas sans se mettre à couvert sous un bouclier de citations et une cuirasse de notes, mais avec l'habileté d'un homme d'esprit qui possède son sujet et le développe hardiment. Il n'a pas échappé pourtant à cette manie d'érudition patiente, qui ne se lasse jamais de compter les plus petites fibres du corps qu'elle dissèque. Le livre, en outre, mérite un reproche: il manque d'unité; on arrive à la moitié du premier volume sans deviner, autrement que par le titre, que tout doit aboutir à l'histoire de Port-Royal. Quant au point de vue qui a guidé l'auteur dans toute cette longue et dramatique histoire, on l'aperçoit dès les premières pages. L'auteur est l'ennemi des jésuites, qui, pour lui, représentent l'absolutisme aveugle en matière politique comme en matière religieuse, et le partisan enthousiaste des Arnauld, qui représentent à ses yeux la liberté. On comprend alors l'assimilation, proposée par l'auteur, du jansénisme avec le protestantisme.

Port-Royal (LOGIQUE DE). V. LOGIQUE.

PORT-ROYAL, ville forte de la Jamaïque, autrefois capitale de cette île, sur la côte S., à 8 kilom. S.-S.-O. de Kingston, avec un superbe port capable de contenir 1,000 gros navires; 10,000 hab. Arsenal; hôpital maritime. C'était autrefois une des premières villes des Antilles; mais un tremblement de terre en 1692, un incendie en 1702 et un ouragan en 1722 l'ont en grande partie ruinée.

PORT-ROYAL, port des Etats-Unis, sur la côte de la Caroline du Sud, par latit. N. 32° 12'; longit. O., 83° 4'. Cette baie, qui, au point de vue militaire, est un des plus beaux ports de l'Amérique, est resserrée à son entrée par l'île Hilton-Read. Cette entrée est d'un abord difficile: une barre, donnant 18 pieds d'eau à marée haute, forme, à plusieurs kilomètres en avant, un vaste demi-cercle dont les deux extrémités s'appuient à la côte; un chenal tortueux conduit, à travers des bancs nombreux, jusqu'à la passe qui s'ouvre entre les îles de Saint-Philip au N. et celle de Hilton-Read au S. Au delà s'étend une vaste nappe d'eau, tranquille et profonde, qui pénètre fort avant dans les terres et sert d'artère principale au réseau de canaux qui fait de cette contrée un véritable archipel. Lors de la guerre de Sécession, les confédérés construisirent, pour commander la passe de Port-Royal, deux grands ouvrages en terre, le fort Walker, situé sur l'île de Hilton-Read, et le fort Beauregard. Cette position était défendue par le général Drayton et par une petite flottille sous les ordres du commodore Tatnall, lorsqu'elle fut attaquée par une flotte fédérale, commandée par le commodore Dupont, chargé d'occuper ce point important de la côte ennemie. Le 7 octobre 1864, Dupont commanda l'attaque, fit écraser de ses feux les forts Walker et Beauregard, força les confédérés à évacuer leurs positions et à s'embarquer à la hâte, et, au bout de quelques heures, les marins fédéraux s'emparaient des ouvrages ennemis. Ce complet et éclatant succès eut un grand retentissement aux Etats-Unis. Il permit à Sherman de débarquer, de prendre possession d'un territoire qu'on ne pouvait plus lui disputer et de porter la guerre sur le sol même de la Caroline du Sud, qui avait donné le premier signal de la guerre et qui était d'autant plus ardente à la lutte qu'elle se croyait moins exposée à en souffrir.

PORT-SAÏD, ville d'Egypte, sur la Méditerranée, à l'entrée du canal de Suez; 10,000 hab. environ. Cette ville, commencée en 1859, en même temps que les travaux du canal, s'élève sur une étroite bande de sable entre la mer, le lac Menzaleh et le canal. Les maisons y sont construites sur le type des maisons d'Europe, avec des toits pointus, et les chalets qui y abondent rappellent ceux des environs de Paris. On y remarque une église, un hôpital; on y trouve des magasins pour les besoins de la vie, un phare et des chantiers. Ce fut près de l'emplacement qu'elle occupe que fut donné le premier coup de pioche pour ouvrir la tranchée du canal. Autour de cette tranchée s'élevèrent des habitations bien modestes d'abord et dépourvues de tout ce qui constitue le confortable. Peu à peu, la bande de terrain s'élargit. Le produit des fouilles du canal servit à fonder dans les marais le terre-plein de la ville. Les déblais furent employés aux remblais; le sol s'éleva peu à peu sur les eaux. Le lac fut refoulé. Puis on vit surgir de jolis chalets en bois, expédiés de France. Quelques édifices en maçonnerie furent érigés, particulièrement pour servir d'ateliers et abriter l'outillage qui était alors plus précieux que les hommes mêmes. Bientôt une ligne de constructions pittoresques s'étendit en façade sur la mer. Les chalets des chefs, les maisons des employés, l'hôtel des voyageurs, quelques échoppes proprement ornées bordèrent le rivage à l'ouest de la digue occidentale, derrière un phare élevé pour éclairer la route des navires et pour révéler, dans la nuit, l'existence de la nouvelle cité sortie des eaux. Peu à peu, les denrées fraîches y furent apportées de l'intérieur, et aujourd'hui Port-Saïd est une agréable cité, moitié industrielle, moitié pittoresque. L'aspect de la mer y est constamment varié, et, de l'autre côté, le lac est couvert d'îlots verdoyants et d'innombrables bateaux pêcheurs. Le port proprement dit est précédé d'une rade protégée par deux digues ou jetées qui s'avancent dans la mer; celle de l'ouest, opposée à la sortie du golfe, a 3,500 mètres, et celle de l'est, 2,800. Le mouillage qu'elles renferment a environ 230 hectares et a la forme d'un éventail qui va en s'agrandissant en s'approchant du littoral. Ces digues ont été construites au moyen de blocs artificiels pesant 25,000 kilogr. et immergés à l'aide de gigantesques grues. Quant au port proprement dit, il a 400 mètres et se joint à la rade par un chenal de 200 mètres. Il renferme plusieurs bassins, le bassin de l'arsenal, le bassin de la marine, le bassin du commerce et de vastes chantiers.

PORT-SAINTE-MARIE, ville de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. O. d'Agen, sur la rive droite de la Garonne; pop. aggl., 1,661 hab. — pop. tot., 2,604 hab. Minoteries, faïenceries, teintureries, fabrication de toiles, cotonnades, chapeaux. Beau pont suspendu sur la Garonne.

PORT-SAINTE-MARIE, ancien *Portus Menesthei*, ville d'Espagne (Andalousie), au fond de la baie de Cadix, à 26 kilom. N.-N.-E. de cette ville; 19,247 hab. Cette ville, qui est bien bâtie, est protégée par un fort. Elle a un port à l'embouchure du Guadalete. Tanneries; fabriques de chapeaux et de savon. Pêches très-abondantes, surtout celle du thon; commerce actif avec Cadix.

PORT-SUR-SAÔNE, en latin *Portus Abucinus*, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Vesoul; pop. aggl., 1,720 hab. — pop. tot., 1,781 hab. Tanneries, teinturerie, meunerie. Commerce de mercerie. En 1861, on y a découvert une vaste et luxueuse habitation romaine.

PORT-VENDRES, bourg maritime de France (Pyrénées-Orientales), cant. d'Argelès-sur-Mer, arrond. et à 36 kilom. E. de Céret, au bord de la Méditerranée; pop. aggl., 1,852 hab. — pop. tot., 2,188 hab. Port de commerce et de cabotage; consulats étrangers; commerce de grains, vins et eau-de-vie. Place forte défendue par quatre forts et plusieurs batteries. A côté du port de commerce, on a creusé une darse qui peut recevoir des vaisseaux de ligne et des frégates. En face du port s'étend une belle place carrée, décorée d'un obélisque en marbre blanc et rouge, haut de 26 mètres, érigé en l'honneur de Louis XVI en 1786. Les quatre bas-reliefs en bronze qui le décoraient et qui représentaient quatre scènes de l'histoire de ce prince furent arrachés du piédestal en 1793 et figurent au musée de Perpignan. Sur la même place, on voit deux fontaines ornées de trophées dégradés.

Port-Vendres a une origine fort ancienne. Il en est fait mention dans Pomponius Mela sous le nom de *Portus Veneris* (le port de Vénus), et il avait été appelé ainsi parce qu'un temple avait été élevé à cette déesse sur son bord septentrional. La colonie romaine de Narbonne tirait de Port-Vendres du poisson, des coquillages et même des huîtres. Sous la domination des Wisigoths et des rois d'Aragon, Port-Vendres négligé disparaît, pour ainsi dire, un instant de l'histoire. Ce n'est qu'en 1272 que le roi Jayme Ier, dit le Victorieux, donna l'ordre de curer et de réparer son port en même temps que celui de Collioure. Port-Vendres devint alors le centre maritime le plus important du Roussillon et il appartint à l'Espagne jusqu'au moment où Louis XIII le réunit à la France (1642). Vingt ans plus tard, Vauban, frappé de la situation de Port-Vendres au pied même des Pyrénées et au point précis de jonction des deux côtes de France et d'Espagne, alla jusqu'à affirmer que de la possession de ce point par l'une ou l'autre nation dépendait celle du Roussillon, qu'en un mot Port-Vendres était la clef de cette province. Il proposa, en conséquence, de le fortifier puissamment. Des travaux furent commencés en 1692, mais abandonnés peu après. Bien plus, le port tomba tout à coup dans un tel abandon que les sables et la vase s'y amoncelèrent et que les galères ne s'y mirent plus à couvert qu'avec peine. En 1754, on n'y trouvait plus que 45 habitants. Cet état de choses dura jusqu'en 1772. A cette époque, de Mailly, commandant militaire du Roussillon, obtint qu'on reprît les travaux commencés par Vauban. On creusa le port, on augmenta les fortifications; on construisit des magasins, des batteries, l'obélisque, et on essaya d'y appeler des habitants par des exemptions d'impôt. Pendant la Révolution, les travaux furent de nouveau interrompus. En 1793, Port-Vendres ayant été livré aux Espagnols, en même temps que Collioure, la Convention envoya pour le reprendre le général Dugommier. « Le 28 floréal an II (17 mai 1794), la brèche faite au fort Saint-Elme étant très-avancée, dit l'amiral Grivel, l'ennemi tenta une sortie sur les onze heures du soir et fut repoussé avec perte. Dugommier, qui manquait de grosse artillerie, réussit à pratiquer dans la montagne un chemin de deux lieues et demie, le long duquel ses soldats traînèrent à bras des canons de 24 et des mortiers de 12 pouces. Le 4 prairial, les Espagnols demandèrent à capituler, mais on ne s'entendit point sur les conditions, et le 7, ayant évacué le fort Saint-Elme ainsi que tous les forts de Port-Vendres, ils se retirèrent dans Collioure, où ils furent étroitement bloqués par Dugommier. Le général Navarro n'hésita plus alors à capituler. La garnison, composée de 7,000 hommes, livra aux républicains son artillerie et ses munitions et s'engagea à ne plus servir contre la France pendant toute la durée de la guerre. Port-Vendres, redevenu français, fut négligé par l'Empire. La Restauration eut pour lui la même indifférence jusqu'en 1829, époque où la guerre d'Alger recommença à attirer sur lui l'attention. Depuis lors, on s'est sans cesse occupé d'en augmenter l'importance. Une loi du 19 juillet 1845 consacra 2,500,000 francs au curage du bassin, dont la profondeur fut portée à 9m,50, et la réunion, par un môle muni d'une batterie, des îlots formant la petite passe fut décrétée. Depuis cette époque, Port-Vendres a vu sans cesse s'accroître son importance. Dans les environs, on récolte des vins fort estimés. Les vins rouges ont une belle robe; en vieillissant, ils acquièrent de la finesse et un bouquet prononcé. Ils gagnent beaucoup à rester en tonneau; aussi ne les met-on en bouteilles qu'après dix ans d'âge. Ils sont alors dépouillés, sont devenus paillets et ont pris une belle teinte dorée; ce sont des *rancios*. On y fait aussi un vin de liqueur appelé grenache, du nom du plant qui les fournit.

PORT (Elisabeth-Marie), romancière et femme poëte hollandaise, née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle épousa M. Werdorp, ministre de l'Eglise réformée au petit village de Velp, près d'Arnheim. C'est pour tromper les ennuis de la solitude autant que pour satisfaire ses goûts littéraires que Marie Port écrivit les romans et les vers qui ont fait de son nom un nom estimé dans l'histoire des lettres. Voici les titres de ses principaux ouvrages: la *Campagne* (1792, in-8°), en vers et en prose, sa meilleure production; *Pour des solitaires* (1789, in-8°); *Reinhart ou Nature et religion* (1793, 3 vol. in-8°); *Elégies* (1794, in-8°); la *Vraie jouissance de la vie* (1796, in-8°); *Mes larmes de l'enfance*, tableaux domestiques (1804, 2 vol. in-8°); *Frédérique Weit et ses enfants*, roman traduit de l'allemand (Harlem, 1 vol. in-8°); *De la société et de la solitude*, traduit de l'allemand de Garve (1806); *Nouvelles poésies* (Amsterdam, 1807, 1 vol. in-8°). On ignore l'époque de sa mort.

PORT (François-Célestin), écrivain, né à Paris en 1828. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes et se fit recevoir licencié ès lettres. M. Port est devenu archiviste d'Angers en 1854. Il a collaboré à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, à la *Revue de l'Anjou*, à l'*Album angevin*, dont il est rédacteur en chef, et à divers autres recueils. Il a publié: l'*Ile de Lesbos* dans l'*Univers pittoresque; Essai sur l'histoire du commerce maritime de la ville de Narbonne* (1854, in-8°); *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers* (1861, in-8°); *De Paris à Agen par Vierzon, Châteauroux, Limoges, Périgueux*, itinéraire descriptif et historique (1866, in-18, avec vignettes), etc.

PORTA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. S.-O. de Bastia; 728 hab. Fabrication de chaises, quenouilles, tamis. Eaux minérales froides, carbonatées, ferrugineuses.

PORTA (Giuseppe), peintre italien de l'école vénitienne, né à Castelnuovo-di-Garfagnana en 1535, mort à Venise en 1585. Orphelin à l'âge de sept ans, il fut comme le fils d'adoption de Salviati, maître éminent qui travaillait alors aux fresques de l'église de Castelnuovo et qui le prit chez lui. Giuseppe travailla tout enfant sous sa direction et, par respect filial, ne voulut plus porter que le nom de son maître; aussi il est le plus souvent appelé **Salviati** ou **Salviati le jeune**. Il le suivit à Rome, où Salviati [illegible] école, puis à Venise, où il fut appelé pour décorer les galeries du palais Grimani. Giuseppe, qui n'avait fait que étudier à Rome, concourut sans doute, pour une certaine partie, à ces derniers travaux de son maître, qui constituent une œuvre immense pour laquelle il eut besoin de [illegible]. Une des premières commandes qu'il [illegible] lui seul fut la décoration du palais [illegible], à Trévise, où il peignit, [illegible] de Salviati et de Jules Romain, de grandes figures allégoriques et la *Manne dans le désert*. De retour à Venise et [illegible] à couvrir de fresques largement brossées, suivant la mode du pays, les façades de quelques édifices, entre autres celles du palais [illegible] (ces fresques ont disparu), il fut distingué par Titien, alors chargé d'œuvres colossales, et, attiré de son côté par cette école brillante de coloriste qui le fascinait, il quitta Salviati pour se livrer à de nouvelles études. Titien lui fit confier, avec Paul Véronèse, la décoration de la bibliothèque Saint-Marc; il peignit, dans les compartiments de la voûte, de vastes médaillons: le *Courage méprisant la Fortune, Plutus et Mercure, l'Art et la Physionomie, la Guerre*, grande figure de femme nue assise sur un canon. Ces compositions sont d'une forme savante et hardie; le dessin rappelle le faire de Jules Romain, la couleur et la légèreté transparente de Véronèse. Le jeune maître y montre une rare puissance d'assimilation, et c'est un peu le caractère de toute son œuvre; reflet des maîtres antérieurs, elle tient le milieu entre celle des grands génies de la Renaissance et la peinture simplement habile des artistes du XVIIe siècle.

Sauf un voyage qu'il fit à Rome, Porta passa toute sa vie à Venise; toutes les églises possèdent de lui des fresques et des tableaux à l'huile d'un grand mérite. Nous citerons: à la basilique de Saint-Marc, les belles mosaïques de l'*Inhumation de la Vierge* et de l'*Arbre généalogique de la Vierge*, exécutées sur ses cartons par les Zuccato et V. Bianchini; cet *Arbre généalogique*, où toute la descendance de patriarches et de rois qui va d'Adam à Jésus-Christ dans l'Evangile est figurée par les personnages mêmes, est d'une originalité surprenante; à San-Francesco-della-Vigna, un *Saint Jean-Baptiste* et un *Saint Jacques*; à Sainte-Marie-Zobenigo, *Quatre Sibylles*; à Saint-Zacharie, *Saint Côme et Saint Damien guérissant un malade*; à Saint-Pierre-de-Murano, une *Descente de croix*; ces deux dernières œuvres sont des peintures à l'huile d'une exécution plus brillante encore que les fresques; il existe de la *Descente de croix* une répétition, faite pour une église de Modène, qui est passée au musée de Dresde; à Sainte-Marie-della-Salute, la *Manne dans le désert*, sujet déjà traité par Porta dans sa jeunesse et qu'il reprit avec une grande supériorité; diverses figures de prophètes et de patriarches: *Elie, Habacuc, Abraham, Melchisedech* et un *David portant la tête de Goliath*; à San-Zampolo, toute une série de tableaux à l'huile représentant divers épisodes de la passion: le *Lavement des pieds*, le *Jardin des Oliviers, Jésus au Calvaire*, le *Christ en croix*; à l'église des Anges, une *Descente de croix, Jésus apparaissant à Madeleine*, etc. Durant son séjour à Rome, il peignit pour Pie IV, qui l'avait fait venir vers 1566, *Alexandre III bénissant l'empereur Frédéric Barberousse au milieu de la place Saint-Marc à Venise*, grande composition qui tient son rang parmi tous les chefs-d'œuvre dont ce palais est rempli. Le Louvre possède de lui un grand tableau, *Adam et Eve chassés du paradis terrestre*; un *Enlèvement des Sabines*, qui a fait longtemps partie de la galerie du Palais-Royal, a passé en Angleterre. Son morceau capital, la *Descente de croix* de Saint-Pierre-de-Murano et du musée de Dresde, a été gravé par Pierre Tanja; lui-même était un graveur habile; la bibliothèque du Vatican possède de lui deux belles planches, un *Christ en croix* et une allégorie, les *Sciences et les Arts*.

PORTA (Guillaume DELLA), sculpteur italien, né à Porlizza, diocèse de Côme, il vivait au XVIe siècle. Après avoir reçu des leçons de son oncle l'architecte Jacopo della Porta, il se rendit à Gênes, où il se perfectionna sous la direction de Perino del Vaga, avec qui il se lia d'une vive amitié. Il se rendit ensuite à Rome, où il entra en relation avec Sebastiani del Piombo et Michel-Ange, et embrassa la vie ecclésiastique, sans toutefois abandonner son art. Ayant été chargé de restaurer les jambes de l'*Hercule Farnèse*, il le fit avec une telle habileté que, lorsque les jambes antiques furent retrouvées, Michel-Ange s'opposa à ce qu'on ôtât celles que Porta avait sculptées. Après la mort de Fra Sebastiani en 1547, il lui succéda dans la charge de [illegible] et fut chargé, quelque temps après, d'exécuter le tombeau de Paul III, dans [illegible] surtout une statue de la [illegible] couverte depuis d'une draperie en [illegible].

PORTA ([illegible] DELLA), sculpteur [illegible], né à [illegible], à [illegible] Milan, [illegible] 1547, [illegible] Rome en [illegible]. Bien que [illegible] [illegible] XVIe siècle. C'est aussi [illegible] ses [illegible] et, [illegible] à tous les [illegible] un [illegible] vendu fort cher comme telles des œuvres sorties de son atelier. Cette [illegible] a [illegible]. On voit de lui à Rome, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, un *Saint Dominique*, figure colossale de marbre, plusieurs fois gravée,

et dont la beauté gracieuse, la puissante originalité [illegible] les plus beaux temps de la Renaissance. Dans la même ville, à l'église Sainte-[illegible], on peut admirer un groupe [illegible] que le *Saint Dominique* et qui représente *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre*. Notre-Dame [illegible] renferme encore de lui plusieurs figures et bas-reliefs remarquables, [illegible] par les [illegible] du marbre, un date plus ancienne. [illegible] revanche, les figures en relief, demi-relief et petite bosse de la façade du palais Farnèse sont bien de della Porta. Il a encore exécuté d'autres travaux de moindre importance pour les Farnèse, qui lui firent obtenir le titre de chevalier de l'Éperon d'or.

PORTA (Tomaso DELLA), sculpteur italien, frère du précédent, né à Porlezza vers 1544, mort à Rome vers 1607. [illegible] della Porta, [illegible] peut-être et [illegible] Guglielmo, [illegible] deux œuvres [illegible] dont le mérite exceptionnel est universellement reconnu. Ce sont ces deux bronzes admirables, *Saint Pierre* et *Saint Paul*, qui couronnent la colonne Antonine et la colonne Trajane. La [illegible] moitié du XVIe siècle compte peu [illegible] où la science de la forme et l'intelligence de la décoration soient plus développées. On a encore de lui, dans l'église Saint-[illegible]-al-Corso, un groupe monumental représentant *Jésus-Christ descendu de la croix et entouré de plusieurs saints personnages*. Ce dernier morceau, quoique plein de grandes qualités si on l'étudie isolément, est inférieur à celui de son frère, en ce qu'il n'en est pour ainsi dire qu'une variante. On ne peut signaler d'une manière authentique aucune autre création de Tomaso. Les documents sérieux s'arrêtent là. Mariette, avec une légèreté qu'on doit lui reprocher, a fait de Tomaso, comme de Giovanni, un marchand d'antiquités et un restaurateur de vieilles statues.

PORTA (Jacopo DELLA), architecte italien, né à Milan, mort à Rome en 1595. Après avoir étudié la sculpture sous Gobbo, il apprit l'architecture et devint l'élève de Vignole, puis le continuateur de ses travaux. Il acheva ou exécuta à Rome de belles et importantes constructions, l'église du Gesù, commencée par Vignole, la porte de Saint-Jean-de-Latran (1574), la fontaine de la place Colonna (1574), la façade de Saint-Louis-des-Français (1578), de Santa-Maria-ai-Monti (1579), le cortile du palais de la Sapienza (1587), la coupole de Saint-Pierre, avec Fontana (1583-1590), d'après les dessins modifiés de Michel-Ange; l'église de Saint-Joseph, au Forum; celles de Saint-Nicolas-in-Carcere, de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, la fontaine de la place d'Araceli, le tombeau du cardinal Alessandrino à la Minerva, les palais Niccolini et Gottefredi, etc. Il construisait pour le cardinal Aldobrandini la villa de ce nom à Frascati, lorsque, revenant un jour de visiter les travaux, il lui survint un besoin pressant, causé par une grande quantité de melons et de fruits glacés qu'il avait mangés. Longtemps, par respect pour le cardinal avec qui il se trouvait, il n'osa demander qu'on arrêtât le carrosse; mais bientôt il se trouva si mal, qu'on dut le descendre à la porte de Latran, où il expira au bout de quelques instants. Della Porta joignait à une grande fécondité d'invention une remarquable habileté dans l'art de la construction. Il tient un rang distingué parmi les architectes du second ordre.

PORTA (Costante), un des plus savants contrepointistes italiens du XVIe siècle, né à Crémone, mort à Loreto en 1601. Attaché à l'ordre des franciscains, il mena une existence obscure et peu brillante. Ses ouvrages nous ont révélé son nom. On sait qu'il fut élève de Willaert et qu'il exerça les fonctions de maître de chapelle à Padoue, puis à Ravenne et enfin à la Santa-Casa-di-Loreto, où il termina ses jours. Porta était considéré par ses contemporains comme un des plus forts contre-pointistes de son époque, ce qui est vrai, mais disons aussi qu'il poussait l'observation rigide des règles jusqu'à l'absurde, et que ses compositions ont plus de rapport avec l'algèbre qu'avec l'art musical proprement dit. On connaît de lui bon nombre de motets, messes, madrigaux et lamentations, plus un traité de composition portant pour titre *Instruction sur le contre-point*.

PORTA (Giambattista DELLA), physicien italien, né à Naples en 1540, mort en 1615. Il eut à son époque une réputation immense, en partie justifiée par ses travaux. Doué d'une [illegible], que développa [illegible], homme fort instruit, il fit [illegible] tous les [illegible] cultiva les lettres, la philosophie, et composa, dès l'âge de dix ans, des discours en latin et en italien. En compagnie de son frère, Gian-Vincenzo, qui partageait son ardeur pour l'étude, il se [illegible] pour [illegible], parcourut l'Italie, la France, l'Espagne, compulsant les bibliothèques, visitant les savants, notant partout ce qui lui semblait remarquable et curieux. [illegible] il [illegible] beaucoup de [illegible] de Cardan et d'Arnaud de Villeneuve [illegible] pour maîtres, un penchant [illegible] pour le merveilleux, ce qui le porta à s'attacher toujours de préférence aux choses bizarres et singulières et à partager la confiance de ses contemporains dans les chimères de l'astrologie judiciaire. A quinze ans, son érudition était telle qu'il avait déjà composé les trois premiers livres de sa *Magie naturelle*. De retour à Naples, della Porta prit part à la fondation de l'Académie des Oziosi, puis fonda lui-même l'Académie des Secreti, où l'on n'était reçu qu'à la condition d'avoir fait quelque découverte scientifique. Le nom de la nouvelle Académie fit croire que ses membres ne s'occupaient que d'arts magiques. Ce qui contribua encore à accréditer cette opinion, c'est que della Porta fit des prédictions, dont quelques-unes, dit-on, se réalisèrent, et vit affluer chez lui des personnes qui venaient le consulter sur l'avenir. Le pape Paul V, à qui le savant fut dénoncé, lui ordonna de fermer son Académie et de se rendre à Rome pour faire entendre sa justification. Della Porta partit pour Rome, réussit facilement à se justifier, sans obtenir toutefois la permission de rouvrir son Académie, se vit fêter par tous les savants de cette ville, fut admis à l'Académie des Lincei (1610) et, de retour à Naples, il continua à se livrer à ses études favorites. Vers la fin de sa vie, il revint vers la culture des lettres et composa des pièces de théâtre qui furent représentées avec succès. Il avait réuni dans sa maison un riche cabinet de curiosités qui était devenu un objet d'admiration pour les étrangers, et se plaisait à cultiver dans une campagne, près de Naples, des arbres et des plantes exotiques. Contrairement aux savants de son temps, il était d'une humeur facile et ne répondait point aux critiques le plus souvent injurieuses de ses adversaires. Plus qu'aucun des savants de son temps, il répandit le goût des sciences naturelles, auxquelles il rendit d'importants services. Il s'attacha le plus souvent à ramener à des lois générales des phénomènes alors inexpliqués, et quelquefois à les expliquer par des causes naturelles; il dénonça les manœuvres d'alchimistes charlatans et porta ses investigations sur de nombreux points de physique.

On lui doit la découverte de la chambre obscure, ainsi qu'un grand nombre d'expériences d'optique très-curieuses. Il a beaucoup écrit sur les miroirs planes, convexes, ardents, etc., et plusieurs auteurs lui attribuent même la première idée des télescopes. Malheureusement, il partageait les superstitions de ses contemporains sur l'astrologie, la magie, la puissance des esprits, etc., et ses ouvrages fourmillent de puérilités, de bizarreries, de secrets ridicules qui, cependant, ne doivent pas faire oublier les services qu'il a rendus aux sciences physiques. Ses principaux ouvrages sont: *Magiæ naturalis lib. XX* (Naples, 1589, in-fol.), plein d'observations intéressantes sur les miroirs, la lumière, les lunettes, les feux d'artifice, la statique, etc.; *De furtivis litterarum notis* (Naples, 1563, in-4°), curieux traité de l'écriture en chiffres, où l'auteur indique jusqu'à 180 procédés différents d'écriture secrète, avec les moyens de les multiplier à l'infini; *Phytognomonica* (Naples, 1583, in-fol.), traité des propriétés des plantes et des moyens d'en découvrir les vertus par leur analogie avec les différentes parties du corps des animaux; *De humana physiognomia lib. IV* (Naples, 1586, in-fol., avec fig.), ouvrage qui a été imprimé un grand nombre de fois et traduit en français par Ruault (1655, in-8°): dans ce traité, où Lavater a beaucoup puisé, della Porta a joint aux observations faites par Aristote, Polémon, Adamantius beaucoup de remarques curieuses faites par lui; après avoir constaté l'influence des affections de l'âme sur le corps, il traite des différentes parties du corps, indique les lignes qui décèlent le caractère des individus et s'attache à comparer les physionomies humaines à celles des animaux; *Villæ lib. XII* (Francfort, 1592, in-4°), ouvrage dans le genre de la *Maison rustique* et qui contient beaucoup d'observations intéressantes; *De refractione optices* (Naples, 1593, in-4°), sur la réfraction et l'anatomie de l'œil; *Pneumaticorum lib. III* (Naples, 1601, in-4°), sur les machines hydrauliques; *De cœlesti physiognomonia* (Naples, 1601), traité dans lequel, tout en admettant l'influence des astres, il combat certaines aberrations de l'astrologie judiciaire; *Ars reminiscendi* (Naples, 1602, in-4°), sur les moyens d'aider et de fortifier la mémoire; *De distillationibus lib. IX* (Rome, 1608, in-4°), traité où l'on trouve l'état exact de la chimie du temps de Porta; *De aeris transmutationibus* (Naples, 1609, in-4°), traité de météorologie, où l'on trouve beaucoup d'idées saines. Enfin, on doit à della Porta quatorze comédies en prose, deux tragédies, *Ulysse* et *Georges*, et une tragi-comédie, *Pénélope*. Les comédies ont été réunies et publiées à Naples (1726, 4 vol. in-12).

PORTA (Giovanni), compositeur italien, né à Venise vers la fin du XVIIe siècle, mort à Munich en 1740. Il se fit d'abord connaître comme directeur de la musique du cardinal Ottoboni, puis fut chargé de la direction du chœur des jeunes filles au conservatoire de la Pietà, à Venise. Porta se présenta pour concourir, en 1736, lors de la vacance de la maîtrise de la chapelle à Saint-Marc, et échoua à ce concours. Cet échec lui fit quitter Venise pour accepter, à Munich, les fonctions qu'il avait vues avec chagrin lui échapper dans sa patrie. En 1757, Porta, de retour à Venise, fut chargé de la maîtrise de la chapelle à Saint-Marc et mourut trois ans après. Ce compositeur a laissé dix-sept opéras, un magnificat et un motet.

PORTA (Bernardo), compositeur italien, né à Rome en 1758, mort à Paris en 1832. Il débuta comme maître de chapelle à Tivoli. Après quelques années d'exercice, il entra au service du prélat de Salm et composa des opéras qui furent représentés sans succès, quelques oratorios et des pièces de musique instrumentale. En 1788, Porta vint à Paris, et l'accueil cordial que lui fit la direction du Théâtre-Italien l'engagea à composer une nouvelle musique sur le libretto du *Diable à quatre*. L'ouvrage fut peu goûté. Quatre partitions d'opéra-comique qui succédèrent n'eurent pas un meilleur succès. Enfin, en 1794, Porta voulut essayer si le genre héroïque convenait mieux à sa nature que la muse comique. Il fit admettre et représenter à l'Opéra *Agricola Viala* ou la *Réunion du dix août*, les *Horaces*, son meilleur ouvrage, et enfin le *Connétable de Clisson*, une platitude sans nom qui lui attira des épigrammes très-acerbes. Porta avait encore, dit-on, écrit douze partitions que le public eut le bonheur d'esquiver. Après son malencontreux *Connétable*, les scènes lyriques se fermèrent devant lui et Porta est mort complètement obscur et méconnu. Outre ses ouvrages dramatiques, ce compositeur a écrit cinq œuvres de pièces instrumentales.

PORTA (Carlo), poëte italien, né à Milan en 1776, mort dans la même ville en 1821. Lorsqu'il eut achevé ses études, il s'essaya dans la poésie en prenant pour modèle Balestrieri, poëte vénitien qui écrivait dans le dialecte de son pays, composa des pièces dans le patois milanais et surpassa bientôt son modèle. Toutefois, de vives attaques et des désagréments que lui attirèrent ses premiers essais le déterminèrent pendant quelque temps à renoncer à suivre la carrière poétique. Mais, au bout de quelques années, poussé par une irrésistible vocation, il reprit la plume et se mit à composer des satires, pleines de verve et de gaieté, dont il puisait les sujets dans les événements du jour et dans lesquelles il s'attachait à attaquer les classes entières en épargnant les individus, de sorte que chacun pouvait rire de son voisin sans penser être atteint soi-même. Pendant longtemps, Porta fut à peu près le seul organe de l'opposition contre le gouvernement milanais, et ses poésies lui acquirent une extrême popularité. Parmi ses compositions, qui ont été en partie publiées par Grossi (Milan, 1821, 2 vol. in-12), on cite comme deux petits chefs-d'œuvre: *Vision de Prina* et *Desgrazi de Giovannin Bonee*. Porta, si gai dans ses écrits, était d'un caractère sombre et mélancolique. Les prêtres étaient l'objet fréquent de ses sarcasmes; dans une *Lettre à un ami*, écrite peu de temps avant sa mort, il lui décrivait ses douleurs et terminait en disant: « Je suis parvenu à faire pitié même à un prêtre qui ne vit que d'enterrements. »

PORTA (Baccio DELLA), célèbre peintre italien, surnommé **Fra Bartolommeo**. V. BARTOLOMMEO.

PORTA-LEONE (Abraham ben David Arie), également appelé **Abraham Rophe** et en latin **Leo Mutinensis**, médecin juif, né à Modène en 1542, mort en 1612. Sa famille pratiquait depuis plusieurs générations l'art de guérir. Il apprit l'hébreu et la science rabbinique sous plusieurs maîtres distingués, puis étudia la philosophie et la médecine et prit le diplôme de docteur à Pavie en 1563. Trois ans plus tard, le collége des médecins de Mantoue l'admit au nombre de ses membres et il devint médecin du duc Guillaume de Gonzague. Ses principaux ouvrages sont: *Dialogi tres de auro* (Venise, 1584, in-4°); *Scilte agghibborin* ou *Boucliers des forts* (Mantoue, 1612, in-fol.), ouvrage qui a établi sa réputation et dans lequel on trouve une étude approfondie des antiquités hébraïques. Quelques parties de ce savant et remarquable ouvrage ont été traduites en latin et insérées dans le *Thesaurus* d'Ugolino.

PORTABILITÉ s. f. (por-ta-bi-li-té — rad. *portable*). Caractère, nature de ce qui est portable: *La* PORTABILITÉ *d'un fardeau*. ‖ Peu usité.

PORTABLE adj. (por-ta-ble — rad. *porter*). Qui peut être porté: *Ce fardeau n'est pas* PORTABLE.

— Jurispr. *Rente, redevance portable*, Rente, redevance qui doit être acquittée par le débiteur dans un lieu désigné, sans que le créancier soit tenu d'aller la réclamer.

PORTAELS (Jean-François), peintre belge, né à Vilvorde (Brabant) en 1820. Après avoir suivi les cours de l'Académie de Bruxelles, il vint se perfectionner à Paris sous la direction de Paul Delaroche, puis retourna en Belgique. Ayant obtenu, en 1843, le grand prix de Rome, il alla passer quelques années en Italie et, de là, se rendit en Égypte, où il reçut de riches présents de Méhémet-Ali, dont il fit le portrait. En 1847, M. Portaels a succédé à Van der Haert comme directeur de l'Académie de Gand. C'est un artiste de talent, qui s'est avantageusement fait connaître en France en envoyant un certain nombre de tableaux à nos expositions périodiques. Nous citerons, parmi ses meilleures toiles: *Rébecca*, la *Sécheresse en Judée*, *Ruth*, *Fatma la bohémienne*, *Convoi funèbre dans le désert de Suez*, *Caravane en Syrie surprise par le simoun*, la *Fileuse grecque*, *Jeune femme des environs de Trieste*, *Jeune juive de l'Asie Mineure*, le *Suicide de Judas*, *Conteur dans les rues du Caire*, des portraits, etc. Ces six dernières toiles ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 et ont valu à leur auteur une médaille de 1re classe. Ses œuvres ont en général une grâce facile dont il abuse peut-être, dit Théophile Gautier, et beaucoup de ses toiles, bien qu'entachées d'un peu d'afféterie, ont ce charme coquet qui semble appeler la gravure et la lithographie. M. Portaels est, en somme, un des peintres les plus distingués de la Belgique.

PORTAGE s. m. (por-ta-je — rad. *porter*). Action de porter, de transporter: *Le* PORTAGE *des marchandises, des denrées. Supporter les frais de* PORTAGE. *Parmi les bœufs, plusieurs servent à l'homme pour le trait et pour le* PORTAGE. (Cuv.) *En outre, il faut compter le* PORTAGE *et la vente au marché des fruits, légumes, beurre, lait, fromages*. (Cormen.)

— Anc. jurispr. Droit que l'on payait aux portes des villes pour l'entrée des marchandises.

— Navig. fluv. Action de porter par terre un canot au delà d'un obstacle qui interrompt la navigation sur un cours d'eau. ‖ Obstacle qui interrompt la navigation sur un cours d'eau et oblige à porter les canots par terre: *Les* PORTAGES *du Saint-Laurent*.

— Mar. Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans. ‖ Point où une pièce quelconque porte sur une autre, est touchée et soutenue par elle. ‖ *Droit de portage*, Droit qu'ont les hommes d'équipage d'embarquer un certain poids d'effets ou de marchandises. ‖ Loc. vieillie.

PORTAIL s. m. (por-tall; *ll* mll. — du lat. *porta*, porte). Façade d'une église, où se trouve la porte principale: *Des* PORTAILS *gothiques. Le* PORTAIL *de Saint-Pierre de Rome. Le* PORTAIL *de la cathédrale de Rouen. On admire sans voir: est-il beaucoup de gens qui aient remarqué que le* PORTAIL *de Notre-Dame est irrégulier?* (Boiste.) *Il ne manque au* PORTAIL *de Saint-Gervais qu'une église, une place et des admirateurs*. (Volt.)

— Encycl. Archit. On désigne sous le nom de *portail* une élévation servant de façade ou d'entrée principale à un grand édifice; un frontispice d'architecture, quels que soient d'ailleurs le caractère distinctif de son style et la forme des détails et des ornements qui l'accompagnent; une avant-porte, c'est-à-dire un ébrasement ménagé extérieurement en avant des portes principales des édifices pour former un abri. Le *portail* dépend des portes elles-mêmes; c'est là ce qui le distingue du porche, qui avance hors d'œuvre. Bien que dans les cathédrales de Paris, de Bourges, d'Amiens, de Reims, de Rouen, de Sens et de Senlis les portes soient abritées par des voussures profondes surmontées même de gâbles monumentaux, cette partie de l'édifice, qui, malgré un développement excessif, satisfait aux conditions ci-dessus indiquées, est un *portail*, et non un porche. La porte proprement dite est l'ouverture pratiquée dans le mur, avec les vantaux qui la ferment, et, dans la plupart des cas, on comprend sous cette même désignation le cadre qui l'entoure, la décoration du linteau qui en forme la partie supérieure et les détails d'ornementation qui y tiennent directement, écussons, chiffres, fronton, etc. Le *portail*, lui, est l'encadrement de la porte, la voussure qui s'avance au devant d'elle, soit en encorbellement, soit soutenue par des pieds-droits ou des colonnes engagées. Cette partie de l'édifice prit de telles proportions dans l'architecture du moyen âge, que souvent le mot *portail* est devenu presque synonyme de façade. C'est qu'en effet ce qui n'était d'abord qu'un fronton dans les ordres anciens s'est considérablement développé dans l'architecture gothique, par suite de l'introduction de l'ogive et du mode complètement nouveau d'ornementation. Aussi comprend-on en général sous le nom de *portail* toute la partie inférieure de la façade des monuments gothiques, et plus particulièrement quand il s'agit des églises construites depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. C'est ainsi qu'on applique ce nom à l'emmarchement qui s'avance devant la façade de Saint-Germain-l'Auxerrois, alors que c'est bien en réalité un porche, et non un *portail*.

Le *portail*, forme architectonique absolument neuve et originale, dont l'antiquité n'offre même pas les éléments, semble être une création du XIIe siècle. Avant cette époque, on n'en rencontre point d'exemple, et encore n'est-ce guère qu'à la fin de ce siècle et au commencement du XIIIe que cette forme fut généralement adoptée dans la construction des édifices religieux. La création fut en quelque sorte parfaite du premier coup, et les inventeurs montrèrent dans l'entente de la construction, l'appareillage, le choix des proportions, des formes décoratives et des motifs ornementaux une science et un goût, une habileté et une vigueur qui les ont fait prendre pour modèles par leurs successeurs. C'est à ce point que, dans les reconstructions

qui eurent lieu dans le cours du XIIIe et du XIVe siècle, plusieurs de ces *portails* furent conservés et réédifiés par les nouveaux constructeurs, d'habitude peu scrupuleux et peu respectueux pour les œuvres de leurs devanciers. Au nombre de ces *portails* ainsi conservés et considérés comme des chefs-d'œuvre, il faut placer le *portail* de Notre-Dame, dit le *portail* de la Vierge. La forme primitive du *portail* est connue, du moins dans ses éléments principaux. Une baie carrée est ouverte dans le mur avec des parois biaises sur chaque côté garni de pieds-droits; en retraite est un linteau porté à chaque bout sur le pied-droit qui forme chambranle, et soutenu au milieu par un pilastre ou montant dont le trumeau sert de clef de voûte au linteau et au tympan. Au-dessus des linteaux (quelquefois il y en avait deux posés l'un sur l'autre), se trouvait le tympan, partie du mur en retraite en forme de plein cintre, et enfin, pour encadrer le tout, la voussure ogivale reposant sur les pieds-droits, abritant la porte comme un auvent et s'avançant jusqu'au niveau du mur, sur lequel les nervures extérieures de l'archivolte et les niches qui y étaient par fois accrochées formaient saillie. Des colonnettes alternaient avec les pieds-droits ou y étaient engagées et supportaient la voussure coupée de nervures et d'archivoltes décorées de figures, d'animaux ou de plantes allégoriques. La décoration du *portail* était soumise à une sorte de rituel, créé on ne sait trop au juste par qui, par les premiers artistes sans doute, dont le symbolisme fut adopté par le clergé, qui fit de la tradition une règle religieuse. De tout temps, la porte fut la partie de l'édifice où s'est accumulée l'ornementation, comme étant la partie principale, celle qui s'impose d'abord aux regards et qui forme en quelque sorte la préface et le résumé du monument.

Le *portail* fut un poëme religieux, évangélique, quelque chose comme un de ces vieux mystères qui ont donné naissance à notre théâtre, sculpté dans la façade du monument, servant de préface architecturale à l'intérieur de l'édifice et de préface mystique aux rites qui s'accomplissaient devant l'autel du Crucifié. Les plantes qui serpentaient dans les archivoltes et séparaient les versets de ce poëme de pierre écrit par les imagiers étaient la vigne, le chêne, le houx ou le chardon; venait aussi le défilé éternel des bons et des méchants, les uns à droite, les autres à gauche. Sur le trumeau qui sépare le linteau en deux parties, tantôt une figure de Jésus-Christ, tantôt celle de saint Michel, le pourfendeur de dragons et de goules, et tantôt le saint sous le patronage duquel l'église est placée. Enfin, dans les archivoltes qui forment la voussure, des figures de saints ou de divers personnages de l'Écriture sainte, entourées d'emblèmes ou de scènes du Nouveau Testament ou de l'histoire ecclésiastique. Tel est le plan, on peut dire le *scenario* le plus ordinaire de l'ornementation du *portail*. Un des plus remarquables, tant par ses dispositions architectoniques que par sa décoration, est celui de Vézelay, dont la construction remonte à la fin du XIIe siècle. M. Viollet-le-Duc en a donné une description aussi simple qu'ingénieuse : « Sur le côté gauche du linteau inférieur se voit une procession de personnages portant des fruits, du poisson, du gibier; sur le trumeau du milieu, saint Michel debout; sur le côté droit du linteau, saint Pierre portant ses clefs, adossé au trumeau et faisant face à la procession qui s'avance vers lui et dans laquelle on distingue des cavaliers dans l'attitude du combat, un nain qui s'efforce de grimper sur un grand cheval et des enfants aux grandes oreilles. Ce symbolisme avait échappé à la sagacité des archéologues, qui ne savaient qu'en penser. Il était d'usage, de tradition de placer dans le linteau les bons et les méchants, les uns à gauche, les autres à droite; ceci permet déjà de comprendre quelle est cette procession; celle du côté gauche représente les bons, celle du côté droit les méchants; voilà déjà un point à peu près acquis. L'abbaye de Vézelay était, au XIIe siècle, une des plus puissantes du royaume de France; elle avait soutenu victorieusement déjà plusieurs attaques; elle possédait un immense et riche territoire, et très-régulièrement les habitants du diocèse y apportaient la part prélevée au nom de Dieu et perçue par le moine ou le prêtre. La première vertu religieuse, aux yeux du clergé de Vézelay, était donc la soumission et la régularité dans les offrandes, et, soit pour flatter le zèle des diocésains, soit pour le stimuler, on avait figuré les bons, ceux à qui le paradis est ouvert, par des fidèles apportant leur offrande, payant la dîme en nature, poisson, fruits ou gibier. » Pour le côté des méchants, l'explication est tout à la fois moins simple et moins facile, parce que l'allégorie est plus métaphorique. Comme l'abbaye de Vézelay avait eu maille à partir avec les gens d'armes et que, d'ailleurs, ces derniers étaient loin d'être au mieux avec le clergé, dont ils ne respectaient pas assez les vignes, les châsses et les ornements précieux, il est tout naturel que l'artiste, pour plaire aux hommes d'Église, ait représenté certains péchés sous les traits de guerriers, entre autres la colère et l'envie; quant au nain qui essaye de monter à cheval, M. Viollet-le-Duc pense qu'il figure l'orgueil, ce qui est une explication fort ingénieuse, très-probable d'ailleurs et qui, si elle est vraie, prouverait de la part de l'artiste un sens très-profond.

Le *portail* de Notre-Dame de Paris, l'un des plus beaux tant par la conception architecturale que par l'exécution artistique, est, en réalité, une façade composée de trois *portails*. L'un d'eux, le plus célèbre, le *portail* de la Vierge, est un véritable chef-d'œuvre du genre. Il est orné d'une quantité prodigieuse de figures. Ici, la procession des bons et des méchants, qui orne ordinairement le linteau, est remplacée par deux groupes, l'un de trois rois, l'autre de trois prophètes, occupant chacun un des côtés. Sur le trumeau, la Vierge debout présente son fils à l'adoration des fidèles; sur le linteau supérieur est sculpté l'ensevelissement de la Vierge, et sur le tympan son apothéose. Les archivoltes sont ornées par des scènes et des emblèmes rappelant la vie de saint Sylvestre, de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Jean et de Constantin, dont les figures sont placées au bas de la voussure, emplie d'un fourmillement somptueux de personnages, de démons, de goules et de feuilles symboliques. Quoique le thème sur lequel devaient broder les imagiers fût relativement restreint, ils lui faisaient subir des modifications qui satisfaisaient à la fois leur fantaisie et le rituel. C'est ainsi que, dans les bas-reliefs ornant le *portail* de Notre-Dame de Rouen, qui remontent au XIIIe siècle et ont été mutilés en 1562 par les calvinistes, on remarque, dans une scène représentant le supplice de saint Jean-Baptiste, la fille d'Hérodias qui, par un singulier caprice du sculpteur, est figurée dansant la tête en bas. Dans ce *portail*, la généalogie de la Vierge, symbolisée dans le *portail* de Notre-Dame de Paris par les trois prophètes et les trois rois, l'est par l'arbre de Jessé. Dans le style bourguignon, la décoration est beaucoup plus géométrique et compassée que dans les exemples du style clunien du XIIe et du XIIIe siècle. Dans ces derniers, les figures décoratives et les ornements empruntés au mythe sont répandus avec prodigalité, non pas cependant avec profusion, et tiennent, tant par leurs proportions que par leurs dispositions et l'espace qu'ils occupent, une place très-importante. Dans les autres, ils sont moins touffus, moins scéniques, moins vivants, beaucoup plus subordonnés à l'ornementation géométrique particulière au moyen âge; le symbolisme tourne ici au rébus, mais à un rébus inscrit et disposé d'une certaine manière dans les courbes empruntées à la rosace, qui sont l'ornementation élémentaire du style ogival. L'arbre de Jessé, cité plus haut, est un reflet de ce genre de rébus; deux anges debout aux côtés du Christ et représentant tantôt le paradis, tantôt la résurrection, reproduisent sur un assez grand nombre de tympans cet allégorisme traditionnel, simpliste et dépourvu de l'imagination artistique et théâtrale des sculpteurs et architectes de l'école de Cluny.

Dans le cours du XIVe siècle, le *portail* s'étendit jusqu'aux contre-forts de la façade, qui y furent englobés. Ces derniers furent reliés à la voussure qui abrite la porte par des pieds-droits et des colonnettes auxquelles le gothique fleuri adossa des niches en forme de chapelles, occupées par des figures de saints, de telle sorte qu'il devint impossible de distinguer nettement, dans la partie ornementale et décorative du moins, où s'arrêtait le *portail*, où commençait le contre-fort. Le *portail* s'étendit sur toute la façade de l'édifice, et ce n'est pas sans raison que, lorsqu'il s'agit des monuments gothiques, ces deux mots sont employés comme synonymes. On peut, comme exemples de cette extension du *portail*, citer l'église Saint-Merry, à Paris; la cathédrale de Reims, celle de Strasbourg et même la porte de l'église Saint-Eustache, sur la rue Coquillière, dont l'encadrement est relié aux pieds-droits formant la base des contre-forts. Le *portail*, avec ses dispositions toutes spéciales et ses proportions grandioses, ne pouvait être employé que pour les édifices religieux. L'architecture civile dut trouver un autre mode de décoration pour les portes principales, et elle en revint aux modes de l'antiquité, c'est-à-dire au péristyle et au portique combinés avec le porche et agrémentés des détails originaux fournis par l'art gothique, modifiés par les études de l'antiquité grecque et les relations avec l'Orient.

PORTAIL (Antoine), magistrat français, né en 1673, mort en 1736. Un de ses ancêtres, qui était chirurgien en Gascogne, suivit la fortune de Henri IV, dont il était premier chirurgien lorsqu'il mourut en 1608. Un des fils de ce dernier, Paul Portail, conseiller au parlement de Paris, fut, d'après le cardinal de Retz, auteur de quelques mazarinades. Antoine Portail était fils d'un membre de la grand'chambre et fut l'élève de Rollin. Successivement conseiller, avocat général, puis président à mortier, il devint premier président du parlement de Paris en 1724, à la place de Novion. « C'était, dit Barbier, un magistrat d'une très-belle figure pour représenter, gracieux, d'une politesse infinie pour tout le monde et de beaucoup d'esprit. » Il avait rendu de grands services au roi Louis XIV et, sous la Régence, il avait été nommé, avec M. de Lamoignon, président de la chambre de justice, créée par édit du mois de mars 1716 pour examiner tous les comptes de finances depuis le 1er janvier 1698 et punir les malversations. Plus tard, il fut l'un des commissaires chargés de travailler avec le régent à la solution des difficultés que la banque de Law avait fait naître. Le président Portail fit partie de l'Académie française. — Son fils, Jean-Louis PORTAIL, président à mortier, s'occupa peu des affaires. Plein d'esprit et de gaieté, il réunissait chez lui une société brillante, dont Mme de Genlis a tracé le tableau dans ses *Mémoires*. J.-L. Portail maria sa fille unique à Louis Gabriel, marquis de Conflans, lieutenant général des armées, qui fut député de la noblesse de Rouen aux états généraux de 1789.

PORTAIL (Jacques-André), peintre et dessinateur français, né à Nantes vers 1698, mort à Versailles en 1759. Son père était architecte. Portail avait commencé à se faire connaître dans sa ville natale par des paysages, des gouaches, des portraits au crayon et à la sépia, lorsqu'il se rendit à Paris en 1725. Là, il étudia la gravure sous la direction de Ferrand, et bientôt il fit de nombreux portraits qu'il gravait ensuite. En 1729, il fut rappelé à Nantes par la municipalité, pour y organiser les fêtes ordonnées à l'occasion de la naissance du dauphin, et il exécuta à cette occasion des transparents qu'on voit encore au musée de Nantes, et dans lesquels il déroula les phases de la naissance du jeune prince. Ces transparents, fort remarquables au reste, eurent un très-grand succès. De retour à Paris, il devint un artiste en vogue, peignit à la gouache et à l'aquarelle des fruits, des fleurs, des paysages, des portraits, et fut logé au Louvre. Devenu, en 1742, garde des plans et tableaux du roi, il présida, à ce titre, à l'organisation des expositions de peinture, de 1742 à 1757. En 1746, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Portail joignait à une rare facilité d'exécution beaucoup de verve et de vigueur. Bon nombre de ses gracieuses esquisses ont autant de vigueur que si elles étaient peintes à l'huile. Le musée du Louvre possède deux charmants dessins de cet artiste, et on voit de lui au musée de Versailles deux belles gouaches, l'une représentant la *Vue de l'orangerie et du château de Versailles, prise de la pièce d'eau des Suisses*; l'autre, la *Vue des jardins et du château de Versailles, prise du bassin de Neptune*. — Son frère, Nicolas-François PORTAIL, né à Nantes en 1705, mort en 1767, s'adonna à l'architecture; mais les ouvrages qu'il a laissés ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre.

PORTAL (Paul), chirurgien français, né à Montpellier, mort à Paris en 1703. Il vint se fixer dans cette dernière ville, où il acquit une grande réputation comme accoucheur. On lui doit : *Discours anatomiques sur le sujet d'un enfant d'une figure extraordinaire* (Paris, 1671, in-12); la *Pratique des accouchements soutenue d'un grand nombre d'observations* (Paris, 1685, in-8o), traduit en hollandais.

PORTAL (Antoine, baron), célèbre médecin français, né à Gaillac (Tarn) le 5 janvier 1742, mort à Paris le 23 juillet 1832. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1764. Avant d'avoir subi sa thèse, Portal avait obtenu un brillant succès dans un cours d'anatomie qu'il faisait aux élèves, et l'Académie des sciences de Montpellier l'avait nommé, dès 1762, un de ses membres correspondants. Portal se rendit à Paris en 1766, et on rapporte que le hasard le fit rencontrer sur sa route avec deux jeunes gens qui venaient comme lui tenter la fortune dans la grande ville. Aux portes de la capitale l'un d'eux, en entendant sonner le bourdon de Notre-Dame, dit à un de ses compagnons : « Cette cloche vous annonce que vous serez archevêque de Paris. — Probablement quand vous serez ministre, répliqua l'autre. — Et moi, dit Portal, que serai-je donc? — Vous serez premier médecin du roi, dirent les deux jeunes gens, qui étaient Maury et Treilhard. » Quelle que soit la réalité de cette anecdote, Portal acquit une des plus hautes réputations médicales de son temps et fut comme accablé des faveurs de la fortune. Grâce à la protection du cardinal de Bernis et à l'amitié de Senac, qui lui procura les moyens d'exercer à Paris, il eut bientôt une certaine réputation. Chargé d'enseigner l'anatomie au dauphin, il sut tirer parti des moyens de parvenir que lui offrait cette nouvelle position et, en 1769, il se fit nommer professeur de médecine au collège de France. Quelque temps après, il fut élu membre adjoint de l'Académie des sciences, dont il devint plus tard membre titulaire, et, en 1777, Buffon lui fit donner la chaire d'anatomie au Jardin des plantes. Ainsi, à l'âge de 35 ans, Portal était déjà en possession de deux chaires. Il jouissait, comme praticien, d'une grande notoriété et passait pour un des médecins les plus versés dans la connaissance des maladies organiques. Bien qu'il fût médecin du comte de Provence et qu'il donnât ses soins à une aristocratique clientèle, Portal traversa sans être inquiété la Révolution. Lors de la création de l'Institut, il fut appelé à en faire partie et continua, sous le Consulat et l'Empire, à être un des praticiens les plus courus de Paris. Au retour des Bourbons, il devint premier médecin de Louis XVIII; il usa auprès de ce monarque de toute son influence pour faire créer, en 1820, l'Académie royale de médecine, dont il devint président d'honneur perpétuel. Par son testament, il légua à ce corps savant les sommes nécessaires pour fonder un prix annuel sur la branche de la science médicale qu'il avait cultivée avec le plus de soin, l'anatomie pathologique. Éditeur d'un grand ouvrage anatomico-pathologique de Lieutaud, *Historia anatomico-medica* (1767, 2 vol. in-4o), il n'avait jamais cessé de recueillir des matériaux pour cette science, sinon avec beaucoup de précision et de goût, du moins avec une attention laborieuse, et il avait constamment publié, pendant un demi-siècle, les résultats de ses recherches, tant dans des mémoires destinés à l'Académie des sciences que dans des monographies et surtout dans son livre d'anatomie médicale. Doué d'un esprit souple et fin, d'un grand savoir-vivre, Portal possédait au plus haut point l'art de parvenir et il se vit comblé d'honneurs et de richesses. Comme praticien, il avait de la sagacité, du tact, mais il manquait de vues originales et profondes. Ses écrits, dont le nombre est très-grand, n'ont fait faire aucun progrès sérieux à la science et la lecture en est pénible parce que le style en est incorrect et diffus. Aussi la réputation qu'il avait de son vivant a-t-elle considérablement diminué après sa mort. Outre un très-grand nombre de dissertations et de communications adressées aux Académies des sciences et de médecine, on lui doit les ouvrages suivants : *Dissertatio medico-chirurgica generales luxationum complectens notiones* (Montpellier, 1764, in-4o); *Précis de la chirurgie pratique contenant l'histoire des maladies chirurgicales et la manière la plus en usage de les traiter* (Paris, 1768, 2 vol. in-8o); *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie* (1770, 6 vol. in-8o), ouvrage qui contient l'origine et les progrès de ces sciences, avec un tableau chronologique des principales découvertes et un catalogue des ouvrages d'anatomie et de chirurgie, des mémoires académiques, des dissertations insérées dans les journaux et de la plupart des thèses qui ont été soutenues dans les Facultés de médecine de l'Europe; *Rapport fait par ordre de l'Académie des sciences sur les effets des vapeurs méphitiques dans le corps de l'homme, et principalement sur la vapeur du charbon, avec un précis des moyens les plus efficaces pour rappeler à la vie ceux qui ont été suffoqués* (1774, in-12); *Sur la nature et le traitement de la rage* (1780, in-12); *Sur la nature et le traitement du rachitisme* (1779, in-8o); *Sur la nature et le traitement de la phthisie pulmonaire* (1792, 2 vol. in-8o); *Mémoires sur la nature et le traitement de plusieurs maladies, avec le précis des expériences sur les animaux vivants et un cours de physiologie pathologique* (1801-1825, 5 vol. in-8o); *Cours d'anatomie médicale* (1804, 5 vol. in-4o); *Observations sur la nature et le traitement de l'apoplexie* (1811, in-8o); *Considérations sur la nature et le traitement des maladies de famille* (1808, in-8o); *Sur la nature et le traitement des maladies du foie* (1813, in-8o); *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie* (1824, 2 vol. in-8o); *Sur la nature et le traitement de l'épilepsie* (1827, in-8o).

PORTAL (Jean-Pierre), général français, né à Montauban en 1761, mort dans la même ville en 1856. Lorsqu'en 1792 la patrie fut déclarée en danger, Portal s'enrôla dans un bataillon de volontaires du Lot, servit à l'armée du Rhin, puis à celle des Pyrénées-Orientales, se signala par sa valeur, devint aide de camp du général Pérignon et reçut le grade de chef de bataillon pour l'intrépidité dont il avait fait preuve dans l'attaque de la position retranchée de Montesquieu. En 1796, il fut promu chef de demi-brigade. Mais les nombreuses blessures qu'il avait reçues lui rendant difficile un service actif, il fut employé à l'intérieur et devint successivement commandant d'une cohorte de l'arrière-ban, général commandant du département de la Mayenne, directeur du dépôt des prisonniers espagnols. A partir de 1815, il vécut dans la retraite à Montauban.

PORTAL (Pierre-Barthélemy, baron), homme d'État français, frère du précédent, né à Albarèdes, près de Montauban, en 1765, mort à Bordeaux en 1845. Il appartenait à une famille protestante, dont un des membres avait eu la tête tranchée à Toulouse en 1562, pendant les guerres de religion. Tout jeune, il se rendit à Bordeaux pour s'occuper d'armements maritimes, devint armateur en 1789, acquit la considération de ses concitoyens, qui le nommèrent juge au tribunal de commerce et membre du conseil de commerce, et fut, à ce dernier titre, chargé de rédiger pour ce conseil, en 1802, un mémoire qui devait être publié plus de quarante ans après et qui avait pour objet la question de savoir s'il fallait faire la paix avec l'Angleterre. Délégué par la suite auprès du ministre de l'intérieur pour réclamer la restitution de marchandises saisies sur des navires américains, il attira l'attention de Napoléon, qui le nomma maître des requêtes en 1811. Mais Portal, qui avait un grand esprit d'indépendance, se démit peu après de ces fonctions et retourna à Bordeaux. A la fin de 1813, Napoléon l'envoya, avec Cornudet, en qualité de commissaire civil, auprès de l'armée du maréchal Soult, dans les Basses-Pyrénées. Il retourna ensuite à Bordeaux, où il maintint l'ordre, avec son collègue. Peu après, Louis XVIII le nomma maître des requêtes au conseil d'État. Il se

[illegible] de ses fonctions après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, refusa d'accepter le [illegible] et se retira à [illegible] Il fut [illegible] conseiller d'Etat [illegible] Portalis [illegible] des [illegible] de 44 à 6[illegible] il [illegible] Il [illegible] d'Etat, [illegible] Ses fils a [illegible] sous le titre de *Mémoires* [illegible] (Paris, 1846, in-8°), [illegible] Portal et ses travaux [illegible].

PORTAL ([illegible], baron), archéologue français, fils du précédent, né à [illegible] en 1804. Il entra dans la diplomatie sous la Restauration, puis remplit diverses fonctions au conseil d'État, qu'il quitta avec [illegible]. On lui doit : [illegible] *dans l'antiquité*, le [illegible] (1837, in-8°); [illegible] *comparées à ceux* [illegible] (1840, in-8°); les *Dieux dans* [illegible] (18[illegible], in-8°); la *Politique des lois civiles* ou *Science des législations comparées* (1873, in-8°), dont le premier volume seul a paru. Dans ce dernier ouvrage M. Portal explique avec beaucoup d'érudition la diversité des formes que revêt le droit civil et le lien qui le rattache [illegible] propre de chaque race, [illegible] se forment et se développent, sur la double base du droit naturel et du droit civil, les institutions politiques. On doit aussi à M. Portal la publication des *Mémoires* de son père.

PORTALÈGRE ou **PORTO-ALLEGRO**, en [illegible] ville maritime du Brésil, [illegible] de la province de San-Pedro ou Rio-Grande-do-Sul, à 1,040 kilom. S.-O. de Rio de Janeiro, sur la rive gauche du Jacuhi, près de son embouchure dans la lagune des Patos, par 30° [illegible]' de latit. S. et 53° 50' de [illegible] O.; 28,[illegible] hab. École latine; théâtre, hôpital, arsenal, deux casernes, maison de bienfaisance, chantiers de construction. C'est une belle ville, dont le commerce est florissant. Ses [illegible] consistent, pour l'exportation, en cuirs, viandes sèches, crins, suifs, plumes d'autruche, charbon de terre [illegible], et, pour l'importation, [illegible] en grande partie, outils, étoffes communes, draps, meubles, articles de Paris.

PORTALÈGRE, ville forte du Portugal, [illegible] à 100 kilom. N.-E. d'Evora; 6,500 hab. Place forte; évêché suffragant de Lisbonne. Fabrication de draps. Commerce de châtaignes, fruits et céréales.

PORTALÉSIE s. f. (por-ta-lé-zi — de *Porta* [illegible]). Syn. de COLOPTILE.

PORTALIS (Jean-Etienne-Marie), jurisconsulte et homme d'Etat français, né à Bausset (Var) en 1746, mort à Paris en 1807. Son père, [illegible] à l'université [illegible] chez les oratoriens de Toulon et de Marseille. Le jeune Portalis [illegible], dès [illegible] ans, à donner des preuves de la précoce maturité de [illegible] *Essais*, l'un sur [illegible] *Emile* de Rousseau. [illegible] en 1765, il se fit inscrire au barreau [illegible] ses débuts il se signala [illegible] une méthode [illegible] à celle de ses confrères. Rejetant les vaines subtilités de l'école et l'emphase ampoulée alors en usage, il s'attacha à porter dans ses plaidoiries une simplicité de bon goût, une argumentation [illegible] et marchant [illegible] porter à l'esprit [illegible] protestation. [illegible] avocat, après l'avoir entendu plaider sa première cause, lui dit : [illegible], il faut [illegible], qui n'est point celle [illegible] le jeune [illegible] qui a besoin de [illegible] Dans [illegible] *des deux puissances* [illegible] (1771) [illegible] de ces [illegible] il

s'attacha à introduire des améliorations et des réformes utiles dans l'administration, dans le régime des impôts, dans la direction des travaux d'utilité publique, puis reprit sa place au barreau, où, à partir de cette époque, il fut chargé d'un grand nombre d'affaires importantes. Une surtout eut un retentissement qui s'étendit dans la France entière. Nous voulons parler de la demande en séparation de corps et de biens faite par la comtesse de Mirabeau contre son mari, qui devait être le plus grand orateur de la Révolution. Portalis défendit la cause de la comtesse contre Mirabeau, qui plaida lui-même, et il gagna son procès. Quelque temps après, il plaida contre Beaumarchais en procès avec le légataire de Pâris-Duverney et se montra, comme toujours, jurisconsulte habile, instruit et éloquent.

Portalis occupait, par son savoir et son talent, une haute place dans l'estime de ses concitoyens lorsque commença la Révolution. Il ne fut pourtant point élu membre des états généraux. Mirabeau, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir été son adversaire heureux, ne fut pas étranger, dit-on, à son exclusion. Du reste, l'avocat d'Aix était un de ces esprits modérés, qu'effrayent les changements trop brusques et qui aiment en toute chose la mesure et le tempérament. Il accueillit donc avec une certaine froideur et bientôt avec déplaisir des changements qui devaient amener la ruine de la monarchie. Au commencement de 1790, il refusa d'organiser, en qualité de commissaire du roi, un des départements formés de l'ancienne Provence, et bientôt après se réfugia à la campagne. En 1792, ne se croyant plus en sûreté dans son pays natal, il se rendit à Lyon, puis à Villefranche (1793), enfin à Paris, où il espérait pouvoir se cacher plus facilement. Mais, au commencement de 1794, il fut arrêté et resta en prison jusqu'à la mort de Robespierre. Rendu alors à la liberté, il reprit sa profession d'avocat dans la capitale. Après l'expiration du mandat de la Convention, Portalis fut élu à la fois député à Paris et dans les Bouches-du-Rhône. Il opta pour Paris et alla siéger au conseil des Anciens, où il prit part à toutes les discussions importantes et se prononça notamment pour la liberté de la presse, contre la création d'un ministère de la police, contre le projet de loi qui excluait des fonctions publiques les émigrés et leurs parents, etc. L'opposition qu'il fit au Directoire lui valut d'être compris parmi les proscrits du 18 fructidor. Pour échapper à la déportation, il s'enfuit, passa en Suisse et de là gagna le Holstein (1798), où il trouva une généreuse hospitalité chez le comte de Reventlau. A cette époque, Portalis, qui était resté royaliste, entra en correspondance avec Mallet-Dupan et lui exposa ses idées au sujet d'une restauration des Bourbons. Peu après, le coup d'Etat du 18 brumaire vint lui rouvrir les portes de la France.

Par son talent et par son passé, Portalis devait attirer l'attention du premier consul. Aussi, dès son retour à Paris (1800), fut-il nommé commissaire du gouvernement près du conseil des prises, et l'un des commissaires chargés de la rédaction du code civil et conseiller d'Etat. Appelé l'année suivante à la direction générale des affaires concernant les cultes, au moment où Bonaparte venait de nouer des relations avec le saint-siége, Portalis justifia pleinement la confiance du nouveau chef de l'Etat. Ce fut lui qui présenta à l'approbation du Corps législatif le concordat et les articles organiques, et il prononça à cette occasion un discours extrêmement remarquable, qui est resté depuis lors une autorité sur la matière. « Il s'occupa activement alors, dit Boulée, de concert avec le cardinal Consalvi, de recomposer le personnel ecclésiastique et de réorganiser toutes les parties de sa vaste et délicate administration. Il provoqua le rétablissement de l'œuvre des missions étrangères et de celle des sœurs hospitalières; il fit restituer au culte l'église de Sainte-Geneviève et décréter l'établissement du chapitre de Saint-Denis, contribua puissamment à la réorganisation des séminaires et améliora la condition si misérable des desservants. Doué d'un esprit de modération et de tolérance, Portalis s'appliqua à restreindre dans de justes limites le zèle du clergé; il fit dissoudre plusieurs associations suspectes et s'opposa constamment, dans l'intérêt même du catholicisme, à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'Etat. » Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du lundi*, a dit avec beaucoup de vérité : « Dans ses relations avec le souverain pontife et avec les chefs de l'Eglise, Napoléon ne pouvait faire choix d'un organe ni d'un conseiller plus savant, plus précieux, plus pur, plus ferme en certains cas et plus doux dans le mode de résistance que ne l'était Portalis. » En même temps qu'il réglait les nouveaux rapports de l'Etat et de l'Eglise, il prenait une part des plus actives à la rédaction du code civil, et cette part est sans contredit son plus beau titre de gloire. On lui doit le beau discours préliminaire qui précède le projet du code civil et les exposés des motifs, si remarquables par la science profonde, par la clarté, par l'élégance du style, qui précèdent plusieurs titres de ce code, entre autres ceux du mariage, de la propriété, des contrats aléatoires. En 1804, il devint ministre des cultes et fut chargé du portefeuille de l'intérieur. L'année suivante, l'Institut ayant été réorganisé, il fut nommé par l'empereur membre de la classe de littérature (Académie française). A cette époque, sa vue s'affaiblit graduellement et bientôt sa cécité devint complète. Il se fit opérer de la cataracte, mais l'opération ne réussit point et il mourut des suites de cette opération. Portalis fut enterré au Panthéon. A l'exemple de tant d'autres, il s'était mêlé sans réserve au concert d'adulations serviles dont s'enivrait alors l'homme qui venait d'étouffer les derniers élans de la liberté. Ce fut lui qui proposa, en 1806, de décréter qu'on déposât dans une église, sous la garde d'un chapitre spécial, l'épée portée par Napoléon à Austerlitz. On lui a élevé trois statues : l'une se trouve au musée de Versailles, l'autre au palais du Luxembourg, la troisième au palais de justice d'Aix. Portalis avait épousé Mlle Siméon, dont il eut deux fils. Le premier, dont nous allons parler, devint premier président de la cour de cassation; le second mourut consul général de France à Caracas en 1846. Outre les écrits précités, on a de cet éminent jurisconsulte : *Lettre au garde des sceaux sur les réformes opérées dans le système judiciaire de l'Etat par le cardinal de Brienne* (Aix, 1788); *Examen impartial des édits du 8 mai* (Aix, 1788); *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique au XVIIIe siècle* (Paris, 1820, 2 vol. in-8°), publié par son fils; *Discours, rapports et travaux inédits sur le code civil* (Paris, 1824, in-8°); *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de* 1801, *les articles organiques et sur diverses questions de droit public* (Paris, 1845, in-8°). Ces deux derniers recueils ont été édités par le petit-fils du ministre de Napoléon, M. Frédéric Portalis.

PORTALIS (Joseph-Marie, comte), magistrat et homme d'Etat français, fils du précédent, né à Aix (Provence) en 1778, mort à Passy, près de Paris, en 1858. Son père se chargea de diriger son instruction et lui donna de bonne heure le goût des études sérieuses. C'est ainsi que, dès l'âge de dix ans, il lui fit analyser l'*Esprit des lois* de Montesquieu. Lorsqu'il quitta la Provence, il emmena avec lui son fils à Lyon, puis à Paris. Après la mise en liberté de son père, laquelle suivit la chute de Robespierre, le jeune Portalis put continuer ses études et publia, vers cette époque, un article sur Montesquieu dans le *Républicain français*. A la suite du coup d'Etat du 18 fructidor, il suivit à l'étranger son père, qui venait d'être condamné à la déportation, et passa avec lui dans le Holstein, où l'un et l'autre trouvèrent la plus bienveillante hospitalité dans le château du comte de Reventlau. Ce fut là qu'il connut la jeune comtesse Ina de Holck, nièce de leur hôte, qu'il épousa en 1801. Sur les entrefaites avait eu lieu le coup d'Etat du 18 brumaire. Les portes de la France se rouvrirent alors pour les deux proscrits. Pendant que Portalis père était élevé par Bonaparte à d'éminentes fonctions, Portalis fils entrait dans la diplomatie. D'abord attaché à la légation française près du congrès de Lunéville, il remplit ensuite une mission en Saxe, accompagna, en 1801, Joseph Bonaparte au congrès d'Amiens, fut chargé de porter à Paris le traité de paix, puis devint successivement premier secrétaire d'ambassade à Londres et à Berlin (1802) et ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur archichancelier de l'empire à Ratisbonne. Rappelé à Paris en 1805, il remplit auprès de son père les fonctions de secrétaire au ministère des cultes, reçut, l'année suivante, le titre de maître des requêtes et, après la mort de Jean-Etienne Portalis (1807), il remplit par intérim les fonctions de ministre jusqu'à la nomination de Bigot de Préameneu. L'année suivante, il fut nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, membre du conseil du sceau des titres, puis comte de l'empire (1809), avec une dotation de 10,000 francs, et enfin directeur général de l'imprimerie et de la librairie (1810). A cette époque, à la suite de violents démêlés, Napoléon avait fait enlever le pape de Rome et avait supprimé par décret le pouvoir temporel. En même temps, il avait nommé archevêque de Paris, en remplacement du cardinal de Belley, le cardinal Maury, qui avait consenti à recevoir du chapitre métropolitain seul le pouvoir de vicaire capitulaire. Pie VII envoya alors de Savone à l'abbé d'Astros, chanoine de Notre-Dame et parent de Portalis, la copie d'un bref apostolique par lequel il interdisait à Maury l'administration du diocèse de Paris. D'Astros montra ce bref à Portalis, qui essaya de détourner son cousin d'en faire usage, mais qui ne fit point part au gouvernement de la communication qu'il avait reçue. Le gouvernement impérial apprit bientôt tout ce qui s'était passé. Le 4 janvier 1811, le conseil d'Etat était réuni sous la présidence de Napoléon, lorsque celui-ci, apercevant Portalis, l'apostropha tout à coup. « Comment, s'écria-t-il, avez-vous osé paraître dans cette enceinte après la trahison dont vous vous êtes rendu coupable? C'est une ingratitude et une perfidie; pourquoi n'êtes-vous pas venu me découvrir le coupable et ses machinations? » Profondément troublé, Portalis lui répondit en balbutiant que l'abbé d'Astros était son cousin. « Votre faute n'en est que plus grande, répondit Napoléon. Lorsque quelqu'un est tout à fait à moi comme vous êtes, il répond de ceux qui lui appartiennent. Ses proches sont affranchis de toute police et ne relèvent que de lui. Voilà quelles sont mes maximes. Il faut être tout à moi et tout faire pour moi. En ne m'avertissant pas, vous m'avez trahi. Vous avez manqué à la reconnaissance et à votre devoir. Sortez. »

Destitué de toutes ses fonctions, Portalis dut quitter Paris, d'où il était exilé, et se retira à Lyon, puis en Provence. Toutefois, en 1813, sur les instances de Molé, Napoléon consentit à l'appeler au poste de premier président de la cour impériale d'Angers. Il remplissait encore les mêmes fonctions, lorsque Louis XVIII le nomma, en 1815, conseiller à la cour de cassation et conseiller d'Etat. Deux ans plus tard, il fut chargé d'une mission à Rome, au sujet du concordat de 1817, puis devint successivement pair de France (1819), sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice (1821), président de chambre à la cour de cassation et ministre de la justice (1828), dans le ministère Martignac. Pendant son passage au pouvoir, il présenta sur la presse un projet de loi abolissant le monopole des journaux, la censure, les procès de tendance, réorganisa le conseil d'Etat, soumit les écoles ecclésiastiques au régime universitaire, fit circonscrire dans les proportions légales le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques, exigea de ceux qui se destinaient à l'enseignement l'affirmation par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune corporation religieuse non autorisée, etc. En 1829, Portalis quitta le ministère de la justice pour celui des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'à la formation du cabinet Polignac (7 août 1829). Il fut alors appelé à succéder à Henrion de Pansey comme premier président à la cour de cassation. Lors de la révolution de Juillet, il se rallia sans peine au nouveau gouvernement, prit une part active aux travaux de la Chambre des pairs, dont il fut un des vice-présidents, et devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1839. Portalis conserva, après la révolution de février 1848, ses fonctions de premier président à la cour de cassation. Il s'en démit en 1851 et fut nommé, au commencement de l'année suivante, membre du Sénat. Ce magistrat était profondément versé dans la connaissance du droit et des affaires. Comme son père, il était très-attaché aux doctrines de l'Eglise gallicane. A une intégrité rigide il joignait un jugement sûr, un esprit élevé, une grande douceur de caractère. On a de lui : *Des devoirs de l'historien de bien considérer l'influence et le caractère de chaque siècle en jugeant les grands hommes qui y ont vécu* (Paris, 1800, in-8°); *Essai sur l'origine et les progrès de la littérature française*, qu'il publia avec l'ouvrage de son père : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique* (1810); le *Code civil du royaume de Sardaigne, précédé d'un travail comparatif avec la législation française* (1848, in-8°); *Eloge du baron Mounier* (1844, in-8°); *Observations sur l'organisation judiciaire* (1848, in-8°); l'*Homme et la société* (1849), contre les théories socialistes.

PORTALIS (le vicomte Frédéric), jurisconsulte, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort à Passy en 1846. Il débuta avec distinction au barreau, puis entra dans la magistrature, devint conseiller à la cour d'appel de Paris et fut élu, en 1840, dans le département du Var, membre de la Chambre des députés, où il vota avec le centre droit. On lui doit : *Introduction aux discours, rapports et travaux inédits sur le code civil, par le baron Jean-Etienne-Marie Portalis* (Paris, 1844).

PORTALIS (le baron Auguste), jurisconsulte français, cousin du comte Joseph-Marie, né à La Ciotat en 1801, mort à Plombières en 1855. Lorsqu'il eut achevé son droit, il fut nommé substitut du procureur du roi à Meaux, appuya la candidature de La Fayette, qui se présentait comme candidat à la députation en 1824, dut, pour ce motif, donner sa démission et se fit avocat. Deux ans plus tard, la Société de la morale chrétienne lui décerna un prix pour un *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*. Lorsque son cousin Joseph-Marie devint garde des sceaux en 1828, le baron Auguste fut appelé à siéger comme juge au tribunal de la Seine, dont il devint vice-président après la révolution de Juillet, et fut nommé, en 1831, conseiller à la cour royale de Paris. Elu cette même année membre de la Chambre des députés dans le Var, il siégea dans les rangs de l'opposition libérale, ne fut pas réélu en 1834, rentra à la Chambre comme député de Meaux en 1837, continua à faire partie de l'opposition et devint, après la révolution de 1848, procureur général à la cour d'appel de Paris. Portalis remplit ces fonctions avec énergie, lors des événements du 15 mai, représenta le département de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, se démit de ses fonctions de procureur général après le vote de l'assemblée relatif aux poursuites dirigées contre Louis Blanc, rentra dans la magistrature comme conseiller à la cour d'appel de Paris après l'élection de Louis Bonaparte à la présidence de la république, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. On a de lui : *Mémoire sur la conversion de la rente* (Paris, 1838, in-8°); *Essai sur la vie et l'administration du duc de Gaëte* (Paris, 1842, in-8°); la *Liberté de conscience et le statut religieux* (Paris, 1847, in-8°), livre

qui contient ses études sur la liberté religieuse.

PORTALIS (Albert-Edouard), publiciste français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1845. Il est fils du baron Portalis, trésorier-payeur général du département de Seine-et-Oise. Après avoir fait ses études dans divers établissements particuliers et s'être fait recevoir licencié en droit, il s'embarqua pour les Etats-Unis et y prit du goût pour les études sérieuses, en même temps que pour le système et les mœurs politiques de la grande république américaine. De retour en France, il publia un livre intitulé : les *Etats-Unis, le self-government et le césarisme*, qui eut un brillant succès. Encouragé par ce début, M. Portalis persévéra dans ses études politiques et sociales et fonda le *Courrier des Deux-Mondes*, journal hebdomadaire, qu'il rédigea pour ainsi dire à lui seul et dans lequel il défendit les principes de la démocratie la plus avancée. Ce journal ne cessa de paraître qu'après la déclaration de guerre de 1870. A cette époque, M. Ernest Picard, qui, avec d'autres députés de la gauche, avait fondé l'*Electeur libre*, se décida à transformer cette feuille, jusque-là hebdomadaire, en grand journal quotidien, et M. Edouard Portalis en fut nommé rédacteur en chef, avec M. Ernest Picard pour directeur politique.

Dès le commencement du siège de Paris, une indiscrétion de l'*Electeur libre* rendit difficile la situation au journal de M. Portalis et de M. Ernest Picard. Ce dernier étant membre du gouvernement de la Défense nationale, l'*Electeur libre* passait pour être l'organe officieux du gouvernement; or, à la fin du mois de septembre, un numéro parut portant en tête de ses colonnes, imprimé en gros caractères, un article qui contenait des révélations de la plus haute gravité sur les démarches de M. Jules Favre auprès de M. de Bismarck, en vue d'obtenir un armistice. La nouvelle était vraie, mais le gouvernement ne voulait pas encore la rendre publique. M. Ernest Picard fut obligé, sur les réclamations de ses collègues, d'abandonner la direction de l'*Electeur libre*, qui passa aux mains de son frère, M. Arthur Picard, et M. Edouard Portalis, quittant en même temps la rédaction, fonda un nouveau journal, la *Vérité*. Au commencement d'octobre, à la suite d'un article dans lequel il reprochait au gouvernement de tenir secrètes certaines nouvelles qu'il avait dû recevoir et annonçant divers faits graves, tels qu'une révolution séparatiste et le déploiement du drapeau rouge à Lyon, la ligue du Midi, etc., M. Portalis fut subitement arrêté et enfermé à la Conciergerie. Mais devant l'attitude violente des clubs et de la presse radicale, soutenue même par les journaux réactionnaires, tels que le *Figaro*, on le relâcha presque immédiatement.

La *Vérité* continua de paraître pendant la Commune. Elle fut pourtant saisie sur l'ordre de Raoul Rigault, à la suite d'un article de M. Portalis, où il s'écriait dans sa péroraison, en s'adressant au gouvernement de l'Hôtel de ville : « Soyez maudits, vous qui agissez si mal et qui pourriez faire de si grandes choses! Soyez maudits! » Comme le journal s'était toujours montré partisan de l'idée communaliste proprement dite, c'est-à-dire de l'organisation de la France en fédérations, le pouvoir insurrectionnel ne maintint pas l'interdiction, et le journal parut jusqu'à l'entrée des troupes de Versailles.

A cette époque, la *Vérité* fut d'abord comprise parmi les journaux qui ne furent pas autorisés par le maréchal de Mac-Mahon, commandant en chef de l'armée de Versailles, à continuer leur publication; mais, au bout de quelques jours, sur les instances de M. Bocher et de plusieurs autres personnes influentes, la permission fut accordée. C'est dans cette période de l'existence de la *Vérité* que M. Edouard Portalis attacha à sa rédaction un inconnu qui, sous le pseudonyme d'Alceste, révéla, dans des lettres quotidiennes, un talent d'écrivain et une élévation de vues tout à fait remarquables. Alceste, qui avait déjà écrit sous l'Empire, dans un journal fondé par M. Ducuing, l'*Universel*, a beaucoup excité la curiosité. On a tenu secret le véritable état civil de ce vigoureux journaliste, dont la manière rappelle les meilleurs pamphlets de Paul-Louis Courier. Notons en passant la part active prise par la *Vérité* et son rédacteur en chef aux élections de juillet 1871; ce journal contribua pour une large part à faire triompher la candidature de M. Gambetta, qu'il soutint avec ardeur. La *Vérité* fut supprimée le 4 septembre 1871 pour un article de M. Portalis, dans lequel il déniait à l'Assemblée nationale le droit de se proclamer constituante. Son rédacteur en chef ne perdit pas de temps et acheta sur-le-champ le titre d'un journal orléaniste mort-né, qui avait obtenu du général de Ladmirault l'autorisation de paraître. Quinze jours après la suppression de la *Vérité*, on trouvait dans tous les kiosques la *Constitution*, journal dont la rédaction, le prix, la disposition et jusqu'à la forme typographique furent identiquement calqués sur la feuille supprimée. Comme la *Constitution* se trouvait être, dans ce moment, le seul journal appartenant au parti républicain radical, et comme les articles d'Alceste attiraient beaucoup l'attention, le succès fut grand. Le journal était fort bien fait : sa ligne politique était, du moins en apparence, fort droite, fort loyale; dans une réunion électorale tenue à Lyon en 1872, M. Ordinaire, député de l'extrême gauche, proclama la *Constitution* le plus grand organe démocratique de l'Europe. Il n'est pas niable, du reste, que ce journal n'ait rendu de grands services à la cause qu'il servait ou qu'il était censé servir. Supprimée à son tour en février 1872, pour un article de M. Emile Zola, la *Constitution* eut pour successeur le *Corsaire*, qui, suspendu une première fois au mois de décembre 1872 par l'autorité militaire, reparut au commencement de l'année suivante. Il ne fut supprimé définitivement qu'après la chute du gouvernement de M. Thiers, à raison de la souscription qui avait été ouverte dans ses colonnes, avec un plein succès, pour l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Vienne. M. Portalis, plus avisé encore cette fois que les autres, n'eut pas même besoin d'acheter un titre pour continuer son journal : depuis quelque temps et bien avant la suppression du *Corsaire*, il faisait paraître l'*Avenir national*, dont il avait acquis la propriété. Il n'eut qu'à transporter sa rédaction d'un journal à l'autre, et tout fut dit. Cependant le parquet s'émut et cita le gérant de l'*Avenir national* devant le tribunal de police correctionnelle, sous l'inculpation de publication, sous un titre déguisé, d'un journal supprimé ou suspendu. Le gérant fut condamné à payer une amende et à changer l'aspect de son journal, qui ne fut pas supprimé, grâce à la preuve que put fournir M. Portalis, que l'*Avenir national* paraissait déjà sous sa direction avant la suppression du *Corsaire* et que, lors de cette suppression, il n'avait fait que prendre une nouvelle disposition typographique, analogue à celle du journal supprimé. L'*Avenir national* continua donc de paraître en modifiant les rubriques de ses différents articles et en faisant disparaître les noms de ses rédacteurs.

Cette longue et piquante lutte de M. Portalis contre l'administration avait intéressé le public, qui ne se lassait pas de le suivre dans toutes les transformations que la nécessité imposait à ses journaux, ou plutôt à son journal. Enfin, dans le courant de septembre 1873, parut une série d'articles où une fusion était proposée entre les radicaux et les bonapartistes, sous le nom de ligue nationale, contre les tentatives de restauration monarchique. Pour donner au compromis une sanction pratique, s'entendre sur un nom, des démarches furent faites auprès du prince Jérôme Napoléon, et dans le numéro du 28 septembre parut une longue lettre, signée des initiales P. S., où l'alliance était proposée au nom du parti radical. Dans ce document, on affirmait l'identité des doctrines démocratiques et de « l'idée napoléonienne; » on rappelait les titres du prince à la confiance du parti républicain, et, ce qui était audacieux, ses lauriers de Crimée. La lettre se terminait ainsi : « Que le génie de la Révolution et l'idée de la patrie vous inspirent, prince, et vous aurez dans l'histoire, avec ceux qui vous proposent ce pacte et ceux qui l'accepteront, l'honneur d'avoir, à l'heure où se préparait la restauration d'un régime condamné par la conscience publique, sauvé la souveraineté de la nation et défendu la liberté d'un peuple. » Cette lettre était suivie d'une réponse du prince qui acceptait l'alliance et préconisait la démocratie césarienne. C'était la répétition de la comédie jouée par les Bonaparte à la veille du 2 décembre. La surprise fut profonde dans le parti démocratique; l'auteur du livre les *Etats-Unis, le self-government et le césarisme* paraissait, en effet, devoir être le dernier à vouloir essayer de mettre la démocratie dans la main du césarisme. Quoique dans une lettre, publiée par le *Petit Lyonnais* en février 1878, M. Edouard Portalis ait attribué à un autre la paternité de la lettre adressée au prince Napoléon, il est inadmissible qu'il n'y ait pas coopéré ou qu'il ne l'ait pas approuvée, comme rédacteur en chef. Ce pacte d'alliance provoqua un *tolle* général dans la presse républicaine, qui jugea avec la plus juste sévérité la ligne suivie par M. Portalis, considéré depuis lors comme comprenant la démocratie à la façon de M. Amigues, son ancien collaborateur. Un certain nombre de rédacteurs de l'*Avenir national* donnèrent immédiatement leur démission, entre autres Alceste; ce dernier, toutefois, reprit quelques jours après la publication de ses lettres quotidiennes, et ce fut l'une d'elles, intitulée : *A bas Chambord!* qui acheva de tuer le journal. L'*Avenir national* fut supprimé le 27 octobre 1873, par arrêté du gouverneur de Paris.

Trois tentatives furent encore faites par M. Edouard Portalis pour ressusciter un organe tant de fois mort et tant de fois revenu à la vie. Le lendemain de la suppression de l'*Avenir national*, le journal reparut sous le titre de la *Ville de Paris*; il fut supprimé par le gouverneur de Paris dès son premier numéro. La seconde tentative mérite une mention particulière : un journal légitimiste et clérical, le *Nouvelliste de Paris*, passa du jour au lendemain, des mains de M. Xavier Eyma, son rédacteur en chef gérant, dans celles de M. Edouard Portalis. Le premier numéro était composé lorsque la police reçut l'ordre de venir en briser les formes; un arrêté l'avait supprimé même avant son apparition. Enfin M. Portalis essaya de faire reparaître le *Corsaire*, et cette troisième tentative échoua encore.

Depuis cette époque, M. Edouard Portalis n'a plus eu de journal à Paris; il a successivement fait paraître à Lyon deux journaux, le *Censeur* et le *Peuple Lyonnais*.

PORTALONNE s. f. (por-ta-lo-ne). Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

PORTANT s. m. (por-tan — rad. *porter*). Anse de fer attachée de chaque côté d'une malle ou d'un coffre, pour aider à les soulever, à les porter.

— Anse de fer fixée de chaque côté d'une chaise à porteurs, et dans laquelle on passe le bâton servant à porter la chaise.

— Partie du baudrier ou du ceinturon, qui sert à les raccourcir et à les allonger.

— Théâtre. Nom donné à des arbres de bois munis d'échelons de fer, que l'on plante dans le plancher de la scène, pour soutenir les décorations appelées fermes et porter des appareils d'éclairage : *Une décoration de théâtre veut le jour brillant de la rampe, des* PORTANTS *et du lustre.* (A. Jal.)

— Mar. Partie d'une pièce de bois qui porte sur le terrain, dans la construction d'un navire.

— Typogr. Chacune des deux pièces de bois sur lesquelles roule la table de la presse de l'imprimeur en taille-douce.

— Physiq. Morceau de fer qu'on place sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids qu'on veut lui faire supporter.

PORTANT, ANTE adj. (por-tan, an-te — rad. *porter*). Techn. Qui porte, qui touche, qui exerce un effort. ‖ *Roues portantes*, Nom donné aux roues de la locomotive qui servent seulement à porter la machine, pour les distinguer des roues motrices qui, recevant l'action directe du piston, sont destinées à la faire marcher.

— Qui a une certaine santé : *Etre bien* PORTANT. *Etre mal* PORTANT. *Les bains chauds abaissent la vivacité des yeux bien* PORTANTS. (Maquet.) *On ne se figure pas un moraliste gros, gras et bien* PORTANT. (Rigault.)

— *A bout portant*, Le bout du canon touchant presque à l'objet qu'on vise : *Tirer à* BOUT PORTANT. *Ce combat, presque corps à corps, était devenu entre ces deux bâtiments un feu* À BOUT PORTANT *de mousqueterie.* (Lamenn.) ‖ En face, directement : *Il m'a insulté* À BOUT PORTANT.

PORTATIF, IVE adj. (por-ta-tiff, i-ve — du lat. *portatus*, porté). Qu'on peut porter, qui est commode à porter, qui est fait pour être porté : *Livre* PORTATIF. *Dictionnaire* PORTATIF, *d'un format* PORTATIF. *Moulin* PORTATIF. *Arme* PORTATIVE.

— Hist. ecclés. *Evêque portatif*, Prêtre qui prenait le titre d'évêque ou d'abbé, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché ou de l'abbaye.

— s. m. Registre que l'on porte à la demeure des débiteurs, pour y inscrire les sommes qu'on en reçoit.

PORTE s. f. (por-te — lat. *porta*, même sens. L'accord de toutes les langues aryennes pour le nom de la porte est aussi complet que possible : sanscrit *dvâr*, *dvâra*, védique *dur*, zend *dvara*, persan *dar*, *darvâz*, kourde *der*, afghan, *derwase*, ossète *duar*, grec *thura* pour *dfara*, latin *foris*, irlandais *dor*, *doras*, *dorus*. Comparez *daras*, *duras*, maison; kymrique *dor*, *daws*, cornique *darat*, *daras*, armoricain *pòr*, gothique *daur*, anglo-saxon *duru*, scandinave *dyr*, ancien allemand *tura*, *turi*, ancien slave *dvcri*, russe *dveri*, polonais *dezwor*, bohémien *dwere* et *dwer*, etc. La racine commune paraît conservée dans le sanscrit *dvar*, couvrir, défendre, protéger, d'où l'adjectif védique *dvara*, qui arrête, empêche, signification qui s'applique parfaitement à la porte. Quelques-uns, cependant, expliquent le mot *porta* par le grec *peraô*, sanscrit *par*, traverser. Quant à l'étymologie classique qui fait venir *porta* de *portare*, parce que les Romains, en traçant les enceintes des villes, portaient la charrue aux endroits où devaient se trouver des portes, elle paraît avoir le caractère d'ingénieuse fantaisie qu'on remarque dans la plupart des étymologies d'origine latine. Il est juste, toutefois, de remarquer que le latin *porta* s'applique aux portes des villes, non aux portes d'édifices, qu'on appelait *janua*, ce qui est une présomption en faveur de l'étymologie donnée par Tite-Live). Ouverture donnant entrée dans un lieu fermé ou enceint : *Les* PORTES *d'une ville, d'une église, d'un palais. Les* PORTES *d'un appartement. La* PORTE *d'une chambre. La* PORTE *d'un parc, d'un jardin. Percer une* PORTE. *Murer une* PORTE. *Fermer une* PORTE *à clef, aux verrous. Ouvrir une* PORTE *dans une façade. Entrer par une* PORTE *et sortir par l'autre. Thèbes pouvait faire sortir dix mille combattants par chacune de ses* PORTES. (Boss.)

> A peine nous sortions des *portes* de Trézène.
>
> RACINE.

> A la *porte* de la salle
> Ils entendirent du bruit;
> Le rat de ville détale,
> Son camarade le suit.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. Moyen d'introduction, issue : *Je lui ai ouvert une* PORTE *dans l'administration. Il ne sait par quelle* PORTE *sortir de ce guêpier. Il y a dans la Chine des solitaires qui se crèvent les yeux, disant qu'ils ferment deux* PORTES *à l'amour, pour en ouvrir mille autres à la sagesse.* (***) *L'ingratitude est la* PORTE *par où sortent la plupart de ceux que la reconnaissance embarrasse.* (Mme de Sév.) *Il me paraît qu'en général il y a beaucoup d'injustice et bien peu de philosophie à taxer de matérialisme l'opinion que les sens sont les seules* PORTES *des idées.* (Volt.) *Dans le malheur, la fortune laisse toujours une* PORTE *pour en sortir.* (Damas-Hinard.) *Il y a mille* PORTES *par lesquelles on entre dans la foi, et mille* PORTES *par lesquelles on en sort.* (Renan.) *L'amour trouve mille* PORTES *pour s'insinuer dans les âmes.* (J. Simon.)

> Tout entre dans l'esprit par la *porte* des sens.
>
> DELILLE.

> Les si, les car, les contrats sont la *porte*
> Par où la noise entra dans l'univers.
>
> LA FONTAINE.

> La porte la plus grande et le plus vaste seuil
> Par où passe le plus de monde, c'est l'orgueil.
>
> A. BARBIER.

— Endroit d'une ville où se trouvait autrefois une des portes du mur d'enceinte : *La* PORTE *Saint-Jacques. La* PORTE *Saint-Antoine.* ‖ Nom donné, à Paris, à des monuments en forme de porte monumentale ou d'arc de triomphe : *La* PORTE *Saint-Denis. La* PORTE *Saint-Martin.*

— Appareil mobile qui sert à fermer une ouverture servant d'entrée : PORTE *de fer, de bronze.* PORTE *de bois.* PORTE *à deux battants. Ouvrir une* PORTE. *Pousser une* PORTE *tout contre. Frapper, heurter à la* PORTE. *Fermez la* PORTE *moins fort. Il faut fermer la* PORTE *à double tour. Les paysans de Russie, de Pologne et de Sibérie suspendent à leurs* PORTES *des nids d'une espèce de mésange qui les délivre des chenilles et des moucherons.* (B. de St-P.)

> T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur;
> Couche-toi le dernier et vois fermer ta *porte*.
>
> LA FONTAINE.

> On n'entrait point chez nous sans graisser le marteau :
> Point d'argent, point de suisse, et ma *porte* était close.
>
> RACINE.

> La bique, allant remplir sa traînante mamelle
> Et paître l'herbe nouvelle,
> Ferma sa *porte* au loquet.
>
> LA FONTAINE.

— Pièce mobile servant à fermer un meuble ou une enceinte : *La* PORTE *d'une cage. Les* PORTES *d'une armoire. Les* PORTES *d'une alcôve. Les* PORTES *d'une écluse.*

— Entrée, accès : *Cette place est la* PORTE *du pays. Les Chinois sont peut-être mauvais politiques quand ils nous ferment les* PORTES *de leur empire.* (Raynal.)

— Proximité, voisinage : *Avoir une maison à la* PORTE *de la ville, aux* PORTES *de la ville. L'ennemi est à nos* PORTES. *Vaugirard est situé à la* PORTE *de Paris.* (Dulaure.) *Je vois à ma* PORTE *Genève en combustion pour des querelles de bibus, et je ris encore.* (Volt.)

> D'impertinents bavards, soi-disant orateurs,
> Excitent à dessein les haines les plus fortes,
> Et, pour comble de maux, Annibal est aux *portes*.
>
> ANDRIEUX.

— Introduction, moyen d'arriver à un but : *Cet emploi est la* PORTE *qui mène aux dignités.* (Acad.) *Les grades universitaires sont aujourd'hui la* PORTE *de toutes les carrières.* (V. Cousin.)

> La basse flatterie
> Par cent détours obscurs s'ouvre avec industrie
> La *porte* de vos cœurs.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Porte triomphale*, Porte monumentale, que l'on construit ordinairement en mémoire d'une victoire.

— *Porte cochère*, Porte assez large pour donner accès aux voitures.

— *Porte charretière*, Porte par où peuvent passer les charrettes.

— *Porte bâtarde*, Porte beaucoup moins large que la porte cochère, et qui ne peut servir au passage des voitures.

— *Porte dérobée*, *Porte secrète*, Porte non apparente pratiquée dans les appartements ou au bas de la maison, et qui permet de passer d'une chambre à l'autre, d'entrer ou de sortir de la maison sans être vu.

— *Porte de derrière*, [illegible] [illegible] [illegible] partout des PORTES DE DERRIÈRE. (St-Sim.)

— *Porte brisée*, Porte dont une moitié se replie sur l'autre.

— *Porte vitrée*, *Porte de glace*, Porte partagée à moitié par des croisillons dont les vides sont remplis par des morceaux de vitre ou de glace étamée.

— *Porte-croisée*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— *Porte battante*, Châssis recouvert d'étoffe, qui se referme de lui-même sur une porte d'appartement, pour y conserver la chaleur.

— *Porte fausse*, *Porte feinte*, Simulacre de porte en pierre, en menuiserie, en peinture, fait pour conserver la symétrie : *Je me couchai* [illegible] *sur la tablette d'une en-*

pece de niche ou de FAUSSE PORTE [illegible] dans un mur de terrasse. (J.-J. Rouss.)

— *Porte flamande*, Porte formée de deux jambages avec [illegible] couronnement, et fermée d'une grille de fer ou de bois.

— *Porte de secours*, Porte de citadelle ménagée [illegible], pour recevoir les secours qui pourraient arriver.

— [illegible] *Portes de l'Orient*, *Portes du Couchant*, [illegible] où le soleil paraît se lever, paraît se coucher. ‖ *Portes du trépas*, *Portes de la mort*, Agonie, derniers instants de la vie :

Tu m'arraches, Crispin, des *portes du trépas.*

REGNARD.

Ma force et ma raison m'avaient abandonnée,
Des portes de la mort vous m'avez ramenée.

LEFRANC DE POMPIGNAN.

‖ *Portes de la vie*, Naissance, premiers moments de la vie :

C'est elle qui, neuf mois, dans ses flancs douloureux,
Porte un fruit [illegible] trop souvent malheureux,
Et, sur un [illegible] évanouie,
M'entraîne, [illegible] aux *portes de la vie.*

LEGOUVÉ.

— *De porte en porte*, De maison en maison : *Mendier* DE PORTE EN PORTE. *Quittez-moi la* [illegible], *prenez un fiacre et courez* DE PORTE EN PORTE; *c'est ainsi qu'on acquiert la* [illegible]. (J.-J. Rouss.)

— *A la porte*, A l'entrée, en entrant :

Oui, messieurs, *à la porte*
On ne prend point d'argent, je fais tout pour l'hon-
[neur.

FLORIAN.

— *Porte à porte*, Dans le voisinage immédiat, très-proche l'un de l'autre : *Je dois le connaître, puisque nous sommes logés* PORTE À PORTE.

— *A porte close*, En secret, sans témoins : *Il ne faut parler du gouvernement qu'*À PORTE CLOSE.

— *A porte ouvrante*, *A portes ouvrantes*, *A porte fermante*, *A portes fermantes*, Au moment où l'on ouvre, où l'on ferme les portes d'une ville forte.

— *A la porte*, *aux portes de*, Tout près de : *Vous cherchez au loin votre bonheur, il est à* VOTRE PORTE.

Tes plus grands ennemis, Rome, sont *à tes portes.*

RACINE.

— *Garder la porte*, Etre concierge ou huissier : *Elle est jolie, elle a une belle voix et possède un protecteur dans la personne du propriétaire dont ses parents* GARDENT LA PORTE. (Th. Gaut.)

— *Faire la porte*, Remplir les fonctions de portier dans une communauté.

— *Ouvrir sa porte*, Recevoir chez soi. ‖ *Ouvrir une porte*, Donner accès quelque part : *L'or* OUVRE TOUTES LES PORTES. ‖ *Ouvrir la porte à*, Introduire, donner lieu à : *Entr'*OUVRIR LA PORTE AUX *abus, c'est* L'OUVRIR *toute grande* AUX *révolutions.* (E. de Gir.) ‖ *Ouvrir ses portes*, Se dit d'une place de guerre qui capitule. ‖ *Toutes les portes lui sont ouvertes*, Le crédit, la considération dont il jouit lui donnent accès partout.

— *Fermer la porte sur quelqu'un*, La fermer après qu'il est entré ou sorti. ‖ *Fermer à quelqu'un la porte au nez, sur le nez*, La fermer avec vivacité, avec colère, pour empêcher quelqu'un d'entrer. ‖ *Fermer sa porte à quelqu'un, lui refuser, lui faire refuser sa porte*, Refuser de le recevoir chez soi. ‖ *Fermer, faire défendre sa porte*, Ne plus vouloir recevoir de visites : *La meilleure méthode pour s'instruire, c'est de* FERMER SA PORTE, *de faire dire qu'on n'y est pas, et de travailler.* (J. de Maistre.) ‖ *Fermer ses portes*, Se disposer à soutenir un siége.

— *Trouver porte close*, Ne trouver personne ou ne pas être reçu dans la maison où l'on se présente.

— *Mettre, jeter à la porte*, Chasser, renvoyer violemment : *C'est un insolent, un fripon que* J'AI MIS À LA PORTE, *qui mérite d'*ÊTRE JETÉ À LA PORTE.

I[illegible] n'est [illegible] flétrir pas d'injure assez forte
Et, s'il va quelque part, on le *met à la porte.*

PONSARD.

‖ [illegible], renvoyer : METTRE À LA PORTE [illegible] domestique. *Mon père* MIT *ma* [illegible] À LA PORTE. (Le Sage.)

— *Se présenter à la porte de quelqu'un*, Se [illegible] chez lui, pour lui faire visite.

— *Se faire écrire à la porte de quelqu'un*, Se faire inscrire chez le concierge de quelqu'un, pour faire voir qu'on est venu lui faire visite.

— *Frapper à la porte de quelqu'un*, S'adresser à quelqu'un pour réclamer de lui un service : *C'est un homme si obligeant qu'on ne* [illegible] *jamais en vain* À SA PORTE. ‖ *Heurter, frapper à toutes les portes*, S'adresser à toutes [illegible], employer toutes sortes de [illegible].

— *Entrer par la porte de quelqu'un*, Entrer chez quelqu'un, bien que sa porte soit défendue.

— *Enfoncer une porte ouverte*, Faire un grand effort pour vaincre un obstacle imaginaire.

— *Gagner, prendre la porte*, Se retirer précipitamment, s'en aller :

J'ai gagné doucement la porte, sans rien dire.

BOILEAU.

— *Mettre la clef sous la porte*, Déménager sans payer. ‖ S'esquiver, se retirer à la dérobée en abandonnant son logement.

— *Écouter aux portes*, Etre aux aguets pour surprendre un secret.

— *Entrer, sortir par une bonne porte*, par une bonne porte, Obtenir, quitter un emploi d'une manière honorable. ‖ *Entrer, sortir par une mauvaise porte, par une vilaine porte*, S'introduire par des moyens déshonnêtes; sortir d'un emploi d'une façon honteuse.

— *On a balayé devant sa porte*, Se dit d'un joueur qui vient de perdre tout son argent. ‖ *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre*, Se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser : *Le maudit garnement! quand on le* CHASSE PAR LA PORTE, IL RENTRE PAR LA FENÊTRE! (Scribe.)

Qu'on lui *ferme la porte au nez*,
Il reviendra par les fenêtres.

LA FONTAINE.

Et sa main, te fermant les *portes de l'enfer*,
Te fera perdre alors de ta juste souffrance
Le souvenir amer.

J.-B. ROUSSEAU.

— Prov. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, Il faut se déterminer entre les choses opposées. ‖ *Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, Un homme n'est pas toujours malheureux : *Il faut bien espérer que* LE DIABLE *n'*EST PAS TOUJOURS À LA PORTE D'UN PAUVRE HOMME, *ne sera pas toujours à la porte de la pauvre France.* (Volt.)

— Ecrit. sainte. *Porte* ou *portes du ciel*, *de l'enfer*, Accès du ciel, entrée en enfer : *Les bonnes œuvres nous ouvrent la* PORTE DU CIEL.

— Antiq. rom. *Porte décumane*, Grande porte de derrière d'un camp romain. ‖ *Porte prétorienne* ou *ordinaire*, Celle qui était du côté de l'ennemi. ‖ *Fermer les portes du temple de Janus*, Faire la paix :

On dit que l'Hyménée et le fils de Vénus
Depuis mille ans se font la guerre;
Mais qu'enfin vous allez leur faire
Fermer le temple de Janus.

DEMOUSTIER.

— Hist. *Porte dorée*, Palais, cour des anciens rois de Perse.

— *Sublime Porte* ou *Porte Ottomane* ou simplement *Porte*, Cour de l'empereur des Turcs. L'origine de ce mot vient de ce que, chez les premiers sultans de Perse et ensuite chez les sultans turcs ou turcomans, qui vivaient renfermés dans leurs palais, selon l'usage oriental, la porte ou le vestibule de leur palais était le lieu où ils donnaient leurs audiences et où ils traitaient les affaires avec leurs vizirs ou ministres. ‖ *Porte impériale*, Entrée principale du sérail, à Constantinople. ‖ *Porte de félicité*, Porte qui conduit dans l'intérieur du sérail habité par le sultan, ses femmes, ses grands officiers. ‖ *Gardes de la porte*, Gardes qui veillaient près de la porte, dans l'intérieur du palais du roi. ‖ *Capitaine de la porte*, Capitaine des gardes de la porte.

— Mythol. gr. *Porte de corne*, Celle par laquelle sortent les songes véridiques. ‖ *Porte d'ivoire*, Celle par laquelle passent les songes menteurs.

— B.-arts. *Dessus de porte*, Peinture occupant l'espace compris entre le haut d'une porte d'appartement et le plafond.

— Navig. *Porte marinière*, Passage réservé dans un barrage, pour la navigation.

— Anc. art milit. *Porte coulis*, Herse d'une forteresse.

— Techn. Sorte d'anneau dans lequel on passe une agrafe pour tenir le vêtement fermé.

— Min. *Porte d'aérage*, Porte établie dans une galerie de mine pour obliger le courant d'aérage à suivre une direction déterminée, en lui barrant toute autre issue. ‖ *Porte flottante*, Porte à charnière qui est fixée au faîte d'une galerie, où elle est toujours relevée, et qui est disposée de manière à tomber et à fermer la galerie lorsqu'une violente commotion se produit.

— Anc. astron. *Portes du soleil*, Tropiques; signes du Cancer et du Capricorne.

— Géogr. Gorge, défilé; s'emploie généralement au pluriel : *Les* PORTES *du Caucase.*

— Anc. anat. *Portes du foie*, Saillies que l'on nomme aujourd'hui ÉMINENCES PORTES. ‖ *Portes du lait*, Ouvertures par lesquelles les veines mammaires de la vache pénètrent dans les parois de la poitrine.

— Encycl. Archit. Une *porte* est une issue percée dans un mur ou dans une cloison pour permettre de passer de l'extérieur à l'intérieur d'une habitation, d'une ville, d'une église et d'une pièce dans une autre. Le plus souvent, le sol des espaces séparés par une *porte* est au même niveau, mais il arrive quelquefois que, n'étant pas placé à la même hauteur, on est obligé d'établir des marches extérieures ou intérieures, auxquelles on donne le nom d'escalier ou perron. Sous le nom de *porte*, on désigne non-seulement l'ouverture, mais encore la fermeture. Comme construction proprement dite, chaque époque se fait remarquer par des coupes, des décorations et des dispositions diverses. Les Grecs avaient adopté la forme trapézoïdale, c'est-à-dire que les jambages étaient inclinés en dedans du vide et recouverts d'une plate-bande non appareillée, composée d'une seule pierre. Les Romains avaient rectifié cette inclinaison des jambages et construisaient leurs *portes* suivant une forme rectangulaire; le plus souvent, elles étaient cintrées sur le plein cintre. Au moyen âge, jusqu'au XIIe siècle, les *portes* des édifices civils ne présentent aucun caractère particulier; disposées pour des piétons, elles n'étaient que des *portes* d'allée d'une largeur de 1 mètre à 1m,50 et d'une hauteur de 2m,50 à 3 mètres. Ce n'est guère qu'au commencement du XIIe siècle qu'on peut assigner aux *portes* des maisons un caractère civil, complètement en dehors des idées adoptées à cette époque dans le style de l'architecture gothique. D'abord établies en plein cintre, à la manière des édifices romano-grecs de Syrie, les *portes* présentent par la suite une très-grande variété tant dans la forme que dans les dispositions. Au plein cintre succèdent les linteaux de pierre, avec tympan que l'on vient loger sous cet arc de décharge; de là nécessairement devait arriver la *porte* rectangulaire ou à linteau légèrement arqué et appareillé en voussoirs ou claveaux. Jusque vers la fin du XIVe siècle, les *portes* des maisons sont généralement simples, très-rarement ornées de sculptures; elles ne consistent qu'en une archivolte en tiers-point au nu du mur, avec linteau au-dessous, ou en une ouverture quadrangulaire avec chanfreins abattus sur les arêtes. Au XVe siècle, commencent à apparaître l'accolade creusée dans le linteau et les *portes* ornées de sculptures, de figures et d'armoiries. Parmi les plus remarquables de cette époque, on peut citer : celles de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, presque intactes encore aujourd'hui, ainsi que celles des hôtels de Sens et de Cluny, à Paris, qui existent encore et qui sont postérieures de quelques années à celles-ci. Les *portes* intérieures des habitations du moyen âge sont très-simples, basses et étroites, avant la fin du XVe siècle. Ce ne sont que des ouvertures permettant à une seule personne de passer à la fois et s'ouvrant derrière des tapisseries. Cette manière de les garnir faisait que l'on apercevait à peine les jambages et les linteaux. Ces derniers sont rectilignes ou en portion d'arc de cercle, ou en cintre surbaissé, et, au XVe siècle, en courbe à trois centres. Les architectes du moyen âge ne se préoccupaient pour la décoration que de l'encadrement du tableau, qui restait apparent; les lambris, le dessus des *portes* et les tapisseries faisaient le reste; la pierre n'apparaissait absolument que dans le tableau et sur cette moulure d'encadrement. Cette simplicité des baies de *portes* intérieures était cachée sous la richesse des boiseries et des tentures qui concouraient à la décoration des pièces. Les *portes* des appartements du moyen âge et jusqu'au règne de Louis XIV sont donc basses et peu larges; elles ne s'élargissent qu'autant qu'elles servent de communication entre de grandes salles destinées à offrir une série de pièces propres à donner des fêtes ou à recevoir un grand concours de monde; mais elles conservent toujours une hauteur variant de 2 mètres à 2m,50 au plus. Ce n'est qu'à partir du règne de Louis XIV que l'on commence à percer des *portes* d'appartement ayant une plus grande élévation; cette époque a fourni de très-belles *portes* intérieures et extérieures, tant comme rapport dans les dimensions que comme décoration, sculptures et peintures. Le seul reproche que l'on ait à faire à ces ouvertures, c'est l'excessive hauteur qu'on leur a donnée, sans autre raison que celle qui admet qu'il est plus noble de passer sous une voûte haute que sous une voûte basse dont les proportions soient en rapport avec la grandeur ordinaire de l'homme.

Les *portes* principales des églises présentent une variété extraordinaire dans leur disposition et leur ornementation; placées généralement sur l'axe de la nef centrale, elles sont larges, décorées relativement avec recherche et présentent souvent, par la sculpture qui couvre les tympans, les voussures et les pieds-droits, une réunion de scènes religieuses qui sont comme la préface du monument. Leur construction repose sur un principe invariable : elles se composent toujours d'un arc de décharge sous lequel est posé le linteau avec un remplissage qui forme le tympan. Lorsque ces *portes* doivent donner accès à la foule, elles se divisent, dès le XIIe siècle, en deux ouvertures séparées par un trumeau qui reçoit le battement des deux vantaux et soulage le linteau au milieu de sa portée; cette disposition, dont on ne rencontre pas d'exemple dans l'antiquité, appartient essentiellement à l'architecture du moyen âge. Comme au-dessus de ces *portes* s'élevaient des pignons très-élevés et très-lourds, on fut amené à augmenter le nombre des arcs de décharge à mesure que les monuments devinrent plus grands; de là les voussures à quatre, cinq, six et huit rangs de claveaux que l'on voit se cintrer au-dessus des tympans des églises. Les *portes* formaient alors de profonds ébrasements, dont les voussures se superposent en encorbellement et sont supportées par des colonnettes monolithes simples ou décorées, le plus souvent même entremêlées de statues. Outre les *portes* principales, percées au centre des façades principales et de transept, les églises en possèdent d'autres s'ouvrant soit sur les collatéraux, soit sur des dépendances telles que cloîtres, sacristies, salles capitulaires, etc., et qui, quoique de petite dimension, sont quelquefois richement décorées. Elles sont fermées par un vantail ou par deux vantaux, mais elles sont dépourvues de trumeau central. Quelques *portes* d'église sont surmontées de claires-voies qui éclairent les voûtes des collatéraux et décorent intérieurement les tympans, dont la nudité, au revers des bas-reliefs, contraste avec la richesse extérieure. Lorsque les *portes* s'ouvraient dans un mur peu épais et que l'on pouvait éviter les arcs de décharge en plein cintre ou en ogive tiers-point, comme les architectes du moyen âge n'osaient se fier à un simple linteau, ils se contentaient d'un arc de cercle pour former le tableau, ou ils composaient une courbe surbaissée, composée de deux arcs venant se rencontrer au sommet; ils formaient ainsi une espèce d'ogive surbaissée, qui réunissait à la fois l'élégance et la solidité.

Considérées comme fermetures, les *portes* les plus anciennes que l'on retrouve encore dans quelques provinces françaises ne sont pas antérieures au XIe siècle; elles consistent en une série de planches parfaitement jointives, doublées par d'autres planches disposées de manière à se relier aux premières par des clous. Vers le milieu du XIIIe siècle, on commence à établir les *portes* avec des membrures assemblées entre des montants, des traverses et des décharges destinées à reporter tout le poids de l'huis sur les gonds. Ce système de *portes* est très-fréquent pendant le XIIIe et le XIVe siècle; il est léger, solide et se prête bien à la pose des ferrures de suspension. La face extérieure est le plus souvent décorée de belles peintures, de galbes, de redans, de crochets et de colonnettes. Ce ne fut guère qu'à la fin du XIVe siècle que l'on se mit à faire des *portes* à panneaux, c'est-à-dire ayant les faces extérieure et intérieure pareilles et composées de montants et de traverses entre lesquels étaient embrevées des planches à grains d'orge ou à languettes. Les vantaux de *porte*, très-simples jusqu'à cette époque, devinrent un motif de décoration pour le bois; après avoir appliqué le bronze, les pentures en fer très-historiées, les revêtements en cuir peint, on donna au bois les formes les plus riches; on pratiquait des ajours dans les vantaux, on les couvrait de sculptures, enfin on imitait sur leurs faces les galbes, les voûtes et les roses que l'on construisait en pierre. De nos jours, les grandes *portes* des églises sont des chefs-d'œuvre de menuiserie, de sculpture et de fonderie; chaque panneau contient généralement un bas-relief représentant une des scènes de l'histoire sacrée. Si le moyen âge brillait par l'exécution des diverses pièces de menuiserie dont les *portes* étaient composées à cette époque, de nos jours, nous pouvons dire que les progrès réalisés dans les sciences appliquées et dans l'industrie nous ont fourni des moyens d'exécution qui nous mettent à même de faire des compositions où toutes les matières peuvent s'allier sans contraste et sans lourdeur.

La proportion des *portes*, c'est-à-dire le rapport de leur hauteur avec leur largeur, doit dépendre de l'ordonnance de l'édifice dont elles font partie. Les architectes anciens et le plus grand nombre de ceux du dernier siècle, d'après les sentiments de Vitruve et de Vignole, ont donné à toutes les hauteurs de l'ouverture des *portes* le double de leur largeur. Les architectes modernes ont pensé que cette hauteur, commune à toutes les ouvertures, ne pouvait s'allier avec les cinq ordres, qui ont chacun des proportions différentes, et ils ont, en conséquence, conservé la hauteur du double de l'ouverture pour les *portes* de l'ordre toscan; à ce double ils ont ajouté un sixième pour les *portes* de l'ordre dorique, un quart pour celles de l'ordre ionique et une demi-largeur pour celles des ordres corinthien et composite.

Dimensions des portes, d'après Mandar.

Portes charretières	2m,92 à 3m,25 de largeur.
Portes cochères	2m,60 à 2m,92 de largeur.
Portes bâtardes	1m,30 à 1m,62 de largeur.
Portes d'appartement à deux vantaux	1m,30 à 1m,46 à 1m,62 de largeur. 2m,27 à 2m,60 à 2m,92 de hauteur.
Portes d'appartement à un vantail	0m,73 à 0m,81 à 0m,89 de largeur. 1m,95 à 2m,27 à 2m,44 de hauteur.

Sous le rapport de la construction, on distingue trois espèces de *portes* : les *portes* sur barres, les *portes* sur châssis et les *portes* à panneaux; sous le rapport de leur disposition, on les divise en *portes* à un seul ouvrant, battant ou vantail, *portes* battantes et *portes* roulantes.

Les *portes sur barres* sont composées d'un panneau de planches ou madriers assemblés entre eux, à rainures et languettes ou autrement, et cloués sur un système de barres transversales espacées entre elles de 0m,80 au plus et 0m,50 au moins. Pour les constructions légères, on donne ordinairement au revêtement en planches une épaisseur de 0m,025 et aux traverses un équarrissage de

$0^m,04$ sur $0^m,10$ à $0^m,12$. Pour les constructions plus solides, on donne $0^m,03$ à $0^m,04$ d'épaisseur au revêtement, et aux barres un équarrissage de $0^m,05$ à $0^m,06$ sur $0^m,12$ à $0^m,15$.

Les *portes sur châssis* se composent d'un panneau en planches ou en madriers, fixé sur un châssis ou bâti en charpente, formé de montants verticaux, de traverses horizontales et quelquefois d'écharpes en diagonale. Quelquefois les planches du revêtement sont assemblées et clouées en diagonale sur le bâti pour donner plus de solidité à la construction et s'opposer au hiement des pièces du châssis. Pour les petites *portes*, de 1 mètre à $1^m,30$ de largeur sur 2 mètres de hauteur, on donne fréquemment $0^m,025$ d'épaisseur au revêtement et $0^m,04$ à $0^m,05$ sur $0^m,11$ à $0^m,12$ d'équarrissage aux pièces du bâti. Pour les *portes* plus solides de mêmes dimensions ou à peu près, on donne $0^m,03$ à $0^m,04$ d'épaisseur au revêtement et $0^m,05$ à $0^m,06$ sur $0^m,12$ à $0^m,15$ d'équarrissage au bâti. Pour les *portes* cochères des maisons d'habitation, l'épaisseur des pièces du bâti se proportionne à la hauteur des battants; on leur donne généralement $0^m,025$ à raison de chaque mètre de hauteur : ainsi $0^m,10$ pour une *porte* de 4 mètres, $0^m,125$ pour une de 5 mètres, et ainsi de suite. Quant à la largeur desdites pièces, elle varie selon leur position et les cas; mais elle ne saurait être moindre que leur épaisseur, et elle a souvent les 3/2 ou le double. Les revêtements en planches de ces *portes* ont rarement moins de $0^m,04$ d'épaisseur. Quelquefois, les *portes* sont cintrées à leur partie supérieure; leur construction reste la même; mais le châssis est alors complété par une pièce courbe qui s'assemble dans les montants.

Les *portes à panneaux* se composent d'un châssis construit d'une manière semblable à celui ci-dessus et de panneaux en planches et madriers qui, au lieu de couvrir toute la surface du châssis, ont seulement la grandeur nécessaire pour remplir les divers compartiments formés par les montants et les traverses. Les encadrements des panneaux sont ornés de moulures tirées sur le chanfrein des pièces du cadre ou appliquées contre leurs bords. On fait actuellement usage, pour les *portes* cochères et les *portes* bâtardes des constructions civiles, de panneaux en fonte ornés de dessins très-compliqués. Quelquefois on remplace les panneaux en bois par des glaces et par des verres transparents, colorés, cannelés ou dépolis; ces *portes*, désignées sous le nom de ***portes vitrées, portes-fenêtres*** ou ***portes-croisées***, s'emploient surtout à l'intérieur des habitations pour éclairer des pièces qui ne reçoivent pas directement le jour de l'extérieur ou qui ne peuvent être éclairées que par ces *portes*, comme les corridors, les vestibules, etc., etc.

Les *portes battantes* sont toujours construites sur châssis; les deux battants ou vantaux qui les composent sont exactement de même construction que ceux des autres *portes*. Les montants de rive sont taillés de manière à fermer aussi hermétiquement que possible le joint qui se trouve entre eux.

Les battants des *portes*, simples ou doubles, se suspendent à la menuiserie qui garnit les ébrasements des baies ou aux pierres qui en forment l'encadrement, ou bien encore à un châssis dormant, sorte d'encadrement nommé *huisserie*, qui se fixe solidement et à demeure dans l'intérieur de la baie. Lorsque la *porte* est à deux battants, chaque poteau d'huisserie offre sur son champ une petite rainure dans laquelle s'engage, lorsque la *porte* est fermée, une languette appelée noix, qu'on réserve sur le champ du montant de la *porte* auquel sont attachées les pentures. Lorsque la *porte* est à un seul vantail, un seul montant du dormant porte une rainure; l'autre est taillé avec une légère obliquité ou en battée, pour recevoir le montant de rive de la *porte*.

Les *portes roulantes* ne diffèrent des précédentes que par la disposition des ferrures.

En géométrie descriptive, on appelle : 1° *porte en tour ronde*, la rencontre d'une tour ronde ou d'un cylindre vertical et creux avec un berceau horizontal ou demi-cylindre horizontal et creux ; si l'axe du berceau rencontre l'axe de la tour, la *porte* est *droite*; s'il ne le rencontre pas, la *porte* est *biaise*; 2° *porte droite en tour ronde et en talus*, la rencontre d'un berceau dont l'axe coupe l'axe d'un cône; elle peut être biaise; 3° *porte droite dans un dôme*, la rencontre d'un dôme et d'un berceau; 4° *arrière-voussure de Marseille*, une *porte* qui se compose d'une *porte* droite pratiquée dans l'épaisseur d'un mur droit et d'une petite voûte ou voussure destinée à couvrir l'évasement de cette *porte*.

— **Fortif.** Les formes, dimensions et emplacements des *portes* des enceintes fortifiées, châteaux et ouvrages de tous genres ont varié en même temps que le système des fortifications. Avant l'invention des dehors, alors qu'on employait la fortification dominante, les *portes*, au nombre de quatre dans presque toutes les places de guerre comme dans les camps romains, étaient creusées entre deux tours qui les flanquaient et les défendaient. La tortue, préservant les assiégeants des flèches des assiégés, leur permit d'arriver jusqu'au pied des *portes*, qu'ils attaquaient avec le bélier ou qu'ils brûlaient. Les assiégés, pour se garantir de l'incendie, recouvrirent les *portes* de cuir saignant et en protégèrent les faces par des garnitures de bronze et de fer; ils pratiquèrent aussi des ouvertures à une certaine hauteur, afin de pouvoir noyer les foyers incendiaires des ennemis. Ne trouvant pas encore ces précautions suffisantes, ils disposèrent les *portes* au milieu de tours carrées à mâchecoulis au lieu de les placer entre deux tours rondes; la cage de la *porte* fut garnie de doubles *portes* ou contre-*portes*; on imagina les herses. L'attaque devenant plus puissante que la défense après l'invention de l'artillerie, la défense fut obligée de changer ses moyens, d'en inventer de nouveaux; l'attaque devant être commencée de plus loin, on vit apparaître les barbacanes, les ponts-levis; on élargit les fossés, on couvrit les abords des *portes* au moyen de palissades, de bailles, de braies dominées par les bretèches. L'artillerie attaqua les *portes* avec le pétard. « C'étaient surtout les enceintes à simple chemise qui avaient à redouter le pétard, dit le général Bardin; mais les places d'armes plus importantes cessèrent bientôt d'en craindre les atteintes. Leurs *portes* furent percées dans un ravelin ou une demi-lune; les abords en furent protégés par des éperons, furent couverts par des dehors; elles communiquèrent avec l'intérieur des fossés, elles cessèrent d'être vues de la campagne. » Le système de protection des *portes* de nos forts est resté depuis ce qu'il était au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les assiégeants ne peuvent les détruire à coups de canon et n'en approchent que lorsqu'ils donnent l'assaut après avoir ouvert une brèche aux remparts. La *porte* d'une forteresse, qui constituait autrefois le point faible de cette forteresse et sur laquelle se dirigeaient les efforts de l'assaillant, n'est donc plus aujourd'hui, à proprement parler, qu'un point de l'enceinte.

— B.-arts. *Dessus de porte*. V. DESSUS.

— **Allus. hist. Catilina est à nos portes.** Allusion au cri de terreur poussé, pendant la conspiration de Catilina, par les Romains, qui craignaient à chaque instant de voir apparaître le redoutable rebelle à la tête d'une armée. Cette exclamation, qui traduisait la terreur de Rome, est quelquefois rappelée pour faire comprendre qu'on est menacé d'un grand danger.

Dans une de ses plus éloquentes péroraisons, Mirabeau s'est heureusement inspiré de ce souvenir : « Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est à nos portes, et l'on délibère!* Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome; mais, aujourd'hui, la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, vos familles, votre honneur, et vous délibérez!!! »

« Aujourd'hui que la Convention nationale entière se trouve sur les bords d'un abîme où la moindre impulsion peut la précipiter à jamais avec la liberté; aujourd'hui que les émissaires de *Catilina* ne se présentent plus seulement *aux portes de Rome*, mais qu'ils ont l'audace de venir jusque dans cette enceinte déployer les signes de l'insurrection, je ne puis plus garder un silence qui deviendrait une véritable trahison. »

VERGNIAUD.

« Les rats, à qui les chats imposent encore, les rats sont aux aguets; ils n'attendent que le moment où vous aurez prononcé l'arrêt fatal contre les chats, pour entrer en campagne et venir s'établir dans vos habitations, que vous serez forcés de leur abandonner. Et vous pouvez hésiter encore! *Catilina est à vos portes*, et vous délibérez! »

COLNET.

Porte des Lions, à Mycènes, l'un des plus anciens monuments de l'art grec. Cette porte est située au pied d'une des deux tours de la ville, selon l'usage constant des Hellènes primitifs. Elle porte, en manière de fronton, deux lions en relief d'un style très-puissant et complètement abrupt. C'est de beaucoup le plus vieux débris de la sculpture hellénique qui nous soit parvenu. « Il semble inutile, dit le docteur Wordsworth, de rechercher quel était l'objet de cette œuvre d'art, après les nombreux commentaires qu'elle a produits. D'après la colonne qui sépare les deux lions, et qui se terminait probablement en une pointe de flammes (car la partie supérieure est mutilée), on a conjecturé que cette sculpture était un symbole du culte du Soleil, que Mycènes aurait emprunté à la Perse. Cette supposition est hardie et repose sur des données assez vagues. Placées au-dessus de la principale porte de Mycènes, qui servait d'entrée à la citadelle pour tous ceux qui y montaient de la plaine d'Argos, ces sculptures semblent n'avoir d'autre but que de représenter, aux yeux de l'étranger, la force léonine et le courage des guerriers qui défendaient la cité. Elles formaient les signes héraldiques de l'écusson national de Mycènes. » Au reste, Pausanias, qui a vu les *lions de Mycènes*, les appelle des lions et pas autre chose. Et, à ce propos, le périégète rapporte que le roi de Mycènes portait aussi, sur son bouclier, l'image de la Peur avec une tête de lion.

Porte Maillot. C'était, autrefois, l'entrée principale du bois de Boulogne, à Paris. Elle est située dans l'avenue de Neuilly, à gauche, peu après l'enceinte des fortifications, et en face de la route de la Révolte. Cette porte doit son nom à un ancien jeu de mail qui se trouvait en cet endroit; elle est entourée de restaurants et de cafés, et les allées qui en partent conduisent à Madrid, à Longchamp et aux lacs.

Porte Saint-Antoine, arc de triomphe qui fut construit, à Paris, sous le règne de Henri III. A l'origine, il ne se composait que d'une seule arcade, de chaque côté de laquelle l'architecte Blondel en éleva deux autres dans le même style, sous Louis XIV. Les impostes de l'arc étaient décorées de deux fleuves sculptés par Jean Goujon. On voyait en outre des statues d'Anguier dans les niches et d'autres de van Obstal sur le couronnement. Cette porte fut démolie en 1778.

Porte Saint-Bernard, arc de triomphe élevé à Paris en l'honneur de Louis XIV, sur le quai Saint-Bernard, en 1674. Cet arc, qui a été démoli depuis longtemps, fut construit par l'architecte Blondel; il se composait de deux arcades semblables et était décoré de bas-reliefs, sculptés par Tuby.

Porte Saint-Denis, monument de Paris. V. DENIS.

Porte Saint-Martin, monument de Paris. V. MARTIN.

Porte-Saint-Martin (THÉÂTRE DE LA). Ce théâtre, situé à Paris sur le boulevard dont il prend le nom et donnant par derrière sur la rue de Bondy, fut construit en quatre-vingt-six jours, en 1781, pour servir provisoirement à la troupe de l'Opéra. Lenoir, dit le Romain, avait donné les dessins de cette salle, qui n'avait rien de remarquable. L'étonnante vitesse des travaux fit naître des craintes sur la solidité du bâtiment, et, avant de le livrer à l'Opéra, il fut décidé qu'une épreuve aurait lieu. La salle ouvrit pour la première fois le 27 octobre 1781, par une représentation gratuite. Comme on le pense bien, la foule afflua et envahit le nouveau théâtre; il sortit victorieux de cette rude épreuve qui, disons-le, pouvait avoir les plus fâcheux résultats et ressemblait fort à l'*experimentum in anima vili* traditionnel. L'Opéra prit immédiatement possession et demeura dans le théâtre provisoire jusqu'en 1794, époque où il le quitta pour la salle Montansier. Le théâtre, devenu sans emploi, fut vendu alors par le domaine national, le 14 germinal an VII, moyennant 277,[illegible] francs. Il rouvrit le 30 septembre 1802, sous le nom de théâtre des Jeux-Gymniques. On y jouait des ballets, des pantomimes et des scènes acrobatiques : la foule lui donna un instant le surnom d'Opéra du peuple. Le Théâtre des Jeux-Gymniques fut supprimé avec d'autres par le décret du 8 août 1807, sous prétexte que le drame y avait fait plusieurs apparitions et pour faire cesser la concurrence. Mais, en 1810, il rouvrit ses portes à la condition exorbitante que deux acteurs auraient seuls le droit de parler à la fois en scène, tandis que les autres se borneraient à mimer. Ce genre hybride, imposé par l'autorité, n'avait guère de chances de succès, et le théâtre ne tarda pas à fermer. Il rouvrit en 1814 et, depuis ce temps jusqu'à nos jours, il a, avec succès, exploité le genre qu'il est chargé de représenter : le mélodrame et la féerie y ont surtout droit de cité. En dix-sept ans, le théâtre de la Porte-Saint-Martin compta six directions. Ses premiers grands succès furent le *Solitaire*, le *Vampire* (ce mélodrame étrange auquel Charles Nodier collabora, sans vouloir plus tard en convenir), les *Petites Danaïdes*, *Trente ans ou la Vie d'un joueur* par Ducange, le grand triomphe de Frederick Lemaître alors tout jeune et qui venait de se révéler comme le Talma moderne. Mazurier, le célèbre acrobate, Potier, le comique exhilarant, firent à leur tour courir la foule à la Porte-Saint-Martin. Une œuvre estimable, littéraire, *Marino Faliero* de Casimir Delavigne, fut jouée à la Porte-Saint-Martin au grand scandale des amis de l'auteur, qui se voilèrent la face en voyant leur poète [illegible] d'entrer au boulevard, pendant que la Comédie-Française accueillait les drames des romantiques, regardés alors comme les nouveaux Vandales. Mme Dorval, l'actrice passionnée, Ligier et Gobert firent à la pièce un succès qui dut dédommager Casimir Delavigne de son exclusion momentanée chez les Sociétaires. Un directeur nouveau, le célèbre Harel, qui venait de quitter l'Odéon, vint faire de la Porte-Saint-Martin le théâtre du drame moderne par excellence. Pendant dix ans défila sur cette scène tout ce que le drame moderne a produit de plus remarquable : *Antony*, *la Tour de Nesle*, *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *Angèle* et vingt autres pièces dont le souvenir est dans la mémoire de tout le monde. La troupe montée par Harel était admirablement composée : Mlle Georges, Mme Dorval, Bocage et Frederick Lemaître firent du théâtre de la Porte-Saint-Martin une scène sans rivale. Harel n'en tomba pas moins ; la quarantaine absolue dont le frappa la rancune de Victor Hugo ne fut peut-être pas étrangère à sa chute. Lors des répétitions de *Marie Tudor*, le poëte avait maintenu, malgré la volonté de l'autocrate du théâtre, une certaine distribution de rôles ; laissons ici la parole à un historien qui parle *de visu ;* le dialogue suivant se serait établi entre Victor Hugo et le directeur : « Monsieur Hugo, dit le directeur, vous êtes bien décidé à ne pas changer votre distribution? — Il serait un peu tard, puisqu'on joue demain. — J'ai fait apprendre les rôles en double, voulez-vous? — Non. — Eh bien! votre pièce tombera. — Cela veut dire que vous la ferez tomber? — Cela veut dire ce que vous voudrez. — Eh bien! monsieur Harel, faites tomber ma pièce : moi, je ferai tomber votre théâtre! » *Marie Tudor* fut la dernière œuvre de Victor Hugo que fit jouer Harel. Le directeur tint parole et organisa une cabale contre lui-même. De plus, quelques jours plus tard, l'affiche était ainsi conçue : *Ce soir Marie Tudor, prochainement Angèle.* Le poëte s'indigna à bon droit et priva à tout jamais Harel de son répertoire. A quelque temps de là, le directeur, afin de se relever, joua le *Vautrin* de Balzac; mais Frédérick Lemaître s'étant avisé de se grimer de manière à offrir aux spectateurs l'image frappante du roi Louis-Philippe dans ce rôle de sac et de corde, l'autorité intervint et *Vautrin* fut interdit. Cet événement précipita la ruine d'Harel. Avec ce directeur, la Porte-Saint-Martin avait atteint le plus haut degré de sa splendeur. Les frères Coigniard lui succédèrent. Hommes d'affaires avant tout, ils recoururent à la féerie pour ramener la foule, et la féerie de la *Biche au bois* atteignit leur but. En 1851, les destinées du théâtre de la Porte-Saint-Martin furent remises aux mains d'un homme d'esprit, écrivain lui-même, M. Marc Fournier, qui conserva la direction jusqu'en 1868, époque où il fit faillite. Il fit jouer sur son théâtre le drame littéraire, le mélodrame et la féerie. *Faustin*, de Louis Bouilhet (1864), les *Funérailles de l'honneur*, de M. Vacquerie (1862), le *Bossu*, de Féval (1862), ont été montés par M. Marc Fournier avec le plus grand soin. Il remit à neuf, avec un luxe de décorations inconnu avant lui, les féeries du *Pied de mouton* et de la *Biche au bois*. MM. Mélingue, Rouvière, Boutin, Laurent, Sciney et Mlle Marie Laurent surtout soutinrent dignement la réputation de leurs amis. Sous le successeur de M. Fournier, le théâtre de la Porte-Saint-Martin obtint un grand succès avec le drame de Sardou intitulé *Patrie* (1869).

Le théâtre fut brûlé à la fin de mai 1871, pendant les luttes sanglantes qui amenèrent la compression de la Commune. Entièrement reconstruit sur les dessins de M. de La Chardonnière, il fut terminé au mois de septembre 1873. La façade du nouveau théâtre présente à son milieu une grande ouverture de 9 mètres de largeur avec avant-corps de chaque côté; le tout est surmonté d'un vaste entablement. Le soubassement est percé de cinq grandes portes, les piliers du milieu sont garnis de quatre puissantes cariatides, d'aspect peu gracieux, et qui soutiennent le grand balcon du foyer. Une large marquise couvre ce soubassement. La scène est maintenant perpendiculaire au boulevard, au lieu d'y faire face. La décoration générale est blanc et or; les sièges sont en velours ou en moleskine rouge, suivant les places. Il y a quarante loges d'artistes. Le plafond, dû à MM. Lavastre et Desplechin, est divisé en compartiments représentant diverses scènes des principaux drames joués sur ce théâtre : *Lucrèce Borgia*, *la Tour de Nesle*, *Marino Faliero*, *Benvenuto Cellini*, *la Belle Gabrielle*, *Patrie*. La salle, qui a 18 mètres de profondeur, 23 de largeur, 20 de hauteur, contient environ 1,800 places. Elle est assez commode et plaît à l'œil, mais moins imposante que l'ancienne.

L'entrée des grandes places a lieu par le boulevard et celle des petites par la rue de Bondy. Quatre escaliers desservent la salle à tous les étages. L'éclairage est fait au moyen d'un lustre [illegible] de [illegible] de [illegible]; sur le [illegible] [illegible], il est complété par [illegible]. Quant à la scène, [illegible] et [illegible] 17 mètres de largeur [illegible] parallèles, trois dessous mesurant ensemble 9 mètres de profondeur.

M. Larochelle prit la direction du nouveau théâtre et forma une troupe dans laquelle on remarque MM. Taillade et Lacressonnière, [illegible], Mmes [illegible], A. Moreau. L'inauguration de la salle ressuscitée de ses cendres eut lieu le 27 septembre 1873, avec la reprise de *Marie Tudor*. Depuis lors, ce théâtre a obtenu deux grands succès avec *les Deux orphelines*, drame de d'Ennery et Cormon (janvier 1874), et *le Tour du monde en quatre-vingts jours*, par Jules Verne et d'Ennery (octobre 1874).

PORTES ALBANIENNES, passage qui s'étend le long de la frontière du Daghestan.

PORTES AMANIQUES ou **DE SYRIE**, défilé du Mont-Amanus, entre la Syrie et la Cilicie.

PORTES CASPIENNES ou bien **PAS DE KHAOUAR**, défilé très-difficile entre l'Hyrcanie et la Parthie des anciens, et menant au-

[illegible] du Mazendéran, dans l'Irak-Adjémi, [illegible] du Zroberis.

PORTES CAUCASIENNES, ancien défilé de [illegible], lequel conduit de Mozdok à [illegible].

PORTES CILICIENNES, défilé du Taurus, [illegible], par lequel on passait pour se rendre de la Cataonie dans la Cilicie.

PORTES DE FER, nom donné à plusieurs défilés [illegible] divers points du globe : 1° [illegible], sur la limite de la Turquie et de la Hongrie; 2° passage [illegible] entre la mer Caspienne et les derniers contre-forts du Caucase, [illegible] par une grande muraille qui va de la montagne à la mer; 3° défilé d'Algérie. V. BIBANS.

[illegible] le nom de *Portes de Fer* à la [illegible] du Danube, près [illegible] en Transylvanie, parce que les Turcs, [illegible] les deux rives du fleuve, [illegible] une longue chaîne de fer d'un bord à l'autre pour intercepter le passage. Les Portes de Fer ont donné leur [illegible] à plusieurs batailles. Nous citerons entre autres celle de 1422, dans [illegible] Hunyade, à la tête de 18,000 Hongrois, [illegible] défaite une armée de 80,000 Turcs. Sous les Romains, les Portes [illegible] le nom de *Pons Augusti* [illegible]; au moyen âge on les nommait *Porte Vaczil*. Une commission internationale, chargée d'examiner les meilleurs [illegible] de faire disparaître ce banc de rochers [illegible] entrave la navigation du Danube, a calculé en 1874 que la dépense s'élèverait à 14 [illegible] de francs.

PORTES IBÉRIENNES, passage de la sierra d'Oca.

PORTES PERSIQUES ou **PORTES SUSIENNES**, [illegible] qui établissait une communication entre la Perside et la Susiane.

PORTE DE TRAJAN, passage du Balkan, dans la Turquie d'Europe, sur la route de Vienne à Constantinople, entre Sophia et Philippopoli.

PORTE WESTPHALIENNE, formée par les deux montagnes de Jakobsberg et Wittekindsberg, dans les environs de Minden, province de Westphalie, en Prusse.

PORTE adj. f. (por-te). Anat. Se dit d'une veine qui amène le sang dans le foie. ‖ *Éminences portes*, Saillies qui se trouvent à la face inférieure du foie, et que l'on appelait autrefois PORTES DU FOIE. ‖ *Vaisseaux portes*, Ensemble des vaisseaux qui conduisent le sang des capillaires d'un organe à ceux d'un autre organe.

— Encycl. Anat. *Veine porte*. La veine *porte* est une veine spéciale, qui verse dans le foie [illegible] de toute la portion sous-diaphragmatique du tube digestif et de ses annexes; ou, en d'autres termes, le sang de tous les organes contenus dans la cavité abdominale, excepté les reins, la vessie et l'utérus. « Le système de la veine *porte*, dit Sappey, peut être comparé à un arbre dont les racines, venues des organes splanchniques, se réunissent en un seul tronc, et dont les branches vont se ramifier dans le foie. Le tronc est formé par la réunion de trois veines [illegible], qui sont : la splénique, la grande et la petite mésaraïque, chacune de ces trois veines reçoit à son tour un plus ou moins grand nombre d'autres veines ou veinules d'un plus petit calibre. Le tronc principal, ou veine *porte* proprement dite, occupe [illegible] l'épiploon gastro-hépatique. Il se dirige obliquement en haut, à droite et [illegible] bord supérieur du col du [illegible], jusqu'à l'extrémité droite du sillon transverse du foie, où il finit [illegible] en deux branches. Dans son trajet, il reçoit ordinairement la veine coronaire stomachique, la veine pylorique, la gastro-épiploïque droite et la cystique. Le calibre de cette veine est très-considérable; sa [illegible] 0m,08 à 0m,10 et, [illegible] dans le hile du foie, elle présente un renflement auquel on donne le [illegible] de la veine *porte*. Ses rapports sont les suivants : dans sa moitié inférieure, [illegible] répond en avant à la face postérieure du pancréas, à la première portion [illegible] et au canal cholédoque, en [illegible] veine cave inférieure [illegible], il est placé [illegible] petit épiploon, en arrière de l'artère hépatique et du canal [illegible] de la veine cave inférieure [illegible] est séparé par l'hiatus de [illegible]. Les trois veines principales qui [illegible] la veine *porte*, [illegible] importante [illegible] est située [illegible] vers [illegible]. Elle reçoit [illegible] en avant de la [illegible]. La veine *porte* [illegible] de la grande [illegible] et la petite mésaraïque [illegible] de la rate [illegible] la petite [illegible] veines pancréatiques, la gastro-épiploïque gauche et les veines correspondant aux vaisseaux courts de l'estomac. La petite mésaraïque naît du plexus hémorroïdal, situé dans l'épaisseur des tuniques du rectum et autour de la muqueuse. Elle reçoit les veines coliques gauches et se réunit à la veine splénique au niveau de la partie gauche de la deuxième vertèbre lombaire, pour se jeter avec elle, par un tronc commun, dans la grande mésaraïque. D'après cette disposition, la veine *porte* se trouve formée par la réunion à angle aigu de la grande mésaraïque et du tronc commun de la splénique et de la petite mésaraïque.

Les branches terminales de la veine *porte* offrent, au point de vue physiologique, un intérêt plus grand que les racines. Arrivé au niveau du hile du foie, ce tronc veineux se divise en deux branches, l'une qui pénètre dans le lobe droit du foie, et l'autre dans le lobe gauche. Ces deux branches forment en se séparant un angle tellement obtus qu'elles paraissent être la continuation l'une de l'autre et former un seul et même conduit horizontalement couché dans le sillon transverse. La branche gauche est plus longue que la branche droite, mais son calibre est un peu plus petit. Elle chemine entre les deux éminences *portes*, qu'elle sépare l'une de l'autre, donne attache par son côté inférieur au cordon de la veine ombilicale et pénètre dans le foie en se divisant en plusieurs branches secondaires qui viennent se ramifier dans le lobe gauche et le lobe carré. La branche droite, moitié plus courte que la gauche, mais d'un calibre double, occupe cette partie du sillon transverse qui sépare la gouttière de la vésicule biliaire de la gouttière de la veine cave. Elle reçoit assez souvent la veine cystique et se divise ensuite en deux ou trois branches secondaires, qui se distribuent dans le lobe droit et le lobule de Spigel. Chacune de ces branches se ramifie dans l'épaisseur du foie à la manière des artères. Leurs divisions successives parcourent les canaux que lui présente la capsule de Glisson, accompagnées par l'artère hépatique et les conduits biliaires. Parvenues dans les espaces interlobulaires, les divisions de la veine *porte* se partagent en quatre ou cinq veinules, qui se répandent sur les lobules voisins, de telle sorte que chacune d'elles n'appartient jamais à un seul lobule, mais toujours, au contraire, à plusieurs à la fois. Si une veine interlobulaire se divise en cinq ramuscules, chacun de ceux-ci se rend ordinairement à un lobule différent. Les ramuscules des veines interlobulaires s'avancent en convergeant sur la surface des lobules et ne tardent pas à se résoudre en un très-grand nombre de ramifications capillaires. Leur nombre pour chaque lobule varie de huit à dix, et leur diamètre est de 2 à 3 centièmes de millimètre. Leur mode de distribution ne ressemble nullement à celui qu'on observe dans les autres glandes : de tous les points de leur périphérie, on voit partir des ramifications qui s'en détachent à angle droit et qui s'anastomosent aussitôt entre elles, de manière à former un réseau extrêmement fin, dont chaque maille entoure un acinus. C'est par ce réseau que la veine *porte* se continue avec les premières radicules des veines hépatiques.

— Physiol. La veine *porte* verse dans le foie le sang noir des intestins et celui qui vient de la rate. Il se fait donc dans cette veine une circulation à sang noir, comme dans le système veineux de toute l'économie en général. Mais il existe, pour la circulation de la veine *porte*, certaines particularités qu'on ne retrouve pas ailleurs. Ainsi, cet appareil veineux ne présente aucune trace de valvule, circonstance qui doit considérablement ralentir le cours du sang. Ce liquide, en effet, vu la direction oblique ascendante du vaisseau qu'il parcourt, est obligé de lutter sans cesse et de progresser contre les lois de la pesanteur. C'est là un obstacle qui explique la stase du sang dans les veines de l'extrémité inférieure du rectum et la présence dans ce point des tumeurs hémorroïdales. Un second obstacle à la circulation de la veine *porte*, c'est que le sang ne va pas, comme dans les autres veines, vers des cavités dont l'accès est facile, mais il se dirige du côté du foie vers des capillaires dont le diamètre extrêmement petit exige de la part du liquide un développement de force considérable. Cependant, malgré tous ces obstacles, le sang n'en arrive pas moins à traverser le foie en vertu des causes adjuvantes qui sont soit dans les veines, soit en dehors d'elles. Les parois de la veine *porte* sont beaucoup plus épaisses que celles des autres veines. Leur structure présente en outre un tissu des fibres musculaires lisses, dont les fonctions sont de contracter les veines et d'amener par là la progression du sang. Cette seule cause suffirait pour entretenir la circulation pendant un certain temps. Une deuxième cause, c'est la *vis a tergo*, c'est-à-dire la [illegible] continue du cœur par laquelle cet organe, introduisant sans cesse une nouvelle quantité de sang dans les vaisseaux, force le premier d'aller plus loin. Beau a démontré par l'expérience que la rate, par ses contractions, pousse le sang dans le parenchyme hépatique, en imprimant une vive impulsion à la colonne sanguine qui arrive par la veine splénique. Enfin, la pression exercée sur les veines par les parois abdominales, pendant les mouvements d'inspiration, concourt encore puissamment à la circulation de la veine *porte*. Arrivé à l'extrémité des dernières ramifications de la veine *porte*, le sang, après avoir fourni au foie les matériaux nécessaires à la sécrétion de la bile et du sucre, passe dans les capillaires des veines sus-hépatiques, qui vont le jeter dans la veine cave inférieure. Celle-ci, à son tour, va le jeter dans l'oreillette droite du cœur.

PORTE-JOIE, village et comm. de France (Eure), cant. de Pont-de-l'Arche, arrond. et à 8 kilom. de Louviers; 211 hab. Le nom de Porte-Joie vient de *Portus Gaudii*, à cause du port de ce petit village sur la Seine, qui servait autrefois de communication entre les riches plaines du Vexin normand et la vallée du Vaudreuil.

Flumine Sequanio, portus qui Gaudia Portans
Nomen habet, transfert in Velgica rura meantes
Et qui Rodolium festinant pergere vallem,

dit le poëte Philippe Le Breton, l'historien de Philippe-Auguste, dans sa *Philippide*. Richard Cœur de Lion avait fait construire un pont en cet endroit par Robert, fils d'Alard, en 1198; il ordonna vers la même époque d'édifier, pour commander ce passage, une haute tour dans l'île de Porte-Joie. Philippe-Auguste y vit une assez grave infraction aux traités pour se préparer de nouveau à la guerre.

Un fief important se trouvait à Porte-Joie : c'était le fief de Port-Pinché.

PORTE (Jacques), littérateur et pasteur suisse, né à Genève en 1715, mort à Rinteln en 1787. Il étudia la théologie dans sa ville natale et fut admis au ministère en 1731. Ne trouvant pas de place vacante, il postula et obtint une chaire de professeur au collège en 1736. L'illustre Necker fut au nombre de ses élèves. L'Église française de Marbourg l'appela quelques années après; Porte y resta longtemps, remplissant, avec les fonctions du ministère, celles de professeur de langue française à l'université de cette ville. L'état alarmant de sa santé lui fit accepter la place de pasteur français à Frédérichsdorf; il passa ensuite à Magdebourg, où il demeura cinq ans, et fut enfin nommé professeur de littérature française à Rinteln en 1762. On a de lui : *Græcæ linguæ radices præcipuæ ordine alphabetico digestæ* (Genève, 1741, in-8°); *Racines latines, choisies et rangées selon leurs terminaisons, selon les parties du discours et selon les règles de la grammaire; Introduction simple et aisée à la grammaire latine*, trad. de l'angl. (Genève, 1742, in-8°); *Sermon funèbre sur la mort de Frédéric Ier, roi de Suède, landgrave de Hesse* (Francfort-sur-le-Main, 1751, in-4°); *Supplément aux lettres de correspondance de M. Abbt* (1772, in-8°); *Nouvelles lettres concernant celles du feu professeur et conseiller Abbt* (1773, in-8°).

PORTE (LA), nom de plusieurs personnages et écrivains français. V. LA PORTE.

PORTÉ, ÉE (por-te) part. passé du v. Porter. Soutenu au-dessus du sol : *Un fardeau* PORTÉ *péniblement. Une statue* PORTÉE *par une colonne. Des fruits* PORTÉS *par un arbre vigoureux. Une table* PORTÉE *sur trois pieds.*

Notre défunt était en carrosse *porté*,
Bien et dûment empaqueté
Et vêtu d'une robe, hélas! qu'on nomme bière.
LA FONTAINE.

— Transporté, transféré d'un lieu dans un autre : *Des livres* PORTÉS *dans une bibliothèque.*

— Importé, transmis dans un autre lieu : *Guerre* PORTÉE *en pays ennemi. Industrie* PORTÉE *dans le nouveau monde.*

— Appliqué, transmis par une action physique ou morale : *Un coup* PORTÉ *d'une main ferme. Une atteinte* PORTÉE *à la liberté en appelle d'autres.* (B. Const.)

— Poussé, continué jusqu'à une certaine limite : *Une crédulité* PORTÉE *jusqu'à la superstition. L'illusion ne saurait être* PORTÉE *plus loin.*

Un droit *porté* trop loin devient une injustice.
VOLTAIRE.

— Que l'on met comme vêtement, qui est à la mode : *Ces chapeaux ne sont plus* PORTÉS. *Cette étoffe est encore très-bien* PORTÉE. ‖ Qui est de mise, qui est reçu ou recherché : *Il fut un temps où la myopie était très-bien* PORTÉE. *Le défaut est très-bien* PORTÉ; *on s'en pique, on a des admirations de vanité.* (Ste-Beuve.) ‖ A qui l'on fait honneur d'une certaine façon :

Rien de mieux, j'en conviens, qu'un beau nom bien [*porté*.
C. DELAVIGNE.

— Poussé, animé, excité : *Être* PORTÉ *d'un mauvais vouloir.*

— Enclin, disposé : *Être* PORTÉ *à la vertu, à l'étude. Être* PORTÉ *au vice, à la paresse. Être* PORTÉ *à médire. Je suis* PORTÉ *à croire qu'au jour du jugement il y aura peu d'indulgence pour l'homme éclairé qui aura manqué de moralité.* (Swift.) *Les hommes extrêmement heureux et les hommes extrêmement malheureux sont également* PORTÉS *à la dureté.* (Montesq.) *Tous les hommes sont* PORTÉS *à se flatter.* (Buff.) *Nous sommes assez* PORTÉS *à regarder comme juste et raisonnable ce que nous avons coutume de faire.* (Duclos.) *La faiblesse et la timidité sont* PORTÉES *d'instinct vers le courage et la force.* (Chateaub.) *Les riches sont* PORTÉS *à croire qu'ils sont supérieurs aux autres hommes, et on fait ce qu'il faut pour leur persuader qu'ils n'ont pas tort.* (Beauchêne.)

— Appuyé, aidé, poussé : *Être* PORTÉ *par des personnes puissantes.*

— Inscrit, nommé, proposé : *Ce candidat est* PORTÉ *sur toutes les listes.*

— Marqué, indiqué, déterminé : *Une condition* PORTÉE *au contrat.*

— Soumis à un jugement : *Une affaire* PORTÉE *devant les tribunaux, au conseil d'État.*

— Prononcé, jugé, décrété : *Un arrêt* PORTÉ *par la cour de cassation. Une loi* PORTÉE *par l'autorité législative.*

— s. m. Effet produit, dans l'ajustement, par un objet de toilette : *Cette étoffe est d'un* PORTÉ *très-élégant.*

— *Être tout porté*, N'avoir pas à se déplacer pour faire une chose : *Dînez et couchez ici, vous voilà* TOUT PORTÉ.

— *Être porté d'amitié, d'affection pour quelqu'un*, Avoir de l'amitié, de l'affection pour lui.

— Prov. *Autant vaut porté que traîné*, Se dit en parlant de choses qu'on peut faire indifféremment de telle ou telle manière.

— Blas. *Croix portée*, Croix latine qui est représentée penchée, c'est-à-dire dans la position où était celle du Christ quand il allait au supplice.

— B.-arts. *Ombre portée*, Ombre projetée sur un corps, sur une surface.

PORTE-ACIDE s. m. Appareil au moyen duquel on peut employer l'acide sulfurique au lieu de l'acide tartrique dans les appareils gazogènes. ‖ Pl. PORTE-ACIDE.

— Encycl. Le *porte-acide* est un instrument fort ingénieux imaginé par M. Garnaud, pharmacien à Neuilly, et destiné à permettre l'emploi de l'acide sulfurique dans les appareils gazogènes Briet, pour la fabrication de l'eau de seltz.

D'ordinaire, les appareils gazogènes fonctionnent avec de l'acide tartrique que l'on fait réagir sur du bicarbonate de soude : ces deux corps produisent du tartrate de soude et de l'acide carbonique; c'est ce dernier qu'un tube conduit dans de l'eau, où il se dissout en rendant l'eau gazeuse. Or, l'acide tartrique est d'un prix relativement élevé; on a cherché à le remplacer par des acides d'un prix moindre et remplissant le même but. On a proposé d'abord pour cet usage le bisulfate de soude ou sulfate acide de soude. Cette innovation était déjà heureuse, elle permettait d'abaisser beaucoup le prix de l'eau gazeuse. Malheureusement, ce sel se conserve difficilement à l'air, il ne peut être mis en paquets et présente divers inconvénients. C'est le remplacement de ce sel par l'acide sulfurique, matière fort économique et jouant le même rôle, que M. Garnaud a eu en vue en imaginant son instrument.

Le *porte-acide* se compose d'un tube en cristal, de capacité proportionnée à celle de l'appareil gazogène dans lequel il doit fonctionner. Ce tube est fixé par une de ses extrémités, qui est fermée, à la partie inférieure percée de trous et mobile, du tube Briet. L'autre extrémité, l'ouverture du flacon que forme le tube, peut être bouchée par un bouchon de verre percé à son centre d'une ouverture capillaire. Cette ouverture et le bouchon sont disposés de telle manière que, dans une certaine position, le bouchon peut être enlevé de sa place, mais que, dans une position rectangulaire, il se trouve maintenu au moyen d'un petit appendice pénétrant dans une petite rainure. De cette façon, le bouchon étant dans la seconde position ne peut tomber quand on renverse le tube, mais peut néanmoins s'écarter quelque peu du col du flacon et laisser un passage capillaire tout autour de lui. Les choses étant ainsi disposées et le tube étant rempli préalablement d'acide sulfurique, si on renverse le tube dans l'air, l'acide ne pourra s'écouler, puisqu'il n'est en communication avec l'atmosphère que par des ouvertures capillaires : le trou central du bouchon, d'une part, et l'ouverture que le bouchon laisse libre tout autour de lui, d'autre part. Il n'en sera plus de même si le bouchon, au lieu d'être environné d'air, plonge dans l'eau; le jeu des forces capillaires est alors profondément modifié, l'eau pénètre dans le tube, tandis qu'au contraire l'acide sulfurique s'écoule peu à peu au dehors.

C'est précisément ce qui se passe quand le *porte-acide* est introduit dans le générateur du gazogène. Voici, en effet, comment on fait fonctionner l'appareil. Dans le générateur on introduit la quantité voulue de bicarbonate de soude; puis on fixe le tube muni du *porte-acide* rempli d'acide sulfurique; enfin on place le tout sur le réservoir d'eau et on retourne le gazogène. Jusqu'à ce dernier instant, l'acide est resté dans le flacon, pas une goutte ne s'est écoulée. Le retournement effectué, une certaine quantité d'eau passe du réservoir dans le générateur et, le bouchon se trouvant mouillé, l'acide sulfurique s'écoule peu à peu et vient produire l'acide carbonique. Le jeu de l'instrument est, on le voit, extrêmement simple.

L'acide sulfurique étant le plus économique de tous les acides, le prix de l'eau de Seltz se

trouve, par l'usage de cet instrument, réduit pour ainsi dire au prix du bicarbonate de soude, à 2 ou 3 centimes pour un appareil produisant 1 litre et demi d'eau gazeuse.

L'inconvénient du *porte-acide* Garnaud est de mettre entre les mains de tous, et parmi les produits d'un usage journalier, une matière aussi dangereuse que l'acide sulfurique.

PORTE-AFFICHE s. m. Grand cadre de bois dans lequel on met des affiches. ‖ Pl. PORTE-AFFICHE.

PORTE-AIGLE s. m. Officier qui, dans les armées françaises, du temps de l'Empire, portait l'aigle du régiment. ‖ Pl. PORTE-AIGLE.

— **Encycl.** L'arrêté du 11 messidor an XII institua dans l'armée française un *porte-aigle* par bataillon. Le décret du 8 février 1806 n'en reconnaissait plus qu'un par régiment; c'était un lieutenant ou un sous-lieutenant attaché à l'état-major; il avait pour adjoints un second et un troisième *porte-aigle*, tirés, aux termes de la loi, des vieux soldats illettrés. Ce second et ce troisième *porte-aigle* étaient armés d'un esponton et de pistolets de ceinture à l'orientale. De même que le premier *porte-aigle*, ils étaient attachés à l'état-major. Le porte-drapeau a succédé au *porte-aigle*.

PORTE-AIGUILLE s. m. Chir. Sorte de pince d'acier dont on se sert pour tenir et allonger l'aiguille, dans certaines opérations. ‖ Pl. PORTE-AIGUILLE.

— **Techn.** Pince de fer dont les gaîniers se servent pour saisir l'aiguille.

— *Porte-aiguilles*. Petit meuble de fantaisie, servant à contenir un certain nombre d'aiguilles à coudre.

PORTE-AIGUILLONS s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes hyménoptères, qui sont armés d'un aiguillon.

— **Encycl.** Latreille, dans son ouvrage sur les insectes, avait divisé les hyménoptères en deux grandes classes : 1° les térébrants; 2° les *porte-aiguillons* ou hyménoptères normaux. Pendant longtemps, cette division avait été adoptée; il y a une trentaine d'années, M. Lepelletier de Saint-Fargeau donna une nouvelle classification, mais qui ne fut pas suivie. Enfin M. Émile Blanchard, remarquant qu'il n'y avait pas de limite bien appréciable entre les térébrants et les *porte-aiguillons*, supprima définitivement ces deux sections.

Les espèces comprises autrefois sous la classification de *porte-aiguillons* sont aujourd'hui réparties dans les différentes tribus dont les noms suivent : formiciens, sphégiens, crabroniens, euméniens, vespiens et apiens.

PORTE-ALLUME s. m. Sorte de petite caisse en tôle dans laquelle on place des morceaux de bois sec appelés *allumes*, pour les brûler dans l'intérieur du four pendant l'enfournement. ‖ Pl. PORTE-ALLUME.

PORTE-ALLUMETTES s. m. Petit ustensile où l'on met des allumettes. ‖ Pl. PORTE-ALLUMETTES.

PORTE-AMARRE s. m. Appareil au moyen duquel on lance une amarre à un navire en perdition, pour aider au sauvetage de l'équipage et des passagers. ‖ Pl. PORTE-AMARRE.

PORTE-ARQUEBUSE s. m. Officier qui portait le fusil du roi ou d'un prince du sang, quand ils allaient à la chasse. ‖ Pl. PORTE-ARQUEBUSE.

PORTE-ASSIETTE s. m. Cercle de métal, plateau de bois ou d'osier, que l'on met sous les plats servis chauds sur la table. ‖ Pl. PORTE-ASSIETTE.

PORTE-ATTELLES s. m. Chir. Morceau de toile avec lequel on maintient les attelles, dans les cas de fracture. ‖ Pl. PORTE-ATTELLES.

PORTE-AUGE s. m. Techn. Aide-maçon, manœuvre. ‖ Pl. PORTE-AUGE.

PORTE-AUNE s. m. Tringle fixée au plafond et qui soutient l'aune ou le mètre dans une situation horizontale, pour faciliter l'aunage des étoffes. ‖ Pl. PORTE-AUNE.

PORTE-BAGUETTE s. m. Rainure dans laquelle on loge la baguette d'un fusil ou d'un pistolet. ‖ Pl. PORTE-BAGUETTE.

PORTE-BAIONNETTE s. m. Pièce de cuir attachée au ceinturon, pour soutenir le fourreau de baïonnette. ‖ Pl. PORTE-BAIONNETTE.

PORTE-BALANCE s. m. Morceau de fer terminé par un crochet et monté sur un pied, qui sert à suspendre une petite balance. ‖ Pl. PORTE-BALANCE.

PORTE-BALLE s. m. Mercier ambulant, qui parcourt le pays en portant ses marchandises sur le dos. ‖ Pl. PORTE-BALLE.

PORTE-BANDEAU adj. Qui porte un bandeau sur les yeux :

> Chypre, ton vin, qui rajeunit ma verve,
> Me fait revoir l'enfant *porte-bandeau*.
>
> BÉRANGER.

‖ Pl. PORTE-BANDEAU.

— s. m. Bot. Nom vulgaire de l'éthulie nodiflore.

PORTE-BANNIÈRE s. Personne qui porte la bannière : *Le* PORTE-BANNIÈRE *de la confrérie du Saint-Sacrement. La* PORTE-BANNIÈRE *de la confrérie de la sainte Vierge.* ‖ Pl. PORTE BANNIÈRE.

— Hist. Titre que prenaient les ducs de Wurtemberg.

PORTE-BARRES s. m. Chacun des anneaux de corde qui, passés dans l'anneau du licou, supportent les barres des chevaux accouplés. ‖ Pl. PORTE-BARRES.

PORTE BARRETTE s. m. Officier de la cour pontificale qui est chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de nommer cardinaux. ‖ Pl. PORTE BARRETTE.

PORTE-BÂT s. m. Bête de somme, âne ou mulet, qui porte ordinairement un bât. ‖ Pl. PORTE-BÂT.

— Fam. Homme de labeur, individu condamné à un travail pénible et ingrat : *Pauvre peuple des champs,* PORTE-BÂT *méprisé du régime social actuel, tu entretiens de ton travail l'orgueil et l'oisiveté du riche citadin, du bourgeois et du juif.* (Toussenel.)

PORTE-BATTANT s. m. Traverse qui supporte le battant du métier à tisser.

PORTE BEC s. m. Entom. Nom vulgaire des rhynchophores. ‖ Pl. PORTE-BEC.

PORTE-BEDAINE s. m. Fam. Homme qui a une grosse bedaine :

> Ah! parbleu! je crirai,
> Maître *porte-bedaine*, autant que je voudrai.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Pl. PORTE-BEDAINE

PORTE-BOBÈCHE s. m. Évasement situé à la partie supérieure d'un chandelier, et sur lequel on pose la bobèche.

PORTE BONNET s. m. Nom donné aux contrôles qui attachaient le bonnet de police à la giberne du fantassin. ‖ Pl. PORTE-BONNET.

PORTE-BOSSOIR s. m. Mar. Sorte de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui. ‖ Pl. PORTE-BOSSOIR.

PORTE-BOUCHOIR s. m. Techn. Autel du four, où se trouve le bouchoir. ‖ Pl. PORTE-BOUCHOIR.

PORTE-BOUGIE s. m. Chir. Canule qui sert à conduire, à diriger la bougie dans l'urètre. ‖ Pl. PORTE-BOUGIE.

PORTE BOUQUET s. m. Petit vase à fleurs. ‖ Pl. PORTE-BOUQUET.

PORTE-BOURDON s. m. Pèlerin. ‖ Pl. PORTE-BOURDON.

PORTE-BOUTEILLES s. m. Châssis à rayons, en bois ou en fer, servant à contenir des bouteilles, qui y sont déposées par rangs horizontaux. ‖ Pl. PORTE-BOUTEILLES.

— **Encycl.** Le *porte-bouteilles* se compose de casiers ou d'armoires en tringles de fer, pour l'empilement des bouteilles de vin dans les caves et dans les celliers. Puisque nous avons déjà le mot *bibliothèque*, nous aurions préféré au mot *porte-bouteilles* un nom de la même famille comme *œnothèque* par exemple; car, de tout temps, les gastronomes poëtes, les œnophiles érudits, et dans ce siècle-ci les chansonniers du Caveau, ont comparé une cave bien montée à une bibliothèque : les crus sont les auteurs, les vins leurs œuvres; les années représentent les éditions, et les bouteilles les volumes, en nombre plus ou moins considérable. On aime à boire de préférence certains vins, comme on aime à relire certains auteurs.

Dès que les œuvres de plusieurs écrivains ont pu être réunies, on a aussitôt imaginé un meuble pour les y serrer; mais quand les bouteilles ont été inventées, on s'est contenté de les empiler dans les caves et dans les celliers, à la merci des erreurs et des détournements des serviteurs. On empilait les bouteilles les unes sur les autres, en séparant chaque rangée au moyen de lattes dont le rôle était de remédier à l'inégalité de dimension des bouteilles, d'en maintenir l'alignement et d'empêcher leur glissement. Vers 1854, un serrurier de Paris imagina de faire, pour y conserver le vin en bouteilles, ce que jadis les ébénistes avaient fait pour les livres, de vraies bibliothèques. Ce fut une industrie qui prospéra rapidement.

Le *porte-bouteilles* est un casier à simple ou à double rang de bouteilles, ou une armoire à bouteilles, également à rang simple ou double. Le casier simple, c'est-à-dire ne pouvant contenir, en profondeur, qu'une seule façade de bouteilles, se compose de tringles de fer, ondulées de façon à maintenir les bouteilles dans une position fixe, indépendantes les unes des autres et suspendues sur deux tringles près du col et près du fond. Il a 0m,30 de profondeur. Le casier double a 0m,50 de profondeur; les bouteilles y sont placées tête contre tête, les cols reposant croisés sur une tringle centrale unie, et les fonds, opposés, sur deux tringles extérieures ondulées. Les armoires à bouteilles sont les casiers revêtus sur toutes leurs faces d'une grille de fer qui les emprisonne comme une cage et dans laquelle est pratiquée une porte cadenassée. Pour les expéditions lointaines (car le *porte-bouteilles* a été adopté par tous les pays du monde), on a imaginé des appareils articulés, dits à brisures, qui en réduisent le volume à sa plus simple expression. Ces systèmes sont une heureuse simplification de la mise en cave; peu de personnes savent monter les bouteilles en tas par l'ancien procédé des lattes; tout le monde peut les ranger dans ces casiers.

PORTE-BRAS s. m. Techn. Courroie que l'on place provisoirement, lors du remettage, pour supporter l'avant-bras gauche de la personne qui donne les fils. ‖ Pl. PORTE-BRAS.

PORTE-BROCHE s. m. Techn. Sorte de manche universel qui est muni d'une épaisse virole de fer et d'une vis de pression, et qui sert, dans plusieurs ateliers, à emmancher les broches et autres outils analogues. ‖ Pl. PORTE-BROCHE.

PORTE-CARABINE s. m. V. PORTE-MOUSQUETON. ‖ Pl. PORTE-CARABINE.

PORTE-CARTES s. m. Petit portefeuille destiné à contenir des cartes de visite. ‖ Pl. PORTE-CARTES.

PORTE-CASQUE s. m. Militaire qui porte le casque : *Eh! vends ma fille, que veux-tu que je? que ces* PORTE-CASQUE *rôdaient toujours autour des jeunes filles comme des éperviers ravisseurs.* (E. Sue.)

PORTE-CAUSTIQUE s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour porter le caustique dans le canal de l'urètre. ‖ Pl. PORTE-CAUSTIQUE.

PORTE-CHAÎNE s. m. Géod. Chaîneur. ‖ Pl. PORTE-CHAÎNE.

PORTE-CHANDELIER s. m. Liturg. Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. ‖ Pl. PORTE-CHANDELIER.

PORTE-CHANDELLE s. f. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de fulgore. ‖ Pl. PORTE-CHANDELLE.

PORTECHAPPE s. m. (por-te-cha-pe — de *porter*, et de *chape*). Liturg. Celui qui porte ordinairement la chape, dans une église : *Les deux* PORTECHAPES *du lutrin se promènent dans le chœur pendant certaines parties de l'office.*

— Cout. Ancien titre des maîtres cuisiniers de la ville de Paris.

PORTE-CHAPEAU s. m. Bot. Nom vulgaire du paliure épineux. ‖ Pl. PORTE-CHAPEAU.

PORTE-CHARBON s. m. Physiq. Partie d'une lampe électrique qui porte les charbons. ‖ Pl. PORTE-CHARBON.

PORTECHOUX s. m. (por-te-chou — de *porter*, et de *choux*). Fam. Cheval de jardinier, qui porte les légumes au marché.

PORTE-CIGARE s. m. Petit tuyau auquel on adapte un cigare pour le fumer. ‖ Pl. PORTE-CIGARE.

— *Porte-cigares*, Sorte d'étui destiné à contenir des cigares : *L'Anglais ferma tranquillement son* PORTE-CIGARES, *le remit dans sa poche et me tendit son puro tout allumé.* (B. Hyenne.) ‖ Pl. PORTE-CIGARES. *Au théâtre de Lima, pendant les entr'actes, il est permis de fumer; dès que le rideau tombe, on voit tous les amateurs tirer leurs* PORTE-CIGARES, *battre le briquet et fumer.* (Lacroix.)

PORTE-CLAPET s. m. Techn. Pièce de cuivre circulaire qui fait partie du corps de pompe et sur laquelle pose le clapet. ‖ Pl. PORTE-CLAPET.

PORTE-CLEFS s. m. Guichetier, valet de prison qui porte les clefs : *Le greffe, les* PORTE-CLEFS, *tout est cher.* (Beaumarch.) *Voici l'heure d'aller au préau, dit le* PORTE-CLEFS, *vous êtes enfermé depuis trois jours; si vous voulez prendre l'air et la ... , vous le pouvez.* (Balz.) ‖ Pl. PORTE-CLEFS.

PORTE-COFFRE s. m. Officier de chancellerie qui portait le coffre des lettres à sceller. ‖ Pl. PORTE-COFFRE.

PORTE-COL s. m. Syn. de PORTECOLLET.

— *A porte-col*, Sur les épaules et sur le cou : *Porter un fardeau* À PORTE COL. ‖ Vieille locution.

PORTECOLLET s. m. (por-te-ko-lè — de *porter*, et de *collet*). Pièce de carton ou de baleine recouverte d'étoffe, à laquelle on attachait le collet [illegible].

PORTE-COLLIERS s. m. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts, à la hauteur des colliers d'étais. ‖ Pl. PORTE-COLLIERS.

— s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ostéosperme monilifère.

PORTE-CORDEAU s. m. Hortic. Petit chevalet destiné à maintenir le cordeau dans la direction qu'on lui a donnée. ‖ Pl. PORTE-CORDEAU.

PORTE-CORNE s. m. Nom vulgaire du rhinocéros. ‖ Pl. PORTE-CORNE.

PORTE-CORNETTE s. m. Nom qu'on donnait autrefois au militaire qui portait le drapeau : *Une [illegible]* PORTE CORNETTE. (G. Chadeuil.)

PORTE-COTON s. m. Officier de la garde-robe [illegible] la serviette au roi. ‖ Pl. PORTE-COTON.

— Par ext. Homme d'un caractère vil et méprisable : *C'est un vrai* PORTE-COTON. *Me prend-il pour un* PORTE-COTON?

— **Encycl.** Le *porte-coton*, sous l'ancienne cour, était un personnage considérable; ses fonctions, quoique inverses de celles des officiers de la bouche, ne [illegible] pas être aussi recherchées. On sait de quelle adoration le fétiche royal était l'objet sous la monarchie absolue; servir le prince, remplir auprès de sa personne une fonction quelconque, même la plus répugnante, était regardé comme le plus haut honneur qu'il fût donné d'atteindre. Ôter les bottes du roi, lui laver les pieds, lui présenter la chemise ou le foulard, porter le bougeoir constituaient autant de charges et des plus enviées. Les aliments destinés à gonfler la royale bedaine étaient vénérés comme choses saintes; en retournant sur le gril les côtelettes réservées au monarque, celles qui devaient « avoir l'honneur, » suivant l'expression consacrée, le cuisinier ne pouvait retenir un pleur d'attendrissement; on se découvrait au passage des plats, les gardes [illegible] leur rendaient les honneurs militaires :

> . . Touché jusques aux larmes,
> Le garde s'inclinait et présentait les armes
> Devant le potage du roi.

Il était donc tout naturel que l'issue des aliments fût observée avec autant de dévotion que leur entrée. L'inventeur de la périphrase : « Aller où le roi va tout seul, » était un ignorant; il ne connaissait pas l'étiquette de la cour. Jamais Louis XIV n'a été tout seul dans cet endroit-là; sur un signe du maître de la garde-robe, on lui apportait sa chaise percée au milieu du cercle de ses courtisans, spectacle à faire pâmer d'aise Diafoirus. Sans cet usage antique et traditionnel sous la monarchie, le *porte-coton* n'aurait pas eu de raison d'être. Il se tenait [illegible] respectueux, prêt à présenter la serviette au moment voulu, et l'homme le plus en vue de toute la cour à cette [illegible]. On a remarquer pourtant : les familles nobles qui recherchaient les emplois de cour avec tant d'opiniâtreté et qui s'enorgueillissaient de tous ceux qu'elles avaient pu obtenir ne se sont jamais vantées d'avoir rempli celui-là; il manque, dans le P. Anselme, la liste des *porte-coton* de la couronne, [illegible] des grands [illegible], des grands [illegible] des grands veneurs, etc.

La monarchie était un édifice où tout se tient, dont il n'est pas possible d'ôter une pierre sans que le reste s'écroule, on a vu reparaître le *porte-coton* à la restauration bourbonienne. Louis XVIII et Charles X ont eu leurs *porte-coton*; Béranger [illegible] là-dessus une chanson interdite par la censure. Louis-Philippe [illegible], c'était un roi bourgeois, et l'on croit généralement que Napoléon III s'en passa; mais le comte de Chambord rétablirait sans nul doute cette charge [illegible] peut-être déjà [illegible] 24 mai 1873 le pilote se tenait prêt à prendre en main le gouvernail.

PORTE-COURONNE s. m. Monarque, tête couronnée : *Ces* PORTE-COURONNE [illegible] (E. Sue.) [illegible] (E. Sue.)

> O race de Paris, race au cœur dépravé,
> Race ardente à [illegible] et au pavé,
> [illegible]
> Ainsi que des [illegible]
>
> AUG. BARBIER.

‖ Pl. PORTE-COURONNE.

PORTE-COURONNES s. m. Petit appareil en tôle ou en zinc, destiné à tenir suspendues les couronnes que l'on dépose sur une tombe, et à les préserver des injures du temps. ‖ Pl. PORTE-COURONNES.

PORTE-COUTEAU s. m. Pêche. Outil qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons. ‖ Pl. PORTE-COUTEAU.

PORTECRAYON s. m. (por-te-krè-ion — [illegible]). ‖ Pl. PORTECRAYONS.

PORTE-CRÊTE s. m. Entom. Nom [illegible] d'une espèce de lézard. ‖ Pl. PORTE-CRÊTE.

PORTE-CROISÉE s. f. Fenêtre sans appui, qui sert de passage pour aller sur une terrasse, un balcon, dans un jardin. ‖ Pl. PORTES-CROISÉES. [illegible] PORTE-FENÊTRE.

PORTE-CROIX s. m. Celui qui porte la croix [illegible].

— [illegible] PORTE-CROIX. (V. [illegible]) ‖ Pl. PORTE-CROIX.

— Hist. Membre d'un ordre de chevalerie établi en Hongrie par saint Étienne, vers l'an 1000 de J.-C.

— [illegible] Nom vulgaire d'une [illegible].

— [illegible] Nom donné à plusieurs insectes coléoptères.

— **Encycl.** Hist. L'ordre des *porte-croix* fut créé par saint Étienne, premier roi de Hongrie, pour garder et porter une couronne et une croix patriarcale que le pape Sylvestre lui avait envoyées. Les officiers chargés de ces fonctions s'appelèrent les *porte-croix* et formèrent un ordre qui disparut à la mort de saint Étienne. Quelques historiens regardent l'ordre de Saint-Étienne qui existe encore aujourd'hui comme la continuation ou le renouvellement des *porte-croix*. On l'a aussi confondu quelquefois avec celui de Saint-Gereon.

PORTE-CROSSE s. [illegible]

PORTE-CURE-DENTS s. [illegible]

PORTE-DIEU s. [illegible]

PORTE-DRAPEAU s. [illegible]

[illegible] 1811 accorde à [illegible] épaulettes [illegible] de parade et de défense, en outre des pistolets.

PORTE-DUC s. m. Officier commensal de la [illegible] de France. ‖ Pl. PORTE-DUC.

PORTÉE s. f. (por-té — rad. porter). Nombre [illegible] : *La* PORTÉE *d'une* [illegible] *d'une lapine.* [illegible] *souvent qu'un mâle et une femelle nés de la* [illegible]

[illegible] C. DELAVIGNE.

[illegible] *La* PORTÉE *de l'élé-* [illegible]

— [illegible] arme peut lancer [illegible] *de la* PORTÉE [illegible] *du fusil, du pistolet. Il est rare que le merle de rocher se* [illegible]

— [illegible] action physique : *Cela est, cela n'est pas à la* [illegible]

— [illegible]

le [illegible] *tion honnête est à la* PORTÉE *du commun des hommes.* [illegible]

— Ce que l'on peut faire relativement à son état, à sa fortune. [illegible] *faire des dépenses au-dessus de sa* PORTÉE.

— Force, valeur, importance d'un objet : *Je* [illegible] PORTÉE *de ce que vous dites. Louis XVI ouvrit, par un dis-* [illegible] *mot très-clair, d'une signification et d'une* [illegible] *Il n'est pas une vérité intellectuelle qui n'ait une grande* POR[TÉE] [illegible]

— *A portée de*, Sous la main, de façon à pouvoir être saisi par : *Gardez-vous d'enfermer* [illegible] *À* PORTÉE [illegible] ‖ A même, en position de : *Il est à* PORTÉE [illegible] *des grâces, des faveurs, des permissions. Il semble que plus on est à* [illegible] *est touché de leurs misères.* (Mass.) *L'impri-* [illegible] *À* PORTÉE *DE re-conquérir l'égalité de droit, l'égalité devant la loi.* [illegible]

— Jeux. Série de cartes qu'un escroc pose sur le jeu, au moment où il tient la main, pour se ménager le gain de la partie.

— Vénér. Branches que le cerf plie ou renverse avec son bois en passant : *On tire deux connaissances des* PORTÉES : *la première,* [illegible] *la tête tournée; la seconde, parce qu'on juge de sa* [illegible] *par la hauteur des* PORTÉES *et l'ouverture du passage de sa tête.* [illegible]

— Mus. Lignes parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles on pose les notes. *Musique sur portées*, Musique écrite à l'aide de portées.

— Mar. Dimensions ou port d'un navire.

— Constr. Distance entre les points d'appui d'une pièce qui n'est soutenue que par quelques-unes de ses parties. *Les parties de cette voûte, les poutres de ce plancher ont beaucoup de* PORTÉE. ‖ Saillie au delà d'un mur de face : *La* PORTÉE *d'une gouttière, d'un auvent.* ‖ Partie d'une pièce supportée qui porte sur un point d'appui : *Ces solives n'ont pas assez de* PORTÉE. ‖ Géod. Unité de longueur égale à la longueur de la chaîne dont l'arpenteur se sert pour mesurer le terrain.

— Techn. Point sur lequel porte un pivot vertical, dans un ouvrage d'horlogerie. ‖ Place que doit occuper la pierre que le joaillier doit sertir. ‖ Pièce de cuivre qui bouche la partie inférieure d'un moule à tuyaux. ‖ Ensemble des torons que le cordier peut développer dans l'atelier, pour les commettre. ‖ Assemblage de quarante fils de chaîne réunis par un même nœud : *La* PORTÉE *se divise en deux demi-*PORTÉES, *branches ou musettes, de vingt fils chacune.* (W. Maigne.)

— Hydraul. Volume d'eau débité dans un temps donné.

— Encycl. Constr. Cette expression, qui joue un grand rôle dans la construction des poutres, des planchers, des ponts en bois ou en fer, etc., est employée dans les calculs de résistance pour exprimer la longueur de la pièce sur laquelle agissent les efforts qui tendent à la fléchir; ainsi, quand la pièce est encastrée par l'une de ses extrémités et que l'autre est libre, la *portée* de cette pièce est sa longueur prise à partir de l'encastrement jusqu'à la partie libre; dans ce cas, pour une pièce présentant le même moment de résistance et soumise à une charge à l'extrémité libre, la *portée* croît en raison inverse de l'effort qui sollicite cette pièce. Quand une poutre repose sur deux appuis ou est encastrée à ses deux extrémités, la *portée* est l'espace compris entre les deux appuis ou les deux encastrements; dans le premier cas, pour un même moment de résistance et une charge uniformément répartie sur toute la longueur de la poutre, la *portée* est égale à [illegible] rapport qui existe entre huit fois le moment de résistance et le poids [illegible]; de là il résulte que, [illegible] une même charge, la flèche d'une poutre [illegible] *portée*. De [illegible] cas des encastrements, la *portée* [illegible] à la racine carrée du rapport [illegible] douze fois le moment de résistance [illegible] par mètre courant; il en résulte que la flèche croît avec la quatrième puissance de la *portée*.

— Méc. Dans la construction des pièces mécaniques, on donne le nom de *portées* à de petites surélévations, le plus ordinairement [illegible] que l'on fait venir à la fonte à l'endroit où doit s'opérer le serrage d'un écrou ou d'une vis. Ces *portées*, que l'on [illegible] à la machine à raboter, ont pour but de faciliter le serrage et remplacent les rondelles [illegible] que l'on applique en général sur le bois sous les têtes de boulons ou sous les écrous pour les empêcher de détériorer leur surface d'appui lorsque le serrage doit être énergique. Les *portées* que l'on rencontre dans presque toutes les pièces mécaniques, [illegible] cylindres, les supports, [illegible], les paliers, etc., ont généralement une surface plus grande que celle [illegible] pour la plupart des écrous, afin d'augmenter la matière dans ces endroits affai-blis par les trous des boulons. Elles servent en même temps à décorer l'ensemble; aussi les raccorde-t-on aux pièces par des congés parfaitement arrondis ou par des astragales plus ou moins allongées.

— Art milit. On désigne sous le nom de *portée* la distance à laquelle une arme de quelque nature et de quelque forme qu'elle soit permet d'atteindre l'adversaire. Il y a à distinguer la *portée* maxima, qui est la distance des points les plus éloignés du combattant qui ont à craindre son arme; la *portée* efficace, qui est la distance à laquelle l'arme acquiert et conserve toute sa puissance, et souvent aussi la *portée* minima, qui est la plus petite distance à laquelle l'arme devienne utile.

Au point de vue de la *portée*, nous diviserons les armes de guerre en armes individuelles, en armes de trait et en armes de jet proprement dit ou artillerie. Les armes individuelles sont celles que le combattant emploie sans s'en dessaisir pour se défendre ou attaquer, la massue, la lance, l'épée, la hache, le poignard. Toutes ces armes ont une très-faible *portée* (quoique cette *portée* varie sensiblement de l'un des instruments à l'autre), si on la compare aux *portées* des autres armes. Cette *portée* maxima très-restreinte n'empêche pas l'arme d'avoir une *portée* minima variable; la lance devient inutile à moins de 3 ou 4 mètres, et dans le combat corps à corps les armes que nous avons mentionnées ont perdu toute leur puissance.

Les armes de trait sont celles au moyen desquelles le combattant peut atteindre son adversaire à des distances plus ou moins grandes au moyen d'un projectile envoyé par un simple effort mécanique. Parmi ces armes, il convient de citer l'arc, l'arbalète, la fronde, propres à chaque combattant, et les engins balistiques qui exigent les efforts de plusieurs hommes et de machines plus ou moins puissantes, telles que le bélier, la baliste, la catapulte. Ces derniers instruments de guerre furent longtemps, sous des formes plus ou moins variées, les instruments les plus redoutables qu'eussent à leur service les armées engagées. Leur *portée* était déjà considérable, si l'on s'en rapporte aux écrivains anciens qui parlent de balistes lançant jusqu'à 1,000 mètres des poids de 20 kilogrammes et d'autres envoyant à 500 mètres des masses de 80 kilogrammes.

Quant aux arcs, d'après Végèce, leur *portée* efficace pouvait aller jusqu'à 130 mètres. Mais les armes dont la *portée* nous intéresse le plus, à la fois parce qu'elle est vraiment énorme, c'est-à-dire qu'elle oblige le combat à se faire à grande distance, et aussi parce que ces armes sont les plus puissantes que l'esprit inventif de l'homme ait créées pour la destruction de son semblable, sont les armes de l'artillerie.

Lorsqu'un projectile est ainsi lancé au loin avec une certaine vitesse initiale, l'ensemble des points qu'il occupe successivement dans l'espace et qu'on appelle sa *trajectoire* n'est pas une ligne droite; la courbe qu'il décrit et dont la recherche fait l'étude de toute la balistique théorique (v. BALISTIQUE) se réduit sensiblement à une parabole lorsqu'on suppose que la résistance de l'air est négligeable. Si donc le tir du projectile s'est effectué sous un certain angle avec l'horizon du tireur, cette courbe rencontrera cet horizon en deux points, l'un qui est le point de départ du projectile, l'autre éloigné du tireur. La distance entre ces points est ce qu'on appelle la *portée de but en blanc* de l'arme, et on la désigne aussi sous le nom d'*amplitude du jet*, lorsque l'angle d'inclinaison est aussi petit que possible pour permettre l'usage de l'arme; dans les armes portatives, par exemple, elle correspond à la visée directe de l'objet à atteindre par les crans de mire sans usage de hausse.

Les premières armes portatives ou d'artillerie de position ne portaient guère à plus de 200 mètres. Toutefois, dans les dernières années de l'emploi des arquebuses et des mousquets, on était arrivé à une perfection plus grande, et Saint-Remy dit, en parlant des mousquets à mèche encore en usage en 1694 dans l'armée française, qu'ils portaient de 120 à 150 toises, c'est-à-dire de 250 à 300 mètres.

Sans entrer dans de trop grands détails au sujet des différentes armes d'artillerie employées depuis la création de l'artillerie jusqu'à ces dernières années, nous indiquerons les *portées* des pièces les plus portantes et qui ont été les plus employées dans les guerres récentes.

Le canon ancien de 8 français portait de 1,200 à 1,800 mètres au plus, à boulet, et de 1,200 à 1,800 mètres à obus. Le canon obusier de 12 de 1853 portait à 2,200 mètres dans les conditions favorables. L'influence des rayures fut considérable au point de vue de la *portée*, c'est ainsi que, tandis que le canon lisse de 30 atteignait au maximum de 3,600 mètres de *portée*, le canon rayé de même calibre portait facilement à 4,500 et même à 4,800 mètres.

Parmi les pièces tout à fait actuelles, nous citerons les suivantes, en regard de leur *portée* maxima :

Pièce de 4 de campagne, 3,200 mètres.
Pièce de 4 de montagne, 2,400 mètres.
Pièce de 12 d'attaque ou pièce de position 4,000 mètres.
Pièce de 12 de défense ou pièce de place 5,000 mètres.
Pièce de 4 prussien, 3,600 mètres.
Pièce de 7 français, 5,000 à 6,000 mètres.
Pièces de gros calibre prussien, 5,400 mètres, efficace avec *portée* extrême de 9,000 mètres.
Pièce de 24 français long, 5,400 à 6,000 mètres.
Pièce de 24 français court, 4,700 à 5,500 mètres.

On peut quelquefois, en forçant la charge habituelle de poudre d'une pièce, dans certaines situations exceptionnelles, lui donner une utilité à laquelle on n'aurait pas cru devoir s'attendre. C'est ainsi que des pièces de 24 court placées, pendant la guerre de 1870, sur le plateau d'Avron, furent assez longtemps utilisées à battre des batteries prussiennes placées à Chelles, distant de 8 à 6 kilomètres.

Les mitrailleuses ne sauraient avoir des *portées* aussi grandes que les pièces ordinaires d'artillerie, puisqu'elles sont formées de la réunion d'une série de canons dont le calibre est comparable à celui d'un canon de fusil ordinaire. Mais leur *portée* est plus grande que celle de ces dernières armes, dont elles sont un perfectionnement au point de vue de la longueur de l'âme et des conditions de justesse de tir. Les mitrailleuses françaises ont une *portée* encore très-efficace à 2,700 mètres et dangereuse à 3,000 mètres, mais c'est à 1,800 ou 2,000 mètres qu'elles ont leur plus grande puissance d'action.

Pour ce qui est des armes portatives, nous nous contenterons d'inscrire les nombres suivants, résultant de nombreuses expériences et qui donnent pour chaque arme l'amplitude du jet, le tir efficace et la *portée* extrême.

	But en blanc.	Portée moyenne.	Portée maxima.
Fusil d'infanterie.	150	200	500
Carabine modèle 1842	200	300	700
Carabine à tige. .	150	500	1,100
Fusil modèle 1866 (chassepot) . . .	220	600	1,500

Il semble même résulter d'expériences sur cette dernière arme, que la zone dangereuse serait encore de dimensions très-appréciables à 1,800 mètres, mais il est clair qu'un pareil tir ne saurait avoir d'utilité que dans des situations tout à fait exceptionnelles.

— Mus. Quelques écrivains assurent que le nom de la *portée*, en musique, vient de ce qu'elle renferme exactement, entre ses cinq lignes, la *portée* ou l'étendue d'une voix ordinaire. Nous inclinerions, pour notre part, à croire que ce mot n'est qu'une corruption du mot *pattée*, dont on se servait autrefois pour le même objet, et qui venait sans doute du petit instrument avec lequel on traçait et l'on trace encore d'un seul coup les cinq lignes et qui s'appelait *patte à régler*.

La *portée* du plain-chant n'est composée que de quatre lignes.

Certains instruments exigent l'emploi simultané de deux *portées*, parce qu'ils exécutent toujours deux parties à la fois; tels sont l'orgue, la harpe et le piano. Pour la musique d'orgue, on se sert même quelquefois de trois *portées* : l'une pour la main droite, l'autre pour la main gauche, la troisième pour la partie de pédale exécutée, ainsi que son nom l'indique, avec les pieds. Jean-Sébastien Bach a écrit un certain nombre de morceaux d'orgue sur trois *portées* et il est remarquable que, dans ces morceaux, la troisième partie est aussi difficile, aussi travaillée que les deux autres.

— Jeux. « Cette tricherie, dit Robert Houdin, est la plus simple, comme aussi la plus dangereuse de toutes; l'exécution en est malheureusement très-facile. Il s'agit pour le grec de poser sur le jeu, au moment où il tient la main, une série de cartes, dite *portée*, devant lui amener plusieurs refaits. Ces *portées* se composent d'une dizaine de cartes.

» Lorsque la *portée* est épuisée, le grec passe la main; cela se comprend, de reste. Voici, maintenant, comment les *portées* sont placées par l'escroc pour qu'il s'en saisisse facilement. Deux poches, dites costières, sont pratiquées dans le gilet sur le côté gauche.

» Lorsque le grec attend son tour pour prendre la main, il s'appuie négligemment sur la table et, dans cette position, ses doigts se trouvent aussi près que possible de ses *portées*. Au moment voulu, il saisit les cartes, les enlève habilement et les pose sur le jeu. Ce qui rend cette prise de *portée* invisible, c'est que le grec a son habit boutonné par le haut, de sorte que, à la faveur de l'entrebâillement produit par le bas, il introduit sa main qui se trouve complètement masquée. Certains grecs sont assez adroits pour enlever du jeu même quelques cartes qu'ils placent dans leurs costières pour le coup suivant; d'autres, enfin, gardent ces cartes habilement cachées dans leur main pour les déposer en temps opportun sur le paquet de cartes. Les jeux, de cette façon, ne se trouvent pas augmentés. »

PORTE-ÉCUELLE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des discoboles et des lépadogastres. ‖ Pl. PORTE-ÉCUELLE.

PORTE-ENSEIGNE s. m. Celui qui portait l'enseigne, le drapeau d'un régiment. ‖ Pl. PORTE-ENSEIGNE.

PORTE-ÉPÉE s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe que l'on attache à la ceinture pour suspendre l'épée. ‖ Pl. PORTE-ÉPÉE.

PORTE-ÉPERON s. m. Morceau de cuir qui soutient l'éperon. ‖ Pl. PORTE-ÉPERON.

— Ornith. Nom vulgaire du montain.

PORTE-ÉPINES s. m. Mamm. Nom vulgaire du porc-épic. ‖ Pl. PORTE-ÉPINES.

PORTE-ÉPONGE s. m. Techn. Pince qui porte l'éponge avec laquelle on mouille les métaux que l'on tourne. ‖ Pl. PORTE-ÉPONGE.

— Chir. Extrémité du porte-pierre à laquelle est fixée une éponge.

PORTE-ÉTENDARD s. m. Officier qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie : *Les* PORTE-ÉTENDARD *venaient ensuite, élevant les hampes dorées de leurs enseignes.* (Th. Gaut.) ‖ Pièce de cuir fixée à la selle, et sur laquelle est appuyée la hampe de l'étendard.

— **Encycl.** V. PORTE-AIGLE.

PORTE-ÉTRIERS s. m. pl. Système de courroies attachées à la selle qui servait, autrefois à relever les étriers, pour les empêcher de ballotter, quand le cheval n'était pas monté.

PORTE-ÉTRIVIÈRES s. m. pl. Anneaux placés aux deux côtés de la selle, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTE-FAINÉANT s. m. Natte de jonc ou de paille accrochée au brancard gauche des carrioles et grosses voitures, et qui sert de siége au roulier pour se reposer durant la route. ‖ Pl. PORTE-FAINÉANT.

PORTEFAIX s. m. (por-te-fè — de *porter*, et de *faix*). Celui qui fait métier de porter des faix, des fardeaux : *Les coups de poing que les* PORTEFAIX *se donnent pour se flatter seraient capables d'estropier des personnes délicates.* (Malebr.) *Les* PORTEFAIX *de Constantinople portent neuf cents pesant.* (B. de St-P.)

> Je comprends qu'une femme aime les *portefaix*;
> C'est un goût comme un autre, il est dans la nature.
>
> A. DE MUSSET.

— Techn. Chacun des deux points d'appui du grand ressort du métier à bas : PORTEFAIX *d'en haut.* PORTEFAIX *d'en bas.*

— **Encycl.** V. PORTEUR.

PORTEFAIX (Pierre), poëte français, né à Die vers 1580, mort à Yverdun. Il devint médecin et pharmacien dans sa ville natale; mais, comme il était protestant et qu'il ne pouvait jouir de sa liberté de conscience, il alla, en 1621, se fixer à Yverdun, où il obtint le droit de bourgeoisie. Portefaix a laissé un *Recueil de poésies* (Genève, 1623, in-12), dans lequel on trouve des paraphrases de psaumes, une méditation sur la pénitence, etc.

PORTE-FENÊTRE s. f. Ouverture qui descend jusqu'au niveau du sol ou du plancher, et qui sert de porte en même temps que de fenêtre : *La* PORTE-FENÊTRE *était ouverte sur la terrasse.* (Balz.) ‖ Pl. PORTES-FENÊTRES.

PORTE-FER s. m. Étui placé sur le côté des selles de cavalerie, et qui contient un ou deux fers de rechange pour le cheval. ‖ Pl. PORTE-FER.

PORTE-FEU s. m. Artill. Petite chambre cylindrique qu'on pratiquait autrefois au fond de l'âme d'un canon. ‖ Pl. PORTE-FEU.

— Techn. Conduit où l'on met l'amorce, pour allumer une pièce d'artifice. ‖ Canal par lequel on allume un four à chaux.

PORTEFEUILLE s. m. (por-te-feu-lle; *ll* mll. — de *porter*, et de *feuille*). Objet qui se plie en forme de livre, et qui sert à renfermer des papiers écrits, des estampes ou des dessins : PORTEFEUILLE *de maroquin.* PORTEFEUILLE *de poche. Le* PORTEFEUILLE *d'un ministre. Le* PORTEFEUILLE *d'un avocat. Le* PORTEFEUILLE *d'un négociant. Ouvrir, fermer son* PORTEFEUILLE. *Avoir des billets de Banque, des valeurs dans son* PORTEFEUILLE. *Quand j'ai quelques rogatons tragiques ou comiques dans mon* PORTEFEUILLE, *je me garde de les envoyer à votre pa terre.* (Volt.) *Il travaille beaucoup, il a déjà plusieurs* PORTEFEUILLES *remplis de bons matériaux.* (Volt.) *Autour de cette table, couverte d'un tapis bariolé et chargée de papiers et de* PORTEFEUILLES, *étaient assis huit secrétaires occupés à copier des lettres.* (Al. de Vigny.)

— Effets publics ou de commerce : *Le* PORTEFEUILLE *de la Banque. Le* PORTEFEUILLE *d'un négociant.*

— Titre, fonction de ministre : *Le* PORTEFEUILLE *de la guerre, de la marine. Le* PORTEFEUILLE *des affaires étrangères. Conserver, remettre le* PORTEFEUILLE. *Ambitionner un* PORTEFEUILLE.

— *Ministre sans portefeuille*, Ministre qui n'a point de département, de fonctions spéciales : *En Angleterre, le nombre des* MINISTRES *avec ou* SANS PORTEFEUILLE *varie selon les exigences des circonstances.* (E. de Gir.)

— *Avoir tout son bien, toute sa fortune en portefeuille*, Avoir toute sa fortune en effets de commerce ou en valeurs.

— *Avoir un ouvrage, avoir des vers en portefeuille*, Avoir un ouvrage, avoir des vers manuscrits, ne pas les avoir encore publiés.

— Pop. *Lit* : *Se mettre dans son* PORTEFEUILLE.

— Bot. Nom vulgaire de la rapette.

— **Encycl.** Comm. On sait ce qu'est un *portefeuille*, cette espèce de carnet en maroquin garni à l'intérieur de plusieurs poches, avec fermetures quelquefois, d'un agenda ou memento et même assez souvent de quelques feuilles imprimées contenant les renseignements les plus utiles au commerçant, à l'homme d'affaires. Le *portefeuille* s'est agrandi considérablement pour certains usages, suivant la dimension et la quantité des papiers qu'on avait à y serrer. Dans certains cas, ce n'est plus le simple carnet qu'on met dans sa poche, mais un livre volumineux qu'on porte sous son bras ou même qu'on ne porte pas du tout. Tel est le *portefeuille* du ministre, sorte de cartable qui contient les renseignements et documents qui doivent servir dans la discussion ouverte devant les Chambres. Par extension, et comme si le *portefeuille* contenait tous les documents et toutes les pièces qui relèvent d'un ministère, on a pris l'habitude de dire d'un homme qui devient ministre qu'il a le *portefeuille* de la guerre, des affaires étrangères, de l'intérieur, etc. Pour l'avocat et les hommes de loi, le *portefeuille* qui contient les dossiers et les pièces d'un procès se nomme une *serviette*; la serviette a remplacé les sacs dans lesquels les hommes de robe d'autrefois fourraient les exploits, assignations, notifications, rapports, etc., et qu'ils traînaient à l'audience comme l'Intimé des *Plaideurs*.

Dans le commerce et la finance, outre le *portefeuille* dont peuvent être munis personnellement les chefs de maison, les hommes d'affaires, il en est un autre, d'assez grande dimension, fermé par une serrure, quelquefois à secret, qui reste à la caisse et dont la place est réservée dans le coffre-fort. Dans celui-ci on serre les billets de Banque, les valeurs diverses et les effets à recevoir, quoique, assez souvent, on ait pour ces derniers un *portefeuille* différent. Ce *portefeuille* est, comme les autres, composé de plusieurs poches, et chacune, autant que possible, est affectée à une seule espèce de valeurs, l'une aux billets de 100 francs, l'autre aux billets de 500, celle-ci aux actions de chemins de fer, celle-là aux obligations, etc. On peut dire du *portefeuille* qu'il est la caisse des valeurs et papiers. Ainsi, dans la comptabilité, ces valeurs sont inscrites au compte de Caisse, à l'exception pourtant des effets à recevoir, qui forment le compte spécial d'Effets à recevoir ou Traites et remises.

Un nouveau système de *portefeuille* est dû à l'ingéniosité d'un papetier parisien, M. L. Chamoüin, et l'on peut, à juste titre, dire de cette invention que le besoin s'en faisait depuis longtemps sentir, car, dès son apparition, qui est de date toute récente, ce *portefeuille* a été adopté par les administrations, les banques et les grandes maisons de crédit. L'ancien *portefeuille* s'avachissait rapidement et, vu son peu de durée, finissait par coûter fort cher. Ce nouveau *portefeuille*, dit *portefeuille classeur* ou *classe-valeurs*, ou *portefeuille-registre*, selon l'usage auquel on le destine, se compose de l'assemblage d'un certain nombre de compartiments ouverts ou fermés, indépendants, et sur chacun desquels se trouve un tableau pour annoter le détail des documents y insérés. Le mode d'assemblage de ces compartiments, ou poches, permet de donner au *portefeuille* un développement de trois fois son volume et de pouvoir le consulter comme un registre. Les dimensions en longueur et largeur ont été calculées d'après les mesures générales adoptées pour les actions, obligations, titres judiciaires, papiers de correspondance, effets de commerce, etc., etc. Le *portefeuille* classe-valeurs est à compartiments ouverts quand il doit rester en permanence sur un bureau; son développement peut être de 1 mètre et plus, grâce à une garniture métallique en échelle qui permet de resserrer ou d'allonger sa capacité selon les besoins.

Par extension encore, dans la langue des affaires, on désigne par le mot *portefeuille* toutes les valeurs de papier que possède une maison. Quoique les billets de Banque, ceux de la Banque de France du moins, appartiennent à cette catégorie de valeurs, ils ne sont pas compris parmi celles qu'on désigne sous le nom général de *portefeuille;* ils entrent comme espèces dans l'encaisse, parce qu'ils sont un papier-monnaie qui peut s'échanger presque instantanément contre du numéraire et qui est partout reçu comme tel. Ainsi, le mot *portefeuille* est ici bien plutôt une expression figurée qu'une expression exacte. Quand il s'agit des banques et des maisons où il se fait un nombre considérable d'opérations de crédit ou de virements, la fiction est aussi complète que possible, car la plus grande partie des valeurs, titres, effets, etc., ne sont pas mises en *portefeuille;* elles sont classées, rangées, étiquetées, jointes à des fiches explicatives, tenues en liasses ou enveloppées dans une chemise de papier fort et déposées dans les coffres-forts, d'où on les fait sortir suivant les besoins du service, après avoir fait régulièrement inscrire leur entrée et leur sortie sur les livres. Ces livres de comptabilité seuls disent quelle est la situation du *portefeuille*, c'est-à-dire la quantité et la somme d'effets que la maison possède ou dont elle est dépositaire. Lorsque des effets sont remis aux huissiers pour qu'ils exécutent les actes conservatoires exigés par la loi ou quand des titres sont remis momentanément à des tiers, agents de change, employés de recette ou autres pour qu'ils opèrent des recouvrements ou des négociations, ces valeurs, dont les mutations sont indiquées sur des carnets ou livres spéciaux, sont toujours considérées comme étant en *portefeuille*, c'est-à-dire qu'elles appartiennent toujours à la maison ou qu'elle en est toujours responsable. Habituellement les tiers qui sont chargés de recouvrements ou de négociations donnent un reçu des valeurs qui leur sont remises ou les inscrivent sur un carnet qui reste entre les mains du caissier. Ces reçus ou ce carnet sont la représentation des valeurs et prennent leur place dans le coffre-fort; ce n'est que lorsque le recouvrement ou la négociation sont terminées qu'on passe l'opération aux écritures. Il va sans dire qu'on rend le reçu délivré par le tiers porteur ou qu'on raye sur son carnet la mention qu'il avait faite du dépôt et qui équivalait à un reçu.

Dans les banques, le mot *portefeuille* a une signification beaucoup plus restreinte que dans le commerce; ce ne sont plus toutes les valeurs de papier qui sont désignées par ce mot, mais seulement les effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, traites, etc., que la banque a escomptés ou dont elle a entrepris le recouvrement. Pour elle, le *portefeuille* est synonyme de magasin, puisque les marchandises sur lesquelles elle opère sont des effets commerciaux; elle les achète aux porteurs et les revend au signataire, au tiré ou aux endosseurs. Les titres divers qui lui sont remis et sur lesquels elle fait des avances ou dont elle a simplement la garde sont désignés sous un autre nom général, celui de *Dépôts et comptes courants.* Ainsi, le chiffre du *portefeuille* indique donc quelles affaires, quels achats ou quels escomptes a faits la banque.

On trouvera au mot BANQUE des renseignements complets sur les opérations de crédit; mais il est nécessaire de donner ici quelques explications sommaires et générales sur le rôle du *portefeuille*, en tant que garantie du crédit ou des opérations des banques. Lorsqu'un porteur d'effets porte ces sortes de valeurs à escompter à la Banque de France, celle-ci, après examen préalable naturellement, lui délivre en échange de ces effets, tantôt des espèces et tantôt des billets à vue et au porteur, tirés sur elle-même et qui circulent sans besoin d'endos, en prélevant, sous le nom d'*escompte*, une prime de 2 1/2, 3 ou 4 pour 100. Quand elle délivre ses propres billets, que fait-elle? Elle échange, contre un effet à échéance déterminée, un autre effet payable à vue qu'elle tire sur elle-même; elle remplace un billet d'une circulation bornée et que restreint encore la nécessité de l'endos et la solidarité de responsabilité qu'entraîne l'endossement, par un billet qui peut circuler librement et d'autant mieux qu'il est à vue, sans échéance fixe et n'exigeant pas, par conséquent, les recours en garantie auxquels donnent lieu les effets à échéance déterminée; elle supplée au crédit plus ou moins grand du particulier par son crédit à elle-même beaucoup plus étendu. Son émission, c'est-à-dire la quantité de billets délivrés par elle en échange d'effets escomptés, n'est garantie que par un capital qui représente à peu près la sixième partie de la valeur totale mise par elle en circulation. De telle sorte que, si, par impossible, tous les porteurs de billets venaient le même jour exiger le remboursement de ces billets en espèces, la Banque devrait effectuer son payement avec les sommes qui lui sont remises en dépôt, qui, par conséquent, ne lui appartiennent pas, et avec le numéraire provenant de la vente des titres de rente déposés au Trésor, qui forment son capital. Seul, ce dernier, comme nous venons de le dire, ne pourrait suffire qu'à payer un sixième environ des porteurs. Pourtant, personne ne met en doute la solidité et la solvabilité de la Banque de France. C'est que, d'une part, l'hypothèse d'une demande universelle et simultanée de remboursement est inadmissible et à peu près impossible pratiquement, et que, d'autre part, la Banque a une meilleure garantie que son encaisse métallique et que son dépôt fait au Trésor; elle a son *portefeuille.* Les effets qui sont réunis là sont des valeurs [illegible] que ses propres billets; ils seront re[illegible] à l'échéance, sauf quelques-uns qui pourront donner lieu à des recours, [illegible] les statistiques faites, ne [illegible] pertes que dans la proportion de 1 [illegible]. Les effets remis à la Banque et [illegible] par elle [illegible] commerçant. D'ailleurs, nous l'avons dit, ce sont ses marchandises [illegible]

plus universelle, porte les effets reçus par lui en payement à la Banque de France, qui les escompte et délivre en échange un ou plusieurs de ses propres billets. Ces billets, en réalité, représentent quoi? Les effets qu'elle a escomptés, et ces effets eux-mêmes représentent les produits du fabricant ou tout au moins leur valeur. Seulement, c'était le porteur qui était créancier du tiré; c'est maintenant la Banque qui est créancière de ce dernier en même temps qu'elle est débitrice du porteur.

Le *portefeuille* de la Banque, qui est la plus sûre garantie, représente donc la circulation. En raison de ce fait, on pourrait dire que lorsque le *portefeuille* de la Banque s'accroît c'est un signe d'augmentation de la circulation, de la quantité d'affaires, et que, lorsqu'il s'abaisse, [illegible]ment. Ce raisonnement n'est pas complètement exact, parce que toutes les transactions d'effets ne se font pas fatalement par la voie de la Banque. Il est des effets qui peuvent circuler activement, recevoir un grand nombre d'endos, passer par plusieurs mains, demeurer longtemps dans les *portefeuilles* des particuliers et arriver à l'échéance sans avoir été escomptés, sans avoir passé par la Banque de France ni par aucune autre. Comme l'escompteur prélève toujours une prime de tant pour 100 sur la valeur de l'effet, personne ne tient à escompter s'il n'y est obligé. Aussi, lorsque les affaires sont certaines, actives, régulières, on escompte peu, quoique la circulation des effets soit assez grande, et il peut se faire alors que le *portefeuille* de la Banque soit peu garni. Quand, au contraire, le crédit particulier est borné, que le numéraire est rare et que les affaires sont languissantes, on escompte davantage, et quoique la circulation générale soit moindre, le *portefeuille* de la Banque [illegible]. Il n'en est donc pas de ce *portefeuille* comme de l'encaisse métallique. Quand celui-ci s'accroît, c'est que les dépôts sont plus considérables, que le numéraire se retire des affaires et que les propriétaires de capitaux, rendus inquiets pour une raison quelconque, préfèrent enfouir leurs espèces dans les caves de la Banque plutôt que de commanditer les entreprises industrielles ou commerciales. C'est là ce que signifiait le milliard d'encaisse. Mais l'accroissement du *portefeuille* n'a pas une signification aussi certaine, comme on l'a vu par les faits exposés plus haut. Seulement, s'il est très-difficile de tirer une conclusion de l'augmentation ou de la diminution du *portefeuille*, quant à la prospérité du commerce et à la circulation [illegible], il n'en est pas de même quant [illegible] de la Banque. Comme elle prélève une prime de 3 à 4 [illegible] sur les effets qu'elle escompte, il va sans dire que plus il entre d'effets dans son *portefeuille*, plus elle gagne. [illegible], dans ce cas, signifie pour les actionnaires une augmentation de dividendes.

Portefeuille volé [illegible] de Parny (1805, in-12). Ce recueil se compose [illegible] anglaise, réduite de ses proportions grandioses à de petits [illegible] n'excite plus que le sourire; les *Déguisements de Vénus*, [illegible] nant des peintures pleines de fraîcheur; enfin, les *G*[illegible] traités d'un [illegible] livres saints. Il est remarquable que Parny, dans ces sujets qui prêtaient à la gravelure plus encore que la *Guerre des dieux*, est toujours resté [illegible] le tour du récit souvent gracieux. Nous citerons, comme exemple, *A*[illegible] *et Ève* [illegible] *du paradis terrestre :*

> [illegible]
>
> Dieu sourit et dit en lui-même :
>
> [illegible]

[illegible]

Malgré la menace cruelle

[illegible]

Sans [illegible] errant sur la terre,

[illegible]

PORTEFEUILLISTE s. m. (por-te-feu-lli-ste, ll mll. — rad. *portefeuille*). Fabricant de [illegible].

PORTE-FILTRE s. m. Appareil destiné à [illegible] pendant la filtration [illegible]. || Pl. PORTE-FILTRE.

— Encycl. [illegible]

[illegible] percés d'une ouverture, sur lesquels on dispose l'entonnoir, au-dessus du vase destiné [illegible] fixe et ne peut être variée suivant les besoins [illegible] vante, ou évite cet inconvénient : l'entonnoir [illegible] alors d'excellents services, à ce point qu'il est d'un usage journalier et qu'on le trouve [illegible].

PORTE-FLAMBEAU [illegible]. || Pl. PORTE-FLAMBEAU.

[illegible]

PORTE-FLEURS [illegible]

PORTE-FORET s. m. [illegible]

— Encycl. [illegible] orfèvres se compose d'un petit étau, ou tenaille [illegible] par l'extrémité [illegible] de telle longueur que l'on désire; quelquefois [illegible] contre un clou creux, on peut, à l'aide du foret, percer les pièces que l'on veut.

PORTE-FORT s. m. Pratiq. Garant, celui qui, dans un acte, se porte fort pour un tiers, accepte, à défaut de ce tiers, les obligations [illegible]. || Pl. PORTE-FORT.

PORTE-FOUDRE adj. Mythol. Qui porte la foudre : *L'oiseau* PORTE-FOUDRE. || Pl. PORTE-FOUDRE.

PORTE-GIBERNE s. m. Lanière qui supporte la giberne. || Pl. PORTE-GIBERNE.

PORTE-GLAIVE s. m. Hist. Membre d'un ordre religieux militaire. || Pl. PORTE-GLAIVE.

— **Encycl.** Les *porte-glaive* constituaient une association religieuse et militaire analogue à celle des templiers, qui fut créée à Dunamunde en 1204, par Albert de Brennes, évêque de Riga, pour défendre les missionnaires chrétiens contre les idolâtres. Les chevaliers étaient soumis à la règle de Cîteaux et faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils s'appelaient eux-mêmes *frères du Christ;* mais on leur donna, dans le langage vulgaire, le nom de *chevaliers de Livonie*, à cause du pays qu'ils habitaient, et ceux de *frères de l'Épée* ou *chevaliers porte-glaive*, parce qu'ils portaient une épée de drap rouge cousue sur l'épaule gauche. L'ordre de Livonie exista jusqu'en 1237, époque à laquelle des guerres malheureuses avec les peuples de la Lithuanie l'ayant presque anéanti, le pape Grégoire IX le réunit à l'ordre Teutonique, où il forma une division ou langue distincte. Toutefois, au XVIe siècle, cette langue réussit à se rendre indépendante; mais, quelques années après cet événement, elle disparut entièrement à la suite d'un traité en vertu duquel ses droits et privilèges devinrent la propriété du roi de Pologne.

PORTE-GRAINE s. m. Hortic. Nom donné aux pieds que l'on destine à fournir de la graine destinée à être semée. || Pl. PORTE-GRAINE.

— Sylvic. Arbre réservé dans la coupe d'un bois, pour servir au repeuplement.

PORTE-GUIDON s. m. Sous-officier qui porte le guidon. || Pl. PORTE-GUIDON.

PORTE-HACHE s. m. Etui d'une hache de sapeur. || Pl. PORTE-HACHE.

— *Porte-hache de campement.* Etui qui fait partie de l'équipement des cavaliers, et qui est destiné à recevoir la petite hache avec laquelle on taille des piquets, quand on établit un campement.

PORTE-HAILLONS s. m. Homme couvert de haillons :

> Il est beau ce colosse à la mâle carrure,
> Ce vigoureux *porte-haillons,*
> Ce sublime [illegible] à la veste de bure
> Teinte du sang des bataillons.
>
> A. BARBIER.

|| Pl. PORTE-HAILLONS.

PORTE-HAUBANS s. m. Mar. Large planche [illegible] sur la muraille d'un bâtiment, [illegible] pied aux bas haubans. || Pl. PORTE-HAUBANS.

— **Encycl.** Chacun des mâts a deux *porte-haubans*, l'un à droite, l'autre à gauche; leur effet est [illegible] des haubans, qui, trop rapprochés du pied du mât, lui prêteraient un appui moins efficace. On voit aux *porte-haubans* trois ou quatre rangs de bordages, reliés et fixés à la muraille du navire. Ces bordages sont tenus entre eux par des [illegible] en fer à deux branches. Les murailles des gaillards des petits bâtiments sont fortifiées [illegible] *haubans* est ordinairement égale à la différence entre la largeur principale du navire et celle des points de ce navire contre [illegible] *porte-haubans* de misaine et ceux d'artimon. [illegible]

PORTE-HORS s. m. Anc. liturg. Livre portatif [illegible]. || Pl. PORTE-HORS.

PORTE-HUILE s. m. Techn. Petit instrument en forme d'aiguière, [illegible] mettre de l'huile aux pivots des pendules et des montres. || Pl. PORTE-HUILE.

PORTE-IRIS s. m. Moll. Nom donné à deux espèces de méduses qui sont entourées d'un cercle offrant les couleurs de l'arc-en-ciel. || Pl. PORTE-IRIS.

PORTE-JUPE adj. Qui porte une jupe :

> Des charmes apparents on est souvent la dupe,
> Et rien n'est si trompeur qu'un animal *porte-jupe.*
>
> REGNARD.

|| Pl. PORTE-JUPE.

— s. f. Femme : *Mais quand une des* PORTE-JUPE *s'est mise au-dessus de tout en se laissant dévoiser...* (Balz.)

PORTE-LACS s. m. Chir. Instrument à l'aide duquel on porte des lacs dans l'intérieur de l'utérus, pour opérer la version du fœtus. || Pl. PORTE-LACS.

PORTELAIN s. m. Hist. Intendant des ports, à Naples.

PORTE-LAINE s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érophore ou maigrette.

PORTE-LAME s. m. Techn. Nom des pièces de bois qui font hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands. || Pl. PORTE-LAME.

PORTE-LANCE s. m. Artill. Instrument employé, avant l'invention des étoupilles fulminantes, pour mettre le feu aux bouches à feu : *Le* PORTE-LANCE *consistait en un manche de bois muni à une de ses extrémités d'une douille en tôle, dans laquelle on plaçait une fusée à combustion lente, appelée lance.* || Canonnier chargé de mettre le feu au canon. || Pl. PORTE-LANCE.

— Courroie qui retient la lance des lanciers. || Soldat armé d'une lance.

PORTELANCE (François DE), auteur dramatique français, né en 1732, mort au château de Montaseau (Dordogne) en 1821. Il prétendait descendre d'une famille irlandaise. Portelance composa à dix-neuf ans une tragédie en cinq actes, intitulée *Antipater*, qui fut représentée le 25 novembre 1751 et qui tomba sous les sifflets. La chute de la pièce fut telle, que *sifflé comme Antipater* devint un proverbe au théâtre. Une riche veuve, qu'il sut séduire, l'épousa et l'institua son héritier. Portelance composa et fit jouer quelques autres pièces, puis se retira dans un château qu'il possédait en Périgord et où il mourut aveugle. En 1810, Ximenès ayant pris le titre de doyen des poëtes tragiques, Portelance sortit de son long silence pour contester ce titre et soutint plaisamment qu'il avait eu l'honneur d'être sifflé treize mois avant lui, puisque l'*Epicharis* de Ximenès n'avait été jouée que le 2 janvier 1753. On a de lui, outre *Antipater* (1753, in-12) : le *Temple de Mémoire* (1753, in-12), poëme; *Totinet*, opéra-comique (1753, in-8°); *A trompeur, trompeur et demi*, comédie en trois actes, représentée et éditée à Manheim, etc. Portelance a collaboré, en outre, au *Journal des journaux* ou *Précis des principaux ouvrages périodiques de l'Europe* (Manheim, 1760, 2 vol. in-8°).

PORTE-LANCETTE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des acanthures. || Pl. PORTE-LANCETTE.

PORTE-LANTERNE s. m. Entom. Nom vulgaire des fulgores, des lampyrides ou vers luisants et des pyrophores. || Pl. PORTE-LANTERNE.

PORTE-LETTRES s. m. Petit portefeuille destiné à contenir des lettres : *Après avoir fait cet écrit, il le donna au juif, qui le mit dans son* PORTE-LETTRES. (G. Sand.) || Pl. PORTE-LETTRES.

— Portefeuille dans lequel on renferme des papiers pour les présenter au secrétaire, au chef de bureau qui doit les signer.

PORTE-LIQUEURS s. m. Petit ustensile sur lequel on sert les flacons qui contiennent des liqueurs. || Pl. PORTE-LIQUEURS.

PORTE-LOF s. m. Mar. Syn. de PISTOLET.

PORTELOT s. m. (por-te-lo). Navig. Chacune des pièces de bois qui règnent autour d'un bateau foncet.

PORTE-LOUPE s. m. Physiq. Sorte de pied sur lequel on fixe une loupe, lorsqu'on veut se dispenser de la tenir à la main. || Pl. PORTE-LOUPE.

PORTE-LYRE s. m. Ornith. Nom vulgaire des oiseaux du genre lyre. || Pl. PORTE-LYRE.

PORTE-MAIL s. m. Officier de la maison du roi, dont les fonctions consistaient à aller prendre dans les coffres de la garde-robe du mail et des boules et à les présenter au roi, quand celui-ci jugeait à propos de prendre cet exercice. || Pl. PORTE-MAIL.

PORTE-MAILLOT s. m. Théâtre. Figurante, femme qui n'a d'autre fonction que de porter un maillot. || Pl. PORTE-MAILLOT.

PORTE-MALHEUR s. m. Ce qu'on regarde [illegible] malheur : *C'est* [illegible] *comme un* PORTE-MALHEUR. || Pl. PORTE-MALHEUR.

— Personne qui passe pour porter malheur : *Cet homme est un* PORTE-MALHEUR, *un vrai* PORTE-MALHEUR.

PORTE-MALLE s. m. Officier de la maison du roi, dont les fonctions consistaient à suivre le roi à cheval avec une malle contenant tout ce qui pouvait servir à l'habillement.

PORTE-MANCHON s. m. Anneau de métal qui soutenait le manchon à l'aide d'un ruban attaché à la ceinture. || Pl. PORTE-MANCHON.

PORTEMANTEAU s. m. (por-te-man-tô). Hist. Officier qui portait le manteau du roi. || Officier qui portait la queue du manteau de la reine.

— Sorte de valise de cuir ou d'étoffe : *Mettre ses hardes, son linge dans son* PORTEMANTEAU.

> Tous mes habits sont sur ma peau,
> Et je suis mon *portemanteau.*
>
> BENSERADE.

— Morceau de bois ou de fer attaché à la muraille, pour suspendre des habits.

— Nom que les hôteliers donnent aux voyageurs qui ont peu de bagages et ne logent qu'en passant.

— Mar. Potence recourbée qui termine le chandelier et qui supporte le canot de service en dehors du pont.

— Navig. fluv. Petit bateau en forme de youyou que les canotiers traînent à la remorque de leurs embarcations de course, ou qu'ils placent dessus, pour leur servir de batelet de service.

— Art milit. Partie de l'équipement des cavaliers qui s'attache devant la selle, et qui contient divers effets d'habillement.

— **Encycl.** Hist. Le *portemanteau* du roi était un officier commensal qui prêtait serment entre les mains du premier gentilhomme de la chambre et servait l'épée au côté; il se trouvait chaque matin au lever du roi, au dîner, au souper et gardait le chapeau, les gants et la canne. Quand le roi sortait et marchait à découvert, cet officier allait à la garde-robe chercher le manteau du roi et venait se mettre à côté de lui pour être prêt à le lui donner. Le droit de tenir l'épée du roi souleva des contestations entre ces officiers et les écuyers; un règlement du 25 novembre 1720 porta que, lorsque le roi était à pied ou en carrosse à deux chevaux, c'était au *portemanteau* à la garder. Il avait le droit d'entrer à cheval au château; il présentait les balles au roi quand il jouait à la paume; il était compris dans le deuil de la maison du roi et jouissait des privilèges ordinaires.

PORTE-MASSE s. m. Celui qui porte une masse; huissier. || Pl. PORTE-MASSE.

PORTE-MÈCHE s. m. Chir. Sorte de stylet dont on se sert pour porter une mèche au fond des plaies fistuleuses. || Pl. PORTE-MÈCHE.

— Écon. rur. Instrument dont on se sert pour mécher les tonneaux et les vins.

— Art milit. Instrument auquel était attachée la mèche allumée, avant l'invention des armes à percussion.

— **Encycl.** Art milit. Le *porte-mèche* était une partie de l'équipement de l'ancien arquebusier. On conserve au musée d'artillerie de nombreux *porte-mèche*, parmi lesquels nous en citerons un d'arquebusier italien et un autre de canonnier français. Ce dernier a deux branches recourbées et découpées pour recevoir la mèche, qui s'enroulait autour de la hampe. Entre les deux branches s'avance une pointe assez longue qui faisait du *porte-mèche* une arme d'hast. Le *porte-mèche* italien, en forme de pique d'esponton, était une arme de commissaire d'artillerie. On se servait de *porte-mèche* principalement au XVIIe siècle.

On a aussi appelé *porte-mèche* une pièce de l'ancienne platine d'arme, à l'aide de laquelle on mettait le feu dans le bassinet des arquebuses à mèche.

PORTEMENT s. m. (por-te-man — rad. *porter*). Action de porter. Ne se dit que dans l'expression *Portement de croix*, Représentation de Jésus portant sa croix.

Portement de croix (LE) ou le **Christ portant sa croix.** Iconogr. Les *Analecta juris pontificii*, recueil publié à Rome sous le patronage des autorités ecclésiastiques, ont consacré un article important à la « défense de la vérité biblique contre les erreurs de la peinture. » Nous empruntons à ce travail les observations suivantes, relatives à la représentation du *Portement de croix* : « Jésus avait été condamné à mort, les soldats lui ôtèrent le manteau de pourpre et lui rendirent ses vêtements. C'est donc par erreur que des peintres ont représenté Notre-Seigneur avec une simple tunique, car il portait à ce moment ses trois vêtements accoutumés : la tunique intérieure, la tunique extérieure et le manteau de laine. Conserva-t-il la couronne d'épines? Les auteurs le pensent très-communément et les peintres ont coutume de le représenter ainsi, d'autant plus que le principal crime dont les Juifs accusèrent Jésus était qu'il voulait se faire passer pour roi, et les soldats lui ayant mis la couronne d'épines en dérision de cette royauté, on peut croire qu'il conserva ce signe visible de la principale cause de son supplice. Les deux larrons furent conduits au Calvaire avec Jésus, ainsi que nous le lisons dans saint Luc; il faut donc les représenter portant leur croix... Une grande foule de peuple suivit le Christ; les femmes de Jérusalem pleuraient sur lui. On peut croire que sa divine Mère accourut aussi et le suivit pendant qu'il portait sa croix. Que

les peintres la représentent donc en cette circonstance, personne ne pense à les en empêcher, pourvu qu'ils le fassent avec convenance et circonspection. Mais ce dont ils doivent se garder, comme d'une chose indigne et absurde, c'est de la montrer les bras étendus, poussant des cris, arrachant ses cheveux ou renversée par un soldat en fureur. La tradition veut qu'une pieuse femme, nommée Véronique ou Bérénice, essuya le visage de Jésus avec un linge qui prit l'empreinte de sa sainte face. On peut donc représenter cette circonstance, quoiqu'elle ne soit mentionnée ni dans l'Évangile ni dans aucun des anciens Pères. Bien qu'extrêmement affaibli par les souffrances qu'il avait endurées, le Sauveur porta seul sa croix jusqu'à la porte de Jérusalem. Là, on rencontra Simon le Cyrénéen; les soldats l'obligèrent à porter la croix de Jésus, nullement par compassion pour lui, mais dans la crainte qu'il ne mourût en chemin. Simon porta-t-il seul la croix? Les peintres aiment à le représenter comme s'il n'avait fait qu'aider Notre-Seigneur en cela. Toutefois, saint Luc dit assez clairement qu'il porta seul la croix, et telle est l'opinion suivie par les Pères et les commentateurs. Autrement, c'eût été un bien faible soulagement pour Jésus. » Parmi les innombrables compositions qui ont été consacrées à cet épisode du martyre de l'Homme-Dieu, il en est bien peu qui soient irréprochables au point de vue de la « vérité biblique. » A défaut de cette exactitude, les tableaux des maîtres italiens offrent du moins, pour la plupart, une gravité de style et une noblesse d'expression auxquelles on ne peut qu'applaudir. Nous consacrons ci-après un article spécial au chef-d'œuvre exécuté sur ce sujet par Raphaël.

Une des plus anciennes représentations du *Portement de croix* que nous offre l'école italienne est une fresque de Giotto, dans la chapelle de la Madonna dell' Arena, à Padoue; la scène, dans sa réalité naïve, ne manque ni de grandeur ni de poésie. Au Louvre est une peinture de Benedetto Ghirlandajo, qui représente le *Christ portant sa croix* avec l'aide de Simon de Cyrène; il se tourne vers la Vierge qu'entourent les saintes femmes et saint Jean; d'un autre côté, la bienheureuse Véronique, agenouillée, tient le saint suaire. Des bourreaux et des soldats conduisent l'Homme-Dieu au supplice. Ce tableau a été gravé dans le recueil de Landon (IV, pl. XXII). L'église San-Spirito, de Florence, que décorait autrefois cette peinture, possède un autre *Portement de croix* attribué à Ridolfo et à Michele Ghirlandajo : le Christ, vêtu d'une robe groseille, est suivi au Calvaire par la Vierge, saint Jean et les saintes femmes; les figures, au nombre d'une douzaine, sont bien dessinées, mais d'un coloris un peu froid. Dans la galerie du palais Spada, à Rome, il y a un beau *Portement de croix* d'Andrea Mantegna : le Christ, debout et presque de face, est aidé par Simon, qui soulève une extrémité de la croix; celui-ci est un personnage assez vulgaire, dont le type grossier fait ressortir la noblesse et la beauté de la physionomie de Jésus; deux saintes femmes et saint Jean soutiennent la Vierge, qui semble près de défaillir. Un autre tableau de Mantegna, qui appartient à la Christ-Church d'Oxford et qui a fait partie de la collection de Charles Ier, représente seulement la figure à mi-corps du *Christ portant sa croix*. Beaucoup d'artistes se sont bornés à peindre la scène du *Portement de croix* en demi-figures; tel est le tableau de Sébastien del Piombo, qui, après avoir longtemps orné l'église de l'Escurial, a été transporté au musée de Madrid : le Christ, vêtu d'une robe bleu de ciel, les yeux baissés, la bouche entr'ouverte, est aidé par le Cyrénéen; son visage, qui est fort beau, porte l'empreinte d'une profonde douleur. Une autre composition de dimension plus restreinte, exécutée sur ardoise par Sébastien del Piombo, appartient au même musée. D'autres *Portements de croix* de ce peintre se voient au palais Corsini, à Florence, et au musée de Nantes; un autre a été payé 41,000 francs à la vente du maréchal Soult en 1852.

Un *Portement de croix*, que quelques connaisseurs croient être un ouvrage de la jeunesse du Corrége et que d'autres attribuent à Anselmi, appartient au musée de Parme : Jésus, jeune et presque imberbe, porte sa croix qui est en forme de T; Marie, au premier plan, s'est évanouie; derrière elle, Madeleine est à genoux; deux soldats à cheval, des bourreaux et des gens du peuple complètent cette composition, qui est un peu encombrée. Elle a été gravée en 1831 par Eichens.

Le musée des Études, à Naples, a un tableau de Polydore de Caravage, qui représente *Jésus succombant sous le poids de la croix* : le Christ est vêtu d'une robe grise; sa mère s'évanouit, entourée par les saintes femmes et saint Jean; la Véronique s'approche de Jésus; la Madeleine, en corsage de brocart, agenouillée et joignant les mains, pousse des cris douloureux, des cavaliers, des soldats, des curieux remplissent le fond du tableau. Les expressions des divers personnages sont très-réalistes; l'exécution est énergique, mais le coloris est peu agréable. Le Belvédère, à Vienne, possède un *Portement de croix*, de Carlo Maratte, où l'on ne distingue guère que trois figures : Jésus tenant d'une main sa croix, sous laquelle il est tombé, et appuyant l'autre main à terre; Simon le Cyrénéen soutenant l'instrument de supplice; Véronique, agenouillée et tenant son voile tendu. Quelques têtes d'hommes du peuple apparaissent vaguement dans l'ombre, qui a beaucoup poussé au noir. Nous consacrons ci-après un article spécial aux beaux tableaux de Paul Véronèse représentant la même scène et qui appartiennent à la galerie de Dresde et au Louvre. Ce dernier musée a un tableau de Jacques Bassan, intitulé *Jésus sur le chemin du Calvaire* : le Sauveur, tombé sous le poids de la croix, est aidé par Simon; la Vierge s'est évanouie entre les bras des saintes femmes; au fond, on aperçoit plusieurs cavaliers et un bourreau portant une échelle. Un petit *Portement de croix* de Jacques Bassan se voit dans la galerie Lichtenstein; un autre a été payé 445 francs à la vente Didot en 1814. Un tableau de Léandre Bassan le fils sur le même sujet est à la galerie de Dresde. Carlo Caliari a peint la Véronique s'avançant, avec un linge déployé, vers le Christ, qui tourne vers elle son visage inondé de sang; de nombreuses figures complètent cette composition, qui se voit dans la pinacothèque de Venise. Un tableau du Titien, qui appartient à l'église Saint-Roch de la même ville, et dont il y a une réduction au musée de Parme, représente Jésus portant sa croix entre deux bourreaux, dont l'un tient une corde passée au cou du divin supplicié.

Parmi les autres *Portements de croix* de l'école italienne, nous citerons ceux exécutés par Sisto Badalocchio (autrefois dans la galerie Aguado), Louis Carrache (tableau au musée de Saint-Pétersbourg et fresque dans l'église des Chartreux, près de Bologne), Corrado (musée de Madrid), G.-B. Cremonini (pinacothèque de Bologne), V. Dandini (gravé par C. Lasinio dans l'*Etruria pittrice*), le Dominiquin (gravé par B.-L. Henriquez), Foppa le jeune (église San-Pietro-in-Oliveto, à Brescia), F. Franciani (palais Corsini, à Florence), Luca Giordano (musée de Madrid), le Giorgione (gravé par Horthemels dans le *Cabinet Crozat*), Ercole Grandi (galerie de Dresde), J. Ligozzi (gravé par J.-C. Burde), Bern. Luini (gravé par F.-A. Krüger), Girolamo Marchesi da Cotignola (au Louvre), Rocco Marcone (musée de Dresde), Simone Memmi (gravé par Lasinio dans l'*Etruria pittrice*), Girolamo Mutiano (gravé par C. Cort en 1567), Palma le vieux (église de Saint-Antoine, à Milan), Marco Palmezzano (tableau daté de 1503, au musée de Berlin), le Passignano (musée des Offices), del Rosso (pinacothèque d'Arezzo), A. Sacchi (gravé par Simon Vallée dans le *Cabinet de Crozat*), V. Salimbeni (tableau de 1612, dans l'église Sant' Agostino de Sienne), E. Taruffi (palais Corsini, à Florence), Aless. Tiarini (au Belvédère de Vienne), Dom. Tiepolo (gravé par Giuliano Giampiccoli), le Tintoret (excellent petit tableau, au Belvédère de Vienne), le Titien (musée de Madrid), Vanni (palais F. Spinola, à Gênes), Jacopo Vignali (église de la Trinité, à Florence), etc.

Le *Portement de croix* de Luis de Morales, au Louvre, a un caractère pathétique voisin de l'exagération : le Christ, vu à mi-corps, a la tête ensanglantée par la couronne d'épines et est revêtu d'une draperie noire. Ribera n'est guère moins violent dans un tableau qui est au Belvédère de Vienne, mais il a eu du moins le bon goût de réserver pour les bourreaux toutes les crudités de son réalisme; son Christ, aidé par le Cyrénéen, n'a rien de trivial. Vicente-Juan de Juanes semble s'être inspiré de Raphaël pour son *Portement de croix* du musée de Madrid. L'ancienne galerie de Las Marismas avait des compositions sur ce sujet, peintes par Correa, J.-V. Diaz et J.-F. Navarrete (el Mudo). Dans la galerie [illegible], à Aix-la-Chapelle, est une figure isolée du *Christ portant sa croix*, peinte par le Greco. Au musée de Dresde enfin est une composition de plusieurs demi-figures peinte par l'Espagnol Geronimo de Espinosa.

Les artistes des Pays-Bas ont représenté le *Portement de croix* avec cette réalité d'expression et cette prodigalité de détails qu'ils aimaient à déployer dans tous les sujets, tant profanes que religieux; il va sans dire qu'ils ont donné à leurs personnages les types et les costumes des gens de leur pays et de leur temps. Une fort curieuse peinture sous ce rapport est celle du panneau central d'un triptyque, par Gérard van der Meire : le Christ, couronné d'épines, porte péniblement la croix, avec l'aide de Simon de Cyrène; la Véronique s'agenouille devant lui et lui tend le linge où doit s'empreindre la sainte face; un bourreau, armé d'un bâton et d'un marteau, s'apprête à pousser le Christ; quelques soldats sont coiffés d'un turban; les autres portent les armes et le costume flamand du XVe siècle; par derrière s'avance la sainte Vierge. Ce tableau appartient au musée d'Anvers. Le Belvédère de Vienne possède un *Portement de croix* de Memling, dont les petites figures sont peintes avec une grande délicatesse. Le musée de Bruxelles en a un qui est attribué à Roger van der Weyden : Jésus, pliant sous le poids de la croix, est précédé par des soldats armés; un autre soldat insulte à la douleur de la Vierge, qui marche derrière son fils avec saint Jean; au fond s'élève une ville entourée de fortifications et de fossés. Des *Portements de croix*, attribués à la primitive école flamande, se voient au musée de Cluny (nos 744, 745 et 7..), au Louvre (no 6..), au musée d'Anvers (no 129, tableau de l'école de Q. Massys, et no 130, tableau de l'école de Jean de Mabuse), etc.

Les *Portements de croix* des Breughel sont des moins bibliques; ils introduisent le spectateur en plein pays flamand et sont remplis des anachronismes les plus réjouissants. Il y en a un au Belvédère qui est de la main du vieux Breughel et qui est daté de 1563; c'est un morceau très-riche de détails et tout à fait curieux : le Christ traîne une espèce de tronc d'arbre au milieu d'une foule wallonne; quelques braves gens qui voudraient le délivrer sont repoussés par les hallebardes et les arquebuses des soldats de police. Un *Portement de croix* du musée des Offices, signé et daté de 1589, a été attribué par les uns à P. Breughel le vieux et par les autres à son fils, P. Breughel d'Enfer. Celui-ci est certainement l'auteur de l'étrange composition que possède le musée d'Anvers et qui est signée : *P. Breugel*, 1607. Au milieu d'un paysage flamand, où l'on voit à gauche la ville de Jérusalem et à droite le Calvaire figuré par une colline de sable jaune, s'avance un cortége des plus bizarres, que déjà quelques curieux ont précédé au lieu du supplice. La marche est ouverte par une troupe de cavaliers armés de toutes pièces et séparés, par un groupe de gamins, de la charrette où les deux larrons sont assis en compagnie de deux confesseurs de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Le misérable véhicule est suivi d'une seconde troupe de cavaliers et de quelques soldats à pied qui précèdent Jésus. Celui-ci, succombant sous le poids de la croix et aidé par Simon, est entouré par une foule nombreuse de gens du peuple. Sainte Véronique est à genoux devant lui. Des Juifs à cheval le suivent à distance. Des paysans qui reviennent du marché regardent, du haut d'un tertre, défiler le cortége. Au premier plan, à gauche, se tiennent les saintes femmes et saint Jean. Parmi les innombrables détails de cette composition, on remarque encore une femme charitable consolant un estropié, près d'une croix de pierre. Un *Portement de croix*, attribué à Breughel de Velours, a été payé 490 francs à la vente Cottreau, en 1861. Des compositions, où la vérité historique n'est pas moins sacrifiée que dans les tableaux des Breughel et où l'on trouve aussi de piquants détails, ont été exécutées par Johann Franck ou Francken (tableau daté de 1597, au musée de Dresde), Ambrosius Franck (même galerie), Frans Franck le jeune (tableaux à la galerie du palais Pitti et au musée de Lille), Pieter Aertzen (tableau daté de 1552, au musée de Berlin), Martin van Heemskerk (sujet central d'un tableau à plusieurs compartiments daté de 1551, au musée de Bruxelles), Lambert van Noort (tableau daté de 1565, au musée d'Anvers), Hendrik Verschuring (galerie de Dresde), David Vinckboons (tableau daté de 1611, à la pinacothèque de Munich). Des *Portements de croix* dans le goût italien ont été peints par Van Orley (cathédrale de Bruges), Ab. Bloemaert (gravé par C. Bloemaert), Frans Floris (galerie de Dresde), Otto Venius (musée de Bruxelles). Le tableau de ce dernier décorait autrefois l'église Sainte-Gudule. De belles compositions ont été gravées d'après Van Dyck par Corneille Galle, Alexandre Voet le jeune et le comte de Caylus. Nous décrivons ci-après le chef-d'œuvre de Rubens qui est au musée de Bruxelles.

Les *Portements de croix* de l'école allemande n'offrent pas moins d'anachronismes que ceux de l'école flamande. Il y en a un d'Albert Dürer à la galerie de Dresde et un autre à la pinacothèque de Munich. Ce dernier musée en a d'autres encore par H. Holbein l'aîné, H. Holbein le jeune, Christophe Schwarz. Des *Portements de croix* de maîtres allemands inconnus se voient au Belvédère de Vienne, à la galerie de Dresde, au musée de Bruxelles (no 85), au musée de Cluny (no 754), etc. Un peintre contemporain, Overbeck, a fait sur ce sujet un tableau qui a été gravé par Joseph Keller pour la Société des amis des arts de Carlsruhe. Un Belge, M. Jules Pecher, a peint pour l'église Saint-André d'Anvers et exposé à Paris, en 1855, un *Christ portant sa croix*.

L'église Saint-Epvre, à Nancy, possède un *Portement de croix* de Callot, qui tient plus de la manière flamande que de la manière italienne : Jésus succombe sous le poids de la croix; un soldat le pousse du pied, tandis qu'il le tire violemment avec une corde; dans le sens contraire, le cortége s'engage dans un chemin creux, précédé d'un cavalier qui porte un étendard; les spectateurs de cette scène sont très-nombreux. Cette composition a été gravée par Callot lui-même, avec quelques changements de détails. Un *Portement de croix* de La Hyre décorait autrefois le maître-autel de l'église des Capucins, à Paris. On voit au Louvre des tableaux sur ce sujet par E. Le Sueur, Le Brun et P. Mignard. Nous consacrons ci-après [illegible] au chef-d'œuvre [illegible] tableau de Le Brun, exposé [illegible] en 1687 [illegible] Versailles [illegible] succombant sous le poids de sa croix, en présence de la Vierge qui lui tend les bras et qui est soutenue par saint Jean; la Madeleine est agenouillée auprès d'un arbre, deux soldats insultent à Jésus, un homme assis à terre. Cette peinture a été gravée dans le recueil de Landon (I, pl. LV). Dans la composition de Mignard, peinte en 1684, pour M. de Seignelay, et qui a été gravée par Gérard Audran, des soldats placent la croix sur les épaules du Cyrénéen, tandis que le Christ est affaissé, un genou en terre et les yeux levés vers le ciel; un bourreau tire la corde attachée à la ceinture du pauvre martyr; un officier écarte la Vierge et la sainte femme qui la soutient; Madeleine et saint Jean se tiennent un peu en arrière.

Parmi les artistes français du XIXe siècle qui ont peint le *Christ portant sa croix*, il nous suffira de nommer : Couton (Salon de 1827), L. Janmot (Salon de 1846), Henri Scheffer (Salon de 1846), Ary Scheffer (Salon de 1846), F.-G. Dauphin (Exposition universelle de 1855), Signol (peinture murale de l'église Saint-Eustache, à Paris), Hippolyte Flandrin (peinture murale de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris). Les estampes représentant le même sujet ne sont pas moins nombreuses que les tableaux; citons celles de J.-W. van Assen (1517), Cherubino Alberti (1573), Altdorfer (gravure sur bois), Andrea Andreani (gravure en camaïeu, datée de 1591, d'après Al. Casolano), Jean Audran d'après Ant. Dieu), J.-B. Barbé, J. Bellange, Giulio Bonasone, Corn. de Boudt, J. Boulanger (d'après Nicolas Mignard), C.-Th. Bruen (d'après le Tintoret), Nicolas de Bruyn (1611), le Cagnacci, Simone Cantarini, Gerard Edelinck (d'après Nic. de Plattemontagne), P. Facchetti, Gio.-Bat. Fontana, A. Hirschvogel (1545), J.-G. Janota (d'après L. de Vinci), Krabeth, René Lochon (d'après Carrache), Mair (1506), Alberto Mirin... (1725), A. Goltzkenton (d'après Martin Schön), W. von Olmutz (d'après Martin Schön), Ad. Varin (Salon de 1848), G. Chasteau (d'après Annibal Carrache). Un *Portement de croix*, exécuté en émail par Léonard Limousin en 1532, appartient au musée de Cluny (no 1036). On trouve dans la même collection d'autres émaux (nos 996 et 1009) et divers bas-reliefs en marbre (no 100), en albâtre (nos 103 et 172) et en bois (no 288) représentant le même sujet. Une statue du *Christ portant sa croix*, sculptée par Michel-Ange, se voit dans l'église Santa-Maria-sopra-Minerva, à Rome.

Portement de croix (LE), dit le *Spasimo di Sicilia*, chef-d'œuvre de Raphaël, au musée de Madrid. Le cortége de la Passion vient de sortir d'une des portes de Jérusalem [illegible] voit à droite, au second plan du tableau. Le commandant romain, un [illegible] et quelques gardes se trouvent encore près des murs. D'autres soldats [illegible], et de nombreux curieux [illegible], pris les devants et s'aperçoivent au loin sur les hauteurs du Calvaire. Au premier plan, dans un endroit où le chemin [illegible], le Christ s'est affaissé, les deux genoux à terre, une main appuyée sur le rocher et l'autre retenant sa croix; un des bourreaux, qui entraînait le condamné par une corde passée autour des reins, se retourne vers lui brutalement, [illegible], un autre bourreau s'apprête à frapper de sa lance la victime, mais il est arrêté par Simon le Cyrénéen qui, d'un air résolu et presque menaçant, semble lui reprocher sa [illegible] et qui soulève l'extrémité de la croix pour permettre à Jésus de se relever. Un troisième bourreau [illegible] cheval qui fait un geste, comme pour ordonner de continuer la marche. A [illegible] est opposé [illegible] le groupe des saintes femmes, placé [illegible] sur le devant du tableau. A genoux et les bras tendus vers son fils, Marie est saisie d'un spasme [illegible] Madeleine et saint Jean [illegible]; Marie Salomé soulève ses voiles, comme pour l'aider à respirer, et, derrière elle, une quatrième femme exprime son affliction en gémissant et en joignant les mains. Le Christ dirige vers sa mère un regard d'une [illegible] expression [illegible] la tête, et le style simple de la draperie a [illegible] et, par cet [illegible]

[illegible] Jupiter antiques. « Cet étrange rapprochement, dit Passavant, procède des idées es[illegible] les de Jupiter et d'Apollon, mais encore cette [illegible] les conceptions de la Grèce antique et des re[illegible] n'aura sans doute pas bien compris le mouvement de plusieurs figures coupées dans [illegible] l'avait sans doute pas vu, non plus que Va[illegible] chef-d'œuvre en Sicile, où il se voyait autrefois dans l'église [illegible] à Palerme, et [illegible] péri dans un naufrage, la caisse qui le ren[illegible] le moindre dommage. Les moines du couvent de [illegible] en avaient fait la commande à Raphaël, ne l'obtinrent des Génois qu'à grand'peine et grâce à l'intervention du pape. Plus tard, Philippe IV le fit transporter en Espagne et donna en échange au couvent une rente de 1,000 scudi. Les Espagnols nommèrent ce tableau la *Joya* (le joyau). Après avoir quelque temps orné le maître-autel de la chapelle royale de Madrid, il passa dans la galerie du palais. En 1813, il [illegible] comme trophée, et y [illegible] avec une extrême habileté par M. [illegible], qui transporta la peinture sur toile. Après la chute de Napoléon, il retourna en Espagne.

[illegible] plusieurs copies de ce chef-d'œuvre; une, qui est très-belle et qui [illegible] l'Annunziata, de Ca[illegible] par Deodato Guinaccia, élève de Polydore de Caravage; une autre, [illegible] appartient à [illegible] de la même [illegible], 1541. Ce Vignerio était également élève de Polydore. [illegible] beaux-arts de Madrid se [illegible] par Juan Carreño. La galerie du Belvédère, à Vienne, possède une ancienne copie sur bois qui porte, [illegible] la signature *Raphael Urbinus*; quelques connaisseurs l'attribuent à [illegible]

[illegible] a été gravé, en 1517, par Agostino Veneziano, dont la planche a été retouchée par J.-B. de Cavalleriis, en 1560, et copiée par Francesco Villamena. D'autres [illegible]

Portement de croix [illegible]

Portement de croix [illegible]

[illegible] s'efforce de soulever l'extrémité de la croix. [illegible] la femme de [illegible] avec ses deux enfants. A gauche, [illegible] femme portant un enfant [illegible] Le cortège est précédé de [illegible] à cheval. Au bas, les [illegible] par des soldats et gravissant une pente rapide, sont vus à mi-corps. [illegible] peinture, dit Smith, est une [illegible] les plus grandioses de Rubens. La composition est remarquablement belle et imposante, et les figures ont des expressions [illegible] »

Rubens peignit ce tableau pour la célèbre abbaye d'Afflighem, au retour de son second voyage en Espagne, en 1634, et reçut 1,600 florins pour ce grand ouvrage. En adressant au gouvernement, en 1777, la liste des œuvres d'art que possédait son couvent, l'abbé d'Afflighem ajoutait cette note à l'indication du *Portement de croix* : « En tête du cortège sont des soldats précédés d'un chef qui est Rubens lui-même. Véronique et la femme qui est derrière sont ses deux épouses. Le bon larron est le portrait du peintre Crayer, en retour de ce qu'il avait lui-même représenté Rubens sous le costume d'un marchand, dans un tableau ayant pour sujet : *Totila s'agenouillant devant saint Benoît.* » Rubens avait fait une esquisse en grisaille de son tableau; elle se trouve aujourd'hui au musée d'Amsterdam et paraît avoir servi à P. Pontius pour l'exécution d'une gravure qui diffère de la grande composition en ce qu'on n'y voit pas le groupe de soldats conduisant les larrons.

Portement de croix (LE) ou *Jésus portant sa croix*, tableau d'Eustache Lesueur, au Louvre (nº 517). Il n'y a que trois personnages dans cette composition : le Christ, vêtu d'une longue tunique retenue à la taille par une ceinture, affaissé sous le poids de la croix et appuyant à terre l'une de ses mains; Simon le Cyrénéen, homme d'âge mûr, aux formes vigoureuses, se précipitant pour soutenir l'instrument du supplice; la Véronique, belle jeune femme, se tenant devant Jésus, un genou en terre, et lui présentant le linge qui doit recevoir l'empreinte de la sainte face. Cette dernière figure, la mieux éclairée des trois, est aussi la plus belle; sa tournure est pleine d'élégance et de grâce, et son visage, vu de profil, a une expression de tendresse compatissante qui est admirablement rendue. Le temps a malheureusement beaucoup altéré le coloris de cette page exquise. Un des maîtres actuels de l'art de graver au burin, M. Gustave Bertinot, en a fait revivre toutes les délicatesses dans une planche exécutée pour la Société française de gravure. Elle avait été reproduite précédemment dans les recueils de Filhol (II, pl. 116) et de Landon (II, pl. 4). Le tableau décorait autrefois la chapelle de la famille Le Camus, dans l'église Saint-Gervais, à Paris.

PORTE-MENU s. m. Écon. domest. Sorte de tablette en bois ou en métal, sur laquelle on fixe une carte ou un feuillet de papier contenant la liste des mets d'un repas. ‖ Pl. PORTE-MENU.

PORTE-MESURE s. m. Techn. Instrument de bois ou de métal dont se sert l'ouvrier tourneur pour donner aux pièces de poterie de même forme les mêmes dimensions extérieures. ‖ Pl. PORTE-MESURE. ‖ On l'appelle aussi CHANDELIER DE JAUGE.

PORTE-MIROIRS s. m. Entom. Nom vulgaire d'un papillon de la Guyane. ‖ Pl. PORTE-MIROIRS.

PORTE-MISSEL s. m. (por-te-mi-sèl). Petit pupitre où l'on met le missel, pendant la messe. ‖ Pl. PORTE-MISSEL.

PORTE-MONNAIE s. m. Sorte de bourse en forme de portefeuille, à compartiments : PORTE-MONNAIE *en chagrin, en maroquin.* ‖ Pl. PORTE-MONNAIE.

PORTE-MONTRE s. m. Coussinet plat sur lequel on fait porter une montre suspendue au mur : PORTE-MONTRE *en velours, en velours.* PORTE-MONTRE *brodé.* ‖ Pl. PORTE-MONTRE.

— Petit meuble en forme de pendule, où l'on place une montre de façon que le cadran seul paraisse.

PORTE-MONTRES s. m. Petite armoire vitrée où les horlogers exposent des montres. ‖ Pl. PORTE-MONTRES.

PORTE-MORS s. m. Partie de la bride qui soutient le mors. ‖ Pl. PORTE-MORS.

PORTE-MORT s. m. Entom. Nom vulgaire des nécrophores. ‖ Pl. PORTE-MORT.

PORTE-MOUCHETTES s. m. Plateau de métal, où l'on met les mouchettes. ‖ Pl. PORTE-MOUCHETTES.

PORTE-MOUSQUETON s. m. Crochet ou [illegible] fixé au bas de la [illegible] d'un cavalier, pour soutenir le mousqueton. ‖ Pl. PORTE-MOUSQUETON.

— Petite agrafe attachée aux chaînes ou cordons de montre, pour porter les breloques.

PORTE-MOXA s. m. Chir. Appareil dont on se sert pour brûler le moxa sur la peau. ‖ Pl. PORTE-MOXA.

PORTE-MUSC s. m. Mamm. Nom vulgaire du chevrotain. ‖ Pl. PORTE-MUSC.

PORTENDIC ou **PORTO D'ADDY**, port français de la côte O. d'Afrique (Sénégal), à 257 kilom. de Saint-Louis, par 18º 19' de latit. N. et 18º 30' de longit. O. L'entrée du port est obstruée par deux grands bancs de sable; la côte tout à fait [illegible] et très-agitée. Il abonde en tortues et en poissons. En 1724, la Compagnie française des Indes orientales y fit construire un fort et y forma un établissement qu'elle ne tarda pas à abandonner, parce que les avantages qu'elle en retirait ne pouvaient pas compenser les désagréments que sa situation rendait inévitables.

PORTENDICK, comptoir situé au Sénégal, entre la rivière Saint-Jean et le Sénégal, dans le territoire des Gommes, à 50 lieues de Saint-Louis, et qui fut cédé aux Français par les Maures en 1717. Cette factorerie a été l'objet d'un traité spécial avec l'Angleterre en 1857.

PORTE NITRATE s. m. Chir. Extrémité du porte-pierre où est placé le nitrate d'argent ou pierre infernale.

PORTE NŒUD s. m. Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour d'une tumeur polypeuse ‖ Pl. PORTE-NŒUD.

PORTENSCHLAGIE s. f. (por-tains-la-ghî — de *Portenschlag*, sav. allemand). Bot. Syn. d'ELÆODENDRON.

PORTE-OBJET s. m. Physiq. Lame sur laquelle on place l'objet que l'on veut examiner au microscope ‖ Platine sur laquelle on place cette lame. ‖ Pl. PORTE OBJET.

PORTE-ORIFLAMME s. m. Hist. Chevalier qui portait l'oriflamme. ‖ Pl. PORTE-ORIFLAMME.

— **Encycl.** La charge de *porte-oriflamme* exista de 1110 jusqu'à 1470 environ. Instituée par Louis le Gros, elle fut supprimée par Louis XI. Le *porte-oriflamme* commandait la troupe chargée de la garder, mais laissait à un officier inférieur le soin de la porter.

PORTE-ORIGINAL s. m. Cadre dans lequel on place l'objet d'après lequel on veut dessiner. ‖ Pl. PORTE-ORIGINAL.

PORTE-PAGE s. m. Typogr. Feuille de fort papier sur laquelle on dépose les paquets et les pages quand ils sont liés, en attendant la mise en pages. ‖ Pl. PORTE-PAGE.

PORTE-PAIX s. m. Liturg. Sorte de cadre dans lequel on mettait autrefois la paix que l'on donne à baiser à l'*Agnus Dei* de la messe. Pl. PORTE-PAIX.

PORTE-PIÈCE s. m. Techn. Outil dont le cordonnier se sert pour mettre une pièce à un soulier. ‖ Pl. PORTE-PIÈCE.

PORTE PIERRE s. m. Chir. Sorte de porte-crayon au moyen duquel on tient le nitrate d'argent ou pierre infernale. ‖ Pl. PORTE-PIERRE.

PORTE-PLAT s. m. Art culin. Corbeille en fil de fer étamé dans laquelle on place les plats chauds, pour les porter de la cuisine sur la table de la salle à manger. ‖ Pl. PORTE-PLAT.

PORTE-PLUME s. m. Petit instrument destiné à maintenir les plumes métalliques : PORTE-PLUME *en argent, en cuivre.* PORTE-PLUME *en bois.* PORTE-PLUME *en caoutchouc.* ‖ Pl. PORTE-PLUME.

— Entom. Nom vulgaire des papillons du genre ptérophore.

— **Encycl.** L'invention des *porte-plume* a été la conséquence forcée de celle des plumes de fer, et la fabrication de ces deux produits a pris simultanément une extension considérable. Les *porte-plume* répandus aujourd'hui dans le commerce sont très-variés. On en fabrique en bois, en métal, en os, en ivoire, en piquants de porc-épic, etc. Le *porte-plume* le plus commun et le plus répandu est le *porte-plume* en bois blanc. Il se compose : 1º d'un petit bâton arrondi au tour, colorié en rouge marron et recouvert d'un vernis; 2º d'un bec, destiné à tenir la plume et découpé, façonné mécaniquement dans une mince feuille de tôle ou de cuivre. Nous ne décrirons pas ici toutes les variétés de *porte-plume*, dont le prix est plus ou moins grand selon la matière employée et la façon donnée au bâton et au bec. Nous nous bornerons à indiquer comment on fabrique les *porte-plume* en cuivre guilloché. Une rondelle de cuivre large comme une pièce de cinq francs, épaisse comme une pièce d'un franc est mise sous une machine qui relève ses bords et lui donne la forme d'une de ces capsules dont on recouvre les bouteilles d'eaux minérales. Deux autres machines continuent ce mouvement d'extension et, au bout de quelques minutes, la rondelle devient un tube en cuivre de plus d'un mètre de long et gros comme un *porte-plume* ordinaire. Une autre machine soude le tube, une autre le coupe en douze parties égales, une autre enfin ferme tous ces morceaux par une des extrémités pour en faire des *porte-plume*. Le *porte-plume* terminé, on le trempe dans un bain où il se recouvre d'une couche d'argent, puis dans un autre où il se recouvre d'une double couche d'or. Au sortir de ce bain, on le transporte sur une machine qui doit l'orner de dessins. Le *porte-plume* est placé sur un tuyau mobile que la vapeur anime sans cesse d'un double mouvement. A côté se trouve un rouleau sur lequel un dessin est gravé en relief. A mesure qu'une des portions du dessin se présente, la machine fait mouvoir un poinçon qui s'enfonce sur la couche d'or, juste assez pour enlever et laisser à découvert la couche d'argent. Les dessins tracés par les poinçons, et qui ont besoin de près d'une heure pour se parfaire, donnent aux *porte-plume* une décoration qui a une apparence artistique.

La fabrication des *porte-plume* s'exécute généralement dans les mêmes usines que les plumes métalliques. La maison Blanzy en produit 120,000 grosses par an, c'est-à-dire plus de 17 millions de *porte-plume*. Les prix sont très-variés : quelques modèles de *porte-plume* atteignent le prix de 50 francs la grosse, tandis que les articles usuels descendent jusqu'à 1 fr. 10 la grosse. Ce sont ces *porte-plume* qui, coûtant 1 centime, sont partout vendus 10 centimes au détail. Ils sont en fer à manche de bois, solidement et spécialement établis pour les écoles.

PORTE-PLUMET s. m. Moll. Nom vulgaire de la nérite fluviatile. ‖ Pl. PORTE PLUMET.

PORTE-POMPON s. m. Partie du shako sur laquelle est posé le pompon. ‖ Pl. PORTE-POMPON.

PORTE-POT s. m. Petit meuble de salon, espèce de jardinière tressée en jonc, montée sur un pied, et destinée à porter un pot de fleurs. ‖ Pl. PORTE-POT.

PORTE-PRESSE s. m. Techn. Pied de la presse à rogner. ‖ Pl. PORTE-PRESSE.

PORTE-QUEUE s. m. Caudataire, individu chargé de porter la queue de la robe d'un grand personnage ou d'une grande dame. ‖ Pl. PORTE-QUEUE.

— Entom. Nom vulgaire des papillons dont les ailes inférieures sont munies en arrière d'un appendice long et étroit.

PORTER v. a. ou tr. (por-té — du lat. *portare*, probablement du radical *por*, qu'on trouve dans le gr. *poros*, passage, de *peraô*, traverser, sanscrit *par*, même sens). Soutenir le poids de, être chargé de : PORTER *un fardeau.* PORTER *du bois.* PORTER *un sac sur le dos.* PORTER *un enfant dans ses bras.* PORTER *un livre sous le bras.* PORTER *des fruits dans un panier.* PORTER *de l'eau dans une cruche.* PORTER *un étendard, une bannière. Se faire* PORTER *en litière, en palanquin. Henri VIII aurait donné sa chaise d'or massif à celui qui l'aurait* PORTÉE *à bras tendu.* (Vacquerie.)

Me fera-t-on *porter* double bât, double charge?

LA FONTAINE.

— Avoir la force nécessaire pour soutenir le poids de : *Ce cheval* PORTE *cinq cents pesant.*

— Tenir; avoir sur soi : PORTER *un bouquet.* PORTER *une badine à la main.* PORTER *de l'argent dans ses poches. Il* PORTE *toujours des armes sur lui. A Londres, le sergent de ville* PORTE, *au lieu d'une épée, une lanterne.* (L. Blanc.)

— Mettre sur soi comme vêtement, parure ou marque distinctive : PORTER *un habit noir.* PORTER *des bottes.* PORTER *le deuil.* PORTER *la barbe.* PORTER *moustache.* PORTER *perruque.* PORTER *une écharpe.* PORTER *une décoration. L'Arabe* PORTE *les vêtements et les sandales qu'il portait du temps d'Abraham.* (B. Constant.) *Tel qui rit des aveugles devrait* PORTER *besicles.* (Proudh.) *A Rome, les nobles seuls* PORTENT *le deuil.* (E. About.) *Les Grecs* PORTAIENT *des vêtements amples qui ne gênaient aucun organe.* (Maquel.) ‖ Afficher par mode ou ostentation : *On n'a pas d'idées, de principes, d'opinions et de morale en France; on en* PORTE. (A. Karr.)

— Être soumis, sujet à : PORTER *le joug.* PORTER *des fers.*

En riant de ses fers, cesse-t-on d'en *porter*.

A. CHÉNIER.

— Supporter, souffrir, endurer; avoir la charge de : PORTER *courageusement son malheur.* PORTER *tout le poids des affaires. Avoir plus d'affaires, plus de travail qu'on n'en peut* PORTER. *Le malheur est lourd seulement quand on le* PORTE *seul.* (A. Karr.) *La vie a des fardeaux pour toutes les positions : la hauteur où on les* PORTE *n'en allège pas le poids.* (Guizot.)

— Subir : *Il en* PORTERA *la peine. Vous en* PORTEREZ *les conséquences.* ‖ Être responsable, subir les conséquences de : PORTER *les iniquités d'autrui.*

— Tenir dans une certaine attitude : PORTER *la tête haute.* PORTER *les pieds en dedans.* PORTER *bien ses bras en marchant, en dansant. Ce n'est pas la tête qu'il faut* PORTER *haut, c'est le cœur.* (Chateaub.)

— Être marqué de : *Son linge* PORTE *ses initiales. Tous mes livres* PORTENT *mon chiffre. Les chameaux* PORTENT *toutes les empreintes de la servitude et les stigmates de la douleur.* (Buff.) *Tout enfant de la Grande-Bretagne* PORTE *sa nationalité écrite sur son front.* (L. Faucher.)

— Posséder, être doué ou affecté de : PORTER *un nom illustre. C'est un homme qui* PORTE *une belle âme, une âme généreuse. Je sais que vous portez un cœur sensible. Nous* PORTONS *tous en nous des principes naturels d'équité, de pudeur et de droiture.* (Mass.) *Les notions les plus abstraites sont souvent celles qui* PORTENT *avec elles une plus grande lumière.* (D'Alemb.) *Les femmes, en général, ont toujours de l'indulgence pour tout ce qui* PORTE *le caractère de la tendresse.* (Mme de Tencin.) *On est souvent malheureux de* PORTER *des noms célèbres.* (Grimm.) *Le génie est essentiellement créateur, il* PORTE *le caractère de l'individu qui le possède.* (Mme de Staël.) *Chaque homme* PORTE *en lui un monde composé de tout ce qu'il a vu et aimé.* (Chateaub.) *Tout ce qui a vie* PORTE *en soi un germe de mort.* (Lamenn.) *L'agriculture*

mérite certainement de PORTER *le nom de science.* (M. de Dombasle.) *L'état moral et intellectuel de chaque homme dépend surtout de la semence psychique qu'il* PORTE *en lui.* (Bautain.) *La vérité* PORTE *toujours avec elle un caractère qui se fait sentir.* (Mme de Fontaines.) *Il n'est aucune vérité qui ne* PORTE *en elle un enseignement.* (A. Fée.) *Chaque homme* PORTE *dans sa vie [illegible] de ses droits personnels et de ses devoirs envers les autres.* (T. Thoré.)

Tout bienfait, avec lui, *porte* sa récompense.
FAVART.

— Avoir dans l'utérus, à l'état de fœtus : *La femelle du castor* PORTE *deux, trois et jusqu'à quatre petits; elle les nourrit et les instruit pendant une année.* (Chateaub.) *La femme imprime à l'enfant qu'elle* PORTE *l'empreinte de ses désirs et de sa pensée.* (Renan.)

— Produire : *Une terre qui* PORTE *du blé, du colza. Une somme d'argent qui* PORTE *intérêt. Bah! disais-je en moi-même, les arbres tardifs sont ceux qui* PORTENT *les meilleurs fruits.* (Molière.) *Le sot* PORTE *des sottises comme un sauvageon* PORTE *des fruits.* (Helvét.) *L'esprit humain* PORTE *les idées du juste et de l'injuste comme l'arbre* PORTE *des fruits.* (Alibert.) *Il faut que les fleurs du printemps se fanent pour que l'automne* PORTE *ses fruits.* (A. Martin.) *Les petites vérités jetées à la face de tout le monde* PORTENT *leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son masque.* (A. Houssaye.) *Les fleurs* PORTENT *leurs parfums comme les arbres* PORTENT *leurs fruits.* (J. Joubert.)

— Aider, appuyer de son influence, de son crédit.

— Mettre en avant comme candidat ; nommer à l'élection : *Le comité démocratique a refusé de le* PORTER. *Ses amis seuls l'ont* PORTÉ.

Je venais demander le mot d'ordre à mon chef :
Qui portons-nous? . . . .
C. DELAVIGNE.

|| Inscrire parmi d'autres : *Vous pouvez me* PORTER *sur la liste des souscripteurs.*

— Avoir comme dimension : *Cette pièce de drap, cette pièce de toile* PORTE *trente mètres.*

— Transporter, transférer dans un autre lieu : PORTER *des marchandises par terre, par eau.* PORTER *une lettre à la poste.* PORTER *des légumes au marché.*

— Faire aller, conduire : PORTER *sa main à sa bouche. Ce chêne* PORTAIT *sa tête jusque dans les nues. J'ai fait construire des conduits qui* PORTENT *l'eau dans toutes les parties de ma maison.*

— Transmettre, communiquer : PORTER *un ordre.* PORTER *une nouvelle.*

— Introduire, faire pénétrer : PORTER *la guerre civile.* PORTER *la terreur, la désolation, dans un pays.* PORTER *la mort dans les rangs de l'ennemi.* PORTER *le trouble dans une famille. Scipion alla* PORTER *la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville.* (Boss.) *L'homme vil* PORTE *partout la servitude.* (J.-J. Rouss.) *La [illegible] des Athéniens, après* AVOIR PORTÉ *la désolation sur les côtes du Péloponèse, prit à son retour l'île d'Egine.* (Barthél.) *La France, nous* PORTONS *partout la passion politique.* (E. Texier.) *De sillon en sillon, l'alouette va montant et chantant, et elle* PORTE *jusqu'au ciel la joie de la terre.* (Michelet.)

— Présenter au jugement, à la décision de quelqu'un : PORTER *une affaire devant des juges, des arbitres.*

— Adresser, diriger : PORTER *ses pas vers le rivage.* PORTER *ses regards, sa vue en quelque endroit. Je* PORTAIS *souvent mes pas vers un monastère [illegible] de mon nouveau séjour; un moment même j'eus la tentation d'y cacher ma vie.* (Chateaub.)

— Elever, pousser, faire atteindre : PORTER *trop haut ses désirs, ses prétentions.* PORTER *au loin sa gloire, la terreur de ses armes. Vous* PORTEZ *trop loin vos scrupules. L'ancienne et la moderne Asie* ONT PORTÉ *jusqu'au culte le respect pour les morts.* (St-Lambert.) *Raphaël et Michel-Ange* ONT PORTÉ *[illegible] un point de perfection qu'on n'a point encore dépassé depuis.* (D'Alemb.) *Les hommes* PORTENT *en toutes choses leurs préventions et leurs faiblesses.* (Lamenn.) *Le malheur* PORTE *les âmes faibles au [illegible].* (De Gérando.) *L'hérédité des fiefs* PORTA *au plus haut degré l'oppression des peuples.* (Lémon.)

— Déclarer, exprimer, prononcer : *L'arrêt* PORTE *condamnation. Ses lettres* PORTENT *que rien n'est changé. Il n'a pas encore* PORTÉ *de jugement sur cet événement, sur cette affaire. Les premiers jugements que je* PORTE *sont toujours favorables, et par suite j'en viens au rabais.* (Mme Du Deffant.)

— Exciter, inciter : *On l'*A PORTÉ *à faire cette démarche. Un léger sentiment d'envie, loin d'être préjudiciable, est fort propre à nous* PORTER *au bien.* (La Mothe Le Vayer.) *Le tranquille balancement des vagues* PORTE *à la rêverie et à la paresse.* (Mme de Staël.) *La conscience n'est autre chose que le sentiment des idées qui* PORTENT *l'homme à respecter les droits des autres hommes.* (Azaïs.) *L'amour a quelque chose de moral qui élève le cœur et le* PORTE *à la vertu.* (A. Martin.) *[illegible] de la femme la* PORTE *bien plus à [illegible] que l'amour physique.* (Ch. Haret.) *C'est moins la raison et la sagesse que l'orgueil et l'esprit de domination qui nous* PORTENT *à l'indépendance.* (S.-Dubay.)

— Appliquer, infliger : PORTER *un coup violent à son adversaire. Une des choses qui* PORTENT *le plus atteinte à la liberté du citoyen, dans une monarchie, est de le faire juger, non par les juges naturels, mais par commission.* (Montesq.) *Interdire le droit, c'est* PORTER *atteinte au devoir.* (Ventura.) *Maintiens ton droit tant qu'il ne* PORTE *pas atteinte au droit d'autrui.* (Ch. Fauvety.)

— *Porter bateau*, Etre navigable : *Ce fleuve* PORTE BATEAU *depuis sa source.*

— *Porter le poids du jour et de la chaleur*, Mener une vie rude et laborieuse.

— *Porter bien le vin*, Boire beaucoup de vin sans s'enivrer : *On n'est pas ivrogne parce qu'on aime le vin, on n'est ivrogne que quand on ne sait pas* LE PORTER. (Alex. Dumas.)

— *Porter bien l'eau*, Se dit des vins auxquels on peut ajouter de l'eau sans trop les affaiblir.

— *Porter les armes*, Etre soldat, faire la guerre : PORTER LES ARMES *contre son pays. Le soldat* PORTE LES ARMES *dans sa jeunesse; devenu invalide, il se fait jardinier.* (Chateaub.)

— *Porter l'épée*, Etre officier : *Je me voyais venir de la barbe au menton et je mourais d'envie de* PORTER L'ÉPÉE. (Le Sage.) || *Porter le mousquet, le fusil*, Servir comme simple soldat.

— *Porter la robe*, Etre magistrat.

— *Porter la soutane*, Etre ecclésiastique.

— *Porter le froc*, Etre religieux.

— *Porter la livrée*, Etre domestique.

— *Porter les chausses*, Etre page. || *Porter les chausses, Porter la culotte*, Se dit d'une femme qui gouverne son mari, qui le maîtrise.

— *La gent qui porte crête*, Périphrase par laquelle La Fontaine a désigné les poules et les coqs.

La gent qui porte crête au spectacle accourut.

— *Porter les couleurs d'une dame*, Porter dans son ajustement les couleurs qu'elle préfère, qu'elle a adoptées. || Se mettre au nombre de ses adorateurs.

— *Porter le nez au vent*, Avoir l'air hautain, orgueilleux, décidé.

— *Le porter haut*, Se prévaloir de sa qualité, de son rang, de sa richesse; avoir de hautes prétentions.

— *Porter la main sur quelqu'un*, Le frapper.

— *Porter la main au chapeau*, Tirer son chapeau pour saluer.

— *Porter la main à l'épée*, Tirer l'épée pour combattre.

— *Porter coup*, Faire impression, avoir un résultat : *Cette réplique* A PORTÉ COUP. *Les erreurs de l'éducation ne sont pas réparables; elles* PORTENT COUP. (Mme Campan.) *C'est le premier qui* PORTE COUP; *l'attache du grelot est l'opération capitale.* (E. Augier.)

— *Porter une santé, Porter un toast*, Boire à la santé d'une personne, en invitant les convives à en faire autant : PORTER *la santé du président.* PORTER *un toast au président.* || On a dit autrefois PORTER UNE BRINDE.

— *Porter la parole*, Parler au nom d'un corps, d'une compagnie, d'une réunion de personnes. || *Porter parole*, Promettre verbalement au nom de quelqu'un : J'AI PORTÉ PAROLE *pour lui. Je lui* AI PORTÉ PAROLE *jusqu'à vingt mille francs.*

— *Porter bonheur*, Avoir une influence favorable et mystérieuse : *Nous venons de faire une bonne action, et cela doit* PORTER BONHEUR. (Scribe.) || *Porter malheur*, Avoir une influence nuisible et mystérieuse : *Je* PORTE MALHEUR *à mes amis.* (Chateaub.)

— *Porter amitié à quelqu'un*, Avoir de l'amitié pour lui.

— *Porter respect à quelqu'un*, Le respecter : *On doit* PORTER RESPECT AUX *vieillards. Parmi tous les êtres créés, l'homme seul recueille la cendre de son semblable et* LUI PORTE UN RESPECT RELIGIEUX. (Chateaub.)

— *Porter bien son âge*, Etre encore frais, vigoureux, malgré son âge avancé.

— *Porter quelqu'un dans son cœur*, Avoir pour lui la plus vive affection.

— *Porter quelqu'un sur les épaules*, En être importuné, excédé.

— *Porter envie à quelqu'un*, Envier son sort.

— *Porter témoignage*, Témoigner, attester, déposer [illegible] MOIGNAGE *de son innocence.*

— *Porter aux nues*, Exalter, vanter avec enthousiasme.

— *Porter en terre*, Conduire au cimetière, enterrer.

— *Il ne le portera pas loin, Il ne le portera pas dans l'autre monde, Il ne le portera pas* [illegible] querai pas de l'en faire repentir.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] qu'il est [illegible] de chercher à l'excuser.

— *Tant que la terre pourra porter quelqu'un*, Aussi [illegible] *longtemps qu'il vivra et* TANT QUE LA TERRE POURRA LE PORTER, *il voyagera.*

— *L'un portant l'autre, Le fort portant le faible*, En moyenne, en établissant une compensation : *On vit quarante-cinq ans dans ce pays,* L'UN PORTANT L'AUTRE.

— Prov. *Chacun porte sa croix en ce monde*, Chacun a ses peines, ses afflictions. || *[illegible] porte médecine*, Bien des maux sont causés par le dénûment, la pauvreté.

— Jeux. *Porter beau jeu, vilain jeu*, Avoir de bonnes, de mauvaises cartes. || *Bien porter, Mal porter*, Garder, écarter les cartes que la rentrée favorise. || *Porter une couleur*, Avoir un jeu où cette couleur domine.

— Véner. *Porter quatre de refait*, Se dit du cerf qui, refaisant sa tête, n'a dehors qu'un bout de perche et un petit andouiller. || *Porter six de refait*, Se dit de celui qui a un andouiller et un petit surandouiller. || *Porter huit de refait* ou *mi-tête*, Se dit de celui dont chaque perche porte un andouiller. || *Porter le trait*, Se dit du limier qui va [illegible] au point de faire tendre le trait. || *Porter sa hotte*, Se dit du lièvre qui, fatigué d'une longue course, fuit le corps plié et le dos arrondi.

— Chasse. *Porter bien son plomb*, Se dit d'un fusil qui lance le menu plomb de façon que les grains ne s'écartent pas trop.

— Manége. *Porter son cheval*, Le soutenir de la main et des cuisses.

— Art milit. *Porter l'arme* ou *les armes*, Tenir l'arme appliquée contre le côté gauche du corps et soutenue un peu au-dessus du sol, avec le bras allongé le long de la cuisse. || *Porter les armes à quelqu'un*, Le saluer en se mettant au port d'armes.

— Mar. *Porter de la toile*, Avoir beaucoup de voiles dehors. || *Porter la voile*, Se comporter sous voile d'une certaine façon : *Cette frégate* PORTE *bien* LA VOILE. || *Porter le cap*, Diriger sa marche : *L'armée des deux rois ayant mis à la voile* PORTA LE CAP [illegible]. || *Porter à la route*, [illegible] direction de la route : *Le courant nous* PORTAIT A LA ROUTE.

— Comm. Inscrire : PORTER *un article au grand-livre.*

— v. n. ou intr. Poser, s'appuyer, être soutenu : *Tout l'édifice* PORTE *sur ces colonnes.* (Acad.) *La statue, vieille et lézardée,* PORTE *sur une base ruinée.* (Michelet.)

— Frapper, heurter en tombant : *Sa tête* A PORTÉ *sur le pavé.*

— Atteindre, toucher le but : *Ce nouveau canon* PORTE *fort loin. Tous ses coups ont* PORTÉ. || Avoir son effet : *Votre observation ne* PORTE *pas.* || S'étendre : *Sa vue* PORTE *loin.*

— Ne pas rompre sous le poids : *La glace* PORTERA *demain s'il gèle encore la nuit prochaine.*

— Etre employé à faire des commissions : *Elle* PORTE *dans une maison de nouveautés.*

— Etre en état de grossesse : *La femme* PORTE *neuf mois.*

— *Porter sur*, Avoir pour objet : *Mon observation ne* PORTE *pas sur [illegible]. Les impôts qui* PORTENT SUR *un objet de première nécessité, avec un air de justice apparent, sont au fond très-injustes.* (J.-J. Rouss.) *L'éducation doit* PORTER SUR *deux bases : la morale et la prudence.* (Chamfort.) *Il n'y a pire rabâchage que celui qui* PORTE SUR *les choses importantes.* (Guizot.) *Les grandes économies du ménage* PORTENT *toujours* SUR *des objets à bon marché.* (Ch. Dupin.) *La curiosité d'un esprit élevé* PORTE SUR *les choses; celle d'un petit esprit* PORTE SUR *les personnes.* (Lévis.)

— *Porter à la tête*, Produire un certain enivrement, un certain trouble du cerveau : *[illegible] fums* PORTENT À LA TÊTE. || Produire une exaltation des sens, un trouble de l'esprit : *L'atmosphère des cours a quelque chose qui* PORTE A LA TÊTE [illegible] (Chateaub.)

— *Porter sur les nerfs*, Avoir [illegible] produire une certaine irritation, impatienter : [illegible] LES NERFS.

— Blas. *Porter de*, Avoir pour armoiries : [illegible]

— [illegible]

— M[illegible] le cheval devant soi. || *Porter haut*, Faire marcher son cheval [illegible]

— Mar. [illegible] nord, au sud [illegible] *commencement, le lieutenant [illegible] quelques vaisseaux* [illegible]

— [illegible] *Porter à faux*, Se dit [illegible] Porter directement sur le sol.

|| *Porter à faux*, Porter sur une partie qui n'est pas soutenue directement.

— Techn. *Faire porter*, Coudre deux pièces en les tendant inégalement, de façon que l'une devienne trop courte. || On dit aussi EMBOIRE.

Se porter v. pr. Etre porté comme vêtement, comme parure : *Ces étoffes ne* SE PORTENT *plus.*

— Se [illegible] *a des* [illegible]

— Aller, se transporter : *Le peuple* SE PORTE *sur la place. Cette pièce réussit, la foule s'y* PORTE. [illegible] SE PORTER [illegible]

[illegible]
LAMARTINE.

|| Affluer : *Le sang* S'EST PORTÉ *à [illegible]. Le travail* SE PORTE *instinctivement du côté où il est le mieux rétribué.* (F. Bastiat.) *Quand on vieillit, l'activité abandonne les jambes pour* SE PORTER *vers la tête.* (A. Fée.)

— Prendre une qualité, afficher des prétentions : SE PORTER [illegible]. SE PORTER *partie civile dans un procès criminel.* || Poser sa candidature : SE PORTER *à la députation.*

— Etre dans un état de santé déterminé : SE PORTER *bien.* SE PORTER *mal. Il* SE PORTE *mieux. Un homme trop pesant se lève le plus [illegible] et qu'il faut qu'il dorme pour* SE PORTER *bien.* (Vauven.) *Pour* SE *bien* PORTER, *il faut être à la fois sain de corps, d'esprit et de cœur.* (Raspail.) *Le médecin devrait avoir intérêt à* [illegible]

[illegible]
M[illegible]

[illegible]

— *Se porter à*, Se livrer, s'appliquer à : SE PORTER AU [illegible] *peu mollement.* (Acad.)

— *Se porter fort pour quelqu'un*, Répondre de son consentement, de son approbation, de son aptitude.

— [illegible] SE PORTER *héritier.*

— [illegible] *étoffes sont d'un bon* PORTER.

— Syn. **Porter, apporter, emporter.** V. APPORTER.

— **Porter à, aiguillonner, animer,** [illegible]. V. AIGUILLONNER.

— **Allus. hist. Je porte tout avec moi** [illegible]

— **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau.** V. [illegible]

— **Tu portes César et sa fortune.** V. [illegible]

PORTER [illegible] *un verre de* PORTER.

— Encycl. [illegible] ont pas les défauts. » [illegible]

[illegible]

Voici, d'après M. Richardson, la densité [illegible]

PORTER [illegible], peintre et littérateur [illegible] Shoreditch deux toiles représentant *Moïse* et [illegible] sa réputation, on cite deux retables d'autel, représen[illegible] (1798). Mais ce fut surtout dans la peinture des batailles qu'il excella. Ses tableaux les plus remarquables dans ce genre sont : l'*As*[illegible] consuma la maison où l'artiste l'avait déposée [illegible] Portugal, dont il suivit toutes les phases jus[illegible] créé chevalier par le prince régent. Il exé[illegible] publia la relation sous ce titre : *Voyages en* [illegible] *1819 et 1820, avec de nombreuses gravures de* [illegible] le *Christ à son dernier repas bénissant la coupe*, retable d'autel ; *Notre Sauveur bénissant les* [illegible] dernier voyage à Saint-Pétersbourg, mais le [illegible] nezuela, et il mourut au moment où il se préparait à revenir en Angleterre. La plus belle œuvre qu'il ait exécutée dans la capitale de la Russie est une peinture murale qui se [illegible] *Esquisses de* [illegible] (1806).

PORTER (Jeanne), femme de lettres an[illegible] lement arrivés. Miss Jeanne Porter avait en [illegible] les *Contes autour d'un foyer d'hiver*.

PORTER (Anne-Marie), femme de lettres anglaise, sœur des deux précédents, née à Durham vers 1781, morte en 1832. Elle montra une intelligence des plus précoces et, par sa gentillesse et sa vivacité, s'attira, tout enfant, l'amitié de Walter Scott, qui était [illegible] et qui se plaisait à lui raconter des histoires. Ce fut probablement cette circonstance qui décida de la vocation prématurée de miss Porter ; à l'âge où d'autres commencent à peine à savoir lire, elle avait écrit des contes, qui parurent en 2 volumes (1793 et 1795), sous le titre de *Contes sans art*, mais dont elle regretta plus tard la publication. Outre un grand nombre d'articles, insérés dans différents journaux, on a d'elle une foule de nouvelles historiques, parmi lesquelles on cite comme les plus remarquables : les *Frères hongrois* (1807) ; *Dom Sébastien* (1809), la *Recluse de Norvège* (1814) ; le *Village de Mariendorpt* ; la *Fête de sainte Magdeleine* et le *Chevalier de Saint-Jean*. Le style de ces ouvrages, qui ont été traduits en français, est agréable ; l'action y est menée avec une certaine habileté et les caractères sont, en général, bien dessinés ; mais les héros et les héroïnes sont trop souvent doués d'une perfection surhumaine qui finit par obséder le lecteur. On a encore de miss Anne-Marie Porter des *Contes de la pitié*, qui parurent anonymes ; la *Baronnie*, roman religieux, et un volume de *Ballades, romances et autres poèmes* (1811), qui n'ont pas grand mérite.

PORTER (George-Richardson), économiste et géographe anglais, né à Londres en 1792, mort en 1852. Fils d'un négociant de Londres, il dut suivre lui-même la carrière commerciale, devint marchand de sucre et reussit peu dans ses affaires ; mais il acquit une grande expérience du commerce et en profita pour écrire sur l'économie industrielle des ouvrages qui le firent avantageusement connaître. En 1832, il obtint un emploi au *Board of trade* (bureau de commerce), y réunit une foule de renseignements utiles et se fit tellement remarquer par son activité et par son intelligence, que, lorsque le département de statistique de cette administration eut été organisé, il fut placé à sa tête et devint en outre, en 1840, premier membre du département des chemins de fer. L'année suivante, il devint secrétaire du *Board of trade* aux appointements de 1,500 livres. Il avait été, en 1834, un des fondateurs de la Société de statistique dont il fut président, puis trésorier ; et, lors de la fondation de l'Association britannique pour l'avancement de la science, il en devint un des membres les plus actifs. S'étant rendu à Tunbridge-Wells pour y prendre les eaux, afin de faire disparaître une inflammation à la jambe produite par la piqûre d'un cousin, il y mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur la canne à sucre* (1830) ; *Sur les manufactures de soie* (1831) ; *De la fabrication de la porcelaine et du verre* (1842) ; ces deux derniers ouvrages font partie du *Cabinet cyclopædia* de Lardner ; l'*Agriculteur tropical* (1833), les *Progrès de la nation anglaise dans ses relations sociales et commerciales depuis le commencement du* XIX*e siècle jusqu'à ce jour* (1836-1838, 3 vol.) ; *Géographie de la Grande-Bretagne*, avec George Long (1850). Partisan déclaré du libre échange, il traduisit en anglais l'ouvrage de Bastiat : les *Sophismes économiques*. Enfin, on lui doit les *Tableaux statistiques* publiés par le *Board of trade* et de nombreux articles. — Sa femme, Sara PORTER, s'est également fait connaître par divers ouvrages : *Conversation sur l'arithmétique* (1835), réédité sous le titre d'*Arithmétique rationnelle* (1852) ; *Des moyens de relever la position du précepteur dans la société* (1839), etc.

PORTE-RAME s. m. Anneau de fer fixé sur le plat-bord d'une embarcation, et dans lequel on assujettit la rame. ‖ Pl. PORTE-RAME.

PORTE RÂTEAU s. m. Levier d'abatage vertical, placé au-dessus du râteau, dans la presse lithographique. ‖ Pl. PORTE-RÂTEAU.

PORTEREAU s. m. (por-te-rô — rad. *porte* et *porter*). Navig. Espèce d'écluse en palis qu'on établit sur les rivières.

— Constr. Bâton dont on se sert pour porter les pièces de bois au chantier.

PORTE-REMÈDE s. m. Méd. Bougie chargée de principes médicamenteux, que l'on introduit dans certaines cavités, où elle se dissout, permettant ainsi de porter dans l'intérieur de ces cavités les principes médicamenteux dont elle est chargée. ‖ Pl. PORTE-REMÈDE.

— Encycl. On donne aux *porte-remède* des formes diverses suivant leur destination, suivant qu'ils doivent être introduits dans l'urètre, l'utérus, l'anus, etc. Ils sont faits avec une substance plastique composée de gomme et de gélatine fondues dans une certaine quantité d'eau : la masse liquéfiée par la chaleur et mélangée avec la substance active, tannin, extrait d'opium, chlorure de zinc, calomel, nitrate d'argent, etc., est coulée dans des moules où elle se solidifie par le refroidissement. Souvent on ajoute un peu de sucre pour faciliter la dissolution ; on obtient de très-bons résultats avec 2 parties de gélatine, 2 de gomme, 1 de sucre et 4 d'eau. Les *porte-remède* peuvent dans certains cas rendre des services précieux ; ils permettent de porter certains agents au contact de tissus autrement inaccessibles.

PORTE-RESPECT s. m. Arme qu'on porte sur soi pour se défendre et se faire respecter : *Avec ce* PORTE-RESPECT, *on est roi partout, aussi loin qu'il peut porter la balle.* (P. Mérimée.)

Viens pendre à mon côté ma vieille tisonnade ;
C'est mon *porte-respect*...

C. DELAVIGNE.

‖ Pl. PORTE-RESPECT.

— Marque extérieure de dignité : *L'écharpe d'un maire lui sert de* PORTE-RESPECT.

—Personne dont l'âge, l'autorité, la présence impose la retenue : *Elle ne servait plus que de* PORTE-RESPECT *à ses deux nièces.* (G. Sand.) *Il fait plus ; il épouse sa protégée pour qu'elle ait désormais un* PORTE-RESPECT, *un appui légitime.* (Th. Gaut.)

PORTERIE s. f. (por-te-rî — rad. *porte*). Logement du portier d'une communauté religieuse. ‖ Vieux mot.

PORTES (Philippe DES), poëte français. V. DESPORTES.

PORTESAIN (Claude), orfèvre de Troyes, victime du fanatisme religieux, mort en 1558. Il passait un jour devant l'église de Notre-Dame sans se découvrir. Des prêtres catholiques lui ordonnèrent de quitter son bonnet. Sur son refus, ils ameutèrent la populace contre lui, le poursuivirent jusqu'à son logis et en enfoncèrent les portes. Portesain, traîné par les fanatiques, allait être jeté du haut du pont, quand il fut délivré et rapporté chez lui à moitié mort. Mais les prêtres n'étaient pas satisfaits. Ils allèrent se plaindre au lieutenant criminel qui, à minuit, fit enlever Portesain. Mis en prison, il resta inébranlable et refusa d'assister à la messe ; « ce qui, raconte Pithou, aigrit si fort les autres prisonniers qu'ils le battirent et outragèrent si villainement que peu de jours après il décéda. » La mort même ne mit pas le martyr à l'abri des mauvais traitements. « Ses adversaires, dit Pithou, n'oubliant rien de ce qui appartient à une cruauté plus que barbare, exercèrent contre le mort mesme l'aigreur de leur furie, picquants et déchiquetans les jambes de ce pauvre corps mort à coups de canivets et de couteaux. »

PORTE-SCEPTRE s. m. Souverain, qu'on représente d'ordinaire le sceptre à la main. ‖ Pl. PORTE-SCEPTRE.

PORTE-SCIE s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes hyménoptères, qui ont une tarière dentée en forme de scie.

PORTE SINGE s. m. Homme qui était chargé de porter le singe favori d'un grand personnage : *Le duc d'Orléans ressemblait à ce pape qui fit son* PORTE-SINGE *cardinal.* (Volt.) ‖ Pl. PORTE-SINGE.

PORTE-SOIE s. m. Ornith. Nom vulgaire du coq et de la poule à duvet du Japon. ‖ Pl. PORTE-SOIE.

PORTE-SONDE s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour fixer la sonde et la porter dans le canal nasal. ‖ Pl. PORTE-SONDE.

PORTE-SUIF s. m. Bot. Nom vulgaire du muscadier sébifère.

PORTE-SYSTÈME s. m. Navig. Trou pratiqué sur le plat-bord d'un canot, de chaque côté, pour recevoir la partie inférieure du système. ‖ Pl. PORTE-SYSTÈME.

PORTE-TABLE s. m. Hist. Officier de la maison du roi de France. ‖ Pl. PORTE-TABLE.

PORTE-TAPISSERIE s. m. Châssis de bois sur lequel on applique la tapisserie qui forme la portière d'une porte. ‖ Châssis fixé sur un mur, pour recevoir la tapisserie dont le mur doit être couvert. ‖ Saillie de la corniche d'un plafond sur le nu d'un mur. ‖ Pl. PORTE-TAPISSERIE.

PORTE-TARIÈRE s. m. Techn. Outil d'arquebusier. ‖ Pl. PORTE-TARIÈRE.

— Entom. Nom vulgaire des hyménoptères térébrants.

PORTE-TARTINES s. m. Art culin. Ustensile servant à porter sur la table les tartines grillées.

PORTE-TOLET s. m. Mar. Garniture placée sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron. ‖ Pl. PORTE-TOLET.

PORTE - TRAIT s. m. Courroie pliée en deux, qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. ‖ Pl. PORTE-TRAIT.

PORTE-TUYAUX s. m. Entom. Nom vulgaire des chrysidiens.

PORTEUR, EUSE s. (por-teur, eu-ze — rad. *porter*). Personne qui fait métier de porter, d'apporter quelque chose : PORTEUR *de charbon.* PORTEUR *d'eau.* PORTEUSE *de pain. Envoyez-moi cet effet par un* PORTEUR. *On voit des multitudes de femmes dans Paris porter d'énormes paquets de linge sur le dos, des* PORTEUSES *d'eau, des décrotteuses sur les quais.* (B. de St-P.) *Personne ne vit même avec quarante écus, le boulanger seul les absorberait en six mois, et il n'en resterait pas pour le* PORTEUR *d'eau.* (Viennet.)

— Personne qui porte quelque chose sur soi, qui en est vêtue, parée ou armée : *On refuse aux* PORTEURS *de couronne le respect auquel ils croient avoir droit. Tout* PORTEUR *de soutane courte ou longue, qui sait à propos exciter la curiosité publique, peut rassembler autour de soi un auditoire.* (Proudh).

— Personne chargée de remettre une lettre, une dépêche : *Vous pouvez donner la réponse au* PORTEUR. (Acad.)

— Cheval sur lequel est monté le postillon : *Le* PORTEUR *s'abattit et entraîna dans sa chute l'autre cheval. L'écurie était fort mal assortie en chevaux légers ; on amena un* PORTEUR *gris de fer, au ventre arrondi et aux aplombs énormes ; le duc l'enfourcha en riant.* (H. de Lacretelle.)

— *Chaise à porteurs*, Siége fermé et couvert, où l'on se fait porter par deux hommes. ‖ *Porteur de chaise* ou simplement *Porteur*, Chacun de ceux qui portent la même chaise : *Holà!* PORTEURS, *holà! Je pense que ces marauds-là ont dessein de me briser à force de heurter contre les murailles et les pavés?* (Mol.)

— *Porteur d'eau*, Rigole d'arrosage.

— *Porteur de pardons*, Celui qui vend des indulgences.

— *Porteur de paroles*, Celui qui est chargé de faire des propositions.

— *Porteur de rogatons*, Mauvais poëte, qui lisait ses vers à tout le monde.

— Anc. pratiq. *Porteur en avant*, Avocat du demandeur.

— Administr. *Porteur de contraintes*, Homme qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le receveur des contributions.

— Comm. Détenteur d'un effet en circulation. ‖ *Billet au porteur*, Billet par lequel on promet de payer celui qui en sera porteur au moment de l'échéance : *En fait, le* BILLET AU PORTEUR *remplit l'office de monnaie.* (Bonnet.)

C'est un style élégant qu'un *billet au porteur*,
Qui vaut mieux qu'un discours rempli de fariboles.

REGNARD.

— Techn. Ouvrier qui, dans les briqueteries, reçoit les briques des mains du mouleur et les porte sur le séchoir. ‖ Ouvrier qui est chargé de porter les bouteilles dans le four à recuire.

— Min. Ouvrier qui, dans les galeries des mines, est chargé de transporter sur ses épaules les produits de l'exploitation du lieu de l'abatage à la galerie d'accrochage : *Le* PORTEUR *n'est employé que dans les voies étroites dont l'inclinaison ou les sinuosités rendent le parcours difficile.* (A. Burat.)

— Mar. Navire employé à enlever les matières extraites par les dragues et à les porter au large.

— Adjectiv. *Bateau porteur*, Bateau à vapeur d'un type particulier, spécial à la Seine, ayant ses organes de propulsion tout à fait à l'arrière ainsi que la machine, en sorte que la cale destinée aux marchandises n'a aucune interruption.

— Encycl. Fin. Il y a des valeurs de deux sortes : les unes nominales, qui ne peuvent appartenir qu'au titulaire, seul bénéficiaire des priviléges, intérêts ou profits qu'elles entraînent, qui ne peuvent être négociées que dans des conditions toutes particulières ou même ne peuvent pas être négociées du tout ; les autres qui sont au *porteur*, c'est-à-dire qui peuvent être constamment négociées et appartiennent à celui qui en est détenteur ou sont présumées lui appartenir, sauf les cas où la propriété n'a point été dûment et légalement acquise. Pour certaines valeurs, la négociation n'en peut être faite que par un agent de change ou, à son défaut, par un notaire. Dans un grand nombre de cas, les actions émises par une société financière ou industrielle sont, par les statuts, déclarées ne pouvoir être au *porteur*. Elles sont nominales et la négociation n'en peut être faite qu'avec l'approbation du conseil de surveillance, qui autorise ou refuse le transfert, accepte ou repousse le nouveau propriétaire proposé par le cédant. Dans d'autres cas, les actions libérées seules peuvent être au *porteur*. Quand les actions sont dites au *porteur* dès leur émission, l'acquéreur accepte, avec les bénéfices que représente l'entreprise, les risques qui peuvent intervenir et les charges dont l'action est grevée. Il prend la place du souscripteur et doit exécuter les conditions de la souscription au même titre et de la même manière que le cédant. Pour les effets de commerce, le *porteur* est le possesseur de l'effet au jour de l'échéance. Il va sans dire que la qualité de *porteur* appartient en tout temps au possesseur d'un effet, mais cette qualité ne crée une situation particulière qu'au jour de l'échéance. Ce jour-là, le *porteur* devient le créancier tout à la fois du tiré, du tireur et des endosseurs, tous solidairement responsables envers lui. Aussi est-ce au *porteur* qu'il appartient de faire les actes conservatoires pour le recouvrement de la créance. C'est lui qui doit présenter la traite ou la lettre de change à l'acceptation, si cette formalité n'a pas été précédemment remplie, et il doit, sur la demande du tiré, lui laisser l'effet pendant vingt-quatre heures pour que ce dernier puisse vérifier sa situation vis-à-vis du tireur. Dans le cas de non-acceptation, le *porteur* n'en conserve pas moins tous ses droits, mais il doit faire constater le refus du tiré par un protêt faute d'acceptation. Dans le cas où le tiré retiendrait l'effet au delà du terme fixé par la loi, c'est-à-dire de vingt-quatre heures, le *porteur* devrait faire

constater cette retenue et pourrait réclamer des dommages-intérêts. Il va sans dire que, si le tiré a retenu l'effet soumis à son acceptation jusqu'au jour ou après l'échéance et a empêché par là le *porteur* de faire les actes conservatoires nécessaires à la garantie de sa créance, il est tenu envers ce dernier, sous forme de dommages, des frais et pertes que peuvent entraîner le retard ou l'irrégularité provenant de son fait, dans l'action à poursuivre contre le tireur et les endosseurs. Si la lettre de change porte des désignations fausses quant à la nature des valeurs qui en font l'objet, les droits du *porteur* sont annulés, comme ceux du tireur, s'il est prouvé que le premier a eu connaissance de la fausseté des désignations. Les droits sont, au contraire, sauvegardés, tout au moins vis-à-vis du tireur, s'il peut arguer de sa bonne foi. Le *porteur* n'est tenu pour conserver ses droits à aucun acte particulier; mais si le protêt n'est pas exécuté dans le temps et les formes prescrits par la loi, le *porteur* n'a plus de recours que contre le tiré seul, si le tireur prouve qu'il y avait provision à l'échéance. Ce dernier et les endosseurs, dans ce cas, ne sont plus responsables envers lui. L'accepteur ne peut se prétendre dégagé envers le *porteur*, même en justifiant qu'il n'a pas reçu provision, parce que l'acceptation est considérée, à l'égard et en faveur du *porteur*, comme provision, et que la loi ne permet point la recherche des conditions dans lesquelles a été faite cette dernière quand la première condition a été remplie. La loi n'a pas précisé quels sont les droits du *porteur* de la lettre de change, les provisions existant entre les mains du tiré, lorsque celui-ci tombe en faillite avant l'échéance des effets pour lesquels cette provision est faite. Aussi rencontre-t-on sur ce point deux avis absolument contraires. Les uns veulent que la provision soit appliquée au payement de l'effet; les autres prétendent qu'elle doit être confondue dans la masse pour être répartie entre les créanciers. Cette dernière opinion, soutenue d'ailleurs par des hommes versés dans l'étude et la pratique de la législation commerciale, paraît inadmissible si l'on examine la question au point de vue du droit économique et si l'on recherche la raison et la nature des choses. En effet, les créanciers sont appelés à se partager l'actif de la faillite, mais la provision doit-elle être portée à l'actif? Evidemment non. L'actif est composé des valeurs ou des créances qui appartiennent au failli, et la provision ne lui appartient pas; c'est un simple dépôt, pas autre chose. Le tireur devait ne recevoir les espèces, montant de sa créance sur le tiré, qu'à l'échéance. Avant ce temps, il a converti, à l'aide de la lettre de change ou de la traite, sa créance en monnaie; c'est donc lui qui doit courir les risques que cette créance entraîne et c'est donc à lui de rembourser en espèces le montant de l'effet au *porteur* qui en a fait l'avance, ou qui est supposé l'avoir faite. C'est là la philosophie de la provision. Celle-ci doit donc être affectée au payement de l'effet et désintéresser le *porteur* qui n'est point créancier du tiré, mais du tireur; c'est ce dernier qui, seul, est créancier du tiré et doit, seul, être responsable de sa créance. C'est là d'ailleurs la jurisprudence admise par la cour de cassation, qui a décidé, dans un certain nombre de cas, que la provision appartenait au *porteur* à l'exclusion de tous autres. S'il y a acceptation de la part du tiré, mais acceptation partielle seulement pour une somme indiquée formellement, le *porteur* doit faire protester pour le surplus, tout en profitant d'ailleurs de l'acceptation partielle. Pour le surplus, il agit comme il agirait pour un effet séparé. De cette façon, il est *porteur* de deux effets dont l'un est accepté et l'autre point et qui, au lieu de former deux billets distincts, sont réunis en un seul. Si l'un des endosseurs a inscrit sur l'effet la formule : *retour sans frais*, elle crée une clause obligatoire pour le *porteur*, qui est par là dispensé des actes en garantie du compte de retour et qui doit même ne point les faire exécuter, sa garantie étant dans la formule elle-même apposée sur l'effet, qui le dégage des conséquences que pourrait avoir pour lui l'absence du retour par ministère d'huissier, en même temps qu'elle lui ordonne de n'y point recourir. Le *porteur* peut se payer du montant d'un effet et des frais qu'il a pu occasionner en faisant traite sur le premier tireur. C'est ce qu'on appelle le *rechange*, et la traite nouvelle est nommée *retraite*. Celle-ci doit contenir la mention de la traite ou lettre de change restée impayée et le détail des frais qui, unis au principal, forment le montant de la retraite. Le *porteur* peut négocier cette nouvelle traite de la même façon que toute autre lettre de change. Chaque endosseur de l'effet précédent acquiert par le payement de la retraite les mêmes droits que le dernier *porteur*.

Le *porteur* d'un effet n'en peut réclamer le montant avant l'échéance et on ne peut avant cette époque le contraindre à l'accepter. Dans le cas où le payement d'un effet aurait eu lieu dans un temps précédant l'échéance et où cet effet aurait été soustrait ou contrefait, le tiré devrait de nouveau en effectuer le payement à l'échéance entre les mains du *porteur* légitime, sauf à intenter une action judiciaire contre l'auteur de la soustraction ou du faux.

— Mœurs et cout. On désigne sous le nom de *porteurs* des compagnies privilégiées de portefaix dont l'organisation, comme les privilèges, rappelle les vieilles corporations du moyen âge. On peut croire que leur nom a la même étymologie que celui de portefaix et signifie un homme qui porte, qui est employé à porter. Mais, quoique ce soit là, en effet, leur fonction, leur travail, il est permis de croire que ce nom vient directement de *port* et signifie homme, ouvrier du port, employé sur le port, de même que par portier on entend le gardien de la porte. Il est vrai qu'aujourd'hui c'est plutôt la première version qui devrait prévaloir, puisque les *porteurs* ne sont plus employés seulement sur le port, mais dans les halles, où ils remplissent l'office de portefaix. Quoi qu'il en soit, c'est à titre d'ouvriers du port qu'ils formèrent une corporation et reçurent certains privilèges qui leur garantissaient l'exercice de leur fonction et une sorte de propriété, pour ainsi dire, sur le lieu où ils l'exerçaient. Il en était et il en est encore ainsi en Italie, et notamment à Venise, où bateliers et *porteurs* forment deux corporations rivales, riches, qui considèrent comme leur propriété les ports sur lesquels ils exercent leur industrie et qui sillonnent l'Adriatique de leurs bateaux et de leurs barques. En France, les *porteurs* forment plusieurs catégories et corporations très-distinctes. Les unes, celles des ports, jouissent de privilèges fort anciens et ont conservé les traditions corporatives d'autrefois; quelques-unes sont fort importantes et jouissent d'une organisation et de ressources telles qu'elles peuvent faire échec à l'administration, forte de toute la puissance que lui donne la centralisation. On peut citer, parmi celles-là, la compagnie des *porteurs* de Marseille qui, lors de la création du chemin de fer destiné au débarquement et au transport des marchandises du port, dispersèrent les rails, endommagèrent les travaux et s'opposèrent à ce mode de transport, qu'ils considéraient comme une atteinte à leur industrie, à leur propriété et comme une flagrante violation de leurs droits. L'autorité dut intervenir, sollicitée par la défense de l'ordre public et par les intérêts considérables engagés dans l'entreprise; mais elle le fit avec une prudence et une mollesse qui témoignaient assez de la crainte qu'inspirait la corporation et de l'importance qu'elle a acquise. Malgré l'intervention de l'autorité, les *porteurs* ne se tinrent pas pour battus et conservèrent une attitude menaçante qui contraignit la Société des ports de Marseille à transiger avec les réclamants. Les *porteurs* ont le privilège de pouvoir exercer seuls leur industrie sur le port; nul autre qu'eux ne peut effectuer le déchargement d'un navire et la manutention des marchandises, sauf cependant, pour ce dernier point, les employés du propriétaire des marchandises débarquées. Pour acquérir le droit d'accomplir ce travail, il faut avoir été admis dans la compagnie privilégiée. Ces privilèges, accordés autrefois par lettres patentes royales, ont été garantis par des ordonnances de police qui ont en même temps réglementé la corporation et soumis ses membres aux mêmes exigences que les colporteurs et marchands ambulants. En outre, et comme compensation à leurs privilèges, les *porteurs* sont tenus à l'observation d'un tarif dressé par la municipalité, sur les avis de la chambre de commerce, et approuvé par le préfet. A Paris, les hommes du port ne forment point une corporation. L'industrie du déchargement des bateaux, de la manutention des marchandises, comme celle du débardage, est exercée par des entrepreneurs, placés sous la surveillance de la douane, recrutant leurs employés et ouvriers à leur guise et suivant la pratique de la libre concurrence. Néanmoins, un tarif dressé par les agents de la municipalité, d'après la moyenne des prix acceptés ou fixés par ces entrepreneurs eux-mêmes, leur est appliqué dans tous les cas où des contestations surviennent entre eux et les commerçants, commissionnaires ou entrepositaires au compte desquels s'exécute le déchargement. Quant au salaire des ouvriers, il est, comme dans l'industrie privée, fixé après débat contradictoire entre le patron et l'ouvrier, sans qu'aucun tarif spécial puisse être invoqué en faveur de ce dernier. Les *porteurs* de Paris ne sont donc pas des ouvriers du port; c'est surtout quand il s'agit d'eux qu'on peut appliquer au mot *porteur* la signification de portefaix. Ils sont divisés en trois catégories : ceux de la halle au blé, ceux de la halle au beurre et ceux des halles, c'est-à-dire des marchés qui ne sont pas destinés spécialement à l'emmagasinement des farines, ou au commerce du beurre et des œufs. La première de ces compagnies est celle qui conserve le plus étroitement ses traditions et ses privilèges, semblables à ceux des *porteurs* des ports, avec cette seule différence que leur industrie, à peu près pareille, s'applique à un autre objet. On ne peut faire partie des *porteurs* de la halle au blé qu'après avoir été admis par le syndicat de la compagnie et après un concours préalable qui consiste, pour le candidat, à charger un sac de farine et à le transporter à dos, sans repos, d'un bout à l'autre de l'enceinte intérieure de la halle. Il va sans dire que l'admission doit être agréée par la préfecture de police, puisqu'il faut, pour exercer l'industrie de *porteur*, être muni d'une médaille, sorte de brevet que, seule, la préfecture de police a le droit de délivrer. Le service de ces *porteurs* a pour objet la manutention des sacs de farine de toute sortes déposés dans la halle au blé, et le transport à dos des sacs de la voiture dans les greniers ou magasins des boulangers. Ici encore un tarif fixe est imposé à ces industriels pour leur travail. Quand une voiture de farine traverse Paris pour se rendre à destination, tous les *porteurs* qui la rencontrent ont le droit de la suivre et de prendre part à son déchargement, qui ne peut être effectué par d'autres que par eux, si ce n'est pourtant par l'un des employés au service du boulanger. Le prix du déchargement est fixé à tant par sac, et chacun des *porteurs* qui ont rencontré et qui accompagnent la voiture a le droit de décharger un sac à tour de rôle, de telle sorte que, si ces *porteurs* sont au nombre de cinq et qu'il y ait cinquante sacs à décharger, chacun en déchargera dix et se reposera pendant que ses quatre compagnons porteront leur contingent. Autrefois les sacs de grains ou de farine étaient transportés dans les greniers à l'aide de fortes poulies fixées au haut de lucarnes garnies d'un balcon. Mais des ordonnances de police ont défendu ce mode de déchargement, dangereux pour la sécurité des passants et pour la circulation, ce qui a rendu plus nécessaire l'industrie des *porteurs*. Ceux de la halle au blé sont plus généralement désignés sous le nom de *forts*, parce qu'en effet, de tous les travaux de portefaix, ils accomplissent celui qui paraît exiger le plus de force musculaire. Les *porteurs* de la halle au beurre ont pour industrie le déchargement et la manutention des mottes de beurre, des paniers d'œufs et des paniers vides à l'intérieur de la halle; il en est de même pour les *porteurs* des halles qui transportent et déchargent tous les autres produits apportés sur les marchés, et surtout les paniers vides dans lesquels ces produits ont été amenés par les camions du chemin de fer et qui, empilés en monceaux énormes, sont portés dans les caves ou dans des resserres où viennent les chercher les voitures du chemin de fer ou des expéditeurs. En dehors de leurs attributions particulières cesse le privilège des *porteurs*, qui ne peuvent remplir l'office des portefaix connus sous le nom de *commissionnaires*. Ces derniers ne forment point une corporation semblable à celle des *porteurs*; mais ils sont médaillés par la préfecture de police et nul ne peut, sans ce brevet spécial, offrir ses services sur la voie publique pour transporter des fardeaux. De telle sorte qu'un ouvrier dont l'industrie chôme et qui voudrait gagner sa vie en utilisant ses forces au profit du public, en s'offrant pour décharger, remuer ou transporter des fardeaux, opération qui n'exige que des efforts musculaires, en est réduit à se croiser les bras et à mendier, grâce à cette réglementation policière et à ces privilèges corporatifs qui rappellent, en plein XIX[e] siècle, les errements du moyen âge.

PORTEUS (Beilby), prélat anglais, né à York en 1731, mort à Londres en 1808. Il étudiait à l'université de Cambridge lorsqu'il composa un poëme *Sur la mort* qui lui valut un prix. Il entra ensuite dans les ordres, prononça devant l'archevêque de Cambridge un sermon dont le prélat fut frappé, devint son chapelain (1762), obtint des bénéfices et dut à ses talents de prédicateur la charge de chapelain du roi George III (1769). Devenu évêque de Chester en 1776, il entra à la Chambre des lords, où il appuya à peu près constamment la politique du ministère, vota pour le bill en faveur des ministres dissidents, parla pour l'abolition de la traite des nègres, pour l'établissement d'écoles du dimanche, etc. En 1787, grâce à l'appui de Pitt, il fut nommé évêque de Londres et n'en continua pas moins ses prédications, qui étaient fort suivies. C'était un homme bienfaisant et modéré envers les dissidents. Il fit par son testament plusieurs fondations utiles, tant pour le soulagement des ecclésiastiques pauvres que pour l'encouragement des études. Ce fut lui qui fit ordonner au directeur de l'Opéra italien de faire baisser la toile le samedi avant minuit, que la pièce fût ou non terminée, et fit proscrire les maillots couleur de chair que portaient les danseuses sur la scène. On lui doit plusieurs ouvrages qui ont été réunis et publiés à Londres [illegible] in-8°) et dont les principaux sont : *Courte réfutation des erreurs* [illegible] (1781, in-12); [illegible] *Matthieu* (1802, 2 vol. [illegible] [illegible] *du genre humain* (1808, in-12).

PORTE-VALISE s. m. Hist. Titre d'un ancien officier [illegible]

PORTE-VENT s. m. Mus. Tuyau [illegible] le vent [illegible] gue. ‖ Pl. [illegible]

— Techn. Tuyau qui conduit le vent d'une machine [illegible] recourbé [illegible] le vent sur [illegible] d'une [illegible].

PORTE-VERGE s. m. Bedeau qui tient une verge en main, dans les cérémonies religieuses. ‖ Pl. PORTE-VERGE.

PORTE-VERGUE s. m. Mar. Nom que l'on donne à des pièces de bois en forme d'arc, qui se trouvent à l'éperon du navire. ‖ Pl. PORTE-VERGUE.

PORTE VIS s. m. Techn. Pièce de métal qui reçoit les vis de la platine d'un fusil, d'un pistolet. ‖ Pl. PORTE-VIS. ‖ On l'appelle aussi CONTRE-PLATINE.

PORTE-VOIX s. m. Instrument en forme de trompette, qui sert à porter la voix au loin : *Le* PORTE-VOIX *est d'un grand usage sur mer, pour le commandement des manœuvres.* ‖ Pl. PORTE-VOIX.

— Encycl. Le *porte-voix* est un instrument bien connu de toutes les personnes qui ont navigué ou qui ont habité un port de mer. Il consiste en une espèce de cône métallique creux, vers le sommet duquel est une embouchure, et dont l'autre extrémité, beaucoup plus évasée, a reçu le nom de *pavillon*. La théorie ne rend pas compte de l'avantage que l'expérience fait reconnaître à cette dernière disposition; mais elle montre bien l'utilité de la forme conique pour favoriser la propagation du son dans la direction de l'axe du cône. Car le son produit à l'embouchure se réfléchit sur les parois intérieures comme une bille d'ivoire contre la bande d'un billard, en faisant l'angle d'incidence égal à l'angle de réflexion; et il est facile de voir, avec un peu de géométrie, que les rayons sonores, dans leurs réflexions successives, tendent de plus en plus à devenir parallèles à l'axe du cône [illegible] que. Chaque point [illegible] de l'air ont été renflées directement, devient à son tour un centre [illegible] toutes les directions; l'oreille, en effet, ne perçoit pas seulement l'effet des vibrations directement transmises suivant la droite qui la joint au corps vibrant, mais l'air ambiant est devenu un corps sonore, par l'effet de l'ébranlement primitif, et l'oreille est aussi bien frappée par le son qui émane de ce centre secondaire. La matière qui compose le tube n'est d'ailleurs pas indifférente; il importe qu'elle soit très-élastique et le tube doit être assez mince pour que les molécules qui le composent puissent facilement entrer en vibration.

On a prétendu qu'Alexandre le Grand se servait d'un instrument particulier auquel on a donné le nom de *tuba stentoro-phonica*, à l'aide duquel il trouvait moyen de se faire entendre par [illegible] à 15 [illegible] kilom. de distance; mais, tout en admettant que l'usage du *porte-voix* ait été connu dans l'antiquité, ce qui n'a rien d'improbable, on doit reconnaître une grande exagération dans de telles appréciations de distance. V. TÉLÉLOGIE.

Vers 1670, sir Moreland expérimenta le premier, en Angleterre, un de ces instruments dont le modèle n'a que très-peu varié depuis cette époque. Le *porte-voix* rend d'[illegible] les avantages qu'on trouverait, pour le service [illegible] commerce ou d'industrie, de même que dans les [illegible] tes des tuyaux [illegible] la sonnette. De semblables tuyaux, comme les *porte-voix* eux-mêmes, servent de cornets [illegible] quant l'oreille au lieu de la bouche au petit [illegible] ment les sons produits vers l'autre orifice; aussi le cornet accoustique est-il un instrument [illegible] de transmett[illegible] demi-heure, [illegible] tion la plus [illegible] creux. Dans [illegible] est beaucou[illegible] air, et la vite[illegible] seconde. Les [illegible] extrémités, [illegible] extrémité, [illegible] sidérable; l'air était chassé du tuyau avec [illegible]

PORTHMANN (Jules-Louis-Melchior), écrivain français, né en 1791, mort à Paris en 1820. Il n'avait que onze ans lorsqu'il écrivit [illegible] à son père comme imprimeur. On a de lui : [illegible] (1802, in-8°), [illegible] *Révolution* (1805, in-8°), livre qui fut brûlé par ordre de la police impériale; *Éloge de Cor*[illegible] *torique sur l'imprimerie* (1818, in-8°). De 1812 [illegible] teurs les plus actifs du *Journal des arts*.

PORTICI, ville du royaume d'Italie, province, district et à 6 kilom. S.-E. de Naples, [illegible] ch.-l. de mandement; 11,288 hab. Pêche active, commerce de vins et de fruits. Cette ville, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Herculanum (v. ce mot), est bien bâtie, dans une situation des plus agréables; on [illegible] charmantes villas et un monastère de franciscains, dont les bâtiments sont d'un très-beau style. En 1848, Pie IX fuyant Rome, après avoir résidé quelque temps à Gaëte, vint habiter [illegible] jusqu'à sa rentrée à Rome en 1850.

[illegible]), opéra d'Auber.

PORTIER, IÈRE s. [illegible]-tié, iè-re — rad. [illegible] principale [illegible] : *Le* PORTIER *d'un collège, d'un couvent. S'a*[illegible] *être mixte qui tient à la fois de la* PORTIÈRE

[illegible] premier.

[illegible] rement à saint Pierre, parce que Jésus lui [illegible]

[illegible] *temple*. [illegible]

[illegible] premier des

[illegible] Portier de l'avancée d'une place forte.

[illegible] paroisse.

[illegible] RACINE.

[illegible] Portier

[illegible] qui ouvrent la porte du tabernacle, et cette [illegible]

lice du temple; ils devaient surtout veiller soigneusement à ne laisser entrer dans la maison du Seigneur personne qui fût impur.

Dans l'Église chrétienne, lorsque les fidèles eurent des édifices consacrés à célébrer l'office divin, on y établit des *portiers* qui remplirent à peu près les mêmes fonctions [illegible] Les Grecs [illegible]

Dans les rituels grecs, on ne trouve point d'ordination particulière pour les *portiers*. Jean, évêque de Citre, et Codin comptent les *portiers* parmi les officiers de l'Église de Constantinople, mais non parmi les membres du clergé. Coutelier, dans ses remarques sur le deuxième livre des *Constit. apost.*, dit que la garde des portes n'était point un ordre, mais un office que l'on confiait quelquefois à des laïques, à des sous-diacres, à d'autres clercs inférieurs et même à des laïques. Dans l'Église latine, l'état des *portiers* a toujours été regardé comme un des ordres mineurs. Il en est fait mention dans la lettre de saint Corneille à Sabin d'Antioche, rapportée par Eusèbe.

« Les *portiers*, dit l'abbé Fleury, étaient nécessaires du temps que les chrétiens vivaient au milieu des infidèles, pour empêcher ceux-ci d'entrer dans les églises, de troubler l'office, de profaner les saints mystères. Ils avaient soin de faire tenir chacun dans son rang, le peuple séparé du clergé, les hommes des femmes, de faire observer le silence et la modestie. Lorsque la messe des catéchumènes était finie, c'est-à-dire après le sermon de l'évêque, ils faisaient sortir, non-seulement les catéchumènes et les pénitents, mais encore les juifs et les infidèles, auxquels on permettait d'entendre les instructions, et généralement tous ceux qui n'avaient pas droit d'assister à la célébration des saints mystères; et alors ils fermaient les portes de l'église. Dans le pontifical romain, les fonctions de *portier* marquées dans l'instruction que leur fait l'évêque et dans les prières qui l'accompagnent lorsqu'il les ordonne, sont de sonner les cloches, de distinguer les heures de la prière, de garder fidèlement l'église jour et nuit, d'avoir soin que rien ne se perde, d'ouvrir et de fermer, à de certaines heures, l'église et la sacristie, d'ouvrir le livre à celui qui prêche. En leur faisant toucher les clefs de l'église, il leur dit : « Conduisez-vous comme devant » rendre compte à Dieu des choses qui sont » ouvertes par ces clefs. » C'est la formule de leur ordination prescrite par le quatrième concile de Carthage. Ces *portiers* enfin doivent avoir soin de la netteté et de la décoration des églises. En rassemblant toutes ces fonctions, on voit que ces officiers étaient très-occupés, aussi étaient-ils plus ou moins nombreux, suivant la grandeur des églises; on en comptait jusqu'à cent dans celle de Constantinople. Cet ordre se donnait à des hommes d'un âge assez mûr pour pouvoir en remplir tous les devoirs. Plusieurs y demeuraient toute leur vie; quelques-uns devenaient acolytes ou diacres. Quelquefois on donnait cette charge à des laïques, et c'est à présent l'usage ordinaire de leur en laisser la fonction. »

— s. f. Ouverture par laquelle on entre dans une voiture : *Mettre la tête à la* PORTIÈRE. *Ceux qui voyagent en malle poste ne peuvent jouir de la vue de la campagne que par les* PORTIÈRES. (Clément.) ‖ Porte qui sert à fermer cette ouverture : *Les glaces d'une* PORTIÈRE.

— Grand rideau que l'on met devant une porte, pour l'orner ou pour empêcher l'entrée de l'air ou du bruit : *A la porte, une lourde* PORTIÈRE *en tapisserie, à fond jaune et à feuillages extravagants, étouffait tout bruit du dehors.* (Balz.)

— Loc. fam. *Carrosse à trente-six portières*, Charrette.

— Art milit. *Portière d'embrasure*, Épais volet de bois ou de cordages tressés, au moyen duquel on ferme les embrasures, dans les moments où les pièces ne tirent pas, afin de garantir les canonniers contre le tir des armes de précision. ‖ *Portière de pont*, Bateaux réunis à l'avance pour être employés à la construction d'un pont.

— Techn. Ouverture, espace dans les lisses, mailles ou maillons laissés vides et considérés comme nuls. ‖ On dit aussi CHATTIÈRE.

PORTIÈRE adj. f. (por-tiè-re — rad. *porter*). Écon. rur. Se dit d'une femelle qui est en âge de porter, de faire des petits : *Vache* PORTIÈRE. *Brebis* PORTIÈRE. *Chèvre* PORTIÈRE.

— Vénér. *Lice portière*, Chienne que l'on fait porter deux fois par an.

— s. f. Matrice d'une femelle.

PORTIEZ DE L'OISE (Louis), avocat et [illegible] né à Beauvais vers 1755, mort à Paris en 1810. Il terminait son [illegible] au moment où commença la Révolution. Portiez joua un rôle actif dans la [illegible] sa ville natale pour y exercer la profession d'avocat. Il y ouvrit le premier club et acquit une grande influence parmi les patriotes. Élu député de l'Oise à la Convention (1792), Portiez vota, dans le procès de Louis XVI, pour la mort du roi, mais avec sursis; puis, pendant la période orageuse qui suivit, il se tint à l'écart des débats purement politiques, se bornant à prendre part aux travaux des comités. Après le 9 thermidor, il se rangea dans le parti de la réaction. Ce fut lui qui fit décréter, le 8 juillet 1795, qu'il ne serait plus fait d'exécutions sur la place de la Révolution. Envoyé en mission dans la Belgique à la fin de 1795, il fit, à son retour, décréter la réunion de ce pays à la France. A la fin de la session conventionnelle, il passa au conseil des Cinq-Cents, auquel il fut réélu en 1798, par le département de la Seine, et devint membre du Tribunat à la suite du 18 brumaire (1799). Bonaparte, dont il s'était déclaré partisan, le nomma, après la suppression du Tribunat, professeur et directeur de l'École de droit de Paris. Le talent et le savoir de Portiez étaient loin d'être à la hauteur de ces fonctions; aussi ses leçons furent-elles souvent l'objet de la critique et parfois même de la risée de ses élèves. On lui doit les ouvrages suivants : *Code diplomatique contenant le texte de tous les traités faits avec la République française jusqu'à la paix d'Amiens* (Paris, 1802-1803, 4 vol. in-8°), sèche compilation, où l'on trouve toutefois des renseignements précieux; *Cours de législation administrative* (Paris, 1802, 2 vol. in-8°); *Collection des pièces relatives à la révolution française*, depuis 1789 jusqu'à 1804 (1817, in-8°), ouvrage posthume, aujourd'hui très-rare, offrant une table méthodique et chronologique des matières principales contenues dans les brochures du temps, etc.

PORTILLON s. m. (por-ti-llon; *ll* mll. — dimin. de *porte*). Petite porte.

— Nom donné, dans les Pyrénées, à des gorges étroites servant de passage.

PORTION s. f. (por-si-on — lat. *portio*; de *partire*, partager). Partie d'un tout divisé : PORTION *de terre.* PORTION *d'une maison à vendre, à louer.* PORTION *d'un héritage, d'une succession. L'ignorance prive de la plus belle* PORTION *de l'existence.* (Boiste.) *Chaque abeille a droit à la* PORTION *de miel nécessaire à sa subsistance.* (Lamenn.) *Nulle* PORTION *de l'Europe ne surpasse la fertilité de la Belgique.* (Mich. Chev.) *Tout être apporte dans le monde sa* PORTION *quelconque d'individualité.* (Vinet.) *Les femmes ayant cette* PORTION *de génie qui est la concentration de toutes les forces sur un point donné, il faut toujours finir par faire ce qu'elles veulent.* (A. Karr.)

— Quantité de nourriture qu'on sert à chaque religieux dans les communautés. ‖ Quantité de nourriture, de mets que l'on sert à chaque personne, en une fois, dans les restaurants : PORTION *de viande.* PORTION *de légumes.*

— Législ. *Portion virile*, Celle qui revient à chaque héritier, quand la succession est également partagée.

— Dr. canon. *Portion congrue*, Rente fixe que les gros décimateurs payaient aux desservants qui exerçaient les charges de leur bénéfice. ‖ Par ext. Traitement modique, mesquin, tout juste suffisant : *Il a mis ses employés à la* PORTION CONGRUE. *Il n'y a pas de gouvernement qui, de lui-même, consente à se réduire à la* PORTION CONGRUE. (Proudh.)

— **Syn. Portion, part, partie.** V. PART.

— **Encycl.** Dr. canon. *Portion congrue.* On donnait le nom de *portion congrue* à une assez chétive pension annuelle qui était prélevée sur les produits de la dîme, pour fournir à la subsistance du prêtre desservant, lorsque ce desservant n'était pas lui-même le titulaire du bénéfice du prieuré ou de la cure. La *portion* congrue appartient à une période de relâchement et d'abus dans l'Église; elle suppose cette anomalie, déjà pratiquée au XVIe siècle et devenue plus fréquente au XVIIe et au XVIIIe, d'un titulaire de bénéfice ne résidant pas, ne remplissant aucun des devoirs du ministère sacerdotal et vivant dans le luxe de la dotation de son office, tandis que le desservant effectif, l'humble et indigent ouvrier de l'Évangile, ne recevait, sur le produit de la dîme, qu'un modique subside alimentaire. Cet abus scandaleux se propagea en France, surtout après le concordat conclu entre François Ier et Léon X, et qui permettait au pouvoir royal de s'ingérer dans la collation des bénéfices. Ces bénéfices furent le plus souvent distribués à des favoris, à des individus dont le caractère ou la profession étaient antipathiques à toute immixtion dans les fonctions cléricales. On donnait une abbaye ou un prieuré en commende à un cadet de famille noble qui, quelquefois, exerçait la profession des armes; Bussy d'Amboise fut un de ces abbés commendataires. Le titulaire mondain du bénéfice en percevait et en consommait joyeusement les revenus, sauf la petite part des pauvres et sauf aussi la maigre part du desservant, lequel était réduit à toucher sur la dîme la petite quotité dite *portion* congrue et qui était souvent d'une modicité excessive.

Cette *portion* congrue paraît n'avoir été d'abord fixée par aucune disposition de loi [illegible] le titulaire du bénéfice [illegible] ses gens. Des arrêts réglementaires du parlement et, finalement, une déclaration royale du 29 janvier 1686 modifièrent, dans une certaine mesure, cet état de choses intolérable. La *portion* congrue fut fixée à 300 livres pour les curés ou vicaires perpétuels et à 150 livres pour les vicaires amovibles. Ce subside humiliant, insuffisant jusqu'à l'inhumanité ne fut point élevé dans la suite des temps malgré la dépréciation progressive des espèces monétaires. La *portion* congrue était encore fixée au taux misérable auquel l'avait portée la déclaration de 1686, lorsque la Révolution vint remanier la constitution temporelle du clergé, en même temps que toutes les institutions de l'ancienne monarchie. L'Assemblée constituante abolit les dîmes et, du même coup, supprima implicitement la *portion* congrue par son décret du 11 août 1789. Le 2 novembre 1789, la même Assemblée déclarait propriété nationale la totalité des biens ayant formé l'ancienne dotation de l'Église de France; elle mettait à la charge de l'État les frais du culte et la subvention de ses ministres. Les anciens desservants à *portion* congrue saluèrent, on le sait, avec enthousiasme l'aurore de ces réformes.

PORTIONCULE s. f. (por-si-on-ku-le — lat. *portiuncula*, dimin. de *portio*, portion). Petite portion.

— Hist. ecclés. Nom donné à la première maison de l'ordre de Saint-François, près d'Assise. ‖ *Indulgence de la portioncule*, Indulgence que Jésus passe pour avoir accordée à saint François d'Assise, lorsqu'il lui apparut.

PORTIONNAIRE adj. (por-si-o-nè-re — rad. *portion*). Anc. jurispr. Qui peut prétendre à une portion d'héritage.

— Dr. canon. S'est dit, en Italie, des bénéficiers qui étaient obligés d'assister aux offices, comme les chanoines, et qui avaient une portion de la mense capitulaire.

PORTIQUE s. m. (por-ti-ke — lat. *porticus*, formé de *porta*, porte). Galerie couverte, dont la voûte est soutenue par des colonnes : *Le* PORTIQUE *d'un temple, d'un palais. La place est entourée de* PORTIQUES. (Acad.) *Le principal trait de l'architecture moresque consiste à faire que chaque maison ait un jardin entouré d'un* PORTIQUE *élégant.* (H. Beyle.)

> Du temple, orné partout de festons magnifiques,
> Le peuple saint en foule inondait les *portiques*.
>
> RACINE.

> . . . . Les dieux ont béni
> Celui qui, loin du faste et des riches *portiques*,
> Ne parle de bonheur qu'à ses dieux domestiques.
>
> TH. DE BANVILLE.

— Nom donné, dans les premières expositions de l'industrie, aux boutiques occupées par ceux qui exposaient.

— *Portique d'arbres, de treillages*, Décoration de jardin en forme de portique.

— Hist. philos. Nom donné à la secte philosophique des stoïciens, parce que le chef de cette école, Zénon de Citium, enseignait sous un portique d'Athènes :

> Les sévères lois du *Portique*
> Doivent rendre qui les pratique
> Inaccessible aux passions.
>
> Mme DESHOULIÈRES.

— Jeux. Espèce de jeu où l'on fait tourner une boule autour d'une sorte de portique dans lequel elle entre, pour s'arrêter sur un chiffre dont la valeur décide du gain ou de la perte : *Le roi, après son dîner à Marly, joua au* PORTIQUE *et au lansquenet jusqu'à six heures.* (Dangeau.)

— Gymnastiq. Grosse poutre soutenue dans une situation horizontale par des poteaux, et terminée à chacune de ses extrémités par une plate-forme.

— **Encycl.** Archit. On construit des *portiques* de tous les ordres; nous allons, dans ce qui suit, rappeler les différentes proportions qu'on leur donne.

1° *Portique toscan sans piédestal.* La règle la plus générale des *portiques* est que leurs arcades aient en hauteur deux fois leur largeur; elle est spécialement faite pour les ordres massifs. L'arcade se trouve avoir 6 modules 1/2 de largeur sur 13 modules de hauteur, de sorte qu'il reste encore 1 module depuis l'arcade jusque sous l'entablement. Dans la plupart des édifices modernes, l'arcade atteint toujours en hauteur deux fois sa largeur et tend même à dépasser cette proportion. L'imposte, qui n'est qu'une plate-bande, a 1 module de largeur et 1/4 de module de saillie; c'est une règle que Vignole observe dans tous les ordres, quoique les anciens architectes ne s'y soient pas toujours conformés. Les ailettes des pieds-droits ont chacune 1/2 module de chaque côté de la colonne, d'où il suit que le trumeau a 3 modules de face sur 2 de flanc. Cette dernière largeur n'est pas d'une précision tellement exacte qu'on ne puisse l'augmenter; mais on ne peut jamais descendre au-dessous; du reste, elle dépend de la charge supérieure.

2° *Portique toscan avec piédestal.* Comme la dimension du module diminue lorsqu'on met un piédestal sous la colonne, Vignole donne 4 modules de largeur aux jambages de l'arcade, afin qu'ils présentent une surface suffisante pour supporter la charge qui peut y être appliquée. Le bandeau de l'arc a un module; l'arcade conserve la même proportion que la précédente, soit 8 modules 3/4 de largeur sur 17 modules 1/2 de hauteur.

3° *Portique dorique avec piédestal.* On divise la hauteur donnée en 25 parties 1/3, et de l'une de ces parties on fait un module. On donne 5 modules 1/3 au piédestal, 16 modules à la colonne et les 4 autres à l'enta-

tement. La distance d'un trumeau à l'autre est de 10 modules, et la largeur de chacun d'eux est de 3 modules. Par ce moyen, on trouve facilement à distribuer des métopes et des triglyphes, et le vide des arcades est d'une bonne proportion : leur hauteur est double de leur largeur, soit 20 modules. Si l'on établit un *portique* dorique sans piédestal, il faut diviser la hauteur en 20 parties égales, en donner 16 à la colonne, 4 à l'entablement et distribuer les largeurs de manière que l'arcade ait 7 modules de largeur sur 14 de hauteur, et les trumeaux 3 modules de largeur.

4° *Portique ionique avec piédestal.* Dans cet ordre, que l'on peut placer au-dessus du dorique, on donne au *portique* un peu plus de hauteur que le double de la largeur, afin que ses proportions ne paraissent pas moins agréables que celles du premier ordre sur lequel il est posé. On doit observer encore qu'il faut éviter de faire les arcades des ordres délicats plus étroites que celles des ordres massifs, lorsqu'elles sont l'une sur l'autre, parce que les pieds-droits du dessus seraient plus larges que ceux du dessous. Pour faire des galeries ou *portiques* d'ordonnance ionique avec piédestal, on divise la hauteur donnée en 28 parties 1/2; on donne : 6 modules au piédestal, 4 modules 1/2 à l'entablement, et les 18 modules qui restent sont la hauteur de la colonne. La largeur des jours ou vides est de 11 modules, et leur hauteur de 22, enfin la largeur des pieds-droits est de 4 modules.

5° *Portique corinthien avec piédestal.* L'ordre corinthien est le seul où Vignole sorte de la juste mesure de la hauteur des arcades, qui doivent avoir le double de leur largeur, ce qu'il a fait, tant pour rendre l'ouvrage plus délicat, qu'afin de laisser peu d'espace depuis le dessus de l'arc jusque sous l'architrave, et pour rendre utile la console qui couvre la clef de l'arc. On observera, à cette occasion, que, lorsqu'il reste un espace considérable entre l'arcade et le dessous de l'entablement, ou lorsque l'arcade n'est accompagnée d'aucun ordre, il convient mieux de mettre à la clef de l'arc quelque tête ou masque que des consoles, à cause du peu de saillie de l'architrave. Pour établir un *portique* corinthien avec piédestal, on divise toute la hauteur donnée en 32 parties égales; chacune d'elles est un module que l'on divise en 18 pour former une échelle de proportion. On donne 7 modules au piédestal, 20 à la colonne et 5 à l'entablement. On mesure ensuite les membres de chaque partie principale. Enfin on donne 12 modules de largeur au vide de l'arcade sur 25 modules de hauteur, et aux trumeaux 4 modules.

Le *portique composite* a les mêmes proportions que le précédent.

PORTIUS (Simon), philosophe italien. V. PORZIO.

PORTLAND (île de), île d'Angleterre, située sur la Manche, à 6 kilom. S.-O. de Weymouth, comté de Dorset; 3,000 habitants. Ancienne *Vindilis* des Romains, l'île de Portland n'a pas d'histoire à proprement parler. A part son village de Castletown (*ville du château*), ses seules constructions sont : la prison des forçats (*convicts*), le château de l'Arc et de la Flèche (*Bow and arrow castle*), qui paraît remonter au règne d'Etienne et peut-être à celui de Guillaume le Roux, le château de Pensylvania, etc. L'île, dont la superficie ne dépasse pas quatre milles de longueur sur deux milles de largeur, est, en réalité, jointe à la terre ferme par un banc de galets, connu sous le nom de *Chesil bank* et s'élevant de 12 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. L'aspect de l'île est sauvage et les landes sans verdure, les rochers nus et abrupts y abondent. V. Hugo a pris la grève de Portland pour théâtre du début de son livre de *l'Homme qui rit*. L'île possède des carrières d'où on a tiré les pierres dont est construite l'église Saint-Paul de Londres. Ces carrières [illegible] pour le brise-lames (*breakwater*) qu'on construit à Portland et qui, après son entier achèvement, sera un des plus grands ouvrages de ce genre de la Grande-Bretagne. Dans cette île, près de la côte d'Angleterre, se trouve un des plus curieux monuments des révolutions du globe : c'est une forêt de l'ancien monde, dont les arbres sont encore en place avec toutes leurs racines, dans le sol même où ils ont autrefois végété, et qui, pétrifiée par l'action des eaux qui sont venues à une certaine époque l'inonder, s'est maintenue jusqu'à [illegible] dans un état de conservation parfaite. Le sol végétal, épais de douze à dix-huit pouces, repose sur un fond de roche calcaire. Il est d'une couleur noire ou brun foncé et contient une grande proportion de matière végétale décomposée comme ceux qu'on trouve encore aujourd'hui dans les forêts. Sa substance est une argile mêlée de cailloux. Les arbres sont disséminés sur cette couche, dans laquelle ils tiennent par leurs racines enfoncées même parfois dans le fond de roche sous-jacente. Ils sont en général rompus à la hauteur d'un à trois pieds, on en voit cependant qui s'élèvent à plus de six pieds. Les troncs, brisés eux-mêmes, sont épars sur le sol, [illegible] entières. Ces fragments [illegible] rarement plus de trois à quatre pieds; mais en mettant bout à bout ceux qui se correspondent on reforme des troncs entiers d'une longueur de vingt-cinq à trente pieds avant aucune ramification. Ces troncs, analysés avec soin dans leurs caractères extérieurs et leur structure interne, se trouvent appartenir à des arbres peu différents des pins araucarias, qui ne croissent aujourd'hui que dans l'hémisphère austral. Au pied de ces grands arbres se voient des troncs beaucoup plus courts et d'une nature toute différente, qui ressemblent à un pied d'artichaut ou d'ananas; ils ont une grande analogie avec la famille des cycadées. Tous ces troncs d'arbres ne renferment plus une parcelle de substance végétale. Ils se sont entièrement changés, non point en houille, mais en pierre. Leur substance est une pierre à feu d'une teinte plus ou moins foncée, mais assez translucide pour laisser distinguer toutes les fibres de l'ancien végétal, tranchées les unes des autres par des différences de nuance. On pense que cette forêt, venue sur un terrain primitivement enfoncé sous les eaux de la mer et soulevé à une époque postérieure, aura été inondée un beau jour par des eaux qui l'envahirent d'une manière permanente à la suite d'un abaissement général du sol : les arbres ne tardèrent pas à périr; leurs troncs, dans la partie demeurée au-dessus des eaux, pourrirent peu à peu et tombèrent par fragments dans le lac, où ils s'ensevelirent à moitié dans le sol ramolli. La transformation en matière siliceuse s'explique par la nature des eaux qui imprégnaient tous ces bois, puisque ces mêmes eaux donnaient lieu à des dépôts de marne siliceuse. A une époque encore postérieure, il y eut un nouvel abaissement du sol; le lac s'enfonça, la mer fit irruption, des coquilles marines se déposèrent sur le sol et s'accumulèrent les unes sur les autres. Aujourd'hui, une partie des terrains qui recouvraient la forêt a été déblayée par les courants et elle se dessine sur la tranche d'une falaise.

PORTLAND (ciment de). V. CHAUX HYDRAULIQUE et CIMENT.

PORTLAND, ville des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, chef-lieu du comté de Cumberland, sur la côte occidentale de la baie de Casco, formée par l'Atlantique, à 87 kilom. N.-N.-O. de Portsmouth, par 43° 39' de latit. N. et 72° 33' 15'' de longit. O.; 31,500 hab. Collège, bibliothèque, maisons d'éducation. Cette ville est belle et agréablement située; la plus grande partie des maisons et des édifices sont bâtis en brique; on distingue parmi ces derniers le palais de justice, l'hôtel de ville et la maison de charité. On y remarque un observatoire d'où la vue s'étend au loin sur les innombrables îles qui bordent la côte. Son port, éclairé la nuit par un phare situé à 78 mètres de hauteur, est un des plus beaux et des meilleurs de l'Amérique. Il est défendu par différents ouvrages de fortification. Portland est le centre d'un réseau de chemins de fer qui la mettent en communication avec l'intérieur, le Nord, Montréal et la rivière Saint-Laurent. Elle a une nombreuse marine marchande dont les navires voyagent au loin. Son commerce est très-important. Les principaux objets d'exportation consistent en gros meubles, bœufs, poisson, beurre, etc., et s'élèvent à environ 18 millions; les importations, évaluées à 16 millions, consistent en sucre, farines, sel, etc. Les navires appartenant au port sont principalement employés à la pêche, à la navigation le long des côtes, au commerce avec les Indes occidentales et orientales et avec la Russie. Portland possède des raffineries de sucre, des ateliers de construction navale, de machines, de locomotives, de wagons; une importante verrerie, huit banques. Le mouvement de son port est de 2,000 à 2,500 vaisseaux avec un tonnage de [illegible] tonneaux.

PORTLAND, ville d'Australie, dans la région de Victoria, 4,000 hab.

PORTLAND (lord), homme d'Etat anglais. V. BENTINCK.

PORTLANDIE s. f. ([illegible] — de la duchesse de *Portland*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des espèces qui croissent aux Antilles.

— Encycl. Les *portlandies* sont des arbres et des arbrisseaux à rameaux opposés, [illegible] vement pétiolées, elliptiques, lancéolées, luisantes, [illegible] généralement blanches, très-grandes, solitaires, [illegible] graines.

Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent [illegible] des Antilles [illegible] Son écorce a [illegible] très-prononcées, mais elle est [illegible] possède la vertu fébrifuge qu'on lui a attribuée. Du reste, elle est peu usitée et rare dans le commerce, où on la désigne sous le nom de *quina nova*. Elle ne renferme ni quinine ni cinchonine; on y trouve une matière grasse, de l'acide kinovique, une matière résinoïde rouge, une matière tannante, de la gomme, de l'amidon, une matière jaune, du ligneux et un alcaloïde particulier. La *portlandie* acuminée paraît n'être qu'une simple variété de la précédente, ainsi que la *portlandie* écarlate. Ces végétaux ne se voient guère, en Europe, que dans les serres chaudes des jardins botaniques.

PORTLANDSTONE s. m. (port-land-stonn; — de l'angl. *Portland*, nom de lieu, *stone*, pierre). Géol. minér. Terme anglais, employé quelquefois pour désigner le calcaire de Portland, l'une des couches les plus récentes du terrain jurassique supérieur.

— Roche calcaire, d'une texture oolithique, plus rarement crayeuse, qui constitue des couches puissantes dans l'île de Portland : *Le* PORTLANDSTONE *ne forme point une masse homogène.* (A. Rivière.)

PORTO s. m. (por-to — nom de ville). *Vin de* Porto. *Une bouteille, un verre de* PORTO. *Les Anglais* [illegible] PORTO. [illegible] (Scribe.)

PORTO ou **OPORTO**, ancien *Portus Calle*, ville forte du Portugal, la seconde du royaume par sa population et son importance commerciale, chef-lieu de la province du Minho, à l'embouchure du Douro dans l'océan Atlantique, à 249 kilom. N.-N.-E. de Lisbonne, par 41° 8' 54'' de latit. N. et 10° 57' 35'' de longit. O., 100,000 hab. Evêché, séminaire; cour d'appel; académie des beaux-arts, école polytechnique, école de marine et de commerce, écoles de langues anciennes, école de chirurgie et d'anatomie, quatre collèges; bibliothèque, musée de peinture, quatre hôpitaux, bourse, tribunal de commerce, consulats étrangers.

Cette ville, presque entièrement construite en granit, qui est en abondance aux environs, est divisée en cinq quartiers, dont deux s'étagent sur des collines; les maisons sont généralement bien bâties. Près du rivage, les rues sont larges et bien pavées; sur le penchant des collines, elles sont étroites et tortueuses; mais, sur les sommets, beaucoup sont belles, larges et ornées de maisons construites avec goût. Les égouts sont bien faits et convenablement disposés; une petite rivière, qui traverse quelques rues par des conduits souterrains, contribue à les assainir. Un pont suspendu en fil de fer, d'une construction très-élégante, unit Porto à Villanova-de-Gaya, espèce de faubourg, situé sur la rive gauche du fleuve et qui est le centre du commerce. Porto possède onze places publiques, parmi lesquelles [illegible] le Campo da Cordaria, planté de plusieurs rangées d'arbres, sont les plus remarquables; vingt fontaines publiques et plusieurs monuments [illegible] les principaux. Le plus ancien monument de Porto est son église de San-Martinho de Cedofeita, construite en 559 par Theodorius, roi des Suèves. L'édifice n'offre d'ailleurs de remarquable que son antiquité authentique et la circonstance à laquelle il dut son origine et son nom. Théodorius, inquiet d'une maladie de sa fille et plein de confiance dans l'intercession du célèbre saint Martin de Tours, envoya, dit-on, en France, une ambassade demander une relique du saint. En même temps, il mit des ouvriers à l'œuvre et [illegible] silique destinée à recevoir la précieuse relique. Elle fut placée sous le vocable de saint [illegible] bâtiments en furent achevés lui firent donner le nom de *Cito facta* (la bientôt faite), dont [illegible] Martin, fut, dit-on, réédifiée par le comte don [illegible] d'immenses colonnes, recouvertes de marbre [illegible] n'est pour ainsi dire qu'une châsse de sculptu[illegible] ornementation. Des bas-reliefs peints, repré[illegible] montée d'une belle tour. Parmi les autres [illegible] serve leur destination primitive. « La sup[illegible] cupés par des hôpitaux, d'autres par des [illegible] sert d'asile aux orphelins; l'hospice des Ca[illegible] enfants trouvés, dont le nombre s'élève annuellement au-dessus de deux mille. Il est [illegible] bienfaisance publique soient aussi multipliés. » Mentionnons encore : la bibliothèque, fondée en 1833 par le duc de Bragance et qui est riche de près de 100,000 volumes et de nombreux manuscrits; le musée, ouvert en 1836, qui possède un nombre considérable de tableaux. Citons aussi la factorerie anglaise, magnifique hôtel où les Anglais ont établi un [illegible] cienne.

Le port de Porto est [illegible] cause des rochers de l'embouchure du fleuve qui empêchent les bâtiments de guerre d'y arriver; il est très-sûr pour des bâtiments de commerce. Le mouillage est bon. Les crues du fleuve, qui ont lieu pendant l'hiver, ne [illegible] serve les précautions indiquées par la police du port. Porto possède aussi des chantiers où les navires [illegible] tout ce qui est nécessaire pour les réparations et sur lesquels on construit des bâtiments de commerce de toute grandeur et de [illegible] charbon pour les bateaux à vapeur. Après le pavillon national, les navires qui fréquentent le plus ce port sont les bâtiments anglais, [illegible] paquebots français. L'activité de la naviga[illegible] Porto, Lisbonne, Londres, Liverpool et Glasgow. Il y [illegible] pour les principaux ports d'Angleterre et du Brésil, pour le Havre, Hambourg et d'autres ports du nord de l'Europe. La valeur annuelle [illegible] lions de francs et celle des importations de 45 [illegible] sûres et les capitaux abondants. Le mouvement des échanges de cette place avec les autres pays est important. C'est la Grande-Bretagne qui a la part du lion dans le trafic [illegible] royaumes du Nord, la Russie, l'Espagne, la Hollande, la Prusse et Brême, Terre-Neuve, le Canada, l'Australie, etc. On importe à Porto toutes les espèces de denrées coloniales, du thé, du sucre, du riz, des cuirs, des peaux, des cornes, des laines, du lin, de la [illegible] des cristaux, des porcelaines, des machines, [illegible] famerie, de la papeterie, des draps et toute [illegible]

[illegible] vins [illegible] du pays et [illegible] Marquis [illegible] de Pombal [illegible] Alt [illegible] la bataille de Navarre.

[illegible] merce les vins récoltés, non-seulement dans [illegible] encore et par extension les vins qu'on récolte dans tous les vignobles du Portugal. Ces vins jouissent d'une grande célébrité [illegible] que font ou qu'ont faite les Anglais en leur faveur. Ils ne manquent pas, en effet, de quelques qualités, quand ils sont bien faits; mais ils sont presque toujours saturés d'alcool par addition, pour faciliter leur transport, [illegible] délicats. Lorsqu'ils ne sont pas fraudés, ils sont d'une richesse incomparable; mais rien [illegible] se récoltent dans le haut Douro, provinces de [illegible] C'est là que se trouvent les principaux vignobles, sur les deux rives du fleuve. On recherche surtout, pour les expédier en Angleterre, ceux des paroisses de Cazaës, de Valença, d'Ervedoza et de Soutello, dans lesquelles se rencontrent des crus renommés, dont la nomenclature serait fastidieuse. Quelques-uns peuvent être comparés à nos vins de première classe français; les vins dits de factorerie, à nos vins de deuxième classe. Les meilleurs vins [illegible] comparables à nos vins de quatrième classe.

Le Portugal fournit peu de vins blancs. On cite cependant les vins secs de Celleiros, dans la province de Tras-os-Montes, de Termo, dans celle de Beira; d'Œvias, Carcavellos, [illegible] Estramadure. Comme vins de liqueur, nous citerons les muscats de Sétuval et de Carcavellos, dans l'Estramadure.

Les vins destinés à l'exportation subissent [illegible] et une assez forte addition d'eau-de-vie pour en assurer la conservation [illegible] les entrepôts étrangers et surtout dans les caves humides de l'Angleterre.

Les vins de liqueur récoltés entre Œvias et Carcavellos sont spiritueux et parfumés; il y en a de rouges et de blancs; ces derniers, les plus recherchés, sont connus en Angleterre sous le nom de vins de Lisbonne, en Allemagne sous celui de vins portugais, et dans le pays de production sous celui de vins de Carcavellos. Les vignes qui les produisent sont plantées dans des clos situés sur des pentes douces, à peu de distance de la mer. Dès que le vin est fait, on l'envoie à Lisbonne pour être emmagasiné et soigné jusqu'à l'époque de la vente ou de l'expédition. [illegible] pour ainsi dire, pas d'histoire; on n'en récoltait point, dans l'antiquité, en Lusitanie, ou du moins les anciens auteurs n'en font point mention. Leur renommée [illegible] à la fin de notre guerre de Cent ans avec l'Angleterre. A cette époque, le Bordelais, qui jusqu'alors avait fourni des vins à l'Angleterre, commença à envoyer ses produits à Paris et dans le nord de la France. Les Anglais durent jeter leurs regards vers d'autres vignobles et s'adressèrent au Portugal [illegible] nous voyons Portugais et Anglais signer entre eux des traités de commerce par lesquels les vins de Porto entraient en Angleterre presque sans payer de droits. Telle est l'origine de leur renommée. Jusqu'alors, on n'avait récolté que [illegible] les cultivateurs commencèrent à mettre leurs terres en vignes, et leurs produits, transportés aux quatre coins du monde, ne tardèrent pas à obtenir une réputation plus étendue que méritée.

Au XVIIe siècle, il se forma à Porto des établissements anglais pour diriger les achats et les expéditions. Ces établissements, pour se prêter mutuellement plus de force, se réunirent [illegible] sous le titre de factorerie anglaise, se ren[illegible]

Au siècle suivant (1703), un traité stipula un dégrèvement du tiers des droits imposés [illegible] prix des vins. Le marquis de Pombal, dans [illegible] rie anglaise une association de producteurs [illegible] le droit de choisir les vins qui lui convenaient et de les payer au prix fixe par quatre [illegible] cessait de faire entendre des plaintes. Les [illegible] des prix bien inférieurs à ceux qu'ils auraient [illegible] devait [illegible] fut supprimée par décret royal du 11 octobre 1832 et [illegible] ne laissa [illegible] exister alors au que quelques [illegible] gérants de l'ancienne organisation. L'ancienne factorerie anglaise existe toujours et se maintient dans toute la force de sa première organisation; mais elle se montre moins tyrannique.

Depuis que la Compagnie du haut Douro est dissoute, les prix des vins du Douro sont demeurés stationnaires; mais les qualités ne paraissent pas avoir subi d'altération.

En France, les vins de Porto n'étaient primitivement employés que comme médicaments contre certaines affections, principalement contre les maux d'estomac, et, à dire vrai, les Anglais leur attribuaient à peu près les mêmes propriétés.

La récolte de ces vins se fait du commencement de septembre à la mi-octobre et occupe les bras de plus de 20,000 cultivateurs et d'un nombre à peu près double de vendangeurs. La couleur des vins récoltés varie entre le rose pâle et le rouge foncé; elle est toujours transparente et se modifie avec l'âge; le rose prend une teinte tannée et le rouge tourne au grenat, et ces dernières teintes sont celles qui persistent ensuite.

Les vins du Douro sont partagés en deux grandes classes : 1° le viñho d'embarque, qui se récolte sur les hauteurs et peut seul supporter un voyage de mer; 2° le viñho beamo, vin des plaines, produit par les vignes qui végètent auprès des arbres dont elles enlacent les branches; c'est le vin que l'on consomme dans le pays. Cependant, on le travaille quelquefois pour le rendre propre à l'exportation et il en résulte des fraudes qui portent un coup mortel à la réputation des vins de Porto.

Bien que le système métrique soit en vigueur en Portugal, on n'en a pas moins conservé dans ce pays les anciennes mesures locales, qui varient de commune à commune. Les mesures les plus répandues dans le commerce sont celles de Lisbonne et celles de Porto. Dans la première de ces villes, on emploie :

Le quartilho (347 millièmes de litre);
Le canada (de 4 quartilhos);
Le cantaro (de 6 canadas);
L'almude (de 2 cantaros);
La pipa (de 30 almudes).
Le tonelada (de 2 pipas ou 1,000 litres).

A Regoa ou Pezo-da-Regoa, près de Lamégo, dans la province de Beira, se trouve le principal marché des vins du haut Douro, pour le commerce extérieur. Il s'y tient, chaque année, au mois de mars, une foire de trois jours pour la vente des vins nouveaux. La ville de Porto en exporte des quantités considérables.

PORTO-ALEGRE, ville du Brésil. V. Portalegre.

PORTO-BELLO, bourg d'Écosse, dans le Mid-Lothian, sur la côte méridionale du Forth, à 3 kilom. E. d'Edimbourg; 3,000 hab. Fabrication de toiles, briques, papier, poterie, verrerie. Établissement de bains de mer.

PORTO-BELLO, ville du Brésil (Santa-Catharina), autrefois nommée *Garoupas*, située à peu de distance d'un lac très-poissonneux, par 27° 8' de latit. S. et 51° 4' de longit. O., 1,200 hab. Le commerce consiste en riz, manioc, maïs, lin, sucre, eau-de-vie.

PORTO-BELLO, ville de la Nouvelle-Grenade, État de Panama, sur la mer des Antilles, à 72 kilom. N.-N.-O. de Panama, par 9° 32' 30" de latit. N. et 81° 56' 59" de longit. O.; 3,500 hab. Elle est bâtie sur le penchant d'une montagne assez élevée, qui abrite le port contre les vents. Une belle rue longe le rivage et plusieurs autres se dirigent vers la montagne; les maisons sont généralement construites en bois. A l'extrémité orientale est le quartier de Guinée, habité par la population noire. Le port est formé par une anse, où les navires trouvent un vaste bassin parfaitement sûr, circonstance dont la ville tire son nom. C'est à Porto-Bello que les galions espagnols venaient tous les ans recharger les marchandises et les métaux du Pérou et du Chili, amenés de Panama, pour les transporter en Europe. Depuis 1740, que le gouvernement fit passer ces richesses par le cap Horn, cette ville a beaucoup de perdu de son ancienne splendeur. Il s'y tenait, pendant le séjour des galions, une foire extrêmement importante, où se réglaient un grand nombre de personnes, et aujourd'hui encore il se tient un marché important sur son beau port.

PORTO-CABELLO ou **PUERTO-CABELLO**, ville forte du Venezuela, à 112 kilom. O. de Caracas, sur la côte sud du golfe Triste, par 10° 29' 24" de latit. N. et 70° 21' de longit. O.; 8,000 hab. La ville proprement dite, située dans une île, communique au continent par un pont que défend une porte fortifiée et au delà duquel on a bâti un nouveau quartier, beaucoup plus régulier que l'ancienne ville. Le port est garni de quais qui permettent aux navires de prendre et de déposer leurs chargements sans avoir recours à des allèges, et le prix est toujours très-élevé. Porto-Cabello, la première place forte du pays, est, après le port de La Guayra, le plus important du Venezuela. Il est encore le point d'écoulement des produits de la province de Barquisimeto. Exportation de café, sucre, cacao, coton, indigo, cuirs. Climat malsain.

PORTOCARRERO (le cardinal Louis DE), homme d'État espagnol, né en 1629, mort en 1709. Chef du conseil d'Espagne sous Charles II, il se laissa convaincre par les instances de Villafranca, Medina-Sidonia, Villagarcias, Villena et San-Estevan que l'intérêt de l'Espagne exigeait un testament du roi en faveur d'un prince français. Il employa, pour agir sur l'esprit de Charles II, tous les moyens que lui donnait son double caractère d'homme d'État et surtout de prêtre. Il fit aux yeux du faible monarque l'exposition des droits de la famille de Bourbon et acheva de porter l'épouvante dans son esprit par la menace des peines éternelles dans le cas où il négligerait de se choisir un successeur, ou ferait du tort par cette nomination à l'héritier légitime. Il obtint du roi que le pape Innocent X serait consulté. Le résultat ne pouvait être douteux, à raison de la vieille inimitié que le souverain pontife nourrissait contre la maison d'Autriche. Innocent répondit en conseillant de « léguer la monarchie au duc d'Anjou, le petit-fils de Louis XIV. » Le roi consulta néanmoins toutes les autorités du royaume avant de se décider. Portocarrero avait placé des créatures à lui dans les conseils, qui inclinèrent tous en faveur de la France. Enfin, le 2 octobre 1700, Charles II dicta sa dernière disposition, en présence de Portocarrero et d'Arias. Deux jours après, se sentant dans l'impossibilité absolue de diriger les affaires, il remit les rênes du gouvernement à Portocarrero. Le cardinal, dans toutes les négociations relatives au testament de Charles II, semble avoir été surtout un instrument entre les mains du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France. Lorsque le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, fit son entrée solennelle à Madrid le 19 janvier 1701, Portocarrero se jeta à ses pieds et voulut lui baiser la main; le roi l'en empêcha et l'embrassa en lui disant qu'il le regardait comme son frère, tant il savait combien il s'était montré zélé pour sa cause. Il continua à jouer un très-grand rôle dans les conseils, mais ses intrigues sans nombre finirent par le dépopulariser. Il quitta la junte royale et s'attira un grand ridicule en acceptant la charge de capitaine des gardes. Il finit par se retirer entièrement du conseil et des affaires, mais il resta fidèle à Philippe V et se signala par son attachement à la personne de ce roi. Lorsqu'il mourut en 1709, il voulut être enterré dans un bas-côté de l'église de Tolède, devant l'entrée de la chapelle appelée des Nouveaux-Rois. Il défendit que sa sépulture fût ornée en aucune sorte, et voulut qu'on pût passer et marcher dessus. Il ordonna qu'on y gravât cette épitaphe : *Hic jacet cinis, pulvis et nihil.* Il fut exactement obéi.

« Portocarrero appartenait, dit Macaulay, à une race d'hommes qui, heureusement pour nous, ne figurent qu'en très-petit nombre dans notre histoire, mais dont l'influence a été le fléau des pays catholiques. C'était, comme Sixte IV et Alexandre VI, un politique formé d'un prêtre impie; ces politiques sont généralement pires que les simples laïques, plus impitoyables qu'aucun bandit qu'on puisse trouver dans les camps, plus malhonnêtes qu'aucun suppôt de chicane qui hante les tribunaux... Portocarrero était un de ces prêtres, et il semble avoir été un maître consommé dans son art. Il n'avait pas de prétention au titre d'homme d'État; le noble rôle de son prédécesseur Ximénès n'était pas plus à la portée de ses capacités intellectuelles qu'à celle de ses capacités morales. Ranimer une monarchie engourdie et paralysée, introduire l'ordre et l'économie dans un trésor ruiné, rétablir la discipline dans une armée qui n'était plus qu'une cohue de soldats, remettre à flot une marine qui pourrissait dans les ports, était une tâche au-dessus de l'ambition de cette ignoble nature... Mais il en était une à laquelle le nouveau ministre était admirablement propre : la tâche d'établir, au moyen d'une terreur superstitieuse, une domination absolue sur un esprit faible, et le plus faible des esprits était celui de son infortuné souverain. »

On peut consulter sur ce personnage : *Mémoires du duc de Saint-Simon* (tomes III, IV, V, VI, VII, 1856), *Mémoires du marquis de Saint-Philippe; Mémoires du maréchal de Berwick; Mémoires du marquis de Torcy;* Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne;* Lafuente, *Lettres de Schonberg;* Mably et Koch, *Diplomatie française* (tome VI); Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon* (tome I, traduction de don Andres Muriel).

PORTOCARRERO (Joao Cardozo DA CUNHA ARAUJO E CASTRO, vicomte DE), homme d'État portugais, né à Porto en 1792, mort à Lisbonne en 1864. Il fut pair du royaume, conseiller du suprême tribunal de justice et ministre de la justice du 18 avril au 26 novembre 1839.

PORTO-DAS-PEDRAS, ville du Brésil, province des Amazones, sur la rive gauche et près de l'embouchure du rio Manguape, à distance égale de la ville d'Alagoas et du cap Sant'Ago tinho, par 9° 15' de latit. S.; 6,500 hab. Elle fait un assez grand commerce de sucre, de coton et de manioc. Cette ville a porté les noms de Aguas-Bellas et de Porto-Real.

PORTO-FARINA, ville de la régence de Tunis, à 35 kilom. N. de Tunis, avec un bon port à l'embouchure du Medjerdah, rivière non navigable qui sépare les États de Tunis et d'Alger. Salines importantes. C'est dans les environs que se trouvait l'ancienne ville d'Utique.

PORTO-FERRAJO, ville du royaume d'Italie, province de Libourne, district de l'île d'Elbe, dont elle est le chef-lieu, à 100 kilom. S. de Pise, à l'extrémité d'une langue de terre, sur la côte septentrionale de l'île; 4,500 hab. Évêché; consulats étrangers. La ville est bien fortifiée, bien bâtie et possède quelques beaux édifices, entre autres le palais du gouverneur, agrandi et embelli par Napoléon Ier, qui y résida du mois de mai 1814 jusqu'au 26 février 1815. Son port, un des meilleurs et des plus sûrs de la Méditerranée, peut recevoir des navires du plus fort tonnage. On en exporte du sel, du fer, du marbre et des poissons. Porto-Ferrajo possède de belles salines et un bel établissement de bains de mer et d'eau douce; ses richesses minérales sont renommées. Elle fait une forte récolte de châtaignes et ses vins sont d'excellente qualité. Les grandes pêches du thon sont les principales ressources du pays.

PORTO-GRUARO, ville du royaume d'Italie, province de Venise, chef-lieu de district et de mandement, à 46 kilom. S.-O. d'Udine; 7,969 hab. Gymnase; séminaire; moulinage des soies.

PORTO-NOVO ou **FERINGGHIPET** ou **MAHMOUD-BENDER**, ville et port de l'Indoustan anglais (Madras), dans l'ancien Karnatic, sur le golfe du Bengale, à l'embouchure du Velaur, navigable pour les canots, à 53 kilom. S. de Pondichéry. La rade étant garantie, au S.-O., par un bas-fond, de la forte houle qui règne presque constamment dans ces parages, on regarde ce port comme le plus sûr de toute la côte de Coromandel; le fond en est bon. Il se livra, en 1782, aux environs de Porto-Novo, une bataille entre les Anglais et Hayder-Aly, qui fut défait. Les Français ont eu un comptoir dans cette place, que les Hollandais, après l'avoir possédée longtemps, ont cédée aux Anglais en 1823.

PORTO-RICO, île de l'Amérique centrale, possession espagnole, dans la mer et l'archipel des grandes Antilles, la plus orientale du groupe, à l'E. de Saint-Domingue, dont elle est séparée par le canal de Mona; par 17° 54' et 18° 30' de latit. N., 59° 20' et 60° 58' de longit. O. L'île, dont la superficie est de 9,314 kilom. carrés (environ 150 kilom. sur 70), renferme 646,362 hab., dont 386,562 blancs, 215,800 mulâtres et 44,000 nègres. Sa forme, assez régulière, rappelle celle d'un parallélogramme. L'aspect de l'île est remarquable par ses inégalités de terrain et ses nombreux ravins, non moins que par la fertilité de son sol favorisé par un printemps continuel. Le pays est traversé par une chaîne de montagnes de l'E. à l'O. Elle commence à s'élever à la tête de San-Juan, qui en est le point le plus nord-est. Plusieurs rameaux s'étendent vers les côtes et forment entre eux des vallées très-fertiles et très-pittoresques. La hauteur la plus remarquable est celle de Luquillo, dans le N.-E., dont la cime, appelée *Yunque* (enclume), s'élève à 1,120 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ensuite on peut citer comme les plus notables le mont Torito, dans le Caney, et les Tetas de Cerro-Gardo, à Saint-Germain. Le sol des montagnes est une terre rouge, souvent blanchâtre; c'est une argile mêlée de peroxyde de fer ou de marne. Dans les vallées, les terrains sont noirs et moins compactes, sablonneux et arides sur les côtes, mais cependant susceptibles de quelque culture. Les vents régnants sont les brises d'est et d'est-nord-est, mais de novembre à mars les vents du nord sont généralement permanents. On ressent rarement le terral, ou vent de terre, si constant la nuit dans les grandes Antilles, et, s'il souffle quelquefois, il est très-faible et très-inconstant. On a constaté aux environs des côtes de cette île plusieurs courants dont la direction est de l'est à l'ouest, avec une vitesse d'un demi-mille par lieue; d'autres se dirigent vers l'est dans une direction opposée. Les caps les plus remarquables sont Cabeza de San-Juan, au N.-E. de l'île; Mala-Pascua, au S.-E.; Morillo de Cabo-Rojo, au S.-O., et le cap San-Francisco ou Jiguero, à l'O. Plusieurs petits îlots existent sur les côtes de Porto-Rico. Les uns se trouvent sur la côte nord, à environ 4 kilom. est de distance du port de la capitale. A l'E., au S. et à l'O., on en aperçoit plusieurs autres, parmi lesquels Culebra et la petite île de Vieques. On compte à Porto-Rico sept ports principaux, qui sont : celui de la capitale, San-Juan; Fajardo, Ensenada-Honda, Jobos, Salinas de Coamo, Guanica et Puerto-Real de Cabo-Rojo. Il existe, en outre, un grand nombre de baies, rades et ancrages. Les deux meilleurs ports sont ceux de Guanica et de Ensenada-Honda. L'île est bien arrosée, et même il est surprenant qu'une si petite étendue de territoire soit sillonnée par un si grand nombre de rivières et de ruisseaux. Les principales rivières sont au nombre de cinquante et une, qui débouchent

toutes à la mer, en comprenant les deux qui se jettent dans la baie de la capitale. Plusieurs sont navigables pendant quelques lieues pour de petites embarcations; ce sont : Loiza, Toa, Dayamon, Manati, Areciba et Añaseo.

Le règne végétal, à Porto-Rico, est d'une grande richesse et le nombre d'arbres, d'arbustes et de plantes est extrêmement varié. Beaucoup sont d'une utile application aux arts et à l'industrie, à l'alimentation de l'homme et des animaux et à la médecine. Les bois les plus utiles sont l'azeitillo, l'algarrobo veiné ou rouge, le cèdre, le buis, le laurier, moca, guasima, sabina, et beaucoup d'autres. Ils se recommandent tous comme bois de construction, aussi bien que les suivants, remarquables pour leur solidité ou leur flexibilité : le copa blanc et brun, le cajoba (acajou), le roble (espèce de chêne), l'ortegon, le maricano, l'ucar, le guyacan, le maga jaune, noir et rouge, l'ausubo, le tortuge, [illegible], l'algarrobo, le guiraguao, l'espejuelo, le zapote, etc. Plusieurs végétaux sont propres à la teinture et à la tannerie, tels que la mora, le brozilete, le jengibrello, l'anil (indigo), l'aroma, le grenadello, le guatapana, l'achiote (rocou) et le manglier. Le pajuil, le caroube, le mamey, le tabanuco, le copey, le guayaco, le copal et plusieurs autres sont des arbres résineux. On distingue plusieurs espèces de palmiers, toutes utiles; mais une des plus remarquables par la hauteur est le palmier royal, dont le chou est un excellent aliment pour l'homme. D'autres fournissent les noix de coco et de l'huile; leurs feuilles servent à faire des chapeaux et des nattes ou sont une excellente nourriture pour les bestiaux, qui mangent également la pulpe abondante de ces végétaux; cette pulpe sert à engraisser les porcs et les oiseaux de basse-cour.

Plusieurs plantes et racines alimentaires sont cultivées en abondance. En première ligne, nous nommerons le bananier. Les racines sont le manioc, la patate douce, l'igname et autres. La culture du maïs, plante indigène, est généralement répandue; le riz est moins abondant. On cultive aussi le haricot, le pois chiche et plusieurs légumes d'Europe, qui sont d'une qualité inférieure. Les fruits y sont excellents; ce sont l'ananas, le nispero, l'anon, le zapote, l'orange et l'aguacate (beurre végétal). On récolte aussi le melon, le melon d'eau et du raisin en treille. Le pays abonde en plantes sarmenteuses et textiles et en plantes médicinales.

Les ressources de Porto-Rico sont essentiellement agricoles. Les plantations sont florissantes. On y récolte avec succès la canne à sucre, le café, le coton, le tabac, etc.

Le sucre et le café sont les deux principaux produits de l'île; on en exporte aussi du tabac, du coton, des cuirs, de la mélasse, des bois, du bétail, des fruits, des vivres et du rhum; mais ces dernières expéditions sont de peu d'importance. Des caboteurs font entre cette île et les Antilles françaises le service spécial du commerce de bétail. Porto-Rico, comme Cuba, a pris une grande extension dans son commerce depuis l'établissement de la liberté du commerce entre cette île et l'étranger. D'après un travail publié en janvier 1874 dans les *Annales du commerce extérieur*, le mouvement général du commerce de Porto-Rico a présenté les résultats suivants de 1865 à 1871 :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	—	—	—
	fr.	fr.	fr.
1865. . .	42,649,000	30,299,000	72,948,000
1866. . .	42,357,000	27,916,000	72,318,000
1867. . .	42,759,000	30,118,800	72,877,000
1868. . .	43,773,000	28,651,000	72,424,000
1869. . .	45,335,000	32,677,000	78,012,000
1870. . .	67,400,000	40,523,000	107,923,000
1871. . .	77,424,000	45,237,000	122,661,000

Il résulte des chiffres ci-dessus qu'il y a en 1871, par rapport à 1865, une augmentation de 59 pour 100 dans le commerce de Porto-Rico.

Le relevé suivant indique la part des principaux pays dans le mouvement commercial de Porto-Rico en 1871 :

PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
—	—	—
	fr.	fr.
Etats-Unis.	20,016,000	28,291,000
Angleterre.	14,908,000	7,105,000
Espagne.	14,740,000	2,192,000
Antilles étrangères.	14,723,000	2,144,000
Allemagne.	3,418,000	763,000
Canada et Terre-Neuve.	2,661,000	686,000
Italie.	495,000	572,000
France.	42,000	221,000
Autres pays.	4,843,000	3,090,000
TOTAUX.	75,845,000	45,064,000

Les quantités des principaux produits exportés de l'île en 1871 sont les suivantes :

Sucre. . .	206,607,000	livres de 460 grammes.
Café. . . .	20,822,000	—
Tabac. . .	5,381,000	—
Coton. . .	810,000	—
Cuirs. . .	727,000	—
Bétail. . .	7,336 têtes.	
Mélasse. .	69,000 boucauts pesant chacun 650 kilogrammes.	

Les importations se composent en grande partie d'objets manufacturés.

L'exportation du rhum à Porto-Rico n'est pas proportionnée à celle du sucre, par suite de la grande consommation qui se fait de ce spiritueux dans le pays. L'île est en communication régulière avec l'Europe par les steamers anglais qui desservent la ligne des Indes occidentales. Deux nouvelles lignes transatlantiques se sont établies, en 1855, sous pavillon espagnol. L'une d'elles a pris pour stations de son itinéraire, à l'aller comme au retour, Liverpool, Vigo, Porto-Rico et La Havane. Les communications avec Cuba se font par steamers et goëlettes. Le cabotage est assez considérable. De Ponce, de Mayaquez, de Guayama, d'Arecibo et d'Aguadilla partent chaque jour des gachettes portant à San-Juan des provisions, des peaux. Les petits navires des Antilles françaises et anglaises vont chercher des bœufs à Naguabo et y apportent de la morue. Le mouvement maritime dans les divers ports de Porto-Rico a présenté en 1871 les résultats suivants : à l'entrée, 1,260 navires et 222,322 tonneaux; à la sortie, 1,220 navires et 216,235 tonneaux.

L'île comprend 9 districts : Porto-Rico, Bayamon, Arecibo, Aguadilla, Mayaquez, Ponce, Humacao, Guyama et Vicque-Island. Les principales villes sont : San-Juan, la capitale; San-German, Ponce, Mayaquez, Arecibo, Guyama, Aguadilla, Caguas, Bayamon, Humacao. On compte dans l'île 67 bourgs, villes et villages.

Porto-Rico est régi par une constitution votée par les cortès espagnols et promulguée le 1er juin 1869. Il est gouverné par un haut fonctionnaire, appelé gouverneur supérieur civil, qui est président des tribunaux supérieurs de justice et de toutes les juntes supérieures de la capitale; mais l'administration du fisc a son chef spécial, appelé intendant, et le tribunal de commerce son président particulier, pris parmi ses membres. Le suprême pouvoir judiciaire ressortit à une audience royale qui remplace nos cours d'appel et de cassation. L'administration de la justice, dans les villes et campagnes, est exercée par les juges de 1re instance et par les alcades, qui remplissent les fonctions de juges de paix. On compte 9 tribunaux spéciaux : civil, ecclésiastique, guerre, marine, artillerie, génie, intendance, biens des défunts et commerce. L'administration des finances tient, sous les ordres de l'intendant, les directeurs et administrateurs des diverses branches fiscales, telles que les douanes, les impôts, le papier timbré, etc. Le gouvernement ecclésiastique se compose d'un évêque nommé par le gouvernement espagnol et confirmé par le pape, et d'un chapitre. L'organisation militaire a pour chef supérieur un capitaine général, qui a sous ses ordres des commandants résidant au chef-lieu de chaque département. Un commandant de marine réside dans la capitale et dépend du chef supérieur des forces maritimes de La Havane. Une loi votée par les cortès, sur l'initiative de Castelar, et promulguée par le gouvernement de la république espagnole le 26 mars 1873, a aboli l'esclavage à Porto-Rico.

Cette île fut découverte par Christophe Colomb en novembre 1493, lors de son second voyage en Amérique. On est incertain sur le point où il aborda, mais la tradition désigne le lieu appelé Aguadilla. Le capitaine Juan Ponce de Léon fut le premier Espagnol qui visita l'intérieur de l'île et commença la colonisation en 1510; il fonda la ville de Caparra sur le lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de Pueblo-Viejo, ainsi que les villes de San-German et d'Aguada, qui datent de la même année. Quelques historiens portent le nombre des habitants, à l'époque de la découverte, à 600,000, mais ce nombre est sans doute exagéré; quoi qu'il en soit, cette population a disparu complètement. Cette île était appelée par les Indiens *Boricua* ou *Borinquen*. On a conservé très-peu de données sur les mœurs et la religion des indigènes; seulement on sait qu'ils croyaient à un esprit bon et à un esprit mauvais; qu'ils attribuaient au premier tout le bien et à l'autre tout le mal qu'ils éprouvaient. Leur caractère était doux, affable, généreux et hospitalier. Le délit qu'ils punissaient avec le plus de rigueur était le vol; leur principal amusement était la danse. Leur gouvernement était une espèce de monarchie héréditaire; le chef, à l'arrivée des Espagnols, était le cacique Aguemaba. Ces Indiens étaient principalement agriculteurs; la culture consistait en maïs, patates douces, ignames, bananes et autres plantes alimentaires de moindre importance, elle était à la charge des femmes, les hommes se livraient de préférence à la chasse et à la pêche. Leurs armes étaient l'arc, la zagaie et la macana, espèce de hache de pierre. En 1511, les Indiens, irrités d'être traités en esclaves par le gouverneur Ponce de Léon et ses compagnons, se soulevèrent contre les Espagnols qui, à la suite de plusieurs combats acharnés, les défirent complètement dans la plaine de Yagueca ou Añasco. Les Espagnols, devenus maîtres absolus du pays, avaient déjà fondé plusieurs villes lorsque, en 1595, le pirate anglais Drake pénétra dans le port de San-Juan avec une flottille, saccagea la capitale et brûla les embarcations. En 1598, le comte de Cumberland s'empara de la capitale dans l'intention de s'y établir, mais une épidémie qui se déclara parmi les troupes le fit renoncer à ce projet, et il abandonna la ville après l'avoir pillée et brûlée. Une escadre hollandaise, commandée par le général Balduino (Henry), entra dans le port San-Juan l'année 1615 et s'empara de la capitale, qui se trouvait encore sans défense. Il assiégea ensuite la forteresse du Morro, où les habitants s'étaient réfugiés avec le peu de troupes espagnoles qui existaient alors. Les assiégés, commandés par le capitaine don Juan de Amezquita et Quijano, firent une sortie contre l'ennemi et combattirent avec tant de valeur que, au bout de quelques heures, ils mirent en déroute les Hollandais, qui perdirent leur général, tué dans l'action par le brave Amezquita. On voit encore dans l'intérieur du Morro le monument élevé en l'honneur de cette célèbre victoire. Une nouvelle tentative de débarquement eut lieu en 1678 par l'amiral anglais Estren, mais elle échoua par suite d'un ouragan qui causa de fortes avaries dans son escouade et la dispersa. Les Anglais revinrent vingt-cinq ans plus tard et débarquèrent sur les plages d'Arecibo, mais ils furent repoussés avec perte et forcés de se rembarquer. Ils ne furent pas plus heureux en 1797.

PORTO-SANTO, île de l'Afrique portugaise, dans l'Atlantique, à 40 kilom. N.-E. de l'île de Madère, par 33° 2′ 54″ de latit. N. et 18° 39′ 12″ de longit. O.; 6,500 hab. Le sol est montagneux; le tuf y est accumulé confusément, comme s'il y avait été jeté par un volcan sous-marin. Les dépôts de grès sont favorables à la culture de la vigne, tandis que le sol tuffier fournit de bonnes récoltes en froment, maïs, orge, fèves et pois. On y trouve la source chaude d'Araya. L'excellent port que cette île possède et auquel elle doit son nom est fréquenté par les bâtiments qui vont aux Indes ou qui en viennent.

PORTO-SEGURO, ville du Brésil (Bahia), à 375 kilom. au S. de Bahia, sur l'océan Atlantique; 4,000 hab. Le port est formé par une coupure du récif qui borde la côte; on y trouve 6 ou 7 mètres à marée haute et parfois 4 mètres seulement à marée basse. Son commerce consiste surtout en coton, café, sucre et manioc. Cette ville fut fondée en 1740.

PORTO (Louis DA), poëte et littérateur italien, né à Vicence en 1485, mort en 1529. Après avoir reçu une excellente éducation, il suivit la carrière des armes, servit sous les ordres de Guid' Ubaldo, puis dans l'armée vénitienne, et se conduisit d'une façon très-brillante dans la guerre de la ligue de Cambrai. Forcé par une blessure d'abandonner le métier des armes, il se livra à la culture des lettres et de la poésie. On a de lui des sonnets, des madrigaux et une nouvelle, *Giulietta* ou les *Deux amants de Vérone*, chef-d'œuvre de délicatesse et de sentiment, qui a inspiré à Shakspeare sa belle pièce de *Roméo et Juliette*. Cette nouvelle, souvent éditée, a été traduite en français par Mercier, par Ducis et par Delézé (Paris, 1827). Les *Rime e prose* de Louis da Porto ont été publiées pour la première fois à Venise (1533, in 8°).

PORTO-MAURIZIO (Paul-Jérôme CASANUOVA, dit Léonard DE), théologien italien, né à Port-Maurice, État de Gênes, en 1676, mort en 1751. Il entra dans l'ordre des frères mineurs réformés de Saint-François, se fit ordonner prêtre, puis se livra à des prédications et à des missions dans diverses villes d'Italie, établit au Colisée l'exercice de dévotion appelé chemin de la croix et mourut dans la dévotion. On lui doit, entre autres ouvrages : le *Trésor caché* ou *Prix et excellence de la sainte messe* (Rome, 1737); *Manuel sacré* ou *Recueil de divers exercices spirituels pour les religieuses* (Venise, 1734); *Guide de la confession générale* (Rome, 1739); la *Voie du paradis*. Ses ouvrages ont été réunis et publiés sous le nom d'*Œuvres sacrées et morales* (Venise, 1742).

PORTOGALLO (Marc-Antoine SIMAO, dit), à cause de son origine portugaise, compositeur portugais, né à [illegible] en 17[illegible], mort en cette même ville en 1830. Il apprit les éléments de l'art musical au chœur d'une église de sa ville natale, [illegible] chapelle de cette même église quelques leçons de composition. [illegible] temps le chant sous la direction de Borselli. Quand le professeur quitta Lisbonne [illegible] au théâtre de Madrid, avec lequel il avait contracté un engagement, [illegible] vit son maître, qui le fit [illegible] tre en qualité d'accompagnateur. Pendant quelque temps, les [illegible] de la [illegible] de coulisses exercèrent [illegible] prestige sur le jeune artiste. Mais bientôt il se lassa de cette position [illegible], et, [illegible] leurs [illegible] de ses [illegible], il résolut d'aller compléter son [illegible] en Italie. Il était sans ressources [illegible] d'exécution lui manquaient [illegible] sement de son désir. Par bonheur, la générosité de l'ambassadeur portugais près la cour d'Espagne lui permit de réaliser ses projets. En 1787, Portogallo arriva en Italie et débuta avec éclat, à Turin, par un opéra qui fut accueilli avec enthousiasme. Le succès est facile en Italie. Le nom de Portogallo se répandit promptement dans toute la Péninsule. Comme il produisait vite, il devint l'un des compositeurs attitrés des grandes scènes. La vogue qui s'attachait à son nom retentit jusqu'en Portugal. Le roi dom Pedro manda près de lui son illustre sujet et le nomma son maître de chapelle (1790). Portogallo obtint toutefois de son prince l'autorisation de retourner en Italie pour remplir les engagements qu'il avait contractés avec [illegible]. Lorsque, en 1807, les armées françaises eurent envahi le Portugal, l'artiste suivit son souverain au Brésil et séjourna à Rio-Janeiro jusqu'en 1815. A ce moment, [illegible]; il obtint du roi la permission de revenir en Italie. Mais il eut à peine le temps d'y prendre pied, car la chute de l'Empire rappela l'ancien roi de Portugal dans ses États. L'artiste, qui, du reste, avait trouvé l'art musical complètement transformé en Italie et son nom inconnu des générations nouvelles, s'empressa de revenir vers son roi et de reprendre ses fonctions de maître de chapelle, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

Portogallo a écrit une grande quantité d'opéras et de morceaux religieux. Toutes ces productions sont tombées dans l'oubli. On se souvient seulement des titres de deux partitions, grâce aux illustres cantatrices qui en ont fait valoir certains morceaux, *Semiramide* dont l'air *Son regina* était un des chevaux de bataille de la grande Catalani, et *Argenide*, chanté par la célèbre maîtresse Billington.

PORTOIR s. m. (por-toir — rad. *porter*). Sorte de vase en bois dans lequel on distribue la pitance à chaque religieux chartreux.

PORTOIRE s. f. [illegible]. Vaisseau de bois ovale dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir.

PORTOIS, [illegible] pays de l'ancienne [illegible] Comté, et dont la localité principale était Faverney; il est actuellement compris dans le département de la Haute-Saône. [illegible] Lorraine, on trouvait aussi un petit pays qui portait le même nom et dont les lieux principaux étaient Blainville-sur-l'Eau et Saint-Nicolas-du-Port.

PORTOMAGGIORE, ville du royaume d'Italie, province et district de Ferrare, chef-lieu de mandement; 13,791 hab.

PORTOR s. m. [illegible] or). Espèce de marbre noir, avec de grandes veines [illegible] : *Des [illegible] de* PORTOR. *La cheminée était en marbre de* PORTOR. (Balz.)

PORTOVECCHIO, ville de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 30 kilom. E. de Sartène, [illegible] — pop. tot., 1,811 hab. Salines, éducation de vers à soie, pêche [illegible] de sel, liége et charbon de bois. Vaste rade et beau port.

PORTOVENERE, bourg du royaume d'Italie, province [illegible] à 77 kilom. S.-E. de Gênes, [illegible]; 3,565 hab. Port de commerce sur le golfe de Gênes. Pêche active.

PORTRAIRE v. a. ou tr. [illegible] — [illegible] lat. *pro*[illegible], de *pro*, et de *trahere*, tirer, traîner. En vieux [illegible] mettre au dehors, en évidence, étaler, puis de représenter, dessiner, peindre). Faire le portrait de : [illegible]

[illegible]

‖ Mot vieilli.

— [illegible]

[illegible]

PORTRAIT s. m. [illegible]

[illegible]

Qui donne son portrait [illegible]

[illegible]

— [illegible]

— [illegible] des traits [illegible]. Son PORTRAIT est [illegible]

— [illegible] les traits ou du caractère d'une personne : PORTRAIT en vers. [illegible] PORTRAIT [illegible] PORTRAITS [illegible] PORTRAIT [illegible]. (La Bruy.) *Les* PORTRAITS [illegible] (Volt.) *Mme* [illegible] PORTRAIT *et y* [illegible] *d'une façon pittoresque, ineffaçable.* (Ste-Beuve.)

[illegible]

— [illegible] portrait [illegible]

— [illegible]

— [illegible] Portrait [illegible]

— [illegible]

[illegible] Son Portrait [illegible] figure [illegible]

[illegible] qu'à la porte, s'aperçut que l'ombre de son [illegible] sireuse de conserver cette image, elle en [illegible] nant; elle n'est que la consécration d'un fait général. L'ombre qui dessine les objets et [illegible] dessin.

[illegible] elle-même par les reflets, par les jeux de lu[illegible] elle donne, la première, l'exemple aux peintres.

Les essais primitifs de *portraits* peuvent être comparés à ces dessins informes que tracent les enfants sur leurs cahiers d'école ou sur les murs; pendant longtemps ils n'ont [illegible] ment, et plus de temps encore avant que [illegible] l'aide de quelques couleurs, la physionomie véritable et jusqu'au caractère intime du modèle.

[illegible] les Grecs nous montrent les premiers un artiste exclusivement adonné au *portrait*, et cet artiste [illegible] dernier siècle avant l'ère chrétienne. Chez [illegible] les peintres d'histoire, et Ganœmus, frère du [illegible] surtout Apelle furent ceux qui obtinrent la [illegible] vait que de quatre couleurs, qu'il combinait [illegible] vernis dont il était l'inventeur et dont le se[illegible] dernier tableau fut le *portrait* grotesque d'une [illegible] sidérant son œuvre, qu'il en mourut.

[illegible] Durer, peint [illegible]

cette tête pour celle du Christ, tant elle est idéalement belle : longs cheveux blonds tombant sur les épaules en petites mèches frisées, barbe naissante, front haut, intelligent, sourcils arqués se relevant un peu vers les tempes, nez long et d'un dessin plus grec que vrai, petite bouche aux lèvres charnues, menton proéminent et très-fendu, œil saillant, doigts longs et minces; tout dénote une nature d'élite. Tel était celui qu'on a surnommé le [illegible].

[illegible] à Bâle en 1498 et qui [illegible] se fixa en Angleterre, où Henri VIII le combla d'honneurs et où il mourut de la peste en 1554. Admirable portraitiste, sa tendance bien décidée pour l'imitation rigoureuse de la nature se montre dans le petit profil de son ami Erasme, comme dans les *portraits* restés fameux de [illegible], évêque de Londres, Nicolas Kratzer, astronome de Henri VIII, Thomas Morus. La tradition rapporte qu'il eut la patience de compter tous les [illegible] et du vénérable Thomas Morus, ce qui est une façon de dire avec quel soin, avec quelle attention minutieuse travaillait cet éminent artiste.

Holbein n'avait pas encore vu le jour que déjà Léonard de Vinci, né près de Florence, au château de Vinci, en 1452, était en possession [illegible] à demi effacée, ombre d'un chef-d'œuvre qui fait pâlir tous les chefs-d'œuvre et que la gravure a universalisée en l'immortalisant. Le [illegible] deux *portraits* [illegible] à faire de lui le maître du genre. Le premier, [illegible] *Belle Ferronnière*, a passé longtemps pour représenter la dernière maîtresse de François Ier, la femme de ce marchand de fer des Halles qui se vengea si cruellement de l'outrage que lui faisait le roi chevalier. C'est du nom présumé de ce *portrait* que les dames ont appelé *ferronnière* un ornement de tête, un fil maintenant au milieu du front un petit camée ou une pierre précieuse. Le second est le *portrait* non contesté ni contestable de Monna Lisa, femme de Francesco del Giocondo, connue sous le nom de la *Joconde*, sphinx de beauté qui sourit si mystérieusement dans son cadre et semble proposer à l'admiration des siècles une énigme qu'ils n'ont pas encore résolue. Nous consacrons un article spécial à cette merveille de l'art.

Dans les diverses écoles italiennes, ce furent les peintres d'histoire, Léonard de Vinci, Raphaël, Titien, Paul Véronèse, qui donnèrent au *portrait* toute son importance; et l'on peut faire cette remarque, que, jusqu'au XVIIe siècle, il n'y eut pas de peintre spécial de *portrait*. On peut en dire autant, jusqu'à la même époque, des autres écoles; en Flandre comme en Espagne, les meilleurs peintres de *portrait* furent les grands peintres d'histoire : Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Velazquez. Dégager l'idéal du réel en ramenant chaque forme à son type, tel était le principe de l'art grec, tel fut aussi celui de Raphaël et des maîtres que nous venons de citer. Le type de la forme humaine est multiple; chaque sexe a le sien, chaque âge aussi; il y a des types généraux qui répondent aux différents caractères; il y a des types particuliers, et c'est ce qui fait qu'un *portrait* n'est pas une photographie. Ces maîtres ont su exprimer le caractère de chaque personnage, en négligeant les détails inutiles; ils dégagent le type, et c'est pour cela que leurs *portraits* sont de véritables tableaux d'histoire.

Qu'on prenne pour s'en convaincre ceux, par exemple, que le Titien a faits de Charles-Quint, de Philippe II, de François Ier, du pape Paul III, de Lucrèce Borgia, de l'Arioste, du cardinal Bembo, de l'Arétin, de lui-même et de tant d'autres personnages célèbres. Ce ne sont pas de simples ressemblances, mais de véritables pages historiques.

De même pour Raphaël, que ses biographes n'hésitent pas à placer en tête des peintres de *portrait*. Il avait été conduit, dès ses premières années, à cette partie de l'art par le goût général des écoles du XVe siècle, ou tout se faisait dans le style purement naturel, qu'on a défini style de *portrait*; les fi[illegible] Raphaël a souvent répété dans ses premiers ouvrages les mêmes physionomies, qui étaient celles de ses modèles. Lorsque son talent fut arrivé à [illegible] *portraits* [illegible] à l'huile se ressentirent de la vigueur d'une imitation plus relevée, et l'on se prévaut en[illegible] peintre de *portrait* quand il veut l'être. Les [illegible] et le sien propre se distinguent entre tous ceux qui sont sortis de son pinceau.

Dans l'école espagnole, les *portraits* que nous a laissés Velazquez de l'infant don Bal[illegible] chefs-

d'œuvre de naturel et d'expression. Ils furent dépassés cependant par le fameux tableau de famille représentant *Marie-Marguerite d'Autriche, infante d'Espagne*, [illegible] la réputation de l'artiste. Parmi les nombreux personnages que renferme cette composition, Velazquez s'est représenté lui-même occupé à peindre; un miroir, placé devant lui, reproduit le sujet qu'il peint. Rien n'approche de la grâce, de la perfection, de l'éclat et de la beauté de ce tableau, connu sous le nom de *Las Meniñas*, ou les filles d'honneur, à cause des jeunes personnes attachées au service de l'infante.

Rubens, dans le genre du *portrait*, dispute la palme même à son illustre disciple et rival Van Dyck, resté si loin de lui dans la haute peinture d'histoire sacrée et profane. Les *portraits* du roi Charles Ier et de la noblesse d'Angleterre, exécutés à Londres par le luxueux Van Dyck avec une facilité si extraordinaire, sont à jamais célèbres. Le *portrait* fut le véritable domaine de cet artiste si élégant et si prodigue, qui sut profiter également des leçons de Rubens à Anvers et de l'étude du Titien à Venise. Le premier rang ne peut lui être disputé que par Titien, Raphaël ou Velazquez. Cependant, combien Rubens y excelle! Il nous suffit, pour le juger, de ce que nous possédons au Louvre. L'une de ses plus belles pages est assurément le *portrait* de Marie de Médicis, quoique la flatterie soit poussée un peu loin, car le peintre a représenté son modèle en Bellone à cheval, portant dans sa main la statue de la Victoire, comme la Minerve de Phidias, tandis que des génies la couronnent de lauriers. « Quels lauriers? s'écrie M. Louis Viardot; seraient-ce ceux de son indigne favori, le maréchal d'Ancre, qui, malgré la parole du Christ, fut frappé par l'épée sans avoir jamais tiré la sienne du fourreau? Mais à un si magnifique ouvrage, modèle achevé dans l'art de reproduire la nature humaine en l'ennoblissant, tout est pardonné, même l'hyperbole et le mensonge. » Viennent ensuite les *portraits* du père de Marie, François de Médicis, grand-duc de Toscane; de sa mère, Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier; d'Elisabeth de France, fille de Henri IV et de la reine Margot, qui devint femme de Philippe IV d'Espagne, et, pour compléter la galerie, celui du baron de Vicq, ambassadeur des Pays-Bas à la cour de France, qui avait présenté l'artiste à la reine mère. Ce dernier *portrait* est soigneusement peint, comme celui de la baronne de Vicq, jadis à Bruxelles. On dirait un don de la reconnaissance et de l'amitié. Un don de l'amour, de la tendresse et de la passion, c'est le *portrait* de la belle Hélène Fourman, seconde et bien-aimée femme du peintre, entourée de ses deux enfants. Les têtes seules sont terminées. On connaît quinze *portraits* d'elle faits par Rubens, dont il nous reste, d'après les plus récents catalogues, deux cent trente-huit toiles représentant les personnages les plus divers de son temps.

De Rubens à Rembrandt la pente est naturelle; si Rubens est la plus haute expression, l'honneur suprême de l'école flamande, c'est Rembrandt, à coup sûr, qui occupe dans l'école hollandaise le même rang, le même trône. Ce fils de meunier, qui fut illettré toute sa vie comme Claude Lorrain et qui s'instruisit à peu près sans maître, créa pour son usage un genre nouveau. Au lieu d'accepter, comme Holbein et Velazquez, la nature toute simple, toute naïve, dans ses aspects les plus ordinaires et partant les plus vrais, il la plie toujours à certaines combinaisons d'optique, à certains contrastes fortement accusés, à certains tours de force de clair-obscur. « Par cela, dit M. Viardot, les *portraits* de Rembrandt, qui les *composait*, qui les rendait volontairement fantastiques, semblent sortir un peu des vraies conditions du genre; de sorte qu'il serait permis de ne pas le citer parmi les plus grands portraitistes des diverses écoles, bien qu'il faille forcément le citer parmi les plus grands peintres du monde. »

De Rembrandt [illegible] Flamand devenu Français, à Philippe de Champagne, condisciple de Poussin dans sa jeunesse. C'est à Paris que Philippe de Champagne, né à Bruxelles (1602-1674), a passé toute sa vie d'artiste. C'est là que, par son style savant, noble, correct et froid, il a prépare le grand siècle. Il est plus grand comme peintre de *portrait* que comme peintre d'histoire. [illegible] ce genre, ses qualités plus évidentes et plus [illegible] Son *Louis XIII*, qui, malgré le casque, la cuirasse et l'épée, malgré les lauriers dont la Victoire le couronne, paraît si [illegible] bien autrement impérieux et puissant sous sa robe de soie rouge, sont d'heureuses et complètes figures historiques. Qui n'a vu au Louvre ce *portrait* qu'on croit être celui de la femme d'Antoine Arnauld; ceux d'*Arnauld d'Andilly*, de *Simon Perrault* et de *Mansard*, et le sien propre, à l'âge de soixante six ans? [illegible] M. Charles Blanc a dit : « Jamais, peut-être on n'avait poussé à ce point l'expression de ce qui est inexprimable. [illegible] Champagne s'est élevé [illegible] jusqu'aux plus hautes cimes de l'art. »

Nous ne devons pas négliger non plus de citer à cette place un autre Flamand, resté

bien Flamand celui-là, le Hollandais Barthélemy van der Helst, né à Harlem en 1613, mort à Amsterdam en 1670. Portraitiste des plus habiles, il se distingue par la finesse de sa couleur, qui est vive, intense et brillante comme celle de Gerard Dov. C'est un géant dans sa patrie, au musée d'Amsterdam. C'est là qu'est son chef-d'œuvre, le *Banquet de la garde civique d'Amsterdam*, banquet fameux, célébrant, à la fin de la guerre de Trente ans, la paix de Munster et l'indépendance des Provinces-Unies; les vingt-deux personnages de ce tableau sont dessinés d'après nature et de grandeur naturelle, comme dans le tableau non moins célèbre qui se nomme en Hollande : les *Chefs de la confrérie des arbalétriers*. Les figures sont parfaites à ce point, dans l'un et dans l'autre ouvrage, qu'on peut aisément distinguer la condition sociale, le caractère et le tempérament du personnage représenté.

Dans l'école française, c'est seulement à partir de la seconde moitié du XVIe siècle que l'on vit se produire des peintres exclusivement portraitistes. Jusqu'à cette époque, le *portrait* resta le domaine des « ymaigiers » d'abord, puis des peintres d'histoire. A la fin du XVe siècle, le représentant le plus célèbre de notre école, Jean Foucquet, « enlumineur de la bibliothèque de Louis XI, » atteint à la perfection par son *portrait* du pape *Eugène IV*. Viennent ensuite les Clouet, Jean et François dit Janet, le père et le fils, lesquels ont laissé des *portraits* de petite dimension d'une foule de personnages importants entre les règnes de François Ier et de Charles IX. Dire que les *portraits* de François Clouet ressemblent à ceux que Holbein a peints en figurines, c'est en faire suffisamment connaître le genre et le style, c'est aussi en faire un éloge qui paraîtra justifié si l'on considère avec quelle perfection il a rendu ceux, qui lui sont attribués, de Henri II et de la femme de Charles IX. A ce propos, on doit faire remarquer que le *portrait* était le genre où brillait surtout cette vieille école française qui, outre ses trop rares peintures, a laissé un nombre considérable de *crayons*, c'est-à-dire de *portraits* aux trois crayons rouge, noir et blanc, dont la perfection ne laisse rien à désirer. François Clouet, mort vers 1572, est le dernier représentant de cette belle et sage école française primitive qui, d'elle-même, par l'observation patiente et l'amour de la nature, s'était peu à peu élevée du coloriage des vitraux et de l'enluminage des manuscrits à ce que la peinture nous semble avoir produit de plus agréable et de plus vrai. « Comme les Flamands, François Clouet, dit M. Villot, poursuit le vrai, la naïveté, la précision, le rendu de tous les détails; mais s'il est Flamand par ce côté matériel, il est bien Français par le style, l'élégance et ce goût délicat qui le porte, sans s'écarter de la vérité, à laquelle la Flandre et l'Allemagne s'attachent exclusivement, à modifier dans une juste proportion et à interpréter son modèle de la façon la plus avantageuse; dans ses œuvres, tout est clair, étudié; point de sacrifice apparent, point de prétention à la touche facile; et cependant, plus on examine, plus on pénètre dans le caractère de la personne représentée, plus on découvre de finesse, plus on voit que tous les détails sont exécutés avec une légèreté, une sécurité de main dont aucun des partisans de la touche facile n'a pu approcher. »

Le chef-d'œuvre de François Clouet est le *portrait* de *Charles IX*, qui se trouve au Louvre. On ne saurait trop admirer la finesse du modelé, la légèreté de main avec laquelle sont traités tous les détails du costume; cette toque ornée de boutons en pierres fines et d'une touffe de petites plumes blanches; ce justaucorps noir, boutonné jusqu'à la fraise et brodé d'entrelacs d'or; ces manches à petits crevés, étudiées si soigneusement. La figure à elle seule vaut tout cela. Plus on l'examine, plus on découvre le mérite de ce maître, le premier mérite d'un portraitiste, qui est de faire pénétrer par la physionomie dans le caractère intime du personnage représenté. Les mêmes qualités se remarquent dans le *portrait* d'*Elisabeth d'Autriche*, qui est également au Louvre.

Au commencement du XVIIe siècle, l'art italien fut en pleine décadence; ce fut, au contraire, l'époque de la splendeur de l'école française. Son plus illustre maître, Nicolas Poussin, ne se livra qu'accidentellement au *portrait*. Le Louvre possède le sien, peint par lui-même, sur les instances de M. de Chantelou.

Simon Vouet, qui forma presque tous les artistes de son siècle, a laissé quelques *portraits*, notamment celui de *Louis XIII*, dans lequel il se montre plus précis, plus exact que dans ses grandes compositions. C'est là surtout, dans un genre qu'il n'a traité qu'en passant, que l'on sent davantage la transition qui le lie à Philippe de Champagne. Eustache Lesueur, Le Brun, Jean Jouvenet, Sébastien Bourdon, les Coypel, Lemoyne, ses élèves ou ses contemporains, se sont adonnés à peu près d'une façon exclusive soit à la peinture religieuse, soit à cette peinture emphatique et théâtrale qui devait bientôt conduire ses auteurs à n'être le plus souvent que des décorateurs plus ou moins audacieux. Mais, à leurs côtés et en même temps qu'eux, se formèrent des portraitistes proprement dits, Mignard, Hyacinthe Rigaud, Largillière et, plus tard, La Tour. Ceux-ci étudièrent avec

un soin tout particulier l'expression de la physionomie; on peut leur reprocher seulement de s'être égarés trop souvent dans les accessoires. C'était, il est vrai, le défaut de l'époque.

Ce reproche s'adresse surtout à Mignard, dont le coloris gracieux et séduisant plut infiniment aux grands seigneurs de son temps; tous voulurent avoir leur *portrait* de sa main. C'était un homme d'esprit, que ce Mignard, et, de plus, un parfait courtisan par la parole comme par le pinceau. Un jour qu'il faisait pour la dixième ou douzième fois le *portrait* de Louis XIV déjà vieux : « Mignard, lui dit le roi, vous me trouvez sans doute vieilli? — Sire, répondit-il, je vois quelques victoires de plus sur le front de Votre Majesté. »

Mignard (1610-1695) ne laisse pas d'être un peu froid dans ses grands *portraits* officiels du roi et de toute la famille royale; cette peinture majestueuse a tout le faste qui plaisait au grand roi. Le Louvre est riche en *portraits* de Mignard; ceux de Louis de France (le grand dauphin), de sa femme et de ses enfants ne manquent pas d'intérêt historique et sont peints d'une touche savante. Celui de Mme de Maintenon est meilleur encore. Ceux de M. de Lionne, des Arnauld, du pape Urbain VIII et de quelques autres personnages célèbres méritent aussi d'être cités. Notons en passant que l'épithète de peinture *mignarde*, donnée à quelques-unes de ses œuvres, s'applique plutôt à ses *Vierges* qu'à ses *portraits*; toutes les femmes de la cour voulurent avoir l'air mignard qu'il leur donnait, et le vieux mot, si souvent employé par Ronsard et la pléiade, tombé depuis en désuétude, se trouva remis à la mode, grâce au nom du maître, au point d'occasionner la méprise de quelques écrivains ignorants : il en est qui ont cru que ce mot ne datait que du peintre!

Hyacinthe Rigaud (1659-1743) s'est plus exclusivement voué au genre du *portrait*, et particulièrement du *portrait* d'homme. Mais, avant de passer de Mignard à Rigaud, il faut mentionner leur intermédiaire, Claude Lefèvre (1633-1675), qui exige un souvenir honorable, et rappeler, comme appartenant à la même époque, quelques autres artistes dont les œuvres enrichissent le Louvre ou sont recherchées dans les collections particulières : Marc Nattier, père de Jean-Marc Nattier, qui peignit l'impératrice Catherine et plusieurs personnages de la cour de Russie; François Puget, mort en 1707, fils du célèbre sculpteur Pierre Puget, élève de Laurent Fauchier, habile portraitiste lui-même; François de Troy père; Robert Tournières; Ferdinand Elle, père et fils.

Au premier rang des nombreux *portraits* historiques exécutés par Rigaud figurent ceux de Louis XIV en habits royaux et de Bossuet en camail d'évêque, connus partout grâce à la gravure. Viennent ensuite : Philippe V d'Espagne, Louis XV enfant, les peintres Le Brun et Mignard, rapprochés dans le même cadre, bien qu'ils fussent très-désunis par une odieuse rivalité; l'architecte Mansard, le sculpteur flamand Martin Bogaert, qu'on nomme en France Desjardins; la mère de Rigaud, vue par ses deux profils, et Rigaud lui-même à son chevalet. Il a peint presque toutes les gloires du grand siècle : Girardon, Coysevox, Coustou, Le Nôtre, Bourdon, Parrocel, La Fontaine, Boileau, Santeuil, Fléchier. S'il a peint les maîtresses de Louis XIV, c'est à son corps défendant : « Je n'aime pas à peindre les femmes, disait-il au roi avec la brusquerie et le sans-façon de l'atelier; si je les représente telles qu'elles sont, elles ne se trouveront pas assez belles; si je les flatte trop, elles ne seront point ressemblantes. » Les femmes qui posaient devant lui avec trop de coquetterie étaient assez mal reçues. Une belle marquise lui arriva un jour le visage fardé à l'excès. Comme Rigaud lui peignait les joues dans un robuste empâtement, tout en projetant des ombres : « Il me semble, lui dit-elle, que vous n'employez pas d'assez belles couleurs quand vous en êtes à la figure. Où achetez-vous donc votre rouge? — Je crois, madame, répondit l'artiste, que nous nous fournissons au même endroit. »

La gloire de Rigaud s'étend sur deux siècles, le XVIIe et le XVIIIe. « Quels que soient les défauts de sa manière bruyante, de sa touche violâtre, de ses draperies théâtrales, il est le meilleur portraitiste français du XVIIe et du XVIIIe siècle, dit M. Arsène Houssaye. Largillière, toujours son rival et son ami, lui enseigna l'art de le surpasser. Grâce à Rigaud, combien de figures historiques nous parlent encore aujourd'hui de leur orgueil, de leur esprit, de leur passion! N'est-ce pas un beau privilège que d'avoir ainsi perpétué la vie des hommes célèbres? Je l'ai dit souvent, le portraitiste est le premier des historiens. »

L'habileté de cet artiste était merveilleuse. Le plus souvent il n'imposait que de courtes séances à ses modèles; nul n'avait comme lui la mémoire des yeux. Saint-Simon raconte que, voulant avoir le *portrait* de l'abbé de Rancé qui l'abbé de Rancé ne voulait plus laisser aucun souvenir au monde, il conduisit Rigaud à la Trappe comme un officier de ses amis. Rigaud put voir, dès la première entrevue avec l'abbé : « J'ai mon *portrait*! » Laissons parler Saint-Simon : « Rigaud fit un chef-d'œuvre aussi parfait qu'il eût pu réussir en le peignant à découvert sur lui-même. La ressemblance dans la dernière exactitude, la sérénité, la majesté de son visage, le feu noble, vif, perçant de ses yeux si difficile à rendre, la finesse et tout l'esprit et le grand qu'exprimait sa physionomie, cette candeur, cette sagesse, paix intérieure d'un homme qui possède son âme, tout était rendu, jusqu'aux grâces qui n'avaient point quitté ce visage exténué par la pénitence, l'âge et les souffrances... Il fut transporté de contentement d'avoir si parfaitement réussi, d'une manière si nouvelle et sans exemple... »

Les sentiments du cœur chez Rigaud ont produit ce chef-d'œuvre, le *portrait* de sa mère, que nous admirons au Louvre. Quand il la ramena de Perpignan, il voulut qu'elle restât habillée à Paris comme elle l'était dans les Pyrénées, disant : « Je ne veux pas qu'on me change ma mère! » Et cependant, combien souvent il a eu le tort de permettre à la vérité de se parer et de s'endimancher devant lui! De trop bonne heure il s'était habitué aux airs pompeux de la cour. Bien qu'on l'ait comparé à Van Dyck, il n'avait ni la liberté de touche ni la hardiesse du modelé de ce maître incomparable. « Il sacrifiait trop la figure aux accessoires, dit M. Houssaye, croyant, comme Louis XIV, que la magnificence des vêtements ennoblit l'homme. Le portraitiste doit trouver tout l'homme dans la figure. Mais par combien de magie ne rachète-t-il pas ce défaut! Il est tout à la fois onctueux et fini; son pinceau est abondant et délicat; il ose s'aventurer dans le chaos de la pâte parce qu'il y va toujours avec la lumière. Jamais l'éclat de son coloris, jamais la transparence de son clair-obscur, jamais les oppositions sagement amenées ne lui font oublier les droits du dessin. Il recherche toujours l'éloquence de la ligne; il se garde bien de cacher la main du modèle : la main, cette pierre de touche du portraitiste, la main n'a-t-elle pas aussi sa physionomie? Combien peu qui peignent bien les mains! »

Rigaud a sa page romanesque. Nous allons achever de le faire connaître en la contant.

Un matin, sa voisine, dame du meilleur monde et fort jolie, ce qui ne gâte rien à l'affaire, ordonne à son laquais d'aller lui quérir un barbouilleur quelconque pour badigeonner son plancher et passer le vernis sur ses meubles. Le laquais, qui n'y entend pas malice, court au plus près et s'en vient trouver maître Rigaud. Celui-ci, sans s'offenser, promet aussitôt d'aller se mettre à la besogne. Préalablement, il se revêt de ses plus beaux habits comme s'il allait faire le *portrait* du roi. Surprise de la voisine en le voyant entrer dans ce brillant équipage; elle ne comprend pas et, répondant à ses révérences par de triples et quadruples révérences, croit avoir affaire à quelque gentilhomme en quête d'aventures. Enfin, il se fait connaître : « Je suis Rigaud, le barbouilleur d'en face; je viens, madame, peindre votre plancher et vernir vos meubles, selon vos ordres transmis par votre laquais. » La dame partit d'un éclat de rire qui laissait voir de si jolies dents, et qui donnait carrière à un timbre de voix si plein de charme, que le voisin tomba sur-le-champ amoureux de sa voisine. Il ne voulut pas être venu pour rien et la dame aurait été désolée de l'avoir distrait sans utilité de ses travaux. Aussi bien, il esquissa son portrait, qui se continua les jours suivants et qui ne se termina que quand l'aimable voisine fut devenue Mme Rigaud. Et lorsque, plus tard, elle mourut, le chagrin qu'il ressentit de sa perte fut si cruel qu'il ne put le dominer. Il s'éteignit à son tour comme finissait l'année 1743; il avait alors quatre-vingt-quatre ans et ne laissait ni postérité, ni autres élèves remarquables que Nicolas Desportes, le neveu, qui s'était consacré exclusivement au *portrait* et était devenu son disciple (1718-1787), et Jean Ranc, fils d'un de ses premiers maîtres; celui-ci avait épousé sa nièce et était devenu, en 1724, premier peintre du roi d'Espagne (1674-1735). Un frère puîné d'Hyacinthe Rigaud, Gaspard Rigaud, peintre de *portrait* aussi, était mort une quarantaine d'années avant lui. Les ouvrages de ce célèbre artiste ont été gravés, en partie sous sa direction, par les plus habiles graveurs de son temps, tels que G. Edelinck, Drevet père et fils, Drevet le neveu, G. Wille, Audran, Lépicié, etc.

Il y a de lui au Louvre neuf grands *portraits*, parmi lesquels on estime surtout celui de Bossuet. L'évêque de Meaux est debout, vêtu du grand habit de docteur-évêque; la robe de dessous est de moire bleue, celle de dessus de mousseline blanche ornée de dentelle. Le manteau à collet garni de cygne est bleu, doublé de rouge. Le prélat porte le rabat et la croix pastorale; il tient de la main droite le bonnet de docteur et, de la gauche, s'appuie sur un livre posé sur une table, une écritoire, des papiers et quelques volumes garnissent la table, d'autres papiers et d'autres livres gisent à terre. Dans le fond, entre deux colonnes, un rideau relevé laisse apercevoir le ciel. Ce *portrait* a été gravé par Drevet fils en 1723.

Nicolas Largillière, né à Paris le 20 octobre 1656, plus âgé de trois ans que son ami Rigaud, lui survécut cependant trois autres années encore. C'est à lui que Rigaud laissait faire les *portraits* de femmes, qu'il n'osait aborder après Mignard. [illegible] dans les Flandres, à Anvers, Largillière en rapporta le goût et la science de la couleur, de l'effet pittoresque, dont l'école régnante de Le Brun prenait peu de souci. Sous ce rapport, il mérite le nom que propose de lui donner M. Charles Blanc, celui de *Van der Helst de la France*. D'autres, il est vrai, l'ont appelé le ***Van Dyck français***, mais c'est un nom qu'on a voulu donner aussi à Rigaud. Plus intime, plus pénétrant que ce dernier, il touche plus en séduisant moins, il est plus près de la nature et moins près de l'art. A son arrivée à Paris, il fit plusieurs *portraits*, entre autres celui de Van der Meulen, qui le prit en amitié, et celui de Le Brun. On se le disputait [illegible] à la ville. A l'avénement de Jacques II au trône d'Angleterre, il ne put se refuser à venir peindre le roi et la reine; mais après ce travail, il résista aux prix fabuleux que lui offrirent les seigneurs anglais pour le conserver auprès d'eux, et revint en France, d'où il ne sortit plus.

De retour à Paris, Largillière peignit, pour la grande salle de l'Hôtel de ville, deux tableaux représentant, l'un le repas donné en 1687 à Louis XIV et à toute la cour au sujet de sa convalescence, l'autre le mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie. Ces ouvrages importants, qui étaient de véritables séries de *portraits*, furent suivis d'un autre aussi grand, placé dans l'église de Sainte-Geneviève, en accomplissement du vœu que la ville fit en 1694, après deux années de stérilité. Il représentait les principaux officiers du corps de ville. Le peintre s'est placé parmi les spectateurs et y a mis Santeuil enveloppé dans un manteau noir. Selon d'Angeville, le fougueux chanoine se fâcha de ce qu'au lieu d'un surplis on l'avait accoutré de ce sombre manteau. Il en porta plainte au prévôt des marchands, en beaux vers latins.

Cette idée de mettre en scène leurs amis ou leurs ennemis et de s'introduire eux-mêmes dans leurs propres ouvrages se rencontre assez fréquemment chez les peintres. Simon de Sienne se peignit lui-même de profil et plaça le *portrait* de Cimabue dans son tableau de la *Foi*, que possède le chapitre de Sainte-Marie-Nouvelle. Giotto mit le *portrait* d'Arnolfo, architecte de Santa-Maria-del-Fiore, dans un tableau de l'église de Santa-Croce. Il s'est peint dans un grand nombre de ses ouvrages. Orcagna, dans son *Jugement dernier* de Santa-Croce, introduisit ses amis dans le paradis et ses ennemis dans l'enfer. Parmi ces derniers figure un huissier de la commune de Florence, qui avait saisi ses meubles. Un démon harponne avec un crochet ce malheureux, qui a pour voisins le notaire et le juge auteurs de la condamnation. Andrea del Castagno eut la bizarrerie de se peindre pour représenter Judas Iscariote dans la *Mort de la Vierge*. Tous les autres apôtres sont des personnages de la ville de Florence. Dans une *Adoration des mages*, André del Sarte s'était placé regardant défiler le cortége, appuyé sur l'épaule de Sansovino, derrière lequel on voyait le musicien Aiole. Le père de Raphaël a mis son fils enfant dans quelques-uns de ses cadres, entre autres sous les traits d'un enfant à genoux devant Marie et Jésus. Moretto [illegible] *dernier*. Francesco Moroni apporte de l'eau dans son tableau du *Christ lavant les pieds des apôtres*. Giorgione figure [illegible] célèbre *Vierge* conservée à Castel-Franco. André del Sarte ne peignait jamais dans ses tableaux d'autre femme que la sienne. L'amour fit peintre Zingaro le serrurier, comme Quentin Metzys. C'est sa maîtresse, devenue sa femme, qui figure la fameuse Vierge glorieuse entre plusieurs bienheureux. Il s'est peint, lui, derrière le jeune évêque Aspremus, et l'on croit qu'un [illegible], blotti dans un coin, est le *portrait* de son beau-père. [illegible] maîtresse du Titien, dans son tableau de *Sainte Barbe*. Les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse, contiennent les *portraits* de Marie, reine d'Angleterre, Soliman II, Victoria Colonna, Charles-Quint [illegible] en habit [illegible] toret est derrière lui; de l'autre côté le Titien [illegible] frère de [illegible] debout, tient une coupe remplie de vin. Dans la [illegible] est Judas. C'est pousser loin l'abus du *portrait*. Mignard a souvent [illegible] sa fille, la marquise de Feuquières, que l'on voit [illegible]

Charlet qui, en effet, s'était vaillamment conduit, comme artilleur de la garde nationale, en cette circonstance. Enfin, la magnifique *Judith* [illegible] au musée de Florence, si belle mais si impérieuse et si fine, est le portrait d'une maîtresse du peintre qui se nommait Mazzafiera. La suivante, tenant le sac, est la mère de Mazzafiera, et lui-même s'est peint sous les traits d'Holopherne décapité. Il voulut représenter, dans cette espèce d'allégorie, le supplice que lui faisaient incessamment éprouver [illegible] cité de la mère.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais ce serait trop nous écarter de notre sujet. Revenons à Largillière.

Quoiqu'il ait exécuté les *portraits* de quelques [illegible] fuyait autant que Lebrun la recherchait. Il préférait travailler pour des particuliers, des amis, des artistes. Tout le monde voulait avoir son *portrait* peint par lui. Un demi-siècle [illegible] toute la cour de Louis XIV, de sa splendeur à son déclin, la folle mascarade de la Régence, et les premières lueurs du triste règne de Louis XV; il fut le peintre de Voltaire et de Mlle Duclos et l'ami des plus célèbres artistes [illegible] son éloge et celui de Rigaud, c'est l'inaltérable intimité qui régna entre ces deux peintres, adonnés au même genre, dans lequel, à cette époque, ils n'avaient point de rivaux. Trois ans avant sa mort, Largillière, qui avait vécu près de cinquante ans dans chaque siècle, fut attaqué d'une paralysie qui [illegible] esprit. Il mourut nonagénaire le 20 mars 1746, laissant un fils qui fut conseiller au Châtelet.

A côté de Rigaud et de Largillière, d'autres peintres de *portrait* ont brillé à la même époque d'un éclat plus modeste. Parmi ceux-ci, [illegible] peintre charmant à qui le régent, nouveau [illegible] donna le genre du *portrait*, ne pouvant supporter patiemment les observations les plus [illegible] faites sur la ressemblance, les attitudes, les costumes des personnes qu'il avait représentées. Il déclara qu'il ne voulait plus peindre [illegible] dans les modèles, que les traits à sa convenance [illegible] il trouva beaucoup de gens qui s'y soumirent. [illegible] durée, il se livra à de nombreuses observations [illegible] plein air, et réduisit à cinq celles qu'il crut pouvoir employer sans inconvénient; il mettait, en outre, sécher ses peintures au soleil [illegible] Enfin, il avait formé chez lui une académie de jeunes filles, choisies parmi les plus jolies, [illegible] de prédilection et a été exclusivement occupée à faire des copies d'après ses tableaux. [illegible] Dyck et de Rembrandt, jusqu'à ce qu'il fût en état de peindre des *portraits* et des scènes familières, qui jouirent de son temps d'une [illegible]

[illegible] Ne [illegible], il avait [illegible] et [illegible]

La [illegible] les Van Loo fournit [illegible] une [illegible] Van [illegible] petit-fils, [illegible] Loo (1684-1745) [illegible] XV, [illegible] de peinture. Un frère de Jean-Baptiste, Carle Van Loo, [illegible] dans le [illegible] l'histoire. [illegible] 1735, il devint [illegible] l'École de [illegible] qui resta [illegible] il eut une facilité d'exécution dont il abusa. Son coloris brillant [illegible] une vogue [illegible] dont l'idée suivante peut donner une idée : La princesse Galitzin offrait à Mlle Clairon, comme témoignage [illegible], un présent dont elle lui [illegible] vaisselle, bijoux, étoffes. « [illegible] mon portrait par Van Loo, » [illegible]. Après une maladie, quand Carle Van Loo reparut à la Comédie-Française, tout le monde se leva et applaudit. Enfin tous les rois de l'Europe l'appelaient et le voulaient faire prince, mais « *Carle van Loo et c'est assez* » avait-il le bon esprit de dire en [illegible] ses enfants. Un coup de canon avait failli le tuer à sa naissance en renversant son berceau en 1705, pendant le siége de Nice; une attaque d'apoplexie l'emporta en 1765.

Aved, son contemporain, nous a conservé quelques physionomies de la Régence, celle de Jean-Baptiste Rousseau entre autres, qui le paya en monnaie de poëte, sous la forme d'un sonnet. Le Louvre a de lui le *portrait* [illegible] Mirabeau, exposé au Salon de 1743. Un autre peintre de *portrait*, remarquable par la correction du dessin, la légèreté de touche, Louis Tocqué (1696-1772), figure à notre musée par les *portraits* de Marie Leczinska, du dauphin Louis de France, fils de Louis XV, à l'âge de dix ans, et de Mme de Graffigny. Il rendait avec une [illegible] le brillant des étoffes d'or et [illegible] que le chatoiement des satins [illegible] et des broderies.

Charles-Quentin Latour (1704-1788), si célèbre [illegible], ne paraît pas avoir [illegible] la peinture à [illegible] réputation est due tout entière [illegible] de couleur [illegible] pastels, qui sont comme [illegible] entre le dessin et la peinture, participant de l'un par les procédés [illegible], de l'autre par les [illegible] la fusion des nuances). [illegible] coloris plein de vivacité, de fraîcheur et d'éclat, qui ne jaunit ni ne [illegible] la peinture à l'huile, et son velouté rend parfaitement la nature. Malheureusement [illegible] colorante se détache facilement du fond de papier, de vélin, de parchemin ou de taffetas sur lequel elle a été étendue. Le vent, le soleil sont ses plus cruels ennemis. Diderot pensait que le soleil et le vent nous effaceraient tous les chefs-d'œuvre [illegible] Latour : « O Latour! s'écriait-il, [illegible] *tes pastels et ta poussière* [illegible] » [illegible] Diderot s'est trompé. [illegible] de Latour a conservé [illegible] la vérité de la nature [illegible] éclat; le [illegible] et [illegible] Louis XV et Mme de Pompadour, le maréchal de Saxe et le prince de Conti, Mlle de [illegible] Voltaire et [illegible] [illegible]

Le pastel n'était guère répandu lorsque [illegible]

[illegible] arracha, dit-on, le [illegible] manqua pour entreprendre le voyage. En eût-il eu, que son voyage eût été sans doute fort inutile. En effet, [illegible] dix-huit ans et Rosalba [illegible] neiges de son cinquante-deuxième hiver poudrer à blanc ses noirs cheveux d'Italienne.

Rosalba Carriera était venue en France en 1720, elle avait été reçue à l'Académie de peinture de Paris la même année; en 1722, elle envoyait pour morceau de réception une *Tête de Muse* au pastel, qui est conservée au Louvre dans la collection des dessins. Elle faisait partie de l'Académie de Bologne et de celle de Saint-Luc à Rome et son talent était très-apprécié non-seulement dans toute l'Italie, mais à Paris et surtout à Vienne, où la cour lui fit le plus brillant accueil en 1735. Son dessin est souvent incorrect; en revanche son coloris est chaud, riche et vrai. Aussi reste-t-elle de nos jours encore une pastelliste éminente. Mais Latour lui est de tout point supérieur.

Ce fut, sous Mme de Pompadour, une espèce de peintre de cour que ce Latour, partageant avec Boucher la faveur de la royale courtisane. Homme d'esprit et de bon sens, plus d'une fois, à Versailles, en peignant Louis XV ou quelque princesse, il se permit quelques avertissements dangereux à donner. Quoiqu'il eût ses entrées libres à la cour, il n'était le courtisan de personne. « Mon talent est à moi, » disait-il. Jamais il ne voulut terminer les *portraits* des deux sœurs du roi, parce qu'elles l'avaient fait attendre. « Je ne pose pas, moi, » disait-il fièrement. Appelé un jour pour faire le *portrait* de Mme de Pompadour, il répondit brusquement : « Dites à madame que je ne vais pas peindre en ville. » Un de ses amis lui fit observer que le procédé n'était pas très-honnête. Il promit de se rendre chez elle au jour fixé, mais à condition que la séance ne serait interrompue par personne. Arrivé chez la favorite, il réitère ses conventions et demande la liberté de se mettre à son aise; elle lui est accordée; aussitôt, il détache les boucles de ses escarpins, ses jarretières, son col, ôte sa perruque, l'accroche à une girandole, tire de sa poche un petit bonnet de taffetas et le met sur sa tête. Dans ce déshabillé pittoresque, le peintre se met à l'ouvrage; mais à peine a-t-il donné les premiers coups de crayon, que Louis XV entre dans l'appartement. Latour dit, en ôtant son bonnet : « Vous aviez promis, madame, que votre porte serait fermée. » Le roi rit du reproche et du costume de l'artiste et l'engagea à continuer : « Il ne m'est pas possible d'obéir à Votre Majesté, répliqua le peintre; je reviendrai lorsque madame sera seule. » Et il se lève, emporte sa perruque, ses jarretières et va s'habiller dans une autre pièce, en répétant plusieurs fois : « Je n'aime point à être interrompu. » La favorite céda au caprice de son peintre et le *portrait* put ainsi s'achever.

Latour, à quatre-vingt-deux ans, fut atteint de nostalgie. Il revint à Saint-Quentin, où il avait fondé une école de dessin; c'est là qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, comme son ami Voltaire, quelques mois avant la Révolution. Épris des idées républicaines, il avait prédit, au milieu des vices et des hontes de la cour, la transformation sociale de la France. Il vécut assez pour voir que l'art allait prendre des inspirations nouvelles. En effet, la liberté, mère féconde, redonna aux artistes cette énergie, cette virilité qui depuis trop longtemps leur faisaient défaut.

Déjà Greuze (1725-1805), laissant de côté M. de Cupidon et tout l'attirail mythologique des peintres à la mode, s'était mis à l'écart de toute école et avait peint en toute liberté selon son goût à lui. On se souciait peu de la ressemblance alors, pourvu que les hommes fussent peints en Mars ou en Apollon, les femmes en Diane, en Flore, en Vénus, avec de grands yeux, de petites bouches, des joues roses et rondes. Ses scènes familières, ses tableaux empruntés à la vie privée de la bourgeoisie furent le premier coup porté aux [illegible] de boudoir. Ses *portraits*, en fort grand nombre, sont pleins de vie et de sentiment; ses têtes de femmes ont quelquefois une expression un peu exagérée, mais elles ont un moelleux infini, elles ont une grâce et une fraîcheur particulières. Diderot, si sévère pour le *portrait* de Mme Greuze, que le peintre a souvent reproduit, était plein d'enthousiasme pour [illegible] graveur Wille : « Comme [illegible], que ce dessin est beau! que la touche est fière! quelles vérités et variétés de tons! et le velours, et le jabot, et les manchettes, d'une exécution! J'aurais plaisir à voir ce *portrait* à côté d'un Rembrandt ou d'un Van Dyck. » Greuze, occupé jusqu'à ses derniers jours à faire son *portrait* et celui de sa fille. Son *portrait* fut le meilleur du Salon de 1805. C'était le seul héritage qu'il eût à laisser à sa fille Caroline. « Tu vendras cela cent louis, » lui avait-il dit. Caroline garda le *portrait* de son [illegible]

Une femme, Mme Vigée-Lebrun, et le fameux David ramenèrent la pureté, l'exactitude et le bon goût dans cette partie de l'art [illegible] abandonnée aux caprices de la mode.

[illegible] qui devaient avoir [illegible] notre école [illegible] David a, dans sa carrière agitée, trouvé les occasions les plus diverses d'ajouter une foule de *portraits* historiques.

Un des plus beaux et des plus célèbres, celui de Pie VII, se voit au Louvre; il est d'un modelé puissant, d'un contour ferme et pur, plein de vie physique et bien pris sur le vif; mais s'il est vrai, comme dit Horace, que la nature pousse au dehors les mouvements du cœur, cela ne paraît pas assez sur le front du prisonnier de Fontainebleau. David, qui avait émis cette pensée de tout véritable portraitiste : « Il ne faut pas seulement regarder le modèle, il faut y lire comme dans un livre, » David n'a pas, en cette occasion, suffisamment suivi son propre précepte. Il a été ému devant Lepelletier mort et devant Marat expirant; aussi, dans ces deux ouvrages, qui dépassent tout ce qu'il nous a laissé, il a été un grand peintre. Lorsque la Convention vota l'érection d'un monument à Lepelletier de Saint-Fargeau assassiné, David, sortant de l'atelier où il peignait le *portrait* du cadavre, disait, en saisissant le bras de Danton : « Et moi aussi, je lui élève un monument; » et il fit les *Derniers moments de Lepelletier de Saint-Fargeau* tableau qui resta exposé dans la salle des séances de la Convention. Malheureusement, le dernier possesseur de cette toile, cédant à un sentiment mesquin de haine politique, l'a, dit-on, détruite; il ne nous en reste qu'un dessin à la plume fait d'après la tête de Michel Lepelletier. Ce dessin est de toute beauté. Quant au *Marat assassiné dans sa baignoire*, il nous a été conservé. Rien ne peut rendre l'effet saisissant que produit cette œuvre puissante, née d'un miracle de la passion politique vivement surexcitée.

En somme, les vrais chefs-d'œuvre de David sont dans ses *portraits*. Marat, Lepelletier, l'esquisse du général Bonaparte, Pie VII sont des pages immortelles. Doué d'une merveilleuse aptitude au *portrait*, admirablement préparé par de sévères études, il a excellé dans ce genre qui exige une sûreté de main exceptionnelle. Les nombreux *portraits* dus à son pinceau sont malheureusement dispersés; parmi les plus remarquables, on peut citer ceux de Sieyès, de Grégoire, de Robespierre, de Saint-Just, de Boissy d'Anglas, de Bailly, de Marie-Joseph Chénier, de François de Nantes, de J. Blauw, ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies. Le Louvre possède une ébauche d'un *portrait* de femme, Mme Récamier, qui symbolise une face du génie de David; tout y est sacrifié à la ligne. Le pinceau est austère jusqu'à la volupté. Éteinte dans la pâleur d'une touche glaciale, cette figure a un attrait indicible comme la poésie de l'inconnu. C'est bien là cette suprême beauté qui inspira de nombreuses passions, n'en rebuta aucune, ne céda à aucune et, presque toujours, fit succéder l'amitié à l'amour qu'on lui offrait et qu'elle était, dit-on, par un phénomène resté secret, impuissante à accepter; cette circonstance lui valut ce joli compliment de Montlosier : « Vous pourriez dire, comme le Cid : « Cinq cents de mes » amis. »

Mme Vigée-Lebrun, de sept ans plus jeune que David, était fille d'un peintre de *portrait*. A quinze ans, elle peignit sa mère avec une grâce et une vérité qui attirèrent l'attention des connaisseurs. Ayant eu occasion de faire les *portraits* de la duchesse d'Orléans et de la comtesse de Brionne, elle devint à la mode dans le grand monde et représenta, en 1779, la reine Marie-Antoinette. A la Révolution, Mme Lebrun émigra, parcourut l'Italie, l'Allemagne, la Russie et, partout accueillie avec distinction, peignit un grand nombre de personnages du rang le plus élevé. De retour à Paris en 1802, elle y continua sa vie d'artiste avec le même succès, pouvant à peine suffire aux demandes que lui attirait sa réputation. La liste de ses *portraits* s'élève à 662. Ils se distinguent par une touche facile et une couleur brillante, par le bon goût des ajustements, la vérité dans l'expression. On cite, parmi les plus beaux, ceux du peintre Robert, de miss Pitt en Hébé, de Paisiello, de lady Hamilton en bacchante couchée au bord de la mer, et le sien, qu'elle a exécuté deux fois et que l'on voit au Louvre.

Mlle Vigée avait vingt ans lorsqu'elle épousa Lebrun, peintre et marchand de tableaux. C'était en 1776. Cette union ne fut pas heureuse. Belle, aimable et déjà fort recherchée, elle assistait, quelque temps après son mariage, à une séance de l'Académie française; Laharpe y lut son discours sur les talents des femmes. Quand il en vint à ces vers :

> Lebrun, de la beauté le peintre et le modèle,
> Moderne Rosalba, mais plus brillante qu'elle,
> Joint la voix de Favart au sourire de Vénus,

tout le public se leva et se retourna vers Mme Lebrun en l'applaudissant avec transport. C'est vers cette époque que l'éminente artiste fit successivement les *portraits* de la famille royale. Elle raconte dans ses *Souvenirs* que, pendant que Monsieur (depuis Louis XVIII) posait devant elle, il se plaisait à lui chanter, de la voix la plus fausse, des chansons qui, sans être indécentes, étaient au moins fort communes. « Comment trouvez-vous que je chante? lui dit-il un jour. — Comme un prince, » répondit-elle.

Mme Lebrun, qui, dans ses deux *portraits* (au Louvre), s'est représentée gracieuse et épanouie avec sa fille dans ses bras, avait vu mourir, en 1818, cette unique enfant, qui lui avait causé bien des chagrins. Veuve depuis longtemps, elle s'éteignit, presque octogénaire, en 1842, conservant toutes ses rares facultés intellectuelles et toute la sensibilité d'une âme affectueuse.

Comme David, elle avait pour l'art antique les prédilections les plus enthousiastes, et l'on cite, à ce propos, une anecdote de sa jeunesse qui fit beaucoup de bruit. Elle recevait chez elle l'élite de la société parisienne. Le *Voyage d'Anacharsis* de Barthélemy venait de paraître; la mode était aux restitutions grecques, comme elle nous est venue plus tard aux restitutions moyen âge. Mme Lebrun et Vigée, son frère, eurent un jour l'idée de transformer un souper, qui devait avoir lieu le soir même chez l'artiste, en un festin grec chez Aspasie. La cuisinière reçut toutes les instructions nécessaires pour confectionner des sauces plus ou moins athéniennes; mais Mme Lebrun se garda bien d'aller, comme Mme Dacier, jusqu'au brouet noir de Lacédémone. Un paravent servit à transformer la salle à manger; les chaises, drapées à la manière des lits antiques, furent disposées autour d'une table sur laquelle on disposa les plus beaux vases étrusques du cabinet de M. de Pezay. Cubières envoya chercher sa lyre d'or, sur laquelle il devait accompagner les dames chargées d'entonner le chœur de Gluck : le *Dieu de Paphos et de Gnide*. Sur ces entrefaites, le poëte Lebrun arrive; la nouvelle Aspasie le drape aussitôt d'un manteau de pourpre et le couronne de fleurs; il récitera les odes d'Anacréon et présidera la poétique assemblée. Plusieurs femmes, célèbres par leur beauté, viennent l'une après l'autre et subissent la même métamorphose; Chaudet, Ginguené, Vigée, M. de Rivière, transformés en Athéniens, prennent place au festin pendant que le chœur se fait entendre. Deux jeunes esclaves, vêtues de longues tuniques, Mlles de Bonneil et Lebrun, versaient le vin dans des coupes d'Herculanum. Deux personnes en retard, le comte de Vaudreuil et le financier Boutin, arrivent au milieu de la fête; on leur ouvre les deux battants, ils restent immobiles de stupeur; ils se croient à Athènes. Et l'assemblée de rire de leur embarras.

Dès le lendemain, le bruit de cette fête s'était répandu dans tout Paris. Elle avait, disait-on, coûté 20,000 francs. Plus tard, lorsqu'elle parcourut l'Europe, Mme Lebrun en entendit dire des merveilles; à Rome, on lui assura que cette fantaisie avait coûté 30,000 fr.; à Vienne, 50,000; à Saint-Pétersbourg, 60,000, à Londres, 80,000! Or, la dépense véritable du souper, composé de figues, de raisins, d'olives, d'une volaille, de deux anguilles à la sauce grecque et d'un gâteau de miel, avait été de 15 francs! L'imagination de Mme Lebrun en avait fait réellement tous les frais.

Mais quittons un moment la France; allons de l'autre côté du détroit. Nous y rencontrerons : le vigoureux Josuah Reynolds, resté en Angleterre le type des peintres de *portrait*; Gainsborough, qui fut son émule dans ce genre et quelquefois, dans celui du paysage, celui de Salvator Rosa, et Thomas Lawrence qui, avec ses brillants *portraits*, a joui d'une vogue si incroyable.

Reynolds, né à Plympton, dans le Devonshire, en 1723, passa trois années en Italie, puis s'établit à Londres, où il devint, en 1769, président de l'Académie des beaux-arts. Comme peintre d'histoire, il n'a rien de remarquable et semble craindre de céder à l'inspiration, mais, comme peintre de *portrait*, il occupe un rang distingué, outre qu'il est le premier parmi ceux de sa nation. Ses *portraits* sont tous d'une ressemblance frappante; ils ont un éclat qui éblouit. Le coloris en est la qualité la plus éminente. Quoique moins brillant que Rubens et Paul Véronèse, moins vigoureux que le Titien et Rembrandt, moins frais et moins vrai que Velazquez et Van Dyck, il a cependant possédé toutes ces diverses qualités dans une proportion assez marquée pour se former un style qui lui est propre. Son œuvre s'élève à plus de 250 tableaux. Il fut un de ces artistes privilégiés dont les progrès ne s'arrêtent qu'avec la vie. Il ne commençait jamais un tableau sans avoir l'intention que ce fût son meilleur ouvrage, et il ne cessait pas de répéter que « rien n'est impossible à un travail bien dirigé. » Ayant ainsi de bonne heure, pour parler le langage énergique de Johnson, renversé tous les obstacles qui s'offraient devant lui et laissé en arrière l'émulation hors d'haleine, il obtint ce qu'il regardait comme le comble de la félicité, la première place dans son art. Ce fut par le *portrait* en pied de l'amiral Keppel qu'il fixa sur lui l'admiration de ses compatriotes. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages, son *portrait*, peint par lui-même, et celui d'Omaï, naturel des îles des Amis. Le dernier qu'il exécuta fut celui de lady Beauchamp; il eut beaucoup de peine à le terminer, sa vue s'étant affaiblie. Il perdit même entièrement l'œil gauche. Peu de temps après, en février 1792, il mourut dans sa maison de Leicester-Fields. Ses funérailles eurent lieu avec une pompe inouïe. L'Angleterre comprit qu'elle avait perdu son plus grand peintre.

Gainsborough (1727-1788) l'avait précédé dans la tombe. Bien qu'il ait, lui aussi, acquis une grande perfection dans le *portrait*, sa réputation comme paysagiste sera plus durable. Il saisissait la ressemblance avec une facilité

extraordinaire et l'on cite surtout avec éloge, parmi les *portraits* qu'il a laissés, ceux de presque toute la famille royale d'Angleterre, du musicien Abel et de Kean, le grand acteur tragique. La physionomie mobile de Garrick et celle du comédien Foote échappèrent à son habileté. Il expliquait cet échec de son talent par une remarque aussi juste que piquante : « Ces hommes-là, disait-il, ont la figure de tout le monde, excepté la leur. »

Un artiste des plus recherchés, des plus adulés, ce fut Lawrence. Doué d'une précocité remarquable, il avait trouvé dans Reynolds un maître. Lawrence ne fut que rehaussé par cette foule de rivaux. Il peignit à cette époque un grand nombre de femmes du monde, pour la plupart célèbres par leur beauté; hommes politiques, poëtes, artistes, savants, tout ce que l'Angleterre comptait d'illustre reçut une vie nouvelle grâce à son pinceau. De tous ses *portraits*, les plus réussis sont ceux des Baring, de lord Aberdeen, de lady Cooper, de mistress Arbuthnot et de la duchesse de Sutherland. Citons aussi ceux de Blücher, de Platow, de Wellington, de lady Peel, peinte en chapeau à plumes. Ses *portraits* de mères parées de leurs enfants se placent en première ligne, et, à ce titre, la *Comtesse Gower*, *Lady Georgina-Agar Ellis*, la *Marquise de Londonderry* doivent compter parmi ses chefs-d'œuvre. Les *portraits* de Walter Scott, des célèbres chirurgiens Astley Cooper et John Abernethy, de Davy, de Thomas Campbell, Thomas Moore, lord Brougham et beaucoup d'autres célébrités encore, sont les derniers éclairs qu'ait jetés cette existence si pleine. Il travaillait à un *portrait* de son royal patron George IV lorsque la mort le surprit en janvier 1830, en écoutant la lecture d'un article de Campbell sur le génie de Flaxman.

Lawrence a de la grâce, de l'habileté dans l'art de disposer les draperies, une couleur éclatante, qui séduit sans captiver, parce que l'éclat en est artificiel; son dessin est souvent incorrect et maniéré. C'est le Mignard de l'Angleterre.

Revenons en France.

Un peintre d'histoire disait : « Savez-vous pourquoi je ne peins pas le *portrait?* C'est que cela est trop difficile. » Dans le monde cependant, on croit généralement qu'un *portrait* n'est qu'une production très-secondaire. « Cette déconsidération où est tombée la peinture de *portrait*, a écrit un artiste contemporain, M. Galimard, nous semble être la conséquence directe, inévitable de la production de ces milliers de *portraits* si mauvais, si ridicules, sortis de la main de tant de peintres ignorants et incapables de comprendre les hautes doctrines de l'art. Évidemment, ces œuvres de la médiocrité ont dû exercer une fâcheuse influence sur le degré d'estime accordée par les gens du monde à la peinture du *portrait*. Cependant, ne serait-il pas plus juste et plus logique de penser qu'un genre dans lequel les grands maîtres seuls ont pu s'illustrer est nécessairement noble, élevé et digne de la considération des esprits les plus distingués? »

L'histoire de l'art nous montre en effet que, depuis Apelle jusqu'à Raphaël, Titien et M. Ingres, ce sont les plus grands artistes de toutes les écoles, les peintres d'histoire, qui ont excellé dans le *portrait*, et l'on a pu le voir par l'ensemble même de ce travail. Rigaud, Latour et Lawrence font à peu près seuls exception.

Un rapide examen de l'école contemporaine, c'est-à-dire des maîtres qui se sont produits depuis trois quarts de siècle, amène à la même conclusion; il suffit de citer les noms de Prudhon, de Gros, de Gérard, d'Ingres, d'Ary Scheffer, de Paul Delaroche, de Léon Cogniet, de Flandrin, d'Horace Vernet, de Court et de bien d'autres encore.

Les *portraits* de Talleyrand, du naturaliste Bruun-Neergard, de Mme Jarre, par Prudhon; d'Alcide de Larivallière, du général Lassale, de Chaptal, de Lariboisière, du colonel Fabvier, de Bonaparte à Arcole, par Gros; d'Isabey et de sa fille, du statuaire Canova, de Hoche, du général Foy, de Canning, de Louis XVIII, de Louis-Philippe, de Soult, de Dubois, de Talma, de Ducis, de Mme de Staël, de Mlle Mars, par Gérard; ceux de Cherubini, de Bertin aîné, du comte Molé, de Mme d'Haussonville, du marquis de Pastoret, par Ingres; de La Fayette, de Talleyrand, de Béranger, de Lamartine, par Ary Scheffer; de MM. Guizot, de Rémusat, Auber, Pereire, François Delessert, par Paul Delaroche; du maréchal Maison, de Guérin, de M. de Crillon, par Léon Cogniet; de la Jeune fille à l'œillet, du prince Napoléon, par Flandrin; du général Foy, de Gouvion Saint-Cyr, de Napoléon Ier, du frère Philippe, du général Cavaignac, par Horace Vernet; du duc Decazes, de l'archevêque Sibour, de Mme Adélaïde, de Pie IX, par Court; tous ces *portraits*, bien connus et justement célèbres, sont la gloire du genre dans notre école moderne. Ajoutons à cette liste les *portraits* de Mme C. D. (Carolus Duran), tableau désigné sous le nom de la *Femme au gant*, celui de Mme Feydeau, par Carolus Duran, deux des meilleures toiles des Salons de 1869 et de 1870, et le *portrait* du général Prim, par ce regretté Regnault, frappé d'une balle prussienne à Buzenval. La vogue plus ou moins passagère dont ont joui les ouvrages de MM. Pérignon, Lépaulle, Winterhalter, Dubufe, plus spécialement peintres de *portrait*, ne fera pas oublier ces grandes et belles œuvres.

Les *portraits* de femme surtout firent la fortune de Dubufe père (1793-1864). Il excellait à les poser, à les rajeunir et faisait le plus flatteur emploi de la soie et des dentelles. Son fils Édouard Dubufe a continué ses succès dans la même spécialité; il a peint les grandes dames de la cour du second Empire. Winterhalter appartient à la même école; idolâtre du joli, il a prodigué le rose et abusé de l'afféterie dans ses *portraits* de femmes. Lépaulle et Pérignon ont aussi trop souvent cherché l'effet; ils n'ont rien négligé pour plaire et c'est grand dommage pour la valeur artistique de leurs œuvres.

Nous ne parlons pas de quelques miniaturistes qui se sont illustrés dans le genre du *portrait*, tels qu'Augustin, Isabey, Aubry, Mme de Mirbel, Mme Jaquotot, Mansion, Mme E. Callault, de nos jours, et beaucoup d'autres, non moins habiles, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle. Nous avons consacré (t. XI, p. 297) un article spécial à ce genre de peinture aimable qui a survécu à l'émail et au pastel, mais qui périra sans doute à son tour, vaincu par les miracles de la photographie.

— Littér. Le *portrait* est la description de l'extérieur ou du caractère d'une personne, et quelquefois de l'un et de l'autre réunis. Le *portrait* se distingue donc de la prosopographie, qui représente seulement la figure, la physionomie extérieure, soit d'un homme, soit d'un animal. Il ne faut pas confondre le *portrait* et le caractère, quoiqu'il y ait entre l'un et l'autre beaucoup de ressemblance. Le *portrait* ne s'applique qu'à une personne; le caractère peint une espèce, une classe, comme l'avare, le jaloux, l'hypocrite, la prude, la coquette, etc.

Le *portrait* fut fort à la mode au XVIIe siècle. Mlle de Montpensier, qui en a écrit un grand nombre, fit aussi le sien, et en cela elle fut imitée par la plupart des femmes qui fréquentaient alors les sociétés de beaux esprits. Voici le curieux *portrait* qu'elle a tracé d'elle-même : « Je suis grande, ni grasse ni maigre, d'une taille fort belle et fort aisée. J'ai bonne mine; la gorge assez bien faite; les bras et les mains pas beaux, mais la peau belle ainsi que la gorge. J'ai la jambe droite et le pied bien fait; mes cheveux sont blonds et d'un beau cendré; mon visage est long, le tour en est beau; le nez grand et aquilin; la bouche ni grande ni petite, mais façonnée et d'une manière fort agréable; les lèvres vermeilles; les dents point belles, mais pas horribles aussi; mes yeux sont bleus, ni grands ni petits, mais brillants, doux et fiers comme ma mine. Je parle beaucoup, sans dire des sottises ni de mauvais mots... Je suis fort méchante ennemie, étant fort colère et fort emportée; et cela joint à ce que je suis *née* peut bien faire trembler mes ennemis; mais aussi j'ai l'âme noble et bonne. Je suis incapable de toute action basse et noire; ainsi je suis plus propre à faire miséricorde que justice. Je suis mélancolique; j'aime à lire les livres bons et solides; les bagatelles m'ennuient, hors les vers; je les aime, de quelque nature qu'ils soient, et assurément je juge aussi bien de ces choses-là que si j'étais savante. » Bossuet, dans son oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, a tracé un *portrait* de Cromwell, qu'on regarde comme un chef-d'œuvre du genre.

Les mémorialistes de la même époque sont remplis de *portraits*. Saint-Simon excellait à peindre en quelques traits une physionomie pleine de vie et de relief. Nous citerons celui qu'il a fait de Louis XIV. Bien qu'il soit incomplet et fait seulement à un point de vue, il est des plus remarquables : « Jamais personne ne donna de meilleure grâce et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son sourire, même jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à quoi la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutoient beaucoup... Jamais homme si naturellement poli ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang; mais surtout pour les femmes rien n'étoit pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau... Rien n'étoit pareil à lui aux revues, aux fêtes et partout où un air de galanterie pouvoit avoir lieu en présence des dames. Jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux et toutefois très-naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnoient une grâce infinie. Aussi, dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé; et il falloit commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne vouloit s'exposer à demeurer court... Le respect qu'apportoit sa présence, en quelque lieu qu'il fût, imposoit un silence et jusqu'à une sorte de frayeur. » On ne rapprochera pas sans intérêt de ce [illegible] *portrait*, tracé avec une [illegible] unique, quelque autre *portrait* où le personnage sera envisagé sous toutes ses faces, comme il s'en trouve chez les véritables historiens, par exemple celui de Louis XIII par M. Louis Blanc : « Monarque [illegible], triste et cruel, Louis XIII a toutes les infirmités et tous les vices voulus par son rôle. Sa faiblesse l'assujettit; sa mélancolie le retient à l'écart; sa cruauté vient en aide aux rigueurs systématiques du ministre (Richelieu). A être sans pitié il se dédommage de l'humiliation d'obéir. Ordonner des supplices dont la portée lui échappe est, pour lui, une manière d'être roi. Notons, en outre, que Louis XIII était brave de sa personne et que le goût des armes pouvait seul le tirer de la somnolence où le plongeaient de mystiques amours. »

Les historiens modernes ont mis un soin particulier à tracer des *portraits* ressemblants, et l'on en pourrait citer un grand nombre qui sont dignes d'éloge, et quelques-uns qui sont admirables. Mais cette préoccupation a été plus d'une fois portée à l'excès. Sans doute, il est très-utile, dans l'histoire, de rassembler les traits d'un caractère et de le dessiner avec précision. Un *portrait* bien composé, intéressant pour l'intelligence des faits, important par le rôle qu'a joué le personnage, frappant par la ressemblance et par la force, par la justesse et l'originalité des traits qui le composent, fait sur nous l'impression d'une vérité lumineuse; mais, comme l'a judicieusement remarqué un critique, le *portrait* d'un homme dont le rôle et l'influence ont été médiocres n'offre lui-même aucun intérêt et ne peut être dans l'histoire qu'un ornement postiche et vain, digne tout au plus d'amuser une curiosité frivole, mais indigne d'un écrivain sage comme d'un lecteur sérieux. La règle doit donc être de peindre seulement les personnes dont le caractère, les fonctions, les rapports avec des faits intéressants peuvent le mériter.

Dans tous les genres d'éloquence, le *portrait* se trouvera heureusement placé toutes les fois que l'orateur aura un grand intérêt à faire connaître une personne. Plus il importera au sujet, plus il sera fidèle, intéressant, plus aussi il aura une réelle beauté. Rien n'est plus naturel que le *portrait* dans la louange et dans le blâme, dans le panégyrique et l'oraison funèbre. Il n'importe pas moins, dans le genre délibératif, de faire connaître les hommes et de les peindre. De même, dans le plaidoyer, on jugera très-souvent par les qualités personnelles de l'intention, de la vraisemblance, de la nature même de l'action et du degré d'indulgence ou de rigueur qu'elle mérite.

La comédie, où le *portrait* existe en action, fournit souvent aussi un cadre favorable à des *portraits* rapidement et sobrement peints. Nous en donnerons pour exemple ce passage du *Misanthrope*, où Célimène, Acaste et Clitandre passent en revue quelques gens de cour. Célimène fait le *portrait* de Timante :

C'est, de la tête aux pieds, un homme tout mystère,
Qui vous jette, en passant, un coup d'œil égaré
Et, sans aucune affaire, est toujours affairé.
Tout ce qu'il vous débite en grimaces abonde;
A force de façons, il assomme le monde;
Sans cesse il a tout bas, pour rompre l'entretien,
Un secret à vous dire, et ce secret n'est rien;
De la moindre vétille il fait une merveille
Et, jusques au bonjour, il dit tout à l'oreille.

« Et Géralde, madame, » dit Acaste. Célimène répond :

O l'ennuyeux conteur!
Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur;
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse
Et ne cite jamais que duc, prince ou princesse.
La qualité l'entête, et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens;
Il tutoie, en parlant, ceux du plus haut étage
Et le nom de monsieur est chez lui hors d'usage.

La galerie continue par les *portraits* de Bélise, d'Adraste, de Cléon et se termine par celui de Damis :

Il est guindé sans cesse et, dans tous ses propos,
On voit qu'il se travaille à dire de bons mots.
Depuis que dans la tête il s'est mis d'être habile,
Rien ne touche son goût, tant il est difficile.
Il veut voir des défauts à tout ce qu'on écrit
Et pense que louer n'est pas d'un bel esprit,
Que c'est être savant que trouver à redire,
Qu'il n'appartient qu'aux sots d'admirer et de rire,
Et qu'en n'approuvant rien des ouvrages du temps,
Il se met au-dessus de tous les autres gens.
Aux conversations même il trouve à reprendre;
Ce sont propos trop bas pour y daigner descendre;
Et, les deux bras croisés, du haut de son esprit,
Il regarde en pitié tout ce que chacun dit.

Puisque M[illegible] dans les [illegible] du XVIIe siècle [illegible] de La Bruyère [illegible] il éclate; on bouche ses oreilles, c'est un [illegible] assemblée. A-t-on servi, il se met le premier à table et dans la première place : il mange, il boit, il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois. Il n'a nul discernement des personnes, ni du maître, ni des conviés. Il abuse de la folle déférence qu'on a pour lui. Est-ce lui qui joue, il gagne au jeu; il veut railler celui qui perd et il l'offense. » Toute la cour reconnaissait le *portrait* du duc de Brancas dans le morceau sur le *Distrait* : « Ménalque descend son escalier, ouvre sa porte pour sortir; il la referme : il s'aperçoit qu'il est en bonnet de nuit, et, venant à mieux s'examiner, il se trouve rasé à moitié; il voit que son épée est mise du côté droit; que ses bas sont rabattus sur ses talons et que sa chemise est par-dessus ses chausses. S'il marche dans les places, il se sent tout d'un coup rudement frapper à l'estomac ou au visage; il ne soupçonne point ce que ce peut être, jusqu'à ce que, ouvrant les yeux et se réveillant, il se trouve devant un timon de charrette. On l'a vu une fois heurter du front contre celui d'un aveugle, s'embarrasser dans ses jambes et tomber avec lui, chacun de son côté, à la renverse. Il cherche, il brouille, il crie, il s'échauffe, il appelle ses valets l'un après l'autre, « on lui perd tout, on lui égare tout, » il demande ses gants, qu'il a dans ses mains... »

De notre temps, plusieurs écrivains ont excellé dans le *portrait*. Sainte-Beuve en a fait un genre littéraire dans lequel il est resté sans rival et il a eu de nombreux imitateurs, parmi lesquels nous citerons en première ligne Théophile Gautier et Paul de Saint-Victor. Les *portraits* littéraires ont donné naissance à [illegible] dans ces dernières années. Sans parler des *Portraits des grands hommes de France* (Paris, 1786-1791, in-4º), on a publié de nos jours un assez grand nombre d'ouvrages intitulés *Portraits*. Nous citerons notamment : les *Portraits littéraires*, de Sainte-Beuve (1844, 2 vol. in-12); les *Portraits contemporains*, du même (1846, 2 vol. in-12); *Portraits de femmes*, du même (1844, [illegible]); *Derniers portraits littéraires*, du même (1852, in-12); les *Portraits littéraires*, de Gustave Planche (1849, 2 vol. in-12), les *Nouveaux portraits*, du même (1854, 2 vol. in-12); *Portraits à la plume*, de M. Clément de Ris (1853, in-18), *Galerie de portraits du XVIIIe siècle*, par M. Arsène Houssaye (1844, 2 vol. in-12); *Portraits historiques*, par M. Pierre Clément (1854, in-8º), recueil de onze études sur des personnages qui ont appartenu à l'administration et aux finances; *Portraits politiques contemporains*, par M. de La Guéronnière (1856, in-18); *Portraits politiques du XIXe siècle*, par M. Hippolyte Castille (1856-1859, 50 vol. in-32); les *Portraits d'hier et d'aujourd'hui*, par M. G. Merlet (1863), recueil d'études ingénieusement écrites sur Maurice de Guérin, [illegible], Alphonse Karr, J. [illegible], etc.; *Portraits parisiens*, par M. Ch. Yriarte (1865, in-8º), recueil d'esquisses spirituelles, fines et mordantes, dont le succès a été très vif; les *Portraits après décès* (1866, in-18), par Ch. Monselet, le spirituel auteur de *Statues et statuettes*; *Portraits contemporains*, par Claretie (1874); *Portraits contemporains*, par Théophile Gautier (1874), recueil de morceaux fort remarquables, recueillis dans ses œuvres, etc.

Portraits littéraires, par Sainte-Beuve (1844-1852, 6 vol. in-12). Les *Portraits* comprennent quatre séries : 1º les *Portraits littéraires;* 2º les *Portraits contemporains;* 3º les *Portraits de femmes;* 4º les *Derniers portraits*. C'est une série [illegible] et très-intéressantes sur la [illegible] des auteurs qui ont joué quelque rôle dans les lettres, l'histoire et la philosophie au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle. [illegible] La Fontaine, Racine, J. B. Rousseau, Lebrun, [illegible] Diderot, La Bruyère, [illegible] de Saint-Pierre, Chateaubriand, Béranger, Lamennais, [illegible] A. de Vigny, A. de Musset, [illegible] [illegible] soient enfler le son et le porter aux oreilles les plus rétives. [illegible]

[illegible] C'est [illegible] Il [illegible] un peu plus d'attention, comporte beaucoup [illegible] se reproduite. [illegible] corpore par degrés une réalité individuelle, précise, de plus en plus accentuée et vivement scintillante; on sent naître, on voit ve[illegible] le moment où l'on a saisi le tic familier, le sourire révélateur, [illegible] l'intime [illegible] sous les [illegible] à ce moment [illegible] création : le portrait parle et vit, on a trouvé l'homme. » Cette [illegible] et piquante de tracer les portraits est relevée par une érudition variée, une connaissance approfondie de la littérature ancienne et moderne, des vues [illegible], un goût [illegible] et une complète maturité. Les jugements que porte Sainte-Beuve sur les grands écrivains du XVIIe siècle sont parfaits. « Les personnages de Corneille, dit-il, sont grands, généreux, vaillants, [illegible] hauts de tête et nobles de [illegible]. Nourris [illegible] une discipline [illegible] à la bouche des [illegible] leur vie, et, comme ils ne s'en écartent jamais, on n'a pas de peine à les saisir; un coup d'œil suffit. [illegible] héros et sans tache [illegible] comme amants, comme amis ou comme ennemis; on les admire et on les honore; aux endroits pathétiques, ils ont des [illegible] qui enlèvent et font pleurer. [illegible] nous semble, avec [illegible] des plus grandes manières [illegible] qu'eut Molière et Bossuet. [illegible] sévère et [illegible] parle surtout aux hommes [illegible] aux magistrats, à ceux [illegible] de Démosthène, de Pascal et de César. » Sans pousser jusqu'au fa[illegible] aux idées romantiques, Sainte-Beuve partage dans une certaine [illegible] souvent justes de la nouvelle école contre certains classiques et particulièrement contre Boileau et J.-B. Rousseau. [illegible] Pour lui, Boileau [illegible] il faut réserver ce titre aux hommes fortement doués d'imagination et [illegible] esprit sensé et fin, poli et mordant, peu fécond, d'une [illegible] observateur [illegible] Boileau, l'un des premiers, introduisit dans [illegible] métaphore est très-souvent douteuse, inco[illegible] Quand [illegible] plus souvent par la louange, la pleine louange, tellement que la critique proprement dite semble parfois bien près de disparaître. Il admire; sa [illegible] qu'il [illegible] dans chaque talent digne d'être étudié et connu. Il interprète, il explique, il *professe* les poëtes devant le public et est tout occupé à les faire valoir. Il devient leur avocat, leur secrétaire, ou encore [illegible]. Peu à peu il se retourne vers eux, se fait en partie public et les juge. Il est juge, il est vrai, avec bien des ambages et des circonlocutions. Plus tard, on dira [illegible], en deux mots, ce que Sainte-Beuve s'est donné beaucoup de peine pour envelopper ou délayer dans les méandres d'un style capricieux. Néanmoins, il n'est pas malaisé d'entendre ce qu'il n'a fait qu'indiquer. Même en énumérant les qualités des talents amis, il y a un mot qu'il ne faudrait jamais perdre de vue, le *circum præcordia ludit*, qu'un satirique accorde à l'aimable Horace : se jouer autour du cœur de ceux mêmes qu'on caresse et montrer qu'on sait les endroits où l'on ne veut pas appuyer. Mais laissons parler l'auteur : « Il m'eût été facile, sur bien des points, de rendre ces portraits plus piquants. Qu'il me suffise de me rendre ce témoignage que je ne crois pas avoir cédé à la crainte de déplaire, quand j'ai été indulgent, ni à aucun sentiment d'hostilité quand j'ai été plus sévère. J'ai pu craindre quelquefois d'affliger, j'ai pu d'autres fois prendre occasion de ressaisir ma liberté et de marquer mon dissentiment. Ai-je réussi, autant que j'y ai visé, à ne faire tout cela que dans la limite des obligations imposées et des convenances permises? » Sainte-Beuve eût été mieux inspiré s'il fût allé droit au but, de manière à dégager sa pensée de toute obscurité, de toute équivoque; mais, tels qu'ils sont, ses *Portraits* offrent de bonnes indications de vérités et une multitude de faits et de notions apportés en tribut à l'histoire littéraire contemporaine. Quant au style de Sainte-Beuve, il se distingue par la grâce, une certaine allure gauloise et rabelaisienne, une originalité soutenue et une naïveté savante, mais trop recherchée. Il arrive à l'auteur de choisir des images dans des ordres de pensées souvent très-éloignés entre eux et de mettre une comparaison abstraite à côté d'une comparaison sensible; de cette façon, la première perd son autorité et la seconde sa grâce. Généralement il répugne à continuer, à soutenir la similitude qu'il a choisie; on dirait qu'il redoute de la rendre puérile en la déroulant. Les nombreux exemples qu'il a sous les yeux expliquent sa frayeur, mais ne la justifient pas. « Sans doute, dit à ce sujet Gustave Planche, il est arrivé de nos jours à des artistes éminents d'entamer le tissu du style à force de l'amincir pour l'étendre; mais le danger peut être évité et Sainte-Beuve mieux que personne connaît le moyen de n'y pas succomber. » Cette brièveté volontaire dans les similitudes, en multipliant les facettes et les tons du style, lui ôte une partie de son unité. La chose prend alors un aspect chatoyant qui fatigue l'œil et déroute l'attention. G. Planche attribue ces défauts à une disposition particulière à l'esprit de Sainte-Beuve : « En présence de sa pensée, comme devant les caractères qu'il étudie, sa curiosité tient du tressaillement; il aperçoit du même coup plusieurs faces diverses qui le séduisent avec une égale puissance; tantôt c'est le côté sensuel, tantôt c'est le côté idéal. Dans son ardeur, il ne choisit pas assez résolûment le côté qu'il veut peindre, et cette disposition est dans l'ordre intellectuel quelque chose qui correspond assez bien au chatoiement du style dans l'ordre littéraire. »

On a reproché aux *Portraits* de ne soutenir aucune doctrine littéraire, aucun aperçu élevé. On n'y a vu qu'une succession de jugements sans portée qui ne composeront jamais un ensemble. « Sainte-Beuve, a dit M. Eugène de Mirecourt, aime à expliquer les grandes choses par les petites, ou plutôt les grandes choses lui échappent. Nature faible, chancelante, incertaine, caractère en dessous, esprit erratif, sans énergie pour le bien comme pour le mal, il procède par insinuation, par tâtonnement, recourt sans cesse à l'analyse et se perd dans les détails comme dans un labyrinthe. Il s'est fait romantique par orgueil; il cessa de l'être par rancune. » Ces accusations sont injustes. Ce que l'on reproche aux *Portraits* et au style des *Portraits*, c'est précisément ce qui fait leur mérite, leur originalité. Que l'on blâme çà et là dans cette longue galerie des détails biographiques prolixes, inutiles, puérils même, nous le comprenons; mais il faut reconnaître que cette manière d'expliquer et de compléter l'écrivain par l'homme est aussi logique que nouvelle, et que Sainte-Beuve l'a inaugurée avec un remarquable talent. Retranchez des *Portraits* les biographies, et vous enlevez à l'ouvrage la moitié de sa valeur. Dans ce cas il lui resterait encore, il est vrai, la partie critique, qui ne fait pas moins d'honneur [illegible], au goût et à l'esprit qu'à l'érudition de l'auteur. Quoi qu'on ait pu dire, et en dépit de quelques revirements fâcheux, Sainte-Beuve avait des doctrines littéraires, [illegible] qu'il a développées à l'occasion prouvent qu'il savait s'élever aux principes généraux. En outre, il ne relève que de ses propres impressions et ne subit aucune influence étrangère. Il ne jure sur la parole d'aucun maître, il procède plutôt par voie d'éclectisme, et, s'il incline souvent aux doctrines romantiques, s'il ramène à de plus justes proportions le mérite de Boileau, de J.-B. Rousseau et de Delille, il est sincère dans son appréciation.

Les *Portraits littéraires et contemporains* forment un ouvrage propre à inspirer une idée favorable de la critique au XIXe siècle. Les *Derniers portraits* sont suivis d'une série de *Pensées* qui s'adressent, nous dit l'auteur, moins au public des lecteurs qu'à ses amis. Quelques-unes nous fournissent des données curieuses sur l'auteur des *Portraits*. « La pensée, dit-il, est la superfluité de la vie. Dans la jeunesse, on peut la mener de front avec les autres dépenses du dedans, mais plus tard elle devient incompatible avec l'excès et même avec l'usage des plaisirs. » Voici une autre réflexion assez curieuse : « De ce que la vie serait en définitive (ce que je crois) une partie qu'il faut toujours perdre, il ne s'ensuit pas qu'il ne faille pas la jouer de son mieux et tâcher de la perdre le plus tard possible. »

Portraits littéraires, ouvrage de critique et d'esthétique, par Gustave Planche (1849, 2 vol. in-8°). Ce livre se divise en deux parties : la première comprend de remarquables études ayant pour objet André Chénier, l'abbé Prévost, Benjamin Constant, Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny, Prosper Mérimée, Jules Sandeau, Sainte-Beuve, Eugène Scribe, Casimir Delavigne, Ponsard, George Sand, Auguste Barbier, Eugène Sue, Edgar Quinet, Chateaubriand, Guizot et autres illustrations. La seconde partie renferme d'importantes considérations sur l'art et sur les devoirs de la critique. Les chapitres intitulés : *De l'état du théâtre en France*, les *Amitiés littéraires*, *De la critique française*, les *Royautés littéraires*, *De la langue française*, *Moralité de la poésie*, sont autant d'articles dont la lecture nous fait connaître à fond de quelle manière Gustave Planche comprenait le rôle de la critique. Il considérait le critique comme une sorte de magistrat chargé de faire la police des mœurs et du bon goût dans la république des lettres, et non comme un complaisant fait pour flatter les petites vanités littéraires ou pour plaider devant le public les circonstances atténuantes en faveur des auteurs. A ses yeux, la critique était, non le satellite de l'art, mais son guide; non l'avocat des auteurs, mais le juge chargé de leur infliger les peines disciplinaires encourues par leurs infractions aux règles de l'art. Devant cet intérêt suprême, toutes les considérations de personnes et de relations devenaient pour lui des questions secondaires, et il ne tenait plus compte même des rapports de l'amitié et de la confraternité littéraire. Les *Portraits littéraires* proprement dits révèlent l'application rigoureuse de ces doctrines. Il ne faut donc pas demander à Gustave Planche ces ménagements, ces atténuations, ces réticences optimistes, ces louanges intrépides dont d'autres peuvent être coutumiers. Il va droit au but, droit à la vérité, sans se préoccuper des colères et des haines que soulèveront contre lui ses inflexibles jugements. C'est ainsi qu'il ne craint pas de s'attaquer à Chateaubriand, à Eugène Sue, à Scribe, Casimir Delavigne, Alexandre Dumas, et même à Victor Hugo, surtout à Victor Hugo. Il accuse Eugène Sue d'être absolument dépourvu du sens historique et du sens philosophique. « Quant à son style, dit le critique, bien qu'il vise à l'élégance, à la pureté, il en manque à peu près complètement. Les mots sont souvent détournés de leur sens naturel, ou même pris à contre-sens. Souvent, j'ai le regret de le dire, M. Sue commet des fautes prévues et corrigées expressément dans les traités destinés aux écoles primaires. » Gustave Planche voit dans Chateaubriand un écrivain de premier ordre, mais dont le nom vivra plus longtemps que les ouvrages; l'auteur de plusieurs centaines de pages admirables, qui dans toute sa vie n'a pas écrit un beau livre, « car René, dans le *Génie du christianisme*, et Velléda, dans les *Martyrs*, sont comme un chêne dans une bruyère immense. » Ces critiques ont une apparence de justice dans leur sévérité; mais Gustave Planche juge Victor Hugo avec une prévention hostile bien capable de détruire la réputation d'impartialité qu'on lui a faite. A l'époque où Planche appréciait le talent du grand écrivain, Victor Hugo avait trente-six ans; il avait déjà publié les *Odes et ballades*, les *Orientales*, les *Feuilles d'automne*, les *Chants du crépuscule*, les *Voix intérieures*, *Han d'Islande*, *Bug Jargal*, le *Dernier jour d'un condamné*, *Notre-Dame de Paris*, et fait représenter *Marion Delorme*, *Hernani* et le *Roi s'amuse*. Evidemment, Gustave Planche va beaucoup trop loin et s'égare quand il écrit : « Il faut que M. Hugo se résigne à voir disparaître bientôt sous le plat envahissement de l'oubli les œuvres qu'il a publiées depuis vingt ans. » Puis le critique reproche au poëte sa puérilité, son ignorance complète de la vie commune et de l'histoire. « La versification n'a plus de secrets pour lui, le cœur de l'homme est plein de mystères qu'il n'a même pas entrevus. Ses odes, ses romans et ses drames sont écrits avec des mots et ne relèvent ni de l'intelligence ni du cœur. Cette vérité, si évidente pour nous, deviendra, nous en avons l'assurance, de plus en plus populaire; avant un an peut-être, la critique n'aura plus besoin de la répéter. » Gustave Planche s'est aussi complétement trompé dans ses prévisions que dans sa critique : loin de s'obscurcir, la gloire de Victor Hugo brille d'un plus vif éclat, et ses œuvres n'ont pas l'air de craindre de jamais disparaître sous le flot envahissant de l'oubli; *Notre-Dame de Paris*, les *Voix intérieures*, les *Orientales*, les *Feuilles d'automne* braveront à jamais les efforts du temps.

Gustave Planche blâmait sans réserve, il louait de même; si les expressions de mépris ne lui coûtaient rien lorsqu'il croyait devoir condamner, quand il pensait avoir raison de louer, les hyperboles venaient aussi naturellement sous sa plume : « Lamartine, écrivait-il, occupe dans la poésie française un rang magnifique et incontesté. Grâce à l'abondance, à la naïveté de ses chants, il échappe à toutes les querelles d'école. Comme il a toujours modelé sa parole sur sa pensée, comme il s'est toujours abstenu sévèrement du procédé inverse, il ne donne prise ni aux disciples entêtés du XVIIe siècle ni aux novateurs superbes du XIXe. Il ne relève que de lui-même et du siècle où il est né, et il assiste à la gloire contemporaine sans rien convoiter dans la part qui ne lui est pas échue. Génie heureux et prédestiné, il n'a eu qu'à être lui-même pour conquérir d'emblée la sympathie et l'admiration. Dans les hautes régions où il planait d'un vol égal et puissant, il ne perdait jamais de vue les sentiments les plus généreux de l'humanité. Les *Méditations* et les *Harmonies*, où le génie de M. de Lamartine se reflèchit tout entier, ont été couronnées d'une gloire méritée. Les penseurs aussi bien que la foule admirent l'expansion et la spontanéité de cette poésie qui déborde en élégies éplorées, en odes hardies, en hymnes religieux. » Gustave Planche assigne à Auguste Barbier un rang glorieux dans la poésie contemporaine : « Ce rang, dit-il, il ne le doit qu'à ses œuvres, car la critique n'a pas eu besoin d'intervenir et d'expliquer à la foule le sens et la valeur des paroles du poëte. Les hommes que le bon sens public a désignés sous le nom d'*hommes du lendemain* sont peints dans la *Curée* avec une rare énergie, avec une rare vérité. Pour attaquer l'*Idole*, il fallait un courage plus qu'ordinaire; ni le courage ni l'éloquence n'ont manqué à A. Barbier. Il a personnifié admirablement la France asservie et le capitaine victorieux; il a trouvé pour peindre l'invasion, l'insolence des armées alliées et la lâcheté impudique des femmes qui s'offraient à leurs baisers, des paroles qui sont gravées dans toutes les mémoires, mais qui malheureusement ne diminueront ni le prestige de la gloire ni les chances de servitude réservées à nos neveux, s'ils oublient la défense pour la conquête. » Planche parle d'Alfred de Vigny en ces termes : « Après Lamartine, il est un nom que l'art et la poésie chérissent presque à l'égal du sien, un nom qui se recommande à la gloire par la délicatesse, par la grâce exquise et harmonieuse. » Gustave Planche s'exprime sur Béranger avec une admiration sincère et tient en grande estime le talent de George Sand, celui de Prosper Mérimée, de Sainte-Beuve et de Jules Sandeau. Les éloges qu'il fait des œuvres de ces écrivains nous paraissent parfaitement mérités, mais où le critique nous semble exagérer à son insu dans le sens optimiste, comme nous l'avons vu tomber au sujet de Victor Hugo dans l'exagération du pessimisme, c'est quand il apprécie Benjamin Constant : « Si Benjamin Constant, dit-il, n'avait pas marqué sa place au premier rang parmi les orateurs et les publicistes de la France; si ses travaux ingénieux sur le développement des religions ne le plaçaient pas parmi les écrivains les plus diserts et les plus purs de notre langue; s'il n'avait pas su donner à l'érudition allemande une forme élégante et populaire; s'il n'avait pas mis au service de la philosophie son élocution limpide et colorée, son nom serait encore sûr de ne pas périr, car il a écrit *Adolphe*. Or, il y a dans ce livre une vertu singulière et presque magnétique, qui nous attire et nous rappelle chaque fois que nous sommes témoins ou acteurs dans une crise morale de quelque importance. Il n'y a pas une page de ce roman, si toutefois c'est un roman, qui ne donne lieu à une sorte d'examen de conscience. Qu'il s'agisse de nous ou de nos amis les plus chers, ce n'est jamais en vain que nous consultons cette histoire si simple et d'une moralité si douloureuse. Les applications et les souvenirs abondent. Chacune des pensées inscrites dans ce terrible procès-verbal est si vraie, si franche, si finement analysée et dérobée avec tant d'adresse aux souffrances du cœur, que chacun de nous est tenté d'y reconnaître son portrait ou celui de ses intimes. C'est là, il faut le dire, un privilége inappréciable et qui n'est dévolu qu'aux œuvres du premier ordre. Comme il n'y a pas dans ce tableau mystérieux un seul trait dessiné au hasard, comme tous les mouvements, toutes les attitudes des deux figures qui se partagent sa toile sont étudiés avec une sévérité scrupuleuse et inflexible, d'année en année nous découvrons dans cette composition un sens nouveau et plus profond, un sens multiple et variable malgré son évi-

dente unité, qui ne se révèle pas au premier regard, mais qui s'épanouit et s'éclaire à mesure que notre front se dépouille et que notre sang s'attiédit. » Pour s'expliquer ces exagérations, il faut considérer que l'article date de 1834 et que le critique n'était pas aussi bien placé que nous pour apprécier *Adolphe* à sa juste valeur.

« Comme on le voit, la critique de G. Planche est parfaitement tranchée, remarque M. E. Montégut, de plus, elle est dogmatique et se plaît aux détails techniques. G. Planche analyse moins qu'il n'expose. Il ne raconte pas, il discute. Il considère la beauté comme une sorte d'abstraction et explique une belle œuvre comme un problème de mathématiques. Pour juger, il ne fait jamais appel à l'imagination. » Il ne replace pas l'œuvre qu'il a sous les yeux dans le milieu où elle s'est produite; il fait abstraction du temps, des lieux et de l'artiste lui-même. Il n'attribue aucune valeur à la recherche minutieuse des intentions d'un artiste ou d'un poëte et ne recourt pas aux anecdotes pour expliquer le mérite de leurs créations. Plusieurs fois il a fait à ce sujet une profession de foi pleine et entière. L'histoire lui semble distincte de la critique et il ne croit pas qu'elle lui prête aucun secours. Une œuvre est belle par elle-même et ne doit qu'une mince parcelle de sa beauté aux circonstances de temps et de lieu. La tournure de l'esprit de G. Planche est logique, syllogistique, nullement portée à l'histoire. Il ne sait donc retrouver dans une œuvre ni la personnalité de l'artiste ni la couleur du temps, et ce défaut (car c'en est un) donne parfois à sa critique des grandes œuvres du passé une véritable sécheresse. Volontiers il eût parlé de Dante sans tenir compte du catholicisme et de ces influences du moyen âge italien dont la *Divine comédie* porte si profondément l'empreinte. Il avait conscience de ce défaut et ne cherchait pas à le cacher. « Je ne sais pas poétiser un portrait comme Sainte-Beuve, écrivait-il dans une de ses lettres. » Aussi, toutes les fois qu'il avait à parler d'un artiste, esquivait-il autant qu'il le pouvait la partie biographique pour arriver à la discussion des œuvres. La biographie le rebutait; il n'y voyait guère qu'une série de chiffres servant à marquer avec précision les dates des œuvres de l'artiste ou du poëte, à expliquer le développement successif de son talent et la génération de ses pensées. Il ne croyait pas aux écoles poétiques, ou plutôt il considérait l'art comme supérieur à toutes les écoles et comme devant être jugé, par conséquent, selon un critérium plus large que le critérium exclusif de telle ou telle école. Il acceptait tous les systèmes et se défait également de tous. Toutes ses théories sur l'art et la poésie peuvent se réduire à deux principales : « Les diverses formes de l'art sont limitées, et ce n'est pas impunément qu'on dépasse leurs limites. Le but de l'art n'est pas de reproduire la réalité, mais de l'agrandir par l'imagination et le souvenir. La peinture et la sculpture ne sont pas autre chose que la réalité agrandie; la poésie n'est pas autre chose que l'exagération à propos. » Tels sont les deux principes qui résument tout son enseignement. Pour lui, l'artiste le plus vrai n'est pas celui qui reste le plus fidèle à la réalité, mais celui qui suit le plus fidèlement la logique. Un artiste peut faire preuve d'un grand talent en transcrivant exactement la réalité sans y rien ajouter; mais le titre de grand artiste appartient avant tout à celui qui agrandit par la réflexion les souvenirs et les idéalise par l'imagination.

Portrait de la France, par Machiavel. V. FRANCE (portrait de la).

Portrait (LE), comédie en un acte et en prose, par de Beauchamps (Comédie-Italienne, le 9 janvier 1727). Lélio, qui a laissé sa fille Sylvia à Paris, pendant un voyage qu'il est allé faire en Flandre, a choisi pour gendre Valère, fils d'un de ses amis qui habite Lille. Il revient à Paris, annonce ce mariage à Sylvia et lui donne le portrait de Valère qui ne tarde pas à se présenter lui-même. Sylvia, voulant d'abord juger le mari qu'on lui destine, prend les habits de Colombine, sa suivante, et se fait passer pour celle-ci aux yeux de Valère. Mais Lélio a donné le portrait de sa fille au jeune homme lorsqu'il a reçu le sien, et Valère reconnaît Sylvia, sans deviner le motif qui l'engage à se déguiser et sans lui laisser voir qu'il s'en aperçoit. Cependant, elle entreprend de le dégoûter de Sylvia et il affecte de la froideur pour la jeune fille, quoiqu'elle lui ait subitement inspiré une vive passion. Sylvia, qui a pris aussi du goût pour Valère, est affligée de cette feinte froideur. Valère s'éloigne pour un moment et Arlequin, son valet, qui a d'abord pris Sylvia pour Colombine et lui a, en conséquence, voulu conter fleurette, la retrouve de nouveau et est interrogé par elle sur ce qui regarde son maître. Arlequin, piqué d'avoir été rudoyé par cette fausse Colombine, veut faire l'avantageux et compose sur-le-champ la prétendue liste des belles infortunées que Valère, dans toutes les villes de l'Europe où il le suppose avoir voyagé, a laissées victimes de ses séductions et de sa légèreté. Cette fausse confidence ne fait qu'accroître l'amour de Sylvia pour Valère, qui ne tarde pas à reparaître. Il dément la fable d'Arlequin et jure n'avoir jamais aimé et ne vouloir aimer toute sa vie qu'une personne dont il offre de faire voir le portrait. Sylvia, à cet aveu, sent augmenter encore sa colère, qu'elle dissimule pourtant le mieux qu'elle peut. Mais, jetant les yeux sur ce portrait, elle le reconnaît pour le sien et montre, à son tour, celui de Valère, qui n'est pas sorti de ses mains depuis que son père le lui a donné. Toute feinte cesse de part et d'autre. Lélio apprend que ces deux amants sont enfin d'accord; il les unit et donne Colombine à Arlequin. Cette pièce a inspiré à Marivaux l'idée du *Jeu de l'amour et du hasard*. Elle est écrite avec goût; les caractères sont tracés avec habileté.

Portrait (LE) ou la **Divinité du sauvage**, comédie lyrique en deux actes, paroles de Saulnier, musique de Champein; représentée à l'Opéra le 22 octobre 1790. Pour expliquer en passant ce titre obscur, nous dirons qu'il est question dans la pièce du portrait de Julie, auquel Dorval, son amant, rend des hommages si assidus, qu'un sauvage à son service prend ce portrait pour une divinité et en adore l'original dès qu'il l'aperçoit. On voit par ce sujet de quelles inepties la muse dramatique était capable à cette époque.

Portrait charmant, romance d'un anonyme, musique de Charles Lis (1814). C'est un simple amateur qui eut la bonne fortune de trouver cette mélodie si chastement passionnée et si caractéristique. Les œuvres durables viennent du cœur comme les grandes pensées. Il a suffi d'un seul instant, d'un souvenir, d'un portrait contemplé par hasard pour sacrer artiste un homme qui ne s'occupait de musique qu'à ses loisirs.

1er COUPLET. *Andante sostenuto.*
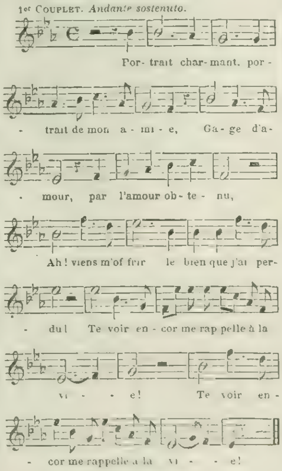
DEUXIÈME COUPLET.

Oui! les voilà ces traits, ces traits que j'aime,
Son doux regard, son maintien, sa candeur!
Lorsque ma main te presse sur mon cœur,
Je crois encor la presser elle-même! (*bis.*)

TROISIÈME COUPLET.

Non! tu n'as pas pour moi les mêmes charmes,
Muet témoin de mes tendres soupirs!
En retraçant nos fugitifs plaisirs,
Cruel portrait, tu fais couler mes larmes! (*bis*)

QUATRIÈME COUPLET.

Pardonne moi mon injuste langage;
Pardonne aux cris de ma vive douleur,
Portrait charmant! tu n'es pas le bonheur,
Mais, bien souvent, tu m'en offres l'image. (*bis*)

PORTRAIT, AITE (por-trè, è-te) part. passé du v. Portraire : *Une femme habilement* PORTRAITE.

PORTRAITISTE s. m. (por-trè-ti-ste — rad. *portrait*). Peintre de portrait : *Un peintre est invariablement enfermé dans la catégorie des paysagistes, des* PORTRAITISTES, *des peintres d'histoire, de marine ou de genre par le public des artistes, des connaisseurs ou des mais.* (Balz.)

PORTRAITURE s. f. (por-trè-tu re — rad. *portraire*). Portrait, art de peindre le portrait : *Faire la* PORTRAITURE *d'une dame. Dans la* PORTRAITURE, *il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble.* (Corneille.) ‖ Vieux mot.

— *Livre de portraiture*, Livre enseignant à dessiner les diverses parties du corps humain.

PORTRION s. m. (por-tri-on — alter. de *portion*). Vanne d'écluse.

PORTSMOUTH, ville d'Angleterre, comté de Hants, située presque vis-à-vis de l'île de Wight, sur une côte avancée, port de premier ordre; 112,954 habitants.

Portsmouth paraît avoir remplacé l'antique ville aujourd'hui presque entièrement disparue, de Porchester, située plus au nord. Les Romains, en débarquant dans la Grande-Bretagne, établirent en effet une station à Porchester; mais la mer s'en étant subitement retirée, ils l'abandonnèrent et construisirent Portsmouth. La *Chronique saxonne* est le premier document qui fasse mention de la nouvelle cité; c'est à Portsmouth, en effet, que débarquèrent, en 501, les Saxons alliés de Cédric. Portsmouth s'accrut encore sous la dynastie des rois normands. Edouard IV, Richard III et Henri VII y construisirent de solides fortifications. Portsmouth était devenue, au temps de Henri VIII, une des places maritimes les plus considérables de l'Angleterre. C'est à Portsmouth qu'eut lieu, en 1628, l'assassinat du duc de Buckingham par Felton; en 1662, Charles II y épousa en grande pompe Marguerite de Bragance. Aujourd'hui la ville, déjà puissante, comme nous venons de le voir, au XVIIe siècle, a triplé en importance. Charles II, Guillaume III et George III ont ajouté de nouveaux ouvrages de défense à ceux dont elle jouissait déjà. De nouveaux forts, dont l'étude a coûté de longues années aux ingénieurs spéciaux, sont destinés à former à Portsmouth une défense infranchissable; leurs batteries sont disposées de manière à anéantir toute flotte ennemie qui tenterait de tourner l'île de Wight et de pénétrer dans le port.

Le port de Portsmouth, étroit à son entrée et qui s'élargit à mesure qu'il s'étend au nord, est encore renforcé par le voisinage de Portsea, ville plus moderne que Portsmouth et qui est située à l'angle de la presqu'île du même nom. Portsea est, comme Portsmouth, très-fortifiée et ses remparts protègent notamment d'une ceinture redoutable les grands chantiers de construction. Les deux villes sont, au surplus, étroitement réunies et confondent leurs ouvrages de défense, qui forment une citadelle unique. C'est à Portsmouth que se concentre la flotte anglaise, dont son port est le véritable quartier général. Les chantiers sont les plus considérables de l'Angleterre. L'atelier de fabrication des cordages est des plus complets et c'est dans celui des *blocks* (poulies de vaisseaux) que se trouve la fameuse machine due à Isambart Brunel et considérée comme un chef-d'œuvre de l'industrie humaine : cette machine permet en effet de produire chaque jour plus de quatorze cents pièces et de subvenir à tous les besoins de la marine. En temps de paix, deux mille ouvriers sont occupés aux chantiers de Portsmouth. En temps de guerre, ce chiffre est plus que double.

Ville maritime et militaire, place forte du premier ordre, Portsmouth ne possède que des monuments sans grande importance; aussi nous bornerons-nous à citer l'église Saint-Nicolas, dont quelques parties sont assez anciennes; la chapelle de la garnison, l'hôtel de ville, la maison du gouverneur, l'école nationale et le théâtre. La promenade principale de la ville consiste dans les remparts plantés d'arbres.

A l'ouest de Portsmouth se trouve Gosport, véritable ville de 7,778 habitants, qui pourtant n'est qu'une dépendance de la première, aussi bien que Portsea. On y remarque l'hôpital de la marine, construit au XVIIIe siècle, et le *Royal Clarence Victualing Yard*, vaste entrepôt d'approvisionnements qui laisse de bien loin derrière lui, comme perfection d'agencement, toutes les créations analogues. Un pont mouvant mû par la vapeur, sorte de paquebot bizarre, unit Gosport à Portsmouth.

PORTSMOUTH, ville des États-Unis (New-Hampshire), ch.-l. du comté de Rockingham, à 64 kilom. de Concord, à 3 kilom. de la mer, sur la presqu'île de Piscataqua, par 43° 4' 35" de latit. N. et 76° 6' 14" de long. O.; 9,740 hab. La situation en est belle et salubre. Elle a de grandes rues, généralement bien bâties, plusieurs temples, pour les congrégationalistes, les épiscopaux, les baptistes, les méthodistes et les universalistes. Académie, athénée. Le port, placé entre la ville et l'embouchure de la Piscataqua, est d'un accès facile, vaste, abrité des gros temps par les hautes terres et [illegible] par les forts Constitution et M[illegible]. Les chantiers de construction [illegible] taire et commerciale des États-Unis quelques-uns de ses plus beaux navires. Cette ville, sans être un centre industriel du premier ordre, renferme toutefois plusieurs manufactures. [illegible]

Les [illegible] sont [illegible] qui se sont portées sur d'autres points ont beaucoup réduit le mouvement de ses affaires et lui ont enlevé, par suite, son ancienne prééminence. Néanmoins, sa position sur l'Océan, où elle a un des meilleurs ports de l'Union et le seul que possède l'État de New-Hampshire, son cabotage, l'étendue et la supériorité de ses constructions navales et surtout le grand établissement maritime qu'y a formé le gouvernement des États-Unis en font encore une ville importante du second ordre.

PORTSMOUTH (Louise-Renée DE PEN-AN-COUET DE KEROUAL, duchesse DE), maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre, célèbre par sa beauté et ses amours, par son intelligence haute et vive et par son caractère plein de fermeté, née dans le bas Léon en 1649, morte à Paris en 1734.

Lorsqu'il eut conquis la Flandre, Louis XIV vit tout à coup se dresser devant lui une coalition puissante ayant à sa tête la Hollande. L'Angleterre ne faisait point partie encore de cette coalition, mais tous les jours elle pouvait tendre la main à sa coreligionnaire; le Parlement anglais s'était même déclaré déjà pour l'alliance hollandaise. Or, cette alliance était le poids qui devait faire pencher la balance du côté de nos ennemis; il importait que l'Angleterre restât notre amie, ou tout au moins qu'elle se déclarât neutre dans la partie décisive, suprême qui allait s'engager. Il fallait pour cela que quelqu'un affermît le caractère faible et indécis de Charles II et le soutînt dans sa lutte contre le Parlement. On songea donc à lui envoyer un ambassadeur intime, ou plutôt une ambassadrice, et l'on proposa Madame à Louis XIV, qui accepta, car il avait une sympathie toute particulière pour la femme de son frère; il l'aimait beaucoup, peut-être même plus qu'il n'eût convenu, disent les chroniques.

Henriette emmena avec elle Louise de Keroual, née en Bretagne d'une des plus vieilles familles nobles du pays. D'après le portrait que l'on voit dans la galerie d'Hampton-Court, Louise était une brune jeune fille aux grands yeux vifs, pleins de promesses, à la bouche petite et rose, aux cheveux noirs et dont les boucles naturelles retombaient négligemment sur le front et le long de son visage. Lorsque Charles II la vit pour la première fois, il en devint aussitôt éperdument épris, et lorsque sa sœur dut retourner en France, il lui demanda comme une grâce de lui laisser Louise de Keroual, de telle sorte que Saint-Evremont, qui n'avait pas été étranger à la négociation, put écrire à Ninon de Lenclos : « Le ruban de soie qui serre la taille de Mlle de Keroual unit la France à l'Angleterre. »

Louise régna dès lors à la cour des Stuarts. Elle renversa successivement Clarendon et Temple, qui inclinaient vers la Hollande, puis elle créa le fameux ministère connu sous le nom de ministère de la *Cabale*, mot formé de la première lettre du nom de chacun des ministres. Buckingham est en apparence la tête de ce ministère, mais c'est elle, la gracieuse Bretonne, qui l'inspire et le dirige au gré de Louis XIV. Affranchir Charles II du Parlement et d'une bourgeoisie intolérante en matière [illegible] hors de page, maintenir l'alliance politique avec la France, voilà les deux buts que se proposa la maîtresse du roi d'Angleterre, et « il est certain, dit M. Capefigue, que, si les conseils de Louis XIV [illegible] que les [illegible] la duchesse de Portsmouth [illegible] un changement absolu dans la constitution anglaise [illegible] Louis XIV [illegible] »

[illegible]

[illegible] lettres [illegible]

[illegible] armes royales [illegible] XIV, [illegible] tous ses bâtards, [illegible] leur assurer l'*honneur de* [illegible].

Cependant le crédit de la duchesse de [illegible] toujours grandissant, en [illegible] Nelly Gwin, [illegible] belle, hardie et débauchée, et ce crédit, [illegible] Louis XIV, pour [illegible] ses services, la créa duchesse d'Aubigny, titre [illegible] possédés par les Stuarts depuis [illegible] VIII et Agnès Sorel.

La faveur scandaleuse dont la duchesse de [illegible] Un jour, un membre de la Chambre des lords [illegible] « Je ne voudrais [illegible] une femme papiste, [illegible] chien papiste, [illegible] pour maître autour [illegible] le fougueux [illegible] comprendre dans la [illegible] dont lord Strafford fut le bouc émissaire. Alors se re[illegible] de Périclès allant [illegible] devant le sénat d'Athènes. Charles II, risquant sa popularité et sa couronne, défendit sa maîtresse et la sauva de l'exil. Mais cette faiblesse inqualifiable [illegible] pas le prestige de grandeur autour de lui. Le parti des puritains démocratiques, [illegible] du duc de Monmouth, espérait, après l'exclusion du duc d'York, faire pro[illegible] une régence du royaume, justifiée par [illegible] et l'incapacité du roi Charles II, qui ne protégeait plus la religion et l'État. Le roi savait ces complots et ces desseins, et [illegible] de Portsmouth le poussait à se débarrasser de ces parlementaires, si désagréables aux princes. A toutes ses instances, [illegible] par la nécessité d'obtenir des subsides, qui ne pouvaient être votés que par les Communes. Ce fut dans ces circonstances si délicates pour la couronne d'Angleterre qu'une correspondance s'engagea secrètement entre la duchesse de Portsmouth et Mme de Montespan. Louis XIV, accoutumé aux formes absolues du gouvernement, ne pouvait comprendre que le roi Charles II n'accomplît pas en Angleterre un coup d'autorité qui avait si bien réussi au roi de France après la Fronde : « Puisque l'usurpateur Cromwell s'était passé du Parlement, pourquoi lui, le roi légitime, ne le ferait-il pas rentrer dans l'ordre et l'obéissance? »

A ces conseils d'autocrate, le roi opposait [illegible] la nécessité d'argent. Mme de Montespan reçut l'ordre du roi d'écrire à la duchesse de Portsmouth que le roi de France était décidé à offrir au roi Charles II toutes les sommes dont il aurait besoin pour réaliser [illegible] projet qui le rendrait maître de l'autorité, et, [illegible] ce but, il lui offrait les ressources de la France et du trésor royal.

La duchesse de Portsmouth connaissait les périls du roi; chaque jour elle mettait sous [illegible] yeux [illegible] infâmes qu'on publiait [illegible] lui : « A quoi lui servait de convoquer les Communes, dont le vote était toujours dicté par l'esprit d'une persécution étroite? » La saisie de certains papiers avait prouvé [illegible] d'une conjuration permanente qui [illegible] de Monmouth à la tête d'un protectorat et d'un conseil de régence d'Angleterre; le Parlement aurait protégé et réalisé ce dessein. La Cité de Londres, le con[illegible] dans le même sens; [illegible] prendre un parti ferme et définitif. [illegible] de Portsmouth y décida le roi Charles II.

[illegible] curieux doit être constaté dans l'histoire : c'est que, presque toujours, les [illegible] les opinions énergiques et résolues; leur petite volonté nerveuse pousse aux partis extrêmes. Le roi, sous les inspirations de la duchesse de Portsmouth, envoya l'huissier de la verge noire [illegible] « que Sa Majesté [illegible] le Parlement et que [illegible] ne pas en convoquer de nouveau, n'ayant plus besoin de sub[illegible] trop durement [illegible]. »

Cette déclaration du roi produisit un cer[illegible] la Cité de Londres [illegible] prêter ser[illegible] du roi et le Parlement s'incliner. La paix semblait [illegible] Les [illegible] Rochester, Burnet, Otway, [illegible] Dryden, qui [illegible]

[illegible] rayonnante [illegible] II, [illegible] frère, malgré le bill d'exclusion prononcé par le Parlement, et contre lequel avait osé lutter la duchesse de Portsmouth. C'est pourquoi le nouveau roi d'Angleterre garda près de lui la maîtresse de son frère durant dix-huit ans, et en fit à son tour une Égérie.

Mais, soit qu'elle eût perdu tout courage en perdant celui qu'elle aimait, soit que le trop ardent papiste Jacques II eût rendu sa position insoutenable dans la presbytérienne Angleterre, la duchesse de Portsmouth vit peu à peu le pouvoir lui échapper des mains. Le 5 novembre 1688, Guillaume d'Orange débarquait à Torbay à la tête d'une armée considérable; son beau-père, Jacques II, s'embarquait secrètement et, en fugitif, gagnait la France. Près du roi et de quelques courtisans dévoués à sa mauvaise fortune se tenait, abattue, triste, vieillie, la duchesse de Portsmouth et son fils aimé, le jeune duc de Lennox, de Richmond et d'Aubigny.

La lignée à laquelle la maîtresse de Charles II a donné naissance n'est pas encore éteinte; elle est aujourd'hui représentée par Charles Gordon, duc de Richmond, comte de Darnleigh, duc d'Aubigny, qui a épousé une fille du marquis d'Anglesey. Le duc de Richmond est chevalier de l'ordre de la Jarretière, conseiller privé, aide de camp de la reine Victoria; il a suivi le duc de Wellington, comme son aide de camp, à la bataille d'Orthez, où il reçut une grave blessure. On peut voir sa belle résidence à Portland, place qui rappelle le souvenir des Stuarts, et le splendide Good-Wood dans le comté de Sussex. Le nom de Richmond, comme celui d'Hamilton, se mêle à notre histoire. Les Richmond portent encore dans leurs armoiries la fraîche devise de la châtelaine de Bretagne, Keroual, duchesse de Portsmouth : *En la rose je fleuris.*

PORTUDAL ou **SALI**, ville de l'Afrique occidentale, dans le Sénégal, sur l'Atlantique, au S. du cap Naze, à 34 kilom. S.-E. de l'île de Gorée. Excellente rade très-fréquentée par les Français. Commerce de cuirs, ivoire, or et ambre gris.

PORTUGAIS, AISE s. et adj. (por-tu-ghè, è-ze). Habitant du Portugal; qui appartient au Portugal ou à ses habitants : *Un* PORTUGAIS. *Une* PORTUGAISE. *Les colonies* PORTUGAISES.

— s. m. Linguist. Langue de la famille néo-latine, qui se rapproche beaucoup de la langue castillane, et qui se parle en Portugal : *Ils me demandèrent qui j'étais, les uns en* PORTUGAIS, *les autres en espagnol.* (De Foë.)

— s. f. Métrol. Pièce d'or de Portugal.

— Mar. Tour d'amarrage au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux. ‖ *A la portugaise*, Se dit d'une manière d'amarrer les têtes des bigues d'un vaisseau.

— Art culin. *Pomme à la portugaise*, Pomme que l'on a fait cuire entière, et que l'on garnit de confitures avant de la servir.

PORTUGAL, en latin *Lusitania*, État de la région S.-O. de l'Europe, baigné au S. et à l'O. par l'Atlantique et limité à l'E. et au N. par l'Espagne, avec laquelle il constitue la péninsule Ibérique; entre 36° 58′ et 42° 7′ de latit. N. et entre 8° 45′ et 11° 50′ de longit. O. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 585 kilom., sa largeur moyenne de 170 kilom. et sa superficie de 83,162 kilom. carrés, abstraction faite des districts transmarins adjacents (Açores et Madère), dont la superficie est de 1,725 kilom. carrés. La population du continent était, en 1864, de 3,829,618 hab., et celle des îles adjacentes de 358,792 hab., soit un total de 4,188,410 hab.; en 1871, ce total était évalué à 4,367,882 hab. Capitale, Lisbonne.

— *Aspect général, côtes, constitution géologique.* La forme générale du Portugal est celle d'un parallélogramme, dont les deux côtés adjacents, S. et O., baignés par l'Océan, présentent un développement total de 760 kilom. Au N., la côte, plate et basse d'abord, s'élève bientôt et devient escarpée et brisée; dans le haut Beira, elle s'abaisse, devient sablonneuse et marécageuse; dans l'Estramadure, elle est tantôt basse et peu sûre pour la navigation, tantôt élevée, surtout auprès des promontoires, dont plusieurs s'élèvent à des hauteurs considérables, comme ceux de Roca et d'Espichel. Au-dessous de ce dernier, la côte est élevée; mais, dans l'Alentejo, elle s'abaisse, et la mer, parsemée d'écueils et peu profonde, devient très-dangereuse. Depuis le cap Saint-Vincent, la côte va à l'E., d'abord haute et escarpée, ensuite basse et enfin se perd sur les confins espagnols, dans les îles de sable, dont une forme la pointe dite Cabo Santa-Maria. Outre ces îles de sable au S., on ne trouve le long des côtes du Portugal que le petit groupe des îles Berlengas, à l'O. de Peniche, dans l'Estramadure.

Le sol du Portugal est volcanique, les tremblements de terre y sont fréquents. Presque partout, si l'on en excepte l'Alentejo et une partie de l'Estramadure, le pays est traversé par des montagnes plus ou moins élevées; du reste, l'aspect du Portugal change presque à chaque province et offre au voyageur des tableaux animés et remarquables sous plus d'un point de vue. Dans sa constitution géologique, le Portugal a beaucoup de rapport avec l'Espagne. On peut le diviser en quatre régions : la région du nord, la région du centre, la région du sud, la région montagneuse. La région du nord est entourée du côté de la mer par une bande de sable et elle est presque entièrement formée de terrains cristallins et de transition du système diluvien (schiste et grès); on rencontre du grès bigarré dans la partie qui se rapproche de la région du centre. Elle a plusieurs montagnes; les plaines sont très-fertiles, autant à cause de l'abondance des eaux d'alluvion que de l'irrigation. C'est surtout dans cette région que se trouvent les petites propriétés. Une grande quantité de bœufs y sont employés au service de l'agriculture et au transport des denrées et des marchandises. La région du centre s'étend depuis la vallée de Mandego jusqu'à la rive gauche du Tage. On y voit la bande de sable qui commence dans la région du nord se lier vers l'intérieur aux terrains secondaires jusqu'aux proximités du Tage. De vastes terrains formés de sable ferrugineux (nouveaux grès bigarrés), entrecoupés par des monts calcaires, impriment à une partie de cette région une apparence peu fertile. Sur les deux rives du Tage on voit des dépôts de formation tertiaire; la partie inférieure est formée de terrain tertiaire marin, et la partie supérieure de terrain lacustre; ce dernier est composé de sables, de marnes et de calcaires. Les sables se trouvent en plus grande abondance sur la rive gauche, de même que les calcaires presque exclusivement sur l'autre rive. La partie comprise entre le Tage et le Sado se compose de landes fort étendues et assez stériles. Il y a cependant dans la région du centre des vallées très-vastes que les inondations du Tage rendent très-fertiles. La partie nord de cette région est la plus montagneuse. La propriété moyenne s'y trouve dans une proportion égale aux grandes propriétés. La petite propriété et la petite culture y sont très-rares. La région du sud, qui est la plus étendue, la plus sèche et la plus chaude, comprend des terrains cristallins et surtout des granits et des terrains de transition, le schiste et le calcaire métamorphique, avec de grandes bandes de terrains secondaires crétacés, jurassiques, triasiques (grès, sables ferrugineux, marnes et calcaires divers). Les sables du sud du Tage s'y prolongent; le sol est peu profond et peu fertile. Des affleurements de cristallins et de schistes rendent une partie de cette région improductive; mais il en est tout autrement dans les endroits où le granit se trouve en contact avec le schiste ou tous deux avec le calcaire et les porphyres feldspathiques; les terres argilo-siliceuses et argilo-calcaires qui en résultent deviennent très-propres à la culture des céréales lorsqu'elles sont bien fumées. On trouve dans l'Algarve du terrain grès bigarré ferrugineux, quelquefois couvert par du calcaire; au grès succèdent des marnes diversement colorées. Cette région contient de vastes plaines de 150 à 250 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle est excellente pour la production du chêne, dont le fruit sert à engraisser une très-grande quantité de porcs. Les grandes propriétés y abondent et la culture est, en général, fort étendue. Dans la région montagneuse, il y a des terrains de 900 à 1,900 mètres de hauteur, dont les points les plus élevés sont gazonneux; les coteaux et les plaines offrent des pâturages ou sont semés de seigle. Au fond des vallées et au pied des montagnes on trouve de gras pâturages, du blé et du maïs. L'eau y est abondante; les alluvions des rivières et des ruisseaux rendent le sol très-fécond. La petite propriété et la moyenne propriété y occupent le premier rang. La partie élevée de quelques montagnes est stérile et en friche. Les terrains sont cristallins, granitiques, couverts par des couches de terrain diluvien et carbonifère.

— *Orographie.* Les principales chaînes de montagnes du Portugal ne sont que la continuation de celles qui traversent l'Espagne. Ainsi, les Pyrénées, dans leur direction occidentale et vers le S.-O., se continuent par une série de montagnes jusqu'à la serra do Gerez dans le N. du Portugal, et celle-ci, à son tour, va jusqu'au Douro par la serra de Suajo et par la serra de Marrao. Le point le plus élevé du Suajo a 2,403 mètres. La grande montagne mitoyenne de la Castille entre aussi en Portugal et forme la serra da Estrella, dans la province de Beira, le monte Junto près de Santarem et la serra de Cintra qui descend jusqu'à la mer au Cabo da Roca. Le point le plus élevé de la serra da Estrella a 1,494 mètres; celui de monte Junto, 691 mètres et celui de la serra de Cintra, 584 mètres. La chaîne des montagnes de Tolède, donne au Portugal la serra de San-Mamede, la serra de Ossa et la serra de Vianna, près d'Evora, dans la province d'Alentejo. Le sommet culminant de la serra d'Ossa a 659 mètres. Le monte Figo, au N. de Faro dans l'Algarve, les montes Azues et la serra de Monchique sont une continuation de montagnes espagnoles qui s'étendent depuis le Cabo Nao, près de Valencia, jusqu'au cap de San-Vicente en Portugal. Le point le plus élevé du monte Figo a 649 mètres, celui de la serra de Monchique, 1,233 mètres et celui du cabo de San-Vicente a, comme celui de Sagres, 649 mètres. Il existe d'autres montagnes remarquables, comme celles d'Abelheira, d'Açor, d'Alcacovas, de Falperera, d'Anciam, de Borralheira, de Fregim, de Caramulo, de Bussaco, de Minde, d'Arabida, de Marvao, de Portalegre, de Gondo et de Montesinho.

— *Hydrographie.* Le royaume de Portugal n'a point de lacs, du moins d'une étendue considérable, puisque ceux qui se trouvent dans l'Estramadure méridionale et dans l'Estrella sont extrêmement petits; le profond marais ou *Lagoa de Sapellos*, près de Chares, a été produit, selon Murphy, par une mine d'or ou d'argent exploitée par les Romains. Mais si le Portugal manque de lacs, il a, en revanche, beaucoup de fleuves, dont les plus grands viennent de l'Espagne; les autres prennent leurs sources dans ses propres montagnes. Voici les noms des premiers : le Tage, la Guadiana, le Douro, le Lima, le Minho. Les principaux fleuves qui ont leurs sources en Portugal sont les suivants : le Cavado, l'Ave, le Vouga, le Mondego, le Saado ou Sadao, l'Odomira, le Portimao, le rio Quarteria. Quoique tous ces fleuves se soient creusé des lits plus ou moins profonds, ils sont cependant très-bas en été, et quelques-uns des petits, aussi bien que plusieurs ruisseaux, sont alors entièrement secs. Pendant l'hiver, les pluies les font tous enfler, et alors ils inondent le pays; ces débordements donnent cependant la fertilité à beaucoup de terrains environnants, à cause de la terre féconde qu'ils enlèvent aux montagnes d'où ils descendent. La navigation sur ces fleuves serait beaucoup plus étendue si on les débarrassait des rochers et des bancs de sable qui entravent leurs lits et rendent difficile l'entrée dans les nombreux ports formés par leurs embouchures.

— *Climat.* La grande inégalité du sol du Portugal, qui, en quelques endroits, forme des plateaux très-élevés; le plus ou moins grand éloignement de la mer; la différente position des montagnes relativement à l'exposition générale qui, en abritant certains endroits des vents chauds, en expose d'autres à toute l'action des vents froids; la direction des vallées, la nature différente du sol et l'exposition particulière de telle ou telle localité à l'égard du soleil et relativement à l'exposition générale du pays, toutes ces causes réunies modifient tellement le climat du Portugal, que bien souvent un intervalle de quelques milles suffit pour y passer du climat de l'Allemagne à celui de Coïmbre, de Lisbonne, de Faro et d'autres parties les plus chaudes de cette région. Le climat le long des côtes est très-chaud, surtout dans les parties situées au S. du cap Roca, quoique les vents de mer qui soufflent très-souvent pendant l'été en tempèrent beaucoup la chaleur. Les parties au N. du cap Roca sont déjà sensiblement un peu chaudes, surtout celles qui sont comprises entre les embouchures du Douro et du Minho. Dans l'intérieur, on jouit à peu près du climat des côtes, avec les modifications produites par le voisinage des montagnes et leur direction. Sur les hauteurs de la partie méridionale du royaume, telles que Monchique, Mafra, Cintra et même Colorico dans le centre de la Beira, on jouit d'une température délicieuse en été et exempte des excès de froid en hiver. Il y a telles parties dans l'intérieur qui, quoique placées sur un sol déjà assez élevé et à une latitude très-haute relativement au pays, éprouvent néanmoins pendant l'été des chaleurs excessives, telles que Lamego, Santa-Martha-de-Penaguiao, Pezzo-de-Regoa, etc. La région froide du Portugal, celle dont le climat diffère tant en hiver de celui dont jouissent les parties chaudes, se trouve partagée en deux lisières : une au S. dans le centre du royaume, dans les plus hautes vallées de l'Estrella, vers les sources du Mondego, du Zerzera, de la Coa et du Sobrado; l'autre au N., le long de la frontière septentrionale d'une partie du Minho et de toute la province de Tras-os-Montes, depuis Castro-Laboreiro, par Montalegre, Ontreiro et Chaves, jusqu'au delà de Bragança. Les froids excessifs que l'on éprouve dans ces deux régions sont dus à leur éloignement de la mer, et surtout à la grande élévation de leur sol au-dessus du niveau de l'Océan et au voisinage des hautes montagnes de la Galice, qui sont couvertes de neige pendant toute l'année. La floraison des arbres fruitiers et d'autres plantes y retarde en général d'un mois, en comparaison des parties basses des mêmes provinces; la neige y tombe un mois avant et continue à tomber un mois plus tard; la moisson, dans les environs de Montalegre et des endroits les plus élevés de la serra d'Estrella, ne se fait guère plus tôt qu'en Allemagne. On a vu quelquefois tomber en juin de la neige à Transcoso et à Guarda.

Dans les régions chaudes du Portugal, l'hiver est très-court, et on y jouit d'un double printemps. Le premier, qui est délicieux, commence dès le mois de février; les mois suivants ne sont pas constamment d'une température égale; dans certaines années, il arrive qu'ils sont pluvieux et froids et qu'on y éprouve des coups de vent impétueux. Dans d'autres années, ils sont chauds et secs. La moisson se fait en juin. Les chaleurs de l'été, qui durent depuis la fin de juillet jusqu'au commencement de septembre, dessèchent tout le pays de plaines et le long de la mer; la campagne devient aride; on n'y voit plus la moindre verdure; le feuillage même des ar-

bres toujours verts est alors resserré et flétri. La chaleur dure, sans discontinuer, sous un ciel tout à fait serein; mais l'air est rafraîchi par les vents de mer. La plus forte chaleur est annoncée par le vent d'est; cependant, dans les jours les plus chauds, les soirées et les nuits sont ordinairement assez fraîches. Des observations comparées démontrent que, pendant quelques jours, il fait plus chaud en Portugal qu'au Brésil et en d'autres parties de la zone torride, quoique la température moyenne annuelle de ces pays éloignés dépasse de plusieurs degrés celle du Portugal. Dans les pays de montagnes et sur les hauteurs, on jouit d'une température bien plus douce. Après la première pluie, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, la campagne se pare de nouveau de verdure. Après les fleurs de l'automne, on voit tout à coup les fleurs printanières, qui ne laissent paraître dans la végétation qu'un espace presque imperceptible entre le second printemps et l'automne. Les jeunes arbres commencent à se montrer et font du mois d'octobre un des plus agréables de l'année. On voit fleurir les orangers et les autres arbres fruitiers. Dans l'hiver, qui commence à la fin de novembre et dure jusqu'au mois de février, on voit ordinairement, en décembre, tomber de grandes pluies accompagnées de violents ouragans. Le froid n'est jamais excessif, et il y gèle très-rarement la nuit. Les mois les plus pluvieux sont ceux d'octobre, novembre, décembre, janvier et avril. La neige, surtout dans les provinces méridionales, est très-rare; il en tombe cependant beaucoup plus souvent que n'ont dit les voyageurs qui ont décrit le Portugal. Toutes les années, il en tombe une grande quantité dans les montagnes, où, excepté sur les plus hauts sommets, elle ne dure qu'un mois. Dans les provinces au S. du Douro, dans les deux régions froides dont il a été question, il tombe une grande quantité de neige et il y gèle souvent; cependant les rivières et les ruisseaux n'y sont pris de glace que très-rarement. Les orages ne sont pas fréquents en Portugal, la grêle encore moins; ce n'est qu'en automne et en hiver que l'on y entend gronder le tonnerre. Le climat est, en général, très-sain. Cette réputation est tellement bien établie chez l'étranger, et surtout parmi les Anglais, que les médecins de cette nation ont l'usage d'y envoyer leurs malades pour s'y rétablir. Les endroits les plus salubres du royaume sont sur les hauteurs, le long de la côte et, dans l'intérieur, sur les plateaux. Ceux de l'Estrella sont célèbres dans tout le Portugal pour leur salubrité et pour la force et la santé dont jouissent les habitants. Il est reconnu depuis longtemps que la partie méridionale du Portugal, et surtout la ville et les environs de Lisbonne, sont très-sujets aux tremblements de terre. Ordinairement ils n'arrivent que depuis le mois d'octobre jusqu'à celui d'avril. On a observé qu'ils n'ont lieu qu'après une grande sécheresse, une chaleur étouffante et après les premières pluies. Les secousses légères sont très-fréquentes et presque annuelles.

— *Flore*. La grande différence de niveau qui existe dans le sol de ce pays, ce qui le soumet, suivant les différentes expositions, à une grande variété de climat, en rend la végétation extrêmement variée. Sur les sommités les plus élevées, on rencontre des forêts de bouleaux dans les endroits arrosés et, sur les rochers, le cormier. Parmi les plantes du nord, on trouve quelques végétaux rares de la flore d'Espagne, qui, accoutumés à une grande variation de chaleur et de froid, ne croissent qu'ici. C'est en vain qu'on cherche beaucoup de plantes alpines; celles des régions inférieures des Alpes peuvent seules résister aux chaleurs de l'été dans ces montagnes. En descendant, on arrive dans le nord du Portugal, et l'on trouve des forêts de chênes, où les arbres, assez touffus pour ombrager les chemins, sont cependant assez éloignés les uns des autres pour ne former qu'une promenade agréable. On trouve ensuite une contrée couverte de forêts de châtaigniers. Ils forment l'ornement de la serra de Marão, de la serra d'Estrella, vers Fundão, de la serra de Portalegre et de Monchique; le châtaignier ne croît point dans les plaines plus chaudes. Au pied des grandes chaînes de montagnes on trouve les vergers, et on peut remarquer qu'en général on ne se livre à la culture des fruits que sous les climats tempérés. Plus bas paraissent l'arbre à liége, le kermès et le pin maritime, ensuite le citronnier et enfin l'oranger. On ne cultive de bonnes oranges que dans les endroits chauds et abrités. Les arbres qui les portent croissent cependant également dans les vallées les plus profondes et dans la région des châtaigniers, où ils forment, réunis aux vergers et aux forêts de châtaigniers, les bosquets délicieux de Monchique et de Cintra. L'olivier est encore plus répandu; on le trouve près des bouleaux du Gerez et à côté des orangers, près de Lisbonne. Enfin, dans les contrées les plus basses et les plus chaudes, on voit fleurir l'aloès d'Amérique, et le dattier protéger les moissons de son ombrage. Dans les endroits chauds, on chercherait en vain les plantes de la flore du midi de la France et de l'Espagne; il faut cependant en excepter l'Andalousie. Les végétaux de la flore d'Italie y sont presque inconnus; il n'y en a que quelques-uns de la Sicile qui croissent dans le midi du Portugal, dont la flore ressemble parfaitement à celle de l'Afrique septentrionale. Une flore toute particulière à ce pays est celle des vallées du Minho et de quelques parties de la Beira. Dans les endroits plus froids de cette province on trouve quelques plantes de l'Angleterre occidentale, telles que le *sib-thorpia europæa*, *scutellaria minor*, etc. Les landes basses et sablonneuses de l'Alentejo et les côtes de la Beira et de l'Estramadure sont ornées de cistes, de bruyères et d'autres végétaux. Les collines de basalte et les collines calcaires offrent la plus grande végétation. C'est là que croissent les différentes siliques, les orchidées et les plantes bulbeuses. Sur les montagnes calcaires plus élevées on voit les plantes odoriférantes, par exemple les variétés de thym, les ombellifères et les plantes épineuses. De beaux arbres ornent le revers des montagnes, surtout de celles de granit, entre autres le *tinus*, le myrte, le laurier et les variétés de genêt. Dans le midi du Portugal on trouve la *faya* de Mades; les montagnes septentrionales ont un arbre d'une espèce toute particulière, l'*azeiro* (*prunus lusitanica*). Parmi les céréales, le maïs est celle qui est le plus généralement cultivée dans le Minho, la Beira et une partie de l'Estramadure; dans le Tras-os-Montes, c'est le seigle; le froment est généralement cultivé dans l'Alentejo, presque toute l'Estramadure et une partie de l'Algarve. Les fruits les plus ordinaires et les plus abondants sont les oranges, les raisins, les melons et les melons d'eau. On recueille une immense quantité de figues et d'amandes dans l'Algarve; les figues d'Almada, vis-à-vis de Lisbonne, au S. du Tage, sont exquises. Les prunes, les cerises, les pêches qu'on recueille en Portugal, excepté dans quelques cantons, sont en petite quantité, inconvénient rarement racheté par la qualité; mais on y a, en revanche, de très-bonnes pommes et d'excellentes poires. On recueille aussi beaucoup d'oranges de la meilleure qualité à Colaves et à Setubal, dans l'Estramadure; à Condeixa, à Grijo et Coïmbre, dans la Beira; à Vidiguera, dans l'Alentejo; dans l'Algarve, le long des côtes, et même dans la partie méridionale du Minho. Les châtaignes abondent partout; celles de Colaves et de Portalegre sont renommées pour leur bonté et leur beauté. On recueille une grande quantité d'olives, mais on en fait une huile qui, à cause du peu de diligence qu'on met à l'extraire, est d'un mauvais goût. L'Alentejo en produit la plus grande quantité; mais l'Algarve l'emporte de beaucoup par la qualité. Les mûriers ne sont pas aussi multipliés que le mériterait un sol aussi fertile et un climat aussi beau. Dans l'Algarve, on a des dattes et des caroubes. Enfin, la vigne vient admirablement en Portugal, où elle est une des principales sources de la richesse publique. Les forêts de l'État couvrent une superficie de 20,013 hectares. La plus importante est celle de Leiria, qui a 9,914 hectares et dans laquelle abonde le pin maritime. On y a établi une fabrique de résine, qui produit annuellement 150,000 kilogr. de résine excellente; une fabrique de goudron, dont les produits sont en partie consommés par la marine de l'État, et un chantier pour la préparation des poteaux destinés à la télégraphie électrique.

— *Faune*. La faune du Portugal n'a rien de particulièrement remarquable.

Les chevaux sont peu nombreux dans ce pays; ils ne sont pas très-grands, mais ils sont bien faits et très-bons coureurs. Il y a en revanche une grande quantité de superbes mulets, très-sûrs, très-forts et dociles. Les plus beaux s'élèvent dans le Tras-os-Montes. L'élève des brebis est très-répandue, surtout dans la Beira, dont les nombreux troupeaux émigrent pendant l'hiver dans l'Alentejo. Leur laine ne le cède en qualité qu'à celles de l'Espagne. La plus fine est celle de l'Alentejo; la plus grossière, celle de Tras-os-Montes. Le Portugal a de nombreux troupeaux de chèvres, dont on boit beaucoup de lait et dont on fait d'excellents fromages. Les porcs sont très-nombreux dans presque toutes les provinces; ils forment une variété qu'on ne connaît pas ailleurs; ils ont les hanches courtes, le dos large, dépourvu de soies, et le poil noir. Ils deviennent extrêmement gras et donnent des jambons exquis, surtout ceux de Lamego, du Minho, de l'Alentejo et de l'Algarve. La volaille n'est pas rare, surtout les pigeons et les poules. L'éducation des abeilles n'est pas aussi répandue qu'elle devrait l'être dans un pays qui offre des fleurs en si grande abondance pour leur nourriture et qui fait une si grande consommation de cire. L'Alentejo est la province qui possède le plus de ruches, la Beira fournit le plus beau miel. La culture des vers à soie, qui jadis était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, tomba pendant quelque temps en grande décadence, mais, depuis quelques années, elle commence à se relever. Les loups ne sont pas rares dans les montagnes, non plus que le chat sauvage dans les contrées désertes; la chèvre sauvage habite en [illegible] le Gerez. Bien que le cerf ne soit pas indigène dans la plupart des pays chauds, on le trouve ici quelquefois ainsi que d'autres espèces de gibier, [illegible] presque détruit, excepté dans les réserves. On trouve aussi quelques sangliers, quoiqu'il n'y ait point de forêts marécageuses; les lièvres sont très-rares; on rencontre des lapins, mais pas en aussi grand nombre qu'en Espagne. Dans les bruyères, on trouve des insectes du nord de l'Afrique; sur les revers de l'Estrella, des papillons du midi de la France; dans les montagnes du Portugal septentrional, on voit des scarabées du nord. Les fleuves abondent en poissons. On y pêche une immense quantité de sardines qui servent également à la nourriture du bas peuple et des porcs. Un autre poisson qui est aussi très-abondant est la *pescada*, espèce non encore décrite du *gadus*. Les autres espèces plus abondantes et plus estimées sont l'anguille commune de mer et de fleuve, la sole, le *sava* (*clupea alosa*), le *miro* (*trigla cuculus*), le *safio* (*murena ophis*), la *caralla* (*scomber pelamis*), le petit *espada* (*trachicorus ensiformis Vaudelli*), etc., etc. On prend aussi un grand nombre de coquillages, tels que huîtres, homards, etc., surtout dans les baies d'Aveiro, d'Obidos, etc.

— *Productions minéralogiques*. Le Portugal est peut-être le pays de l'Europe qui, eu égard à sa petite étendue, a le plus grand nombre d'eaux minérales, particulièrement de celles qu'on nomme thermales, dont le nombre, selon Vasconcellos, ne va pas à moins de deux cents et dont très-peu sont connues hors du royaume. Le pays possède de grandes richesses minérales; dans la province de Minho, près de Vallongo, il existe des mines d'or qui étaient exploitées par les Romains. On trouve aussi de l'or dans la plupart des rivières et des fleuves du Portugal. Le Mondego, près de Coïmbre, est le courant qui en charrie le plus. A 16 kilom. de Lisbonne, sur la plage, il y a des montagnes de sable qui fournissent de ce métal précieux; on le recueille à la faveur des vents du S.-O. qui, soufflant avec force, déplacent une partie des sables. Les mines d'argent sont rares en Portugal. Il y en a eu près de Vallongo qui ont été exploitées par les Maures. A Porto, dans la ville même, près de la cathédrale, il y a du mercure natif. Le Portugal possède, en outre, des mines de cuivre, de plomb, d'étain, de manganèse, de fer, d'antimoine, de bitume, de charbon. Celles de Buarcos, près de Figueira, furent découvertes au commencement du XIVe siècle. L'exploitation en a été tour à tour abandonnée et reprise. Maintenant on la continue, non sans profit. C'est en 1802 qu'on découvrit les mines d'anthracite de San-Pedro-da-Cova. Comme Porto n'emploie pas d'autre combustible, elles donnent un très-bon résultat. Il existe dans ce pays une très-grande variété de marbre. Les marbres de Cintra sont bleus, et ceux de Pero-Finhero, près de Mafra, rouges et jaunes. A Serpa (Alentejo), il y a une montagne de marbre blanc. A Estremoz, il y en a du noir, du vert et du blanc. C'est ce gîte qui a fourni les belles colonnes de l'Escurial. En un mot, ce pays possède des marbres aussi précieux que ceux d'Italie; mais les routes manquent pour les transporter. De Porto, ainsi que de Lisbonne, on exporte une grande quantité de pierres taillées, soit pour les Açores, soit pour le Brésil. Bahia est la ville qui en reçoit le plus. On fait, du côté de Figueras, Coïmbre, Leiria, etc., des pierres à moudre (meules) que l'on exporte à Porto; il y en a en granit très-fin et en calcaire. Les premières servent pour le maïs, les autres pour le blé, le seigle, etc. A Viana, Leiria et Ovar, on trouve du feldspath qui sert à la fabrication de la faïence. A Porto et à Aveiro, il y a du kaolin. On trouve de très-bonne terre réfractaire à Ovar et Leiria. Celle de Leiria sert à faire des creusets pour les verreries. A Porto, on en fabrique de petits creusets pour fondre les métaux. Le silex est assez commun dans le sud du Portugal; on en fabrique de la faïence ordinaire. Le sel est une des richesses principales du Portugal, non-seulement à cause de sa valeur propre, mais encore par le nombre de bras employés à son extraction. Il constitue pour le pays la branche la plus productive du règne minéral. Toutes les nations du nord de l'Europe et de l'Amérique viennent chercher le sel à Lisbonne, à Setubal (ou Saint-Uve), à Faro. La plus [illegible] est celle du Setubal. En remontant le Tage, à 10 ou 12 milles de Lisbonne, on trouve des salines au N. et au S. du fleuve. Il y a aussi à Aveiro et à F[illegible] des salines qui ne sont pas sans importance sous le rapport de la production. Les salines des Algarves méritent aussi d'être mentionnées. Celles de Laviras [illegible], l'état de la barre ne permet pas l'entrée des navires. Ces salines envoient beaucoup de sel en Espagne par contrebande. Celles de Villa-Nova, de Portimão et de Faro fournissent pour l'exportation.

Depuis le décret du 31 décembre 1852, qui règle le service des mines, et [illegible] les chemins de fer [illegible] en Portugal [illegible] ce décret [illegible] des mines. Les minerais sont [illegible] en cinq classes, selon leurs conditions particulières ou les moyens employés [illegible]. La première classe comprend [illegible] dont l'exploitation [illegible] et que l'exploitation [illegible] au moyen de lavages violents, tels sont les sables aurifères et les minerais qui se rencontrent dans le lit des fleuves et dans les terrains d'alluvion. La deuxième embrasse ceux qui peuvent être exploités par le propriétaire du sol ou par un tiers sur son consentement, tels que les pierres et les terres. La troisième comprend les minerais dont l'exploitation peut être faite par le propriétaire ou par tout autre individu avec son consentement, mais après permission préalable du gouvernement : les tourbières appartiennent à cette classe. La quatrième classe comprend ceux qui peuvent être exploités par n'importe quel individu avec la permission du gouvernement, malgré l'opposition du propriétaire du sol, tels que les pierres et les terres nécessaires à l'industrie manufacturière ou aux constructions publiques. La cinquième embrasse tous les minerais pour l'exploitation desquels la concession spéciale du gouvernement est nécessaire; les minerais métallifères, les dépôts de sel ou de combustibles, dont l'exploitation exige des travaux d'art ou des établissements fixes, appartiennent à cette classe. Celui qui fait la découverte d'une mine comprise dans la dernière classe doit la faire enregistrer par le corps municipal de l'arrondissement et adresser une requête au ministre des travaux publics pour que ses droits à la découverte soient constatés; un délai de huit mois est accordé pour cela. Avant de faire droit à la demande, le gouvernement ordonne l'inspection officielle des conditions de la mine. Il faut que, dans l'espace de six mois, les capitaux nécessaires pour l'exploitation aient été trouvés ou qu'un ingénieur directeur ait été choisi pour que l'on soit considéré comme étant à même d'exploiter. Si ces conditions ne sont pas remplies à l'expiration du délai, la mine est mise en adjudication et une prime est décernée à celui qui en a fait la découverte. Les fouilles ont lieu avec le consentement du propriétaire du sol, ou, sur son refus, avec la permission du gouvernement, pourvu que celui qui y procède se rende responsable de tous les dommages causés. Lorsque les investigations ne peuvent se faire qu'au moyen de la construction de puits ou de galeries, il est indispensable d'avoir la permission du gouvernement.

La concession des mines se fait pour un temps illimité, mais elle est restreinte à l'indivisibilité, à un certain développement de travail et à plusieurs autres prescriptions moins importantes. Le concessionnaire des mines paye un impôt fixe de [illegible] reis par unité de terrain de 10,000 brasses carrées et en outre un impôt proportionnel net des mines. Les propriétaires du sol ont droit à une indemnité qui n'excède pas 2.5 pour 100 du produit net.

Le royaume est partagé en quatre districts minéralogiques. Le premier comprend les provinces de Tras-os-Montes et Minho; le deuxième, celles de Beira-Acta et Beira-Baixa; le troisième, celle d'Estramadure, et le quatrième, celles d'Alentejo et de l'Algarve. Un ingénieur est attaché à chaque district en qualité d'inspecteur.

Au 31 décembre 1866, il y avait en Portugal 265 mines concédées et en voie de concession, comprenant des gîtes de cuivre, de plomb, d'étain, d'antimoine, de manganèse, de fer, d'anthracite et de [illegible]. Le [illegible] des mines en cours d'exploitation et [illegible] tation était alors de 55. La production des mines était à la même époque [illegible] à 167,000 tonnes métriques de pyrites de fer cuivreuses de la mine de Saint-Domingue; 1,600 tonnes de minerai de cuivre; 1,220 tonnes [illegible] les anthracites. La quantité de cuivre correspondant aux minerais exportés est de [illegible] de [illegible] tonnes par an, [illegible] près de la moitié du cuivre produit par toutes les mines [illegible] [illegible] s'élevait, en 186[illegible], à 14 [illegible] viron. [illegible] de 167 [illegible].

Voici le tableau [illegible] en 187[illegible] :

Mines	de cuivre	[illegible]
—	[illegible]	[illegible]
—	[illegible]	[illegible]
—	de fer	[illegible]
—	[illegible]	[illegible]
—	[illegible]	[illegible]
—	[illegible]	[illegible]
—	de [illegible]	[illegible]
	TOTAL	[illegible]

— *Agriculture*. Malgré la grande [illegible] du sol, surtout dans les terres d'alluvion du Tage et du Sado, l'agriculture est encore peu avancée en Portugal. La superficie totale des [illegible] n'est que de 2.5[illegible] hectares. [illegible] la fondation d'écoles [illegible] et [illegible] quelques [illegible] [illegible] les meilleures méthodes [illegible] ne tarderont pas sans doute à exercer une salutaire in[illegible]

[illegible]

... vingt-trois variétés. Celui des re- [illegible] produit de 15 à [illegible] dans les terrains secs et de [illegible] dans les terrains humides. Le pain [illegible] est [illegible] dans les populations rurales. [illegible] présente deux variétés [illegible] la campagne en con- [illegible] grande quantité. [illegible] est [illegible] en Portugal dans la fabrication [illegible] ne sert que pour alimenter les [illegible] toutefois, [illegible] pour la consommation du [illegible] fut introduite en Portugal vers le milieu du siècle dernier; mais [illegible] développée que très-lentement, [illegible] avec laquelle on [illegible] qu'elle altère la sa- [illegible] où s'exerce ce genre [illegible].

[illegible] dans les huit districts [illegible] hectolitres, pour [illegible] Le produit des [illegible] à la consomma- [illegible] que l'impor- [illegible] a été, par exemple, en 1870, de 32,278,886 hectolitres en grain et de 4,561,433 en farine de blé; de [illegible] 1,685,947 he- [illegible] 315,477 hectolitres d'orge, [illegible]

[illegible] hectolitres.

[illegible]

[illegible] ou récolte du vin pour la consommation du [illegible] 3,720,000 hectolitres. La re- [illegible]

variétés, vins [illegible] ayant beau- [illegible] conservant bien et ressemblant, lorsqu'ils [illegible] très-connus et très-estimés, blancs légers, un peu épais et tenant le milieu entre le cha- [illegible] Arruda [illegible] Torres-Vedras, vins rouges ordinaires con- [illegible] vins très-savoureux et très-renommés; Cadafaes, vins estimés, présentant un type entre [illegible] de Cadaval et les vins [illegible].

[illegible] Larradio, vins rouges, [illegible] variétés sont liquoreuses et balsamiques. Ils sont très-connus dans le commerce, qui en fait une grande exportation. La région de Larradio offre aussi les variétés suivantes : Barreiro, Samouco, Moita et Seixal; Setubal, vins mus- [illegible] Chamusca et Almeirim, vins assez alcooliques, dont on distille de bonnes eaux-de-vie; Evora et Redondo, vins ordinaires, savoureux et agréables comme vins de table. On trouve dans la région d'Evora des crus excellents et qui permettent une production abondante de bons vins propres à l'exportation. Nous citerons, entre [illegible] Cuba-Vidigueira, Villa-de-Trades, Villalva-Beja, Ferreira, Estremoz, Villa-Viçosa, Elvas, Borba et Campo-Maior. A l'extrémité nord de la province d'Alentejo, Portalegre est le centre d'une région qui produit des vins fins, légers et peu alcooliques. Les vins de l'Algarve sont fins et capiteux. Les plus remarquables sont ceux de Taviraa, Ochao et Fuseta.

L'exportation des vins portugais augmente de plus en plus. De 177,941 hectolitres en 1842, elle s'est élevée à 240,248 hectolitres en 1861, à 340,501 hectolit. en 1870, à 437,459 hectolit. en 1873. Les pays où ces vins sont exportés sont : la république Argentine, la Belgique, le Brésil, le Chili, la confédération de l'Allemagne du Nord, le Danemark, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, le Maroc, le Pérou, l'Uruguay, la Russie, la Suède et les colonies portugaises d'Afrique et d'Asie.

L'exportation des vins portugais est fortement entravée par le régime auquel ils sont soumis à leur entrée en Angleterre, le débouché principal des vins de Porto. L'échelle alcoolique, qui régit les droits d'entrée sur les vins en Angleterre, établit le droit de 2 schellings 6 pence par gallon pour les vins ayant une force alcoolique supérieure à 26° de l'hydromètre de Sykes. Or, comme la plupart des vins portugais dépassent cette limite, ils sont exclus de la concurrence avec les vins moins alcooliques du centre de la France, ainsi que de l'Allemagne, au grand détriment du commerce portugais, qui pourrait fournir à l'Angleterre de bons vins de table à des prix très-modérés.

L'oranger, le citronnier et le figuier offrent une source considérable de richesse agricole en Portugal. Le figuier prospère partout, mais principalement dans l'Algarve, qui fait une large exportation de figues sèches pour les principaux marchés étrangers. La culture de l'olivier est aussi considérable en Portugal, où cet arbre présente trois variétés dont les fruits sont ainsi classés, savoir : les olives dures, qui sont petites et longues, [illegible] d'huile; celles de Cordoue, très-grosses et bonnes à être mises en conserve, et les vertes qui produisent une huile excellente. Cette dernière variété est la plus vulgaire dans le pays. Cette culture, qui occupe une superfi- [illegible] provinces d'Alentejo, Estramadure et Tras-os-Montes.

La fabrication de l'huile est une des branches importantes de l'industrie agricole du [illegible] et de Vienne. La production de l'huile peut être [illegible].

On cultive beaucoup le lin en Portugal. La [illegible] dans le pays et l'exportation qu'on en fait [illegible] plus importantes sont le liége, le miel, les [illegible] importantes.

[illegible] 1870, 1871 et 1872 [illegible]

[illegible] développement depuis que l'Angleterre fait [illegible] les bestiaux, particulièrement des [illegible] 327,474 [illegible]

tes à cornes, 3,543,646 bêtes à laine, enfin 776,868 porcs.

L'élève des vers à soie est très-ancienne en Portugal. Déjà, du temps du marquis de Pombal, elle était florissante. Actuellement, cette industrie [illegible] un grand développement, auquel ont beaucoup contribué la distribution gratuite de mûriers faite par le gouvernement et les expositions séricicoles. La valeur de la production de la soie, qui était, en 1864, de 400 millions de reis et de [illegible] en 1865, s'est élevée, en 1868, à 1,400,000,000 reis.

C'est surtout dans les provinces du nord et du centre que l'élève du ver à soie s'est bien développée. Les principaux districts producteurs sont ceux d'Aveiro, Castello-Branco, Guarde-Porto, Vizen, Villa-Real et Bragance. Les industriels étrangers recherchent la graine portugaise de vers à soie à cause de sa bonne qualité. Les races de *bombyx mori* élevées dans le pays sont la piémontaise, la grenadine, la japonaise et la race dite indigène. Le roi dom Louis I[er] a introduit en Portugal l'espèce dite *bombyx cynthia*, qui n'est pas aussi coûteuse que l'espèce *bombyx mori* et est, par conséquent, à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

— *Commerce*. Les opérations commerciales en tout genre ont pris un grand développement en Portugal depuis qu'on y a créé de grandes voies de communication, des chemins de fer, et surtout depuis 1860, où le tarif des douanes, [illegible] par le marquis d'Avila, a satisfait en partie aux réclamations du commerce. Pour en donner une idée, il suffit des chiffres suivants.

En 1852, les importations s'élevaient à la somme de 9,286,023 milreis (le milreis vaut 5 fr. 56) et les exportations à 6,580,533 milreis; en 1870, les importations ont atteint le chiffre de 25,341,244 milreis et les exportations celui de 20,293,457 milreis. Les importations, [illegible] avaient été [illegible] alors constamment supérieures aux exportations. La différence, en 1870, a été de 5,704,178,300 en faveur des exportations.

Le vin est l'article le plus considérable de l'exportation portugaise. Les denrées coloniales, les bestiaux, les liéges, les dépouilles et produits d'animaux, les minéraux, les sels, les marbres, les fruits secs, les oranges sont les produits dont l'exportation est la plus importante après celle des vins. Le Portugal, ayant des produits similaires avec ceux du midi de l'Europe, ne fait que fort peu de commerce avec la Méditerranée; ses principaux débouchés sont l'Angleterre, où elle envoie principalement ses vins et ses oranges, et l'Amérique du Sud. Le commerce de la France avec le Portugal est loin d'atteindre des chiffres aussi élevés que celui des échanges de ce dernier pays avec la Grande-Bretagne; cependant, il s'est beaucoup développé depuis une vingtaine d'années. Nos articles de modes y sont généralement appréciés par les classes riches et aisées. On calcule qu'ils entrent pour un tiers, ou environ pour 6 millions de francs, dans l'ensemble de nos envois à ce pays. Lisbonne en consomme les trois quarts, Porto reçoit le reste. L'état des récoltes portugaises influe beaucoup sur cette branche de commerce, comme sur celle des tissus. Les articles français de l'espèce que l'on préfère en Portugal sont les soieries, les [illegible] tissus mêlés, et, en fait de cotonnades, les jaconas et les mousselines. Nous pouvons plus difficilement lutter avec l'Angleterre pour les toiles peintes et les calicots. Paris a presque le monopole des importations de modes en Portugal. Quelques maisons de Lisbonne seulement font des demandes directes de soieries à Lyon et de rubans à Saint-Étienne, ainsi que de draps de [illegible] fabriques. Pour les draps ordinaires, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne l'emportent sur notre industrie pour le bon marché. Nos relations [illegible] favorisées [illegible] paquebots de la ligne franco-brésilienne qui, dans le trajet de Bordeaux à Rio-Janeiro, touchent à Lisbonne. Des navires français vont aussi quelquefois charger du sel marin à Setubal; mais avec Porto, centre du commerce britannique dans cette contrée, nos opérations diverses sont encore peu considérables.

[illegible] publiée en 1873, on voit que pendant l'année 1871 la valeur du commerce portugais avec les différentes nations [illegible].

	Milreis.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Turquie	44,789
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Brésil	6,364,330
Grande-Bretagne	28,990,755
Possessions portugaises d'Afrique	1,199,178
Possessions d'Asie	54,403
Produit de la pêche à la baleine	77,608
Commerce de destination et de provenance diverses	358,742

Presque tout le commerce portugais se concentre dans deux grands ports : Lisbonne et Porto. Les autres ports, excepté Setubal, qui fait à l'étranger des envois assez considérables de sel et d'oranges, n'effectuent, en général, que des opérations de cabotage. Le mouvement de tous les ports du Portugal s'élevait en 1869, à l'entrée, à 5,887 navires portugais et 4,525 étrangers; à la sortie, à 5,854 portugais et 4,428 étrangers; en 1870, le mouvement de la navigation a été le suivant :

Navires à voile entrés	8,506
Navires à vapeur entrés	1,612
TOTAL	10,230
Navires à voiles sortis	8,447
Navires à vapeur sortis	1,641
TOTAL	10,118

Le commerce maritime du Portugal arme très-peu au long cours; le cabotage y est très-important et s'exerce beaucoup par la navigation à vapeur. Le tonnage des navires portugais à voiles et à vapeur est évalué à environ 800,000 tonneaux. Ce sont des compagnies anglaises et hollandaises qui font le service de transport des voyageurs entre le Portugal et le Brésil, entre le Portugal et la mer du Nord.

— *Industrie*. L'industrie agricole est la plus importante dans le pays, et ce sera toujours la principale. Toutefois, depuis la réforme des tarifs en 1830 et surtout à partir de 1851, l'industrie manufacturière en Portugal n'a pas cessé d'être en progrès. Il suffit d'avoir suivi les Expositions qui se sont succédé en Portugal ou à l'étranger pour être frappé du développement très-marqué de l'industrie portugaise. La dernière Exposition de Londres a constaté que, sur 1,363 exposants, 148 ont été médaillés et 122 ont obtenu des mentions honorables. Un résultat analogue avait été obtenu auparavant à l'Exposition de Paris en 1855. Le Portugal possède dans la ville de Covilhã des manufactures de tissus de laine. Les fabriques de cette localité produisent des casimirs, des draps veloutés, des tissus à carreaux de couleur, des châles, de la bure de toute espèce. Elles ne consomment pas moins, annuellement, de 1,500,000 kilogrammes de laine en suint, dont 1,000,000 kilogrammes sont obtenus au moyen de commandes directes dans les lieux de production et 500,000 kilogrammes au moyen d'achats réalisés sur le marché municipal de la ville. Lisbonne et Porto leur fournissent les produits chimiques et les drogues, et l'Espagne leur envoie de l'indigo et de grandes quantités de garance et de cochenille. Elles tirent l'écorce de noyer des environs de Covilhã, le pastel des localités du district de Guarda, qui le cultivent et le préparent, et le sumac de la Villa-Nova-de-Foz-Bôa et des environs.

Le district de Guarda est aussi remarquable par la fabrication des draps *saragoça* qui constituent le principal article manufacturé, surtout à Guneia et Mantejas. La valeur approximative des produits de Guarda est de 461,595,625 reis. Le Brésil et les colonies portugaises sont les principaux débouchés des produits de cette industrie nationale.

L'industrie de la soie a aussi beaucoup d'importance et produit des tissus unis, brochés ou damassés, des velours, des rubans, des mouchoirs, des galons, de la passementerie et quelques dentelles. On fait des soies moulinées et torses à Lisbonne, Lamego, Porto, Amarante, Maver-de-Canaveze-Povoa, Armamar, Valença, Funchal, etc. Les principaux débouchés sont les colonies portugaises d'Asie et d'Afrique, le Brésil et l'Espagne.

L'exportation des principaux produits de cette industrie en 1870 a été la suivante : soie torse, 3,397 kilogr., valeur 37,453 milreis; tissus divers, 2,731 kilogr., valeur 22,606 milreis.

La fabrique des tissus de lin est aussi importante à Lisbonne, Porto, Coïmbre, Aveiro, Santarem, Guimaraes et autres localités. Les dentelles portugaises méritent une mention spéciale. Elles sont le produit d'une petite industrie exercée exclusivement par les femmes à Vianna, à Ilhavo, ile de Fayal, à Peniche, à Setubal et à Villa-de-Conde. Les dentelles les plus renommées sont celles de Peniche, imitation de guipure et de chantilly. La valeur de la fabrication peut se calculer à 30,000 milreis par an. On fait maintenant des commandes importantes d'Angleterre et des États-Unis d'Amérique; l'Espagne et le Brésil étaient auparavant les débouchés de cette industrie.

Au nombre des industries les plus importantes, il faut mentionner la fabrication des chapeaux et des chaussures, dont la consommation est énorme dans le pays et l'exportation considérable pour les colonies et le Brésil. La moyenne de l'exportation des chapeaux est de 80,000, dont 52,000 pour le Bré-

sil et 20,000 pour l'Espagne. L'exportation des chaussures s'élève annuellement à 25,[illegible] paires, dont 20,000 pour le Brésil et 17,000 pour les colonies.

La métallurgie commence à avoir de l'importance à Lisbonne et à Porto, où il y a des fonderies [illegible] et des fabriques de machines à vapeur et de machines agricoles ou industrielles.

Parmi les autres industries nationales dignes d'être mentionnées, il faut encore citer celles des produits chimiques; des objets de sparterie et en jonc, tels que nattes et paillassons très-estimés; des cuirs tannés et préparés; de câbles et de cordes de toute espèce; d'orfèvrerie, de coutellerie et de meubles, qu'on exporte en grande quantité au Brésil et dans les colonies.

L'industrie céramique est développée et perfectionnée. La fabrique de Marinha-Grande, près de Leiria, pour les verres et les cristaux, et celles de Vista-Alegre, de Vianna et de Lisbonne, pour la porcelaine, méritent une mention spéciale. Les porcelaines de Vista-Alegre sont fort estimées.

L'imprimerie a fait de grands progrès en Portugal. L'imprimerie nationale de Lisbonne, celle des frères Lallemant, fondeurs imprimeurs, qui ont donné la première impulsion à l'art typographique en Portugal, sont aujourd'hui des établissements du premier ordre, dont les produits ont figuré avec honneur aux Expositions de Paris, de Londres et de Vienne. La fabrication du papier est une industrie ancienne en Portugal, mais qui n'est pas cependant dans un état de prospérité comme il serait désirable. Les principales fabriques de papier sont établies à Oliveira-d'Azemeis, Peira, Penella, Miranda-do-Corvo, Torres-Novas, Louzaã et Thomar. On fait une grande importation de papier à imprimer français et belge.

L'exportation des principaux produits de l'industrie portugaise, en 1870, s'est élevée à une somme de 1,583,816 milreis.

Un fait industriel à signaler encore, c'est l'établissement, dans le nord du Portugal, de fabriques de sucre de betterave. Ce tubercule doit y réussir à merveille, à cause de l'humidité de l'atmosphère, et, comme la culture de la betterave est d'une grande ressource pour engraisser les bestiaux, elle convient d'autant plus à ces provinces, que l'exportation des bestiaux pour l'Angleterre a déjà pris un certain développement.

— *Institutions politiques, administratives et judiciaires.* Le royaume de Portugal se fonda sur les débris de la monarchie élevée dans le VIIIe siècle par les Sarrasins dans la péninsule hispanique. Ses anciennes cortès, qui n'étaient qu'une imitation de celles de l'Espagne, se composaient comme elles des trois députations de la noblesse, du clergé et des communes. On peut regarder ces cortès, dès l'origine de la monarchie espagnole, comme formant une véritable représentation nationale, attendu qu'à cette époque ces [illegible] rants seuls formaient le corps de la nation, qu'ils étaient tous libres et égaux, ne reconnaissaient d'autre supériorité que celle donnée par le courage et le talent. Les anciennes cortès étaient composées du roi, du haut clergé, qui comprenait les archevêques, les évêques et les prélats des ordres militaires, des procureurs du peuple qui n'étaient envoyés que par les cités (*cidades*), petites villes et bourgs alors les plus considérables. C'est aux cortès que les rois demandaient les tributs pour fournir aux frais [illegible] à faire, et les procureurs du peuple déterminaient ce qu'on devait leur donner. Il est bon de remarquer que rien n'a été plus irrégulier et plus variable que le mode de composition des anciennes cortès. Cependant, en général, leurs membres ne formaient point d'assemblées séparées, mais votaient toujours ensemble et tenaient leurs séances dans une même salle. Les plus anciennes, celles de Lamego, furent composées de tous les notables de la nation. Les dernières cortès rassemblées d'après l'ancien mode furent celles de 1697, sous Pierre II. Il ne faut pas confondre la junte des trois états (*Junta dos tres Estados*) avec les cortès et croire qu'elle fut créée pour les remplacer, comme le prétendent la plupart des auteurs. Cela se voit clairement par les dates et par son organisation; les anciennes cortès cessèrent en 1697 et la Junta dos tres Estados fut créée en 1642. Cette junte était chargée de la recette des subsides accordés par les cortès pour soutenir la guerre; elle était composée de nobles (*fidalgos*), quoique, d'après son nom, elle parût comprendre les trois classes : la noblesse, le clergé et le peuple. [illegible] tions, telles que les [illegible], etc., elle fut abolie en 1808. D'après un ancien usage, les rois de Portugal consultaient dans les plus importantes affaires le conseil d'État (*conselho d'Estado*), qui fut [illegible] d'une manière régulière par le roi Sébastien en 1569.

La charte constitutionnelle envoyée par le roi dom Pedro IV, le 29 avril 1826 à Rio-Janeiro, et reformée par l'acte additionnel du 5 juillet 1852, à la suite par les deux Chambres et sanctionné par la reine doña Maria II, est actuellement la loi fondamentale de la nation portugaise. Le gouvernement est monarchique, héréditaire et représentatif. Le catholicisme est la religion de l'État. Les autres cultes sont également permis, mais ils ne peuvent s'exercer dans des édifices ayant la forme extérieure de temples. Sont considérés comme Portugais : ceux qui naissent en Portugal, quoique fils d'étrangers, à moins que leurs pères n'y résident pour le service de la nation; les fils de Portugais et les enfants naturels de mère portugaise nés à l'étranger et venant fixer leur domicile en Portugal; les fils de Portugais nés à l'étranger, lorsque leurs pères y résident pour le service du Portugal et lorsqu'ils n'y sont point domiciliés; les naturalisés, quelle que soit leur religion. Tout individu qui se fait naturaliser à l'étranger ou qui accepte sans la permission royale une [illegible], une pension ou un emploi d'une nation étrangère, perd les droits de citoyen portugais. La charte reconnaît quatre pouvoirs indépendants : le législatif, le modérateur, l'exécutif et le judiciaire. La nation est représentée par les Chambres et par le roi. Le pouvoir législatif s'exerce par les Chambres ou cortès et par la sanction du roi. Le Corps législatif est partagé en deux Chambres : la Chambre élective ou des députés et celle des pairs ou Chambre héréditaire. Ce sont ces deux corps qui font les lois, les interprètent, les révoquent ou en suspendent le cours; qui fixent les forces des armées de terre et de mer; qui autorisent les emprunts et établissent les moyens de payer la dette publique; qui fixent les dépenses publiques et les contingents des contributions directes; qui accordent ou refusent l'entrée aux forces étrangères; qui règlent l'administration des biens nationaux; qui créent ou suppriment des emplois; qui fixent les appointements, les pensions et les récompenses pécuniaires; qui établissent le système monétaire; qui approuvent les traités d'alliance et de commerce.

La Chambre des députés se compose de 107 membres élus pour quatre ans. La session annuelle du Corps législatif dure trois mois et commence le 2 janvier, en présence du roi. Le président et le vice-président de la Chambre des députés sont choisis par le roi parmi cinq candidats proposés par elle. Tout ce qui concerne les impôts et le recrutement est de l'initiative de la Chambre des députés. C'est dans son sein que commence l'examen des actes de la dernière administration et le débat des projets de loi présentés par les ministres. Tout député cesse de l'être du moment où il accepte un titre, un emploi ou une commission rétribuée, lorsque la concession de ce titre ou de cet emploi dépend du libre choix du gouvernement; mais, en tout cas, il peut être réélu.

La Chambre des pairs se compose de membres nommés à vie par le roi et sans nombre fixe. La dignité de pair se transmet comme droit d'aînesse aux descendants en ligne droite de mariage légitime, *in infinitum*, à l'exclusion des lignes collatérales. Il faut, en outre, pour être admis à la Chambre des pairs par droit de succession, avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, produire un certificat de bonne conduite délivré par trois pairs et prouver qu'on a rempli les conditions scientifiques et de cens exigées par la loi. Le prince royal et les autres fils du roi (*infants*) sont pairs de [illegible] et [illegible] l'âge de vingt-cinq ans. Le président et le vice-président de cette Chambre sont nommés par le roi. D'après ses attributions exclusives, la Chambre des pairs [illegible] des membres de la famille royale, des ministres, des conseillers d'État, des pairs et des députés, pendant la période de la session législative; et, à la mort du roi, elle convoque le Corps législatif lorsqu'il faut nommer une régence. Les sessions annuelles commencent et finissent en même temps que celles de la Chambre des députés. [illegible] et les députés ne peuvent pas être poursuivis à raison des opinions émises dans l'exercice [illegible] examine ces projets avant d'être discutés successivement par les deux Chambres. Dans le cas où les votes des deux assemblées législatives ne sont pas d'accord entre eux et que l'une d'elles n'adopte pas les modifications [illegible] projet de loi.

Le roi, qui est irresponsable et inviolable, est investi du pouvoir modérateur et du pouvoir exécutif. C'est en vertu du pouvoir modérateur, [illegible] Benjamin Constant et qui fait du chef de l'État le médiateur entre les diverses [illegible] de la nation, c'est en vertu de ce pouvoir que le roi nomme les pairs du royaume, dissout les Chambres, [illegible] des amnisties ou des commutations de peine. Le roi est le chef du pouvoir exécutif, qu'il exerce par l'intermédiaire de ses ministres. Les attributions de ce pouvoir sont : la convocation des Chambres [illegible] les pays étrangers, [illegible] pour l'exécution des lois, [illegible] aux lettres apostoliques, [illegible] application des revenus publics conformément aux dispositions légales; l'emploi des moyens propres à maintenir la sûreté intérieure ou extérieure et la direction supérieure de l'administration de l'État. Il y a sept ministères; ce sont ceux : 1° de l'intérieur, 2° des finances, 3° de la justice et des cultes, 4° de la guerre, 5° de la marine et des colonies, [illegible] travaux publics, du commerce et de l'industrie. Outre plusieurs conseils, tels que ceux des travaux publics, des mines, des douanes, de l'instruction publique, d'outre-mer, etc., dont le vote éclaire et guide l'administration, il y a un conseil d'État composé de 12 conseillers effectifs nommés à vie et de 12 conseillers extraordinaires, d'auditeurs et d'un secrétaire. Les étrangers, même les naturalisés, ne peuvent [illegible]. Le prince royal est membre du conseil d'État dès qu'il atteint l'âge de dix-huit ans. Le conseil d'État se divise en deux sections et en quatre [illegible] ministres et peuvent être consultés par eux sur des affaires de leur compétence, ou chargés de confectionner des projets de loi, des [illegible] blée générale du conseil est présidée par le roi ou par le doyen du conseil. Elle est consultée sur toutes les affaires d'un caractère grave, surtout lorsque le roi se propose d'exercer quelques actes du pouvoir modérateur.

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Les juges ne peuvent perdre leur place dans la magistrature que par suite d'un jugement. Tous les justiciables doivent comparaître devant les tribunaux ordinaires. Toutefois, la Chambre des pairs juge les membres de la famille royale, du conseil d'État ou des deux Chambres et les ministres accusés.

En vertu de la constitution, tous les citoyens jouissent de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile, du secret des lettres, du droit de pétition, de la liberté de la presse. Toutefois, en vertu d'un article de la charte, l'exercice de ces libertés peut être suspendu par le gouvernement ou par les cortès. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans préjudice des titres laissés à la noblesse. La hiérarchie nobiliaire comprend la grandesse, à laquelle la qualité de pair donne droit, la noblesse titrée et la simple noblesse. Les titres nobiliaires sont extrêmement nombreux en Portugal. D'après la charte de 1826, les députés étaient nommés par l'élection à deux degrés; les éligibles et les électeurs de chaque degré (de province et de commune) devaient justifier d'un revenu de 400, 200 et 100 milreis (2,400, 1,200, 600 fr.), mais ces conditions ont été modifiées par l'acte additionnel de 1852 et par la loi électorale du 24 novembre 1859. D'après cette dernière loi, il suffit de payer 1,000 reis (soit 5 fr. 55 c.) de contributions directes, ou [illegible] foncières provenant d'immeubles loués ou affermés, ou bien encore 10,000 reis d'imposition prélevée sur la dîme d'intérêts ou sur les salaires ou les bénéfices des emplois municipaux et des établissements de bienfaisance. Les bacheliers, les officiers de l'armée, les prêtres et tous les [illegible] diplômes d'instruction supérieure ou secondaire [illegible]

[illegible] un ans, non-seulement en faveur des hommes [illegible] mais en faveur des gradués universitaires que nous avons nommés. Le cens d'éligibilité, dont ces derniers sont également dispensés, [illegible] contribution foncière portant sur des propriétés [illegible] électeurs était, en 1872, de 435,306; celui des [illegible] électorales qui nomment chacun un député; [illegible]

— [illegible] lui composant un district forme d'une partie [illegible] un préfet français. Le ta[illegible] tive actuelle :

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
A[illegible]	[illegible]
Al[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
B[illegible]	[illegible]
Estramadure	Lisbonne.
	[illegible]
M[illegible]	[illegible]
Minho	[illegible]
	Porto.
	[illegible]
T[illegible]	[illegible]

Les 21 districts [illegible] tons), dont 29 dans les îles, et en 3,960 *fre*[illegible] central, qui lui transmet ses ordres et ses instructions. Il doit veiller à l'exécution des lois, délibérer dans tous les cas compris dans [illegible] surveiller la fiscalisation et le service des contributions et des revenus de l'État. Les établissements d'instruction primaire ou secondaire, de piété et de bienfaisance sont sou[illegible] son district et formule un rapport du résultat de cette visite. Auprès de ce fonctionnaire [illegible] composée de 13 membres (*procuradores*), élus pour deux ans et ayant des fonctions analogues [illegible] tions rappellent celles de nos conseils de préfecture. A la tête de chaque arrondissement [illegible] l'exécution des lois et des règlements admi[illegible] du gouverneur civil dans le district. Le con[illegible] et les ordres qui lui sont transmis par l'autorité supérieure. Auprès de lui se trouvent [illegible] en comptent davantage, de 11 à Porto et de [illegible] chambres et faire [illegible] nouvelles élections. [illegible] dans les limites de la commune. Les contributions directes se forment par un [illegible] de représenter la paroisse auprès du conseil

[illegible] Il est [illegible] dans ses fonctions [illegible] Les [illegible] [illegible] et, [illegible] à Lisbonne et à Porto, par une [illegible].

— [illegible] judiciaire. A la tête de [illegible] se trouve une [illegible] parmi ceux des cours royales. Elle accorde ou refuse [illegible] des cours royales. [illegible] et enfin les juges de paix, qui sont electifs. Au [illegible] Lisbonne, [illegible] de ces districts a un tribunal de deuxieme instance. Le tribunal superieur de justice siege à Lisbonne. Il y a des tribunaux de commerce de [illegible] à Porto et à Lisbonne. Dans cette derniere ville siege aussi un tribunal [illegible] de deuxième instance. [illegible] en arrondissements [illegible]. Chacun de ces arrondissements a un tribunal de premiere instance [illegible] par un juge assisté d'un delegue du procureur royal, représentant du ministere public. Ces arrondissements sont [illegible] de 157 dont 75 ressortissent au district de Porto, 52 à celui de Lisbonne et 10 [illegible] Ponta-Delgada; ils se subdivisent [illegible], qui se subdivisent [illegible] de paix formées de la reunion de plusieurs paroisses. Les juges de [illegible] populaire, ont des fonctions [illegible]. Il y a, en outre, à Porto deux tribunaux de premiere instance et trois à Lisbonne, specialement destinés au jugement des causes criminelles et qui peuvent être appeles a donner leur vote dans les tribunaux civils. Les juges sont nommes à vie; [illegible] transferes d'un district ou d'un arrondissement à un autre, selon les regles determinées par la loi. Le [illegible] varient en nombre [illegible] aussi bien dans les affaires civiles que criminelles. Toutefois, il ne fonctionne dans les affaires civiles que lorsque les parties déclarent se soumettre à [illegible]; en ce cas, le jugement rendu est sans appel. Le code penal en vigueur est [illegible] 10 decembre 1852. Les peines les plus fortes sont : les travaux publics, [illegible] la deportation, l'expulsion du royaume et la perte des droits politiques. La peine de mort est abolie. Les peines correctionnelles sont la prison, [illegible] du district ou du lieu de la residence habituelle, la suspension temporaire [illegible] politiques, l'amende, la reprimande, etc.

— *Armée de terre et de mer.* L'effectif de [illegible] 31,423 hommes en temps [illegible] gouvernement est autorisé à licencier annuellement toute la force qui n'est pas indispensable.

Il y a cinq divisions militaires : la première [illegible] administratifs de Lisbonne, de Santarem, Leivia [illegible] Vizeu, qui comprend les districts de Vizeu, Guarda, Aveiro, [illegible] a Porto, qui comprend les districts de Porto, [illegible] Villa-Real et Bragance, [illegible]

[illegible]

Le service militaire est obligatoire pendant [illegible]

grades varient suivant ceux des accusés. Il y a dans chaque division militaire des auditeurs ou magistrats qui font l'office de rapporteurs près les conseils de guerre. Dans [illegible], un officier fonctionne comme ministère public. Les defenseurs peuvent être des militaires ou des avocats civils.

Le conseil suprême de justice militaire juge en derniere instance les crimes civils ou militaires de tous les individus appartenant à l'armée de terre ou à la flotte. Il est composé de 7 généraux, savoir : 1 president, 3 généraux de l'armée de terre et 3 généraux de l'armée de mer. Il est assisté d'un juge rapporteur ayant un aide, d'un officier supérieur faisant fonction du ministère public et d'un defenseur militaire.

Le code militaire encore en vigueur est celui du 3 avril 1805; mais plusieurs de ses dispositions ont été profondément modifiées, surtout en ce qui concerne la peine de la bastonnade et celle des travaux forcés à la chaîne, qui ont été abolies, et celles qu'il établissait pour le crime de désertion en temps de paix. Aux termes de la loi qui statue sur ce crime, les déserteurs doivent compléter dans une des possessions d'outre-mer le temps de service qui leur manquait à l'époque de leur désertion. Ce temps de service peut être augmenté si le crime est accompagné de circonstances aggravantes.

A l'armée se rattachent quelques belles institutions, l'Ecole polytechnique, l'Ecole militaire, le collége militaire, l'arsenal, l'hospice des invalides de Runa, etc.

Quant à l'armée de mer, voici le résumé du tableau des navires dont l'armement a été proposé pour l'année 1873-1874 : 6 corvettes à vapeur; 4 canonnières à vapeur; 2 vapeurs à hélice; 1 vapeur à aubes; 1 transport à vapeur; 8 navires à voiles.

La flotte comprend encore : 2 corvettes à vapeur; 4 canonnières à vapeur; 6 navires à voile.

Depuis 1862, le nombre des navires armés permet qu'il y ait toujours à Lisbonne une division navale de réserve. Cette division est une bonne école pratique où les équipages reçoivent une instruction qui ne laisse rien à désirer.

L'Ecole navale a un cadre de 28 aspirants. L'hôpital de la marine à Lisbonne est un excellent établissement dans son genre.

En ce qui concerne le matériel, il y a deux établissements principaux : l'arsenal de la marine de Lisbonne et la corderie nationale. L'arsenal est un vaste chantier de construction, un dépôt d'armes, de munitions et de vivres, renfermant le musée naval et l'Ecole navale. Il emploie des individus de toutes classes.

La corderie, située à 4 kilomètres de Lisbonne, au bord du Tage, emploie environ 200 ouvriers. On y fabrique les cordages et la toile à voiles nécessaires pour la flotte. Pour la conscription de l'armée de mer, le littoral est divisé en 4 départements administrés par des intendants et subdivisés en 17 districts maritimes.

— *Instruction publique.* L'organisation actuelle de l'enseignement en Portugal repose presque entièrement sur le décret du 20 septembre 1844. Il oblige les parents à envoyer les enfants aux écoles primaires situées dans un rayon d'un quart de lieue de leur résidence et il fixe le temps obligatoire de la fréquentation depuis sept jusqu'à quinze ans, sous peine d'[illegible] d'amende qui peut varier de 500 à 1,000 reis, et même de privation des droits politiques à l'égard des parents negligents. Tout le service de l'instruction publique, à la seule exception de l'enseignement industriel et agricole et des écoles militaires, est placé sous la dépendance du ministere de l'interieur et specialement confié à la direction générale de l'instruction publique. La dotation de l'instruction publique dans le budget de 1870 s'élevait à 2[illegible],000 milreis et la part des communes était de 5[illegible],000 milreis. Le decret de 1844 a établi deux classes pour l'enseignement primaire, dont l'une élémentaire et l'autre superieure. Le même decret a créé aussi des ecoles normales pour les deux sexes.

En 1870, on comptait 1,950 écoles de garçons, recevant 104,000 élèves, et 350 écoles de filles, recevant 28,000 éleves. Les methodes [illegible] sont assez variées. Dans un rapport [illegible] en 1864, on trouve [illegible] écoles du gouvernement à méthode individuelle, [illegible] à méthode simultanée, [illegible] à méthode [illegible], 100 à méthode mutuelle, 32 à méthode figurative de Castille.

[illegible] secondaire est donnée dans [illegible] Porto, [illegible] de Lisbonne, [illegible] et de Funchal et le cours superieur de lettres. [illegible] à Lisbonne et [illegible] école, [illegible] de Lisbonne, [illegible], des [illegible], de [illegible] et des vétérinaires.

Comme instruction spéciale, nous relevons l'Ecole de l'armée, le Collége militaire, l'Asile

pour les fils des soldats, l'Ecole navale, l'Ecole de pilotage, l'Observatoire de la marine, les Académies des beaux-arts de Lisbonne et de Porto et le conservatoire royal de Lisbonne.

Le Portugal a une Académie des sciences, dont le roi est le protecteur en titre, l'ex-roi dom Ferdinand le président honoraire, et le marquis d'Avila et de Bolama le président effectif. Cette Académie est partagée en deux classes, celle des sciences proprement dites et celle des lettres. Mentionnons aussi l'établissement des archives royales (*Torre do Tombo*), qui est le dépôt des documents officiels et où l'on trouve une très-riche collection de manuscrits; une école de diplomatique et de paléographie y est installée. Les bibliothèques publiques de Lisbonne, Evora, Villa-Real et Braga sont entretenues aux frais de l'Etat. La bibliothèque de Lisbonne a plus de 150,000 volumes et 10,000 manuscrits et possède un cabinet de médailles contenant 25,000 monnaies ou médailles environ. Porto possède une bibliothèque publique qui n'est pas entretenue par l'Etat; elle a 100,000 volumes et 1,200 manuscrits.

— *Culte.* La religion catholique est la religion de l'Etat. L'Eglise portugaise comprend quatre provinces, dont les métropolitains sont l'archevêque de Braga qui, depuis le commencement de la monarchie, conteste au prélat de Tolède la primatie de l'Espagne; le patriarche de Lisbonne, l'archevêque d'Evora et l'archevêque de Goa. Les évêchés de Porto, Bragança, Coimbra et Vizeu appartiennent à Braga. Ceux de Lamego, d'Angra, de Funchal, Cap-Vert, Angola sont suffragants du patriarche de Lisbonne. L'archevêque de Goa, qui porte le titre de primat de l'Orient, est le métropolitain de l'archevêque de Cranganor, des évêques de Cochin, de Meliapor, de Malacca et de Timor, de Macao, ainsi que de l'évêque de Mozambique. L'enseignement religieux est donné dans des séminaires confiés à la direction des prélats et places ordinairement dans la ville chef-lieu du diocese. Les frais des séminaires sont payés avec le produit d'une bulle pontificale qui accorde aux fidèles la permission de manger des œufs et du laitage pendant les jours maigres et leur concede des indulgences moyennant une aumône qui représente le prix du papier de la bulle. Cet argent, jadis destiné aux frais des croisades contre les infidèles, est aujourd'hui employé à subventionner l'enseignement ecclésiastique; en 1853, il s'est elevé à la somme de 37 contos de reis. L'Etat ne donne de traitement qu'aux prelats du continent. Dans le Portugal, les cures sont payés par des contributions spéciales des communes, par le casuel et par les rentes des eglises. Les ordres monastiques ont ete abolis en 1834. Les biens-fonds des eglises ont ete vendus en vertu de la loi du 4 avril 1862, et cette vente a presque doublé les revenus ecclesiastiques.

— *Assistance publique.* Il y a en Portugal un grand nombre d'établissements de charité, entretenus aux frais des particuliers et des communes, tels que des hôpitaux, des asiles pour l'enfance et pour la vieillesse, des asiles de mendicité, des crèches, des lieux de retraite. Outre ces établissements de bienfaisance, il y en a d'autres entretenus par des confreries et des hôpitaux. Lisbonne a six hôpitaux, et l'assistance publique y est dirigée par un conseil general. Le trésor public donne des subventions aux établissements de bienfaisance; mais ailleurs, en général, les dons des communes et des particuliers, les revenus des propriétés appartenant à ces etablissements et diverses autres sources de revenus rendent inutiles les subventions de l'Etat. Dans un but de prévoyance contre la misere, il s'est formé en Portugal un assez grand nombre de sociétés de secours mutuels, autorisées par le ministre des travaux publics.

— *Finances.* Les finances de l'Etat sont administrées par un ministre special et par une junte de crédit public chargee de la dette consolidée et dont les membres sont au nombre de cinq. Chaque année, les cortès votent l'impôt en spécialisant les dépenses. Toutefois, le gouvernement peut opérer par décret des virements et ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires, le conseil d'Etat entendu. Depuis quelques annees les recettes et les dépenses de l'Etat ont considérablement augmenté; mais les depenses l'ont constamment emporté sur les recettes, accroissant nécessairement la dette publique. Le deficit etait, en 1872-1873, de 3 millions de milreis (16,500,000 francs), et il est évalué, dans le budget de 1873-1874, à 1,0[illegible],000 milreis ([illegible] 8[illegible] francs). On a pris divers mesures pour arrêter les progrès du déficit, dit M. de Boisjolin, à qui nous empruntons les details que nous avons donnés sur les finances portugaises : 1° on a opéré des retenues sur les traitements de tous les fonctionnaires. La liste civile n'échappe pas a cette retenue, et la [illegible] remet tous les ans à l'Etat [illegible] de ses revenus; 2° on a suspendu l'amortissement de la dette exterieure; 3° on [illegible] de pensions [illegible] qu'aux magistrats et aux professeurs. Les [illegible] fonctionnaires [illegible] le [illegible] pas plus de [illegible]. On distingue les pensions *de consideration* et *de non-consideration*, on paye regulièrement les premières; 4° on a établi sur les grains et farines un impôt impopulaire, qui a provoqué plusieurs émeutes sans aboutir au resultat désiré.

La perception de l'impôt repose sur des bases multiples, inextricables, certains impôts étant locaux, les autres généraux, les uns en régie, les autres affermés, quelques-uns subissant des prélèvements de diverses corporations, un grand nombre grevés d'hypothèques, souvent fractionnées entre divers créanciers, presque tous compliqués de droits accessoires ou de centimes additionnels. Un grand nombre, établis comme temporaires, sont devenus permanents. Ces complications multiplient les frais de régie et les difficultés du contrôle.

Voici le tableau des recettes et des dépenses aux années qui suivent (en milreis de 5 fr. 56)

ANNÉES.	RECETTES. Milreis.	DÉPENSES. Milreis.
1860-1861	11,932,580	14,096,950
1861-1862	13,301,512	14,393,702
1862-1863	14,830,415	15,744,520
1863-1864	15,371,266	16,910,354
1864-1865	19,536,747	19,536,745
1865-1866	20,732,357	20,836,363
1866-1867	15,989,378	21,018,049
1867-1868	16,884,419	22,695,979
1869-1870	15,616,096	21,115,460
1871-1872	18,464,394	20,870,629

Voici la liste des divers impôts directs avec les chiffres de l'exercice 1873-1874. L'ensemble des recettes a été evalué a 23,164,104 milreis :

	Milreis.
Impôt foncier	3,045,395
— somptuaire	117,040
— sur les loyers	304,920
— industriel	1,235,226
— sur les banques	147,000
— sur l'intérêt des capitaux	235,950
— sur les grâces	154,249
— inscriptions universitaires	190,716
— sur les mines	31,500
— divers	2[illegible]5,244
Timbre et enregistrement	1,987,000
Licences (vente de tabacs)	41,500
3 pour 100 des dettes	38,000
Taxes diverses	264,554
Retenues sur le traitement des employés	40,400

Voici le tableau des impôts indirects (1873-1874) :

	Milreis.
Droits d'importation	5,182,700
— d'exportation	165,600
— de réexportation	34,350
— complementaires	32[illegible],000
— de tonnage, sanitaires, etc.	138,664
— de consommation à Porto et à Lisbonne	1,460,300
— sur les tabacs	287,000
— sur le transit en chemin de fer	58,500
— sur la pêche et les cereales	162,000
— sur le vin, la viande	1,306,000
Postes	511,000
Telegraphes	62,100
Chemins de fer du Sud et du Sud-Est	427,600
Imprimerie nationale et Journal officiel	116,000

Dépenses ordinaires.

Dette consolidée intérieure	6,222,620
— — extérieure	4,347,889
Ministère des finances	3,645,078
— de l'intérieur	1,852,251
— de la justice et des affaires ecclesiastiques	522,728
— de la guerre	3,406,022
— de la marine et d'outre-mer	1,084,86[illegible]
— des affaires etrangeres	247,977
— des travaux publics	1,252,186
TOTAL	22,581,626
Dépenses extraordinaires	1,325,380
TOTAL	23,907,006

Dans les dépenses du ministere des finances sont compris la liste civile et les apanages pour 612,000 milreis; les cortes, 92,000; les dettes à la charge du Trésor, 929,110; les pensions, 447,468; les douanes, 633,921; monnaie et timbre, 30,732; administration générale, 757,531. Les dépenses du ministère des travaux publics comprennent : administration, 579,174 milreis; routes, 170,000; chemins de fer, 22,835; télégraphes et phares, 143,200; postes, 314,530; forêts, 48,282. Les dépenses extraordinaires ont pour objet également des travaux publics (routes, chemins de fer, ports).

Voici les budgets de diverses caisses spéciales, des administrations locales et autres :

	RECETTES. Milreis.	DÉPENSES. Milreis.
Dotation du clergé (1864-1865)	641,009	641,009
Bulle de la croisade (1867-1868)	64,311	87,363
Conseils généraux des districts (1866-1867)	324,721	443,539
Etablissements de bienfaisance (1861)	1,131,050	1,038,178

Quant aux dépenses communales (chambres municipales), v. plus loin.

Le montant de la dette publique a suivi la progression suivante :

1828.	39,100,000	milreis.
1833.	26,442,000	—
1844.	79,528,000	—
1852.	88,211,000	—
1856.	89,824,000	—
1860.	125,253,216	—
1862.	149,853,788	—
1864.	185,435,830	—
1866.	194,648,456	—
1869.	293,305,978	—
1873.	350,000,000	—

Voici quelques détails sur la dette de 1870 :

	DETTE intérieure. Milreis.	DETTE extérieure. Liv. sterl.
Nouveaux fonds de 3 p. 100 au 30 juin 1869.	181,142,500	23,252,696
Emis en 1869-1870. . .	25,580,650	9,987,466
TOTAL. . .	206,723,150	32,150,162
Amortis ou convertis en 1869-1870.	11,299,100	372,536
Au 30 juin 1870.	195,424,050	31,777,626
TOTAL. . .	345,190,811	
Dette différée au 30 juin 1870.	35,927	106,393
TOTAL. . .	142,320	
Dette à *juros* (intérêts).	950,795	2,359,772
TOTAL. . .	3,310,567	

Les recettes des communes consistent dans les revenus de leurs biens-fonds, dans les contributions directes et indirectes ; leurs dépenses, dans le traitement des officiers et employés d'administration, la subvention des écoles, la voirie et les travaux publics, les œuvres de charité.

« En Portugal, dit M. de Vasconcellos, les ministres libéraux se sont toujours trouvés placés entre le besoin pressant de chercher des ressources et la crainte de perdre leur popularité, soit en portant la contribution à la somme exigée par les nécessités publiques, soit en changeant l'assiette ou le nom de l'impôt. » De là des mesures tant soit peu despotiques, telles que la réduction et la cessation de l'amortissement des billets de la banque de Lisbonne et de la dette extérieure ; la conversion forcée des intérêts de la dette consolidée et de l'arriéré des traitements et pensions en inscriptions de rente à 3 et 4 pour 100. Cette conversion des titres de la dette (1852) lésait les rentiers et les prêteurs de l'Etat ; la banque de Londres refusa de coter les nouveaux fonds portugais. Il fallut que le ministre des finances se rendît à Londres pour obtenir des détenteurs anglais des titres de l'ancienne dette une transaction, qui fut signée en 1855, et par laquelle ils se contentèrent de diverses bonifications en titres de la dette différée, ne portant intérêt que depuis le 1er janvier 1863. Au fond, ces conversions, en diminuant le taux de l'intérêt, ont rendu le payement de la dette plus assuré et ont permis au ministère d'entreprendre des travaux publics indispensables. Si, d'ailleurs, depuis 1850, les charges de la dette fondée ont doublé, les revenus du Trésor se sont augmentés d'un tiers, et ces nouvelles ressources, preuve d'un accroissement de la richesse publique, sont dues, en grande partie, à l'émission des titres de la dette fondée, sans laquelle la création des routes et des chemins de fer n'eût pas été possible.

La dette flottante, qui varie selon les besoins immédiats du Trésor, est payée en billets du Trésor, ne portant pas intérêt, mais admis dans l'acquittement des droits du fisc. En 1859, elle ne dépassait pas 12 millions de francs. En 1871, elle était de 81,411,500 francs ; au 31 décembre 1872, elle était réduite à 76,237,500 francs. Les recettes des chambres municipales du continent et des îles adjacentes étaient, en 1869-1870, de 2,106,702 milreis ; leurs dépenses, de 2,048,871 milreis, dont les plus forts chapitres se rapportaient aux travaux municipaux (581,784 milreis) et aux subsides pour les enfants trouvés (265,965 milreis). La dette portugaise, dans son ensemble, dépassa un moment *douze* fois le revenu annuel de l'Etat. Mais un emprunt national, contracté en 1873, permit de l'atténuer dans de notables proportions et de consolider la dette flottante.

— *Institutions de crédit.* La première banque portugaise fut celle de Lisbonne, fondée par la loi du 31 décembre 1821, dans le but principal de procéder à l'extinction du papier-monnaie, qui souffrait à cette époque l'escompte de 20 pour 100, escompte qui s'était déjà élevé jusqu'à 26 et 30 pour 100. Après plusieurs phases, cette banque eut à souffrir une grande crise en 1846. L'escompte parvint à 1,800 reis, c'est-à-dire à 37,5 pour 100. Au milieu de ce désordre, la création de la banque de Portugal fut décrétée et organisée avec les éléments qui survivaient à l'ancienne banque de Lisbonne et de la compagnie *Confiance nationale*, qui n'avait pas un meilleur sort que la banque et qui lui devait des sommes très-importantes. Le décret du 19 novembre 1846 fixa le capital de la banque à 11,000 contos de reis et accorda à la nouvelle entreprise le privilège exclusif d'émettre ses billets dans le continent (respectant toutefois la concession faite, en 1835, de la banque commerciale de Porto) et de créer des caisses d'épargne dans les villes pendant l'espace de trois ans. Les billets devaient être acceptés par les bureaux de l'Etat comme métal sonnant. Le 16 avril 1850, il fut établi que la banque serait de 8 millions de reis. Le privilége exclusif de l'émission des billets fut réduit au district de Lisbonne, et la création d'autres établissements de ce genre fut permise, à la seule charge d'être confirmés par le pouvoir législatif. Le 6 mai 1857, le privilége de l'émission de billets dans le district de Lisbonne fut conservé, mais celui de la fondation des caisses d'épargne fut limité aux villes de Lisbonne et de Porto. La banque a cédé gratuitement ce monopole, qui était loin de lui rapporter des avantages. Les principales banques dont la fondation a été autorisée depuis la loi du 16 avril 1850 sont : à Porto, la *Mercantile*, l'*Union*, l'*Alliance*, l'*Utilité publique*, le *Minho* ; et à Lisbonne, l'*Ultramarino*. Les cinq premières banques émettent des billets ; elles sont toutes obligées à avoir en caisse un tiers au moins de la valeur des billets émis et des dépôts à vue. Ce sont des banques d'escompte et de dépôt, escompte et dépôt pour lesquels on accorde un droit de 2 pour 100 en temps ordinaire, et celui de 3, 4 et même 5 pour 100 en cas de besoin. La taxe de l'escompte est libre. Les statuts d'une banque d'escompte et de dépôt, intitulée *Lusitano* et dont le siége est à Lisbonne, ont été approuvés par décret du 24 août 1864. Elle n'émet pas de billets. Deux agences du *London and Brazilian Bank* ont été autorisées à Lisbonne et à Porto. En vertu de la faculté qui lui est concédée par la loi du 13 juillet 1863, le gouvernement a accordé, par décret du 25 octobre 1864, à la compagnie du Crédit foncier, le monopole de l'émission de billets hypothécaires dans tout le royaume pendant vingt-cinq ans. Le Crédit foncier a établi une succursale à Porto et dans d'autres villes importantes. Outre les corporations de bienfaisance qui prêtent leurs capitaux sur hypothèque et auxquelles recourent en grande partie les agriculteurs, il existe en Portugal depuis le XVIe siècle des *greniers communs* qui fonctionnent comme banques agricoles et dont les fonds consistent en céréales. Quelques-uns de ces greniers sont l'objet d'entreprises particulières, d'autres sont des institutions municipales ou paroissiales. L'intérêt, également en nature, varie de 5 à 9 pour 100 et peut se capitaliser. Le nombre des grandes banques publiques fonctionnant en Portugal s'élevait, en 1873, à quinze, dont quatre avaient été fondées dans l'année. Le chiffre de leurs opérations s'élevait, en 1872, à 24,421,400 milreis. Le montant des billets était, cette même année, de 3,258,979 milreis ; celui des traites escomptées de 15,869,442, et celui des dépôts de 12,167,916. Il existe, en outre, dans le pays, des compagnies d'assurance mutuelle, d'assurance maritime, fluviale et terrestre, des caisses d'épargne, etc.

— *Postes.* La loi du 27 octobre 1852 a ordonné que tous les bureaux des postes fussent directement administrés par l'Etat ; que l'estampille remplaçât l'ancien mode de payement ; que les taxes varieraient selon le poids, mais non selon la distance à parcourir dans l'intérieur du royaume. Le service de la petite poste fut amélioré à Lisbonne et à Porto. Le service régulier fut établi tous les jours entre les capitales et les districts, et trois fois par semaine entre les autres localités. On a conclu des conventions postales avec quelques nations. On peut envoyer de l'argent par l'entremise du courrier.

— *Télégraphie électrique.* L'étendue du réseau télégraphique était, en 1873, de 3,111 kilom. Il comprenait le télégraphe de Lisbonne aux provinces du Nord et aux villes avoisinantes et le télégraphe de la frontière, où il se relie aux fils espagnols. Le tarif uniforme des transmissions télégraphiques entre le Portugal et la France, par l'Espagne, est en vigueur depuis le 1er septembre 1864. Chaque dépêche de 20 mots coûte 5 francs, dont 1 pour le Portugal, 2 pour l'Espagne et 2 pour la France. Chaque série de 10 mots de plus ou toute fraction de ce nombre paye 2 fr. 75. Le Portugal a pris part à la convention télégraphique internationale conclue à Paris le 19 mai 1865. Les lignes électriques et sémaphoriques sont la propriété de l'Etat, à l'exception des lignes particulières établies avec autorisation du gouvernement et exclusivement destinées au service privé d'une entreprise ou d'un individu. Le gouvernement peut à son gré refuser ou révoquer ces autorisations, lorsque le bien public l'exige et sans qu'on puisse porter appel de cette décision.

— *Voies de communication.* La création d'un grand nombre de voies de communication a puissamment contribué depuis trente ans au développement agricole, commercial et industriel du Portugal. Ce fut la Compagnie des travaux publics, créée en 1845, qui commença à donner une vive impulsion aux travaux nécessaires pour doter le pays de grandes routes. Elle fit celles de Lisbonne à Cintra, de Porto à Braga, et commença celle de Lisbonne à Badajoz. Les routes nationales avaient, en 1873, 2,918 kilom. de développement ; les routes de districts, 562 kilom. ; les chemins communaux, 122 kilom. ; plus 326 kilom. en cours d'exécution. En même temps, on s'est occupé de canaliser les rivières, d'étendre les canaux, de régulariser le cours des fleuves. La faiblesse des revenus publics, la multiplicité des réformes à effectuer, la crainte générale de tenter des entreprises mal connues et exigeant de grands capitaux, tout conspirait pour retarder la construction de voies ferrées en Portugal, surtout à une époque où il n'y avait encore que très-peu de routes ordinaires. Ces obstacles ont été surmontés. Le chemin de fer de Lisbonne à Carregado (37 kilom.) fut inauguré le 23 octobre 1856. C'est de ce point que devaient partir les embranchements pour Porto et pour la frontière d'Espagne, par Badajoz. Malgré les grandes difficultés qui se présentèrent, le Portugal est parvenu à réaliser la construction de chemins de fer ayant un développement de 804 kilom. et dont les plus importants sont ceux de Lisbonne à Porto et Coïmbre (230 kilom.) et de Lisbonne à la frontière d'Espagne (275 kilom.). Ils ont été construits à l'aide de subventions de l'Etat.

— *Législation industrielle, commerciale et agricole.* La charte constitutionnelle a aboli tous les priviléges qui ne reposent pas essentiellement sur des motifs d'utilité publique. Les corporations d'arts et métiers sont tombées et avec elles ont disparu leurs règlements multiples et les nombreuses vexations qui opprimaient l'industrie et s'opposaient à son développement. Le seul monopole exercé par l'Etat est celui de la manufacture des poudres. Le code de commerce porte la date du 18 septembre 1833. Tout individu peut se livrer au commerce, à l'exception des prêtres, des magistrats, des employés du Trésor dans les localités où ils exercent leur juridiction, des interdits, de ceux qui sont en état de faillite et des courtiers patentés. L'office du courtier est public ; il n'intervient légalement que dans les opérations mercantiles qu'il certifie. Tout négociant peut, cependant, contracter par lui-même avec toute autre personne, ou par l'intervention de ses commis salariés. Les douanes sont maritimes ou terrestres, de première ou de seconde classe ; elles ont des délégations de première et de seconde classe. Le gouvernement peut en altérer la classification ou le nombre, suivant les exigences du service public. Les douanes maritimes de première classe du continent admettent les marchandises en entrepôt et les expédient pour la consommation, l'exportation, la réexportation et le transit en direction aux autres douanes maritimes, d'après les prescriptions des règlements. La fabrication et la vente des tabacs étaient l'objet d'un monopole de l'Etat qui fut longtemps affermé. La loi du 13 mai 1864 a aboli ce monopole à partir du 1er janvier 1865, moyennant certaines restrictions ; la culture, qui continue à être prohibée sur le continent, est devenue libre aux îles adjacentes.

— *Monnaies.* Le système monétaire portugais est régi par la loi du 29 juillet 1854. Cette loi a ordonné que toutes les anciennes monnaies d'or et d'argent fussent retirées de la circulation dans le délai de quatre mois ; mais ce délai a été renouvelé tous les ans, parce que cette disposition légale n'a pu recevoir une entière exécution.

Voici le cadre des monnaies portugaises.

OR.

Poids.		Valeur.
17,735 grammes	. . . . .	10,000 reis.
8,868 »	. . . .	5,000
3,547 »	. . . .	2,000
1,774 »	. . . .	1,000
14,188 »	. . . .	8,000
7,981 »	. . . .	4,500

Tolérance de poids, 2 p. 1,000
Tolérance de titre, 2 p. 1,000
Titre, 916 2/3 d'or fin p. 1,000

ARGENT

125 grammes, 10 pièces de 500 reis.

»	25	»	200
»	50	»	100
»	100	»	[illegible]

Tolérance de poids, 3 p. 1,000
Tolérance de titre, 2 p. 1,000
Titre, 916 2/3 d'arg. fin p. 1,000

CUIVRE.

Les monnaies subsidiaires de cuivre sont de 20, 10, 5 et 3 reis.

Tout individu peut faire frapper de l'or ou de l'argent à l'hôtel des monnaies de Lisbonne.

La valeur des anciennes monnaies d'argent retirées de la [illegible] période indiquée est de 7,213,501,430 reis.

Le système métrique, tel qu'il est adopté en France, est en vigueur depuis 1862.

— *Poids et mesures.* Le décret du [illegible] décembre 1852 a adopté le mètre [illegible] du système [illegible] des poids et mesures [illegible] que la nomenclature [illegible] du système français.

— *Villes.* Les villes portugaises sont divisées en deux catégories, *cidades* et *villas* ; à la première [illegible] Porto, Braga, Viana, [illegible] province de Minho, Bragance et [illegible] en Tras-os-Montes, Aveiro, [illegible] Vizeu et Lamego, [illegible] Guarda et Pinhel, [illegible] Lisbonne, Leiria et [illegible] Evora, Portalegre, Beja et Elvas, en [illegible] Faro, Lagos, Tavira et Silves, dans [illegible] Ponta-Delgada, Angra et Horta, aux Açores, et Funchal, dans l'île de Madère. Les *villas* les plus considérables sont : dans le Minho, Caminha, Melgaço, Valença, Monçao, Ponte-do-Lima, Barcellos, Arcos-de-Val-de-Vez, Barca et Villa-do-Conde ; en Tras-os-Montes, Chaves, Montalegre, Villa-Real, Murça, Mirandella, Villa-Pouca-de-Aguiar, Moncorvo, Villa-Flor, Mogadouro et Pezo-do-Rugoa ; dans les deux provinces de Beira, Castro-Daire, Castello-Rodrigo, Trancoso, Mangualde, Almeida, Covilham, Fundao, Midoes, Oliveira-de-Azemeis, Montemor-o-Velho et Figueira ; dans l'Estramadure, Abrantes, Alcacer-do-Sal, Alcobaça, Alemquer, Almeirim, Cintra, Caldas, Collares, Constança, Coruche, Obidos, Palmella, Peniche, Salvaterra, Setubal, Sines, Torres-Vedras ; dans l'Alentejo, Campo-Maior, Jerumenha, Montemor-o-Novo, Moura, Mourao, Ourique et Serpa ; dans l'Algarve, Alcoutim, Castromarun, Sagres et Villa-Nova-de-Portimao ; aux Açores, Ribeira-Grande, Villa-Franca-do-Campo, Vellas, Santa-Cruz (de Graciosa), Santa-Cruz (de Flores) et Lages ; à Madère, la ville de Machico.

— *Colonies portugaises.* Les possessions coloniales du Portugal embrassent dans leur ensemble une superficie de 1,322,099 kilom. carrés et une population de 3,880,227 hab. Ces colonies sont divisées en six provinces, savoir : le Cap-Vert, Saint-Thomas et le Prince, Angola, Mozambique, Goa, Macao et Timor. Elles comprennent, dans l'Afrique occidentale : Bissau et Cacheu, les îles du Cap-Vert, Ajuda ; les îles de Saint-Thomas et du Prince dans le golfe de Guinée, Angola et Benguella, Cabinda, Molembo et l'Ambriz ; en Asie : Salsete, Bardez, Goa, Damao, Diu, et, dans la Malaisie, Macao, Solor et Timor constituent les débris encore importants de l'ancienne puissance portugaise.

Les comptoirs de Goa et de Diu trafiquent principalement entre eux et avec Lisbonne et Mozambique. Un service régulier de bateaux à vapeur est organisé sous le titre de Compagnie royale portugaise, entre Lisbonne, les Algarves, les îles Açores et les colonies portugaises en Afrique.

— *Emigration.* C'est surtout par les districts de Viana et de Porto, dans le continent, qu'a lieu l'émigration de colons, ainsi que par ceux d'Angra, Hosta et Ponta-Delgada, dans les îles adjacentes. L'émigration légale (autorisée par passe-port), pendant les onze années écoulées depuis 1855 jusqu'à 1865, a été de 81,324 individus des deux sexes et de tout âge. En 1864, 1865 et 1866, elle a cessé au district d'Angra, ainsi qu'à ceux de Ponta-Delgada en 1862 et de Funchal en 1861. Ce n'est qu'au district de Hosta qu'elle a augmenté. L'émigration des Portugais vers le Brésil, qui a commencé il y a plus de trois siècles, n'a pas cessé maintenant que ce beau pays, séparé de l'ancienne métropole, forme un des empires les plus florissants du monde. Ce sont des jeunes gens du peuple des provinces du Nord qui s'y rendent en plus grand nombre et qui, après avoir fait fortune dans le commerce, reviennent dans le pays avec leur famille.

— *Caractère physique et moral des Portugais.* Les hommes sont en général bien faits, mais d'une taille médiocre ; beaucoup ont de l'embonpoint, presque tous ont les cheveux noirs et la peau moins blanche que celle des peuples du nord de l'Europe ; mais on voit très-peu d'individus bossus et estropiés, et on peut dire que presque tous les habitants sont fortement constitués. En général, les femmes sont jolies ; elles ont de beaux yeux noirs, des traits agréables, le corps bien proportionné, le pied petit et une tournure élégante. Les plus beaux hommes et les [illegible] se trouvent dans la serra da Estrella, dans le Minho et dans le Tras-os-Montes ; les habitants des mêmes provinces sont assez souvent blonds ou châtains et ont la peau assez blanche. Le caractère portugais n'est pas vindicatif ; il est plutôt prime-sautier dans les affaires de [illegible] de vengeance. On voit souvent un Portugais s'emporter avec violence dans une discussion ou dans une querelle ; mais le lendemain [illegible] la main à son ennemi. Les guerres civiles, dans ce siècle, [illegible] deportations. Il n'y a pas de nation plus ja[illegible] Paris. Ce sont les Galiciens qui exercent ces [illegible] ner la patrie, traverser l'Océan et aller au [illegible] la livrée ; c'est même une condition qu'ils mettent dans leurs engagements, et le nom de *locaio* (laquais) est une insulte violente parmi le peuple. Le Portugais est bon, charitable, [illegible] qu'à sa famille et à ses amis. Il est franche-

[illegible] étranger est [illegible] [illegible] supporte avec peine les [illegible] ra sont très-laborieux, [illegible] plicité des mœurs de [illegible] forment presque exclusivement les nombreux corps de bateliers qui couvrent de leurs ba- [illegible] Tage à Lisbonne.

— Mœurs. [illegible] en souveraine, sous tous les rapports bons et [illegible] des bottiers, des libraires, des relieurs, des pâtissiers, des cuisiniers, des confiseurs, des restaurateurs, des modistes, des menuisiers [illegible] ou allemands, tenant des magasins dans le style de ceux de Paris. Presque tout le monde parle ou comprend le français, qui est la langue du corps [illegible] la société, malgré cette influence anglaise, qui est le refrain éter- [illegible] qui parlent du Portugal, le ministre d'Angleterre est sou- [illegible] recours à la langue française pour se faire comprendre, car le nombre des Portugais qui parlent l'anglais cou- [illegible] même parmi les hommes politiques, les généraux, les littéra- [illegible] à la fran- [illegible] Lisbonne depuis des siècles, se modifiant d'après l'usage adopté en [illegible] autres vêtements modernes. Les femmes du peuple et de la bourgeoisie ont mis cependant un peu de ténacité à garder un costume national fort simple et [illegible] qu'elles portent avec assez de grâce et d'aisance. Il se compose d'un manteau de drap uni, brun ou bleu foncé avec une longue pèlerine et un petit [illegible] me, les corsages des- [illegible] rrière. Le rouge et le [illegible] rentes couleurs. Des pantoufles de toute es- [illegible] que des *mauregatos* espagnols et celui des [illegible] la ville de Mi- [illegible] de [illegible] t l'oi- [illegible]

Les villes principales du Portugal ont [illegible], ce qui [illegible] les pharmacies les personnes habituées à s'y réunir pour savoir les nouvelles du quartier, de la ville et même du royaume; en province, les pharma- [illegible] dans [illegible] reçoivent gratis le corps diplomatique et tout étranger pendant un mois. Ils sont obligés de donner chaque année plusieurs bals auxquels les voyageurs, quoique étrangers au club, sont [illegible] l'un de ses membres. Cette manière d'accueillir les étrangers n'est pas commune en Europe; elle montre que les Portugais savent assez faire les honneurs de chez eux. L'existence [illegible] ne diffère [illegible] France; à peine si à Porto on remarque quelques habitudes [illegible] assez à rester chez elles; mais on leur accorde pleine liberté de sortir seules et aussi souvent qu'elles peuvent le désirer. Sous ce rapport, les mœurs portugaises sont changées et la reclusion des femmes, habitude moresque dont tous les voyageurs anciens ont fait la remarque, n'existe plus dans les grandes villes. Les femmes de la noblesse ne prennent jamais le nom de leur mari; elles portent leur nom de famille, ce qui déconcerte un peu les étrangers. Les bâtards ne subissent pas la peine de la faute de leurs parents; comme chez d'autres nations, de tout temps la législation les a favorisés et la société les reçoit sans distinction de leurs frères légitimes. Jean I^er^, le chef de la dynastie d'Aviz, était un bâtard; il n'en a pas moins été un des souverains les plus vaillants et les plus aimés du Portugal. Le parrain joue, dans les familles, un rôle assez important. C'est toujours à un parent ou à un ami de la maison que l'on demande de porter le nouveau-né sur les fonts baptismaux. Le parrain devient, par le fait, le protecteur naturel de son filleul. Fréquemment les filleuls héritent de leur parrain, dont le choix est toujours décidé en famille, sous l'influence de puissantes considérations d'avenir.

A la mort d'une personne en Portugal, on expose le corps dans un salon, et dans un autre, entièrement obscur, la famille se tient rangée du côté du canapé, qui est la place d'honneur. Ceux qui arrivent s'approchent de ceux qui portent le deuil, leur serrent la main en murmurant quelques paroles amicales et s'en vont pour faire place à d'autres. L'usage dispense la famille d'accompagner le corps au cimetière, et souvent les invités à l'enterrement se font inscrire chez la famille en deuil, qui est censée n'être pas à la maison. Les divertissements publics dans les grandes villes ne diffèrent pas de ceux qu'on voit dans d'autres pays; les courses de taureaux sont la seule spécialité de la péninsule espagnole. Dans les provinces, il y a des chapelles autour desquelles, une fois par an, se réunissent tous les paysans des alentours pour célébrer la fête du saint qui est le patron. Les foires sont aussi autant d'occasions de plaisir, de mouvement de la population, de consommation et de commerce. Les mœurs portugaises ont toujours manifesté une tendance prononcée à modifier, d'après les usages reçus en France, leur caractère original, mélangé dans les grandes villes et dans les ports de mer, plus moresque vers le sud et fortement nuancé par l'élément germanique vers le nord. De nos jours, elles subissent l'influence des communications plus rapides qui, en rapprochant tous les peuples, menacent de réduire tous les types en un seul.

— *Histoire*. La partie principale du Portugal actuel, qui forme l'extrémité la plus occidentale de la péninsule hispanique, a été [illegible] *Lusitania* par les plus anciens voyageurs. Cette dénomination lui venait des *Lusitani*, un des principaux peuples [illegible] agilité et leur bravoure. Les Phéniciens furent les premiers étrangers qui visitèrent la Lusitanie. Les Carthaginois succédèrent aux Phéniciens. On ne sait point l'époque précise [illegible] il y a toute apparence qu'ils en ont soumis une partie pendant la paix qui suivit la première guerre punique et pendant la seconde. Après une lutte aussi longue que sanglante, les Carthaginois furent entièrement chassés de l'Espagne et toutes leurs possessions dans la [illegible] Romains. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines et après de longs combats que ces terribles [illegible] les plus septentrionales de l'Espagne et du Portugal actuels, qui jusqu'alors avaient conservé leur indépendance. Environ 200 ans av. J.-C., presque toute la Péninsule était devenue une province romaine. Le peuple- [illegible] lois. Les superbes aqueducs, les ponts majes- [illegible] trouve encore de nos jours assez bien conservés en Espagne et en Portugal, rappellent [illegible] A cette époque, toute la péninsule était divisée [illegible] et la Tar- [illegible] *Lusitania*, avant Auguste, était bornée au N. par l'Océan et au S. par le Tage; de cette manière, elle embrassait toute la Galice en Espagne et le Minho, le Tras-os-Montes, la Beira et plus de la moitié de l'Estramadure en Portugal. Ce pays était, sous Auguste, partagé très-inégalement entre les trois grandes divisions de l'Espagne. La partie du Portugal qui s'étendait du Douro à la Guadiana, c'est-à-dire la Beira, l'Estramadure, l'Algarve et presque tout l'Alentejo, appartenait à la *Lusitania*. Il s'en faut de beaucoup que cette province correspondît, comme on le croit communément, au Portugal actuel. Son étendue était beaucoup plus considérable, puisqu'elle embrassait tout le Portugal compris entre le Douro et la Guadiana, toute l'Estramadure espagnole au N. de ce dernier fleuve, toute la province actuelle de Salamanque et une partie de celles de Zamora, de Toro, de Valladolid, d'Avila et de Tolède. Les deux provinces actuellement connues sous les noms de Minho et de Tras-os-Montes formaient une partie de la vaste province d'Espagne appelée *Tarraconensis*. La petite partie de l'Alentejo qui reste à la gauche de la Guadiana était comprise dans la *Betica*. Au V^e^ siècle, lors de la chute de l'empire d'Occident, la *Lusitania Ulterior* fut partagée entre le royaume des Suèves et celui des Wisigoths; la partie au N. du Tage fut comprise dans le premier, qui fut englouti par le second vers 585. Dans le VIII^e^ siècle, l'ancienne Lusitanie passa, avec le reste de la péninsule, sous la domination des Maures; elle fut, dans le siècle suivant et dans le X^e^ siècle, partagée entre le califat de Cordoue, établi par ces étrangers, et les rois d'Oviedo qui prirent ensuite le titre de rois de Léon, puis celui de rois de Léon et de Castille. En 953, les Maures perdirent Lisbonne; déjà, on donnait le nom de *Portucalia* au territoire qui avoisinait *Portus Calle* (Porto) et auquel correspond à peu près la province moderne du Minho. Dans le siècle suivant, on voit paraître le gouvernement chrétien de *Porto-Cale*, correspondant aux provinces du Minho et de Tras-os-Montes, et à une partie de la Beira, et soumis aux rois de Léon et de Castille; tout le reste du Portugal actuel était divisé entre des rois mahométans, dont le plus puissant était celui de Lisbonne. Vers 1092, Henri de Bourgogne, qui s'était illustré dans les guerres contre les Maures, reçut en dot de son beau-frère Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, le gouvernement de Porto-Cale, avec le titre de comté; il en obtint bientôt la souveraineté absolue et fit de Guimaraens sa capitale. Alphonse Henriquez, son fils, étend ses possessions aux dépens des musulmans, est proclamé roi par ses soldats et, confirmé dans ce titre par le pape, oblige le roi de Castille à reconnaître son indépendance. Il convoque en 1143, à Lamego, les cortès qui établissent les bases de la constitution du royaume. Ses successeurs Sanche I^er^, Alphonse II, Sanche II et Alphonse III reculent les limites de la monarchie, où l'Algarve est compris dès l'an 1249. Denis, qui règna de 1279 à 1325, fit fleurir l'agriculture, le commerce et la navigation, et fonda à Lisbonne une université, qu'il transporta bientôt à Coïmbre. Sous Alphonse IV eurent lieu un horrible tremblement de terre, en 1344, une peste qui enleva la moitié de la population du royaume, une guerre de douze ans contre la Castille et l'assassinat de la malheureuse Ines de Castro, épouse de celui qui règna ensuite sous le nom de Pierre I^er^. Ferdinand, dans la dernière moitié du XIV^e^ siècle, dissipe des trésors immenses pour soutenir ses droits à la couronne de Castille. Jean I^er^, dit le Bâtard, frère naturel de Ferdinand et grand maître de l'ordre d'Aviz, dépouille de la régence la reine douairière Éléonore Tellez de Meneses, se maintient à la tête du gouvernement, malgré les efforts du roi de Castille, gendre de Ferdinand, et, recevant les cortès de Coïmbre le titre de roi en 1385, fonde la dynastie d'Aviz; son règne voit commencer les grands voyages maritimes qui ont illustré les Portugais; le célèbre prince Henri protége ces expéditions, dont les plus mémorables sont la découverte des îles Madère par Gonzalez Zarco et Tristan Vaz en 1419, l'établissement fait aux Canaries en 1427 et la découverte des Açores en 1432. Sous Édouard, successeur de Jean, une malheureuse expédition contre Tanger coûte la vie à 7,000 Portugais et la liberté à un fils du roi; une peste ravage le royaume et frappe le souverain lui-même. Alphonse I^er^ fut nommé l'Africain [illegible] où il prit Alcazar, Arzilla, Tanger et quelques autres [illegible] Gonzalez découvre l'île d'Arguin et commence le commerce des esclaves nègres; Denis Fer- [illegible] Vert, [illegible] res; Pierre de Cintra atteint la côte de Guinée [illegible] Jean de Santarem et Pierre [illegible] Fernando Po découvre les îles Saint-Thomas, du [illegible] Al- [illegible] découvert par Diego Cano, le Bénin par Alphonse Aveiro, le cap des Tourmentes (de Bonne-Espérance) par Barthélemy Diaz en 1486; il établit avec le roi d'Espagne, en 1494, la fameuse et vaine ligne de démarcation, confirmée par le pape Alexandre VI, au moyen de laquelle tous les pays situés à 370 lieues à l'O. du méridien des îles du Cap-Vert devaient appartenir à la couronne de Castille, et tous les pays à l'E. de ce même méridien à celle du Portugal. Emmanuel le Fortuné chasse les Maures et les juifs espagnols, réfugiés en Portugal; mais son règne est illustré par une foule de grands hommes : Vasco de Gama, qui double le cap de Bonne-Espérance en 1498 et aborde à la côte de Malabar; Cabral, poussé par une tempête sur la côte du Brésil en 1500, et qui voit ensuite Quiloa, sur la côte orientale de l'Afrique; Gaspar Cortereal, qui visite Terre-Neuve, le fleuve Saint-Laurent et le Labrador; le Florentin Améric Vespuce, qui voyage au service du Portugal, explore le Brésil et en prend possession; Albuquerque, qui découvre l'île de Zanzibar et fait d'importantes conquêtes dans le golfe Persique et dans l'Inde; Antoine Abren, qui pénètre jusqu'aux Moluques; Perez Andrade, qui arriva le premier par mer à la Chine; Antoine Correo, qui aborde à Martaban et fait alliance avec le roi de Pégou. Tant de prodigieuses entreprises et de succès rendirent les Portugais maîtres de tout le commerce de l'Orient, exploité jusqu'alors par les Vénitiens; Goa devint, dès lors, le siége de leur puissance en Asie. Hélène, reine d'Abyssinie, avait envoyé une députation à Emmanuel; François Alvarez fit connaître cette contrée par la relation d'une ambassade qu'il y entreprit. Jean III vit aussi des conquêtes et des expéditions glorieuses. Garcie Henriquez découvrit les îles Bando; les Portugais s'établirent à Java et à Bornéo. Damân leur fut soumise, la forteresse de Diu fut fondée par eux; les souverains de Kanara et de Cambaye leur firent d'humiliantes concessions; François de Castro aborda à l'île de Mindanao, Mineze à la Nouvelle-Guinée et Antoine de Mota au Japon, avec lequel commencèrent d'importantes relations commerciales. Cependant la gloire de ce règne est ternie par l'institution du redoutable tribunal de l'inquisition en 1526. Sébastien, petit-fils du précédent, se rend en Afrique avec 16,000 hommes et perd la vie à la bataille d'Alcazar en 1578. Le trône passa alors au cardinal Henri, qui était le grand-oncle de ce roi imprudent et qui convoqua les cortès à Lisbonne, pour faire régler la succession; mais il mourut avant que cette affaire importante fût décidée.

Philippe II, roi d'Espagne, le plus puissant des prétendants, n'attendit pas la décision des onze juges commissaires et envoya le duc d'Albe à la tête d'une armée pour prendre possession du pays. Antoine, prieur de Crato, un des prétendants, fut défait, et le Portugal se trouva englouti dans la monarchie espagnole en 1580. Cette domination dura soixante ans, sous Philippe II et sous ses successeurs immédiats (de 1580 à 1640). Les colonies portugaises des Indes orientales eurent le sort de la métropole et, comme elle, tombèrent, *ipso facto*, sous la dépendance des rois de la dynastie austro-castillane, dont l'empire s'étendit ainsi à la fois sur les Indes occidentales (l'Amérique) et les Indes orientales (côtes de Malabar, Ormuz, etc.), au delà de l'Atlantique et dans l'océan Indien. Les Portugais, toutefois, ne subirent qu'à regret la domination espagnole. La haine invétérée qui partageait les deux nations donna cours au bruit qui se répandit que Sébastien vivait encore et que, travesti en ermite, il errait dans le monde. Quatre faux Sébastien se présentèrent successivement, dont le dernier, natif de la Calabre, fut assez habile pour en imposer aux plus clairvoyants. Les Espagnols l'envoyèrent aux présides, où il mourut obscurément. Pendant la domination espagnole, les Portugais perdirent coup sur coup les belles colonies qu'ils avaient établies sur les rivages et dans les îles de l'Asie. Les Hollandais, qui depuis 1567 étaient en guerre ouverte avec les Espagnols, avaient cherché jusque-là les épices en Portugal, les Portugais étant en possession exclusive du commerce dans les Indes orientales. Philippe II, devenu maître du Portugal, interdit aux Hollandais de faire avec le Portugal un commerce qui était pour eux une source de richesses. Ce fut alors que ceux-ci allèrent directement aux Indes pour y charger leurs vaisseaux (1595). Les Portugais s'y étant opposés, on en vint aux armes. La flotte portugaise fut défaite en 1601, à Bantam, ville de Java. Les Hollandais s'emparèrent des îles Moluques, dont on tire les épices, et bâtirent la ville de Batavia dans l'île de Java. Ils s'établirent aussi à Siam, à Ceylan et au Japon, enlevèrent aux Portugais le fort Saint-George-de-la-Minha, sur la côte de Guinée, et presque tout le Brésil. La plus grande partie de l'Inde fut ainsi prise sur les Portugais par un peuple avec lequel ils avaient fait jusque-là un fructueux commerce et dont la politique seule de Philippe avait fait pour eux un redoutable ennemi. Les établissements de Java, de Ceylan, des Moluques; les plus beaux marchés pour les épices; les riches contrées d'où ils avaient tiré l'or, les perles, les diamants, les toiles et les autres marchandises asiatiques; les terres qui portent le meilleur poivre, la noix muscade, la

cannelle et le [illegible] tombèrent dans les mains des Hollandais; de sorte que, sous le gouvernement espagnol, les Portugais perdirent leurs principales colonies avec leur indépendance. La dureté du gouvernement espagnol acheva de révolter les Portugais. La nation foulée par les impôts, la noblesse maltraitée et éloignée des affaires, le domaine de la couronne aliéné ne laissaient entrevoir aux Portugais un avenir meilleur que dans l'affranchissement de leur patrie et dans l'intronisation d'une dynastie nationale indépendante. Il ne fallait qu'une occasion pour les décider. La Catalogne s'étant révoltée en 1640, la cour d'Espagne, pour s'assurer de la noblesse portugaise dont elle se défiait, crut devoir la faire marcher contre les Catalans et convoqua à cet effet l'arrière-ban de la noblesse. C'est dans ce moment que se trama la fameuse conjuration dans laquelle entrèrent les principaux seigneurs du Portugal et qui avait pour but de chasser les Espagnols du royaume en mettant le duc de Bragance sur le trône. La conjuration éclata à Lisbonne le 1er décembre 1640. Ce jour-là, les conjurés se rendirent, à huit heures du matin, au palais où résidait Marguerite de Savoie, vice-reine du Portugal. Ils s'y saisirent de Vasconcellos, secrétaire d'État, qui fut jeté par la fenêtre et mis en mille pièces. Le duc de Bragance fut proclamé sous le nom de Jean IV et reconnu en moins de huit jours par tout le Portugal, sans coup férir. La révolution se communiqua à l'Afrique et aux Indes, et, de toutes les possessions portugaises, il n'y eut que la seule ville de Ceuta qui resta aux Espagnols.

Alphonse VI, fils et successeur de Jean IV, conclut en 1661 un traité d'alliance avec l'Angleterre, à laquelle il céda Tanger et Bombay, comme dot de l'infante qui épousa Charles II. Méprisé pour ses vices, il fut détrôné par son frère, qui gouverna sous le titre de régent jusqu'à la mort d'Alphonse et qui, devenu roi ensuite sous le nom de Pierre II, fut secondé, dans la réorganisation des finances et la propagation de l'industrie, par l'habile ministre Criceira. Il signa, en 1703, avec les Anglais un traité d'alliance offensive et défensive, qui fit entrer le Portugal dans la guerre contre la France. Sous Jean V eut lieu la découverte des riches mines de diamants du Brésil. De nombreux abus s'introduisirent dans l'administration, et le désordre fut à son comble dans les finances et dans l'armée, grâce au ministère du récollet dom Gaspar, confesseur de ce roi faible et dévot. Mais bientôt après, sous Joseph, le ministre Sébastien de Cavalho, connu depuis sous les noms de comte d'Oreiras et de marquis de Pombal, releva le Portugal de sa décadence : l'ordre rétabli dans les finances, une marine imposante créée, les arts mécaniques et libéraux encouragés, les jésuites et quelques autres corporations religieuses abolis, un frein posé aux cruautés de l'inquisition, la destruction de l'impolitique distinction entre les chrétiens anciens et les chrétiens nouveaux, les écoles multipliées et florissantes, tels sont les principaux fruits de ce règne mémorable. Marie, fille de Joseph, avait épousé Pierre, son oncle, qui ne fut que roi titulaire; elle signa le traité de Saint-Ildefonse, par lequel elle acquérait un territoire à l'E. de l'Uruguay, en cédant la colonie du Saint-Sacrement, la rive septentrionale du rio de la Plata et les îles d'Annobon et de Fernando-Po. Les améliorations commencées sous son père continuèrent. A partir de 1792, le prince de Brésil gouverna sous son nom, mais ce ne fut qu'en 1799 qu'il prit le titre de régent. Le Portugal entra, en 1793 et 1799, dans les coalitions contre la république française. En 1801 fut conclu le traité de Badajoz, par lequel Olivença était cédée à l'Espagne et une partie de la Guyane à la France. La guerre s'étant allumée en 1807, une armée hispano-française envahit le territoire portugais et la famille royale fut obligée de se réfugier à Rio-Janeiro; les Français entrèrent à Lisbonne le 29 novembre et le général Junot fut nommé gouverneur général du Portugal. Mais une insurrection éclata en 1808 contre les Français, et les Anglais, qui étaient venus la seconder, forcèrent ceux-ci à évacuer le pays, puis aidèrent les Portugais, l'année suivante, à s'emparer de la Guyane française. Les Français, commandés par le duc de Dalmatie, rentrèrent en Portugal par le N. en mars 1809, parvinrent jusqu'à la Vouga, mais se retirèrent de nouveau; ils firent une troisième invasion en 1810, sous le maréchal Masséna, et furent encore obligés à la retraite, après être restés longtemps dans les environs de Lisbonne. La guerre avec la France continua jusqu'en 1814. Le traité de Vienne ordonna la restitution d'Olivença (qui est cependant toujours au pouvoir de l'Espagne) et celle de la Guyane française jusqu'à l'Yapok. Le 24 août 1820 éclata, à Porto, une révolution qui avait pour but de donner au Portugal un gouvernement constitutionnel. Les provinces septentrionales suivent promptement l'impulsion donnée par cette ville, la capitale s'y rallie le 15 septembre; un gouvernement provisoire y est installé et un congrès national est convoqué. Jean VI, roi depuis la mort de sa mère en 1816, et qui était resté au Brésil, accepta les bases de la constitution promulguée par les cortès, il s'embarqua pour l'Europe et, le 3 juillet 1821, la famille royale revint en Portugal, où elle fut bien accueillie. Le régime constitutionnel prévalut jusqu'en 1823; le Portugal commençait à être dans une situation satisfaisante; d'anciennes lois furent remises en vigueur; on en fit d'autres pour encourager le commerce et l'industrie. Mais les ordres privilégiés, le haut clergé, les cours de justice, soutenus par la reine, sœur de Ferdinand VII, roi d'Espagne, complotèrent la ruine de la constitution, et, le 3 février 1823, une insurrection, à la tête de laquelle se trouvait le comte d'Amarante, depuis marquis de Chaves, éclata à Villa-Real et s'étendit dans les provinces septentrionales; mais les mesures énergiques des cortès et la fidélité des troupes constitutionnelles la réprimèrent; le comte fut obligé de se réfugier en Espagne avec ses partisans. Cependant la reine, qui avait refusé de prêter serment à la constitution, n'était pas abattue par cet échec; elle exerçait un grand ascendant sur son fils dom Miguel et gagna les colonels de plusieurs régiments. Dans la nuit du 27 mai, l'infant se rendit à Villafranca-de-Xiva, où se trouvait le 23e régiment de ligne et où il fut rejoint par le général Pamplona, depuis comte de Subierra, et lança une proclamation contre les cortes. Bientôt l'insurrection devint générale dans les troupes qui occupaient la capitale ou les environs. Afin de prévenir les horreurs d'une guerre civile, les cortès se séparèrent le 2 juin 1823, après avoir protesté solennellement contre les violences qu'elles subissaient. Cependant, le Brésil avait secoué le joug du Portugal et proclamé empereur, en 1822, dom Pedro, fils du roi Jean VI. Un traité conclu le 29 août 1825 reconnut l'indépendance de ce nouvel État; mais Jean fut autorisé à prendre le titre d'empereur du Brésil. Ce monarque mourut en 1826. Il laissait sa fille Isabelle-Marie régente du royaume, en attendant que l'héritier et successeur de la couronne, dom Pedro, eût donné des ordres à cet égard. Celui-ci donna une constitution au Portugal et abdiqua, le 2 mai 1826, en faveur de dona Maria da Gloria. La régente avait commencé à gouverner selon la charte, lorsque le marquis de Chaves, partisan de l'absolutisme, se révolta dans le Nord, proclama dom Miguel et attira dans ce mouvement une partie de l'armée. Ce prince, nommé régent, débarqua à Lisbonne le 22 février 1828, reçut des mains de sa sœur le gouvernement de l'État, comme régent au nom de dom Pedro, et ordonna l'expulsion du parlement. Les partisans du pouvoir absolu engagèrent ce prince à se déclarer roi. L'ambitieux dom Miguel n'eut garde de résister à ces suggestions et décréta, le 3 mai, la convocation des anciens états du royaume. Par ce fait, la charte de dom Pedro se trouvait abrogée. Le 19 mai, le chef de la police ordonna d'expulser les libéraux et d'annuler les suffrages qui leur seraient donnés. Les représentants des trois états, élus sous l'action d'une révoltante pression, ne devaient être que les humbles valets de l'odieux despote. Ils s'assemblèrent à Lisbonne le 22 juin et, le 11 juillet suivant, ils décernèrent la couronne à dom Miguel. Cette assemblée établit que dom Pedro ne pouvait pas transférer sur la tête de sa fille des droits qui étaient échus à son frère au moment où, devenant empereur du Brésil, il avait cessé d'être le prince royal et l'héritier de la couronne portugaise. L'Europe n'admit point cette interprétation. Les ministres étrangers quittèrent Lisbonne; il n'y eut que Ferdinand VII, le sanguinaire roi de Naples, et le pape qui reconnurent la royauté du prince cadet de la maison de Bragance, les autres puissances ayant pris à Vienne des engagements de toute autre nature. Dom Miguel trouva une résistance sérieuse dans l'armée, où ne s'était pas [illegible] tout esprit libéral; mais, grâce à l'appui de la noblesse et du clergé, il comprima les adversaires de son pouvoir, qu'il traita avec une rigueur excessive.

Le Portugal était courbé sous le joug et les hommes les plus éminents par le libéralisme de leurs idées étaient dans l'exil, lorsque les événements survenus au Brésil en 1831 amenèrent l'abdication de dom Pedro. Ce prince prit alors le titre de duc de Bragance, vint en Europe, prépara à Londres et à Paris une expédition contre l'impopulaire dom Miguel, débarqua dans l'île de Terceira, prit le commandement des libéraux vaincus en 1828, qui s'y étaient réfugiés, revint en Portugal, vainquit l'armée de son frère en plusieurs batailles, donna à sa fille le trône et aux Portugais la liberté, et n'accepta que le titre de régent. Le duc de Bragance, après avoir, en trente mois, décrété les réformes les plus importantes [illegible] mourut le 24 septembre 1834. [illegible] ment libre et d'en faire apprécier au pays les [illegible] guerres civiles, [illegible] Après quelques années de troubles politiques, les passions commencèrent à se calmer et un gouvernement constitutionnel et véritablement libéral put fonctionner presque sans entraves. [illegible] A la mort de Maria II (1853), son mari, Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, appelé à la régence pendant la minorité du nouveau roi, fut à la hauteur de la position que la mort de sa femme lui donnait dans le gouvernement. Il laissa le pays se gouverner complètement lui-même par ses mandataires et [illegible] à ses fils un attachement réel pour les institutions libres. A la majorité de son fils dom Pedro d'Alcantara, issu de son mariage avec Maria II, il rentra dans la vie privée, estimé de la nation. Le choléra, la fièvre jaune et un conflit avec la France à propos du navire *Charles-et-Georges*, pris par les Portugais sur la côte orientale d'Afrique, signalèrent les premiers temps du règne de ce prince. En 1861, la fièvre jaune ravageant de nouveau Lisbonne, il voulut partager les dangers de sa capitale, afin de la pouvoir mieux secourir, et succomba à une fièvre maligne qui l'enleva en deux jours. Sous le règne de ce prince, le Portugal était entré, de plus en plus, dans la voie des réformes utiles et avait vu s'accroître les sources de la fortune publique. Son frère, Louis Ier, lui succéda (1861). Ce prince, également éclairé et libéral, s'est attaché à continuer les traditions de sa famille. Son gouvernement, marchant d'accord avec les Chambres et la nation, s'est attaché à améliorer la situation financière, à abolir les monopoles, à créer de nombreuses voies de communication, à faire jouir le pays de tous les bienfaits de la liberté. Il a commencé le cadastre, aboli l'esclavage dans les possessions portugaises (1868), favorisé la décentralisation, procédé à la vente des biens du clergé, aboli les passeports, obtenu la cession définitive de la presqu'île de Macao, inauguré à Porto de grandes expositions internationales (1866 et 1872), comprimé l'insurrection de Macao (1871), opéré des emprunts pour la consolidation de la dette flottante et pour continuer le réseau des chemins de fer (1873), etc. En présence des embarras financiers du Portugal, le roi Louis a demandé spontanément la réduction de sa liste civile. Sollicité à diverses reprises, notamment en 1868, en 1869 et en 1874, de monter sur le trône d'Espagne et de reformer l'Union ibérique, il s'y est constamment refusé. Un complot, ayant pour objet de substituer à la monarchie une république fédérative en communion avec l'Espagne, fut découvert au mois de juillet 1872, avant qu'il éclatât, et il eut pour résultat l'arrestation de plusieurs personnages importants.

SOUVERAINS DU PORTUGAL.

(Une seule dynastie, [illegible] Bourgogne.)

1° [illegible]

Henr. de B[illegible] . . . 1095
Alphonse [illegible] en 1112, roi. . . . 1139
Sanche Ier 1185
Alphonse II [illegible] . . . . [illegible]
Sanche II. 1223
Alphonse III, [illegible] et roi 1248
Denis [illegible] . . . . [illegible]
Alphonse IV le Brave. 1325
Pierre Ier [illegible] . . . . [illegible]
Ferdinand. 1367

2° B[illegible]

Jean Ier. . . . . [illegible]
Edouard. 1433
Alphonse V [illegible] 1438
Jean II. 1481
Emmanuel le Fortuné. 1495
Jean III. . . . . . [illegible]
[illegible]
[illegible]

3° [illegible]

Philippe II. 1580
Philippe III . . . . [illegible]
Philippe IV . . . . [illegible]

4° [illegible]

Jean IV. 1640
Alphonse VI. . . . . [illegible]
Pierre II, [illegible] roi. 1667
Jean V . . . . [illegible]
[illegible]

— [illegible] l'arrivée des légions romaines. Les popula- [illegible]

par l'effet des communications [illegible] entre elles, ainsi que des rapports de commerce avec les étrangers qui fréquentaient plus ou moins les ports de la péninsule. Les mots d'origine grecque, phénicienne, ibérique, [illegible] les langues portugaise et castillane l'indiquent suffisamment. Les Basques avaient conservé plus que les autres peuples les traditions ibé[illegible] modifié; mais, dans les autres points de la vaste [illegible] jusqu'à l'Océan et à la Méditerranée, chaque peuple devait parler une langue différente ou un dialecte très-caractérisé. On manque donc de documents pour déterminer l'existence d'une langue générale; les rares vestiges de ces époques constatent plutôt le mélange de [illegible] la péninsule que la domination d'une seule. La durée de la résistance opposée par les habitants de l'Espagne aux armées romaines per[illegible] péninsule, de sorte qu'à la fin de la guerre le latin devait être également compris dans les deux camps ennemis. Peut-être la langue [illegible] aux endroits éloignés des combats; mais, dans l'armée, les Espagnols adoptèrent bien vite [illegible] des lois que les Romains introduisaient par[illegible] permanente augmenta, après l'accomplisse[illegible] des vainqueurs. Littérature, sciences, arts, législation et croyance religieuse, tout était [illegible] plus que latine. Le christianisme, né dans [illegible] dans tous les actes [illegible] la prédication de l'E[illegible] eurent à se servir [illegible] se faire comprendre [illegible] n'était pas à coup sûr celui de Cicéron, [illegible] vasion arabe vint ajouter à ce composé, déjà [illegible] tiens la plus grande liberté [illegible] ses, plus [illegible] cales, tout en sub[illegible] monnaies, les monu[illegible] latin. On [illegible] sont que [illegible]

[illegible] que tout [illegible] Par les mêmes raisons, les vestiges arabes [illegible] plus rares qu'en Espagne [illegible] ont toujours [illegible] du *j* et du *x*, arabes [illegible] en Portugal. Les [illegible] ne furent pas les [illegible] de développement et de culture, chacune révéla des aptitudes différentes et se fit une littérature à part. [illegible] déterminèrent la décadence et favorisèrent [illegible] tion de la langue portugaise. La cour de Léon [illegible] et les guerres qu'ils soutinrent contre les Castillans éloignèrent insensiblement les sujets d'Alphonse Ier [illegible] ces deux langues [illegible]. Le galicien [illegible] obscur et sans importance, tandis que le portugais se [illegible] parmi les langues [illegible] vers la fin du XIIIe siècle.

La langue française exerça [illegible] une [illegible] influence sur la formation du portugais; le comte Henri, père d'Alphonse Ier, [illegible] avec une [illegible] suite de gentilshommes; les sol[illegible] avaient la même origine. Il est facile de constater l'introduction d'expressions françaises dans le [illegible] commencement de la monarchie, surtout en remarquant que bon nombre de ces expressions, reçues alors en Portugal, tombèrent plus tard en désuétude en France. Comme en Angleterre, les devises des armoiries des plus vieilles familles sont françaises; l'écusson de Jean Ier portait : *Il [illegible] pour bien*, les devises de ses fils [illegible] pour dom Pedro, duc de Coïmbre : [illegible] pour dom Henri, duc de Vizeu : *Talent de bien faire*; pour dom Ferdinand : *Le bien me plaît*. Cette influence de la langue française dura jusqu'à nos jours, et elle prit même, au commencement du XIXe siècle, [illegible] développement excessif. Dès le XVIIIe siècle, les encyclopédistes, par la révolution qu'ils opérèrent dans les lettres et dans les sciences, donnèrent le caractère d'universalité à tout ce qui se faisait, se disait ou s'écrivait en France. La tendance des lettres portugaises vers le français eut alors une nouvelle occasion de se développer, et les événements contribuèrent encore à la favoriser. La Révolution, qui menaça de bouleverser toutes les organisations politiques et [illegible] du monde, la grande individualité de Napoléon, sa force organisatrice, l'invasion du Portugal par les Français [illegible] de leur littérature [illegible] genres produisirent des résultats qui subsistent encore au détriment [illegible] et parfois même de [illegible] beaucoup d'expressions françaises reçurent pleine naturalisation en Portugal, où elles en remplacèrent [illegible] au génie de la [illegible] la contexture du discours se fit presque française. La lecture [illegible] journaux et l'adoption [illegible] judiciaire française contribuèrent pour beaucoup à cette modification, contre laquelle Francisco Manuel do Nascimento lutta en vain, avec des tendances latines trop exagérées, que les littérateurs et les savants portu[illegible].

L'A[illegible] a commencé un dictionnaire où toutes les questions [illegible] classiques. L'orthographe n'a pas de règles [illegible] et, dans l'impression des livres, ce sont ordinairement les imprimeurs qui font adopter la [illegible] de la pureté [illegible]

[illegible] par les [illegible] Hambourg, à Amsterdam, dans le Tyrol et [illegible] du *g* et les [illegible] doux et exempte des aspirations fortes et des sons gutturaux de l'espagnol. Moins abondante et moins pompeuse que celui-ci, en même temps que plus serrée, elle est plus flexible, plus simple et plus claire; aussi l'emporte-t-elle sur lui comme langue de la conversation et du commerce de la vie intime. Suffisamment pourvue, d'ailleurs, de synonymes, de diminutifs et d'augmentatifs, elle déploie dans les chants populaires une variété et une délicatesse de couleurs qui lui ont fait donner, par les Espagnols eux-mêmes, le nom de *langue des fleurs*. Toutefois, la fréquence des hiatus et du son nasal moderne en *ão* nuit à son harmonie.

Chaque substantif a, pour ainsi dire, un adjectif, un verbe et un adverbe qui lui correspondent et fournissent autant de formes diverses à la traduction de l'idée qu'il exprime. Il existe dans cette langue un grand nombre de mots dont la dérivation est très-difficile à connaître. En effet, si le portugais a retenu du latin bien des termes qui ne se trouvent plus dans aucune autre langue de l'Europe, ces termes, comme tous ceux de la même origine, se présentent chez lui avec des altérations plus profondes que nulle part ailleurs. C'est ici, surtout, qu'ils ont subi les contractions les plus multipliées et les plus violentes. Plusieurs consonnes médiales, notamment le *l* et le *n*, y ont été fréquemment supprimées. *Dolor* y est devenu *dor*, français douleur; *populus* y est devenu *povo*, français peuple; *ponere* a fait *pôr*, français poser, etc. Presque tous les mots omettent ainsi quelques-unes des lettres radicales des primitifs auxquels ils se rattachent. C'est ce qui a fait dire à Scaliger que le portugais était comme du castillan désossé.

On peut avancer que le portugais n'offre aucune différence de dialectes, mais seulement des variétés. Celles qui s'éloignent le plus de la langue écrite sont les variétés du Minho, de l'Algarve et des Açores en Europe, de Goa et de Macao en Asie, du Congo et de Mozambique en Afrique et du Brésil en Amérique. Toutefois, on pourrait regarder comme un dialecte du portugais le jargon connu sous le nom de *lingoa geral*, qu'on parle sur les côtes occidentale et orientale de l'Afrique, surtout dans la Sénégambie et la Guinée, et sur celles de Ceylan et des Indes. Ce jargon reproduit en Afrique et en Asie le phénomène que présente la *lingua franca* sur les côtes méditerranéennes, et il atteste l'ancienne puissance des Portugais dans ces régions éloignées.

— *Bibliographie*. Grammaires, dictionnaires. *Origem da lingoa portuguesa*, por Dur. Nuñez de Leao (Lisboa, 1606, in-4o); *Vestigios da lingua arabica em Portugal, o lexicon etymologico das palavras, e nomes portuguezes que tem origem arabica*, por Fr. João de Sousa (Lisboa, 1789, pet. in-4o); *Grammatica da lingua portugueza*, por J. de Barros (Lisboa, 1540, in-4o); *Arte de grammatica da lingua portugueza*, por Lobato (Lisboa, 1814, pet. in-8o, Paris, 1837, in-12); *Grammatica analytica da lingua portugueza*, por F.-S. Constancio (Paris, 1831, in-12); *Grammaire portugaise*, par Hamonière (1829, in-12); *Grammaire portugaise avec des exemples tirés des classiques*, par J. de Fonseca (1853); *Orthographia da lingoa portugueza*, por D. Nuñez de Leao (Lisboa, 1576, in-4o); *Orthographia da lingua portugueza*, por J.-Franco Barreto (Lisboa, 1676, in-4o); *Elucidario das palavras, termos et frazes que em Portugal antiguamente se usarão, e que hoje regularmente se ignora*, por Joach. de Santa-Rosa (Lisboa, 1798-1799, pet. in-fol.); *Grammatica portugueza, hum vocabulario em portuguez et malabar* (Tranquebar, 1733, in-8o); *Primeiros ensaios ne lingua portugueza de ilha de Ceylon, for the instructions in the Ceylon portuguese language, segundo vez impressado*, de W.-B. Fox (Colombo, 1818, in-18); *Diccionario da lingua portugueza*, por Moraes e Silva (Lisboa, 1831, 2 vol. pet. in-fol.); *Diccionario da lingoa portugueza, publicado pela Academia real das sciencias de Lisboa* (Lisboa, 1793, [illegible], t. Ier, le seul publié), l'introduction renferme des détails satisfaisants sur l'origine de la langue et de la littérature portugaise; *Diccionario da maior parte dos termos homonymos e equivocos da lingua portugueza*... por Ant.-Mar. do Couto (Lisboa, [illegible]); *Novo diccionario critico e etymologico da lingua portugueza, precedido de* [illegible], por Fr. Solano Constancio (Paris, 1848, in-4o); *Diccionario poetico, para o uso dos que principião a exercitar-se na poesia portugueza*, por Cândido Lusitano (Lisboa, 1724, 2 vol. in-4o); *Vocabulario portuguez e latino*, por Raph. Bluteau (Coimbra, 1712, 10 vol. in-fol.); *Glossario de palavras e phrases da lingua franceza, que se tem introduzido na locução portugueza moderna*, por Fr.-Franc. de São-Luiz (Lisboa, 1827, in-4o); *Diccionario da lingua portugueza de Bernardo de Faria*, [illegible] Portuguezes e [illegible], reformado, correcto et augmentado por D. José-Maria d'Almeida et Araujo Correa de Lacerda (Lisboa, 1858-1859, 2 part. in-4o); *Diccionario portuguez e latino*, por J. [illegible] (Lisboa, 1771, in-fol.); *Dictionnaire des langues portugaise et française*, par Jos. Marques (Lisbonne, 1775, 2 vol. [illegible]); *Diccionario portuguez, francez e latino*, por Costa e Sá (Lisboa, 1794, in-fol.); *Nouveau dictionnaire portugais-français*, par J.-J. Roquette, *et français-portugais*, par Fonseca (Paris, 1841, 2 vol. in-8o); *Diccionario portuguez e braziliano*... por *** (Lisboa, 1745, in-8o); le *Nouveau guide de conversation en français et en portugais*, par J. de Fonseca (1853); *Diccionario dos synonymos e epithetos da lingua portugueza*, por Roquette et Fonseca (1854); *Nouveau guide de conversation en français et en portugais*, revu par le docteur Caetano Lopez de Moura (1854); *A new pocket edition of the portuguese and english language from* Veyra's Diction. (1854).

— *Littérature*. La littérature portugaise, quoique très-riche et intéressante à étudier, est peu connue; sauf le nom de Camoëns que ses *Lusiades* ont rendu immortel et celui de quelques-uns de ses poëtes bucoliques du XVIe siècle, Ferreira, Sà de Miranda, Bernardes, Caminha, presque tous sont ignorés du reste de l'Europe. Un petit nombre de critiques, Bouterweck en Allemagne, Sismondi et Ferdinand Denis en France, Southey en Angleterre, ont cherché à attirer les regards sur ses productions variées, tandis que les autres littératures ont rencontré à chaque âge des admirateurs et des historiens. Mais la faute en est un peu aux Portugais eux-mêmes, qui se sont trop laissé entraîner à l'imitation étrangère et n'ont été originaux que dans les petits genres.

XIIIe et XIVe *siècle*. Les plus anciens monuments de la littérature portugaise ne remontent pas au delà de l'an 1125, date des compositions poétiques d'Egaz Moniz Coelho et de Gonzalo Hermiguez; encore sont-elles écrites en galicien, dialecte qui se rapproche beaucoup du provençal. Nos Provençaux, Bernard de Ventadour et Raimbaut d'Orange, accueillis à la cour des rois de Portugal comme à celle des rois de Castille, faillirent un moment rendre leur langue universelle dans le midi de l'Europe, et cette langue de cour, fleurie et doucereuse, étouffa pendant plusieurs siècles la poésie nationale, qui allait prendre son essor. Les chansons populaires (*chacras*) du XIIe et du XIIIe siècle, dont il reste encore quelques monuments pieusement recueillis par les érudits, durent céder le pas à la poésie d'art bien moins vigoureuse et bien moins originale. Le roi Denis fit recueillir (1279-1325) les meilleurs morceaux de cette poésie de cour composés de son temps ou un peu avant lui par les troubadours portugais, galiciens et provençaux; c'est le plus ancien *cancioneiro* portugais. Cru longtemps perdu, il a été retrouvé dans les manuscrits du Vatican par M. Ferd. Wolf qui l'a publié sous le titre de *Cancioneiro del rey dom Diniz* (Paris et Lisbonne, 1847, in-8o). Quelques poëtes employaient simultanément le galicien et le castillan encore inculte; de ce nombre est Macias que, pour cette raison, on fait figurer plutôt parmi les poëtes espagnols. Les autres, dont les poésies ont été ajoutées au recueil du roi Denis, sont D. Pedro, son fils, comte de Barcellos, qui a écrit élégamment quelques poésies morales et auquel on attribue aussi un *Cancioneiro do real collegio dos nobres*, publié par lord Stuart (1823, in-8o); les princes Affonso IV et Affonso Sanchez, frères consanguins du précédent, etc. Un autre dom Pedro, l'époux d'Inez de Castro, est réputé l'auteur de cinq poëmes sur la mort de sa maîtresse; l'un d'eux est en castillan. Quelques ouvrages en prose appartiennent également à cette époque, mais on ne peut guère citer que la *Chronique de dom Pèdre le Cruel*, par Fernao Lopez; c'est cet ouvrage exact et consciencieux qui nous a transmis les révoltants détails des vengeances exercées par dom Pedre sur les meurtriers d'Inès.

XVe *siècle*. Dans ce siècle, comme dans les deux précédents, la cour est encore le principal foyer de poésie. Les fils et les petits-fils du roi Jean, poëtes eux-mêmes, donnèrent un nouvel éclat à l'idiome des troubadours, introduit par les princes de Bourgogne. Dom Pedro, surnommé le Voyageur, fils de dom Duarte, composa des poëmes en galicien et en espagnol; ses enfants, le connétable dom Pedro et donna Filippa de Lancaster, furent poëtes comme lui. Garcia de Resende, qui vivait sous Emmanuel (1495-1521), a réuni dans un *Cancioneiro* (Lisbonne, 1516) les principales œuvres poétiques de ce siècle; les siennes propres ne manquent pas de mérite. Bernardim Ribeiro écrivit, à l'imitation des Italiens et des Espagnols, des poésies pastorales, des romans bucoliques, et il fut suivi dans cette voie par Sà da Miranda, qui marque la transition entre le XVe et le XVIe siècle. Avec eux la langue portugaise commence à se dégager de celle des troubadours provençaux, et ce progrès s'affirme également dans les chroniques de Gomez Eannes de Azurara, *Chronique du roi Jean Ier*, *Chronique du comte dom Pedro de Menesses*, *Découverte et conquête de Guinée*, comme dans celles de Ruy de Pina et de Duarte Galvam, parmi lesquelles on remarque surtout la *Chronique du comte Henrique* et un *Mémoire sur le premier voyage de Christophe Colomb*, précieux document sur la découverte du nouveau monde. On doit encore à un roi, dom Duarte, un curieux *Traité de morale*, où il a exposé ses principes intimes, ses conseils à ses fils, l'*Art du cavalier* et le *Loyal conseiller*, publié par M. Roquette (Paris, 1843), à un autre roi, Alphonse V, un *Traité de la milice*

XVIe *siècle*. Le XVIe siècle est le siècle classique de la littérature portugaise; il a brillé dans tous les genres, mais surtout dans la poésie pastorale, l'épopée et le roman chevaleresque. Dans le premier genre se placent au premier rang Sà da Miranda, Antonio Ferreira, Camoëns, qui n'a pas écrit que les *Lusiades*, Diego Bernardes, Andrade, Caminha, Alvares do Oriente. Leurs compositions, églogues, idylles, bucoliques, pastorales, ont assurément une grande élégance, une douceur et une variété remarquables, mais les meilleures qualités ne peuvent faire absoudre ce genre éminemment faux dans les civilisations modernes. Tant de dialogues entre bergers et bergères finissent par fatiguer, et les pipeaux champêtres, à force de célébrer le Tage et le beau ciel de la Lusitanie, se sont rendus insupportables; c'est à ces nombreuses bucoliques que nous devons les « rives du Tage » dont nos troubadours du premier empire ont usé et abusé; on serait en droit de leur en vouloir rien que pour cela. Sà da Miranda est en outre l'auteur d'*Epîtres*, de *Sonnets*, de *Cancoes*, d'hymnes dans lesquels il a heureusement employé le vers hendécasyllabique, inconnu avant lui, et qui est resté l'instrument principal de la poésie portugaise; Ferreira a écrit des *Odes* d'une certaine ampleur et des *Poemas lusitanos* où il a fait revivre de vieilles traditions nationales. Les odes, hymnes, sonnets, élégies de Camoëns sont également dignes d'attention quoique déparés par de fréquents concetti, suivant la mode de son temps.

L'épopée a pour principal représentant les *Lusiades*, œuvre d'une imagination si riche et que rehausse encore un ardent amour de la patrie; c'est par ce poëme que Camoëns a mérité d'être inscrit parmi les plus grands poëtes de tous les temps; après lui se place Cortereal avec son *Siége de Diù* et son *Naufrage de Sepulveda*, inspirés par la même ambition patriotique et dans lesquels Cortereal se révèle, comme son émule, un grand peintre de la nature.

Dans le roman chevaleresque, les Portugais revendiquent l'honneur d'avoir créé la plus ancienne série des Amadis et montrent en effet un *Amadis*, de Vasco de Lobeira, que l'on croit antérieur aux romans espagnols similaires; mais la question de paternité reste indécise. Il en est de même du *Palmerin d'Angleterre* de Francisco Moraes, qui n'est peut-être qu'une traduction du français ou de l'espagnol; Luiz Hurtado passe pour avoir écrit en espagnol les deux premières parties, que Fr. Moraes aurait seulement traduites et fait suivre de quatre séries originales; en revanche, *Palmerin d'Olive*, suivant F. Wolf, est d'origine portugaise, quoique la plus ancienne version connue soit espagnole. Bernardim Ribeiro, outre ses *Eglogues*, a écrit un roman de chevalerie estimé, *Menina y moça*, et Fernan Lopez de Castanheda un *Libro de caballeria* inséré, dans les anciennes éditions, à la suite du *Palmerin d'Angleterre*.

Le théâtre aussi prit naissance au XVIe siècle. Après les *autos* et dialogues rustiques, composés d'ordinaire pour les fêtes de Noël et qu'on avait vus apparaître, au siècle précédent, en Portugal et en Espagne, Gil Vicente, élève de l'Espagnol Juan de la Encina, essaya de traiter les sujets profanes; il a laissé des *autos*, des drames et des comédies qui ne sont guère, à la vérité, que des œuvres informes. Sà da Miranda, qui avait étudié Plaute, composa quelques imitations de la scène latine, et Ferreira suivit son exemple dans *Bristo*, dans le *Jaloux*, où se trouvent quelques intentions comiques; le premier il fit jouer une tragédie régulière, *Inès de Castro*, postérieure seulement de quelques années à la *Sophonisbe* de Trissino; quelques scènes sont d'une énergie farouche et l'ensemble, très-pathétique, a une grande couleur. Camoëns a également composé quelques pièces de théâtre, les *Amphitryons*, *Seleucus*, *Filodème*, et Jorge Ferreira trois comédies injouables, qui sont plutôt des successions de scènes que de véritables pièces : *Ufrosina*, *Ulysippo* et l'*Aulografia*. Les *autos*, les *farsas*, les *comedias magicas* (sortes de féeries) furent en bien plus grand nombre que ces comédies ou tragédies à peu près régulières.

En ce siècle de rénovation littéraire, la chronique fit place à l'histoire. Les grands voyages des marins portugais, leurs découvertes, les aventures des hardis navigateurs ne pouvaient manquer d'inspirer heureusement les écrivains. Barros, littérateur brillant, auteur d'un roman chevaleresque assez estimé, l'*Empereur Clarimond*, fut surnommé le Tite-Live du Portugal après qu'il eut mis au jour son *Histoire de la conquête des Indes*, le premier livre qui fit connaître les Indes en Europe; son œuvre n'est pas celle d'un simple chroniqueur, une certaine critique a présidé au choix des récits; son style est élégant, énergique et si pur qu'il fait encore autorité. Les *Commentaires d'Alphonse d'Albuquerque*, publiés par un neveu du conquérant des Indes; la *Chronique du roi dom Manoel*, la *Chronique du prince dom Juan*, de Damian de Goes, homme d'État, ambassadeur du Portugal en Suède, en Danemark et en Flandre; l'*Histoire de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais*, de Lopes de Castanheda; la *Chronique du roi dom Sébastien*, de Diego Bernardo Cruz, sont placés presque sur le même rang. Les relations originales des voyages ont aussi un grand in-

térêt, mais elles sont peu nombreuses; on ne cite guère que la *Lettre au roi de Portugal sur la découverte du Brésil* par Vas de Caminha, compagnon de Cabral, les *Voyages de Magellan*, compilés et mis en ordre par quelques-uns de ses frères d'armes, et les *Voyages* de Pinto, qui parcourut la Chine, la Tartarie, l'Éthiopie, l'Arabie Heureuse et les îles de l'Archipel. Ils ne furent publiés qu'en 1617, mais par leur rédaction ils appartiennent au XVIe siècle et le style en est très-remarquable. C'est un des ouvrages classiques.

XVIIe *siècle*. La renommée universelle acquise à Camoëns par les *Lusiades* ne pouvait manquer d'entraîner un certain nombre d'imitateurs; tout le commencement du XVIIe siècle est aux poëmes épiques. On voit paraître : l'*Alfonso Africano*, de Mouzinho de Quevedo; l'*Ulyssea*, de Pereira de Castro; la *Malacca conquistada*, de Sà e Menessès; le *Viriate*, de Braz Mascarenhas; l'*Eliagada*, de Luiz Pereira Brandam, poëme en 18 chants qui retrace le désastre d'Alcazar-Kebir, où sombra l'autonomie du Portugal. Ces compositions sont défectueuses, déparées par le gongorisme espagnol et par un mythologisme exubérant; mais on y rencontre des descriptions brillantes et, chose dont il faut louer les poëtes, après l'asservissement de leur patrie à l'Espagne, ils ont presque toujours choisi des sujets nationaux, retraçant les faits héroïques propres à faire vibrer le patriotisme.

Par la même raison, ce siècle fut celui des grandes compilations historiques; citons : la *Monarchia lusitana* (1597-1690); les *Éloges des rois de Portugal*, de Bernardo Brito; les copieux ouvrages de Faria de Souza : *Europa portugueza* (1667), *Asia portugueza* (1666-1675), *Africa portugueza* (1680), *America portugueza*, restée manuscrite; *Jean de Castro*, par Freyre d'Andrade; la *Description du royaume de Portugal* et la *Chronique des rois*, par Duarte Nunez de Laõ; l'*Histoire des troubles et de la séparation de la Catalogne*, par Manoel de Mello, à qui l'on doit aussi quelques ouvrages enjoués; c'était un ami du grand poëte satirique espagnol Quevedo; le *Journal du siége et de la prise de Recife*, par Barbosa Bacellar, etc. La littérature religieuse, vivant à l'ombre du cloître, ne se ressentit pas trop non plus de la domination espagnole; elle compte quelques œuvres dignes d'attention : les *Vies de saint Dominique* et de *Barthélemy des martyres* de Fray, Luiz de Souza; le *François Xavier* de Juan de Lucena; les *Sermons* du jésuite Antonio Vieira, un des plus énergiques prosateurs portugais, et ceux de Fray Antonio Veio, *Doctes et rares sermons pour tous les jours de carême*. Les célèbres *Lettres portugaises* de la religieuse Marianne Alcofarrada, si passionnées et si touchantes, appartiennent encore à cette époque (1669). Un polygraphe d'une fécondité effrayante, le P. Macedo, composa 2,648 épopées ou poëmes héroïques, 110 odes et une multitude de dissertations sur toutes sortes de sujets; à lui seul il pourrait constituer une littérature, mais la langue portugaise lui doit peu de reconnaissance; il s'est presque toujours servi du latin, de l'espagnol ou de l'italien.

L'art dramatique, au XVIIe siècle, resta pauvre en Portugal; les chefs-d'œuvre de la scène espagnole, joués sur tous les théâtres, étouffèrent toute inspiration nationale; quelques poëtes de talent parurent, Matos Fragoso, Diamante, Mello, mais ils écrivirent en espagnol. Le portugais se réfugia dans les genres secondaires, la farce, l'intermède, la *zarzuela*, sorte d'opéra-comique. Coelho Rebello a recueilli les meilleures productions de ce genre pendant une soixantaine d'années : *A musa entretenida de varios entremeses* (Coïmbre, 1658).

XVIIIe *siècle*. Le XVIIIe siècle est marqué par l'invasion en Portugal de la littérature française; nos chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV, puis les travaux des encyclopédistes, pénètrent de toutes parts, sont traduits et imités sous toutes les formes. Le comte Ericeyra da Meneses traduit l'*Art poétique* de Boileau et compose une épopée dans le goût de la *Pucelle*, l'*Enriqueida*, Vinuez, Garção, Diniz da Cruz, par leurs élégantes mais froides productions, font régner le goût classique français; Diniz da Cruz imite le *Lutrin* dans son *Goupillon*; quant à la poésie lyrique, elle essaye de se retremper dans l'imitation des pastorales du XVIe siècle et ne produit que des œuvres factices; le titre des recueils : l'*Écho de la trompette de la Renommée*, le *Phénix ressuscité*, le *Postillon d'Apollon*, en fait présager la prétention et le peu de valeur. Les petits genres sont cultivés avec amour; il est produit une telle quantité de sonnets que le choix des meilleurs, dans la *Lusitania illustrata*, forme un recueil considérable. Au théâtre, on imitait les tragédies de Voltaire et les comédies de Molière, pas une seule œuvre originale ne vit le jour durant une période de près d'un siècle, pas un seul ouvrage en prose de quelque valeur, en dehors des traductions, ne révéla le mouvement d'esprit de la nation. Par contre, on peut citer quelques compilations utiles, la *Bibliotheca lusitana* de Barbosa (1741-1752, 4 vol. in-8°), vaste recueil bibliographique où sont classées toutes les productions de la littérature portugaise jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; l'*Agiologio lusitano* de J. Cardoso, recueil de vies des saints particuliers au Portugal. Cependant les cent années écoulées depuis le règne de Jean V, qui fonda l'Académie de l'histoire portugaise (1720), jusqu'au premier mouvement libéral de Porto (1820) doivent être comptées comme le commencement d'un sage retour aux bonnes études en Portugal et comme une époque de réformes aussi larges qu'utiles. Ce travail entrepris sous le point de vue d'une véritable restauration classique et souvent plus latine que nationale, mettant les Portugais en rapport intime avec l'Europe savante et littéraire, les prépara à adopter plus tard, sans précipitation et sans imprudence, les innovations hardies qui rendirent aux lettres et aux arts des allures plus libres. L'Académie connue sous le nom d'*Arcadia* fut créée le 19 juillet 1757 par Antonio Diniz da Cruze Silva, le Boileau portugais, et Manoel Nicolem Esteves Negrao, tous deux magistrats célèbres, qui, réunis à Correa Garção, Francisco José Freire et Domingos dos Reis Guita, furent les agents les plus actifs de la renaissance littéraire de cette époque. L'*Arcadia* disparut en 1776 et fut remplacée par l'Académie royale des sciences de Lisbonne le 24 décembre 1779. Le botaniste José Correa da Sarra et le duc de Lafoes en furent les fondateurs; Amaral, Ribeira dos Santos, Joao Pedro Ribeiro et Trigoso comptèrent, avant 1820, parmi les plus zélés de ses membres dans les lettres, ainsi que Stockler et plusieurs autres dans les sciences exactes. A la fin du XVIIIe siècle parurent des écrivains d'une certaine valeur, Francisco Manoel do Nascimento (1734-1829), qui montra un goût délicat dans la poésie lyrique, et Barbosa du Bocage (1766-1805), le fondateur de l'*elmanisme*, goût littéraire qui se rapproche beaucoup du gongorisme et qui a duré jusqu'à nos jours. (Du Bocage signait ses poésies du pseudonyme d'Elmano.)

XIXe *siècle*. En poésie, le XIXe siècle débute par des imitations des deux chefs d'école dont les noms précèdent; Manoel do Nascimento, représentant le goût classique des deux siècles précédents, a pour disciples Domingo Maximiano Torres, Ribeiro do Santos dans la poésie lyrique, l'ode, l'idylle, la canzone, et Barbosa du Bocage est suivi par Agotinho de Macedo, qui pousse si loin le dédain des anciennes gloires portugaises qu'il refait sous le titre d'*O Oriente* les *Lusiades* de Camoëns; son autre poëme, *A meditaçao*, inaugure le romantisme et marque la renaissance des lettres en Portugal. A sa suite, Roque Carvalho Moreira, auteur de la *Braganceïda*, épopée patriotique, Mouzinho de Albuquerque, avec ses *Géorgiques portugaises*, Magalhaens, auteur de *Suspiros poeticos* et de *Saudader* (*Solitudes*), Feliciano de Castilho, Herculano de Carvalho, Leitao, Almeida Ganet, l'auteur de *Camoëns*, épopée en dix chants (1825), de *Dona Brunca* ou *A conquista de Algarve*, d'*Adozenda*, épopée romanesque, formèrent une brillante pléiade de poëtes bien doués et cherchant une voie nouvelle en dehors des ornières de l'imitation. Même renaissance dans le drame par la *Nova Castro* de J.-B. Gomez, drame que les Portugais considèrent comme le meilleur de leur théâtre, par la *Conquête du Pérou* et le *Viriate* de Pimenta de Agusà, traduits par M. Ferd. Denis dans la *Collection des théâtres étrangers*.

De nos jours, l'histoire et le roman historique sont représentés en Portugal par Alexandre Herculano et Rebello do Silva; la poésie lyrique par Castilho, Joao de Lemos, Antonio de Serpa; le drame par Mende Real, José Freira de Serpa et aussi Herculano; la poésie populaire par Palmeirim, que l'on peut appeler le Béranger portugais; le roman de mœurs par Castello Branco; l'éloquence par les orateurs José Estevao Coelho de Magalhaes, Manoel da Silva Passos, Fontes Pereira de Mello, duc de Saldanha, Rebello da Silva, Latino Coelho, Avila, Cazal Ribeiro, etc. Rodrigues Sampaio, Mendes Leal, Antonio de Serpa, Brusçky et Lopes de Mendonça représentent le journalisme portugais, depuis les régions élevées de la politique jusqu'aux plaines fleuries et fécondes du feuilleton. La science compte aussi d'illustres adeptes; ce sont : Castro Freire, Pegado, Souza Pinto, Oliveira Pimentel, Costa, Carlos Ribeiro, Corvo, José de Mello, Antonio Gomes, Bettao, Pulido, Thomas de Carvalho, José Lourenço da Luz, Magalhaes Coutinho, etc.

Enfin, dans la science du droit et dans l'économie politique, on remarque les jurisconsultes Alberto de Souza Pinto, Castro Neto, V. Ferrer, Nunes de Carvalho, Nazareth et Forjaz. Ajoutons à tous ces noms ceux de quelques savants qui n'existent plus, mais dont les travaux sont de notre époque, tels que Honorato de Cavia e Moira, Stockler, Pedro Norberto, Mouzinho de Albuquerque et plusieurs autres pour les sciences [illegible], et Fernandes Thomas, Borges Carneiro, Ferreira Borges, Lobato, Pereira e Souza, Correa Telles et Coelho da Rocha, pour les différentes branches de la science du droit.

— *Beaux-arts*. Les arts n'ont jamais pu se mettre, en Portugal, à la hauteur des sciences et des lettres, et, quoique ce pays soit à proximité de l'Espagne, une grande distance sépare les deux peuples dans le domaine de l'art. Le Portugal possède des monuments d'architecture fort remarquables, mais les principaux sont dus aux Goths et aux Arabes. On y trouve de curieux restes de la domination romaine, les ruines d'un amphithéâtre à Lisbonne, celles d'un temple corinthien dédié à Diane, à Evora, et une tour carrée, dite tour de Sertorius. La cathédrale de Coïmbre est due aux Goths, ainsi que celle de Braga et l'église Cedofeita (*vite faite*) de Porto (556). Les merveilles de l'architecture arabe ou moresque sont surtout les châteaux de Pombal, de Feira, d'Alcobaça et de Cham, anciennes résidences de princes sarrasins. Au XIIe siècle seulement apparaît l'architecture nationale, dont les plus beaux spécimens sont les cathédrales de Viseu et de Porto, les monastères d'Alcobaça, de Batalha, de Belem, de Santa-Cruz, à Coïmbre; du Christ, à Tomar; les palais de Guimaraens, de Cintra et de Mafra. L'art moderne n'a produit absolument rien d'important.

En peinture, on compte à peine quelques tableaux de mérite parmi les travaux des peintres portugais, et, quoique les arts aient toujours été puissamment favorisés, le Portugal n'a jamais pu créer une école ou se lancer résolûment dans le chemin de l'art à la suite de peintres espagnols. La statue de Joseph Ier, modelée et fondue par les Portugais, est un monument digne d'attention et qui peut même subir la comparaison avec d'autres de la même époque exécutés dans les pays étrangers; mais cette œuvre est unique dans son genre en Portugal et ne peut suffire à déterminer l'existence d'une école.

— *Numismatique*. Les plus anciennes monnaies portugaises datent de Henri de Bourgogne; ce sont des livres d'argent frappées sur le modèle des livres de France et divisées en vingt *soldos* ou sols, dont il y avait deux espèces : les *sols blancs*, valant 12 deniers, et les *sols noirs*, monnaie de billon. Concurremment à ces monnaies avaient cours les maravédis d'or, de provenance arabe et valant 2 livres 1/2, et les maravédis d'argent, d'une valeur de 15 deniers. Alphonse V fit fabriquer des alfousins d'argent d'une valeur d'une livre; Denis, des doubles cruzades d'or (*dobras cruzadas*) de 60 au marc, des tournois et demi-tournois, comme en France. Sous Pierre Ier, la double cruzade ne fut plus que de 50 au marc et les tournois de 65 et même de 135 au marc.

Au XIVe siècle, Ferdinand fit frapper plusieurs types de monnaies : le *gentil*, monnaie d'argent de 4 livres 1/2; la *barbuta*, sur laquelle étaient empreints un casque, une barbue; le *grave*, le *pilarte*, monnaies d'argent à bas titre. Sous Jean Ier apparurent des reaux d'argent de 9 deniers et qui étaient de 72 au marc; d'autres réaux de 4 et 5 deniers, mis en circulation pour la même valeur que les précédents. Il fallut une révolution monétaire pour faire cesser ce désordre; elle fut opérée par dom Duarte, qui créa des reaux blancs valant un sou, des réaux noirs dont dix valaient le réal blanc et des écus d'or d'une valeur proportionnelle à la monnaie de billon. Les cruzades d'Alphonse V sont d'or fin et recherchées encore aujourd'hui pour la dorure. Emmanuel (1492) fit frapper ces belles *portugaises* valant 10 cruzades, si estimées des collectionneurs, des livres d'argent de 70 au marc; à la fin de son règne, les monnaies d'or, au lieu d'être marquées de la croix, furent marquées d'une sphère et appelées pour cela *esferas*. Les [illegible] de Jean III portent l'effigie de saint Vincent ou celle de saint Thomas [illegible] et sont nommées [illegible]; les pièces d'argent de dom Sébastien, [illegible] de 24 au marc, *demi testons*, *vintens* et demi-*vintens*, n'ont rien de remarquable. [illegible] maison de Bragance, on frappa des [illegible] d'argent valant 100 reis, des [illegible], des testons et demi-testons, des cruzades d'or valant 12,000 reis, c'est-à-dire un peu plus de 50 livres. Alphonse VI [illegible] de 2,000 et 4,000 reis; Pierre II, des *moedas* d'or de 4,400, 4,000, 2,000 et 1,000 reis, [illegible] de 400 et de 45 [illegible]. On n'est qu'au XVIIIe siècle que la monnaie portugaise fut définitivement fixée [illegible] est aujourd'hui et qu'on n'y changea plus que l'effigie du souverain.

Portugal (RÉVOLUTIONS DE), par Vertot (1689). [illegible]

[illegible]

son temps, assure « qu'il ne connaît pas en français un plus beau style. » On peut ne point partager cet enthousiasme exagéré, mais on doit reconnaître les qualités réelles qui distinguent cette œuvre. Le seul reproche qu'on ait à faire à l'auteur, c'est d'avoir embelli quelquefois ses récits aux dépens de la vérité; mais il ne la défigure ni par le goût puéril des antithèses, ni par une vaine ostentation de maximes sentencieuses et philosophiques, ni enfin par cette manière d'écrire tranchante, brusque et hachée qui réunit l'obscurité à la sécheresse et qui est aussi fatigante pour le lecteur que contraire à la dignité de l'histoire. Les éditions des *Révolutions de Portugal* sont nombreuses; le livre est encore en possession d'une certaine notoriété comme modèle classique. Ajoutons qu'il a été traduit dans presque toutes les langues.

Portugal et la maison de Bragance (LE), ou les **Contemporains portugais, espagnols et brésiliens**, par A.-A. Teixeira de Vasconcellos (1859, in-8°). L'auteur a résumé dans cet ouvrage les notions les plus complètes sur l'état actuel du Portugal, en les faisant précéder de considérations générales sur le passé de façon à présenter l'ensemble le plus satisfaisant. Il étudie d'abord le pays au point de vue de l'antiquité de son histoire, puis il en expose la géographie physique; il traite de ses limites [illegible], des fleuves, des rivières, des lacs, des montagnes qui le sillonnent, du climat, des productions principales et des diverses sortes de cultures. Les divisions administratives [illegible] de la population, de la formation de la race portugaise, du mélange de Celtes, de Goths, de chrétiens, d'Arabes et d'israélites dont elle est issue. La langue, la religion, les mœurs des Portugais [illegible] mélange de races, et M. de Vasconcellos les analyse avec une [illegible] qui précède, l'ensemble de ses conclusions sur la formation de la langue.

Ces préliminaires établis, l'auteur expose la situation actuelle de son pays au point de vue de la division des partis politiques, de la situation particulière du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, les conditions de la propriété. Il examine ensuite l'organisation judiciaire et administrative, rend compte du jeu des institutions, de l'importance et des attributions respectives de chaque ministère, de la dette publique et du budget [illegible], de l'activité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Un chapitre consacré à l'état des lettres et des sciences, [illegible] étrangères qui ont souvent dominé les tendances nationales clôt cette première partie, qui est la plus étendue.

La seconde est tout historique; elle est consacrée à l'histoire de la fondation de la monarchie portugaise et des [illegible] qui se sont succédé sur le trône : dynastie [illegible], dynastie d'Aviz, dynastie espagnole, dynastie de Bragance [illegible] des notices biographiques sur l'empereur Dom Pedro [illegible]

PORTUGAL [illegible]

PORTUGAL E CASTRO [illegible]

PORTUGALETE [illegible]

PORTUGUESA [illegible]

PORTULA s. f. (por-tu-la — [illegible]). Bot. Syn. de PEPLIS, genre de lythrariées.

PORTULACA [illegible]

[illegible] genre pour-[illegible]

PORTULACACÉ, ÉE adj. (por-tu-la-ka-sé). [illegible]

PORTULACAIRE [illegible]

PORTULACARIÉ, ÉE [illegible]

PORTULACÉ, ÉE [illegible]

— [illegible] plus [illegible] munies de stipules. Les fleurs, rarement so-[illegible] en grappes, en ombelles ou en fascicules [illegible] libre ou adhérent, tantôt à deux sépales li-[illegible] six pétales, insérés à la partie inférieure du calice, libres ou soudés à la base, souvent nulle; des étamines en nombre très-variable, [illegible] un ou plusieurs ovules, surmonté d'un style divisé en autant de branches qu'il y a de lo-[illegible] face interne. Le fruit est une baie, une [illegible] test crustacé ou membraneux, renferme un embryon qui entoure un albumen farineux ou charnu.

Cette famille, qui a des affinités avec les caryophyllées et les paronychiées, comprend les genres : tétragone, aizoon, galénie, trianthème, sésuve, cypselée, pourpier, pyxipome, portulacaire, talin, grahamie, calandrinie, claytone, montie, ulluco, orygie, glinus, pharnacée, mollugine, colobanthe, polpode, adénogramme, etc. Les *portulacées* sont répandues dans toutes les régions du globe; plusieurs sont cultivées comme plantes alimentaires.

PORTULAN s. m. (por-tu-lan — du lat. *portus*, port). Anc. mar. Livre qui contenait la description des ports de mer, qui indiquait les courants, les marées, les jours de nouvelle lune et donnait tous les autres renseignements [illegible] navigateurs.

PORTUMNALES s. f. pl. (por-tu-mna-le — [illegible] *Portumnus*, n. m. myth.). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Portumne [illegible] le 17 août.

PORTUMNE s. m. (por-tu-mne — nom my-[illegible]). Genre de crustacés décapodes [illegible]. Syn. de PLATYONYQUE.

— Encycl. V. PLATYONYQUE.

PORTUMNUS ou **PORTUNUS**, dieu qui présidait aux ports, chez les Étrusques et chez [illegible] Mélicerte ou Palémon et quelquefois avec Neptune. On voyait deux temples de ce dieu à Rome.

PORTUNE s. m. (por-tu-ne). Crust. Genre [illegible] crabes, et comprenant une douzaine d'espèces [illegible]

— Encycl. Ce genre, établi par Fabricius, a pour caractères : carapace plane, ayant le [illegible] article de la division interne presque carré, avec les angles arrondis; pieds de la pre-[illegible] étroits, pointus, souvent striés et plus ou [illegible] bords; abdomen de la femelle de forme ova-[illegible]

[illegible] (*portunus holsatus*) [illegible] (Leach) et [illegible] Au rapport de M. Bosc, le *portune* nage presque continuellement avec aisance et même avec une certaine grâce; il peut se soutenir sur l'eau pendant un espace de temps assez long sans [illegible] il n'a d'autres points de repos que les varechs et les autres plantes de l'océan Atlantique. Il habite généralement assez près du rivage et, dans les grandes marées, on en trouve cachés sous les pierres. Pour notre part, nous en avons trouvé une assez grande quantité du genre étrille dans de petites flaques d'eau tout le long de la côte du Calvados. D'autres espèces se tiennent à des profondeurs considérables sur les bancs d'huîtres. [illegible] et il se nourrit [illegible] des divers animaux qu'il trouve dans la mer.

Un autre *portune* (*[illegible]*), de M. Bosc, nage aussi très-bien, mais on le rencontre souvent se promenant sur les bords de la mer, à la marée montante, pour chercher sa nourriture. Dès que la mer se met à descendre, le *portune* la suit en nageant, de peur de rester sur le sable. A Charlestown, où il est très-recherché comme nourriture, on le pêche très-facilement avec des balances semblables à celles dont on se sert pour les écrevisses. M. Risso affirme que les *portunes* de la Méditerranée vivent réunis en société.

Les femelles des *portunes* font plusieurs portées dans l'année et déposent chaque fois de quatre cent mille à six cent mille petits œufs globuleux et transparents. Les observations minutieuses de beaucoup de naturalistes semblent contredire ces deux assertions de fécondité.

PORTUNIEN, IENNE adj. (por-tu-ni-ain, iè-ne — rad. *portune*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au portune.

— s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cyclométopes, ayant pour type le genre portune.

PORTUS ABUCINI, ville de la Gaule, dans la Grande-Séquanaise, chez les Séquanes. C'est aujourd'hui PORT-SUR-SAÔNE.

PORTUS ALACER, nom ancien de PORT-ALÉGRE.

PORTUS AQUÆ PULCHRÆ, nom latin d'ACAPULCO.

PORTUS CALLE, nom latin de PORTO.

PORTUS DEORUM et **PORTUS DIVINUS**, ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie Tingitane, sur la côte de la Méditerranée, au S.-O. d'Iol. C'est aujourd'hui ARZEW ou MARSALQUIVIR.

PORTUS DIVUS, nom latin de PORTO-RICO.

PORTUS ERICIS, nom latin de LERICI.

PORTUS FERRARIUS, nom latin de PORTO-FERRAJO.

PORTUS GRATIÆ, nom latin du HAVRE.

PORTUS HERCULIS COSANI, nom latin de PORTO D'ERCOLE.

PORTUS HERCULIS MONŒCI, nom latin de MONACO.

PORTUS LIBERNICUS, nom latin de LIVOURNE.

PORTUS LONGUS, nom latin de PORTO-LONGONE.

PORTUS LUNÆ, nom latin de SPEZZIA.

PORTUS MAGNUS, ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie Tingitane, près de *Portus Deorum*. La ville moderne d'Oran s'élève aujourd'hui sur son emplacement. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, aujourd'hui ALMERIA. ‖ Nom latin de LA COROGNE et de PORTSMOUTH.

PORTUS MAGONIS, nom latin de MAHON.

PORTUS TRAJANUS, nom ancien de CIVITA-VECCHIA.

PORTUS VENERIS, nom latin de PORT-VENDRES et de PORTO-VENERE.

PORTUS (François), savant philologue grec, [illegible] en 1511, mort à Genève en 1581. Il alla faire ses études à Padoue, puis entra à l'école des jeunes Grecs à Venise. Portus en était depuis quelque temps directeur, lorsque ses railleries au sujet des cérémonies catholiques lui firent perdre [illegible], où pendant six ans il enseigna le grec avec distinction, puis à Ferrare (1546), où il fit l'éducation [illegible] Renée de France, fut chargé par cette princesse de rédiger la correspondance secrète qu'elle avait avec Calvin, s'attacha aux principes de la Réforme, [illegible] et devint membre de l'Académie des *Filareti*. Après le départ de la duchesse pour la France, [illegible] nions, passa dans le Frioul, puis se fixa à Genève, où il enseigna le grec. Cet érudit, l'un des meilleurs critiques de son temps, a laissé des éditions enrichies de notes et de [illegible] *Nota in Aristotelis rhetoricam* (Spire, 1598), etc. On lui doit aussi : *Réponse aux lettres diffamatoires de Pierre Charpentier, pour l'innocence des fidèles serviteurs de Dieu massacrés le 24 août 1572* (1573, in-8°); une traduction des *Hymnes* de Synésius, etc.

PORTUS (Émile), philologue italien, fils du précédent, né à Ferrare en 1550, mort en 1612. Après la mort de son père, qui avait dirigé son éducation, il quitta Genève, où il avait été professeur, et alla enseigner le grec à l'Académie de Lausanne (1581). Il professa successivement ensuite la même langue à Frankenthal (1592), à Mayence, à Heidelberg (1596), au *Mauritianum*, à Cassel (1609), au gymnase de Stadthagen (1612). Nous citerons de cet érudit d'Allemagne : *Breves notæ in Euripidis tragœdias* (Heidelberg, 1603, in-8°); *Lexicon ionicum-græ-[illegible] Herodoti libros* (Francfort, 1603); *Lexicon dor[icum]-græco-latinum* (Francfort, 1603); *De prisca Græcorum compotatione* (Heidelberg, 1604, in-8°); *De nova antiquitate et multiplici potestate* (Cassel, 1611, in-4°), *De veteritate linguarum usus* (Cassel, 1611), etc. Portus a laissé, en outre, un assez grand nombre d'éditions estimées d'auteurs anciens avec des traductions et des commentaires.

PORTZMOGUER (Hervé DE), marin breton, né dans le bas Léon vers le milieu du XVe siècle, mort en 1512. Les chroniqueurs ont souvent défiguré son nom, qu'on trouve écrit **Primauguet**, **Primaudet**, **Primaugay** et **Primoguer**. Il commandait la *Cordelière* dans un combat contre les Anglais, et eut pour adversaire Thomas de Kernevel, qui commandait la *Régente*. Ces deux vaisseaux se livrèrent un combat tellement acharné qu'ils furent tous les deux engloutis dans les flots. Ce drame maritime, raconté par G. Brice dans son poëme *Chordigeræ navis conflagratio* (1513, in-4°), est devenu le sujet d'un autre poëme, *Herveis poema* (in-4°), de Humbert de Montmoret. Enfin, M. Jal a publié *Marie la Cordelière, étude pour une histoire de la marine française* (Paris, 1845, in-8°), sur cet épisode émouvant.

PORULEUX, EUSE adj. (po-ru-leu, eu-ze — dimin. du latin *porus*, pore). Hist. nat. Qui est garni de petits trous, de petites taches qui ressemblent à des pores.

PORURE s. f. (po-ru-re — rad. *pore*). Défaut dans un ouvrage de doreur ou d'orfèvre, consistant en une boursouflure.

PORUS s. m. (po-russ). Entom. Syn. de MYRMÉDONIE.

PORUS, en grec **Poros**, l'abondance personnifiée. Il était fils de Métis, déesse de la Prudence, et rendit Pénia, déesse de la Pauvreté, mère de Cupidon (V. PÉNIA). Ce mythe, qui fait l'Amour fils de l'Abondance et de la Pauvreté, semble signifier que ce sentiment est commun aux personnes de toutes les conditions et qu'il tend à effacer la distance qui sépare les conditions sociales les plus extrêmes.

PORUS, en sanscrit, suivant Bohlen, **Paurusha**, héros, un des rois de l'Inde qui, au temps d'Alexandre, au IVe siècle av. J.-C., au lieu de se soumettre lâchement comme Taxile, se mit à la tête d'une armée de 35,000 combattants et de [illegible], combattit le héros macédonien, mais fut vaincu sur les bords de l'Hydaspe (327), grâce à la perte de son éléphant et conduit près de son ennemi victorieux. Alexandre lui ayant demandé comment il voulait être traité, il fit cette réponse demeurée fameuse : « En roi! » Frappé de cette mâle et fière réponse, le conquérant rétablit roi de toutes les contrées qu'il avait soumises dans l'Inde. Porus le servit fidèlement et fut tué dans la suite en trahison par Eudémus, commandant macédonien qui voulait le dépouiller (328 av. J.-C.). Au dire de Diodore de Sicile, Porus n'avait pas moins de sept pieds et demi et il était aussi courageux que robuste. — Un autre personnage du même nom, PORUS, préfet dans l'Inde du temps [illegible] conquérant macédonien, [illegible] Alexandre dans ses conquêtes. Après la bataille d'Hydaspe, jaloux de la faveur dont son homonyme jouissait auprès du conquérant macédonien, il se révolta contre ce dernier, fut vaincu par lui et livré au roi Porus.

Porus blessé ou **Alexandre et Porus**, tableau de Ch. Le Brun, au Louvre. Le vainqueur [illegible] que monté, est apporté par trois soldats macédoniens devant Alexandre. L'heureux vainqueur a [illegible] étendu vers son prisonnier, il lui demande comment il veut être traité. « En roi! » répond Porus. Cette fière réponse se devine à l'air martial du vaincu, et l'attitude bienveillante d'Alexandre [illegible] des deux [illegible] son [illegible], ses principaux lieutenants, groupés derrière lui, semblent eux-mêmes s'intéresser au blessé. Cette scène n'occupe que la moitié du tableau, à droite. Comme contraste, le côté gauche de la composition [illegible] maltraitant des captifs demi-nus; un archer, vu de dos, au premier plan, [illegible] un Indien. [illegible] sent le plus. Dans le fond du tableau se déroule le champ de bataille, couvert de cadavres et de débris d'armes et dominé par de hautes montagnes. Vers la droite, on entrevoit, à travers de grands arbres, le camp macédonien devant lequel s'élève une statue colossale d'Hercule.

Ce tableau, qui ne mesure pas moins de 12m,64 de longueur sur 4m,70 de largeur, fait partie de la suite célèbre désignée sous le nom de *Batailles d'Alexandre;* Duchesne le regarde comme le meilleur de la série; il semble, dit-il, que Le Brun s'y soit montré dessinateur plus correct et coloriste plus vigoureux et plus vrai que de coutume. On assure, toutefois, que l'habile peintre se fit aider pour l'exécution de cet ouvrage : Van der Meulen aurait peint les chevaux; Nicasius, les plantes du premier plan; Galloche, la figure du captif attaché à la queue d'un cheval; d'autres parties accessoires auraient été exécutées par Silvestre et d'autres élèves de Le Brun. Le *Porus blessé* a été gravé par Gérard Audran en 1678. Il a été reproduit aussi dans les recueils de Filhol (IV, pl. 265), de Landon (I. pl. 65, 66 et 67) et de Réveil (IV, pl. 315).

PORZANE s. f. (por-za-ne — ital. *porzana*, même sens). Ornith. Syn. de GALLINULE ou POULE D'EAU. ‖ Nom spécial de la marouette.

PORZIO (Simon), en latin **Portius**, philosophe italien, né à Naples en 1497, mort dans la même ville en 1554. Il reçut les leçons de Pomponazzi, à qui il devint supérieur au point de vue de l'érudition, fut nommé, en 1540, professeur à Pise, se signala par son éloquence et composa plusieurs ouvrages sur la philosophie, la physique, la médecine et l'histoire naturelle. En 1552, il abandonna l'enseignement et se retira à Naples. Le Tasse, qui l'estimait beaucoup, le prit pour principal interlocuteur de son dialogue intitulé *Portius*. Nous citerons parmi ses écrits les suivants, encore recherchés des curieux : *De coloribus oculorum liber* (Florence, 1550, in-4°); *De humana mente disputatio* (Florence, 1551), où il expose toutes les objections qu'on peut faire contre l'immortalité de l'âme, ce qui lui attira de vives attaques; *De conflagratione agri puteolani* (Florence, 1551); *De dolore liber* (1551, in-4°); *De capitis doloribus encomion* (1551, in-4°); *De rerum naturalium principiis libri II* (Naples, 1553, in-4°). — Son fils, Camille PORZIO, né à Naples vers 1520, visita pour s'instruire les principales universités d'Italie, composa des élégies latines qui le firent avantageusement connaître, mais qui sont aujourd'hui perdues, et écrivit d'abord en latin, puis en italien, un ouvrage intitulé : *la Congiura de' baroni del regno di Napoli contra il re Fernando Io* (Rome, 1565, in-4°). Cette histoire, exacte, bien écrite et pleine de détails intéressants, a été souvent éditée et a été traduite en français sous le titre d'*Histoire des troubles de Naples* (Paris, 1627, in-8°).

PORZIO (Luc-Antoine), en latin **Portius**, médecin italien, né à Positano, près d'Amalfi, en 1639, mort à Naples en 1723. Il enseigna à Rome la médecine et l'anatomie, de 1672 à 1682, quitta alors cette ville, où ses opinions philosophiques lui avaient attiré des ennuis, parcourut l'Italie, alla habiter Venise pendant la guerre contre les Turcs, fit de nombreuses observations sur les militaires malades et écrivit un ouvrage sur la conservation de la santé des gens de guerre. S'étant ensuite rendu à Naples (1687), il y occupa jusqu'en 1711 une chaire à l'université. Ses principaux ouvrages sont : *Paraphrasis in Hippocratis librum de veteri medicina* (1681, in-12); *Erasistratus sive de sanguinis missione* (Rome, 1682, in-12); *De militis in castris sanitate tuenda* (Vienne, 1685, in-8°), ouvrage souvent réédité et traduit en français par Eidous sous le titre de *Médecine militaire* (Paris, 1744); *Opuscula et fragmenta de tumoribus* (Naples, 1701), etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru sous le titre d'*Opera omnia* (Naples, 1736, 2 vol. in-4°).

POSADA s. f. (po-za-da — mot espagn.). Nom des auberges d'Espagne : *Cette fois la* POSADA *était beaucoup plus espagnole que celles que nous avions vues jusqu'alors.* (Th. Gaut.)

POSADA HERRERA (José DE), homme d'État espagnol, né à Llares, province d'Oviedo, en 1815. Son père avait joué un rôle important dans les premières luttes entreprises pour secouer le joug de la monarchie absolue et s'était distingué également par l'ardeur avec laquelle il avait combattu contre les soldats de Napoléon. José de Posada fut de bonne heure mêlé à la politique, et à l'âge de vingt ans à peine il était professeur d'économie politique à l'université d'Oviedo. En 1839, il fut élu suppléant aux cortès, puis, l'année suivante, il reçut le mandat de député. Dans cette assemblée, M. José Herrera joua un rôle assez effacé et resta également éloigné des partis extrêmes, des violentes réactions et des révolutions provoquées par elles. Il disparut de la scène politique vers 1843 et n'y reparut que dix ans plus tard. Élu député aux cortès en 1853, il obtint la vice-présidence de cette assemblée et se montra tout dévoué partisan des libéraux. Après s'être une fois encore retiré, il reparut en 1857 et, l'année suivante, il passa du conseil d'État, où il était président, au ministère de l'intérieur, qu'il garda cinq ans sous MM. Isturitz et O'Donnell. Rentré dans l'opposition

au moment de la création du ministère Narvaez, il lutta avec beaucoup d'énergie contre les tendances rétrogrades de ce cabinet (1864). Il revint encore une fois au ministère, avec le maréchal O'Donnell, en juin 1865; mais ce cabinet dura peu. La révolution de 1868 fit de José de Herrera un ambassadeur à Rome. Le pape reçut très mal le représentant du nouveau gouvernement espagnol, et celui-ci, ayant été élu membre des cortès, s'empressa de donner sa démission et revint en Espagne (1869). Dans les nombreux événements qui se sont succédé en Espagne depuis 1869, M. Herrera a été plusieurs fois sollicité d'entrer dans les combinaisons ministérielles; il est constamment resté à l'écart. Cet homme politique est un libéral modéré, très-partisan de la monarchie constitutionnelle, pour le compte de laquelle il a constamment combattu.

POSADAS (François), théologien et dominicain espagnol, né à Cordoue en 1644, mort dans la même ville en 1713. Étant entré dans l'ordre de Saint-Dominique, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la théologie et de la philosophie, qu'il enseigna pendant plusieurs années, puis se livra avec un très-grand succès à la prédication dans les églises, dans les places publiques, dans les villes et dans les campagnes, refusa plusieurs évêchés et ne se signala pas moins par son amour pour les pauvres que par sa piété. Pie VII le béatifia en 1817. On a de lui : *Le triomphe de la chasteté contre les erreurs de Molinos* (in-4°); *Vie de saint Dominique* (in-4°); *Sermons doctrinaux* (2 vol. in-4°), etc.

POSADAS (Miguel de las), peintre espagnol, né à Segorbe en 1711, mort au couvent des dominicains de Valence en 1753. La biographie de ce peintre, l'un des rares artistes qui aient rappelé au XVIIIe siècle, en Espagne, les splendeurs du siècle précédent, est pleine d'intérêt et de tristesse. Sa carrière, brisée par une aventure romanesque et par une catastrophe qui laissa chez lui des traces profondes, s'acheva de bonne heure et il eut à peine le temps de produire quelques chefs-d'œuvre.

Miguel de las Posadas avait reçu une brillante éducation littéraire. Mais, dès qu'il fut livré à lui-même, il abandonna les livres et étudia la peinture. A Segorbe, où il était revenu après avoir pris ses grades à Salamanque, il n'y avait d'autres maîtres que les immortels chefs-d'œuvre de Murillo, de Zurbaran, de Velazquez et d'Herrera le Vieux. Miguel ne se contenta pas d'étudier ces peintures admirables et de les copier, pour les mieux admirer encore, comme l'ont fait tous les peintres de la décadence. Il était, par bonheur, trop bien doué pour tomber dans cette routine; et la nature, malgré les difficultés qu'elle offre quand on la consulte seul et sans guide, lui parut l'enseignement salutaire par excellence; les moines et les mendiants lui offrirent des modèles. Parmi les études qu'il fit alors d'après eux, il y en a quelques-unes au musée de Madrid qui rappellent le sentiment profond et la puissance de Zurbaran. Valence avait à cette époque son fameux couvent de dominicains, vaste domaine où vivaient d'une existence plantureuse deux ou trois cents paresseux. Le supérieur, sur le bruit qu'avaient fait dans la province les premiers essais de Miguel, fut désireux de lui faire faire son portrait et celui des dignitaires de la communauté. Posadas accepta ce travail, très-lucratif d'ailleurs, et se hâta de venir à Valence, où l'attendaient de tragiques aventures. Le portrait du supérieur des dominicains, un chef-d'œuvre que l'on admire aujourd'hui à la sacristie de la cathédrale de Valence, était commencé à peine que déjà toute la province parlait de son mérite éclatant. La chapelle du couvent livrée au public à l'heure des offices, et qui servait d'atelier à l'artiste, était encombrée de visiteurs, curieux d'apercevoir l'artiste à l'œuvre. Parmi les plus empressés, les plus enthousiastes des admirateurs, figurait une belle jeune fille, nièce d'un vieux grand seigneur, le plus dévot et le plus riche de la province. Par faveur spéciale, elle venait avec son oncle, ami du prieur, à l'heure du travail et de la pose. L'artiste était jeune; il s'exalta et bientôt ne fut plus en état de résister à une passion d'autant plus vive qu'elle était partagée. Tous deux, un beau matin, s'enfuirent dans les montagnes. Le vieux duc, riche et puissant, ne tenant aucun compte des supplications du prieur, que ce dénoûment n'avait pas surpris, fit poursuivre les fugitifs et donna ordre de les ramener morts ou vivants; ils furent découverts au fond d'un petit bois de la sierra Morena. Posadas, défendant sa maîtresse, se battit comme un lion. Elle aussi, la malheureuse, prit part au combat; et, malgré le nombre, ils auraient pu s'enfuir peut-être, quand une balle brisa le bras gauche de Miguel et tua roide sa maîtresse. On la porta la morte au vieux duc; le blessé fut réclamé par le prieur des dominicains. Son bras ne fut pas longtemps à se guérir, mais la mort était entrée dans le cœur de l'artiste. Les six-huit années qui s'écoulèrent depuis ce moment jusqu'en 1753, il les dut à la sollicitude des moines. Profitant de l'ébranlement cérébral produit par la catastrophe, ils surent lui persuader qu'il retrouverait sa maîtresse en un monde meilleur, à condition de se faire moine, comme eux, en celui-ci. D'autre part, le prieur avait eu assez de crédit pour le soustraire à la vengeance du duc, vengeance inutile et qui n'eût rien réparé. Miguel de las Posadas se prépara donc à entrer dans les ordres et fit sa profession solennelle en 1744. Cet acte et ce changement d'existence ayant opéré en lui comme une régénération, il retrouva le calme et la force nécessaires pour travailler. Un an plus tard, il exposa en effet, dans cette même chapelle des dominicains, une évocation de ses propres souvenirs dans une *Vierge consolatrice* qui fit sensation à Valence et que l'on ne peut voir aujourd'hui sans émotion, tant le peintre a su mettre de sentiment exquis dans ce poëme de sa douleur. La *Vierge*, sa maîtresse, est un portrait superbe de finesse et de physionomie. Elle est debout, radieuse d'indulgence et de bonté; ses mains se lèvent, caressantes, sur des malheureux blottis à ses pieds et dans l'attitude desquels il a exprimé tous ses désespoirs, toutes ses angoisses, toutes ses larmes. Ce sont ses propres douleurs qu'il a personnifiées dans ces figures pâlies, creusées, mourantes; mais il a su mettre dans leurs yeux caves une étincelle, une lueur, une espérance, cette foi dans un monde meilleur, flamme étrange qui avait rallumé sa vie éteinte. Cette toile est, sans contredit, le chef-d'œuvre du maître dans le genre religieux; mais il a mis en d'autres créations des qualités non moins remarquables. La couleur en est suave et distinguée, quoique très-brillante. L'effet se développe, comme dans Zurbaran, par de fortes oppositions de lumière et d'ombre. Quelques mois après, et toujours sous l'influence de ses souvenirs, il peignit pour la cathédrale de Valence un *Saint Jean Népomucène*, figure austère, grandiose, dont la tête est son propre portrait. La douleur, la résignation, l'espérance sont les trois sentiments que révèle ce *Saint Jean*. Il a été gravé souvent, ainsi que la *Madone consolatrice*. Toutefois, il est d'un charme moins sympathique et comme empreint d'un sombre détachement de la vie. La même basilique possède encore de Miguel un *Saint Blaise* et un *Saint Joseph* d'une grande beauté au point de vue de la forme et de la couleur, mais dans lesquels on sent de moins en moins le sentiment profond, humain, qui distingue les créations précédentes.

A Cordoue, la chapelle de la Vierge, dans la cathédrale, possède l'une des trois grandes pages où Miguel de las Posadas a prouvé qu'il avait également, à un bien haut degré, l'instinct de la composition. C'est une vaste *Nativité*, qui ne compte pas moins de neuf figures au premier plan, sept ou huit de développement au second plan et quatre ou cinq au fond. L'ensemble se déroule dans une gamme sombre, sévère et presque monochrome, à la manière de Velazquez. Le groupe de la mère est superbe, d'une magie d'effet, d'un sentiment poétique dont la *Nuit* du Corrége est la plus belle expression. On sent que la grande douleur de la vie du peintre n'est pas étrangère, une fois encore, à cette œuvre, qui date de ses dernières années. Cette composition raconte, en effet, les joies de la maternité, les joies qu'il avait rêvées pour celle qu'il aimait. Le second de ses grands tableaux est à Séville, dans la cathédrale, à côté des chefs-d'œuvre de Murillo; il représente le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*. Le troisième enfin est à Madrid; c'est une *Descente de croix*. Malgré des qualités réelles qui font rarement défaut à l'œuvre d'un peintre savant, cette dernière composition est froide d'arrangement et d'idée. On sent qu'elle est le résultat de la volonté, bien plus que d'une conviction profonde. En outre, les sacristies de Cordoue et de Séville, la galerie royale possèdent plusieurs têtes de *Moines* d'une grande physionomie et remarquables par leur puissance d'exécution. Nous ne connaissons rien de plus de ce maître sympathique, qui eût égalé sans doute les plus grands de ses compatriotes sans la funeste aventure qui empoisonna sa vie. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Quilliet, en traduisant Cean Bermudez et Palomino, a pris soin d'omettre cette aventure et la catastrophe qui y mit fin, et a, de plus, réduit à quelques-unes, et à celles d'une moindre importance, les œuvres du maître. Cependant ce roman d'amour et ses suites tragiques ont provoqué un intérêt particulier [illegible] les exploits [illegible] de Miguel de las Posadas.

POSAGE s. m. (po-za-je — rad. poser). Action de poser : *Le POSAGE d'une dalle. Le POSAGE des conduites, des tuyaux.*

— Jeux. Tour d'escroc qui consiste à retirer du jeu un certain nombre de cartes et à les remplacer par des cartes préparées.

— Techn. Action d'appliquer avec la pierre sur une pâte céramique l'esquisse [illegible], par [illegible]. Syn. de [illegible].

POSANNE s. m. (po-za-ne). Mus. Nom que l'on a donné autrefois au trombone.

POSCH s. m. (poch). Ichthyol. Syn. de posr.

POSDOS, historien arménien. V. FAUSTUS DE BYZANCE.

POSE s. f. (pô-ze — rad. poser). Action de poser : *La POSE d'une pierre. La POSE de la première pierre [illegible].*

— Attitude du corps : *Sa POSE, à la fois tranquille et dédaigneuse, oblige le plus insolent dandy à se déranger pour elle.* (Balz.) *Elle était incroyablement jolie dans sa POSE nonchalante.* (G. Sand.) *Caroline pousse des soupirs de harpe éolienne et prend des POSES de victime marchant au supplice.* (P. de St-Victor.)

— Fam. Affectation, airs que l'on se donne dans quelque intention : *Le peuple italien est expansif, exubérant, sans POSE et sans recherche d'un air étranger; je parle du peuple.* (Mme L. Collet.)

— B.-arts. Attitude que l'on donne au modèle : *Quand on se fait peindre, il faut choisir, il faut prendre les POSES les plus naturelles.*

— Photogr. *Salon de pose*, Pièce où l'on exécute les clichés photographiques et où l'on fait, par conséquent, poser les modèles.

— Chorégr. Attitude du danseur qui suspend un instant ses mouvements.

— Jeux. Droit du joueur de domino de poser le premier dé pour ouvrir le jeu : *La POSE se tire au sort avant de commencer.* ‖ On dit aussi MAIN.

— Art milit. Mise en faction : *Être de la première POSE, de la seconde POSE.* ‖ *Caporal de pose*, Caporal chargé de poser et de relever les sentinelles.

— Ch. de fer. *Pose de la voie*, Ensemble des opérations ayant pour objet d'établir la voie, c'est-à-dire les rails avec leurs divers accessoires. On distingue deux espèces de pose. ‖ *Pose fixe*, Pose des voies destinées au transport des voyageurs et des marchandises. ‖ *Pose volante*, Pose des voies provisoires, établies pour le transport des terres et des matériaux pendant la construction.

— Techn. Dans l'art du batteur d'or, Série de coups de marteau qui se frappent immédiatement l'un après l'autre, et qui, suivant le travail à exécuter, se compose de trois demi-mains ou de trois mains, c'est-à-dire de 36 ou de 72 coups.

— Métrol. Mesure agraire usitée dans quelques cantons de la Suisse.

POSÉ, ÉE (pô-zé) part. passé du v. Poser. Établi, fixé, mis à sa place : *Un paquet POSÉ à terre. Une première pierre POSÉE avec solennité. Une pierre POSÉE à plat. Un tableau qui n'est pas POSÉ à sa place choque la justesse de notre vue.* (Boss.) *Un diadème POSÉ sur une tête n'y a jamais fait entrer une idée de plus que ce qu'elle en pouvait contenir.* (E. de Gir.)

— Perché, arrêté, en parlant d'un oiseau : *Un corbeau POSÉ sur un arbre. Des pigeons POSÉS sur un toit. Ils arrivent à l'appeau et on les tire dès qu'ils sont POSÉS.* (Buff.)

— Établi par affirmation ou hypothèse : *Une exception POSÉE en règle. Ceci POSÉ, [illegible]. Étant POSÉ le cas, la conséquence est inévitable.* ‖ Formulé : *Une question nettement POSÉE.*

— Qui a une certaine situation, une bonne situation dans le monde, dans la société : *Un homme bien POSÉ, admirablement POSÉ. Je suis POSÉ, je suis aimé, même envié.* (C. Doucet.)

— Grave, calme, réfléchi, mesuré : *Personnage POSÉ. Maintien POSÉ. Parler d'un ton POSÉ. [illegible]* (Mme de Sév.) *[illegible]* (Gozlan.)

L'air ne décide pas toujours du caractère,
Même un [illegible] gens d'un air [illegible],
Et souvent les plus fous ont l'air le plus posé.
Destouches.

— Blas. Se dit d'un animal qui est arrêté sur ses quatre pieds, pour indiquer qu'il n'est pas dans une posture de mouvement. [illegible] ... aussi d'un château, d'une tour ou autre édifice, posés sur une [illegible] ... *de gueules.*

— [illegible]

— s. f. Manège. Syn. de [illegible].

— Syn. **Posé, calme, rassis**. V. CALME.

POSEGA ou **POSSEGA**, ville de [illegible]

POSEIDON s. m. (po-zé-i-don — nom gr. de *Neptune*). Antiq. gr. Mois de l'année athénienne, consacré à Neptune et répondant en partie à décembre et en partie à janvier. ‖ On dit aussi POSIDÉON.

POSEIDON, nom grec de Neptune.

POSEIDONIES s. f. pl. [illegible] — gr. *poseidônia*; de *Poseidôn*, Neptune). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Neptune.

POSÉMENT adv. (po-zé-man — rad. posé). D'une manière posée, [illegible] se presser : *Marcher POSÉMENT. Parler POSÉMENT. Lisez plus POSÉMENT. [illegible] pas comme tout [illegible] clairement, et comme ces quatre articles-là se déduisent l'un de l'autre et s'enchaînent?* (Corneille.)

POSEN, en polonais *Poznan*, ville forte de Prusse, ch.-l. du grand-duché, de la régence et du cercle prussien de ce nom, située entre deux collines sur la Warta et près de l'embouchure de la Cybina, de la Bogdanka et de la Glowna dans ce fleuve, à 275 kilom. E. de Berlin; latit., 52° 24', longit., 14° 35'; 58,391 habitants, dont 11,000 juifs (1873). Place forte, avec forteresse de premier rang, résidence du gouverneur de la province, archevêché, école des arts et métiers, deux gymnases, séminaire catholique, bibliothèque, direction de la [illegible] (*Ober-[illegible]-rium*) et de la poste (*Ober-Post-Amt*). Siége d'un quartier général du 5e corps d'armée. La ville a six faubourgs, dont trois sur la rive droite de la Warta [illegible] de Wa[illegible] et de Srodka; ce dernier est traversé par la petite rivière la Cybina. Les trois faubourgs situés sur la rive gauche de la Warta sont ceux de Saint-Adalbert, de Saint-Martin et de Nowa-Grobla. Fabriques d'armes, de tabac, de cuirs, de pipes, de draps, de toiles; brasseries. Posen a six foires annuelles, [illegible] commerce [illegible] de la Silésie, est assez considérable. Posen est en général bien bâtie. La plus belle place de la ville est la place Guillaume, à laquelle viennent aboutir les rues environnantes. C'est sur cette place que s'élèvent le théâtre, qui donne alternativement des représentations en prussien et en polonais, l'hôtel de Rome [illegible] propriétaire, avec une bibliothèque riche de 20,000 volumes environ.

— Monuments. La cathédrale de Posen, [illegible] ... reposant sur trois piles munies de gigantesques [illegible] ... en 1842 par le comte [illegible] ...

Devant une dern[illegible] ...

[illegible] de ville, construit de 1512 à 151[illegible] ...

— [illegible]

[illegible] 1800 et, en 1807, [illegible] Varsovie. En 1815, [illegible] a la Prusse [illegible] a fait une [illegible] et y [illegible]. A partir de 1848, [illegible] de guerre. Posen [illegible] de 1848. [illegible] les Prussiens, suivant [illegible] la Russie ont réussi à germaniser [illegible].

POSEN ([illegible]-DUCHÉ DE), division administrative de la Prusse; elle est comprise entre la province de Prusse [illegible] au N., la Russie à l'E., la Silésie au S. et la province de Brandebourg à l'O. [illegible] 1843 [illegible] 1873 [illegible] Posen. Le grand-duché de Posen est [illegible] Posen et Bromberg. La [illegible] 1.077.154 hab. et est partagée en [illegible] cercles [illegible] Krotoschin, [illegible] Meseritz (en [illegible] Ostrzeszow, [illegible] Szrem, [illegible] La régence de Bromberg [illegible] et est divisée en [illegible] (en polonais Bydgoszcz [illegible] Gnesen [illegible] Mogilno, Szubin, Wagrowiec et Wirsitz. Le grand-duché de Posen est un pays de plaines, incliné vers l'O., [illegible] de ses deux [illegible] la Warta et la Notec. Il est arrosé par cinquante rivières de toute grandeur, parmi lesquelles les plus [illegible] sont : la Warta, la Notets ou Netze, [illegible] la Kai [illegible] et Tona. Le canal de Bromberg et la petite rivière Brda ou [illegible] font communiquer la Notets avec la Vistule. Les lacs sont très-nombreux; il y en a 525, dont 107 grands et 418 petits. Le plus [illegible] de tous est le lac Goplo, sur la frontière prusso-russe. Jadis il était plus grand encore et méritait presque son surnom de mer intérieure de Posen; aujourd'hui son niveau a baissé et il a des dimensions beaucoup plus restreintes. Le terrain est en général fertile, mais sablonneux ou marécageux dans quelques districts. L'agriculture et les forêts sont les deux principales sources de la richesse du pays; outre les céréales, on cultive le chanvre, le lin, le houblon et le tabac; ce dernier est cultivé sur une grande échelle. La vigne réussit à Babimost, [illegible] à Rakoniewice et à Wolsztyn, mais le vin qu'elle produit, nommé *landwein*, est de qualité inférieure. Les richesses minérales sont peu importantes; il y a des mines de houille près de Wronki, d'ambre près de Rogozno et de Czarnkow, et enfin de fer, de tourbe et de salpêtre.

Le grand-duché de Posen appartenait autrefois à la Pologne et formait les palatinats de [illegible], de Gnesne et d'Inowraclaw. Au premier démembrement de la Pologne en 1772, le district de la Netze échut à la Prusse; le reste lui fut donné au démembrement de 1793. En 1807, la province de Posen fit partie du grand-duché de Varsovie, mais en 1815 elle revint à la Prusse. En 1848, une insurrection éclata dans cette province et fut promptement réprimée.

POSER v. a. ou tr. (po-zé — du lat. *pausare*, [illegible] cesser. Ce mot, en gardant sa [illegible] en français, a pris le sens du verbe latin *ponere*). Mettre, établir, poser : POSER *un [illegible] sur la cheminée.* POSER *un plat sur la table.* POSER *ses pieds sur un tapis.* POSER *la première pierre d'un édifice.* POSER *une sonnette. Le merle bleu* POSE *son nid sur les roches les plus [illegible]* [illegible]

> . . . [illegible] monstres hideux, fils de la Terre énorme,
> Sur [illegible] fatal que leur main exhaussa,
> Posèrent pour degrés Pélion sur Ossa!
>
> DE BANVILLE.

— Faire, créer une position à : POSER *un jeune homme dans le monde, dans la société. Je n'ai presque rien à faire que des* [illegible] *qui ne* POSENT *pas une femme.* (Balz.)

— Établir par affirmation ou hypothèse : [illegible], *un principe.* POSER *un fait.* [illegible] *Vous* POSEZ *comme* [illegible] *Il y a* [illegible] *un problème* [illegible] (J. de Maistre.) *Toutes les révolutions* POSENT *quelques problèmes à résoudre* [illegible] *au pays où elles s'accomplissent.* (Lamart.) *On peut* POSER *en* [illegible] *sont des races d'iniquité.* (Proudh.) *Ce qui* POSE *les principes au fond de l'âme de l'enfant, c'est* [illegible] *Qui* POSE *le droit* [illegible] *En général, ce ne* [illegible] *qui* POSENT *un* [illegible] *les conséquences.* (R. [illegible]) *Il faut* [illegible] *La so*[illegible] *d'une* [illegible] *quelque* [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] *et de beaux* [illegible] [illegible]

— [illegible]. *Poser sa chique*, Garder le silence [illegible] POSE TA CHIQUE *et fais le mort.*

— [illegible]. *Poser un modèle*, Lui donner [illegible] pendant le travail [illegible], on [illegible] LE MODÈLE [illegible] *par décade; pendant les six premiers jours,* on POSAIT LE MODÈLE *nu; les trois derniers,* [illegible] *à tête* [illegible] *et l'atelier était fermé le décadi.* (E. Delécluze.)

— Jeux. Introduire dans le jeu par le procédé [illegible] : *Le banquier vient de* POSER *une portée.* ‖ Jouer, en parlant d'un dé, au domino : POSER *le double-six.*

— Mus. Attaquer avec fermeté : POSER *un son.*

— Art milit. *Poser l'arme à terre*, Déposer le fusil à terre devant soi, le canon en avant. *Poser les armes*, Mettre bas les armes, se rendre, et fig. Faire la paix, cesser de lutter. ‖ *Poser des sentinelles*, Les poser à la place qu'elles doivent occuper.

— Constr. *Poser à sec*, Construire sans mortier. ‖ *Poser à cru*, Élever sans fondation, en appuyant sur le sol.

— Arithm. *Poser des chiffres*, Les écrire : *Dans l'opération de l'addition, on* POSE *les unités et l'on retient la dizaine ou les dizaines, pour les porter à la colonne suivante.*

— v. n. ou intr. Être posé, appuyé : *La poutre* POSAIT *sur le mur. Cette pierre* POSE *à faux.*

— Fig. Être appuyé, soutenu : *Nos institutions sociales sont encore debout; mais on ne sait plus sur quoi elles* POSENT. (L'abbé Bautain.)

— Rester dans une certaine attitude, pour servir de modèle à un artiste : POSER *pour son portrait. Mahomet II décapitait un icoglan pour faire* POSER *la mort devant un peintre.* (Chateaub.)

— Fam. Étudier son attitude, ses gestes, ses paroles, pour produire de l'effet : *C'est une femme qui* POSE *toujours. L'homme* POSE *jusque dans la douleur.* (A. d'Houdetot.)

— *Faire poser*, Faire attendre, mystifier; abuser par de vaines espérances, par de vaines promesses : *Ces femmes-là se font une occupation, un plaisir de marchander; elles nous* FONT POSER. (Balz.)

— Techn. *Poser au livret*, En termes de doreur, Appuyer le bord de la feuille d'or et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli.

— Typogr. *Poser une forme*, La dresser.

Se poser v. pr. Être, devoir être posé : *Ce paquet ne doit pas* SE POSER *là. Les futailles vides* SE POSENT *dans la cour. Ces blocs* SE POSENT *à plat.*

— Se mettre, se placer : *Le merle de roche* SE POSE *ordinairement sur les grosses pierres et toujours à découvert.* (Buff.)

> Cent fois l'oiseau volage interrompt son essor,
> S'élève, redescend et se relève encor,
> S'abat sur une fleur, *se pose* sur un chêne.
>
> DELILLE.

> Est-il donc vrai que toute chose
> Puisse être ainsi foulée aux pieds,
> Le rocher ou l'aigle *se pose*,
> Comme la feuille de la rose?
>
> A. DE MUSSET.

— Se faire une position dans le monde : *Malgré tout son mérite, il a eu bien de la peine à* SE POSER.

— Poser à soi : *L'enfant ne dispute pas, il n'a pas besoin de solution, car il ne* SE POSE *pas de problème.* (Renan.)

— *Se poser en*, Se donner comme, se produire en qualité de, s'attribuer le rôle de : SE POSER EN *censeur, en réformateur.*

— s. m. Manège. Action du cheval qui pose son pied sur le sol. ‖ On dit aussi APPUI et FOULÉE.

— Syn. **Poser, mettre, placer.** V. METTRE.

POSERN-KLETT (Charles-Frédéric DE), administrateur et numismate allemand, né à Merseburg en 1798, mort à Leipzig en 1849. Son père le plaça chez un négociant de Leipzig, nommé Klett, pour y apprendre le commerce. Ce dernier étant mort (1820), il fut chargé par la veuve de son patron de diriger la maison, et acquit tellement sa confiance et son amitié qu'elle l'adopta (1831). C'est alors que Posern ajouta le nom de Klett à celui qu'il tenait de son père. En 1835, il devint député de Leipzig, se retira du commerce trois ans plus tard, fonda dans cette ville la Société pour l'assistance des pauvres (1846), l'Institution alimentaire (1847), et fut chargé par le ministre des finances de l'inspection et de l'administration des foires de Leipzig. Posern s'était formé une belle collection de médailles et de monnaies et avait pris part, en 1824, à la fondation de la *Société allemande de Leipzig pour la recherche des antiquités historiques et linguistiques de la patrie.* Outre des notices insérées dans divers recueils, on lui doit un grand ouvrage qui a fait sa réputation comme numismate. Il a pour titre : *les Monnaies de la Saxe au moyen âge, tant celles des princes que celles des villes et des souverainetés ecclésiastiques* (1846-1852, 2 vol. avec 50 planches).

POSES, village et commune de France (Eure), canton de Pont-de-l'Arche, arrond. et à 15 kilom. de Louviers, sur la Seine; 1,211 hab. Pêche et pilotage. Poses, dont le [illegible] fut donné [illegible] à l'abbaye de Fontenelle en 700 par [illegible] A l'époque carlovingienne, le nom de Poses reparaît dans les documents historiques, et l'on suppose que c'est la localité que Charles le Chauve donna en partie à l'abbaye de Saint-Ouen en 876. Le livre des jurés de Saint-Ouen de Rouen donne, en 1291, l'état des propriétés à Poses, le nom de la plupart des habitants et la liste des cultures variées des terres. L'église de Poses, construite en partie dans le style ogival, a succédé à un monument plus ancien qui fut donné, en 1006, par Richard de Normandie à l'abbaye de Fécamp. Poses a eu pendant longtemps une importance relative, à cause du passage difficile des bateaux sur la Seine entre Poses et Amfreville. On voulut, en 1719, y faire des travaux pour faciliter ce passage; la chambre de commerce de Rouen avait offert de se charger des dépenses; mais on recula devant des frais considérables et la crainte de ruiner les habitants de Poses. L'enquête établit, en effet, que, de temps immémorial, ils étaient toujours là sur la grève avec un grand nombre de charretiers, de chevaux et de petits bateaux destinés à faciliter le passage des grands bateaux depuis Poses jusqu'au Mesnil, sous la direction du maître du pertuis. Une écluse, faite depuis quelques années, en détruisant les ressources des mariniers de Poses, les a obligés pour la plupart à se disperser.

POSE-SANGSUES s. m. Méd. Nom donné à divers instruments employés pour appliquer les sangsues.

— **Encycl.** Le plus souvent, pour faire mordre les sangsues à une place déterminée, on les pose en tas sur la place même, parfaitement nettoyée, et on les recouvre d'un linge sec dont on maintient les bords appliqués sur la peau avec la paume de la main. Pour les appliquer sur un espace peu étendu, on prend un verre de grandeur convenable, on place un linge sec sur son ouverture, en l'enfonçant un peu de manière à produire une cavité où on place les sangsues, et on renverse le tout sur la peau; les sangsues, ne pouvant fixer leurs ventouses sur le linge sec, s'attachent à la peau et ne tardent pas à mordre. Les moyens précédents permettent de placer les sangsues sur presque toutes les parties du corps; ils présentent l'avantage d'une grande facilité. Cependant ils sont parfois insuffisants lorsqu'il s'agit de faire mordre les sangsues dans certaines cavités, à un endroit précis, dans la bouche, par exemple. Il faut alors avoir recours aux *pose-sangsues.*

On a imaginé un grand nombre d'instruments destinés à cet usage. L'un des plus simples est un tube de verre ouvert à ses deux extrémités, dans lequel on introduit la sangsue; l'ouverture du tube vers laquelle est dirigée la tête de l'animal étant appliquée sur la peau, à l'endroit voulu, on enfonce par l'autre ouverture un piston qui pousse la sangsue et l'amène à toucher la peau. Sans cette dernière précaution, la sangsue pourrait séjourner dans le tube. Ce petit appareil porte encore le nom de *tube à sangsues.* Son invention est chinoise; les Chinois emploient, pour poser les sangsues, un tube de bambou dans lequel ils placent la sangsue et dont ils se servent comme nous venons de dire pour le tube en verre.

On se sert aussi assez souvent, mais pour appliquer les sangsues sur une partie du corps facilement accessible, d'un *pose-sangsues* métallique qui est d'un très-bon usage. C'est une petite cloche en toile métallique, rappelant exactement par sa forme les garde-mets; on place les sangsues dans cette cloche que l'on applique ensuite sur la peau. Les sangsues, ne pouvant fixer leurs ventouses sur la toile métallique, sont forcées de rester sur la peau. Cet appareil est préférable aux cloches en verre, parce que, l'air pénétrant facilement à travers le réseau métallique, les sangsues n'y sont pas étouffées. Il est fort commode pour les personnes qui, éprouvant pour les sangsues une certaine répugnance, veulent les appliquer avec facilité, sans courir le risque de les laisser échapper.

POSEUR, EUSE s. (po-zeur, eu-ze — rad. *poser*). Fam. Personne qui pose, qui étudie ses manières, ses attitudes, ses gestes, ses paroles : *Quel* POSEUR! *il essaye maintenant de faire croire qu'un homme de lettres peut avoir 50 francs dans le tiroir d'un bureau!* (H. Rochefort.)

— s. m. Techn. Ouvrier qui fait ou dirige la pose de certains objets : POSEUR *de parquet.* POSEUR *de sonnettes.* POSEUR *de tuyaux, d'appareils pour le gaz.* ‖ Ouvrier chargé de la mise en place, de l'entretien et de la réparation de la voie : *Les* POSEURS *travaillent par brigades ou ateliers de quatre hommes, dont un chef* POSEUR. (E. de Fazeilles.) ‖ Ouvrier qui s'occupe spécialement de la pose des pierres. ‖ *Contre-poseur*, Ouvrier maçon qui aide le poseur.

— Jeux. Joueur qui a la pose ou la main, au domino.

— **Encycl.** B.-arts. La *pose* est l'attitude, le mouvement que prend et conserve le modèle, sur les indications de l'artiste, pour que celui-ci le reproduise. Les mouvements qui paraissent les plus spontanés, les plus naturels doivent être cherchés, appris, répétés; ce n'est souvent qu'après des tâtonnements sans nombre que l'attitude juste est trouvée; il faut alors que le modèle s'y tienne et la conserve pendant tout le temps que durera le travail, qu'il s'en pénètre assez pour la reprendre aux séances suivantes. La *pose* est un métier fatigant, exercé par toutes sortes d'individus et notamment des juifs et des Italiens. Ces derniers ont pendant longtemps joui d'une faveur d'autant plus grande que la plupart des sujets traités par les artistes étaient empruntés à la Bible ou aux mythes et légendes antiques interprétés selon la manière de l'école italienne. Parfois le modèle, dans les cinq heures que dure une séance, n'a de repos que d'heure en heure et cinq minutes chaque fois. Il doit ne point bouger pendant le reste du temps et conserver une *pose* souvent difficile à tenir. C'est surtout lorsqu'on étudie des raccourcis que l'immobilité complète, absolue, est une nécessité, et rien n'est plus fatigant que cette immobilité prolongée. Lorsqu'on doit exécuter un portrait, cette immobilité est beaucoup moins complète, et d'ailleurs on ne pourrait l'espérer ni l'obtenir d'une personne qui n'y est point habituée. Aussi n'est-ce pas un des moindres ennuis qu'éprouvent les artistes lorsqu'ils ont à dessiner ou à peindre un portrait. Le modèle ne comprend pas l'importance de la fixité dans la *pose* et ne sait ni ne peut s'y astreindre; il ne songe pas que, si peu sensibles que soient ses mouvements, ils suffisent pour offrir des lignes et des ombres toutes nouvelles. Les femmes surtout ne se conforment qu'avec une grande difficulté, ou plutôt ne se conforment presque jamais à cette nécessité du travail artistique. Parmi les modèles de profession même, il est relativement rare de trouver des femmes qui conservent d'une façon complète, irréprochable, la *pose* qu'on leur a indiquée et fait prendre. Il est vrai de dire aussi que certaines y mettent une grande énergie, presque de l'héroïsme et qu'on en a déjà vu dans les ateliers ne point se plaindre de la fatigue et tomber tout à coup sans connaissance. Il est certainement des cas où la *pose* est nécessaire, c'est-à-dire où le modèle doit avoir une attitude donnée par l'artiste et conforme de tout point à celle qu'il a conçue et indiquée dans sa composition. Mais, quoiqu'il soit toujours bon de travailler avec le modèle sous les yeux, il faut user de la *pose* avec ménagement, c'est-à-dire ne donner au modèle une attitude imaginée, voulue, qu'autant qu'on est bien certain que cette attitude est celle que prendrait le personnage dans l'action supposée. On risque, en arrangeant le modèle pour lui donner la *pose* perçue par l'esprit, de tomber dans la manière, dans l'effet théâtral, dans le faux. Il est bon d'abandonner le modèle à lui-même, de le laisser mouvoir, agir, et de ne lui commander la fixité qu'après avoir fait un choix parmi les diverses attitudes prises par lui tout naturellement. Une figure ne doit jamais paraître poser; elle doit avoir l'apparence de l'action, du mouvement fixés par l'artiste sur la toile, dans le marbre ou la pierre, mais non pas immobilisés. La *pose* doit, en second lieu, être combinée de telle sorte qu'on la comprenne au premier coup d'œil, alors même que des draperies la dissimulent en partie. C'est par le mouvement qu'est produit le premier effet; il faut être tout d'abord frappé par la composition, l'ordonnance et l'attitude; ce n'est qu'à un examen plus attentif et lorsqu'on a été arrêté, saisi par la conception générale du sujet qu'on s'attache aux détails, aux délicatesses du dessin, du modèle ou de la coloration.

— **Mœurs.** La continuité, l'attention à observer une même attitude, transportées de l'atelier dans le monde, constituent une affectation que l'on a très-heureusement baptisée du nom de *pose.* En étendant encore davantage ce sens du mot, on l'a appliqué, non plus seulement à des attitudes étudiées, cherchées, aux *poses* à effet qu'un homme qui se croit important prend dans un salon, mais encore à des manifestations de toute nature, à des exagérations de modes et de langage, à toutes sortes de manières de vivre, de se présenter, qu'on suppose n'être pas naturelles, spontanées. La *pose* en ce sens est donc à peu près analogue à ce que l'on appelait autrefois la manière, avec cette différence que la manière n'est jamais simple ou brutale, qu'elle recherche, au contraire, les façons, les modes, les expressions coquettes, tandis que la *pose* peut tout aussi bien affecter la grossièreté dans la mise comme dans le langage, si la mode est aux façons brutales; elle arrive au même effet en exagérant l'élégance et le parler prétentieux qu'en prenant le veston d'écurie, la pipe et les gros mots.

Le poseur est un acteur toujours en scène; il sacrifie son existence à la représentation, il ne vit pas pour lui, mais pour la galerie. Il joue un rôle et souvent un rôle fatigant; mais il considérerait comme « infecte » toute autre manière de vivre. Le poseur gandin va au bois, porte des gilets croisés en cœur, se dandine en saluant, baragouine trois mots d'anglais aux courses, étale son linge aux premières; le poseur artiste fait tout le contraire, ne veut pas connaître la mode et consulte, pour s'habiller, ce qu'il appelle le chic pittoresque. La vieille culotte de peau qui hérisse ses moustaches et prend une voix de tonnerre pour dire : Garçon, deux œufs à la coque! c'est encore de la *pose.* Il y a partout des poseurs; l'un *pose* pour son esprit, l'autre pour ses bonnes fortunes; un troisième pour ses gilets et ses cravates; un autre pour ses

biceps ou ses pectoraux et prend des attitudes de maître d'armes : c'est ce qui s'appelle poser pour le torse. Tout le monde *pose* plus ou moins pour quelque chose ; mais personne ne convient d'être un poseur ; il faut, en effet, réserver cette qualité à ceux qui font de la *pose* l'objet de leurs études assidues.

POSEY (Thomas), général et homme politique américain, né en Virginie en 1750, mort en 1818. Il fit ses premières armes contre les Indiens sous les ordres du général Lewis et se signala dans le combat de Point-Pleasant, sur le Sciotto (1774). L'année suivante, la guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et les colons américains soulevés pour conquérir leur indépendance, Posey leva une compagnie de volontaires, servit sous Lewis, sous Washington, se distingua à New-Brunswick et dans divers combats, à la suite desquels le général anglais Burgoyne dut mettre bas les armes (1778), reçut peu après le grade de major, chassa les Anglais de Philadelphie, les battit à Monmouth, s'empara de Yorkstown (1780), fait d'armes qui lui valut le grade de lieutenant-colonel (1781), puis de Savannah (Géorgie) et de Charlestown (1782). La paix ayant alors été conclue avec l'Angleterre, Posey retourna dans son lieu natal avec le grade de colonel. Il fut successivement ensuite commandant des milices de Spotsylvania (1785), lieutenant gouverneur et juge de ce comté, brigadier général sous les ordres de Wayne (1793), s'établit en 1797 dans le Kentucky, fut élu par cet Etat membre du sénat, où il siégea longtemps comme président (1805-1809), devint en 1809 commandant en chef du Kentucky et reçut à cette époque le grade de major général, qui équivaut à celui de général de division. Après avoir exploré la Louisiane de 1810 à 1811, il s'établit dans cette contrée, qui l'envoya siéger comme sénateur au congrès de Washington (1813), remplit de 1813 à 1816 les fonctions de gouverneur et de commandant en chef de l'armée du Nord-Ouest et parcourut pendant les deux dernières années de sa vie d'immenses territoires en qualité d'agent des affaires indiennes.

POSIDÉON s. m. (po-zi-dé-on). V. POSÉIDON.

POSIDIPPE, auteur comique grec, né à Cassandria (Macédoine) ; il vivait à Athènes dans le IIIe siècle av. J.-C. Il ne reste que quelques fragments de ses comédies, qui furent imitées par plusieurs poëtes latins. On conserve au Vatican sa statue, qui est un des beaux morceaux de la statuaire grecque. Les fragments de cet auteur ont été publiés dans les *Fragmenta comicorum græcorum* de Meinecke.

POSIDIPPE, poëte grec qui vivait antérieurement au Ier siècle avant notre ère. On ne sait absolument rien sur son origine et sur sa vie ; mais il nous est connu par des épigrammes dont une vingtaine se trouvent dans l'*Anthologie* et dont la plus remarquable est intitulée l'*Occasion*. Il avait composé en outre deux poëmes épiques entièrement perdus et des élégies dont Etienne de Byzance cite quelques vers.

POSIDIUM PROMONTORIUM, nom ancien de deux caps : l'un situé sur la côte O. de la presqu'île de Pallène, dans le golfe de Salonique ; il porte aujourd'hui le nom de cap Cassandre ; l'autre, dans la mer Tyrrhénienne, à l'entrée du golfe de Salerne ; il porte aujourd'hui le nom de cap Licosa.

POSIDONIE s. f. (po-zi-do-nî — du gr. *Poseidôn*, Neptune). Bot. Genre de plantes, de la famille des naïadées, formé aux dépens des zostères et comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Méditerranée et les mers de l'Inde.

POSIDONIUS, philosophe stoïcien et astronome, né à Apamée (Syrie) vers 135 ans av. J.-C., mort en 49. Ses ouvrages sont perdus et on sait peu de chose de sa vie. Après avoir reçu à Athènes des leçons de Panætius, il alla habiter Rhodes, où il fonda une école et enseigna la philosophie avec un grand succès. Diogène Laërce l'appelle un homme universel : « Il professait, dit-il, la philosophie ; il savait les mathématiques, la musique, la géographie, la rhétorique et possédait l'histoire. » On assure en effet qu'il voyagea beaucoup et acquit ainsi des connaissances géographiques et historiques fort étendues. Il fit en physique des recherches plus exactes que les autres stoïciens et suivit pour cette partie Aristote, sans être en tout de son avis. Il construisit une sphère qui représentait les mouvements annuels et diurnes du soleil, de la lune, des planètes et des étoiles fixes. Il essaya, d'après diverses observations astronomiques, de déterminer le diamètre de la terre, de la lune et celui du soleil ; il chercha à obtenir la mesure du rayon de la terre en stades ; mais tous les résultats auxquels il parvint manquaient d'exactitude. Il avait aussi beaucoup étudié et avec une grande sagacité les phénomènes des marées ; et il avait remarqué que les mouvements de l'Océan suivent les mouvements du ciel et qu'ils ont des périodes diurnes, mensuelles et annuelles comme la lune. Sénèque nous apprend que Posidonius voulait avoir de l'influence sur la législation, qu'il était homme d'Etat et visait à un style éloquent. Envoyé en ambassade à Rome par les Rhodiens, en 84 av. J.-C., Posidonius y revint une seconde fois en 49, l'année même de sa mort et compta au nombre de ses auditeurs les Romains les plus distingués, notamment Cicéron. Celui-ci, au premier livre *De la nature des dieux*, l'appelle son maître et son ami, *familiaris noster a quo instituti fuimus*. « Cicéron, dit Diogène Laërce, avait beaucoup d'estime et d'amitié pour son maître ; » entre autres rapports qu'il fait de lui, il nous a conservé un trait qui prouve que Posidonius était stoïcien. Ce trait que rapporte Diogène Laërce, et qui est devenu célèbre, se trouve dans les *Tusculanes*. « Pompée, y dit Cicéron, m'a souvent raconté qu'à son retour de Syrie, passant par Rhodes, où était Posidonius, il eut le dessein d'aller entendre un philosophe de cette réputation ; que, comme il apprit que la goutte le retenait chez lui, il voulut au moins lui rendre visite, et qu'après lui avoir fait toutes sortes de civilités, il lui témoigna quelle peine il ressentait de ne pouvoir l'entendre. « Vous le » pouvez, reprit Posidonius, et il ne sera pas » dit qu'une douleur corporelle soit cause » qu'un si grand homme ait inutilement pris » la peine de se rendre chez moi. » Pompée ajoutait qu'ensuite ce philosophe, dans son lit, discourut gravement, éloquemment, sur ce principe même, qu'il n'y a de bon que ce qui est honnête, et qu'à diverses reprises, dans les moments où la douleur s'élançait avec plus de force : « Douleur, s'écriait-il, tu » as beau faire, quelque importune que tu » sois, je n'avouerai jamais que tu sois un » mal. » Posidonius, comme son maître Panætius, continua d'adoucir la sévérité de la doctrine stoïcienne et essaya même une fusion entre les idées de Zénon et celles de Platon et d'Aristote. Il enseignait que la vertu ne suffit pas pour le bonheur ; que la liberté individuelle ne doit pas être sacrifiée à l'intérêt public ; comme les premiers stoïciens, il admettait la vérité de la divination, la matérialité de l'âme, la dissolution future de l'univers ; mais, au lieu d'admettre, à leur exemple, que de la raison découlent toutes les facultés, il admettait dans l'homme la coexistence de trois forces égales, en opposition fréquente entre elles : la raison, les passions et les appétits.

On a recueilli les fragments épars de Posidonius sous ce titre : *Posidonii Rhodii reliquæ doctrinæ, collegit atque illustravit James Bake ; accedit Wittembachi adnotatio* (Leyde, 1810). Ces passages sont, pour la plupart, extraits de Cléomède et de Strabon. Les principaux ouvrages de Posidonius avaient pour titre : *De astrologia universa ; De cœlestibus ; De sublimibus ; De terrestribus et geographicis*.

On a quelquefois admis un second Posidonius, mathématicien d'Alexandrie, contemporain du philosophe ; mais il est extrêmement probable que c'est une erreur et que les deux ne font qu'un. C'est d'ailleurs l'opinion de plusieurs savants et en particulier de l'astronome Delambre.

On peut consulter, pour plus de détails : l'article POSIDONIUS de Delambre dans la *Biographie universelle* ; l'*Histoire de l'astronomie ancienne*, tome Ier, du même auteur ; l'*Histoire de la philosophie*, par Ritter, tome III, et le *Dictionnaire des sciences philosophiques*.

POSIDONIUS, historien et sophiste, né à Olbiopolis, en Scythie. On lui attribue la continuation, aujourd'hui perdue, de l'*Histoire* de Polybe. Il avait écrit quatre livres *Sur l'histoire de l'Attique*, deux livres *Sur la Libye* et de nombreux exercices de rhétorique aujourd'hui perdus.

POSINA, bourg du royaume d'Italie, province de Vicence, district et mandement de Schio ; 3,056 hab. Nombreuses clouteries.

POSING, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat et à 20 kilom. N.-E. de Presbourg ; 4,600 hab. Source minérale et bains ; aux environs, mines d'or et d'antimoine.

POSITANO, bourg du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district de Salerne, ch.-l. de mandement ; 2,565 hab.

POSITIF, IVE adj. (po-zi-tiff, i-ve — lat. *positivus* ; de *positus*, placé, établi). Certain, constant, assuré, réel : *Fait* POSITIF. *Nouvelle* POSITIVE. *Preuves* POSITIVES. *Rien n'est plus contraire au machiavélisme que le besoin de principes* POSITIFS. (B. Const.)

— Qui s'appuie sur des faits d'expérience, et non sur des raisonnements théoriques et *à priori* : *La médecine, si ancienne comme art, est très-jeune comme science* POSITIVE. (F. Pillon.) *La science* POSITIVE, *dont le domaine est, pour ainsi dire, infini, engendre l'industrie et le bien-être, et le bien-être, à son tour, détruit la barbarie antique et crée la liberté.* (Aristide Dumont.) ‖ Se dit d'un système philosophique qui, rejetant les notions de théorie pure, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises par l'expérience : *Auguste Comte est le fondateur de la philosophie* POSITIVE. V. POSITIVISME.

— Qui recherche en tout le fait vrai, solide, palpable, et s'éloigne de ce qui est idéal ou imaginaire : *Homme* POSITIF. *Esprit* POSITIF. *Aventureux et ordonné, passionné et méthodique, il n'y a jamais eu d'être à la fois plus chimérique et plus* POSITIF *que moi.* (Chateaub.) *Il y a des esprits qui se croient* POSITIFS, *et qui ne sont qu'arides.* (V. Hugo.) *Notre siècle, qui s'accuse si volontiers d'être* POSITIF, *se laisse prendre aux fictions comme un enfant.* (H. Rigault.) *Dans ce siècle* POSITIF *et calculateur, on n'estime les hommes que pour ce qu'ils rapportent.* (Viennet.) *Notre siècle est* POSITIF, *chacun n'y croit qu'à ce qui lui sert.* (E. Laboulaye.)

— Qui est fondé sur une affirmation, sur un fait existant, et non sur une négation, sur l'absence d'un fait : *Une preuve* POSITIVE *n'est-elle pas plus forte que toutes les preuves négatives?* (B. de St-P.)

— Qui résulte d'un acte volontaire, et non de la nature des choses : *La loi* POSITIVE. *Le droit* POSITIF. *Les religions* POSITIVES. *La religion naturelle, aussitôt qu'elle se fait* POSITIVE, *cesse de pouvoir être la religion du genre humain.* (Vinet.) *La loi suprême de toute loi* POSITIVE *est qu'elle ne soit pas contraire à la loi naturelle.* (V. Cousin.) *Il n'y a point de peuple partout où le droit naturel n'est pas la base du droit* POSITIF. (Ferrand.)

— *Théologie positive*, Partie de la théologie qui est fondée sur des textes, non sur la loi naturelle.

— Gramm. *Degré positif*, Premier degré dans les adjectifs qui admettent comparaison, degré exprimé par la forme propre de l'adjectif.

— Algèbre. *Quantité positive*, Quantité supérieure à zéro.

— Physiq. Se dit de l'un des deux fluides dont on suppose que l'électricité est composée, et de l'un des deux pôles dans tous les cas où il existe des pôles opposés : *Electricité* POSITIVE *ou vitrée. Pôle* POSITIF *d'un aimant* ‖ *Eléments positifs*, Eléments de zinc.

— Chim. Se dit des substances qui, jouant dans les combinaisons le rôle de base, se rendent au pôle négatif de la pile. ‖ *Travail positif*, Fermentation accompagnée d'un dégagement de chaleur.

— Photogr. *Epreuve positive*, Epreuve qui, éclairée à l'inverse de l'image, sert de cliché pour reproduire celle-ci.

— s. m. Ce qui est positif, réel, incontestable : *C'est du* POSITIF. *Voilà du* POSITIF.

— Ce qui est solide, palpable, non imaginaire : *Que voulez-vous? nous autres gens d'affaires, nous voyons le* POSITIF *des choses.* (Balz.) *Ce qu'il y a de* POSITIF *dans la science, ce sont les sciences.* (J. Simon.)

— Gramm. Degré positif : *Il y a trois degrés dans la plupart des adjectifs : le* POSITIF, *le comparatif et le superlatif.*

— Mus. Petit buffet des orgues d'église, qui est au devant du grand. ‖ Nom donné primitivement aux orgues portatives, que l'on posait sur le sol pour en jouer.

— Syn. **Positif, assuré, authentique**, etc. V. ASSURÉ.

— **Encycl.** Mus. On donne le nom de *positif* à un buffet d'orgue beaucoup plus petit que le grand buffet et qui est séparé de celui-ci. Il est posé sur le devant et son clavier constitue le premier clavier du grand orgue. Le nombre et le diapason de ses jeux sont du reste moindres, ordinairement, que le nombre et le diapason des jeux de ce dernier. Il arrive quelquefois que le *positif* n'est point placé séparément dans un buffet particulier, sur le devant de l'instrument principal ; on le met alors dans le soubassement du grand buffet, ou bien on place le sommier au niveau du grand sommier.

POSITION s. f. (po-zi-si-on — lat. *positio* ; de *positus*, part. passé de *ponere*, placer). Etat, manière d'être de ce qui est placé : *La* POSITION *du corps, de la tête. Etre dans une* POSITION *naturelle, commode. Etre dans une* POSITION *fatigante. Ville, maison dans une* POSITION *agréable, dans une* POSITION *riante. Le village de Viroflé est dans une* POSITION *agréable.* (Dulaure.)

— Rang, état de fortune, circonstances dans lesquelles on se trouve : *Belle, brillante* POSITION. POSITION *difficile. Il est en* POSITION *de vous servir. La* POSITION *la plus avantageuse au bon droit est d'avoir à se défendre contre une partie intègre, juge en sa propre cause.* (J.-J. Rouss.) *Dans quelque* POSITION *qu'il se trouve, un homme d'esprit fait tout mieux qu'un autre.* (Mme de Staël.) *Il faut subir les conséquences de la* POSITION *que l'on a prise.* (La Rochef. Doud.) *La vie a des fardeaux pour toutes les* POSITIONS ; *la hauteur où on les porte n'en allége pas le poids.* (Guizot.) *Dans une* POSITION *élevée et avec une renommée toute faite, on est plus aisément impartial.* (Ste-Beuve.) *L'estime s'adresse aux sentiments ; la considération, à la* POSITION. (Latena.)

— Scolastiq. Point de doctrine contenu dans une thèse : *Il y avait une erreur dans une des* POSITIONS *de sa thèse, dans une de ses* POSITIONS. (Acad.)

— Philol. Détermination d'un texte incertain.

— Prosod. Dans la poésie grecque et la poésie latine, *Syllabe longue par position*, Syllabe brève par sa nature, mais qui devient longue parce qu'elle est suivie de deux consonnes.

— Mus. Manière dont la main est posée sur un instrument : *Les six* POSITIONS *du violon.*

— Chorégr. Se dit des différentes manières de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre : *Première, seconde, troisième, quatrième, cinquième* POSITION.

— Blas. Manière dont une pièce est placée sur l'écu.

— Jeux. *Avoir la position*, Se dit du joueur aux dames dont le jeu est disposé de manière que ses pions puissent se mouvoir en toute liberté, et qu'ils aient l'attaque contre ceux de l'adversaire, lequel se trouve partout comme en échec. ‖ *Prendre la position*, Disposer son jeu de manière à avoir la position.

— Art milit. Terrain choisi pour y placer un corps de troupes : POSITION *forte, avantageuse. Mauvaise* POSITION. *L'armée campait dans une* POSITION *inexpugnable. Le choix de la* POSITION *n'est pas le gain de la bataille, mais il contribue à l'assurer.* (E. de Gir.)

— Chir. Manière dont le fœtus se présente au moment de l'accouchement.

— Mathém. *Règle de fausse position*, Règle qui a pour base une hypothèse fausse, mais qui conduit à la solution par l'étude de l'écart que cette hypothèse a produit. ‖ *Géométrie de position*, Partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. ‖ *Donné de position*, Se dit d'un plan, d'une ligne dont la situation, la direction est donnée sans que l'on ait à s'occuper de son étendue ou de sa grandeur.

— Astron. *Angle de position*, Angle que forment, au centre d'un astre, le cercle de déclinaison et le cercle de latitude. ‖ *Cercles de position*, Grands cercles, au nombre de six, qui divisent l'équateur en douze parties égales.

— Syn. **Position, assiette, situation**. V. ASSIETTE.

— **Encycl.** Art milit. « On appelle *position*, dit Bonjouan de Lavarenne, le terrain sur lequel une armée ou un corps de troupes s'arrête pour se reposer, camper, bivouaquer et combattre. » Et il ajoute : « Les résultats d'une campagne dépendent entièrement du choix des *positions*. C'est par le calcul et le coup d'œil militaire, qui ne s'acquiert que par la pratique, qu'on peut évaluer toutes les distances et les inégalités du sol, que l'on se place de manière à arrêter l'ennemi, à gêner tous ses mouvements ; à l'attaquer pendant qu'il les exécute, à se porter sur ses flancs et ses derrières et que l'on intercepte sa ligne d'opérations. C'est donc par des reconnaissances bien faites que l'on trouve la manière d'occuper la région des sources et celle des embouchures, qui sont la clef de toutes les *positions* ; car, dans la région des sources, on est abrité par les obstacles naturels que présentent les montagnes, desquelles on peut descendre en suivant le cours des fleuves, et dans la région des embouchures l'on peut s'appuyer à la mer, se retrancher derrière les canaux et se faire protéger par les coupures et les accidents de terrain qui s'y multiplient. » Voyons maintenant ce qu'on entend, en général, par une bonne *position* militaire. « Suivant le général Dufour, une bonne *position*, c'est celle qui, sans être très-élevée, domine cependant les environs et qui offre l'espace nécessaire pour y déployer les troupes. Le terrain occupé doit être assez uni et dépourvu d'obstacles pour permettre toute espèce de manœuvres aux différentes armes et pour qu'en particulier l'artillerie et la cavalerie puissent le parcourir en tout sens. Il faut que son étendue soit en rapport avec la force de l'armée, et, à cet égard, nous ferons remarquer que la ligne de bataille peut, dans le cas où l'on occupe une *position*, s'étendre plus qu'en plaine, parce qu'il n'est pas nécessaire de la doubler dans toute son étendue. »

Il n'y a qu'à choisir, en fait de *positions* militaires. « On peut prendre deux cents *positions* dans un espace de deux lieues carrées, » dit Frédéric II dans son *Instruction* à ses généraux. Un des talents des hommes de guerre est de savoir choisir les *positions*. On ne saurait donner aucune règle générale pour diriger ce choix. Il n'est pas besoin de dire, en effet, que des hauteurs, des bois, des villages que l'on peut fortifier rendent forcément bonne une *position*, tandis que des ravins, des défilés, des bas-fonds, dominés par les hauteurs voisines, la rendent défavorable. Ceci n'est évidemment qu'une affaire de bon sens. Tout ce que l'on peut prescrire dans le choix de la *position*, c'est qu'elle soit telle qu'elle mette, autant que possible, hors d'insulte [illegible].

On divise les *positions* en *positions* offensives et défensives. Les premières sont celles dans lesquelles on s'établit pour en sortir peut-être le lendemain pour attaquer l'ennemi. Il leur faut de l'espace ; il faut une grande facilité de mouvement. Les secondes sont les *positions* qu'une armée occupe pour arrêter l'ennemi dans sa marche et repousser ses attaques. A Waterloo, les Anglais avaient une *position* défensive, et nous une *position* offensive. Toutes deux étaient à cheval sur la route de Bruxelles, que nos ennemis voulaient couvrir.

Les *positions* à limites tranchées sont celles qui sont formées par de grands accidents de terrain, des rochers, des pentes abruptes. Elles sont bonnes pour la défensive, mais elles présentent ce désavantage que les manœuvres y sont difficiles. Les *positions* à limites vagues sont favorables à l'offensive, aux agressions, aux attaques rapides, au déploiement des troupes. On nomme *position* mixte

[illegible] positions à [illegible] et des positions à limites vagues.

[illegible] dans une position les abords, le front, les flancs, l'intérieur, les derrières. Ces [illegible] n'ont pas besoin d'explication. Les [illegible] sont les glacis de la position; ils [illegible] vers l'ennemi et ne [illegible] que des obstacles situés au-dessous [illegible], ruisseaux, marécages, [illegible] les manœuvres des troupes. Le front qui correspond à la ligne de bataille, peut être dessiné par la crête d'une chaîne de hauteurs, comme à l'Alma, ou par un chemin creux, comme à Waterloo. On doit toujours [illegible] d'appuyer les flancs à des obstacles naturels ou artificiels, [illegible] que la position ne soit tournée. [illegible] avoir assez de profondeur pour les différentes lignes de bataille, et les derrières offriront toujours un [illegible] nombre de points forts, en cas de retraite ou pour rallier les troupes [illegible] jamais de former [illegible] au moyen de [illegible] obstacles tels que villages, châteaux, fermes, hauteurs, bois, etc. On détache des postes sur le front, sur les flancs; des postes avancés sur les abords, etc. Quant à la répartition des troupes dans une position, il est clair qu'on ne saurait poser de [illegible]; on peut dire seulement que [illegible] en raison de sa [illegible]. C'est ainsi que généralement l'infanterie est au centre, la cavalerie aux ailes ou sur les derrières, et l'artillerie sur les points les plus favorables au tir des bouches à feu. Voici les conditions générales que doivent remplir, suivant M. Vial, les *positions* militaires.

« L'ensemble de la *position* doit remplir les conditions suivantes :

« 1° La *position* doit bien couvrir les lignes stratégiques de l'armée et particulièrement la ligne de retraite, qui est généralement la ligne principale. La meilleure direction pour cette ligne est d'être perpendiculaire sur le milieu du front, comme la route de Bruxelles par rapport à la *position* de Mont-Saint-Jean.

« Quelquefois elle est oblique, d'autres fois parallèle, et elle se rattache à l'une et à l'autre des deux extrémités; elle est alors fort difficile à couvrir. A Vittoria, la ligne de retraite était parallèle au front de la *position* et venait aboutir en arrière de l'aile droite. Cette circonstance contribua beaucoup au désastre.

« 2° Il faut que la *position* ne soit pas dominée à portée de canon, sans quoi l'ennemi pourrait en déloger l'armée sans tenter d'attaque.

« 3° Il faut que l'eau et le bois soient à proximité, ainsi que les ressources nécessaires en vivres et en fourrage, sans quoi l'on pourrait être chassé de la *position* par la famine.

« 4° Enfin, il faut que l'étendue de la *position* soit proportionnée au nombre de troupes qui doivent l'occuper. Quand la *position* est à limites tranchées, cette dernière condition est surtout indispensable. Quand elle est à limites vagues, on peut faire varier les dispositions [illegible] de bataille et corriger de cette manière les défauts que l'on rencontre. Cependant il doit toujours y avoir un certain rapport entre l'étendue de la *position* et l'effectif de l'armée. »

Il ne faut pas confondre l'importance et la force d'une *position* : une *position* importante peut être faible, et une *position* forte peut être sans importance. La force dépend de la [illegible] de la *position*, des obstacles [illegible] l'importance [illegible] stratégiques [illegible] *positions* [illegible] importantes sont celles qui commandent les lignes stratégiques, qu'elles soient à cheval sur ces lignes, comme les hauteurs de Mont-Saint-Jean à cheval sur la route de Bruxelles, ou parallèles à ces lignes, de telle sorte [illegible] le flanc et de [illegible] feu de l'armée qui les occupe. La *position* de Rivoli, dans la campagne de 1796, était à cheval sur la route du Tyrol et sur la [illegible] à Mantoue.

« [illegible] la *position* d'Austerlitz, dit M. Vial dans son *Histoire militaire*, couvrait trois routes [illegible]: d'abord la route de [illegible], qui était la ligne d'opération principale [illegible], par la route de Bohême, [illegible] une ligne de [illegible], enfin, la route de Pres[illegible] [illegible] »

[illegible] *positions* [illegible] rôle considérable dans [illegible]

[illegible] hauteurs d'Elchingen et la *position* [illegible] du Danube,

[illegible]

[illegible]

[illegible] et de Wagram,

[illegible]

En 1814, [illegible]

En 1815, [illegible] Waterloo,

[illegible]

En 1859, celles de Montebello et de Solferino.

— Chir. *Position et présentation du fœtus dans l'accouchement.* Dans l'immense majorité des cas, la *position* du fœtus dans le sein de sa mère est telle que la tête occupe la partie la plus basse. Mais il peut arriver, sous l'influence de causes diverses, qu'un autre partie du fœtus corresponde au col de l'utérus. L'extrémité supérieure ou céphalique, l'extrémité inférieure ou pelvienne, une des parties du tronc ou de la partie moyenne peuvent se présenter les premières au détroit supérieur. Or, il est facile de prévoir que ces différentes circonstances de présentation doivent nécessairement influer sur le mécanisme de l'accouchement, sur la facilité, la promptitude avec lesquelles se fait l'expulsion du fœtus. Ces situations diverses, d'une importance extrême, constituent ce qu'on appelle les *présentations* et les *positions* ; par le mot *présentation*, on exprime quelle est la partie qui s'offre la première au détroit supérieur; par celui de *position*, on veut indiquer les rapports que la partie qui se présente a contractés avec les différents points de ce détroit supérieur.

Les anciens accoucheurs ne s'étaient attachés qu'à reconnaître la partie qui se présentait, sans rechercher quels pouvaient être les rapports de cette partie avec les différents points du pourtour du détroit supérieur; mais depuis Solayres, et surtout Baudelocque, son élève, le nombre des présentations et des *positions* considérées comme distinctes varia avec chaque auteur qui écrivit sur l'art des accouchements.

Les accoucheurs modernes distinguent cinq présentations, correspondant à trois régions du fœtus : 1° L'enfant se présente par la tête; il peut arriver deux cas donnant lieu aux deux premières présentations; si la tête est fortement fléchie sur la poitrine, ce qui arrive dans le plus grand nombre de cas, la partie qui se présentera la première au détroit supérieur sera le sommet, c'est-à-dire cette partie correspondant à la réunion de l'os occipital avec les deux os pariétaux. On aura alors une présentation du sommet; si, au contraire, la tête est fortement défléchie sur le dos, la partie qui se trouvera tout d'abord en rapport avec le col de l'utérus sera le menton du fœtus. On aura alors une présentation de la face.

2° La partie la plus inférieure du fœtus est l'extrémité pelvienne. On a alors une présentation du siége.

3° Enfin le fœtus peut être placé à peu près horizontalement, de façon à ne plus présenter, comme dans les cas précédents, une de ses extrémités, mais une partie quelconque du tronc. On a alors une présentation du tronc. Les accoucheurs distinguent deux cas, suivant que le plan latéral droit ou gauche du fœtus se trouve le plus bas.

1° *Présentation du sommet.* Tête fléchie. Cette présentation est la plus fréquente de toutes. La tête est fléchie sur la poitrine. La fontanelle postérieure est le point de reconnaissance.

2° *Présentation de la face.* Cette présentation n'est, à proprement parler, qu'une présentation du sommet défléchi; aussi l'occiput se rapproche de la nuque. Le menton est le point de repère.

3° *Présentation du siége* ou *extrémité pelvienne.* Dans cette présentation, le plus souvent les jambes sont fléchies sur les cuisses, et celles-ci sur l'abdomen. Alors le sacrum remplace l'occiput et le coccyx détermine les points de reconnaissance.

Cependant ces éléments peuvent être dissociés, et les pieds ou même les genoux s'engager avant le siége. Le calcaneum, qui est le point de ralliement pour les pieds, ainsi que la crête du tibia pour les genoux sont toujours tournés du côté du sacrum.

4° *Présentation du plan latéral droit*, c'est-à-dire de la moitié droite du fœtus ou la partie du tronc comprise entre l'épaule droite et la hanche du même côté. C'est ordinairement l'épaule qui correspond au centre du bassin; mais elle peut être plus ou moins déviée, de manière qu'au centre du bassin se présentent : le côté du cou, une partie de la poitrine et du flanc, une partie du plan antérieur ou postérieur.

5° *Présentation du plan latéral gauche*, c'est-à-dire la moitié gauche du fœtus, comme pour le côté droit.

Les points de repère pour les deux présentations du tronc sont : le moignon de l'épaule, le creux de l'aisselle, l'omoplate, les côtes, le coude et quelquefois l'os iliaque, le sternum et le rachis. Toutes ces présentations peuvent être franches ou inclinées, c'est-à-dire s'offrir en plein détroit supérieur ou avoir subi une certaine inclinaison. Mme Lachapelle avait rangé ces dernières dans sa classification comme des *positions* hybrides. Nægele, Dubois, Cazeaux ont cru devoir les ranger dans les cas de dystocie; cependant elles se corrigent ordinairement seules et ne changent guère le mécanisme du travail. Quelquefois, néanmoins, elles retardent ou empêchent l'accouchement.

La partie fœtale se présentant tout d'abord est seule à déterminer la présentation. Il [illegible] la *position*, c'est-à-[illegible] la [illegible] des diverses parties du crâne de l'enfant, par exemple, dans les [illegible] sommet, avec les divers [illegible] du bassin. Dans la présentation [illegible] exemple, le point de repère, la fontanelle postérieure, peut se trouver dans la moitié gauche ou droite du bassin en avant ou en arrière. On aura alors des *positions* occipito-iliaque gauche ou droite, antérieure ou postérieure. Les rapports que l'occiput du fœtus offre dans les cas de présentation du sommet se retrouvent dans les présentations de la face et du siége; mais au lieu de la fontanelle postérieure, on aura comme point de repère le menton ou le sacrum. On observera ainsi des positions mento-iliaque gauche ou droite, antérieure ou postérieure, et sacro-iliaque, de même gauche ou droite et antérieure ou postérieure.

— Blas. Il y a en blason six espèces de diverses *positions* pour toutes les pièces et figures qu'on représente sur l'écu : 1° fixe ou naturelle; 2° pleine; 3° de rapport; 4° arbitraire; 5° réciproque; 6° irrégulière.

La première est celle qui assigne la place naturelle des pièces honorables, des différentes autres figures héraldiques, naturelles, artificielles ou chimériques, de façon qu'il ne soit pas nécessaire d'indiquer spécialement le point de l'écu où se trouve la pièce principale d'une armoirie. Le chef, la fasce, le pal occupent des *positions* fixes, puisqu'il y a des termes spéciaux pour les cas où ils sont placés plus haut ou plus bas sur l'écu. Les tours, les arbres, les piques, les chandeliers, les clefs, les bourdons, les marteaux, les billettes, les fusées, les losanges et, en général, tous les objets longs sont dans leur *position* naturelle lorsqu'ils sont représentés perpendiculairement. Certains animaux, tels que le lion, sont représentés rampants, passants, courants ou accroupis, et il n'est pas nécessaire de l'exprimer.

Lorsqu'un écu n'est couvert que d'une seule figure, sa *position* est d'être au centre; s'il y en a deux, les figures se placent l'une sur l'autre en *position* de pal; trois se placent, deux et une : *Armes de France anciennes* : D'azur, à trois fleurs de lis d'or. Si, au contraire, elles sont placées 1, 2, la *position* est dite mal ordonnée. Quatre se posent 2, 2, c'est-à-dire cantonnées. Cinq, 2, 2, 1 ou encore en sautoir. Six, 3, 2, 1, ou en pal, ou en orle. Huit, 4, 4, en pal ou en orle. Neuf, 3, 3, 3 ou 3, 3, 2, 1; les jumelles deux par deux, les tierces trois par trois.

La *position* pleine est celle qui emplit tout l'écu par pièces égales. Le fascé, le palé, le bandé, le barré, le fuselé, le chevronné, l'échiqueté, le losangé, le frette, le parti chevronné, le vairé, l'écartelé, les points équipollés, le gironné, l'émanché, le semé, l'herminé occupent des *positions* pleines.

La *position* arbitraire est celle des figures auxquelles on change leur situation propre ou naturelle pour leur en donner une autre arbitrairement : *Famille de Carrière* : De gueules, au lévrier d'argent, percé d'une flèche de même, la tête *contournée*, la patte dextre levée, colleté et bouclé d'or, passant sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles de même.

Certaines pièces peuvent être droites, couchées, tournées, hautes, basses, versées, contournées, sans pécher contre les règles héraldiques.

La *position* de rapport est celle qui place une figure à la manière des pièces honorables; trois coquilles rangées en chef, une épée posée en bande, trois étoiles rangées en fasce ou en pal, deux lames passées en sautoir, une billette en pointe occupent une *position* de rapport.

La *position* réciproque est celle qui est mutuelle entre deux ou plusieurs figures; celle, par exemple, de deux clefs adossées, deux lions affrontés, deux animaux acculés, contre-passants ou contre-rampants; celle de l'écartelé, l'équipollé, le composé, l'échiqueté, le vairé, le bandé, contre-bandé, le palé, contre-palé, dont les émaux alternent; elle comprend aussi la *position* de l'un à l'autre et celle de l'un en l'autre; la première se dit des figures semblables placées sur chacune des pièces de la partition et alternant les émaux de celle-ci; la seconde, lorsque l'écu est divisé par deux émaux différents (coupé, tranché) et chargé sur le trait d'une pièce des mêmes émaux, de façon que l'émail est sur le métal et le métal sur l'émail; la *position* peut être double, c'est-à-dire que les pièces peuvent être sur un écu de l'un à l'autre et de l'un en l'autre : *Famille des Haies:* De cric d'argent, parti de gueules à trois annelets 2, 1; les deux du chef de l'un à l'autre, celui de la pointe de l'un en l'autre.

La *position* irrégulière est celle qu'occupent toutes les pièces qui peuvent se placer indifféremment selon le caprice ou la fantaisie.

POSITIONNAIRE s. m. (po-zi-si-o-nè-re — rad. *position*). Techn. Poinçon dont on se sert pour marquer les positions sur une carte géographique.

POSITIVE s. f. (po-zi-ti-ve — fém. de *positif*). Théol. Théologie positive : *Être versé dans la* POSITIVE. *Au* XVIe *siècle, la scolastique l'emportait sur la* POSITIVE. (Fleury.)

POSITIVEMENT adv. (po-zi-ti-ve-man — rad. *positif*). D'une manière positive, certaine : *Savoir* POSITIVEMENT. *Affirmer, nier* POSITIVEMENT. *Je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentateurs sussent bien* POSITIVEMENT *de quoi il s'agissait.* (Volt.)

— Physiq. *Corps électrisé positivement*, Corps chargé d'électricité positive.

POSITIVETÉ s. f. (po-zi-ti-ve-té — rad. *positif*). Physiq. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive. ‖ On dit aussi POSITIVITÉ.

POSITIVISME s. m. (po-zi-ti-vi-sme — rad. *positif*). Philos. Système de philosophie qui rejette toute conception métaphysique, toute étude du surnaturel et fonde la science tout entière sur la considération des faits matériels et palpables.

— Attachement aux faits palpables, réels, positifs; éloignement pour ce qui est idéal ou imaginaire : *On s'est plaint bien des fois du* POSITIVISME *de l'époque; mais la poésie a le droit de se montrer fière du petit bruit qu'elle fait.* (L. Ulbach.) *Nous n'allons pas nécessairement au* POSITIVISME *par cela seul que nous nous engageons dans une civilisation fondée sur les progrès matériels.* (Aristide Dumont.)

— Encycl. Les doctrines positivistes sont exposées en vingt endroits de ce *Dictionnaire*, notamment dans les biographies des membres les plus illustres des deux écoles : Auguste Comte, E. Littré, etc. On peut consulter, en outre, les comptes rendus que nous avons donnés des publications et des livres de ces écoles, notamment de la *Philosophie positive* de MM. Littré et Wirouboff, de la *Politique positive* de MM. Sémerie et Robinet.

Le *positivisme* d'Auguste Comte a, d'ailleurs, été exposé de main de maître par un de ses plus illustres disciples, dans un ouvrage dont nous rendons compte ci-après (v. plus bas POSITIVISME [Auguste Comte et le], par J. Stuart Mill), et, d'autre part, M. Taine a fait une très-remarquable critique du *positivisme* de Stuart Mill (v. POSITIVISME ANGLAIS [le]). Nous croyons, néanmoins, utile de donner ici un exposé général du *positivisme*, que nous emprunterons à un article remarquable fourni à la *Revue des Deux-Mondes* par M. Dupont-White; cette citation suffira pour compléter les divers articles de ce *Dictionnaire* que nous avons signalés. Rappelons seulement ce que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de répéter : le côté faible du *positivisme*, cette doctrine, d'ailleurs puissante et vivace, c'est l'exclusion mal justifiée qu'elle donne à l'absolu. On peut nier les applications de la métaphysique aux choses de la vie sociale, on ne peut prétendre les exclure des méditations philosophiques.

D'après M. Dupont-White, on peut définir le *positivisme* : la science affirmant qu'elle suffit à l'homme, quand elle fait profession de ne connaître que la matière, les propriétés de la matière, les lois de la matière. Pour premier effet de cette affirmation, vous voyez disparaître de l'esprit humain la religion et la philosophie. Ces aperçus, le philosophe positif les traite de spéculation excessive, de méthode vicieuse, et pour ce méfait il renvoie philosophie et religion aux premiers âges du monde, comme un début informe, comme un exercice puéril et véniel de l'humanité naissante.

« Le *positivisme* est donc, avant tout, une excommunication de la religion et de la philosophie, éliminées, répudiées péremptoirement, comme étrangères ou comme malsaines à l'esprit humain. La science les traite de théologie et de métaphysique, ce qui est gros d'insinuations malveillantes. »

M. Dupont-White rappelle ensuite, non sans ironie, l'éloge enthousiaste que les positivistes font de la science expérimentale et emprunte à M. Littré l'exposé suivant de l'ensemble des connaissances positives.

« Cet ensemble constitue six sciences, ainsi rangées : mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie ou science des corps vivants, et sociologie ou science des sociétés. Cet ordre n'est pas arbitraire; il satisfait à trois conditions qui le déterminent. Il représente un ordre naturel. La nature, en effet, offre trois ordres de phénomènes où la hiérarchie est marquée : les phénomènes physiques, les phénomènes chimiques, qui ne peuvent exister sans les phénomènes physiques, et les phénomènes vitaux, qui ne peuvent exister sans les phénomènes physiques et chimiques. Il représente un ordre didactique. En effet, la mathématique est la seule qu'on puisse apprendre indépendamment des autres. L'astronomie et la physique ne peuvent pas se passer du secours des mathématiques. La chimie a besoin de la physique comme de son support. Dans la biologie, toute la partie végétative exige des connaissances profondes en chimie. Enfin, les premiers principes de la sociologie ont leur point de départ dans les aptitudes inhérentes aux êtres vivants. La subordination didactique est irréfragable. Il représente un ordre historique. Les sciences ne se sont constituées que suivant la hiérarchie indiquée. La mathématique a précédé toutes les autres; puis viennent l'astronomie et la physique; plus tard, quand on cesse d'appliquer aux phénomènes de combinaison moléculaire des théories illusoires ou des théories physiques, l'alchimie disparaît et la chimie se fonde; plus tard encore, quand on cesse d'appliquer aux phénomènes de la vie les interprétations physiques ou chimiques, la biologie arrive à son tour; enfin, la fondation de la sociologie est encore plus récente : elle est due à M. Comte. C'est parce qu'elle satisfait à ces trois conditions, ordre naturel, ordre didactique, ordre historique, que la philosophie positive fournit, en toutes les

questions, un fil et une lumière ; c'est parce qu'elle émane des sciences qu'elle échappe aux vices et aux illusions de la subjectivité ; c'est parce qu'elle emprunte aux sciences ainsi rangées hiérarchiquement ses généralités qu'elle est, non une science particulière, mais une philosophie.

» La philosophie positive est à ses débuts, les développements lui viendront ; il en est un qui se présente déjà : la sociologie, puisqu'elle contient l'évolution de l'humanité, renferme implicitement l'histoire de la morale, de l'esthétique et de la psychologie, mais d'une manière implicite seulement. Aussi faut-il les extraire de ce bloc, où elles sont confondues, les considérer dans leur ensemble et leur connexion comme une seule science dite théorie du sujet, les établir en septième science à la suite des six sciences déjà hiérarchisées et leur faire fournir, suivant la méthode employée par M. Comte, leur contingent d'idées générales pour étendre et éclairer le domaine de la philosophie positive. »

« Telle est, poursuit M. Dupont-White, cette fameuse classification des sciences, qui est faite pour en montrer la base, la filiation, l'achèvement et la portée souveraine sur l'ordre moral et politique. Tel est le champ de la connaissance humaine, exploré désormais dans toutes ses parties, non pas sans doute approfondi et sondé comme il le sera quelque jour, mais délimité et fermé. Vous ne voyez là, dit le philosophe positif, aucune notion sur l'essence, l'origine et la fin des choses, c'est-à-dire rien d'*absolu;* mais les choses nous sont inaccessibles en ces replis. Je ne m'enquiers pas de ces abîmes, j'observe et je compare ; cela fait, j'élimine le particulier, je m'arrête au général, je néglige l'absolu. Toutefois, dans ces limites où je me contiens, je ne laisse pas de rencontrer tout ce qui intéresse l'individu et la société ; par delà ces bornes, rien n'est à découvrir, et même rien n'importe. Regardez bien en effet : la science comprend la vie des sociétés, les lois de cette vie, le progrès entre autres. Donc, en étudiant le passé politique des sociétés, vous apprendrez leur avenir, et non-seulement l'avenir comme probabilité, mais comme droit et devoir, devoir de l'homme soit envers lui-même, soit envers ses semblables, soit envers la puissance publique, devoir de cette puissance envers les individus, soit à respecter, soit à protéger, soit à consulter. Il n'y a que du relatif en tout cela ; mais ce n'est pas peu de chose apparemment que des rapports qui, dans leur constance, dans leur inviolabilité, sont des lois. Qu'allez-vous chercher au delà ? et que trouverez-vous avec des vues de l'esprit, avec des conceptions *a priori* qui sont de pures imaginations sans portée, parce qu'elles sont sans base ? Remarquez bien que cette science de l'histoire est le dernier anneau d'une chaîne de science continue, achevée seulement de nos jours, par où cet ensemble prend un caractère de grandeur incomparable. Quand Turgot découvrit la philosophie de l'histoire et la loi du progrès, il ne s'aperçut pas que la science, avec cette conquête, conquérait tout ; mais il n'avait pas lieu, il n'avait pas le droit, en quelque sorte, de s'en apercevoir : la chimie ne faisait que de naître, et la physiologie, qui est la science des propriétés organiques, la biologie, qui est la science des propriétés vitales, n'existaient pas du tout. Aujourd'hui, la chaîne est ininterrompue qui unit la plus simple des sciences, la mathématique, à la philosophie de l'histoire ou sociologie, qui est la plus compliquée des sciences.

» On sait combien est capital cet achèvement, ce couronnement de la connaissance humaine par la philosophie de l'histoire. C'est par ce côté que la science touche à la morale et au droit public, à la conduite des individus et des sociétés, au principe et à la constitution de l'Etat. Ici, toutefois, une remarque est essentielle : je prête à la philosophie positive un langage qu'elle pourrait tenir, mais qu'elle ne tient pas, ou du moins qu'elle n'accentue pas avec assez de force et d'insistance. Cet aspect de sa doctrine, par où elle devient une règle morale et politique, en est, selon moi, le plus triomphant ; c'est là qu'elle est le plus près de suppléer à tout ce qui est religion et philosophie. Seulement, je ne vois pas qu'elle tire avantage ou du moins qu'elle ait une conscience assez fière de ce grand trait qui la relève du pur matérialisme, qui la distingue et la recommande.

» A cette classification des sciences, la philosophie positive ajoute une théorie des âges de l'esprit humain où cet esprit nous apparaît comme s'acheminant vers le règne de la science à travers maint écart. L'homme, en face de la nature, a des manières différentes et successives de l'expliquer : d'abord la manière théologique, qui est de mettre partout des dieux ; ensuite la manière métaphysique, qui est de supposer partout des forces abstraites, occultes ; enfin la manière scientifique ou positive, qui constate, sous le nom de lois, le cours permanent et régulier des choses.

» Ici est la rencontre des philosophes positivistes avec Turgot, qui s'exprime en ces termes : « Avant de connaître la liaison des effets physiques entre eux, il n'y eut rien de plus naturel que de supposer qu'ils étaient produits par des êtres intelligents, invisibles et semblables à nous, car à quoi auraient-ils ressemblé ? Tout ce qui arrivait sans que les hommes y eussent part eut son dieu, auquel la crainte ou l'espérance fit bientôt rendre un culte, et ce culte fut encore imaginé d'après les égards qu'on pouvait avoir pour les hommes puissants, car les dieux n'étaient que des hommes plus ou moins puissants et plus ou moins parfaits, selon qu'ils étaient l'ouvrage d'un siècle plus ou moins éclairé sur les vraies perfections de l'humanité. Quand les philosophes eurent reconnu l'absurdité de ces fables, sans avoir acquis néanmoins de vraies lumières sur l'histoire naturelle, ils imaginèrent d'expliquer les causes des phénomènes par des expressions abstraites, comme essences et facultés, expressions qui cependant n'expliquaient rien, et dont on raisonnait comme si elles eussent été des êtres, de nouvelles divinités substituées aux anciennes. On suivit ces analogies et on multiplia les facultés pour rendre raison de chaque effet. Ce ne fut que bien tard, en observant l'action mécanique que les corps ont les uns sur les autres, qu'on tira de cette mécanique d'autres hypothèses que les mathématiques purent développer, et l'expérience vérifier. »

» On divisait autrefois la floraison de l'esprit humain en différentes époques ; il y avait l'âge étrusque, le siècle de Périclès, le siècle de Léon X, le siècle de Louis XIV. Turgot et les positivistes ont changé cela contre une vue plus profonde de l'esprit humain, le considérant surtout dans l'accroissement de ses facultés, dans ses fruits plutôt que dans ses fleurs.

» Il me semble qu'on saisit bien ici comment a pu naître la philosophie positive, comment une école a paru pour définir et absorber tout par la science, pour y enchaîner, pour y borner tout effort, toute aspiration de l'homme. A voir le chemin qu'a suivi l'intelligence humaine, passant de l'imagination à l'observation, méprisant les hypothèses pour en venir à l'expérience, rencontrant, une fois parvenue à ce point, une vérité pleine de bienfaits (celle des sciences naturelles et exactes), qui la pénètre d'admiration et de gratitude....; en présence, dis-je, de ce spectacle, certains esprits ont pu croire que la science, avec ses méthodes, ses acquisitions et même ses limites, était le dernier mot de l'esprit humain ; que celui-ci devait s'arrêter avec elle, se désintéresser de ce qu'elle ignorait. Si la science est la chose progressive entre toutes parmi des êtres éminemment destinés au progrès, la science doit leur suffire. Comme elle rayonne avec ses clartés croissantes sur toute la condition de ces êtres, comme elle leur fait de la force, du bien-être, du droit, comme elle a des règles de conduite pour l'individu et pour la société, il est vrai de dire qu'elle embrasse tout, qu'elle ne laisse rien échapper des intérêts humains et ne s'arrête qu'où finit l'homme. Celui-ci abuse de ses facultés, il se pervertit et s'égare à plaisir, quand il ne fait pas de ses facultés l'usage purement scientifique. Aimez-vous les romans ? Soit ; mais sachez bien dans ce passe-temps que vous faites ou que vous lisez un roman. Il a plu à Newton de commenter l'*Apocalypse;* mais Newton savait bien alors qu'il ne décrivait pas la mécanique céleste. L'homme a certaines facultés pour en jouir, mais non pour y croire.

» Bien entendu que ce sont toujours les philosophes positifs qui parlent de la sorte. Disent-ils autre chose encore ? y a-t-il quelque chose de plus dans leur doctrine ? Hélas ! oui, il y a une politique ; il y a même une religion, ce qui est un insigne écart, une trahison intime de leur méthode. Cette religion, M. Littré la rejette ; cette politique, il ne l'expose pas, ou du moins il ne l'expose plus. Faisons comme M. Littré, laissons là ces tristes dogmes et cherchons plutôt ce qui a pu suggérer et mettre sur pied cette entreprise inouïe d'une science unique, d'une maîtresse science, non-seulement pour expliquer la nature, mais pour conduire les individus et les sociétés, pour les contenter, pour les repaître, corps et âmes. Cherchons cela où l'on peut le trouver, c'est-à-dire dans le divorce des esprits avec les autorités qui régnaient autrefois sur les esprits, dans la disproportion de ces anciennes puissances avec les nouveaux principes de foi et d'obéissance qui ont prévalu dans le monde.

» J'allais dire, à ce propos, que la face du monde a changé ; mais ces expressions manquent de force et de propriété. C'est le fond même des choses qui s'est transfiguré, c'est l'âme humaine qui s'est enrichie d'idées, peut-être même de facultés nouvelles. Je vous fais grâce de tant d'inventions qui, dans le courant même du moyen âge, ont éclaté en bienfaits et en lumière sur la condition physique des hommes et que Turgot a si bien reconnues et énumérées. Cela est considérable, mais n'a rien à voir ici. Ce que je veux détacher et mettre en relief, c'est le progrès des sciences morales, car la science est possible, elle existe et même se développe dans l'ordre moral : l'histoire en témoigne, l'histoire la plus avérée, la plus éclatante. Telle a été la fortune de certaines idées, tellement géométriques ni chimiques, capables de renouveler les conditions de la foi et les bases de la société, ... ce qui est moral apparemment, — que ces idées ont fait des sciences ; philosophie de l'histoire, histoire générale et critique, économie politique, philosophie politique, cette dernière en voie de formation seulement, un *desideratum* dont le nom seul existe. Il n'est tel que cet achèvement scientifique d'une idée pour en marquer la diffusion et la puissance. Quand le monde est jeune, il fait des vers, quelquefois une épopée, avec les idées qui le pénètrent. On sait de reste que tout le paganisme des anciens est dans Homère, tout leur rationalisme dans Lucrèce, toute la piété du moyen âge dans la *Divine comédie*. Plus tard, en pareil cas, le monde fait des sciences et même des révolutions. A chaque âge son allure : dans l'âge viril, l'homme a foi aux idées, foi sur expérience et non sur parole ; c'est de beaucoup la plus puissante en œuvres. On ne l'a pas encore vue transporter des montagnes ; mais comme elle détruit ! comme elle s'entend à niveler !

» Il faut remarquer ici le train dont ces choses arrivent, qui est une marque de leur prédestination, de leur légitimité. Il n'y a pas dans l'histoire d'aventures improvisées, de scandales éclatant un beau jour, de champignons vénéneux qui aient poussé dans une nuit ; *natura non facit saltus*, a dit un physiologiste. L'histoire a des allures tout aussi réglées, tout aussi continues. On y voit que tout se prépare, s'élabore et s'avance pas à pas vers les hommes par des acheminements soutenus et imperturbables. Le nuage qui creva en 1789 sur cette terre de France, élue entre toutes, avait amassé lentement son tonnerre, et c'est ce qui en fit la fécondité. »

Après un aperçu saisissant des progrès de l'esprit humain, progrès que l'Église aurait volontairement laissé s'accomplir en elle ; après un tableau vivant des aspirations sociales et politiques, M. Dupont-White fait connaître la solution proposée par la philosophie positive de ces problèmes difficiles.

« Elle fait valoir d'abord qu'elle est la science de la nature, de l'homme et de l'histoire, par où elle est en état de diriger les individus et les sociétés, de les conduire au progrès dont elle a reconnu les traces et les procédés. Tels sont ses services et ses révélations à l'usage du présent. Quant à l'avenir, elle ne sait rien de la persistance éternelle des individus ; mais, en mettant les choses au pis, et par la grâce de cette loi de progrès, elle n'admet pasqu'ils meurent tout entiers. Votre esprit, leur dit-elle, ne sera pas plus perdu que votre corps. Ce que vous avez eu d'esprit, ce que vous avez produit d'idées ou de sentiments ira grossir le trésor spirituel de l'humanité, absolument comme votre corps ira grossir et féconder la matière. De même que vous vivez du passé, l'avenir vivra de vous, intellectuellement et matériellement. C'est ainsi que vous survivez, que vous persistez, et cette perspective n'est pas sans stimulant ni même sans grandeur. Vous êtes, il est vrai, d'une espèce supérieure à tout ce qui peuple cette planète ; aussi vous arrive-t-il ce qui n'arrive à aucune autre, la transmission et l'éternité des idées. Ce trait souverain constitue une espèce supérieure. Ce n'est pas peu de chose que cet effet de sa supériorité ; peut-être n'en est-il pas d'autre. Il vous semble odieux et intolérable que cette puissance, cette flamme d'esprit qui est en vous, s'éteigne à jamais. Rassurez-vous, elle survivra dans la lumière qu'elle a jetée, c'est là l'essentiel ; car cette puissance ne valait que par certaines de ses œuvres ; elle était en soi inégale, intermittente, faillible même. Si ce qu'elle a de radieux et de pur ne s'éteint pas et court allumer le flambeau ailleurs, que pouvez-vous demander de plus ?

» Mais, dites-vous, j'ai besoin de croire à une autre vie ! Eh bien ! ce besoin vous quittera, comme le besoin de croire aux astrologues, aux sorciers, aux démoniaques, a quitté vos pères. Vous ne m'en ferez pas accroire avec vos aspirations infinies, avec votre soif des choses éternelles. Romans que tout cela, ou lecture de romans, réminiscences d'*Obermann* et de *René!...* Le fait est que vous vivez dans le présent, perdus et absorbés dans les veilles de chaque jour. Voilà votre aliment quotidien. Le reste, si terrible qu'il soit, traverse votre esprit sans plus de trace ni de consistance qu'un nuage. »

Ainsi, le *positivisme*, supprimant les questions relatives à notre fin et à notre origine, n'est essentiellement ni matérialiste ni athée ; mais il proclame bien haut l'impuissance de l'esprit humain à pénétrer dans le domaine des notions absolues. Il ne dit pas : « Dieu n'existe pas, l'âme est matérielle et périssable ; » mais il dit : « Nous ne pouvons rien savoir sur Dieu, sur la nature essentielle de l'âme. » Il en résulte pour les positivistes, comme pour les matérialistes, que le culte d'un Dieu personnel est une folie, sa révélation un mensonge, et la notion du devoir par une vie future un mensonge encore. Quant au fondement de la morale, Auguste Comte le trouve dans la force de certains sentiments qu'il appelle altruistes, et dont le développement de plus en plus général doit résulter d'un système très-compliqué d'institutions sociales qui prennent l'homme à sa naissance pour le suivre et le diriger dans toutes les phases successives de sa vie. A ce point de vue, la philosophie positive prend tous les caractères d'une véritable religion, et d'une religion qui n'est exempte ni d'exaltation quelque peu fanatique ni de bizarreries quelquefois choquantes.

Nous avons, en commençant, signalé une erreur du *positivisme*, sa négation de l'absolu ; nous en signalons ici une autre plus grave, sa manière de constituer la morale positive. Le *positivisme* pèche donc à la fois par son principe et par sa conséquence la plus considérable. Est-ce une raison pour nier son importance scientifique et même sociale ? Non assurément. Si le *positivisme* n'a pu supprimer l'absolu, il aura du moins contribué à réduire son rôle et relevé, dans l'étude des problèmes sociaux, l'importance du fait scientifique. S'il n'a pu donner la solution de la question sociale, s'il a surtout étrangement dévié sur la question politique, il a du moins fait faire un grand pas dans la manière d'étudier ces questions, et, quelle que soit la solution que leur réserve l'avenir, le *positivisme* y aura eu sa très-large part. Le *positivisme*, malheureusement, est déjà livré à des dissensions intestines. Quelques-uns sont restés fidèles à Auguste Comte ; les plus intelligents, M. Littré, Stuart Mill, ont rompu avec les traditions de celui dont on a eu le tort grave de faire une sorte de patriarche, et le respect affecté de M. Littré pour le fondateur de l'école n'est plus qu'une gratitude naturelle pour celui qui lui a ouvert la voie philosophique, qui lui a révélé le progrès. Les orthodoxes, cependant, traitent sévèrement cette espèce d'abjuration ; M. Littré et tous les néo-positivistes sont traités par eux en véritables hérétiques. Faut-il voir dans ces divisions un signe de décadence ? Nous ne le croyons pas. Cette scission, regrettable à certains points de vue, était absolument nécessaire ; le dogmatisme des disciples trop fervents de Comte mettait l'école en un péril évident, la vouait à une destruction certaine ; car les ennemis nés de la théologie avaient abouti à une prodigieuse inconséquence : la fondation d'une théologie nouvelle. La raison d'être du *positivisme*, c'est le culte de la science et du progrès. Ceux qui se sont immobilisés dans le dogmatisme du maître feront bien d'y réfléchir.

Positivisme anglais (LE). *Étude sur Stuart Mill*, par H. Taine (Paris, 1864, in-12). Le principe invoqué par Stuart Mill, le représentant le plus autorisé du *positivisme* en Angleterre, est que la substance, la force et les êtres métaphysiques des philosophes modernes sont un reste des entités purement logiques du moyen âge et de la scolastique. M. Taine admet avec lui que toute science est dans les phénomènes sensibles, tels qu'ils s'offrent à nous avec leur [illegible] de temps et de lieu ; mais il veut, néanmoins, quelque chose de plus. Outre la faculté d'ajouter, nous avons, remarque-t-il, celle de retrancher. Les mathématiques procèdent à la fois par addition et par soustraction, la chimie n'assemble pas seulement des parties en des touts, elle décompose encore des touts en leurs parties. Cette seconde opération, c'est l'abstraction ; c'est par elle que d'un principe nous déduisons une infinité de conséquences. Cette faculté est, selon le langage de l'auteur, « une faculté magnifique, source du langage, interprète de la nature, mère des religions et de la philosophie, la seule distinction véritable qui sépare l'homme de la brute et les grands hommes des petits. »

Autre différence entre M. Taine et Stuart Mill. Ce dernier bannit de partout l'idée de cause, pour y substituer la simple juxtaposition des phénomènes. Le premier, au contraire, invoque comme universel ce qu'on appelle l'axiome de causalité. Tout, dit-il, a une cause, et c'est pour cela que tout doit pouvoir se prouver. Mais les causes de M. Taine ne sont pas des causes distinctes des phénomènes, telles que les entendent les philosophes [illegible] ; ces causes ne sont que des faits, et toute la causalité des phénomènes réside dans les phénomènes eux-mêmes. Le travail de la science n'est donc pas seulement un travail d'expérience, de juxtaposition, de synthèse ; c'est aussi un travail d'abstraction et d'analyse, qui sépare les faits [illegible] et les réduit à la plus grande simplicité et à la plus grande généralité possible.

« Le progrès de la science, dit M. Taine, consiste à expliquer un ensemble de faits, non point par une cause prétendue hors de toute expérience, mais bien par un fait supérieur qui les engendre. En s'élevant ainsi d'un fait supérieur à un fait supérieur encore, on doit arriver, pour chaque genre d'objets, à un fait unique qui est la cause universelle. Ainsi se condensent les différentes sciences en autant de définitions d'où peuvent se déduire toutes les vérités dont elles se composent. Puis vient le moment où nous osons davantage : considérant que ces définitions sont plusieurs et qu'elles sont des faits comme les autres, nous y apercevons et nous en dégageons, par la même méthode que chez les autres, le fait primitif d'où elles se déduisent et qui les engendre. Nous découvrons l'unité de l'univers et nous comprenons ce qui la produit. Elle ne vient pas d'une chose extérieure au monde ni d'une chose mystérieuse cachée dans le monde ; elle vient d'un fait général, semblable aux autres, loi génératrice d'où les autres se déduisent, de même que de la loi de l'attrac-

[illegible] mènes de la pe[illegible] des [illegible] de la n[illegible] du type [illegible] de l'animal, de [illegible] d'un peuple dérivent toutes les parties de ses institutions et [illegible] de son histoire. L'objet final de la science est cette loi suprême, et [illegible], d'un élan, pourrait se transporter [illegible] comme d'une [illegible], [illegible] par des canaux distincts et [illegible] des événements et [illegible] des choses. C'est à ce moment [illegible] la nature de la [illegible]. Par cette hiérarchie de [illegible], le [illegible] forme un être unique, indivisible, dont tous les êtres sont des membres. »

Positivisme (AUGUSTE COMTE ET LE), par J. Stuart Mill, traduit de l'anglais par M. le [illegible] G. [illegible], Paris, 186[illegible], dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* Cet [illegible] critique de [illegible]. M. Stuart Mill rejette [illegible] les dernières spéculations d'Auguste Comte, c'est-à-dire sa morale altruiste, sa [illegible] et sa religion de l'humanité, mais il accepte les principes de sa philosophie des sciences et de l'histoire, en y signalant toutefois des lacunes et des erreurs [illegible]. Il lui reproche d'abord d'interdire toute recherche, toute conjecture sur le commencement des choses, sur la cause première, et d'exclure toute croyance en un créateur du monde, comme incompatible avec la philosophie positive. « Le mode positif de penser n'est pas nécessairement une négation du surnaturel; il renvoie simplement cette question à l'origine de toutes choses. Si l'univers a eu un commencement, son commencement, par les conditions mêmes du fait, a été surnaturel; les lois de la nature ne peuvent pas rendre compte de leur origine. Le philosophe positif est libre de se former une opinion sur ce sujet, selon le poids qu'il attache aux analogies qu'on appelle marques de dessein, et aux traditions générales de la race humaine. La valeur de ces preuves est, à la vérité, une question pour la philosophie positive, mais ce n'en est pas une sur laquelle les philosophes positifs doivent s'accorder. C'est une des méprises de M. Comte de ne jamais laisser de questions ouvertes. »

On doit remarquer ensuite que l'œuvre philosophique d'Auguste Comte n'est pas achevée, parce qu'il y manque une théorie de la preuve, une logique. « La philosophie de la science se compose de deux parties principales : les méthodes d'investigation et les conditions de la preuve. Les unes indiquent les voies par lesquelles l'esprit humain arrive à des conclusions; les autres, le mode d'en éprouver la certitude. Une fois complètes, les premières seraient un instrument de découverte; les dernières, de preuve. C'est à l'étude des premières que se borne principalement M. Comte... Mais, sur la question de la preuve, il ne jette aucune lumière. Il ne fournit aucun criterium de vérité. En ce qui concerne la déduction, il n'admet point le système syllogistique d'Aristote et de ses successeurs (dont l'insuffisance est aussi évidente que son utilité est réelle), ni ne propose de lui en substituer un autre, et quant à l'induction, il n'en donne aucune règle. Il ne semble pas reconnaître la possibilité d'un critérium général qui serve à décider si une conclusion inductive est correcte ou non. » Cette lacune dans le système de Comte se lie, selon M. Mill, à la négation systématique du mot et de l'idée de *cause;* elle explique les contradictions du fondateur du positivisme au sujet des hypothèses, contradictions qui se montrent déjà dans le *Cours de philosophie positive.*

Un autre reproche que le philosophe anglais fait à Auguste Comte, c'est de rejeter absolument, comme un procédé sans vertu, l'observation psychologique proprement dite, c'est-à-dire la conscience interne, de ne pas donner de place dans sa série des sciences à la psychologie et d'en parler toujours avec mépris. « Quel instrument M. Comte propose-t-il pour l'étude des fonctions morales et intellectuelles, à la place de l'observation [illegible] ? Nous avons presque honte de dire que c'est la phrénologie! Non pas vraiment, dit-il, à titre de science formée, mais comme une science encore à créer; car il rejette presque tous les organes [illegible] imaginés par les phrénologistes et n'accepte que leur division générale du cerveau en trois régions : les penchants, les sentiments et l'intellect, ainsi que la subdivision de [illegible] région entre les organes [illegible] et ceux de l'observa[illegible] [illegible] regarde cette science pre[illegible] [illegible] des fonctions [illegible] entre différents organes comme dégageant l'étude mentale de l'homme de la [illegible] jusqu'à l'état [illegible] de la [illegible] mentale [illegible] car les [illegible] et de la [illegible] [illegible] vraie, [illegible] que serait encore [illegible], en effet, serait-il possible de constater qu'il y a correspondance entre deux choses par l'observation de l'une d'elles seulement? L'établissement d'une relation entre les fonctions mentales et les conformations cérébrales nécessite, non-seulement un système parallèle d'observations appliquées aux unes et aux autres, mais encore une analyse des facultés mentales qui soit conduite sans avoir en rien égard aux conditions physiques, puisque la preuve de la théorie résiderait dans la correspondance entre la division du cerveau en organes et celle de l'entendement en facultés. L'accomplissement de cette analyse exige une étude psychologique directe portée à un haut point de perfection; car il est nécessaire de rechercher, entre autres choses, à quel degré les circonstances créent le caractère mental, puisque personne ne suppose que la conformation cérébrale fasse tout et que les circonstances ne fassent rien. »

Enfin, il est impossible de considérer Auguste Comte comme le fondateur de la science sociale, quand on le voit rejeter avec mépris l'économie politique de l'ordre des connaissances positives. « Le côté faible de la philosophie d'Auguste Comte se montre, d'une manière frappante, dans ses observations critiques sur la seule tentative systématique qui ait encore été faite par une suite de penseurs pour constituer une science, non pas vraiment des phénomènes sociaux en général, mais d'une grande classe ou d'une division considérable d'entre eux. Nous voulons, bien entendu, parler de l'économie politique, qu'il considère comme n'étant ni scientifique ni positive, et comme constituant une simple branche de la métaphysique, ce vaste réceptacle d'idées condamnées dans lequel il met tous les essais de science positive qui, dans son opinion, ne sont pas dirigés par une juste méthode scientifique. Quiconque connaît les écrits des économistes n'a besoin que de lire les quelques pages où il les censure pour apprendre à quel point extrême M. Comte peut parfois être superficiel. »

Positivisme pour tous (LE), Exposé élémentaire des principes de la philosophie positive, par L.-André Nuytz, précédé d'une préface par E. Littré. Le titre de cette brochure en indique clairement l'objet. L'auteur y déclare que le besoin d'une morale nouvelle se fait sentir, et que c'est aux principes de la philosophie positive qu'il faut demander cette morale. « Au moment, dit M. Nuytz, où le discrédit des théories théologiques, où l'impuissance des hypothèses métaphysiques ne laissent plus à l'ancienne morale que l'influence qu'elle doit à sa vitesse acquise, nous nous efforçons d'établir la morale moderne à l'aide de la seule méthode qui soit compatible avec l'esprit actuel de la société; nous voulons édifier sur des faits positifs une morale individuelle, une morale domestique et une morale sociale, qui nous permettent d'éviter l'anarchie que nous côtoyons et qui nous préservent du sort qui attendait les Romains à la chute du paganisme. Voilà notre but. » La morale de l'avenir sera fondée sur l'étude du développement social, telle que l'a instituée Auguste Comte. Elle sera dépouillée des caractères d'absoluité, d'universalité et d'immutabilité que lui donne la métaphysique. « Telle institution est mauvaise ici, telle conception est aujourd'hui dangereuse; en résulte-t-il qu'elles l'ont été nécessairement toujours et partout? » On sait, en effet, que les positivistes prétendent fonder la morale, c'est-à-dire la règle de conduite des individus, sur l'histoire et la sociologie, qui leur présentent un développement nécessaire amenant une organisation nécessaire.

POSITIVISTE s. m. (po-zi-ti-vi-ste — rad. *positivisme*). Philos. Partisan du positivisme, de la philosophie positive.

— Adjectiv. Qui a rapport au positivisme ou aux positivistes : *Idées* POSITIVISTES. *École* POSITIVISTE.

POSITIVITÉ s. f. (po-zi-ti-vi-té). V. POSITIVETÉ.

— Philos. Caractère positif d'une spéculation, dans le système d'Auguste Comte.

POSNANIE, ancien palatinat du royaume de Pologne, dans le duché de Posen, et dont la ville de Posen était le chef-lieu; il était divisé en neuf districts, qui furent annexés à la Prusse dans les partages de 1772 et de 1793.

POSNANIEN, IENNE s. et adj. (po-sna-ni-ain, i-è-ne — rad. *Posnanie*). Géogr. Habitant de la Posnanie, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* POSNANIENS. *La population* POSNANIENNE.

POSOIR s. m. (po-zoir — rad. *poser*). Techn. Appareil au moyen duquel on pose les flans à l'endroit où ils doivent être frappés.

POSOLE s. f. (po-zo-le). Boisson que, d'après certaines relations, on fait dans l'Inde avec du bambou.

POSOLOGIE s. m. (po-zo-lo-jî — du gr. *posos*, combien grand, *logos*, discours). Méd. Indication des doses auxquelles on doit administrer les médicaments.

— Encycl. La *posologie* est l'une des parties les plus délicates de l'art de formuler; c'est peut-être celle qui demande au praticien le plus de tact et d'expérience. Il est certain, en effet, qu'un médicament bien choisi, bien approprié à la nature de la maladie qu'il est destiné à combattre, peut devenir défectueux et même funeste s'il est mal dosé, s'il est administré en quantité trop forte ou trop faible. On peut avancer, entre autres considérations à l'appui de cet énoncé, que certains médicaments, et des plus usités, ont une action sur l'organisme qui varie d'intensité, bien plus, qui peut devenir opposée, suivant la dose à laquelle on les administre. Ainsi l'émétique, à la dose de 0gr,05 administrés dans une grande quantité d'eau, est un laxatif; à la même dose donnée en une seule fois, c'est un vomitif; à la dose de 0gr,40 à 1 gramme, c'est un contro-stimulant. Le calomel, à dose extrêmement faible, mais répétée, à dose réfractée, comme on dit, est un altérant; à dose plus forte, à celle de quelques décigrammes, c'est un purgatif; lorsqu'on l'administre par plusieurs grammes à la fois, il ne purge pas, mais détermine la salivation mercurielle. Les sels purgatifs sont diurétiques lorsqu'on n'en donne que peu à la fois. De même, la digitale et ses préparations sont diurétiques à petites doses et éméto-cathartiques à doses plus fortes, etc. On ne saurait rendre, dans chacun de ces cas, un compte exact de ces différences d'action. En général, cependant, on les attribue à ce que les médicaments se trouvent ou non absorbés : lorsqu'ils le sont, leur action se porte sur tout l'organisme; lorsqu'au contraire ils ne le sont pas, cette action se borne aux organes mis en contact avec eux, à l'appareil digestif s'ils ont été administrés à l'intérieur. Diverses expériences de physiologie permettent de croire que cette explication est peu éloignée de la vérité. On sait, par exemple, qu'une solution de sulfate de soude très-étendue est absorbée par l'estomac, tandis qu'elle ne l'est pas du tout lorsqu'elle est concentrée : dans ce dernier cas, elle détermine des accidents que l'on n'observe jamais dans le premier.

Un autre point fort important en *posologie*, mais plus facile à observer que celui dont nous venons de parler, est le suivant. L'action des médicaments qui ne changent pas de manière d'agir avec la dose à laquelle on les administre n'est nullement proportionnée à cette dose. Il serait naturel de croire qu'un médicament qui, en certaine quantité, produit sur le malade un effet donné produira un effet double si on l'administre à dose deux fois plus forte. Il n'en est rien cependant. Chaque médicament de ce genre a, en quelque sorte, un maximum d'action au delà duquel il ne saurait produire aucun effet utile. C'est ainsi qu'on obtient le même résultat en administrant aux chlorotiques des quantités très-faibles de fer ou de préparations ferrugineuses qu'en leur en administrant de plus fortes doses. Dans le cas du fer réduit ou des autres préparations insolubles, on peut très-facilement se rendre compte de ce fait : le suc gastrique sécrété par l'estomac ne peut fournir à la fois qu'une quantité d'acide limitée, susceptible de dissoudre une quantité limitée d'oxyde métallique et de la convertir en sel. La quantité de métal excédante traversera donc inerte les voies digestives et ne pourra produire aucun effet utile, mais, au contraire, dans certains cas, pourra être nuisible. Les médicaments, et c'est là une conséquence de ce que nous avons dit ci-dessus, lorsqu'ils doivent agir sur l'économie, et, par contre, lorsqu'ils doivent préalablement être absorbés, ne doivent donc pas être administrés à dose plus élevée que celle qui peut être entraînée dans la circulation. On se trouve bien alors de les donner par doses très-faibles répétées souvent, de tenir le malade sous leur influence d'une manière continuelle.

Un fait qu'il serait dangereux d'oublier, c'est qu'un médicament, et il y en a beaucoup dans ce cas, peut devenir un poison lorsqu'on l'administre à dose trop élevée. On pourrait citer une foule de médicaments, parmi les plus précieux, auxquels ce précepte est applicable : l'opium, la quinine, l'iode, etc. Toutefois, ce n'est là encore qu'une règle générale qui souffre de nombreuses exceptions. Il est quelques drogues qui produisent moins d'effet à dose trop forte, qui ont un maximum d'action au delà duquel elles agissent de moins en moins; tel est le cas de l'ipécacuana et de l'aloès, et mieux encore celui de la semen-contra et de l'huile de ricin : 1 gramme de semen-contra purge mieux que 2 grammes; 15 grammes d'huile de ricin, mieux que 30 grammes.

La connaissance des propriétés propres à chaque médicament joue, on le voit, un rôle immense en *posologie*, et les règles générales que l'on peut donner à cet égard sont toujours très-vagues. Il est une sorte de considérations qui est de nature à exercer bien davantage encore la sagacité du médecin, nous voulons parler de ce qui se rattache à l'idiosyncrasie (v. ce mot). Tel médicament, qui, à certaine dose, produira sur un individu un effet donné, produira sur un autre un effet tout différent; tel individu, par exemple, sera purgé avec une dose extrêmement faible de sulfate de soude, tandis que tel autre n'éprouvera aucun effet de la même quantité du même médicament. Bien plus, un même individu se trouvera très-diversement atteint par l'action d'une même drogue administrée toujours à la même dose, suivant les conditions dans lesquelles il se trouvera. Ainsi on ne peut poser aucune règle générale, non-seulement pour des individus du même sexe et du même âge, mais encore pour un même individu lui-même; il est indispensable que le médecin apprécie l'état dans lequel se trouve cet individu.

Il est vrai de dire, cependant, qu'en général les individus du même âge et du même sexe se trouvent impressionnés de la même manière par un même médicament à dose constante. A ce point que certains auteurs ont cru pouvoir dresser des tables indiquant les doses des médicaments les plus usités qui doivent être administrées aux différents âges et aux différents sexes. Gaub a même formulé la règle générale suivante :

« Pour un adulte, on donne la dose entière et on la prend pour unité; pour les autres âges, on suit la gradation suivante :

Au-dessous d'un an. . . .	1/15 à 1/12
A deux ans.	1/8
A trois ans	1/6
A quatre ans.	1/4
A sept ans.	1/3
A quatorze ans.	1/2
A vingt ans.	2/3
De vingt à soixante ans.	1

Au-dessus de soixante ans, on suit la gradation inverse. »

L'unité prise pour les femmes est plus faible que celle qui est admise pour les hommes.

Hufeland a donné une règle un peu différente de celle de Gaub :

Age.	Dose.
1/2 mois.	1
1 —	2
2 —	4
3 —	5
4 —	5
5 —	6
6 —	6
7 —	7
8 —	7
9 —	8
10 —	8
11 —	9
1 an	10
2 —	13
3 —	16
4 —	18
5 —	20
6 —	21
7 —	22
8 —	23
9 —	24
10 —	25
11 —	26
12 —	27
13 —	28
14 —	29
15 —	30
20 —	35
25 —	40

Pour Hufeland, l'unité est la dose la plus faible. Il est certains médicaments pour lesquels ces règles ne sont jamais exactes en ce qui concerne les enfants : l'opium, par exemple, ne peut leur être administré, même à faible dose, sans de très-graves inconvénients; le calomel et les drastiques, au contraire, sont supportés par eux à dose relativement plus forte que par les adultes.

Il semble même, à en croire certains auteurs, que la *posologie* doit varier avec les pays. Ce point, cependant, aurait besoin de confirmation.

Il n'est pas jusqu'à la manière d'administrer les médicaments qu'on ne doive prendre en considération. Telle drogue, administrée à l'intérieur en boisson, sera absorbée avec facilité par l'estomac, tandis qu'administrée en lavement elle sera fort peu absorbée par le rectum. Il sera dès lors important de tenir compte du mode d'administration; en général, les doses pour lavement sont doublées.

Mais il y a plus : pour un même individu, prenant d'une manière continue une certaine dose d'un médicament, on observe presque toujours que l'effet produit va en diminuant constamment, et il devient nécessaire d'augmenter peu à peu la dose. L'organisme s'accoutume, prend l'habitude, en quelque sorte, et n'éprouve plus d'effet. C'est avec l'opium que cette observation se fait le plus fréquemment : tel malade qui, dans les premiers temps, est vivement atteint par 0gr,05 d'opium peut, par un usage prolongé de cette substance, arriver à en prendre plusieurs grammes par jour, quantité qui aurait été d'abord plus que suffisante pour le tuer. On voit des malades prendre ainsi jusqu'à 10 gr. d'opium, ou une quantité correspondante de sels de morphine. Ici comme ailleurs, il est à notre règle des exceptions; bien plus, on connaît des médicaments qui agissent d'autant plus qu'on les administre pendant plus longtemps; les préparations qui renferment du plomb ou de l'antimoine sont dans ce cas.

Pour obvier à cette nécessité qu'entraîne l'accoutumance d'augmenter sans cesse les doses et d'arriver à des quantités dangereuses, les médecins prudents font suspendre de temps en temps les drogues auxquelles les malades s'habituent, ou bien simplement, et cela suffit dans la plupart des cas, ils changent la forme des médicaments : par exemple, ils administrent en lavement ce qui était donné précédemment en potion, ou inversement.

Certaines substances donnent lieu à des phénomènes qui, pendant quelque temps, prennent l'apparence de l'habitude; on doit les administrer par doses de plus en plus considérables pour leur faire produire leur effet : l'acide arsénieux, la digitale, etc., sont dans ce cas. Les plus grandes précautions sont alors à prendre, car ce n'est pas ici une habitude, ce n'est qu'une sorte de tolérance; l'estomac peut parfois tolérer sans inconvénient grave ces substances; mais parfois aussi cette tolérance cesse tout à coup sans qu'il soit possible de savoir pourquoi, et on a alors un véritable empoisonnement.

En un mot, la *posologie* est, comme nous l'avons dit en commençant, l'une des plus difficiles parties de l'art de guérir. Elle nécessite, en même temps que des connaissances vastes et approfondies, une grande délicatesse d'appréciation. Elle repose pour ainsi dire sur un foule innombrable de particularités qu'il est presque impossible de grouper et de traduire en règles absolues.

POSOLOGIQUE adj. (po-zo-lo-ji-ke — rad. *posologie*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la posologie.

POSONIUM, nom latin de PRESBOURG.

POSOQUÉRIE s. f. (po-zo-ké-rî). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane et aux Antilles.

— **Encycl.** Les *posoquéries* sont des arbrisseaux ou des arbustes glabres, à rameaux cylindriques, portant des feuilles opposées, brièvement pétiolées, coriaces, munies de stipules oblongues, triangulaires et presque persistantes; les fleurs, blanches, très-longues, groupées en corymbes terminaux, présentent un calice tubuleux, adhérent, à cinq dents; une corolle en entonnoir, à cinq segments obtus, presque égaux, étalés; cinq étamines inégales, à peine saillantes; le fruit est une baie ovoïde, succulente, à deux loges polyspermes, couronnée par le calice persistant. Les espèces de ce genre, au nombre d'une dizaine, habitent toutes la Guyane; leurs fruits sont, en général, succulents et agréables au goût. La *posoquérie à longues fleurs*, espèce type, est un arbuste à feuilles oblongues, acuminées, aiguës, qui croît sur le bord des fleuves.

POSORIE s. f. (po-zo-rî). Bot. Syn. de POSOQUÉRIE.

POSPOLITE s. f. (po-spo-li-te — du polonais *pospolita*, assemblée du peuple). Hist. Corps d'armée polonais exclusivement composé de nobles.

POSSAGNO, bourg du royaume d'Italie, province et à 45 kilom. N.-O. de Trévise, district et mandement d'Asolo; 1,436 hab. Patrie de Canova, qui y a fait construire, à ses frais et d'après ses plans, une remarquable église en marbre blanc. Dans le village, on voit la maison qu'il habita et qu'on a transformée en un musée renfermant les modèles en plâtre de toutes les œuvres du grand artiste.

POSSART (Fedor-Pierre-Antoine), statisticien allemand, né à Riga vers 1790, mort à Bernbourg (duché d'Anhalt) en 1859. Il fit dans l'armée russe les campagnes de 1812 à 1815, puis fut chargé, par le gouvernement du czar, de missions littéraires et diplomatiques, parcourut par la suite l'Allemagne, la Scandinavie, l'Angleterre et devint enfin bibliothécaire à Bernbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Description historique et statistique de la Serbie* (Pesth, 1836, in-12); *Description statistique de la Russie* (1840); *Géographie et statistique de la Courlande* (1843); *Géographie et statistique de la Livonie* (1844); *Géographie et statistique de la Suède et de la Norvège* (1850); *Géographie et statistique du duché d'Anhalt* (1858-1859).

POSSÉDABLE adj. (po-sé-da-ble — rad. *posséder*). Qui peut être possédé : *La mer n'est pas* POSSÉDABLE.

POSSÉDÉ, ÉE (po-sé-dé) part. passé du v. Posséder. Qui est au pouvoir de quelqu'un : *Un terrain* POSSÉDÉ *par la ville. A Rome, la liberté fut d'abord* POSSÉDÉE *par les rois.* (Chateaub.)

— Fig. Maîtrisé, dominé : *Quiconque est* POSSÉDÉ *de l'esprit de système ferme les yeux à la vérité.* (Chateaub.) *Pour exceller dans un art, il faut en être* POSSÉDÉ. (Mme E. de Gir.) *Tant qu'on aime, on possède et on est* POSSÉDÉ. (C. Dollfus.)

. . . De ce souvenir mon âme *possédée*
A deux fois en dormant revu la même idée.
RACINE.

— Qui est au pouvoir du diable, dont le diable s'est emparé : *Une femme* POSSÉDÉE *du démon. Les sourds-muets passaient autrefois pour être* POSSÉDÉS. ‖ Fig. Qui a quelque chose d'extravagant dans l'esprit : *Il faut être* POSSÉDÉ *de quatre ou cinq diables pour croire à l'invention des langues.* (J. de Maistre.)

— *Etre possédé du démon de*, Etre complétement livré à la passion de : ÊTRE POSSÉDÉ DU DÉMON DE *l'orgueil*, DU DÉMON DE *l'envie*, DU DÉMON DU *jeu*.

— Personne violente ou extravagante : *Quel enfant! c'est un* POSSÉDÉ. *Ils étaient une douzaine de* POSSÉDÉS *après mes chausses.* (Mol.)

— s. m. Personne possédée du démon : *Exorciser un* POSSÉDÉ.

— *Comme un possédé*, D'une manière violente, emportée, passionnée : *Se démener* COMME UN POSSÉDÉ. *Jurer* COMME UN POSSÉDÉ. *A cette nouvelle, je fis retentir le vaisseau de cris perçants, je m'arrachai les cheveux, je me roulai sur le pont* COMME UNE POSSÉDÉE. (Le Sage.)

POSSÉDER v. a. ou tr. (po-sé-dé — lat. *possidere*, contracté de *pone sedere*, être assis auprès. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je possède; qu'ils possèdent*). Avoir comme propriété : POSSÉDER *une terre, une maison.* POSSÉDER *de grands biens. On ne s'approprie les choses qu'on* POSSÈDE *que par leur emploi.* (J.-J. Rouss.) *Pour bien connaître le prix de ce que vous* POSSÉDEZ, *figurez-vous que vous l'avez perdu.* (Delille.) *La France* A POSSÉDÉ *l'Europe presque entière sans en être plus heureuse.* (Bignon.) *Quiconque ne* POSSÈDE *rien ne peut arriver à* POSSÉDER *que parce qu'd'autres* POSSÈDENT *déjà.* (Lamenn.) *Le bonheur bien souvent est moins de* POSSÉDER *ce qu'on n'a pas que de cesser d'avoir ce qu'on* POSSÈDE. (L. Gozlan.) *Le clergé français d'avant 1789* POSSÉDAIT *à lui seul le tiers de la superficie du royaume.* (Toussenel.)

Un amateur de jardinage
Demi-bourgeois, demi-manant,
Possédait, en certain village,
Un jardin assez propre et le clos attenant.
LA FONTAINE.

‖ Avoir comme qualité ou comme charge : POSSÉDER *un emploi.* POSSÉDER *une dignité.* POSSÉDER *un titre.* POSSÉDER *un excellent cœur. Cette femme* POSSÈDE *presque tous les talents. Le dindon a l'air fanfaron, mais il ne* POSSÈDE *que très-peu de courage.* (Buff.) *Le peu de sagesse que* POSSÈDE *ce monde lui a été donné par les fous.* (Mirab.) *Près d'une femme qui* POSSÈDE *le génie de son sexe, l'amour n'est jamais une habitude.* (Balz.) *La femme, bien plus que l'homme,* POSSÈDE *cette étincelle divine qui produit l'enthousiasme.* (Mme Romieu.) *Les hommes qui* POSSÈDENT *un grand pouvoir n'ont pas le droit d'être indifférents et dédaigneux.* (Mme E. de Gir.) *Il n'y a qu'un être libre qui puisse* POSSÉDER *l'idée de la liberté.* (V. Cousin.) *Chaque homme* POSSÈDE *trois caractères : celui qu'il montre, celui qu'il a, celui qu'il croit avoir.* (A. Karr.) *Nous n'admirons dans les autres que les qualités que nous croyons* POSSÉDER. (A. d'Houdetot.)

— Contenir, avoir en soi : *Quand un pays* POSSÈDE *un grand nombre de fainéants, soyez sûrs qu'il est assez peuplé.* (Volt.) *Le département du Nord* POSSÈDE *les plus riches mines de houille.* (Blanqui.)

— Avoir chez soi, dans sa maison : *Si vous vous décidez à venir à Paris, j'espère que vous descendrez chez nous et qu'on vous* POSSÉDERA *pendant quelques jours.*

— Devenir le mari de : *Il aspire au bonheur de vous* POSSÉDER. ‖ Jouir des faveurs de : *Dante n'a jamais revu Béatrix, Pétrarque n'a jamais* POSSÉDÉ *sa Laure.* (Balz.)

Dans sa chambre, crois-moi, n'entre pas tout le jour,
Si tu veux *posséder* ta Lucrèce à ton tour.
BOILEAU.

Les rimeurs, voyez-vous, sont comme les amants :
Tant qu'on n'a rien écrit, il en est d'une idée
Comme d'une beauté qu'on n'a pas *possédée*.
A. DE MUSSET.

— Dominer, être maître de : *Quelle rage vous* POSSÈDE? *Celle-là seule qu'on craint de perdre nous* POSSÈDE *tout entier.* (Frédéric Soulié.) *La propriété est un piége : ce que nous croyons* POSSÉDER *nous* POSSÈDE. (A. Karr.)

. . . . . Ce malheureux avare
Ne possédait point l'or, mais l'or le *possédait*.
LA FONTAINE.

— Connaître à fond : POSSÉDER *une affaire.* POSSÉDER *ses auteurs latins.* POSSÉDER *une langue. L'homme est autant de fois homme qu'il* POSSÈDE *de langues différentes.* (Charles-Quint.) *Tout auteur qui ne donne pas d'ordre à son discours ne* POSSÈDE *pas assez sa matière.* (Fén.) *Pour bien écrire, il faut* POSSÉDER *pleinement son sujet.* (Buff.)

— Absol. : POSSÉDER *de bonne foi.* POSSÉDER *légitimement.* POSSÉDER *injustement. L'homme libre travaille, puis il* POSSÈDE. (J. Simon.) *On souhaite ardemment, on* POSSÈDE *avec tiédeur.* (Latena.) *La condition de domicile est évidemment la vie politique accordée à qui* POSSÈDE, *interdite à qui ne* POSSÈDE *pas.* (Fr. Pillon.)

Qui ne jouit de rien ne doit pas *posséder*.
LA CHAUSSÉE.

— *Posséder les bonnes grâces de quelqu'un, Posséder le cœur de quelqu'un*, Etre en faveur auprès de lui, être aimé de lui : *N'espérez pas que je vous laisse* POSSÉDER *tranquillement* LES BONNES GRÂCES DE *la dame que vous venez de voir en secret au château.* (Le Sage.)

Ne *possédez-vous* pas son oreille et son cœur?
RACINE.

Rarement on peut voir, sans en être piqué,
Posséder par un autre un cœur qu'on a manqué.
MOLIÈRE.

— *Posséder l'oreille de quelqu'un*, Se faire écouter de lui, avoir de l'influence sur lui par ses conseils.

— *Posséder son âme en paix*, Jouir de la tranquillité d'esprit que procure une bonne conscience : *Il* POSSÉDAIT SON ÂME EN PAIX, *au milieu même des orages.* (Fléch.)

— Relig. Se dit du diable qui est maître de l'âme de quelqu'un : *Le démon, le diable le* POSSÈDE. ‖ *Posséder Dieu*, Jouir de la béatitude éternelle, de la vision béatifique de Dieu. ‖ Signifie aussi Avoir la connaissance de la vraie religion.

— Féod. *Posséder en roture*, Tenir à cens. ‖ *Posséder en fief*, Tenir à foi et hommage. ‖ *Posséder par engagement*, Jouir d'une chose soumise à la faculté du rachat.

Se posséder v. pr. Etre possédé : *Ce qui ne peut s'occuper ne peut* SE POSSÉDER.

— Etre maître de soi, de ses passions, des mouvements de son âme : *C'est un homme qui* SE POSSÈDE *toujours. Un orateur doit savoir* SE POSSÉDER. *C'est un joueur qui* SE POSSÈDE *également dans la perte et dans le gain.* (Acad.) *Celui qui ne* SE POSSÈDE *point dans le danger est plutôt fougueux que brave.* (Fén.) *Quiconque* SE POSSÈDE *dans son âme et dans son corps, celui-là est libre.* (Lacordaire.)

Qui sait *se posséder* peut commander au monde.
VOLTAIRE.

— *Ne pas se posséder*, Etre transporté, ravi : *Zédor, à la vue de son trésor,* NE SE POSSÉDAIT PAS *de joie.* (Le Sage.)

— **Syn. Posséder, avoir.** V. AVOIR.

POSSÉGA, ville de l'empire d'Autriche. V. POSEGA.

POSSEL (Jean), philologue allemand, né à Parchim (Mecklembourg) en 1528, mort à Rostock en 1591. Il entra dans les ordres, devint corecteur à Wismar et fut nommé, en 1554, professeur de littérature grecque à l'Académie de Rostock. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Syntaxis græca* (Wittemberg, 1560, in-8°), livre qui a eu un grand nombre d'éditions; *CXXXVII regulæ vitæ versibus græcis elegiacis* (Rostock, 1582, in-4°); *Calligraphia oratoria linguæ græcæ* (Francfort, 1585, in-8°); *Familiarium colloquiorum libellus græce et latine* (Wittemberg, 1586, in-8°). Tous ces ouvrages ont été souvent réimprimés. — Son fils, Jean POSSEL, né à Rostock en 1568, mort dans la même ville en 1633, remplit les fonctions de recteur à Flensbourg, puis remplaça son père comme professeur de littérature grecque dans sa ville natale. Nous citerons de lui : *Aquilæ cum cornice duellum, versibus græcis descriptum* (Rostock, 1604, in-4°); *Hesiodi opera omnia, græce et latine* (Leipzig, 1603, in-8°).

POSSEL (Joachim), en latin **Possellus**, médecin et historien allemand, mort en 1624. Il était originaire de Mecklembourg, ce qui lui fit ajouter à son nom, sur le titre de la plupart de ses écrits, l'épithète de **Megapolitanus**. Après avoir fait ses études philosophiques à l'université de Vienne, il se rendit en Pologne, où, pendant huit ans, il dirigea l'éducation d'un jeune noble; puis il partit, en 1604, pour l'Italie, y suivit les cours de médecine des universités de Padoue et de Bologne et, reçu docteur à cette dernière, visita, après avoir fait un voyage en Pologne, la France, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre. A son retour, il devint premier médecin et historiographe du roi Sigismond III. On a de lui : *De fabricæ humanæ principiis* (Bologne, 1605); *Compendium historiæ Poloniæ ab anno 1387 ad annum 1623; Insignia familiarum vel origine, vel indigenatu Prussicarum; De origine et progressu Prussorum; Vitæ et gesta magistrorum ordinis cruciferorum in Prussia; Vitæ episcoporum Culmensium; Vitæ palatinorum Culmensium, Marienburgensium et Pomeraniæ; Vitæ castellanorum Culmensium, Elbingensium et Gedanensium*, etc. Les manuscrits de ses différents ouvrages se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où ils ont été transportés, ainsi que beaucoup d'autres écrits précieux, après le dernier partage de la Pologne. Le *Compendium historiæ Poloniæ* renferme une foule de curieux renseignements, principalement sur le règne de Sigismond III.

POSSELT (Ernest-Louis), historien et publiciste allemand, né à Durlach (Bade) en 1763, mort à Heidelberg en 1804. Après avoir étudié la philosophie, l'histoire et la jurisprudence à Gœttingue et à Strasbourg, où il se fit recevoir docteur en droit, il exerça la profession d'avocat à Carlsruhe; mais il y renonça bientôt pour devenir professeur de droit et d'éloquence au gymnase de cette ville et reçut le titre de secrétaire privé du margrave. Les discours d'apparat qu'il prononça en présence de la famille du margrave commencèrent sa réputation. Lorsque la Révolution française éclata, Posselt en embrassa les principes avec enthousiasme et contribua à les propager en Allemagne. Il écrivit en latin les *Premières guerres des Français contre les coalisés* (1793), publia les actes du procès de Louis XVI, fit paraître, en 1794, un *Almanach de l'histoire de nos jours*, qu'il continua pendant huit ans, commença, en 1795, la publication des *Annales européennes*, excellent recueil périodique, et s'attira de nombreux désagréments à la suite desquels il se démit, en 1796, des fonctions de bailli, qu'il occupait à Gernsbach depuis 1791. Posselt vécut successivement ensuite à Carlsruhe, à Tubingue, à Nuremberg, se livrant à un incessant travail pour faire vivre sa famille. Il s'était intimement lié, vers 1796, avec le général Moreau, qui lui fournit de nombreux documents historiques. Quand il le sut arrêté et accusé de haute trahison, il s'épouvanta pour lui-même et, craignant qu'on n'incriminât ses relations bien connues avec le général, il tomba dans une mélancolie noire et finit par se donner la mort en se précipitant par une fenêtre. Historien original et profond, écrivain plein de facilité, d'érudition et d'enthousiasme, Posselt a publié sur l'histoire ancienne et sur l'histoire moderne des ouvrages du plus haut intérêt, dont les principaux sont : *Magasin scientifique pour la propagation des lumières* (Kehl, 1785-1788); *Sur les harangues des illustres Romains* (Kehl, 1786); *Discours sur l'historiographie allemande* (Durlach, 1786); *Histoire des ligues des princes allemands* (Leipzig, 1787); *Discours sur la mort patriotique des 400 bourgeois de Pforzheim* (1785); *Archives de l'histoire, de la politique et de la géographie anciennes et modernes* (1790); *Histoire de Gustave III, roi de Suède* (1793); *Histoire du procès de Louis XVI* (1793); *Annales européennes* (1795-1804); *Guerres des Français contre les puissances coalisées* (Leipzig, 1794); *Opuscules* (1795); *Dictionnaire de la Révolution française* (1802, in-8°), collection de biographies d'hommes célèbres contemporains; *Tables chronologiques de la Révolution française*, etc.

POSSESSEUR s. m. (po-sè-seur — lat. *possessor*; de *possidere*, posséder). Celui qui possède : *Légitime* POSSESSEUR. POSSESSEUR *de droit, de fait. Etre* POSSESSEUR *d'un château, d'une ferme, d'une maison. Il est dans la nature de l'homme de ne se croire tranquille* POSSESSEUR *que lorsqu'il ajoute encore aux biens dont il jouit déjà.* (Mably.) *La possession de la terre lie indéfiniblement le* POSSESSEUR *à l'Etat.* (Turgot.) *Vainqueur ou vaincu, l'homme a toujours été le maître et le* POSSESSEUR *légitime de la terre.* (Ed. About.)

Croyez-moi, chère Esther, ce sceptre, cet empire
A leur pompeux éclat mêlent peu de douceur,
Et fatiguent souvent leur triste *possesseur*.
RACINE.

— Jurispr. *Possesseur pacifique*, Celui qui n'est point troublé dans sa possession.

POSSESSIF, IVE adj. (po-sè-siff, i-ve — lat. *possessivus*; de *possidere*, posséder). Gramm. Se dit des mots qui expriment une idée de possession : *Pronom* POSSESSIF. *Adjectif* POSSESSIF.

— s. m. Pronom ou adjectif possessif : *Les que ques langues, les* POSSESSIFS *prennent le genre de la chose possédée.*

— **Encycl.** Gramm. L'adjectif *possessif* se répète, comme l'article, devant chacun des substantifs dont on veut déterminer le sens, à moins que ces substantifs ne forment ensemble une espèce de locution indivisible, ou encore à moins que les substantifs ne soient présentés comme synonymes : *Il a vendu* SES *maisons et* SES *terres et il a placé toute sa fortune sur l'Etat.* Il se répète aussi devant plusieurs adjectifs qui ne sont unis par aucune conjonction ou qui, étant unis par la conjonction *et*, qualifient chacun des objets différents : *Je vais vous faire voir* MON *grand et* MON *petit salon.* LEUR *bonne ou* LEUR *mauvaise fortune n'altérait en rien leurs sentiments religieux.*

L'adjectif *possessif* devient inutile, et on le remplace par un simple article, quand le rapport de possession est suffisamment marqué par l'ensemble de la phrase : *Vous avez* LES *yeux malades. J'ai mal à* LA *tête. Les bonnes lectures sont utiles aux jeunes gens, cela leur forme* LE *goût.* Si pourtant on voulait insister fortement sur les choses désignées, soit pour montrer qu'elles sont habituelles ou souvent affectées de la même manière, soit par toute autre raison, on pourrait conserver l'adjectif *possessif* : *J'ai* MA *migraine*, c'est-à-dire ma migraine habituelle; *il a mal à* SON *bras*, c'est-à-dire au bras qui a été blessé.

Son, sa, ses, leur, leurs peuvent toujours s'employer pour déterminer un substantif quelconque par une idée de possession, quand le possesseur est un être animé, une personne ou même une chose personnifiée : *Ces gens-là sont fous, n'écoutez pas* LEURS *discours;* LEURS *discours vous perdraient.* Si le possesseur est un être inanimé et non personnifié, *son, sa, ses, leur, leurs* peuvent toujours être placés devant un complément indirect et même devant un complément direct, pourvu que, dans ce dernier cas, l'être inanimé ne figure pas comme sujet : *Je vous mènerai à Paris, je vous ferai admirer la beauté de* SES *monuments. Chaque âge a* SES *plaisirs.* Mais on ne doit pas les mettre devant un sujet ou devant un complément direct dépendant d'un verbe qui a un autre sujet que le possesseur, on les remplace alors par l'article et, pour exprimer la possession, on met le pronom *en* devant le verbe; au lieu de dire : *Paris est grand,* SES *monuments sont nombreux, on ne peut pas voir toutes* SES *curiosités en un jour*, on doit dire : *Les monuments* EN *sont nombreux, on n'*EN *peut pas voir toutes les curiosités en un jour.* Telle est la règle générale; mais, comme il arrive assez souvent que l'oreille serait blessée par l'intercalation du pronom *en* entre le sujet et le verbe, on se permet quelquefois de l'enfreindre par une raison de goût, surtout lorsque les objets déterminés par les *possessifs* sont considérés comme

[illegible] une certaine activité propre qui les rapp[illegible] des êtres animés.

POSSESSION s. f. (po-se-si-on — lat. *possessio*, de *possidere*, posséder). État de celui qui possède une chose, qui la détient comme sienne : POSSESSION *légitime*. POSSESSION *injuste*. POSSESSION *de fait*. *Être en* POSSESSION. *Entrer, se mettre en* POSSESSION. *Prendre* POSSESSION. *Prise de* POSSESSION. *Plus on a, plus on veut avoir; la* POSSESSION *des richesses augmente le désir d'en amasser.* (Boss.) *Qu'est-ce que la* POSSESSION? *Le fait matériel de la détention, sous le rapport des besoins physiques de l'homme.* (Lerminier.) *La* POSSESSION [illegible]. (Val. Parisot.) *La* POSSESSION ***individuelle est la condition de la vie sociale.*** (Proudh.) *La Révolution de 1789 a mis chez nous la bourgeoisie en* POSSESSION *du sol.* (L. Faucher.)

> Tous les biens d'ici-bas sont faux et passagers;
> Leur possession trouble et leur perte est légère.
>
> REGNARD.

‖ Bien, objet possédé; ne s'emploie guère qu'au pluriel : *Les* POSSESSIONS *d'un prince, d'un État. Les* POSSESSIONS *de l'Angleterre* [illegible]. *L'am*[illegible] *des* POSSESSIONS ***lointaines était une vieille ambition française.*** ([illegible].)

— État de celui qui a une chose, qui en dispose, qui en jouit, qui en est maître : *La* POSSESSION *ne vaut peut-être pas l'espérance. La* POSSESSION *d'un poste ambitionné ne détruit pas l'ambition.* ‖ Jouissance des faveurs d'une femme : ***L'amour sensuel ne peut se passer de la*** POSSESSION *et s'éteint par elle.* (J.-J. Rouss.) *La* POSSESSION *est le tombeau du désir.* (De Bugny.) ***La*** POSSESSION ***calme l'amour; elle excite l'ambition et l'avarice.*** (Lévis.) *La* POSSESSION *et l'habitude ôtent des* ***défauts à la laideur et des attraits à la beauté.*** ([illegible].) *L'amour est une maladie qui a ses* ***périodes : désir,*** POSSESSION, ***satiété.*** (De Meilhan.)

— ***Être en possession de,*** Posséder, jouir de, être maître de : ÊTRE EN POSSESSION DE ***l'estime publique. Je vous invite à ne lire que*** *les ouvrages qui* SONT *depuis longtemps* EN POSSESSION DES ***suffrages du public et dont la réputation n'est pas équivoque.*** (Volt.) *Qui a donc le droit de proscrire la tolérance des* ***idées et de se déclarer*** EN POSSESSION ***exclusive*** DE *la vérité?* (E. de Gir.) ‖ Avoir la faculté ou l'habitude de : *Il* EST EN POSSESSION DE ***plaire dans cette société.*** (Acad.) ***Les oiseaux*** ONT *toujours* ÉTÉ EN POSSESSION DE ***fournir aux peuples policés, comme aux peuples sauvages, une partie de leur parure.*** (Buff.) *Il y a des hommes qui* SONT *ainsi* EN POSSESSION DE *servir de moniteurs aux autres.* (Chateaub.) *L'Église* EST EN POSSESSION DE ***demander de toutes parts et de prendre de toutes mains.*** (Dupin.)

— Jurispr. *Possession civile,* État de celui qui jouit d'une chose comme propriétaire reconnu. ‖ *Possession d'état,* Notoriété qui résulte des actes faits par une personne en telle qualité. ‖ *Possession de fait et de volonté,* Détention de la chose à titre de propriétaire. ‖ *Possession naturelle,* Détention de la chose avec intention de la garder, et dans l'ignorance du véritable propriétaire.

— Relig. État d'une personne possédée par le démon : ***L'hallucination est l'explication essentielle des phénomènes de sorcellerie et de*** POSSESSION. (A. de Gasparin.) ‖ *Possession de Dieu,* Vision béatifique, qui fait la meilleure partie du bonheur des élus.

— Anc. littér. Pièce de vers dans laquelle on célébrait la jouissance des faveurs d'une femme.

— Gramm. Qualité des mots possessifs.

— Encycl. Jurispr. Posséder une chose, c'est l'avoir en son pouvoir et de manière à en disposer absolument et à son gré, mais l'étreinte physique ou manuelle n'est point nécessaire; il suffit que la chose soit à la discrétion du possesseur, sous sa garde ou confiée à la garde de ses gens. Toutefois, le fait d'avoir la chose à sa disposition, fait que les légistes nomment la détention de la chose, ne constitue pas à lui seul la *possession;* il n'en réalise que l'élément corporel. Pour se compléter juridiquement, la *possession* réclame un autre élément, un élément intentionnel, à savoir la volonté par le détenteur d'agir en propriétaire de l'objet et de ne reconnaître à [illegible] la faculté d'en disposer. Ainsi l'individu détenteur d'une chose qui lui a été remise par le propriétaire à un titre précaire quelconque, à titre de dépôt, par exemple, ou à titre de prêt à usage, de [illegible], ne possède point juridiquement cet objet, bien qu'il en ait la détention physique. L'élément intentionnel de la *possession,* l'*animus domini,* lui manque, et c'est le propriétaire déposant ou le prêteur qui [illegible] possède civilement par l'intermédiaire du [illegible] ou [illegible], qui est le détenteur de fait de la chose. [illegible], que cette condition de l'*animus domini,* essentielle pour [illegible] la *possession* [illegible], ne suppose pas [illegible] que le détenteur se considère de bonne foi comme propriétaire de l'objet qu'il possède. L'*animus domini* se trouve réalisé par la volonté positive de s'approprier la chose, et les jurisconsultes romains reconnaissent qu'il existe même dans le détenteur illégitime de l'objet, qui se l'est procuré par un vol. Au contraire, cette condition intentionnelle de la *possession* n'existe point du tout chez le détenteur précaire, locataire ou emprunteur, qui néanmoins détient légitimement la chose.

La matière de la *possession* a été traitée avec d'inépuisables développements par les jurisconsultes romains et elle a été l'objet d'une monographie célèbre due à M. de Savigny. Les principes qui viennent d'être brièvement indiqués touchant ses conditions physiques et ses conditions morales suffisent pour en donner une idée exacte, quoique sommaire.

On distingue deux sortes de *possessions :* la *possession* naturelle et la *possession* civile. La première est un fait matériel et se fonde sur le fait même de la détention; elle peut devenir légale lorsqu'elle est publique, continue, non équivoque et que le détenteur de la chose est de bonne foi, n'agit pas par violence ou par ruse et a l'intention reconnue de la posséder comme sa propriété. Dans ce cas, au bout d'un temps fixé par la loi, la *possession* naturelle se transforme en droit de propriété. La *possession* légale se fonde sur un titre légal, comme par exemple lorsqu'on possède en vertu de succession, de donation, d'un acte d'acquisition, etc. Une sorte de *possession* civile est appelée *possession* précaire ou à titre précaire : c'est celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire et qui ne saurait donner lieu à la prescription; telle est la *possession* d'un usufruitier, d'un fermier, d'un locataire.

Nous savons ce que c'est que la *possession;* indiquons quels en sont les effets les plus importants. Ces effets sont nombreux; les anciens juristes et glossateurs en ont compté jusqu'à soixante-douze, qu'ils nommaient, avec une naïveté quelque peu burlesque, les soixante-douze béatitudes de la *possession.* Nous n'allons certes pas reproduire cette fastidieuse litanie; nous nous bornerons à signaler les résultats et les avantages juridiques principaux attachés à la *possession.* Le premier de ces avantages est que, dans un débat sur la propriété de la chose, la partie qui en est en *possession* n'a rien à prouver. Elle possède et se maintient simplement sur la défensive. C'est à celui qui réclame à démontrer qu'il est lui-même propriétaire, et jusqu'à la complète réalisation de cette preuve le détenteur doit être maintenu en *possession;* il doit y être maintenu définitivement, sans être obligé de fournir lui-même aucune preuve de propriété, si l'adversaire non possédant ne prouve pas, en fin de cause, qu'il est lui-même propriétaire. Ceci, du reste, n'est qu'une application de la règle générale que, dans toute espèce de litige, c'est au demandeur qu'incombe la charge de prouver son droit : *actore non probante, reus absolvitur.* La *possession* produit d'autres effets plus considérables. Elle attribue par elle-même, elle attribue instantanément au possesseur la propriété des choses inoccupées et sans maître, telles que le gibier ou le poisson. Il n'en est pas de même des objets perdus. Ces objets ne sont point, en effet, sans maître, et les personnes auxquelles ils appartiennent n'en ont point perdu la propriété, quoiqu'elles en aient perdu la *possession.* Ainsi, une montre, un porte-monnaie ou un effet quelconque trouvé sur la voie publique n'appartient point à celui qui le recueille. La personne qui en a fait la trouvaille doit en opérer le dépôt au commissariat ou à la préfecture de police, et elle se rendrait coupable de vol en se les appropriant. V. ÉPAVES.

En dehors des choses inoccupées et sans maître, la *possession* joue un rôle important dans l'acquisition de la propriété mobilière. L'article 2279 du code civil, au titre *De la Prescription,* formule la règle qu'« en fait de meubles, la *possession* vaut titre. » Cette formule, dont l'énigmatique laconisme a été justement critiqué, signifie que celui qui a acquis un objet mobilier par vente, échange, donation, etc., en devient propriétaire dès le moment qu'il en est mis en *possession,* et cela alors même que la personne qui lui a aliéné et livré la chose n'en aurait point elle-même la légitime propriété. C'est une situation analogue juridiquement à celle de l'acquisition d'un immeuble *a non domino,* avec titre et bonne foi. Toute la différence, et elle est considérable, est que celui qui a acquis un immeuble d'une personne qui n'en était point propriétaire n'en prescrit le domaine contre le véritable maître que par dix ans de *possession* entre présents et par vingt ans de *possession* entre absents. Au contraire, s'il s'agit d'un meuble aliéné par quelqu'un qui n'en est pas propriétaire, la prescription acquisitive s'opère instantanément au profit de l'acquéreur du moment qu'il est mis en *possession.* L'article 1341 du code civil présente un cas d'application de la même règle. Cet article dispose en substance que, si une même chose mobilière a été vendue successivement à deux personnes, la première des deux qui aura été mise en *possession* en demeurera seule propriétaire. Toutefois, si la chose dont il s'agit était un corps certain, c'est-à-dire individuellement déterminé, c'est l'acquéreur premier en date qui est devenu d'abord juridiquement propriétaire par le seul effet du contrat. Mais la livraison effective opérée entre les mains du second acquéreur a déplacé la propriété de la chose et l'a en définitive attribuée à celui des deux qui a été mis en *possession.* C'est, nous le répétons, une application de la prescription acquisitive instantanée dont il vient d'être parlé, une application de la règle de l'article 2279 : En fait de meubles, *possession* vaut titre.

La *possession* a une action moins rapide en ce qui concerne le mouvement et l'acquisition de la propriété foncière; néanmoins, elle produit encore en cette matière des effets juridiques importants. Prolongée durant une année entière, elle donne naissance aux actions possessoires. Perpétuée avec différentes conditions durant une période de trente ou même de dix ans, elle produit l'acquisition par prescription de la propriété immobilière. L'article 2229 du code civil énumère les conditions que cette *possession* doit réunir pour atteindre ces divers résultats. Aux termes de cet article, pour donner lieu aux actions possessoires et finalement, après l'évolution des délais légaux, à la prescription acquisitive, la *possession* doit être « continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire. » Il n'y a pas de double emploi dans cette exigence de la loi, que la *possession* doit être continue et non interrompue; la continuité et la non-interruption sont deux caractères distincts, nécessaires l'un et l'autre. La discontinuité, dans le fait de la *possession,* procède du fait du détenteur lui-même, qui ne posséderait que d'une manière intermittente et qui délaisserait et reprendrait la *possession* par intervalles. L'interruption, au contraire, ne peut procéder que du fait d'un tiers se prétendant propriétaire ou possesseur rival et qui inquiéterait le détenteur soit par des troubles de fait, par une dépossession matérielle, soit par des interpellations juridiques, par actes judiciaires ou extrajudiciaires. La *possession* doit être publique, ajoute l'article 2229. On comprend, en effet, qu'une *possession* clandestine, par sa timidité même, ne manifesterait point une volonté franchement accusée d'appropriation. La *possession* doit être à titre de propriétaire; c'est la reproduction du principe énoncé déjà que l'*animus domini* est un élément constitutif essentiel de la *possession* civile. Celui qui possède à titre purement précaire, en vertu de la simple tolérance du maître ou comme étant son locataire, mandataire ou fermier, ne possède réellement pas et ne se trouve en voie d'obtenir ni la prescription acquisitive ni même simplement les actions possessoires. Les effets de la *possession,* quant à la mutation de la propriété foncière, seront exposés à l'article PRESCRIPTION.

Terminons par quelques mots relatifs à la *possession* des pigeons, question devenue intéressante depuis qu'on s'occupe de multiplier l'emploi des pigeons voyageurs. Nous allons emprunter ce qui suit à M. Félix Rodenbach, qui possède une compétence spéciale en ces matières. D'après l'article 564 du code civil, « les pigeons, lapins, poissons qui passent dans un autre colombier, garenne ou étang appartiennent au propriétaire de ces objets, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude et artifice. » Cette disposition a été puisée dans l'ancien droit. « Les pigeons dans un colombier sont réputés immeubles, » disent les anciennes coutumes. Il s'agit dans l'article 564 des pigeons qui jouissent de leur liberté naturelle et qui sont immeubles parce qu'ils se trouvent être l'accessoire d'un immeuble, c'est-à-dire du colombier avec lequel ils ne font qu'un tout. « Il s'agit, dit très-bien M. Berriat-Saint-Prix, d'animaux à peu près sauvages dont on ne peut se dire propriétaire (alors qu'on ne s'en est pas individuellement emparé) qu'autant qu'ils ont conservé l'habitude de revenir au colombier. » En effet, ces captifs volontaires s'écartent de leur demeure et y retournent librement. L'article dont nous nous occupons n'a en vue que les colombiers de campagne, constamment ouverts, comme il en existait particulièrement à l'époque de la promulgation du code (1803-1804), et qui sont peuplés par des pigeons que l'on nomme vulgairement pigeons des champs. Il s'ensuit que l'article 564 n'est pas applicable aux pigeons voyageurs, qui sont réellement des animaux domestiques ou, pour mieux dire, apprivoisés, ne jouissant pas de leur liberté naturelle. Ils constituent véritablement des propriétés mobilières; aussi voit-on les tribunaux leur appliquer les articles 541, 559-1° et 563-4° du code pénal. Ajoutons que les colombiers des pigeons voyageurs et les cages qui y sont adaptées sont tels qu'ils ne permettent pas de considérer les volatiles comme des hôtes fugitifs, épithète que l'on peut et que l'on doit même appliquer aux pigeons dont on se rend légitime propriétaire par droit d'accession, dans le cas prévu par l'article 564 du code civil. Argumentons encore de ce que, contrairement aux pigeons de campagne ou des champs, les pigeons voyageurs sont nourris au colombier et qu'ils portent presque toujours le cachet ou tout autre signe distinctif de leur maître, de manière que pour ceux-ci la revendication est possible. En principe, la *possession* d'un pigeon acquis de bonne foi assure au possesseur le droit de propriété. Le véritable propriétaire, apprenant la méprise, n'aura pas le droit de réclamer le pigeon vendu, parce que les droits de l'acheteur sont couverts par la maxime juridique; seulement il aura son recours contre le vendeur primitif. Mais si l'acheteur a été de mauvaise foi, s'il a connu au moment de son acquisition le véritable propriétaire du pigeon, si, par exemple, le pigeon portait un cachet distinctif, l'acheteur ne serait pas à l'abri de l'action en revendication. Il y a plus : y eût-il bonne foi de la part du nouveau possesseur, si le pigeon par lui acheté a été soustrait frauduleusement au propriétaire, celui-ci aura trois ans pour le réclamer de celui entre les mains duquel il le trouve, sauf le recours de ce dernier contre celui duquel il le tient. Toutefois, si le possesseur du pigeon volé ou perdu l'a acheté dans une foire, un marché ou une vente publique ou d'un marchand de pigeons, la loi considère le possesseur comme n'étant pas en faute, et le propriétaire originaire ne peut réclamer son pigeon qu'en lui remboursant le prix qu'il a déboursé. Ajoutons, pour être complet, que le propriétaire peut diriger une action en restitution ou en dommages-intérêts contre le voleur du pigeon ou contre celui qui l'a trouvé. On le voit, il y a, suivant la loi, des distinctions et des sous-distinctions à faire.

— *Envoi en possession.* V. ENVOI.

— Superst. *Possession diabolique.* V. EXORCISME.

POSSESSIONNÉ, ÉE adj. (po-sè-si-o-né — rad. *possession*). Qui est en possession d'une chose. ‖ Peu usité.

POSSESSIONNEL, ELLE adj. (po-sè-si-o-nel, e-le — rad. *possession*). Jurispr. Qui marque, qui manifeste la possession, le droit de possession : *Acte* POSSESSIONNEL.

POSSESSOIRE adj. (po-sè-soi-re — rad. *possession*). Jurispr. Qui est relatif à la possession. ‖ *Action possessoire,* Action par laquelle on cherche à être maintenu ou réintégré dans la possession.

— s. m. Droit de posséder : *Contester le* POSSESSOIRE. *Se pourvoir au* POSSESSOIRE. *Adjuger le plein* POSSESSOIRE.

— **Encycl.** Jurispr. Les actions *possessoires* ont pour objet de maintenir et de faire respecter la possession de fait des immeubles ou des servitudes foncières, sans pour cela préjuger la question de droit et de propriété, laquelle question demeure entière et réservée. Les actions *possessoires* ont pris naissance dans le droit romain. Niebuhr et M. de Savigny en ont fait remonter, avec infiniment de vraisemblance, la première origine aux anciennes possessions (*possessiones*) de l'*ager publicus.* On sait que l'*ager publicus* se composait des terres conquises sur l'ennemi, terres dont le domaine appartenait inaliénablement à la république et qu'elle concédait à de nombreux tenanciers, mais sous la réserve d'une faculté perpétuelle de retrait de la part de l'État. Ces tenanciers n'étaient point propriétaires du sol; en eussent-ils eu une jouissance plus que séculaire, ils n'en étaient que les possesseurs; la république seule avait l'imprescriptible domaine de l'*ager publicus.* Néanmoins, pour ne point équivaloir à la propriété, la possession des concessionnaires n'était pas moins respectable et elle devait être protégée contre les entreprises des tiers, contre les troubles ou les spoliations par voies de fait. Il était pourvu à cette nécessité de protection par les nombreux interdits créés par le droit prétorien, interdits sur lesquels ont été modelées les actions *possessoires* de notre droit français. Ces actions *possessoires* admises dans notre législation sont au nombre de trois, au moins à envisager les classifications nominales qu'on en a présentées; car, à se tenir au fond des choses, la nomenclature pourrait bien se réduire à deux espèces. Mais arrêtons-nous d'abord un moment à la division généralement usitée. On distingue parmi les actions *possessoires* : 1° la complainte; 2° l'action en réintégrande; 3° enfin la dénonciation de nouvel œuvre.

La complainte est une action judiciaire du ressort du juge de paix de la localité et au moyen de laquelle le possesseur d'un immeuble ou d'une servitude immobilière doit obtenir la cessation d'un trouble apporté à sa possession. Le trouble qu'il s'agit de réprimer peut résulter de faits multiples, par exemple d'une anticipation commise sur le terrain possédé par le plaignant, d'un déplacement de bornes, d'une détérioration des clôtures ou de modifications apportées à l'état de ces clôtures, et ayant pour objet d'y établir des signes de mitoyenneté, ou, au contraire, d'y faire disparaître des marques de mitoyenneté, précédemment existantes. Le trouble peut même résulter d'actes commis ou de travaux exécutés en dehors du terrain possédé par le plaignant, et sur l'héritage même de l'auteur du trouble. C'est ce qui arrivera, par exemple, si ce dernier pratique dans son propre mur des ouvertures donnant vue directe ou oblique sur le terrain du voisin et ne se trouvant pas à la distance légale. C'est ce qui arrivera encore si le riverain d'un cours d'eau pratique, sur son propre sol, une saignée ou dérivation ayant pour effet d'appauvrir ou d'épuiser le volume du cours d'eau, au détriment du riverain opposé ou inférieur; ou encore si j'exécute sur la rive de mon héritage et pour le garantir de l'érosion des eaux des travaux de défense qui peuvent devenir offensifs pour le voisin. Dans ces différents cas, il y a lieu à l'action *possessoire* dite action en complainte, ou simplement complainte.

Pour intenter la complainte, il n'est point

nécessaire de justifier d'un droit de propriété sur l'héritage; ces actions *possessoires* laissent entière la question de propriété, et leur unique objet est de faire respecter le *statu quo* de la possession respective des parties intéressées, de pourvoir en un mot à ce que toutes choses demeurent en état, au moins jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par les tribunaux qui doivent connaître du fond du droit. Le demandeur en complainte n'est tenu de prouver qu'une chose, à savoir qu'il a, depuis une année au moins antérieurement au trouble, par lui ou par ses auteurs, la possession paisible et non précaire de l'immeuble ou de la servitude dans la jouissance desquels il a été troublé (art. 23, cod. pr. civ.). Il y a une autre condition non moins impérieusement exigée pour que l'action en complainte puisse être utilement introduite : il faut qu'elle ait été intentée dans l'année du trouble (même art. 23). On comprend, en effet, que, si on laissait s'écouler l'année sans réclamations, le bénéfice de la possession annale se trouverait déplacé, et ce serait l'auteur du trouble lui-même qui serait couvert par l'avantage de cette possession d'une année et qui pourrait prétendre au maintien du *statu quo*.

Le jugement qui intervient sur l'action en complainte, tout en ordonnant la cessation du trouble et la restitution des lieux en leur premier état, ne préjuge point la question de propriété. Le défendeur qui a succombé dans l'instance au *possessoire* a la faculté de porter ensuite le débat devant le juge du pétitoire (c'est-à-dire devant le juge du fond du droit et de la propriété). Il pourra parfaitement arriver dans ce cas qu'il prouve qu'il avait d'abord légitimement agi et qu'il soit autorisé, en définitive, à rétablir les ouvrages dont le juge du *possessoire* avait ordonné la suppression. L'économie des actions *possessoires*, dans notre législation, tend uniquement à empêcher que les particuliers ne se fassent justice par eux-mêmes et à prévenir les voies de fait en matière de possession. C'est pourquoi celui qui a troublé la possession annale d'un autre et qui a succombé dans l'instance en complainte ne pourra, fût-il fondé en titre, porter le débat au pétitoire qu'après avoir, au préalable, intégralement exécuté le premier jugement rendu contre lui au *possessoire*.

Passons à la réintégrande ; nous n'en dirons qu'un mot, quoique sa nature intime et son but spécial aient été l'objet d'infinies controverses. D'après la doctrine la mieux assise et la plus juridique, l'action en réintégrande a lieu uniquement en cas de dépossession violente ou par voies de fait; elle correspond exactement à l'interdit *unde vi* du droit romain. Elle est fondée sur cette règle de police et de sûreté : *Spoliatus ante omnia restituendus*. Le possesseur ainsi évincé brutalement n'a à faire preuve ni de son droit de propriété, ni même, circonstance remarquable, de sa possession annale antérieurement à l'éviction. Il a simplement à justifier qu'il possédait de fait au moment où il a été expulsé, et, sur cette seule justification, il doit être restitué, sauf à l'auteur de la voie de fait à établir ultérieurement son droit au pétitoire, c'est-à-dire devant le juge compétent de la question de propriété.

Arrivons à la dénonciation de nouvel œuvre. Elle avait, en droit romain, une existence à part, nettement caractérisée. Son effet était uniquement de faire ordonner par le magistrat la discontinuation de l'œuvre nouvelle d'où résultait, pour le plaignant, un trouble *possessoire*, mais non d'obtenir la suppression des travaux déjà exécutés. Pour atteindre ce dernier résultat, il aurait fallu user de l'action *possessoire* nommée interdit *uti possidetis*, correspondant à notre complainte actuelle. En outre, la dénonciation de nouvel œuvre ne pouvait être utilement intentée qu'au cours des travaux d'où résultait le trouble. On n'aurait pas pu valablement l'introduire après l'achèvement de l'ouvrage. La dénonciation de nouvel œuvre fut admise dans notre ancienne jurisprudence française, avec quelques modifications néanmoins, ainsi qu'en témoigne la *Somme rurale* de Boutellier écrite au XIVe siècle. Du reste, il est remarquable qu'elle ne fut pas nommément mentionnée dans le texte de nos coutumes, non plus que dans aucun article de la célèbre ordonnance de 1667 sur la procédure civile. Notre nouveau code de procédure a gardé sur ce point le même silence, et le nom même de dénonciation de nouvel œuvre ne s'est trouvé articulé pour la première fois, et d'une manière incidente encore, et comme par prétermission, que dans la loi de mai 1838, relative à la compétence des juges de paix. Le mutisme de notre législation à cet égard avait amené M. Henrion de Pansey à soutenir l'opinion que, la dénonciation de nouvel œuvre n'existant dans notre jurisprudence qu'à titre de tradition romaine, elle devait être circonscrite dans les mêmes limites où la renfermait le droit romain. L'éminent magistrat concluait de là : 1° qu'elle ne pouvait aboutir qu'à faire interdire la continuation de l'œuvre nouvelle commencée; 2° qu'elle devait être, à peine de déchéance, introduite avant le parachèvement de l'œuvre d'où résulte le trouble *possessoire*. Cette doctrine, déjà victorieusement combattue par Merlin, tombe absolument devant l'article 6 de la loi de 1838, qui, en attribuant aux juges de paix la connaissance de la dénonciation, dispose qu'elle devra, comme les autres actions *possessoires*, être intentée dans l'année du trouble. Aussi les auteurs et la jurisprudence sont-ils aujourd'hui d'accord pour reconnaître que la dénonciation de nouvel œuvre ne diffère, sur aucun point essentiel et ni dans sa nature ni dans ses effets, de la complainte ordinaire. C'est simplement une action en complainte qui, au lieu d'avoir pour objet de réprimer une dépossession proprement dite, a pour but de faire cesser le trouble produit par un travail de main d'homme et apportant une modification dommageable quelconque à l'état antérieur des lieux. On décide unanimement qu'elle peut être intentée après l'achèvement des travaux innovateurs, pourvu que ce soit dans l'année, et, en outre, qu'elle peut tendre non-seulement à la discontinuation, mais à la suppression des ouvrages offensifs. La dénonciation de nouvel œuvre, en un mot, n'est qu'une spécialité de la complainte *possessoire* et ne s'en distingue que par des nuances de fait qui n'en altèrent point le type juridique.

POSSESSOIREMENT adv. (po-sè-soi-re-man — rad. *possessoire*). Jurispr. D'une manière possessoire, relativement à la possession, à la jouissance.

POSSET s. m. (po-sè). Boisson faite avec de la bière et du lait bouilli, que les médecins anglais prescrivent quelquefois.

POSSEVINO (Antoine), en français **Possevin**, littérateur, négociateur et jésuite italien, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare en 1611. A seize ans, il se rendit à Rome, où il compléta son instruction, puis devint secrétaire du cardinal Hercule de Gonzague, qui le chargea de l'éducation de ses neveux. Possevino accompagna ses élèves à Ferrare, à Padoue, où il entra en relation avec Paul Manuce, B. Ricci, etc., à Naples, et reçut, en récompense de ses soins, la riche commanderie de Fossano, en Piémont. Peu après, fatigué du monde, il se rendit à Rome et entra dans l'ordre des jésuites en 1559. Il était encore novice lorsque, l'année suivante, il fut envoyé auprès du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, pour empêcher l'hérésie de se propager dans ce pays. Après avoir obtenu l'admission des jésuites en Piémont et des mesures sévères contre les hérétiques, Possevino passa en France, étendit surtout dans le Midi l'influence de la société de Jésus, contribua à la fondation du collége d'Avignon, devint recteur de ce collége, puis de celui de Lyon, retourna en 1573 à Rome, où le général de son ordre, Mercurin, le prit pour secrétaire, et reçut ensuite diverses missions en Allemagne, en Hongrie, en Suède, où il tenta vainement de négocier le rétablissement du catholicisme, en Pologne et en Russie. Possevino avait été envoyé par le pape Grégoire XIII dans ce dernier pays pour y négocier la paix entre le czar, les Polonais et les Suédois et opérer le retour des schismatiques à l'Eglise romaine (1581). Par son habileté, il parvint à rétablir la paix entre les belligérants, mais lorsqu'il parla au czar Ivan IV du second objet de sa mission, il essuya un refus et ne put obtenir de lui que le libre passage par la Russie des envoyés du saint-siége en Orient et le libre exercice du culte pour les marchands étrangers. Il revint à Rome avec les ambassadeurs du czar, les reconduisit en Pologne, puis alla habiter Padoue (1586). Dans cette ville, il s'occupa de la rédaction de plusieurs ouvrages qu'il avait commencés et entra en relation avec François de Sales qui, à son instigation, abandonna le droit pour la théologie. Appelé à Rome en 1590, il travailla à la réconciliation de Henri IV avec le saint-siége, et le fit avec un zèle qui déplut aux papes ainsi qu'à ses supérieurs. Il fut alors envoyé à Bologne pour diriger le collége de cette ville, se rendit ensuite à Venise et alla terminer ses jours à Ferrare. Bien qu'il eût été mêlé presque constamment à des affaires de la plus haute importance, il trouva néanmoins le temps d'écrire un grand nombre d'ouvrages qui attestent la variété de son savoir. Nous nous bornerons à citer : *Il soldato christiano* (Rome, 1569, in-12); *Moscovia seu de rebus moscoviticis* (Wilna, 1586, in-8°), ouvrage remarquable et curieux; *Judicium de quatuor scriptoribus* (Rome, 1592), sur La Noue, Jean Bodin, Duplessis-Mornay et Machiavel, qu'il a réfuté sans l'avoir lu; *Bibliotheca selecta de ratione studiorum* (Rome, 1593, 2 vol. in-fol.), ouvrage auquel il travailla pendant vingt ans et dans lequel, après avoir cherché les meilleures méthodes d'enseignement, il parcourut le cercle des sciences et des lettres et indiqua ceux qui les ont le mieux cultivées; *Apparatus sacer* (Venise, 1603-1606, 3 vol. in-fol.), catalogue des auteurs anciens et modernes, sacrés et profanes, dont il relate la vie, les opinions, les ouvrages. — Son frère, Jean-Baptiste Possevino, né à Mantoue en 1520, mort à Rome en 1549, fut secrétaire des cardinaux Cortese et Hippolyte d'Este; outre quelques pièces de vers, on a de lui : *Dialogo dell' onore nel quale si tratta a pieno del duello* (Venise, 1553), plagiat d'un gros traité de l'évêque Bernardi, intitulé *De evertione singularis certaminis* (Bâle, 1562). — Jean-Baptiste Possevino, neveu des précédents, devint théologien de l'évêque de Ferrare et composa, entre autres écrits : *Discorsi della vita e di azioni di Carlo Borromeo, cardinale* (Rome, 1591, in-8°); *Dichiarazioni delle lettioni di tuti li matutini dell' anno del Breviario romano* (Ferrare, 1592, in-4°), ouvrage extrêmement rare; *Himi sacri del Breviario romano tradotti* (Pérouse, 1594, in-4°), etc. — Un autre neveu d'Antoine Possevino, appelé lui-même Antoine Possevino, exerça la médecine à Mantoue. On lui doit : *Theoricæ morborum libri quinque carmine conscripti* (Mantoue, 1604, in-8°); *Gonzagarum, Mantuæ et Montisferrati ducum historia* (Mantoue, 1617, in-fol.); *Belli Montisferratensis historia* (Genève, 1631, in-fol.).

POSSIBILITÉ s. f. (po-si-bi-li-té — rad. *possible*). Caractère de ce qui est possible : *La* POSSIBILITÉ *d'un fait. Il y a une impossibilité morale qui détruit la* POSSIBILITÉ *mathématique.* (Buff.) *L'intelligence sans conscience est la* POSSIBILITÉ *abstraite de l'intelligence, non l'intelligence exacte.* (V. Cousin.) *La liberté implique la* POSSIBILITÉ *de l'erreur.* (Bastiat.)

— Eaux et forêts. Etendue d'un bois, d'une forêt qui peut être donnée à l'usage sans qu'il soit porté un trop grand préjudice aux revenus du propriétaire.

POSSIBLE adj. (po-si-ble — latin *possibilis*, mot que Delâtre regarde comme une contraction de *potisibilis*, de *potis*, qui représente exactement le sanscrit *pati*, maître, époux. L'époux est appelé *pati* ou *pâti* de *pâ*, protéger, nourrir, racine d'où dérive aussi le nom du père et qui implique l'idée d'un pouvoir doux et bienfaisant. Le sens de maître en général se retrouve dans le zend *paiti*, le persan *bad*, l'arménien *pet*, *bed*, le grec *potès*, *despotès*, au féminin *despotis*, *despoteira*, le gothique *faths* et le lithuanien *patis*). Qui peut être ou peut se faire : *Cela est* POSSIBLE. *Cela n'est pas* POSSIBLE. *Faites le mieux qu'il vous sera* POSSIBLE. *Est-il* POSSIBLE *que cela soit? Il n'est pas* POSSIBLE *d'être en même temps l'homme de l'Etat et l'homme de Dieu.* (Mass.) *Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient* POSSIBLES. (Montesq.) *La nature a tout fait le mieux qu'il était* POSSIBLE, *mais nous voulons faire encore mieux, et nous gâtons tout.* (J.-J. Rouss.) *Les lois n'exigent que ce qui est* POSSIBLE *à tous les hommes.* (Duclos.) *Si la chose est* POSSIBLE, *elle est faite; si elle est impossible, elle se fera.* (Calonne.) *La pensée qu'une révolution est* POSSIBLE *contribue à la faire.* (La Rochef.-Doud.) *La seule finesse* POSSIBLE *aux personnes franches est de ne pas dire tout ce qu'elles pensent.* (Mme de Sam.) *La société n'est* POSSIBLE *que dans le travail.* (A. Martin.) *L'amour donne les sensations les plus fortes* POSSIBLES. (H. Beyle.) *Dans une cause désespérée, la voix de l'honneur, qui conseille de résister le plus longtemps* POSSIBLE, *est toujours bonne à écouter.* (Thiers.) *Tout est* POSSIBLE *à celui qui veut.* (G. Sand.) *Le libre arbitre implique l'erreur comme* POSSIBLE. (Bastiat.) *La liberté n'est* POSSIBLE *que lorsque le despotisme ne l'est plus.* (Colins.) *Tout ce qui est juste est* POSSIBLE *tôt ou tard.* (Vacherot.)

> Etouffer la nature, est-ce un effort *possible*?
>
> C. DELAVIGNE.

— s. m. Ce qui est possible : *Faire tout le* POSSIBLE, *tout son* POSSIBLE *pour qu'une affaire réussisse. L'on doit hasarder le* POSSIBLE, *toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement de succès.* (De Retz.) *L'imagination étend la mesure des* POSSIBLES. (J.-J. Rouss.) *Tant que le* POSSIBLE *n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli.* (V. Hugo.) *Le génie recule les limites du* POSSIBLE. (Lévis.)

— Philos. Ce dont l'existence n'implique pas contradiction : *Tout* POSSIBLE *peut exister, mais l'existence réalisée de tous les* POSSIBLES *est absurde. La logique a pour objet les idées, elle est la science des rapports abstraits, c'est-à-dire des* POSSIBLES. (J. Simon.)

> Le réel est étroit, le *possible* est immense.
>
> LAMARTINE.

— Adverbial. Peut-être : *Il arrivera* POSSIBLE *que mon travail fera naître à d'autres personnes l'envie de porter la chose plus loin.* (La Font.)

> Si tu veux te résoudre à marcher la première,
> *Possible* que je te suivrai.
>
> MOLIÈRE.

‖ Ce sens a vieilli.

— Loc. adv. *Au possible*. Autant qu'il est possible : *Etre adroit, être artificieux* AU POSSIBLE.

— Gramm. *Possible* reste au masculin singulier quand il est placé après un substantif pluriel précédé de *le plus*, *le moins*, etc., et que dans la pensée il se rapporte à un verbe au même ou au sujet vague d'un verbe impersonnel sous-entendu : *Un écrivain doit, afin de perpétuer son nom, extérioriser le plus d'œuvres* POSSIBLE, c'est-à-dire *le plus possible d'hommes ou le plus d'hommes qu'il est possible.*

— Encycl. Philos. Le *possible*, c'est ce qui est seulement en puissance, plus simplement ce qui peut exister. Dans l'ordre du devenir, c'est-à-dire de l'existence phénoménale, finie et passagère, on peut distinguer le *possible* et le réel, la chose en puissance et la chose en acte.

Etudions le *possible* dans l'histoire métaphysique de la réalisation des êtres. Rien n'est encore; le monde n'existe pas, les choses ni leurs lois ne sont pas encore déterminées. Le monde n'existe pas à l'état réel, il n'en est pas moins dès lors à l'état de possibilité. Il n'est pas, il peut être. Cet état du monde avant sa réalisation, c'est ce qu'Aristote nommait le monde *possible*, ce que les néoplatoniciens ont étudié, avec leur profondeur et leur obscurité habituelles, sous le nom de chaos ou sous celui de matière informe ou matière première. C'est le monde tel qu'on peut le concevoir, d'après Plotin, avant que la pensée divine, le *logos*, eût rien déterminé et que le démiurge eût rien réalisé. Nous ne croyons pas devoir nous arrêter aux rêveries savantes, mais ténébreuses, de la scolastique, et nous arrivons immédiatement aux temps modernes. Leibniz a cru éclairer d'un rayon de génie l'impénétrable énigme; suivant lui, il y avait en Dieu, avant toute création, ce qu'il appelle une série infinie de *possibles*, parmi lesquelles Dieu s'est raisonnablement décidé en faveur de la plus parfaite, de celle qui présente le bien le plus complet à tous égards. Leibniz va même plus loin et il semble parfois admettre que cette série des *possibles* n'était pas autre chose que Dieu lui-même. Il faut être Leibniz pour ne pas être conduit à l'athéisme par une pareille conception de Dieu; mais les grands génies ont le don singulier de résister plus énergiquement que le commun des hommes aux plus simples déductions de la logique vulgaire. Dieu, dans la conception de Leibniz, n'est autre chose que le monde *possible*.

Mais ici commence une difficulté. La série des *possibles* est-elle infinie? Leibniz est contraint de l'admettre pour admettre un être infini. Mais alors il faut admettre aussi la toute-puissance divine d'une part et, de l'autre, la contingence des lois de la nature dites éternelles et universelles. Dans ce système, qui nie l'existence de la loi en dehors du fait, l'impossible est supprimé, les contradictoires ne s'excluent pas, car la loi d'identité n'existe pas encore. Ainsi tous les contraires sont *possibles*, et c'est à cet état antérieur à toute organisation que s'applique le mot des vieux pythoniens : « Pas plus ceci que cela. » Mais un jour, par une force qu'on se garde de faire connaître, et surtout dont on ne saurait analyser l'action, en l'absence de toute loi, un triage s'est fait sans cause parmi ces *possibles*; la loi est née (prodigieux exemple de génération spontanée) et avec elle est née l'incompatibilité des contraires. Alors a commencé ce qu'Aristote nomme, avec sa concision profonde, l'opposition (*enantiôsis*), la division des deux éléments *possibles*, dont l'un des deux a définitivement entraîné la disparition de l'autre. C'est alors que, dans la matière, susceptible de recevoir toutes les formes, une forme l'a emporté sur les autres; une détermination s'est faite et par là même une exclusion; car, pour déterminer une chose, il faut exclure de sa nature tels ou tels éléments. De là aussi l'admirable parole d'Aristote : « Quand le *possible* devient le réel, la chose qui se forme se forme de deux principes, l'un positif, qu'on nomme ordinairement la forme, l'autre négatif, qu'il faut nommer la privation. »

Le *possible* est ainsi transformé en réel. Parmi tout ce qui était également et concurremment *possible*, l'acte créateur a pour effet de donner l'être à telle chose en donnant par là même, si on l'ose dire, le néant à la chose contraire. L'acte créateur est donc le passage du *possible* au réel, ou encore le choix d'un *possible* entre plusieurs.

De là on a conclu que le *possible* a plus d'extension que le réel, car le *possible* admet toutes les contradictions et n'exclut rien. Selon Aristote, le *possible* est plus vaste et plus fécond que le réel. Mais comment raisonner sur l'étendue du *possible*, [illegible] la chose en puissance et sans forme déterminée, une pure abstraction, [illegible] ? Si, en effet, le *possible* n'existe pas [illegible] le [illegible], comme il n'a pas [illegible] existence réelle, il n'existe en aucune manière. Affirmer que le *possible* est illimité, ou plus exactement qu'il n'est pas limité, c'est émettre une naïveté, car, n'étant pas, le *possible* ne saurait [illegible], et il est absurde de vouloir le définir après l'avoir nié.

Mais [illegible] l'exclusion [illegible] *possible* [illegible] la [illegible] la détermination, que penser d'une réalité infinie, d'un être vrai [illegible] existant et [illegible] ? [illegible] Aristote et [illegible]. Le *possible* [illegible], le [illegible] et [illegible] réel est une quantité finie, a des qualités déterminées. Dans le caractère d'infinitude n'appartenant qu'au *possible*, qui n'est pas, on se demande si l'on doit l'appliquer à Dieu, ou si on le lui attribue, on est conduit logiquement à conclure avec Leibniz : Dieu n'est que la série des *possibles*, ce qui revient à le nier. On n'échappe à cette conclusion brutale qu'à l'aide de termes mystiques, c'est-à-dire vides de sens, comme l'au delà (τὸ ἐπέκεινα) de Proclus, l'inconnu (τὸ ἀκατάληπτον) des gnostiques, l'abstrait idéal, la fin de la raison de quelques modernes.

Sur les notions qui précèdent on établirait aisément le caractère de l'impossible à l'aide de ceux du *possible*; mais les mêmes notions conduiraient à nier l'impossible en soi. On appelle ainsi, en effet, ce qui implique contradiction; mais si la loi est contingente,

[illegible] et l'impossi-[illegible] pas une loi ; les contradictions sont de simples faits qui ne donnent lieu à aucune es-[illegible] dont le [illegible].

Quant à l'impossibilité physique, nous ne l'appelons telle que par une ignorance des lois de la nature, qui nous fait considérer comme contingent ce qui est une nécessité [illegible] *possible* qu'un corps soit momentanément soustrait à la force de la pesanteur, c'est que [illegible] la nature vraie de cette force et le caractère de ses effets. L'impossibilité se résoudrait, mieux connue, à une contradiction logique, et, même en admettant l'existence de Dieu et sa toute-puissance dans les limites du *possible*, le miracle, considéré comme physiquement impossible, l'est en réalité métaphysiquement, et la réalité physique est aussi essentiellement inaccessible à l'action divine que la réalité mathématique elle-même. Un corps, par exemple, est aussi essentiellement impénétrable qu'un triangle est essentiellement composé de trois côtés. Supposer qu'une figure a trois angles et en même temps qu'elle a quatre côtés, c'est faire deux hypothèses contradictoires ; supposer qu'un corps est une agrégation de matière et en même temps qu'il se laisse pénétrer, c'est tomber dans une absurdité tout à fait semblable à la première. La distinction de la possibilité physique et de la possibilité métaphysique est donc une simple illusion de notre ignorance, qui limite notre vue à la surface des choses.

— Allus. hist. **Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera**, Allusion à un mot du ministre Calonne à Marie-Antoinette.

> Exiger l'impossible aux rois, c'est un abus,

voilà une vérité que Calonne, contrôleur général des finances sous Louis XVI, était trop fin courtisan pour ignorer. Léger, spirituel, incapable d'un plan fortement conçu et patiemment suivi, il devait laisser les finances du royaume dans un état encore plus déplorable qu'il ne les avait trouvées en entrant au ministère. Ses opérations aventureuses ne devaient qu'augmenter le malaise général et le nombre des mécontents. Dans cette cour, si prodigieusement insouciante à la veille d'une catastrophe, le luxe et la prodigalité étaient aussi insatiables que si les coffres de l'État eussent été remplis. Pour se créer des prôneurs parmi les gens de lettres, le ministre accorda des pensions à un grand nombre d'entre eux. On répandit ce quatrain, où l'on mettait en opposition l'économie de Necker et la [illegible] :

> [illegible]

Marie-Antoinette elle-même donnait l'exemple [illegible] naissait la trop facile condescendance. Avant de lui exposer sa demande, elle lui dit de ce [illegible] monsieur de Calonne, est peut-être bien difficile. — [illegible] *c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera.* »

[illegible] la République, la pos-[illegible] dans la chaleur d'un combat acharné. Un [illegible]

[illegible] les hauteurs de l'Alma comme un vautour sur la pointe d'un rocher, croyait pouvoir braver tous les ef-[illegible] son étonnement lorsqu'il vit nos zouaves [illegible] *c'est fait, si c'est impossible, ça* [illegible]

(*L. Moniteur de* [illegible])

POSSIDIUS [illegible]

et joua un rôle très-important dans les affaires de l'Église d'Afrique. Ayant voulu s'opposer aux assemblées des païens et des donatistes, ceux-ci mirent le feu à son église et le forcèrent à se refugier à Hippone. Toutefois, au bout de quelque temps, il put rentrer [illegible] et prit part à toutes les conférences et aux conciles qui eurent lieu en Afrique. Il fut chassé de son siége par Genséric, roi des Vandales (428), qui détruisit Calame, retourna à Hippone auprès de saint Augustin, lui ferma les yeux, puis erra au milieu des ruines de son pays. L'Église l'honore le 17 mai.

POSSILOVITCH (Pawel ou Paul), prélat bosniaque, né à Glam[illegible]tz. Il vivait au XVIIe siècle, se fit admettre, vers 1630, dans l'ordre des franciscains mineurs et devint, en 1642, évêque catholique de Scardona. Ce prélat, un des rares écrivains qu'ait produits la Bosnie, a laissé deux ouvrages : *Nasia gyengyé du hovno* ou la *Religion du peuple; Cvit krposti du hovnih* ou la *Fleur des vertus communes*, publiés l'un et l'autre à Venise (1756, in-8°). Ces livres, en caractères cyrilliens ou glagolitiques, ont une grande importance au point de vue de la linguistique.

POSSIRE s. m. (po-si-re). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, dont l'espèce type habite la Guyane.

— **Encycl.** Les *possires* sont des arbrisseaux à feuilles ternées, à pétiole marginé ; les fleurs, réunies en grappes axillaires et munies de bractées, présentent un calice caduc, à quatre segments ; une corolle irrégulière, a un seul pétale onguiculé inséré sur le calice ; environ vingt-cinq étamines libres, dont plusieurs stériles ; un ovaire pédicellé, comprimé ; le fruit est une gousse oblongue, coriace, renfermant trois ou quatre graines anguleuses et comprimées. Ce genre est peu connu ; on ne le cultive pas dans les jardins botaniques. On sait seulement que l'espèce type croît à la Guyane, où elle est abondante ; son bois passe pour être aussi dur que le bois de fer ; les naturels du pays s'en servent pour armer leurs flèches, ce qui a valu à cet arbrisseau les noms de *bois à dard* ou *bois de flèche*.

POSSNECK, petite ville de l'Allemagne du Nord, dans le duché de Saxe-Meiningen, à 15 kilom. N.-E. de Saalfeld, sur la Kotschau ; 3,821 hab. Tanneries, teintureries ; manufactures de draps et porcelaine.

POSSON s. m. (po-son). Anc. métrol. Syn. de POISSON.

POSSUM s. m. (po-somm — altér. de *opossum*). Mamm. Un des noms du sarigue.

POST s. m. (postt). Ichthyol. Poisson du genre holocentre, qui vit dans les lacs de l'Europe.

POST (Franz), paysagiste et graveur hollandais, né à Harlem en 1614, mort en 1680. Son père était un peintre verrier de quelque talent, si l'on en croit Descamps ; mais son œuvre a complétement disparu. Le jeune Franz put se livrer de bonne heure à ses instincts de paysagiste et de graveur et trouva dans l'atelier paternel des conseils excellents. Il est plus que probable, quoique les documents ne permettent pas de l'affirmer, que Franz, après ces premières années passées dans les études rudimentaires, se manifesta comme peintre et comme graveur et que ses essais eurent assez de valeur pour être remarqués. Il y a tout lieu de croire que deux toiles datées de 1634, où on lit à peu près F^s P^INT ou F P^OST, appartenant au musée de Dresde et qui représentent deux *Marines hollandaises*, sont l'œuvre de Post avant qu'il eût quitté son pays ; car elles se rapprochent, par la facture et l'arrangement, des *Vues d'Amérique* qu'il peignit plus tard dans le château de Ryksdorp, près de Vassenaur. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable, que ces premiers tableaux, soumis à l'appréciation de Maurice de Nassau par son architecte particulier, le frère de Post, plurent beaucoup à ce prince amateur, qui manda Franz près de lui à sa cour, le nomma son peintre ordinaire avec une fort belle pension. Quelque bien protégé que puisse être un peintre, il est rare néanmoins qu'on lui offre de telles récompenses s'il n'a rien fait pour les mériter. L'enthousiasme de Maurice de Nassau ne s'arrêta pas là ; bientôt il voulut que Franz Post l'accompagnât dans son expédition au Brésil (1636). Durant ce voyage pittoresque et non moins aventureux, Franz ne [illegible] point [illegible], il réunit, au contraire, en grande quantité des études d'après nature. Malheureusement, dans des contrées sauvages, les soucis matériels de la conservation dominaient souvent les préoccupations de l'art, et le peintre était loin de se trouver dans le milieu favorable à la production. N'ayant plus ce criterium nécessaire à l'artiste, l'appréciation publique, [illegible] son talent s'en alla à la dérive, au hasard de son caprice. Cette expédition le retint plusieurs années. Quand il revint, il ne semblait plus rien comprendre à ces gammes harmonieuses et fines qui donnent tant de charme aux maîtres hollandais. On le vit, dans les *Vues d'Amérique*, broyer du rouge incandescent, des jaunes féroces, des verts et des bleus à aveugler. Descamps trouve dans ces morceaux une admirable fraîcheur une grande vivacité de coloris ! Par bonheur, cette sauvagerie ne s'étendit pas jusqu'à son burin ; les quatre *Vues du Brésil* datées de 1649 que possède de lui la Bibliothèque nationale sont des eaux-fortes in-folio très-remarquables. Nous les croyons uniques, car les catalogues français et étrangers ne mentionnent rien de Franz Post. Son œuvre ne se composât-il que de ces quatre planches, elles sont d'assez grande valeur pour sauver son nom de l'oubli.

POSTABDOMEN s. m. (po-sta-bdo-mènn — du lat. *post*, après, et de *abdomen*). Entom. Ensemble des cinq derniers anneaux de l'abdomen des insectes.

POSTAGE s. m. (po-sta-je). Techn. Opération qui se pratique, dans quelques manufactures, au commencement du grand feu, et qui consiste à soulever avec un ringard le bois qui recouvre chaque alandier en le secouant à plusieurs reprises : *On accorde au* POSTAGE *la faculté d'empêcher la porcelaine de jaunir.* (Salvétat.)

POSTAL, ALE adj. (po-stal, a-le — rad. *poste*). Qui concerne la poste aux lettres : *Service* POSTAL. *Taxe* POSTALE. *Réforme* POSTALE. *Services* POSTAUX.

— *Convention postale*, Accord entre deux puissances, relativement au transport des lettres d'un pays dans l'autre.

POSTALEMENT adv. (po-sta-le-man — rad. *postal*). Au point de vue du service postal : *Deux communes distinctes,* POSTALEMENT *confondues en une seule circonscription.*

POSTAPICIAL, ALE adj. (po-sta-pi-si-al, a-le — du lat. *post*, après ; *apex, apicis*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en arrière du sommet.

POSTCOMMUNION s. f. (post-ko-mu-ni-on — du lat. *post*, après, et de *communion*). Liturg. Oraison que le prêtre récite après la communion.

POST-CONSULAIRE adj. (post-kon-su-lè-re — du lat. *post*, après, et de *consulaire*). Chron. Qui a rapport au post-consulat : *Date* POST-CONSULAIRE.

POST-CONSULAT s. m. (post-kon-su-la — du lat. *post*, après, et de *consulat*). Chronol. Espace de temps écoulé après un consulat et servant à fixer une date de l'histoire romaine.

POSTCOSTAL, ALE adj. (post-ko-stal, a-le — du lat. *post*, après, et de *costal*). Anat. Qui est situé derrière une côte.

— Entom. *Nervure postcostale*, Seconde grande nervure de l'aile d'un insecte.

POSTDAM, ville de Prusse. V. POTSDAM.

POSTDATE s. f. (post-da-te — du lat. *post*, après, et de *date*). Date inscrite, mais postérieure à la vraie date, qui n'est pas mentionnée : *La* POSTDATE *d'une lettre. La* POSTDATE *d'un acte, d'un contrat.*

POSTDATÉ, ÉE (post-da-té) part. passé du v. Postdater : *Contrat* POSTDATÉ.

POSTDATER v. a. ou tr. (post-da-té — rad. *postdate*). Dater d'une date fausse et postérieure à la vraie date : POSTDATER *une lettre.* POSTDATER *un acte, un contrat. Par complaisance, le capitaine* POSTDATA *le congé.* (Alex. Dum.)

POSTDILUVIEN, IENNE adj. (post-di-lu-vi-ain, i-è-ne — du lat. *post*, après, et de *diluvien*). Qui est postérieur au déluge : *Temps* POSTDILUVIENS. *Époque* POSTDILUVIENNE. *Les patriarches antédiluviens et* POSTDILUVIENS *figurent des sociétés constituées.* (Proudh.)

POSTDORSAL, ALE adj. (post-dor-sal, a-le — du lat. *post*, après, et de *dorsal*). Anat. Qui est situé en arrière du dos.

— Moll. *Crochet postdorsal*, Crochet d'une coquille bivalve, situé sur le bord postérieur.

POSTE s. m. (po-ste. — Ce mot signifie proprement le lieu où l'on est placé par ordre, du latin *positus*, placé. Il signifie aussi tâche posée ou plutôt imposée, fonction, office, du latin *positum*. Pour le premier sens, son étymologie se confond avec celle de *poste* s. f.). Art milit. Lieu où des soldats sont placés par leur chef, pour y faire un service militaire : POSTE *avantageux.* POSTE *périlleux. Garder son* POSTE. *Défendre son* POSTE. ‖ Corps de garde : *Se rendre au* POSTE. *Faire conduire un homme au* POSTE. ‖ Soldats qui occupent un poste : *Un* POSTE *de garde nationale. Un* POSTE *de garde municipale. Un chef de* POSTE. *Relever un* POSTE. *Doubler les* POSTES. *Le* POSTE *prit aussitôt les armes. Le* POSTE *que la sentinelle réveille commence toujours par maudire la sentinelle et prétendre qu'elle se trompe.* (E. de Gir.) ‖ *Poste d'honneur*, Celui qui est établi pour garder un prince, un haut personnage, un corps constitué.

— Par ext. Emploi, fonction : POSTE *élevé.* POSTE *lucratif. Être dans un beau* POSTE. *Il y a des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se placent en de beaux* POSTES. (La Bruy.) *On monte à un* POSTE *éminent et délicat plus aisément qu'on ne s'y conserve.* (La Bruy.)

> Aux postes éclatants c'est peu de parvenir,
> Mon frère ; le grand art est de s'y maintenir.
> DESTOUCHES.

— Endroit où l'on a une fonction, un devoir à remplir : *Être à son* POSTE. *Se rendre à son* POSTE. *Retourner à son* POSTE. *C'est un homme actif, zélé ; il mourra à son* POSTE. *Le* POSTE *du médecin est où règnent la contagion, la douleur et la mort.* (Gardanne.)

> Demeurons dans le *poste* où le ciel nous a mis.
> RACINE.

— *Être à poste fixe*, Demeurer habituellement, être sédentaire.

— Fortif. *Poste militaire*, Lieu fortifié d'une manière permanente, mais mal flanqué et n'ayant qu'un médiocre profil.

— Mar. *Poste de combat*, Place que le règlement assigne à chacun pour la bataille : *Faites mettre tout le monde à son* POSTE DE COMBAT *pour recevoir le capitaine.* (E. Sue.) ‖ *Mettre à poste*, Mettre à sa place : *A peine eut-il touché le pont, que l'ancre fut levée et* MISE À POSTE, *et rien ne retint plus le bâtiment que la ligne passée dans une boucle sur le quai.* (Defauconpret.)

— Pêche. *Tendre un filet à poste*, Tendre un filet dans un endroit fixe.

— Min. Durée du service actif d'un mineur.

— **Encycl.** Art milit. Un *poste* fut, dans l'origine, un lieu à garder, puis un lieu propre à camper les soldats, un corps de garde ; enfin, par métonymie, on appela *poste* une troupe de soldats faisant le guet, montant la garde dans un *poste*. Dans les villes de guerre et dans les garnisons, on place autant de *postes* qu'il y a d'établissements militaires à garder. Aux uns sont confiées la surveillance et la conservation des magasins, des portes, des remparts, des passages, du matériel et de l'armement ; les autres surveillent la place et les casernes. Chaque *poste* a sa consigne particulière et, en outre, une consigne générale, commune pour les cas d'alerte, d'incendie, etc. Les chefs de *poste* doivent exercer une surveillance active, et ils sont responsables de l'exécution de la consigne ainsi que des objets contenus dans les corps de garde. Les *postes* doivent être fréquemment visités par les officiers généraux, par les commandants de place ou par les officiers de service. Ces visites ont pour objet d'inspecter et de surveiller la stricte exécution de la consigne. La nuit, ces visites prennent le nom de ronde.

On distingue plusieurs sortes de *postes*, que nous allons passer successivement en revue.

— *Poste d'alarme.* On désigne ainsi le lieu assigné à une troupe pour qu'elle s'y rende sans délai en cas d'alarme, d'incendie ou d'attaque. Un autre genre de *poste* d'alarme est usité en campagne ; il consiste en une garde d'un faible nombre d'hommes, dont la destination est de donner l'éveil aux troupes et d'annoncer les attaques, mais non d'y résister. Les *postes* de cette espèce ont double vedette ou double sentinelle, afin que l'une puisse quitter le lieu de sa faction et courir avertir les hommes du *poste* tandis que l'autre reste en observation.

— *Poste d'hommes de garde.* On appelle ainsi des *postes* destinés à maintenir la tranquillité, à accomplir la consigne et à repousser la force par la force. Le nombre des hommes composant un *poste* se règle sur la localité et les circonstances, mais n'excède guère, en général, trente ou quarante soldats, ayant pour chefs un capitaine, un sergent et deux caporaux. Le *poste* se compose, au minimum, de quatre et quelquefois même de trois hommes, commandés par un caporal. Les *postes* de la milice romaine n'étaient guère que de quatre hommes ; c'était ce que les Latins appelaient *statio*. Au temps où les corps de troupes étaient composés d'hommes de nations ou de provinces différentes, pour prévenir toute désunion entre eux, on adopta l'usage de tirer les *postes* au sort. On évitait en même temps les conspirations que des troupes peu fidèles eussent pu machiner si, à l'avance, elles avaient pu savoir à quel *poste* d'un camp ou d'une garnison elles seraient placées.

Les *postes* ont en tout temps la baïonnette au bout du fusil et ils sont tenus en éveil ou appelés par des batteries et des sonneries particulières. Autrefois, dès que la sentinelle d'un *poste* entendait un *haro!* ou quelque bruit sinistre, elle s'empressait de crier : *Alarme!* ou *Alerte!* Aujourd'hui, c'est : *Au feu! Aux armes!* que l'on crie.

En campagne, quelques hommes du *poste* vont à la découverte pour savoir si l'ennemi s'approche, de quel côté il arrive, quelle route il suit, etc. En garnison, une ou plusieurs guérites dépendent de chaque *poste*, qui est aussi fourni de bancs, d'un brancard à chauffage, d'un falot et quelquefois de seaux d'incendie.

— *Poste d'honneur.* On nomme ainsi le *poste* que des corps ou des militaires occupent de droit, par privilége ou en tout temps, parce qu'ils tiennent ce service à *honneur*. On appelle encore *poste* d'honneur le lieu où des détachements sont conduits pour rendre honneur à un fonctionnaire d'un rang élevé. L'expression *poste d'honneur* a donc deux sens que l'on ne saurait caractériser par une épithète. Considérés dans le premier sens, les *postes* d'honneur sont d'une haute antiquité. Les Asiatiques les plaçaient à la gauche, parce que, l'action, le soin de se défendre étant la première loi de la guerre, le bouclier était en plus grande estime que l'é-

pée; or, le bouclier se portait à gauche : le *poste* d'honneur devait donc être à gauche. Combien d'officiers et de généraux même ignorent que, si l'infanterie part du pied gauche, l'usage en vient de cet antique préjugé, que les Turcs eux-mêmes ont adopté par tradition! Dans leur milice, se formant d'une armée d'Asie et d'une armée d'Europe, la première tenait la gauche si les Turcs combattaient en Asie et la droite si la guerre se faisait en Europe. Dans l'armée française, le *poste* d'honneur était le plus périlleux; on le donnait aux plus anciens ou aux premiers régiments. Il y avait quatre *postes* d'honneur : le premier à la droite de la première ligne, le second à la gauche de cette même ligne, le troisième à la droite de la deuxième ligne et le quatrième à la gauche de cette même ligne. Cet usage venait de ce qu'on avait remarqué que les flancs des lignes sont les endroits les plus exposés et les plus dangereux; mais ce préjugé avait de graves inconvénients, car son empire était si puissant, qu'une armée ne pouvait entamer une action que lorsque le corps auquel appartenait le *poste* d'honneur était arrivé sur les lieux. Ce corps eût-il été à deux lieues du champ de bataille, il fallait l'attendre, quelque urgent qu'il pût être d'engager le combat.

La cavalerie avait huit *postes* d'honneur, dont les quatre premiers étaient les mêmes que ceux de l'infanterie. Dans les différentes brigades de l'armée, les régiments se plaçaient par ancienneté, c'est-à-dire que le premier (ce qui se trouvait le plus ancien) se mettait à la droite de la brigade et les autres à sa gauche, par ordre de numéro.

Dans toutes les lignes, les gardes-françaises occupaient le centre. Louvois retira à certains corps la jouissance exclusive de ce droit aux *postes* d'honneur; mais on continua à appeler de ce nom le point où se trouvait le corps le plus à portée de l'ennemi. Dès le commencement du siècle dernier, ces règles commencèrent à tomber en désuétude. On ne connaît plus aujourd'hui d'autres *postes* d'honneur que ceux qui sont passagèrement établis pour rendre les honneurs à un dignitaire. Le premier Bonaparte avait étendu outre mesure le nombre et l'emploi des *postes* d'honneur, une des plus inutiles fatigues du métier militaire.

« Il serait, dit le général Bardin, tout aussi honorable, plus facile et plus clair d'indiquer par une inscription le domicile des dignitaires, car il n'y a rien de moins militaire, rien de moins rationnel que d'asseoir un *poste* là où il n'y a pas utilité visible ou danger supposable; or, quand on déploie devant le logis d'un fonctionnaire civil, d'un évêque, d'un archevêque, ce genre d'appareil militaire, on ne peut supposer que leur garde d'honneur aura à croiser la baïonnette pour leur sûreté. »

— *Poste extérieur de forteresse.* On appelle ainsi les *postes* d'hommes de garde en garnison, lorsque ces hommes sont chargés de la garde des dehors. Ces *postes* ont une consigne particulière et sont spécialement commandés par le major de place.

— *Poste fermé.* On donne ce nom à des bâtiments susceptibles d'une défense momentanée si l'ennemi est dépourvu d'artillerie ou s'il n'en a que peu. Les églises sont considérées comme les édifices les plus propres à se transformer en *postes* fermés, parce que les clochers offrent de grandes ressources à la résistance. Le chef d'un *poste* fermé y fait, autant que possible, construire des créneaux, dresser des banquettes, des parapets, en avant desquels on enterre quelques bombes destinées à jouer en manière de fougasse. Un *poste* fermé capitule comme une forteresse; mais la reddition ne peut être consentie qu'avec les honneurs de la guerre. Les blockhaus sont des *postes* fermés.

— *Poste fortifié.* On donne ce nom à des *postes* qui appartiennent ordinairement à la fortification de campagne. C'est un lieu défendu par des ouvrages de fortification permanente et une petite garnison. Lorsque ces *postes* ne sont pas permanents, ce qui arrive rarement, on leur donne le nom de *postes retranchés.* D'après des ordonnances militaires, les grand'gardes doivent être retranchées; mais rarement on se conforme à cette disposition, et la désobéissance tient à des causes nombreuses : manque d'outils, de savoir-faire, de temps, de bras; aussi se contente-t-on d'abatis pour les retranchements.

— *Poste militaire.* On donne ce nom, à l'intérieur, à des forts isolés, des châteaux, etc., dont le commandement est confié à des officiers subalternes qui prennent le nom de commandant de *poste* et qui ont le même pouvoir et la même responsabilité que les commandants de place.

— *Poste de campagne.* Pris dans le sens de camp ou de position, le mot *poste* ne date guère que du XVIIIe siècle. Ce fut, en effet, Turenne qui, le premier en France, connut le grand art de choisir les *postes*, de les assurer et de mettre, par leur secours, le pays à l'abri des attaques. La guerre des *postes* est la défensive à laquelle recourt un général qui se sent inférieur, et c'est peut-être pour cette raison que la milice autrichienne excelle dans ce genre de guerre, au dire des écrivains allemands. Les *postes* que l'on préfère sont forts par la nature et fortifiés par l'art, et il est très-difficile d'en déloger des troupes opiniâtres. On a appelé bicoques et cassines les *postes* de peu d'importance, et l'on donne le nom de chaîne de fourrages à un cordon de *postes* qui protègent un fourragement. Un grand nombre d'écrivains se sont occupés de ces sortes de *postes* au point de vue de l'attaque et de la défense.

— *Avant-poste.* On comprend sous ce nom les lieux où se placent les gardes avancées qui entourent une forteresse, un ouvrage de fortification, ou qui sont en tête d'une armée ou d'un corps établi militairement, et, par extension, les hommes qui forment les gardes des avant-*postes*. Les avant-*postes* ont pour objet beaucoup moins de résister en cas d'attaque que de donner l'éveil et d'exercer une surveillance continue; aussi les établit-on autour des lieux ou des corps de troupes sur lesquels ils veillent, de façon qu'ils se relient par leurs sentinelles, correspondent entre eux et se reconnaissent par des contre-mots. Les avant-*postes* comprennent : les *postes* de soutien, qui sont la réserve générale des avant-*postes*, les soutiennent, les recueillent et, au besoin, arrêtent l'ennemi; les grand'gardes, grands *postes* qui fournissent les *postes* des avant-*postes* et les sentinelles avancées; les petits *postes*, *postes* avancés composés de quatre à vingt hommes; enfin, les sentinelles ou les vedettes. Les distances des vedettes ou sentinelles aux petits *postes*, celles des petits *postes* aux grand'gardes, celles des grand'gardes aux *postes* de soutien et enfin la distance de ces derniers au corps principal dépendent de la nature du terrain et des circonstances.

POSTE s. f. (po-ste — bas latin *posta*, pour *posita*, substantif participial qui signifie dépôt et qui vient du participe *positus*; de *ponere*, mettre, poser. *Positus* représente exactement le participe sanscrit *pastas*, *pustas*, fixé; grec *piestos*, allemand *fest*, solide. De l'acception de dépôt est venue celle de dépôt de chevaux de rechange, station de relais, d'où découlent toutes les autres. Jadis *poste* signifiait aussi proposition, arrangement, convention, convenance, etc. Aujourd'hui encore on dit : *payer à poste*, c'est-à-dire payer à des termes convenus). Relais de chevaux établis de distance en distance sur les routes, pour le service des voyageurs : *Chevaux de* POSTE. *Chaise de* POSTE. *La* POSTE *aux chevaux. Maître de* POSTE. *Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de* POSTE; *mais quand on veut voyager, il faut aller à pied.* (J.-J. Rouss.)

— Maison où sont les chevaux de poste : *S'arrêter à la première* POSTE. *Il n'y avait plus de chevaux à la* POSTE.

— Manière de voyager avec des chevaux de poste : *Aller, voyager en* POSTE. *Courir la* POSTE.

L'empesé magistrat, le financier sauvage,
La prude aux yeux dévots, la coquette volage
Vont en *poste* à Versaille essuyer des mépris,
Qu'ils reviennent soudain rendre en *poste* à Paris.
VOLTAIRE.

— Distance entre deux relais de poste, qui était ordinairement de deux lieues ou environ huit kilomètres : *Il y a six* POSTES *de telle ville à telle autre.* (Acad.) *Avez-vous donc le diable au corps? Vous venez de courir quarante* POSTES *sans vous arrêter!* (Campistron.) *J'étais à une* POSTE *du château.* (Chateaub.)

Je dois faire aujourd'hui vingt *postes* sans manquer.
LA FONTAINE.

— Fam. Prouesse amoureuse :

Gaillardement six *postes* se sont faites.
LA FONTAINE.

— Administration publique établie pour le transport des lettres et des dépêches : *Que c'est une belle invention que la* POSTE! (Mme de Sév.) *La* POSTE *est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les absents, par elle, deviennent présents; elle est la consolation de la vie.* (Volt.) *Il est assez rare que les lettres adressées par la* POSTE *à un exilé lui parviennent.* (V. Hugo.) *Louis XI établit en France, en* 1464, *la* POSTE *aux lettres, les messageries et les diligences.* (Redern.)

— Courrier qui porte les lettres : *La* POSTE *vient de partir. La* POSTE *n'est pas encore arrivée.*

Mais trois coups de marteau font retentir la porte;
C'est la *poste* du soir...
DELILLE.

La *poste* est en retard. — Oui, d'une heure à peu près.
Le piéton prend courage à tous les cabarets.
E. AUGIER.

— Bureau où l'on porte les lettres qui doivent être envoyées, ou l'on opère la distribution de celles qui sont arrivées : *Bureau de* POSTE. *Le directeur de la* POSTE. *Les employés de la* POSTE. *Il y a à Charlieu une* POSTE *aux lettres pour Sèvres.* (Dulaure.)

— *Grande poste*, Service des dépêches en dehors du ressort du bureau d'expédition. || A Paris, Bureau central de l'administration des postes. || *Petite poste*, Service de dépêches dans le ressort du bureau d'expédition.

— *Poste restante*, Mots qui, inscrits sur une lettre, sur un paquet, indiquent qu'ils doivent rester au bureau de l'endroit où ils sont envoyés, jusqu'à ce que ceux à qui ils sont adressés les réclament.

— *Courir la poste, Aller un train de poste*, Marcher très-vite, agir précipitamment : *Si vous courez la* POSTE, *je ne pourrai vous suivre. Il ne faut pas lire en courant la* POSTE.

— *A poste*, Par termes échelonnés d'après des conventions : *Acheter, payer* À POSTE. *Vendre* À POSTE.

— *A sa poste*, A sa disposition, à sa convenance : *Avoir un médecin* À SA POSTE. *C'est un emploi tout à fait* À SA POSTE. (Acad.) || Loc. vieillie.

— Mar. *Poste aux choux*, Canot qui va chercher les provisions pendant que le vaisseau est en rade.

— Chasse. Nom donné à de petites balles de plomb qu'on met en nombre dans un fusil ou un pistolet.

— s. f. pl. Archit. Nom donné à des ornements plats imitant des enroulements répétés.

— **Encycl.** Sous le nom de *poste*, quelques auteurs ont voulu comprendre toutes les communications orales ou écrites entre les hommes. Ils rangent dans le domaine de l'histoire de la *poste* le fait d'un aide de camp transmettant les ordres de son général, ou d'un individu chargé par une personne de transmettre une nouvelle, un ordre, etc., à une autre personne. Cependant ces faits ne relèvent pas de la *poste* proprement dite; il n'y a service postal que du moment où il y a transport soit à l'aide de relais de chevaux, soit à l'aide de la voie ferrée, soit à l'aide de commissionnaires ou d'employés *ad hoc*.

— *Histoire.* Si l'on remonte dans l'antiquité, on trouve qu'il s'est établi partout, dès les origines de la civilisation, des services de courriers. Les sauvages eux-mêmes ont leurs courriers et leurs messagers. La *poste* existait dès la plus haute antiquité dans la Chine, dans l'Egypte, dans l'Assyrie et dans la Médie. Elle avait été établie, selon Xénophon et Hérodote, par Cyrus dans l'immense empire des Perses, et elle persista sous ses successeurs. « Rien n'est plus expéditif, dit Hérodote, que le mode de transmission des messages inventé et employé par les Perses. Sur chaque route sont échelonnés, de distance en distance et par chaque journée de marche, des relais d'hommes et de chevaux, remisés dans des stations spécialement établies à cet effet. Neige, pluie, chaleur, ténèbres, rien ne doit empêcher les courriers de remplir leur office et de le faire avec la plus grande célérité. Le premier qui arrive passe ses dépêches au second, celui-ci au troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que le message soit rendu à destination. » Les petites républiques grecques de l'antiquité avaient également leurs courriers. Le service des courriers, sous César, était si bien établi dans la Gaule et dans l'Italie, que, de deux lettres que, pendant son séjour en Bretagne, il écrivit à Cicéron alors à Rome, la première arriva à destination au bout de vingt-six jours et la seconde au bout de vingt-huit jours. C'était aller vite pour l'époque. César, dans ses *Commentaires* (XVII, 9), fait connaître le système de correspondance rapide en usage chez les Gaulois. Des coureurs étaient placés de distance en distance; l'un courait à l'autre de toutes ses forces, le second partait aussitôt le message reçu, avec la même vitesse, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Les nouvelles ou les ordres étaient ainsi transmis d'un point à l'autre avec une rapidité telle, que ce qui fut fait à Genabum (Orléans) fut connu le soir même chez les Arvernes (en Auvergne). Auguste donna une plus grande extension encore au service des courriers. Ces courriers, qui devaient être munis de diplômes délivrés au nom de l'empereur, portaient à destination les dépêches officielles. Ils étaient entretenus aux frais des villes et des provinces. Les simples particuliers ne pouvaient recourir aux courriers impériaux; ils étaient forcés de faire porter leurs lettres par leurs esclaves ou de s'adresser à un ami ou quelquefois au premier venu qui se rendait au lieu de destination de leurs lettres. Aussi les auteurs latins se plaignent souvent des retards que subit leur correspondance. « J'ai reçu ta lettre plusieurs mois après que tu me l'avais envoyée, » écrivait Sénèque (*Epist.* IV.). Pline se plaint également à un ami de n'avoir pas reçu à temps sa lettre (*Ep.* IX, 28). Auguste essaya de faire de la police à l'aide des courriers. Il leur fit donner des voitures, dit Suétone, « afin que ceux qui, de divers endroits, [illegible] apportaient des lettres, courant ensemble dans la même voiture, pussent s'entendre [illegible] les uns les autres, s'il y avait quelque [illegible] qui l'exigeât pour le bien et la sûreté de la république. » Le service de la *poste* fut [illegible] poussé à un haut degré de perfection [illegible] sous les empereurs romains [illegible]. « Tout ce que racontent les historiens sur le luxe des Romains et surtout sur les raffinements de leur table, dit M. de Rothschild dans son *Histoire de la poste*, suppose des services de transport à la fois rapides et réguliers. Les poissons, le gibier, les mets rares qui venaient de toutes les parties du monde n'arrivaient pas sans des précautions assidues et une administration toujours prête. Il y avait certainement des messageries pour satisfaire ces besoins, ou le superflu était devenu le nécessaire, comme à toutes les époques de luxe et de raffinement. »

Sous Dioclétien, la *poste* exécutait déjà des transports pour le compte des particuliers. Il y avait une *poste* administrative et fiscale, une *poste* militaire et une *poste* à l'usage des particuliers. On sait que le pape Marcel fut astreint à faire le service de palefrenier pendant quinze mois dans une station postale, par les ordres de Maxence, rival de Constantin. Les barbares qui envahirent l'empire romain, les Vandales entre autres, avaient des courriers comme les Romains. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, rétablit les *postes* en Italie aussitôt qu'il s'en fut rendu maître. En France, les *Capitulaires*, rédigés à la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe siècle, font assez souvent mention des angaries ou *postes*. Charlemagne, en 807, fit établir des courriers dans l'Italie, l'Allemagne et une partie de l'Espagne. Sous ses successeurs, il arriva souvent que des messagers royaux durent porter des ordres au loin; mais les particuliers ne pouvaient profiter de ces circonstances pour échanger des correspondances; ils envoyaient leurs lettres par qui et comme ils pouvaient. Dès la fin du XIIIe siècle et jusqu'en 1643, les étudiants des universités de France et d'Allemagne communiquaient avec leurs familles par l'intermédiaire de courriers ou messagers spéciaux. Louis XI établit dans toute la France un système de courriers à son usage. La *poste* fit des progrès sous Henri IV, qui créa deux emplois de généraux de relais de louage en 1597, mais ce n'était toujours qu'une *poste* exclusivement à l'usage du gouvernement royal. Sous Louis XIII, les particuliers commencèrent à faire transporter leurs propres correspondances par les courriers royaux. Les départs de ces courriers, qui jusque-là n'avaient lieu que lorsque les besoins du service de la cour l'exigeaient, devinrent périodiques.

« Sous Louis XIV, dit M. d'Avenel, le service des *postes* était organisé fort imparfaitement, il est vrai, mais enfin il était et, de plus, à bon marché, car pour deux sous on pouvait faire transporter une lettre de Paris à Lyon. La ferme des *postes* fut instituée en 1672 et Lazare Patin en devint [illegible] pour 1 million; [illegible] somme avait décuplé. A cette époque, il fallait trois jours pour venir de Rouen à Paris. Chose curieuse, quand Paris, au moyen des coches d'eau, des carrosses, des courriers à pied et à cheval, communiquait avec les pays étrangers et la province, il était impossible de faire passer une lettre dans l'intérieur même de la ville, par exemple du Luxembourg à la Grange-Batelière. On essaya bien de placer des boîtes dans Paris; mais les Parisiens, qui sont toujours les gens les plus spirituels de la terre, ne trouvèrent rien de mieux que de les remplir d'immondices ou de les briser durant la nuit. On finit par établir la petite *poste* à un sou, desservie par 200 facteurs... Sous Louis XVI, il y avait dans tout Paris six boîtes à lettres. La Révolution modifia le service de la *poste* : au lieu d'un directeur, il y en eut douze, d'où il résulta que le service marcha beaucoup plus mal. Ils étaient électifs, et le peuple se réunissait tous les quinze jours pour savoir comment les lettres avaient été distribuées par eux. On se fait [illegible] mois, où le premier [illegible] venu pouvait demander compte à ce directeur [illegible] d'une lettre à lui adressée et parvenue un jour en retard. »

L'unité de direction fut rétablie en 1800. Le tarif des lettres, abaissé en 1802, puis élevé en 1806, fut modifié en 1827. Ce dernier tarif était en vigueur en France lorsque fut adopté en Angleterre le système connu sous le nom de réforme postale et qu'on aurait [illegible] la révolution postale.

C'est [illegible] que consistait la réforme postale, [illegible] en Angleterre, grâce aux efforts de M. Rowland Hill, [illegible] [illegible] postale, [illegible] des résultats [illegible] plus rapide. M. Hill demandait que le transport des lettres d'un point à l'autre de la Grande-Bretagne fût taxé uniformément à un penny [illegible]. Cette idée parut [illegible] le tarif des lettres était en effet inégal en Angleterre comme en France [illegible]. En France, le tarif de 1827 fixait à 1 franc le prix d'une lettre de Paris à Marseille et à 0 fr. 20 celui d'une lettre de Paris à Versailles. Après avoir [illegible] les [illegible] les plus [illegible], M. Hill parvint à faire adopter sa réforme en Angleterre (1839). Les résultats furent merveilleux, les [illegible] et les lettres augmentèrent dans des proportions énormes. La réforme postale ne fut adoptée en France qu'en 1848. Plusieurs années auparavant, l'établissement des chemins de fer avait été suivi de l'usage des bureaux ambulants (1844). La rapidité des correspondances se trouvait ainsi augmentée. Le décret du 24 août 1848, exécutoire à partir du 1er janvier 1849, fixa à 0 fr. 20 le tarif d'une lettre simple, ce tarif fut porté à 0 fr. 25 en 1850, ramené à 0 fr. 20 en 1853 et élevé, en 1871, à 0 fr. 25 jusqu'à nouvel ordre.

On sait que, pendant l'investissement de Paris en 1870, les seuls messagers de la capitale à l'extérieur furent les ballons et les pigeons. Les communications entre Paris et la province furent rétablies dès la fin [illegible]

[illegible] par suite [illegible] à Paris [illegible] mars. [illegible] postes, [illegible] les cours de [illegible] cesser tout [illegible] d'entre eux se [illegible] à Versailles, [illegible] après la fin de la [illegible] par le gouvernement régulier. Le service de la poste à Paris se trouva [illegible]. Le nouveau [illegible] postes à Paris, M. [illegible] nomme [illegible] de [illegible] Versailles [illegible] de Paris, de sorte que cette ville se vit menacée d'un véritable [illegible], en [illegible] une demande du [illegible] et de [illegible] de [illegible] Versailles [illegible] des lettres [illegible] entre Paris et la province, [illegible] à Paris [illegible]. « Nous ne savons qu'[illegible] pour assurer le départ journalier des lettres, [illegible] fré[illegible] des départements publiaient des lettres particulières originaires de Paris et que le service de la poste [illegible] nombre de correspondances [illegible], de même qu'à [illegible] de la capitale [illegible] des agents postaux qui, recevant les lettres sous double adresse, les faisaient jeter dans une boîte de Paris, d'où [illegible] portées à leur destination [illegible]. » En 1872, l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. Wolowski, vota [illegible] de la carte postale, dont nous parlerons au supplément.

— *Administration des postes; transport des [illegible], contraventions et pénalités.* L'administration [illegible] postes est une administration [illegible] d'un monopole, chargée du transport de tout ce qui, vulgairement, peut être compris sous le titre de correspondance, c'est-à-dire lettres, journaux, feuilles à la main, ouvrages périodiques, papiers et [illegible] pas un poids déterminé. [illegible] également du transport : 1° des titres et papiers de toute nature et des valeurs jusqu'à concurrence de 2,000 francs (valeurs [illegible]), 2° des valeurs cotées, c'est-à-dire [illegible] précieux de petite dimension; 3° des livres, gravures, cartes et lithographies; [illegible] des cartes de visite; 6° de l'envoi [illegible] après encaissement.

L'administration des *postes*, [illegible] temps mise en régie et affermée, est devenue, depuis l'arrêt du conseil d'État du 18 juin 1816, la propriété exclusive de l'État, qui s'en est réservé le monopole. Elle dépend du ministère des finances et elle est placée sous les ordres d'un directeur général. Cet agent supérieur préside le conseil d'administration des *postes*, [illegible] avec [illegible] deux administrateurs, qui dirigent et surveillent personnellement chacun une partie du service, [illegible] divisions. La hiérarchie des agents, depuis [illegible] jusqu'aux plus infimes, se distingue par les dénominations suivantes : inspecteurs, directeurs, sous-inspecteurs, commis, surnuméraires, distributeurs, entreposeurs, [illegible], courriers, [illegible], facteurs, garçons de bureau. L'excédant des recettes de l'administration des *postes* sur les dépenses a été, en 1870, de [illegible] fr., en 1871, de [illegible],016,929 fr.; en 1872, de 73,013,112 francs, c'est-à-dire, pour [illegible] de 2 francs par habitant. Nous verrons [illegible] pourquoi les [illegible] postes en France [illegible], relativement à celles des pays étrangers.

Il n'est pas [illegible], dit l'*Économiste* (mars 1874), de suivre, en France, le développement du nombre total des lettres depuis [illegible] nombre d'années. En 1848, on n'a [illegible] que 122 millions de lettres; en 1849, [illegible] en expédia 155 millions; en 185[illegible], ce [illegible] à 165 millions, en 1857, à [illegible], en 1862, à 263 millions, en 1864, à [illegible]; en 1867, à 342 millions, en [illegible], à 364 millions, en 1870, le chiffre des lettres retomba à 281 millions; en 1871, il se [illegible] à 3[illegible] millions, et enfin, en 1872, à 3[illegible] millions. On voit que depuis 1848, époque [illegible] postale, le chiffre des lettres a presque triplé. Le nombre des lettres chargées en France s'est accru dans des proportions [illegible], partant de [illegible] en 1851, [illegible] à 3,774,159 en 1865, à [illegible], le [illegible] lettres chargées est tombé à [illegible] en 187[illegible], [illegible] à [illegible] 1871 et à 4 [illegible] en 1872. Il y [illegible] dans le [illegible] jusqu'en 1870, [illegible] à partir de [illegible] 1847, le nombre des mandats [illegible] versées [illegible] en 18[illegible], [illegible] 2 [illegible] représentant 55,785,000 fr., [illegible], en 1865, [illegible] 4,[illegible] mandats et [illegible] francs. En 18[illegible], il y eut 5,659,000 mandats pour lesquels furent versés 164 millions de francs; le maximum fut atteint en 1870, par suite de la mobilisation et de l'absence de leurs foyers de tous les jeunes gens valides, il y eut alors 6,2[illegible]9,789 mandats pour une somme de 167,860 655 francs. En 1871, le chiffre des mandats et des sommes versées fléchit légèrement, et, en 1872, considérablement. Il y eut 5,626,000 mandats en 1871, et seulement 3,951,000 en 1872; et les sommes versées, qui étaient encore de 139 millions en 1871, ne furent plus que de 87 millions en 1872. Cette rapide décroissance ne doit pas surprendre; elle a eu deux causes : l'une était l'élévation du droit sur les envois d'argent, mesure que l'on rapporta au bout de peu de temps; l'autre cause, plus importante et qui n'a pas cessé d'agir, c'est l'émission par la banque de France de billets et de petites coupures faciles à envoyer par lettres chargées ou même par lettres ordinaires.

Le nombre des journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires était, en 1850, de 94,622,300 objets, taxés à 2,838,669 francs; en 1869, il y avait 367,186,800 objets, taxés 10.216,235 francs; le désordre des voies de communication, pendant la guerre de 1870, fit baisser le nombre des objets transportés; mais ce chiffre, en 1871, remonta à 283,937,730, taxés 11,309,988 francs. Une loi du 24 août 1871 frappa d'un nouvel impôt les échantillons, les journaux, etc.; il s'ensuivit que le chiffre des objets transportés descendit à 272,990,711 et que le Trésor perdit plusieurs centaines de milliers de francs, car les recettes, au lieu de s'accroître dans les mêmes proportions que les années précédentes, demeurèrent stationnaires et n'augmentèrent que de moins de 50,000 francs. Leur chiffre, en 1872, fut de 11,455,053 francs.

Le signe qui sert à indiquer que les droits de transport ont été acquittés s'appelle le timbre-poste ou simplement le timbre (v. ce mot). On peut toutefois laisser le soin de payer le port de la lettre au destinataire. La lettre est dite affranchie dans le premier cas, non affranchie dans le second. Les lettres non affranchies, qui, en 1848, formaient 90 pour 100 du nombre total et 10 pour 100 en 1861, ne figurent plus que pour 4 pour 100 dans le chiffre des lettres transportées en 1872.

L'affranchissement des imprimés est obligatoire.

La *poste* ne réussit pas toujours à accomplir sa mission; parfois l'adresse d'un envoi manque, est illisible ou fausse, l'objet envoyé tombe alors au rebut; si en ouvrant la lettre tombée au rebut on y découvre l'adresse de l'expéditeur, on la lui renvoie. En 1847, la proportion de ces lettres tombées au rebut à la totalité des lettres transportées était de 2,93 pour 100; en 1854, de 1,53 pour 100; en 1872, elle n'était plus que de 0,73 pour 100. D'après M. Zaccone, le total de 2,175,206 lettres tombées au rebut, en 1862, se décomposait ainsi :

Lettres à adresses incomplètes.	100,176
Lettres adressées à des destinataires inconnus.	638,257
Lettres sans suscription aucune.	1,086
Lettres refusées	1,435,687

D'après M. Maurice Block (*Annuaire de l'économie politique*, 1874), il y a eu, en 1852, 3,836,000 lettres tombées au rebut, dont 301,534 (7,86 pour 100) ont été réexpédiées; en 1862, 2,128,778 lettres tombées au rebut (chiffre différent de celui donné par M. Zaccone), dont 648,624 (29 pour 100) ont été réexpédiées; en 1872, 2,558,827 lettres tombées au rebut, dont 1,107,277 (42,27 pour 100) ont été réexpédiées.

Les lettres « dont la suscription indique le contenu » doivent être classées *poste* restante; on ne peut les distribuer qu'au bureau. Avis de l'arrivée est donné au destinataire.

Les lettres à « suscription injurieuse » sont comprises dans le rebut journalier.

Il est expressément défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, de mettre à la boîte une lettre, à destination de la France ou de l'étranger, contenant des pièces de monnaie d'or ou d'argent, des bijoux ou autres effets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividende ou d'intérêt payables au porteur, mais, moyennant un droit variant suivant les sommes, la nature et le mode d'expédition, la poste se charge :

1° Du transport des billets de banque, des bons, coupons d'intérêts et de dividendes, sous la condition expresse que ces lettres seront chargées (droit fixe 0 fr. 50).

En cas de perte, la *poste* rembourse alors à l'expéditeur 50 francs.

2° Du transport des valeurs déclarées jusqu'à concurrence de 2,000 francs.

L'administration, dans ce cas, moyennant un droit perçu de 0 fr. 20 par 100 francs, devient, en cas de perte, responsable de l'intégralité de la somme déclarée sur l'enveloppe.

3° Du transport des valeurs cotées, bijoux et autres objets précieux, moyennant 1 pour 100.

4° Des envois d'argent, quelle que soit la somme, moyennant un droit fixe de 2 pour 100.

On nomme chargement l'inscription d'une lettre ou d'une valeur cotée sur un registre spécial et à souche duquel il est détaché un reçu ou bulletin de dépôt remis à l'expéditeur.

Les lettres présentées au chargement doivent remplir les conditions suivantes : 1° être présentées sous enveloppe; 2° l'enveloppe doit être, suivant sa grandeur, fermée de deux ou cinq cachets en cire fine, réunissant les plis supérieurs et inférieurs; 3° l'empreinte de tous les cachets doit être uniforme et représenter un signe particulier, un attribut, par exemple des armes, des lettres. (L'empreinte d'une pièce de monnaie sur un cachet ne saurait être acceptée.)

La *poste* se charge de transporter les fonds des particuliers au moyen de mandats dont nous avons parlé ailleurs. V. MANDAT.

Les lettres, cartes postales, échantillons, papiers de commerce et d'affaires, journaux, imprimés, etc., et généralement tous les objets rentrant dans le monopole de la *poste* peuvent être recommandés. L'administration des *postes* n'est tenue à aucune indemnité soit pour détérioration, soit pour spoliation des objets recommandés. La perte, sauf le cas de force majeure, donnera seule le droit, au profit du destinataire, à une indemnité de 25 francs. Il est interdit, sous les peines édictées par l'article 9 de la loi du 4 juin 1859 : 1° d'insérer dans les lettres ou autres objets recommandés des pièces de monnaie, des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres objets précieux; 2° d'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs payables au porteur. Les objets recommandés sont surchargés d'un droit fixe de 0 fr. 50.

L'emploi sciemment fait, la vente ou tentative de vente de timbres-poste ayant déjà servi, sont punis d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, la peine est d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende est portée au double. La contrefaçon ou mise en circulation d'un faux timbre est punie par le code pénal, article 142, de cinq à dix années de réclusion. En cas de fraude constatée en matière de timbres-poste, procès-verbal est dressé par l'administration, et le tribunal correctionnel est appelé à décider.

L'administration des *postes* a le transport exclusif des lettres, journaux, feuilles à la main et ouvrages périodiques, papiers et paquets du poids de 1 kilogramme et au-dessous. Toute contravention à son monopole est punie d'une amende de 150 à 300 francs, avec affiche du jugement aux frais du contrevenant. En cas de récidive, l'amende ne peut être inférieure à 300 francs et peut être portée à 3,000 francs. « Gardez-vous donc bien, dit M. Conty, quand vous partez en voyage, de vous charger de lettres pour personne. » En 1872, il y a eu 364 individus condamnés pour fraude en matière de timbres-poste; ce nombre tend à diminuer d'année en année. Il était en 1860 de 1,623. Celui des personnes poursuivies pour transports frauduleux tend au contraire à s'élever; celui des personnes qui ont payé de bon gré ou ont été contraintes par les tribunaux de payer des indemnités à la *poste* a été, en 1872, de 14,326; en 1860, il n'était que de 7,552. Le chiffre des sommes versées par les contraventionnistes de cette dernière catégorie a été, en 1872, de 77,748 fr. 20.

Nous ne dirons rien ici du secret des lettres, car nous en avons parlé ailleurs. V. LETTRES.

L'administration des *postes* françaises n'a pas précisément une brillante réputation en Europe. Voici ce que dit l'*Indépendance belge* (septembre 1873) :

« De toutes les administrations postales du monde civilisé, l'administration française est assurément la plus arriérée. Pour les lettres comme pour les journaux et les imprimés, elle a des tarifs plus élevés que ceux des autres pays et elle fait payer plus cher pour un poids moindre. Une lettre expédiée de Bruxelles à Vienne ou à Pesth ne paye que 0 fr. 20 par 15 grammes; de Bruxelles à Paris, voire à Maubeuge, c'est 0 fr. 30 par 10 grammes. La taxe est d'un tiers plus élevée, alors que le poids est inférieur d'un tiers. Le port d'un journal, de Bruxelles à Pesth, est de 0 fr. 05 par 40 grammes. De Bruxelles à Paris, 0 fr. 08. Il est vrai que les journaux français, pour entrer en Belgique, ne payent que 0 fr. 06. Cette décharge de 0 fr. 02 était la compensation du timbre dont ils étaient frappés sous l'Empire. On trouvait juste de faire payer aux journaux étrangers, sous forme de taxe postale, l'équivalent du timbre des journaux de province. Le timbre a disparu, mais la surcharge qui pèse sur les journaux étrangers n'en subsiste pas moins.

« L'administration des *postes* française estime que ce n'est pas assez, et voici de quelle façon judaïque elle applique les dispositions relatives aux affranchissements insuffisants : pour ne payer que le port simple, un numéro de journal ne peut pas peser plus de 40 grammes. On conçoit qu'il est assez difficile de calculer toujours exactement, à un milligramme près, le poids d'une feuille de papier, de lui donner toujours un poids identique. Il est des feuilles qui n'atteignent pas le maximum, mais il en est aussi qui le dépassent légèrement. Vous pensez peut-être que la *poste* française établit une compensation entre les feuilles plus légères qu'il ne faut et les feuilles un peu trop lourdes? Pas du tout. Elle annule le port déjà payé, ce qui est son droit strict; mais elle va plus loin : elle fait payer le journal comme lettre, et comme lettre non affranchie soumise à l'amende. Si bien qu'un journal qui a le tort de peser 41 grammes au lieu de 40 est frappé d'une taxe extraordinaire à la charge du destinataire. Cette taxe s'élève à la petite somme de... 2 fr. 50. Pour un numéro de journal, 2 fr. 50 de port, c'est roide. Mais c'est l'exacte vérité. Un de nos amis qui s'était fait adresser l'*Indépendance* pendant un récent séjour en France a été plusieurs fois victime de cette férocité postale. En quelques semaines, il en avait pour 30 francs. Nous gardons, à titre de curiosité, un de ces numéros encore recouvert de la bande annotée par le percepteur du bureau de *poste* français.

« Il nous semble que de pareils procédés passent toute mesure. Une administration raisonnable ne devrait pas autoriser des fantaisies fiscales aussi extravagantes. »

L'*Indépendance belge* du 6 mai 1874 dit encore : « Les récents exemples qui ont été publiés par différents journaux démontrent de la façon la plus flagrante combien il est insensé et impraticable de vouloir élever la taxe internationale des lettres au-dessus du taux qui est en usage dans les pays voisins. Quand nous nous avisons de taxer à 1 franc une lettre allant de France en Turquie par la voie d'Allemagne, nous infligeons à nos nationaux toutes sortes de tracas et de retards, sans aucun avantage pour notre Trésor. On profite, en effet, des bas tarifs établis en Belgique; on envoie les lettres dans ce pays moyennant 0 fr. 30, pour être réexpédiées de Bruxelles à Constantinople moyennant 0 fr. 40, et l'on économise ainsi 30 pour 100. Dans certains cas, l'économie que l'on trouve à faire passer nos lettres par des voies indirectes, afin d'éviter les tarifs extravagants de notre *poste*, va jusqu'à 70 pour 100. Nous voudrions vraiment savoir quelle utilité on trouve à perpétuer cet état de choses. On jette sur notre administration un discrédit qui est regrettable. On force nos nationaux à des subterfuges et on les oblige à des retards. On ne fait pas tomber une obole de plus dans les caisses du Trésor. Ce sont là des vexations gratuites. Certes, il est loin de notre pensée d'imputer à l'administration des *postes* le dessein machiavélique de nuire au commerce, à l'industrie et aux relations internationales. Elle n'a sans doute jamais eu d'aussi cruelles intentions; mais elle arrive, sans le vouloir, à ce résultat, en maintenant les tarifs exorbitants qui ont été établis avec étourderie au lendemain de la guerre.

« Il y a des pays qui sont pour nous un marché considérable et avec lesquels nous n'avons pas de convention postale : la Plata, par exemple. D'un autre côté, dans le Levant, la réputation traditionnelle de la *poste* française est aujourd'hui singulièrement compromise. On sait que la Turquie ne fait pas le transport des lettres venant de l'étranger ou y allant. Plusieurs puissances, notamment la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse, ont établi une *poste* dans ce pays. La *poste* française jadis y était la mieux organisée; aujourd'hui elle s'y trouve dans un état d'infériorité regrettable vis-à-vis de la *poste* allemande et de la *poste* autrichienne. C'est qu'elle est restée stationnaire, elle n'a pas suivi les progrès de ses concurrentes autrichienne et prussienne pour le bas prix des correspondances, la célérité des transports, la multiplicité des courriers, le nombre et la commodité des bureaux. On nous écrit que, dans ces pays d'Orient où l'on juge sur les apparences, cette infériorité relative de la *poste* française est pour nos nationaux une cause de déconsidération; on en conclut que l'esprit d'organisation et le sens pratique sont émoussés ou endormis dans notre pays. »

En Allemagne, y compris l'Alsace-Lorraine, et en Autriche, une lettre de 15 grammes au maximum coûte affranchie 0 fr. 125, en France 0 fr. 50; une lettre qui traverse l'Europe, de Dantzig à Trieste, paye quatre fois moins cher qu'une lettre de Paris à Versailles ou à Lyon. Les cartes-correspondances coûtent en France 0 fr. 15, en Allemagne 0 fr. 0625.

La différence est plus grande encore pour les lettres à destination de l'étranger, soumises également en France à la limite de 10 grammes, en Allemagne à celle de 15 grammes.

Ainsi, une lettre simple coûte

	De France.	D'Allemagne, y compris l'Alsace-Lorraine.
A Trieste	0 fr. 60	0 fr. 125
A Constantinople.	0 80	0 2525
En Roumanie	0 80	0 25
En Espagne	0 40	0 2525
A Ceylan	1 »	0 84375
Aux États-Unis.	0 50	0 2525

Un paquet de 5 kilogrammes de Strasbourg à Memel coûte 0 fr. 625; en outre, la lettre de voiture n'est soumise à aucun timbre. On sait que la récente convention postale entre la France et les États-Unis vient de permettre enfin à un Français d'envoyer par la *poste* de l'argent ou un journal en Amérique, chose qui lui était impossible encore au commencement de 1874. Le nouveau tarif, par une disposition tout à fait incompréhensible, fixe à 0 fr. 45 le prix d'une lettre du poids de

15 grammes de New-York à Paris, tandis qu'une lettre de Paris à New-York et pesant 10 grammes, c'est-à-dire un tiers de moins, paye 0 fr. 50.

« Dans le cours de l'année 1872, dit M. de Rothschild, l'invention des cartes-poste avait acquis droit de cité chez toutes les autres nations de l'Europe, la France et la Turquie exceptées. » La nouvelle invention ne fut adoptée en France qu'avec la plus grande peine et après avoir soulevé au sein de l'Assemblée même la plus vive résistance. Un tarif exorbitant fut fixé à ces cartes. Une carte postale de Paris à Versailles est taxée une fois et demie plus cher qu'une carte postale de Suisse en Amérique. Il n'existe pas de cartes postales de la France pour l'étranger.

Les conséquences qui résultent du régime postal français sont un revenu postal insuffisant par suite de la diminution considérable du nombre des lettres et envois; en outre, les tarifs élevés, étant un obstacle à la correspondance, sont par là même un obstacle au développement de la prospérité nationale en France. Hill a toujours dit, et toutes les statistiques lui ont donné raison depuis lors, que l'accroissement des recettes de la *poste* est en raison inverse de l'élévation des tarifs. Il a fallu une révolution en France pour obtenir en 1848 un premier abaissement des tarifs postaux; depuis lors, loin de diminuer, ils ont été encore élevés. La France possède donc aujourd'hui en Europe, avec la Turquie, le système postal le plus arriéré.

Tandis qu'un Anglais écrit 31 lettres par an et un Allemand près de 12, le Français n'en écrit que 8; ces lettres lui coûtent plus cher que les douze lettres ne coûtent à l'Allemand; le fisc français n'en est pas plus riche et les relations de commerce ou de famille en souffrent. Il est hors de doute qu'avec un régime postal meilleur le Français écrirait autant que ses voisins; ce ne sont certes pas les idées qui lui manquent, ce sont les moyens qu'on lui présente d'en faire l'échange qui sont défectueux.

— *Franchises.* La suppression des franchises a été un des points essentiels de la réforme postale en Angleterre; en France, aujourd'hui encore, on est sous le régime de ces franchises. Les franchises permettaient jadis en Angleterre à un membre du Parlement, à un haut fonctionnaire, etc., d'expédier par la *poste* des contre-seings, c'est-à-dire des lettres et paquets francs de port. Il s'ensuivait que le représentant d'une circonscription électorale envoyait une foule de lettres de ses amis ou électeurs sous ses propres enveloppes, au grand détriment des bénéfices de la *poste*. Quant aux paquets, les membres du Parlement faisaient transporter par la *poste*, sous cette rubrique, des mobiliers entiers; il arrivait que des pianos à queue étaient remis aux bureaux de la *poste* qui devait les transporter à titre de paquets, à ses frais, à l'adresse indiquée par des bouts de papier collés sur ces instruments. Ce ne sont pas les pianos, mais les pains de munition qui voyagent aujourd'hui en France par la *poste*, bien entendu sans acquitter aucun droit. Lors de la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée à ce sujet, dans ces dernières années, M. de Cissey, ministre de la guerre, a déclaré que ce mode de transport était commode et utile parce que, disait-il, les pains arrivaient tout frais à destination.

« Le régime des franchises, dit M. Zaccone, constitue l'une des charges les plus considérables du service des *postes*... Aujourd'hui (1867), tous les fonctionnaires de l'État correspondent en franchise avec leurs supérieurs, avec leurs subordonnés et avec un grand nombre de leurs collègues; le *Manuel des franchises* est un volume énorme et contient la désignation d'environ 120,000 fonctionnaires jouissant de certaines immunités postales... Ce n'est plus la correspondance seule qui circule en franchise, ce sont des ballots d'imprimés, des registres, des plans de grande dimension enroulés sur des bâtons, des livres soumis aux lois qui régissent le colportage et jusqu'à des écharpes municipales et des pains de munition. Certains fonctionnaires, même parmi les plus haut placés, ont émis la prétention d'envoyer en franchise leurs invitations personnelles et l'administration des *postes* est désarmée de tout moyen de surveillance vis-à-vis de cette transmission. Si un agent des *postes* essaye quelques observations timides au sujet des fraudes auxquelles il assiste journellement, il s'expose inévitablement aux impatiences, aux rancunes de fonctionnaires plus puissants que lui; l'intérêt public est invoqué pour couvrir des abus tout personnels, les agents se découragent et le mal va chaque jour en grandissant. Nous n'exagérons rien en disant que le mouvement de cette nature de correspondances s'est augmenté de 76 pour 100 pendant les années 1862-1867.

« Vivement préoccupée de cette situation, l'administration a prescrit en 1862 une enquête ayant pour but de constater l'étendue de cette circulation qui n'acquittait aucune taxe, et voici les résultats de cette enquête :

	Nombres.	Poids.	Taxe fictive.
Lettres :	46,590,936	2,966,060	38,996,654
Imprimés :	25,461,991	2,166,821	2,372,808
	72,052,927	5,132,881	41,369,462

» Ainsi, en 1862, l'administration aurait transporté 72 millions de paquets, pesant ensemble plus de 5 millions de kilogrammes et représentant, au tarif des objets affranchis, une taxe totale de 41 millions.

» En 1865, le nombre des contre-seings ayant dépassé 100 millions, il est permis d'estimer que les chiffres ci-dessus se sont accrus d'environ 40 pour 100 en trois ans, et dès lors on doit supposer que les objets circulant aujourd'hui en franchise par la *poste*, et s'élevant à plus de 100 millions, pèsent 7 millions de kilogrammes et représentent une taxe de 56 millions de francs. »

En 1869, le nombre des contre-seings manipulés à Paris seulement s'élevait à 9,681,107. Le nombre total des objets transportés par la *poste* en 1862 (6,073,814) ayant presque doublé en 1872 (11,455,053), en supposant que les contre-seings aient augmenté dans les mêmes proportions (et ils ont certainement augmenté bien plus rapidement), il s'ensuivrait qu'en 1872 l'administration des *postes* aurait transporté environ 140 millions de contre-seings, pesant ensemble plus de 10 millions de kilogrammes, et le tort fait ainsi à la *poste* pourrait être évalué pour l'année 1872 à environ 80 millions de francs.

« Sur cette masse d'objets transportés en exception de taxe, dit M. Zaccone, quelle est la somme de l'abus, c'est-à-dire des correspondances circulant en franchise sans avoir droit à l'immunité, ou des volumes et imprimés qui pourraient être transportés par la voie des chemins de fer ou des voitures publiques? C'est ce qu'il serait impossible de déterminer avec précision. Mais, d'après le témoignage des agents les plus expérimentés, on estime que l'abus égale la moitié de la masse totale, et cette évaluation n'a rien d'exagéré. Il convient, en outre, de ne pas perdre de vue que la masse des objets transportés en franchise est une cause permanente de trouble et d'embarras pour le transport des lettres, transport qui constitue le premier et le plus important service de l'administration des *postes*. Cette servitude de l'administration vis-à-vis d'un abus est d'autant plus douloureuse que les offices étrangers tendent à s'en affranchir; la franchise postale a cessé d'exister en Angleterre et en Espagne : dans le premier pays depuis 1840, dans le second depuis 1851... En Prusse, en Belgique et en Italie, le régime des franchises est à peu près le même qu'en France, mais ce régime est protégé par des prescriptions sévères et rigoureusement appliquées, qui ont pour objet de prévenir l'abus : au nombre de ces prescriptions, il en est une à laquelle il est douteux qu'aucun employé français voulût obéir, c'est celle qui ordonne que les lettres placées sous enveloppe fermée ne seront admises au bénéfice de la franchise qu'après avoir été cachetées au bureau d'origine en présence du préposé de ce bureau, lequel est tenu de constater de sa main, sur la suscription, que la dépêche ne contient que des objets de service. »

— *Conventions postales* et *union postale.* Les communications par la voie de la *poste* entre la France et l'étranger sont généralement réglées par des actes diplomatiques qui portent le nom de conventions postales.

En 1830, la France n'entretenait de relations de *poste* ni avec la Grèce, ni avec la Suède, ni avec les États-Unis, ni même avec l'Espagne, qui était à sa porte. Jusqu'en 1874, on ne pouvait envoyer ni lettre chargée ni argent de France aux États-Unis; il n'y avait même pas de tarif légal pour les imprimés et les échantillons, et la lettre simple de 10 grammes était taxée 1 fr. 20, c'est-à-dire quatre fois plus cher qu'une lettre de 15 grammes adressée d'Angleterre aux États-Unis. La récente convention postale a fait disparaître ces anomalies et la France est aujourd'hui liée par des conventions postales à toutes les puissances de l'Europe ainsi qu'à plusieurs puissances du nouveau continent, le Brésil, l'Uruguay, etc.

Mais là ne doivent pas s'arrêter les améliorations qu'on a introduites dans le système des *postes*. Il est question aujourd'hui de faire de toute l'Europe un seul État au point de vue postal, et cette idée paraît devoir être adoptée dans un délai très-prochain. Un premier congrès postal, réuni en 1863 à Paris, s'ajourna à 1874. Ce congrès, composé des représentants des divers gouvernements de l'Europe, s'est réuni à Berne et a terminé sa session en octobre 1874. Voici les articles essentiels du projet que le congrès a adopté et que le représentant de la France seul a refusé de ratifier :

« Les soussignés, plénipotentiaires des gouvernements des pays représentés au congrès, ont d'un commun accord, et sous réserve de ratification, arrêté la convention suivante :

Art. 1er. Les pays entre lesquels est conclu le présent traité formeront, sous la désignation d'Union générale des *postes*, un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances entre leurs bureaux de *poste*.

Art. 2. Les dispositions de ce traité s'étendront aux lettres, aux correspondances, aux journaux, aux livres et aux imprimés, aux échantillons de marchandises et aux papiers d'affaires originaires de l'un des pays de l'union et à destination d'un autre de ces pays. Elles s'appliqueront également à l'échange postal des objets ci-dessus entre les pays de l'union et les pays étrangers à l'union toutes les fois que cet échange emprunte le territoire de deux des parties contractantes au moins.

Art. 3. La taxe générale de l'union est fixée à 0 fr. 25 pour la lettre simple affranchie. Toutefois, comme mesure de transition, il est réservé à chaque pays, pour tenir compte de ses convenances monétaires ou autres, la faculté de percevoir une taxe supérieure ou inférieure à ce chiffre, moyennant qu'elle ne dépasse pas 0 fr. 32 et ne descende pas au-dessous de 0 fr. 20.

Sera considérée comme lettre simple toute lettre dont le poids ne dépasse pas 15 grammes. La taxe des lettres dépassant ce poids sera d'un port simple par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

Le port des lettres non affranchies sera le double de la taxe du pays de destination pour les lettres affranchies.

L'affranchissement des cartes-correspondance est obligatoire. Leur taxe est fixée à la moitié de celle des lettres affranchies, avec faculté d'arrondir les fractions.

Pour tout transport maritime de plus de 300 milles marins, il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe qui ne pourra pas dépasser la moitié de la taxe générale de l'union fixée pour la lettre affranchie.

Art. 4. La taxe générale de l'union pour les papiers d'affaires, les échantillons de marchandises, les journaux, les livres brochés ou reliés, les brochures, les papiers de musique, les cartes de visite, les catalogues, les prospectus, annonces et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés, ainsi que les photographies, est fixée à 0 fr. 07 pour chaque envoi simple.

Toutefois, comme mesure de transition, il est réservé à chaque pays, pour tenir compte de ses convenances monétaires et autres, la faculté de percevoir une taxe supérieure ou inférieure à ce chiffre, moyennant qu'elle ne dépasse pas 0 fr. 11 et ne descende pas au-dessous de 0 fr. 05.

Sera considéré comme envoi simple tout envoi dont le poids ne dépasse pas 50 grammes. La taxe des envois dépassant ce poids sera d'un port simple par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Pour tout transport maritime de plus de 300 milles marins, il pourra être ajouté au port ordinaire une surtaxe qui ne pourra pas dépasser la moitié de la taxe générale de l'union fixée pour les objets de cette catégorie.

Le poids maximum des objets mentionnés ci-dessus est fixé à 250 grammes pour les échantillons et à 1,000 grammes pour tous les autres.

Est réservé le droit du gouvernement de chaque pays de l'union de ne pas effectuer sur son territoire le transport et la distribution des objets désignés dans le présent article à l'égard desquels il n'aurait pas été satisfait aux lois, ordonnances et décrets qui règlent les conditions de leur publication et de leur circulation.

Art. 8. Les correspondances officielles relatives au service des *postes* sont exemptes du port. Sauf cette exception, il n'est admis ni franchise ni modération de port.

Art. 15. Il sera organisé, sous le nom de Bureau international de l'union générale des *postes*, un office central qui fonctionnera sous la haute surveillance d'une administration postale désignée par le congrès, et dont les frais seront supportés par toutes les administrations des États contractants.

Ce bureau sera chargé de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute nature qui intéressent le service international des *postes*, d'émettre, à la demande des parties en cause, un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modification au règlement d'exécution, de notifier les changements adoptés, de faciliter les opérations de la comptabilité internationale, et, en général, de procéder aux études et aux travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'union postale.

Art. 18. Tous les trois ans au moins, un congrès de plénipotentiaires des pays participants au traité sera réuni en vue de perfectionner le système de l'union, d'y introduire les améliorations jugées nécessaires et de discuter les affaires communes.

Chaque pays a une voix.

Chaque pays peut se faire représenter, soit par un ou plusieurs délégués, soit par la délégation d'un autre pays.

Toutefois il est entendu que le délégué et les délégués d'un pays ne pourront être chargés que de la représentation de deux pays, y compris celui qu'ils représentent.

La prochaine réunion aura lieu à Paris en 1877.

Toutefois, l'époque de cette réunion serait avancée si la demande en était faite par le tiers au moins des membres de l'union.

Art. 19. Le présent traité entrera en vigueur le 1er juillet 1875.

Il est conclu pour trois ans à partir de cette date. Passé ce terme, il sera censé [illegible] indéfiniment prolongé, mais chaque [illegible] contractante aura le droit de se retirer de l'union moyennant un avertissement donné une année à l'avance.

Art. 20. Sont abrogées, à partir du jour de la mise à exécution du présent traité, toutes les dispositions des traités spéciaux conclus entre les divers pays et administrations, pour autant qu'elles ne seraient pas conciliables avec les termes du présent traité.

Le présent traité sera ratifié aussitôt que faire se pourra et, au plus tard, trois mois avant la date de sa mise à exécution. Les actes de ratification seront échangés à Berne. »

Le 9 octobre 1874, au dîner d'adieu du congrès, M. Schenk, président de la Confédération suisse, a prononcé devant les membres du congrès par une allocution dont nous citerons quelques passages :

« C'était une grande et courageuse pensée que celle de créer des institutions égales et simples pour l'échange de la correspondance et des journaux, ces aliments essentiels de la culture humaine, à travers tous les États de l'Europe et de l'Amérique du Nord, et à travers une partie de l'Orient...

» La possibilité d'un tel résultat, le fait d'une convention de ce genre conclue après des débats relativement courts, a prouvé que le temps du particularisme, de l'ex[illegible], de l'antagonisme des États et des peuples disparaît déjà de notre horizon, où se lève brillante une ère nouvelle pour les États civilisés du monde entier, l'ère de l'union et du travail en commun pour augmenter la prospérité de tous. Ce qui s'est fait pour les télégraphes, ce que l'on vient de décider pour l'administration des *postes*, bien plus vaste et plus compliquée, sera imité dans d'autres domaines. On adoptera bientôt sans doute quelque chose de semblable pour les chemins de fer, puis pour ce qui concerne la santé publique et pour tant d'autres choses qui intéressent également le bien des peuples. »

— *Les postes dans divers pays étrangers.* En Allemagne, dès le XIIIe siècle, il existait des communications postales entre un grand nombre de villes et même entre l'Allemagne, d'une part, et l'Italie, l'Autriche, la H[illegible] et la Russie, de l'autre. Outre les messagers qui accomplissaient ces voyages, il y avait des bouviers qui, munis de chevaux, jouaient le rôle des facteurs de nos jours. « Toutefois, dit M. Zaccone, on ne doit regarder la *poste* des bouviers comme établissement officiel qu'à partir du jour où cette corporation fut organisée sur des bases définitives. [illegible] que, elle obtint partout une place importante dans l'histoire des villes et rendit de réels services aux municipalités. Celui qui, à Essling, voulait ouvrir un état [illegible] devait avoir d'abord un cheval, s'engager dans la compagnie de cavalerie de la ville et faire le service de la *poste* à tour de rôle... La *poste* aux bouviers a duré jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle Jacob Henot entreprit de réunir, sous Rodolphe II, toutes les *postes* de l'empire sous un même règlement...

» Dès la fin du XIVe siècle, l'ordre des chevaliers Teutoniques possédait en Prusse une *poste* aux chevaux parfaitement organisée... Vers l'an 15[illegible], un membre de la famille La Tour et Taxis, nommé François, conçut le plan d'une organisation générale des *postes* en Allemagne. Son fils, Jean-Baptiste, [illegible] ses projets et établit en 15[illegible]6, avec l'autorisation de l'empereur Maximilien, un service entre Bruxelles et Vienne... En 1543, Léonard de Taxis, [illegible] par Liége, Trèves, Spire, [illegible] En 16[illegible], [illegible] Taxis, [illegible] lignes de communications postales, l'une qui [illegible] Nuremberg, Prague et Vienne... On estime [illegible] de mille livres, ce qui faisait par an 4 millions de [illegible] geurs aussi bien que les dépêches. Nul n'avait le droit d'établir de messageries là où [illegible] en Allemagne une foule de [illegible] sur l'enveloppe.

[illegible] postal allemand comprend, en 187[illegible], [illegible] stations télégraphiques.

On compte [illegible] débits [illegible] où se vendent les timbres-poste, les cartes postales, etc.

[illegible]

[illegible]es 16,795 em[illegible] 26,198 agents su-[illegible] 1,284 [illegible] de poste [illegible] che-vaux et [illegible]. Les 1,653 *postes* aux [illegible] 15,170 che-vaux [illegible] 351 im-[illegible].

L[illegible] de fer sont [illegible] 2,414 [illegible]. Les [illegible] 3,[illegible] l'administration met à pro-[illegible] de 117 [illegible], la *poste* allemande accomplit un parcours an-[illegible] :

[illegible] par [illegible] de fer,

[illegible] milles par voie de terre ordi-naire;

99,[illegible] milles par voie d'eau.

Le [illegible] des lettres déposées aux bu-reaux [illegible] à 412 [illegible], et 35,[illegible] à [illegible], et [illegible] à 1,143,876 exemplaires, lesquels représentent [illegible]. Le [illegible] des lettres res-tees en souffrance a été de 944,394, et, sur cette quantité, il en a été définitivement mis au rebut 162,901, ou 0,84 pour 100 sur l'en-semble des lettres confiées à la *poste*.

L'expédition des paquets sans déclara-tion de valeur et celle des lettres et pa-quets avec déclaration de valeur a porté sur 47,[illegible] articles. La valeur déclarée de ces envois atteint le chiffre énorme de 4,116,063,299 thalers (15,435,237,371 fr.) et un poids de 133,310,903 kilogr. Il a été délivré, en outre, 12,351,856 mandats de *poste* représen-tant une somme de 150,623,112 thalers (le thaler égale 3 fr. 75). Le nombre des expédi-tions acceptées avec condition de faire suivre le remboursement s'est élevé à 4,521,168, valant 15,533,568 thalers.

Le mouvement total des valeurs, dans les seules limites du territoire postal allemand, a été de 4,[illegible] thalers, se répartissant sur 30,810,134 expéditions. Il s'est vendu 475,323,919 timbres-poste, enveloppes et ban-des timbrées, d'une valeur nominale de 16,684,551 thalers, et le bénéfice net de l'admi-nistration accuse une somme de 4,404,663 tha-lers, ou 1,096,787 thalers de plus qu'en 1871.

La Suède, la Norvége et le Danemark ont la même organisation postale que l'Allemagne.

En Italie, le service des *postes* commença à être constitué en Piémont, d'après M. Zac-cone, en 1561. « Avant cette époque, dit-il, il était exécuté aux frais des communes ou des particuliers autorisés par l'Etat à prélever sur les lettres transportées une taxe qui va-riait suivant le service rendu. Dans quelques contrées, ce service était exécuté par abon-nement à prix ferme, ainsi qu'il résulte d'un contrat en date du 1er janvier 1557, par le-quel l'illustre Jean-François Betrulle, notaire de Piperagno, avait donné pour quatre ans aux sieurs Georges de Mediolano et François de Muratory, du village de la Trinité, le ser-vice de la *poste* de Coni pour le prix de 30 écus d'or du soleil. » En 1561, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, afferma les *postes* à un maître général patenté. En 1697, le duc Victor-Amédée II réunit aux finances le pro-[illegible] le général des *postes*. Cependant, sous ce prince, le person-nel des employés de la *poste* n'était composé que de 39 individus. Depuis 1710, l'Etat ad-ministra directement les *postes*. Elles furent réorganisées en 1818 ; depuis l'union du Pié-mont au reste de l'Italie, un même service pos-tal dessert toute la péninsule. Les correspon-dances circulant à l'intérieur du royaume du-rant l'année 1872 ont été de 232,247,677, ce [illegible] sur 1871, où elles avaient été de 230,276,150.

En 1862, le chiffre de la circulation par la *poste* italienne était de 111,713,319 ; il est de 232,242,677 en 1872, c'est-à-dire, de 120,509,358 en sus.

Le contingent des lettres et des imprimés a été en 1872 de 100,357,619, alors qu'en 1871 il avait été de 99,166,532, ce qui donne pour 1872 une différence en plus de 1,190,087.

[illegible] la première an-née après l'introduction du port à un penny (1840), on comptait 4,500 localités où les let-tres pouvaient être remises à la *poste*, avec 27,000 lettres en moyenne dans chaque lo-calité. En 1872, on comptait 20,000 de ces lo-calités avec 49,000 lettres en moyenne. La population a augmenté, il est vrai, mais pas [illegible] ; dans la troisième, [illegible] la *poste*, on transporte [illegible] millions de lettres, soit 29 par habitant, 75 millions de cartes postales, [illegible] de journaux et revues, 12 millions de [illegible].

[illegible] 1848, [illegible] une taxe [illegible] système postal [illegible].

L'Espagne possédait des services réguliers de *poste* au XVIe siècle. « Dès cette époque, dit M. Ed. Hervé, elle avait compris l'impor-tance d'un tarif à très-bas prix. Une ordon-nance royale du 17 août 1845 a consacré la taxe uniforme d'un réal pour une lettre sim-ple non affranchie ; les lettres affranchies ne coûtent que 24 maravédis. En Espagne, le service des messageries et du transport des voyageurs a toujours été libre et abandonné à la concurrence, tandis qu'en Allemagne il est constamment resté sous la régie royale. »

En Russie, on ne trouve qu'en 1630 un commencement d'organisation postale. Pierre le Grand établit des services de courriers en-tre les principales villes. En 1820, on établit entre les centres les plus importants un ser-vice de diligences qui a été remplacé par les chemins de fer. La taxe d'une lettre simple est de 0 fr. 40.

Sur les opérations de la *poste* russe, on n'a que des données insuffisantes. Le *Rouskii ka-lendar* de Souvorine (Saint-Pétersbourg, 1874), ou tout ce qui concerne la Russie est traité avec beaucoup de détails, ne donne que le chif-fre total des opérations des bureaux de *poste* des villes sans indiquer clairement la date à la-quelle ils se rapportent. En 1871, les *pos-tes* des villes russes ont manipulé en tout 2,256,308 lettres taxées 111,301 roubles, 305,117 billets (cartes de visite?) taxés 3,051 roubles, et 8,081,855 exemplaires de jour-naux taxés 45,674 roubles.

Le chiffre des opérations postales dans les villes de la Russie est très-restreint. Ce fait ne tient pas à une mauvaise organisation pos-tale ; car les tarifs en Russie sont bas et l'ad-ministration des *postes* n'est pas plus mau-vaise qu'ailleurs ; un La Palice découvrirait sans peine le vrai motif : c'est que dans un pays où l'instruction publique est peu répan-due peu de personnes écrivent.

Nous trouvons dans le même ouvrage russe un tableau de la situation actuelle de l'Europe sous le rapport postal. Nous laissons à son au-teur la responsabilité des chiffres qu'il con-tient et dont quelques-uns sont en contradic-tion avec ceux que nous avons reproduits précédemment. Les données de M. Souvo-rine ont l'avantage d'être précises et com-plètes.

ÉTATS.	ANNÉES.	BUREAUX de poste.	LETTRES PRIVÉES.	PAR 1 habitant.	OBJETS exemptes de la taxe.	IMPRIMÉS et journaux sous bande.	ÉCHANTILLONS.	JOURNAUX et revues. Abonnés.
Allemagne	1872	5,720	382,227,912	11.11	26,258,296	52,596,236	4,215,959	226,868,255
Autriche	1871	3,512	137,185,523	6,71	16,439,511	10,717,988	3,810,625	51,780,000
Bavière	1871	1,104	37,092,754	7.55	12,300,016	1,325,340	2,588,670	58,224,379
Belgique	1869	478	40,625,377	8,00	»	40,822,967	»	»
Danemark	1870	387	11,000,090	6,00	»	»	»	10,800,000
Espagne	1868	2,257	72,704,688	4.00	»	9,150,012	»	»
Etats-Unis	1871-1872	31,863	720,000,000	19,30	»	»	»	»
France	1871	4,332	309,721,609	8,65	»	283,937,730	»	»
Grande-Bretagne	1871	12,000	987,000,000	31,04	»	»	»	130,169,000
Hollande	1870	1,096	40,774,134	11,00	3,919,697	22,066,521	592,880	»
Hongrie	1872	1,837	50,026,432	3,23	»	5,022,545	»	23,191,121
Italie	1870	2,601	89,430,261	3,41	30,325,584	75,141,756	»	»
Norvége	1868	596	5,429,198	3,00	»	»	»	»
Portugal	1870	596	2,500,000	0,60	»	»	»	»
Roumanie	1870	63	1,839,349	0,40	468,893	»	»	»
Suède	1871	520	11,179,758	2,70	1,787,824	208,183	»	»
Suisse	1872	2,503	51,502,334	19,08	4,423,896	15,815,612	869,164	38,124,660
Wurtemberg	1871	458	15,164,820	8,31	3,984,894	1,874,696	180,414	20,895,447

Nous empruntons au *Journal officiel* de la République française (mars 1874) l'histoire de la *poste* aux Etats-Unis.

C'est à l'Ecossais Duncan Campbell, en 1693, qu'est due l'organisation complète des *postes* aux Etats-Unis. Cependant, dès 1639, les colons du Massachusetts, réunis en assem-blée, chargèrent la maison Richard Fairbank, de Boston, de recevoir en dépôt les lettres de provenance européenne ou à destination d'ou-tre-mer. Comme rémunération, un penny par lettre était alloué à Richard Fairbank, qui se déclarait responsable des correspondances confiées à ses soins. Si nous en croyons le do-cument où nous puisons ces renseignements, cette rétribution n'était pas soldée fort exac-tement. D'un autre côté, les principaux né-gociants de Boston se plaignaient du nombre de lettres égarées. C'est alors que la cour gé-nérale de Massachusetts nomma un dépositaire chargé spécialement de recevoir les lettres venues d'outre-mer par chaque navire et de les transmettre à leurs destinataires. Toute-fois, il ne s'agissait encore que des lettres de provenance européenne ou destinées à l'An-gleterre. Quant aux relations postales entre les colonies, il n'en était pas question.

En 1691, Thomas Neale obtint de Guil-laume III la permission de créer, dans les prin-cipaux ports seulement des « plantations, » des bureaux ayant pour mission de recevoir et d'expédier les lettres ou dépêches d'après un tarif qui devait être ultérieurement fixé par les « assemblées coloniales, » et à la charge de transporter gratuitement les correspondances relatives aux services publics.

L'entreprise de Thomas Neale échoua comme celle de son prédécesseur, malgré le monopole et les subventions que, plusieurs fois, lui accordèrent les assemblées colo-niales.

Enfin Duncan Campbell organisa réguliè-rement le service.

John Campbell lui succéda ; mais ne rece-vant pas, malgré ses réclamations, le salaire attribué à ses fonctions et force néanmoins de faire marcher le service, il publia un jour-nal, le premier, entre parenthèses, qui parut en Amérique, intitulé : *Boston New's Letter*.

L'idée était ingénieuse. En effet, il y avait à cette époque, à Boston, tous les jeudis (jour fixé pour le départ de la *poste*), un marché franc. On s'y réunissait pour échanger les nouvelles locales, causer des affaires de la colonie et s'informer de celles d'outre-mer. Recevant de nombreuses visites de négociants qui venaient apporter ou retirer leurs lettres, parfaitement au courant des nouvelles d'Eu-rope, John Campbell imagina de faire impri-mer une feuille volante qui résumait les ac-tes et ordonnances des autorités, les bruits de la colonie et les nouvelles d'outre-mer. La vente en fut confiée au papetier Nicolas Boone, et le premier numéro parut le jeudi 24 avril 1704. Ajoutons que le *Boston New's Letter* fut pendant seize ans le seul journal américain.

Nous y lisons, dans un numéro daté de no-vembre 1714, qu'un service postal est établi « entre Boston et New-York. »

Tous les quinze jours, des courriers par-taient de chacun des deux points extrêmes pour se rencontrer alternativement à Say-Brook et à Harford, les deux principaux cen-tres de la population du Connecticut, et y échanger leurs sacs de lettres. Chacun de ces courriers distribuait lui-même, le long de la route, les lettres des stations intermédiaires.

En Pensylvanie, les choses étaient encore moins avancées. Un avis du 27 octobre 1737 porte que le bureau de *poste* est établi chez « Benjamin Franklin, rue du Marché, et que Henri Pratt est nommé courrier de la *poste* pour toutes les étapes entre Philadelphie et New-Port, en Virginie. Il part vers le com-mencement de chaque mois et revient au bout de vingt-quatre jours. Les particuliers, les commerçants et autres peuvent être assurés qu'il transportera soigneusement leurs lettres et exécutera fidèlement leurs commissions, ayant déposé, à cette fin, un bon cautionne-ment entre les mains de l'honorable colonel Spotswood, directeur général des *postes* pour toutes les possessions de Sa Majesté en Amé-rique. »

Six ans plus tard, la *poste* partait de Phila-delphie pour New-York tous les huit jours en été et tous les quinze jours en hiver ; la *poste* pour la Virginie, une fois par quinzaine en été et une fois par mois en hiver.

« Aux Etats-Unis, dit M. Ed. Hervé, le transport des dépêches n'a jamais été consi-déré comme une ressource fiscale. Ce service présente des difficultés considérables en rai-son de l'étendue du territoire et de la disper-sion des habitants ; chaque année voit naître de nouveaux centres de population, de nou-veaux colons s'avancent dans les prairies du Far-West, et il faut prévoir et satisfaire de nouveaux besoins. Le premier tarif établi était fort modéré ; il fut élevé en 1845, puis réformé et abaissé en 1851. Il n'a, du reste, ja-mais donné de résultats financiers remarqua-bles ; de 1837 à 1845, les recettes et dépenses ont laissé à la charge de l'Etat un léger dé-ficit ; de 1846 à 1850, le produit net n'excé-dait pas 300,000 dollars, mais depuis lors le Trésor est constamment resté en déficit. On comprend, d'ailleurs, en Amérique, que l'im-portance des services rendus par la *poste* ne se traduit pas par le montant des recettes fis-cales, mais bien par l'influence exercée sur le commerce et l'industrie par les facilités nouvelles données aux transactions. Le tarif adopté le 3 mars 1851 est modéré : chaque lettre simple du poids de 14 1/2 grammes, en-voyée à une distance de 4,827 kilomètres ou au-dessous, paye 3 cents (0 fr. 15 de notre monnaie) et 6 cents ou (0 fr. 30) au delà de cette distance. Toutefois, la remise à domicile n'a lieu que dans un certain nombre de villes ; ailleurs, il faut s'informer au bureau si l'on n'a pas de lettres. »

Le système adopté aux Etats-Unis est le plus moral, le plus logique et le plus ration-nel. En France, les *postes* rapportent des sommes considérables à l'Etat. Loin d'être considérée comme « une vache à lait, » la *poste* devrait être envisagée comme la satis-faction des besoins des citoyens, c'est-à-dire comme un service d'utilité publique sur le-quel l'Etat, s'il doit prélever une contribu-tion, ne devrait en prélever qu'une minime. Un premier pas a été fait dans cette voie par la réforme postale de Hill, et il est à espérer que bientôt, en Europe, on saura, sinon adop-ter le régime postal extrême des Etats-Unis, du moins en approcher par un abaissement de tarif qui d'ailleurs, au lieu de diminuer les recettes des *postes*, ne ferait que les augmen-ter, sans porter préjudice aux intérêts des correspondants.

— *Poste restante*. Lorsque, pour un motif quelconque de discrétion ou d'intérêt, l'inten-tion d'un expéditeur est qu'un objet confié à la poste ne soit pas porté à domicile, mais qu'il soit conservé au bureau de destination jusqu'à ce que le destinataire vienne l'y cher-cher, il indique sur sa lettre les mots *poste restante*, substitués à l'indication du domicile. Les lettres, aussitôt leur arrivée, sont clas-sées par ordre alphabétique. Il vous suffira donc, en entrant, de vous présenter au gui-chet où se trouve la première lettre de votre nom. Dans l'intérêt du public et pour éviter toute erreur, les lettres adressées poste res-tante ne sont délivrées que sur l'exhibition d'un passe-port ou sur la présentation d'une adresse semblable à la lettre réclamée. Il faut, comme on le comprend facilement, éclairer avant tout l'administration, pour qu'elle puisse constater d'une manière cer-taine l'identité du réclamant.

On peut se faire adresser des lettres poste restante avec de simples initiales. Mais pour que le destinataire puisse retirer ladite let-tre, il faut que les initiales désignées par le réclamant soient conformes à celles portées sur la suscription. Il est défendu de se faire adresser des lettres sous un nom supposé. Il ne doit jamais être adressé de lettres, même affranchies, à des tiers sous le couvert du directeur général ni sous celui d'aucun agent des postes. Les lettres ainsi adressées tombent au rebut.

— **Anecdotes**. L'historien byzantin Chal-condyle, qui vivait au XVe siècle, raconte que les courriers turcs dont les chevaux étaient fatigués avaient pour consigne de démonter le premier cavalier venu et de prendre son cheval, le service de Sa Hau-tesse le padischah devant passer avant tout. Il ajoute que les courriers n'avaient pas tardé à tirer de ce droit mal défini les abus les plus odieux et qu'ils dérobaient aux voyageurs, non-seulement leurs chevaux, mais aussi leurs bijoux, leurs habits, etc. Il affirme de plus que l'odabâchi, ou chef des pages du sultan, était chargé d'élever et de nourrir, pour le transport des courriers du sérail, des courriers auxquels on avait, par une opéra-tion chirurgicale, enlevé la rate, afin de les rendre plus agiles et plus dispos.

Voici ce que rapporte Antonio Herrera, dans sa *Description des Indes occidentales*, sur le service des courriers publics au Pérou à l'époque de la conquête espagnole : « Ces courriers portent sur les épaules les mes-sagers dépositaires des dépêches. Leur allure n'en est pas plus ralentie et reste presque aussi rapide que celle d'un cheval. En ar-rivant au relais, le porteur jette habilement sa charge sur les épaules d'un autre courrier, qui part aussitôt. » Le même auteur men-tionne l'existence de tours en bois, élevées de distance en distance par l'inca Athualpa pour la transmission orale des dépêches par des crieurs postés sur ces tours.

Au contraire, s'il faut en croire M. Louis Faliès, *Etudes historiques et philosophiques sur les civilisations* (Paris, 1874, t. II, p. 349), « sur tout le parcours des routes impériales péruviennes s'élevaient de petits bâtiments, distants l'un de l'autre d'environ cinq milles, dans chacun desquels il devait y avoir con-stamment au moins deux courriers, dont un devait être toujours debout et prêt à partir. » M. Faliès n'a pas besoin de dire que ces courriers n'allaient pas à cheval ; on sait que ce quadrupède n'a été introduit dans le nou-veau monde que lors de la conquête par les Espagnols.

Nous avons déjà raconté plus haut comment, à titre de paquets, des pianos et des pains de munition ont pu être expédiés par la *poste*.

Il y a aussi les échantillons, qui font le désespoir de la *poste*. En principe, par échantillons, on entendait... des échantillons; ils sont devenus par la suite de véritables marchandises. Le maximum est de 300 grammes, taxés à 0 fr. 30, et l'on fait ainsi transporter dans les boîtes des facteurs une foule d'objets qui n'ont rien de commun avec les lettres, tels que lorgnons, brosses à dents, douze paires de gants, dentelles, etc.

Il y a toujours eu des gens qui ne doutent de rien. Un monsieur d'un âge mûr vint un jour déposer deux petites tortues vivantes, portant l'adresse collée sur leur carapace, qui voyagèrent fort économiquement d'un bout à l'autre de la France.

« On ferait un volume, dit M. Zaccone, avec les adresses grotesques, absurdes, incohérentes, inintelligibles des correspondances qui arrivent périodiquement au bureau des rebuts, après avoir passé, sans résultat, par les mains de tous les Œdipes de la *poste* de province et de Paris. Une lettre est mise un jour à la boîte de Paris; elle porte une suscription ainsi conçue : *A M. Bernard, sultan crête, — Méditerranée*. La lettre part, voyage, va, revient, cherchant partout son destinataire introuvable. De guerre lasse, on la renvoie aux rebuts, où un esprit plus ingénieux rétablit enfin l'adresse. Deux jours plus tard, cette lettre était remise à *M. Bernard, sur le* Tancrède, *en station sur la Méditerranée.* »

Une lettre arrive un jour à Paris avec cette suscription : *A monsieur mon fils à Paris*. Elle est classée dans le bureau des rebuts. Plusieurs jours après, un jeune homme arrive au bureau et demande : « N'avez-vous pas reçu une lettre de papa? — Oui, lui répond un employé en lui remettant sans hésiter la lettre en question; je sais de qui il s'agit; il n'y a qu'un père pareil pour avoir un fils comme vous. »

M. Zaccone cite le fait d'un Allemand qui, en 1849, écrit à Lyon : *A M. M*** demeurant dans la maison auprès de laquelle il y a un tas de neige.* Cette lettre arriva à Lyon en plein été.

Citons encore la lettre adressée à *Miss Mary H. — Une petite femme avec deux petites chiennes, Liverpool*.

Et la lettre envoyée à *M. Durand, même adresse que la precedente*.

On a vu des adresses ainsi conçues : *Mademoiselle Henriette, pour faire parvenir à son oncle, Troyes en Champagne*; ou bien *M... dans le Vivarais.* Il faut renoncer à satisfaire de pareilles suscriptions, ainsi que cette autre demeurée fameuse dans les fastes postales : *Pour le bon Dieu, dans le paradis* (*Ciel*).

— Bibliogr. Lequien de La Neufville, *Usage des postes* (Paris, 1715, in-18); Zaccone (P.), la *Poste anecdotique et pittoresque* (Paris, 1867, in-18); *Instruction générale sur le service des postes* (Paris, 1868); Delamont, *Notice historique sur la poste aux lettres* (Paris, 1871, in-8°); *Notice sur l'origine du prix uniforme de la taxe des lettres* (Paris, 1872); Rothschild, la *Poste à un penny* (Bruxelles, 1872, in-18); *Rapport*, fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale relatifs aux communications postales et télégraphiques, par M. Alfred Lallié, membre de l'Assemblée (*Journal officiel*, 15 juillet 1873); Rothschild, *Histoire de la poste aux lettres* (Paris, 1873, in-18); de Conty, *Guide pratique des postes* (Paris, 1873, in-24); Wolowski, la *Carte postale en divers pays* (Paris, 1873, in-8°).

Postes (HÔTEL DES), à Paris. Cet hôtel, situé rue Jean-Jacques Rousseau, 9, se compose de huit maisons, arbitrairement reliées entre elles par des cours et des escaliers exigus, tournants et obscurs. La partie la plus importante de ces constructions est l'ancien hôtel d'Armenonville. « Construit sur les ruines de l'hôtel de Flandre, qui appartenait, au XIII^e siècle, au comte de ce nom, dit M. d'Avenel, cet hôtel fut donné, en 1487, par Charles VII à Guillaume de La Trémouille. Plus tard, il fut possédé par Jean de Nogaret, premier duc d'Épernon, favori de Henri III, et passa ensuite à Barthélemi d'Hervart, contrôleur général des finances, lequel le fit reconstruire en entier et n'épargna rien pour en faire une habitation magnifique. Les appartements étaient ornés de tableaux de Mignard. Le tableau de la chapelle, représentant la prédication de saint Jean-Baptiste, avait été peint par Bon Boulogne. Enfin, cet hôtel devint la propriété de M. Fleuriau d'Armenonville, secrétaire d'État et garde des sceaux, et il portait encore son nom lorsque, en 1757, il fut acheté des héritiers du comte Merville, fils du secrétaire d'État, pour recevoir la ferme des postes; mais déjà à cette époque il était reconnu insuffisant. Dès 1756, deux maisons voisines lui furent ajoutées et, en 1845, cinq autres maisons durent encore venir l'agrandir. » Depuis des années, il est question de rebâtir l'hôtel des postes. En 1798 et en 1811, l'abandon de cet hôtel avait été décidé et l'on avait construit l'ancien ministère des finances pour y placer l'administration des postes; mais, bien que l'installation de cette administration dans un local mieux approprié soit urgente, on l'a sans cesse ajournée. « L'hôtel actuel, dit M. Maxime Du Camp, est un bouge, une superposition de cabanons reliés par des échelles; quand une fois on l'a parcouru en détail, il est difficile de comprendre qu'un service quelconque puisse s'y faire, et l'on voit avec stupéfaction qu'il faut, à force d'intelligence et de bonne volonté, suppléer à tout ce qui lui manque. Ces corridors où la lumière du gaz est indispensable en plein jour, ces escaliers où deux hommes non chargés ne peuvent passer de front, ces salles trop étroites où les employés sont empilés les uns sur les autres, ce dédale de chambres annexées qui ne se commandent pas et ne communiquent que par des degrés construits après coup, cet outillage suranné, ces paniers qu'on tire à la corde et qui chapechutent avec tout leur contenu contre les feuillets disjoints du parquet, tout est à refaire, tout est à édifier de nouveau et selon les exigences d'un service qui s'accroît chaque jour dans une inconcevable proportion. Sans cesse et sans cesse on surveille les becs de gaz, les calorifères, les poêles, les cheminées, car le feu semble toujours prêt à saisir ce vieux bâtiment où les cloisons, les poutres, les escaliers, le faîtage, les lambris en bois rendraient un incendie excessivement dangereux. Le poste de pompiers, qui occupe une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel, est toujours sur le qui-vive. On a mis de l'eau partout où l'on a pu, les pompes sont toujours gréées, les fontaines toujours pleines, les seaux toujours préparés, car tout est à redouter avec un tel amas de matières combustibles dans un local aussi combustible qu'elles... La grande salle des facteurs, la salle des manipulations constantes, est située au premier étage, et il faut y apporter *à bras*, par des escaliers où l'on ne peut passer qu'un à un, la récolte toujours renouvelée des boîtes de Paris et le produit des bureaux ambulants de la province. A la fin de la journée, aux dernières *limites d'heure*, quand on lève la boîte de cinq minutes en cinq minutes, il faut, pour porter à la table de trituration ces lettres qui ne peuvent perdre une seconde, traverser trois salles, faire plusieurs détours et franchir quelques marches que le gaz éclaire toujours. Un seul agent, un seul, je ne plaisante pas, connaît aujourd'hui les inextricables détours de ce nouveau dédale : c'est le portier même de la rue Jean-Jacques Rousseau, et il est arrivé souvent que des chefs de service l'ont consulté sur la position d'un bureau où ils avaient des recherches à faire.

« Quarante-deux fourgons, onze tilburys, neuf omnibus, faisant quatre cent cinquante et un voyages par jour, deux cents chevaux, sont nécessaires pour le service de la poste. Si l'on ajoute les fourgons qui viennent des ministères et de l'Imprimerie nationale, les voitures particulières, on aura pour l'entrée et la sortie plus de quatorze cents *colliers*, ainsi qu'on dit en termes de roulage. Or, les cours sont insuffisantes, les voûtes sous lesquelles il faut passer beaucoup trop étroites, les écuries trop exiguës et les remises nulles. Dans ce service où tout devrait être prévu, résolu d'avance, où la régularité nécessaire devrait être assurée par l'emploi d'un outillage perfectionné et par l'amplitude des emménagements, tout se fait par expédient. Qu'on en juge : soixante-deux voitures sont indispensables au service; l'hôtel des postes parvient à en remiser onze; vingt-six passent la nuit dans les cours; les vingt-cinq autres sont gardées par tolérance dans les gares de chemins de fer. Les éventualités exigent qu'on ait toujours au moins quarante chevaux sous la main; l'écurie de la poste peut en contenir dix-huit; je l'ai visitée, un dix-neuvième n'y trouverait pas sa place. »

POSTÉ, ÉE (po-sté) part. passé du v. Poster. Établi en un poste : POSTÉS *dans un petit bois de sapin, les confédérés attendirent que Léopold vînt leur livrer la bataille.* (Raoul-Rochette.)

— Qui occupe un certain emploi, une certaine situation : *Être bien* POSTÉ. ‖ Ironiq. *Le voilà bien posté!* Le voilà dans un bel embarras!

POSTEL (Guillaume), célèbre visionnaire français, l'un des hommes les plus savants de son siècle, né à Dolerie, diocèse d'Avranches, en 1510, mort à Paris en 1581. Tout enfant, il perdit ses parents et se trouva sans ressources. Dès qu'il sut lire, il se livra avec passion à l'étude, se fit ensuite maître d'école à Say, près d'Alençon, y amassa une petite somme et se rendit à Paris, mais, à son arrivée, il fut dévalisé par des voleurs, tomba malade et entra à l'hôpital, d'où il ne sortit guéri qu'au bout de deux ans. Ne pouvant vivre à Paris, il gagna la Beauce, se joignit à des moissonneurs, amassa de quoi s'acheter un habit décent et reprit la route de Paris. Étant entré comme domestique au collége Sainte-Barbe, il apprit sans maître le grec et l'hébreu et devint par la suite un orientaliste du plus haut mérite. Après avoir habité quelque temps Amiens et donné des leçons particulières, il suivit, en 1537, à Constantinople Jean de Forêt, chargé de conclure avec Soliman une ligue contre Charles-Quint, visita la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, étudia les langues de ces contrées et acquit des manuscrits précieux, fut nommé, en 1539, professeur de mathématiques et de langues orientales au Collége de France et publia un alphabet en douze langues, ainsi que d'autres ouvrages. Ses travaux de philologie et ses cours lui firent une immense réputation; mais à ce moment ses facultés mentales se troublèrent, et il en vint à se persuader qu'il était appelé par Dieu lui-même à réunir tous les hommes sous l'autorité du pape et du roi de France, à qui la monarchie universelle appartenait comme descendant du fils aîné de Noé. En 1543, il se démit de sa chaire, alla à Rome (1544), se présenta à saint Ignace, qui l'admit dans la compagnie de Jésus, essaya en vain de le désabuser de ses rêveries et finit par le renvoyer de l'ordre en défendant aux jésuites d'avoir aucune relation avec lui. Peu après, Postel était arrêté par ordre de l'inquisition pour les idées qu'il avait émises dans ses ouvrages et condamné à une reclusion perpétuelle. Étant parvenu à s'échapper, il se rendit à Venise (1547), obtint une place d'aumônier à l'hôpital Saint-Jean-et-Saint-Paul et devint le directeur d'une illuminée qu'il a rendue célèbre sous le nom de la *Mère Jeanne* et dont les visions achevèrent de lui troubler la cervelle. Dénoncé de nouveau à l'inquisition, il se constitua prisonnier, demanda à être jugé, exposa ses idées, qui le firent considérer comme un fou, et fut rendu à la liberté. Vers 1549, il retourna en Orient, continua à s'occuper simultanément de ses aberrations mystiques et de ses admirables travaux de philologie, visita Constantinople, la Syrie, la Palestine, recueillit d'importants ouvrages manuscrits, puis revint en Europe, où il se mit à errer de ville en ville. Après avoir séjourné à Bâle (1551), il retourna à Paris, s'y livra avec un grand succès à l'enseignement des langues orientales, publia, au sujet de la mère Jeanne, un nouvel ouvrage rempli d'extravagances, dans lequel il prétend que cette femme, en mourant, lui a communiqué sa substance et l'a établi dans tous ses droits de premier-né de la génération, passa peu après à Dijon (1553), puis, craignant d'être inquiété pour son dernier livre, se rendit à Vienne, en Autriche, où Ferdinand I^{er} lui donna une chaire de mathématiques. Pendant son séjour dans cette ville, il aida Albert Widmanstadt à éditer son *Nouveau Testament syriaque* (1554). Toujours inquiet, il quitta bientôt Vienne, prit la route d'Italie, fut arrêté en entrant dans les États vénitiens par des sbires qui le prenaient pour un franciscain signalé comme le meurtrier d'un religieux de son ordre, parvint à s'échapper, gagna Venise, y publia la *Vergine venetiana*, ouvrage également plein d'extravagances, puis passa à Padoue (1556) pour y acheter des caractères syriaques. De là il se rendit à Rome, où il fut de nouveau emprisonné jusqu'en 1559, revint à Paris, retourna à Venise pour y vendre des manuscrits qu'il y avait laissés, visita Trente et Augsbourg et retourna encore une fois à Paris, où il se fixa définitivement. Il fut rétabli dans sa chaire du collége royal, continua son enseignement au milieu d'une foule d'auditeurs et, pour avoir la paix, il fit une rétractation publique de ses opinions. Peu après, Catherine de Médicis lui offrit d'être précepteur du duc d'Alençon; mais il refusa, sachant trop, dit-il, combien il est difficile de vivre dans les cours. En 1564, il se retira au monastère de Saint-Martin-des-Champs, où il termina ses jours, mais n'en continua pas moins à professer. « Postel enseignait encore en 1578 devant un auditoire fort nombreux, avec tant d'esprit et de savoir, dit J. Gautier dans ses *Tables chronologiques*, que Maldonat s'étonnait qu'il pût y avoir un tel homme dans le monde duquel il sortît autant d'oracles que de paroles. » Florimond Rémond dit de son côté : « Sur ses vieux ans, les princes et gens de savoir allaient voir ce vénérable vieillard à Saint-Martin-des-Champs, où il logeait, assis dans sa chaire, la barbe blanche lui tombant jusqu'à la ceinture, avec une telle majesté en son port, une telle gravité en ses sentences que nul ne s'en retournait jamais sans désir de le revoir. »

Postel était d'une grande austérité de mœurs, sobre, désintéressé, laborieux, et il possédait une érudition immense. L'affluence des auditeurs à ses cours était telle, qu'il était presque toujours forcé de les faire descendre dans la cour et de leur parler d'une fenêtre. Les plus grands seigneurs recherchaient sa conversation aussi agréable qu'instructive. Son prodigieux savoir, ses qualités faisaient facilement pardonner la bizarrerie de ses opinions, poussées parfois jusqu'à l'extravagance, lorsqu'il entrait dans le domaine de la métaphysique et de la théologie. Il se croyait doué d'une raison supérieure à celle de tous les autres hommes, prétendait démontrer par la raison et la philosophie tous les dogmes et tous les mystères de la religion chrétienne et s'attachait à expliquer les opinions religieuses les plus extravagantes dans l'intention de concilier toutes les religions du monde et de n'en former qu'une seule. Il a laissé cinquante-sept ouvrages, devenus très-rares et qui sont en général très-recherchés des curieux. Les principaux sont : *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum* (Paris, 1538); c'est le premier essai de grammaire polyglotte que l'on connaisse; *De originibus, seu de hebraicæ linguæ et gentis antiquitate* (Paris, 1538); *Grammatica arabica*; *Syriæ descriptio* (Paris, 1540, in-8°); *A*[illegible] *Evangelistarum concordiæ liber* (Paris, 1543, in-8°); *De Etruriæ regionis originibus, institutis, religione* (Florence, 1551); les *Raisons de la monarchie et quels moyens sont nécessaires pour y parvenir* (Paris, 1551, in-8°); l'*Histoire mémorable des expéditions, depuis le déluge, faites par les Gauloys ou François jusqu'en Asie* (Paris, 1652, in-16); *De Phœnicum litteris* (Paris, 1552); *De originibus seu de varia et potissimum orbi latino ad hanc diem incognita aut inconsiderata historia* (Bâle, 1553, in-8°); *Description des Gaules* (Paris, 1553, in-8°); *Des merveilles des Indes et du nouveau monde* (Paris, 1553); *Description de la terre sainte* (Paris, 1553); *De raris historiis et de admirandis rebus quæ a quinquaginta annis contigerunt* (Paris, 1563); *De la république des Turcs* (Poitiers, 1560); *De universitate seu cosmographia* (Paris, 1563). Parmi ses écrits empreints de mysticisme, on distingue : *De orbis terrarum concordia lib. IV* (Bâle, 1544); c'est un des moins déraisonnables, l'auteur y indique les moyens de rendre la religion chrétienne universelle; *Absconditorum a constitutione mundi clavis* (Bâle, 1547); *De nativitate mediatoris ultima nunc futura opus* (Bâle, 1547), ouvrage très-singulier; la *Doctrine du siècle doré ou de l'évangélike règne de Jésus, roy des roys* (Paris, 1553); les *Très-merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde, et comme elles doivent à tout le monde par raison commander* (Paris, 1553), écrit très-rare et très-recherché, dans lequel l'auteur prétend parler au nom de la mère Jeanne, sorte d'Ève nouvelle qui lui a communiqué sa substance; *Le prime nove dell' altro mondo, cioè l'admirabile istoria intitolata : la Vergine venetiana* (1555, in-12), etc. Postel est un des écrivains à qui on a attribué le fameux ouvrage *De tribus impostoribus*.

POSTEL (Chrétien-Henri), poëte allemand, né à Freibourg, pays de Hadeln, en 1658, mort à Hambourg en 1705. Lorsqu'il eut fait ses études de droit, il voyagea dans divers États de l'Europe, s'établit ensuite à Hambourg, où il exerça la profession d'avocat et essaya, en même temps, de réformer la poésie allemande en y introduisant des éléments étrangers. Mais comme il manquait de génie, il tomba dans l'amphigouri et l'emphase et reçut du critique Wernicke le surnom de **Chef des confiseurs poétiques**. Ses œuvres, réunies et publiées sous le titre d'*Ouvrages poétiques* (Kœnigsberg, 1740, 3 vol. in-8°), renferment des odes, des élégies, des poésies diverses, vingt-cinq opéras et une épopée, *Wittekind, chef des Saxons*, qu'il laissa inachevée.

POSTEL (Charles), littérateur allemand. V. SEALSFIELD.

POST EQUITEM SEDET ATRA CURA (*Le noir souci monte derrière le cavalier*). En vain, nous dit Horace (liv. III, ode, I, v. 40), vous quittez la ville pour la campagne et les champs pour la ville, vous fuyez votre ennemi, l'ennui, le noir souci; vain espoir : dès que vous êtes à cheval pour partir, il s'élance en croupe.

Boileau a dit après Horace :

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

On connaît aussi ces jolis vers que Delille place dans la bouche d'un riche fatigué de tout :

« Que la ville est ennuyeuse!
Volons aux champs : c'est là qu'on jouit de la vie,
Qu'on est heureux. » Il part, vole, arrive, l'ennui
Le reçoit à la grille et se traîne avec lui.

« Ceux qui cherchent à tromper leur ennui par les voyages sont déçus dans leur attente :

Post equitem sedet atra cura. »

GERUZEZ.

« L'ambition, l'avarice, l'irrésolution, la peur et les concupiscences ne nous abandonnent point, pour changer de contrée :

Post equitem sedet atra cura. »

MONTAIGNE.

« Les écoliers étaient groupés sur l'entablement des fenêtres dans la grand'salle du Palais de Justice, attendant avec impatience le mystère que l'on devait célébrer au douzième coup de midi. Pour se désennuyer, ils lançaient des quolibets aux passants.

« Camarades, dit Jean, maître Simon, receveur de Picardie, il a sa femme en croupe :

Post equitem sedet atra cura. »

V. HUGO.

POSTER v. a. ou tr. (po-sté — rad. poste). Placer en un poste, pour garder ou observer : POSTER [illegible]. POSTER un [illegible]. POSTER des tireurs pour la chasse du loup. POSTER des sentinelles. POSTER des éclaireurs.

Se poster v. pr. Se placer pour observer ou pour surveiller : SE POSTER sous une porte. A la nuit tombée, j'allai ME POSTER sur un des quais de Paris. (Lamart.)

POSTÈRES s. m. pl. (po-ste-re — du lat. *postera*, les parties postérieures). Dans le style burlesque, Derrière :

Nous portâmes dans leurs *postères*
Des estocades meurtrières.

SCARRON.

POSTÉRIEUR, EURE adj. (po-sté-ri-eur — lat. *posterior*; de *post*, après). Qui vient après,

[illegible] écrire des temps. *[illegible]* POSTÉRIEURE. *[illegible]* *Les [illegible]* *M. Élie de Beaumont nous ont appris que la* [illegible] POSTÉRIEURE [illegible]. ([illegible])

— [illegible] Qui a rapport au derrière.

De ses [illegible] de [illegible] et des [illegible] [leurs.
T[illegible] ? — De ma main, il [illegible] mel-
REGNARD.

— Qui est derrière : *La partie* POSTÉRIEURE *de la tête. La partie* POSTÉRIEURE *du corps.* [illegible] *ne sont pas grandes que les* POSTÉRIEURES. ([illegible])

— s. m. Derrière : *Recevoir un coup de pied dans le* POSTÉRIEUR.

POSTÉRIEUREMENT adv. (po-ste-ri-eu-re-man — rad. *postérieur*). Après, dans un temps postérieur : *[illegible], on ne [illegible] que* POSTÉRIEUREMENT *au* X^e *siècle.* ([illegible])

POSTERIORI (A). V. A POSTERIORI.

POSTÉRIORISTE s. m. (po-sté-ri-o-ri-ste). V. [illegible] au *Supplément.*

POSTÉRIORITÉ s. f. (po-ste-ri-o-ri-te — [illegible]). État de ce qui est [illegible] : POSTÉRIORITÉ *de temps.* POS-T[illegible] *[illegible], d'[illegible]que.*

POSTÉRITÉ s. f. (po-sté-ri-té — latin *posteritas*, littéralement ceux qui viennent après [illegible] *posterus*, celui qui vient après, adjectif formé de *post*, après). Suite de personnes [illegible] d'une même origine : *La* POSTÉRITÉ *d'Adam, d'Abraham. La* POSTÉRITÉ *[illegible]. La* POSTÉRITÉ *féminine. Laisser une nombreuse* POSTÉRITÉ. *Mourir sans laisser de* POSTÉRITÉ.

. . . Venez, mes filles,
Compagnes autrefois de ma captivité,
De l'antique Jacob jeune *postérité.*
RACINE.

— Suite d'animaux ou de végétaux descendant d'un même sujet : *La* POSTÉRITÉ *d'un cheval de course, d'un limier. La* POSTÉRITÉ *du [illegible] existe hors de lui; elle dépend du mouvement d'un fluide qu'il ne peut diriger.* (A. Martin.)

T[illegible] en naissant déjà renferme en elle
[illegible] qui la suivront une race immortelle;
Chacun de ses enfants, dans sa fécondité,
Trouve un gage nouveau de sa *postérité.*
L. RACINE.

— Ensemble des générations qui suivent une époque : *Travailler pour la* POSTÉRITÉ. *Transmettre son nom à la* POSTÉRITÉ. *Un [illegible] qui n'a eu que des vertus militaires n'est pas assuré d'être grand dans la* POSTÉRITÉ. (Mass.) *Cette justice qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains, la* POSTÉRITÉ *sait nous la rendre.* (La Bruy.) *Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la* POSTÉRITÉ. (Buff.) *Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la* POSTÉRITÉ. (Mariv.) *Les contemporains prodiguent l'éloge, la* POSTÉRITÉ *fait justice.* ([illegible]) *L'éloge presume, c'est celui qu'on entend dans l'éloignement, et c'est celui de la* POSTÉRITÉ. (Dider.) *La* POSTÉRITÉ *n'est pas aussi équitable dans ses arrêts qu'on le dit; il y a des passions, des engouements, des erreurs de distance, comme il y a des erreurs, des passions de proximité.* (Chateaub.)

Vous devez un exemple à la *postérité.*
CORNEILLE.

POSTÉROMANIE s. f. (po-ste-ro-ma-ni — du lat. *posteri*, descendants, et de *manie*). Désir maniaque d'avoir des descendants, des héritiers. Mot de Diderot.

POSTES s. f. pl. (po-ste). Archit. V. POSTE.

POSTFACE s. f. (poss-tfa-se — du lat. *post*, après, et de *face*). Avertissement placé à la fin d'un livre : *Son livre a non seulement une préface, mais encore une* POSTFACE.

POSTHÉTOMISTE s. m. (po-ste-to-mi-ste — du gr. *posthê*, prépuce, *tomê*, section). Celui qui pratique la circoncision : *Le docteur L. Terquem a écrit un manuel de la circoncision, sous le titre de* Guide du POSTHÉTOMISTE.

POSTHITE s. f. (po-sti-te — du gr. *posthê*, prépuce). Pathol. Inflammation du prépuce.

— Encycl. V. BALANITE.

POST HOC, ERGO PROPTER HOC (*A la suite de cela, donc à cause de cela*). Formule [illegible], dans les disputes [illegible], l'erreur qui consiste à prendre [illegible] ce qui n'est pas cause. C'est une des plus fréquentes erreurs de l'esprit humain. L'année [illegible], par exemple, a été [illegible] par l'apparition d'une brillante comète, suivie d'une abondante récolte en vin. [illegible] que [illegible] la récolte, et que la comète [illegible] le bon vin!

« Une des erreurs les plus communes, c'est de prendre [illegible] pour des conséquences : *Post hoc, ergo propter hoc.* C'est comme si l'on [illegible] la terre d'être la cause de l'ivresse, parce qu'elle produit tous les ans des [illegible], d'être la cause de la mort, parce qu'elle fait naître des plantes vénéneuses. »

(*Revue de Paris.*)

« [illegible] je dois revenir sur une objection, à laquelle il faut une bonne [illegible] répondre :

« C'est toujours, me dit-on, le même sophisme : *Post hoc, ergo propter hoc.* Parce que l'état primitif de l'homme a été la sauvagerie et la guerre, on veut que la guerre soit le principe de tout ce que l'homme a tiré ensuite du trésor de sa conscience et de sa raison. »

PROUDHON.

POSTHOMÉRIQUE adj. (po-sto-mé-ri-ke — du lat. *post*, après, et de *homérique*). Hist. littér. Se dit des poëtes grecs qui ont suivi Homère et de leurs poésies : *Poëtes* POSTHOMÉRIQUES. *Épopées* POSTHOMÉRIQUES.

— s. m. Poëte posthomérique : *Les œuvres des* POSTHOMÉRIQUES.

Posthomériques ou **Reliefs d'Homère**, épopée grecque en quatorze chants, de Quintus de Smyrne (IV^e siècle après J.-C.). L'auteur, avec l'intention de continuer Homère, a pris çà et là dans les poëtes cycliques, Leschès, Arctinus, Stasinus, Agias, Eugamon, les épisodes qui lui agréaient le plus parmi ceux qui traitent de la guerre de Troie, et il les a réunis dans un cadre qui seul lui appartient, ainsi que les morceaux destinés à lier ces divers épisodes. Le poëme s'ouvre brusquement par la peinture de la consternation des Troyens après la mort de leur plus vaillant défenseur, Hector. Ils sont encore dans les larmes, lorsqu'arrive à leur secours Penthésilée, reine des Amazones. Les exploits et le trépas de Memnon remplissent le II^e livre. Le III^e renferme la mort d'Achille; le IV^e et le V^e racontent les jeux funèbres célébrés en son honneur, le débat entre Ulysse et Ajax au sujet de ses armes, épisode qui est loin de pouvoir lutter de force et d'originalité avec le récit d'Ovide; enfin, la mort d'Ajax. Au VI^e chant, les deux partis épuisés réclament des renforts; les Grecs envoient chercher Néoptolème, fils d'Achille, et les Troyens s'assurent le secours d'Eurypile. Les exploits de Néoptolème suffisent à l'intérêt des livres VII et VIII. Déiphobe étant accouru au secours des Troyens au commencement du IX^e livre, les Grecs envoient implorer Philoctète, l'héritier des flèches d'Hercule. Le X^e livre nous montre Pâris blessé implorant en vain la pitié de sa femme Œnone, qui, indignée de son infidélité, refuse de le guérir, puis, lorsqu'il a rendu le dernier soupir, se précipite sur son bûcher pour ne pas lui survivre. Au XI^e livre, les Grecs, après un assaut sanglant et inutile, renoncent à la force pour recourir à la ruse et au fameux stratagème du cheval de bois. La prise de Troie remplit les deux livres suivants. Le dernier contient la réconciliation de Ménélas avec Hélène, le sacrifice de Polyxène sur la tombe d'Achille, l'embarquement des Grecs vainqueurs, le tableau de la tempête qui assaille leur flotte et le récit de la mort terrible d'Ajax Oïlée.

Le principal mérite de cette composition, c'est de réunir une multitude de données qu'il faudrait chercher dans tout le cycle des continuateurs d'Homère et d'offrir à la curiosité des lecteurs de l'*Iliade*, laissés en suspens après la mort d'Hector, le dénoûment du fameux siége. Quoique les *Posthomériques* appartiennent à l'extrême décadence, la diction de cette épopée est pure, de bon goût, sans enflure ni exagération. « Si le poëte, dit M. Pierron, ignore l'art de former un tout de diverses parties et de soutenir l'intérêt par des gradations habilement ménagées, il rencontre de temps en temps des veines assez heureuses et on sent que ses vers ont été inspirés quelquefois par de bons modèles. » Il imite, en effet, Homère d'une façon fort heureuse, et Lascaris l'a qualifié d'*homérissime*. Il se distingue encore par la variété ou la richesse des idées, la naïveté et l'énergie du style, l'expression juste des sentiments, la grâce et l'attendrissement de ses portraits, l'exactitude de ses comparaisons, la variété et l'intérêt des descriptions et des épisodes.

Les *Posthomériques* ont passé longtemps pour perdus; il n'en existait plus qu'un seul manuscrit que le cardinal Bessarion découvrit dans un couvent de Calabre vers 1430. Alde Manuce l'édita en 1505. Lehrs en a considérablement amélioré le texte en les rééditant, à la suite d'Hésiode, dans la *Bibliothèque grecque* de F.-A. Didot.

POSTHONCIE s. f. (po-ston-si — du gr. *posthê*, prépuce, *ogkos*, tumeur). Méd. Gonflement du prépuce.

POSTHUME adj. (po-stu-me — du latin *posthumus* ou *postumus*, qui est un superlatif de la préposition *post*, après, qui représente le sanscrit *paccât*, même sens. Delâtre croit que *pacchat* est pour *apacchat*, forme perdue du primitif *apa*, grec *apo*, latin *ab*, gothique *af*, particule marquant un déplacement, un mouvement vers le bas. Le grec *opisthen*, derrière, se rapporterait au même primitif. Eichhoff compare au latin *post* l'allemand *von*, le lithuanien *pas*, le russe *po* et le gaélique *foi*, particule marquant adjonction, succession. Comme Delâtre, Eichhoff ramène toutes ces formes au sanscrit *pacchat*, après, mais il rattache ce dernier à la racine sanscrite *paç*, lier, joindre, grec *pêgnuô*, *pêgnumi*, latin *pango*, *pango*, gothique *fahan*, lithuanien *pasztu*, etc.). Qui est né après la mort de son père : *Enfant* POSTHUME. *Fils* POSTHUME. *Fille* POSTHUME.

— Qui a été publié, qui a paru après la mort de son auteur : *Ouvrages* POSTHUMES. *Les œuvres* POSTHUMES *d'un poëte. Une femme ne doit jamais écrire que, comme M^me de Staal-Delaunay, des œuvres* POSTHUMES. (H. Beyle.)

— Qui a lieu après la mort de la personne que la chose concerne : *Les grandes réputations sont toujours* POSTHUMES. (Lamotte.) *Nous ne sommes pas de ceux qui attendent qu'un homme soit mort pour lui trouver du génie; les admirations* POSTHUMES *nous touchent peu.* (Th. Gaut.)

— Droit rom. Se disait d'un enfant né du vivant du père, mais après que celui-ci avait fait son testament, ce qui rendait cet acte nul.

— s. m. Enfant posthume :

. . . . Le cœur tout gonflé d'amertume,
Deux ans encore après, j'accouchai d'un *posthume.*
REGNARD.

— Ouvrage posthume : *Vous rencontrez fort bien pourquoi les* POSTHUMES *ne se publient point; mais il s'agit de savoir pourquoi ils ont été faits.* (Dider.)

— **Encycl.** Jurispr. L'enfant *posthume*, qui n'est pas encore né, est néanmoins censé l'être lorsqu'il s'agit de son avantage et particulièrement dans les successions. C'est l'application du fameux principe : *Infans conceptus pro nato habetur, quoties de commodis ejus agitur.* Selon l'ancien droit romain, il fallait instituer héritiers ou déshériter nommément les *posthumes;* mais, en droit français, un enfant *posthume* ne peut pas être déshérité, attendu qu'il ne peut y avoir en lui aucune cause d'exhérédation.

Lorsqu'au décès du mari la femme est enceinte, le conseil de famille nomme une personne qu'on désigne sous le nom de curateur au ventre. D'après M. Delvincourt, on nomme un curateur et non un tuteur, parce que le tuteur n'est donné qu'à la personne et le *posthume* n'existe pas encore. D'ailleurs, la nomination de ce curateur a lieu dans l'intérêt non-seulement du *posthume*, mais encore de tous ceux qui voudront recueillir la succession si l'enfant naît mort ou ne naît pas viable; en un mot, ce curateur est chargé de conserver la succession pour ceux qui y auront droit d'après l'événement de la grossesse; il est, par conséquent, institué plutôt pour les biens que pour la personne. C'est du droit romain que nous est venu l'usage de nommer des curateurs au ventre, chargés de veiller aux intérêts de l'enfant à naître et d'empêcher une supposition de part. (L. 20, § *De tut. et curat. dandis.*) A la naissance de l'enfant, la mère en est tutrice de plein droit et le curateur au ventre en devient le subrogé tuteur; celui-ci doit, en conséquence, être choisi dans la branche paternelle (C. civ., art. 393). La veuve n'a qu'à déclarer qu'elle est enceinte pour motiver la nomination d'un curateur au ventre et pour suspendre l'envoi en possession des héritiers collatéraux du défunt. L'intervention des gens de l'art n'est point nécessaire pour constater la grossesse. Mais, d'un autre côté, la déclaration de la veuve qu'elle n'est point enceinte ne suffirait point pour empêcher la nomination d'un curateur au ventre si les héritiers avaient de justes raisons de craindre de la veuve une supposition de part pour les frustrer de la succession.

Est-il nécessaire de nommer un curateur au ventre lorsqu'il existe déjà d'autres enfants? M. Delvincourt fait observer avec raison que les intérêts de l'enfant *posthume* sont, en général, les mêmes que ceux des enfants déjà nés; et, suivant ce jurisconsulte, ce n'est qu'exceptionnellement et pour le cas où, *par événement*, le *posthume* aurait un intérêt opposé à celui de ses frères qu'il y a lieu de nommer un curateur au ventre, conformément à l'article 393 du code civil.

M. Magnin fait observer, au contraire, dans son *Traité de la minorité*, que les intérêts de l'enfant à naître doivent se trouver toujours en opposition avec ceux de ses frères et de ses sœurs, et il appuie sa thèse sur le texte de l'article 393 du code civil, qui dispose d'une manière absolue, sans admettre aucune distinction.

Pour apprécier les pouvoirs du curateur au ventre, il est nécessaire de distinguer s'il existe ou non, au décès du mari, des enfants mineurs du mariage. Dans le premier cas, si les enfants ont un tuteur autre que la mère, ce tuteur administre seul à l'exclusion du curateur au ventre, dont le rôle se borne à rendre compte de l'état de la grossesse et de l'accouchement. Dans le second cas, le curateur est à la fois séquestre et administrateur; comme séquestre, il doit faire tous les actes nécessaires pour empêcher le détournement des valeurs de la succession, pour interrompre les prescriptions qui pourraient courir; comme administrateur, il peut, bien qu'il ne possède point les mêmes pouvoirs qu'un tuteur, faire tous les actes conservatoires qui ne peuvent être différés sans péril, poursuivre le recouvrement des créances, acquitter les dettes de la succession. Toutefois, d'après la jurisprudence de la cour de Besançon (arrêt du 4 mai 1810), le curateur au ventre ne pourrait point requérir l'apposition des scellés sur les objets dépendant de la succession du père de l'enfant conçu qu'il représente, ni défendre à une action en partage relative à cette même hérédité.

D'après le système adopté par le code civil, trois cents jours forment la durée la plus longue que la grossesse puisse atteindre. Par conséquent, l'enfant qui naît après que trois cents jours se sont écoulés depuis la dissolution du mariage est légalement *présumé* avoir été conçu depuis cette dissolution. Mais remarquons bien que la loi ne déclare pas *illégitime* l'enfant né trois cents jours après la dissolution du mariage; elle dit seulement que sa légitimité *pourra être contestée;* d'où l'on doit conclure que, si sa naissance ne soulève aucune contestation, cet enfant conservera la possession de sa légitimité. « Pourquoi, disait à ce sujet M. Duveyrier dans son discours au Corps législatif, n'est-il pas, de droit, illégitime et mis au nombre des enfants naturels? — Parce que tout intérêt particulier ne peut être combattu que par un intérêt contraire. La loi n'est point appelée à réformer ce qu'elle ignore, et, si l'état de l'enfant n'est point attaqué, il reste à l'abri du silence que personne n'est intéressé à rompre. » On doit donc, lorsqu'il ne s'élève aucune contestation au sujet de la naissance du *posthume*, se reporter à la présomption légale, suivant laquelle le mari est réputé le père; cette présomption s'appuie sur les plus solides fondements, car elle est basée sur les besoins de la société, qui veulent la fixité dans les familles, et sur la nécessité des choses, qui ne permet pas de retrancher avec quelque certitude un seul jour du délai, pas plus le deux-centième que le deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvième; c'est là une règle simple, qui tarit la source d'une foule de débats scandaleux, une règle absolue, qui ne saurait fléchir qu'en présence de nécessités non moins impérieuses que celles qui l'ont fait décréter, ou plutôt qu'en présence des impossibilités, soit physiques, soit morales, admises par la loi comme causes de désaveu. Qu'arriverait-il si une veuve, qui serait accouchée quelques jours après le décès de son mari, accouchait de nouveau avant que trois cents jours se fussent écoulés? Il serait, dans ce cas, évidemment impossible de rattacher l'enfant au premier mariage. Son illégitimité devrait donc être prononcée par la justice sur la demande des héritiers du mari.

Lorsqu'une veuve demande, sur les biens de la succession de son mari défunt, une provision pour son entretien et sa subsistance, à cause de l'enfant dont elle est enceinte, on doit la lui accorder selon la qualité des personnes et l'importance des biens du défunt. « Cela est d'autant plus juste, dit Merlin, que cette provision regarde l'enfant à naître, qui doit avoir part à l'hérédité, et que l'humanité exige qu'on prenne même plus de soin d'un tel enfant que de ceux qui sont déjà nés. » Si les héritiers contestaient la légitimité de l'enfant *posthume*, la mère n'en serait pas moins fondée à demander, durant le procès, une provision alimentaire que le curateur au ventre aurait aussi le droit de réclamer. D'ailleurs, si le procès traînait en longueur, les provisions pourraient être augmentées relativement aux dépenses à faire, suivant la qualité des personnes et la valeur de la succession. Cette jurisprudence est fondée sur ce que, dans des contestations de cette espèce, on doit présumer, jusqu'à preuve contraire, que l'enfant est légitime et que la mère n'a point été infidèle à son mari.

— *Des œuvres posthumes.* On doit entendre par œuvres *posthumes*, non-seulement celles qui sont mises au jour après la mort de l'auteur, mais encore celles qui, ayant acquis du vivant de l'auteur une publicité orale, n'ont été imprimées qu'après son décès. Ainsi, les cours publics qui n'ont point été imprimés du vivant de l'auteur doivent néanmoins être considérés comme des ouvrages *posthumes;* il en serait de même d'une œuvre dramatique ou musicale qui n'aurait été que représentée ou exécutée du vivant de l'auteur.

Ceux qui acquièrent un ouvrage *posthume*, par succession ou à un autre titre, ont le même droit que l'auteur, et les dispositions des lois relatives à la propriété exclusive des auteurs et à la durée des droits leur sont applicables; toutefois, ils doivent imprimer séparément les ouvrages *posthumes*, et il leur est interdit de les joindre à une nouvelle édition des ouvrages déjà publiés et devenus propriété publique. Sans cette défense, édictée par l'article 1^er du décret du 1^er germinal an XIII, il arriverait qu'au détriment de l'intérêt public nulle autre édition des anciens ouvrages de l'auteur ne pourrait faire concurrence à celle à laquelle serait jointe l'œuvre *posthume;* d'un autre côté, les personnes qui désireraient se procurer cette dernière œuvre seraient contraintes d'acheter en même temps les ouvrages déjà publiés.

On peut cependant supposer que la publication *posthume* ne peut avoir aucune valeur réelle si elle est séparée de l'œuvre déjà publiée. Cette difficulté a été résolue par les tribunaux dans les circonstances suivantes. Les mémoires de Saint-Simon n'avaient été publiés, jusqu'en 1829, que par fragments; à cette époque, son petit-fils, le duc de Saint-Simon, les fit paraître chez le libraire Sautelet, à qui il donna l'ouvrage entier. Un libraire, M. Hachette, s'appuyant sur le texte de la loi du 1^er germinal an XIII, contesta au duc de Saint-Simon la propriété exclusive des mémoires de son aïeul et les imprima intégralement sans son autorisation. Il fut poursuivi comme contrefacteur, mais il fut renvoyé de la plainte (tribunal de la Seine,

jugement du 20 mai 1856, affaire Barba contre Hachette). « Nous ne pouvons pas admettre, dit à ce sujet Dalloz, cette interprétation judaïque de la loi.... La loi a voulu encourager la mise en lumière des œuvres *posthumes*, et, dès lors, elle n'a pas pu vouloir rendre leur publication sans intérêt pour ceux qui les possèdent. Ce qu'elle a voulu protéger, c'est le droit que le domaine public a acquis des œuvres publiées d'un auteur; mais elle n'a pas voulu attribuer absolument au domaine public la propriété d'ouvrages qui n'ont pas été publiés en entier et dont les fragments seuls ont paru. Ce qui lui appartient, ce sont ces fragments. Le propriétaire de l'œuvre entière non publiée ne peut mettre obstacle au droit de reproduire les morceaux de l'ouvrage qui ont été imprimés, mais il ne peut être déchu de son droit parce qu'il a publié ces fragments. C'est ainsi que la loi nous paraît devoir être interprétée. » Du reste, c'est en ce sens qu'il a été jugé sur l'appel interjeté contre le jugement du 20 mai 1856.

Les détenteurs de manuscrits d'ouvrages *posthumes* en sont censés propriétaires, sauf la preuve contraire.

POSTICHE adj. (po-sti-che. — Ce mot vient d'un type latin inusité *posticius*, de *post*, après. Diez croit cependant qu'il vaut mieux y voir une forme écourtée de l'italien *apposticcio*, qui est la reproduction d'une forme latine *appositicius*, ajouté, du participe passé *appositus*, de *apponere*, ajouter). Fait et ajouté après coup : *Ornement* POSTICHE.

— Qui est hors de sa place, qui ne convient pas au lieu où on l'a mis : *Episode* POSTICHE. *Il faut souvent au poëte deux ou trois vers* POSTICHES *pour en amener un dont on a besoin.* (Fén.)

— Se dit des choses artificielles par lesquelles on remplace certaines choses naturelles : *Cheveux* POSTICHES. *Barbe* POSTICHE. *Dents* POSTICHES. *François II mit en faveur les ventres* POSTICHES. (De Ségur.)

— Fig. Faux, simulé : *Des sentiments* POSTICHES.

— Art milit. Se dit d'un homme qui tient momentanément la place d'un autre : *Caporal* POSTICHE.

— s. f. Argot. Attroupement provoqué dans un lieu public, pour fournir à des complices l'occasion de filouter les curieux : *Faire une* POSTICHE.

POSTIER s. m. (po-stié — rad. *poste*). Cheval de poste.

POSTIGLIONE, ville du royaume d'Italie, province de la Principauté Citérieure, district et à 12 kilom. S.-E. de Campagna, chef-lieu de mandement; 3,047 hab. Château fort; belle église.

POSTIGLIONE (Prosper), médecin italien, né à Vignale (Basilicate) en 1776, mort à Naples en 1841. Il se fit ordonner prêtre, enseigna la philosophie, puis étudia la médecine et y occupa, à partir de 1811, une chaire de clinique et de matière médicale. Postiglione restaura dans cette ville la méthode d'Hippocrate abandonnée depuis longtemps pour celle de Brown. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la vraie méthode de guérir* (Naples, 1817); *Manuel de matière médicale* (Naples, 1824); *Institution de clinique médicale* (Naples, 1830, 2 vol.).

POSTILLE s. f. (po-sti-lle; *ll* mll. — du lat. *post illa*, après ces choses, parce que les commentateurs faisaient précéder de ces mots les gloses dont ils faisaient suivre un texte). Glose littérale sur l'Ancien Testament.

POSTILLON s. m. (po-sti-llon; *ll* mll. — rad. *poste*). Homme attaché au service de la poste aux chevaux et qui conduit les voyageurs : *Changer de* POSTILLON. *Payer le* POSTILLON.

— Celui qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage et le dirige : *Le* POSTILLON *d'une diligence. Le* POSTILLON *d'une chaise, d'une berline. Lorsqu'un* POSTILLON *grec monte à cheval, il commence une chanson qu'il continue pendant toute la route.* (Chateaub.)

— Carte percée dans laquelle les enfants font passer la ficelle d'un cerf-volant et que le vent fait glisser jusqu'en haut.

— Jeux. Au trictrac, Chacun des points que, dans la partie à écrire, ajoute à son compte le joueur qui n'a pas fait autant de marques que l'adversaire. ‖ *Essuyer un postillon*, Avoir un point marqué de moins que l'adversaire.

— Anc. mar. Petite embarcation que l'on entretenait dans un port pour aller à la découverte ou porter des nouvelles.

— Modes. Garniture qu'on ajoute au bas d'un corsage de robe, et qui imite plus ou moins les basques d'une veste de postillon. ‖ Ruban que les femmes attachaient autrefois derrière leur bonnet.

— Ornith. Espèce de pétrel des mers du Kamtchatka.

— Encycl. Le *postillon* a presque disparu de la surface du monde civilisé; on le rencontre plus souvent dans les opéras-comiques que sur les grandes routes, et bientôt les naturalistes seront obligés de le reconstituer, comme un animal antédiluvien quelconque, à l'aide d'un bouton de sa veste et de l'empeigne d'une de ses bottes, retrouvés dans des fouilles en province. Les chemins de fer l'ont tué, avec la chaise de poste dont il était l'appendice et l'ornement naturels. Le *postillon*, qui jouait autrefois un si grand rôle dans les voyages, n'a plus à en jouer aucun; il n'est plus un personnage public. A peine quelques grandes maisons ont-elles, dans le vestiaire des domestiques, une ou deux casaques de *postillon*, dont elles font revêtir un jockey lorsque la fantaisie prend au maître de se faire conduire en poste, soit aux courses, soit à la campagne. Mais l'habit ne fait ni le moine ni le *postillon*.

La locomotion a évidemment gagné par les chemins de fer; les voyages, qui n'étaient le lot que de quelques-uns, ont été rendus possibles à tous; ils se sont démocratisés; mais la disparition du *postillon* est une perte, au point de vue de la couleur locale, de même que la chaise de poste, pour ceux qui avaient le moyen de se l'offrir, était bien préférable au vulgaire wagon dans lequel le voyageur est réduit à l'état de colis. Le *postillon*, à tenue soignée, vaste gilet rouge, veste bleue à boutons d'or ou d'argent, galonnée au collet et plus encore dans le dos, entre les boutons, culotte collante en peau de daim, lourdes bottes à l'écuyère, faisait un autre effet qu'un mécanicien de locomotive avec son sarrau noir et sa figure enfumée. Et les batteries de coups de fouet, et les grelots des chevaux enlevés au grand galop dans les descentes, tout cela était assurément plus gai que le coup de sifflet et la marche uniforme d'un train de chemin de fer. Mais où sont les neiges d'antan? « La chaise de poste! dit M. Ed. Thierry; le rêve de nos vingt ans! La voiture où l'on n'est que deux, celle que regardaient passer avec un soupir le marchand derrière les glaces de son magasin, l'avocat portant ses paperasses sous son bras et nos chicanes dans sa tête, le comédien las de son rôle, le journaliste las du feuilleton qu'il vient de finir! La chaise de poste! la voiture où l'on bouclait et débouclait ses malles à volonté; la voiture que l'on avait à soi! Une fois le marchepied relevé, la portière close, le pavé écrasé à grand bruit sous les fers des chevaux qui semblaient s'abattre, vous étiez à vous, vous n'apparteniez à personne, vous étiez le mortel heureux qui s'appelait le voyageur (on dit aujourd'hui les voyageurs dans les omnibus!) et qui ne ressemblait plus au commun de l'espèce. Vous aviez devant vous le chemin libre, la plaine, la pente rapide avec le pont dans le bas et de l'autre côté la montagne. Vous aviez la montée dure où soufflaient les chevaux à petits pas et où vous marchiez à côté d'eux en regardant le paysage. Vous traversiez les villes et les hameaux par le milieu, par la grand'rue, par la grand'place. Vous tourniez le long de l'église; les enfants couraient après la voiture et, aussitôt qu'elle s'était arrêtée, toutes les mères des alentours, avec leurs nourrissons sur les bras, venaient par passe-temps voir dételer les chevaux. Tout cela vivait, tout cela sentait son goût de terroir. Il y avait longtemps qu'on ne respirait plus l'air de Paris. La nuit venue, les lanternes s'allumaient, deux grosses lanternes, superbes, à plein cristal, et qui rayonnaient au loin comme des phares. Peu à peu, on n'entendait plus que le galop régulier des chevaux, les grelots nettement secoués à leur cou, le souffle d'un naseau frémissant et le fouet du *postillon* sonnant sa fanfare. »

Tout cela ne se donnait pas pour rien; c'était le seul inconvénient de la chaise de poste. Le tarif n'était pas très-élevé, mais les pourboires aux *postillons* le doublaient aisément, sans compter les retours de bâton des maîtres de poste. L'attelage d'une chaise était ordinairement de deux chevaux : l'un blanc, le *porteur*, l'autre de couleur et appelé expressément le *maillé*; c'était là l'attelage correct; mais, sur différents points des routes difficiles, les maîtres de poste étaient autorisés à attacher un cheval de renfort que l'on appelait le troisième (les palefreniers et les *postillons* prononçaient *troisième*); c'était « ce fantastique troisième cheval qui se paye toujours et qui ne se voit jamais » dont parle Balzac. Le maître de poste était censé le fournir, puisque les règlements l'y autorisaient; un verre de vin au *postillon* et quelques bons coups de fouet appliqués au porteur ou au maillé, indifféremment, le remplaçaient tant bien que mal.

Le *postillon* était très-utile dans le roman et dans le mélodrame, pas d'enlèvement sans chaise de poste, pas de chaise de poste sans *postillon*. Dans *Richard d'Arlington*, la scène où Thompson, en *postillon*, enlève Jenny et où Mawbray, l'amant vengeur, se brûle la cervelle sur le marchepied de la berline est la scène capitale de l'ouvrage et l'une des plus émouvantes du théâtre. Le *Postillon de Longjumeau* de Scribe a plus fait encore pour la popularité de ce rôle; il y a aussi une *Chanson du postillon* dans la *Timbale d'argent*, et un *postillon*, Jean la Poste, joue le principal rôle dans le drame anglais de M. Dion Boucicault, joué sous ce titre à Paris.

Postillon de Longjumeau (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Adolphe de Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe Adam; théâtre de l'Opéra-Comique, 13 octobre 1836. Le livret, d'une gaieté et d'une invraisemblance fort plaisantes, est dans le goût des canevas italiens joués sous le nom d'opéras-comiques au théâtre de la Foire. Il y a à Longjumeau un jeune postillon dont tout le monde raffole, fillettes et grandes dames; il n'est pas seulement jeune et galant, il est aussi possesseur d'une voix admirable. Un grand seigneur l'entend chanter et l'emmène à la cour, où les duchesses se l'arrachent. Il a laissé au village une fiancée qui, par des hasards non moins miraculeux, est aussi amenée à la cour, où ils se retrouvent. La musique est assez commune, mais franche et du meilleur style d'Adam. L'air : *Combattons, chantons*, est une amusante parodie des chœurs d'opéra; les couplets : *Oh! qu'il est beau, le postillon de Longjumeau!* et le motif : *Mon petit mari*, ont eu une immense popularité. Quant au trio : *Pendu! pendu!* on ne peut nier qu'il ne soit fort comique. Nous donnons ci-après l'air : *Ah! qu'il est beau!* Cet air célèbre est un des plus complets et des mieux réussis qu'ait écrits Adam. Gaieté, franchise et gouaillerie fanfaronne, il réunit toutes les qualités et est merveilleusement placé dans la bouche du personnage chargé de le chanter. Cette mélodie, par exception dans la musique d'Adam, est complètement exempte de trivialité; c'est franc du collier et distingué en même temps. Aussi la célébrité de cet air est-elle universelle. On peut reprocher au second couplet un sous-entendu graveleux qui sent un peu trop son XVIII[e] siècle.
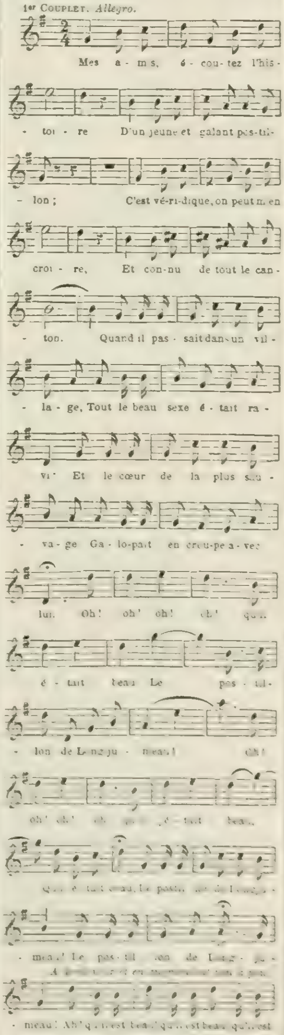
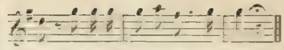

DEUXIÈME COUPLET.

Mainte dame de haut parage,
[illegible]
[illegible] en voyage
Pour être [illegible] par lui.
Aux [illegible] fidèle,
On [illegible],
S'il [illegible] parfois [illegible],
Ce n'était que sur le gazon!
Oh! oh! oh! oh! qu'il était beau, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Mais, pour [illegible] un équipage,
[illegible] un soir [illegible] est parti.
Depuis ce temps, dans le [illegible],
On [illegible] plus parler de lui.
Mais ne [illegible] pas sa perte,
Car, [illegible] suivant la loi,
La [illegible] déserte
De ses sujets l'a nommé roi.
Oh! oh! oh! oh! qu'il était beau, etc.

Postillon de Saint-Valery, opéra en deux actes, paroles de Commerson et Salvador, musique de Pilati; Porte-Saint-Martin, mars 1849. On a remarqué de jolis couplets et un duo qui commence ainsi : *Profitons de sa jalousie*. Les principaux interprètes de cet ouvrage ont été Mme Petit-Brière et Jouva. La représentation d'un opéra à la Porte-Saint-Martin en 1849 était un essai de décentralisation musicale. On a depuis fait beaucoup de chemin dans cette voie.

POSTILLONNÉ, ÉE adj. (po-sti-llo-né; *ll* mll.). Jeux. Se dit, dans le jeu de trictrac, à la partie à écrire, [illegible] qui n'a pas fait autant de marqués que son adversaire : *Celui qui est* POSTILLONNÉ [illegible] *vingt points pour le premier marqué qui est manqué et huit points pour chacun des autres.*

POSTILLONNER v. n. ou intr. (po-sti-llo-né; *ll* mll. — rad. *postillon*). Fam. Courir la poste, être toujours par chemins.

POSTIQUERIE s. f. (po-sti-ke-rî). Espièglerie. ‖ Vieux mot.

POSTLETHWAYT (Malachie), économiste anglais, né vers 1707, mort à Londres en 1767. La faiblesse de sa santé le tint éloigné de toute participation aux affaires publiques et il vécut [illegible], se livrant à des travaux de cabinet. On lui doit quelques ouvrages estimés : *The* [illegible] *house* (Londres, 175[illegible], in-4°); *The universal Dictionary of trade and commerce* (175[illegible], 17[illegible], 2 vol. in-fol.), traduit en français; *Great Britain's true system* (17[illegible]); *Britain's commercial interest explained and improved* (1757, 3 vol. in-8°).

POST-MATCH s. m. (po-st-mat-che — de l'angl. *post*, poteau; *match*, pari). Pari que on engage en indiquant seulement l'âge du cheval, dont le nom et l'origine ne sont révélés qu'au poteau, au but.

POST MORTEM NIHIL EST (*Après la mort il n'y a rien*). Cette phrase, traduite de Platon, aurait joué, si l'on en croit quelques commentateurs, un certain rôle dans le procès qui livra au bûcher l'imprimeur Étienne Dolet. [illegible] deux [illegible] « Après la mort, tu ne seras plus rien du tout. » Cette malheureuse addition fut considérée comme une profession d'athéisme, et [illegible] Dolet fut brûlé le 3 août 1546, sur la place Maubert, à Paris.

« Les païens n'avaient pas un seul article de foi pour lequel il valût la peine de se battre, [illegible] que l'âme périssait avec le corps, la formule *post mortem nihil est* était leur symbole. »

STERNE.

POST-OCULAIRE adj. (po-sto-ku-lè-re — du lat. *post*, après, et de *oculaire*). Anat. Qui est situé derrière l'œil.

— [illegible] ligne horizontale [illegible] les vipères.

POSTOWOITOFF [illegible] russe, [illegible] aux [illegible] gloire, quand Langiewicz [illegible] Le [illegible] en [illegible] et arrivèrent [illegible] et [illegible] Jo[illegible] ne y demeurer sous la surveillance de la police.

On a mis en circulation bien des bruits téméraires sur le compte de cette amazone, nous [illegible] croire, quant à nous, à la loyauté de ses sentiments et de ses intentions pour la Pologne, plutôt que de rechercher des motifs trop féminins dans sa conduite. Quand bien même, où serait le mal? On a dit, il est vrai, que Mlle Postowoitoff n'était pas étrangère à la défection de Zagoscia; mais cette suppo-

[illegible] nous paraît toute gratuite, d'autant [illegible] des causes politiques qui [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible], est d'attendre que [illegible] se fera [illegible]. [illegible], tout [illegible], que Mlle Post[illegible] pas encore publié ses mémoires, comme certains journaux lui en avaient prêté [illegible] Le public, à coup sûr, s'y intéres[illegible] qu'aux *Mémoires d'une femme de* [illegible]

POST-PECTORAL, ALE adj. (postt-pè-k[illegible] — du lat. *post*, après, et de *pectoral*). Anat. Qui est situé [illegible] poitrine.

POST-PLIOCÈNE adj. (postt-pli-o-sè-ne — du lat. *post*, après, et de [illegible]). Géol. Se dit d'un terrain qui ne contient que des coquilles fossiles appartenant à des espèces vivantes.

POSTPOSER v. a. ou tr. (postt-po-zé — du lat. *post*, après, et de *poser*). Estimer moins que [illegible] *les honneurs aux richesses.* [illegible]

— T[illegible]. Transposer en reliant.

POSTPOSITIF, IVE adj. (postt-po-zi-tiff, [illegible] — du lat. *post*, après; *positus*, posé). Gramm. Qui se place après le mot : *Particule* [illegible].

POSTPOSITION s. f. (postt-po-zi-si-on — du lat. *post*, après, et de *position*). Condition [illegible] : *Il n'y a point, à la rigueur, [illegible] dans nos langues [illegible] de prépositions, mais des* POSTPOSITIONS. (Maury.)

— Pathol. État d'une fièvre intermittente dont [illegible] est retardé.

POSTQUATERNAIRE adj. (postt-koua-tèr-nè-re — du lat. *post*, après, et de *quaternaire*). Géol. Qui est postérieur à la période quaternaire.

POSTRIDIEN, IENNE adj. (po-stri-di-ain, i-è-ne — du lat. *postridie*, le lendemain). Qui appartient au lendemain. || Peu usité.

— Antiq. rom. *Jour postridien*, Lendemain des calendes, des ides ou des nones.

POSTSCÉNIUM s. m. (postt-sé-ni-omm — mot lat. formé de *post*, derrière, et de *scena*, scène). Antiq. Partie du théâtre qui était derrière la scène, et où les acteurs attendaient le moment de paraître.

POST-SCRIPTUM s. m. (postt-skri-ptomm — mot lat. formé de *post*, après, et de *scriptum*, écrit). Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature. On l'indique d'ordinaire, en abrégé, par ces deux lettres, P.-S. : *Mettre un* POST-SCRIPTUM *à une lettre. Dans un* POST-SCRIPTUM. || Pl. POST-SCRIPTUM. On a dit autrefois POST-SCRIPT.

Post-scriptum (LE), proverbe de M. E. Augier, représenté aux Français le 8 mai 1869. Du moment où l'auteur empruntait son titre au latin, il eût été préférable de prendre ce proverbe si expressif et qui rendait mieux son idée : *In caudâ venenum*. M. de Lancy habite l'entre-sol d'une maison dont il est propriétaire; son premier étage est loué à une belle veuve, Mme de Verlière, qu'il trouve charmante. Elle le fait demander pour cause de réparations à sa cheminée de salon. Lancy s'empresse de se rendre chez sa séduisante locataire. Une longue causerie s'engage entre eux, et il y prend tellement goût, qu'après plusieurs visites il songe à l'épouser et vient lui conter son rêve. « C'est-à-dire, lui répond l'aimable veuve, que vous m'intentez une demande en mariage. » Le malheur, c'est qu'elle est déjà engagée. Elle attend la visite d'un ancien adorateur, M. de Mauléon, qu'elle avait fait [illegible]. Voilà Lancy [illegible], il le connaît. À peine arrivé au Cap, il a voulu faire un riche mariage, qui a manqué on ne sait pourquoi; avant de partir, il avait un duel qui s'est arrangé on ne sait comment. Mme de Verlière défend son ancien adorateur. Ce duel n'a pas eu lieu parce qu'elle l'a exigé, et, si le mariage a manqué, c'est que son souvenir s'est dressé entre Mauléon et sa future. Lancy, voyant son rival si bien défendu, n'a plus qu'à se retirer. Mme de Verlière le retient pourtant. Elle prépare une épreuve à Mauléon. Il se peut [illegible] pas vainqueur et, [illegible] liberté. [illegible] cette épreuve? Mme de Verlière possède une amie, une femme charmante, [illegible] mari. Elle tomba dangereusement malade et son mari ne quitta pas son chevet, mais, quand la pauvre femme [illegible] cheveux étaient devenus blancs et, depuis ce temps, le mari passe au cercle la moitié des nuits. Lancy avoue qu'il comprend cette conduite : on [illegible] d'ébène; on [illegible] quand on la voit « avec des cheveux poivre et sel. » Mme de Verlière se [illegible], elle veut que [illegible] avant tout et elle [illegible] pas sa [illegible] que [illegible] lui [illegible] à Mauléon [illegible] *poivre et sel*, [illegible] Lancy. On annonce Mauléon. Mme de Verlière va le recevoir, et Lancy ne peut [illegible] le ré-sultat de l'entrevue. Bientôt il voit rentrer la belle veuve soucieuse. Mauléon n'aurait-il pas bien supporté l'épreuve? Au contraire, il l'a subie avec une indifférence qui a piqué Mme de Verlière. Il tenait déjà bien peu à sa chevelure noire. Elle n'a pas voulu s'engager immédiatement avec lui et l'a invité à revenir le soir prendre le thé. Maintenant, elle a des craintes sur la sincérité de son amour et de son caractère. Ce mariage qu'il a ébauché au Cap, c'est grave; ce duel où il s'en est tenu à l'ébauche, c'est plus grave encore. Lancy lui rappelle les excuses qu'elle-même a trouvées pour ces deux circonstances. N'importe, Mme de Verlière a des craintes; elle doute même en ce moment du désintéressement de Mauléon. Elle demande conseil à Lancy, qui naturellement lui conseille de l'épouser lui-même. C'est que Mauléon a des lettres d'elle, des lettres qui ne sont pas bien compromettantes et que Lancy pourra lire. Lancy offre de les réclamer en reportant à Mauléon les siennes, et il les rendra à Mme de Verlière en venant prendre le soir le thé à la place de son rival. Mme de Verlière lui remet les lettres de Mauléon et, de plus, un médaillon contenant des cheveux « que, dit-elle, le pauvre garçon ne serait peut-être pas fâché d'avoir aujourd'hui. » — « Ah bah! dit Lancy en souriant, il est devenu chauve? — Comme la main, répond Mme de Verlière. — Voilà le post-scriptum! » ajoute à part l'heureux Lancy. En d'autres termes, madame veut qu'on l'aime avec des cheveux noirs, gris ou blancs; qu'importe la nuance? mais... dame! quand on n'en a plus du tout, et qu'on est le futur....

Ce petit proverbe, dont la donnée est ingénieuse, mais n'a pas coûté à l'auteur grands frais d'imagination, se relève par les mots spirituels que les interlocuteurs ne cessent de se renvoyer comme la balle à la paume, à qui lancera le mieux.

POSTSIGNAIRE s. m. (postt-sig-nè-re — lat. *postsignarius*; de *post*, après, et de *signum*, enseigne). Antiq. rom. Nom qu'on donnait à des soldats qui formaient la seconde et la troisième ligne, et se trouvaient après les enseignes.

POSTULANT, ANTE s. (po-stu-lan, an-te — rad. *postuler*). Personne qui sollicite, qui recherche avec instance : *Il y a plus de vingt* POSTULANTS *pour cet emploi. Je suis du nombre des* POSTULANTS. *En tout genre, il y a plus de* POSTULANTS *que de places.* (Volt.)

— Personne qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse : *Avant d'entrer dans ma cellule de* POSTULANTE, *il m'est permis de jeter un coup d'œil sur le monde que je vais quitter.* (Balz.)

— s. m. Anc. pratiq. Nom qu'on donnait aux avocats et aux procureurs en exercice, par opposition à ceux qui avaient quitté leurs fonctions.

— Adjectiv. Qui postule : *Ces messieurs sont deux gendres* POSTULANTS. (G. Sand.)

POSTULAT s. m. (po-stu-la — lat. *postulatum*; de *postulare*, demander). Philos. Ce que l'on regarde comme fait reconnu, comme axiome, comme vérité indémontrable, mais certaine ou nécessaire : *Dieu est le* POSTULAT *de la moralité.* (E. Scherer.) *Aux yeux de Kant, la liberté paraît comme une conséquence inévitable, comme un* POSTULAT *de la loi posée : l'homme est obligé; donc il est libre; voilà en deux mots le fondement de la raison pratique.* (Lerminier.) *La propriété est le* POSTULAT *du crédit, comme le crédit avait été le* POSTULAT *du commerce et le monopole le* POSTULAT *de la concurrence.* (Proudh.) *Dieu ne nous est encore révélé que comme le* POSTULAT *de la raison.* (Proudh.) || On dit aussi POSTULATUM.

— Hist. ecclés. Temps qui précède le noviciat dans une communauté religieuse.

— **Encycl.** Philos. Dans sa *Critique de la raison pure*, Kant affirme nettement que la raison spéculative ne peut démontrer ni l'immortalité de l'âme, ni sa liberté, ni l'existence de Dieu, ou plutôt il fait voir que, sur ces trois questions, la raison spéculative démontre le pour et le contre avec une force égale, d'où il résulte que nous ne pouvons savoir de quel côté est la vérité. Mais, dans sa *Critique de la raison pratique*, il soutient que nous devons admettre l'immortalité de l'âme, la liberté, l'existence de Dieu comme des *postulats* de cette raison pratique pure. Ce sont des *postulats* parce qu'il faut les admettre sans en chercher, sans en demander la preuve, et il faut admettre ces *postulats* « parce que, dit-il en propres termes, ils procèdent du principe de la moralité, qui lui-même n'est pas un *postulat*, mais une loi par laquelle la raison pratique détermine immédiatement la volonté. Ils ne sont pas des dogmes théorétiques, mais des hypothèses sous un point de vue pratique nécessaire, qui donnent une réalité objective aux idées de la raison spéculative en général et leur donnent la prérogative des concepts, ce qui ne serait pas possible autrement. » On peut juger que ces paroles du philosophe allemand ne sont pas d'une clarté parfaite; mais la clarté n'est pas sa qualité dominante. Tâchons de deviner ce qu'il veut dire.

« Ces *postulats*, dit Kant, procèdent du principe de la moralité, » et, dans d'autres endroits de ses ouvrages, il explique assez longuement comment le principe de moralité exige que l'homme soit libre, que son âme soit immortelle, afin que « la réalité du souverain bien, dont la condition suprême est la sainteté, puisse se trouver dans un progrès à l'infini; » comment enfin le même principe de moralité entraîne, comme conséquence, la félicité suprême réservée à l'âme vertueuse dans le sein de Dieu. A première vue, il semble que ces conséquences du principe de la moralité ne puissent être déduites que par la raison spéculative, et que, si la raison peut les déduire, les trois faits de l'immortalité, de la liberté, de l'existence de Dieu se trouvent démontrés et cessent d'être des *postulats*; il semble aussi que le nom de *postulat* conviendrait mieux au principe de la moralité, puisque ce principe n'est appuyé sur aucune explication tendant à convaincre ceux qui pourraient en contester la réalité. Mais non, le principe de la moralité ou du devoir n'est point un *postulat*, parce que c'est une loi, et une loi que la volonté libre s'impose à elle-même, ce qui veut dire sans doute que le principe de moralité existe de fait dans toutes les âmes; que ceux qui le contestent feignent d'en douter, mais n'en doutent pas plus que les autres. Quant aux explications fournies par Kant pour rattacher les trois *postulats* au principe de la moralité, il faut se rappeler qu'il a proclamé ailleurs l'impuissance de la raison pour nous conduire à la connaissance d'aucun objet placé en dehors de la sphère des sens; ainsi, ses explications n'ont pas pour but de nous faire savoir que l'âme est libre, immortelle et qu'elle sera heureuse un jour dans le sein de Dieu si elle reste fidèle au devoir (cette science-là nous est à jamais interdite); elles tendent seulement à mettre dans tout leur jour trois « besoins de la raison pratique pure fondés sur la notion du devoir. » L'homme vertueux « a le droit de dire : Je veux qu'il y ait un Dieu, que mon âme soit libre et immortelle, » et, dans sa bouche, ces paroles signifient : Je veux cela et, dès que je le veux, je n'ai pas même besoin de savoir que cela est; ma raison pratique est faite pour vouloir, pour commander, et l'autre raison, celle qui cherche à savoir, n'a rien à faire ici que de s'incliner et d'obéir.

Au fond, le système des *postulats* de Kant revient à dire ceci : Il n'y a rien de certain en métaphysique quand cette partie de la philosophie se renferme strictement dans son propre domaine, qui serait de connaître des choses placées en dehors de la nature. En morale, la certitude existe par elle-même et n'a pas besoin d'être démontrée, parce que la morale ne cherche pas ce qui est, mais ce qui est commandé à l'homme directement, sous forme d'impératif catégorique, impératif qui, en fait, parle à tous les hommes le même langage. Si ensuite, partant de la certitude morale, on rentre dans le champ de la métaphysique, on peut arriver, non pas à la connaissance de Dieu, de l'immortalité, de la liberté humaine, mais à une simple foi qu'on pourra qualifier de raisonnable. Ainsi, quand les kantistes parlent de Dieu et de la vie future, ils parlent sans savoir et reconnaissent eux-mêmes qu'il est impossible de savoir si tout cela est vrai ou faux; cela est nécessaire pour colorer notre soumission à la loi morale; voilà tout. Et il faut bien remarquer que cela colore notre soumission à cette loi, mais que cela ne va pas jusqu'à l'expliquer; c'est la raison pratique qui parle ici, et elle n'a pas pour fonction d'expliquer; elle ne peut que diriger la volonté.

Outre les *postulats* de la raison pratique, Kant a aussi distingué ce qu'il appelle des *postulats* de la pensée empirique; mais alors il prend le mot simplement comme signifiant les conditions, les exigences auxquelles sont soumis les concepts de possibilité, de réalité et de nécessité. Le *postulat* de la possibilité est que la chose possible s'accorde avec les conditions formelles de l'expérience, c'est-à-dire que, pour être possible, une chose doit nécessairement s'accorder avec ces conditions formelles. Pour être réelle, une chose doit s'accorder avec les conditions matérielles de la même expérience, etc. Nous n'insisterons pas davantage sur cette acception particulière du mot *postulat*, parce qu'elle est généralement peu connue et qu'elle n'offre d'ailleurs qu'un intérêt très-secondaire.

Le mot *postulat* présenterait peut-être un sens plus sérieux si on lui faisait signifier toute chose affirmée dans une discussion sans être démontrée, et il est impossible de discuter quoi que ce soit sans mettre en avant au moins une proposition qu'on ne prend pas la peine de démontrer. S'il fallait tout démontrer, si rien ne devait être admis sans preuve, il est évident que toute discussion devrait nécessairement se prolonger à l'infini. En réalité, le nombre des *postulats* de ce genre est très-grand; tout le monde admet, sans s'en apercevoir, une foule de choses dont on pourrait exiger la preuve, qui paraissent évidentes quand on les admet, mais qui deviennent douteuses quand on cherche à s'en rendre compte. Par exemple, les notions du temps et de l'espace sont admises généralement; on ne songe pas même, le plus souvent, qu'elles puissent soulever la moindre objection, et pourtant, dès qu'on les met en discussion, on s'aperçoit qu'elles manquent absolument de clarté, qu'elles donnent lieu à des difficultés énormes dont personne n'a encore trouvé une solution satisfaisante. Affirmer la réalité du temps et de l'espace, l'affirmer sans la démontrer, sans résoudre les objections qu'elle soulève, c'est faire deux *postulats*; mais, comme les *postulats* de ce genre se font à chaque instant et se font, pour ainsi dire, sans qu'on s'en aperçoive, on trouve plus simple de ne pas les signaler.

— Géom. La géométrie a aussi ses *postulats*. La définition ordinaire de la ligne droite affirme qu'elle est le plus court chemin d'un point à un autre, et, comme l'esprit ne saisit pas nettement le rapport qu'il y a entre l'idée de rectitude et celle de chemin le plus court, c'est là une proposition qui aurait besoin d'être démontrée. Mais jusqu'ici personne n'est parvenu à faire cette démonstration, et la définition de la ligne droite reste un *postulat*. Il y a encore en géométrie d'autres *postulats*, et le plus célèbre est celui sur lequel est basée toute la théorie des parallèles. Une droite perpendiculaire à une autre est rencontrée par toutes celles qui sont obliques sur cette autre : voilà un principe qui, une fois reconnu vrai, peut servir à démontrer toutes les propriétés des parallèles. On a essayé de démontrer ce principe lui-même de bien des manières; mais jusqu'ici on n'a pu le faire avec une rigueur complètement satisfaisante, soit parce qu'il faut dans la démonstration comparer ensemble des quantités qui ne sont pas de même nature, soit parce qu'il faut s'appuyer d'une manière ou d'une autre sur la notion de l'infini. On pourrait aussi baser toute la théorie des parallèles sur cet autre principe : deux parallèles font, avec une transversale, des angles correspondants égaux. En général, tous les théorèmes relatifs aux parallèles sont tellement liés entre eux, que de l'un quelconque on peut déduire tous les autres. Mais, quel que soit celui par lequel on veuille commencer, il y a toujours impossibilité de le démontrer catégoriquement, et il faut en faire un *postulat*. D'ailleurs, ces *postulats* des géomètres diffèrent de ceux de la raison pratique en ce que ceux mêmes qui voudraient les voir disparaître de la science ne les ont jamais sérieusement contestés. Il n'y a jamais eu de sceptiques ni d'hérétiques en géométrie; il n'y a de libres penseurs qu'en religion, en métaphysique et en morale. Nous doutons beaucoup que ceux-ci puissent se laisser convertir par les *postulats* de la raison pratique.

POSTULATEUR s. m. (po-stu-la-teur — du lat. *postulare*, demander). Hist. ecclés. Officier chargé de poursuivre une canonisation devant le tribunal ecclésiastique.

POSTULATION s. f. (po-stu-la-si-on — lat. *postulatio*; de *postulare*, demander). Pratiq. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédures dans une affaire : *Les avoués ont un droit général de* POSTULATION.

— Dr. ecclés. Demande faite à un supérieur ecclésiastique de lever une incompatibilité en faveur du postulant d'un bénéfice : *Il a été élu par voie de* POSTULATION. (Acad.) || Se disait particulièrement dans l'Église d'Allemagne.

— **Encycl.** A Rome, la législation excluait du droit de postuler : le mineur jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, le fou ou l'imbécile, le muet, l'aveugle, celui qui était affligé de quelque autre infirmité, le prodigue, celui qui avait été condamné publiquement pour calomnie, l'hérétique, le parjure, l'infâme, celui à qui le juge avait défendu de postuler, celui qui s'était loué pour lutter contre des bêtes. Ne pouvait non plus postuler l'avocat qui avait refusé son ministère après mandement du juge. On voit par là qu'à Rome, dans les cas ordinaires, les avocats pouvaient postuler; leur profession était cependant différente en elle-même, et on la désignait sous le nom de *patrocinium*; le soin de postuler et de faire à cet effet tous les actes de procédure nécessaires était spécialement confié aux procurateurs *ad lites*, pour les procès.

Sous l'empire de notre ancienne législation, le droit de postuler se trouvait également en dehors du ministère des avocats, à part dans quelques tribunaux où il n'existait point de procureurs attitrés et où ces fonctions étaient remplies par les avocats.

Cette prérogative, qui appartient aujourd'hui exclusivement aux avoués, excita de tout temps la convoitise de praticiens ignorants et cupides, qui compromettaient, par leur peu de connaissance des affaires, les intérêts des parties et privaient les avoués des émoluments qui leur étaient réservés. Aussi cet abus fut-il toujours réprimé par des dispositions sévères, parmi lesquelles nous citerons les ordonnances de Charles VII (1445), de Louis XII (1507), l'édit de Henri II du 15 juin 1549, l'édit rendu par François Ier en 1610, ainsi que plusieurs arrêts de règlements qui défendaient de postuler aux clercs de procureur et aux autres personnes sans qualité.

Un arrêt rendu le 15 janvier 1675 par le parlement de Paris ordonna l'exécution d'une délibération de la communauté des procureurs, portant que les procureurs qui seraient convaincus d'avoir signé pour des postulants, solliciteurs et clercs seraient interdits pour six mois et condamnés par corps à 500 livres de dommages et intérêts envers les pauvres de la communauté et, en cas de récidive, interdits pour toujours et rayés de la matricule, sans espérance de pouvoir être rétablis, et que les frais qui pourraient avoir été faits

par les postulants, sous le nom de ces procureurs, ne pourraient être répétés contre les parties et appartiendraient, au contraire, aux pauvres de la communauté. Un autre arrêt du parlement, en date du 7 septembre 1739, défendit aux procureurs dont les offices seraient vendus de postuler, de quelque manière que ce fût, trois mois après la vente judiciaire ou même volontaire; cet arrêt défendit également aux procureurs interdits de postuler sous le nom d'autres procureurs, et à ceux-ci de prêter leur nom aux destitués ou aux interdits, à peine de 500 livres d'amende, contre chacun d'eux, pour chaque contravention, même d'interdiction, contre ceux des procureurs qui leur auraient prêté leur ministère et auraient signé pour eux.

Ces dispositions de l'ancienne législation furent reproduites, sauf toutefois de légères modifications, par le décret du 19 juillet 1810, qui régit encore aujourd'hui cette matière, et dont voici la teneur :

« Art. 1er. Les individus qui seront convaincus de se livrer à la *postulation* seront condamnés par corps, pour la première fois, au payement d'une amende qui ne pourra être au-dessous de 200 fr. ni excéder 500 fr.; pour la deuxième fois, à une amende qui ne pourra être au-dessous de 500 fr. ni au-dessus de 1,000 fr., et ils seront, de plus, déclarés incapables d'être nommés aux fonctions d'avoué. Dans tous les cas, le produit de l'instruction faite en contravention sera confisqué au profit de la chambre des avoués et applicable aux actes de bienfaisance exercés par cette chambre.

» Art. 2. Les avoués qui seront convaincus de complicité seront, pour la première fois, punis d'une amende qui ne pourra être au-dessous de 500 fr. ni excéder 1,000 fr., applicable ainsi qu'il est dit au précédent article ; pour la deuxième fois, d'une amende de 1,500 fr. et de destitution de leurs fonctions.

» Art. 3. Les peines ci-dessus prononcées contre les postulants et leurs complices sont sans préjudice des dommages-intérêts et autres droits des parties qui seraient lésées par l'effet des contraventions.

» Art. 4. Lorsque la chambre des avoués, informée de l'existence de la contravention et voulant la constater, croira devoir demander à être autorisée à faire les perquisitions convenables dans les domiciles qui seront indiqués, elle présentera à cet effet requête, soit aux premiers présidents de nos cours, soit aux présidents des tribunaux, selon que la *postulation* aura été ou sera exercée auprès des cours ou des tribunaux. L'autorisation ne pourra être accordée que sur les conclusions du ministère public et après que la gravité des faits et des circonstances allégués aura été examinée.

» Art. 5. Lesdites contraventions pourront aussi être poursuivies d'office et les perquisitions demandées par nos procureurs généraux ou par leurs substituts.

» Art. 6. Les perquisitions ordonnées ne pourront, dans tous les cas, être faites qu'en présence d'un juge de paix ou d'un commissaire de police, lequel saisira les dossiers et autres pièces qui lui seront indiquées comme devant prouver l'existence de la contravention. Les pièces de chaque dossier, ainsi que les pièces détachées, seront nombrées, cotées et parafées par le juge de paix ou le commissaire de police, qui, du tout, dressera procès-verbal.

» Art. 7. Sur le procès-verbal ainsi dressé, parties ouïes ou dûment appelées, le ministère public entendu, il sera, par la cour ou par le tribunal qui aura autorisé les perquisitions, statué tant sur l'application des peines et les dommages-intérêts des parties que sur les dommages-intérêts résultant des poursuites et saisies qui seraient mal fondées. Les jugements rendus par les tribunaux de 1re instance seront susceptibles d'être attaqués par la voie d'appel. »

L'avoué qui postule devant un tribunal autre que celui auquel il est attaché se rend coupable de *postulation;* mais il n'y a point *postulation* illicite de la part d'un avoué qui signe des actes de son ministère rédigés par d'autres personnes; car alors il se les approprie par sa signature et s'en rend responsable.

La connaissance de la *postulation* illicite appartient-elle aux tribunaux civils ou aux tribunaux correctionnels? La *postulation* illicite constitue-t-elle ou non un délit? La question est controversée. Suivant certains auteurs, elle est de la compétence des tribunaux correctionnels, puisque celui qui s'en rend coupable est passible d'une peine correctionnelle.

Mais, suivant le plus grand nombre, et cette opinion nous semble de beaucoup préférable à la première, c'est devant les tribunaux civils qu'elle doit être portée. En effet, le décret du 19 juillet 1810 qualifie la *postulation* illicite de contravention, sans autre caractère distinctif, et cette qualification n'est, sans aucun doute, employée que pour désigner purement et simplement un acte contraire à la loi et non point pour indiquer un acte contraire à la loi criminelle. D'ailleurs, dans l'espèce, la pénalité ne renferme aucun des caractères réservés exclusivement à la pénalité en matière criminelle, correctionnelle ou de police, et l'amende seule, qui est prononcée comme répression, est une peine fréquemment appliquée en matière purement civile.

L'avocat est-il également justiciable du tribunal civil pour le fait de *postulation?* D'après un arrêt de la cour de cassation du 28 décembre 1825, les dispositions du décret du 19 juillet 1810 ne sont point applicables aux avocats, et le ministère public ne peut, à raison de ce fait, les actionner devant les tribunaux civils; ils ne sont justiciables que du conseil de discipline de leur ordre, sauf l'appel du ministère public devant la cour d'appel. Mais une semblable doctrine ne nous paraît pas devoir être admise. En effet, les règlements organiques de la discipline du barreau et notamment l'ordonnance royale du 20 novembre 1822 ne contiennent, en faveur des avocats, aucune exception aux dispositions pénales du décret du 19 juillet 1810. Il est vrai qu'aux termes de l'article 15 de cette même ordonnance les conseils de discipline répriment les infractions et les fautes commises par les avocats; mais, aux termes de l'article 17 de la même ordonnance, l'exercice du droit de discipline ne met point obstacle aux poursuites que le ministère public se croit fondé à intenter devant les tribunaux pour la répression des actes qui constituent des délits ou des crimes.

La cour de cassation elle-même, par un arrêt du 5 décembre 1836, a consacré la compétence du tribunal civil dans une espèce où l'avocat était poursuivi conjointement avec un avoué, complice du fait de *postulation.* En outre, une double action, civile de la part des avoués en réparation du dommage et disciplinaire de la part du conseil de discipline, dans un intérêt d'honneur et afin de maintenir dans leur intégrité les devoirs de la profession d'avocat, pourrait être exercée contre l'avocat coupable de *postulation;* car, chacune de ces deux actions ayant un but différent, la règle *non bis in idem* ne pourrait être invoquée.

POSTULATUM s. m. (po-stu-la-tomm). V. POSTULAT.

POSTULÉ, ÉE (po-stu-lé) part. passé du v. Postuler : *Des emplois* POSTULÉS. *Des places* POSTULÉES.

— s. m. S'est dit pour postulat : *L'absolu s'impose, comme* POSTULÉ *ou hypothèse, à toute notre logique.* (Proudh.) *Les* POSTULÉS *de l'économie politique se trouvent souvent contraires à ceux de la morale.* (Proudh.)

POSTULER v. a. ou tr. (po-stu-lé — lat. *postulare,* fréquentatif de *poscere,* demander). Demander avec instance, insister pour obtenir : POSTULER *un emploi, une place.* POSTULER *son admission dans une maison religieuse.* POSTULER *sa réception dans une compagnie.* (Acad.) *On s'agite vingt ans à* POSTULER *un ministère où l'on n'a souvent qu'un an de règne.* (Fourier.)

— Absol. : *Le raisonnement n'est pas ce qui me guide en cela; c'est une répugnance invincible à* POSTULER. (P.-L. Courier.)

— v. n. ou intr. Pratiq. Occuper pour une partie, faire tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction d'une affaire : *Cet avoué a été interdit; il lui est défendu de* POSTULER *pour personne.* (Acad.)

POSTUME (Marcus Cassianus Latinus), général et empereur romain. V. POSTUMUS.

POSTUMIA (famille), maison patricienne de l'ancienne Rome. Cette famille jouissait de la prérogative de faire enterrer ses morts dans l'enceinte de la ville. Sa principale branche portait le nom de Tubertus, et une de ses subdivisions celui d'Albus ou Albinus. Elle y ajouta une épithète plus glorieuse, celle de Regillensis, en commémoration de la victoire qu'Aulus Postumius Albus remporta, en 258, sur les Latins, près du lac Régille. Les Postumius subsistèrent jusque dans les derniers temps de la république.

POSTUMIUS (Aulus), dictateur romain qui vivait au Ve siècle av. J.-C. Rome était en guerre avec les Latins, ligués avec les Tarquins, lorsqu'il fut élu consul avec T. Virginius (496 av. J.-C.). Afin d'établir l'unité de commandement, Virginius consentit à nommer son collègue dictateur et bientôt après Postumius rencontra l'ennemi près du lac Regille. Il s'ensuivit une bataille acharnée dans laquelle les chefs se battirent comme les soldats et qui se termina par une victoire complète des Romains. De retour à Rome, Postumius reçut les honneurs du triomphe et le surnom de **Regillensis**, qu'il transmit à ses descendants.

POSTUMIUS (Spurius Albinus Regillensis), consul romain, descendant du précédent. Il vivait au IVe siècle avant notre ère et devint censeur, général de cavalerie, puis fut un des deux consuls qui se laissèrent enfermer dans le défilé de Caudium par le général samnite Pontius Herennius et passèrent sous le joug avec toute l'armée romaine (321 av. J.-C.). Le sénat adopta l'avis émis par Postumius de se dégager du honteux traité de paix qui avait sauvé l'armée en la déshonorant et de livrer à cet effet les consuls aux Samnites. Ceux-ci méprisèrent un semblable subterfuge et rendirent la liberté aux vaincus des Fourches Caudines.

POSTUMUS ou **POSTUME** (Marcus Cassianus Latinus), un des généraux romains qui prirent la pourpre sous le règne de Gallien et que l'on désigne sous le nom des **Trente tyrans**, mis à mort en 267 de notre ère. Il appartenait à une famille de condition obscure. Tout jeune, il entra dans l'armée, obtint, par son courage et par ses talents, un avancement rapide, devint gouverneur des Gaules, se montra général et administrateur habile, repoussa plusieurs invasions des Germains et se fit aimer des soldats par sa générosité et son esprit de justice. L'empereur Gallien vint passer quelque temps dans les Gaules, qu'il dut quitter pour aller combattre en Pannonie la révolte d'Ingenuus. En partant (257), il donna l'administration de la Gaule à son jeune fils Salonin, sous la régence de Sylvanus. Postumus fut vivement irrité de se voir subordonné à Sylvanus, et son mécontentement fut porté au plus haut point lorsque Salonin lui donna l'ordre de lui remettre le butin qu'il avait fait sur les Germains et qu'il avait distribué aux soldats. Ayant réuni ses légions, il leur fit connaître l'ordre du fils de l'empereur. Aussitôt les légions entrèrent en révolte ouverte et proclamèrent empereur leur général Postumus (257). Celui-ci se fit rapidement reconnaître dans toute la Gaule, marcha contre Salonin, se rendit maître de sa personne à Cologne et donna l'ordre de le mettre à mort. Il conquit ensuite une partie de l'Espagne, repoussa de nouveau les Germains, prit alors le titre de **Germanicus Maximus**, fut attaqué, peu après, par Gallien, qui brûlait de venger la mort de son fils, éprouva plusieurs échecs, mais fut sauvé par le départ de l'empereur, contraint d'aller réprimer à Byzance une révolte des légions. Postumus s'attacha alors à affermir son pouvoir, gouverna avec autant d'énergie que d'équité, fit fleurir le commerce, la justice, réprima les désordres et maintint dans l'armée une discipline sévère. A l'excitation du général Lollianus, un grand nombre de ses soldats se révoltèrent et proclamèrent ce dernier empereur. Postumus marcha contre lui, l'assiégea dans Mayence, dont il s'empara, mais refusa de livrer cette ville au pillage. Ses troupes s'insurgèrent contre cet ordre et égorgèrent l'empereur avec son fils, également appelé Postumus.

POSTURE s. f. (po-stu-re — du lat. *positus,* posé). Etat, situation du corps ou de certaines parties du corps : POSTURE *commode, incommode, libre, naturelle, gênée, indécente. Se présenter en* POSTURE *de suppliant. La platitude humaine est alerte à prendre toutes les formes et toutes les* POSTURES. (Ste-Beuve.) *L'ambition souvent fait accepter les fonctions les plus basses : c'est ainsi qu'on grimpe dans la même* POSTURE *que l'on rampe.* (Swift.)

— Fig. Etat, situation : *Etre en bonne, en mauvaise* POSTURE *dans le monde. Mes affaires sont en très-bonne* POSTURE. (Mol.)

> Un duel met les gens en mauvaise *posture.*
> MOLIÈRE.

> Avec de l'or on est en très-bonne *posture.*
> AL. DUVAL.

— *Etre en posture de,* Etre en situation pour : ÊTRE EN POSTURE DE *faire fortune.* || Loc. vieillie.

— B.-arts. Gravure représentant des personnages dans diverses attitudes : *Les* POSTURES *de Callot.* || Vieux en ce sens.

— Chorégr. *Danses de postures,* Celles dans lesquelles les danseurs prennent certaines attitudes bizarres.

— Syn. **Posture, attitude.** V. ATTITUDE.

POSTVERTA, divinité qui présidait aux accouchements difficiles et dévoilait l'avenir.

POSVIST, Eole de la mythologie slave. V. POCHWIST.

POSYDON s. m. (po-zi-don — du gr. *Poseidôn,* Neptune). Crust. Genre de crustacés podophthalmes, qui habite l'Inde.

POSZAKOWSKI (Jean), théologien et historien polonais, né dans les dernières années du XVIIe siècle, mort en 1755. Il entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites, et fut successivement professeur de théologie dogmatique et d'histoire ecclésiastique à l'université de Wilna et directeur des différents collèges de sa congrégation. C'était l'un des jésuites polonais les plus instruits de son époque, et il fut le premier à publier en Pologne des almanachs politiques, dans lesquels il a inséré une foule de curieuses études historiques. On a de lui une trentaine d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Doctrine des dissidents comparée avec l'ancienne doctrine de l'Eglise* (Wilna, 1733, in-4°); la *Doctrine catholique* (Wilna, 1736-1742, 6 vol. in-4°), *Examen de la profession de foi et de [illegible] du consentement [illegible] de toutes les assemblées [illegible]* (Varsovie, 1742); *Histoire du [illegible]* (Wilna, 1744), *Controverses contre les calvinistes* (Wilna, 1746, 3 vol. in-8°); *Histoire du calvinisme* (Varsovie, 1747-1749, 3 vol. in-4°), *Histoire du schisme [illegible]* (Sandomir, 1748, in-8°), le *Catéchisme romain* (1752); *Sermons* (1752, 3 vol. in-4°), etc.

POT s. m. (po. — Ce mot, qui est d'origine germanique, paraît dériver de l'ancien haut allemand *bot,* vase, pot, racine qu'on retrouve dans la formation du français *boîte, botte, bouteille.* Dans le sens spécial de *pot,* le radical *bot* semble avoir donné naissance au *pot* anglais et hollandais, au *potta* islandais et suédois, au *potte* danois, etc., etc. L'influence de ce primitif s'est même fait sentir dans les idiomes celtiques et n'a peut-être pas été étrangère à la création du *pot* gallois, du *pota, potadh* irlandais, du *poit* écossais, du *pôt, pôd, pout* breton, etc. On a cependant fait venir *pot* du latin *potus,* boisson, ce qui paraît improbable à Diez et à Scheler. Celui-ci rattache le *pot* français au provençal *pot,* lèvre, qui a donné *poton,* baiser, et donne à *pot* le sens primitif de vase à rebord). Nom donné à des vases de diverse forme et de diverse matière : POT *de terre.* POT *de fer.* POT *de faïence.* POT *d'étain.* POT *de grès.* POT *de porcelaine.* POT *sans anse.* POT *à deux anses.*

> Un *pot* cassé nous sert de bouteille et de coupe.
> REGNARD.

— Marmite où l'on fait bouillir la viande : *Mettre le* POT *sur le feu. Mettre la viande dans le* POT. || Contenu de ce vase : *Saler, écumer le* POT.

> ...J'aime mieux, pour moi, qu'en épluchant ses herbes
> Elle accommode mal les noms avec les verbes,
> Que de brûler ma viande ou saler trop mon *pot.*
> MOLIÈRE.

— Poétiq. Bouteille, flacon, vase contenant le liquide servi sur la table : *On continua de vider les* POTS; *Xantus s'en donna jusqu'à perdre la raison et à se vanter qu'il boirait la mer.* (La Font.)

> Aux noces d'un tyran, tout le peuple en liesse
> Noyait son souci dans les *pots.*
> LA FONTAINE.

— *Pot à,* Pot destiné à contenir : POT À *eau.* POT AU *lait.* POT À *beurre.* POT À *fleurs.*

— *Pot à feu,* Gros lampion, falot.

— *Pot à oille,* Pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de légumes.

— *Pot au noir,* Affaire embrouillée, obscure. || *Gare le pot au noir,* Se dit, au jeu de colin-maillard, pour avertir celui qui a les yeux bandés qu'il court risque de se heurter contre quelque chose.

— *Pot à moineaux,* Pot de terre qu'on attache en dehors des fenêtres d'une maison, pour que les moineaux viennent y faire leurs nids. || *Belle maison, s'il y avait des pots à moineaux,* Se dit ironiquement d'une habitation chétive.

— *Pot à deux anses,* Objet qui offre une prise facile : *La raison est un* POT À DEUX ANSES *qu'on peut saisir à droite et à gauche.* (Montaigne.) || *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre,* C'est une personne difficile et pointilleuse. || *Faire le pot à deux anses,* Mettre les poings sur les côtés, ou donner le bras à deux femmes. On dit plus ordinairement FAIRE LE PANIER À DEUX ANSES.

— *Pot de,* Vase rempli de; contenu d'un vase plein de : POT DE *lait.* POT DE *beurre.* POT DE *confitures.* POT DE *fleurs. Un* POT DE *réséda. Jeter un* POT D'*eau sur la tête de quelqu'un. Quant aux ibis, leurs restes sont enfermés dans des vases en terre de Thèbes, rangés également sur une étendue incalculable comme des* POTS DE *confitures dans un office de campagne.* (G. de Nerv.)

— *Pot de chambre,* Ancien nom d'un pot à eau de toilette. Aujourd'hui, Vase qu'on met dans une chambre à coucher, pour satisfaire les besoins dont on peut être pris pendant la nuit. || Ancienne voiture de louage qui desservait les environs de Paris. || Nom donné par le peuple au tribunal de simple police. || *Tenir le pot de chambre à quelqu'un,* Lui rendre les services les plus vils, être avec lui de la plus basse servilité : *Le [illegible] de [illegible], grand routier de cour, disait [illegible] qu'il fallait* TENIR LE POT DE CHAMBRE AUX *ministres tant qu'ils étaient en puissance, et le leur renverser sur la tête sitôt qu'on s'apercevait que le pied commençait à leur glisser.* (S.-Simon.) || *Guerre des pots de chambre,* Guerre qui se fit à Paris pendant la Fronde.

— *Cuiller à pot,* Grande cuiller de bois ou de métal, qui sert à prendre le bouillon dans le pot.

— *Croûte au pot,* Croûte de pain que l'on fait tremper dans le bouillon avant de retirer le pot du feu.

— *Fortune du pot,* Repas qu'on prend tel que, [illegible] POT [illegible] ||. A la fortune du pot, [illegible] au repas [illegible] : *venez avec nous,* À LA FORTUNE DU POT.

— *Voix de pot cassé* ou *de pot fêlé,* Voix sourde, à la fois [illegible] et [illegible].

— *Petit pot,* Sorte de [illegible] ter. [illegible] PETIT POT.

— *On lui en garde dans un petit pot,* Il n'aura pas ce qu'il désire, il se flatte vainement de l'obtenir.

— *Etre sourd comme un pot,* Etre extrêmement sourd. || *Etre bête comme un pot,* Etre extrêmement bête.

— *Faire bouillir le pot,* Procurer de l'aisance au ménage : *Oui, les visites sont agréables, mais cela ne* FAIT *pas* BOUILLIR LE POT.

— *Tourner autour du pot,* User de détours inutiles au lieu d'aller droit au fait : *A quoi bon tant barguigner et tant* TOURNER AUTOUR DU POT? (Mol.)

— *Mettre* [illegible], Vivre dans l'a- [illegible] de temps en temps des [illegible]

[illegible] *être mise,* [illegible] est [illegible] ...

— *Être* [illegible] *pot de quelqu'un,* [illegible]

— [illegible]

— *Mettre les* [illegible] *grands,* [illegible]

— [illegible] le [illegible] POT AUX RO- [illegible] OUVERT LE POT AUX ROSES. (Alex. Dum.)

— *Payer les pots cassés,* Subir les consé- [illegible] *Ce drôle a* [illegible] *pourrais* PAYER LES POTS CASSÉS. (Le S[illegible])

— [illegible] Être en grande fa- [illegible] *douze jours qu'il* EST [illegible] A POT ET A ROT [illegible]) *Ah! bien,* [illegible] A POT ET A ROT [illegible])

— *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit,* Ce n'est pas là qu'est l'inconvénient ou le danger.

— Prov. *On fait de bonne soupe dans un vieux pot,* Les vieilles choses ne laissent pas de servir. Se dit encore d'une femme qui n'est plus jeune, mais dont le commerce ne [illegible] être agréable. ‖ *Un pot fêlé dure* [illegible], Les personnes infirmes et valétu- [illegible] longtemps.

— Argot. *Vol au pot,* Variété de vol à l'américaine.

— Hist. relig. *Sœurs du pot,* Filles qui vivent en [illegible] les ma- [illegible] *sœurs du pot,* Religieuses qui [illegible], et qui vont quêter pour eux de l'argent, des vêtements et les reliefs des tables des gens riches.

— Jeux. Trou rond, peu profond et peu évasé, que les enfants creusent dans la terre pour jouer aux billes ou à la balle. ‖ Jeu de billes ou de balle dans lequel on se sert du pot. *Faire une partie de* POT. *Jouons au* POT.

— Cout. *Pots à aumônes*, Nom que l'on [illegible] XIII^e et au XIV^e siècle, à de grands vases de métal, placés à l'un des bouts de la table, et dans lesquels on jetait de temps à [illegible] pièces de viande ou d'autres aliments destinés aux pauvres que le festin avait attirés au château.

— Métrol. Nom d'une ancienne mesure de capacité, qui variait suivant les localités, qui valait à Paris 1^lit,861. ‖ Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Suisse, et valant [illegible],5.

— Art culin. *Pot pourri,* Plat composé de diverses viandes assaisonnées de divers légumes. ‖ Fig. Assemblage sans ordre de choses hétérogènes.

— Parfumerie. *Pot pourri,* Sorte de parfum [illegible], qui était à la mode à la fin du XVIII^e siècle.

— Littér. *Pot pourri*, Morceau littéraire [illegible] sujets divers assemblés [illegible] plaisante.

— [illegible] *Pot pourri,* Morceau composé de [illegible] Chanson composée de couplets sur différents airs.

— Art [illegible] battement de tête d'un [illegible] *Tous les caractères* [illegible] *en tête.* [illegible] grossière- [illegible] qui était à l'usage spécial des mineurs.

— Pyrotechn. Partie d'une fusée volante qui renferme les garnitures et les projectiles. [illegible] *Pot à feu* [illegible] POTS A FEU *pour* [illegible] *et les garnitures.*

— [illegible] *Pot à feu,* Pot de fer rempli d'ar- [illegible] pour écarter les travaux de l'ennemi.

— [illegible] *Pot à* [illegible] *Pot de pompe,* Pis- ton [illegible].

— [illegible] *Papier pot,* Sorte de papier, par- [illegible]

— [illegible] CHAMBRE ‖ Cu-vette de garde-robe en forme de cône tronqué. ‖ Vase de terre dans lequel on fait égoutter le [illegible] cristallisé dans les formes. ‖ *Pot à cueillir,* Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée.

— Pathol. *Bruit de pot fêlé,* Bruit particulier que l'on perçoit par l'auscultation des poumons, dans le cas de caverne communiquant avec les bronches par une ouverture étroite.

— Hortic. Vase d'argile cuite, rempli de terre, dans laquelle on cultive des plantes, [illegible] veut pouvoir les transporter facilement : *Presque toujours l'ouverture des* POTS *est pourvue d'un rebord qui en augmente l'épaisseur.* (Bosc.)

— Minér. *Pot à beurre,* Concrétion des plâtrières de Montmartre.

— Encycl. Hortic. Les *pots*, en horticulture, servent surtout à recevoir les végétaux que l'on veut pouvoir facilement transporter ou changer de place en toute saison et à tout moment; c'est dans la culture des végétaux d'ornement qu'ils acquièrent la plus grande importance. La nature de l'argile dont ils sont faits, leur forme, leurs dimensions sont autant de points qui doivent être pris en sérieuse considération. Pour qu'un *pot* puisse être d'un bon emploi et d'un long service, il faut qu'il ne puisse être altéré par l'action de l'air ou, pour mieux dire, par celle des alternatives de chaleur et de froid, de sécheresse et d'humidité, auxquelles sont plus exposés ceux qu'on enterre et encore plus ceux qu'on place sur les couches. On fabrique ces *pots* avec de l'argile figuline dégraissée avec du sable siliceux, puis on les enfourne en charge. Ils doivent être bien cuits et assez sonores. Un *pot* fait avec de l'argile mauvaise, ou contenant trop de calcaire, ou mal cuite, se délite à l'air, s'écaille, se fond, pour ainsi dire, et se casse très-facilement.

On reconnaît un *pot* de bonne qualité à ce qu'il est rouge ou noirâtre, sonore, dur et même un peu vitrifié à la surface. Quant à la forme, c'est presque toujours celle d'un cône tronqué dont la base la plus large est à l'ouverture; c'est, en effet, la plus convenable pour la commodité du service; elle permet d'enlever facilement les *pots* des couches ou des plates-bandes où ils se trouvent placés, d'en extraire sans effort les plantes et la motte de terre qu'ils renferment, etc.; mais elle ne répond pas aux besoins de la plante dont les racines se développent davantage aux niveaux plus bas. Les *pots* cylindriques sont rarement employés et il en est de même des *pots* à ouverture carrée. Presque toujours l'ouverture des *pots* est munie d'un rebord extérieur, qui double l'épaisseur de la paroi et la fortifie contre les accidents. Pour que la surabondance de l'eau puisse s'écouler et ne pas faire pourrir les racines des plantes, on a pratiqué au fond un ou plusieurs trous ou fentes; on met sur ceux-ci un tesson au moment du remplissage, sans quoi la terre s'échapperait au travers. Il est des *pots* auxquels on pratique une entaille longitudinale pénétrant jusqu'au centre du fond; ils servent à recevoir les branches des végétaux à marcotter, qui sont trop élevées pour être couchées sur le sol. Nous ne décrirons pas toutes les dispositions adaptées aux usages horticoles.

La dimension des *pots* varie dans des limites très-larges, suivant les emplois auxquels on les destine; le petits portent le nom de *godets*. On ne saurait donner trop de soins à la conservation des *pots* qui ne servent pas momentanément. Il faut réunir tous ceux qui sont du même module, les empiler les uns dans les autres, par douzaine ou par demi-douzaine, puis les coucher dans un endroit où ils soient à l'abri de la pluie et des diverses chances d'accident, et ne jamais mettre plus de deux ou trois rangs l'un sur l'autre sans les séparer par un lit de paille. Les *pots*, dans l'horticulture d'agrément, tendent de plus en plus à être remplacés par les caisses ou les bacs en bois. Nous n'avons pas à parler des *pots* de luxe destinés aux fleurs d'appartement.

Des *pots* à fleurs et à boutures moins connus sont ceux qu'on fait avec de la fiente de vache. C'est à la nécessité, au hasard, ces grands maîtres en inventions de toutes sortes, qu'est dû le procédé des *pots* à fleurs que nous allons décrire. Ce procédé a été inventé à l'île Maurice pour la culture en grand du quinquina. Importé par un colon en Allemagne, il y a été appliqué avec succès aux plantes ornementales pour massifs. En France, on l'utilise pour la culture du melon et pour les plantes de décoration des jardins, au printemps. Mais revenons à l'inventeur :

Un colon anglais de l'île Maurice, nommé Mac-Yvor, avait entrepris la culture en grand du quinquina; cette plante demande beaucoup de soin pour être multipliée avant d'être transportée en pleine terre. Les *pots* en argile étaient très-rares et, par conséquent, fort chers dans l'île. Il en fallait une grande quantité à M. Mac-Yvor. Voyant qu'il ne pouvait satisfaire à ses besoins, il eut l'idée de fabriquer des *pots* avec de la fiente de vache; il les fit sécher au soleil, les remplit de terreau et y mit ses plantes. Lorsqu'elles eurent atteint un certain développement, il les transporta en pleine terre. Mais, les petits *pots* en fiente de vache n'étant pas assez solides pour pouvoir être conservés et servir une seconde fois, il les mit dans la terre avec leur plantule. Là, par l'effet de l'humidité prolongée, ils se désagrégèrent promptement et servirent d'engrais aux plantes qui en prirent une vigueur extraordinaire. Quand on transporte en pleine terre des plantes venues en *pot*, il est rare qu'on ne brise pas, qu'on ne mutile pas les racines qui adhèrent à la périphérie du vase; l'émission de nouvelles racines retarde de quinze jours au moins la végétation extérieure. En employant le *pot* en fiente de vache, qui se fond dans la terre et devient engrais énergique, on évite le dépotage et le temps d'arrêt de la végétation. Aujourd'hui, l'emploi de ces *pots* supprime tout à fait le dépotage pour la culture des melons.

Les *pots* en fiente de vache ne se trouvent pas dans le commerce; les maraîchers les fabriquent eux-mêmes, en temps de loisir, pendant l'hiver, au moyen de *pots* d'argile qui servent de moule. On les laisse sécher jusqu'en mars; alors on les emplit de bon terreau passé au crible et on y met deux ou trois graines, pour ne laisser qu'une plante en pleine terre.

— Pyrotechn. *Pot à feu.* On appelle ainsi un artifice que l'on jette sur l'ennemi dans la défense ou dans l'attaque des places; ce *pot* à feu se compose d'un *pot* de terre ordinaire qu'on remplit de poudre en grains et de grenades chargées, sans fusée; on ajoute quelques morceaux de roche à feu et l'on recouvre le tout de parchemin garni d'une mèche à laquelle on met le feu avant de lancer le *pot*. Quelquefois le *pot* est rempli de la composition suivante : 12 parties de salpêtre, 12 de pulvérin, 4 de soufre, 4 d'antimoine; on broie ces matières et on les met en pâte avec de l'huile de pétrole. On en remplit les *pots* aux deux tiers et le surplus avec de la roche à feu. Les *pots* à feu ne sont plus en usage; on leur préfère les balles à feu, les carcasses et quelques autres engins perfectionnés pour donner la mort. Le *pots* à feu étaient destinés à produire, au moyen d'explosion, une lumière vive d'une certaine durée. On les lançait aussi bien à la main qu'au mortier; les assiégés, principalement dans la défense du chemin couvert, jetaient de nuit des *pots* à feu sur les points où ils supposaient que l'assiégeant entreprenait des travaux; la lueur éclairait les opérations et permettait de régler les tirs pour diriger utilement le feu de la place. Martin Dubellay parle d'un accident arrivé en 1521, à Milan; la foudre y occasionna l'explosion de 1,200 *pots* à feu. Maizeroy mentionne des artifices de ce genre qu'on préparait en Provence, en 1531, pour résister à l'invasion de Charles-Quint. Cependant, dans la relation du siége de Metz, sous Henri II, il n'était pas question de *pots* à feu.

— *Pot à feu aquatique.* Les *pots* à feu destinés à brûler sur l'eau étant susceptibles de variations, on les enduit de matières bitumineuses ou on les couvre de toile goudronnée pour les rendre imperméables. On appelle *pot simple* celui qui ne jette qu'une seule fois sa garniture; celui qui la jette deux, trois ou plusieurs fois reçoit le nom de *pot double, triple*, etc.

— Jeux. Le *pot* étant creusé, on marque un but à une certaine distance, puis on détermine l'ordre suivant lequel chaque joueur devra jouer. Le premier coup se joue toujours du but même, et l'on peut rouler la bille ou caler. Pour les autres coups, on est tenu de jouer de l'endroit où l'on se trouve et il faut caler. Le jeu consiste à faire arriver sa bille le plus près possible du *pot*, ou mieux dans le *pot* lui-même, et à en éloigner les billes de ses adversaires. Chaque fois qu'un joueur met sa bille dans le *pot*, il compte dix points à son profit; il en compte le même nombre toutes les fois qu'il touche une bille étrangère. De plus, il continue de jouer tant qu'il fait des points sans interruption; à l'exception de ce cas, chacun joue à son tour. Toutefois, il y a trois points, ceux de 30, 70 et 100, qui ne peuvent être obtenus qu'en envoyant la bille dans le *pot*; celui qui, par inadvertance, viole cette règle perd tous les points qu'il a déjà conquis, en sorte qu'il est obligé de recommencer sur nouveaux frais. Le joueur qui atteint le premier le nombre de 110 points sort du jeu; il a gagné. La partie continue ensuite de la même manière entre les autres, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un. C'est ce dernier qui est le perdant. En punition de sa maladresse ou de son peu de bonheur, il est condamné à *trimer*. Pour cela, il se rend au but et de là tâche de faire entrer sa bille dans le *pot*; s'il réussit du premier coup, sa pénitence est terminée. S'il ne réussit pas, chacun de ses camarades tire un coup sur sa bille pour l'éloigner le plus possible. Le perdant lance de nouveau sa bille vers le *pot*, de l'endroit où elle a été envoyée; les autres la chassent à leur tour et les choses continuent ainsi jusqu'à ce qu'elle entre dans le trou ou que, après un certain nombre de coups, les gagnants fassent grâce au joueur malheureux.

— Argot. Le *vol au pot* est une variété de charriage. Ce genre d'escroquerie ressemble beaucoup au vol à l'américaine, avec lequel on le confond quelquefois. Comme ce dernier, il exige le concours de plusieurs individus, les deux principaux s'appellent, l'un le *jardinier* et l'autre l'*Américain*. Le jardinier est chargé de trouver la dupe. Il aborde sur la voie publique l'individu qu'il juge propre au rôle qu'il lui destine et entre en conversation avec lui. Ils sont alors accostés par l'Américain qui, dans un jargon presque inintelligible, a beaucoup de peine à leur faire comprendre qu'il désirerait aller à un endroit qu'il désigne; il donnerait une bonne récompense, une pièce d'or par exemple, à celui qui consentirait à lui servir de guide. Sa proposition est acceptée et l'on se met en route. Chemin faisant, l'Américain est très-communicatif. Il raconte à ses compagnons qu'il est né aux États-Unis ou dans tout autre pays lointain, qu'il a une immense fortune, de nombreux châteaux, et, pour donner plus de poids à ses paroles, il tire de sa poche une bourse pleine d'or. Il fait entrer ses conducteurs dans plusieurs cafés et ne souffre pas qu'ils payent. Mais bientôt les liqueurs paraissent agir sur son cerveau. Son humeur devient plus guillerette. Il veut, dit-il, aller rire avec jolies demoiselles françaises, et il payera pour tous. Le badaud, qu'on a fait boire plus que de raison, ne manque pas d'accepter la nouvelle proposition. L'itinéraire est donc changé. Seulement, l'étranger déclare qu'il ne veut pas emporter tout son argent chez les demoiselles; il le cache sous un tas de pierres et invite ses compagnons à en faire autant. « C'est juste, dit le jardinier; on pourrait nous dévaliser; » et il ajoute quelques pièces de cinq francs à côté des rouleaux de son compère. Le niais en fait autant; mais, comme il a les poches bien garnies, la somme qu'il dépose est beaucoup plus considérable. Quand ils sont arrivés à une distance assez grande du lieu où est la cachette, l'Américain s'arrête tout à coup et, se frappant les poches, s'écrie qu'il a oublié de garder de quoi payer la nouvelle dépense. « Vous, dit-il à la dupe, allez vite chercher cinq pièces d'or, nous vous attendons ici. » Celui-ci, qui très-souvent a conçu le projet de s'approprier le magot du riche étranger, ne se le fait pas dire deux fois; mais, comme on le pense bien, il ne trouve rien dans la cachette : un troisième larron a tout enlevé.

—*Pot pourri*. Parfum. Le *pot* pourri hygiénique se compose des racines d'angélique, d'acore, d'aunée, de galanga, de gingembre, d'impératoire, d'iris de Florence, de valériane; des bois de sassafras, de santal citrin, de Rhodes; des écorces de cannelle, de Winter, de cascarille; des feuilles de laurier, d'absinthe, d'aurone, de basilic, de calament, d'hysope, de marjolaine, de matricaire, de mélilot, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de rue, de sauge, de serpolet, de tanaisie, de thym; des fleurs de camomille; des fruits d'anis, de coriandre, de cumin, de fenouil, de genièvre, de zestes de citrons, d'oranges; de girofles, de chacun 25 parties; de fleurs de lavande, 1,500; de roses de Provins, 1,000; de sel de cuisine, 1,500; sel ammoniac, carbonate de potasse, de chacun 125; eau, 250. On divise à peu près également toutes les substances végétales, on les mélange avec les sels, on les place dans un *pot* et on les arrose avec de l'eau. Au bout de quelque temps, l'odeur propre à toutes ces matières se fond au point de donner un mélange aromatique d'une odeur agréable, où il serait difficile de reconnaître celle des composants. Cette composition peut se conserver pendant plusieurs années.

— Mus. D'où vient cette locution singulière, usitée tout aussi bien dans la langue littéraire et dans la langue musicale que dans le style familier? Tuet nous fait connaître que ce n'était d'abord, pour nos pères, qu'un terme de cuisine : « On nommait ainsi, dit-il, le bouilli qu'on faisait *pourrir* de cuire et qui était composé de bœuf, de mouton, de veau, de lard et d'un grand nombre de différentes herbes. Ce salmigondis d'herbages et de viandes était servi à table dans le *pot* même où le tout avait cuit. » On nomme encore, en espagnol, *olla podrida*, c'est-à-dire littéralement *pot* pourri, un potage composé de divers légumes, au vinaigre et à l'eau. Dans le langage musical, cet assemblage hétérogène de toutes sortes de choses en vint facilement à désigner un morceau composé de pièces et de rogatons, dans lequel on assemblait pêle-mêle, capricieusement, différents motifs n'ayant entre eux qu'une liaison factice, celle qu'il plaisait à l'arrangeur, au cuisinier, de leur donner.

Le *pot* pourri musical n'est effectivement pas autre chose qu'une sorte de mosaïque, de travail de marqueterie on ne peut plus facile, auquel se livrent certains musiciens qui ne prennent d'autre peine que d'assembler tant bien que mal certains motifs, certaines phrases extraites par eux des ouvrages à la mode et de les développer de façon à en former un tout plus ou moins agréable à l'oreille. L'unique mérite de l'artiste, en ce cas, est d'avoir su lier aussi bien que possible les éléments hétérogènes qu'il a choisis. Il y a trente ou quarante ans, ces sortes d'arrangements (nous n'osons réellement pas dire de compositions) étaient fort à la mode, et les pianos étaient assez ordinairement couverts de *pots* pourris de toutes sortes. On faisait aussi beaucoup de chansons, surtout de parodies, en *pots* pourris, c'est-à-dire à l'aide de ponts-neufs, d'airs de vaudeville qui se succédaient indéfiniment et dont la succession produisait le plus singulier effet. Aujourd'hui encore, il ne se

joue pas un opéra nouveau sans qu'aussitôt la tourbe des compositeurs médiocres se mette à la besogne et, dépeçant à belles dents la partition, nous inonde d'arrangements, de fantaisies, de transcriptions, de mosaïques, de gerbes de mélodies, qui ne sont, quoiqu'on en ait changé l'étiquette, autre chose que des *pots* pourris.

« En général, dit Georges Kastner, le *pot* pourri est une composition instrumentale où l'on a réuni les motifs favoris d'une œuvre importante, et principalement d'un opéra, dont l'exécution est ordinairement confiée à un instrument concertant ou bien à un orchestre qui se partage les différentes mélodies. Un écrivain allemand dit que l'on pourrait donner au *pot* pourri le nom de *ragoût musical*, en le considérant en effet comme un ragoût qui a toutes sortes d'aromes, mais qui gâte l'estomac. Le véritable but du *pot* pourri musical n'est que de divertir un auditoire frivole et composé en grande partie d'amateurs. Ces sortes de productions banales étaient très à la mode il y a quelques années, et l'on en a beaucoup écrit pour la musique militaire. Sous la Restauration, les *pots* pourris destinés à être chantés par une ou plusieurs voix étaient aussi fort en faveur. Berton a composé de forts jolis canons, parmi lesquels figurent quelques *pots* pourris. Des fragments de ponts-neufs et de cantilènes d'opéra s'y présentent amalgamés d'une manière ingénieuse et plaisante; les paroles de ces *centons* mélodiques sont elles-même combinées de façon à présenter un sens drolatique et bouffon. Ces canons, comme beaucoup d'autres tracés par la même main, étaient destinés à de joyeux banquets et sont par conséquent du genre érotique et bachique. Le maître les publiait par feuilles volantes et ordinairement ne les écrivait que pour ses élèves et ses amis. »

A part les exceptions du genre de celle indiquée par Kastner, le *pot* pourri n'est qu'une compilation médiocre, un jeu d'esprit musical, tout à fait indigne d'un véritable artiste.

Parmi les *pots* pourris des chansonniers, il en est quelques-uns d'agréables. Nous citerons quelques couplets de la *Tentation de saint Antoine*, de Sedaine, et de la parodie de la *Vestale*, par Désaugiers.

LA TENTATION DE SAINT ANTOINE.

Air : *La faridondaine.*

Quelques-uns prirent le cochon
De ce bon saint Antoine,
Et, lui mettant un capuchon,
Ils en firent un moine.
Il n'en coûtait que la façon,
La faridondaine,
La faridondon :
Peut-être en avait-il l'esprit,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

Air : *Dans un détour.*

Sur un sofa,
Une diablesse en falbala,
Aux regards fripons,
Découvrait deux jolis monts
Ronds.

Air : *Au fond du caveau.*

Ronflant comme un cochon,
On voyait sur un trône
Un des envoyés de Pluton :
Il portait pour couronne
Un vieux réchaud sans fond,
Et pour sceptre un tison.
Sous ses pieds un démon
Vomissait du canon.
Le diable s'éveille, s'étonne,
Et dit : « Garçon,

Air : *La Pierre-Fitoise.*

Courez vite, prenez le patron,
Et faites-le-moi danser en rond!
Courez vite, prenez le patron,
Tirez-le par son cordon.
Bon!
— Messieurs les démons, laissez-moi donc.
— Non, tu chanteras,
Tu sauteras,
Tu danseras.
— Messieurs les démons, laissez-moi donc.
— Non, tu chanteras,
Tu sauteras,
Tu danseras.
Courez vite, prenez le patron,
Tirez-le par son cordon.
Bon! bon! »

La parodie en *pot* pourri de la *Vestale* par Désaugiers eut beaucoup de succès :

Air : *A boire! à boire! à boire!*

Silence! silence! silence!
V'là qu'la tragédie commence.
J'vois six tombeaux, sept, huit, neuf, dix,
Qu'c'est gai comme un *De profundis.*

Air : *Au clair de la lune.*

Au clair de la lune,
L'amant, tout en l'air,
Sur son infortune
Vient chanter son air.
Ou s'qu'il dit : « Qu'il meure.
Et j'varrons beau train!
Si l'on tout à c't'heure
Il f'ra jour demain. »

Air : *Des fleurettes.*

Mais dr'es que d'la Vestale
Il entend venir l'convoi,
Crac, le v'là qui détale, etc.

— **Allus. littér. Le pot au lait**, Allusion à la fable de La Fontaine la *Laitière et le pot au lait* :

Perrette sur sa tête ayant un *pot au lait*,
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait sans encombre arriver à la ville.

Chemin faisant, elle suppute le prix de son lait, fait les plus beaux rêves de fortune, achete un cent d'œufs, élève des poulets, engraisse un cochon qu'elle revend à beaux bénéfices :

« Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
Que je verrai sauter au milieu du troupeau? »
Perrette là-dessus saute aussi, transportée :
Le lait tombe; adieu veau, vache, cochon, couvée.

Le *pot au lait* de Perrette est devenu le synonyme de rêves brillants, aussitôt déçus :

« Mme des Ursins, toujours en train et en goût de représentation actuelle et de puissance, rêvera, pour sa retraite dernière, une position de souveraine dans un petit Etat indépendant où elle puisse, à ses heures de loisir, gouverner une bonne fois en son propre nom et se déployer en plein soleil : car ce fut là son *pot au lait* final et son vrai *château en Espagne.* »

SAINTE-BEUVE.

« La tante Angélique était enchantée, et Pitou trouvait la situation supportable. En effet, moins l'amour de sa mère qui planait sur son existence, Pitou menait à peu près la même vie qu'auparavant. Mais une circonstance inattendue, et à laquelle cependant on devait s'attendre, vint briser le *pot au lait* de la tante et interrompre les expéditions du neveu. »

A. DUMAS.

« Mais l'entreprise que je propose en ce moment et que je suppose, cette espèce de *rêve au pot au lait* que j'achève en face de mon écritoire, cette histoire des journaux donc, dans son incomplet même et dans son inexact inévitable, se fera-t-elle? J'en doute un peu..... »

SAINTE-BEUVE.

« On profitera sans doute des bons exemples des Russes et du maréchal de Daun. Retenez pour votre vie, mon ancien ami, une anecdote singulière : le roi de Prusse me mande, du 17 novembre, ces propres mots : *Dans huit jours je vous en écrirai davantage de Dresde;* et, au bout de trois jours, il perd vingt mille hommes. Vous m'avouerez que ce monde-ci est la fable du *pot au lait.* »

VOLTAIRE.

— **Le pot de terre et le pot de fer**, Titre d'une fable où La Fontaine fait ressortir le danger que le faible court à s'allier avec le fort, ou à lutter contre lui :

« Contre un tel homme, protégé par sa position et déjà mêlé aux gens de finance, César comprit qu'il ne trouverait qu'un insuffisant appui auprès des autorités locales. Un pauvre soldat d'un côté, de l'autre un agioteur opulent, c'eût été la *lutte dont parle la fable;* il s'y serait brisé sans succès. »

L. REYBAUD.

« Si, d'aventure, il vous arrive un émule dont la voix ait plus de mordant et de force que la vôtre, n'allez pas, dans un duo, jouer aux poumons avec lui, et soyez sûr qu'il ne faut pas lutter contre le *pot de fer*, même quand on est un vase de porcelaine de Chine. »

BERLIOZ.

« A cette époque, Marius avait vingt ans. Il y avait trois ans qu'il avait quitté son grand-père. On était resté dans les mêmes termes de part et d'autre, sans tenter de rapprochement et sans chercher à se revoir. D'ailleurs, se revoir, à quoi bon? pour se heurter? Lequel eût eu raison de l'autre? Marius était *le vase d'airain*, mais le père Gillenormand était *le pot de fer.* »

VICTOR HUGO.

Pot d'or (LE), fantaisie à la manière de Callot, par Hoffmann (1817). C'est peut-être le plus curieux échantillon du genre fantastique; l'imagination d'Hoffmann s'y abandonne à toutes les irrégularités de ses caprices et à toutes les combinaisons de scènes bizarres et burlesques. Les transformations les plus imprévues et les plus extravagantes ont lieu par les moyens les plus [illegible] [illegible] nent le lecteur dans un [illegible] comme les tours d'un habile escamoteur, [illegible] sent, comme dit Walter Scott, qu'il [illegible] nature exaltée, entre [illegible] me par des libations fréquentes et [illegible] pipe, compagne fidèle, l'enveloppait d'une atmosphère de vapeurs. » L'étudiant Anselme adore Véronique, la fille du correcteur Paulmann, dont il est détourné par les enchantements de l'archiviste Lindhorst, qui lui fait épouser sa fille Serpentine. L'archiviste et sa fille sont des génies qui apparaissent tantôt sous la forme de salamandre, tantôt sous celle de serpent vert aux reflets dorés. Ils découvrent à Anselme l'harmonie et les joies du monde des fleurs, des esprits surnaturels, et Anselme, devenu l'heureux époux de Serpentine, participe à leurs jouissances. Il faut dire qu'Anselme se laisse parfois aller aux douceurs de la dive bouteille, comme Hoffmann, et peut-être bien tout son récit n'est-il autre chose que le souvenir de visions fantastiques enfantées par Bacchus et l'amour réunis. Suivre dans ses détails un pareil sujet est chose impossible. Il faut se contenter d'admirer l'imagination excentrique de l'auteur et de considérer son œuvre comme le fameux pot d'or, dot de Serpentine, si brillant au dehors, mais dont le contenu reste un mystère pour nous, qui ne sommes pas initiés aux étrangetés du monde des génies et des gnomes.

POT (Philippe), homme d'Etat, filleul et favori du duc de Bourgogne Philippe le Bon, né en 1428, mort en 1494. Il remplit avec éclat diverses missions pour les ducs Philippe et Charles le Téméraire, dont il fut le premier chambellan et qui lui donnèrent le gouvernement de la Flandre française, s'attacha, après la mort de ce dernier, à Louis XI, fut nommé par ce prince grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur de Charles VIII, et contribua à la réunion de la province de Bourgogne à la couronne. Comblé d'honneurs et de distinctions, surnommé, à cause de son éloquence, la **Bouche de Cicéron**, Philippe Pot acquit encore une illustration nouvelle aux états généraux de 1484, où il joua un rôle important et où il prononça une harangue qui renferme la théorie de la souveraineté du peuple. Il déclara qu'à l'origine le peuple souverain avait créé les rois par son suffrage et les avait établis à la condition d'être bien gouvernés; que l'Etat est la chose du peuple, c'est-à-dire la réunion des diverses classes; que la royauté n'est pas un héritage, mais une magistrature; enfin, qu'au cas de minorité comme de vacance, le peuple, en vertu de sa souveraineté, a le droit de désigner les régents ou le nouveau monarque. Malgré ce langage hardi, Pot n'en fut pas moins nommé gouverneur de Bourgogne par Charles VIII et chargé par ce prince de l'éducation de son fils Orland.

POTABLE adj. (po-ta-ble — lat. *potabilis;* de *potare*, boire, qui se rapporte à la racine sanscrite *pâ*, *pî*, boire, racine qui est restée avec cette acception dans la plupart des langues aryennes : grec *pinô*, ancien slave *pi*, *piti*, *pivati*, latin *bibo*, forme redoublée de cette racine). Qui se peut boire, qui est bon à boire : *Eau* POTABLE. *Du vin qui n'est pas* POTABLE. *Ce vin n'est pas excellent, mais il est* POTABLE. (Acad.) *On a établi à Paris des filtres de charbon pour épurer, purifier et rendre* POTABLES *les eaux les plus infectes.* (Chaptal.)

— Alchim. *Or potable*, Solution de chlorure d'or. V. OR.

POTACHE s. m. (po-ta-che — rad. *pot*). Argot des collèges. Elève sot, niais, bête comme un pot. || On dit aussi POT-À-CHIEN.

POTAGE s. m. (po-ta-je — rad. *pot*, ou, selon d'autres, du lat. *potus*, boisson). Aliment semi-liquide, fait de bouillon et de quelque substance alimentaire qu'on y fait cuire ou tremper : POTAGE *gras*. POTAGE *maigre*. POTAGE *aux légumes*. POTAGE *au riz*, *aux oignons*, *aux choux*. *Servir le* POTAGE. *Dresser le* POTAGE. *Le* POTAGE *est au dîner ce que est le portique ou le péristyle à un édifice.* (Grimod de La Reynière.) *J'ai vu mille fois à table les rois, les empereurs, et tous mangeaient le* POTAGE *avec délices.* (Carême.) *Le potage est la base de la diète nationale française, et [illegible] des siècles a dû le porter à sa perfection.* (Brill.-Sav.) *On ne mange nulle part de si bon* POTAGE *qu'en France.* (Brill.-Sav.) *Les jeunes veaux ne peuvent fournir [illegible] pour faire un bon* POTAGE. (Matth. de Dombasle.)

Je vis de bonne soupe, et non de beau langage;
Vaugelas n'apprend point à faire un bon potage.

MOLIÈRE.

Devant moi, justement, on plante un grand potage
D'où les mouches à jeun se sauvaient à la nage.

RÉGNIER.

— Moment du repas où l'on mange le potage : *N'arriver qu'après le* POTAGE.

— Fam. [illegible]

— *Potage printanier*, Potage fait avec divers légumes de printemps.

— *Potage à la Crécy*, Potage à la purée de carottes.

— *Potage aveugle*, Potage très-maigre, sans yeux.

— *Relevé de potage*, Plat que l'on sert immédiatement après le potage.

— *Pour tout potage*, Uniquement, sans rien autre. [illegible] *francs* POUR TOUT POTAGE. (Acad.) [illegible] *les* POUR TOUT POTAGE *qu'un faquin de cuisinier.* (Mol.)

L'un d'eux, nommé Cassius, frappant sur sa calotte,
Dit qu'en fait de maître il était mal tombé,
Ayant *pour tout potage* une bête idiote,
Qui s'appelait, je crois, la marquise de B.

A. DE MUSSET.

— *Pour renfort de potage*, En outre, comme supplément : *J'ai encore ouï dire, madame, qu'il a pris aujourd'hui, pour* RENFORT DE POTAGE, *un maître de philosophie.* (Mol.)

— **Encycl.** Le *potage* est aussi vieux, peut-être même plus vieux que la monarchie française, dit un écrivain. Est-il d'origine gauloise, d'origine germanique ou néo-latine? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on suit sa trace à travers toute notre histoire. Les *potages* à l'eau de lard, aux pois, à l'eau de poisson, aux betteraves, aux choux, à la purée verte, aux épinards, aux vieilles fèves, à l'eau de lait, aux navets, au fromage, à la moutarde, aux raves, au fenouil, au coing, aux racines de persil, au millet, aux pommes, au verjus, c'est-à-dire au jus d'oseille, à la fleur de sureau, au chènevis, à la citrouille, au safran, au lait d'amandes, ont fait les délices du moyen âge. Les moines de Clairvaux se nourrissaient de *potages* aux feuilles de hêtre, sans sel; les chevaliers, de soupes au vin. Quand Du Guesclin alla combattre l'Anglais Guillaume de Blanbourg, il mangea trois soupes au vin, en l'honneur des trois personnes de la Trinité. Taillevant, qui composa, vers 1456, un traité sur l'art de la cuisine, nous apprend quels *potages* étaient en faveur au XVe siècle; il nous parle de *potages* aux fèves, à la moutarde. Dans le *Platine françois*, ouvrage de la fin du XVe siècle, nous trouvons des *potages* aux racines de persil, aux amandes, aux pommes, au verjus, à la fleur de sureau, à la citrouille, etc. On jaunissait alors le potage à l'aide de safran, on le verdissait avec du jus d'herbes, on le blanchissait avec du lait d'amandes. Le *potage* qui fut le plus longtemps en faveur fut le *potage* au riz. Les *potages* aux pâtes d'Italie furent connus en France dès la fin du XVIe siècle.

Carême nous fournit une liste de [illegible] *potages*, tant gras que maigres; il affirmait avoir exécuté personnellement 196 sortes de *potages* français et [illegible] *potages* étrangers [illegible] a fait imprimer d'exactes recherches sur cette partie. Il prodiguait les plus beaux noms à ses *potages* : *potage Condé*, *Boieldieu*, *Broussais*, *Ségalas*, *Lamartine*, etc. Il avait même donné à un [illegible] le nom de V. Hugo. « J'ai vu, disait Carême, et j'ai vu mille fois à table les rois, les empereurs, et tous mangeaient le *potage* avec délices; j'ai connu tous les gastronomes de mon siècle, et tous [illegible] cet aliment. Mais n'en prenez pas beaucoup dans un grand dîner, et assez seulement pour humecter et exciter le tube digestif [illegible] saint. Il y a ce fait simple que le [illegible] paysan, le soldat, l'ouvrier vivent presque uniquement de soupe. »

Dix volumes ne suffiraient pas pour donner la recette de tous les *potages* connus. [illegible] dit Grimod de La Reynière, [illegible] *potage* à la [illegible], qui ne se trouve nulle part, il faut d'abord se procurer de véritable macaroni de Naples et d'excellent fromage parmesan, du bon beurre de Gournay [illegible] selon la saison; deux douzaines de foies de poulets gras, du céleri et autres légumes potagers [illegible] grand nombre d'indigestions. »

[illegible]

[illegible] aux herbes, le potage printanier, les soupes à [illegible], à [illegible], aux [illegible], aux

[illegible] au lait, au po[illegible] autre [illegible] de [illegible], de [illegible], etc., le potage à la purée de [illegible] à la Crecy, un des meilleurs de la cuisine française.

[illegible] des *potages* farineux les a mis [illegible] de notre siècle; [illegible] qui exigent un talent consommé et dont la con[illegible] la médiocrité. « Les *potages* farineux [illegible] sont à la portée de tous les artistes et que la plus [illegible] peut, dans cette sorte de composition, s'approcher des Robert et des Very. Ils sont, de plus, prompts à préparer; leur salubrité est reconnue et on les permet sans danger même aux convalescents. Le riz tient le premier rang dans les *potages* farineux, [illegible] au maigre, [illegible] de cette simplicité trop nue en y ajoutant diverses purées qui lui communiquent leur goût [illegible] de pois, ainsi, l'on fait du riz aux pois, aux navets, aux lentilles, aux tomates, au coulis d'écrevisses, etc. Ce dernier est le plus distingué, comme le plus dispendieux. Mais il faut convenir aussi que, lorsqu'il est fait avec soin, c'est un *potage* vraiment délicieux et qui donne une grande idée du dîner auquel il sert d'introduction. Lorsqu'on sert le riz au beurre, il ne faut jamais manquer d'y délayer plusieurs jaunes d'œufs et d'y râper un peu de muscade; on peut même l'édulcorer avec du sucre, surtout s'il y a des dames, parce que les douceurs ne leur déplaisent jamais, même en *potage*. On obtient avec la farine de riz un *potage* qui prend alors le nom de crème de riz et qui offre un aliment extrêmement léger et salutaire. On ne le sert guère qu'aux malades et aux convalescents; mais si l'on veut en relever le goût fade par l'introduction de diverses purées, on parviendra à en confectionner des *potages* dignes de figurer devant des appétits qui jouissent de toute la plénitude de leurs facultés. »

On fait avec le sagou, et surtout le salep, espèce de racine réduite en poudre qui nous vient de la Perse, des *potages* farineux très-pectoraux et très-adoucissants et que l'on recommande aux personnes qui ont la poitrine faible et délicate. Comme ce *potage* est plutôt un remède qu'un aliment ordinaire, nous n'en dirons rien de plus ici. Rien non plus du tapioca, que tout le monde connaît.

Les pâtes d'Italie fournissent une grande variété de *potages*. On sait que ces pâtes se fabriquent avec la fine fleur de farine de froment; la matière de toutes est la même; c'est de leurs diverses fabrications qu'elles reçoivent leurs noms différents, noms qui, presque tous, sont italiens d'origine.

De toutes ces pâtes, le vermicelle est la plus commune et la plus généralement employée. Comme le riz, on le mange, soit au gras, soit au maigre, mais rarement au lait; quelquefois avec diverses purées, mais le plus souvent avec du fromage (du parmesan ou du gruyère râpé), que l'on sert à part dans une assiette creuse, afin que chacun puisse en mettre à son gré, tout le monde n'aimant pas le fromage. Le fromage, surtout le parmesan, communique au vermicelle un excellent goût et s'allie de même très-bien avec toutes les autres pâtes.

Aux purées et au fromage qu'on peut mêler avec le vermicelle, on substitue quelquefois, pendant l'automne, les tomates. Le jus de ce fruit communique aux *potages* dans lesquels on le fait entrer une acidité très-agréable. Au reste, il s'allie encore mieux avec le riz qu'avec les pâtes. Rien n'est plus agréable, dans le mois d'août, de septembre et d'octobre, qu'un *potage* au riz au gras, bien fait, et dans lequel on a fait entrer du jus de tomate.

La semoule est, après le vermicelle, le plus usité des *potages* farineux. Cette pâte, réduite en petits grains plus fins que ceux du millet, se digère très-facilement et elle admet les mêmes assaisonnements.

Les lazagnes font un excellent *potage* farineux, surtout au maigre, et, de toutes les pâtes d'Italie, c'est, après les macaronis et le vermicelle, celle qui s'allie le mieux avec le fromage. C'est un *potage* très-nourrissant et qui se trouve bien placé à l'entrée d'un dîner frugal.

[illegible] en *potage*, soit [illegible] dans tous les [illegible].

[illegible] par les [illegible].

On sert en Bretagne, et même quelquefois [illegible] des *potages* [illegible] *potage* [illegible] riz.

La farine de blé de Turquie, sous le nom de gaudes, fournit une sorte de *potage* très-usité en Franche-Comté. C'est une espèce de bouillie, mais d'un goût particulier et qui n'est pas sans agrément. On prépare les gaudes, soit au gras, soit au maigre; mais on en mange rarement à Paris.

POTAGER, ÈRE adj. (po-ta-jé, è-re — rad. *potage*). Bot. Se dit des plantes réservées pour les usages culinaires, et des jardins où on les cultive : *Jardin* POTAGER. *Plantes* POTAGÈRES. *Le jardinage ne comprend que la culture des plantes* POTAGÈRES, *c'est-à-dire des plantes herbacées qui sont propres à assaisonner ou à varier nos mets.* (Raspail.) *L'eau est l'âme d'un jardin* POTAGER. (Matth. de Dombasle.) *Le jardin* POTAGER *séparait la maison de l'église.* (Balz.)

— Entom. Qui se trouve, qui vit sur les plantes potagères.

— s. m. Hortic. Jardin consacré à la culture des plantes légumières ou potagères : *La culture des* POTAGERS *est une des plus importantes.* (Bosc.) *Un* POTAGER *bien soigné produit une masse de substances alimentaires.* (Matth. de Dombasle.)

— Sorte de foyer élevé, qui est pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages, pour les y faire mitonner, et pour faire les ragoûts : *Les réchauds d'un* POTAGER. (Acad.)

— Pot dans lequel on porte à dîner à certains ouvriers.

— **Encycl.** On appelle ainsi tout jardin ou toute partie de jardin spécialement consacrés à la culture des plantes potagères. Toutefois, il est rare qu'on ne récolte dans un *potager* absolument que des légumes; on est dans l'usage de planter les plates-bandes et de garnir les murs d'arbres fruitiers; on y récolte donc des fruits. « Où que vous alliez et si pauvres que soient les gens de nos villages, vous verrez près des habitations un jardin, et dans ce jardin des légumes et des fruits, s'écriait un jour un savant conférencier, et vous en conclurez que la culture potagère est à peu près possible partout. » De tous les jardins, le *potager* est le plus nécessaire; il n'est donc pas étonnant que le paysan, qui recherche l'utilité avant toute chose, place toujours un petit *potager* aux environs de son habitation.

La disposition du *potager* se prête à tous les climats, à toutes les localités; mais certains *potagers* embrassent une vaste étendue, renferment dans leur sein tous les végétaux légumiers et fruitiers les plus rares et les plus recherchés qui croissent dans nos climats, tandis que dans les autres on ne rencontre que les plantes grossières et rustiques destinées à composer la soupe, le potage du paysan.

L'emplacement préférable pour établir un *potager* est celui qui, bien abrité et bien exposé, se trouve situé dans une plaine ou au pied d'un coteau, qui renferme un terrain meuble, léger, profond, abondant en sucs nutritifs, ni trop sec, ni trop humide. Les terrains un peu tourbeux, tels que les marais desséchés depuis longtemps, sont principalement favorables à la culture des légumes, d'où le nom de *marais* donné à ces jardins et celui de maraîchers à ceux qui les cultivent. Outre un sol profond et riche, plutôt calcaire qu'argileux, un bon *potager* doit posséder, à défaut d'eau courante, un puits avec pompe ne tarissant pas en été, une clôture de murs de deux côtés au moins, au nord et à l'est, pour avoir des espaliers exposés au sud et à l'ouest.

Le *potager* est ordinairement distribué en planches et traversé par quelques allées pour le passage de la brouette. Le long des allées principales se trouvent les plates-bandes, occupées par les arbres fruitiers et les petits légumes. On se dispense ainsi d'une multitude de petits compartiments qui eussent été nécessaires pour contenir séparément toutes ces plantes. Les compartiments formés par les allées et divisés en planches servent à la culture des autres légumes; ces planches sont séparées entre elles par un sentier étroit, qui permet de jardiner et de faire la cueillette sans marcher sur les plantes.

Dans le *potager* doivent se trouver des tonneaux enterrés pour l'arrosage; on doit également y trouver des paillassons, des cloches de verre, des coffres et des châssis vitrés pour les cultures forcées et pour celles qui commencent sur couche. Le matériel est naturellement proportionné à l'étendue du *potager*. Pour la culture potagère, on fait grand usage de terreau et de fumier de cheval bien sec, préférable à tout autre en raison de la faculté qu'il possède de fermenter à volonté quand on l'arrose et de se conserver indéfiniment presque sans fermentation si on ne l'arrose pas. La partie la plus chaude et la mieux exposée d'un *potager* doit être réservée en partie pour les couches, en partie pour les semis en pépinière du plant de salades, de choux-fleurs, etc.

A l'approche ou dans le courant de l'hiver, un labour général et profond doit être donné à tout le terrain. Dès le printemps, aucune partie du *potager* ne doit plus être vacante; à peine une planche a-t-elle fourni ses produits qu'elle doit être retournée et employée aussitôt à une nouvelle culture.

Nous allons donner une liste à peu près complète et par ordre alphabétique des plantes qui se cultivent dans un *potager* :

Ail ordinaire.
Ail d'Espagne.
Angélique (dans certains climats).
Arroche des jardins.
Artichaut.
Asperge.
Aubergine.
Baselle.
Basilic commun.
Betterave.
Bourrache.
Capucine.
Cardon.
Carotte.
Céleri cultivé.
Cerfeuil commun.
Cerfeuil bulbeux, tubéreux.
Champignon cultivé.
Chenillette.
Chervis.
Chicorée (plusieurs sortes).
Chou.
Ciboule.
Ciboulette ou civette.
Claytone ou claytonie.
Citrouille ou courge.
Concombre.
Crambé maritime.
Cresson.
Dolic ou dolique.
Echalote.
Epinard.
Estragon.
Fenouil.
Fève de marais.
Fraisier.
Haricot (de toutes sortes).
Igname de la Chine.
Laitue.
Lentille.
Livèche commune.
Mâche ou valérianelle potagère.
Marjolaine.
Melon.
Menthe cultivée.
Morelle noire.
Navet.
Nigelle aromatique.
Œnothère bisannuelle
Oignon.
Oseille.
Oxalide crénelée.
Panais.
Passerage cultivé.
Pastèque.
Patate douce.
Perce-pierre ou passe-pierre.
Persil.
Picridie cultivée.
Piment.
Pimprenelle.
Pissenlit.
Plantain corne-de-cerf.
Poireau.
Poirée.
Pois de toute espèce.
Pomme de terre.
Pourpier.
Quinoa.
Radis.
Raifort sauvage.
Raiponce.
Renouée de Siebold.
Rhubarbe.
Roquette.
Salsifis.
Sarriette des jardins.
Sauge officinale.
Scolyme d'Espagne.
Scorsonère d'Espagne.
Souchet comestible.
Tétragone cornue.
Thym.
Tomate.
Valériane d'Alger.
Vélar précoce.

On a proposé de diviser le terrain d'un *potager* en huit portions qui alternent de façon que la deuxième devient la première, la troisième devient la deuxième, et ainsi de suite, d'année en année.

— *Première sole potagère.* De septembre à mai, pois d'hiver; de mai en juillet, radis, épinards, salades, concombres, pommes de terre de neuf semaines; d'août en novembre, navets d'automne ou carottes d'hiver, artichauts pour l'année suivante.

— *Deuxième sole potagère.* D'août en mai, carottes d'hiver, choux d'hiver, salades de printemps, repiquées en mars; en mai, pois, fèves, haricots, lentilles, pommes de terre hâtives, navets hâtifs, épinards, radis, chicorées hâtives, melons, concombres, giraumons, qui tous laissent la terre libre pour reprendre la rotation de culture de la première portion en septembre.

— *Troisième sole potagère.* En mars, repiquage de choux, choux-fleurs de printemps, semis de radis, de navets, d'épinards, repiquage de salade, d'oignons printaniers qui cesseront d'occuper la terre en mai et seront remplacés par pois, haricots, pommes de terre hâtives, lesquels feront eux-mêmes, en août, place à la rotation précédente.

— *Quatrième sole potagère.* En février ou mars, premier semis de printemps : pois, fèves, pommes de terre hâtives; en juin, salades, chicorées, céleris, épinards, radis, navets; puis le terrain reste libre en automne, jusqu'en mars.

— *Cinquième sole potagère.* En mars, topinambours, pommes de terre tardives, avec des oignons ou des choux, ou des carottes de printemps.

— *Sixième sole potagère.* Semis de printemps. En août, navets, céleri d'hiver.

Par le moyen de cet assolement, le jardinier obtient des produits variés pendant toute l'année; son terrain est aussi peu vacant que possible et fournit deux ou trois récoltes par an.

Les jardiniers des environs de Paris prétendent ne pas faire de culture *potagère*, mais de la culture maraîchère. Toutefois, la seule différence qui existe entre le jardinier de Paris et celui de la province, c'est que le maraîcher parisien gagne plus d'argent, parce qu'il ne cultive que des plantes offrant un bénéfice convenable. D'ailleurs, le marais produit continuellement et presque à la vapeur; son terrain est de l'engrais réduit, de l'humus sur une profondeur de plusieurs fers de bêche, avec des rigoles pleines de fumier chaud et des cloches pour emprisonner la chaleur d'en haut et d'en bas; en un mot, le *potager* auquel on donne le nom de *marais* subit une culture forcée, tandis que le vrai *potager* ne doit subir qu'une culture naturelle pour fournir du fruit savoureux.

L'horticulture potagère et maraîchère est celle de nos industries rurales qui a fait le plus de progrès dans ces dernières années. Ses produits sont aujourd'hui l'objet d'un commerce d'exportation très-important. Elle exporte actuellement pour 35 ou 40 millions de fruits de table seulement dans les pays du Nord, tandis que, vers 1850, elle n'en exportait que pour 8 ou 10 millions. Dans le but de développer encore cette industrie, l'Assemblée nationale a décidé, en 1873, d'ouvrir une école d'horticulture maraîchère, destinée à propager les bonnes méthodes et le choix des bonnes espèces. Cette école a été établie à Versailles, dans le jardin dit le *Potager du roi*. Dans l'emplacement où se trouve ce *potager*, appartenant à l'Etat, était jadis un étang limoneux et malsain. « Louis XIV, dit un écrivain, le fit combler avec le sable extrait de la pièce d'eau des Suisses et, sur les 50 arpents de cet excellent sous-sol, on répandit par couche épaisse de la terre végétale prise sur le plateau de Satory. Le meilleur jardin de France naquit ainsi juste à point pour servir de champ d'études et d'expériences au premier jardinier du monde, à La Quintinie. La Quintinie y créa trente ou quarante jardins divers pourvus chacun de serres et d'espaliers. L'excellence de leurs produits a exercé une grande influence sur toute l'horticulture de notre pays, qui, jusqu'à Louis XIV, était restée assez rustique et même un peu sauvage. Le *Potager* du roi, rattaché en 1871 au ministère de l'agriculture, est une espèce de ferme modèle dans son genre, qui produit plus qu'elle ne coûte. » L'Ecole d'horticulture potagère qu'on y a fondée paraît appelée à rendre de réels services.

POTAGERIE s. f. (po-ta-je-rî — rad. *potage*). Foyer élevé pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages. ‖ On dit plus ordinairement POTAGER.

— Culture des jardins potagers. ‖ Vieux en ce sens.

POTAGISTE s. m. (po-ta-ji-ste — rad. *potage*). Cuisinier qui s'entend à faire les potages : *Maître La Planche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, tous ceux qui s'asseyent à ma table vous proclament* POTAGISTE *de première classe, ce qui est fort bien, car le potage est la première consolation d'un estomac besoigneux.* (Brill.-Sav.)

POTAILLER v. n. ou intr. (po-ta-llé; *ll* mll. — rad. *pot*). Boire fréquemment; aimer à boire.

POTAKI s. m. (po-ta-ki). Comm. Nom qu'on donne, à Constantinople, aux cendres et potasses de la mer Noire.

POTALIACÉ, ÉE (po-ta-li-a-sé). Bot. Syn de POTALIE.

POTALIE s. f. (po-ta-lî — du lat. *potus*, boisson). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des loganiacées, type de la tribu des potaliées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— **Encycl.** La *potalie amère* est un petit arbuste à tige noueuse, haute d'environ 1 mètre, portant des feuilles opposées, très-grandes et des fleurs groupées en corymbes terminaux; le fruit est une baie à deux loges polyspermes. Elle croît dans les forêts de la Guyane. Toutes ses parties sont fort amères; la tige laisse exsuder une résine jaunâtre, dont l'odeur rappelle celle du benjoin. A haute dose, la décoction de cette plante est vomitive; on l'emploie contre les empoisonnements, notamment contre celui par le suc de manioc. Les tiges et les feuilles sont employées contre les maladies vénériennes et les virus. La *potalie résineuse* est moins connue; elle croît au Brésil; ses feuilles sont mucilagineuses et astringentes; on en emploie l'infusion contre les ophthalmies.

POTALIÉ, ÉE adj. (po-ta-li-é — rad. *potalie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la potalie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des loganiacées, ayant pour type le genre potalie, et érigée par divers auteurs en famille distincte.

POTAMÉ, ÉE adj. (po-ta-mé — rad. *potamot*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au potamot.

— s. f. pl. Tribu de la famille des naïadées, ayant pour type le genre potamot.

POTAMIDE s. f. (po-ta-mi-de — du gr. *potamos*, fleuve). Moll. Genre de mollusques formé aux dépens des cérithes et comprenant les espèces qui vivent dans les eaux douces.

POTAMIE s. f. (po-ta-mî — du gr. *potamos*, fleuve). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des catométopes, tribu des thelphusiens, comprenant deux espèces qui se trouvent aux Antilles et dans l'Amérique du Sud : *Les* POTAMIES *sont terrestres comme les thelphuses et habitent le bord des fleuves.* (H. Lucas.)

POTAMITE adj. (po-ta-mi-te — du gr. *potamos*, fleuve). Zool. Qui vit dans les fleuves.

— s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles chéloniens, comprenant les espèces vulgairement nommées TORTUES FLUVIATILES.

POTAMOBIE s. m. (po-ta-mo-bî — du gr. *potamos*, fleuve; *bioô*, je vis). Entom. Syn. d'ORECTOCHILE.

— s. f. Crust. Syn. de POTAMOPHILE.

POTAMOCHÉLYS s. m. (po-ta-mo-ké-liss — du gr. *potamos*, fleuve; *chelus*, tortue). Erpét. Syn. de TRIONYX, genre de chéloniens.

POTAMODE s. m. (po-ta-mo-de — du gr. *potamos*, fleuve). Ornith. Genre d'oiseaux

formé aux dépens des sylvies ou becs-fins, ayant pour type la sylvie fluviatile.

POTAMOGÉTON s. m. (po-ta-mo-jé-ton — gr. *potamogeitôn*; de *potamos*, fleuve, et de *geitôn*, voisin). Bot. Nom scientifique du genre potamot.

POTAMOGRAPHE s. m. (po-ta-mo-gra-fe — du gr. *potamos*, fleuve; *graphô*, j'écris). Auteur d'une potamographie; savant qui s'occupe de potamographie.

POTAMOGRAPHIE s. f. (po-ta-mo-gra-fî — du gr. *potamos*, fleuve; *graphô*, j'écris). Description des cours d'eau et de leurs bassins.

POTAMOGRAPHIQUE adj. (po-ta-mo-gra-fi-ke — rad. *potamographie*). Qui a rapport à la potamographie : *Études* POTAMOGRAPHIQUES.

POTAMOLOGIE s. f. (po-ta-mo-lo-jî — du gr. *potamos*, fleuve; *logos*, discours). Syn. de POTOMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE adj. (po-ta-mo-lo-ji-ke). Syn. de POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMON, philosophe d'Alexandrie. Il vivait sous Auguste suivant Suidas, au IIIe siècle de notre ère selon d'autres, professa systématiquement l'éclectisme et donna à cette doctrine ce nom qu'elle a conservé depuis. Il choisissait dans les diverses sectes les opinions qui lui paraissaient les plus vraies pour en composer sa philosophie. Cette méthode n'était sans doute pas entièrement neuve; mais il fut le premier qui lui donna une forme régulière et doctrinale. Il ne reste rien de ses écrits, et ce qu'on rapporte de sa philosophie en elle-même n'est pas exempt de contradiction. D'après Diogène Laërce, Potamon disait que deux choses sont nécessaires pour discerner le vrai : le principe qui juge ou la raison, le principe au moyen duquel on juge, c'est-à-dire la représentation exacte des objets de nos jugements; qu'il y a quatre principes des choses : la matière, la qualité, l'action, le lieu; que la fin à laquelle on doit tendre est une vie parfaite en vertu, sans exclure, toutefois, les biens corporels et ceux du dehors. Péripatéticien quand il s'agissait du principe des choses, Potamon s'attachait, en morale, à concilier le stoïcisme et l'épicurisme.

POTAMOPHILE s. m. (po-ta-mo-fi-le — du gr. *potamos*, fleuve; *philos*, qui aime). Mamm. Genre de carnassiers formé aux dépens des civettes ou des genettes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, tribu des leptodactyles, comprenant six espèces répandues dans les diverses régions du globe.

— Crust. Syn. de THELPHUSE, genre de crustacés.

— s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des oryzées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie.

POTAMOPHILÉES s. f. pl. (po-ta-mo-fi-lé — du gr. *potamos*, fleuve; *philos*, qui aime). Bot. Syn. de NAÏADÉES, famille de plantes aquatiques.

POTAMOPHIS s. m. (po-ta-mo-fiss — du gr. *potamos*, fleuve, *ophis*, serpent). Erpét. Division du grand genre couleuvre.

POTAMOSAURIEN, IENNE adj. (po-ta-mo-sô-ri-ain, i-è-ne — du gr. *potamos*, fleuve; *sauros*, lézard). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui vit dans les rivières.

— s. m. pl. Famille de sauriens, comprenant les espèces qui vivent dans les rivières.

POTAMOT s. m. (po-ta-mo — abrév. de *potamogeton*). Bot. Genre de plantes, de la famille des naïadées, type de la tribu des potamées, comprenant un grand nombre d'espèces qui croissent généralement dans les eaux douces des pays tempérés : *La flore française ne possède pas moins de quinze espèces de* POTAMOTS. (P. Duchartre.) *Les Anglais ne laissent pas perdre les* POTAMOTS *de leurs rivières.* (Bosc.)

— **Encycl.** Les *potamots* sont des plantes herbacées, à tiges rampantes, noueuses, à rameaux allongés, portant des feuilles alternes, distiques ou opposées, transluċides, entières, ovales, lancéolées ou linéaires, accompagnées de stipules; les fleurs, hermaphrodites, petites, verdâtres, sont réunies en épis axillaires dressés et longuement pédonculés; le fruit se compose de quatre carpelles monospermes, à noyau coriace ou ligneux. Ce genre renferme de nombreuses espèces répandues dans tous les pays tempérés ou un peu froids; la France en possède environ une quinzaine.

Les *potamots* sont des plantes essentiellement aquatiques et immergées; elles croissent dans les eaux douces stagnantes et surtout courantes. On les reconnaît facilement à leurs feuilles plus ou moins allongées, lisses et comme vernissées; souvent ces feuilles présentent des formes différentes, suivant qu'elles sont submergées ou simplement flottantes. « La longueur des tiges, dit M. Hœfer, est relative à l'élévation des eaux; mais elles ne peuvent parvenir qu'à une hauteur déterminée, c'est-à-dire à 3 ou 4 pieds au plus, autrement elles restent submergées et ne fleurissent pas; mais elles ont la faculté de se multiplier par des rejets, par les nœuds inférieurs de leurs tiges, et lorsqu'il survient un abaissement dans les eaux, elles en profitent pour s'élever à leur surface et produire des fleurs si la saison est favorable; c'est pourquoi ces plantes garnissent souvent, même en abondance, le lit des rivières ou d'étangs très-profonds, quoiqu'elles ne puissent arriver à leur surface. »

Quand les *potamots* rencontrent des eaux qui leur sont favorables, ils y ont bientôt formé des couches épaisses et très-étendues. Ils fournissent aux poissons et autres animaux aquatiques un abri, un refuge et un aliment. Souvent aussi, par suite de cette grande multiplication, ils exhaussent constamment le fond du sol inondé et transforment ainsi les étangs en marais. On pourrait éviter cela, et en même temps tirer parti de ces plantes, en les employant comme engrais, bien qu'elles ne soient peu riches en azote et que leurs feuilles et leurs tiges se crispent et se réduisent beaucoup de volume par la dessiccation. « Tous les cultivateurs devraient, dit Bosc, employer ces plantes à augmenter la masse de leurs fumiers; pour en faire la récolte, il suffit de se procurer de forts râteaux de bois à long manche, avec lesquels on tire très-aisément sur le bord la presque totalité de leurs tiges. Les jours les plus chauds de l'été sont ceux qu'il convient d'employer à cette opération. Quelques personnes les laissent sécher sur place pour avoir moins de charrois à faire; mais il vaut mieux les apporter tout de suite sur le fumier ou les enterrer dans des fosses hors de l'atteinte des crues d'eau. On trouvera au printemps prochain dans ces fosses un excellent terreau, principalement propre aux terres maigres, qui dédommagera au centuple des frais d'extraction. Les Anglais le savent; aussi ne laissent-ils pas volontairement perdre les *potamots* de leurs rivières. »

Le *potamot flottant* est l'espèce la plus remarquable; de sa racine vivace sortent des tiges grêles, portant des feuilles ovales oblongues, pétiolées, couvrant quelquefois la surface des eaux stagnantes ou peu courantes. En Sibérie, ses racines, ou mieux ses rhizomes, fournissent un aliment grossier, qu'on rejetterait ailleurs, mais qui est une ressource dans ce triste pays. Cette plante a été employée quelquefois en médecine sous le nom d'*épi d'eau*; on a attribué à sa décoction des propriétés astringentes et rafraîchissantes; mais les premières ne peuvent être que très-faibles; on l'employait à l'extérieur contre les dartres et les démangeaisons de la peau; elle est aujourd'hui à peu près inusitée. Les vaches et les chèvres mangent cette plante, mais les autres bestiaux n'en veulent pas. Nous citerons, parmi les autres espèces : les *potamots perfolié*, *luisant*, *serré*, *graminé*, *crépu* et le *potamot marin*, qui croît dans les eaux saumâtres.

POTAMOTHÉRIUM s. m. (po-ta-mo-té-ri-omm — du gr. *potamos*, fleuve; *thêrion*, bête sauvage). Mamm. Genre de mammifères carnassiers fossiles, de la famille des mustéliens.

POTAMYS s. m. (po-ta-miss — contract. du gr. *potamos*, fleuve, et de *mus*, rat). Mamm. Syn. de MYOPOTAME, genre de mammifères rongeurs.

POTAN s. m. (po-tan). Moll. Coquille du genre cône.

POTAR-DULU (Marie-Thérèse), femme poëte française. Elle vivait dans le XVIIIe siècle et était fille de Potar, secrétaire du roi au grand collège. Marie-Thérèse se fit connaître, toute jeune encore, presque enfant, par des poésies légères insérées dans les gazettes de l'époque. On cite d'elle surtout le *Songe*, ode anacréontique qu'elle composa à dix-sept ans. Cette ode a été mise en musique par Mouret et gravée en 1802.

POTARD s. m. (po-tar — rad. *pot*). Argot. Élève en pharmacie.

POTARO, rivière de la Guyane anglaise. Elle se jette dans l'Essequibo, après avoir formé la magnifique cataracte de Kaieteur. V. ce mot.

POTARQUE s. m. (po-tar-ke). Bot. Syn. de MICROSTERIAS, genre de cryptogames.

POTAS s. m. pl. (po-tâ). Embarras, méchants commérages, propos, cancans. ‖ Vieux mot.

POTASSANE s. f. (po-ta-sa-ne — rad. *potasse*). Chim. Nom sous lequel on désignait autrefois le chlorure de potassium.

POTASSE s. f. (po-ta-se — latin *potassium*, de l'allemand *pott-asches*, anglais *pot-ashes*, littéralement cendres de pot, de *pott*, pot, et de *asches*, cendres). Oxyde de potassium. ‖ Carbonate de potassium. ‖ *Potasse du commerce*, Nom donné à diverses substances alcalines qui contiennent du carbonate de potassium. ‖ *Potasse à l'alcool*, Oxyde de potassium hydraté. ‖ *Potasse à la chaux*, Combinaison de potasse du commerce et de chaux. ‖ *Potasse factice*, Mélange de carbonate de soude et de sulfate de cuivre.

— **Encycl.** Chim. Le nom de *potasse* était appliqué autrefois au carbonate de potassium que l'on retire de la cendre des végétaux terrestres, et c'est encore ce que l'on entend par *potasse* dans le commerce. Mais, après les travaux de Lavoisier, lorsqu'on eut formé une nouvelle nomenclature chimique, sachant que ce que l'on avait désigné jusque-là sous le nom de *potasse* était un sel, un carbonate, on lui donna le nom de carbonate de *potasse* et l'on transporta le nom de *potasse* à la base même du sel. Ordinairement, on disait *potasse caustique* pour distinguer la vraie *potasse* de la *potasse* commerciale, et c'est encore ce qu'il faut faire aujourd'hui lorsqu'on va en acheter. Si l'on demandait chez un droguiste ordinaire de la *potasse*, c'est du carbonate potassique qu'il servirait. Quant à la *potasse*, on lui avait conservé son nom parce que, à l'époque où la nomenclature fut faite, on n'en connaissait pas encore expérimentalement la composition, bien que cette composition fût fortement soupçonnée par Lavoisier. Aujourd'hui, nous savons que la *potasse* caustique n'est autre chose qu'un hydrate de potassium KOH, auquel correspond un oxyde K^2O, connu sous le nom de *potasse* anhydre. Néanmoins et quoique la composition de ces corps soit connue, les noms anciens, *potasse* et *potasse* anhydre, sont encore aujourd'hui employés de préférence.

— I. MODES DE FORMATION. La *potasse* se forme : 1° lorsqu'on verse du potassium dans l'eau. Un atome d'hydrogène se dégage par chaque atome de métal qui se dissout et l'oxhydryle OH se fixe sur le métal; 2° lorsqu'on brûle le potassium à l'air et qu'on dissout ensuite l'oxyde formé dans l'eau. Pour peu que l'oxygène soit en excès dans la combustion, c'est un dioxyde ou un tétroxyde qui prend naissance; mais ces suroxydes sont des oxydes singuliers qui, au contact de l'eau, perdent leur excès d'oxygène et se convertissent en monoxyde K^2O, lequel fait la double décomposition avec l'eau et se transforme ainsi en *potasse* caustique; 3° par la calcination de l'azotate de *potasse* à une haute température; il se forme de l'oxyde K^2O que l'on convertit en *potasse* par l'action de l'eau; toutefois, l'argent étant le seul métal où l'on puisse faire cette calcination, parce que le platine est attaqué par les alcalis, et l'argent étant très-fusible, on ne peut pas élever la température autant qu'il serait utile de le faire et l'hydrate potassique que l'on obtient reste toujours mélangé d'un peu d'azotite de potassium; 4° on décompose un sel de *potasse* par un hydrate dont le métal puisse faire un sel insoluble avec le résidu halogénique de l'acide du sel. C'est ainsi que l'on décompose le carbonate ou le sulfate de potassium par l'hydrate de calcium, de strontium, de baryum ou de plomb. Il se forme un carbonate ou un sulfate de l'un de ces métaux, qui se précipite, et l'hydrate de potassium devenu libre reste en dissolution dans la liqueur.

— II. PRÉPARATION. Les seules méthodes qui fournissent de la *potasse* pure sont celles qui reposent sur l'emploi du potassium; mais ordinairement on la prépare par la décomposition d'une solution étendue de carbonate de *potasse* par un lait de chaux. Dans un vase couvert d'un couvercle qui s'ajuste bien exactement, on place 1 partie de carbonate de potassium avec 12 parties d'eau que l'on chauffe jusqu'à la température de l'ébullition. On ajoute ensuite au liquide de la chaux éteinte, préparée elle-même en versant 9 parties d'eau tiède sur 2 parties de chaux vive et en agitant jusqu'à ce que le tout soit réduit en poudre molle, en ayant soin de faire cette addition peu à peu. Après chaque introduction de chaux éteinte, on fait bouillir le liquide pendant quelques minutes, afin que le carbonate de chaux formé acquière de la densité et gagne facilement le fond du vase. Après que la totalité de la chaux a été introduite, on fait bouillir pendant encore un quart d'heure, on recouvre le vase de son couvercle et l'on abandonne le tout pendant quelque temps pour que la chaux en excès et le carbonate calcique aient le temps de se déposer. La solution caustique qui surnage le précipité ne doit plus faire effervescence avec l'acide chlorhydrique et ne doit pas se troubler sous l'action de l'eau de chaux. S'il en était autrement, il faudrait recommencer [illegible] et ajouter même un peu de chaux. Quand [illegible] plus effervescence avec les acides, on le décante au moyen d'un siphon amorcé dans des flacons que l'on bouche ensuite [illegible]. Le résidu est mis à bouillir, à plusieurs reprises, avec de petites quantités d'eau et l'on en extrait la *potasse* restante par dépôt et décantation successifs. Enfin le reste [illegible] chaux est mis en dépôt dans des flacons [illegible] pour servir à une opération ultérieure. Quant au carbonate précipité, il n'a plus d'u[illegible]

[illegible] d'argent, et l'on pousse rapidement l'ébullition [illegible] de *potasse* la totalité de son anhydride carbonique, il est nécessaire d'employer une grande quantité d'eau. Si l'on n'employait que 4 parties d'eau pour 1 partie de carbonate potassique, aucune décomposition n'aurait lieu, et une solution concentrée de *potasse* caustique peut même à l'ébullition, suivant Liebig, soustraire l'anhydride carbonique au carbonate de chaux et donner du carbonate de *potasse* et de la chaux caustique par une réaction absolument inverse de celle qu'on utilise dans la préparation de la *potasse* caustique. On peut aussi mélanger la chaux avec le carbonate potassique dissous à la température ordinaire et abandonner le mélange dans des vases bien fermés. Mais alors la réaction est plus lente et l'on est obligé d'agiter fréquemment. En outre, le carbonate de calcium est moins dense que lorsqu'on a fait bouillir et, par suite, la décantation devient plus difficile. En outre, le carbonate potassique du commerce, dont on se sert pour préparer la *potasse* de l'industrie, renferme le plus souvent de la silice qui n'est point précipitée par la chaux à la température ordinaire et qui, au contraire, se précipite assez complètement à la température de l'ébullition, parce qu'il se forme alors un composé insoluble de silice, de *potasse* et de l'excès de chaux. Ce que nous venons de dire de la silice s'applique également bien à l'alumine. Comme la solution alcaline absorbe avec une excessive facilité l'anhydride carbonique de l'atmosphère, il est évident que l'on doit, dans la préparation de la *potasse* caustique, éviter le plus possible l'accès de l'air. Presque toujours, pendant l'évaporation, une portion de la *potasse* caustique retourne ainsi à l'état de carbonate, à moins que l'on n'opère dans une bassine d'argent recouverte d'un chapiteau. Toutefois, le carbonate de *potasse* étant moins fusible que la *potasse* caustique, quand celle-ci est fondue et présente l'aspect d'une huile, le carbonate potassique non décomposé ou de nouvelle formation flotte à sa surface sous la forme de petites paillettes que l'on peut enlever avec une spatule. Lorsque, au lieu d'opérer sur du carbonate de *potasse* pur, connu sous le nom de cendres perlées (*pearl-ash*), on opère sur du carbonate impur qui renferme du chlorure et du sulfate de potassium, ces sels ne pouvant être séparés par le traitement à la chaux restent dans la *potasse* caustique produite. Il est donc préférable, lorsqu'on se propose d'obtenir de l'hydrate de potassium pur, de prendre pour point de départ le carbonate de potassium pur que l'on obtient par la calcination de la crème de tartre, ou le bicarbonate potassique cristallisé que l'on peut facilement avoir pur en le précipitant par CO^2 d'une solution saturée de carbonate ordinaire. Néanmoins, on peut encore obtenir de la *potasse*, sinon pure, du moins d'une pureté suffisante pour la plupart des usages de laboratoire au moyen d'un carbonate impur. A cet effet, on évapore, comme nous venons de le dire, la solution alcaline obtenue par le moyen de la chaux jusqu'à ce qu'elle ait la consistance d'un épais sirop, on l'agite ensuite dans des vases bien fermés avec un tiers de son volume d'alcool et on laisse reposer le tout. Il se forme ainsi deux couches dont la couche inférieure est une solution aqueuse de carbonate, de chlorure, de sulfate et de silicate de potassium, tandis que la couche supérieure est une solution d'hydrate de potassium dans l'alcool. On décante cette dernière [illegible] moment où l'hydrate [illegible]. On coule alors comme dans la préparation ordinaire. Pendant l'évaporation, une portion de l'alcool se décompose et forme une substance résineuse [illegible] qui reste dans la solution alcaline décantée [illegible] par suite, le faire rentrer dans la préparation

[illegible] de salpêtre et [illegible] se trouve alors contaminée avec de petites [illegible] creuset de cuivre recouvert de son couver-[illegible] sépare facilement en traitant par l'eau, décantant la solution alcaline, évaporant et cou-[illegible] au moyen du carbonate peut renfermer les impuretés suivantes : carbonate de calcium provenant d'une décantation imparfaite ; oxyde [illegible] que la *potasse* atteint le degré de concentration auquel elle puisse agir [illegible] d'autres impuretés insolubles accidentelles [illegible] la *potasse* dans l'eau, [illegible] qui se forme en petite [illegible] de l'opération lorsqu'on [illegible] de l'air ; cette substance se détruit d'ailleurs avec dégagement d'oxygène toutes les fois que l'on dissout la *potasse* dans [illegible] durant l'évaporation, la *potasse* fait alors effervescence avec les acides [illegible] le chlorure de baryum étendu d'un léger excès d'acide chlorhydrique fournit alors un précipité blanc ; [illegible] la *potasse* étant sursaturée par de l'acide azotique pur donne avec l'azotate d'argent un précipité blanc [illegible] azotate potassique, [illegible] les réactions générales des azotates ; quelques oxydes de métaux [illegible] la solution sursaturée par de l'acide acétique donne par l'hydrogène [illegible] ou le sulfure ammonique un précipité noir.

— III. PROPRIÉTÉS. L'hydrate de potassium fondu et refroidi est une substance blanche, [illegible] d'une densité de 2,1 [illegible] ; sa cassure est fibreuse. Il fond au-dessous du rouge en un liquide huileux [illegible] et se réduit, à une forte chaleur rouge, en vapeurs blanches et piquantes. Il absorbe rapidement l'humidité et l'anhydride [illegible] se dissout dans environ la moitié de son poids d'eau avec un dégagement de chaleur considérable et est [illegible] dans l'alcool. Il a une odeur nauséeuse particulière et une saveur âcre ; il [illegible] organiques à la manière [illegible] détruisant [illegible] tissus végétaux. Il en résulte qu'on ne peut filtrer sa solution qu'à travers du sable, du verre pilé ou de l'amiante et que le plus sou-[illegible] plomb, parce qu'elle corrode assez facilement [illegible] refroidissement, une solution concentrée de *po*-[illegible] transparents, incolores, très-aigus, qui ren-[illegible] concentrée, d'une densité de 1,25, que l'on emploie pour absorber l'anhydride carboni-[illegible]

[illegible] sodium. Au contact du fer chauffé au rouge blanc, il se décompose complètement, dégage [illegible] en vapeurs et [illegible] C'est par cette méthode que Gay-Lussac et Thénard ont les premiers obtenu le potassium au moyen d'a-[illegible]

La *potasse* possède au plus haut degré les caractères d'un alcali, c'est-à-dire la solubilité dans l'eau ; la faculté de neutraliser les acides même les plus énergiques et de décomposer les sels métalliques en précipitant des hydrates métalliques ; une action caustique ou corrosive sur les tissus organiques et une action particulière sur les couleurs végétales qui consiste à ramener au bleu le tournesol rougi par un acide, à brunir le curcuma, à verdir le sirop de violettes. Les précipités d'hydrates ou d'oxydes insolubles que la *potasse* fait naître dans toutes les solutions salines, dont le métal basique forme des hydrates ou des oxydes insolubles, sont très-caractéristiques. Quelquefois ces précipités sont solubles dans un excès de réactif, comme c'est le cas avec les sels de glucinium, d'aluminium, de chrome, de zinc et de plomb ; d'autres fois, ils y sont insolubles. A de hautes températures, la *potasse* agit à peu près sur tous les corps avec grande énergie. Elle s'empare alors de tout acide déjà existant dans la substance ; on en détermine la formation soit par l'oxydation, soit par un dédoublement du composé primitif. C'est ainsi qu'elle décompose la plupart des silicates, avec formation de silicate de potassium et séparation de la base ; c'est ainsi qu'elle détruit les vases de verre ou de porcelaine dans lesquels on la fait fondre ; c'est ainsi encore qu'elle détermine par sa fusion avec eux l'oxydation d'un grand nombre de métaux et la suroxydation d'un certain nombre d'oxydes ; c'est ainsi qu'elle convertit l'antimoine, l'arsenic et même le fer, le platine, le ruthénium, etc., en oxydes qui se combinent ensuite avec elle pour former des espèces de sels ; c'est ainsi enfin qu'elle convertit les oxydes de manganèse et de chrome en manganate et en chromate de potassium.

Les composés organiques (composés carbonés) s'unissent directement avec la *potasse* ou sont décomposés par ce corps, tantôt par le simple contact d'une solution alcaline aqueuse ou alcoolique agissant à la température ordinaire ou à la température de l'ébullition, tantôt par l'action de l'hydrate fondu. Les modes d'action de la *potasse* et des alcalis fixes en général peuvent être classés comme il suit : 1° combinaison directe ; 2° double décomposition ; 3° oxydation avec élimination d'hydrogène ; 4° dédoublement avec fixation d'eau ; 5° conversion de la substance organique en une nouvelle substance isomérique avec la première.

1° Les cas de combinaison directe de la *potasse* avec les corps organiques sont assez nombreux. L'oxyde de carbone et l'anhydride carbonique se combinent directement à cet alcali en formant, le premier du formiate et le second du bicarbonate potassique ; l'isatine $C^8H^5AzO^2$ se dissout dans la *potasse* en donnant naissance à de l'isatate de potassium $C^8H^6KAzO^3$, et il en est de même de la chlorisatine et de la bromisatine. Le benzile $C^{14}H^{10}O^2$, la coumarine $C^9H^6O^2$ et les homologues de la coumarine se convertissent, par la *potasse* aqueuse, en benzilate potassique $C^{14}H^{11}KO^3$, coumarate potassique $C^9H^7KO^3$ et homologues supérieurs du coumarate de potassique ; le camphre absorbe à chaud KHO et, de camphre $C^{10}H^{16}O$, il se transforme en acide campholique $C^{10}H^{18}O^2$, ou plus exactement en campholate de potassium $C^{10}H^{17}KO^2$. Enfin tous les anhydrides [illegible] tels que la lactide $C^3H^4O^2$, la thymotide $C^{11}H^{12}O^2$, l'anhydride succinique $C^4H^4O^3$ se convertissent respectivement en lactate $C^3H^5KO^3$, thymotate $C^{11}H^{13}KO^3$ et succinate acide de potassium. Il va de soi que les acides qui correspondent à ces sels dérivent des composés premiers par addition de H^2O.

2° Les cas de double décomposition sont de beaucoup les plus nombreux. Tous les acides sans exception, [illegible] *potasse*, [illegible] hydrogène [illegible] potassium, en donnant de l'eau et un sel potassique. Les anhydrides des acides monoatomiques font également une double décomposition. L'anhydride acétique

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3O\\C^2H^3O\end{matrix}\right\}O,$$

par exemple, en agissant sur une molécule de *potasse* KHO, se transforme en une molécule d'acétate de potassium

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3O\\K\end{matrix}\right\}O$$

et en une molécule d'acide acétique

$$\left.\begin{matrix}C^2H^3O\\H\end{matrix}\right\}O.$$

Quand les anhydrides sont dérivés d'acides [illegible] l'anhydride phosphorique, par exemple

$$\left.\begin{matrix}P'''O\\P'''O\end{matrix}\right\}O^3$$

[illegible] par

$$\left.\begin{matrix}K\\H\end{matrix}\right\}O \text{ en } \left.\begin{matrix}P'''O\\K\end{matrix}\right\}O^2 \text{ et } \left.\begin{matrix}P'''O\\H\end{matrix}\right\}O^2,$$

c'est-à-dire en [illegible] d'acide métaphosphorique et en une molécule de métaphosphate de potassium. L'acide métaphosphorique, sous l'influence d'un excès de *potasse*, se convertit lui-même en métaphosphate, le et métaphosphate fixe à son tour KHO pour se convertir en phosphate ordinaire dipotassique

$$\left.\begin{matrix}P'''O\\K^2H\end{matrix}\right\}O^3.$$

Les phénols agissent sur la *potasse* de la même manière que les acides. Les autres alcools et les aldéhydes sont également attaqués à chaud par la *potasse* ; mais la réaction est toute différente de la première. Il existe un certain nombre d'acides qui se résolvent en deux autres sous l'action de la *potasse* caustique en fusion. Ainsi l'acide tartrique $C^4H^6O^6$ perd $2H^2O$, prend deux molécules de *potasse* 2KHO et se convertit en acétate $C^2H^3KO^2$ et en oxalate acide C^2HKO^4 de potassium. De même l'acide mucique $C^6H^{10}O^8$ prend trois molécules de *potasse* 3KHO, perd $3H^2O$ et se convertit en un mélange d'acétate de potassium $2C^2H^3KO^2$ et d'oxalate acide de potassium C^2HKO^4. La *potasse* alcoolique, et même la *potasse* aqueuse, convertit les éthers composés en alcool et en sels potassiques des acides correspondants. Le même genre de décomposition s'observe avec les glycérides et avec les éthers des glycols et des sucres. La glycérine, le glycol, le sucre, l'alcool, en un mot, le régénèrent. Les chlorures, bromures et iodures des radicaux acides et alcooliques sont convertis par la *potasse* en chlorure, bromure, iodure de potassium et en alcool ou en acides. En réalité, ce sont les sels, et non les acides, qui prennent naissance dans ces réactions ; mais, en fait, il se produit d'abord des acides, et si l'on observe la formation de sels, c'est que l'acide formé réagit sur une seconde proportion de base. Par exemple, lorsqu'on fait agir le chlorure d'éthyle C^2H^5 sur la *potasse* KOH, l'oxhydryle de la base se porte sur l'éthyle en remplacement du chlore et fournit de l'alcool C^2H^5OH, et le chlore du chlorure d'éthyle vient remplacer l'oxhydryle de la *potasse* en formant du chlorure de potassium KCl. La réaction est identique avec le chlorure d'acétyle C^2H^3OCl et la *potasse* KHO. Il se forme de l'acide acétique C^2H^3O,OH et du chlorure potassique KCl. Seulement ici l'acide acétique formé réagit sur une seconde molécule de *potasse*, à la manière des acides, et donne de l'acétate de potassium et de l'eau. Les chlorures, bromures et iodures des radicaux d'alcools diatomiques, tels que le chlorure d'éthylène $C^2H^4Cl^2$, subissent de la part de la *potasse* une action tout autre. Cet alcali se borne à leur soustraire une molécule d'acide chlorhydrique, qui réagit sur la base avec formation d'eau et de chlorure de potassium. Ainsi le chlorure d'éthylène $C^2H^4Cl^2$ se convertit en éthylène chloré C^2H^3Cl, etc. Les amides (azotures des radicaux acides) sont saponifiées par la *potasse*. L'acétamide

$$C^2H^3O,AzH^2,$$

en réagissant sur la *potasse* KOH, échange son amidogène contre OK et donne de l'acétate potassique C^2H^3O,OK et de l'ammoniaque AzH^3. Les cyanures alcooliques vrais, c'est-à-dire les nitriles, lorsqu'on les fait bouillir avec de la *potasse*, absorbent d'abord une molécule d'eau pour se convertir en amides, puis subissent la même transformation que les amides auraient subie si l'on avait des l'abord opéré sur elles. Les cyanures faux ou isocyanures de M. Gautier et de M. Hofmann absorbent aussi H^2O ; mais ils forment, non point une amide ordinaire, mais bien une amide formique composée, que la *potasse* résout en une ammoniaque composée et en formiate potassique. Ainsi, tandis que le cyanure d'éthyle $C^2H^5Cy = C^3H^5Az$ se convertit d'abord en propionamide C^3H^5O,AzH^2, en absorbant H^2O, propionamide qui se dédouble à son tour avec formation de propionate potassique C^3H^5O,OK et ammoniaque AzH^3, l'isocyanure d'éthyle de M. Gautier, dont la formule brute est également C^3H^5Az, se convertit en absorbant H^2O, non point en propionamide C^3H^5O,AzH^2, mais en un isomère de ce corps, l'éthyl-formamide

$$CHO,AzHC^2H^5,$$

corps que la *potasse* dédouble, non plus en propionate potassique et ammoniaque, mais bien en formiate potassique CHO,OK et éthylamine

$$\left.\begin{matrix}C^2H^5\\H^2\end{matrix}\right\}Az.$$

3° Les phénomènes d'oxydation avec dégagement d'hydrogène, quoique beaucoup moins fréquents que ceux de double décomposition, se rencontrent encore assez fréquemment en chimie organique. Ainsi les aldéhydes, sous l'influence de la *potasse* fondue, perdent H^2 et donnent un sel de l'acide correspondant ; les alcools se comportent de même, mais perdent 4 [illegible]. La *potasse* mêlée de chaux (chaux potassée), étant moins fusible que la *potasse*, agit mieux dans ces conditions. A proprement parler, ces réactions, comme celles qui vont suivre, pourraient être envisagées comme de doubles décompositions. [illegible] benzoïque, par exemple, C^7H^6O, peut être considéré comme de l'hydrure de benzoïle. Cet hydrure, en réagissant sur la *potasse* KO,H, échange son hydrogène H contre le groupe OK et donne du benzoate de potassium C^7H^5O,OK et de l'hydrogène H^2. Avec les alcools, toutefois, la double décomposition est nécessairement précédée d'une perte pure et simple de H^2, perte dans laquelle l'alcool se convertit en aldéhyde et devient ainsi susceptible d'éprouver la réaction que nous venons de décrire. Lorsqu'on dépasse la température à laquelle ces réactions ont lieu, les sels formés d'abord se décomposent à leur tour et donnent naissance à des produits secondaires. Ainsi, l'acétate de potassium se résout, dans ce cas, en carbonate potassique CO^3K^2 et gaz des marais CH^4. Une molécule de cet acétate $C^2H^3KO^2$, plus une molécule de *potasse* KHO donnent une somme égale à $C^2H^4K^2O^3$, ce qui peut être dédoublé en CK^2O^3 et CH^4. Le formiate de potassium CHO,OK se convertit également en hydrogène H^2 et en oxalate de *potasse*

$$2CHO,OK = C^2K^2O^4 + H^2.$$

L'oxalate enfin se résout lui-même en carbonate et en hydrogène suivant l'équation

$$C^2K^2O^4 + 2KHO = 2CK^2O^3 + H^2\text{..., etc.}$$

Les éthers composés fournissent aussi des produits d'oxydation quand on les chauffe avec de la chaux vive, au lieu de les chauffer avec une solution aqueuse ou alcoolique de *potasse*. Ils dégagent alors de l'hydrogène et fournissent deux classes de produits dérivés, les premiers de l'acide et les autres de l'alcool, comme si l'alcali avait dédoublé d'abord l'éther en ses deux éléments et avait ensuite oxydé chacun d'eux séparément. C'est ainsi que l'acétate d'éthyle $C^2H^3O\ OC^2H^5$ donnera de l'hydrogène et du gaz des marais provenant en partie de l'acide acétique et en partie de l'alcool transformé lui-même en acide acétique. C'est ainsi que le benzoate d'éthyle donnera de l'acide acétique, et consécutivement du gaz des marais et du carbonate potassique, aux dépens de l'alcool, et de la benzine en même temps qu'une nouvelle quantité de carbonate potassique aux dépens des éléments de l'acide benzoïque.

De même qu'un grand nombre d'autres agents d'oxydation, la *potasse* dédouble souvent les corps organiques, surtout à des températures très-élevées, en leur enlevant la quantité voulue de carbone et d'oxygène pour se transformer en carbonate. Les corps fortement oxydés, comme les acides fixes et les substances neutres et fixes (sucre, gomme, amidon, fibre ligneuse, etc.), sont facilement attaqués par la *potasse* en fusion avec dégagement d'hydrogène et formation de carbonate et d'oxalate potassique. Quelques acides, cependant, subissent une décomposition plus nette et se transforment en deux nouveaux acides par l'oxydation. C'est ce que l'on observe avec les acides des séries oxalique, acrylique et avec l'acide cinnamique.

$$C^4H^6O^4 + 2KOH$$

Acide succinique. — *Potasse.*

$$= C^2H^3KO^2 + C^2HKO^4 + 3H^2$$

Acétate de potassium. — Oxalate acide de potassium. — Hydrogène.

$$C^{18}H^{34}O^2 + 2KOH$$

Acide oléique (série acrylique). — *Potasse.*

$$= C^2H^3KO^2 + C^{16}H^{31}KO^2 + H^2$$

Acétate de potassium. — Palmitate de potassium. — Hydrogène.

$$C^9H^8O^2 + 2KHO$$

Acide cinnamique. — *Potasse.*

$$= C^7H^5KO^2 + C^2H^3KO^2 + H^2$$

Benzoate de potassium. — Acétate de potassium. — Hydrogène.

Les corps azotés, tels que l'indigo, la caféine, la quinine, la cinchonine, etc., soumis à ce mode d'oxydation, c'est-à-dire distillés avec des hydrates alcalins, dégagent de l'ammoniaque ou d'autres alcalis volatils, tels que méthylamine, aniline, quinoléine, leukoline, etc. Tous les corps organiques azotés, chauffés au rouge sombre avec de l'hydrate de potassium, donnent du cyanure de potassium. Mais si l'on porte la température au rouge blanc et que l'on fasse usage de la chaux potassique au lieu de *potasse* seule, tous, excepté les dérivés nitrés de substitution, abandonnent la totalité de leur hydrogène sous la forme d'ammoniaque. C'est sur cette réaction générale qu'est fondée la méthode de MM. Will et Warentrapp pour le dosage de l'azote dans les composés organiques. Les corps organiques qui renferment du soufre donnent par la fusion avec la *potasse* soit du sulfure, soit du sulfite, soit du sulfate de potassium.

4° Les fixations d'eau sont au fond les mêmes phénomènes que ceux que nous avons étudiés sous le nom de double décomposition, dans certains cas. Ainsi la saponification des éthers peut être considérée à volonté comme résultant d'une double décomposition ou d'une fixation d'eau.

5° Un petit nombre de corps organiques subissent des transformations isomériques ou polymériques par le contact de la *potasse* caustique. C'est ainsi que la furfuramide se convertit en furfurine, l'hydrobenzamide en amarine, l'essence d'amandes amères C^7H^6O en benzoïne $C^{14}H^{12}O^2$.

— Industr. La *potasse* ne se rencontre nulle part dans la nature à l'état de pureté, tandis que, combinée aux acides carbonique, silicique, sulfurique, azotique, elle se

trouve dans plusieurs terrains, dans les roches feldspathiques, dans les argiles, dans plusieurs eaux naturelles, dans toutes les parties des végétaux.

L'extraction de la *potasse* a pris, en Amérique et en Russie, un développement très-considérable; de proche en proche, elle détruit les forêts, dont le sol est d'ailleurs destiné à être défriché et labouré. Bien qu'on livre à la combustion des arbres entiers en certaines localités où l'abondance des bois est extrême, en d'autres lieux où les tiges et les gros troncs s'exploitent comme bois de travail, on n'emploie que les branches. Lorsqu'on doit brûler à l'air des végétaux à *potasse*, on commence d'abord par les sécher, puis on met en tas une portion de branches devant servir d'abri; on les fait brûler sur un terrain battu où sont creusées des fosses qui reçoivent les cendres; celles-ci sont ensuite traitées par l'eau, puis on fait filtrer et évaporer jusqu'à siccité les solutions; ce résidu est encore calciné dans un four à réverbère pour détruire les matières qui auraient pu échapper à la combustion, et ce qui reste est la *potasse* proprement dite, qui n'est pas l'oxyde de potassium pur, mais un mélange de carbonate et de sulfate de *potasse* et de certaines substances insolubles, telles que la silice, l'alumine, etc. Les quantités de *potasse* ou de salin obtenues varient suivant la composition du sol, l'âge des plantes et les espèces végétales; toutes choses égales, d'ailleurs, les parties plus jeunes donnent plus de salin que les parties vieilles; les branches, à poids égal, fournissent plus que les tiges; les plantes herbacées plus que les plantes ligneuses; 100 kilogr. de bois de chêne, de hêtre, de charme, de tremble (troncs et branches), dit Payen, rendent environ 1 kilogr. de cendres, d'où l'on extrait de 100 à 200 grammes de *potasse;* les sureaux, faux ébéniers, mûriers, noisetiers donnent de 2 à 4 kilogr. de cendres et 400 à 500 grammes de salin; les fanes de pomme de terre, de sarrasin, de colza, de pavot, les orties, les chardons, etc., donnent de 3 à 6 kilogr. de cendres et jusqu'à 1 kilogr. de *potasse*. Les lies provenant du soutirage des vins dans les contrées viticoles peuvent servir également à la fabrication de la *potasse;* après qu'on en a extrait, par une forte pression, le liquide vineux propre à préparer du vinaigre, on obtient ces lies sous la forme de tourteaux aplatis que l'on fait sécher et que l'on incinère ensuite sur un sol bien battu entouré de briques posées à sec. 6,000 kilogr. de lies sèches donnent, toujours d'après Payen, environ 1,000 kilogr. de cendres d'où l'on extrait 500 kilogr. de salin. C'est surtout le tartre ou bitartrate de *potasse* contenu dans la lie du vin qui, en brûlant au contact de l'air, donne du carbonate de *potasse*.

Outre les procédés que nous venons d'énumérer, on prépare encore des *potasses* fondues au feu et préalablement rendues caustiques. Pour préparer la *potasse* caustique, voici comment on procède. On prend du carbonate de *potasse* soigneusement épuré, on le dissout dans sept ou huit fois son poids d'eau, puis on ajoute 60 pour 100 de chaux. On mélange le tout avec soin et de temps en temps on agite. La réaction dure quelques heures. L'acide carbonique se fixe sur la chaux et forme un carbonate de chaux insoluble. Au-dessus du précipité blanc formé par le sel insoluble surnage une liqueur qui s'éclaircit peu à peu et n'est autre qu'une solution alcaline de *potasse* caustique. On décante cette liqueur, puis on l'évapore dans des chaudières en tôle. L'opération doit être menée rapidement afin d'éviter que l'alcali n'absorbe l'acide carbonique de l'air. Lorsque la solution est arrivée à consistance sirupeuse, on la coule dans une chaudière en fonte où elle abandonne, sous l'action de la chaleur, ce qu'elle a pu retenir d'eau. Lorsque la masse se fond sous l'influence de la chaleur, on enlève au moyen de cuillers en tôle la *potasse* fondue et on la coule dans des augets en fonte polie ou sur des plaques de cuivre étamé ou d'argent.

On donne le nom de *potasse* à un produit commercial qui est en réalité uniquement composé de soude et de sels de soude et que les blanchisseurs emploient sous le nom de *potasse d'Amérique*.

La *potasse* pure se combine avec les corps gras et forme des savons qui n'ont jamais la dureté de ceux qui sont faits avec la soude. Mise en contact avec les tissus organisés, elle les décompose très-rapidement. Elle sert à la fabrication des verreries façon Bohême, des cristaux, du salpêtre et de la poudre, de l'alun, du chlorate et du prussiate de *potasse*, au chamoisage des peaux, à la préparation des cordes harmoniques, etc. La *potasse* la moins estimée est grisâtre; elle est mélangée d'acide ulmique, que la calcination bien dirigée aurait pu faire brûler et détruire en évitant la fusion de la matière. La *potasse* rouge est colorée par le sesquioxyde de fer.

— Thérapeut. La *potasse* prise à l'intérieur agit à la manière des poisons corrosifs; on l'a cependant administrée, mais à l'état de dissolution très-étendue, comme anti-acide, comme diurétique et lithontriptique; dans ce cas, c'est toujours le bicarbonate ou le sous-carbonate dont il est convenable de faire usage. On l'a aussi conseillée dans certaines affections cutanées, mais son emploi ne tarde pas à fatiguer l'estomac; aussi faut-il le surveiller avec beaucoup d'attention quand on se détermine à l'employer. La *potasse* caustique est ordinairement employée pour ouvrir les cautères. La *potasse* à la chaux est préférable à la *potasse* à l'alcool, parce qu'elle fuse moins que cette dernière. Toutefois, la largeur de l'eschare, la lenteur de la réparation du derme mortifié rendront toujours difficile l'usage de la *potasse* caustique. Depuis quelques années, la *potasse*, en tant que caustique, a été remplacée avec raison par la poudre de Vienne.

Plusieurs chirurgiens ont été déjà frappés du mauvais effet que produit, dans le traitement des maladies de matrice, l'application trop souvent répétée des caustiques, et l'on sait que c'est dans le but de parer aux graves inconvénients qui en résultent que Amussat, à l'exemple de Dupuytren, eut l'idée de recourir à l'usage de la *potasse* caustique, dont l'effet est assez vif pour brûler rapidement les tissus altérés et pour n'exiger par conséquent qu'un petit nombre d'applications avant que la guérison soit complète. Mais, de son côté, la *potasse* elle-même n'est pas non plus sans présenter des inconvénients; elle se liquéfie avec une grande vitesse et elle peut alors fluer derrière le spéculum et s'étendre sur la face postérieure du vagin en y produisant des eschares assez profondes pour perforer quelquefois la cloison recto-vaginale. C'est pour éviter d'aussi graves inconvénients que le docteur Filhos, praticien distingué de la capitale, a entrepris une série d'expériences et de recherches qui l'ont amené à la préparation du composé suivant :

Potassse.	200 gr.
Chaux vive.	100

On met ces deux substances dans une grande cuiller de fer et on les soumet à l'action d'un feu très-vif; la fusion de la *potasse* ne tarde pas à avoir lieu; celle de la chaux ne s'opère qu'un peu plus tard. Lorsque la totalité des deux corps est liquéfiée, on les mêle bien intimement, puis on coule le mélange dans une lingotière qu'on a eu la précaution de chauffer, et dont on ne retire ensuite les cylindres qu'après leur entier refroidissement. Ces cylindres, qui sont excessivement durs, sont revêtus d'une lamelle de plomb qui les empêche de s'altérer. Ce caustique joint, dans la pratique, aux avantages de la *potasse*, celui de ne point se liquéfier comme elle lorsqu'on vient à s'en servir. Voici le mode d'application auquel le docteur Filhos conseille de recourir et que nous empruntons à un mémoire publié par lui en 1847 dans la *Revue médicale :* « On place la malade sur le bord d'un lit élevé, les jambes appuyées sur des chaises et le dos assez relevé pour que le vagin soit dans une direction oblique de haut en bas et d'arrière en avant. Cette position permet aux liquides qui pourraient s'écouler du col de l'utérus de se porter directement dans le spéculum, au lieu de fluer entre cet instrument et le conduit vaginal. Si le jour n'éclaire pas bien le chirurgien, il se sert de bougies allumées. Le spéculum plein ou à trois valves est celui qui mérite la préférence pour cette opération. Après l'avoir huilé et introduit doucement, il faut s'attacher à bien découvrir le col utérin. On éponge ensuite avec le plus grand soin la partie affectée, après quoi on introduit un petit bourdonnet de charpie ou de coton, retenu par un long fil au devant de l'extrémité antérieure de la valve inférieure du spéculum, immédiatement au-dessous du col de la matrice; ce bourdonnet est là pour garantir les parties du vagin placées au-dessous du point qui doit être cautérisé. Avec un peu d'habitude, on peut, dans les cas ordinaires, se dispenser de l'emploi de ce dernier moyen, qui prolonge un peu l'opération. On applique ensuite le cylindre, soit à l'aide d'un porte-caustique, soit en le fixant à l'extrémité du tube de verre qui le renferme. La cautérisation terminée, on s'empresse d'essuyer l'eschare avec des boulettes de charpie saisies avec la pince à l'une des extrémités du porte-caustique, puis on retire promptement, si l'on en fait usage, le bourdonnet de charpie au moyen du fil qui le retient et on fait une ou deux injections d'eau froide ou mieux d'eau légèrement vinaigrée, qu'on a bien soin de faire parvenir jusque sur le col de l'utérus. La malade est ensuite replacée dans son lit. »

Amussat a employé avec succès contre les hémorroïdes internes la cautérisation circulaire du pédicule avec le caustique solide de Filhos. Robert l'a employé avec succès aussi pour détruire chez un enfant un nævus empiétant sur le rebord de la paupière supérieure. Cayol et Amussat l'ont encore employé heureusement pour combattre certaines tumeurs érectiles, des loupes, etc. Le docteur Lucien Boyer a détruit avec succès, au moyen du caustique solide, une petite tumeur cancéreuse placée à l'angle interne de l'œil gauche, chez une dame âgée. Enfin, beaucoup de médecins trouvent tous les jours à faire d'heureuses applications du cylindre caustique pour l'ouverture des abcès qui se forment dans le foie, pour la cure des varices, contre la pustule maligne, pour ouvrir les abcès froids, pour détruire des lambeaux de peau décollée et dans plusieurs autres états pathologiques. Trousseau a souvent employé contre certaines dartres des bains dans la composition desquels il entrait de 30 à 60 gr. de *potasse* caustique.

POTASSE s. m. (po-ta-se). Syn. de POTASSEUR.

POTASSÉ, ÉE adj. (po-ta-sé — rad. *potasse*). Chim. Qui contient de la potasse : *Composé* POTASSÉ.

POTASSER v. n. ou intr. (po-ta-sé — rad. *potasse*, à cause de l'effervescence que produit cette substance dans certaines réactions). Argot. Bouillonner d'impatience ou de colère. ‖ Dans le langage des collèges, Bûcher, travailler avec beaucoup d'application.

POTASSEUR s. m. (po-ta-seur — rad. *potasser*). Argot des écoles. Bûcheur, élève qui travaille beaucoup, et particulièrement Élève qui, malgré son application et son intelligence, échoue à ses examens. ‖ On dit aussi POTASSE : *Le* POTASSE *est un élève de Saint-Cyr, très-bien coté à son cours et très-mal quant aux aptitudes militaires.* (De La Barre.)

POTASSICO-AMMONIQUE adj. (po-ta-si-ko-amm-mo-ni-ke — de *potasse*, et d'*ammoniaque*). Chim. Se dit d'un sel double qui est produit par la combinaison d'un sel potassique avec un sel ammonique.

POTASSICO-ARGENTIQUE adj. (po-ta-si-ko-ar-jan-ti-ke — de *potassique*, et d'*argentique*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel argentique.

POTASSICO-CALCIQUE adj. (po-ta-si-ko-kal-si-ke — de *potassique*, et de *calcique*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique et d'un sel calcique.

POTASSICO-HYDRIQUE adj. (po-ta-si-ko-i-dri-ke — de *potassique*, et de *hydrique*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel hydrique.

POTASSICO-MAGNÉSIQUE adj. (po-ta-si-ko-ma-gne-zi-ke; *gn* mll. — de *potassique*, et de *magnésique*). Chim. Se dit d'un sel double qui est produit par la combinaison d'un sel potassique et d'un sel magnésique.

POTASSICO-MERCUREUX adj. (po-ta-si-ko-mer-ku-reu — de *potassique*, et de *mercureux*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel mercureux.

POTASSICO-MERCURIQUE adj. (po-ta-si-ko-mèr-ku-ri-ke — de *potassique*, et de *mercurique*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel mercurique.

POTASSICO-SODIQUE adj. (po-ta-si-ko-so-di-ke — de *potassique*, et de *sodique*). Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel sodique.

POTASSIDES s. m. pl. (po-ta-si-de — rad. *potassium*). Chim. Famille de corps qui comprend le potassium et tous les composés qui en dérivent.

POTASSIÉ, ÉE adj. (po-ta-si-é — rad. *potassium*). Chim. qui contient du potassium. ‖ *Gaz hydrogène potassié*, Composé gazeux d'hydrogène et de potassium.

POTASSIMÈTRE s. m. (po-ta-si-mè-tre — de *potasse*, et du gr. *metron*, mesure). Instrument au moyen duquel on détermine les proportions de potasse et de soude qui composent les mélanges alcalins désignés dans le commerce sous le nom de potasses.

— Encycl. Cet instrument a été imaginé en 1845 par O. Henry. Il n'est autre chose qu'une burette graduée assez analogue comme forme et comme dispositions générales à la burette de Mohr, et ne présente sur celle-ci aucun avantage particulier bien important. La méthode de Henry peut être appliquée avec une burette quelconque aussi bien qu'avec son *potassimètre*. Voici, d'ailleurs, quelle est cette méthode.

Elle repose sur les différences de solubilité des perchlorates de potasse et de soude dans l'alcool; le perchlorate de potasse est insoluble dans ce véhicule, qui dissout, au contraire, très-facilement le perchlorate de soude. On commence par préparer du perchlorate de soude en traitant du perchlorate de potasse par [illegible] hydrofluosilicique; l'acide perchlorique résultant est saturé par [illegible] cristallisé; on filtre la solution, on l'évapore [illegible] à 90° [illegible] la solution titrée de perchlorate de soude au moyen du *potassimètre* ou d'une burette quelconque; cette solution détermine la formation d'un précipité de perchlorate de potasse insoluble dans l'alcool, on continue à verser le liquide tant qu'il se produit un trouble dans la liqueur à chaque goutte ajoutée. Au moment où cette réaction cesse de se produire, on arrête l'opération et on lit sur l'instrument le volume de liqueur titrée ajoutée; ce volume donne exactement la quantité de perchlorate de soude transformé en perchlorate de potasse. Un calcul très-simple donne dès lors la quantité de potasse cherchée, puisqu'un équivalent de perchlorate de soude précipite un équivalent de carbonate de potasse. Quant au carbonate de soude renfermé dans le mélange, on le dose par différence. Il suffit, en effet, de déterminer par un essai alcalimétrique ordinaire (V. ALCALIMÉTRIE) le poids total des carbonates alcalins et de retrancher de ce poids celui du carbonate de potasse déjà connu, comme il vient d'être dit, pour avoir le poids du carbonate de soude.

Cette méthode ne permet de déterminer la potasse et la soude que lorsqu'elles sont à l'état de carbonates. Lorsqu'elles sont à l'état de chlorures et de sulfates, ainsi que cela arrive presque toujours, pour une notable proportion, dans les mélanges du commerce, ces sels, étant inattaquables par l'acide acétique en même temps qu'insolubles dans l'alcool à l'aide duquel on reprend l'acétate de potasse, n'entrent pas en réaction et sont complètement négligés.

Toutefois, le *potassimètre* a un avantage sur les burettes ordinaires, un avantage qui, pour les industriels, n'est pas tout à fait sans importance. Au lieu d'être gradué en volumes égaux, il porte une graduation qui correspond aux poids de potasse précipités par la solution titrée normale de perchlorate de soude. De cette manière, si on opère sur 100 parties de sel et s'il faut 60 divisions du *potassimètre* pour précipiter complètement la potasse, la matière essayée renferme 60 pour 100 de potasse; s'il en faut 50, elle en renferme 50 pour 100, etc. On se trouve ainsi dispensé de tout calcul. Mais, d'un autre côté, ce mode d'opérer nécessite l'emploi d'un instrument particulier et d'une liqueur titrée toujours la même pour éviter un calcul qui, après tout, est des plus simples.

Le procédé de Henry a plusieurs inconvénients. Il exige une certaine habitude, car on ne saisit pas très-nettement [illegible] la liqueur titrée cesse de déterminer la formation du précipité; il en résulte des tâtonnements assez [illegible] et par contre une certaine incertitude. De plus, la préparation de la liqueur titrée exige des [illegible] assez longues. Aussi les industriels préfèrent-ils employer pour les essais de ce genre le natromètre de Pesier.

POTASSIQUE adj. (po-ta-si-ke — rad. *potassium*). Chim. Se dit de certaines combinaisons du potassium : *Oxyde* POTASSIQUE. *Sels* POTASSIQUES.

— Encycl. *Sels potassiques*. [illegible] presque totalité de la potasse employée dans les arts et les manufactures était tirée des cendres de plantes terrestres. Mais, dans ces dernières années, les demandes de potasse [illegible] sible de remplacer cet alcali par la soude, par exemple dans la préparation des chlorates, des prussiates, des chromates, et plus [illegible] grais pour les vignes, les céréales, etc. Il en [illegible] cations industrielles. Il faut cependant ajouter [illegible] seul pour [illegible] pour préparer la soude par le proc[illegible]

— MANUFACTURE DES SELS DE POTASSE AU MOYEN DES CENDRES DE BOIS ET [illegible] PLANTES TERRESTRES EN GÉNÉRAL. Les cendres [illegible] végétaux [illegible] rures, phosphates, silicates de potassium, calcium, sodium, magnésium et fer. Les ar

[illegible] sultat de la décomposition des sels organi[illegible] métaux (oxalates, ma[illegible]

— I. [illegible] DES CENDRES DE BOIS DE SA[illegible] [illegible] dans la cendre des arbres; aussi a-t-on pensé [illegible] l'absinthe, la tanaisie, le souci dans le seul [illegible] extraire la potasse. Mais une telle [illegible] rarement [illegible] [illegible] constances spéciales, épuisent rapidement le [illegible] [illegible] tre côté, durant leur croissance qui est relativement très-lente, assimilent la potasse que leur fournit le sol et qui, pendant le même temps, est fournie au sol par la décomposition du feldspath, de l'argile et des diverses [illegible] haute futaie que l'on se procure la potasse, [illegible] [illegible] Russie [illegible] Amérique [illegible] Toscane et [illegible] [illegible] jours du nouveau bois jusqu'à ce qu'on ait obtenu un tas de cendres suffisant.

— *Lixiviation des cendres.* Les cendres ne constituent point du carbonate de potasse pur. Ce corps est mêlé d'autres sels solubles, de charbon, de bois incomplètement brûlé et [illegible]. On les lessive soit à chaud, soit à froid, dans des tonneaux dont le fond percé et recouvert de paille permet à la liqueur alcaline de filtrer et de s'écouler par un robinet inférieur, que l'on ouvre quand la liqueur paraît être saturée. La méthode employée pour effectuer la lixiviation est d'ailleurs indifférente et varie considérablement [illegible] pays.

— *Évaporation de la lessive.* La lessive obtenue par la lixiviation des cendres à une [illegible]; on l'évapore dans des vases de fer aplatis, dans lesquels on verse toujours de nouvelles quantités de liquide alcalin à mesure que l'eau s'évapore. On continue [illegible] ce que le contenu du vase évaporatoire devienne épais et que la lessive chaude se solidifie par le refroidissement. On pousse alors l'évaporation jusqu'à siccité en remuant constamment, et l'on obtient un produit auquel on donne le nom de potasse brute [illegible] (*pot ash ashes*). Ce produit est formé surtout de carbonate *potassique* souillé de sulfate du même métal et renferme en outre environ 12 pour 100 d'eau.

En Allemagne, on élimine souvent la majeure partie du sulfate *potassique*, en laissant cristalliser ce sel, avant d'évaporer à siccité. En Russie, on prépare de grandes quantités de cendres alcalines en lessivant les cendres qui proviennent de la combustion [illegible] on évapore dans des vases de cuivre et, quand la liqueur est suffisamment concentrée, on la laisse refroidir. Le carbonate *potassique* se dépose alors en cristaux bruns, que l'on calcine dans un fourneau à moufle. Cette calcination a pour effet de chasser l'eau et de détruire certaines substances empyreumatiques. Elle a lieu dans un fourneau en tout semblable à celui dont on se sert pour préparer le carbonate de [illegible]. On commence [illegible] et l'on continue à faire [illegible] jusqu'à ce que le produit soit d'un rouge clair et reste tout à fait blanc après refroidissement. Il faut prendre de grandes précautions pour empêcher la masse de fondre et de prendre ainsi une apparence luisante. On perd dans cette calcination de [illegible] produit. On donne au produit calciné le nom de cendres perlées (*pearl-ash*). On empaquette les cendres perlées pendant qu'elles sont chaudes encore pour éviter toute absorption d'humidité. Elles [illegible] remplace le four[illegible] par un fourneau [illegible]

— *Raffinage des cendres perlées.* En Amérique, on redissout souvent les cendres perlées, on concentre suffisamment la liqueur pour que les sels les moins solubles cristallisent par le refroidissement, on décante l'eau mère, on l'évapore à siccité en l'agitant continuellement, et l'on donne au résidu le nom de sel de tartre. En France, on lave à plu[illegible] [illegible] de 1,473, [illegible] ainsi des cendres perlées de première qualité [illegible] commerce [illegible]

— *P[illegible]* Il y a une grande variété de potasses, que l'on distingue suivant [illegible] et où elles ont été produites. Les potasses [illegible] [illegible]lquecentes. Il en existe trois espèces ren[illegible] [illegible] neutre et anhydre de potassium, répondant à la formule K^2CO^3.

La potasse blanche d'Amérique, ou *pearl-ash*, est [illegible] et renferme de 25 à 58 pour 100 de carbonate pur. Les potasses russes arrivent soit par Saint-Pétersbourg, soit par Odessa, et sont connues sous le nom de potasses de Kazan, parce qu'elles sont fabriquées aux environs de Kazan; elles renferment [illegible] 52 pour 100 de carbonate pur. Il en est de même de celles de ces potasses que l'on manufacture aux environs de Riga. Les potasses de paille sont plus denses et plus dures. Les potasses de Dantzig ressemblent aux potasses américaines, mais sont plus friables et renferment de 50 à 60 pour 100 de carbonate pur.

Il y a trois qualités de potasses toscanes, qui sont en poudre mélangée de morceaux de diverses grosseurs: les potasses grises de 0,60; les potasses blanches, plus dures, de 50 à 55 pour 100, et les potasses bleues de la même composition. Toutes les autres potasses ont un caractère semblable, ne sont à peu près jamais complètement solubles dans l'eau et laissent souvent un fort résidu.

— II. POTASSE OBTENUE COMME PRODUIT SECONDAIRE AU MOYEN DE LA BETTERAVE ET DE LA CANNE A SUCRE. La betterave est une plante *potassique*. Ce n'est que dans des conditions exceptionnelles que l'on trouve de la soude dans sa cendre. Matthieu de Dombasle a le premier tenté de combiner la production du sucre avec l'extraction de la potasse, en incinérant la plante. Son plan a été toutefois très-vite abandonné, et Dubrunfaut, il y a environ vingt ans, en suggéra un nouveau consistant à faire fermenter les mélasses pour en retirer la totalité du sucre à l'état d'alcool et à extraire les sels *potassiques* du résidu. Dans cette méthode, largement pratiquée aujourd'hui chez nous et en Allemagne, on fait fermenter les mélasses, on les distille pour en retirer l'alcool, on évapore ensuite les liqueurs à siccité, on les calcine et on les lessive pour en extraire les sels *potassiques* solubles, exactement comme lorsqu'il s'agit des potasses ordinaires.

— *Mélasses.* Le sucre incristallisable varie, suivant Monnier, de 0,12 à 3,40 pour 100 dans le sucre de betterave brut et s'élève à 90 pour 100 dans certaines mélasses. Payen, Poinsot et Brunet y ont trouvé 9,699 pour 100 de carbonates de potassium et de sodium. On étend d'eau ces mélasses de manière à avoir un sirop de 1,085 de densité, on acidule légèrement le liquide au moyen de l'acide sulfurique, on y ajoute 2 1/2 pour 100 de levûre de bière et on l'abandonne pendant cinq ou six jours dans de grandes citernes maintenues à une température de 20°, où il fermente. Après ce temps, on le distille pour en séparer l'alcool, qui s'élève à 4 ou 5 pour 100 du poids du liquide, et tous les sels restent dans le résidu, dit *vinasse*. On neutralise ces vinasses avec de la chaux et on les laisse déposer. On les concentre ensuite jusqu'à consistance sirupeuse dans des pots de fer jusqu'à une densité de 1,217 à 1,372, on laisse déposer le sulfate de chaux, on décante la liqueur brune, mais claire, on l'évapore à siccité et on la calcine dans un fourneau à réverbère. L'addition de la chaux à la vinasse est très-avantageuse en vue de la composition des sels obtenus, parce que cette base paraît décomposer en grande partie le sulfure et le sulfate *potassiques*. Les potasses obtenues au moyen des mélasses varient beaucoup suivant les pays où la betterave a été cultivée. Quand la culture de la betterave est récente dans le pays, elles sont plus riches que quand, cette culture étant déjà ancienne, le sol est en partie épuisé. Ces potasses brutes de betterave, nommées salins, renferment de 30 à 35 pour 100 de K^2CO^3 et 18 pour 100 de Na^2CO^3.

— *Raffinage du salin brut.* On lessive la matière brute et l'on fait bouillir les liqueurs de manière à les évaporer à siccité. Quelquefois on laisse refroidir les liqueurs quand elles ont atteint une densité de 1,473, afin de faire cristalliser la majeure partie du sulfate *potassique*. Après le refroidissement, il se dépose aussi de gros cristaux de chlorure de potassium. On décante la liqueur, on la concentre de nouveau jusqu'à ce que sa densité atteigne le chiffre de 1,555, après quoi on la remet dans le vase où on la laisse refroidir. Au bout de trois ou quatre jours, on obtient de gros cristaux constitués par un carbonate double de potassium et de sodium; enfin l'eau mère, très-riche en carbonate de potasse, est évaporée à siccité. En redissolvant et faisant recristalliser le carbonate double, il se [illegible] sel double, moins riche en carbonate de potasse. Ce sel, fondu dans une bassine en fer et bouilli, abandonne du carbonate [illegible] d'eau de cristallisation, tandis qu'il reste une eau mère [illegible] potasse.

M. Bolet emploie un procédé de distillation pour les mélasses tout à fait semblable à celui que M. Stenford emploie pour les varechs, procédé dans lequel il obtient du goudron, du gaz de l'éclairage et des cendres. On extrait la potasse des cendres par lixiviation avec moins de perte et à un degré [illegible] que dans les autres méthodes. La quantité de sels de potasse que l'on extrait en Europe, comme produit secondaire de la fabrication du sucre, est très-considérable et tend à s'accroître chaque jour. L'application des mêmes méthodes aux produits perdus des manufactures de sucre de canne peut également être avantageuse. M. Leymour de Mons a déjà fait breveter un procédé dans ce but. Le Play a proposé d'extraire la potasse et la soude des sacs salins de la betterave au moyen de l'eau de baryte qui amène l'alcali à l'état caustique.

— III. SULFATE ET CARBONATE DE POTASSIUM OBTENUS COMME PRODUITS SECONDAIRES DANS LA FABRICATION DE L'ACIDE TARTRIQUE. Le tartrate acide qui existe dans le jus de raisin n'étant que peu soluble se sépare pendant la fermentation sous la forme d'une croûte qui adhère aux parois des cuves et des tonneaux. Cette croûte rougeâtre est connue sous le nom de tartre brut. Lorsqu'elle provient du vin blanc, elle est presque blanche et prend le nom de tartre brut blanc. On dissout ce tartre dans l'eau bouillante et on laisse refroidir la solution saturée. La surface du liquide se recouvre bientôt d'une couche de fins cristaux du bitartrate, qui sont blancs et qui reçoivent alors le nom de crème de tartre. Les meilleures espèces de crème de tartre nous viennent d'Italie et d'Espagne. On en fabrique aussi en France. Elles renferment 82,7 pour 100 de tartrate acide de potassium, 7,6 de tartrate de calcium et 9,7 d'eau.

Lorsqu'on les chauffe au rouge, ces tartres se décomposent et laissent une masse appelée flux noir. Cette masse consiste en un mélange de carbonate de potassium, de carbonate de calcium et de charbon. Si on les fait déflagrer avec du nitre, on obtient un produit blanc appelé *flux blanc*, qui consiste presque exclusivement en carbonate *potassique*, et qui consisterait exclusivement en ce sel si le tartre et le nitre employés étaient tout à fait purs et pris en proportion convenable. Le flux blanc et le flux noir sont fort souvent employés comme fondants dans les essais métalliques. Autrefois, on chauffait les tartres en plein air et l'on calcinait jusqu'à parfaite blancheur du résidu, ce qui donnait la *cendre de bois*.

Les lies de vin, tout comme les résidus de levûre, sont maintenant employées à la production du carbonate de potassium. Après la fermentation, on recueille les lies et la levûre dans un vase, on les comprime, on dessèche les gâteaux et on les incinère en prenant de grandes précautions pour bien conduire le feu. Le produit, qui a reçu le nom de *cendres gravelées*, est d'une qualité supérieure, très-léger, poreux et blanc.

Dans les manufactures d'acide tartrique, la moitié de l'acide est d'abord neutralisée par la chaux et précipitée à l'état de tartrate neutre de calcium. Le tartrate neutre de potassium qui reste en solution peut être transformé en chlorure ou en sulfate de potassium par le moyen du chlorure de calcium ou du sulfate de calcium, ou même de l'acide sulfurique étendu. M. Gatty a fait breveter une méthode dans laquelle il obtient la potasse à l'état de carbonate en traitant la solution du tartrate neutre par un lait de chaux et faisant passer en même temps un courant d'acide carbonique à travers le mélange jusqu'à saturation; du tartrate insoluble de calcium se dépose, et il reste en solution du bicarbonate de potassium, qu'on retire de la liqueur en évaporant la liqueur à siccité et calcinant le résidu dans un fourneau à réverbère. Wagner a proposé de remplacer la chaux par le carbonate de baryum dans la fabrication de l'acide tartrique. Il obtient ainsi du tartrate de baryum insoluble et une solution de tartrate neutre de potassium. On ajoute une solution d'hydrate de baryum à la solution du tartrate neutre, et l'on dirige un courant d'anhydride carbonique dans le mélange, jusqu'à ce que toute la baryte soit précipitée à l'état de carbonate et que la potasse, d'abord caustique, se soit carbonatée à son tour ou évaporée enfin.

— IV. EXTRACTION DU CARBONATE POTASSIQUE DES CENDRES DE PLANTES MARINES. Depuis fort longtemps déjà, on connaît la valeur, comme source de potasse, des herbes marines connues chez nous sous le nom de *varechs* et en Angleterre sous le nom de *kelp*. La potasse y est toujours mêlée de soude.

— *Récolte des herbes de mer et manufacture de varech.* En Écosse, on recueille les varechs entre juin et septembre et on les désigne sous les noms de *cutweed* et *driftweed* (herbe coupée et herbe portée); le cutweed ou herbe coupée sur les rocs est surtout obtenu dans les Highlands aux dépens de deux plantes appelées *yellow wreck* (varech jaune) et *black wreck* (varech noir). Le premier flotte sur l'eau lorsqu'il est coupé, et il est, par suite, plus facile à recueillir et beaucoup plus employé que le second, qui ne flotte pas. On coupe l'herbe pendant le printemps, et il importe de la faire sécher sans qu'elle ait été exposée à la pluie, sans quoi elle fermente. L'herbe coupée renferme moins d'iode et moins de potasse aussi que l'herbe portée; on nomme ainsi celle qu'apporte le flot directement. En Écosse, on brûle les varechs dans des fours de 14 à 16 pieds de longueur sur 2 pieds de largeur, entourés d'une circonvallation de 10 pouces de hauteur. On allume le four avec des bruyères ou de la paille sèche, sur lesquelles on place les couches de cette herbe, faites avec le plus grand soin, de manière à éviter qu'elle ne brûle avec flamme. Lorsque l'opération a duré de six à huit heures, on abat le petit mur d'enceinte et on pétrit la cendre jusqu'à ce qu'elle entre en fusion et s'agglomère en formant un gâteau de 3 à 6 pouces d'épaisseur (*floor*). On recommence ensuite l'opération de manière à faire un second floor, puis un troisième et ainsi de suite. On fait quelquefois jusqu'à six floors dans le même four; on place ensuite de l'eau sur le gâteau alcalin pour diviser la masse.

Dans le nord-ouest de l'Irlande, c'est surtout aux dépens de l'herbe apportée que l'on prépare le varech. Cette herbe arrive en avril et mai; on la brûle dans de petits fourneaux à basse température, parce qu'elle est à la fois plus poreuse et plus riche que celle de l'ouest de l'île.

Sur les côtes occidentales de France, en Normandie, en Bretagne et particulièrement sur les côtes de la Manche, on recueille l'herbe portée depuis un temps immémorial. Quand le varech a été ramassé et coupé, on le dessèche et l'on en fait des meules, qui restent là jusqu'en juillet ou août. On les brûle alors dans des fours circulaires ou rectangulaires, dont les bords sont protégés par des pierres ou par des plaques; on remplit la fosse d'herbe sèche, on y met le feu et l'on ajoute toujours de nouveaux varechs, jusqu'à ce que la chaleur suffise à agglutiner et à fondre les cendres.

Ces diverses méthodes présentent tous les inconvénients qu'a signalés Henri Rose, il y a quelques années, et que ce chimiste indiquait comme étant propres aux anciennes méthodes d'incinération des plantes. Le principal de ces inconvénients est une haute température, qui entraîne la perte à l'état de vapeurs de substances volatiles telles que l'iode et les sels *potassiques*, et qui permet au charbon de réduire les sulfates alcalins et de les amener à l'état de sulfites, d'hyposulfites et même de sulfures, qui s'accumulent dans les eaux mères et exigent beaucoup d'acide sulfurique pour revenir à l'état de sulfate. On ne peut d'ailleurs pas les laisser à cet état réduit, car ils absorberaient beaucoup de chlore, pour se suroxyder pendant la précipitation de l'iode, et auraient, en outre, l'inconvénient grave de donner un précipité de soufre qui souillerait l'iode produit.

On a proposé plusieurs moyens d'obvier à ces inconvénients. Ils consistent, en général, à ne faire que charbonner légèrement la plante avant de la lessiver, ou à la soumettre à une distillation, de manière à obtenir du goudron et du gaz d'éclairage en même temps qu'un résidu de charbon. Ce dernier donne, quand on le lessive, les minéraux solubles de l'herbe, et on obtient même ceux-ci avec moins de perte que par les procédés ordinaires, sans compter le goudron et le gaz obtenus également.

— *Composition des varechs ou des kelps.* Il y a de grandes différences entre les varechs ou kelps des diverses localités. Ces différences, toutefois, ne sont pas aussi grandes quand on manufacture les plantes sur place, quant aux cendres bien entendu, que pourraient le faire croire les différences observées dans le végétal. D'après les analyses de Golfier-Besseyre, la quantité du sulfate de potassium varie de 11 à 44 pour 100 dans le varech français et, dans un cas, on en a vu la proportion s'abaisser jusqu'à 2 pour 100. Le chlorure de potassium varie de 12 à 35 pour 100 et, dans un cas, s'est trouvé seulement de 0,36 pour 100. Le sulfate sodique varie de 0 à 35 pour 100, le carbonate de sodium de 0 à 17 pour 100, et le chlorure de sodium de 9 à 70 pour 100.

— *Extraction des sels.* L'extraction des trois principaux sels contenus dans les varechs, savoir le chlorure et le sulfate de potassium et le chlorure de sodium, est basée sur les faits suivants: 1° le sel commun est presque aussi soluble dans l'eau à froid qu'à chaud; 2° le chlorure de potassium est plus soluble à chaud qu'à froid; 3° le sulfate *potassique* est peu, très-peu soluble dans l'eau froide. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que le chlorure de potassium qui se trouve dans les premières lessives et rend le sulfate *potassique* moins soluble que dans l'eau, que le chlorure de sodium des deuxièmes l'y rend moins soluble.

En Écosse, on casse les floors en petits morceaux, on les place dans de grands vases de fonte qui renferment des filtres de paille, de varech sec ou de pierre. Ces vases sont unis par des tuyaux, de manière que le liquide puisse passer de l'un à l'autre. On place de l'eau dans le premier; cette eau filtre dans le deuxième, puis dans le troisième et ainsi de suite, en se chargeant de plus en plus, tandis que de la nouvelle arrive dans le premier. Quand le sel du premier vase est épuisé, on le détache de façon que le second devienne le premier; on met dans l'ex-premier une nouvelle charge et on le place le dernier; c'est ce qu'on appelle un *lavage méthodique*. Du dernier vase, l'eau se rend dans un grand bassin, où on la reprend avec des pompes pour la porter dans les chaudières d'évaporation. Les filtres sont renouvelés toutes les six opérations. Les masses épuisées renferment encore un peu de sels.

Les eaux de varech qui marquent de 35° à

50° Twadel sont évaporées dans des bassines de fer et concentrées jusqu'à ce qu'elles marquent 60°. Le sel qui se dépose en grandes quantités pendant l'évaporation du liquide est du sulfate de potassium, que l'on retire soigneusement et que l'on fait égoutter dans un vase percé de trous à sa partie inférieure. La liqueur qui a atteint 60° est mise à refroidir dans des réfrigérants, où elle laisse déposer des cristaux de chlorure de potassium; on fait égoutter les cristaux comme les précédents; on fait ensuite bouillir de nouveau l'eau mère jusqu'à ce qu'elle marque 68° Twadel; du sulfate, du chlorure et du carbonate de sodium se déposent alors et sont égouttés comme les précédents; puis on laisse refroidir la liqueur de nouveau, ce qui donne une quantité supplémentaire de chlorure de potassium. Les secondes eaux mères sont évaporées une troisième fois jusqu'à 74° Twadel. Il se sépare le même sel de sodium que dans l'opération qui précède, et, par un troisième refroidissement, la liqueur fournit une troisième proportion de chlorure de potassium. Les sels qui se séparent pendant la deuxième et la troisième ébullition sont vendus sous le nom de *sels de varech* et renferment de 9 à 14 pour 100 d'alcali. Ils varient d'abord beaucoup en composition, certains échantillons renfermant 23,68 et d'autres 1,08 de Na^2CO^3. La première cristallisation donne de 86 à 90 pour 100 et la seconde de 96 à 98 pour 100 de chlorure de potassium pur, tandis que la quatrième renferme toujours une certaine quantité de sulfate de sodium.

Chez nous, on broie souvent le varech qu'on lessive dans une cuve avec un double fond perforé, de manière à obtenir les chlorures de potassium et de sodium dans un premier lessivage et le sulfate de potassium dans celui qui vient après. On jette d'abord de l'eau sur le varech frais et ensuite sur le varech qui a été traité par l'eau, jusqu'à ce que le liquide présente une densité de 1,12 à 1,16. Ces lessives renferment beaucoup de chlorures de potassium et de sodium et très-peu de sulfate *potassique*. Le résidu est soumis à la même opération jusqu'à ce que les lessives marquent 1,96 et renferment surtout du sulfate de potassium.

On concentre à 1,333 les lessives qui renferment les chlorures alcalins. Le chlorure de sodium se dépose pendant l'évaporation et est enlevé au fur et à mesure et mis à égoutter. Il renferme toujours un peu de chlorure et même de sulfate de potassium. Pour le purifier, on le met dans une cuve à fond percé et, pendant qu'on le lave avec une lessive de première opération, on fait arriver un courant de vapeur par le fond, après quoi on laisse reposer et l'on retire le liquide. On répète cette opération jusqu'à ce que la liqueur marque 1,27, après quoi on la retire définitivement pour en extraire les autres sels comme il a été déjà dit; on enlève ainsi complètement les sels *potassiques*, et le chlorure sodique est égoutté et desséché.

Pour séparer le chlorure de potassium, la liqueur exempte de sel marin et marquant 1,33 est abandonnée dans les récipients où le chlorure *potassique* se dépose en cristaux. L'eau mère retient en solution de l'iodure de potassium. Le sulfate *potassique* provient, comme nous l'avons dit, du deuxième lavage. Quand on évapore sa solution dans des vases de fer plats, le sulfate se sépare en petits cristaux que l'on égoutte et qu'on lave ensuite avec la lessive elle-même, puis avec une petite quantité d'eau froide.

— V. EXTRACTION DES SELS DE POTASSE DE L'EAU DE MER, DES SOURCES SALÉES ET DES DÉPÔTS SALINS. 1° *Eau de mer*. Le potassium existe dans l'eau de mer à l'état de chlorure et de sulfate dans la proportion de 0,257 pour 1,000. C'est dans les départements du Midi surtout que l'on extrait ces sels des eaux mères des salines de la Méditerranée, depuis une dizaine d'années environ. On se sert pour cela d'une méthode qui est due à M. Balard. Le Midi présente en effet ce grand avantage, au point de vue de cette extraction, que la température est plus élevée, les rayons de soleil plus chauds et la différence de température entre le jour et la nuit plus considérable. On laisse d'abord l'eau de mer s'évaporer pendant l'été dans de petits bassins où se dépose une quantité considérable de sel marin, dont les dernières portions sont mêlées d'un peu de sulfate de magnésium. Les eaux mères marquent 31° au pèse-sel de Baumé. On les fait passer dans une deuxième série de bassins, dans lesquels il se dépose pendant le jour une nouvelle proportion de sel marin et, pendant la nuit, du sulfate de magnésium et un sulfate double de magnésium et de potassium; puis les liqueurs sont dirigées dans d'autres bassins, où se déposent des cristaux d'un chlorure double potassico-magnésique. Ce sel double dissous dans l'eau, à la faveur d'un courant de vapeur, se décompose et donne, par le refroidissement, le sel pur KCl. Le mélange de sulfate de magnésium et de sulfate potassico-magnésique est redissous, et sa solution est évaporée. Le sel double $K^2Mg''(SO^4)^2,6H^2O$ s'obtient alors seul. On emploie directement ce sel dans les manufactures d'alun et dans les fabriques de carbonate de potasse par le procédé Leblanc. Les eaux mères de ce sel, qui renferment le sulfate de sodium, sont conservées pour l'hiver. Les salines de Berre, qui recouvrent une superficie de 370 acres environ, fournissent : 200,000 quintaux de sel commun, 1,200,000 pieds cubes d'eau mère à 31° B. et 20,000 quintaux de sels d'été, qui eux-mêmes fournissent 11,000 quintaux de sulfate de magnésium cristallisé et 9,000 quintaux de sels doubles à base de potassium, de sodium et de magnésium. Enfin, elles fournissent 1,400,000 pieds cubes d'eau mère qui, travaillés pendant la saison d'hiver, permettent d'extraire 90,000 quintaux de sulfate sodique.

Le procédé que nous venons de décrire n'est toutefois point exempt d'inconvénients. D'une part, en effet, on perd assez de sels par infiltration pendant le long séjour des liqueurs concentrées dans les marais salants, et d'autre part la pluie vient de temps à autre étendre les liqueurs et détruire ainsi l'effet de l'évaporation naturelle. M. Merle remédie tout à fait à ces imperfections du procédé Balard. Le procédé Merle consiste *à précipiter les eaux de mer concentrées par réfrigération artificielle*. A cet effet, quand l'eau a atteint dans le marais salant la concentration de 31° B., concentration à laquelle elle laisse déposer la huitième partie du sel qu'elle renferme, on l'étend de 10 pour 100 environ d'eau pure pour éviter une cristallisation trop rapide de chlorure de sodium dans la première partie de l'opération, puis on la fait passer dans une série de réfrigérateurs construits sur le principe de Carré. Le sulfate de magnésium et le chlorure de sodium restants se transforment alors, par double décomposition, en sulfate de soude et en chlorure de magnésium, et le sulfate de soude se dépose. Les eaux mères, qui renferment encore beaucoup de sel ordinaire, sont ensuite portées dans des chaudières ordinaires, où on les concentre au moyen de la chaleur artificielle jusqu'à ce qu'elles marquent 36° B. (densité de 1,331). Elles laissent alors déposer la presque totalité de leur chlorure sodique. Les liqueurs restantes renferment des chlorures de potassium et de magnésium; on les fait passer une deuxième fois à travers l'appareil réfrigérateur où se dépose le chlorure potassico-magnésique, et c'est de ce dernier que l'on retire le chlorure de potassium par le procédé indiqué un peu plus haut.

2° *Sources salées*. La potasse contenue dans l'eau des sources salées n'a point été extraite jusqu'ici industriellement. Margueritte en obtient la potasse en faisant passer un courant d'acide chlorhydrique à travers l'eau mère qui reste après le dépôt du sel marin. La totalité du potassium, soit qu'il existe dans la liqueur à l'état de chlorure potassico-magnésique, soit qu'il y existe à l'état de sulfate, se précipite alors à l'état de chlorure. Pour faciliter le passage du gaz, on maintient le liquide dans un état constant d'agitation. On peut appliquer cette méthode à l'eau de mer. On peut encore, pour retirer le potassium des eaux mères des sources salées, utiliser l'action que la chaux exerce sur le sulfate de magnésium, action qui consiste à précipiter complètement le sel à l'état d'hydrate magnésique et de sulfate de calcium presque insoluble. Un lait de chaux préparé avec une forte solution de sel est ajouté à l'eau mère en quantité suffisante pour précipiter la totalité du sulfate magnésique. On fait bouillir et on laisse reposer. On laisse ensuite le sel commun se déposer dans les marais salants ordinaires, jusqu'à ce qu'on commence à voir apparaître des cristaux de chlorure de potassium lorsqu'on laisse refroidir une faible portion du liquide. Dès que la température a atteint 70°-80°, on verse le liquide dans un autre réfrigérant, où le chlorure de potassium cristallise.

3° *Préparation du chlorure de potassium au moyen des dépôts salins de Stassfurth*. Il existe au-dessus de la roche saline de Stassfurth, près de Magdebourg, un dépôt salin formé surtout par du chlorure potassico-magnésique. Ce dépôt, qui a une grande étendue et une épaisseur considérable, est en partie situé sur le territoire prussien, en partie sur le territoire du duché d'Anhalt. Au nord de la ville de Stassfurth, le dépôt qui recouvre la roche saline pure a jusqu'à 157 mètres de profondeur et peut être divisé en quatre couches principales, dont les limites ne sont cependant pas bien définies. 1° Immédiatement au-dessus du sel marin, il y a une couche de 157 mètres d'épaisseur formée de chlorure de sodium et traversée par des filons d'anhydrite (sulfate de chaux anhydre). 2° Au-dessus de cette première couche s'en trouve une seconde de 3m,5 d'épaisseur, dans laquelle l'anhydrite est remplacée par la polyhalite (sulfate double de potasse et de magnésie). Dans cette couche, le chlorure de sodium commence aussi à être parsemé de petites quantités de chlorure magnésico-potassique. 3° Au-dessus vient une couche de kiesérite qui a 28 mètres d'épaisseur, et consistant en lits de kiesérite (sulfate de magnésium hydraté $MgSO^4,H^2O$) alternant avec des lits de chlorure de potassium et de magnésium. La kiesérite est plus abondante à la partie supérieure qu'à la partie inférieure. La composition centésimale de cette couche donne 65 pour 100 de chlorure de sodium, 17 pour 100 de kiesérite, 16 pour 100 de chlorure magnésico-potassique $MgCl^2,KCl$ [illegible] et 2 pour 100 d'anhydrite $CaSO^4$. 4° Enfin, il y a un lit de cornallite de [illegible] d'épaisseur. Ce lit renferme une quantité considérable de cornallite ou chlorure potassico-magnésique $MgCl^2,K^2Cl^2,12H^2O$, abondante surtout dans la partie supérieure et alternant avec des couches de sel marin et de kiesérite. Cette couche renferme en centièmes 55 de cornallite, 25 de sel, 16 de kiesérite et 4 de chlorure de magnésium hydraté; elle contient aussi quelques veines de trachydrite

$$CaCl^2,2MgCl^2,2H^2O,$$

de sylvine ou chlorure de potassium pur, et des tubérosités de boracite ou borate neutre de magnésium. Ces tubérosités contiennent souvent, dans l'intérieur de leur masse, des nodules de cornallite ou de trachydrite. Tous les sels de cette couche sont très-déliquescents. Dans ces diverses couches, les sels les plus solubles occupent toujours la partie supérieure, ce qui porte à croire qu'elles résultent du dessèchement graduel d'une mer intérieure ou d'un lac salé; mais leur grande épaisseur et les veines de sels solubles, au centre des sels les plus solubles, obligent à admettre que l'eau de ce lac était continuellement renouvelée soit par les sources qui avaient lavé les dépôts salins du voisinage, soit par les eaux de la mer, qui, à une certaine époque de notre histoire géologique, recouvraient toutes les plaines de l'Allemagne du Nord.

La préparation du chlorure de potassium au moyen du sel de potasse de Stassfurth dépend de ce fait, que la cornallite n'est stable que dans des liqueurs chargées d'un excès de chlorure de magnésium; il en résulte que, lorsque le sel est dissous dans l'eau chaude, il ne se sépare plus de cornallite, mais du chlorure de potassium qui, étant le moins soluble, se dépose le premier, tandis que le chlorure de magnésium, plus soluble, reste en dissolution lorsqu'on refroidit la liqueur. On évapore ensuite les eaux mères, pour obtenir une nouvelle quantité supplémentaire de cristaux.

On commence par mettre le « sel de potasse » dans l'eau froide; on chauffe la solution au moyen d'un courant de vapeur porté à 120°, en même temps qu'on agite continuellement par un appareil *ad hoc* pour faciliter la dissolution. Après dix heures de repos, on décante le liquide clair, de manière à le séparer des substances insolubles. La liqueur claire, qui marque 32° B., est complètement saturée de chlorure de potassium et de chlorure de magnésium et renferme aussi de faibles quantités de chlorure de sodium et de sulfate de magnésium. On le fait arriver dans une série de cristallisoirs, où se dépose un sel qui renferme de 60 à 70 pour 100 de chlorure de potassium. Une charge de 20,000 kilogr. de « sel de potasse » fournit de 16,000 à 17,000 kilogr. de ce chlorure de potassium impur. On lave les cristaux à l'eau, pour enlever l'eau mère qui leur est adhérente, en même temps que le chlorure de magnésium qu'il renferme et qui, étant fort soluble, s'élimine facilement. Le sel ainsi purifié renferme 80 pour 100 de KCl. On concentre les eaux mères réunies aux eaux de lavage, jusqu'à ce qu'elles marquent 36° à l'aréomètre de Baumé. Il se dépose alors du chlorure de sodium, tandis que les chlorures de magnésium et de potassium restent en solution. Comme le sel magnésique est en excès, la liqueur, en se refroidissant, fournit des cristaux de cornallite artificielle, dont on extrait ensuite le chlorure de potassium en la redissolvant dans l'eau et la faisant cristalliser une seconde fois.

Le sel déposé pendant la concentration des eaux mères contient 65 pour 100 de sel marin, 30 pour 100 de sulfate potassico-magnésique et de 3 à 6 pour 100 de chlorure de potassium. En le lavant sur des filtres en toile, on en retire la moitié environ du chlorure *potassique* et l'on fait servir les eaux de lavage à dissoudre une nouvelle portion de minéral.

Après le dépôt de la cornallite artificielle, il reste de secondes eaux mères qui renferment 30,2 pour 100 de chlorure de magnésium, 2,5 pour 100 de sulfate de magnésium, 0,2 pour 100 de chlorure de sodium et 2,3 pour 100 de chlorure de potassium. Autrefois on les rejetait; mais on les conserve aujourd'hui et on les fait servir à la préparation des sels de magnésium.

Le chlorure de potassium qui arrive sur le marché de la fabrique de M. Douglas, à Stassfurth, renferme 82 pour 100 de chlorure *potassique* pur, 15,50 pour 100 de chlorure de sodium, [illegible] pour 100 de sulfate de potassium, [illegible] pour 100 de sulfate de magnésium et 1,5[illegible] pour 100 d'eau. Les [illegible] de ces [illegible] sont celles qui [illegible] le plus dans un certain nombre d'applications du sel.

On prépare aussi, à Stassfurth, d'autres sels *potassiques* : 1° on convertit le chlorure en sulfate, par double décomposition, au moyen du sulfate de magnésie, [illegible] jusqu'à [illegible] pour le procédé opératoire que l'on emploie; 2° on convertit le sulfate en carbonate par une méthode analogue à celle que Leblanc a fait connaître pour la préparation du carbonate de sodium, mais, jusqu'ici, cette opération industrielle n'a pas été pratiquée sur une grande échelle; 3° on prépare du salpêtre au moyen du chlorure de potassium et de l'azotate de sodium par la méthode de double décomposition, qui est partout en usage actuellement; ce procédé sera décrit à l'article SALPÊTRE (v. ce mot).

Le résidu insoluble qui reste après la dissolution dans l'eau du sel de potasse brut est formé de 20 à 30 pour 100 de kiesérite

$$Mg''SO^4.H^2O,$$

de 60 à 75 pour 100 de chlorure de sodium et de 10 à 15 pour 100 de substances vraiment insolubles. On utilise ce résidu en le faisant servir à la fabrication industrielle du sulfate sodique et de la soude.

— VI. PRÉPARATION DE LA POTASSE AU MOYEN DU FELDSPATH ET D'AUTRES SILICATES. Fuchs, le premier, a tenté d'extraire la potasse des feldspaths et des [illegible] en calcinant ces substances avec de la chaux et lessivant ensuite. On a publié, depuis ces premiers essais, un certain nombre de procédés qui conduisent au même résultat.

1° Pour obtenir la potasse à l'état d'hydrate ou de carbonate, Lawrence chauffe le minéral, le jette dans l'eau, le réduit en poudre, mêle la poudre obtenue avec de la sciure de bois, pile le tout avec de la paille, l'humecte avec de l'urine ou avec d'autres substances azotées, et en forme des tas qu'il laisse fermenter pendant six mois; il y ajoute ensuite de la crème de chaux très-épaisse et en forme des briques, qu'il calcine à une haute température. En lessivant le résidu refroidi de cette calcination, on dissout de la potasse et on laisse un résidu insoluble de silicate de chaux. On ne s'explique pas nettement, dans cette opération, l'importance que peut avoir l'addition des matières azotées et leur fermentation prolongée pendant six mois.

Dans les méthodes de Hack et de Meyer, qui sont toutes deux identiques, on fait un mélange intime de 100 parties de feldspath et de 1,9 à 188 parties de chaux, et l'on chauffe pendant quelques heures ce mélange à une température comprise entre le rouge et le rouge blanc. On réduit ensuite la masse en poudre et on la fait bouillir pendant deux ou trois heures sous une pression de huit atmosphères; on obtient ainsi une lessive alcaline exempte de chaux, qui renferme toute la soude et une quantité de potasse variant de 9 à 11 pour 100 du poids de feldspath. On sature cette lessive au moyen de l'acide carbonique et l'on évapore. Pendant l'évaporation, la silice et l'alumine se précipitent, puis le carbonate de sodium cristallise, et, en fin de compte, le carbonate de potasse reste à peu près seul [illegible] l'eau mère, d'où on le sépare par une évaporation à siccité du liquide.

F.-O. Ward emploie un mélange de spath fluor et de chaux et y ajoute même une argile riche en alumine quand il veut que le résidu puisse être utilisé dans les manufactures de ciment. La proportion de fluorure de calcium que ce chimiste recommande d'employer est égale à 7 à 8 pour 100 du poids du mélange. La calcination se fait dans un fourneau à réverbère et à la température du rouge blanc. On lessive le résidu de la calcination par les moyens ordinaires; la liqueur obtenue est soumise à l'ébullition en même temps que l'on y dirige un courant d'acide carbonique, [illegible] la silice et l'alumine (environ 25 pour 100), et il reste en solution les carbonates alcalins que l'on sépare comme ci-dessus.

2° Pour obtenir l'alcali à l'état de chlorure ou de sulfate de potassium, Sigmann mêle 2 parties de feldspath [illegible] 16 pour 100 de potasse) avec 1 partie de chaux et 1 partie de sulfate [illegible]. Il réduit le tout en poudre fine et chauffe le mélange au [illegible] heures, sans [illegible] [illegible] sium que l'on désire obtenir, [illegible] dans un vase de fer, que l'on recouvre aussitôt [illegible] [illegible]

3° Si l'on veut obtenir le potassium à l'état d'alun de potasse, [illegible] [illegible] et, par évaporation de la liqueur, on obtient des cristaux d'alun *potassique*

$$(Al^2)^{VI}(SO^4)^3,K^2SO^4 + 24H^2O,$$

qui présentent la forme ordinaire.

Turner fait usage de [illegible] de potassium au lieu d'acide sulfurique [illegible]

[illegible] ... gent, les transforment en terre arable et [illegible] ... [illegible] tandis que, dans ceux des autres procédés [illegible] ... un sulfate, qu'on est ensuite obligé de trans- [illegible] ... assez restreints ou on l'emploie directement comme chlorure ou [illegible].

— [illegible] DE LA POTASSE [illegible] ... tité considérable de potasse, laquelle, après [illegible] vient s'éliminer par la peau comme partie intégrante de la sueur. M. Chevreul a remarqué [illegible] ... *suint de mouton*, [illegible] du poids de la laine brute du mérinos, d'où on peut parfaitement l'extraire par simple immersion de la laine dans l'eau froide. Dans la laine ordinaire, le suint est moins abondant, et, d'après M[illegible] *sudorate potassique* ou suint de la laine ordinaire s'élève environ à 14 centièmes de la matière brute. Ce composé n'est point un savon, comme on l'a cru [illegible] la laine (8 1/2 pour 100 environ) est surtout combinée, à l'état de savon insoluble, avec des bases [illegible]. D'après Maumené et Rogelet, le sudorate [illegible] ... comme l'acide urique.

Rogelet et Maumené ont monté une véri- [illegible] ... tonneaux, la compriment autant que possible [illegible] ... lation brune qui se forme, et les parties ter- [illegible] ... avaient une densité moindre, on les amène- [illegible] ... en morceaux et on le [illegible] ... une masse saline, [illegible] liqueurs mar- [illegible] 30° à l'aréo- [illegible] ... ent du carbonate de [illegible]

[illegible] fournit de la potasse complètement exempte de soude, ce qui est fort avantageux, ces [illegible] excessivement difficiles à séparer complètement l'un de l'autre par des méthodes capables de recevoir une application industrielle. Il est bien vrai qu'ordinairement, en dehors des laboratoires, de petites quantités de soude dans la potasse ne [illegible], mais il y a quelques cas cependant où la soude nuit, et, d'ailleurs, la potasse de suint ne servirait-elle qu'à préparer à meilleur marché la potasse des laboratoires, qu'elle rendrait encore un grand service. V. le rapport d'Hofmann sur l'Exposition de 1862.

POTASSIUM s. m. (po-ta-si-omm). Chim. Métal découvert dans la potasse.

— **Encycl.** Le *potassium* a été isolé en 1807 par Humphry Davy, en décomposant une solution [illegible] potasse par une pile puissante, dont le pôle négatif plongeait dans du mercure. Il est solide à la température ordinaire. Il possède l'éclat métallique et présente des nervures caractéristiques. Il se ternit rapidement à l'air, il est très-mou, fond à 58° et a une densité égale à 0,86, il se volatilise à la température rouge. Le *potassium* jouit d'une grande affinité pour l'oxygène; il s'oxyde au contact de l'air humide, mais n'est pas altéré par l'oxygène et par l'air parfaitement secs. Il décompose l'eau à la température ordinaire et produit assez de chaleur pour déterminer l'inflammation de l'hydrogène mis en liberté. On conserve ordinairement le *potassium* dans l'huile de naphte.

Gay-Lussac et Thenard obtinrent le *potassium* en faisant agir le fer chauffé au rouge sur de la potasse fondue. Aujourd'hui, M. Brunner décompose dans un vase de fer le carbonate de potasse par le charbon, qui réduit complètement la potasse à une température très-élevée. Le *potassium* distille et se condense dans un récipient refroidi contenant de l'huile de naphte.

$$\left.\begin{matrix}CO''\\K^2\end{matrix}\right\}O^2 + 2C = 3CO + \left.\begin{matrix}K\\K\end{matrix}\right\}$$

Carbonate de potasse. — Charbon. — Oxyde de carbone. — *Potassium.*

Pour purifier le *potassium*, on le filtre dans un linge sous l'huile de naphte chauffée; puis on le distille dans un vase de fer ou dans une cornue de verre réfractaire recouverte d'un lut terreux.

Le *potassium* ne forme avec les métalloïdes monoatomiques qu'une seule série de composés répondant à la formule KR.

Le *chlorure de potassium* cristallise en cubes et en prismes rectangulaires toujours anhydres; il est volatil; sa saveur est salée et amère. Il produit, quand on le dissout dans l'eau, un abaissement de température assez considérable.

Le chlorure de *potassium* se trouve dans les eaux qui proviennent du raffinage du salpêtre et dans les cendres des varechs en grande quantité. On l'obtient comme produit secondaire dans les savonneries.

L'*iodure de potassium* cristallise en cubes anhydres incolores; il est fusible, déliquescent et, par sa dissolution dans l'eau, abaisse la température jusqu'à 24°. Le chlore le décompose. On le prépare en dissolvant l'iode dans la potasse.

$$6\left(\begin{matrix}K\\H\end{matrix}\right\}O\right) + 3\left(\begin{matrix}I\\I\end{matrix}\right) = 5\left(\begin{matrix}K\\I\end{matrix}\right) + \left.\begin{matrix}IO^2\\K\end{matrix}\right\}O + 3\left(\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right)$$

Hydrate de potasse. — Iode. — Iodure de *potassium*. — Iodate de potasse. — Eau.

On évapore la liqueur à sec, et le résidu est chauffé à une température rouge qui décompose l'iodate en oxygène et en iodure de *potassium*.

$$2\left(\left.\begin{matrix}IO^2\\K\end{matrix}\right\}O\right) = 3\left(\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right) + 2\left(\begin{matrix}K\\I\end{matrix}\right)$$

Iodate de potasse. — Oxygène. — Iodure de *potassium*.

L'iodure de *potassium* est employé en médecine et en photographie.

— *Hydrure de potassium*. Les métalloïdes polyatomiques se combinent avec le *potassium* [illegible] ... On connaît les oxydes K^2O, K^2O^2 et K^2O^4 et les sulfures K^2S, K^2S^2, K^2S^3, K^2S^4, K^2S^5.

Le peroxyde de *potassium* ou *potasse* K^2O^2 existe à l'état anhydre et à l'état hydraté. On l'obtient [illegible] ... de *potassium* à l'oxygène, ou en chauffant dans un creuset d'argent de l'hydrate de *potassium* bien sec avec du *potassium*.

$$\left.\begin{matrix}K\\H\end{matrix}\right\}O + \left.\begin{matrix}K\\K\end{matrix}\right\} = 2\left(\left.\begin{matrix}K\\K\end{matrix}\right\}O\right) + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}$$

Hydrate de potasse. — *Potassium*. — Protoxyde de *potassium*. — Hydrogène.

[illegible] potasse caustique, [illegible] ... ensuite en produisant des vapeurs blanches. [illegible]

potassium dissout l'alumine et la silice, attaque le verre et la porcelaine. Dans l'industrie on obtient la potasse caustique en décomposant le carbonate de potasse par l'hydrate de chaux.

$$\left.\begin{matrix}Ca''\\H^2\end{matrix}\right\}O^2 + \left.\begin{matrix}CO''\\K^2\end{matrix}\right\}O^2 = \left.\begin{matrix}CO''\\Ca''\end{matrix}\right\}O^2 + 2\left(\left.\begin{matrix}K\\H\end{matrix}\right\}O\right)$$

Hydrate de chaux. — Carbonate de potasse. — Carbonate de chaux. — Potasse caustique.

Comme complément de cet article, v. POTASSE et SELS POTASSIQUES.

POTATION s. f. (po-ta-si-on — lat. *potatio*; de *potare*, boire). Fam. Action de boire.

POT-AU-FEU s. m. Art culin. Mets composé de viande cuite dans beaucoup d'eau, avec des légumes : *Quand les paysannes ont des nourrissons bourgeois, on leur donne des* POTS-AU-FEU. (J.-J. Rouss.) *Le* POT-AU-FEU *du peuple est la base des empires.* (Mirab.) *Le* POT-AU-FEU *est encore une abstraction, un mythe, pour une partie considérable des populations.* (Mich. Chev.) ‖ Viande avec laquelle on prépare ce mets : *Acheter un* POT-AU-FEU *de trois livres.* POT-AU-FEU, *morceau de bœuf destiné à être traité à l'eau bouillante légèrement salée, pour en extraire les parties solubles.* (Brill.-Sav.) ‖ *Pot-au-feu à l'espagnole*, Olla podrida.

— Fam. Chose mesquine, terre à terre, comme sont les questions de ménage : *Vous savez quel goût j'ai pour les grands événements et combien je suis las de notre petit* POT-AU-FEU *démocratique et bourgeois.* (De Tocqueville.) *L'opposition,* POT-AU-FEU *qui bout à petits bouillons, est généralement du goût des abonnés.* (E. de Gir.) ‖ Situation étroite, bornée, état d'une personne qui vit exclusivement de la vie de famille : *Me marier! comprenez-vous ça? Emprisonner ma liberté dans un contrat, jeter mon cœur dans le* POT-AU-FEU *du ménage, couper les ailes de ma jeunesse!* (H. Murger.) ‖ Personne casanière, qui ne se plaît que dans son ménage, qui ne s'occupe que des détails de la vie intérieure : *Elle l'embrassa sur les deux joues, l'appela grand* POT-AU-FEU *et descendit les escaliers quatre à quatre.* (E. About.)

— *N'en mettre pas plus grand pot-au-feu*, Ne pas faire plus de dépense, plus de cérémonie, se borner à ce qui se fait d'ordinaire dans le ménage : *Dînez avec nous, vous ne dérangez personne : on* N'EN METTRA PAS PLUS GRAND POT-AU-FEU. ‖ Ne pas se mettre en frais, n'aller que son train ordinaire : *La duchesse de Valentinois est favorite de madame; elle* N'EN MET PAS PLUS GRAND POT-AU-FEU *pour l'esprit ni pour la conversation.* (Mme de Sév.)

— Adjectiv. Casanier, confiné dans son ménage, enfermé dans les habitudes prosaïques de la famille : *Il est devenu* POT AU FEU; *aussi est-il fini, coulé, enterré, défunt.* (E. Sue.) *Ce n'est pas cet imbécile qui m'aurait effarée; il trouve bien tout ce que je fais, il est d'ailleurs bien trop* POT-AU-FEU, *trop prosaïque pour avoir le sens du beau.* (Balz.) *Comme il fallait à ce cœur sensible un amour honnête, un amour* POT-AU-FEU, *qu'il pût retrouver au foyer paternel de sa tante, M. Anatole avait jeté les yeux sur la sentimentale Victoria.* (De Saint-Georges.)

— **Encycl.** Le *pot-au-feu* proprement dit peut être considéré comme la base de la cuisine française; c'est par lui que notre cuisine nationale se distingue de toutes les autres. Le *pot-au-feu* anglais, assez peu recherché, ne se produit qu'avec des viandes salées. Sous tous les climats, on grille, on rôtit les viandes, on les accommode en ragoûts; mais les faire bouillir en compagnie de légumes pour en extraire le suc, voilà ce qui n'appartient en réalité qu'à notre cuisine. Le mérite de cette préparation a été contesté à tous les points de vue; mais maint auteur a mis aussi à le défendre une persévérance vraiment patriotique. « Un bon *pot-au-feu*, dit Jules Gouffé, m'a paru représenter une opération à la fois élémentaire et fondamentale. » Fondamentale en effet, car le bon *pot-au-feu* peut, au besoin, dispenser de toute autre cuisine, il compose le repas du pauvre; soupe, légumes, viande, ne sont-ce pas là tous les éléments d'un repas substantiel et restaurant? Un verre de vin en plus, et il sera complet.

Le *pot-au-feu* des ménages, soigné comme il mérite de l'être, fait toujours les délices du bourgeois et de l'ouvrier; dans les hautes classes de la société, où l'on s'en rapporte aux soins d'un *chef* pour les détails de la cuisine, il est rare que l'on connaisse les jouissances d'un *pot-au-feu* bien réussi. Les cuisiniers de profession, absorbés par d'autres détails, négligent le plus souvent une opération qui attire peu de gloire et qui demande des soins plutôt que de la science. En revanche, les soins à donner au *pot-au-feu* sont extrêmement nombreux. Qu'on en juge. « Je déconseille, dit M. Gouffé, la marmite de terre, qui jouit d'une réputation si peu justifiée auprès de certaines ménagères. Loin d'améliorer le bouillon, elle ne fait que le gâter. Neuve, elle conserve pendant longtemps un goût de terre et de vernis que l'eau chaude ne lui enlève jamais entièrement; en vieillissant, elle prend un goût de mauvaise graisse rance qu'aucun nettoyage ne peut détruire. Je déconseille la marmite de fonte, parce qu'il devient difficile, sinon impossible, d'enlever la graisse qui se loge, au bout d'un certain temps, dans les pores de la fonte. Je recommande expressément la marmite en fer ou en cuivre étamé, parce qu'elle est d'un nettoyage facile. » Donc premier point, choix du récipient.

Les viandes sont le fondement du *pot-au-feu*; les légumes en sont les accessoires indispensables. Parmi les viandes, il y a un choix à faire. Heureux si l'on peut, à un morceau de tranche de bœuf, ajouter une vieille volaille, ne fût-ce qu'un pigeon d'un an; une poule est encore préférable. La *poule au pot* peut à elle seule fournir un bouillon délicieux, le meilleur de tous, car nous n'osons parler de la perdrix, qui est par trop aristocratique. Les ménagères sont souvent forcées de se contenter de la viande de boucherie.

Les parties de bœuf généralement adoptées pour le *pot-au-feu* sont : la tranche, le gîte à la noix et la culotte, qui forment la partie supérieure de la cuisse du bœuf; on préfère encore le paleron et le talon de collier, parties supérieures de l'épaule. Les parties basses des jambes sont gélatineuses et peu nutritives. La côte d'aloyau produit de bon bouilli, mais du bouillon médiocre; c'est une viande à faire rôtir plutôt que bouillir. Dans tous les cas, on n'emploiera que de la viande bien fraîche. Une viande hâlée et desséchée produit mauvais bouilli et mauvais bouillon.

La viande doit être entrelardée, ni trop grasse, ni trop maigre. Quant aux légumes, carottes, oignons, poireaux, navets, ail, céleri, panais, chou, etc., ils contribuent beaucoup à la saveur du bouillon; mais à la condition de ne séjourner dans la marmite que le temps nécessaire à leur cuisson. On ne les mettra donc au pot que lorsque la cuisson de la viande sera plus ou moins avancée, suivant la tendreté des légumes.

On emploie 2 litres d'eau pour 1 kilogramme de viande. La viande est désossée et ficelée; on casse les os au couperet, on les place au fond de la marmite et la viande dessus; on verse l'eau froide par-dessus et l'on met le pot devant ou sur le feu, après avoir légèrement salé. Nous disons légèrement, parce qu'il vaut mieux avoir à y revenir que de trop saler du premier coup. On fera chauffer doucement, de façon à n'arriver que peu à peu à l'ébullition. Le bouillon se trouble dans une marmite hermétiquement fermée; il faut donc que le couvercle laisse une ouverture de deux travers de doigt.

Lorsque l'écume commence à monter, on fera bien de rafraîchir, c'est-à-dire de verser un demi-verre d'eau froide sur le bouillon; cependant cette opération n'est pas absolument indispensable. Ce qui l'est tout à fait, c'est d'écumer, c'est-à-dire d'enlever soigneusement l'écume, à l'aide d'une écumoire. Ce n'est qu'après que l'écume ne monte plus à la surface que l'on met les légumes dans le pot. Les carottes seront coupées par tranches longitudinales et l'un des oignons sera piqué de trois ou quatre clous de girofle. Quelques feuilles aromatiques ne peuvent nuire, non plus qu'un bouquet de persil.

Toutes les fois qu'il sera nécessaire de raviver le feu, on évitera de le faire repartir avec trop de vivacité, parce que le *pot-au-feu* demande à être mené doucement; la régularité de l'ébullition est une des conditions les plus essentielles de la réussite. Trois ou quatre heures d'ébullition donnent un bouillon médiocre et un bouilli excellent; cinq ou six heures, au contraire, produisent un bouillon supérieur et un bouilli sec et peu agréable à manger. Il ne faut pas croire qu'une plus longue ébullition donnerait un bouillon plus savoureux; arrive un moment où la viande n'a plus rien à donner en fait de suc et d'arome. Faire trop bouillir est une faute qui risque de gâter le bouillon. Le *pot-au-feu* est bon lorsqu'une aiguille à broder s'enfonce sans résistance dans la viande; le bouillon est à peu près ce qu'il serait une heure plus tard, inutile de le laisser davantage sur le feu.

On retirera la viande et l'on dégraissera le bouillon; cette dernière opération est souvent négligée; elle est pourtant recommandée par les lois de l'hygiène. On enlève facilement la graisse lorsque le bouillon est encore en ébullition, et il existe pour le dégraissage des cuillers dites à dégraisser. La graisse, lorsqu'elle est clarifiée, peut servir pour la friture.

On a souvent conseillé d'ajouter une ou deux gousses d'ail au *pot-au-feu*. L'ail donne, en effet, de la force au bouillon; mais il est proscrit du *pot-au-feu* par M. Jules Gouffé, qui prétend, nous ne savons pourquoi, qu'un bouillon dans lequel il a paru ne peut être présenté à un malade. M. Raspail, au contraire, affirme que trois gousses d'ail jointes au *pot-au-feu* hygiénique produisent le meilleur effet. Entre ces deux opinions contraires, nous nous sommes toujours permis une gousse d'ail et nous nous en sommes toujours bien trouvé, et nous croyons que les ménagères s'en trouveront aussi bien que nous. Un autre légume que les écrivains passent souvent sous silence, c'est le chou; nous recommanderons formellement de l'employer. Le chou bonifie le bouillon et se bonifie lui-même en cuisant avec la viande. Un mot, avant de terminer, sur un expédient employé par presque tous les cuisiniers de Paris : il consiste

à colorer, à dorer le bouillon pour le seul plaisir de l'œil; malheureusement, les oignons brûlés, les carottes brûlées, les boules colorantes et autres ingrédients âcres, que l'on emploie pour cet objet, gâtent le plus souvent le *pot-au-feu*, auquel il eût mieux valu laisser sa couleur naturelle. Si vous tenez absolument à colorer le *pot-au-feu*, n'employez que du caramel, et encore avec discrétion. Dans le Midi, on se contente de la couleur opaline que prend naturellement le *pot-au-feu* convenablement assaisonné; nous croyons qu'on n'a pas tort.

Avant de terminer, disons quelques mots d'une question qui divise les ménagères : faut-il mettre la viande à l'eau froide dans le *pot-au-feu*, puis mettre le tout sur le feu, ou faut-il, comme le pratiquent certaines personnes, attendre que l'eau soit bouillante avant d'y plonger la viande? De cette dernière manière d'opérer il résulte que les parties albumineuses de la viande, subitement coagulées, ne se dissolvent pas et qu'il n'y a pas production d'écume. Le bouilli est plus succulent, mais le bouillon est naturellement plus pauvre, car ce qu'on donne à l'un est forcément retranché à l'autre. On procédera donc de la première ou de la seconde façon, selon qu'on aura en vue le potage ou le bœuf.

POT-BOUILLE s. f. (pô-bou-lle; *ll* mll. — de *pot*, et de *bouillir*). Pop. Ordinaire du ménage : *Je reviendrai à ce ma feuille de route pour vous narrer mes campagnes, partager votre* POT-BOUILLE *et finir mes heures auprès de vous*. (C[illegible]. *Le [illegible]*, *le dimanche, j'endosserai cet uniforme et je ferai une bonne petite* POT-BOUILLE *pour nous tous*. (Brisebarre.)

— Fig. Travail résultant d'actions combinées : *Savez-vous, bons lecteurs de province, comment se faisait la* POT-BOUILLE *législative?* (M. Alhoy.)

— *Faire pot-bouille avec quelqu'un*, Se mettre en ménage avec lui : *Tu ferais* POT-BOUILLE *avec une actrice, qui te rendrait heureux*. (Balz.)

PO-TCHOUNG s. m. (po-tchoungh). Grosse cloche qui, chez les Chinois, annonce le commencement et la fin de la musique et de la danse.

— **Encycl.** On sait que les Chinois emploient le métal pour la confection de leurs cloches et d'un instrument appelé tam-tam. Il est certain que ce peuple fut le premier qui fit usage de cloches. Le *po-tchoung* est la plus grande de leurs cloches. Elle est complètement isolée et sert à annoncer le commencement et la fin de la musique ou de la danse. La moyenne cloche, isolée de même que la plus grande, sert à marquer la mesure de la musique et de la danse et est appelée te-tchoung. Enfin, on compte encore comme dérivant du *po-tchoung* les petites cloches, au nombre de seize et formant un système de sons, imitant le pien-hing, instrument qui a servi de base à la musique chinoise, qui représente ses seize sons et qui s'appelle pien-cung, c'est-à-dire plusieurs cloches.

POT-DE-VIN s. m. Somme en sus du prix convenu pour un marché et octroyée à titre de cadeau, ainsi dite parce qu'elle a d'abord constitué un pourboire, une gratification offerte à des intermédiaires pour leur payer à boire : *Quand ils ont reçu leur* POT-DE-VIN *et que le poisson est dans la nasse, sauve qui peut!* (Regnard.) *Quelquefois, il accepta des* POTS-DE-VIN; *il n'en restait pas moins honnête homme*. (Balz.) *Marlborough volait sur les fournitures, il volait sur les troupes fictives qui ne figuraient que sur les comptes de dépenses; il avait élevé le* POT-DE-VIN *aux proportions de ces amphores gigantesques où [illegible] vaient les proconsuls de la Rome antique*. (P. de St-Victor.)

C'est un homme sans foi, qui prend de toute main
Et ne fait pas un bail qu'il n'ait un pot-de-vin.
REGNARD.

— **Encycl.** Il arrive souvent que, dans une transaction quelconque, dans un marché, une des parties intéressées donne à l'autre, à titre de présent, une certaine somme qui prend le nom de *pot-de-vin*. On ajoute fréquemment un *pot-de-vin* au prix d'un bail. S'il est peu important et s'il n'en est pas fait mention dans le contrat, on le considère comme un simple présent, ne faisant pas partie du prix. Si, au contraire, il est élevé, s'il a été stipulé dans l'acte et payé, on le considère comme faisant partie du prix et on l'applique aux années de jouissance. Il en résulte que, dans le cas où le fermier cède son bail ou dans celui où le bail est résilié, le cessionnaire ou le bailleur doit tenir compte du *pot-de-vin* payé en raison du temps qui reste à courir. On donne souvent des *pots-de-vin* à des individus qui se sont chargés de conclure une affaire pour une autre personne, et cette gratification n'a rien d'illicite lorsqu'elle est offerte ouvertement et qu'il s'agit d'une transaction privée. Il n'en est pas de même si cette gratification est donnée à un fonctionnaire public dans le but d'obtenir de lui certaines fonctions, certaines concessions; elle constitue alors le crime de corruption, qui est sévèrement puni par la loi.

Au siècle dernier, la coutume voulait que les fermiers généraux offrissent un présent au contrôleur général des finances à l'occasion du renouvellement du bail à ferme. Ce *pot-de-vin* consistait en 100,000 écus. « Quelques contrôleurs généraux, dit Turgot, observant qu'il est rare de l'être pendant six ans et trouvant peu convenable que leur prédécesseur emportât à lui seul une espèce de rétribution plus attachée à la place qu'à l'homme, avaient transformé ce *pot-de-vin* en une gratification annuelle de 50,000 fr. Leurs successeurs n'en avaient pas moins cru que le don de 100,000 écus devait toujours avoir lieu pour la signature du bail des fermes. La facilité de nos mœurs se prêtait à tous ces arrangements devenus, par l'habitude et l'opinion, une sorte de droit et regardés comme des émoluments légitimes du ministère des finances. » Turgot abolit ou voulut abolir l'usage honteux des *pots-de-vin*. Le contrôleur général Terray, qui avait perçu les 100.000 écus, fut forcé de les rendre et la somme fut distribuée aux curés de Paris pour les ouvriers pauvres de leurs paroisses. Au renouvellement du bail des fermes en 1786, il n'y eut aucun *pot-de-vin* payé, mais la ferme générale s'engagea à donner chaque année 10,000 livres aux hospices.

Malgré la défense de la loi, il arriva fréquemment à des particuliers, sous le premier Empire et sous les gouvernements qui suivirent, de donner des gratifications illicites à des fonctionnaires pour obtenir d'eux des places, des grâces, des privilèges ou encore des fournitures ou des adjudications. La remise et l'acceptation de *pots-de-vin* sont de ces délits qui se commettent trop mystérieusement pour que la justice puisse être appelée souvent à punir les individus qui s'en rendent complices; cependant il y eut, sous la dynastie de Juillet, des procès retentissants et des scandales dont la presse de l'opposition sut habilement tirer parti. Il nous suffira de citer l'affaire du fameux vaisseau de carton construit, en 1834, sur la Seine, entre le pont Royal et le pont Louis XVI, à l'occasion des fêtes annuelles instituées pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet, et les procès intentés aux ministres Teste et Despans de Cubières. La presse di temps nt un bruit extraordinaire des scandales que nous venons de citer. « Aucune administration, [illegible], n'est préservée du mal; il y a des habitudes tellement invétérées, que le *pot-de-vin* constitue aujourd'hui la plus puissante des recommandations pour réussir auprès de certaines administrations. » Sous le second Empire, où la corruption s'étalait au sommet même du pouvoir, des fonctionnaires de tout genre et de tout ordre acceptèrent sans la moindre vergogne des gratifications de toute espèce, argent, actions de compagnies, etc., mais personne ne songea à les inquiéter, tant la corruption des mœurs publiques était considérée comme une chose inhérente au système du gouvernement issu du 2 décembre 1851.

En Angleterre, on est peu scrupuleux sur la question des *pots-de-vin* : « Tous les jours, en effet, dit M. John Lemoinne, on trouve dans les journaux anglais des avis par lesquels on promet telle ou telle prime à qui pourra procurer au demandeur une place dans une administration, et, chose singulière, ce commerce en plein vent des deniers de l'État ne tombe point sous le coup de la loi. Pour exprimer ce que nous appelons *pot-de-vin*, les anglais ont bien voulu emprunter un mot à la langue française. Ils appellent cela *douceur*. »

POT-DE-VINIER s. m. (po-de-vi-nie — rad. *pot-de-vin*). Celui qui reçoit, qui exige des pots-de-vin dans les marchés qu'il fait. Peu usité.

POTE adj. f. (po-te. — V. POTELÉ). Fam. Se dit d'une main grosse ou enflée, dont on a peine à se servir : *Il a la main* POTE. *Il n'a pas les mains* POTES *quand il faut recevoir de l'argent*. (Acad.)

POTE s. f. (po-te — rad. *pot*). Nom donné, dans quelques provinces, au pot de terre dont les femmes se servent comme d'une chaufferette.

POTÉ s. f. (po-té — du v. fr. [illegible] *potestas*, puissance). Féod. Titre honorifique accordé à certaines terres : *Les vassaux d'une* POTÉ.

POTEAU s. m. (po-to — latin *postellus*, diminutif de *postis*, poteau [illegible] sanscrit *pastyan*, bloc, *pastas*, *pustas*, fixe, [illegible]. Constr. Pièce de bois [illegible] de charpente, [illegible] *Poteau cornier*, Celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois : [illegible] *Poteau de* [illegible] bois, pour soutenir [illegible] charge.

— Pièce de bois fichée en terre : *Attacher un cheval à un* POTEAU. *Mettre des* POTEAUX *dans une rue, pour empêcher les voitures de passer*. (Acad.)

— Pièce de bois fichée en terre et portant un écriteau qui indique le chemin aux passants. [illegible] POTEAUX *et* [illegible] *qui remplacent les chemins sans les poteaux*. (Rivarol.)

— Fig. Objet fixe, stable, immobile : *Quoi! vous faites du passé un* POTEAU *autour duquel l'humanité doit tourner comme un cheval aveugle!* (J. Sandeau.) ‖ Objet servant d'indication, d'avertissement permanent : *Tout journal libre est un* POTEAU *sur lequel chaque citoyen peut [illegible]*; *pas de* POTEAU, [illegible]. (Texier.)

Un mors [illegible]
Qui marque [illegible]
Par [illegible] passé,
Et qui ne bouge de sa place.
N. VELNOIS.

— Pop. Jambe grosse et mal faite.

— Turf. *Poteau d'arrivée* ou *Poteau gagnant*, Poteau placé au terme de la course, en face de la tribune du juge de l'arrivée, généralement divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire de couleur tranchée, qui marque le but précis de la course. ‖ *Poteau de départ*, Poteau placé à l'entrée de la piste et sur lequel s'alignent les concurrents au moment de partir. ‖ *Poteau de distance*, Poteau placé à une certaine distance du but, et que les chevaux doivent dépasser pour ne pas être distancés. ‖ *Poteau indicateur*, Poteau sur lequel, après chaque épreuve, on place, et dans l'ordre de l'arrivée au but, le numéro qui correspond sur le programme à chaque cheval engagé.

— **Encycl.** Constr. Les *poteaux*, auxquels on donne généralement un très-fort équarrissage, proportionnel au rapport qui existe entre leur côté, leur longueur et la charge qu'ils supportent, se divisent en *poteaux corniers*, *poteaux d'huisserie* et en *poteaux de remplage*. Les *poteaux corniers* sont placés à l'angle des pans de bois; aussi leur donne-t-on les plus fortes dimensions. Les *poteaux* d'huisserie sont ceux qui limitent l'ouverture d'une porte ou d'une croisée; l'ensemble des *poteaux* d'huisserie et du linteau, pièce horizontale qui couronne une porte ou une croisée, se nomme l'huisserie de la porte ou de la croisée. Les *poteaux* de remplage, c'est-à-dire de remplissage, séparent généralement deux baies; ils sont ordinairement plus petits que les *poteaux* d'huisserie et surtout que les *poteaux* corniers. Dans les pans de bois, les *poteaux* corniers ont de $0^m,25$ à $0^m,27$ d'équarrissage; il en est de même pour les *poteaux* formant les pieds-droits d'une grande ouverture et l'angle des trumeaux dits d'*étriers*. Les *poteaux* d'huisserie et de remplage ont de $0^m,16$ à [illegible] intérieure porte plancher, les *poteaux* d'aplomb doivent avoir une épaisseur égale à 1/12 de leur hauteur. Les *poteaux* sont généralement soumis à des efforts de compression et doivent être calculés comme tels, en tenant compte du rapport *r* qui existe entre la hauteur et le côté de la base, s'il s'agit d'une pièce à section carrée, ou le plus petit côté de la base si la pièce est rectangulaire. M. Morin, en représentant par une courbe rectifiée les résultats des expériences de Rondelet sur la charge d'écrasement des cubes de bois, a formé le tableau suivant des efforts que l'on peut faire supporter aux *poteaux*, en admettant avec Rondelet que leur charge permanente peut s'élever à 1/7 de celle de rupture et que la résistance du cube de chêne est de 420 kilog. par centimètre carré.

RAPPORT *r*.	CHARGE EN KILOGRAMMES
12	44,[illegible]
14	4[illegible]
16	39,4
18	37,0
2[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
24	[illegible]
28	26,0
[illegible]	[illegible]
[illegible]	19,1
4[illegible]	[illegible]

M. E. Hodgkinson a fait [illegible] expériences sur [illegible]

$$P = K\frac{[illegible]}{[illegible]} \qquad P = K\frac{[illegible]}{[illegible]}$$

[illegible]

POTÉE s. f. (po-te — [illegible])

— [illegible]. *Une* POTÉE [illegible]

— Loc. fam. *Être éveillé comme une potée de souris*, Être fort éveillé, fort vif, fort gai.

— [illegible] Bourgogne, à un plat de divers légumes accommodés avec du lard : *Faire la potée. Manger une* POTÉE.

— Techn. [illegible] soudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie pour lui faire prendre le [illegible] val et de bourre, dont on fait les moules de [illegible] en poudre [illegible] métaux. ‖ *Potée* [illegible] sur les meules [illegible] pierreries.

— Miner. *Potée de montagne*. Terre argileuse, d'une couleur gris sale, qu'on appelle aussi TERRE POURRIE.

— **Encycl.** Techn. On [illegible] mélange de terre et d'autres matières [illegible] pour le coulage des bouches à feu dans les fonderies. Voici sa composition : on prend de la pâte [illegible] a été dégagée des parties grossières et du crottin; on y mêle une partie égale de sable et une partie égale d'argile jaune contenant de la terre [illegible] on étend la pâte en une couche de 2 pouces environ d'épaisseur; on recouvre d'une couche de bourre bien battue, laquelle doit avoir [illegible] pour que la bourre soit uniformément répandue [illegible] peu près comme de la bouillie.

[illegible]

L'argile jaune, par la petite quantité de terre calcaire qu'elle contient, lie fortement, par un commencement de fusion, l'argile au sable et donne une grande solidité aux premières couches de la chape.

— *Potée d'étain*. C'est un oxyde d'étain [illegible] gène avec la plus grande facilité. Si on le [illegible] surface se couvre d'une pellicule grise; si on enlève cette pellicule, on découvre l'étain avec tout son brillant, mais il perd bientôt cet éclat et s'oxyde de nouveau. C'est la *potée* [illegible] rouge d'Angleterre et surtout que l'émeri, [illegible]

POTELÉ, ÉE adj. [illegible] intercalaire, de manière que le thème du mot [illegible]

POTELET s. [illegible]

— Encycl. [illegible]

Depuis quelque [illegible] la science [illegible] [illegible] avec rapidité [illegible] masses, on a renoncé à cette manière de [illegible] et [illegible] à [illegible], [illegible] le rocher sur la plus [illegible] suivant [illegible] dans un [illegible] est soumise à tel ou tel [illegible]

POTELEUR [illegible] (po-te-leur — rad. [illegible]). [illegible] par lequel les [illegible] les bourgeois [illegible] de leur cru, sans tenir [illegible]

POTELLE s. f. [illegible] Min. [illegible] pratiquée dans la roche, pour recevoir l'une des [illegible] : *Les [illegible] sont engagées dans [illegible]* (A. [illegible])

POTELOT s. m. (po-te-lo). Minér. Un des [illegible] mine de plomb.

POTEMKIN [illegible] Alexandrowitch, ou, [illegible] **Patioumkine**, [illegible] favoris de Catherine II et l'un des hommes les plus extraordinaires de son siècle, né près de Smolensk [illegible] Nicolaïef en 1791. Issu [illegible] de Pologne, mais pauvre et rangée dans la dernière classe de la noblesse russe, il végétait dans les rangs inférieurs de l'armée, où il ne s'était fait con[illegible] dépravation et la violence de sa conduite, lorsqu'un grand événement vint l'arracher à son obscurité et donner un [illegible] l'ambition qui le dévorait. Le jour où Catherine arracha la couronne à son faible époux Pierre III (28 juin 1762), Potemkin montra pour l'impératrice un zèle et un dévouement qui furent remarqués, d'autant plus particulièrement qu'il était d'une tournure noble et d'une beauté mâle et pleine d'éclat. Nommé subitement colonel, puis chambellan, il feignit ou il éprouva réellement pour l'impératrice une passion violente, qui fut bientôt partagée. Le comte Orloff, favori régnant, parvint à faire éloigner le jeune ambitieux, qui, envoyé à l'armée dans la guerre contre les Turcs, y gagna le grade de lieutenant général et la confiance absolue de sa souveraine. Dès lors, sa faveur s'accrut rapidement et il devint bientôt le plus puissant personnage de l'État. Prince, feld-maréchal, commandant en chef de toutes les [illegible] grand amiral, premier ministre, gouverneur d'Azof, de Crimée, d'Astrakhan, grand hetman des Cosaques, etc., il eut [illegible] plut d'avoir; Catherine [illegible] sur lui tous les privilèges, toutes les distinctions, tous les pouvoirs. Potemkin se montra digne de cette fortune inouïe par la grandeur des desseins qu'il forma pour l'accroissement de l'empire russe, desseins dont il exécuta une partie. On sait que la politique constante des czars tendait toujours [illegible] de l'empire aux dépens des Ottomans; Potemkin conçut le hardi projet de les expulser entièrement de l'Europe et voulut y associer l'Autriche; ce fut par ses soins qu'eut lieu l'entrevue de Mohiloff entre Catherine et Joseph II, où l'on convint du partage de la Turquie; lui-même accomplit la conquête de la Crimée, [illegible] mais ce ne fut qu'au prix des violences les plus sanguinaires qu'il parvint à dompter les tribus tartares. Ce fut encore lui qui provoqua la guerre de 1787 [illegible] et il s'y était au reste préparé par l'organisation d'une armée [illegible] (1788), après [illegible] des succès importants en Moldavie et en Bessarabie accrurent encore sa gloire et sa puissance; et cependant un nouveau favori, Zoubof, balançait déjà son crédit auprès de Catherine et [illegible] Potemkin, se sentant trop puissant pour n'être pas redoutable à sa souveraine elle-même et voulant d'ailleurs conquérir Constantinople, dont il convoitait, dit-on, la souveraineté, refusait obstinément son adhésion aux propositions [illegible] A [illegible] combattu et croyant sa présence nécessaire pour décider la czarine et l'emporter sur ses [illegible] à Saint-Pétersbourg [illegible] le plus brillant accueil, sans doute pour endormir ses défiances, car elle envoya des ordres secrets au prince Repnin pour qu'il conclût la paix [illegible] puis, par ces [illegible] se met en route pour Nicolaïef, ville et port qu'il avait f[illegible] de quelques heures de marche, saisi d'un mal terrible, il se fait descendre de sa voiture et expire presque aussitôt, couché sur son manteau, au pied d'un [illegible] On [illegible] porte [illegible] mais il [illegible] la puis[illegible] de si [illegible] tout, le gouvernement d'une femme aussi impé[illegible] [illegible] Catherine. [illegible] et parlant [illegible] il avait fait d'admirables qualités

comme homme d'État et comme homme de guerre, et l'on peut lui attribuer avec justice quelques-unes des grandes choses qui ont illustré le règne de Catherine.

POTENCE s. f. (po-tan-se — le sens de béquille fait penser au lat. *potentia*, puissance, la béquille donnant de la force aux impotents; cependant il se pourrait bien aussi que cet emploi dans un sens concret du mot abstrait *potentia*, puissance, eût été déterminé par une assimilation à *postis*, poteau). Sorte de béquille en forme de T, dont un homme faible ou estropié se sert pour marcher, en la mettant sous son aisselle pour s'appuyer dessus : *Marcher avec des* POTENCES, *à l'aide de* POTENCES.

— Appareil employé pour mesurer la taille des hommes et des animaux, et qui est formé d'une règle verticale le long de laquelle on peut faire glisser une pièce mobile.

— Gibet, instrument de supplice servant à la pendaison : *Mettre, attacher quelqu'un à une* POTENCE. *Il n'y a point de villes sans hôpitaux ni* POTENCES, *parce que partout l'homme est malheureux et méchant*. (Bayle.) *Il est fâcheux qu'une* POTENCE *soit un meuble nécessaire d'administration publique, et cependant rien n'est plus vrai*. (J. de Maistre.) ‖ Supplice de la pendaison : *Mériter la* POTENCE.

Je crains peu de mourir, je le dis sans jactance,
Quand la mort est la mort et n'est pas la *potence*.
V. HUGO.

— *En potence*, En équerre : *Troupes disposées* EN POTENCE. ‖ *Table en potence*, Table longue, vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre disposée en travers.

— Fam. *Gibier de potence*, Homme qui mérite d'être pendu :

Sortiras-tu d'ici, vrai *gibier de potence?*
REGNARD.

— Jeux. Morceau de bois où pend la bague qu'il s'agit d'enfiler avec une lance. ‖ *Brider la potence*, Donner contre ce morceau de bois, au lieu d'enlever la bague ou de la toucher.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant la potence instrument de supplice, et indiquant le droit de haute justice : *Marchalach : D'or, à trois* POTENCES *de gueules. Boffins d'Uriage : D'or, au bœuf de gueules, au chef du même, chargé de trois* POTENCES *du champ.*

— Liturg. Sorte de grosse béquille posée debout, sur laquelle on s'appuie, pendant l'office, dans les églises d'Orient, où l'usage des chaises est inconnu.

— Mar. Épontille fourchue qui, placée sous le faux pont, porte le pied du mât d'artimon, lorsque celui-ci ne repose pas sur la quille.

— Constr. Pièce ou assemblage de pièces destiné à diviser l'effort exercé de haut en bas sur une pièce horizontale fixée par une seule de ses extrémités : *Étagère portée par des* POTENCES. ‖ Pièce placée obliquement sous une poutre, pour soutenir une partie du poids que celle-ci a à supporter. ‖ Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont une est posée verticalement, une autre est mise dessus en travers, et la troisième soutient l'extrémité de la seconde : *Les enseignes des auberges sont ordinairement soutenues par des* POTENCES *de fer ou de bois.* (Acad.)

— Techn. Outil de fer qui sert à tenir certaines pièces pendant l'opération du limage. ‖ Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre. ‖ Instrument employé, dans les verreries, au transport des objets trop chauds pour pouvoir être maniés. ‖ Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre qui porte la roue ou la meule à tailler. ‖ Sorte de bigorne ou de petite enclume.

— Syn. **Potence, gibet.** V. GIBET.

POTENCÉ, ÉE adj. (po-tan-sé — rad. *potence*). Blas. Se dit d'une pièce, particulièrement d'une croix, quand elle a les extrémités terminées en T : *De la Poterie : D'argent, à une croix* POTENCÉE *de sable.*

POTENCEAUX s. m. pl. (po-tan-sô — rad. *potence*). Techn. Partie du métier des passementiers qui porte les ensouples sur lesquelles sont roulées les fils de la chaîne.

POTENTAT s. m. (po-tan-ta — du lat. *potens*, puissant). Souverain d'un grand État : *Un des plus grands* POTENTATS *du monde. Les* POTENTATS *de l'Europe. Demandez à un berger [illegible] s'il voudrait changer son sort contre celui du premier* POTENTAT *de la terre.* (Chateaub.)

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque *potentat*.
BOILEAU.

Ma muse, qui souvent s'adresse aux *potentats*,
Cherche à les éclairer, mais ne les flatte pas.
VIENNET.

Le *potentat* le plus grand de nos jours
Ne sera plus qu'une ombre
Avant qu'un demi-siècle ait achevé son cours.
MAINARD.

[illegible] ces grands se partagent le monde,
Les *potentats* soient trompeurs ou trompés,
Je ne vais point demander à la ronde
Si de mon sort ils se sont occupés.
BÉRANGER.

[illegible] une puissance
Dont rien dans l'univers n'égale l'influence?

L'argent! plus absolu que tous les *potentats*,
Il gouverne les grands et les petits États.
C. BONJOUR.

— Fam. Homme qui se donne des airs d'autorité.

— Syn. **Potentat, monarque, prince,** etc. V. MONARQUE.

POTENTIALITÉ s. f. (po-tan-si-a-li-té — rad. *potentiel*). Philos. Caractère de ce qui est potentiel : POTENTIALITÉ *des idées.*

POTENTIATION s. m. (po-tan-si-a-si-on — du lat. *potentia*, puissance). Mathém. Élévation à une puissance : *La* POTENTIATION *est la cinquième opération d'arithmétique.* ‖ On n'emploie guère ce mot que lorsque l'exposant est variable.

POTENTIEL, ELLE adj. (po-tan-si-èl, è-le — du lat. *potentia*, puissance). Philos. Qui existe en puissance, dans sa cause, mais non en fait.

— Gramm. Syn. de CONDITIONNEL. ‖ *Particule potentielle*, Particule grecque ἄν, qui sert ordinairement à indiquer que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse, hypothétique.

— Méd. Se dit des remèdes qui, bien que très-énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application, à la différence des remèdes actuels, qui produisent leur effet sur-le-champ : *La pierre infernale est un cautère* POTENTIEL, *et le bouton de fer rouge est un cautère actuel.* (Acad.)

— s. m. Gramm. Syn. de CONDITIONNEL.

— Physiq. *Potentiel d'élasticité*, Intensité de la force qui ramène une molécule déformée à sa forme antécédente.

— Mécan. Somme des forces nécessaires pour faire passer un système à l'action.

— **Encycl.** Philos. Ce mot, dont l'emploi est rare, a le même sens, à peu près, que le mot virtuel. Le *potentiel* est ce qui est en puissance, ce qui n'est pas encore, mais sera, par suite du développement normal d'une chose. Rien ne sera que ce qui peut être; rien ne peut être que ce qui peut devenir, sauf empêchement, ce qu'il sera. Pour qu'une chose soit, il faut qu'il soit dans sa nature de pouvoir, moyennant un concours favorable de circonstances, devenir, passer du non-être à l'être, ou mieux, d'un autre être à son être propre : de là le mot *potentiel*, de *posse*, *potens*, *potentia*. Le gland, en même temps qu'il est gland, est un chêne, mais *potentiel*. Au mot virtuel correspond le mot réel ou actuel; à l'expression en puissance correspond l'expression en acte. Ainsi, le gland est un gland en acte, un chêne en puissance; ou encore un gland actuel, réel, un chêne virtuel.

POTENTIELLEMENT adv. (po-tan-si-è-le-man — rad. *potentiel*). Philos. D'une manière potentielle : *Certaines qualités sont dans le corps* POTENTIELLEMENT; *d'autres y sont actuellement*. (Compl. de l'Acad.)

POTENTILLE s. f. (po-tan-ti-lle; *ll* mll. — du lat. *potens*, puissant, par allus. aux propriétés attribuées à ces plantes). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, tribu des dryadées, comprenant près de deux cents espèces, répandues surtout dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord : *On trouve fréquemment dans les jardins la* POTENTILLE *frutescente.* (P. Duchartre.) *Le feuillage glauque de la* POTENTILLE *s'y montre aussi; c'est un petit arbuste qui ne s'élève guère qu'à trois pieds de hauteur; il est fort joli dans le mois de mai, sous ses fleurs d'un beau jaune.* (Ad. Meyer.)

— **Encycl.** Ce genre, créé par Linné, comprend aujourd'hui les genres tormentilla et *potentilla* proprement dite. Voici ses caractères : périanthe double; tube du calice concave, à limbe quadri ou quinquéfide, pourvu à l'extérieur de quatre à cinq bractéoles; quatre à cinq pétales insérés sur le calice; étamines en nombre indéfini; carpelles nombreux, munis d'un style latéral placé sur un réceptacle procombant, non caduc, sec et capité; graine unique pendant du sommet de chaque carpelle. Ce genre diffère du genre fragaria (fraisier), en ce que le réceptacle de ses fruits est sec au lieu d'être succulent. Les nombreuses espèces qui le composent sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles composées, pourvues de stipules adnées au pétiole et portant des fleurs blanches ou jaunes, rarement rouges. Elles croissent dans les pays montagneux de l'hémisphère boréal, dans les Pyrénées, les Alpes, où elles fleurissent dès les premiers jours du printemps. La *potentilla atrosanguinea*, originaire du Népaul, est recherchée dans les jardins à cause de ses grandes fleurs pourpres. Deux espèces sont employées quelquefois en thérapeutique, la *potentille* ansérine et la *potentille rampante*, qui croissent abondamment dans les contrées aquatiques. La première, connue aussi sous le nom d'*argentine*, est astringente, tonique. On l'emploie en gargarismes et en injections. Dans quelques contrées, les habitants des campagnes la mangent à la manière des épinards. La racine de la *potentille* rampante (quintefeuille), blanche au dehors, rouge en dedans, est employée contre la diarrhée.

POTENTILLÉ, ÉE adj. (po-tan-ti-llé; *ll* mll. — rad. *potentille*). Bot. Qui ressemble à une potentille.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des rosacées, ayant pour type le genre potentille.

POTENZA, l'ancienne *Potentia*, ville du royaume d'Italie, province de la Basilicate, ch.-l. de province, de district et de mandement, à 145 kilom. E. de Naples, sur une colline des Apennins; 15,777 hab. Évêché, séminaire; cour criminelle, tribunal civil. La ville est ceinte de murs et possède une belle cathédrale d'ordre dorique.

POTENZA-PICENA, ville du royaume d'Italie, province et district de Macerata, ch.-l. de mandement; 6,466 hab.

POTENZANO (François), peintre et graveur italien, né à Palerme vers le milieu du XVIe siècle, mort dans la même ville en 1599. Il visita les principales villes d'Italie et une partie de l'Espagne et ne se rendit pas moins célèbre par son talent comme improvisateur et par ses poésies que par son talent de peintre et de graveur. Le vice-roi Colonna lui donna la couronne poétique et fit frapper une médaille à cette occasion. Parmi ses œuvres poétiques, on cite un recueil de *Poésies siciliennes* (Naples, 1582, in-12) et un poëme, la *Destruttione di Gerusalemme*, en huit chants (Naples, 1600, in-8°), publié après sa mort. Membre de l'Académie de peinture de Naples, il exécuta de nombreux tableaux et de remarquables estampes au burin, d'un style large, d'une pointe ferme et hardie, d'un dessin savant. Les plus belles de ses gravures représentent ses propres compositions : *l'Adoration des mages*, *Saint Christophe traversant une rivière à gué*, *l'Archange Michel vainqueur du démon.*

POTERA s. f. (po-te-ra). Pêche. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les seiches.

POTÉRANTHÈRE s. f. (po-té-ran-tè-re — du gr. *poterion*, vase, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant des espèces qui croissent au Brésil.

POTERAT (le marquis DE), agent politique français, né vers 1740, mort en 1808. Sa famille était noble, mais pauvre. Comme il avait un esprit souple et délié, il chercha à faire fortune en se mêlant d'intrigues politiques, se fit mettre en 1781 à la Bastille, d'où il sortit lorsque le peuple se rendit maître de cette célèbre prison en 1789, et adopta avec chaleur les idées nouvelles. Cependant il ne renonça point à suivre la carrière à laquelle son genre d'esprit le destinait et il devint bientôt un des agents secrets les plus habiles de la diplomatie française. Il remplit successivement des missions à Vienne, à Berlin (1790-1791), à Brunswick (1792), à Bruxelles, lorsque le gouvernement autrichien entama des négociations avec le Directoire; puis, de nouveau à Vienne, relativement à l'évacuation des Pays-Bas. En 1798, le Directoire le chargea d'aller révolutionner le Brisgau et il revint à Paris après le coup d'État du 18 brumaire. Bonaparte n'employa pas le marquis de Poterat. Il fut même arrêté et emprisonné au Temple sans motif, comme en 1781; mais on le relâcha au bout de quelques mois. Cet agent secret a publié un assez grand nombre de brochures et de mémoires politiques, parmi lesquels nous citerons : *Observations politiques et morales de finances et de commerce* ou *Examen d'un ouvrage de M. R..., de Genève, sur l'emprunt et l'impôt* (Lausanne, 1780, in-8°).

POTERIE s. f. (po-te-rî — rad. *pot*). Vaisselle de terre : POTERIE *de terre. Il est dangereux de faire bouillir dans la* POTERIE *une matière acide.* (L. Cruveilhier.) ‖ Établissement où se fabrique cette vaisselle : *Construire une* POTERIE. ‖ Art du potier : *Être expert dans la* POTERIE. *La* POTERIE *a fait de grands progrès.*

— Pots, vaisselle de métal : POTERIE *d'étain.* POTERIE *de fer.*

— Archit. Pots qu'on emploie quelquefois dans la construction de certaines voûtes, de certains planchers : *Une voûte de* POTERIE. ‖ Tuyaux de terre cuite qu'on ajuste bout à bout, pour former une chausse d'aisances, une descente, une cheminée.

— **Encycl.** Techn. La *poterie*, qui répond à un besoin primordial, est une des plus anciennes industries humaines. Elle appartient aux temps les plus reculés; on en trouve même des échantillons parmi les débris de l'époque antédiluvienne et elle semble, avec la fabrication des haches de pierre et des armes primitives, composer l'art manuel de nos premiers aïeux. Dès que les sociétés se civilisent, la *poterie* atteint vite un certain degré de perfection relative. On voit le potier travailler, triturer, modeler l'argile pour en faire non-seulement des objets creux destinés à recevoir des liquides ou des matières sèches, mais encore toute espèce de vases en terre cuite. La *poterie* précède la sculpture, dont elle est l'embryon et l'étude préliminaire. Avant de passer aux combinaisons de plans et de reliefs, l'homme, encore artisan, les exécute d'abord d'une manière simpliste, seulement dans leur profil, et, peu à peu, il arrive à épurer les courbes, à les agencer, à disposer des saillies et des gorges; enfin l'ornementation, sobre, simple et même grossière en commençant, se perfectionne, s'étend, devient élégante et délicate, la sculp-

ture est créée, le pot se change en vase et le vase est parfois un objet d'art, révélant le goût d'une nation, les aptitudes et les facultés d'un peuple épris de la forme et de la beauté. La *poterie* fut en grande faveur en Grèce, où il se produisit en ce genre des ouvrages d'une grande délicatesse et d'une élégance très-pure. On en retrouve encore aujourd'hui quelques exemples qui sont admirés et qui méritent de l'être pour leur simplicité et leur goût, et qui pourtant furent exécutés par de très-modestes artisans, ignorant sans doute et n'espérant pas que ces ustensiles d'utilité, communs et fragiles, mériteraient, après plusieurs siècles, d'être considérés comme œuvres d'art et pris pour modèles. Plus tard, sous la Renaissance, les fabricants de plats et de vases de faïence ornementés d'une façon si artistique et si riche à la fois ne furent pas autre chose que des potiers, parmi lesquels Bernard Palissy a conquis une gloire si justement méritée, comme inventeur et comme artiste. Les ouvriers qui fabriquaient les plats, vases et pots d'étain si fort à la mode dans le XVe, le XVIe et le XVIIe siècle furent nommés potiers d'étain et quelquefois furent véritablement des orfèvres par l'exécution, sinon par la matière travaillée.

Les argiles dont se servent les potiers sont des mélanges naturels de silice et d'alumine; elles se caractérisent par leur toucher gras et onctueux et la propriété qu'elles ont de former, quand on les pétrit dans l'eau, une pâte liante et ductile qui peut prendre toutes les formes qu'on lui donne par la manipulation ou à l'aide d'instruments, être lissée et polie avec le doigt et qui enfin, quoiqu'un peu plus résistante et plus ferme, représente assez, par ses qualités et ses propriétés plastiques, la cire molle dont on se sert pour le modelage. Mais l'autre caractère essentiel de l'argile est dans la modification que subissent ses propriétés quand on l'expose à un feu violent; elle perd alors toutes les qualités précédemment indiquées, devient imperméable à l'eau et à tous les liquides et acquiert une dureté semblable à celle de la pierre et quelquefois si prononcée que l'argile peut faire feu au briquet. Toutes les *poteries*, quelle que soit d'ailleurs leur valeur, depuis les plus précieux vases de porcelaine jusqu'aux vases les plus communs ou les plus grossiers, sont préparées avec des terres argileuses, pétries d'abord dans l'eau, moulées dans un certain état d'humidité et calcinées ensuite à une haute température. Les *poteries* nombreuses et variées qui servent à un si grand nombre d'usages dans l'industrie, les arts, la décoration et l'économie domestique, ne diffèrent entre elles que par la pureté de l'argile dont elles sont formées et par l'émail dont elles sont recouvertes et parfois décorées.

Comme nous avons consacré des articles particuliers aux *poteries émaillées*, aux *poteries à pâte dure et opaque* (v. FAÏENCE) et aux *poteries à pâte translucide* (v. PORCELAINE), nous ne parlerons ici que de la *poterie* proprement dite ou *poterie* commune, dite à pâte tendre.

Les *poteries* communes se fabriquent avec des argiles impures qu'on laisse pourrir pendant plusieurs années dans les fosses, afin de les rendre plus plastiques. La pâte se compose essentiellement d'argile figuline, de marne argileuse et de sable. On distingue deux sortes de ces *poteries*, les *poteries* mates et les *poteries* vernissées. Les premières ne sont revêtues d'aucun enduit. A cette catégorie appartiennent les vases pour l'horticulture, les alcarazas, les formes à sucre et les *poteries* de tous les peuples primitifs, ainsi que la plupart des produits céramiques de l'antiquité égyptienne, grecque, étrusque, romaine, etc. Un très-petit nombre de ces produits antiques était recouvert d'une glaçure appelée lustre, qui n'a rien de commun avec les vernis qu'emploient les modernes. La composition exacte de cette glaçure, d'apparence silico-alcaline, n'est pas connue, ce qui est regrettable, car elle avait l'avantage d'être inattaquable par les acides. Les *poteries* vernissées sont couvertes d'une glaçure toujours plombeuse et qui est soit jaune, soit brune, soit verte. Dans le premier cas, elle se compose de litharge, de sable siliceux et d'argile plastique; dans le second, on ajoute à ces substances quelques parties de manganèse, et dans le troisième, c'est-à-dire pour avoir une couleur verte, on ajoute du protoxyde de cuivre. Ces *poteries* vont très-bien au feu et coûtent fort bon marché; mais leur ténacité est faible et leur texture poreuse; leur pâte se laisse facilement pénétrer par les corps gras; en outre, leur vernis se gerce aisément et le plomb qu'il renferme peut, en se combinant avec les substances alimentaires, particulièrement avec l'acide acétique, occasionner des accidents graves pour la santé. Pour obvier à cet inconvénient, on a essayé de remplacer la glaçure plombeuse par une glaçure entièrement terreuse; mais, cette dernière n'ayant pas d'éclat, on n'a pas tardé à y renoncer. Toutes les *poteries* communes, faites en argile impure, ont une couleur rougeâtre après leur cuisson.

Nous avons indiqué ailleurs (v. CÉRAMIQUE) la série d'opérations (façonnage, tournage, moulage, rachevage, vernissage, cuisson etc.), au moyen desquelles on obtient la *poterie* à l'état parfait; nous n'y reviendrons pas ici en détail. Nous nous bornerons à dire quelques mots sur la façon dont un potier procède.

Le potier prend l'argile pourrie, dont il forme des *pains* assez semblables à ceux qu'affecte le blanc de Meudon, tel que le livre le commerce. Il place ces pains sur la tablette posée devant lui et devant son tour, du côté de sa main droite, afin de pouvoir en prendre avec facilité selon les besoins du travail. Puis, assis sur un banc, il se met au tour. Le tour à potier est un des plus anciens instruments de l'industrie humaine. Il consiste en un grand disque de bois auquel le pied de l'ouvrier communique un mouvement de rotation; un second disque plus petit, qui porte la pâte à travailler, est fixé sur l'extrémité supérieure d'un axe vertical assemblé avec le grand disque inférieur. Le potier place d'abord sur le petit disque une certaine quantité de terre humide et molle, puis, faisant tourner le tour avec son pied, il façonne la pâte avec ses deux mains, de manière à lui donner la forme voulue. Il ébauche son vase suivant cette forme; quand cette ébauche est terminée, il achève le vase, le modelant de la main droite, tandis que de la main gauche il le polit et le régularise pendant qu'il tourne incessamment. Il n'est pas de plus curieux spectacle que de voir un potier habile donner à la pâte, avec une rapidité surprenante, les formes les plus variées; il semble que, par miracle, le vase naisse, se forme, se moule de lui-même entre les doigts industrieux et presque immobiles de l'ouvrier. Quand la pâte a reçu de cette façon sa forme définitive, on la laisse sécher quelque temps, afin que la cuisson, en la séchant brusquement, ne la casse point; en séchant, elle subit un retrait plus ou moins sensible, et, quand elle est en état de supporter la cuisson, on la porte au four, où elle est placée dans des moufles de terre cuite contenant plusieurs pièces, fermés et chauffés à une haute température.

Les *poteries* campaniennes, dites *poteries étrusques*, et les anciennes *poteries* grecques sont d'une pâte fine, homogène et tendre, comme on n'en fabrique plus aujourd'hui, recouverte d'un enduit vitreux particulier, dont nous avons parlé, et qui lui donne le lustre d'un vernis sans éclat. Les vases étrusques sont les plus beaux modèles de la *poterie* antique; d'une forme pure, simple, élégante, on s'efforce en vain de les imiter aujourd'hui.

Près de la *poterie* proprement dite, on peut ranger les terres cuites, également à pâte tendre, dont nous parlerons ailleurs (v. TERRE CUITE), et la fabrication d'ustensiles tels que les briques, les carreaux, les tuiles, les tuyaux, etc. Au mot BRIQUE, nous avons décrit la plus importante de ces industries, dont les produits sont généralement d'une fabrication grossière.

— *Poterie d'étain.* Ce genre de *poterie* se fait au moyen d'un alliage, composé généralement de 82 parties d'étain et de 18 parties de plomb. On coule cet alliage dans des moules en bronze, préalablement chauffés et recouverts intérieurement d'un enduit de pierre ponce pulvérisée et délayée avec du blanc d'œuf. On fabrique en étain des assiettes, des plats, des cuillers, etc.

Poterie (HISTOIRE DE L'ANCIENNE), par Sam. Birch (*History of ancient pottery*), Londres, 1858, 2 vol. in-8°. Ce savant ouvrage a pour sujet l'histoire de l'art céramique, depuis les premiers âges jusqu'à la décadence de l'empire romain. Il traite d'abord de cet art chez les Égyptiens, chez les Assyriens, chez les Juifs. Viennent ensuite des recherches très-étendues sur les nombreux monuments céramiques que la Grèce et Rome nous ont laissés. M. Birch a profité des travaux de ses devanciers sur un sujet si souvent traité; mais en rassemblant des indications sur la plupart des antiquités de ce genre récemment découvertes et existant aujourd'hui dans les musées de l'Europe, il a rendu un service incontestable à l'étude de cette branche de l'archéologie. Le volume se termine par des recherches succinctes sur les vases celtiques, teutoniques et scandinaves.

POTERIE (Pierre DE LA), en latin **Poterius**, médecin français, né à Angers. Il vivait au XVIe siècle, se rendit en Italie, où il termina ses études médicales, s'établit à Bologne, y pratiqua son art avec un grand succès qui n'était pas exempt de charlatanisme et prétendit substituer à l'usage de la saignée et autres agents thérapeutiques des remèdes secrets d'une efficacité souveraine. Il fut assassiné par un de ses confrères jaloux de sa réputation. Ce médecin a composé et publié, de 1615 à 1635, divers ouvrages qui ont été réunis sous le titre d'*Opera omnia medica ac chymica* (Lyon, 1545, in-8°).

POTÉRIOCRINITE s. m. (po-té-ri-o-kri-ni-te — du gr. *potêrion*, vase; *krinon*, lis). Échin. Genre d'échinodermes crinoïdes, comprenant deux espèces fossiles qu'on trouve dans les calcaires carbonifères.

POTÉRIOPHORE s. m. (po-té-ri-o-fo-re — du gr. *potêrion*, vase; *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, tribu des rhynchophorides, dont l'espèce type habite Java.

POTÉRIUM s. m. (po-té-ri-omm — du gr. *potêrion*, vase). Bot. Nom scientifique du genre pimprenelle.

POTERNE s. f. (po-tèr-ne. — Delâtre croit que *poterne* est pour *porterne*, de *porte*; la terminaison *erne*, qui est imitée de *caverne*, *taverne*, etc., a un sens diminutif. D'autres tirent *poterne* de *posterne*, qui serait provenu de *postis*, porte, jambage de porte). Fortif. Fausse porte, galerie souterraine ménagée pour faire des sorties secrètes, et qui communique de l'intérieur d'une place ou d'un ouvrage dans le fosse.

> Mon grand cousin est de garde ce soir,
> En sentinelle à certaine *poterne*.
>
> VOLTAIRE.

— Par anal. Espèce de voûte, faite sous un quai, pour pouvoir aller librement de la rive à la rivière.

— Fig. Faible moyen d'introduction ou de communication : *Plus la* POTERNE *de la constitution était étroite, plus c'était une raison de laisser grande ouverte la porte de la souveraineté.* (E. de Gir.)

POTEROT s. m. (po-te-ro). Agric. Nom vulgaire du genévrier.

POTES, bourg d'Espagne, province et à 58 kilom. S.-O. de Santander, ch.-l. de juridiction civile, sur la Deva; 1,805 hab.

POTESTATIF, IVE adj. (po-tè-sta-tiff, i-ve — du lat. *potestas*, pouvoir). Législ. Qui dépend de l'une des parties contractantes, qui est en son pouvoir : *Condition* POTESTATIVE.

POTET s. m. (po-tè — dimin. de *pot*). Agric. Syn. de POQUET.

POTEYÉ, ÉE (po-tè-ié). Part. passé du v. Poteyer : *Moule* POTEYÉ.

POTEYER v. a. ou tr. (po-tè-ié — rad. *pot*). Techn. Enduire de pierre ponce en poudre délayée dans du blanc d'œuf les moules du potier d'étain.

POTGIETER (Henri), colonisateur hollandais, né au Cap de Bonne-Espérance vers 1800, mort en 1853. Il était un des chefs des colons hollandais ou boers qui quittèrent en 1829 la colonie anglaise du Cap et allèrent s'établir, l'année suivante, au nord de cette colonie, dans les environs de Mosega. Potgieter battit les Makololos, qu'il rejeta à 150 lieues plus au nord, fonda le fort Zoutpansberg, pendant que d'autres chefs agrandissaient le territoire de la nouvelle colonie, devint, avec Prætorius, en 1837, le principal chef des boers, repoussa, concurremment avec ce dernier, les attaques des Cafres Zoulous contre Maritzbourg, capitale de l'État colonisé, et établit en 1840 l'association batavo-africaine de Natal et l'association (maatchappy) politico-commerciale de la Vahal. Attaqué par les Anglais qui demandaient la colonie de Natal (1840), il se retira, après cinq ans de lutte, à Ohrigstadt, sur le territoire de la république transvaalienne, fonda la ville de Potchefstroem sur le Mui, refoula ou soumit les peuplades indigènes, à qui il imposa des corvées, et fut rejoint en 1848 par Prætorius, qui avait lutté jusqu'à cette époque dans le Natal contre les Anglais. Les deux chefs se mirent alors à organiser en république la colonie transvaalienne, gouvernée par un conseil du peuple nommé à l'élection, et qui nomma à son tour les commandants généraux ou chefs du pouvoir exécutif et les principaux fonctionnaires. Potgieter devint, avec Prætorius, un des quatre commandants généraux et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort. En 1852, il se mit à la tête d'une expédition contre la ville de Kolobeng, qu'il détruisit, et chassa du territoire la tribu des Bassoutas, à qui des agents anglais avaient vendu un canon. Après sa mort, son fils Henri-Pierre POTGIETER fut élu pour le remplacer.

POTHERAS DE THOU (A.), économiste français, né à Paris en 1807. Favorisé par la fortune, Potheras de Thou put se livrer à son penchant pour l'étude des questions politiques et financières. On lui doit [illegible] ouvrages fort appréciés, et notamment : *Recherches sur l'impôt foncier* (Paris, 1858, in-8°); *De la politique d'Aristote* (Paris, 1842, in-8°), et *Banque; taux de l'escompte* (Paris, 1865, in-8°).

POTHERIE (LA), bourg et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Candé, arrond. et à 18 kilom. de Segré, sur l'Argos, qui y forme un étang; pop. agg., 544 hab. — pop. tot., 2,067 hab. On y voit un magnifique château du XVIe siècle, appartenant à la famille des La Rochefoucauld.

POTHIER (Robert-Joseph), le plus grand jurisconsulte du XVIIIe siècle, né à Orléans le 9 janvier 1699, mort en cette ville le 2 mars 1772. Il est l'exemple le plus remarquable de l'autorité et de l'influence que le talent, la science, la vertu exercent, bien qu'il ne s'y mêle ni éclat ni ostentation. Chez Pothier, en effet, la modestie égalait le mérite et, néanmoins, l'estime et la considération publique, l'admiration des savants, la vénération et le dévouement de ses élèves vinrent récompenser, de son vivant, les services qu'il rendit à la science et à l'humanité. Robert-Joseph Pothier était fils de Robert Pothier, conseiller au présidial d'Orléans, et de Marie-Madeleine Jacquet. Cette magistrature, que Pothier devait remplir, était également héréditaire, semblait-il, dans sa famille. Son aïeul, Florent Pothier, avait été aussi conseiller au présidial d'Orléans et descendait du célèbre Florent Pothier qui, en 1603, avait été maire de la ville d'Orléans. Les premières années de Pothier s'écoulèrent au collège des jésuites d'Orléans, où il prit ce goût pour les littératures anciennes, surtout la littérature latine, qu'il devait toujours conserver et qui lui fut d'un grand secours dans ses études du droit romain. A la fin de ses humanités et de sa philosophie, Pothier hésita sur le choix d'une carrière et sur la direction à donner à ses études. Son père, qui aurait vu avec bonheur son fils lui succéder dans ses fonctions, était mort quand son fils n'avait que cinq ans, et ce guide, cette direction, cette assistance qu'un fils peut attendre de son père, Pothier en fut privé prématurément. Il hésita pendant quelque temps entre les sciences métaphysiques et les lettres. La géométrie attirait son esprit ferme, logique, droit; mais les instances de sa mère, les conseils de quelques amis de son père, parmi lesquels il convient de citer Prévost de La Jannès, qui devint l'ami et le [illegible] de Pothier, parvinrent à triompher de ces premières résistances. On pensait avec raison que la magistrature dont avaient été revêtus plusieurs des ancêtres de Pothier lui serait donnée facilement. Le jeune étudiant se décida à suivre les cours de droit de l'université d'Orléans. Il n'eut pas à se repentir de cette détermination. La lecture des *Institutes* de Justinien, de ce remarquable résumé de l'histoire sociale, de la législation, des progrès et des développements de la nation romaine, excita son admiration. Il voulut entrer plus avant dans l'étude de ces lois qui, après avoir gouverné le plus grand peuple de l'antiquité, étaient devenues la base de notre droit civil et public. Dès lors, sa carrière fut irrévocablement fixée. Il serait avant tout jurisconsulte. Il se mit donc avec ardeur à l'étude du droit et, en quelques années, conquit les grades exigés à cette époque par le barreau et la magistrature. Ses examens furent brillants. Pothier ne s'était pas contenté d'apprendre les matières indispensables. Ses études avaient embrassé les monuments de la littérature latine. Poëtes, historiens, orateurs, philosophes, il s'était rendu familiers tous les génies de l'antiquité latine. [illegible] l'avaient séduit par l'énergie, la rapidité, la concision de la forme. Il aimait à les relire, à les citer, Juvénal surtout dont il aimait beaucoup la vigueur et la sobriété. Ce sentiment a été très [illegible] par un honorable magistrat, un écrivain distingué, M. Henriot, qui, dans ses *Poëtes juristes*, [illegible] et [illegible] ont conservés [illegible] la [illegible] et sous l'empire. La science réelle, profonde, variée de Pothier [illegible] le nomma conseiller au présidial d'Orléans, dès qu'il eut terminé ses études de droit. Il n'avait alors que vingt et un ans. Mais le jeune magistrat comprit qu'il lui fallait justifier cette faveur par son talent et ses services. [illegible] reprit avec une nouvelle ardeur, ayant soin [illegible] nait ainsi familière. Il voulut devenir également [illegible] plusieurs années une partie du temps que [illegible] le plus occupé au barreau d'Orléans. Il assistait aux [illegible] de connaître profondément une science et d'en retenir les principes et les éléments c'est, [illegible] les anciens jurisconsultes [illegible] textes, les extraits [illegible] commentaires [illegible] répertoire [illegible] Pothier entreprit [illegible] ordre au milieu de ces textes [illegible] entier avant lui les jurisconsultes [illegible] et que le vaste génie [illegible] avait rêvée. Pendant vingt ans, il interrogea les anciens, étudia les modernes

[illegible] Cette édition, qu'il avait enrichie des frag- [illegible] tous les jurisconsultes de l'Europe. L'illustre [illegible] l'Université de Paris, voulait attirer Pothier dans cette Faculté célèbre. Mais le modeste [illegible]. Il avait voué une affection toute filiale à sa [illegible] ner. D'Aguesseau ne voulut pas cependant que ce beau talent fût perdu pour l'enseigne- [illegible] vacante à Orléans par la mort de Prévost de La Jannes, un des magistrats les plus recommandables, [illegible] érudits du [illegible] cette chaire fut donnée à Pothier, qui devint ainsi le successeur [illegible] l'ami et le collègue [illegible] d'Orléans. Déjà fort amé[illegible] par Prévost de La Jannes, l'enseignement entre définitivement dans cette voie brillante qui fit la gloire de la Faculté d'Orléans. Consacrant tous ses soins, ses appointements même à l'amélioration des études, Pothier fonda des concours, des examens, des prix, [illegible] tous les frais. Chaque année, une médaille d'or était remise au concurrent le plus distingué en droit français, et des [illegible] à ceux qui avaient le plus [illegible]. Même chose fut faite pour le droit romain. L'émulation, cette source féconde de progrès, s'en accrut et le niveau des études s'éleva en peu d'années. Pothier n'avait pas abandonné ses fonctions de con- [illegible] Il voyait dans l'exer- [illegible] fonctions, souvent pénibles, un devoir à accomplir, dont rien ne devait l'affranchir. Aussi sa régularité, son exactitude étaient-elles citées. Pendant cinquante-deux ans qu'il siégea au présidial, il ne manqua guère l'audience que contraint par la maladie. Il lui arriva fréquemment de présider. Sa longue habitude des affaires, sa [illegible] son sens droit lui dictaient [illegible] la solution à donner. Aussi souffrait-il impatiemment les longueurs et les [illegible] avocats qui, s'inspi- [illegible] par Racine, faisaient intervenir dans leurs plaidoiries les questions les plus étrangères à la cause. On a [illegible] Pothier d'avoir, dans son désir d'abréger les audiences, lésé les droits de la [illegible] C'est une erreur. Son respect pour la [illegible], son dévouement à ses fonctions [illegible] mettre à l'abri de semblables critiques. Ce que Pothier désirait, c'est que le [illegible] qui appartiennent à tous les plaideurs, ne fussent pas inutilement accaparés par un discours trop pro- [illegible] M. Letrosne, avocat du roi au [illegible] d'Orléans, qui a donné une [illegible] biographie de Pothier, [illegible] l'avocat du défendeur [illegible] exposait les [illegible] en deux mots et disait [illegible] « Maître un tel, voilà ce qu'on [illegible] à ce moyen seulement [illegible] » Qui pourrait voir la [illegible] droits de la plaidoirie? [illegible] trouvons fort na- [illegible] une chez les magistrats. [illegible] plaideurs. La torture [illegible], un conseiller devait [illegible] recueillir les aveux [illegible] reproche [illegible] qui se trahissait

chez lui par une [illegible] sans bornes, une [illegible] Pothier eût été fort embarrassé pour vivre, malgré des ressources relativement importantes. [illegible] les eussent promptement taries. La vie de Pothier s'écoula tout entière entre les devoirs de sa charge, son enseignement, la rédaction de ses livres et les consultations qu'il donnait à tous, gratuitement, avec une égale [illegible], sans se préoccuper du rang ou de la position du consultant. La régularité de sa vie, sa grande sobriété, son éloignement de tout plaisir lui permirent d'arriver à soixante-treize ans, malgré la délicatesse de son tempérament et un travail excessif. Vers la fin du mois de février 1772, une fièvre léthargique s'empara de lui et fit de tels progrès que, huit jours après, il s'éteignait. Sa mort fut véritablement un deuil public. La ville d'Orléans, qui l'avait nommé échevin en 1747 (fonctions dont il s'était démis parce qu'elles absorbaient une trop grande partie de son temps), voulut honorer par un témoignage public la mémoire du grand citoyen dont elle pleurait la perte. Le maire et les échevins décidèrent que les funérailles auraient lieu aux frais de la ville. Un service fut célébré auquel assistaient tous les corps constitués, ainsi qu'une masse considérable de public. C'est que si les magistrats, les savants, les étudiants, les citoyens perdaient un confrère honoré, un frère aimé, un maître chéri, un juge respecté, les pauvres perdaient un père dont l'inépuisable charité rendait cet hommage public presque nécessaire. Le corps de Pothier fut déposé dans le cimetière, près de la cathédrale. Une dalle de marbre porte, en lettres d'or, l'inscription suivante :

HIC JACET
ROBERTUS-JOSEPHUS POTHIER,
VIR JURIS PERITIA,
ÆQUI STUDIO, SCRIPTIS CONSILIOQUE,
ANIMI CANDORE, SIMPLICITATE MORUM,
VITÆ SANCTITATE PRÆCLARUS.
SINGULIS CIVIBUS, PROBIS OMNIBUS,
STUDIOSÆ JUVENTUTI, AC MAXIME PAUPERIBUS,
QUORUM GRATIA PAUPER IPSE VIXIT,
ÆTERNUM SUI DESIDERIUM RELIQUIT.
ANNO REPARATÆ SALUTIS M. D. CC. LXXII,
ÆTATIS VERO SUÆ LXXIII.

En 1823, Orléans eut besoin, pour la construction d'une halle aux grains, du terrain où reposait Pothier. On exhuma les restes du grand jurisconsulte, qui furent transportés dans la cathédrale, après avoir été enfermés dans un cercueil de plomb. Mais voici qu'en 1843 la fabrique a besoin de cet endroit saint où repose l'illustre savant. Elle en a besoin pour construire une sacristie destinée à l'évêque et au chapitre de Sainte-Croix. Elle enlève le corps de Pothier et le relègue dans un coin occupé pendant les offices par les bancs des écoles. Cette nouvelle translation fut faite sans bruit, sans pompe, en cachette, pour ainsi dire. Et l'étranger qui veut saluer le lieu de repos de ce grand savant cherche sous les bancs, derrière les enfants tapageurs, cette inscription que la ville d'Orléans s'honorait d'avoir écrite, qu'elle cache aujourd'hui. Pourquoi? Avons-nous dit que Pothier était janséniste? Nous avons eu tort de l'oublier, car c'est à ce fait qu'il faut attribuer la négligence coupable, pour ne pas dire plus, qui a présidé à la translation de ses cendres. Nous renvoyons à un article publié dans la *Gazette des tribunaux* du 4 mars 1846 et qui éclaire d'un jour très-vif cette question.

En 1859, il a été élevé à R.-J. Pothier une statue de bronze, due à M. Vital Dubray, sur une des places d'Orléans, près de la cathédrale. Une inscription commémorative a été placée, rue de la Préfecture, sur la façade de la maison qu'il avait habitée.

Cet illustre jurisconsulte se signala par son austère intégrité, son désintéressement, son inépuisable charité, sa profonde érudition, sa modestie, la pureté de ses mœurs, sa passion du bien public, par toutes les vertus enfin qui font le grand magistrat et le grand citoyen. Sa vie tout entière fut consacrée à l'étude, au travail et à la pratique du bien; appartenant par ses opinions religieuses à cette école sévère du stoïcisme chrétien qu'on enseignait à Port-Royal, il unit constamment les principes sacrés de la morale aux règles de la jurisprudence; il soumit toutes les transactions humaines, non-seulement aux lois des hommes, mais à celles de l'éternelle justice; et cette heureuse union des qualités du moraliste et du jurisconsulte, qui forme le caractère distinctif de tous ses ouvrages, a fait de lui le fondateur d'une école nouvelle. Pothier n'a pas été, comme certains magistrats ou certains professeurs, un accident en jurisprudence. Il a vraiment fait école, et son influence s'est fait sentir longtemps après sa mort. Les rédacteurs de nos codes, habitués de longue main aux savantes théories de Pothier, ont souvent eu recours à ses beaux ouvrages. Il leur est souvent arrivé de ne [illegible] le *Traité des obligations* est passé presque textuellement dans notre code civil. La qualité propre à cet éminent jurisconsulte, c'est une union parfaite de la théorie et de la pratique. Magistrat, il étudiait chaque jour les principes qu'il développait comme professeur et comme écrivain. Quant à son style, nous laissons la parole à un honorable magistrat, M. Le Trosne, avocat du roi au présidial d'Orléans, qui a laissé une belle étude des œuvres et de la vie de Pothier : « Le style de M. Pothier est simple, facile et assez ordinairement négligé. Il tenait de son caractère, éloigné de toute prétention et de toute recherche; mais, en même temps, il est de la plus grande clarté, sans qu'on puisse même se plaindre qu'il soit diffus; avantage que rien ne peut remplacer et qui surpasse tous les autres dans les ouvrages qu'on ne lit que pour s'instruire. Sa modestie lui faisait dire qu'il n'écrivait que pour ses écoliers... La vérité obligera toujours les gens en état de juger de convenir que non-seulement ses traités sur les contrats sont propres à former des jurisconsultes, mais même que les jurisconsultes les plus savants les liront avec fruit, qu'ils y trouveront la vraie science du droit et que le *Traité des obligations* est un chef-d'œuvre. »

Il nous reste à parler des ouvrages publiés par Pothier et de ceux que la mort a interrompus, mais dont les manuscrits nous sont parvenus. Il nous suffira d'en donner une liste exacte par ordre chronologique.

Coutume d'Orléans, avec des observations nouvelles (Orléans, 1740, 2 vol. in-12). Cet ouvrage fut publié avec la collaboration de deux célèbres jurisconsultes du temps, Prévost de La Jannès et Jousse. Une lettre de ce dernier nous indique quelle fut, dans ce grand travail, la part de chaque collaborateur. *Pandectæ Justinianæ in novum ordinem digestæ* (Paris, 1748, 3 vol. in-fol.). Cet ouvrage est dédié à l'illustre chancelier d'Aguesseau. *Coutumes des duché, bailliage et prévôté d'Orléans, et ressort d'iceux, avec une introduction générale auxdites coutumes et des introductions particulières à la tête de chaque titre*, etc., enrichi de notes (1760, 2 vol. in-12). *Traité des obligations* (1761, 2 vol. in-12). Cet ouvrage, très-bien accueilli du public, fut réimprimé en 1764, avec d'importantes additions. *Traité du contrat de vente, selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur* (1762, 1 vol. in-12). Ce livre est empreint de la philosophie et de la morale élevée qui dirigeaient l'université d'Orléans. *Traité des retraits*, pour servir d'*Appendice* au *Traité du contrat de vente* (1762, 1 vol, in-12). *Traité du contrat de constitution de rente* (1763, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de change, de la négociation qui se fait par les lettres de change, des billets de change et autres billets de commerce* (1763, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de louage, selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur* (1764, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de bail à rente* (1764, 1 vol. in-12). *Supplément au Traité du contrat de louage* ou *Traité des contrats de louage maritime* (1765, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de société, selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur*, auquel on a joint deux appendices, dans l'un desquels on traite des *Obligations qui naissent de la communauté qui est formée sans contrat de société*, et dans l'autre de *celles qui naissent du voisinage* (1765, 1 vol. in-12). *Traité des cheptels, selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur* (1765, 1 vol. in-12). *Traité des contrats de bienfaisance*, qui comprend le *Traité du prêt à usage et du précaire* (1766, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de prêt de consomption* (1766, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de dépôt et de mandat* (1766, 1 vol. in-12). *Appendice du quasi-contrat negotiorum gestorum* (1767, 1 vol. in-12). *Traité du contrat de nantissement* (1767, 1 vol. in-12). *Traité des contrats aléatoires*, qui comprend les *Traités des contrats d'assurance et de prêts à la grosse*, imprimé avec le *Traité du jeu* (1767, 3 vol. in-12). *Traité du contrat de mariage*, précédé d'une *Observation générale sur les précédents traités de l'auteur* (1768, 2 vol. in-12). *Traité de la communauté* (1769, 2 vol. in-12). *Traité du douaire* (1770, 1 vol. in-12). *Traité du droit d'habitation*, pour servir d'appendice au *Traité du douaire* (1771, 1 vol. in-12). *Traité des donations entre mari et femme* (1771, 1 vol. in-12). *Traité du don mutuel*, auquel on a joint une *Interprétation de l'article 68 de la coutume du Dunois* (1771, 1 vol. in-12). *Traité du droit de domaine de propriété*, auquel est joint un *Traité du droit de possession* (1771-1772, 2 vol. in-12).

On peut voir, par la date de la publication de chaque ouvrage, que, chez Pothier, le travail était continu. Bien que fort occupé par ses fonctions de conseiller et sa chaire de professeur, il trouvait encore, grâce à un labeur incessant, le temps de polir ces remarquables traités qui ont fait la gloire de leur auteur. Il n'est même pas inutile de faire observer que c'est à partir de sa nomination comme professeur que Pothier commença la série de ses publications. Nous affirmerons encore mieux cette remarquable aptitude au travail en donnant la liste des ouvrages dont Pothier ne laissa que les manuscrits et dont la plupart furent édités après sa mort :

Epitome operis Grotii de jure belli ac pacis; Synopsis institutionum juris pontificii; Paratitla in quinque libros decretalium Gregorii IX; Traité des fiefs, censives, relevoisons et champarts; Traité des tutelles et de la garde-noble; Traité des servitudes; Traité des donations entre vifs; Traité de la légitime; Traité des testaments; Traité des substitutions; Traité des successions; Traité de l'hypothèque; Traité de la subrogation; Traité de la vente des immeubles par décret; Traité de la procédure civile et criminelle; Synopsis tractatus Molinæi, de dividuo et individuo; Traité de la représentation; Traité des réparations des bénéficiers; Extraits du Journal du Palais, etc.

— Bibliogr. *Éloge de M. Pothier*, par Jousse (Paris, 1772, in-8°); *Éloge de M. Pothier*, par Lecomte de Bièvre (Paris, 1772, in-8°); *Éloge historique de M. Pothier*, par Le Trosne (1773, in-12); *Éloge de Pothier*, par Boscheron-Desportes (Orléans, 1823, in-8°); *Dissertation sur la vie et les ouvrages de Pothier*, par Dupin (Paris, 1825, in-8°); *Vie de Rob.-Jos. Pothier*, par Fremont (Orléans, 1859, in-8°).

POTHIER (Remi), théologien français, né à Reims en 1727, mort dans la même ville en 1812. Il devint curé de Bethenivilie et chanoine de Laon, se fit bientôt remarquer par ses idées bizarres, son caractère absolu, par sa manie d'ergoter et par sa façon de traiter d'ignorant quiconque n'était pas de son sentiment en matière religieuse ou autre. Persuadé que personne avant lui n'avait bien compris la Bible, il composa une *Explication de l'Apocalypse*, dont il publia le plan en 1773. Ce plan, dénoncé au parlement, fut condamné au feu comme un chef-d'œuvre d'extravagance. Pothier n'en fit pas moins paraître son *Explication* (Douai, 1773, 2 vol. in-8°). Pendant la Révolution, il se retira en Belgique, puis revint en France, où il vécut sans remplir aucune fonction ecclésiastique. Pothier publia ensuite : les *Trois dernières plaies par lesquelles la colère de Dieu est consommée* (in-12), écrit dans lequel il prétend que saint Jean a prédit tout ce qui est arrivé ou doit arriver jusqu'à l'Antechrist, dont Bonaparte est le précurseur; *Explication des Psaumes de David* (Augsbourg, 1802); *Éclaircissement sur le prêt, l'usure et le trafic de l'argent* (1809), brochure dans laquelle il combat l'opinion adoptée par les théologiens, et deux brochures sur les quatre articles de l'Église gallicane (1810 et 1813), qui furent saisies par la police.

POTHIÈRES, village et commune de France (Côte-d'Or), cant., arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Châtillon-sur-Seine, sur la rive gauche de la Seine; 477 hab. Ancienne et célèbre abbaye de bénédictins, placée sous la juridiction immédiate du pape et qui fut consacrée en 878 par le pape Jean VIII; il ne reste de cette abbaye que le pavillon du prieur. Dans le voisinage, sur le mont Lassois, se trouvent les vestiges d'une ville gallo-romaine (*Latiscum*), où venaient aboutir cinq voies romaines. Débris de briques, poteries, pierres sculptées, armes, tombeaux et médailles.

POTHIN (saint), évêque et martyr, apôtre des Gaules, né, croit-on, à Smyrne en 87, mort à Lyon en 117. Il suivit à Rome l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, et fut chargé par le pape Anicet, en 158, d'aller porter l'Évangile dans les Gaules. S'étant rendu à Lyon, il y établit une Église dont il devint l'évêque, et fit de nombreux prosélytes. Il remplissait son ministère depuis dix-neuf ans, lorsqu'une persécution éclata contre les chrétiens, sous le règne de Marc-Aurèle. Arrêté et conduit devant le gouverneur, Pothin, alors nonagénaire, persista dans sa foi, fut accablé de coups et périt deux jours après dans les tortures, en compagnie de quarante-sept chrétiens, les premiers martyrs des Gaules. L'Église célèbre sa fête le 2 juin.

POTHOÏNÉ, ÉE adj. (po-to-i-né — rad. *pothos*). Bot. Qui ressemble à un pothos.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre pothos.

POTHOS s. m. (po-toss — du gr. *pothos*, désir, regret). Bot. Genre de plantes, de la famille des aroïdées, tribu des orontiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde.

— **Encycl.** Les *pothos* sont des plantes herbacées vivaces, rarement sous-frutescentes, cespiteuses ou grimpantes, à feuilles entières, vaginées, sur des pétioles dilatés au sommet; les fleurs sont groupées en spadices réfléchis, globuleux, stipités, persistants, sur des pédoncules solitaires à l'aisselle des feuilles; elles présentent un périanthe à quatre divisions; quatre étamines à filets linéaires et aplatis, un ovaire uniloculaire, terminé par un stigmate sessile ombiliqué; le fruit est une baie renfermant une ou deux graines. Les espèces assez nombreuses de ce genre croissent pour la plupart dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud; elles paraissent préférer le séjour des forêts et vivent en épiphytes sur le tronc des arbres. On les cultive souvent dans nos serres chaudes; elles exigent beaucoup d'humidité.

POTHUAU (Louis-Pierre-Alexis), marin et homme politique français, né à la Martinique le 30 octobre 1815. Admis à seize ans à l'École navale, il en sortit aspirant, puis devint successivement enseigne (1837), lieutenant de vaisseau (1840), capitaine de frégate

(1830), capitaine de vaisseau (1855), contre-amiral (1864) et membre du conseil d'amirauté (1869). M. Pothuau, qui a pris part au bombardement d'Odessa et au siège de Sébastopol, était connu comme un marin distingué lorsque commença la guerre entre la France et la Prusse (août 1870). Au début de l'investissement de Paris, il fut chargé de commander en chef les trois forts de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry, occupés par des marins; puis, en novembre, lorsque le gouvernement de la Défense eut organisé les forces militaires de la capitale, il fut mis à la tête de la 3e division du 1er corps de la 3e armée. Il sut alors conquérir les sympathies de la population de Paris par la bravoure dont il fit preuve en maintes circonstances, dans des combats partiels, dans des prises et reprises de redoutes et de postes ennemis. Il se distingua particulièrement lors de l'attaque dirigée sur Champigny, en enlevant aux Allemands la gare aux Bœufs, près de Choisy-le-Roy (29 novembre). Nommé grand officier de la Légion d'honneur le 11 décembre, il fut promu vice-amiral au mois de janvier 1871 et élu, le 8 février suivant, député de Paris, le treizième de la liste, par 139,280 voix. Il se rendit alors à Bordeaux et, lorsque M. Thiers, devenu chef du pouvoir exécutif, constitua son premier ministère, il reçut le portefeuille de la marine (19 février). Comme député, il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil contre la famille des Bourbons, pour la dissolution des gardes nationales, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Comme ministre, il prit part à un grand nombre de discussions, notamment sur la situation de Paris après l'insurrection du 18 mars, sur les budgets de la marine, sur les projets de loi relatifs à l'interdiction de fonctions salariées aux membres de l'Assemblée, à la marine marchande, aux lieux de transportation, à la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie, à l'établissement du jury dans les colonies, etc. En outre, par suite de la situation financière du pays, il apporta dans l'administration de la marine de sévères économies, réduisit les cadres et dut suspendre jusqu'au milieu de 1872 les constructions navales, qu'il fit continuer alors, mais dans des limites restreintes. Partisan des idées de M. Thiers sur la nécessité de fonder définitivement la République, il signa les projets de lois constitutionnelles présentés par M. Dufaure le 20 mai 1873, fit partie du cabinet reconstitué à cette époque et donna sa démission le 24 du même mois, lorsque le président de la République fut renversé par la coalition monarchique et bonapartiste. Redevenu simple député, l'amiral Pothuau alla siéger au centre gauche, avec lequel il a constamment voté dans toutes les circonstances importantes. Il s'est prononcé notamment pour la proposition Perier, relative à l'organisation de la République (15 juillet 1874), et pour la proposition Maleville, demandant la dissolution de l'Assemblée (29 juillet 1874). Depuis sa sortie du ministère, il a pris part à diverses discussions, particulièrement contre le projet de loi relatif à l'inégibilité comme députés des militaires et marins, et sur la situation de la marine (25 juillet 1874).

POTI ou **POTHI**, ville forte de la Russie d'Asie, province de Koutaïs, à 4 kilom. de la mer Noire, sur la rive gauche du Rion; 1,500 hab. C'est un carré long, flanqué de grosses tours garnies d'artillerie. Cette place, future échelle du transit russe avec la Perse par l'isthme caucasien, peut devenir très-importante, malgré le manque de port et l'impossibilité pour les gros navires de remonter le fleuve à plus de 1 kilom. de son embouchure. Cependant la compagnie de commerce et de navigation de la Russie méridionale entretient, de Trébizonde à Odessa, un service bimensuel de bateaux à vapeur, qui touchent également à Batoum, Poti, Redout et Soukoumkale, etc., et elle a organisé, depuis 1858, sur le Rion, une navigation régulière à desservir par trois pyroscaphes, dont un commandé spécialement pour les voyages en amont de Poti, entre cette ville et Marani, où commence la grande route carrossable qui mène à Tiflis par Koutaïs et qu'on a l'intention de prolonger ultérieurement, par Erivan, jusqu'à Tauris, en Perse. Exportation de vin, miel, cire, soie, laine, peaux de loutre, etc. Elle appartenait aux Turcs, qui la nommaient *Foti*; les Russes en firent la conquête en 1809, mais ils la rendirent par le traité de Boukharest. Elle fut cédée définitivement à la Russie par le traité d'Andrinople, en 1829.

POTICHE s. m. (po-ti-che — rad. *pot*). Vase en porcelaine de Chine ou du Japon. ‖ Quelques-uns font ce mot féminin : *Le [illegible] cousin regardant le [illegible] eût examiné quelque grosse* POTICHE *chinoise*. (Balz.)

> . . . Qui pourrait compter le nombre de flacons,
> Terrines, émaux, *pots [illegible]*,
> Bibelots demandés à toute la nature,
> Qui de ce lieu charmant composent la parure.
>
> F. MORNAND.

— Vase en verre, décoré avec des papiers peints imitant la peinture sur porcelaine.

— Comm. Espèce de petit pot : *Le vanillon nous arrive dans de petites boîtes carrées en fer-blanc et en* POTICHES.

— s. f. Mar. Entaille qu'on fait sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître la bonne ou la mauvaise qualité de ces bois.

POTICHOMANIE s. f. (po-ti-cho-ma-nî — de *potiche*, et de *manie*). Passion de faire des potiches avec des verres décorés en papier, qui devint presque générale vers 1850 : *Le genre bâtard et faux du drame historiette tomba avec Scribe; la mode en passa comme celle de la* POTICHOMANIE, *à qui il ressemble par tant de côtés*. (P. de St-Victor.)

POTIDÉATE s. et adj. (po-ti-dé-a-te). Géogr. Habitant de Potidée; qui appartient à Potidée ou à ses habitants : *Athènes, dans la crainte d'un soulèvement, envoya intimer l'ordre aux* POTIDÉATES *de chasser les magistrats corinthiens et de raser leurs murs du côté de Pallène*. (Ph. Lebas.)

POTIDÉE, en latin *Potidea*, ville ancienne de la Macédoine, sur la presqu'île de Pallène, au S.-O. de Chalcis; elle était située au fond du golfe Coronaïque. On voit encore les traces d'une muraille qui traversait l'isthme et plusieurs blocs helléniques. L'antique port de Potidée n'est plus qu'un marais. Colonie de Corinthe, cette ville fut prise par Xerxès lors de son invasion en Grèce. Après la bataille de Salamine, elle secoua le joug des Perses, qu'elle repoussa victorieusement. Plus tard, elle fut assiégée et prise par Brasidas, les Olynthiens et les Athéniens, puis tomba au pouvoir de Philippe, qui fit vendre ou massacrer tous ses habitants. Dans la suite, Cassandre fit rebâtir Potidée et lui donna le nom de *Cassandreia*; elle devint, sous ce nom, une des villes les plus puissantes de la Macédoine, principalement pendant le règne de Philippe, fils de Démétrius. Pendant la guerre que Persée soutint contre les Romains, elle repoussa une flotte romaine. Elle devint sous Auguste colonie romaine et fut détruite par les Huns. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le village turc de *Pinaka*.

POTIER s. m. (po-tié — rad. *pot*). Celui qui fait ou qui vend de la poterie, de la vaisselle de terre. ‖ Celui qui fait ou vend de la poterie métallique : POTIER *d'étain*.

— Argot. Escroc qui pratique le vol au pot.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes. ‖ *Champ du potier*, Champ acheté par Judas avec les trente deniers pour lesquels il avait vendu Jésus-Christ, et dans lequel il se pendit de désespoir.

— Min. Nom donné, à Angers, aux perreyeurs dont l'admission dans les ardoisières est peu ancienne.

— Encycl. V. POTERIE.

— Hist. *Potiers d'étain*. La communauté des *potiers* d'étain et tailleurs d'armures sur étain était une des plus considérables; les *potiers* avaient droit de graver et armorier toute espèce d'œuvre d'étain.

Elle avait des statuts fort anciens, qui furent confirmés en 1613 et en 1705.

Pour être reçu maître par chef-d'œuvre, il fallait avoir six ans d'apprentissage, servir les maîtres trois autres années comme compagnon et faire un chef-d'œuvre, lequel consistait, savoir : pour le *potier* rond, à faire un pot tout d'une pièce; pour l'ouvrier passé maître de forge, une jatte et un plat au marteau; pour celui qui devait se livrer aux menus ouvrages de rapport (menuisier), une écritoire.

Les fils de maître devaient seulement avoir travaillé trois ans sous les ordres de leur père ou d'un maître.

Les veuves non remariées pouvaient tenir boutique.

Tout maître avait sa marque particulière (poinçon), empreinte qu'il appliquait sur ses ouvrages. Il avait même deux marques : l'une, la grande, contenait ses noms de baptême et de famille en toutes lettres; l'autre, la petite, ne portait que ses initiales; toutes les deux portaient, en outre, la devise qu'il avait choisie.

Les ouvrages d'antimoine, d'étain plané et d'étain sonnant se marquaient en dessous; ceux d'étain ordinaire, en dessus.

Les *potiers* d'étain n'avaient le droit d'enjoliver leurs travaux avec des dessins ou des sculptures d'or ou d'argent qu'autant que ces ustensiles étaient destinés à l'usage des églises.

Il était défendu de travailler du marteau avant cinq heures du matin et après huit heures du soir; de vendre du vieux retapé pour du neuf, et de vendre des ouvrages fabriqués en province.

La communauté se composait de quatre jurés et gardes, restant chacun deux ans en charge.

En 1776, la communauté des potiers d'étain fut réunie aux faïenciers et vitriers.

— Cout. *Potiers de terre*. Ils formaient à Paris une corporation qui avait des statuts fort anciens. Charles VII [illegible] de nouveaux (145[illegible]), que Henri IV [illegible]. La durée de l'apprentissage était de six ans, le brevet coûtait 12 livres et la maîtrise 3[illegible]. Les *potiers de terre*, dont le patron était saint Bon, furent réunis en 1776 aux corporations des faïenciers et des vitriers.

Potier d'étain (LE), comédie danoise, de Holberg (Grand-Théâtre de Copenhague, 1825). Elle a été traduite et jouée en allemand; une traduction française figure au tome Ier du *Théâtre européen* (1835, in-8°). C'est le chef-d'œuvre comique de Holberg. M. Brême est potier d'étain. C'est trop peu pour son ambition et son génie. « Vous autres, dit-il à ses ouvriers, vous travaillez seulement des mains; moi, je travaille de tête. » La politique est sa marotte. Il est né homme d'État. Tous les soirs, il va rejoindre les gens graves de l'endroit, les diplomates de Dantzig : Franz, le coutelier; Henri, l'aubergiste; Gilbert, le fabricant de chaises; Rothmann, le teinturier; David, le maître d'école, etc. Et alors avec quel sérieux on détrône empereurs et rois dans cette diète improvisée! Par malheur, Mme Brême a flairé le rendez-vous et elle apparaît un beau jour, avec grand fracas, au milieu des délibérants. Mais voyez quel contraste entre son langage et celui de son respectable mari : « Ah! te voilà donc, vaurien d'homme! » s'écrie-t-elle avec des gestes menaçants. « Ma chère femme, répond gravement le potier, calme-toi, je t'en prie; avant peu tu seras femme de bourgmestre. » Mme Brême n'y croit pas, et elle a tort; car, le soir même, la prédiction s'accomplit. Les amis du potier, alarmés pour ses intérêts qu'il néglige aveuglément, ont juré de le guérir de son ambition politique. Et comment? Par le moyen le plus simple et le plus expéditif : en la satisfaisant. Il veut être bourgmestre : il le sera. On lui envoie une députation pour lui annoncer qu'il est élu. On croit que le potier va s'étonner de ces honneurs inattendus : point. C'est justice; ses concitoyens ont enfin reconnu sa valeur et son talent administratif. Il entre de plain-pied dans sa nouvelle position. Le plus comique de la situation, c'est que M. Brême ne tombe pas seul dans le panneau : sa femme, ses enfants et jusqu'au domestique partagent son illusion et s'inclinent avec respect devant M. le bourgmestre de Bremenfeld, hier simple potier d'étain. Rien de plus désopilant que la transformation subite qui s'opère dans toute la maison. Pour imiter le ton et les manières des grandes dames de la ville, Mme Brême se procure un joli petit chien qui doit rester sur ses genoux du matin au soir; elle cite à tort et à travers des mots français dans la conversation et offre le café à toutes ses visiteuses. M. Brême se fait appeler : Votre Seigneurie. Il n'y a pas jusqu'au valet qui ne veuille être traité en personnage de condition :

> On n'entre plus chez lui sans graisser le marteau,

et il demande le droit de se faire appeler M. Henri et non Henri tout court.

Mais tout n'est pas rose dans le métier de bourgmestre. Arrivent des avocats, des justiciables, des députés des villes voisines. Le pauvre potier ne sait où donner de la tête. On l'embrouille avec des citations latines qu'il ne comprend pas, avec des textes de lois qu'il n'a jamais apprises. Il devient inquiet, morose, dur pour ses administrés et même pour son valet si fidèle et si dévoué. Décidément, il eût mieux fait de rester simple potier. Pourquoi a-t-il accepté cette maudite charge de bourgmestre? Voilà qu'il s'est fait des ennemis : son ambition l'a perdu. On va le mettre en accusation, le condamner, le pendre peut-être... Il commence à se résigner à cette triste expiation de sa faute, quand on lui apprend que ses malheurs sont imaginaires et qu'il n'a jamais été élu bourgmestre. Inutile de dire avec quelle joie il se démet de cette charge fictive, et avec quelle satisfaction réelle il retourne à ses plats d'étain et à ses fourneaux.

Tout le mérite de la pièce est dans la peinture des caractères. On [illegible] en lisant cette comédie où tout est naturel, où rien ne sent la recherche et l'esprit quand même, où le comique est tiré de la situation seule et du ton général, et non de quelque saillie plus ou moins bien amenée, comme il arrive trop souvent sur notre théâtre contemporain. Le *Potier d'étain* n'est pas un chef-d'œuvre : [illegible], mais c'est une œuvre [illegible] l'attention et de l'étude des connaisseurs. Elle mérite d'être plus connue.

POTIER (Michel), alchimiste français, plus connu sous le nom latin de **Poterius**, et qui vivait au XVIIe siècle. Ce [illegible] la [illegible] premier [illegible] que de son [illegible], et [illegible] les [illegible], ainsi que [illegible] que, [illegible] grande réputation [illegible] suade [illegible] de la [illegible]. [illegible] Potier [illegible] au [illegible] dans son [illegible] Rose-Croix [illegible] et leur [illegible]. Potier [illegible] les [illegible] que [illegible] d'or. De retour en France, Potier mourut pauvre et méprisé. Cet alchimiste a laissé un certain nombre de curieux ouvrages dont voici les titres : *Compendium philosophicum in comitem Trevisanum, etc.* (1610, in-12); *Novus tractatus chimicus de vera materia et vero processu lapidis* (Francfort, 16[illegible], in-8°); *Philosophia pura, etc.* (Francfort, 1617, in-8°); *De conficiendo lapide philosophico et secretis naturæ* (Francfort, 1622, in-8°); *Apologia [illegible]* (Francfort, 16[illegible], in-4°); *Redivivi apologia, etc.* (Francfort, 1631, in-4°); *[illegible], etc.* ([illegible], 1637, in-4°); *Philosophia chymica* (Francfort, 1648, in-4°).

POTIER (Charles), acteur français, né à Paris en 1775, mort dans la même ville le 19 mai 1838. Il appartenait à l'ancienne famille de robe des Potier de Gèvres et de Blancmesnil. Elevé à l'Ecole militaire, il servit quelque temps dans un bataillon d'infanterie, d'où il sortit en 1794, à l'âge de dix-neuf ans. De retour à Paris et porté par inclination vers l'état de comédien, il fit modestement ses débuts sur diverses petites scènes des boulevards et au théâtre de la rue du Bac. On remarqua chez lui une originalité, une finesse de talent qui présageaient ce qu'il serait plus tard. Les succès qu'il obtenait le décidèrent à se risquer sur une scène plus élevée; il se présenta [illegible] au directeur du théâtre de l'Ambigu-Comique, qui lui conseilla de renoncer au théâtre, en lui disant que la nature avait tout fait contre lui, qu'elle ne lui avait donné ni physique ni organe. Potier se retira stupéfait, décidé pourtant à continuer et à tirer parti de ce physique ingrat, de cet organe sans sonorité. Il suivit en province la troupe de Ferville, père de l'acteur du Gymnase. Cette troupe était une famille dont tous les membres étaient étroitement unis. Les plaisirs, la bonne et la mauvaise fortune, tout était partagé avec la plus touchante fraternité entre ces vrais artistes. Potier, dans une position plus brillante, se souvenait avec une vive émotion de ce bon temps d'insouciance et de bonne amitié. « Jamais, disait-il, je ne fus si heureux! » Il joua ensuite dans les principales villes de la Normandie et de la Bretagne, et, ses succès allant toujours croissant, il passa à Nantes et de là à Bordeaux, où il tint, pendant plusieurs années, l'emploi des premiers comiques, [illegible] il créa même quelques rôles dans les ballets, et entre autres celui de Basile, dans *Almaviva et Rosine*. Ses plus beaux succès, dans la haute comédie, furent les rôles de Dandin, des *P[illegible]*, [illegible] *M[illegible]* *L[illegible]*, [illegible] Lubin, des *Fausses confidences*. Enfin Brunet, alors directeur du théâtre des Variétés, entendit [illegible] maître André, dans *Maître André et Poinsinet*. La manière originale dont il jouait le perruquier lui mérita l'accueil le plus flatteur. [illegible] La Fille [illegible] une foule d'autres rôles que Brunet avait créés [illegible] différente et non moins risible. Brunet, avec une [illegible] place, ne se réservant que la seconde, que, du reste, [illegible] Potier et Brunet contractèrent une étroite liaison; il n'y eut [illegible] gré la faiblesse de son organe, surtout dans [illegible]

[illegible] vant :

[illegible]

Il [illegible] des mais se livrer au [illegible] donner [illegible] des re[illegible] [illegible] en Angleterre, en H[illegible] [illegible] partie de la France. Il rentra en scène au théâtre des Nouveautés, le [illegible] dans le *Bourgmestre de Saardam*, [illegible] à la Porte-Saint-Martin [illegible] et enfin au théâtre du Palais-Royal [illegible] de ses succès. [illegible] [illegible] de Molière [illegible] depuis [illegible] [illegible] de sa vie [illegible] de Tartufe. Mais sa santé [illegible] ne lui permit pas de tenter l'épreuve.

Voici la liste des principales créations de Potier. Aux Variétés : M. Desaccords, dans la *M[illegible]*; [illegible], de la *Petite [illegible]* et la *[illegible]*; [illegible], dans le *Petit [illegible]*, M. Croûton, dans *Tout pour l'enseigne* et dans le *Postulant au salon;* M. Pinson, dans *Je [illegible]*; [illegible], dans les *A[illegible] de [illegible] et de Nanterre;* M. de Bois-Sec, dans le *Ci-devant jeune homme.* A la Porte-Saint-Martin : le *Bourgmestre de Saardam ;* le père Sournois, des *Petites Da[illegible]*.

POTIER (Charles-Joseph-Edouard), auteur dramatique et acteur français, fils aîné du précédent, né à Bordeaux en 1816, mort à Paris en 1870. Il fit ses études chez M. Landry, rue Blanche, où il fut le condisciple de Sainte-Beuve, de Gustave Planche, de Dumanoir, etc., et, dans la pension même, il organisa certain jour une fête dramatique dont il avait fait tous les frais. On y joua de lui : *l'[illegible]*, drame en trois actes ; *S[illegible]*, [illegible] un peu en vers, et les *Deux aliborons*, vaudeville en un acte. En sortant de pension, Potier devint clerc d'avoué ; puis il [illegible] sur de petites scènes dont les impresarii exhibaient avec empressement le [illegible] du grand artiste [illegible] mais Potier se fâcha, voulut que son fils régularisât sa position et l'envoya à Londres. Charles Potier y rencontra Perlet, qui lui donna d'excellents conseils ; Perlet était le gendre de Tiercelin, vieux camarade de Potier. De retour à Paris, le jeune Charles tenta un début sur le théâtre des Variétés, le 18 juin 1826, par le rôle du *Petit enfant prodigue.* Il lui fut offert un engagement dans une troupe que l'on formait pour Varsovie ; il joua dans cette ville le *Conscrit* et l'*Ami intime*, et son succès fut complet ; mais la révolution polonaise ayant éclaté, il quitta la scène et s'enrôla dans les Enfants de Varsovie avec lesquels il combattit vaillamment. Après la défaite des Polonais, Ch. Potier revint à Paris, entra au théâtre du Panthéon, dont Eric Bernard fut le premier directeur et qui égaya quelque temps le quartier Saint-Jacques. Il y fut le camarade de Saint-Ernest, de Laferrière, de Gemma, créa, dans le prologue d'ouverture (18 mars 1832), le rôle du bibliophile Jacob, puis joua dans la *Conspiration de province*, l'*Ane mort*, l'*Aveu*, la *Suite de l'auberge des Adrets*, etc. Sevestre l'engagea en remplacement d'Alcide Tousez, au théâtre Montparnasse. Étienne Arago, qui demeurait alors près de son frère à l'Observatoire et qui venait très-souvent aux avant-scènes, l'y découvrit, trouva le talent du fils de Potier digne d'un meilleur sort et lui proposa de le faire entrer au Vaudeville. Il fallait lutter avec Arnal ; Ch. Potier n'était pas de force, et son échec lui fit reprendre le métier d'auteur dramatique. La *Sœur de l'ivrogne*, bluette [illegible], lui procura un engagement aux Folies-Dramatiques. Mourier, le directeur, en écoutant la lecture de ce petit vaudeville, trouva le lecteur agréable et lui pro[illegible] dans *Pretty ou Seule au monde.* Pendant neuf ans, Ch. Potier continua de jouer sur cette scène. Les frères Cogniard, [illegible] de la Porte-Saint-Martin, désirèrent montrer le fils sur cette scène encore pleine des souvenirs du père. Ch. Potier débuta dans le *Bourgmestre de Saardam* et les frères Cogniard lui consentirent un en[illegible]. *Le Livre noir*, [illegible] le montra sous un point de vue ignoré jusqu'alors. Tout le monde disait qu'il chassait de race. Ch. Potier avait [illegible] de MM. Cogniard sombra et l'artiste entra au Gymnase le 1er juin 1850, où il joua dans *Pruneau de Tours.* Il resta peu de temps au Gymnase [illegible] [illegible] Cogniard, qui avaient pris la direction du Cirque, lui confièrent le rôle de Petit-Patapon, dans la *Chatte blanche*, une de leurs féeries. Son suc[illegible] [illegible] *Constanti[illegible]* [illegible] plus [illegible] des Variétés [illegible] [illegible] principales pièces de l'auteur dramatique : le *Pe[illegible] de fil*, [illegible] 7 août 18[illegible] [illegible] Panthéon, 19 novembre 183[illegible] ; la *Sœur de l'ivrogne*, vaudeville en un acte (Folies-Dramatiques, 10 avril 1839) ; le *M[illegible] à tous*, vaudeville en deux actes, avec Antony Béraud (Folies-Dramatiques, 1840) ; le *Marchand d'habits*, drame en cinq actes, avec Charles Desnoyer et Antony Béraud (Ambigu-Comique, août 1841) ; *[illegible] et Nemorin*, pastorale bouffonne en deux actes, avec M. Michel Delaporte (Folies-Dramatiques, 22 octobre 1844) ; *Tic, tac! tic, tac!* ou les *Nouveaux mariés*, folie-vaudeville en un acte (théâtre du Panthéon, 9 septembre 1843) ; le *Retour du conscrit*, vaudeville en un acte (Folies-Dramatiques, 3 mars 1846) ; le *Mal du pays*, vaudeville en trois actes, avec M. Brisebarre (Délassements-Comiques, 23 mai 1846) ; le *Facteur*, drame en cinq actes, avec Charles Desnoyer et Boulé (Ambigu-Comique, 6 novembre 1834), ouvrage qui eut beaucoup de succès et fut repris au théâtre de la Gaîté le 8 mars 1846) ; *Élevés ensemble*, comédie-vaudeville en un acte, avec Narcisse Fournier et Letorzec (Gymnase, 4 décembre 1848) ; *Où passerai-je mes soirées?* vaudeville en un acte (Variétés, 1858) ; *Tout Paris y passera* (1859) ; les *Piliers de café*, vaudeville en trois actes (Folies-Dramatiques, 1861) ; *A bas les revues*, revue en trois actes et vingt-deux tableaux (1861) ; l'*Orage;* le *Voyage de Nanette:* les *Loups de mer* (Gaîté) ; *Qui se dispute s'adore ;* l'*Été de la Saint-Martin* (Palais-Royal) ; le *Voyage à Saint Denis; Où peut-on être mieux!* (Variétés), etc.

POTIER (Henri-Hippolyte), compositeur, frère du précédent, né à Paris en 1816. Admis en 1827 au Conservatoire, dans la classe de piano de Zimmermann, il obtint, en 1831, le premier prix de piano et, l'année suivante, le premier prix d'harmonie et d'accompagnement pratique. M. Potier étudia ensuite le contre-point, sortit du Conservatoire après dix années de séjour dans cet établissement et se livra alors à l'enseignement et à la composition. Accompagnateur distingué, il se fit, dans les salons, une réputation qui lui ouvrit les portes de l'Opéra-Comique. Il fit représenter successivement, à ce théâtre, *Mlle de Mérange* (1841), en un acte, dont la musique, légère et coulante, manquait un peu de sève et d'originalité ; le *Caquet du couvent* (1846) et, deux ans après, *Il signor Pascariello*, en trois actes, qui eut un succès mérité. En 1853, il écrivit pour l'Opéra la partition du ballet *Œlia et Mysis.* Le dernier ouvrage dû à la plume de M. Potier est le *Rosier*, donné à l'Opéra-Comique en 1859, pour les débuts de Marietta Guerra. Outre ces partitions, M. Potier a composé une foule de jolies romances, parmi lesquelles on cite la *Lettre au bon Dieu.* Nommé, en 1850, chef de chant à l'Opéra, M. Potier fut remplacé dans ce poste, en 1856, par M. Vauthrot de l'Opéra-Comique. Un procès s'ensuivit, et la direction se vit condamnée à payer à M. Potier une année d'appointements à titre d'indemnité. — Sa femme, Mme Henri POTIER, née Minette de Cussy, qu'il épousa en 1837, a été attachée à l'Opéra-Comique, comme cantatrice, à partir de 1840 environ jusqu'en 1845. Mme Potier était une chanteuse suffisante, mais n'a jamais montré une individualité fortement accusée. Elle fut chargée ensuite de suppléer Mme Damoreau dans la classe de chant du Conservatoire.

POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas), magistrat français, né à Paris en 1541, mort dans la même ville en 1635. Son père, Jean Potier, avait été conseiller au parlement de Paris et s'était fait remarquer par son désintéressement et par sa fermeté. Nicolas Potier suivit également la carrière de la magistrature, devint conseiller en 1564 et président à mortier en 1578. Pendant les troubles de la Ligue, il resta attaché au parti du roi, fut arrêté par Bussy Le Clerc, chef des Seize, emprisonné pendant quelque temps à la Bastille, puis arrêté de nouveau lorsque Henri IV se fut rendu maître des faubourgs de Paris, et il allait être pendu lorsque le duc de Mayenne le sauva et l'autorisa à aller rejoindre Henri IV. Peu de temps après, Potier de Blancmesnil était nommé président de la chambre du parlement établie à Châlons. Après avoir rempli ces fonctions avec une grande intégrité, il se démit de sa charge en faveur de son fils André (1616) et reçut de Marie de Médicis le titre de chancelier. Il avait eu sept enfants, dont le plus remarquable est le suivant. — Auguste POTIER, mort au château de Bresle en 1650, devint évêque de Beauvais, grand aumônier d'Anne d'Autriche, qui lui accorda pendant quelque temps toute sa confiance, et reçut le titre de ministre d'État. D'une grande présomption, ne doutant de rien, il prétendait que la France n'est pas plus difficile à gouverner qu'un diocèse et signifia un jour à l'ambassadeur hollandais que ses compatriotes ne devaient plus compter sur l'alliance de la France, à moins qu'ils ne se fissent catholiques. La faveur de Mazarin lui causa une vive irritation. Il s'en plaignit, fut renvoyé dans son diocèse (1643) et perdit l'espoir du cardinalat qu'on lui avait promis.

POTIER DE GESVRES (Louis), homme d'État français, frère du précédent, mort en 1630. Il devint secrétaire des finances en 1567, se[illegible] en 1578, donna à Henri III de nombreuses marques de fidélité, fut employé par ce prince dans les affaires les plus importantes, le suivit aux états de Blois, reçut la mission d'examiner les papiers trouvés chez le duc de Guise et fut nommé secrétaire d'État au commencement de 1589. Après l'assassinat de Henri III, il s'attacha à Henri IV, qui l'employa dans maintes circonstances et le chargea notamment de traiter avec Mercœur pour la reddition des places fortes de Bretagne et d'être un des magistrats qui instruisirent le procès de Biron. — Son fils, René POTIER, né en 1579, mort à Paris en 1670, devint capitaine des gardes du roi, lieutenant général au gouvernement de Champagne, gouverneur de Châlons, et fit ériger sa terre de Tresmes en comté (1608), puis en duché-pairie (1648). — Un frère du précédent, Antoine POTIER, mort en 1621, fut nommé secrétaire d'État en survivance et prit, sous la régence de Marie de Médicis, une part active aux affaires publiques. — Son fils, Léon POTIER, duc de Gesvres, né en 1620, mort en 1704, devint premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Paris, charge qu'il transmit à ses descendants. — Son fils, Léon POTIER de Gesvres, né en 1656, mort à Paris en 1744, fut successivement abbé de Bernay et de Saint-Géraud d'Aurillac, archevêque de Bourges (1694), président de l'assemblée générale du clergé (1715), cardinal (1719), et échangea, en 1729, son archevêché contre l'abbaye de Saint-Remi de Reims.

POTIER DE LA GERMONDAYE, jurisconsulte français, né à Dinan, mort à Rennes en 1797. Il suivit la carrière de la magistrature et devint, avant la Révolution, substitut du procureur général au parlement de Bretagne. On lui doit quelques ouvrages estimés sur le droit coutumier : *Introduction au gouvernement des paroisses suivant la jurisprudence du parlement de Bretagne* (Rennes, 1771); *Recueil d'arrêts sur plusieurs questions de droit et de coutume, matières criminelles, bénéficiales et de gruerie* (Rennes, 1775).

POTIER DES LAURIÈRES (Laurent), écrivain français, né au Mans, mort vers 1810. Il entra dans les ordres et devint curé de Parigné. Pendant ses loisirs, il s'occupa de sciences mathématiques et, comme il avait plus d'imagination que de jugement, il s'imagina avoir fait plusieurs découvertes, au sujet desquelles il écrivit les ouvrages suivants : *Nouvelle découverte sur le mouvement continuel des mers, sur la pureté de leurs eaux, etc.* (Paris, 1798, in-8°); *Nouvelle découverte* ou *Identité géométrique du cercle et du carré, quadrature du cercle, etc.* (Paris, 1804, in-8°) ; *Nouvelle découverte qui embrasse toute la géométrie et qui va reculer les bornes de l'esprit humain* (Paris, 1804, in-8°), écrit qu'il adressa, en demandant 150,000 francs de récompense, à l'Institut, au Sénat, aux ministres, et dans lequel il prétendait avoir trouvé la solution impossible du problème de la quadrature du cercle ; *Nouvelle découverte sur le flux et le reflux des mers* (Paris, 1806, in-8°).

POTIER DE NOVION (Nicolas), magistrat français, né à Paris en 1618, mort à Grignon en 1693. Il était petit-fils de Potier de Blancmesnil. Conseiller au parlement de Paris (1637), il en devint président en 1645, se prononça contre Mazarin et la cour lors des troubles de la Fronde, fut arrêté avec Broussel, puis relâché, se joignit aux membres qui demandèrent des réformes radicales dans l'État, se prononça pour l'application de l'arrêt de 1617 qui prononçait la peine capitale contre tout étranger qui accepterait le ministère, mais finit par se réconcilier avec Mazarin après la translation du parlement à Pontoise (1652), reçut en récompense la place de secrétaire des ordres, devint le persécuteur de ses anciens amis et rendit contre eux des arrêts sévères. Nommé premier président du parlement en 1678, il ne tarda point à abuser de son autorité en falsifiant des arrêts à la signature. Le roi fut saisi de nombreuses plaintes à ce sujet, et Potier de Novion dut donner sa démission (1689). Ce magistrat avait de grands talents, beaucoup d'éloquence, et l'Académie l'avait admis au nombre de ses membres en 1681. — Son petit-fils, André POTIER DE NOVION, né à Paris, mort dans la même ville en 1731, fut successivement conseiller, président (1689) et premier président du parlement de Paris, en remplacement de Mesmes, en 1723. Il était honnête, assez instruit, mais brusque, sauvage, inabordable. « C'eût été un excellent procureur, dit Duclos ; ce fut un très-mauvais président. » On lui attribue : *Mémoire pour le parlement contre les ducs et pairs, présenté à Mgr le duc d'Orléans.*

POTIÈRE s. f. (po-tiè-re — rad. *pot*). Marchande de poterie. ‖ Peu usité.

POTILLES s. f. pl. (po-ti-lle; *ll* mll. — rad. *poteau*). Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes d'un moulin à eau.

POTIN s. m. (po-tain — probablement de *pot*, parce que le potin est un mélange dont on fait des pots). Métall. Nom donné à deux alliages de cuivre. ‖ *Potin jaune*, Alliage de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge. ‖ *Potin gris*, Alliage de lavures de laiton et de plomb ou d'étain.

— Fam. Commérages, cancans : *Faire du* POTIN, *des* POTINS.

POTINE s. f. (po-ti-ne). Pêche. Petite sardine.

POTINIÈRE s. f. (po-ti-niè-re — rad. *potine*). Pêche. Filet à mailles serrées, avec lequel on prend les potines ou petites sardines.

— Techn. Cucurbite d'alambic.

POTION s. f. (po-si-on — lat. *potio*, boisson ; de *potare*, boire). Méd. Médicament destiné à être bu par petites doses : POTION *calmante, stimulante. Prendre une cuillerée de* POTION.

— Syn. **Potion, boisson, breuvage.** V. BOISSON.

— **Encycl.** Pharm. La *potion* est un médicament liquide destiné à être absorbé par la bouche. Le pharmacien la compose, au moment même de la prescription du médecin, de plusieurs substances, au poids de 100 à 200 grammes environ, et elle doit être prise soit en une seule fois, soit par doses plus ou moins considérables. En général, la *potion* se compose comme il suit : un sirop à la dose de 30 à 60 grammes, des eaux distillées et des infusions végétales à la dose de 60 à 120 grammes. Ce mélange est quelquefois la base médicamenteuse de la *potion*; d'autres fois, il n'est qu'un véhicule propre à recevoir une substance plus active, qui seule a de l'efficacité.

On distingue trois genres de *potions :* les juleps, les loochs et les *potions* proprement dites. Un julep est une *potion* composée de sirop et d'eau distillée dans laquelle on fait entrer quelquefois des mucilages, des acides, mais jamais de poudre ou de substances huileuses. Ils se prennent en une ou deux fois avant l'heure du sommeil et sont ordinairement calmants ou adoucissants. Les loochs sont des *potions* dont la consistance est plus épaisse que celle des juleps ; leur base est presque toujours un mucilage ; souvent on y fait entrer des huiles ou des médicaments plus actifs. Ils sont spécialement prescrits dans les inflammations des organes respiratoires. On désigne sous le nom spécial de *potions* toutes celles qui ne sont ni des loochs ni des juleps. On les divise en deux séries ; la première comprend les *potions* ne contenant que des matières solubles qui ne peuvent en troubler la transparence ; la seconde série renferme les *potions* dans lesquelles on fait entrer des corps qui ne peuvent se dissoudre et qui restent en suspension. La préparation des *potions* de la première série est très-simple ; elle consiste uniquement en un mélange des liquides. Les substances solides ou demi-solides qui entrent dans la composition des *potions* de la deuxième série doivent être divisées dans un mortier avant d'être ajoutées.

Le poids des *potions* varie entre 50 et 300 grammes ; le plus souvent, il est de 125 grammes. Généralement, les *potions* se prennent par cuillerées à soupe, d'heure en heure. Étant très-altérables de leur nature, elles doivent être renouvelées toutes les vingt-quatre heures au moins.

On ajoute ordinairement aux *potions* un peu de teinture d'éther. Leur composition est presque toujours assez compliquée. Leur odeur, leur saveur, leur consistance sont très-variables, aussi bien que leurs propriétés, qui dépendent des ingrédients dont elles sont composées ; elles peuvent être toniques, stimulantes, astringentes, caustiques, purgatives, narcotiques, calmantes, etc.

On appelle mixtures les *potions* qui sont formées de liquides qui n'ont besoin que d'être agités pour se mélanger. Celles-là sont souvent composées de médicaments très-actifs et ne s'administrent qu'en petite quantité et même par gouttes.

Voici les formules de *potions* employées très-fréquemment :

Potion antispasmodique.

Sirop de fleurs d'oranger. .	30	gr.
Eau de tilleul.	90	
Eau de fleurs d'oranger. .	30	
Ether sulfurique.	2	

Mélangez.

Potion balsamique de Chopart.

Copahu, alcool, sirop de tolu, de chacun.	60	gr.
Eau de menthe.	120	
Alcool nitrique.	8	

Mélangez. Employée dans la gonorrhée, à la dose de trois à six cuillerées par jour.

Potion calmante.

Sirop d'opium.	10	gr.
Sirop de fleurs d'oranger. .	20	
Eau de tilleul.	120	

Mélangez.

Potion contre la diarrhée.

Sous-nitrate de bismuth. .	6 gr.	00
Extrait d'opium.	0	05
Sirop de coing.	45	00
Eau distillée.	100	00

Mélangez.

Potion purgative.

Huile de ricin.	45	gr.
Sirop de sucre.	45	
Eau de fleurs d'oranger. .	10	
Gomme arabique.	10	
Eau de tilleul.	100	

Mélanger et prendre en deux fois.

POTIRON s. m. (po-ti-ron. — Delâtre rattache ce mot au bas latin *potirium*, vase à boire, provenu sans doute du grec *potêrion*, diminutif de *potêr*, coupe. On a proposé de voir dans *potiron* un dérivé du radical *pot*, enflé, dont nous avons fait *pote* et *potelé*, et

qui est sans doute venu de *pot*, vase; et comme le latin *potus*, d'où *pot* se rattache au même primitif que le grec *potêr*, au fond, dans les deux cas, *potiron* se rapporterait à la même racine, mais il en serait provenu par des voies bien différentes. Scheler, s'appuyant sur ce fait que la forme *potiron* varie avec celle de *poturon* et *paturon*, y voit un dérivé de *pasture*, plus anciennement *posture*. *Potiron* signifierait ainsi proprement courge comestible). Grosse variété de courge comestible : *Aucune des variétés du* POTIRON *ne participe à la nature des citrouilles.* (Duchesne.) *La semence du* POTIRON *est une des quatre grandes semences froides.* (V. de Bomare.) ‖ Nom vulgaire de plusieurs bolets.

— *Venir comme un potiron, Être gros comme un potiron*, Se dit d'un enfant qui profite bien. ‖ *Il est venu comme un potiron, tout en une nuit*, Se dit d'une personne qui a fait une fortune rapide.

— **Encycl.** Les *potirons* forment, parmi les courges, un groupe assez distinct, caractérisé par des feuilles très-amples, arrondies, cordiformes, presque horizontales; des poils moins roides et d'une consistance plus molle; toutes les parties proportionnellement plus fortes; les fleurs plus larges, plus évasées, à limbe rabattu; le fruit plus gros et plus constant dans sa forme, comprimé et comme ombiliqué aux deux extrémités, marqué de sillons longitudinaux; la peau fine; la pulpe ferme, peu féculente, mais juteuse et fondante. D'après quelques auteurs, le *potiron* conserve assez franchement ses caractères, bien qu'élevé pêle-mêle avec d'autres cucurbitacées. Son introduction en France paraît remonter au XVIe siècle; on le trouve mentionné, à cette époque, sous les noms de courge marine, courge d'Inde ou d'outre-mer, qui ne nous apprennent, à la vérité, rien de précis sur son origine. Sans doute, il a dû se perfectionner par la culture; en tout cas, il a produit un certain nombre de variétés qui se distinguent par le volume, la forme, la couleur, la saveur et l'époque de maturation des fruits.

Le *potiron* jaune gros, ou commun, est le plus répandu; son fruit, de forme assez variable suivant la race, arrondi ou déprimé, à écorce jaune pâle, unie, rugueuse ou brodée, est toujours très-volumineux; il atteint communément le poids de 50 à 60 kilogrammes et il n'est pas rare d'en voir de 100 kilogrammes. C'est à cette variété qu'appartient le roi des *potirons*, que l'on couronne tous les ans à la halle de Paris. Sa pulpe est épaisse, d'un beau jaune et de très-bon goût; elle renferme des graines très-grosses et d'un blanc jaunâtre. C'est encore la variété la plus productive et, à ce titre, celle que l'on cultive le plus à Paris et aux environs. On distingue encore les *potirons* jaune hâtif, blanc gros, vert gros et, enfin, vert d'Espagne, l'un des meilleurs et qui a le mérite de se conserver très-tard.

La culture des *potirons* diffère peu de celle des courges proprement dites. Dans le Midi, on sème dès le mois de février, en plein air, mais sur des couches ou dans des fosses riches en fumier à demi consommé. Sous le climat de Paris, quand on veut avoir des *potirons* précoces, on sème au commencement de mars, sous cloches; mais il vaut mieux les élever en pots et ne les repiquer en place que lorsqu'ils ont trois feuilles, tout en continuant à les abriter. Pour avoir des fruits de garde, on sème en avril, sur couche ou en place, mais toujours à l'air libre. Cette plante exige beaucoup d'eau. Aux approches de la maturité, on relève la terre sur laquelle repose le fruit pour éviter l'humidité, ou, mieux, on place celui-ci sur une tuile ou une pierre.

On fait avec le *potiron* divers potages gras ou maigres; on en prépare aussi une sorte de raisiné. Ce fruit a des propriétés humectantes, rafraîchissantes et pectorales. Dans quelques pays, on en donne aux poissons d'étang pour les engraisser. La pulpe de *potiron*, cuite dans l'eau et égouttée, puis mélangée avec un poids égal de farine de froment et un peu de levain, donne une sorte de pain ou de gâteau d'un beau jaune et de fort bon goût.

POTITIENS, famille qui partageait avec les Pinariens les fonctions de prêtres d'Hercule. V. PINARIEN.

POTNIADES, déesses, sortes d'Euménides qui inspiraient la fureur et dont on voyait, du temps de Pausanias, les statues dans les ruines de Potnies, en Béotie. C'était aussi un surnom des Bacchantes. On donnait le même nom aux cavales qui renversèrent Glaucus de son char et le mirent en pièces.

POTNIES, ville de la Grèce ancienne, dans la Béotie, près de Thèbes. Aux environs se trouvait un bois où l'on adorait les Bacchantes sous le nom de Potniades, et une fontaine dont l'eau avait la propriété de rendre les animaux furieux.

POTOCKA (Claudine DZYALINSKI, comtesse), héroïne polonaise, née à Kurnik, près de Posen, en 1802, morte en 1836. Lors de l'explosion de la révolution de 1830, elle accourut à Varsovie et se consacra à aller soigner ses compatriotes blessés sur les champs de bataille et dans les lazarets des cholériques, où elle fit preuve d'un dévouement et d'un héroïsme qui lui concilièrent la vénération et l'admiration de tous et la firent regarder partout comme un ange sauveur. Après la chute de l'insurrection, elle dut partir pour la terre d'exil et se retira à Genève, où elle mourut. Ses compatriotes lui ont élevé dans cette ville un beau monument funèbre.

POTOCKI (îles), archipel de la mer Jaune, appartenant à la Chine et s'étendant, près de la côte S. de la province de Schin-King, entre 39° et 40° de latit. N. et 120° et 121° de longit. E. On compte environ vingt îles.

POTOCKI (on prononce *Pototski*), nom d'une ancienne famille polonaise, dont le berceau primitif fut le château de Potok, dans l'ancienne woïwodie de Cracovie, et qui possède encore aujourd'hui de vastes propriétés en Galicie et en Ukraine. Plusieurs des membres de cette famille ont occupé en Pologne, depuis le XVIe siècle, les premières dignités civiles, militaires et ecclésiastiques. Les plus remarquables sont les suivants : Albert POTOCKI, né en 1437, mort en 1515, acquit la réputation d'un homme de guerre des plus éminents de son temps. — Etienne POTOCKI, né en 1566, mort en 1631, devint staroste général de Podolie, se distingua dans les guerres que soutint son pays, tomba entre les mains des Turcs, qui l'enfermèrent au château des Sept-Tours à Constantinople, parvint à s'échapper au milieu d'incidents les plus dramatiques, épousa ensuite la fille de Mohila, hospodar de Valachie, et fonda la ville de Mohilew, sur le Dniester. — Stanislas-Rewera POTOCKI, né en 1579, mort en 1667, devint castellan de Kamieniec, palatin de Braçlaw, de Podolie, de Cracovie et grand général de la couronne, se battit contre les Tartares, les Turcs, les Russes, les Suédois et remporta pendant sa longue carrière quarante-six victoires, notamment celle de Cudnow (1660), où il écrasa les Moscovites dont les forces étaient deux fois supérieures aux siennes. — Nicolas POTOCKI, né en 1595, mort en 1651, était castellan de Cracovie et grand général de la couronne. Ce fut lui qui, par son intrépidité, força la victoire à passer du côté des Russes lors de la longue et sanglante bataille de Beresteczko (Wolhynie) en 1651. — Paul POTOCKI, né en 1615, mort en 1674, remplit les fonctions d'ambassadeur à Rome, fut fait dans une bataille prisonnier par les Russes et resta pendant treize ans en captivité à Moscou, où il se maria. Il a composé plusieurs ouvrages en latin, qui ont été réimprimés en 1747. — Wenceslas POTOCKI, qui vivait au XVIIe siècle, était grand échanson de Cracovie. Il se fit remarquer par son talent pour la poésie, composa dans sa jeunesse des pièces facétieuses et grivoises dont le recueil parut après sa mort, publia la *Passion du Sauveur* (1696), poëme regardé en Pologne, dit Zoluski, comme un livre d'or, fit paraître en 1698 des vers sur les origines des principales familles polonaises, etc. — Joseph POTOCKI, né en 1673, mort en 1751, devint castellan de Cracovie, staroste de Varsovie, grand général de la couronne, se prononça pour le roi Stanislas en 1702 et rejoignit Charles XII en Turquie en 1709. Sa fortune était immense. Il entretenait un corps de troupes de 10,000 hommes et 120 bouches à feu défendaient sa résidence de Stanislowow.

POTOCKI (Stanislas-Félix, comte), général polonais, petit-fils de Joseph, né en 1745, mort en 1803. Grand maître de l'artillerie, il eût pu user de l'influence que lui donnaient ces hautes fonctions pour calmer les troubles qui désolèrent la Pologne sous Stanislas-Auguste; mais, aveuglé par son orgueil aristocratique, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à accélérer la ruine de ce malheureux pays en se montrant favorable au parti russe et en signant le fameux manifeste de Targowitz qui prépara le partage de sa patrie. Lors de la révolution de 1794, il fut déclaré traître à la patrie, se réfugia en Amérique, d'où il sollicita du service dans l'armée russe. Catherine le nomma général en chef; mais il ne prit que peu de part aux événements militaires et se retira dans ses propriétés de l'Ukraine, où il mourut rongé de remords à la vue des malheurs qu'il avait lui-même attirés sur la Pologne. — L'un de ses fils, Wladimir POTOCKI, né en 1789, chercha à effacer la trace honteuse que la trahison de son père avait imprimée au nom des Potocki. Il fit avec la plus grande distinction, dans l'armée polonaise, la campagne de 1809 contre l'Autriche, parvint au grade de colonel et donnait les plus belles espérances, lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1811. Sa statue, chef-d'œuvre de Thorwaldsen, décore la cathédrale de Cracovie.

POTOCKI (Stanislas-Kostka, comte), homme politique et écrivain polonais, né en 1757, mort en 1821. Il se distingua par son éloquence aux diètes de 1788 et 1792 et se montra partisan de la constitution de 1791; mais lorsque le roi Stanislas-Auguste eut adhéré à la confédération de Targowitz, il se retira en Autriche, où il se livra à l'étude des sciences et des beaux-arts, sans prendre aucune part aux événements politiques jusqu'en 1807, époque de la création du grand-duché de Varsovie. Il revint alors dans sa patrie, fut nommé membre et président du conseil supérieur de l'instruction publique et fit, en cette qualité, tous ses efforts pour activer le développement intellectuel de ses compatriotes. En 1815, l'empereur Alexandre le nomma ministre des cultes et, trois ans plus tard, il devint président du Sénat. Sa brillante éloquence lui valut le surnom de **Princeps eloquentiæ**. Protecteur éclairé des lettres et des arts, il écrivit lui-même plusieurs ouvrages, entre lesquels il faut citer son *Traité sur l'éloquence et le style* (Varsovie, 1815, 4 vol.) et la traduction polonaise, malheureusement restée inachevée, de l'ouvrage de Winckelmann sur l'*Art des anciens* (Varsovie, 1815, 3 vol.).

POTOCKI (Ignace), patriote polonais, né en 1751, mort en 1809. Après avoir occupé plusieurs dignités importantes, il devint grand maréchal de Lithuanie et fit toujours preuve des sentiments patriotiques les plus éclairés. Il fut l'un des fondateurs de la constitution de 1791, à laquelle il sut gagner le roi Stanislas-Auguste lui-même. Lorsque les troupes russes pénétrèrent en Pologne, il chercha, mais en vain, à faire agir la cour de Berlin dans l'intérêt de ses compatriotes. Il se réfugia alors à Dresde, revint en Pologne lors du soulèvement de Kosciuszko (1794) et reçut le portefeuille des affaires étrangères; mais, lors de la reprise de Varsovie par les Russes, il fut arrêté, subit une détention rigoureuse, ne recouvra la liberté qu'à l'avénement de Paul Ier et vécut dans l'obscurité jusqu'en 1806, où les victoires de Napoléon firent concevoir de nouvelles espérances aux Polonais et le rappelèrent à la vie publique. A la tête des députés du duché de Varsovie, il se rendit, en 1809 à Vienne, auprès de ce prince, mais mourut dans cette ville peu de temps après. Partisan de l'émancipation des classes inférieures, il travailla de tout son pouvoir à la diffusion des lumières et traduisit en polonais la *Logique* de Condillac.

POTOCKI (Jean, comte), historien, archéologue et voyageur polonais, né à Pikow, en Ukraine, le 8 mars 1761, mort à Ohladowka le 2 décembre 1815; suivant d'autres né en 1757, mort le 12 décembre 1816. Il fit de fortes études et écrivait dès sa jeunesse également bien le polonais, le russe, le français, l'italien et savait à fond le latin et le grec. Le français surtout lui était aussi familier que sa langue maternelle; c'est en français qu'il écrivit tous ses ouvrages. Il prit pour objet de ses études l'origine des peuples de l'Europe et entreprit toute une série de voyages dans le but de puiser des renseignements dans les traditions populaires et dans les monuments des différents pays. Il visita en 1778 l'Italie, la Sicile et l'Espagne; en 1779, Tunis, le Maroc et la Grèce. En 1784, il quitta la Pologne et s'embarqua à Kherson pour Constantinople, parcourut la Turquie, la plupart des îles de l'Archipel, l'Egypte et la France. Il se rendit, en 1787, en Hollande, revit Constantinople en 1789, voyagea en 1791 en Afrique et, en 1794, en Poméranie et au Mecklembourg. Après le troisième partage de la Pologne, le comte Jean Potocki devint sujet russe, non sans ressentir vivement le malheur de sa patrie. Appelé à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Catherine, qui cherchait à attirer à sa cour les nobles polonais et à les attacher à son service, il n'accepta aucun emploi et ne fit qu'y poursuivre ses recherches savantes; puis il voyagea de nouveau au Caucase (1797-1798), puis en Italie (1803). En 1805, Potocki partit pour la Chine avec l'ambassadeur Golovkin. Golovkin, Potocki et leurs compagnons traversèrent l'Asie centrale et pénétrèrent en Mongolie; mais, arrivés à Ourga ou Houren, les autorités chinoises leur intimèrent l'ordre de retourner sur leurs pas. Durant cette expédition, Potocki recueillit un grand nombre d'observations sur les peuples de l'Asie centrale, qui plus tard furent mises en œuvre par lui dans ses divers ouvrages ethnographiques.

Le reste de la vie du comte fut employé encore en voyages et en travaux historiques qui tous, qu'elle qu'en soit l'imperfection relative, ouvrirent un vaste champ aux méditations ultérieures des savants qui se sont occupés du même objet. Il visita, en 1810, la France, puis l'Espagne. Le mauvais état de sa santé, altérée par les veilles, les travaux et les voyages, le força à se retirer à la campagne dans une de ses propriétés, à Ohladowka, en Pologne, et ce fut là que, profondément affecté de la perte de sa [illegible], des malheurs de sa patrie, et en proie à d'intolérables douleurs névralgiques, il mit lui-même fin à ses jours en 1815 ou 1816. C'est à propos de cette mort volontaire que M. Michaud jeune a lancé contre la mémoire de Potocki une indigne calomnie. Il attribue le suicide du comte à ses [illegible] et aux contrariétés qu'ils lui avaient suscitées. On ne sait de quelle bouche impure M. Michaud a recueilli cette honteuse invention; il la tenait peut-être de quelques-uns de ces princes russes qui, dans les premières années de la Restauration, scandalisèrent Paris de leurs licencieux déportements, tout en jetant leur venin sur tout ce qui n'était pas dévoué à la Sainte-Alliance. L'article de la *Biographie universelle* sur Potocki est d'ailleurs plein d'erreurs; on l'y fait naître entre autres en 1750, mais c'est assez insister là-dessus.

Par le plus étrange caprice, Jean Potocki ne voulant pas faire paraître la plupart de ses ouvrages à plus de cent exemplaires, aussi ils sont introuvables. C'est à peine si on peut les découvrir dans les premières bibliothèques de l'Europe. Voici ceux qui ont été imprimés : *Voyage en Turquie, et Egypte, fait en* 1784 (Varsovie, 1788, in-12), deuxième édition revue, corrigée et augmentée du *Voyage fait en Hollande pendant la révolution de* 1787 (Varsovie, 1789, in-8°; traduction polonaise (Varsovie, 1789 et Cracovie, 1840); *Essai sur l'histoire universelle et recherches sur celle de la Sarmatie* (Varsovie, 1789-1792, 4 tomes in-8°, avec 3 cartes géographiques); *Essai d'aphorismes sur la liberté* (Varsovie, 1791, in-4°); *Voyage dans l'empire de Maroc fait en l'année* 1791, suivi du *Voyage de Hafez*, récit oriental (Varsovie, 1792, in-8°); *Chroniques, mémoires et recherches pour servir à l'histoire de tous les peuples slaves, livre XLII* (Varsovie, 1793, in-4°, 2 parties, avec carte géographique); *Recueil de parades représentées sur le théâtre de Lancut dans l'année* 1792 (Varsovie, 1792); *Voyage dans quelques parties de la basse Saxe pour la recherche des antiquités slaves, fait en* 1794 (Hambourg, 1795, avec 31 planches); *Fragments historiques et géographiques sur la Scythie, la Sarmatie et les Slaves* (Brunswick [en réalité Berlin], 1796, 4 tomes in-8°, avec carte géographique); *Mémoire sur un nouveau périple du Pont-Euxin, ainsi que sur la plus ancienne histoire des peuples du Taurus, du Caucase et de la Scythie* (Vienne, 1796, in-4°, avec carte; très-rare, réimprimé par Klaproth dans le tome Ier des *Voyages dans les steppes d'Astrakhan de Potocki*); *Histoire primitive des peuples de la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1802, in-4°); *Dynasties du second livre de Manéthon* (Saint-Pétersbourg, 1805, in-4°); *Histoire ancienne du gouvernement de Kherson* (Saint-Pétersbourg, 1804, in-4°); *Histoire ancienne du gouvernement de Podolie* (Saint-Pétersbourg, 1805, in-4°); *Histoire ancienne du gouvernement de Wolhynie* (Saint-Pétersbourg, 1805, in-4°; traduit en russe par Russof, Saint-Pétersbourg, 1829); *Examen critique du fragment égyptien connu sous le nom de l'Ancienne chronique* (Saint-Pétersbourg, 1808); *Principes de chronologie pour les quatorze siècles qui ont précédé la première olympiade vulgaire* (Saint-Pétersbourg, 1810, in-4°; 2e édition, Krzemieniec, 1814); *Atlas archéologique de la Russie européenne* (Saint-Pétersbourg, 3e édition, 1829; les deux précédentes éditions ont été imprimées on ne sait où du vivant de l'auteur); *Voyage dans les steppes d'Astrakhan et du Caucase* (Paris, 1829, 2 tomes avec 7 gravures et 2 cartes géographiques, publié et annoté par Klaproth, disciple et ami de Potocki); *Manuscrit trouvé à Saragosse* (Saint-Pétersbourg, 1804); ce roman a été divisé plus tard en deux parties; la première a paru sous le titre de *Avadoro, histoire espagnole*, par M. L. C. J. P. (Paris, 1814, 4 tomes in-12); la seconde fut intitulée : *Dix journées de la vie d'Alphonse van Worden*, signé des mêmes initiales (Paris, 1814, 3 tomes). En 1814, le prétendu comte de Chorchams ou de Courchamps, qui, de son vrai nom, s'appelait Cousen (v. ce nom) donna du second de ces romans, comme étant de lui, au journal la *Presse*, un épisole sous le titre : le *Val funeste*. Le *National* divulgua cet effronté plagiat et démasqua le plagiaire. Le *Val funeste* fut, en effet, funeste au forban littéraire qui l'avait volé à Potocki et on l'appela plaisamment le *Vol funeste*. Les deux romans espagnols de Potocki ont été traduits en polonais par M. Chojecki (Charles-Edmund). Un grand nombre de manuscrits de Potocki se trouvent dispersés dans les bibliothèques polonaises de Willanow, d'Ossolinski, à Leopol, et de Pawlikowski, dans la même ville. Une biographie de Potocki a paru à Cracovie en 1849, sous ce titre : *Jan hr. Potocki. Podroz do Turcyi i Egyptu* [illegible]. M. [illegible]linski donne quelques détails biographiques sur Jean Potocki dans ses [illegible].

POTOCKI (Léon), littérateur polonais, né dans la Lithuanie en 179[illegible], mort en 18[illegible] à Varsovie, où il avait rempli longtemps d'importantes fonctions dans l'administration de l'instruction publique. On a de lui un grand [illegible] **Bonaventure de Kochanow.** [illegible] le *Benit* ou le *Palais des* [illegible] XIX[illegible] (Wilna, 18[illegible]) [illegible] grand nombre d'articles intéressants.

POTOCKI (Thomas), économiste et publiciste polonais, né en 18[illegible], mort en 186[illegible]. Après avoir fait ses études à Varsovie, il fut admis à l'École militaire d'application de cette ville et en sortit avec le grade d'officier dans l'armée polonaise. Il prit une part active aux événements de l'insurrection et se retira ensuite en France, d'où il revint plus tard en Galicie, puis à Varsovie, où il ne s'occupa plus que d'études agronomiques et économiques. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, tantôt sous son propre nom, tantôt sous le pseudonyme d'**Adam Krzystopor.** Les principaux sont : *De l'organisation de l'armée polonaise* (Paris,

[illegible] *[illegible] de la Pologne* [illegible] *par rap-* [illegible] *de la* [illegible] 1858 [illegible] en 1832, prit part aux [illegible] en qualité de [illegible] Joseph [illegible] français : *Frag-* [illegible] *M* [illegible] — Son frère, Ber- [illegible] a fait paraître, en français [illegible] *dans une partie de l'Italie* [illegible] et *Quelques réflexions* [illegible] *par M. Breza à M. Mi-* [illegible].

POTOLOGIE s. f. [illegible] — du gr. *po-* [illegible]. Traité sur les [illegible].

POTOLOGIQUE [illegible] (po-to-lo-ji-ke — rad. *[illegible]*). Qui [illegible] à la potologie.

POTOMAC, fleuve des Etats-Unis. Il prend [illegible] Alleghany, près [illegible] à l'extrémité S.-O. du [illegible] entre les deux Etats in- [illegible] de la Virginie et du Mary- [illegible] ses eaux dans la vaste baie de Chesapeake, entre Point-Lookout et Smith's-Point, par une embouchure de 10 milles de largeur. A Washington, à 290 milles de l'Océan, le fleuve est déjà large de plus de 1 mille et est accessible aux paquebots du [illegible]; mais, au-dessous de ce point, toute navigation est interrompue par les chutes et les rapides. La longueur totale du [illegible]. Il a une profondeur de 42 pieds à son embouchure, de 30 à l'île Saint-George et de 18 à Washington. Le Potomac présente sur tout son parcours un [illegible]; il se démène au milieu d'une nature tourmentée, volcanique et des [illegible] couvrent ses deux rives; son cours est rapide et c'est avec impétuosité qu'il se précipite à travers les crevasses des montagnes, après avoir suivi dans sa partie supérieure les profondes découpures des *gaps* [illegible] de la Virginie occidentale. A Harpers-Ferry, où il traverse les montagnes Bleues, il reçoit le Shenandoah. Ce confluent est, sans contredit, le plus pittoresque que l'on puisse rencontrer; les deux rivières qui le [illegible] coulent au pied de deux murailles de rocs, du sommet desquels pendent [illegible] buissons; les falaises rocheuses qui encaissent le Potomac présentent surtout un caractère des plus imposants; elles semblent s'être ouvertes expressément pour donner passage aux eaux du fleuve et offrent une foule de points de vue délicieux. Outre le paysage âpre et sévère que le fleuve pré- [illegible] rives, grâce surtout aux hauteurs qui le dominent, il faut encore mentionner comme curiosités ordinaires les différentes chutes formées par le Potomac et dont les plus célèbres sont · les petites chutes [illegible] de Washington, avec une descente de 37 pieds et autour desquelles on a construit un canal ayant 3 milles de longueur et trois écluses; les grandes chutes, à 8 milles 1/2 au-dessus, où tout le cours d'eau se précipite perpendiculairement d'une hauteur de 96 pieds; un canal avec cinq éclu- [illegible] les chutes de Seneca de [illegible] au passage du fleuve à travers les montagnes Bleues. La descente du Potomac, depuis le confluent [illegible] Washington [illegible] 445 pieds [illegible] West-Port à Cumberland, en 31 milles; de 490 pieds de Cumberland aux chutes de She- [illegible] de ce point aux grandes chutes, en 40 milles, [illegible] chutes à Washington, en 12 milles environ.

POTONIÉ (Denis), négociant et publiciste, [illegible] en 1874. Après avoir suivi les cours de l'Ecole d'architecture, il se tourna vers le commerce, se rendit, en 1816, à Leipzig pour s'initier aux affaires et y apprit l'allemand. En 1818, il re- [illegible] dinavie et fonda, en 1823, une maison d'ex- [illegible] du peuple, à l'hygiène [illegible] l'enseignement mutuel. Lié avec les hommes [illegible] il fut un des organisateurs de la ligue du [illegible] rents Bastiat, Blanqui de l'Institut, etc., et [illegible] principalement des matières commerciales. Potonié s'occupa activement ensuite des expositions universelles qui eurent lieu à Londres et à Paris, surtout dans le but de rendre leurs résultats sérieux et fructueux pour le commerce [illegible]; il publia à la même époque des brochures sur ce sujet, des tableaux comparatifs des expositions anglaises et françaises, etc., et préconisa l'idée de créer des syndicats parisiens, idée qu'il vit se réaliser. Potonié fit, en outre, jusque vers les derniers temps de sa vie, un cours gratuit d'éducation commerciale à l'école Turgot de Paris. Indépendamment de nombreux articles publiés dans l'*Union nationale*, l'*Economiste français*, l'*Avenir commercial*, le *Dictionnaire du commerce* de Guillaumin, on doit à Denis Potonié un assez grand nombre de brochures, parmi lesquelles nous citerons : *Lettre d'un Parisien sur l'éducation des classes industrielle et commerciale* (1830); *Sur l'exportation des articles de Paris en tout pays et spécialement en Chine* (1845); *Sur les débouchés de l'industrie parisienne* (1848); *Tableau synthétique des articles dits de Paris* (1864); *Union franco-japonaise* (1869); *Tableaux par une comparaison permanente* (1870), écrit dans lequel il résume ses vues sur les conditions du développement de notre commerce.

POTONIÉ (Edmond), publiciste, fils du précédent, né à Paris en 1829. Chaud partisan de la paix et de la liberté, il forma, en 1859, le projet de fonder une ligue universelle, ayant pour programme l'abolition des armées permanentes, des douanes, des impôts indirects et la revendication de toutes les libertés. Pour réaliser son idée, M. Potonié s'adressa aux hommes les plus marquants et aux principaux organes de la presse en Europe, lança, en 1862, une circulaire en plusieurs langues et publia son programme et les adhésions qu'il avait reçues dans deux brochures intitulées : la *Correspondance cosmopolite*. Ses efforts persévérants aboutirent, en 1863, à la fondation de la *Ligue universelle du bien public*, dont nous avons parlé au mot LIGUE. Outre quelques brochures : *Des sociétés de consommation*, *Notice sur l'Universelle*, etc., M. Edmond Potonié a fait paraître, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de **Jacques Courrier**, de nombreux articles dans les journaux français et étrangers. Parmi les premiers, nous citerons : l'*Avenir commercial*, l'*Association*, la *Mutualité*, la *Gazette des abonnés*, le *Journal des actionnaires*, l'*Intérêt public*, la *Famille*, l'*Instruction professionnelle*, le *Progrès de Lyon*, le *Phare de la Loire*, l'*Indépendant de la Drôme*, etc.; parmi les seconds, nous mentionnerons : l'*Economiste belge*, le *Progrès par la science*, la *Paix*, l'*Education moderne*, les *Etats Unis d'Europe*, le *Rationaliste*, le *Courrier international*, le *Cosmopolite* d'Anvers, l'*Independente* de Naples, la *Revista contemporanea* de Turin, la *Gaceta economista* de Madrid, *The Herald of peace* de Londres, *The Bond of peace* de Philadelphie, etc.

POTOROO ou **POTOROU** s. m. (po-to-rou — contract. de *potos*, et de *kanguroo*). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux, formé aux dépens des kanguroos, et comprenant une dizaine d'espèces qui toutes habitent l'Océanie et notamment l'Australie : *Les* POTOROOS *se tiennent cachés dans les broussailles et dans les buissons.* (E. Desmarest.)

— **Encycl.** Les *potoroos* semblent former le passage entre les kanguroos et les phalangers. Ils ont la tête allongée; les oreilles grandes; la lèvre supérieure fendue; le système dentaire ne différant guère de celui des phalangers que par un nombre moindre de fausses molaires, par la première de ces dents qui chez eux est longue et comprimée en forme de coin, et par les incisives moyennes supérieures, longues, triangulaires et pointues; deux mamelles seulement dans la poche ventrale des femelles, qui est complète; la queue longue, robuste, écailleuse, couverte de poils assez rares; les pieds antérieurs dépourvus de pouce et ayant les deux premiers doigts réunis jusqu'à l'ongle, de manière à simuler trois doigts seulement, dont l'interne aurait deux ongles; les jambes postérieures beaucoup plus longues à proportion. Le pelage de ces animaux est doux et laineux; leur organisation intérieure n'est pas bien connue; mais on a tout lieu de croire qu'elle ne s'éloigne pas beaucoup des kanguroos. On les ap- [illegible] qu'ils ressemblent à ces derniers animaux par leur train postérieur élevé et leur queue presque nue.

Les *potoroos* habitent les [illegible] de l'Australie et se trouvent surtout dans les buissons isolés. Chaque zone renferme des [illegible] sous la dénomination qui est devenue leur nom scientifique. « Faibles et sans armes, dit Lesson, les *potoroos* sont la proie des dasyures, et leur seule protection se trouve dans leur puissance musculaire, qui les fait fuir avec une rapidité peu commune. Ils courent lestement comme à cloche-pied, allure à laquelle les contraint la longueur de leurs membres [illegible] nues et déchirées de l'Australie. Ils se retirent [illegible] lées des montagnes Bleues, sur les bords de [illegible] observés cherchant un refuge sous les buissons de mimosas et de métrosidéros. Leur cri est faible et assez analogue à celui des rats, et ils se nourrissent d'herbes et de bourgeons, que leurs dents fauchent avec facilité. Leurs mœurs sont douces, timides; mais on les a vus, pressés par la faim, venir enlever familièrement les restes d'aliments au milieu d'appartements habités par l'homme. »

POTOS s. m. (po-toss). Mamm. Syn. de KINKAJOU.

POTOSE, contrée montagneuse dans les environs de Potosi, au Pérou. On y trouve de très-riches mines d'argent. V. POTOSI.

POTOSI, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Bolivie, ch.-l. du département de son nom, à 100 kilom. S.-O. de Chuquisaca, sur le versant septentrional du Cerro-de-Potosi, par 19° 35′ de latit. S. et 67° 54′ de longit. O.; 22,856 hab. Cette ville, dominée par une masse de rochers qui couronne la montagne de son nom, est un des points habités les plus élevés du globe (4,166 mètres). Le climat y est rigoureux et variable et l'air y est si subtil, qu'à la moindre marche la respiration est gênée. Elle a une belle place et de beaux édifices, dont le plus remarquable est un hôtel des monnaies, plusieurs églises paroissiales et couvents des deux sexes, un collége et un hôpital; du reste, elle est triste et ne possède ni promenades ni lieux de récréation. Cette ville est l'entrepôt principal des marchandises étrangères pour le Sud de la république. Les vivres y sont chers, principalement les fruits, les herbes potagères, le fourrage et le bois, qui viennent d'environ 125 kilom. C'est une ville très-pauvre, malgré ses mines d'argent. Elle fut fondée en 1545 et, au XVIIe siècle, elle comptait 150,000 hab. La montagne de Cerro-de-Potosi, si célèbre par la richesse de ses mines, est de forme conique; sa hauteur absolue est de 4,888 mètres. On y exploite des mines jusqu'à une élévation de 4,850 mètres. Le sommet est couronné par un lit de porphyre et, plus bas, composé d'un schiste argileux jaune, plein de veines de quartz ferrugineux, dans lequel on trouve de l'argent en assez grande quantité. Elle est percée de tous côtés pour le travail des mines, mais jamais à une très-grande profondeur; on y a compté jusqu'à 300 mines exploitées; en 1803, le nombre en était réduit à 97; mais, selon le savant minéralogiste allemand Helms, qui les visita par ordre du roi d'Espagne, leur exploitation était irrégulière et faite avec une ignorance extrême des nouvelles méthodes, et elles auraient pu produire un tiers en plus de ce qu'on en a tiré. Or, les mines dont le Cerro est le centre ont produit, depuis leur découverte jusqu'en 1870, la somme fabuleuse de 8 milliards 440 millions. Le Cerro est, en effet, le point culminant d'une chaîne métallique qui n'a pas de rivale dans le monde entier. Ces mines sont loin d'être épuisées et, avec plus de connaissances et de soins dans les travaux, elles seraient encore très-productives; depuis la guerre de l'Indépendance, le plus grand nombre a été abandonné et l'on n'en compte plus guère qu'une vingtaine maintenant. Elles sont soumises à un règlement particulier et les banques de Potosi et d'Oruro possèdent le privilége exclusif d'acheter de l'or et de l'argent et d'en faire le commerce. Le prix payé pour le marc d'argent fin par la banque aux producteurs est de 8 piastres 4 réaux. A côté de ce monopole existe un commerce interlope considérable. La découverte de ces mines est due au hasard; un Indien, nommé Diego Hualca ou Gualca, courant à la poursuite de vigognes ou de chèvres sauvages sur cette montagne et craignant de tomber, se retint à un arbrisseau qui, cédant à la secousse, fut déraciné et laissa à découvert une masse d'argent, dont plusieurs parcelles étaient adhérentes à la racine; de concert avec un Indien de Porco, auquel il fit part de son secret, il exploita cette mine pendant peu de temps, parce que la mésintelligence qui régna bientôt entre eux fit que l'Indien de Porco découvrit à son maître la mine, que celui-ci fit ouvrir en 1545; des recherches firent ensuite connaître combien cette découverte était précieuse. La ville de Potosi jouit encore de l'avantage d'être voisine d'une branche de la rivière de Pilcomayo, qui se jette dans le Paraguay; ce qui la rend le centre d'un grand commerce et facilite ses communications avec Buenos-Ayres.

POTOSI (DÉPARTEMENT DE), dans l'Amérique du Sud. Ce département, situé entre ceux [illegible] Tarija à l'E., d'Oruro et de Cochabamba au N., la confédération de la Plata au S. et la province d'Atacama à l'O., est formé de l'ancienne intendance de son nom et a 800 kilom. sur 750; 281,229 hab. Il est traversé dans la partie occidentale par les Andes, qui y montrent de hauts sommets, surtout dans le N. L'extrémité S.-O. offre le grand désert sablonneux d'Atacama. Ce département n'envoie au grand Océan que des tributaires peu importants; le principal est la Loa; les eaux qui découlent du versant oriental [illegible] au versant de l'Atlantique et au bassin de la Plata; on remarque de ce côté le Pilcomayo et ses affluents, le San-Juan et la Paspaya. La partie [illegible] est très-froide, remplie de ravins, de précipices et presque dépourvue de productions végétales; les autres parties [illegible] dans quelques endroits et de vastes forêts. Les montagnes de ce département renferment des productions minéralogiques de toute espèce. Le cuivre, le plomb, le fer y abondent. Potosi néglige l'exploitation de ses mines secondaires pour ne voir que son fameux Cerro, avec ses opulents gisements d'or et d'argent. Lipiz possède d'immenses veines de cuivre, des pierres précieuses, le soufre, le nitrate de potassium. Chyanta compte 80 cerros, d'où on extrait l'étain, le mercure, le soufre, les argiles blanches, etc., et Perco a 50 cerros remplis de mines de sulfate de zinc, d'antimoine, et, de plus, des lacs salés; Chichas possède des mines de toute sorte, celles de manganèse, de cobalt en abondance.

La proximité d'une branche de la rivière de Pilcomayo rend cette contrée le centre d'un grand commerce, en la mettant en communication avec le Paraguay et les Etats de la Plata.

POTOSI, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Washington. Près de là sont de riches mines de plomb qui en fournissent annuellement plus de 500,000 kilogr.

POTOSI (SAN-LUIS-DE-), ville du Mexique. V. LUIS-DE-POTOSI.

POTOT s. m. (po-to). Mamm. Autre forme du mot POTOS.

POTOU, fleuve de l'Afrique occidentale. Il prend sa source dans la chaîne du Kong et se jette dans la lagune d'Ebrié, au Grand-Bassam. Son cours est large et profond et ses rives très-fertiles sont occupées par de nombreux villages et une population active.

POTOYAN, esprit malfaisant, très-redouté des Australiens, à qui il joue toutes sortes de mauvais tours, au dire des indigènes. Un sifflement prolongé annonce son arrivée.

POTRIMP, divinité des eaux, préposée à la garde des sources et des fontaines, chez les anciens Prussiens, avec Pikollor et Perkoun. Ce dieu formait une trinité supérieure à tous les autres dieux. Sur son autel se trouvait un vase rempli de serpents qu'on nourrissait avec du lait; lui-même était censé boire ce breuvage.

POTRON-JACQUET ou **POTRON-MINET** V. JACQUET.

POTSDAM, ville de Prusse, dans la province de Brandebourg, chef-lieu de la régence et du cercle de son nom, seconde résidence du roi de Prusse, sur le Havel et le chemin de fer de Magdebourg à Berlin, à 30 kilom. S.-O. de Berlin, par 52° 24′ de latit. N. et 10° 44′ de longit. O.; 43,784 hab., non compris 10,000 soldats qui composent la garnison. Evêché évangélique; cour des comptes du royaume; tribunaux; écoles de cadets, de sous-officiers, d'arts et métiers; gymnase; sociétés savantes; bibliothèque; collection d'histoire naturelle; école de jardinage. Manufacture royale d'armes; fabriques de tabac, chocolat, cotonnades, crayons, cuirs, draps, toiles cirées, zinc, sucre, bières, poterie; pêche et navigation; construction de bateaux. Potsdam, le Versailles de la Prusse, est partagé par un canal en deux parties, la vieille ville et la ville neuve, et compte cinq faubourgs, les faubourgs de Berlin, de Brandebourg, de Teltow, de Nauen et de Jæger. C'est après Berlin la plus belle ville de la Prusse; ses rues sont larges, régulières, en partie plantées d'arbres et bordées de belles maisons; de belles collines boisées entourent la ville et offrent de charmantes promenades. Parmi les places de Potsdam, on remarque la place Guillaume, ornée de la statue en bronze du roi Frédéric-Guillaume III; la place du Bassin, où l'on voit le bâtiment dans lequel se tenait le club des fumeurs, établi par le père du grand Frédéric; le parc et la place d'armes (*Lustgarten*), entourés de colonnades construites en 1745 et ornés de statues en marbre et de bustes en bronze représentant les fameux généraux de la guerre de l'Indépendance. Le principal ornement du parc consiste dans un bassin long de 113 mètres sur une largeur de 47 mètres et au centre duquel s'élève un groupe mythologique colossal représentant Vénus, Neptune et les Tritons.

Le plus beau monument de Potsdam s'élève à l'entrée du Lustgarten; c'est le château royal (*Das Kœnigliche Schloss*), dit aussi la Résidence. Ce château fut commencé en 1660 par Philippe de Chiese, continué par Memhard et Nehring et achevé en 1701 par de Bodt. C'est un édifice affectant la forme d'un carré long et présentant trois étages. L'entrée principale (Escalier vert) était autrefois garnie d'orangers. Frédéric le Grand avait fait ouvrir un autre escalier, dit Escalier d'or, que Frédéric-Guillaume III fit condamner. Il a été rétabli par Frédéric-Guillaume IV. A l'intérieur, on a conservé les appartements de Frédéric le Grand tels qu'ils étaient à sa mort. Les principaux objets qu'on y remarque sont : le clavecin sur lequel le roi de Prusse aimait à se faire accompagner par Quanz; sa table de travail, recouverte de velours bleu, dont Napoléon Ier traversant Potsdam emporta un morceau; le pupitre à musique de Frédéric; la lunette d'approche qui suivit le grand capitaine dans toutes ses campagnes; enfin la balustrade d'argent massif séparant la bibliothèque de la chambre à coucher royale, les statuettes d'enfants, de même métal, ornant la première de ces deux

pièces, des tableaux de Lesueur, de Vanloo, de Lancret, de Watteau, et le portrait de la Barberini par Pesne. Les appartements de Frédéric le Grand sont situés au deuxième étage. Ils sont voisins des appartements d'État ou d'apparat, des nouveaux appartements ou appartements russes (ainsi nommés de la restauration qu'ils ont subie à l'époque du séjour de l'impératrice de Russie) et des appartements de Frédéric-Guillaume III. Les appartements d'État, d'une grande magnificence, comprennent la galerie de marbre, l'escalier de marbre, la salle de marbre ornée d'un plafond de Vanloo (l'*Apothéose du grand électeur*) et la salle de bronze; Napoléon habita, en 1806, une partie des appartements russes actuels; les appartements de Frédéric-Guillaume III possèdent plusieurs bons tableaux, entre autres celui de Cunningham, représentant le *Grand Frédéric entouré de son état-major*, et le portrait en marbre de la reine Louise, d'après le moule en plâtre pris sur le visage même et qui a servi de type à Rauch pour les monuments de Charlottenbourg et du nouveau palais. C'est dans une pièce de ces derniers appartements que sont déposés en trophée les drapeaux des régiments prussiens en garnison à Potsdam. Au troisième étage du palais se trouvent les appartements qu'occupait Frédéric-Guillaume IV n'étant encore que prince royal; leur principal luxe consiste dans quelques bons tableaux modernes de Sohn, Begas, Klœber et Kalkreuth.

Ville toute moderne, Potsdam ne possède aucun édifice antérieur au XVIIIe siècle. La plus ancienne église, dite Église de la garnison, fut construite sous le règne de Frédéric Ier, de 1730 à 1736, par Feldmann, d'après les dessins de Gerlach. Elle forme un carré long et est surmontée d'une tour contenant un carillon de Hollande fort renommé. On aura une idée de la hauteur de cette tour, quand nous aurons dit que l'escalier qui mène au sommet ne compte pas moins de 365 marches. A l'intérieur, on remarque la chaire en marbre sculpté et les trophées conquis sur les armées françaises. Une armoire en acajou garde encore les uniformes des trois souverains alliés (Alexandre de Russie, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche) pendant cette longue et funeste campagne. Sur des tables commémoratives sont gravés les noms des chevaliers de la Croix de fer. C'est dans cette église que reposent les restes du grand Frédéric; enfermés dans un sarcophage d'étain, ces restes sont voisins de ceux de Frédéric-Guillaume Ier, que garde un sarcophage de marbre noir. « Ce fut là, dit un écrivain contemporain, que, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1805, l'empereur Alexandre, d'accord avec la reine Louise, détermina le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, à conclure ce traité d'alliance qui devint si contraire à la politique et aux intérêts de la Prusse. Il s'y rendit avec lui, y versa des larmes abondantes et, saisissant son ami dans ses bras, lui fit et lui demanda sur le cercueil du grand Frédéric le serment d'une amitié éternelle. » On sait ce que l'entrevue de Tilsitt fit de ce serment. Le 26 octobre 1806, Napoléon entrait à Berlin. La veille, il était venu visiter, presque sans suite, le tombeau du grand capitaine et avait emporté son épée, relique précieuse qui a disparu depuis sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'elle est devenue.

Les autres églises de Potsdam, moins intéressantes au point de vue historique, sont l'église Saint-Nicolas et l'église de la Paix. Saint-Nicolas, construit de 1830 à 1837 par Schinckel et Persius, a été augmenté, de 1843 à 1850, d'une coupole haute de 14 mètres. Un escalier de quatorze marches donne accès au portique soutenu par dix colonnes massives de 10m,66 de hauteur. A l'intérieur de l'édifice, on remarque une grande fresque sur fond d'or, exécutée par Cornélius sur les dessins de Schinckel et représentant le *Christ et les apôtres, avec les évangélistes*. D'autres peintures assez bonnes décorent la coupole et les arcs de voûte.

L'église de la Paix, la plus nouvelle de Potsdam, n'a été terminée qu'en 1852. Elle s'élève à l'entrée du parc de Sans-Souci et est conçue sur le plan de la basilique Saint-Clément de Rome. Ses trois nefs mesurent, celle du milieu 10m,33 de largeur, et les nefs latérales 5m,16. La première est séparée des deux autres par des colonnes de marbre monolithes de la carrière du Hartenberg. Les chapiteaux, les arceaux et les vases sont en marbre de Carrare. La voûte de l'autel principal, dont quatre colonnes de jaspe oriental données par le czar Nicolas supportent le baldaquin, est décorée d'une très-ancienne mosaïque représentant le Christ, les apôtres et les archanges, et qui se trouvait autrefois dans l'église Saint-Cyprien, à Murano, près de Venise, d'où elle a été transférée. L'église proprement dite est précédée d'un atrium à colonnades orné d'une fontaine. Un second atrium est enclavé dans divers bâtiments voisins, dépendant également de l'église et composés du presbytère, de l'école, etc. A côté se trouve le Glockenthurm (tour des cloches), construit dans le style des campaniles italiens. Une belle pièce d'eau qui se déverse dans le fossé de Sans-Souci et de beaux jardins semés de statues et de sujets divers en marbre, albâtre ou bronze, entourent deux des côtés de la basilique.

Les autres monuments de Potsdam dignes d'une mention sont : l'hôtel de ville, construit en 1754 sur le plan de celui d'Amsterdam; sa tour massive est couronnée d'une statue colossale d'Atlas portant le monde; l'Exercierhaus ou Langestale, édifice long de 200 mètres sur une largeur de 23 mètres, construit en 1734 et augmenté en 1781 d'un remarquable portail; la fabrique d'armes (*Shickler'sche Gewehr-Fabrick*), bâtie en 1780; la maison des Orphelins militaires (*Militär Waisenhaus*), fondée de 1722 à 1724 par Frédéric-Guillaume Ier, reconstruite par Frédéric II et dont la grande tour atteint 49 mètres de hauteur; le Commandanturgebœnde, bâtiment construit sur les plans de Palladio; l'église française, sorte de contrefaçon du Panthéon de Rome, élevée par Boumann de 1752 à 1754 et décorée extérieurement des statues de l'Espérance et de la Charité par Glume; le Casino, bâti aux frais du roi (1822-1824) sur les dessins de Schinckel; le théâtre, construit par Boumann sous Frédéric-Guillaume II et pouvant contenir 800 personnes; un obélisque, haut de 24m,66, orné de médaillons en bas-reliefs (œuvre de Giese) représentant Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II; la base se compose de quatre sphinx de marbre de Silésie et de quatre figures de grandeur naturelle de marbre d'Italie; enfin, la statue de Frédéric-Guillaume III, œuvre de Kiss, inaugurée aux frais de la ville le 3 août 1845.

A peu de distance de Potsdam se trouve le château de Sans-Souci. Frédéric Ier se promenant un jour avec le marquis d'Argens sur la terrasse de ce château, terrasse sur laquelle il avait fait enterrer ses chiens favoris et son cheval Condé, montrait au marquis d'Argens le caveau creusé par ses ordres non loin de ces compagnons fidèles : « Voilà mon tombeau, dit le bizarre monarque; quand je serai là, je serai sans souci. » De là le nom qui resta à la résidence royale.

Une avenue entièrement droite conduit de la porte de Brandebourg au château de Sans-Souci. Avant d'y parvenir, on rencontre le grand bassin de marbre, large de 48 mètres de diamètre, et d'où s'élance un jet d'eau à une hauteur prodigieuse. Ce bassin est entouré de statues mythologiques, parmi lesquelles figurent la *Vénus* de Pigalle et le *Mercure* de Berghes. Plus loin se trouve, supporté par une colonne isolée, l'admirable buste en porphyre égyptien de Paolo Giordano, duc de Bracciano. Ce buste, payé 20,000 livres par Frédéric, avait été transporté à Paris par ordre de Napoléon Ier et orna quelque temps le musée du Louvre; les Prussiens le recouvrèrent en 1814 et le replacèrent à Sans-Souci. C'est là que commencent, transformées l'hiver en serres chaudes et ornées pendant l'été d'orangers et de lauriers-roses, les six terrasses qui montent au plateau sur lequel s'élève le château de Sans-Souci. La dernière de ces terrasses dépasse de 20 mètres de hauteur environ le niveau du bassin dont nous avons parlé. Le château de Sans-Souci, bâti de 1745 à 1747 par Frédéric II qui, dit-on, en dessina lui-même le plan avec l'architecte Knobelsdoff, restauré intelligemment par Frédéric-Guillaume IV, qui en a respecté religieusement le style primitif, se compose d'un bâtiment à un seul étage long de 97 mètres, profond de 16m,33, haut de 9m,33 et divisé en trois parties : le château proprement dit, la galerie de tableaux et le Cavalierhaus. La façade principale de l'édifice regarde le jardin. Du côté opposé, une colonnade de 88 colonnes corinthiennes forme un vaste demi-cercle. C'est derrière le Cavalierhaus que s'élève le moulin à vent historique dont le propriétaire resista à l'ordre de Frédéric II, qui voulait arbitrairement en ordonner la vente, ou plutôt la démolition. On se rappelle la réponse, devenue proverbe, du brave meunier : « Est-ce qu'il n'y a plus de juges à Berlin? » D'autres moulins, sur la pittoresque colline du Muhlemberg, font pendant à ce moulin historique, mais ce dernier est seul considéré comme un véritable monument national. Sous Frédéric-Guillaume IV, le meunier qui l'exploitait voyait ses affaires gravement compromises, quand le roi, plus heureux que Frédéric II, put en faire l'acquisition. Mais, au lieu de le faire abattre, Frédéric-Guillaume le fit reconstruire et le donna en fief aux héritiers du meunier ruiné, qui l'exploitent encore aujourd'hui.

Le château proprement dit, c'est-à-dire la partie habitable, comprend les appartements de Frédéric II; la chambre à coucher où il mourut; la salle de concert, décorée de tableaux de Pesne; la salle d'audience (tableaux de Watteau et de Coypel); la salle de marbre soutenue par 16 colonnes monolithes de marbre blanc et ornée, entre autres ouvrages de sculpture, du buste colossal de Charles XII par Bouchardon; la chambre de la reine; enfin, la chambre de Voltaire, habitée par le grand écrivain lors de son séjour en Prusse et qui conserve encore sa table de travail. La plupart des toiles réunies par Frédéric II dans la galerie de tableaux ont été transférées au musée de Berlin. Cette galerie, au centre de laquelle s'élève une coupole soutenue par des colonnes de marbre, possède cependant encore aujourd'hui un certain nombre d'œuvres attribuées à Léonard de Vinci, Rubens, Guido Reni, Van Dyck, Breughel, Teniers, etc. Quant au Cavalierhaus, il a servi tour à tour de théâtre et d'orangerie jusqu'en 1854, époque où une orangerie spéciale a été construite sur un plateau avoisinant.

On comprendra que nous sommes forcé, dans cette description de Sans-Souci, de restreindre autant que possible les détails infinis dont se compose le parc embelli par Frédéric II et ses successeurs. Aussi nous bornerons-nous à mentionner Ruinenberg, ruine factice destinée à masquer un réservoir; le Mausoleum, pastiche romain; la Tour chinoise; le temple de l'Amitié, pour nous arrêter plus spécialement aux constructions plus importantes : nous voulons parler du nouveau palais de Charlottenhoff et du palais de marbre. Le nouveau palais fut construit de 1763 à 1769 sur les ordres de Frédéric II : la paix de Hubertsburg, qui mit fin à la guerre de Sept ans, venait d'être signée et le monarque n'eut, dit-on, d'autre but en décrétant cette construction nouvelle que de montrer à ses ennemis la prospérité constante de ses finances, en dépit de la lutte sanglante et ruineuse qui venait enfin d'avoir son dénoûment. Le nouveau palais ne mesure pas moins, sur sa principale façade, de 227 mètres de longueur. Il se compose d'un corps de bâtiment central flanqué de quatre ailes et est surmonté d'un dôme d'assez mauvais goût. Devant le palais s'aligne une rangée de statues représentant des antiques et dues pour la plupart au ciseau de Schuzel. Parmi les appartements intérieurs, nous citerons : les salles de réception, décorées de tableaux de l'école italienne (Véronèse, le Titien, le Tintoret, etc.); la grande salle de marbre, dont le plafond, œuvre de Vanloo, représente l'Assemblée des dieux réunis pour recevoir Ganymède; le théâtre, où eut lieu en 1841 une représentation de l'*Antigone* de Sophocle avec la musique de Mendelssohn; la bibliothèque de Frédéric II, où l'on conserve un exemplaire manuscrit des poésies du monarque, annotées de la main de Voltaire. Le Charlottenhoff est un petit château, bâti en 1826 sur le modèle d'une villa italienne et environné d'un jardin de roses. Nous ne ferons que mentionner le palais de marbre, qui n'offre rien de particulièrement remarquable.

Près de Sans-Souci se trouve la colonie russe d'Alexandrowka, établie en 1820 par Frédéric-Guillaume III. A l'est, un château de plaisance, construit par Persius d'après les dessins de Schinckel, couronne les hauteurs du Babelsberg. Ce château appartient, comme ceux dont nous avons parlé plus haut, à la maison régnante de Prusse. Enfin, un peu plus au nord, se trouve l'île des Paons dont la villa royale, aux tours carrées que réunit un pont en fer, fut longtemps le séjour favori de Guillaume III. Presque entièrement boisée, l'île des Paons ne mesure pas plus de 2,600 pas de longueur sur 500 de largeur. Elle est assez giboyeuse en lapins. Quant aux cerfs dont elle était également fort peuplée, ils ont été, en 1842, transportés dans le Wildpark royal, établi non loin du nouveau palais.

Au Xe siècle, Potsdam n'était qu'un simple village wende, nommé Potsdamp (*sous les chênes*); la ville actuelle dut son origine à Frédéric-Guillaume Ier, qui y fixa sa résidence; Frédéric le Grand y fit bâtir ses plus beaux palais et planter ses plus beaux jardins. Au surplus, tous les successeurs de Frédéric II ont contribué à embellir cette ville, qui, malgré ses palais, son luxe et sa belle situation, a un aspect aussi triste et désert que la ville de Louis XIV.

POTSDAM (RÉGENCE DE), division de la province de Brandebourg. Elle est bornée [illegible] N. et [illegible] longueur sur [illegible] population de 934,[illegible] arrosé par plusieurs cours d'eau, est sablonneux et peu fertile.

POTSDAM, ville des États-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Saint-Laurent, à [illegible] N.-N.-O. d'Albany, sur le Raquet. 4,500 hab.

POTSTONE s. m. (pott-s-tô-ne — mot angl. formé de *pot*, pot, et *stone*, pierre). Minér. Un des noms de la pierre ollaire.

POTT (Jean-Henri), [illegible] allemand, né à Halberstadt en 1692, mort à Berlin en 1777. [illegible] Halle des leçons de Stahl et d'Hoffmann, prit [illegible] et pratique au Collegium Medicum et directeur [illegible] il s'empressait de livrer les [illegible] 1739-1741, 2 vol.); *Recherches chimiques sur la litho-géognosie* (Potsdam, 1746-1757, 3 vol.), livre sur l'emploi des terres dans l'art du potier, lequel a été traduit en français par Montamy sous le titre de *Lithogéognosie* (Paris, 1753, 2 vol. in-12); *Animadversiones circa varias hypotheses et experimenta* D. Eller (Paris, 1756, in-4°); *Particularités importantes et entièrement nouvelles de la physique et de la chimie* (Paris, 1762, in-4°); [illegible] chimique du sel d'urine (Berlin, 1757).

POTT (Percival), un des plus illustres chirurgiens d'Angleterre, né à Londres en 1713, mort dans cette ville en 1788. [illegible] l'âge de quatre ans, il fut [illegible] et élevé par Wilcox, évêque de R[illegible] parent éloigné de sa mère. [illegible] l'éleva comme un sujet [illegible] mais son goût pour la [illegible] prononcé qu'il fallut [illegible] ses inclinations. Il fut confié à [illegible] de l'hôpital Saint-Barthélemy, [illegible] tôt un élève distingué. R[illegible] il acquit rapidement la réputation [illegible] praticien. En 1745, il fut [illegible] adjoint et, en 1749, l'un des principaux chirurgiens de l'hôpital où il avait fait son éducation médicale. En 1764, il fut élu membre de la Société royale de Londres et [illegible] collèges des chirurgiens d'Irlande et d'Édimbourg. Il ne se [illegible] enseignement de la chirurgie, [illegible] professeur. Ses ouvrages, [illegible] classiques en Angleterre, sont [illegible] à consulter aujourd'hui. Voici les titres des principaux : *Treatise on ruptures* (Londres, 1756, in-8°); *Account of a particular kind of rupture, frequently attendant on newborn children, and sometimes met with in adults* (Londres, 1757, in-8°); *Observations on that disease of the eye commonly called fistula lacrymalis* (Londres, 1758, in-8°); *Observations on the nature and consequences of wounds and contusions of the head, fractures of the skull, concussions of the brain* [illegible]; *Practical remarks on the hydrocele* [illegible] *rupture* [illegible] (Londres, 1762, in-8°); [illegible] *commonly called fistula* [illegible] (Londres, 1765, in-8°); *Account of a method of obtaining a perfect cure of the hydrocele* [illegible] *by means of a seton* [illegible] (Londres, 1771, in-8°); *Chirurgical observations relative to cataract, the polypus of the nose, cancer of the scrotum, ruptures and mortification of the toes* (Londres, 1775, in-8°); [illegible] *found to accompany a curvature of the spine* (Londres, 1779, in-8°). [illegible] nom (V. MAL DE POTT) [illegible] français par [illegible] *of Percival Pott* (Londres, 1775, 4 vol. in-8°). La meilleure édition de ses *Œuvres* est [illegible] de Londres (1790, 3 vol. in-8°).

POTT (Joseph-Holden), [illegible] et théologien anglais, fils du précédent, né à Londres en 1759, mort dans la même ville en 1847. Il entra dans les ordres, [illegible] paroisses en province, [illegible] d'Exeter en 1826. [illegible] *Essai sur la peinture des paysages* (1782, in-8°); le *Voyage* [illegible]

POTT [illegible] il devint, [illegible] lorsque l'université [illegible] que, protecteur [illegible] du comité d'[illegible]

POTT (A[illegible]-Frédéric), [illegible] Lorsqu'il eut [illegible]

[illegible] devaient le faire [illegible] professeur de philologie. Depuis qu'il occupe cette chaire, M. Pott s'est acquis, autant par ses leçons que par ses ouvrages, la réputation d'un érudit [illegible] linguistique et il a été placé par les savants européens sur la [illegible] Bopp et les [illegible] l'a rangé parmi les [illegible] a pour titre *Recherches* [illegible] (Lemgo, 1833-1836, 2 vol.). Ce livre, qui, avec la *Grammaire comparée* de [illegible] embrasse [illegible]. M. Pott continua ensuite ses recherches sur les langues et les groupes isolés de cette famille, sur lesquels il a publié une foule de dissertations dans différents recueils, notamment dans l'[illegible] d'Ersch et [illegible], résumé des *Recherches* [illegible], a servi de [illegible] philologues étrangers sur cette matière. On a, en outre, [illegible] : *De Borussico-Lithuanicae* [illegible] *principatu* (Halle, 1837); les *Bohémiens en Europe et en Asie* (Halle, 1844), ouvrage qui reçut un prix de l'Institut de France; *De la méthode quinaire et vigésimale chez tous les peuples* [illegible] (Halle, 1847); *Des noms propres et particulièrement de l'origine des noms* [illegible] (Leipzig, 1853); *De la différence* [illegible] *de vue de la philologie* [illegible]; *Essai sur les rapports des langues entre elles*; le *Redoublement considéré comme un des procédés les plus importants de la formation des langues* (Lemgo, 1862); *Idées mythologiques sur l'origine des peuples et des langues* (Lemgo, 1863). Nous mentionnerons encore, parmi les travaux qu'il a fournis à différents ouvrages encyclopédiques, les études, insérées dans le *Journal de la Société orientale allemande*, sur les langues de l'Afrique méridionale, sur les noms propres de [illegible], sur la place du japonais dans la linguistique, etc.; puis un autre article sur le genre grammatical, dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. Depuis plusieurs [illegible] donner une nouvelle édition, entièrement remaniée et considérablement augmentée, de ses *Recherches étymologiques* (Lemgo, 1859-1867, tomes I[er] et II).

POTTENDORF, ville de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, à 32 kilom. S. de Vienne; 3,000 hab. Filature de coton. Beau château des princes Esterhazy.

POTTENSTEIN [illegible] **BODENSTEIN**, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle et à 28 kilom. S.-O. de Vienne, sur la rive gauche du Triesting; 1,092 hab. Grande usine à cuivre établie dans l'ancienne manufacture impériale d'armes blanches; préparation de poix et de térébenthine.

POTTER (Paul), célèbre peintre d'animaux et de paysages, de l'école hollandaise, né à [illegible] en 1625, mort à Amsterdam en 1654. Par sa mère, il descendait de la famille d'Egmont. Son père, Pierre Potter, était un peintre habile; Waagen cite de lui une [illegible] allégorique, la *Vanité* [illegible]. Dès l'âge de quatorze ou quinze ans, Paul Potter fut un artiste accompli. Les vertes campagnes de son pays, les plantureux herbages, [illegible] hollandaises l'inspirèrent tout d'abord et restèrent ses sujets de prédilection. Ce fut son génie; il aimait par-dessus tout la simplicité. Les animaux dans toute leur réalité, les scènes agrestes, telles qu'il les voyait, furent ce qu'il s'attacha, dès l'enfance, à dessiner et à graver à l'eau-forte avant de peindre. Il courait les environs de son village, et de tout ce qui le frappait il faisait des croquis, dont plusieurs lui ont [illegible] tableaux. [illegible] amateurs, décèlent le goût intime et ce qu'on appelle le [illegible]. Il n'y a si humble et si agreste sujet qui, sous une main habile, ne puisse devenir intéressant par l'exécution; il en est ainsi de la poésie et de tous [illegible] comme dans les plus petits détails, est rarement sans attraits pour l'homme, et les choses vulgaires ne sont pas plus exclues de la peinture que de la poésie, mais elles n'ont de valeur que par la manière dont elles sont traitées.

[illegible] par la gravure et conserva le goût de cet art, éminemment propre à former la main d'un homme dont les [illegible] des détails. C'est principalement comme graveur qu'il a été considéré par l'auteur d'un [illegible] *Peintre* [illegible]

obscur joint à une pointe sûre et moelleuse, tout enfin est [illegible] dans ces productions pour les élever au rang des véritables chefs-d'œuvre de l'art. »

Cet éloge est encore plus applicable au peintre. En 1641, Paul Potter quitta Enkhuysen pour aller à La Haye étudier les maîtres de l'école hollandaise; il les apprécia, mais ne se fit l'imitateur d'aucun et resta lui-même. C'est à La Haye qu'il peignit le *Paysage avec quatre vaches près d'un arbre mort* (1644, galerie du château de Wilhelmshöhe), dont tous les détails sont d'un fini si remarquable, quoique le procédé général ne soit pas exempt de sécheresse; *Cinq vaches et d'autres bestiaux devant une ferme* (1646, galerie du duc de Somerset); le *Troupeau mené au pâturage* (1647, Vienne, galerie du comte Czernin); le *Taureau*, de grandeur naturelle (1647, musée de La Haye), d'admirables chefs-d'œuvre, quoique l'artiste fût encore bien jeune. Le *Taureau* a figuré au Louvre, sous le premier Empire et on l'estimait à la somme de 400,000 francs. C'est la seule fois que Paul Potter ait abordé un sujet d'une telle dimension; le taureau, une vache couchée près de lui, un troupeau de moutons gardé par un pâtre appuyé au tronc d'un arbre, tout est de grandeur naturelle, et les moindres détails sont traités avec un soin infini. Cette immense toile est baignée d'air et les animaux s'y détachent avec un relief si puissant, dans des attitudes si naturelles, qu'ils font l'illusion de la vie elle-même. La même année, il peignit *Cinq vaches, un taureau et d'autres animaux*, effet de soleil couchant, large paysage, empreint de la même puissante réalité; c'est encore la nature même, mais vue cette fois par le petit bout de la lorgnette; cette toile est de dimension restreinte. Elle figure aujourd'hui à Londres, dans la galerie Grosvenor. *Deux vaches et un taureau* (1647, collection Walter, à Bearwood) sont également traités sur une petite échelle et dans la même perfection, ainsi que la *Vache se mirant dans l'eau*, du musée de La Haye (1648). Dans ce dernier tableau, la fraîcheur et la clarté d'une belle matinée d'été sont rendues avec un grand charme; la limpidité de l'eau, où se mire une des vaches tandis que les autres se contentent d'y boire, est telle que l'image paraît aussi nette que la réalité. Ce chef-d'œuvre a figuré au Louvre jusqu'en 1815, ainsi qu'un *Paysage avec des bœufs et des cochons*, daté de 1652, et qui a fait retour au musée de La Haye. Quoique de bien moindres dimensions que le *Taureau* de ce musée, ce tableau, catalogué chez nous sous le titre de la *Ferme*, soutient la comparaison avec ce grand chef-d'œuvre. Quatre bœufs en liberté autour d'une masure en forment tout le sujet; l'un rumine, couché sur le gazon; un second s'éloigne à pas lents; les deux autres s'approchent d'une mare bordée de roseaux, qui leur offre un abreuvoir commode. Tout respire le calme, la fertilité, la fraîcheur; pas une silhouette humaine ne se montre, ces bœufs sont les rois de ce paysage. Un air épais environne les arbres et la chaumière et toute la lumière, frappant la prairie et les bœufs, attire sur cette partie du tableau toute l'attention du spectateur. Des effets de clair-obscur bien ménagés embellissent le coloris de ces animaux superbes; l'un fait admirer sa peau blanche qu'animent des teintes dorées, l'autre oppose à la verdure du feuillage un brun violâtre jaspé de noir; étendus au pied d'un vieux saule creux et tout dénudé, une truie et ses nourrissons rendent encore les bœufs plus majestueux par le contraste de leurs formes lourdes et empâtées. Ces merveilles sont égalées, sinon surpassées, par les *Deux vaches et un jeune taureau au pâturage* (1649, Buckingham-Palace) et par la fameuse *Vache qui pisse*, peinte pour la princesse de Solms (1649) et qui est maintenant une des perles du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; elle a figuré longtemps dans la galerie de la Malmaison, où l'empereur Alexandre l'admira tant qu'il finit par l'emporter. Rebuté d'abord, comme indécent, par la princesse pour qui il avait été peint, et donné par elle au musée de Cassel, ce tableau est aussi désigné sous le titre de la *Basse-cour* par les critiques d'art pudibonds. C'est, en effet, un intérieur de ferme; près de la vache qui pisse, une autre vache d'une vérité aussi saisissante est traite par une femme; tout le premier plan est rempli de vaches, de moutons, de chèvres et de chevaux, dans des attitudes variées, se dessinant sur un vaste pâturage en plein soleil, qui forme le fond; de grands arbres ombragent le corps de ferme où l'on voit, à travers la porte ouverte, une femme occupée à coudre; une autre, dans la cour, bat du linge sur la margelle d'un puits; près de la porte, un homme chasse, à coups de chapeau, un gros chien qui fait mine de vouloir enlever [illegible] à un bambin [illegible], des poules, des coqs, un chat qui rôde complètent cette scène d'une animation singulière; c'est la vie prise sur le fait.

Paul Potter était resté jusqu'alors à La Haye, il y épousa, vers 1650, la fille de l'architecte [illegible] et, peu après, il alla s'établir à Amsterdam sur la prière d'un de ses grands admirateurs, le bourgmestre Tulp, qui lui retint d'avance tous les tableaux qu'il [illegible] une riche collection. Dans cette seconde partie de sa trop [illegible] carrière, Paul Potter exécuta *Orphée charmant les animaux* (musée d'Amsterdam), un de ses plus beaux ouvrages et qui prouve que le grand artiste avait étudié avec autant de soin les bêtes sauvages que les animaux familiers; un grand *Paysage* (musée de l'Ermitage), le seul où il n'ait pas fait figurer, comme à l'ordinaire, des vaches et des moutons; c'est un effet de matin du plus suave coloris: une prairie que coupe une rivière où des pêcheurs jettent leurs filets, un cavalier monté sur un cheval blanc, un chasseur tenant un lièvre, deux autres accompagnés de leurs chiens, composent un ensemble des plus agréables. Un *Paysage montagneux avec une bergère allaitant son enfant tandis qu'un berger joue de la cornemuse* (1651, musée d'Amsterdam), les *Bœufs et cochons* (1652, musée de La Haye) se distinguent entre toutes les œuvres magistrales de l'artiste par des effets de soleil admirablement rendus, par la clarté des tons dorés et la touche légère des ombres; le même radieux soleil est aussi fixé sur la petite toile du Louvre, la *Prairie avec trois bœufs et trois moutons* (1653), et sur le tableau de la galerie Ashburton, peint à la même époque : *Deux bœufs s'attaquant avec les cornes en jouant*. Une des dernières œuvres de Potter, qui avait longtemps fait l'admiration des visiteurs du musée de Cassel, est passée à celui de l'Ermitage; c'est la plus singulière composition du maître. Elle représente la *Cour des animaux prononçant la sentence du chasseur;* deux grands panneaux superposés retracent, l'un : la sentence prononcée par le lion, assisté de l'éléphant, du loup, du renard, contre l'homme qu'amènent, les mains liées derrière le dos, un ours et un loup; ses chiens, la queue basse, l'accompagnent; l'autre, l'exécution de la sentence : le chasseur est mis à la broche devant un grand feu, deux ours tournent la broche, un sanglier et un chamois arrosent le rôti, l'éléphant et le singe mettent des bûches dans le brasier; les chiens aussi subissent leur peine : le loup et le renard sont en train de les pendre aux branches d'un arbre. Tout le gibier manifeste, par des gambades, la joie intime que lui cause le supplice de ses oppresseurs; seul, le lion reste grave, comme une majesté. Ces panneaux humoristiques sont encadrés par douze petits compartiments qui représentent des épisodes de chasse très-finement peints : chasses au sanglier, au lion, au buffle, au singe, à l'ours, au chamois, au loup, au léopard, au lièvre, au lapin, épisodes qui montrent le délit des coupables et sont la justification des représailles. La touche spirituelle de ces diverses compositions n'altère en rien la vérité que Paul Potter traite toujours si magistralement.

Le grand artiste mettait au travail une ardeur inimaginable; peignant à la fois de petits tableaux de genre pour son ami le bourgmestre Tulp, de grandes toiles pour le musée d'Amsterdam, satisfaisant encore à d'autres commandes qui lui venaient de toutes parts et ne quittant pour ainsi dire pas le pinceau de toute la journée, il consacrait encore ses nuits à graver des eaux-fortes. S'il se promenait, c'était toujours avec son calepin d'études, sur lequel il transcrivait aussitôt tout ce qui le frappait, attitudes des animaux, structure des plantes, effets de soleil, points de vue, paysages. Une telle opiniâtreté au travail finit par altérer sa santé. Il ne cessait de faire des courses aux champs, dont il avait l'amour, pour y trouver de nouveaux sujets d'études, et un jour d'hiver il y contracta une pleurésie. Arrivé à la dernière période de la phthisie pulmonaire, il mourut à vingt-neuf ans, dans toute la force de l'âge et du talent. Ses cahiers de croquis ont été conservés (Cabinet des estampes de Berlin); ils forment 4 volumes pet. in-fol. et in-4°, remplis de paysages spirituellement dessinés à la plume et au pinceau, avec de l'encre de Chine, et d'innombrables études de têtes d'animaux, d'ustensiles aratoires, de charrues, de bateaux, de moulins à vent, etc., la plupart d'un très-grand fini et qui attestent le soin minutieux que l'artiste apportait à la reproduction des moindres détails. Les études de fleurs et de plantes remplissent un volume entier.

Le Louvre ne possède plus de ce maître que deux tableaux : *Deux chevaux attachés à la porte d'une chaumière* et la *Prairie*. Dans le premier, deux chevaux de trait qui reviennent du travail sont placés devant une auge, à la porte d'une auberge; ils attendent qu'on leur apporte le picotin d'avoine. L'un, vigoureux, à la tête haute et semble montrer de l'impatience; le second, tout à fait harassé, tient sa tête penchée vers le sol, les oreilles basses, la jambe gauche de derrière à peine appuyée sur la pince du sabot; il est difficile de mieux exprimer la lassitude d'un vieux cheval. Au second plan, un valet d'écurie accourt, portant un seau d'eau; il est accompagné d'un chien. La *Prairie* a une tournure plus pastorale : à gauche, un bœuf, près d'une clôture en planches; derrière lui, un bœuf couché; à droite, un autre bœuf debout; plus loin paissent trois moutons. Dans le fond, à droite, se dresse une chaumière entourée d'arbres, et l'arrière-plan est rempli par la silhouette d'un village dont les toits de brique et de chaume se détachent sous un ciel orageux. Les *Deux chevaux* portent la date de 1647; la *Prairie*, celle de 1652; ils sont signés tous deux Paulus Potter. La *Prairie* est regardée par les connaisseurs comme une simple esquisse très-avancée, d'un grand effet, et d'autant plus précieuse qu'elle découvre la manière large avec laquelle Potter établissait ses masses, avant de revenir aux détails et de terminer avec cette précision qui le caractérise.

Paul Potter affectionnait les animaux, mais il serait injuste d'en conclure qu'il ne savait pas rendre les physionomies humaines. L'*Hôtellerie*, du musée de La Haye, présente la scène la plus animée, la plus vivante. Un gentilhomme, revenant de la chasse avec ses chiens, se repose à la porte d'un cabaret de village; il est assis sur une chaise de bois, le coude appuyé sur une haute table, comme on en voit dans les auberges. Son cheval est attaché près de lui et il vient d'allumer sa pipe; l'hôte et l'hôtesse sortent fort empressés; le mari apporte un pot de bière, et la femme, qui est jolie, sourit au voyageur en lui présentant, d'une main, le verre à boire tandis que de l'autre elle lui touche très-familièrement l'épaule. La mine de l'hôtesse et l'air mécontent du mari semblent révéler discrètement quelque petite intrigue amoureuse. Ce n'est pas la première fois que le galant chasseur vient à ce cabaret. Quatre chiens sont étendus à ses pieds; deux autres, encore accouplés, viennent rejoindre le groupe. Dans le fond passe un tombereau que traîne un gros cheval de ferme.

Comme la *Ferme* et le *Taureau*, ce tableau a appartenu un moment au Louvre : il portait cette mention : « Dû aux conquêtes de 1806. » Dès cette époque, les fonds avaient beaucoup souffert, mais les premiers plans sont d'une grande beauté; les chiens sont d'une vérité admirable. « Parmi les maîtres qui ont avant tout recherché la vérité, dit Waagen, Paul Potter est incontestablement un des plus grands qui aient vécu. Il atteignit ce but par la perfection du dessin, par un soin infini des détails exécutés dans une pâte des plus solides et une couleur qui s'harmonise merveilleusement avec l'heure du jour. Dans ses paysages, qui se composent ordinairement, au premier plan, de quelques saules, avec un fond de vastes prairies, on admire la dégradation délicate de la perspective aérienne. »

On a dit avec justesse de Paul Potter qu'à force de vérité il était arrivé au style; ses animaux atteignent une perfection au delà de laquelle, en peinture, il est impossible d'aller. « En regardant longtemps ses bœufs et ses vaches, disait Carl Vernet, on croit respirer la saine odeur de l'étable. » Personne n'a fait deviner comme lui l'ossature des grands quadrupèdes, n'a rendu leurs muscles, leur pelage, leurs narines humides, leur air de béatitude et de nonchaloir dans un gras pâturage. « Berger, mène paître tes vaches plus loin, de peur que tu n'emmènes avec elles celle de Myron, » disait le poëte de l'*Anthologie*, à propos d'un des plus beaux morceaux de la sculpture grecque. On pourrait en dire autant des vaches peintes du maître hollandais. Elles sont vivantes; on croit les voir tantôt errer pesamment entre les barrières et les clôtures, tantôt obéissant au berger qui les ramène. Les hyperboles des poëtes grecs sur la vache de Myron n'ont plus rien qui nous étonne.

L'œuvre de Paul Potter se compose de cent trois tableaux, qui ont presque tous été suivis dans leurs migrations et retrouvés par les critiques d'art. Outre ceux que nous venons de citer, nous mentionnerons encore : le *Repas de la grange* (musée de Bruxelles); M. Burger le classe parmi les œuvres capitales; les *Coupeurs de paille*, la *Cabane du berger*, la *Chasse à l'ours* (musée d'Amsterdam); le dernier, d'une animation extraordinaire, a été souvent gravé; un *Chien de basse-cour enchaîné*, *Halte de chasseurs devant un cabaret*, un *Troupeau de vaches*, *Chasseur sous bois*, *Taureau debout dans un pré*, *Jeune garçon gardant un cheval blanc* (musée de l'Ermitage); *Trois vaches dans un pré* (Saint-Pétersbourg, galerie du comte Koucheleff); *Chevaux attachés à la porte d'une chaumière* (musée du Louvre); *Deux vaches, un taureau, un cheval et des moutons dans un paysage* (musée de Dresde); une *Métairie, avec vaches et moutons devant une maison rustique* (pinacothèque de Munich); *Vaches, brebis et cheval au pâturage* (musée de Vienne); *Vaches et taureau couchés* (galerie Esterhazy); *Paysanne occupée à traire une vache*, *Chevaux à l'écurie* (Londres, Buckingham-Palace); *Taureau et brebis* (galerie de sir Th. Baring); *Vaches et pâtres entrant dans l'eau* (collége de Dulwich); *Trois vaches couchées au pied d'un arbre* (galerie Bridgewater); *Un âne et deux boucs* (galerie de sir Holford); une *Grange*, *Petit paysage avec vaches, moutons* (galerie de sir Th.-H. Hope); *Cerfs auprès d'une mare sur la lisière d'une forêt* (galerie Wellington), etc.

POTTER (Jean), théologien et antiquaire anglais, né à Wakefield, comté d'York, en 1674, mort en 1747. Il fit de rapides progrès à l'université d'Oxford, devint maître ès arts, agrégé au collége de Lincoln en 1694, entra alors dans les ordres et se fit connaître par de belles éditions classiques qui le mirent en relations épistolaires avec Grævius et d'autres savants. Son mérite lui valut d'être successivement nommé chapelain de l'archevêque de Cantorbéry (1704), de la reine Anne (1706), professeur de théologie à Oxford (1708), évêque de cette ville (1715), où il conserva sa chaire à l'université, et enfin archevêque de

Cantorbéry (1737). Potter possédait une vaste érudition. Ses mœurs étaient très-pures et il montra un grand attachement à la discipline; mais on lui a reproché, non sans raison, la hauteur et l'excessive sévérité de son caractere. Mécontent de son fils aîné, qui avait épousé une servante, il le déshérita et laissa à son second fils toute sa fortune, s'élevant à 2 millions. On lui doit : *Variantes lectiones et notæ ad Plutarchi librum de audiendis poetis* (Oxford, 1693, in-8°), qu'il publia à dix-neuf ans; *Archeologia græca* (Oxford, 1698-1699, 2 vol. in-8°), ouvrage longtemps estimé et qui a eu un très-grand nombre d'éditions, mais dans lequel il n'a pas toujours bien distingué ce qui appartient aux différents peuples et aux diverses écoles, et ce qui est historique de ce qui est mythologique; *A discourse of Church government* (Oxford, 1706); *Sancti Clementis Alexandrini opera* (Oxford, 1715, 2 vol. in-fol.), édition excellente et très-rare; *Theological works* (Oxford, 1753, 3 vol. in-8°), recueil posthume.

POTTER (Robert), poëte et érudit anglais, né en 1721, mort en 1804. Il acquit à l'université d'Oxford une connaissance approfondie des langues anciennes, puis remplit pendant plus de quarante ans les modestes fonctions de pasteur à Scarning et consacra ses loisirs à traduire en vers les grands tragiques grecs. Vers 1788, un de ses anciens condisciples, le chancelier Thurlow, voulant améliorer le sort du savant pasteur de village, lui fit donner une prébende à Norwich et le bénéfice de Lawestoft, où Potter termina sa vie. On doit à Potter : un recueil de poésies, *Poems* (1774, in-8°), dans lequel il se montre souvent imitateur heureux de Pope; un *Examen des* Vies des poëtes *de Johnson* (1783, in-4°) et la traduction d'*Eschyle* (1777-1779, 2 vol. in-8°), d'*Euripide* (1781-1782, 2 vol. in-4°) et de *Sophocle* (1788, in-4°). La première de ces traductions est regardée comme un chef-d'œuvre du genre.

POTTER (Louis-Joseph-Antoine DE), homme politique belge, né à Bruges en 1786, mort en 1859. Après avoir reçu une éducation des plus libérales, il put, grâce à la fortune considérable qu'il possédait, conserver une position indépendante et se livrer à son goût pour les lettres. Pendant un long séjour qu'il fit en Italie, il s'y occupa surtout d'études sur l'histoire de l'Eglise, études qui furent toutes faites au point de vue du rationalisme pur et dont il a consigné les résultats dans différents ouvrages, tels que : *l'Esprit de l'Eglise* (Paris, 1821, 8 vol.) et la *Vie de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie* (Bruxelles, 1825, 3 vol.; 1857, 3e édit.). De retour dans sa patrie, alors soumise au joug de la Hollande, il manifesta l'opposition la plus vive contre les ministres et s'attira, en 1828, une condamnation à dix-huit mois de prison et à 1,000 florins d'amende, ce qui lui valut en Belgique une popularité extraordinaire. Du fond de sa prison, il fonda l'*Union des catholiques et des libéraux* et publia plusieurs pamphlets révolutionnaires, qui le firent condamner, le 30 avril 1830, à huit années de bannissement. Après la révolution de Juillet, il vint habiter Paris et adressa de là, le 2 août, au roi de Hollande une lettre dans laquelle il lui indiquait les moyens de conserver son royaume, alors qu'il en était temps encore. La révolution belge de septembre le ramena à Bruxelles, où il fut reçu en triomphe; il y fut nommé aussitôt membre du gouvernement provisoire, mais ne tarda pas à rompre avec ses collègues, qu'effrayaient ses motions révolutionnaires. Ses opinions n'ayant pas rencontré plus de crédit au sein du congrès national qu'il ouvrit lui-même, il se démit volontairement de ses fonctions et se trouva tout à coup privé de toute influence politique. Il vécut dès lors dans la retraite, s'occupant d'études historiques et philosophiques, et publiant de temps à autre des brochures et des articles de journaux, écrits dans un style obscur et métaphysique peu fait pour plaire aux lecteurs. Il faut citer, comme son ouvrage le plus remarquable : l'*Histoire du christianisme* (Paris, 1836-1837, 8 vol.), dont un abrégé fut publié plus tard (Paris, 1856, 2 vol.), et qui est écrite tout entière dans le sens anticlérical. On a aussi de lui des *Souvenirs personnels* (Bruxelles, 1840, 2 vol.), qui ne manquent pas d'intérêt.

POTTER (Cipriani), compositeur anglais, né à Londres en 1792. Elève de son père pour le piano, de Callcott et de Crotch pour l'harmonie, le contre-point et la composition, il profita aussi des leçons de Wœlfl, lorsque ce dernier vint en Angleterre. En 1807, Potter quitta ce pays et passa plusieurs années dans différentes contrées du continent. A Vienne, il connut Beethoven, qui l'aida de ses conseils sur la composition, puis il se rendit en Italie, où il compléta ses études musicales. De retour en Angleterre, il acquit rapidement une grande réputation comme compositeur et comme professeur de piano, devint professeur à l'Académie royale de musique, lors de la fondation de cet établissement, et, à la mort de Crotch, en fut nommé directeur. Il est, en outre, membre de la Société philharmonique de Londres et a pris, pendant plusieurs années, une part importante à sa direction. Dans ses compositions, ainsi que dans son enseignement, M. Potter s'est montré un ferme adhérent de l'école purement classique et il a fait tous ses efforts pour arrêter les progrès du romantisme en musique. Il a composé et publié un grand nombre d'œuvres, dont nous ne citerons que les plus remarquables, savoir : trois *Trios* pour piano, violon et violoncelle; un *Septuor* pour piano et autres instruments; deux *Sonates* pour piano; *Pezzi di bravura*, en trois livres; une *Sonate concertante* pour piano et cor; trois *Préludes* pour piano; un *Duo* pour deux pianos; deux *Symphonies*, arrangées en *duos* pour piano; une *Ouverture* sous forme de *duo* à l'opéra d'*Antoine et Cléopâtre*; enfin, deux livres d'*Etudes* pour piano.

POTTER (George), publiciste anglais, né à Kenilworth, comté de Warwick, en 1832. Issu d'une famille de pauvres ouvriers, il apprit à Coventry l'état de menuisier, puis se rendit à Londres, où il travailla chez un entrepreneur de bâtiments. Doué d'une remarquable intelligence, Potter s'attacha à la développer en employant tous ses loisirs pour acquérir l'instruction qui lui manquait et pour faire une étude spéciale des questions ouvrières. Potter ne tarda pas à acquérir une réelle influence dans les associations ouvrières de Londres, qui le chargèrent, vers 1859, de défendre leurs intérêts contre les patrons, à l'occasion d'une grève formidable qui avait lieu. Joignant à la connaissance approfondie des sujets qu'il avait à traiter une remarquable facilité d'élocution, Potter remplit sa mission avec un tel succès, que les ouvriers obtinrent une augmentation de 5 schellings par semaine. En 1861, il fut très-remarqué dans un meeting, à la salle d'Exeter. Pressé vivement alors par les ouvriers de se consacrer entièrement à la défense de leurs intérêts, Potter renonça à son état de menuisier et, grâce à des souscripteurs, il fonda, en 1862, un journal quotidien, *Bee-Hive* (la *Ruche*), qui se vendit bientôt à un nombre considérable d'exemplaires. Depuis cette époque, il n'a cessé de défendre par la plume et par la parole les intérêts de la classe ouvrière, a fait réunir de grands meetings dans les principales villes de la Grande-Bretagne, a pris part à la fondation de la ligue réformiste et est devenu président de l'Association des ouvriers de Londres. La candidature de Potter à la Chambre des communes fut posée sans succès à Londres en 1868.

POTTIACÉ, ÉE adj. (pott-ti-a-sé — rad. *pottie*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pottie.

— s. f. pl. Tribu de mousses, comprenant les genres pottie et anacalypte.

POTTIE s. f. (pott-tî). Bot. Genre de mousses, type de la tribu des pottiacées, comprenant six espèces qui presque toutes habitent l'Europe.

POTTIER (André-Ariodant), érudit et archéologue français, né à Paris en 1799, mort à Rouen en 1867. Il s'est fait connaître comme un archéologue distingué et est devenu conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, directeur du musée d'antiquités de cette ville. M. Pottier a été, de 1833 à 1852, directeur de la *Revue de Rouen*, et a publié un grand nombre de dissertations, qui se font remarquer à la fois par la solidité du jugement et par la variété de l'érudition. La ville de Rouen lui doit l'acquisition des bibliothèques de MM. Leber et Coquebert de Montbret. Nous citerons, parmi ses écrits : *Notice sur l'église de Saint-Paul de Rouen* (1833, in-8°); *Lettre à M. Techener, éditeur à Paris, sur un manuscrit unique des* Quinze joies du mariage (1836); *Revue rétrospective normande* (1842); *Origine de la porcelaine d'Europe* (Rouen, 1847), écrit dans lequel il prétend que c'est à Rouen que la première porcelaine d'Europe a été fabriquée; *Rapport sur le concours pour le prix Gassier, dont le sujet était un essai philologique et littéraire sur le dialecte normand au moyen âge* (1855). Il a dirigé, avec M. G. Mancel, la publication du bel ouvrage intitulé la *Normandie illustrée* (Nantes, 1858, 3 vol. in-fol.).

POTTINGER (sir Henry), général, administrateur et diplomate anglais, né en 1789, mort à La Valette (île de Malte) en 1856. Envoyé dans les Indes comme cadet en 1804, il s'y fit rapidement remarquer par sa bravoure et par son intelligence, fut chargé de plusieurs fonctions administratives, qu'il remplit avec talent, fut pendant plusieurs années juge et collecteur des revenus à Ahmednaggar (Decan), devint ensuite résident politique à Coutch, président de régence dans la même ville, agent diplomatique dans le Sind, prit part aux opérations de l'armée sur les frontières, reçut le grade de major général et obtint, en 1839, après la guerre de l'Afghanistan, le titre de baronnet. De retour en Angleterre en 1840, Pottinger en repartit l'année suivante et se rendit en Chine, en qualité d'envoyé extraordinaire et de surintendant du commerce anglais, pour forcer le gouvernement chinois à laisser entrer librement l'opium dans le Céleste-Empire. Il arriva au mois d'août 1841 à Hong-Kong, d'où il partit peu après avec neuf vaisseaux de ligne et 3,500 hommes, prit successivement aux Chinois Amoy, Chuzan, Tchang-Haï, Ning-po, Chapoa, Wousoung, se mit, l'année suivante, à la tête d'une armée d'expédition encore plus considérable et, après avoir lancé une sorte de manifeste dans lequel il exposa les exigences du gouvernement anglais, il se rendit maître de la ville de Tching-Kiang-fou à la suite d'un sanglant combat qui coûta la vie à un grand nombre de Mandchoux. Il venait de marcher sur Nankin lorsque, sur la demande du gouvernement chinois, il signa avec le commissaire impérial Ki-Ying un armistice et entama de laborieuses négociations qui aboutirent au traité du 29 août 1842. Par ce traité, tout à l'avantage de l'Angleterre, l'empereur consentit à donner à ce pays une indemnité de 21 millions de dollars en compensation des saisies d'opium faites par ses ordres, lui céda l'île de Hong-Kong et ouvrit à son commerce les cinq ports de Canton, d'Amoy, de Ning-po, de Chang-haï et de Fou-tcheou-fou. En récompense du zèle et de l'habileté dont il avait fait preuve dans cette campagne, Pottinger reçut, avec la grand'croix de l'ordre du Bain, le titre de gouverneur et de commandant en chef de Hong-Kong. L'année suivante (1843), il retourna en Angleterre, devint membre du conseil privé et obtint une pension de 1,500 livres sterling (37,500 fr.). Après avoir rempli, de 1846 à 1849, les fonctions de gouverneur du Cap de Bonne-Espérance, Pottinger fut nommé gouverneur de la présidence de Madras, où il resta jusqu'en 1854. En 1851, il avait reçu le grade de lieutenant général de l'armée des Indes. Il était rentré dans la vie privée lorsqu'il mourut dans l'île de Malte.

POTTINGER (Eldred), célèbre officier et homme politique de la compagnie anglaise des Indes orientales, neveu du précédent, né en 1811, mort à Hong-Kong en 1843. Il entra de bonne heure au collége spécial d'Addiscombe, créé en Angleterre pour former des candidats aux emplois de l'Inde pour les services militaires. Il en sortit en 1827, après un brillant examen qui le classa dans l'artillerie de la présidence de Bombay. Arrivé dans l'Inde, il passa quelques années à s'exercer dans la pratique de son arme et dans celle des idiomes indigènes; puis, sur la recommandation du colonel Henry Pottinger, qui représentait les intérêts anglais dans le Sind et le Beloutchistan, il fut attaché au département politique. A ce moment, lord Auckland s'inquiétait des manœuvres de la Russie du côté de la Perse et de l'Afghanistan. Pottinger fut chargé de visiter ces contrées et d'en rapporter des informations précises. Le hardi officier revêtit le costume d'un maquignon indigène et parvint à Caboul sans obstacle; mais il en rencontra beaucoup plus pour arriver à Hérat, qu'il ne gagna qu'à travers les fatigues et les dangers de toutes sortes, et sous un nouveau déguisement, celui d'un *synd* se rendant en pèlerinage. Pottinger était à peine dans Hérat que Mohamed-Schah, roi de Perse et allié des Russes, vint assiéger la ville. Comprenant que la prise d'Hérat serait un coup fatal porté à la puissance britannique, Pottinger jeta son déguisement et offrit de diriger la défense; on accepta avec empressement et il utilisa si bien l'artillerie de la place, il organisa si habilement les sorties qu'au bout de dix mois Mohamed-Schah battait en retraite (1838). A la suite de ce siége, qui rendit son nom célèbre, Pottinger, revenu à Bombay, fut nommé major, puis bientôt assistant politique de l'envoyé plénipotentiaire qui devait suivre les opérations militaires dans l'Afghanistan. Après les premiers succès de l'armée anglaise dans cette province et l'entrée triomphale à Caboul du nouveau roi Dost-Mohamed, Pottinger fit un court voyage à Simla, où se trouvait alors lord Auckland, et à Calcutta. En 1841, il repartait comme agent politique dans le Kouhistan. Il y était à peine arrivé que le pays tout entier se soulevait contre les Anglais. Le 3 novembre, cerné par les révoltés, il vit tomber autour de lui son adjoint et tous ses officiers, à l'exception d'un jeune enseigne; blessé lui-même grièvement, il parvint cependant à gagner Caboul, où la mort de sir William Macnaghten, l'agent anglais, le laissa chef de la mission. Il s'agissait de regagner les provinces anglaises à travers tout un pays soulevé. Pottinger voulait abandonner les bagages et faire une trouée les armes à la main, mais le conseil de guerre décida qu'on traiterait avec les rebelles et Pottinger eut la douleur de signer un traité humiliant pour l'honneur anglais. Il demeura lui-même à Caboul comme otage pendant que ses compatriotes gagnaient la frontière. Après la seconde expédition, plus heureuse cette fois, de l'Afghanistan, il revint à Calcutta et comparut devant un conseil de guerre; c'était une simple formalité, qui n'eut d'autre résultat que de faire ressortir sa noble conduite. [illegible] le major Eldred Pottinger semblait appelé à une haute fortune lorsque, en 1843, se rendant près de son oncle, sir Henry Pottinger, nommé à la direction [illegible] en Chine, il fut pris de la fièvre à Hong-Kong et y mourut. Il n'avait encore que trente-deux ans. La vie du major Eldred Pottinger a été publiée à Londres par M. Kaye (*Lives of Indian officers*, by John-W. Kaye, London, 1867, 2 vol.).

POTTO s. m. (po-to). Mamm. Genre de mammifères quadrumanes, de la division des ouistitis, dont l'espèce type habite la Guinée, et qui a été successivement rapporté par les divers auteurs aux genres lémur, nycticèbe, galago et stenops.

— **Encycl.** Ce genre, qui a beaucoup d'affinité avec les makis et les loris, est fort peu connu, ce qui tient sans doute à ce qu'on a donné son nom à plusieurs animaux de genres très-divers, d'où la confusion et les contradictions qu'on remarque dans les récits des voyageurs. Vosmaër, d'après la conformation du *potto*, pense qu'il a une manière de vivre assez analogue à celle de nos écureuils, qu'il grimpe sur les arbres et se nourrit de fruits, d'œufs et même de petits oiseaux. Cet animal, qui habite la Guinée, a été rarement vu dans nos ménageries. On le nourrit, en captivité, de lait, de pain, de légumes et de fruits; il est surtout friand d'amandes et ne refuse pas le riz cuit à sec. Il est d'un naturel colère, s'apprivoise difficilement, dort beaucoup, pousse des cris aigus et plaintifs, mord ceux qui veulent le saisir et laisse souvent pendre toute sa langue hors du museau.

POTTOU s. m. (pott-tou). Petit signe dont les Indous se marquent le front.

— **Encycl.** Le *pottou* est une marque circulaire d'environ $0^m,027$ de diamètre, tracée au milieu du front, le plus souvent en jaune, quelquefois en rouge ou en noir; on incorpore la couleur avec une pâte [illegible], qu'on se procure en frottant fortement un morceau de bois de sandal sur une pierre mouillée. Au lieu du *pottou*, quelques Indous se tracent sur le front, avec la même matière, deux ou trois lignes horizontales; les autres, une ligne perpendiculaire qui va du milieu du front à la racine du nez. Le *pottou* paraît n'avoir été inventé que pour servir d'enjolivement; quant aux autres signes qui le remplacent parfois, ils ont, on n'en saurait douter, la superstition pour principe. Quoi qu'il en soit, la civilité indoue exige qu'on ait le front orné de quelque signe : l'avoir nu est une marque de deuil; c'est aussi un indice qu'on n'a pas fait ses ablutions et qu'on est dans un état de souillure, ou qu'on est encore à jeun; et, lorsqu'on voit après midi une personne de connaissance qui n'a aucun dessin sur le front, on lui demande toujours si c'est qu'elle n'a point encore pris son repas. Il serait tout à fait impoli de se présenter sans cet ornement devant des gens comme il faut. Les femmes attachent moins d'importance à cet article de toilette; elles se contentent ordinairement de se tracer sur le front un petit *pottou* ou simplement une raie rouge, horizontale ou perpendiculaire.

POTTSIA s. m. (po-tsi-a). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des alstoniées, comprenant des espèces qui croissent en Chine.

POTTSVILL, ville des Etats-Unis, dans l'Etat de Pensylvanie, à 150 [illegible] N.-O. de Philadelphie; 12,000 hab. Il y a une trentaine d'années, Pottsvill n'était [illegible] son isolée au milieu des montagnes Bleues; aujourd'hui, c'est une ville [illegible] de grands établissements industriels et fournissant par millions de tonnes au commerce et à l'industrie le charbon de terre, [illegible] l'origine de sa prospérité. Elle doit, en effet, toute son importance aux riches dépôts de combustible et de minerais de [illegible] ferme le bassin supérieur de la Schuylkill, dont elle forme le centre d'exploitation. Construction de machines, [illegible] manufacture de tapis, [illegible], etc.

POTU, UE adj. (po-tu, û). Pop. [illegible], pataud.

POTURE s. f. (po-tu-re). [illegible] V. POSTURE.

POTURON s. m. (po-tu-ron). Bot. [illegible] POTIRON.

POU s. m. (pou — [illegible]

[illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— *Se [illegible]*, [illegible]. Etre excessivement [illegible].

— *Etre [illegible] deux [illegible]*. Etre entre deux périls contraires et également pressants.

— *Chercher [illegible] des poux à la tête*, Lui chercher chicane à propos de rien, l'attaquer pour des vétilles.

— [illegible] expressément [illegible]

— [illegible] à la tête d'un [illegible] à reprendre là où il n'y a [illegible]

— [illegible] *Pou de baleine*. Syn. de CYAME et [illegible] Espèce de [illegible] Syn. de CYAME et de [illegible] *Pou de mer d'Amboine*. Espèce [illegible] *Pou de mer du Cap*. [illegible] *Pou de mer* [illegible] des [illegible] à divers crustacés des [illegible] qui s'attachent aux [illegible]

— [illegible] *Pou de pharaon*. Espèce d'ix- [illegible]

— Infus. *Pou des polypes*. Animalcule qui s'attache à certains polypes.

— **Encycl.** [illegible] Moquin-Tandon résume [illegible] distinctifs du [illegible] du corps [illegible] armé à [illegible] rétractiles; deux yeux saillants; un abdomen plus ou moins dé- [illegible] six pieds marcheurs; point d'ailes. » Le corps de cet insecte est aplati, demi-transparent, coriace, excepté au milieu, où il est mou; la tête est petite, ovale, triangulaire, munie, en outre, d'un suçoir, de deux antennes courtes, filiformes, à cinq pièces articulées; le corselet est carré, les pattes sont courtes et grimpantes, avec cuisses et jambes; les premières sont articulées, avec une hanche; à l'extrémité de la jambe est un crochet arqué qui tient lieu de tarse et avec lequel l'insecte se cramponne à la peau et aux poils; l'abdomen est de forme presque arrondie, a huit anneaux et a seize stigmates pour l'introduction de l'air; les mâles portent une aiguille recourbée sous l'abdomen, dont la piqûre cause une vive démangeaison; ils ont deux paires de testicules. Swammerdam suppose le *pou* hermaphrodite, mais c'est à tort. Il vit du sang de l'homme et des quadrupèdes, qu'il suce avec sa trompe.

Le *pou* est ovipare, et ses œufs, nommés lentes, s'attachent aux cheveux ou aux poils, parmi lesquels on les trouve agglutinés. Ces œufs sont oblongs, même un peu piriformes, blancs et s'ouvrent au sommet. Les petits sortent des lentes après cinq jours, éprouvent plusieurs mues et, au bout de dix-huit jours, peuvent déjà se reproduire. L'observation a démontré qu'en six jours la femelle peut pondre au moins 50 œufs, ce qui donne, en deux mois, une génération de 9,000 petits. Suivant un calcul de Leeuwenhoeck, deux *poux* femelles peuvent devenir grand'mères de 10,000 *poux* dans l'espace de huit semaines. D'autres ont calculé que la seconde génération d'un seul individu peut fournir 2,500 *poux*, et la troisième 125,000; mais la reproduction ordinaire ne marche pas avec cette effrayante rapidité.

On distingue quatre espèces de *poux* : le *pou de la tête*, le *pou du corps*, le *pou des malades*, le *pou du pubis*.

Voici le tableau résumé de leurs caractères, d'après Moquin-Tandon :

Corps	oblong, à corselet distinct	cendré (très-lobé)	*Pou* de la tête.
		blanchâtre; abdomen lobé	*Pou* du corps.
		blanchâtre; abdomen sinueux	*Pou* des malades.
	arrondi, à corselet confondu		*Pou* du pubis.

Chaque mammifère paraît nourrir une espèce particulière de *pou*, et, le plus ordinairement, [illegible] deux espèces sur chacun. [illegible] trois : celle qui vit dans les cheveux, c'est le *pou* de tête; celle qui préfère les sourcils, les poils des aisselles et des autres parties du corps, c'est le *pou* de corps; et celle qu'on trouve le plus souvent dans les poils qui couvrent le pubis (*pediculus pubis*); c'est l'insecte honteux pour ceux qui se respectent et dont on évite de prononcer le nom vulgaire en bonne compagnie.

Le *pou* de tête (*pediculus*), *pou* proprement dit, a une tête en forme de lyre, avec rostre rétractile caché et armé d'une double série de crochets; il a des antennes filiformes; le [illegible] est plus petit que l'abdomen, qui a [illegible] neuf segments séparés et six paires de stigmates; les pieds sont grimpants. Il a [illegible] gris cendré, avec des raies [illegible] des stigmates et prenant [illegible] lorsqu'il vient de sucer. Il [illegible] sous les croûtes de la tête des enfants nouveau-nés, et, malgré le respect sentencieux des bonnes femmes, il faut bien se garder de l'y laisser pulluler; maintenir la tête de l'enfant dans une grande propreté, la lotionner avec de l'eau savonneuse [illegible] d'un peu d'eau-de-vie sera toujours préférable à ces théories des humeurs, qui se jettent en travers des faits les mieux observés. Qu'il soit préférable de prévenir [illegible] des *poux* à les laisser se produire pour les supprimer ensuite brusquement, suppressions qui peuvent avoir peut-être leurs inconvénients, c'est tout ce que nous pouvons accorder.

[illegible] est plus grand que le *pou* [illegible] les lobes abdominaux ne sont pas saillants; il n'offre pas [illegible] sa piqûre est vive; il s'attache au corps et aux vêtements; la femelle suspend ses œufs aux poils des aisselles [illegible] et [illegible] Le *pou* du pubis, vulgairement *morpion*, a le corps arrondi et large, le corselet très-court, se con- [illegible] les quatre pieds [illegible] et Robin.) « Le volume des *poux* du pubis, dit Nysten, peut varier depuis celui d'un point imperceptible [illegible]

[illegible] couleur [illegible]

[illegible] introduction. On [illegible]

un hideux spectacle de voir les gestes et la physionomie d'hommes, de femmes et d'enfants qui se grattent avec ces contorsions et ces regards que savait si bien traduire le burin de Callot interprétant la paresse et l'orgueil de la liberté sous les sordides haillons de la misère. On voit de pareils tableaux en Espagne, dans le royaume de Naples et en Sicile. On assure même que beaucoup d'habitants croquent voluptueusement ces insectes; mais cela n'est bien prouvé que pour les Hottentots, les nègres de Cafrerie et les singes auxquels on a décerné le titre de phthiriophages.

« Les soins de propreté, disent MM. Littré et Robin, suffisent ordinairement pour détruire les *poux* de la tête; les autres moyens qu'on a employés ont tous quelques inconvénients. Il en est un infaillible et fort simple qui consiste à huiler largement les cheveux; le corps gras tue les *poux* en bouchant leurs trachées et les asphyxiant. Les frictions avec l'essence de térébenthine tuent assez rapidement toutes les espèces de *poux*. On peut faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphisaigre. Quelquefois on fait de légères frictions avec un peu d'onguent mercuriel. Pour se débarrasser des *poux* du corps, il suffit de quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les *poux* du pubis par des frictions mercurielles sur les parties où ils se sont développés ou par des lotions avec l'essence de térébenthine ou avec une décoction de tabac dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau, lotions qui ont l'avantage de ne pas excorier la peau. Les bains sulfureux répétés les détruisent également, mais moins vite. »

On peut encore opposer aux *poux* d'autres expédients; tels sont l'eau antipédiculaire de Cadet, l'eau mercurielle à la dose de 6 grammes dans 70 grammes d'eau de roses, le sublimé corrosif (gr.20 dans 120 grammes d'eau distillée de roses, l'eau de savon avec de la décoction de persil, enfin la poudre de staphisaigre à la dose de 15 à 30 grammes; on en saupoudre la tête ou bien on l'emploie en lotions, à la même dose pour un litre d'eau, ou bien encore en pommade à 30 grammes pour 100 grammes d'axonge.

Des soins journaliers de propreté avec le peigne fin et la brosse et des lotions d'eau mêlée d'un peu de rhum ou d'eau-de-vie sont les moyens préventifs qui dispenseront des remèdes antipédiculaires, qu'il ne faut employer qu'avec une extrême prudence.

Le *pou hæmatopinus* a une tête petite, des yeux à peine visibles, des segments séparés abdominaux; c'est le *pou* des mammifères. Il y en a presque autant d'espèces et variétés que d'animaux sur lesquels on le trouve; celui du cochon est très-connu. Chaque oiseau paraît en nourrir deux espèces différentes qu'on nomme suce-oiseaux; on en trouve sur presque toutes les plumes, principalement à la base des pennes, des ailes et sous les aisselles et le cou.

On a donné le nom de *pou* à plusieurs insectes de genres différents; ce sont le *pou* [illegible] le *pou de bois* (V. KERMÈS), le *pou de baleine* (V. CYAME), le *pou de mer* (V. CYMOTHOÉ), le *pou* [illegible] (V. IXODE), le *pou* des poissons (V. CALIGE), le *pou* des polypes, le *pou* de larde, le *pou* pulsateur [illegible] le *pou* des oiseaux (V. RICIN), etc.

Le *pou* volant est un *pou* ailé, de couleur [illegible] il est de [illegible] grosseur que les vrais *poux* du cochon; il habite les lieux humides. On croit que c'est un diptère du genre simulie.

Le *pou* des polypes est un *pou* qui s'attache aux polypes et qu'on a soupçonné, dit d'Orbigny, d'être un hydrachnelle, mais que Bory de Saint-Vincent regarde comme un microscopique et dont il a fait son *poletrichia polypiorum*.

Le *pou* de larde est peut-être, dit le même zoologiste, le *cymothoa* de la Guadeloupe, de Fabricius.

POU s. m. (pou). Chronol. Période astronomique chinoise, composée de soixante-seize ans.

POUACRE adj. (poua-kre. — Peut-être faut-il voir dans ce mot un dérivé du substantif *pouil*, devenu *pou*, ou bien quelque modification de l'interjection de dégoût *pouah*. Diez se prononce pour la dernière étymologie. Le Duchat dérive ce mot de *podager*, podagre « en tant que le goutteux est couvert d'emplâtres puants. » L'abbé Corblet voit dans *polake*, autre forme de *pouacre*, un synonyme de *polak*, polonais. Scheler émet une autre conjecture : il demande si *poulaque*, forme primitive de *pouaque*, *pouacre*, n'aurait pas quelque affinité avec *poulain*, tumeur, bubon). Sale, vilain, dégoûtant : *Il faut être bien* POUACRE, *pour faire de ces saletés-là.* (Acad.)

— Substantiv. Personne sale, dégoûtante : *C'est un* POUACRE. *Vous êtes une* POUACRE.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du héron ou bihoreau à manteau blanc : *Le* POUACRE *habite de préférence les eaux stagnantes.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Ornith. Le *pouacre* est un oiseau de la taille de la corneille; il a le plumage brun, avec un peu de blanc sur les parties supérieures; toutes les pennes d'un brun foncé; le bec, les pieds et les ongles bruns. Il est cosmopolite et on le retrouve dans presque toutes les contrées du globe; l'Amérique en possède une variété qui s'en distingue par son plumage tirant sur le noir. Il est de passage en France, mais un peu plus répandu dans le Midi que dans le Nord. Ses mœurs et ses habitudes sont celles des hérons. Il se plaît dans les terrains bourbeux ou marécageux, dans les eaux stagnantes, et se cache dans les roseaux ou dans les grands arbres. Ordinairement, on en voit toujours plusieurs individus posés ensemble. Il se laisse approcher facilement, et on peut le tirer d'assez près. Sa chair est d'un goût ordinaire.

POUACRERIE s. f. (poua-cre-rî — rad. *pouacre*). Malpropreté, saleté, vilenie de pouacre.

— Fig. Ladrerie, avarice.

POUAH interj. (pouâ). Sert à exprimer le dégoût : POUAH! *vous m'engloutissez le cœur.* (Mol.) POUAH! POUAH! *seigneur, mon âme n'a pas été souillée.* (Volt.) POUAH! *est le mot qu'a adopté le* National! POUAH! *quel mot heureux! cela vous dispense d'avoir raison!* POUAH! *cela vous dispense d'avoir de l'esprit!* (E. de Gir.)

Pouah! c'est un dièsis que j'avais dans la gorge.
REGNARD.

POUANCÉ, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Segré, sur la Verzée, qui y forme plusieurs étangs; pop. aggl., 1,907 hab. — pop. tot., 3,273 hab. Établissement métallurgique, hauts fourneaux, forges et fonderie; exploitation de molasse pour castine, commerce de bestiaux, fils, porcs, volailles.

Pouancé (*Pudentiacum* suivant Ménage, *Potentia Cæsaris* d'après une étymologie plus ambitieuse), paraît avoir été, à l'époque de la conquête romaine, un des postes les plus importants de Jules César dans ses opérations contre les peuples de l'Armorique. Au moyen âge, Foulques Néra la restaura ou plutôt la transforma, au point d'en faire une des places capitales de son système de défense de l'Anjou. La ville offre encore aujourd'hui dans ses ruines fort bien conservées et fort complètes un type curieux de la fortification et de la castramétation féodales. Pouancé dut à sa position à l'extrême frontière de l'ancien Anjou d'être au moyen âge le point de mire de fréquentes attaques. En 1065, Conan II, roi de Bretagne, en fit le siége et contraignit le seigneur qui l'occupait au nom des comtes d'Anjou à lui rendre hommage. En 1379, lors de la guerre qui éclata entre Charles V et la Bretagne, à la fin du règne de ce prince, Jean V, duc de Bretagne, s'empara de Pouancé, qu'il garda jusqu'en 1381. Pouancé subit encore deux autres siéges : l'un en 1431, lors de la querelle des ducs de Bretagne et d'Alençon; l'autre en 1443, dirigé par le duc de Somerset; ce dernier, après deux mois de tranchée infructueuse, fut réduit à battre en retraite.

Les maisons de Pouancé et de La Guerche se confondirent longtemps dans une seule et nombreuse famille, et les deux fiefs, quoique de mouvance différente, n'ont pas cessé, jusqu'à la Révolution, d'être réunis dans les mêmes mains. Suivant le savant travail de M. Peauger, la maison primitive de La Guerche-Pouancé dura jusque vers la fin du XIIIe siècle. A cette époque, les deux fiefs passèrent dans celle des vicomtes de Beaumont, puis dans celle des Chamaillard, enfin à la branche royale d'Alençon. En 1561, Anne d'Alençon, marquis de Montferrat, vendit Pouancé et ses dépendances à Charles de Cossé, duc de Brissac, dont les héritiers les conservèrent jusqu'à la Révolution. C'est à Louis de Cossé qu'est due la première création, dans la contrée, d'un haut fourneau qui fut regardé comme un phénomène (1562). Pouancé avait autrefois titre de baronnie.

POUC s. m. (pouk — mot russe). Mamm. Un des noms du lemming et du hamster.

POUCE s. m. (pou-se — lat. *pollex*, qui a donné *polz*, *pols*, *poulce* et *pouce*). Anat. Doigt le plus interne de chaque main et de chaque pied : *A défaut d'autres preuves, le* POUCE *me convaincrait de l'existence de Dieu.* (Newton.) *A Rome, on coupait le* POUCE *aux lâches : pollex truncatus, d'où est venu le mot poltron.* (J. Janin.) *Le petit* POUCE *annonce aux hommes peu de génie, et très-peu de vertu chez les femmes.* (J. Janin.) *Le* POUCE *est placé en avant des autres doigts comme un officier devant ses soldats destinés à lui obéir, car dans le* POUCE *nous avons la volonté, le raisonnement, l'amour matériel, ces trois principaux mobiles de la vie.* (Desbarrolles.) *Le* POUCE *des singes, fort peu flexible et pour cette raison peu ou point opposable, n'est regardé par quelques naturalistes que comme un talon mobile.* (D'Arpentigny.) ‖ Doigt postérieur des oiseaux qui ont ce doigt isolé. ‖ Partie mobile de la pince des crustacés. ‖ Petite jointure accessoire qui est attachée à l'ongle des pattes antérieures des mantes, insectes orthoptères.

— *Sur le pouce*, Se dit d'une façon de manger à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir : *Dîner* SUR LE POUCE *est la plus triviale façon de dîner.* (J. Janin.)

— *Au pouce*, Par une action manuelle renouvelée de temps en temps : *Cette pendule ne marche plus qu'*AU POUCE.

— *Pas un pouce de terrain* ou *de terre*, Pas la moindre propriété territoriale : *Le peuple irlandais aujourd'hui* NE POSSÈDE PAS UN POUCE DE TERRE *en Irlande.* (Ledru-Rollin.) ‖ Rien, pas la moindre chose : *Dans la discussion, il n'a pas cédé* UN POUCE DE TERRAIN. *L'astronomie et la physique n'ont jamais perdu* UN POUCE DU TERRAIN *qu'elles ont conquis, et elles continuent à profiter des découvertes déjà faites pour en faire chaque jour de nouvelles.* (Ed. Scherer.)

— *Lire du pouce*, Lire légèrement, sans attention, en tournant rapidement les feuillets.

— *Lire au pouce*, En termes de correcteur d'imprimerie, Lire les épreuves en première sans teneur de copie, en suivant sur le manuscrit à l'aide du doigt.

— *Tourner ses pouces*, Passer son temps dans l'oisiveté.

— *Serrer les pouces à quelqu'un*, Le contraindre par des menaces à dire ce qu'on veut savoir de lui.

— *Se mordre les pouces de*, Avoir regret, se repentir de : *Il a fait un sot mariage, il* S'EN MORDRA LES POUCES. (Acad.)

— *Mettre les pouces*, Se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue : *Elle va venir me chercher jusque chez la marquise pour* METTRE LES POUCES *et accepter ce qu'elle refusait si insolemment.* (P. Féval.)

— *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, Agir brutalement, grossièrement, sans délicatesse. ‖ Y aller pour tout de bon, avec entrain, sans hésiter.

— *Jouer du pouce*, Compter de l'argent, faire un payement.

— *Sucer son pouce*, Se donner un passe-temps tout à fait dépourvu d'attrait : *S'il s'ennuie, il* SUCERA SON POUCE.

— *J'aimerais autant baiser mon pouce*, Se dit en parlant d'une chose qui fait peu de plaisir.

— *Se lécher les pouces de*, Trouver exquis, manger avec volupté : *Si vous voulez dîner chez nous le dimanche, je vous fricoterai des choses dont vous vous* LÉCHEREZ LES POUCES. (E. Sue.)

— *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, Se servir avidement et malproprement d'un plat. ‖ Agir grossièrement, sans aucune délicatesse.

— *Être malade du pouce*, Se dit d'un fainéant qui refuse de travailler sous prétexte de maladie.

— *Donner le coup de pouce*, Étrangler, tuer, achever. ‖ Finir, donner la dernière main à : DONNER LE COUP DE POUCE *à un dessin, à un roman.* ‖ Se dit aussi des marchands au détail qui, lorsqu'ils pèsent leur marchandise, appuient légèrement sur le plateau pour faire basculer la balance.

— B.-arts. *Avoir du pouce*, Dans l'argot des artistes, Être d'une exécution fière, vigoureuse, décidée.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur valant le douzième d'un pied : *La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt et un* POUCES. (Buff.) *Le colibri à gorge carmin a quatre* POUCES *et demi de longueur.* (Buff.)

— Hydraul. *Pouce d'eau*, Quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture circulaire et verticale, d'un pouce de diamètre, faite à l'un des côtés d'un réservoir, à un pouce au-dessus du niveau de l'eau.

— Techn. Pièce d'un métier à bas sur laquelle l'ouvrier applique le pouce, pour soulever la partie antérieure du levier.

— **Encycl.** Métrol. Le *pouce* est une ancienne mesure de longueur qui contenait 12 li-

gnes ou 144 points, il était la douzième partie du pied, et la soixante-douzième partie de la toise. Employé comme mesure de surface, le *pouce carré* était la cent-quarante-quatrième partie du pied carré et la cinq-mille-cent-quatre-vingt-quatrième partie de la toise carrée ; il contenait 144 lignes carrées et 20,736 points carrés. Dans les mesures de volume, le *pouce cube* était la dix-sept-cent-vingt-huitième partie du pied cube et la trois-cent-soixante-treize-mille deux-cent-quarante-huitième partie de la toise cube ; il contenait 1,728 lignes cubes et 2,986,006 points cubes. Comparé aux mesures nouvelles basées sur la longueur du méridien terrestre : 1° le *pouce* vaut $0^{m},02707$; 2° le *pouce* carré vaut $0^{mq},000732$; 3° le *pouce* cube vaut $0^{mc},0000198$.

POUCE-AVANT s. m. Anc. cout. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune.

POUCE-DE-ROI s. m. Anc. comm. Nom d'une espèce de blonde.

POUCEL (Benjamin), voyageur et écrivain français, né à Marseille en 1807, mort dans la même ville en 1872. Des entreprises industrielles le conduisirent dans la république Argentine, où il fonda des bergeries à Pichinango et où il fit un long séjour. De retour en France, Poucel devint membre de la Société de statistique de Marseille et fit paraître divers ouvrages : *Des intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique; la France et l'Amérique du Sud* (1849, in-8°); *Des émigrations européennes dans l'Amérique du Sud* (1850, in-8°); les *Otages de Durazno, souvenirs du Rio de la Plata* (1864, in-8°); *Mes itinéraires dans les provinces du Rio de la Plata* (1864, in-8°); *Essai d'une monographie du Rio de la Plata* (1868, in-8°).

POUCE-PIED s. m. Crust. Genre de crustacés cirrhipèdes, de la famille des anatifes ou lépadiens, comprenant un certain nombre d'espèces, dont plusieurs vivent sur nos côtes.

— **Encycl.** Les *anatifes* ou *pouce-pieds* ont une coquille composée de cinq valves principales, savoir deux de chaque côté et la cinquième sur le bord dorsal, souvent accompagnées de pièces accessoires. Ces valves sont réunies par une membrane qui les borde et les maintient, et, dans la coquille fermée, elles sont rapprochées en forme de cône aplati, soutenu par un pédicule tubuleux, tendineux, flexible, susceptible de s'allonger et de se contracter. L'animal est muni de douze paires de bras ou cirres et d'une bouche armée de deux paires de mâchoires. La base de ce tube est fixée sur les corps sous-marins, et les divers mouvements que l'animal lui imprime sont les seuls que celui-ci exécute pour se procurer les aliments dont il a besoin.

Ces crustacés s'attachent le plus souvent aux corps flottants ou aux rochers que la marée découvre ; ils sont carnassiers et se servent de leurs cirres pour attirer les petits animaux qui passent à leur portée, et probablement jusqu'à des crustacés, si l'on en juge par la vigueur de leurs mâchoires. Ils adhèrent communément aux vaisseaux, et toujours aux endroits où le courant, étant plus rapide, leur apporte une nourriture plus assurée. On en trouve dans presque toutes les mers. Les *pouce-pieds* vivent presque toujours en grand nombre et comme en société ; on en compte quelquefois jusqu'à vingt de diverses grandeurs, formant des groupes en masse ou en bouquet, qu'on a comparés à une végétation arborescente ; on ne peut guère les découvrir qu'à la marée basse.

Le nom de *pouce-pied* vient de la ressemblance qui existe entre le test de cet animal et l'ongle du gros orteil (*pouce du pied*). Quant à ceux d'anatife ou conque anatifère, ils viennent du latin *anatifer* (qui porte ou qui produit un canard) et rappellent une croyance populaire des plus bizarres. Voici ce que rapporte à ce sujet V. de Bomare : « Plusieurs auteurs ont dit, et quelques personnes disent encore, que la bernache, espèce d'oiseau marin plus gros que la macreuse, croît et sort de la conque anatifère et que cet oiseau tire son origine du bois pourri des vaisseaux. Quelque absurde que soit cette idée, voici ce qui pourrait y avoir donné lieu. Les oiseaux de mer font leurs nids dans des plantes marines et parmi des amas de différentes coquilles; ils y pondent, ils becquètent l'animal [illegible] de sortir et mettent leurs œufs [illegible]. Quand les petits sont assez forts, ils [illegible] leur [illegible] pour prendre leur essor. Il y a lieu de penser que c'est ce qui a donné lieu à la fable de l'oiseau produit par cette coquille. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette explication ne manque pas d'une certaine naïveté.

Quelques espèces de ce genre sont comestibles, on dit qu'elles ont une chair blanche, devenant rougeâtre par sa cuisson avec du vinaigre et aussi [illegible] que celle des écrevisses. On a attribué aussi à ces crustacés des vertus aphrodisiaques. On distingue les anatifes, qui n'ont que cinq valves, et les *pouce-pieds*, qui ont en outre des pièces accessoires.

POUCET (LE PETIT), personnage des contes. V. PETIT POUCET.

POUCETTES s. f. pl. (pou-sè-te — rad. *pouce*). Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour l'empêcher de s'évader.

POUCHARAM s. m. (pou-cha-ramm). Couronne que portent les Indous consacrés au culte des sept démons femelles.

— **Encycl.** Le *poucharam* est une couronne de fleurs, terminée par des queues qui pendent jusqu'à la ceinture. Les individus consacrés au culte des *didariyâs* et chargés exclusivement de diriger les cérémonies des fêtes solennelles qui se célèbrent tous les ans dans chaque ville en l'honneur de la *pidariyâr* de cette ville appartiennent tous à l'une des deux castes palli et totti; c'est un des devoirs attachés à leur condition. Ces individus, auxquels on donne le nom de *pallichatikârer*, ne portent pas toujours le *poucharam*, qui est l'insigne particulier de leurs fonctions; ils ne le revêtent que lorsqu'ils célèbrent la fête de la pidariyâr. On rapporte que les Pères jésuites de Pondichéry, suivant en cela les traditions des Pères de la fameuse mission de Maduré, fondée par Robert de Nobilibus, se paraient, dans les cérémonies religieuses, de couronnes de fleurs à longue queue, semblables à celle des *pallichatikârer*. « Le Père Tachard, lisons-nous dans un manuscrit sur l'Inde écrit sur les lieux mêmes, qui officiait à la fête du Saint-Sacrement, donna la bénédiction la tête ceinte d'une couronne de cette espèce. Les Pères de Bréville, Dolu et Turpin en portaient de pareilles. Il est cependant certain que cette couronne est l'insigne de ceux qui se consacrent au culte des sept démons femelles... » On sait que le but des jésuites, en copiant ainsi les usages des prêtres indous, était de faire passer, à la faveur de ces concessions, leurs doctrines à eux; mais ce moyen ne semble leur avoir guère mieux réussi qu'aux Pères de la mission de Maduré.

POUCHARD (Julien), érudit et littérateur français, né près de Domfort (Normandie) en 1656, mort à Paris en 1705. Il vint terminer son éducation à Paris, où il étudia particulièrement les langues anciennes et l'hébreu, travailla ensuite à l'édition des *Mathématiciens grecs* de Thévenot, fut pendant quelque temps attaché à la garde des manuscrits de la Bibliothèque royale, puis donna pour vivre des leçons particulières. Son savoir bien connu lui valut d'être nommé, en 1701, membre de l'Académie des inscriptions, à laquelle il lut plusieurs mémoires sur des points d'antiquité. Il devint ensuite rédacteur en chef et directeur du *Journal des savants*, où il se fit remarquer par la sévérité de sa critique, et fut appelé, en 1704, à professer le grec au Collège de France. Il a laissé en manuscrit une *Histoire universelle*, depuis la création du monde jusqu'à la mort de Cléopâtre.

POUCHARI s. m. (pou-cha-ri). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

POUCHE s. m. (pou-che). Pêche. Filet triangulaire dont les mailles ont d'ouverture environ $0^{m},011$ en carré.

POUCHET s. m. (pou-chè). Moll. Espèce d'hélice du Sénégal.

POUCHET (Louis-Ezéchiel), manufacturier français, né à Gruchet (Seine-Inférieure) en 1748, mort à Rouen en 1809. Il appartenait à une famille de fabricants cultivateurs professant la religion protestante. De bonne heure, il s'occupa de commerce et d'industrie, visita l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et étudia dans ces divers pays les procédés de fabrication en usage. Joignant à un génie inventif des connaissances étendues, il introduisit de grandes améliorations dans les différentes branches de l'industrie manufacturière, contribua puissamment à faire admettre en France le système de la filature du coton à la mécanique et apporta aux machines d'Arkwright de notables améliorations. C'est ainsi qu'il parvint à diviser les machines du célèbre manufacturier anglais en petits filoirs mis en mouvement par une seule manivelle et qui n'exigeaient que deux heures d'apprentissage. Pouchet eut, en outre, une grande part à la mise en activité du système décimal des poids et mesures. Il devint membre du bureau consultatif des arts et métiers près le ministère de l'intérieur, de l'Athénée de Paris, de la Société d'émulation de Rouen et il avait reçu du gouvernement, outre une indemnité de 3,000 francs, plusieurs médailles d'or pour ses utiles travaux. Parmi ses écrits, remplis d'idées justes et ingénieuses, nous citerons : [illegible]

POUCHET (Félix-Archimède), savant français, né [illegible] à Rouen [illegible] littéraires dans sa ville natale, il résolut de s'adonner aux sciences naturelles, pour lesquelles il avait un goût prononcé, et dut prendre la médecine. Pouchet commença par suivre les cliniques de l'Hôtel-Dieu de Rouen, où il eut, entre autres maîtres, un chirurgien distingué, le docteur Flaubert, père de l'auteur de *Mme Bovary*, puis il se rendit à Paris et y passa son doctorat en 1827. Pendant ses années d'études dans cette ville, Pouchet s'était particulièrement occupé de botanique et de zoologie. Peu de temps après son retour dans sa ville natale, en 1828, il fut nommé par le maire professeur d'histoire naturelle au Muséum d'histoire naturelle qui venait d'être fondé à Rouen et directeur de cet établissement. Grâce au jeune savant, le Muséum acquit un rapide développement, reçut une excellente organisation et tint une place importante parmi nos établissements scientifiques. En même temps, il faisait des leçons qui furent très-suivies et qui contribuèrent puissamment à développer le goût des sciences naturelles. Dix ans plus tard, il devenait professeur d'histoire naturelle à l'École de médecine de Rouen, où son enseignement eut le même éclat. Pouchet ne se borna pas à être un habile organisateur et un professeur excellent; il fut un savant et un expérimentateur du premier ordre. Personne n'observait avec plus de sagacité, n'expérimentait mieux que lui. On peut dire qu'il passa presque une moitié de sa vie l'œil sur le microscope, et les ouvrages auxquels il dut sa grande réputation furent le résultat des plus patientes, des plus laborieuses et des plus minutieuses recherches. Investigateur infatigable, il apportait dans ses travaux une étendue de vues, une sûreté de méthode et une exactitude surprenantes. Aussi a-t-il enrichi la science de plusieurs découvertes importantes : micrographie de l'air, résistances vitales, théorie de la respiration chez les tortues, etc. Au besoin, il créait les appareils les plus ingénieux, dont quelques-uns, notamment l'*aéroscope Pouchet*, ont conservé son nom. Mais son vrai titre de gloire, c'est d'avoir trouvé et formulé d'une manière nette et précise les lois fondamentales de l'ovulation spontanée, désignées dans beaucoup d'ouvrages sous le nom de *lois Pouchet*. Il s'est attaché particulièrement à établir que la génération spontanée ou hétérogénie « ne produit pas d'organismes de toutes pièces, mais seulement des ovules spontanés dans une membrane proligère analogue à un ovaire et sous l'empire des mêmes forces. » Les ouvrages qu'il a écrits et les expériences qu'il a faites sur ce sujet ont eu dans le monde savant un retentissement considérable, qu'accrurent encore ses longues controverses avec M. Pasteur, adversaire déclaré de ses idées. Comme nous avons très-longuement parlé ailleurs de ces intéressants débats, nous ne ferons que les indiquer ici en renvoyant le lecteur au mot GÉNÉRATION SPONTANÉE.

Pouchet était correspondant de l'Académie des sciences de Paris et membre d'un grand nombre de sociétés savantes françaises et étrangères. Il fut emporté par une maladie qui depuis quelques mois le faisait cruellement souffrir, après avoir terminé un magnifique ouvrage sur les oiseaux, auquel il travaillait depuis plusieurs années avec une ardeur toute juvénile et qu'il avait illustré lui-même de jolis dessins. Cet éminent naturaliste n'a pas publié moins de quatre-vingt-trois ouvrages et mémoires. Nous nous bornerons à citer les plus importants : *Histoire naturelle de la famille des solanées* (Rouen, 1829, in-8°); *Flore de la Seine-Inférieure* (1834, in-12); *Notice zoologique et historique sur les éléphants* (1835, in-8°); *Traité élémentaire de botanique* [illegible] *animal* (Paris, 1841, 2 vol. in-8°, avec atlas); *Recherches sur l'anatomie et la physiologie des mollusques* (1842, in-4°); *Théorie positive de la fécondation des mammifères* (1842, in-8°); *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine* [illegible] *rie animale* (1847, in-8°, avec atlas), qui valut [illegible] *nérite* (1847, in-4°); *l'Appareil digestif du* [illegible] *imprimé au squelette des grenouilles* (1847); [illegible]

POUCHET [illegible], savant [illegible] commença à se faire connaître par la publication de deux ouvrages. Reçu docteur en médecine en 1864, puis [illegible], M. Georges Pouchet fut attaché, en 1865, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, comme aide-naturaliste et [illegible] travaux [illegible]. Un [illegible] ministre [illegible] 1869. Après la chute de l'Empire, le jeune savant, dont les opinions républicaines étaient connues, fut appelé à remplacer M. [illegible], comme secrétaire général de la préfecture de police (octobre 1870), mais il conserva peu de temps ces fonctions. [illegible] *humaines* (1858, in-8°) [illegible] (1859, in-12), [illegible] d'après les travaux de l'école française (1863, in-8°), [illegible] (1864, in-4°), thèse de doctorat; *Mémoires sur le grand fourmilier* (1868-1869), etc. Citons encore de lui une curieuse étude sur les *Astilotis*, publiée en 1873 dans le *M* [illegible] *logie*. Enfin il publie dans le *Siècle* un bulletin scientifique hebdomadaire très-estimé.

POUCHETIA s. m. (pou-chè-ti-a — de [illegible]). Genre [illegible], originaire de l'Afrique tropicale.

POUCHKINE (Alexandre-Sergeievitch), l'un des grands poètes [illegible] de la Russie, né à [illegible] en 1799, mort en 1837. Il fut [illegible] son père et entra, en 1811, au lycée de Tzarskoé-Selo, où il [illegible] sa turbulence et son indocilité que par son application [illegible] la lecture des [illegible] bancs, il écrivit quelques essais poétiques. Au sortir du lycée, en 1817, il [illegible] ministère des affaires étrangères un emploi qu'il occupa jusqu'en 1820. Bien qu'il eût passé ces trois années dans une grande dissipation et au [illegible] de ses plus beaux poëmes, *Rouslan et Lioudmila* [illegible] gieux et passablement décolleté, intitulé la [illegible] *dieux*.

« Des vers faciles et bien tournés, dit M. Mérimée, des tableaux pleins de feu et [illegible] l'impiété [illegible] l'empereur Alexandre [illegible]

« Ces [illegible] l'auteur [illegible]

[illegible] le gouvernement de [illegible] [illegible] les œuvres de [illegible] Parmi [illegible] le Prisonnier du Caucase, [illegible] de Bakhtchisarai [illegible] roman en vers [illegible] Onéguine, [illegible] en 1825 [illegible] 1828. Ce dernier ouvrage est écrit sur le plan du [illegible] la vie [illegible] russe, et Pouchkine s'est peint lui-même dans le héros qui [illegible] au poëme.

Peu de temps après son avénement, le [illegible] l'exil et lui donna de nouveau un emploi au ministère des affaires étrangères. Pouchkine fit ensuite [illegible] Paskewitch pendant la guerre contre les Turcs, après laquelle [illegible] Moscou, où il ha[illegible] 1831. Ce fut dans cet intervalle [illegible] les *Bohémiens*, les *Frères* [illegible] *Angelo*, [illegible] *de Colonne*, nouvelles en [illegible] d'**Ivan Belkine**, et enfin son poëme dramatique intitulé *Boris Godounow* (Saint-Pétersbourg, 1831). Ce dernier est l'une de ses œuvres les plus remarquables; car, outre une grande fidélité historique et un rare mérite de style, il offre un intérêt tout particulier par la vérité et la vivacité avec lesquelles l'auteur a su peindre les mœurs nationales de la Russie à une époque déjà si loin de nous.

A [illegible] Pouchkine se fixa à Saint-Pétersbourg et renonça presque entièrement à la poésie pour devenir historiographe du czar, qui lui donna des appointements de 6,000 roubles (24,000 fr.). Parmi ses travaux postérieurs à cette époque, il faut citer : *Histoire de Pierre le Grand*, restée inachevée, et [illegible] *conspiration de Pougatcheff* (Saint-Pétersbourg, 1834). On a encore de lui un grand nombre de nouvelles, de poëmes, d'essais dramatiques en prose et en vers, entre autres : la *Dame de pique*; la [illegible] *à Erzeroum*; le *Banquet pendant la peste; Mozart et Salieri;* [illegible] *de l'Esprit*, etc. Il avait fondé, en 1836, une revue intitulée le *Contemporain* (*Sovremennik*) et était dans toute la force de l'âge et du génie, lorsqu'il fut blessé mortellement, le 7 janvier 1837, dans un duel auquel il avait été provoqué par un Français nommé d'Antès, qui faisait la cour à sa femme. Il expira trois jours après. Une édition complète de ses œuvres, en 12 volumes, parut de 18[illegible] à 1841, [illegible] récemment une nouvelle (Saint-Pétersbourg, 1859-1860, 6 vol.). Un supplément, publié en 1861 à Berlin, renferme ceux de ses écrits qui sont interdits en Russie.

M. Henri Dupont a traduit en français les *Œuvres choisies de Pouchkine* (1846, 2 vol. in-8°); P. Mérimée, la *Dame de pique*, insérée dans son recueil de *Nouvelles* (1852, in-12); M. Michel N..., ses *Œuvres dramatiques : Mozart et Salieri*, une *Scène de Faust*, le [illegible], *le Convive de Pierre*, *Boris Godounow* (18[illegible], in-12), Eug. de Porry, les *Bohémiens*, *Poltawa*, le *Prisonnier du Caucase* [illegible] in-12), Eug. de Lonlay, le *Brigand gentilhomme*, nouvelle (1864, in-12), et la *Captive chrétienne*, poëme, (1858, in-12); [illegible] le *Faux Pierre III* (18[illegible], in-12), L. Viardot, la *Fille du capitaine* (1853, in-16); L. Viardot et Tourgueneff, les *Poëmes dramatiques* (1862, in-12).

[illegible] souvent appelé le **Byron russe.** Voici comment l'écrivain élégant auquel nous avons déjà fait quelques emprunts, au cours de cette notice, établit le parallèle entre les deux poëtes : « Pouchkine et lord Byron sont morts l'un et l'autre dans la force de l'âge et la plénitude de leur talent, après avoir épuisé toutes les jouissances que peut donner la gloire des lettres. L'un et l'autre ont exercé une influence dominatrice sur la littérature de leur pays. Bien que leurs imitateurs leur aient quelque peu nui, la postérité, qui a commencé pour eux, a confirmé le jugement de leurs contemporains; leur renommée est maintenant solidement établie, et nul critique ne s'aviserait d'effacer leurs noms de la liste des grands poëtes. Il y a dans leurs ouvrages une certaine ressemblance qui se retrouve également dans leurs caractères. Pleins d'une misanthropie dédaigneuse, de dégoût pour les conventions de la société, ils sont tous les deux un peu enclins [illegible] l'étrange, ils prennent pour beau ce qui est excessif ou terrible. Leur gaieté est bruyante, un peu forcée, presque farouche, comme celle d'un prophète de malheurs qui voit ses prédictions s'accomplir.

» [illegible] ou [illegible] *rant*, [illegible] au tragique. Pouchkine rêvait, dit-on, une li[illegible] pas encore [illegible] tes ses vanités par leurs fureurs comme par [illegible] Pouchkine, [illegible] potisme, trouva dans l'empereur Nicolas un censeur de ses [illegible] aussi bienveillant que Mécène eût pu l'être pour Horace. Craints et gâtés par leurs contemporains, l'Anglais et le Russe, tour à tour méfiants et téméraires, ont imposé leur génie et ont régné comme des despotes pleins de mépris pour leurs sujets.

» On pourrait remarquer encore d'autres ressemblances dans leur manière d'écrire et jusque dans leur langue poétique, si l'on peut ainsi parler. Tous les deux, par exemple, se distinguent par leur concision, et, comme Perse, se sont appliqués à renfermer dans leurs vers « plus de sens que de mots. » Cependant lord Byron, né dans un pays d'habitudes oratoires, où l'on parle à toute occasion et où trop souvent on écrit comme on parle, n'a jamais daigné faire un choix entre les idées qui se présentaient en foule à son imagination. Bien qu'il les exprime toujours sous la forme la plus réservée, il n'en écarte aucune et souvent les jette pêle-mêle, à mesure qu'elles s'offrent à lui, en sorte que sa pensée, qui d'abord avait été rendue avec énergie, s'affaiblit en se reproduisant sous une forme moins frappante et avec un tour moins heureux. Trop peu confiant dans l'intelligence ou l'imagination de son lecteur, il veut tout lui expliquer; il se commente lui-même, et le moindre risque qu'il court, c'est de nous rendre pour ainsi dire témoins du travail de sa composition, au lieu de nous en présenter le résultat. Au contraire, Pouchkine n'est pas moins concis pour le fond que pour la forme, et chacun de ses vers est le fruit d'une réflexion approfondie. Comme l'archer Pandarus d'Homère, il cherche longtemps dans son carquois une flèche droite et acérée, mais cette flèche ne manquera pas le but. La simplicité et quelquefois je ne sais quelle apparence de désordre pourraient bien n'être chez lui que le calcul d'un art raffiné. Byron perd une partie de sa force en la prodiguant au hasard; Pouchkine sait la réserver pour des coups décisifs. »

POUCHO s. m. (pou-cho). Sorte de manteau très-léger que portent les Chinois.

POUCHON s. m. (pou-chon). Ornith. Hibou des îles Sandwich.

POUCHONG s. m. (pou-chong). Comm. Variété de thé noir.

POUCHTOU s. m. (pou-chtou). Linguist. Idiome des Afghans. ‖ On dit aussi POUKTOU.

— **Encycl.** Cet idiome appartient au groupe des langues iraniennes, famille indo-européenne. Il a beaucoup d'analogie avec la langue persane et très-peu avec les langues sémitiques, parmi lesquelles on a essayé de le classer. Le *pouchtou* s'écrit avec un caractère particulier, qui n'est que le *nesky* des Persans, auquel on a ajouté quelques nouvelles lettres pour représenter des sons qui lui sont propres. Sa littérature est pauvre et très-récente, puisque, selon Elphinstone, il n'y a pas de livre écrit en *pouchtou* qui remonte au delà de trois siècles; les meilleurs ouvrages qu'elle puisse offrir dans tous les genres sont traduits du persan. Les principaux dialectes du *pouchtou* sont le *dourahni*, le *berdourani* et le *patani*.

Le *dourahni* est parlé en plusieurs variétés par les tribus de la nation de ce nom, qui sont répandues dans les provinces de Kandahar, Furrah, Siwi, Caboul et Ghazni.

Le *berdourani* est usité par les tribus de ce nom répandues dans les provinces orientales, surtout dans celles de Laghman, de Tchotsch et de Pischaur; on en trouve même une tribu, celle des Rohillas, vivant dans le Rohilcund, qui correspond actuellement aux districts de Mouradale et de Bareily, de la province de Delhi.

Le *patani* est parlé par les Patans, nation étrangère la plus nombreuse de l'Inde, après les Mongols, et que l'on croit être une subdivision de la nation des Berdouranis.

POUCIER s. m. (pou-sié — rad. *pouce*). Techn. Doigtier de cuir, de fer-blanc, de corne ou d'autre matière dont certains ouvriers se couvrent le pouce pour travailler. ‖ Loquet que l'on fait mouvoir en appuyant avec le pouce sur une petite bascule.

POUD s. m. (pou). Métrol. Unité de poids usitée en Russie, et équivalant à 16kil,38.

POU-DE-SOIE ou **POUT-DE-SOIE**, ou **POULT-DE-SOIE** s. m. (pou-de-soi. — Il est difficile d'accepter ce mot comme régulièrement formé et de faire intervenir les poux dans son étymologie. On a voulu y voir une altération de *Padoue soie*, soie de Padoue; mais cette forme serait plus anglaise que française. Quant au système qui verrait dans ce mot une altération de *tout de soie*, il ne nous paraît pas pouvoir supporter la discussion. L'origine de *pou-de-soie* reste donc problématique). Comm. Étoffe de soie, unie et sans lustre, dont le grain est gros comme celui du gros de Naples et moins serré que celui du gros de Tours. ‖ Pl. POUX-DE-SOIE, POUTS-DE-SOIE ou POULTS-DE-SOIE.

POUDET s. m. (pou-dè — du provenç. *poudar*, tailler la vigne). Vitic. Sorte de serpette employée en Provence pour tailler la vigne et les arbres fruitiers. ‖ On dit aussi POUDETTE s. f.

POUDING s. m. (pou-dingh — angl. *pudding*, [illegible] *puding*, boudin). Art culin. Mets anglais, composé ordinairement de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et autres ingrédients : *Il y a des* POUDINGS *de plusieurs sortes.* (Acad.)

POUDINGOÏDE adj. (pou-dain-go-i-de — de *poudingue*, et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Qui ressemble au poudingue : *Roche* POUDINGOÏDE.

POUDINGUE s. m. (pou-dain-ghe — de l'angl. *pudding*, espèce de gâteau). Minér. Concrétion formée de petits cailloux réunis ensemble par un ciment pierreux : *On fait avec le* POUDINGUE *des vases et des bijoux.* (Acad.) *Ces cailloux forment souvent un ciment ou* POUDINGUE *ferrugineux dans lequel le diamant est enchâssé.* (A. Maury.)

— Ichthyol. Poisson du genre spare, qui habite la Caroline.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— **Encycl.** Minér. On appelle *poudingue*, quelquefois *conglomérat*, une roche composée de fragments arrondis, réunis par un ciment et même sans ciment visible, de couleurs extrêmement variées, plus ou moins cohérents, en couches, en amas, en filons, en blocs dans les terrains sédimentaires, formant souvent la transition du terrain sédimentaire au terrain igné. Le nom de *poudingue* vient de l'anglais *pudding*, pâte, sorte de mets à pâte fine, dans lequel sont incrustés des grains de raisin sec. Les *poudingues* passent aux grès lorsque les parties sont en petits grains distincts; aux argiles et aux marnes, qui sont plus ou moins calcarifères, lorsque les parties composantes deviennent extrêmement fines. On appelle *poudingue* de la haute Égypte ou brèche d'Égypte celui qui est formé de fragments soudés et arrondis de plusieurs variétés de roches primitives, telles que le granit, le porphyre et le feldspath compacte verdâtre. On appelle *poudingue* granitique une roche composée de cailloux ovoïdes de granit, à grains fins, bruns ou verdâtres, réunis par une pâte grise de petits fragments ronds de différents granits. On le trouve en Corse. Le *poudingue* jaspique est un conglomérat de galets d'agate, de silex, etc., dans une pâte d'agate, de silex ou de jaspe, ou bien de galets de jaspe jaune et brun, cimentés par un grès quartzeux lustré. On appelle *poudingue* polygénique ou *gompholite*, quelquefois calcaire poudingiforme, une roche brunâtre, rougeâtre, jaunâtre, grisâtre, unie ou bigarrée, tenace, friable ou meuble, à pâte de grès argilo-calcarifère, avec fragments de quartz, de calcaire, etc., en couches, en amas et en dépôts puissants. Le nom de gompholite vient du grec γόμφος, clou, et λίθος, pierre. Le *poudingue* psammitique est un conglomérat de galets siliceux dans une pâte de psammite; le *poudingue* siliceux, un conglomérat de galets siliceux dans une pâte de grès.

POUDJA s. m. (pou-dja). Sacrifice indou.

— **Encycl.** De toutes les pratiques des Indous, le *poudja* est celle qui a lieu le plus souvent dans leurs cérémonies publiques et privées, dans les temples et ailleurs. Tout brahme est indispensablement obligé de l'offrir au moins une fois par jour aux dieux domestiques qu'il conserve dans sa maison. Il y a trois sortes de *poudja :* le grand, le moyen et le petit. Le grand sacrifice est composé des parties suivantes : 1° *Avahana*, on évoque la divinité; 2° *Hassana*, on lui présente un siége pour s'asseoir; 3° *Souagatta*, on lui demande si elle est arrivée saine et sauve et s'il ne lui est arrivé dans sa route aucun accident; 4° *Padia*, on lui présente de l'eau pour se laver les pieds; 5° *Arkia*, on lui offre de l'eau dans laquelle on a mêlé des fleurs, du safran et de la poudre de bois de sandal; 6° *Atchamania*, on lui fait offrande d'eau pour se laver la bouche et le visage de la manière prescrite; 7° *Madou-parka*, on lui présente à boire, dans un vase de métal, du miel, du sucre et du lait mêlés ensemble; 8° *Snana-djala*, on lui offre de l'eau pour faire le bain; 9° *Buchau-abaranissa*, on lui présente des habits, des joyaux et autres ornements; 10° *Gauda*, du sandal réduit en poudre; 11° *Akchatta*, des grains de riz enduits de safran; 12° *Pouchpa*, des fleurs; 13° *Doupa*, de l'encens; 14° *Dipa*, une lampe allumée; 15° *Neiveddia;* cette dernière offrande se compose de riz bouilli, de fruits, de beurre liquéfié, de sucre et autres comestibles et de bétel. Avant d'offrir ces différentes choses, on doit avoir soin de répandre dessus un peu d'eau avec le bout des doigts. On finit en se prosternant devant la divinité. Pour le *poudja* moyen, on offre les neuf derniers articles, et, pour le petit, les six derniers seulement. Quand on fait des sacrifices sanglants aux divinités malfaisantes ou aux démons, on leur présente la chair et le sang des animaux qu'on immole.

POUDJARI s. m. (pou-dja-ri). Prêtre attaché au service d'une pagode indoue.

— **Encycl.** *Poudjari* est un mot tamoul, dérivé du sanscrit, qui signifie petit sacrificateur. Les *poudjaris*, c'est-à-dire les brahmanes qui offrent le sacrifice, sont des prêtres attachés au service des pagodes. Ils doivent faire deux fois par jour, soir et matin, le *poudja* ou offrande à la divinité du temple qu'ils desservent. Cette cérémonie consiste à laver l'idole, à la parer, à tracer sur son front et sur les parties sensibles de son corps les divers signes que portent les Indous et à lui offrir des fleurs, des fruits ou des lampes alimentées avec du beurre fondu. Le *poudjari*, qui seul a le droit de pénétrer dans le sanctuaire, accomplit ces devoirs loin de la vue du peuple, qui reste dans le temple. De temps en temps, il agite une petite sonnette, sans doute pour avertir les fidèles de se livrer à de pieuses méditations. Lorsque la cérémonie est achevée, il sort du sanctuaire et distribue au peuple une partie des offrandes faites à l'idole. Le vêtement du *poudjari* ne diffère pas de celui des autres brahmanes; seulement, l'étoffe doit en être nouvellement purifiée; il porte sur le front, sur le col, les bras et la poitrine trois lignes horizontales, qu'il se trace lui-même avec la poudre du bois de sandal ou de bouse de vache brûlée. Ces lignes sont la marque distinctive des sectateurs de Siva et on les retrouve sur le front et les membres de tous ceux qui appartiennent à cette secte.

POUDRE s. f. (pou-dre — vieux français *poldre*, *polre*, du latin *pulvis*, *pulveris*, poussière, qui se rattache à *pullus*, brun, le corrélatif du grec *pellos* ou *pelos*, noirâtre). Poussière, particules fines et légères d'un corps réduit en très-petits débris : POUDRE *légère, menue, épaisse. Secouer la* POUDRE *de dessus ses habits.* (Acad.) *On prétend qu'en stratifiant des os avec de la chaux vive, ils s'attendrissent et se réduisent facilement en* POUDRE. (Matth. de Dombasle.)

> Qu'ils soient comme la *poudre* et la paille légère
> Que le vent chasse devant lui.
>
> RACINE.

— Poussière qui s'entasse dans les endroits où l'on conserve beaucoup de papier : *Le bonhomme Broussel était vieilli entre les sacs, dans la* POUDRE *de la grande chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité.* (Cal de Retz.)

> La famille en pâlit et vit en frémissant
> Dans la *poudre* du greffe un poëte naissant.
>
> BOILEAU.

— Substance broyée ou pilée et réduite en molécules très-petites : POUDRE *de corail pour les dents.* POUDRE *de violette.* POUDRES *de senteur. Du sucre en* POUDRE. *Du tabac en* POUDRE. *Du café en* POUDRE. *Mettez, réduisez cette substance en* POUDRE. (Acad.) *Les femmes maures se teignent le poil des paupières avec de la* POUDRE *de mine de plomb.* (Buff.) *La* POUDRE *d'iris est un puissant sternutatoire.* (A. Karr.)

— Poussière, corps pulvérulents qu'on met sur l'écriture pour la sécher et pour empêcher qu'elle ne s'efface : *Mettre de la* POUDRE *sur une lettre. Il écrit une longue lettre, met de la* POUDRE *dessus à plusieurs reprises.* (La Bruy.)

— Terre, qui est, d'après la Bible, l'origine et doit être la forme finale du corps humain : *Dieu a dit au premier homme : Tu es* POUDRE *et tu retourneras en* POUDRE. (Acad.) *Ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout* POUDRE *qu'il est.* (Fléch.)

> L'esprit remonte au ciel dont il est descendu;
> Le corps, né de la *poudre*, à la *poudre* est rendu.
>
> L. RACINE.

> Songe, mortel, à t'y résoudre;
> Ce sera bientôt fait de toi :
> Tel aujourd'hui donne la loi
> Qui demain ne sera que *poudre*.
>
> CORNEILLE.

— *Poudre impalpable*, Poudre si déliée qu'on ne la sent pas sous le doigt.

— *Sentir la poudre*, Se dit de pain fait avec du blé qui a contracté un goût de poussière.

— *Mettre en poudre*, Briser, réduire en menus morceaux : *Quand Jean-Paul se vit seul, il s'abandonna à tout l'emportement de sa colère; il pesta, cria, blasphéma; il* MIT EN POUDRE *sa cruche, cassa son petit banc.* (L. Desnoyers.) ‖ Ruiner, abattre, détruire : *Le canon* A RÉDUIT *ces murailles, cette place* EN POUDRE. (Acad.) ‖ Écraser, anéantir, faire périr :

> J'ai cru vous voir tout prêt à me *réduire en poudre*.
>
> RACINE.

— *Poudre de sympathie*, Poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie.

— *S'en aller en poudre*, Être réduit en poussière, tomber en ruine : *Les pyramides de l'Égypte* S'EN VONT EN POUDRE *et les graminées du temps de Pharaon subsistent toujours.* (B. de St-P.) ‖ Disparaître, s'anéantir, s'effacer :

> L'idéal *tombe en poudre* au toucher du réel.
>
> V. HUGO.

— *Faire mordre la poudre*, Abattre, renverser, tuer :

> Il tient cette même foudre
> Qui vous *fit mordre la poudre*
> En ce jour si glorieux.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

> J'ai *fait mordre la poudre* à ces audacieux.
>
> RACINE.

— *Jeter de la poudre aux yeux*, Imposer, éblouir par ses discours et par ses manières : *Ces paroles me* JETÈRENT DE LA POUDRE AUX YEUX. (Le Sage.)

— Pop. *Poudre de perlimpinpin*, Poudre sans aucune efficacité que les charlatans débitent comme propre à guérir toute sorte de maux. ‖ *Prendre la poudre d'escampette*, S'évader, s'enfuir, partir précipitamment.

— *Poudre d'or*, Riche relief, éclat que l'on donne à un ouvrage par un travail final : *Il jetait sa* POUDRE D'OR *et ses teintes azurées sur les documents de l'histoire.* (Ste-Beuve.)

— *Poudre de guerre. Poudre à canon* ou simplement *Poudre*, Mélange de salpêtre, de soufre et de charbon qui s'enflamme aisément et sert à lancer les projectiles : *Un baril de* POUDRE. *La soute aux* POUDRES. *Une poire à* POUDRE. *Depuis l'invention de la* POUDRE, *il n'y a plus de places imprenables.* (Montesq.)

L'encens gâte plus de cervelles
Que la poudre n'en fait sauter.
PESSELIER.

‖ *Poudre à canon*, Guerre : *La* POUDRE À CANON *est un vieux procédé qu'il faut reléguer parmi les vieilles traditions.* (E. de Gir.) ‖ *Poudre à giboyer* ou *Poudre fine*, Poudre de chasse : *Dites moi ce qu'un peuple brûle par an de* POUDRE FINE *et je vous dirai ce qu'il est.* (A. Toussenel.) ‖ *Poudre de mine*, Poudre commune, qu'on n'emploie que pour charger les mines. ‖ *Poudre de traite*, Poudre fabriquée autrefois pour être vendue ou échangée dans les pays où se fait la traite des nègres. ‖ *Mettre le feu aux poudres*, Exciter la haine, la discorde, la sédition : *Le cardinal Alberoni commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à* METTRE LE FEU AUX POUDRES ; *c'était l'expression d'Alberoni.* (Volt.) ‖ *Le feu prend aux poudres*, Se dit d'une explosion d'un genre quelconque :

Le feu prend à la poudre et je suis sur la mine.
C. DELAVIGNE.

‖ *Manger de la poudre, Faire parler la poudre*, Se battre, faire la guerre :

Comme un vieux grenadier, il *mange de la poudre*,
Il se jette au canon en criant : Liberté !
A. BARBIER.

‖ *N'avoir pas inventé la poudre*, Etre dépourvu d'esprit. ‖ *Tirer, user sa poudre aux moineaux*, Se mettre en frais, prendre beaucoup de peine pour une chose qui ne le mérite pas : *Tu es donc fou d'*USER *ainsi* NOTRE POUDRE AUX MOINEAUX ? (Vitet.)

Vous voyez de quel air on reçoit vos joyaux ;
Croyez-moi, c'est *tirer votre poudre aux moineaux.*
MOLIÈRE.

‖ *Etre vif comme la poudre, Etre comme la poudre, être la poudre*, Se dit d'une personne excessivement vive, qui prend feu tout de suite : *Moi, je m'emporte d'abord ; je* SUIS VIF COMME LA POUDRE ; *mais ça ne tient pas.* (Scribe.)

— *Poudre fulminante*, Nom donné à des préparations qui détonent par le frottement, par le choc ou par la chaleur : *Le chlorate de potasse forme, avec le soufre, une* POUDRE FULMINANTE *qui produit une détonation violente par un léger choc.* (Acad.)

— *Coton-poudre.* V. ce mot à son rang alphabétique.

— Hist. *Poudre de succession*, Poison célèbre dont la Voisin faisait commerce, vers le milieu du XVII^e siècle.

— Modes. *Poudre à poudrer* ou simplement *Poudre*, Amidon pulvérisé dont on saupoudrait les cheveux et les perruques : *Boîte à* POUDRE. *Sac à* POUDRE. *Porter de la* POUDRE.

Au temps jadis, la *poudre* qui m'est chère
Dans tous les rangs brillait avec éclat ;
Elle parait l'élégant militaire,
Le jeune abbé, le grave magistrat.
SCRIBE.

‖ *Poudre à la maréchale*, Sorte de poudre parfumée. ‖ *Un œil de poudre, Un petit œil de poudre*, Une teinte légère de poudre : *Il s'est fait mettre* UN ŒIL DE POUDRE.

— Manége. *Cheval qui bat la poudre*, Cheval qui trépigne, qui fait un pas trop court, qui avance peu.

— Chasse. *Poudre de plomb*, Cendrée, plomb très-menu, avec lequel on tire le petit gibier.

— Techn. *Poudre de diamants*, Poudre faite de diamants broyés, dont on se sert pour tailler les diamants, et, par ext. Diamants si petits, qu'à peine les peut-on mettre en œuvre. ‖ *Poudre à dorer le cuivre*, Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé. ‖ *Poudre de fusion*, Mélange fait de trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé et une partie de sciure de bois passée au tamis, qui a la propriété de faciliter la fonte de certains métaux ou minerais.

— Comm. *Poudre d'or*, Or en petites parcelles : POUDRE D'OR *de Guinée.*

— Alchim. *Poudre de projection*, Celle à laquelle les alchimistes attribuaient la puissance de convertir en or les autres métaux.

— Mat. médicale. *Poudre absorbante*, Mélange de parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc, qu'on emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides. ‖ *Poudre anti-arthritique*, Mélange de poudres de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de chamæpitys et de fleurs de petite centaurée. ‖ *Poudre antiarthritique*, Mélange de safran de Mars apéritif, de cannelle fine et de sucre en poudre. ‖ *Poudre arsenicale*, Poudre à base d'acide arsénieux, et particulièrement Mélange de cinabre porphyrisé, de sang-dragon en poudre fine et d'acide arsénieux porphyrisé. ‖ *Poudre astringente*, Poudre composée de racine de bistorte et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berberis, de cachou, de mastic en larmes, de sang-dragon, de succin, de bol d'Arménie et de terre sigillée, avec extrait d'opium. ‖ *Poudre aux poux*, Noix vomique pulvérisée. ‖ *Poudre aux vers*, Poudre tirée de l'absinthe pontique, de la tanaisie, du pyrèthre et d'autres plantes analogues. ‖ *Poudre de blanchiment* ou *Poudre de Termant et de Kude*, Noms donnés anciennement au chlorure de chaux. ‖ *Poudre calmante* ou *anodine*, Mélange de myrrhe, de cascarille, de cannelle, de girofle, de corail, de bol d'Arménie et d'opium. ‖ *Poudre du cardinal de Lugo*, Un des noms du quinquina. ‖ *Poudre cornachine* ou *Poudre du comte de Warwick*, Poudre composée de scammonée, de bitartrate de potasse et d'antimoine diaphorétique lavé. ‖ *Poudre du marquis* ou *Poudre de gui composée*, Poudre composée de gui de chêne, de racines de dictame blanc et de pivoine, de semence de pivoine, de corne de cerf calcinée, de semences d'arroche et de corail rouge préparé. ‖ *Poudre des chartreux*, Oxysulfure d'antimoine. ‖ *Poudre de comtesse*, Ancien nom du quinquina. ‖ *Poudre Content* ou *Poudre cordiale*, Mélange de cannelle, de girofle, de vanille, de sucre blanc, de farine de riz. ‖ *Poudre de Dower*, Poudre composée d'ipécacuana et d'opium. ‖ *Poudre galactopoïétique*, Poudre composée de semences de nielle, de trochisques de craie, d'yeux d'écrevisse et de sucre blanc. ‖ *Poudre de Haly* ou *Poudre contre la phthisie*, Poudre préparée avec des amandes douces mondées à sec, des semences de coing et de pavot blanc, de la gomme arabique et adragante, de l'amidon, de la résine et du sucre blanc. ‖ *Poudre d'Helvétius*, Poudre vomitive composée d'émétique, d'ipécacuana et de crème de tartre. ‖ *Poudre hémostatique*, Mélange de colophane, de gomme arabique et de charbon de bois. ‖ *Poudre hydragogue*, Poudre purgative composée de jalap, de méchoacan, de rhubarbe, d'anis, de soldanelle, de cannelle et de gomme-gutte. ‖ *Poudre de James*, Poudre de phosphate de chaux et d'antimoine. ‖ *Poudre de Leayson*, Mélange de chaux éteinte, de sel ammoniacal, de charbon, de cannelle, de girofle et de bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau. ‖ *Poudre aux mouches*, Nom vulgaire de l'arsenic natif. ‖ *Poudre sédative de Wetzler*, Mélange de poudre de racine de belladone et de sucre. ‖ *Poudre sternutatoire*, Mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de bétoine, de marjolaine et de fleurs sèches de muguet. ‖ *Poudre tempérante de Stahl*, Poudre de sulfate de potasse composée. ‖ *Poudre Valentini*, Carbonate de magnésie. ‖ *Poudre vermifuge* ou *anthelminthique*, Mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe. ‖ *Poudre de Vienne*, Escarrotique composé de potasse caustique à la chaux et de chaux vive.

— Écon. rur. Nom donné aux jeunes juments dans le Médoc.

— **Syn. Poudre, poussière.** *Poudre*, dans l'état actuel de la langue, se distingue surtout de *poussière* en ce qu'il sert à désigner beaucoup de substances réduites en molécules très-petites pour des usages particuliers : *poudres médicinales, poudres de senteur, poudre à canon*, etc. Quand *poudre* est réellement synonyme de *poussière*, c'est un terme plus relevé que ce dernier ; les poëtes et les orateurs sont à peu près les seuls qui l'emploient. On dit bien encore quelquefois, dans le style simple, *réduire en poudre* pour *réduire en poussière*, mais avec une pointe d'ironie et comme pour affecter une certaine pompe de langage. Au reste, *poudre* est en lui-même plus relevé que *poussière*, parce que la *poussière* est proprement ce que pousse le vent dans les airs, ce qui n'a aucune valeur, ce qui salit, ce qui offusque les yeux, et toutes ces idées ne sont pas renfermées d'une manière aussi formelle dans le mot *poudre*.

— **Encycl.** Balist. Dès les temps les plus reculés, l'Inde se servait du salpêtre pour ses compositions incendiaires ; déjà, à cette même époque, on connaissait le feu grégeois, ce feu terrible passé en légende, dont on a fait tant de bruit. D'aucuns prétendent qu'on en a perdu le secret, lorsqu'il est bien avéré aujourd'hui que les propriétés en ont été tellement exagérées, que ses plus chauds partisans ont été forcés d'en rabattre. Ce qu'il y a de plus incertain au sujet de la *poudre*, c'est la date de son invention et le nom même de l'inventeur. « La *poudre* à tirer, écrivent MM. Andreas Rutzky et Otto Grabl, la *poudre* à tirer, qui, suivant certaines données, avait été déjà inventée bien avant notre ère par les Chinois et plus tard par les Arabes, paraît avoir été introduite ou découverte par plusieurs personnes en même temps dans les différents pays de l'Europe. En effet, à l'époque où elle fut connue en Allemagne, on employait déjà le canon et la *poudre* dans plusieurs autres contrées de notre continent. L'Allemagne doit, dit-on, l'invention de la *poudre* à tirer au moine franciscain Berchthold Schwartz, selon d'autres, au moine Constantin Angklitz, du Holstein. D'après la tradition, un moine franciscain allemand, Severinus Berchthold Schwartz, qui vivait au milieu du XIV^e siècle, sous le règne de l'empereur Charles IV, s'occupait avec passion, à Fribourg-en-Brisgau, de l'alchimie ou de l'art de faire de l'or. Pour faire de l'or, il avait mis, un jour, dans un mortier un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, et il cherchait à combiner ensemble ces diverses substances en les pilant et les broyant. Pendant cette manipulation, le mélange s'enflamma subitement avec une violente explosion, et le pilon, arraché des mains du moine renversé par l'épouvante, fut lancé en l'air à une grande distance. Revenu de son étourdissement, l'alchimiste, habile d'ailleurs, reconnut aussitôt qu'un mélange qui s'enflammait de la sorte était capable de projeter au loin les corps les plus lourds. Utilisa-t-il son invention ? On ne saurait le dire avec certitude... Selon certains documents, Berchthold Schwartz aurait été décapité en l'an 1388, sur l'ordre du roi Wenceslas de Bohême, à cause des inconvénients de ses découvertes. »

D'un autre côté, nous lisons dans les *Découvertes scientifiques* de M. Louis Figuier : « Les Arabes avaient appris des Chinois à mélanger le salpêtre avec le charbon et le soufre. Cependant cette *poudre* ne pouvait produire encore tous les effets de l'explosion ; elle fusait, mais ne détonait pas... Une grande incertitude avait régné jusqu'ici sur l'époque où l'on vit se réaliser la découverte des propriétés explosibles de la *poudre* et sur la contrée qui, la première, fut le théâtre de cette observation capitale, qui devait peser d'un si grand poids dans les destinées du monde. D'après les documents nouveaux, récemment mis en lumière par MM. Reinaud et Favé, c'est aux Arabes qu'appartiendrait cette découverte. Ces savants auteurs ont trouvé dans un manuscrit arabe de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, qui remonte au XIV^e siècle, la description de certaines armes à feu extrêmement imparfaites et qui, en raison de cette imperfection même, semblent marquer les débuts de la découverte et de l'application de la force de projection de la *poudre* à canon. »

Voici maintenant l'opinion exprimée par le général Piobert dans son *Traité d'artillerie théorique et pratique sur l'emploi de la poudre* : « Les Orientaux nous ont précédés dans la connaissance des propriétés incendiaires et dans l'emploi à la guerre du mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, matières qu'ils employaient depuis des siècles pour composer des artifices qui pouvaient se mouvoir d'eux-mêmes et même voler dans l'air. Les propriétés balistiques de la *poudre* ne furent sans doute connues des Arabes que beaucoup plus tard. On sait cependant qu'ils employèrent cet agent pour lancer des pierres dès le commencement du XIV^e siècle, et notamment en 1312 et 1323 ; vers la même époque, les Maures en firent aussi usage en Espagne. En Europe, la *poudre* servit à lancer des projectiles vers la fin du XIII^e siècle ou le commencement du siècle suivant. Berchthold Schwartz, de Fribourg, qui fut banni de Zurich en 1306 et que les vieilles chroniques allemandes disent avoir inventé la *poudre* en 1315, 1320 ou 1330, est plutôt celui qui l'a fait connaître dans divers pays ; dans tous les cas, il paraît être le premier qui l'ait employée en grande quantité, quelques années plus tard, pour lancer de gros projectiles, d'abord dans les mortiers, puis dans les bombardes ; c'est donc au moins à cette époque qu'on doit faire remonter l'usage de cet agent énergique. »

Mentionnons encore, pour ne passer sous silence aucune légende, celle qui fait honneur de l'invention de la *poudre* au moine anglais Roger Bacon, opinion à l'appui de laquelle ses partisans ne sauraient apporter aucun témoignage historique. Enfin, quand nous aurons nommé Albert le Grand, nous aurons épuisé tous les noms auxquels les chercheurs ont rattaché, sinon l'origine, du moins la vulgarisation de la *poudre*.

Que ressort-il de toutes ces incertitudes ? C'est que le nom du véritable inventeur restera à jamais enseveli dans l'oubli. Quoi qu'il en soit, on employa d'abord la *poudre* dans les armes à feu de petit calibre dès 1309, en Italie, suivant quelques auteurs ; dès 1313, en Allemagne, d'après les annales de la ville de Gand ; l'inflammation fortuite d'une certaine quantité de *poudre* dans le mortier qui avait servi à la triturer et que l'on avait recouvert d'une grosse pierre passe pour avoir donné l'idée des grosses bouches à feu. Cette histoire ressemble [illegible] Schwartz. La découverte [illegible] se répandit bientôt en Allemagne, et elle était connue en 1332 à [illegible], en 1333 à [illegible] et en 1334 en France. Il paraît même que, chez nous, on trouve [illegible] dans un registre de la chambre des comptes de Paris pour l'année 1338, registre où il était question d'une somme passée pour « *poudre* et autres choses nécessaires aux canons qui sont devant Puy-Guilhem en Agenois. » D'un autre côté, suivant quelques historiens, la *poudre* aurait fait en France sa [illegible] quelques années auparavant, à la [illegible]. Le roi d'Angleterre avait entremêlé à ses archers, dit le vieux Froissart, « des bombardes qui, avec du feu [illegible] de fer pour effrayer et détruire hommes et chevaux, et [illegible] tremblement et de bruit qu'il semblait que Dieu tonnât, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. »

L'application de la *poudre* à la grosse artillerie ne fit pas une révolution subite dans la manière de faire la guerre, comme on le pense généralement, et cela à cause des faibles résultats que l'on obtint tout d'abord, ce qui empêcha d'employer cette artillerie sur une grande échelle ; enfin on sait que les chevaliers bardés de fer et inattaquables jusque-là considéraient l'usage des armes à feu comme une action déloyale.

La *poudre* servit dans les mines dès le milieu du XV^e siècle. En l'année 1441, au siége de Bellegrade, les fourneaux de mine rendirent d'assez bons services, mais ils ne produisirent rien, en 1487, au siége de Sarzanelle.

Nous ne nous étendrons pas longuement ici sur les composants de la *poudre* ; on trouvera à cet égard tous les détails convenables aux mots CHARBON, SALPÊTRE et SOUFRE ; nous ne pouvons cependant nous dispenser de déterminer le rôle que chacun d'eux joue dans la *poudre*.

Le salpêtre est un azotate de potasse, un corps composé d'acide azotique et de potasse de forme cristalline ou pulvérulente, de couleur blanche, fondant vers 350°, se décomposant, à une température plus élevée, en ses éléments : potassium, oxygène et azote ; se décomposant avec décrépitation quand on le projette sur des charbons ardents. Dans l'Inde, où le salpêtre se forme naturellement à la surface de la terre, on s'est, depuis un temps immémorial, servi de cette substance pour composer des matières incendiaires ; aussi les Arabes, qui ont reçu probablement des Indiens la connaissance du salpêtre, l'appellent-ils la *neige de l'Inde*.

Tout le monde connaît le soufre ; c'est un des corps les plus répandus dans la nature. Dans la combustion de la *poudre*, le soufre se combine avec le potassium du salpêtre ; l'oxygène de la potasse est mis en liberté avec tout le gaz acide carbonique formé dans la combustion, et la force de projection en est ainsi augmentée. Le soufre est, en outre, un liant favorable pour le mélange pulvérisé de salpêtre et de charbon ; il diminue considérablement sa réduction en poussier. D'après Chaptal, on pourrait diminuer le soufre sans diminuer la force de la *poudre* ; mais nous savons quel service rend cette substance et, d'ailleurs, la *poudre* la plus forte n'est pas toujours la meilleure. Une *poudre* dépourvue de soufre ou n'en renfermant qu'une quantité très-faible manque de consistance et supporte difficilement le transport. Cette observation s'applique surtout aux *poudres* de guerre, que de nombreux déplacements dans des conditions souvent défavorables rendent plus sujettes à se détériorer. Le capitaine prussien Schulze a imaginé une *poudre* brune sans soufre ; ce corps est remplacé par du bois en poudre que l'on joint au salpêtre, lorsque l'on veut se servir de la matière explosible. Il paraît que cette *poudre* se fabriquerait sans danger d'explosion, donnerait peu de fumée, encrasserait moins et coûterait moins cher que la *poudre* ordinaire.

« On peut dire justement : tel charbon telle *poudre*, écrit M. Henri de Parville (*Découvertes et inventions modernes*). Rien, en effet, n'a plus d'influence sur la qualité de la *poudre* que la qualité du charbon employé à la fabriquer. » Aussi la nature du bois nécessaire pour faire du charbon servant à la confection de la *poudre* a-t-elle toujours été choisie avec le plus grand soin. Les bois blancs, légers et tendres, les jeunes branches sans [illegible] anciens auteurs. Pour la grosse *poudre*, on employait en général le coudrier, le saule, l'aune, le tremble, le sapin, le noisetier, le laurier, l'écorce du fruit du pin, et au besoin le noyer, le sureau et les roseaux. Au commencement du XVII^e siècle, on accordait la préférence [illegible] charbon en Espagne et dans plusieurs autres pays du Midi. En France, [illegible] fection des *poudres* de guerre. Ce bois, acheté sans [illegible] res mêmes.

[illegible] Piobert, à une carbonisation moins avancée [illegible] plus fortes. Le charbon roux qu'on obtient [illegible] qu'il présente moins de danger dans la trituration [illegible] lable. Ce procédé, que quelques personnes regardent comme procurant une [illegible]

[illegible] M. [illegible] dans le second, il est nécessaire de la porter [illegible] peut se les procurer. [illegible] s'aperçut bientôt que le mélange acquérait beaucoup plus de vivacité par l'augmenta- [illegible] ... de salpêtre, 1 de soufre et 1 de charbon. « On s'aperçut bien, dit le général Piobert, [illegible] ... qu'on [illegible] charbon, ou qu'on diminuait la quantité de soufre; mais [illegible] cette dernière matière fut reconnue favorable à la bonne conservation de la *poudre;* aussi les *poudres* fabriquées en [illegible] quantité pour pouvoir être conservées avec soin, comme la poudre [illegible] grosse artillerie, eurent en Allemagne [illegible] jusqu'à 2 de soufre [illegible] 4 de salpêtre et 1 de charbon, tandis [illegible] *poudre* que l'on ne conservait qu'en petite quantité, comme celle qui était [illegible] ...buses et aux pistolets, con[illegible] ... de soufre. » (*Traité* [illegible] *pratique*.) Au XVIe et au XVIIe siècle, les proportions de soufre varièrent [illegible]. En France, on ne s'est jamais [illegible] des proportions : 6 de salpêtre, 1 de soufre et 1 de charbon, dont [illegible] déjà parlé, et que l'on admit, des [illegible] comme donnant la meilleure *poudre* pour les armes portatives. La *poudre* [illegible] contenait un peu plus de charbon et un peu moins de soufre : 6 à 7 de salpêtre, 1 à 2 de charbon et 1 de soufre. En 1794, on adopta les proportions : 76 de salpêtre, 9 de soufre et 15 de charbon; quelques années après, les proportions : 76 de salpêtre, 10 de soufre et 14 de charbon. Enfin, en 1808, on revint à l'ancien dosage 75 de salpêtre, 12 1/2 de charbon et 12 1/2 de soufre, que l'on a conservé depuis, quoique bien des tentatives aient été faites chez nous pour le modifier, surtout pour diminuer la quantité de soufre, comme on l'a fait chez les principales puissances de l'Europe.

Le tableau suivant donne les noms et les dosages des *poudres* d'un grand nombre d'États.

[illegible]		Salpêtre.	Soufre.	Charbon.
		100 PARTIES DE POUDRE CONTIENNENT :		
[illegible]	*Poudre* de [illegible]	75,94	9.43	14.62
	Poudre à fusil	72,21	9.71	14,08
	Poudre ordinaire à mousquet et à [illegible]	75	12	13
	[illegible]	62,14	18.44	19.42
	Poudre [illegible]	60,19	18.45	21.36
[illegible]	*Poudre* de guerre	75	10	15
	Poudre [illegible]	75	8	17
	Poudre [illegible]	76	9.5	14.15
	Poudre [illegible]	78	8	14
	Poudre à mousquet	76.5	9	14.5
	Poudre de chasse	79.7	7.8	12,5
[illegible]	*Poudre* à canon	75	10	15
	Poudre à fusil	80	8.7	11,3
	Poudre de chasse	80	8	12
[illegible]	*Poudre* de guerre. Ancien dosage	75	11,5	13.5
	Poudre de guerre. Nouveau dosage	75	10	15
Poudre suédoise		75	9	16
[illegible]		75	12,5	12,5
Poudre hanovrienne		71,2	10.8	18
[illegible]	*Poudre* à canon	[illegible]	8,2	16,3
	Poudre à fusil	76,5	10.5	13
[illegible]	*Poudre* à canon	76	10	14
	Poudre à fusil	76	10	14
	Poudre de chasse	76	10	14
Poudre hollandaise		70	14	16
Poudre espagnole		76,5	18.8	12,7
Poudre polonaise		80	8	12
Wurtembergeoise	*Poudre* à canon	[illegible]	12	13
	Poudre à fusil	74.5	10,7	14,8
Poudre américaine		75	12,5	12.5
Poudre italienne (Milan)		76	12	12
[illegible]		61.5	15.5	23
	Poudre à canon	75,7	9.9	14,14
Haarbourg	*Poudre* à canon	72	14	14
[illegible]	*Poudre* à canon	74.4	10.6	15
	Poudre à mousquet	73,7	10,7	15,6
Hesse électorale	*Poudre* à canon	73.4	13,3	13,3
Portugal	*Poudre* à canon	75.7	10,7	13,6

[illegible] de la *poudre*, celle [illegible] comme [illegible] elle-même, brûle rapidement et donne naissance [illegible] ils sont portés, d'une force d'expansion con[illegible] portions du charbon. [illegible] la base du salpêtre, le [illegible] avec le soufre, forme [illegible] produit fixe. [illegible] fates, des sulfites, des carbonates, de la potasse nitrique, du carbonate d'ammoniaque et, outre les gaz azote, acide carbonique et oxyde de carbone, de l'acide sulfhydrique, de l'hydrogène, de l'oxygène et quelques traces d'oxyde d'azote. L'hydrogène et l'a[illegible] proviennent en partie par l'hydrogène du charbon de bois, en partie par [illegible] la *poudre* la plus sèche n'est pas [illegible]. M. Chevreul, ayant fait brûler, sous une cloche pleine de mercure, de la *poudre* de guerre pulvérisée, tassée dans un petit tube de cuivre, a trouvé pour 100 parties de gaz [illegible] suivant :

Acide carbonique	45 41
Azote	37,53
[illegible]	8 [illegible]
Hydrogène sulfuré	0,59
[illegible]	3,[illegible]
Oxyde de carbone	4 87
Total	10[illegible]

M. Bunsen, dans les expériences qu'il a faites [illegible] (1857) a trouvé que la quantité de gaz [illegible] par la *poudre* est bien plus faible que celle qui est annoncée par la théorie. Une *poudre* contenant

Salpêtre	78,99	
Soufre	9,84	
Charbon	11,17	7,69 de carbone; 0,41 d'hydrogène; 3,07 d'oxygène

donna par sa combustion dans des capacités fermées :

Résidu solide	68,06 pour 100
Produits gazeux	31,38 pour 100

ce qui fait pour 100 livres de *poudre* 342,3 pieds cubes de gaz. L'analyse a donné pour les produits solides :

Sulfate de potasse	62,10
Carbonate de potasse	18,58
Sulfite de potasse	4,80
Sulfure de potassium	3.13
Sulfocyanure de potassium	0.45
Nitrate de potasse	5,47
Charbon	1,07
Soufre	0,20
Carbonate d'ammoniaque	4.20
Total	100,00

Et pour les produits gazeux :

Acide carbonique	52,67
Azote	41,12
Oxyde de carbone	3,88
Hydrogène	1,21
Acide sulfhydrique	0.60
Oxygène	0,52
Oxyde d'azote	traces
Total	100,00

A la température ordinaire, les trois éléments de la *poudre* n'agissent pas l'un sur l'autre et la *poudre* ne s'enflamme pas. Lorsqu'au contraire on chauffe rapidement la plus petite partie d'une masse de *poudre* de 250° à 320°, il y a immédiatement décomposition de toute la masse, flamme et production de gaz.

Si l'on chauffe lentement, de façon à élever petit à petit la température de la *poudre*, le soufre commence à se volatiliser. Vers 111° il devient mou et les grains de *poudre* se collent ensemble. Vers 150° le soufre s'enflamme souvent à l'air, occasionne l'inflammation du charbon et par là l'explosion de la *poudre*. Si l'on prend la précaution de ne pas pousser l'échauffement de la *poudre* jusqu'à l'inflammation du soufre, on peut successivement enlever entièrement ce dernier élément sans produire de détonation. Si l'on continue à élever la température jusqu'à 300°, alors le salpêtre fond et se sépare ainsi du charbon, qui surnage.

Les moyens les plus simples et en même temps les plus sûrs pour enflammer la *poudre* sont les corps enflammés, charbons ardents, étincelles de briquet, étincelle électrique, flamme, etc. Les travaux d'Aubert, de Lingke et de Lampadius nous apprennent que la *poudre* s'enflamme aussi par un coup de fer sur fer, de fer sur laiton, de laiton sur laiton, cuivre sur cuivre, mais moins facilement, de bronze sur cuivre, de fer sur marbre, de quartz sur quartz, de plomb sur plomb, etc. Cette propriété de la *poudre* de pouvoir s'enflammer par coup, choc ou frottement est connue depuis longtemps, depuis la fin du XVIIe siècle. « Il n'est pas superflu de mentionner ici la nouvelle découverte de Whitworth, qui, on le sait, lance des bombes dépourvues de fusées, qui font explosion au moment du choc par l'inflammation spontanée de la charge de *poudre*. Afin que l'explosion n'arrive qu'après la pénétration de la bombe, il enroule autour de la charge de *poudre* explosible un nombre considérable de bandes de flanelle, etc. »

La *poudre* s'enflamme encore sous l'action de l'électricité. La *poudre* fit sauter : en 1521, la poudrière de Milan avec 250,000 livres de *poudre*, en 1568, la poudrière de Frauenwerder, près de Breslau; en 1648, la poudrière de Savone, où 200 maisons furent détruites; en 1749, la poudrière de Breslau, où 65 hommes furent tués et 391 blessés; en 1749, la poudrière de Brescia, avec 160,000 livres de *poudre;* 190 maisons furent détruites, 500 endommagées, 308 hommes furent tués et 500 blessés; en 1785, le magasin à *poudre* de Malaga; en 1785, le magasin à *poudre* de Tanger; en 1807, la poudrière de Luxembourg; en 1810, la poudrière de Livourne, etc., etc.

La détonation de la *poudre* au moyen de la flamme ou par l'élévation de température a lieu plus ou moins facilement suivant les circonstances; ainsi la *poudre* un peu humide, [illegible] demande plus de temps pour s'enflammer que la *poudre* sèche, et quelquefois même elle ne fait que fuser au lieu de détoner, à cause de la perte de calorique occasionnée par la vaporisation de l'eau. Les *poudres* anguleuses sont plus promptes à s'enflammer que les *poudres* rondes; les *poudres* non lissées plus que celles qui sont lissées, parce que les angles saillants ou les aspérités de la surface s'échauffent plus rapidement que les parties unies ou arrondies, qui présentent, proportionnellement à la masse, moins de surface aux corps qui communiquent la chaleur. Par des raisons analogues, les *poudres* à grains poreux s'enflamment plus facilement que les *poudres* dont les grains sont très-compactes.

« Un chimiste anglais, M. Gale, vient de trouver un moyen très-simple, affirme-t-on, de rendre à volonté la *poudre* explosible ou inexplosible. Des expériences ont été faites avec succès devant le duc de Cambridge. L'auteur mélange 1 partie de *poudre* avec 4 parties de verre pulvérisé extrêmement fin. On peut mettre le feu au mélange résultant sans qu'il se produise aucune explosion. Pour rendre à la *poudre* ses propriétés premières, il suffit de passer la matière au crible. La poussière de verre très-ténue passe à travers le tamis et la *poudre* reste dessus. Ce procédé pourra assurément rendre des services. » (Henri de Parville, *Découvertes et inventions modernes.*)

Ni l'œil ni la pensée ne sont assez rapides pour suivre toutes les phases du phénomène; aussi l'hypothèse de l'instantanéité de la combustion de la *poudre* a-t-elle été généralement admise pendant longtemps, et ce n'est pas sans difficulté qu'on est parvenu à démontrer l'inexactitude de cette assertion. Il a fallu qu'on remarquât que le coton-*poudre* s'enflamme à la surface de la *poudre* sans l'enflammer elle-même pour admettre que le composé qui nous occupe ne prend point feu instantanément.

Le charbon, comme on sait, a la propriété d'absorber l'humidité contenue dans l'air, surtout lorsqu'il est pulvérisé; il en résulte que la *poudre*, quelle que soit du reste la pureté du salpêtre, ne peut être conservée parfaitement sèche, même dans les meilleurs magasins. Selon la quantité d'eau contenue dans la *poudre*, le salpêtre se dissout, et, par suite de l'évaporation qui survient, il s'étend sur la surface du grain en une couche blanchâtre. Lorsque la *poudre* ne contient pas plus de 5 pour 100 d'humidité, le séchage lui rend une partie de ses premières propriétés. Lorsqu'elle contient 14 pour 100 d'humidité et au delà, les grains s'écrasent facilement et, après le séchage, elle n'est absolument propre à aucun usage. L'humidité exerce une grande influence sur la force de la poudre; un exemple suffira pour démontrer cette influence : une gargousse de poudre humide, même de 24 livres, ne donne plus de détonation quand on l'enflamme; du feu et une fumée épaisse s'échappent de l'âme de la bouche à feu et le boulet n'est lancé qu'à quelques pieds. La *poudre* bien travaillée doit posséder une couleur uniforme gris ardoise et un faible lustre, roulée dans la main ou sur le papier, elle ne doit laisser aucune tache. Elle doit avoir une densité déterminée, ne pas renfermer plus de 2 pour 100 d'humidité, brûler rapidement avec une fumée verticale et laisser à peine un résidu. Si la *poudre* est trop foncée, elle contient trop de charbon; si elle est humide, elle salit et on peut l'écraser facilement.

La *poudre* fut d'abord employée à l'état de poussière, de pulverin, pour toutes les armes à feu, comme on l'emploie encore dans les compositions d'artifices. Cet usage dura plusieurs siècles; mais, dès que la construction des petites armes permit d'en augmenter les effets, on commença à grener la *poudre* pour ces armes; et cela devint même indispensable lorsqu'on abandonna les boîtes à *poudre* et le chargement par la culasse, la crasse produite par le tir empêchant les matières tenues, introduites par la bouche, de couler jusqu'au fond de l'âme. « Dans le principe, dit le général Robert, elle fut grenée grossièrement en grains irréguliers; en 1445, en Allemagne, les galettes qui se formaient dans la trituration étaient simplement écrasées en grumeaux, plus tard, on mit beaucoup de soin dans cette manipulation, parce qu'on s'aperçut bientôt que cela était nécessaire pour obtenir des effets plus intenses et surtout plus réguliers dans les armes de petites et moyennes longueurs. » Néanmoins, la *poudre* fine comme la farine continua encore pendant longtemps à être employée pour les grosses bouches à feu, au fond desquelles on l'introduisait, soit dans des sacs, soit à l'aide d'espèces de cuillers, de lanternes, et cela quoique l'on eût reconnu, par expérience, que 3 parties de pulverin ne donnaient pas plus de portée que 2 parties de *poudre* grenée, et souvent qu'une seule. La *poudre* grenée ou, comme on disait, en grumeaux ne fut employée dans les canons que vers le milieu du XVIe siècle; le poussier ne fut même abandonné complètement que beaucoup plus tard; on s'en servait encore en Italie en 1576 et en Angleterre vers 1625. Les Turcs ne grenaient pas encore leur *poudre* en 1656. Lorsque l'on commença à grener la *poudre* à canon, on eut soin de ne pas la mettre en grains aussi fins que celle des petites armes, afin de ne pas faire éclater les canons. Dans le principe, les grains furent gros comme des noisettes; en France, les grains pour la grosse artillerie étaient comme des pois; pour les pièces moyennes, ils étaient gros comme des lentilles ou des grains de chanvre. Plus tard, le grain à canon fut réduit à la grosseur du grain à mousquet et l'on n'eut plus qu'une espèce de *poudre* de guerre. En 1818, on est revenu à deux grosseurs de grains, l'une pour la *poudre* à canon, l'autre pour la *poudre* à mousquet.

Le grenage constituant une des opérations les plus importantes dans la fabrication de la *poudre*, nous allons entrer dans quelques développements à ce sujet.

Dans le grenage de la *poudre* anguleuse de guerre obtenue par les moulins à pilon, la

galette humide et pâteuse, au sortir du moulin, a besoin de deux jours d'essorage. Au bout de ce temps, elle est généralement bonne à grener; l'ouvrier la verse dans une maie ordinaire, ayant à sa disposition une petite pelle de bois, une petite palette à main et une balayette. Il procède ensuite au grenage au moyen des guillaumes, des grenoirs et des égalisoirs (v. ces mots). Le guillaume sert à briser la matière; l'ouvrier tamise comme s'il s'agissait de farine, et, pour forcer tous les morceaux à passer par les trous, il se sert d'un plateau de bois lenticulaire appelé tourteau et qu'il fait tourner rapidement dans l'intérieur du crible. On charge ensuite le grenoir, avec lequel on opère comme avec le guillaume. Les grains ayant la grosseur réglementaire sont séparés des grains trop gros et du poussier au moyen d'égalisoirs. Voici comment MM. Bottée et Riffault, dont l'ouvrage fait toujours autorité, résument le procédé de grenage.

« Le guillaume sert à rompre les masses des matières formées par le pilon au moyen d'un tourteau de bois placé au-dessus de ces matières et à l'aide d'un mouvement imprimé au crible et au tourteau... Le grenoir est un autre crible au moyen duquel on donne au grain la grosseur qu'il doit avoir et qui est déterminée par l'ordonnance. L'égalisoir n'est autre chose qu'un grenoir dans lequel on fait passer le grain pour l'égaliser. Le grain des diverses espèces de *poudre* n'étant pas le même, on se sert de guillaumes, grenoirs et égalisoirs différents, qui portent le nom de la *poudre* à laquelle ils servent; ainsi les cribles s'appellent guillaume, grenoir, égalisoir en guerre, en fine ou en mine suivant l'espèce de ces *poudres* pour laquelle on en fait usage. Les tamis servent à séparer le grain du poussier et sont garnis à leur fond d'une toile de crin plus ou moins serrée, qui retient le grain et laisse passer le poussier dans la maie. » (*Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon.*) Le procédé que nous venons de décrire est le procédé usité en France.

Le tableau suivant donne les diamètres réglementaires des guillaumes employés :

Guillaume gros grain	10,00
— ordinaire	9,00
— fin grain	7,00
Mine gros grain	4,70
— ordinaire	4,00
— fin grain	2,10
Canon gros grain	2,50
— fin grain	2,10
— mousquet	1,40
Chasse	1,00
— superfine	0,60

On emploie avantageusement dans le grenage les grenoirs mécaniques, trois cribles montés l'un à côté de l'autre et suspendus à un branloir; le moteur est une roue hydraulique. Les cribles sont recouverts de peau de mouton, et le grain est conduit dans le baquet par une enveloppe de cuir; il y a bien moins de poussière dans l'atelier. Cependant nous devons ajouter que, pour la *poudre* de guerre, il faut continuellement visiter les cribles, les tourteaux et les nettoyer, car cette *poudre* les empâte facilement.

Le grenage de la *poudre* de chasse est le même que celui de la *poudre* de guerre.

En Suisse (procédé [illegible]), la *poudre* est grenée [illegible]; après le grenage, on tamise dans des tamis de crin ordinaire et on donne au grain la forme ronde au moyen d'un appareil, dont les Suisses ont longtemps fait un mystère. C'est une machine à bobines dont le dessin et la description sont donnés dans l'excellent ouvrage de MM. Bottée et Riffault, *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*. Notre cadre ne nous permet pas de la reproduire. Disons seulement que, dès 1775, on essaya en France de se servir de cette machine à bobines, qui ne fut pas adoptée, parce qu'elle ne donnait qu'une très-petite quantité de grains ronds. Une vingtaine d'années après, M. Champy [illegible] précité, que le grain de guerre de cette forme (rond) ainsi obtenu, par les tonneaux, ne donnait pas des portées supérieures à celles de la poudre de guerre ordinaire (anguleuse). On acquit la conviction que, dans les armes portatives, le fin grain rond, formant la *poudre* de chasse, ne pouvait être [illegible] petites armes, [illegible] prompt [illegible] assez instantanément à la charge. Il fallut donc se restreindre, dans la fabrication de la *poudre* ronde par les tonneaux, au grain de la *poudre* de guerre.

Les Anglais se servent, pour grener leur *poudre*, de cylindres [illegible]

à grener, au Bouchet, en 1825, fournit la preuve que le grenage, même dans des cribles, est toujours accompagné d'un certain danger.

Ces quelques notions générales sur la *poudre* données, terminons par une citation qui laisse présager une *poudre* nouvelle : « Nous ne sommes nullement les ennemis de la *poudre* à tirer, disent MM. Andreas Ratzky et Otto V. Grahl, et nous apprécions à leur juste valeur ses qualités et ses avantages; mais elle a ses défauts particuliers qui se voient clairement de notre temps et notamment depuis l'introduction des canons rayés, et, de même que le canon lisse a été remplacé de nos jours par le rayé, on peut aussi s'attendre à ce que l'ancienne *poudre* devra céder la place à une préparation plus parfaite. »

— Mines. L'emploi de la *poudre* dans les mines date de 1613 environ. Pour faire sauter les rochers à la *poudre*, on perce un trou cylindrique dans la roche au moyen du fleuret (v. FLEURET); on introduit au fond du trou une quantité de *poudre* de mine variable suivant la position du trou, la profondeur, la masse du rocher qu'on veut faire sauter; on remplit ensuite la partie du trou qui est au-dessus de la *poudre* avec une bourre fortement tassée, en laissant sur l'un des côtés un petit canal destiné à porter le feu. Tel est l'ensemble du travail sur lequel nous allons donner quelques détails. Quand le trou est foré, on le nettoie avec la curette; elle est formée d'une tige de fer portant à son extrémité un petit disque recourbé servant à retirer les boues et les débris de roches. Ensuite on sèche le trou en entourant la curette d'étoupes sèches, qui absorbent l'eau; l'instrument porte à cet effet, à la partie supérieure, un œil dans lequel on peut introduire des chiffons. S'il arrive de l'eau autour du trou, on construit une sorte de digue annulaire pour l'empêcher de pénétrer dans la cavité où l'on doit déposer la *poudre*. Le trou étant séché, on y place la charge de *poudre*, qui varie depuis 50 grammes jusqu'à 500 grammes et même plus. La *poudre* est enveloppée généralement dans du papier, dans de la toile goudronnée, ou dans un étui de fer-blanc, si le tirage se fait sous l'eau. On pousse la cartouche au fond avec le bourroir; c'est une tige ronde en fer doux, bronzée à son extrémité et portant un évidement dans lequel passe l'épinglette (v. ÉPINGLETTE). On met par petites portions la bourre, qui se compose de matières non susceptibles de faire feu avec le fer ou le quartz, puis on retire l'épinglette, qui laisse un canal destiné à l'amorçage. Il se fait de plusieurs manières; on se sert souvent d'un tuyau de paille rempli de *poudre* fine; la paille est coupée au-dessous d'un nœud et forme ainsi un tuyau creux bouché à l'une de ses extrémités. On place ce tuyau à la partie supérieure du petit canal, le bout fermé dirigé vers le bas; on l'y fixe avec un peu d'argile et on y adapte une mèche soufrée dont une des extrémités aboutira à l'orifice. L'ouvrier met le feu à l'autre extrémité et se retire. La *poudre* dont le tuyau est rempli prend feu et la charge enflammée se précipite vers le fond du canal. D'autres fois, on prend une bande de papier, on l'enduit d'une dissolution de gomme, dans laquelle on met de la *poudre*, de manière à former une bouillie plus ou moins épaisse. Avec cette bande de papier, on fait des cornets plus ou moins allongés que l'on place les uns à la suite des autres, en disposant à leur extrémité une mèche de coton trempée dans du soufre fondu. Le travail à la *poudre* doit être conduit de manière à tenir la roche dégagée sur une ou deux des faces latérales et de sorte que la ligne de moindre résistance soit dirigée suivant une ligne à peu près perpendiculaire à l'axe du trou. Il faut aussi profiter des joints et fissures qui peuvent faciliter le travail; ainsi, dans les roches stratifiées, les axes des trous de mine doivent être parallèles aux plans de stratification. Le tirage à la *poudre*, surtout dans les roches dures, peut occasionner des accidents fort graves; le coup peut partir pendant le bourrage, d'autres fois il tarde à partir et le mineur revient trop tôt vers le trou. Pour éviter ces dangers, il faut prendre de nombreuses précautions. La première consiste à n'employer pour bourres que des matières exemptes de parties quartzeuses, une autre consiste à employer les épinglettes en cuivre, ou mieux les étoupilles de sûreté de Bickford, qui [illegible] donnent d'excellents résultats. Les étincelles produites par le frottement [illegible] matière de la *poudre* que [illegible] sont restés adhérents aux parois du trou; c'est pour cette cause qu'il ne faut jamais verser la *poudre* dans le trou. On l'enveloppe dans du papier ou bien on l'introduit directement [illegible] le trou, au fond duquel on laisse la *poudre* en [illegible]

où la combustion se produit, il faut que la surface sur laquelle agit la *poudre* soit la plus grande possible. On a cherché à l'augmenter en employant le tirage au tasseau par-dessous. Cette méthode consiste à ménager un espace rempli d'air au fond du trou, au-dessous de la cartouche. Pour cela, on emploie un tasseau de bois ayant la forme d'un cône tronqué sur la grande base duquel serait un cylindre d'une hauteur de 0m,015 à 0m,010 environ, d'un diamètre qui est égal à celui du trou et sur le contour duquel sont ménagées quatre petites entailles parallèles à l'axe; on enfonce ce tasseau dans le trou, de manière que la petite base du tronc de cône s'appuie sur le fond; on dépose la cartouche sur le tasseau et on bourre immédiatement par-dessus avec de l'argile. Le tasseau est rejeté à la suite de l'explosion ou déplacé avec la masse attaquée à laquelle il reste fixé.

La *poudre* de mine se compose de : salpêtre, 650; charbon, 150; soufre, 200. On a proposé aussi d'employer un mélange de *poudre* et de matière inerte, la sciure de bois par exemple; l'espace sur lequel agit la *poudre* est doublé, sans cependant qu'il y ait des vides, puisqu'ils sont remplis par la sciure; la *poudre* peut brûler et exercer son action sur une surface considérable. L'inconvénient est que la matière inerte ralentit la combustion et refroidit les gaz. On peut arriver au même résultat en composant la cartouche de deux ou trois parties : la *poudre* et un ou deux tasseaux de bois, occupant chacun un segment du trou de mine; la section de la cartouche ne changeant pas pourvu que l'on place la cartouche dans la position convenable, on aura la moitié de la *poudre* précédemment employée pour produire le même effet. On a proposé encore d'élargir le trou de mine à l'aide des acides, de façon qu'il présente à sa partie inférieure un plus grand développement; l'expérience a fait revenir de préférence aux trous cylindriques. On a récemment proposé de substituer l'azotate de soude à l'azotate de potasse dans la *poudre* de mine; cette *poudre* est moins chère, mais moins vive et absorbe beaucoup plus facilement l'humidité. M. Guibal a pris, il y a quelques années, un brevet d'invention pour un petit appareil consistant en un petit sac en caoutchouc et une vis de pression. Il fait éclater la roche en introduisant le petit sac dans le trou et le remplissant d'eau qu'il comprime avec la vis; l'eau comprimée détermine la rupture de la roche; une fois qu'elle est brisée, l'eau dilate le sac sans le rompre, de sorte que le même appareil sert toujours. En ce qui concerne la charge de *poudre* à mettre dans une mine, elle est déterminée d'abord par la puissance explosive de la matière employée, puis par la résistance de la roche et, enfin, par la profondeur de la mine.

Bien qu'il ne puisse être ici question que de la *poudre* composée comme nous l'avons dit plus haut, il nous est impossible, avant de terminer cet article, de ne pas dire quelques mots de certains produits aujourd'hui fort employés, on pourrait dire même presque exclusivement employés comme *poudre* de mine; nous voulons parler de la nitroglycérine et du picrate de potasse. La première de ces deux substances est liquide et s'emploie comme la *poudre* ordinaire; elle s'enflamme à une température voisine de celle à laquelle la *poudre* à canon prend feu et produit des effets très-énergiques. La nitroglycérine [illegible] moins cher que la *poudre* de mine. Les picrates, connus sous le nom de *poudres brisantes*, [illegible] par le simple choc et produisent des effets terribles. Placés sur une roche, ils la brisent et ne demandent point, comme la nitro-glycérine ou la [illegible] manier, donne néanmoins d'excellents résultats. [illegible] que celle de la *poudre* ordinaire. Mentionnons, en finissant, le coton-poudre qui, lui [illegible] s'altérer rapidement à l'air.

— Administr. *Poudres et salpêtres.* Ce service [illegible]

Chamas, près de Marseille; Metz, dans les Trois-Évêchés; Castelnau, près de Montpellier; Maromme, près de Rouen; Toulouse, en Languedoc; [illegible], près de Verdun, Perpignan, en Roussillon; Saint-Léonard, près de Limoges. » Il ne fut, en réalité, créé une véritable administration des *poudres* qu'en l'année 1775, sous le ministère de Turgot. Lavoisier, le célèbre Lavoisier, devint un des premiers chefs de cette administration, qui ne tarda pas à être érigée en service public. Les principaux fonctionnaires comprenaient : trois administrateurs généraux résidant à Paris, trois inspecteurs généraux chargés de la surveillance du service dans les provinces, et des directeurs gérants, placés à la tête des établissements de fabrication, sous le nom de commissaires de l'administration des *poudres* et salpêtres. Cette organisation fut sanctionnée et maintenue jusqu'en 1818 par divers actes, dont nous donnerons les plus remarquables; ce sont : les lois du 19 octobre 1791, du [illegible] 1793, du 27 fructidor an V, l'arrêté consulaire du 27 pluviôse an VIII et le décret du 22 janvier 1808.

En 1818, le système fut changé. L'ordonnance du 25 mars de cette même année commença par enlever la vente des *poudres* à l'administration, et l'ordonnance du 17 juillet confia à un officier général d'artillerie la direction générale du service des *poudres* et salpêtres. Aux inspecteurs généraux succédèrent des officiers d'artillerie, institués inspecteurs permanents, ayant droit de contrôle sur la gestion des commissaires. L'ordonnance du [illegible] septembre 1829 [illegible] cette organisation; celle du 18 septembre [illegible] rétablit les choses dans l'état que celle-ci avait troublé. Enfin l'ordonnance du [illegible] février 1839, révisant et modifiant l'organisation du 15 juillet 1818, établit le service des *poudres* et salpêtres. Les poudreries, les raffineries de salpêtre et de soufre constituèrent donc, avec le personnel qui leur était attaché, jusqu'au décret du 17 juin 1865, le service des *poudres* et salpêtres, service dépendant du ministère de la guerre.

Le service des *poudres* et salpêtres relevait d'une direction confiée, sous l'autorité du ministre de la guerre, à un officier général d'artillerie, assisté d'un personnel comprenant : des commissaires, comptables et responsables, en nombre égal à celui des établissements de fabrication, de [illegible] commissaires adjoints, deux élèves commissaires, des employés de bureau; des maîtres ouvriers; des ouvriers à poste fixe; des entrepôts pour la réception des salpêtres bruts, où se trouvait un fonctionnaire spécial chargé de cette réception.

Un comité spécial, institué près de la direction centrale, était composé : du directeur, président; d'un membre de l'Académie des sciences; de trois délégués des ministères de la guerre, de la marine et des finances, d'un commissaire aux *poudres* et salpêtres et de l'inspecteur de la raffinerie de Paris.

[illegible] directeur central [illegible] du département de la guerre [illegible] des crédits ministériels.

[illegible] contentieuses et administratives qui offrent de [illegible]

[illegible] teur.

[illegible]

[illegible] se distinguaient en maîtres poudriers, [illegible], maîtres charpentiers, [illegible], ouvriers répartis à poste fixe, suivant les besoins du service.

La [illegible] était réglée, pour les [illegible] et les [illegible], comme celle des autres [illegible] et soumise au [illegible] administratif.

L'article 1er du décret du 17 juin 1865, ainsi [illegible] : « Art. 1er. La direction des *poudres* et salpêtres, aujourd'hui placée dans les attributions du ministère de la guerre, est et demeure supprimée, » a donné aux poudreries et aux raffineries une nouvelle organisation, pour les détails de laquelle nous renvoyons le lecteur à l'article POUDRERIES ET RAFFINERIES.

— *Poudre-coton*. V. COTON-POUDRE.

— Modes. Nous ne nous occuperons ici que de deux sortes de *poudres* : les *poudres* à poudrer les cheveux et les *poudres* absorbantes, car nous avons parlé ailleurs des *poudres* dentifrices, épilatoires, etc. V. DENTIFRICE, ÉPILATOIRE, etc.

— *Poudre à poudrer*. A quelle époque remonte ce [illegible] article de toilette, aujourd'hui [illegible] abandonné, si fort en usage [illegible] et au dernier siècle? Plus [illegible] a tenté, mais en vain, de résoudre la question. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *poudre* remonte à une époque très-reculée.

D'après l'historien Josèphe, les Juives faisaient usage de la *poudre* à poudrer; il ajoute même que les coquettes usaient de préférence de *poudre* d'or.

Les femmes et les hétaires grecques, qui attachaient un grand prix à l'éclat, au brillant de leur chevelure, n'ont connu de *poudre* que la poussière ou la cendre dont elles se couvraient la tête en signe de deuil.

Dans l'ancienne Rome, où l'on se teignait les cheveux en noir, en jaune, en bleu (ces deux dernières couleurs étaient une enseigne pour les courtisanes), où l'on portait même perruque (Domitien, Othon, Galba en portaient), on connut certainement la *poudre* à poudrer, et la preuve, c'est que Caton le Censeur reprochait aux dames romaines de se couvrir la tête d'un mélange pulvérulent, *pulverulenta mixtura*, dit-il.

En France, sous les premières dynasties, on se serait bien gardé de ternir par la *poudre* les grandes chevelures rutilantes et ruisselantes d'huile de senteur, parce que cette chevelure était un signe de noblesse.

Brantôme dit que Marguerite de Valois, désespérée d'avoir les cheveux très-noirs, recourait à toutes sortes d'artifices pour en « adoucir » la couleur. Peut-être de ce mot « adoucir » pourrait-on tirer cette conséquence que la belle Marguerite, l'auteur de l'*Heptaméron*, introduisit la *poudre* dans la toilette. Ce devait être dans les premières années du règne de François Ier, vers 1515 ou 1520, alors que Marguerite avait vingt-trois ou vingt-huit ans. Mais pourquoi donc la mode, partant de si haut, tarda-t-elle si longtemps à être suivie? Ce n'est, en effet, que vers la fin du XVIe siècle que réapparaît, on pourrait dire apparaît, la *poudre*; c'est L'Estoile qui nous l'apprend. Trois religieuses, remplaçant, un jour de gaieté, sur leurs têtes dévotes, les cendres de la pénitence par de la *poudre* blanche, furent, vers 1593, les premières à se montrer en public, à Paris, frisées et poudrées. Cet usage, cependant, tarda assez longtemps encore à se répandre; les comédiens seuls d'abord se poudrèrent les cheveux pour paraître sur la scène. « Dès les premières années du règne de Louis XIV, dit M. Feuillet de Conches, un œil de *poudre* blonde relevait parfois les perruques des jeunes courtisans, et, comme le dit Scarron,

> Maint poudré qui n'a pas d'argent

se donne des airs de cour et de conquête, car la *poudre* était la dernière mode des petits-maîtres à bonnes fortunes. La fureur de déguiser la couleur de ses cheveux introduisit par degré cet usage, et, vers la fin du règne de Louis XIV, le duc de Bourgogne, [illegible] élève de Fénelon, se mettait de la poudre. Jusque-là ce n'était encore qu'un [illegible] et de caprice, c'est seulement [illegible] règne suivant qu'il devint général. » — « On y avait longtemps répugné comme à l'émétique, dit M. Arnaud dans ses *Souvenirs*; on avait repoussé cette invention frivole avec autant d'opiniâtreté que si c'eût été [illegible]. » Et il ajoute : « Quoique Louis XIV ne l'ait pas adoptée dans [illegible], je [illegible] que l'adoption de cette mode, qui blanchissait toutes les têtes, fut favorisée par plus d'un ci-devant jeune [illegible], et cependant le [illegible] que sous la Régence, [illegible] Richelieu, qui [illegible] après, dom Gérard [illegible] ces vers souvent [illegible] :

> [illegible] cheveux,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> La farine vous [illegible] et le son vous nourrit!

[illegible], du plus [illegible] de remettre [illegible] 1860 [illegible], parut [illegible] cheveux poudrés d'or. Quelques femmes à la mode tentèrent de l'imiter; mais l'engouement ne dura qu'un jour, et aujourd'hui la mode de se poudrer les cheveux est bien passée et oubliée.

Nous allons donner, d'après le livre de Mme Celnart et celui de M. O. Reveil, quelques-unes des recettes servant à composer la *poudre* à poudrer.

La matière première de cette *poudre* est l'amidon, l'amidon en aiguilles ou fleur d'amidon. La préparation en est extrêmement simple; il s'agit d'abord et principalement de moudre l'amidon à l'aide d'un moulin approprié, puis de le parfumer avec de l'odeur choisie. Deux procédés sont en usage à cet égard : 1° on parfume la *poudre* avec des couches de fleurs; 2° en la mêlant avec des matières odorantes pulvérisées. Comme le premier moyen est d'une exécution longue et assez minutieuse, on ne l'emploie pas directement pour parfumer toutes les *poudres* blanches, comme on pourrait le croire au premier abord; on prépare des corps de *poudre*, c'est-à-dire certaines quantités de *poudre* ayant telle ou telle odeur, en les saturant bien de cette odeur, afin qu'ensuite le simple mélange d'un de ces corps dans la *poudre* blanche suffise pour la parfumer.

Ces corps de *poudre* se préparent ordinairement :

Au chypre, forte odeur, double.
A la vanille, double.
Au bouquet, double.
Au bouquet chamois, bouquet de la reine.
A l'ambre et au musc.
A la rose, rose pâle, rose musquée.
A la maréchale, maréchale ambrée, double.
A la mousseline, à la frangipane.
A l'iris de Florence, à la violette.
Aux fleurs d'Italie, aux mille-fleurs.
A l'œillet, œillet double, très-fin.
A l'héliotrope, du Pérou, d'hiver.

On les prépare encore au jasmin, à la jonquille, à la fleur d'oranger, au réséda, à la tubéreuse.

Comme il ne nous est pas possible de donner ici la recette de toutes ces *poudres*, choisissons-en une, la plus célèbre entre toutes, celle qui fut inventée sous la Régence, au temps du maréchal de Richelieu et qui est connue sous le nom de *poudre* à la maréchale.

Pour la composer vous prendrez :

Iris	1,000 gr.
Roses de Provins	250
Bois de Rhodes	500
Grains d'ambrette	750
Girofle	60
Cannelle fine	250
Benjoin	125
Storax	250
Coriandre	250
Écorce de bergamote ou de petits orangeons	125
Fleurs d'oranger sèches	125
Badiane	60
Racines d'angélique	125
Santal clerin	125
Souchet	60
Musc	8
Vessie (en place de musc)	15

Concassez toutes ces substances, excepté le musc, que vous incorporerez à la moitié de votre opération; joignez à ces articles concassés la quantité d'environ 10 kilogr. d'amidon en réduisant au fur et à mesure que vous passerez au tamis fin; vous remuerez bien votre matière odorante et vous la passerez au tamis de crin, afin qu'elle se trouve, par ce moyen, bien mélangée. La dose de cette *poudre*, pour parfumer la *poudre* blanche, est de 1 kilogr. par 50 kilogr.; vous mêlerez bien votre matière odorante avec la *poudre* avant de la tamiser.

Outre les *poudres* blanches, il y a les *poudres* de diverses nuances : la *poudre* noire ou du Liban, dont la base est le charbon; la *poudre* blonde, composée d'ocre jaune; la *poudre* châtain, de bois d'ébène de Sainte-Lucie et d'amidon brûlé; enfin la *poudre* d'or, dont la première qualité, la vraie, se fait avec de l'or en feuilles pulvérisées, dont la qualité inférieure n'est autre chose qu'une grossière *poudre* de cuivre.

La *poudre*, si l'on en croit le docteur Constantin James, a des qualités hygiéniques. « Il est bien à regretter, dit-il, que la *poudre*, si en vogue autrefois, soit aujourd'hui tombée dans un véritable discrédit, alors qu'elle pourrait être appelée à rendre tant de services. Je citerai comme exemple ce qui arrive à la suite de certaines maladies graves, surtout de nature éruptive, qui ont exigé que la tête restât longtemps couverte. Au moment où l'on se destine à donner aux cheveux un peu de liberté et un peu d'air, ceux-ci, agglutinés et flétris, laissent échapper une odeur ammoniacale des plus fétides; il n'est même pas rare qu'ils se détachent par touffes, comme une plante qui a pourri sur pied. Or, vous auriez pu, en grande partie du moins, prévenir ce fâcheux résultat si, chose que je ne néglige jamais de prescrire, vous aviez eu tout d'abord la précaution de les poudrer largement, la *poudre* devant absorber l'humidité à mesure qu'elle se forme et s'opposer ainsi à tout travail de fermentation. Seulement, pour la formule de ces *poudres*, gardez-vous de vous en rapporter aux compositions toutes faites des parfumeurs; souvent elles renferment des substances dangereuses et en particulier de l'iris. Or, l'iris est un topique irritant; appliqué si près du crâne, il peut de plus réagir sympathiquement sur les centres nerveux et y déterminer de graves troubles fonctionnels. Esquirol a publié le cas d'une jeune fille qui, pour avoir voulu sécher ses cheveux avec de la *poudre* que lui fournissait le parfumeur de sa famille et dans laquelle il entrait de l'iris, éprouva pendant plus de trois mois d'affreux maux de tête compliqués d'accès d'épilepsie. M. Aumont a communiqué de même à l'Académie de médecine l'histoire de deux sœurs qui, pour une cause analogue, restèrent longtemps en proie à un effrayant narcotisme. Enfin, j'ai vu dans ma pratique particulière certains faits qui se rapprochent un peu de ceux-là. »

Le fils de Grimod de La Reynière, le fameux fermier général, était d'une originalité des plus grandes. Un jour, il s'enferma chez lui et déclara à son père qu'il n'en sortirait que moyennant la remise de 100,000 francs, nécessaires pour payer ses créanciers, qu'autrement il allait faire sauter le château avec 100 livres de *poudre*. La Reynière, qui savait son fils capable d'exécuter un pareil projet, négocia et finit par donner les 100,000 francs contre la remise des 100 livres de *poudre*... C'était de la *poudre* à poudrer!

— *Poudres absorbantes.* Elles servent à adoucir la peau, à la rafraîchir, à en ôter, à en absorber l'humidité; elles possèdent, en un mot, toutes les qualités bienfaisantes hygiéniques que M. Constantin James énumérait tout à l'heure à propos des *poudres* à poudrer. Voilà pourquoi sans doute elles sont et ont toujours été tant en faveur, et, en effet, sur toute table à toilette d'une dame, même d'un homme, se trouve une boîte de *poudre* absorbante, et, par année, il se consomme en France plusieurs quintaux de cet agent de la coquetterie à la fois et de la thérapeutique. Mais ce qui donnera de cette consommation une idée plus nette, c'est le détail suivant : comme on le sait, on étend sur la peau les *poudres* absorbantes au moyen d'une patte de lièvre préparée à cet effet, ou mieux encore au moyen d'une houppe faite avec le duvet du cygne; « eh bien! rapporte M. O. Reveil, une personne en position d'être bien informée m'affirme qu'il s'importe chaque année en Angleterre environ cinq mille peaux de cygne qui payent les droits d'entrée; mais il y a tout lieu de croire qu'un grand nombre trouvent encore moyen de « se soustraire aux ennuyeuses formalités de la douane. » Si nous portons ce chiffre à deux mille, nous aurons chaque année une importation réelle de sept mille peaux de cygne. Chaque peau pouvant faire en moyenne soixante houppes, ce sera par an un total de quatre cent vingt mille houppes.

En parfumerie, on fait usage surtout de la *poudre* de riz ou fleur de riz. Toutefois, le plus souvent, le riz n'entre pour rien ou presque rien dans la composition qui porte ce nom, et il est remplacé par du sulfate de chaux pulvérisé, du talc, de l'amidon.

A ce propos, M. Constantin James fait la judicieuse réflexion suivante : « Si nos parfumeurs ne commettaient jamais de substitutions plus graves que celle-là, il ne faudrait pas trop s'en plaindre, car enfin le composé qui en résulte est tout à fait inoffensif et, de plus, il atteint beaucoup mieux que la *poudre* de riz elle-même le but qu'on a réellement en vue. Ce qu'on veut, avant tout, n'est-ce pas faire paraître la peau et plus blanche et plus fine? Or, la *poudre* de riz véritable offre trop peu de fixité pour ne pas être enlevée par le simple frôlement de l'air ou des étoffes; au contraire, celle qui se débite sous ce nom pourra, pendant toute une soirée, opposer la plus magnifique résistance. Malheureusement, pour la rendre plus stable encore, on y ajoute souvent de la céruse et autres *poudres ejusdem farinæ*. »

— Pharm. Les *poudres* sont le résultat de la division, en particules plus ou moins ténues, des corps solides, à l'aide d'un mode opératoire nommé pulvérisation. On peut réduire en *poudre* tous les corps solides, mais tous ne peuvent pas l'être par le même moyen; pour exécuter la pulvérisation avec avantage, il faut donc avoir égard aux propriétés physiques et chimiques des corps. La *poudre*, comme forme pharmaceutique, est très-souvent employée; le malade peut toujours prendre sans difficulté une petite dose de matière pulvérulente, en la délayant, soit dans un peu de boisson, soit dans un peu de confitures, soit dans une cuillerée de soupe.

La forme de *poudre* est surtout précieuse pour l'emploi des parties de végétaux ou d'animaux qui doivent leurs propriétés à des substances solubles dans l'eau. Ces matières médicamenteuses, ainsi divisées, abandonnent aux liquides leurs principes actifs, facilement et sans altération, car les modes mécaniques de pulvérisation n'entraînent avec eux aucune altération dans la substance. La forme pulvérulente est très-utile aussi pour la conservation et l'administration des médicaments facilement altérables, comme la digitale, la belladone. Cependant les matières âcres et caustiques, non entièrement solubles dans l'eau, et un grand nombre de substances minérales ne peuvent pas être administrées à l'intérieur sous cette forme pharmaceutique; car elles produiraient, en séjournant dans l'estomac, des accidents inflammatoires plus ou moins graves.

Nous avons dit que la *poudre* a les mêmes propriétés sur l'organisme que la substance qui l'a fournie; nous aurions pu dire que ces propriétés sont augmentées, en ce sens que la pulvérisation rend une substance plus active à mesure qu'elle est poussée plus loin. « En effet, dit Dorvault, il est rationnel d'admettre que plus un corps, dont une partie seulement est soluble ou le devient par la réaction de nos humeurs, est divisé, plus il offre de surface à l'action de ces dernières et plus par conséquent il est actif. Ce fait doit être pris en considération sous le rapport posologique. Le fer réduit par l'hydrogène ne doit pas être prescrit à dose aussi élevée que le fer porphyrisé; le jalap en *poudre* impalpable produira, à dose égale, un effet plus considérable qu'en une *poudre* dans laquelle l'œil aperçoit encore la fibre végétale. » Notons qu'au point de vue pharmaceutique la division plus ou moins grande des corps a aussi son influence.

Il est cependant des cas où la *poudre* ne représente plus, quant à ses propriétés, la substance qui l'a fournie. Chacun sait que le sucre pulvérisé n'a plus la même saveur ni la même solubilité; il *sucre* moins; la pulvérisation diminue la solubilité de l'acide arsénieux; les recherches pourraient être dirigées sur l'action comparative des *poudres* et des substances qui dégagent de l'électricité par la pulvérisation, comme le valérianate de quinine, la strychnine, la cinchonine. Ces recherches, nous le croyons, seraient d'un grand intérêt, d'autant mieux qu'elles n'ont jamais été faites. Il est très-probable, selon Dorvault, qu'il y a dans ces phénomènes quelques changements moléculaires, quelque isomérie des corps. Il ne faut pas préparer de trop grandes quantités de *poudre* à la fois, car, en général, les substances se conservent mieux dans leur entier qu'en *poudre*. Cette règle est surtout applicable aux matières volatiles et aromatiques et à celles qui attirent l'humidité de l'air. Les *poudres* végétales doivent être conservées à l'abri de la lumière, qui les décolore et les altère. Il faut pour cela les enfermer en petite quantité dans des flacons de verre jaune ou noir, ou dans des pots de grès.

Les *poudres* sont simples ou composées. Les *poudres* simples sont celles qui proviennent d'une seule substance, comme les *poudres* d'aloès, de quinquina, de gentiane. Elles servent à préparer des extraits de sirop, de pulpes, des électuaires et des pilules, etc.

Les *poudres* composées, ou pulvérolés, résultent de la mixtion d'un plus ou moins grand nombre de substances pulvérisées, ou de la pulvérisation simultanée de plusieurs substances. Les règles suivantes doivent être appliquées à la préparation des *poudres* composées. On ne doit jamais faire entrer dans leur composition des sels déliquescents ni des semences émulsives. Quand on y fait entrer des substances métalliques très-pesantes, on doit les porphyriser et remuer le mélange de temps en temps. Les résines, les gommes-résines, la muscade, la vanille sont pulvérisées à l'aide des autres substances. Quand le mélange est opéré, si la quantité est considérable, on passe à travers un tamis de soie peu serré. Chaque *poudre* doit avoir le plus grand degré de ténuité possible, à l'exception, toutefois, des *poudres* sternutatoires. Il existe un nombre considérable de *poudres* composées. Nous nous bornerons ici à indiquer les plus connues.

Poudre absorbante ou *antiacide*, composée par égales parties de sucre blanc et de magnésie calcinée. On l'administre contre les empoisonnements par les acides et contre les aigreurs de l'estomac.

Poudre d'Ailhaud ou *du baron du Castelet*, mélange purgatif dans lequel entrent du jalap, de la résine de gaïac, de la scammonée, de l'aloès, de la gomme-gutte et du séné.

Poudre d'Algaroth. V. ALGAROTH.

Poudre altérante de Plummer, composée de calomel et de soufre doré d'antimoine, et vantée comme fondant et dépuratif.

Poudre anodine d'Hoffmann, mélange de : myrrhe, cannelle, cascarille, corail rouge, bol d'Arménie et opium. Cette poudre est calmante, astringente et stomachique.

Poudre anthelminthique purgative de Bell, composée de parties égales de rhubarbe, de calomel, de scammonée, avec trois parties de sucre. On la donne à un enfant, à la dose de 0gr,50 à 0gr,60.

Poudre antiarthritique, contre la goutte. Elle se compose de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de chamépitys, de fleurs de petite centaurée.

Poudre antihystérique, composée d'assa fœtida, de galbanum, de myrrhe, de racine d'asarum, de castoréum, d'aristoloche ronde, de feuilles de sabine, de cataire, de matricaire et de dictame de Crète.

Poudre antimoniale de James, préparation célèbre en Angleterre. La formule déposée par James à la chancellerie de Londres prescrit de calciner du sulfure d'antimoine dans un creuset, en ajoutant de l'azotate de soude et quelques gouttes d'huile animale de Dippel. Diaphorétique, laxatif, fébrifuge.

Poudre arsenicale du frère Cosme, poudre escharotique résultant d'un mélange d'acide arsénieux pulvérisé, de sulfure rouge de mercure pulvérisé, d'éponge torréfiée. On l'emploie sous forme de pâte pour cicatriser les plaies cancéreuses.

Poudre arsenicale de Rousselot. Elle s'emploie pour le même usage et se compose de sang-dragon, de cinabre porphyrisé et d'acide arsénieux.

Poudre capitale de Saint-Ange. C'est un mélange de feuilles d'asaret, de bétoine, de verveine et de crapaud.

Poudre de Carignan, composée de gui de chêne, de racines de fraxinelle et de pivoine, de carbonate d'ammoniaque, le tout pulvérisé. On s'en sert pour prévenir ou faire cesser les convulsions des enfants.

Poudre carminative. Elle est composée de : fruits d'anis, coriandre, fenouil, écorce de citron et d'orange amère, cannelle, girofle, rhubarbe pulvérisés, et auxquels on ajoute du sucre blanc.

Poudre caustique du frère Cosme. V. POUDRE ARSENICALE DU FRÈRE COSME.

Poudre chalybée ou *Poudre martiale*. On l'obtient par un mélange de : cannelle fine, myrrhe, thym, matricaire, rue, calament, armoise, cataire, sabine, racine de garance, d'aristoloche, de boucage saxifragé, semences d'ache et de séséli, limaille de fer porphyrisé ; on l'emploie contre la chlorose, l'aménorrhée, la cachexie.

Poudre de colophane composée. V. POUDRE HÉMOSTATIQUE.

Poudre Content, composée de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz. C'est un excellent digestif.

Poudre cornachine, dite aussi *Poudre de tribus* ou *Poudre du comte de Warwick*, formée de scammonée, de bitartrate de potasse et d'antimoine diaphorétique lavé. C'est une poudre purgative.

Poudre dentifrice. V. DENTIFRICE.

Poudre diarrhodon. V. DIARRHODON.

Poudre diurétique. V. DIURÉTIQUE.

Poudre de Dower, préparation ancienne, encore très-employée, renfermant de l'extrait d'opium, du sulfate de potasse, du nitrate de la même base, de l'ipéca, de la réglisse. Calmant et diaphorétique, dans la goutte, le rhumatisme chronique, etc.

Poudre de Dupuytren, qu'on emploie comme caustique pour cautériser les plaies, et qui se compose de protochlorure de mercure et d'acide arsénieux.

Poudre escharotique arsenicale. V. POUDRE ARSENICALE DU FRÈRE COSME.

Poudre fébrifuge, mélange de : rhubarbe, jalap, carbonate de potasse, quinquina. C'est un excellent fébrifuge, qu'on emploie avec succès contre les fièvres intermittentes.

Poudre Fontaneilles, mélange d'arsenic blanc, de mercure doux, d'opium brut, de gomme arabique et de sucre, qu'on emploie contre les fièvres.

Poudre galactopoiétique, composée de semences d'anis, de fenouil, de nielle, d'yeux d'écrevisse et de trochisques de craie.

Poudre gazifère simple. Elle se compose d'acide tartrique pur réduit en poudre et de bicarbonate de soude pulvérisé, qu'on fait dissoudre ensemble dans de l'eau lorsqu'on veut en faire usage comme d'une eau gazeuse.

Poudre gazifère laxative ou *Poudre de Sedlitz*. C'est un mélange d'acide tartrique, de bicarbonate de soude, de tartrate de potasse et de soude.

Poudre de Guttèle ou *de la princesse de Carignan*. V. POUDRE DE CARIGNAN.

Poudre de Haly ou *Poudre contre la phthisie*. C'est un mélange d'amandes douces, de gomme, de semences de coing et de pavot blanc, de résine et de sucre. On en fait un looch très-adoucissant.

Poudre d'Helvétius ou *vomitive*. Elle se compose d'émétique, d'ipécacuana et de crème de tartre.

Poudre hémostatique ou *de colophane*. C'est un mélange de colophane, de gomme arabique et de charbon de bois.

Poudre de Lémery. Cette *poudre*, qui est digestive et excitante, est faite de cannelle, girofle, gingembre, macis, muscade, musc et petit galanga.

Poudre insecticide. V. INSECTICIDE.

Poudre de jalap orangée, mélange de : jalap, bitartrate de potassium, sucre, le tout aromatisé avec de l'huile volatile d'orange. On s'en sert pour purger les enfants.

Poudre de James, composée de sulfure d'antimoine et de râpures de corne de cerf qu'on calcine. Elle passe pour diaphorétique.

Poudre laxative. V. POUDRE GAZIFÈRE LAXATIVE.

Poudre martiale. V. POUDRE CHALYBÉE.

Poudre mercurielle purgative, mélange de *poudre* cornachine et de sulfure de mercure noir.

Poudre de Moore ou *de mort* ou *d'Algaroth*. V. ALGAROTH.

Poudre contre la phthisie. V. POUDRE DE HALY.

Poudre purgative. V. POUDRE MERCURIELLE.

Poudre tempérante de Stahl, mélange porphyrisé de sulfate et de nitrate de potasse et de sulfate de mercure rouge préparé, dont les effets sont calmants et rafraîchissants.

Poudre sédative de Wetzler. Elle se compose de racines de belladone et de sucre, et s'administre contre la coqueluche.

Poudre sternutatoire, *poudre* grossière d'asaret, de bétoine, de marjolaine. On doit bien se garder d'employer l'euphorbe. L'ellébore, qui purge le cerveau, peut être une bonne poudre sternutatoire.

Poudre de tribus. V. POUDRE CORNACHINE.

Poudres vermifuges. V. VERMIFUGE.

Poudre de Vichy, sels pulvérisés, extraits des eaux de Vichy.

Poudre de Vienne, caustique composé d'un mélange de chaux vive et de potasse caustique. Pour faire usage de ce caustique, on en fait une pâte avec un peu d'alcool et on l'applique sur la partie que l'on veut cautériser. On recouvre d'un morceau de sparadrap. L'avantage de ce caustique consiste dans son action vive, prompte et circonscrite.

Poudre vomitive. V. POUDRE D'HELVETIUS.

Poudre des voyageurs, *poudre* diurétique, très-employée dans les blennorrhagies et les cystites aiguës, composée de gomme arabique, de sucre, de nitrate de potasse, de racine de guimauve.

— Thérapeut. *Poudre divine*. Un chimiste, Magnant, frappé des résultats merveilleux obtenus par l'emploi d'un produit qu'il avait imaginé vers 1856, n'hésita pas à baptiser ce produit du nom de *poudre divine*, qualification qui parut prétentieuse au début, mais que l'expérience ne tarda pas à ratifier. Cette *poudre*, antiphagédénique, détersive et antiputride, est un composé d'acide phénique, de cicutine, de charbon de bois pulvérisé et d'une base neutre quelconque, dans des proportions qui n'ont point été publiées. Il est supposable que l'élément curatif, ici, est la ciguë, comme l'ail est la substance agissante dans la préparation du papier chimique. La *poudre divine* était employée par Velpeau dans son service à l'hospice de la Charité, et, depuis 1866, le gouvernement italien l'a adoptée dans ses hôpitaux militaires. Les affections qu'elle combat, et presque toujours victorieusement, sont les affections cancéreuses, les ulcères de toute nature et les plaies rongeantes, blessures, brûlures, abcès, anthrax, charbon, et les maladies de peau en général. Comme agent antiseptique, elle est souveraine dans les épidémies de toute sorte. On l'administre, suivant les cas, soit en *poudre* sèche, soit à l'état d'onguent en la malaxant avec du saindoux, soit encore à l'état sirupeux au moyen d'huile d'olive qui lui sert de véhicule.

— Indust. *Encre-poudre*. Cette encre, dite encre-*poudre* des écoles, est tirée, comme beaucoup de produits tinctoriaux, des corps provenant de la transformation du goudron de houille pour l'industrie. M. Balard, de l'Institut, dans un rapport sur la découverte de cette encre-*poudre*, s'exprime ainsi : « ..... Dissoute simplement dans l'eau, elle constitue une encre d'un bleu noir très-foncé. Comme cette encre est alcaline, elle conserve sans aucune altération la plume métallique, qui reste intacte même au bout de plusieurs mois d'usage et toujours prête à servir. L'écriture obtenue avec cette encre est, au moment même où on la trace, d'un noir assez foncé pour permettre d'écrire dans des lieux peu éclairés. A ces qualités, l'encre nouvelle joint celle de n'être attaquable ni par l'acide nitrique, ni par la solution de chlore ou de brome, ni par l'acide chlorhydrique. Les petites mains barbouillées d'encre, les étoffes tachées d'abord en noir, puis en rouille que l'action bien connue du peroxyde de fer transforme bientôt en un trou, font, on le sait, le désespoir des mères ; mais avec l'encre nouvelle, la lessive ordinaire et même aussi un savonnage énergique permettent de faire disparaître ces taches. Elle mérite donc bien, comme on le voit, d'être préférée, au moins dans tous les lieux où on apprend à écrire, et de porter le nom d'encre des écoles, sous lequel on l'a désignée. Aux qualités que nous venons de signaler et qui doivent la rendre d'un emploi très-étendu, cette encre joint l'avantage de pouvoir être transportée à l'état solide et consommée sans perte jusqu'à la dernière goutte ; si l'encre s'est évaporée ou concentrée, il suffit d'ajouter de l'eau pour ramener dans les conditions ordinaires l'encrier, où il ne se forme point de dépôt et qui n'a jamais besoin d'être nettoyé. »

Poudre aux yeux (LA), comédie en deux actes, de MM. E. Labiche et E. Martin, représentée au Gymnase le 7 septembre 1861. C'est une satire des plus comiques contre le travers le plus commun de notre société bourgeoise, le besoin de paraître, de briller, de faire croire à une fortune qu'on n'a pas, et, avec les ressources [illegible] une modeste aisance, de se donner les dehors [illegible] somptueuses du luxe en s'exposant aux tristes réalités de la misère. C'est ce qu'on appelle jeter de la poudre aux yeux. Sur ce léger canevas, les auteurs ont brodé un vaudeville tout français, c'est-à-dire plein de bon sens, de gaieté et d'esprit. L'ingénieuse invention de la pièce consiste à mettre en présence l'une de l'autre deux familles qui, poussées par le même esprit de sottise, travaillent à s'éblouir réciproquement. Tout est mis en œuvre de part et d'autre pour se tromper. La satisfaction de la vanité n'est pas le seul but de nos bourgeois ; il y a un mariage sous roche et chacune des deux familles voudrait faire élever par l'autre le chiffre de la dot. Dans ce steeple-chase de folies, il n'y a point de barrière qu'on ne franchisse, jusqu'à ce qu'un oncle prudent fasse entendre la voix du bon sens. On reconnaît qu'on n'est pas grand seigneur, mais bourgeois, et que la gloriole est aussi sotte que ruineuse. On renonce à toutes les fanfaronnades de luxe et le dîner des fiançailles, commandé d'avance avec une somptuosité princière, sera la dernière carte à payer de la folie. Il est impossible d'unir une leçon plus saine à une gaieté plus franche, de porter plus de bonne humeur dans la vérité, et, en dépit de quelques bouffonneries, d'amuser plus agréablement et plus convenablement les gens en les critiquant. Si les auteurs nous ont jeté de la poudre aux yeux, en tout cas c'est de la poudre d'or.

Poudre (INVENTION DE LA), tableau de M. Penguilly-L'Haridon (1867). L'artiste nous fait assister à la catastrophe qui termina la vie du moine Schwartz, alchimiste, qui découvrit les propriétés détonantes d'un amalgame de soufre, de salpêtre et de charbon et périt dans son laboratoire victime de sa découverte. Il est difficile de rêver quelque chose de plus lugubre que cette scène. Le moine Noir, ainsi qu'on l'appelait, gît étendu sur le plancher parmi des débris fracassés ; à sa tête livide saigne une large plaie ; des fumées tourbillonnent çà et là, et de son froc qui s'allume montent des spirales bleuâtres ; les cornues, les matras, les ballons, les serpentins, tout a volé en pièces ; des poutres et des madriers rompus jonchent le sol ; les murs, noircis par la poussière du charbon, se lézardent de toutes parts, et l'inventeur sinistre expire victime de sa terrible invention. Cette toile est considérée comme un excellent morceau. « Ici, dit M. E. About, le genre s'élève à la hauteur de l'histoire. Cette tête morte semble crier par sa blessure rouge ; cet homme a bien sauté en l'air ; il est admirablement aplati. Une couleur de mort éclaire son laboratoire ; un filet de fumée rampe encore entre les interstices de la pierre : on sent la poudre. Le moine Schwartz fut, suivant un chroniqueur, la première victime de la poudre à canon. On ne sait pas encore précisément quelle sera la dernière. »

Poudres (CONSPIRATION DES), nom sous lequel on désigne le complot catholique formé en Angleterre, deux ans après l'avénement de Jacques Ier, dans le but de rétablir le catholicisme romain comme religion dominante. Pour bien faire comprendre les causes qui amenèrent ce complot, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui l'avaient précédé.

Pendant les dernières années du règne d'Élisabeth, les protestants, dont le nombre et la puissance s'étaient, depuis la mort de Marie, accrus de manière à leur donner une influence sans égale dans le gouvernement du royaume, s'efforcèrent d'extirper le catholicisme de l'Angleterre, en rendant des lois d'une rigueur excessive contre ceux qui appartenaient à cette religion. Par un édit de 1585, tous les jésuites et autres membres du clergé catholique qui avaient été ordonnés depuis l'avénement de la reine Marie avaient dû quitter l'Angleterre dans un délai de quarante jours, et, de plus, il leur était interdit, sous peine de mort, de pénétrer en Angleterre ou de s'y établir ; le même édit déclarait en outre que les personnes qui recevraient ou assisteraient des prêtres catholiques encourraient les peines édictées contre le crime de haute trahison. Cet édit et plusieurs autres presque aussi sévères ne furent jamais appliqués, il est vrai, dans toute leur rigueur ; mais les catholiques n'eurent plus en fait de liberté personnelle et religieuse que ce qu'il plut au conseil privé de leur accorder ; et, pour ce qui était de leur religion, la loi ne leur reconnaissait pas de droits et ne leur accordait aucune protection.

Lorsqu'on vit arriver au trône Jacques Ier, qui, quoique protestant, était né de parents catholiques romains, avait été baptisé par un archevêque catholique romain et avait approuvé plusieurs des ordonnances de l'Église de Rome, les catholiques crurent pouvoir espérer que leurs libertés allaient leur être rendues. Et, dans le fait, au début, il sembla que leurs vœux allaient se réaliser. En effet, les amendes payées par les récalcitrants, et qui, la dernière année du règne d'Élisabeth, s'étaient élevées à 10,333 liv. st. (plus de 258,000 fr.), dépassèrent à peine 300 liv. (7,500 fr.) la première année du règne de Jacques Ier, et la seconde année elles n'atteignirent guère plus de 200 liv. (5,000 fr.). Mais Jacques Ier ne fut pas plus tôt solidement établi sur son trône, qu'il démentit toutes les espérances que son avénement avait éveillées chez les catholiques. En février 1604, il déclara à son conseil qu'il n'avait aucunement l'intention de se montrer indulgent envers eux, et qu'au contraire il voulait rendre encore plus sévères les lois édictées contre eux, et cela dans le plus bref délai possible. Cette déclaration fit naître dans le parti catholique une haine violente contre le roi, contre son gouvernement et contre tous les protestants en général. Ce fut alors que quelques-uns des chefs de ce parti conçurent le dessein de faire sauter au moyen de la poudre le Parlement, lors de son ouverture, et de faire périr ainsi le roi et les membres des deux chambres. Le premier instigateur de ce complot sanguinaire fut Robert Catesby, fils de William Catesby, qui avait été emprisonné à différentes reprises pour son attachement à la religion catholique. Il fut, selon toute probabilité, encouragé dans son dessein par Henri Garnet, supérieur des jésuites d'Angleterre, qui, soupçonné d'intrigues avec le roi d'Espagne sous le règne d'Élisabeth, avait obtenu de Jacques Ier, à son avénement, le pardon de sa conduite passée, mais qui n'en avait pas moins continué à rester en étroites relations avec les nobles catholiques les plus suspects au gouvernement anglais, notamment avec lord Vaux et avec la fille de ce dernier.

Dans l'été de 1604, Catesby fit part de son projet à John Wright et à Thomas Winter, descendants l'un et l'autre de deux anciennes familles qui avaient toujours possédé de grands biens depuis le règne de Henri VI. Dans un conciliabule tenu entre les trois conspirateurs, il fut décidé que Winter se rendrait dans les Pays-Bas pour s'y rencontrer avec Velasco, connétable de Castille, qui venait des Flandres en Angleterre dans le but d'y conclure un traité de paix entre Jacques Ier et le roi d'Espagne, et qu'il lui demanderait d'engager le roi à révoquer les édits rendus contre les catholiques et à leur accorder les mêmes priviléges qu'à ses autres sujets. Winter ne réussit pas à persuader à Velasco d'introduire dans son traité de paix des stipulations en faveur des Anglais appartenant à l'Église catholique et il revint en Angleterre en compagnie de Guy Fawkes, qui, selon toute apparence, avait dû le seconder dans sa démarche auprès de Velasco. Fawkes appartenait à une bonne famille du Yorkshire ; après avoir dépensé la modeste fortune qu'il tenait de son père, il s'était engagé dans l'armée espagnole des Flandres et avait assisté, en 1596, à la prise de Calais par l'archiduc Albert. Aussitôt après le retour de Winter à Londres, Thomas Percy, [illegible], maître d'hôtel et confident du comte de Northumberland, se joignit aux quatre premiers conspirateurs et chacun d'eux prêta, à genoux et les mains sur l'autel, le serment suivant : « Je jure par la sainte Trinité et par le sacrement que je vais maintenant recevoir de ne jamais révéler ni directement, ni indirectement, par parole ou par circonstance, le projet qui va m'être confié sous le sceau du secret et de ne pas renoncer à son exécution jusqu'à ce que la mort m'ait délié de mon serment. » Puis ils entendirent la messe et, en confirmation de leur vœu, reçurent la communion des mains d'un jésuite, le Père Gérard. Ce fut Percy qui se chargea alors des premiers préparatifs du complot. Il était gentilhomme pensionnaire, et sous prétexte qu'en cette qualité il avait besoin de ne pas s'éloigner de la cour, il se fit céder par un certain Ferris le reste du bail d'une maison louée par ce dernier et attenant au palais du Parlement. Fawkes, qui n'était pas connu à Londres, passa pour un domestique de Percy et en cette qualité prit possession de la maison. L'ouverture du Parlement fut peu de temps après ajournée jusqu'au 11 février 1605 et les conspirateurs, qui avaient [illegible] loué une maison à Lambeth pour y faire leurs préparatifs et déposer leurs munitions, convinrent de se retrouver à Londres au commencement de novembre. La garde de la maison de Lambeth fut confiée à Robert Keyes, fils d'un ecclésiastique protestant, mais qui était [illegible]. Le 11 décembre, Catesby et ses complices se réunirent dans la maison de Londres et l'on commença immédiatement à creuser une mine ; mais le mur qui les séparait du Parlement s'étant trouvé avoir plus de trois mètres d'épaisseur, [illegible] Keyes et le frère puîné de John Wright, et les sept conjurés travaillèrent [illegible] jour de Noël, sans jamais se montrer [illegible] partie supérieure de la maison. Il était à croire que le prince Henri voudrait accompagner son père au Parlement et [illegible] [illegible] de la princesse Élisabeth [illegible]. L'intention des conjurés était de proclamer un des membres de la famille royale. Ils convinrent aussi que le comté de Warwick serait leur lieu de rendez-vous général et que des chevaux et des armes seraient envoyés dans les maisons de plusieurs des conspirateurs de ce comté, afin que l'on pût s'en servir selon que l'occasion l'exigerait.

Au milieu de ces délibérations, Fawkes fut informé que l'ouverture du Parlement était de nouveau prorogée du 7 février 1605 au 3 octobre suivant. Les conspirateurs se sépare-

[illegible] et, dans l'intervalle, [illegible] et Robert Winter [illegible] furent initiés au complot. [illegible] et le [illegible] se trouvait [illegible] en grand secret dans une cave qui se trouvait à peu près au-dessous de [illegible] et travaillèrent au premier abord à avoir [illegible] ouverts. Mais Fawkes, envoyé à [illegible], rapporta que ce bruit était causé par [illegible] Bright, auquel la cave appartenait et qui était en train de vendre le charbon qu'elle renfermait afin de déménager. Fawkes examina avec soin cette vaste cave, qui était située immédiatement au-dessous de la chambre des lords, et constata qu'elle convenait parfaitement au but qu'ils se proposaient. Les difficultés qu'offrait le percement du mur, son épaisseur, l'humidité au milieu de laquelle ils étaient obligés de travailler, car de l'eau suintait continuellement à travers les [illegible] de pierre, enfin le danger d'être découverts à cause du bruit qu'ils faisaient en travaillant les décidèrent à abandonner leurs premières opérations et à venir s'établir dans la cave de Bright. Ils la louèrent immédiatement et pendant les nuits suivantes y transportèrent de Lambeth environ vingt barils de poudre; les leviers de fer et autres instruments qui avaient servi à creuser la mine furent placés au milieu de la poudre afin que l'explosion causât encore plus de ravages, et le tout fut recouvert de fagots; des bois de différentes sortes furent placés dans le reste de la cave pour éloigner tout soupçon de la part des curieux et de la police. Les préparatifs furent terminés en mai 1605; les conspirateurs, après avoir fait à la porte des marques qui devaient leur indiquer si quelqu'un y était entré à leur insu, résolurent de se séparer; mais auparavant il fut décidé que l'on chercherait à se ménager une coopération à l'étranger en informant du complot sir Stanley et Owen, à condition, bien entendu, qu'ils s'engageraient par serment à ne rien révéler et Fawkes fut envoyé dans les Flandres pour s'entendre avec eux. Sir Edward Baynham fut aussi dépêché en mission auprès du pape, afin que, lorsque la nouvelle de l'explosion parviendrait à Rome, il pût être à même d'entrer en négociation avec le pontife dans l'intérêt des conspirateurs et lui expliquer que le seul but du complot avait été le rétablissement du catholicisme en Angleterre. Peu de temps après le retour de Fawkes, l'ouverture du Parlement fut encore reculée jusqu'au 5 novembre. Ces prorogations successives alarmèrent les conspirateurs et leur firent craindre que leur projet n'eût été découvert; mais leurs alarmes ayant été reconnues sans fondement, Catesby acheta des chevaux, des armes et de la poudre et, sous prétexte de lever des soldats pour [illegible] de Flandre, assembla ceux de ses amis qui pouvaient se trouver armés dans la province lorsque le premier coup aurait été frappé. Comme de grandes sommes d'argent étaient nécessaires dans ce but, on résolut d'admettre dans le complot trois riches gentilshommes, sir Everard Digby, Ambroise Rookwood et Francis Tresham, qui furent en effet initiés au secret et prêtèrent le serment exigé.

Comme le jour de la réunion du Parlement a[illegible] définitivement arrêté que Fawkes [illegible] au moyen d'une [illegible] pendant un quart d'heure et lui laisserait ainsi le temps de s'é[illegible] de l'explosion, sir Everard Digby devait, sous prétexte d'une chasse, rassembler le 5 novembre, dans le comté de Warwick, un certain nombre de gentilshommes catholiques, et Percy s'emparerait du prince de Galles ou bien du duc d'York dans [illegible] Parlement [illegible] donna lieu à des discussions, ce fut de savoir si les pairs catholiques devaient être prévenus du danger [illegible]. Chacun des conspirateurs comptait des amis, sinon [illegible] présentait de tels dangers pour le succès du complot, que l'on convint de ne leur donner [illegible] détourner, par des conseils vagues et généraux, d'assister à l'ouverture du Parlement. Plu[illegible] ses à ce dessein et le virent adopter avec peine, Tresham en particulier, dont les sœurs [illegible] que Mounteagle fût prévenu du danger qui le [illegible] désirait, il déclara qu'il ne donnerait pas l'ar[illegible] il n'assista plus aux conciliabules des con[illegible] pre[illegible]

qui l'avait instamment prié de la remettre immédiatement à son maître. Voici la traduction textuelle de cette lettre, qui était écrite dans un style des plus incorrects : « Mylord, en dehors de l'amitié que je vous porte, quelques amis ont souci de votre salut; c'est pourquoi je vous conseille, si vous tenez à votre vie, de trouver quelque excuse pour vous dispenser d'assister à ce Parlement, car Dieu et l'homme ont résolu de punir la méchanceté du siècle; et ne prenez pas légèrement cet avertissement, mais retirez-vous dans votre province, où vous pourrez attendre en sûreté tout événement, car, bien qu'il n'y ait ici aucune apparence d'agitation, je vous le dis encore, ceux du Parlement vont recevoir un terrible coup et ils ne verront pas qui les frappe; ce conseil ne doit pas être méprisé, parce qu'il doit vous faire du bien et ne peut vous nuire, car le danger sera passé aussitôt que vous aurez brûlé la lettre, et j'espère que Dieu, à la sainte protection duquel je vous recommande, vous donnera la grâce d'en faire un bon usage. » Cette lettre a été attribuée tour à tour à Anne, fille de lord Vaux, à miss Abington, sœur de lord Mounteagle, à Percy et à d'autres; mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'avait été écrite par aucun d'entre eux et que c'était Tresham qui en était l'auteur. Le même soir, lord Mounteagle montra la lettre à plusieurs membres du conseil, avec lesquels il tomba d'accord de ne prendre aucune résolution à ce sujet avant le retour du roi qui chassait à Royston. Les conspirateurs eurent bientôt connaissance du contenu de la lettre, ainsi que de sa communication aux membres du conseil et au secrétaire d'État; mais, quoique le danger qui les menaçait fût évident et que le bâtiment qui devait transporter Fawkes en Flandre fût à l'ancre dans la Tamise, ils n'essayèrent pas de s'enfuir. Tous soupçonnèrent Tresham de les avoir trahis et lui en firent de vifs reproches, mais il s'en défendit énergiquement. Bien qu'ils ne pussent savoir exactement jusqu'à quel point leur secret avait été révélé, ils conservèrent encore l'espoir d'exécuter leur dessein, surtout lorsque, après examen, Fawkes se convainquit que la cave n'était pas surveillée et que rien n'y avait été dérangé. Mais lorsqu'ils apprirent que, le 31 octobre, la lettre avait été montrée au roi, leurs espérances diminuèrent et leurs craintes devinrent plus vives. Quelques-uns d'entre eux quittèrent Londres; les autres se cachèrent dans une maison de peu d'apparence, se tenant prêts à partir au premier avis; seul, Fawkes, avec le courage remarquable dont il avait fait preuve pendant toute la durée des préparatifs, choisit la cave elle-même pour lieu de refuge. Ce fut ainsi qu'ils passèrent trois jours dans le doute et dans l'anxiété. Le lundi 4 novembre, le chambellan et lord Mounteagle commencèrent leurs recherches, qui avaient été différées jusque-là par un motif que l'on ne peut pas s'expliquer. Leurs soupçons s'éveillèrent surtout en constatant que Percy était locataire d'une maison dont il ne faisait aucun usage et que la cave de cette maison était remplie d'une énorme quantité de bois, à côté duquel se tenait un homme (Fawkes) dont l'aspect n'était rien moins que rassurant. Ils ordonnèrent alors à sir Thomas Knevet, magistrat de Westminster, de fouiller toutes les maisons et toutes les caves du voisinage. Les recherches commencèrent aussitôt et, le même jour, vers minuit, on arrêta Fawkes au moment où il sortait de la cave. On trouva sur lui des mèches et de l'amadou; une lanterne sourde renfermant une chandelle allumée était suspendue derrière la porte, et les fagots recouvraient trente-six barils de poudre. Fawkes avoua sans hésiter son dessein au magistrat et lui déclara que, s'il s'était trouvé dans l'intérieur de la cave au moment de son arrestation, il aurait mis le feu aux poudres et aurait tout fait sauter. Son courage et son sang-froid ne se démentirent pas lorsqu'il fut interrogé devant le roi et le conseil. Il se [illegible] John Johnson, domestique de [illegible] Percy, déclara qu'il avait l'intention [illegible] le roi, les lords, les évêques et [illegible] qui auraient assisté à l'ouverture du Parlement, refusa de dénoncer aucun de ses complices, et comme [illegible] un complot [illegible] contre tant de personnes [illegible], il répondit que « les maladies [illegible] exigeaient des remèdes désespérés. »

En apprenant l'arrestation de Fawkes, les [illegible] qui étaient réunis, sous les [illegible] Digby, chez [illegible] et [illegible] Warwick [illegible] Worcester [illegible] Windsor, et, le 7 novembre, [illegible]

son interrogatoire, ne voulut embrasser notre cause, bien que nous eussions espéré un grand nombre de partisans. » Les gentilshommes campagnards leur fermaient leur porte en leur reprochant d'avoir amené la ruine de la cause catholique par leur entreprise néfaste, tandis que le peuple se montrait complètement hostile envers eux. Digby abandonna ses compagnons à Holbeach, dans le but, prétendit-il, d'aller hâter l'arrivée de quelques secours que l'on attendait; mais il fut reconnu à Dudley, arrêté et envoyé à Londres. Quant aux autres, un corps de troupes royales envoyé à leur poursuite les atteignit à Holbeach, où se livra un combat sanglant, dans lequel les deux Whrigt, Percy et Catesby furent tués, et Rookwood et Thomas Winter blessés; le reste des conjurés tomba aux mains des troupes royales. Tresham mourut en prison et, le lundi 27 janvier 1606, sept personnes : Robert Winter, Thomas Winter, Guy Fawkes, Thomas Bates, Robert Keyes, Ambroise Rookwood et John Grant, furent jugées à Westminster, par une commission spéciale, comme complices de la conspiration des poudres; le procès de Digby se fit à part. Les juges ne reçurent la déposition d'aucun témoin; l'évidence du crime résulta des déclarations écrites d'un serviteur de Digby et des aveux des accusés eux-mêmes. On a tout lieu de croire que l'on mit Fawkes à la torture pour en obtenir des aveux plus complets. Tous les prisonniers furent déclarés coupables et condamnés à mort, et l'on prit soin de rendre aussi solennelle et aussi terrifiante que possible leur exécution, qui eut lieu le jeudi et le vendredi suivants. Mais à peine ce premier procès était-il terminé que les débats d'un nouveau se préparèrent. Dans le récit que nous venons de faire, on n'a vu intervenir activement aucun des membres de la compagnie de Jésus; mais, pour être occulte, l'influence de cette société n'en avait pas moins eu son effet dans une conspiration qui ne tendait qu'à remettre l'Angleterre sous sa domination ou sous celle de Rome, ce qui était la même chose. Le Père Garnet, dont nous avons déjà mentionné le nom, n'avait pas cessé d'être en relations avec les principaux conjurés, et, quoique l'historien catholique Lingard et divers écrivains appartenant à son ordre aient cherché à le laver du soupçon de connivence dans le complot, Hume et les autres historiens anglais protestants sont unanimes à le déclarer coupable, et après les avoir lus il ne reste guère de doute à cet égard.

Au mois de septembre 1605, Garnet avait fait un pèlerinage à Saint-Winifried, dans le Flintshire, en compagnie de ceux qui s'occupaient alors le plus activement des préparatifs du grand coup qui devait être frappé deux mois plus tard, et ce pèlerinage n'avait d'autre but, suivant les aveux de Tresham et de Bats, serviteur de Catesby, que de fournir de plus grandes facilités pour délibérer au sujet de l'entreprise. Au moment de la découverte de la conspiration, Garnet se trouvait à peu de distance du rendez-vous général; mais, craignant alors pour sa sûreté, il se réfugia dans les environs de Worcester, à Hendlip, où le jésuite Hall, surnommé Oldcorne, était chapelain de Thomas Abington, beau-frère de lord Mounteagle. A Hendlip, il y avait un grand nombre de passages secrets et de cachettes, où les deux jésuites étaient obligés de se réfugier souvent, car un commissaire des lords du conseil, sir Henry Broomby, investissait la maison et y faisait quotidiennement des recherches. Le Parlement avait rendu un bill d'amener contre Garnet, Greenway, Gerard, Creswell, Baldwin, Hammond, Oldcorne et Westmoreland, tous jésuites, accusés d'avoir entretenu de coupables correspondances avec l'Espagne avant et après la mort d'Élisabeth. Gerard et Greenway réussirent à passer sur le continent, mais Garnet et Oldcorne, obligés de quitter leur retraite, furent arrêtés et conduits à Londres le 12 février 1606. Les lords eurent alors recours à leur faire leur procès comme complices de la conspiration des poudres. Comme on manquait de preuves suffisantes pour les convaincre, on employa tous les moyens possibles pour en obtenir; Oldcorne fut mis à la torture; on intercepta la correspondance de Garnet et l'on arrangea de manière que les deux accusés pussent causer à travers une fente du mur qui séparait leurs cachots, contigus l'un à l'autre. Les conversations qu'ils eurent ensemble, se croyant seuls, furent soigneusement recueillies, et les juges y trouvèrent les preuves qu'ils attendaient. Nous sommes loin d'approuver les procédés employés en cette circonstance, mais il faut tenir compte, d'un autre côté, de l'irritation causée dans toute l'Angleterre par l'atrocité du dessein médité par les catholiques. Les deux accusés furent déclarés coupables d'avoir eu connaissance du complot et, en ne le révélant pas, de s'être rendus passibles de la peine réservée au crime de haute trahison. Garnet fut pendu à Londres le 3 mai 1606; Oldcorne avait été exécuté à Worcester le mois précédent. Ils furent l'un et l'autre regardés comme des martyrs par les catholiques romains, et plusieurs jésuites écrivirent leur apologie.

Ce qui frappe le plus dans la conspiration des poudres, [illegible] que [illegible] accusés, c'est qu'elle fut conçue et préparée, non par de misérables aventuriers, mais par des gentilshommes appartenant à d'anciennes familles et possédant, pour la plupart, de grandes fortunes. On continua à en ressentir pendant longtemps les effets; car non-seulement elle aliéna pour toujours aux catholiques l'esprit faible du roi, mais encore les rendit à tel point odieux à la nation anglaise tout entière que, loin de révoquer les édits sévères alors en vigueur contre eux, on en rendit de nouveaux plus rigoureux encore. Et lorsque, trois quarts de siècle plus tard, un petit-fils de Jacques Ier parut disposé à subir de nouveau l'influence de la cour de Rome, le souvenir de la conspiration des poudres, toujours vivant dans le souvenir des Anglais, fut peut-être l'une des plus puissantes parmi les causes qui amenèrent son expulsion du trône.

POUDRÉ, ÉE (pou-dré) part. passé du v. Poudrer. Où l'on a mis de la poudre; qui a mis de la poudre sur ses cheveux : *Perruque* POUDRÉE. *Femme* POUDRÉE. *Les vêtements ont tant d'influence sur l'esprit des hommes, qu'il est des valétudinaires qui se trouvent beaucoup mieux lorsqu'ils se voient en habit neuf et en perruque* POUDRÉE. (X. de Maistre.) *Notre goût s'indigne aujourd'hui à la seule idée de ces bizarres mascarades de la scène, qui offraient à un parterre ébahi Titus en talons rouges et Agamemnon en perruque* POUDRÉE. (Ch. Nodier.)

— *Poudré à blanc*, Poudré au point d'être blanc : *Perruque* POUDRÉE À BLANC.

— *Poudré à frimas*, Poudré avec une légère couche de poudre : *C'était un petit homme couvert d'une perruque* POUDRÉE À FRIMAS, *et dont l'habit était bariolé de croix et de cordons.* (Scribe.)

— Hist. nat. Qui est comme glacé de blanc ou parsemé de points blancs imitant le givre.

— s. m. Mamm. Nom vulgaire de la guenon blanc-nez.

POUDREMENT s. m. (pou-dre-man — rad. *poudrer*). Action de poudrer.

POUDRER v. a. ou tr. (pou-dré — rad. *poudre*). Couvrir d'une légère couche de poudre à cheveux : POUDRER *une perruque. Se faire* POUDRER *les cheveux.* ‖ Couvrir d'une légère couche de poudre destinée à sécher l'encre : *Ne* POUDREZ *jamais votre lettre avec du tabac.* (Boitard.)

— *Poudrer à blanc*, Couvrir d'une grande quantité de poudre : POUDRER À BLANC *une perruque.*

— *Poudrer à frimas*, Couvrir d'une légère couche de poudre.

— Pop. *Poudrer quelqu'un*, Lui adresser un geste moqueur, en frappant de l'avant-bras droit sur le poing gauche à plusieurs reprises.

— v. n. ou intr. Véner. Faire voler la poussière en fuyant : *Le sanglier vient de* POUDRER.

— Techn. Se dit des étoffes qui laissent échapper des poussières quand on les secoue.

Se poudrer v. pr. Poudrer ses cheveux.

POUDRERIE s. f. (pou-dre-rî — rad. *poudre*). Établissement où l'on fabrique de la poudre à tirer.

— Météorol. Neige très-fine qui tombe fréquemment à Terre-Neuve, et qui s'insinue par les moindres fissures dans les lieux les mieux clos.

— **Encycl.** Les *poudreries* et les raffineries ont été longtemps comprises dans un même service, celui des poudres et salpêtres, et soumises à une même direction jusqu'à l'apparition du décret du 17 juin 1865, qui a supprimé ce service et cette direction. Le service des poudres et salpêtres, cessa d'exister le 17 juin 1865. Voici le décret en question :

« Art. 1er. La direction des poudres et salpêtres, aujourd'hui placée dans les attributions du ministère de la guerre, est et demeure supprimée.

Art. 2. Les opérations dont elle était chargée sont partagées entre le ministère des finances et le ministère de la guerre.

Art. 3. Le ministère de la guerre fabrique exclusivement les divers types de poudres nécessaires pour les services militaires.

Il conserve, à cet effet, les établissements ci-dessous désignés :

Poudreries : Metz, Le Bouchet, Le Ripault, Saint-Chamas, Constantine.

Raffineries de salpêtre : Paris, Le Ripault, Constantine.

Art. 4. Le ministère des finances fabrique tous les types de poudre de mine, de commerce extérieur et de chasse et, en général, toutes matières explosives assimilables à la poudre, destinées à être vendues aux particuliers.

Le ministère de la guerre lui cède, à cet effet, les établissements et immeubles ci-dessous désignés :

Poudreries : Saint-Ponce, Vonges, Toulouse, Saint-Médard, Angoulême, Le Pont-de-Buis, Esquerdes.

Raffineries de salpêtre : Lille, Marseille, Bordeaux.

Raffineries de soufre : Marseille.

Art. 5. Le partage des approvisionnements de salpêtre, soufre et autres matières premières existant en magasin sera effectué en prenant pour base le rapport des chiffres des poudres fabriquées pour le compte des finan-

ces, d'une part, et, d'autre part, pour le compte de la guerre et de la marine pendant la période de onze années commençant au 1er janvier 1854 et finissant au 31 décembre 1864.

Art. 6. Les fonctionnaires de l'ordre civil désignés sous le titre de commissaires des poudres et salpêtres, aujourd'hui compris dans le corps de l'artillerie, passent au service du département des finances.

Art. 7. La direction générale, actuellement chargée de la fabrication des tabacs, est également chargée de la fabrication des poudres de commerce.

Art. 8. Notre ministre secrétaire d'Etat au département des finances et notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre prendront de concert toutes les mesures propres à assurer l'exécution du présent décret, qui devra avoir son plein effet à partir du 1er janvier de l'année 1866. Ils nous soumettront ultérieurement, chacun de son côté, les décrets portant réorganisation de leurs services respectifs.

Conformément au dernier article du décret précédent, le ministre de la guerre fit, le 29 août 1865, un rapport dont nous extrayons les passages suivants. Ces citations expliqueront la portée du décret du 29 août 1865, qui suivra immédiatement ces extraits.

« Le département de la guerre s'est réservé le droit de raffiner le salpêtre nécessaire à la fabrication de ses poudres; mais, en temps ordinaire, il n'a aucun intérêt à user de ce droit. En achetant aux finances le salpêtre raffiné, comme le soufre raffiné, il s'épargnera des dépenses immédiates et assez considérables de construction et d'installation, des frais de doubles transports, de confection, de brillage, etc., qui seraient d'autant plus lourds que l'on agira habituellement sur de faibles quantités et par intermittence. Les établissements de la guerre seront donc essentiellement des *poudreries*.....

» Quant à la *poudrerie* de Constantine, que l'on ne peut considérer jusqu'à présent que comme un établissement d'essai et qui marche avec le concours de l'une des batteries du régiment d'artillerie à pied en garnison en Algérie, il ne serait rien changé, quant à présent, à son organisation provisoire. » (Rapport touchant la réorganisation du service des *poudreries* militaires.)

Art. 1er. Le service des *poudreries* du département de la guerre sera centralisé, comme le sont les services des fonderies, des forges et des manufactures d'armes, par un colonel d'artillerie placé, avec le titre d'inspecteur des *poudreries,* près du ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

Art. 2. Le service de chacune des *poudreries* sera confié à un directeur, lieutenant-colonel ou chef d'escadron d'artillerie, assisté d'un sous-directeur, chef d'escadron ou capitaine en premier, et du nombre d'employés d'artillerie nécessaire.

Art. 3. Les directeurs des *poudreries* seront ordonnateurs secondaires et se conformeront pour les comptabilités, finances et matières à tous les règlements en vigueur dans les autres établissements de l'artillerie.

Art. 4. Il sera créé quatre compagnies de canonniers artificiers pour le service des *poudreries* de Metz, du Bouchet, du Ripault et de Saint-Chamas.

Chacune d'elles aura la même composition que celle de la compagnie créée par décret du 14 mai 1864; les diverses allocations seront les mêmes, et les nouvelles compagnies prendront les numéros 2, 3, 4 et 5, celle déjà formée prenant le numéro 1.

Chaque compagnie, officiers, sous-officiers, brigadiers et soldats, sera affectée au service d'une *poudrerie;* le directeur de cet établissement aura sur la compagnie placée sous ses ordres l'autorité d'un chef de corps pour l'avancement, la police et la discipline.....

La première compagnie de canonniers artificiers dont il est parlé dans ce décret est attachée à l'Ecole de pyrotechnie.

POUDRETTE s. f. (pou-drè-te — dimin. de *poudre*). Agric. Excréments humains desséchés et réduits en poudre, qu'on emploie comme engrais : *Il est bon de répandre la* POUDRETTE *sur la terre avant l'hiver.* (Bosc.) *Déjà, dans plusieurs de nos grandes villes, on exploite les latrines pour en former de la* POUDRETTE; *ce produit pulvérulent est recherché par nos agriculteurs, qui en reconnaissent les bons effets.* (Chaptal.)

— Econ. domest. Sorte de sablier dans lequel on met du sucre en poudre, pour en asperger certains mets.

— Chasse. *Faire la poudrette,* Se dit des oiseaux qui agitent leurs ailes dans la poussière.

— **Encycl.** De tous les engrais artificiels, un des plus anciennement connus est la *poudrette*, que l'on fabrique principalement aux environs de Paris et de quelques grands centres de population. Voici le mode de fabrication de cet engrais.

Les matières fécales désinfectées et extraites des fosses d'aisances sont transportées, loin de toute habitation, dans d'immenses bassins étanches, creusés dans le sol et disposés en gradins, de manière qu'il soit possible, à un moment donné, en soulevant des vannes disposées à cet effet, de laisser couler le contenu du premier dans le deuxième, celui du deuxième dans le troisième, etc. Ces bassins, larges et peu profonds, présentent une grande surface d'évaporation. Le produit des vidanges est d'abord versé dans le premier bassin, celui qui occupe la position la plus élevée; par le repos, les excréments solides se déposent et se séparent en grande partie du liquide qui les accompagne. On laisse alors écouler le liquide dans le deuxième bassin, où il séjourne quelque temps; pendant ce nouveau repos, une nouvelle quantité de matières solides se sépare. On laisse écouler le liquide dans le troisième bassin et ainsi de suite. Après un certain nombre de séparations de ce genre, les liquides, les *eaux vannes* comme on les appelle d'ordinaire, se trouvent avoir perdu jusqu'à la dernière trace des substances solides qu'elles tenaient en suspension. On les dirige dans des égouts ou dans des cours d'eau, ou même on les fait perdre en terre au moyen de puits absorbants. Quant aux matières solides, pâteuses, qui sont restées dans les bassins, on les enlève au moyen de dragues ou tout simplement avec des pelles et on les transporte sur des champs battus et disposés de manière à former des aires convexes séparées par des ruisseaux. Peu à peu ces matières se dessèchent; on active leur dessiccation en les retournant de temps en temps, et, après un temps suffisant, après plusieurs années, elles prennent la forme pulvérulente sous laquelle on les livre à l'agriculture. Une fois préparée, on conserve la *poudrette* en tas, sous des hangars, à l'abri de l'eau.

Ainsi fabriquée, la *poudrette* est une poudre brune, à peu près dépourvue d'odeur; elle pèse de 65 à 70 kilogr. l'hectolitre. Sa composition varie beaucoup avec les conditions dans lesquelles elle a été fabriquée. Voici, d'après Soubeiran, la composition de deux échantillons de *poudrette* des environs de Paris, l'une de Montfaucon, l'autre de Bercy :

	Montfaucon	Bercy
Matières organiques	29,00	24,10
Sels solubles alcalins	0,43	0,85
Carbonate d'ammoniaque	traces.	»
Carbonate de chaux	3,87	7,36
Sulfate de chaux	3,87	4,00
Phosphate ammoniaco-magnésien	6,55	5,45
Phosphate de chaux	3,46	1,44
Matières terreuses	24,82	43,20
Eau	28,00	13,60
	100,00	100,00
Azote	1,78	1,98

La *poudrette* renferme 25 pour 100 d'eau en moyenne, 25 pour 100 de sels fixes et 1,60 pour 100 d'azote. Les analyses précédentes indiquent une proportion extraordinaire d'acide phosphorique. Le plus souvent, la *poudrette* ne contient que des traces de phosphates.

La *poudrette* est très-recherchée pour la culture des plantes annuelles, principalement pour le lin, le chanvre, le pavot, le tabac, les céréales et les prairies. La quantité employée d'ordinaire est 25 hectolitres par hectare. Son action est très-rapide, à cause de sa grande solubilité : la première pluie la dissout en grande partie et la fait pénétrer dans le sol. Par contre, son action ne peut se faire sentir pendant longtemps; aussi, appliquée à la culture des céréales, elle peut, dans certains cas, par exemple dans les années pluvieuses, devenir désavantageuse : elle pousse au développement rapide de la paille, qui dès lors manque de solidité, et la plante est exposée à verser. D'ailleurs, manquant de phosphate, la *poudrette* ne peut suffire aux céréales, qui en absorbent beaucoup; on doit donc, dans ce cas, l'accompagner d'un autre engrais riche en phosphate. C'est dans les cultures de plantes herbacées à développement rapide qu'elle donne les meilleurs résultats.

Peut-être devrait-on regretter ces bons effets de la *poudrette*. Peut-être, en effet, doit-on leur attribuer en grande partie la persistance avec laquelle on fabrique cet engrais, persistance qu'on ne saurait trop déplorer, puisqu'elle cause la perte de richesses immenses. C'est ce qu'il est facile de montrer. Nous avons rapporté tout à l'heure la composition moyenne de la *poudrette;* nous allons indiquer celle des excréments humains, puis nous verrons quelle est la perte subie pendant la fabrication.

Les déjections de l'homme renferment :

	Urine.	Fèces.
Eau	95,24	77,00
Matières organiques	3,49	19,00
Substances minérales	1,27	4,00
	100,00	100,00

Les excréments mixtes renferment, en moyenne, 1,33 pour 100 d'azote, c'est-à-dire presque autant que la *poudrette*. Or, les fabricants comptent que 700 mètres cubes de vidanges se réduisent à 100, c'est-à-dire à 1/7, quand ils sont arrivés à l'état de *poudrette*. Par conséquent, pendant la fabrication, il y a perte de près des 6/7 de l'azote. Perte immense!

« Suivant les expériences de M. Barral, dit M. Malaguti (*Chimie appliquée à l'agriculture*), l'homme adulte rend, en moyenne, par vingt-quatre heures, 1,379 grammes d'excréments mixtes, ce qui correspond, pour un an, à 500 kilogr. environ. Cette quantité renferme, d'après M. Boussingault, 6,650 grammes d'azote; elle suffit pour fumer 4 ares 40 de terre, en supposant qu'une fumure moyenne de 1 hectare soit représentée par 150 kilogr. d'azote. Si, d'après ces données, on calcule la quantité d'engrais humain que pourrait produire une ville de 40,000 habitants et si on admet que le tiers de la population se compose d'individus non adultes, dont la production moyenne serait seulement de 250 kilogr. par an, on arrive au chiffre assez considérable de 16,666,750 kilogr., qui pourraient servir à fumer un peu moins de 1,500 hectares. Quelle immense ressource pour l'agriculture, si l'on utilisait les déjections de toutes les populations de la France! »

Certes, ce serait là une source de richesse inappréciable; mais quelle utilisation que celle qui laisse perdre les six septièmes de cette richesse! C'est là, à notre sens, une raison plus que suffisante pour faire renoncer à la fabrication de la *poudrette* et pousser les agriculteurs à employer une autre forme d'utilisation de l'engrais humain.

D'ailleurs, cet inconvénient n'est pas le seul. Le dessèchement dure, avons-nous dit, plusieurs années, de quatre à six ans. Pendant ce temps, la masse est en fermentation; elle répand dans l'air des émanations empestées. D'autre part, en déversant les eaux vannes, qui portent avec elles, à l'état de dissolution, une forte proportion de sels ammoniacaux et de phosphates dans les cours d'eau, ceux-ci se trouvent souillés et deviennent insalubres. En perdant ces mêmes eaux dans la terre par des puits absorbants, on observe les mêmes inconvénients pour les nappes d'eau souterraines qui alimentent les puits des environs. La seule raison valable que l'on ait invoquée en faveur du maintien de l'usage adopté, c'est la difficulté de construire assez de réservoirs pour conserver tout le liquide que fournissent les vidanges d'une grande ville. Il est certain cependant que le capital employé pour la construction de semblables réservoirs produirait ainsi un intérêt suffisant.

Pour diminuer la durée de la fabrication de la *poudrette,* beaucoup de fabricants ajoutent à la masse, arrivée à un certain degré de dessiccation, des matières pulvérulentes et absorbantes, telles que de la terre, de la tourbe carbonisée, etc. Si le produit est vendu sous le nom de *poudrette* pure, l'acheteur éprouve une perte, puisque par cette addition d'une matière inerte la proportion d'azote renfermée dans le produit se trouve diminuée.

Actuellement, on trouve dans le commerce, sous le nom de *noir animalisé*, une sorte de *poudrette* fabriquée de la manière suivante : on désinfecte les matières fécales dans les latrines en les mélangeant avec du sulfate de fer, puis on procède à la vidange. Les matières transportées à la fabrique sont mélangées avec leur volume de terreau carbonisé. A mesure que la masse se dessèche, on ajoute d'autres matières fécales, de manière à diminuer la proportion de terre et à l'amener à n'être que le quart du volume total. Par ce moyen, on arrive à la dessiccation complète en deux ou trois mois. Cette méthode permet de faire entrer dans la confection de l'engrais une plus grande proportion de matières liquides.

Quelle serait donc la méthode à suivre pour employer plus utilement l'engrais que les grandes villes peuvent fournir à l'agriculture? Voyons d'abord quelles sont les pratiques suivies dans les localités où on ne fabrique pas de *poudrette* et quelle est la valeur de ces pratiques. Dans différentes parties de la France, on applique directement les vidanges, en hiver, aux terres destinées à certaines cultures, dans la proportion de 20 à 25 mètres cubes par hectare, [illegible] les répand [illegible] sur les terres destinées à la culture du chanvre, sur les froments et sur les seigles en végétation. C'est ainsi que l'on opère aux environs de Lyon et de Grenoble. En Alsace, on les répand en automne ou au printemps sur les terres qui doivent recevoir du tabac ou du colza, on les distribue surtout pendant les pluies, qui les font pénétrer rapidement dans le sol. Comme toutes ces opérations se font en hiver, on a moins à souffrir de l'odeur [illegible] les matières transportées et répandues. Par ces moyens on perd beaucoup moins de principes fertilisants [illegible] Ces caves [illegible] partie supérieure de la voûte [illegible] l'introduction des matières, l'autre petite, [illegible] du côté du nord. Par leur séjour dans ces caves, [illegible] tes de terres destinées à des cultures très-diverses. Des ouvriers les répandent autour [illegible] sont unanimes pour reconnaître que les progrès remarquables de l'agriculture dans le nord de la France et les riches cultures qui font la richesse de cette contrée doivent lui être attribués. Il serait donc à désirer que l'usage de cette méthode se substituât à celui de la fabrication de la *poudrette.* L'engrais ainsi préparé porte les noms de *gadoue,* [illegible], etc. On en est si peu dégoûté aux environs de Lille, qu'on le déguste pour juger de sa valeur : [illegible] quand la saveur est piquante et salée.

En Angleterre, on fait mieux encore; on recueille séparément la partie solide et la partie liquide des vidanges. [illegible] sert à fabriquer des [illegible] par des moyens économiques sur [illegible] ne nous étendrons pas ici (v. ENGRAIS). Quant à la partie liquide, elle est, non pas perdue dans les rivières et dans les égouts, mais recueillie avec soin. Dans certaines villes, à Rugby, dans le comté d'Ayrshire, par exemple, les rues ont été drainées; des tuyaux reçoivent les vidanges liquides et les conduisent loin de la ville dans des réservoirs d'où on les laisse écouler ensuite en irrigations sur 200 hectares de prairies. Beaucoup de fermiers emploient une méthode différente dite *par jaillissement :* les engrais liquides sont conduits par une canalisation souterraine dans les champs et dans les prairies à fertiliser et sont projetés en pluie sur les terres, soit par la pression que produisent des différences de niveau, soit par des pompes [illegible] vapeur. Dans ces dernières années, cette application, [illegible] résultats surprenants, a été faite à Bondy, près de Paris, sur la ferme de Vaujours, pour utiliser les vidanges liquides de Paris.

[illegible] tirer un parti productif des déjections humaines, d'utiliser la plus grande partie des richesses qu'elles représentent. Aussi commence-t-on à prêter une oreille un peu plus attentive aux remontrances des économistes et fabrique-t-on de plus en plus des engrais artificiels, pour lesquels on utilise les vidanges [illegible] engrais peuvent avoir des valeurs extrêmement variables, qu'il est impossible d'apprécier par un simple examen, [illegible] grais vendus fort cher ne contenaient que des quantités presque nulles de principes fertilisants. [illegible] l'usage de ces engrais. C'est là un inconvénient qui ne saurait cependant arrêter bien longtemps le progrès; les cultivateurs ne tarderont pas à faire analyser par un chimiste les engrais qu'ils emploient et à payer dès lors ceux-ci à leur juste valeur. Ce résultat [illegible] plus économiquement préparés. V. ENGRAIS.

En Chine, [illegible] est fait par les malheureux auxquels l'absence de force ne permet pas de faire un travail [illegible] des sont desséchées et transformées en briquettes, forme sous laquelle on les livre au commerce. [illegible]

POUDREUX, EUSE [illegible]

[illegible]

POUDRIER [illegible]

[illegible]

... Dans le poudrier vous trempiez votre plume.

REGNARD.

[illegible]

POUDRIÈRE s. f. [illegible]

— [illegible] met la poudre à sécher l'écriture.

— Chasse. [illegible] ma POUDRIÈRE et mon [illegible]

les [illegible], je commençai à charger (La [illegible])

— **Encycl.** On conçoit que les dangers énormes que peuvent résulter d'un amas un peu considérable de poudre nécessitent des dispositions spéciales réglementaires pour la construction d'une *poudrière*. Dans les divers magasins [illegible], on doit d'abord éviter de mettre ensemble les poudres en barils, les munitions confectionnées et surtout les artifices; de plus, les poudres doivent être [illegible] par espèces, par année de fabrication et, autant que possible, par poudreries; cette dernière prescription, facultative, est une prescription d'ordre, de classement. L'instruction du 19 mars 1848 règle les modèles des magasins à poudre en petits et grands magasins avec ou sans entre-sol.

Sans entrer dans le détail de la construction des *poudrières*, nous allons dire quelques mots des petits magasins et des grands magasins, ainsi que de la manière dont on dispose les barils de poudre dans leur intérieur.

Les petits magasins ont $5^m,60$ de largeur dans œuvre. Au rez-de-chaussée comme à l'entre-sol règnent une allée centrale de $0^m,90$ et, le long des murs, deux allées de $0^m,85$ chacune.

Les grands magasins ont une largeur de $8^m,30$. Au rez-de-chaussée, on forme au centre une rangée double de barils, séparée par les poteaux de l'entre-sol et occupant $1^m,65$ en largeur. A droite et à gauche sont des allées de $0^m,92$ chacune, puis, de chaque côté, une rangée double de barils; enfin, contre les murs latéraux, deux allées de $0^m,90$ chacune. A l'entre-sol, la disposition est différente. Une allée centrale de $0^m,90$ de largeur règne au milieu; à droite et à gauche, on place une double rangée de barils, on forme une allée de $0^m,90$ de chaque côté et enfin une rangée simple de barils, ce qui laisse, le long des murs latéraux, deux allées de $0^m,55$.

Dans ces deux modèles de magasin, on ménage toujours une allée transversale de 2 mètres de longueur le long des murs de pignon. A l'entre-sol, la rangée qui se rapproche de la cage de l'escalier ne commence qu'à 5 mètres du mur du pignon d'entrée, pour les petits magasins, et à $3^m,50$ pour les grands.

Les rangs inférieurs des barils reposent sur des files de chantiers mobiles, placés directement sur le plancher, sans cales ni dés, chantiers en chêne bien sain ou en sapin sans aubier, composés de deux côtés assemblés par deux éparts chevillés, affleurant le dessous des côtés. Leur longueur est de 3 mètres et leur largeur de $0^m,60$.

L'engerbement des barils est dit normal pour une contenance déterminée du magasin, et maximum dans des circonstances exceptionnelles, en augmentant le nombre des barils en hauteur. Dans les magasins sans entre-sol, l'engerbement est toujours maximum. Quand on veut engerber sur une grande hauteur, on établit des cadres en bois composés de montants et de traverses. Les montants sont distants de $3^m,50$ les uns des autres. Les barils reposent par les bouts sur deux traverses, se touchent par les bouges et sont calés des deux côtés. Les traverses sont écartées de $0^m,46$, et le premier rang de traverses est élevé au-dessus du sol de $1^m,80$ environ.

Le tableau suivant donne le nombre de barils contenus dans les petits et les grands magasins.

LIEUX OÙ SONT EMMAGASINÉES LES POUDRES.				NOMBRE DE BARILS.			
				BARILS DE 50 KILOGR.		BARILS DE 100 KILOGR.	
				Engerbement normal.	Engerbement maximum.	Engerbement normal.	Engerbement maximum.
Petits magasins.	Avec entre-sol	Rez-de-chaussée	Toutes les rangées	4	5	3	4
		Entre-sol	Rangées simples extrêmes	3	3	2	2
			Rangées simples centrales	4	5	3	4
	Sans entre-sol		Rangées simples extrêmes	»	5	»	3
			Rangées simples centrales	»	6	»	4
Grands magasins.	Avec entre-sol	Rez-de-chaussée	Toutes les rangées	4	5	[illegible]	4
		Entre-sol	Rangées simples extrêmes	3	3	2	2
			Les doubles rangées	4	5 6	3	4
	Sans entre-sol		Toutes les rangées	»	6	»	[illegible]

Arrivons aux principales prescriptions concernant la construction et le service.

Les magasins doivent avoir des voûtes sur leur sol. Le plancher est double, en chêne, fixé par des clous en cuivre rouge. L'air doit circuler sous le plancher. Ces magasins sont construits de manière à être à l'épreuve de la bombe. Pour absorber l'humidité d'un magasin à poudre, on peut se servir du chlorure de calcium, qu'on renouvelle de temps en temps dans une caisse suspendue à la voûte; de la poudre en contact avec de la chaux vive pourrait trop facilement s'enflammer. On aère les magasins lorsque le ciel est serein, l'air sec, et lorsque la température extérieure est moins élevée que celle de la *poudrière*. On a soin d'établir des moyens commodes de ventilation. On ne laisse croître à l'extérieur aucune plante ou arbuste pouvant entretenir l'humidité ou empêcher l'action du soleil. Les [illegible] d'un magasin à poudre sont garnies de toiles métalliques en laiton.

Avant d'ouvrir une *poudrière*, on place devant la porte des hommes de garde sans armes pour empêcher d'entrer sans autorisation. Les factionnaires, devant les *poudrières*, ne portent jamais d'armes à feu. Quiconque pénètre dans un de ces magasins doit quitter sa chaussure ou prendre des sandales et déposer en dehors canne, épée, sabre ou tout autre objet susceptible de produire des étincelles.

Toute réparation faite au barillage est faite avec des outils en bois ou en cuivre. La visite du barillage a lieu au printemps.

Suivant l'instruction du 13 décembre 1850, tout magasin à poudre doit être protégé par un paratonnerre, à moins de décision spéciale contraire. Il est plus prudent, dans les *poudrières*, d'établir les paratonnerres à 2 ou 3 [illegible] du mur, sur des mâts dont la longueur est calculée de telle sorte que, le paratonnerre ayant 2 mètres (c'est [illegible]), la pointe domine le bâtiment de 4 à [illegible] mètres. Pour les paratonnerres placés sur les magasins, il est bon qu'il y ait deux [illegible], l'un du côté où se forment le plus souvent les orages, l'autre du côté opposé. Si le magasin est très élevé, comme une tour, on peut se contenter de l'armer d'un double conducteur sans tige.

1. [illegible] aux [illegible] *poudrières* plus faible que trois ou quatre fois [illegible]. Si cette circonstance ne peut être remplie, il faut avoir soin de faire venir l'un des con[illegible] porte à [illegible]. Les [illegible] sont [illegible].

Malgré toutes les précautions, les accidents [illegible] 1871 et celle de [illegible] de la même année.

POUDRIN [illegible] — rad. *poudre*) [illegible]

POUDROIEMENT s. m. (pou-droi-man — rad. *poudroyer*). Caractère de ce qui poudroie, de ce qui prend l'aspect d'une fine poussière : *Sous le* POUDROIEMENT *du soleil, redoutes et murs d'enceinte se fondaient, pour ainsi dire, en masses de clarté.* (Mme L. Collet.) *Toute cette partie du tableau est traitée avec une clarté de ton, un tourbillonnement et un* POUDROIEMENT *lumineux d'un effet admirable.* (Th. Gautier.)

POUDROYANT, ANTE adj. (pou-droi-ian ou pou-dro-ian, an-te — rad. *poudroyer*). Qui poudroie, qui produit un effet de poussière : *Loubon, dont on a admiré à Paris les paysages* POUDROYANTS *de soleil et les grands troupeaux cheminant sur des terrains de pierre ponce.* (Th. Gaut.)

POUDROYÉ, ÉE (pou-droi-ié ou pou-dro-ie) part. passé du v. Poudroyer. Réduit en poudre :

> Ils ont été foudroyés,
> *Poudroyés,*
> Sur les bords de la Charente.
> RONSARD.

POUDROYER v. a. ou tr. (pou-droi-ié ou pou-dro-ie — rad. *poudre*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je poudroie; tu poudroieras*). Remplir de poudre, de poussière : *Le vent* A POUDROYÉ *les prés.* ‖ Peu usité.

— Réduire en poudre. ‖ Vieux en ce sens.

— v. n. ou intr. Prendre l'aspect de la poussière : *Nous sortons de l'église del Carmine; le ciel est splendide, le soleil* POUDROIE *sur la place solitaire.* (Mme L. Collet.)

Se poudroyer v. pr. Etre poudroyé, réduit en poussière :

> Chaque parcelle encor *s'y poudroie* en parcelle.
> LAMARTINE.

— **Allus. littér. Le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie**, Passage du conte de Perrault, *Barbe-Bleue*, qui, dans l'application, est une réponse négative faite à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose. V. BARBE-BLEUE.

POUE interj. (poû). Sert à exprimer le bruit d'une explosion : POUE! POUE! *voilà le canon.*

POUÉE s. f. (pou-ée). Agric. Sorte d'ados planté de vigne.

POUF interj. (pouff). Sert à exprimer le bruit d'une chute ou d'une explosion : *Le pif, paf,* POUF *des balles.* (Scribe.)

POUF s. m. (pouff. — V. POUFFER). Sorte de gros tabouret de forme circulaire, qui est souvent assez grand pour servir à plusieurs personnes.

— Pop. Craque, annonce emphatique et trompeuse : *C'est un* POUF, *un canard, une blague.* ‖ Achat à crédit : *Je pourrais faire un* POUF *de trente mille francs.* (P. Deltuf.) *Les pertes que vos [illegible] dans la lune ou vos* POUFS, *pour parler le style du lieu, lui occasionnent.* (V[illegible].) ‖ Dette qu'on n'a pas l'intention de payer : *Faire un* POUF *chez son tailleur. Acheter à* POUF. *Ce n'est pas sur [illegible] moyen du* POUF *et du crédit que je compte pour me [illegible].* (A. Karr.)

— Fam. *Faire pouf*, Déployer de l'ostentation, tirer vanité de son costume. ‖ Demeurer [illegible], se retirer.

— Modes. Genre de coiffure de femme : *Si la dame [illegible] le veut bien se coiffer à moi, je vais lui faire un toupet et un* POUF *dont elle me dira des nouvelles.* (Scribe.) *Cette puissance reposait sur les perruques de Louis XIV et sur les* POUFS *de la régence.* (Al. Dumas.) *On m'envoie le journal des modes par Léonard; ces dames y verront des* POUFS *et des fontanges adorables.* (Rog. de Beauv.)

— Minér. Marbre ou pierre qui, étant travaillés, ne peuvent conserver leurs arêtes vives, parce qu'ils sont d'une texture trop lâche et, par conséquent, sujets à s'égrener. ‖ Adjectiv. : *Marbre* POUF. *Pierre* POUF.

POUFFER v. n. ou intr. (pou-fé. — Delâtre rattache ce mot au germanique : allemand *puffen*, battre, faire souffler, venu, selon lui, de la racine sanscrite *pu*, forme gounée *pao*, qui, avant la signification de purifier, nettoyer, aurait eu l'acception de battre et souffler. Il est beaucoup plus probable que *pouffer* vient de *pouf*, interjection, qui est une onomatopée imitant le son produit par le gonflement des lèvres et d'où nous avons fait aussi le mot *bouffer*. L'idée de gonflement, d'enflure, et, par métonymie, d'explosion, attachée à cette racine *pouf*, est encore bien sensible dans le substantif *pouf*, coiffure de femme, dans faire *pouf*, montrer de la vanité, et dans l'anglais *puff*, nouvelle fausse, histoire forgée à plaisir, ce que nous appelons habituellement un canard). Eclater : *Je ne sais encore si l'absurdité de ces gens-là doit me faire* POUFFER *de rire ou d'indignation.* (Volt.) *Les femmes aiment à l'avoir pour danseur, parce qu'il fait* POUFFER *de rire la galerie.* (E. Sue.) Eclater de rire : *C'était à* POUFFER.

> . . . Nous rinçons nos verres
> Quand nous avons commis, dans quelque coin honteux,
> Ces éternels péchés dont *pouffaient* nos aïeux.
> A. DE MUSSET.

POUFFIASSE s. f. (pou-fia-se). Femme de mauvaise vie; femme sale, d'une tenue ignoble.

POUFIGNON s. m. (pou-fi gnon; *gn* mll.). Ornith. Nom donné au pouillot, dans le département de la Somme.

POUGATCHEF ou **POUGATCHEW** (Yemelka), imposteur russe, qui se fit passer pour Pierre III, né à Pimoreish, sur le Don, en 1726, décapité à Moscou en 1775. C'était un simple Cosaque qui combattit contre les Prussiens pendant la guerre de Sept ans, puis contre les Turcs pendant la campagne de 1769. Après le siège de Bender, où il s'était conduit vaillamment, il demanda son congé, qu'on refusa de lui accorder, déserta, se réfugia en Pologne, s'affilia à la secte religieuse des raskolniks, passa quelque temps à s'instruire, puis se rendit chez les Cosaques de l'Oural, acquit parmi eux une grande influence et se mit fréquemment à leur tête dans des expéditions qui avaient pour but de dépouiller des marchands se rendant de Perse en Russie. Vers cette époque, Pougatchef résolut de se faire passer pour Pierre III, mis à mort par ordre de sa femme, l'impératrice Catherine. Son extrême ressemblance avec ce prince, ressemblance constatée un jour dans un dîner par le général Tottleben et ses officiers d'état-major, lui avait fait concevoir cet audacieux projet. Il se fit de nombreux partisans en racontant comment il avait échappé à la prison et à la mort, entra en campagne en 1773, à la tête d'une troupe qui se grossit rapidement, s'empara de plusieurs forteresses du gouvernement d'Orenbourg, vit se prononcer en sa faveur les Kirghis, les Baskirs, les Tartares, les Nogaïs, les mineurs de l'Oural; mais au lieu de marcher rapidement sur Moscou, où il avait de nombreux partisans, il perdit un temps précieux à organiser une cour, à assiéger vainement Orenbourg. L'impératrice Catherine, qui avait d'abord traité avec mépris la révolte de Pougatchef, vit la gravité de la situation et envoya contre lui Galitzin. Battu par ce général, l'imposteur se replia vers les montagnes de l'Oural, fit de nombreuses incursions dans la plaine, prit Staroff, Dmitrevsk, brûla les faubourgs de Kasan, commença à se rendre odieux par ses dévastations et par la dureté de son gouvernement, fut complétement défait par le comte Panin sur le bord du Volga et fut livré, quelques jours après, au gouverneur du Jaïk par deux soldats qui l'avaient accompagné dans sa fuite et qu'avait séduits la promesse d'une récompense de 100,000 roubles faite à quiconque livrerait le prétendu Pierre III mort ou vif. Conduit à Moscou dans une cage de fer, Pougatchef fut condamné à être écartelé vif; mais, par ordre de Catherine, le bourreau lui trancha la tête. Le poëte Pouchkine a écrit une histoire dramatique de cet audacieux aventurier.

POUGENS (Marie-Charles-Joseph), littérateur, linguiste, archéologue, membre de l'Institut et de presque toutes les Académies de l'Europe, né à Paris en 1755, mort à Vauxbuin (Aisne) en 1833. Il était fils naturel du prince de Conti. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut atteint de la petite vérole, qui lui fit perdre entièrement la vue. Il était alors à Rome depuis quatre années, compulsant les archives du Vatican et étudiant la peinture avec succès, sous Greuze et Bachelier; il revint à Paris chercher des consolations dans la culture des lettres et fut chargé, en 1786, de se rendre en Angleterre pour y conclure un traité de commerce. Ruiné par la Révolution, qui le priva d'une pension de 10,000 livres et de l'expectative d'un riche prieuré comme chevalier de Malte, il se fit imprimeur libraire. Des opérations heureuses lui procurèrent assez d'aisance pour lui permettre de vivre tranquille dans une paisible retraite de la vallée de Vauxbuin avec son épouse, miss Sayer, nièce de l'amiral Boscowen, personne aussi distinguée comme poëte que comme musicienne. Pougens avait été lié avec les philosophes du XVIIIe siècle, dont il partageait les doctrines; Sylvain Maréchal lui avait même consacré un article dans son *Dictionnaire des athées*. Il entretenait une correspondance suivie avec la plupart des souverains étrangers; il fut longtemps, à Paris, le correspondant littéraire de l'impératrice douairière de Russie et du grand-duc Constantin. Ses principaux ouvrages sont : *Récréations de philosophie et de morale* (1786, in-12); *Traité curieux sur les cataclysmes ou déluges* (Saint-Germain-en-Laye, 1791); *Essais sur les antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales* (1799, in-8°); *Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française* (1819, in-4°), savant spécimen d'un travail auquel l'auteur consacra toute sa vie, sans avoir pu l'achever; *Archéologie française* ou *Vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne* (1821-1824, 2 vol. in-8°); les *Quatre âges* (1819,

in-18); *Contes du vieil ermite* (1821, 3 vol. in-12); *Lettres philosophiques à Mme *** sur divers sujets de morale et de littérature, dans lesquelles on trouve des anecdotes inédites sur Voltaire, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Pechméja, Franklin, le feu comte d'Aranda, etc.* (1825, in-12); *Contes en vers et poésies fugitives* (1828, in-18); *Mémoires et souvenirs* (1834, in-8°).

POUGEOISE s. f. (pou-joi-ze). Archéol. Monnaie du temps de saint Louis, qui valait le quart d'un denier. ‖ On l'appelait aussi PITE ou POITEVINE.

— **Encycl.** La *pougeoise* était une monnaie de billon qui fut en usage dans tout le royaume de France sous le règne de saint Louis, et il paraît, par son ordonnance, que Philippe de Valois en fit fabriquer. Cette monnaie ne valait que le quart du denier et le double de l'obole. Les *pougeoises* étaient alors nécessaires, parce que les deniers étaient forts; mais un peu plus tard, lorsqu'on diminua leur valeur, l'usage des *pougeoises* n'eut plus de raison d'être.

POUGER v. n. ou intr. (pou-jé. — Prend un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o*: *Il pougea; nous pougeons*). Anc. mar. Faire vent arrière. ‖ Se disait sur la Méditerranée.

POUGET (Bertrand DU), cardinal français, né au château du Pouget, près de Cahors, en 1280, mort à Avignon en 1352. Il était selon les uns fils, selon d'autres neveu du pape Jean XXII. Lorsque Jean XXII monta sur le trône pontifical, du Pouget, alors simple chanoine de Saint-Sauveur, à Aix, reçut le chapeau de cardinal (1316) et l'évêché d'Ostie. En 1319, il fut mis, comme légat, avec de pleins pouvoirs, à la tête d'une petite armée chargée de rentrer en possession des domaines de l'Église en Italie, partit avec Philippe de Valois, alors prince royal, attaqua Matthieu Visconti, chef des gibelins lombards, se fit battre à plusieurs reprises, puis eut recours à l'arme alors si puissante de l'excommunication. Mais, ayant sans résultat excommunié Visconti et publié contre lui une croisade, il changea son plan d'attaque, entra plus avant en Italie afin de s'appuyer sur les guelfes, obtint la soumission de Parme, de Reggio (1326), de Bologne, de Modène (1327), et les autres villes de la Romagne suivirent cet exemple. Malheureusement pour la papauté, Bertrand du Pouget manquait des talents et des vertus nécessaires pour conserver ses conquêtes. La déloyauté, la duplicité de son caractère causèrent des révoltes à Parme et à Reggio en 1329. L'année suivante, arriva en Italie Jean, roi de Bohême, qui s'empara sans difficulté, au nom de l'empereur Louis V, de Crémone, de Pavie, de Parme et de Modène. La situation du cardinal-légat devint alors des plus critiques. Pour conjurer l'orage, il eut, en 1331, avec le roi de Bohême, une longue entrevue dans laquelle les deux adversaires en arrivèrent à un accord complet. Cet accord entre un roi gibelin et un légat du pape excita la défiance de toute l'Italie et accrut le nombre des ennemis du Pouget. Ce dernier s'était fait nommer marquis d'Ancône, comte de Romagne et avait à peu près soumis ces deux provinces; mais, ayant indignement trompé le marquis d'Este, duc de Ferrare, il fut battu par ce dernier qu'il voulait dépouiller (1333), vit, l'année suivante, les Bolonais se révolter contre lui et dut évacuer, non-seulement Bologne, mais tout ce qui lui restait des États soumis par lui en Italie. De retour à Avignon, il préparait une nouvelle expédition lorsque mourut le pape Jean XXII. A partir de ce moment, il ne joua plus aucun rôle politique et rentra dans l'obscurité d'où il n'aurait jamais dû sortir.

POUGET (François-Aimé), théologien français, né à Montpellier en 1666, mort à Paris en 1723. Il était vicaire à Saint-Roch, à Paris, lorsqu'il fut appelé auprès de La Fontaine et lui administra les derniers sacrements. Peu après, il se fit recevoir docteur en théologie, entra, en 1696, chez les oratoriens, dirigea ensuite le séminaire de Montpellier, puis revint à Paris, où il fit des conférences publiques au séminaire de Saint-Magloire, et fit partie de la commission chargée d'opérer une réforme liturgique. L'ouvrage auquel ce théologien doit sa réputation est son *Catéchisme de Montpellier* (Paris, 1702, in-4°, ou 5 vol. in-12), ouvrage souvent réédité, longtemps adopté dans toute la France et traduit en latin par Pouget, qui reproduisit au long des passages cités seulement dans l'édition française. Cette traduction parut après sa mort sous le titre de: *Institutiones catholicæ* (1725, 2 vol. in-fol.). Outre cet ouvrage fort estimé, dans lequel on trouve une exposition claire des dogmes, de la morale, des cérémonies de l'Église, on doit à Pouget: *Instruction chrétienne sur la prière* (Paris, 1728, in-8°); *Instruction sur les principaux devoirs des chevaliers de Malte* (Paris, 1712, in-12), un travail sur le *Bréviaire* de Narbonne, dont une partie a été imprimée en 1708; des *Lettres*, etc.

POUGET (Jean-Henri-Prosper), orfèvre français, mort en 1769. Il exerça avec succès la profession de joaillier à Paris et se livra au commerce des diamants. On lui doit deux ouvrages estimés: *Traité des pierres précieuses et de la manière de les employer en parure* (Paris, 1762, in-4°), livre curieux dans lequel il fait connaître les pierres précieuses, les marbres, etc., employés dans la bijouterie, apprécie les ouvrages des auteurs qui ont écrit sur ce sujet depuis Théophraste et indique les noms des principaux orfèvres, ainsi que leurs chefs-d'œuvre; *Dictionnaire des chiffres et des lettres ornées à l'usage de tous les artistes* (Paris, 1767, in-4°).

POUGHKEEPSIE, ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État et à 112 kilom. N. de New-York, sur l'Hudson; 17,000 hab. Armements pour la pêche de la baleine. Cette ville est bâtie sur un plan uniforme. On y remarque plusieurs églises, de belles écoles, des manufactures très-importantes de tapis, cotonnades, fusils, et des ateliers de construction de machines à vapeur.

A peu de distance de Poughkeepsie, sur les bords de l'Hudson, au milieu d'une riante campagne, s'élève un magnifique établissement d'éducation pour les jeunes filles. Au centre de la façade principale, qui a plus de 160 mètres de longueur, se dresse un pavillon monumental. Tous les aménagements sont parfaitement entendus et rien de ce qui peut ajouter à l'agrément de la vie n'a été laissé de côté. Le sous-sol contient une foule de conduits distribuant à tout l'édifice l'air, le gaz, l'eau froide et l'eau chaude. Le premier et le second étage, traversés par de vastes corridors, sont occupés par des classes, des salles d'étude, des cabinets de chimie, de physique et d'histoire naturelle, de minéralogie et de géologie, des galeries de dessin et de peinture. Autour du corps de logis principal se groupent plusieurs bâtiments particuliers, un observatoire, un gymnase, un manége, etc. Des jardins, des parcs, des bois au milieu desquels serpentent des eaux vives servent de lieux de promenade. Les jeunes filles sont admises dans l'établissement à l'âge de quatorze ans; elles doivent y recevoir la même instruction que celle qui est donnée aux jeunes gens dans les meilleurs colléges des États-Unis. Le cours d'études est de quatre années. Pour être en état de suivre celui de première année, il faut pouvoir expliquer les *Commentaires de César*, Cicéron, Virgile; avoir étudié l'algèbre jusqu'aux équations du second degré, la rhétorique et un peu d'histoire. Pendant les quatre années, on enseigne les langues latine, grecque, française, allemande, italienne, les mathématiques, la rhétorique, la littérature anglaise, la logique et l'économie politique. Ce programme, comme on le voit, répond à tous les besoins de notre époque.

POUGIN (François-Auguste-Arthur PAROISSE-POUGIN, plus connu sous le nom d'Arthur), musicien et littérateur français, né à Châteauroux (Indre) le 6 août 1834. Issu d'une famille de comédiens de province, continuellement en voyage pour l'exercice de leur profession, il commença, à l'âge de neuf ans environ, l'étude de la musique. En 1846, ses parents s'étant établis à Paris, dans le but de lui faciliter cette étude, il entra au Conservatoire, d'abord dans la classe de M. Guérin pour le violon, puis dans celle de M. Henri Reber pour l'harmonie. Il fit partie successivement de l'orchestre de plusieurs théâtres, le Cirque, le Vaudeville, le Gymnase, l'Opéra-Comique, devint chef d'orchestre au petit théâtre Beaumarchais, puis répétiteur et second chef d'orchestre aux Folies-Nouvelles (depuis théâtre Déjazet). Après avoir fait exécuter quelques ouvertures à l'orchestre restreint du Gymnase, quelques morceaux de danse à la salle Valentino, puis quelques productions un peu plus importantes aux concerts du Casino, alors dirigés par M. Arban, il essaya inutilement d'aborder le théâtre, mais fit représenter dans le salon de Mlle Augustine Brohan (1857) un petit opéra-comique en vers, *Perrine la cabaretière*, dont il avait écrit les paroles et la musique. Voyant qu'il ne pouvait atteindre de ce côté le but qu'il poursuivait, il se tourna vers la littérature et commença (1859) par publier dans la *Revue et gazette musicale de Paris* quelques travaux de critique spéciale qui furent bien accueillis. L'année suivante, il accepta une collaboration politique à l'*Opinion nationale* qui venait de se fonder et où il resta cinq ans. Pendant ce temps, il prenait part à la rédaction du journal le *Théâtre* et collaborait à plusieurs feuilles littéraires fondées au quartier Latin par de jeunes étudiants: la *Jeune France*, la *Jeunesse*, le *Mouvement*. Il écrivit ainsi, successivement ou simultanément, dans un grand nombre de journaux, faisant tout à la fois de la politique, de la critique musicale, de la chronique, de l'histoire artistique, etc.; ces journaux sont: le *Charivari*, le *National*, la *Revue contemporaine*, l'*Éclair*, le *Nain jaune*, le *Figaro-Programme*, l'*Année illustrée*, le *Paris-Magazine* (dont il fut un instant le rédacteur en chef), le *Journal amusant*, *Paris-Cascade*, la *France musicale*, le *Ménestrel*, l'*Art musical*, le *Soleil*, le *Camarade*, l'*Écho de l'agriculture*, la *Presse théâtrale*, le *Journal littéraire*, la *Discussion* (Bruxelles), les *Alpi* (Turin), la *Scena* (Venise), etc. Il a écrit, en outre, l'un des collaborateurs du *Grand Dictionnaire universel* pour la partie musicale. M. Pougin a publié aussi un certain nombre de livres et de brochures artistiques: *Musiciens français du XVIIIe siècle* (Dezèdes, Campra, Floquet, Martini, Gresnick, Devienne) [Paris, 1863-1866]; *Meyerbeer, notes biographiques* (1864, in-12); *William-Vincent Wallace* (1865, in-8°); *F. Halévy, écrivain* (1865, in-8°); *Bellini, sa vie, ses œuvres* (1867, in-12, avec portrait); *Léon Kreutzer* (1867, in-8°); *Rossini* (1869, in-8°); *De la littérature musicale en France* (1869, in-8°); *Albert Grisar* (1870, in-18). Enfin il a publié, sous le couvert de l'anonyme, un *Almanach de la musique*, dont il a paru trois années: 1866, 1867, 1868 (Paris, in-12), les deux dernières avec supplément nécrologique. Dans le cours de sa carrière littéraire, M. Arthur Pougin a employé plusieurs pseudonymes: *Paul Dax, Fanfan Benoiton, Maurice Gray, Octave d'Avril*.

POUGUES-LES-EAUX, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N.-O. de Nevers, dans une vallée couverte de prairies; pop. aggl., 1,329 hab. — pop. tot., 1,386 hab. Eaux minérales froides, gazeuses, chargées d'acide carbonique, de muriate et de carbonate de soude, très-recommandées pour la gravelle, les maux d'estomac et les fièvres intermittentes. Établissement de bains. Découverte de nombreuses antiquités romaines.

POUH interj. (poû). Sert à exprimer le dédain, le mépris, l'indifférence: POUH! *fit-il d'un air qui voulait dire: je voudrais bien voir qu'elle s'y refusât!* (Balz.)

POUILLARD (Jacques-Gabriel), antiquaire français, né à Aix (Provence) en 1751, mort à Paris en 1823. Il étudia d'abord la peinture, puis entra dans l'ordre du Mont-Carmel, à Aix (1780), et, désireux de se livrer à son goût pour les antiquités, il obtint de ses supérieurs de se rendre à Rome. Pendant un long séjour dans cette ville, Pouillard fit une étude approfondie des monuments anciens, des inscriptions, de l'histoire religieuse au moyen âge, attira l'attention du cardinal Fesch, fut mis par ce prélat à la tête d'un séminaire qu'il avait fondé dans le Bugey, chargé de la garde de sa belle collection d'objets d'art et reçut le titre de sacristain de la chapelle des Tuileries. On lui doit une curieuse *Dissertation sur l'antériorité du baisement des pieds des souverains pontifes à l'introduction de la croix sur leurs pantoufles* (Rome, 1807); plusieurs dissertations insérées dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, de 1806 à 1815; 4 volumes de *Lettres* manuscrites adressées aux frères Jauris de Saint-Vincent; un *Traité sur la tiare*; un *Voyage littéraire dans l'intérieur de Rome*; un *Mémoire sur l'état des arts en Provence au temps du roi René*, etc., également restés manuscrits.

POUILLE s. f. (pou-lle; *ll* mll. — Il est difficile d'assigner à ce mot une origine raisonnable. Vient-il de *pouil*, ancienne forme de *pou*, et signifie-t-il traiter de pouilleux? En admettant que *pouille*, comme le veut Génin, ait signifié écurie, il est difficile de passer de ce sens au sens actuel du mot. D'autre part, il n'est pas prouvé que le nom de Guillaume de La Pouille soit pour quelque chose là-dedans, comme le prétend J. Janin). Reproches mêlés d'injures: *Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des* POUILLES *de ma main; je me sers d'un secrétaire.* (Volt.)

> Mars traita le sort de faquin,
> Lui dit cent pouilles, et la Gloire
> Rompit son cornet à bouquin.
>
> MÉNAGE.

‖ S'emploie surtout au pluriel et dans la locution suivante:

— *Chanter pouilles* ou *pouille à*, Injurier, réprimander: *Un jour, je ne sais quelle femme l'attendit à sa porte et* LUI CHANTA POUILLES. (T. des Réaux.) *Allons-nous-en; elles* NOUS *vont encore* CHANTER POUILLES. (Brueys.)

> Nous nous sommes tous deux *chanté pouilles* à tort.
>
> REGNARD.
>
> . . . . Tous les jours, tour à tour,
> Elle nous *chantait pouille*, avant la fin du jour.
>
> DESTOUCHES.

— **Syn. Pouilles, injures, invectives**, etc. V. INJURES.

POUILLE, en latin *Apulia*, ancienne division du royaume de Naples, qui forma un comté de 1043 à 1121, [illegible] Guillaume le [illegible] premier [illegible]. La Pouille forme aujourd'hui les provinces de la Capitanate, de la Terre de Bari et de la Terre d'Otrante.

POUILLÉ s. m. ([illegible], *ll* mll. — bas lat. [illegible], polyptyque). Archéol. Catalogue des bénéfices d'une cure, d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province.

— **Encycl.** Le *pouillé*, qui est la même chose que le *polyptychum* et *politicum* de la basse latinité, était le registre où l'on inscrivait tous les actes concernant les possessions territoriales et les bénéfices d'un diocèse ou d'une abbaye. Les [illegible]; le [illegible], et bénéfices d'un royaume ou de toutes les abbayes et bénéfices d'un ordre religieux; les *pouillés* particuliers étaient spéciaux à un diocèse, à une abbaye. Le *pouillé* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au temps de Charlemagne, a conservé l'acte en nom de polyptyque sous [illegible] rendu compte (V. POLYPTYQUE D'IRMINON). Quelques pouillés du moyen âge [illegible] aussi des indications sur les revenus et la population des paroisses, ce qui en fait de précieuses sources historiques.

Les *pouillés* étaient souvent consultés en justice, dans l'ancien droit, et voici ce que disait Brillon de leur utilité au point de vue dans son *Dictionnaire de jurisprudence* (Paris, 1727, 6 vol. in-fol.): « Les *pouillés* ne sont pas des titres bien authentiques contre d'autres actes [illegible]; mais quand on ne rapporte point des actes positifs pour justifier à la collation de qui sont les bénéfices, les *pouillés* ne [illegible] de servir de preuves. Cela a été souvent établi comme maxime, à la [illegible] conseil, par MM. les gens du roi, [illegible] M. Benoist de Saint-Port, avocat général... On a imprimé à Paris, en 1726, une histoire de toutes les abbayes et de tous les prieurés du royaume. C'est une espèce de *pouillé*, dont la lecture peut fournir quelques moyens dans certaines causes; mais il y a presque toujours le contredit à trouver dans les pièces qui ne sont point parvenues jusqu'au compilateur. Ainsi, la bonne manière est d'aller aux sources et de se munir de la connaissance des titres originaux qui sont dans les archives. »

Cette observation était judicieuse au siècle dernier; aujourd'hui les *pouillés* ont encore gagné en importance, les pièces authentiques ayant disparu pour la plupart, tandis qu'ils ont presque tous survécu à la tourmente révolutionnaire. Cette importance est [illegible] jouissent les recherches historiques a engagé [illegible] France, les revenus des évêchés, des paroisses, la richesse des abbayes, [illegible] communes. Ce sont les titres généalogiques de la plupart des localités.

Voici, d'après le Père Lelong, la liste des *pouillés* généraux et particuliers composés jusque vers le milieu du siècle dernier:

— I. POUILLÉS GÉNÉRAUX. [illegible] (Paris, 1533, in-12), *Division du* [illegible] (Paris, 1558, in-8°); [illegible] (Paris, 1626, in-4°); [illegible] *des bénéfices de France*, par J. T[illegible] (Paris, 1621, in-8°), *Valor beneficiorum regni Galliæ* (Paris, 1625, in-8°); le *Grand pouillé des bénéfices de France, etc.* (Paris, 1626, 2 vol. [illegible]), *Pouillé royal, contenant* [illegible] *les bénéfices, toutes les* [illegible], *maisons-Dieu, etc.*, par le Père Labbe, jésuite (Paris, 1648), *Pouillé général des archevêchés, évêchés et autres bénéfices de France* (3 vol. in-8°, [illegible] Séguier, [illegible] Saint-Germain-des-Prés, puis à la Bibliothèque [illegible]); [illegible] *Clef du grand pouillé de France* (Paris, 1671, 3 vol. in-12), [illegible] *de France*, abbayes, etc., [illegible] et [illegible] de [illegible]; *Description de* [illegible], à la bibliothèque du Vatican, [illegible] *que les archevêchés* [illegible], *qui possèdent des bénéfices* [illegible] *du roi, leurs revenus, leur taxe*, etc. (Paris, 1725, in-8°); *État des archevêchés*, etc. (Paris, 1734, in-4°); *Mémoires pour* [illegible] *général du royaume*, [illegible]; [illegible] *Lebeuf* [illegible] XXIX des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*. « L'assemblée [illegible] 1740 [illegible] nouveau pouillé général et les cartes géographiques [illegible] du royaume, [illegible] M. Lebeuf [illegible] furent chargés [illegible], par une lettre circulaire, tous les archevêques et évêques de France à lui faire part des éclaircissements nécessaires pour ce travail [illegible] projet eut manqué [illegible] tous les mémoires qu'il avait déjà rassemblés pour l'exécution. »

— II. POUILLÉS PARTICULIERS. *Pouillé* [illegible] *Besançon* [illegible] conservé à Besançon, [illegible] du diocèse, [illegible] XVIe siècle [illegible]; [illegible] (bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés); *Polyptycum* [illegible] [illegible] Vesontini, [illegible] (cet ouvrage est resté manuscrit au couvent des carmes de Besançon); *Pouillé de l'Église de Besançon*, par Dunod de Charnage (Besançon, 1750, in-4°); *Pouillé des archevêchés de Bordeaux et de Bourges et de leurs suffragants* (Paris, 1748, 2 vol. in-4°); *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Bordeaux et des évêchés d'Agen, Condom, Angoulême, Luçon, Maillezais (La Rochelle)*,

[illegible] Savoie (Paris, [illegible]); [illegible] 1724, in-4°, [illegible]; [illegible] de l'archevêché de Bourges et des diocèses d'Alby, Cahors, Castres, Clermont, Limoges, Mende, Le Puy, [illegible], Tulle et [illegible], par le [illegible] (Paris, 1648, in-4°); [illegible] Bituricensis, par [illegible] (Paris, 1621, in-4°); Pouillé de Bourges, par Nicolas Catherinot (Bourges, [illegible] in-4°); État du clergé du diocèse de Limoges (manuscrit [illegible], déposé au séminaire de cette ville); *Pouillé des bénéfices du diocèse de Limoges*, par J. Nadaud (travail [illegible] plusieurs fois recopié); *Pouillé* [illegible] *de l'archevêché de Cambray* (plusieurs fois recopié); *État du clergé régulier et séculier du diocèse de Cambray* (Cambrai, 1761); *État des paroisses du diocèse d'Arras; Pouillé général des bénéfices de* [illegible] *et des diocèses d'Autun*, [illegible]*-Saône, Langres et Mâcon* (Paris, [illegible], in-4°, on y trouve aussi les bénéfices dépendants de l'abbaye de Cluny); *Catalogue des bénéfices du diocèse de Lyon*, par [illegible] (Lyon, 1674, in-4°); *Rotulus* [illegible] *episcopatus Lingonensis* (in-fol.; manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale); *Pouillé des bénéfices de Chalon-sur-Saône* (Lyon, 1662, in-4°); *Pouillés des bénéfices des provinces de Bresse, Bugey, etc.*, par [illegible] (Paris, [illegible], in-4°); *État des* [illegible] *du diocèse de Narbonne*, [illegible] (Narbonne, 1706, in-8°); *Pouillé des bénéfices de l'évêché de Nismes* (in-4°); *Pouillé général des bénéfices de la* [illegible] *de Paris et des diocèses de Chartres, d'Orléans et de Meaux; le tout sur les mémoires pris sur les originaux desdits diocèses et registres du clergé de France* (Paris, 1648, in-4°); *Pouillé des bénéfices de l'archevêché de Paris* (Paris-Dubreuil, 1612, in-4°); *Pouillé* [illegible] *du diocèse de Paris* (Paris, 1765, in-8°); *Notitia beneficiorum Au*[illegible] *Ecclesiæ*, par A. de La Saussaye (Paris, 1615, in-4°); *Catalogue des bénéfices du diocèse d'Orléans* (Paris, 1647, in-fol.); *Pouillé du diocèse de Chartres*, par Nicolas Doublet (Chartres, 1730, in-8°); *Liste des bénéfices simples et paroisses du pays Blaisois, Vendômois et Dunois* (in-fol.); *Pouillé du diocèse de Meaux*, par Duplessis, bénédictin (Paris, 1731, 2 vol. in-4°); *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Reims et des diocèses de Châlons, Senlis, Soissons, Noyon, Laon, Beauvais, Amiens, Boulogne et Arras* (Paris, 1648, in-4°); *Catalogus beneficiorum in civitate et diœcesi Bellovacensi existentium* (Paris, 1613, in-8°); *Pouillé des bénéfices de la province de Normandie* (manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale); *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Rouen et des diocèses d'Avranches, Bayeux, Coutances, Evreux, Lisieux et Séez* (Paris, 1648, in-4°); *Pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen* (Rouen, 1704, in-4°); *Nouveau pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen* (Rouen, 1738, in-4°); *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Sens et des diocèses de Troyes, d'Auxerre et de Nevers* (Paris, 1648, in-4°; manuscrit déposé à la bibliothèque Saint-Germain-des-Prés); *Poleanus diœcesis Senonensis, variæ formulæ citationum, etc.* (in-4°; manuscrit déposé à Saint-Jacques de Provins); *Catalogue ou pouillé des bénéfices du diocèse de Troyes* (Troyes, 1612, in-8°); *Pouillé de l'évêché d'Auxerre* (in-fol.; manuscrit [illegible]); *Registrum, seu, ut alii vocant, Polio omnium beneficiorum totius diœcesis Nivernensis* (1478; manuscrit sur [illegible] de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers); *Pouillé général des bénéfices de l'archevêché de Tours et des diocèses d'Angers*, [illegible], *Le Mans, Nantes, Quimper-Corentin, Saint-Brieuc, Saint-Paul-de-Léon, Tréguier et Vannes* (Paris, 1648, in-4°); *Pouillé de l'archevêché de Tours, avec les onze évêchés qui* [illegible] *suffragants* (in-fol.; manuscrit de la [illegible] nationale); *Paroisses, chapelles et bénéfices, tant réguliers que séculiers, étant situés au diocèse et comté du Maine* ([illegible], in-16); *Pouillé de l'*[illegible] *du Mans* [illegible] manuscrit à Saint-Germain-des-Prés); *Pouillé de l'évêché de Toul* (in-fol.; manuscrit à la Bibliothèque nationale); *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, par Benoist de Toul, capucin (Toul, 1711, 2 vol. in-8°; ouvrage habile, [illegible] un modèle des *pouilles*. Il fut condamné par arrêt [illegible] de Lorraine, à [illegible]); *Pouillé du diocèse de Toul*, par Thierry Alix, président en la [illegible] de Lorraine (manuscrit déposé à la bibliothèque de l'abbaye de Luxeuil); *Pouillé du diocèse de Verdun*, par un [illegible] (Paris, 1745, in-4°).

POUILLÉ, ÉE ([illegible]) [illegible]

POUILLER v. a. ou tr. (pou-llé; *ll* mll. — rad. *pouil*, anc. forme de *pou*). Chercher les poux à : [illegible] *un enfant*.

Se pouiller v. pr. Se chercher les poux l'un à l'autre : [illegible] *entre eux*.

[illegible] *ll* mll. — rad. [illegible]). Chanter pouilles, dire des injures à : *Sa femme le* POUILLE *du matin au soir.*

Se pouiller v. pr. Se dire mutuellement des injures, se chanter pouilles l'un à l'autre.

POUILLÈRE s. f. (pou-lle-re; *ll* mll. — rad. *poule*). Écon. rur. Ouverture pratiquée dans la partie inférieure du poulailler, pour faciliter l'entrée et la sortie des poules : *La* POUILLÈRE *est ordinairement pratiquée au bas de la porte même du poulailler.* (Parmentier.)

POUILLERIE s. f. (pou-lle-rî; *ll* mll. — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou*). Pop. Extrême pauvreté.

— Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres. ‖ Lieu où sont entassés des vêtements sordides, des guenilles.

POUILLES s. f. pl. V. POUILLE.

POUILLET (Claude-Servais-Mathias), physicien français, né à Cuzance (Doubs) en 1791, mort à Paris le 13 juin 1868. Il entra comme élève à l'École normale supérieure en 1811, y resta ensuite comme répétiteur, puis maître de conférences, fut chargé en même temps d'un cours de physique au collège Bourbon, puis devint successivement professeur de physique des enfants de Louis-Philippe (1827), sous-directeur (1829), puis directeur du Conservatoire des arts et métiers (1832), professeur à l'École polytechnique (1831), et obtint en 1838 la chaire de physique de la Sorbonne. L'Académie des sciences l'accueillit en 1837, et le département du Jura l'envoya cette même année à la Chambre des députés, où il vota dans le sens du gouvernement jusqu'à la révolution de février 1848. En 1849, accusé d'avoir molli devant l'insurrection du 13 juin, il perdit sa place de directeur du Conservatoire; mais il se justifia dans un mémoire plein de dignité et de noblesse. Il refusa, en 1851, le serment exigé des fonctionnaires et cessa de paraître dans les chaires d'enseignement public.

M. Pouillet s'est surtout distingué par la diction claire et élégante de ses leçons, par l'intérêt qu'il a su donner à la science; mais on lui doit aussi d'utiles et intéressantes expériences sur diverses parties de la physique. M. Despretz avait déjà constaté que les différents gaz ne se compriment pas identiquement de la même manière, comme on le croyait depuis Mariotte; mais l'appareil qu'il avait employé ne comportait que de faibles variations dans la pression; M. Pouillet est allé jusqu'à près de 100 atmosphères. Il remplissait des deux gaz à comparer deux forts tubes en cristal, disposés verticalement à côté l'un de l'autre et communiquant par le bas avec un réservoir à mercure muni d'une large ouverture bouchée par un piston plongeur mû à l'aide d'une vis, au moyen duquel on pouvait opérer des pressions énormes. Les deux tubes, effilés à leur partie supérieure, étaient d'abord remplis des gaz à essayer et on les fermait à la lampe avant de commencer l'expérience.

M. Pouillet s'est ensuite proposé de déterminer, à l'aide d'un ingénieux appareil qu'il a nommé pyrhéliomètre (v. ce mot), la quantité de chaleur que nous envoie le soleil à chaque époque de l'année. Sa théorie et les résultats auxquels il est arrivé ont été admis par les physiciens. M. Pouillet estime que la quantité de chaleur envoyée par le soleil à la terre en une année, en la supposant uniformément répartie sur toute la surface de la planète, serait capable de fondre une couche de glace de 31 mètres d'épaisseur, et que la quantité de chaleur émise par le soleil en une heure pourrait fondre une couche de glace de 710 mètres d'épaisseur dont il serait enveloppé.

C'est encore à M. Pouillet qu'on doit la première démonstration expérimentale des lois que suivent les courants électriques.

Le principal de ses ouvrages est son *Traité de physique expérimentale et de météorologie* (2 vol., avec atlas), qui a eu sept éditions et a été traduit en allemand par M. J. Muller, de Fribourg; M. Pouillet en a donné un abrégé sous le titre : *Notions générales de physique et de météorologie à l'usage de la jeunesse.* On lui doit en outre un grand nombre de notes et de mémoires, dont nous citerons les principaux : *Mémoire sur la pile de Volta et sur la loi générale d'intensité que suivent les courants* (1837), *Mémoire sur la mesure relative des sources thermo-électriques et hydro-électriques, et sur les quantités d'électricité qui sont nécessaires pour opérer la décomposition chimique d'un gramme d'eau* (1837), *Instruction sur les paratonnerres*, adopté par l'Académie des sciences; *Recherches sur les dilatations des fluides élastiques et les chaleurs latentes des vapeurs* (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, 1847), *Expériences sur la détermination des températures très-élevées ou très-basses* (*Comptes rendus*, 1836 et 1837), *Sur la chaleur solaire, les pouvoirs rayonnant et absorbant de l'atmosphère et la température de l'espace* (*Comptes rendus*, 1838), *Sur la hauteur, la vitesse et la direction des nuages* (*Comptes rendus*, 1840), *Sur un moyen photographique de déterminer la hauteur des nuages* (*Comptes rendus*, 1855), *Nouvelle méthode pour graduer les aréomètres à degrés égaux* (*Comptes rendus*, 1863).

M. Pouillet est officier de la Légion d'honneur, du 24 avril 1845.

POUILLEUX, EUSE adj. (pou-lleu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou*). Qui a des poux : *Un enfant* POUILLEUX. *Des petites filles* POUILLEUSES.

— Constr. *Bois pouilleux*, Bois qui se couvre de taches rouges et noires, qui commence à se gâter.

— Grav. Se dit des tailles mal coupées, emmêlées, irrégulières ou cassées par places.

— Pêche. *Mer pouilleuse*, Mer sur laquelle on voit surnager du graissin, indiquant la présence du frai.

— Géogr. *Champagne pouilleuse*, Partie de la champagne située à l'ouest de Vitry-le-François, et ainsi nommée à cause de sa stérilité.

— Substantiv. Personne qui a des poux : *Un petit* POUILLEUX. *Une sale* POUILLEUSE.

— Personne de condition basse et misérable : *Elle s'est mariée à un* POUILLEUX.

— Chasse. Jeune perdreau non encore maillé : *Nous sommes réduits à patauger pour tuer quelques* POUILLEUX. (L. Viardot.)

POUILLIER s. m. (pou-llé; *ll* mll. — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou*). Mauvaise auberge, hôtellerie sale, misérable, mal tenue, où l'on est exposé à gagner de la vermine. ‖ On dit aussi POUILLIS.

POUILLON, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Dax; pop. aggl., 611 hab. — pop. tot., 3,302 hab. Sources thermales, salées, très-abondantes, efficaces contre la jaunisse, les rhumatismes et les maux d'estomac. Commerce de vins. Restes d'anciennes fortifications.

POUILLOT s. m. (pou-llo; *ll* mll. — du lat. *pullus*, petit d'un oiseau). Ornith. Nom vulgaire d'un oiseau du genre sylvie ou bec-fin : *Le* POUILLOT *fait son nid avec beaucoup de soin.* (V. de Bomare.) ‖ *Pouillot colybie* ou *Pouillot véloce*, Petite fauvette rousse de Buffon. ‖ *Grand pouillot*, Sylvie polyglotte.

— Bot. Syn. de POULIOT, espèce de menthe.

— **Encycl.** Ce genre a pour caractères le bec droit, petit, subulé, aigu, à peine échancré vers le bout de la mandibule supérieure; les narines oblongues, recouvertes par une membrane; les ailes allongées, dépassant le milieu de la queue, subobtuses; la queue dilatée à son extrémité et échancrée; les tarses assez élevés, les doigts minces. Ce genre renferme douze espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique occidentale, dont six propres à l'Europe. Le nom de *pouillot* paraît venir de *pullus, pusillus* et désigne un oiseau très-petit. Le *pouillot* habite les bois pendant l'été. Il les quitte en automne et vient chanter dans nos jardins et nos vergers. Sa voix, dans cette saison, s'exprime par les sons *tuit, tuit*, et c'est le nom qu'on lui donne dans quelques provinces, comme en Lorraine, où nous ne retrouvons pas la trace du nom *chofty*, qu'on y donnait à cet oiseau du temps de Belon et qui, selon lui, signifie chanteur ou chantre, autre dénomination de cet oiseau relative à la diversité et à la continuité de son ramage, qui dure tout le printemps et tout l'été. Cet oiseau, dit Sabine, varie infiniment son chant. C'est un des premiers oiseaux qui annoncent le retour du printemps. On l'entend chanter trois semaines avant le rossignol franc. Ce chant a trois ou quatre variations, la plupart modulées. Chez cet oiseau, le mouvement est plus continu que la voix; car il ne cesse de voltiger vivement de branche en branche; il part de celle où il se trouve pour attaquer une mouche, revient, repart en furetant sans cesse dessus et dessous les feuilles pour chercher des insectes, ce qui lui a fait donner dans quelques-unes de nos provinces le nom de *fretillet*. Il a un petit balancement de queue de haut en bas, mais lent et mesuré. Ces oiseaux arrivent en avril, souvent avant le développement des feuilles. Ils sont en troupe de quinze ou vingt pendant le voyage; mais, au moment de l'arrivée, ils se séparent et s'apparient et lorsque, malheureusement, il survient des frimas dans ces premiers temps de leur retour, ils sont saisis du froid et tombent morts sur les chemins.

« Ce sont, disent MM. Degland et Gerbes, des oiseaux vifs, remuants, légers; ils aiment la société de leurs semblables, vivent comme les mésanges et les roitelets, par petites familles, et ont encore ceci de commun avec ces oiseaux, qu'ils visitent toutes les branches, tous les rameaux d'un arbre, et qu'ils le font en papillonnant presque sans cesse. Ils cherchent aussi sous les feuilles, sous les brindilles et les branches les petites chenilles blanches, les larves, les menus insectes, les mouches qui s'y cachent et dont ils font leur unique nourriture. Le plus souvent ils prennent ces dernières au vol, à la manière des gobe-mouches. Jamais, dans aucune saison, ils ne touchent aux baies ni aux graines. Ils émigrent par petites troupes, souvent en compagnie des mésanges et des roitelets. Les uns quittent l'Europe à l'automne, les autres passent l'hiver dans les contrées les plus méridionales. Leur mue est simple; le mâle et la femelle portent le même plumage. C'est toujours à terre, au pied d'un arbre, d'un buisson, sur le revers d'un fossé, sous une touffe d'herbe, que les *pouillots* font leur nid. Ils lui donnent une forme ovale ou sphérique et ménagent, sur un des côtés, une ouverture proportionnée à leur taille. Ce nid, d'une curieuse architecture, est composé de mousse et de gazon extérieurement, ce qui fait qu'on le distingue difficilement parmi les longues herbes qui le cachent; il est garni de plumes en dedans. Ce petit oiseau est très-attaché à son nid et il ne l'abandonne que difficilement. « Un de mes amis, dit Salerne, m'a raconté qu'un jour, ayant trouvé le nid de cet oiseau, il lui fit pondre jusqu'à trente œufs l'un après l'autre, en lui ôtant tous les jours son œuf à mesure qu'il était pondu, après quoi il en eut pitié et lui en laissa assez pour couver. »

La captivité ne semble pas affecter péniblement le *pouillot* véloce; il devient au bout de quelque temps très-familier, mange dans la main, vient se percher sur l'épaule de son maître et ne cherche pas à s'échapper. Ce gracieux chanteur reste parmi nous pendant longtemps et, après nous avoir ramené le beau temps, il nous avertit le premier du retour des frimas, en nous disant adieu vers la mi-octobre. Il est si attaché, du reste, à ses quartiers d'été, qu'on en a vu passer des hivers très-rigoureux dans des pays peu tempérés. En liberté, il est d'une grande utilité pour nos jardins, ne se lassant jamais de faire la chasse aux aphides, insectes qui attaquent cruellement les rosiers et les chèvrefeuilles. On croit à tort que les *pouillots* attaquent les fruits, et cette croyance leur attire souvent des coups de fusil. On connaît plusieurs espèces de *pouillot* : 1° Le *pouillot fitis*, qui a 0m,12 de longueur, répandu dans toute l'Europe; il arrive dans le nord de la France vers le mois de mars et repart à la fin d'août; il se trouve aussi dans l'Asie et dans l'Afrique septentrionale; 2° le *pouillot véloce*, qui a également 0m,12 de longueur, habite la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, la Sicile et se montre, mais en petit nombre, dans les départements du nord, où il arrive vers la fin de mars et d'où il repart en septembre; 3° le *pouillot siffleur*, long de 0m,125; il habite une partie de l'Europe : l'Allemagne, l'Italie, la France, où il est commun; l'Angleterre, la Hollande et quelques autres contrées du nord, où il est plus rare. Il arrive en mai dans le nord de la France et disparaît à la fin d'août; 4° le *pouillot Bonelli*, qui a une longueur totale de 0m,115. Il habite principalement le centre et le midi de l'Europe. Il est commun en Provence, en Italie, en Suisse, n'est pas rare en Anjou et en Lorraine.

POUILLOTEMENT s. m. (pou-llo-te-man; *ll* mll. — rad. *pouil*, ancienne forme du mot *pou*). Maladie causée par les poux, particulièrement chez les bestiaux.

POUILLOUSE s. f. (pou-llou-ze; *ll* mll.). Mar. Voile qui se hisse, dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POUILLY s. m. (pou-lli). Vin blanc renommé qui se récolte dans les environs de Pouilly-sur-Loire : *Une bouteille de* POUILLY. *Boire du* POUILLY.

POUILLY-EN-AUXOIS ou **POUILLY-EN-MONTAGNE**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Beaune, sur le canal de Bourgogne; pop. aggl., 1,040 hab. — pop. tot., 1,090 hab. Fabrication de chaux hydraulique et de ciment romain. Récolte et commerce de vins blancs renommés; commerce de blé, chanvre et moutons. Ruines d'un château construit par Henri IV. C'est près de Pouilly que le canal de Bourgogne franchit la ligne de partage des eaux des bassins de la Seine et du Rhône, dans un souterrain de 3,500 mètres de longueur. Le 24 janvier 1871, Garibaldi livra aux Allemands, à Pouilly, un combat heureux.

POUILLY-SUR-LOIRE, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de canton, arrond. et à 15 kilom. S. de Cosne; pop. aggl., 1,991 hab. — pop. tot., 3,238 hab. C'est dans cette localité qu'on récolte les vins blancs de Pouilly, qui figurent avec honneur dans la troisième classe des vins de France. Le pouilly est un vin sec, doué d'un bouquet agréable et de beaucoup de finesse; il est capiteux et n'a pas la transparence du chablis; mais, en revanche, il revêt une belle teinte dorée qui, pour le vrai connaisseur, ne lui enlève aucune qualité. Ce vin ne doit pas être mis en bouteilles avant d'avoir séjourné pendant deux ans au moins en tonneau. A quatre ans, il est dans toute la plénitude de sa vinosité et de son parfum. Lorsqu'on le met trop tôt en bouteilles, il est sujet à fermenter; mais, bien conduit, c'est un vin moelleux, fin, corsé, agréable, qui n'a qu'un défaut : c'est de porter à la tête. Dans le commerce, on vend comme du pouilly tous les vins des environs qui ont quelque analogie avec lui.

POUILLY (LÉVESQUE DE), nom de deux écrivains français. V. LÉVESQUE DE POUILLY.

POUJADE (Joseph), théologien protestant qui vivait au XVIIe siècle. Il devint professeur de philosophie au collège Maurice de Cassel et obtint, en 1616, la permission de se livrer à la célébration du culte pour une colonie wal-

lonne qui s'était établie dans cette ville. De Brême, où il remplit les fonctions pastorales pendant six ans, Poujade passa en Angleterre vers 1630 et desservit l'Église wallonne de Cantorbery en 1638. Il paraît qu'il fut suspendu de ses fonctions en 1647. La date de sa mort est inconnue. On a de lui : la *Consolation et conduite du chrestien* (Cassel, 1617, in-12); *Theses ethicæ* (Cassel, 1618, in-8°); *Prières chrestiennes et extraordinaires pour tous les jours de la semaine* (Cassel, 1620, in-12); *Quatre sermons sur diverses doctrines nécessaires* (Cassel, 1621, in-12); *Disputatio politica Iª de Republica ejusque variis formis* (Cassel, 1619, in-4°).

POUJADE (le vicomte DE LA), poëte et officier français, né au château de Périgord, près d'Agen, en 1704, mort au château de Montbeau vers la fin du XVIIIe siècle. Il débuta de bonne heure dans le métier des armes et fit, en qualité de lieutenant-colonel de cavalerie, les campagnes de Flandre sous le maréchal de Saxe. S'étant retiré en Gascogne, il s'adonna à la poésie et fit surtout des chansons d'une vive allure, d'un ton leste et spirituel qui eurent du succès. « Ce qui est fait pour étonner, dit un biographe, c'est qu'il ne savait ni lire ni écrire et qu'il était incapable de juger de la mesure des vers autrement que par l'oreille. » On trouve des vers de La Poujade dans les almanachs littéraires du temps et dans le recueil des *Chansons choisies*, avec les airs notés (Genève [Paris], 1777, 4 vol. in-24).

POUJADE (Eugène), diplomate français, né à l'île de France en 1815. Sa famille l'envoya à l'âge de seize ans à Paris, où il termina son instruction, puis fit ses études de droit. En 1838, il fut attaché, comme élève consul, au ministère des affaires étrangères et se livra alors à l'étude des principales langues parlées en Europe. En 1843, M. Poujade alla occuper le consulat de Tarsous, dans l'Asie Mineure, fut chargé, l'année suivante, de gérer le consulat général de Beyrouth et se fit beaucoup remarquer par son habileté et par son énergie lors de la guerre civile qui ensanglanta le Liban. Il devint ensuite consul à Malte (1847), consul général à Anvers (1848) et fut nommé peu de temps après chargé d'affaires de France dans les Principautés danubiennes. Pendant qu'il occupait ce poste, il épousa une fille du prince Constantin Ghika et acquit une connaissance approfondie des affaires politiques de l'Orient. En 1852, M. Poujade refusa le poste de ministre plénipotentiaire en Chine et continua à résider à Bucharest jusqu'en 1854. Ses judicieuses appréciations sur l'attitude que devait prendre l'Autriche pendant la guerre qui était alors sur le point d'éclater entre la Russie d'un côté et la Turquie, la France et l'Angleterre de l'autre le firent rappeler. Il revint alors à Paris, refusa le consulat général de Tunis (1854), puis le poste de gouverneur des Antilles (1858) et resta en disponibilité jusqu'en 1861, époque où il devint consul général à Rome. En 1869, il est passé avec le même titre en Égypte. M. Poujade s'est fait connaître, en outre, par de nombreux articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue contemporaine*, la *Presse*, le *Journal des économistes*, etc. On lui doit encore d'intéressants ouvrages : *Chrétiens et Turcs* (1859, in-8°); le *Liban et la Syrie* (1860, in-8°), la *Diplomatie du second Empire et celle du 4 septembre* 1870 (1871, in-8°), etc.

POUJOL (F.-A.-Auguste), médecin français, né à Gigeau (Hérault) en 1800, mort à Marseille en 1869. Il se fit recevoir docteur à Montpellier, où il devint médecin de la Charité, puis professeur agrégé à la Faculté. On lui doit : *Dictionnaire des facultés intellectuelles et affectives de l'âme, où l'on traite des passions, des vertus, des vices, des défauts, etc., suivi de l'usage des passions*, par le Père Senault (1849, in-8°); *Dictionnaire de médecine pratique et des sciences qui lui servent de fondement* (1852, in-8°).

POUJOL (Adolphe), auteur dramatique, né à Paris en 1811. Il a composé un assez grand nombre de pièces de théâtre, soit seul, soit en collaboration avec MM. Ed. Scheidig, Hip. Lucas, Duffaud, Barrière, Maillard, Neuville, etc. Ce sont pour la plupart des comédies-vaudevilles en un acte. Nous citerons, entre autres : *Un service d'ami* (1845); la *Pâtissière de Darmstadt* (1842); les *Suites d'une faute* (1842), *Jeanne de Naples* (1842); *Une fille de la Lorraine à l'honneur* (1843); le *Dix décembre* (1849), *Marguerite* (1851); l'*Ange du village* (1851); le *Cœur d'une fille* (1854); la *Comédie improvisée* (1854), la *Fée de Bretagne* (1854); l'*Héroïne de Noël* (1853); les *Moqueurs* (1854); le *Prix de sagesse* (1855); le *Docteur Momus* (1857), le *Mouchoir* [illegible] (1856); *Un intérieur de ménage* (1859), l'*Art de gouverner les femmes* (1859); la *Fête des rameaux* (1861); *Deux baigneuses de Dieppe* (1870), etc. Citons, en outre, de cet écrivain un drame en un acte, le *Fils du pêcheur* (1851), et divers recueils à l'usage de la jeunesse : les *Adieux d'une institutrice à ses élèves* (1853, in-12); *Fleurs et jeunes* [illegible], petites scènes et comédies (1854, in-12); *Musée dramatique de la jeunesse* (1854, 2 vol. in-12); *Proverbes bourgeois*, comédies de salon (1859, in-12); *Comédies de chambre et de théâtre* (1871, in-12), etc.

POUJONGAL s. m. (pou-jon-gal). Riz cuit une première fois avant d'être ôté de ses balles, et qui fait la base de la nourriture des Indous.

POUJOULAT (Jean-Joseph-François), écrivain français, né à La Fare (Bouches-du-Rhône) en 1808. Il appartient à une famille originaire du Dauphiné. Après avoir fait avec succès ses études à Aix, il se rendit à Paris en 1826. Royaliste ardent et non moins chaud catholique, M. Poujoulat entra en relation avec Michaud aîné, qui professait les mêmes opinions, et il devint bientôt son ami et son collaborateur (1828). Après avoir travaillé à la *Bibliothèque des croisades* de ce dernier, il l'accompagna en Orient (1830) et visita avec lui la Grèce, la Turquie d'Europe et d'Asie. M. Poujoulat explora surtout avec une grande attention Jérusalem, la Judée et la Syrie, puis il revint en France au commencement de 1831. Les deux voyageurs commencèrent à publier en commun les résultats de leurs pérégrinations dans un important ouvrage qui parut sous le titre de : la *Correspondance d'Orient* (1832-1835, 7 vol. in-8°). Cette publication terminée, ils firent paraître la *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe* (1836-1838, 32 vol. in-8°), qui ne vaut pas celle de Petitot et de Monmerqué, mais dans laquelle on trouve néanmoins des mémoires inédits et utiles à consulter. Vers 1838, M. Poujoulat suivit en Italie Michaud aîné et, après la mort de ce dernier (1839), conformément à ses dernières volontés, il fit paraître une nouvelle édition de l'*Histoire des croisades*, précédée d'une *Notice* sur la vie de Michaud (1840-1846, 6 vol. in-8°).

Les travaux qu'il avait faits en collaboration avec son ami ne l'avaient pas empêché d'écrire seul deux ouvrages. A partir de 1840, il en publia un assez grand nombre d'autres, que nous citerons plus loin. En même temps, il collaborait activement à la *Quotidienne*, journal ultraroyaliste, où il donnait surtout des articles littéraires et historiques. Tant que dura le règne de Louis-Philippe M. Poujoulat se montra un adversaire acharné du gouvernement issu de la révolution de Juillet. Après la révolution de 1848, il fut élu représentant du peuple par les électeurs des Bouches-du-Rhône, dans une élection partielle (4 juin), où il remplaça Lamartine, qui avait opté pour la Seine. Il ne joua qu'un rôle effacé à l'Assemblée constituante, ainsi qu'à l'Assemblée législative, dont il fut également un des membres. M. Poujoulat se borna à faire partie du groupe clérical et légitimiste de la majorité réactionnaire, unie dans une haine aveugle contre la liberté et la République, mais impuissante à rien fonder, grâce à laquelle le second Bonaparte trouva le terrain tout prêt pour la reussite de son odieux coup d'État. Après l'attentat du 2 décembre, M. Poujoulat disparut de la scène politique. Il reprit sa plume de journaliste et fit une guerre anodine à l'Empire dans l'ancienne *Quotidienne*, devenue l'*Union*, dont il n'a cessé depuis lors d'être un des rédacteurs. Il a collaboré, en outre, au *Musée des familles*, à la *Revue des Deux-Mondes*, aux *Sensitives*, au *Correspondant*, etc. On doit à M. Poujoulat les ouvrages suivants : la *Bédouine* (Paris, 1835, 2 vol. in-18; 1840, 2 vol. in-12), roman complètement oublié, bien qu'il ait été couronné par l'Académie française; *Toscane et Rome, correspondance d'Italie* (Paris, 1839, in-8°), relation d'un voyage dans la péninsule, fait en compagnie de Michaud; *Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique* (Paris, 1840-1842, 2 vol. in-8°), livre qui a eu plusieurs éditions et auquel l'Académie a décerné un prix de 4,000 fr.; *Religion, histoire, poésie* (1843, in-8°), recueil d'articles; *Histoire de saint Augustin* (Paris, 1844, 3 vol. in-8°; 1850, 2 vol. in-18), également couronné par l'Académie (1846); *Voyage en Algérie, études africaines* (Paris, 1846, 2 vol. in-8°); *Histoire de la Révolution française* (Tours, 1847, 2 vol.), la *France et sa mission* (1848, in-32), la *France et la Russie à Constantinople* (1853, in-8°), *Lettres sur Bossuet* (Paris, 1854, in-8° et in-18), le *Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1855, in-8°); *Littérature contemporaine* (Paris, 1856, in-8°); *Vie de Mgr Sibour* (1857, in-8°), le *Père Ravignan, sa vie et ses œuvres* (1858, in-8°), la traduction des *Lettres de saint Augustin* (1858, 4 vol. in-8°); le *Pape et la liberté* (1860, in-8°); *Associations et congrégations religieuses* (1860, in-8°), les *Droits du pape* (1860, in-8°); *Lettre à M. de Persigny, à propos de la Société de Saint-Vincent de Paul* (1861, in-8°); *Examen de la Vie de Jésus de M. Renan* (1863, in-8°); *Histoire de France depuis 1814 jusqu'à nos jours* (1864-1867, 4 vol. in-8°), *Études et portraits* (1864, in-8°), *Souvenirs d'histoire et de littérature* (1868, in-8°); *Variétés littéraires* (1868, in-8°); *Histoire de la Révolution française* (1870, 2 vol. in-8°), etc.

POUJOULAT (Baptistin), écrivain français, frère du précédent, né à La Fare (Bouches-du-Rhône) en 1809, mort à Aix en 1864. Il s'est fait connaître par quelques ouvrages d'histoire et de voyages : *Voyage dans l'Asie Mineure, faisant suite à la Correspondance d'Orient* (1840-1841, 2 vol. in-8°), *Récits et souvenirs d'un voyage en Orient* (1848, in-12); *Souvenirs d'un voyage en Orient* (1848, in-12), *Histoire de Richard Cœur de Lion* (18..., in-12); *Histoire de Constantinople* (1853, 2 vol. in-8°); *Histoire de la conquête et de l'occupation de Constantinople par les Latins* (1854, in-12); *Charles Ier et le Parlement* (1855, in-12); *Voyage à Constantinople* (1860, in-12); la *Vérité sur la Syrie et l'expédition française* (1861, in-8°); *Histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à la formation du pouvoir temporel* (1862, 2 vol. in-8°). Ces divers ouvrages sont écrits au point de vue royaliste et clérical.

POUKTOU s. m. (pou-ktou). Linguist. V. POUCHTOU.

POUL s. m. (poul). Métrol. Monnaie tartare qui vaut 1 centime 38 : *Les portefaix, dans la Boukharie, chargent sur leurs épaules et transportent à une distance d'un quart de lieue un fardeau de 320 livres pour quelques* POULS *seulement.* (Eyriès.) *En travaillant une journée entière, les savetiers ne gagnent que 45* POULS. (Eyriès.)

— Ornith. Nom vulgaire du roitelet huppé.

POULAILLE s. f. (pou-la-lle; *ll* mll. — rad. *poule*). Ensemble des poules d'une basse-cour :

> . . . . . Le rustre en paix chez soi
> Vous fait argent de tout, convertit en monnaie
> Ses chapons, sa *poulaille*. . . .
>
> LA FONTAINE.

— *Poulaille sauvagine*, Nom que donnaient autrefois les rôtisseurs au gibier à plume.

POULAILLER s. m. (pou-la-llé; *ll* mll. — rad. *poulaille*). Écon. rur. Bâtiment destiné à la multiplication et à l'élève des poules et des coqs, ainsi qu'à la production des œufs : *L'intérieur des* POULAILLERS *est garni de juchoirs et de nids.* (Parmentier.) *Le* POULAILLER *est visiblement l'État monarchique le plus parfait.* (Volt.) *Les* POULAILLERS *doivent être construits aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques et être entretenus avec une propreté particulière.* (Morogues.) ‖ Voiture dans laquelle on transporte les volailles au marché.

— Fam. Bicoque, place mal fortifiée. ‖ Habitation misérable : *Il habite un* POULAILLER, *qu'il décore du nom de château.* ‖ Mauvaise voiture.

— Théâtre. Galerie circulaire la plus élevée dans un théâtre : *Le public du* POULAILLER.

— Comm. Marchand de volaille.

— **Encycl.** Écon. dom. Indépendamment des poules, le *poulailler* sert également d'habitation aux pintades, aux dindons et même quelquefois aux canards. Il est nécessaire, dans toute exploitation rurale, d'avoir un local réservé aux volatiles, qui sont à l'abri des injures de l'air pendant la nuit, et où les femelles peuvent venir pondre le jour. De cette manière, les volatiles ne prennent pas l'habitude de s'écarter le soir, au moment où les grands quadrupèdes carnassiers, tels que le renard, le putois, la fouine, les guettent avec le plus de ruse et de patience.

Le *poulailler* étant d'une nécessité incontestable, il n'est pas étonnant que l'on ait cherché à poser des règles fixes pour son établissement; règles qui, toutefois, ne seront jamais admises universellement, parce qu'elles ne s'adressent qu'aux grands agriculteurs, aux riches qui ne reculent pas devant les frais de constructions assez considérables. Dans une foule de localités, pour ne pas dire partout, les campagnards ne font pas la dépense d'un logement particulier pour leurs poules. On se contente d'établir des perchoirs dans l'écurie ou dans l'étable, et les volatiles viennent s'y coucher à côté des quadrupèdes. Quelques écrivains ont cru que c'était là une nécessité du climat; nous ne sommes pas de cet avis, car le pays où l'usage des *poulaillers* est le plus répandu est peut-être l'Angleterre, où l'on sait que la chaleur est loin d'être l'état normal de l'atmosphère.

Le *poulailler* est généralement construit au-dessus d'un toit à porcs ou de l'habitation de tout autre animal domestique, [illegible]

[illegible]

glissant dans des coulisses. Les portes s'ouvrent soit sur des gonds ou sur des pentures, soit en glissant sur de petits rails qui les tiennent appliquées extérieurement contre le mur, de manière que le passage sur la galerie reste libre.

Dans les pays du Nord, on est surpris, en entrant dans un *poulailler*, de la propreté qui y règne. En écartant du pied la légère couche de sable siliceux qui recouvre le sol, on voit qu'il est bitumé et en surélévation de 0m,10. Les pentes sont ménagées pour l'écoulement extérieur des eaux quand on lave, ce qui doit se pratiquer une fois par mois l'été et deux fois pour tout l'hiver. Tout *poulailler* devrait être rigoureusement nettoyé chaque jour, opération peu difficile à exécuter : à l'aide d'un petit râteau, on attire les ordures, on les place dans des tonneaux défoncés qui ne sont exposés ni à la pluie ni au soleil et l'on en retire un excellent engrais. Tout ce qui garnit intérieurement le poulailler, juchoirs, nichoirs, etc., devrait être passé au lait de chaux pour détruire les insectes. Une auge en bois ou en pierre doit être placée dans cette habitation et recevoir l'eau destinée à désaltérer la volaille, eau que l'on renouvelle trois ou quatre fois par semaine en hiver et tous les jours en été. Comme il importe qu'en aucune saison la température intérieure du *poulailler* ne soit trop haute ou trop basse, on pend un thermomètre au mur. Une raie [illegible] autre raie marque le point maximum (19°) vers lequel il faut songer à introduire de l'air [illegible] l'aide de barbacanes inférieures ou des cheminées d'appel supérieures [illegible] résultat inverse, en débouchant, suivant l'heure du jour, du côté opposé à la direction du soleil. Ces diverses ouvertures sont toutes [illegible]

[illegible]

— [illegible]

POULAILLERIE s. f. (pou-la-lle-rî; *ll* mll.

— [illegible] Lieu où l'on vend la vo-[illegible]

POULAIN s. m. (pou-lain — bas latin *pul-*[illegible] *poulain*, petit [illegible] ... [illegible] Roquefort [illegible] petit d'un cheval [illegible] ... [illegible] de cheval, âgé de moins de trois ans : *Les juments pro-*[illegible] *des* POULAINS *qui ressemblent assez* [illegible]. (Buff.) *Le premier* POULAIN *[illegible] n'est jamais si étoffé que ceux qu'elle produit par la suite.* (Buff.) *Le sa-*[illegible] *d'Arménie envoyait au roi de Perse vingt mille* POULAINS *pour la fête de Mithra.* (A. Maury.)

— Hist. Nom donné, dans le XII^e siècle, à une population des côtes de Syrie, composée de Syriens, d'Arméniens et d'Européens dont les races s'étaient croisées.

— Cout. Sorte de cheval en charpente portant des mannequins, que les gens de Pézenas promènent dans les rues de leur ville : *On attribue à Louis VIII l'invention du* POULAIN *de Pézenas.*

— Jeux. Ancien jeu de dés, nommé aussi RAFLE.

— Numism. Nom donné par les anciens à une monnaie de Corinthe sur laquelle on voyait l'image de Pégase.

— Mar. Etai placé en arc-boutant sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier.

— Techn. Traîneau sans roues, qui sert au transport de lourds fardeaux. ‖ Assemblage de fortes pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans les caves.

— Pathol. Nom vulgaire du bubon inguinal d'origine syphilitique.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des scomberoïdes, comprenant plus de vingt espèces qui habitent l'océan Indien.

— **Encycl.** Econ. rur. Le *poulain* exige des soins dès sa naissance; avant tout, il faut examiner s'il est bien conformé et apte à remplir toutes ses fonctions; il faut aussi l'aider un peu dans certains actes, par exemple lorsqu'il ne se lève pas assez vivement pour prendre la mamelle. Dès le neuvième jour, il commence à suivre sa mère et, vers l'âge de deux mois, à prendre quelques aliments solides, soit au pré, soit à l'écurie. On doit alors lui donner un fourrage fin et délicat et des aliments de digestion facile, tels que de l'orge et de l'avoine concassées et un peu humectées; mais on évitera de lui donner du son. Il faut le tenir proprement, le bouchonner, le promener de temps en temps, en un mot l'accoutumer de bonne heure à la vie [illegible]. Vers l'âge de six mois on [illegible] progressive; puis on le met pendant quelque [illegible] ... [illegible] gler l'alimentation; d'ailleurs, un *poulain* gâte souvent plus d'herbe qu'il n'en consomme; enfin, tous les pâturages ne conviennent pas. [illegible] ... [illegible] races distinguées, le pâturage dans les parcs n'ayant lieu qu'accidentellement et comme [illegible] ... [illegible] l'automne. Ordinairement, on ferre les *pou-*[illegible] ... [illegible] vendu, puis engraissé de nouveau à deux ans pour une vente [illegible], vers cinq ans, un dernier [illegible]

passer entre les mains des maîtres de poste ou de roulage; ces engraissements se font [illegible] et sombres, à l'aide [illegible] à la fois; [illegible] excessif, ces passages brusques d'une alimentation à une autre agissent d'une manière fâcheuse sur le tempérament des jeunes animaux. » Nous renverrons, pour plus amples détails, aux articles CHEVAL et HARAS.

— Ichthyol. V. ÉQUULE.

POULAIN DE LA BARRE (François), littérateur français. V. BARRE.

POULAIN DE BOSSAY (Auguste-Prosper), écrivain français, né à Preuilly (Indre-et-Loire) vers 1800. D'abord professeur dans divers colléges, notamment au collége Henri IV, à Paris, où il enseigna l'histoire de 1836 à 1839, il remplit ensuite les fonctions de recteur de l'académie d'Orléans (1840), de membre du conseil de l'instruction publique et de proviseur du collége Saint-Louis de 1849 à 1852, époque où il a pris sa retraite. On lui doit : *Atlas de géographie historique* (1833, in-4°); *Atlas de géographie moderne* (1840, in-4°); *Histoire de France* (1842, in-18); *Nouvel abrégé de géographie*, très-souvent réédité, etc.

POULAIN-DUPARC (Augustin-Marie), jurisconsulte français. V. POULLAIN-DUPARC.

POULAINE s. f. (pou-lè-ne. — On explique généralement l'expression *à la poulaine* par *à la polonaise*, *Poulaine* s'étant dit autrefois pour *Pologne*. Mais *poulaine* signifie aussi le bec, l'éperon d'un vaisseau, et il est plus probable que ce dernier sens a déterminé l'expression *souliers à la poulaine;* or, bien qu'on ne connaisse pas l'origine du terme de marine, on sait du moins qu'il ne saurait venir de la Pologne). Mar. Assemblage de pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe et faisant partie de l'avant d'un vaisseau : *Pendant une tourmente, le* Saint-Fernand *vint, de nuit, aborder l'*Etoile *et du premier choc lui rompit son beaupré; sa* POULAINE *et ses écharpes ou herpes de bâbord furent ensuite emportées.* (Bougainville.) ‖ *Plancher de poulaine*, Plate-forme triangulaire à caillebotis, établie sur la poulaine.

— Comm. Nom donné à une ancienne fourrure qui venait de Pologne.

— Modes. *Souliers à la poulaine*, Chaussure à longue pointe recourbée comme la poulaine d'un vaisseau : *Les* SOULIERS *pointus et rembourrés* À LA POULAINE *furent longtemps en vogue.* (Chateaub.) *Les évêques excommunièrent les* SOULIERS À LA POULAINE *et les traitèrent de péché contre nature.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Mar. Il y a une plate-forme triangulaire à caillebotis appelée *plancher de la poulaine*, qui repose principalement sur les lisses des herpes dont les extrémités sont portées par les jambettes de la *poulaine;* une lisse de chaque bord, garnie d'un filet en dessous, y sert de garde-fou. L'équipage lave son linge sur la *poulaine* et y trouve ses latrines.

Les pièces de construction qui constituent l'ensemble de la *poulaine* ne laissent pas de former un poids considérable, susceptible de fatiguer extrêmement l'avant des navires; elles peuvent même influer sur l'arc de leur quille, tout en augmentant les frais de construction. Aussi, voit-on quelques bâtiments, aux Etats-Unis en particulier, où la *poulaine* est supprimée presque en totalité. Dès le commencement du XVII^e siècle, *poulaine* et éperon étaient synonymes dans les habitudes du langage des marins français; c'était au bas de la *poulaine* que l'on blanchissait le linge et que l'on satisfaisait aux nécessités de la digestion. Vers le milieu du même siècle, *poulaine* avait un sens plus restreint; il ne désignait pas la construction établie en avant de la proue, mais seulement une pièce de bois jetée en saillie, hors du navire et fixée à l'étrave.

— Modes. Les longs souliers pointus et rembourrés, dits *à la poulaine*, commencèrent à être connus en France au XI^e siècle, mais ils furent surtout en vogue au XIV^e et au XV^e siècle. A cette époque, on en portait d'une longueur d'environ 2 pieds, brodés et passementés avec art, ornés à l'extrémité de cornes, de griffes ou de figures grotesques. Ils s'allongèrent encore, de sorte qu'il devint impossible de marcher sans en relever la pointe et l'attacher au genou avec une chaîne d'or ou d'argent; la mode le voulait ainsi. Les évêques excommunièrent les *souliers à la poulaine* et les traitèrent de péché contre nature. « On déclara qu'ils étaient contre les bonnes mœurs et inventés en dérision du créateur. » En Angleterre, un acte du Parlement défendit aux cordonniers de fabriquer des souliers ou des bottines dont la pointe excédât deux pouces. Les larges babouches carrées par le bout remplacèrent la chaussure à bec. Les modes variaient autant que celles de nos jours. On connaissait et citait le chevalier ou la dame qui, le premier ou la première, avait imaginé une mode nouvelle. L'inventeur des *souliers à la poulaine*, d'après William Malmesbury, était le chevalier anglais Robert le Cornu, sans doute surnommé ainsi à cause des cornes qui ornaient sa chaussure; mais cette mode nouvelle passa bientôt le détroit et fut généralement adoptée pendant longtemps sur le continent, surtout en France et en Allemagne, jusqu'à ce qu'elle tournât, selon l'usage, du pointu au carré ou au rond, sans autre raison d'adopter l'un ou l'autre, que celle qui s'exprime par ce mot décisif et insignifiant à la fois : C'est la mode.

POULAINES, bourg et commune de France (Indre), cant. de Saint-Christophe, arrond. et à 35 kilom. N.-O. d'Issoudun; pop. aggl., 591 hab. — pop. tot., 2,097 hab. Commerce de bois. Dans l'église paroissiale, boiseries admirablement sculptées provenant de l'abbaye de Barrelle. Aux environs, restes d'une villa romaine avec salle de bain.

POULAITTE s. f. (pou-lè-te). Econ. rur. Syn. de POULENÉE.

POULAN s. m. (pou-lan). Jeux. Fiches que l'on paye pour les matadors, au médiateur, au quintille, au pique-médrille et à quelques autres jeux de cartes. ‖ Fiches que l'on donne aux derniers tours, où l'on paye double.

POULANGIS s. m. (pou-lan-ji). Anc. comm. Sorte de tiretaine qui se fabriquait en Normandie.

POULANGY, village et commune de France (Haute-Marne), canton de Nogent-Haute-Marne, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Chaumont, sur la Treire; 778 hab. On voyait jadis dans ce village une abbaye de dames nobles fondée au VIII^e siècle.

POULARD s. m. (pou-lar). Agric. Variété de froment.

POULARD (Joseph-Just), prélat français, né en 1754, mort à Paris en 1833. Lorsqu'il eut reçu les ordres, il s'adonna avec succès à la prédication, reçut une cure dans le diocèse de Lisieux, mais passa la plus grande partie de son temps à Paris, adhéra aux idées de la Révolution, comme l'abbé Grégoire dont il fut l'ami constant, prêta serment à la constitution civile, devint vicaire général de l'évêque de Seez (1791), fut nommé après la Terreur curé d'Aubervilliers, près de Paris, assista au concile tenu dans cette ville en 1799 et fut élu, peu après, évêque constitutionnel de Saône-et-Loire. Lors de la signature du concordat, il donna sa démission et vécut depuis lors à Paris sans remplir de fonction. Vers 1830, il entra dans les idées de l'abbé Châtel et ordonna prêtres plusieurs jeunes gens, entre autres Auzou. Voulant mourir, selon son expression, en vrai constitutionnel, il refusa de recevoir le curé de sa paroisse et fut enterré civilement. On lui doit : *Moyen de nationaliser le clergé de France* (Paris, 1830, in-8°), et on lui attribue *Ephémérides religieuses pour servir à l'histoire ecclésiastique de la fin du* XVIII^e *siècle et du commencement du* XIX^e; *Sur l'état actuel de la religion en France.*

POULARDE s. f. (pou-lar-de — rad. *poule*). Poule qu'on a engraissée, quelquefois après l'avoir châtrée : POULARDE *rôtie. Oui, la* POULARDE *est l'un des plus beaux, des plus fins et des plus succulents rôtis qui aient jamais honoré la broche.* (Grimod.) *Pour les* POULARDES, *la préférence appartient à celles de Bresse, qu'on appelle* POULARDES *fines et qui sont rondes comme une pomme.* (Brill.-Sav.)

La truffe a parfumé la *poularde* de Bresse.
BERCHOUX.

— **Encycl.** La *poularde* subissait autrefois le même sort que son frère, le chapon; mais aujourd'hui on n'a presque plus recours à la castration des poulettes, et l'on donne le nom de *poularde* à toute jeune poule que l'on a engraissée.

La castration des poulettes s'opère de la façon suivante : on leur arrache les plumes qui se trouvent entre le croupion et la queue; sous le croupion, on sent une petite élévation formée par l'ovaire qui se trouve sous la peau. On fend cette peau, à l'aide d'un instrument très-tranchant; on introduit le doigt dans l'incision et l'on en fait sortir cette grosseur qui ressemble à une glande; on la détache, on coud la plaie; on la frotte avec de l'huile et on la saupoudre de cendres.

Mais, nous le répétons, cette opération douloureuse est, depuis longtemps, considérée comme inutile et pratiquée seulement par quelques campagnards retardataires; les éleveurs du Maine, du pays de Caux, de la Bresse et de tous les lieux qui produisent d'excellentes *poulardes* arrivent à leur but en condamnant les jeunes poules au repos, à une demi-obscurité et en leur administrant une excellente nourriture. Selon M. Letrône, l'engraissement des *poulardes* du Mans est une industrie si ancienne qu'il est impossible d'en retrouver l'origine; le Mans était, au siècle dernier, en possession d'une telle réputation que lorsque les éleveurs de La Flèche se mirent à lui faire concurrence, les Manceaux les traduisirent en justice et la dispute fit retentir « le sanctuaire des lois, » comme dit Grimod de La Reynière; elle devint même le sujet d'un vaudeville qui, contrairement à ce que dit Piron dans sa *Métromanie*, fit rire les deux parties sans les désarmer.

Mais la Bresse arriva bientôt, qui mit les plaideurs d'accord, non pas en croquant l'un et l'autre, mais en éclipsant la supériorité de leurs produits.

« On doit voir dans les *poulardes*, dit Grimod de La Reynière de ce ton solennel, pontifical qui lui est propre, l'un des plus beaux, des plus fins et des plus succulents rôtis qui aient jamais honoré la broche, et si, remplaçant leurs entrailles par d'excellentes truffes, nous les laissons tourner devant un feu clair, toute la maison sera embaumée d'un parfum délicieux. L'humble cresson pourra remplacer, au besoin, la truffe opulente, mais il faut l'aiguiser avec de fort vinaigre et n'en bourrer la *poularde* que lorsqu'elle est arrivée à sa dernière et glorieuse destination; ce serait offenser une *poularde* que de la piquer lorsqu'elle est destinée à la broche. Une bonne barde d'un lard gras et onctueux est l'habillement qu'elle préfère, et il faut avouer que c'est pour elle le plus convenable et le plus décent.

» On ne compte pas moins de manières de manger à la broche les *poulardes* que les poulets. Consultez les artistes fameux, ouvrez les meilleurs dispensaires de la cuisine, qui valent bien ceux de la pharmacie, et vous y verrez les *poulardes* rôties se servir à la Jamaïque, à la Villeroy, aux cerneaux, aux écrevisses, aux olives, aux petits œufs et même aux huîtres. Si c'est en ragoût que vous les préférez, vous aurez à les choisir à la provençale, à l'étouffade, en ballons, en cannelons, en croustade, à la crème et même à la cendre, le lendemain du mardi gras.

» Si cependant, dans une matière aussi grave, il nous est permis d'avoir un avis, nous oserions dire que c'est déshonorer une *poularde* fine que de la manger autrement qu'à la broche. Elle vaut tant par elle-même que c'est l'enlaidir que de chercher à la parer; et c'est le cas de lui dire avec l'amoureux Orosmane :

L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin. »

Le cuisinier reconnaîtra qu'une *poularde* est jeune ou vieille à son croupion; lorsque celui-ci est rouge et fendu, on a affaire à une vieille *poularde*, à une vraie poule, digne de la fricassée ou du pot-au-feu, mais non de la broche.

Il y a plusieurs manières de faire cuire une *poularde*. On peut la rôtir au feu de cheminée, à la broche, opération qui exige environ une heure, et trois quarts d'heure à la cuisinière, soit avec un feu de cheminée également, soit à la coquille. Si l'on veut obtenir une *poularde* au consommé, on la vide soigneusement, on fait tomber le cou, les pattes et les ailerons, et on l'enveloppe de minces bardes de lard que l'on maintient au moyen de ficelles; puis on la met dans une casserole, où elle doit baigner jusqu'aux cuisses dans un excellent consommé. On ne la retourne qu'une seule fois pendant la durée de la cuisson, qui doit durer une heure et demie environ.

La *poularde* truffée est un morceau exquis. Après avoir préparé 1 kilogramme de bonnes truffes que l'on découpe en morceaux de la forme et de la grosseur d'un petit œuf de pigeon, on fait fondre 250 grammes de graisse de volaille, autant de lard frais, et l'on passe ce mélange en le pressant. On le met alors dans une casserole avec les truffes, sel, poivre, branche de thym, épices et feuille de laurier, et l'on fait mijoter ensemble ces assaisonnements pendant une heure. Quand le tout est refroidi, on en bourre la *poularde*, en ayant soin de brider le croupion pour en fermer l'ouverture. On laisse la *poularde* ainsi préparée dans une terrine pendant trois ou quatre jours, plus ou moins d'après l'état de la température, et quand on veut la faire cuire, on l'enveloppe de bandes de lard et d'un double papier huilé, puis on la met à la broche. On doit l'arroser souvent, et, quelques instants avant la cuisson complète, qui exige d'une heure et demie à deux heures, on la déballe pour lui faire prendre une belle couleur.

POULASTYA, dans la mythologie indienne un des sept richis fils de Brahma, qui le forma de l'air qui était dans son corps. Il vécut dans la pratique de la dévotion à Kedara, près de l'Himâlaya. Il passe, mais c'est un grand anachronisme, pour avoir été le père du mouni Visravas ou Viswasrava, père de Couvéra, de Râvana et de toute cette famille de râkchasas.

POULCHRE (François LE), seigneur de La Motte-Messemé, poëte français. V. LE POULCHRE.

POULDERGAT, bourg et commune de France (Finistère), canton de Douarnenez, arrond. et à 17 kilom. de Quimper; pop. aggl., 271 hab. — pop. tot., 2,295 hab. Minoteries; vestiges de voie romaine.

POULE s. f. (pou-le — bas latin *pulla*, féminin de *pullus*, petit d'un animal. Dans le chant de sainte Eulalie, le vieux français *pouille*, conformément à la valeur générique du latin *pullus*, veut dire jeune fille; nous en avons conservé les diminutifs *poulot* et *poulette*, termes de caresse adressés à des enfants). Ornith. Femelle du coq : POULE *blanche.* POULE *noire.* POULE *huppée. Œufs de* POULE. *Les* POULES *n'ont pas besoin du coq pour produire des œufs.* (Buff.) *Les bonnes fermières donnent la préférence aux* POULES *noires, comme étant plus fécondes que les blanches.* (Buff.) *La* POULE *domestique pond toute l'année, excepté durant la mue et les grands froids.* (François de Nantes.) *Sitôt qu'une* POULE *devient impropre à la ponte, elle chante comme un coq.* (Maquel.) *La* POULE *avale de petits cailloux qui font dans son gosier le métier des dents dans notre bouche.* (J. Macé.)

‖ Nom donné à diverses familles de gallinacées, notamment à celle du faisan : *Chaque parquet de faisans doit contenir un coq et six* POULES. (E. Chapus.) *Les* POULES *faisanes commencent à pondre du 8 au 20 avril.* (E. Chapus.) ‖ *Poule d'Afrique, de Barbarie, de Numidie, de Guinée, Poule sauvage*, Noms vulgaires de la pintade. ‖ *Poule des bois* ou *des coudriers, Poule sauvage*, Gelinotte. ‖ *Poule d'eau* ou *Poule des marais*, Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidées, appelé aussi *gallinule*, et comprenant cinq ou six espèces répandues dans les deux continents : *Les* POULES D'EAU *habitent le bord des rivières et des étangs.* (Z. Gerbe.) *Les* POULES D'EAU *nagent très-bien.* (V. de Bomare.) *Mieux vaut moineau en cage que* POULE D'EAU *qui nage.* (Damas-Hinard.) ‖ *Poule de bruyère*, Femelle du coq de bruyère. ‖ *Poule de Guinée*, Nom vulgaire de la pintade. ‖ *Poule de mer*, Nom vulgaire du guillemot. ‖ *Poule de neige*, Nom vulgaire du lagopède. ‖ *Poule de Pharaon*, Nom vulgaire de la pintade. ‖ *Poule d'Inde*, Nom vulgaire de la femelle du dindon : *La* POULE D'INDE *n'est pas aussi féconde que la poule ordinaire.* (Buff.) ‖ *Poule d'or*, Nom vulgaire du kin-ki. ‖ *Poule du port d'Egmont*, Nom vulgaire du goéland brun. ‖ *Poule sultane*, Nom vulgaire du genre talève ou porphyrion : *Les Romains tiraient d'Afrique des* POULES SULTANES. (V. de Bomare.)

— Fam. Terme d'affection dont on se sert en parlant à une jeune fille ou à une femme : *Nous sommes seuls, ne me cache rien, ma petite* POULE. (Destouches.)

— *Poule mouillée, Cœur de poule*, Personne qui manque de résolution ou de courage; personne sans vigueur, sans énergie : *Un homme qui n'a jamais mangé de la vache enragée n'est jamais qu'une* POULE MOUILLÉE. (Mme E. de Gir.) ‖ *Être frisé comme une poule mouillée*, Avoir des cheveux plats, pas du tout frisés.

— *Poule laitée*, Se dit d'un homme faible, sans vigueur, sans énergie : *Avec leur ton de* POULE LAITÉE, *leurs trois petits brins de barbe relevés en barbe de chat.* (Mol.)

— *Fils de la poule blanche*, Homme extrêmement heureux en toutes choses :

> Du siècle les mignons, *fils de la poule blanche*,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche.
>
> RÉGNIER.

— *Lait de poule*, Espèce de boisson adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayé dans de l'eau chaude.

— *Chair de poule*, Peau qui est comme grenue, semée d'élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée : *Le froid donne la* CHAIR DE POULE. ‖ *Donner, faire venir la chair de poule*, Donner le frisson. ‖ *Avoir la chair de poule*, Frissonner, avoir peur.

— *Cul de poule*, Sorte de moue qu'on fait en avançant et pressant les lèvres, ce qui imite le croupion d'une poule : *Tu as beau faire le* CUL DE POULE, *il faut en passer par là.*

— *Plumer la poule*, Voler, commettre des exactions. ‖ *Plumer la poule sans la faire crier*, Commettre des exactions d'une manière assez adroite pour ne pas exciter de réclamations.

— *Courir la poule*, Aller à la maraude.

— *Être empêtré comme une poule qui n'a qu'un poussin*, Être fort embarrassé pour peu de chose.

— *Être comme une poule qui a couvé des œufs de cane*, Être stupéfait, ébahi comme une poule qui, ayant couvé des œufs de cane, voit tout à coup ses petits se précipiter à l'eau.

— *Vendre la poule au renard*, Livrer, trahir celui que l'on devrait protéger : *Nos métayers sont des fripons qui* VENDENT LA POULE AU RENARD. (P.-L. Courier.)

— *Il veut aller garder les poules de monsieur le curé*, Il est bien malade, bien près de mourir, d'aller au cimetière.

— *C'est un jocrisse qui mène les poules pisser*, C'est un niais, un homme d'une simplicité sotte ou occupé à des détails tout à fait insignifiants.

— Prov. *Les poules pondent par le bec*, Les poules font une plus grande quantité d'œufs quand elles sont bien nourries. ‖ *Si tu la poule tu serres le poing, elle te serrera le cul*, Si tu nourris tes poules avec parcimonie, elles ne pondront pas. ‖ *Quand le sort est sur les poules, le diable ne les ferait pas pondre*, Il n'est aucun moyen pour faire pondre les poules quand elles n'y sont pas disposées. ‖ *Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*, L'homme habile qui veut faire quelque mal ne le fait pas en un lieu où il est connu. ‖ *La poule ne doit pas chanter avant le coq*, Une femme doit prendre exemple sur son mari, attendre ses ordres, et non lui faire la loi, prendre le pas sur lui :

> ... Mon congé cent fois me fût-il hoc,
> La poule ne doit point chanter avant le coq.
>
> MOLIÈRE.

‖ *Qui naît poule aime à gratter*, On conserve toujours les instincts qu'on a reçus de la nature.

— Féod. *Droit de poule de commande*, Droit consistant en une poule que tout homme serf tenant feu et lieu devait payer à son seigneur.

— Turf. Masse des mises des parieurs : *La* POULE *était de 95,000 francs.* ‖ *Poule des produits*, Prix que se disputent des chevaux de trois ans, engagés avant leur naissance, pendant que leurs mères étaient pleines, et pour lesquels la distance à parcourir est de 1,900 à 2,000 mètres : *Les* POULES DES PRODUITS *ont été créées pour servir d'encouragement aux éleveurs.* ‖ *Poule d'essai*, Prix qui se court dans des conditions exactement semblables aux précédentes, sauf la distance, qui est réduite à 1,500 ou 1,600 mètres.

— Jeux. Au jeu du renard, Chacune des pièces du jeu qui servent à enfermer le renard. ‖ Au billard et à quelques autres jeux, Partie dans laquelle le gain est attribué à celui qui a battu successivement chacun des autres joueurs. ‖ *Poule à deux billes*, Celle où l'on ne fait usage que de deux billes sur lesquelles tous les joueurs jouent alternativement. ‖ *Poule à toutes billes*, Celle où il y a autant de billes que de joueurs, une pour chacun. ‖ *Entrer dans la poule*, Être admis à y prendre part. ‖ *Sortir de la poule*, Se retirer du jeu, ne pouvoir plus y figurer, ce qui arrive quand on a été marqué le nombre de fois convenu. ‖ *Rentrer dans la poule*, Être admis à y figurer de nouveau, quand on est sorti, ce qu'on obtient en achetant la bille d'un joueur qui n'a pas encore perdu.

— Chorégr. Nom d'une des figures du quadrille français, appelée aussi MAIN DROITE.

— Techn. *Cuir de poule*, Cuir très-léger qu'on retire de dessus la peau des moutons et qui ressemble à du parchemin, mais qui est beaucoup moins résistant.

— Ichthyol. *Poule de mer*, Nom vulgaire du tacaud, de la tanche de mer, du saint-pierre et de la torpille.

— Moll. Espèce de térébratule. ‖ *Poule sultane*, Espèce de bulime de la Nouvelle-Zélande.

— Bot. *Poule grasse*, Nom vulgaire de la mâche ou doucette. ‖ *Poule qui pond*, Nom vulgaire de la mélongène.

— Adj. *Acier poule*, Acier de cémentation, dont la surface est couverte de nombreuses ampoules ou boursouflures.

— **Encycl.** Écon. rur. Pour l'ornithologiste, la *poule* est un coq femelle; c'est pourquoi son histoire naturelle a été faite au mot COQ; mais, pour l'agriculteur, la *poule* est un oiseau de basse-cour d'une importance infiniment supérieure à celle de son mâle et même des autres volailles, sans en excepter aucune, et c'est pour cela qu'après avoir marqué sa place parmi les oiseaux en général, il nous reste à étudier son rôle parmi les oiseaux domestiques.

On peut dire, en effet, sans être taxé d'exagération, que, de tous les oiseaux qui entourent l'homme, le plus utile pour lui est la *poule*. En vain chercherait-on à lui opposer les services du dindon, qui a sur elle l'avantage de la taille; la *poule* lui sera toujours préférée pour l'abondance de ses œufs et la facilité de son éducation. D'autre part, l'oie et le canard réclament le voisinage de l'eau, tandis que l'oiseau qui nous occupe peut être élevé dans tous les lieux où vit l'homme, et l'on en trouve dans les contrées les plus arides de l'Afrique aussi bien que sur les bords du Rhin ou de la Loire. Le faisan ne connaît guère de milieu entre l'esclavage complet et la liberté; la *poule*, au contraire, vit, à demi libre, au milieu de nos prés, de nos bois et de nos champs et ne manque jamais de rentrer au poulailler lorsque arrive la nuit ou sur un signal du maître qui l'élève.

La *poule* est omnivore et mange, presque sans exception, tous les aliments crus ou cuits dont l'homme fait lui-même sa nourriture. Elle mange volontiers les grains, mais elle semble leur préférer les insectes, qu'elle détruit par milliers. Dans l'état de liberté, elle fait un nid assez semblable à celui de la perdrix et y dépose un grand nombre d'œufs; mais devenue domestique, elle pond dans le premier endroit venu et y retourne presque chaque jour déposer ses œufs pendant la belle saison; car la *poule* a plus que tout autre oiseau le précieux avantage de pondre des œufs, fécondés ou non, durant l'année presque entière. La voix de la *poule* est moins éclatante que celle du coq; elle caquette ou glousse avec des modulations singulières. Son cri, lorsqu'elle est effrayée, est aigu et discordant. Elle a d'ailleurs des intonations extrêmement variées, suivant les sentiments qu'elle éprouve. Lorsqu'elle vient de pondre, elle fait entendre un chant aigu, perçant, auquel répond le coq, en l'imitant, chant de soulagement, presque de triomphe. La *poule* mère, la *poule* qui veut couver, a des accents tout à fait spéciaux. Ses gloussements réitérés invitent ses poussins à ne pas s'écarter, à l'heure du [illegible] et à rentrer se rapprocher [illegible]. Chacun connaît le caractère belliqueux du coq; la *poule*, pour n'être pas aussi querelleuse, n'est pas, tant s'en faut, dépourvue de courage; elle défend héroïquement ses petits contre les ennemis les plus redoutables, et plus d'une fois elle a réussi à éloigner d'eux des chiens et même des oiseaux de proie.

Le mode d'élevage des *poules* varie avec le but que se propose l'éleveur, qui est tantôt un amateur, tantôt un industriel. L'amateur ne cherche qu'à occuper ses loisirs en collectionnant des espèces rares ou à doter le pays de variétés nouvelles, provenant soit de l'acclimatation, soit du croisement des races acclimatées. Il ne compte sur aucun profit; il n'étudie que des sujets qui demandent des soins spéciaux et lui coûtent beaucoup de temps et des frais considérables. Il doit étudier patiemment les qualités dominantes des nouvelles races, les placer dans des conditions particulières, chercher le genre de nourriture qui leur convient, apparier les individus avec intelligence, croiser avec intelligence, de façon à combattre les défauts du mâle par les qualités de la femelle, et *vice versa*.

Le fermier étudie l'élevage à un point de vue tout différent. Profitant des travaux de l'amateur, il choisit sa race à bon escient et combine ses moyens de réussite suivant la [illegible]. « Le fermier a sa cour, dit Joubert, et, sans l'intéressante classe des gallinacés, combien de grain serait perdu pour tout le monde; la *poule*, cette chercheuse infatigable, sait toujours le trouver et en faire son profit. En outre, dans les fumiers se rencontrent des semences de mauvaises herbes qui, sans la *poule*, seraient transportées dans les champs et viendraient augmenter la végétation parasite. Rien ne lui échappe, elle sait trouver et s'assimiler ce dont aucun autre animal ne sait tirer parti.

» L'habitant campagnard a également sa cour, et les *poules* deviennent aussi pour lui une distraction et un produit. Seulement ici, comme les éléments de nourriture manquent souvent, une alimentation quotidienne devient nécessaire. Toutefois, la nourriture préparée n'est jamais bien considérable. Pour cet oiseau éminemment chercheur, il y a la rue ou la route qui reçoit continuellement les balayures, les déjections des chevaux; il y a les herbes, les vermisseaux que la *poule* sait déterrer avec tant de dextérité. » La basse-cour se compose ordinairement de la cour destinée au fumier, aux remises, aux écuries, aux toits à bestiaux et au poulailler. Chez l'amateur, la basse-cour se compose d'un enclos en treillage, plus ou moins grand, fermé de toutes parts; à l'une des extrémités se trouve le poulailler; au milieu, un petit arbre où les volailles peuvent trouver de l'ombre. La nourriture doit, autant que possible, être distribuée toujours par la même personne, à des heures fixes, matin et soir; car les *poules* ne se trompent pas d'une minute, et le moindre retard leur cause des impatiences qu'elles manifestent par leurs gloussements réitérés.

La pitance des couveuses leur sera portée dans l'intérieur du couvoir, dont on fermera la porte. Dans les enclos de peu d'étendue et dans les volières, les repas seront plus multipliés; ils auront lieu de trois heures en trois heures au plus tard. Parmi les grains qu'on donne aux *poules*, il faut citer les criblures de froment, de seigle, d'orge, d'avoine, de sarrasin, de grand soleil, de maïs concassé, de pois, etc. Toutefois, l'avoine, prise en trop grande quantité, peut occasionner de graves accidents par ses pointes aiguës qui percent le jabot.

Aux *poules* qui ne peuvent courir dans les champs et qui sont étroitement enfermées, jetez de la verdure, salades, choux ou herbes, suivant les saisons. La pomme de terre cuite, mélangée avec du son et du sel, devient précieuse pour les couveuses, qui sont toujours échauffées. La pomme de terre sera servie à tiède la volaille pendant l'hiver, mais en l'accompagnant toujours de grain.

L'amateur qui ne possède que deux ou trois *poules* peut les nourrir de soupe et autres restes de la table, mais un pareil régime ne convient pas à l'élevage en grand. La nourriture des *poules* doit toujours contenir des substances animales; ce sont les insectes qu'en font la base; [illegible] ses volailles s'en procurer dans les champs, on doit avoir recours à la vermine [illegible].

Enfin, les substances inorganiques ou minéraux sont indispensables à la formation des os et des tissus et au développement de la coque des œufs; on mettra donc à la disposition de la volaille des substances calcaires, surtout si le terrain de la localité qu'on habite n'en contient pas.

La *poule* vit environ dix ans; mais passé cinq ans, il est rare qu'elle soit bonne pondeuse. [illegible]

[illegible]

perçoit des souffrances de l'oiseau, on le saisit par le croupion, on maintient d'une main l'œuf qui se sent parfaitement, et, de l'autre, on le serre doucement jusqu'à ce qu'il se brise; l'expulsion a lieu ensuite sans difficulté.

[illegible] une nourriture abondante et échauffante; mais il faut craindre d'engraisser l'animal, parce que la coque de ses œufs serait si mince qu'elle se briserait lors de la ponte, ou même les œufs n'auraient pas de coque. On préférera, au point de vue de la ponte, le chènevis, le sarrasin, l'avoine et le millet, les boulettes faites avec des farines de lin, de gland et de son de froment.

Les vieilles *poules* sont les meilleures couveuses; on les choisira donc de préférence, lorsque, par un gloussement particulier, elles témoigneront de leur envie de couver. Les [illegible]. La pepie (v. ce nom) est parfois épizootique. Les [illegible] miers.

La mue, commune à toute l'espèce, attaque les jeunes poulets et poulettes; ils deviennent tristes, leurs plumes se hérissent; ils becquètent à tout moment; il faut leur donner une nourriture abondante et échauffante et ne les laisser sortir qu'après l'évaporation de la rosée.

La maladie du croupion est terrible et fait de nombreuses victimes. C'est une tumeur qui apparaît près du croupion et qui est causée [illegible]; l'animal devient languissant et hérissé. Il faut fendre la tumeur [illegible] avec du vinaigre ou de l'eau-de-vie coupée avec de l'eau tiède.

Le [illegible] se combat à l'aide d'une nourriture échauffante.

Les ophthalmies sont parfois causées par un grand échauffement; on lave alors les yeux avec du vin blanc dans lequel on fait infuser de la grande chélidoine ou éclaire. Si l'ophthalmie est causée par l'humidité de l'air, on se sert d'eau-de-vie coupée d'eau.

Dans le cas de constipation, on s'empresse de donner à la *poule* une pâtée de laitue hachée et de farine de seigle mouillée de bouillon de tripes.

La goutte des *poules* est causée par l'humidité ou l'accumulation du fumier dans le poulailler; le seul remède est de tenir les [illegible] leurs pattes dans des linges chauffés.

Les parasites influent sur la santé des volailles; on les combat en mettant à la portée des oiseaux des caisses contenant du sable ou des cendres; ils vont s'y rouler et, par un frottement d'ailes et de plumes qui leur est particulier, ils se débarrassent de toute la vermine qui les tourmente.

[illegible] ment, car il sera plus spécialement indiqué aux mots POULET et [illegible]. [illegible] sont également utilisées sur une large échelle. [illegible]

[illegible]

On a longtemps hésité sur l'espèce ou la variété qui doit être considérée comme [illegible] ce type on fait dériver toutes les variétés de [illegible].

[illegible]

[illegible] son œil vif, sa poitrine large, ses jambes généralement [illegible]

[illegible] pré[illegible] [illegible] fermières, [illegible], en [illegible] sur les quantités de [illegible]. Cette [illegible] suffire, [illegible] avantage de pouvoir vivre en état de [illegible], [illegible] ainsi tous les menus grains de la ferme qui, sans elle, seraient perdus. La poule cochinchinoise est l'hôte obligé [illegible], ou en la préfèrera à cause de sa rusticité, du peu de soins et surtout du peu de nourriture qu'elle réclame.

La race de Crèvecœur est une des meilleures qu'on puisse élever. Outre qu'elle pond une grande quantité d'œufs gros et excellents, elle est très-facile à engraisser et possède une grande finesse de chair. Cette race est généralement huppée. Sa crête est bifurquée transversalement et le plumage est uniformément noir ou [illegible]. Cette poule est robuste dans les localités où elle a pris naissance, mais, devenue adulte, elle ne peut guère changer de climat sans perdre de ses qualités.

Dans le village de Houdan (Seine-et-Oise) et dans les bourgs du voisinage, on trouve une race [illegible] de *poules*, l'une des plus belles [illegible]. Les *poules* de Houdan sont bien établies sur leurs membres, quoique peu [illegible] sur pattes. Les coqs adultes pèsent jusqu'à [illegible] et leur taille, mesurée du sommet de la tête à terre, peut atteindre jusqu'à 0m,60. La tête des *poules* de Houdan est ornée d'une huppe rejetée en arrière et s'épanouissant de droite et de gauche; les pattes sont d'un gris [illegible], le plumage est de couleur extrêmement variable. La houdan est très-estimée comme pondeuse. Ses œufs sont gros et d'un beau blanc. Elle s'engraisse facilement. Sa chair est blanche et délicate. A Houdan l'incubation et l'élevage se font généralement par des dindes. Les houdans sont élevées surtout à Houdan, à Dreux et à Nogent, localités qui vendent annuellement 6 millions de poulets gras, au prix moyen de 4 fr. 75. C'est donc, de ce chef, un produit de 28 millions et demi que donne cette précieuse race.

La race du Mans, l'une des plus estimées parmi celles qui existent en France, est trop connue pour que nous la décrivions; c'est celle qui fournit cette belle volaille grasse, renommée dans l'univers entier depuis un temps immémorial.

Il existe plusieurs autres variétés de *poules* françaises. Chaque contrée, chez nous, possède sa variété propre; nous citerons les races [illegible] de Rennes, solognote de Barbezieux, etc., etc., etc. La race de Barbezieux est huppée et assez basse sur jambes; elle est peu difficile sur la nourriture. Sa chair est d'ailleurs très-délicate.

La race espagnole est la plus répandue de celles qu'on élève dans le midi de la France. C'est une race rustique et des plus productives dans les pays chauds. Elle est toujours d'un beau noir, d'une forme svelte et élancée. Les plumes du cou ont un éclat métallique, ainsi que les plumes de la queue chez le mâle, qui présentent des reflets verts. Cette espèce fournit peut-être les couveuses et les pondeuses les plus irréprochables; malheureusement, sous les climats un peu moins chauds que celui de l'Espagne, elle est sujette à prendre de la graisse et sa chair laisse un peu à désirer.

La race russe naturalisée depuis longtemps dans le nord de la France, où elle multiplie très-bien, est recommandable pour la grosseur de ses œufs, mais il est difficile d'engraisser les poulets, dont la chair n'est d'ailleurs jamais bien délicate. Dans les campagnes, on applique souvent l'épithète de russe à la *poule* cochinchinoise, mais la *poule* russe est loin d'être aussi grosse que celle-ci.

La *poule* brahmapoutre est d'une grosseur extraordinaire. Ses pattes sont jaunâtres, emplumées sur le côté externe, son plumage blanc, hermine, ardoisé, perdrisé ou moucheté; ses plumes caudales sont peu nombreuses. Elle provient du croisement de la *poule* cochinchinoise et du coq de Bankiva. [illegible] facile à élever, très-rustique, et s'acclimate assez bien presque partout. Dans sa [illegible], sa chair est tendre et de bon goût; [illegible], pour peu qu'elle vieillisse, elle devient dure, sèche et coriace.

La *poule* [illegible] est un oiseau d'une [illegible] et d'une force singulière. Cette race a [illegible] très-gros, le camail [illegible] comme [illegible], ainsi que la couleur; [illegible] vertes et brunes. La chair de la *poule* [illegible] est jaune, [illegible]. [illegible] très-gros.

La race [illegible] est remarquable [illegible] et [illegible] de [illegible]. La plupart des *poules* auxquelles on [illegible], en France, le nom de [illegible] [illegible]. La [illegible] de toute sorte; [illegible] quelques sous-variétés ont [illegible] huppe [illegible]. [illegible], [illegible] est [illegible] et [illegible], [illegible] que la [illegible] sont [illegible] les membranes qui entourent [illegible]. La *poule* [illegible] est d'une [illegible]. [illegible] plus [illegible], et [illegible] pas [illegible]; car, [illegible], la [illegible] quotidienne et [illegible] jusqu'à [illegible]. [illegible] ne sont pas proportionnés à la taille, mais ils sont bons; les [illegible], très volumineux, ont un goût exquis. On lui reproche d'avoir une chair un peu jaune, qui devient bien vite dure et filandreuse. On ne doit pas la garder plus de quatre ans, et il ne faut permettre l'approche du coq que lorsque celui-ci a atteint dix-huit mois ou deux ans.

La *poule* anglaise est remarquable par la succulence de sa chair. Elle est de très-petite taille, douce, familière. Elle pond de très-petits œufs. « Une poulette anglaise, dit Joubert, n'est pas plus grosse, lorsqu'elle est déplumée, qu'une forte perdrix; mais quoique n'ayant pas été mise à l'engrais d'une manière spéciale, elle n'en est pas moins dodue et sa viande a exactement le goût de la perdrix grise. » Qu'on mette *à peu près* au lieu de exactement, c'est déjà plus que suffisant. La blancheur du plumage et la gentillesse de cette *poule* la font volontiers élever comme volatile d'agrément. Elle se nourrit de peu, cherche son existence avec activité, est excellente couveuse et très-bonne mère. Avec une taille plus avantageuse, ce serait la reine des *poules*.

Les Anglais élèvent passionnément une autre race, la race de combat. On sait l'intérêt que les insulaires attachent aux luttes des coqs de cette race querelleuse. La *poule*, dans cette race remarquable, est bonne pondeuse et excellente couveuse. Sa légèreté est telle, qu'on peut, sans inconvénient, lui faire couver des œufs de faisan. C'est une mère excellente, qui défend ses petits jusqu'à la mort et cherche leur nourriture avec une sollicitude sans égale

La race dorking, autre race anglaise, est une belle race d'amateur, à pattes blanches ou jaunâtres, à plumage brun, gris, blanc et gris argenté.

Les *poules* de Bentham sont une jolie petite espèce, considérée comme oiseau de luxe plutôt qu'au point de vue de l'utilité. La *poule* bentham est tantôt argentée, tantôt dorée, ou jaune, ou blanche, ou rouge. Grâce à sa légèreté, on l'emploie avantageusement pour les couvées de faisans, de perdrix et de colins; malheureusement, elle est si farouche, qu'avant de lui confier des œufs précieux on est contraint de lui faire couver d'abord un jour ou deux des œufs ordinaires, qu'elle peut casser ou abandonner sans grand dommage.

La race de Gueldre est une race mélangée de russe, d'anglais et de cochinchinois, à poitrail large et puissant, à pattes légèrement emplumées, à crête courte, en godet.

La race padouane est curieuse pour sa coiffure, qui en fait un véritable oiseau d'agrément; elle est huppée et à plumage doré ou argenté. Les femelles commencent à pondre en avril et mai; elles pondent tous les deux jours et sont de détestables couveuses. Les padouanes ont une crête très-petite, des barbillons et des oreillons presque imperceptibles; leurs pattes sont grises. C'est un oiseau d'amateur, d'un produit presque nul.

Le plumage de la race hollandaise est entièrement noir, sauf la huppe, qui est toute blanche. Cette huppe retombe bien uniformément tout autour de la tête, comme ferait une perruque poudrée bien fournie.

Cette race s'élève très-bien en France; les poulets et les poulettes ont une chair très-délicate; les *poules* pondent abondamment.

La *poule* chinoise, la plus petite de toutes les *poules*, est à peine aussi grosse qu'une caille. Elle s'apprivoise parfaitement et pond tout l'hiver de petits œufs excellents.

La race breda est difficile à élever sous le climat de Paris, parce qu'elle redoute l'humidité. Elle se comporte assez bien dans nos départements méridionaux. C'est dans nos pays un volatile d'amateur, qui ne s'élève guère qu'en volière. Non moins difficile à élever, la race de la Campine ne convient qu'aux amateurs; elle demande, elle aussi, un lieu sec et sablonneux.

La race de Hambourg beaucoup plus forte que celle de Breda, n'est pas moins difficile à acclimater en France. La moindre humidité lui fait perdre d'abord l'appétit, puis la vue et la rend phthisique. C'est une assez belle espèce, à crête frisée.

La *poule* nègre est de petite taille. Sa robe est blanche et soyeuse; sa tête est ornée d'une huppe dressée; toute la peau de l'animal est noire, aussi bien que ses os, que l'on croirait imprégnés de teinture. Ses joues sont blanches et phosphorescentes le soir. C'est, du reste, un animal d'amateur, dont la chair noire est désagréable et filandreuse, la peau dure comme du parchemin. Nous devons rappeler au sujet de cette *poule* que la première qui fit son apparition en Europe, il y a près d'un siècle, rapporta une belle fortune à son propriétaire, qui eut l'audace de la montrer au public comme le produit incestueux d'une poule blanche et d'un lapin noir. Il avait soin de montrer, dans la même cage, le père et la mère de ce prodigieux croisement.

Parmi les autres races étrangères, nous nous contenterons de citer celle de Java, celle de Bantam-Lay, la race turquoise, la *poule* de La Fayette, originaire de Ceylan, enfin les races dites de Jérusalem, d'Autriche et du Sénégal.

— *Poule d'eau*. V. FOULQUE, GALLINULE et TALEVE.

— **Sport.** En termes de sport, une *poule* est la masse des mises des parieurs sur le turf. Une voiture, qu'on nomme l'*agence des poules*, se tient sur l'hippodrome et délivre à tout demandeur un bulletin dont les prix le plus en usage sont, au gré du joueur, 2, 5, 10 et 20 francs. Ce bulletin porte un numéro, quelquefois une lettre. Plusieurs tirages au sort ont lieu pendant une course. Dans la *poule au programme*, ces tirages font correspondre la lettre ou le numéro du billet délivré à un autre numéro, qui correspond à son tour au nom de l'un des chevaux mentionnés sur le programme officiel. Si ce cheval arrive premier, le joueur gagne autant de fois sa mise qu'il y a eu de chevaux inscrits; mais, par contre, il est exposé à ne point voir courir le cheval qui lui est échu par le sort. Exemple : je prends un billet de 5 francs, numéro 4. Le tirage fait correspondre le numéro 4 au numéro 7 du programme officiel. Le numéro 7 est celui d'un cheval appelé Fervaques. Il y a vingt chevaux inscrits; je gagne vingt fois 5 francs, c'est-à-dire 100 francs, si Fervaques arrive premier.

Le mécanisme de la *poule au tableau* est exactement le même, à cette différence près qu'on ne peut gagner que sa mise multipliée par le nombre des chevaux qui ont couru réellement, mais aussi qu'on n'est jamais exposé à payer sans courir. Un instant avant la course on fait le tableau, c'est-à-dire qu'on affiche sur un poteau *ad hoc*, dans le champ de course, les numéros des chevaux prêts à courir et la *poule* au tableau s'établit d'après cette liste.

Reste enfin la *poule aux engagements*. Pour comprendre ce terme, il est bon de donner quelques explications sur le mot *engagement*. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux dans les courses du Jockey-Club les engagent par lettres adressées au domicile et à l'époque indiqués par le programme. Ils doivent joindre à la lettre d'engagement un certificat signé par eux constatant l'âge et l'origine de leurs chevaux; ils déclarent aussi dans ce certificat les noms des père, mère, grands-pères, grand'mères des chevaux, etc., en remontant jusqu'à ceux de leurs ancêtres qui sont désignés dans le *Stud-Book* anglais ou dans le *Stud-Book* français, ce livre d'or de la race chevaline où est consignée la filiation des chevaux de pur sang. Le *Stud-Book* français date de 1838 et divise les animaux en quatre groupes : 1° les étalons de race pure anglaise; 2° les poulinières de même race, nées et importées en France; 3° les étalons de pur sang arabe; 4° les poulinières de race pure arabe et leurs produits. Ce livre est indispensable; car maintenant on n'admet à courir dans les courses plates, sauf conditions contraires, que les chevaux entiers et les juments nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite au *Stud-Book* anglais ou français ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms y sont inscrits. Dans la *poule* aux engagements, on fait autant de bulletins qu'il y a de chevaux engagés. Chaque bulletin porte un numéro d'ordre. Lorsque tous les billets sont placés, les noms de chacun des chevaux engagés sont inscrits sur un papier roulé et enfermé dans un petit cylindre. Tous ces cylindres, enfermés dans une roue, sont extraits un à un. Le premier sortant échoit au bulletin numéro 1, le second au bulletin numéro 2, et ainsi de suite jusqu'à la fin. Le tirage se fait deux ou trois jours avant la course et les propriétaires des bulletins représentant des noms de chevaux favoris, c'est-à-dire favorablement cotés, peuvent les négocier suivant la cote des paris établie au *Betting* ou dans le salon des courses. Le *Betting-Book* est le livre sur lequel on inscrit les paris, le seul qui fasse foi, parce qu'il est parafé par le directeur du salon des paris. Le salon des paris ou Betting-Room, le salon des courses, est ouvert à l'instar du Tattersall anglais, boulevard des Capucines, au Grand-Hôtel, où s'assemblent les turfistes pour parier et régler les paris. Son secrétariat est situé rue La Fayette, 37.

La *poule* aux engagements se joue très-peu; on n'en compte pas plus de cinq ou six chaque année.

Nous extrayons du règlement de l'agence du boulevard des Italiens le tableau suivant, dont la légende rend parfaitement saisissable le mécanisme du tableau dans les *poules*.

PREMIERE COURSE.

NUMÉROS DES CHEVAUX CORRESPONDANT AUX BULLETINS.

TIRAGES.

NUMÉROS des bulletins.	PREMIER.	DEUXIEME.	TROISIÈME.	QUATRIÈME.	TABLEAU.
1	*3	4	1	9	6
2	1	8	7	2	4
3	8	7	*3	5	*3
4	5	1	[illegible]	*3	1
5	2	2	4	4	7
6	7	*3	5	8	9
7	9	9	2	9	2
8	4	6	8	7	5
9	6	5	1	6	»

D'après ce tableau, nous voyons que les numéros des bulletins se trouvent placés dans la première colonne verticale et les numéros des chevaux qui leur correspondent dans les cinq colonnes parallèles dans l'ordre des tirages. Exemple : Dans le premier tirage, le bulletin 1 amène le cheval 3; le bulletin 2, le cheval 1; le bulletin 3, le cheval 8, etc. Dans le deuxième tirage, le bulletin 1 amène le cheval 4; le bulletin 2, le cheval 8, et ainsi de suite pour les troisième et quatrième tirages. L'agence des *poules* déjà citée perçoit un courtage de 10 pour 100 sur les *poules* de 2 francs, de 7 pour 100 sur celles de 5 francs, de 6 pour 100 sur celles de 10 francs, de 5 pour 100 sur celles de 20 et de 100 francs. Avec le barème suivant, le gagnant voit immédiatement la somme exacte à laquelle il a droit, selon la somme qu'il a engagée et le nombre de chevaux inscrits ou courants.

BARÈME DU MONTANT NET DES POULES A RECEVOIR

(Courtages déduits).

NOMBRE de chevaux.	A 2 francs. 10 pour 100.	A 5 francs. 7 pour 100.	A 10 francs. 6 pour 100.	A 20 francs. 5 pour 100.	A 100 francs. 5 pour 100.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.
2	3 60	9 30	18 80	38	190
3	5 40	13 95	28 20	57	285
4	7 20	18 60	37 60	76	380
5	9 »	23 25	47 »	95	475
6	10 80	27 90	56 40	114	570
7	12 60	32 55	65 80	133	665
8	14 40	37 20	75 20	152	760
9	16 20	41 85	84 60	171	855
10	18 »	46 50	94 »	190	950
11	19 80	51 15	103 40	209	1,045
12	21 60	55 80	112 80	228	1,140
13	23 40	60 45	122 20	247	1,235
14	25 20	65 10	131 60	266	1,330
15	27 »	69 75	141 »	285	1,425
16	28 80	74 40	150 40	304	1,520
17	30 60	79 05	159 80	323	1,615
18	32 40	83 70	169 20	342	1,710
19	34 20	88 35	178 60	361	1,805
20	36 »	93 »	188 »	380	1,900

Les agences des paris de *poule* s'étant multipliées et la fureur de cette bourse aux chevaux s'étant répandue dans toutes les classes de la société, même chez les lycéens, le gouvernement finit par s'en émouvoir sur les plaintes légitimes de plusieurs familles et en 1869, les directeurs des agences des paris de course furent condamnés comme tenant

des maisons de jeux de hasard. Ils fonctionnent aujourd'hui d'une autre façon, en tournant la loi, mais ne tiennent plus boutique ouverte pour engouffrer l'argent de l'ouvrier.

Les agences reparurent en 1872 et durant les années 1872-1873 rien ne sembla devoir arrêter l'extension que prenaient ces machines à paris plus ou moins mutuels. Cependant, en octobre 1874, le bruit ayant été répandu que plusieurs propriétaires d'agences jouaient eux-mêmes contre le public dans les paris ouverts chez eux, des poursuites furent intentées aux directeurs de ces entreprises plus ou moins véreuses et les agences de *poule* furent condamnées en première instance et en appel. Le matériel fut saisi et les bureaux fermés. Nous approuvons la décision des tribunaux, les agences de *poule* et les paris mutuels pouvant donner lieu à des duperies ou escamotages impossibles à tant d'autres jeux de hasard interdits en France et notamment à la roulette. En novembre 1874, la cour suprême a été saisie de cette affaire et les directeurs d'agence de *poule* ont encouru diverses condamnations.

— *Poule d'essai*. On désigne sous ce nom une course qui a lieu vers le printemps au bois de Boulogne. Dans cette course, la distance est de 1,600 mètres. Les engagements se font dans la première année de la naissance des poulains, contrairement à ce qui se passe dans la *poule* des produits, pour laquelle les produits ont été engagés bien que n'étant pas encore mis au monde. Le prix de la *poule* d'essai est de 10,000 francs, auxquels viennent s'ajouter 1,000 francs payés par chacun des concurrents pour poulains et pouliches de trois ans. Forfait, 600 francs; 500 seulement s'il est déclaré le jeudi qui précède la course. Le second reçoit 2,000 francs sur les entrées. Le poids est de 54 kilogrammes. Le prix de la *poule* d'essai peut s'élever à 30,000 et même à 40,000 francs.

— *Poule des produits*. On désigne sous ce nom une course qui a lieu lors de la réunion du printemps à Paris. Elle a lieu le cinquième ou sixième jour, suivant que se prolonge la réunion. Pour cette course, les poulains et pouliches sont engagés avant leur naissance. On engage donc le produit des mères aussitôt qu'elles ont été saillies. Toutefois, les sujets ne peuvent courir que trois ans après leur naissance. Dans l'engagement, on désigne le nom de la jument et celui de l'étalon qui l'a saillie. Il va de soi que les paris sont nuls et non avenus si la pouliche met au monde un poulain mort-né, si elle donne deux jumeaux, enfin si elle met bas avant le 1er janvier de l'année, car alors son poulain est trop âgé pour prendre part à la course, où ne peuvent figurer que des poulains et pouliches de trois ans. La *poule* des produits est de 6,000 francs, ajoutés à 500 francs par concurrent partant. Le forfait est de 300 fr. et de 250 seulement s'il a été déclaré le mardi qui précède la course. Le second reçoit 1,000 francs pris sur les entrées. Le poids est de 54 kilogrammes; la distance de 2,000 mètres. Le prix peut s'élever, déduction faite des 1,000 francs, à 15,000 francs environ.

Poule aux œufs d'or (LA), Titre d'une fable de La Fontaine :

L'avarice perd tout en voulant tout gagner.
Je ne veux, pour le témoigner,
Que celui dont la poule, à ce que dit la Fable,
Pondait tous les jours un œuf d'or.
Il crut que dans son corps elle avait un trésor;
Il la tua, l'ouvrit et la trouva semblable
A celle dont les œufs ne lui rapportaient rien,
S'étant lui-même ôté le plus beau de son bien.

Dans l'application, la *poule aux œufs d'or* est une source de richesses et de bénéfices. *Tuer la poule aux œufs d'or*, c'est tarir cette source, dans l'espoir de réaliser d'un seul coup ces mêmes bénéfices.

« La clef du problème économique est dans le régime qui assure au travail un stimulant énergique et direct. C'est ce que la propriété individuelle réalise et ce que la communauté ne réalisera jamais. On connaît la fable la *Poule aux œufs d'or* : c'est l'histoire de la propriété. Elle n'est féconde que parce qu'on ne porte pas sur elle une main impie. Ceux qui l'immoleraient pour lui dérober un trésor mystérieux n'y trouveraient que la misère. »

LOUIS REYBAUD.

« Autrefois, Bucharest était couvert de mûriers. On y cultivait le ver à soie, et cette industrie était, pour un grand nombre de pauvres gens, une petite source de revenus. On les coupa durant une épidémie que l'imbécillité publique attribuait à la présence des vers à soie. L'épidémie n'en continua pas moins de sévir, mais la *poule aux œufs d'or était tuée.* »

H. CASTILLE.

« Comme on voit des corbeaux attablés à la charogne immonde se lever tous à la fois en poussant de grands cris quand on les force à quitter leur proie, ainsi tous les gens de loi, tous les titulaires d'offices privilégiés quelconques se lèvent comme un seul homme et protestent énergiquement contre toute proposition de réforme concernant la vénalité des charges ou la législation hypothécaire, *poule aux œufs d'or* de la chicane. »

TOUSSENEL.

« Javert eut un moment l'idée de lui demander brusquement ses papiers. Mais, si cet homme n'était pas Jean Valjean et si cet homme n'était pas un bon vieux rentier honnête, c'était probablement quelque gaillard profondément et savamment mêlé à la trame obscure des méfaits parisiens, quelque chef de bande dangereux. Il avait des affidés, des complices, des logis-en-cas où il allait se réfugier sans doute. L'arrêter trop vite, c'était *tuer la poule aux œufs d'or*. Où était l'inconvénient d'attendre? Javert était bien sûr qu'il n'échapperait pas. »

VICTOR HUGO.

— **Allus. hist. La poule au pot**, Allusion à un mot célèbre de Henri IV.

Si l'on en croit la tradition, Henri IV,

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire,

avait surtout à cœur le bien-être des classes laborieuses, si fort opprimées et pressurées pendant la guerre civile. « Tout allait mal, disait il, quand le père n'y était pas; aujourd'hui, il a soin de ses enfants et tout prospère. » Durant son règne, ce prince réprima avec une grande sévérité les exactions des financiers et la licence des gens de guerre. « Ventre-saint-gris! disait-il, si l'on ruine mon peuple, qui me nourrira? qui soutiendra les charges de l'Etat? Vive Dieu! s'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi-même. » On connaît ce vœu, si cher à son cœur, dont le poignard de Ravaillac empêcha peut-être l'accomplissement, et qu'il exprimait dans ces mots tant de fois répétés : *Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche.*

La poule au pot a été maintes fois le sujet d'épigrammes lancées contre ses successeurs.

Quand Louis XVI monta sur le trône, quelqu'un écrivit en gros caractères, au bas de la statue de Henri IV qui était sur le pont Neuf : *Resurrexit*, Il est ressuscité. Le lendemain on y trouva attaché ce distique :

Resurrexit : J'approuve fort ce mot,
Mais pour y croire, il faut *la poule au pot.*

Deux mois après, on faisait le quatrain suivant sur le même sujet :

Enfin, *la poule au pot* sera donc bientôt mise;
On doit du moins le présumer
Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

Voici un impromptu de C. Desmoulins au sujet du ministre Calonne, qui venait d'augmenter les impôts :

Calonne fait la chattemite
Et nous promet *la poule au pot*;
Mais il demande double impôt.
Or, comment profiter d'un présent hypocrite,
Quand chacun, pour payer, a vendu sa marmite?

« Ce qui nous émeut tous aujourd'hui, c'est la publication d'un admirable programme, une révolution démocratique descendue d'en haut, la promesse d'un bien-être que tous les gouvernements avaient refusé aux classes pauvres. *La poule au pot* rêvée par Henri IV deviendra sous peu une réalité palpable, et ceux qui n'aiment pas la poule bouillie seront libres de la remplacer par un chapon rôti. »

EDMOND ABOUT.

« Pour ménager la pitié que tu serais peut-être, mon cher Georges, tenté d'accorder à ma situation, je te dirai qu'après que nous eûmes bu notre thé, qui répandit un courant de chaleur dans tous nos membres, l'habile Passe-Partout nous a fait, avec du riz et un morceau de lard, un plat excellent. Si le galant Henri IV l'eût connu, il l'aurait souhaité aux paysans de France, au lieu de *la poule au pot.* »

XAVIER MARMIER.

« Lorsqu'il n'y avait dans nos sociétés d'Europe ni commerce ni argent, la bienfaisance songeait à donner au pauvre *la poule au pot*. Aujourd'hui, que les nations regorgent d'argent, qu'elles couvrent les mers de leurs bâtiments et les marchés de leurs denrées, la philanthropie le met à la soupe économique. »

DE BONALD.

— **Prov littér. Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris**, Allusion à un vers de La Fontaine. V. RENARD.

POULENÉE s. f. (pou-le-né — rad. *poule*). Écon. rur. Fiente de volaille, employée comme engrais. ‖ On dit aussi POULNÉE.

— **Encycl.** La fiente des poules a, d'après M. Girardin, la composition suivante :

Eau.	72,90
Matières organiques (débris de ligneux et de plumes, acide urique, urate d'ammoniaque).	16,20
Matières salines (phosphate et carbonate de chaux, sels alcalins, etc.).	5,24
Gravier et sable siliceux. . . .	5,63
	100,00

C'est donc un engrais très-riche en phosphates et en sels ammoniacaux et qui se rapproche beaucoup, par sa composition, du guano (v. ce mot), lequel n'est autre chose que des excréments d'oiseaux aquatiques accumulés pendant des siècles sur les côtes fréquentées par ces oiseaux. « Cependant, dit M. Malaguti, les déjections des poules et celles des canards (je ne parle pas de celles des pigeons, puisque les pigeonniers, aussi bien que les volières, ont presque disparu de nos campagnes), n'ayant pas subi l'action des siècles, n'ont pas subi non plus ces altérations qui ont fait du guano un engrais si énergique et en même temps si approprié aux besoins des plantes. Aussi, 100 kilogr. de fiente de poules (*poulenée*) sont-ils loin de valoir une égale quantité de guano, d'abord parce qu'ils renferment beaucoup d'eau; ensuite parce qu'on n'y trouve pas beaucoup de sels alcalins et spécialement d'oxalates, dont la présence contribue, dans le guano, à rendre solubles les phosphates. »

La *poulenée* n'en produit pas moins d'excellents effets sur la végétation, et sa richesse en azote et en phosphate est de beaucoup supérieure à celle des meilleurs fumiers de ferme. C'est particulièrement sur les terrains froids et humides qu'elle donne les meilleurs résultats. En Flandre, où l'on sait parfaitement utiliser les engrais, on la recueille avec soin et on l'emploie principalement pour fumer les terres destinées à recevoir du lin; on la répand à la dose de 2,000 à 2,500 kilogr. par hectare. Ailleurs, on l'applique à la culture de l'orge; on en met alors de 10 à 20 hectol. pour la même surface de culture. Mais dans la plus grande partie de la France, la *poulenée* est surtout employée pour l'horticulture; on en obtient de magnifiques produits.

Voici comment on la prépare et comment on l'applique. Pendant toute l'année, on accumule sous des hangars, à l'abri de l'humidité, les produits du nettoyage des poulaillers; par l'action de l'air, les fientes se dessèchent presque complètement. La saison de les utiliser arrivée, on les répand sur une aire dure et on les écrase; on les pulvérise grossièrement en les frappant avec un fléau; puis, à l'aide d'un râteau, on enlève les débris de grande dimension, qui généraient pendant l'épandage, enfin on ajoute à la masse une ou deux fois son volume de terre et on mélange intimement en retournant le tout avec des pelles. Cette addition de terre a pour but d'augmenter le volume total et de faciliter la répartition de l'engrais. On sème celui-ci sur les champs avec autant de régularité que possible; quelquefois on le recouvre par un hersage; mais, le plus souvent, on le laisse en couverture. Le mieux est de faire cet épandage par un temps pluvieux; il est bon qu'une pluie lui succède et fasse pénétrer en terre les principes fertilisants de l'engrais. Lorsque celui-ci reste sec, lorsqu'une sécheresse prolongée succède à son épandage, non-seulement il ne donne pas d'aussi bons résultats, mais encore il peut parfois nuire à la récolte; les cultivateurs disent qu'il brûle les jeunes pousses.

Dans les fermes bien tenues, la *poulenée* est récoltée avec soin comme tous les autres engrais; mais, dans beaucoup d'autres fermes, les poulaillers sont mal tenus et leurs produits, comme ceux des étables d'ailleurs, sont perdus ou à peu près. C'est là un usage extrêmement regrettable, qui enlève à l'agriculture des ressources précieuses. Ainsi, dans beaucoup d'exploitations, on laisse la *poulenée* s'accumuler pendant des mois dans les poulaillers; elle s'altère, perd une partie de son ammoniaque en éprouvant une sorte de fermentation, il en résulte une déperdition de principes fertilisants et, de plus, il se dégage de la masse une odeur fétide, des gaz insalubres qui rendent malsain pour la volaille le séjour du poulailler; enfin des insectes s'y développent, qui s'attachent aux volailles, les tourmentent et nuisent à leur accroissement. Les cultivateurs auraient donc beaucoup d'avantage à veiller plus sévèrement à ce que les poulaillers soient fréquemment et régulièrement nettoyés, à ce que leur produit en engrais soit convenablement récolté.

On pourrait même rendre moins fréquents les nettoyages, si on semait de temps en temps, sur le sol des poulaillers, une couche de terre sèche destinée à absorber l'humidité de la fiente de volaille et à diminuer son altérabilité. Il serait bon cependant, à cause des insectes, de ne pas prolonger trop longtemps le séjour de la *poulenée* sur le sol.

Dans certaines exploitations, au lieu de dessécher la *poulenée* seule, on la mélange immédiatement avec une ou deux fois son volume de terre, on arrive ainsi à la rendre plus rapidement inaltérable. Un usage encore peu répandu, mais qu'il serait bon de voir se vulgariser, est celui qui consiste à additionner la *poulenée* de plâtre, ainsi que cela se pratique pour le guano; on évite ainsi les pertes d'ammoniaque.

POULER v. n. ou intr. (pou-le — rad. *poule*). Turf. Jouer à la poule.

POULÈRE s. f. (pou-lè-re). Liqueur spiritueuse qu'on fait au Mexique avec la fève de l'agave.

POULERIE s. f. (pou-le-rî — rad. *poule*). Écon rur. Bâtiment où l'on élève des poules et des coqs.

POULET s. m. (pou-lè — dimin. de *poule*. Quant au sens de billet d'amour, Saumaise le dérive du latin *polyptychum*, qui signifiait des tablettes composées de plusieurs feuillets. Ménage adopte cette étymologie. Furetière dit qu'en pliant les lettres d'amour on y faisait deux pointes semblables à deux ailes de poulet. « Où Furetière a-t-il pris, demande avec raison Génin, qu'on fît deux pointes en pliant ces billets? » Audebert explique ainsi cette expression dans son *Voyage d'Italie :* « Et si c'est pour maquerellage que soit faite la punition, on pend deux *poulets* vifs aux pieds de celui qui auroit été pour suborner une femme. Et de là vient ce que nous appelons en France porter un *poulet* quand on envoie un petit billet, d'autant que ceux qui se mêloient de ce métier portoient les poulets vendre par les maisons et mettoient un billet sous l'aile du plus gros, qui estoit un avertissement à la dame qui s'entendoit, ou, pour la première fois, trouver moyen de le bailler à la main. Cela étant découvert, le premier fut puni d'estrapade avec deux poulets attachés aux pieds, qui ne font cependant que voler. Et depuis est venu que le maquerellage, de quelque façon qu'il soit, se punit de cette sorte; et nous, n'entendant l'origine, appelons indifféremment un *poulet* toute sorte de petit billet. »). Ornith. Le petit d'une poule, poule ou coq, non encore adulte : POULET *gras*. POULET *rôti*. *Les* POULETS *apprennent bientôt à gratter le fumier ou becqueter l'herbe tendre.* (Buff.)

Ça, déjeûnons, dit-il; vos *poulets* sont-ils tendres?

LA FONTAINE.

‖ *Poulet de bois*, Nom vulgaire de la huppe. ‖ *Poulet d'Inde*, Dindonneau.

— Terme d'amitié employé en parlant à un enfant ou à un tout jeune homme : *Voilà votre chambre, mon petit* POULET, *me dit-elle en me passant doucement la main sous le menton.* (Le Sage.)

— Billet d'amour : *Ecrire, recevoir, porter un* POULET. *La Varenne, tu as plus gagné à porter les* POULETS *de mon frère qu'à piquer les miens.* (Mme de Bar.)

Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*.

RACINE.

De porter un *poulet* je n'ai la suffisance;
Je ne suis point adroit, je n'ai point d'éloquence
Pour colorer un fait ou détourner la loi.

REGNIER.

‖ Papier orné sur lequel on écrit des billets de ce genre. ‖ Lettre missive en général : *Du papier! de l'encre! une plume! je vais lui sceller un* POULET *qui le réglera.* (J. Sandeau.)

— *Poulet de carême*, Hareng salé ou fumé.

— Fam. *Poulet d'Inde*, Niais, imbécile. ‖ *Gardeur, gardeuse de poulets d'Inde* ou *Gardeur, gardeuse de poulets*, Gentilhomme campagnard, dame de la campagne. ‖ Argot. *Cheval : J'ai dit adieu au régiment*, bonsoir au POULET D'INDE. (Cormon.)

— Antiq. rom. *Poulets sacrés*, Ceux que les augures élevaient pour en tirer des présages.

— Écon. rur. *Four à poulets*, Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs sans le secours des poules.

— Mat. médicale. *Vin de poulet*, Vin dans lequel on faisait infuser de la fiente de poulet, et que l'on croyait propre à guérir certaines blessures.

— **Encycl.** Écon. rur. Lorsque le *poulet* est sorti de l'œuf, il convient de le laisser de vingt-quatre à trente-six heures sous les ailes de sa mère, où il se ressuyé et se fortifie. Il est inutile de le déranger, car il saura se nourrir lorsqu'il sera pressé par la faim. Alors la mère, [illegible] devant ses petits [illegible] pâtée que l'on a eu soin de placer à côté d'elle, montrera à sa petite famille à se servir du bec pour se repaître. La première nourriture doit être de la mie de pain trempée dans du vin et de l'eau, mêlée avec des œufs durs hachés très-menu. Pendant les quinze premiers jours de leur existence, les poussins demeurent [illegible]. Il est prudent [illegible] quatre ou cinq jours dans une pièce dont la température [illegible] et qu'ils se trouvent isolés de la grosse volaille. Au bout de ce temps, lorsque le temps est beau et le soleil chaud, on les sort du poulailler et l'on emprisonne la mère sous une mue ou cage [illegible], exposée de façon que les petits puissent entrer et sortir à volonté. Les petits ne s'éloignent guère, et au moindre bruit, à la moindre apparence de danger la mère les rappelle par un cri et ils se réfugient, en toute hâte, sous ses ailes protectrices. La rentrée au poulailler doit avoir lieu de bonne heure, avant le refroidissement de l'atmosphère. La nourriture consiste le plus souvent en une pâtée de mie de pain et de vin ou de lait. On peut faire aussi une pâte de farine de maïs et d'eau, ou écraser des pommes de terre bouillies. Les poussins de quinze à vingt jours peuvent déjà recevoir, de temps en temps, du menu grain et des larves de vermineère. Il n'est pas nécessaire dès lors de maintenir la mère sous la mue; elle conduira les poussins dans les cours, les écuries, les jardins. Il faut néanmoins leur donner encore, de temps en temps, de la nourriture à part, car ils seraient exposés à être affamés par la grosse volaille.

[illegible] les *poulets* [illegible]. A l'âge de deux mois, la plupart [illegible] que les [illegible] à remplacer les vieux [illegible] poules et ceux dont on [illegible] et des poulardes.

Avant de [illegible] les *poulets* pour les manger, il est bon de leur faire subir un demi-engraissement. On se contente pour cela de les mettre en cage dans un lieu chaud et un peu [illegible] et de leur donner à discrétion une bonne nourriture, composée ordinairement d'une pâtée de farine d'orge et de sarrasin [illegible] avec du petit lait. Au bout de dix ou douze jours de ce régime, les *poulets* sont bons en chair et on peut les porter au marché.

— Art culin. Nous n'avons pas à faire l'éloge de la chair du *poulet*. Notre avis est que, si l'on peut en trouver de plus relevée, de plus parfumée, il est difficile, sinon impossible, d'en imaginer d'une plus délicate et de plus saine. Quant aux manières de l'accommoder, elles sont infinies, et nous devons même avouer que, en dehors des procédés classiques, que nous avons le devoir de passer ici en revue, un praticien intelligent peut [illegible] en improviser de nouveaux. Ce serait peut-être le cas de protester en passant contre la routine qui a quelque peu envahi l'art culinaire, de réclamer contre ces [illegible] qui, quelque nombreuses et variées qu'elles soient, n'ont pas moins l'inconvénient d'imposer des limites à un art qui n'en devrait pas plus avoir que les autres arts. Nous n'insistons pas sur ces observations générales; qu'il nous suffise d'avoir fait comprendre que, en dehors des préparations officielles, déjà très-nombreuses, le *poulet* peut en subir un bien plus grand nombre d'autres laissées à l'initiative privée. C'est sous le bénéfice de ces observations nécessaires que nous allons indiquer maintenant les préparations usitées.

Il va sans dire que la race, l'âge, la grosseur, l'état de graisse du *poulet* doivent être pris en sérieuse considération quand il s'agit de décider sous quelle forme on le servira. Le *poulet* gras est préféré pour rôt; le *poulet* maigre, au contraire, ne se met pas à la broche, mais entre dans la confection des ragoûts. Le *poulet* dit *à la reine*, qui a été engraissé avant d'avoir pris sa croissance, est le meilleur pour les fricassées. Si ce choix était possible, on ne devrait jamais consommer que des *poulets* ayant couru dans les champs et dans les bois avant l'engraissement; la chair en est un peu moins tendre, mais plus délicate, plus savoureuse, et leur graisse est de bien meilleure qualité. L'engraissement artificiel, pratiqué aujourd'hui sur une si large échelle, a été inspiré par une gourmandise mal entendue.

Le *poulet* se saigne, se plume, se vide et se flambe comme les autres volailles.

Le *poulet* rôti est un mets universellement connu et au-dessus de tout éloge. Sa chair est fine, blanche, délicate. Il est plusieurs manières de trousser le *poulet* destiné à la broche. Quelques-uns le débarrassent de la tête, du cou et des ailerons; d'autres lui laissent tout cela. On bride les cuisses à l'aide d'une aiguille garnie de ficelle; l'aiguille traverse les deux cuisses et la chair du plastron, puis on noue la ficelle et l'on maintient les ailes à l'aide du même moyen et en repliant les ailerons en dessous de l'aile. Le *poulet* doit être arrosé de son jus mêlé de trois cuillerées d'eau salée ou mieux de bouillon. Il reste au feu de trente à cinquante minutes. On peut le servir accompagné de [illegible] d'un filet de vinaigre. On le truffe quelquefois comme une dinde.

Pour rôtir le *poulet* truffé à la casserole, on le trousse comme précédemment. On met dans la casserole gros comme un œuf de beurre et on y fait revenir le *poulet*. Dans le corps de l'animal, on a glissé une truffe en tranches et une farce truffée. Lorsqu'il a pris couleur, on le sale, on le poivre, on le couvre et on le fait cuire doucement, en [illegible] de le retourner à moitié de la [illegible] une heure et demie environ. On [illegible] et l'on verse dessus le jus, auquel on a ajouté un peu de bouillon. Au [illegible] le *poulet* on peut le farcir. On [illegible] à l'aide d'une farce [illegible] chez les charcutiers, cette farce est [illegible] de viande de veau. On peut encore se passer de farce, ainsi bien que de truffes, et cuire simplement le *poulet* dans son jus. Cette préparation nous paraît même préférable à celle où l'on emploie la farce des charcutiers.

Le *poulet* étant farci, on peut le mettre à la broche, enveloppé d'une pâte ferme faite avec de la farine, du beurre et du sel, et [illegible] pour [illegible]. Quand la [illegible] est [illegible], on a soin de boucher les [illegible] de la pâte [illegible]. On [illegible] le tout d'un papier beurré et l'on fait rôtir un quart d'heure de plus que le *poulet* ordinaire. Quelques instants avant de servir, on [illegible] le papier, afin de faire [illegible] à la pâte.

L[illegible] fournit des cuisses et [illegible] de *poulet* [illegible], on en tire un très-[illegible] en papillotes. Pour cela, on garnit ces membres d'une farce de [illegible], le tout haché très fin, on sale et on poivre et on [illegible] dans un bon papier beurré.

Pour préparer le *poulet* à la tartare, on choisit une volaille demi-grasse. On retranche le cou, on la fend sur l'estomac, on l'aplatit à l'aide du couperet et on la met dans une casserole avec du beurre et un hachis de ciboule et de persil; on sale, on poivre; on fait revenir et cuire le *poulet* et, un quart d'heure avant de le servir, on le pane, on le fait griller sur un feu doux des deux côtés pour qu'il prenne une belle couleur et, enfin, on le sert sur une sauce tartare.

Le *poulet* qu'on veut sauter doit être dépecé comme pour une fricassée; on le fait sauter dans une casserole avec du beurre, un peu de sel et de poivre. Lorsque les morceaux ont pris une belle couleur, on y ajoute un demi-verre de vin blanc et quelques petits oignons glacés, ou bien on sert le *poulet* sur une sauce italienne.

La fricassée de *poulet* est une excellente entrée qu'on exécute de la façon suivante. Un *poulet* étant plumé, vidé et flambé, on le dépèce en enlevant successivement les quatre membres sans déchirer la peau de la carcasse et du croupion, puis on sépare l'estomac de la carcasse, qu'on partage en deux et de biais; on coupe les ailerons, le cou auquel on laisse la peau, les pattes qu'on passe sur la braise pour enlever la première peau écailleuse; on sépare en deux le gésier et l'on met le tout dans une casserole, où on le fait dégorger pendant un quart d'heure dans l'eau tiède. Cela fait, on égoutte, on met dans la casserole de l'eau nouvelle ou du bouillon, de manière que tous les morceaux de *poulet* en soient bien couverts; on y joint un oignon piqué d'un clou de girofle, un bouquet garni, du sel et l'on soumet le tout à dix minutes d'ébullition. On retire alors les morceaux de *poulet*, qu'on égoutte sur un linge blanc, puis on les remet dans la casserole, où l'on a substitué un morceau de beurre fin à l'eau ou au bouillon. Lorsqu'ils sont bien imprégnés de beurre, on verse une cuillerée à bouche de farine et, peu après, on mouille doucement la fricassée avec l'eau de cuisson mise en réserve. La sauce ne doit être ni trop claire ni trop épaisse. « Dès qu'elle commence à bouillir, dit Beléze, on place la casserole sur l'angle du fourneau, de manière que l'ébullition ne se fasse que du côté du feu, et, au bout de vingt minutes, on commence à dégraisser. Quand le *poulet* est cuit à point, on le retire pour l'égoutter sur une passoire, le mettre aussitôt dans une autre casserole avec quelques cuillerées de sauce et le tenir chaud au bain-marie, couvert d'un rond de papier beurré. Pendant ce temps, on fait réduire la sauce en y ajoutant une liaison de trois jaunes d'œufs délayés dans un peu de crème de lait, avec quatre ou cinq petits morceaux de beurre frais, en la remuant toujours jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement liée. Il ne faut plus alors la remettre sur le feu, car elle pourrait tourner. » Pour garnir la fricassée, on fait cuire à part dans du bouillon de petits oignons épluchés. On peut y joindre, comme garniture, des fonds d'artichauts, des champignons, des quenelles, des crêtes de coqs, des ris de veau, des foies de volaille. Tout cela fait, on dresse sur un plat les morceaux de *poulet*, sur lesquels on verse la sauce acidulée par le jus d'un citron; on dépose la garniture, puis l'on sert. La fricassée de *poulet* est également bonne chaude et froide. On peut accommoder de diverses manières les restes d'une fricassée, particulièrement au riz ou en friture, et les servir de nouveau.

Pour préparer le *poulet* à l'estragon, cinq ou six feuilles d'estragon, hachées fin et maniées de beurre, de sel et de poivre, sont introduites dans le corps du *poulet*, que l'on recoud et que l'on trousse. Le *poulet* est mis ensuite dans une casserole, où il baigne à demi dans l'eau, avec du sel, des carottes, deux gros oignons, un clou de girofle, très-peu de thym, une très-petite branche d'estragon sans feuilles. On fait cuire et, avant de servir, on prend de la cuisson que l'on colore avec de la colorine dans une petite casserole et où la lie avec de la fécule délayée à part dans un peu d'eau; on sert sur cette sauce brune le *poulet* et on décore le bord du plat de feuilles d'estragon. Nous citons pour mémoire cette préparation.

Le *poulet* à la Marengo a été décrit ailleurs. V. MARENGO.

Le *poulet* aux olives se fait revenir dans une casserole avec du beurre ou de la graisse. Lorsqu'il a pris une belle couleur, on le mouille d'eau bouillante, on le sale, on le poivre et on ajoute un roux. Lorsqu'il est presque cuit, on fait blanchir des olives débarrassées de leur noyau et on les ajoute au ragoût. Cinq minutes après, on dresse l'animal sur le plat et on sert les olives en cordon autour. On notera que les olives ne donnent pas plus de goût au *poulet* qu'au canard. C'est notre avis; nous l'exprimons, au risque de passer pour hérétiques.

On peut faire griller le *poulet* dans son jus. L'animal, flambé et vidé, aura mariné dans de l'huile salée et poivrée. Au bout de deux heures, on le couvre de bardes de lard et on l'enveloppe de papier avec sa marinade, du persil et des oignons en tranches, on le fait griller à très-petit feu. On peut aussi le mettre à la broche en cet état. On sert le *poulet* sur une sauce ravigote.

Il est des personnes qui aiment, dans la cuisine, les mélanges hétérogènes; nous avons réservé pour elles les deux préparations dont il nous reste à parler.

Pour accommoder un *poulet* au fromage, on le fait revenir dans une casserole avec du beurre; on le mouille ensuite d'un demi-verre de vin blanc et d'autant de bouillon; on le fait cuire une heure sur un feu très-lent, sans bouillir, avec un bouquet garni, du sel et du poivre; on le retire de la casserole, on lie la sauce avec de la farine et du beurre; on verse une partie de cette sauce dans le plat à servir et on y ajoute une cuillerée de fromage râpé. Le *poulet* est dressé sur ce mélange et, par-dessus, on verse le reste de la sauce avec autant de fromage; le plat est mis sous le four de campagne jusqu'à ce qu'il soit coloré et qu'il n'y ait plus de sauce.

C'est déjà singulier; mais voici qui est extravagant. Il s'agit d'une matelote de *poulet*. Le sujet étant dépecé comme pour une fricassée, on le fait cuire dans du bouillon avec de petits oignons et du sel. Cette cuisson terminée, on met dans une autre casserole une anguille coupée par tronçons, une demi-bouteille de vin rouge, un bouquet garni et le mouillement dans lequel le *poulet* a cuit. Lorsque l'anguille est cuite à son tour, on dresse sur le plat les morceaux de *poulet* et les tronçons d'anguille, avec les petits oignons et des croûtons passés au beurre; on sert avec la sauce dessus et l'on orne ordinairement d'écrevisses.

Nous n'avons rien dit du *poulet* à la mayonnaise, cette préparation ne donnant lieu à aucune remarque particulière.

— Antiq. rom. On portait les *poulets sacrés* à la suite des armées et même sur les flottes. Au moment de livrer une bataille ou de donner un assaut, on consultait les *poulets* de la manière suivante : l'augure leur jetait des boulettes de pâtée; s'ils les mangeaient avidement en laissant tomber des miettes de chaque côté de leur bec, l'auspice était favorable; si, au contraire, ils refusaient de manger, le présage était funeste. Ces superstitions misérables n'étaient pour les patriciens qu'un moyen de gouvernement; comme le prouve la boutade sceptique du consul Claudius Pulcher, envoyé à la tête des forces navales de la république pour attaquer la flotte carthaginoise devant Drépane, pendant la première guerre punique (249 av. J.-C.). Comme les *poulets* sacrés refusaient obstinément de manger, le consul impatienté les fit jeter à la mer en disant d'un air moqueur : « Puisqu'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent. »

POULETIER s. m. (pou-le-tié — rad. *poulet*). Marchand de poulets, de volailles.

POULETTE s. f. (pou-lè-te — dimin. de *poule*). Ornith. Jeune poule : POULETTE *grasse. Œuf de* POULETTE. *Surtout que les petits coqs soient séparés des* POULETTES ! (Roques.)

> Une *poulette* jeune et sans expérience
> En trottant, cloquetant, grattant,
> Se trouva, je ne sais comment,
> Fort loin du poulailler, berceau de son enfance.
> LA FONTAINE.

‖ *Poulette d'eau*. Syn. de POULE D'EAU. ‖ *Poulette au bon Dieu*, Nom du roitelet en Normandie.

— Fam. Jeune fille : *Voilà une gentille et gracieuse* POULETTE !

> Adonc, me dit la bachelette,
> Que votre coq cherche *poulette*.
> LA FONTAINE.

— Art culin. *A la poulette*, Dans une sauce faite avec du beurre, du jaune d'œuf et un filet de vinaigre : *Sauce* À LA POULETTE. *Moules* À LA POULETTE.

— Comm. Sorte de papier à écrire.

— Moll. Térébratule fossile.

POULEUR s. m. (pou-leur — rad. *pouler*). Turf. Celui qui poule, qui joue à la poule : *Un* POULEUR *déterminé*.

POULEVRIN s. m. (pou-le-vrain). V. PULVERIN.

POULIA s. m. (pou-li-a). Membre d'une tribu qui habite les côtes du Malabar.

— **Encycl.** Les *poulias* constituent une tribu ou classe d'hommes qui vivent sur les côtes du Malabar, du travail de leurs mains; ce sont des artisans auxquels il n'est pas permis de changer d'état ni de porter les armes, même dans les moments de danger. Les *poulias* sont si méprisés par les autres habitants, que l'on regarde comme souillée une maison où ils ont mis le pied. Cependant ils sont moins méprisés encore que les poulichis. Lorsqu'un artisan (*poulia*) rencontre sur le chemin un noble (naïre), il doit se mettre sur l'extrême côté sous peine de coups et même de mort. Les prêtres n'acceptent point leurs offrandes, excepté les cadeaux en or et en argent. Au prince ils apportent leurs pesants impôts, auxquels on donne le nom ironique d'offrandes. Ils les déposent à terre, se retirent à vingt pas et un garde leur fait la grâce de venir les ramasser. Tous les moyens sont bons pour extorquer de l'argent aux *poulias*, que l'on fait mourir sans vergogne lorsqu'ils sont soupçonnés de posséder quelques économies. Ces malheureux se nourrissent, la plupart du temps, de charognes, nourriture immonde qui leur attire encore plus de mépris de la part des Indous. On les accuse, en outre, de déterrer les morts pour les dépouiller des objets précieux que l'on est dans l'usage d'enfouir dans leurs tombes.

Depuis plusieurs siècles que les Anglais vivent dans le pays, ils n'ont rien fait pour relever ces malheureux de l'état d'avilissement où ils sont tombés depuis des milliers d'années. On rechercherait vainement l'origine de la population à laquelle on donne le nom de *poulias*. On pourrait supposer que ces peuples sont les descendants des peuples primitifs qui, après quelque invasion, ont été repoussés par les conquérants, se sont avilis peu à peu et ont fini par être méprisés autant que méprisables.

POULIAGE s. m. (pou-li-a-je — rad. *poulie*). Mar. Ensemble des poulies d'un navire.

POULICHE s. f. (pou-li-che — fém. de *poulain*; on disait autrefois *pouline*). Jument qui n'a pas l'âge adulte : *Une* POULICHE *de deux ans*.

POULICHI s. m. (pou-li-chi). Membre d'une caste indoue. ‖ On dit aussi PULCHI.

— **Encycl.** Les *poulichis* forment, sur les côtes du Malabar, une caste considérée comme indigne d'être comptée parmi les classes humaines. Il est défendu à ceux qui en font partie de bâtir des maisons; les forêts sont leur unique habitation; ils y forment, sur les branches d'arbres, des niches dans lesquelles ils se juchent comme des oiseaux. Lorsqu'ils rencontrent quelqu'un et principalement un noble (naïre), ils doivent se mettre à aboyer comme des chiens, sans quoi on les tuerait sans pitié, pour leur apprendre qu'il ne leur est pas permis de respirer le même air que les hommes. Ils n'ont pas le droit de labourer, de semer ou de planter ailleurs que dans des lieux sauvages qui leur sont désignés. Ils sont obligés de voler pendant la nuit de quoi ensemencer leurs terres, et on les tue sans miséricorde lorsqu'on les prend sur le fait. Poussés par la faim, ils se mettent quelquefois à hurler au coin des bois. Alors il se rencontre quelque paysan charitable qui leur apporte un peu de nourriture et la dépose à vingt pas de ces misérables. Ceux-ci attendent que le paysan soit parti pour se précipiter sur la nourriture et s'enfuir la dévorer au fond des bois. Ces hommes infortunés n'ont pas de culte proprement dit; ils adorent pendant vingt-quatre heures le premier animal qui s'est présenté à eux le matin. On dit cependant qu'ils admettent un Dieu suprême et qu'ils croient à la transmigration des âmes.

POULICHON s. m. (pou-li-chon — rad. *pouliche*). Jeune poulain.

POULIE s. f. (pou-lî. — Ce mot vient probablement de l'anglo-saxon *pullian*, anglais *pull*, tirer. Cependant Chevallet prétend qu'il dérive d'un radical qui, dans les divers idiomes germaniques, signifie un *espoulin*: ancien haut allemand *spuolo*, bobine, espoulin; islandais *spola*, ancien allemand *spaele*, allemand *spule*, etc. Ces mots viennent peut-être de la racine aryenne *spa*, étendre, qui a donné un si grand nombre de dérivés aux langues indo-européennes). Mécan. Machine composée d'une roue portée par un axe, et dont la circonférence, creusée d'une gorge, reçoit une corde dont les bouts sont appliqués l'un à la force et l'autre à la résistance : POULIE *de bois*. POULIE *de cuivre*. POULIE *de fer*. *La* POULIE *d'un puits*.

> Le tonneau suit dans l'air le tonneau qui s'élève;
> La mobile *poulie* en criant les enlève.
> DELILLE.

‖ *Poulie folle*, Poulie qui, tournant librement autour de son axe, n'entraîne pas celui-ci et ne communique à aucun organe le mouvement qu'elle reçoit : *Cette* POULIE FOLLE, *qui tourne de façon à mériter son nom, ne donne-t-elle pas l'idée du gouvernement que nous avons sous les yeux?* (E. de Gir.)

— Anc. comm. Gros peloton de ficelle.

— Anat. Organe disposé en forme de poulie : *La* POULIE *du grand oblique de l'œil*.

— **Encycl.** Une *poulie* est un cylindre plat sur le contour duquel est pratiquée une gorge destinée à recevoir la corde aux extrémités de laquelle s'appliqueront la puissance et la résistance. Elle est ordinairement embrassée par une chape formée de deux joues qui sont reliées, d'une part, à l'extérieur par une partie solide se terminant en crochet, et, de l'autre, par un axe qui traverse librement la *poulie* en son centre. La *poulie* est fixe ou mobile, selon que la chape est fixée à un appui, par le crochet qui la termine, ou que la corde passe en dessous de la *poulie* de manière à la soutenir, la chape pendant alors et supportant un fardeau attaché à son crochet. Dans ce dernier cas, la verticalité du plan général de la *poulie* est maintenue par la présence du fardeau ; pour que la *poulie* basculât, il faudrait, en effet, que la charge remontât pendant que la chape s'inclinerait. Occupons-nous d'abord de la *poulie* fixe. Soient P la puissance, Q la résistance : la force P surpassera Q, puisque, outre cette force, elle aura encore à vaincre des résistances passives. La résultante de P et de Q sera donc un peu excentrique. Sa direction passera entre le centre et la direction de P. D'un autre côté, si l'équilibre est établi, cette même résultante devra être égale et directement opposée à la réaction de l'axe de la chape, supposé fixe, sur l'œil de la *poulie*, elle devra donc passer par le point d'appui A.

Soient r le rayon de la *poulie*, ρ celui de l'œil. N la réaction normale de l'appui, fN la

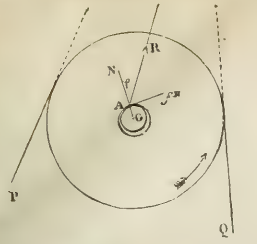

Fig. 1.

force de frottement : les conditions d'équilibre seront

$$Pr = Qr + fN\rho$$

et

$$R^2 = P^2 + Q^2 + 2PQ\cos(P,Q).$$

D'un autre côté, en désignant par f_1 le sinus de l'angle de frottement, on aura

$$fN = Rf_1 = \frac{(P-Q)r}{\rho},$$

d'où

$$R = \frac{(P-Q)r}{f_1\rho};$$

l'équation propre à déterminer P sera donc

$$(P-Q)^2\frac{r^2}{f_1^2\rho^2} = P^2 + Q^2 + 2PQ\cos(P,Q).$$

P étant connu, on aura R et on pourra, si l'on veut, déterminer l'angle de cette force avec la verticale par la formule

$$\frac{R}{\sin(P_1Q)} = \frac{P}{\sin(Q_1R)};$$

l'angle du rayon OA avec la verticale sera

$$(Q_1R) - \rho.$$

Si l'on veut obtenir le travail du frottement pour un tour, on l'exprimera par la formule $2\pi fN\rho$.

Si l'on avait voulu tenir compte de la roideur de la corde, il aurait fallu augmenter un peu le moment de Q, en se servant d'une formule donnée par Coulomb.

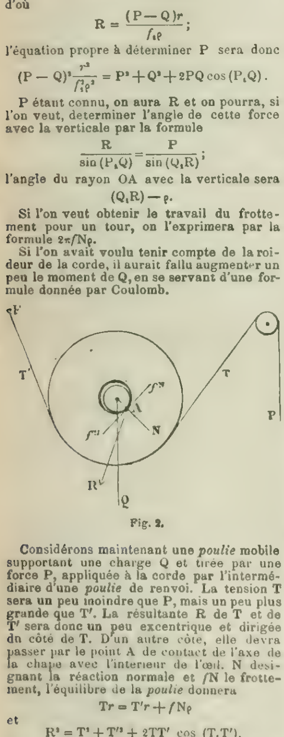

Fig. 2.

Considérons maintenant une *poulie* mobile supportant une charge Q et tirée par une force P, appliquée à la corde par l'intermédiaire d'une *poulie* de renvoi. La tension T sera un peu moindre que P, mais un peu plus grande que T'. La résultante R de T et de T' sera donc un peu excentrique et dirigée du côté de T. D'un autre côté, elle devra passer par le point A de contact de l'axe de la chape avec l'intérieur de l'œil. N désignant la réaction normale et fN le frottement, l'équilibre de la *poulie* donnera

$$Tr = T'r + fN\rho$$

et

$$R^2 = T^2 + T'^2 + 2TT'\cos(T,T'),$$

fN ayant toujours pour valeur f_1R, f_1 désignant le sinus de l'angle de frottement. D'ailleurs, l'équilibre de la chape donnera, en désignant par i l'angle du rayon OA avec la verticale,

$$Q = N\cos i + fN\sin i$$

et

$$fN\cos i - N\sin i = 0.$$

Cette dernière équation donne, comme on devait s'y attendre, tang $i = f$; il en résulte

$$Q = N\sqrt{1+f^2}$$

et, en substituant dans les précédentes,

$$Tr = T'r + Q\frac{f}{\sqrt{1+f^2}}\rho$$

et, comme

$$R = \frac{fN}{f_1} = N\sqrt{1+f^2} = Q,$$

$$Q^2 = T^2 + T'^2 + 2TT'\cos(T,T').$$

Ces deux dernières équations donneront T et T'. Une formule de Coulomb donnera d'ailleurs P en fonction de T.

Lorsque le point fixe F et le centre de la *poulie* de renvoi, supposée de petit rayon, sont à un même niveau, la *poulie* et par suite le fardeau montent ou descendent en suivant à très-peu près la verticale, parce que les deux cordons restent en tous cas également inclinés sur l'horizon. Il n'en est plus de même lorsque les deux points, presque fixes, par lesquels passent les deux parties de la corde ne sont plus à la même hauteur, et le mouvement du fardeau donne lieu alors à une question intéressante : on peut demander quelle est la trajectoire de son centre de gravité. Soient A et B deux points fixes, sur lesquels glisse un cordon de longueur va-

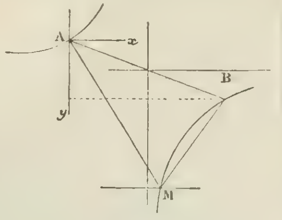

Fig. 3.

riable dont les deux parties doivent faire constamment le même angle avec la verticale et cherchons le lieu du point M où le cordon se brise. Prenons pour axes de coordonnées la verticale du point A et l'horizontale menée par le même point dans le plan vertical passant par AB. Soient h et k les coordonnées du point B; dans ce système d'axes, le point M sera l'intersection de deux droites $z = ax$ et $y - k = -a(x - h)$, également inclinées sur l'axe des x; le lieu de ce point s'obtiendra en éliminant x entre les deux équations précédentes; il sera donc représenté par

$$(y-k)x = -y(x-h)$$

ou

$$2xy - kx - hy = 0.$$

On voit que c'est une hyperbole rapportée à des axes parallèles à ses asymptotes, ayant pour centre le milieu de la droite AB et passant d'ailleurs par ces deux points. L'une de ses branches seulement est parcourue par le centre de gravité du fardeau.

Les *poulies* destinées à recevoir des cordes sont creusées en forme de gorge, sur leur contour, comme nous l'avons dit; au contraire, celles qui doivent recevoir une courroie sont bombées sur leurs contours. La raison de cette dernière disposition est que le brin enroulé sur la circonférence transversale du plus grand rayon a une vitesse plus grande que celle de ses voisins, et tend par conséquent à faire dévier la courroie de son côté. Il en résulte à la fois que dans une gorge la courroie tendrait à monter toujours le long de la paroi du côté de laquelle elle se serait engagée et que, sur une surface bombée, elle tend toujours à revenir au point culminant.

Les *poulies* raccordées par une corde ou une courroie présentent sur les roues dentées ce grand avantage que leurs axes peuvent, dans de certaines limites, être disposés l'un par rapport à l'autre d'une manière quelconque. Lorsque l'angle des axes est trop grand, on peut employer comme intermédiaire une *poulie* de renvoi. On a quelquefois à construire des *poulies* excentriques pour obtenir un rapport variable suivant une loi donnée entre la vitesse transmise et la vitesse fournie. Pour que la corde ne soit jamais lâche, on la tend au moyen d'un poids supporté par une *poulie* mobile intermédiaire.

POULIÉ, ÉE (pou-li-é) part. passé du v. Poulier : *Fardeau* POULIÉ.

POULIER v. a. ou tr. (pou-li-é — rad. *poulie*). Techn. Elever avec une poulie : POULIER *un sac de grain*.

— Anc. techn. *Poulier des étoffes*, Les étendre pour les faire sécher.

POULIER s. m. (pou-lié — rad. *poule*). Poulailler : *Ledit Pierre Le Clerc, qui estoit musse en la maison d'un pauvre homme, au* POULIER *aux gelines, fut accuse aux dessus dits*. (Chronique de Monstrelet.) ‖ Vieux mot.

— Mar. Amas de sable, de galets et de cailloux, charrié par la mer, le long des côtes de la Manche.

POULIÈRE s. f. (pou-liè-re — rad. *poule*). Ouverture pratiquée dans la porte d'un poulailler, pour laisser à la volaille la faculté de sortir et de rentrer.

POULIERIE s. f. (pou-li-rî — rad. *poulie*). Mar. Atelier où l'on fabrique les poulies.

POULIEUR s. m. (pou-li-eur — rad. *poulie*). Techn. Ouvrier qui fabrique des poulies. ‖ Marchand qui vend des poulies.

POULIGUEN (LE), hameau maritime de France (Loire-Inférieure), commune de Batz, arrond. et à 40 kilom. O. de Savenay ; 921 hab. Port de commerce et de cabotage. Bains de mer, salines, raffinerie de sel.

POULIN, INE s. (pou-lain, i-ne). Jeune cheval, jeune jument. ‖ Vieux mot; on dit aujourd'hui POULAIN et POULICHE.

— s. m. Techn. Petite échelle à crochets, dont on se sert pour charger les tonneaux sur les camions et les décharger.

POULIN (Fidèle-Amable), théologien français, né à Bief-de-Bourg, près de Salins, en 1740, mort dans la même ville en 1801. Après avoir professé la philosophie et la théologie au collège de Besançon, il devint vicaire général de l'évêque de Lausanne, suivit dans l'émigration, pendant la Révolution, M. de Durfort, archevêque de Besançon, habita la Suisse jusqu'en 1799 et rentra alors en France. Outre des *Dissertations* insérées dans le recueil de l'Académie de Besançon, on a de lui : *De Deo revelante prælectiones theologicæ* (Besançon, 1787-1788, 3 vol. in-12).

POULINEMENT s. m. (pou-li-ne-man — rad. *pouliner*). Action de pouliner.

POULINER v. n. ou intr. (pou-li-né — rad. *poulain*). Mettre bas, en parlant d'une cavale : *Une cavale qui a fraîchement* POULINÉ. (Acad.) *L'usage ordinaire est de faire couvrir une jument neuf jours après qu'elle a* POULINÉ. (Buff.) *Les mamelles sont à peine apercevables dans la jument qui n'a pas encore* POULINÉ. (Lecoq.)

POULINIÈRE adj. f. (pou-li-niè-re — rad. *poulain*). Se dit d'une jument qu'on destine à produire des poulains : *Une jument* POULINIÈRE.

— Substantiv. Jument poulinière : *Le haras de Pompadour et nos dépôts sont peuplés de magnifiques étalons et de belles* POULINIÈRES. (Chapus.)

POULIOT s. m. (pou-li-o — rad. *poulie*). Mar. Rouet de poulie.

POULIOT s. m. (pou-li-o — dimin. d'un vieux mot *poulie*, qui correspond à l'italien *poleggio*, espagnol *poleo*, provençal *pulegi*, du latin *pulegium* ou *pulejum*, proprement herbe aux puces, de *pulex, pulicis*, puce). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de menthe : *Les feuilles du* POULIOT, *appliquées fraîches sur la peau, la rougissent un peu*. (V. de Bomare.) ‖ *Pouliot thym*, Nom vulgaire d'une espèce de calament.

— Encycl. V. MENTHE.

POULK s. m. (poulk). Corps de Cosaques. V. PULK.

POULLAIN s. m. (pou-lain). Anc. art milit. Cavalier de fortification.

POULLAIN (Valerand), pasteur protestant français, né à Lille, mort à Francfort en 1558. Chassé de France par la persécution, il se retira d'abord en Angleterre et devint, en 1550, pasteur de la colonie fondée à Glastonburg par des Français et des Wallons réfugiés. A l'avénement de la reine Marie, il dut quitter l'Angleterre et se retira à Francfort-sur-le-Main, où il fonda une Eglise française en 1554. Deux ans après, à la suite de violents démêlés avec les pasteurs luthériens, il se démit de ses fonctions. On a de lui : *Traité très-utile du saint sacrement de la cène, avec response aux principaux argumens des anciens et modernes contre ce saint sacrement* (Strasbourg, 1547); *Liturgia sacra* (Argent., 1551); *Expositio disputationis Londinensis* (Francfort, 1554, in-8°); *Antidotus adv. Joachim Westphali pestilens consilium* (1557, in-8°); enfin, quelques *Lettres* à Calvin, conservées à la bibliothèque de Gotha.

POULLAIN DE GRANDPREY (Joseph-Clément), magistrat et conventionnel français, né à Ligneville (Vosges) en 1744, mort à sa terre de Graux en 1826. Conseiller du roi au bailliage de Mirecourt avant la Révolution, il fut nommé, en 1791, président du département des Vosges et, l'année suivante, député à la Convention, où il vota la mort du roi avec sursis et appel au peuple. En 1793, il se prononça pour l'expulsion de Marat, fut repoussé comme modéré du comité des domaines, puis se tint prudemment à l'écart, échappa aux proscriptions du 31 mai 1793 et arriva sans encombre au 9 thermidor. Envoyé en mission à Lyon et dans les départements voisins, après la chute de Robespierre, il réprima, autant qu'il fut en lui, les royalistes organisés en bandes sous le nom de *compagnies de Jéhu* ou *du Soleil*. Dans les conseils des Anciens et des Cinq-Cents (1797), dont il fit successivement partie, il ne cessa de lutter pour la conservation des institutions républicaines, prit une part active aux mesures [illegible], fut [illegible] pour son opposition au coup d'Etat [illegible] et se retira chez [illegible], son ami. Poullain accepta pourtant [illegible] au tribunal civil de Neufchâteau (1800), puis celle de la cour d'appel de Trèves (1811), qu'il ne quitta qu'en 1814. Membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, banni comme régicide en 1816, il rentra deux ans après et ne voulut accepter aucun emploi sous les Bourbons.

POULLAIN ou POULLAIN DU PARC (Augustin-Marie), célèbre jurisconsulte et professeur français, né à Rennes en 1701, mort dans cette ville en 1782. Il appartenait à une famille de magistrats et d'écrivains distingués, dont plusieurs ont acquis une certaine réputation. Son frère, Saint-Foix, a laissé un ouvrage fort estimé, *Essais sur Paris*. Son père, Poullain du Belair, avocat distingué et bâtonnier de son ordre au parlement de Bretagne, a publié une traduction abrégée du *Commentaire de d'Argentré sur la coutume de Bretagne*, que l'on trouve fréquemment citée dans les ouvrages postérieurs. Poullain du Belair donna tous ses soins à l'instruction de son fils aîné, Poullain du Parc, dont les débuts firent présager les succès futurs. Après avoir subi très-brillamment les examens de licence et de doctorat, Poullain du Parc se fit inscrire au barreau. Il acquit promptement une nombreuse clientèle et fut choisi comme bâtonnier par ses confrères. Mais l'étendue de ses connaissances, sa vaste érudition, les aptitudes particulières de son esprit l'appelaient aux difficiles fonctions de l'enseignement. Il accepta une chaire à l'université de Rennes et, sans renoncer aux mémoires et aux nombreuses consultations qu'il ne cessa de donner jusqu'à sa mort, il commença ces célèbres leçons de droit civil qui devaient porter si haut sa réputation M. le procureur général Dupin, dont les savantes recherches sur les jurisconsultes et les ouvrages de jurisprudence sont si précieuses pour l'histoire de la littérature juridique, s'exprime ainsi en parlant de Poullain du Parc : « L'étendue de ses connaissances en jurisprudence l'appela bientôt à l'enseignement, et il partagea sa vie entre les travaux de la consultation et ceux de la chaire de droit civil dans sa ville natale. Il fut l'émule du célèbre Pothier et l'égala au moins comme professeur; mais il lui est peut-être resté inférieur comme écrivain..... M. Toullier, dans son excellent ouvrage sur notre code civil, cite souvent avec éloge ses différents ouvrages, qui sont classiques en Bretagne. » Pour un esprit aussi laborieux, ce n'était pas assez de ce lourd fardeau de l'enseignement et des consultations. Poullain du Parc a publié sur les coutumes de la Bretagne une série d'ouvrages qui ont été d'une grande utilité aux rédacteurs de nos codes. On y remarque une exposition très-claire des principes du droit coutumier, une connaissance approfondie des mœurs et des usages de la Bretagne, une grande rectitude de jugement, une méthode logique et raisonnée. Parmi les élèves les plus distingués du savant professeur de Rennes, on a souvent cité Toullier, dont le grand travail sur le code civil a rendu le nom célèbre. Plein de reconnaissance pour les excellentes leçons de son maître, Toullier a toujours saisi l'occasion de s'appuyer sur les doctrines de Poullain du Parc et d'en faire ressortir la solidité et la logique. Nous donnons la liste des principales publications de Poullain du Parc : *Coutumes générales du pays et duché de Bretagne et usements locaux; procès-verbaux des réformations, notes et arrêts d'Hévin; conférence des trois coutumes de la province, des autres coutumes de France et des ordonnances des rois*, avec des notes (Rennes, 1745-1748, 5 vol. in-4°); *la Coutume et la jurisprudence coutumière de Bretagne dans leur ordre naturel* (Rennes, 1759, in-12); *Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne* (Rennes, 1767-1771, 12 vol. in-12); *Précis méthodique des actes de notoriété du parlement et du barreau de Bretagne* (Rennes, 1779, in-12); *Journal des audiences et arrêts du parlement de Bretagne* (Rennes, [illegible] à 1778, 5 vol. in-4°). Cette importante collection renferme de nombreux plaidoyers de La Chalotais. Elle a été continuée, sur l'ordre du parlement de Bretagne, par Chaillou, avocat du barreau de Rennes.

POULLAIN DE SAINT-FOIX (Germain-François), littérateur français. V. SAINT-FOIX.

POULLAN, village et commune de France (Finistère), canton de Douarnenez, arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Quimper; pop. aggl., 964 hab. — pop. tot., 3,74[illegible] hab. Commerce de poisson, sel et [illegible]. Aux environs, on voit trois beaux [illegible] classés au nombre des monuments historiques. Ancien château de Kervé[illegible], qui servit, en 1793, de refuge aux conventionnels.

POULLAOUEN, bourg et commune de France (Finistère), canton de Carhaix, arrond. et à 46 kilom. N.-E. de Châteaulin; pop. aggl., 28[illegible] hab. — pop. tot., 3,1[illegible] hab. Mine de plomb argentifère [illegible], exploitée dès le XVI[e] siècle.

POULLE (Nicolas-Louis), prédicateur français, né à Avignon en 17[illegible], mort en 17[illegible]. Il [illegible] ses études de droit pour entrer dans la magistrature, cultiva en même temps la poésie, eut des pièces couronnées à l'Académie des Jeux floraux, puis entra dans les ordres, s'adonna avec un grand succès à la prédication, se rendit, en 17[illegible], à Paris et parut avec beaucoup d'éclat dans les principales chaires de la capitale. Poulle obtint successivement une pension de 1,[illegible] livres sur l'abbaye de [illegible], le titre d'abbé commendataire de Nogent-sous-Coucy (1748), celui de prédicateur ordinaire du roi et celui de grand vicaire de Laon. Devenu possesseur d'une assez belle fortune, il prêcha plus rarement, et seulement dans quelques circonstances solennelles. Chargé, en 1748, de prononcer le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française, il fit un discours qui fut trouvé médiocre. Son éloquence, du reste, avait été très-surfaite par ses contemporains, dont quelques-uns le comparèrent à Massillon. On trouve dans ses sermons des [illegible], des traits brillants, mais non point la grande et véritable éloquence. Il ne les avait jamais

[illegible] ard. Il les [illegible] 1775, 2 v[illegible] [illegible] *de saint Louis*.

POULLET, [illegible] français, mort en Italie [illegible] 1654. Il quitta [illegible] pour l'Orient, se rendit à [illegible] et à Smyrne, se joignit [illegible], visita la Perse (1659-[illegible]), la Syrie, la Palestine, [illegible] et se fixa à Rome, où [illegible] en 1668. Poullet a fait [illegible] le titre de *Nouvelles relations du Levant*, [illegible] (Paris, 1668, 2 vol. in-12). C'est un ouvrage mal écrit et [illegible].

POULLET [illegible] français, né [illegible] Révolution, ses titres, qu'il refusa de re[illegible] M. Poullet entra [illegible] dans le 71e de ligne en 1867 et ne tarda pas à s'y faire remarquer comme un officier studieux [illegible] part à la campagne [illegible] M. Poullet [illegible] major au début de [illegible] la Prusse. Le 71e, dont il n'avait pas cessé de faire partie, fut alors compris [illegible] l'abord par [illegible], puis par le général Lebrun. Le [illegible] bravement dans [illegible] fut engagé. [illegible] ses devoirs envers son pays, eut signé la capitulation de Metz et de son armée, M. Poullet s'évada à ses risques et périls et gagna Tours. Là, il offrit ses services au gouvernement de la Défense, qui le nomma colonel au titre auxiliaire et chef d'état-major du général Cremer. A peine nommé, il rejoignit, à Bourg, Cremer, avec qui il se rendit, le 24 novembre 1870, à Beaune, où se trouvaient les troupes [illegible] Cremer prit le commandement et qui devaient opérer dans la vallée de la Saône. Dans les divers combats que livra la division Cremer, le colonel Poullet eut toujours un [illegible] des plus importants. A [illegible], il dirigea le mouvement tournant [illegible] Keller; à Nuits, il [illegible] en déroute [illegible] Degenfeld; à Chenebier, où il eut un cheval tué sous lui, il imagina une manœuvre nouvelle, dite attaque par essaims. Lorsque Cremer fut mis à la tête d'un corps d'armée, M. Poullet lui succéda dans le commandement de sa division. Peu après, il apprit que l'armée de l'Est entrait en Suisse. Il prit alors le commandement de l'extrême arrière-garde pour résister aux têtes de colonnes ennemies, et, pendant que, malgré ses ordres, la plus grande partie de sa division [illegible] la frontière, il rejoignait à Morez Cremer, qui, à la tête de quelques escadrons, venait de repousser plusieurs attaques. A la paix, Poullet se retira à la campagne, où il [illegible] *le Général Cremer* (1871, in-18, 6e édit.), une histoire succincte des opérations de Cremer dans l'Est et un *Essai sur* [illegible] (1872, in-18). La commission politique de révision des grades l'ayant dépouillé de tous les grades qu'il avait acquis pendant cette laborieuse campagne, où il avait rendu tant de services, le colonel Poullet envoya sa [illegible]. Renonçant à la vie [illegible] à l'Assemblée une protestation énergique en faveur de ses compagnons d'armes [illegible] et fit paraître [illegible] au point de vue légal, [illegible] de M. [illegible] de Wattre[illegible] aux [illegible]. Depuis [illegible] aux assertions erronées [illegible] Cremer, [illegible] *l'Est*, [illegible] faits nouveaux et offre le plus haut intérêt.

POULLETIER DE LA SALLE (François-[illegible]), [illegible], né à Lyon en [illegible] en 1788. Son père, [illegible] de Lyon [illegible] à Paris et [illegible] le jeune Poulletier [illegible] temps un habile chimiste, fit partie, comme [illegible], Fourcroy, [illegible] Poulletier [illegible] *de la Pharmacie* [illegible] *de Londres* (1761-177[illegible]) et [illegible].

POULLIN DE FLEINS ([illegible]-Thibault), [illegible] à Chartres en 1745, mort [illegible] correcteur des [illegible] avant la Révolution, il devint ensuite juge au tribunal de Chartres et enfin procureur impérial. Il employa ses loisirs à cultiver la poésie et les lettres. Nous citerons de lui : *Étrennes de* [illegible] (1774, in-12), *Hymnes de Callimaque, traduites du grec* (1776, in-8o); *Plan d'un cours de littérature française* (Chartres, 1780), *Lettres sur Louis Racine* (1784, in-8o), *Pièces intéressantes pour servir à l'histoire des grands hommes de notre siècle* (Paris, 1785, in-8o).

POULLIN DE LUMINA (Étienne-Joseph), historien français, né à Orléans, mort en 1772. Il s'occupa de négoce à Lyon, puis écrivit divers ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de la guerre contre les Anglais depuis 1745 jusqu'à présent* (Genève, 1759-1760, 2 vol. in-8o); *Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon* (Lyon, 1767, in-4o); *Histoire de l'Église de Lyon* (Lyon, 1770, in-4o); *De l'usage et des mœurs des Français* (Paris, 1769, 2 vol. in-12). On lui attribue une *Histoire de l'établissement des moines mendiants* (Avignon, 1767, in-12).

POULLIN DE VIÉVILLE (Nicolas-Louis-Justin), magistrat français, né à Melun en 1754, mort à Versailles en 1816. Il se fit recevoir docteur en droit à l'université d'Orléans, qui le reçut comme agrégé et où il devint avocat. Vers la fin du règne de Louis XVI, il devint censeur royal à Paris et remplit les fonctions de juge à Versailles sous l'Empire. On lui doit : *Nouveau code des tailles* (Paris, 1761-1784, 6 vol. in-12); *Essai sur l'histoire des anciennes tailles* (Paris, in-12); *Code de l'orfèvrerie* ou *Recueil et abrégé chronologique des principaux règlements concernant les droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent* (Paris, 1785, in-4o).

POULNÉE s. f. (poul-né). Écon. rur. V. POULENÉE.

POULO-CONDOR, île de la Cochinchine. V. CONDOR.

POULO-PENANG (île). V. PRINCE-DE-GALLES (île du).

POULOT, OTTE s. (pou-lo, o-te — dimin. de *poule*). Fam. Terme d'amitié qu'on emploie en parlant à un enfant : *Mon* POULOT. *Ma petite* POULOTTE. *Mon gros* POULOT.

POULPE s. m. (poul-pe — latin *polypus*, *polupous*, proprement ayant beaucoup de pieds, du grec *polus*, nombreux, et *pous*, *podos*, pied). Moll. Genre de mollusques céphalopodes, comprenant un petit nombre d'espèces, dont le type est commun sur nos côtes : *Les* POULPES *sont essentiellement aquatiques et marins.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Le *poulpe* présente l'aspect d'un sac épais et coriace, ovoïde, lisse et visqueux, offrant à une extrémité une grosse tête arrondie, avec des yeux latéraux énormes, aplatis; vers le sommet, un bec corné tranchant ressemblant à un bec de perroquet; autour de ce bec s'insèrent huit bras vigoureux, dont deux sont plus longs que les autres. Ces animaux pullulent dans l'Océan et dans la Méditerranée; ils habitent le long des côtes, dans les anfractuosités des rochers. Ils se nourrissent de coquillages, de crabes, de poissons. Ils sont rusés. Ils s'attachent au rocher au moyen de leurs deux bras les plus longs; ils guettent leur proie, l'enlacent, l'étouffent et la déchirent avec leur bec. Ils sont d'une grande voracité et détruisent pour le seul plaisir de détruire. D'Orbigny a vu des *poulpes* de petite taille, abandonnés par la marée dans de petites flaques d'eau au milieu d'une troupe de petits poissons, en faire un massacre complet sans les manger. Les *poulpes* ont l'extrémité inférieure du tube digestif, l'orifice anal, située en avant du cou, auprès de la bouche. Les branchies sont placées dans le sac et ressemblent à des feuilles de fougère. Leur cœur est divisé en trois parties. Les *poulpes* sont nocturnes et crépusculaires. Pendant les tempêtes, ils se cramponnent aux rochers et, étendant leurs bras, ils attendent leur proie. Ces bras sont armés de deux ou trois rangées de ventouses ou suçoirs, petites coupes circulaires avec une ouverture au centre, laquelle conduit à une cavité. A cet orifice s'adapte une sorte de piston. Ces ventouses s'appliquent et adhèrent avec une force surprenante au corps glissant des poissons, des mollusques et des autres habitants de la mer. Le nombre de ces ventouses est considérable. Quelquefois les suçoirs des extrémités présentent, au centre de chaque coupe, une griffe acérée et recourbée, ce qui leur permet d'adhérer à la surface la plus lisse et la plus visqueuse. Les *poulpes* possèdent une espèce de poche qui renferme une liqueur sécrétée par des glandes; cette liqueur est brun noirâtre. Cette poche communique avec l'extérieur au moyen d'un petit canal. Lorsqu'ils sont poursuivis ou menacés, ils lâchent une partie de cette liqueur et dissimulent ainsi leur fuite. C'est cette liqueur qui sert à fabriquer la sépia, couleur qui est d'une grande utilité pour l'aquarelle. Les *poulpes* ont l'œil fixe, glauque; leur iris est doré; l'ouverture de leur pupille représente un rectangle allongé. Leurs yeux brillent la nuit comme ceux des chats. Ces animaux sont ovipares; ils pondent des œufs [illegible] en grappes rameuses, que les pêcheurs désignent sous le nom de *raisin de mer*. Ces œufs sont ovoïdes, un peu mous et transparents. Au moment de la ponte, ils sont recouverts d'une matière gluante qui, en se durcissant, les attache à l'herbier par une sorte de boucle et leur forme une enveloppe protectrice d'un brun obscur. La marée les apporte souvent sur le rivage.

A différentes époques, on a parlé de *poulpes* monstrueux, hors de proportion avec les espèces les plus grosses de nos côtes. Des naturalistes ou des marins ont signalé des individus d'une taille tellement grande, qu'ils n'ont pas craint de les comparer à des baleines. Pline parle d'un monstre qui avait l'habitude d'aborder à Castria, sur la côte d'Espagne, pour dévaster les étangs; il en dévorait tous les poissons. Cet animal pesait 350 kilogrammes. Ses bras étaient longs de 10 mètres; sa tête était grosse comme un tonneau; elle offrait la capacité de quinze amphores et fut envoyée au proconsul L. Lucullus. Olaüs Magnus raconte les hauts faits d'un céphalopode colossal qui avait au moins 1 mille de longueur et dont l'apparition au sein des eaux ressemblait plus à une île qu'à un animal. Le terrible mollusque avait été nommé *kraken*. L'évêque de Nidaros découvrit un de ces animaux gigantesques qui dormait tranquillement au soleil et le prit pour un immense rocher. Il fit dresser un autel sur son dos et y célébra la messe. Le kraken demeura immobile tout le temps de la cérémonie; mais à peine l'évêque avait-il regagné le rivage qu'il replongea dans la mer. Les excréments de cette affreuse bête répandaient une odeur si suave, que les poissons d'alentour accouraient en toute hâte pour s'en repaître. Alors, l'effroyable Gargantua ouvrait sa gueule, semblable à un gouffre, et engloutissait tous les malheureux, petits ou grands, qui se trouvaient à sa portée. Pontoppidan, évêque de Bergen, regarde comme très-authentique l'histoire de ce fameux kraken; il assure qu'un régiment pourrait manœuvrer à son aise sur son dos! Linné, dans la première édition de son *Système de la nature*, admet l'existence de ce monstre imaginaire et le désigne sous le nom de *sepia microcosmus*. Plus tard, mieux instruit, il l'effaça de la liste des animaux vivants. L'existence du kraken est regardée comme une fable; la science la repousse comme les récits exagérés analogues de Pline et d'Élien. Mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'il se trouve, dans la Méditerranée et dans l'Océan, des céphalopodes d'une grandeur assez extraordinaire pour mériter le nom de gigantesque. Le fameux plongeur Pixinola, qui descendit dans le détroit de Messine à la prière de l'empereur Frédéric II, y vit avec effroi d'énormes *poulpes* attachés aux rochers et dont le nombre était considérable. Leurs bras, longs de plusieurs aunes, étaient plus que suffisants pour étouffer un homme. Quoi qu'il en soit, voici un exemple authentique d'un de ces énormes animaux observé entier et vivant à 40 lieues N.-E. de Ténériffe par l'aviso à vapeur l'*Alecton*; c'est l'extrait du rapport du commandant Bonyer. Le 30 novembre 1861, l'aviso à vapeur l'*Alecton*, se rendant à Cayenne, rencontra, entre Madère et les îles Canaries, un *poulpe* monstrueux qui nageait à la surface de l'eau. Cet animal mesurait 5 à 6 mètres de longueur, sans compter huit bras formidables, couverts de ventouses, qui couronnaient sa tête. Les yeux, à fleur de tête, avaient un développement prodigieux, une teinte glauque et une fixité effrayante. Sa bouche, en bec de perroquet, pouvait offrir 0m,50 d'ouverture. Son corps, fusiforme, mais très-renflé vers le milieu, présentait une énorme masse dont le poids a été estimé à plus de 2,000 kilogrammes. Les nageoires, situées à l'extrémité postérieure, étaient arrondies en deux lobes charnus d'un très-grand volume. Ce fut à deux heures de l'après midi que l'équipage de l'*Alecton* aperçut ce terrible céphalopode. Le commandant fit stopper et, malgré les grandes dimensions de l'animal, il manœuvra pour s'en emparer. Malheureusement, une forte houle prenait l'*Alecton* en travers, lui imprimait des roulis désordonnés et gênait ses évolutions, tandis que, de son côté, le mollusque, quoique toujours à fleur d'eau, se déplaçait avec intelligence et semblait vouloir éviter le navire. En toute hâte, on chargea des fusils, on prépara des harpons et l'on disposa des nœuds coulants. Mais, aux premières balles qu'il reçut, le monstre plongea et passa sous le navire. Il ne tarda pas à reparaître à l'autre bord. Attaqué avec des harpons et blessé par de nouvelles décharges, il disparut deux ou trois fois et, chaque fois, il se montrait quelques instants à fleur d'eau. Il agitait ses longs bras dans tous les sens. Mais le navire le suivait toujours ou bien arrêtait sa marche, suivant les mouvements de l'animal. Cette chasse dura plus de trois heures. Le commandant de l'*Alecton* voulut en finir à tout prix avec cet ennemi d'un nouveau genre. Néanmoins, il n'osa pas risquer la vie de ses marins en faisant armer un canot; il pensa avec raison que le monstre aurait pu le faire chavirer en le saisissant avec ses formidables bras. Les harpons qu'on lançait s'enfonçaient dans un tissu mollasse, sans consistance, et en sortaient sans succès. Plusieurs balles (au moins une vingtaine) avaient traversé inutilement divers endroits de son corps. Cependant, il en reçut une qui parut le blesser grièvement, car il vomit une grande quantité d'écume et de sang mêlés de matières gluantes qui répandaient une forte odeur de musc. Ce fut dans cet instant qu'on parvint à le saisir avec un harpon et un nœud coulant; mais la corde glissa le long du corps élastique et ne s'arrêta que vers l'extrémité, à l'endroit des deux nageoires. On tenta de le hisser à bord. Déjà la plus grande partie du mollusque se trouvait hors de l'eau, quand un violent coup de vent fit déraper le harpon. L'énorme poids de la masse agit sur le nœud coulant, qui pénétra dans les chairs, les déchira et sépara la partie postérieure du reste de l'animal. Alors le monstre, dégagé de cette étreinte, retomba lourdement dans l'eau et disparut. Le morceau détaché pesait 20 kilogrammes. Il est probable que ce mollusque colossal était malade ou épuisé par une lutte récente soit avec un céphalopode de sa taille, soit avec un autre monstre de la mer. On expliquerait ainsi pourquoi il a quitté les profondeurs de l'Océan qui lui servaient de repaire, pourquoi il présentait une sorte de lenteur et, pour ainsi dire, de gêne dans ses mouvements et pourquoi il n'a pas obscurci les flots de son encre. A en juger par sa taille, il aurait dû au moins lâcher un baril de cette liqueur noire s'il avait été bien portant et qu'il n'eût pas épuisé ce moyen de défense dans un récent combat. Il faut avoir bien soin de faire attention, lorsqu'on prend des bains de mer, de ne pas s'aventurer dans les anfractuosités des rochers, car il y a eu plusieurs baigneurs imprudents qui ont été saisis par les *poulpes* et se sont noyés. Le *poulpe* a inspiré à Victor Hugo une de ses plus belles pages. V. PIEUVRE.

POULPE s. f. (poul-pe). Ancienne forme du mot PULPE.

POULPETON s. m. (poul-pe-ton — rad. *poulpe*, qui s'est dit pour *pulpe*). Art culin. Sorte de ragoût fait de viandes hachées, recouvertes de tranches de veau. ‖ On dit aussi POUPETON.

POULPETONNIÈRE s. f. (poul-pe-to-niè-re — rad. *poulpeton*). Art culin. Vaisseau dans lequel on prépare les poulpetons. ‖ On dit aussi POUPETONNIÈRE.

POULQUE. (poull-ke). Hist. Régiment de Cosaques.

POULS s. m. (poû — lat. *pulsus*, battement; de *pellere*, pousser). Méd. Choc intermittent des artères, qui se fait sentir en plusieurs endroits du corps et particulièrement au poignet : *Le* POULS *des enfants est bien plus fréquent que celui des adultes.* (Buff.) *L'intermittence du* POULS *indique un trouble organique grave dans le cœur.* (Raspail.) ‖ *Pouls veineux*, Mouvement des veines, purement accidentel et local, résultant d'un reflux de sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire.

— Fig. Signe de la vie : *Les finances sont le* POULS *d'un État.* (Nic. Pasq.)

— *Sans pouls*, En état de syncope :

Le vieillard, accablé de l'horrible Artamène.
Tombe aux pieds du prélat, *sans pouls* et sans ha[leine.

BOILEAU.

‖ *Le pouls lui bat*, Il est ému, il a peur.

— Fam. *Tâter le pouls à quelqu'un*, Le pressentir sur quelque chose, sonder ses dispositions : *Le charlatan me fit* TÂTER LE POULS, *me fit offrir de l'argent pour me gagner.* (Gui Patin.) ‖ *Tâter le pouls à quelque chose*, L'étudier de près, pour juger ce que cela peut valoir : *J'ai beaucoup fréquenté les lieux publics pour connaître le cours des idées et* TÂTER LE POULS *à l'opinion publique.* (G. de Nerval.) ‖ *Se tâter le pouls*, Consulter ses forces, ses ressources, avant de se décider : *En face de ces trois ennemis, il est permis de* SE TÂTER LE POULS. (Balz.)

— **Encycl.** Le *pouls* n'existe, à l'état normal, que dans le système artériel; ce n'est que dans quelques cas pathologiques qu'on l'observe dans le système veineux. Les anciens médecins, qui ne connaissaient point la circulation, acceptant les idées d'Aristote, attribuaient les phénomènes du *pouls* à un esprit aérien, le *pneuma*, qui remplissait les artères et opérait les mouvements du cœur. Mais les découvertes modernes ont fait justice de toutes ces erreurs, ainsi que des prétentions ridicules de certains médecins, et des médecins chinois en particulier, qui se vantent de reconnaître toutes les maladies par la seule exploration du *pouls*. Les deux seuls phénomènes que puisse sûrement faire constater le *pouls*, c'est la force d'impulsion du cœur et la manière dont s'opère la circulation artérielle. Dans la plupart des cas de maladie, il peut, en outre, donner des renseignements précieux pour le diagnostic. Le sang, une fois lancé par le cœur au moment de la contraction des ventricules, parcourt rapidement l'arbre artériel; mais, en raison des nombreuses divisions de ce système et surtout des capillaires, la force d'impulsion se ralentit peu à peu, de sorte qu'arrivé dans les veines le liquide a perdu toute la force qui le faisait mouvoir primitivement; c'est pour cette raison que le système veineux ne doit point présenter les phénomènes du *pouls*. A chaque contraction des ventricules du cœur répond une ondée sanguine. Celle-ci, depuis son départ de l'orifice aortique jusque dans les capillaires, produit sur son passage une dilatation des artères, et c'est cette dilatation qui constitue le *pouls*. Il doit donc s'écouler un

certain intervalle de temps entre la dilatation des artères rapprochées du cœur et de celles des extrémités des membres. C'est ce que l'on constate, en effet, en explorant en même temps l'artère carotide, par exemple, et l'artère pédieuse. Ce laps de temps est très-peu considérable. On peut l'évaluer à un douzième ou à un dix-septième de seconde. Lorsqu'on veut explorer ou tâter le *pouls*, il faut chercher une artère située sur un plan résistant, sur une partie osseuse, par exemple. Les artères radiale, temporale et pédieuse sont celles qui conviennent le mieux à cette exploration. On applique la pulpe du doigt sur l'artère et l'on appuie légèrement. Aussitôt le vaisseau, se trouvant comprimé entre la surface osseuse d'un côté et le doigt de l'explorateur de l'autre, transmet à ce dernier une sensation de soulèvement chaque fois que l'ondée sanguine passe au niveau du doigt. L'artère radiale est celle que le médecin choisit ordinairement pour l'examen du *pouls*. On se sert de la main gauche pour explorer l'artère radiale droite, et de la main droite pour explorer la radiale gauche. Le malade est debout ou seulement assis; mais s'il était faible il faudrait le faire coucher, sous peine de voir le nombre des pulsations augmenter considérablement. La présence du médecin, en occasionnant une émotion au malade, augmente aussi très-souvent les battements du cœur. Mais cet état n'est que passager; il suffit d'attendre quelques instants pour qu'il soit dissipé. Après avoir recommandé le silence au malade et lui avoir interdit de remuer le bras, le médecin place, à quelques centimètres au-dessus de la racine du pouce, les doigts indicateur, médius et annulaire sur le trajet de l'artère radiale. Il les tient rapprochés sans effort les uns contre les autres, de manière que leur pulpe se trouve exactement sur la même ligne et puisse presser également l'artère. Il place en même temps son pouce à la partie postérieure de l'avant-bras du malade, afin d'avoir un point d'appui qui lui permette de comprimer le tube artériel autant qu'il le juge convenable. En effet, il est à propos de le soumettre à une forte pression si l'on veut apprécier la vigueur avec laquelle il est distendu par chaque ondée de sang. Il faut même y suspendre momentanément la circulation à diverses reprises et la laisser ensuite s'y rétablir graduellement, en cessant peu à peu la pression, toujours dans le but de reconnaître la force impulsive du cœur. Un certain degré de pression est surtout indispensable chez les sujets gras. Chez les sujets maigres, la pression est inutile; elle affaiblirait le *pouls* et empêcherait d'en reconnaître les qualités. Pour bien constater le nombre des pulsations, il est indispensable que l'explorateur ait une montre; et, pour savoir si elles sont trop ou trop peu nombreuses, il doit connaître d'avance quel est le nombre qui, à l'état normal, correspond à tel âge ou à tel autre. Dans les premiers jours de la naissance, le *pouls* est très-fréquent; il bat 140 fois environ par minute, et cet état persiste pendant les deux premiers mois. Au sixième mois, le nombre des pulsations est descendu à 128; au douzième mois, il est à 120, et à la fin de la deuxième année à 110. Ce nombre diminue ensuite progressivement jusqu'à la puberté, époque où on le trouve stationnaire, à 70 ou 75. Chez les vieillards, on ne trouve que 60 et même 50 pulsations par minute; celui de Napoléon Ier n'en donnait que 40. Enfin, outre l'âge, il est des circonstances qui exercent une grande influence sur les battements du *pouls*; telles sont les impressions morales vives, le froid, la chaleur, la marche, l'usage de certains médicaments, tels que la digitale, etc. La femme, toutes choses égales d'ailleurs, présente de 10 à 12 pulsations de plus par minute que l'homme.

Le *pouls*, à l'état pathologique, peut être modifié par un grand nombre de causes qui agissent plus ou moins directement sur le torrent circulatoire. Parmi ces causes, les plus influentes sont les affections du cœur ou des gros vaisseaux. Ainsi, lorsque les ventricules se contractent faiblement ou incomplétement, l'ondée sanguine est diminuée ou anéantie, au point que la circulation est presque réduite au mouvement continu ou de tension. Le rétrécissement des orifices cardiaques, l'insuffisance des valvules, les anévrismes de l'aorte ou d'une grosse artère produisent les mêmes effets. Ils rendent le *pouls* insensible, intermittent ou inégal. L'hypertrophie du cœur et l'accroissement dynamique des contractions augmentent la force et l'ampleur du *pouls*. L'inflammation, l'induration et l'ossification des artères, les hémorragies, les dépôts calcaires et fibrineux dans ces vaisseaux modifient le *pouls* en détruisant plus ou moins le mouvement des parois artérielles et en forçant ainsi le cœur à suffire, à lui seul, à la locomotion du sang; de là ralentissement et gêne de la circulation. La congestion, l'inflammation et les obstacles matériels placés sur le trajet des capillaires donnent lieu à un *pouls* dur, vibrant, plein, large et résistant. Mais, de toutes les affections, celles qui modifient le plus le *pouls* sont les inflammations et les pyrexies, ou, en d'autres termes, les maladies locales et générales qui troublent constamment les qualités du sang. Toutes les modifications que peut offrir le *pouls* portent : 1° sur le nombre des pulsations artérielles; 2° sur le degré d'amplitude de la diastole; 3° sur l'accroissement ou l'affaiblissement de la contractilité des parois artérielles agissant en vertu de leur vitalité propre; 4° sur le rhythme, c'est-à-dire la succession des battements. (Monneret.)

1° *Altération du nombre des pulsations.* A l'état de santé, on peut compter chez l'adulte 3 pulsations 1/2 pour une respiration; ce qui donne une moyenne de 70 pulsations et 20 respirations par minute. La position horizontale ralentit constamment le *pouls* qui, le matin, est toujours un peu plus fréquent que le soir. Le seul moyen de bien constater le nombre de pulsations, c'est d'avoir une montre à secondes et de compter, à différentes reprises, pendant un quart ou une demi-minute. Il faut une augmentation persistante de 20 pulsations par minute au-dessus du nombre physiologique pour qu'on puisse conclure à l'existence d'un état morbide. On dit que le *pouls* est fréquent ou rare selon qu'il excède ou n'atteint pas le chiffre normal. La fréquence du *pouls* est un des signes les plus importants de la fièvre. Le nombre des pulsations est même en raison directe de l'intensité de l'affection fébrile, en sorte que, par la seule exploration du *pouls*, on peut juger de la violence et des progrès de la maladie. On peut encore reconnaître la nature et la forme du mouvement fébrile, comme dans les fièvres continues, intermittentes ou rémittentes. Cependant la température du corps est le meilleur signe qui indique ces pyrexies. Lorsque, durant le cours d'une maladie fébrile, le *pouls* s'élève à 150 pulsations par minute, on doit toujours redouter une terminaison funeste. On peut même dire, en général, que le danger est proportionné à la fréquence du *pouls*. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'il n'y a que la fièvre qui puisse produire l'accélération du *pouls*. La convalescence, les affections nerveuses, la chloro-anémie, la douleur accélèrent le *pouls* sans qu'il y ait fièvre. La diète prolongée et la débilité qu'elle produit augmentent la fréquence du *pouls*.

La rareté du *pouls* se rencontre bien moins souvent que la fréquence. On ne la trouve guère que dans la jaunisse par congestion du foie, dans la période de sueur des fièvres intermittentes et dans quelques affections du cerveau, telles que les épanchements séreux, l'hydrocéphale, les hémorragies, le ramollissement.

2° *Altération de la grandeur de la diastole artérielle.* Il semble, dit Monneret, quand on explore un *pouls* grand, large, ample, développé, qu'on a sous les doigts une artère volumineuse remplie, sans effort, par une ondée sanguine abondante. Les sujets sanguins, musculeux, pléthoriques et de grande taille nous en présentent les caractères les plus tranchés. La grandeur du *pouls* indique que la systole cardiaque s'accomplit avec force et que la paroi artérielle cède aisément au courant sanguin dont l'écoulement est facile. On observe cette espèce de *pouls* dans la chloro-anémie, les inflammations parenchymateuses du poumon et de la plèvre surtout; dans les hémorragies, dans les crises, pendant la sueur fébrile, dans les affections comateuses et hémorragiques du cerveau et, enfin, dans les dilatations de l'orifice aortique avec insuffisance. On peut pronostiquer une issue favorable dans les inflammations aiguës tant que le *pouls* reste large et régulier ou quand il présente ce caractère après avoir été dur et fréquent. Le *pouls* large est en même temps accéléré dans les inflammations, dur et résistant sous le doigt. Le *pouls* ondulant n'est qu'une variété du *pouls* large. Le *pouls* petit se rencontre souvent à l'état normal chez les femmes, les enfants et les personnes grasses. On lui a donné les noms de *pouls* filiforme, insensible, vermiculaire, formicant, selon les sensations que produit la petitesse du *pouls*. On trouve le *pouls* petit dans : 1° les lésions de l'orifice aortique; 2° les anomalies artérielles; 3° le rétrécissement ou l'ossification de l'artère que l'on explore; 4° la dilatation avec amincissement des ventricules du cœur et la dégénérescence graisseuse de cet organe; 5° la péricardite; 6° les états de névrose et d'adynamie. Le *pouls* peut être quelquefois nul ou complétement insensible. Dans ce cas, la mort n'est pas éloignée. On rencontre cette insensibilité du *pouls* dans la période algide du choléra, dans l'asphyxie, dans la formation des caillots dans le cœur, dans les syncopes en apparence mortelles.

3° *Altérations portant sur la vitesse et la force de la diastole artérielle.* Selon que la contraction des artères est augmentée ou diminuée, le *pouls* devient fort ou faible, rapide ou lent, dur ou mou, égal ou inégal. Le *pouls* rapide est caractérisé par une contraction brusque des parois artérielles; l'intervalle qui sépare deux pulsations consécutives est plus long qu'à l'état normal. Le contraire a lieu lorsque le *pouls* est lent. Le *pouls* fort est caractérisé par l'énergie avec laquelle la diastole artérielle frappe le doigt explorateur; il offre en même temps une grande résistance lorsqu'on le veut comprimer. Le *pouls* faible ou dépressible offre des qualités tout à fait opposées. On l'observe dans les cas d'altérations profondes et lentes, comme la phthisie, le cancer, l'anémie, etc. Les *pouls* dur, vibrant, roide, tendu, concentré, résistant, serré sont des variétés du même *pouls*; ils donnent la sensation d'une corde tendue qui vibre et frappe les doigts avec force, ou même encore d'une colonne de mercure qu'on promène dans le vide barométrique. L'artère résiste sous le doigt; la colonne de sang ne se laisse déprimer qu'à grand'peine. Le *pouls* mou, dépressible, présente des caractères tout opposés. A l'état normal, les battements du *pouls* ont tous la même durée, la même intensité et sont séparés par des intervalles égaux. Lorsque le *pouls* est inégal, il l'est ou parce que les pulsations n'ont pas toutes la même durée, ou parce qu'elles sont plus rapprochées ou éloignées les unes des autres qu'à l'état normal. Le *pouls* égal appartient à toutes les maladies qui suivent une marche régulière; il devient inégal dans toutes les affections ataxo-adynamiques, cérébro-spinales, dans les maladies organiques du cœur. En général, ce symptôme artériel est d'un mauvais augure.

4° *Altérations du rhythme du pouls.* Les pulsations du *pouls* sont isochrones aux battements du cœur; elles se font seulement d'une manière inverse, c'est-à-dire qu'à la systole cardiaque correspond la diastole artérielle, et à la diastole cardiaque la systole artérielle. Un temps de repos succède à chacun de ces mouvements, qu'on peut, à l'aide du sphygmomètre (v. ce mot), représenter par une dentelure, dont la ligne ascendante ou diastolique est beaucoup plus longue que la ligne descendante ou systolique. Une première variété d'altération du *pouls* est le *pouls redoublé, rebondissant, martelé, double, dicrote*, caractérisé par deux battements qui se suivent comme les deux coups du marteau qui rebondit sur l'enclume (Avicenne); ils sont séparés par des intervalles égaux. Ce *pouls*, qu'on observe presque toujours dans la fièvre typhoïde, n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. Quelquefois, à des intervalles plus ou moins éloignés, on rencontre une série de pulsations plus fortes les unes que les autres : c'est le *pouls incident*. Dans d'autres circonstances, les pulsations vont en s'affaiblissant et en diminuant d'amplitude : c'est le *pouls myure* ou *en queue de souris*. Quand il manque une pulsation, on lui donne le nom de *pouls défaillant*. Le *pouls irrégulier* se compose de pulsations qui se succèdent sans ordre; tantôt elles sont très-rapprochées, puis se ralentissent pour s'accélérer de nouveau; tantôt elles deviennent si précipitées, qu'on ne peut plus en calculer le nombre, et, comme il arrive presque toujours que le *pouls* est en même temps *inégal* et *intermittent*, il en résulte un désordre tel dans les battements, qu'il faut renoncer à les compter avec ou sans la montre à secondes; quand on y parvient, le nombre des battements varie d'une minute à l'autre. On a remarqué que la fièvre ou une excitation forte faisaient disparaître momentanément les irrégularités du *pouls*. Elles sont permanentes ou passagères; les premières sont sous la dépendance d'une maladie organique du cœur et de ses valvules, principalement des valvules aortiques. (Monneret.) Le *pouls* intermittent est caractérisé par l'absence complète d'une ou de plusieurs pulsations à des intervalles plus ou moins rapprochés. Il est dû à une circulation incomplète et on le rencontre surtout dans les maladies du cœur et des artères, alors que le sang, lancé par les ventricules, rencontre un obstacle mécanique sur son passage. La colonne liquide, sans être complétement arrêtée, se trouve plus ou moins diminuée. On observe le *pouls* intermittent dans les maladies nerveuses, comme l'hystérie, l'hypocondrie, et dans la fièvre typhoïde, la pleurésie diaphragmatique, la diphthérie, les affections du cerveau, les hémorragies, la méningite tuberculeuse, etc.

— *Pouls veineux.* Les veines, dans certaines circonstances, éprouvent un mouvement de dilatation et de retrait qui, au toucher, produit une sensation analogue à celle que donnent les artères. C'est à ce phénomène qu'on a donné le nom de *pouls veineux*. Celui-ci est sensible à l'œil comme au toucher; il résulte d'un reflux du sang veineux vers les vaisseaux capillaires et indique, par conséquent, une lésion du cœur droit ou des poumons. On ne l'observe guère que dans les veines jugulaires et dans la sous-clavière. « Le *pouls* veineux, dit Béclard, peut s'observer dans trois circonstances principales. Dans l'une, il est isochrone avec la contraction du ventricule du cœur et par conséquent avec le *pouls* artériel. Il peut indiquer qu'il y a un [illegible] reflux du sang par l'orifice de l'artère pulmonaire au moment où le ventricule droit se contracte. Cet obstacle peut être, d'ailleurs, soit à l'orifice de l'artère, soit dans le poumon lui-même. Il est évident aussi, que, si [illegible] de l'oreillette droite et jusque dans les veines de cette oreillette, il est évident, dis-je, qu'en ce moment les valvules auriculo-ventriculaires remplissent incomplétement leurs fonctions. On conçoit pareillement que le *pouls* veineux puisse se montrer en vertu d'une simple insuffisance des valvules auriculo-ventriculaires; dans ce cas encore, le *pouls* veineux serait isochrone avec le *pouls* artériel. Enfin, le *pouls* veineux peut être en rapport avec le rétrécissement de l'orifice auriculo-ventriculaire droit. Cette lésion, d'ailleurs très-rare, s'accompagne généralement d'une hypertrophie de l'oreillette droite. Le sang n'étant pas chassé qu'incomplétement [illegible] du côté du ventricule droit par les contractions énergiques de l'oreillette, une portion du sang s'engage, en retour, du côté des veines et y détermine une distension pulsatile. Le *pouls* veineux, dans ce dernier cas, précède le *pouls* artériel; car il est isochrone, non plus avec la contraction ventriculaire, mais avec la contraction de l'oreillette. » Le *pouls* veineux ne se rend pas loin dans le trajet de [illegible]; il s'éteint bientôt, en vertu de la dilatabilité des parois des veines.

— *Bibliographie.* Galien : *De usu pulsuum; De pulsibus libellus ad tirones; De pulsuum differentiis libri IV; De dignoscendis pulsibus libri IV; De causis pulsuum libri IV; De præsagitione ex pulsibus libri IV; Synopsis librorum suorum sexdecim de pulsibus.* Allemand (L.-A[illegible].) : *Secret de la médecine des Chinois, consistant dans la connaissance du pouls* (Grenoble, 1671, in-12). Solano, de Lucques : *Lapis Lydius Apollinis* (Madrid, 1731). Marquet (Jos.) : *Nouvelle méthode facile et curieuse pour connaître le pouls par les notes de la musique* (Nancy, 1747; Amsterdam, 1769, in-12; Paris, 1807, in-8°). Bordeu : *Recherches sur le pouls par rapport aux crises* (Paris, 1756-1768, in-12). Fouquet : *Essai sur le pouls par rapport aux affections des principaux organes* (Paris, 1767, in-12; Montpellier, 1768, in-8°). Ménuret de Chambaud : *Nouveau traité du pouls* (Amsterdam-Paris, 1767, in-12). [illegible] : *Observations sur le pouls et méthode facile pour en reconnaître les différentes espèces* (Paris, 1809, in-12). [illegible] : *[illegible] du pouls, d'après l'école sphygmique* (Paris, 1824, in-12).

— Art vétér. Dans les solipèdes, le cheval, l'âne et le mulet, on peut explorer le pouls aux artères [illegible], dans les grands animaux, à l'aorte postérieure, en avant et près de ses divisions [illegible]-crurales. Pour l'explorer au premier de ces vaisseaux, on pose une main sur [illegible] de l'animal, on place le pouce [illegible] sur la partie inférieure de la joue, afin d'y prendre un point d'appui, et, après avoir cherché l'artère à la face interne du maxillaire, on presse mollement les parois avec le médius et l'annulaire, de manière qu'elle passe obliquement entre [illegible] et l'artère sous-zygomatique. Le pouls est exploré [illegible] de l'articulation maxillo-temporale. L'exploration des artères latérales du boulet n'est [illegible] les chevaux [illegible]. Les artères [illegible] de renseignements, tant à cause de leur éloignement du cœur que par la petitesse et la faiblesse de leurs battements.

Chez le bœuf, on tâte le pouls à la [illegible] côte et à la [illegible] conque, donne des renseignements excellents. [illegible]

Quant à l'exploration de l'aorte postérieure [illegible] le rectum. « L'explorateur, [illegible], après avoir avancé la main dans la [illegible] région sous-lombaire, sur l'aorte postérieure [illegible] et larges pulsations du vaisseau. [illegible] gus. »

Pour explorer le pouls, on doit approcher les animaux avec douceur, les caresser et les rassurer, [illegible]

[illegible] livres à des mouvements indiquant [illegible] est passé [illegible] à la vue de la [illegible] qui vient les toucher. Il [illegible] d'attendre [illegible] avant de tâter le pouls, [illegible] que l'animal soit dans un état parfait de [illegible].

Le pouls exploré sur un animal adulte, à [illegible] repos, donne des pulsations égales [illegible] en force et après un espace de temps régulier. Voici la moyenne [illegible] exécutées pendant une minute [illegible] diverses espèces domestiques, d'après les observations de Girard, de Rigot et [illegible] : cheval, de 36 à 4[illegible], âne et mulet, de 4[illegible] à 50, bœuf, de 45 à 50, mouton et chèvre, de 70 à 8[illegible]; porc, de 70 à 80; chien, de [illegible] à [illegible]; chat, de 12[illegible] à 140.

Le pouls offre de notables variations dans sa force, sa fréquence et sa régularité, selon les espèces des animaux domestiques, l'âge, le sexe, la race, le tempérament, la constitution, la force, la taille, la plénitude de l'utérus, la digestion, le repos, le travail, la colère, la peur, la joie, la température régnante, etc.

Chez le cheval, le *pouls* est large, plein et souple; dans l'âne et le mulet, il est saccadé, brusque, inégal et irrégulier, parfois intermittent; chez le bœuf, les pulsations sont longues, menues et égales; dans la chèvre, elles sont petites, courtes et saccadées. Dans les bêtes à laine, le *pouls* est petit, vif et mou; brusque et dur dans le porc; enfin, petit, vibrant et élancé dans le chien et le chat. Ces modifications du *pouls* dans les diverses espèces d'animaux domestiques doivent être bien connues, afin de ne point confondre l'état normal avec l'état anomal. Toutes les circonstances ci-dessus sont capables de présenter le *pouls* à des états différents. Dans l'animal de grande taille, les battements sont plus éloignés les uns des autres que dans celui d'une taille moins élevée. Toutes choses égales d'ailleurs, et quelle que soit l'espèce de l'animal, le *pouls* est généralement moins fort et un peu plus rapide dans les femelles que dans les mâles entiers; le *pouls* des mâles châtrés se rapproche beaucoup de celui des femelles. Dans les vieux individus de chaque espèce, les pulsations sont plus rares que dans l'adulte et moins rapprochées dans celui-ci que dans les jeunes sujets. Le *pouls* est aussi plus fréquent dans les sujets irritables et dans les tempéraments sanguins ou nerveux que dans ceux d'une organisation faible et lymphatique. Les travaux auxquels les animaux sont soumis établissent aussi des anomalies dans le *pouls*. Plus le travail exécuté par l'animal exige d'efforts, plus les mouvements circulatoires sont exaltés. L'état de plénitude ou de vacuité de l'estomac, l'usage intérieur de substances stimulantes sont encore des circonstances capables de modifier l'état du *pouls*. Enfin, certaines passions, dont les animaux ne sont pas exempts, telles que l'amour, la crainte, la frayeur, la colère et même la fureur, opèrent sur le système nerveux des changements susceptibles de retarder ou d'accélérer le *pouls* et, par conséquent, de le faire varier.

On doit, de ces détails, tirer cette conséquence, que ce n'est qu'après avoir eu égard à toutes les modifications que le *pouls* peut éprouver dans l'état de santé qu'il est possible de ne point confondre son état normal avec son état anomal.

POULSARD s. m. (poul-sar). Vitic. Cépage du Jura, à raisin noir.

POULSEN (Simon-Pierre), jurisconsulte et littérateur danois, né à Copenhague en 1757, mort en 1823. Après s'être livré pendant quelque temps à l'enseignement, il ouvrit une librairie dans sa ville natale (1786), reçut le titre de libraire de la cour et fonda un assez grand nombre de journaux politiques et littéraires qui eurent du succès et dont il fut un des principaux rédacteurs. Tels sont : la *Poste du matin* (Copenhague, 1786-1793, [illegible]), l'*Iris*, revue (Copenhague, 179[illegible]-179[illegible]), continuée sous le titre d'*Iris et Hébé* (Copenhague, 1796-1810); *Dana*, revue; *Poste de l'après-midi*, journal politique et littéraire (1[illegible]-1797), *Journal de politique, de sciences [illegible] et d'anthropologie* (1794-1797); *[illegible] pour les dames* (1792-1799, 8 vol.), journal de critique littéraire; *Bibliothèque à l'usage du beau sexe* (1794-1797), etc. Outre de nombreux articles insérés dans ces divers recueils, on doit à Poulsen : le *Monde tel qu'il est* (Copenhague, 1820), recueil de contes. — Son frère, Paul POULSEN, né en 1760, mort en 1815, fut successivement imprimeur, chantre d'église et maître d'école. On a de lui, outre un ouvrage intitulé : *Anecdotes, traits de caractères et notices biographiques* (1824), de nombreuses traductions de livres [illegible] pour la jeunesse.

POUL-SERRHA ou **POUL-SERRO**, pont sur lequel, d'après la théogonie musulmane des Persans, doivent passer les âmes des morts. C'est sur ce pont, situé au-dessus d'un abîme de feu, que se livrera, au dernier jour, le grand combat entre les victimes et leurs persécuteurs. Ceux-ci seront vaincus et précipités dans l'abîme.

POULTIER (Guillaume-Alexandre-Placide), chanteur français, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 27 mai 1815. Il était ouvrier tonnelier et n'avait reçu que l'instruction la plus élémentaire, lorsque des amateurs, frappés du charme et de la fraîcheur de sa voix de ténor, le déterminèrent à suivre la carrière du théâtre. Envoyé à Paris, il fut mis sous la direction de Ponchard. Poultier ne savait pas alors une note de musique et son éducation était à faire de fond en comble; mais telle fut l'ardeur au travail du jeune homme que, quinze mois plus tard, le 4 octobre 1841, il débutait au Grand-Opéra par le rôle d'Arnold, dans *Guillaume Tell*. Sa voix suave, argentine, bien timbrée lui acquit aussitôt les suffrages du public. Un peu plus tard, il jouait dans la *Juive* et il y obtint un tel succès, dit Théophile Gautier, « qu'il dut reparaître après le quatrième acte, tant le public mettait d'insistance à le redemander. Une sensibilité vraie, une grande fraîcheur d'organe, une accentuation parfaite, telles sont les qualités du tonnelier de Rouen. Qu'il résiste à la tentation de crier et de forcer sa voix, et il peut se mettre à la tête d'une grande réaction; car on est las de hurlements et de tapage. » Plus tard, il chanta le rôle de Masaniello, dans la *Muette de Portici*, de manière à rappeler le souvenir de Nourrit. Jamais l'air du *Sommeil* n'avait été interprété avec plus de charme. En 1842, Poultier alla donner des représentations à Rouen, où il obtint un succès inouï. En 1843, l'artiste se signala à l'Opéra, dans le *Charles VI* d'Halévy. Il créa ensuite le rôle d'Adam, dans l'*Eden* de Félicien David, et aida à la réussite du *Fanal*, opéra d'Adam; mais c'est surtout dans l'*Eden* qu'il déploya toutes les ressources d'un talent trop peu apprécié. La présence de Duprez à l'Opéra avait constamment relégué Poultier au second rang. Lorsqu'il eut quitté le théâtre, le célèbre ténor rendit pleine justice à celui dont il avait entravé l'avenir. Le 11 mars 1852, on représentait au Théâtre-Lyrique *Joanita*, drame-lyrique en trois actes, musique de Duprez, et Poultier, chargé du rôle de ténor, faisait applaudir la partition de son ancien chef d'emploi. Poultier, qui, depuis lors, a pris sa retraite, excellait dans la romance, qu'il chantait à la manière de Garat. Son jeu laissait à désirer, ce qui ne l'empêcha pas de se faire acclamer en province et à l'étranger.

POULTIER D'ELMOTTE (François-Martin), conventionnel, né à Montreuil-sur-Mer en 1753, mort à Tournai (Belgique) en 1825. Il fut successivement militaire, commis à l'intendance de Paris, chanteur à l'Opéra et bénédictin à Compiègne. Lorsque la Révolution eut éclaté, il jeta le froc aux orties, se maria et se mit à la tête d'un bataillon de volontaires en 1791. Nommé député à la Convention par les électeurs du département du Nord, il s'y prononça pour la mort de Louis XVI et l'exécution dans les vingt-quatre heures. C'est lui qui, le 9 thermidor, répondit à Robespierre, qui demandait à parler : « Tu auras la parole sur l'échafaud. » On ne le trouve pas, cependant, au nombre des réacteurs après cette journée. Envoyé en mission, en 1795, dans le Var et les Bouches-du-Rhône, il y sauva un grand nombre de républicains, désignés alors sous le nom de *terroristes*. A la fin de la session conventionnelle, il entreprit la rédaction de l'*Ami des lois*, journal dévoué au gouvernement directorial et l'un des plus répandus de cette époque. Il siégea au conseil des Cinq-Cents jusqu'au 18 brumaire, fut nommé commandant d'armes de Montreuil par Bonaparte et dut sortir de France en 1816, comme régicide. On a de lui divers écrits de circonstance, des poésies et des pièces de théâtre, écrits d'un style peu correct, mais d'une originalité souvent piquante. C'était un agréable chansonnier. Nous citerons de lui : *Épître à M. Thomas de l'Académie française* (Londres, 1773, in-8°); *Morceaux philosophiques et littéraires*, dans le *Journal encyclopédique* de 1787 à 1789; *Victoire ou les Confessions d'un bénédictin*, roman dans lequel il a raconté, dit-on, ses propres aventures; *Discours décadaires pour toutes les fêtes de l'année républicaine à l'usage des théophilanthropes* (1794, in-8°); *Galatée*, scène lyrique (1795); le *Réveil d'Apollon* ou *Galerie littéraire* (1796, 2 vol. in-12); *Conjectures sur l'origine et la nature des choses* (Tournai, 1821, in-8°).

POULTRE s. f. (poull-tre — du lat. *pulletrus, poledro*, de *pullus*, poulain). Écon. rur. Cavale âgée de plus de trois ans. ‖ Vieux mot.

POUMA s. m. (pou-ma). Mamm. Syn. de PUMA et COUGUAR.

POUMELE s. f. (pou-mè-le). Agric. Variété d'orge.

POUMERENGUE s. f. (pou-me-rain-ghe). Ichthyol. Nom vulgaire des jeunes dorades, sur les côtes de la Méditerranée.

POUMET (Benjamin), officier et écrivain français, né à Gien (Loiret) en 1785, mort en 1832. Élève de l'École polytechnique, puis de l'école de Metz, il devint lieutenant d'artillerie en 1808, prit part à la guerre d'Espagne, se fit remarquer dans différentes batailles, devint capitaine, fut attaché à l'arsenal de Madrid et tomba entre les mains des Anglais en 1813. Rendu à la liberté, il resta quelque temps en non-activité, fut nommé, en 1816, professeur à l'École d'application d'état-major, rédigea le programme du cours d'artillerie qui fut fait à cette École et mourut du choléra, après avoir publié divers écrits estimés. Nous citerons : *Essai sur l'art de pointer toute espèce d'arme à feu* (1816); *Instruction sur l'artillerie de campagne*; *Instruction sur la balistique*; *Instruction sur les effets des bouches à feu* (1828); *Mémoire sur la poudre et sur ses effets dans les bouches à feu* et *Dissertation sur l'artillerie nouvelle* dans le *Bulletin des sciences militaires*.

POUMON s. m. (pou-mon — latin *pulmo*, grec *pleumôn*, proprement l'organe de la respiration; c'est exactement, selon Delâtre, le participe présent moyen sanscrit *plavmana*, de la racine *plu*, mouvoir, couler, et aussi souffler, d'où aussi le latin *flo*, souffler, pour *flavo, plav*, gouna de *plu*). Viscère contenu dans l'intérieur de la poitrine, et qui est le principal organe de la respiration : *Le cœur et les* POUMONS *ne dorment jamais*. (Flourens.) *On fortifie les* POUMONS *par la respiration d'un air pur, par la parole, les chants, la course*. (Maquel.) *Les* POUMONS *ne se vident jamais d'air, ils ne se renouvellent que par fraction*. (Raspail.) *Le rire n'est qu'un soubresaut des* POUMONS. (J. Macé.)

— Voix, considérée au point de vue de sa force : *Avoir du* POUMON. *Avoir de bons* POUMONS. *Un parterre d'un goût plus sûr et plus sévère ne se fût pas laissé tromper par les* POUMONS *de l'actrice*. (Grimm.) *L'envie, qui a des yeux bouchés pour voir le bien, a des* POUMONS *d'airain pour publier le mal*. (Lemontey.)

La meilleure logique,
Pour le peuple, amoureux du langage énergique,
Est celle des *poumons*.

L. LAYA.

— *Respirer à pleins poumons*, Respirer largement : *On* RESPIRE À PLEINS POUMONS *la vivifiante salure de la mer*. (H. Taine.) ‖ *Crier à pleins poumons, Crier de tous ses poumons*, Crier de toutes ses forces : *Peppino, se redressant*, CRIA DE TOUS SES POUMONS : *« Un poulet pour Son Excellence! »* (Alex. Dum.)

— *User ses poumons, S'user les poumons*, Se fatiguer à force de crier.

— Acal. *Poumon marin*, Nom vulgaire des méduses : *Quand on voit nager le* POUMON MARIN *à fleur d'eau, c'est un présage de tempête*. (V. de Bomare).

— **Encycl.** Anat. Le *poumon*, organe essentiel de la respiration, est composé de cellules dont les cavités, remplies d'air, communiquent avec l'atmosphère par les bronches, la trachée, le larynx, le pharynx et la bouche. Il y a deux *poumons*, qui sont situés dans la cavité thoracique et séparés l'un de l'autre par le médiastin. On leur donne le nom de *poumon droit* et de *poumon gauche*, parce qu'ils sont situés l'un du côté droit et l'autre du côté gauche de la poitrine. Ils sont séparés de l'estomac, du foie et des autres organes contenus dans l'abdomen par une espèce de cloison que forme le muscle diaphragme. Chaque *poumon* a la forme d'un demi-cône dont le sommet serait en haut, et la base excavée en bas. Le *poumon* gauche enveloppe le cœur dans une grande partie de son étendue. Le volume des *poumons* est en rapport avec la capacité du thorax, et lorsque celui-ci est fortement développé, que les épaules sont larges, on considère l'individu comme doué d'un tempérament robuste et athlétique. Pendant l'inspiration, les *poumons* sont plus volumineux que pendant l'expiration et, toutes choses égales d'ailleurs, le *poumon* droit présente un volume plus considérable que le *poumon* gauche. Le poids de ces organes varie selon les individus et selon les âges. Chez un adulte, le poids moyen est de 1,100 à 1,300 grammes; chez la femme, il ne dépasse guère 900 à 1,000 grammes. Avant la naissance et chez l'enfant mort avant de respirer, les *poumons*, plongés dans l'eau, se précipitent au fond du vase; tandis que, au contraire, ils surnagent si l'enfant a respiré. Cette expérience est de la plus haute importance en médecine légale; on la désigne sous la dénomination de *docimasie pulmonaire hydrostatique*. Si les *poumons* d'un enfant surnagent quand celui-ci a respiré, ce n'est point qu'il se soit opéré quelque changement dans la nature intrinsèque de l'organe, mais parce que l'air atmosphérique a pénétré dans les cellules et en a diminué la densité en s'y logeant. Les *poumons* offrent une coloration d'un rouge brun chez les fœtus, d'un blanc rosé après la naissance et, chez l'adulte, d'un gris terne parsemé de taches noires d'autant plus grandes que l'individu est plus âgé. Lorsqu'on saisit un *poumon* dans la main et que l'on serre, on sent que l'organe cède très-facilement, qu'il diminue de volume en expulsant une certaine quantité d'air et en faisant entendre un bruit particulier désigné sous le nom de *crépitation*. Il jouit, en outre, d'une grande élasticité et possède une tendance constante à revenir sur lui-même.

Si l'on considère les *poumons* dans leur ensemble, on leur trouve une face externe, une face interne, un bord antérieur, un bord postérieur, une base et un sommet. 1° La face externe est convexe; elle se moule sur la concavité des côtes et des cartilages costaux, dont elle est séparée par les plèvres. On y remarque une scissure profonde, scissure interlobulaire, qui pénètre toute l'épaisseur des *poumons* jusqu'à la racine. Le *poumon* gauche n'offre qu'une seule scissure oblique de haut en bas et d'arrière en avant; elle le partage en deux lobes. Le *poumon* droit présente deux scissures partant du même point, mais ne tardant pas à se séparer pour diviser l'organe en trois lobes, supérieur, moyen et inférieur. 2° La face interne ou médiastine est concave et présente la racine ou le hile des *poumons*, c'est-à-dire le point par lequel les bronches, les nerfs et les artères pulmonaires pénètrent dans ces organes et par où les veines et les lymphatiques pulmonaires en sortent. 3° Le bord antérieur est mince et tranchant; il s'avance un peu sur la face antérieure du cœur qu'il recouvre en partie. 4° Le bord postérieur est beaucoup plus long et s'étend depuis la première côte jusqu'à la onzième. Il est très-épais et logé dans la concavité que forment les côtes à leur partie postérieure en se réunissant à la colonne vertébrale. 5° La base du *poumon* est très-large et moulée sur la convexité du diaphragme. Elle est en rapport, par l'intermédiaire de la plèvre ou du diaphragme, avec le foie pour le *poumon* droit, avec le foie et la rate pour le *poumon* gauche et, en arrière, avec le rein et la capsule surrénale. 6° Le sommet, obtus, dépasse en haut la première côte, qui imprime une dépression très-sensible à la face postérieure de l'organe. Il est situé en dedans de la clavicule, qu'il déborde quelquefois, et en rapport avec les vaisseaux sous-claviers et avec ceux du cou.

Le tissu pulmonaire est composé de plusieurs éléments, qui sont : 1° les ramifications bronchiques; 2° le tissu propre; 3° les vaisseaux et les nerfs; 4° le tissu cellulaire; 5° la matière noire; 6° l'enveloppe commune à toutes les parties de l'organe et désignée sous le nom de *plèvre*.

— *Ramifications bronchiques*. En pénétrant dans le hile du *poumon*, la bronche gauche se divise en deux branches, qui se portent chacune dans un lobe pulmonaire, tandis que la bronche droite se partage en trois divisions, qui se rendent chacune à un lobe du *poumon* droit. Chacune de ces divisions se subdivise à son tour en rameaux et ramuscules innombrables, d'autant plus petits qu'ils s'éloignent davantage du tronc principal. Arrivés à n'avoir plus que 0m,001 de diamètre, les petits canaux bronchiques, au lieu de conserver la structure cartilagineuse des bronches, ne présentent plus que quelques noyaux cartilagineux situés au niveau de l'angle de bifurcation. Leurs parois sont formées de fibres musculaires de la vie organique et d'une membrane fibreuse élastique qui existe dans toute l'étendue de ces canaux. Ils sont tapissés d'une membrane muqueuse recouverte d'un épithélium cylindrique à cils vibratiles.

— *Tissu propre*. Lorsque, après avoir détaché la plèvre, on examine la surface d'un *poumon* insufflé, on remarque une multitude de petites lignes qui circonscrivent des espaces losangiques; le tissu de l'organe est bombé dans l'intervalle de ces lignes et déprimé à leur niveau. Les lignes sont formées par du tissu lamineux extrêmement délié, dont les mailles pénètrent dans l'épaisseur du *poumon* et forment des cloisons qui circonscrivent dans leur intervalle le tissu propre du *poumon* désigné sous le nom de *lobules*. Les lobules sont complètement indépendants les uns des autres; ils ont environ 0m,01 d'épaisseur et varient, quant à leur forme, selon le point du *poumon* qu'ils occupent : ceux de la surface figurent une pyramide dont la base est superficielle et le sommet dirigé vers le centre. Les lobules profonds se présentent sous la forme de polyèdres plus ou moins réguliers, accolés les uns aux autres, mais tout à fait distincts et pouvant être considérés chacun comme un petit *poumon*. En supposant que chaque lobule ait la forme d'une pyramide, on peut considérer comme aboutissant à son extrémité un petit conduit aérifère résultant des dernières ramifications bronchiques. Le conduit aérifère ou canal bronchique ne se termine point en cul-de-sac, mais il se continue avec les canalicules pulmonaires ou respirateurs. Ceux-ci sont de très-petits canaux qui, d'un côté, aboutissent aux dernières ramifications bronchiques et, de l'autre, se subdivisent en plusieurs rameaux qui vont se terminer par groupes de huit à quinze culs-de-sac. Ces culs-de-sac sont arrondis et renflés vers le fond; ils sont pressés les uns contre les autres et séparés par leur propre paroi. Chaque cul-de-sac, plein d'air, présente une largeur de 10 centièmes de millimètre; mais, chez les vieillards, ils augmentent de volume. Les ramifications du canalicule respirateur et la paroi des culs-de-sac ont une texture identique à celle du canalicule lui-même. On y rencontre des fibres élastiques, des fibres lamineuses, quelques noyaux embryoplastiques et des fibres musculaires de la vie organique. L'intérieur est tapissé d'une simple couche d'épithélium pavimenteux, qui recouvre le réseau des vaisseaux capillaires. La texture des ramifications bronchiques diffère essentiellement de celle des canalicules respirateurs et des culs-de-sac qui les terminent. C'est dans ces derniers que s'opère l'hématose. On pourrait comparer l'ensemble des ramifications bronchiques, des canalicules respirateurs et des lobules à une grappe de raisin. La trachée et les ramifications bronchiques formeraient l'axe et les divisions principales; les lobules pulmonaires représenteraient les grains du raisin, et les cana-

licules respirateurs formeraient les dernières ramifications de la grappe supportant les grains.

— *Vaisseaux et nerfs du poumon.* Les vaisseaux qui se rendent au *poumon* ou qui en sortent sont très-nombreux. On y trouve l'artère pulmonaire, les veines pulmonaires, l'artère et la veine bronchiques, enfin les vaisseaux lymphatiques. L'artère pulmonaire pénètre dans le *poumon* au niveau du hile, comme les autres vaisseaux, suit les ramifications bronchiques et se subdivise comme les conduits aériens jusqu'à leur dernière limite. Là, elle forme un réseau autour des lobules, traverse la paroi des canalicules respirateurs et des lobules pour s'étendre à leur surface interne en un réseau capillaire extrêmement riche. Ce réseau est tellement serré que les mailles qui séparent les vaisseaux sont plus petites que le diamètre des vaisseaux mêmes. Examiné au microscope, ce réseau injecté paraît, au premier abord, n'être qu'une surface rouge vasculaire, recouverte seulement par un épithélium pavimenteux. C'est donc à travers cet épithélium et la paroi excessivement mince des capillaires que s'opèrent les échanges réciproques du sang veineux et de l'air atmosphérique. Les veines pulmonaires naissent des dernières ramifications de l'artère pulmonaire, reçoivent le sang transformé par l'oxygène de l'air, se réunissent au niveau des ramifications bronchiques pour former des troncs de plus en plus volumineux, jusqu'à ce que, enfin, arrivées au niveau du hile, elles n'offrent plus que deux troncs pour chaque *poumon*, lesquels vont se jeter dans l'oreillette gauche du cœur. L'artère bronchique naît directement de l'aorte thoracique, se porte à la surface de la bronche correspondante qu'elle accompagne dans l'épaisseur du *poumon* jusqu'à ses dernières divisions. Elle fournit encore d'autres branches qui se portent sur les parois de l'artère et des veines pulmonaires, pour constituer les *vasa vasorum* des vaisseaux du *poumon*. La veine bronchique naît des capillaires qui terminent l'artère bronchique, se dirige vers le hile du *poumon* et va se jeter le plus souvent dans la grande veine azygos. Les vaisseaux lymphatiques du *poumon*, découverts par Rudbeck et décrits par Jarjavay, sont extrêmement nombreux. Ils naissent des lobules pulmonaires et de la muqueuse bronchique et vont se jeter dans les ganglions situés au niveau du hile. Les nerfs du *poumon* viennent du grand sympathique et du plexus pulmonaire formé par le pneumogastrique.

— *Tissu cellulaire du poumon.* Le tissu cellulaire se rencontre dans le parenchyme pulmonaire, au niveau des grosses bronches, entre les lobules, où il forme les cloisons interlobulaires, et sous le feuillet pleural.

— *Matière noire pulmonaire.* Cette matière, qu'on appelle encore *charbon pulmonaire, anthracosis*, se rencontre dans le tissu lamineux des cloisons, sous la plèvre et dans l'épaisseur des ganglions lymphatiques. On n'en trouve point chez le fœtus. Elle provient du dehors, soit des poussières qui arrivent dans le *poumon* pendant la respiration, soit du tube digestif quand on y introduit du charbon.

—*Enveloppe du poumon.* V. PLÈVRE.

— Physiol. Bichat considérait le *poumon* comme l'un des organes qui composent ce qu'il appelait le *trépied vital*; les deux autres étaient le cœur et le cerveau. Si, en effet, le cœur est l'organe central et la force motrice de la circulation du sang, et si le cerveau est la racine matérielle et vitale du développement nerveux, le *poumon* est le siége de la respiration, fonction non moins importante dans l'organisme que les deux précédentes et, à un point de vue, plus importante peut-être, puisque c'est, de toutes les fonctions, celle dont la suspension la moins prolongée est immédiatement suivie de la mort. Les ramifications bronchiques dont il se compose, d'une part, et les ramifications vasculaires, d'autre part, se terminent, les premières par des cellules ou vésicules, culs-de-sac aériens que l'air vient gonfler à chaque aspiration et qui, dans l'état de gonflement, ont de 9 à 10 centièmes de millimètre de diamètre; les secondes, par des vaisseaux capillaires formant le réseau dont nous avons parlé, qui tapisse la surface interne des canalicules respirateurs, autres culs-de-sac plus petits, mais sanguins et à valvules, que vient remplir, à chaque battement du cœur, le sang veineux poussé par cet organe, et c'est au contact médiat, c'est-à-dire à travers ces légères enveloppes, que se fait cette combustion physiologique qui est l'hématose de la respiration pulmonaire. Le sang veineux, qui vient du cœur, donne à la bulle d'air son acide carbonique; la bulle d'air lui donne, en échange, son oxygène, et il redevient ce sang artériel qui, par la valvule du cul-de-sac et les artères pulmonaires, retourne au cœur, pour être lancé, de là, dans toutes les parties du corps et porter à tous les organes les éléments nécessaires à leur réparation et entretien. Cette fonction demande un article spécial; il convenait ici d'en donner seulement l'exposé le plus sommaire. V. RESPIRATION.

— Pathol. Le *poumon* est un des organes le plus souvent affectés de maladie. L'état pathologique envahit tantôt les divisions bronchiques, tantôt les lobules, tantôt le tissu cellulaire et l'ensemble des éléments qui constituent le *poumon*. Les affections de cet organe sont donc très-nombreuses; telles sont : la bronchite, la dilatation des bronches, l'emphysème vésiculaire, la congestion, l'apoplexie, la pneumonie, la gangrène, le cancer, les tubercules, la hernie, etc.

— *Bronchite.* La bronchite peut occuper les grosses ou les petites bronches. Dans le premier cas, l'inflammation qui envahit la muqueuse des conduits aérifères ne produit pas un épaississement tel de cette membrane que la circulation de l'air soit interrompue. Aussi n'observe-t-on pas des phénomènes d'une grande importance. Lorsque, au contraire, ce sont les petites ramifications bronchiques qui sont enflammées (bronchite capillaire), l'épaississement de la muqueuse suffit pour obstruer ces conduits et empêcher la pénétration de l'air dans les lobules et les canalicules respirateurs. De là des symptômes graves qui indiquent que l'hématose se fait mal. Les individus éprouvent de la dyspnée et la cyanose de la face. Dès le début, l'inflammation est accompagnée de la sécrétion d'une petite quantité de mucus qui donne lieu à un bruit de sifflement ou râle sibilant, lorsque l'air traverse ces mucosités épaissies. Quelques jours plus tard, les mucosités sont plus abondantes et produisent des phénomènes d'un autre ordre. V. BRONCHITE.

— *Dilatation des bronches.* Les bronches sont quelquefois affectées de dilatation, et celle-ci siége tantôt dans toute la longueur des tuyaux aérifères, tantôt sur un seul point, tantôt sur plusieurs points à la fois. Dans ce dernier cas, on dit qu'il y a dilatation en chapelet. Lorsque la dilatation est bornée à un seul point du conduit, celui-ci présente, à ce niveau, une excavation qui varie depuis le volume d'un pois jusqu'à celui d'une grosse noix et qui simule une cavité creusée dans le parenchyme pulmonaire. Quel que soit le nombre et quelle que soit la forme des dilatations, la cavité creusée dans la bronche contient un liquide puriforme plus ou moins abondant, d'une odeur fade ou fétide, et que le malade rejette de temps en temps par l'expectoration. Laennec attribue la dilatation des bronches à une accumulation de mucosités dans l'arbre aérien, se reproduisant à mesure qu'elles ont été rejetées. Les symptômes de cette affection consistent dans une toux et une expectoration opiniâtres, avec tous les signes que donne à l'auscultation la présence des cavernes.

— *Emphysème vésiculaire.* Les lobules pulmonaires ne sont envahis que par une seule affection, c'est l'emphysème vésiculaire, qui consiste dans la dilatation plus ou moins grande des culs-de-sac qui terminent les canalicules respirateurs. Cette affection coïncide presque toujours avec une bronchite qui préside à son développement. Dans cette maladie, la paroi des vésicules perd de son élasticité et la cavité est parfois considérablement augmentée. Le bord antérieur et le sommet du *poumon* sont les points le plus souvent affectés. Au niveau des points emphysémateux, on observe une dilatation considérable du *poumon*, amenant la voussure partielle ou générale du thorax, avec diminution du murmure respiratoire et des accès de suffocation. Ces derniers accidents sont dus ordinairement à la bronchite concomitante ou à un élément nerveux, l'asthme. V. EMPHYSÈME.

— *Congestion pulmonaire.* Le *poumon* est un des organes qui se congestionnent avec le plus de facilité, ce qui s'explique par l'activité de sa circulation et la grande quantité de sang qu'il contient habituellement. On divise les congestions pulmonaires en actives et passives. La congestion active est caractérisée par un grand afflux de sang vers le *poumon* sans rupture vasculaire. Cet état passager précède ordinairement l'inflammation. Le *poumon* est moins crépitant et plus lourd qu'à l'état normal, d'une couleur violacée et gorgé de sang. Cette affection se montre spécialement chez les personnes jeunes et pléthoriques, et aussi chez les sujets prédisposés à la phthisie. Les maladies organiques du cœur, et surtout l'anévrisme, exercent une grande influence sur le développement des congestions pulmonaires. Celles-ci surviennent encore chez les individus qui ont été longtemps exposés à de fortes chaleurs ou à une trop basse température. Dès que la maladie est déclarée, pour peu qu'elle soit intense, les sujets sont oppressés; ils éprouvent un sentiment de gêne et de douleur dans la poitrine, accompagné d'une sensation de chaleur et d'une accélération notable des mouvements respiratoires. Ils toussent et rejettent quelques crachats blancs, visqueux ou striés de sang. A la percussion, on n'observe aucun symptôme si la congestion est légère; dans le cas contraire, on trouve le son de la poitrine obscurci et l'élasticité moins grande. Le murmure respiratoire est parfois considérablement diminué et accompagné de quelques râles particuliers. La congestion pulmonaire ne dure pas moins de trois ou quatre jours; elle se termine par résolution le plus souvent, mais quelquefois aussi par une hémoptysie, par une pneumonie ou par la mort instantanée. Le traitement consiste dans une saignée générale, dans l'emploi des vomitifs, des purgatifs, des ventouses et des vésicatoires sur la poitrine. Les congestions passives du *poumon* ont une grande tendance à se produire pendant les maladies graves, aiguës ou chroniques et dans toutes les affections qui nécessitent le décubitus dorsal longtemps prolongé. Les parties congestionnées sont bleuâtres ou livides à l'extérieur; elles surnagent incomplétement dans l'eau et leur tissu crépite moins qu'à l'état normal. Les congestions passives se produisent lentement et souvent elles existent depuis longtemps sans que nul symptôme apparent en traduise l'existence. Il n'y a que la percussion et l'auscultation qui donnent des signes positifs. On trouve, en effet, au niveau des points congestionnés, une diminution plus ou moins considérable de la sonorité, une absence presque complète du murmure respiratoire et l'existence de râles muqueux et sous-crépitants en plus ou moins grande abondance. La maladie persiste toujours pendant plusieurs semaines et se termine par résolution ou par une pneumonie. Le traitement est prophylactique ou curatif. Pour prévenir les congestions pulmonaires chez les sujets déjà atteints d'une autre maladie, Piorry conseille de les faire changer fréquemment de position dans leur lit; de les faire coucher alternativement sur le dos et sur les côtés et de les asseoir sur leur séant, autant que les circonstances le permettent. Quand la maladie est déclarée, la saignée est rarement applicable, à cause de l'état de faiblesse des malades; cependant il est des cas où elle est de la plus grande utilité. On peut encore opérer parfois une révulsion sur le tube digestif par les purgatifs; mais, lorsque le sujet est trop débilité, il faut recourir aux stimulants, aux toniques et aux ventouses sèches promenées en grand nombre sur les membres inférieurs. (Grisolle.)

— *Apoplexie pulmonaire.* Lorsque l'afflux sanguin ou la congestion est poussée jusqu'à la rupture du tissu pulmonaire, il se produit une hémorragie à laquelle on a donné le nom d'apoplexie pulmonaire. V. HÉMORRAGIE.

— *Pneumonie.* La pneumonie affecte tous les éléments du parenchyme pulmonaire. Le froid frappe les *poumons*, un phénomène va se développer. Aussitôt le sang afflue vers le *poumon* et le congestionne : c'est le premier degré de la pneumonie ou engouement. Peu de temps après, la stase du sang survient dans les capillaires, puis la rupture des petits vaisseaux et la coagulation du sang dans les capillaires et en dehors d'eux. De la fibrine est exsudée par ce tissu malade. Cette fibrine, en se coagulant, se confond avec le sang extravasé et avec le tissu pulmonaire, pour constituer le deuxième degré de la pneumonie ou hépatisation rouge. Enfin, plus tard, si la résolution n'a pas lieu, il se forme de petits points grisâtres qui indiquent que la suppuration survient; c'est l'hépatisation grise ou troisième degré. (Fort.) V. FLUXION DE POITRINE.

— *Gangrène du poumon.* Il n'est pas rare de voir le *poumon* envahi par la gangrène. Celle-ci est diffuse ou circonscrite. Dans le premier cas, elle occupe une grande partie ou la totalité du *poumon*; dans le second, elle n'envahit le plus souvent que la muqueuse des dilatations bronchiques; mais elle se montre quelquefois sous forme de petites masses, de plaques superficielles sous-pleurales ou intra-parenchymateuses, uniques ou multiples, noirâtres, verdâtres ou d'un gris blanchâtre, exhalant une odeur caractéristique, se réduisant, par la pression, en putrilage ou en un tissu filamenteux, semblable à du chanvre ou du lin putréfié. (Laennec.) Les causes qui déterminent la gangrène du *poumon* ne sont pas toujours appréciables. On croit généralement que cette affection est plus commune chez l'homme que chez la femme, qu'elle peut survenir au milieu de la santé la plus florissante, mais qu'elle se montre de préférence sur les sujets débilités par quelque maladie chronique. L'apoplexie pulmonaire se termine souvent par la gangrène, [illegible] environ, cette [illegible] du *poumon* est due à une embolie qui obture une branche plus ou moins considérable de l'artère pulmonaire. Le début de la maladie est toujours obscur. Les malades éprouvent, pendant quelques jours ou même pendant quelques semaines, un malaise général, ils toussent, ils perdent l'appétit, leurs forces diminuent, sans qu'ils puissent se rendre compte de leur état [illegible]. Cependant, au bout de quelques jours, ils constatent que leurs crachats ont un goût désagréable et que leur haleine exhale de temps en temps une odeur [illegible]. C'est même cette fétidité qui donne l'éveil au médecin. Chaque fois que les malades toussent ou poussent une expiration, il se répand autour d'eux une odeur de matière fécale ou de pourriture, une odeur de dents cariées ou une odeur fade extrêmement nauséeuse. Les crachats expulsés sont grisâtres, opaques, bistre ou couleur de tabac, sanieux et sanguinolents, ils ont la même odeur que l'haleine. A la percussion, on trouve une matité plus ou moins considérable au niveau des points gangrenés. Il existe en même temps une grosse crépitation mêlée souvent à du bruit de souffle, la voix est bronchophonique. Bientôt commence l'élimination des tissus mortifiés, qui se fait tantôt d'une manière insensible, tantôt par l'expulsion dans les crachats de nombreux débris gangréneux. A la place du tissu pulmonaire rejeté au dehors, il se creuse des excavations qui donnent lieu aux mêmes symptômes que les cavernes tuberculeuses. Au milieu de ces désordres, on observe une fièvre très-intense, l'altération de la face, l'anéantissement des forces, de la diarrhée et un dépérissement extrêmement rapide. La marche de la gangrène pulmonaire est ordinairement rapide et sans cesse aggravante. Quelquefois cependant elle présente des intermittences en bien et en mal. La durée est variable; elle peut se terminer au bout du premier septénaire ou se prolonger jusqu'à un mois. La terminaison n'est presque toujours fatale; on ne voit que quelques cas de guérison que lorsque la mortification est très-limitée. Le traitement consiste principalement dans l'emploi des toniques pour relever les forces. On conseille, en outre, l'usage des chlorures de soude ou de chaux en fumigations et en aspersions sur le lit, on peut les mêler à la tisane à la dose de 8 à 10 grammes, ou bien, comme le font Graves et Stokes, combiner le chlorure de chaux à l'opium : chlorure de chaux, 8 grammes, opium, 1 gramme; le tout en vingt pilules à prendre de une à quatre par jour.

— *Cancer du poumon.* Le cancer encéphaloïde est la variété qui affecte presque exclusivement le *poumon*. Il envahit tantôt un seul lobe et tantôt plusieurs en même temps. D'autres fois, et ce sont les cas les plus fréquents, la matière cancéreuse se trouve réunie en petites masses arrondies et dispersée en différents points du *poumon*. Celui-ci devient plus lourd et diminue de volume. Cette affection est le plus souvent consécutive à un autre cancer qui s'est développé primitivement, soit à l'extérieur, soit dans les viscères. Aucun symptôme précis ne révèle la présence du cancer des *poumons* lorsque la matière cancéreuse se trouve dispersée dans le parenchyme de l'organe. Mais lorsqu'elle est réunie en masse, de manière à former une tumeur, les malades éprouvent une douleur à peu près constante dans la poitrine au niveau du point [illegible]. Il existe de la dyspnée qui est parfois très-considérable et arrive jusqu'à l'orthopnée. Les malades toussent et rejettent des crachats opaques, parfois purulents, sanguinolents et assez semblables à la [illegible]. Il n'est pas rare d'observer des hémoptysies. Les malades atteints de cancer du *poumon* maigrissent rapidement, dépérissent de jour en jour et succombent, après un temps plus ou moins long, aux progrès de la cachexie, aux troubles respiratoires, ou bien à une maladie intercurrente. Le traitement de cette affection est [illegible].

— *Tubercules du poumon.* Une des affections dont le *poumon* est le plus souvent atteint est [illegible] produite par le développement du tubercule. Ce produit morbide débute par le sommet du *poumon* et se propage successivement jusqu'à la base. Sa présence constitue une des maladies les plus terribles dont soit affligée l'humanité. V. TUBERCULE et PHTHISIE.

— *Hernie du poumon.* V. HERNIE.

— Art vétér. Le développement et le rôle des *poumons* dans les divers animaux sont [illegible] au développement et au [illegible], et l'état de [illegible] des deux viscères, [illegible] de vivre [illegible].

La masse [illegible] est divisée en deux [illegible], formant le *poumon* droit et le *poumon* gauche, [illegible] dans le sac [illegible]. Séparés [illegible], ils sont [illegible], vers leur partie [illegible] et dans [illegible]. [illegible] point, on rencontre le plexus nerveux pulmonaire et une masse de ganglions lymphatiques [illegible].

Les *poumons* sont fixés dans la poitrine par les [illegible], et par [illegible] au cœur. Les autres [illegible] du [illegible], existe un ligament séreux fixant la base de chaque *poumon* au centre aponévrotique.

Le *poumon* est la forme d'un [illegible], plane [illegible], la base postérieure [illegible] avec le diaphragme, et le sommet est tourné en avant.

Des deux lobes, le droit est plus volumineux que le gauche. Cette particularité est expliquée par la présence d'une partie supplémentaire annexée au *poumon* droit et correspondant au lobe moyen de l'homme; ce petit lobe est triangulaire, ses bords amincis, sa base tournée en avant, sa pointe en arrière, sa face inférieure est libre et tapissée par la plèvre, sa face supérieure, adhérente, est fixée par sa [illegible] au *poumon* droit.

On reconnaît à chaque *poumon* : deux faces, l'une externe ou costale, l'autre interne ou médiastine, deux bords, l'un supérieur, l'autre inférieur, on lui distingue aussi une base ou plan diaphragmatique et un sommet ou appendice antérieur.

Les vaisseaux du *poumon* sont distingués en vaisseaux fonctionnels et en vaisseaux de nutrition. Les vaisseaux fonctionnels sont distingués en artères et en veines pulmonai-

res, les vaisseaux de nutrition sont les artères et les veines bronchiques. Quant aux vaisseaux lymphatiques du poumon, ils sont [illegible] superficiels et profonds. Les nerfs sont fournis par le pneumo-gastrique et par le [illegible] sympathique.

Chez les [illegible] et les tétradactyles, les [illegible] du poumon sont plus nombreux que dans les solipèdes, « mais, dit M. Lavocat, ce qu'il est essentiel de comparer, c'est le volume des poumons relativement à celui du corps; c'est surtout la finesse des vésicules pulmonaires et, par conséquent, leur quantité [illegible] dans le [illegible] donné. Le rapport entre le développement de la faculté respiratoire et l'énergie musculaire est tel, qu'on peut établir [illegible]: Plus les vésicules fines et multipliées du poumon assurent l'ampleur de la respiration, plus les animaux sont énergiques, vifs et rapides. Aussi voit-on ces vésicules très-fines chez le cheval, élargies chez le [illegible] et le mouton, et plus étroites chez la chèvre que dans le chien, le porc, etc. » Du reste, comme l'a fait remarquer Dieterichs, [illegible] le poumon du bœuf contient, plus que tout autre, une grande quantité de tissu cellulaire interlobulaire, intimement uni à celui de la plèvre; les vaisseaux de la plèvre communiquent aussi facilement avec les divisions de l'artère bronchique; ces conditions anatomiques, particulières au bœuf, rendent compte de la fréquence et de l'intensité de la péripneumonie dans l'espèce bovine.

Chez les oiseaux, les *poumons* sont adhérents aux côtes et possèdent des dépendances en forme de poches membraneuses où l'air pénètre. Deux de ces poches sont situées de chaque côté de l'abdomen; d'autres se prolongent sous les ailes et jusqu'à la tête; chez les oiseaux de haut vol, ces réservoirs communiquent avec l'intérieur des os longs, ainsi remplis d'air au lieu de moelle. Cette disposition, allégeant le poids spécifique du corps, est bien moins marquée chez les oiseaux domestiques.

POUMONIQUE adj. (pou-mo-ni-ke). Forme peu [illegible] PULMONIQUE.

POUMPOKOLSK s. m. (poum-po-kolsk). Linguist. V. OSTIAK.

POUMUDE s. f. (pou-mu-de). Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

POUNA [illegible]). promontoire de la côte orientale d'Afrique, sur la côte du Zanzibar, par 6° [illegible]' de latit. S. et 37° 15' de longit. E.

POUNAH, ville de l'Indoustan anglais, ch.-l. du district de son nom, dans la présidence et à 147 kilom. S.-E. de Bombay, sur la Moula, dans une vaste plaine, au pied des Ghattes occidentales; 115,000 hab. Les rues en sont longues et étroites, et les maisons, bâties très-irrégulièrement, n'ont la plupart qu'un étage; [illegible] riches sont élevées de 14 à 15 pieds sur de grosses masses de granit. Palais des anciens princes mahrattes, entouré de hautes et épaisses murailles en brique, flanquées à chaque angle d'une tour ronde et dont l'entrée est au travers d'une voûte. Collége indou, établi en 1821. L'histoire ne fait mention de Pounah pour la première fois que dans le commencement du XVII^e siècle. [illegible]-Raou, peychoua ou premier ministre du prince mahratte Ramvadjah, y établit sa résidence, après s'être rendu indépendant, vers le milieu du XVIII^e siècle. Cette ville continua ensuite d'être le siége du gouvernement des peychouas, successeurs de Badjy-Raou, sauf quelques interruptions, jusqu'en 1818, époque où elle fut réunie aux possessions anglaises.

POUNAHLITHE s. f. (pou-na-li-te; de *Pounah*, [illegible], et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Substance minérale peu connue, ressemblant à la [illegible], et qui a été découverte près de Pounah (Indoustan).

POUNDAGE s. m. (poun-da-je — de l'angl. *pound*, livre). Hist. Droit établi en Angleterre sur les [illegible] marchands, à raison de tant par pound ou livre.

POUNIA AVATCHANA s. m. (pou-ni-a-a-va-tcha-na). [illegible] de l'eau destinée aux purifications, chez les Indous.

— Encycl. Le mot *pounia-avatchana* signifie [illegible] *évocation de la vertu*. Après avoir [illegible] ordinaire (c'est-à-dire [illegible] dans [illegible] *darba*) un [illegible] avec de [illegible] *purohita* ([illegible]), [illegible] devant lui une feuille de bananier sur laquelle on met une [illegible], à côté, un *chimbou* ou vase de cuivre plein d'eau. On couvre de feuilles de [illegible] l'orifice du vase et on le pose sur le riz. [illegible] chimbou, on met un petit tas de [illegible] qui représente le dieu [illegible] le *poudja* (ou [illegible]) et une *neveddia* ([illegible]) de [illegible]. On jette ensuite dans le [illegible] des *akchattas*, dans l'intention que l'eau qui y est contenue devienne [illegible]. Finalement, on offre au vase [illegible] et une *neveddia* de bananes et de bétel. L'eau ainsi fabriquée purifie les lieux et les personnes qui ont contracté [illegible].

POUNIASTALA s. f. (pou-ni-a-sta-la). Nom donné dans l'Inde aux villes habitées par les brahmes.

— Encycl. Les pontifes ou grands gourous indous (leur état de maison et l'entretien journalier de leur suite entraînant des consommations considérables) résident ordinairement dans les *pounias-stalas*. C'est là qu'ils donnent audience au grand nombre de leurs ouailles, qui viennent quelquefois de fort loin pour faire leurs adorations, recevoir la bénédiction des pontifes (*assirvahdam*), leur offrir des présents, leur porter des plaintes sur l'infraction des usages, etc., etc. Les grands gourous ne quittent guère leurs *pouniasstalas* que pour les visites pastorales qu'ils font périodiquement dans les districts où leurs disciples sont en plus grand nombre, et dans lesquelles ils ramassent des sommes assez rondes, à l'aide des nombreux tributs qu'ils prélèvent sur le malheureux troupeau, sous le nom de *dakchnai*, de *gourou-dakchnai*, etc., tributs qui le plus souvent excèdent de beaucoup les facultés des infortunés disciples et épuisent leurs ressources. Les simples gourous n'habitent pas les *pounias-stalas*, réservées aux pontifes ou grands gourous; ils vivent généralement confinés dans des mattas, espèces de couvents ou ermitages isolés, et ne se montrent que rarement au public; quelques-uns résident dans le voisinage des grandes pagodes.

POUNYA ou **PRAJNYA BHATTA**, historien indien, qui vivait sous le règne d'Akbar, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut chargé par Akbar de continuer la chronique de Cachemire, commencée par Calhana Pandit et deux autres écrivains. Cette histoire, écrite en sanscrit et intitulée : *Raja Taringini*, est le seul document véritablement historique qu'on possède en cette langue. Colebrooke en découvrit, en 1805, le texte manuscrit, qu'il acheta à un brahmane, et M. Trayer en a donné une traduction française, que la Société asiatique a publiée à ses frais.

POU-OU ou **POU-OUH** interj. (pou-ou). Exprime l'étonnement ou l'appréhension : POU-OU! *je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime, et me voilà derechef sans emploi.* (Beaumarch.) *Et le malheureux est mort sur le coup? — Sur le coup! lui fut-il répondu. — POU-OUH! fit Romblon; ah diable! voilà une histoire!* (P. Féval.)

POUPARD, ARDE adj. (pou-par, ar-de. — Les uns font venir ce mot du latin *pupus*, petit garçon, les autres de *pulpe*, qui s'est dit *poulpe* et se dit encore *poupe* dans quelques patois. Il est bien évident, en tout cas, que les mots *poupard*, *poupée*, *poupin*, *poupon* ont la même origine; et comme, d'autre part, le rapprochement de *poupe*, mamelle, est des plus naturels, nous inclinons à croire que cette origine commune se trouve dans le radical qui a donné *pulpe*). Se dit d'un petit enfant gras et joufflu, et aussi d'une personne plus âgée, grasse et joufflue comme un enfant : *Une petite fille* POUPARDE. *Un gros jeune homme imberbe et* POUPARD.

— s. m. Enfant au maillot, gras et joufflu : *Un gros* POUPARD. *Son* POUPARD *est déjà aussi laid et aussi camus que lui.* (G. Sand.) *La cuisine céleste est donc bien substantielle, que tous les peintres religieux nous représentent les anges comme de gros* POUPARDS? (Aug. Humbert.)

— Poupée représentant un petit enfant joufflu.

— Argot. Vol préparé de longue main : *Un petit* POUPARD *que nous nourrissions depuis deux mois.* (E. Sue.)

POUPARD ou **POUPART** (Olivier), médecin français, né à Saint-Maixent (Poitou). Il vivait au XVI^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il a composé : un *Traité de la saignée* (La Rochelle, 1576, in-12), où il expose la nécessité et les abus de la saignée; *Conseil divin touchant la maladie divine et peste en la ville de La Rochelle* (La Rochelle, 1583, in-12). On lui doit aussi une traduction latine des *Aphorismes* d'Hippocrate (1580) et un abrégé de la *Méthode de guérir* de Galien (1581).

POUPARD ou **POUPART** (Vincent), historien français, né à Levroux (Berry) en 1729, mort en 1796. Il était vicaire de Saint-Bonnet de Bourges lorsqu'il obtint, en 1762, un accessit de l'Académie des inscriptions, qui avait mis au concours ce sujet : *Déterminer l'étendue de la navigation et du commerce des Égyptiens sous les Ptolémées.* Peu après, il devint curé de Sancerre, où il se fit remarquer par son grand esprit de tolérance, adopta ensuite les principes de la Révolution, fut élu député du clergé aux états généraux (1789), prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé, refusa le siége épiscopal de Bourges à cause de sa mauvaise santé et mourut dans sa ville natale. On lui doit une *Histoire de Sancerre* (Paris, 1777, in-12), fruit de recherches consciencieuses et écrite avec soin.

POUPARDEAU s. m. (pou-par-do — dimin. de *poupard*). Petit poupard.

POUPART s. m. (pou-par). Crust. Nom vulgaire donné, sur nos côtes, au platycarcin pagure : *C'est dans cette sauce que l'on mange la chair du* POUPART. (V. de Bomare.)

— Bot. Nom vulgaire de la POUPARTIE.

POUPART (François), naturaliste français, né au Mans en 1661, mort à Paris en 1709. Il se rendit à Paris, où il étudia l'histoire naturelle au Jardin du roi, l'anatomie comparée, la philosophie, la géométrie, la chirurgie, puis alla prendre le grade de docteur en médecine à Reims. De retour à Paris, il négligea la pratique de son art pour continuer l'étude de l'anatomie et des sciences naturelles, se fit connaître par des mémoires insérés dans le *Journal des savants* et fut reçu en 1699 à l'Académie des sciences. Poupart vécut presque constamment et mourut dans un état de pauvreté qu'il supportait philosophiquement, même avec gaieté. On a donné son nom à l'arcade crurale dite *ligament de Poupart*, bien que la description qu'il en a faite ne soit pas nouvelle et manque d'exactitude. On lui doit divers écrits insérés dans le *Journal des savants* et dans le recueil de l'Académie des sciences, notamment une histoire anatomique de la *Cantharide aquatique*, du *Formica-leo* et du *Formica-pulex*; une *Dissertation sur les sangsues*; un *Mémoire sur les insectes hermaphrodites*; des *Observations sur les moules*, etc., et *Ostéologie exacte et complète* (Paris, 1706, in-12), faisant partie de la *Chirurgie complète*, publiée par Gabriel Leclerc.

POUPART DE BEAUBOURG (Jean-Baptiste), publiciste français, né à Lorient en 1755, mort sur l'échafaud en 1794. Après avoir été capitaine de dragons, il entra comme inspecteur dans l'administration de la marine. En 1786, il se rendit à Londres, dans le but de se procurer les modèles de perfectionnements apportés par les Anglais dans leur marine, gagna un mécanicien en état de les exécuter et revint à Paris; mais au lieu de recevoir du ministre de la marine l'accueil qu'il en espérait, celui-ci voulut lui enlever son « bien de conquête, » pour nous servir de son expression. Poupart se plaignit hautement et ordre fut donné de le jeter à la Bastille. Il parvint à se cacher au milieu d'ouvriers à la tête desquels il se mit, le 14 juillet 1789, pour s'emparer de la Bastille. Peu après, il se retira à Versailles pour y rétablir sa santé altérée, publia un grand nombre d'écrits politiques et de pamphlets, plus remarquables par la verve que par le goût, prit le titre d'**Apôtre et de soldat de la liberté**, attaqua bientôt les partis extrêmes et Marat, fut arrêté peu après sous l'accusation de falsification d'assignats, acquitté par la haute cour nationale, mais ne resta pas moins en prison comme suspect et parut peu après devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la peine de mort pour avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la république. Nous citerons, parmi ses écrits : *Compte rendu du commerce de l'Europe, avec les pièces justificatives* (1787, in-8°); *De l'égalité des hommes* (1789, in-8°); le *Cri de la vérité aux représentants du peuple français* (1789, in-8°); *Appel à l'Assemblée nationale... d'un décret en opposition avec les premiers principes du crédit et de la foi publique* (1790, in-8°); *Mes onze ducats d'Amsterdam, mes quatre cent quatre-vingts livres de Versailles et mes quinze cents livres de Paris à déposer sur l'autel de la patrie, par M. le comte de Mirabeau, député de Provence* (1790, in-8°), pamphlet piquant, intéressant, dirigé contre Mirabeau, etc. Il a laissé aussi quelques pièces de théâtre inédites.

POUPARTIE s. f. (pou-par-tî). Bot. Genre d'arbres, de la famille des térébinthacées, tribu des anacardiées, originaire de l'île de la Réunion.

— Encycl. Les *poupartiès* sont des arbres à feuilles imparipennées, plus rarement simples, alternes; les fleurs, groupées en grappes axillaires ou terminales, présentent un calice très-petit, à cinq divisions; dix étamines insérées sur un disque hypogyne, crénelé; un ovaire surmonté de cinq styles rapprochés; le fruit est un drupe contenant un noyau à cinq loges, dont une ou deux avortent quelquefois. Leurs propriétés sont celles des térébinthacées en général. L'espèce type habite l'île de la Réunion, où on la connaît sous le nom de *bois poupart*.

POUPE s. f. (pou-pe — latin *puppis*, mot que Delâtre tire d'un composé inusité *postaptus*, de *post*, derrière, et de *aptus*, attaché, lié, ajusté. *Puppis* signifierait ainsi proprement ce qui est attaché derrière le vaisseau, l'arrière du vaisseau. Cette étymologie est fort incertaine). Mar. Arrière d'un navire : POUPE *carrée.* POUPE *ronde. Avoir le vent en* POUPE. *Le corps du cygne, penché en avant pour cingler, se redresse à l'arrière et se relève en* POUPE. (Buff.) *La* POUPE *est la partie la plus faible et la plus vulnérable d'un navire.* (E. Sue.) *Les* POUPES, *maintenant, se festonnent de galeries et de sculptures; elles perdent peu à peu de leur élévation et se recouvrent plus encore que par le passé de splendides ornements, dont le siècle de Louis XIV fit une si ample provision dans toutes les parties de l'art.* (J. Lecomte.) ‖ *Beaupré sur poupe*, Dans les eaux d'un navire, en le suivant d'aussi près que possible : *L'amiral lui donna l'ordre de venir se ranger dans ses eaux, c'est-à-dire* BEAUPRÉ SUR POUPE. (E. Sue.)

— Fam. *Avoir le vent en poupe*, Être secondé, favorisé par les circonstances : *Il semble que les hommes* AIENT *toujours* LE VENT EN POUPE *pour arriver au mal, et le vent contraire pour atteindre au bien.* (S.-Dubay.) *La démocratie a maintenant le* VENT EN POUPE (Michel Chevalier.)

— Anc. anat. *Os de la poupe*, Os coronal, ainsi dit par comparaison du front avec la poupe d'un navire.

— Encycl. Lorsqu'un corps solide se meut dans un fluide parallèlement à lui-même, sans tourner et avec une vitesse uniforme V, il éprouve, de la part des molécules de ce fluide et dans le sens même de son mouvement, une résistance R, ou pression totale qui dépend de sa forme, de ses dimensions et surtout de sa vitesse, et qui est représentée théoriquement par l'égalité suivante :

$$R = dA\frac{V^2}{2g} = dAH,$$

A étant la projection du corps sur un plan perpendiculaire à sa vitesse uniforme V; *d* le poids du mètre cube du fluide; H la hauteur due à la vitesse V. Mais l'expérience montre que le second membre doit être multiplié par un coefficient K, qui dépend de la forme du corps mobile et des circonstances de son mouvement, de sorte que l'on a en général

$$R = KdAH.$$

Dubuat a observé que, dans les deux cas où un corps se meut dans un fluide en repos et où il reste immobile dans un fluide en mouvement, ce corps était toujours accompagné d'une proue et d'une *poupe* du fluide dans lequel il baigne et qui forme en quelque sorte partie de sa propre masse. Une *poupe* ajoutée à un corps prismatique dont la longueur égale 4 ou 5 fois la largeur ne diminue la résistance que de 1/10 environ. Elle la diminue d'autant plus qu'elle est plus longue et plus aiguë. Quand on ajoute à un bateau prismatique une proue formée de deux plans verticaux, dont la saillie égale la largeur du bateau, la résistance est réduite à environ moitié. La base de la proue étant un demi-cercle, on a à peu près la même diminution. Cette base étant un triangle dont la longueur est double de la largeur, la résistance est réduite aux 2/5. A saillies égales, les *proues* dont la base est un triangle mixtiligne sont celles qui diminuent le plus la résistance. Une proue formée du prolongement des faces latérales du bateau, coupées en dessous par un plan incliné de 1/3 d'angle droit, réduit la résistance au 1/3. Les valeurs du coefficient K sont : K = 1,10 quand le bateau est un prisme rectangulaire droit dont la longueur est égale à 5 ou 6 fois la largeur; K = 1 quand la proue est disposée comme dans le cas précédent et que la *poupe* est formée de deux plans inclinés à 45° avec l'axe du bateau. Dans les applications aux bateaux ordinaires, on peut supposer, sans crainte d'erreur sensible, que la diminution de K, due à la *poupe*, est égale au 1/10 environ de la valeur 1,10, qui convient au prisme. Si les plans inclinés sont placés sur la proue du bateau prismatique, au lieu de l'être sur la *poupe* comme dans le cas précédent, les angles de ces plans avec l'axe du bateau étant successivement

90°, 78°, 66°, 54°, 42°, 30°, 18°, 6°,

les valeurs respectives de K sont

1,10, 1,05, 0,93, 0,76, 0,60, 0,48, 0,46, 0,44.

En ajoutant une *poupe*, les valeurs précédentes de K deviennent, en diminuant de $\frac{1}{10}$ de 1,10,

1,00, 0,94, 0,82, 0,65, 0,49, 0,37, 0,35, 0,33.

Une proue cylindrique à axe vertical réduit la valeur 1,10 de K à $1,10 \times \frac{13}{25} = 0,57$. En ajoutant une *poupe*, on a K = 0,46. Si la proue est formée par les prolongements des faces latérales du prisme et limitée en dessous par un plan incliné à 43° avec l'horizon, on a K = 1,10 × 0,55 = 0,605; quand le plan est incliné à 25° 26' à l'horizon, on a

$$K = 1,10 \times 0,43 = 0,473.$$

En ajoutant une *poupe*, on aurait respectivement K = 0,495, K = 0,363. Pour les gros bateaux de rivière à proue angulaire relevée, M. Poncelet donne K = 0,33; pour les anciens vaisseaux de guerre on était arrivé, d'après Dubuat, à réduire K à 0,22 ou 0,24. En résumé, pour les bateaux à vapeur bien taillés, on peut adopter :

En mer	Pour navires à formes pleines	K = 0,15 à 0,20.
	Pour bâtiments élancés	K = 0,07 à 0,10.
En rivière large, pour bateaux élancés et de médiocres dimensions.		K = 0,15 à 0,20.
En rivière étroite, pour bateaux rapides très-allongés		K = 0,20 à 0,30.

On peut remarquer que les valeurs de K augmentent quand la section de l'eau n'est pas très-grande, en largeur et en profondeur, par rapport à la plus grande section transversale de la partie plongée du bateau.

POUPE s. f. (pou-pe. — On fait généralement venir ce mot du latin *pupa*, jeune fille; mais nous ne saisissons pas bien la relation des sens. Nous sommes plus porté à croire que *poupe* est une autre forme de *pulpe*, qui s'est dit *poulpe* autrefois. La chose est d'autant plus probable que *poupe*, dans le pro-

vençal moderne, signifie encore aujourd'hui *pulpe*, chair sans os. Le passage au sens de mamelle n'offre aucune difficulté). Mamelle, sein de femme. ‖ Vieux mot.

— Mamelle de la femelle d'un animal féroce : *Les* POUPES *d'une ourse.*

— Techn. Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

— Géol. Haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme.

POUPÉE s. f. (pou-pé. — V. POUPARD). Petite figure humaine destinée à servir de jouet : *Jouer avec une* POUPÉE, *à la* POUPÉE. *Habiller sa* POUPÉE. *C'est avec leurs* POUPÉES *que les jeunes filles font l'apprentissage de la vie.* (Maquel.) *La* POUPÉE *est l'enfant de l'enfant.* (Rigault.)

— Petite figure humaine qui sert de but, pour le tir au pistolet : *Toucher, casser une* POUPÉE. *Allons! encore un coup! dit-il avec gaieté, comme s'il se fût agi d'abattre des* POUPÉES *dans un tir.* (Balz.)

— Fam. Linge dont on enveloppe un doigt blessé ou malade.

— Petite personne très-parée, très-ajustée, très-roide dans sa tenue et sa démarche : *Elle me salue avec cette cordialité tout italienne que nos jeunes Parisiennes se gardent bien d'imiter; elles préfèrent la roideur anglaise et les airs de* POUPÉES *à ressorts.* (Mme L. Collet.)

— Fig. Jouet, colifichet : *Les hommes célèbres, même les grands hommes, sont les* POUPÉES *de l'imagination, qui les habille ou les dépouille, les caresse ou les bat, et enfin les oublie.* (Boiste.)

— Pop. Femme de mauvaises mœurs, prostituée.

— *Visage de poupée*, Visage de jeune personne mignon et coloré, ou dont la physionomie manque d'expression.

— *Sa poupée en sait autant qu'elle*, Elle est d'une ignorance, d'une ingénuité excessive.

— Mar. Prolongement d'une courbe dépassant les bordages d'un bateau.

— Comm. Réunion de manoques liées au sommet.

— Techn. Mannequin sur lequel les modistes et les tailleurs essayent des chapeaux ou des vêtements. ‖ Paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit la quenouille. ‖ Chacune des deux pièces de bois mobiles qui sont fixées entre les jumelles d'un tour. ‖ *Tête à poupée*, Tête de carton qui sert aux lingères pour confectionner des bonnets. ‖ *Poupée d'eau*, Clou d'une forme particulière.

— Écon. rur. Chiffon de toile, à l'aide duquel on fait boire les veaux.

— Arboric. Masse de terre argileuse mêlée de mousse ou de foin, et entourée de lanières d'étoffe ou d'écorce d'arbre, qu'on place autour des greffes en fente ou en couronne, soit pour garantir la plaie du contact de l'air, soit pour maintenir autour de la greffe l'humidité nécessaire : *Une* POUPÉE *composée de matériaux trop tenaces remplit mal son objet.* (Bosc.)

— **Encycl.** Mœurs. La *poupée* est une petite figure de bois, de carton, de porcelaine ou de cire, travaillée avec plus ou moins de goût et d'art. Le mot est ancien, la chose l'est davantage; les enfants de tous les temps et de tous les pays en ont fait leurs délices, les hommes aussi; seulement, il les leur faut plus grandes, et les philosophes ont longuement médité sur ce sujet profond. Parlons seulement des petites; elles ont causé moins de sottises.

La *poupée* était déjà un des principaux jouets de l'enfance chez les anciens, ainsi qu'en témoigne le musée Campana, au Louvre, où l'on peut voir des *poupées* gréco-romaines en terre cuite, quelques-unes articulées avec des fils de fer. Les *poupées*, malgré leurs formes grotesques, n'en sont pas moins dignes d'attention au double point de vue de l'histoire et de l'art. Au rapport de Perse, ce genre de bimbeloterie était très-usité chez les Romains, et les jeunes filles nubiles allaient suspendre leurs *poupées* ou autres amusements de leur enfance aux autels de Vénus,

Veneri donatæ a virgine pupæ;

témoignant par là, dit cet auteur, qu'elles étaient dans un âge et dans des dispositions à se livrer aux occupations sérieuses du mariage. (Honni soit qui mal y pense!) On sait aussi que les Romains ensevelissaient les enfants morts avec leurs jouets, coutume dans laquelle ils furent imités par les premiers chrétiens, ce qui fait qu'on a souvent trouvé dans les tombeaux des martyrs, aux environs de Rome, de petites figures, des grelots et autres joujoux, avec des ossements d'enfants baptisés... ou du moins supposés tels.

« Il y a des savants qui vous diront, dit Charles Nodier, que les *poupées* furent inventées à l'occasion de Poppée, femme de Néron, qui avait la détestable habitude de se farder, et ce n'était pas là, malheureusement, le plus grand de ses défauts.

» Mais Marcus Terentius Varron, dont je suis enchanté de leur faire faire la connaissance, et qui écrivait cent ans avant la naissance de Poppée, prend la peine de parler des *poupées* comme d'une chose qui était loin d'être nouvelle, et il les appelle *pupæ*, ce qui est, en bonne prononciation latine, un véritable homonyme.

» D'autres savants qui avaient lu Varron, et qui étaient par conséquent plus savants que les premiers, prétendent au contraire que Poppée avait pris son nom des *poupées*, dont la mode courait de son temps; mais Tacite n'a pas dédaigné de leur apprendre, au livre XIII des *Annales*, que Poppée s'était nommée Poppée en mémoire de son aïeul Poppæus Sabinus, personnage consulaire illustré par les honneurs du triomphe. Or, il est assez difficile de trouver le moindre rapport entre une *poupée* quelconque et un personnage consulaire.

» Les règles de la traduction étymologique ne permettent pas, d'ailleurs, que *pupa* vienne de *Poppæa*, ni *Poppæa* de *pupa*, ce qui n'empêchera nullement ces absurdes sottises d'avoir force d'étymologie dans les livres approuvés par l'Université. »

Les Romains donnaient aux petites filles le nom de *pupa*, *pupula*, *pupilla* (d'où le mot français *pupille*, dans ses deux acceptions : *pupille de l'œil* et *fille mineure*). Martial nous l'apprend dans ce vers satirique :

Pupam se dicit Gallia, cum sit anus,

qu'un terme familier, très-voisin du mot latin et qui a chez nous le même sens, permet de traduire ainsi :

La vieille Gallia se croit une *pouponne.*

Voilà certainement l'étymologie du mot *poupée*. Les petites filles romaines elles-mêmes en ont tout l'honneur.

Les petites filles de France, et celles de Paris en particulier, ne le cèdent point à celles de Rome pour le goût qu'elles mettent dans l'habillement de leurs *poupées*. « L'usage des *poupées*, disait au siècle dernier le chevalier de Jaucourt, est si bien notre triomphe, qu'il est douteux que les Romains eussent de plus belles *poupées* que celles dont nos bimbelotiers trafiquent. Ce sont des figures d'enfants si proprement habillées et coiffées, qu'on les envoie dans les pays étrangers pour y répandre nos modes. » Notre réputation à cet égard n'a point baissé. Nuremberg sait merveilleusement fabriquer le corps de la *poupée* ainsi que tous les pantins qui ont rendu ses fabriques célèbres; il saurait, au besoin, articuler comme nous les jambes et les bras de la *poupée*, faire remuer les yeux dans leur orbite, tourner la tête et remuer les mâchoires. Il peut, comme nous, inscrire sur les pancartes de ses boutiques :

Pour six francs je remue les yeux
et je tourne la tête.
Pour dix francs je dis : PAPA *et* MAMAN.

Mais les petites filles d'au delà du Rhin ou de la Manche ne sauraient jamais comme les nôtres donner à la *poupée* ce qui fait sa vie, sa nationalité, son éducation, son caractère : *le costume.*

A l'habillement de la *poupée* nous avons consacré des journaux illustrés de mille gravures; pour l'éducation de la *poupée*, nous avons fait des livres. Hetzel a écrit *l'Histoire d'une poupée.*

Victor Hugo, dans les *Misérables*, a consacré une page charmante à ce jouet favori des jeunes filles : « La *poupée*, dit-il, est un des plus impérieux et en même temps un des plus charmants instincts de l'enfance féminine. Soigner, vêtir, parer, habiller, déshabiller, rhabiller, enseigner, un peu gronder, bercer, dorloter, endormir, se figurer que quelque chose est quelqu'un, tout l'avenir de la femme est là. Tout en rêvant et tout en jasant, tout en faisant de petits trousseaux et de petites layettes, tout en cousant de petites robes, de petits corsages et de petites brassières, l'enfant devient jeune fille, la jeune fille devient grande fille, la grande fille devient femme. Le premier enfant continue la dernière *poupée*. Une petite fille sans *poupée* est à peu près aussi malheureuse et tout à fait aussi impossible qu'une femme sans enfants. »

Il faut lire également l'histoire d'une *poupée* dans les *Mémoires d'une enfant* de Mme Michelet.

« La *poupée* est évidemment contemporaine du premier berceau où a vagi une petite fille.

» La *poupée* ne se comprend pas sans la petite fille, mais la petite fille ne se comprend pas sans la *poupée*.

» C'est un instinct naturel chez la femme de prévoir, dès l'âge le plus tendre, l'âge où elle sera mère; elle devine l'enfant, et elle invente la *poupée*. La *poupée* est le symbole d'une cause finale.

» A cette époque heureuse de la vie, la *poupée* vit, elle pense, elle raisonne. Le monologue est insipide, surtout pour les femmes qui n'aiment pas à être interrompues, mais qui aiment à être écoutées. Le dialogue leur convient à merveille, au contraire, surtout quand elles parlent pour deux. Le dialogue, c'est une scène; il n'y a point de scène qui ne suppose une fable ou une action. La comédie n'est pas loin.

» Arrive un artiste ingénieux (c'est un père) qui attache la *poupée*, qui la suspend à un fil, à autant de fils qu'elle a d'articulations mobiles, qui la fait tourner sur un pivot, qui la fait courir sur des coulisses, qui lui prête une voix, un langage, des passions. La petite fille est toujours actrice, mais elle n'est plus auteur. Le grand homme dont je viens de parler est, sans qu'il s'en doute, une espèce de Christophe Colomb dans les espaces de l'intelligence; il a presque découvert l'*automate* et il a créé le drame, car il a créé les *marionnettes*. »

L'écrivain ami des pantins et des *poupées* qui s'exprime ainsi est un certain docteur Néophobus qui signait quelquefois Charles Nodier.

Un écrivain non moins ami des pantins et de leur douce philosophie et qui a beaucoup emprunté à l'esprit du docteur Néophobus tout en le contredisant, Charles Magnin, introduit ici une distinction nécessaire.

M. Magnin n'admet pas que la *poupée* soit l'origine et encore moins le type primordial de la marionnette. « La *poupée* faite d'abord d'étoffe n'éveille, dit-il, en nous qu'une seule idée, celle de la configuration humaine; elle est molle et non pas mobile... La *poupée*, ajoute-t-il, n'est pas même, à mon avis, le premier ni le plus simple produit de l'instinct plastique. Le bâton sur lequel chevauche le frère de la petite fille est une expression de cet instinct, moins gracieuse assurément, mais plus élémentaire et plus directe. Ce que nous montre d'abord la plastique naissante, c'est le morceau d'argile encore informe ou le tronc d'arbre à peine dégrossi que le père de ces enfants a choisi pour idole. Ce fétiche, d'abord pur symbole, sera façonné peu à peu et deviendra une sorte de statue massive. Puis cette idole sera colorée, habillée, couverte de fleurs et de bijoux. »

On a ainsi la *poupée* hiératique, l'idole qui, en effet, répondant aux premiers développements de l'intelligence, ne peut être considérée comme dérivant de quelque autre création que ce soit.

Cette *poupée* hiératique se retrouve, comme la petite *poupée* enfantine, dans tous les pays, chez tous les peuples. Si vous êtes curieux de connaître son histoire, lisez celle des superstitions humaines et de tous ces simulacres que les théologiens de toutes les époques ont proposés à notre adoration comme des dieux.

Le sujet que nous traitons ici est trop simple et vrai, quoique non sans malice, pour que nous l'altérions par l'alliage des descriptions pompeuses de ces grandes *poupées* et de leurs mystères ou de leurs fêtes, d'autant que, pour agir sur l'imagination des hommes, leurs fabricateurs leur ont presque toujours donné une mobilité qui les range dans la catégorie des marionnettes et qu'à l'article MARIONNETTES on a pu trouver plusieurs détails intéressants sur ces monuments de la folie humaine.

Revenons à la signification bien plus sincère de nos petites *poupées* et à l'interprétation que donna du drame de la *poupée* cet excellent docteur Néophobus :

« Le drame de la *poupée* est incomparablement, dit le bon docteur, le plus simple de tous les drames possibles, et je ne veux pas d'autre preuve de sa supériorité essentielle sur le drame classique.

» Il se joue entre deux personnages dont l'un est nécessairement passif et dont l'autre, qui est, comme vous savez, une petite fille, remplit un office très-compliqué.

» Celle-ci est auteur.

» Elle est acteur à deux voix.

» Elle est spectateur et juge.

» Le drame de la *poupée* est la seule comédie composée par un des personnages de l'action où le poëte ait sacrifié son rôle naturel à celui de son interlocuteur.

» La *poupée* est négligente, insubordonnée, opiniâtre, bavarde; c'est la petite fille.

» La petite fille est grave, austère, absolue, quelquefois inexorable, c'est l'Ariste du poëme; c'est d'elle que relève la moralité de la pièce.

» La petite fille a compris la première des vérités morales, c'est que la subordination est la partie la plus essentielle de l'œuvre de la vie.

» Elle a compris la première des vérités littéraires, c'est que la moralité est la partie la plus essentielle des compositions de l'esprit.

» Enfant, elle se livre aux défauts de sa *poupée*. Auteur dramatique, elle s'exerce à l'autorité de sa mère. La récréation finie, la mère viendra et l'auteur dramatique ne sera plus qu'un enfant. »

Un journal du Bengale nous apprenait en 1873 que les rues de Dacca venaient d'être animées par la procession d'un mariage comme il y en a souvent aux Indes, la procession de mariage d'une *poupée*. Dans les intérieurs indiens, les *poupées* jouent un rôle important. Les *poupées* indiennes ne sont pas remarquables par leur beauté ou leur ressemblance avec les modèles humains, mais pour les vêtir et les loger on n'épargne aucune dépense. Elles ont une chambre pour elles seules et on leur accorde autant d'attention que partout ailleurs aux enfants et aux bébés. On donne des fêtes en leur honneur. La mort d'une *poupée* fait prendre le deuil, son mariage est un événement public. Dans la procession qui nous occupe, deux *poupées*, appartenant aux filles des plus riches Indous de Dacca, furent conduites à la tête d'une procession solennelle, à la grande joie des assistants indigènes. Après la cérémonie des noces, les parents des demoiselles qui avaient ainsi disposé de leurs *poupées* dépensèrent quelques milliers de roupies pour fêter tous leurs amis, leurs parents, les gens de leur maison et un grand nombre des voisins pauvres.

— Industr. La fabrication de la *poupée française*, ou plutôt l'industrie des *poupées de luxe*, remonte à l'année 1862 environ. Antérieurement il se faisait, certes, des *poupées* d'un prix élevé, mais c'était l'exception; et encore ces poupées étaient-elles toujours bâties en dehors de toute proportion académique, roides, tout d'une pièce, la face commune, les membres pataus, etc. En un mot, c'était la *poupée* allemande, qui a traversé les siècles, immuable, sans que le progrès l'ait atteinte dans ses procédés de fabrication; seulement, à Paris, on l'habillait à la française. Toutes les têtes de *poupées* en pâte de carton plus ou moins commune étaient de provenance allemande.

Vers 1862, il vint à l'idée d'un fabricant de *poupées*, M. Jumeau, d'affranchir son industrie du tribut qu'elle payait à l'Allemagne et en même temps de créer une *poupée* qui fût réellement française. Il avait remarqué que l'habillement n'était vraiment gracieux qu'à la condition d'être ajusté sur des formes gracieuses et que le tout n'avait de véritable valeur que si un visage avenant éclairait l'œuvre en la complétant. La science et l'art, mis à contribution, firent aussitôt sortir la fabrication des *poupées* de l'ornière où elle se traînait depuis tant d'années : la *poupée* française était créée.

M. Jumeau modela un type de tête et le fit exécuter en biscuit par un porcelainier, puis il le fit colorier par un peintre habile. Ce type heureux, aux joues un peu bouffies, à la carnation fraîche, aux yeux vivants, est celui qui, depuis, a été adopté par tous les autres fabricants, même par les fabricants allemands. Mais ceux-ci ne le réussissent pas et ils sont réduits à se fournir à Paris de têtes pour leurs *poupées* de valeur. Dans les premiers modèles, la tête et le buste (on entend par buste la partie du thorax et du dos mise à nu, la partie supérieure du torse) étaient d'une seule et même pièce. Un jour, le fils aîné de l'inventeur imagina un ressort qui permit de donner à la tête, que dès lors on sépara du buste, une ingénieuse articulation : la tête put obéir à tous les mouvements naturels, se dresser, se pencher, s'incliner dans tous les sens. Les yeux en émail furent faits sur le modèle des yeux artificiels humains, avec l'iris qui leur donne l'éclat et la vivacité de la vie. Aux bras en peau rembourrée on fit succéder, dans certains modèles, des bras en bois articulés; enfin, prenant modèle sur les maquettes dont se servent les peintres, on fit des *poupées* entièrement en bois, admirablement articulées et pouvant prendre toutes les positions usuelles de la nature humaine. Les *poupées* en peau ont également des articulations; nous en parlerons plus loin.

Les *poupées* françaises sont de quatorze grandeurs différentes, toutes bien proportionnées selon leur taille. Le no 1 a de 0m,15 à 0m,18 de hauteur; le no 2, de 0m,25 à 0m,28, et ainsi de suite. Au dessous du no 1, il y a deux grandeurs moindres. Les plus grandes *poupées* ne dépassent guère 1 mètre. Les deux tailles les plus usuelles sont les nos 2 et 4; on en fabrique autant que de toutes les autres tailles ensemble. Cette industrie a pris des proportions considérables, et son créateur, qui, il y a douze ans, en fabriquait pour [illegible] francs, a vu son chiffre d'affaires s'élever rapidement jusqu'à 1 million. La plus importante maison après celle-ci est celle de M. Bru, qui atteint le chiffre de 200,000 francs. M. Bru a apporté à la *poupée* en bois un perfectionnement : l'adjonction d'un organe qui permet au torse de se ployer en avant, de se fléchir de côté et d'opérer un quart de conversion.

Faisons l'autopsie d'une *poupée* à corps de peau : la tête, [illegible], est creuse, ouverte au sommet pour recevoir un liège sur lequel se fixe la chevelure; trouée à l'endroit des yeux, où l'on fait adhérer par l'intérieur avec de la cire les globes d'émail [illegible] ou [illegible] qu'ensuite on recouvre d'une couche de plâtre pour les fixer; elle est aussi ouverte à la base du cou, où se place le [illegible] [illegible] Le torse est en peau [illegible] que pour les articles communs), doublée intérieurement [illegible] de sorte que [illegible] buste en [illegible] On se sert de sciure de bois tamisée et desséchée et [illegible] de son, parce que le son glisse sur lui-même et se tasse [illegible] vers les extrémités, laissant des vides dans les parties supérieures, inconvénient qui n'a pas lieu avec la sciure à cause de sa structure hérissée. Toutes les peaux, pour le corps, les membres, les mains, les pieds, quels que soient les modèles, sont découpées à l'emporte-pièce, ce qui assure la régularité des formes. Au corps sont rattachés les bras et les jambes, dont les jointures, à l'épaule et au coude, au fémur et au genou, sont traversées par un fil de fer recuit qui permet de ployer ces organes et de leur conserver les positions voulues. Ce sont des hommes qui fixent toutes les parties mécaniques des *poupées*, et des femmes qui exécutent tous les autres détails.

L'invention de la *poupée* française a donné

[illegible] à une foule d'autres industries. [illegible] la fabrique de têtes en porcelaine [illegible] et qui fournit seule [illegible] succès [illegible] des fabriques de souliers et de bottines, [illegible] de lingerie, de [illegible] les accessoires de la toilette [illegible]. La couturière en robes s'est [illegible] : les ouvrières, dans cette [illegible] d'une adresse et d'une habileté remarquables.

De ces faits il est résulté que les artistes peintres aujourd'hui dédaignent l'ancienne [illegible] et se servent de *poupées* modèles. Les [illegible] et les couturières, à l'étranger [illegible], ont dans leurs salons de [illegible] *poupées* françaises, vêtues à la dernière [illegible] mode, pour 50 francs, [illegible] de confection grat[illegible] [illegible] le [illegible] francs.

L'exportation des *poupées* françaises est considérable et s'étend jusque dans les pays les [illegible]. L'Amérique du Sud aime les *poupées* et [illegible] prétentieuses de marquise [illegible]. L'Amérique du Nord, l'Angleterre, la Russie et tout l'Orient ne demandent que des *poupées* vêtues à la dernière [illegible] de Paris.

De temps en temps, un pacha, un roi ou un empereur commande une grande *poupée* de [illegible], avec un trousseau complet de vêtements : c'est pour amuser les dames de son sérail.

La *poupée* anglaise, faite sur le modèle de la *poupée* française, a la tête et le buste d'une [illegible] : on la reconnaît tout de suite à sa physionomie fade.

Il n'y a pas longtemps encore, la ville de Nuremberg, en Allemagne, passait pour avoir le premier rang dans la fabrication des *poupées ;* mais nous avons aujourd'hui, en France, des fabriques et des magasins de bimbeloterie qui ne laissent absolument rien à désirer en ce genre. Quand bien même nos voisins d'outre-Rhin n'en voudraient point convenir, il est hors de doute que nos produits, *poupées*, poupons et bébés, sont supérieurs aux leurs. Ceci est incontestable et nous n'en tirons aucune vanité. D'autre part, la Française excelle dans l'art d'ajuster sa *poupée* et elle s'en sert souvent pour faire parvenir à l'étranger le goût de nos modes élégantes ou ridicules. Il y a à Paris plusieurs magasins [illegible] pour *poupées*, voire des couturières spéciales ; car la *poupée*, elle aussi, est devenue un objet de luxe. Qu'est devenue celle de nos grand'mères, la *poupée* d'un écu ? Aujourd'hui on en vend qui ne coûtent pas moins de 2,000 francs ! Il est vrai qu'elles savent dire *papa* et *maman*, quelquefois davantage.

Un mot pour finir. Il y avait naguère au *Café des aveugles*, au Palais-Royal, un homme connu sous le nom de l'*Homme à la poupée.* Il était ventriloque, et le public un peu crédule croyait naïvement que c'était la *poupée* qui lui tenait tant de beaux discours et lui narrait tant de lamentables récits.

— **Anecdotes.** Le feu prit un jour à l'habitation de Mme d'Aubigné, mère de Mme de Maintenon, lorsque celle-ci n'était encore qu'une petite fille. La mère, voyant son enfant pleurer à chaudes larmes, lui fit une vive réprimande. « Faut-il, lui dit-elle, que je vous voie pleurer pour la perte d'une maison ! — Ce n'est bien une maison que je pleure ! lui répondit-elle ; c'est ma *poupée.* »

⁂

On demandait à une petite fille de six ans qui elle aimait le mieux de son chat ou de sa *poupée.* Elle se fit longtemps prier pour répondre, puis elle dit à l'oreille de quelqu'un : « J'aime mieux mon chat, mais n'en dites rien à ma *poupée.* »

⁂

Une petite fille à laquelle on s'était vu obligé de couper la jambe avait subi toute l'opération sans proférer une seule plainte, en serrant sa *poupée* dans ses bras. « Je m'en vais, à présent, couper la jambe à votre *poupée*, » lui dit le chirurgien en riant, quand il eut achevé l'amputation. La pauvre enfant, qui avait tant souffert sans dire mot, à ce propos cruel fondit en larmes.

Poupée de Nuremberg (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. de Leuven et Arthur de Beauplan, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-National en février 1852. C'est une folie de carnaval. [illegible] Miller et une [illegible] avec esprit. Le [illegible] valse dont le motif est répété en duo dans la pièce et a obtenu du succès. La scène de l'évocation, un trio pour voix d'hommes et un joli solo de violon sont les morceaux les mieux traités de cette partition. Ce genre de pièce convenait parfaitement au talent ingénieux et peu élevé d'Adolphe Adam. La *Poupée de Nuremberg* a eu pour interprètes Meillet, Grignon père, Menjaud fils et Mlle Rouvroy.

POUPÉE-DESPORTES (Jean-Baptiste), médecin et botaniste français. V. DESPORTES.

POUPELIN s. m. (pou-pe-lain — dimin. de *poupon*). Petit poupon ; enfant à la mamelle.

— Art culin. Espèce de gâteau cuit au four et trempé tout chaud dans du beurre fondu.

POUPELINÉ, ÉE (pou-pe-li-né) part. passé du v. Poupeliner : *Petite fille* POUPELINÉE.

POUPELINER v. a. ou tr. (pou-pe-li-né — rad. *poupelin*). Caresser, mignarder :

> Ha, pauvret, tu ne sais pas
> Celle qui dedans ses bras
> Toute nuit te *poupeline.*
>
> RONSARD.

‖ Vieux mot qui serait excellent à reprendre.

POUPELINIER s. m. (pou-pe-li-nié — rad. *poupelin*). Art culin. Sorte de tourtière dans laquelle on fait cuire les poupelins.

POUPET (Charles DE), seigneur de la Chaux, diplomate français, né à Poligny vers 1460, mort dans la même ville en 1529. Son père, Guillaume, avait été receveur général des finances de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, puis maître d'hôtel de Charles le Téméraire. Poupet entra au service de Charles VIII, dont il devint le chambellan, le premier sommelier et qu'il suivit en Italie. Après la mort de ce prince, il s'attacha au roi de Castille, Philippe Ier, devint grand bailli d'Aval, châtelain de Woilvorde, conseiller de la régence établie en Flandre pendant la minorité de Charles-Quint, reçut ensuite de ce prince le poste d'ambassadeur à Rome, contribua à faire élever sur le trône pontifical le précepteur de l'empereur, Adrien Boyer, qui prit le nom d'Adrien VI (1522), fut chargé de négocier le mariage de Charles-Quint avec Isabelle de Portugal et mourut pendant les négociations de la paix de Cambrai. Deux de ses frères furent évêques de Châlons.

POUPETON s. m. (pou-pe-ton). Art culin. V. POULPETON.

POUPETONNIÈRE s. f. (pou-pe-to-niè-re). Art culin. V. POULPETONNIÈRE.

POUPIETTE s. f. (pou-pi-è-te). V. PAUPIETTE.

POUPIN, INE adj. (pou-pain, i-ne. — V. POUPON). Qui a une toilette recherchée : *C'était un poète galant, bien joufflu, bien frais, bien* POUPIN. (Marmontel.) *Quel est ce petit monsieur pincé, propret,* POUPIN *et qui a l'air d'avoir bu du verjus?* (Balz.) *L'abbé de Bernis, échappé du séminaire de Saint-Sulpice, était bien joufflu, bien frais et bien* POUPIN. (Ste-Beuve.)

> Tel fut l'adieu d'une nonnain *poupine.*
>
> GRESSET.

‖ Qui appartient, qui convient aux personnes ayant une toilette recherchée : *Une tenue* POUPINE.

— Se dit d'un visage frais, coloré, brillant de santé : *Enfin, il prêtait à la plaisanterie par une figure si* POUPINE, *que le père Guerbet prétendait qu'il avait fini par prendre le visage de ses pratiques.* (Balz.)

— Substantiv. Personne poupine : *Faire le* POUPIN, *la* POUPINE. (Acad.)

POUPIN (Paul-Victor), littérateur, né à Paris le 3 janvier 1838. Lorsqu'il eut terminé ses études à Sainte-Barbe, il suivit les cours de l'École de droit, fut reçu licencié et suivit pendant quelque temps la carrière du barreau. En 1861, M. Poupin se tourna vers les lettres et débuta par un roman intitulé les *Labourdière* (Paris, 1861, in-12), suivi de divers autres ouvrages. Il devint plus tard un des collaborateurs du *Siècle* et fonda, en 1869, la *Bibliothèque démocratique*, excellente œuvre de propagande placée sous le patronage d'un groupe important de sommités républicaines et dont le succès n'a cessé depuis lors d'aller en grandissant. Vers 1871, M. Poupin fut attaché à la direction des Beaux-Arts ; mais ses idées libérales lui valurent d'être destitué par le ministère du 25 mai 1873. Outre le roman précité, on doit à cet écrivain : *Don Pèdre*, comédie-bouffe en un acte et en vers (1862, in-12) ; *Un mariage entre mille* (1862, in-12) ; *Théâtre du Luxembourg* (1864, in-8o) ; *Un chevalier d'amour* (1865, in-12) ; *la Guerre de 1870-1871* (1871, in-32). Citons encore de lui des traductions des *Satires* de Juvénal et de la *République* de Cicéron ; enfin il a collaboré aux *Eaux illustrées* (1862, in-4o, avec gravures).

POUPINÉ, ÉE (pou-pi-né) part. passé du v. Poupiner : *Petite fille* POUPINÉE.

POUPINER v. a. ou tr. (pou-pi-né — rad. *poupin*). Parer, habiller d'une manière enfantine et recherchée : POUPINER *une petite fille.* ‖ Peu usité.

POUPLINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph LE RICHE DE LA), financier français. V. LA POUPLINIÈRE.

POUPOIR s. m. (pou-poir). Techn. Plaque de fer posée à terre, sur une de ses faces planes, à côté du billot qui porte le marbre, dans les verreries.

POUPON, ONNE s. (pou-pon, o-ne. — V. POUPARD). Petit enfant ; s'emploie souvent au masculin pour désigner une toute petite enfant, et toujours quand le sexe est indéterminé : *Joseph, qui avait trois ans de plus que Brulette, s'était vu bercer dans la même crèche, et la* POUPONNE *avait été le premier fardeau qu'on eût confié à ses petits bras.* (G. Sand.)

> Sœur Jeanne, ayant fait un *poupon,*
> Toujours était en oraison.
>
> LA FONTAINE.

— Jeune garçon, jeune fille qui a le visage plein et potelé.

— Terme de caresse, d'amitié tendre et familière : *N'êtes-vous pas bien aise de ce mariage, mon aimable* POUPONNE ? (Mol.)

> Va, *pouponne*, mon cœur, je reviens tout à l'heure.
>
> MOLIÈRE.

> Oui, ma pauvre Fanfan, *pouponne* de mon âme.
>
> REGNARD.

— Personne sans consistance, sans énergie, sans virilité : *Un homme efféminé est un* POUPON *plus capable d'inspirer de la jalousie aux femmes qu'aux maris.* (Boileau.)

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons du genre baliste.

— Bot. Espèce de courge.

POUPOULE s. f. (pou-pou-le — rad. *poule*). Fam. Terme d'amitié dont on se sert avec une femme ou une petite fille : *Ne pleure pas, ma* POUPOULE. *Reste avec ta* POUPOULE. (E. Lemoine.)

POUPRY, village et commune de France (Eure-et-Loir), canton d'Orgeres, arrond. et à 39 kilom. de Châteaudun ; 270 hab. Cette localité fut en partie le théâtre d'un combat livré entre les Français et les Allemands le 1er décembre 1870. V. VILLEPION (combat de).

POUQUEVILLE (François-Charles-Hugues-Laurent), littérateur et voyageur français, né au Merlerault (Orne) en 1770, mort à Paris en 1838. Lorsqu'il eut achevé ses études au collége de Caen, il entra au séminaire de Lisieux et il venait d'y recevoir l'ordre du sous-diaconat, lorsque les événements de la Révolution le firent changer de voie. Il se rendit à Paris pour y suivre les cours d'Antoine Dubois à la Faculté de médecine, et sous ce maître il fit des progrès rapides. Lorsque l'expédition d'Égypte fut décidée, Pouqueville obtint d'en faire partie comme membre adjoint de la commission des sciences et des arts. Après la bataille d'Aboukir, il fut chargé par Kléber de négocier avec Nelson l'échange des prisonniers ; mais la santé du négociateur s'étant altérée grièvement sous l'influence du climat, Kléber lui conseilla de revenir en France. En conséquence, embarqué pour l'Italie en décembre 1798 sur une tartane livournaise, il fut pris ainsi que ses compagnons par des corsaires tripolitains, qui dévalisèrent leurs prisonniers et les conduisirent sur les côtes de Morée, à Navarin. Là, Pouqueville, échappé à l'esclavage, devint la proie des Turcs. Conduit à Tripolitza, il y séjourna pendant le rigoureux hiver de 1799. Moustapha-Pacha, ayant appris qu'il connaissait la médecine, le traita avec quelque douceur et il profita de sa situation pour visiter les lieux environnants ; quelquefois même les portes des harems s'ouvrirent devant sa qualité de médecin. La confiance qu'il inspirait rejaillit sur ceux qui étaient avec lui. Au printemps, on les transféra à Constantinople, où, pendant deux ans, enfermé au château des Sept-Tours, le savant se voua à l'étude du grec moderne. Il s'y rencontra avec Ruffin, qu'il a surnommé le *Nestor de l'Orient.* Son amitié avec le patriarche de la diplomatie fut réelle, et il s'établit plus tard entre eux un commerce de lettres que la mort de Ruffin interrompit seule.

Pendant sa captivité, Pouqueville traduisit Anacréon, composa plusieurs apologues orientaux, entre autres : le *Paria ;* un petit poëme burlesque du meilleur comique, la *Gueuséide*, en quatre chants et en sixains, et quelques poésies légères, dédiées à Mlle Rose Ruffin. Rendu à la liberté sur la réclamation du gouvernement français, le prisonnier revint en 1801 à Paris, où il passa sa thèse de doctorat, *De febre adeno-nevrosa seu de peste orientali* (1801, in-8o). Ce travail sur la peste d'Orient était si remarquable, qu'il mérita d'être présenté aux concours pour les prix décennaux. Néanmoins, Pouqueville renonça à pratiquer la médecine pour s'adonner à son goût pour la littérature et l'archéologie. Le *Voyage en Morée et à Constantinople*, qu'il publia en 1805, lui valut d'être nommé consul général auprès d'Ali-Tébélen, pacha de Janina. En acceptant ces fonctions, Pouqueville entrevit qu'il lui serait permis de terminer son livre sur la Grèce et ce fut ce qui le détermina à accepter la position qu'on lui offrait. Il fut parfaitement accueilli par le célèbre pacha, qu'il accompagna dans plusieurs de ses excursions et qui lui fournit les moyens d'explorer l'Albanie. Mais après la paix de Tilsitt, Ali-Pacha, jusque-là très-favorable aux intérêts de la France, se tourna du côté de l'Angleterre. La position de Pouqueville devint alors très-difficile. Il dut vivre confiné dans sa maison et bientôt, chaque fois qu'il eut une démarche officielle à faire auprès du pacha, il dut charger son frère Hugues de le remplacer. En 1815, il quitta Janina et fut envoyé comme simple consul à Patras ; mais bientôt, fatigué de l'existence solitaire qu'il menait et résolu à mettre en ordre les divers matériaux qu'il avait rassemblés, il demanda et obtint, en 1817, de revenir à Paris, où il fut admis, le 16 février 1827, à la place du comte Lanjuinais, dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tout en parlant de la Grèce ancienne dans les ouvrages et les nombreux articles qu'il publia à partir de cette époque, Pouqueville s'attacha surtout à dépeindre l'état d'oppression dans lequel se trouvaient les Hellènes sous le joug ignominieux des Turcs. La Grèce reconnut ce service en envoyant à son avocat l'ordre du Sauveur, qu'il refusa. Une des *Messéniennes* de Casimir Delavigne a été dédiée à l'ancien consul général. On a de lui, outre sa thèse sur la peste : *Voyage à Morée, à Constantinople et en Albanie* (Paris, 3 vol. in-8o) ; *Voyage en Grèce* (Paris, 1820-1822, 5 vol. in-8o ; 2e édit., 1826-1827, 6 vol. in-8o), son ouvrage capital ; *Histoire de la régénération de la Grèce* (Paris, 1824, 4 vol. in-8o) ; *Mémoire historique et diplomatique sur le commerce et les établissements français au Levant, depuis l'an* 500 *jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle* (Paris, 1833, in-4o) ; *la Grèce*, dans l'*Univers pittoresque* (1835, in-8o) ; trois *Mémoires* sur l'Illyrie ; un *Mémoire* sur les colonies valaques établies dans les montagnes de la Grèce, depuis Fienne jusque dans la Morée ; une *Notice sur la fin tragique d'Ali-Tébélen* (1822, in-8o), etc.

POUR prép. (pour — latin *pro*, d'où le vieux français *por*, par métathèse de la voyelle radicale. La préposition latine *pro, prod* correspond à la préposition grecque *pro, pros, proti*, gothique *faur*, allemand *für*, anglais *for*, lithuanien *pro*, sanscrit *prati*, particule marquant direction, tendance, que Eichhoff ramène à la racine de mouvement *par*, mouvoir, avancer, très-répandue dans les langues aryennes). Afin de réaliser, d'accomplir, d'exécuter, d'atteindre : *Il arrive du vin* POUR *votre provision. Je ne travaille que* POUR *votre bien. Le casoar a des ailes encore plus petites que l'autruche et tout aussi inutiles* POUR *le vol.* (Buff.) *Les succès suffisent* POUR *la réputation, mais non pas* POUR *la gloire.* (Volt.) *L'homme n'est pas fait* POUR *le célibat.* (J.-J. Rouss.) *Tout homme est né* POUR *le bonheur de la vertu, et son devoir est de le trouver.* (Custine.) *L'homme est fait* POUR *le bonheur comme* POUR *le bien.* (J. Simon.)

— En considération de, à cause de : *Il fera cela* POUR *vous. Il ne fera cela ni* POUR *or ni* POUR *argent. Je ne ferais pas cela* POUR *un empire. Il se fâche* POUR *rien.* (Acad.) *On a moins peur de la mort* POUR *ce qu'on en sait que* POUR *ce qu'on en ignore.* (A. d'Houdetot.)

— Afin de, en vue de, dans le dessein de : *Travailler* POUR *s'enrichir.* POUR *être protégé des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs.* (B. de St-P.) *Les hommes sont faits* POUR *se secourir les uns les autres.* (Volt.) *La femme est faite* POUR *plaire et* POUR *être subjuguée.* (J.-J. Rouss.) *Il faut connaître le bien* POUR *le suivre et le mal* POUR *l'éviter.* (F. Génin.) *Il suffit à l'amour d'une étincelle* POUR *fabriquer un homme.* (Proudh.) *Les femmes aiment* POUR *aimer,* POUR *consoler,* POUR *soutenir,* POUR *rendre heureux.* (St-Marc Girard.) *Il faut avoir de l'âme* POUR *avoir du goût.* (Ste-Beuve.) *L'homme est fait* POUR *aimer.* (G. Sand.)

> ... *Pour rester libre, il ne faut rien promettre.*
>
> C. DELAVIGNE.

— Moyennant un certain prix, certaines conditions : *Il n'aura pas cette propriété* POUR *cent mille francs. Il a acheté* POUR *trois mille francs de meubles. Un avocat est un bavard qui vend ses paroles, qui ment* POUR *de l'argent.* (Mme E. de Gir.)

> Je sais que *pour* un sou, d'une ardeur héroïque,
> Vous vous feriez fesser dans la place publique.
>
> REGNARD.

— Fig. En récompense ou en échange de :

> Pour le bien que je fais, c'est le mal qu'ils me rendent.
>
> DESMAHIS.

> . . . Autrefois, mon cœur eut la faiblesse
> De rendre à votre fils tendresse *pour* tendresse.
>
> REGNARD.

— Par substitution ou correspondance exacte de : *Traduire mot* POUR *mot. Il mourut deux ans après jour* POUR *jour.* (Acad.) *Il y a deux ans, jour* POUR *jour, que j'ai épousé la plus jolie fille de Smyrne.* (Chamfort.)

— En parallèle, en comparaison de, en concurrence de : *Mourir* POUR *mourir, choisissons la mort la plus honorable. Ennui* POUR *ennui, je préfère celui qui me profite. Danger* POUR *danger, il faut choisir celui qui promet de la gloire.* (Acad.)

— Eu égard, par rapport à, au sujet de : *Sa dépense est peu considérable* POUR *son revenu. Son train est mesquin* POUR *un ambassadeur. Vous êtes bien savant* POUR *moi. Il est bien grand* POUR *son âge. Ce qui est bon* POUR *vous ne serait pas bon* POUR *moi. Les fruits sont peu avancés* POUR *la saison. Il n'y a* POUR *l'homme que trois événements : naître, souffrir et mourir.* (La Bruy.) *La plupart des femmes dépendent,* POUR *leurs mœurs, de ceux qu'elles aiment.* (La Bruy.) *La sagesse est* POUR *l'âme ce que la santé est* POUR *le corps.* (La Rochef.)

Le fat consulte la mode POUR *ses travers comme* POUR *ses habits,* POUR *son médecin comme* POUR *son tailleur.* (Desmahis.) *On n'aime pas les gens* POUR *ce qu'ils sont, mais* POUR *ce qu'ils paraissent aux autres.* (G. Sand.)

— Par le motif de, du fait de : *Un homme qui n'a que de la mémoire est comme celui qui possède une palette et des couleurs; mais* POUR *cela il n'est pas peintre.* (Malesherbes.) *Le moqueur approche des mauvis* POUR *la grosseur.* (Buff.)

— Concernant, quant à ce qui est de : *C'est* POUR *vous ce que j'en ai dit. Vous n'aurez jamais assez de reconnaissance* POUR *lui. Vous avez vraiment trop de bontés* POUR *cette personne. Un homme célèbre qui a assez vécu* POUR *sa réputation, mais trop peu* POUR *les progrès des sciences.* (Condill.) *Dans l'homme,* POUR *l'homme, autour de l'homme, tout s'use, tout change, tout périt.* (Rivarol.) *L'amour, c'est du bonheur* POUR *la jeunesse,* POUR *la vieillesse,* POUR *l'éternité.* (A. Martin.)

> *Pour* avoir des amis qui sont de vrais Judas,
> Nenni, nenni, mordié! je ne m'y frotte pas.
> BOURSAULT.

‖ Quant à : POUR *ce qui est de me rendre indépendant et de m'emparer de la couronne, tu as vu près de mes tentes, sur un tertre, ma petite chaumière.* (B. de St-P.) POUR *moi, je ne fais entendre mon filet de voix qu'aux Suisses et aux échos du lac de Genève.* (Volt.)

— Aux yeux, au jugement de : POUR *moi, la chose est sûre. Je ne suis pas* POUR *lui un étranger.*

— En la place de, au lieu de : *Il monte la garde* POUR *son frère. Jouez* POUR *moi. J'irai là* POUR *vous. Ce mot s'emploie souvent* POUR *tel autre.* (Acad.) ‖ En guise de : *Il a* POUR *lit une planche.*

— Comme, en qualité de : *Ils l'ont laissé* POUR *mort sur la place.* POUR *qui me prenez-vous? Je tiens cela* POUR *certain. Il l'a prise* POUR *femme. Je me le tiens* POUR *dit. Compter une chose* POUR *beaucoup,* POUR *peu,* POUR *rien.*

> Vous ne comptez *pour* rien les pleurs de Bérénice.
> RACINE.

> Sur sa propre innocence un mortel affermi
> A la vertu *pour* juge et le ciel *pour* ami.
> DUCIS.

— En faveur de, au bénéfice de : *Prendre la parole* POUR *un ami. Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir* POUR *de petits intérêts présents.* (La Rochef.) *L'homme, entraîné par le torrent des temps, ne peut rien* POUR *sa propre durée.* (Buff.) *Nous avons souvent* POUR *les autres des délicatesses qu'ils n'ont pas* POUR *eux-mêmes.* (Mme de Salm.) *Je suis* POUR *l'aisance et le travail de tous, contre le luxe et l'oisiveté de quelques-uns.* (E. de Gir.)

> Je suis *pour* la droiture en toute circonstance.
> C. DELAVIGNE.

> Mourir *pour* la patrie est un si digne sort
> Qu'on briguerait en foule une si belle mort.
> CORNEILLE.

— Envers, à l'égard de : *La tendresse d'une mère* POUR *ses enfants. Il est un peu refroidi* POUR *moi. J'ai du respect* POUR *sa mémoire. Mes sentiments* POUR *vous ne sont pas douteux.* (Acad.) *On passe* POUR *un monstre quand on manque de reconnaissance* POUR *son père ou* POUR *un ami de qui on a reçu quelques secours.* (Fén.) *Le fat n'est qu'un sot enivré d'admiration* POUR *lui-même.* (Latena.) POUR *les femmes comme* POUR *les hommes, ce qui éclaire l'esprit ne peut nuire à rien et peut s'appliquer à tout.* (Mme de Salm.) *L'amour est bien exactement* POUR *la nature morale ce que le soleil est* POUR *la terre.* (Balz.) *Avant de craindre* POUR *elle-même, toute mère craint* POUR *son enfant.* (Al. Dum.)

— Contre : *La haine, l'aversion qu'il a* POUR *lui. Ce remède est bon* POUR *la fièvre.* (Acad.)

> On n'a point *pour* la mort de dispense de Rome.
> MOLIÈRE.

— Pendant une durée de : *J'en aurais* POUR *un mois à vous raconter mes aventures. Veuillez m'attendre, je n'en ai que* POUR *quelques minutes. Il y a des guerres qui avilissent les nations et les avilissent* POUR *des siècles.* (J. de Maistre.) *Lorsque l'esprit nouveau fascine des âmes droites, ce n'est que* POUR *un temps.* (Lamenn.)

— A la date prévue d'avance de : *Notre réunion était* POUR *dimanche passé. Leur mariage est fixé* POUR *le 6 juin prochain.*

— Vers la destination de : *Il est parti* POUR *l'Orient.*

— Avec un infinitif, Bien que, quoique, suivi du même verbe à un mode personnel : POUR *être fêté partout, il n'en est pas plus fier.* (Acad.)

> Ah! *pour* être dévot, je n'en suis pas moins homme
> MOLIÈRE.

‖ A cause que, avec le verbe à un mode personnel : *Il est malade* POUR *avoir trop mangé. On n'est jamais puni* POUR *dire la vérité.*

— De quoi : *Il y a ici* POUR *contenter tous les goûts. Qu'allez-vous faire là? il y en a* POUR *périr d'ennui.* (Acad.)

— Dans un sens favorable ou affirmatif : *Quand je suis* POUR, *il est contre. J'ai voté* POUR. *Êtes-vous contre ou* POUR? *Je me déciderai* POUR. *Vous devez savoir que tout cela a été traité* POUR *et contre au lever du roi;* *chacun a dit son mot; voilà de grandes affaires.* (Volt.)

— *Assez ou trop pour,* Au degré ou au delà du degré qui conduit, qui décide, qui suffira : *Elle est encore* ASSEZ *belle* POUR *plaire. Il est* TROP *pressé* POUR *nous attendre.*

— *Pour Dieu,* Afin d'être agréable à Dieu, au nom de Dieu; se dit en manière de supplication : POUR DIEU, *suivez mes conseils.* POUR DIEU, *n'allez plus dans cette maison.*

— *Pour un morceau de pain,* A très-bon marché : *Il a eu cette maison* POUR UN MORCEAU DE PAIN.

— *Pour le moins,* Au moins, au bas mot : *Il en tirera* POUR LE MOINS *deux cents francs.*

— *Être pour beaucoup, pour peu dans quelque chose, N'y être pour rien.* Y avoir beaucoup de part, peu de part, n'y avoir aucune part : *Les belles et spirituelles nièces de Mazarin* FURENT POUR BEAUCOUP DANS *cette transmission d'esprit d'une régence à l'autre.* (Ste-Beuve.)

— *Être fait pour* ou simplement *Être pour,* Être propre à ou destiné à : *Tout cela* EST *bien* FAIT POUR *m'ennuyer. Une pareille obstination n'*EST *pas* POUR *gagner les cœurs.*

— *Pour toujours, Pour jamais,* D'une façon qui ne finira pas :

> J'ai cru que cette nuit serait sa nuit dernière
> Et que je fermerais *pour jamais* sa paupière.
> REGNARD.

> J'accepte *pour toujours,* languissante et fanée,
> Ce long sommeil du cœur où tu m'as condamnée.
> SOUMET.

— *Et pour cause,* Pour des raisons qu'on veut faire soupçonner sans les dire : *Je n'en dis pas davantage,* ET POUR CAUSE.

— *Pour ainsi parler, Pour ainsi dire,* En quelque façon : *Le fond d'un Romain,* POUR AINSI PARLER, *était l'amour de la liberté et de la patrie.* (Boss.) *L'impossibilité de faire le bien est le châtiment et,* POUR AINSI DIRE, *la dégradation civique d'un gouvernement despotique.* (Lemontey.)

— *Vous me prenez pour un autre,* Vous oubliez qui je suis, ce que vous me devez; vous agissez avec moi, vous me parlez comme vous ne devriez pas le faire.

— Loc. adv. *Pour que,* Si, quelque que : POUR *pauvre* QUE *vous soyez, vous pouvez bien faire cette petite dépense. Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'âme qui,* POUR *vives* QU'*elles soient, portent toujours leur remède avec elles.* (J.-J. Rouss.)

> [sommes;
> *Pour* grands *que* soient les rois, ils sont ce que nous
> Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.
> CORNEILLE.

— *Pour lors,* Alors, en ce temps, en ce cas, cela étant : POUR LORS, *ce sera trop tard. Il faut,* POUR LORS, *qu'il obéisse.*

— Loc. conj. *Pour que,* Afin que : *Je suis venu vous voir* POUR QUE *nous parlions de nos affaires. L'art de la femme consiste à faire vouloir à l'homme ce qu'elle veut* POUR QU'*il lui commande ce qu'elle désire.* (L'abbé Bautain.)

> *Pour qu'on* vous obéisse, obéissez aux lois.
> VOLTAIRE.

— *Pour peu que,* Si peu que : POUR PEU QU'*on réfléchisse sur les enfants que nous voyons, nous nous rappelons l'état par où nous avons passé.* (Condil.) *Il peut échapper une jocrisserie à l'homme du plus grand mérite,* POUR PEU QU'*il se laisse aller à la distraction.* (Boitard.)

— Substantiv. Réunion, ensemble de tout ce qui tend à prouver, à établir une chose; il est surtout usité par opposition : *Peser le* POUR *et le contre. Discuter le* POUR *et le contre. Soutenir le* POUR *et le contre. Des gens perdent leur temps, leur réputation, même leur vie, pour soutenir des propositions dont le* POUR *et le contre sont également douteux.* (Fontenelle.)

— Hist. Distinction qui, dans les voyages de la cour de France, s'accordait à ceux qui avaient le rang de princes et qui consistait en ceci : le maréchal des logis, en marquant à la craie les chambres des courtisans, faisait écrire sur les portes de ceux qui avaient obtenu le *pour : Pour M. de.....,* tandis que sur les autres portes on écrivait seulement : *M. de.....* ‖ *Solliciter le* POUR. *Avoir le* POUR. *Le* POUR *était fort envié.*

— **Syn. Pour, quant à.** *Pour* appelle l'attention sur quelque chose de nouveau dont l'idée peut naturellement venir après ce dont on a déjà parlé, et il fait attendre certaines différences, mais sans les présenter comme étant bien tranchées; *quant à* annonce des différences bien plus grandes et semble mettre à part la chose ou la personne qu'on va désigner. *Pour moi* peut se dire dans la poésie noble; on en trouve beaucoup d'exemples chez Corneille et chez Racine; *quant à moi* a quelque chose de cassant qui ne convient guère que dans la comédie, dans la controverse ou dans le langage familier.

— **Pour, afin.** V. AFIN.

Pour et contre la Bible, par Sylvain Maréchal (1801, in-8°). Au moment où Chateaubriand essayait d'opérer un retour vers le catholicisme, le vieil esprit voltairien, par une réaction toute naturelle, tenta de s'opposer à cette restauration du sentiment religieux, et c'est de cette réaction que sortit le livre de Sylvain Maréchal. Il est malheureusement loin d'être satisfaisant et la critique historique actuelle, plus savante et plus audacieuse, exigerait autre chose. On peut louer l'auteur d'avoir osé examiner la Bible comme un livre purement humain, de l'avoir soumis aux comparaisons qu'on peut en faire avec toutes les autres créations littéraires; mais son point de vue, quoique opposé à celui des théologiens, est presque aussi étroit. Au lieu de juger la Bible comme le code religieux et politique d'un peuple, d'y chercher à travers des contes invraisemblables et des exagérations monstrueuses l'expression du génie singulier de ce peuple, il fait abstraction des temps, des lieux et juge la *Genèse* au point de vue de nos civilisations modernes, comme il apprécierait une œuvre de fantaisie, écrite à loisir, dans le silence du cabinet.

« Depuis quelque temps, dit-il, il est reçu parmi plusieurs littérateurs connus d'exprimer leur admiration par ces paroles : Beau comme la Bible. La Bible, disent-ils, est le plus beau livre qui existe. On n'a pas encore pu faire mieux : les Orientaux, les Égyptiens, la Grèce et Rome n'ont rien produit qui ait éclipsé la Bible. Ce livre tient le premier rang en littérature comme en religion. On dit aussi, avec autant de motifs : Beau comme l'*Iliade;* on a même dit : Beau comme le *Télémaque.* Cela prouve, ce semble, qu'il y a dans la Bible, ainsi que dans Homère et dans le petit nombre de livres originaux, des beautés du premier ordre; mais le génie d'Homère quelquefois s'assoupit (*quandoque bonus dormitat Homerus*). Les auteurs de l'Ancien et du Nouveau Testament, non-seulement sommeillent aussi bien que l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, ils font quelque chose de pis : ils scandalisent et révoltent leurs lecteurs par des peintures obscènes, des tableaux affreux et le défaut d'ensemble. D'où il résulte que la Bible, écrite de la main de Dieu ou inspirée par son Esprit saint, est pleine de beautés, comme les autres livres composés par des hommes de génie, mais n'est pas un livre plus parfait qu'eux; et pourtant il devrait l'être d'après les hautes prétentions de ses éternels prôneurs. Il y a plus, c'est que la Bible est en dessous de plusieurs ouvrages profonds.

» Certes, je rougirais d'avoir rédigé certains passages du Vieil et du Nouveau Testament. Jean La Fontaine désavoua ses contes; je me croirais bien plus criminel si j'étais l'auteur de la Bible et de l'Évangile. J'aurais fait preuve de génie en quelques endroits; mais, en même temps, j'aurais donné une bien mauvaise opinion et de ma judiciaire et de mes mœurs. En un mot, si l'on demandait à un homme éclairé et non prévenu duquel de tous les livres fameux il aimerait le mieux être l'auteur, pour peu que cet homme se respectât, sans doute il se garderait bien de répondre : de la Bible. »

Le procédé de Sylvain Maréchal peut se résumer en deux lignes : pour la Bible, il compte son mérite littéraire; contre elle, sa moralité, et il conclut, comme le vénérable Bède, que « le livre de l'Écriture sainte doit être fermé au peuple. »

C'est un lieu commun de parler aujourd'hui, après Voltaire, de l'indécence de la Bible, de l'immoralité de certains passages; les Juifs eux-mêmes n'en permettaient la lecture qu'aux hommes faits. Mais en concluant à ce que ce livre fût retiré de la circulation, Sylvain Maréchal faisait précisément les affaires des théologiens, ces grands proscripteurs de la Bible partout où ils sont les maîtres. Si la critique contemporaine a pu battre en brèche le catholicisme, et d'une main plus sûre que Voltaire lui-même, c'est qu'elle a beaucoup lu et étudié la Bible.

Pour et Contre (LE), journal littéraire, rédigé par l'abbé Prévost (20 vol., 1733-1740). Ce recueil périodique remplaça le *Nouvelliste du Parnasse*, qui venait d'être supprimé. Le titre de l'ouvrage expliquait son but : dire en toute indépendance ce qui est bon et ce qui est mauvais, éviter la partialité; telle devait être et telle fut invariablement la règle de conduite de l'abbé Prévost. Il se proposait d'embrasser dans son plan les sujets suivants : le tableau et la critique des sciences, des lettres et des arts; l'examen spécial des ouvrages de littérature français, latins, anglais, italiens et espagnols, l'analyse des journaux périodiques, celle des mœurs, des usages et des préjugés du siècle; le résumé et même la traduction des journaux anglais, etc. Ce programme ne fut rempli qu'en partie; mais ce qu'il contient suffit à justifier l'estime des littérateurs. Pour la forme, le journal de Prévost ressemble aux journaux anglais de Steele, Addison et Johnson, avec moins d'atticisme, mais beaucoup de bon sens et d'érudition. La littérature anglaise y est jugée dans la personne de ses plus illustres représentants; des notices détaillées et des analyses copieuses la font exactement connaître. Prévost avait étudié sur les lieux mêmes et il admirait les mœurs la politique et le théâtre des Anglo-Saxons. Supérieur à la jalousie de métier, il examinait avec bienveillance et en homme de goût les productions de ses rivaux : Le Sage, Mme de Tencin, Crébillon fils, Marivaux. Le métier de critique expose constamment l'écrivain aux colères des amours-propres ou des intérêts blessés; Prévost se tira toujours à son honneur de ses querelles personnelles. Un jésuite, du *Journal de Trévoux*, désavoua une première attaque, tant la réponse de l'abbé fut digne et décente. Une accusation ridicule de Lenglet-Dufresnoy (Prévost enlevé par une belle) nous a valu un portrait intime de Prévost tracé par lui-même. Les contemporains firent grand cas du *Pour et Contre.* Voltaire, qui l'avait d'abord attribué à Desfontaines, sa bête noire, comprit bientôt qu'un homme de talent et de bonne foi écrivait ces feuilles. Ses lettres à Cideville et à Thiériot le montrent très-reconnaissant d'un bout d'éloge, ou préoccupé de s'attacher par l'influence de ses amis les bonnes grâces du journaliste. A ses yeux, le recueil de Prévost est un modèle, un petit monument littéraire, et il loue l'auteur de n'avoir jamais connu le secret de sa supériorité, de n'avoir jamais songé à *travailler* sa renommée. Delisle de Sales voit dans cette feuille périodique la quintescence du *Journal des savants.*

Pouranas, poëmes sacrés des Indiens. V. PURANAS.

POURBOIRE s. m. (pour-boi-re — de *pour,* et de *boire*). Gratification, petite libéralité donnée en sus d'un salaire quelconque : *Un autre racontait toutes les petites ruses qu'il mettait en usage pour multiplier ses courses et pour augmenter ses* POURBOIRES. (De Jouy.)

— **Encycl.** Petite récompense au delà du prix convenu, telle est la définition que tous les dictionnaires donneront du *pourboire.* Cela n'a l'air de rien, on n'y prend pas garde, et pourtant le plus lourd et le moins justifié des impôts se cache sous cet humble et modeste mot, qui sait au besoin se faire insolent comme un cocher de fiacre. « Quiconque, arrivant à Paris, ne consacre pas au *pourboire* un large chapitre dans sa répartition de son budget ne sait pas le premier mot de notre civilisation, disait en 1865 M. Edmond Texier. Ses tribulations financières commencent au moment même où il met le pied sur le sol parisien, si l'on peut appeler parisien le terrain cosmopolite où se heurtent les innombrables échantillons de la race humaine. A peine la craie du préposé à l'octroi a-t-elle marqué ses bagages du laisser-passer, que trois ou quatre écumeurs de terre montent à l'abordage; chacun, rivalisant d'importunité, se presse autour du nouveau débarqué, considère comme une mine à extorsions. Le malheureux, ahuri, les poches bourrées de cartes-adresses, cherche ses malles et les voit emportées par des mains inconnues; il les suit, et le premier pas est fait : notre homme a perdu son libre arbitre; le navire marchand est amariné, sa cargaison va passer à bord du corsaire. Dans la série des con[illegible] [illegible] la première place; c'est l'impôt des boissons [illegible] ici les boissons ne sont plus la cause, mais le prétexte.... »

[illegible] mendiant de *pourboire.* Où qu'on aille, on le trouve embusqué; depuis le denier à Dieu du portier, les gants de la courtisane et les épingles [illegible] tières, jusqu'au pot-de-vin qu'accepte majes[illegible] *Cris de Paris* de 1714 :

> [illegible]

C'est surtout au café et au restaurant que [illegible] jouter quelques sous pour le garçon qui a [illegible] une véritable institution, une institution si [illegible] on a compté les recettes sur les consommations, [illegible] et le patron en prend sa bonne part. Balzac, qui savait à fond les mystères de la limonade et qui avait prévu le grand mouvement d'étrangers que devaient produire les chemins de fer, disait : « L'avenir est aux limonadiers. » On sait maintenant si Balzac était prophète. Un journal de Paris citait en 1867 un café où les cinq garçons étaient payés sur le tronc. La moyenne de la recette s'élève mensuellement à 600 francs, disait-il; sur cette somme, chacun des garçons touche

[illegible]

[illegible] administrations [illegible]

[illegible] la nécessité [illegible] de tendre la main, elle les [illegible] Mais ce n'est pas seulement [illegible] ce n'est pas seulement à la descente des voitures que le [illegible] pousse en chœur par trois ou quatre bouches...en cœur, saluera aussitôt; aux Champs-Elysées, la main gantée d'une sirène en plein [illegible] où votre offrande tombera escortée du plus agréable [illegible] se déguise, grâce au prétexte du petit banc ou du programme apporté par l'ouvreuse; aux expositions, il emploie toute son éloquence à vous débarrasser de votre canne ou de votre parapluie pour le rendre contre salaire; aux promenades publiques, il vous offre une chaise avec la licence de humer la poussière et d'absorber les rayons perpendiculaires du soleil; [illegible] il vous promène de [illegible] vous imposant des explications aussi curieuses que peu historiques, relevées de cuirs et d'anachronismes; à chaque fin d'année, il s'appelle étrennes et, s'habillant en facteur, vient vous la souhaiter bonne et heureuse. En tous lieux, il hausse les prix déjà exagérés des [illegible] pièces de billon supplémentaires. Que si vous [illegible] à sa tyrannie, vous seriez sûr d'endurer les persécutions les plus noires, de n'avoir jamais vos lettres à temps, d'être considéré comme un pingre, de manger les rosbifs les plus insolites et de boire le rebut des consommateurs généreux. Laissons encore la parole à M. Texier : « Au [illegible] qui a fait ses preuves, le *pourboire*, par suite de l'avidité croissante des domestiques et des patrons, est devenu la plus injuste et la plus criante des extorsions. Celui qui paye ne [illegible] qu'Alphonse Karr nous [illegible] ertes rosser ses créanciers, il les arroserait avec des à-compte savamment ménagés; mais il serait forcé d'offrir des *pourboires* respectueux à messieurs leurs gens. Don Juan continuerait peut-être à ne [illegible] n'a point encore osé, il n'o[illegible] lamer la suppression absolue [illegible] promènerait plus, il... ne serait plus aimé. Mais qu'il se console, il est des pays où le [illegible], par exemple, vit [illegible] est-à-dire du *pour*[illegible] la pièce turque de [illegible] la main du portefaix [illegible] rôle que jouait le [illegible]

[illegible] il était des cas où le [illegible] l'engagement militaire était de 30 livres et le *pourboire* de 6 livres pour les hommes de [illegible] pour ceux de [illegible] pour ceux [illegible]

L'administration des télégraphes fait défense à ses facteurs de recevoir aucun *pourboire;* malgré cette défense, qui devrait bien [illegible], ô effet de l'habitude! mettent journellement ces agents en contravention avec les règlements. Ceux-ci, dont les appointements sont maigres, se gardent bien de repousser la main qui leur offre des présents, qui n'ont, d'ailleurs, rien de commun avec ceux d'Artaxerce.

POURBUS, famille de peintres hollandais. V. P[illegible].

POURCADE s. f. (pour-ka-de — rad. *porc*). [illegible], dans le haut Languedoc, à un troupeau de cochons.

POURÇAIN (SAINT-), ville de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N. de Gannat, sur la rive gauche de la Sioule; pop. aggl., 3,284 hab. — pop. tot., 4,997 hab. Tuileries, teinturerie de laine et de coton, moulins à farine; fabrication de chaux; récolte et commerce de vins estimés, grains, volailles, bestiaux. Cette petite ville est agréablement située et régulièrement construite. Saint-Pourçain (antique *Procrinium*) était jadis une des treize bonnes villes de la basse Auvergne et n'appartenait pas au Bourbonnais, bien qu'il y fût enclavé. La ville doit son nom à saint Porcianus qui épargna à l'Auvergne, grâce à ses prières et d'après la légende, les ravages dont la menaçait Théodoric Ier, roi d'Austrasie. Saint Porcianus y fonda, vers le VIe siècle, un couvent de bénédictins, devenu depuis le prieuré de Saint-Lazare, et dont l'église possède longtemps un curieux débris du moyen âge; nous voulons parler de la célèbre statue de femme aux pieds d'oie, dite la *Reine Pedauque*, *ex-voto* du roi Robert, qui, ayant épousé sa cousine Berthe, au mépris des prohibitions de l'Eglise, vit naître, suivant la tradition populaire, un enfant monstrueux dont le corps se terminait par des pieds d'oie. En 1260, Agnès de Bourbon fonda près de Saint-Pourçain un couvent de cordeliers. Les templiers y possédèrent aussi plusieurs domaines. Au XIIIe siècle, la ville passa dans le domaine de la couronne et devint indépendante des sires de Bourbon. Un hôtel des monnaies royales y fut même établi. En 1359, les Anglais, après avoir essayé vainement de surprendre Saint-Pourçain, se retirèrent en incendiant ses faubourgs. Plus tard, pendant les guerres de la Praguerie, le dauphin et le duc de Bourbon s'en emparèrent et en firent le siége de leurs négociations avec Charles VII. Au début de la Ligue, Saint-Pourçain embrassa la cause royale; mais les rebelles réussirent à la soulever en 1587, et ce ne fut qu'en 1596 que le duc de Nemours la remit sous l'obéissance du roi. Saint-Pourçain, aujourd'hui bien déchu de son ancienne importance, a vu naître Antoine Duprat, chancelier de France, puis légat *a latere*.

POURCEAU s. m. (pour-so — lat. *porcellus*, dimin. de *porcus*, même sens. On a dit autrefois PORCEL). Mamm. Porc, ou cochon : *Un* POURCEAU *gras, maigre. Un troupeau de* POURCEAUX. *Bazin a lu l'histoire, il sait que Sixte-Quint est devenu pape après avoir gardé les* POURCEAUX. (Al. Dum.) *Le Christ, dans l'Evangile, n'a-t-il pas permis aux démons de s'emparer des* POURCEAUX? (Michelet.)

> Un pourceau criait en chemin,
> Comme s'il avait eu cent bouchers à ses trousses.
>
> LA FONTAINE.

> Que fais-tu donc en ce bourbier,
> Où je te vois vautré sans cesse?
> Au pourceau disait le coursier.
> — Ce que j'y fais? Parbleu, j'engraisse.
>
> ARNAULT.

‖ *Pourceau de mer*, Nom vulgaire du marsouin. ‖ *Pourceau ferré*, Nom vulgaire du hérisson.

— Fam. Homme sale, dégoûtant. ‖ Homme corrompu, crapuleux. ‖ Goinfre, homme qui mange goulûment et salement.

— *Etable à pourceaux*, Maison très-malpropre.

— *Pourceau de saint Antoine*, Cochon dont la tradition a fait le compagnon de saint Antoine ermite, et que les artistes représentent ordinairement à côté de lui.

— Allus. hist. **Il ne faut pas jeter les perles aux pourceaux.** V. NOLITE MITTERE.

— Allus. littér. **Pourceau d'Epicure**, C'est-à-dire homme sensuel, voluptueux, ami des [illegible] grossiers. V. EPICURI DE GREGE PORCUM.

Pourceaugnac (MONSIEUR DE), comédie-ballet de Molière, en prose et en trois actes; faite et jouée à Chambord pour le roi, au mois de septembre 1669, et représentée sur le théâtre du Palais-Royal le 15 novembre de la même année. *Pourceaugnac* n'est qu'une farce, mais une farce dont Diderot a pu dire : « Si l'on croit qu'il y ait beaucoup plus d'hommes capables de faire *Pourceaugnac* que le *Misanthrope*, on se trompe. » Dans cette farce, en effet, il y a des scènes du meilleur comique. C'est le moule d'où sont sorties, d'où sortent chaque jour, sans qu'il paraisse usé, les petites pièces sans nombre destinées à faire rire le parterre de la capitale des ridicules d'un homme de province, qui vient à Paris pour y épouser une jolie fille et qui s'en retourne bafoué, tourmenté, excédé par des valets malins qu'un rival heureux a mis dans ses intérêts. Rien de plus réjouissant que la scène où M. de Pourceaugnac, assis entre deux médecins qu'il croit être deux domestiques attachés à son service particulier, écoute, sans y pouvoir rien comprendre, leurs longs raisonnements pathologiques sur la maladie dont ils le prétendent atteint et convaincu. La consultation du premier médecin est un chef-d'œuvre et la réponse du second, qui trouve que, quand même Pourceaugnac ne serait pas malade, il serait à souhaiter qu'il le devînt pour la beauté et la justesse du raisonnement, est une des plus fines railleries de la médecine. Molière tombe un peu dans la farce trop gaie avec les matassins et les apothicaires qui poursuivent Pourceaugnac la seringue à la main, « qui le couchent en joue avec des lavements, » comme il dit; mais il se relève, et de la façon la plus plaisante, par les scènes où Nérine et Lucette, déguisées en Languedocienne et en Picarde, viennent le réclamer comme leur mari; celle où les avocats lui répètent sans cesse ce refrain effrayant :

> La polygamie est un cas
> Est un cas pendable,

enfin, par les scènes où Pourceaugnac, déguisé en vieille comtesse, n'échappe aux deux suisses qui veulent le mener voir sa propre pendaison que pour tomber dans les mains de l'Exempt, qui le relâche moyennant une rançon exorbitante. Il y a là-dedans de la gaieté et de la bonne humeur pour plusieurs pièces.

Lulli, qui n'avait pas encore le privilége de l'Opéra, fit la musique du ballet de *Pourceaugnac;* il y chanta, il y dansa, il y joua du violon. Tous les grands talents étaient employés aux divertissements du roi, et tout ce qui avait rapport aux beaux-arts était honorable.

« C'est une opinion commune à Limoges, dit M. Taschereau (*Histoire de Molière*), que Molière voulut se venger par cette charge de l'accueil peu agréable que sa troupe et lui avaient reçu dans cette ville; mais Grimarest assure que ce fut le ridicule qu'un gentilhomme de ce pays étala dans une querelle qu'il eut un jour sur le théâtre avec les comédiens qui donna l'idée à Molière de mettre en scène un personnage de cette sorte. Le gazetier Robinet confirme cette assertion :

> L'original est à Paris.
> En colère autant que surpris
> De se voir dépeint de la sorte,
> Il jure, il tempête, il s'emporte
> Et veut faire ajourner l'auteur
> En réparation d'honneur,
> Tant pour lui que pour sa famille,
> Laquelle en *Pourceaugnacs* fourmille.

» Quel génie que celui auquel une aventure aussi simple a su fournir la matière de la pièce la plus originale, les scènes les plus riantes et les traits les plus piquants! »

Dans les allusions, un *Pourceaugnac* est synonyme de provincial ridicule :

« Lefranc de Pompignan était le fils d'un bourgeois anobli, qui unissait les prétentions d'un *Pourceaugnac* gascon aux vanités d'un poëte crotté. Pour lui, les philosophes étaient des zoïles déclamant contre les richesses par envie contre les riches, et contre la religion par haine contre la morale. »

LANFREY.

Pourceaugnac, fragment tiré de l'opéra-ballet ayant pour titre : le *Carnaval*, paroles de Molière, Benserade et Quinault, musique de Lulli. Cet acte fut joué à part et sous ce titre en 1716.

POURCELET s. m. (pour-se-lè). Crust. Syn. de PORCELET.

POURCELLANE s. f. (pour-sèl-la-ne). Bot. Nom vulgaire du pourpier cultivé. ‖ On dit aussi POURCELLAINE.

POUR-CENT s. m. Taux de l'intérêt calculé sur un capital de cent francs : *Quel est le* POUR-CENT *qu'on vous offre?*

POURCENTAGE s. m. (pour-san-ta-je — rad. *pour-cent*). Fixation du taux de l'argent.

POURCET (Auguste), général français, né à Toulouse en 1811. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit le premier et passa à l'Ecole d'état-major, qu'il quitta également avec le numéro 1. Promu lieutenant en 1835, il passa alors en Algérie, se distingua dans diverses expéditions et fut attaché en 1841, comme aide de camp, à Changarnier, qu'il suivit à Paris en 1850. Depuis deux ans, à cette époque, il était chef de bataillon. M. Pourcet ne tarda pas à retourner en Afrique, où il fut cité douze fois à l'ordre de l'armée. Successivement chef d'état-major de la division d'Oran, commandée par Pélissier, et chef d'état-major de l'armée d'occupation de Rome, sous le général de Goyon, il fut nommé général de brigade et alla remplir à Toulouse les fonctions de chef d'état-major du 6e corps, sous le commandement du maréchal Niel. Peu après, il obtenait la grand'-croix de la Légion d'honneur et, le 24 février 1869, les épaulettes de général de division. Lorsque la guerre de 1870 éclata, M. Pourcet était à la tête de la division d'Alger. Rappelé d'Algérie en octobre 1870, par M. Gambetta, alors ministre de la guerre, il reçut le commandement du 16e corps d'armée en voie de formation et qui devait faire partie de l'armée de la Loire. Lorsque, le mois suivant, Gambetta publia sa célèbre proclamation en réponse à la capitulation de Metz par Bazaine, le général Pourcet, alors mal informé et croyant à une accusation de parti pris, envoya au ministre de la guerre sa démission, qui fut acceptée (2 novembre). Néanmoins, quelques semaines plus tard, en décembre, il consentit à se mettre à la tête du 25e corps, en formation dans le Cher et destiné à couvrir le vide qui s'élargissait entre les armées de Bourbaki et de Chanzy. « Décidé, dit un écrivain, à gêner les communications des Prussiens, il dirigea sa première division sur Nevers et se porta avec la seconde dans une direction tout opposée, vers Blois, par Romorantin. Ce mouvement fut exécuté avec un mystère et une célérité bien rares chez nous à cette époque, et, le 29 janvier 1871, il refoulait brusquement les avant-postes prussiens en avant du faubourg de Vienne, sur la rive gauche de la Loire. Chassé de ses embuscades et de ses maisons crénelées, l'ennemi se rejeta en désordre dans Blois, abandonnant au général Pourcet une centaine de prisonniers, des armes et des munitions. Pour arrêter la poursuite, les Allemands brûlèrent le tablier provisoire en bois établi par eux sur l'arche du pont détruite lors de la retraite de Chanzy sur Le Mans (28 janvier). C'est sur ce beau fait d'armes que l'armistice arrêta le général Pourcet. » Après la signature des préliminaires de paix, il reçut le commandement de la 12e division militaire à Toulouse. Il occupait ce poste lorsqu'au mois d'octobre 1873 il fut appelé à Trianon pour soutenir l'accusation dans le procès Bazaine. Le général remplit d'une façon remarquable ces difficiles et délicates fonctions. Le 3 décembre, il commença contre l'homme qui avait livré Metz et son armée un long et foudroyant réquisitoire dont l'effet fut considérable, car on y trouvait l'accent du patriotisme indigné et des passages d'une mâle et chaleureuse éloquence. « Si mourir bravement et les armes à la main pour le salut du drapeau constitue pour chacun de nous le plus grand des devoirs et le suprême honneur, disait-il en terminant, il faut bien reconnaître que sacrifier à des considérations personnelles les drapeaux de l'armée qu'on commande, les soustraire sournoisement, par une manœuvre déloyale, à ses soldats affaiblis et trompés, les déposer docilement et humblement aux pieds du vainqueur et rehausser de ce factice éclat un trop facile triomphe, c'est descendre autant qu'on peut descendre par le mépris du devoir et l'oubli de l'honneur. » Au mois de janvier 1874, le général quitta le commandement de la 12e division militaire pour aller prendre celui de la 18e à Bayonne, et le bruit courut que ce changement était un signe de disgrâce. Enfin, le 22 août 1874, il fut, en exécution du décret du 10 août de la même année, relevé de ce dernier commandement. Le général Pourcet a publié la *Campagne de la Loire* (1874), ouvrage intéressant et bon à consulter.

POURCHAS s. m. (pour-chà — V. POURCHASSER). Action de pourchasser, chasse, longue poursuite : POURCHAS *est encore plus dur qu'il n'est vieux et c'est un des défauts du marotisme de J.-B. Rousseau de choisir très-mal les vieux mots qu'il veut rajeunir : ceux que leur dureté a fait tomber ne peuvent jamais renaître.* (Laharpe.) *Le prologue débité, commence le* POURCHAS *de la Colombine par ses trois amoureux.* (Th. Gaut.) ‖ Action de rechercher, de poursuivre avec application : *Quand la douleur est vive, on ne laisse point s'égarer la plume au* POURCHAS *des effets de style.* (Toussenel.)

> . . . . Et cœurs en tel *pourchas*
> Risquent du moins autant que cerfs et biches.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ La condamnation de Laharpe est injuste et mal motivée; un mot est bon à conserver quand il traduit une idée qu'aucun autre mot existant ne rend exactement, et c'est le cas de *pourchas*.

POURCHASSE s. f. (pour-cha-se. — V. POURCHASSER). Action de pourchasser, poursuite assidue, pourchas.

POURCHASSÉ, ÉE (pour-cha-sé) part. passé du v. Pourchasser. Poursuivi avec une ardeur persistante : *Voleur* POURCHASSÉ *par la gendarmerie. Le gros du régiment fut* POURCHASSÉ *l'épée dans les reins.* (Vitet.)

— Fig. Attaqué avec persistance : *Les vices,* POURCHASSÉS *vivement dans tous les siècles par les poëtes et les correcteurs satiriques, reviennent sur leurs pas et lassent la verge qui les frappe.* (Mercier.)

POURCHASSER v. a. ou tr. (pour-cha-sé — rad. *pourchas*). Poursuivre, rechercher avec ardeur et persistance : *Ils* ONT POURCHASSÉ *un cerf pendant quatre jours.* (Acad.) ‖ Rechercher avec une ardeur persévérante : *L'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté; celui qu'on* POURCHASSE *est celui de la servitude.* (J.-J. Rouss.)

> Moi, j'aime à *pourchasser* des beautés mitoyennes.
>
> REGNARD.

> . . . . Vous cajoliez la tante,
> Et moi, je *pourchassais* Finette, la suivante.
>
> REGNARD.

‖ Importuner, tracasser : *Ses créanciers ne cessaient de le* POURCHASSER.

POURCHASSEUR s. m. (pour-cha-seur — rad. *pourchasser*). Celui qui pourchasse, qui poursuit quelqu'un ou quelque chose avec persévérance et ténacité : *Mme de Krüdner était l'amie mystique de l'empereur Alexandre, et aussitôt elle devint une puissance pour les* POURCHASSEURS *ehontés de la richesse et de la vanité.* (Mme L. Colet.)

POURCHOT (Edme), philosophe français, né à Poilly, près de Sens, en 1651, mort à Paris en 1734. Il devint, en 1677, professeur de philosophie au collège des Grassins à Paris, adopta les idées de Descartes et la *Logique* de Port-Royal et s'attacha à substituer aux subtilités scolastiques encore en usage dans l'enseignement les principes indiqués par le bon sens et par la raison. Il n'en fallut pas davantage pour soulever contre lui les clameurs de la routine, et les universitaires encroûtés s'empressèrent de déférer au parlement ses opinions comme subversives. Cependant, Pourchot finit par l'emporter, devint, à sept reprises, recteur de l'Université et remplit pendant quarante ans les fonctions de syndic. En 1703, il se démit de sa chaire, s'attacha à l'étude de l'hébreu, se livra à l'enseignement de cette langue au collège de Sainte-Barbe et mourut aveugle. Il légua au collège des Grassins une somme nécessaire pour la création d'une chaire de grec et d'une bourse en faveur d'un écolier pauvre de son pays. Cet homme distingué était lié avec Boileau, Racine, Santeul, Massillon, Montfaucon, Dupin, etc. Outre plusieurs *Mémoires*, on lui doit : *Institutiones philosophicæ* (1695), ouvrage qui fonda sa réputation et eut de nombreuses éditions. Il y joignit, sous le titre de *Series disputationum scholasticarum*, un recueil de questions agitées avant lui dans l'école, recueil qu'il appelait en plaisantant le *Sottisier*. Ce fut au sujet de la dénonciation des doctrines pédagogiques de Pourchot que Boileau composa son *Arrêt burlesque*.

POURCHOTISTE s. m. (pour-cho-ti-ste). Nom donné par plaisanterie aux disciples du professeur Pourchot : *Certains quidams factieux, prenant les surnoms de gassendistes, cartésiens, malebranchistes et* POURCHOTISTES.... (Boileau.)

POURETTE s. f. (pou-rè-te). Agric. Nom donné dans le Midi aux mûriers nains tenus en gaulis. ‖ Nom donné, dans les environs de Paris, aux jeunes plants d'acacia.

— Art vétér. Eaux des jambes compliquées de grappes.

POURFENDEUR s. m. (pour-fan-deur — rad. *pourfendre*). Celui qui pourfend ; se dit souvent ironiquement pour désigner un fanfaron, un matamore : *Tu lui as bien vite donné son compte à ce grand* POURFENDEUR. (A. Karr.) *Vous n'y parviendrez pas ainsi, eussiez-vous le bras des antiques* POURFENDEURS *de la chevalerie.* (G. Sand.)

> Et moi, je dis à ce grand prometteur,
> A ce terrible *pourfendeur* :
> On ne croit plus à tes promesses.
> VIENNET.

‖ On dit souvent POURFENDEUR DE GÉANTS.

POURFENDRE v. a. ou tr. (pour-fan-dre — de *pour*, et de *fendre*). Fendre de haut en bas d'un coup de sabre ou d'une autre arme : POURFENDRE *un géant.*

> On eût dit, à m'entendre,
> Que, dans ma noble ardeur, je devais tout *pourfendre*.
> C. DELAVIGNE.

‖ Entailler profondément d'un coup frappé sur la tête : *Il le* POURFENDIT *jusqu'aux dents.* (Acad.)

Se pourfendre v. pr. S'entailler mutuellement de haut en bas : *S'ils se fussent frappés en plein, ils* SE FUSSENT POURFENDUS *de haut en bas.* (L. Viardot.)

POURFENDU, UE (pour-fan-du, û) part. passé du v. Pourfendre :

> Mais admirez la vertu
> De ce diable de More!
> Après qu'il fut *pourfendu*,
> Il courait comme un perdu
> Encore.
> (*Chanson du temps de la Fronde.*)

POURFOUR DU PETIT (François), médecin français. V. PETIT.

POURGA s. f. (pour-ga). Tempête de neige particulière aux régions sibériennes.

— **Encycl.** La *pourga* est l'un des plus grands obstacles à un voyage d'hiver à travers les solitudes de neige qui composent la plus grande partie de la Sibérie. Comme le *norther* des latitudes méridionales, elle vient souvent sans le moindre avertissement et passe par toutes les phases d'une fureur qui dure parfois plus d'une semaine. Cette tempête n'est pas nécessairement accompagnée de nuages ou de chute de neige, mais elle se distingue spécialement par les immenses trombes de neige que le vent arrache aux déserts du steppe et qu'il transporte au loin en nuages épais et suffocants qui vous empêchent de voir à quatre pas. C'est le simoun des déserts glacés de la Sibérie. Pour qui n'a jamais vu ce phénomène, il semblerait impossible qu'un être humain pût survivre à un pareil déchaînement de la nature, alors que l'atmosphère est littéralement bourrée de particules de neige, que cinq secondes d'exposition de la figure à l'air vous mettent pour ainsi dire les yeux et les narines et que la force du vent vous empêche de vous tenir debout. Voyager par un temps pareil, il n'y faut naturellement pas songer, et le malheureux surpris par une de ces tempêtes dans les steppes n'a qu'à s'ensevelir sous ses fourrures et derrière son traîneau, pour attendre là, sans abri, pendant des jours et des nuits, que le vent ait faibli. Si, avant cette heure de délivrance, les chiens et les vivres viennent à lui manquer, malheur à lui, car ses efforts personnels sont à peu près inutiles. L'impitoyable rafale emporte ses cris et, épuisé de froid et de lassitude, il s'affaisse enseveli sous la neige, dont le blanc linceul ne tarde pas à marquer par un petit monticule le lieu de son dernier repos.

POURGET ou **POURJET** s. m. (pour-jè). Écon. rur. Sorte de ciment composé de cendres, de bouse de vache et de chaux, dont on se sert pour enduire l'extérieur des ruches en osier, ou pour fermer les fentes des ruches en bois.

POURI, ville de l'Inde. V. JAGGRENAT.

POURIR, POURISSABLE, POURISSAGE, POURISSANT, POURISSOIR, POURITURE. V. POURRIR, POURRISSABLE, etc. La première orthographe, bien qu'indiquée par l'Académie, est complètement abandonnée.

POURJET s. m. V. POURGET.

POURLÉCHÉ, ÉE (pour-le-ché) part. passé du v. Pourlécher. Léché tout autour : *Tartine* POURLÉCHÉE.

— Fig. Caressé, fini avec un soin extrême, avec recherche : *Besogne* POURLÉCHÉE. *Style* POURLÉCHÉ.

POURLÈCHEMENT s. m. (pour-lè-che-man — rad. *pourlécher*). Action de pourlécher : *Quel feu! quelle couleur! quel* POURLÈCHEMENT! *chaque trait de plume est une caresse.* (A. Duchesne.)

POURLÉCHER v. a. ou tr. (pour-lé-ché — de *pour*, et de *lécher*). Lécher tout autour ; lécher à plusieurs reprises : POURLÉCHER *une tartine.* POURLÉCHER *ses doigts.*

— Fig. Caresser, finir avec amour, avec recherche : POURLÉCHER *un dessin.* POURLÉCHER *ses phrases.*

Se pourlécher v. pr. Pourlécher ses lèvres : *Mes camarades* SE POURLÉCHAIENT *en vantant les rillons, ces résidus de porc sautés dans sa graisse et qui ressemblent à des truffes cuites.* (Balz.)

POUROHITA s. m. (pou-ro-i-ta). Prêtre domestique, chez les Indous.

— **Encycl.** « Les *pourohitas*, dit l'abbé Dubois, sont les prêtres domestiques des Indous. Ce sont eux qui choisissent le nom que l'on doit donner aux enfants qui viennent de naître. Tous les actes de la vie privée que doit sanctifier la religion sont réglés par eux. Ils sont chargés de consacrer les temples et de purifier les maisons et les personnes qui ont été souillées. Ils connaissent seuls l'usage des *mantras*, prières extraites des *Védas*, ayant la vertu de détruire l'influence des astres nuisibles, des maléfices, des malédictions. Ils tirent l'horoscope des nouveau-nés. Ils bénissent les maisons neuves, les puits, les étangs; ils fixent la divinité dans les statues par la force des *mantras*, etc. Mais la plus importante de leurs prérogatives est celle de la célébration des mariages et des funérailles. Les cérémonies en sont si multipliées et si compliquées, que le commun des brahmes ne serait pas capable de s'en tirer; il faut en avoir fait une étude particulière; elles sont d'ailleurs accompagnées de formules que les *pourohitas* seuls possèdent et qui sont écrites dans des rituels dont ils dérobent la connaissance à tous les regards. Le père fait apprendre par cœur ces formules à son fils, et elles passent ainsi de génération en génération dans la même famille. Aucun motif pieux ne porte ces prêtres à être si jaloux de leur science et à se montrer, sur ce point, si mystérieux et si défiants; la crainte d'une concurrence qui diminuerait leurs profits est le seul mobile de leur conduite. Il en résulte que les brahmes *pourohitas* sont peu nombreux et qu'il faut quelquefois les mander de fort loin lorsqu'on a besoin de leur ministère. S'ils comptent sur une généreuse récompense, ils partent en toute hâte ou bien ils envoient un de leurs fils qu'ils ont instruit de toutes leurs rubriques. Il arrive parfois que de simples brahmes vont sur leurs brisées, surtout chez les *sudras* qui, en cela, n'y regardent pas de si près. L'intrus, qui ne connaît ni les formules ni les vrais *mantras*, prononce, au hasard, quelques mots sanscrits ou des phrases baroques et inintelligibles; cela est plus que suffisant, dit-il, pour de simples sudras. Mais si les vrais *pourohitas*, que leur intérêt personnel tient sans cesse éveillés, viennent à découvrir ces usurpations de pouvoirs, il s'ensuit de vives querelles entre eux et leurs sacrilèges concurrents.

Un autre privilège des *pourohitas* est celui de la publication du [illegible] ou almanach indien; ils en ont le monopole, et ceux d'entre eux qui ne sont pas en état de le composer, c'est le grand nombre, achètent tous les ans des copies à ceux de leurs confrères qui sont plus savants; c'est là qu'ils puisent les prédictions qu'ils débitent à tout venant sur les événements heureux ou funestes de la vie. Chaque matin, les *pourohitas* se promènent dans les villages et s'arrêtent auprès des pagodes pour prédire à la foule qui les écoute l'influence de l'astre qui doit présider à la journée. Ils mêlent presque toujours à leurs prédictions des histoires merveilleuses empruntées à la mythologie indoue. Le peuple, qui aime à les entendre, se retire rarement sans leur laisser quelques marques de sa reconnaissance, soit un peu de riz, soit quelques pièces de monnaie appelées *caches*. Tel est, avec le produit des grandes cérémonies auxquelles leur rang leur donne le droit d'assister, leur unique revenu. L'influence de ces prêtres est immense encore aujourd'hui. Leur vêtement est formé d'une étoffe d'un jaune foncé, qu'ils teignent eux-mêmes en la trempant dans une décoction faite avec l'écorce filandreuse de la noix de coco; ils fixent ensuite la couleur avec du jus de citron, et, quand elle vient à passer, ils renouvellent l'opération. Ils portent presque toujours un éventail formé de la naissance d'une feuille de latanier plissée naturellement. Leur bonnet, fait de deux pièces d'étoffe de couleur différente, est considéré comme une marque distinctive de leur emploi et sert à les désigner à l'attention de la foule, qui s'incline sur leur passage.

Rien, au reste, ne paraît plus ancien que les *pourohitas*. La plupart des auteurs indiens en parlent, et, s'il faut les en croire, on rendait autrefois à ces brahmes les plus grands honneurs. Ils partagent avec les *gourous* le soin de veiller à la conservation des usages, et ce sont eux qui crient le plus fort contre leur violation. C'est aussi aux *pourohitas* qu'on est redevable d'avoir, au milieu des grandes révolutions qui ont si souvent bouleversé l'Inde, préservé de la destruction les livres de science qui existent encore. Les *pourohitas* sont mariés; c'est même, paraît-il, un devoir pour eux de l'être.

Aujourd'hui, toute famille riche a encore son *pourohita* particulier, qui est le directeur spirituel de ses membres; et, parmi les usages abusifs qui concernent ces prêtres, on peut remarquer celui-ci : quand le maître de la maison est tenu de faire un jeûne rigoureux, une ablution pénible par un temps froid, etc., c'est le *pourohita* qui accomplit la mortification à la place du maître, pour une somme d'argent.

POUROUMA s. m. (pou-rou-ma). Bot. Genre d'arbres, du groupe des amentacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent à la Guyane et au Pérou. ‖ On dit aussi POUROUMIER.

POUROUMÉ, ÉE adj. (pou-rou-mé — rad. *pouroumier*). Bot. Qui ressemble au pouroumier.

— s. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des urticées.

POUROUMIER s. m. (pou-rou-mié). Bot. V. POUROUMA.

POUROURAVAS, héros de la mythologie indienne, troisième prince de la dynastie lunaire, petit-fils de la Lune par son père Boudha et arrière-petit-fils du Soleil par sa mère Ilâ. Le commencement de ces deux races peut être fixé, suivant Benfey, à deux mille ans avant notre ère; suivant Wilford, à deux mille cinq cents ans. Pourouravas est renommé par ses amours avec une nymphe du ciel nommée Ourvasî, ce qui forme le sujet du drame *Vicrama et Ourvasî*. On lui attribue l'invention du moyen d'allumer le feu sacré par la friction de deux branches de sami et d'aswattha.

POUROUS, rivière de l'Amérique du Sud. Elle a sa source dans les Andes du Pérou, entre dans le Brésil et se jette dans l'Amazone, après un cours de 800 kilom.

POURPARLER s. m. (pour-par-lé — de *pour*, et de *parler*). Conférence de personnes qui s'abouchent pour parler d'accommodement, pour traiter d'affaires : *Entrer en* POURPARLER. *Il n'y a rien au monde de plus [illegible] que les* POURPARLERS *d'un mariage.* (E. Sue.)

> Encor des *pourparlers*, des débats, des visites.
> C. DELAVIGNE.

Pourparler du prince, par Estienne Pasquier, publié, avec le premier livre des *Recherches*, en 1561. Ce petit ouvrage contient une discussion entre quatre personnages sur [illegible] plus tard dans le *Prince*. Estienne Pasquier [illegible] il recevait les visites de quelques gentilshommes [illegible] la conversation tomba sur la meilleure forme de gouvernement [illegible] roi. Pour l'écolier, le bon prince est celui qui, [illegible] demande que les princes, avant de commander aux autres, sachent se commander à eux-mêmes; qu'ils règnent sur leurs passions avant de régner sur leur peuple; qu'ils se fassent, dans leur propre cœur, un ami vertueux contre toutes les tentations de la prospérité, fidèle dans le malheur; qu'ils méprisent la fortune, qu'ils traversent le présent les yeux fixés sur l'avenir. Le courtisan n'est point de cet avis. A ses yeux, les rois ont le droit de tout faire; les peuples leur appartiennent; ils ont les impôts pour s'enrichir, les armées pour se faire respecter, les lois pour justifier tous leurs caprices. Le politique prend enfin la parole : « Le bon prince, dit-il, doit se porter à l'égard de son peuple tel qu'il voudrait que l'on fût envers lui, s'il était sous la dépendance d'autrui, surtout ne pas accommoder toutes ses pensées à son profit particulier; car, lorsqu'il pense être plus grand pour rapporter tout à sa personne, c'est lorsqu'il est plus petit. » Pasquier ose énoncer cette maxime devenue banale aujourd'hui, mais alors neuve et hardie : « Les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais les rois pour les peuples. » Le politique n'est pourtant point un révolutionnaire et ne songe nullement à la république. S'il aime la liberté, il la veut sage et réglée par les lois, comme on la pratiquait à Sparte, dit-il, comme on pourrait la pratiquer dans la monarchie française, en donnant une part de pouvoir aux états généraux qui représentent la nation et peuvent guider le souverain, l'éclairer dans l'administration des finances et la répartition des charges publiques. On le devine aisément, et Pasquier le dit dans le titre de son ouvrage, le politique, c'est l'auteur lui-même; on reconnaît dans ces pensées honnêtes et modérées, dans ce langage net et vif, l'esprit à la fois hardi et libéral à qui l'on doit les *Recherches de la France*.

POURPENSÉ, ÉE (pour-pan-sé) part. passé du v. Pourpenser : *Heurter un projet si* POURPENSÉ, *et un projet de cette nature, eût été se casser le nez contre un mur.* (St-Sim.)

POURPENSER v. a. ou tr. (pour-pan-sé — de *pour*, et de *penser*). Méditer longuement, examiner avec attention, avec réflexion. ‖ Vieux mot.

POURPIER s. m. (pour-pié. — Ménage voit dans ce mot une altération de *poule-pied*, et, malgré l'apparence paradoxale de cette opinion, nous croyons que Ménage a raison. Il est certain d'abord que ce mot s'est écrit autrefois *pourpied*; de plus, un des noms vulgaires de la plante est *pied-de-poule*, et il est probable que c'est ce nom qui a donné lieu au mot *pourpier*. [illegible] *pulpa*, pulpe, à cause du parenchyme épais que présentent les feuilles de cette plante). Bot. Genre de plantes, type de la famille des portulacées, comprenant plusieurs espèces qui habitent les régions chaudes et tempérées des deux continents : *Le* POURPIER [illegible] (V. de Bomare.)

> A côté de ce plat paraissaient deux salades,
> L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades.
> BOILEAU.

‖ *Pourpier doré*, Pourpier naissant qui se [illegible]

— **Encycl.** [illegible] dent dans l'Amérique intertropicale. Leurs feuilles, alternes ou opposées, sont épaisses, [illegible] entourées d'un invol[illegible] que fleur un calice [illegible] par semis. 3° *Pourpier à grandes fleurs* [illegible]

[illegible] Les [illegible] il est [illegible] par [illegible] Ses fleurs [illegible] sont mar- [illegible] blanc; [illegible] quatre au [illegible] en pleine [illegible] Pour en [illegible] de semer [illegible] qui est très-fine, se [illegible] ses feuilles [illegible] sont très-rafraî- [illegible] dans [illegible] En mé- [illegible] rafraîchissant, [illegible] on n'en fait [illegible] quelquefois ses [illegible] avec celles de [illegible] en regar- [illegible] les chaleurs [illegible] dans les fièvres ardentes et bilieuses, il était considéré [illegible] petites semences fr[illegible]

POURPIERE s. f. (pour-pie-re — rad. *pourpier*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de [illegible] ont quelque rapport avec [illegible] cultivé.

POURPOINT s. m. (pour-poin — du bas lat. [illegible] militaire, proprement [illegible] de *per*, com- [illegible] Art milit. Cotte d'armes qui était faite de laine, de co- [illegible] entre deux étoffes.

— [illegible] l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le [illegible] : *Un homme fat et ridicule porte un* POURPOINT *à ailerons.* (La Bruy.)

> [illegible] Une femme en sait toujours assez,
> Quand la [illegible] esprit se hausse
> A connaître [illegible] haut-de-chausse.
>
> Molière.

> Votre [illegible]
> N[illegible]
> Lui [illegible] à travers le pourpoint.
>
> V. Hugo.

— Par ext. Homme, par opposition à femme :

> A [illegible] le pourpoint vaut la jupe.
>
> E. Augier.

— *Moule du pourpoint*, Corps humain : *Re-* [illegible] MOULE DU POURPOINT. [illegible] MOULE DU POURPOINT.

— *Remplir son pourpoint*, Engraisser. Manger beaucoup.

— *Mettre un homme en pourpoint*, Le dépouiller de tout son bien, ne lui laisser que ce qu'il a sur le corps.

— *Avoir un sot dans son pourpoint*, Etre un sot.

— *Se tailler un pourpoint dans le manteau de quelqu'un*, Avoir part au partage de sa succession.

— *Donner à quelqu'un un pourpoint de pierre*, Le mettre en prison :

> Lorsqu'avec un petit rollet,
> Décrété par le Châtelet,
> Ces gens à ce foudre de guerre
> Préparaient un *pourpoint de pierre*.
>
> Régnier.

— Prov. *La chemise est plus proche que le pourpoint*, Nos parents nous appartiennent de plus près que nos amis.

— Loc. adv. *A brûle-pourpoint*. V. BRÛLE-POURPOINT (À).

— **Encycl.** Le *pourpoint* était un vêtement d'homme, un habit de dessous, qui descendait jusqu'au bas des reins, où il se terminait par des basques. Il avait à peu près la forme d'une veste et se laçait ou se boutonnait par devant. Ce n'était à l'origine qu'une modification du sayon et, avant d'être fait en drap, il était fait de toiles piquées, cousues l'une sur l'autre, de manière à présenter une certaine épaisseur. Sous la cuirasse, il soutenait le harnois et l'empêchait de blesser les épaules et les flancs; pour plus de solidité, les gens de guerre s'en firent confectionner en cuir épais, en peau de cerf ou de buffle. C'est ce que l'on appela, au moyen âge, une jacque, d'où nous avons fait jaquette, et jusque sous Henri IV un buffle. Ce *pourpoint* de cuir, semblable à l'autre par la forme, était même toute l'armure des troupes légères, des valets d'armée; les hommes d'armes le recouvraient de la cotte de mailles ou de la cuirasse. Quelquefois le *pourpoint* de cuir, destiné à être mis sous la cuirasse, n'avait ni manches ni basques, afin de laisser plus de liberté aux mouvements; il serrait étroitement le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Le *pourpoint* civil, au contraire, était toujours une veste à manches et à *girel* (basques). Bourgeois, hommes de cour, militaires en habit de ville portaient, sous Charles VI, des *pourpoints* de drap et de velours recouverts par la cape, le manteau ou la soubreveste.

Pendant un certain temps, on porta des *pourpoints* à doubles manches. Celles de dessus, ou à la bombarde, se nouaient à aiguillettes sur l'épaule, traînaient presque à terre et étaient crevées pour le passage de l'avant-bras. Dans les usages civils, le *pourpoint*, destiné à l'origine à être recouvert d'une cotte de mailles, la recouvrait, au contraire, quand on croyait avoir à se garantir contre des assassins. Cette précaution sauva la vie à Clisson sous le règne de Charles VI. De faux braves se garnissaient aussi quelquefois de cette manière; de là l'usage de ne se battre en duel qu'après avoir mis bas le *pourpoint* pour prouver qu'on n'était pas *garni*, c'est-à-dire qu'on ne cachait pas une cotte de mailles.

Vers le règne de François Ier, le *pourpoint* des bourgeois se transforma en une sorte de gilet serré que l'on recouvrait d'un petit manteau dont il était inséparable en tenue. Etre en *chausses et en pourpoint*, c'était être négligé et à peine vêtu. Sous les règnes suivants, le *pourpoint* fit place au justaucorps, qui en différait plutôt par certains détails de confection que par la forme. Les troupes conservèrent l'usage du *pourpoint*; on en voit la preuve dans une lettre de Louis XIV, adressée à la ville de Paris en 1647. Le roi demande en assistance à la ville, pour les troupes qui doivent hiverner, 1,600 paires d'habits (une paire d'habits signifiait un habillement de deux pièces, le *pourpoint* et le haut-de-chausses) de drap de Vire, doublé de revêche, chacun composé d'un *pourpoint* long en forme de justaucorps, avec le haut-de-chausse de même. »

Le *pourpoint* était donc encore connu au temps de Molière, mais c'était une vieille mode. Voilà pourquoi il fait dire à Chrysale :

> Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez,
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un *pourpoint* d'avec un haut-de-chausse.

POURPOINTERIE. s. f. (pour-poin-te-ri — rad. *pourpoint*). Lieu où étalent les marchands de vieux habits : *Une veuve, à Bourges, première femme d'un procureur ou d'un notaire, acheta un méchant pourpoint à la* POURPOINTERIE. (Tallem. des Réaux.) ‖ Métier de pourpointier. ‖ Vieux mot.

POURPOINTIER, IÈRE s. (pour-poin-tié, iè-re — rad. *pourpoint*). Personne qui fait ou vend des pourpoints. ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** On appelait *pourpointier* un artisan qui ne faisait que des *pourpoints;* mais la communauté des *pourpointiers* fut réunie en 1655 à celle des *tailleurs;* ces derniers ayant eu seuls jusqu'alors le droit de faire et de vendre des habillements complets, on réunit les deux corporations pour éviter les disputes qui éclataient journellement entre elles.